DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

42 Élizabeth II

VOLUME III, 1994

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-TROISIÈME JOUR DE MARS 1994
AU CINQUIÈME JOUR DE MAI 1994, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

NOV 2 9 1995

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA BIODIVERSITÉ

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la biodiversité, c'est la richesse de la nature qui nous entoure. Nous devons préserver la biodiversité parce qu'elle représente la protection de la nature contre les catastrophes et parce qu'elle est décisive pour la vie sur terre.

On nous dit que, depuis le début du siècle, 75 p. 100 de la diversité des récoltes est disparue. Nous en sommes plus vulnérables. Par exemple, au moment de la rouille du maïs dans les années 1970, l'uniformité des récoltes de maïs aurait pu être désastreuse. En préservant la biodiversité, nous contribuons donc aussi à notre survie.

En tant que société responsable, au Canada, nous devons préserver la biodiversité encore riche de nos forêts, de nos champs, de nos terres humides, des rives de nos lacs, de nos parcs et de nos pelouses. Notre biodiversité, c'est la richesse la plus précieuse que nous possédons.

* * *

[*Français*]

LE REVENU MOYEN DES FRANCOPHONES

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* de ce matin fait état d'une étude de Statistique Canada démontrant que le revenu moyen des Canadiens francophones était en 1992 plus de 10 p. 100 inférieur à celui des anglophones. Ce pourcentage ayant plus que doublé depuis 1977, la situation se détériore d'année en année.

Quand on sait que la Loi sur les langues officielles, adoptée par le Parti libéral, avait pour objectif de redresser la place des francophones dans l'économie canadienne, il faut conclure à son échec.

De plus, l'enquête révèle qu'au Québec les familles francophones ont connu un certain rattrapage au cours de la même période. L'écart entre les familles anglophones et francophones du Québec s'est rétréci de 8,2 p. 100 à 1,9 p. 100.

Il est donc possible de réduire cet écart, monsieur le Président, mais il faut conclure que ce ne sont pas les politiques fédérales qui y contribuent.

* * *

[*Traduction*]

LA COTE DE CRÉDIT

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, hier, après l'annonce de la baisse de la cote du Canada à l'égard de la dette libellée en devises étrangères, le ministre des Finances a déclaré que cela ne concernait qu'une petite partie de la dette canadienne, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Maintenant que la Banque du Canada a haussé son taux d'escompte, il en coûtera certainement plus cher d'emprunter pour les consommateurs et les entreprises canadiennes. La hausse se répercutera aussi sur le coût des emprunts du gouvernement.

Le budget n'a apporté aucun remède contre le déficit ou la dette. À partir d'aujourd'hui, tous les Canadiens commencent à payer pour ce manque de prévoyance.

Quand le gouvernement se rendra–t–il compte qu'il court au désastre financier et qu'il doit revoir son budget afin de s'attaquer aux problèmes qu'il a créés? Serait–il d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter des problèmes qui affligent les Canadiens?

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai entendu un député de l'opposition décrire, la gorge nouée par la tristesse, les conditions défavorables dans sa circonscription. Il semblait avoir perdu tout espoir. Je tiens à dire à la Chambre qu'il n'y a pas que des mauvaises nouvelles et que la reprise économique s'amorce.

Dans la circonscription d'Oakville—Milton, plus de 1 500 emplois ont été créés depuis le jour des élections. Ford a accru ses effectifs de 1 100 ouvriers, Lear Seating, de 455 travailleurs. Polywheels a agrandi ses installations, exprimant ainsi sa confiance dans l'avenir. Derlan Aerospace a obtenu le contrat pour rénover les hélicoptères Lynx fabriqués en Grande–Bretagne et devra ainsi embaucher 300 travailleurs à Milton.

Les bonnes nouvelles sont propagées par les médias et contribuent à renforcer le climat de confiance si crucial aux nouveaux investissements et à l'essor économique.

Article 31 du Règlement

J'espère que ce sentiment de confiance se communiquera à nous tous et ravivera notre optimisme, afin que nous puissions bâtir tous ensemble notre économie nationale.

* * *

LE RÉVÉREND BRIAN WEATHERDON

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, le révérend Brian Weatherdon, ce pasteur respecté et travailleur acharné qui était l'adjoint du ministre de l'église St. Andrews, a récemment été affecté à un nouveau ministère, à Hamilton.

Au cours des cinq années où Brian a exercé ses fonctions de pasteur à Ottawa, il s'est distingué par son rôle de premier plan pour faire avancer des causes importantes comme la lutte contre la pauvreté chez les enfants et l'organisation de programmes d'alimentation pour les familles dans le besoin. Il m'a aussi grandement aidé à faire adopter la Journée nationale de l'enfance.

Il faisait montre d'un enthousiasme et d'un dévouement exceptionnels dans sa façon de servir sa congrégation au sein de la collectivité d'Ottawa.

Brian laisse derrière lui, outre des souvenirs et de nombreux amis, d'innombrables réalisations. Comme beaucoup d'autres, je suis triste à l'idée de voir Brian partir. Il peut être fier de sa remarquable contribution à notre collectivité.

Le dimanche de Pâques, Brian assumera ses nouvelles fonctions de pasteur à l'église presbytérienne de la rue McNab, dans le centre–ville de Hamilton.

Je tiens à faire savoir aux députés de la région de Hamilton qu'un homme exceptionnel et généreux habitera bientôt dans leur coin de pays.

* * *

LE PRINTEMPS

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, dimanche dernier, c'était la première journée du printemps, au Canada. Du moins, ça l'était chez nous, à Vancouver.

C'est pourquoi j'essaie aujourd'hui de faire régner à Ottawa cet air de printemps qu'on respire actuellement sur la côte ouest. Dans le hall, à la sortie de la Chambre, on trouvera 295 jonquilles, une pour chacun des députés. J'espère que ces jonquilles éveilleront, comme le fait le printemps, la passion créatrice des députés.

• (1405)

En effet, le défi qui nous attend, si nous voulons faire du Canada un pays qui fonctionne mieux, exigera de notre part la vivacité d'une soudaine douche printanière, l'épanouissement de la floraison et la conviction que la fonte viendra.

Puissent ces jonquilles, généreusement offertes par une station de radio de Vancouver et une distinguée société de la région, vous rappeler agréablement que l'espoir, le renouveau et la croissance viennent avec le printemps.

[*Français*]

L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, l'autoroute de l'information est sans conteste l'enjeu technologique de l'heure. À terme, l'autoroute de l'information permettra la convergence de la technologie du téléphone, du câble et de l'informatique, et ce, en vue d'offrir une gamme considérable de services interactifs aux consommateurs.

L'autoroute de l'information modifiera les habitudes de consommation, de travail et l'accès à l'éducation et agira de plus sur la vie privée des Canadiens et des Québécois.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Industrie doit s'engager publiquement pour que les consultations qui auront lieu sur ce sujet soient publiques, ouvertes, transparentes et accessibles, et non pas derrière des portes closes, tel que prévu par le comité.

La protection de la vie privée des Canadiens et des Québécois doit être une préoccupation centrale au moment où Ottawa prépare l'appareil administratif à l'ère de l'autoroute électronique.

* * *

[*Traduction*]

LE FORUM POUR JEUNES CANADIENS

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui devant la Chambre pour rendre hommage au Forum pour jeunes Canadiens.

Comme le savent les députés, les participants au Forum pour jeunes Canadiens sont à Ottawa cette semaine pour en apprendre davantage sur le fonctionnement du gouvernement fédéral. Je ne doute pas que tous les députés se joindront à moi pour féliciter les organisateurs, les commanditaires et les nombreux bénévoles sans qui ce forum n'existerait pas.

Je veux rendre particulièrement hommage à chacun des participants, qui ont l'espoir de devenir les leaders de demain, et plus particulièrement à une jeune fille de ma circonscription, Jennifer Robinson, de Prince George, en Colombie–Britannique.

À tous, bienvenue à Ottawa et que cet exercice vous apporte tout ce que vous désirez.

* * *

LE SECTEUR MANUFACTURIER

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, j'aimerais aborder très brièvement une question qui revêt un caractère d'une urgence extrême pour ma circonscription d'Elgin—Norfolk, à savoir la nécessité de revoir la stratégie industrielle du Canada.

Dans ma circonscription, les mots «changement» ou «concurrence» sont, pour beaucoup, synonymes d'augmentation du chômage et de fermeture d'usines. Dans ma circonscription, presqu'un emploi sur quatre se trouve dans le très vulnérable secteur manufacturier; plus d'un tiers du parc industriel de St. Thomas est vide. Il devrait être évident aux yeux de cette Cham-

bre qu'Elgin—Norfolk est en train de perdre ses emplois manufacturiers.

Cette région dépend de l'industrie des pièces automobiles, secteur hautement technologique. Les ouvriers canadiens doivent ajouter à leur forte productivité et à leur solide formation, deux secteurs où nous excellons, ce nouvel outil qu'est la technologie.

Je demande à ce gouvernement de considérer la technologie comme une porte ouverte sur un avenir meilleur pour les habitants d'Elgin—Norfolk et du reste du Canada.

* * *

LE TOURNOI DE CURLING DES ÉLANS

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): J'aimerais saluer l'Ordre de bienfaisance et de protection des élans d'Estevan, en Saskatchewan. Le tournoi national de curling des élans canadiens se déroulera à Estevan, du 22 au 27 mars 1994.

L'Ordre de bienfaisance et de protection des élans est un organisme connu et apprécié de tous.

Au nom du gouvernement canadien, j'offre mes meilleurs voeux aux participants et aux organisateurs bénévoles de cette prestigieuse manifestation.

* * *

LE CONSEIL CANADIEN DE LA GESTION D'ENTREPRISE AGRICOLE

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, une production alimentaire de qualité revêt une grande importante pour toutes les régions et pour tous les habitants du Canada. Les Canadiens ont la chance de pouvoir compter sur des fermiers et des agriculteurs qui les approvisionnent constamment en aliments de qualité supérieure.

Depuis quelques jours, le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole se réunit à Ottawa. Certains de ses membres seraient même présents à la Chambre aujourd'hui.

Dans le cadre des activités de cet organisme, j'ai eu l'occasion d'essayer certains échantillons de produits alimentaires typiques des provinces représentées. Je dois dire que j'ai été très impressionné et que j'ai trouvé ces produits succulents.

• (1410)

Aujourd'hui, à la Chambre, réaffirmons notre appui aux fermiers et aux producteurs d'aliments au Canada, et reconnaissons leur importance pour notre économie et pour chaque Canadien.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, je veux exprimer mon inquiétude au sujet de l'avenir des services de nouvelles de Radio–Canada. Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, M. Keith Spicer, a demandé à la Société Radio–Canada de diffuser les bulletins de nouvelles des deux réseaux en traduction simultanée. Or, un tel service coûtera plus de 15 millions de dollars par an.

Cette nouvelle exigence se produit dans un contexte de coupures. À l'évidence, M. Spicer et le CRTC désirent sacrifier la qualité de l'information à Radio–Canada sur l'autel de l'unité nationale.

Dois–je rappeler aux commissaires du CRTC et au gouvernement libéral qu'il n'existe pas encore de service de nouvelles continues en français? Dois–je rappeler que le service français de Radio–Canada n'arrive plus à payer ses correspondants à l'étranger?

Monsieur le Président, nous, les députés du Bloc québécois, sommes opposés à toute ingérence politique dans les affaires internes de la Société Radio–Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, un récent numéro de la revue *Taxpayer* faisait rapport d'une étude de l'Association des manufacturiers canadiens sur la dette du Canada.

Le président de l'AMC, M. Stephen Van Houten, a déclaré qu'étant donné la performance des gouvernements antérieurs, il se pourrait que la dette atteigne 965 milliards de dollars d'ici 2001. Il a fait remarquer que les gouvernements avaient la mauvaise habitude de trop surestimer la croissance économique et les recettes fiscales. Le gouvernement a une marge de manoeuvre bien mince pour s'attaquer à la crise imminente concernant la dette.

M. Van Houten a ajouté que l'amplification dramatique de l'économie souterraine traduisait l'opposition des Canadiens contre les hausses d'impôt. L'unique solution viable qui s'offre au gouvernement consiste à comprimer les dépenses.

L'AMC souligne que les marchés monétaires réagissent négativement à un autre déficit élevé et que bien des Canadiens s'inquiètent de notre avenir financier.

Il est temps de se pencher sérieusement sur le problème de nos finances. Le gouvernement doit cesser de plonger le Canada toujours plus profondément dans le rouge. Il est temps de réduire les dépenses.

* * *

LE DÉCÈS DE M. ROBERT EMERSON EVERETT

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à Robert Emerson Everett, de Bracebridge, qui est décédé récemment. Bob Everett fut l'un des plus grands ambassadeurs de Parry Sound—Muskoka, la circonscription que je représente.

M. Everett a commencé à peindre à l'âge de neuf ans. Bien qu'il n'ait jamais reçu de formation théorique, il est devenu l'un des meilleurs peintres d'huiles et de pastels de Muskoka. Président sortant de l'Ontario Institute of Painters, il était également

membre à part entière de la Pastel Society of Canada et membre associé élu de la Pastel Society of America.

M. Everett a non seulement bien servi la population de la région de Muskoka à titre de pharmacien, mais il a également servi son pays au cours de la Seconde Guerre mondiale, en tant que navigateur aérien de l'Aviation royale du Canada. D'ailleurs, il avait survécu à l'écrasement de son avion de bombardement Hampton.

Bob Everett était un véritable gentilhomme. Il était respecté et aimé de tous ses amis et parents.

J'offre mes condoléances à sa femme, Nora, et à ses quatre enfants, Eugene, David, Jason et Peter. Muskoka et l'ensemble du Canada partagent leur douleur.

* * *

LE MEXIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, comme les députés l'apprendront aujourd'hui, le premier ministre est actuellement à Mexico. Récemment, j'ai eu l'occasion d'accompagner une délégation des TCA à Mexico.

Au moment de partir, nous avons fait plusieurs recommandations à l'ambassadeur, entre autres que le premier ministre profite de son séjour au Mexique pour rencontrer des défenseurs des droits de la personne au lieu de se contenter de présider à l'ouverture de la foire commerciale et de s'entretenir avec des gens d'affaires, même si cela est important.

J'espère que le premier ministre pourra, à son retour, confirmer à la Chambre qu'il a rencontré des défenseurs des droits de la personne. La situation au Chiapas est encore très délicate. Les exigences des Zapatistes n'ont pas encore été satisfaites, exigences qu'appuient bon nombre de Mexicains.

J'espère que le premier ministre s'intéressera tout autant au bien–être des Mexicains qu'aux débouchés commerciaux pour le Canada et prendra le temps de rencontrer des défenseurs des droits de la personne pendant son séjour à Mexico.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Avant de passer aux questions orales, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un de nos collègues parlementaires, M. Michael C. Liapis, député grec.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LA COTE DE CRÉDIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Durant la campagne électorale, le Parti libéral a claironné partout que son programme économique passait par la création d'emplois, par la réduction du déficit en coupant les dépenses de l'État, ainsi que par une politique monétaire qui assurerait un équilibre entre la création d'emplois et la lutte à l'inflation.

Or, le gouvernement a échoué sur tous les tableaux. Son premier budget a été accueilli négativement par les milieux financiers, comme en témoigne la décote annoncée avant–hier.

Le ministre des Finances reconnaît–il que cette décote s'explique par une réponse négative des milieux financiers, déçus par la timidité et l'insuffisance des mesures budgétaires pour réduire les dépenses de fonctionnement des ministères?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je trouve tout à fait incroyable que le chef de l'opposition à tout bout de champ nous critique parce qu'on a coupé dans les bases militaires, parce qu'on a fait des réformes dans l'assurance–chômage et parce que l'on coupe dans l'appareil gouvernemental. Après avoir passé trois mois à nous critiquer pour avoir coupé, il se lève tout à coup et dit qu'on n'a pas coupé suffisamment.

Alors je vous pose la question: Où voulez–vous qu'on coupe? Dites–nous exactement dans quels domaines!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a beaucoup d'endroits, et le ministre le sait. Pensons aux fiducies familiales qu'il protège d'une façon un peu particulière.

Je suis convaincu que la raison pour laquelle les milieux financiers ont décoté le crédit du Canada n'est pas parce qu'on avait trop coupé, c'est parce qu'on n'a pas assez coupé, contrairement aux engagements qui avaient été contractés.

Je demanderais au ministre de commenter le fait que la timidité des efforts de réduction de dépenses ainsi que l'obsession du gouvernement à combattre une inflation quasi inexistante ne sont pas en train de faire augmenter les taux d'intérêt. Et je lui demande, en particulier, s'il convient que la tendance à la hausse des taux d'intérêt, justement, compromet les perspectives déjà anémiques d'une reprise de l'économie, d'une création d'emplois, avec les conséquences néfastes que l'on sait pour l'entreprise et les chômeurs.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président... Oui, je vous regarde, monsieur le Président. C'est beaucoup mieux vous regarder que de regarder ailleurs!

Tout d'abord, il faut dire que les taux d'intérêt, même aujourd'hui, sont beaucoup plus bas que ce qu'ils étaient il y a trois mois, six mois, un an. De plus, s'il y a des raisons pour la hausse des taux d'intérêt, vous savez fort bien que ce sont des raisons internationales, qui n'ont rien à voir avec la situation ici au Canada.

En ce qui concerne le Budget et les coupures, on a donné la chance au chef de l'opposition et à ses collègues, lors d'un débat prébudgétaire, de nous faire leurs suggestions et ils ne l'ont pas fait. Alors, que viennent–ils nous dire maintenant?

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les milieux financiers ne sont pas des gens qui parlent par les discours, par le lyrisme et le bruit vocal qu'on entend parfois ici en cette Chambre et qui tient lieu de politique monétaire et de politique financière. Ils ont parlé très durement et d'une façon très éloquente, cette semaine, en décotant le crédit du Canada. De plus, il y a également les chômeurs et les autres.

Le ministre des Finances est–il disposé à revoir son approche inefficace et injuste, qui consiste à attaquer les chômeurs, en réduisant les prestations pour les forcer à chercher des emplois qui n'existent pas, au lieu de s'en prendre aux causes du chômage elles–mêmes.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en ce qui concerne notre lutte contre le chômage, notre plan pour la création d'emplois a été endossé par les membres du G–7, par la France, par l'Allemagne et par les États–Unis.

Lorsqu'on regarde les résultats du mois de février, 66 000 nouveaux emplois, dont 15 000 au Québec, ont été créés. Et lorsqu'on regarde ce que l'on a fait en baissant les cotisations d'assurance–chômage, tout ce qu'on a fait pour la petite et moyenne entreprise, les réseaux de haute technologie, lorsqu'on regarde le plan d'action pour la création d'emplois, il faut dire qu'on a un gouvernement qui sait faire.

* * *

• (1420)

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans le livre rouge, à la page 14, on peut lire et je cite:

> ...Obnubilés par l'inflation, les conservateurs ont pris des mesures qui ont plongé le pays dans la récession, annulé la croissance pendant trois ans, fait baisser les revenus, fait exploser le chômage...

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Ah, mais attendez la suite. Or, le ministre des Finances nous disait hier qu'il refait exactement la même chose que les conservateurs. Il a réitéré fermement l'objectif de lutte à l'inflation de la Banque du Canada. Quelle volte–face en quatre mois! On peut se demander qu'est–ce qu'on va nous servir pendant quatre ans?

Ma question s'adresse au ministre des Finances, et vous ne perdez rien pour attendre! Après avoir...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je n'ai pas compris la question, alors l'honorable député pourrait–il la poser à nouveau?

M. Loubier: Je me reprends, monsieur le Président. J'avais l'impression que vous vous leviez parce que mon préambule était trop long, alors c'est pour cela que je me suis assis.

Alors, je repose ma question au ministre des Finances. Après avoir déposé un Budget digne des conservateurs, le ministre des Finances ne réalise–t–il pas qu'il renie son engagement électoral en poursuivant la même lutte obsessionnelle à l'inflation et en refusant de faire de la réduction du chômage l'objectif prioritaire de la Banque du Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Tout d'abord, monsieur le Président, je pense que c'était beaucoup mieux avant que le député ne pose sa question. Je veux le féliciter pour la lecture de la citation.

En ce qui concerne la question, est–ce que le député est maintenant en train de nier son chef? Est–ce qu'il est en train de dire qu'on ne devrait vraiment pas sauvegarder les acquis de la lutte à l'inflation, si chèrement acquis, il faut le dire? Est–ce que le député est en train de dire que l'on ne devrait pas être un pays avec un bas taux d'inflation? Est–ce qu'on ne devrait pas utiliser cela comme un de nos atouts pour augmenter l'emploi au Canada? Est–ce qu'il est vraiment en train de nier tout ce qu'il a étudié lorsqu'il était étudiant en économie? J'en doute! Peut–être. Alors, il dit qu'il le nie. Quoi, vous niez que vous êtes en train de nier ou que vous étiez étudiant en économie?

Le Président: Il faut dire qu'aujourd'hui, on a plusieurs questions de chaque côté. Alors, peut–être pourrait–on poser les questions de ce côté–ci. Je cède donc la parole à l'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il est quand même étonnant d'entendre le ministre des Finances qui, quelques jours à peine après le Sommet du G–7, jette à la poubelle sa profession de foi envers la création d'emplois à court terme. Alors, je lui pose la question à nouveau.

Le ministre ne convient–il pas qu'en maintenant cette politique obsessionnelle de lutte à l'inflation qui, de l'avis même de son parti, est principalement responsable de la dernière récession, il étouffera volontairement tout espoir de relance de l'économie et de l'emploi au Québec comme au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, pour nous, il n'y a pas de doute que la création d'emplois est notre objectif primordial. D'ailleurs, c'est pour cela qu'on était tellement contents de constater que durant le mois de février, on a réussi à avoir 66 000 nouveaux emplois au Canada, comme je viens de le dire, dont 15 000 au Québec.

Lorsqu'on regarde la situation, on voit que la confiance des consommateurs est à la hausse, de plus de 13 p. 100 au quatrième trimestre; augmentation de 1,2 p. 100 des ventes au détail en janvier; 1,1 p. 100 en décembre; hausse marquée des ventes d'automobiles. Nous avons maintenant une économie en croissance et c'est parce que les Canadiens ont confiance en nous.

* * *

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Dans son budget, le ministre prévoit un taux d'escompte de 4,5 p. 100. Le taux des obligations à long terme est de 6,4 p. 100. Il nous faudra verser cette année 41 milliards de dollars en intérêts et il prévoit qu'une hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt ajoutera 1,7 milliard de dollars au déficit.

Aujourd'hui, le taux de la Banque du Canada est déjà une demie de 1 p. 100 plus élevé que prévu et la hausse des taux d'intérêt est principalement due à la hausse des taux d'intérêt aux États–Unis sur laquelle le gouvernement n'a aucune prise.

Le ministre reconnaîtra–t–il aujourd'hui que ses prévisions relatives au déficit du budget de l'an prochain sont tout simplement trop faibles? Qu'il le reconnaisse donc de telle sorte que la Chambre puisse s'attaquer au réel problème que cela soulève!

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la déclaration du député en ce qui concerne les taux d'intérêt à court terme est un peu dépassée à l'heure actuelle, mais les chiffres qu'il cite étaient valables ce matin, aux environs de 10 heures.

Toutefois, le député a néanmoins raison sur un point, à savoir pour ce qui est des taux d'intérêt à long terme. Ceux–ci sont effectivement plus élevés que nous l'avions prévu.

Compte tenu de la prudence dont nous avons fait preuve dans toutes nos prévisions budgétaires, au sujet de la croissance, de l'inflation et des taux d'intérêt, nous avons très bon espoir qu'elles se réalisent.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ce qui nous inquiète justement, c'est le degré de prudence exercé.

Pas plus tard que la semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre a répondu ici à une question sur la hausse des taux d'intérêt dans les termes suivants: «Les grandes lignes du budget ont été élaborées d'une façon très prudente. Nous avons tenu compte de ce genre de considérations. . .»—à savoir la hausse des taux d'intérêt.

Le ministère des Finances a–t–il prévu un plan d'urgence pour contrer l'incidence sur le budget de taux d'intérêt élevés, comme l'a laissé entendre le secrétaire parlementaire du ministre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons très bon espoir de réussir à atteindre les objectifs fixés dans le budget.

Je le répète, nos chiffres quant aux recettes, aux dépenses et au déficit sont fondés sur toute une série de prévisions. Le député a manifestement raison en ce qui a trait aux taux d'intérêt à long terme, mais il demeure que nous avons encore une assez grande marge de manoeuvre, pour ce qui est de la grande majorité de nos prévisions.

J'ajouterai ceci. Le député signale que mon secrétaire parlementaire et moi–même avons tous deux employé, en anglais, le mot *conservatism*. Si je l'ai fait, c'est bien faute de trouver une meilleure expression, monsieur le Président.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire à poser, monsieur le Président.

Il doit bien y avoir quelqu'un au ministère des Finances qui a prévu que les taux d'intérêt soient plus élevés qu'on ne le laisse entendre dans le budget et qui a préparé un plan d'action en conséquence. Le ministre nous dira–t–il si le gouvernement aura l'honnêteté de publier ses véritables prévisions en ce qui concerne les taux d'intérêt et le coût du crédit par opposition à celles qui sont contenues dans le livre écrit à l'encre rouge?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, les prévisions concernant les taux d'intérêt font partie de toute une série de prévisions budgétaires. Nous gardons bon espoir d'atteindre les objectifs fixés dans le budget.

Comme il en a été question dans des entretiens que j'ai eus avec la présidence, nous aurons l'occasion à un moment donné, après Pâques, de nous entretenir avec les députés du Parti réformiste et nous sommes tout disposés à envisager tous les scénarios possibles et à discuter d'une foule de plans d'urgence.

Je dirai ceci au député: nous n'aurons pas besoin d'un plan d'urgence, car nous allons atteindre nos objectifs.

* * *

[*Français*]

L'USINE HYUNDAI DE BROMONT

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional au Québec.

Hier, les trois grands constructeurs automobiles américains ont clairement indiqué qu'ils n'entendaient pas assurer la relance des activités à l'usine Hyundai de Bromont. En réponse à une question des médias, le ministre des Finances a déclaré, et je cite: «Si les trois géants persistent à ignorer Bromont, on pourrait faire appel à des entreprises qui oeuvrent dans d'autres domaines.»

Le ministre confirme–t–il que les trois grands constructeurs automobiles américains n'entendent pas participer à la relance de l'usine de Bromont et peut–il préciser à quel genre d'entreprise il faisait référence hier dans ses propos?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en tout cas, je suis content que l'on ait arrêté de poser des questions au ministre des Finances.

• (1430)

Comme vous l'avez vu hier, le ministre de l'Industrie du Québec, M. Tremblay, a dit qu'il espérait encore pouvoir négocier avec les compagnies automobiles et qu'il avait l'intention d'entrer en contact avec elles. D'ailleurs, je pense qu'il les avait déjà contactées. Je pense donc que l'on devrait attendre le résultat des discussions de M. Tremblay avec ces compagnies.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas que la cessation de l'activité d'assemblage de voitures à Bromont aura pour effet d'accroître le déficit historique criant que subit le Québec par rapport à l'Ontario dans la sous–traitance de l'industrie automobile et qu'il est nécessaire de mettre en place une véritable stratégie pour corriger cette situation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que j'étais très déçu de la décision de Hyundai. Je connais très bien la situation—je suis d'ailleurs un commettant du député qui vient de poser la question—et je connais très bien la région. Je suis totalement d'accord que l'on va devoir travailler de concert avec le gouvernement du Québec et avec la municipalité de Bromont pour pouvoir vraiment remédier à cette situation.

On a mis en place dans le livre rouge que le député vient de citer, un plan d'attaque au chômage, ce qui, évidemment, inclut l'Estrie. J'espère avant longtemps pouvoir faire des annonces sur les discussions avec le Québec dans le cadre de la création d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Le ministre a déclaré à maintes reprises que son budget était une stratégie à deux volets et que des compressions radicales auraient lieu l'an prochain. Le premier ministre, de son côté, affirme que toutes les compressions ont déjà été annoncées.

Puisque le budget ne prévoit aucune compression que l'on pourrait qualifier de radicale pour l'an prochain, le ministre des Finances pourrait–il dire aux Canadiens si, oui ou non, il y aura de telles compressions et, si oui, comment il se fait que le premier ministre n'en soit pas informé?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le premier ministre a dit exactement la même chose que ce que j'ai dit à la Chambre quand le budget a été présenté, à savoir que les compressions et les mesures contenues dans l'exposé budgétaire du 22 février aboutiront à une réduction du déficit, qui ne représentera plus que 3 p. 100 du PIB dans trois ans.

En outre, dans le budget, et le premier ministre l'a répété, nous annonçons une série de mesures d'examen du mode de fonctionnement du gouvernement. Le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique est responsable de certaines de ces mesures, le ministre du Développement des ressources humaines et d'autres ministres, dont le ministre des Transports, sont responsables de certaines autres et ces mesures nous permettront de faire le ménage dans les finances de la nation.

C'est ce que le premier ministre a déclaré, c'est ce que j'ai déclaré moi aussi. C'est notre position.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, les marchés financiers font savoir qu'il faut pratiquer des coupes radicales dans les dépenses pour éviter au Canada une grave crise financière. L'augmentation des taux d'intérêt donne à penser que le monde de la finance s'attend à ce que le gouvernement ne mette pas en oeuvre sa deuxième série de compressions.

La crédibilité du ministre des Finances est en jeu, et pas uniquement à la Chambre des communes, mais dans un cercle beaucoup plus large. Le ministre peut–il nous affirmer que des compressions majeures des dépenses seront annoncées et imposées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons déclaré clairement que l'exposé budgétaire du 22 février constituait le premier volet d'un programme qui en compte deux.

Nous n'étions au pouvoir que depuis une centaine de jours lorsque nous avons présenté ce premier budget et déjà nous examinions toutes les activités du gouvernement. Cet examen est en cours et ses résultats seront évidents non seulement dans le prochain budget, mais aussi dans les mesures que les ministres annonceront au cours de l'année qui vient et par la suite.

• (1435)

Nous avons été élus pour faire deux choses: créer des emplois et mettre de l'ordre dans les finances publiques. Pour moi, il ne fait aucun doute que, à la fin de notre mandat, les Canadiens constateront que nous nous sommes acquittés de notre mandat.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Alors que le comité parlementaire chargé de consulter les Canadiens sur les programmes sociaux a dû remettre son rapport lundi, pour qu'il soit déposé devant cette Chambre vendredi; alors qu'hier, mardi, une consultation parallèle était tenue à Montréal, dénoncée par la plus grande partie des groupes invités, voici qu'aujourd'hui, le ministre du Développement des ressources humaines annonce, avec le premier ministre du Nouveau–Brunswick, un programme de sécurité du revenu pour les 50–65 ans de cette province.

Le ministre ne convient–il pas que la première phase de consultations sur les programmes sociaux a été une consultation bidon?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le programme que nous avons annoncé comportait plusieurs facettes. Il ne s'agissait certainement pas de consultations bidon. Nous avons tenté de consulter le plus grand nombre possible de Canadiens et nous sommes certainement impatients de voir le rapport du comité.

Comme la députée l'a dit elle–même à maintes reprises, nous devons également trouver d'autres façons d'amener les Canadiens à nous faire part de leurs opinions. C'est pourquoi mon propre ministère et certaines provinces d'un bout à l'autre du pays ont parrainé des tribunes qui ont permis à des Canadiens de divers milieux d'exprimer leur point de vue, de se faire entendre, de dialoguer et de participer à un débat sérieux.

Je trouve incroyable qu'une députée élue démocratiquement à la Chambre s'oppose à ce que les Canadiens aient un débat honnête au sujet de leur avenir.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, pour que les Canadiens aient un débat honnête sur ce qui se prépare, il faudrait que le ministre le dépose sur la table.

Ne convient–il pas qu'il entend se servir de ce nouveau programme, dit de revenu régulier, comme d'une première étape pour implanter un régime pancanadien de revenu minimum garanti et ensuite forcer la main aux provinces récalcitrantes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée peut bien spéculer autant qu'elle veut, mais il n'en reste pas moins que nous sommes très sérieux et sincères lorsque nous disons que nous voulons consulter un grand nombre de Canadiens.

L'une des choses qui nous intéressent particulièrement, c'est de travailler avec les gouvernements provinciaux pour élaborer des projets pilotes, des nouveaux modèles, des nouvelles techniques que nous pourrions mettre à l'essai durant cette période de réexamen afin de déterminer ce qui fonctionne le mieux. Compte tenu de la complexité du marché du travail et du réseau de services sociaux dans notre monde d'aujourd'hui, il est essentiel que nous essayions diverses méthodes et divers modèles pour voir ce qui est le plus efficace.

Comme la députée le sait, je suis tout à fait disposé à partager ces informations avec mes collègues à la Chambre, à réunir ces renseignements dans un plan d'action qui, nous l'espérons, pourra être présenté aux Canadiens dans environ six à huit semaines afin que nous puissions entreprendre la deuxième phase du débat.

Je trouve absolument incroyable et vraiment incompréhensible que la députée s'oppose à ce que notre gouvernement consulte les Canadiens de toutes les régions du pays pour déterminer ce qui sera le plus avantageux pour eux.

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Nous avons appris lundi à la Chambre que le Dr Doug Kennedy allait à Toronto pour nous obtenir de l'information sur les échantillons de sang de la Croix–Rouge. La ministre pourrait–elle nous informer de l'évolution du dossier?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le Dr Kennedy est bien allé à Toronto. On est en train d'y examiner les échantillons de sang.

Je crois que la Croix–Rouge a publié un rapport, et nous sommes d'accord avec ce rapport pour le moment.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je voulais vraiment obtenir un compte rendu provisoire qui nous donne une idée de la teneur du rapport.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, la Croix–Rouge est en train d'examiner comment elle peut analyser tous ces échantillons. C'est à peu près tout ce que je suis en mesure de dire pour le moment.

Je me ferai un grand plaisir de communiquer un rapport plus complet aux députés dès que j'en aurai un.

* * *

• (1440)

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, hier, visiblement ébranlé, le ministre du Patrimoine s'est contredit une fois de plus dans le dossier de la transaction controversée de Ginn Publishing. D'une part, il affirmait qu'aucune proposition d'achat d'éditeurs canadiens n'avait été faite depuis l'élection des libéraux et, d'autre part, il a déclaré que l'éventualité d'une poursuite judiciaire ne l'avait pas influencé dans sa décision.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Comment le ministre peut–il justifier sa nouvelle volte–face dans le dossier de Ginn Publishing, alors qu'il a déjà déclaré avoir autorisé la transaction par peur d'être poursuivi, tandis qu'hier, il admettait candidement au journaliste du *Toronto Star*, que j'ai lu, que la peur d'une poursuite n'avait rien eu à voir dans sa décision?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je ne sais pas si les applaudissements anticipent la réponse. Je n'ai jamais changé d'avis et je n'ai jamais changé de position. Les observations qu'on m'impute au sujet de ce que j'ai dit à l'extérieur de cette Chambre se réfèrent à la période qui a suivi la transaction et non pas la période qui est venue avant la transaction. Pour ceux qui ont suivi ce débat, ils comprendront ce que je veux dire.

Des voix: Bravo!

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'ai bien suivi ce débat mais j'ai un peu de difficulté à suivre le ministre.

Comment le ministre peut–il continuer d'affirmer qu'aucun éditeur canadien n'avait manifesté d'intérêt pour l'achat de Ginn, depuis l'élection des libéraux, alors que pas plus tard qu'en janvier dernier, le président de Canada Publishing, M. Ronald Besse, faisait part à la CDIC, pour au moins la quatrième fois depuis 1989, de son intention d'acquérir Ginn Publishing? Comment peut–il justifier sa déclaration? Quand le ministre dit–il vrai? En Chambre, ou dans le lobby au *Toronto Star*?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je comprends que notre collègue ait du mal à me suivre car depuis que je suis ministre des Sports amateurs, je suis très vite sur mes patins.

Que l'on ne me fasse pas dire des choses que je n'ai pas dites. Ce que j'ai dit, c'est qu'il n'y avait pas, à ma connaissance, d'offres fermes et chiffrées faites pour l'achat de Ginn. Voilà ce que j'ai dit.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire de la circonscription de Winnipeg–Nord, comme de partout ailleurs j'en suis certain, s'inquiètent des perspectives d'emploi pour l'été qui approche à grands pas.

Comment le ministre s'assurera–t–il que le programme d'emploi pour l'été qui vient satisfera aux besoins d'emploi accrus des jeunes? Comment le gouvernement établira–t–il un lien entre ce programme et ses futurs projets du Service jeunesse et des programmes d'apprentissage, cela pour mieux répondre aux besoins des jeunes Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je remercie aussi les autres membres de notre caucus d'avoir suggéré, au cours des derniers mois, des améliorations à apporter à notre programme d'emploi pour étudiants.

Je suis très heureux d'annoncer que le gouvernement a décidé d'augmenter de 20 p. 100, soit d'un peu plus de 20 millions de dollars, le budget prévu pour le programme d'emploi d'été; le nouveau budget servira tout particulièrement à établir des liens entre les emplois d'été et les employeurs qui continueraient de guider les étudiants tout au long de l'année.

Nous estimons qu'il s'agit là d'une approche extrêmement novatrice qui fournira une aide supplémentaire à de nombreux jeunes méritants et désireux de retourner étudier et d'acquérir une bonne formation pour l'avenir.

* * *

• (1445)

LE PROJET KEMANO

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le 11 mars, j'ai posé une question au ministre au sujet de l'aide financière accordée aux intervenants pour la participation aux audiences sur l'achèvement des travaux du projet Kemano et de l'égalité d'accès à cette aide pour les groupes intéressés.

Malheureusement, le ministre n'a pas répondu à ma question au sujet de l'égalité d'accès, mais a choisi plutôt de rappeler à la Chambre que le trésor public n'était pas inépuisable et que le gouvernement fédéral allait agir d'une manière responsable en ce qui a trait aux dépenses fédérales.

Si c'est le cas, le ministre peut–il confirmer que le gouvernement a engagé Farris and Co., le cabinet d'avocats le plus onéreux du Canada, pour le représenter aux audiences de la British Columbia Utilities Commission, au lieu de faire appel aux avocats du ministère de la Justice qui connaissent sans doute mieux le dossier et coûtent assurément moins cher?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de me poser ma première question.

Comme le député le sait, le gouvernement tient à ce que le processus d'évaluation du projet Kenamo soit transparent et ouvert. C'est pourquoi il a distribué des milliers de pages de documents afin que tous aient accès à l'information aux audiences de la BCUC.

En ce qui concerne l'aide financière accordée aux intervenants, comme le ministre l'a déjà dit, nous allons déterminer quels groupes peuvent faire une demande au ministère. Toutes les demandes seront étudiées. Il y a des fonds, mais les groupes doivent faire une demande. Nous allons étudier la question de l'aide qui sera accordée à certains groupes pour leur permettre d'intervenir.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je sais que tous les députés voudraient participer aux diverses activités de la Chambre, mais je leur demanderais aussi de cesser de présenter toutes sortes de documents ayant pour effet de détourner notre attention de cette question des plus sérieuses.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je dois dire que la réponse du secrétaire parlementaire au sujet de l'aide financière aux intervenants me satisfait davantage que celle du ministre. Le ministre des Pêches et des Océans a clairement dit dans une note de service que seuls les groupes autochtones auraient droit au financement.

Aujourd'hui, le député dit. . .

Le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Harris: Au nom de tous les intéressés dans ma circonscription, le député est–il en train de dire à la Chambre et à tous les autres intéressés que le gouvernement étudiera les demandes des groupes non autochtones?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je le répète, le ministre des Pêches et des Océans a déjà précisé, en réponse à une question semblable, que tous les groupes d'intervenants, quels qu'ils soient, pourront faire une demande d'aide financière et que leur cas sera étudié, mais que les fonds sont limités.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dispose également de fonds pour lesquels une demande peut être faite.

Ce que je dis aujourd'hui, c'est que nous voulons étudier les demandes d'aide financière dans le cadre du budget actuel pour le financement des intervenants.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles est intervenu personnellement auprès du ministère de la Défense nationale afin que les francophones qui ont perdu leur emploi puissent avoir accès, dans leur langue, à des cours de réorientation professionnelle et de reclassement au quartier général de la défense à Ottawa, dont le responsable de ce service, depuis six ans, est un unilingue anglophone.

• (1450)

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Comment le ministre, un défenseur acharné des droits des francophones au sein des forces armées, peut–il tolérer une telle situation? Qu'entend–il faire pour que les francophones, qui constituent près de 30 p. 100 des effectifs du quartier général, aient accès aux mêmes services que ceux offerts aux anglophones?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Nous avons mis en place beaucoup des recommandations du ministère de la Défense nationale. Nous avons un comité ministériel qui a été formé par l'ancien ministre et il y a aussi un comité dans les Forces canadiennes en général. Nous avons mis en place beaucoup des recommandations, mais nous avons beaucoup de travail à compléter.

[*Traduction*]

Il n'est pas inutile de souligner à la Chambre que, étant donné les questions posées depuis quelques semaines sur les collèges militaires, nous avons passé en revue toute la question du bilinguisme dans les forces armées.

Dans quelques semaines, au retour du congé de Pâques, je serai peut–être en mesure de faire une déclaration à la Chambre au sujet des mesures que nous entendons prendre pour que le bilinguisme au Collège militaire de Kingston soit d'une qualité acceptable aux yeux des députés d'en face. Il s'agit d'un établissement bilingue, et nous allons renforcer ce bilinguisme.

Plus généralement, nous allons aussi donner suite aux préoccupations exprimées par le commissaire aux langues officielles et d'autres personnes qui ont critiqué le ministère par le passé.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, malgré la réponse que le ministre vient de me fournir, est–ce qu'il reconnaît que ce nouveau cas illustre une fois de plus les problèmes vécus par les francophones à travailler dans leur langue au sein du ministère de la Défense, ici même à Ottawa, qui est une ville bilingue? Devant un tel état de fait, comment le ministre ose–t–il nous faire croire qu'il va rendre le Collège militaire de Kingston bilingue?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je veux assurer la Chambre et l'honorable député qu'on peut travailler en utilisant la langue française au quartier général à Ottawa. Moi, comme ministre, ainsi que tous mes hauts fonctionnaires travaillons en français.

[*Traduction*]

Il s'agit d'un problème de la société canadienne sur lequel nous avons des opinions très nettes. Nous tenons au bilinguisme des institutions nationales. Nous tenons au bilinguisme dans le fonctionnement de l'administration et dans l'ensemble du Quartier général de la Défense nationale. Nous avons accompli de grands progrès, mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas faire encore mieux dans les semaines à venir.

J'invite le député d'en face et ses collègues à nous aider à relever le niveau de bilinguisme dans les Forces canadiennes afin qu'il soit acceptable pour les Canadiens qui parlent les deux langues officielles.

* * *

LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, comme vous le savez, la Chambre a examiné la question de suspendre le processus de révision des limites des circonscriptions électorales avant que des audiences publiques n'aient pu être tenues à ce sujet et après que cinq millions de dollars ont été dépensés. Il court aussi certaines rumeurs selon lesquelles le gouvernement aurait l'intention d'appliquer la clôture après seulement une journée de débat.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre pourrait–il faire savoir à la Chambre si le gouvernement a demandé un avis juridique sur la constitutionnalité de cette loi avant de la présenter à la Chambre? Dans l'affirmative, quel est–il? Dans la négative, pourquoi ne l'a–t–il pas fait?

Le Président: Je crois que la Chambre est saisie de cette question. La question est toutefois assez générale pour que je permette au ministre d'y répondre, s'il y tient.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je pense que la question de l'honorable député fait référence à une proposition qui permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des millions de dollars. Il semble tout à fait irréaliste à ce moment–ci de procéder avec une révision de la carte électorale, carte électorale qui, en vertu même de sa composition actuelle, regroupe un nombre de députés qui, au dire même du parti que représente l'honorable député, est déjà trop élevé.

• (1455)

En vertu de cette proposition, on augmenterait encore davantage le nombre de députés. J'invite donc plutôt l'honorable député à assumer ses responsabilités afin d'économiser l'argent des contribuables et de reporter ce projet à plus tard.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, nous avons proposé de rencontrer le gouvernement à n'importe quel moment pour négocier une réduction du nombre de députés à la Chambre. Le gouvernement a refusé.

Or, ma question concerne la constitutionnalité de cette loi. Selon l'avis juridique donné à un comité parlementaire, quand ce processus a été suspendu durant la dernière législature—il s'agissait du projet de loi C–67—l'article 51 de la Loi constitutionnelle prévoit un délai implicite pour procéder à la révision des limites des circonscriptions électorales. Le report du processus après le prochain recensement est une infraction à la Constitution et a des répercussions sur d'autres dispositions, comme l'alinéa 42(1)*a)* de la Loi constitutionnelle.

Le Président: À l'ordre. Peut–être serait–il préférable d'inscrire cette question au *Feuilleton*. C'est une question très précise. Je demande au député d'envisager de la faire inscrire au *Feuilleton*.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

Des pêcheurs de ma circonscription s'inquiètent de la menace que pose, pour leur gagne–pain, la présence de plusieurs gros navires canadiens qui pêchent le thon rouge au large des côtes des Bermudes. Comme le secrétaire parlementaire le sait, la pêche au thon rouge se pratique depuis peu de temps aux Bermudes et cet archipel n'est pas membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, la CICTA, qui est l'organisme international responsable de la conservation de cette ressource fragile.

Le fait que des navires canadiens aillent pêcher dans les eaux des Bermudes pourrait empêcher d'autres pêcheurs de thon du golfe du Saint–Laurent de pêcher leur propre quota, cette année.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il informer la Chambre et les habitants de ma circonscription des mesures que le gouvernement prend pour mettre fin à cette activité de pêche inopportune?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais dire à la Chambre que l'on a fait savoir officiellement aux cinq navires en question que leurs activités n'étaient pas sanctionnées par le gouvernement et qu'ils risquaient de perdre les licences leur donnant le droit de pêcher dans la zone canadienne.

On leur a dit également que l'industrie canadienne du thon et de l'espadon avait été informée du nombre de thons et d'espadons qu'ils avaient pêchés et que ce nombre serait déduit des quotas canadiens.

Nous faisons tout notre possible pour contrôler ces navires et mettre un terme à cette situation.

* * *

[*Français*]

L'ENQUÊTE SUR LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

En janvier dernier, le juge Krever, responsable de l'enquête sur le sang contaminé, faisait part de l'insuffisance des budgets et des ressources mis à sa disposition pour mener à bien son mandat. Interrogée par l'opposition officielle, la ministre de la Santé affirmait qu'une demande de fonds supplémentaires a été présentée et qu'elle était étudiée par le Conseil du Trésor.

La ministre peut–elle nous dire si le Conseil du Trésor a enfin pris une décision concernant cette demande de crédits supplémentaires?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous sommes en train de revoir la demande encore aujourd'hui. Nous annoncerons ce qu'il en est lorsque nous aurons pris une décision finale.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les exportations canadiennes de grains sont sérieusement freinées par la réduction du trafic ferroviaire. Selon Howard Restall de XCan Grain, les navires attendent de deux à trois semaines leur chargement de canola canadien, ce qui force XCan à payer jusqu'à 10 000 $ par jour de frais de surestarie. De plus, les navires partent souvent à vide après avoir empoché jusqu'à 350 000 $ de ces frais de surestarie.

Quand le ministre va–t–il exiger que les sociétés ferroviaires honorent leurs engagements et transportent rapidement le grain lorsque les marchés le demandent, au lieu de faire constamment du lobbying pour que le gouvernement les autorise à réduire leurs services?

Hommage

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député soulève une question qui inquiète beaucoup l'industrie, notamment les expéditeurs, les consommateurs et les clients. Nous essayons de promouvoir une solution qui viendrait de consultations entre les parties intéressées. Comme le député le sait, c'est très complexe.

• (1500)

On me dit que les sociétés ferroviaires essaient de trouver une solution en utilisant, grâce au changement de temps, des wagons qu'il était impossible d'utiliser pendant l'hiver. On essaie également de louer des wagons aux États–Unis. Nous nous intéressons activement à la question. J'en reconnais l'urgence, et nous ferons de notre mieux.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler à la Chambre quelque chose qui s'est passé aujourd'hui pendant la période des questions.

Depuis le début de la 35e législature, tous les députés, notamment les whips, ont toujours essayé de maintenir le décorum pour que nous puissions avoir de bons débats.

Je comprends que, dans le feu de la discussion, des députés peuvent parfois chahuter ou parler un peu plus fort que d'habitude. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, j'ai été très gêné, surtout par un parti politique qui, avant, pendant et après les élections, nous a sermonnés sur la conduite que nous devrions adopter ici. Des affiches ont été brandies, pas par un seul député, mais par plus d'une rangée de députés de ce parti. À mon avis, cela a été organisé délibérément. Il est honteux et regrettable que, aujourd'hui, après trois mois d'efforts pour maintenir le décorum, il ait été mis fin à cet usage.

Des voix: Bravo!

. **Le Président:** En fait, depuis le début de la 35e législature, tous les députés, à mon avis, ont fait tout leur possible pour maintenir le décorum à la Chambre.

Comme je l'ai mentionné au cours de la période des questions, nous avions bel et bien demandé à tous les députés de cesser de se livrer à de telles manifestations. Je suis certain que nous prendrons tous à coeur les paroles du whip, car j'estime que les choses se sont bien déroulées jusqu'ici. J'encouragerais donc les députés à essayer de maintenir le décorum à la Chambre.

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous prierais de consulter les «bleus» de la période de questions. Vous avez déclaré ma question supplémentaire irrecevable, avant même que j'aie pu la poser. Ma question était la suivante: «Le gouvernement se propose–t–il simplement de se pencher sur cette affaire avec son constitutionnaliste. . .»

Le Président: Je vais donner au député l'assurance que je consulterai les «bleus» et, si je me suis trompé, je vais revenir à la Chambre pour corriger la situation.

J'ai fait de mon mieux pour saisir le sens de la question avant que les députés ne la posent. Si je me suis trompé, je solliciterai l'indulgence de la Chambre. Par ailleurs, je me demande s'il ne serait pas préférable, pour obtenir une réponse plus complète, d'inscrire certaines questions au *Feuilleton*, ce qui me paraît l'endroit tout indiqué pour les questions de ce genre. Quoi qu'il en soit, je m'engage à vérifier les «bleus».

Chers collègues, nous allons maintenant passer à la période des hommages.

* * *

MONSIEUR ERIC JOHN SPICER

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, avec le consentement préalable de la Chambre et à titre de coprésident du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, je propose, appuyé par la députée de Saint–Hubert:

> Qu'en reconnaissance de ses longs et distingués services comme chef de service administratif de la Bibliothèque du Parlement, Monsieur Eric John Spicer soit par le présent acte nommé fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes à titre de bibliothécaire parlementaire émérite.

Des voix: Bravo!

• (1505)

Le Président: Je pose la question pour la forme. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: J'allais présenter officiellement notre bibliothécaire émérite. Puisque les députés l'ont déjà acclamé, je demanderais à certains d'entre eux de nous faire part de leurs impressions.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, je suis heureuse que mon parti, le Bloc québécois, m'ait demandé de prendre la parole aujourd'hui afin de féliciter M. Erik John Spicer pour sa nomination—et je traduis vraiment librement—comme bibliothécaire parlementaire émérite. J'espère que la traduction est bonne.

Ma première élection remonte au 21 novembre 1988. En tant que nouvelle élue, à l'époque, et comme membre du gouvernement à l'époque, je voulais tout savoir, étant curieuse de nature évidemment. Je voulais avoir toute la documentation sur tous les sujets à l'ordre du jour, spécialement sur un sujet qui m'a toujours préoccupé, les armes à feu. Je voulais connaître les lois et les règlements dans les pays européens relativement aux armes à feu. Je voulais savoir en vertu de quoi les Américains disaient toujours qu'ils avaient un droit presque inné à posséder une arme

à feu, et c'est à la Bibliothèque du Parlement que j'ai reçu toutes les réponses.

Également, lorsque nous siégions aux comités, et lorsque nous siégeons encore aux comités permanents de la Chambre, nous pouvons toujours compter sur les services fournis par la Bibliothèque, spécialement les résumés législatifs et les comptes rendus sur les différents sujets qui sont abordés. Le Service de la recherche de la Bibliothèque est toujours prêt et disponible à nous informer, et à nous aider dans notre recherche de la vérité.

Le Service de la Bibliothèque a également mis sur pied des séances d'information pour les députés et les adjoints des différents ministères afin que nous et nos adjoints sachions à qui et comment procéder pour obtenir tous les renseignements nécessaires au bon fonctionnement de nos bureaux.

De plus, s'il est impossible de participer à ces sessions d'information, on peut toujours demander encore une fois à la Bibliothèque les cassettes audio, et à ce moment–là, on reçoit le même service.

Tout ceci pour vous dire, monsieur le Président, que nous apprécions grandement les services qui ont été mis en place pour nous, les députés, pour nos adjoints, afin que nous puissions remplir notre mandat adéquatement. Merci à M. Spicer, merci, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le Président: La députée de Beaver River. Par inadvertance, j'ai interrompu mon collègue de Vancouver Quadra qui pourra prendre la parole après la députée de Beaver River.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de mon parti pour offrir, moi aussi, nos félicitations à M. Spicer pour sa longue et remarquable carrière en cet endroit, carrière certainement plus longue que celle de bien des personnes qui ont servi ici.

En ma qualité de députée de Beaver River, je connais Erik Spicer depuis cinq ans. Je dois dire que, dans la situation unique où je me trouvais pendant la dernière législature, j'ai apprécié le fait de pouvoir m'adresser à une personne qui en savait long sur les mécanismes du Parlement. Le service auquel j'ai eu droit en tant que députée indépendante était tout simplement formidable.

J'ai trouvé merveilleux de pouvoir compter sur les nombreuses personnes hautement qualifiées, qui travaillent à la bibliothèque et qui sont toujours prêtes à rendre service. Pour moi qui suis professeur d'anglais et qui ai passé dix ans dans l'enseignement, avoir une telle bibliothèque à ma disposition était tout simplement merveilleux. Je tiens à remercier M. Spicer du fond du coeur pour toute l'aide qu'il m'a apportée, à moi et à mon personnel.

Je me souviendrai toujours du merveilleux sourire de M. Spicer que nous pouvons apercevoir maintenant à la tribune. Il est toujours de bonne humeur. Je ne me souviens pas de l'avoir rencontré, que ce soit dans l'ascenseur, à la bibliothèque, dans les couloirs ou à la cafétéria sans qu'il soit de bonne humeur et d'un abord très agréable. C'est une qualité fort appréciable.

• (1510)

À la bibliothèque comme au bureau, tout le monde a été extrêmement surpris du nombre de députés nouveaux qui forment ce nouveau Parlement. Je suis sûre que cette immense surprise a rapidement été suivie d'un énorme surcroît de travail.

De la place que j'occupe aujourd'hui à la Chambre des communes, j'aimerais dire un grand merci, au nom de tous les députés, les nouveaux en particulier, pour les séances d'orientation qui nous ont été offertes sur la bibliothèque et pour l'excellence des services qu'on y trouve.

Quel merveilleux endroit pour travailler que cette Bibliothèque du Parlement! Je n'oublierai jamais la première fois que j'en ai franchi la porte. J'en suis restée bouche bée. Quel bonheur d'avoir travaillé plusieurs décennies dans un endroit aussi merveilleux! Je sais que M. Spicer va le regretter énormément.

Il laisse derrière lui probablement l'un des plus beaux bureaux du Parlement. Mais heureusement, il va voir beaucoup d'autres endroits magnifiques.

Monsieur le Président, vous savez comme moi que M. et M^me^ Spicer adorent voyager. Ce magnifique bureau du Parlement, qui est dans le genre de ce que le Canada a de plus beau à offrir, sera pour eux un bon point de départ vers d'autres destinations.

J'aimerais rendre hommage à Erik et à son épouse Helen qui, comme lui, est bibliothécaire. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant dans l'un des derniers numéros du *Hill Times*, que l'une de leurs principales occupations, en préparation pour leur déménagement d'une grande maison dans un appartement plus petit, était d'empaqueter leurs livres. Ce n'est pas surprenant. Lorsqu'il y a deux bibliothécaires dans une famille, on peut facilement imaginer le nombre de livres accumulés dans leur bibliothèque privée. Je crois que cela fut tout un défi pour eux.

J'aimerais aussi rendre hommage à leur fille Erika qui a grandi dans une demeure où régnaient sans aucun doute l'amour et le respect des livres. Je suis convaincue qu'aujourd'hui elle transmet ces sentiments à ses trois filles. Les Spicer quittent un endroit merveilleux pour découvrir plusieurs régions du globe, mais je sais qu'ils s'arrêteront régulièrement à Vancouver pour visiter leur fille et leurs petites–filles.

Permettez–moi de relater un dernier souvenir qui restera marqué chez moi à tout jamais; j'étais dans l'ascenseur il y a deux semaines environ, en même temps qu'un groupe de personnes âgées qui, de toute évidence, sortaient du restaurant du Parlement. Je descendais de mon bureau du cinquième étage et j'ai échangé quelques mots avec une dame qui m'a déclaré: «Je suis avec un groupe d'amis; nous sommes venus de la résidence aujourd'hui pour déjeuner au restaurant du Parlement.» Bien entendu je lui ai demandé s'ils célébraient une occasion spéciale, ce à quoi elle a répliqué: «Non, rien de particulier; c'est une simple sortie. Je suis la mère d'Erik Spicer.» C'était une raison suffisante pour fêter selon elle. Elle rayonnait lorsqu'elle parlait de son fils. C'est très spécial car ce groupe venait simplement prendre le lunch sur la colline du Parlement et s'en faisait toute

une fête. Je n'oublierai jamais l'éclat dans les yeux de cette dame et son sourire lorsqu'elle m'a dit qu'Erik Spicer était son fils. Elle était très fière de lui et j'ajouterais qu'elle a bien raison de l'être.

Bonne chance et félicitations à Erik et Helen Spicer à l'occasion de leur retraite; ils sont tous deux hautement respectés en cette Chambre. Que Dieu les bénisse.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, à l'instar des députées de Saint–Hubert et de Beaver River, je tiens à rendre hommage au bibliothécaire parlementaire émérite. M. Erik Spicer a occupé pendant 33 ans un poste qui équivaut au niveau de sous–ministre. Il s'agit sûrement d'un record à Ottawa. M. Spicer a présidé à la transition au cours de laquelle la bibliothèque est passée de l'âge classique à l'âge électronique, tout en conservant la richesse de ses collections accumulées jusqu'à nos jours.

Un bibliothécaire n'a pas toujours le temps de lire ses livres tant il est occupé. Toutefois, M. Spicer a lu beaucoup; c'est un homme cultivé, spirituel et au verbe facile. Comme Solon, il a su reconnaître que le législateur avisé doit savoir s'inspirer de la sagesse accumulée dans les livres au fil du temps. Les bibliothèques et l'art de légiférer sont indissociables et complémentaires.

En ce sens, la Bibliothèque du Parlement constitue un trésor. La bibliothèque constitue littéralement le joyau de la couronne dans cet imposant édifice parlementaire que vous dirigez, monsieur le Président.

• (1515)

M. Erik Spicer s'est distingué par son sens de la collaboration, sa grande impartialité, l'ouverture avec laquelle il a su diriger les attachés de recherche, et à cet égard n'oublions pas que l'excellent personnel de recherche est mis gratuitement à la disposition des parlementaires de tous les partis et de toute allégeance. M. Spicer a su coordonner tout cela, à l'image de sa personnalité unique. Il nous manquera à tous.

Nous tenons à lui souhaiter, ainsi qu'à son épouse et aux membres de sa famille, une retraite heureuse, au cours de laquelle il demeurera sans aucun doute actif sur le plan intellectuel. Je vous remercie d'avoir accepté, en tant que bibliothécaire, non seulement de conserver le trésor du Parlement mais de l'enrichir et d'en faire une des institutions les plus prestigieuses du Commonwealth et du monde, dont les traditions parlementaires trouvent leur origine en Grèce, à Rome, en Grande–Bretagne et en France, ainsi que dans toutes les nouvelles cultures qui constituent notre pays.

Je vous remercie, monsieur, et vous souhaite la retraite heureuse et honorable que vous avez si bien méritée.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, joindre ma voix à celles de mes collègues pour adresser mes meilleurs voeux à notre éminent bibliothécaire.

Je ne peux m'empêcher de penser à la députée de Beaver River qui a déclaré que la première fois qu'elle était allée à la bibliothèque, elle était restée bouche bée en regardant autour d'elle. J'ai cru qu'elle allait préciser que c'était à cause d'Erik Spicer. Je crois que c'est le sentiment que nous avons tous éprouvé la première fois que nous l'avons rencontré. Il était probablement le symbole ultime du fonctionnaire dévoué.

Je me rappelle avoir fait appel à ses services pour toutes sortes de besoins au fil des ans, qu'il s'agisse de livres ou de recherches; non seulement m'a–t–on toujours répondu dans les délais voulus, mais on est souvent allé au–delà de mes attentes et espérances les plus folles. Le leadership dont il a fait preuve pendant tant d'années était tout simplement remarquable.

Non seulement Erik Spicer a–t–il été un éminent bibliothécaire pendant de nombreuses années, mais également, comme ma collègue de Beaver River l'a laissé entendre, il était l'ami de tous. En fait, chaque fois que vous le rencontriez, vous saviez que vous étiez avec un ami toujours prêt à vous demander gentiment de vos nouvelles pour savoir comment vous vous en sortiez en tant que député.

C'est un véritable gentleman dans tous les sens du terme, un bibliothécaire dévoué et remarquable et un professionnel reconnu partout dans le monde pour la compétence et le leadership avec lesquels il a créé au Canada, pour nous, au Parlement, ce qui doit être l'une des meilleures bibliothèques, l'un des meilleurs services de recherche du monde entier pour les parlementaires.

Il nous manquera beaucoup, mais nous le reverrons certainement, étant donné le genre d'homme qu'il est. Au nom de mes collègues néo–démocrates et de tous les députés indépendants bien entendu, je lui adresse, ainsi qu'à son épouse Helen et à sa fille, nos meilleurs voeux. Nous espérons avoir le plaisir de le revoir encore pendant de nombreuses années.

Le Président: Chers collègues, en tant que Président, il est très rare que je fasse des discours dans cette enceinte, mais je profite de cette occasion à titre de parlementaire, tout comme vous, pour remercier vivement M. Spicer.

Vous avez fait honneur à votre profession, comme le montre votre titre de bibliothécaire émérite, le plus grand honneur qu'on ait pu vous faire.

Vous nous laissez avec une mine de livres et de connaissances. Cependant, chose plus importante encore, vous avez préparé d'innombrables parlementaires en leur transmettant des renseignements leur permettant de prendre de bonnes décisions rationnelles et d'adopter d'excellentes lois dans l'intérêt de tous les Canadiens. Vous avez rendu d'immenses services à la Chambre et par le fait même, à votre pays.

Vous êtes vraiment digne de tous les compliments qu'on vous faits aujourd'hui.

• (1520)

Pour ma part, à titre de Président, je vous souhaite la meilleure santé possible et j'espère qu'Helen et vous pourrez profiter à fond de nombreuses années à venir, comme vous nous avez aidés

à passer de façon agréable toutes ces années où nous avons servi ici en tant que parlementaires. Je vous remercie, monsieur.

Des voix: Bravo.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

Le Président: Le député de Markham—Whitchurch—Stouffville souhaite soulever la question de privilège. Avant de lui donner la parole, je voudrais le remercier d'avoir attendu qu'on rende tous ces hommages. Je lui ai demandé de le faire par l'entremise du greffier.

Je vais entendre sa question de privilège et je voudrais simplement lui signaler que j'ai déjà été saisi d'une question de privilège. J'étais disposé à ce moment-là à rendre une décision en fonction des renseignements qu'on m'avait transmis, mais le député m'a d'abord demandé d'attendre avant de le faire, puis il a décidé de retirer sa question de privilège.

Ainsi, si c'est la même question de privilège que le député soulève maintenant, je vais lui demander de bien vouloir nous dire avant toute autre chose précisément en quoi ses privilèges ont été violés et, en second lieu, de présenter de nouvelles précisions, si possible, s'il s'agit de la même question de privilège qui a déjà été soulevée. Si le député voulait bien procéder ainsi, ce serait très utile à la présidence.

LE DÉPUTÉ DE MARKNAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos de l'affaire que je vous ai soumise le 15 février. Je serai très bref.

Je prends donc de nouveau la parole aujourd'hui après avoir consulté mon avocat et discuté du chantage dont j'ai été victime et des allégations sans fondement qui ont été faites à mon sujet. Je voudrais soumettre de nouveau à la présidence la question de privilège que j'ai présentée le 15 février afin que toute cette affaire puisse être étudiée par le comité compétent.

J'ose espérer que votre décision sera favorable, monsieur le Président.

Quant à l'ensemble de l'information qui a été rendue publique, j'ai appris, après avoir discuté avec le conseiller, que les détails n'étaient pas une affaire aussi pressante que je le croyais, si bien que la question reste à peu près dans le même état que la première fois. Les entretiens que j'ai eus avec le conseiller n'ont fait ressortir aucun élément nouveau.

Le Président: La présidence voudrait saisir bien clairement de quoi il s'agit. Le député souhaite que je me prononce sur l'information qu'il m'a soumise à une date antérieure.

Si tel est bien le cas, je vais le faire avec plaisir. Je vais passer en revue toutes les notes et relire le hansard. Je vais étudier toute l'information qui m'a été soumise et je communiquerai ma décision à la Chambre le plus rapidement possible.

[*Français*]

LOI DE 1994 SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

PROJET DE LOI C-18. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Traduction*]

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance, je proposerai une motion attribuant un certain nombre de jours ou d'heures pour l'étude du projet de loi à cette étape.

AFFAIRES COURANTES

• (1525)

[*Traduction*]

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents visés, dont une liste est jointe aux documents.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles et en conformité du paragraphe 36(8) du Règlement, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATURELLES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des ressources naturelles.

Le comité a examiné le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les

hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence, et s'est entendu pour en faire rapport sans proposition d'amendement.

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. René Laurin (Joliette) demande à présenter le projet de loi C–230, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (formation et travailleurs indépendants).

—Monsieur le Président, je voudrais déposer aujourd'hui ce projet de loi qui a principalement pour objet de permettre à ceux qui reçoivent des prestations d'assurance–chômage de pouvoir entreprendre une formation les aidant à se libérer de ce fardeau de l'assurance–chômage et de créer leur propre emploi, ou encore de permettre à des gens touchant actuellement l'assurance–chômage de commencer à créer leur propre entreprise tout en pouvant bénéficier des prestations d'assurance–chômage pendant la période où ils auraient eu le droit de les percevoir.

Je dépose ce projet de loi en espérant avoir l'appui de mes collègues des deux côtés de la Chambre.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CANADA–HONGRIE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

L'hon. David Anderson (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi S–2, Loi mettant en oeuvre une convention conclue entre le Canada et la République de Hongrie, un accord conclu entre le Canada et la République fédérale du Nigéria, un accord conclu entre le Canada et la République du Zimbabwe, une convention conclue entre le Canada et la République argentine et un protocole conclu entre le Canada et le Royaume des Pays–Bas, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et apportant des modifications connexes à d'autres lois, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens pour présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

Au nom des électeurs de Okanagan—Similkameen—Merritt, les pétitionnaires demandent l'adoption d'une mesure législative visant la tenue d'un référendum auprès des Canadiens en vue d'accepter ou de rejeter la reconnaissance de deux langues officielles au Canada.

• (1530)

LES TAXES SUR LE TABAC

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter huit pétitions. La réduction des taxes sur le tabac préoccupe toujours autant les habitants de Peterborough. Permettez–moi de résumer les pétitions.

La première, qui est signée par 25 personnes, souligne que, avec la réduction des taxes, un plus grand nombre d'adolescents se mettront à fumer. La deuxième pétition, qui porte également 25 signatures, dit qu'on observera, à cause de l'application de cette mesure, un plus grand nombre de décès évitables qu'au cours de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. La troisième pétition, elle aussi signée par 25 personnes, rappelle la vraie nature du problème, soit la réimportation des produits du tabac canadiens.

La prochaine pétition, qui porte également 25 signatures, souligne que, à cause de la réduction des taxes, 2 millions de Canadiens de plus deviendront des toxicomanes qui abusent du tabac. Une autre pétition rappelle que le tabagisme finit par tuer entre le tiers et la moitié des fumeurs. Une autre pétition, signée par 75 personnes, recommande le marquage efficace de tous les produits du tabac.

Les 25 signataires de l'avant–dernière pétition font savoir qu'ils préféreraient une augmentation de la taxe à l'exportation plutôt qu'une réduction de la taxe de vente. Enfin, les 34 signataires de la dernière pétition signalent que, dans la circonscription de Peterborough seulement, 200 personnes meurent du tabagisme chaque année. Ils rappellent aussi que le nombre de cas de cancer du poumon chez la femme a triplé au cours des 20 dernières années.

Je présente ces pétitions que j'ai, moi–même, signées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice–président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 mars, de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai déjà pris souvent la parole au cours de la période des déclarations de députés et de la période des questions, mais je suis heureux de pouvoir le faire pour la première fois sans sérieuse contrainte de temps à l'occasion du débat sur le projet de loi C–14.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre nomination au poste de vice–président de la Chambre. Je félicite aussi tous les députés élus, et je félicite tout particulièrement ceux qui ont été réélus. À une époque où la population a de plus en plus ses politiciens à l'oeil, être réélu est un exploit qu'il vaut la peine de souligner. Notre législature sera sans doute intéressante et productive.

Je remercie les électeurs de Kootenay–Ouest—Revelstoke de m'avoir fait confiance en me déléguant pour les représenter ici au Parlement.

Je ne prendrai pas le temps que l'on prend habituellement pour vanter la beauté de sa circonscription. Ceux qui sont de là–bas, savent quel endroit incroyable c'est, et les autres se trompent s'ils croient que leur région égale la nôtre.

Contrairement à ce que faisaient souvent les partis d'opposition dans le passé, le Parti réformiste n'a pas l'intention de critiquer le gouvernement uniquement parce qu'il est dans l'opposition. Nous serons les premiers à reconnaître une bonne mesure législative lorsque le gouvernement en présentera une et, lorsque nous ne serons pas d'accord avec le gouvernement, nous nous efforcerons de proposer des solutions de rechange constructives.

Nous voulons que, durant la présente législature, le Parlement défende les intérêts de tous les Canadiens. Nous ne sommes pas ici pour voir qui fait le meilleur discours. Nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement sur toute mesure législative avantageuse pour les Canadiens.

Le projet de loi C–14 me place devant un dilemme. Je reconnais, d'une part, que le gouvernement doit avoir les fonds nécessaires pour fonctionner en attendant l'arrivée d'une partie des impôts que les contribuables canadiens ont été condamnés à payer. D'autre part, je ne peux honnêtement pas approuver une mesure visant à fournir au gouvernement la première partie des fonds dont il a besoin pour faire des dépenses qui, à mon avis, atteignent un niveau inacceptable. Quelle est la solution de rechange?

• (1535)

La solution, ç'aurait été que le gouvernement présente un budget axé sur les compressions de dépenses, qui nous aurait conduits à un budget équilibré et, par la suite, à des réductions d'impôts. Si cela s'était produit, les contribuables canadiens, dont moi–même, n'auraient peut–être pas éprouvé l'hostilité qu'ils ressentent actuellement à l'égard du gouvernement parce qu'il n'a pas fait assez de compressions. J'aurais été capable d'appuyer ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt si le niveau des dépenses avait été moins élevé.

Chaque fois que quelqu'un va dans une banque où dans un autre établissement financier pour emprunter de l'argent, la première chose que le prêteur fait, c'est vérifier la capacité de remboursement de l'emprunteur. Le gouvernement canadien va voir beaucoup de prêteurs ces temps–ci, et je peux assurer aux députés que ces prêteurs examinent très attentivement la capacité de remboursement du Canada. Ils n'aiment pas ce qu'ils voient.

Lorsque ces prêteurs examinent la situation du Canada, voient–ils un emprunteur qui a besoin d'argent pour répondre à une pénurie temporaire? Probablement pas. Le Canada est endetté depuis la Première Guerre mondiale. Voient–ils un emprunteur qui rembourse sa dette? Encore une fois, c'est le contraire qui est vrai. Non seulement nous ne remboursons pas notre dette, mais nous ne pouvons même pas payer les intérêts sur la dette.

En 1993, nous nous endettions au rythme alarmant de 56 000 $ la minute. Aujourd'hui, un an plus tard et quatre mois après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement libéral, nous nous endettons au rythme de 84 000 $ la minute. Non seulement le taux de croissance de notre dette ne s'est pas amélioré, mais il a augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier. Nous nous dirigeons donc encore plus rapidement qu'avant vers une situation dont nous n'arriverons peut–être jamais à nous sortir. Cela peut difficilement inspirer confiance aux prêteurs internationaux.

Ces prêteurs voient–ils un emprunteur qui veut élargir son entreprise afin qu'elle devienne plus rentable à l'avenir? Il ne fait aucun doute que le gouvernement a exprimé dans le nouveau budget l'intention d'accroître ses recettes. Cela se compare–t–il vraiment à l'entreprise qui augmente ses bénéfices? Certainement pas! On pourrait faire une analogie plus juste en comparant cela à l'entreprise qui se propose d'exiger des prix plus élevés pour ses produits ou ses services, sans absolument rien qui lui permette de croire que ses clients acceptent ou sont en mesure de payer ces prix gonflés.

Les projections utopiques du gouvernement se fondent sur tellement de variables que même un optimiste à tout crin s'en trouverait ébranlé.

Un autre facteur qu'examinent les prêteurs, c'est la crédibilité des principaux responsables de l'entreprise. Ils veulent s'assurer que ces principaux agents ont de fortes chances de mener l'entreprise dans la voie du succès et de la solvabilité plutôt que dans celle de l'endettement et de la faillite.

Si les prêteurs se tournent vers les principaux décideurs au sein du gouvernement, que voient–ils? Ils voient le ministre des Finances, le principal agent des finances du gouvernement, qui a fait une grande tournée du Canada pour apprendre ce que les Canadiens voulaient que le gouvernement fasse. Une majorité écrasante des Canadiens, consultés ou non, ont dit qu'il faudrait réduire les dépenses et ne pas augmenter les impôts.

Qu'a fait l'agent principal des finances du Canada? Il a augmenté les dépenses publiques de 3,3 milliards de dollars et il compte sur des revenus accrus, les impôts, pour combler la différence au chapitre des dépenses, soit exactement le contraire de ce que les Canadiens ont demandé. S'il n'avait pas l'intention d'écouter ce que disaient les Canadiens, pourquoi alors se livrer à cette comédie d'audiences bidon et dépenser de l'argent à cette fin?

Qui étaient ces Canadiens qui se sont prononcés contre une augmentation des dépenses et des impôts? C'étaient des Canadiens ordinaires qui sont venus assister aux audiences tenues d'un bout à l'autre du pays. C'étaient des chefs de petites entreprises et des dirigeants de grandes sociétés. C'étaient des organismes comme le Board of Trade de Vancouver, la Chambre de commerce de la Colombie–Britannique, le Fraser Institute et la Fédération des contribuables canadiens. C'étaient des publications comme le *Maclean's*, le *Sun* de Vancouver, le *Globe and Mail* de Toronto et le *Financial Post*. C'étaient des économistes et des experts financiers de partout au Canada.

Un député ministériel s'est même senti obligé d'intervenir pour défendre ses électeurs en faisant remarquer au ministre des Finances que s'il avait vraiment entendu des Canadiens dire qu'ils feraient bon accueil à des augmentations d'impôt, comme il le prétendait, ce n'était pas dans sa circonscription qu'il avait entendu pareille chose.

Si les prêteurs se tournaient maintenant vers le premier dirigeant du gouvernement, le premier ministre, qu'y verraient–ils en matière d'assurance, de volonté et de compétence pour sortir le pays de sa crise financière? Ils verraient un ancien ministre des finances qui a fait augmenter la dette de notre pays de 60 p. 100 durant les deux exercices où il a exercé ses fonctions.

Durant la semaine qui a suivi la publication des chiffres concernant le budget 1994–1995, le premier ministre a fait une tournée nationale pour vendre aux Canadiens son programme de dépenses. Au cours d'une entrevue à Calgary pendant laquelle il était très évident que le programme n'était pas bien reçu, le premier ministre a rétorqué qu'il ne s'agissait pas d'un budget conservateur, réformiste ou néo–démocrate, mais d'un budget libéral. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Le Parti libéral a toujours eu comme ligne de conduite de taxer et de dépenser. Il n'y a certainement pas dérogé en l'occurrence. Il convient de se demander si cela peut fonctionner. La réponse est un non catégorique. Le problème maintenant, c'est de faire comprendre cela aux grands bonzes du gouvernement.

● (1540)

Supposons un instant qu'ils soient tous les deux de simples mortels comme le reste d'entre nous. Supposons qu'ils aient une hypothèque sur leur maison, un prêt–auto, des enfants qui vont au collège et qui ont besoin d'une aide financière, un chèque de paie dont le montant diminue sans cesse et un avenir offrant très peu de sécurité économique. Peuvent–ils honnêtement dire que s'ils étaient dans cette situation, ils seraient en faveur d'une hausse des impôts qui les a saignés à blanc eux et leur famille et qui leur a enlevé tout espoir pour l'avenir? Je ne le crois pas.

Le ministre des Finances administrerait–il une entreprise criblée de dettes et obligée de verser des paiements d'intérêt élevés comme le Canada actuellement en perpétuant l'inefficacité et le chevauchement des tâches dans cette entreprise, en payant différents services plus cher que cela n'est nécessaire et en amenant l'entreprise à étendre ses activités dans des domaines qui l'obligeront à s'endetter davantage sans que ses recettes s'en trouvent accrues ou que le problème général de sa dette diminue? C'est peu probable.

Pourquoi alors propose–t–il pareille solution pour résoudre les problèmes identiques de notre pays et pourquoi demande–t–il aux contribuables canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, de permettre la mise en oeuvre de ce grand plan de dépenses en autorisant un premier emprunt?

Expliquer les raisons de la dette de notre pays n'a rien de mystérieux; ce n'est pas comme essayer de percer le secret de la Caramilk. C'est un problème très simple à résoudre pour quiconque s'en donne la peine.

Les Canadiens s'intéressent à deux problèmes: le chômage et la dette. Pour régler ces problèmes, nous devons déterminer si l'un est à l'origine de l'autre et, dans l'affirmative, lequel éliminer pour résoudre l'autre.

Si le gouvernement contractait une dette supplémentaire suffisante pour redonner du travail à chacun au Canada, cela réglerait–il le problème de la dette? Bien sûr que non! Si le pays arrivait à éliminer sa dette qui est en train d'engloutir l'argent des contribuables et qui va encore en dévorer davantage, cela redonnerait–il du travail aux gens? Avant de répondre à cette question, regardons un peu le problème du chômage et les raisons qui ont fait que la situation est si mauvaise.

Plus la dette nationale grossissait, plus son appétit devenait grand et plus elle engloutissait l'argent des contribuables. Quand les impôts augmentent, le revenu disponible des Canadiens diminue, ce qui fait qu'ils ont moins d'argent à dépenser pour l'achat de biens et de services canadiens. Parallèlement, quand les impôts des compagnies canadiennes augmentent, cela se répercute sur le prix de leurs produits. Ce qui fait que les Canadiens peuvent encore moins se permettre d'acheter leurs produits et que ces compagnies ont encore plus de mal à faire concurrence à leur partenaires commerciaux sur le marché international.

Résultat, ces compagnies doivent supprimer la partie de leurs opérations qui n'est pas rentable et rationaliser l'autre, ce qui a conduit à la mise à pied d'un grand nombre de travailleurs canadiens.

La solution est alors de réduire l'appétit manifesté par le gouvernement envers l'argent des contribuables en réduisant les dépenses, en équilibrant le budget et en travaillant à une réduction des impôts dans ce pays. Avec cette solution, les Canadiens auront un revenu disponible plus important pour acheter des biens et des services canadiens, le coût de ces biens et de ces services baissera et les compagnies canadiennes deviendront plus concurrentielles par rapport à leurs partenaires commerciaux sur le marché international.

C'est logique: si elles parviennent à vendre davantage de produits avec profit, les sociétés canadiennes vont se développer

et embaucher des Canadiens, plutôt que de fermer leurs portes et de mettre à pied des Canadiens. Est–ce une solution simpliste? Sans doute, mais c'est la seule qui donnera des résultats.

En effet, le problème tient en partie au fait que tout le monde veut trouver une solution originale et mirobolante, dans l'espoir d'être proclamé champion de la reprise économique. Or, la vraie solution, elle n'est pas entre les mains d'un parti ou d'un particulier. Il s'agit plutôt de faire face à la réalité et d'aller à contre–courant des mesures désastreuses prises par le passé. À partir de ce moment–là, les Canadiens se feront peut–être moins prier pour approuver le pouvoir d'emprunt temporaire.

Nous devons jeter un regard impartial sur la situation, afin de voir comment nous nous sommes enfoncés dans ce bourbier financier. Autrefois, le vote des Canadiens était à vendre et les politiciens de l'époque l'achetaient.

Ils l'achetaient en se lançant dans des dépenses sociales trop généreuses, non pas trop généreuses pour les démunis, mais trop généreuses pour les gens qui n'étaient pas dans le besoin. Ils achetaient des voix en versant des subventions aux entreprises, pas à toutes les entreprises, mais spécialement à celles qui pouvaient venir en aide, d'une façon ou d'une autre, aux politiciens ou aux partis qui leur accordaient ces subventions. Ils achetaient des voix en versant des subventions aux sociétés d'État, à la demande de certains groupes d'intérêt qu'ils arrosaient également de subventions, plutôt qu'exiger d'eux qu'ils se fassent financer par ceux qu'ils prétendaient représenter. Ils achetaient le vote des gens riches ou proches des partis politiques en leur faisant miroiter la possibilité d'une sinécure et ils ne se privaient pas alors pour faire des nominations à saveur politique.

Pourquoi agir de la sorte et aller à l'encontre des besoins de l'ensemble des Canadiens?

• (1545)

Autrefois, en politique, à part quelques exceptions, deux règles étaient de mise. Règle nº 1: être élu. Règle nº 2: être réélu. C'était tout ce qui importait. Nous devons maintenant en payer le prix. Nous avons accumulé une dette de plus d'un demi–billion de dollars et nous continuons de l'accroître, au rythme d'un million de dollars toutes les 12 minutes.

Si les ministériels veulent rétablir la confiance de la population envers ses institutions et remettre le Canada en selle, ils doivent modifier le budget en réduisant les dépenses du gouvernement et en équilibrant le budget au cours de la 35e législature.

Alors, ce pays équilibrera son budget et commencera à amortir son énorme dette dans un avenir prévisible. On ne met pas cela en doute. Ce qu'on met en doute, c'est la manière dont cela se fera. Nous pouvons décider de commencer dès maintenant à choisir les méthodes et le rythme de mise en oeuvre de ce programme de responsabilité financière, ou nous pouvons attendre, comme l'a fait la Nouvelle–Zélande, que quelqu'un d'autre prenne ces décisions à notre place. Certains pourraient mépriser l'idée de nous comparer à la Nouvelle–Zélande et ils auraient raison. Le fait est que notre situation financière est bien pire que celle dans laquelle se trouvait la Nouvelle–Zélande lorsqu'elle a été forcée de se pencher sur sa crise financière.

Le gouvernement aurait–il pu faire des réductions considérables dans ce budget, son premier depuis dix ans? Je parie que oui. Je présume que d'autres avant lui auraient aimé l'avoir fait.

Les secteurs où le gouvernement aurait pu réduire ses dépenses sont nombreux dans ce budget. Je n'énumérerai que quelques exemples de ce qui aurait pu être accompli. Des réductions budgétaires dans le fonctionnement de l'État feraient économiser 470 millions de dollars. Il serait possible de réduire de 15 p. 100 les frais généraux excluant les rémunérations, d'où une économie de 1,25 milliard de dollars. L'élimination des activités gouvernementales non prioritaires ferait économiser des centaines de millions de dollars supplémentaires.

Le budget a réduit de 120 millions de dollars les subventions aux entreprises. Seuls quelques privilégiés peuvent bénéficier de ces subventions. Or, nous ferions beaucoup mieux de supprimer toutes les subventions, qui totalisent jusqu'à cinq milliards de dollars, et de chercher plutôt à offrir des déductions fiscales générales. Si cela avait été fait, il n'aurait pas été nécessaire d'éliminer l'exonération des gains en capital et les hausses des impôts des moyennes entreprises, et on aurait stimulé la création d'emplois au lieu de la décourager. Au lieu de dépenser de l'argent pour étudier le financement de groupes d'intérêts spéciaux, que le gouvernement supprime ce financement pour économiser un demi–milliard de dollars par année.

La réduction des suppléments accordés aux personnes âgées dont le revenu est supérieur à la moyenne n'est pas une notion déraisonnable, mais le gouvernement aurait dû examiner le revenu de la famille et non le revenu individuel. Un revenu de 26 000 $ n'est pas ce qu'on pourrait appeler un revenu élevé, mais si un couple a un revenu annuel de 52 000 $, une réduction des crédits ou du revenu non cotisable n'est pas déraisonnable. Si l'on limitait les pensions de vieillesse aux seules personnes ayant un revenu familial annuel inférieur à 54 000 $, on épargnerait 3,5 milliards de dollars. Une réduction de 25 p. 100 des subventions des sociétés d'État nous ferait économiser 1,25 milliard de dollars par an.

Le gouvernement sait très bien que nous avons bien d'autres projets pour réduire les dépenses. Je suis certain qu'il en a lui aussi. Les quelques projets dont je viens de parler réduiraient le déficit de 10,5 milliards de dollars cette année. Si le gouvernement complétait cela en éliminant les augmentations de dépenses prévues dans le budget, le déficit, cette année, serait d'environ 26 milliards de dollars. S'il avait procédé ainsi, le gouvernement aurait reçu l'approbation d'une très grande majorité de contribuables, et j'aurais pu appuyer le projet de loi C–14.

Il n'est pas trop tard. Si le gouvernement est prêt à accepter que les dépenses soient plafonnées à 153 milliards de dollars, comme l'a proposé le Parti réformiste dans le débat ayant suivi le discours du Trône, j'appuierai avec plaisir ce projet de loi qui autorise le gouvernement à prélever des fonds pour effectuer les dépenses nécessaires.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je félicite le député de son premier discours. J'ai beaucoup apprécié. J'ai trouvé qu'il avait beaucoup de choses à dire. J'ai surtout apprécié le fait qu'il ait donné des détails sur l'application de ses théories, ce qui nous laissait savoir exactement où

l'on pourrait faire des économies si l'on adoptait ses suggestions.

Il y a quelque temps, j'ai lu un article dans la partie éditoriale du *Globe and Mail*. On disait à peu près que les folles dépenses de générations de politiciens condamnaient cette génération de Canadiens, et les suivantes, à un niveau de vie plus bas.

• (1550)

Ces derniers jours, nous avons connu des fluctuations marquées des taux d'intérêt réels. Les gens se disent que les pressions sur le dollar canadien et le saut subséquent des taux d'intérêt viennent de ce que le gouvernement n'a pas su contrôler ses folles dépenses.

Le député de Kootenay–Est pourrait–il nous donner son opinion sur la relation entre l'augmentation du déficit et de la dette et ce qu'il adviendra des taux d'intérêt?

M. Gouk: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Il est certain que chaque fois que notre dette augmente et que notre situation empire, nos créanciers internationaux deviennent un peu plus sceptiques quant à notre capacité de les rembourser. Notre cote de crédit a chuté, et je suis sûr que nous verrons bientôt ces créanciers internationaux prendre d'autres mesures.

J'ai mentionné la Nouvelle–Zélande dans mon discours. Ce qui s'est passé dans ce pays est arrivé presque sans avertissement. Un beau jour, les créanciers ont perdu confiance dans la capacité de la Nouvelle–Zélande de rembourser et, en l'espace d'un mois, le pays s'est trouvé pratiquement incapable d'emprunter à l'étranger. La même chose pourrait se produire au Canada. Je suis sûr que notre économie est plus forte que celle de la Nouvelle–Zélande à cette époque, mais nous avons aussi une dette plus élevée. Je suis convaincu que les gens attendent de savoir si cette législature va faire quelque chose.

À l'occasion, nous entendons des paroles encourageantes, mais elles sont rarement suivies de gestes encourageants de la part du gouvernement. Espérons qu'il finira par reprendre ses esprits et qu'il s'attaquera alors sérieusement au déficit et à l'énorme dette que nous avons. Je pense que c'est ce qu'attendent nos créanciers. Si le gouvernement ne fait rien, je suis sûr que nous verrons notre cote de crédit baisser encore et les taux d'intérêt grimper de nouveau.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je suis un peu surpris et en même temps déçu de voir que le Parti libéral n'a pas la courtoisie de répondre, questionner, s'interroger, et finalement apprécier le discours que l'honorable député du Parti réformiste vient de livrer.

Quoique je n'aie pas devant moi tous les chiffres auxquels il a fait référence, il y a quand même un élément sur lequel mon attention a été attirée. C'est quand il a mentionné que l'impôt sur le revenu pourrait être calculé au niveau de la famille plutôt que de l'individu.

C'est un concept sur lequel j'aimerais avoir davantage d'information, et j'inviterais le député à amplifier ce sujet qui devrait certainement intéresser les membres du parti au pouvoir.

[*Traduction*]

M. Gouk: Monsieur le Président, je serais heureux de donner plus de détails là–dessus. Je le répète, comme le député l'a mentionné, je n'ai pas en main toutes les données. Il s'agit simplement de ne pas seulement s'arrêter sur le salaire de la personne.

J'ai déclaré que le montant de 26 000 $ établi par le gouvernement comme seuil à partir duquel on commencerait à réduire les crédits de personne âgée ne représentait pas un revenu bien élevé pour une personne, mais que si on combinait le revenu des deux conjoints, on arrivait alors à un revenu familial plus élevé et le moment était venu de se pencher là–dessus. Manifestement, il en coûte plus à une famille de deux personnes ou plus pour se loger, se nourrir et le reste, qu'à une personne vivant seule.

Si on veut être réaliste, il faut examiner la question de façon à réduire certaines dépenses gouvernementales tout en évitant de pénaliser les personnes âgées. La pension de vieillesse dont j'ai parlé devait aider les gens qui avaient du mal à maintenir un niveau de vie raisonnable durant leurs vieux jours. Or, nous la versons maintenant à des millionnaires.

Le gouvernement répondra qu'on récupère cet argent par le biais de l'impôt. C'est merveilleux. Tout d'abord, nous donnons de l'argent à des gens qui n'en ont pas besoin et nous créons une bureaucratie pour ce faire, puis nous établissons d'autres services pour récupérer cet argent. Le pire, c'est que nous laissons ces gens en garder une partie. En définitive, nous ne pourrons aider les Canadiens qui sont vraiment dans le besoin si nous continuons à verser de l'argent à ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi nous devons revoir toute la notion de revenu familial. C'est là une façon équitable d'aborder le problème.

• (1555)

[*Français*]

Le vice–président: Alors, encore une fois, je donne la parole au député de Portneuf, pour prendre la parole sur le débat.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, il est des sujets sur lesquels on parle avec enthousiasme. Il est des projets de loi qui nous tiennent vraiment à coeur en ce sens qu'on y met aussi beaucoup d'émotion positive.

Malheureusement, aujourd'hui, je manque d'enthousiasme pour traiter de la question qui nous est présentée. Cet après–midi, nous avons un débat sur la motion du ministre des Finances, à savoir le projet de loi C–14 qui doit être lu pour une troisième fois et adopté. Mais qu'est–ce que le projet de loi C–14? Est–ce quelque chose qui puisse nous réjouir? Est–ce que c'est un projet de loi qui va vraiment nous enthousiasmer et donner de la joie, des perspectives d'un avenir heureux à tous les Canadiens et Canadiennes, les Québécois et Québécoises?

Le projet de loi porte pouvoir d'emprunt pour 1994–1995, pouvoir d'emprunt. Qui dit emprunt, dit déficit, et qui dit déficit, dit dette. Ce dont nous parlons maintenant, c'est de s'endetter. Nous désirons parler d'endetter le pays, d'endetter sa population. Sont–ce de petites dettes? Sont–ce des dettes que nous pourrons rembourser rapidement? Sont–ce des dettes pour des immobilisations qui permettront à la population de jouir d'infra-

structures, de services qui, à long terme, pourront servir d'autres générations? Pas vraiment!

Ce dont nous parlons, c'est de financer un déficit de l'ordre de 40 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent et bien peu de personnes sont en mesure d'apprécier l'ampleur de ce montant. De manière peut–être à rendre les choses plus faciles à saisir, disons qu'il s'agit de la petite somme de 100 millions de dollars par jour. Cent millions de dollars par jour, à ce rythme–là, le pont de l'Île–du–Prince–Édouard, sur lequel il y a eu un certain nombre d'interrogations, parce qu'on trouvait son prix de 900 millions un peu lourd, ce pont serait payé en neuf jours, ce qui veut donc dire que nous pourrions nous en offrir quarante. J'ai bien dit quarante par année.

Parfois, on aime mieux en rire qu'en pleurer. Mais dans le contexte, il faut essayer de comprendre comment il se fait que nous ayons une dette à financer de cet ordre de grandeur. C'est que—et l'honorable député qui me précédait le mentionnait—nous ne payons pas les intérêts sur notre dette. Nous avons emprunté, il y a au–delà d'une décennie, et depuis, non seulement nous n'avons pas remboursé le capital, mais nous n'avons pas remboursé les intérêts courus. Le service de la dette n'a pas été assumé. Par conséquent, jour après jour, mois après mois, et année après année, nous ajoutons à la dette ces intérêts que nous ne payons pas. En fait, et la plupart des gens qui ont quelques petites connaissances en intérêts composés le voient immédiatement, nous avons une dette qui croît à un taux d'intérêt composé.

Est–ce que nous ne payons pas les intérêts parce que nous ne payons pas assez d'impôt ou parce que nous dépensons trop? Examinons des chiffres et nous allons essayer de tirer certaines conclusions d'ici quelques minutes.

• (1600)

Disons, d'abord, que les citoyens et citoyennes du Québec et du Canada déboursent en impôts et en taxes diverses aux environs de 120 milliards de dollars par année. C'est une jolie somme dont nous comprenons toute la portée puisque chacun et chacune d'entre nous devons d'abord la débourser à la source sur notre chèque de paye et ensuite à la consommation sous forme d'une taxe sur les produits et services.

Avec ces 120 milliards, que fait le gouvernement? Il les dépense pour divers programmes, qui se traduisent en services à la population ou en biens plus ou moins durables. Ce qui fait donc que nous dépensons ce que nous payons.

Le déficit de 40 milliards ne vient pas de services ou de biens que nous achèterions sans avoir les moyens de les acheter. Ce déficit de 40 milliards vient essentiellement de ces intérêts sur la dette que nous ne sommes pas en mesure de payer.

Et la dette grossit, et la dette grossit, et la dette grossit. Cinq cents milliards de dollars! Voici l'ordre de grandeur de la dette à ce moment–ci. C'est peut–être un peu plus puisque, comme le mentionnait le député qui me précédait, cette dette grossit de 85 000 $ à la minute, et dans les quelques minutes que je viens d'utiliser pour m'exprimer nous avons fait déjà un joyeux bout de chemin qui ferait vivre bien du monde pendant un joyeux moment.

Cinq cents milliards de dollars! Peu d'individus sont en mesure d'apprécier l'ampleur de ce chiffre. Vous savez que je suis professeur de mon métier et qu'en bon pédagogue, on tente de trouver des illustrations pour faire apprécier à notre auditoire les sujets que nous abordons. J'ai donc essayé de trouver une image qui permettrait à la population québécoise et canadienne de voir ce que peuvent représenter 500 milliards de dollars.

Alors voici. Si on regardait l'autoroute transcanadienne et si on partait de l'Atlantique pour se rendre jusqu'au Pacifique, on voit un ruban d'asphalte d'environ 7 000 kilomètres de long. Nous allons maintenant, puisque c'est la transcanadienne, voir ce ruban d'asphalte sous forme de quatre voies: deux voies qui vont de l'Est vers l'Ouest et deux voies qui reviennent de l'Ouest vers l'Est, ou vice versa. Cela fait beaucoup d'asphalte. Cela fait quatre voies d'asphalte. Et nous allons maintenant—je regarde si j'ai une pièce de monnaie dans mes poches, mais probablement que, non, l'impôt a dû la prendre—donc nous allons maintenant paver cette autoroute à quatre voies avec ce qu'en bon québécois on appelle des piastres et ce que nos concitoyens et concitoyennes de la partie Canada appellent des loonies. Nous allons paver l'autoroute fossé à fossé, sur quatre voies, avec des huards, des piastres, des loonies. Allons–nous nous rendre de la Nouvelle–Écosse au Nouveau–Brunswick ou jusqu'au Québec? Nous rendrons–nous en Ontario ou en Saskatchewan ou au Manitoba? Nous rendrons–nous en Alberta? Traverserons–nous les Rocheuses? Arriverons–nous jusqu'en Colombie–Britannique? C'est 7 000 kilomètres d'autoroute, quatre voies, et ces petits dollars sont quand même très petits et nous n'en avons finalement que 500 milliards.

Je laisse à cette Chambre quelques instants pour faire ces jeux et je vais donner la réponse maintenant. Non seulement paverons–nous cette autoroute de l'Atlantique jusqu'au Pacifique, mais nous serons capables de revenir jusqu'à l'Atlantique et de faire 700 kilomètres en route à nouveau vers le Pacifique. Voici ce que représentent 500 milliards de dollars. Où allons–nous prendre une telle somme pour réussir à la rembourser?

• (1605)

Il est évident que nous avons un problème de taille. J'ai entendu à la radio, j'ai vu et entendu à la télévision, j'ai lu dans certains journaux, j'ai même ouï dans cette Chambre que d'aucuns prétendent que la souveraineté du Québec est un risque sérieux pour le Canada. Je me permettrai de dire que le véritable risque pour le Canada, il ne faut pas le perdre de vue, est cette dette extrêmement massive, extrêmement lourde qui finira par nous mettre tous en faillite si nous ne réagissons pas correctement.

J'oserais même ajouter que la question de la souveraineté du Québec est probablement un moment extrêmement opportun qui permettrait de changer les règles du jeu qui prévalent présentement et qui donnerait une occasion sérieuse à toutes les parties de revoir ces règles et d'adresser enfin cette question des finances publiques qui, manifestement, depuis plusieurs décennies, n'ont pas été gérées correctement et qui sont en train de léguer aux générations qui nous suivront un fardeau extrêmement difficile à supporter.

Les générations qui nous suivent auront un fardeau à supporter; nous–mêmes avons déjà un fardeau à supporter. Sommes–nous capables d'évaluer quel est ce fardeau, par individu, quelle part de la dette chacun et chacune d'entre nous devons supporter et à combien elle s'élève? D'aucuns prétendent 16 000 $, d'autres 16 500 $, cela dépend évidemment à quelle heure de la

journée on est rendu puisque à chaque minute qui passe, cette dette s'accroît.

Aux fins de la discussion, disons qu'à ce moment–ci, chacun et chacune d'entre nous—et ceci s'étend sur près de 30 millions de personnes, Québécois, Québécoises, Canadiens et Canadiennes—devons approximativement 16 384,22 $, mais déjà ce chiffre a grossi pendant que je le disais.

Nous savons aussi qu'au taux actuel d'intérêt, une dette double à tous les six ou sept ans. Donc, dans six ou sept ans, si nous ne faisons rien, si nous ne remboursons pas les intérêts ou le capital, la dette aura doublé et nous aurons environ 32 000 $ à 33 000 $ chacun de dette.

Si aujourd'hui un individu se présente à sa caisse populaire ou à sa banque préférée, à son gérant ou à sa gérante de banque, et dit: «Voici j'ai des dettes, j'en ai pour quelque 16 000 $, et j'aimerais consolider tout ça», le gérant ou la gérante évidemment va froncer les sourcils, mais dira probablement: «On va regarder ça, on va se mettre ensemble et essayer de rationaliser un peu votre train de vie, et on va essayer de trouver une solution.»

Mais si nous attendons six ou sept ans, et si nous arrivons devant le gérant de banque avec une dette qui est maintenant de l'ordre de 32 000 $, j'ai l'impression que la réponse sera: «Déclarez faillite». Je me demande si parfois on ne devrait pas déclarer faillite et recommencer sous un nouveau nom. Je vois que certains députés de cette Chambre ont bien compris mon allusion.

• (1610)

Durant la période des Fêtes, je m'étais offert dans le comté auprès de l'organisation Nez rouge. Possiblement que chez nos concitoyens et concitoyennes anglophones, vous avez une organisation de type Nez rouge, c'est–à–dire que durant la période des Fêtes, des bénévoles offrent de reconduire chez elles des personnes qui ont consommé un peu trop. Elles rentrent donc chez elles en toute sécurité, sans avoir à conduire leur automobile. C'est maintenant une institution au Québec et dans plusieurs autres pays. Nez rouge permet aux personnes qui sont sensibilisées aux dangers de la conduite après avoir consommé de l'alcool d'agir de façon responsable.

Cela dit, je m'étais donc offert avec un groupe pour reconduire des personnes qui le demandaient, et une de mes électrices me mentionnait, chemin faisant: «Ce déficit, pourquoi ne pas tout simplement augmenter les impôts et nous le faire payer, on pourrait ainsi s'en défaire rapidement.» Je lui ai demandé de quel ordre de grandeur elle croyait que son impôt serait accru. Elle me répondit: «De quelques dizaines de dollars.» Quand elle a compris qu'on parlait de 16 000 $ seulement pour les intérêts, elle s'est rendu compte qu'on avait un véritable problème.

Effectivement, nous avons un dilemme. Voyez–vous, si nous augmentons les impôts ou si nous augmentons la taxation à la consommation, chaque individu se retrouve avec un revenu personnel disponible amoindri et, par conséquent, a moins d'argent pour consommer.

Monsieur le Président, je vois que mon temps s'écoule et comme vous me faites signe qu'il ne me reste que trois minutes, je vais accélérer. Si nous augmentons la taxation, moins d'argent reste dans les poches du consommateur pour consommer; s'il consomme moins, éventuellement, les entreprises vendront moins; si elles vendent moins, eh bien, elles mettront des gens à pied. Voici, on vient d'accroître le déficit. D'autre part, si on coupe dans les dépenses, à nouveau des gens seront mis à pied. Ces gens cessent de contribuer à la recette fiscale, et nous avons à nouveau une difficulté.

Il s'agit donc ici de bien recibler les dépenses fédérales, de couper là où ça va faire le moins mal et de s'assurer que les personnes qui vont être déplacées dans leur emploi puissent être replacées ailleurs. Il s'agit d'un programme considérable qu'il faut mettre au point; ça ne se fera pas par magie.

En conclusion, je dois citer le ministre des Finances, et si je le cite ce n'est pas parce que je suis heureux de ses paroles, c'est parce que ses paroles me font peur. Le ministre des Finances disait: «Nous avons montré clairement, à la première étape de notre Budget, que nous ramènerions en trois ans le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut. Ce sera la première fois—il le dit bien au futur—depuis 15 à 20 ans que cet objectif sera atteint.» Je le souhaite, mais il aurait dû dire, cela m'eut paru plus juste, «ce serait la première fois» parce que, en effet, il aurait aussi pu dire que ce n'était pas, hélas, la première fois que de telles promesses étaient faites à l'électorat canadien et québécois et que, malgré que je souhaite de tout mon coeur que ce Budget apporte les promesses qu'on nous fait miroiter, je crains qu'une fois encore ce soit le miroir aux alouettes.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable député de Portneuf de son discours.

[*Traduction*]

C'est tout ce que je peux dire en français pour le moment, mais je vais m'améliorer.

Je voudrais remercier le député de ses observations. Je suis heureux de voir qu'il s'inquiète, à l'instar de beaucoup d'entre nous, non seulement de la taille du déficit, mais également de celle de la dette. Nous sommes tous conscients qu'elle est responsable de notre déficit qui préoccupe bon nombre d'entre nous, du moins de ce côté–ci de la Chambre.

• (1615)

J'ai été très heureux également de constater, dans les observations qu'il a formulées après ma dernière intervention, qu'il avait utilisé l'exemple d'une route nationale traversant tout le pays pour bien montrer la taille de notre dette nationale. C'est peut–être un geste symbolique de sa part de prendre une route qui va d'un océan à l'autre. C'est avec plaisir que je constate qu'il est prêt à se servir de cet exemple.

Je sais que le député qui m'a précédé a donné des exemples plutôt détaillés sur ce que nous devrions faire afin de réduire la taille de notre dette et du déficit, surtout le déficit d'une année à l'autre. À part les chevauchements de services, qui, je le sais, pourraient faire l'objet d'une rationalisation, je me demande si, du fait de l'ampleur de notre dette, le député aurait des idées précises sur des moyens d'épargner des sommes importantes afin de juguler le déficit.

[*Français*]

M. de Savoye: Monsieur le Président, le Bloc québécois avait proposé, durant la campagne électorale, un agenda précis sur la façon de réduire les dépenses gouvernementales et de s'attaquer au déficit.

Une de ces mesures concernait un programme d'infrastructures, mais il s'agissait de quelque chose de beaucoup plus important que ce que le Parti libéral nous a offert. Je me permets d'ailleurs ici de faire remarquer, et peut–être que d'autres députés voudront réagir à ces propos, que le gouvernement fédéral avance deux milliards de dollars dans le programme d'infrastructure. D'autre part, le gouvernement fédéral dépense actuellement 20 milliards de dollars en assurance–chômage.

Examinons la dichotomie: d'un côté, il y a deux milliards pour faire travailler les gens, de l'autre, 20 milliards pour ne pas les faire travailler. J'aurais anticipé de la part du gouvernement libéral une proposition beaucoup plus solide pour rediriger les fonds de l'assurance–chômage vers des choses plus productives et plus prometteuses d'avenir pour toutes ces personnes qui sont au chômage.

Actuellement, malheureusement, l'assurance–chômage est un instrument qui permet à quelqu'un de survivre jusqu'à ce que le bien–être social devienne la seule issue. Malheureusement, il n'y a pas de travail de l'autre côté de ces semaines d'assurance–chômage qui, inexorablement, courent à leur fin.

Le programme du Bloc québécois, aussi, voulait voir se rediriger vers le Québec une plus grande proportion des dépenses fédérales. Il faut bien savoir que le Québec, globalement, paie en impôt 28 milliards de dollars par année, plus ou moins, et reçoit du gouvernement fédéral ce même 28 milliards de dollars. Le problème, c'est qu'une vaste portion des 28 milliards de dollars est constituée d'assurance–chômage et de ce qu'on appelle l'assistance sociale. Alors que si cet argent était investi pour créer de l'emploi, et ce que je dis n'est pas seulement valable pour le Québec mais l'est aussi pour l'ensemble du Canada, si cet argent était utilisé pour créer de l'emploi, à ce moment–là, les gens qui travaillent contribueraient à la recette fiscale.

Une statistique intéressante à laquelle peu de gens font allusion, c'est que le montant de 120 milliards de dollars est payé par les gens qui travaillent et qui consomment. Or, au Canada, environ une personne sur quatre qui est apte au travail ne travaille pas, ce qui veut dire que si elle se mettait à travailler, elle apporterait 40 milliards de plus à la recette fiscale, et c'est exactement ce qu'il nous faut pour combler le déficit.

Qu'attendons–nous, monsieur le Président, pour passer aux actes?

[*Traduction*]

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les paroles du député de la loyale opposition de Sa Majesté. Il nous fait remarquer, avec raison, la pénible situation financière qui règne au Canada à l'heure actuelle.

• (1620)

Nous avons tous franchi les étapes qui nous ont menés où nous en sommes aujourd'hui. Si je peux faire un bref historique, le tout a commencé il y a plusieurs années lorsqu'on a appliqué à la situation économique d'alors les théories économiques de Keynes et qu'on a ainsi créé la dette nationale. Le gouvernement subséquent, s'il avait appliqué la même philosophie durant les années d'effervescence économique, aurait dû récupérer les sommes nécessaires et rembourser la dette nationale. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait, de sorte que la dette qui s'élevait à 160 milliards de dollars, il y a 10 ans, s'est accrue d'une somme additionnelle de 340 milliards de dollars durant les deux mandats du gouvernement précédent.

Après cela, le défi consistait bien sûr à trouver ce qu'il fallait faire pour changer de cap sans faire chavirer le pays et pour nous lancer sur une nouvelle voie. Notre ministre des Finances a fait un travail fantastique d'abord en se concentrant sur la vision élaborée dans le livre rouge que nous avons tous utilisé durant la dernière campagne électorale, et ensuite en s'appliquant à réaliser son objectif dans la première phase d'un double budget conçu justement à cette fin. Bien entendu, mes amis du Parti réformiste ont tous insisté sur le fait que nous devrions exercer des compressions plus marquées. Le gouvernement a présenté une multitude de mesures.

Je n'arrive pas à comprendre, et je demande au député comment il peut arriver à croire, que la séparation, ou, comme il le dit, la souveraineté du Québec, contribuerait à régler ce problème financier.

[*Français*]

M. de Savoye: Monsieur le Président, j'ai remarqué que mon honorable collègue semblait vouloir discourir pour un moment, et je croyais pouvoir disposer de quelques instants. J'apprécie la façon dont il a présenté sa question.

[*Traduction*]

La souveraineté du Québec est bien sûr, très importante pour les Canadiens d'un océan à l'autre; elle l'est encore plus pour les Québécois, croyez–moi.

Il faut que l'on proclame haut et fort en cette Chambre que, depuis des années, depuis plus de dix ans, le gouvernement québécois gère beaucoup mieux les finances publiques que ne le fait Ottawa.

En outre, je suis contribuable, et ce depuis fort longtemps. Comme tous les autres contribuables du pays, je paie ma part.

Nous envoyons de l'argent à Ottawa, supposant qu'il va servir à payer les intérêts de la dette et à réduire le déficit, du moins c'est ce que les gouvernements qui ont précédé celui–ci ont dit et répété, année après année, pendant plus d'une décennie. C'est également ce que nous dit le gouvernement actuel.

J'envoie mon argent à Ottawa en pensant qu'il sera dépensé à bon escient, pour m'apercevoir, un peu plus tard, que tel n'a pas été le cas. Je me demande donc si je ne ferais pas mieux de donner cet argent à un gouvernement qui, jusqu'à maintenant, a mieux su gérer mes finances. Ce gouvernement, c'est celui du Québec. Je pense qu'en ce qui concerne le service de la dette, Québec ferait un meilleur travail que ce qu'a fait Ottawa ces dernières années.

• (1625)

[*Français*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, aujourd'hui on nous demande d'accorder le pouvoir d'emprunt énorme à un gouvernement qui a déjà démontré dans son premier budget qu'il est non seulement fiscalement incompétent, mais encore fiscalement incontinent.

Le 22 février, pendant que le ministre des Finances nous chantait à l'oreille, je n'ai pu m'empêcher de voir les fantômes de Michael Wilson ou de Don Mazankowski venir nous hanter de nouveau. Toutes les anciennes banalités étaient là. Par exemple . . .

[*Traduction*]

. . .rétablir la responsabilité financière, restaurer un système de sécurité sociale responsable et un cadre propice au renouveau économique. On s'était même engagé en bonne et due forme à prendre les choses en main l'année prochaine et à poser des gestes concrets l'année suivante.

Le ministre avait courageusement proclamé que le temps était venu pour le gouvernement de mettre de l'ordre dans ses finances, tout en reconnaissant que le gouvernement prévoit accroître ses dépenses nettes de trois milliards de dollars au cours du prochain exercice financier.

Après neuf ans de gouvernement conservateur au cours desquels on leur a jeté de la poudre aux yeux, exagéré les prévisions de dépenses et rompu les promesses, les Canadiens étaient en droit de s'attendre à quelque chose de nouveau et de meilleur. Or, on leur offre les mêmes foutaises, que personne ne prend plus au sérieux.

Le gouvernement actuel, qui entend poursuivre les pratiques des conservateurs, qui consistaient à étouffer l'économie par des impôts élevés, prédit que l'économie va se rétablir de façon miraculeuse et il grossit par conséquent ses prévisions de recettes.

Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui ont subi une baisse imprévue de 6 milliards de dollars cette année, sont censées faire un bond de 7 milliards l'an prochain. La hausse prévue d'un milliard de dollars provenant de l'augmentation des cotisations d'assurance–chômage va probablement se concrétiser, mais pourquoi les recettes de la TPS augmenteraient–elles d'un milliard alors que ceux qui ont un peu d'argent en poche ont une peur mortelle de l'utiliser pour acheter des biens de consommation?

Au lieu de faire face à la réalité et de réduire immédiatement ses dépenses, le gouvernement veut faire la fête. Il souhaite emprunter un montant supplémentaire de 34 milliards pour payer ses comptes. Nous avons déjà passablement fait la fête, après 20 ans de glorieux excès.

Ce sont maintenant nos enfants et nos petits–enfants qui vont devoir payer la note et supporter le mal de tête. La dette de 500 milliards du gouvernement va nous suivre pendant des générations. À cause de cette dette, les générations futures devront se contenter d'un niveau de vie moins élevé que celui que nous avons connu. Il n'y a pas d'issue.

Aussi, comment pouvons–nous, en toute décence, justifier un emprunt supplémentaire de 34 milliards de dollars qui viendra alourdir le fardeau des prochaines générations? Comment pouvons–nous ajouter 100 milliards de plus à leur fardeau au cours des trois prochaines années?

N'oublions pas que ces 100 milliards sont fondés sur les prévisions optimistes du gouvernement actuel. Or, s'il faut se fier à ce qui s'est passé depuis 20 ans, il faudrait plutôt prévoir 150 milliards, et cela à condition que les prêteurs étrangers ne viennent pas auparavant nous enlever notre carte de crédit.

Grâce à la magie de l'intérêt composé, la dette que nous avons déjà accumulée est en train de nous manger vifs. Le service de la dette durant l'exercice financier courant coûtera l'équivalent des pensions de vieillesse et des prestations d'assurance–chômage combinées. Chaque seconde qui passe accroît de 1 200 $ le montant des intérêts dus par le gouvernement fédéral. La famille canadienne typique paie 460 $ par mois en impôts simplement pour payer l'intérêt sur la dette fédérale, dont un tiers est constitué de prêts étrangers.

• (1630)

Pendant 20 ans, les libéraux et les conservateurs nous ont dit sur un ton apaisant que l'accroissement de la dette publique ne posait pas vraiment de problème parce qu'il s'agissait d'une dette interne due aux Canadiens et que puisque les paiements de l'intérêt restaient dans l'économie nationale, les fonds étaient tout simplement recirculés dans un mouvement économique perpétuel.

Même si l'on accepte cette interprétation fantaisiste de notre économie, le postulat de base n'est plus vrai. Nous payons tellement d'intérêts aux étrangers que, même si nous enregistrons un surplus commercial chaque année depuis des décennies, notre solde courant est négatif depuis 1985. Cette année, notre manque à gagner sera de 25 milliards de dollars et nos réserves en devises étrangères diminuent.

Ajoutons les dettes extérieures des provinces à la dette fédérale—ce qui est plein de bon sens puisque la plupart des pays ne comportent pas d'États ou de provinces qui empruntent de l'argent sur les marchés mondiaux—et la dette publique extérieure du Canada devient plus élevée que celle du Mexique. Répartie par habitants, elle est plus imposante que celle du Brésil.

Le gouvernement se plaint, affirme qu'il n'y peut rien et qu'une compression des dépenses serait un exercice douloureux. C'est sûr, mais cet exercice douloureux ne peut qu'être repoussé. On n'y échappera pas. Chaque fois qu'on le reporte d'un an, les 40 milliards de dollars qui s'ajoutent à notre fardeau nous font voir que la douleur n'en sera que plus vive.

Qu'est–ce qui est le plus souhaitable? Doit–on exercer volontairement des compressions, tant que c'est encore possible, ou attendre l'inévitable épuisement de nos recettes fiscales, jusqu'à ce que nous soyons au bout du rouleau, comme la Nouvelle–Zélande ou la Suède? Combien de temps le gouvernement croit–il que notre économie tiendra le coup, quand les banques étrangères nous couperont notre crédit? En combien de temps serions–nous réduits à aller quémander notre subsistance au FMI, comme un pays du tiers monde?

Le gouvernement dit qu'il ne peut réduire les dépenses, à cause de sa grande compassion pour les pauvres et les démunis. Selon moi, il suffirait d'orienter précisément nos dépenses sociales vers ceux qui en ont besoin. Nous ne pouvons plus nous permettre de subventionner les Canadiens à revenu élevé, non plus que les entreprises canadiennes. Si le gouvernement ne commence pas dès maintenant à appliquer certaines notions de base en économie, ce mécanisme à intérêt composé continuera à accélérer.

Déjà, le tiers des recettes fiscales du gouvernement est affecté au service de la dette. Qu'arrivera–t–il, dans un avenir pas très lointain, quand ce tiers passera à 40, 45 ou même 50 p. 100? Où prendrons–nous l'argent pour payer les programmes sociaux, ou même pour offrir les services gouvernementaux essentiels?

Si toute la structure sur laquelle repose notre économie venait à s'écrouler, il n'y aurait plus d'assurance–maladie, plus de pensions, plus d'assurance–chômage, plus d'aide sociale, plus rien. Ceux qui en souffriraient le plus seraient les plus démunis de la société—les malades, les personnes âgées et les enfants.

C'est ce que notre gouvernement aura légué aux Canadiens s'il ne s'attaque fermement et sans délai au problème.

Avec ce budget qui n'en est pas un, le gouvernement nous a prouvé que nous avions raison de douter qu'il n'abuserait pas de son crédit. Il faudrait lui enlever sa carte de crédit avant que les banques étrangères nous l'enlèvent.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, c'est vrai que je parle beaucoup de la question du déficit mais, voyez–vous, il y a quelques années, je croyais que c'était mon argent dont il était question et, depuis un certain temps, je me rends compte que c'est l'argent de mes enfants et, éventuellement, des enfants de leurs enfants.

• (1635)

[*Traduction*]

Le député a soulevé de nombreux points, mais, avec sa permission, je voudrais apporter une correction. Il a dit que le tiers des impôts que perçoit le gouvernement est consacré au service de la dette. Malheureusement, la situation est bien pire. Il n'y a rien du tout pour la dette, puisque la totalité sert à financer les programmes. Nous n'acquittons pas la dette et les intérêts ne cessent de s'accumuler. C'est regrettable.

Toutefois, je voudrais poser une question au député, s'il ne s'y oppose pas. Je vais lire un article qui a paru dans *La Presse* de Montréal. Je vais le lire en français et je suis certain que les services d'interprétation lui permettront de suivre.

[*Français*]

«Les modifications au programme d'assurance–chômage annoncées dans le dernier Budget fédéral forcent les chômeurs canadiens à assumer plus de la moitié de toutes les nouvelles compressions libérales»—comme si les compressions pouvaient être libérales—«et vont coûter un milliard aux provinces, dont 280 millions au Québec seulement.»

[*Traduction*]

Voici la question que je demande au député de traiter. Il semble que le gouvernement fédéral ait réussi à maintenir le déficit juste sous la marque des 40 milliards en renvoyant une partie du problème à chacune des provinces. Quelle est l'opinion du député à cet égard?

M. Morrison: Monsieur le Président, je m'arrête sur la première observation du député de Portneuf.

Au sujet de la provenance de l'argent servant à acquitter les intérêts sur la dette, c'est probablement une question de sémantique. On peut puiser dans une poche ou dans une autre. Il reste néanmoins que, sur 120 milliards de dollars d'impôts perçus, il y en a 40 qui servent à acquitter les intérêts sur la dette.

Je suis tout à fait d'accord avec le député. Si nous empruntons pour payer les intérêts sur la dette, c'est que nous n'arrivons pas à équilibrer nos finances pour l'instant. Le montant de nos emprunts est supérieur à celui des intérêts à payer et le député sait fort bien où cela mène.

Je félicite le député de Portneuf qui a prononcé un discours original. Je n'ai pas eu l'occasion de me lever puisque tout le monde voulait l'interroger. Je l'ai applaudi. En entendant son analyse économique, j'ai cru qu'il était devenu réformiste.

M. Canuel: Le Bloc réformiste.

M. Morrison: Le Bloc réformiste, bien sûr.

De toute façon, je disais qu'une seule chose dans son discours m'a agacé et a jeté une ombre. En effet, de temps à autre, il a fait allusion à deux pays, soit le Québec et le Canada. Si le député reconnaissait que nous ne formons qu'un seul pays, je voudrais vraiment qu'il s'assoie beaucoup plus près de nous et qu'il fasse valoir ses grands talents pour le bien de la nation, parce qu'il s'y connaît vraiment en économique.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, les députés ne le savent peut–être pas, mais le député de Swift Current fait partie de la classe agricole.

Je me demande si le député pourrait nous expliquer, à moi et à mes collègues, les répercussions que peuvent avoir sur le secteur agricole le dépassement chronique du crédit et notre incapacité à vivre selon nos moyens. Cela rend–il nos produits agricoles moins compétitifs sur le marché mondial?

M. Morrison: Monsieur le Président, la réponse est oui. Notre compétitivité sur les marchés agricoles s'en trouve nettement réduite.

Les coûts des intrants agricoles sont très élevés au Canada pour plusieurs raisons, notamment à cause des taxes qu'ils contiennent. Que vous ayez à acheter un tracteur ou un litre de carburant diesel ou encore à faire réparer une pièce d'équipement agricole, si vous remontez toutes les étapes de production, vous constaterez que, dans bien des cas, si ce n'est dans la plupart des cas, les taxes représentent environ 50 p. 100 du coût que l'agriculteur doit payer.

• (1640)

Si nous n'étions pas saignés à blanc pour pouvoir supporter le fardeau excessif de la dette, les prix des intrants agricoles diminueraient d'eux–mêmes et nous serions plus compétitifs au niveau international.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter à nouveau le député de Swift Current pour son allocution sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et à abandonner quelque peu les questions secondaires. Je suppose que toutes les questions sont importantes, mais celle–ci est pour moi une question secondaire, qu'elle touche à l'agriculture en soi ou à une région du Canada plus qu'une autre.

Je tiens à me concentrer sur le pouvoir d'emprunt prévu par ce projet de loi, le pouvoir qu'il va donner au gouvernement fédéral d'emprunter des dizaines de milliards de dollars à des taux d'intérêt inconnus mais apparemment toujours à la hausse et sur

l'incidence que cela aura sur les prévisions budgétaires du gouvernement.

Le député de Swift Current nous dira–t–il ce qu'il pense du bond de trois quarts de 1 p. 100 du taux préférentiel canadien qui a été annoncé hier et de l'incidence que cette hausse aura, selon lui, sur les prévisions budgétaires du gouvernement?

M. Morrison: Monsieur le Président, nous avons posé la question ce matin au ministre des Finances et nous n'avons pas obtenu de réponse. À mon avis, cela nous coûtera probablement un milliard et demi de dollars de plus par année si la tendance actuelle se maintient.

Ce que je crains le plus, c'est que cela présage d'une autre flambée des taux d'intérêt. Comme la cote de nos obligations baisse et que les investisseurs étrangers se font de moins en moins bienveillants à notre égard, les taux d'intérêt pourraient facilement atteindre les 8 p. 100 d'ici à la fin de l'année et on verra alors gonfler le déficit.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à nouveau dans le débat sur le projet de loi. J'étais intervenu à l'étape de la deuxième lecture. J'avais alors exposé quelques préoccupations dont on m'a fait part récemment et après la présentation du budget, mais dont j'avais déjà entendu parler pendant toute la campagne électorale de l'automne dernier et même avant cela, dès avant mon assemblée d'investiture.

Le problème, c'est le déficit, la dette nationale et les emprunts qu'il faut contracter pour payer l'intérêt sur notre dette. Notre niveau d'endettement nous met dans une fâcheuse situation dont nous demandons à nos enfants de nous sortir. La dette nationale est en quelque sorte le cheval de bataille de beaucoup de députés réformistes.

Un des nombreux sujets de préoccupation qui ont préludé à la naissance de notre parti est la mauvaise gestion financière de gouvernements fédéraux successifs, qui nous a fait nous endetter à un point tel qu'il faudra des générations pour tout rembourser.

Lorsque je me suis présenté pour obtenir la candidature réformiste dans Fraser Valley–Est, le déficit prévu ne devait pas dépasser 30 milliards de dollars. C'était il y a environ deux ans. Je dois dire que c'est un peu ce qui a fait tomber mes dernières hésitations et m'a convaincu de me lancer dans la course. La seule pensée que la nation devait porter un fardeau supplémentaire de 30 milliards de dollars m'était insupportable. J'ignore s'il y a eu un mouvement de mécontentement national, mais dans ma région, l'inquiétude était telle que nous sommes beaucoup à nous être inscrits au Parti réformiste en disant vouloir faire quelque chose pour renverser la vapeur afin que nos enfants ne soient pas les victimes de la situation.

Trente milliards de dollars nous apparaît chaque jour comme étant un déficit un peu plus enviable, puisque le déficit de l'an dernier approche les 45 milliards. De l'aveu même du gouvernement, même si le meilleur scénario se réalise cette année, le déficit dépassera les 40 milliards de dollars. Chaque jour, les taux d'intérêts fluctuent ou la valeur du dollar baisse. Le ministre des Finances nous fait part de ses profondes réflexions, et tous les taux et les chiffres changent de nouveau.

• (1645)

Nous nous inquiétions déjà lorsque le déficit était de 30 milliards de dollars; alors, maintenant qu'il est de 40 ou de 45 milliards de dollars, selon qui on choisit de croire, c'est encore plus inquiétant. En fait, je dirais que la situation est passée d'inquiétante à alarmante et qu'elle risque même de devenir désastreuse sous peu.

Comme les choses ne font que s'aggraver, nous devrions parler, comme le député l'a fait un peu auparavant, de la taille de la dette et de ce que cela voudra dire pour les Canadiens dans les années à venir. La dette dépasse les 500 milliards de dollars, d'après les chiffres qu'on a lancés ici un peu plus tôt, ce qui représente 16 000 $ par personne ou quelque chose du genre, peu importe. Cependant, ce n'est là qu'un côté de la médaille. L'autre côté de la médaille, c'est évidemment la dette des provinces que les Canadiens—parce que les contribuables sont les mêmes à tous les niveaux—devront financer d'une façon ou d'une autre. Tous les gouvernements seront obligés de hausser les impôts, d'accroître leurs déficits et de présenter de plus en plus de mesures portant pouvoir d'emprunt, comme celle–ci, alourdissant ainsi le fardeau que devront porter les générations futures.

Le déficit, qui est l'accumulation des recettes manquantes par rapport aux dépenses d'une année à l'autre, atteindra au moins 40 milliards de dollars cette année. Cela suffira à alourdir le fardeau fiscal des gens qui sont le moins en mesure de payer. Je vois rarement les gens qui valent 10 millions ou 20 millions de dollars frémir lorsqu'ils entendent ces chiffres. Ce qui m'ennuie et m'inquiète le plus, c'est que ce sont les gens qui sont le moins en mesure de supporter ce genre de fardeau, c'est–à–dire ceux qui vivent d'un revenu fixe, ceux qui comptent sur un régime de pensions de l'État auquel ils ont fidèlement contribué et dont ils espèrent bénéficier, ceux qui ont besoin d'une aide temporaire offerte par le régime d'assurance–chômage, quelles que soient les modifications qu'on y apportera, après avoir perdu temporairement leur emploi, ce sont tous ces gens–là qui devront en payer le prix et payer des impôts plus élevés et qui subiront à long terme une diminution des services.

J'ai donc beaucoup d'inquiétudes à cet égard, et ces inquiétudes ne se sont pas dissipées depuis que je suis arrivé au Parlement. Les signaux que nous recevons des banquettes ministérielles depuis deux mois les auraient plutôt exacerbées.

Il semble qu'on n'ait aucune notion d'austérité budgétaire. Le message qu'on peut lire dans l'énoncé et dans les documents budgétaires pourrait se résumer à ceci: nous ne nous contenterons plus de grignoter dans les dépenses secondaires et de nous agiter sur des aspects mineurs du budget, car le budget actuel annonce de véritables réductions des dépenses. C'est ce que les ministériels voudraient nous faire croire. Or, en tournant la page, je constate que le montant total des dépenses du gouvernement fédéral est passé de 160 à 163 milliards de dollars.

Comment peut–on parler de réductions des dépenses? Il n'en est rien. Il s'agit plutôt d'une augmentation des dépenses. Nos emprunts ont augmenté, nos impôts vont inévitablement aug-

menter, et nos services vont inévitablement diminuer. C'est là un problème, et cela a de quoi nous préoccuper tous, et certainement encore davantage les députés ministériels.

Si c'est là que réside le problème, comme je crois l'avoir démontré, nous allons le transmettre aux générations suivantes. Que pouvons–nous faire pour contenir le déficit? Que pouvons–nous faire pour maîtriser le déficit d'un exercice à l'autre, de manière que l'autorisation d'emprunt dont nous discutons aujourd'hui soit dorénavant inutile?

On peut laisser de côté un instant le cas de la Nouvelle–Zélande qui, j'en conviens, est souvent citée en exemple; il y a, au Canada même, des exemples de ce que l'on peut faire pour réduire les dépenses excessives des pouvoirs publics.

Ainsi, le gouvernement de l'Alberta a pris le taureau par les cornes, si je puis me permettre d'utiliser cette expression de l'Ouest. Il a dit que trop, c'était trop, qu'il ne pouvait plus se permettre de continuer à dépenser, à taxer et à dépenser tout en maintenant les services et un climat commercial garantissant un avenir prospère.

Le premier ministre de l'Alberta a donc fait ce qui était impensable sur la scène politique canadienne: il a décidé d'être intraitable à l'égard de certaines dépenses et c'est ce qu'il a fait. Certains ont analysé la situation et ont dit que si, toutes proportions gardées, le gouvernement fédéral réduisait ses dépenses d'une manière aussi draconienne que l'Alberta, il devrait réduire celles–ci de 19 milliards de dollars simplement pour prendre des mesures équivalentes au précédent créé par le budget du premier ministre Klein. Je ne dis pas que le budget du premier ministre Klein est parfait, mais j'utilise cet exemple pour montrer qu'il est possible de prendre conscience de la gravité du problème. Il est possible de réellement réduire les dépenses. Les Canadiens préoccupés par l'ampleur du déficit, de la dette et des emprunts connexes peuvent, pour peu qu'on leur en donne la chance, entrevoir une lumière au bout du tunnel.

• (1650)

Je n'aurais jamais imaginé faire une telle déclaration, mais je dois dire qu'il y a même un exemple dans ma province, la Colombie–Britannique. Je déteste l'idée que le gouvernement fédéral ne puisse présenter l'équivalent d'un budget néo–démocrate, mais le budget que le gouvernement de la Colombie–Britannique a présenté hier prévoit des réductions d'impôts de 112 millions de dollars. Il ramènera son déficit à 189 millions de dollars cette année, ce qui est un pas de géant dans la bonne direction pour un gouvernement qui n'est pas reconnu pour faire preuve de responsabilité sur le plan financier. Il offre certains avantages concrets aux entreprises et leur fait voir un peu cette fameuse lumière au bout du non moins fameux tunnel.

Par exemple, l'aéroport international de Vancouver, qui, à l'instar de toutes les entreprises de la Colombie–Britannique, veut attirer la clientèle de la ceinture du Pacifique, est un grand gagnant. Les taxes sur le carburant d'avion à réaction sont ramenées de 4 cents à 1 cent le litre. Le fret aérien en profitera encore. L'an dernier, le budget a supprimé complètement les taxes sur le carburant pour les entreprises de transport de marchandises. Il existe des moyens pour aider les entreprises, les consommateurs et les gens qui s'inquiètent des impôts, des déficits et de tout ce qui semble faire boule de neige. Nous pouvons réduire les dépenses et, du même coup, offrir des allégements fiscaux aux entreprises, aux consommateurs et aux contribuables touchant un revenu fixe.

Par exemple, dans le budget de la Colombie–Britannique, on trouve un allégement d'impôt évalué à 18 millions de dollars destiné aux sociétés minières. Cela n'était jamais arrivé dans toute l'histoire budgétaire récente de la province. Il n'était jamais arrivé qu'un gouvernement reconnaisse que la population se préoccupe beaucoup de l'augmentation des impôts, de l'endettement croissant et du cercle vicieux du désespoir, qu'il avoue avoir vu la lumière, pour utiliser de nouveau cette image, et qu'il décide de diminuer les impôts dans des secteurs donnés pour aider les entreprises à s'aider elles–mêmes. Ces dernières ne recevront pas de subvention, d'aide au développement régional, ou Dieu sait quoi. Elles n'auront droit qu'à un allégement fiscal et n'exigent rien d'autre.

Combien de fois avons–nous entendu les propriétaires de PME dire que tout ce qu'ils demandaient au gouvernement, c'était qu'il leur fiche la paix pour qu'ils puissent exercer leur activité et créer des emplois.

Au risque de me répéter, je ne pensais jamais adresser des félicitations au gouvernement de la Colombie–Britannique pour un de ses budgets, mais j'ai quand même des réserves à faire là–dessus. Le budget de la Colombie–Britannique prévoit également une augmentation des dépenses de 3,5 p. 100.

Que serait–il arrivé en Colombie–Britannique si le gouvernement avait au contraire décidé de ne pas augmenter les dépenses? Toutes les réductions dont j'ai déjà parlé auraient pu être faites. Les niveaux d'imposition auraient pu être diminués. La taxe sur le carburant d'avion à réaction aurait pu être diminuée, et j'en passe. Que serait–il arrivé si le gouvernement de la Colombie–Britannique n'avait pas augmenté les dépenses de 3,5 p. 100 et avait présenté un budget ne prévoyant aucune augmentation des dépenses? Au lieu de prédire l'équilibre budgétaire pour 1997, il aurait pu l'atteindre pendant son mandat actuel, dans un an ou deux. Il aurait ainsi pu redorer son blason et renverser la vapeur dans le concours de popularité qu'il semble perdre à l'heure actuelle.

De même, si le gouvernement fédéral—et ce sont des précédents qui ont été établis ici au Canada—avait présenté un budget ne prévoyant aucune augmentation des dépenses et n'avait pas dépassé les 160 milliards de dollars, ce qui est quand même énorme, s'il n'avait pas prévu des dépenses supplémentaires de 3 ou 4 milliards de dollars, j'estime que la population canadienne l'aurait pris plus au sérieux quant à sa volonté de régler ce qu'on peut appeler la crise du déficit et de l'endettement.

• (1655)

Ma circonscription, d'ici que sonne l'heure de la révision des limites, va de Boston Bar, dans le nord, qui est une localité à une seule industrie, celle du bois d'oeuvre, et dont toute l'activité économique dépend de l'exploitation forestière, jusqu'à Hope, où, par contre, l'économie commence à se diversifier. Il y a

quelques mines, l'exploitation forestière occupe une grande place, et il y a beaucoup de tourisme. La circonscription englobe également Chilliwack, où j'habite. Il y a là aussi une certaine diversification: agriculture, bois d'oeuvre, forêt, sans oublier la base des Forces canadiennes. Il y a aussi Abbotsford, ville qui a un caractère bien à elle. On y trouve beaucoup de banlieusards qui vont travailler à Vancouver et beaucoup de retraités.

J'ai les mêmes réactions partout dans ma circonscription. Si je m'adresse à un bûcheron de Boston Bar, équipé de ses larges bretelles rouges et de toute la panoplie du forestier, et que je lui parle du problème du déficit et de la nécessité de vivre selon nos moyens, il saura exactement de quoi je parle. Il va m'enfoncer le doigt dans la poitrine et me charger d'aller dire au gouvernement d'arrêter de dépenser de l'argent qu'il n'a pas, comme il doit le faire dans son propre ménage.

Si je vais à Hope ou à Chilliwack, où j'habite, et que je parle à un producteur laitier qui s'inquiète du GATT, de l'ALENA et de toutes sortes de choses, il me dira lui aussi en me frappant la poitrine du doigt: «Dites au gouvernement d'arrêter de dépenser de l'argent qu'il n'a pas, d'arrêter de dépenser pour des choses dont nous n'avons pas besoin, d'arrêter d'obliger mes enfants à payer vos dettes. Dites au gouvernement d'arrêter de dépenser.»

Si je me rends à Abbotsford, où vivent des personnes à revenu fixe, pour y participer à une réunion publique, les gens me tiendront le même langage. Quoi qu'ils fassent et peu importe où ils habitent, les gens connaissent la règle d'or: il faut vivre selon ses moyens.

Un enfant de dix ans qui reçoit deux dollars par semaine comme argent de poche sait qu'il n'a pas le choix de vivre selon ses moyens. Le gouvernement actuel ne le sait pas encore, et c'est la raison pour laquelle cette loi portant pouvoir d'emprunt réclame un montant record pour maintenir à flot ce gouvernement qui n'a pas tiré les leçons qui s'imposaient en regardant agir—si je peux me permettre de faire cette remarque—le gouvernement conservateur des 8, 9 ou 10 dernières années.

Si le gouvernement continue de dépenser à ce rythme-là, aux prochaines élections, la population va se venger sur lui à tel point qu'on verra peut-être un autre parti décimé, réduit à un ou deux députés. Le gouvernement doit prêter l'oreille aux Canadiens. Ceux-ci souhaitent des mesures de restriction. Ils veulent que le gouvernement retrouve la santé sur le plan budgétaire. Ils demandent au gouvernement de faire sa part en réduisant les dépenses, en présentant un budget qui ne comporte pas d'autres mesures de dépense. Qu'il agisse dès maintenant! Qu'il le fasse non seulement pour ceux et celles qui siègent dans cette enceinte, mais également et par-dessus tout pour les Canadiens qui l'en prient.

Je demande au gouvernement de réexaminer ce projet de loi. De le retirer. De ne pas réclamer ces sommes d'argent. De présenter plutôt un budget auquel nous puissions souscrire, un budget qui comporterait un gel des dépenses. Maintenant!

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question pour le député qui a touché des points sur lesquels je me suis interrogé, il y a déjà plusieurs mois, et pour lesquels j'ai trouvé une réponse. Je vais la lui proposer, cela lui permettra de me donner son point de vue.

L'honorable député dit que ce gouvernement doit vivre selon ses moyens. Ce député mentionne que depuis des années, et on peut retourner deux décennies en arrière, nous nous sommes progressivement endettés.

Voyez-vous, j'avais fait le même constat et je me suis interrogé, non seulement sur les faits, mais également sur leur cause. Il ne suffit pas de dire: «Voici, nous constatons», mais il faut se poser la question: «Qu'est-ce qui a fait et qu'est-ce qui fait encore qu'on se retrouve dans cette situation?»

• (1700)

Je me suis posé la question très simplement: Qu'est-ce qui a fait que M. Trudeau—je pense que je peux en parler tout en respectant le Règlement—a commencé à nous endetter? Est-ce que c'était parce qu'il ne voyait pas que ce n'était pas très heureux d'encourir des dettes? Ou est-ce que c'était parce qu'il était incompétent ou de mauvaise foi? Mais non. Je suis convaincu que M. Trudeau a agi, à l'époque, en toute bonne foi et en suivant les avis qu'il a crus excellents et qui l'ont encouragé à agir comme il l'a fait.

Plusieurs années plus tard, M. Mulroney nous promettait de rectifier une situation et il ne l'a pas fait. Est-ce que M. Mulroney était de mauvaise foi? Je ne le crois pas. Je crois que M. Mulroney avait un désir authentique, sérieux de résorber la situation de l'endettement du pays.

Est-ce qu'il a été mal conseillé? Je crois que nous avons ici, à Ottawa, une haute fonction publique qui est extrêmement compétente et qui travaille d'arrache-pied pour mener à bien les choses. Alors, voici ma question: Que s'est-il passé?

[*Traduction*]

M. Strahl: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Portneuf de sa question. Il a soulevé un ou deux points intéressants. Je ne sais pas exactement ce que M. Trudeau avait en tête quand il nous a lancés sur cette voie. C'était peut-être simplement une façon de penser des libéraux. Je ne le sais pas exactement, mais le temps nous le dira.

Je pense que M. Trudeau et M. Mulroney souffrent tous deux—et j'extrapole un peu, je le sais—du même mal, de ce mal qui afflige les nouveaux gouvernements, celui des occasions ratées. Quand un nouveau gouvernement arrive au pouvoir et prend les rênes ici, au Parlement, il jouit de la faveur du public, du moins pendant quelques mois. Il devrait justement profiter de cette lune de miel, de cette période où les ministériels, d'un bout à l'autre du pays, ont le sourire fendu jusqu'aux oreilles, pour apporter des changements importants dans la façon dont le pays et le Parlement sont dirigés.

Je pense que M. Trudeau et M. Mulroney ont souffert tous deux de ce mal, car ils ont laissé passer ces occasions. M. Mulroney a recueilli beaucoup de votes, surtout dans l'Ouest—je ne sais pas comment on le percevait au Québec, mais il a remporté un très grand nombre de sièges là–bas—mais dans l'Ouest, on a voté en masse pour lui, et j'ai moi–même voté pour lui en 1984. J'ai voté pour lui parce que je pensais élire une personne financièrement responsable qui veillerait à ce qu'il soit tenu compte de nos préoccupations ici, au Parlement.

Je pense que M. Mulroney a laissé passer une occasion en or dans son premier budget. Les gens voulaient d'un budget fondé sur la responsabilité financière, mais parce que certaines personnes ont exprimé bruyamment leur désaccord, il a battu en retraite et a laissé tomber.

J'estime que le même phénomène se reproduit ici, avec ce budget. Le nouveau dirigeant du gouvernement, le petit gars de Shawinigan, un homme en apparence comme tout le monde, a l'air de très bien s'entendre avec les gens. Cependant, il a raté une belle occasion, dans ce budget, de modifier l'orientation de cette 35e législature. La situation ne va pas aller en s'améliorant. Si le ministre des Finances pense qu'elle va aller en s'améliorant d'ici les prochaines élections, il se trompe royalement.

Comme le disait le député, le gouvernement a peut–être été mal conseillé et n'a peut–être pas compris ce que les gens attendaient de lui en l'élisant; je l'ignore. Cependant, je sais qu'il a raté l'occasion, à l'ouverture de la législature, de donner le ton de ce qu'il voulait faire, et cette occasion ne se représentera jamais.

• (1705)

Le gouvernement se demande peut–être pourquoi nous faisons tant de chichi, notamment sur la question de l'emprunt dans le budget. Il nous dit d'attendre jusqu'à l'année prochaine, mais c'est le genre de choses qu'on nous dit depuis au moins dix ans. Cela n'aboutit jamais, parce que les choses ne vont jamais en s'améliorant.

Quiconque hausse les épaules et pense qu'un problème va se régler de lui–même rêve en couleurs. Et les rêves qui ne se sont jamais réalisés sont très nombreux.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de traiter pour la première fois du projet de loi C–14, une loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995. Je m'oppose à ce projet de loi, car il est temps que nous cessions de vivre avec de l'argent emprunté. Le gouvernement doit commencer à vivre selon ses moyens et résister à la tentation de perpétuer les erreurs des 25 dernières années.

Lorsque le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau est arrivé au pouvoir en 1968, il a créé son premier déficit. À partir de cette année–là, chaque gouvernement a continué de dépenser chaque année plus d'argent qu'il n'en recueillait en recettes fiscales. D'une année à l'autre, les chiffres le confirment. À un point tel que, lorsque les conservateurs ont chassé le gouvernement libéral en 1984, celui–ci leur a légué une dette de 175 milliards de dollars.

Les conservateurs ont poursuivi les mêmes habitudes de dépense que les libéraux leur avaient enseignées pendant qu'ils étaient au pouvoir et, chaque année, les conservateurs ont continué d'alourdir la dette, jusqu'à ce que les Canadiens en aient assez. Sous le gouvernement conservateur, la dette est passée à 460 milliards de dollars. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ne cessaient de blâmer le gouvernement libéral pour la dette qui continuait d'augmenter chaque année, car ils désiraient dépenser les recettes consacrées au service de la dette que le gouvernement libéral de Trudeau avait créée.

Maintenant que le gouvernement libéral est revenu au pouvoir, avec Jean Chrétien à sa tête, il blâme le Parti conservateur pour la dette de 460 milliards de dollars et dit que les paiements d'intérêt de 40 milliards de dollars sont attribuables à son manque de responsabilité financière. Les libéraux s'attendent maintenant à ce que les Canadiens avalent le même argument encore une fois.

Trop, c'est trop. Le budget du ministre des Finances a fait fi du problème réel. Le ministre des Finances nous présente un budget qui ne fait rien. S'il n'avait pas présenté de budget, nous en aurions été au même point dans un an. Je trouve honteux qu'une personne qui a l'expérience des affaires ne tire pas parti de cette expérience.

Le vrai problème, c'est la dette et les quelque 40 milliards d'intérêts que nous devons verser chaque année pour le service de cette dette. Il y a le déficit, la dette et les intérêts sur la dette. Le ministre des Finances nous a présenté un budget qui augmente les dépenses de trois milliards. Son discours pourrait faire croire qu'il a lu le livre bleu et le plan zéro en trois ans du Parti réformiste.

Ses discours sont fermes. Il nous dit qu'il faut prendre des mesures très strictes, des décisions très pénibles. Nous devons nous diriger vers un budget équilibré. Nous devons faire ceci, nous devons faire cela. Mais que fait–il? Il fait presque tout porter sur un seul secteur de l'économie, le secteur militaire. Il en souffre, mais cela ne contribue en rien à améliorer la situation, puisque l'ensemble des dépenses a été accru.

C'est pour cela que, en tant que députés du Parti réformiste, nous sommes inquiets. Le ministre des Finances nous dit qu'il comprend le problème, mais son budget ne s'y attaque pas. En tant qu'homme d'affaires, je suis doublement furieux, car chaque fois que le gouvernement intervient dans les affaires du secteur privé, par des subventions ou des fonds de développement régional, c'est un échec à long terme. Lorsque l'argent est épuisé, les entreprises créées disparaissent. C'est injuste! Cela perturbe le marché et engendre la confusion.

Prenons l'exemple du programme d'infrastructure du gouvernement fédéral. C'est un programme de deux milliards de dollars, plus deux milliards venant des provinces et deux milliards des municipalités, soit un programme de création d'emplois de six milliards. Ce programme crée de la confusion. Au centre de Calgary, dans ma circonscription, il y a un immeuble qui fait partie de l'infrastructure. Il attire déjà des entreprises et des gens. Ce pôle d'attraction est le Saddle Dome, qui abrite les Flames de Calgary, une équipe de hockey professionnelle. Voilà que le conseil municipal a trouvé un prétexte pour faire une demande de subvention à notre gouvernement par l'entremise du gouvernement provincial. Le président du Conseil du Trésor va

devoir prendre une décision. Je lui conseille de refuser, car ce serait faire un mauvais usage des fonds consacrés au programme d'infrastructure. Mais il va devoir prendre une décision. Ce projet est–il conforme aux critères et à la définition? Voilà une source de confusion.

• (1710)

Le gouvernement fédéral devrait bien préciser que s'il existe un programme qui s'appelle un programme d'infrastructure, c'est parce que les fonds doivent être investis dans l'infrastructure. Cependant, deux autres paliers de gouvernement ont décidé que l'argent consacré à une installation qui existe déjà, c'est de l'argent placé dans l'infrastructure. Étant donné le rapport qui existe entre le secteur privé et les Flames de Calgary, qui sont le principal locataire, je recommande vivement au président du Conseil du Trésor d'examiner sérieusement la question.

Par ailleurs, ce que je voulais dire au départ, c'est que le programme d'infrastructure prête à confusion. C'est une intrusion sur le marché. Voici l'exemple d'une autre intrusion dans la province de Québec. Les fabricants de voitures Hyundai ont été attirés dans cette province grâce à des subventions, sous prétexte que cela allait créer un millier d'emplois. On a donc accepté de leur prêter 100 millions de dollars, s'ils vendaient cent mille voitures à la fin de cette bonne affaire.

Hyundai a fermé ses portes dès qu'on a cessé de lui donner de l'argent. Il y a eu 856 emplois créés et non un millier et on n'a fabriqué que 26 000 autos plutôt que 100 000 et cette usine a maintenant fermé ses portes. Cependant, le ministre des Finances envisage de prêter aux dirigeants de cette société encore davantage pour qu'ils rouvrent leurs portes et emploient 800 autres personnes, les mêmes qu'au départ.

Le gouvernement et le ministre des Finances ne se sont–ils jamais demandé pourquoi Hyundai avait fermé ses portes. Est–ce parce qu'elle n'est pas suffisamment compétitive ou peut–être parce qu'elle ne peut vendre ses automobiles?

Le gouvernement fédéral continue à s'ingérer dans le secteur privé et à fausser les règles. Le secteur privé veut qu'il le laisse tranquille, qu'il cesse de venir lui prendre de l'argent dans les poches et de s'immiscer dans ses affaires. Il peut créer l'infrastructure. Il veut que le gouvernement s'en tienne à la seule chose que les gouvernements devraient faire, à savoir s'occuper de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement, au lieu d'investir dans le secteur privé. Je ne sais pas comment nous, réformistes, pourrions le dire plus catégoriquement au gouvernement et le lui répéter jusqu'à ce qu'il comprenne enfin le message.

Le gouvernement veut adopter le projet de loi C–14 afin d'emprunter de l'argent pour respecter les engagements qu'il a pris dans son livre rouge. Il souhaite emprunter de l'argent pour créer des emplois et financer nos programmes sociaux déjà trop généreux plutôt que de les réexaminer et de trouver des façons d'établir un filet de sécurité sociale qui protège vraiment les démunis et non ceux qui n'en ont pas vraiment besoin, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Nos moyens sont limités. Nous vivons d'argent emprunté. Pourquoi n'arrêtons–nous pas de gaspiller cet argent afin de réduire notre dette et nos emprunts? Il faut envoyer le signal qui s'impose aux investisseurs, aux prêteurs et aux consommateurs, et leur dire que le gouvernement entend corriger les erreurs des 23 derniers gouvernements et s'engager enfin à respecter les principes de la croissance économique. Dieu sait qu'avec tous les conseils que nous pouvons recevoir de nos bureaucrates, nous pourrions le faire.

En tant que membre du Comité permanent des finances, j'ai entendu des arguments très intéressants sur la façon de remplacer la TPS par une autre taxe. J'ai également eu l'immense privilège d'interroger le sous–ministre des Finances, M. Dodge. Il devrait être écouté par tout le Cabinet libéral et surtout par le ministre des Finances, à qui il doit rendre des comptes. Permettez–moi de vous faire part d'une observation qu'il a formulée à notre comité. Voici ce qu'il a dit devant le Comité permanent des finances au sujet de notre énorme dette. Il dit que le problème n'est pas simplement fédéral, mais également provincial et local.

• (1715)

Pour l'exercice 1992–1993, le déficit fédéral s'élevait à environ 40 milliards de dollars et le déficit provincial, à 25 millions. La dette fédérale est bien près d'atteindre les trois quarts de notre PNB. Nous payons des taux d'intérêt qui sont supérieurs de quelque 2 p. 100 au taux de croissance de notre économie. Cela signifie que nous devons détourner des sommes de plus en plus élevées des recettes fiscales, juste pour assurer le service de la dette.

En 1992, un seul des pays du G–7 avait un déficit budgétaire total plus élevé que le Canada. À tous les niveaux de dépense, avec un déficit qui représente environ 50 p. 100 de notre PNB, nous sommes presque au rang le plus élevé parmi les pays du G–7. La proportion de notre dette extérieure a beaucoup augmenté au cours des dix dernières années. Sur les quelque 750 milliards de dollars que représentent nos dettes fédérale et provinciales combinées, plus de 300 milliards sont dus à des créanciers étrangers.

Nous devons débourser de plus en plus à l'étranger pour assurer le service de la dette canadienne, soit environ 1 $ de chaque tranche de 20 $ de production. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il pourrait arriver que les marchés financiers ne fassent plus confiance au Canada, qu'ils ne le croient plus capable de régler ses problèmes. Les gens voudront vendre leurs obligations du Canada et nous ne pourrons plus emprunter. Comme la Nouvelle–Zélande, la Suède, et d'autres pays, nous serons aux prises avec des problèmes graves.

L'instant de vérité pourrait se produire n'importe quand. Cela signifie que, quand le programme et le budget du gouvernement libéral auront connu un échec, dans un an ou deux, nous pourrions être acculés au dernier recours, c'est–à–dire à l'aide du Fonds monétaire international. Le gouvernement pourrait devoir inviter les dirigeants du fonds à venir se rendre compte de notre situation et je crois que c'est la dernière chose dont nous ayons besoin. Voulons–nous demander au Fonds monétaire international de régler nos problèmes? Je ne le crois pas.

Le ministre des Finances écoute–t–il son sous–ministre? Le Cabinet libéral discute–t–il du sérieux de la situation, de la dette et du déficit et du coût du service de la dette? Que se passera–t–il si les taux d'intérêt continuent d'augmenter? Je laisserai à quelqu'un d'autre l'occasion d'en parler.

Je recommande que nous réglions nous–mêmes nos problèmes avant de devoir faire appel à des organismes comme le Fonds monétaire international. Je recommande d'effectuer une refonte du système fiscal, qu'il faudrait revoir en profondeur. Nous ne pouvons pas nous contenter d'étudier la TPS, nous devons revoir l'ensemble du système fiscal. Abolissons l'impôt sur le revenu

dans sa forme actuelle; supprimons les quelque 14 000 volumes de règles et règlements.

Pourquoi le gouvernement ne suit–il pas le conseil d'un de ses propres députés, le représentant de Broadview—Greenwood, qui a étudié la question à fond lorsqu'il était dans l'opposition. Je connais le nom du député, mais je sais que je n'ai pas le droit de le nommer. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé *The Single Tax*.

Il s'agit d'un ouvrage très valable. Un impôt uniforme au Canada permettrait d'étaler le fardeau fiscal, de réduire les impôts, de régler les problèmes sociaux, notamment en ce qui a trait au filet de sécurité sociale, en accordant un niveau d'exemption à chaque contribuable, de manière à produire des recettes et à régler le problème. Les contribuables ne paieraient pas d'impôt sur les premiers 15 000 $ de revenu, par exemple, et seraient en mesure de se débrouiller tous seuls sans avoir recours aux subventions et à l'aide du gouvernement. Le gouvernement pourrait alors utiliser ses recettes pour aider ceux qui sont vraiment dans le besoin, les prestataires de l'aide sociale et les personnes âgées qui ont vraiment besoin du supplément de revenu garanti.

Pourquoi le gouvernement libéral ne concentre–t–il pas ses efforts sur des questions de ce genre? Il compte dans ses propres rangs un député qui recommande d'agir de la sorte, mais qui ne fait même pas partie du Cabinet. Il en a été écarté et je ne comprends pas pourquoi.

Un impôt uniforme offre d'autres avantages. Il permettrait à tous les Canadiens de payer, sur une base proportionnelle et en fonction du nombre de membres que compte leur famille et du revenu, de payer le même taux d'impôt, ce qui mettrait tout le monde sur un pied d'égalité. Ce système serait plus équitable et plus juste. Le ministre des Finances aime beaucoup employer le mot «juste». Le ministre a déclaré dans son discours du budget que son intention et l'un des objectifs du budget fédéral était de rétablir et de maintenir la responsabilité financière. Je me permets d'en douter.

L'autre avantage de l'impôt uniforme, pour peu que le gouvernement libéral veuille l'étudier, est qu'en raison de sa simplicité il permet d'éliminer les exemptions et échappatoires et le travail qu'ils engendrent, dont le ministre des Finances fait état dans son budget.

À l'heure actuelle, lorsque nous voulons stimuler le développement dans un secteur donné des ressources naturelles, nous créons un incitatif à l'investissement en accordant une déduction d'impôt. Ça peut ou non donner des résultats. Plus tard, on supprime cette exemption qui s'appelle alors une échappatoire fiscale et qu'il faut éliminer. On n'arrête pas d'accorder des avantages fiscaux et de les reprendre.

• (1720)

Si nous avions un impôt uniforme, nous n'aurions pas à nous préoccuper de stimulants, d'échappatoires ni de déductions. Tout ce qu'il nous resterait à faire serait de décider qu'outre l'exemption personnelle, on accorderait une déduction pour dons de charité, qui pourrait être de 1 p. 100, et quelle forme prendraient le crédit pour enfants et les frais de garde d'enfants. C'est possible d'intégrer tout cela.

On en resterait là. On prendrait le revenu total moins les déductions et on le multiplierait par 15 p. 100, ce qui nous donnerait l'impôt à envoyer au gouvernement fédéral. Un tel système serait moins compliqué et à la portée de chacun. Les renseignements nécessaires tiendraient sur une formule fiscale de format carte postale qui serait la même pour tout le monde. C'est un impôt proportionnel.

J'aimerais bien qu'on en débatte. Peut–être pourrais–je convaincre mon propre caucus de présenter, dans quelque temps, une motion qui nous permettrait de discuter de cet impôt uniforme et de régler nos problèmes. Je suis convaincu qu'une réforme en profondeur du système fiscal canadien attirerait davantage d'investisseurs.

Nous avons besoin de capitaux. Nous avons besoin de capitaux propres. Pour le moment la mentalité du gouvernement, surtout au niveau fédéral, le pousse à continuer à vivre d'emprunts, ce que j'appelle du capital d'emprunt. Il y a une énorme différence. L'argent qu'on risque motive. L'argent du gouvernement, surtout s'il est emprunté, n'est que gaspillage.

Si seulement nous pouvions un jour faire une analyse détaillée de l'ensemble de nos problèmes socio–économiques ou, pour reprendre les termes employés par certains députés bloquistes membres du Comité des finances, un examen complet de notre système fiscal, catégorie par catégorie, poste par poste.

Nous déciderons ensuite quels programmes financer, quels programmes laisser au secteur public et quels programmes céder au secteur privé. Oui, je parle de privatisation. Bon nombre de sociétés d'État pourraient être vendues si elles sont encore nécessaires. Si personne dans le secteur privé n'est intéressé à les acheter, cela voudrait dire que les services qu'elles offrent ne sont pas nécessaires et que personne n'en veut.

Si nous en prenions l'engagement, nous pourrions vraiment redresser la situation et assainir les finances publiques au cours de cette 35e législature. Le Bloc québécois prétend être financièrement responsable. Le Parti réformiste a également cette prétention. Pourquoi les membres du Cabinet refusent–ils de se rendre à nos arguments et de faire amende honorable? Ils pourraient devenir le gouvernement le plus remarquable qu'on ait jamais connu s'ils consentaient à écouter ce que les gens ont à leur dire sur le plus important sujet de tous, celui de la gestion financière. Nous payons beaucoup trop d'impôts. Il faut alléger le fardeau fiscal.

Je m'oppose au projet de loi C–14, sachant parfaitement que le gouvernement finira par le faire adopter. Je tiens toutefois à lui rappeler qu'il ferait bien d'écouter ce qui se dit en cette Chambre et d'y prendre plus qu'un intérêt passager car nous sommes là pour quatre ans et demi et nous voulons résoudre nous–mêmes les problèmes qui accablent ce pays, avant qu'un organisme international ne le fasse.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je vais être bref parce que j'ai vraiment envie d'entendre la réponse de nos collègues du Parti réformiste à cette question–ci.

Il y a quelque temps, puisque je partageais une perception semblable à la leur du problème de la dette, on m'invitait à joindre les rangs du Parti réformiste, mais je soumets que si nous

pouvons percevoir le problème d'une façon semblable, cela ne veut pas dire que nous partageons la solution. Nos solutions peuvent différer.

Dans ce contexte, je mentionnais précédemment que depuis une décennie ou deux, aucun gouvernement n'avait pu ramener le problème de la dette et du déficit.

• (1725)

Je soumets que le motif de cet insuccès réside dans le système lui–même et que c'est le système qu'il faut changer. Et je vais citer à l'honorable député, si vous me le permettez, monsieur le Président, la conclusion d'une lettre que Richard Le Hir, président–directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec, écrivait le 1er mars dernier au sujet du Budget, et je n'ai qu'un paragraphe à lire:

Confronté à cette réalité, le gouvernement fédéral n'a qu'une stratégie: la fuite en avant. C'est la seule façon d'expliquer la timidité de M. Martin dans son dernier budget. Avec ses collègues libéraux, il espère contre toute attente qu'une embellie miraculeuse de l'économie sauvera le Canada du naufrage auquel il court. Ils commettent la même erreur que les conservateurs qui les ont précédés. Ils refusent d'admettre la dimension structurelle du problème des finances publiques canadiennes. Et pour cause! L'admettre les obligerait à remettre en question la structure même du système: la sacro–sainte Constitution. Autant dire ouvrir la boîte de Pandore. Voilà pourquoi, comme on le dit maintenant à Montréal, les jeux sont faits, rien ne va plus.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié l'intervention du député et je suis d'accord que cette citation a beaucoup de poids. Je ne conteste pas ce fait.

Il y a un aspect que j'aimerais mentionner et dont le Bloc québécois et ses membres n'ont peut–être pas tenu compte. Je suis au courant du programme électoral qu'ils ont présenté au Québec et du fait qu'ils estiment que la séparation est la meilleure solution pour leur province. Je respecte ce point de vue et je respecte les motifs qui les incitent à penser de cette façon. Néanmoins, je pense qu'il serait peut–être bon que d'autres députés leur communiquent des idées originales auxquelles ils pourraient réfléchir.

Pourquoi ne pas continuer à faire partie du Canada? Pourquoi ne pas travailler ensemble à bâtir un seul Canada, à créer un nouveau fédéralisme? Le Bloc québécois pourrait travailler au sein de notre Confédération pour obtenir ce qu'il y a de mieux pour le Québec, dans le cadre d'une association avec neuf autres provinces égales, de telle sorte que tous ensemble, dans un pays unique, nous puissions grandir et réaliser pleinement notre potentiel. Pourquoi le député du Bloc québécois n'expliquerait–il pas aux membres de son caucus les avantages économiques dont bénéficierait le Québec en continuant de faire partie du Canada? Les retombées financières qui découleraient d'une telle annonce dans la communauté internationale et sur les marchés mondiaux seraient considérables.

Nous, réformistes, serons très heureux de signaler au Bloc québécois certains des avantages liés au fait de continuer à faire partie de la Confédération. Cette option séparatiste sème la division et la confusion. Il y a tout un débat sur l'immigration, la dette et la part à assumer par le Québec, sur la façon de faire ceci, de faire cela. Pourquoi ne pas travailler ensemble? Ce serait sans doute financièrement rentable pour nous tous.

Le vice–président: La présidence a reçu un avis écrit du député de Davenport portant qu'il sera incapable de présenter sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le jeudi 24 mars.

Il n'a pas été possible d'organiser un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement. En conséquence, la présidence doit demander aux services du greffier de reporter l'article au bas de la liste de priorité.

[*Français*]

Conformément à l'article 94(2)b) du Règlement, l'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 22 mars 1994, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 21)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anawak
Anderson	Arseneault
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bellemare	Berger
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bhaduria

Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Calder	Campbell
Cannis	Catterall
Chamberlain	Cohen
Collenette	Collins
Cowling	Crawford
Culbert	Dhaliwal
Dingwall	Discepola
Dromisky	Duhamel
Dupuy	Easter
Eggleton	English
Fewchuk	Finlay
Fontana	Fry
Gaffney	Gagliano
Gallaway	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor–Ouest)
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jordan
Karygiannis	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)	Maheu
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McKinnon	McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
Nunziata	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Payne	Peric
Peters	Peterson
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Proud
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette–Maltais	Robichaud
Rock	Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Simmons	Skoke
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Ur
Valeri	Verran
Volpe	Walker
Wappel	Wells
Whelan	Wood
Young	Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy	Althouse
Asselin	Bachand
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Blaikie
Bouchard	Brien
Brown (Calgary–Sud–Est)	Bélisle
Canuel	Chatters
Chrétien (Frontenac)	Crête
Cummins	Daviault
Debien	de Savoye
Deshaies	Dubé
Duncan	Epp
Fillion	Forseth
Frazer	Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)	Gilmour
Godin	Gouk
Grey (Beaver River)	Grubel
Guay	Guimond
Hanrahan	Harper (Calgary–Ouest)
Harper (Simcoe–Centre)	Harris
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoeppner	Jacob
Jennings	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Lefebvre
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Ménard	Nunez
Paré	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Péloquin	Ramsay
Riis	Ringma
Rocheleau	Schmidt
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Solomon
Speaker	Strahl
Taylor	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne
Wayne	White (Fraser Valley–Ouest)
White (North Vancouver)	Williams—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Caron	Cauchon
Copps	Dalphond–Guiral
DeVillers	Duceppe
Dumas	Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)	MacLaren (Etobicoke–Nord)
Marchi	O'Brien
Parrish	Patry
Sauvageau	St–Laurent

● (1755)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 16 mars 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal sur la motion des voies et moyens nº 6 concernant le budget.

Le Budget

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le résultat du vote que l'on vient de tenir soit appliqué à la motion que vous venez d'annoncer sur le Budget.

Le vice–président: La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 22*)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Cannis
Chamberlain
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Fontana
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mitchell
Murray
Nunziata
Ouellet
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Alcock
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Campbell
Catterall
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finlay
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
MacDonald
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Milliken
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Valeri
Volpe
Wappel
Whelan
Young
Szabo
Terrana
Ur
Verran
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Wayne
White (North Vancouver)
Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Chatters
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Grubel
Guimond
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Loubier
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Meredith
Morrison
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Caron
Copps
DeVillers
Dumas
Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchi
Parrish
Sauvageau
Cauchon
Dalphond–Guiral
Duceppe
Leblanc (Longueuil)
MacLaren (Etobicoke–Nord)
O'Brien
Patry
St–Laurent

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait proposer une modification à la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'abroger l'article 33 (clause de dérogation).

—Monsieur le Président, j'aimerais bien qu'on respecte un peu l'ordre car il est difficile de se faire entendre à travers tout ce bruit.

Le vice–président: Chers collègues, votre collègue voudrait qu'on réduise un peu le bruit à la Chambre et en son nom, la présidence vous demande de respecter l'ordre afin qu'il puisse présenter sa motion.

M. Allmand: Monsieur le Président, la motion que je viens de présenter demande au gouvernement d'apporter une modification à la Loi constitutionnelle de 1982 en abrogeant l'article 33, c'est–à–dire la clause de dérogation.

De quoi s'agit–il? En 1982, le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada et tous les parlements des provinces ont adopté la Loi constitutionnelle de 1982 qui, pour la première fois de notre histoire, inscrivait une Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution. Les droits dont il était question étaient les libertés fondamentales—liberté de conscience et de religion, liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, liberté de la presse, liberté de réunion pacifique et d'association; les droits démocratiques —droit de participer aux élections et de se présenter comme candidat; la liberté de circulation; les garanties juridiques et finalement les droits fondamentaux à l'égalité, lesquels sont inscrits dans un article qui stipule que tous les Canadiens sont égaux indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur couleur, de leur religion, de leur race ou de leur origine nationale.

En 1982, nous avons inscrit ces droits dans la Constitution, ce qui signifiait que nous ne pouvions les supprimer au moyen d'une loi ordinaire. En outre, cela signifiait aussi que ces droits avaient préséance sur toute autre loi puisqu'ils étaient dorénavant inscrits dans la Constitution.

À partir de ce moment, s'il y avait conflit entre une loi canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés, on devait accorder la préséance à la Charte des droits. Le seul moyen de supprimer ces droits était de modifier la Constitution, ce qui est très complexe comme nous le savons tous depuis l'expérience de l'Accord de Charlottetown.

Nous avons pris des mesures pour assurer ces droits aux Canadiens et, au même moment, nous avons inclus dans la même loi l'article 33, la clause de dérogation, qui permet à ce Parlement et à toutes les assemblées législatives du Canada de supprimer ces droits simplement en faisant appel à cette clause dite «de dérogation». Autrement dit, si un gouvernement présentait un projet de loi dont le libellé comportait les mots «nonobstant la Charte des droits», il pourrait ainsi faire fi de la liberté de presse, de la liberté de religion, du droit à l'égalité et de tout autre droit fondamental.

• (1805)

Quand le premier ministre Trudeau a présenté la Charte des droits et libertés, en 1981, la clause de dérogation n'existait pas. La Constitution de 1982 était alors nette, claire, simple et directe. Elle n'offrait aucune prise aux fumisteries et au maquignonnage.

Cependant, entre le début de 1981 et son adoption, à la fin de la même année, les négociations avec les provinces avaient suscité des pressions telles que la clause de dérogation a été acceptée.

J'ai toujours été contre la clause de dérogation. En fait, j'ai appuyé la Loi constitutionnelle de 1981, à la première étape, en tant que membre de l'équipe Trudeau. J'étais un ferme défenseur de cette mesure. Pourtant, quand elle a été mise aux voix de nouveau, à la fin de l'année, j'ai dû voter contre. Je restais favorable à un grand nombre de ses dispositions, mais je ne pouvais pas accepter la clause de dérogation et quelques autres qui s'étaient ajoutées à la proposition.

Pourquoi suis–je tellement contre cette clause de dérogation? Je viens de parler des droits. Il ne s'agit pas de droits accessoires. Ce ne sont pas des droits qui s'ajoutent à ceux que nous avons déjà. Nous parlons ici de droits fondamentaux et universels, de droits qui sont reconnus dans le monde entier. Nous parlons des droits qui sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU. Nous ne parlons pas ici du droit à la propriété ou du droit de construire une maison dans une certaine rue. Nous parlons ici de choses comme la liberté de religion, la liberté de conscience, l'égalité des races, l'égalité des individus indépendamment de leurs croyances religieuses, etc. Nous parlons ici de choses fondamentales.

Je crois que des droits demeurent des droits et qu'on ne peut les suspendre par voie législative pour quelque raison que ce soit; en tout cas, pas ce genre de droits. On ne peut les supprimer par une loi.

Certains diront qu'aucun droit n'est absolu. C'est juste. Prenons le cas de la liberté d'expression. Le principe de la liberté d'expression est sans aucun doute incontestable mais nous ne pouvons pas abuser de cette liberté. C'est pourquoi nous avons depuis longtemps reconnu les crimes de libelle diffamatoire et la diffamation verbale, qui constituent un abus de la liberté d'expression. La législation pénale contient maintenant des dispositions sur la propagande haineuse qui interdisent à quiconque de porter des attaques avilissantes contre un groupe ethnique ou religieux; cela peut constituer de la propagande haineuse, ou un abus de la liberté d'expression.

La Loi constitutionnelle de 1982 et la Charte des droits et libertés contiennent des dispositions en ce sens à l'article 1. La clause de dérogation n'est pas nécessaire. L'article 1 de la Charte

stipule que: «La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.»

Nous avons depuis de nombreuses années au Canada des lois qui interdisent le libelle diffamatoire et la diffamation verbale, mais si ces lois devaient être contestées en vertu de la Charte des droits et liberté, les représentants du gouvernement pourraient faire valoir que ces lois constituent des exceptions raisonnables dans une société libre et démocratique. Autrement dit, personne ne peut être autorisé à dire des mensonges qui portent atteinte à la réputation d'autrui.

La différence, dans le cas de l'article 1 de la Charte, est que ce sont les tribunaux qui décident si une loi contestée constitue ou non une exception à la Charte; cette décision n'appartient pas aux politiciens élus du Parlement ou d'une assemblée législative. Cela m'apparaît très important.

Quelle est la portée réelle d'une disposition comme la clause de dérogation contenue dans la Loi constitutionnelle et dans la Charte des droits et libertés? Cette disposition signifie que les minorités n'ont pas de protection vis–à–vis la majorité; qu'elles sont soumises à sa volonté. La clause de dérogation entre carrément en contradiction avec la raison d'être de la Charte.

• (1810)

Ceux d'entre nous qui ont défendu la Charte, et notamment le premier ministre Trudeau, ont déclaré qu'elle devait faire partie de notre Constitution afin de protéger les diverses minorités contre la majorité dans les cas où, comme cela se produit souvent, tout à coup poussés par la peur dans certaines situations, les gens veulent fouler aux pieds les droits des minorités. Il a déclaré que nous ne pouvions nous fier simplement à une loi ordinaire, que nous devions reconnaître ces principes fondamentaux et les soustraire à la domination de la majorité. Mais en prévoyant une clause de dérogation, on se trouve à contredire ce qu'on fait au départ. On donne d'une main et on reprend de l'autre.

C'est de l'hypocrisie, selon moi. La Charte canadienne des droits et libertés n'a aucune valeur si une assemblée législative peut adopter, en ayant recours à la clause de dérogation, une loi qui va à l'encontre de la Charte. Cette dernière n'accorde plus alors la protection qu'elle est censée offrir. Je le répète, on donne d'une main et on reprend de l'autre. Cela devient une vaste blague. On peut même parler de la loi de la rue. Ainsi, la majorité, lorsqu'elle souhaite agir, peut le faire quels que soient les droits fondamentaux des minorités dans la société.

À la faculté de droit, j'ai eu le privilège de suivre les cours de Frank R. Scott, l'un des plus grands professeurs de droit du Canada et l'un des meilleurs juristes spécialisés dans les droits de la personne de toute notre histoire. Il a été en mesure de contester deux lois que le premier ministre de ma province, M. Duplessis, avait adoptées après la guerre.

La première visait à interdire les Témoins de Jéhovah. Avec l'aide d'autres personnes, Frank Scott a été en mesure de la faire invalider. À l'époque, nous n'avions pas la Charte des droits et libertés mais, comme c'était un avocat qui avait beaucoup d'imagination, il a invoqué d'autres passages de la Constitution.

Puis, le premier ministre de ma province, M. Duplessis, fit adopter une loi appelée la loi du cadenas, lui permettant d'apposer un cadenas à la porte de toute personne soupçonnée d'être communiste. Je n'ai aucune sympathie pour les communistes, mais le fait est que si on a le droit d'adopter une loi interdisant un parti politique donné, elle pourrait s'appliquer aux communistes, au Parti réformiste, au Parti libéral, au Parti conservateur ou à tout autre groupe que l'on n'aime pas. Je le répète, Frank Scott a eu gain de cause sans la Charte.

Mais je suis convaincu que si la Charte et la clause de dérogation avaient existé et que la Cour suprême du Canada avait donné raison à Frank Scott, M. Duplessis se serait tout simplement présenté devant son assemblée législative et aurait déclaré que, nonobstant la Cour suprême du Canada, et nonobstant la Charte des droits et libertés, il allait à nouveau interdire les Témoins de Jéhovah. Il allait à nouveau interdire un parti politique.

Lorsque cette clause fut proposée, et que mon propre parti et mon propre gouvernement y donnèrent leur accord, on nous avait dit que c'était pour que l'ensemble soit adopté mais qu'elle ne serait jamais invoquée et que même si elle l'était, ce serait rare.

Elle a été invoquée plusieurs fois. Elle l'a été en Saskatchewan, elle l'a été au Québec pour déroger à une décision de la Cour suprême du Canada et à d'autres décisions des tribunaux concernant la Charte.

Je demande aux Québécois en particulier de réfléchir à la question. En effet, si cela peut se faire pour une affaire de langue, si l'Assemblée législative du Québec peut le faire pour la langue de cette province, une autre province peut le faire aussi. Si on peut le faire pour la langue, on peut le faire pour la religion. Si on peut le faire pour la religion, on peut le faire pour l'égalité entre les races.

Une fois que vous avez accepté de le faire, vous ne pouvez plus dire à une autre province ou à la Chambre: «Vous ne pouvez pas l'utiliser pour cela», alors que vous l'avez déjà fait. Avec ce genre de mesure, on ne peut choisir.

Imaginez ce que serait la situation aux États–Unis s'il y avait une clause de dérogation. Il a fallu beaucoup de temps, mais en 1954, à la suite de l'affaire Brown, les lois discriminatoires à l'égard des noirs furent invalidées. Il y avait de telles lois dans plusieurs États du Sud, des lois qui disaient, par exemple, que les noirs devaient s'asseoir à l'arrière des autobus ou dans certaines sections des cinémas, des lois qui leur interdisaient l'accès à certains parcs, les empêchaient de vivre dans certains quartiers ou de fréquenter certaines écoles.

C'était la Constitution des États–Unis. Il a fallu très longtemps, mais, en 1954, suffisamment de fonds avaient été réunis pour contester ces lois devant la Cour suprême des États–Unis. Ce fut la célèbre affaire Brown qui mit fin à la discrimination officielle.

● (1815)

Les députés peuvent imaginer ce qui se passerait s'il y avait une clause de dérogation dans la Constitution américaine et si, au Mississippi, en Alabama, en Géorgie ou dans un autre État, on disait simplement que, peu importe l'opinion de la Cour suprême, on allait légiférer exactement comme on l'entendait. La Constitution américaine ne voudrait donc rien dire. Ce serait ridicule. En fait, cette situation serait ridicule partout dans le monde. La clause de dérogation a été acceptée en tant que compromis politique, même si elle était incorrecte et regrettable.

Au cours des discussions sur l'Accord de Charlottetown, on s'est demandé si le comité, dont je faisais partie, le Comité Beaudoin–Dobbie ou Castonguay, à un moment donné, devrait faire des recommandations en vue de rejeter la clause de dérogation.

Nous avons longtemps discuté de cette question avant de finalement la mettre à l'écart, à mon grand étonnement, sous prétexte que, même si cette clause était incorrecte en principe, il n'y avait aucune chance que les provinces soient d'accord. Par conséquent, nous n'allions pas perdre notre temps sur une question qui ne pouvait faire l'objet d'un accord. Personnellement, je le regrette.

Certains diront que le dernier mot revient toujours aux politiciens, aux représentants élus. Je me souviens d'un premier ministre néo–démocrate de la Saskatchewan, Allan Blakeney, que je respecte par ailleurs. C'est le point de vue qu'il avait adopté.

Au Canada, les assemblées législatives et les parlements ont des contraintes. La Loi constitutionnelle de 1867 nous impose des limites à bien des égards, notamment en ce qui concerne les écoles catholiques et protestantes, ainsi que les domaines où les provinces peuvent légiférer et ceux où c'est le fédéral qui légifère.

Il y a des limites à ce qu'on peut faire en ce qui concerne la monarchie au Canada. On ne peut pas légiférer à sa guise. Il y a toujours eu des limites. Ce que la Charte a fait, c'est repousser ces limites et prévoir que les gens aient certains droits que les corps politiques ne sauraient leur enlever.

L'argumentation voulant que les corps politiques soient entièrement libres de faire ce qu'ils veulent ou ce qu'ils croient juste à tout moment n'est pas valable en principe ni acceptable d'un point de vue juridique.

Je rappelle à la Chambre que, en 1986, au cours de son premier grand congrès national après sa cuisante défaite aux élections de 1984, le Parti libéral a adopté, à plus de 80 p. 100 des voix des délégués, une résolution prévoyant exactement la même chose que la motion que je propose ici aujourd'hui, à savoir que des mesures soient prises pour supprimer la clause de dérogation.

En fait, le chef de notre parti à l'époque, le très honorable John Turner, avait présenté cette même motion. Elle est restée inscrite à son nom jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite. C'est alors que je l'ai reprise, quoique j'aie toujours appuyé ce point de vue.

Ce que je dis, c'est que si nous devons avoir une Charte des droits et des libertés qui prévoit des droits aussi fondamentaux que ceux que j'ai décrits—je ne dirais pas la même chose s'il s'agissait de droits secondaires qui sont importants ou d'autres droits—ces droits ne devraient jamais pouvoir être suspendus.

Car, si l'on convenait de les suspendre dans tel ou tel cas, cela ouvrirait la voie à la suspension d'autres droits, droits religieux, droits linguistiques, liberté d'opinion, droit de s'organiser en syndicat ou de former un parti politique.

Je demande à la Chambre de prendre cette motion au sérieux. Il ne s'agit pas d'un projet de loi, mais bien d'une motion qui reflétera la position du Parlement canadien.

Jusqu'à l'Accord de Charlottetown, il s'est trouvé des gens pour dire qu'on ne pouvait pas tout bonnement se débarrasser de la clause de dérogation, mais qu'on pouvait peut–être convenir d'en limiter la portée, de la retirer de l'article relatif au droit à l'égalité et aux libertés fondamentales mais de continuer à l'appliquer aux droits politiques.

C'était une solution possible. D'autres ont proposé de réduire le nombre d'années au cours desquelles la clause de dérogation est valable. Comme vous le savez, à l'heure actuelle, lorsque vous invoquez la clause de dérogation pour faire adopter un projet de loi, la mesure législative ne reste en vigueur que pendant cinq ans; après quoi, il faut recommencer le processus. Certains ont donc proposé de ramener ce délai à trois ans, deux ans, peu importe.

● (1820)

D'autres voulaient exiger qu'une telle mesure législative soit approuvée par les deux tiers des législateurs. Ainsi, pour se prévaloir de la clause de dérogation afin de suspendre les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, il aurait fallu au moins obtenir l'approbation des deux tiers ou des trois quarts des législateurs, et non seulement l'appui d'une majorité de 51 p. 100.

S'il était tout à fait impossible de se défaire de cette clause, j'accepterais certainement ce genre de compromis. Ils contribueraient grandement à calmer les inquiétudes que ressentent les nombreuses minorités du Canada.

J'ajouterai ceci. Notre pays en est un de minorités. Regardez les députés qui siègent de nos jours à la Chambre et vous constaterez que nous venons de nombreuses régions du monde ainsi que de milieux linguistiques, ethniques et religieux différents. Nous ne sommes plus en 1867, à l'époque où nous étions essentiellement catholiques ou protestants, où nous étions tous de couleur blanche et de souche française ou anglaise. De nos jours, nous

venons de nombreux milieux différents. Nous sommes tous des minorités.

Je crois que nous nous rendrions un grand service en nous prononçant sur cette question. Il ne s'agit pas d'adopter une loi, mais de montrer la position que prend ce nouveau Parlement en matière de protection des droits essentiels et des libertés fondamentales. Ce serait notre façon de signaler très clairement que ces droits, nos droits, ne pourront jamais, au grand jamais, être suspendus, à la majorité simple, par le Parlement du Canada ou une assemblée législative provinciale.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la motion M–239 présentée par l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce, demandant le rappel de l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, clause dérogatoire bien connue aussi au Québec par son nom de «clause nonobstant».

Est–il besoin de rappeler que la loi dont nous parlons, la Charte canadienne de 1982 est une loi qui a été votée par le Parlement impérial, à Westminster, après un débat, bien sûr, en cette Chambre, où les Québécois et les Québécoises ont, très majoritairement, à l'exception de quelques personnes, souscrit à la demande faite au Parlement impérial?

De fait, il y a eu plus d'opposition à la Loi constitutionnelle de 1982 au Parlement impérial à Westminster qu'il n'y en a eu dans cette Chambre. Le Parlement de Westminster a édicté cette loi, malgré deux mémorandums du gouvernement du Québec s'opposant strictement et fermement à ce qu'une telle loi soit édictée, malgré une résolution qui a recueilli l'appui des deux partis représentés alors à l'Assemblée nationale du Québec, le Parti québécois et le Parti libéral du Québec, six députés étant dissidents de leur parti.

Nous nous retrouvons donc avec une loi qui, sur son mérite, peut bien sûr valoir, à titre d'exemple, peut signifier bien des choses, mais qui est viciée fondamentalement quant au processus qui nous a été imposé pour l'adopter. On a modifié la loi fondamentale du Canada, on a retiré le droit au Québec de légiférer sur la langue, droit garanti par l'article 92 de la Constitution de 1867, par ce qu'on nous a toujours défini comme étant le pacte entre les deux peuples fondateurs. Quelle hérésie, monsieur le Président!

L'article 23 de la Constitution de 1982 édictée à Londres, changée dans un parlement outre–Atlantique, est venu modifier l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 en restreignant les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec sur la langue au Québec, et à maints égards c'est cet article qui a fait mal partout. Quelle ironie que l'on soit obligé d'aller à Londres pour modifier la Constitution canadienne et en plus pour incorporer à la formule d'amendement constitutionnel des dispositions telles que si elles avaient existé en 1982, la modification de l'article 23 quant aux pouvoirs du Québec n'aurait pas été possible.

On demande à Londres, en bon québécois: «Faites–nous une job de bras, un dernier coup, et ensuite on ne pourra même plus le faire chez nous.» C'est une interprétation bizarre de la démocratie. Et avec tout le respect que j'ai pour l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce qui a mentionné des décisions de tribunaux au Québec, qui s'est surtout référé à M. Duplessis, il faudrait lui rappeler que dans la trilogie des arrêts des années 1950, dans la cause Saumur contre la Cité de Québec, dans la cause de Switzman et dans la cause de Roncareli, la Cour suprême du Canada a donné raison au défenseur des droits et libertés et renversé les lois édictées par l'Assemblée législative et la législature du Québec à ce moment–là, restreignant les droits et libertés des personnes. Les Témoins de Jéhovah se sont vus reconnaître leurs droits par la Cour suprême du Canada. La loi du cadenas, qui avait été édictée par l'Assemblée législative et la législature du Québec, a été déclarée inopérante.

• (1825)

Mais où était le député de Notre–Dame–de–Grâce en 1970, lorsqu'on a approuvé la Loi sur les mesures de guerre dans cette Chambre, permettant l'arrestation sans mandat, la détention arbitraire des citoyens et des citoyennes? The government by decree, c'est exactement ce que l'on a fait en 1970, et le député de Notre–Dame–de–Grâce a voté en faveur de cette vile disposition dont la dernière application remontait à la Première Guerre mondiale. Où était–il à ce moment–là pour défendre le droit des Québécois et des Québécoises dont à peu près 500 ont été emprisonnés sans qu'un mandat ne soit émis contre eux? Ils pouvaient être détenus jusqu'à six mois sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit entamée contre eux. Pour la plupart, ils n'ont pas été indemnisés ou ils l'ont été si peu. Des gens ont perdu leur emploi, perdu leur famille, perdu l'affection de leurs proches. Où était le député de Notre–Dame–de–Grâce à ce moment–là? Il faudrait peut–être qu'il nous le dise, à un moment donné.

Je peux comprendre, d'autre part, certaines frustrations du député de Notre–Dame–de–Grâce, probablement liées à la Loi 178 qui a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec à la proposition du premier ministre libéral du Québec, M. Bourassa, qui faisait, au Québec, deux catégories de langue, une langue qu'on pouvait afficher à l'intérieur et une langue à l'extérieur. Ce n'est pas une maladie et ce n'est pas une honte que de pouvoir afficher dans sa langue. La Loi 178 était hautement discutable, puisqu'elle semblait faire de l'anglais une langue que l'on devait cacher. Ce n'est certes pas quelque chose que l'on doit cacher.

Pour en revenir au mérite de la question, ces précautions ayant été prises, l'article 33, cette fameuse clause dérogatoire, nous permet d'avoir une interprétation de la Constitution canadienne et de la Charte canadienne des droits et libertés qui est faite par les parlementaires qui peuvent juger, suivant les circonstances, s'ils doivent ou s'ils peuvent prendre leurs distances par rapport à la Charte canadienne des droits et libertés?

Cette décision est prise au Parlement fédéral, par les deux Chambres du Parlement, et dans les législatures, par les députés, et n'est valable que pour une période de cinq ans. C'est une question sérieuse qui doit être étudiée chaque fois et la décision n'est valable que pour une période limite de cinq ans, ce qui permet au législateur d'avoir le dernier mot. Mais le législateur aura le fardeau de porter devant l'électorat canadien, pour ce qui est du Parlement fédéral, et devant la législature de chacune des

provinces, pour ce qui est des provinces, le fardeau de porter l'odieux d'avoir invoqué une clause nonobstant et aura à le justifier. Et il se peut qu'il se trouve des circonstances où l'application de la clause nonobstant ou la clause dérogatoire puisse se justifier. Par exemple, dans le financement des partis politiques, où il a été déclaré que les contributions pouvaient être faites à peu près sans limite.

Peut–être ce Parlement sera–t–il saisi d'une clause nonobstant, ce qui permettrait d'ajuster la réalité actuelle au désir profond de la société canadienne et québécoise. Peut–être. Il y a des cas. De toute façon, lorsque nous avons une charte des droits ou des dispositions constitutionnelles, comme les amendements constitutionnels à la Constitution américaine, aux États–Unis, il n'y a pas de clause dérogatoire. La Constitution n'en contient pas et le législateur est lié par ses propres dispositions constitutionnelles et ne peut pas les transgresser.

Mais quel est le pendant? Si le législateur ne peut pas le faire, ce sont les tribunaux qui le font. Ce sont les tribunaux qui se chargent de définir, de temps à autre, suivant l'évolution de la société, ce qu'eux pensent être acceptable à une époque donnée. La Cour suprême des États–Unis ne s'est pas gênée au cours des décennies, et même des siècles maintenant, pour interpréter tantôt différemment telle ou telle disposition des amendements à la Constitution américaine qui garantissent certains droits associés à certaines libertés fondamentales.

• (1830)

Je préfère, et de loin, que ce pouvoir discrétionnaire soit exercé par des élus comme chez nous qui doivent rendre des comptes au plus tard aux cinq ans à leurs électeurs et électrices, plutôt que par des juges inamovibles qui ne sont pas élus, qui n'ont pas de compte à rendre à qui que ce soit, puisque c'est un acte foncièrement politique. Si l'on veut sortir le politique du Parlement pour l'amener devant les tribunaux, la proposition du député de Notre–Dame–de–Grâce doit être acceptée. Si le lieu des débats politiques doit être le cérémonial qui se déroule devant les tribunaux, adoptons le projet du député de Notre–Dame–de–Grâce. Mais si nous voulons que les questions politiques se règlent ici, à la Chambre des communes, ou ailleurs, à l'Assemblée nationale du Québec, dans chacune des assemblées législatives des provinces, de grâce, n'adoptons pas une motion comme celle–ci.

L'adoption de la motion nº 239 serait ajouter l'insulte à l'injure qui nous fut faite à nous, Québécois et Québécoises en 1982, insulte qui s'ajoutait encore à celle que nous avions eue en octobre 1970, et je me permets de le rappeler, en terminant, à l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce.

Le vice–président: Excusez–moi. Je suis en train de me demander, si le député n'a pas complété ses remarques, peut–être qu'il pourrait obtenir le consentement unanime pour terminer. L'honorable député de Bellechasse a–t–il terminé?

M. Langlois: Monsieur le Président, je pense qu'il y a là un débat de société qui pourrait durer quelques années. Mais si vous voulez donner la parole à l'honorable député de Chambly, il pourrait terminer mon temps de parole.

Le vice–président: Je peux demander aux députés s'il y a consentement unanime pour donner 5 minutes à l'honorable député pour terminer ses remarques. Les députés sont–ils d'accord? Je sais que c'est un sujet très important. Est–ce que le député de Bellechasse désire avoir plus de temps pour compléter ses remarques?

M. Langlois: Pour terminer, monsieur le Président, je vous demanderais de donner la parole, pour le reste du temps qui m'est imparti, à l'honorable député de Chambly.

Le vice–président: Le temps de parole de l'honorable député est terminé. Le temps de parole est de dix minutes pour les députés suivant le député qui a présenté cette motion.

Je pense qu'il y a deux autres députés qui veulent parler. Non, c'est quatre députés qui veulent intervenir. Est–ce qu'on peut partager le temps, peut–être sept ou huit minutes chacun?

Je donne maintenant la parole au député d'Edmonton–Sud–Ouest.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, oui, je partagerai le temps qui m'est accordé. J'ai seulement quelques brefs commentaires à faire.

Tout d'abord, je dois dire qu'il paraît foncièrement illogique de se prononcer contre la motion du député de Notre–Dame–de–Grâce parce que, si l'article 33 de la Charte est invoqué pour enlever des droits ou des libertés, ce sera probablement ceux dont on a le plus besoin. C'est pourquoi, je dis qu'il paraît illogique de se prononcer contre la motion, mais c'est ce que j'ai l'intention de faire. Je sais parfaitement bien que le fait qu'il y ait dans la Charte même une disposition permettant de suspendre les droits et les libertés les plus personnels constitue une énigme.

Comme l'a souligné mon collègue du Québec, la Loi constitutionnelle de 1982 a été adoptée sans le soutien unanime des provinces. Cette loi a modifié les valeurs fondamentales de notre pays et nos rapports les uns avec les autres. Nous n'avons plus vraiment de common law. Les assemblées législatives ne sont plus les instances souveraines au Canada, c'est maintenant la Cour suprême. Nous nous sommes retrouvés à dépendre, dans nos rapports les uns avec les autres, de la façon dont la Cour suprême interprète telle ou telle loi.

• (1835)

Cela a fait que nous sommes devenus une nation de droits plutôt qu'une nation de responsabilités. Je continue de dire que nous pourrions peut–être améliorer infiniment la Charte des droits et libertés si nous la modifiions pour l'appeler la Charte des droits, des libertés et des responsabilités, car on ne peut pas

avoir un droit ni une liberté sans qu'il y ait une responsabilité qui s'y rattache.

Donc, le fait d'inclure la Charte des droits et libertés dans la Loi constitutionnelle a fondamentalement changé nos rapports les uns avec les autres en tant que citoyens et nos rapports avec nos gouvernements. Et, ainsi, la clause de dérogation donne à nos assemblées législatives élues la possibilité de passer outre aux décisions de la Cour suprême, dont les membres sont nommés et non élus.

Il y aurait peut-être moyen de trouver un genre de compromis, mais je ne sais pas ce que serait ce compromis. Je sais toutefois que les Canadiens—c'est du moins mon avis—préféreraient de beaucoup avoir un pays où les assemblées élues l'emportent sur les assemblées judiciaires nommées.

C'est donc pour cette raison que je voterais contre ce projet de loi, que je suis contre l'abrogation de la clause de dérogation. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'une province invoque la clause de dérogation, la déclaration adoptée à cette fin doit être renouvelée tous les cinq ans.

[*Français*]

Le vice-président: Avant de donner la parole au député de Chambly, j'aimerais faire savoir à la Chambre que nous avons donc le temps de laisser parler deux députés pendant 10 minutes chacun.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je suis outré, véritablement outré de la proposition du député de Notre-Dame-de-Grâce.

Une brève récapitulation des événements de 1982 va lui apprendre que le Québec s'est toujours objecté à ce rapatriement unilatéral de la Constitution, et à ses lois passées outre-mer par un pays étranger, pour venir museler le Québec et essayer de lui enlever les derniers pouvoirs qui pouvaient lui rester en matière de langue sur son territoire.

À l'Assemblée nationale, les Québécois des deux partis se sont opposés à ces mesures. Est-ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce arrive aujourd'hui, après 12 ans, pour essayer de donner le dernier coup de marteau sur le clou dans le cercueil de la langue française au Québec? Permettez-moi de penser que ce que j'affirme n'est pas loin de la vérité.

Au Québec on n'acceptera jamais que ces choses-là, comme la clause nonobstant, nous soient retirées. À plus forte raison actuellement, les lois scolaires au Québec font l'objet d'une reconduction, cinq lois actuellement qui sont en discussion au Parlement du Québec, et qui vont reconduire la clause nonobstant, parce qu'il y va de l'essence même du peuple québécois et de son existence sur son territoire. Si le député de Notre-Dame-de-Grâce n'a pas encore compris cela après 25 ou 30 ans de vie politique, je me demande ce qu'il fait ici.

Monsieur le Président, pour nous ce n'est même pas négociable. Ce sera non à tout jamais. Je n'ai pas besoin de prendre 10 minutes pour vous dire cela, ça ne passera jamais au Québec. S'il le faut, on va se battre là-dessus jusqu'au bout.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat de la motion à l'étude. Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt certains des arguments qui ont été exposés ici ce soir par les autres intervenants, notamment mon collègue du Parti réformiste, les porte-parole de l'opposition officielle et le député de Notre-Dame-de-Grâce qui a proposé la motion. Je dois commencer par dire que je trouve comme le député de Notre-Dame-de-Grâce que la clause de dérogation contenue dans la Constitution constitue un défaut fondamental, que certains qualifieraient peut-être de fatal, qui émascule la Charte des droits et libertés.

• (1840)

La clause de dérogation est incompatible avec la notion de droits inaliénables, car d'une part la Charte garantit aux Canadiens certains droits inaliénables tout en ajoutant d'autre part qu'ils peuvent leur être enlevés par une loi du gouvernement. C'est là une contradiction fondamentale. Cela nous met en réalité dans une situation où nous ne possédons pas une série définitive de droits inaliénables qui ne peuvent nous être retirés au gré du gouvernement.

Je voudrais parler de certaines des conséquences de cette situation et parler ensuite de certains autres défauts de la Charte. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement peut suspendre à son gré certains droits qui nous sont reconnus dans la Charte. Les gouvernements sont habituellement portés au pouvoir au Canada par une pluralité des voix seulement, très rarement par une majorité. Même quand ils sont élus avec une majorité, la majorité des électeurs leur donnent leur appui le jour des élections pour une variété de raisons, mais souvent pas spécialement pour que le nouveau gouvernement ait le pouvoir législatif de leur retirer certains droits fondamentaux.

Prenons par exemple le cas de ma province, la Colombie-Britannique. Lors des dernières élections, le gouvernement actuel a été porté au pouvoir avec 38 p. 100 des suffrages populaires. Or, il est maintenant en mesure d'utiliser son pouvoir législatif pour suspendre les droits garantis par la Charte en Colombie-Britannique s'il le désire, même s'il n'a été choisi que par 38 p. 100 des électeurs. En ce moment, sa cote de popularité a baissé au lieu d'augmenter, de sorte que le gouvernement provincial jouit probablement à l'heure actuelle de l'appui de moins de 25 p. 100 des habitants de la province.

Je le répète, c'est un défaut fondamental de la Charte. Elle permet à un gouvernement qui a un très faible appui de la population de passer outre aux droits fondamentaux reconnus dans la Charte. Je trouve cela antidémocratique. C'est essentiellement très antidémocratique. J'estime donc que la disposition de dérogation de la Charte n'est pas dans l'intérêt de la population.

Je vois que l'auteur de la motion est parti; j'aurais voulu lui poser quelques questions. Le processus qui a mené à la Charte laisse lui-même à désirer, et c'est ce qui explique que nous ayons actuellement des problèmes avec celle-ci. Ceux qui l'ont élaborée n'ont jamais vraiment consulté la population. Les Canadiens n'ont pas pu exprimer leur opinion sur la Charte ni dire s'ils

étaient en faveur de celle–ci, s'ils s'y opposaient ou s'ils souhaitaient qu'elle soit modifiée. Elle a été élaborée par une élite politique, à la suite d'une entente conclue entre les éminences grises du gouvernement fédéral et des provinces. La population n'a eu que très peu de possibilités, pour ne pas dire aucune, de faire valoir son point de vue.

Une voix: Seulement des hommes, pas de femmes.

M. Scott (Skeena): Comme mon collègue l'a dit, l'opinion d'un groupe d'hommes anglo–saxons protestants et blancs a été prise en considération, mais pas celle des femmes ou des minorités. C'était essentiellement une entente conclue entre des éminences grises.

J'ai lu un peu à ce sujet et je crois comprendre qu'à l'époque, le premier ministre, M. Trudeau, avait sérieusement envisagé la possibilité de recourir à un référendum parce qu'il avait un problème avec les provinces. Il avait du mal à convaincre les provinces d'accepter les modifications constitutionnelles. Selon moi, si le gouvernement de l'époque avait consulté la population, nous aurions aujourd'hui une charte sans clause de dérogation. Elle a été insérée à la demande des provinces. C'est le résultat de tractations entre un groupe de politiques, derrière des portes closes.

L'auteur de la motion ne convient–il pas que le processus laissait à désirer et que, si le processus avait été acceptable, nous n'en serions pas là aujourd'hui? Cela m'amène à demander où réside la souveraineté, fondamentalement. Dans le gouvernement fédéral? Dans les gouvernements provinciaux? Est–elle partagée entre les deux? Ou réside–t–elle plutôt, comme il se doit, dans la population?

Je voudrais poursuivre pour expliquer que les accords de partage de pouvoirs ont été conçus par et pour des intérêts politiques.

• (1845)

À mon avis, les rédacteurs de la Charte ne comprennent absolument pas à quoi doit servir une charte des droits. Une charte des droits devrait garantir des libertés plutôt que des droits à telle ou telle chose.

Or, la Charte canadienne des droits et libertés, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne fait pas ça du tout. Si elle respecte ce principe dans une certaine mesure, elle ne le fait pas assez. À mon avis, certaines questions fondamentales n'y figurent pas alors qu'on pourrait facilement se passer de certaines dispositions.

Parlons d'abord des omissions. La Charte ne garantit pas le droit à la propriété privée, ce qui est sans doute attribuable aux pressions exercées par les gouvernements provinciaux. Mais ce n'est certainement pas ce que les Canadiens veulent. Je suis d'avis que si les choses avaient été bien faites le droit à la propriété privée figurerait dans la Charte.

Il n'y a pas de clause de limitation des impôts. Les gens ne peuvent pas dire au gouvernement qu'il peut seulement lui demander tant et que le reste leur appartient. Ils ne peuvent pas faire cela aux termes de la Charte. Il n'y a pas de clause de limitation du déficit. Les gens ne peuvent pas dire au gouvernement qu'il peut seulement s'endetter jusqu'à un tel montant, qu'il ne peut avoir un déficit supérieur à tant pour cent du produit intérieur brut.

De telles clauses n'existent pas dans la Charte. La Charte ne prévoit pas non plus de clauses sur la tenue de référendums, l'initiative du citoyen ou la destitution, alors qu'elle aurait pu contenir de telles clauses. C'est quelque chose—les députés de ce parti le savent bien pour avoir parlé à des gens partout au Canada durant la campagne électorale—que les gens aimeraient beaucoup, mais qui n'est pas prévu dans la Charte.

Il est une partie de la Charte dont nous pourrions nous passer. Je veux parler de l'article 15 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui prévoit, au paragraphe (1), qu'aucun Canadien ne fera l'objet de discrimination fondée, entre autres, sur la race, le sexe et les déficiences mentales et physiques. Ce même article fait remarquer, au paragraphe (2), que le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois destinées à améliorer la situation d'individus ayant été victimes de discrimination.

Ce que ce paragraphe sous–entend, c'est que le paragraphe (1) s'applique, à moins que le gouvernement ne juge nécessaire de mettre en place un programme faisant de la discrimination à rebours, autrement dit qui sacrifie tout simplement les droits d'autres personnes dans le seul but d'atteindre les objectifs du programme.

Cette clause qui encourage la discrimination à rebours ou l'action positive signifie, en fait, que les personnes ne sont nullement protégées contre les mesures discriminatoires qui pourraient être prises à leur encontre par le Parlement si celui–ci juge qu'un groupe donné, visé par le paragraphe (2), a été victime de discrimination pendant une certaine période. C'est un autre défaut fondamental de la Charte.

Même si je reconnais que la clause de dérogation est fondamentalement antidémocratique et que son retrait irait dans le sens de la Charte et protégerait les droits inaliénables des Canadiens, il y a d'autres changements à la Charte que nous devrions envisager.

Comme l'a dit le député tout à l'heure, nous devrions songer à réformer les nominations à la Cour suprême. Nous devrions envisager un moyen plus démocratique de faire ces nominations pour que les gens sachent qu'il existe aux plus hauts niveaux, pour protéger leurs intérêts, une institution démocratique dont les membres sont élus et non nommés.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Skeena m'a posé une question, et je me demande si, avec la permission de la Chambre, je ne pourrais pas y répondre brièvement.

Le vice–président: Y a–t–il consentement pour que le député réponde brièvement à la question?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député me demandait si j'étais d'accord avec le principe qu'il fallait se départir de la clause de dérogation en raison de la nature du processus. Je suis absolument de cet avis.

À l'origine, lorsque M. Trudeau a présenté la Charte, celle–ci ne comportait pas de clause de dérogation. Elle n'a fait son apparition qu'au cours des négociations avec les provinces. Soit dit en passant, ce n'est pas une idée du Québec. Cette proposition venait d'une des provinces de l'Ouest.

Je partage également l'avis du député lorsqu'il dit estimer que la souveraineté, c'est l'affaire de la population, et non des gouvernements ou des assemblées législatives. Notre pouvoir, nous le tenons du peuple. Les choses auraient peut–être tourné autrement si l'on avait tenu un référendum là–dessus. Après tant de référendums, je n'en sais rien.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96(1) du Règlement.

[*Traduction*]

Comme il est plus ou moins 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 51.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Chers collègues, hier, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a pris la parole à la Chambre au sujet d'une question de privilège qu'il avait déjà soulevée le 15 février, pour ensuite la retirer. Le député a alors soutenu qu'il avait été porté atteinte à sa capacité de remplir son rôle de député. Il a exposé à la Chambre une série de faits concernant ses diplômes universitaires et ses titres de compétence, des propos diffusés dans les médias à son sujet et une menace anonyme reçue au téléphone.

• (1005)

Permettez-moi de définir, en guise de préambule à ma décision, ce qui constitue le privilège parlementaire. Erskine May, à la page 69 de la 21e édition de *Parliamentary Practice*, définit le privilège en ces termes:

> ...la somme des droits particuliers dont jouissent chacune des chambres collectivement et chacun des parlementaires individuellement, sans lesquels ils ne peuvent s'acquitter de leurs fonctions et qui vont au-delà des droits que possèdent d'autres organismes ou particuliers. Ainsi, le privilège, bien qu'il fasse partie intégrante du droit, est dans une certaine mesure une exception à la loi générale. Certains droits et immunités comme le droit de ne pas être arrêté et la liberté d'expression appartiennent avant tout aux divers membres de chaque Chambre et existent parce que celle-ci ne peut s'acquitter de ses fonctions si elle ne peut compter sur les services, libres de toute entrave, de ses membres. . .
>
> Lorsque l'un de ces droits ou l'une de ces immunités sont méprisés ou attaqués, on parle d'atteinte au privilège, ce qui est un acte punissable en vertu de la loi du Parlement.

Selon nos usages et nos traditions, lorsque Le Président se prononce sur une question de privilège, il décide simplement si, à la lumière des faits exposés à la Chambre, il y a présomption d'atteinte aux privilèges et si les faits justifient que la motion habituelle soit présentée, débattue en priorité et fasse l'objet d'un vote. Cela est clairement expliqué au commentaire 26 de la sixième édition de Beauchesne:

> (2) [. . .]soulever une question de privilège, c'est soulever une question mixte de droit—l'outrage au Parlement—et de fait, qu'il appartient à la Chambre de trancher. Sa décision n'intervient que lorsque Le Président, du fauteuil, a mis la question aux voix. Il faut pour cela, comme dans tous les autres cas où la Chambre est appelée à se prononcer, que celle-ci ait été régulièrement invitée à voter sur une motion présentée par un député.

[*Français*]

> (3) Il s'ensuit que, bien que Le Président puisse statuer en matière de Règlement, il ne saurait le faire lors d'une question de privilège. Son rôle, à cet égard, se borne à juger si la chose est de nature telle qu'elle justifie la prise en considération prioritaire de la motion présentée par le député par rapport à l'ordre du jour normal.

[*Traduction*]

En d'autres termes, le devoir de la présidence est de décider si le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a présenté un argument suffisant pour me convaincre que le débat sur cette affaire doit avoir priorité sur tous les autres travaux et que la Chambre doit la prendre en considération immédiatement.

Pour rendre ma décision, j'ai consulté les décisions de nombreux anciens Présidents.

Le Président Jerome s'est prononcé sur une affaire semblable le 23 juin 1977:

> Les représentants élus jouissent exactement de la même protection judiciaire que les autres citoyens, ni plus ni moins, contre toute publicité injustifiée ou excessive, même s'il s'agit d'insultes ou de publicité diffamatoire.

[*Français*]

Il ajoutait ceci:

> En tant que représentants élus, nous devons nous attendre à être la cible de critiques diverses. Lorsque celles-ci sont insultantes, il est normal, à mon avis, que la Chambre ait la politesse de donner au député en cause l'occasion d'expliquer cette situation à ses collègues.

[*Traduction*]

Il a conclu en ces termes:

> [. . .] lorsque ce genre de problèmes se pose, si les critiques sont non seulement insultantes mais également diffamatoires au sens légal du terme, il est tout à fait normal que les députés saisissent les tribunaux de l'affaire.

Le Président Jerome a estimé qu'il n'y avait pas présomption d'atteinte au privilège dans ce cas.

Une autre affaire a été soulevée le 19 septembre 1973. Le député de High Park—Humber Valley a déclaré qu'il avait reçu des appels anonymes le prévenant qu'il ne devait plus poser de questions sur un certain sujet. Selon lui, ces appels étaient une tentative pour l'intimider et l'empêcher de s'acquitter de ses fonctions de député.

• (1010)

Le Président Lamoureux, se prononçant sur cette affaire, a fait observer:

[*Français*]

La Chambre comprendra qu'il est difficile de trouver à première vue une question de privilège dans les circonstances alors qu'aucune accusation n'a été portée et qu'il n'a pas été question à la Chambre d'une irrégularité ou d'une manoeuvre inappropriée. Il n'y a vraiment rien que la Chambre ou un de ses comités puissent examiner comme question de privilège.

[*Traduction*]

Il a ajouté:

Je suis sûr que le député de High Park–Humber Valley lui–même ne propose pas que sa conduite fasse l'objet d'une étude et d'une enquête de la part du comité. [...] Le député a présenté les faits.

[...] j'estime que débattre soit à la Chambre soit au comité la question soulevée par le député de High Park—Humber Valley ne servirait à rien.

[*Français*]

Pour ce qui est de l'affaire qui nous occupe ici, j'ai revu avec soin la déclaration de l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville. Des menaces de chantage ou d'intimidation auprès d'un député ne doivent jamais être prises à la légère. Dans de tels cas, l'essence même de la liberté d'expression est minée ou perd toute sa signification. Sans cette garantie, aucun député ne peut remploir ses fonctions comme il se doit.

[*Traduction*]

Bien que la présidence ne prenne pas à la légère les faits que le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a soulevés, elle ne peut conclure qu'il a fait la preuve qu'il y a eu intimidation et que cela l'empêche de remplir ses fonctions de député. Je ne peux donc conclure pour l'instant qu'il y a, à première vue, atteinte aux privilèges.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur Le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame La Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi 14 février 1994, votre comité a étudié le projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire) et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C–231, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands–parents).

—Madame La Présidente, la motion est on ne peut plus simple. Le projet de loi que je présente aujourd'hui modifierait la Loi sur le divorce de façon à octroyer aux grands–parents l'accès à leurs petits–enfants à la suite d'un divorce.

Dans notre société, lorsque les familles se déchirent, ce sont souvent les enfants qui en souffrent le plus. Il faut alors la présence de quelqu'un qui puisse les aider à remettre les choses en place.

• (1015)

Les grands–parents sont la principale source de l'aide financière et affective dont un enfant a besoin à cette étape–là de sa vie. Le projet de loi supprimera les obstacles qui se dressent parfois au moment d'un divorce, ce qui empêche les grands–parents d'offrir ces ressources à leurs petits–enfants.

(Les motions sont adoptées d'office, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame La Présidente, je veux présenter une pétition signée par 100 000 Canadiens. Elle fait partie d'une pétition de 200 000 noms qui demande au Parlement d'interdire la possession d'armes de poing à titre privé.

Cette pétition a été lancée par l'Université Concordia, à la suite de l'assassinat de quatre de ses professeurs, en 1992, au moyen d'une arme de poing obtenue facilement.

Cette pétition a été avalisée par 200 organismes de partout au Canada, dont la police.

On dit dans la pétition que les droits de la société liés à la possession d'armes de poing sont infiniment plus importants que tout avantage que peut éventuellement procurer une arme.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'interdire la possession d'armes de poing à titre privé.

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Madame La Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition en provenance de toutes les parties du Canada et qui traite du contrôle des armes à feu, plus spécialement du bannissement des armes de poing pour les particuliers.

Cette pétition fait suite à celle du député de Notre–Dame–de–Grâce et a les mêmes sources, c'est–à–dire l'Université Concordia.

Cette pétition porte 100 000 signatures également et a le même but, c'est–à–dire demander au gouvernement de légiférer de façon à interdire à quiconque en territoire canadien de détenir une arme de poing, à l'exclusion des membres des Forces armées et des agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions.

[*Traduction*]

SKOPJE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Madame La Présidente, en ce jour anniversaire de l'indépendance de la Grèce, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1 200 Canadiens d'origine grecque de la région de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas reconnaître la République de Skopje, un État de l'ancienne fédération communiste de Yougoslavie, tant qu'elle ne garantira pas qu'elle respectera la souveraineté et l'intégrité territoriale des États existants créés par le traité de Bucarest de 1913 et les traités de paix ayant mis fin à la première et à la seconde des guerres mondiales.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame La Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Par ailleurs, en raison d'un malentendu, le ministre du Patrimoine a été retardé et n'a pas pu être ici à temps pour déposer des documents et faire une déclaration. Est–ce que la Chambre consentirait à revenir au dépôt de documents, puis aux déclarations de ministres?

Des voix: D'accord.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Nous revenons maintenant aux déclarations de ministres.

* * *

[*Français*]

PARCS CANADA

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Madame La Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur les principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada.

• (1020)

Suite à ce dépôt, je procéderai à une déclaration ministérielle afin d'informer les députés de cette Chambre de la vision du gouvernement face à l'avenir des parcs nationaux et des sites historiques et de leur rôle clé dans la promotion et mise en valeur de notre identité et patrimoine national.

Madame La Présidente, pour tous les Canadiens et les Canadiennes, la journée d'aujourd'hui revêt un caractère particulier. Le dépôt en Chambre des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada marque une autre étape dans la mise en réserve et la protection du patrimoine national canadien.

Dans n'importe quelle démocratie, un jour comme aujourd'hui constitue une occasion rare, où un ministre peut présenter des principes et des politiques pour son pays en sachant très bien que deux de ses collègues, qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre, ont participé à leur élaboration.

Je tiens à souligner la contribution qu'ont apportée le chef de l'opposition, l'honorable député de Lac–Saint–Jean, ainsi que l'honorable député de Sherbrooke, maintenant chef du Parti progressiste–conservateur. Il est rare que l'on ait une politique multipartisane.

[*Traduction*]

Comme Canadiens et Canadiennes, nous attachons beaucoup d'importance à notre liberté, à la pureté de notre environnement, à la beauté du paysage, à nos régions sauvages naturelles et aux traces du travail humain qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui. L'émerveillement et le respect que nous inspire le souvenir des efforts humains qui ont permis de poser les fondations de notre pays suscitent en nous une préoccupation profonde pour la survie de nos lieux, objets et ouvrages historiques.

Malgré les pressions exercées sur notre environnement et nos ressources patrimoniales, les Canadiens et Canadiennes doivent avoir l'assurance que nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux seront protégés et bien gérés pour le bénéfice des générations à venir. Il n'est pas question de laisser nos parcs et lieux historiques se détériorer ou disparaître sous l'effet de la surexploitation ou de la négligence.

Bien sûr, depuis la diffusion de la dernière politique en 1979, la population canadienne a pris conscience de l'urgence des problèmes concernant l'environnement, l'écologie et la protection du patrimoine. Une vague de préoccupation publique a déferlé sur la scène nationale et internationale, et créé du même coup des attentes pour que l'on s'occupe de l'environnement et de la conservation du patrimoine naturel et culturel.

[*Français*]

D'après de récents sondages, 90 p. 100 de la population canadienne veut être mieux renseignée sur l'histoire de son pays. Les lieux historitiques nationaux et les programmes connexes du patrimoine font beaucoup pour satisfaire à ce besoin de connaissance.

Chaque année, un tiers des Canadiens et des Canadiennes se déplacent partout au pays pour participer à des activités reliées au patrimoine. Les lieux historiques et les parcs nationaux du Canada sont la pierre angulaire de notre industrie touristique nationale et internationale. Plus de 30 000 emplois y sont rattachés. Leur contribution annuelle à l'économie nationale dépasse le milliard de dollars.

Par l'application de principes et de politiques, Parcs Canada protégera l'intégrité du patrimoine naturel et culturel, tout en veillant à ce que parcs et lieux historiques continuent de jouer leur rôle de premier plan dans les économies locales, régionales et nationale. Pour ce faire, Parcs Canada s'assurera que les décisions de gestion influant sur ces lieux particuliers soient prises sur la base d'une information scientifique solide.

[*Traduction*]

Les programmes administrés par Parcs Canada continueront d'avoir des effets positifs sur les collectivités locales, de créer des emplois et de contribuer à l'application de pratiques durables d'aménagement du territoire et d'écotourisme.

• (1025)

Voici les points saillants de la nouvelle politique de Parcs Canada:

D'abord, une mise à jour du mandat de Parcs Canada afin d'y inclure ses responsabilités à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine, des aires marines de conservation et des édifices fédéraux du patrimoine.

Ensuite, des principes directeurs en faveur de la protection des qualités historiques et naturelles, de la participation et de la consultation des Canadiens et Canadiennes et de l'établissement d'un cadre bien structuré pour l'ajout de nouvelles aires patrimoniales.

Enfin, un accent renouvelé sur le partenariat et la coopération avec les autres paliers de gouvernement, les collectivités et le secteur privé.

[*Français*]

Il ne s'agit pas de confier à d'autres la responsabilité de préserver et de créer le patrimoine du Canada. Notre histoire, nos traditions et l'environnement exigent la formation de partenariats pour assurer la mise en oeuvre de programmes patrimoniaux efficaces, et finalement, un leadership plus fort de Parcs Canada à l'échelle nationale et internationale qui fera la démonstration et la promotion d'une éthique et de pratiques saines en matière d'environnement et de patrimoine.

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont des symboles de l'identité canadienne et font la fierté de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. En fait, l'édifice où nous nous trouvons présentement est ce que l'on appelle un lieu historique du Canada. De plus, juste à côté des édifices du Parlement, nous apercevons l'embouchure du canal Rideau, un des canaux historiques du Canada, qui est administré par Parcs Canada et qui fait l'objet de ces nouvelles politiques.

[*Traduction*]

Je termine sur cette note positive mon exposé sur le dépôt des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame La Présidente, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui dans le cadre du dépôt en Chambre des Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada pour rappeler que le Bloc québécois n'entend ménager aucun effort pour que la beauté du paysage québécois et canadien soit conservée.

Le ministre a cru bon de rappeler aux Québécois et aux Canadiens à quel point le chef de l'opposition a joué un rôle déterminant et constructif dans la protection du patrimoine national, et je l'en remercie.

Le ministre sait toutefois, et sans l'ombre d'un doute, que le Bloc québécois n'a pas l'intention de laisser faire le gouvernement lorsqu'il s'agit de négliger la préservation du patrimoine culturel du Québec et du Canada. Je suis donc convaincue qu'il sait, maintenant plus que jamais, qu'en matière de patrimoine naturel le Bloc québécois sera tout aussi vigilant à son égard.

Lorsque le chef de l'opposition assumait les fonctions de ministre de l'Environnement, il avait déclaré et je cite: «L'un des services du ministère qui me remonte toujours le moral, c'est celui du réseau des parcs. Parcs Canada représente un ensemble tellement positif et tellement beau, et un tel succès, que c'est toujours pour moi un encouragement à exercer mes fonctions. C'est l'un des plus grands succès du Canada, reconnu dans le monde entier. Les gens devraient se rendre compte que notre réseau de parcs est non seulement beau pour nous, mais constitue un sujet d'envie partout dans le monde.»

En fait, le Canada et son réseau de parcs sont considérés comme des chefs de file par les organismes de conservation à travers le monde. Parcs Canada devrait en effet inspirer l'avenir de toutes les politiques environnementales du Canada.

Le Bloc québécois veillera à ce que le gouvernement respecte son engagement à mettre en oeuvre le concept du développement durable qui a été énoncé dans le rapport final de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Rapport Brundtland intitulé «Notre avenir à tous.»

La notion de développement durable, il faut le rappeler, veut que le développement économique soit compatible avec la conservation à long terme des écosystèmes naturels et des processus de survie. Il y a plus de cent ans que nous avons conclu, au Québec et au Canada, qu'il faut préserver ces espaces naturels, non pas uniquement pour leur beauté esthétique qui est absolument réelle, mais aussi parce qu'il y a un lien de causalité à établir entre ce que nous ferons de ce côté et les avantages que nous en tirerons au plan de l'environnement.

• (1030)

C'est ainsi que nous avons dû résoudre le problème entre le développement touristique et économique et la protection de l'environnement. Il faut donc développer les parcs dans la mesure où il y a des emplois à créer pour le tourisme, bien sûr, mais ne jamais le faire au détriment des générations futures.

Comme vous le savez, il y a encore beaucoup à faire. Il faut compléter le réseau des parcs nationaux. Il y a, au Canada, 39 régions écologiques différentes. On mesure donc la richesse du pays, sa multiplicité, puisqu'il y a 39 sortes d'écologies dans l'ensemble du pays. Il convient donc que nous puissions établir un parc qui représente chacune des régions écologiques.

Nous veillerons donc à ce que le réseau de parcs nationaux soit amélioré et étendu et à ce que la protection du milieu arctique fasse l'objet d'une attention particulière. Comme vous le savez, certains sites qui avaient été envisagés dans l'Arctique pour créer des parcs n'ont pu être rendus possibles compte tenu des concessions minières. Il importe donc que l'on tienne compte des répercussions environnementales chaque fois qu'un projet ou qu'un programme gouvernemental est entrepris.

Par ailleurs, il faut souligner les milliers d'emplois qui sont rattachés à la préservation de ce patrimoine naturel. Il importe également de veiller à ce que la gestion de ces lieux soit impeccable, que les dépenses soient justifiées, et cela s'applique également bien sûr aux résidences officielles.

Enfin, nous attachons une importance particulière à l'engagement du ministre en ce qui concerne le partenariat et la coopération avec les autres paliers de gouvernement. Comme il le sait sans doute, le Québec n'a pas eu sa juste part de parcs nationaux. Le gouvernement doit donc multiplier ses efforts pour que le Québec y retrouve sa juste part et cela, tout en respectant ses prérogatives et ses priorités.

Aussi, le gouvernement doit donc résoudre les conflits de juridiction dont il se nourrit à tous égards et ce, en collaborant avec le Québec et les autres provinces et territoires, notamment en tenant compte des préoccupations des populations locales. La participation directe des autochtones, lorsque requise, devra être également recherchée.

En terminant, je tiens à rappeler, en ce qui concerne la mise à jour du mandat de Parcs Canada, que le Bloc québécois est heureux que le mandat ait été mis à jour et que les dix principes directeurs qui guident la protection des qualités historiques et naturelles de notre patrimoine soient aujourd'hui déposés. Nous analyserons, bien sûr, ce document avec attention.

Rappelons, enfin, que ce travail fut entrepris au ministère de l'Environnement sous l'égide du chef de l'opposition lorsqu'il était ministre. Il y a mis sa marque de qualité. Il ne reste à son successeur qu'à suivre la voie tracée.

[*Traduction*]

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Madame La Présidente, je voudrais, moi aussi, féliciter le ministre du Patrimoine canadien de son exposé sur les principes directeurs et les politiques de fonctionnement du Service canadien des parcs. C'est l'aboutissement d'un processus absolument indispensable, et nous souscrivons à l'idée de mettre l'accent sur la préservation de notre patrimoine naturel et culturel et sur la protection de notre environnement. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un regain d'intérêt pour définir notre identité et notre vision, en tant que pays. Pour cela, nous devons jeter un regard neuf sur nos territoires et reconnaître l'importance de l'exploration, de la mise en valeur, du renouvellement et de la conservation de nos ressources naturelles et de notre milieu physique.

Tout débat sur la gestion et la préservation de notre patrimoine naturel nous amène inévitablement à réfléchir à la relation complexe qui existe entre un environnement sain et les activités de l'homme. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans l'intégration des facteurs économiques, humains et environnementaux.

À mon avis, nous devons tenir compte de trois points. Premièrement, le développement des idées et des directives proposées doit suivre une démarche équilibrée qui accorde une importance égale aux aspects économiques, sociaux et techniques. Deuxièmement, toutes les décisions administratives et opérationnelles doivent être fondées sur des orientations, des structures, des procédures et des plans de gestion solides. Troisièmement, la communication et le partenariat avec tous les gouvernements provinciaux, l'industrie privée, les établissements d'enseignement et la population ont une importance extrême, si nous voulons maximiser les avantages pour tous.

• (1035)

Le Service canadien des parcs a aujourd'hui un mandat qui devrait être un exemple de responsabilité environnementale et économique à l'échelle nationale et internationale. Pour servir tous les contribuables canadiens, comme nous voulons le faire, nous avons besoin d'une gestion éclairée. Ces Canadiens étant des salariés et des consommateurs, nous devons tenir compte des emplois et de la gestion des ressources. Ces Canadiens vivent dans un pays fier, dont le patrimoine est très riche et la beauté, incomparable.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Je désire informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 14 minutes en raison de la déclaration ministérielle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1994 SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

PROJET DE LOI C-18—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)) propose:

Que, relativement au projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame La Présidente, j'invoque le Règlement pour présenter une demande à la Chambre et faire une observation.

Cette législature est sans précédent puisqu'il y a deux nouveaux partis et 200 nouveaux députés. Étant donné l'attribution de temps qui est imposée à la Chambre, la réputation de tous les députés est en jeu.

Comme le vote à la deuxième lecture du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, est limité, il reflétera. . .

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette mais, à mon avis, il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Hermanson: Madame La Présidente, j'allais tenter de justifier le bien–fondé d'une demande que je voudrais présenter à la Chambre. N'ai–je pas. . .

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Je crains que vous n'alliez entamer un débat. Veuillez entrer dans le vif de votre sujet.

Des voix: Le vote.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Une motion non sujette à débat a été déposée et je suis obligée de la mettre aux voix.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 23*)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Marchi
Massé
McKinnon
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
Ouellet
Payne
Peterson
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young
Alcock
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Duhamel
Easter
English
Finestone
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Mitchell
Murray
O'Reilly
Pagtakhan
Peters
Phinney
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood
Zed—140

CONTRE

Députés

Althouse
Bachand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Bélisle
Chatters
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Asselin
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Cummins
de Jong
Deshaies
Duceppe

Duncan	Epp
Forseth	Frazer
Gauthier (Roberval)	Gilmour
Godin	Gouk
Grey (Beaver River)	Guay
Guimond	Hanrahan
Harper (Calgary–Ouest)	Harper (Simcoe–Centre)
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoeppner	Jennings
Johnston	Lalonde
Landry	Langlois
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)	Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
McLaughlin	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Ménard	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Péloquin
Ramsay	Riis
Ringma	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Solomon
Speaker	Strahl
Taylor	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne	White (Fraser Valley–Ouest)—78

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)	Bouchard
Canuel	Caron
Cauchon	Chan
Copps	Dalphond–Guiral
DeVillers	Dumas
Fillion	Leroux (Richmond—Wolfe)
MacLaren (Etobicoke–Nord)	Mercier
O'Brien	Parrish
St–Laurent	Young

• (1115)

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 mars, de la motion: Que le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame La Présidente, j'ai terminé mon intervention l'autre soir à 18 h 42 et je suis prête à répondre aux questions et observations.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame La Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours que la députée de Beaver River a fait l'autre soir. Elle a longuement parlé de sa circonscription. Nous nous souvenons tous de la première fois qu'elle a été élue à la Chambre pour représenter la nouvelle circonscription de Beaver River. À cette époque, j'avais l'honneur d'être son adjoint. Je l'ai aidée à devenir la première députée réformiste à la Chambre des communes. Ce fut une journée extrêmement importante. Certains des changements proposés ici au sujet de sa circonscription lui tiennent manifestement à coeur.

Pendant son discours, lundi, j'étais inquiet. Certains des commentaires qui ont été formulés par les députés d'en face et qui ne sont peut–être pas consignés dans le hansard soulèvent des questions quant à l'esprit de parti, ou à l'absence d'esprit de parti, et à l'intégrité d'Élections Canada et de ses hauts représentants. Un certain nombre de commentaires venus d'en face donnaient à entendre qu'Élections Canada était un organisme sectaire et que ses membres entretenaient des rapports étroits avec un autre parti politique qui n'est plus représenté à la Chambre.

La députée de Beaver River est à la Chambre depuis 1988 et a été candidate deux fois à des élections générales et une fois à des élections partielles. En tant que candidate et seule députée de son parti pendant un bon moment, pourrait–elle nous dire si elle trouve qu'Élections Canada est un organisme sectaire, ou tend à l'être, ou bien si elle est satisfaite de ses rapports avec cet organisme, comme députée indépendante et réformiste?

Mme Grey: Madame La Présidente, j'aimerais remercier le député pour ses observations. C'est très agréable de l'avoir à nouveau à la Chambre des communes, cette fois comme collègue député.

Il m'a demandé de donner mon avis sur Élections Canada. Avant de répondre à cette question, je voudrais dire ce que je pense de certaines remarques qui ont été lancées à la Chambre. Je suppose que les remarques répétées du député de Vancouver–Sud l'autre soir lorsque je m'adressais à la Chambre m'ont à la fois amusée et attristée. Il n'arrêtait pas de crier haut et fort qu'il perdrait sa circonscription et que Beaver River ne serait pas la seule à être disloquée. Il a dit que sa circonscription serait aussi disloquée.

• (1120)

Admettons que ce soit ainsi, mais la Chambre doit prendre conscience du fait que le gouvernement tente peut–être de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur justement parce que ce député risque de perdre son siège. Je risque aussi de perdre ma circonscription. Autrement dit, je n'aurais plus d'endroit où présenter ma candidature lors des prochaines élections si je décidais de le faire.

C'est pourquoi il est important que quelqu'un de ce parti qui risque de perdre sa circonscription ne se contente pas égoïstement de proposer que ce processus soit remis à plus tard. En adoptant une telle attitude, je sauvegarderais mes propres intérêts et je pourrais dire: «Ouf! je suis certaine de conserver ma circonscription, je peux donc continuer.» À mon avis, le député d'en face manque de logique lorsqu'il crie qu'il va, lui aussi, perdre son siège. Il serait tout à fait naturel que ce député appuie son gouvernement dans sa hâte de faire adopter ce projet de loi afin de suspendre ce processus. Il existe là une véritable contradiction. En principe, je suis contre ce projet de loi, même si je risque aussi de perdre ma circonscription en cours de route.

J'ai toujours eu d'excellents rapports avec Élections Canada. J'ai participé à deux élections fédérales générales et à une élection complémentaire au printemps de 1989. Même si j'ai été traitée pratiquement comme une timbrée dans l'ouest du Canada parce que je représentais ce nouveau parti dont personne n'avait jamais entendu parler et que personne ne connaissait, je dois dire que les responsables d'Élections Canada ont été très justes envers moi, aux élections générales de 1988 et à l'élection partielle de 1989. Ma victoire avec 50 p. 100 des suffrages avait alors surpris le personnel d'Élections Canada, et même le Canada tout entier.

Depuis lors, mon parti a de toute évidence pris beaucoup de vigueur et s'est étendu dans tout le pays. Quand je me suis présentée aux élections générales de 1993, parmi les quelque 200 candidats de mon parti, nous nous sommes habitués au processus qui était tout à fait courant. Des directeurs du scrutin étaient nommés dans les circonscriptions. Un nouveau directeur du scrutin était nommé pour la circonscription de Beaver River, parce que l'ancien directeur avait pris sa retraite. Nous avions donc affaire à un nouveau directeur du scrutin, M. Lorne Assheton–Smith, de St. Paul. Comme nous le savons tous, ces nominations sont de nature politique. J'enverrai une copie de ce passage du hansard à M. Lorne Assheton–Smith, le directeur du scrutin de Beaver River nommé par le Bureau du directeur général des élections, pour lui faire savoir que je considère qu'il m'a traitée très équitablement en tant que candidate et que je n'ai absolument aucune critique à formuler à l'endroit d'Élections Canada.

Les critiques que j'ai à faire ne portent pas sur l'ensemble de la situation. Même si elle est d'ordre politique jusqu'à un certain point en ce qui concerne la commission de délimitation des circonscription électorales, la question qui se pose pour tout le monde, c'est de savoir si, en remplaçant les valets du Parti conservateur, le gouvernement améliorera vraiment le système. Je souhaite donc bonne chance aux ministériels qui font adopter ce projet de loi à toute vapeur. C'est à leurs risques et périls qu'ils remplaceront les valets du Parti conservateur par ceux d'un autre parti, en pensant que ces derniers serviront mieux leurs intérêts. Je pense que nous serions tous couverts de honte si cela se produisait.

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame La Présidente, je tiens à rassurer la députée de Beaver River que nous ne ferons certainement pas ce qu'elle semble croire lorsque viendra le temps de nommer les gens qui travailleront à ces commissions, parce que c'est un processus qui est très indépendant. Nous avons certainement l'intention de respecter cette façon de faire les choses.

Mais si je me rappelle bien le discours qu'elle a prononcé il y a quelques jours, j'ai cru comprendre qu'elle n'était pas tout à fait d'accord avec le processus actuel. Et elle nous a dit aussi qu'elle allait en profiter lorsqu'elle irait faire sa présentation aux audiences, auprès des commissions, pour leur faire part de son mécontentement et de certains changements qu'elle aimerait voir.

Elle invite aussi les gens de sa circonscription à en faire autant. La députée sait certainement que la commission qui est en place pour examiner les limites de sa circonscription est là pour cette raison uniquement, soit recevoir les commentaires concernant les nouvelles limites ou les limites existantes et qu'elles n'ont rien à voir du tout avec le processus qui est en cours.

• (1125)

Je dis tout simplement que si la députée utilise son temps pour faire des commentaires sur le processus, que son temps sera tout simplement perdu. C'est exactement ce que nous voulons offrir aux députés de cette Chambre et aussi au public, parce que je pense bien que le comité qui va faire l'examen de tout le processus va certainement demander aux gens de venir témoigner. C'est précisément ce que nous voulons faire avec ce projet de loi.

[*Traduction*]

Mme Grey: Madame La Présidente, nous parlons ici de questions particulières soulevées par la commission. Je n'irai pas par quatre chemins. Je crois que ce que celle–ci propose comporte des lacunes et que la circonscription de Beaver River devrait continuer d'exister.

Comme je l'ai dit l'autre jour, la circonscription de Beaver River était tout à fait nouvelle en 1988. Va–t–elle maintenant tout simplement disparaître? J'ai des réserves. Je ne peux pas obtenir de garantie du gouvernement, avec qui nous avons négocié. Quelle assurance ai–je que le système que propose le gouvernement sera meilleur? Le gouvernement ne nous a donné aucun choix. Il ne nous a pas dit qu'il souhaitait opter pour une ligne de conduite en particulier.

Cette situation m'inquiète et je n'ai pas l'intention d'adhérer avec mon parti à quelque chose qui pourrait se révéler fondé sur des motifs tout aussi politiques. Je crois que les Canadiens seraient très déçus. Bien que je sois déçue des propositions, j'ai déclaré que j'assisterais aux audiences. Je soupçonne cependant que je n'aurai pas cette chance. Le gouvernement a imposé l'attribution de temps, mais si le processus auquel il veut participer est aussi important qu'il le dit, pourquoi le Parlement devrait–il l'adopter à la vitesse de la lumière?

Comme mon collègue de Kamloops, j'ai entendu des douzaines de députés, qui siègent maintenant dans les banquettes ministérielles, dénoncer les conservateurs parce qu'ils limitaient le temps de parole et parler des terribles conséquences de l'attribution de temps. On a peine à y croire, madame La Présidente. À voir agir les députés d'en face, on se demande si c'est bien la question la plus importante au Canada à l'heure actuelle. En fin de compte, le gouvernement pourra–t–il se vanter d'avoir imposé l'attribution de temps parce que la délimitation des circonscriptions électorales lui sera apparue comme la plus importante des questions à l'étude? J'en doute fort.

Je voudrais avoir l'assurance qu'un meilleur processus serait mis en place. Si la proposition est adoptée, et je soupçonne que le gouvernement en forcera l'adoption rapide, j'aimerais avoir l'assurance, en tant que citoyenne canadienne et députée, que dans les changements qu'il apportera, quels qu'ils soient, le gouvernement introduira une mesure de temporisation pour que ceux–ci s'appliquent seulement à la prochaine législature, afin

qu'on ne retrouve pas les empreintes du gouvernement sur ce qui pourrait entraîner sa perte.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Madame La Présidente, je suis heureux d'avoir la parole. Je ne tenais pas à parler, mais je veux m'assurer que les prêcheurs de ce côté–là de la Chambre profitent de ce que je vais dire. J'espère que contrairement aux deux dernières occasions, ils me poseront des questions.

Pour revenir aux observations de la députée de Beaver River, qui s'est dite à la fois amusée et attristée et qui voudrait qu'on lui garantisse que ce que propose le gouvernement améliorera la situation, je tiens à dire justement que c'est là l'objet de ce projet de loi.

J'aimerais dire à la députée que si nous devons régler cette question cette semaine, c'est qu'autrement, étant donné le congé qui s'en vient, nous devrions mettre en place un processus très coûteux de révision des limites qui ne conduira pas à une diminution du nombre de sièges ni même au maintien du nombre actuel de sièges à la Chambre, mais qui aboutira plutôt à la création de six sièges de plus. Je le signale, car les réformistes disent beaucoup de choses. Ils affirment notamment qu'on force l'adoption de cette mesure à toute vapeur. En fait, nous sommes confrontés à de l'obstruction systématique. C'est ce qu'on dit dans les médias locaux de ma collectivité, qui s'offusquent vivement de ce qui se passe, même si avec les limites proposées à l'heure actuelle, l'Ontario obtiendrait quatre sièges de plus. Nous voulions revoir le nombre de sièges dans cette enceinte. Nous devrions avoir l'occasion de le faire.

• (1130)

On ne nous donne pas la parole tous les jours de ce côté–ci. Ainsi, nous sommes incapables de prendre une question aussi complexe que celle–ci et de donner aux députés réformistes l'assurance que nous pouvons agir aussi rapidement. Nous allons renvoyer ce projet de loi au comité où les députés réformistes et tous les autres députés pourront défendre leur point de vue. Ils seront en mesure de nous faire part de la réaction de leurs électeurs. Ils auront la possibilité d'en faire témoigner certains et après un certain temps, nous pourrions parvenir à quelque chose de mieux.

Alors que je me préparais à intervenir aujourd'hui, j'ai profité de l'occasion pour examiner tout ce qui avait été dit par les députés sur cette question lundi dernier. Cela m'a à la fois amusé et attristé.

Je suis toujours sidéré de voir à quel point les réformistes, ceux qui prêchent toujours en faveur de votes libres, font toujours le contraire et votent en bloc. On pourrait penser qu'ils sont liés ensemble par de la colle. Peut–être que lorsqu'ils étudieront l'établissement d'un code de conduite, une des choses qu'ils feront, c'est bel et bien d'utiliser cette colle.

À les regarder évoluer à la Chambre, ils me rappellent beaucoup une célèbre figure néo–conservatrice, Margaret Thatcher, maintenant disparue de la scène politique. Ils me rappellent également quelqu'un d'autre, l'ancien président des États–Unis, Ronald Reagan, en qui le Parti réformiste a une âme soeur. Il fut élu sur la promesse de réduire le déficit et la dette. Bien entendu, à l'époque où la nouvelle droite a pris le contrôle des affaires, comme en rêve le Parti réformiste, les États–Unis d'Amérique étaient la plus grande nation prêteuse au monde. De ce pays, qui était le plus grand prêteur au monde, Ronald Reagan a fait le plus grand débiteur. Toutefois, il a dit quelque chose qui s'applique ici et qu'il utilisait toujours à si bon escient. Il a dit: «Les voilà qui recommencent!»

Chaque fois que j'assiste à un débat auquel prennent part les réformistes, c'est certainement l'impression qu'ils me donnent. C'est toujours la même rengaine. Ils font la morale. Ils font des sermons. Ils ne voient jamais rien de bon aux initiatives proposées.

En relisant les débats, j'ai remarqué que, dans l'ensemble, ils admettent qu'ils ne veulent pas voir augmenter le nombre de députés à la Chambre des communes.

Fait intéressant, pas un n'est en faveur de cette mesure. Pourtant, si nous maintenons le statu quo, il y aura à la Chambre six députés de plus qui nous coûteront un million de dollars chacun. Si on multiplie 6 millions de dollars par dix ans, ça fait 60 millions de dollars. Et plus on ira, plus il y aura de députés à la Chambre des communes.

Ce n'est certainement pas ce que mes électeurs m'ont dit vouloir. Ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'ils voulaient que nous en fassions davantage avec moins et que nous rendions la Chambre plus efficace.

• (1135)

Lorsqu'on parle d'imposer un délai, et c'est ce dont il s'agit ici, il faut se rendre compte que si nous n'attribuons pas une période de temps donnée, nous ne serions pas en mesure de modifier les audiences coûteuses qui vont demander tant de temps et d'énergie aux Canadiens. C'est un détail important qu'il ne faut pas négliger.

On a dit que ce projet de loi ministériel était sorti des officines du caucus libéral, que les électeurs n'en savaient absolument rien et que, en quelque sorte, c'était une manoeuvre politique.

On venait à peine de proposer la révision des limites des circonscriptions de l'Ontario qu'un grand nombre d'électeurs m'ont appelé. J'ai aussi discuté de la question avec les représentants des gouvernements locaux. J'étais en train de rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire visant à répartir à nouveau entre les provinces la représentation à la Chambre des communes, sans toutefois augmenter le nombre total des députés. Conformément à l'opinion des électeurs, nous tenions à restreindre le nombre des députés de manière qu'au moins, il ne dépasse pas le nombre actuel.

Nous voulions aussi que tous les intérêts continuent à être représentés dans chaque circonscription. Dans les comptes rendus des débats, j'ai lu que la députée de Beaver River perdrait sa circonscription, où elle a remporté deux victoires électorales.

J'ai aussi constaté que des députés réformistes ont soutenu qu'il n'y avait pas un seul Canadien, pas un seul électeur qui s'inquiétait par suite des propositions formulées. Je dois leur dire qu'ils ont tort.

Comme je l'ai déjà mentionné, dans le journal *Record* de Kitchener–Waterloo du 17 décembre, on a soutenu que, si les électeurs de Kitchener, Waterloo ou Cambridge avaient du mal à savoir qui était leur député, ils ne se doutaient pas de ce qui les attendait aux prochaines élections, si jamais la révision des limites électorales proposée entrait en vigueur.

Si les recommandations de la commission de délimitation des circonscriptions fédérales étaient acceptées, certaines parties de Kitchener seraient rattachées à la circonscription de Waterloo et certaines parties de Waterloo, à une circonscription en grande partie rurale, North Dumfries ne ferait plus partie de Cambridge et une partie de Cambridge, qui a déjà été incluse dans la circonscription de Kitchener, y retournerait. Je vous fais grâce du reste de l'article.

Voyons un peu ce que certains leaders municipaux ont à dire sur cette question. Le maire de Waterloo, Brian Turnbull, s'est dit vraiment déçu parce que la révision ferait en sorte qu'une grande partie de la ville soit incluse dans une circonscription surtout rurale n'ayant jamais eu le moindre lien avec elle.

Le maire de Woolwich, Bob Waters, a déclaré qu'il entendait lutter contre la redistribution. J'ai discuté avec Lynn Meyers, maire de Wilmot qui, incidemment, ne fait plus partie de la région de Waterloo depuis la dernière redistribution. Je voudrais bien qu'il y ait une présentation conjointe.

Qu'est–ce que j'ai appris du maire Meyers, dont la municipalité a été retranchée de la région de Waterloo dans le cadre de la révision des circonscriptions fédérales? Lynn Meyers a carrément déclaré que les électeurs de Wilmot étaient mécontents de faire partie de la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo. Il craint maintenant qu'on inclue sa municipalité dans une nouvelle circonscription urbaine avec laquelle elle n'a jamais eu aucun lien pour former une alliance impossible. Il a dit qu'il avait détesté chaque minute depuis l'annonce de la nouvelle délimitation. Cela reflète certes l'opinion de nombre des électeurs visés.

• (1140)

Permettez–moi de citer maintenant un éditorial publié hier dans le *K.W. Record* et intitulé: «Les réformistes font de l'obstruction systématique». C'est exactement cela. Voici:

> Le bon sens prévaut à l'occasion à Ottawa. Dieu merci, il a enfin prévalu sur la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Les Canadiens n'ont aucune envie de débourser des millions de dollars pour établir de nouvelles limites qui, dans le cas de la région de Waterloo, n'ont aucun sens, ni d'ailleurs pour accroître le nombre des députés.
>
> Le gouvernement libéral a été bien avisé de demander au Bloc québécois et au Parti réformiste de convenir de suspendre la nouvelle délimitation jusqu'à ce qu'un groupe d'étude parlementaire ait pu déterminer quel serait le nombre idéal de députés fédéraux et le nombre idéal de sièges pour chaque province.

On ne peut certes pas dire qu'il n'y a là–bas personne de mécontent.

Je sais que mes collègues du Parti réformiste raffolent des pétitions. Nous avons une pétition signée par des milliers de personnes qui va dans le sens de mon projet de loi d'initiative parlementaire. Et au train où vont les choses, je ne serais pas étonné qu'il y en ait des milliers d'autres d'ici deux ans. Qui sait? Peut–être que les réformistes attendent seulement qu'un Canadien les appelle pour commencer à envisager les mesures que nous prenons aujourd'hui.

Je tiens à le répéter, car je crois que c'est important. Si nous n'agissons pas cette semaine, des audiences coûteuses auront lieu inutilement, car elles n'auront aucune incidence sur le nombre des députés fédéraux et feront perdre leur temps aux politiciens municipaux, aux particuliers et, certes, à tous les députés fédéraux qui y participeront.

Par conséquent, la question n'est pas de savoir si l'on est d'accord avec la commission de délimitation des circonscriptions électorales, si l'on croit qu'elle a accompli du bon travail. Compte tenu de son mandat, elle n'a d'autre choix que de maintenir le nombre actuel des sièges à la Chambre des communes. Elle ne peut pas modifier ce nombre, car cette option est la prérogative de la Chambre et des politiciens.

L'allocution de la députée de Beaver River m'a grandement découragé. Elle a parlé des sales empreintes des politiciens. Tous les députés sont des politiciens. Certains aimeraient être des prêcheurs et pouvoir faire leur sermon le dimanche et d'autres voudraient consacrer leur temps à élaborer des codes de conduite, mais il reste que les Canadiens les ont élus pour prendre des décisions au meilleur de leur jugement et ils les ont élus en tant que politiciens. Tout ce que je peux dire à ces députés, c'est qu'en remettant constamment en doute la moralité de l'ensemble des députés, il nuisent à la Chambre des communes qui est la première tribune de discussion au Canada.

J'ignore ce qui se passe aux réunions stratégiques du Parti réformiste, mais je sais ce qui se passe aux réunions du caucus libéral. Tout d'abord, le Parti libéral ne perd pas la majeure partie de son temps à examiner des codes de conduite pour ses membres. Nous partons du principe que tous les députés sont égaux et qu'ils savent comment mener leur vie. Nous ne prétendons pas être plus vertueux que le Canadien moyen. Nous sommes ici pour réfléchir et tenter de bien représenter le Canada. J'entends le député dire que c'est ce que nous devrions faire.

• (1145)

Laissons le Parti réformiste faire l'unanimité sur son code de conduite. Laissons les réformistes tenir un débat libre et ouvert sur leur code. À mon avis, ce débat serait divertissant pour nous et je suis convaincu qu'il nous rappellerait la belle heure que nous offrait Jimmy Swaggart le dimanche matin.

J'ai dis plus tôt que des choses étranges se produisent pendant les campagnes électorales. Dans ma circonscription, Waterloo, une personne qui avait tenté sans succès de se faire élire au conseil municipal était mon opposant réformiste. Cette personne a finalement été élue au conseil municipal de Waterloo, au siège que j'occupais.

J'éprouve beaucoup de respect pour cet homme. Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi il était devenu réformiste, mais il s'est mis à faire des déclarations plutôt saugrenues.

Cependant, au conseil municipal, il a appuyé le projet soumis par la ville de Waterloo dans le cadre du programme d'infrastructure. Il a trouvé de bonnes raisons pour cela. Il a vu que les travaux qui seraient faits apportaient quelque chose de positif à la collectivité et au Canada.

Il y a également ceci: à la réunion du conseil municipal de Waterloo du 21 février, il a été proposé par le conseiller Connolly, et appuyé par le conseiller Hoddle, que les recommandations de la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de l'Ontario concernant les changements des limites des circonscriptions de la région de Waterloo fassent l'objet de discussions entre les municipalités de la région, et que les députés arrivent à une solution qui garde la région intacte. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cela démontre donc que les mesures préconisées par le gouvernement reçoivent un soutien sérieux. Si nous n'avions pas à écouter constamment les discours moralisateurs qui s'opposent à la raison, si nous n'avions pas à nous débattre pour faire comprendre à nos vis–à–vis qu'il est possible de former un comité de députés et qu'en deux ans ce comité peut certainement trouver une meilleure solution que ce qui est proposé en ce moment, je crois sincèrement que la Chambre fonctionnerait beaucoup mieux.

J'appuie le projet de loi parce que s'il n'est pas adopté, c'est le statu quo. C'est pourquoi j'ai parlé des réformistes avec un grand «R», parce qu'ils n'agissent pas comme des réformistes, même s'ils se disent réformistes.

M. Mike Scott (Skeena): Madame La Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et je l'ai entendu faire des remarques désobligeantes au sujet du Parti réformiste. Il nous a comparés à Ronald Reagan, qui s'était fait élire président des États–Unis en promettant de réduire le déficit et d'essayer de contenir la dette énorme de ce pays.

Notre système de gouvernement est différent de celui des Américains. Ici, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif siègent ensemble, tandis que M. Reagan était aux prises avec les démocrates qui dominaient le Congrès. Dans notre système de gouvernement, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ne font qu'un et, par conséquent, ils sont beaucoup plus en mesure de s'attaquer au problème du déficit et de la dette que ne l'était M. Reagan.

Je voudrais demander au député si c'est là un fait qu'il reconnaît.

J'ai écouté ses remarques au sujet du tollé que le redécoupage proposé a provoqué dans sa circonscription. Je n'entends pas ce tollé dans ma circonscription ni ailleurs au Canada. Je ne vois rien à ce sujet à la une des journaux et je n'entends pas les gens discuter de ce redécoupage. Je continue de croire fermement que c'est une question qui intéresse beaucoup plus les députés que la population canadienne.

• (1150)

Je reconnais qu'il y a un sujet qui revêt une grande importance pour les Canadiens, et ce sont les dépenses. Jusqu'à maintenant, nous avons dépensé presque 5 millions de dollars qui seront perdus si le gouvernement réussit à faire adopter cette motion.

Par ailleurs, si le gouvernement veut réellement limiter le nombre de sièges, pourquoi ne l'a–t–il pas dit clairement dans sa motion? Si cela était précisé dans la motion, celle–ci aurait probablement l'appui du Parti réformiste. Malheureusement, cela n'y est pas. Le gouvernement n'a fait que mentionner vaguement qu'il examinera la question de la croissance continue du nombre de députés, mais il ne s'est pas engagé à freiner cette croissance.

Je voudrais que le député fasse quelques remarques à ce sujet.

M. Telegdi: Madame La Présidente, je connais certainement la séparation des pouvoirs aux États–Unis. J'ai également eu la chance de lire l'ouvrage du chef du Parti réformiste. Je crois certainement y déceler un étroit attachement au néo–conservatisme qui a disparu en Grande–Bretagne et aux États–Unis. Le Président a certes beaucoup de mesures monétaires à prendre pour remédier à la croissance inouïe de la dette aux États–Unis. Il faut être très clair à ce sujet.

Le député a par ailleurs laissé entendre que je dénigrais les membres du Parti réformiste. Je reçois le *Quorum* comme tout le monde et j'y lis des articles à propos de leur code d'éthique. Il y a un député qui refuse de dîner seul avec une femme, même sur une base professionnelle. Un chroniqueur parle du vertueux caucus réformiste dont une vingtaine de députés sont plus dévots et prompts à faire des sermons que Preston Manning. Un autre chroniqueur écrit qu'un groupe de réformistes pharisiens sont occupés à mettre au point leur propre code de déontologie. De quel droit pourrais–je dire de pareilles choses? Je ne fais que les lire, et certaines d'entre elles doivent être vraies.

Je n'ai rien personnellement contre les réformistes. M. Connolly se présentait contre moi lors des dernières élections. Nous nous entendions sur un bon nombre de questions, et nous nous entendions très bien également sur le plan personnel. Mais il se passe quelque chose quand les réformistes se réunissent à huis clos pour adopter une position dans un débat.

Le député a également évoqué l'aspect financier. Il a dit que nous avions déjà dépensé 5 millions de dollars. C'est exact. Mais si nous laissons continuer ce processus, nous allons en dépenser encore 3 millions. Si nous ajoutons six nouveaux sièges à la Chambre des communes, nous allons dépenser 6 millions de dollars de plus par année.

Si nous maintenons ce processus, nous allons à plus long terme continuer d'ajouter des sièges à la Chambre des communes. Nous allons finir par devoir abattre les murs de la salle pour faire de la place et les réformistes auront besoin de jumelles pour voir Le Président. Ainsi donc, le temps presse. Nous devons

régler cette question, et très rapidement. Je vais cependant lutter très vigoureusement pour maintenir le nombre des députés à 295.

J'ai mentionné le sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire. J'espère bien que tout le monde à la Chambre et au comité prendra la peine d'examiner le projet de loi pour voir comment nous pouvons améliorer notre institution afin qu'elle reflète mieux les électeurs que nous représentons. Il faut étudier sérieusement cette mesure qui ne doit pas servir de prétexte pour faire de l'obstruction systématique. Je souhaite et j'espère que nous allons finir par avoir un projet de loi bien meilleur que celui dont nous sommes présentement saisis.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Vous savez, je me pose toujours des questions lorsqu'un député prend la parole, qu'il critique les autres partis et députés et qu'il met en doute leurs motivations au lieu de défendre le projet de loi présenté par son parti.

• (1155)

Cela me rappelle la période des questions, quand l'opposition officielle talonne le gouvernement de trop près dans un dossier et que celui–ci ressasse sans cesse le fait que le chef de l'opposition officielle faisait partie de l'ancien gouvernement. Quand cela se produit, je me dis que l'opposition officielle est sur le point d'aborder une question dont le gouvernement ne veut pas discuter et qu'elle exerce des pressions sur lui.

Que le député prenne la parole et consacre au moins la moitié de son intervention à critiquer le Parti réformiste m'amène à me demander ce dont il a peur. S'il ne se sent pas talonné de trop près par le Parti réformiste dans sa circonscription en ce moment, dans quatre ans, il aura vraiment des raisons de s'inquiéter.

Quoi qu'il en soit, si le projet de loi nous donnait vraiment les moyens de plafonner le nombre de députés à la Chambre de sorte qu'il n'augmente pas, le caucus du Parti réformiste serait en faveur de celui–ci car, comme l'a dit mon collègue qui a posé la question avant moi, nous soutenons justement que nous n'avons pas besoin d'une représentation accrue au Canada. Nous avons besoin d'une meilleure représentation, ce que ne nous ont pas donné les gouvernements libéral et conservateur.

Nous avons amorcé notre descente vertigineuse dans le gouffre de l'endettement quand le parti du député nous a légué une dette de 200 milliards de dollars à laquelle le gouvernement conservateur a ajouté 300 autres milliards de dollars. Nous ne savons plus où nous en sommes actuellement. Des organismes comme l'Institut Fraser ne savent pas quoi nous conseiller ou disent que nous sommes peut–être allés trop loin et que nous sommes peut–être aux prises avec un problème d'endettement que nous ne pouvons plus résoudre.

Je demande à nouveau au député pourquoi le plafonnement du nombre de députés n'est pas prévu dans le projet de loi lui–même. Lorsqu'il parle de limiter le nombre de députés à la Chambre, j'estime que c'est une blague, car il devrait en être fait mention dans le projet de loi, ce qui n'est pas le cas.

M. Telegdi: Madame La Présidente, nous ne gouvernons pas par droit divin. Nous sommes mortels. De ce côté–ci, à tout le moins, nous le reconnaissons.

Nous reconnaissons qu'il faut du temps pour élaborer une loi qui résistera au temps. C'est ce que nous faisons. Nous avons amorcé un processus en ce sens. Oui, c'est ce que je souhaite de tout coeur et c'est ce que souhaitent sans doute nombre de députés de mon parti.

Il est possible que nous présentions un plan prévoyant, pour certaines considérations constitutionnelles, de plafonner le nombre de députés à 300, par exemple. Cela ne ferait pas problème pour moi. C'est pourquoi il importe de faire avancer l'étude du projet de loi, pour que nous puissions le faire.

Si les membres du Parti réformiste veulent apporter des améliorations à la Chambre des communes, qu'ils prêtent l'oreille aux véritables partisans des réformes et que nous allions tous dans ce sens–là.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame La Présidente, je vais prendre part au débat sur le projet de loi C–18 en essayant, dans la mesure du possible, de m'en tenir à la pertinence du débat, le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

J'ai un peu de difficulté à suivre le cheminement de mon honorable collègue de Waterloo, étant donné que plusieurs aspects ont été apportés, étant donné qu'on a voulu faire un peu la critique du comportement des députés réformistes. Ce n'est pas là mon propos aujourd'hui.

La première chose que je dois dire, c'est qu'il est toujours pénible de voir un gouvernement dans la situation où il invoque une motion d'attribution de temps, une motion de clôture, pour mettre fin à un débat.

• (1200)

C'est toujours, ou presque, un moment pénible pour les parlementaires de voir qu'on veut bâillonner le débat démocratique. Et à ce, nous n'avons pas souscrit, puisqu'il va de l'essence même du parlementarisme que les débats puissent être faits sans précipitation, avec le maximum de réflexion et d'étude possible.

Or, avec le projet de loi C–18 que nous avons devant nous, les débats ont commencé lundi de cette semaine, avis ayant été donné vendredi de la semaine dernière. Et après une journée de débat, la guillotine tombe. Pourquoi tant de précipitation, alors qu'il aurait été si facile pour le gouvernement de prévoir dans son calendrier parlementaire le dépôt de ce projet de loi une semaine ou deux ou plus à l'avance?

C'est donc avec un sentiment confus que j'interviens sur le projet de loi C–18 parce que, d'une part, je m'oppose farouchement à la limite du droit de parole en cette Chambre sur un projet de loi, surtout après une seule journée de débat. Ce n'est pas une question de vie ou de mort, et le gouvernement aurait pu être prévoyant.

D'autre part, et c'est ce qui m'amène à avoir des sentiments et une appréciation partagés sur le fond du projet de loi C–18, je partage plusieurs des points de vue qui peuvent être apportés par les députés de la majorité ministérielles. Le projet de loi C–18, rappelons–le, nous invite à suspendre le processus de révision de la carte électorale actuelle et renverrait au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre toute la question de la représentation dans ce Parlement, y compris l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Madame La Présidente, 1867 est une date charnière, une date historique, puisque le 1er juillet 1867, le régime constitutionnel dans ce pays a été changé, pour ce qu'on nous a fait passer pour une confédération, alors qu'il s'agissait, dans les faits, d'une fédération extrêmement centralisée: nous devons faire le débat et la bataille constamment, tous les jours, toutes les minutes pour nous assurer que les législatures provinciales puissent agir dans leurs champs de compétence. Eh bien, avant 1867, nous, du Québec, avions dans la Législature du parlement de l'Union la moitié des sièges: 65 sur 130 pour le Bas–Canada et, évidemment, les autres 65 étant pour le Haut–Canada.

C'est une chute dramatique, et on comprend pourquoi le gouvernement libéral n'a jamais voulu consulter la population. Pourquoi le gouvernement, qui était au pouvoir juste avant l'union—et là je dois faire la rectification: c'était un gouvernement qui n'était pas libéral, puisque c'est le Parti libéral qui demandait un référendum—n'a pas tenu de référendum au Québec, au Bas–Canada sur les changements d'institution en 1867? Parce que ce référendum–là, suivant la totalité des historiens ou presque, n'aurait jamais été accepté.

Nous avons entrepris notre traversée du désert institutionnel en 1867 lorqu'on a perdu l'égalité entre les deux nations: le Québec et le Canada anglais, lui–même à la recherche de sa propre identité. Et plus nous avons cheminé au cours des décennies à travers les recensements décennaux auxquels nous avons assisté, puisque la Constitution actuelle impose un recensement tous les dix ans, plus nous avons assisté à la dilution du pouvoir politique du Québec.

• (1205)

Soixante–quinze députés sur 181, puis maintenant 75 sur 295, et si le projet de réforme qui est actuellement devant la population, mais présenté par les commissions provinciales, était adopté, ce serait 75 sur 301. Toujours cette dilution!

Évidemment qu'au fil des ans, la mémoire collective peut se perdre à certains endroits, mais il faut rappeler sans cesse qu'en 1867, nous avions, au Canada, la moitié des sièges. Quoi de plus légitime que de vouloir obtenir un statut par lequel nous pourrions encore gérer nos propres affaires, suivant les voeux de notre majorité? En 1867, juste avant la Fédération, le Parlement du Canada Uni de 1840 fonctionnait suivant la règle de la double majorité, c'est–à–dire que les décisions devaient se prendre avec l'appui d'une majorité des députés du Haut–Canada et une majorité des députés du Bas–Canada, ce qui faisait que le Québec avait *de facto* un droit de veto sur toutes les décisions qui pouvaient être prises à son égard. Nous avons drôlement périclité à ce point de vue–là.

Je peux parler en toute liberté du projet de loi C–18 sans arrières pensées, puisque j'ai fait campagne électorale jusqu'aux élections du 25 octobre et je n'ai cessé d'en parler depuis, me présentant comme voulant être le dernier député fédéral de Bellechasse. C'est donc avec beaucoup de latitude, ayant les coudées franches, que je peux regarder le projet de loi sur la redistribution ou la révision des limites électorales.

J'ai mentionné l'autre jour dans mon intervention que le Bloc québécois, dévoué à défendre les intérêts du Québec, à faire la promotion de la souveraineté du Québec, ne défendra jamais la politique de la chaise vide ou la politique de la terre brûlée, quel que soit le destin qui attend le Québec. Ce sont les Québécois et les Québécoises, et eux seuls, qui auront à décider. Sur ce sujet, nous devons nous assurer que l'avenir soit protégé, quelles que soient les décisions qui seront prises.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame La Présidente, il ne semble pas y avoir quorum.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Après le compte:

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Le quorum est atteint.

[*Français*]

M. Robichaud: Madame La Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais faire remarquer à la Chambre et aux auditeurs que lorsque le député du Parti réformiste a demandé s'il y avait quorum, il n'y avait qu'un seul député de ce parti à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame La Présidente, sauf votre respect, je croyais que la séance devait être levée et que les députés devaient être convoqués s'il n'y avait que seize députés présents, ce qui n'est pas suffisant pour atteindre le quorum.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai dit que le quorum était maintenant atteint.

[*Français*]

M. Langlois: Je croyais, madame La Présidente, qu'il était inapproprié, et Beauchesne le mentionne à plusieurs reprises dans son traité de procédure parlementaire, de faire remarquer l'absence des députés dans cette Chambre. Et mon honorable collègue de Beauséjour, sans doute dans un moment d'égarement passager, a oublié cette règle qu'il m'aurait lui–même rappelée.

• (1210)

Lorsque la demande de vérification de quorum a été faite et que, suivant les règles, vous l'avez appliquée, j'étais en train de parler de la latitude que nous pouvions avoir du côté de l'opposition officielle, puisque nous n'entendons pas tellement nous servir d'une nouvelle carte électorale. Mais quoi qu'il en soit, nous avons à défendre cette législation, et nous avons à la défendre pour les électeurs et électrices de l'ensemble du Canada, de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique, comme opposition officielle. C'est notre devoir de le faire.

L'autre jour, j'entendais, assez curieusement, le député de Kamloops faire la remarque que l'opposition officielle ne défendait que des intérêts régionaux. Madame La Présidente, vous nous avez entendus sur le lien entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent. Nous avons appuyé la motion constitutionnelle. Sur le lock–out du port de Vancouver, nous sommes intervenus. Sur Ginn Publishing, qui intervient? Ce n'est pas un problème strictement local lié à la banlieue de Ste–Foy ou au comté de La

Prairie, c'est un problème d'envergure fédérale, le contrôle de la culture canadienne. Nous sommes intervenus, de même que nos collègues du Parti réformiste. Assez curieusement, nos amis du caucus libéral, qui avaient probablement des problèmes et arrivaient tous de chez M. Muffler, ont été complètement silencieux sur le sujet.

Je reviens à la pertinence du débat, avant d'y être rappelé. Le projet de loi C–18 sur la réaffectation des limites électorales doit être adopté, car il y a 30 ans que les règles ont été fixées. De temps à autre, par des projets de loi ponctuels, on a arrêté, modifié, donné une direction différente à des réformes électorales, mais le processus dans son ensemble n'a pas fait l'objet d'un débat de fond. Je vois le député de Bauséjour qui semble partager mon point de vue, et je crois que nous pouvons arriver à un accord assez unanime quant à ce point. Je voudrais remercier l'honorable député de l'acquiescement qu'il vient de faire.

Alors, nous allons pouvoir réviser, sans parti pris, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, ces diverses dispositions. Étant moi–même membre de ce comité, je trouve qu'il serait mal avisé de ma part de prendre position alors que nous avons une motion de renvoi devant le comité dont je fais partie. C'est sans préjugé que je participerai aux auditions du comité permanent, entendant les témoins. Suivant la motion de renvoi qui a été présentée, le Comité pourra entendre des témoins et voyager, au besoin, à travers le Canada ainsi qu'entendre des témoins par téléconférence.

Il y a une procédure très large d'établie. Et je pense qu'à ce point de vue, cela peut rejoindre les préoccupations de l'honorable député de Calgary–Ouest qui trouvait que le projet de loi C–18 écartait la population du débat. Au contraire, c'est un processus d'inclusion. Nous ne voulons d'aucune façon écarter la population du débat; nous voulons simplement faire en sorte qu'il n'y ait pas d'auditions complètement stériles, en vertu de commissions provinciales, qui seraient dans quelques jours suspendues à cause du projet de loi C–18. La population aura la chance de se faire entendre devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

J'aimerais parler aussi de la position de l'honorable députée de Beaver River, que j'ai de la difficulté à comprendre.

• (1215)

J'ai écouté avec attention son discours et puisqu'elle avait commencé lundi, j'ai pu relire au hansard le libellé de son discours. Ce que j'ai retenu du discours de la députée de Beaver River, c'est qu'elle ne désirait pas défendre la circonscription de Beaver River, que cette circonscription–là avait été créée en 1988, qu'elle allait disparaître si les propositions qui sont actuellement devant les commissions provinciales étaient adoptées. Donc, la députée de Beaver River n'entendait pas défendre sa circonscription.

Assez curieusement, c'est la même députée qui présente le projet loi C–210, Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes. Il me semble que la députée de Beaver River devrait se réjouir que son projet de loi n'ait pas encore été adopté, parce que je présume qu'il ne faudrait pas longtemps pour que les registres soient ouverts dans la circonscription de Beaver River pour demander le rappel de la députée, car elle ne veut pas défendre les intérêts de ses commettants. Je trouve pour le moins curieuse l'approche qui a été adoptée. Sans doute l'honorable députée a–t–elle ses raisons.

Pendant les deux minutes qui me restent, je veux traiter du dernier point qui porte sur l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867. Cet article 51 fixe le processus de révision des limites des circonscriptions électorales après chaque recensement décennal, mais ce même article exclut du processus de redistribution des circonscriptions électorales les Territoires du Nord–Ouest et le Yukon. De cette façon, la redistribution s'effectue après que des sièges soient spécifiquement attribués à ces territoires très vastes, mais peu peuplés.

Je pense qu'il y aurait lieu de considérer l'ajout, aux Territoires du Nord–Ouest et au Yukon, le cas spécifique des Îles de la Madeleine au Québec qui constituent une communauté distincte et loin du continent, et qui ont leurs problèmes propres—je me réjouis de voir que le député de Kingston manifeste son accord—et aussi le cas de la circonscription de Labrador. C'est encore un territoire très vaste qui aurait droit à un représentant; là aussi, il doit y avoir des circonscriptions où la population est plus nombreuse pour permettre au Labrador d'avoir sa représentation locale.

Je pense que les exceptions devraient être portées à quatre au moins, et cela n'exclut pas d'autres représentations qui pourraient être faites, soit le Yukon, bien sûr, les Territoires du Nord–Ouest, mais aussi les Îles de la Madeleine et le Labrador.

C'est avec beaucoup d'ouverture d'esprit que je pourrai participer aux travaux du comité, puisque je ne m'en suis tenu qu'à des commentaires d'ordre général qui ne m'empêcheront nullement d'entendre de la façon la plus libre possible, sans parti pris, sans préjugés, sans idées préconçues, les représentations qui pourront être faites au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre où je siège.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame La Présidente, j'aimerais de nouveau féliciter le député pour ses commentaires. Au début de son allocution, il a fait des commentaires au sujet de l'infériorité numérique dans laquelle la province de Québec se trouve, et même ses députés.

Ce n'est pas un raisonnement ou un historique nouveau, étant donné que pendant les 25 dernières années, tous les gouvernements au pouvoir à la Chambre des communes étaient représentés par des premiers ministres venant du Québec. Est–ce que le député ne serait pas d'accord avec moi que le Québec a été un phénomène historique et un phénomène électoral bien représenté dans notre Fédération?

• (1220)

M. Langlois: Madame La Présidente, il me fait plaisir de répondre, par votre intermédiaire, à l'intervention de l'honorable député de la circonscription d'Ontario.

Bien sûr, nous avons eu des représentants en cette Chambre, de quelque allégeance politique qu'ils aient été, des représentants très souvent de grande qualité, et ce depuis 1867: sir Wilfrid Laurier, le premier ministre Louis St. Laurent. Je n'entrerai pas dans l'époque plus contemporaire où les choses ne sont pas encore définitivement passées à l'histoire, pour ne pas être taxé de partisanerie, mais je pense qu'il y a des hommes et des

femmes qui ont démontré dans cette Chambre que le Québec avait des parlementaires de qualité. Là n'est pas la question.

La question est que, quelle que soit la qualité des personnes que nous ayons envoyées ici, nous sommes toujours minoritaires en cette Chambre. Peu importe la qualité des discours qui sont prononcés dans cette Chambre par les représentants du Québec, toute allégeance confondue, lorsque les votes sont tenus, et l'honorable député d'Ontario a pu le constater comme nous tous, c'est la majorité qui l'emporte. Le plus silencieux des députés va annuler le vote du plus loquace et du plus convaincant des députés. Et en ce sens, je ne peux pas suivre le raisonnement du député d'Ontario au–delà que de dire: Oui, c'est vrai, il y a eu des députés d'excellente qualité, du Québec, qui ont siégé dans cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame La Présidente, je voudrais seulement faire un commentaire et poser une question à mon collègue.

Comme nous le savons, ce projet de loi suspend le processus. Il suspend l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales simplement parce que les ministériels ne sont pas satisfaits de cette loi. Ce qui est effrayant, c'est qu'ils prennent des mesures draconiennes en recourant à l'attibution de temps, alors que nous n'avons consacré que quatre heures à cette question, et qu'ils veulent faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi, sans nous accorder le temps qu'il faut pour examiner. Tout cela parce qu'ils ne sont pas satisfaits du processus.

J'estime que tous les députés doivent avoir la possibilité de s'exprimer librement et raisonnablement à la Chambre. Que se passerait–il si l'optique de ce projet de loi était différente et que nous empêchions réellement un parti ayant des divergences de vues avec les autres partis de s'exprimer librement à la Chambre? Cela pourrait fort bien arriver, puisque, en tant que député de cette institution, je n'approuve pas les vues séparatistes du Bloc québécois.

Supposons que le Règlement de la Chambre accorde de nombreux privilèges à l'opposition officielle et que nous décidions, pour réduire les prérogatives de l'opposition, de recourir à l'attribution de temps et de faire avaler la mesure à la Chambre d'un trait.

Je me demande ce qu'en penserait le député.

[*Français*]

M. Langlois: Madame La Présidente, la question de l'honorable député nous fait penser à la période des questions orales de l'après–midi ou du vendredi matin lorsqu'on a une bonne question plantée d'un député ministériel à son ministre. Je remercie l'honorable député.

Nous avons voté contre la motion d'attribution de temps, nous avons voté contre la clôture, car c'est inadmissible, dans le parlementarisme surtout. Le député de Kingston et les Îles a raison d'insister, surtout lorsqu'il aurait été si facile de prévoir dans l'agenda parlementaire de déposer le projet de loi 10 jours ou deux semaines plus tôt. Et là–dessus je partage exactement les mêmes préoccupations que l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Madame La Présidente, à mesure qu'avance le débat, il me semble de plus en plus clair que nous ne sommes pas tant prêts à nous prononcer sur cette question qu'à empêcher quelque chose qui nous placerait dans une situation que les Canadiens trouveraient inacceptable.

Les députés ont demandé du temps pour débattre la question, et le temps attribué ne suffirait pas. En fait, le but de la motion, dans son ensemble, et du processus n'est–il pas de laisser plus de temps à tous les députés pour qu'ils puissent discuter plus longuement des critères utilisés pour définir les limites des circonscriptions électorales et faire en sorte que les Canadiens soient bien représentés à la Chambre grâce à ces changements importants?

• (1225)

Nous avons le temps de le faire. Le député ne pense–t–il pas que c'est ce que nous devons faire pour bien nous acquitter de cette tâche?

[*Français*]

M. Langlois: Madame La Présidente, je trouve particulièrement bizarre, curieux et un peu inacceptable comme parlementaire de voir que le député de Waterloo en vient à la pertinence du débat, lors de la période des questions et commentaires, alors qu'il a pris carrément tout son temps pour attaquer nos collègues du Parti réformiste, non pas sur le fond de la question, mais sur leur comportement à la Chambre, ce que nous nous abstenons de faire. C'est le seul commentaire que j'avais à faire.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame La Présidente, j'aimerais souligner que c'est un jour sombre pour la démocratie. En effet, c'est un jour sombre pour le système parlementaire.

Si je me rappelle bien, les conservateurs ont attendu au moins quelques mois avant d'imposer brutalement la clôture ou une attribution de temps. Pourtant, je sais que le premier ministre précédent, l'ancien premier ministre, M. Mulroney, méprisait la Chambre. Pour lui, le Parlement, c'était une plaie! Le Parlement était un obstacle dans sa course pour l'imposition de son programme à la population canadienne.

Lorsqu'il était dans l'opposition, le Parti libéral a souvent joint sa voix à celle des néo–démocrates pour critiquer le gouvernement d'être trop prompt à appliquer la clôture. Je sais bien que nous n'avons pas encore subi le traitement brutal, mais je peux vous dire, madame La Présidente, que les Canadiens peuvent y voir un signe avant–coureur: voilà encore un gouvernement qui est prêt à modifier les règles pour accorder des pouvoirs pratiquement exclusifs à l'exécutif et tourner le Parlement en ridicule.

Si l'exécutif décide qu'il est temps de mettre un terme à un débat, les échanges s'arrêtent net. S'il décide d'inscrire une initiative quelconque au programme législatif, il passe immédiatement à l'action.

C'est une bonne illustration de son style. Il y a deux ou trois semaines, a-t-il été question d'une urgence telle qu'un vote de clôture s'imposait au sujet des limites des circonscriptions fédérales? L'affaire n'a même pas été débattue. Il y a sûrement bien des Canadiens qui se grattent la tête en se demandant de quoi on parle. De son côté, le gouvernement clame que l'enjeu est si important qu'il faut songer à imposer la clôture.

Certes, le gouvernement précédent a agi de la sorte dans les dossiers de la TPS et de l'Accord de libre-échange, malgré les divisions profondes et les vives protestations. Or, il n'y a pas de raison de bousculer la Chambre dans ce cas-ci.

Je voudrais demander à mon collègue qui vient tout juste de prendre la parole s'il a lu le *Globe and Mail* de ce matin. On pouvait y lire que si on ne procédait pas à cette révision, les régions du Canada qui seraient les plus durement touchées seraient celles de l'Ouest, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique, où la représentation laisse à désirer en raison de la montée démographique. Était-il au courant de ce fait et se rend-il bien compte que cette initiative va faire du tort aux Canadiens de l'Ouest?

[*Français*]

M. Langlois: Madame La Présidente, les remarques du député de Kamloops sont tout à fait pertinentes et, comme je vous le mentionnais tout à l'heure, c'est avec une attitude un peu ambiguë que j'ai pris part au débat, étant opposé à la motion de clôture mais appuyant le projet de loi C-18 quant au fond. J'ai cru comprendre que lui aussi était dans une position assez similaire puisque dans certaines régions de la Colombie-Britannique, les personnes qui ont dressé ou qui ont établi la carte électorale ont considéré les montagnes Rocheuses comme étant une vaste plaine, suivant l'intervention qu'il a faite à la Chambre lundi.

Pour ce qu'il dit relativement à l'accroissement de la population, particulièrement dans la région de l'Ouest canadien, et dans sa province de la Colombie-Britannique, bien sûr que nous sommes au courant des données et bien sûr que nous espérons faire le travail requis dans le temps. En partie, c'est pour cela que la motion de renvoi comporte une date limite afin que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dépose le plus tôt possible son projet de loi, et préalablement puisse entendre des choses.

Comme vous me signifiez qu'il me reste très peu de temps, une chose que je souhaite, madame La Présidente, c'est que nous puissions entendre les gens préalablement à ce que des cartes électorales soient déposées partout et que seulement des modifications mineures puissent être faites.

• (1230)

[*Traduction*]

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat avec des discours de dix minutes, sans questions ni observations.

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Madame La Présidente, je suis désolé, mais je ne pourrai pas participer au badinage amical auquel on se livre de part et d'autre. Je voudrais parler non pas de la diversité politique des partis à la Chambre, mais du remaniement des circonscriptions électorales prévu dans le projet de loi C-18 et de ses conséquences pour la circonscription de Victoria—Haliburton, car c'est bien la raison pour laquelle nous sommes ici.

Je ne suis pas d'accord pour dire que le remaniement ne soulève pas un tollé. Ma circonscription occupe le deuxième rang pour sa taille dans le sud de l'Ontario et ce remaniement a pour effet de la déchirer. Ma circonscription comprend non seulement les comtés de Victoria et d'Haliburton, mais aussi la municipalité de Brock, qui se trouve en fait dans la région de Durham, ainsi que la partie sud du comté de Peterborough et la partie nord du même comté, depuis la magnifique ville de Buckhorn jusqu'à Bancroft.

Cette circonscription, qui est de la même taille que l'Île-du-Prince-Édouard, couvre une vaste superficie et compte une population nombreuse. Avec le remaniement, sa taille sera réduite, ce dont je devrais me réjouir mais, dans l'esprit qui doit régner à la Chambre, je suis allé consulter les habitants de la région qui sera retranchée et de celle qui sera ajoutée. Les habitants des deux régions s'opposent à ce remaniement.

Il serait avantageux pour la municipalité de Brock d'être rattachée à la circonscription de Victoria—Haliburton. Elle serait jointe à la partie supérieure de Newcastle ou de Clearington, qui n'a absolument aucune similitude géographique avec Brock, sauf qu'elles sont toutes deux situées en Ontario. Brock serait retirée de la région du centre de Victoria—Haliburton, où elle se trouve actuellement et qui est très peuplée. D'après le recensement de 1991, il y a 101 000 habitants dans cette circonscription. Ce nombre serait réduit à environ 94 000.

Les raisons d'appuyer ou non le remaniement sont nombreuses. Les miennes sont fondées uniquement sur ma circonscription et sur les conséquences du remaniement pour elle. Je suis fort encouragé lorsque j'entends la députée de Beaver River, car il y a aussi une rivière Beaver dans ma circonscription. Elle traverse la municipalité de Brock et se jette dans le lac Simcoe, en passant par Beaverton. Lundi dernier, je me suis rendu à Beaverton pour rencontrer le conseil municipal de Brock. Nous avons discuté, entre autres, du remaniement électoral, mais aussi du rajeunissement, nous l'espérons, du port de Beaverton. J'espère que ce port sera inclus dans le programme d'embellissement du gouvernement. Par ailleurs, certains des problèmes économiques du canton de Brock pourraient être réduits par la présence d'un bon port à Beaverton.

Lorsque l'on dit que la presse ne se précipite pas pour couvrir ce sujet, je dois faire remarquer que le *Lindsay Daily Post*, un quotidien de ma circonscription, commençait un éditorial en disant: «John O'Reilly a raison.» Voilà des propos de la presse qui me font chaud au coeur. Mon opposition est fondée sur deux choses: 1) Ma circonscription est touchée d'une façon qui ne lui est pas bénéfique et 2) le redécoupage est coûteux.

Je pense que le Parti réformiste, et moi de même, doit envisager sérieusement ce qu'il en coûterait d'avoir six nouveaux députés. Pourquoi dépenser ce supplément d'argent? Pourquoi, en ces temps difficiles, envisager d'ajouter des millions de dol-

lars aux dépenses des contribuables? Je comprends que le Parti réformiste demande à connaître les règles avant de commencer à jouer.

• (1235)

Nous ne pouvons pas constituer un comité et lui dire à quelles conclusions il devra parvenir. Si le comité doit étudier le redécoupage des circonscriptions électorales et les raisons du redécoupage, il doit avoir un mandat clair. Ce mandat ne peut pas être inspiré par la politique. Il doit être inspiré par le souci d'économie et par les circonstances du moment. Il ne suffit pas de tracer des lignes sur des cartes et d'éliminer le canton de Brock pour me donner Ennismore. Je vais parler de cela aussi, car ajouter Ennismore à ma circonscription est encore moins logique que d'enlever Brock.

L'extrémité est de ma circonscription se situe juste au nord du village de Norwood, ce qui n'a aucun sens. Une fois de plus, c'est une grande circonscription, une circonscription très difficile à parcourir. Prenons le cas d'Ennismore, située au nord de la ville de Peterborough. Le redécoupage prendrait la ville de Peterborough et lui donnerait l'aspect d'un beigne. Les secteurs qui l'entourent iraient aux circonscriptions environnantes. L'ajout d'Ennismore, qui est imprégnée d'histoire catholique irlandaise, devrait de toute évidence constituer un avantage pour moi.

Je ne parle pas ici uniquement d'un point de vue partisan. Or, on ajoute Ennismore au centre de Victoria—Haliburton, où se trouvent mon bureau de circonscription et la ville de Lindsay. Ennismore est située au nord de la ville de Peterborough. La plupart des habitants d'Ennismore travaillent à Peterborough. Tous les services gouvernementaux s'y trouvent également. Le fait d'ajouter ces secteurs à des circonscriptions comme Victoria—Haliburton, et d'en retrancher le canton de Brock pour le fusionner à une autre circonscription, constitue pour moi un exercice tout à fait insensé, et c'est pourquoi je m'y oppose. J'ai également des réserves au sujet de la clôture; pour moi, ce n'est pas une bonne façon de faire pour un gouvernement. Je le dis bien franchement.

Le problème est peut-être minuscule ou non, mais la commission tient actuellement des audiences après avoir déjà dépensé, ou devrais-je dire gaspillé, cinq millions de dollars et elle va en gaspiller encore pour réserver des chambres, embaucher du personnel, tenir des séances. À cause de cela, je suis enclin à m'opposer, au nom de mes électeurs, à un nouveau remaniement des limites de ma circonscription, mais d'autre part je suis tenté d'appuyer la clôture afin que nous n'ayons pas à aller aux séances et à gaspiller encore plus d'argent des contribuables.

J'ai parlé à certains députés réformistes et quand j'ai eu terminé, l'un d'entre eux m'a dit que j'étais plus réformiste qu'eux-mêmes. Je dois lui donner raison car l'argent des contribuables et la façon dont on le dépense me tiennent beaucoup à coeur. Quand j'étais en politique municipale, j'avais institué dans ma municipalité un système qui mettait fin aux débentures et créait des réserves. Or, je constate maintenant que les municipalités de ma région qui ont adopté ce système peuvent profiter du programme d'infrastructure parce qu'elles avaient déjà commencé à planifier.

Nous savons tous que les contribuables n'ont plus d'argent et que nous devons par conséquent saisir toutes les occasions possibles d'économiser. Je crois qu'une façon d'économiser l'argent des contribuables consiste à interrompre ce processus. Ce projet de loi ne pourra être adopté avant le 14 avril au plus tôt pour mettre fin aux audiences et au remaniement. Le processus devra ensuite être réexaminé dans l'ensemble du contexte canadien.

Quand je dis que la région que je représente équivaut à la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard, cela ne veut pas dire qu'il faudrait quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard pour représenter la circonscription que je représente seul. De toute évidence, le programme actuel permet d'économiser l'argent, en ce qui me concerne. Le remaniement de ma circonscription n'a pas de sens, il n'avantage pas les électeurs de Victoria—Haliburton que je représente et j'espère que les autres députés défendront les intérêts de leurs électeurs comme je le fais. Je suis préoccupé par la longue période de transition au cours de laquelle on transférera d'une circonscription à l'autre un pouvoir de vote considérable. Le député devra-t-il alors consacrer moins de temps à la partie retranchée de sa circonscription et davantage à celle qui s'y ajoute? Je n'ai pas trouvé de réponse à ces questions.

• (1240)

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin, mais j'espère que les députés sont conscients que l'interruption des audiences permettra d'économiser de l'argent. Cinq millions de dollars ont déjà été gaspillés; n'en gaspillons pas davantage. Prenons en considération le cas des circonscriptions, comme la mienne, qui sont affectées et penchons-nous sur les dommages que le remaniement causera au système dans lequel je dois travailler; arrêtons-nous par tous les moyens possibles, et posons un oeil critique sur le remaniement et les effets qu'il aura sur ma circonscription et d'autres au Canada.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur Le Président, je vais essayer de condenser un discours de 20 minutes en dix minutes pour me conformer à la motion d'attribution de temps qui restreint le temps que j'ai à ma disposition pour m'adresser à mes collègues.

En fait, c'est un bien triste jour pour intervenir, deux mois à peine après la reprise des travaux de la Chambre.

M. Robichaud: Monsieur Le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de prendre la parole a laissé entendre que l'attribution de temps limite son discours à 10 minutes. Cela n'a rien à voir. C'est qu'en vertu du Règlement, lorsque le débat a duré un certain temps, les discours sont limités à dix minutes. L'attribution de temps n'y est pour rien.

M. Hermanson: Monsieur Le Président, en suivant le débat sur Jimmy Swaggart et d'autres questions hors de propos, comme les codes de conduite, je n'ai pas l'impression que nous nous en tenons à la motion d'aujourd'hui. J'apprécierais donc que la présidence soit équitable dans les décisions qu'elle rendra relativement à ce type de questions.

Cette loi suspendrait l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. En fait, il faut se demander pourquoi nous devrions suspendre l'application d'une loi déjà en vigueur et un processus qui est à moitié terminé. Il doit certes y avoir des motifs pour justifier qu'on suspende l'application de la loi. Si nous pouvions constater des activités illégales de la part d'Élections Canada ou des commissions elles-mêmes, la Chambre aurait raison d'examiner la question. En fait, nous

serions peut–être forcés de présenter un projet de loi pour suspendre l'application de la loi, afin d'examiner ce qu'il en est et déterminer si les intéressés ont rempli ou non leur mandat comme ils l'auraient dû.

Or, ni les ministériels ni personne d'autre n'a porté des accusations de ce genre. Par contre, un certain nombre de députés s'offusquent vivement des résultats des travaux des commissions et des nouvelles limites fixées et ne sont pas disposés à laisser la population faire part de son point de vue; ils souhaitent plutôt interrompre le processus avant d'en arriver là.

On pourrait également vouloir suspendre le mandat de ces commissions si elles avaient fixé les limites d'une façon contraire à la Constitution ou avaient modifié le nombre de circonscriptions dans les provinces d'une façon qui irait à l'encontre de son application. Nous devrions alors agir, mais ce n'est pas le cas en l'occurrence.

Si, aux termes de la loi, on avait refusé à la population de participer au processus, nous aurions des raisons de débattre le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cependant, il n'en est rien. C'est pourtant ce qui va se produire si ce projet de loi est promulgué et qu'on suspend l'application de la loi, alors que nous sommes justement sur le point de tenir des audiences publiques.

Cela m'inquiète vraiment lorsque j'entends des députés, surtout parmi nos vis–à–vis, parler des circonscriptions et s'élever contre les nouvelles limites en disant qu'on doit mettre un terme à tout ce processus sous prétexte que leur nouvelle circonscription ne les satisfait pas, avant même d'avoir eu la chance d'entendre ce que leurs électeurs ont à dire et de connaître le consensus général sur le processus au sein des provinces. Chose certaine, ce n'est ni une façon réfléchie d'aborder la question ni une raison pour suspendre l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

• (1245)

Nous devrions peut–être réexaminer ce processus si son budget avait été largement dépassé, mais si j'ai bien compris, un budget d'environ 8 millions de dollars avait été alloué aux commissions. Je crois comprendre qu'elles fonctionnent raisonnablement dans les limites imposées. Elle ont dépensé environ 5 millions jusqu'à maintenant et dépenseraient ce qui reste pour la tenue des audiences publiques, cet important processus qui sera éliminé par l'approbation du projet de loi C–18. Ce gaspillage de 5 millions est déplorable.

Je viens d'entendre le député d'en face dire qu'il faut adopter cette mesure pour économiser de l'argent. Je ne peux pas comprendre que d'investir 5 millions en pure perte parce qu'on a mis fin aux travaux des commissions, comme si ce n'était rien d'utile, est une preuve de bonne gestion de l'argent des contribuables. Il me semble que c'est tout le contraire.

En fait, d'après ce qu'on sait, le gouvernement n'a trouvé aucune preuve que les commissions auraient détourné des fonds ou largement dépassé leur budget. Cela ne semble absolument pas être une raison de suspendre l'application de la loi en question, comme nous nous apprêtons à le faire.

Nous ferions peut–être une bonne chose en agissant de la sorte si les commissions avaient refusé de tenir des audiences, mais au contraire, le calendrier des audiences est déjà prêt. Chez nous, en Saskatchewan, le première audience publique est prévue pour le 2 mai. En tant que député, j'étais prêt à m'y présenter, comme tous les Canadiens peuvent le faire, et à défendre mes arguments en faveur des changements que je trouve nécessaires dans ma propre circonscription, Kindersley—Lloydminster, qui est destinée à disparaître, comme celle de ma collègue de Beaver River.

Ma circonscription serait divisée en trois; j'aimerais certainement commenter cela, mais je crois que la sagesse publique agirait certainement et influerait sur le tracé de la nouvelle carte électorale de la Saskatchewan, surtout en ce qui concerne ma circonscription de Kindersley—Lloydminster.

Deuxièmement, on pourrait peut–être songer à suspendre l'application de cette loi si l'on avait un autre plan à proposer, un plan qui fixerait une limite au nombre de sièges, un plan qui réglerait aussi les répercussions constitutionnelles d'une telle limite. Il faudrait avoir un plan pour assurer aux provinces une représentation adéquate au Parlement du Canada advenant que la restriction du nombre de sièges entraîne une diminution des sièges pour certaines provinces.

Toutefois, il n'existe aucun plan de la sorte. Le livre rouge des libéraux ne renferme rien à ce sujet. Aucune discussion n'a eu lieu depuis le début de la présente session relativement à un tel plan. Je n'ai vu qu'une motion très générale qui propose l'étude d'un certain nombre de questions sans suggérer de véritable plan.

Selon moi, sans un tel plan, le nombre de sièges additionnels à la Chambre pourrait être bien supérieur aux six qui seraient créés si le processus actuel se poursuit. Ça s'est déjà vu. Je n'invente rien en parlant de la sorte.

Sans remaniement des circonscriptions, les provinces en pleine croissance sont pénalisées. On ne peut laisser grimper indéfiniment le nombre de sièges à la Chambre parce que les plus petites provinces seront pénalisées si l'on ne trouve pas une nouvelle façon, un nouveau moyen d'assurer la représentation auprès du Parlement du Canada.

Il est évident que la solution à cette situation est la réforme du Sénat. Je n'ai pas entendu les députés d'en face parler de la réforme du Sénat qui assurerait aux provinces la représentation régionale dont elles auraient grandement besoin si elles devaient perdre des sièges à la Chambre à cause des limites imposées. Le gouvernement n'a élaboré absolument aucun plan.

S'il est impossible de justifier ce projet de loi, que ferons–nous? Pourquoi alors tenir un débat à son sujet? Il y a bien quelques raisons, mais elles ne sont pas très bonnes. Les députés ne sont pas satisfaits des limites. À mon avis, ce n'est pas une

raison suffisante pour suspendre l'application d'une loi. Les députés ne sont pas satisfaits des participants et j'ai entendu dire que certains membres des commissions auraient dit qu'un commissaire du Nouveau–Brunswick s'était plaint du processus et des personnes avec lesquelles il travaillait. Ce n'est toujours pas une raison pour suspendre tout le processus.

J'ai même entendu des gens se plaindre d'Élections Canada qui, pourtant, avait agi comme il se devait et dans les limites de son mandat. Mais une fois encore, il n'y a là aucun motif valable pour suspendre l'application de la loi.

J'ai entendu dire que certains députés ne voulaient pas d'audiences publiques, estimant que c'était de l'argent gaspillé. Cela ne donne pas une très bonne impression du gouvernement, un gouvernement qui refuserait de permettre au public de participer au processus avant de tout changer. On a déjà retardé les choses et maintenant on envisage de les retarder une fois de plus. Les limites actuelles sont basées sur le recensement de 1981. Au train où on va, le redécoupage de la carte électorale ne se fera pas avant le siècle suivant, au cours du nouveau millénaire.

• (1250)

Il y a également le danger qu'en suspendant l'application de cette loi, nous risquions de donner aux députés l'occasion d'essayer d'influencer la constitution des nouvelles commissions, en faisant preuve de népotisme, comme au bon vieux temps, népotisme qu'on pourrait retrouver au sein des commissions, et peut–être même à Élections Canada, où les nominations pourraient être entachées de favoritisme.

J'aimerais vous lire la lettre que la Chambre de commerce de Brampton a envoyée au premier ministre au sujet du projet de loi C–18. En voici le texte:

> Monsieur le premier ministre,
>
> La Chambre de commerce de Brampton avait l'impression que votre gouvernement avait tourné la page et adopté un nouveau style de gouvernement ouvert à tous et soucieux de l'avis des Canadiens.
>
> Par conséquent, nous nous étonnons que l'honorable Herb Gray ait déposé à la Chambre un projet de loi en vue de suspendre, pour 24 mois, le processus de révision des limites des circonscriptions électorales. La commission, qui a été constituée en septembre dernier, en est maintenant au stade des audiences publiques. De plus, la commission, qui a déjà dépensé 5 des 8 millions de dollars alloués à cette étude, poursuit les préparatifs en vue des audiences publiques qui doivent avoir lieu en avril et en mai.
>
> La Chambre de commerce estime qu'il n'est ni approprié ni nécessaire qu'un comité de réexamen intervienne maintenant et suspende le processus de consultation publique.
>
> Si le projet de loi C–18 est adopté, nous demandons combien cela coûtera–t–il en plus aux contribuables? Nous savons déjà ce que la commission a coûté jusqu'à maintenant.

Le Président suppléant (M. Szabo): Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

M. Scott (Skeena): Madame La Présidente, j'invoque le Règlement. D'après mon calcul, il n'y a pas quorum.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

Après le compte:

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare qu'il y a quorum.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Madame La Présidente, en intervenant dans le débat, chaque député a fait allusion à sa propre situation. Je devrais peut–être mentionner que j'ai remporté ma circonscription avec la plus grande majorité accordée à un député libéral en Colombie–Britannique. Nous avons examiné le fondement de la révision proposée et, en réponse aux questions que nous avons posées, nous avons obtenu la confirmation que, si ma circonscription était divisée pour former deux circonscriptions, j'obtiendrais quand même une majorité confortable dans l'une et une très forte majorité dans l'autre.

Cela dit, ayant frappé à 10 000 portes pour être désigné puis élu, je me suis lié étroitement avec les électeurs de ma circonscription et je serais bien malheureux de m'en séparer.

J'en arrive à l'idée maîtresse du débat. Je vais en parler d'expérience ayant été membre d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la Colombie–Britannique. Le Président de la Chambre de l'époque, M^me^ Sauvé, m'avait téléphoné pour me dire que le Parlement tenait absolument à ce que les commissions n'aient aucune couleur politique et me demander d'être commissaire, moyennant une bien faible rémunération, soit dit en passant. J'ai donc fait partie d'une commission.

Cette expérience m'amène à faire quelques observations. La caractéristique la plus frappante des commissions de délimitation des circonscriptions électorales est l'absence de continuité et, par conséquent, l'échange d'expériences pouvant servir de fondement à toute mesure législative qui résulte de ces commissions. Or, on a l'habitude de remplacer les commissaires chaque fois que le gouvernement change. Lorsque le gouvernement a changé, la commission dont je faisais partie a été remplacée sommairement et la commission qui l'a suivie n'a jamais communiqué avec nous pour savoir si nous avions des expériences à communiquer.

La deuxième caractéristique que j'ai relevée, c'est l'absence de coordination entre les commissions. Autrement dit, en Colombie–Britannique, nous ne savions pas ce que faisait la commission pour l'Alberta ou quelle était sa philosophie, le cas échéant. Cela est lié à l'un des aspects intéressants de notre système actuel.

• (1255)

Chacun tente de remplir son mandat, en toute honnêteté et au mieux de ses connaissances, malgré l'absence de directives générales, puisque le commissaire fédéral, en tant que fonctionnaire, interprète de façon étroite le rôle qui lui est confié de par la loi qui crée sa fonction. Il se refuse donc d'aborder des questions de politique, et ce, à juste titre. Cependant, contrairement aux

chartes d'autres pays, notre Constitution ne prévoit à peu près aucun principe directeur pouvant guider les travaux de la commission de révision des limites des circonscriptions électorales.

La Constitution des États–Unis, par exemple, renferme des dispositions précises et détaillées au sujet des élections et du processus électoral, que complètent certains amendements bien connus, comme les 13, 14 et 15, adoptés après la guerre de Sécession et établissant des directives très claires qui n'ont pas été entièrement respectées les premières années, ce qui a rendu nécessaire l'adoption d'autres amendements, et ce, jusqu'à nos jours.

La troisième chose que j'ai observée, c'est le lien entre la Cour suprême des États–Unis et le Congrès, les assemblées législatives des États chargées, aux termes de la Constitution, du recoupage de la carte électorale. La Cour suprême des États–Unis a rendu une centaine de décisions, où elle établissait les paramètres concernant la révision des limites des circonscriptions électorales.

La Cour suprême du Canada a, quant à elle, rendu très peu de décisions en la matière et ce, pour deux raisons. Premièrement, la Cour a jugé que ces questions d'ordre politique dépassaient ses compétences techniques. Deuxièmement, les contestations judiciaires font davantage partie de la culture américaine que de la culture canadienne, ce qui explique pourquoi les Américains sont beaucoup plus soucieux des modifications touchant au mécanisme électoral que les Canadiens.

Les lois électorales ne sont pas plus coulées dans le béton que les autres lois. Elles doivent changer à mesure que la société évolue. Depuis 1964, le Canada a évolué non seulement sur le plan de la répartition de la population, mais aussi en ce qui concerne la participation efficace au processus politique des groupes d'intérêts, des minorités ethniques et d'autres collectivités. Le Canada n'est plus du tout le même. Pourtant, contrairement à la législation américaine, la loi électorale du Canada ne tient pas compte de ces bouleversements. C'est regrettable. Nous observons un certain vide juridique au Canada, ou tout au moins un retard dans notre évolution, par rapport non seulement aux États–Unis, mais aussi à l'Allemagne, au Japon et aux Indes, qui ont tenté, dans une grande mesure, d'imiter la jurisprudence américaine.

J'ai mené une étude pour le compte de l'Institut canadien d'administration de la justice qui, comme vous le savez, est une association professionnelle regroupant les juges et les juges en chef du Canada. J'ai présenté, en 1989, un exposé qu'on peut se procurer et dans lequel je comparais le Canada avec les États–Unis, l'Allemagne, le Japon, l'Inde et d'autres démocraties modernes. J'en concluais qu'il fallait moderniser au plus vite les principes électoraux énoncés dans la Constitution. Il fallait restructurer. Je crois que cela aurait dû être fait il y a une dizaine d'années. En un sens, nous entamons cette démarche aujourd'hui.

En tant que membre de la commission de délimitation des circonscriptions électorales, j'avais le sentiment que nous nous laissions guider par le passé. Un principe très évident, je crois, c'est qu'un commissaire n'est pas un roi philosophe. Il n'est pas Dieu. Il lui faut respecter les attentes des gens auxquels son rapport s'adresse.

Il y a ici 205 nouveaux députés. Ce n'est pas, me semble–t–il, dans le cadre prudent de la commission de délimitation des limites électorales telle qu'elle est constituée en vertu de la loi actuelle qu'on va modifier de façon révolutionnaire les circonscriptions électorales.

De 1980 à 1984, soit lorsque je faisais partie de la commission, on supposait que les changements devaient être marginaux et qu'il fallait réserver les changements révolutionnaires pour l'avenir. Je m'inquiète lorsque mon collègue de Terre–Neuve me dit que même si la population de sa province est demeurée plutôt stable depuis les dernières élections, tous les sièges ont été redistribués. Pourquoi? Qu'est–ce qui justifie cela?

Si l'on examine les commissions de délimitation des circonscriptions électorales, on se rend compte que certaines ont une idéologie claire et précise.

• (1300)

Cela est mis en évidence par leurs recommandations. Certaines commissions sont motivées par les principes de l'action positive que l'on retrouve dans la jurisprudence de la Cour suprême des États–Unis, et d'autres sont plus traditionnelles. Dans les deux cas, les motivations des commissions sont légitimes, mais ni des fonctionnaires, ni des commissaires nommés au hasard, même s'ils sont animés par les meilleures intentions et possèdent toutes les qualifications voulues, ne devraient être appelés à prendre des décisions concernant les limites des circonscriptions électorales. Le pouvoir des électeurs est ici en jeu et cela prime la Constitution elle–même. Il est temps que le Parlement fasse connaître son point de vue et adopte des principes directeurs sur la question.

Depuis 30 ans, ma circonscription, Vancouver Quadra, que ce soit voulu ou non, regroupe 22 communautés ethniques différentes. Rencontrer tous ces groupes et arriver à un consensus électoral, qui nécessite au préalable un consensus sur le plan intellectuel et philosophique, constitue l'une des riches expériences de ma vie.

Les nouvelles limites proposées réduiraient cette diversité ethnique. La commission semble animée par la volonté de créer des circonscriptions homogènes. Cela peut se justifier sur le plan philosophique, mais je ne crois pas que des commissaires puissent faire des recommandations ayant cet effet en s'appuyant uniquement sur des enquêtes administratives et des données démographiques.

Un débat parlementaire s'impose. J'aimerais que nous adoptions le système dont je parlais, qui serait modelé sur le système américain d'élaboration du droit constitutionnel où, comme le disait Jeremy Bentham, il n'y a pas qu'un seul intervenant, mais un véritable comité constitutionnel.

Ce qui fait la grandeur du système américain, c'est que le Congrès, Chambre des représentants et Sénat, les administrateurs et les tribunaux travaillent ensemble. C'est ce vers quoi nous devrions tendre.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Madame La Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du projet de loi C–18 soumis à cette Chambre.

Comme plusieurs de mes collègues l'ont souligné et commenté jusqu'à maintenant, ce projet de loi se veut une loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au pays.

Cette loi qui deviendrait caduque par l'adoption du projet de loi C–18 propose en fait 75 nouvelles circonscriptions électorales pour le Québec. Cette loi établissait également une commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales dans chacune des dix provinces du pays et une commission pour les Territoires du Nord–Ouest également.

La proposition découlant de cette loi devait être soumise à la consultation publique au cours des prochaines semaines. Cette proposition, qui m'apparaît sérieuse et bien articulée, s'appuyait sur les principes suivants, tel qu'on le voit habituellement dans ce type de démarche ou d'étude: on tient compte des dimensions géographiques, de la densité de la population, de l'étendue des agglomérations urbaines et rurales ainsi que d'autres facteurs tels que la communauté d'intérêts, l'identité culturelle et l'évolution historique des différentes régions et communautés impliquées.

Sauf des circonstances extraordinaires, la population d'une circonscription devrait correspondre à plus ou moins 25 p. 100 du quotient électoral de la province; ce quotient, comme vous le savez tous, est obtenu en divisant la population de la province par le nombre de comtés attribués à cette même province.

Toute cette démarche s'appuyait sur les données du dernier recensement décennal—c'est–à–dire fait tous les dix ans—canadien fait en 1991 et qui a été effectué par Statistique Canada, organisme hautement professionnel.

Quel est l'impact de cette révision effectuée dans le cadre de la loi actuelle? On ajouterait quatre comtés en Ontario et deux en Colombie–Britannique, les autres provinces conservant le même nombre de députés.

Le Québec conserve ses 75 comtés, mais les délimitations en son largement modifiées dans la plupart des cas. La Montérégie, qui correspond à la rive sud de Montréal, s'enrichit d'un comté. En effet, les délimitations des circonscriptions électorales suivent les mouvements de population, et la rive sud de Montréal est la région du Québec qui connaît la plus forte croissance démographique actuellement, principalement dans sa partie centre et centre–ouest.

Le comté le plus directement touché en Montérégie par cette révision est le comté de La Prairie, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

• (1305)

Un nouveau comté, celui de Saint–Lambert, est créé à partir de la ville de Saint–Lambert que j'habite. À cette ville de Saint–Lambert, on ajoute les villes de Greenfield Park, LeMoyne et la partie ouest de Longueuil pour former ce nouveau comté de Saint–Lambert. Durant la même période, la partie ouest du comté actuel devient le nouveau comté de Brossard—La Prairie. En fin de compte, le comté que je représente actuellement se trouverait divisé en deux comtés entièrement nouveaux.

Le comté de Brossard—La Prairie serait formé de ces deux dernières villes auxquelles on ajoute la ville de Candiac et la partie de la municipalité régionale de comté de Roussillon, comprise dans la paroisse de Saint–Philippe.

La Montérégie, comme je le disais, passe donc de 10 à 11 comtés. Ce résultat nous apparaît, dans l'ensemble, cohérent et respectueux des principes directeurs décrits antérieurement.

La Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec a donc, selon moi, bien fait son travail et doit en soumettre prochainement le résultat aux audiences publiques. C'est une proposition qui m'apparaît bien articulée au plan des dimensions géographiques, de la densité de population, de l'étendue des agglomérations, ainsi que des autres facteurs mentionnés antérieurement.

Pourquoi, après deux ans de travail et cinq millions de dépenses, le gouvernement libéral entend–il mettre fin aux travaux de cette commission? Est–ce suite au lobby de plusieurs députés d'arrière–ban qui voient leur circonscription disparaître ou fortement modifiée? Est–ce pour reporter tous les travaux dans deux ans, ce qui, avec les nouvelles audiences publiques à prévoir et tout le processus législatif qui serait reporté d'autant, ferait en sorte qu'une prochaine élection au Canada porterait sur le statu quo quant aux délimitations des circonscriptions électorales?

La meilleure façon de ne pas mécontenter un imposant caucus est de ne rien changer et le gouvernement est passé maître dans ce type de démarche.

Un principe m'apparaît important: on ne devrait pas ajouter de circonscriptions au Canada. Deux cent quatre–vingt–quinze circonscriptions pour 27 millions d'habitants, c'est déjà trop, comparativement à ce que l'on observe aux États–Unis et dans plusieurs autres pays occidentaux. Chaque nouveau député génère des dépenses de plus d'un million de dollars par législature. La réduction du déficit passe également par de telles considérations administratives et politiques.

Le projet de loi C–18 suspend pour une durée de 24 mois l'application de la loi actuelle. Les onze commissions fédérales sont dissoutes, mais on va nommer de nouveaux commissaires et de nouvelles commissions seront créées dans les 60 jours suivant la date d'expiration de la présente suspension par rapport aux anciennes délimitations qui sont proposées dans la loi actuellement en vigueur.

En résumé, les onze commissions actuelles ont fait, selon nous, un travail cohérent et défendable mais le quotient électoral, au Québec comme ailleurs au pays, devrait être augmenté afin que le nombre de députés à la Chambre puisse être réduit.

On dit que le processus n'a pas été revu en profondeur depuis 30 ans, mais y a–t–il lieu de refaire toute la démarche en abolissant les commissions actuelles, en nommant de nouveaux commissaires et en faisant table rase de tout le travail fait depuis deux ans?

Pourquoi geler le processus pour deux ans encore? Est–ce pour affronter la prochaine échéance électorale dans le cadre des circonscriptions actuelles?

L'adoption de ce projet de loi C–18 consacrerait le gaspillage de cinq millions de dollars, la mise au rencart d'une autre étude gouvernementale et le renvoi sous le tapis de conclusions qui ne semblent pas plaire au gouvernement actuel.

Pourquoi toujours essayer de réinventer la roue? Même si on procède à de nouvelles études, je puis assurer cette Chambre que les futures circonscriptions ressembleront beaucoup aux circonscriptions proposées dans le cadre de la loi actuelle. Pourquoi? Parce que la base de recensement restera la même, soit le recensement de 1991. Les régions et les villes considérées seront également les mêmes. Le cadre d'analyse et de répartition des populations par comté restera le même, soit le quotient électoral considéré par province. Les dimensions géographiques, la densité de la population, la communauté d'intérêts, l'identité culturelle ne changeront pas du jour au lendemain dans chacune des circonscriptions et les conclusions, selon moi, devraient être les mêmes.

En s'appuyant sur de telles prémisses à la fois quantitatives et qualitatives, les conclusions ne peuvent, lors d'un second exercice, qu'être sensiblement les mêmes que celles auxquelles on est arrivé dans le cadre de la loi déjà en vigueur. Un seul élément permettrait d'arriver à des résultats sensiblement différents, soit que la population d'une circonscription déterminée puisse s'écarter de plus de 25 p. 100 du quotient de la province en question, ce qui pourrait favoriser les agglomérations rurales, ou que ce pourcentage soit ramené par exemple à 10 ou 15 p. 100 plutôt qu'à 25, ce qui favoriserait les zones urbaines et accroîtrait l'étendue géographique des régions rurales de façon très sensible.

• (1310)

Mais des prémisses identiques ne nous donneront que des résultats relativement identiques. Vaut–il la peine de reprendre tout cet exercice pour des résultats qui seront identiques en bout de ligne? Quel est le but du gouvernement? Gagner du temps? Ne pas méconter le caucus dont les membres veulent s'assurer d'une réélection peu importe le coût imputé aux contribuables?

En conclusion, ce qui importe aux représentants du Bloc québécois, c'est que tous les électeurs québécois soient bien représentés en cette Chambre, peu importe le découpage de la carte électorale fédérale au Québec. Pour ce qui est du prochain scrutin fédéral, nous du Bloc souhaitons d'abord l'élection du Parti québécois au Québec en 1994, et la victoire du référendum sur la souveraineté qui s'ensuivrait en 1995. La refonte de la carte électorale fédérale devant s'appliquer ultérieurement dans les provinces canadiennes pourrait dans ce contexte ne jamais s'appliquer au Québec.

En terminant, j'aimerais ajouter que je partage également les réflexions de mon collègue de Bellechasse qui a parlé en cette Chambre un peu plus tôt ce matin, quant à la perte de souveraineté du Québec depuis 1867. Le lien qui existait avant 1867 entre le Haut–Canada et le Bas–Canada était en fait une véritable souveraineté–association, telle que préconisée aujourd'hui par le Bloc québécois.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame La Présidente, de nouveau, j'ai l'occasion de parler de façon un peu plus longue quant au sujet de la redistribution des sièges parmi nous au Canada.

[*Traduction*]

Je n'ai pas besoin qu'on me fasse de leçon sur ce que le redécoupage voudra dire pour moi. La circonscription d'Ontario est une des plus populeuses dans le pays. Elle compte presque 205 000 habitants. Si les projections fondées sur les données du recensement sont exactes, au tournant du siècle, c'est–à–dire au moment où j'atteindrai l'âge de 37 ans, ma circonscription comptera plus de 300 000 habitants.

Toutefois, je tiens à signaler que les raisons qui me poussent à appuyer le gouvernement dans cette initiative sont nombreuses. Pourquoi avons–nous besoin de sièges additionnels? Il me semble que nous venons de terminer une longue période électorale durant laquelle nous avons dit de façon non équivoque à la population qu'il était absolument nécessaire de mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Les Canadiens nous ont fait savoir que nous devons nous contenter des ressources déjà à notre disposition.

On estime que l'ajout de nouveaux sièges à la Chambre des communes coûterait plus de 1 million de dollars par année. À un moment où nous cherchons tous à nous assurer que nos affaires financières sont en ordre, il me semble que, en ajoutant des sièges sans envisager la possibilité de redistribuer d'une façon plus efficace les ressources dont nous disposons, nous ne ferions pas une utilisation judicieuse de l'argent durement gagné des contribuables canadiens.

Je ne veux pas aborder la question d'un point de vue trop personnel, mais je dirai que, d'après la charge de travail que je dois assumer dans la circonscription d'Ontario, qui compte 205 000 habitants, il me semble que c'est là une limite raisonnable. Nous devrions envisager une meilleure répartition des sièges que nous avons déjà, et c'est certainement une possibilité que le comité peut examiner. Je vois certains de mes collègues d'autres partis qui représentent des circonscriptions voisines de la mienne. Voyons un peu quelle est la taille de leurs circonscriptions par rapport à la mienne.

La circonscription voisine, celle d'Oshawa, compte 95 000 habitants. Celle située au nord de la mienne en compte 130 000, et la mienne en compte 205 000. Au lieu d'ajouter des sièges, pourquoi ne révisons–nous pas simplement les limites de ces trois circonscriptions pour qu'elles aient quelque 120 000 ou 130 000 habitants en moyenne? Nous avons les ressources nécessaires pour faire notre travail. Nous n'avons vraiment pas besoin de sièges additionnels.

Je veux signaler certains des défauts que j'ai remarqués, dans le supplément de la *Gazette* du Canada, en ce qui concerne les districts électoraux proposés pour la province de l'Ontario.

• (1315)

J'ai lu l'article concernant la région de Durham. Bien qu'elle ait passé beaucoup de temps à étudier la question, ce que la commission a vraiment voulu faire avec sa distribution des circonscriptions électorales ne me paraît absolument pas clair. La population de la municipalité régionale de Durham devrait se

chiffrer à 401 000 habitants. La commission propose que le district de Durham demeure comme il est, sauf pour l'addition du canton de Brock et la soustraction de certains secteurs appartenant au district élargi d'Oshawa de même que de la ville de Whitby, qui ferait maintenant partie de la nouvelle circonscription d'Ontario.

Il y a là une contradiction. Au lieu de nous employer à signaler tous les défauts qui sont évidents quand on ne consacre pas suffisamment de temps à une telle proposition, nous devrions peut–être réexaminer la question et réfléchir à nouveau à la façon dont nous voulons attribuer les sièges et les distribuer à la Chambre des communes dans les années à venir.

Nous voulons parler du besoin de flexibilité, non de rigidité. Ce processus permettant de faire augmenter automatiquement le nombre de sièges au cours des prochaines années me paraît déraisonnable. On ne tient pas compte des réalités actuelles, des réalités budgétaires, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. On ne considère même pas la nécessité d'un équilibre en ce qui concerne la fédération qui est représentée ici à la Chambre des communes.

J'ai entendu certains députés dire tout à l'heure qu'il était important que leur région soit mieux représentée. Le député de Bellechasse a dit que la distribution des sièges causait au Québec, comme région du Canada, un problème d'infériorité numérique. Figurez–vous qu'il en est de même de l'Ontario. Nous avons presque 10 millions d'habitants et 99 sièges. Si une province a été lésée par rapport à la répartition des sièges, on devrait peut–être examiner le cas de l'Ontario.

Il y a 205 000 habitants dans ma circonscription. À titre d'exemple, il n'y en a peut–être que 30 000 à l'Île–du–Prince–Édouard, mais nous disposons pourtant des mêmes ressources pour servir nos électeurs.

Je ne m'en plains pas, mais je tiens à dire que si l'on veut parler d'équité, il faut en parler en fonction des nombres. À mon avis, le remaniement électoral actuel ne tient pas vraiment compte de cela.

Je veux parler plus particulièrement de certaines caractéristiques physiques de ma circonscription, qui serait désormais divisée en deux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les trois principales régions ou villes de ma circonscription, soit celles d'Ajax, de Pickering et de Whitby, forment une collectivité.

En vertu des propositions actuelles, Ajax, une ville de 65 000 habitants, serait divisée en deux. En fait, les limites longent une rue secondaire. Il n'y a absolument aucune raison logique à cela si ce n'est le fait qu'on a voulu établir une moyenne numérique ne tenant tout simplement pas compte des besoins et des intérêts historiques de longue date de la collectivité. Les origines d'Ajax remontent à la Seconde Guerre mondiale. Au fil des ans, un certain nombre de députés sont venus de cette localité, et ce serait une véritable tragédie si, conformément à la proposition de la commission de délimitation des circonscriptions électorales, la ville d'Ajax était divisée en deux.

C'est l'une des principales raisons qui m'amènent à louer le gouvernement de proposer la suspension du remaniement ainsi recommandé.

Il y a peut–être une controverse au sujet de la rapidité avec laquelle nous voterons sur cette question, mais je tiens à dire que nous n'avons vraiment pas beaucoup de temps pour régler celle–ci. Si nous ne corrigeons pas cela aujourd'hui, nous pourrions nous retrouver dans la situation où, le 10 avril, nous témoignerons, où nous soulèverons des problèmes au sujet d'un document qui, à toutes fins pratiques, sera superflu de toute façon. Il me semble qu'il vaut bien mieux procéder de cette manière plutôt que d'aller pleinement de l'avant avec quelque chose de très incertain.

On a fait plus tôt aujourd'hui une observation sur le remplacement de valets du parti par d'autres valets du parti. Je crois que c'était la députée de Beaver River et je comprends sa déception. Mais je trouve très curieux qu'elle se porte à la défense des propositions puisque sa propre circonscription disparaîtrait.

Je ne pense pas que ce soit l'intention du gouvernement. En fait, si telle était son intention, je compterais parmi les plus durement touchés. J'estime que le gouvernement procédera d'une manière judicieuse en tenant compte du bon sens, de la collectivité et du caractère humain de la représentation à la Chambre des communes.

• (1320)

Ma circonscription est l'une des plus peuplées du pays. Si je peux sacrifier quelques bonnes années de ma vie pour qu'on ait un système électoral, un système de délimitation des circonscriptions électorales qui ait du bon sens, je crois bien que tous les députés peuvent en faire autant. Je me donne donc en exemple non pas au pays tout entier, mais aux contribuables qui ont été durement touchés. Nous n'avons pas besoin de plus de sièges, mais d'une meilleure distribution des sièges ainsi que de l'infrastructure et des ressources que cela nécessite.

J'ai hâte de prendre part aux travaux du comité en compagnie des députés d'en face pour élaborer une bonne politique.

[*Français*]

Je vous remercie infiniment, madame La Présidente, et je souhaite l'adoption de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena): Madame La Présidente, j'ai écouté avec intérêt certains des commentaires et des arguments des députés d'en face.

Aujourd'hui, je voudrais m'opposer au projet de loi C–18. Je tiens à dire, comme l'ont fait les députés de ce côté–ci de la Chambre, au cours des deux derniers jours, que s'il est adopté, ce projet de loi mettra fin au travail des commissions électorales et empêchera qu'une révision des limites des circonscriptions électorales soit faite à temps pour les prochaines élections. Un budget de 7,8 millions de dollars a été attribué à la commission. Sur ce budget, environ cinq millions de dollars ont déjà été

dépensés et les avantages qui pourraient en découler seront perdus si ce processus est suspendu à ce moment–ci.

Certains députés ont parlé des répercussions que cela aurait sur leur circonscription. Je suis d'accord avec le député de Calgary–Ouest. Ce ne sont pas nos circonscriptions. Nous avons tendance, comme politiciens, à nous approprier ces circonscriptions, mais en réalité, elles ne nous appartiennent pas. C'est nous qui leur appartenons. En ce sens, je pense qu'il est de notre devoir de faire valoir les intérêts et les souhaits des habitants de la circonscription que nous représentons.

Je voudrais poser quelques questions à ce sujet. Bon nombre d'habitants de ma circonscription se demandent sûrement pourquoi nous gaspillons cinq millions de dollars durement gagnés par les contribuables, car c'est ce que nous faisons en suspendant ce processus. Nous devons sûrement avoir de bonnes raisons pour agir ainsi.

Certains disent qu'il faudrait limiter le nombre de députés à la Chambre des communes et fixer un plafond. C'est un point très valable. Je serais d'accord, mais la mesure législative que propose le gouvernement ne renferme aucune disposition à ce sujet. C'est pourquoi je dis que nous devrions laisser faire les paroles évasives à propos de la révision du nombre de sièges qui est de plus en plus grand et parler plutôt de limiter le nombre de sièges. Si les députés d'en face avaient inclus cet élément dans le projet de loi, ils auraient pu recevoir l'appui du Parti réformiste, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont simplement proposé d'en discuter. J'ai beaucoup de mal à accepter cela.

Je viens du secteur de la petite entreprise. Quand nous disons que nous allons faire quelque chose, nous le faisons. Nous ne nous contentons pas d'en parler. Nous ne disons pas que nous allons procéder à une révision et à une étude. Nous disons que nous allons faire quelque chose et nous le faisons. Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi les députés d'en face, les ministériels, n'ont pas inclus cet élément dans le projet de loi.

Les limites de ma circonscription—encore une fois, je parle comme si elle m'appartenait, ce qui n'est pas vrai—les limites, donc, de la circonscription que je représente, Skeena, seront grandement touchées si cette proposition de la commission électorale aboutit. Géographiquement parlant, ma circonscription est probablement une des plus importantes du Canada et, d'après mes calculs, mon territoire va encore augmenter de 20 p. 100.

Il n'est pas facile, pour un député, de représenter efficacement ces grandes circonscriptions. Cela suppose beaucoup de déplacements. On compte beaucoup de petites localités éloignées les unes des autres. Dans bien des cas, je ne peux y accéder que par air ou par eau, parfois même il n'y a pas d'autres moyens de transport que l'avion. Je connais parfaitement les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les députés qui représentent de telles circonscriptions. Voilà pourquoi, quand on parle d'étendre les limites de ma circonscription, je vois déjà les difficultés pointer à l'horizon.

Je rappelle aux députés qu'un processus est en cours. Mes électeurs et moi–même pouvons faire connaître notre point de vue à la commission lorsqu'elle tient des audiences publiques à Prince Rupert. Nous pouvons exposer à la commission les raisons que nous avons de nous opposer à telle ou telle mesure et lui formuler nos propositions. Je souscris entièrement au processus en cours.

• (1325)

Je peux comprendre pourquoi bien des députés ne sont pas très heureux des propositions qui leur sont présentées. Moi non plus, je ne suis pas très heureux des propositions qui me sont présentées. Il y a plusieurs députés, dont mes collègues du Parti réformiste, qui voient soudainement leurs circonscriptions disparaître. Le fait a déjà été signalé à la Chambre et, si je comprends bien, il y a des députés d'autres partis qui se trouvent dans la même situation.

Mais un processus est en cours et personne ne l'a contesté dans le cadre de ce débat. Je n'ai entendu personne dire que ce sont les conclusions d'une commission partiale qui songe à faire du tort à tel ou tel parti politique. Tel n'est pas le cas.

D'après l'opinion générale, ces commissions sont tout à fait impartiales et tentent d'atteindre les objectifs qui leur ont été confiés en vertu de l'article 51 de la Loi constitutionnelle et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Donc, si ces commissions cherchent à atteindre ces objectifs, je me demande pourquoi le gouvernement désire suspendre le processus ou s'y ingérer.

Il s'agit ici d'ingérence politique. On a établi un processus qui fonctionne, mais comme certains députés ne l'aiment pas, ils vont le suspendre pour pouvoir le modifier à leur goût. C'est de l'ingérence politique. Il n'y a pas d'autres mots pour décrire cela. Or, ce qui compte dans ce débat, à mon avis, c'est ce que veulent les Canadiens, et non pas les politiciens.

Comme je l'ai dit plus tôt, n'importe quel de mes électeurs qui n'aime pas les propositions pourra comparaître devant la commission le 31 mai 1994, à Prince Rupert, et présenter ses observations. Dans ma circonscription, cette tribune publique permettra de vraiment connaître les préoccupations des électeurs.

Le projet de loi dont nous sommes saisis constitue au mieux de l'ingérence politique et ouvre la porte à des magouilles sectaires. En fait, il faudrait se demander si ce n'est pas là son objet réel. Pourquoi le gouvernement le dépose–t–il s'il n'a pas l'intention de constituer un jury partisan pour les commissions ou de jouer avec les limites des circonscriptions pour obtenir ce qu'il désire, et non ce que les commissions proposent?

Tous les citoyens canadiens, peu importe leur profession, doivent respecter les règles. C'est la loi du Canada. Si vous enfreignez les règles, vous perdez votre liberté ou une partie de l'argent que vous avez durement gagné, si ce n'est pas les deux. Si vous estimez que les règles et les lois du pays ne sont pas valables, si vous n'aimez pas les processus en place, vous avez toute liberté d'essayer, par des voies légitimes, de les faire changer. C'est un principe fondamental de la démocratie.

En tant que députés, nous sommes des législateurs. Nous faisons des lois, nous changeons les lois, nous les modifions. Il arrive même que nous les abrogions quand nous estimons qu'elles ne répondent plus aux aspirations des Canadiens. Par ailleurs, nous ne sommes pas affranchis du respect des lois.

Étant donné le poste que nous occupons dans cette auguste institution, le berceau même de la démocratie, nous avons de grands pouvoirs. Nous sommes les législateurs. Nous avons la capacité de changer les lois. Et rien ne rend les Canadiens plus cyniques que de voir des gens occuper de tels postes d'autorité et abuser de leur pouvoir, alors qu'eux–mêmes n'ont pas la possibilité d'exercer ce pouvoir pour obtenir ce qu'ils veulent. Or, c'est précisément ce qui se passe avec ce projet de loi.

Ces dernières années, les Canadiens ont manifesté un mécontentement de plus en plus grand à l'égard du Parlement. Ils s'attendent à ce que les fonctionnaires se conduisent d'une certaine façon et deviennent très cyniques quand ils voient les politiciens essayer de manipuler le système dans leur intérêt personnel.

• (1330)

L'adoption de ce projet de loi n'a qu'une signification possible pour les Canadiens. Ils doivent en conclure que, encore une fois, les politiciens à Ottawa escamotent la procédure normale, sur laquelle la majorité s'entend pour dire qu'elle est juste et non biaisée.

Quand nous sommes arrivés à la Chambre, en janvier, pour former la 35e législature, quelle que soit notre allégeance, nous étions résolus à nous conduire différemment. Nous disions que nous ne reprendrions pas les pratiques des anciens gouvernements et députés.

Les Canadiens veulent bien nous croire. Il est donc essentiel maintenant que nous mettions en pratique ce que nous prêchons. De nombreux députés sont mécontents des changements proposés par la commission. Certains pensent que cela aura des conséquences sur leur avenir politique. Cependant, pour rester objectifs, disons que le réaménagement touche tous les partis et pratiquement tous les députés. Aucun parti ni aucun individu n'a été épargné.

Comme je le disais plus tôt, de nombreux députés de ce côté–ci de la Chambre seront durement touchés si la carte électorale proposée est adoptée. Nous maintenons toutefois que l'exercice doit suivre son cours et que ceux qui ne sont pas contents des propositions de la commission peuvent faire valoir leurs arguments selon la procédure normale, plutôt que de voter en faveur de la motion pour protéger leurs intérêts politiques personnels.

La Présidente suppléante (Mme Maheu): Le député a dépassé son temps de parole.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame La Présidente, je suis vraiment très heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir intervenir à la suite de mon collègue du Parti réformiste, je m'excuse, mais je ne sais pas quelle circonscription il représente, car il y a certaines vérités que je me dois de rappeler.

Parlons de certaines choses que nos électeurs veulent que nous accomplissions. Premièrement, il est vrai que, dans certaines régions, dans certaines circonscriptions, la population est très insatisfaite de sa représentation. Sans vouloir dénigrer d'aucune façon les nouveaux députés des divers partis, j'ajouterai qu'il est vrai également qu'environ 70 députés et plus ont été réélus et même très facilement, avec d'importantes majorités.

Pour mettre les choses au clair, je signalerai aux députés que j'ai remporté la victoire dans chaque bureau de scrutin de ma circonscription, sauf un. La victoire dans certains de ces bureaux de scrutin n'avait pas été remportée par un candidat libéral depuis la Confédération.

La même chose s'est produite dans la circonscription voisine. Je mentionne le fait, car ces deux circonscriptions seraient touchées par le découpage électoral. Le député de Halifax–Ouest et moi étions très contents d'avoir obtenu de vastes majorités dans chacun des bureaux de vote. Je crois que mon collègue de Halifax–Ouest a remporté la victoire dans tous les bureaux de scrutin de sa circonscription, tandis que, dans mon cas, la victoire m'a échappé dans un seul bureau de scrutin. Je m'en excuse et je tenterai de faire mieux la prochaine fois.

Le point que je veux faire valoir est le suivant. Il faut bien préciser que l'objet du projet de loi n'a rien à voir avec les inquiétudes que peuvent susciter la tradition qu'est devenu le découpage arbitraire des circonscriptions et la peur chez certains députés de perdre leur circonscription.

Malgré le respect que je lui dois, je sais que le député du Parti réformiste, le seul membre de son parti à représenter une circonscription de l'Ontario, pourrait confirmer que les libéraux de l'Ontario ne s'inquiètent pas outre mesure de la révision des limites des circonscriptions électorales et des victoires que cela pourrait leur arracher. Ce qui nous préoccupe, et je suis étonnée que le Parti réformiste ne nous appuie pas dans notre démarche, ce sont les coûts supplémentaires qu'entraînera l'augmentation du nombre de députés, coûts que devront assumer les contribuables canadiens.

Nous sommes 295 députés dans un pays de 27 ou 28 millions d'habitants. Comparez cela au nombre d'élus à la Chambre des représentants des États–Unis. Pourtant, les élus américains réussissent fort bien à représenter leurs électeurs. En ces temps difficiles où l'on nous presse de toutes parts de restreindre nos dépenses—et les députés réformistes ne sont pas les moins insistants—comment envisager d'accroître le nombre des députés? J'en reste presque bouche bée et mon collègue du Parti réformiste peut être assuré que cela ne m'arrive pas très souvent.

• (1335)

M. White (Fraser Valley–Ouest): Nous l'avions remarqué.

Mme Clancy: J'en suis persuadée. Et cela pourrait vous apprendre quelque chose.

Les réformistes croient que nous, députés, devrions être plus nombreux. Il ne fait aucun doute que certains députés auraient la vie plus facile si l'on remaniait la carte électorale. Je songe notamment à mon excellent ami, le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, qui, si je ne m'abuse, représente ici la circonscription la plus vaste et la plus populeuse du pays. Je crois que le nombre de ses électeurs atteindra bientôt les 300 000 ou quelque.

Ma propre circonscription compte quelque 100 000 habitants, ce qui est déjà trop. C'est le cas de beaucoup de circonscriptions, surtout les circonscriptions urbaines, et cela rend les

choses difficiles à leurs représentants élus. Il se peut que nous ayons à envisager une autre façon de veiller à ce que les Canadiens soient convenablement représentés.

Je crains fort que les contribuables canadiens qui sont déjà très imposés ne tiennent nullement à ce que nous décidions ici aujourd'hui d'accroître le nombre des députés. Je le répète, je n'en reviens vraiment pas que les députés du Parti réformiste osent préconiser cela. Ils disent qu'une démarche est en cours. C'est exact. Mais, comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, nous sommes ici pour légiférer. Nous sommes ici pour veiller à ce que les choses tournent rondement.

Ce projet de loi fait partie des responsabilités que nous devons assumer pour nous assurer que la Chambre donne aux Canadiens ce qu'ils méritent et ce dont ils ont besoin. Et non pour respecter une formule qui a probablement fait son temps.

Les députés du Parti réformiste semblent s'inquiéter de l'argent qui a été dépensé jusqu'à maintenant. Je crois que la députée de Beaver River en a touché un mot hier. Je peux simplement dire que nous aurions peut–être dû changer le système il y a déjà quelques années. Malheureusement, nous avons été absents du pouvoir pendant neuf ans. Cependant, nous sommes revenus et nous disons qu'il faut que les choses changent. Nous ne pouvons plus continuer comme cela. Ce n'est pas le temps d'augmenter le nombre de députés et de dépenser des sommes déraisonnables. J'ajouterai que le problème en est peut–être un de calcul.

Je le répète, j'ai peine à croire que le Parti réformiste défend la position qu'il défend étant donné tout ce que nous avons entendu depuis le 17 janvier. Je sais que mes collègues sont tout aussi étonnés que moi. Je constate que le député de Scarborough—Rouge River ne sait plus où regarder.

Je ne peux tout simplement pas comprendre que des députés réformistes préconisent avec le plus grand sérieux que le processus suive son cours et que nous augmentions le nombre de députés. C'est maintenant qu'il faut entreprendre un examen complet du processus. Je me reporte au livre du député qui a parlé tout à l'heure et je dis: telle est notre position. Nous sommes des législateurs. Nous sommes tous des législateurs. Nous avons le devoir de faire en sorte que les lois adoptées par la Chambre des communes servent au mieux les intérêts des Canadiens. Le temps est venu de revoir le système. Il est temps de revoir beaucoup de choses, dont, à coup sûr, le processus électoral et la façon dont nous décidons comment sont délimitées les circonscriptions électorales et comment est représentée la population du Canada. Il est temps de nous attaquer à la question parce le processus n'est pas encore trop avancé. Il est temps d'agir parce que les commissions actuelles de délimitation des circonscriptions électorales n'ont pas encore investi temps, énergie et argent dans les audiences publiques.

Je me demande si mes savants collègues des deux côtés de la Chambre ont une petite idée du coût du processus et de l'augmentation du nombre de députés. Je suis vraiment décontenancée par la position du Parti réformiste du Canada. Je trouve cette position absolument stupéfiante, et je sais que mes électeurs seraient également de cet avis. Nous avons tous des raisons personnelles de ne pas vouloir ce redécoupage, à part le fait que nous voulons économiser de l'argent et que les Canadiens pensent que nous n'avons pas besoin d'un nombre accru de députés.

• (1340)

Je terminerai, madame La Présidente, en disant que, dans ma circonscription, Halifax, je perdrais la section connue sous le nom de Halifax Atlantic, une section merveilleuse, la seule partie de ma circonscription à caractère rural. Cette section, qui compte cinq villages de pêche, fait partie de ma circonscription depuis le redécoupage qui a eu lieu juste avant les élections de 1988. Les habitants de cette section ne m'ont pas appuyée en 1988. Cependant, en 1993, c'est moi qui suis sortie vainqueur, et de loin.

À titre de députée qui siège à la Chambre depuis cinq ans, je peux dire à mes collègues d'en face qui s'inquiètent de ce genre de chose qu'un changement comme celui–là a très rarement une incidence à long terme sur la majorité électorale d'un député si celui–ci défend bien les intérêts de sa circonscription. Un député représente les gens de sa circonscription, et les considérations géographiques que certaines personnes présentent comme étant des problèmes n'existent pas vraiment.

Donc, l'essentiel ici, c'est d'économiser l'argent des contribuables, et je suis consternée de voir que le Parti réformiste s'oppose à cela.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière): Madame La Présidente, il me fait plaisir aujourd'hui de m'exprimer devant cette Chambre au sujet du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Vous n'êtes pas sans savoir, madame La Présidente, que mon parti ne souhaite pas être en lice lors des prochaines élections. Nous souhaitons que le Québec devienne un pays d'ici là. Par contre, les propositions formulées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ont fait réagir plusieurs de mes collègues à travers le Canada.

Je ne suis pas du genre à me défiler devant mes responsabilités, et quand j'ai vu que la commission démembrait carrément le comté de Lotbinière, je n'ai eu d'autre choix que de m'insurger.

Les réactions ne se sont pas faites attendre dans mom comté. Après la parution du projet de réforme, une vingtaine d'articles, éditoriaux et opinions des électeurs ont été publiés dans les journaux de ma région. Ce n'est pas étonnant, puisque la région des Bois–Francs se voyait écartelée dans trois comtés. La commission voulait rassembler les municipalités régionales de comté au sein des comtés fédéraux, mais a fait fi de certaines réalités historiques, économiques, sociales et culturelles.

L'argument de réunir les MRC dans les comtés peut tenir jusqu'à un certain point mais pas dans la mesure où les villes elles-mêmes n'y voient pas un avantage. Par exemple, la ville de Bécancour, en quittant Richelieu pour Lotbinière, se voyait transférée dans le même comté que l'autre municipalité de la MRC de Bécancour mais était séparée de Nicolet.

Dans le journal *Le Nouvelliste* du jeudi 24 février 1994, le maire de Bécancour, M. Jean-Guy Dubois, s'exprimait ainsi: «C'est bien évident que l'exercice qui a été mené par les membres de la commission a été essentiellement démographique et qu'ils n'ont pas tenu compte du tout de l'esprit d'appartenance de ces communautés.»

«La région de Bécancour-Nicolet ne peut pas être morcelée», d'ajouter le maire Dubois. Et que dire de la ville de Victoriaville—Arthabaska, noyau des Bois-Francs, qu'on séparait de plusieurs municipalités de la région, de Princeville notamment, avec qui les affinités sont réelles et tangibles.

Je ne peux que saluer la décision du gouvernement d'établir un moratoire de deux ans sur cette révision des frontières électorales. On parle ici d'un processus de huit millions de dollars. Huit millions de dollars pour refaire des petites lignes sur la carte électorale, déplaire à la majorité des élus municipaux, provinciaux et nationaux, tenter de préserver des quotients électoraux qui sont déjà respectés, en fait de dépenser les fonds publics pour rien.

Bien entendu, une réforme des limites des circonscriptions électorales est essentielle, s'il y a des éléments à la loi électorale qui ne sont pas respectés.

Outre le quotient électoral, la loi est claire à l'article 15, sur les considérations dont on doit tenir compte: la communauté d'intérêts d'une circonscription électorale d'une province ou de son évolution historique; le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province ne soit pas trop vaste.

• (1345)

Les dernières réformes démontrent que les commissaires se sont attardés plus souvent qu'autrement sur des considérations purement mathématiques afin de réviser les limites des circonscriptions.

L'intention, cette fois, de préserver l'intégrité des territoires des MRC à l'intérieur des circonscriptions est louable mais pas immuable. Comme on l'a vu dans certains cas, d'autres critères doivent entrés en ligne de compte.

Dans un point de vue publié dans le journal *L'Union* du mardi 22 février 1994, Le Président de la CSN des Bois-Francs, M. Denis Champagne, donne un aperçu de l'opinion des gens: «Pour qu'une carte électorale puisse tenir la copie, il faut que les communautés y soient respectées, que les affinités entre elles soient suffisamment identifiées et que la structure administrative s'y conforme. Nous nageons présentement dans un fouillis indescriptible au niveau administratif.» M. Champagne poursuit: «Les comtés coupent des MRC en deux, ils chevauchent des territoires administratifs différents. En conclusion, je ne crois pas que la présente réforme réponde à ces besoins.»

C'est à cela qu'une commission doit s'attarder. Il va de soi que nous devrions examiner la législation qui régit tout ce processus. Qu'un comité parlementaire se penche sur la révision de la loi, et le rajustement des frontières électorales ne serait pas un luxe. Il y a 30 ans que ça n'a pas été fait.

Sir John A. Macdonald a lui-même reconnu que la parité du pouvoir électoral était d'importance primordiale, mais qu'elle ne constituait pas le seul facteur à prendre en compte pour assurer une représentation effective. Il avait présenté la Loi sur la représentation de 1872 en reconnaissant cette vérité fondamentale: «On constatera que bien que la règle ayant trait à la population ait été largement prise en compte, d'autres considérations ont aussi été jugées avoir du poids; de sorte que différents intérêts, classes et localités puissent être justement représentés, que la règle du nombre ne soit pas la seule appliquée.»

Cette citation provient d'un jugement de la Cour suprême du Canada rendu le 6 juin 1991 dans la cause Procureur général de la Saskatchewan contre Roger Carter et autres.

Il y a donc tout intérêt à revoir la loi pour s'assurer que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales tienne compte de ces considérations dans leur ensemble avant d'établir des limites arbitraires.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Madame La Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour participer à ce débat, qui dure maintenant depuis un certain temps, sur la question de savoir s'il est juste ou non de suspendre l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Comme je viens de la plus petite province du Canada, dont le nombre des sièges a été fixé dans la Constitution, c'est-à-dire qu'on ne peut ni le réduire ni l'augmenter, on pourrait se demander pourquoi je voudrais prendre part à ce débat.

Je crois que ce que nous proposons de faire en l'occurrence est très valable en ce moment. Nous avons décidé de suspendre l'application de cette loi et de confier au comité la tâche d'examiner comment nous pourrions changer ce système de redistribution pour en arriver à un meilleur système qui corresponde, comme l'a dit le député de Vancouver Quadra et comme je le pense moi-même, à ce qui se fait aux États-Unis.

Nous parlons tous à l'heure actuelle de freiner les dépenses. On dit que nous avons déjà dépensé 5 millions de dollars, mais il en coûtera beaucoup plus que ça si l'on songe à ce qui pourrait résulter de la redistribution.

• (1350)

Je ne prétends pas nécessairement que nous ne devrions pas remanier le nombre des sièges et les redistribuer. Je ne crois pas qu'il y ait à ce moment-ci de notre histoire un besoin justifiable d'ajouter plus de sièges à quelque institution que ce soit au Canada.

Article 31 du Règlement

Nous parlons tous de garder les choses comme elles sont, ou de réduire le nombre des sièges ou de ne pas mettre d'autres plans en oeuvre, et toutes sortes d'institutions prennent ces possibilités en considération. Une nouvelle réforme électorale vient de voir le jour dans ma propre province. Je n'ai pas encore dit ce que j'en pensais. On y réduit le nombre des sièges, mais dans l'Île–du–Prince–Édouard, les circonscriptions sont représentées par deux députés. Il y a 16 circonscriptions avec chacune deux députés. Ce phénomène remonte à l'époque où il y avait deux Chambres. Il y a cent ans, on a supprimé une des deux Chambres, mais on a conservé deux représentants par circonscription. Il est maintenant question de ramener le nombre de députés à un par circonscription. Compte tenu du nombre de sièges qui sont censés rester, je ne sais pas quel sera le résultat final.

Le moment n'est pas très bien choisi pour aller de l'avant et accroître le nombre de sièges à la Chambre, compte tenu des coûts que cela comporte. Les provinces qui bénéficieraient d'un tel changement sont déjà bien représentées à la Chambre, et j'estime que la situation actuelle peut continuer. Quand nous aurons étudié les recommandations du comité, nous pourrons examiner la révision des limites.

Il y a maintenant lieu de réexaminer tout ce processus. Son dernier examen remonte à de nombreuses années. Nous utilisons la même formule depuis environ 30 ans. Tout doit être examiné au sein du Parlement et du Canada. Ce n'est pas quelque chose de si terrible à faire.

Nombreux sont ceux qui ont dit que nous devrions aller de l'avant et accroître le nombre de sièges. Encore une fois, j'abonde dans le même sens que mon collègue de Vancouver Quadra quant à notre façon de procéder. Nous n'avons peut–être pas tiré le meilleur parti de notre système électoral ces dernières années.

Ainsi, il devrait y avoir une formule qui s'applique automatiquement une fois que le recensement est terminé et qu'il faut revoir les limites des circonscriptions. Souvent, au fil des ans, les limites de certaines circonscriptions ont été révisées à l'avantage de certains députés et au détriment de certains autres. Cela a toujours été une tendance de notre système électoral. À titre de député fédéral depuis quelques années et comme député provincial auparavant, j'ai toujours pensé que ce processus devait être juste pour chaque personne et circonscription. Ce sont les électeurs qui devraient en bénéficier le plus, mais je ne crois pas que cela ait toujours été le cas.

Lorsque ce débat prendra fin, que nous voterons et que le projet de loi sera renvoyé au comité, je suis sûr qu'il y sera étudié sérieusement. Je suis convaincu que le comité s'acquittera bien de sa tâche avec le concours de tous les partis. Le comité nous renverra le projet et recommandera les amendements qui s'imposent.

Je suis sûr que, pour assurer le bon gouvernement de notre pays, il y a beaucoup de questions plus importantes à régler aujourd'hui que celle de savoir si nous devons réviser les limites des circonscriptions et ajouter de nouveaux sièges aux Communes. Il y en a déjà 295. J'ai dit tout à l'heure que les hommes et les femmes qui représentent les provinces et les territoires s'acquittent bien, selon moi, de leur devoir de représentants. Évidemment, on souhaite toujours avoir plus de députés de son côté. Je ne pense pas que ce soit le but visé, même si nous savons tous que c'est ce qui est souvent arrivé par le passé.

C'est une bonne occasion de mettre la question de côté, de l'étudier et, en fin de compte, de trouver un meilleur moyen de décider comment accroître ou réduire le nombre de sièges dans les diverses régions.

• (1355)

Le système comporte un bon aspect, de mon point de vue particulier. Ce n'est peut–être pas moi qui devrais en parler, mais je viens de la plus petite province canadienne. Nous avons quatre députés, et cela est garanti par la Constitution. C'est ce qui a été entendu en 1873, lorsque l'Île–du–Prince–Édouard s'est jointe au Canada. Cette disposition a été confirmée au moment du rapatriement et de la modification de la Constitution, en 1982. Un nombre minimum de députés est garanti aux plus petites provinces. La même chose se passe aux États–Unis. Tous les États ont une représentation garantie au Congrès.

Je vais devoir m'arrêter pour la période des questions, mais je dois dire que je m'inquiétais de la précipitation dont nous faisions preuve. Nombre de députés de tous les coins du pays ont certainement fait valoir qu'il fallait interrompre le processus pour l'instant, charger le comité de l'examiner sérieusement et de déterminer ce qu'il faut faire. Je ne doute pas que tous les électeurs de toutes les circonscriptions du pays décideront en dernière analyse si nous avons bien fait ou non.

Pendant l'étude à entreprendre sur les choses qu'il faut faire pour le pays, je suis convaincu qu'il existe des questions qu'on peut régler aussi facilement que cette réforme électorale. J'ai également la conviction que tous les députés se joindront à nous pour voter là–dessus. Cela dit, que l'on détermine ce qui arrivera dans l'avenir, et je sais que le Canada sera bien représenté.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE HOCKEYEUR WAYNE GRETZKY

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur Le Président, hier soir, Wayne Gretzky a marqué son 802e but de sa carrière dans la LNH, surpassant ainsi le record détenu par Gordie Howe.

Wayne Gretzky a grandi à Brantford et sa famille vit toujours dans ma circonscription. Nombre d'entre nous ont suivi sa carrière avec beaucoup d'intérêt. Le numéro 99 a remporté neuf fois le championnat des compteurs, neuf fois le trophée Hart, trois fois le trophée Lady Byng et deux fois le trophée Conn Smythe. En outre, il a inscrit son nom sur la Coupe Stanley à quatre

reprises, a remporté trois fois la Coupe Canada et ne détient pas moins de 61 records de la LNH.

À l'extérieur de la patinoire, Wayne Gretzky apporte une inestimable contribution à nombre d'organismes de charité et autres et consacre une grande partie de son temps aux défavorisés. Ses réalisations tant sur la glace qu'à l'extérieur de la patinoire en font vraiment le plus grand.

J'invite tous les députés à féliciter Wayne Gretzky de ses réalisations.

* * *

[*Français*]

LA PRÉSERVATION DES FORÊTS

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur Le Président, je voudrais aujourd'hui souligner la tenue de la 25e édition de la Semaine des sciences forestières, organisée par les étudiants de la Faculté de foresterie et géomatique de l'Université Laval. Je tiens à féliciter chaleureusement ces jeunes qui ont à coeur d'informer et de sensibiliser le public à l'intérêt de la préservation des milieux forestiers.

La forêt, rappelons–le, compte parmi nos principales ressources naturelles. D'un point de vue économique au Québec, son exploitation représente plus de 4 p. 100 du PIB, 15 p. 100 des recettes d'exportation et contribue à la création de plus de 10 p. 100 de nos emplois directs. Quant à l'importance environnementale de la forêt, elle n'est plus à démontrer. On n'a qu'à penser à sa fonction de réservoir de CO2.

Encore une fois, je félicite l'initiative des étudiants en foresterie de l'Université Laval.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDITION

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur Le Président, tout le monde sait que la vente de la maison d'édition Ginn Publishing a été une transaction bâclée et maladroite. On n'a pas fini d'en entendre parler. Ce sera le test décisif pour l'engagement du gouvernement envers la réforme parlementaire et un processus parlementaire ouvert.

Le ministre du Patrimoine canadien a déclaré hier qu'il n'avait pas d'objection à la tenue d'une enquête par un comité permanent.

Les libéraux promettent un gouvernement ouvert et honnête, mais cette question a été discutée en comité et les députés ministériels se sont opposés à toute tentative visant la tenue de pareille enquête. Le ministre dit qu'il n'a rien contre la tenue d'une telle enquête, mais il ne fait rien pour qu'il y en ait une.

Article 31 du Règlement

• (1400)

Le gouvernement est revenu souvent sur son engagement d'être un gouvernement honnête et ouvert. Il ne permettra pas la tenue de cette enquête. Il a même invoqué la clôture aujourd'hui. Belle ouverture!

* * *

LE MOIS NATIONAL DES LANGUES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur Le Président, mars est le Mois national des langues autochtones. Aujourd'hui, je veux rendre hommage à ces langues, les premières de ce pays.

J'encourage les députés et tous les Canadiens à appuyer les autochtones dans leur lutte en vue de protéger et de promouvoir leurs langues. Sur 53 langues autochtones au Canada, seules trois ont de bonnes chances de survivre, dont celle que je viens de parler, l'inuktitut.

Les T.N.–O. sont, au Canada, la seule division administrative qui reconnaît aux langues autochtones le statut de langues officielles. L'accord de coopération linguistique conclu entre le gouvernement fédéral et les T.N.–O. protège et veille à promouvoir les langues autochtones dans les Territoires du Nord–Ouest.

Je voudrais que les Canadiens sachent que cet accord est important et que ses objectifs sont extrêmement louables.

* * *

LES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur Le Président, cette semaine, Vancouver accueille l'une des plus grandes foires commerciales et l'une des plus grandes conférences sur les industries de l'environnement du monde. Une quarantaine de pays seront représentés à la foire internationale Globe 94. La participation de ces pays et les milliers de visiteurs attendus à cette occasion sont la preuve que la question de l'environnement connaît un boom sans précédent.

D'ici l'an 2000, les marchés mondiaux des produits de l'industrie de l'environnement représenteront quelque chose comme 600 milliards de dollars par an. Rien qu'au Canada, l'industrie regroupe 4 500 firmes qui emploient environ 150 000 personnes. Le chiffre d'affaires annuel dans cette industrie est d'environ 11 milliards de dollars et devrait doubler d'ici l'an 2000.

Globe 94 est une occasion importante de faire des affaires et d'améliorer l'environnement. C'est une occasion fantastique pour les compagnies canadiennes de faire connaître leurs innovations et de trouver de nouveaux fournisseurs, de nouveaux acheteurs et de nouvelles sources de financement.

Globe 94 met en relief la façon dont le développement durable encourage la création d'industries de l'environnement.

Article 31 du Règlement

PARCS CANADA

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur Le Président, il y a lieu de féliciter M. Michel Dupuy, ministre du Patrimoine canadien, d'avoir déposé le nouveau document de Parcs Canada intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion.*

Nous avons l'occasion aujourd'hui de manifester notre fierté à l'égard de notre riche patrimoine. Ce document de principe constitue le fondement de nos engagements nationaux et internationaux envers la protection et la démonstration de notre patrimoine.

[*Français*]

Cette initiative est le fruit des efforts qu'ont déployés, au cours des deux dernières années et demie, les nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont pris part à l'exercice de consultation nécessaire à l'élaboration et au peaufinage des politiques.

[*Traduction*]

Cette initiative a montré combien les Canadiens se soucient de leur patrimoine naturel et culturel, que préservent les sites historiques, les parcs nationaux, les zones de protection marine, les canaux historiques, les rivières patrimoniales, les gares patrimoniales et d'autres éléments des programmes de Parcs Canada.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE CANADIEN DE FUSION MAGNÉTIQUE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur Le Président, le 20 mars 1992, le sous–ministre d'Énergie, Mines et Ressources de l'époque, M. Bruce Howe, s'engageait formellement, au nom du gouvervenement fédéral, à une contribution annuelle de 7,2 millions de dollars au Centre canadien de fusion magnétique, et ce pour une période de cinq ans. Ce centre effectue des recherches sur la fusion nucléaire, à Varennes, à partir d'un réacteur expérimental baptisé Tokamak.

Ce programme, financé à parts égales par le gouvernement fédéral et Hydro–Québec, s'inscrit dans le cadre d'un effort international concerté dans le domaine de la fusion nucléaire, un procédé tout à fait opposé à celui de la fission nucléaire classique, et qui s'annonce comme une alternative énergétique propre, sécuritaire et prometteuse pour l'avenir.

En dépit de l'intervention du président d'Hydro–Québec auprès de la ministre des Ressources naturelles, le gouvernement a décidé de réduire sa contribution de plus de deux millions de dollars.

Je déplore vivement que le gouvernement ait décidé de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos d'un projet de recherche majeur au Québec, une province qui n'a déjà pas sa part des budgets fédéraux dans le domaine de la recherche et du développement.

• (1405)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur Le Président, mettons les choses au clair au sujet du rapport sur la rémunération des parlementaires qui a été déposé récemment à la Chambre. Plus ça change, plus c'est pareil. Bien que les conservateurs aient pris cette initiative, les libéraux auraient pu y couper court, mais ne l'ont pas fait. Le coût initial du rapport s'élevait à 150 000 $ et est passé à 200 000 $.

Ce rapport recommandait d'accorder une indemnité de départ à tous les députés, même si bon nombre d'entre eux auront un emploi après leur mandat. Il recommandait de verser plus d'argent aux sénateurs et d'augmenter de 37 p. 100 le traitement des députés. Le Parti libéral laisse entendre que les députés méritent une augmentation parce qu'ils travaillent très fort.

Supposons que nous sommes les 295 administrateurs d'une entreprise qui s'appelle Société Canada, qui dépense 160 milliards de dollars par année et qui en perd 40 milliards. Les députés méritent–ils un tel sybaritisme? Non. Que le gouvernement équilibre le budget et nous en reparlerons.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur Le Président, l'éthanol est le carburant de l'avenir et il est disponible tout de suite. Il va dans le sens du développement durable, il est une véritable bénédiction pour l'agriculture, il réduit de 30 p. 100 les gaz à effet de serre et il est avantageux pour l'économie.

La semaine dernière, on a annoncé l'établissement d'une usine d'éthanol dans ma circonscription au coût de 170 millions de dollars. Ce sera une usine d'envergure mondiale, vingt fois plus grande que celles qui existent actuellement au Canada. Elle livrera une concurrence féroce aux usines américaines et utilisera un demi–million de tonnes de maïs canadien. Le sud de l'Ontario bénéficiera donc de retombées économiques annuelles de plus de 125 millions de dollars.

Nous avons tout à gagner, sur le plan économique, de cette situation qui donne un coup de pouce à l'agriculture canadienne, tout en prolongeant la vie des réserves pétrolifères. L'usine d'éthanol de Chatham, d'une importance capitale et historique, dépend d'une chose. J'exhorte le gouvernement à prolonger pendant plus de dix ans encore l'exemption de la taxe d'accise actuellement applicable à l'éthanol.

Des États américains, l'Alberta. . .

* * *

[*Français*]

LE IRVING WHALE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur Le Président, je désire souligner l'excellent travail du gouvernement, particulièrement le ministre des Trans-

ports, l'honorable Douglas Young, dans le dossier du *Irving Whale*. Cette barge qualifiée de bombe à retardement écologique sera enfin renflouée. Voilà une bonne nouvelle pour la population des Îles–de–la–Madeleine et de l'Île–du–Prince–Édouard.

Les divers témoins entendus devant le Comité Gagnon–Easter ont pu exprimer pour la première fois leurs craintes devant Wayne Easter de Malpèque et moi–même. Tous furent unanimes: il était temps d'agir et notre gouvernement les a bien entendus!

En conclusion, je tiens à féliciter tous ceux qui ont travaillé sans cesse pour la résolution heureuse du dossier *Irving Whale*. Tout l'est du Canada en est très reconnaissant.

* * *

[*Traduction*]

M. CHRIS HODSON

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur Le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter M. Chris Hodgson, le plus récent député de l'Assemblée législative de l'Ontario, qui, le jour de la Saint–Patrick, a remporté des élections partielles provinciales dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

On a dit de lui qu'il était nouveau sur la scène politique. Pourtant, si on y regarde de plus près, on constate que sa famille a une longue histoire politique, notamment à la Chambre des communes. De 1945 à 1963, son grand–père, Clayton Wesley Hodgson, a représenté la circonscription de Victoria, comme député de ce Parlement. De 1963 à 1975, son oncle, Glen Hodgson, a représenté la circonscription de Victoria—Haliburton, comme député au parlement provincial.

Encore une fois, je voudrais féliciter Chris de sa victoire. J'ai hâte de travailler avec lui à défendre les intérêts des habitants de Victoria—Haliburton.

* * *

[*Français*]

LA DÉMOCRATIE AU MEXIQUE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur Le Président, je voudrais, au nom de tous les députés du Bloc québécois, condamner l'assassinat de M. Colosio, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel aux élections présidentielles mexicaines.

M. Colosio était surtout connu chez nous comme un des artisans de la réforme et de la modernisation du Parti révolutionnaire institutionnel et, depuis le début de la crise dans l'État du Chiapas en janvier de cette année, un défenseur de la réforme du processus électoral mexicain.

Loin de toute ingérence dans la politique intérieure mexicaine, je voudrais exprimer le sentiment général de réprobation des Québécois contre cette atteinte au processus démocratique d'un peuple ami.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur Le Président, les gens font souvent des remarques au sujet des subventions accordées aux fermes céréalières, mais ce sont rarement des remarques très positives. C'est que la plupart des gens ignorent tout des problèmes insurmontables auxquels les céréaliculteurs sont confrontés.

Depuis les années 70, les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que la Commission canadienne du blé, ont fourni 18 000 wagons–trémies aux chemins de fer.

• (1410)

Malgré cela, certains élévateurs du Manitoba n'ont pas vu passer un wagon depuis deux mois. La plupart des élévateurs sont remplis à craquer et, le 1er avril, au Manitoba, le règlement routier va restreindre le transport des céréales effectué par les agriculteurs.

Dans le port de Vancouver, il y a actuellement 30 navires qui attendent qu'on leur livre du grain. Ils coûtent aux agriculteurs jusqu'à 20 000 $ par jour de frais de surestarie. Certains navires sont repartis les cales vides, après avoir empoché jusqu'à 350 000 $ de ces frais.

Depuis la fermeture du port de Vancouver, les céréaliculteurs de l'Ouest ont perdu environ 200 millions de dollars en ventes de grain non réalisées et en frais de surestarie. Les agriculteurs canadiens, pas plus d'ailleurs que l'économie canadienne, ne sauraient tolérer que cette situation perdure.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur Le Président, le débat concernant les récentes compressions effectuées dans les budgets de défense porte surtout sur la fermeture de quatre bases canadiennes au Canada.

Comme député de l'une des circonscriptions qui perd ses deux stations des Forces canadiennes, je dois dire que la fermeture de South Shore est d'autant plus catastrophique que la situation économique de la région s'en va à vau–l'eau.

Néanmoins, les communautés de Mill Cove et Shelburne ont commencé à mettre en place un plan pour compenser ces pertes. Dans les deux cas, on a formé des comités directeurs qui sont chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures de réaménagement.

Pour le moment, ces communautés craignent que les biens de ces stations n'aillent ailleurs. Il ne faut pas autoriser un tel déménagement. On ne peut pas faire de projets si les ressources encore disponibles sont dispersées un peu partout. La tâche de ces comités est loin d'être facile. On ne doit pas les obliger à travailler dans un climat d'incertitude qui va s'intensifiant.

J'exhorte donc le ministre de la Défense nationale à conserver sur place tous les biens de la SFC Mill Cove et de la SFC Shelburne, tant que des mesures définitives n'auront pas été prises.

Questions orales

LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur Le Président, la fin de semaine prochaine, plus de 40 000 Canadiens d'origine hellénique de tous les quartiers de Montréal se réuniront dans ma circonscription, Saint–Denis, pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance de la Grèce, acquise le 25 mars 1821. C'est aussi la date de l'établissement de la Grèce moderne.

[*Français*]

Mais cette année, monsieur Le Président, les Canadiens d'origine hellénique ont quelque chose de plus à célébrer.

[*Traduction*]

Au nom de mes électeurs d'origine hellénique, je tiens à remercier notre gouvernement pour le rôle important qu'il a joué dans la crise des Balkans. En plus d'avoir envoyé des forces de maintien de la paix dans la région, notre gouvernement a en effet encouragé les États voisins à chercher une solution pacifique à leurs conflits.

Nous sommes fiers que le Canada ait contribué à résoudre les différends entre la Grèce et les États voisins.

[*Français*]

J'aimerais terminer en offrant mes plus sincères félicitations aux membres de la communauté hellénique de ma circonscription ainsi qu'à tous les Canadiens d'origine hellénique à l'occasion de cette journée importante.

Zito o Kanadas!

[*Traduction*]

Vive le Canada.

* * *

LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur Le Président, dans ma circonscription, le canton d'Uxbridge est constitué d'une municipalité rurale, pour une grande partie. Actuellement, la municipalité doit modifier le zonage agricole en vue de l'arrivée massive de travailleurs migrants qui participeront à la récolte de 1994.

Ces travailleurs migrants viendront dans notre pays en vertu d'un programme de la Commission d'emploi du Canada. En Ontario, ce programme avait donné lieu à l'importation de plus de 9 000 travailleurs, pour la saison 1993.

Beaucoup d'entreprises agricoles prétendent avoir besoin de cette main–d'oeuvre, à cause de la nature saisonnière des emplois dans cette industrie. Je fais remarquer que plusieurs de nos industries connaissent des fluctuations saisonnières, comme la construction et le tourisme, et qu'elles n'exigent pas l'importation de main–d'oeuvre. Certains mettent en doute l'idée que les Canadiens répugnent à faire ce genre de travail.

Je me demande si, compte tenu du taux de chômage élevé et du grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale que l'on constate au Canada, les entreprises agricoles et la Commission d'emploi du Canada pourraient réexaminer cette façon de procéder et envisager d'engager plutôt des Canadiens.

* * *

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur Le Président, nous sommes à la Chambre depuis le 17 janvier et les Canadiens observent ce gouvernement pour voir ce qu'il fera différemment, le cas échéant.

Ils doivent être très déçus de constater que ce gouvernement ne tient pas sa promesse de gouverner d'une manière entièrement nouvelle.

Les députés d'en face sont une copie conforme de leurs prédécesseurs. Les affaires continuent comme avant. Tout le monde pige dans l'assiette au beurre et se partage le gâteau. Les prévisions budgétaires sont encore moins fiables que les prévisions du temps.

Les voyages–éclairs servent encore de récompense pour maintenir les députés d'arrière–ban dans la bonne voie. Les largesses douteuses à l'égard d'entreprises se poursuivent, de même que les cadeaux dérisoires offerts aux groupes d'intérêts spéciaux et aux groupes de pression.

Comme les Canadiens doivent s'arracher les cheveux lorsqu'ils suivent les travaux du gouvernement et constatent, jour après jour, que rien n'a changé.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur Le Président, non seulement les milieux d'affaires ont–ils mal réagi au Budget du ministre des Finances, mais on apprenait ce matin que trois Québécois sur quatre estiment que le Budget est décevant parce qu'il ne renforcera pas l'économie.

Les trois grandes centrales syndicales du Québec ont demandé au gouvernement de suspendre l'application des restrictions apportées à l'assurance–chômage jusqu'à ce qu'un véritable débat de fond sur la réforme des programmes sociaux ait eu lieu.

Le ministre des Finances entend–il donner suite à la demande des grandes centrales syndicales québécoises et reporter les modifications proposées par son budget en matière d'assurance–chômage, tant et aussi longtemps que la véritable consultation sur la réforme n'aura pas été complétée.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, c'est très clair, et d'ailleurs le

ministre des Ressources humaines l'a dit à maintes reprises, que nous avons l'intention de procéder à une réforme fondamentale de l'assurance–chômage, afin de mieux préparer les travailleurs et travailleuses à la formation et afin de créer des emplois. Nous sommes sur le chemin qui va nous permettre d'atteindre cet objectif, et nous allons rester sur le même chemin.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur Le Président, le ministre des Finances ne convient–il pas qu'il doit revoir son approche, qui consiste à combattre les chômeurs plutôt que le chômage? Et pourrait–il nous dire s'il entend proposer de véritables mesures de création d'emplois, pour aider les gens à se sortir de l'assurance–chômage en travaillant, plutôt que de les forcer à sortir de l'assurance–chômage en les coupant?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, non seulement dans notre Budget on a réduit le taux de cotisation d'assurance–chômage afin de créer des emplois, non seulement a–t–on parlé de financer avec un nouveau plan de formation pour vraiment donner une formation accrue à nos travailleurs, mais hier, et ça me surprend que le député ne me pose pas cette question–là, hier le ministre des Ressources humaines, avec le premier ministre Frank McKenna du Nouveau–Brunswick, a annoncé un programme justement pour aider les travailleurs du Canada.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur Le Président, la principale faiblesse du Budget du ministre des Finances, c'est qu'il ne contient aucun projet moteur important et significatif. C'est ça le problème de son budget. Le ministre des Finances ne convient–il pas qu'il doit faire preuve d'audace, et investir avec le secteur privé dans des projets d'avenir comme le TGV, qui permettrait de créer des emplois durables et qui redonnerait espoir et dignité aux chômeurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, au tout début de son processus de questionnnement, le député a cité un sondage au Québec, paru dans le journal *La Presse* de ce matin, et j'aimerais citer l'article en question: «Après avoir mené le bal à la Chambre des communes sur le Collège de Saint–Jean, le Bloc a choisi de n'y faire aucune allusion dans la critique qu'il publie du Budget Martin. À la place, au chapitre de la Défense, il reproche de ne pas avoir pratiqué des compressions plus importantes.»

Quelle incohérence, monsieur Le Président, quelle hypocrisie!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez vos propos!

M. Martin (LaSalle—Émard): Vous avez raison, je retire l'allusion à l'hypocrisie.

* * *

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur Le Président, lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils dénonçaient vertement la politique des taux d'intérêt élevés, poursuivie par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow. Or, la hausse excessive du taux d'escompte de la Banque du Canada qu'on a pu observer hier est un autre signal qui confirme que rien n'a changé.

• (1420)

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi le Parti libéral du Canada s'est–il engagé, en campagne électorale, à redéfinir la politique monétaire, alors qu'il fait exactement comme le précédent gouvernement, en luttant de façon obsessionnelle contre une inflation qui n'existe plus plutôt que de lutter contre le chômage?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, nous allons maintenir la stratégie, nos objectifs inflationnistes de 1 à 3 p. 100 avec un objectif de 2. Nous allons le faire parce que nous voulons créer des emplois, parce que nous voulons connaître une croissance économique. Et le député, en tant qu'économiste réputé, sait fort bien qu'il a raison, et je me demande pourquoi il pose des questions dont il sait qu'elles sont niaiseuses.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Les termes employés sont un peu forts aujourd'hui. Peut–être qu'ils pourraient être plus modérés. J'espérerais que l'on puisse se parler avec civilité.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Je vous remercie, monsieur Le Président. En complémentaire, je demande au ministre des Finances, étant donné ce qu'il vient de dire, s'il peut nous expliquer en quoi les propos qu'il vient de tenir sont différents de ceux des conservateurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, l'objection qu'on a eue lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir, c'est la façon dont ils ont abordé toute la question inflationniste, et la sauvagerie vraiment avec laquelle ils ont voulu réduire l'inflation. Mais on en a payé le prix, et on en est maintenant là! Et ce n'est pas maintenant, après des acquis si chèrement payés, qu'on devra abandonner les bénéfices obtenus.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur Le Président, pendant quatre ans et demi à la Chambre, j'ai vu le gouvernement conservateur perdre le respect des Canadiens.

Pendant tout ce temps, les libéraux promettaient que, dès qu'ils seraient au pouvoir, les choses seraient différentes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Grey: Monsieur Le Président, il est évident aujourd'hui que le gouvernement entend maintenir le statu quo. Dans le livre rouge, on peut lire la promesse suivante: «Un gouvernement

libéral réduira les subventions aux entreprises.» Une fois élu, ce même gouvernement libéral s'est empressé de distribuer de l'argent à ses amis du monde des affaires.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comment justifie–t–il cet emballement de ce que Terence Corcoran appelle la machine à subventions d'Ottawa qui fait fi du livre rouge du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, la députée devrait peut–être apporter des précisions sur les subventions auxquelles elle s'oppose. J'ai lu la chronique de M. Corcoran.

Est–elle contre le programme d'infrastructure, un programme que toutes les provinces ont appuyé et que toutes les municipalités ont demandé?

Une voix: La solution, c'est peut–être la révocation.

M. Martin (LaSalle—Émard): C'est exact, il y aurait peut–être lieu de recourir à la révocation, étant donné que toutes les provinces et toutes les municipalités demandent le programme d'infrastructure. Si la députée s'y oppose, nous devrions peut–être penser à la révocation.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur Le Président, comme on n'a pas encore défini le terme infrastructure et comme on n'a pas dit que cela incluait le Saddledome et les stades de hockey, il nous faut poser des questions.

Ma question supplémentaire est pour le ministre des Finances et je voudrais plus de précisions sur le maintien du statu quo.

Deux délégations distinctes de députés et de sénateurs doivent s'envoler pour Paris au printemps. Or, les membres d'un de ces groupes seront accompagnés par leurs conjoints, aux frais des contribuables.

Le ministre peut–il expliquer à ses collègues qu'à cause du gaspillage qu'entraîne un voyage officiel inutile au départ, il devra faire encore plus d'efforts pour réduire le déficit?

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur Le Président, permettez–moi d'abord de préciser qu'il n'appartient pas au gouvernement d'approuver ces déplacements. Cette responsabilité incombe à l'association parlementaire dont les dirigeants sont élus par les députés.

• (1425)

Ces déplacements sont importants pour nous, qui croyons vraiment aux échanges entre parlementaires du monde entier. En tant que membres d'un Parlement national, nous sommes d'avis qu'il faut maintenir ces échanges.

Au sujet de la constitution des délégations et des dépenses de ces délégations, je rappelle aux députés que, le 17 janvier dernier, nous avons annoncé un programme visant à réduire le budget de la Chambre des communes. Dans ce programme, nous avons expliqué comment nous devrions repenser notre association parlementaire.

Je suis certain qu'avec un peu de patience, la députée constatera que, d'ici quelques mois, avant la clôture de la session, nous nous serons dotés d'un nouveau système concernant les délégations parlementaires. Il va sans dire que le représentant du Parti réformiste au sein du Bureau de régie interne contribuera certainement à l'adoption de ce nouveau système.

Le Président: Je fais remarquer à la députée que les déplacements des parlementaires ou leurs voyages, si je peux employer ce terme, ne relèvent pas d'une autorisation du gouvernement comme tel, mais plutôt d'un comité du Parlement. Nous passons maintenant à la troisième question.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur Le Président, ceux qui accompagnent les délégations parlementaires n'assument pas leurs frais; ils voyagent aux frais des contribuables.

J'ai une dernière question supplémentaire pour le ministre des Finances, toujours sur le maintien du statu quo.

Nous avons appris qu'un sondage commandé par le ministère du Développement des ressources humaines doit coûter 250 000 $. Sachant que le ministre des Finances s'inquiète du déficit et qu'il fait des efforts pour le réduire, je lui pose la question suivante: peut–il s'informer pour savoir s'il s'agit de l'offre la plus intéressante que le ministère du Développement des ressources humaines a reçue, ou si la meilleure offre recommandée par le ministère a été rejetée par le ministre en faveur d'une autre venant d'une maison de sondage de sa ville?

Le Président: Nous en sommes presque aux insinuations. Nous pourrions certainement baisser un peu le volume.

Je voudrais qu'en posant les questions et en donnant les réponses, les députés évitent de faire des insinuations.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Une info–capsule aux directeurs régionaux des centres d'emploi du Canada nous révèle des chiffres troublants. Sur 2 355 millions de dollars de coupures en 1994–1995 et en 1995–1996, 630 millions seront coupés dans les Maritimes et 735 millions, chaque année, en 1994–1995 et 1995–1996, seront coupés au Québec, soit près de 60 p. 100 des coupures à l'assurance–chômage pour le tiers de la population.

Comment le ministre peut–il prétendre que la priorité de son gouvernement est la création d'emplois, alors que sa seule stratégie s'est résumée à une attaque en règle contre 85 p. 100 des chômeurs et, au surplus, dans les provinces les plus pauvres?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur Le Président, les chiffres ne sont pas exacts. En effet, l'impact des changements apportés à l'assurance–chômage toucheront 2 à 3 p. 100 des bénéficiaires. Et je voudrais que l'honorable députée rapporte des faits exacts et non de la fiction.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur Le Président, ces chiffres ont été vérifiés auprès du secteur Politique et Stratégie et je peux vous nommer le fonctionnaire, si vous le voulez, qui, bien sûr, n'était pas content que nous les ayons. Mais pour 1994–1995 et 1995–1996, ils sont exacts.

• (1430)

Comment le gouvernement peut–il être pris au sérieux dans ses intentions de création d'emplois, quand en réalité tout ce qu'il fait c'est s'attaquer aux chômeurs, et camouflé par un programme comme celui qu'il a annoncé hier au Nouveau–Brunswick qui s'adresse à 1 000 personnes et qui va coûter 40 millions au gouvernement fédéral sur 5 ans, alors qu'il retire plus de 1 milliard dans les Maritimes, en deux ans?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur Le Président, malheureusement, la députée de l'opposition commence à souffrir de graves pertes de mémoire.

Le fait est que nous ne nous sommes pas contentés d'annoncer un programme pour le Nouveau–Brunswick. Nous avons annoncé un important programme à l'intention des jeunes. Nous avons annoncé que nous leur consacrerons 20 millions de dollars de plus. Nous avons annoncé la création de 10 000 emplois d'été. Conformément aux promesses faites dans le livre rouge, nous annoncerons très prochainement des programmes d'apprentissage ouverts à des dizaines de milliers de jeunes. Nous avons annoncé la création du Service jeunesse qui emploiera des dizaines de milliers de jeunes.

Nous avons annoncé des programmes aux termes desquels nous investirons 800 millions de dollars, dans tout le pays, afin de stimuler toute une gamme d'initiatives visant à remettre les gens au travail.

Nous avons dit dans le livre rouge que les anciens programmes ne menaient à rien. Les vieilles recettes ne remettent pas les gens au travail. En tant que gouvernement, nous sommes déterminés à leur redonner du travail et, pour ce faire, il faut changer les choses. J'aimerais que la députée se rende compte que, dans le monde actuel, les changements sont nécessaires, et qu'elle arrête de défendre le statu quo.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre a reconnu que la hausse du taux d'escompte décidée mardi par la Banque du Canada risque d'accroître le coût du service de la dette publique au–delà de ce qui était prévu dans le budget. Le ministre a souligné que les prévisions concernant les autres postes budgétaires étaient modérées et que les prévisions générales relatives au déficit se concrétiseraient.

Tout semblait aller pour le mieux. Mais le ministre admet–il que les taux d'intérêt élevés auront aussi un effet négatif sur la croissance économique et les recettes fiscales et que, de ce fait, les prévisions globales concernant le déficit sont trop faibles?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, les taux d'intérêt actuels, comme le sait le député, sont sensiblement plus bas qu'ils ne l'étaient il y a six mois ou un an. Hier et aujourd'hui, la vaste majorité des économistes ont déclaré que le niveau actuel des taux d'intérêt ne nuirait pas à la croissance économique qui a repris.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur Le Président, pourquoi le dollar canadien a–t–il subi des pressions telles que la Banque du Canada a dû, mardi, hausser le taux d'escompte de 18 p. 100, ou 78 points de base, pour le porter à 5 p. 100? Le taux de change est encore tombé aujourd'hui de 0,4 p. 100.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur Le Président, le député sait que le ministre des Finances ne peut faire de conjectures sur les raisons pour lesquelles les taux d'intérêt montent ou descendent. Mon collègue sait également que si le ministre des Finances le faisait, il se retrouverait en grande difficulté. Je suis sûr que ce n'est pas ce que souhaite le député.

* * *

[*Français*]

LE REVENU MOYEN DES FRANCOPHONES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Une étude de Statistique Canada révèle que l'écart des revenus entre les francophones et les anglophones ne cesse de s'accroître au détriment des francophones. L'écart, qui était de 4,4 p. 100 en 1977 en faveur des anglophones, est passé à 10,3 p. 100 en 1992. De plus, cette étude démontre que seul le Québec a vu diminuer l'écart historique des revenus entre francophones et anglophones.

• (1435)

Le ministre reconnaît–il que la détérioration de la situation socio–économique des francophones hors Québec est très sérieuse et préoccupante et qu'elle démontre l'échec lamentable du régime fédéral canadien?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, nous suivons bien sûr ces chiffres avec énormément d'intérêt, et étant francophone moi–même je me soucie de mon avenir économique.

Je crois qu'il ne faut pas sauter trop vite aux conclusions. La langue est une chose, la situation économique de chacun en est une autre, quoique les deux, à l'occasion, peuvent être reliées. Beaucoup de facteurs jouent dans la détermination de nos conditions économiques.

Je crois que ce qu'il faut avant tout, c'est poursuivre les recherches, avoir plus d'information et pouvoir enfin en tirer des conclusions qui soient des conclusions éclairées.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur Le Président, je ne m'inquiète pas de la situation écnomique du ministre, il va sans dire. J'ai l'impression que le ministre, tant qu'à faire des enquêtes, devrait en faire dans d'autres domaines, comme on le réclame d'ailleurs.

Je demande au ministre des Finances s'il ne convient pas que la diminution de l'écart au Québec s'explique par la Loi 101 qui a permis aux francophones québécois l'accès à des postes de haute direction dans les entreprises.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Il est assez intéressant, monsieur Le Président, de constater également ce qui se passe au Nouveau-Brunswick où la marge d'écart entre les revenus des personnes anglophones et francophones n'est pas tellement grande.

Une voix: De combien?

M. Dupuy: D'un point. Je crois qu'il ne faut pas oublier non plus que les statistiques qui nous ont été données couvrent cinq provinces. Comme je le disais tout à l'heure, attendons que les études soient un peu plus poussées avant d'y répondre.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Voilà une autre preuve que rien n'a changé à Ottawa. Il y a quelques mois à peine le Parti libéral, qui était alors dans l'opposition, se plaignait du régime dictatorial des conservateurs qui se servaient de leur majorité pour faire adopter de force des projets de loi au Parlement. Comme les libéraux détestaient ces mesures qu'ils peuvent maintenant justifier sans aucune gêne.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes pourrait-il nous garantir qu'au cours de la présente législature, le gouvernement n'aura plus jamais recours à des mesures aussi antidémocratiques que la clôture par attribution de temps pour étouffer le débat?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur Le Président, j'ai dit au nom du gouvernement qu'on s'apercevrait au cours de la présente législature que le gouvernement se servirait beaucoup moins fréquemment que son prédécesseur de l'attribution de temps et de la clôture. Que le leader parlementaire de l'opposition soulève cette question dans quelques années pour voir si j'ai raison.

En ce qui concerne la démocratie, j'ignore pourquoi le député se plaint lorsque la majorité des députés veut qu'on prenne une décision. Je pensais que c'était là la base même d'un régime démocratique plutôt que de permettre à la minorité réformiste de diriger la Chambre.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur Le Président, je croyais que notre Chambre était une tribune où les députés pouvaient présenter leurs arguments pour convaincre leurs vis-à-vis et c'est ce que nous essayons de faire dans le cas présent.

Dans le livre rouge libéral, le gouvernement affirme qu'il prendra une série de mesures pour rétablir la confiance des gens dans les institutions gouvernementales et qu'un gouvernement ouvert sera le mot d'ordre du programme libéral.

L'application de la clôture au moyen de l'attribution de temps est-elle l'une des mesures qu'on utilisera pour rétablir la confiance? Est-ce là ce que le leader parlementaire entend par un gouvernement ouvert?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur Le Président, le député oublie qu'avec son appui et celui de l'opposition officielle, notre Chambre a adopté un train important de mesures tendant à réformer le Parlement. Critique-t-il sa propre décision? Je doute qu'il veuille le faire.

En outre, si le député s'inquiète du fait qu'on puisse étouffer le débat, pourquoi gaspille-t-il le temps de la Chambre aujourd'hui en réclamant sans cesse que l'on vérifie s'il y a quorum et en empêchant ainsi les députés, même ceux de son propre parti, de discuter de la question? Ce n'est pas ainsi qu'on agit dans une démocratie parlementaire.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCOPHONES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Pour de nombreux spécialistes, l'écart de revenu entre les anglophones et les francophones dans toutes les provinces, sauf au Québec, est attribuable en grande partie aux difficultés que rencontrent les francophones en matière d'éducation. Ce verdict est d'ailleurs partagé par le député libéral d'Ottawa—Vanier qui déclarait hier à TVA: «On a demandé la gestion de nos écoles, parce que ça va de pair avec la gestion normale. On ne l'a pas encore en Ontario et ça fait 30 ans qu'on en fait la demande continuellement.»

Est-ce que le ministre partage l'opinion de son collègue libéral d'Ottawa—Vanier et reconnaît-il que les francophones hors Québec n'ont pas les mêmes droits et privilèges que les anglophones du Canada et les anglophones du Québec?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, ce que je reconnais avant tout, c'est la Charte des droits et libertés du Canada. Je reconnais les décisions de la Cour suprême qui ont précisé quels étaient ces droits. Je crois que ces droits doivent être appliqués, ils doivent être respectés. C'est précisément pour cela que notre gouvernement a récemment institué un programme de contestation judiciaire pour aider à redresser les torts de ceux qui considèrent que leurs droits sont lésés.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur Le Président, j'espère que si le ministre croit aux droits et libertés, il croit également que les jugements de la Cour suprême devraient être appliqués, mais ils ne le sont malheureusement pas.

Le ministre reconnaît–il que le régime fédéral a lamentablement échoué pour assurer aux communautés francophones et acadienne du Canada non seulement la gestion de leurs écoles, mais aussi à leur donner les moyens financiers de se donner des écoles convenables, non pas comme celles de Kingston?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, je voudrais que toutes ces écoles soient magnifiques, mais je peux vous assurer que nous n'oublions pas ceux qui manquent de ces facilités. C'est pour cela qu'il y a un programme de plus de 100 millions qui est en cours en ce moment pour construire et développer des écoles. Le pays est un grand pays et on ne peut pas tout faire à la fois.

Mais je m'empresse de dire également que l'éducation est un domaine qui relève des provinces, et ce que nous pouvons faire, c'est négocier avec les provinces pour améliorer la situation. Des négociations sont en cours là où il y a de plus grandes difficultés et j'espère qu'elles réussiront et amélioreront la situation.

* * *

L'ÉDITION

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

[*Traduction*]

Au Canada, l'édition est une industrie de 2,2 milliards de dollars qui offre des emplois directs à plus de 12 000 Canadiens. Bon nombre de ces travailleurs vivent dans ma circonscription. Toutefois, cette industrie a été très durement touchée par la récession, la mondialisation des marchés et la concurrence étrangère.

Le ministre peut–il décrire à la Chambre les mesures que son ministère et son gouvernement prennent pour appuyer l'industrie canadienne de l'édition, industrie cruciale pour l'ensemble du pays et toutes nos circonscriptions électorales?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Je partage les inquiétudes de mon collègue au sujet de cette industrie. Il s'agit, en effet, d'une industrie cruciale qu'il faut absolument appuyer. C'est d'ailleurs ce que nous faisons.

Je peux donner une idée de l'aide que nous offrons à cette industrie. En subventions à la publication et à la distribution, nous fournirons pendant l'année qui vient plus de 20 millions de dollars à l'industrie canadienne de l'édition. Nous lui verserons de plus une somme de 24 millions de dollars au cours du prochain exercice financier. Les tarifs postaux préférentiels dont bénéficiera l'industrie au cours des deux prochaines années représenteront une somme de plus de 77 millions de dollars, ce qui fait en tout plus de 120 millions de dollars. Voilà l'aide que nous accordons à cette industrie.

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le 4 novembre dernier, le premier ministre a promis d'examiner la façon dont les contrats de publicité sont accordés, mais aucune ligne directrice n'a encore été établie à cet égard.

Le 1er février, un directeur de campagne libéral bien connu, qui est aussi un ami intime et un ancien employé du ministre du Développement des ressources humaines, est devenu propriétaire et directeur de la société McKimm Communications. Trois jours plus tard à peine, il décrochait un contrat fédéral d'une valeur de cinq millions et demi de dollars. Or, encore là, tout semble normal à première vue. Je suppose que le ministre doit approuver tous les contrats qui sont adjugés.

• (1445)

Le ministre connaît–il, à part le propriétaire, un employé ou un agent des communications de cette entreprise qui est étroitement lié à un membre de son cabinet et pourrait–il nous dire qui est cette personne?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur Le Président, je remercie le député de poser cette question, qui nous fournit l'occasion de clarifier les faits.

Il n'y a pas si longtemps, le député parlait ici d'un contrat de 184 millions de dollars. Voici qu'il s'agit aujourd'hui d'un contrat de cinq millions de dollars. Le député n'est pas sans savoir que ma collègue, la ministre de la Santé, a répondu en détail à cette question qu'un collègue a soulevée, peut–être en l'absence du député.

Toutefois, en ce qui concerne la question générale de la publicité, des sondages et des communications, le député a raison. Le premier ministre a émis une ligne directrice. Nous sommes à examiner la politique à l'heure actuelle, en particulier les sommes qui ont été allouées à ce programme.

Je suis sûr que madame le leader parlementaire du Parti réformiste en conviendra puisque, dans le corps de sa question, le député n'a nullement blâmé le gouvernement de recourir à ces fins aux sondages, aux consultations ou à la publicité. Je tiens à assurer au député que la question est présentement à l'étude.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur Le Président, je me réjouis d'apprendre que la question est présentement à l'étude. Mais il y a suffisamment de doutes qui planent sur cette affaire pour que je demande au ministre, afin de clarifier cette réponse plutôt confuse et embrouillée, de commander une enquête publique sur ce contrat de publicité pour voir si une quelconque ingérence politique inopportune ne se serait pas manifestée dans l'octroi de celui–ci.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur Le Président, je suis tenté d'employer ici un langage qui n'est pas politiquement correct ni réglementaire à la Chambre en disant que la question est idiote.

Toutefois, le député doit comprendre que la ministre de la Santé y a déjà répondu. Elle a exposé tous les détails de cette affaire à la Chambre. Je regrette que le député ne soit pas satisfait de l'information qu'on lui donne. Je suppose qu'il voudrait que je lui dise qu'il s'agit bien ici d'un contrat de 184 millions de dollars et non d'un contrat nettement inférieur à cinq millions de dollars.

Je tiens à dire au député que la ministre de la Santé a déjà exposé tous les faits. Toute l'information est facilement disponible. J'ai déjà fait savoir que si le député voulait de plus amples détails, il n'avait qu'à m'envoyer un mot.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances à titre de ministre responsable du développement régional au Québec.

On apprend, ce matin, que dans son plan de rationalisation, VIA Rail a l'intention d'abolir son service sur les lignes Montréal–Gaspé, Montréal–Chicoutimi et de réduire substantiellement son service entre Montréal et l'Abitibi. C'est donc dire qu'après avoir condamné les coupures à VIA Rail lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux continuent la politique des conservateurs et abandonnent le transport ferroviaire de passagers.

Doit-on comprendre qu'une fois de plus, la rationalisation des activités de VIA Rail se fera au détriment de l'est du Canada et plus particulièrement du Québec, qui verra ses liaisons ferroviaires réduites de façon beaucoup plus importante que dans l'ouest du Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur Le Président, le document auquel mon honorable collègue se réfère est un document interne de VIA Rail. Il ne fait aucun doute que les négociations en cours à l'heure actuelle détermineront de façon substantielle quelles seront les décisions concernant les coupures de services.

S'il n'y a pas de progrès dramatique dans la capacité de VIA Rail de continuer à fournir des services à l'intérieur des budgets prévus par le gouvernement du Canada, il y aura certainement des changements majeurs. Mais à ce moment-ci, aucune décision finale n'a été prise parce que les négociations ne sont pas encore conclues.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur Le Président, comment le ministre responsable du développement régional au Québec pourra-t-il cautionner de telles coupures qui auront pour effet de nuire au développement économique des régions du Québec en les privant d'un lien essentiel avec Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur Le Président, les décisions concernant la rationalisation des services de VIA Rail toucheront tout le Canada et pas uniquement la province de Québec.

• (1450)

Les négociations en cours entre les employés et la direction de VIA Rail auront des répercussions importantes sur les services que nous pourrons offrir aux Canadiens compte tenu des compressions budgétaires annoncées il y a un an et confirmées dans le budget de février.

Notre succès dans les négociations déterminera quels services voyageurs nous pourrons continuer d'offrir aux Canadiens et aux Québécois.

* * *

GREENPEACE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Depuis quelques mois, Greenpeace mène une campagne de désinformation en Europe sur les méthodes forestières pratiquées en Colombie-Britannique.

Les Canadiens en ont assez de voir leurs impôts servir à financer des groupes de pression défendant des causes uniques. Si des groupes comme Greenpeace veulent se lancer dans des activités politiques, ils devraient compter uniquement sur les cotisations de leurs partisans et non pas sur le soutien des contribuables canadiens.

Le ministre entreprendra-t-il un examen complet des critères servant à déterminer si des organismes sans but lucratif comme Greenpeace doivent être exonérés d'impôt?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur Le Président, l'exonération d'impôt dont bénéficient de nombreux organismes fait l'objet d'un examen approfondi au sein de mon ministère. Un certain nombre d'organismes se sont vu retirer leur privilège en raison de détournements de fonds et d'infractions aux règles.

Pour ce qui est de Greenpeace, je prends note de la requête du député, mais à ma connaissance il n'y a pas, en ce moment, d'examen du cas de cet organisme.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur Le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Étant donné que la campagne de désinformation de Greenpeace fait perdre des revenus et des emplois aux Canadiens, que fait le gouvernement pour la contrer?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur Le Président, le député doit reconnaître que nous vivons en démocratie et que les gens ont le droit d'exprimer leurs opinions sur bien des sujets importants. Nous n'avons pas l'intention de tenter de restreindre le débat, à la condition, bien sûr, qu'il se fasse dans les règles normales et ne donne pas lieu à des diffamations, à des calomnies ou à d'autres choses du genre.

Il est vrai que, en Europe, nos missions commerciales s'efforcent de présenter une image réaliste des méthodes forestières pratiquées en Colombie–Britannique et ailleurs au Canada. Elles font comme elles l'ont déjà fait pour d'autres produits canadiens soumis à des campagnes semblables en Europe et s'efforcent au moins de rétablir les faits.

Nous ne nous attendons pas à ce que l'Allemagne ou un autre pays européen adopte des mesures radicales pour restreindre la liberté de parole tout simplement pour empêcher des débats entre certains groupes et certains types d'industries. Nous n'avons pas l'intention de demander aux Européens d'agir ainsi.

* * *

[*Français*]

LA DÉMOCRATIE AU MEXIQUE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

À la suite de l'assassinat du candidat présidentiel Luis Colosio, le gouvernement canadien maintient–il encore sa confiance dans la stabilité du Mexique?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur Le Président, je voudrais exprimer les condoléances du peuple canadien, comme l'a fait hier le premier ministre, au peuple mexicain pour cet acte insensé. Je suis convaincu que je parle au nom de tous les parlementaires ainsi que des Canadiens et Canadiennes pour exprimer à la famille de M. Colosio, à ses collègues du gouvernement mexicain ainsi qu'à la population du Mexique nos plus vives condoléances à la suite de cet acte vraiment inacceptable.

Je pense que Le Président du Mexique et son gouvernement affrontent cette terrible situation avec calme et courage. Le gouvernement canadien, pour répondre à la question du député, maintient sa confiance dans la stabilité du Mexique et dans la volonté du gouvernement mexicain de poursuivre la démocratisation et l'ouverture vers un système politique plus démocratique encore.

* * *

● (1455)

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur Le Président, en plus de se contredire chaque jour sur les faits relatifs à la transaction de Ginn Publishing, le ministre du Patrimoine canadien refuse toujours de rendre public l'ensemble des documents relatifs à cette transaction, y compris l'avis juridique sur lequel il s'est penché pour accepter la transaction.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Comment peut–il prétendre sérieusement qu'un avis juridique du ministère de la Justice puisse contenir des délibérations confidentielles du Conseil des ministres? Comment peut–il vraiment prétendre cela sérieusement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, parce que c'est un fait.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur Le Président, le ministre ne convient–il pas que la seule façon de sauvegarder la part de crédibilité qui lui reste dans ce dossier serait d'ordonner une enquête publique pour qu'on sache exactement ce qui s'est passé dans le dossier de Ginn Publishing?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet. Je n'ai pas changé d'avis.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur Le Président, je tiens d'abord à dire clairement que je ne mets pas en question la valeur du bilinguisme, mais bien la pratique et le coût du bilinguisme officiel aux termes de la Loi sur les langues officielles.

Certains fonctionnaires m'ont dit qu'ils ne sont pas autorisés à dévoiler ce qu'il en coûte réellement pour respecter les règles du bilinguisme officiel.

Je veux demander ceci au premier ministre suppléant: le gouvernement s'engagera–t–il à tenir un débat ouvert à la Chambre sur le coût réel du bilinguisme officiel et forcera–il tous les ministères à divulguer la totalité de leurs dépenses au titre du bilinguisme afin que nous puissions régler cette question une fois pour toutes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur Le Président, ces questions sont examinées par les comités parlementaires compétents durant l'étude des prévisions budgétaires liées à la politique sur les langues officielles. En particulier, les programmes qui relèvent du président du Conseil du Trésor sont examinés par les comités compétents.

Enfin, ces questions sont également examinées par le Comité des comptes publics. J'invite le député à assister aux séances de ce comité pour pouvoir constater que ce qu'il a appris de sources inconnues est inexact.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur Le Président, il se trouve que je suis membre du Comité des comptes publics. Ce comité ne s'intéresse qu'aux coûts directs. Ma question portait sur les coûts réels, ce qui comprend aussi les coûts indirects.

Comme rien n'a changé du côté du gouvernement, je me demande s'il a l'intention de maintenir la subvention de 5 000 $ versée au Club canin canadien pour promouvoir le bilinguisme. Est–ce que la politique du bilinguisme du gouvernement exige qu'on apprenne aux bergers anglais et aux épagneuls français à communiquer ensemble?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur Le

Président, d'après la question du député, il est clair que rien n'a changé non plus du côté du Parti réformiste.

L'INDUSTRIE DES PÉRIODIQUES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le groupe de travail sur l'industrie canadienne des périodiques, qui a publié son rapport plus tôt aujourd'hui, recommande d'exonérer de la taxe d'accise proposée les périodiques étrangers qui publient déjà une édition dédoublée.

Cela veut dire que le magazine *Sports Illustrated*, qui a déjà enfreint sciemment la réglementation canadienne l'année dernière, en sera récompensé par une exemption permanente de l'application de la loi.

Voici ma question. Le ministre prendra-t-il aujourd'hui la parole pour annoncer que son gouvernement rejettera complètement cette recommandation du groupe de travail?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur Le Président, j'ai effectivement reçu le rapport et je l'ai lu attentivement. Je n'ai pas l'habitude d'annoncer une politique sans avoir consulté les intéressés, les Canadiens concernés et mes collègues. Je présenterai aussitôt que possible une politique à mes collègues du Cabinet et à la Chambre.

* * *

• (1500)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai présenté au Parlement, au nom de 200 000 signataires, une pétition demandant qu'on interdise l'utilisation des armes de poing à des fins personnelles. Cette pétition a été lancée à l'Université Concordia où, en 1992, quatre professeurs ont été tués par un individu qui s'était facilement procuré trois armes de cette catégorie.

Parce que les armes de poing ne servent pas pour la chasse et qu'elles n'ont pas d'autre utilité légitime pour les simples citoyens, le ministre prendra-t-il sérieusement en considération les demandes formulées dans ces pétitions? Là où les armes sont moins facilement disponibles, il y a moins de crimes perpétrés avec celles-ci.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur Le Président, je sais que tous les députés de la Chambre ont été, comme moi, très peinés de la tragédie insensée de l'Université Concordia. Je sais qu'à l'instar du ministre de la Justice et de moi-même, ils sympathisent de tout coeur avec les familles des victimes.

J'aimerais dire que les Canadiens s'expriment par le truchement des pétitions et que, de ce fait, elle méritent toutes d'être prises sérieusement en considération. Je tiens à donner au député l'assurance que le ministre de la Justice examinera cette pétition et qu'il lui accordera toute l'attention nécessaire.

Le Président: Ce fut une journée animée.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur Le Président, comme à l'habitude à ce moment-ci, j'aimerais demander au leader du gouvernement un aperçu des travaux à venir.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur Le Président, la Chambre terminera aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-18. Demain, nous entamerons l'étude du projet de loi C-17, qui met en oeuvre des mesures budgétaires. Si ce débat ne se termine pas demain, nous le poursuivrons après l'ajournement de Pâques, le 11 avril.

Après la deuxième lecture du projet de loi C-17, l'ordre des projets sera le suivant: étape du rapport et troisième lecture du projet de loi C-9, portant sur des questions économiques, projet de loi C-4, sur les accords parallèles de l'ALENA, et projet de loi C-2, sur Revenu Canada.

Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du projet de loi C-7, réglementant certaines substances, et du projet de loi C-11, sur le tabac.

Si le comité permanent fait rapport du projet de loi C-18 avant que nous n'ayons épuisé cette liste, nous allons aussitôt l'étudier à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Nous serons alors en mesure de mettre à l'étude la motion du gouvernement pour confier au Comité de la procédure la tâche de préparer un projet de loi portant sur les questions liées au découpage des circonscriptions.

Enfin, nous entendons consacrer une journée, peu après notre retour, à un débat général sur l'agriculture. Dépendant des progrès accomplis dans l'étude des projets de loi, ce pourrait être soit à la fin de la première semaine suivant notre retour, soit au cours de la première semaine de mai.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur Le Président, je voudrais simplement savoir si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait préciser quand, selon lui, le projet de loi C-18 en arrivera à l'étape du rapport puisqu'il en a parlé dans son rapport?

M. Gray: Monsieur Le Président, cela va dépendre du rythme des travaux du Comité permanent de la procédure quand il aura reçu le projet de loi C-18 après le vote de deuxième lecture aujourd'hui. En vertu du Règlement, je ne pense pas qu'on puisse en arriver à l'étape du rapport avant la rentrée après l'ajournement de Pâques. Nous voudrons certes passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-18 le plus tôt possible après que le comité en aura fait rapport à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Traduction*]

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur Le Président, comme nombre de mes collègues, j'interviens aujourd'hui pour exprimer certaines réserves que m'inspire le projet de loi du gouvernement sur la suspension de l'application de la Loi sur la révision des limites électorales dont le Parlement est saisi.

À l'instar de toutes les autres, évidemment, ma circonscription devait être soumise à une révision de ses limites en vertu des propositions actuelles. J'ai pris connaissance dans un journal, il y a quelques semaines, des propositions de révision des limites de ma circonscription. La révision des limites de ma circonscription n'a pas de quoi me faire sauter de joie. Les limites de ma circonscription seraient repoussées jusque très loin dans la région de Merritt—Princeton. Ma circonscription comprend maintenant des banlieusards qui travaillent à Vancouver, des travailleurs forestiers et des agriculteurs dans son centre ainsi que, tout à fait au nord dans la région de Merritt—Princeton, des petites localités de l'intérieur peuplées d'éleveurs et de mineurs ayant bien peu à voir avec la circonscription actuelle de Fraser Valley–Est.

J'ai donc des problèmes. J'ai écrit aux responsables de la délimitation des circonscriptions électorales pour leur dire que lorsque mon tour viendra de comparaître devant eux, je tenterai bien sûr de les convaincre que ces localités seraient sans doute mieux servies dans la circonscription de Kamloops.

Je ne veux pas qu'on suspende la révision des limites simplement parce que les modifications des limites de ma circonscription ne me satisfont pas. Plusieurs principes sont en cause ici, des principes importants dont il faut tenir compte et qui ont été négligés par le gouvernement d'en face.

La première raison pour laquelle je m'oppose à la loi de suspension, c'est parce qu'elle rend insignifiant le rôle du Parlement dans le processus électoral. La Loi sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales prévoit que les limites des circonscriptions sont revues tous les dix ans par une commission formée de trois personnes. Le juge en chef de chaque province nomme Le Président de la commission et Le Président de la Chambre des communes, la personne qui occupe votre fauteuil, nomme les deux membres.

Les autorités qui constituent ces commissions, à savoir le juge en chef et Le Président, ont la particularité d'être impartiaux. Les commissions que nous entendons abolir sont des entités impartiales. Il faut bien faire attention à ne pas prendre de décision qui enlèverait l'impartialité nécessaire pour ce processus. Nous devons nous assurer que les nouvelles commissions qui seront nommées seront effectivement apolitiques.

Ma première inquiétude est au sujet de l'objectif du Parlement. Quel est notre objectif?

Je vous dirais, monsieur Le Président, que je pense que l'objectif du Parlement est de ne pas intervenir dans le fonctionnement des organismes indépendants quasi judiciaires, simplement parce qu'il n'est pas d'accord avec leurs décisions. Les occasions de présenter des observations à ces commissions ne manquent pas, j'ai l'intention d'en faire et j'encourage tous les députés à faire de même. Mais intervenir maintenant et dire que, parce que certains députés de la majorité n'aiment pas les nouvelles limites, nous allons suspendre l'application de la loi, c'est déraisonnable.

Le livre rouge ne dit nulle part que cette loi avait besoin d'être modifiée; le discours du Trône ne mentionne pas non plus la nécessité de réformes; les chuchotements ont commencé lorsque les rapports des commissions ont commencé à parvenir aux députés d'en face. Soudain, la Chambre fut frappée par une crise d'importance monumentale. Il fallait changer cela, il fallait suspendre l'application de la Loi, il fallait mettre de côté le processus judiciaire. Pour une raison quelconque, les députés d'en face estiment qu'ils doivent intervenir et redresser la situation.

Je pense que le public va voir cela très cyniquement. Pourquoi n'en était–il pas question auparavant? La raison est évidente. Il va y avoir des interventions politiques dans le processus judiciaire, et cela n'est guère tolérable.

La deuxième chose, c'est que ce n'est pas la première fois que l'on suspend l'application de la loi. Les limites des circonscriptions doivent être revues tous les dix ans, mais le processus a déjà été suspendu une fois. Nous allons mettre de côté une commission pour laquelle nous avons déjà dépensé cinq millions de dollars quand l'article 14 de la loi stipule que chaque commission doit rédiger, dans les meilleurs délais, un rapport présentant ses recommandations.

• (1510)

Cela a été fait pour la dernière fois en 1991. Nous sommes aujourd'hui en 1994, et ce n'est pas encore aujourd'hui que nous allons avoir une révision des limites. On semble vouloir attendre quelques années encore. Selon toute vraisemblance, nous utiliserons encore les résultats du recensement de 1981 quand nous arriverons au tournant du siècle. C'est complètement inacceptable, et c'est ce qui m'amène à mon troisième point, c'est inacceptable pour la Colombie–Britannique.

La Colombie–Britannique est la province qui connaît la croissance la plus rapide. Quelque 40 000 Canadiens, venant pour la plupart de l'Ontario, ont déménagé en Colombie–Britannique. La population migre vers l'Ouest. Trente–cinq mille autres personnes en provenance d'autres pays sont venues s'y établir. Nous accueillons 20 p. 100 de tous les immigrants au Canada. La Colombie–Britannique est une région très florissante.

Quand viendra le temps des prochaines élections, peu importe quand cela sera, nous allons avoir droit au même nombre de sièges qu'en 1981. C'est tout à fait inacceptable! Je ne peux pas comprendre, même s'il n'y a aucune mauvaise intention là-dessous, ce dont je doute, pourquoi nous nous retrouverions encore avec une représentation inadéquate jusqu'au tournant du siècle.

Il y a aussi d'autres problèmes au sujet de cette proposition. Elle va faire augmenter les coûts. Rien ne dit, nulle part, qu'un nouvel examen nous fera épargner de l'argent. Ce sera simplement un examen de plus.

Chaque fois que les politiciens participent à des examens, qu'ils présentent des propositions et font valoir des points de vue, les coûts continuent d'augmenter. Quels seront les avantages potentiels? Il est possible qu'il y en ait comme il est possible qu'il n'y en ait pas. L'histoire montre que cela risque seulement de nous coûter plus d'argent. C'est un gaspillage fantastique de temps de commissaires et de notre argent.

Un autre point est le principe de la transparence. Cette question doit être traitée ouvertement et doit être perçue comme une question traitée avec ouverture, équitabilité et impartialité, ce que ne permet pas de faire ce projet de loi. Ce projet de loi a été conçu en coulisses. Je connais mieux que vous cette attitude que nous avons vue durant la période des questions et qui consiste à dire que rien n'a changé. Au lieu de soumettre cette question à un débat transparent, au lieu de laisser parler les députés, au lieu de faire des propositions précises, on nous met en face d'un processus qui nous communique le message suivant: «Nous savons ce qu'il faut faire. Non seulement cela, nous ne voulons pas que les députés de l'opposition nous fassent part de leurs préoccupations. Nous allons invoquer la clôture.»

Je me demande si, lorsqu'il a remis ses chaussures neuves à M. Martin, ce gouvernement savait qu'elles allaient servir à nous piétiner, à écraser la démocratie. . .

Le Président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je veux seulement rappeler aux députés, quand ils font référence à un autre député, de ne pas utiliser son nom, mais son titre.

M. Strahl: Monsieur Le Président, j'enregistre et je m'abstiendrai dorénavant de faire référence aux bottes.

On dirait vraiment que la procédure utilisée dans le cas de ce projet de loi a pour but de museler les idées. J'avais préparé une intervention de 20 minutes qui exposait en détail les avantages et les inconvénients d'un examen, mais mon temps a été réduit à dix minutes parce qu'on fait valoir le principe que la clôture est en quelque sorte dans l'intérêt de la démocratie.

Étant donné que mon temps de parole a été abrégé, je vais devoir résumer. Premièrement, cela va à l'encontre du but du Parlement. Le Parlement ne doit pas fixer des limites et intervenir ensuite chaque fois qu'il n'est pas satisfait du résultat. Le Parlement doit établir un processus. Ce processus est en cours. Quand, année après année, on diffère sans cesse son application, cela n'aide en rien à ancrer dans l'opinion l'idée qu'il s'agit vraiment d'un processus démocratique et impartial. C'est mon premier point, c'est ma grande préoccupation.

Mon deuxième point, comme je l'ai dit, c'est l'absence d'une représentation proportionnelle. Je sais qu'on nous promet de réexaminer la question. Soit, le pourcentage de la représentation pourra varier. Or, qui sait ce qu'il va advenir de l'examen quand les libéraux se présenteront avec ces propositions? Reste qu'à la prochaine élection, la Colombie-Britannique aura moins de représentants qu'elle le mérite.

C'est le cas depuis 1981. Et maintenant il semble bien qu'au tournant du siècle, nous aurons la même représentation disproportionnée que celle que nous avions la dernière fois.

• (1515)

C'est ce deuxième aspect que je juge inacceptable. Je veux parler de l'augmentation des coûts, du montant de cinq millions de dollars jetés à l'eau et de l'impossibilité de faire le plus de publicité possible. J'ai ici la feuille décrivant les nouvelles limites de tous les foyers du Canada desservis par le réseau. Ces frais engagés, ce sont des dépenses effectuées en vain. Les réunions déjà annoncées et pour lesquelles plusieurs d'entre nous ont préparé des mémoires et des discours en vue de les présenter à ces audiences. Tout ça ne vaut rien!

Le fait est que ce n'est plus un processus ouvert, puisque, lorsque le gouvernement n'est pas satisfait de la tournure des événements, il y coupe court. Encore une fois, il nous faut faire notre deuil de l'ouverture. En terminant, j'aimerais formuler une ou deux propositions au gouvernement.

D'abord je le prierais de revenir sur sa décision à propos de la clôture. Pourquoi, quand je jette un coup d'oeil sur les exemplaires du hansard que j'ai glanés et dont je n'ai pas le temps de faire lecture aujourd'hui, faut-il que je trouve dans les index près de trois pages issues de la dernière législature? Trois pages d'index remplies des noms des députés de l'autre côté de la Chambre qui se sont prononcés contre la clôture et les attributions de temps.

C'est honteux qu'à un moment où tout devrait se dérouler sous le signe de l'impartialité et de la transparence, les ministériels, dont un grand nombre figurent dans les trois pages d'index, ont préféré mettre un frein à un débat démocratique sur ce processus judiciaire. C'est honteux!

Je n'arrive pas à croire que le gouvernement utilisera ce projet de loi pour appliquer la clôture et donc réprimer la liberté de parole à la Chambre. Je n'arrive pas à croire que cette affaire des plus importantes et de la plus haute urgence aurait probablement été réglée comme il se doit, si ce n'avait été du congé de Pâques qui approche. C'est honteux que ce soit pour aller en vacances que les ministériels s'apprêtent à appliquer la clôture et à violenter la liberté de parole, véritable atteinte à la démocratie.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur Le Président, je vous remercie de m'avoir permis de prendre part à ce débat. Nous avons entendu beaucoup de vigoureuses protestations, tant parmi les ministériels que du côté de l'opposition, au sujet de la façon dont on s'y est pris pour réviser la carte électorale fédérale.

En Ontario, cet exercice pourrait nous faire gagner quatre sièges. Je veux donc vous faire savoir pourquoi je m'y oppose. Je

ne dis pas qu'on cherche à étouffer la liberté d'opinion. Je trouve que la société canadienne devrait avoir son mot à dire dans la modification des limites de ses circonscriptions. Pourtant, tous les députés en parlent comme s'ils étaient les seuls propriétaires de leur circonscription. Laissons le public s'exprimer à cet égard.

La plupart des Canadiens, particulièrement en Ontario, n'avaient pas entendu parler de cette révision. Ce fut un choc pour eux quand ils en ont pris connaissance. Dans certains cas, il ne leur restait que deux semaines pour répondre à la proposition. Autrement dit, ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour mobiliser les intéressés, pour communiquer avec eux, pour interroger les groupes touchés, pour examiner la raison des changements. Nous parlons d'un grand nombre de personnes et de réactions affectives. Je parle de la mobilisation de la population de ma province, l'Ontario, et des réactions des gens aux changements.

L'Ontario compte actuellement 99 circonscriptions. L'une des règles de base de la commission était de modifier le moins possible les limites existantes.

On parle d'un effet d'entraînement. Je vous assure que s'il y a un endroit où cet effet s'est fait sentir, c'est bien en Ontario, où quatre circonscriptions viendraient s'ajouter. Quatre–vingt–treize circonscriptions ont été modifiées, et grandement modifiées.

On est parti du principe que la taille des circonscriptions pouvait être approximative. La commission jouissait d'une assez grande latitude sur ce plan en vertu de son mandat. Un écart de 25 p. 100 est une assez forte déviation par rapport à la norme.

En conséquence, l'ordinateur démographique a réparti la population de l'Ontario en tranches de 97 000 à 100 000 habitants. De nombreuses circonscriptions qui se situaient bien dans la norme, avec 100 000 habitants, ont tout de même été chamboulées, ce qui a outré les localités touchées.

Dans ma circonscription, le conseil de comté nolisera un autobus pour se rendre aux audiences. Les membres des conseils municipaux et de canton prendront l'autobus ensemble pour assister aux audiences, car traditionnellement, les gens d'une même circonscription ont des intérêts communs. En Ontario, cette communauté d'intérêts se reflète dans les gouvernements locaux, qu'il s'agisse d'un canton, d'une grande ville, d'une petite ville ou d'un comté.

• (1520)

Dans bien des cas, on a coupé en deux des circonscriptions et rattaché sans raison chacune des moitiés à une des moitiés d'un autre comté qui avait été lui–même divisé. On a complètement écarté la question de la communauté d'intérêts et c'est ce qui explique notre colère. Je peux dire aux députés que mes électeurs sont furieux. C'est la seconde modification importante dans le sud–ouest de l'Ontario et une seule circonscription s'en sort sans être touchée.

Je tiens à faire remarquer que l'effet d'entraînement dans 93 des 99 circonscriptions n'était pas acceptable pour les habitants de l'Ontario. Ce ne sont pas tous des libéraux, même si j'aimerais penser que oui.

J'ai reçu des protestations de Canadiens de toutes les couches de la société et cela n'a rien à voir avec le fait que je suis un député libéral. Ils ne veulent pas être associés de façon arbitraire à des gens d'un autre bloc, au–delà du canton voisin, grâce à un étroit corridor. On crée ainsi des divisions artificielles, et les gens se retrouvent dans un autre bloc.

La nouvelle circonscription n'a même pas de forme harmonieuse. Elle va presque jusqu'au lac Huron d'un côté et de l'autre, jusqu'au comté de Waterloo. C'était une circonscription compacte de 101 000 habitants, qui répondait à des critères précis en matière de communauté d'intérêts et de taille. Mes électeurs veulent savoir pourquoi on a charcuté ainsi la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo.

Je voudrais vous lire des passages de l'orientation et des notes générales transmises aux commissaires, ainsi que de leur mandat. La loi demande à la commission de diviser l'Ontario en 103 circonscriptions. Selon la population de chaque circonscription électorale de la province, on veut se rapprocher le plus possible du quotient électoral accordé à cette province.

Nous savons tous que si l'on veut pouvoir répondre aux besoins des habitants, certaines circonscriptions du nord de l'Ontario, de par leur nature, doivent nécessairement être plus petites que des circonscriptions urbaines où il est plus facile de rejoindre les électeurs rapidement.

Pour ceux d'entre nous qui représentaient des circonscriptions à la fois urbaines et rurales, la norme était d'environ 100 000 personnes. La commission peut ne pas tenir compte de ce quotient lorsque c'est nécessaire ou souhaitable. Les consignes qu'elle a reçues lui permettent d'exercer son jugement, ce qui fait que les deux commissaires de l'Ontario ont beaucoup de latitude.

Il s'agit tout d'abord de respecter les communautés d'intérêts ou les facteurs culturels ou historiques d'une circonscription donnée. On n'a fait absolument aucun cas de cette consigne en Ontario.

Deuxièmement, la commission doit voir à ce que les circonscriptions de régions septentrionales ou rurales peu peuplées de la province ne soient pas trop étendues. Je suis d'accord là–dessus.

En tenant compte de ces facteurs, la commission doit tout faire pour s'assurer que, sauf dans des circonstances exceptionnelles, la population de chaque circonscription respecte à 25 p. 100 près le quotient fixé, ce qui est une marge d'erreur plutôt importante, n'est–ce pas? On atteint très rarement la limite supérieure, qui est le quotient majoré de 25 p. 100 ou de 122 000 habitants ou la limite inférieure, qui est quotient diminué de 25 p. 100 ou de 73 000 habitants. On a complètement fait fi du premier principe, afin de pouvoir, selon le second principe, morceler les circonscriptions de 97 000 à 103 000 habitants en Ontario. Ainsi, on a tout simplement, si on peut dire, jeté au rebut la question de la communauté d'intérêts et celle, tout aussi importante dans la plupart de ces circonscriptions, de la communauté d'intérêts économiques.

● (1525)

Toutefois, étant donné que l'Ontario obtient quatre sièges de plus, je ne suis pas disposé à compromettre cela ni à voir mes amis de la Colombie–Britannique perdre des sièges. Je voudrais ajouter une petite comparaison. Prenez la Chambre aujourd'hui. On a tellement rapproché les pupitres que si je ne prenais qu'un tout petit peu de poids, ce qui ne s'est pas produit depuis pas mal de temps, j'aurais du mal à me faufiler entre les pupitres.

Une voix: Je ne prends pas beaucoup soin de ma santé.

M. Richardson: Je suis désolé. Je ne souhaitais pas insulter qui que ce soit dans cette enceinte.

Cependant, si nous nous en tenons à ces objectifs et si un jour notre population se rapproche de celle de nos voisins du Sud, nous aurons alors besoin de 3 000 sièges dans cette enceinte. Nous allons devoir nous pencher sur les normes à respecter ou la taille des circonscriptions au Canada, afin que le nombre de députés dans cette enceinte demeure raisonnable.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur Le Président, depuis environ 20 ans, je fais de l'action politique et je n'ai jamais vu un pareil fouillis. Il faut dire que pour la première fois, j'ai été plus attentif aux impacts sociaux et économiques de la réforme de la carte électorale fédérale.

Quand j'étais bien jeune, ma mère, lorsqu'elle s'ennuyait pendant les absences de mon père, voyageur de commerce, avait l'habitude de faire des casse–tête. Après avoir examiné le projet de carte proposée, j'ai vraiment l'impression que les auteurs de cette carte devaient s'ennuyer profondément, pour accoucher, permettez–moi l'expression, d'un tel projet.

J'avoue ne pas trop bien comprendre quelle logique a prévalu à l'élaboration de ce projet de réforme de la carte électorale. J'ai donc fait une brève recherche parmi les comtés de l'est de Montréal touchés par ce projet de réforme. Et une des conclusions qu'on peut en tirer, c'est que ce projet ne tient que très peu compte des réalités socio–démographiques et socio–économiques. C'est un projet complètement déconnecté de toute réalité communautaire ou, tout simplement, un travail bâclé.

Une circonscription doit viser d'abord et avant tout la représentation d'un milieu de vie. On ne peut contourner cette réalité sociale. Il est aberrant de modifier les limites d'une circonscription et de diviser aveuglément des groupes communautaires naturels pour satisfaire aux exigences d'une logique mathématique nébuleuse et d'une simplification administrative.

Un député est d'abord élu pour s'occuper des intérêts de ses concitoyens et concitoyennes et non pas des intérêts des technocrates qui, trop souvent, ne connaissent pas la réalité quotidienne des groupes communautaires. Le député doit défendre les intérêts de personnes, de groupes communautaires, d'entreprises et favoriser le développement de toute l'activité économique de son comté.

Les divisions administratives projetées changent plusieurs milieux de vie en un désert insignifiant de données statistiques et de découpages géographiques arbitraires. On va le démontrer. Cela n'a rien à voir avec les activités des milieux de vie. Nous parlons ici de vie de quartiers, d'arrondissements urbains, de personnes vivant une homogénéité sociale naturelle, qu'elle soit d'ordre culturel, ethnique, religieux ou économique. Une collectivité vivante, organisée de façon humaine et non pas uniquement de façon administrative.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai fait enquête auprès de quelques collègues députés de l'est de Montréal pour évaluer les impacts du projet de réforme proposé. Voici quelques exemples de ces impacts. D'ailleurs, j'aimerais rappeler que la ville de Montréal est divisée en unités administratives représentatives, qu'on appelle des arrondissements.

Dans le comté de Mercier, l'arrondissement urbain de Mercier–Ouest est coupé en deux. On brise ainsi un groupement démographique naturel et ce, à la faveur d'une mathématique aveugle. Désormais, trois députés fédéraux dédoubleront leurs interventions auprès des mêmes groupes sociaux, auprès des mêmes organismes économiques; tandis qu'au provincial, un seul député suffit pour s'acquitter de cette responsabilité dans la circonscription provinciale de Bourget.

Dans le comté fédéral d'Hochelaga—Maisonneuve, on observe le même illogisme. Pourquoi couper en deux le comté provincial de Bourget? C'est une division arbitraire qui mécontente autant les gens du comté de Mercier que ceux du comté d'Hochelaga—Maisonneuve. Encore une fois on brise un arrondissement urbain naturel.

● (1530)

De plus, on ajoute au nord du comté une portion de population qui n'est que géographique, une portion de population qui n'a aucune homogénéité sociale naturelle avec le comté d'Hochelaga—Maisonneuve. Cet ajout profiterait davantage à la circonscription de Saint–Léonard au plan socio–démographique.

Dans le comté de Rosemont, on se fait rajouter une portion du comté de Saint–Michel qui ne possède, encore une fois, aucune affinité au plan social avec la population de Rosemont. Par contre, on souhaiterait bien l'annexion d'une partie d'Outremont, ce qui permettrait une superposition des territoires d'intervention des CLSC (Centres locaux de services comunautaires), et des districts urbains.

Le cas de Papineau—Saint–Michel est particulier. Le comté de l'honorable ministre des Affaires étangères est rayé de la carte. Quelle logique a prévalu pour cette décision? Le population de ce comté homogène recoupant l'ancienne ville de Saint–Michel, ses paroisses, ses services de loisir, ses institutions de santé, ses groupes communautaires est annexée en partie au comté de Saint–Léonard, comté qui englobe pratiquement la ville de Saint–Léonard. Cela crée une situation où la population de l'ancienne ville de Saint–Michel se retrouve en minorité par rapport à la population de Saint–Léonard.

Quant à l'autre partie de Papineau—Saint–Michel, elle est annexée au comté de Saint–Denis, qui lui s'étendra jusqu'au boulevard l'Acadie. Pour les Montréalais, ils savent que c'est toute une aberration. L'organisation communautaire de deux

arrondissements du centre–nord de Montréal s'en trouvera fortement déréglée.

Dans mon comté d'Ahuntsic, la situation frise le ridicule. On y coupe des paroisses, on y divise des communautés, et tout cela pour se coller sur l'autoroute des Laurentides. En effet, pour des raisons de commodité géographique, on transfère un pan du quartier nord–est d'Ahuntsic vers un autre comté. Cette portion de quartier qui est isolée de tout autre quartier que celui d'Ahuntsic comporte une importante communauté italienne qui se verra isolée, elle aussi, de son centre naturel, la paroisse italienne de Notre–Dame–de–Pompéi. Cette communauté se verra privée d'une représentation fédérale intégrée. Entre ce quartier et son nouveau comté d'appartenance, il n'y a que l'immense dépotoir de la carrière Miron, rien que ça. . .

Le domaine Saint–Sulpice où j'habite se retrouve dans une situation similaire. On y divise une paroisse des organismes comunautaires, etc. Cette portion de quartier est pourtant isolée de son nouveau comté par le boulevard Métropolitain, un centre de haute technologie, des écoles et des centres sportifs. On détruit un travail d'intégration patiemment développé depuis dix ans.

Avec le projet proposé, on retrouve le même illogisme qui appraissait dans l'exemple du comté de Laval–des–Rapides, au cours des années 1976–1989, époque où ce comté était à cheval entre Laval et Montréal. Faut le faire!

Qu'il me soit permis aussi de souligner que les multiples découpages des centres d'emploi ne correspondent pas aux découpages des circonscriptions électorales, ce qui contribue sans doute à maintenir la confusion qui règne dans la population vis–à–vis des services offerts par ces centres et par le gouvernement fédéral.

Je tiens à rappeler également que la notion même de guichet unique implique une harmonisation à tous les niveaux de gouvernement des découpages administratifs, de façon à offrir des services et à octroyer des subventions, à partir des mêmes territoires socio–démographiques et économiques. C'est là d'ailleurs une revendication importante des coopératives de développement économique et communautaire, les CDEC de Montréal.

On ne peut ignorer de plus la carte de la défavorisation du conseil scolaire de l'île de Montréal comme principale donnée socio–économique. Il est plus que souhaitable qu'on dote Montréal d'une représentation élective efficace au plan fédéral, représentation qui tienne compte de ces indices de défavorisation.

Je terminerai en soulignant le fait que ça fait près de 30 ans qu'on n'a pas révisé les critères qui doivent prévaloir au découpage des cartes électorales fédérales. Aussi, ces critères ne devraient–ils pas être élaborés sur la base de données socio–démographiques et socio–économiques, plutôt que «simplistement» dirais–je, sur la base de données mathématiques brutes et aveugles, sur la base de commodités administratives et/ou géographiques sans rapport aucun avec les milieux de vie réels.

• (1535)

Participer à des audiences publiques sur la base de ce découpage serait accepter celui–ci comme une base de négociation acceptable. Or, ce projet n'est pas acceptable.

Négocier sur une base individuelle, c'est–à–dire comté par comté, serait condamner d'autres circonscriptions de Montréal à perdre leur homogénéité.

Le projet proposé par la commission est inacceptable dans son ensemble. Le comité parlementaire doit reprendre le travail à son tout début: mais renvoyer la même commission refaire ses devoirs produirait le même résultat.

Il faut changer le système et c'est pour toutes ces raisons que je voterai en faveur du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur Le Président, la circonscription de Halton—Peel a été créée de façon tout à fait arbitraire.

On se serait attendu à ce que, suite aux changements proposés, le député soit enchanté de la création d'une nouvelle circonscription. Je crois cependant que la nouvelle délimitation a été faite par son frère puisqu'elle coupe une communauté en deux selon une ligne de délimitation carrément fantaisiste. Dans certain cas, le tracé ne suit même pas les routes mais traverse des fermes.

La situation est à ce point ridicule qu'une partie de la ferme où je vivais se trouve dans la circonscription proposée et le reste dans une autre circonscription. Un directeur du scrutin, une chambre de commerce et une municipalité sont rapidement intervenus pour nous demander de faire appel de cette décision.

Je voudrais également souligner un fait intéressant au sujet des limites qui figurent sur la carte contenue dans le livre que la commission a publié et que nous avons tous reçu. Si vous y jetez un coup d'oeil, vous constaterez que les nouvelles limites sont inversées sur la carte, de sorte qu'une partie du territoire se trouvant dans la partie sud de la circonscription proposée se retrouve dans le lac Ontario. Voilà qui est inquiétant. Nous nous verrons sans doute dans l'obligation de recruter des poissons.

Cela dit, j'étais vraiment prêt à intervenir auprès de la commission pour lui proposer des changements qui pourraient au moins améliorer la situation.

J'ai trouvé très troublante la proposition de créer de nouvelles circonscriptions, au moment même où nous estimons être dans une période de restrictions extrêmes et que nous voulons réduire de plus en plus les dépenses de l'État. Cet exercice me semble au contraire accroître les dépenses.

Dans ma région et dans les régions avoisinantes, les conseils scolaires envisagent actuellement de réduire ou sont même sur le point de réduire le nombre des commissaires qui siègent aux conseils scolaires, afin de diminuer les dépenses. Dans le dernier cas dont j'ai pris connaissance, celui de la région de Durham, on propose de supprimer cinq postes de commissaire d'école, afin d'économiser 200 000 $. Voilà qui n'incite guère à accroître le nombre de députés à la Chambre.

Je ferai également remarquer que d'autres pays se tirent fort bien d'affaire avec un ratio député–habitants beaucoup plus élevé. En Australie, notamment, on compte deux fois plus d'électeurs par député qu'au Canada.

• (1540)

Il y a donc beaucoup de choses à prendre en considération et si nous devons réviser une loi qui ne l'a pas été depuis 30 ans, autant le faire maintenant. Comme on l'a dit, la loi est peut–être maintenant désuète et nous devons réexaminer ce que nous entendons faire dans l'avenir.

Quant à ce que faisaient valoir des députés du Parti réformiste au sujet de l'attribution de temps, je tiens à leur rappeler certains faits. Je ne crois pas qu'un gouvernement veuille limiter le temps de parole pour des motifs frivoles.

Le début des audiences sur la proposition de la commission est prévu pour avril. Nous partons bientôt en vacances pour deux semaines. Je ne connais pas la préférence du Parti réformiste; peut–être aurait–il préféré rester et continuer de discuter encore de la question pendant deux semaines, faire de l'obstruction systématique, ou que sais–je encore. Je suis cependant convaincu que la période attribuée nous laisse tout le temps nécessaire pour faire valoir nos divers points de vue et pour exposer clairement nos arguments.

Je suis certain que le Parti réformiste s'intéresse tout autant à la réforme du processus que nous. Je crois qu'aucun député ne niera que le temps est venu de changer les choses et que nous ne pouvons pas continuer d'accroître le nombre de députés à la Chambre, en particulier s'ils ont ma carrure. Si nous n'apportons pas de changements, nous serons obligés de défoncer les murs du fond, d'ajouter une rangée à l'avant ou peut–être d'élire seulement des personnes minces.

J'appuie le projet avec enthousiasme. Le temps est venu d'apporter des changements, de revoir le mode de représentation de la population canadienne. Nous devons écouter les Canadiens et leur laisser le temps de faire valoir leurs points de vue afin que nous puissions vraiment les représenter.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur Le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

J'éprouve des sentiments mitigés envers cette question. Ma propre circonscription disparaît dans les modifications qui doivent avoir lieu partout au Canada, surtout en Ontario. Or, mon bureau n'a reçu qu'un appel à cet égard; comme moi, les électeurs devaient s'attendre à participer aux audiences. Ils seront probablement nombreux à téléphoner lorsqu'ils découvriront ce qui se passe à la Chambre en ce moment.

Il ne s'agit certes pas d'une question brûlante pour les Canadiens. Il y en a de bien plus importantes dont nous devrions nous occuper. J'ai dit que j'éprouvais divers sentiments face au sort réservé à la circonscription que je représente et je comptais bien faire une présentation aux audiences; de même, nous aurions pu faire valoir notre point de vue au moment de la présentation des rapports à la Chambre.

En examinant les modifications proposées, je me rends compte qu'il y a des gagnants et des perdants. Il y en aura, peu importe ce qui arrive. Nous n'arriverons jamais à satisfaire tout le monde, c'est impossible. Il y a peu d'espoir que nous y parvenions, si l'on en juge par ce projet de loi.

On a laissé entendre que les politiciens pouvaient faire mieux qu'Élections Canada. Peu de Canadiens seraient disposés à faire un tel acte de foi, car nous n'avons pas fait la preuve que nous pouvions faire mieux.

• (1545)

Il y a 30 ans, on a décidé de ne pas laisser ce processus entre les mains des politiques. À l'époque, cette décision paraissait très sage. Elle l'est encore plus aujourd'hui, étant donné l'humeur des électeurs canadiens.

Il suffit de réfléchir aux événements d'octobre 1992. En octobre 1992, la politique au Canada s'est nettement améliorée. Les Canadiens ont montré qu'ils n'allaient plus se laisser diriger par les partis politiques. Ils allaient avoir leur mot à dire dans l'administration de leur pays. Ils ont très clairement exprimé leur point de vue.

Les députés peuvent décider de ne pas tenir compte de ce message, mais à leurs risques et périls. L'ancien gouvernement n'a pas pris en considération le message qui lui a été transmis au moment de l'Accord du lac Meech. Il n'a pas voulu entendre le message qui lui a été communiqué par l'entremise de la Commission Spicer, qui a coûté 27 millions de dollars aux contribuables canadiens. On a transmis au gouvernement la liste des priorités des Canadiens, et la Constitution n'y figurait pas. Malgré tout, l'ancien gouvernement n'en a fait qu'à sa tête, et nous connaissons tous le sort qui lui a été réservé aux dernières élections.

Les Canadiens n'ont pas changé d'humeur depuis 1992 et 1993. Ils veulent se faire entendre. Ils veulent avoir leur mot à dire. Ils n'en auront pas l'occasion dans le cadre du processus que nous sommes sur le point d'établir.

En fait, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur le processus, mais bien sur le résultat. Nous savions déjà depuis quelque temps ce qui s'en venait, mais rien ne se produit tant que les changements proposés aux limites des circonscriptions électorales n'aboutissent pas sur nos bureaux et ne sont pas diffusés à la population. Tout à coup, on en fait une montagne. Nous savions tous ce qui allait se produire. Ce n'est pas la démarche qui est en cause, mais bien le résultat. Il s'agit d'intérêt personnel, de la peur de perdre son fief. Ce n'est pas correct.

Le problème n'est pas nouveau. Si nous en sommes saisi aujourd'hui, c'est que certaines circonscriptions sont visées et

qu'on va mettre un terme aux audiences publiques qui devraient avoir lieu pour que les Canadiens puissent s'exprimer à ce sujet.

Comment justifier que se trouvent ainsi gaspillés les cinq millions de dollars de l'argent des contribuables qui ont été dépensés jusqu'à maintenant? On a laissé entendre que ce serait pur gaspillage de débourser les trois millions de dollars que risquent de coûter les audiences publiques. Ce ne serait pas gaspiller, à mon avis, que de dépenser trois millions de dollars pour entendre les contribuables de notre pays.

Encore une fois, j'en reviens au sentiment des électeurs. Ils veulent être entendus et les trois millions de dollars qu'il en coûtera pour les entendre seront en fait de l'argent bien dépensé. Les députés d'en face ont maintes fois parlé du nombre des sièges. Ils sont scandalisés que le Parti réformiste appuie quoi que ce soit qui entraînerait un accroissement du nombre de sièges. Rien dans ce projet de loi ne restreint le nombre des sièges. S'il en était autrement, le Parti réformiste appuierait ce projet de loi. Il n'en est rien et je voudrais bien que les députés d'en face me disent pourquoi. L'intention n'est pas là. On a délibérément délaissé cette option.

On met fin à la démarche à quelques jours du début des audiences. Des gens se préparaient à venir faire valoir leur point de vue à ces audiences. Encore là, le gouvernement sait mieux que tout le monde ce qu'il faut faire: «Nous allons décider ce qu'il convient de faire ici et nous vous le ferons savoir». Cela ne fera pas l'affaire des Canadiens.

Je suis scandalisé par ce qui se passe ici. Et pourtant, je ne devrais pas l'être. Le gouvernement n'a jamais eu confiance dans les Canadiens. À bien y penser, les libéraux n'ont même pas eu confiance dans les Canadiens pour choisir leurs propres candidats. Le parti a dû s'en mêler parce qu'il ne croyait pas que les Canadiens allaient choisir les bons candidats. Le gouvernement ne croit pas dans la révocation des députés. Il ne fait pas confiance aux Canadiens à cet égard.

Ce parti est dirigé par un homme qui trouve les référendums révoltants. L'idée même d'écouter ce que les Canadiens ont à dire sur des questions importantes lui répugne. Je crois que cette position lui retombera sur le nez un jour. Or, le gouvernement est capable d'agir lorsqu'il le veut. Lorsqu'il en va de son intérêt, il peut être bigrement vite sur ses patins. Il y a un domaine où les Canadiens auraient bien voulu qu'il bouge. Nous voulions qu'il fasse quelque chose et nous étions prêts à l'appuyer. Il s'agit des régimes de retraite plaqués or. Nous aurions pu, et nous aurions dû, agir dans ce domaine, mais rien ne se passe. Nous entendons dire: «Qu'est-ce qui presse? Nous sommes ici pour quatre ans.» Le gouvernement actuel n'est peut-être pas pressé à ce propos, mais les Canadiens le sont. Ils veulent qu'on agisse. Le gouvernement peut bouger à propos de la question à l'étude, mais il ne peut pas le faire en matière de régime de retraite.

• (1550)

On s'est interrogé hier à la Chambre sur la légalité de ce processus. La réponse donnée à cette question n'avait aucun rapport avec la question. Comme le gouvernement, je suppose, n'a pas sollicité d'avis juridique, il ne peut pas nous dire si tout ce processus est effectivement légal.

Je vois certaines similarités ici entre l'entente annulée concernant l'aéroport Pearson et ce que nous sommes sur le point de faire aujourd'hui. Cette entente a été annulée non pas parce que le projet n'était pas bon, mais à cause du processus.

M. Mifflin: J'invoque le Règlement, monsieur Le Président. Votre Honneur a la réputation d'être indulgent en matière de pertinence, mais quel rapport les points que soulève le député—qui parle de tout et de rien—peuvent bien avoir avec la mesure à l'étude?

Le Président suppléant (M. Kilger): Le rappel au Règlement du député ne me paraît pas fondé. Nous reprenons donc le débat, et la parole est au député de Simcoe-Centre.

M. Harper (Simcoe-Centre): Monsieur Le Président, l'argument que j'étais sur le point d'exposer portait sur la similarité entre l'annulation de l'entente concernant l'aéroport Pearson et le processus dans lequel nous sommes sur le point de nous embarquer en l'occurrence. Ce que je veux faire comprendre, c'est qu'il ne s'est rien fait depuis que l'entente concernant l'aéroport a été annulée il y a quatre mois. Nous sommes sur le point de changer l'entente actuelle, et je prétends qu'il ne va rien se passer. Rien n'aura été réglé quand viendra le temps des prochaines élections. C'est un des vrais dangers que présente cette opération.

Je voudrais faire quelques observations pour récapituler. Le gouvernement doit faire davantage confiance aux Canadiens qui sauront examiner le problème et faire ce qui s'impose. On entendra des choses très intéressantes aux audiences qui étaient prévues. Il ne faut pas gaspiller les millions de dollars qu'on a déjà dépensés jusqu'ici. C'est pourtant ce que nous allons faire. Nous aurons dépensé en vain 5 millions de l'argent des contribuables.

Ce processus n'appartient pas à l'arène politique. Étant donné qu'ils sont directement intéressés, comment les politiciens peuvent-ils aborder cette question en toute objectivité et faire ce qui est préférable pour les Canadiens? Je prétends qu'en appuyant cette mesure, nous supprimons toute chance de changement avant les prochaines élections.

Je termine sur ces paroles. Je remercie la Chambre de m'avoir permis de faire cet exposé. Je n'appuierai certainement pas le projet de loi C-18.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur Le Président, je prends également la parole pour parler de la question dont la Chambre est saisie, soit la révision des limites des circonscriptions électorales.

D'après ce qu'on peut voir, il est clair que les Canadiens sont mécontents de la façon dont on s'y est pris pour procéder à cet examen et pour proposer des changements. De plus, ils sont raisonnablement d'accord sur les raisons de leur mécontentement: ils n'accepteront pas de jugements d'en haut sans de plus amples consultations.

Les étapes préliminaires qui ont mené au redécoupage proposé ne prévoyaient pas de consultations au niveau local. Ce n'est pas suffisant de promettre aux gens qu'ils pourront donner leur avis plus tard parce qu'ils savent à quel point il est difficile de

modifier ces propositions une fois qu'elles ont été élaborées. Les Canadiens nous ont encore une fois envoyé un message clair: ils n'accepteront pas une autre décision arbitraire du gouvernement.

Dans ma propre circonscription, lorsqu'on a publié une carte dans un cahier spécial du journal local, j'ai entendu beaucoup d'électeurs faire les mêmes remarques. Tout d'abord, ils ont été très surpris d'apprendre qu'on envisageait de réviser les limites. Pour la plupart d'entre eux, c'était la première fois, en voyant cette carte dans le journal, qu'ils entendaient parler de cette initiative. Ils ont aussi exprimé de l'incrédulité. Comme nous avons tous tellement insisté, durant la campagne électorale, sur la nécessité de consulter la population et comme le gouvernement a respecté cet engagement après les élections, les Canadiens avaient de la difficulté à croire que nous étions prêts à retourner à l'ancien style de gouvernement, c'est–à–dire le style descendant.

En tant que députés, nous avons tous travaillé fort pour gagner la confiance de nos électeurs, et je sais que beaucoup d'entre nous ne veulent pas risquer de perdre cette confiance alors que ce danger peut être si facilement évité.

J'ai aussi entendu mes électeurs exprimer de la colère. Les gens étaient en colère non seulement parce que le gouvernement n'avait pas pris la peine de les consulter, mais aussi à cause de la somme incroyable investie dans cette initiative. Les contribuables se demandaient quelle était l'utilité de dépenser de cette façon leur argent durement gagné, où était la nécessité d'une telle dépense. Ils se demandaient pourquoi personne ne s'était donné la peine de leur parler de cela plus tôt et pourquoi personne ne leur avait demandé leur opinion.

• (1555)

En tant que député de Fredericton—York—Sunbury, je peux vous dire que j'ai senti à quel point les recommandations étaient impopulaires lorsque les gens m'ont demandé quel était mon rôle ou ma responsabilité dans le processus. Les gens n'étaient pas contents et c'est pourquoi je me sens obligé, aujourd'hui, d'intervenir pour encourager le gouvernement à interrompre le processus.

Je sais qu'il est nécessaire, à bien des égards, de modifier les limites des circonscriptions électorales, mais je m'objecte à la façon dont la délimitation a lieu et je remets en question certaines règles qui s'appliquent actuellement au processus. J'ai déjà fait valoir mes objections au processus. Je reste convaincu que les décisions doivent tenir compte de l'avis du plus grand nombre possible de personnes touchées. Cependant, je me demande combien de Canadiens connaissent les critères qui guident les décisions.

Nous devons admettre que les décisions dont nous parlons ici ont de grandes répercussions sur la culture politique du Canada. En général, les gens en viennent à s'identifier à leur collectivité et à leur région. Nous appartenons à plusieurs types de communautés, chacune ayant ses limites propres. Pour bien des raisons, nous nous identifions à notre communauté professionnelle, à notre groupe religieux et à notre groupe social. Beaucoup aussi aiment s'identifier à une communauté politique.

J'ai pu vérifier ce sentiment d'identification lors de la dernière campagne électorale. J'ai travaillé avec des gens de tous les partis qui ont parcouru de très longues distances à plusieurs reprises et qui ont négligé certains aspects de leur vie en raison de leur engagement dans la campagne électorale. Le 25 octobre était leur point de mire.

On commet une injustice lorsque, tout à coup, on dit aux gens qu'ils n'ont plus à se sentir d'appartenance à la région qu'ils ont toujours connue et qu'ils doivent dès lors s'adapter à un autre contexte. Cette transition n'est toutefois pas difficile à faire et est même bien accueillie quand les personnes visées par les changements participent au processus décisionnel entraînant leur transfert d'un secteur à un autre.

En fait, l'engagement est bien reconnu d'entrée de jeu; c'est le genre de conscience sociale et politique que nous voulons promouvoir auprès des Canadiens. Imposer aux gens des limites de circonscriptions électorales modifiées arbitrairement va à l'encontre des principes fondamentaux de l'inclusion et de l'appartenance.

Je reconnais que le remaniement de la carte électorale est nécessaire quand d'importants changements démographiques se produisent. Parfois, tout le pays doit faire l'objet d'un remaniement, et parfois, seules certaines régions doivent subir des modifications.

À bien des égards, les changements proposés pour le Nouveau–Brunswick sont insensés. Ainsi, toutes les régions rurales ont été retirées de ma circonscription et transférées à celles de mes collègues. Si j'étais égoïste, j'appuierais les changements proposés, car ils me simplifieraient beaucoup la tâche. Je n'aurais plus à parcourir d'énormes distances pour aller aux extrémités de ma circonscription, et je m'occuperais seulement de questions liées au milieu urbain au lieu de me préoccuper de problèmes ruraux et urbains comme l'exige la carte électorale actuelle.

Mais ce n'est pas cela le travail d'un député, et je ne veux pas que soit sacrifié le riche amalgame urbain et rural qui fait de notre circonscription un endroit unique où il fait bon vivre. De toute évidence, les raisons qui m'incitent à appuyer cette motion proposant de suspendre l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne sont pas motivées par des intérêts personnels ou politiques. Je sais qu'il en est de même pour mes collègues dont l'opinion rejoint la mienne.

Je connais les gens de ma circonscription tout comme les autres députés connaissent les citoyens des leurs. Nous travaillons fort pour bâtir des collectivités avec nos électeurs. Par ailleurs, les gens connaissent les complexités et les particularités de leurs circonscriptions. Ce sont eux qui devraient décider où il convient d'établir les limites et sur quels principes devraient s'appuyer les changements.

Je ne mets pas en doute la compétence ou les intentions des commissaires, mais des spécialistes de l'extérieur ne connaissent pas nos milieux politiques ni les gens qui y vivent. Ils ne

peuvent décider d'une manière éclairée de modifier la vie de nombreux citoyens sans consulter ceux–ci au premier chef.

Je crains aussi que, si le gouvernement allait de l'avant avec la réforme de la carte électorale, les gens auraient l'impression qu'il ne s'occupe pas de sa grande priorité, la création d'emplois et le développement économique. Je crois aussi qu'il aurait de la difficulté à convaincre les Canadiens qu'il agit avec prudence, eu égard à la saine gestion financière dont il reconnaît la nécessité.

Je crains qu'il ne soit indéfendable de dépenser des millions de dollars pour réviser les limites des circonscriptions, compte tenu des difficultés économiques que connaissent tant de Canadiens. On sait que le gouvernement est honnête et travailleur, qu'il se préoccupe des citoyens. On sait qu'il pratique une saine gestion financière, qu'il ne donne pas dans les excès. Nous avons un plan pour aider les Canadiens à traverser les difficultés actuelles afin que notre pays soit fort, uni et en mesure d'affronter le XXI^{e} siècle.

• (1600)

Il nous faut nous rappeler nos propres priorités et, en conséquence, admettre notre erreur sans accuser personne. Bref, nous devons prendre nos pertes et passer à autre chose. Les Canadiens en ont assez des gouvernements qui cherchent à justifier leurs erreurs ou qui refusent de les admettre. Nous avons plus de maturité. Nous devons passer à autre chose.

Je me joins aux autres députés qui se sont prononcés contre une révision immédiate des circonscriptions et je me dis d'accord pour qu'on suspende le processus jusqu'à ce que les Canadiens puissent y participer davantage dès le départ.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur Le Président, il m'apparaissait important d'intervenir au cours de ce débat qui a comme objectif de retarder de 24 mois la démarche entreprise par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Il m'apparaissait important de le faire puisque procéder au redécoupage des circonscriptions électorales, ce n'est pas simplement un exercice pour des fins de statistiques ou encore pour des géographes en herbe qui souhaiteraient exercer leur métier et avoir l'occasion de parfaire leurs connaissances. Procéder au redécoupage des circonscriptions électorales, ça peut avoir comme effet de modifier les habitudes des citoyens et des décideurs dans un milieu de vie donné.

Pour mon comté de Mégantic—Compton—Stanstead, si la réforme telle que nous la connaissons maintenant devait aller de l'avant, elle aurait des conséquences je dirais désastreuses. C'est pourquoi il faut donc, avant de procéder à un tel redécoupage, préciser les principes sur lesquels on veut faire les changements qui peuvent, en certaines circonstances, être nécessaires.

Dans la loi actuelle, on constate qu'un des premiers principes concerne la représentation égale des électeurs. C'est un principe qui est fondamentalement louable, puisqu'il faut faire en sorte, en démocratie, que certains groupes d'individus n'aient pas plus de pouvoir ou une représentation plus forte que certains autres groupes. Mais il faut également tenir compte d'autres principes, et je fais allusion particulièrement au respect des milieux de vie ou, autrement dit, aux communautés d'intérêts, tel qu'on le mentionne dans les textes qui nous sont soumis.

Lorsqu'on procède à un tel exercice, il faut également s'assurer du renforcement du sentiment d'appartenance de nos populations et non pas les rediviser et faire en sorte qu'on se retrouve dans une situation où des années passeront avant que ce sentiment d'appartenance puisse ressurgir. C'est pourquoi, dans les quelques minutes qui viennent, j'aimerais expliquer de façon très concrète les effets qu'auraient les changements proposés dans ma circonscription électorale de Mégantic—Compton—Stanstead.

Je rappelle d'abord que le comté de Mégantic—Compton—Stanstead, dans sa situation actuelle, au moment où on se parle, représente une population de 75 000 personnes, que ce comté est situé presque exclusivement dans la région administrative n^{o} 5, c'est–à–dire dans l'Estrie, au Québec, que ce comté compte deux municipalités régionales de comté, ces structures que l'on s'est données il y a une vingtaine d'années ou presque et qui ont comme objectif de planifier le développement économique et social de certaines communautés. Donc, deux MRC qui sont incluses en entier dans le comté actuel et quatre autres MRC qui sont incluses de façon partielle. Je parle de la MRC du Granit, qui couvre la région de Lac–Mégantic, où la presque totalité des municipalités se retrouvent dans le comté de Mégantic—Compton—Stanstead.

• (1605)

Il y a également la MRC de Sherbrooke où deux municipalités sur huit se retrouvent dans mon comté, de même que la MRC de Memphrémagog dont presque la moitié des municipalités sont dans mon comté actuellement, et quelques municipalités qui appartiennent au comté provincial de Beauce, tout près de Lac–Mégantic.

Il s'est développé et la situation proposée ferait en sorte que le comté de Mégantic—Compton—Stanstead serait scindé en deux où on y retrouverait un nouveau comté qui porterait le nom de Mégantic—Frontenac et un autre comté qui, lui, porterait le nom de Compton—Stanstead. Pour ce qui est du comté de Mégantic—Frontenac, ce nouveau comté inclurait principalement les municipalités de Lac–Mégantic et des environs de Lac–Mégantic, ainsi que les municipalités de la région de Thetford Mines.

Ceci aurait pour effet de mettre en péril ce dont je parlais il y a quelques minutes, c'est–à–dire l'espèce de sentiment d'appartenance qui s'est créé au cours des années entre la région de Lac–Mégantic et l'ensemble de l'Estrie.

Je vous donne un exemple très concret. Dernièrement, deux MRC de mon comté, la MRC du Haut–Saint–François qui couvre la région d'East Angus, Cookshire et La Patrie, de même que la MRC du Granit qui, comme je viens de le mentionner, couvre la région de Lac–Mégantic, se sont entendues sur un projet de développement économique dans le domaine touristique d'une importance capitale autour du Mont–Mégantic qui lui est à cheval sur les deux MRC concernées.

Cela a pris des années de discussions pour venir à bout de mettre ensemble ces populations et de faire en sorte qu'elles voient leur développement économique dans un sens commun, c'est-à-dire qu'elles orientent leur action pour faire en sorte de développer ce site touristique extraordinaire et participer de cette façon à l'accroissement de l'activité économique dans ce secteur. Eh bien, si on procédait au redécoupage tel que je viens de le mentionner, la région de Lac-Mégantic se retrouverait avec la région de Thetford Mines et aurait donc à se partager entre deux régions administratives: d'une part la région administrative de Québec, et d'autre part la région administrative de l'Estrie qui contient Sherbrooke et sa région.

Cela voudrait donc dire multiplication des intervenants au niveau politique; on a à rencontrer un plus grand nombre de députés, à leur faire valoir nos dossiers, un plus grand nombre de fonctionnaires, à apprendre à vivre ensemble, ce qui, je le répète et c'est un facteur important, prend des années à construire.

Voilà un exemple très concret des effets d'une décision que la commission pourrait prendre en redivisant ce comté en deux nouveaux comtés. Ces décisions ont des effets dans la vie quotidienne des citoyens.

Ce n'est donc pas une décision qu'il faut prendre à la légère, ce n'est donc pas une décision qui doit être prise par les fonctionnaires seulement, mais il faut prendre le temps nécessaire pour aller consulter les intervenants, la population en général et s'assurer que les comtés et le redécoupage qui sera fait vont vraiment aller dans le sens des intérêts de ces populations.

J'ai parlé plus spécifiquement du comté de Mégantic—Compton—Stanstead, mais comme président du caucus régional du Bloc en Estrie, je me dois de mentionner que le même exercice aurait pour effet de modifier considérablement le comté de Brome—Missisquoi, ainsi que le comté de Richmond—Wolfe et celui de Frontenac.

Et je reviens au début de mon intervention: Quel est le motif premier pour lequel on veut procéder à ce changement? C'est pour faire en sorte que la représentation de chacun des comtés soit plus uniforme, s'assurant de cette façon d'une représentation plus équitable des populations.

• (1610)

J'aimerais vous soumettre quelques chiffres éloquents à cet égard. Si on prend la situation actuelle, comparativement à ce qui est proposé dans la réforme, le comté de Frontenac compte actuellement environ 61 000 personnes; dans le nouveau comté de Mégantic—Frontenac, ce comté aurait une population d'environ 72 000 personnes. Donc, il y a un équilibre qui se rétablit à ce niveau.

Dans le comté de Brome—Missisquoi, il y a une différence d'à peine 8 000 personnes, et dans le comté de Richmond—Wolfe, la différence se chiffre à une dizaine de mille de population au maximum. Dans le comté que je représente, il y aurait un changement d'à peine 2 000 personnes. Donc, cet argument, en ce qui concerne les circonscriptions de l'Estrie, ne tient pas.

C'est pourquoi j'appuierai le projet de loi C-18 qui a pour effet de retarder cette démarche et de prendre le temps nécessaire pour aller consulter la population, impliquer également les représentants et les députés de chacun des comtés et faire en sorte que le jour où on arrivera avec un changement, celui-ci sera au bénéfice de l'ensemble des citoyens qu'on représente.

[*Traduction*]

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur Le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à la motion d'attribution de temps ou de clôture dont la Chambre est saisie.

Cette motion porte sur le projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Il n'est pas bon du tout que le gouvernement mette fin au débat pour que le projet de loi soit adopté plus rapidement.

Je me demande si le gouvernement ne fait pas preuve d'arrogance, d'une arrogance glaciale, face au Parlement. Ce serait vraiment un record de tous les temps puisque même les conservateurs ont mis plus de cinq mois à atteindre un tel sommet de l'irrespect envers le Parlement.

Je suis contre le projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. J'estime qu'il faut laisser le processus amorcé il y a quelque temps en vertu de l'ancienne loi suivre son cours jusqu'à son terme. Je suis d'avis qu'on a consacré assez de temps, d'énergie et d'argent jusqu'à maintenant au processus qu'il serait irresponsable de la part du gouvernement de vouloir l'interrompre.

Je suis consciente des critiques faites à l'endroit du processus de révision des limites des circonscriptions électorales dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis politiques. Je suis également consciente du fait que le processus actuel de révision des limites des circonscriptions a été retardé par la législature précédente pour la raison qu'un nouveau processus pouvait être mis en oeuvre avant la convocation des élections générales de 1993.

Ce qui s'est produit, c'est que le comité spécial de la Chambre des communes sur la réforme électorale a manqué de temps et n'a pas pu étudier la question. Donc, le processus que l'on considère maintenant a commencé et s'est poursuivi jusqu'à ce que les commissions provinciales proposent de nouvelles limites et s'apprêtent à tenir, très prochainement, des audiences publiques.

Qu'arrivera-t-il si le projet de loi C-18 est adopté? Nous savons que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sera chargé de revoir le processus et de faire des recommandations de modifications. Pouvons-nous être assurés que les propositions qui résulteront de cette étude seront mis en place avant les prochaines élections générales? Je ne pense pas.

Nous avons en place un processus qui, s'il se poursuivait normalement, conduirait à de nouvelles limites pour les prochaines élections. De cela nous sommes sûrs. Par conséquent, les prochaines élections donneraient une représentation reflétant l'évolution démographique attestée par le dernier recensement. Prendre des mesures pour empêcher ce processus n'a aucun sens. Je voudrais, à ce stade, m'associer à la position du Board of Trade de Brampton qui disait dans une lettre du 22 mars 1994 au premier ministre: «Il n'est ni normal ni nécessaire qu'un comité

d'examen soit constitué maintenant et annule le processus public.»

• (1615)

En tant que députés, nous ne sommes pas propriétaires de notre circonscription. Nous ne devrions pas nous sentir menacés par les changements proposés si ceux–ci représentent l'évolution de la population. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons des recensements tous les 10 ans. Cela nous permet de retracer les limites pour qu'elles représentent mieux la répartition de la population.

Si le projet de loi C–18 est adopté, les prochaines élections générales se tiendront en fonction de limites qui témoignent de la situation démographique de 1980. Si le gouvernement s'inquiète tellement du processus de redécoupage et de la formation de circonscriptions de populations à peu près égales, rien ne l'empêche de confier au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre l'étude en profondeur de nouvelles règles et la préparation éventuelle d'un projet de loi qui remplacerait la loi actuelle.

Pourquoi suspendre le processus alors qu'il est en cours? Ce n'est certainement pas parce que le gouvernement a obtenu une majorité avec les limites actuelles et qu'il ne veut pas faire de changements avant les prochaines élections. Ce n'est certainement pas la nouvelle politique du livre rouge.

Si le projet de loi C–18 est adopté et si le processus de découpage électoral est suspendu encore une fois, à cause de manoeuvres politiques, et si, comme je le pense, il ne reste plus assez de temps, après que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre aura présenté son rapport, pour faire entrer en vigueur les nouvelles limites des circonscriptions électorales, nous nous ferons alors complice du genre de politique que les Canadiens ont rejetée aux dernières élections générales.

Ce n'est sûrement pas ce que veut le gouvernement. Ce n'est pas ce que veut le Parti réformiste du Canada. Continuons donc avec le système actuel. Laissons les audiences publiques commencer. Ainsi, nous serons certains que des nouvelles limites seront en vigueur d'ici les prochaines élections. L'argent déjà dépensé n'aura pas été dépensé en vain.

Toutefois, si le gouvernement maintient que le processus de révision est imparfait, ce qui pourrait fort bien être le cas, les ministériels savent ce qu'ils peuvent faire. Ils peuvent recourir aux nouvelles règles, renvoyer la question au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, lui demander de faire un rapport, présenter un projet de loi que nous pourrions adopter, s'il est raisonnable, afin qu'une nouvelle procédure puisse entrer en vigueur à temps pour le prochain recensement.

Pour terminer, je tiens à redire que je m'oppose à la motion de clôture. Nous n'avons pas suffisamment débattu cette motion. Il s'agit d'un point extrêmement important. C'est une question de principe pour la Chambre et les Canadiens. Devons–nous permettre au gouvernement de limiter le débat pour que les libéraux aient la chance de se présenter aux prochaines élections avec des limites inchangées depuis 1980 ou devons–nous tenir compte des coûts qui ont été engagés, du travail qui a été fait et des pressions publiques qui sont exercées sur les politiciens pour mettre de l'ordre dans leurs affaires?

De toute évidence, le gouvernement semble vouloir ne pas tenir compte des souhaits des gens. Pas nous. C'est pourquoi nous rejetons cette motion et ce projet de loi.

Ce matin, un ministériel disait ne pas arriver à comprendre que le Parti réformiste puisse souscrire à un processus qui aurait pour effet d'accroître encore le nombre des sièges à la Chambre. Je n'arrive pas à comprendre que le député ne voyait pas que c'est précisément pour cette raison que notre parti ne peut pas appuyer le projet de loi C–18. Je le répète, cette mesure ne renferme aucune disposition visant à geler ou à réduire le nombre des sièges. Si cela avait été le cas, le gouvernement aurait assurément pu compter sur l'appui du Parti réformiste.

Un autre aspect me préoccupe. Le député—je crois qu'il s'agit du député de Waterloo—a déclaré que lui–même et ses électeurs étaient parfaitement satisfaits des limites actuelles de leur circonscription. Je comprends, mais je me demande si sa circonscription n'a pas connu une augmentation du nombre de ses habitants. La circonscription de Mission—Coquitlam que je représente comptait 116 000 habitants en 1991 et en compte aujourd'hui environ 125 000, soit une augmentation de 26 p. 100 par rapport au dernier recensement. Dois–je négliger ce facteur parce que je suis satisfaite de la taille actuelle de mon territoire? Que fait–on de la représentation proportionnelle à la population?

Il est grand temps que nous agissions en politiciens responsables.

• (1620)

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur Le Président, je suis réellement stupéfait de certains propos que j'ai entendus aujourd'hui. Il est vraiment incroyable que le Parti réformiste puisse s'opposer à ce point au projet de loi.

Fait révélateur, un des premiers appels téléphoniques que j'ai reçus à ce sujet, il y a quelques semaines, venait de l'Association du Parti réformiste de ma circonscription. Elle craignait beaucoup que les modifications proposées ne transforment tellement la circonscription d'Algoma que ni le député actuel ni aucun député à venir ne puisse offrir à ses électeurs les services auxquels ils sont maintenant habitués.

J'ai également été étonné d'entendre les députés du Parti réformiste réclamer le maintien du processus tel qu'il a été conçu. Les affaires influencent le Parti réformiste plus que tout autre groupe.

En affaires, on dit souvent qu'il faut réduire les pertes. J'admets que, malheureusement, on a utilisé plusieurs millions de dollars pour entamer ce processus, mais que dire des erreurs incalculables coûtant des millions de dollars qui risquent de se produire si nous permettons qu'il se poursuive? À mon avis, nous devrions réduire nos pertes.

Nous n'avons pas les moyens de laisser ce processus se poursuivre, étant donné l'ensemble de règles qui ne servent efficacement ni les Canadiens ni le Parlement. Je ne dis pas que nous devrions adopter des règles qui servent les députés individuellement. Dans la nouvelle circonscription d'Algoma—James Bay,

je serais heureux d'être au service de collectivités du Grand Nord, comme Hearst et Kapuskasing, Dubreuilville, Chapleau, etc.

J'en serais heureux, mais je ne suis pas certain que les habitants seraient très bien servis par un député d'une nouvelle circonscription qui s'étendrait du lac Huron jusqu'à la baie James.

Les seuls changements proposés pour ma circonscription sont une raison suffisante d'étouffer tout le processus. Je sais qu'il y a beaucoup de problèmes dans ce pays. Il n'y a qu'à regarder la circonscription d'Algoma pour voir—et ce, avec tout le respect que j'ai pour la commission qui a fait de son mieux avec les ressources dont elle disposait—combien les changements proposés sont franchement irréalistes et ridicules.

La décision de continuer le processus ne servirait ni les habitants du nord de l'Ontario que je représente, ni les Canadiens en général. Je comprends qu'il y a des centres urbains où les circonscriptions se sont grandement accrues, et nous devons faire quelque chose contre cela.

Il est tout aussi difficile de représenter une vaste région géographique qu'un grand nombre d'habitants. Ma circonscription regroupe actuellement quelque 40 collectivités, dont 40 présidents de conseil municipal, maires ou chefs indiens. Ils ont autant besoin que les électeurs d'un grand centre urbain de mon attention personnelle, que j'aille leur rendre visite, leur parler.

J'estime que si la représentation fondée sur la population est importante, celle par région géographique l'est tout autant. Pour 100 000 ou 200 000 personnes dans une région géographique limitée, il faut beaucoup de personnel si l'on veut voir aux besoins de toutes ces personnes. Le député peut se déplacer assez facilement au sein d'une telle région.

Si l'on a une circonscription comme la circonscription actuelle d'Algoma, où il faut sept heures et demie de route pour aller d'un bout à l'autre, peu importe la quantité de personnel, cela ne peut remplacer le député qui doit rendre visite aux collectivités de sa circonscription.

Si l'on augmente l'étendue des circonscriptions rurales sous prétexte que la représentation proportionnelle à la population est la seule à laquelle on croit, il ne faut pas oublier que les collectivités se trouvant à une grande distance les unes des autres ne pourraient plus toutes avoir accès à leur député. Ce problème ne se pose pas dans les centres urbains. C'est une représentation d'un genre différent. Si nous n'interrompons pas ce processus afin d'examiner sérieusement la question, nous ne prendrons jamais conscience du déplacement qui se produit des régions rurales vers les centres urbains, du déplacement inexorable qui s'exerce à cause des règles actuelles.

• (1625)

Dans le nord de l'Ontario, il y a 12 circonscriptions si l'on inclut celle de Parry Sound—Muskoka; la proposition réduirait ce nombre à 10. Nous avons déjà perdu des sièges auparavant et, si la tendance se maintient, la prochaine fois le total pourrait passer à 9 ou 8. D'où viennent les citadins? À moins d'être nés dans les grands centres urbains, ils viennent des régions rurales. Et pourquoi se déplacent-ils ainsi? À cause de l'économie du pays. Lorsqu'ils ne trouvent pas de travail dans leur propre région, les gens vont vers les villes, même s'il n'y a pas davantage de travail en ville.

Nous avons vu la population se déplacer des régions rurales vers les villes partiellement à cause de l'économie. Est-ce qu'on devrait permettre aux variations dans les courants économiques de modifier aussi profondément nos circonscriptions électorales?

Les beaux jours pourraient revenir et ils reviendront sans aucun doute sous un gouvernement libéral. En fait, le livre rouge est presque devenu un livre de chevet; il est évident que les partis de l'opposition l'ont lu. Je suis convaincu que le livre rouge à lui seul a contribué davantage à l'alphabétisation que tout autre document publié récemment. J'incite les gens à le relire; ils y verront que nous nous sommes engagés envers les régions rurales du Canada. En favorisant l'adoption de ce projet de loi, nous reconnaissons l'importance du Canada rural. Nous permettons aux Canadiens de donner sérieusement leur avis sur la délimitation des circonscriptions électorales et d'oublier que la seule représentation possible est la représentation basée sur la population.

Encore une fois, sauf le respect que je dois à la commission, je crois qu'il serait beaucoup plus sensé, et je le ferai d'ailleurs valoir auprès du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, non seulement de revoir la question de la représentation mais aussi de faire en sorte que la première version des nouvelles cartes électorales soit établie après consultation du public. À tout le moins, les représentants du public au niveau fédéral, les députés, devraient avoir leur mot à dire et je ne m'opposerais pas à ce que les candidats aux dernières élections le puissent également. Il ne s'agit pas ici d'une question partisane. La délimitation des circonscriptions n'est pas une affaire partisane et ne doit pas l'être.

Tous les partis qui ont participé à la campagne électorale dans Algoma reconnaissent la nécessité d'assurer une représentation équitable aux régions rurales au Canada et il ne fait aucun doute que la représentation des régions urbaines doit aussi être révisée en profondeur. Si, pour des raisons économiques ou autres, une circonscription voit sa population passer à 200 000 habitants, ne serait-il pas plus sensé d'établir une nouvelle délimitation de manière à créer deux circonscriptions de 100 000 électeurs chacune? Au lieu de créer un effet domino à la grandeur d'une province, pourquoi ne pas tout simplement intervenir là où il y a des problèmes?

Nous voudrons peut-être ajouter des sièges au Parlement, mais la question pourra être débattue plus tard. Nous ne pourrons pas retarder indéfiniment l'accroissement du nombre de sièges à la Chambre, mais nous voulons savoir à quelle vitesse leur nombre croîtra. Toutefois, si des correctifs doivent être apportés, il serait de loin préférable de le faire dans les régions où des problèmes se posent et d'y apporter les changements qui conviennent.

Dans le cas du nord de l'Ontario, par exemple, les changements proposés sont tellement farfelus et considérables qu'ils défient la logique. Les cas de la circonscription d'Algoma et de la circonscription projetée d'Algoma—Baie James sont des exemples typiques de l'inefficacité du système proposé. Je conseille aux députés réformistes, pour qui j'ai beaucoup de

respect, de réfléchir aux arguments qu'ils invoquent contre le Canada rural. Nous avons besoin d'un système efficace.

À cet égard, j'ajouterai qu'il ne s'agit pas de limiter la discussion. Nous voulons donner aux Canadiens le temps d'examiner les nouvelles règles et moins nous prendrons de temps ici, plus nous en laisserons aux Canadiens.

• (1630)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur Le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur ce projet de loi visant à suspendre l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Je désire me prononcer en faveur du projet de loi, parce qu'il me semble que nous ne sommes pas prêts à faire les changements proposés par la commission de réforme de la carte électorale.

Il y a quelques années, à la suite de la proposition d'une commission électorale provinciale de faire disparaître un comté dans l'est du Québec, nous avions entrepris une démarche semblable afin de préciser les critères qui devaient définir un comté. L'étude tenait compte non seulement de la population du comté, mais aussi d'autres éléments tels que la superficie du territoire, le nombre de municipalités, les MRC, etc.

Donc aujourd'hui, il m'apparaît important que l'on vote en faveur de ce projet de loi et qu'on ne retienne pas l'amendement proposé par le Parti réformiste pour nous permettre d'avoir une position plus claire concernant ce qui devrait constituer la carte électorale de l'avenir.

Je veux donner comme exemple la situation qui prévaut dans l'est du Québec. Il y a présentement cinq comtés dans l'est du Québec: le comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine représenté par un député du Parti libéral du Canada, M. Patrick Gagnon, le comté de Gaspé représenté par M. Yvan Bernier, du Bloc québécois, le comté de Matapédia—Matane représenté par M. René Canuel, celui de Rimouski—Témiscouata représenté par M^me^ Suzanne Tremblay, de même que le comté de Kamouraska—Rivière-du-Loup que je représente. Dans la proposition de la commission électorale, ces cinq comtés deviennent quatre.

On peut se rendre compte des écarts significatifs qui se retrouvent au niveau des quatre comtés. Par exemple, dans le comté de Gaspé, selon la nouvelle carte électorale, il y aurait plus de 330 kilomètres séparant les villes d'Amqui et de Gaspé. Je me permettrais de dire 330 kilomètres en été et 1 000 kilomètres en hiver.

De plus, j'aimerais dire que chacun des cinq comtés existants a développé une culture qui lui est spécifique. Cette culture est en place depuis plusieurs années, elle n'a pas commencé à exister lors de la création des comtés, elle était déjà en place lorsqu'ils ont été délimités. Il s'est créé une certaine homogénéité dans le tissu social qui se rattache à la vocation socio-économique de chaque comté, à ses particularités géographiques et à son histoire. La proposition de réforme électorale, qui ne fait qu'un calcul démographique, qu'une division d'un nombre de population pour un territoire donné, ne correspond pas du tout aux exigences du développement dans une région comme la nôtre.

Je pense qu'il y a d'autres critères à prendre en considération parce que sinon, on maintient le cercle vicieux actuel en signalant que s'il y a baisse de population dans une région, si la population diminue, on diminuera donc le nombre de représentants, le nombre de députés. Et s'il y a moins de députés, donc il y a moins d'influence au gouvernement et ainsi la détérioration de nos régions continue. Pour le monde rural, une carte électorale qui ne serait déterminée qu'en fonction du nombre de résidants, serait presqu'un affront.

Il nous apparaît donc important de prendre le temps de réviser la situation et de trouver d'autres critères à appliquer à la délimitation des comtés. À la rigueur, je peux vous dire que nous préférerions le statu quo à une nouvelle carte électorale qui ferait disparaître un comté dans l'est du Québec. Avec le retrait d'un comté dans l'est du Québec, les futurs députés élus dans ces circonscriptions se retrouveraient avec un comté aux limites territoriales démesurées. Cela suppose l'ajout de nouvelles municipalités.

Par exemple, dans mon comté de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui deviendrait un comté incluant la MRC de Témiscouata, il y aurait plus de 60 municipalités se regroupant dans quatre municipalités régionales de comtés différentes: les Basques, 11 municipalités; Rivière-du-Loup, 16 municipalités; Kamouraska, 18 municipalités; Témiscouata, 20 municipalités. Il faudrait peut-être, à ce moment-là, prolonger les congés parlementaires pour nous permettre d'être plus présents dans nos comtés.

• (1635)

Je peux vous donner aussi comme exemple que le nombre de personnes passerait dans le comté, de 73 747 à plus de 88 000 personnes sur un territoire qui est vraiment démesuré. Mais il y a aussi des impacts économiques négatifs à la disparition d'un comté comme celui-là, parce que ça mènerait à des demandes financières supplémentaires. Or, dans le contexte économique difficile dans lequel nous vivons, il n'est pas assuré que ces comtés-là, au moment où on serait quatre plutôt que cinq, bénéficieraient d'une hausse de crédits financiers pour continuer leur développement économique, ce qui hypothéquerait finalement la représentation pour chacune des municipalités.

S'il devait y avoir une augmentation des crédits financiers, la question serait de savoir si la hausse serait significative et répondrait adéquatement aux demandes des municipalités. Donc, cette réforme de la carte aurait toutes sortes d'effets administratifs, par exemple, sur les territoires couverts par les centres d'emplois du Canada, différents éléments de ce type-là qui nous apparaissent non pertinents à ce moment-ci, où finalement il y a beaucoup plus de questions d'insécurité dans la population par rapport aux effets des réformes, par exemple, dans la région de l'Est du Québec, sur la question de l'assurance-chômage. Seulement la question de l'accroissement du nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux primes, c'est déjà quelque chose avec

laquelle la région a à réagir rapidement et a à se prendre en main sans qu'on ajoute d'autres contradictions comme celle de diminuer le nombre de comtés.

Les propositions formulées par la commission visant à modifier les frontières actuelles des comtés de l'Est du Québec soulèvent donc de nombreuses interrogations. Donc, je vous parle ici en tant que député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, mais aussi en tant que président du caucus des députés du Bloc québécois de l'Est du Québec. Je pense aussi que tous les députés de l'Est sont sûrement conscients de l'impact qu'aurait une telle décision et on privilégierait beaucoup plus de maintenir le statu quo, et c'est dans ce sens–là qu'il nous apparaît que le projet de loi qui permet de gagner du temps, peut–être de faire que la commission puisse réfléchir sur d'autres critères dont on pourrait tenir compte dans l'avenir, pourrait amener à des solutions beaucoup plus raisonnables.

Je me permettrai quand même de dire en conclusion là–dessus que quelquefois les chiffres parlent finalement beaucoup plus que tous les mots. Si on regarde la superficie des comtés actuels: la superficie de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine passerait de 8 155 kilomètres carrés à 11 375 kilomètres carrés; Gaspé, de 12 268 kilomètres carrés au nouveau comté de Gaspé—Matane qui aurait 17 783 kilomètres carrés; Matapédia—Matane disparaîtrait; Rimouski—Témiscouata passerait de 6 367 à 8 564 kilomètres carrés. Dans le cas de Kamouraska—Rivière–du–Loup, Témiscouata donc, on parle de 6 367 à 8 564 kilomètres carrés. Ce sont vraiment des proportions démesurées par rapport à la représentativité qu'il faut assurer dans ces régions–là.

Le Bloc québécois est un parti qui s'est consacré à la défense des intérêts du Québec. Pour nous, la défense des intérêts du Québec passe par la souveraineté, mais en même temps nous sommes les représentants de citoyens qui auront à faire des choix sur leur avenir constitutionnel. On ne veut aucunement se retirer de nos responsabilités en disant qu'on croit que dans notre scénario il n'y aura pas de prochaine élection fédérale, mais on veut pour les citoyens qu'on représente être totalement honnêtes et s'assurer que quel que soit le choix qu'ils feront, ils le feront dans les conditions maximales qui leur permettront d'être le mieux représentés, soit dans le Parlement canadien, si on continue à l'être, ou s'il y a un choix autre, à ce moment–là, la carte électorale du Canada sera bouleversée et il y aura une toute autre décision à prendre.

Donc, en conclusion, il m'apparaît important que l'on vote ce projet de loi, et surtout aussi au niveau de l'économie possible, l'amendement proposé par le Parti réformiste aurait pour effet de tenir des audiences tout en reportant le débat. Donc, on se retrouverait avec une dépense, quant à moi, inutile de tenue de commission, avec des critères non définis, alors que plus tard, on reviendrait sur toute cette situation. Je pense qu'il vaut mieux être clairs avec les citoyens. Ils viennent de voter, ils sont capables d'attendre un petit bout de temps avant que la réforme électorale soit complétée, et peut–être, dans les critères dont on a tenu compte un peu, on a tenu compte plus des définitions des MRC, et je pense que cela est intéressant, Pour le reste de la situation, l'ensemble de ce qui se passe au niveau de la carte électorale, donnons–nous du temps, de telle façon que si les citoyens ont à utiliser cette carte–là et à voter dans le cadre d'une carte électorale fédérale, encore une fois, ils soient assurés d'avoir la meilleure représentation possible.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur Le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'appui de ce projet de loi et de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Je ne suis pas surpris de voir un certain nombre de députés d'opposition joindre les rangs de ceux qu'on qualifie parfois de «perpétuels indignés». Je sais de quoi ils parlent, puisque je siégeais moi–même dans l'opposition il y a à peine quelques mois.

L'une des choses qui les indignent ou qui leur font feindre l'indignation, c'est le recours à l'attribution de temps. Je comprends cela, parce que j'ai déjà été à leur place. Mais il y a une raison qui amène notre gouvernement à imposer l'attribution de temps sur cette question. Maintenant qu'on en a discuté toute la journée, les députés d'en face croient–ils vraiment que le résultat du vote serait bien différent si le débat avait été plus long? Dans les circonstances, je ne le crois pas.

Je veux expliquer à la Chambre pourquoi j'appuie ce projet de loi, même si ma circonscription compte plus de 150 000 habitants et que j'apprécierais, ainsi que mon personnel, qu'elle soit un peu moins importante. Beaucoup d'autres députés dont la circonscription regroupe une population supérieure à la norme de 90 000 ou 100 000 électeurs souhaiteraient la même chose. Mais ce n'est que l'une des raisons qui me pousseraient à désirer que cet exercice de réaménagement des limites électorales se fasse immédiatement.

Je suis natif de l'Ontario. Je représente une circonscription dans une province qui gagnerait quatre sièges grâce à ce réaménagement. Mes collègues de l'Ontario et moi–même préférerions probablement voir le projet de loi adopté et gagner ainsi quatre sièges. Pourquoi donc est–ce que je préfère que cela n'arrive pas?

La raison, c'est que cet exercice, tel qu'il se déroule actuellement, porterait à 301 le nombre de sièges à la Chambre des communes. C'est un facteur très important. Si l'on observe l'évolution des choses, on constate que la croissance se poursuit inexorablement, au fil des ans. Les députés se rendent compte qu'il est temps de mettre un terme à cette croissance.

J'aimerais apporter une correction. L'un des députés qui a pris la parole au cours de la dernière demi–heure a dit que la dernière fois qu'on avait modifié les limites des circonscriptions électorales remontait à 1980. C'est inexact. Les limites des circonscriptions électorales ont été modifiées en prévision des élections de 1988, soit en 1986–1987. Il n'y a donc pas si longtemps que les sièges ont été redistribués. Je n'ai rien contre la redistribution, bien au contraire.

Mais revenons–en à nos moutons. Je fais partie du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et, il y a environ un mois, le directeur général des élections est venu y décrire le processus.

Comme d'autres députés, j'ai soulevé la question de l'augmentation du nombre de députés. Chaque nouveau député que nous ajoutons à la Chambre coûte près d'un demi–million de

dollars aux contribuables. Si vous ajoutez six députés, cela fait 3 millions par an. Trois millions de dollars pour toujours. Il y a donc un aspect financier à cette question.

Et je n'ai même pas abordé le coût des rénovations. À la Chambre des communes, à chaque fois qu'on déplace un bout de tapis, de fil électrique ou de tuyau, cela semble nous coûter 10 000 dollars. Il n'y a tout simplement plus de place ici, et je pense qu'il faudrait entreprendre d'importantes rénovations.

Quoi qu'il en soit, les Canadiens ne veulent pas de 301 députés. Ils veulent un Parlement qui fonctionne. Ils veulent qu'il fonctionne avec 295 députés, pas 301, pas 310 ni encore, à la longue, 320. À mon avis, la position prise par les partis d'opposition trahit un attachement aveugle à un processus qui a débuté il y a une trentaine d'années et qui cause l'augmentation du nombre de députés et des coûts.

• (1645)

Plusieurs membres du Parti réformiste ont fait des interventions aujourd'hui. J'aurais cru qu'ils aborderaient cette question dans un esprit de réforme.

J'accepte le fait que le redécoupage ait sa raison d'être et qu'il vise l'équité. Mais cela cache la raison qui explique l'augmentation du nombre de députés, et c'est à cela que je veux mettre fin.

Il est vrai que nous avons déjà consacré 5 millions de dollars au processus actuel. Mais combien faudra–t–il dépenser encore si nous n'y mettons pas fin immédiatement? Si nous ne l'arrêtons pas ce mois–ci ou le mois prochain, nous continuerons à dépenser ce qui reste des 8 millions et j'ai bien peur que, comme à l'habitude, les dépenses soient beaucoup plus élevées que cela. Ça ne serait pas surprenant. Il faut mettre un terme à ce processus.

Je vais dire à la Chambre pourquoi j'appuie ce projet de loi. C'est parce que je veux limiter le nombre des députés et la seule façon de le faire est d'arrêter immédiatement le processus en cours. Mettons–le de côté puisque les modifications nécessaires pour imposer un plafond au nombre de députés à la Chambre ne peuvent avoir lieu sans qu'on modifie d'abord la Constitution. Et cela ne se fait pas en un clin d'oeil, pas plus ici qu'ailleurs.

Voici comment il faut procéder: la question doit être renvoyée au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, qui est un comité multipartite et non un mécanisme libéral comme un réformiste l'a laissé entendre précédemment. Ce comité multipartite étudiera la question et en fera rapport à la Chambre qui en débattra. Le débat aura lieu. Je ne peux imaginer que le gouvernement puisse imposer la clôture, lorsque la Chambre sera à nouveau saisie de la question. Or, nous devons adopter cette mesure pour arrêter la croissance et la procédure. Si nous ne le faisons pas d'ici un an ou deux, 301 députés seront élus aux prochaines élections fédérales.

En terminant, j'espère que j'ai été clair et que les députés d'en face saisissent bien la situation. Nous allons redistribuer les circonscriptions à un moment donné. Nous devrons le faire. Dans ma circonscription, cela ne fait aucun doute. Cependant, déterminons d'abord le nombre de députés qu'il faut pour servir le pays tout entier. Il faut d'abord moderniser le processus, moderniser le mécanisme.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer que le Sénat a adopté certains projets de loi.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Le 24 mars 1994

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puînée de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 24 mars 1994, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur Le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous–secrétaire du Gouverneur général,
Anthony Smyth

• (1650)

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur Le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, Le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1700)

Et de retour:

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains projets de loi:

Projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé—Chapitre 2.

Projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes— Chapitre 3.

Projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995—Chapitre 4.

Initiatives ministérielles

Projet de loi C–19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994—Chapitre 5.

Projet de loi C–20, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995—Chapitre 6.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur Le Président, je voulais intervenir à la Chambre aujourd'hui pour faire quelque chose d'un peu inhabituel. En effet, j'aimerais féliciter les libéraux d'en face. Je veux les féliciter à propos du livre rouge.

Selon moi, le livre rouge s'inscrit dans la droite ligne de la politique électorale canadienne. Il est un écart par rapport au système que l'on observe généralement au Canada. Il expose à l'ensemble des Canadiens des promesses, ces promesses constituant, comme le gouvernement l'a dit, l'assise du programme qu'il entend réaliser.

Je tenais à féliciter les libéraux d'avoir fait connaître leurs intentions. À mon avis, leurs motifs sont purs. Les intérêts des Canadiens leur tiennent vraiment à coeur.

• (1705)

Bien que nous ne partagions pas tous la même philosophie, cela ne nous empêche de vouloir à peu près les mêmes choses pour nos enfants. Nous voulons que nos enfants reçoivent une bonne éducation et se trouvent de bons emplois. Nous voulons qu'ils puissent circuler en tout sécurité dans nos rues et compter sur des mesures de protection sociale si jamais ils font face, au cours de la vie, à de graves problèmes.

Le gouvernement a un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs. Sa cote de popularité a probablement diminué au Canada. Je pense aux résultats d'un sondage que j'ai lus l'autre jour. On disait que la politique vient au dernier rang des professions que les gens voudraient exercer. Le droit la précédait de peu. Je me suis demandé comment nous pourrions rehausser l'image des dirigeants politiques.

J'ai même parcouru le livre rouge en me demandant ce que mes collègues avaient prévu dans le livre rouge pour améliorer l'image des hommes et des femmes politiques. J'ai lu qu'un gouvernement libéral prendrait toute une série de mesures visant à redonner confiance dans les institutions gouvernementales. Voilà ce que j'ai découvert à la page 88. Un peu plus loin, on proposait d'élargir le rôle des députés dans l'élaboration des lois et de créer des mécanismes permettant la révision, par le Parlement, de certaines nominations importantes faites par décret. Tout cela me semblait fort louable. Mes félicitations pour ces propositions insérées dans le livre rouge.

Toutefois, j'ai aussi découvert certaines incohérences. Les députés ne s'attendaient sûrement pas à ce que les compliments durent éternellement. Il y a un inconvénient à quitter l'opposition pour former le gouvernement. Les paroles antérieures restent gravées dans les documents officiels, qui sont très visibles et très éloquents.

Je voudrais prendre quelques instants pour citer quelques extraits portant sur la clôture imposée au moyen d'une motion d'attribution de temps. J'ai pensé citer quelques opinions exprimées il n'y a pas si longtemps par les députés d'en face: «Le gouvernement bafoue les droits du Parlement. Un gouvernement libéral ne ferait jamais cela. C'est tout à fait contraire aux usages parlementaires. Voilà un exemple frappant de l'incapacité du gouvernement de comprendre qu'il a été élu pour répondre devant la Chambre des communes. Il a été élu à cette fin et il nie ses responsabilités. Il bafoue toute la Chambre des communes.»

En voici d'autres: « Nous faisons, ce soir, face à une motion de clôture. Je ne pouvais parler de ce projet de loi sans exprimer mon dégoût devant l'attitude du gouvernement. C'est scandaleux de sa part. De toute évidence, le gouvernement a peur de débattre de son projet de loi au Parlement et de le soumettre à un examen public minutieux. Moi aussi, j'aurais honte de présenter un projet de loi comme celui que présente le gouvernement. Je le répète dans les termes les plus énergiques: en recourant à la clôture, le gouvernement fait preuve d'un mépris total pour la démocratie.»

C'est tout un document qu'on a ici. Je pourrais continuer, mais je crois que je devrais m'arrêter là.

Une voix: Continuez.

M. Hill (Macleod): On me dit de continuer. Voilà ce que le député disait alors de la clôture en rapport à une autre observation. Il est muet aujourd'hui. Il n'ose pas parler de cette question parce qu'il sait qu'il avait alors raison. Encore quelqu'un qui est passé des banquettes de l'opposition à celles du gouvernement et qui a eu le même problème avec la clôture.

Je tiens à affirmer simplement qu'il n'est pas correct de recourir à la clôture et à l'attribution de temps. Il s'agit là d'une mesure draconienne. D'une façon ou d'une autre, cela revient pour le gouvernement à limiter le débat à sa guise. C'est comme une mer calme et tranquille. Tout semble parfait, mais les récifs sont là, sous la surface de l'eau. Je me demande ce qui peut bien changer les choses lorsqu'on passe de ce côté–ci à l'autre de la Chambre. La question semble tout à coup très différente.

• (1710)

J'ai aussi beaucoup de mal à comprendre certains arguments invoqués par les députés d'en face, à savoir qu'il faut avaler ce projet de loi parce qu'il contient une disposition prévoyant qu'on limite le nombre des parlementaires. Cela me convient et c'est là une partie de la proposition que j'approuve sans réserve. Je ne crois pas que le Canada ait besoin de plus de 295 parlementaires. Je peux assurer à mes collègues que s'ils nous présentaient un projet de loi qui prévoyait cette seule chose, ils auraient l'appui total des réformistes.

Toutefois, lorsque c'est mélangé à un tas d'autres choses, nous ne pouvons pas donner notre appui. On ne peut pas isoler une disposition du projet de loi et en déduire que cela le rend acceptable. Le projet de loi n'est pas acceptable parce qu'il est empoisonné par le recours à la clôture. Ce n'est pas correct. Je le répète, que le gouvernement nous présente un projet de loi qui prévoit qu'il ne sera pas nécessaire d'accroître le nombre des parlementaires et qu'il est même possible de le réduire, et notre appui lui sera immédiatement acquis.

En ce début de législature, l'occasion est belle de modifier la façon dont fonctionne le Parlement. C'est le temps de se pencher sur des questions comme celle de l'attribution du temps. C'est le temps de veiller à ce que les partis ne se mêlent pas de changer à leur guise les limites des circonscriptions électorales. C'est le temps de refuser qu'on gaspille cinq millions de dollars de l'argent des contribuables en mettant inutilement fin à un exercice bien engagé. On peut changer les choses. Une Chambre des communes renouvelée peut changer notre façon de faire de la politique.

Je voudrais que les députés sachent que la redélimitation des limites de ma circonscription électorale crée des problèmes que je juge très graves, mais je préférerais perdre une élection en raison d'un redécoupage de la carte électorale que de me voir imposer un processus parlementaire comme celui-ci.

Je profite de l'occasion pour dénoncer avec toute mon énergie le recours à la clôture et à l'attribution de temps. Si ces méthodes étaient détestables lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, elles le sont encore maintenant qu'ils forment le gouvernement. Ce n'est pas parce qu'ils ont changé de côté à la Chambre qu'ils doivent changer la couleur de leurs sous-vêtements. On doit observer certains principes fondamentaux. On ne peut pas changer la couleur de son chapeau parce que l'on passe de ce côté-ci de la Chambre à ce côté-là. Il faut observer certains principes. Il ne suffit pas de dénoncer verbalement certaines méthodes lorsqu'on est dans l'opposition, il faut prouver son sérieux une fois au gouvernement. Les libéraux doivent être à la hauteur de leurs principes. Ils ne peuvent pas se contredire ainsi.

Je dénonce le projet de loi, la clôture et tout le processus, et je le fais avec toute l'énergie dont je suis capable.

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur Le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cet important débat sur la motion de deuxième lecture et de renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. C'est pour plusieurs raisons que je porte un intérêt spécial au processus de redécoupage des circonscriptions électorales dans notre pays, processus qui est actuellement en cours.

Premièrement, la circonscription électorale de Bramalea—Gore—Malton, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, est située dans les villes de Mississauga et de Brampton, dans la municipalité régionale de Peel, une région qui connaît l'un des plus forts taux de croissance en Ontario d'après les recensements de 1981 et 1991.

• (1715)

Deuxièmement, d'après le recensement de 1991, les villes de Mississauga et de Brampton ont droit à deux des quatre circonscriptions électorales qui doivent être ajoutées en Ontario, portant de 99 à 103 le nombre total de circonscriptions dans cette province.

Troisièmement, à mon avis, la circonscription de Bramalea—Gore—Malton serait changée sans raison valable selon les propositions actuelles de la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario.

Comme les députés le savent tous, la Loi constitutionnelle de 1867 exige un rajustement du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement décennal. La méthode à employer pour calculer le nombre de députés auquel chaque province ou territoire a droit est énoncée aux articles 51, 51*a)* et 52 de la Loi constitutionnelle de 1867. Quant à la méthode à employer pour délimiter les circonscriptions électorales qui seront représentées à la Chambre des communes, elle est énoncée dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne donnerai pas de détails sur les méthodes à employer, mais je renvoie les députés au résumé très clair fait par le leader du gouvernement à la Chambre dans le discours qu'il a prononcé le lundi 21 mars 1994 pour ouvrir le débat sur la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité du projet de loi C-18. Je les renvoie aussi à une excellente brochure d'Élections Canada sur la représentation au Parlement fédéral, brochure qu'ils peuvent se procurer auprès de cet organisme.

Aux fins de la clarté du débat, il convient de signaler que le calcul du nombre de députés à la Chambre des communes et la délimitation des circonscriptions électorales sont fondés sur le nombre d'habitants dans un secteur donné, jamais sur le nombre d'électeurs.

Je voudrais maintenant passer du général au particulier et décrire les répercussions que les propositions actuelles de la commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario auront sur la circonscription électorale de Bramalea—Gore—Malton.

Voyons d'abord les faits. Par suite du recensement décennal de 1991, on a établi que la province d'Ontario avait droit à 103 députés à la Chambre des communes, et que le quotient électoral pour l'Ontario était de 97 912 personnes, soit la population idéale pour chacune des 103 circonscriptions électorales attribuées à la province.

La population des villes de Mississauga et Brampton a connu une augmentation spectaculaire au cours de la période de dix années entre le recensement de 1981 et celui de 1991. En 1981, la population de Mississauga se chiffrait à 315 056 et celle de Brampton à 149 030 habitants, formant un total de 464 086 pour les deux villes. Cette population donnait droit aux deux villes aux cinq circonscriptions électorales établies en vertu de l'ordonnance de représentation de 1987, soit Mississauga-Est, Mississauga-Ouest, Mississauga-Sud, Brampton et Brampton—Malton. Le nom de Brampton—Malton a été changé pour devenir Bramalea—Gore—Malton en 1990. Avec l'ordonnance de repré-

sentation de 1987, la ville de Brampton se trouvait divisée pour la première fois en deux circonscriptions électorales. Brampton avait toujours été contenue auparavant dans une seule circonscription, soit Peel, ou Brampton—Halton Hills ou Brampton—Georgetown.

Le recensement de 1991 a révélé que la population de Mississauga était passée à 463 388 et celle de Brampton à 234 445 habitants, formant un total de 697 833 pour les deux villes réunies. Cette population donne maintenant droit à deux circonscriptions de plus aux deux villes, pour un total de sept.

Comme je l'ai déjà mentionné, le quotient électoral de l'Ontario est de 97 912 personnes. Si l'on calcule le quotient électoral pour les deux villes réunies en divisant leur population totale de 697 833 par le nombre de circonscriptions auxquelles elles ont droit, c'est-à-dire sept, le quotient qu'on obtient pour les deux villes est de 99 690 personnes.

• (1720)

À la page 13 de ses propositions, la commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales en Ontario écrit dans ses observations sur le Grand Toronto que trois districts d'Etobicoke auraient en moyenne environ 103 000 personnes, ce qui n'est pas loin du chiffre jugé acceptable pour les circonscriptions urbaines. Etobicoke se trouve immédiatement à l'est de Mississauga et de Brampton.

Selon le recensement de 1991, la population de Bramalea—Gore—Malton est de 103 589, soit 5 677 de plus que le quotient électoral de l'Ontario et 3 899 de plus que le quotient électoral des villes réunies de Mississauga et Brampton. Toutefois, la population de Bramalea—Gore—Malton est de seulement 589 de plus que 103 000, ce qui est près du chiffre jugé approprié pour les districts urbains.

Il ne semble donc pas y avoir urgence ou pressante nécessité pour modifier les limites de Bramalea—Gore—Malton.

Mais la commission n'était pas satisfaite de la situation. Après avoir décidé que la circonscription de Mississauga-Sud devait rester inchangée, avec une population de 96 208, et que celle de Mississauga-Est devait être modifiée pour que sa population soit ramenée à 101 300, elle a jugé bon de charcuter Bramalea—Gore—Malton pour faire passer sa population de 103 589 à 96 360.

La commission a réalisé cet exploit en retirant, au nord de la circonscription, une partie du territoire de Brampton, à l'est de Dixie Road, comptant une population de 36 593, et en ajoutant, au sud-ouest de la circonscription, un bout du nord-ouest de Mississauga ayant une population de 29 364 personnes, dont la plupart habitent au sud de l'autoroute 401. Le résultat net est une réduction de 7 229.

Cette opération fait penser à quelqu'un qui couperait le bout d'une couverture et le recoudrait presque en entier à l'autre extrémité pour réduire un petit peu la dimension de la couverture.

De plus, la commission semble avoir violé de façon flagrante un de ses principes directeurs. La 401 constitue la totalité de la limite sud de Bramalea—Gore—Malton. Dans ses observations sur le Grand Toronto et la partie située au nord de la 401, la commission écrit, à la page 15, que la 401 lui semble constituer une barrière physique qui doit autant que possible servir de démarcation.

L'ajout proposé de la portion peuplée située au sud de la route 401 à la partie inférieure de Bramalea—Gore—Malton va directement à l'encontre du point de vue de la commission sur le rôle de la 401.

La proposition de la commission aurait pour effet de créer une circonscription électorale en forme de L inversé dont les deux extrémités auraient moins de choses en commun et seraient plus éloignées l'une de l'autre que ce n'est le cas actuellement dans la circonscription de Bramalea—Gore—Malton, diluant du même coup la communauté d'intérêts dans celle-ci. Les députés comprendront donc pourquoi j'ai de sérieuses réserves à faire sur le travail de la commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario.

L'inégalité de la représentation à la Chambre a également été favorisée par les dispositions du paragraphe 15(2) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui permet un écart maximal de 25 p. 100 du quotient électoral établi pour les circonscriptions électorales d'une province donnée. Autrement dit, si le quotient électoral pour l'Ontario s'établit à 100 000, c'est-à-dire que les électeurs de la province seraient également représentés si la population de chaque circonscription était de 100 000 habitants, il serait qunad même possible et légal d'avoir des circonscriptions comptant aussi peu que 75 000 habitants et d'autres comptant jusqu'à 125 000.

• (1725)

Le Président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. C'est à regret que je dois interrompre le député parce qu'il a épuisé sa période de dix minutes. S'il veut continuer plus longtemps, il faudra qu'il y ait consentement unanime à ce qu'il termine ses observations.

Y a-t-il consentement unanime à ce que le député de Bramalea—Gore—Malton termine ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Malhi: Monsieur Le Président, on a soulevé à maintes reprises la question de savoir combien il devrait y avoir de députés.

À mon avis, la Chambre serait bien plus efficace et efficiente s'il y avait beaucoup moins de députés que maintenant et que ce soit un nombre fixe. Étant moins nombreux, les députés disposeraient certes de capacités de recherche et d'un personnel impo-

sants, mais j'estime que les économies à long terme qu'on en retirerait seraient non négligeables. Pareille proposition mérite certainement d'être étudiée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de sa collaboration.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur Le Président, il me fait plaisir à mon tour, en tant que député de Lévis, un comté situé juste en face de Québec, d'intervenir au cours de ce débat sur le projet de loi C–18 qui reporte de 24 mois l'application des révisions des limites des circonscriptions électorales au Canada.

Vous savez qu'il n'est pas toujours facile d'intervenir à la fin d'une journée de débat en essayant d'éviter de répéter ce qui a été dit par nos honorables collègues de chaque côté de la Chambre, mais je vais me livrer à l'exercice, parce que je trouve qu'il est important de parler sur ce sujet, qui est la démocratie. On ne parlera jamais trop en cette Chambre de démocratie et de véritables règles démocratiques. Alors, je trouve extrêmement important que ce projet de loi me permette d'en parler.

Comme mes collègues de l'opposition officielle, je suis en faveur du projet de loi. Je ne répéterai pas tous leurs arguments, bien que je sois d'accord avec ceux–ci, comme par exemple l'aspect concernant les économies à réaliser en reportant cette révision, dans un premier temps. D'autres collègues de l'autre côté de la Chambre ont dit que cela permettrait de disposer de plus de temps pour effectuer une révision en profondeur et mieux adaptée à la situation démocratique. J'en suis, mais je me permets d'insister sur un point.

Il y aura des élections provinciales cette année et, normalement, peut–être dans 12 à 14 mois, on devrait se retrouver dans une situation de référendum au Québec. Alors, si tout va bien—et je pense honnêtement, comme mes collègues, que ça ira bien—on se retrouvera dans une situation politique tout à fait nouvelle. Dans les circonstances, à quoi servirait de modifier une carte électorale alors qu'il se peut qu'elle ne soit pas utilisable pour le Québec lors d'une prochaine élection. Il est donc tout à fait prudent d'attendre et de reporter cette révision. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Dubé: Mon honorable collègue veut peut–être de l'eau? Il me dérangerait peut–être moins.

Une voix: Qu'on le serve.

M. Dubé: Alors, il serait donc opportun d'attendre le résultat de ce référendum avant d'apporter des modifications.

Quant à moi, à titre de député de Lévis, j'aimerais soumettre une autre raison pour laquelle je pense qu'on doit attendre. À mon avis et fondamentalement, modifier une carte électorale à tout bout de champ ou trop souvent va à l'encontre du développement du sentiment d'appartenance d'un coin de pays, d'une communauté.

• (1730)

Certains pays, vous le savez, peu importe leur évolution démographique, vont garder une carte électorale stable. C'est le cas de la France, c'est le cas d'autres pays également. Il a été prouvé et démontré que cela ajoute une stabilité et permet aux communautés locales de renforcer leur sentiment d'appartenance, mais surtout de mieux travailler à leur développement économique.

Il ne faut pas faire des changements pour le plaisir d'en faire à toutes les deux élections. Nous sommes dans un système fédéral, et qui dit système fédéral, dit élections fédérales, généralement tous les quatre ans et élections provinciales. Les provinces elles aussi, en général, du moins le Québec, modifient leur carte électorale actuellement toutes les deux élections. Malheureusement cela ne coïncide pas toujours dans les délais, de sorte qu'il y a des électeurs, que je connais, surtout dans les comtés urbains, qui ne savent plus parfois de quel comté ils font partie. Dans certains cas, ils ne connaissent pas leurs députés. Peut–être est–ce parce que ces derniers ne sont pas toujours très efficaces—je parle du passé, car les députés du Bloc, de plus en plus, se font voir au Québec, les gens nous connaissent et ils vont nous connaître encore plus parce qu'on sera très actifs. Pourquoi les gens ont–ils des difficultés? Parce que ça change souvent.

En terme électoral, il y a le territoire du gouvernement fédéral et il y a le territoire du gouvernement provincial. Les citoyens qui sont électeurs veulent s'identifier à un territoire. Qu'est–ce qui arrive? Au plan de la gestion, même si cela ne semble pas être nécessairement en lien direct avec le sujet d'aujourd'hui, le citoyen a besoin de s'identifier à un territoire donné; c'est très important pour lui. Il est très important pour un citoyen de savoir dans quel territoire il se situe.

Dans le comté de Lévis, il y a la MRC de Lévis, le territoire du comté provincial, les commissions scolaires et les territoires de CLSC. Les ministères provinciaux ont normalement des cartes indiquant de quels territoires dépendent les différents services. Imaginez qu'on ajoute à tout cela les territoires des services fédéraux, qu'on y inclue tous les ministères, le centre de main–d'oeuvre local, on pourrait faire le tour de tous les ministères, il y a autant de façons de diviser le territoire de services qu'il y a de ministères.

Vous savez en plus qu'au fédéral, il y a un nombre considérable d'agences gouvernementales, de sociétés d'État, qui ont, elles aussi, leurs propres territoires. Imaginez le citoyen qui se retrouve devant ces changements constants! Les citoyens et les citoyennes ne s'y retrouvent pas toujours. . .

[*Traduction*]

Une voix: Je me demande simplement si le microphone du député de Lévis est défectueux.

[*Français*]

M. Dubé: Je ne recommencerai pas, monsieur Le Président.

Pour résumer, c'est une question qui a beaucoup d'importance. Il y a une carte électorale fédérale, une carte électorale provinciale et il y a une variété de cartes, je dirais de gestion, qui viennent des ministères provinciaux et des ministères fédéraux.

M. Bellemare: J'invoque le Règlement, monsieur Le Président. Comme le microphone du député de Lévis s'est fermé, il nous manque une partie de son allocution. Je me demande s'il ne pourrait pas revenir sur la partie du texte qui nous manque.

Le Président suppléant (M. Kilger): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement comme tel. Le député en question n'a pas de texte, je crois qu'on devra se fier au hansard.

M. Dubé: Pour rassurer le député de Carleton—Gloucester, monsieur Le Président, il y a le hansard. Par conséquent, vous pourrez lire mon discours demain. Mais j'apprécie beaucoup, car cela démontre que vous portez beaucoup d'intérêt à mon discours. Il est intéressant de parler à la Chambre lorsqu'il y a des députés qui s'intéressent à ce qu'on dit, et je les en félicite.

• (1735)

Cependant, je ne veux pas paraître ici, au cours des deux dernières minutes qu'il me reste, comme un gars qui est opposé aux changements. Au contraire, pour ceux qui me connaissent dans ma communauté, je suis en général quelqu'un qui s'identifie aux changements, qui est d'accord avec des changements. Mais je pense qu'il y aurait deux changements que les commissions devraient peut–être étudier. Comme premier changement, je pense qu'il est louable de viser à une certaine équité dans la représentation du nombre d'électeurs par comté; c'est louable. En démocratie, c'est correct. Mais tantôt j'ai aussi parlé des inconvénients que cela pose lorsqu'il y a trop de changements.

Il y a des pays où il y a le système de représentation proportionnelle. Je pense que ce serait quelque chose à regarder. Ici je consultais la dernière commission qui s'est penchée là–dessus; elle n'a pas beaucoup traité de cela. Il existe de gros rapports, mais on pourrait réviser tout cela.

Il y a un autre changement, monsieur Le Président, et le plus important, je pense, qu'on devrait faire ici au Canada ou dans n'importe quelle démocratie: le financement des partis politiques. Le financement des partis politiques serait un meilleur moyen de renforcer, d'améliorer la démocratie, plutôt que de modifier les cartes électorales à tout bout de champ, à mon avis.

Au Québec, en 1977, il y a eu ce qu'on appelait la Loi 2, la loi qui prévoyait justement le financement des partis politiques par des individus, et non pas par des sociétés, des syndicats, des compagnies, des entreprises. Qu'est–ce que cela a eu pour effet? C'est que cela a éliminé beaucoup de... souvent en politique il y a la perception. Depuis ce temps, les gens ont l'impression que leur gouvernement est moins victime de pressions indues d'entreprises sur la gestion des affaires de l'État. Je pense que cela serait une amélioration que les gens du Parti réformiste devraient également appuyer. C'est pour améliorer les moeurs électorales, pour améliorer la gestion gouvernementale, puis finalement libérer les députés des différents comtés de différentes pressions qu'ils peuvent avoir à ce sujet–là.

Je pense que ce serait un progrès extraordinaire et je ne comprends pas encore, malgré qu'il y ait des gens qui en avaient traité dans le cadre de cette Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, finalement, ce qu'on voit comme résultat, malgré les audiences où les gens de la population étaient largement d'accord là–dessus, c'est que finalement c'est presque resté lettre morte.

Pour ma part, si j'ai une suggestion à faire, et je vais conclure là–dessus, il faudrait vraiment accorder une importance au financement des partis politiques par voix populaire.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur Le Président, c'est pour moi un honneur de participer au débat concernant l'adoption en deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne m'engagerai pas dans un débat sur des questions qui n'ont pas vraiment rapport au projet de loi ou à son idée maîtresse parce que le temps dont nous disposons est limité et parce que, comme vous le savez probablement, je n'ai pas l'habitude de m'engager dans ce genre de débat.

Je vais simplement vous expliquer pourquoi j'appuie le projet de loi. Je me contenterai de parler de ma circonscription, celle de Bonavista—Trinity—Conception, pour essayer de vous expliquer, monsieur Le Président, à vous ainsi qu'à mes collègues des deux côtés de la Chambre, comment mes électeurs perçoivent la situation. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et je dois dire que les électeurs qui m'ont téléphoné sont sidérés. C'est le mot qui traduit le mieux leur réaction. Ce qui se produit les sidère.

Voyons la chronologie des événements, dans leur optique. J'aimerais rectifier une observation qui a été faite à la Chambre. La dernière modification n'a pas eu lieu en 1980, mais bien en 1988. Elle a eu lieu quand j'ai entrepris ma carrière politique, et je vais vous expliquer ses répercussions sur ma circonscription. La circonscription s'appelle Bonavista—Trinity—Conception depuis longtemps. Je crois que ce nom décrit fort bien les trois baies de la côte est de Terre–Neuve, soit la baie Bonavista, la baie Trinity et la baie Conception. Avant que les limites actuelles n'existent, la partie sud de ma circonscription englobait la partie nord de la baie Conception, traversait cette baie presque en ligne droite, en descendant, et l'ancienne limite englobait la partie nord de la baie Conception et englobait toute la baie Trinity, à l'exception de la partie sud de la baie Bonavista, jusqu'au sud, mais ne comprenait pas le célèbre parc national Terra Nova.

• (1740)

Après le dernier recensement et l'étude de la commission que nous cherchons maintenant à mettre en veilleuse, on a fait valoir, à juste titre, que la circonscription Bonavista—Trinity—Conception devrait inclure toute la baie Bonavista parce qu'il y avait là des collectivités partageant les mêmes intérêts pour l'émission des licences de pêche, des raisons géographiques et autres.

On a dit qu'il faudrait inclure toute la baie Bonavista. On a dit également qu'il ne faudrait pas inclure certaines collectivités dans la partie sud de l'ancienne limite—je pense qu'il y en avait sept, Brigus, Collier's, Whitbourne, Georgetown et Markland—parce qu'elles étaient plus proches de St. John's et qu'elles

avaient des intérêts plus urbains. Elles avaient donc plus d'affinités avec la circonscription de St. John's–Est.

La troisième grande raison, c'était que Bonavista—Trinity—Conception, avant 1988, ne comptait qu'environ 75 000 ou 76 000 habitants, tandis que Gander—Grand Falls ou Gander—Twillingate, comme on l'appelait alors, en comptait davantage. On estimait qu'inclure la partie supérieure du nord de la baie Bonavista créerait un meilleur équilibre par rapport aux autres circonscriptions de Terre–Neuve.

Cette question a fait l'objet d'un débat considérable, et les changements ont finalement été apportés. Les habitants de ma circonscription ont tous compris les raisons invoquées. Après une seule élection, on fait appel à la logique qui avait permis d'établir les circonscriptions électorales actuelles pour revenir aux anciennes, mais on applique maintenant cette logique à l'envers. On dit que la limite de la partie nord de la baie Bonavista ne concorde pas avec celle de la partie sud et que les cinq ou six agglomérations dont la nature s'apparentait plus à celle du centre urbain de St. John's–Est devraient appartenir au district de Port Grave puisque toute cette région devrait être rattachée à Bonavista—Trinity—Conception.

Les électeurs ont bien du mal à comprendre cela puisqu'ils viennent à peine de s'habituer aux changements effectués il y a sept ans, six en fait. On leur dit maintenant que d'ici deux mois ils devront se présenter à quatre endroits différents de leur circonscription pour exprimer leur accord ou leur désaccord et que, dans ce dernier cas, ils devront expliquer pourquoi ils n'approuvent pas le changement. Ce n'est pas facile à comprendre.

Il est aussi difficile de comprendre que 793 personnes seulement se sont ajoutées à la population de Terre–Neuve en 10 ans, de 1981 à 1991. Et c'est pour une telle explosion démographique qu'on va refaire ce qui avait déjà été refait, en adoptant la même logique, mais à rebours. Dans le Canada atlantique, il y aura 36 audiences pour 32 sièges, soit environ une par siège. À Terre–Neuve, il y aura 15 audiences pour sept sièges. Je ne sais vraiment pas quelle est la justification de tout cela et je n'essaierai pas de l'expliquer à la Chambre.

Ce que je veux dire, c'est que les changements effectués en 1987–1988 étaient tout à fait acceptables. La population totale de la circonscription n'a pas changé. La population des centres de la circonscription n'a pas changé. Les gens ne se sont pas déplacés en masses que je sache. Alors pourquoi tout à coup trois commissaires décident–ils de refaire la délimitation des circonscriptions et de trouver une explication à cette opération? Je ne comprends pas.

• (1745)

Mais ce qui est plus important, ce sont mes électeurs. Non seulement ne comprennent–ils pas cette réforme et la désapprouvent, mais en plus ils me disent que nous prêchons l'austérité, que nous prétendons vouloir faire diminuer le déficit et équilibrer notre budget et ils me demandent comment je peux appuyer une telle mesure qui arrive fort mal à–propos et qui, financièrement, ne peut se justifier.

Monsieur Le Président, je suis incapable de répondre à leur question. Je reste muet.

Un des mes anciens mentors, qui n'était pas vieux mais seulement très sage, m'a dit un jour: «Tu sais, Fred, la politique, c'est très simple; si tu n'es pas capable d'expliquer ce que tu fais, c'est probablement que tu ne devrais pas le faire.»

Eh bien, monsieur Le Président, je ne peux expliquer ceci et, par conséquent j'ai tout comme l'impression que nous ne devrions pas le faire. C'est pourquoi je suis un ardent défenseur de ce projet de loi qui vise à retarder la mise en oeuvre de cette mesure ridicule, et à en référer à un comité qui, après étude, pourra faire les recommandations qui s'imposent.

Le Président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je voudrais prendre un instant pour parler d'une intervention faite plus tôt aujourd'hui par le député de Bonavista—Trinity—Conception au sujet du manque de pertinence des propos tenus.

Certains de ses collègues que je ne nommerai pas et qui viennent de sa merveilleuse province sont passés maîtres dans l'art de faire un discours sur la pertinence de certains propos. Cependant, cela m'étonne toujours depuis cinq ans à peine que je siège ici de voir que les députés sont toujours en mesure de présenter un argument pertinent relativement à une motion ou à un projet de loi discuté et chose certaine, j'apprécie la participation du député dans le débat d'aujourd'hui et la pertinence de ses propos.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur Le Président, j'essaierai moi aussi d'être le plus pertinent possible dans le cadre de mon intervention.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat d'aujourd'hui. Nous parlons de la clôture et du remaniement de la carte électorale ainsi que de l'ingérence, politique ou non, dans le processus politique au Canada. Je pense que c'est l'une des choses dont nous pouvons être fiers.

Lorsqu'on se penche sur d'autres pays du monde, qu'on réfléchit à la tragédie qui s'est produite au Mexique encore hier et qu'on songe au très grand débat politique qui a lieu au Canada, on s'aperçoit, et la présence de nos collègues du Bloc dans cette enceinte en est la preuve, que même si nous avons des points de vue tout à fait différents, nous pouvons discuter de ces choses de façon rationnelle sans craindre pour notre vie. C'est là une chose que nous devrions conserver précieusement au Canada et qui devrait nous tenir beaucoup à coeur. Je suppose que c'est l'une des raisons pour lesquelles je veux traiter de cette motion.

Lorsque ce projet de loi a été présenté pour la première fois, je n'avais pas une opinion bien arrêtée là–dessus. Ma circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest est très peu touchée. Nous perdons un petit peu au nord–ouest, mais comme les députés le savent, Edmonton–Nord–Ouest est représentée par ma collègue qui a le même nom de famille que moi. Ainsi, nous ne gagnons rien et ne perdons rien dans le cas présent. Au sud, nous perdons un petit peu d'un côté et nous regagnons un petit peu de l'autre et ainsi, les répercussions sur notre circonscription et notre nombre d'électeurs ne sont pas très importantes.

Cependant, nous avons un sens de l'équité et nous voulons que dans le cadre d'un débat politique ou d'élections, la plupart d'entre nous n'aient pas l'impression qu'il y a eu du charcutage électoral et qu'on a découpé tendancieusement les circonscriptions électorales. Je pense que c'est une chose particulièrement importante.

Je me suis présenté pour la première fois aux dernières élections. Les gens d'Élections Canada qui surveillaient le déroulement des élections dans ma circonscription avaient tous été nommés par le gouvernement conservateur précédent. Cependant, je dois féliciter tous les représentants d'Élections Canada avec lesquels j'ai été en rapport, pour leur impartialité et leur équité envers tout le monde. En particulier, je voudrais profiter de l'occasion pour adresser mes remerciements à notre directrice du scrutin, Patricia Collins, qui a fait tout en son pouvoir pour être juste envers moi.

Ainsi, lorsqu'en tant qu'institution politique, nous commençons à modifier les règles établies, que nous le voulions ou non, nous nous aventurons en terrain glissant. C'est la raison pour laquelle j'interviens pour m'opposer à cette motion aujourd'hui. Si nous ne sommes pas satisfaits des règles, nous avons le privilège de pouvoir les changer quand nous voulons. Il n'y a cependant aucune raison pour que le processus de modification des délimitations des circonscriptions électorales ne puisse suivre son cours normal.

• (1750)

Je ne suis pas d'accord pour modifier le nombre de sièges à la Chambre des communes. Je crois que le nombre de sièges à la Chambre aurait pu plafonner il y a déjà de nombreuses années. Or, ceux–là même qui prônent un gel du nombre de sièges à la Chambre n'ont pas dit un mot à l'époque de l'Accord de Charlottetown, qui prévoyait une augmentation considérable du nombre de sièges. Les priorités changent avec le temps.

Lorsque j'ai voulu prendre la parole à ce sujet et qu'on a imposé la clôture pour nous faire avaler cette mesure, comme l'a dit un de mes collègues, je me suis dit que je pourrais téléphoner au bibliothécaire parlementaire et lui demander de m'envoyer quelques textes portant sur la «clôture» afin que je puisse en extraire quelques déclarations de députés qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, avaient dénoncé la volonté du gouvernement de l'époque d'avoir recours à la clôture.

J'ai obtenu trois pages, et j'en ai gardé une à titre d'exemple. Puis je me suis dit que je ferais bien d'être prudent car je suis certain que les députés qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, dénonçaient le recours à la clôture ne se doutaient pas qu'on leur rappellerait leurs déclarations aussi rapidement.

Je me dois cependant de citer l'extrait d'une déclaration du député d'Ottawa—Vanier, publié dans le hansard du 29 mai 1991:

> Depuis que j'ai commencé à formuler mes observations sur la motion maladroite du gouvernement qui vise à rétablir certains projets de loi, motion pour laquelle il n'a pas pu obtenir de consentement unanime, soit dit en passant, car ces mesures laissent beaucoup à désirer, un nouvel élément a été introduit dans le débat, celui de la clôture. Nos vis–à–vis se servent de leur majorité de façon tyrannique pour nous imposer leur volonté.
>
> C'est loin d'être démocratique.

Voilà pourquoi j'hésitais un peu à citer cette déclaration car je sais que si nous réussissons comme nous l'espérons, nous nous retrouverons de l'autre côté de la Chambre.

Une voix: Vous n'avez rien à craindre.

M. McClelland: Rien à craindre? Très bien, nous n'avons rien à craindre à ce sujet.

Une voix: Ne vous en faites pas.

M. McClelland: Non, en effet, c'est à vous de vous en faire.

J'ai mangé mes Cornflakes ce matin, sachant que j'aborderais cette question aujourd'hui. Je vous cite un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. J'en recommande la lecture aux députés et à tous ceux qui suivent le débat à la télévision. C'est un article très intéressant, intitulé «Debasing the Franchise»—le premier d'une série de trois. Je le recommande à tous ceux qui veulent comprendre un peu mieux la substance du débat et le contexte dans lequel il prend place. C'est dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, et il y en aura un autre demain et encore un autre après–demain. Si vous me le permettez, je vous lirai un court extrait de celui d'aujourd'hui. Il porte sur la représentation en fonction de la population et sur la délimitation.

En 1947, on avait une assez bonne idée de ce qu'on allait faire: calculer le nombre de sièges en fonction de la population représentative du Canada, puis diviser ce nombre par le nombre de provinces. Ce calcul rapide déterminait le nombre de sièges. Quand la population d'une province s'accroît, le nombre de ses sièges augmente proportionnellement, et quand une autre diminue en population, elle perd des sièges, sauf dans le cas de l'Île–du–Prince–Édouard, qui a quatre sièges garantis. À cette époque, cette méthode semblait très efficace, mais cela fut de courte durée.

J'aimerais proposer un moyen de nous sortir du pétrin. Je propose que nous limitions le nombre de sièges. Les députés de ce côté–ci de la Chambre seront certainement d'accord pour dire que nous ne devrions pas augmenter le nombre de sièges à la Chambre. Fixons–le définitivement à 295. Appliquons rigoureusement le principe de la représentation selon la population. Ainsi, chacune des provinces sera représentée strictement en fonction du nombre de sièges auquel lui donne droit sa population, sans nombre minimal garanti de sièges pour Québec ni pour l'Île–du–Prince–Édouard. Comment faire alors pour représenter les régions ou provinces du Canada?

• (1755)

Laissons au Sénat le soin de représenter les provinces. Donnons–nous un Sénat triple E capable de nous tier d'affaire. Nous pourrions très bien avoir une Chambre des communes fonctionnant strictement selon le principe de la représentation en fonction de la population. Merveilleux, non? Et le Sénat, quant à lui, représenterait les provinces.

Un de nos vis–à–vis a dit que les gens d'en face n'ont jamais entendu parler de pareille chose. Il se peut aussi qu'il y ait parmi les téléspectateurs des gens pour qui c'est tout nouveau. Il s'agit d'un Sénat triple E. La représentation en fonction de la popula-

tion à la Chambre, conjuguée à un Sénat triple E, comblerait nos attentes.

En effet, il serait ainsi possible de faire en sorte que toutes les provinces canadiennes soient sur un pied d'égalité et qu'elles soient représentées à la Chambre en fonction de leur population, sans que celle-ci ne continue de grossir à tout jamais. Voilà qui résume la solution que je propose humblement au dilemme auquel est confrontée la Chambre. Comment matérialiser tout ça? C'est simple.

À quoi bon attendre! Nous savons quoi faire. Réformons le Sénat. Nous sommes tous plus ou moins d'accord avec le principe. Instaurons la représentation en fonction de la population à la Chambre et transformons l'autre endroit en Sénat triple E. Et nous pourrons tous rentrer chez nous contents.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur Le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-18, parce que j'estime que le système actuel est préjudiciable aux Canadiens dans l'ensemble, et particulièrement aux résidants du Nord de l'Ontario et de la circonscription de Parry Sound—Muskoka, que je représente.

D'une façon générale, je ne pense pas que le système actuel donne les résultats escomptés. La loi prévoit que les commissions doivent tenir compte des critères suivants pour délimiter les circonscriptions électorales: une communauté d'intérêt ou d'identité, les tendances historiques, de même qu'une superficie raisonnable dans le cas des districts situés dans des régions rurales ou nordiques peu peuplées.

Or, le système actuel ne tient compte d'aucun de ces critères. On a simplement effectué un calcul mathématique puis on a tracé des lignes sur une carte. Cette façon de faire ne sert pas les intérêts des Canadiens et encore moins ceux des résidents du Nord de l'Ontario.

Je ne peux comprendre pourquoi le Parti réformiste n'appuie pas le projet de loi, puisqu'en agissant de la sorte et en prônant le statu quo, les réformistes se trouvent à favoriser une augmentation du nombre de députés à la Chambre. Pourtant, ils se sont toujours opposés à une telle mesure.

En tout cas, ce n'est certainement pas ce que souhaitent mes électeurs, compte tenu des coûts supplémentaires qu'entraînerait un tel changement. En fait, c'est probablement une très bonne chose que de se donner la possibilité de réévaluer cette question.

Cela n'a aucun sens de changer environ 80 p. 100 des limites des circonscriptions actuelles dans le cadre de cette révision. Il me semble qu'on va trop loin, beaucoup trop loin. Tout cela coûte beaucoup trop cher et entraîne beaucoup trop de perturbations.

Il faut mettre au point un nouveau processus dans le cadre duquel la population serait consultée beaucoup plus tôt. La façon actuelle, qui consiste à refaire toute la carte électorale puis à ensuite demander son avis au public, n'est pas la bonne. Il faut revoir toute la question. Nous devons nous doter d'un processus qui permettra au public de donner son opinion beaucoup plus tôt.

• (1800)

À mon avis, l'expérience passée est révélatrice. Le député qui s'est adressé à moi auparavant semblait croire que le système en place avait donné de bons résultats jusqu'à maintenant et qu'il n'y avait pas lieu de le modifier. Permettez-moi de lire un extrait du livre de John Courtney intitulé *Parliamentary Representation*, où il parle du régime parlementaire d'aujourd'hui ;

> Depuis 1964, le Parlement a modifié à sept reprises la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales; suspendu une remaniement électoral au beau milieu de sa réalisation; passé outre à une autre, puis l'a remplacée à la fin de ses travaux; accepté trois formules différentes (une différente à chaque remaniement), afin de déterminer le nombre de sièges à attribuer aux provinces et aux territoires. Cinq commencements de remaniement en un peu plus de 20 ans laissent à penser qu'il faut encore que le processus se mérite l'appui et la confiance des parlementaires, pour que son indépendance à long terme soit assurée.

Compte tenu de toutes ces modifications, de toutes ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis 30 ans en matière de remaniement électoral, je doute qu'un appui au système actuel soit approprié et je crois qu'il faut vraiment le repenser pour améliorer la situation.

J'ai dit éprouver des inquiétudes à l'échelle nationale, mais j'en ai également de très précises à l'égard de ma région, le nord de l'Ontario. En effet, ce remaniement y entraînera l'élimination de deux sièges. Nous sommes faiblement représentés avec seulement douze sièges, mais ce plan ne nous en laisserait que dix. C'est injuste. Nous habitons une région rurale du nord de l'Ontario. Nous devons être mieux représentés et je n'appuierai certes pas un système qui ferait le contraire.

Le député d'Algoma, qui est intervenu plus tôt, a dit qu'en vertu de ce système électoral, sa circonscription s'étendrait de l'île Manitoulin jusqu'à la baie James, tout au nord. On ne peut raisonnablement s'attendre qu'un député représente une aussi grande région géographique. Le système actuel qui divise une population en traçant des lignes sur une carte est tout à fait inapproprié. Ce plan visant à réduire à dix le nombre de sièges dans le nord de l'Ontario élimine notre voix collective et le système, qui est absolument imparfait, doit être modifié.

Passons maintenant à ma circonscription de Parry Sound—Muskoka. Selon ce remaniement, le territoire serait divisé en deux, la partie nord allant dans un sens au nord et la partie sud dans un autre.

Cela ne correspond certainement pas au mandat de la commission qui l'obligeait à tenir compte de facteurs historiques, sociaux et économiques. La circonscription de Parry Sound—Muskoka existe depuis 60 ans et voilà que d'un grand coup de crayon, on propose de la détruire en la divisant en deux. Je ne peux pas l'accepter.

Il y a des questions d'ordre social qui entrent en jeu. La population de Parry Sound—Muskoka s'est dotée d'un modèle unique de communauté de communautés qui ont les mêmes intérêts. Mais on veut détruire cela d'un coup de crayon sur une carte.

Le troisième aspect devant entrer en ligne de compte était l'économie. Dans tout Parry Sound—Muskoka, l'économie est la même et la principale industrie est le tourisme. Nous partageons les mêmes grands axes routiers, à savoir les routes 11 et 69. Nous partageons le même caractère rural. Ces facteurs sociaux ne sont pas entrés en ligne de compte dans le processus.

Je ne crois pas que le système actuel serve les intérêts des Canadiens. Je sais qu'il ne sert pas les intérêts des habitants du nord de l'Ontario. En tout cas, je suis convaincu qu'il ne sert pas les intérêts des électeurs de Parry Sound—Muskoka. J'appuie le projet de loi car il nous permettra d'examiner le processus et de le réformer.

• (1805)

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur Le Président, le comté de Chambly que je représente a une superficie de 384 kilomètes carrés. Il comptait, à la dernière élection, 76 204 électeurs; aujourd'hui, il n'y en a que 76 203, puisque je passe le plus clair de mon temps ici. C'était, et c'est toujours un comté, qui s'étend des deux côtés de la rivière Richelieu, de Beloeil—Saint–Hilaire jusqu'à Chambly, majoritairement urbain, incluant aussi la ville de Saint–Bruno, qui est une belle grande ville dont on est fier.

Dans mon comté, le redécoupage électoral proposé rajouterait 14 municipalités, des petites municipalités plutôt rurales, et m'en ferait perdre une grosse, la ville de Saint–Bruno qui se verrait rattachée au comté de Saint–Hubert. J'y gagnerais 14 municipalités et mon comté s'étendrait presqu'aux portes de Granby dans les Cantons de l'Est.

Le problème c'est que, premièrement, il n'y a pas le feu dans le maison actuellement. On peut prendre le temps de débattre de ces questions et de comprendre ce qui a amené la Commission électorale à nous proposer de tels changements.

Dans mon cas, je pars de 76 200 électeurs et me retrouve avec un nouveau comté de 110 000 électeurs. Sauf que mon voisin, à qui j'ai pris 14 municipalités, lui, part d'un comté de 110 000 électeurs et retombe à une population d'à peu près 76 000 électeurs. Donc, on a tout simplement échangé des électeurs, mais on n'a rien gagné sur le plan administratif. Au contraire, je pense qu'on risque d'y perdre.

Quelle sera la vie du député de ce comté, au lendemain du redécoupage électoral? Dans mon comté qui n'est pas tellement grand, 384 kilomètres carrés, tous les députés qui m'ont précédé avaient ouvert un bureau dans le centre du comté, évitant ainsi les frais d'interurbains. Mais après le redécoupage, le député du nouveau comté devra avoir au moins deux bureaux; il ne pourra pratiquement pas faire d'appels sans qu'il y ait des frais d'interurbain importants.

À cela, plusieurs répondent que c'est le gouvernement qui paie. Oui, si c'est le député qui appelle, mais quand ce sont les électeurs qui appellent le député, ce sont alors les électeurs qui se plaignent que le député est inaccessible. Ils peuvent le joindre, mais avec des frais parfois importants selon la longueur des doléances qu'ils ont à exprimer. Donc, ne serait–ce qu'à ce niveau, je crois qu'on ne fait pas une bonne affaire.

De plus, ce qu'on propose ne tient pas compte, je pense, de la volonté des communautés de vivre entre elles parce qu'elles sont habituées de vivre ensemble. Quand on prend des villes comme Saint–Bruno, Saint–Hilaire, Beloeil, Chambly—les villes les plus petites ont 15 000, 16 000 habitants, les plus grosses ont 30 000 à 35 000 habitants—ces villes, avec les années, ont développé des échanges, des échanges commerciaux bien sûr, mais aussi des échanges culturels, des échanges au niveau du bénévolat, des MRC, etc. Ces municipalités ont appris à vivre ensemble, elles le font très bien maintenant. Et pour le plaisir de la chose, on va changer les frontières d'un comté sans que cela apporte quoi que ce soit à quiconque.

Comme je vous le disais tantôt, ma population passe à 110 000 électeurs, mais la population de mon voisin baisse à 76 000. On a gagné quoi dans tout cela? J'aurais pu comprendre si mon voisin avait, d'autre part, empiété sur quelqu'un d'autre et ainsi de suite... on aurait fait une espèce de sassage des comtés pour en arriver à une répartition à peu près égale de la population dans tous les comtés, mais ce n'est pas le cas.

• (1810)

Donc, je m'explique assez mal cet acharnement de la commission électorale à vouloir nous imposer de nouvelles frontières qui ne tiennent pas compte des réalités du milieu et du goût des personnes de vivre ensemble, comme c'est le cas dans le comté que je représente; cela dit, bien sûr, dans le respect des populations nouvelles qu'on va aller chercher. Mais je pense que de brasser des comtés juste pour le plaisir de brasser, ce n'était pas là le but principal de la commission électorale.

Pour ce qui est du Québec, on ne peut pas parler de redécoupage sans parler du Québec et de son avenir. Ce matin, un sondage publié en Estrie—et le comté de Chambly est aux abords de l'Estrie—nous rapporte que l'idée souverainiste dans l'Estrie est fortement majoritaire; on parle de 53 p. 100.

Au début de mon discours, je vous ai dit qu'il n'y avait pas feu en la demeure. Je pense que le Parti libéral du Canada l'a compris, et il s'est dit: Je ferais mieux de ne pas aller trop vite avec ces modifications–là, le Québec va probablement se séparer d'ici un an et demi, j'aurai fait tout ce redécoupage–là inutilement, donc mettons la pédale douce, sinon le frein, et on verra plus tard. Je pense que c'est sage de la part du gouvernement. Là–dessus, je le félicite et je le remercie de faire épargner aux contribuables de mon comté, comme à tous les Canadiens en général, des montants quand même importants.

Ce matin, on a voté contre une motion. J'espère que vous comprendrez que ce contre quoi on en avait, de ce côté–ci de la Chambre, c'était la façon un peu cavalière avec laquelle on avait décidé de mettre fin à ce débat. Certains principes parlementaires nous sont chers, que l'on soit indépendantistes ou fédéralistes enragés, et de mettre la hache dans des discussions, dans des débats qui, pour plusieurs, sont importants quand on parle de redécoupage électoral, vous comprendrez que mon parti et moi–même ne pouvions souscrire à une telle initiative. C'est pourquoi on a voté contre. Mais ce soir, avec les raisons que je vous explique, bien sûr qu'on va appuyer la motion du parti au pouvoir, qui est une motion d'un parti qui comprend les choses, qui voit l'évidence et qui sait que la fédération canadienne, telle qu'on la connaît actuellement, n'en a probablement plus pour très longtemps.

À partir du sondage que j'ai ici, qui est encourageant pour mon option politique, on réalise que les plus solides barrières du fédéralisme en Estrie ont volé en éclats comme de vulgaires cure–dents. Donc, c'est encourageant pour ma formation et pour moi.

Là–dessus, je vous dis que je vais voter en faveur de la reconduction du mandat, c'est–à–dire l'étude à plus tard, en deuxième lecture, de ce projet de loi C–18, comme mes compagnons ici présents qui se sont exprimés avant moi.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur Le Président, je suis très heureux de participer à ce débat. Je trouve fort intéressant que tous les partis y aient apporté leur contribution. Je voudrais cependant l'orienter dans un sens légèrement différent, qui reflète quelque peu mes antécédents, c'est–à–dire les médias.

Permettez–moi d'abord de décrire très brièvement ma circonscription, Hamilton—Wentworth. Hamilton est entourée d'une vaste circonscription composée de régions rurales et urbaines et de banlieues. Elle suit les anciennes limites historiques du comté de Wentworth. Sa géographie et le type d'habitants qu'on y trouve n'ont pas changé depuis plus de 100 ans.

• (1815)

À la pointe sud–est de ma circonscription, on trouve Binbrook, un village directement entouré d'exploitations agricoles. Après l'émission du bref d'élection, j'y ai fait du porte à porte environ cinq jours après le début de la campagne électorale. J'ai été étonné de découvrir que beaucoup de gens ignoraient qui étaient les candidats. Ils ne connaissait ni mon nom, ni celui des candidats du Parti réformiste et du Parti conservateur.

Cela m'a beaucoup surpris. J'y ai réfléchi et, après m'être renseigné, j'ai découvert quel était le problème dans ce petit coin de ma circonscription. Ils ne recevaient pas de journal hebdomadaire et c'est à peine s'ils reçoivent le grand quotidien de la région, le *Spectator*, de Hamilton, dont le siège est au centre–ville.

Encore là, c'est à peine s'ils sont desservis par la radio. Finalement, leur intérêt allait non pas pour Hamilton, mais pour une autre collectivité en dehors de ma circonscription qui s'appelle Stoney Creek et qui est située plus bas, vers la péninsule.

Je me suis alors rendu compte de l'importance pour un politicien d'avoir un média qui le sert, car, peu importe ce que nous faisons à la Chambre ou dans la vie privée, nous devons atteindre le public. Le public doit savoir ce que nous faisons, que ce soit bien ou mal, en espérant que, si nous faisons quelque chose de bien, il le saura. C'est pourquoi les médias sont très importants.

Le reste de ma circonscription est très bien desservi. Il y a trois hebdomadaires dans divers coins de la partie suburbaine et urbaine et, bien sûr, la partie principale de ma circonscription reçoit le *Spectator* de Hamilton et est desservie par deux stations de radio MA, ainsi que par quelques stations MF. Je jouis d'une très bonne couverture, dans la mesure où les médias peuvent suivre ce que je fais.

Cependant, cette redistribution change tout, ce qui est un fichu problème. La nouvelle redistribution a retiré à ma circonscription toute la partie urbaine. Dans sa forme actuelle, ma constitution regroupe environ 30 000 habitants à Hamilton Mountain. Ce segment se trouve complètement éliminé. À la place, on ajoute deux blocs, un bloc rural à côté de Cambridge et un autre bloc entre Cambridge et Brantford, près de Guelph pour être plus précis.

Laissez–moi brosser un tableau pour vous, monsieur Le Président. Vous avez Hamilton ici, Guelph, Cambridge et Brantford là, avec entre les deux les nouveaux blocs ruraux.

Ces nouveaux blocs me poseraient un problème si les limites proposées étaient acceptées, car ils ne reçoivent pas le *Spectator* de Hamilton, ils n'ont pas d'hebdomadaires, comme ceux qui servent ma communauté immédiate, et ils sont hors de portée des stations de radio et de télévision de Hamilton.

En fait, ils sont tournés vers d'autres communautés. Comme ce sont des communautés rurales, elles se tournent vers le centre urbain le plus proche. C'est ainsi que le bloc appelé Puslinch est tourné vers Guelph; North Dumfries vers Cambridge et South Dumfries vers Brantford.

Vous voyez d'ici, monsieur Le Président, le problème que cela présente. Si je dis quelque chose à la Chambre qui a une certaine importance, la probabilité que cela soit mentionné non seulement dans les hebdomadaires et le quotidien de Hamilton, mais aussi dans le *Reporter* de Cambridge, le *Mercury* de Guelph et l'*Expositor* de Brantford, est quasi nulle.

En fait, pour ces trois journaux, les régions rurales que je viens de mentionner ne représentent qu'une infime proportion de leurs ventes. J'aurais donc de la difficulté à faire circuler des messages dans les régions rurales par la voix de la presse.

Même chose avec les stations de radio, car ces trois zones rurales dont j'hériterais avec le redécoupage ne syntonisent pas les stations de Hamilton qui pourraient s'intéresser à ce que je fais. Elles sont desservies par les radios de Brantford, de Cambridge et d'ailleurs.

Là encore, la difficulté, c'est que si un article ou une émission sur quelqu'un n'est susceptible d'intéresser que quelque 5 p. 100 des lecteurs ou des auditeurs, il y a peu de chances que l'article soit publié ou que l'émission soit diffusée.

• (1820)

Voilà donc le dilemme: il y a très peu de chances pour que les gens de ces régions rurales entendent parler de ce que je fais.

II y a un autre côté à la médaille qui est tout aussi difficile, à savoir qu'il m'incombe en tant que député de servir les gens de ma circonscription, de chaque localité. À l'heure actuelle, je peux suivre ce qui se produit chez moi en me fiant aux médias locaux. J'ai trois journaux communautaires plus le principal quotidien et je peux également compter sur la station de télévision et la radio.

Le problème c'est que maintenant, je vais devoir m'intéresser à trois autres localités au moyen des médias et cela veut dire que je serai forcé de porter attention à trois autres journaux, ainsi qu'à ce qu'on en dit à la radio, et de suivre les travaux des gouvernements locaux de trois autres villes et municipalités.

Je ne crois pas qu'il soit possible pour un député de bien couvrir un territoire aussi étendu, d'être au fait de l'actualité, de bien connaître les préoccupations des gens et ainsi, je pense que ce type de redécoupage de la carte électorale laisse beaucoup à désirer.

Dans mon esprit, c'est une question d'idéologie. Si nous devons présenter un projet de loi comme le C–18, ce n'est pas pour nous immiscer dans les activités d'un organisme indépendant qui a été chargé d'une tâche en particulier; en tant que législateurs, il nous incombe de définir pour les intéressés le cadre à l'intérieur duquel ils doivent mener leurs activités. Nous devons leur dire ce qu'ils sont chargés de faire au juste et leur préciser le but de leur travail. D'après ce que je peux voir, on établissait autrefois les limites électorales simplement en fonction des nombres, et on n'accordait pas l'attention qu'ils auraient méritée à des facteurs comme les intérêts en commun et le mode de transmission de l'information, du député à ses électeurs et des électeurs au député.

Je suis très favorable à ce projet de loi, parce que je crois que nous avons formé la 35e législature avec l'intention de faire des réformes. Nous devons réformer les institutions afin qu'elles servent mieux les intérêts des Canadiens en général et, en particulier, de nos électeurs. Je pense que, si l'on examine bien l'idée derrière le réaménagement de la carte électorale, on risque fort de s'apercevoir que les chiffres ne sont pas le facteur le plus important dans toute cette affaire. En fait, il s'agit de déterminer le secteur géographique qui pourrait le plus facilement être desservi par un député.

Certains de mes collègues ont mentionné que, dans le nord de l'Ontario, par exemple, la population est plutôt clairsemée. On se base sur des facteurs historiques et géographiques pour définir les intérêts communs des différents groupes. Se fier uniquement aux chiffres équivaudrait à ne faire aucun cas de notre responsabilité historique envers les Canadiens de notre région, que nous devons représenter.

En conclusion, je pense que ce projet de loi est une mesure brillante. J'aimerais vraiment que les députés des deux partis, particulièrement ceux du Parti réformiste, repensent leur position, parce que je crois que c'est le genre de réforme que nous souhaitons tous voir se réaliser.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur Le Président, je m'oppose au projet de loi C–18. Le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales serait très préjudiciable à ma circonscription de Kootenay–Ouest—Revelstoke. Cette circonscription se compose actuellement de deux régions géographiques bien précises qui ont beaucoup en commun. Presque toute ma circonscription se situe dans une vallée traversée par trois cours d'eau.

On note toutefois quelques exceptions à cette règle dans les collectivités montagneuses telles que Rossland et Warfield. Tout le comté vit de l'exploitation des forêts, de la production d'hydroélectricité et du tourisme. Le traité du fleuve Columbia touche toutes les collectivités situées le long du fleuve depuis Trail au sud jusqu'à Revelstoke au nord.

Beaucoup de gens se déplacent d'une ville à l'autre pour aller travailler ou se divertir. Nous avons appris à partager par souci d'économie. Par exemple, en 1996, Trail et Castlegar accueilleront ensemble les jeux d'été de la Colombie–Britannique. Ni l'une ni l'autre ne pourrait le faire séparément mais, en travaillant ensemble, elles devraient faire des jeux de 1996 un succès retentissant.

Bref, mes commettants sont unis par la géographie et leurs préoccupations. Le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales démantèlerait ce comté dont les habitants ont tellement en commun.

La partie Kootenay–Ouest de ma circonscription est divisée en deux; Trail et les collectivités environnantes seraient intégrées à un comté dont le centre se situerait dans la vallée de l'Okanagan, à 200 milles à l'ouest, une région qui n'a rien en commun avec le nouveau territoire. Le reste de Kootenay–Ouest serait inséré dans une circonscription dont le centre serait situé à 200 milles à l'est et avec laquelle il aurait très peu de choses en commun.

• (1825)

La ville de Revelstoke serait incorporée dans une nouvelle circonscription regroupant des secteurs d'Okanagan–Nord où se trouverait probablement le centre du comté. Cette circonscription s'étendrait vers l'est, au–delà de Revelstoke et du col Rogers, jusqu'à la frontière de l'Alberta et engloberait la partie nord de l'ancienne circonscription de Kootenay–Est. Kootenay–Est devrait céder cette portion de son ancienne superficie pour compenser le secteur de Kootenay–Ouest qu'elle obtiendrait sans que personne n'en ait fait la demande. Revelstoke a très peu

de choses en commun avec l'une ou l'autre de ces régions et profiterait très peu du changement.

À cause de ces changements, la circonscription de Kootenay–Ouest—Revelstoke cesserait d'exister et je deviendrais un député sans circonscription. Étant donné tous les problèmes que ces changements causeraient à ma circonscription et la perte de mon siège, on serait en droit de se demander pourquoi je n'appuie pas la motion du gouvernement. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui m'ont posé la question.

La raison est simple. Au tout début de l'élaboration de ce projet de loi, le gouvernement cherchait à obtenir l'appui de tous les partis. À part les difficultés que connaîtraient certaines circonscriptions, comme celle de Kootenay–Ouest—Revelstoke, les changements proposés aux limites des circonscriptions électorales soulevaient deux problèmes de taille. Premièrement, ils créaient six nouvelles circonscriptions au Canada, dont deux en Colombie–Britannique. Malgré le fait que les circonscriptions de la Colombie–Britannique tomberaient probablement entre les mains de réformistes, nous nous opposons à cette mesure, parce que la dernière chose dont ont besoin les Canadiens, du moins à notre avis, c'est d'un plus grand nombre de députés à Ottawa.

Chaque député augmente la note d'environ un demi–million de dollars en coûts directs en plus de coûts incalculables pour leurs bureaux, les services d'impression et les fournitures, sans parler du coût que représenteraient les coûts de réaménagement de la Chambre qui affiche maintenant complet. Pour obtenir notre appui au projet de loi, il aurait fallu nous garantir qu'aucun nouveau siège ne serait ajouté à la suite d'un futur redécoupage de la carte électorale. Nous n'avons pas obtenu cette assurance.

Une autre condition pour notre appui aurait nécessité plus de participation et de contrôle de la part du public. Un des problèmes que présente le système actuel, c'est qu'on ne consulte pas le public avant que le plan soit complet, que les cartes soient établies et que tout soit pratiquement déjà réglé. Le gouvernement n'était pas prêt non plus à donner des assurances à cet égard.

Comme nous estimions ces demandes raisonnables et conformes à l'intérêt public, nous avons dû en arriver à la conclusion que le gouvernement avait des intentions cachées. Nous le soupçonnions de vouloir augmenter de beaucoup le nombre des sièges et d'éliminer tout apport du public au processus.

À la suite de l'adoption de cette mesure visant à suspendre la redistribution des sièges et à dissoudre les commissions provinciales existantes de délimitation des circonscriptions électorales, on prévoit que le gouvernement présentera une motion pour évaluer la hausse continuelle du nombre des députés et pour réviser les méthodes de sélection des membres des commissions, la participation du public et les pouvoirs des commissions.

Cette évaluation sera confiée à un comité parlementaire où les députés du gouvernement libéral jouiront d'une majorité absolue. En fait, grâce à sa majorité, le gouvernement peut fonctionner à la manière d'une dictature pendant les cinq prochaines années. Le recours à la clôture, auquel les libéraux se sont vigoureusement opposés dans le passé, est l'exemple le plus récent que tout continue comme à l'époque du gouvernement précédent.

En fait, on a entendu parler d'une personnalité très connue qui a reçu un dollar par année pour conseiller les libéraux et l'on ne peut s'empêcher de se demander si Brian Mulroney a aussi besoin d'un dollar.

Dans le cadre du processus actuel, on en est rendu au point où le public se prononce. Même si les changements maintenant proposés ont des répercussions dévastatrices sur ma circonscription, je préfère qu'on s'en occupe lors des audiences publiques au lieu de courir le risque que le gouvernement accepte ou augmente le nombre de sièges au Parlement ou qu'il empêche le public de participer au processus.

Le Président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 h 29, conformément à l'ordre adopté le mercredi 23 mars 1994 et en application du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

• (1830)

Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 24)

POUR

Députés

Althouse	Brown (Calgary–Sud–Est)
Chatters	Cummins
Duncan	Forseth
Frazer	Gilmour
Gouk	Grey (Beaver River)
Hanrahan	Harper (Calgary–Ouest)
Harper (Simcoe–Centre)	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Johnston	McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Meredith	Mills (Red Deer)
Ramsay	Ringma
Schmidt	Scott (Skeena)
Silye	Speaker
Taylor—27	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anawak
Arseneault	Assadourian
Augustine	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bellemare
Berger	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Bodnar
Bonin	Boudria
Brien	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélisle	Calder
Campbell	Cannis
Catterall	Chamberlain
Chrétien (Frontenac)	Clancy
Cohen	Collins
Cowling	Crawford
Crête	Culbert
Daviault	Dhaliwal
Dingwall	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Easter
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Gauthier (Roberval)
Gerrard	Godfrey
Goodale	Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri	Guay
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jacob
Keyes	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)	Lebel
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Loubier
MacAulay	MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McKinnon	McTeague
McWhinney	Mercier
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	Nunez
O'Reilly	Ouellet
Pagtakhan	Paré
Payne	Peters
Peterson	Phinney
Pickard (Essex—Kent)	Pillitteri
Pomerleau	Proud
Péloquin	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringuette-Maltais
Robichaud	Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Simmons	Skoke
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Ur
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Whelan	Wood
Zed—155	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anderson	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bachand	Bellehumeur
Bernier (Beauce)	Bouchard
Canuel	Caron
Cauchon	Chan
Collenette	Comuzzi
Copps	Dalphond-Guiral
DeVillers	Debien
Deshaies	Discepola
Dumas	Dupuy
Eggleton	Fillion
Flis	Gagnon (Québec)
Godin	Graham
Guimond	Hopkins
Lastewka	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln	Loney
MacLaren (Etobicoke-Nord)	Manley
Marchand	Marchi
McGuire	McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
Mercier	Minna
Ménard	O'Brien
Parrish	Patry
Picard (Drummond)	Plamondon
St-Laurent	Torsney
Tremblay (Rosemont)	Valeri
Venne	Wells
Young	de Savoye

● (1855)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur Le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le résultat du vote que l'on vient de tenir soit appliqué à l'inverse à la motion principale.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 25*)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anawak
Arseneault	Assadourian
Augustine	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bellemare
Berger	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Bodnar
Bonin	Boudria
Brien	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélisle	Calder
Campbell	Cannis
Catterall	Chamberlain
Chrétien (Frontenac)	Clancy
Cohen	Collins
Cowling	Crawford
Crête	Culbert
Daviault	Dhaliwal
Dingwall	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Easter

English
Finestone
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Goodale
Guarnieri
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lalonde
Langlois
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Massé
McKinnon
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Payne
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Vanclief
Volpe
Whelan
Zed—155

Fewchuk
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Gray (Windsor-Ouest)
Guay
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jacob
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Loubier
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nunez
Ouellet
Paré
Peters
Phinney
Pillitteri
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Althouse
Chatters
Brown (Calgary-Sud-Est)
Cummins
Duncan
Frazer
Gouk
Hanrahan
Harper (Simcoe-Centre)
Hermanson
Johnston
Meredith
Ramsay
Schmidt
Silye
Taylor—27
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Harper (Calgary-Ouest)
Hayes
Hill (Macleod)
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Mills (Red Deer)
Ringma
Scott (Skeena)
Speaker

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anderson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Bernier (Beauce)
Canuel
Cauchon
Collenette
Copps
DeVillers
Deshaies
Dumas
Eggleton
Flis
Godin
Guimond
Lastewka
Lefebvre
Lincoln
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Marchand
McGuire
Mercier
Ménard
Parrish
Picard (Drummond)
St-Laurent
Tremblay (Rosemont)
Venne
Young
Asselin
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellehumeur
Bouchard
Caron
Chan
Comuzzi
Dalphond-Guiral
Debien
Discepola
Dupuy
Fillion
Gagnon (Québec)
Graham
Hopkins
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loney
Manley
Marchi
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
Minna
O'Brien
Patry
Plamondon
Torsney
Valeri
Wells
de Savoye

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[*Traduction*]

Le Président: Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EMPLOI DE CERTAINS TERMES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice–président: Chers collègues, je suis maintenant prêt à aborder le sujet des expressions neutres, applicables également aux hommes et aux femmes, que la députée d'Ottawa–Ouest, la secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, a évoqué le jeudi 17 mars 1994.

[*Français*]

Je la remercie de ses commentaires et je remercie également les honorables députés de Glengarry—Prescott—Russell et de Surrey—White Rock—South Langley de leurs interventions.

Il n'y a pas de doute qu'il existe un fort mouvement dans la société pour faire éliminer les stéréotypes sexuels dans toutes les formes de communications.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du mot «*chairman*», la tendance actuelle semble certainement vouloir écarter toute connotation de sexe, bien qu'il n'y ait pas de consensus manifeste sur la solution de rechange la plus satisfaisante. Ainsi, depuis le début de la présente législature, on a pris l'habitude d'utiliser les mots «*chair*», «*chairperson*» et «*chairman*», au choix, pour désigner les présidents et vice–présidents de comités dans la version anglaise des publications de la Chambre. En anglais, ma collègue, la députée de Saint–Laurent—Cartierville, préfère le titre de «*deputy chairperson*» des comités pléniers.

Dans notre Règlement, nous avons éliminé toute mention du genre «*Mr. Speaker*». À la fin de chaque numéro des *Procès–verbaux*, pour désigner le Président, on utilise simplement l'expression «*Speaker*». De même, toujours en anglais, «*member*» et «*minister*» désignent à la fois les hommes et les femmes; on précise par la suite s'il s'agit d'un homme ou d'une femme par le choix des pronoms «*he*» ou «*she*» et «*him*» ou «*her*».

[*Français*]

Cependant, comme le souligne à juste titre l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, le Règlement comporte encore de nombreux termes et expressions que l'on pourrait considérer comme sexistes. C'est également vrai pour un certain nombre d'autres parlements et assemblées législatives provinciales. Dans certaines de ces assemblées législatives, comme à la Chambre des communes ici, la terminologie utilisée dans leur règlement ne correspond pas à celle qu'on trouve dans leurs publications.

[*Traduction*]

Cette question a été soulevée à maintes reprises dans le passé, tant à la Chambre qu'en comité, et elle continue de préoccuper profondément la présidence. Compte tenu du manque d'uniformité dans l'utilisation des termes dans les publications, à la Chambre et dans ses comités, il est peut–être temps qu'un comité de la Chambre étudie cette question pour savoir s'il y a lieu de recommander l'uniformisation de la terminologie.

Je suis d'accord avec le député de Glengarry—Prescott—Russell, à savoir que la question relève de la compétence du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et je prierais le comité d'étudier cette question dans le cadre de l'examen du Règlement auquel il procède présentement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

L'hon. Arthur C. Eggleton (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une question de procédure. Il s'agit de l'aspect fourre–tout du projet de loi dont nous sommes saisis.

La nouvelle assemblée que nous formons a travaillé raisonnablement bien jusqu'ici, en dépit de nos difficultés récentes, mais je voudrais attirer l'attention de la présidence sur le caractère particulier du projet de loi et lui demander de réexaminer la coutume que nous semblons avoir adoptée.

La mesure à l'étude, le C–17, est un projet omnibus. À mon avis, monsieur le Président, vous devriez déclarer qu'il est irrecevable et que la Chambre ne doit pas l'étudier dans sa forme actuelle. J'espère que, avant de vous prononcer sur la recevabilité du projet de loi C–17, vous vous reporterez à la célèbre

décision que M. Lamoureux a rendue le 26 janvier 1971 et dans laquelle il disait:

> Cependant, où faut-il nous arrêter? Où est le point de non-retour? Le député de Winnipeg-Nord-Centre et, je crois, celui d'Edmonton-Ouest, ont déclaré que nous pourrions en arriver à n'être saisis que d'un seul bill au début d'une session, visant à améliorer les conditions de vie au Canada et qui comprendrait tous les projets de loi de la session. Ce serait un bill omnibus avec un «B» et un «O» majuscules. Mais une telle procédure serait-elle acceptable? Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.

Dans cette affaire, le Président a décidé que ce point crucial n'avait pas été atteint, mais je soutiens, que c'est devenu une pratique courante que les gouvernements présentent un projet de loi d'ensemble après chaque budget, une véritable mesure fourre-tout.

Le commentaire 626 de la sixième édition de Beauchesne porte directement sur cet aspect de la question. Voici le texte:

> 1) Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.

Monsieur le Président, je suis prêt à soutenir que le contenu du projet est tellement hétéroclite que, pour se prononcer par un seul vote, les députés devraient transiger avec leurs principes.

Dans le cas présent, les rédacteurs du projet de loi C-17 ont inclus dans ce dernier les mesures suivantes: le gel des traitements dans le secteur public; le gel des paiements du RAPC et des transferts prévus par la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique; l'augmentation et l'élargissement des subventions au transport; l'autorisation pour la Société Radio-Canada de contracter des emprunts; des modifications du régime d'assurance-chômage réduisant les charges sociales.

D'abord, le projet de loi pêche par manque de pertinence. Les projets de loi omnibus dont nous sommes saisis tentent de modifier plusieurs lois en vigueur.

Ensuite, dans l'intérêt de la démocratie, il importe de se demander: comment les députés peuvent-ils représenter leurs électeurs pour ces diverses modifications quand ils doivent voter en bloc?

Nous sommes en faveur de certaines mesures, mais nous nous opposons à d'autres. Comment pouvons-nous exprimer notre point de vue et celui de nos électeurs quand il y a une telle diversité de questions? Si on divisait le projet de loi en plusieurs segments, les députés pourraient faire valoir le point de vue de leurs électeurs sur chacune des composantes du projet de loi.

Le projet de loi renferme nombre de propositions et de principes différents. Demander aux députés de donner des réponses simples sur des questions aussi complexes est contraire aux pratiques et aux coutumes de la Chambre.

• (1010)

En outre, cela causera des difficultés assez sérieuses au comité. Ce projet de loi sera renvoyé à un seul comité, qui ne disposera pas de l'expertise voulue pour étudier un projet de loi de cette envergure. Qui plus est, la charge de travail du comité sera énorme, de sorte qu'il aura beaucoup de difficulté à traiter de toutes les questions pertinentes.

En terminant mon recours au Règlement, je voudrais citer le député de Windsor-Ouest, le leader du gouvernement à la Chambre, qui a dit le 30 mai 1988: «Pour toutes les raisons que j'ai invoquées, j'estime respectueusement que la mesure à l'étude est un projet de loi fourre-tout qui est inacceptable considérant les précédents applicables, considérant les coutumes de la Chambre et, ce qui est plus important encore, considérant l'objet de ces coutumes qui est de maintenir la pertinence de la Chambre pour le pays, aujourd'hui comme demain.»

C'est une nouvelle législature, et je voudrais que nous abordions la question différemment en dépit des précédents. Je vous demande, monsieur le Président, d'y penser. Je demande aussi aux députés ministériels, notamment ceux qui ont exprimé le même point de vue là-dessus pendant la législature précédente, de réfléchir sérieusement à cette question liée à la démocratie et au fonctionnement de la présente législature.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je m'étonne que le député soulève cette question aujourd'hui à la Chambre. Le projet de loi a été présenté à la Chambre il y a déjà quelque temps. Je suis étonné qu'il trouve quelque chose à redire à son format, car il n'a pas déjà exposé ses objections en invoquant des règles de procédure.

Maintenant qu'il l'a fait, cependant, le député devrait avoir l'honnêteté d'admettre que le projet de loi n'est pas particulièrement lourd quant à son contenu. Il est en fait très court. Il ne compte que 21 pages et, d'après toute notre expérience à la Chambre, il ne s'agit pas d'un projet de loi volumineux. On en a déjà présenté quelques-uns au cours de la présente session qui comportent beaucoup plus de pages.

Je ferai également remarquer que presque toutes les dispositions du projet de loi découlent du budget que le ministre des Finances a présenté il y a environ un mois. À ce titre, elles ont fait l'objet d'un examen à la Chambre dans le cadre du débat de quatre jours que l'on a consacré au budget. Toutes ces questions ont été abordées pendant ces quatre journées, et elles le seront de nouveau à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

Ce sont exactement les mêmes questions qui ont été soulevées par le ministre dans son exposé budgétaire et qui ont déjà fait l'objet d'un débat à la Chambre. Le fait de les regrouper aux fins du débat n'a rien d'inhabituel. Le député prétend qu'elles sont complètement hétéroclites, mais je soutiens que non. Elles font

partie du plan économique global du gouvernement, tel qu'on l'a annoncé dans le budget.

Le projet de loi prévoit des modifications à de nombreuses lois différentes à cause des gels imposés à divers secteurs de la fonction publique, y compris les députés, les juges et ainsi de suite. Toutes ces modifications aux diverses lois découlent d'un gel global des paiements effectués par l'État.

De même, les modifications prévues à la Loi sur l'assurance–chômage entrent dans le cadre du même arrangement, et les modifications concernant la Société Radio–Canada découlent en réalité de gels décrétés dans des budgets précédents et accordent un pouvoir d'emprunt.

Les éléments du projet de loi sont peut–être hétéroclites, mais étant donné qu'ils ont tous été présentés dans le budget, ils forment un tout correspondant à la grande orientation que le gouvernement s'est donnée et qu'il défendra au cours du débat sur le projet de loi. Le projet de loi est donc, à mon avis, parfaitement recevable.

J'invoque à l'appui de ma position le commentaire 634 de la 6e édition de l'ouvrage de Beauchesne. Je reconnais que le député de Calgary–Ouest a lui aussi recouru à un commentaire de Beauchesne. Il a cité la décision rendue par le Président en 1971, elle–même évoquée dans le commentaire 634 de Beauchesne. Nonobstant le fait que son argument soit très intéressant, le député n'a pas compris l'essentiel. J'aimerais lire en entier le commentaire 634 de Beauchesne. Il dit ceci:

> Les présidents voient généralement d'un mauvais oeil le recours aux projets de loi omnibus, comme en témoigne cette mise en garde: «Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.» Bien que contestée, la présentation d'un seul projet de loi dans le but d'obtenir une décision sur un certain nombre de sujets très différents mais connexes n'amène pas le président à scinder le projet de loi.

• (1015)

Je ne sais pas ce que demande le député; je ne sais pas s'il veut que la présidence scinde le projet de loi ou non. D'après Beauchesne, il semble que le Président n'intervient pas en pareil cas. Je crois que le député soulève cette question ce matin un peu pour faire diversion.

J'aimerais également citer le commentaire 635 de la 6e édition de Beauchesne, qui dit ceci:

> Le président a indiqué qu'il était possible, afin que la Chambre ait l'occasion de se prononcer sur une disposition d'un projet de loi omnibus séparément, de présenter à l'étape du rapport une motion visant à biffer un article conformément au paragraphe 76(2) du Règlement, même si la motion risquait d'aller à l'encontre du principe du projet de loi.

Si le député croit vraiment qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus comprenant trop de sujets pour que lui ou les membres du comité puissent en faire une étude raisonnable, une solution s'offre à lui. Il peut en effet proposer des amendements à l'étape du rapport afin de supprimer du projet de loi les articles qui, de toute évidence, formeraient un grand sujet en eux–mêmes, s'il estime que le projet de loi comporte toute une série de sujets différents; il peut ainsi demander à la Chambre de se prononcer sur cette question à l'étape du rapport.

À mon avis, c'est là une solution qui est certainement juste et raisonnable en l'occurrence. Je ne crois pas que le projet de loi en question traite d'un trop grand nombre de sujets importants. C'est un projet de loi relativement modeste quels que soient les critères sur lesquels on se fonde. Comme je l'ai dit, il découle d'une grande orientation de principe, soit le budget annuel du ministre des Finances.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter quelques remarques à ce que vient de dire mon collègue, le secrétaire parlementaire.

Le député d'en face a invoqué le fait que son parti pouvait être en faveur de certains articles et contre certains autres. C'est exactement pour cela que les projets de loi sont examinés par des comités parlementaires, qui peuvent supprimer certains articles si c'est nécessaire.

Comme l'a mentionné mon collègue, le secrétaire parlementaire, il y a aussi un autre moyen à la disposition des députés qui ne siègent pas au comité qui étudie une mesure en particulier. Il s'agit évidemment de l'étape du rapport où les députés peuvent présenter des motions pour supprimer certains articles d'un projet de loi.

Enfin, le député d'en face a mentionné que le projet de loi était incohérent, qu'il ne répondait pas aux critères des projets de loi omnibus à cause de la diversité des sujets traités.

Si cet argument est valable, il aurait certainement dû être invoqué relativement au budget lui–même. Après tout, il s'agit d'une mesure portant exécution de certaines dispositions du budget. Si le projet de loi est incohérent comme le prétend le député d'en face, cet argument aurait certainement été valable pour la motion des voies et moyens qui a été débattue à la Chambre ou pour le budget lui–même.

Si cet argument n'a pas été invoqué à ces étapes et s'il n'avait pas encore été invoqué depuis la présentation du projet de loi en question le 16 mars, je ne vois pas comment il peut être plus valable aujourd'hui.

Je pourrais peut–être signaler en terminant que, durant la dernière législature, le Président a jugé qu'une mesure qui était beaucoup plus polyvalente que celle–ci, qui ne contient qu'une vingtaine de pages, n'allait pas à l'encontre du commentaire 634 de Beauchesne. Le projet de loi en question était au moins dix fois plus volumineux que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Alors, si un projet de loi dix fois plus volumineux n'a pas été jugé trop polyvalent pour être acceptable, je me

demande comment un projet de loi dix fois plus petit pourrait être jugé inacceptable à cause de son caractère polyvalent.

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à formuler. Évidemment, je suis déçu que les ministériels ne reconnaissent plus la valeur des arguments qu'ils ont eux–mêmes déjà mis de l'avant dans des affaires semblables.

Je vous demande de prendre en considération l'argument soulevé par deux députés du côté ministériel au sujet de la portée du projet de loi et de sa longueur. Je crois que c'est un argument tout à fait inacceptable. Nous savons tous que la portée d'un projet de loi n'a aucun rapport avec le nombre de pages qu'il contient. Un projet de loi extrêmement court pourrait être extrêmement important, et un projet de loi très épais, par exemple traitant de l'impôt sur le revenu, pourrait avoir une portée très limitée. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre de pages d'un projet de loi, mais sa portée.

• (1020)

Je le répète, le projet de loi concerne de nombreux aspects de la politique gouvernementale, donc les mandats de plusieurs comités de la Chambre.

Je vous signale également, monsieur le Président, que si vous examinez attentivement les arguments avancés par les députés ministériels sur les liens entre ces différents sujets, vous constaterez que tout ce qu'ils ont fait ressortir, c'est que, en termes généraux, ces sujets étaient tous abordés dans le programme législatif du gouvernement. À mon avis, cela ne démontre pas que les différents éléments du projet de loi sont liés entre eux en quoi que ce soit.

Le vice–président: La présidence aimerait remercier les trois députés de leur intervention éclairée à ce sujet. La question de la cessation d'emploi, comme on l'appelle, a fait l'objet de maints recours en justice. Tous les juristes ici présents peuvent en témoigner. Nous avons tous plaidé des cas similaires devant les tribunaux, généralement au criminel. C'est une question très importante.

Les points qu'ont soulevés les députés et ceux qui sont connus de l'occupant de ce fauteuil seront tous soigneusement étudiés. Malheureusement, ce n'est pas en un instant que l'on peut rendre une décision de ce genre.

Par le passé, la Chambre a été saisie de nombreux projets de loi omnibus. Nous devons donc aller de l'avant avec ce projet de loi et nous rendrons une décision un peu plus tard, après avoir pris en considération tous les éléments présentés.

Pour le moment, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi et je donne la parole au président du Conseil du Trésor.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le projet de loi C–17 touche, entre autres, les fonctionnaires fédéraux. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons trouvé une fonction publique démoralisée. Nous avons donc aussitôt entrepris un processus de revalorisation et nous espérons qu'à la fin de notre mandat, la fonction publique aura retrouvé le goût de servir les Canadiens avec toute la compétence qu'on lui connaît.

Le gel des salaires et des augmentations annoncé dans le budget est une mesure difficile mais nécessaire. Ce gel, qui permettra d'économiser un milliard de dollars d'ici l'exercice 1996–1997, ne fera pas le bonheur des fonctionnaires, je le reconnais. Mais franchement, nous le faisons pour préserver des emplois.

Dans son budget, ce gouvernement a également annoncé la mise en place d'un système d'examen de l'efficacité des programmes dans le but de réduire les dépenses publiques. Un tel examen est lié au gel des salaires du fait que, si nous pouvons parvenir à faire suffisamment d'économies pour ramener les dépenses des ministères au niveau visé, nous pourrons réduire la durée du gel en fonction des économies réalisées grâce à une plus grande efficacité.

Bien que nous comprenions parfaitement la froideur avec laquelle les chefs syndicaux ont accueilli le gel des salaires et des augmentations annoncé dans le budget, je tiens à replacer ces mesures dans leur contexte pour qu'il apparaisse que, dans les circonstances actuelles, nous avons été aussi justes que possible envers la fonction publique. Je ne doute pas que les fonctionnaires accepteront ce budget, surtout lorsqu'ils auront compris que nous demandons aussi aux autres Canadiens, à tous les Canadiens, de faire des sacrifices.

[*Français*]

La plupart des Canadiens et des Canadiennes ne soupçonnent pas tout ce que leur qualité de vie doit aux employés de la Fonction publique du Canada. Permettez–moi de vous donner trois exemples de l'apport des fonctionnaires au mieux–être des Canadiens.

[*Traduction*]

Depuis plus de 150 ans, les employés de la Commission géologique du Canada, pour ne citer qu'eux, dressent la carte des ressources minières de ce pays. Grâce au travail de ces fonctionnaires, cette année et dans les années à l'avenir, elles seront explorées à des fins commerciales et de nouvelles mines ouvriront leurs portes.

• (1025)

Comme nous le savons bien, et nous en sommes fiers, je l'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises, le service de police canadien est peut–être le plus respecté du monde. C'est même un symbole national. Dans tous les coins du pays, les Canadiens sont plus en sécurité grâce au travail des policiers de la Gendarmerie royale du Canada.

Les Canadiens qui voyagent par avion à l'intérieur de nos frontières, et tous les députés d'ailleurs, profitent du réseau de services que le gouvernement du Canada a mis au point et dont il a assuré le bon fonctionnement. C'est grâce à nos services publics si les pilotes peuvent compter sur les cartes de vol, sur la compétence des contrôleurs aériens et sur le système d'alerte météorologique.

Les organismes et les employés du gouvernement sont tellement diversifiés qu'il serait impossible de rendre justice à tous. Outre ceux dont je viens de parler, on peut mentionner aussi les

gardiens de la paix, les scientifiques, les employés des postes, les inspecteurs de céréales, les négociateurs commerciaux et tant d'autres.

Si je vous les énumère ainsi, ce n'est pas seulement pour faire la liste des employés du gouvernement. C'est surtout pour illustrer la valeur réelle de toutes les tâches qu'il accomplissent. Les Canadiens bénéficient grandement du travail de ceux qui sont à leur service.

Les fonctionnaires savent depuis longtemps que, bien qu'ils ne deviendront jamais riches en travaillant au sein de la fonction publique, ils vont au moins s'y sentir plus en sécurité que dans certains autres secteurs. Je parle évidemment de la sécurité d'emploi.

Cette sécurité d'emploi pour nos employés tient principalement à la politique gouvernementale qui consiste à préserver, dans la mesure du possible, les emplois des Canadiens. Cette politique se réalise essentiellement, dans la fonction publique, grâce à la Directive sur le réaménagement des effectifs. En gros, cette directive prévoit qu'aucun employé ne doit être mis à pied en raison d'une réduction des effectifs, à moins qu'on lui ait fait une autre offre d'emploi raisonnable, qu'il soit mobile et disposé à se recycler, au besoin.

Le gouvernement précédent avait clairement exprimé son intention de mettre fin unilatéralement aux principes de sécurité d'emploi associés au réaménagement des effectifs. En fait, il disait aux employés touchés que ce n'était qu'une question de temps avant qu'on les mette à la porte. On parlait alors d'avis de renvoi, sans plus de manières.

Monsieur le Président, je suis sûr que vous vous rendez compte de l'effet qu'aurait cette attitude sur le moral des fonctionnaires et sur leur capacité d'assurer des services de qualité aux Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement ne fera aucun changement sur le plan de la sécurité d'emploi dans le cadre du réaménagement des effectifs, à moins d'avoir obtenu l'accord des syndicats des fonctionnaires. Autrement dit, cette question est sujette à négociation. Ils peuvent souhaiter des changements, nous voulons peut–être aussi opérer des changements, mais nous n'agirons pas unilatéralement comme le gouvernement précédent s'était proposé de le faire.

La rationalisation de la fonction publique ne constitue pas un dogme pour ce gouvernement. Notre priorité est et demeurera le service de qualité à offrir aux Canadiens de la façon la plus efficiente possible. Il est bien évident que certains ministères seront réduits, mais d'autres pourraient prendre de l'expansion.

[*Français*]

Notre objectif sera donc d'aider les employés touchés par des compressions dans certains ministères à occuper un autre poste dans la fonction publique ou ailleurs. Des mesures précises vont dans ce sens.

[*Traduction*]

D'abord, nous continuerons à restreindre le recrutement à l'extérieur et à améliorer la gestion du processus de dotation prioritaire pour les employés dont les postes sont abolis.

Deuxièmement, nous veillerons à ce que les ministères aient accès aux fonds supplémentaires requis pour la formation des employés touchés par le réaménagement des effectifs afin que ces derniers puissent occuper de nouveaux postes. Si les besoins en formation d'un ministère augmentent à cause de ce programme, le Conseil du Trésor puisera les montants voulus dans la réserve centrale pour les verser aux budgets ministériels.

J'aimerais maintenant parler des mesures proposées par le présent projet de loi et expliquer leur origine. Ces mesures représentent un amalgame réaliste de deux éléments. Premièrement, le budget reconnaît que pour s'attaquer au déficit, il est nécessaire de tirer des économies des fonds de fonctionnement des ministères en gelant les salaires.

Deuxièmement, il donne aux gestionnaires et aux employés de la fonction publique l'occasion de réaliser des économies en étant plus efficients, ce qui permettra de réduire la durée du gel salarial. Le projet de loi C–17 maintient, pour une période supplémentaire de deux ans, le gel de la rémunération des salariés de la fonction publique, mais aussi celle du gouverneur général, des lieutenants–gouverneurs, des juges nommés par le gouvernement fédéral, des députés et sénateurs et des membres des Forces canadiennes et de la GRC. Pourquoi imposons–nous un gel de la rémunération et une suspension des augmentations de traitement? Pourquoi prenons–nous ces mesures alors que le gel existant doit être en vigueur pendant encore un an? Les employés de la fonction publique veulent des réponses à ces questions et sont en droit de les recevoir.

• (1030)

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a donné pour le gel l'explication la plus évidente et la plus impérieuse: le manque d'argent pour des augmentations. Le total des coûts des traitements s'élève à 18,5 milliards de dollars et représente donc une part très importante des dépenses fédérales.

Le gouvernement aurait préféré négocier plutôt que légiférer, mais je suis convaincu qu'il n'avait vraiment pas le choix. Comme d'autres, j'ai eu des consultations prébudgétaires avec les représentants syndicaux, qui m'ont dit très clairement n'avoir pas le moindre intérêt à négocier pour aboutir à des concessions. Je comprends ce point de vue.

Si nous avions attendu le budget de 1995, soit dans un an, plusieurs unités de négociation auraient déjà pu entamer le processus de négociation, voire même recourir à l'arbitrage. Pour éviter de fausser la base de ce processus, nous avons décidé, bien à regret, d'agir cette année au moyen de ce budget et de ce projet de loi.

Le projet de loi C–17 suspend aussi les augmentations de traitement. Comme on le sait, ces augmentations, qui sont automatiquement accordées aux employés à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience dans un nouvel emploi, sont courantes dans les secteurs public et privé. Nous avons décidé de les suspendre parce qu'elles permettaient à un grand nombre d'employés de la fonction publique de continuer à bénéficier d'augmentations de traitement, alors que le traitement de leurs collègues était gelé. Le gel de ces augmentations mettra tout le monde sur le même pied pendant les deux prochaines années tout en permettant de réduire les coûts d'environ 400 millions de dollars.

J'ajoute que, dans les années où les lois existantes prescrivaient le maintien de la rémunération, la facture à ce chapitre augmentait quand même d'environ 3 p. 100 à cause des augmentations de ce genre.

Le projet de loi C–17 ne permet pas au gouvernement de réduire la durée du gel ou de le lever, mais ce n'est pas explicite dans le libellé dont nous sommes saisis aujourd'hui. Par contre, le gouvernement s'est engagé très clairement à le faire, si c'était justifié par des économies au chapitre des frais de fonctionnement d'ici le 31 décembre prochain. Nous prendrons donc une décision concernant le gel, ainsi que l'opportunité et la possibilité de le lever, d'ici le budget de 1995.

Il est important de mentionner que le gouvernement amorce un examen de ses opérations afin de réaliser des économies en augmentant l'efficacité, de réduire le chevauchement et le double emploi et d'abolir les programmes non prioritaires. Mon ministère effectue cet examen et devrait, d'ici la fin de décembre, en diffuser les résultats qui seront utilisés en vue de la planification du budget de 1995.

Le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique dirigera le volet de l'examen qui portera sur les programmes gouvernementaux, leurs rôles et leurs responsabilités. Cette partie de l'examen permettra de déterminer les services que le gouvernement peut fournir et ceux que les contribuables ont les moyens de s'offrir. Elle visera également à éliminer le chevauchement et le double emploi tant au gouvernement fédéral qu'aux autres niveaux de gouvernement et de réduire ou d'abolir les programmes qui ne sont plus prioritaires. Un autre volet de l'examen servira à analyser l'efficacité des opérations gouvernementales. L'accent sera mis sur la prestation de services à meilleurs prix.

Nous avons invité les syndicats de la fonction publique à participer à l'examen, notamment à l'étude de l'efficacité, et ce, à deux niveaux. Nous avons pensé que les syndicats nationaux pourraient se pencher, avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, sur les économies à réaliser dans l'ensemble de la fonction publique, tandis que les sections locales des syndicats pourraient examiner, de concert avec les gestionnaires des ministères, les économies que permettrait de réaliser l'accroissement de l'efficacité dans chacun des emplacements de chaque ministre au pays.

Ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa–Ouest, rencontre cette semaine les représentants des syndicats afin de déterminer la façon la plus productive dont ils pourraient participer à l'examen. Nous espérons que cet examen nous permettra de réaliser des économies supérieures à celles provenant des mesures de restriction prévues dans le dernier budget et les budgets précédents.

Les économies supplémentaires découlant de la modification des programmes gouvernementaux serviront à plusieurs fins, notamment à résorber le déficit, à réaffecter les fonds à d'autres programmes importants et à réduire, je le répète, la durée du gel des salaires. La décision de mon gouvernement, en ce qui concerne l'utilisation de ces économies, figurera dans le budget de 1995.

Notre gouvernement croit que les syndicats, les gestionnaires et les fonctionnaires ont un but en commun, bien servir le Canada. Par conséquent, nous voulons saisir les syndicats et les fonctionnaires d'une longue série de questions qu'ils pourront examiner à des moments et dans des circonstances variables. Les syndicats ont proposé plusieurs de ces questions en vue d'une résolution mixte. La direction en proposera d'autres.

• (1035)

En voici quelques exemples. Cela fait des années que la question de la prestation extérieure de services constitue une pomme de discorde entre les syndicats de la fonction publique, les gestionnaires et le gouvernement. Les syndicats voient cela comme une attaque contre leurs membres alors que d'autres considèrent que c'est une façon rentable de faire ces affaires. Nous tenons à examiner tous les aspects de la question et à prendre les meilleurs décisions possibles pour les gens qui utilisent nos services et pour les contribuables.

Je me suis engagé à fournir au Comité permanent de l'administration gouvernementale des renseignements détaillés sur la prestation extérieure de services au gouvernement fédéral et j'ai proposé que ce comité entreprenne une étude approfondie de ce sujet, ce qui donnerait encore là aux députés l'occasion de participer à ce processus de prise de décisions.

En annonçant cette décision, je tiens à remercier ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa–Ouest. Du temps du gouvernement précédent, elle n'a cessé, de concert avec d'autres députés de la région de la capitale nationale, d'entretenir l'intérêt du Parlement pour la fonction publique. Je sais que ces députés et elle–même sont prêts à apporter une importante contribution à ce comité. De même, d'ailleurs, que les députés de circonscriptions de tout le pays car, après tout, la fonction publique n'est pas une institution limitée à la région d'Ottawa. En effet, les deux tiers des fonctionnaires sont à l'extérieur de la région de la capitale nationale et sont évidemment répartis dans toutes les régions du Canada.

Ce comité parlementaire voudra examiner à l'occasion d'autres questions intéressant la fonction publique. Le gouvernement demeure résolu à défendre les intérêts de ses fonctionnaires et à assurer leur sécurité d'emploi. Nous avons l'intention de stabiliser le plus possible les niveaux d'emploi dans la fonction publique. Néanmoins, nous devons avoir la souplesse de rajuster les programmes au fur et à mesure que les besoins des Canadiens changent.

En conséquence, nous allons veiller à apporter quelques modifications à la ligne directrice actuelle sur le réaménagement des effectifs, mais nous allons le faire en collaboration avec les agents négociateurs de la fonction publique au cours du processus de négociation déjà en place. Les agents négociateurs pourront eux aussi apporter leurs modifications.

Permettez–moi de dire quelques mots au sujet de la gestion des régimes de retraite. Il y a d'excellentes raisons de réformer en profondeur les principaux régimes de retraite de la fonction publique fédérale. Par exemple, la Loi sur la pension de la fonction publique a plus de 40 ans et est critiquée de toutes parts. Les cotisants veulent que les prestations soient mieux assurées. Les contribuables considèrent que la pleine indexation des prestations est une mesure trop généreuse. Le vérificateur général préconise de modifier les mécanismes de financement des régimes. Les syndicats de la fonction publique désirent participer davantage à la mise au point et à la gestion des régimes.

Le gouvernement est déterminé à réagir à ces préoccupations en instaurant des réformes qui rendront les régimes plus simples, plus accessibles et plus faciles à gérer. Nous allons élaborer ces réformes en collaboration avec mon comité consultatif, qui comprend des représentants des principaux intéressés, y compris les syndicats de la fonction publique. Nous allons reconduire le mandat du comité consultatif de telle sorte qu'il mette au point une stratégie pour une refonte complète du programme et qu'il établisse un cadre pour un programme de rechange.

Le gouvernement fédéral et les syndicats de ses employés n'ont pas réussi à s'entendre sur la question du salaire égal pour un travail d'égale valeur. En fait, la question a été renvoyée à un tribunal des droits de la personne où elle pourrait ne pas être résolue avant encore deux ans si l'on ne trouve pas de nouveaux moyens de la régler par la négociation.

En outre, pour faciliter la résolution à long terme des problèmes liés à la parité salariale, il nous faut procéder à des changements fondamentaux dans la classification des emplois et dans les structures de rémunération de la fonction publique. J'espère trouver un moyen de faire en sorte que, en dehors de tout esprit d'affrontement, nous puissions garantir aux employés, hommes et femmes confondus, une rémunération égale. Nous cherchons des moyens de parvenir à un règlement négocié dans ce domaine.

Les notions d'emploi et de travail sont en pleine évolution. On s'éloigne de plus en plus de la formule du neuf à cinq, chère au bureau et à l'usine de l'ère industrielle. Ainsi, un nombre grandissant de personnes travaillent à domicile et notre politique à cet égard s'est traduite par le programme pilote de télétravail, d'une durée de trois ans, approuvé par le Conseil du Trésor. On doit adopter les horaires aux besoins du client. Nous devons faire preuve de plus de souplesse. Nous avons besoin de modifier la structure du travail. Les syndicats et les dirigeants de la fonction publique ayant un grand rôle à jouer dans l'évolution en cours, cette question sera inscrite à l'ordre du jour pour que nous puissions élaborer une action concertée.

Je souligne ces aspects pour bien montrer que, si le gel des salaires nous empêche d'aborder la question de la rémunération proprement dite à la table de négociations, nous pouvons néanmoins en profiter pour régler une foule d'autres aspects. Ce n'est là qu'un exemple. Il y a bien d'autres points que les syndicats et nous-mêmes souhaitons aborder à cette table. Nous contribuerons donc à l'amélioration des relations à venir entre employeur et employé.

• (1040)

Bref, j'espère que mes remarques ont été de nature à mieux faire comprendre l'approche que le gouvernement entend adopter à l'égard de la fonction publique.

[*Français*]

Au départ, nous respectons et avons pleinement conscience de la contribution qu'apporteront les employés de la fonction publique au Canada.

[*Traduction*]

Nous chercherons à établir le dialogue le plus large possible avec les syndicats et les dirigeants de la fonction publique.

[*Français*]

Nous engagerons la participation étroite du Parlement dans tous les grands dossiers touchant la fonction publique.

[*Traduction*]

Au besoin, nous agirons sans détour et adopterons des mesures législatives pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Nous allons préserver la sécurité d'emploi des fonctionnaires. J'énumère ces principes parce qu'ils présideront à toutes nos actions. Nous comptons les respecter, et je m'en réjouis.

Permettez-moi de terminer par où j'ai commencé. Voici un budget qui dénote un grand sens des responsabilités, et on peut en dire autant de la motion qui en découle. J'attends avec impatience le jour où je pourrai travailler avec les dirigeants et les chefs syndicaux de la fonction publique à la mise en oeuvre des mesures budgétaires que je viens de mentionner.

[*Français*]

Le vice-président: Comme il n'y a pas de questions et commentaires à ce moment-ci, nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable députée de Mercier.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je commencerai donc par souligner le fait que le discours précédent était celui de l'honorable ministre du Conseil du Trésor, et je me permets de dire qu'il est honteux que ce gouvernement modifie profondément les règles du jeu de l'assurance-chômage, sans en faire une loi en elle-même. Même les conservateurs n'avaient pas osé agir ainsi.

Les chiffres dévoilés hier sur la valeur totale des prestations versées, qui sera réduite pendant les années 1994-1995 et 1995-1996—et je me permets de rappeler que ce seront pour chaque année 630 millions de dollars dans les provinces de l'Atlantique et 735 millions de dollars au Québec—donc ces chiffres dévoilés hier nous permettent de voir que ce sont les provinces maritimes et le Québec qui écopent le plus, pour près de 60 p. 100 de l'ensemble des coupures, alors qu'ils représentent à eux deux à peu près le tiers de la population. Et il faut le dire haut et fort, ce sont les Maritimes qui écopent encore plus. Les Maritimes, les provinces Atlantiques, qui avec 8,5 p. 100 de la population du Canada, écopent de 26 p. 100 des coupures; le Québec écope aussi gravement, avec 25 p. 100 de la population, de 31 p. 100 des coupures.

Je veux souligner ce fait, parce que cette modification à l'assurance-chômage est plus qu'une modification de règles, de semaines. Non, c'est la fin de l'effet redistributif de l'assurance-chômage, effet redistributif qui était causé par le fait qu'il y a au Canada des régions dont l'économie est fort différente. Et ce ne sont pas les travailleurs de ces régions qui ont besoin d'être pénalisés pour la mauvaise économie, surtout quand un gouvernement se fait élire en disant *jobs, jobs, jobs*, votez pour vous!

En fait, en faisant ces coupures, le gouvernement porte un jugement sur l'économie de ces provinces et des Maritimes. Il dit: Finalement, il n'y a rien à faire avec vous. Il n'y a rien à faire avec vous, déménagez! En fait, les travailleurs et travailleuses n'ont qu'à déménager ou s'en prendre à eux-mêmes. Il y a un ministre qui prétend qu'on peut les faire rêver et leur donner de

l'espoir, en leur permettant de nettoyer les berges quand ils auront de 50 à 65 ans.

• (1045)

Ce projet de loi est odieux, particulièrement pour les Maritimes où les libéraux ont été élus avec une forte majorité, où les libéraux n'ont jamais parlé à ces travailleurs, qui ont voté pour eux parce qu'ils promettaient des *jobs*, de l'éventualité où tous ceux qui étaient dans les secteurs où l'année de travail était de courte durée, que tous ces travailleurs–là se verraient rapidement coupés, à l'intérieur d'un bill omnibus.

Les coupures sont importantes, monsieur le Président. On a vu les chiffres globaux, mais pour les individus, cela se traduit par des milliers de dollars et aussi par un statut. Pour qui n'a jamais été au chômage, il y a une «zut» de différence—je pourrais dire autre chose—entre le fait d'être à l'assurance–chômage et de compter revenir sur le marché du travail et celui de se retrouver tout seul à l'aide sociale comme abandonné, comme rejeté, comme fini.

Ces mesures qui faisaient que dans certains cas, on avait un emploi pendant un certain temps et qu'ensuite on se retrouvait à l'assurance–chômage, c'est le gouvernement libéral antérieur qui les a mises sur pied. Les libéraux les premiers ont trouvé que c'était une façon d'assurer une certaine équité entre les régions et entre les personnes.

Peut–on prétendre que les libéraux n'auraient pas su qu'en effectuant ces coupures, ils toucheraient davantage les Maritimes et le Québec? Peut–on prétendre que ce fut fait par hasard et qu'ils estimaient que c'était ce qu'il fallait faire? Non! Peut–on prétendre qu'ils l'ignoraient? Non, non; cent fois non! À l'assurance–chômage, on sait depuis longtemps que les personnes qui ont un emploi de courte durée pouvaient alors compter sur l'assurance–chômage afin de compléter leur revenu, et pouvaient de ce fait, pas chaque année bien sûr, y revenir si besoin était; elles pouvaient avoir cette sécurité, ce tremplin. Ils le savaient, car il y a plein de tableaux à Emploi et Immigration Canada qui le leur démontrent. Ces tableaux montrent que les réitérants, comme on les appelle dans le jargon, viennent des Maritimes et du Québec; que les personnes qui ont entre 10 et 20 semaines d'emploi viennent des Maritimes et du Québec. On le sait au point de lire qu'en 1991, leur proportion était de 55 p. 100 à Terre–Neuve, comparativement à 4 p. 100 en Ontario.

Si les libéraux voulaient faire un débat sur l'effet redistributif de l'assurance–chômage, ils auraient dû l'affronter. Si les Ontariens sont fatigués de payer pour le reste du Canada, que ce soit dit clairement, mais que cela ne soit pas camouflé dans un bill omnibus dans lequel on fait semblant de mettre sur pied de nouvelles modalités qui ne seraient que techniques.

Que recherche ce gouvernement? Qu'est–ce qui l'attire? Le modèle américain? Est–il en train—je pose la question, mais comme l'avait déjà dit un fameux premier ministre libéral, poser la question, c'est donner la réponse—est–il en train de s'ajuster au modèle nord–américain? Est–il en train de s'ajuster plus précisément aux États–Unis où, ce qu'on retrouve largement, c'est six mois d'assurance–chômage et 50 p. 100 de la couverture du salaire industriel moyen. Nous nous sommes approchés très largement de cela, nous y sommes presque.

Ce sont ces mêmes libéraux qui ont fait la guerre que vous savez contre le libre–échange, contre l'ALENA, et ce sont eux qui font payer aux travailleurs, aux victimes, les effets de ces politiques de globalisation.

Ces chiffres des Maritimes et du Québec nous permettent de dire, nous obligent à dire, que les problèmes économiques vécus par les personnes, on ne peut s'y attaquer qu'en s'adressant aux individus. C'est à la politique économique, qui permet ou non aux régions au Québec de se développer, qu'il faut s'attaquer.

• (1050)

Comme ce projet de loi omnibus est présenté comme étant celui qui permettra de mettre en vigueur le Budget, permettez–moi de parler de la politique économique qu'il recèle. Cette semaine, lors du débat sur la motion portant sur la création d'emplois, j'ai dit qu'il y a deux sortes de pays. Il y a ceux où les emplois sont le résidu, le solde, ce qui reste quand on s'est occupé de tout le reste, quand on s'est occupé de l'inflation, quand on s'est occupé de la dette, quand on s'est occupé des subventions aux entreprises. Quoi encore! Il y a d'autres pays pour qui l'emploi est l'objectif recherché, et l'emploi va conditionner l'ensemble des paramètres de la politique d'un gouvernement qui dit et qui fait une politique globale, une stratégie globale visant à l'emploi, non pas des «mesurettes». Des «mesurettes», c'est ce à quoi nous avons droit non pas dans les faits, mais dans les promesses. On nous promet des «mesurettes».

Le gouvernement a refusé d'aborder la politique fiscale. Il a refusé la proposition du Bloc visant à créer un comité qui regarderait l'ensemble des dépenses budgétaires. Le gouvernement a mené la même politique monétaire que les conservateurs, et même sans succès puisqu'on voit combien les taux sont menacés en ce moment. Le gouvernement ne se soucie pas, au contraire, les libéraux ont toujours eu le gouvernement naturel, et surtout naturel à partir d'Ottawa. Alors, on ne se soucie pas de donner aux régions les moyens pour leur développement.

Monsieur le Président, Alain Dubuc, éditorialiste fameux de *La Presse*—fameux, disons bien connu, je ne suis pas toujours d'accord avec lui—a écrit récemment quelque chose qui, je crois, est très important, surtout venant de sa bouche. Je n'ai malheureusement pas la copie du journal devant moi, mais je ne trahirai pas sa pensée. Il dit: «Lloyd Axworthy n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Il a coupé, avant de mettre en place les moyens pour aider les travailleurs.»

Alors, les mesures que l'on constate à l'assurance–chômage, qui provoquent la colère qu'on voit se développer et qu'on ne peut faire autrement que comprendre, ces mesures font payer par les plus vulnérables, par les plus démunis une réforme dont on ne voit pas encore bien les contours mais qu'on peut deviner. Avant de mettre en place les moyens pour aider, avant de mettre en place une politique économique axée sur l'emploi, digne de ce nom, ils ont coupé. On a coupé, on s'est attaqué aux personnes dans la situation la plus difficile.

Comme membre du Comité du développement des ressources humaines, j'ai entendu des témoignages des gens de Sydney, des gens complètement découragés. Le seul fait de passer de 10 à 12 semaines dans une région où le chômage peut atteindre 15 ou 16 p. 100, ce seul fait, dans une région où il n'y a pas d'emplois, où on voit des fermetures partout, plonge beaucoup de personnes et

de familles dans le désespoir parce que, au lieu d'avoir devant eux une période d'ajustement qui leur permette de se retourner, ils se retrouvent face à la seule aide sociale. Ils se retrouvent rejetés. Ils se retrouvent dévalorisés. Ils se retrouvent abandonnés, laissés pour compte par ce gouvernement qui, je le répète, a été élu très majoritairement dans les Maritimes en promettant des *jobs*.

Je veux souligner au passage la complaisance aussi du gouvernement libéral du Québec, qui ne sort pas avec vigueur pour dire combien ces mesures vont lui coûter en plus à l'aide sociale.

• (1055)

Dans la brochure en provenance d'Emploi et Immigration Canada qui a été rendue publique hier, on aborde la question de l'aide sociale. On peut y lire: «Le ministre a invité les responsables provinciaux à rencontrer les responsables du développement des ressources humaines afin de préciser les estimations et de développer une entente commune sur les implications à l'aide sociale.» Les représentants à Ottawa actuellement évaluent les répercussions potentielles pour les provinces entre 65 millions et 135 millions de dollars. Ça veut dire pour le Québec près de 40 millions de dollars dans la situation dans laquelle on se trouve maintenant.

Le gouvernement du Québec sort-il? Gémit-il? Non. Il faut comprendre que des élections s'en viennent et que le gouvernement libéral québécois est prisonnier de ses options politiques.

Ce sont les travailleurs et travailleuses qui, encore une fois, vont payer pour le refus de ce gouvernement de se conformer à ses promesses, brutalement, rapidement, en faisant payer les gens les plus démunis et pour la complicité d'autres gouvernements qui ne cherchent qu'à régler leurs problèmes de structure en se fichant du monde ordinaire.

En arrivant à la conclusion forcée—monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir continuer, mais on m'a dit que mon temps devait s'achever—ma bouche parlant de l'abondance de mon coeur, je pourrais continuer encore longtemps. Cependant, avant de terminer mon discours—j'y arrive—, je tiens à présenter l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994;

1) parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage ne réduisent pas les inéquités entre les régions riches et pauvres du pays et ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes;

2) parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1 janvier 1994.

Article 31 du Règlement

Cet amendement présenté, puis-je maintenant utiliser le reste de mon temps de parole?

Le Président: Vous pourrez continuer plus tard. Je reçois votre amendement à titre d'avis. Je vais l'étudier et prendre une décision que je vous ferai connaître immédiatement après la période des questions orales.

[*Traduction*]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour informer les députés que, la semaine dernière, un timbre commémoratif a été émis pour célébrer le 125e anniversaire de la fondation des grands magasins Eaton par un des habitants les plus célèbres de Huron—Bruce, Timothy Eaton.

La Société canadienne des postes a publié une magnifique brochure qui comprend des timbres, des photographies et un texte racontant l'histoire de la société T. Eaton.

La semaine dernière, au magasin Galleria Eaton de London, on a présenté un timbre commémoratif élargi au Centre communautaire de Kirkton-Woodham et à Ray et Wendy Venturin, les exploitants du marché Kirkton, qui est l'ancêtre de l'entreprise originale de Timothy Eaton.

Après avoir quitté son Irlande natale pour s'établir au Canada, en 1856, Timothy Eaton a ouvert son premier magasin dans la ville de Kirkton, dans la circonscription de Huron—Bruce, en Ontario. C'est dans une petite cabane en bois, avec son frère James, que Timothy a exploité un petit magasin général et bureau de poste.

Plus tard, Timothy Eaton a quitté Kirkton pour s'établir à St. Mary's, en Ontario, où il a ouvert un petit magasin de marchandises sèches. Puis, en 1869, il est parti pour Toronto, où il a fondé un magasin qui devait devenir la célèbre chaîne Eaton, qui s'enorgueillit de son service à la clientèle et des produits de qualité qu'elle offre à des prix abordables.

* * *

[*Français*]

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'aimerais souligner l'éclatante victoire d'Elvis Stojko, d'Isabelle Brasseur et de Lloyd Eisler au Championnat du monde de patinage artistique de Chiba au Japon. Elvis Stojko, ce jeune ontarien de 22 ans qui avait remporté la médaille d'argent aux derniers Jeux olympiques, s'est mérité la médaille d'or en

Article 31 du Règlement

exécutant un programme frôlant la perfection. Il a ainsi ravi l'or devant les meilleurs au monde.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour souligner le courage de Lloyd Eisler et d'Isabelle Brasseur qui se sont mérité la médaille d'argent à ce même championnat du monde, malgré une blessure qu'Isabelle Brasseur s'était infligée aux côtes, il y a quelques semaines. Bravo à ces athlètes qui représentent la fierté du Canada et du Québec.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, des événements tragiques qui sont survenus dans ma circonscription hanteront à jamais une famille de Calgary.

Un meurtre commis de sang–froid, et apparemment prémédité, illustre encore une fois un problème qui devient trop fréquent au Canada. Il faut faire quelque chose, car les Canadiens de partout exigent d'importantes réformes du système de justice pénale.

Le 23 mars, le président du Comité de la justice a déclaré que le système de justice devait être plus clément envers les auteurs de meurtres au premier degré. Il a proposé de faire passer de 25 à 15 ans la période d'admissibilité à une libération conditionnelle.

Mon électeur est mort après avoir été atteint, dans le dos, d'une balle de fusil de chasse tirée à bout portant. Pourquoi devrait–on faire preuve de clémence dans un cas comme celui–ci? Comment un tel changement, proposé par les libéraux, peut–il rendre nos rues plus sûres?

Il est temps de renforcer les mécanismes de libération conditionnelle, au lieu de les affaiblir. En dépit des désirs des libéraux, je peux affirmer catégoriquement que les Canadiens ne veulent pas de clémence à ce prix–là. Il y a une place pour les tueurs qui ont été condamnés: en dehors de nos rues et derrière des barreaux.

* * *

LE HOCKEY

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui régler une controverse qui a cours au sujet du lieu de naissance du hockey dans ce magnifique pays qui est le nôtre.

Comme nous l'apprend la Windsor Hockey Heritage Society, ce sport a vu le jour à Windsor, en Nouvelle–Écosse, au début du 19e siècle. Il vient d'un jeu irlandais qui se jouait sur un terrain, le hurley, et a tout d'abord été pratiqué par des élèves du collège Kings. En fait, on a joué au hockey pendant près d'un siècle à Windsor avant que l'on ne joue à ce jeu dans la plupart des autres villes du Canada.

Je suis fier de voir que la Windsor Hockey Heritage Society, dont le siège est situé dans ma circonscription, Annapolis Valley—Hants, continue de faire connaître, à l'échelle locale et nationale, l'histoire de ce jeu des plus passionnants. Je félicite cet organisme des efforts qu'il fait pour préserver cet élément important de notre patrimoine.

MLLE ANNA PAQUIN

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, au nom des habitants de la circonscription de Saint–Boniface, en fait au nom de tous les Manitobains et de tous les Canadiens, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à une jeune fille de 11 ans, Anna Paquin.

Cette semaine, Mlle Paquin a remporté un Oscar dans la catégorie de la meilleure actrice de soutien pour le rôle qu'elle joue dans le film *La leçon de piano*.

Anna Paquin n'avait que 4 ans quand elle a quitté Winnipeg et, selon son oncle, le docteur Wayne Paquin, de Saint–Boniface, elle était déjà «très précoce, très brillante, très ouverte et très talentueuse». Mlle Paquin devient la plus jeune personne à avoir remporté un Oscar après Tatum O'Neal, qui avait mérité un trophée dans la même catégorie pour le rôle qu'elle avait joué dans *Paper Moon*, il y a vingt ans.

Lundi soir, de son domicile de Saint–Boniface, la grand–mère d'Anna, Mme Agnes Tuckwell, a regardé avec fierté sa petite–fille gravir les marches menant à la tribune.

Encore une fois, j'offre toutes mes félicitations à Mlle Paquin, à sa grand–mère et à sa famille.

* * *

LES FONCTIONS DE JURÉ

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le gouvernement ne devrait pas se contredire sans cesse. Prenons, par exemple, les fonctions de juré.

À moins d'avoir une excuse valable, les Canadiens sont tenus de remplir les fonctions de juré quand on le leur demande. La plupart des gens ne se plaignent pas parce que c'est un service à rendre à notre pays.

Mais songez un peu à ce qui est arrivé à une habitante de ma circonscription. Elle touchait de l'assurance–chômage lorsqu'elle a été appelée pour être membre d'un jury. Elle s'est acquittée de ses obligations pour s'apercevoir ensuite qu'on lui avait retiré ses prestations d'assurance–chômage pendant qu'elle remplissait ses fonctions de juré. Le problème, c'est qu'un ministère ordonne à une citoyenne de remplir ses obligations envers le Canada, tandis qu'un autre ministère la pénalise parce qu'elle le fait.

• (1105)

Tout cela parce que le gouvernement est un monde de contradictions. Est–ce de l'hypocrisie? La loi est–elle ridicule? Le verdict est, de toute façon, coupable sous les deux chefs d'accusation.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le récent Budget libéral a coupé les prestations d'assurance–chômage de 2,4 milliards de dollars, dont 630 millions proviennent directement des Maritimes.

Devant ces coupures démesurées pour une région durement éprouvée par le chômage, la population est descendue dans la rue. En effet, trois manifestations majeures se sont déroulées à Shippagan, Bathurst et, hier encore, à Sydney où plus de 1 500

personnes protestaient en brûlant des effigies du premier ministre et des ministres des Finances et du Transport.

Pendant ce temps, aucun des 31 députés libéraux des Maritimes n'a eu le courage de dénoncer cette situation. Ont–ils oublié ceux qui les ont élus? Ont–ils oublié qu'ils doivent d'abord et avant tout loyauté à leurs électeurs? Il faut dénoncer cette nouvelle version du *Silence des agneaux.*

* * *

[*Traduction*]

ELVIS STOJKO

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter M. Elvis Stojko de son extraordinaire performance d'hier soir, ainsi que de la médaille d'or qu'il a remportée pour le Canada.

Des voix: Bravo.

M. Harper (Simcoe–Centre): Ce jeune homme, originaire de Richmond Hill, en Ontario, est un parfait exemple de ce que l'on peut réaliser avec de la volonté et beaucoup de travail.

Les habitants de ma circonscription sont particulièrement fiers, étant donné qu'Elvis s'entraîne à Barrie, à la Mariposa Figure Skating School, sous la supervision de son entraîneur, Doug Lee. Nul ne peut devenir champion mondial sans des années d'efforts méritoires et sans l'appui de sa famille et de ses amis.

Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour féliciter ce jeune Canadien remarquable.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, le Comité permanent de l'agriculture vient de mettre fin aux audiences visant à déterminer si l'on devait ou non autoriser l'utilisation de la BST au Canada. Tous les travaux du comité ont été menés publiquement et avec transparence, y compris ceux qui portaient sur les recommandations et le rapport final.

Les travaux du comité confirment le nouveau rôle des comités parlementaires que notre parti avait promis d'instituter aux dernières élections. Comme l'a fait remarquer un témoin, la décision de renvoyer à un comité l'examen de la BST, une hormone à usage vétérinaire, est un geste sans précédent.

Durant tout le processus, les membres du comité ont fait preuve d'un esprit de collaboration et d'engagement afin d'en arriver à faire l'unanimité sur le rapport qui sera bientôt déposé à la Chambre.

Une fois que le rapport aura été déposé, il appartiendra au gouvernement d'y répondre en introduisant une mesure législative afin de soumettre l'utilisation de cette hormone au moratoire recommandé par le comité.

J'espère que l'on continuera de faire preuve de cet esprit de collaboration. Entre temps, je souhaite à tous ceux et celles ici présents de très joyeuses fêtes de Pâques.

* * *

LE SYNDROME DE L'ALCOOLISME FOETAL

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, M^me^ Dawn Gardner est une journaliste de la Saskatchewan, qui est spécialisée dans les questions de santé et qui s'inquiète de la trop grande consommation d'alcool chez les femmes enceintes.

Le syndrome de l'alcoolisme foetal est défini comme un ensemble aléatoire d'effets mentaux, physiques et comportementaux qui peuvent apparaître dans le foetus si la mère consomme de l'alcool pendant la grossesse. Une femme enceinte n'est jamais seule à boire.

Au Canada, on estime à plus de 36 000 par année le nombre d'enfants touchés par le syndrome de l'alcoolisme foetal. Selon les statistiques, plus de la moitié de ces enfants finissent à la charge de l'État. La même proportion aura besoin de chirurgies correctrices et beaucoup resteront aveugles, sourds, épileptiques et surtout mentalement retardés.

Le gouvernement doit accepter une part de responsabilité dans cette affaire et s'assurer que l'on prend des mesures pour éduquer le public, par exemple en ajoutant des mentions sur les bouteilles d'alcool, en produisant des affiches, en lançant des campagnes dans les écoles et quoi encore.

Notre jeunesse est notre avenir. Nos enfants seront les dirigeants de demain. Épargnons–les.

Joyeuses Pâques, monsieur le Président.

* * *

LES ASSOCIATIONS PARLEMENTAIRES

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur un programme d'échange avec l'étranger qui s'est révélé d'un très grand intérêt pour notre pays. Je parle des associations parlementaires de la Chambre des communes qui permettent à des parlementaires d'autres pays de venir au Canada et à des députés canadiens de leur rendre visite. C'est ainsi que l'on cimente les liens démocratiques, tout en créant des rapports de communication utiles au commerce international.

J'espère donc que la Chambre reconnaîtra le travail des députés qui participent à ces importantes organisations, notamment les députés anglophones qui ont adhéré aux associations francophones et les députés francophones membres d'associations anglophones.

• (1110)

C'est ainsi que lorsque nous allons à l'étranger, en France, en Europe, dans le Commonwealth, nous montrons au monde que nous sommes vraiment un pays uni.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES MINORITÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, l'écart des revenus entre les francophones et les anglophones, qui ne cesse de s'agrandir, est attribuable en partie au fait que les minorités francophones au Canada ne contrôlent pas la gestion de leurs écoles primaires et secondaires. Ce verdict est d'ailleurs partagé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier. Trente ans de luttes futiles, et toujours est-il que la moitié des élèves franco-ontariens fréquentent toujours les écoles anglaises et que leurs parents s'appauvrissent d'année en année.

Or, dans cette Chambre hier, le ministre du Patrimoine canadien a simplement répété que le gouvernement a l'intention de renouveler le Programme de contestation judiciaire.

Les minorités francophones et acadienne du Canada n'ont pas besoin de subventions fédérales pour payer leurs avocats. La Cour suprême leur a déjà donné raison. Elles ont besoin du même degré de générosité dont témoignent les Québécois envers leur minorité anglophone, c'est-à-dire un financement scolaire équitable et la gestion de leurs écoles.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, les députés savent probablement que mardi dernier, des centaines d'agents de la paix de tout le Canada se sont réunis à Ottawa pour l'inauguration d'un pavillon dédié à la mémoire de leurs confrères canadiens tués dans l'exercice de leurs fonctions. Ce pavillon se trouve à 100 mètres du Parlement.

J'ai rencontré trois veuves de policiers qui sont morts ainsi. Les larmes aux yeux, elles m'ont demandé d'user de mon influence pour obtenir la révocation de l'article 745 du Code criminel, une échappatoire qui permet aux meurtriers reconnus de sortir de prison après seulement 15 ans.

En 1971, le solliciteur général libéral avait déclaré que c'était la réinsertion sociale des détenus qui constituait l'objectif prioritaire dans le système de justice pénale, et non la protection de la société. Une condamnation à vie devrait être une condamnation à vie.

Quand les libéraux au grand coeur qui siègent au Parlement se mettront-ils au diapason de la société canadienne et donneront-ils un peu plus de poigne au système de justice pénale? La protection de la société doit être la grande priorité du système, et une condamnation à vie signifie une condamnation à vie.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, à la dernière séance avant l'ajournement de Pâques, il est temps de faire le bilan des réalisations du gouvernement.

Les ventes de maisons sont en hausse de 14,3 p. 100 par rapport à la même période, l'an dernier. L'emploi a augmenté de 66 p. 100 en février, par rapport à janvier. L'indice avancé composite a grimpé de 0,8 p. 100 en un mois. Les ventes de voitures et de camions ont augmenté de 12 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Les exportations de marchandises ont augmenté de 13,1 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. L'inflation n'est que de 0,2 p. 100.

Finalement, permettez-moi de citer le gouverneur de la Banque du Canada, qui a dit qu'on voyait se dessiner une base solide qui assurerait une expansion durable de notre économie.

Notre gouvernement mérite une mention d'excellence pour le travail qu'il a accompli.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, les personnes âgées sont notre ressource la plus merveilleuse. Elles ont grandement contribué à l'édification de ce pays, soit en risquant leur vie à la guerre, en construisant notre infrastructure, en créant notre admirable réseau de sécurité sociale, ou en préservant et transmettant nos valeurs.

Nous devons à ces hommes et ces femmes, qui sont maintenant des personnes âgées, tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes, tout ce en quoi nous croyons. Ne serait-il pas temps de leur rendre ce que nous leur devons, tout d'abord en prenant soin d'eux puisqu'ils ont si longtemps fait la même chose pour nous?

Je pense en particulier à ceux d'entre eux qui sont pauvres, victimes de mauvais traitements, malades, handicapés. Nous avons, il est vrai, la sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie et le reste, mais nous devons maintenant faire encore plus et nous occuper de ceux qui sont réellement dans le besoin, ceux qui veulent continuer de vivre chez eux, conserver leur indépendance, vivre leur vie comme ils l'entendent.

Voilà le défi qui nous attend.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE PROVINCIALE DU FRANÇAIS

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, aujourd'hui se termine une semaine très excitante au Nouveau-Brunswick. Je parle de la Semaine provinciale du français, qui a débuté lundi dernier sous le thème «Fêter, c'est français», au niveau de toute la population du Nouveau-Brunswick, tant francophone qu'anglophone.

• (1115)

Toute la semaine, des activités à travers la province ont souligné cette semaine de la promotion francophone au Nouveau-Brunswick.

Lundi, j'étais à la Cité des jeunes pour visiter des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, qui ont de la vie et qui assurent la survie de la Francophonie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous constatons que la chute du dollar canadien se poursuit, alors qu'au même moment la tendance à la hausse des taux d'intérêt semble vouloir s'accentuer. Cette situation préoccupante arrive au moment où le dollar atteint son plus bas niveau depuis huit ans.

Pour le consommateur qui renouvelle une hypothèque de 100 000 $, par exemple, cela peut comporter une hausse de 80 $ par mois à une période de l'année où les transactions immobilières sont les plus nombreuses.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre reconnaît–il que la chute du dollar canadien et les pressions à la hausse des taux d'intérêt sont attribuables en bonne partie au comportement des investisseurs japonais qui se départissent massivement de leurs titres canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député et le ton d'ailleurs avec lequel il l'a posée. Mais comme vous le savez, les marchés internationaux sont très volatiles, et il n'incombe pas au ministre des Finances vraiment de commenter les raisons.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il que la détérioration du dollar canadien, qui est encore plus importante évidemment que la détérioration du dollar américain, et que la réaction des milieux financiers japonais sont directement attribuables à la faiblesse des mesures adoptées par le ministre des Finances pour contrôler les dépenses publiques?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je pourrais peut–être référer le député à un article paru dans *Le Devoir* d'hier, écrit par M. Sansfaçon, dans lequel il énumérait lui–même les raisons, selon lui, de l'incertitude dans les marchés et faisait ses propres commentaires sur le dollar canadien. Il a constaté une chose, ayant fait un sondage parmi les investisseurs internationaux, ayant fait un sondage, un examen des rapports de la grande majorité des bourses à l'étranger. Une chose est claire, dit–il, c'est que les raisons de cette incertitude en ce qui concerne notre devise, ce n'est certainement pas—et je le cite—le Budget du 22 février.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne convient–il pas que sa stratégie, qui consiste à pelleter son déficit dans la cour des gouvernements provinciaux, est jugée très sévèrement par les étrangers et que cette stratégie est la cause directe des problèmes que connaît actuellement le dollar canadien?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsque nous formions l'opposition, nous avons dit très clairement que le pelletage de la dette du fédéral dans la cour des gouvernements provinciaux était très néfaste. C'est pour cela que dans notre budget, nous ne l'avons pas fait. D'ailleurs, il faut le dire, on a fait l'inverse.

Un mois et demi avant le Budget, on a entériné notre programme de péréquation, qui a été très bénéfique, il faut le dire, pour le Québec et les sept provinces récipiendaires. C'est un programme, d'ailleurs, que le gouvernement précédent avait négligé de signer, il ne faisait que des extensions. Nous avons signé pour cinq ans, même que le Québec a dit qu'on l'a fait de façon généreuse. Et en même temps, lorsqu'est venu le temps de faire la réforme de la sécurité sociale, on a donné un moratoire à tout gel pour une période de deux ans et on a dit: on va travailler ensemble avec les provinces. Et il faut dire que la façon dont on a agi a été très bien reçue par les ministres des Finances de provinces, y compris M. Bourbeau du Québec.

* * *

• (1120)

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Nous avons eu hier la confirmation que ce sont les provinces les plus pauvres, soit les provinces Maritimes et le Québec, qui seront touchées de plein fouet par les réductions à l'assurance–chômage. Pour l'Atlantique et le Québec seulement, les coupures totalisent 1,36 milliards de dollars par année au cours des deux prochaines années. De plus, ces coupures augmenteront considérablement les dépenses des provinces au chapitre de l'aide sociale.

Le ministre des Finances confirme–t–il les propos de son collègue du Développement des ressources humaines à l'effet que seulement 3 p. 100 des chômeurs verront leurs prestations réduites et que ce sont donc 3 p. 100 des chômeurs québécois qui paieront la note de 735 millions refilée, suite aux coupures du ministre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les paiements d'assurance–chômage per capita, on voit que les provinces de l'Atlantique vont recevoir 970 $ per capita, le Québec, 739 $ per capita, en comparaison avec la moyenne du Canada de 575 $ per capita. Même après ces réformes, les provinces de l'Atlantique et le Québec vont recevoir beaucoup plus que la moyenne canadienne. Alors, il ne faut pas dire qu'elles ont été touchées plus sévèrement.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, pour tous les chômeurs et chômeuses des Maritimes et du Québec, je suis certaine que cette réponse va leur sembler d'un cynisme absolument cinglant. L'ampleur des manifestations tenues par des gens qui voient de plus en plus clair dans les intentions du gouvernement devrait inciter celui–ci.

Voici ma question: Le ministre des Finances est–il prêt à surseoir au moins aux coupures au régime d'assurance–chômage, le temps de mettre en place une véritable stratégie de création d'emploi, permettant aux chômeurs de trouver un emploi plutôt que de les pousser vers l'aide sociale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, vous allez répondre pour moi. Notre Budget est un véritable plan de création d'emplois. Ce sont les provinces de l'Atlantique et le Québec qui vont en bénéficier, parce que c'est là où se trouve, malheureusement, le niveau de chômage le plus sérieux au Canada.

Il faut dire que la réduction des cotisations d'assurance–chômage va bénéficier aux PME au Québec et dans les provinces Atlantiques, ce qui va créer des emplois. Il faut dire également que notre programme de réseaux technologiques va aider les PME des provinces Atlantiques et du Québec. J'ajoute de plus que notre Budget va aider les provinces où le niveau de chômage est le plus sérieux, parce que cela vise la création d'emploi par leur force, c'est–à–dire les PME.

Je peux citer une statistique qui est sortie aujourd'hui en ce qui concerne le Québec: une tendance à la hausse de l'emploi semble bel et bien se dessiner au Québec. C'est confirmé par la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre. Le Québec a gagné 51 000 emplois depuis le mois d'août, pour atteindre, en janvier, 2 983 000 emplois, soit le plus haut niveau depuis octobre 1991. En janvier dernier, quelque 23 000 emplois nets ont été créés comparativement à une perte de 13 000 emplois au mois de décembre.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le dollar est en chute, les taux d'intérêt augmentent et le gouvernement s'est abaissé jusqu'à remplir lui–même ses propres fiches de rendement. Dieu merci, c'est aujourd'hui vendredi et le congé de Pâques arrive.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Malgré les assurances répétées du ministre qui affirme ne pas être particulièrement inquiet au sujet des taux d'intérêt, les taux continuent d'augmenter.

Je n'ai pas l'intention de demander au ministre pourquoi les taux d'intérêt augmentent, à qui en est la faute ou s'il peut faire quelque chose pour y remédier. Je demande simplement une réponse claire à une question précise: le ministre peut–il dire à la Chambre si son ministère a établi un plan d'urgence qui lui permette d'atteindre ses objectifs concernant la réduction du déficit même si les taux d'intérêt devaient continuer d'augmenter?

• (1125)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous sommes sur la bonne voie à cet égard. Nous avons prévu dans le budget une marge de manoeuvre suffisante pour tenir compte des variantes qui peuvent influer sur la réalisation des objectifs fixés et je tiens à dire au député que nous atteindrons notre objectif.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, non seulement les taux d'intérêt augmentent–ils mais le dollar subit une chute vertigineuse. Le ministre doit savoir que la chute du dollar va entraîner une hausse du coût des importations et engendrera inévitablement de l'inflation. Le ministre compte sur une économie à faible taux d'inflation, mais cela ne s'inscrit pas dans la tradition libérale.

Le ministre peut–il dire à la Chambre s'il a établi une stratégie pour maintenir l'inflation à un faible taux au Canada au cas où la hausse du coût des importations porterait le taux d'inflation au–delà de 3 p. 100?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je sais que ce n'est pas le cas, mais le député semble presque se frotter les mains de plaisir devant ce qui arrive. Je sais cependant que ce n'est pas le cas, car tous les députés veulent le bien de l'économie canadienne.

Une voix: Tout à fait.

M. Martin (LaSalle—Émard): Avant Noël, le gouverneur de la Banque du Canada et moi–même avons fixé les objectifs concernant l'inflation pour les cinq prochaines années. Nous sommes intervenus très rapidement alors que le gouvernement précédent avait mis deux ans et demi à agir.

Les objectifs du Canada en matière d'inflation sont parmi les plus disciplinés de tous les pays industrialisés du monde occidental. Ils se situent entre 1 et 3 p. 100, le point milieu étant de 2 p. 100. L'autre jour, le gouverneur de la Banque du Canada a bien spécifié durant sa comparution au Sénat que nous atteindrions l'objectif fixé.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, fanfaronner ainsi au sujet du budget impressionnera peut–être les députés d'arrière–ban, mais, de toute évidence, cela n'impressionne aucunement ceux qui financent la dette de 500 milliards de dollars du Canada, c'est–à–dire les contribuables et les investisseurs.

Depuis six semaines, le ministre promet d'appliquer un remède radical l'année prochaine, mais le premier ministre répète constamment le contraire en affirmant que toutes les compressions sont déjà sur la table.

Étant donné la récente hausse des taux d'intérêt et la chute du dollar, le ministre a–t–il l'intention de demander au premier ministre l'autorisation de faire appel à la seule solution possible

au problème, soit une réduction plus prononcée des dépenses publiques et une révision du plan financier?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai entendu à maintes reprises le premier ministre répondre à certaines questions des députés d'en face à la Chambre en disant exactement ce que j'ai affirmé dans le discours du budget, soit que les réductions annoncées dans le budget à elles seules nous permettront d'atteindre notre objectif, c'est-à-dire un déficit égal à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

Le premier ministre a souvent ajouté qu'on trouve aussi dans le budget mention de l'examen complet du fonctionnement de l'État qui sera entrepris par le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique et qui nous amènera à revoir entièrement le rôle du gouvernement. Dans le cadre de cet examen, nous allons aussi repenser notre façon d'aborder l'économie; ce point est un élément essentiel de notre budget et de notre plan global qui vise, en bout de ligne, une revitalisation complète des finances du pays.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, moi aussi je pose ma question au ministre des Finances.

À la fin février, le gouvernement du Québec donnait le feu vert à Hydro-Québec pour entreprendre les travaux de construction du projet Sainte-Marguerite, dans la région de Sept-Îles, région fortement touchée par le chômage. Au moment de cette annonce, le Québec avait obtenu des garanties politiques qu'Ottawa souscrirait au projet. Or, faute de permis fédéraux, la construction du barrage qui devait commencer la semaine prochaine pourrait être reportée.

Le ministre qui propose peu pour créer des emplois pourrait-il avoir au moins la décence de ne pas mettre des bâtons dans les roues de ceux qui veulent en créer et peut-il nous donner des garanties que le gouvernement fédéral accordera les autorisations nécessaires pour permettre à Hydro-Québec d'aller de l'avant dans le projet qui respecte le cours actuel des rivières et créera. . .

• (1130)

Des voix: Question!

Le Président: À l'ordre! Les questions deviennent un peu longues. Je demanderais que les questions et les réponses soient un peu plus courtes.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je tiens à remercier le député de sa question.

Lorsque le gouvernement a annoncé, le 24 février, qu'il avait accepté le rapport du BAPE sur le projet d'Hydro-Québec, il a également signalé à ce moment-là qu'il allait prendre certaines mesures avant d'accorder un permis.

Comme le député devrait le savoir, il faut protéger l'environnement et c'est ce que nous allons faire; le ministère des Transports travaille en étroite collaboration avec la province, ainsi que les autres parties, afin de mettre au point les derniers détails relativement à ce permis. Cela ne fait qu'un mois que le gouvernement a accepté le projet, mais le permis ne sera pas délivré tant que tous les éléments ne seront pas en place.

Je peux garantir à mon collègue que nous nous préoccupons des emplois en jeu et que nous souhaitons que ce projet aille de l'avant, mais il n'en demeure pas moins que des conditions doivent être respectées avant que le permis ne soit accordé. Nous travaillons sans relâche pour que ce projet aboutisse.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, quel bel exemple de la lourdeur du système fédéral. Est-ce que le ministre des Finances pourrait aujourd'hui nous donner la garantie que, d'ici la fin de la semaine prochaine, des autorisations fédérales soient données au Québec pour que les travaux puissent débuter dans une région où le chômage est flagrant?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, au contraire, les tractations qui ont pris place concernant la rivière Sainte-Marguerite ont été un excellent exemple de coopération fédérale-provinciale.

Nous en sommes venus à un accord complet avec la province sur la description du projet, sur le processus, sur le contenu. Il y a actuellement un permis qui doit être émis par le ministère des Transports. Le permis, évidemment, doit être complexe et détaillé. Il reste encore un certain nombre d'informations qui doivent être fournies par la province de Québec. La province nous assure qu'elle nous fournira ces informations très bientôt. Nous devrions, dans les prochaines semaines, être en mesure d'émettre le permis, avec la coopération complète de la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Selon un sondage publié hier par la firme Peat Marwick Thorne, un Canadien sur six se considère maintenant comme un anarchiste face à l'impôt et juge qu'on doit féliciter les fraudeurs du fisc. Les intéressés justifient leur attitude par le fait que le gouvernement est incapable de contrôler ses dépenses.

Le ministre est-il d'accord pour dire qu'une façon importante de résoudre ce problème serait de sabrer dans les dépenses et d'encourager ainsi les Canadiens à participer à nouveau à l'activité économique normale du pays?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à reconnaî-

tre au nom du gouvernement que ce sondage soulève des questions intéressantes que nous prenons très au sérieux.

Cependant, nous souhaitons également préciser que ce n'est là qu'un aperçu de la situation. Celle–ci évolue au fil des ans. Ainsi, il serait difficile de tirer certaines conclusions et de dire, par exemple, que les Canadiens sont plus mécontents ou moins qu'à toute autre époque.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le budget prévoit une croissance globale de l'économie de 10 p. 100 au cours des trois prochaines années, ainsi qu'un accroissement de 15 p. 100 des recettes gouvernementales durant la même période. Ces chiffres semblent supposer que les Canadiens accepteront à nouveau de participer pleinement à l'activité économique du pays, plutôt que de choisir de ne pas le faire et de préférer l'économie souterraine.

Étant donné que cette dernière économie est de plus en plus importante selon le sondage, le ministre peut–il nous expliquer comment on va parvenir à cette augmentation de 15 p. 100 des recettes gouvernementales?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens de dire que cette enquête ne permettait pas de tirer des conclusions comme celle–ci. Ce n'est qu'un aperçu de la situation à un moment précis.

Le ministre ne cesse de dire à la Chambre que nous continuons de renforcer l'application de toutes les mesures fiscales.

* * *

● (1135)

[*Français*]

BIOVAC

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma questions s'adresse au ministre des Services gouvernementaux.

Dans une décision surprenante, le ministre des Approvisionnements et Services a mis fin au contrat actuel par lequel Ottawa achète des vaccins influenza à BioVac, filiale de Biochem Pharma et seul fabricant canadien de ce type de vaccin. De plus, alors qu'il n'accordait qu'un contrat d'un an à BioVac pour ce vaccin, curieusement, le gouvernement décide d'octroyer ce contrat à un fabricant américain pour une période de cinq ans.

Pourquoi le gouvernement met–il fin au contrat qui le lie à BioVac et accorde–t–il un contrat de cinq ans à Connaught, alors que BioVac est sur le point d'introduire sur le marché, d'ici à un an ou deux, un vaccin influenza révolutionnaire qui ne coûtera que dix sous la dose? Le ministre désire–t–il à tout prix exporter des emplois québécois de haute technologie aux États–Unis?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Dans toutes les décisions de ce genre, la principale préoccupation doit être la santé des Canadiens, spécialement celle des enfants.

Depuis 1973, le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces, achète les vaccins en gros. Aucune décision n'a encore été prise. L'information que la députée vient de communiquer à la Chambre est quelque peu prématurée. Aucun contrat n'a encore été accordé. J'espère qu'une décision sera prise bientôt et que nous pourrons apporter une solution canadienne à un problème canadien.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le gouvernement qui se prétend si soucieux de créer des emplois est–il disposé à revoir cette décision à courte vue qui cautionne un cas flagrant de dumping, puisque Connaught vend ce vaccin 1,40 $ au Canada et 3 $ aux États–Unis.

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je répète que la principale préoccupation doit être la santé des Canadiens, particulièrement celle des enfants en bas âge.

Aucune décision n'a encore été entérinée par le gouvernement du Canada qui achète ce vaccin au nom des provinces depuis 1973. La députée peut être sûre que nous allons vérifier ses allégations. Nous espérons trouver une solution canadienne à un grave problème canadien.

* * *

LA JUSTICE

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'aimerais commencer par lui souhaiter, à lui ainsi qu'à sa famille, de joyeuses Pâques.

On rapporte que le président du comité de la justice aurait dit qu'à son avis les assassins reconnus coupables, du genre de Clifford Olsen, ne devraient pas avoir à purger plus de 15 années de prison pour leur crime. En fait, il est d'avis que les assassins devraient être emprisonnés dix ans au minimum sans aucune chance de libération conditionnelle.

La position du président du comité de la justice reflète–t–elle la politique du gouvernement ou n'est–ce qu'un ballon d'essai lancé par le ministre de la Justice?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons voeux à ce moment–ci de l'année et je lui offre tous les miens.

Je dois immédiatement démentir qu'il s'agirait d'un ballon d'essai. Le président du comité de la justice a exprimé son opinion personnelle. Il n'est qu'une voix parmi tant d'autres qui

expriment des avis différents. Le président d'un comité a tout à fait le droit de dire ce qu'il pense sur les questions d'actualité.

Pour ma part, j'ai déjà répondu à sa suggestion. Il se trouve que je suis en désaccord avec lui là–dessus, mais je pense que le comité de la justice est l'endroit idéal pour parler de ces choses–là. Je suis convaincu que, dans les années à venir, il sera saisi d'un grand nombre de questions très controversées. Je prendrai grand plaisir à ce genre de discussion.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, hier, Neal Jessop, président de l'Association canadienne des policiers, a réclamé la démission du président du comité de la justice, disant que son association ne pouvait travailler avec le président actuel, qu'il ne réfléchissait pas l'opinion publique et qu'il mettait le gouvernement actuel dans l'embarras.

Afin de garantir que la réforme du système judiciaire se fasse rapidement et avec la coopération de tous, le ministre est–il prêt à recommander au premier ministre de remplacer le président du comité de la justice le plus tôt possible?

Le Président: S'il le désire, le ministre peut répondre à cette question, bien qu'elle ne relève pas directement de ses responsabilités.

• (1140)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'en profite pour dire au député et à la Chambre que le président du comité jouit de mon entière confiance. Si le fait d'avoir des opinions et des positions prêtant à controverse devait nous empêcher d'occuper certains postes, de nombreux députés ne seraient pas ici aujourd'hui.

Le fait est que, comme je l'ai déjà dit, le président de ce comité a le droit d'exprimer son opinion personnelle. C'est ce qu'il a fait et je n'y vois rien de répréhensible. J'ai entièrement confiance en lui et je suis certain qu'il continuera à assumer la présidence du comité.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, les États–Unis ont récemment ressuscité leur «bombe atomique» commerciale, le «Super 301». Cette mesure tout à fait incompatible avec l'esprit et les règles du GATT et de l'ALENA vise à punir les pays qui seront trouvés coupables de pratiques commerciales jugées déloyales par les États–Unis. Une liste de tels pays doit d'ailleurs être déposée dans quelques jours dans le National Trade Estimates Report, et le Canada devrait en faire partie.

Dans les circonstances, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné le nombre de dossiers commerciaux non résolus entre le Canada et les États–Unis, le ministre ne croit–il pas que les États–Unis pourraient utiliser le Super 301 contre le Canada, comme ce fut le cas en 1990 à l'endroit de la bière canadienne?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, si on examine l'échange commercial entre le Canada et les États–Unis, on a plus de 260 milliards de dollars annuellement. Il est bien évident que de temps en temps, on aura des difficultés au point de vue des relations commerciales.

En ce qui concerne le Super 301, il est certain que les hauts fonctionnaires canadiens ont déjà communiqué notre position aux États–Unis à ce sujet. Pour l'instant, on va continuer à communiquer avec eux d'une façon positive et on espère qu'on en arrivera à une résolution commune.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le secrétaire général du GATT et plusieurs pays européens s'inquiètent des menaces que font planer, sur l'ensemble des pays, les mesures unilatérales agressives des États–Unis. Qu'entend faire le gouvernement concrètement pour éviter aux industries canadiennes de faire les frais de telles mesures de la part des États–Unis à l'égard de l'ensemble de leurs partenaires commerciaux?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Tout d'abord, monsieur le Président, l'Uruguay Round qui doit être signée d'ici le 15 avril va résoudre beaucoup des difficultés que l'on rencontre de temps en temps. On espère que dans le contexte international, on trouvera le moyen de résoudre toutes les difficultés commerciales entre les différents pays de façon positive, en communiquant les uns avec les autres, dans une atmosphère de dialogue et non pas de façon controversée entre les États–Unis, le Japon et les autres pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDITION

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie.

Quel genre d'appui le gouvernement accorde–t–il à l'industrie de l'édition au Canada? Le ministre peut–il aussi dire ce qu'il pense de cet appui?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Le gouvernement considère l'industrie de l'édition comme un secteur indispensable de l'économie canadienne. De plus, je suis convaincu que pour assurer une culture solide et une forte identité, le Canada ne peut se passer d'une industrie de l'édition vigoureuse.

C'est pourquoi cette industrie bénéficie d'une aide gouvernementale de plus de 120 millions de dollars par an. Ce montant représente 5 p. 100 de la valeur totale de l'industrie.

* * *

LE CONSEIL ARBITRAL

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le 11 mars, j'ai posé une question au ministre du Développement des ressources humaines au sujet du conseil arbitral de la Commission de l'assurance–chômage dans ma circonscription. J'ai déclaré que son bureau ne répondait pas à nos demandes et laissé entendre qu'on voulait nommer à la

présidence du conseil un partisan libéral ne possédant pas les compétences nécessaires.

Le ministre m'a assuré que, si je lui fournissais des détails de la situation, il ne tarderait pas à me donner une réponse. Le jour même, je lui ai fourni une liste de ceux qui avaient communiqué avec son bureau. Je lui ai donné le nom de trois personnes d'une grande compétence qui étaient recommandées par des leaders de la collectivité pour combler les postes en question. Je n'ai toujours pas reçu de réponse.

• (1145)

Quand le ministre prendra–t–il des mesures pour rétablir ce conseil arbitral très important dans ma circonscription?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que le gouvernement nommera les personnes les plus compétentes à ces postes. Nous tenons absolument à garder la confiance des Canadiens. Toutes les nominations que le gouvernement a faites jusqu'à maintenant prouvent que celui–ci ne désigne que des personnes très compétentes pour combler des postes.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le conseil arbitral comprend habituellement deux coprésidents, mais il a cessé son activité parce que le gouvernement a décidé de ne pas reconduire l'unique président en poste.

Le ministre acceptera–t–il de prolonger le mandat de M. Rocco Mastrobuono, pour que le conseil poursuive ses activités, étant donné le temps dont le gouvernement semble avoir besoin pour régler le problème?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je vais me renseigner et nous ferons rapport à la Chambre dès que possible.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le 24 février dernier, le ministre des Travaux publics a déclaré dans cette Chambre que la Société canadienne d'hypothèques et de logement entendait économiser 120 millions de dollars sur quatre ans, somme qui devrait être versée au logement social.

Puisque le ministre s'est engagé à attribuer ces 120 millions de dollars aux personnes mal logées, peut–il nous dire combien d'unités de logements sociaux coopératifs et sans but lucratif seront construites cette année, grâce à ces économies?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée pour son excellente question.

Je tiens à lui dire que nous cherchons à économiser au–delà de 120 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, grâce à l'esprit de collaboration dont font preuve le gouvernement du Canada et les diverses provinces. Tant que nous ne pourrons pas déterminer le montant exact des économies que nous réaliserons au cours du présent exercice financier, il sera prématuré de ma part d'annoncer à la Chambre des communes la façon exacte dont ces fonds seront réaffectés.

Je peux assurer à la députée que nous consultons les provinces et que nous consulterons les divers intervenants afin que les contribuables puissent en obtenir davantage pour leur agent.

[*Français*]

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, compte tenu de l'information que le ministre veut bien nous donner, même s'il nous manque encore pas mal de précisions à ce sujet, j'aimerais savoir s'il pourrait aussi nous confirmer s'il a l'intention d'offrir une allocation aux locataires, c'est–à–dire une aide directe aux locataires, plutôt que d'investir dans des projets d'habitations collectifs, comme les habitations à loyer modique et les coopératives d'habitation, dans l'éventualité où il pourrait changer d'idée?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de changer d'idée, mais de veiller à ce que les contribuables canadiens en aient plus pour leur argent.

Toutes les options seront évaluées. Nous tiendrons de vastes consultations auprès des provinces et des divers intervenants. Je veux que la députée sache que mon gouvernement et, espérons–le, d'autres administrations publiques étudieront attentivement la proposition qu'elle a faite et que semblent appuyer non seulement les membres de son propre parti, mais aussi des habitants du Québec et d'autres provinces.

Je ne veux pas susciter de faux espoirs et laisser croire que d'importantes sommes seront consacrées à ce secteur, mais c'est une des possibilités que nous envisageons.

* * *

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Vendredi dernier, nous avons félicité la ministre de l'Environnement d'avoir pris des mesures au sujet de l'*Irving Whale*.

Nous avons signalé qu'un problème se posait non loin de là, dans le détroit de Northumberland. Les gens qui pêchent le homard et divers poissons dans ces eaux craignent que le gouvernement ne se prépare à approuver une proposition voulant qu'on déverse les effluents de l'usine Scott, dans les Maritimes, dans des frayères de homard, de pétoncles et de divers poissons au moyen d'un pipe–line long de deux kilomètres.

Quelles garanties le ministre peut–il donner à ces gens que leur pêche ne sera pas menacée par l'aménagement d'une nouvelle installation de traitement? Va–t–on notamment évaluer l'installation dans le cadre du PEEE, comme l'ont promis en 1991 Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans?

• (1150)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta de m'avoir donné avis de sa question.

Je tiens à assurer au député, tout comme je l'ai assuré au député de Central Nova, que ni le ministère de l'Environnement ni celui des Pêches et des Océans n'ont encore terminé l'évaluation en profondeur que, conformément à l'article 35 de la Loi sur les pêches, ils doivent faire du projet de diffuseur d'effluents dans le détroit de Northumberland, et qu'aucune décision n'a été prise ni ne sera prise tant que cette évaluation ne sera pas complétée et que les pêcheurs de la région n'auront pas été dûment consultés.

M. John Cummins (Delta): Je remercie le ministre pour sa réponse, monsieur le Président, et je reconnais que ces questions environnementales le préoccupent.

Toutefois, des hauts fonctionnaires fédéraux ont proposé que la cote de sécurité de l'installation de traitement de Boat Harbour soit modifiée de telle sorte que les effluents puissent contenir jusqu'à 800 p. 100 de polluants.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que le règlement régissant les effluents ne sera pas affaibli afin de permettre à la Scott Maritime d'accroître ses polluants de 800 p. 100?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis tenu de par l'article 35 de la Loi sur les pêches de protéger l'environnement. C'est pour moi une obligation légale.

Notre gouvernement n'a pas hésité à prendre les décisions les plus difficiles en faveur de la protection de l'environnement. C'est notre gouvernement qui a pris la décision de condamner un important secteur de pêche à la ligne afin que les stocks de morue, qui sont presque épuisés, puissent se refaire. Les décisions comme celle de ne pas autoriser que des polluants visés par la Loi sur les pêches soient déversés dans d'importantes frayères seront faciles à prendre pour nous.

Notre gouvernement n'a pas l'intention de compromettre la protection de l'environnement pour quelque raison que ce soit. Nous avons agi et nous continuerons à agir vigoureusement en faveur de la protection de l'environnement.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE PRESTON ET DE SA RÉGION

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Récemment, une controverse a surgi au sujet de l'avenir du fonds de développement de Preston et de sa région. Ce fonds, constitué en vertu d'un programme fédéral, vise à éliminer les obstacles systémiques réels auxquels les gens d'affaires de race noire de la Nouvelle–Écosse sont confrontés lorsqu'il s'agit de trouver des fonds de roulement. Le programme doit prendre fin le 31 mars.

Le ministre et le gouvernement ont–ils l'intention de reconduire le programme? Sinon, le ministre annoncera–t–il la mise en oeuvre dans un proche avenir d'un nouveau programme pour les gens d'affaires de race noire de la région de Preston?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question inattendue.

Le député a raison, le fonds disparaîtra le 31 mars 1994. Cependant, grâce aux efforts déployés par le député lui–même et par d'autres leaders de la collectivité, nous espérons pouvoir le remplacer dans un proche avenir par un autre programme porteur d'avantages économiques pour l'une des régions les plus défavorisées de la Nouvelle–Écosse.

Je remercie le député des efforts qu'il déploie pour aider l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à bien s'acquitter de son mandat.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Le ministre du Patrimoine canadien refuse toujours de décréter une enquête publique sur les circonstances entourant la vente de Ginn Publishing à Paramount. Le ministre préfère s'en remettre à un examen par le comité parlementaire du patrimoine canadien. Or, on apprend dans le *Globe and Mail* de ce matin que son collègue libéral et président du comité a clairement indiqué qu'il ne veut pas faire enquête sur cette affaire controversée.

Doit–on comprendre que le ministre du Patrimoine canadien a suggéré de soumettre cette affaire au comité parlementaire alors qu'il savait très bien que ses collègues refuseraient, se doutant sans doute eux aussi que le gouvernement a probablement quelque chose à cacher dans cette affaire?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le gouvernement n'a absolument rien à cacher. Je suis très heureux de constater que mes collègues, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre de la Chambre, sont capables de formuler leurs propres vues, leur propre jugement, de les exprimer fortement en comité parlementaire, et j'accepte leur décision.

• (1155)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, considérant que le ministre sait maintenant que ses collègues refusent d'étudier l'affaire en question, pour prouver sa bonne foi et par souci de transparence, est–il vraiment prêt à revenir sur sa décision et à accepter finalement la tenue d'une enquête publique, puisqu'on ne peut participer au Comité

sur le patrimoine canadien, car les libéraux majoritaires à ce comité refusent?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois que j'aurais le plus grand plaisir et le plus grand intérêt à consulter mes collègues avant de prendre une décision.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ HUYNDAI MOTOR COMPANY

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont versé 46,4 millions de dollars en subventions à la société Hyundai pour qu'elle implante une usine d'assemblage d'automobiles à Bromont, au Québec. Si j'ai bien compris, le ministre des Finances prévoit engloutir encore 32 millions de dollars dans le même projet au nom de la création d'emplois.

Quand le ministre des Finances et le gouvernement comprendront–ils que les programmes de développement régional ne fonctionnent pas? Quand comprendront–ils qu'en injectant de l'argent dans le secteur privé, ils faussent le marché? Quand comprendront–ils que cet argent ne fait que s'ajouter à la dette nationale? Quand le ministre des Finances finira–t–il par apprendre quelque chose et cessera–t–il de gaspiller l'argent des contribuables en accordant des subventions directes aux entreprises?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le ministre responsable de l'APECA, le ministre responsable de l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest et moi–même, ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional du Québec, avons tous déclaré à la Chambre que nous estimions que les politiques de développement régional étaient inefficaces et ne correspondaient pas aux besoins d'une économie moderne.

Par conséquent, nous avons tous trois déclaré que nous allions examiner ces politiques et que nous allions transformer en profondeur l'intervention du gouvernement dans l'économie. Nous avons d'ailleurs déjà adopté des mesures en ce sens.

Notre position est très claire: nous sommes en train de procéder à des réformes. Notre budget de février en témoigne et nos prochains budgets confirmeront notre orientation.

Quant à l'affaire dont parle le député, je dirai qu'une entente avait été signée avant que nous arrivions au pouvoir. Cette entente s'inscrivait dans le cadre d'un accord plus large entre le Québec et le gouvernement fédéral, du même type que les autres accords signés avec beaucoup d'autres provinces. Cela donne lieu à de nombreux problèmes, mais nous. . .

Le Président: À l'ordre! Les questions et les réponses doivent être plus courtes. Le député de Calgary–Centre peut poser une dernière question.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, le ministre et le gouvernement se sont–ils seulement demandé pourquoi Hyundai ferme ses portes et pourquoi le projet n'a pas marché avant d'ajouter 32 millions de dollars à tous les millions déjà perdus? Le ministre peut–il répondre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Pour montrer que j'ai appris ma leçon, monsieur le Président, je répondrai que oui, nous nous sommes posé ces questions.

Le Président: Chers collègues, j'ai dû intervenir à deux reprises au cours de la période des questions d'aujourd'hui. Je veux vous dire pourquoi.

Lorsque des questions concernant des comités ou les présidents de comité ont été posées, les ministres normalement associés à ces comités n'en sont pas les responsables. Voilà pourquoi je suis intervenu à l'occasion de deux questions.

Comme il est midi, nous passons aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉQUITÉENMATIÈRED'EMPLOIDANSLAFONCTION PUBLIQUE

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, conformément au paragraphe (2.4) de l'article 11 de la Loi sur la gestion des finances publiques, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le tout premier rapport annuel du président du Conseil du Trésor sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique pour l'exercice 1992–1993.

* * *

• (1200)

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je veux déposer des notes explicatives et un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le premier rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique, que je viens de déposer, est exigé par la Loi sur la gestion des finances publiques en raison des

modifications qui ont été adoptées en décembre 1992 dans le cadre de la Loi sur la réforme de la fonction publique.

Je tiens à rappeler aux députés le rôle important—et ceux qui étaient ici durant la dernière législature le reconnaîtront—qu'a joué ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa–Ouest, afin que ce rapport soit soumis à la Chambre.

En effet, lors de l'étude de cette loi en comité, la députée a proposé une modification que le gouvernement de l'époque avait acceptée et qui, maintenant, constitue l'ensemble des dispositions législatives régissant l'équité en matière d'emploi dans la Loi sur la gestion des finances publiques.

En s'adressant au comité, la députée d'Ottawa–Ouest avait souligné que cette modification témoignait d'une volonté de renouveler l'engagement du gouvernement à l'égard de mesures très positives visant à faire en sorte que les gens qui font partie des quatre groupes désignés ne soient plus privés de la possibilité d'exploiter leur plein potentiel dans la fonction publique de notre pays.

[*Français*]

Pour en revenir au rapport que je viens de déposer, le Conseil du Trésor publie des données sur l'équité en emploi depuis 1988.

[*Traduction*]

Ces ensembles de données, qui ont été mis à la disposition du public mais qui n'ont pas été déposés au Parlement, ont fourni des renseignements précieux sur l'état de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique.

Cependant, ils n'ont pas présenté une vue d'ensemble des initiatives et activités positives que le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique avaient prises, en collaboration avec les ministères, pour faire progresser les objectifs des programmes d'équité en matière d'emploi.

Le rapport annuel que j'ai déposé aujourd'hui vient combler cette lacune. Comme il est énoncé dans la loi, les programmes et politiques d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique visent à améliorer les possibilités d'emploi et de carrière offertes aux membres des quatre groupes «désignés», c'est–à–dire les femmes, notamment celles qui occupent des postes non traditionnels et de direction, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui, en raison de leur race ou de leur couleur, appartiennent à une minorité visible.

De quelle manière est–on censé atteindre ce résultat? Comme il est indiqué dans la loi, en éliminant les obstacles qui entravent l'emploi des personnes appartenant aux groupes désignés, en mettant en oeuvre des politiques et pratiques positives et en assurant que la représentation des personnes appartenant aux groupes désignés dans la fonction publique soit proportionnelle à leur représentation au sein de la population active canadienne, et de la collectivité qu'elles servent. Mais il n'est pas suffisant de mettre seulement l'accent sur le nombre de membres des groupes désignés dans la fonction publique. Il faut que les gestionnaires et les employés sachent mettre en valeur la diversité et qu'ils témoignent de cette valeur par leurs actions.

À cette occasion, je tiens à rappeler l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de l'équité en matière d'emploi et, en particulier, son engagement vis–à–vis de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique. Le livre rouge est sans équivoque sur la question, et nous le suivons à la lettre.

Il se peut qu'il soit plus difficile d'atteindre les objectifs quantitatifs de l'équité en matière d'emploi à une époque où la fonction publique a cessé de croître. Cependant, je peux assurer les députés que le programme d'équité en matière d'emploi est pour ce gouvernement une préoccupation hautement prioritaire et que nous ferons tout notre possible pour atteindre ses objectifs.

[*Français*]

Ainsi, il y a à peine trois mois, nous avons apporté un grand nombre de changements au Programme de mesures spéciales qui a été mis sur pied, en 1983, par le gouvernement libéral de l'époque.

[*Traduction*]

Le rapport ne fournit pas de précisions touchant ces révisions étant donné qu'il couvre la période comprise entre le 1er avril 1992 et le 31 mars 1993, avant notre arrivée au pouvoir. Cependant, j'aimerais informer la Chambre que le Conseil du Trésor a approuvé le financement afférent à une restructuration du programme de mesures spéciales, lequel prévoit un cofinancement avec les ministères de projets pilotes aidant à accroître les possibilités d'équité en matière d'emploi.

Une de ces intiatives, par exemple, cherche à améliorer pour les handicapés les possibilités d'emploi au sein de la fonction publique.

• (1205)

J'ai le plaisir d'annoncer qu'au 1er avril 1994, un fonds spécial de 500 000 $ sera créé afin de venir en aide aux employés handicapés. Je dois ajouter que cela remplace un programme qui disposait d'un budget de 40 000 $ seulement. Cette aide comprend les éléments suivants: des services de soutien, des changements à l'installation des ordinateurs, des documents sur des médias substituts ainsi que de l'équipement téléphonique spécial.

Par ailleurs le maintien en poste des employés autochtones constitue une question prioritaire pour le gouvernement. Le Conseil du Trésor est à préparer un guide pour les gestionnaires en vue de les aider à créer un milieu de travail qui incitera les employés autochtones à entrer, puis à rester dans la fonction publique.

De plus, un programme de perfectionnement en gestion visant les membres des minorités visibles sera prolongé. Et, bien entendu, le programme de recrutement pour les minorités visibles va aussi demeurer.

Les femmes dans la fonction publique ont accompli des progrès de façon soutenue. Nous allons nous employer à multiplier les possibilités de perfectionnement pour les femmes dans la fonction publique.

Des cours portant sur la réalité et la diversité culturelle au sein de l'effectif sont facilement disponibles et l'ensemble des gestionnaires et employés de la fonction publique sont invités à les suivre. Il est important de créer un bon climat dans la fonction publique, et ce genre de programme y contribue grandement.

Finalement, la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que le Conseil du Trésor prépare des plans annuels d'équité en matière d'emploi. Tous les ministères et organismes sont censés avoir des plans pour le 1er avril 1994. Toute partie intéressée peut obtenir des copies des plans auprès des ministères et organimes.

Enfin, puisque ce rapport est le premier, j'inviterai les députés à me faire part de leurs suggestions afin de nous aider à l'améliorer à l'avenir.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier l'honorable ministre pour le dépôt de son rapport qui était, cependant, attendu depuis le 30 juin 1992 en vertu de la Loi sur la réforme de la fonction publique.

Ce rapport fait ressortir, entre autres, le profil de représentation des groupes désignés dans la fonction publique. On donne l'évolution de ce profil de décembre 1988 à mars 1993. On y remarque que la représentation des femmes au sein de la fonction publique n'a augmenté, pendant ces cinq années, que de 3,2 p. 100; les groupes autochtones, de 0,3 p. 100; les personnes handicapées, de 0,4 p. 100; et les minorités visibles, de 0,9 p. 100. C'est donc dire que la représentation des groupes désignés a évolué très lentement au cours de ces cinq dernières années.

Le gouvernement libéral, dans son livre rouge, avait manifesté l'intention de s'occuper de ces groupes désignés. La Loi sur l'équité dans l'emploi, pourtant, ne s'applique toujours pas à la fonction publique, ni aux commissions, ni aux organismes fédéraux. Qu'a fait le gouvernement devant ces constatations et devant ces énoncés de principe?

Le gouvernement annonce aujourd'hui des projets–pilotes pour la restructuration des programmes de mesures spéciales. Il annonce un fonds spécial de 500 000 $ pour les personnes handicapées. Cette somme, répartie dans dix provinces, représente à peine 50 000 $ par province. Vous comprendrez qu'il ne s'agit pas là de mesures extraordinaires.

Il annonce également un programme de perfectionnement pour les minorités visibles qui était, à toutes fins pratiques, en vigueur; on doit considérer qu'il s'agit là du statu quo. Pour les femmes, dont la progression n'a été que de 3 p. 100 dans les cinq dernières années, donc à peine 0,6 p. 100 par année, on annonce des mesures de perfectionnement dans les postes de soutien administratif.

• (1210)

Il me semble qu'il y a là un écart important entre les intentions avouées du gouvernement, ou du moins les intentions déclarées du gouvernement, et les véritables mesures efficaces pour corriger la situation. Pour démontrer la vérirable incohérence du gouvernement, pendant que ce dernier annonce des mesures qui, en soi, sont très faibles, il conteste en même temps, devant la cour, les revendications de l'Alliance de la Fonction publique en faveur de l'égalité salariale. En même temps aussi, le gouvernement dépose le projet de loi C–17 qui gèle les salaires dans la fonction publique, qui empêche la réforme des échelles salariales, qui empêche la réforme de la classification des emplois, qui retarde et empêche, pour l'instant, l'atteinte de la parité salariale.

Quel sera véritablement l'effet du projet de loi C–17 sur la reclassification des groupes d'employés? Quelles sont les véritables mesures prises par le gouvernement pour s'assurer que le gel salarial ne compromettra pas des négociations sur la parité salariale? On découvre qu'entre les intentions annoncées par le gouvernement, les mesures de faible intensité qu'il préconise et les véritables problèmes de l'équité dans la fonction publique, il y a un écart qui n'est pas comblé et nous ignorons toujours si cet écart sera comblé dans les prochaines semaines ou les prochaines années.

En terminant, je voudrais souligner que le dépôt de ce rapport met en évidence les contradictions évidentes du gouvernement entre ses véritables intentions et les faibles moyens qu'il met en oeuvre pour corriger la situation. Le gouvernement aurait avantage à faire connnaître au plus vite ses véritables intentions, afin que ceux qui sont touchés par cette situation retrouvent un peu d'espoir et aient confiance que les choses vont changer, car depuis les années 1980, ils attendent une amélioration de leur sort.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ce programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique cible quatre groupes désignés: les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. Il s'applique aux employés de la fonction publique fédérale et d'autres secteurs soumis à la réglementation de l'État, comme les banques à charte fédérale et certaines entreprises faisant affaire avec l'État.

Dans la mesure où le programme d'équité a pour objectifs primordiaux d'éliminer les obstacles à l'emploi et d'encourager les membres des groupes désignés à se porter candidats pour obtenir une promotion, nous appuyons ces activités et nous félicitons la fonction publique de donner l'exemple à cet égard.

Nous tenons cependant à faire une mise en garde: il y a une grande différence entre éliminer les obstacles et fournir des encouragements, et accorder des promotions ou embaucher en fonction de l'ethnie ou du sexe du candidat. Je déconseille à la fonction publique de faire de la discrimination à rebours.

Quant aux personnes handicapées, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a déposé l'an dernier un rapport qui signalait clairement qu'un des principaux obstacles à l'emploi des personnes handicapées résidait dans une situation sans issue. En effet, lorsqu'une personne handicapée obtient un emploi lucratif, c'est bien souvent au prix des avantages dont elle bénéficiait et qui lui avaient permis d'obtenir son emploi pour commencer.

C'est un problème qui, nous le savons déjà, appelle une solution fiscale. Le comité permanent a présenté un rapport que les responsables du programme d'équité en matière d'emploi devraient examiner.

Nous sommes d'avis qu'il faut mettre l'accent sur la réussite individuelle. Les employeurs doivent traiter les gens en tant qu'individus dans tous les aspects du recrutement, de la formation, de l'embauche et de la promotion. Il faut mettre l'accent sur l'expérience de l'individu, sur sa compétence et son rendement. De cette façon, les femmes, les membres de minorités raciales, les autochtones et les personnes handicapées auront l'assurance que leur avancement n'est pas entravé par des stéréotypes ou autres formes de discrimination.

● (1215)

Enfin, il peut très bien y avoir parmi les groupes désignés des personnes qui ont besoin d'un coup de main et qu'il faut encourager. Il est parfaitement correct que la fonction publique comporte un organisme chargé de faire exactement cela, pour encourager les gens et veiller à supprimer les obstacles.

Nous devrions cependant reconnaître que la vaste majorité des femmes, des membres de minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées n'apprécient pas d'être catégorisés comme des gens en quelque sorte défavorisés et incapables de soutenir la concurrence selon leurs propres mérites. C'est une chose qu'il faut comprendre, et beaucoup de gens ont fait des progrès énormes dans leur carrière. Ils l'ont fait et ils continueront de le faire sur la base de leurs propres mérites, non parce qu'ils ont bénéficié d'un programme spécial.

Nous sommes tous des êtres humains dotés des mêmes forces, des mêmes faiblesses, des mêmes espoirs et des mêmes rêves que tout le monde, sans égard à nos caractéristiques propres.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 13e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le comité a étudié le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

J'ai également l'honneur de présenter le 14e rapport du même comité sur la composition des divers comités permanents.

Si la Chambre y consent, je proposerai l'adoption du 14e rapport aujourd'hui même. Je demande également à la Chambre de me dispenser de donner lecture du rapport.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour passer outre à la lecture du rapport.

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines.

[*Français*]

Conformément à l'ordre de renvoi du 8 février 1994, votre Comité a procédé à l'examen de la modernisation et de la restructuration du système de sécurité sociale du Canada.

[*Traduction*]

Ce rapport provisoire rend compte de la première étape des consultations que le comité a menées auprès des Canadiens sur la modernisation du régime de sécurité sociale du Canada.

Le comité a déjà amorcé la deuxième étape de ses consultations en prévision de la publication, par le ministre du Développement des ressources humaines, du plan d'action du gouvernement et des propositions de changement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par la Chambre le 8 février, le comité entend déposer son rapport final, assorti de recommandations, au plus tard le 30 septembre.

[*Français*]

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les membres du Comité, aux employés du Comité et aux centaines de Canadiens et Canadiennes qui ont participé à cette phase de son travail.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je voudrais dire devant cette Chambre que le Bloc québécois, l'opposition officielle, dépose un rapport dissident que le Comité du développement des ressources humaines a accepté d'annexer au rapport majoritaire.

Je voudrais souligner que le mandat donné par cette Chambre a imposé un échéancier beaucoup trop court pour que le Comité puisse remplir son obligation de consulter tous les Canadiens, malgré un travail exemplaire et exténuant de l'ensemble du Comité.

Je voudrais souligner une lacune très importante dans le rapport et c'est celle qui traite de la question des responsabilités des provinces et du Canada. Cette question, vous le comprendrez, pour le Québec en particulier, est fondamentale. La partie du rapport qui en traite, quant à nous, dispose beaucoup trop rapidement de cette question pour que cela puisse être acceptable. Dans la deuxième phase du rapport, nous soumettrons cette question avec toute l'importance et le sérieux qu'elle mérite.

* * *

● (1220)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C–21, Loi modifiant la Loi sur la sécurité ferroviaire.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C–232, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands–parents).

—Monsieur le Président, appuyée par la députée de Nepean, je demande à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à modifier la Loi sur le divorce en accordant la garde d'un enfant ou l'accès auprès de celui–ci à des grands–parents.

En cette année de la famille, il me semble opportun de légiférer sur les droits des grands–parents d'avoir accès à leurs petits–enfants ou d'être informés de leur bien–être en cas de divorce des parents.

À l'heure actuelle, la Loi sur le divorce ne tient pas compte des droits des grands–parents. Si ce projet de loi est adopté, le juge devra prendre les droits des grands–parents en considération quand il prononcera un jugement de divorce.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que le quatorzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Hermanson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. De quel rapport s'agit–il?

Le vice–président: Du quatorzième.

FINANCES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose également:

Que jusqu'à dix députés du Comité permanent des finances et jusqu'à dix membres du personnel soient autorisés à se rendre à Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver entre les 10 et 16 avril 1994, et que, jusqu'à dix députés dudit Comité et jusqu'à dix membres du personnel soient autorisés à se rendre à Québec, Fredericton, Halifax, St. John's et Charlottetown entre les 17 et 22 avril 1994.

(La motion est adoptée.)

• (1225)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent une refonte du système d'impôt canadien. Ils voudraient qu'une attention particulière soit accordée aux époux et aux épouses. Souvent les épouses demeurent à la maison pour élever leur famille, si bien que ceux et celles qui ont des enfants ayant des problèmes spéciaux, on appelle souvent cela des handicaps, ont des défis à relever.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement examine le régime fiscal canadien et accorde une attention particulière aux personnes qui restent à la maison, bien souvent parce qu'elles doivent élever leurs enfants.

Les pétitionnaires estiment que le régime ne tient pas compte de cela, surtout dans les cas des enfants nécessitant des soins particuliers à la maison ou dans des établissements spécialisés.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter ces pétitions signées par des milliers de personnes aux 2,5 millions et plus de signatures que j'ai déjà présentées à la Chambre au cours des deux dernières années.

Les pétitionnaires estiment que notre système de justice pénale comporte de graves lacunes et qu'il y a un grand nombre de personnes vulnérables qui ne sont pas adéquatement protégées par le système actuel. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées courent les plus grands risques.

Les pétitionnaires prient le Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont graves et répugnent à la société et lui demandent de modifier le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement, ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, c'est avec plaisir que je présente une pétition ayant trait à la prière à la Chambre.

Je sais pertinemment que nous avons déjà abordé cette question, mais j'estime qu'il est de mon devoir de présenter toutes les pétitions en bonne et due forme. Je crois également que la réponse corrigera certains faits rapportés par la députée de Saint John.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes, conformément à l'article 32(2)*b)* du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Je dois mentionner que la députée de Mercier m'a dit qu'elle devait partir et qu'elle avait complété ses remarques. Je désire donc indiquer aux députés de l'opposition officielle que l'amendement proposé par la députée de Mercier est recevable et qu'il n'y a aucun problème procédural. Bref, l'amendement est acceptable.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler du projet de loi C–17, un projet de loi omnibus portant exécution de certaines dispositions du récent budget. Je parle ici au nom du député de Lethbridge qui ne pouvait être présent et qui m'a demandé de faire quelques observations sur l'impression générale de notre caucus au sujet de ce projet de loi et de certaines des mesures qu'il contient. Je ferais aussi d'autres observations sur certaines inquiétudes que nous avons au sujet des parties qui touchent les paiements de transfert aux provinces, un secteur dont je suis plus particulièrement responsable.

• (1230)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'école secondaire Ernest Manning, dans la partie sud de ma circonscription de Calgary–Ouest, a organisé cette semaine un parlement modèle où l'on débat à peu près les mêmes choses que nous. Je devais assister à ces délibérations aujourd'hui, mais en raison de cet engagement et d'autres, notamment à propos du C–18, et d'audiences de comité que nous avons eues hier soir, je n'ai pas pu quitter Ottawa.

J'ai eu maintes fois l'honneur d'assister aux parlements modèles de l'école secondaire Ernest Manning. Si j'en crois ma propre expérience, ces jeunes auraient bien des choses à recommander à la Chambre, non seulement sur les échanges impromptus, mais aussi sur les procédures démocratiques en usage dans ce genre de parlement.

Cela dit, revenons au projet de loi C–17. Comme je l'ai dit plus tôt, à l'occasion d'une discussion sur un rappel au Règlement, notre parti s'oppose aux mesures législatives de type omnibus. Mes observations vont porter sur les cinq premières parties générales de ce projet de loi: la partie I, qui s'applique à la rémunération dans le secteur public; la partie II, qui réduit le Régime d'assistance publique du Canada et les transferts d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique; la partie III, qui diminue diverses subventions au transport; la partie IV, qui donne à Radio–Canada le pouvoir d'emprunter; et enfin la partie V, qui apporte des modifications importantes à l'assurance–chômage.

Notre parti a des opinions partagées sur ces divers points. Il est regrettable que la nature de la mesure ne nous permette pas d'appuyer les parties que nous jugeons utiles.

La partie I s'applique à la rémunération dans le secteur public. L'effet de la mesure est de prolonger le gel des salaires jusqu'à la fin de 1997, ce qui économisera au gouvernement 1,5 milliard au cours des trois prochaines années. Dans le programme qu'ils ont proposé en vue de l'élimination complète du déficit en trois ans, les réformistes se sont prononcés en faveur d'une réduction générale des coûts de la bureaucratie fédérale, de la fonction publique et, dans une certaine mesure, de la rémunération des fonctionnaires. Certes, nous préférerions que les économies dans le secteur public soient réalisées au niveau des frais généraux plutôt que des salaires.

Toutefois, nous savons par expérience que, dans le secteur privé—qui, comme les députés le savent, joue un rôle important dans ma circonscription—la norme a été depuis maintenant plusieurs années de geler les salaires et de réduire les effectifs. Par contre, le secteur public a été relativement peu touché par l'actuelle récession qui, estimons–nous, est ultimement attribuable au secteur public non seulement à cause des pratiques des gouvernements sur le plan des dépenses, mais aussi à cause de leurs politiques d'imposition et la façon qu'ils ont d'augmenter les impôts pour régler le problème du déficit.

Durant cette période, la rémunération dans le secteur public a continué d'être généreuse et la réduction des effectifs d'être relativement légère par rapport à ce qui a été le cas dans d'autres secteurs. Il n'est que juste que le secteur public connaisse à son tour un gel des salaires.

• (1235)

Cela dit, j'espère que le comité va examiner certaines mesures et se pencher sur la portée des gels de salaires appliqués très rigoureusement dans toutes les catégories et qui peuvent mener à des injustices ou à certaines incongruités. Peut–être que le comité pourra examiner certaines choses sans pour autant enfreindre le principe du gel des salaires en général, notamment voir si les mesures pourraient être assouplies.

Nous approuvons la politique gouvernementale qui prévoit le versement de paiements forfaitaires au titre de la réinstallation et des primes d'encouragement aux travailleurs déplacés, notamment dans le secteur militaire. On pourrait ne pas être d'accord sur tous les détails des programmes proposés. Je pense, cependant, que personne ne conteste la nécessité d'offrir une aide provisoire aux personnes touchées par les réductions du gouvernement. À cet égard, nous félicitons le gouvernement d'avoir commencé à se servir de ces fonds pour le recyclage et la réinstallation, au lieu de simplement s'en servir pour verser des

paiements de rajustement qui encouragent les bénéficiaires à dépendre de l'aide sociale, une fois ces paiements épuisés.

Nous sommes entièrement en faveur des gels dont nous faisons l'objet, ainsi que des gels dont font l'objet les hauts fonctionnaires et les députés. Nous profitons de cette occasion pour demander encore une fois au gouvernement de réduire considérablement les avantages dont jouissent les députés et qui ne sont pas conformes aux attentes du public.

Je veux parler du régime de retraite des députés qui nous permet de faire des cotisations plus élevées que la normale. De plus, pour que ce régime puisse conserver sa solidité, à long terme, le gouvernement y verse une part six fois plus grande que la nôtre.

C'est vraiment inacceptable à ce moment–ci, et je demande au gouvernement, encore une fois, de proposer des mesures sérieuses non seulement pour réduire les avantages de ce régime mais aussi pour faire en sorte que les énormes passifs accumulés ne soient pas simplement la responsabilité du contribuable mais que certains des bénéficiaires actuels qui, sans raison et de façon tout à fait irresponsable, se sont voté ce genre d'avantages soient également touchés par la réduction des coûts de ce régime à long terme.

Je voudrais également parler de la préoccupation que notre parti a au sujet des allocations pour frais non comptables qui sont utilisées comme supplément de salaire. Ces allocations sont très importantes. Je touche 3 000 $ par mois pour le travail que je fais ici, mais je reçois aussi une allocation pour frais de 1 775 $ qui ne m'oblige pas à rendre des comptes. Je n'hésite pas un instant à dire que mes frais en tant que député sont élevés et j'en rendrai compte. Toutefois, je sais que le total de cette rémunération et des autres comptes de frais qui figurent dans nos budgets de fonctionnement dépasse les frais que j'engage. Je suis certain qu'il dépasse les frais engagés par les députés qui habitent beaucoup plus près d'Ottawa. C'est un aspect que la Chambre devrait réexaminer avec soin pendant son étude de la rémunération des fonctionnaires ordinaires.

La partie II du projet de loi traite de la réduction des paiements de transfert aux provinces, notamment au titre du Régime d'assistance publique du Canada et des arrangements de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Je ne commenterai pas longuement ces aspects pour l'instant, car je désire le faire à la suite de mes observations plus générales. Permettez–moi simplement de dire en résumé que, à bien des égards, ces mesures constituent un prolongement de certaines orientations actuelles du gouvernement.

Nous avons cependant des réserves. Nous avons dit pendant la campagne électorale que les paiements de transfert aux provinces sont considérables et que tout programme de réduction du déficit à long terme aura des conséquences sur ces paiements. Le gouvernement a décidé de les réduire et nous sommes d'accord. Cependant, il le fait sans avoir un plan d'action. Nous sommes donc préoccupés par quelques–unes des propositions qui sont présentées ici et par les objectifs qu'elles visent. J'en discuterai dans quelques instants.

La partie III du projet de loi traite de la réduction des subventions au transport. Cette réduction s'ajoute à celles qui ont déjà été faites au titre des subventions accordées dans la région atlantique et dans le secteur du transport du grain de l'Ouest. Durant la campagne électorale, notre parti avait demandé que les sommes consacrées aux subventions au transport soit coupées ou réduites de façon générale.

• (1240)

Nous préférerions que tout l'argent versé aux producteurs pour le transport des céréales soit intégré aux autres programmes agricoles et que le tout soit limité à deux ou trois programmes qui, essentiellement, offriraient aux producteurs un plus grand choix quant à leur façon d'utiliser l'aide gouvernementale, particulièrement en ce qui concerne le type et les méthodes de transport pour déplacer leurs produits. Voilà dans quel sens on voudrait voir le dossier évoluer.

Je tiens à souligner toutefois que nous approuvons le maintien de ces subventions uniquement tant et aussi longtemps que le jeu du marché n'est pas équitable pour tous les producteurs agricoles à l'échelle internationale. Nous préférons une approche multilatérale qui, par le truchement du GATT, favoriserait la diminution de ces subventions internationales et, par le fait même, une diminution de nos propres subventions.

Je remarque que cette question a déjà été soulevée à la Chambre des communes et que le gouvernement avait alors affirmé que tout le monde était de cet avis, ce qui n'est pas le cas, bien entendu. Il y a des gens, au Canada et surtout ailleurs, qui s'opposent par principe à tout genre de réduction, mais nous ne sommes pas prêts à sacrifier notre secteur agricole alors que d'autres secteurs ne subissent pas les mêmes compressions.

Comme je l'ai indiqué, la partie IV de ce projet de loi est peut–être celle que nous acceptons le plus difficilement. La Société Radio–Canada obtient, pour la première fois de son histoire, son propre pouvoir d'emprunt de l'ordre de 25 millions de dollars. À notre avis, ceci n'est qu'une façon bien mal camouflée d'accorder plus d'argent à la SRC sans augmenter ses subventions directes. Nous avons déjà vu le gouvernement restructurer la rationalisation et le programme de réduction des subventions à la SRC en les répartissant sur plusieurs années afin qu'il en coûte moins à la société et plus aux contribuables.

Qu'est–ce qui nous garantit que, dans le calcul des fonds demandés l'année prochaine, la SRC ne considérera pas l'augmentation des coûts entraînée par le remboursement de ces prêts comme un autre besoin financier? Autrement dit, ça pourrait être une façon pour la SRC d'obtenir une augmentation de son financement par un moyen détourné.

À notre avis, il faudra faire un examen en profondeur pour déterminer si l'on préfère une réduction considérable ou plutôt minime du budget de la Société Radio–Canada, de même qu'une réévaluation de son rôle et de son mandat. Les progrès de la technologie et les changements qui bouleversent le monde vont

nous forcer à reconnaître qu'il va falloir faire un examen approfondi de la SRC.

Que le gouvernement le veuille ou non, nous allons bientôt avoir le choix entre des centaines de stations de télévision à l'intention des spectateurs ordinaires. La SRC sera alors dans une situation très différente de celle qui était la sienne lorsque ce genre de politique a vu le jour. Ces dernières années, la SRC, en raison de compressions budgétaires telles qu'imposées par ce projet de loi, a été de plus en plus souvent forcée, bon gré mal gré, à entrer en concurrence avec les autres chaînes et à s'approprier sa part du marché et de revenus.

Avec l'appui sous-entendu, direct ou indirect, du gouvernement canadien, la SRC empiète sur les plate-bandes des publicistes et des investisseurs du secteur privé qui cherchent à emprunter pour financer leurs activités et leur expansion à une époque où l'argent est difficile à trouver. C'est un reproche que j'entends souvent dans les milieux de la radio et de la télévision, non seulement à Calgary mais aussi dans les autres villes où je m'arrête. La SRC n'est pas assujettie aux mêmes règles du jeu que les autres.

Il s'agit d'un secteur où la concurrence est féroce. Nous savons qu'un gros pourcentage des stations de radio privées ont fait faillite ces dernières années et ce n'est pas le genre de concurrence qu'elles accueillent avec plaisir.

Il faut que nous décidions si la SRC devrait servir strictement à produire et à promouvoir les émissions canadiennes ou si c'est une concurrente au même titre que les autres chaînes. Dans ce cas, bénéficie-t-elle ou non d'un avantage déloyal? Avant d'autoriser ce pouvoir d'emprunt, nous devrions nous demander s'il existe des mécanismes pour vérifier que les investissements faits à partir de cet argent emprunté sont rentables. En bout de ligne, la SRC peut toujours compter sur le gouvernement canadien, ce qui la prive des stimulants nécessaires pour investir prudemment.

• (1245)

La partie V de ce projet de loi porte sur la modification du programme d'assurance-chômage par le gouvernement. Comme je l'ai dit précédemment à la Chambre à propos du budget, ces changements sont les plus importants du projet de loi, et nous en appuyons certainement le principe.

Au cours de la deuxième année d'application de ces changements, nous ferons économiser quelque 2,4 milliards de dollars aux contribuables. C'est une somme très importante et c'est sûrement la réduction de dépenses la plus importante qui soit prévue dans le budget. La nouvelle orientation que semble adopter le gouvernement dans ce domaine, qui ressemble beaucoup à ce que réclament les réformistes depuis un certain nombre d'années, permettra également de réduire grandement les dépenses.

Ces changements envoient un signal très clair aux intéressés. Le gouvernement compte beaucoup sur cette mesure pour parvenir à appliquer intégralement son budget durant la première année. Il tâchera de respecter les plans établis et de convaincre les éléments de marché que c'est la bonne façon de faire et qu'à l'avenir, il s'intéressera seulement aux programmes sociaux moins coûteux, mais conçus pour mieux répondre aux besoins.

Il espère que les éléments du marché comprendront ce signal, même si le budget ne laisse voir vraiment que la réduction des coûts réalisée par cette mesure. Il espère que le marché acceptera cette explication. Nous pourrons ainsi empêcher toute évolution précipitée du dollar sur les marchés financiers, au cours de l'année prochaine, ce qui nuirait au gouvernement.

C'est certainement le défi que s'est fixé le gouvernement, comme je le disais quand j'ai pris la parole au sujet du budget. Je crois cependant que, sauf sur cette mesure, le budget ne donne pas de preuves de sa volonté de changement. Il n'est pas du tout clair, à ce moment-ci, étant donné les problèmes qui se posent avec les taux d'intérêt et le dollar, que le marché considère qu'il s'agit là de la véritable orientation du gouvernement.

Permettez-moi simplement de mentionner les choses réalisées dans le domaine de l'assurance-chômage. Il y en a plusieurs. Premièrement, il est bon que le gouvernement ait enfin décidé de réduire non seulement ses dépenses, mais également les charges sociales.

Ce qui est intéressant, c'est que les ministériels eux-mêmes prétendent maintenant que cette réduction des charges sociales est l'un des fondements de leur programme de création d'emplois. Nous trouvons réconfortant de voir que les libéraux reconnaissent qu'une diminution des impôts et surtout de ce type d'impôts constitue une solution véritable au problème de création d'emplois et de chômage auquel nous sommes confrontés au Canada. C'est certes une façon plus efficace d'aborder la question que des mesures comme le programme d'infrastructure et nous espérons que nos vis-à-vis poursuivront dans la même voie à l'avenir. Nous devons stimuler, grâce à des allégements fiscaux, une création d'emplois durable dans le secteur privé et ce devrait être l'objectif de notre stratégie économique.

La deuxième chose souhaitable dans tout ceci, c'est que les modifications proposées par le gouvernement à l'assurance-chômage visent à en faire davantage un véritable programme d'assurance plutôt qu'un paradis pour les travailleurs saisonniers qui peuvent ainsi compléter leur revenu, autrement dit, un programme de soutien du revenu.

Le fait que les programmes d'assurance-chômage s'écartent depuis longtemps des principes de l'assurance a été extrêmement coûteux sur le plan financier, et de plus, beaucoup d'économistes reconnaissent que cela explique en grande partie l'augmentation du chômage structurel et certaines distorsions dans les économies régionales au Canada.

Par le biais des modifications qu'il propose dans ce projet de loi et dans son budget, le gouvernement commence à vouloir lier davantage les prestations auxquelles les intéressés ont droit aux cotisations qu'ils ont versées à des programmes comme l'assurance-chômage. Bien entendu, c'est là la façon dont ces programmes contributifs devraient fonctionner.

La troisième chose que je trouve réconfortante dans les modifications qu'envisage le gouvernement, c'est qu'il est bon de voir les libéraux abandonner peu à peu leur mantra de l'universalité. Comme je l'ai déjà fait remarquer dans le passé, même s'ils se sont élevés contre les modifications que nous proposons dans ces domaines, par exemple dans le cas des programmes pour les personnes âgées, les ministériels n'ont pris eux-mêmes absolument aucune mesure pour mettre un terme à la récupération des

pensions versées au titre de la Sécurité de la vieillesse, récupération qu'ils ont, bien entendu, combattue lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. En fait, il est même allé plus loin en imposant l'examen des ressources comme critère d'admissibilité à certains avantages fiscaux consentis aux personnes âgées. Voilà un autre exemple qui témoigne de l'abandon de l'universalité. Nous pourrions être en désaccord avec le mécanisme utilisé mais il y a assurément un courant en ce sens. Pour ce qui est de l'assurance–chômage, on a accru, dans certains cas, les prestations aux personnes à faible revenu, mais on les a réduites dans d'autres.

• (1250)

Encore une fois, toutes ces mesures, à savoir la réduction des charges sociales, le rétablissement d'un lien entre le montant des cotisations et celui des prestations d'assurance–chômage, constituent un retour aux principes de l'assurance. Enfin, on constate un désir de mieux cibler ce programme et un recul de l'universalité.

Ces mesures constituent autant d'aspects positifs, selon nous. Je reconnais également qu'il y a des décisions difficiles à prendre. Les changements auront des effets importants pour les personnes visées et je ne doute pas que le gouvernement aura une décision difficile à prendre. Nous lui accorderons cependant notre appui. Je regrette seulement que cette mesure soit l'une des rares mesures difficiles prévues dans le budget.

Je voudrais exprimer une réserve. Une des modifications prévues accorde le bénéfice du doute aux employés qui sont renvoyés pour inconduite. Selon nous, cette mesure risque d'encourager les employés à contester tous les renvois dans l'espoir de toucher des prestations. Il risque d'y avoir un engorgement du système et un accroissement du nombre de réclamations. Nous espérons que le gouvernement se penchera sur cette question durant l'étude en comité. Je tiens également à reconnaître que certaines des mesures prises par le gouvernement précédent dans ce domaine étaient douteuses.

Enfin, nous sommes d'accord en ce qui concerne les projets pilotes prévus dans le projet de loi et nous exhortons le gouvernement à tenir la Chambre au courant des dépenses qui seront faites. Nous l'encourageons également à évaluer le succès de ce genre de projets et à en faire rapport à la Chambre. Trop souvent dans le passé, on a annoncé des initiatives dans le seul but d'atténuer les répercussions de mesures impopulaires. Ces initiatives perdurent, elles ne sont jamais évaluées de façon adéquate et finissent tout simplement par réduire l'efficacité de mesures dont le but premier était de réduire les dépenses.

Cela dit, je regrette que nous ne puissions pas appuyer le projet de loi dans son ensemble. Nous appuyons bon nombre de ses dispositions mais nous ne pouvons appuyer le projet de loi intégralement parce qu'il s'agit d'une mesure fourre–tout.

[*Français*]

En parlant de ce projet de loi omnibus, je voudrais commenter de façon brève la position du Bloc québécois en ce qui concerne le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994.

En faisant mes commentaires, je remarque que la plupart des mesures contenues dans ce projet de loi concernent certaines coupures dans le budget du gouvernement, et surtout les coupures de l'assurance–chômage proposées par le gouvernement.

Je constate que le Bloc s'oppose à ce projet de loi, tout comme il s'oppose à presque tout changement majeur proposé par le Parti réformiste aux programmes importants du gouvernement, ce qui m'inquiète. Je vois ici un parti qui veut le plus grand changement possible: la division du pays.

Quand nous parlons des programmes du gouvernement fédéral, des programmes créés par le système fédéral, notre parti propose de grands changements, les libéraux en proposent d'aussi importants, mais dès que le gouvernement commence à étudier des choses tout à fait importantes pour l'avenir de notre pays, nous notons toujours l'opposition du Bloc québécois envers ces changements.

Je n'arrive pas à expliquer à mes électeurs pourquoi un parti qui déteste le système fédéral canadien aime toujours les programmes fédéraux puisqu'il préfère le statu quo.

• (1255)

Le Bloc québécois peut toujours reconnaître les bénéfices, en effet, des programmes fédéraux, avec précision, avec clarté, etc., mais quand il parle des problèmes du système fédéral et surtout des programmes dont nous débattons ici, nous remarquons un manque de précision dans leur débat. Par conséquent, je ne peux pas comprendre leur opposition au système, au programme en général, et leur manque d'opposition à des cas bien spécifiques, cas par cas.

[*Traduction*]

J'espère qu'au fil des discussions, nous arriverons à mieux comprendre les positions de ce genre.

Je voudrais m'arrêter un moment à la partie II, qui traite de questions que je connais bien, c'est–à–dire les arrangements fiscaux. À cet égard, le projet de loi modifie le Régime d'assurance publique du Canada et la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

L'article 12 sur le RAPC vise à limiter désormais le montant des contributions fédérales versé à chacune des provinces, afin qu'il ne dépasse pas celui qu'elles ont reçu pour l'année se terminant le 31 mars 1995 jusqu'à ce qu'il soit remplacé par la réforme des programme de sécurité sociale pour l'exercice 1996–1997.

Jusqu'à maintenant, nous avons généralement reconnu qu'il fallait réduire les paiements de transfert fédéraux, surtout dans le domaine de l'aide sociale. On peut se demander pourquoi imposer des objectifs de réduction en l'absence d'une politique pour apporter des modifications, voire même d'une politique d'orientation définissant ces modifications.

Nous croyons que cette situation a déjà entraîné des injustices. Le gouvernement précédent a plafonné les paiements aux provinces dites nanties: l'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario. Ces plafonds ont considérablement réduit les recettes que ces provinces attendaient sous forme de paiements de transfert

pour l'aide sociale. Cela a engendré un problème de taille en Ontario.

À mon avis, cette situation est attribuable à l'absence d'un plan d'ensemble et voilà qu'on nous demande d'appliquer d'autres coupes. Je répète que divers comités étudient ces questions à l'heure actuelle.

Je m'inquiète du manque de restructuration du programme et du manque d'orientation générale en matière financière; on se contente d'effectuer ces réductions arbitraires. Fait intéressant à noter, le Parti libéral prend exactement les mesures que nous préconisons et pour lesquelles il nous critique souvent, alléguant que nous prônons la politique de la terre brûlée, que nous n'avons pas de plan et que nous voulons juste réduire les dépenses. Il prévoit des réductions dans certains aspects d'un programme important, sans donner de précisions sur la nécessité d'appliquer de telles réductions ou sur la façon dont il procédera.

Pour vous donner une idée des montants que cela peut représenter, mentionnons que les sommes versées aux termes du Régime d'assistance publique du Canada constituent l'une des dépenses gouvernementales en progression rapide. Au cours des dix dernières années, elles sont passées de 3,4 milliards en 1984 à environ 7,7 milliards de dollars en 1993–1994. Elles devraient afficher une hausse de 5,4 p. 100 cette année. Tout le monde conviendra qu'il y a lieu de réduire ces montants.

Le nombre d'assistés sociaux s'est également accru, passant d'environ 750 000 en mars 1980 à 1,6 million de nos jours. Je signalerai de nouveau aux députés que, pendant la période marquée par des déficits énormes, des déficits structurels, des déficits constants et l'accumulation de dettes, nous n'avons pas créé d'emplois pour favoriser la croissance économique. Au contraire, nous avons cherché à la refréner et à la réprimer. Je demande de nouveau au gouvernement de réexaminer le lien qu'il voit entre une mauvaise gestion financière au niveau fédéral et la création d'emplois.

Les ministres affirment souvent qu'il existe un lien positif entre les déficits et la création d'emplois. De plus en plus, les faits nous prouvent le contraire. Les réformes envisagées devraient nous faire épargner 466 millions de dollars d'ici 1995–1996. Cela représente une somme énorme. Toutefois, je le répète, nous ne savons pas dans quelle voie nous nous engageons et nous craignons que certaines provinces soient plus pénalisées que d'autres, comme cela s'est produit par le passé. Nous voulons que toutes les provinces soient traitées de façon beaucoup plus équitable.

• (1300)

L'article 13 du projet de loi tend à modifier la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En fait, il vise à prolonger la réduction actuelle de 10 p. 100 qui s'applique aux paiements de transfert effectués aux termes de cette loi.

Pour la gouverne des députés, je précise que la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique existe, parce que dans certaines régions du pays, particulièrement en Alberta, pas seulement en Alberta, mais surtout dans cette province, les entreprises d'utilité publique sont des entreprises privées, tandis que, dans la plupart des régions, il s'agit de sociétés du secteur public. Par conséquent, les activités de ces entreprises privées sont imposables, mais pas exactement comme celles des sociétés d'État. Cela donne lieu à des inégalités que tend à compenser la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, aux termes de laquelle on remet aux provinces concernées une partie de l'impôt sur le revenu des entreprises prélevée dans les provinces où les entreprises d'utilité publique sont des sociétés privées, mais pas dans les autres provinces.

Cette loi visait à établir des règles du jeu équitables pour tous. Tout le contraire se produit lorsqu'on commence à geler ou à réduire ces paiements.

Soit dit en passant, cela remonte à 1948. Il y a longtemps qu'on a reconnu cette injustice et, depuis 1966, on rembourse aux provinces presque la totalité, soit environ 95 p. 100, des sommes qui ont été exigées des entreprises d'utilité publique. Ce n'est qu'en 1990 qu'on a commencé à vraiment bloquer ces paiements. Cela avait déjà été fait, mais on était revenu sur cette décision. Toutefois, en 1990, on a commencé à bloquer les paiements à des niveaux déterminés et à réduire le pourcentage rendu aux gouvernements provinciaux. Nous estimons que cela n'est pas juste.

C'est particulièrement injuste dans le cas de la province de l'Alberta, qui est la principale bénéficiaire. En général, les provinces gardent ces recettes fiscales, mais l'Alberta les remet aux entreprises d'utilité publique, qui sont tenues à leur tour de les remettre à leurs clients. Autrement dit, le but ici visé n'est pas de faire que la Loi de l'impôt sur le revenu entraîne une hausse du prix des services d'utilité publique dans la province de l'Alberta.

L'objet de la loi est juste, à mon avis, et le gouvernement propose de reconduire les niveaux bloqués par les conservateurs. Ce n'est certes pas pire que la situation actuelle, mais ce n'est pas une question d'équité.

J'en reviens sans cesse à cela lorsqu'il est question des paiements de transfert aux provinces et de la modification de ces paiements, que ce soit au moyen de la formule de péréquation qui est déjà visée par un projet de loi ou au moyen de modifications au RAPC ou à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Dans tous les cas, des changements sont apportés, des programmes sont mis en oeuvre sans véritable programme d'action. Ou bien on verse des sommes en imposant le moins possible de restrictions dans le cas de la péréquation, ou bien on établit un plafond dans le cas du RAPC ou de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il n'y a pas de véritable rationalisation de ces choses. Le thème qui revient constamment semble être que certaines provinces, dont la mienne, ne récoltent toujours que les miettes de ces modifications non systématiques de programmes de transferts de fonds aux gouvernements provinciaux.

Je n'ai pas encore décidé ce que je pense de ces mesures. Je peux appuyer le principe des transferts au titre du RAPC, mais j'ignore où nous mènent ces transferts ou quel objectif public ils visent. Par contre, je ne peux pas appuyer le principe qui sous-tend les transferts de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et je reconnais que le gouvernement ne les a pas soumis à de nouvelles compressions. Bien sûr, nous nous y opposerions avec vigueur. Ce sont des mesures que nous devrons examiner en comité.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. J'imagine que d'autres députés aborderont d'autres aspects. Je répète que le projet de loi contient des éléments valables. Je déplore cependant que le gouvernement ait choisi d'en faire un projet de loi omnibus parce qu'il a regroupé des éléments que nous appuyons et d'autres auxquels nous nous opposons, ce qui nous empêche malheureusement d'exprimer notre appui à certaines mesures gouvernementales comme nous pourrions le faire dans des votes sur des mesures distinctes.

• (1305)

Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président. Je crois que nous entendrons un autre jour le député de Lethbridge et d'autres députés de mon parti qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui.

Le vice-président: Il n'y a pas de période de questions et d'observations après les interventions des trois premiers orateurs. Le député pourra poser sa question ou faire son observation après le discours d'un autre député.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Calgary-Ouest, qui vient de parler, déplorait le fait qu'il ne pouvait pas voter contre certaines parties de ce projet de loi, mais je peux lui assurer qu'il aura l'occasion de le faire durant l'étude en comité et, s'il propose les amendements pertinents, à l'étape du rapport, comme je l'ai signalé ce matin. Nous verrons combien d'articles de ce projet de loi il serait prêt à appuyer au moment du vote.

Je suis convaincu que le Parti réformiste appuiera une grande partie de ces propositions parce que, à mon avis, elles sont bonnes.

Le gouvernement a présenté le mois dernier son premier budget. Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi qui contribuera à réaliser les objectifs que vise ce budget, ce qui, à long terme, sera profitable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Il y a une semaine à peine, le ministre des Finances et un certain nombre de ministres ont assisté à Detroit au Sommet spécial du G-7 sur le chômage. Les membres du G-7 ont confirmé l'opinion selon laquelle le Budget de février est le plan dont le Canada a besoin à ce stade-ci de son évolution économique. Il ne s'agit pas d'une promesse de panacées. Il s'agit plutôt d'un budget qui redonne la confiance en notre capacité de réussir à relever les défis économiques, financiers et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Nous réussirons parce que le Budget prend immédiatement des mesures novatrices sur trois points essentiels que les Canadiens ont soulignés lors de nos consultations prébudgétaires. Il comporte les mesures qui assureront la création d'emploi et stimuleront la croissance de l'économie. Il réduit et maîtrise les dépenses de manière à ce que nous puissions abaisser sensiblement le déficit. Et le Budget lance les premières étapes d'un processus historique de réforme et de renouveau de notre système de sécurité sociale.

Chacun de ces points est traité d'une façon ou d'une autre dans ce projet de loi que nous étudions maintenant en deuxième lecture. Réunies, ces mesures contribueront à assurer le fondement ferme qui garantira l'avenir de notre pays.

[*Traduction*]

Je félicite le ministre des Finances du leadership dont il a fait preuve en présentant ce budget dont découle la mesure législative à l'étude aujourd'hui. Je le félicite aussi pour le processus de consultation qu'il a entrepris et qui lui a permis de présenter un budget jugé acceptable par tant de Canadiens.

Avant de décrire les mesures précises que comporte ce projet de loi, nous devrions nous rappeler le contexte budgétaire plus vaste dans lequel elles s'inscrivent. Dans le cadre des préparatifs du budget de février, le ministre des Finances et ses collègues ont écouté ce que les Canadiens et Canadiennes avaient à dire.

Les Canadiens voulaient que le gouvernement favorise la création d'emplois, et notre gouvernement l'a fait. Les Canadiens voulaient des mesures pour rétablir la vitalité économique du pays, et ce budget contient de telles mesures.

Le gouvernement a répondu en proposant d'importantes mesures telles que le programme d'infrastructure à frais partagés de 6 milliards de dollars, le rétablissement du programme de remise en état des logements, l'établissement de nouveaux programmes d'apprentissage et du Service jeunesse et le soutien de l'innovation technologique et du secteur de la petite entreprise en particulier.

Les Canadiens ont aussi indiqué qu'ils voulaient que le gouvernement réduise le déficit et qu'il cesse d'augmenter continuellement le fardeau fiscal.

Le budget de février fait de la responsabilité financière une partie intégrante de la stratégie d'emploi pour les Canadiens. Il reconnaît aussi à quel point il est important de réduire le déficit et de stimuler la croissance économique. Une meilleure croissance économique permettra de réduire le déficit et de créer plus d'emplois pour les Canadiens.

• (1310)

C'est pourquoi ce projet de loi renferme des dispositions essentielles qui réduiront les demandes adressées au Trésor public, et partant, aux contribuables. Ces dispositions touchent le Parlement, la fonction publique, le secteur privé, ainsi que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions.

Les mesures prévues dans le projet de loi visent un objectif bien précis. Elles nous placeront sur la voie qui permettra de ramener le déficit à notre objectif provisoire de 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997, comme nous l'avons promis dans le fameux livre rouge.

Je remarque que les députés de l'opposition aiment bien citer des passages du livre rouge. Je constate avec plaisir que mes collègues ont pris le temps de le lire et de l'étudier car ils savent qu'il s'agit d'un plan d'action. Même si c'est un livre rouge, c'est un plan d'action de notre gouvernement, un plan que les candidats aux dernières élections appuyaient avec fierté. À mon avis, les Canadiens ont évalué le programme de tous les autres partis en regard du livre rouge et ils ont indiqué clairement leur préférence pour le plan d'action que proposait celui–ci.

L'objectif ultime du gouvernement est très clair: c'est de présenter un budget équilibré. Facteur tout aussi important, au cours des trois prochains exercices, pour chaque dollar d'augmentation des recettes nettes, nous réduirons les dépenses de 5 $.

Dans le cadre de notre plan budgétaire, les économies financières brutes, y compris les économies annoncées dans les budgets précédents et garanties par ce projet de loi, totalisent 28,6 milliards de dollars au cours des trois prochains exercices. Les économies nettes obtenues au cours de cette période, compte tenu du coût des nouvelles initiatives prises pour stimuler l'économie, totalisent 20,4 milliards de dollars.

Ces mesures permettront de faire passer le déficit de 45,7 milliards de dollars au cours de l'exercice qui se termine à 39,7 milliards de dollars en 1994–1995 et à 32,7 milliards l'exercice suivant. Aux mesures annoncées dans le budget viendront s'ajouter d'autres initiatives l'an prochain, à la suite de la réforme des principaux programmes de dépenses. Le gouvernement agit dès maintenant et prendra des mesures dans l'avenir pour assurer que le déficit continue de diminuer sensiblement.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant aborder les éléments précis du projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Tout d'abord, le projet de loi propose des modifications à la Loi sur l'assurance–chômage. En proposant ces modifications, le gouvernement vise deux objectifs: premièrement, encourager concrètement le secteur privé à créer des emplois et, deuxièmement, entreprendre la mise en oeuvre d'une solution équitable au problème sérieux de dépendance que le régime actuel a engendré pour de nombreux Canadiens et Canadiennes.

Les charges sociales sont reconnues comme un obstacle important à la création d'emplois. Pour alléger ce fardeau, le gouvernement va ramener à 3 $ le taux de cotisation à l'assurance–chômage pour les années 1995 et 1996. Le gouvernement prévoit que cette mesure permettra de créer 40 000 emplois de plus d'ici la fin de 1996 que ce n'aurait été le cas si on avait laissé grimper le taux de cotisation à 3,30 $. C'était le taux qui devait s'appliquer en 1995 en vertu des dispositions actuelles de la loi, si le gouvernement n'était pas intervenu.

Cette réduction doit se faire d'une manière compatible avec l'effort de réduction du déficit, et c'est pourquoi le projet de loi propose des mesures visant à réduire les dépenses de l'assurance–chômage de 725 millions de dollars pour l'exercice 1994–1995 et de 2,4 milliards de dollars par année par la suite.

Il faut souligner que nous prenons ces mesures pour stimuler la création d'emplois tout en assurant la stabilité financière du régime d'assurance–chômage.

Les députés peuvent également avoir l'assurance que les modifications au régime d'assurance–chômage ne préjugent absolument pas du processus de réforme de la sécurité sociale annoncé par le ministre du Développement des ressources humaines. En effet, plusieurs provinces ont entrepris leur propre effort à cet égard, et le gouvernement fédéral continuera évidemment de travailler en étroite collaboration avec les provinces pour assurer la stabilité pour les Canadiens.

Deuxièmement, le projet de loi aborde le processus de réforme de la sécurité sociale auquel participeront le gouvernement fédéral, les dix provinces et les deux territoires.

• (1315)

L'objectif commun consistera à renouveler et à revitaliser le système canadien de sécurité sociale au cours des deux prochaines années. Le gouvernement s'engage à protéger les plus nécessiteux pour qu'ils puissent survivre. Le gouvernement s'efforcera d'améliorer les encouragements à travailler pour les Canadiens et Canadiennes et s'assurera que le filet de sécurité sociale demeure abordable.

Pour contribuer à créer un climat positif de coopération permettant de relever ce redoutable défi, le gouvernement assure pour une période de deux ans que les transferts de sécurité sociale dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et du Financement des programmes établis seront prévisibles et qu'ils augmenteront légèrement.

Cela signifie qu'en 1994–1995, aucune nouvelle mesure de compression ne s'appliquera aux transferts au titre du RAPC et du FPE. Cependant, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui plafonnera les transferts au titre du RAPC versés ultérieurement à chacune des provinces de manière à ce qu'ils ne dépassent pas les niveaux de 1994–1995. Ce plafond demeurera en place en 1995–1996 en attendant la réforme de la sécurité sociale en 1996–1997.

Les transferts au titre du Financement des programmes établis ne sont pas visés par ce projet de loi. Cependant, les mesures de restriction existantes seront maintenues. La croissance des paiements au titre du FPE suivra le taux de croissance démographique en 1994–1995, et sera ensuite limitée à un taux inférieur de 3 p. 100 au taux de croissance du PNB pour les exercices subséquents.

[*Français*]

La partie suivante de ce projet de loi nous touche tous personnellement. Elle prolonge le gel actuel des salaires des fonctionnaires, du premier ministre, des députés et des sénateurs, des magistrats fédéraux, des Forces armées canadiennes, de la GRC et d'autres fonctionnaires pour une période de deux ans. Aussi, les augmentations d'échelons de rémunération seront suspendues pour deux ans.

Nous reconnaissons que cette mesure aura des répercussions. Quelque 391 000 personnes seront touchées par ce gel. La nécessité de prendre cette mesure s'explique par une réalité inévitable simple: les coûts salariaux représentent une bonne part du

budget de fonctionnement du gouvernement. Toute mesure prise pour maîtriser le déficit doit tenir compte de ces coûts.

[*Traduction*]

Ma propre circonscription compte un grand nombre de fonctionnaires qui sont touchés par ce gel. Moi aussi, je commence à me ressentir de ce gel qui s'applique à tous les députés et à tous les fonctionnaires. Je pense que tous les députés ont entendu des observations de la part de leurs électeurs sur le gel. C'est regrettable, mais c'est un élément essentiel du programme de réduction des dépenses du gouvernement.

Ensuite, ce projet de loi modifie les subventions au transport régional accordées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il convient de vous fournir certains renseignements généraux.

En vertu des deux premières lois, les paiements que verse le gouvernement assument une partie du coût de certaines livraisons de marchandises dans les quatre provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé, au Québec. Les paiements versés aux sociétés ferroviaires aux termes de la troisième loi contribuent à réduire les coûts de transport des producteurs de grain de l'Ouest.

Dans le budget, nous proposions de réduire ces subventions de 5 p. 100. Ce projet de loi prévoit cette réduction, ainsi que l'application de la réduction de 10 p. 100 annoncée par le gouvernement précédent pour 1995–1996 et les années suivantes, réduction qui n'a pas encore été instaurée par voie législative.

Ces économies sont conformes au plan global de réduction qui touche la plupart des subventions et des contributions fédérales. Et il importe de rappeler que, durant les consultations prébudgétaires, on a proposé à maintes reprises de réduire les subventions aux entreprises. La présente mesure donne suite à cette proposition. La réduction de 5 p. 100 de ces subventions annoncée dans le budget de février permettra de réaliser des économies de l'ordre de 40 millions de dollars par année.

Le projet de loi confirme aussi une réduction des transferts au titre de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Ces transferts retournent aux gouvernements provinciaux la majeure partie de l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises privées de services publics.

• (1320)

En 1990, le budget fédéral plafonnait les transferts faits en vertu de la LTIREUP. Par la suite, en 1992, une réduction de 10 p. 100 était imposée pour 1993–1994 et 1994–1995. Ce projet de loi confirme l'annonce faite dans le budget de l'an dernier, qui prolongeait l'application de ces mesures au–delà de 1994–1995.

Enfin, le projet de loi met en oeuvre une mesure pour donner plus de latitude à la Société Radio–Canada. Nous proposons de lui permettre d'emprunter jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, sous réserve que le ministre des Finances, chaque fois, donne son approbation. Ce pouvoir d'emprunt sera réexaminé dans deux ans.

Ce pouvoir d'emprunt permettra à la SRC de fonctionner plus efficacement. Elle pourra ainsi profiter d'occasions d'investissement qui promettent un bon rendement. Cette mesure donne également suite à la promesse du gouvernement qui s'est engagé à assurer un financement plus stable à cette importante institution nationale.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui constitue un élément essentiel du programme adopté par ce gouvernement pour remettre les Canadiens au travail. Il s'agit d'un projet de loi qui verrait à ce que nos objectifs budgétaires se traduisent par des résultats bien concrets. Il s'inspire directement des avis que nous avons reçus de toutes les régions du pays. Il rappelle la situation économique et sociale d'ensemble dans laquelle nous nous trouvons et il relève les défis auxquels nous sommes confrontés. En bref, il présente des mesures favorisant la création d'emploi et le renouveau économique des mesures pour réduire le déficit et maîtriser la dette et des mesures pour revitaliser et soutenir un filet de sécurité sociale dont les Canadiens et les Canadiennes sont tous fiers.

[*Traduction*]

Grâce aux mesures qu'il comporte, ce projet de loi, tout comme notre budget, jette les bases qui garantiront le succès, un succès fondé sur la frugalité, l'équité et une orientation très nette vers l'avenir.

J'exhorte donc tous les députés à se joindre au ministre des Finances, à ses collègues du Cabinet et aux députés de ce côté–ci de la Chambre pour appuyer ce projet de loi.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, au cours de son allocution, le député a parlé notamment d'un gel appliqué au taux d'augmentation général de la grille.

Or, il y a un contrat en cours et la marge de jeu dans la grille, c'est–à–dire les augmentations annuelles, doit, selon moi, être maintenue—si je peux me permettre cette remarque—quitte à effectuer des économies ailleurs. Certes, nous pouvons souscrire à l'augmentation générale, mais nous croyons que le gel de l'augmentation dans cette grille va contribuer à accroître les disparités salariales, plutôt que de les atténuer. Le député pourrait–il préciser la raison de ce gel général et de celui appliqué aux augmentations dans la grille.

Cet aspect inquiète particulièrement la GRC. On m'a dit que plus 800 membres de la GRC avaient participé à une réunion à Surrey, en Colombie–Britannique. Des promesses sont brisées, et nous trouvons cela préoccupant. Le fait est que la GRC est assujettie à un budget et à des règles, de sorte qu'elle a les mains pratiquement liées.

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de faire quelque chose devant le non–respect d'un contrat et de la promesse de maintenir les augmentations prévues dans un cadre général, ce qui ne nous empêche toutefois pas de souscrire au principe général d'un gel des dépenses.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député de Parti réformiste vanter les mérites de la suppression de tout gel des salaires qu'a imposé le gouvernement, étant donné l'obsession de ce parti pour la réduction du déficit.

Le gouvernement a choisi le gel des salaires comme moyen d'affronter ce problème et non pas parce que cette mesure était populaire ou qu'elle allait plaire aux fonctionnaires, aux députés et aux sénateurs qui sont touchés par ce gel. Le gouvernement a choisi cette option car il craignait beaucoup que d'autres types de mesures auraient entraîné d'importantes mises à pied dans la fonction publique, comme nous en avons été témoins dans les provinces, surtout en Ontario, où le contrat social qui a été mis en oeuvre a eu des conséquences plutôt désastreuses.

• (1325)

En choisissant cette option, le gouvernement a voulu s'assurer que le plus grand nombre possible de fonctionnaires puissent conserver leur emploi. Malgré les fortes compressions dans les fonds disponibles pour toutes sortes de programmes gouvernementaux et avec le gel des salaires, nous avons évité de devoir supprimer des emplois pendant que d'autres personnes obtenaient des hausses salariales.

Si le gouvernement pouvait accorder des augmentations de salaire aux fonctionnaires, ce qu'il aimerait bien faire, j'en suis sûr, il en résulterait une hausse des coûts salariaux du gouvernement du Canada, qu'il faudrait compenser en puisant dans le budget actuel. Comme le gouvernement n'a pas de fonds supplémentaires à accorder aux ministères fédéraux à cette fin, le seul autre moyen de plafonner l'ensemble des coûts salariaux serait de supprimer des emplois. C'est la raison pour laquelle on a gelé les salaires.

À mon avis, cette mesure n'est ni populaire, ni fantastique, mais elle est la meilleure que le gouvernement ait pu trouver, étant donné la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

Je sais que le député et son parti sont très favorables à des compressions et à un gel des salaires dans la fonction publique. Je me réjouis de savoir qu'il appuiera cette partie du projet de loi.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le point que soulevait mon collègue. Notre parti n'a guère d'opposition au gel des salaires. Par contre, suspendre les augmentations d'échelon c'est aller un peu plus loin.

En ce qui concerne les agents de la GRC, ce que fait le gouvernement c'est suspendre ce que l'on considérait être l'augmentation liée à l'acquisition d'un niveau de formation supérieur.

C'est la Colombie–Britannique qui a le plus grand nombre d'agents de la GRC. Il y en a plus de 700 dans la division E. Une grande partie du coût que le député prétend contrôler est municipal. Ce sont les contribuables de la municipalité qui paient.

Pour le détachement de Surrey, la municipalité assure 90 p. 100 des frais. À l'échelon provincial, 70 p. 100 des coûts sont assumés par la province. Lorsque le député parle d'économies réelles pour le gouvernement fédéral, il parle en réalité d'économies minimes sur le dos d'agents mal payés en cours de formation.

Le Parti réformiste est certainement d'accord avec le principe du gel des salaires, mais pas avec celui du gel des augmentations d'échelon qui font partie du contrat avec les employés et ne devraient pas figurer dans cette mesure collective.

Je ne pense pas que le gouvernement puisse prendre ce genre de décision sans considérer les circonstances particulières des différents programmes qui se situent à l'extérieur des rémunérations normales. Je voudrais que le ministre revienne sur ce point.

Le moral au sein de la GRC est à son plus bas. Hier soir, il y avait une réunion de 800 membres de la GRC dans ma circonscription. Le commissaire adjoint a fait cette déclaration: «Il serait futile que j'affirme que ce gel des augmentations d'échelon n'a aucun effet sur le moral.» Est–ce que le député pourrait répondre à cela?

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre un membre d'un parti qui n'arrête pas de nous dire qu'il y a seulement un contribuable, comme la députée de Surrey—White Rock—South Langley, déclarer que le fait que le gouvernement consente une augmentation de salaire à ces gens, pour ensuite récupérer 90 p. 100 de ces coûts auprès de sa municipalité, n'a pas la moindre importance. Qui paie? Est–ce le même contribuable qui va payer? La seule différence, c'est qu'au lieu que ce soit le gouvernement qui paie, c'est la municipalité ou la province qui va débourser.

Elle hoche la tête en signe d'approbation. Pourtant, les autres membres de son parti n'arrêtent pas de nous dire—et je suis sûr qu'elle est de cet avis—qu'il y a seulement un contribuable et que nous devons réduire les coûts. Or, quand nous le faisons, on nous le reproche. Cela m'étonne de la part du Parti réformiste.

Pour en revenir à l'essentiel de la question, elle dit que ça ne coûterait rien au gouvernement fédéral de consentir une augmentation de salaire à un groupe d'agents de la GRC, en Colombie–Britannique. Je ne suis pas sûr, mais je parierais n'importe quoi que les taux sont les mêmes dans tout le pays. Si le gouvernement accordait une telle augmentation de salaire à des agents de la GRC, en Colombie–Britannique, il faudrait qu'il l'accorde aussi à des agents dans d'autres régions du Canada. Il faudrait qu'il accorde une augmentation d'échelon à des agents de la GRC dans d'autres régions du Canada qui ne participent pas aux frais nécessaires pour assurer des services de police, comme ceux de la GRC en Ontario et au Québec. Même s'il y a peut–être moins d'agents de la GRC dans ces régions, le coût pour le gouvernement fédéral serait quand même substantiel.

• (1330)

Personnellement, je trouve qu'il serait injuste d'accorder une telle augmentation à des agents de la GRC dans les provinces où le gouvernement paie seulement une partie des frais et de ne rien accorder aux agents de la GRC dans les provinces où il paie la totalité des frais. La députée est sûrement d'accord avec moi. Je pense qu'elle l'est. Elle doit reconnaître la sagesse de la décision que le gouvernement a prise à ce sujet, étant donné les regrettables circonstances à l'origine de cette décision, à savoir l'important déficit qui est le nôtre et que son parti a dit qu'il éliminerait en trois ans.

La prochaine fois qu'elle posera une question, pourrait–elle nous dire ce qu'elle avait l'intention de faire pour éliminer le déficit en trois ans? Elle n'aurait pas seulement gelé les augmentations, mais elle aurait réduit les salaires de ces gens, et elle le sait très bien. Elle serait alors encore plus critiquée.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref commentaire. Le député d'en face sait très bien où le Parti réformiste ferait ses réductions, car on en a beaucoup parlé.

Le ministre serait–il prêt à modifier son projet de loi pour que les augmentations soient payées si le Parti réformiste lui montrait comment épargner deux dollars pour chaque dollar que cela coûte sans qu'il n'y ait de perte d'emploi?

M. Milliken: Monsieur le Président, le Parti réformiste aime parler des mesures qu'il prendrait dans son programme de réduction. D'après les chiffres, il réduirait les dépenses du gouvernement de 18 milliards de dollars et grâce à cette réduction, ramènerait le déficit à zéro en trois ans.

Le déficit s'élève actuellement à 45 ou 47 milliards de dollars. Peu importe le montant exact, il est très élevé, et en soustraire 18 milliards de dollars le ramènerait à environ 28 milliards de dollars. D'où vient cet autre montant de 28 milliards de dollars? Ce chiffre, c'était de la frime, tout comme le document que le Parti réformiste a présenté au cours de la campagne électorale. J'invite les députés à nous dire la vérité. Où était–il question des 45 milliards de dollars? Car c'est là le montant du déficit. Jamais le Parti réformiste n'a mentionné ce chiffre, et jamais il ne le fera.

Le vice–président: Il reste environ trois minutes à partager entre les deux députés.

M. Gouk: Monsieur le Président, cela ne va pas me prendre aussi longtemps pour vous démontrer que la question qui a été posée est un canular.

Le secrétaire parlementaire sait très bien qu'une grande partie de la réduction du déficit était due à une croissance de notre économie, calculée à l'aide d'un chiffre inférieur à celui que le ministre des Finances de l'époque avait proposé, un chiffre qui était compatible avec celui que le gouvernement libéral utilise actuellement et qui était basé sur un déficit réel et non sur un déficit calculé à partir de facteurs extraordinaires ajoutés au budget pour le faire paraître pire qu'il ne l'est en réalité.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député peut dire ce qu'il veut. Le déficit budgétaire annoncé par M. Mazankowski l'an dernier était, sauf erreur, de 35 milliards de dollars. Disons qu'il était de 35 milliards de dollars. Que le député enlève 18 de 35, il verra à quel chiffre il arrive. Personnellement, j'arrive à 17 milliards de dollars. Où trouver 17 milliards de réductions? La question est la même. C'est seulement une question de chiffres. Quoi qu'il en soit, 17 milliards, c'est 17 milliards. Peut–être que ce chiffre aurait dû être de 25 milliards. Je n'en sais rien. Ce que je demande, c'est où trouver 17 milliards de dollars de réductions.

Le Parti réformiste n'en avait aucune idée. Il n'en a toujours aucune idée. Nous ne saurons jamais où les réformistes entendaient faire des réductions, car je prédis que le jour où le Parti réformiste le saura, il sera caduc.

[*Français*]

Le vice–président: Nous reprenons le débat. Je devrais peut–être indiquer au député de Lévis qu'il reste à peu près dix minutes de débat.

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, je vais faire mon possible en dix minutes.

Le projet de loi C–17, qui doit mettre en application certaines dispositions du Budget, nous révèle le vrai visage de l'actuel gouvernement. En effet, les représentants du gouvernement libéral se sont fait élire en dénonçant les politiques injustes du gouvernement conservateur qui ont eu pour effet de creuser davantage l'écart qui existait entre les riches et les pauvres, de même que l'écart entre les anglophones et les francophones, comme on a pu le constater cette semaine par une étude qui a démontré que cet écart existe partout, sauf au Québec.

• (1335)

Mais aujourd'hui, nous voyons une fois de plus comment les espoirs de justice, de dignité et d'équité entretenus par la population sont de nouveau bafoués allègrement par des politiciens qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, dénonçaient ceux qui faisaient antérieurement la même chose qu'eux aujourd'hui.

Une fois de plus, on s'attaque aux plus démunis, aux plus mal pris de la société. Une analyse faite récemment par trois experts du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal révélait que 60 p. 100 de la baisse annoncée du déficit fédéral, dans le présent Budget, serait supportée par les chômeuses et les chômeurs au Canada. Il s'agit d'une mesure tout à fait inéquitable puisque le gouvernement forcera les plus démunis à assurer la plus grande partie du fardeau d'assainissement des finances publiques.

Abaisser le nombre de semaines de prestations tout en augmentant le nombre de semaines de travail pour y avoir droit n'attaque pas que les fraudeurs et les profiteurs du système, mais cette mesure a surtout pour effet de s'en prendre à l'immense majorité des chômeurs et chômeuses qui ont perdu bien involontairement leur emploi et qui sont maintenant dans des conditions économiques de plus en plus difficiles.

Ces compressions dans le filet de la sécurité des travailleuses et des travailleurs affectera aussi des régions et des provinces entières déjà durement touchées par la récession. En faisant cela, le ministre des Finances refile la facture aux provinces en dirigeant plus rapidement les chômeurs vers l'aide sociale.

Selon les propres chiffres du ministère des Ressources humaines, ces compressions fédérales représenteront pour le gouvernement du Québec une charge additionnelle de 65 à 135 millions de dollars au chapitre de l'aide sociale. Au total, les prestations versées aux chômeurs et chômeuses du Québec seront réduites de 735 millions en 1994–1995.

Pendant ce temps, le ministre des Finances continue d'avoir la prétention de favoriser la création d'emploi. Comment peut–il soutenir pareille fumisterie alors qu'il s'apprête à sabrer dans le portefeuille d'un aussi grand nombre de consommateurs que représentent les chômeuses et les chômeurs au Canada?

Malgré cela et en dépit du bon sens, le gouvernement libéral continue de suivre la même politique que les conservateurs, c'est–à–dire qu'il préfère s'attaquer aux chômeurs et aux chômeuses plutôt qu'à la création d'emploi. Jusqu'à maintenant, les coupures aveugles du gouvernement actuel et du précédent, sur le plan de l'assurance–chômage, ont donné de bien piètres résultats. En 1989, il y avait un million de chômeurs; en 1993, on en dénombrait 1,6 million, soit une augmentation de 60 p. 100.

À propos de la création d'emploi, je voudrais maintenant souligner qu'il faudra bien plus qu'un programme d'infrastructures coulé dans le béton des vieilles recettes désuètes de relance économique pour améliorer la situation de l'emploi. Ce programme, bien qu'il constitue un investissement du gouvernement fédéral, entraîne en même temps des dépenses supplémentaires aux provinces et aux municipalités, et dans la plupart des cas, il va s'agir d'emprunts, donc de dette supplémentaire.

Dans ce contexte, il faut plutôt craindre que la réduction du nombre de semaines assurables sera une mesure tout à fait inefficace. En effet, la réduction du nombre de semaines frappera plus durement les régions et les provinces où le taux de chômage est élevé, soit le Québec et les provinces Maritimes. L'application de cette mesure fera en sorte que six régions sur treize au Québec, et sept sur treize dans les Maritimes également, seront touchées. Non seulement les modifications apportées au régime d'assurance–chômage toucheront–elles des régions entières, mais elles affecteront aussi profondément les plus démunis parmi les pauvres, soit les prestataires qui travaillent seulement pour de courtes périodes. Dans cette catégorie de travailleurs et de travailleuses, on retrouve malheureusement surtout des jeunes.

Au Québec, le taux de chômage chez les jeunes se situe à près de 20 p. 100, ce qui représente environ 137 000 chômeurs dans cette catégorie d'âge. Le problème fondamental, pour eux comme pour les autres laissés–pour–compte du marché du travail, ce n'est pas qu'ils sont incités à ne pas travailler en raison de conditions soi–disant trop généreuses du régime d'assurance–chômage, mais c'est qu'il n'y a tout simplement pas d'emploi disponible.

• (1340)

On le voit, nous avons ici devant nous, l'exemple parfait d'un gouvernement qui tient un double langage. D'un côté, son discours officiel nous dit qu'il faut combler l'écart entre les riches et les pauvres; de l'autre, des gestes qui ont l'odieux de faire payer aux plus démunis la plus grosse part du fardeau que représente le déficit fédéral.

On le constate plus que jamais aujourd'hui, nous assistons à la faillite, au naufrage d'un système qui a empiété sur la compétence des provinces, notamment sur le plan de la formation professionnelle. Voilà que maintenant les tenants de ce système veulent faire payer aux plus vulnérables les erreurs d'une politique d'empiètement, ce qui fait dire à de plus en plus de Québécois qu'il est peut–être grand temps de sortir de ce régime.

Ce système n'est plus aujourd'hui qu'un vaste et coûteux écran de fumée qui cache le précipice financier vers lequel le gouvernement libéral nous amène. Or, il y aurait beaucoup à faire dans la gestion administrative et même dans la façon utilisée par les ministres pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Dans le quotidien *Le Soleil* de samedi dernier, on apprenait en outre que le ministre des Ressources humaines a utilisé lui aussi, comme le ministre des Affaires intergouvernementales, un jet du gouvernement qui a occasionné des frais qui, selon la méthode de calcul du vérificateur général, se seraient chiffrés à 117 900 $ pour aller discuter de coupures dans les compensations versées aux pêcheurs du Québec et des Maritimes.

Le ministre se moque des Québécois et des Canadiens en voulant leur faire croire qu'ils seront consultés sur la réforme des programmes sociaux, dans le cadre d'une consultation que je n'hésite pas à qualifier de «bidon», puisqu'il n'a pas attendu le dépôt du rapport, qui est pourtant aujourd'hui, pour amorcer déjà les coupures dans le système d'assurance–chômage.

À l'heure où je vous parle, le Comité des ressources humaines rend public son rapport sur la première phase de consultations qu'il a tenues au sujet de la réforme des programmes sociaux. Or, le gouvernement, en proposant l'adoption du projet de loi C–17, dont les principales mesures concernent des coupures à l'assurance–chômage, l'un des éléments les plus importants des programmes sociaux, n'attend même pas le rapport du comité qu'il a lui–même créé, avant de les effectuer ces coupures. Quel message veut–il donner à la population lors de la deuxième phase de consultations?

De plus, le ministre n'attend pas le rapport d'un groupe de travail qui a fait une consultation parallèle à ce comité dans toutes les provinces. J'ai participé moi–même, mardi dernier, à Montréal, à une consultation organisée par le RQODE, le Regroupement québécois des organismes voués au développement de l'employabilité, suite à un mandat qui date seulement de trois semaines, à une consultation des organismes communautaires sur le sujet.

La plupart des organismes ont dit que le délai était trop court, qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer, qu'ils étaient venus quand même car ils avaient un vécu et qu'ils voulaient faire part de ce qu'ils en pensaient. La priorité devrait être l'emploi et le maintien le niveau des programmes sociaux. Mais non, on n'entend pas cela. Le gouvernement consulte, mais pendant ce temps–là, on prend des mesures qui s'attaquent aux plus démunis.

La deuxième phase de consultations approche. Je suis membre du Comité des ressources humaines et le rapport est prévu pour le mois de septembre. Il me semble qu'il aurait été sage, dans les circonstances—au cours d'une consultation menée un peu moins à l'improviste, un peu moins à fond de train, devant le dépôt de mémoires plus sérieux, suite à des options annoncées par le ministre lui–même—il aurait été sage, dis–je, que l'on puisse attendre, avant d'adopter le projet de loi C–17, le dépôt du rapport de cette consultation.

Mais non, pour s'attaquer aux plus démunis de notre société, le temps presse pour le gouvernement libéral. On attaque ceux qui auraient besoin d'emploi; mais on propose des mesures, des études et on suggère à ces gens d'attendre le résultat de ces études. Pour les emplois, un discours; pour les coupures, un autre.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1345)

[*Français*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose que le projet de loi C–207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (rapports), soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi C–207 et d'en recommander l'adoption à mes collègues.

Ce projet de loi a pour but d'amender la Loi sur le vérificateur général du Canada afin de lui permettre de déposer ses rapports à la Chambre dès que la rédaction est terminée et quand il ou elle le jugera à propos.

Ce projet de loi, j'en assume la paternité par adoption, parce qu'il y a bien d'autres députés de cette Chambre qui ont pensé à cette initiative et il y a eu d'autres collègues antérieurement dans d'autres Parlements qui ont essayé de faire adopter une mesure semblable, en des circonstances peut–être différentes de celles d'aujourd'hui.

L'initiative parlementaire a reçu l'aval de presque tous les anciens présidents des Comités des comptes publics depuis 15 ou 16 années. Il a fait l'objet de plusieurs recommandations de la part de comités parlementaires, tel le Comité des comptes publics, de comités sénatoriaux, tel le Comité des finances nationales, et j'ai également reçu l'appui, et j'en suis fier, du vérificateur général du Canada, M. Desautels, qui me transmettait dans sa lettre son appui le 22 mars dernier, lettre de trois pages que je serai prêt à partager avec mes collègues de cette Chambre s'ils sont intéressés.

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement du Canada, un officier de cette Chambre. C'est une personne qui occupe un poste fort important. Il doit s'assurer et il est chargé d'examiner les dépenses autorisées par cette Chambre afin de nous donner l'assurance que les dépenses ont été faites de façon efficiente et efficace, et qu'elles répondent évidemment aux objectifs déterminés.

Ainsi, le rapport du vérificateur général du Canada qui est déposé en ce moment annuellement—les députés le connaissent, c'est une brique d'à peu près 750 pages—est très important pour nous afin que nous puissions évaluer la gestion opérationnelle et stratégique du gouvernement. Ce rapport fournit des éléments essentiels devant permettre aux parlementaires et au gouvernement de mieux juger de la pertinence d'un programme, de corriger de mauvaises pratiques administratives dans un délai raisonnable.

À l'heure actuelle, le vérificateur général du Canada est tenu de déposer son rapport avant le 31 décembre de l'année. Or, l'évaluation contenue dans le rapport porte sur l'année fiscale se terminant le 31 mars précédent. Comme l'évaluation d'un ministère ou d'une agence peut prendre jusqu'à deux ans, ceci veut dire que les informations contenues dans le rapport annuel du vérificateur général du Canada datent parfois de plus de trois ans. Ceci, à mon avis, entrave le travail de cette Chambre dans sa volonté de rendre le gouvernement et l'administration imputables auprès des Canadiens et des Canadiennes. L'information n'est souvent pas d'actualité et encore bien moins pertinente.

En effet, il s'en trouve à l'occasion et après tant d'années que des fonctionnaires responsables des dossiers évalués ont été transférés et qu'une personne qui occupe le poste de gestionnaire au moment où l'examen se fait par le Comité des comptes publics n'a aucune idée ou n'était pas là ou enfin se lave les mains de ce qui est arrivé et ce qui a fait l'objet de l'étude du vérificateur général du Canada.

Bien sûr, il est possible que le ministère ait changé de direction depuis l'évaluation, puisque le ministère est informé durant l'évaluation par le vérificateur général du Canada, participe même à cet examen et est invité par le vérificateur général du Canada à soumettre une raison ou des explications pour le commentaire qui se fait dans le rapport annuel du vérificateur général.

• (1150)

Par contre, ce n'est généralement qu'après que le vérificateur général du Canada ait déposé son rapport en Chambre que nous, parlementaires, sommes informés que des pressions se font sur les ministères ou sur les agences pour apporter les correctifs nécessaires pour modifier ou faire changer ces pratiques administratives qui sont jugées mauvaises.

Ces retards coûtent des milliards de dollars aux contribuables. Les exemples sont nombreux; je vais en donner quelques–uns. Dans son évaluation du programme pour les aînés, tel que décrit au chapitre 18 du dernier rapport, le vérificateur général du Canada fait état d'importantes lacunes dans la gestion du Régime de pensions du Canada. Par exemple, des pensions étaient versées à des bénéficiaires décédés. Les systèmes et les procédés ne suffisaient pas à détecter, contrôler et recouvrer ces plus–payés.

Le vérificateur estime de 120 millions à 220 millions de dollars les sommes versées en trop. Si la loi le lui avait permis, le vérificateur aurait pu déposer son rapport quatre mois plus tôt, ce qui aurait ainsi contribué à épargner une bonne part des centaines de millions de dollars perdus.

Les dividendes payés à des sociétés canadiennes par des sociétés affiliées étrangères ont privé les coffres de l'État d'une centaine de millions de dollars. Je n'exagère pas; quand je dis «des centaines», c'est vrai. Il s'agit de près de 400 millions de dollars qui ont été perdus.

Le Comité des comptes publics a déposé, avant la convocation de l'élection générale de 1993, un rapport substantif contenant des mesures visant à corriger ces pratiques coûteuses pour l'État. N'eût été du délai encouru entre le moment de l'évaluation et le dépôt du rapport, le comité aurait eu le temps d'exiger du ministère des Finances, et ce, avant le déclenchement des élections,

qu'il soumette sa réponse au Parlement dans les 150 jours prévus dans le Règlement pour un dépôt ou pour une réponse d'un ministère qui doit répondre à un comité parlementaire.

Le retard aura servi à frustrer les membres du Comité des comptes publics qui avaient consacré beaucoup d'efforts à tenter de remédier à une situation fort coûteuse pour le gouvernement. Si on recule dix ans en arrière, plusieurs d'entre vous se rappelleront le crédit d'impôt à la recherche et au développement scientifiques qui, en dix mois, a coûté à l'État quelque deux milliards de dollars.

D'ailleurs, le Comité des comptes publics avait, en 1985, vertement critiqué le vérificateur général du Canada pour ne pas avoir soumis plus tôt au Parlement le résultat de son évaluation. Mais la loi lui défend de le faire. Il ne peut déposer qu'un rapport actuellement. Et c'est là qu'est l'objet de mon projet de loi. Je veux changer la situation. Le vérificateur aurait pu, en effet, en informer le Parlement sept mois plus tôt et peut–être économiser ainsi plus de un milliard de dollars.

[*Traduction*]

Dans son dernier rapport, le vérificateur général du Canada consacrait un chapitre imposant, le chapitre 22, aux transferts d'aéroports. Le vérificateur aurait pu facilement présenter ce rapport en mai ou en juin 1993, dès la fin de son étude. À ce moment–là, le rapport aurait pu avoir beaucoup d'influence sur la transaction relative à l'aéroport Pearson, par exemple. Malheureusement, le vérificateur a déposé son rapport après le fait.

Le chapitre 15 de ce même rapport révélait, au sujet du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, que le gouvernement avait dépensé 587 millions de dollars sans avoir la compétence législative pour ce faire. Le vérificateur général du Canada a suscité de graves doutes au sujet de ces allocations, versées à la hâte à des personnes inadmissibles, qui n'auraient pas dû bénéficier de ce programme. Il aurait pu déposer ce rapport en mars dernier plutôt que d'attendre en décembre. Il aurait ainsi épargné des millions de dollars au gouvernement et aux Canadiens.

À notre époque de contraintes budgétaires, il est particulièrement important d'améliorer les pratiques de gestion du gouvernement. Il faut absolument que les fonds publics soient mieux comptabilisés. De plus, et là–dessus je reprends ce qui était inscrit dans le livre rouge du Parti libéral sur lequel se fondait notre campagne, nous imposerons un contrôle impitoyable des dépenses fédérales et nous réorganiserons l'ordre d'importance des différents postes de dépense, afin que le capital investi assure le meilleur rendement possible.

À mon avis, le fait que le vérificateur présente des rapports ponctuels ne réglerait peut–être pas tous les problèmes, mais le gouvernement libéral serait ainsi plus en mesure de réduire le gaspillage tout en réalisant des objectifs valables. C'est pourquoi l'adoption de ce projet de loi constituerait un pas dans la bonne direction.

• (1355)

Certains feront valoir, et je l'ai entendu dire, que les rapports ponctuels encourageraient le battage publicitaire, si je puis employer cette expression, au sujet du rapport annuel. Nous savons tous que le rapport attire l'attention des médias pendant peut–être deux ou trois jours et parfois une semaine au plus. Puis il tombe dans l'oubli et le Comité des comptes publics examine des données qui remontent parfois à plusieurs années, ce qui constitue pour nous une tâche décevante puisque les médias ne s'y intéressent pas.

Ne nous y trompons pas, certains veulent éliminer le gaspillage et, en tant que parlementaires, nous avons l'obligation envers la population canadienne de faire de notre mieux pour relever ce défi. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que les législateurs ont toute l'information voulue pour pouvoir réduire le gaspillage dans l'infrastructure gouvernementale.

Le dernier rapport annuel du vérificateur général pour 1992–1993 contient 775 pages. Il s'agit, comme je le disais, d'un ouvrage très volumineux et complexe. Il comporte des aspects techniques et constitue à mon avis un ouvrage très important. Je sais, pour avoir présidé le Comité des comptes publics, que le rapport constitue une source d'information inestimable pour les députés qui veulent savoir comment le gouvernement gère les fonds publics.

Le rapport contient de l'information qui permettrait d'améliorer la gestion des fonds publics. Il nous permettrait d'être plus efficients et le gouvernement serait en mesure d'administrer plus efficacement son énorme budget de 160 milliards de dollars par année.

Nous savons tous que le Comité des comptes publics a toujours été, comme il se doit, un comité non partisan. Le comité devrait être en mesure de planifier et d'organiser ses travaux de façon plus efficiente et de manière à pouvoir travailler plus rapidement. Il devrait aussi pouvoir s'inspirer de modèles établis dans des pays comme l'Angleterre, l'Australie, la Nouvelle–Zélande et d'autres pays ayant des régimes parlementaires semblables au nôtre, où le Parlement effectue l'examen des comptes publics à intervalles plus réguliers.

Je trouverais étonnant, par exemple, qu'un entrepreneur ou un particulier de ma circonscription d'Ottawa—Vanier vienne me dire qu'il lui a fallu attendre un an et demi avant de savoir s'il avait réalisé des profits et qu'il a dû attendre encore deux ans pour déterminer quelles mesures correctives il fallait prendre au sujet de ses pertes. Personne ne peut gérer ses affaires de cette façon et pas davantage le gouvernement. J'espère que la Chambre jugera bon d'appuyer ce projet de loi qui ne prévoit qu'une petite modification, très importante cependant, dans la façon dont nous fonctionnons.

J'avais mentionné au début de mon discours qu'il était utile de rappeler que le vérificateur général m'avait écrit le 22 mars 1994 et je voudrais vous lire un passage de cette lettre, si le temps me le permet. Voici ce qu'on y dit:

Mon bureau profitera d'économies d'efficience du fait qu'il pourra terminer le travail commencé plutôt que de le mettre de côté pour le reprendre au moment du dépôt du rapport annuel. On ne saurait trop insister sur l'effet perturbateur qu'a le dépôt du rapport annuel sur le déroulement ordonné du travail dans notre bureau.

Pour bien appuyer son propos, M. Desautels a ajouté: «En bout de ligne, les contribuables canadiens seront les principaux bénéficiaires.» Le dépôt accéléré des résultats des vérifications permettrait de corriger plus rapidement les problèmes. Cela entraînerait, selon moi, de plus grandes économies pour les Canadiens, une réduction des risques, une gestion plus saine et, de façon générale, un meilleur fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Ainsi, pour ces raisons, je demande à la Chambre de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'indépendance et d'assurer l'adoption de ce projet de loi en vue de rendre des comptes aux Canadiens de façon beaucoup plus efficace. Soit dit en passant, je suis fier de dire que j'ai l'appui de nombreux députés. J'ai reçu au moins 70 lettres de collègues qui souscrivent à ce projet de loi. J'en suis très fier. Je pense que c'est un bon signe, que c'est très encourageant.

• (1400)

J'espère que les bureaucrates ne s'immisceront pas dans cette question, qu'ils ne s'ingéreront pas dans ce débat et n'essaieront pas d'empêcher que cela se produise. Ils l'ont déjà fait auparavant. Il faut espérer que cette fois-ci, nous, parlementaires, garderons notre esprit ouvert et saurons agir à notre guise. Ne laissons pas les bureaucrates nous dire ce que nous devrions faire dans cette enceinte.

Le vice-président: Le député d'Ottawa—Vanier veut-il obtenir le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document? Il ne l'a pas proposé à la fin de son intervention. J'ignore si c'est ce qu'il souhaite ou non.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Je demande, monsieur le Président, que cette lettre soit déposée. Je pense qu'elle est importante et devrait être annexée au compte rendu d'aujourd'hui.

[*Français*]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: C'est d'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir l'annexe.*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais remercier mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier d'avoir déposé le projet de loi C-207. Je crois qu'il a très bien expliqué dans l'ensemble la nature du projet de loi qui, pour l'essentiel, vise à donner un peu plus de marge de manoeuvre au vérificateur général du Canada pour qu'il puisse nous remettre, dans les meilleurs délais, des informations dont la Chambre a réellement besoin. Il a fait un très bon historique de quelques grands moments qui ont amené des dépenses tout à fait farfelues à l'appui de ses dires. Nous étions au courant de ces dépenses-là. Bien sûr, il a dit que le rapport du vérificateur général du Canada servait énormément les députés, et c'est vrai.

J'aimerais souligner, cependant, que c'est un rapport qui devrait également servir les citoyens. Les citoyens peuvent se procurer ce rapport auprès du vérificateur général du Canada. C'est un livre qui est publié et qui est distribué gratuitement. C'est un livre que beaucoup de citoyens auraient avantage à utiliser et ils peuvent se le procurer directement auprès du bureau du vérificateur général du Canada, qui se fera un plaisir de leur en envoyer une copie.

C'est pour cela que je tiens à dire pour les citoyens qui nous écoutent actuellement que le rôle du vérificateur général du Canada, dans son ensemble, c'est de servir de chien de garde au gouvernement, de chien de garde pour considération des finances publiques. Chaque année, le vérificateur général inspecte une partie seulement des livres du gouvernement et il finit par nous remettre chaque année un livre qui, comme le disait mon collègue d'Ottawa—Vanier, varie de 600 à 700 pages qui nous décrivent un peu des horreurs administratives qui se passent dans ce gouvernement.

Plus souvent qu'autrement, et c'est également un point que mon honorable collègue a souligné, la presse s'empare de ce rapport-là chaque année, cela dure deux ou trois jours, quelquefois une semaine et après cela, ce rapport, pour à peu près tout le monde, finit sur les tablettes. Je crois que mon collègue a bien fait de souligner cet élément-là.

La position globale du Bloc québécois concernant ce projet de loi, et nous allons approuver le projet de loi, bien sûr, mais dans son ensemble, le Bloc québécois, depuis qu'il est ici, préconise quelque chose de beaucoup plus large que cela. Nous pensons que le rôle du vérificateur général du Canada n'est pas complet. Depuis que le Bloc québécois est ici, nous proposons au gouvernement d'ouvrir les livres devant la population et d'inspecter, poste budgétaire par poste budgétaire, toutes les dépenses gouvernementales incluant les dépenses fiscales. Et on sait que des dépenses fiscales, actuellement, et j'en avais parlé justement à M. Desautels lors d'une entrevue qu'on avait eue avec lui, les dépenses fiscales d'une certaine façon dépassent le cadre de vérification du vérificateur général et ne sont pas assujetties à son mandat.

Pour ceux qui voudraient savoir ce que sont exactement les dépenses fiscales, je suggérerais un livre qui a été publié à Toronto, je crois, il y a deux ans par M^me^ Linda McQuaig, qui s'appelle *The Lion's Share* et qui décrit exactement comment les gens qui contrôlent la fiscalité canadienne sont susceptibles de s'en emparer à leur profit.

Dans tout ce processus, malheureusement, je crois que de la façon dont les choses se passent, il y a actuellement au gouvernement une certaine non-transparence dans le fait que certaines parties des choses qui devraient être inspectées ne peuvent pas l'être par le vérificateur général du Canada.

• (1405)

C'est le cas des dépenses fiscales; c'est le cas également des fiducies familiales auxquelles on ne veut pas toucher. On ne sait pas combien d'argent il y a là-dedans actuellement. Il y a eu également d'autres manifestations, comme par exemple Ginn Publishing, dans lesquelles des choses restent secrètes, mais qui devraient être déposées en Chambre.

Il n'y a pas de rapports secrets entre des personnes secrètes sur des décisions secrètes. Ce qui se passe au gouvernement devrait se passer ici en Chambre, pour qu'on soit en mesure de prendre de bonnes décisions à ce sujet.

C'est malheureusement pour ces raisons qu'on a eu le Budget que l'on sait. Si on regarde ce Budget, et c'était encore évident dans la presse d'aujourd'hui, on s'attaque directement aux chô-

meurs. Dans le Budget, ce sont les chômeurs et les gens âgés qui vont être frappés. Malheureusement, pendant ce temps, les milliards de gaspillage relevés par le vérificateur général du Canada chaque année ne sont pas touchés dans le Budget. On n'en parle pas. On ne parle pas non plus de régler le cas des chevauchements de programme. On ne parle pas non plus d'éliminer les fiducies familiales, ou au moins d'aller voir ce qui se passe là. Il faudrait que ce soit le vérificateur général qui étudie cela.

Malheureusement, on n'en parle pas. On ne parle pas non plus des 90 000 compagnies rentables qui ne paient pas d'impôt actuellement au Canada, alors qu'aux États–Unis, qui n'est pourtant pas un pays communiste, toutes les compagnies rentables ont un impôt minimum à payer.

En général, nous ne sommes donc pas satisfaits de la façon dont le gouvernement actuel s'acquitte de sa fonction de gestion des fonds publics. Les citoyens et les citoyennes ne le sont pas non plus. On n'a qu'à penser au voyage récent de notre premier ministre, lorsqu'il est allé dans sa circonscription et on a vu la réception à laquelle il a eu droit. On a vu également comment le ministre des Transports a été reçu par les gens. Je ne parle pas des députés, mais des gens qui vivent les problèmes que le gouvernement est en mesure de régler.

Malheureusement, je pense que ce taux d'insatisfaction va monter, parce qu'on s'est attaqué aux gens les plus pauvres, alors qu'avec des rapports comme ceux que fait le vérificateur général, si on voulait les suivre et lui donner un peu plus de pouvoirs, je pense qu'il pourrait aller un peu plus loin dans ses analyses et favoriser une meilleure gestion des fonds publics.

Cependant, l'actuel projet de loi, je tiens à le souligner, vient donner un peu plus de pouvoirs au vérificateur général du Canada. C'est, dans l'ensemble, un projet qui va un peu plus dans le sens d'une bonne gestion, et c'est pourquoi le Bloc québécois va l'appuyer.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir à la Chambre pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire du député d'Ottawa–Vanier.

Comme les députés le savent, mon parti approuve l'idée de permettre au vérificateur général de faire rapport plus souvent à la Chambre. Au début de la présente législature, nous avons parrainé une motion de crédits visant à établir une procédure pour que le vérificateur général fasse rapport plus souvent à la Chambre, plutôt que seulement une fois l'an lorsqu'il présente son rapport.

Comme l'a mentionné le député d'Ottawa—Vanier, une telle mesure a été présentée à divers moments, notamment en 1985 et 1988. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction, mais qu'il ne faut pas nécessairement se limiter à cette mesure. Cependant, le projet de loi s'attaque à l'inquiétude selon laquelle un rapport annuel ne vient habituellement qu'après le fait.

On a fait remarquer à la Chambre que le Comité des comptes publics tenait des audiences sur les chapitres du rapport du vérificateur général portant sur des cas de gaspillage et de mauvaise gestion au gouvernement. Il doit faire en sorte que les deniers publics soient utilisés judicieusement.

Puisque le vérificateur général ne dépose son rapport qu'une fois par année, le comité se charge souvent de problèmes qui remontent à plus d'un an, de sorte que leur solution tarde inutilement.

Nous sommes d'avis que, grâce au projet de loi C–207 parrainé par l'ancien président du Comité des comptes publics, le comité serait mieux en mesure de se pencher rapidement sur les cas de mauvaise gestion qui sont signalés.

• (1410)

Il s'agit certainement d'un pas dans la bonne direction. Le comité aura l'occasion de signaler plus promptement à la Chambre les mesures correctives à prendre, puisqu'il pourra tenir des audiences plus tôt. C'est donc un pas dans la bonne direction, une mesure qui contribuera à améliorer le processus visant à remédier à la mauvaise gestion du gouvernement.

Si le gouvernement se soucie vraiment de l'utilisation judicieuse des deniers publics, il appuiera le projet de loi C–207, prévoyant le dépôt immédiat des rapports dès que le vérificateur général a fini de les rédiger.

Nous estimons que les contribuables sont en droit d'obtenir un bon service pour leur argent. Dans les cas contraires, lorsque le vérificateur général découvre des cas de mauvaise gestion, les contribuables peuvent s'attendre à ce que le problème soit réglé dès que possible, et non seulement une fois par année ou après coup.

En terminant, j'ajouterai que le caucus du Parti réformiste est heureux d'appuyer cette proposition qui reçoit déjà l'approbation d'anciens députés du NPD et du Parti conservateur, de même que du Comité des comptes publics et du bureau du vérificateur général.

Nous croyons que le député d'Ottawa—Vanier, député libéral, ex–président du Comité des comptes publics et parrain de ce projet de loi d'initiative parlementaire, mérite notre appui.

J'invite tous les députés à appuyer cette mesure législative afin qu'elle puisse être renvoyée au Comité des comptes publics après l'étape de la deuxième lecture.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je suis ravi moi aussi de prendre ici la parole pour appuyer cette initiative.

[*Français*]

Je tiens à féliciter mon collègue pour avoir entrepris cette initiative, et voici pourquoi. Pour moi l'élément clé, c'est qu'on pourrait recevoir de l'information quand on en a besoin afin qu'on puisse ajuster le tir.

Lorsqu'on regarde l'envergure de cette machine gouvernementale, qui est massive, je trouve tout à fait essentiel de savoir lorsqu'un problème se présente, afin d'être en mesure de le corriger le plus tôt possible et pour qu'on puisse quand même rejoindre nos objectifs. Également, ça rejoint d'autres objectifs du Parti libéral du Canada, c'est-à-dire que l'on veut une administration beaucoup plus ouverte que par le passé. Nous voulons aussi améliorer notre rentabilité.

[*Traduction*]

Ce projet de loi, du moins en principe—on pourra vouloir couper les cheveux en quatre, mais je laisse cela aux parlementaires—non seulement atteint un objectif de première importance, à savoir fournir les renseignements dont nous avons besoin pour prendre des mesures correctives, mais nous permet d'être plus ouverts et transparents dans notre façon de gouverner, qui est un des buts de notre parti et de notre gouvernement, et d'être plus responsables. Cela est extrêmement important à mon avis.

C'est important, du moins pour moi, que le vérificateur général joue un rôle extrêmement critique dans la saine gestion du gouvernement. Ses collaborateurs et lui ne le font évidemment pas eux-mêmes, mais ils jouent certes un rôle critique en collaborant avec le gouvernement pour que cette gestion soit le plus saine possible et que l'argent des contribuables soit dépensé de la façon le plus avisée possible.

Je félicite le vérificateur général, non seulement celui en place à l'heure actuelle, mais aussi tous ses prédécesseurs, pour les efforts déployés dans ce domaine.

Pas plus tard que l'autre jour, au Comité de l'administration, un comité permanent de la Chambre des communes dont je fais partie, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai discuté avec le vérificateur général et ses collaborateurs de diverses notions importantes, dont Renouveau 2000, de la façon d'évaluer le rendement de la fonction publique et de l'administration gouvernementale, des mesures que prennent d'autres gouvernements pour assurer cela, de notre situation par rapport à ces autres gouvernements. Nous aurons encore d'autres discussions.

L'important, c'est que le vérificateur général, avec ses collaborateurs et les outils dont ils disposent, peut aider le gouvernement, les ministres et les députés à mieux comprendre l'art de gouverner et à proposer des solutions nouvelles aux problèmes qui nous assaillent et à mettre en place des mécanismes qui contribueront à nous faire atteindre les objectifs qui nous semblent valables pour tous les Canadiens.

• (1415)

Le vérificateur général est sans contredit un acteur important de l'appareil gouvernemental et il a un rôle très important à jouer, mais je rappelle aux députés que nous avons beaucoup d'autres sources d'information.

Personnellement, j'estime que toutes les sources d'information dont je dispose en tant que député constituent peut-être le plus grand avantage de mes fonctions. Tout ce qui me manque, malheureusement, c'est le temps pour tout lire. Beaucoup des sources à notre disposition sont excellentes.

Je veux en mentionner quelques-unes. Le commissaire aux langues officielles produit un rapport pénétrant et souvent très utile, peu importe notre position sur les langues officielles. Je crois que ma position là-dessus est bien connue.

La Commission des droits de la personne produit aussi un rapport très utile et fouillé dont je recommande la lecture à tous les parlementaires. Il y a les rapports de la Commission de la fonction publique qui contiennent également des renseignements très utiles.

Certains savent par ailleurs que la Bibliothèque du Parlement peut nous fournir de nombreux rapports, de sources canadiennes et étrangères, sur un large éventail de questions du domaine public et du domaine de la gestion. Nous ne devons jamais oublier cette source. Notre bibliothèque est là pour nous procurer tous ces documents.

Il y a les rapports d'organismes de réflexion du secteur privé et d'organismes internationaux comme l'OCDE, ainsi que les rapports d'universitaires, d'entreprises privées, de syndicats, de professionnels, d'associations et de différents groupes d'intérêt. Ce sont là des outils utiles qui nous informent, qui nous aident à mieux connaître notre pays et notre gouvernement et à comprendre quels sont les objectifs d'un gouvernement et comment nous pouvons les atteindre.

Je tiens à mentionner à ce moment-ci à quel point j'apprécie les services offerts par la Bibliothèque du Parlement elle-même. Je dirai en toute sincérité que j'ai rarement trouvé une institution, si peux me permettre d'utiliser ce terme, qui réponde de façon aussi efficace à mes besoins. Je fais souvent appel à ses services et elle me fournit rapidement d'excellents renseignements qui, je le sais, sont fiables. Rares sont les fois où je n'ai pas été très satisfait des services qui m'ont été fournis. Je veux féliciter tous ces hommes et toutes ces femmes qui travaillent très fort pour nous.

Je veux mentionner une autre source d'information que nous avons peut-être tendance à oublier parfois. Le gouvernement du Canada a établi à l'occasion des commissions royales et divers groupes de travail chargés d'étudier de façon approfondie d'importantes questions d'intérêt public et d'en faire rapport.

J'ajouterai aussi que le Sénat du Canada est une autre source qui est souvent oubliée. Le Sénat produit d'excellents rapports qui sont extrêmement utiles. Je conseille aux députés qui n'ont jamais eu l'occasion de lire les rapports du Sénat de le faire. En fait, je les mets en garde parce que, s'ils lisent ces rapports—et je vois la réaction de certains collègues—leur opinion du Sénat et des sénateurs pourrait bien changer. Si les députés ne veulent pas que leur opinion du Sénat et des sénateurs change, alors ils ne devraient peut-être pas lire ces rapports. Par contre, si les députés sont avides de renseignements exacts et de commentaires éclairés, je leur conseille de lire les rapports du Sénat et de juger d'eux-mêmes. Je serai ravi de discuter avec eux s'ils voulent plus de détails à ce sujet.

Nous recevons également, comme les députés le savent, un flot continu de rapports émanant des ministères et organismes gouvernementaux et des sociétés d'État sur leurs activités, leurs réalisations et leurs plans. Je trouve cela extrêmement utile pour moi en tant que député, et surtout en ce qui concerne les organismes et les institutions auxquels je m'intéresse plus particulièrement.

Enfin, je voudrais aborder plus spécialement l'évaluation des programmes et les programmes de vérification interne. J'estime qu'on ne leur a pas accordé toute l'attention qu'ils méritent. Certains le savent peut–être, un ancien sous–ministre et moi avons eu accès à des rapports de vérification interne et d'évaluation de programmes qui me paraissent extrêmement utiles.

Au cours de l'année, nous avons eu l'occasion de les examiner attentivement avec une équipe de collègues pour tâcher de déterminer quels programmes donnaient de bons résultats et lesquels n'en donnaient pas, et ce que nous pourrions faire pour changer d'orientation afin de respecter non seulement nos obligations financières mais les autres également.

Je voudrais citer ici quelque chose d'utile concernant la vérification interne. Cette citation vient du vérificateur général: «La vérification interne peut contribuer beaucoup à améliorer les pratiques de gestion. L'État compte sur la vérification interne pour jouer un rôle essentiel en fournissant une assurance à l'égard des systèmes et des pratiques de gestion et en s'attaquant aux problèmes de reforme de la productivité et de réaménagement du gouvernement.»

• (1420)

À mon avis, et c'est en fait l'avis que nous a communiqué le vérificateur général, la vérification interne a un énorme potentiel pour nous aider à gérer l'État plus efficacement et à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés soit comme gouvernement soit, collectivement, comme parlementaires.

Je ferai également remarquer que les rapports d'évaluation des programmes présentent beaucoup de potentiel, car ils fournissent aux gestionnaires publics de l'information et une analyse sur les résultats des programmes gouvernementaux. Ils permettent de trouver des façons innovatrices et moins coûteuses de servir les Canadiens. Je pense que nous en avons tous parlé.

Apparemment, c'est une chose qu'il faudrait noter, car nous ne sommes pas souvent disposés à le faire, ou du moins nous ne le faisons pas assez souvent. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à la Chambre au débat sur le projet de loi C–207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général, proposé par le député d'Ottawa–Vanier.

Ce projet de loi permettra notamment au vérificateur général de faire rapport au Parlement sur diverses questions d'intérêt au cours de l'année. Selon ce qui est proposé, le vérificateur général aura l'occasion de soumettre ses rapports à l'attention des parlementaires à mesure qu'il avancera dans ses travaux de vérification ou bien il pourra saisir le Parlement d'une question urgente ou importante lorsqu'il le jugera opportun. Il n'aura plus à s'en tenir à un seul rapport annuel.

Ce sont là des idées très intéressantes et constructives. Elles ne sont pas nouvelles cependant. Je sais que le député d'Ottawa–Vanier les a proposées au cours de la dernière législature et j'estime qu'elles méritent toute notre considération.

Cependant, en étudiant ces propositions, nous devrions évaluer attentivement le système déjà en place. Quels sont ses principes de base? Comment fonctionne–t–il? Permet–il à la Chambre de tirer le meilleur parti possible des travaux du vérificateur général et de son personnel?

Voyons tout d'abord le système actuel et son fonctionnement. En vertu de la loi existante, le vérificateur général est tenu de vérifier les comptes du Canada, y compris ceux qui ont trait au Trésor et de faire rapport de ses constatations annuellement au Parlement.

Ce rapport annuel correspond à la publication annuelle des comptes publics. Il rend plus facile l'étude de ces comptes par le Parlement qui, bien entendu, doit lui aussi respecter un cycle de dépenses annuel. Cette façon de procéder garantit la régularité du système de rapports. Elle permet de comparer les résultats d'une année à l'autre.

Une fois déposé à la Chambre, le rapport annuel est ensuite étudié en détail par le Comité des comptes publics. Présidé par un député de l'opposition officielle, ce comité se penche sur les questions soulevées chaque année par M. Desautels et ses collaborateurs. Les membres du comité examinent attentivement comment les ministères et les organismes publics sont gérés, comment ils réagissent aux recommandations du vérificateur général et comment ils répondent aux demandes d'information du Parlement et du public.

Le comité convoque des hauts fonctionnaires. Au terme de ses travaux, le comité fait part de ses constatations au gouvernement.

[*Français*]

Je partage l'opinion de l'honorable député d'Ottawa—Vanier selon laquelle le rôle et les responsabilités du vérificateur général revêtent une grande importance pour les députés et sénateurs, pour le gouvernement et pour la population canadienne. De plus, je suis persuadée que le système actuel donne de bons résultats.

[*Traduction*]

Le rapport de cette année est un bon exemple. Le vérificateur général et ses collaborateurs ont contribué à une meilleure compréhension des nombreuses questions complexes qui assaillent le gouvernement. Quand le rapport de cette année a été déposé en février, il est devenu rapidement évident que le gouvernement partageait bon nombre des préoccupations du vérificateur général. Je suis heureux de dire que nous avons déjà dressé nos plans pour mettre en oeuvre une foule de ses recommandations, comme mieux informer le Parlement, rendre le processus budgétaire

plus ouvert et accorder un plus grand rôle aux députés dans l'élaboration des politiques.

• (1425)

Ce ne sont là que quelques–unes de nos préoccupations communes. En outre, évidemment, nous convenons qu'il faut réexaminer les programmes et les politiques pour veiller à ce qu'ils continuent de répondre aux besoins des Canadiens.

Plus précisément, le vérificateur général a toujours cru en la nécessité d'une meilleure déclaration des informations financières au Parlement. Cette année ne fait pas exception. En effet, M. Desautels a consacré un chapitre entier de son rapport à son point de vue qu'une meilleure information était nécessaire en ce qui concerne la dette et le déficit.

À cette fin, le ministère des Finances a fait paraître deux documents qui aideront les Canadiens à mieux comprendre la dette et le déficit. Dans une de ces publications, il donne des renseignements de base sur la présentation des dépenses dans le budget fédéral et les comptes publics. Ce document aidera les Canadiens à mieux comprendre les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral. De plus, une publication plus étoffée sur les dépenses fédérales donne davantage de détails.

À titre de députée fédérale, je suis personnellement très satisfaite que le vérificateur général ait accepté sans réserves les comptes publics de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1993.

La grande raison d'être de ces comptes est de renseigner le Parlement et, par son entremise, tous les Canadiens. Ils doivent permettre de saisir plus facilement la nature et l'ampleur des questions financières et des ressources dont le gouvernement doit s'occuper.

Il incombe au vérificateur général de les étudier. L'an dernier, le vérificateur général a dit que, selon lui, les états financiers du gouvernement seraient plus compréhensibles s'ils étaient présentés dans un rapport financier complet, mais succinct. Ce que M. Desautels demandait, c'était un rapport financier analogue aux rapports annuels des sociétés privées. C'est précisément ce que le gouvernement a fait. Pour rendre les états financiers du gouvernement du Canada plus accessibles, nous avons ajouté un nouveau chapitre aux comptes publics de 1993.

[*Français*]

Pour la première fois, nous avons présenté un résumé des faits nouveaux survenus dans le domaine de l'économie au cours de l'année, un examen de la situation financière et un ensemble d'états financiers condensés. Les nouveaux graphiques et organigrammes illustrent des données financières complexes et leur mode de présentation en facilite la compréhension.

[*Traduction*]

Dans son allocution au Canadian Club, M. Desautels a eu des éloges au sujet de ce nouveau chapitre des comptes publics, qui, selon lui, comprend un certain nombre d'indicateurs qui devraient aider les Canadiens à mieux comprendre la situation financière du gouvernement. À la même occasion, le vérificateur général a donné une bonne note au gouvernement pour avoir commencé à améliorer l'information sur les déficits et la dette et avoir donné plus de transparence au processus budgétaire.

Le gouvernement a fait de grands progrès dans cette voie grâce aux consultations prébudgétaires. Le ministre des Finances a rencontré des centaines de Canadiens et recueilli directement leur point de vue sur les mesures à prendre pour redresser l'économie, créer des emplois et redonner aux Canadiens foi en leur avenir.

Pour conclure, j'ai fait valoir l'importance de la contribution du vérificateur général à une meilleure compréhension des problèmes qui se posent au gouvernement. Il n'y a pas de doute que le travail du vérificateur général est une incitation importante pour prendre des mesures constructives.

Cette incitation serait–elle plus grande si M. Desautels faisait rapport au Parlement plusieurs fois par année? Nous avons un système qui marche bien, à l'avantage de tous les Canadiens. Perdrions–nous plus sur le plan de la cohérence, des possibilités de comparaison et de l'impact que ce que nous gagnerions? Ces questions méritent une sérieuse réflexion.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis très heureux de me prononcer à la Chambre sur la question de la fréquence des rapports du vérificateur général. Je profite de l'occasion pour remercier le député d'Ottawa–Vanier qui a présenté ce projet de loi.

Tous les députés de la Chambre apprécient la précieuse contribution que le vérificateur général apporte chaque année à la façon dont le gouvernement gère l'argent des contribuables. À l'instar des contribuables et des médias nationaux, nous attendons tous avec impatience le rituel annuel d'automne qu'est le dépôt du rapport du vérificateur général.

En tant qu'institution, le poste de vérificateur général remonte au Canada à avant la Confédération. À cette époque, tout chèque émis par le gouvernement devait au préalable être approuvé par le vérificateur général.

• (1430)

Le rôle du vérificateur général a beaucoup changé depuis, tout comme les méthodes de gestion du gouvernement. Le vérificateur général demeure néanmoins, pour la Chambre et pour le contribuable, le contrôleur indépendant, et le député d'Ottawa–Vanier a raison de chercher à faire en sorte que cette charge soit remplie comme il se doit.

Il faut se rappeler que le vérificateur général n'agit pas tout seul. Son travail seconde et complète celui d'autres institutions et mécanismes mis en place pour surveiller la gestion gouvernementale. La gestion des programmes financiers des ministères est examinée soigneusement par le secrétariat du Conseil du Trésor, des vérificateurs internes ainsi que des évaluateurs qui collaborent avec le vérificateur général au maintien d'un systè-

me de contrôles efficient et efficace de la gestion de la chose publique.

Le mandat actuel du vérificateur général et les modalités de fonctionnement qu'il applique encore, y compris l'obligation de présenter un rapport annuel, remontent à 1977, année où la Chambre a adopté la présente Loi sur le vérificateur général.

Une bonne partie du travail préalable à l'élaboration de cette loi a été accomplie par un comité indépendant de révision, chargé d'examiner les responsabilités, les relations et les règles de présentation des rapports du bureau du vérificateur général. Je ferai observer que le comité avait alors recommandé que le vérificateur général présente un rapport annuel à la Chambre et non des rapports périodiques.

Voilà bientôt 20 ans que ce rapport a été déposé à la Chambre, et le député d'Ottawa–Vanier a bien raison de réclamer que l'on se penche sur la question de la fréquence des rapports. Je voudrais néanmoins profiter de l'occasion pour seconder les efforts de mon collègue et faire valoir que, les choses ayant bien changé en 20 ans, il serait sage que la Chambre procède à un examen plus approfondi des autres aspects du mandat et des méthodes du vérificateur général, examen rendu nécessaire par l'usure du temps.

En effet, les choses ont bien changé depuis 1977. À l'époque le gouvernement prenait de l'ampleur et on se préoccupait à juste titre de la pertinence des contrôles financiers et administratifs en vigueur. Le vérificateur général de l'époque, M. Macdonell, nous a rendu un grand service en signalant la situation à la Chambre en des termes on ne peut plus clairs.

Les choses sont fort différentes aujourd'hui. La fonction publique ne connaît plus d'expansion et la réduction des budgets de fonctionnement des ministères impose une certaine discipline. Les choses ont changé, et il se pourrait que l'utilité du vérificateur général pour la Chambre change en raison non seulement d'une modification des exigences concernant le rapport annuel mais aussi d'autres éléments.

Je voudrais que la Chambre se penche sur un certain nombre de points dans le cadre d'un examen du mandat et des procédures opérationnelles du bureau du vérificateur général. Je remarque, par exemple, que le député qui a présenté ce projet de loi a lui–même exprimé de grandes réserves au cours des audiences tenues récemment par le Comité permanent des affaires étrangères, comité qu'il préside, au sujet du rôle que le vérificateur général devrait jouer dans ses commentaires sur la politique gouvernementale.

L'article 7 de la Loi sur le vérificateur général énonce en détail les responsabilités de ce poste. Il est notamment demandé au vérificateur général de signaler les cas où des dépenses non autorisées ont été effectuées, les sommes d'argent qui ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience et l'absence de procédures satisfaisantes pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité d'un programme.

Le vérificateur n'est pas autorisé, cependant, à faire rapport directement sur l'efficacité des programmes mais uniquement sur les procédures établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes. Il s'agit là d'une question pour laquelle le vérificateur général se bat depuis plusieurs années.

Si nous regardons les rapports qui ont été présentés ces quinze dernières années, nous remarquons qu'à certaines occasions, le vérificateur général a jugé qu'il devait, dans l'intérêt public, ne pas se limiter à l'interprétation stricte de son mandat et faire rapport sur les programmes qui lui semblaient inefficaces.

Il y a sûrement d'autres questions que le vérificateur général voudrait que la Chambre examine et qui sont au moins aussi importantes pour lui que la fréquence des rapports. Il s'agit, notamment, de la question des ressources.

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, les ressources du vérificateur général augmentaient plus rapidement que celles du gouvernement dans son ensemble, car il renforçait son personnel pour s'acquitter du nouveau mandat que lui conférait la Loi de 1977 sur le vérificateur général. En 1977–1978, le vérificateur général a dépensé environ 20,5 millions de dollars. Les prévisions, pour 1994–1995, sont de plus de 56 millions de dollars.

• (1435)

Si la Chambre songe à modifier les exigences concernant les rapports du vérificateur général, elle devrait en profiter pour regarder si cette modification changerait quoi que ce soit aux ressources dont le vérificateur a besoin pour remplir son nouveau mandat.

Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui voudrait voir augmenter les coûts du bureau du vérificateur général. Cependant, si l'on modifie les exigences concernant les rapports, cela pourrait, en fait, entraîner une diminution du budget du bureau du vérificateur général.

À l'heure actuelle, plus de la moitié des employés du vérificateur général entrent dans la catégorie des cadres supérieurs, ce qui, en proportion, est beaucoup plus élevé que dans le reste de la fonction publique. Cela s'explique en partie du fait qu'il doit avoir les effectifs nécessaires pour terminer simultanément tous les chapitres du rapport à la même date. Si le vérificateur général était autorisé à faire des rapports périodiques plutôt qu'un seul rapport annuel, cela lui permettrait–il de rationaliser ses opérations?

Enfin, la question se pose de savoir qui vérifie le vérificateur général. Je sais qu'il tient à son indépendance mais il n'ignore pas que, comme tout autre organisme public, il a l'obligation de rendre des comptes et de justifier les ressources qu'il utilise ainsi que la qualité de son travail. À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme obligeant le vérificateur général à rendre des comptes détaillés sur le fonctionnement de son bureau.

Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, l'étude du mandat du bureau du vérificateur général soulève un grand nombre de questions auxquelles il faudra répondre.

Ce serait dans le meilleur intérêt de cette Chambre, des contribuables canadiens et de tous les Canadiens que le mandat et les ressources du vérificateur général soient appropriés à la tâche qu'on lui demande d'exécuter. À mon avis, ces questions se rejoignent et je préférerais que la Chambre les étudie toutes simultanément et non une à la fois.

En terminant, comme le député d'Ottawa—Vanier, je suis d'avis qu'il est temps de revoir les modalités de présentation des rapports du vérificateur général à la Chambre. Toutefois, je crois que nous devrions examiner aussi toutes les questions connexes, et non seulement la fréquence de présentation des rapports, afin que le travail du Bureau du vérificateur général produise les meilleurs résultats pour le contribuable canadien et ce, au moindre coût possible.

Je remercie le député d'Ottawa—Vanier d'avoir saisi la Chambre de cette question et d'avoir proposé ce débat afin d'améliorer la qualité du travail que nous faisons pour les contribuables de notre magnifique pays.

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui relativement au projet de loi présenté par le député d'Ottawa—Vanier pour modifier la Loi sur le vérificateur général.

La question de savoir si cette loi devrait être modifiée afin de permettre au vérificateur général de transmettre les résultats de ses vérifications aussi souvent qu'il le souhaite ou lorsqu'il a terminé chaque vérification, plutôt qu'une fois par année seulement, a fait l'objet de nombreux débats dans cette enceinte au cours des dix dernières années.

Le député d'Ottawa—Vanier souscrit depuis longtemps à cette notion. Son expérience en tant qu'ancien président du Comité des comptes publics lui a sans aucun doute donné de bonnes raisons de proposer une modification à une loi aussi importante. Il est essentiel de tenir ce débat aujourd'hui.

Si j'ai bien compris, ce projet de loi modificatif vise essentiellement à donner au Parlement et au Comité des comptes publics l'occasion de recevoir et d'étudier les grandes conclusions du vérificateur général en temps plus opportun. On pourra alors prendre des mesures correctives en temps plus opportun, et le Parlement sera plus en mesure d'influer sur les solutions à appliquer.

Je crois comprendre également que ces changements permettraient aussi au bureau du vérificateur général d'accroître quelque peu l'efficacité de ses opérations. Tous ces objectifs sont fort louables.

Certains de mes collègues ont mentionné que d'autres pays, comme le Royaume–Uni et les États–Unis, possèdent un système de rapports périodiques. Cela ne signifie toutefois pas que nous devons suivre le mouvement sans tenir au préalable un débat sérieux sur la question et sans en examiner toutes les facettes.

• (1440)

Bien sûr, les États–Unis ont un système très différent du nôtre. Même le Royaume–Uni a des besoins et des traditions qui diffèrent des nôtres.

La question des rapports a été discutée en long et en large au moment de la présentation de la Loi sur le vérificateur général, en 1977. À cette époque, les spécialistes estimaient que les rapports annuels convenaient le mieux compte tenu des besoins du Parlement du Canada. Ils favorisaient ce type de rapports parce que ceux–ci peuvent être vus comme le pendant des comptes publics qui sont publiés annuellement eux aussi. De plus, ils se prêtent mieux à un examen par le gouvernement puisque celui–ci fonctionne selon un cycle annuel de dépenses. Ils ajoutent un élément de régularité dans le processus et permettent les comparaisons d'une année à l'autre.

Il convient de signaler également que les provinces ont des exigences en matière de rapports qui sont semblables à celles du vérificateur général. Il doit y avoir une raison qui explique pourquoi, jusqu'à maintenant, aucun gouvernement n'a pris de mesures pour modifier la loi, bien qu'il semble y avoir eu consensus, au cours des débats précédents, quant aux objectifs visés par les amendements proposés.

Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cette inaction. Tout d'abord, c'est peut–être parce que le vérificateur général est déjà autorisé à présenter des rapports spéciaux au Parlement. En effet, l'article 8 de la loi actuelle autorise le vérificateur général à adresser un rapport spécial à la Chambre des communes sur toute affaire d'une importance ou d'une urgence telle qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel. Cette disposition garantit que le Parlement puisse être informé, en temps opportun, sur les grandes questions telles que déterminées par le vérificateur général.

Une autre raison pourrait être que le fait de permettre au vérificateur général de déposer plusieurs rapports au cours d'une même année pourrait avoir pour effet de détourner l'attention des parlementaires et du public en général des résultats du travail du vérificateur général.

L'attention accordée au rapport annuel du vérificateur général est primordiale. Comme nous le savons tous, c'est la possibilité d'apporter des changements par l'examen public qui rend le travail du vérificateur général si important.

J'estime toutefois que la véritable question est la suivante: quel serait l'effet des modifications proposées sur l'indépendance du vérificateur général? Nous ne voudrions pas appuyer des modifications qui nuiraient à l'efficacité du vérificateur général. Je ne doute pas que le député d'Ottawa—Vanier est de mon avis.

Le vérificateur général jouit d'une telle estime auprès des parlementaires canadiens et ses constatations ont une telle crédibilité, parce qu'il est perçu comme indépendant du gouvernement et au–dessus de la politique du Parlement.

Si le vérificateur général devait avoir la seule responsabilité du choix du moment où il présenterait ses rapports, comme le propose le projet de loi, il pourrait se trouver dans la situation embarrassante de présenter un rapport sur un sujet qui fait à ce moment–là l'objet d'un débat houleux à la Chambre. Il courrait alors le risque que l'un ou l'autre des côtés de la Chambre l'accuse de faire une intervention politique.

Une seule accusation mal venue d'un député ou de la presse pourrait nuire à l'image d'impartialité que tous les Canadiens ont du vérificateur général. Il serait donc regrettable que le choix du moment de la présentation des rapports devienne une autre préoccupation du bureau du vérificateur général, qui est bien assez occupé sans cela.

Il y a autre chose. En vertu du système actuel, le vérificateur général est libre de choisir les domaines et les sujets qu'il veut vérifier et au sujet desquels il fait rapport. Le bureau du vérificateur général applique un processus de planification très élaboré qui nous a bien servi. Évidemment, lorsqu'il fait ses choix, le vérificateur tient compte des préoccupations des parlementaires et des Canadiens. Si toutefois le vérificateur fait rapport plus fréquemment, les parlementaires, les comités, le gouvernement et les médias risquent d'insister pour qu'il s'intéresse davantage aux questions brûlantes de l'heure.

Comme je le disais plus tôt, le bureau du vérificateur général aux États–Unis publie ses rapports. . .

[*Français*]

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Je souhaite joyeux Noël à tous les députés.

Des voix: Oh, Oh!

Une voix: Joyeuses Pâques, monsieur le Président.

Le vice–président: Joyeuses Pâques, bien sûr. Je remercie le député.

Comme il est 14 h 46, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 11 avril 1994, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 46.)

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Le 22 mars 1994

Monsieur Jean-Robert Gauthier, député
Chambre des communes
Pièce 443-S
Édifice du centre
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

J'ai été heureux d'apprendre que le projet de loi d'initiative parlementaire C-207 visant l'amendement de la *Loi sur le vérificateur général* que vous avez présenté sera étudié par la Chambre et qu'il fera l'objet d'un vote. Comme vous le savez, nous appuyons sans réserve cet amendement de notre loi habilitante qui nous permettra de rendre compte de nos vérifications de manière plus opportune.

Je vous écris aujourd'hui pour réitérer les principales raisons pour lesquelles nous pensons que le changement proposé par votre projet de loi bénéficiera à toutes les parties intéressées, y compris l'administration fédérale, le Parlement, mon bureau et les contribuables canadiens.

Premièrement, il sera avantageux, pour le Parlement, y compris le Comité permanent des comptes publics, de disposer de rapports de vérification plus actuels et de pouvoir faire prendre plus rapidement des mesures correctrices. Avec le rapport annuel actuel, il peut s'écouler plus d'un an entre le moment où nous faisons nos constatations et le moment où elles sont déposées à la Chambre. Les parlementaires pourront être informés plus efficacement des résultats des vérifications si ces résultats sont présentés en série de rapports moins volumineux publiés séparément au cours de l'année plutôt que dans un volume épais de quelque 700 pages. Nous serons également en mesure de réagir plus rapidement aux nouvelles questions d'intérêt pour le Parlement, notamment pour les comités permanents, si nous rendons compte des vérifications achevées au moment où le Parlement s'intéresse à ces questions.

Deuxièmement, l'intensité de la couverture médiatique sera certainement réduite, de même que la concentration injuste des médias sur les constatations négatives qu'entraîne inévitablement cet «événement» que constitue la publication d'un rapport une fois l'an. Un autre avantage sera que les constatations positives signalées par mon bureau auront une meilleure chance d'être remarquées puisqu'elles ne seront plus noyées dans le lot habituel de constatations négatives que contient un rapport annuel unique. Les gestionnaires du gouvernement, notamment ceux des organismes centraux, pourront mieux absorber ces constatations et réagir de façon plus appropriée et plus opportune si celles-ci sont présentées dans une série de rapports plus petits.

Troisièmement, nous pensons que les organismes centraux profiteront d'un soutien plus rapide de leurs diverses mesures visant à améliorer la gestion des programmes gouvernementaux dans tous les ministères, qui résultera de la publication de nos rapports de vérification en temps plus opportun. Des rapports produits périodiquement aideront également les organismes centraux à s'assurer que leurs directives soient respectées et à prendre rapidement des mesures pour corriger les problèmes qui apparaissent à l'échelle du gouvernement.

Quatrièmement, mon bureau profitera d'économies d'efficience du fait qu'il pourra terminer le travail commencé plutôt que de le mettre de côté pour le reprendre au moment du dépôt du rapport annuel. On ne saurait trop insister sur l'effet perturbateur qu'a le dépôt du rapport annuel sur le déroulement ordonné du travail dans notre bureau.

En bout de ligne, les contribuables canadiens seront les principaux bénéficiaires. Avec la publication plus rapide des résultats de vérifications, les lacunes seront corrigées plus rapidement. Il s'ensuivra des économies plus importantes, une réduction des risques et une meilleure gestion en général des programmes gouvernementaux.

Beaucoup d'eau a passé sous les ponts depuis que le Parlement a établi, en 1977, que le rapport devait être déposé une fois l'an. Les affaires du gouvernement sont plus complexes. Il y a aujourd'hui plus d'information sur de plus nombreux aspects du

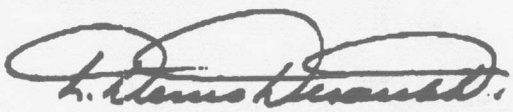
gouvernement qu'en 1977, et cette information circule plus rapidement. Un système de rapport périodique aidera toutes les personnes qui s'intéressent aux travaux de mon bureau à faire face à ce flot croissant d'information.

Au cours des dix dernières années, la tendance dans les bureaux nationaux de vérification dans le monde a été de passer de la publication de rapports annuels à la publication des résultats des vérifications au fur et à mesure que les travaux sont achevés. C'est ce qu'ont fait par exemple le Royaume-Uni et l'Australie. Le contrôleur général des États-Unis a toujours communiqué ses constatations au Congrès dès l'achèvement des ses travaux. Ayant vu la manière dont les choses se passent dans les bureaux de vérification des autres pays, je pense que nous pouvons sans grand risque dire que le système de rapport périodique est en train de devenir la norme dans le monde entier. À notre avis, le moment serait propice pour que le Canada fasse de même.

J'espère que vous trouverez ces réflexions utiles. Si vous voulez les faire connaître à vos collègues du Parlement, n'hésitez pas à le faire. Je serai très heureux de discuter de n'importe lequel de ces points avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vérificateur du Canada



L. Denis Desautels, FCA

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 avril 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait marquer la contribution de ceux qui ont servi dans les Forces armées canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale lors du raid de Dieppe en frappant une médaille distinctive à l'intention des vétérans canadiens de cette bataille.

—Monsieur le Président, je veux d'abord remercier tous les députés qui ont officiellement appuyé ma motion. Vous savez sans doute, monsieur le Président, qu'il existe une procédure en vertu de laquelle les députés peuvent appuyer officiellement une motion, et toute motion peut être appuyée par un maximum de 20 députés. En fait, j'ai reçu l'appui de vingt députés et d'autres encore qui voulaient que leur nom soit inscrit sur la liste. Je veux aussi remercier tout particulièrement les députés de Kamloops et de Saskatoon—Clark's Crossing qui étaient présents ce matin pour appuyer ma motion lorsque la Chambre en a été saisie.

Cette motion vise à corriger une injustice ressentie depuis très longtemps par ceux qui ont participé au raid de Dieppe, à savoir l'absence de toute mesure distinctive visant à souligner leur participation à cette offensive.

Je rappelle à la Chambre qu'à l'été de 1942, soit au moment où les puissances de l'Axe étaient à leur apogée et menaçaient de dominer le monde, 5 000 soldats canadiens ont volontairement participé à un raid sur la ville côtière de Dieppe, en France, qui était alors occupée. L'Opération Jubilé, ainsi qu'on a appelé cette offensive, s'est révélée catastrophique pour les Alliés, mais elle a néanmoins eu une influence déterminante sur leurs plans futurs.

La catastrophe, c'est que 959 soldats canadiens ont été tués, alors que 1 200 étaient blessés et 1 900 autres étaient faits prisonniers. Aucune autre bataille livrée au cours de la Seconde Guerre mondiale n'a eu en une journée des conséquences comme celles de l'offensive du 19 août 1942.

Malgré les pertes tragiques subies, les Alliés ont pu tirer des enseignements précieux de ce raid. Ces enseignements, payés très cher, se sont révélés d'une importance cruciale lors des préparatifs qui ont permis de faire un succès du jour J, le 6 juin 1944. Nombreux sont ceux qui croient que, sans les sacrifices du mois d'août 1942, le succès des débarquements de Normandie aurait vraiment été compromis.

• (1105)

Cette année marque le 50e anniversaire de l'invasion du jour J et, l'an dernier, c'était le 50e anniversaire du raid de Dieppe. J'ai alors eu le privilège de participer au pèlerinage à Dieppe qui a coïncidé avec un autre à Vimy, où nous avons célébré le 75e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy.

Grâce au ministre des Anciens combattants de l'époque, j'ai aussi eu l'honneur de jouer l'élégie au cimetière de Dieppe, privilège que le ministre m'avait accordé du fait que j'ai servi dans le Queen's Own Cameron Highlanders of Canada, au manège militaire Minto de Winnipeg.

C'était pour moi une occasion très spéciale. J'en parle uniquement à titre d'expérience personnelle, parce que j'ai d'abord entendu parler du raid de Dieppe lorsque j'étais jeune et que j'étais membre des cadets des Cameron, à Winnipeg, puis lorsque j'ai fait partie de l'unité de milice des Queen's Own Cameron Highlanders of Canada, où j'ai servi dans un corps de cornemuseurs pendant de nombreuses années.

À ce moment, un de mes instructeurs a été le cornemuseur-major Alec Graham, qui avait été parmi ceux qui jouaient de la cornemuse sur les péniches de débarquement, lorsque les membres des Cameron et du South Saskatchewan Regiment ont débarqué sur la plage de Pourville.

J'ai pu me rendre à Pourville, voir cette plage et mieux comprendre les conditions de ce débarquement des membres des Cameron et du South Saskatchewan Regiment. J'ai été sur la plage principale où les membres du Essex Scottish et des Fusiliers Mont-Royal ont débarqué; je me suis aussi rendu à Puys, où, en une seule journée, le Régiment royal du Canada a subi les pertes les plus graves de tout régiment de l'histoire du Canada.

Dieppe a été particulièrement tragique, comme bien des Canadiens le savent aujourd'hui, grâce à la série télévisée qui a été présentée sur le débarquement à Dieppe. Peu importe ce qu'on pense de ces événements et la façon dont on les interprète, il faut admettre que bien des jeunes Canadiens y ont été tués ou blessés, ou y ont été faits prisonniers.

Le temps est venu maintenant pour le gouvernement de faire ce que beaucoup lui demandent de faire depuis des années, c'est-à-dire frapper une médaille commémorative à l'intention de ceux qui ont participé au raid de Dieppe.

Je dirai seulement, en prévision des arguments qu'on pourra m'opposer, que le Canada a désormais le pouvoir de décerner ses propres médailles même s'il faisait partie au cours de la Seconde Guerre mondiale et qu'il fait toujours partie du système du Commonwealth quant aux distinctions et aux médailles. Depuis 1968, nous avons le pouvoir de décerner nos propres médailles, comme nous l'avons fait tout récemment d'ailleurs en ce qui concerne la Guerre du Golfe. J'espère que les gens d'en face ne viendront pas me dire que cela outrepasse la compétence d'un pays souverain comme le Canada.

Je vous préviens que je vais solliciter à un moment donné le consentement unanime de la Chambre afin que cette motion soit mise aux voix et soit adoptée même si elle n'est pas une motion devant faire l'objet d'un vote. Nous savons que la Chambre peut faire cela, si elle le désire, avec des motions d'initiative parlementaire. Personne ne m'a dit que c'était une mauvaise idée. Je n'ai reçu de divers députés de tous les partis représentés à la Chambre que des lettres d'encouragement à l'égard de cette motion. Certains se disent impatients de l'appuyer.

Lorsque nous solliciterons le consentement unanime en vue de l'adoption de cette motion, je ne verrais pas pourquoi un député ministériel s'inspirerait de notes rédigées par le ministère des Anciens combattants ou quoi que ce soit de ce genre pour s'y opposer et j'espère que cela n'arrivera pas.

Je rappelle aux députés et notamment aux députés ministériels à qui on a peut-être demandé de faire cela qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure exécutoire. Il ne s'agit pas d'un projet de loi. Il s'agit d'une motion qui, si elle était adoptée, donnerait simplement au gouvernement des munitions pour aller de l'avant, si je puis dire. Elle servirait de tremplin. Elle permettrait au gouvernement qui voudrait faire cela de dire qu'il a bel et bien l'appui unanime de la Chambre des communes à cet égard. Je ne vois donc aucune raison pour que le gouvernement bloque cette motion si ce n'est une certaine mesquinerie ou quoi que ce soit de ce genre découlant du fait que je ne suis pas un député ministériel.

• (1110)

Un autre argument qui pourrait être invoqué à l'encontre de cette motion—je m'attends à ces arguments qui m'ont été opposés au cours d'entretiens privés même si j'espère qu'ils ne seront pas invoqués—c'est que le Canada tend à décerner des médailles en fonction des campagnes plutôt que des batailles.

Si l'on examine les archives et la situation, on s'aperçoit qu'il y a lieu, en fait, de décerner une médaille distinctive de Dieppe, puisque les participants au raid de Dieppe n'ont pas reçu, si mes renseignements sont justes, la médaille commémorative de campagne que de nombreux autres anciens combattants se sont vu conférer, c'est-à-dire la médaille France-Allemagne. Cette médaille ne leur a pas été remise, parce qu'ils n'ont pas participé aux événements survenus en France et en Allemagne à la suite de l'invasion le jour J.

À un moment donné, ils ont effectivement obtenu une médaille de campagne qui les aurait satisfaits, puisque leur contribution aurait alors été reconnue. Ils ont donc obtenu l'étoile 1939-1943 qui leur a par la suite été retirée pour des raisons que personne n'a réussi à éclaircir. On a prolongé la durée de la campagne que devait commémorer cette médaille, qui est devenue l'étoile 1939-1945 et qui ne reconnaît pas de façon particulière les participants aux événements, comme le raid de Dieppe, qui ont précédé le débarquement en Normandie.

Les anciens combattants qui ont participé au raid de Dieppe veulent une forme de distinction reconnaissant leur participation à un événement marquant de la campagne [illegible] l'invasion de la Normandie, ce qu'ils n'ont pas [illegible] ce qu'ils réclament et je voudrais savoir [illegible] ils devront attendre. Le temps file, comme nous le rappelle [illegible] ailleurs l'hymne que nous entendons à toutes les cérémonies organisées le jour du Souvenir. Le temps file et nous emporte tous. Le temps emporte tous les anciens combattants qui ont participé au raid de Dieppe, comme il nous emportera tous un jour.

Par conséquent, en cette année commémorative, où le ministère des Anciens combattants et d'autres organismes diffusent un très grand nombre de documents et de brochures, ce qui est tout à fait de mise, pourquoi ne pas faire quelque chose de concret? Quelque chose qui ne coûte pas cher et qui contribuera à l'unité canadienne.

Au cours de mon séjour à Dieppe et même auparavant, lorsque j'ai visité des cimetières militaires canadiens, j'ai été fort impressionné par une chose, soit toutes ces rangées de soldats qui, sans distinction aucune, des fusiliers de Mont-Royal aux soldats des Camerons Highlanders of Winnipeg de Sa Majesté, ont été portés en terre. Des Canadiens d'origine française, britannique et autres reposent, les uns à côté des autres, dans les cimetières militaires canadiens. Il devrait être obligatoire pour tous les députés de visiter ces cimetières, ce qui les aiderait à se faire une véritable idée de l'unité avec laquelle des Canadiens ont combattu au cours de la Seconde Guerre mondiale et, avant cela, au cours de la Première Guerre mondiale. Les députés pourraient aussi en tirer fierté.

Je sais que d'autres députés ont très hâte de se prononcer sur la question. J'espère que nous adopterons la motion. Beaucoup de motions du genre, qui ne suscitaient aucune opposition, ont déjà été adoptées à la Chambre. J'ai reçu une lettre du ministre qui déclare que le gouvernement a l'intention d'accorder une forme ou une autre de reconnaissance aux combattants de Dieppe. La reconnaissance que ces anciens combattants désirent, et qu'ils méritent, est cette médaille. Ils ne veulent pas d'un pique-nique ni d'un événement spécial, mais ils réclament une médaille.

J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui lui est offerte par cette mesure d'initiative parlementaire, et j'espère que nous ne verrons pas un représentant ministériel se lever pour rejeter le projet de loi ou pour nous refuser le consentement unanime. Je crois que ce serait une tragédie et que cela rabaisserait les affaires d'initiative parlementaire. Je n'ai pas encore entendu un seul simple député exprimer son opposition à la motion. Je n'ai entendu que des députés me dire qu'ils y étaient favorables. J'invite la Chambre à faire l'unanimité pour la tenue d'un vote et l'adoption de la motion.

● (1115)

Le vice–président: Le député de Winnipeg Transcona désire–t–il demander le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit mise au voix?

M. Blaikie: Oui, monsieur le Président, si c'est le moment opportun pour le faire. Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit mise aux voix et pour qu'un vote ait lieu si nécessaire. Nous pourrions simplement nous entendre pour adopter la motion à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires.

Le vice–président: Le député a la parole maintenant et, comme il le sait, ne l'aura pas de nouveau. Il a entendu les remarques des députés d'en face. Je dois donc en conclure qu'il ne demandera pas le consentement unanime de la Chambre à ce moment–ci, pendant qu'il a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pourrais invoquer le Règlement plus tard, mais il se peut que je n'arrive pas à avoir la parole, Je ne vois donc pas pourquoi, si la Chambre est d'accord, nous ne déciderions pas maintenant que cette motion sera mise aux voix. Nous pourrions ensuite poursuivre le débat.

Par conséquent, je demande dès maintenant le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit mise aux voix.

M. Keyes: Monsieur le Président, je voudrais plutôt que nous continuions d'écouter les remarques du député d'en face, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler du côté de l'opposition.

Il serait peut–être préférable que le député entende d'abord les arguments que les autres députés voudraient présenter pour alimenter ce débat avant de demander que la motion soit mise aux voix, ce qu'il peut faire en invoquant le Règlement deux ou trois minutes avant midi.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne veux pas m'embarquer dans une querelle de procédure. Je ne veux pas me faire avoir non plus. Je ne veux pas essayer d'obtenir la parole en invoquant le Règlement à la fin du débat alors que quelqu'un a la parole, et ne pas réussir à l'obtenir.

Si cela facilitait le déroulement du débat et me permettait d'obtenir plus facilement l'unanimité, je n'y verrais pas d'objection. Si ce n'est pas moi, quelqu'un d'autre, je suppose, pourrait faire la même chose, c'est–à–dire invoquer le Règlement vers la fin du débat pour demander que la motion fasse l'objet d'un vote.

Je ne vois pas quel problème il y aurait à ce que je demande dès maintenant que la motion puisse faire l'objet d'un vote. Cela ne nous empêcherait pas d'entendre d'autres arguments ou d'autres points de vue. Cela assurerait seulement qu'on vote à ce sujet.

Je ne veux pas me disputer avec le député; j'espère cependant qu'il honorera sa parole et veillera à ce que je puisse invoquer le Règlement comme je le souhaite à la fin de l'heure de débat.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion M–143 proposée par le député de Winnipeg Transcona. Je suis absolument favorable à tous les honneurs qu'on pourra accorder à nos anciens combattants et je partage l'intention qui pousse le député à proposer sa motion.

Je le félicite certes d'avoir soulevé cette question à la Chambre. À cet égard, le processus de consultation actuellement en cours avec les intéressés est louable, et les députés sont sûrement tous confiants que les discussions en arriveront à une heureuse conclusion.

Je dois par ailleurs faire remarquer que la question est délicate et qu'il faut l'examiner dans le contexte du protocole et des traditions attachés au système des honneurs et des décorations auquel adhère le Canada.

Le raid de Dieppe a été un événement catastrophique de l'histoire canadienne. Tous les Canadiens ont été touchés d'une façon ou d'une autre par les pertes horribles que les Canadiens ont subies ce jour–là en 1942.

Cette opération a également revêtu une énorme importance pour l'effort de guerre des Alliés. Quelle que soit l'interprétation qu'on donne aux événements entourant la planification de l'opération, la leçon qu'on a tirée du désastre a contribué à la réussite du débarquement du jour J, dont nous célébrerons le 50e anniversaire en juin prochain.

Les vétérans du raid de Dieppe ont apporté une contribution extraordinaire à notre pays et devraient être honorés de toutes les façons possibles.

Je comprends la déception des vétérans de Dieppe et j'espère sincèrement que l'on pourra exaucer leur désir de reconnaissance additionnelle, mais je tiens à rappeler à la Chambre que les vétérans de Dieppe ont été honorés de nombreuses autres façons.

On ne les a pas oubliés. Ils ont été admissibles au programme de récompense pour services insignes des anciens combattants canadiens, notamment à l'indemnisation des prisonniers de guerre, qui constituent une reconnaissance très tangible de leur contribution à l'effort de guerre et à notre pays.

● (1120)

Des monuments commémoratifs ont été érigés le long des plages où les régiments canadiens ont combattu. Il y a aussi d'autres monuments à Puys, à Pourville et à Dieppe, comme le député l'a déjà mentionné.

Ces monuments commémoratifs rendent hommage aux membres du Royal Regiment of Canada, du Royal Hamilton Light Infantry, des Fusiliers Mont–Royal, du Calgary Regiment, du South Saskatchewan Regiment et des Queen's Own Cameron Highlanders of Canada qui ont donné leur vie lors du débarquement. Ces régiments arborent fièrement le nom de la bataille de Dieppe sur leurs drapeaux.

La ville de Dieppe a par ailleurs aménagé un petit parc où elle a érigé un monument qui fait état des liens unissant depuis longtemps les Canadiens et la population de la Normandie et qui commémore le débarquement de Dieppe.

À la fin de la guerre, les anciens combattants de Dieppe ont reçu un certain nombre de médailles de guerre dont l'Étoile de 1939–1945, la Médaille canadienne du volontaire, la Médaille de la guerre de 1939–1945 et, dans de nombreux cas, la Médaille de la défense ainsi que des reconnaissances personnelles soulignant leur courage.

Charles Cecil Ingersoll Merritt et John Weir Foote, lauréats de la Croix de Victoria, sont peut–être les plus connus d'entre eux.

Le lieutenant–colonel Cecil Merritt a participé au débarquement à Pourville. Alors que les hommes essayaient de franchir le pont traversant la rivière Scie, il a marché calmement au milieu des tirs ennemis fusant de toutes parts et il les a aidés à franchir le pont.

Malgré leurs efforts, les Canadiens ont toutefois dû se retirer, et le lieutenant–colonel Cecil Merritt s'est une fois de plus montré courageux. Blessé deux fois, il a dirigé une vigoureuse opération d'arrière–garde qui a permis à de nombreux hommes de gagner l'engin de débarquement qui les attendait pour leur porter secours. Le lieutenant–colonel Merritt et ses hommes n'ont malheureusement pas eu autant de chance. N'ayant pu se rendre jusqu'à l'engin de débarquement, ils ont été capturés et faits prisonniers de guerre.

Le révérend Foote a aussi fait preuve d'un courage semblable. Durant des combats qui ont duré huit heures, John Foote a bravé les tirs ennemis à maintes reprises pour amener les blessés à un poste de secours. Ses efforts altruistes ont permis de sauver bien des vies.

À la fin des combats, alors qu'il aurait pu regagner la mer en toute sécurité à bord de l'engin de débarquement, il est redescendu de celui–ci et a marché vers l'ennemi pour être fait prisonnier et ainsi pouvoir épauler ses compagnons canadiens durant leur captivité. Le révérend Foote et ses camarades ont été gardés prisonniers durant les trois ans qui ont suivi.

Pour leur bravoure, MM. Cecil Merritt et John Weir Foote ont reçu à très juste titre la plus importante distinction militaire du Commonwealth. Leurs gestes courageux et ceux de nombreux autres méritent d'être relatés encore et encore.

Pour cette raison, je suis heureuse que cette question ait surgi dans l'actualité et ravie que l'incident de Dieppe, présenté à la télévision nationale il y a peu de temps, nous ait été signalé. Il convient qu'on rappelle aux Canadiens le courage et la bravoure dont nos concitoyens ont fait preuve à Dieppe il y a cinquante ans. Nous ne devons jamais oublier ce chapitre de notre histoire.

C'est pourquoi j'appuie de tout coeur notre nouveau programme commémoratif, *Le Canada se souvient*. Au cours des 18 prochains mois, ce programme marquera les 50e anniversaires des événements qui ont mis fin à la Seconde Guerre mondiale et soulignera la contribution des Canadiens qui ont servi outre–mer pendant la guerre et des millions d'autres qui, demeurés au Canada, les ont soutenus.

Je suis particulièrement heureuse que ce programme s'adresse également aux jeunes Canadiens, qui auront l'occasion de se renseigner sur les sacrifices consentis par toute une génération de leurs concitoyens pour garantir notre paix et notre liberté à tous.

Des initiatives telles que celles–là sont importantes si nous voulons continuer à comprendre les répercussions de ce conflit mondial sur le développement de notre pays et conserver un souvenir vivace de notre histoire militaire.

Le programme *Le Canada se souvient* a été conçu pour honorer tous nos anciens combattants, ceux de Dieppe y compris. J'espère qu'ils participeront aux nombreuses manifestations nationales et locales organisées pour eux. Ce sont des honneurs et des hommages très largement mérités qu'ils recevront.

Je voudrais proposer que la motion du député soit modifiée à la lumière des observations que je viens de faire.

• (1125)

Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «en frappant une médaille distinctive» et en les remplaçant par les mots «en créant une décoration distinctive».

Je suis persuadée que le député connaît les raisons qui motivent mon amendement, et je tiens à le remercier d'avoir proposé la motion.

Le vice–président: L'amendement est recevable.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, je veux prendre part à ce débat sur la motion présentée par le député de Winnipeg Transcona. À l'instar de mon collègue, ainsi que ma collègue du Parti libéral, il est certain que la reconnaissance des anciens combattants de la bataille de Dieppe nous porte à avoir un sentiment de gratitude envers le courage et, malheureusement, la détermination à un endroit où il a été très difficile de réussir à survivre. On sait qu'il y a eu près de 5 000 Canadiens qui sont débarqués à Dieppe en 1942. Il y en a au–delà de 907 qui sont décédés. C'était sûrement une expérience malheureuse, qu'on peut pratiquement qualifier de massacre.

À la suite de ce débarquement, comme certains spécialistes l'ont dit, ainsi que le député de Winnipeg Transcona, c'est probablement cela qui a aidé au succès du débarquement du jour J en 1944 dont nous fêterons bientôt le 50e anniversaire.

Par contre, je veux modifier un peu la position du député qui présente cette motion en ce sens que je trouve un peu curieux le presque acharnement du député de Winnipeg Transcona qui, depuis mars 1983, tente de faire adopter ici en cette Chambre qu'une médaille soit frappée, spécifiquement pour Dieppe 1942. À l'intérieur de cette Chambre, on a entendu différentes réponses au niveau de cette demande–là. La demande a été suivie en juin 1983 par le député de Bow River à cette époque et aussi en septembre 1983, encore le député de Bow River qui redemandait de frapper une médaille à l'endroit de Dieppe. Il y a eu toutes sortes d'argumentations présentées à cet effet et la médaille n'a jamais été frappée.

Tout à l'heure, le député a mentionné qu'il n'avait entendu personne s'opposer au fait de frapper une telle médaille en reconnaissance des efforts et du courage manifestés par les gens lors de ce débarquement. Effectivement, il n'y a personne qui peut être contre cela, sauf que l'application spécifique de frapper une médaille, suite aux ententes qui ont été conclues par les

membres du Commonwealth, soit le Canada et la Grande–Bretagne en 1951, stipulaient de ne pas frapper de médaille autre que pour des campagnes et non pour des endroits spécifiques, parce qu'on pourrait en frapper pour toutes les plages où il y a eu un débarquement, que ce soit en 1942 ou en 1944. On pourrait aussi parler de la bataille de Vimy, où il y a eu près de 50 000 morts et blessés canadiens lors de la Première Guerre. On aurait probablement une kyrielle de médailles à frapper.

Ce qui m'inquiète dans cette demande, c'est qu'un ancien combattant, quel que soit l'endroit où il ait oeuvré, quel que soit l'endroit où il ait défendu son pays ou défendu d'autres pays, d'invasion allemande ou autre, je pense qu'on ne peut spécifiquement frapper des médailles pour des endroits précis comme si c'était distinctif d'avoir combattu à tel endroit, comme si ce combat avait plus de valeur qu'un combat à un autre endroit. C'est un petit peu de la discrimination à l'endroit de certains vétérans qui n'ont pas combattu à Dieppe mais qui ont combattu sur la plage de Juno ou sur la Falaise ou à Caen. Pourquoi ne recevraient–ils pas eux aussi une médaille distinctive? Je me fais un peu l'avocat du diable en ce sens que je reconnais très bien la bonne intention du député de Winnipeg Transcona de présenter une telle motion, mais je vois difficilement les raisons très précises pour frapper une telle médaille.

• (1130)

Comme je fais partie du Comité permanent de la défense, je voudrais plutôt mentionner comme argumentation—et je pense que c'est probablement ce que les vétérans peuvent demander—qu'on a reçu des revendications de la part des anciens combattants et aussi des anciens combattants de la marine marchande. En ce qui concerne les anciens combattants, je crois que ce n'est pas nécessairement une médaille qu'ils désirent, mais plutôt de recevoir de l'aide en subventions et dans leur vie actuelle. On a reçu des demandes à cet égard. Plutôt que de débattre la question de frapper une nouvelle médaille, le Comité permanent de la défense devrait se pencher rapidement sur les demandes spécifiques des combattants de Dieppe. Comme ce raid a eu lieu il y a déjà 52 ans, les survivants ne sont plus nombreux, d'où l'importance d'agir rapidement.

En conclusion, lorsque le député de Winnipeg Transcona demandait le consentement unanime pour frapper une nouvelle médaille spécifique, je voudrais rappeler que, tout au long de l'histoire du Canada, aucune médaille n'a été frappée spécifiquement pour un endroit donné, lors de quelque guerre que ce soit, sauf peut–être la médaille de participation à la guerre du Golfe.

Lorsqu'il y a eu des distinctions spécifiques à faire, il y a eu, à la jonction d'une médaille ou d'une étoile, un ruban distinctif mentionnant l'endroit où la bataille avait eu lieu. On se souviendra peut–être d'avoir lu au sujet de Inkerman, où il y a eu de nombreuses pertes canadiennes et anglaises. Un ruban distinctif de cet endroit a été frappé.

Il y aurait possiblement lieu de ne pas frapper une nouvelle médaille mais de joindre un ruban distinctif, comme l'a suggéré la collègue du Parti libéral. Et on devrait plutôt axer le débat sur une réponse plus rapide aux demandes des anciens combattants, peu importent l'endroit et le moment où ils ont combattu.

Je trouve difficile d'admettre qu'il faille spécifier un endroit et un moment distincts, alors qu'il y a plein de Canadiens et de Québécois qui ont participé, tout au long de l'histoire canadienne, à différents combats et qui ont, avec courage, défendu leur pays et d'autres pays. Pourquoi alors choisir le débarquement de Dieppe, même si, malheureusement, ce massacre a causé plusieurs pertes de vie et a touché beaucoup de Canadiens? Il reste que c'est un peu agir avec discrimination envers les anciens combattants et les vétérans qui ont participé à d'autres campagnes. Pour ces raisons, je suggère de ne pas adopter cette motion.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, bien qu'il soit quelque peu répétitif, mon discours portera sur un aspect historique de Dieppe. J'estime que cela convient si l'on songe à l'importance de ce qui est arrivé à Dieppe et des répercussions que cette bataille a eues sur le Canada.

Le 19 août 1942, tout juste avant l'aube, une nuée de péniches de débarquement a pris la mer en direction de la ville française de Dieppe, sur la côte de la Manche. La plus importante offensive de l'histoire, dont le nom de code était Jubilée, venait de commencer. Pendant que la flottille de 250 petites embarcations se dirigeait vers la côte, l'aviation s'apprêtait à livrer la plus grande bataille aérienne de tous les temps.

Le débarquement de Dieppe devait servir de reconnaissance pour évaluer la capacité des alliés de lancer une offensive amphibie de plus grande envergure contre les défenses allemandes de la *Festung Europa* ou Forteresse Europe. Malgré leur manque d'expérience de combat, quelque 5 000 Canadiens ont engagé l'attaque contre Dieppe. Ils étaient appuyés par des commandos britanniques aguerris qui avaient pour mission de détruire les batteries côtières allemande situées à l'est et à l'ouest de la ville. Leur attaque sur les canons à Varengeville–sur–Mer, à l'ouest, a été couronnée de succès, mais non celle sur ceux de Berneval, à l'est.

• (1135)

En temps de paix, la ville de Dieppe était un centre de villégiature peu important, mais agréable; en temps de guerre, elle est devenue une forteresse. Certes, Dieppe n'était pas un centre d'une grande importance, mais les Allemands estimaient qu'elle était un objectif évident pour une attaque britannique. Elle était à l'intérieur du rayon d'action de la RAF et c'est là que se trouvait le terminal du traversier Dieppe–Newhaven.

Le casino de deux étages donnant sur la plage avait été lourdement fortifié. La plage était couverte de nids de mitrailleuses jalonnant les maisons en bordure de mer et, aux extrémités, de casemates blindées et d'un char d'assaut pris dans le béton.

Depuis ces points d'appui et grâce aux canons postés dans des grottes sur les deux promontoires du port en forme de fer à cheval, il était possible d'effectuer un tir de ratissage d'un côté à l'autre de la plage. En dépit du succès partiel remporté par les commandos britanniques, dans l'ensemble, le raid contre Dieppe est considéré comme un grand désastre.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exprimer mon appui à la proposition d'honorer ceux qui ont combattu à Dieppe, et non pour blâmer les organisateurs de l'opération Jubilé.

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler les propos qu'a tenus par la suite lord Lovat, chef du groupe de commandos qui a réussi une percée à Dieppe, et je cite: «Il faut être un commandant téméraire pour lancer une attaque de front avec des soldats encore jamais mis à l'épreuve, non soutenus, au grand jour, contre des vétérans retranchés et bien préparés, dissimulés derrière des travaux d'approche en béton, barbelés et minés, bref, un ennemi présentant tous les avantages psychologiques.»

Le raid contre Dieppe n'a duré que neuf heures, mais, sur les presque 5 000 Canadiens qui y ont participé, plus de 900 ont été tués et 1 900, dont 600 blessés, ont été capturés. Prisonniers de guerre, ces derniers ont passé les trois années suivantes en captivité.

Dieppe a occasionné plus de pertes que le Canada n'en a subi au cours des onze mois d'intervalle entre les débarquements du jour J en Normandie en juin 1944 et la capitulation de l'Allemagne en mai 1945.

Le raid contre Dieppe a également donné lieu à la plus grande bataille aérienne de la Seconde Grande Guerre. Soixante-six escadrons, des Spitfire, des Hawker Typhoon et des Hurricane, environ 730 chasseurs à habitacle monoplace ont effectué 2 111 sorties au cours desquelles 88 appareils ont été perdus.

Des avions polyvalents et des bombardiers légers, des Boston et des Blenheim, ont appuyé les opérations, dont 18 ont été perdus. En tout, les pertes se sont élevées à 106 appareils et à 81 aviateurs. Sur ce nombre, il faut compter 13 appareils et 10 pilotes canadiens. Pour leur part, les Allemands ont perdu 48 appareils.

En ce qui concerne les pertes, celles des pilotes sont considérées comme modérées et celles des marins, élevées. Mais pour ce qui est des soldats et des fusiliers marins dont le taux de pertes a atteint près de 60 p. 100, le bilan est accablant. Dans l'ensemble, le taux de pertes s'est établi à plus de 40 p. 100, le taux le plus élevé qui ait jamais été enregistré dans une offensive majeure faisant intervenir ces trois armes. De nombreuses unités ont été décimées, à un point tel qu'elles ne pouvaient plus fonctionner comme entités.

Seulement six des cinq cents hommes du Royal Regiment of Canada et des Black Watch Royal Highlanders du Canada qui avaient participé à l'attaque de Puys, à l'est de Dieppe, sont revenus indemnes. De nombreux engins de débarquement n'ont jamais atteint la grève, seulement la moitié des vingt-sept chars d'assaut qui ont débarqué ont réussi à traverser l'ouvrage longitudinal et aucun n'a franchi l'obstacle antichar protégeant la ville. Finalement, il a fallu abandonner les vingt-sept chars d'assaut.

Deux Canadiens, le capitaine honoraire J.W. Foote, du Royal Hamilton Light Infantry, et le lieutenant-colonel C.C. Merritt, commandant du South Saskatchewan Regiment, ont reçu la Croix de Victoria pour leurs actions à Dieppe. Le lieutenant-colonel Dollard Ménard, commandant des Fusiliers de Mont-Royal, a été gravement blessé et, pour avoir fait preuve de courage et de leadership, a été décoré de l'Ordre du service distingué.

Lord Mountbatten, commandant du quartier général des opérations interalliées qui a planifié l'opération Jubilé a dit, en parlant des Canadiens, qu'ils étaient un exemple de courage et qu'ils n'avaient reculé devant rien, n'écoutant que leur bravoure.

• (1140)

Un autre stratège et commandant des forces navales de l'opération Jubilé, le capitaine Hughes-Hallett, a déclaré qu'il ne fallait jamais oublier les efforts des Canadiens qui ont fait plus que certaines formations d'élite qui avaient été choisies pour des opérations antérieures. Il a ajouté que les Canadiens étaient non seulement braves, mais aussi hardis. Ils étaient prêts à risquer le tout pour le tout, et c'est ce qui a rendu possible le raid contre Dieppe.

Ce raid a été décrit de nombreuses façons. L'Encyclopédie Britannica dit: «Il a donné des leçons utiles pour l'avenir sur la difficulté d'envahir une côte bien défendue. Bien que le prix en ait été fort élevé, il a montré qu'il était possible de réaliser un débarquement de grande échelle dans des conditions modernes, tout en faisant ressortir les erreurs qu'il fallait éviter.»

Le général Dwight Eisenhower a attribué au raid de Dieppe le mérite «d'avoir donné de nombreuses leçons utiles».

Quelques mois à peine après le raid, à l'occasion d'une réception, lord Beaverbrook a confronté Mountbatten en lui disant: «Vous avez assassiné des milliers de mes compatriotes. Vous avez pris ces malheureux soldats canadiens et les avez fauchés par milliers; vos mains sont souillées de leur sang.»

L'Encyclopédie du Canada parle de Dieppe en ces termes: «Le raid constitua une expérience valable pour les assauts amphibies qui allaient bientôt être effectués en Afrique du Nord, en Italie et surtout en Normandie, le 6 juin 1944.» Elle ajoute ensuite: «L'opération est un désastre.»

Dans son ouvrage *Unauthorized Action*, Brian Loring Villa décrit Dieppe comme «une tragédie historique».

En acceptant tous ces points de vue et ces évaluations du raid effectuées après coup, nous devrions nous rappeler qu'à Dieppe, les soldats canadiens, qui livraient leur première bataille importante de la Deuxième Guerre mondiale, se sont acquittés de leur tâche avec détermination, bravoure et honneur. Les conditions qui leur ont été imposées ont rendu cette tâche impossible. Il faudrait consigner, déplorer et ne jamais oublier cette réalité.

Les Canadiens qui ont participé à l'opération Jubilé méritent notre respect, notre admiration et toute notre gratitude. Si une bataille mérite d'être commémorée par la présentation d'une médaille à ceux qui ont pris part au raid de Dieppe, c'est bien cette bataille.

J'exhorte la Chambre à appuyer à l'unanimité la motion d'initiative parlementaire nº 143, pour que le Canada puisse enfin marquer d'une façon tangible une triste journée de notre histoire, mais une journée dont nous pouvons être fiers.

Dans seulement quatre mois, il y aura 52 ans que Dieppe a été attaquée. Même les plus jeunes participants qui ont survécu sont maintenant septuagénaires. Il est grand temps que le Canada reconnaisse officiellement les Canadiens qui ont combattu à Dieppe.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'aimerais traiter de la motion dans laquelle l'honorable député de Winnipeg Transcona propose que l'administration fédérale frappe une médaille honorifique pour les anciens combattants de Dieppe.

Comme tous les Canadiens, nous avons une grande admiration pour les anciens combattants du Canada. Personne ne s'est dévoué davantage pour notre pays que ces braves hommes et femmes, et je suis toujours en faveur de donner la plus grande reconnaissance aux services qu'ils ont rendus.

C'est évident que nous approuvons l'intention de l'honorable député dans la présentation de cette motion, mais je crois, comme le député de Charlesbourg l'a mentionné il y a un moment, que d'autres Canadiens et Canadiennes ont sacrifié leur vie ailleurs durant la Deuxième Guerre mondiale. On ne voudrait pas donner l'impression d'oublier ceux et celles qui ont sacrifié non seulement leur vie, mais qui ont été blessés et marqués pour le reste de leurs jours. Ce n'est pas notre intention, loin de là.

Donc, dans les circonstances, et je crois que le député de Charlesbourg avait raison de soulever cette question, je trouve qu'il y aurait certainement une autre façon de procéder. Je crois qu'il serait nécessaire de poursuivre les discussions sur cette question avec l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe. Ce sera un pas dans la bonne direction. Je crois sincèrement qu'il faut donner une chance au processus de consultation avant de demander à la Chambre d'intervenir. Avant tout, on veut démontrer que tous ceux qui ont combattu durant la Deuxième Guerre mondiale sont sur le même pied d'égalité.

• (1145)

Rien ne pourrait amoindrir l'héroïsme des Canadiens qui ont participé au raid de Dieppe. Ils ont fait preuve d'un immense courage et d'une grande détermination en ce jour très mémorable de la Deuxième Guerre mondiale. Pour leur acte de bravoure, ces personnes tiendront toujours une place spéciale dans l'histoire du Canada.

Tôt à l'aube, le 19 août 1942, un peu moins de 5 000 Canadiens attendaient au large des côtes de la Normandie, prêts à risquer leur vie pour créer une brèche dans la forteresse européenne d'Hitler et faire une percée vers la liberté. Cependant, lorsqu'ils ont mis pied sur les plages de Dieppe, ils se sont rendu compte que la mission était littéralement impossible. Un cauchemar les attendait. Des centaines de jeunes Canadiens ont été abattus par les francs-tireurs ennemis postés au haut des falaises de l'Atlantique.

Nous savons à présent qu'on leur avait confié une mission impossible. L'effet de surprise a été nul. Des petits groupes ont bien pu s'approcher de leur objectif, mais la majorité des combattants coincés sur les plages faisaient une cible facile. Les blindés enlisés dans les plages de gravier se sont retrouvés immobilisés. Pour un grand nombre de nos hommes, les tentatives de retrait vers les navires de débarquement se sont révélées futiles. Finalement, moins de la moitié des Canadiens, dont un bon nombre gravement blessés, ont réussi à échapper à cet enfer et à regagner l'Angleterre.

Le nombre des victimes a été très élevé; il y a eu près de 2 000 prisonniers de guerre et 907 morts ce jour-là. La nouvelle de cette tragédie a semé l'émoi d'un océan à l'autre.

Ayant connu beaucoup d'anciens combattants de ma circonscription et de ma ville natale et ayant entendu nombre d'histoires du raid de Dieppe, entre autres, il est évident que nous avons une dette envers ces hommes et ces femmes qui ont tant donné; certains ont donné leur vie et sont enterrés en Normandie.

On ne peut pas ignorer l'initiative du député de cette Chambre. C'est à nous aujourd'hui, en ce 50e anniversaire, de rappeler à tous les Canadiens les grands sacrifices qui ont été faits par ce pays. Si, après la guerre, nous avons connu une prospérité et une paix sans précédent dans l'histoire de l'humanité, c'est grâce à ces personnes. C'est notre rôle ici de démontrer notre gratitude parce que c'est la plus haute forme de justice sur terre.

Je suis convaincu que ces anciens combattants vont se rendre compte que les Canadiens et les Canadiennes n'ont jamais oublié leur sacrifice. Nous devons donc favoriser l'adoption de la motion de notre collègue et les changements à apporter pour honorer ces personnes.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, dès le premier coup d'oeil, je me réjouis de la motion du député de Winnipeg Transcona, la motion M-143, qui demande au gouvernement de frapper une médaille distinctive à l'intention des vétérans canadiens qui ont participé au raid de Dieppe au cours de la Seconde Guerre mondiale. Je suis entièrement d'accord avec lui. J'ai toujours été en faveur de mesures destinées à rendre hommage aux anciens combattants du Canada et à profiter à ces citoyens exemplaires.

En approuvant l'amendement proposé par ma collègue de St. John's-Ouest et la motion de mon collègue de Winnipeg Transcona, le gouvernement aura marqué un progrès gigantesque en ce qui concerne le règlement de cette question.

Les députés devraient, j'en suis sûr, donner à cette motion modifiée une chance d'être adoptée. Entre temps, le gouvernement cherche à régler cette question avec les associations d'anciens combattants, dont celle des anciens combattants et des prisonniers de guerre de la bataille de Dieppe, ainsi qu'avec le ministère de la Défense nationale et le bureau du gouverneur général. Ils étudient ensemble un certain nombre d'options qui permettraient à la fois de donner satisfaction aux anciens combattants de Dieppe, de rendre hommage aux traditions et de préserver l'intégrité du système d'attribution des décorations du

Commonwealth. Je suis sûr qu'ils trouveront bientôt une solution.

• (1150)

J'ai l'honneur d'être membre de la plus grande filiale de la Légion royale canadienne de l'Ontario, la Filiale 163, à Hamilton. Elle regroupe 2 500 membres. En quelle autre compagnie saurait–on mieux passer son temps? C'est ce que je viens de faire la semaine dernière. J'ai demandé aux anciens combattants ce qu'ils pensaient de la médaille spéciale à l'intention des vétérans de la bataille de Dieppe.

Pat Gallacher, un ancien combattant est président de la Filiale 163 dont le premier vice–président, Neil Murray, contremaître des transmissions, arbore avec fierté sur son coeur l'Étoile France–Allemagne, la médaille du jour J, la médaille de la guerre et l'Étoile de 1939–1945, ainsi que toute une série de décorations de la légion de l'autre côté de son blazer bleu. Le président Gallacher et le premier vice–président Murray m'ont dit que c'était une bonne idée que de vouloir consulter tous ceux qui sont intéressés par cette question d'une reconnaissance spéciale pour les anciens combattants de Dieppe.

Ils m'ont rappelé que les membres de cette force d'assaut canadienne venaient de tous les coins du pays. Ils étaient prêts à servir leur pays et attendaient depuis longtemps de pouvoir se battre. Alors que la Marine royale du Canada et l'Aviation royale du Canada travaillaient déjà à la protection de l'Angleterre, les forces terrestres restaient en attente. Depuis des mois, elles s'entraînaient pour le jour où elles attaqueraient l'Europe occupée. Lorsque l'ordre arriva enfin, les troupes étaient décidées à faire de leur mieux, mais le raid de Dieppe ne devait pas être un moment de gloire. Ce fut un désastre. Selon Gallacher et Murray, ce fut leur pire aventure, une grave erreur.

En fin de compte, incapables de sortir de la plage, les survivants durent se rendre. Ces hommes ont ensuite passé trois longues années derrière des barbelés. L'histoire du raid de Dieppe reste un sujet controversé. Selon mes deux anciens combattants, ce fut une boucherie inutile; d'autres affirment que ce fut une expérience coûteuse, mais utile, qui a permis aux alliés de planifier un débarquement réussi de beaucoup plus grande envergure. Je ne veux pas me lancer dans ce débat aujourd'hui.

Au Canada, Dieppe reste un triste souvenir dans beaucoup de foyers. Les Canadiens savent pourquoi des gens comme Neil Murray portent leurs médailles avec tant de fierté. Cependant, ces anciens combattant ont toujours été vexés de ne pas avoir reçu de médaille reconnaissant leur sacrifice à Dieppe.

La médaille de la campagne de France et d'Allemagne n'a été donnée qu'à ceux qui ont pris part au débarquement de 1944 et aux opérations subséquentes de reconquête de l'Europe. Cela signifie que ceux qui furent tués, blessés ou faits prisonniers à Dieppe n'ont jamais reçu de médaille de la campagne d'Europe. Ils ont finalement eu moins de médailles que les autres anciens combattants ayant connu des événements semblables et cela en dépit du fait qu'ils avaient joué un rôle particulier dans l'effort de libération de l'Europe.

Le président de la légion, M. Gallacher, et le premier vice–président, M. Murray, m'ont rappelé le cas des Américains, notamment toutes les médailles frappées, que ce soit pour les campagnes, les tireurs d'élite ou la participation. Ils nous ont demandé si c'était ce que nous voulions. Ils nous ont demandé si nous allions frapper de nouvelles médailles pour ensuite minimiser l'importance de celles qui existent déjà. M. Murray a déclaré qu'une médaille aurait dû être frappée il y a déjà longtemps dans le cas de Dieppe. Il est peut–être trop tard maintenant.

Nous devrions accorder aux anciens combattants de Dieppe une agrafe qu'ils pourraient rajouter à toute médaille qu'ils ont déjà reçue, en signe de reconnaissance de leur participation à ce raid. En fin de compte, nous devons nous en tenir au protocole et à la tradition du système d'honneur et de récompense du Commonwealth. Si nous voulons tenir compte des intérêts des anciens combattants de Dieppe, nous devons prendre en considération les préoccupations de tous les anciens combattants. J'ai bon espoir que c'est ce que nous ferons. Les Canadiens savent qu'ils sont extrêmement redevables envers les anciens combattants de Dieppe. Ils ont envers eux une dette qui, à bien des égards, ne pourra jamais être remboursée.

En terminant, nous voulons nous assurer que les anciens combattants auront été consultés de près au sujet de la reconnaissance des anciens combattants de Dieppe. Nous devons nous souvenir du courage dont ils ont fait preuve il y a plus d'un demi–siècle. Ne l'oublions jamais! Je demande à mes collègues de la Chambre d'appuyer la motion d'amendement proposée par le député de Winnipeg Transcona.

• (1155)

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de la motion no 143 présentée par le député de Winnipeg Transcona.

Mon collègue a proposé que le gouvernement rende hommage aux anciens combattants ayant participé au raid de Dieppe en frappant une médaille distinctive à l'intention de ces anciens membres des Forces canadiennes. Je partage le souhait du député et je voudrais moi aussi qu'on reconnaisse comme il se doit la contribution de ces militaires à cette attaque malheureuse contre Dieppe. Ce sont des Canadiens qui méritent toute notre gratitude. Cependant, comme je vais l'expliquer, il y a déjà un processus en cours pour régler cette question et je crois qu'on devrait au moins attendre de voir s'il aboutit. Tous les Canadiens seraient sans aucun doute d'accord pour dire que les anciens combattants de Dieppe occupent une place toute spéciale dans notre histoire.

Tous les membres des forces navales, terrestres et aériennes qui ont participé au raid sur la côte française en 1942 ont fait preuve d'un très grand courage et d'une immense bravoure dans des circonstances terribles. Cela s'applique particulièrement aux soldats de la deuxième division d'infanterie canadienne qui ont débarqué sur les plages de Dieppe. Ces Canadiens étaient fiers d'avoir été choisis pour ouvrir une brèche dans ce qu'on appelait la forteresse européenne d'Hitler. Cependant, en ce jour fatal, tout s'est très mal passé.

Le 19 août 1942 a été l'une des journées les plus coûteuses de toute la Seconde Guerre mondiale pour notre nation. En effet, sur les 5 000 Canadiens ou presque qui ont participé à cette opération militaire, plus des deux tiers ont été tués, blessés ou faits prisonniers. En fait, 907 ont perdu la vie et 1 946 ont dû se rendre aux Allemands. Un peu plus de 2 000 ont pu retourner en Angleterre et bon nombre d'entre eux étaient blessés. Dieppe a donc coûté très cher à nos forces en temps de guerre. C'est là un

sacrifice que les Canadiens n'ont pas oublié et n'oublieront jamais.

Depuis quelques mois, des Canadiens intéressés par la question ont repris la cause des anciens combattants de Dieppe. Conscients du fait que beaucoup d'entre eux n'ont pas été aussi décorés que leurs camarades, ces Canadiens trouvent difficile de comprendre qu'on ne reconnaisse pas davantage la participation des vétérans de Dieppe à cette bataille. Leur préoccupation est tout à fait légitime et compréhensible. En fait, les vétérans de Dieppe semblent bel et bien s'être fait rouler.

D'un autre côté, nous devons respecter le fait que durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada et les autres pays du Commonwealth se sont entendus sur un système unique de médailles militaires. Étant donné que la bataille de Dieppe était une opération militaire distincte qui n'entrait pas dans le cadre d'une campagne en particulier, on n'a pas reconnu les efforts des vétérans qui y ont participé en leur décernant une médaille particulière. C'est ce qui explique cette situation regrettable. En outre, les vétérans de Dieppe pouvaient recevoir des décorations à titre personnel pour leurs actes de bravoure. En fait, deux d'entre eux, Cecil Merritt et John Weir Foote, ont obtenu la Croix de Victoria pour leurs actes ce jour–là.

C'est pourquoi je suis disposé à appuyer la motion amendée dans laquelle il est question d'une «décoration distinctive» au lieu d'une «médaille distinctive».

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux signaler à la Chambre que j'appuie l'amendement. Comme c'est souvent le cas, ce n'est pas exactement ce que nous aurions voulu, mais je constate que les députés d'en face veulent faire progresser les choses et permettre que cette motion franchisse toutes les étapes, offrant le genre de tremplin dont je parlais tout à l'heure.

Monsieur le Président, je désire que vous demandiez à la Chambre si elle consent à l'unanimité à adopter cet amendement, pour qu'on puisse mettre la motion principale aux voix et l'adopter telle que modifiée.

Le vice–président: La présidence a l'impression que la Chambre consent à l'unanimité à adopter l'amendement, puis la motion telle que modifiée.

Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que la motion principale modifiée soit transformée en motion pouvant faire l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: La motion modifiée est–elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[*Traduction*]

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 mars, de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, alors que nous reprenons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C–17, je suis heureux d'unir ma voix à celle de mes collègues ministériels et d'appuyer cette mesure législative très importante.

Une fois adopté, ce projet de loi permettra la mise en oeuvre d'un aspect fondamental du plan budgétaire de février, soit un plan d'action dans trois domaines importants, qui sera réalisé au nom de tous les Canadiens de toutes les régions du Canada en vue de stimuler la création d'emplois et la croissance économique.

Cet objectif est l'une des raisons qui sous–tendent la modification des critères d'admissibilité à l'assurance–chômage prévue dans le projet de loi C–17. Les économies engendrées par cette mesure nous permettraient de réduire les charges sociales que les entreprises, surtout les petites, présentent comme leur principale raison de ne pas embaucher de nouveau personnel.

Ce plan vise à réduire le déficit et à jeter les bases d'un budget équilibré, parce que nous devons cesser d'hypothéquer l'avenir de nos enfants et de hausser les impôts indéfiniment. Ce projet de loi est un élément critique pour nous permettre d'atteindre cet objectif. Il restreint l'augmentation des salaires des parlementaires et des fonctionnaires et réduit les subventions aux entreprises en matière de transport et d'énergie.

Permettez–moi d'insister sur le fait que ces mesures fiscales ne risquent pas d'entraver les efforts pour renforcer l'économie et créer de nouvelles possibilités. Ce n'est pas en perdant son emploi qu'on parvient à rembourser ses dettes, ce qui est vrai pour les individus et pour l'ensemble des Canadiens, en tant que nation.

Il s'agit aussi d'un plan budgétaire qui vise la réforme de la sécurité sociale afin que nous puissions améliorer les possibilités économiques tout en nous assurant que nous pouvons toujours nous permettre de payer le coût de notre filet de sécurité sociale. À cet égard aussi le projet de loi C–17 joue un rôle vital.

Il le fait non seulement en modifiant l'assurance–chômage, mais aussi en donnant aux provinces deux années de certitude quant aux transferts fédéraux en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Ceci contribuera à assurer la stabilité de la conjoncture favorable et de l'environnement de coopération qui permettront aux deux paliers de gouvernement d'oeuvrer ensemble à cette tâche de première importance.

Élément plus important encore, les cyniques et les critiques ont absolument tort de présumer que l'engagement de ce gouver-

nement à l'égard de la réduction du déficit n'était qu'un outil politique. L'objectif de notre gouvernement est de restaurer la crédibilité économique fédérale et non de perpétuer son effritement. Je n'exagère pas en disant que, dans le budget de février, nous avons mis en oeuvre des mesures sans précédent afin de réaliser nos objectifs financiers; c'est un fait fondamental.

Les mesures contenues dans le budget permettront des économies brutes de 3,7 milliards de dollars durant le présent exercice financier et ces économies grimperont graduellement jusqu'à 13,6 milliards de dollars en 1996–1997. Les économies brutes totales prévues pour la période de trois ans visée par les prévisions budgétaires s'élèvent à 28,6 milliards de dollars.

Afin de favoriser la croissance et la création d'emplois, nous avons aussi pris des moyens ciblés principalement sur l'amélioration de nos capacités et de notre confiance économiques dans le contexte de l'économie mondiale en pleine évolution. Nous avons procédé ainsi parce que le retour de la croissance constitue un élément essentiel de la stratégie de réduction du déficit.

Malgré les investissements comme le programme d'infrastructure et l'appui à la recherche et au développement, les économies nettes s'élèvent à 20,4 milliards de dollars sur trois ans. Ces mesures produiront des compressions de dépenses égales à 5 $ pour chaque dollar de recettes, soit les compressions les plus importantes de tous les budgets des 10 dernières années.

Toutefois, ces mesures ne mettent pas un terme à l'action entreprise, elles constituent simplement une base. Permettez–moi de répéter ce que le ministre des Finances a déclaré à plusieurs reprises et notamment lors d'une réunion avec d'importants investisseurs européens aujourd'hui. Le message de notre gouvernement est clair. Son but ultime est d'éliminer le déficit.

L'objectif d'un déficit égal à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997 est exactement ce que nous avons toujours dit que c'était, soit un objectif provisoire qui n'a pas été atteint depuis 10 ans et que nous atteindrons grâce aux compressions de dépenses mises en oeuvre par le truchement du budget de cette année et non d'un budget subséquent.

Les résultats d'un examen général des programmes lancé en février, qui devrait nous fournir d'autres possibilités d'économies, seront inclus dans le budget de 1995. Le but de ce budget et des suivants sera de nous faire dépasser notre objectif provisoire et de nous faire avancer vers l'équilibre total des états financiers de cette nation.

Certains affirment que notre action à l'égard du déficit est trop timide, trop lente. Nous sommes d'avis, et de nombreux Canadiens le comprennent, que toute action plus radicale pourrait mettre en péril le rétablissement de la santé économique au Canada. Cela finirait par annuler tout effort soutenu en vue de redresser notre situation financière.

• (1205)

Par ailleurs, nous croyons que restaurer la crédibilité du budget implique que l'on ne s'en tienne pas uniquement aux chiffres. Notre budget met fin à de nombreuses pratiques courantes jusque–là. Nous avons exposé en détail le coût de tous les programmes, sans rien cacher.

Nous avons entrepris de constituer des réserves importantes qui nous permettront de faire face aux imprévus, sans pour autant perdre de vue nos objectifs financiers. Qui plus est, nous avons abandonné le penchant de nos prédécesseurs pour les prévisions économiques politiquement correctes et par trop optimistes. Comme nous avons tous pu le constater, les gouvernements ont pour habitude de fixer des objectifs en fonction de projections trop roses afin de se donner meilleure figure, pour aboutir en fin de compte à des échecs.

Nous croyons qu'il est plus important d'atteindre les objectifs fixés que de prendre ses désirs pour des réalités et être déçus. Il est d'une importance cruciale de rétablir la crédibilité des projections économiques du gouvernement. C'est pourquoi nous avons choisi pour l'établissement de notre budget, des hypothèses prudentes formulées à partir des prévisions les plus pessimistes du secteur privé. En optant pour cette voie, notre gouvernement a fait preuve de responsabilité.

Récemment, au Canada comme à l'étranger, une certaine volatilité s'est emparée des taux d'intérêt, ce qui prouve le bien–fondé de la prudence des hypothèses sur lesquelles nous avons basé notre budget ainsi que des réserves pour éventualités que nous y avons incluses. Nous nous sommes donné une marge de manoeuvre importante. Les fluctuations des taux d'intérêt ne nous feront pas perdre le cap. Nous sommes convaincus que nous atteindrons nos objectifs.

Je suis très heureux de voir que ce sentiment est partagé par quelqu'un de la trempe d'Ed Neufeld, vice–président administratif chargé des affaires économiques à la Banque Royale. J'ai appris qu'il avait dit, la semaine dernière, à l'occasion de la réunion d'information que la Banque Royale tient chaque année au printemps, que le gouvernement canadien était jusqu'à présent sur la bonne voie et devrait atteindre ses objectifs en ce qui concerne la réduction du déficit.

À cette même réunion, la Banque Royale a déclaré que l'économie canadienne croîtrait de 3,5 p. 100 cette année et de 4,3 p. 100 en 1995. Fait intéressant, ces prévisions pour 1994 coïncident exactement avec les rapports préliminaires du FMI concernant la croissance économique prévue cette année au Canada.

Ces prévisions sont supérieures aux projections prudentes sur lesquelles est basé notre budget de 1994. Elles prouvent que nous avons fait une évaluation objective des éléments fondamentaux de notre économie et de son potentiel de croissance, potentiel que le budget et d'autres mesures fédérales sont venus renforcer.

À l'heure actuelle, le Canada a l'un des taux d'inflation les plus bas au monde. Cette situation ne changera pas. En décembre dernier, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances ont annoncé que les objectifs concernant l'inflation qui sous–tendent notre politique monétaire et qui comptent parmi les plus exigeants dans le monde seraient maintenus jusqu'en 1998.

Bien sûr, un autre but fondamental que nous poursuivons vise à rétablir la responsabilité financière à l'égard des deniers publics, et c'est un objectif important de ce projet de loi C–17. Je souligne que nous travaillons de concert avec les provinces pour améliorer la situation relative à la dette canadienne, car il s'agit vraiment d'un problème national. Il y a réellement lieu pour les Canadiens de croire que le défi peut être relevé et qu'il le sera. Il

est évident que, d'un bout à l'autre du pays, les gouvernements s'appliquent sérieusement à une discipline financière.

Il faut se rappeler que les mesures fiscales ne représentent qu'une partie de la solution pour parvenir à des budgets équilibrés à long terme. On doit également compter sur la croissance de l'économie pour renverser la tendance à grossir la dette. Là encore, la confiance est totalement justifiée. On remarque une croissance économique plus ferme. Au cours du dernier trimestre de l'an dernier, cette croissance était de 3,8 p. 100 et se fondait sur un rendement solide au chapitre des exportations et des investissements.

Selon diverses études, en 1994, les investissements dans les secteurs public et privé augmenteront d'un taux impressionnant de 4,2 p. 100 par rapport à 1993. Des profits élevés et une meilleure compétitivité expliquent le raffermissement de la croissance économique et ils sont aussi des signes prometteurs.

Les coûts unitaires de la main–d'oeuvre sont à la baisse et la productivité, à la hausse. En fait, en ce qui concerne les coûts unitaires de la main–d'oeuvre, l'écart qui s'était creusé entre le Canada et les États–Unis s'est pratiquement refermé. La croissance de nos exportations en est un résultat.

• (1210)

Ces faits traduisent une économie concurrentielle et permettent de croire que nous sommes dans la bonne direction; c'est d'ailleurs ce que confirment les données sur la main–d'oeuvre en mars qui ont été publiées vendredi dernier. Le taux de chômage a diminué de un demi pour cent, la plus forte baisse en dix ans, ou depuis juin 1984, et 114 000 emplois ont été créés depuis deux mois, soit la plus forte hausse en deux mois en presque cinq ans. Je me réjouis de ces nouvelles, comme tous les Canadiens, je crois.

Bien sûr, il reste toujours des obstacles et des incertitudes. Il peut toujours survenir des événements qui sapent la confiance de la population. Une bonne nouvelle n'est jamais une excuse pour s'endormir sur ses lauriers. Voilà pourquoi nous allons aller de l'avant avec notre restructuration de l'appareil et des programmes gouvernementaux. Ces initiatives favorisent une économie canadienne plus forte et plus souple.

La mesure que nous avons prise relativement à l'assurance–chômage est un excellent exemple. Nous avons réduit les dépenses liées à l'assurance–chômage, ce qui se traduira par des économies. Toutefois, cette mesure nous permettra aussi de réduire les charges sociales qui ont entraîné des pertes d'emplois partout au pays.

Quiconque jette un coup d'oeil du côté de l'Europe est à même de constater les coûts qu'engendrent des politiques rigides de marché du travail. Le Canada est venu bien près d'adopter de semblables mesures. Nous nous orientons maintenant vers un système plus souple.

En effet, la restructuration du régime d'assurance–chômage, qui insiste davantage sur les activités de formation permettant aux chômeurs de réintégrer le marché du travail tout en décourageant la dépendance traditionnelle à l'égard du système, rendra le marché canadien beaucoup plus souple et efficace qu'il ne l'est actuellement. En bout de ligne, cela se traduira par une meilleure capacité à stimuler la croissance et en particulier l'emploi.

J'ai fait état des secteurs où notre gouvernement s'est engagé à effectuer des changements en profondeur, notamment la réduction du déficit, le soutien à la création d'emplois, la réforme des programmes sociaux, de même que le processus d'établissement du budget.

En terminant, j'aimerais mentionner un autre secteur de changement. Dans le cadre de nos efforts, nous adoptons une nouvelle approche relativement à l'activité gouvernementale comme telle. Cette approche est fondée sur l'ouverture, la consultation et la communication. C'est pourquoi nous avons dit que le budget de 1994 constituait le premier volet d'un processus à deux étapes. Avec ce budget, le gouvernement a pris des mesures immédiates pour atteindre des buts importants et urgents, mais il a aussi jeté les bases d'un examen de la politique, y compris la tenue d'un débat public, qui débouchera sur la prise d'autres mesures en temps utile.

Cette façon d'agir du gouvernement n'a pas pour but de reporter la prise de mesures ou de fuir ses responsabilités ou ses obligations. Elle tient plutôt compte d'une réalité fondamentale au Canada qui influe directement sur les relations économiques. Ce qui importe le plus au gouvernement, c'est le fait que des changements dramatiques peuvent résulter en des échecs désastreux s'il n'y a pas de consensus raisonnable et si la population n'a pas le sentiment d'avoir pleinement participé au processus. Nous voulons éviter ce genre d'échec, car les Canadiens méritent leur part de succès.

Le plus récent budget a été élaboré dans le cadre du processus le plus ouvert de toute l'histoire politique du Canada. On a tenu des réunions partout au pays et les Canadiens ont eu l'occasion d'écrire au ministre, de participer aux rencontres et d'exprimer leur point de vue.

La politique de transparence se poursuivra. Nous avons créé, en vue de l'élaboration du budget, un processus transparent qui a permis à des habitants de différentes villes d'établir les paramètres devant favoriser l'essor économique, l'aide aux chômeurs et la création d'emplois tout en commençant à s'attaquer au déficit, qui est devenu un véritable fardeau pour tous les Canadiens.

Nous poursuivrons ce processus à la Chambre des communes, par l'entremise du Comité des finances qui entreprendra cet automne ses délibérations sur le processus budgétaire de 1995, qui devrait être encore plus ouvert, visible et transparent afin que les contribuables canadiens puissent comprendre ce processus, dans le cadre duquel des milliards de leurs dollars sont dépensés, et y participer.

Le projet de loi C–17 nous aidera à obtenir le succès, en nous permettant entre autres d'obtenir des résultats clairs, c'est–à–dire de redresser notre situation financière et de redonner confiance aux entreprises et aux investisseurs.

Voilà pourquoi je n'hésite pas à encourager tous les députés ici présents à adopter cette mesure législative, afin que nous puissions continuer d'aller de l'avant avec vigueur et optimisme.

• (1215)

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue et j'ai l'impression qu'ils représentent les vues du Parti libéral. Il se contente, dans ce Budget, des tentatives qui ont déjà été avancées par le gouvernement fédéral, et je trouve son discours extrême-

ment dangereux. Même s'il est éloquent, il tente peut–être d'endormir les gens. Vous savez qu'il y a, en ce moment, une crise au Canada. Je me suis aperçu de la misère dans mon comté il y a deux semaines. Il ne faut pas gratter très, très loin pour voir que la misère est répandue; le chômage est très grave et les gens s'inquiètent de la confiance qu'ils accordent au gouvernement actuel parce que, dans le dernier Budget, il est sûr que le gouvernement fédéral n'a pas fait grand–chose. On a présenté des mesures qui sont tièdes, qui manquent de conviction, qui manquent de direction.

Par exemple, pour réduire le déficit, le député semble se contenter de la réduction du déficit qui a été annoncée et du fait qu'on va peut–être atteindre ce but, mais il me semble que plusieurs autres mesures auraient quand même pu être présentées pour réduire ce déficit extrêmement inquiétant, qui a même fait trembler les bourses et qui a eu des effets néfastes sur le dollar.

Nous, du Bloc, avons proposé plusieurs mesures pour aider à réduire le déficit, dont celle de dégraisser le gouvernement fédéral. Il n'y a presque pas de mesures dans le Budget pour réduire le gaspillage au gouvernement fédéral.

Est–ce que l'honorable député serait d'accord pour aider à réduire le déficit au Canada? Est–ce qu'il serait d'accord qu'une commission parlementaire examine les dépenses et le gaspillage dans l'appareil gouvernemental?

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. La pauvreté dans notre pays est une question très importante pour moi parce que mon comté est l'un des plus pauvres de notre pays. De plus, dans le Budget, nous avons essayé de couvrir ces questions de pauvreté et de déficit. Nous renverrons ces questions au Comité des finances afin qu'on en discute en détail.

[*Traduction*]

Qu'il s'agisse de Montréal ou de Winnipeg, le problème de la pauvreté inquiète tous les Canadiens et notre gouvernement ne prend nullement à la légère les contraintes qui s'imposent à lui en cette matière.

En tant qu'ancien porte–parole de notre parti en ce qui a trait à la politique sociale, je sais que nous avons beaucoup blâmé le gouvernement précédent de ne pas s'attaquer au problème de la pauvreté. C'est pourquoi nous avons stabilisé les paiments de péréquation et, dans ce projet de loi, nous stabilisons le Régime d'assistance publique du Canada. Nous avons décidé de ne pas nous en prendre aux pauvres et d'appuyer plutôt des mesures aptes à leur venir en aide.

Le ministre du Développement des ressources humaines s'occupe très activement de ces questions. En fait, il a participé ce matin même à une réunion concernant la sécurité du revenu et la réforme de l'assurance–chômage, afin de s'assurer que ces mesures ne se soldent pas par une attaque contre les Canadiens qui sont dans le besoin.

Le président du Conseil du Trésor s'occupe de mettre fin au gaspillage au sein des divers programmes non pas une fois par année, mais toutes les semaines, si je puis dire.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les remarques de mon collègue de Winnipeg–Nord–Centre concernant le projet de loi à l'étude.

J'ai une question à lui poser au sujet de la Gendarmerie royale du Canada et des problèmes que connaissent les nouveaux agents lorsqu'ils quittent Regina après leur formation. Durant leurs trois premières années de service, on leur verse normalement des augmentations d'échelon de rémunération aux six mois jusqu'à ce qu'ils atteignent un niveau de revenu raisonnable. Cette mesure législative gèle non seulement le niveau de rémunération, mais aussi les augmentations d'échelon.

• (1220)

Ainsi, nous avons donc de jeunes agents qui, une fois leur formation terminée, pourraient être envoyés dans des villes comme Toronto, Montréal et Vancouver, mais leur salaire ne leur permet tout simplement pas de vivre convenablement dans ces grands centres. C'est absolument impossible. Ce sont les agents les plus brillants, les plus jeunes, les plus intéressés et les plus motivés qui veulent servir leur pays à un moment où le besoin n'a jamais été aussi aigu—et je crois que nous serons tous d'accord sur ce point—mais ils ne peuvent tout simplement pas travailler dans certaines de ces régions urbaines à cause du gel des salaires.

Le député sait certainement que, lorsque le gouvernement a modifié le programme d'assurance–chômage, ce à quoi il a fait allusion dans ses remarques, il a reconnu que les Canadiens à faible revenu, particulièrement ceux qui ont des enfants, devaient être traités de façon spéciale à cause des difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés. Pourquoi le gouvernement ne ferait–il pas la même chose pour ces nouveaux agents?

Je sais que le commissaire a plaidé la cause de ces jeunes agents auprès du gouvernement. Je me demande si mon collègue pourrait nous expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas encore annoncé de changements à cet égard.

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie le député de Kamloops pour sa question.

La prolongation du gel des salaires dans la fonction publique est évidemment une source de difficultés financières pour des dizaines de milliers de personnes qui travaillent pour nous. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux. Pour ce qui est des agents de la GRC, c'est un exemple de cas où le cheminement de carrière de certaines personnes doit être modifié à cause des limites qui leur sont imposées du point de vue de la rémunération.

À l'instar du député, je soulèverai la question auprès du président du Conseil du Trésor et du solliciteur général afin de m'assurer que, pendant la prolongation de deux ans du gel des salaires des fonctionnaires qui est prévue dans le projet de loi C–17 en vue de réaliser les économies que recherchent les Canadiens, les cas des personnes qui se retrouvent dans une situation difficile à cause de cette mesure seront portés à l'attention des ministres compétents.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, après avoir pris connaissance des dernières statistiques sur le chômage, et sachant que 28 000 personnes avaient renoncé à chercher un emploi, je voulais poser une brève question au secrétaire parlementaire, car la situation inquiète beaucoup la population du Manitoba, surtout dans le milieu agricole.

J'arrive de cette province et j'ai appris quelle était la situation du système de transport des céréales, notamment, qu'il était impossible de faire fonctionner les terminaux sept jours sur sept pour expédier les céréales plus rapidement. Serait–il possible pour le député d'examiner la situation et d'envisager la possibili-

té d'employer davantage de gens dans l'industrie du transport et de l'expédition pour aider l'économie de l'Ouest en permettant de conclure des accords de ventes de céréales à l'étranger et de respecter ces accords?

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie le député de ma province pour sa question.

Je ne pense pas que les chiffres sur le chômage rendus publics vendredi dernier soient un réconfort pour le gouvernement sauf dans la mesure où ils permettent de croire à une amélioration de la situation dans certaines régions.

Nous voulons voir plusieurs mois consécutifs d'amélioration. Personne ne peut tirer satisfaction d'un taux de chômage national aussi élevé. Le député du Manitoba, et le député derrière lui, de Winnipeg, savent très bien que la situation exigera beaucoup plus de mesures. Winnipeg et d'autres villes canadiennes ne sont pas les seules à être touchées, c'est toute l'industrie agricole qui est frappée.

Si le député a des suggestions à faire pour stimuler le commerce des céréales, qui est une activité très importante pour l'Ouest et pour des villes portuaires comme Thunder Bay, Montréal et Vancouver, il peut avoir l'assurance que ses suggestions seront étudiées et discutées avec le ministre de l'Agriculture.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, tandis que nous parlons des wagons à céréales, je ferai remarquer au député ministériel de même qu'à mon collègue réformiste du Manitoba que l'un des problèmes tient au fait que des wagons à céréales restent inutilisés partout au Canada. Beaucoup de ces wagons inutilisés se trouvent au Manitoba, notamment les anciens wagons à grains, de type wagon couvert.

S'ils sont inutilisés, ce n'est pas à cause des cheminots, du gouvernement ou de qui que ce soit. D'après ce que je crois comprendre, c'est parce que les syndicats du blé eux–mêmes ne veulent pas embaucher de travailleurs pour permettre aux élévateurs d'utiliser les anciens wagons couverts, car ils ont réduit les effectifs aux élévateurs.

Nous disposerions donc des wagons pour transporter des céréales si les responsables de l'embauche aux élévateurs rendaient possible l'utilisation de ces wagons. Ce n'est qu'une dimension du problème, mais c'est un fait qu'il faut faire connaître.

• (1225)

M. Walker: Monsieur le Président, le dossier des wagons à céréales, comme le sait le député de Winnipeg Transcona, est également lié à la voie ferrée de Churchill et à l'utilisation de ces wagons sur cette voie ferrée. Comme il le sait également, le député de Churchill a cherché très activement à promouvoir cet itinéraire, avec la collaboration du député de Saint–Boniface, dans la circonscription duquel se trouvent les gares de triage.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, mon collègue a fait un discours très intéressant, et j'espère que tout le monde le lira pour obtenir des précisions sur le merveilleux rôle qui a été joué à ce jour.

J'aimerais demander au ministre qu'il veille à ce que davantage de groupes de femmes, d'aînés et de représentants des communautés ethnoculturelles soient consultés lors des prochaines consultations qu'il entreprendra. Je sais que nous avons fait du bon travail, mais il semble que cela ne soit pas suffisant de leur point de vue. J'espère que des engagements seront pris quand nous parcourrons le pays d'un océan à l'autre, lors de la prochaine série de consultations.

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie la ministre de ses observations. Je viens d'ailleurs de rencontrer en son nom un groupe de femmes de Winnipeg, une coalition de femmes noires qui a porté ces questions à mon attention. Je prends bonne note de leurs préoccupations.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire un mot sur les observations du député qui vient de parler, soit le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Il a brossé un tableau très optimiste de l'avenir de l'économie du pays. Pour équilibrer quelque peu les choses, je voudrais faire valoir d'autres points de vue sur les tendances à court terme de l'activité économique.

Je soulignerai d'abord que, depuis une semaine, les marchés boursiers sont très volatiles. Le dollar est encore très instable et les taux d'intérêt ont monté depuis peu.

Quand les économistes font des observations à ce sujet, ils soulignent, le plus souvent, que cette instabilité est attribuable à deux facteurs. Le premier facteur, c'est le niveau élevé de la dette et du déficit ainsi que le manque de confiance en la capacité du gouvernement de maîtriser ces derniers. Le deuxième, c'est la situation au Québec et la possibilité de la séparation du Québec.

J'exhorte le gouvernement à tout mettre en oeuvre pour régler le problème de la dette et du déficit. Le ministre affirme certes qu'il veut y parvenir, mais force est de constater que son gouvernement n'a pas encore réussi à convaincre les marchés qu'il allait le faire. C'est pourquoi l'incertitude est si grande à l'heure actuelle. Les affaires et l'économie en général souffrent de ce manque de confiance.

Je parlerai de ce projet de loi en ce qui touche la demande de pouvoir d'emprunt pour la Société Radio–Canada. On justifie la demande en disant qu'en permettant à la SRC d'investir dans l'achat de systèmes et de matériel, on accroîtrait son efficacité future.

Cette demande soulève bien des questions. La première, et la plus importante, concerne son opportunité même. En ce moment, le gouvernement est sur le point d'amorcer une étude de la gestion et du financement de la SRC. La demande en cause est donc prématurée. En faisant pareille demande, on présume qu'à l'issue de son étude, le gouvernement décidera que la SRC gère bien ses fonds et qu'elle est un bon gestionnaire.

Je suis d'avis que les faits montrent que ce n'est pas le cas. Prenons, par exemple, le fait que la SRC a perdu plusieurs cadres supérieurs ces dernières semaines, ce qui réduit sûrement sa capacité de gestion.

Quant au deuxième argument suivant lequel la SRC dépenserait ses fonds, 1,1 milliard de dollars par année environ, d'une façon judicieuse, je me permets d'en douter.

• (1230)

Depuis quelques années, la SRC voit ses recettes diminuer. Cela tient à deux choses. Tout d'abord, au fait que les annonceurs ne croient pas que le réseau d'État puisse attirer des téléspectateurs, et, deuxièmement, à une programmation, qui laisse à désirer, de toute évidence.

Le commissaire du CRTC a récemment critiqué la SRC, signalant que sa part de l'auditoire était tombée à 13,3 p. 100 même si elle a un quasi–monopole sur les émissions canadiennes et reçoit chaque année des crédits de 1,1 milliard de dollars.

La première question qui se pose, devant ce projet de loi, c'est pourquoi le gouvernement le présente maintenant. Pourquoi légiférer alors qu'il doit y avoir un examen sur le financement?

Il se pourrait bien, selon moi, que nous constations que la gestion de la SRC est extrêmement faible, parce que l'équipe de gestion a subi une grave hémorragie, et que l'argent n'a pas été dépensé judicieusement par le passé. L'Institut Fraser a avancé récemment que la station moyenne de la SRC dépensait deux fois plus que ses concurrents du secteur privé pour l'administration et la programmation. Cela n'augure rien de bon si nous nous apprêtons à autoriser la SRC à emprunter.

La SRC accuse cette année un déficit de 40 millions de dollars à son budget de fonctionnement, avec des recettes de 1,4 milliard de dollars. C'est de la gestion médiocre et de l'irresponsabilité que d'autoriser une société endettée à s'endetter davantage.

Nous parlions à l'instant de nos graves problèmes de dette et de déficit. Et voici que nous proposons de laisser la SRC contracter des emprunts. Qui devra assumer la dette, si la SRC ne peut honorer ses obligations? Les contribuables canadiens, comme toujours. Nous allons devoir payer les dépenses de la SRC.

L'autre aspect qui me préoccupe vivement à cet égard, c'est de savoir qui rendra compte directement au Parlement de ce pouvoir d'emprunt. Il est vrai que le ministère des Finances devra approuver le montant avant que la SRC ne l'obtienne. Je ne suis pas convaincu car, la SRC étant une société d'État, elle n'est pas vraiment tributaire de ses bénéfices pour se discipliner et pour surveiller ses frais, et elle n'a pas à équilibrer ses recettes et ses dépenses comme une société privée doit le faire. Nous n'avons pas ce genre de disciplines de marché qui obligent la direction de la SRC à rendre compte de ces 25 millions de dollars.

Le document budgétaire laisse également entendre que ce radiodiffuseur public peut être autorisé à emprunter un montant supérieur à 25 millions de dollars avec l'approbation du Parlement. En effet, le plafond de 25 millions n'est qu'un leurre. Comment le gouvernement est–il arrivé à ce chiffre? Qu'est–ce qui empêchera qu'il n'atteigne 50 ou 100 millions de dollars? En attendant que cet examen de la gestion et du financement ne soit terminé, comment saurons–nous si la SRC est en mesure de gérer des niveaux d'endettement encore plus élevés? Comment saurons–nous qu'elle peut rembourser 50 ou 100 millions de dollars? Là encore, il faut se demander qui la tirera d'affaire si elle est incapable de rembourser ces 100 millions de dollars. Naturellement, la SRC viendra demander une subvention plus élevée auprès des contribuables canadiens.

Le bien–fondé de ce nouveau pouvoir d'emprunt est, paraît–il, de permettre à la société d'investir dans des systèmes et du matériel qui lui feront réaliser des économies à longue échéance. Ce qui se passe ici en réalité, c'est une poursuite du gaspillage et de l'inefficacité, puisque le nouveau gouvernement libéral a accordé à la SRC un sursis de 100 millions de dollars sur des compressions annoncées par le gouvernement conservateur précédent et un autre report de 150 millions de dollars sur cinq ans. En effet, dans une certaine mesure, le gouvernement renverse cette décision. Or, tant que cet examen n'aura pas eu lieu, il semble tout à fait prématuré d'agir ainsi.

• (1235)

Radio–Canada n'a pas prouvé qu'elle pouvait être financièrement responsable. Alors que les compagnies privées envoient une équipe de prises de vues pour faire un travail, nous pouvons être sûrs que Radio–Canada va en envoyer trois. C'est d'ailleurs la blague favorite de tous les postes de télévision privés. Combien d'argent, combien de journalistes, combien d'équipes de prises de vues, combien de techniciens de Radio–Canada faut–il pour une conférence de presse, là où les diffuseurs privés envoient une équipe?

Notre point de vue, c'est que cette société d'État prend le beurre et l'argent du beurre. Elle a un pied dans le secteur privé et l'autre dans le secteur public. Elle bénéficie des largesses de l'État, 1,1 milliard par année, mais elle fait concurrence au secteur privé. Grâce à son énorme subvention et maintenant à la possibilité d'emprunter jusqu'à 25 millions, elle pourra encore réduire les prix de la publicité sur les marchés où elle est en concurrence avec le privé.

Cela inquiète beaucoup les diffuseurs privés. Ils ont déjà soulevé la question et elle est loin d'être résolue. En cette période où beaucoup de postes privés ont des difficultés et accusent un déficit, il faut se demander non pas comment nous pouvons appuyer cette idée, mais s'il ne faudrait pas aider le privé en muselant un peu Radio–Canada.

Nous devrions peut–être envisager de rendre Radio–Canada un peu plus comme la télévision publique aux États–Unis, laquelle dépend beaucoup des contributions des téléspectateurs. De nombreux téléspectateurs canadiens envoient leurs contributions à PBS, aux États–Unis. Que je sache, et si ma mémoire est bonne, la majorité des fonds destinés aux chaînes frontalières proviennent de téléspectateurs canadiens, ce qui devrait déclencher l'alarme.

La question que nous devons nous poser à l'égard de la diminution du nombre de téléspectateurs qui regardent Radio–Canada, d'une part, et de la demande de fonds supplémentaires, d'autre part, c'est pourquoi la situation est–elle ce qu'elle est? Pourquoi même permettre qu'un pareil débat puisse avoir lieu, alors que tant de fonds vont au sud de la frontière? La Société Radio–Canada devrait–elle compter plus qu'elle ne le fait déjà sur l'appui des téléspectateurs?

Certains de ces fonds vont–ils servir à financer la demande tacite de Radio–Canada qui se propose de créer une nouvelle chaîne consacrée aux arts, aux festivals, une chaîne qui, encore une fois, fait en réalité concurrence au secteur privé? Le secteur privé a présenté une demande solidement étayée en vue de créer une chaîne consacrée aux arts et il semble que Radio–Canada veuille en faire autant pour justifier son existence.

Je me demande si les 25 millions de dollars destinés à Radio–Canada finiront d'une façon ou d'une autre par servir au lancement de cette chaîne. Cela ne fait pas partie du mandat de Radio–Canada qui a pourtant trouvé cette façon sournoise de faire pression pour qu'une telle chaîne relève de sa compétence. Le ministère a–t–il l'intention de faire passer une partie de ces 25 millions au financement de la nouvelle chaîne à caractère artistique qu'il est proposé de créer?

Quelles lignes directrices le gouvernement a–t–il établies en ce qui concerne l'exercice de ce pouvoir d'emprunt? Ce n'est pas clair. Le gouvernement a dit essentiellement qu'il décidera le moment venu du bien–fondé de la demande de fonds de Radio–Canada. Nous parlons ici d'un gouvernement qui exige des politiciens et de l'administration qu'ils fassent preuve de plus de responsabilité.

• (1240)

Avant d'approuver cela, il nous faut savoir quel genre de mesures seront mises en place pour être bien sûrs que cet argent ne soit pas gaspillé. Ce n'est pas parce qu'on le dit que cette dépense va être rentable. Il nous faut faire en sorte que ces fonds ne soient pas investis dans une chaîne consacrée aux festivals pour qu'elle aille ensuite faire concurrence à des radiodiffuseurs du secteur privé. Cette éventualité n'est pas clairement écartée.

Voilà le genre de questions auxquelles le gouvernement doit répondre avant que nous puissions accorder notre appui à l'octroi d'une autorisation d'emprunter à la SRC.

C'est vraiment ouvrir la boîte de Pandore. Nous nous demandons si cela n'amènera pas un plus grand nombre de sociétés d'État à réclamer une autorisation d'emprunter. C'est une perspective qui a de quoi faire peur.

Il arrive trop souvent que les diverses sociétés d'État se retrouvent sans concurrent du secteur privé et sans défi à relever. Très souvent, elles n'ont pas à s'inquiéter de ce que diront les actionnaires, si bien qu'elles peuvent dépenser impunément, sans compter. La situation est préoccupante: notre déficit s'élève actuellement à 45 ou 46 milliards de dollars et celui de l'exercice que nous venons d'entreprendre dépassera peut–être les 40 milliards de dollars.

Je dirai en terminant qu'il est on ne peut plus clair que toute tentative de redonner de la vitalité à la SRC, en adoptant des mesures qui sont généralement le lot des sociétés rivalisant entre elles dans le secteur privé, sapera l'intégrité de la SRC, en tant qu'organisme public de radiodiffusion.

Toute mesure spéciale visant à augmenter le capital de la SRC, que ce soit par l'octroi de prêts ou la perception de droits d'abonnement ou de permis, par exemple, serait un avantage déloyal si la SRC offrait un de ses services moins cher que ses concurrents du secteur privé en profitant du fait qu'elle est fortement financée par l'État.

Voilà pourquoi j'exhorte les députés à s'opposer à ce projet de loi.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député réformiste et je trouve qu'il a fait de la SRC une analyse très limitée.

Personnellement, je ne considère pas la SRC seulement comme une société de radiodiffusion, mais comme un instrument de liaison dans le pays tout entier. Quand nous parlons de la Société Radio–Canada, nous ne pensons pas seulement à la télévision, mais aussi à son service de nouvelles, l'un des mieux dirigés de toute l'industrie de la radiodiffusion en Amérique du Nord, de même qu'à la radio de cette société.

Il n'y a, à ma connaissance, aucun autre instrument qui puisse, comme cette société, rapprocher tous les Canadiens, que ce soit dans le domaine des arts ou dans celui des actualités en français et en anglais.

L'obligation qu'a la SRC de rendre des comptes est un point important, mais il y a aussi autre chose. Venant du secteur des affaires, je reconnais qu'il est très important que la Société Radio–Canada nous rende des comptes.

Cependant, je ne pense pas que nous inscrivions dans les actifs de la SRC la très grande contribution que cette société a faite à la formation de rédacteurs, de producteurs, de caméramans et de génies de la technologie dont les talents sont reconnus dans le monde entier, l'aide qu'elle a fournie au secteur privé et qui lui a permis de fonder ses propres stations privées de diffusion sans avoir à débourser un sou pour obtenir cette formation. Cela ne vaut pas seulement pour la télévision, mais aussi pour la technologie de la radio et le développement des talents et des services.

On n'a qu'à regarder ce que la SRC a fait pour le Nord. Tous reconnaîtront l'énorme contribution de la SRC dans le Nord. Quel diffuseur privé va même se rendre là–bas pour ramener cette partie de notre pays dans le courant principal?

• (1245)

J'appuie l'approche du Parti réformiste qui demande que des comptes soient rendus, mais j'espère que ce parti appuiera l'approche que nous préconisons, à savoir que l'on examine tous les actifs, toutes les forces et pas seulement une ou deux faiblesses en particulier. S'il intégrait, dans son analyse comptable, toutes les autres contributions que la SRC a faites, fait actuellement et fera, nous l'espérons, dans l'avenir, le Parti réformiste verrait que l'argent des contribuables est très bien utilisé et que nous en avons pour notre argent.

M. Solberg: Monsieur le Président, je trouve les suggestions de mon collègue très intéressantes. Je crois cependant qu'il y a au Canada un consensus quant à la nécessité d'effectuer une réforme à Radio–Canada.

Le député parlait de l'émission *Newsworld* au réseau CBC et de la rentabilité de cette émission. Je lui rappelle cependant qu'au cours de l'année qui a suivi la demande de permis, la direction de l'émission a dû hausser les frais d'abonnement parce que les recettes ne suffisaient pas. Or, cette décision allait à l'encontre de la promesse de la direction de ne pas hausser les frais d'abonnement. À mon avis, Radio–Canada n'a pas fait preuve d'une bien grande clairvoyance pour assurer la rentabilité de l'émission.

Je reconnais que le réseau d'État a grandement contribué à l'unité nationale jusqu'à maintenant, mais je rappelle aussi que de nombreux diffuseurs du secteur privé font la même chose. La programmation du réseau CTV contribue à unir le pays. Ce réseau offre une programmation variée et appréciée des Canadiens de toutes les régions, notamment les émissions d'information et d'affaires publiques qui ne sont pas les moindres.

Je rappelle que les propositions concernant des chaînes spécialisées, notamment la chaîne Bravo, rendraient la programmation canadienne et la programmation artistique canadienne accessibles à la grandeur du pays, et ce, à un coût beaucoup moins élevé pour les abonnés que ce que propose Radio–Canada. Il y a d'autres façons d'aborder la question, d'autres moyens d'unir le pays sans faire intervenir Radio–Canada, à moins que ce ne soit un réseau d'État modifié en profondeur.

Depuis 1987, nous assistons à un déclin de la programmation artistique et des émissions pour enfants à Radio–Canada. Par ailleurs, nous avons assisté à l'apparition de toutes sortes de feuilletons en après–midi et de comédies de situation en soirée, afin de reconquérir l'auditoire. Je trouve cela superflu, même ridicule quand on y réfléchit. Radio–Canada reçoit 1,1 milliard de dollars pour offrir une programmation à la population canadienne. De nombreuses chaînes diffusent des comédies de situation américaines, et je ne crois pas que ce soit le rôle de Radio–Canada de le faire. Elle doit au contraire les éviter. Radio–Canada doit changer.

Je crois que mon collègue se trompe s'il pense le contraire. Je ne dis pas qu'il faille supprimer le réseau d'État, mais il faut le changer. Les amis de Radio–Canada eux–mêmes le reconnaissent. Le temps est venu d'apporter des changements au réseau d'État, surtout de le rendre plus rentable. Nous devons, par ailleurs, tenir compte de l'existence de nouvelles forces au Canada qui nous permettront de nous unir, ce qui ne doit pas nécessairement se faire par l'intermédiaire d'un réseau d'État.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je trouve absolument abominable le discours du député du Parti réformiste qui attaque une de nos grandes institutions canadiennes, CBC/Radio–Canada. Parce qu'il est unilingue, il a constamment référé à CBC et non à Radio–Canada. Alors, j'imagine qu'il voulait «empaqueter» les deux. Je lui pose donc cette question–ci.

• (1250)

Est–ce que le député est d'accord qu'on doit avoir un Canada uni, un Canada uni d'un océan à l'autre, du nord au sud, de l'est à l'ouest? Qu'on doit avoir un Canada uni dans les deux langues officielles? Qu'on doit avoir un Canada qui est uni pour développer la culture canadienne, créer des emplois? Est–ce que pour lui Radio–Canada/CBC n'est qu'une question de bout de ligne, n'est qu'une question de bilan financier? Est–ce qu'il ne voit pas dans CBC/Radio–Canada un bilan humain qui représente la nation canadienne?

[*Traduction*]

M. Solberg: Monsieur le Président, je ne perçois pas le Canada tout d'abord comme un pays qui tire sa culture de ses institutions. Je ne pense pas que la culture canadienne soit une institution bureaucratique. Elle découle de l'imagination créatrice de gens créatifs.

Il importe peu de savoir si c'est la Société Radio–Canada, un radiodiffuseur privé, une galerie d'art privée ou je ne sais quoi qui permet à ce génie créateur de s'exprimer. Ce qui compte, c'est que ces gens puissent faire partager leur art. Si on peut y parvenir de façon plus efficace grâce au secteur privé ou par l'intermédiaire d'une Société Radio–Canada restructurée—et je rappelle à cet égard aux députés que leur propre gouvernement a demandé que l'on procède à l'examen de la société—eh bien soit.

Il est tout à fait ridicule de conserver une vieille institution bien ancrée du simple fait qu'elle existe depuis 50 ans et qu'elle n'a pas du tout changé au fil des ans. Elle ne reconnaît pas que le monde évolue et que nos artistes et les créateurs en tous genres ont besoin de toutes sortes de moyens pour transmettre leur message. Il ne devrait pas nécessairement passer en grande partie ou entièrement par l'État. C'est une très mauvaise idée. Le moment est venu d'examiner de nouvelles solutions. C'est probablement la façon la plus humaine de procéder en ce qui a trait à l'industrie culturelle au Canada.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, ce projet de loi est un élément très important d'un processus beaucoup plus vaste. Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils voulaient un gouvernement donnant la priorité à la création d'emplois. Le programme d'infrastructure comporte des mesures à cette fin, ainsi que le récent budget.

Le gouvernement a commencé à examiner des aspects fondamentaux de notre système de sécurité sociale. Nous sommes d'accord pour dire que le système qu'il nous faut devrait favoriser la participation et motiver les gens à apporter leur contribution à la société canadienne.

L'ensemble de mesures disparates qui constituent nos programmes ne répond plus aux besoins des Canadiens. Ce projet de loi montre bien que nous respectons l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens d'instaurer un nouveau système d'ici deux ans. Dans le cadre de cette réforme, les idées nouvelles fusent de partout dans le domaine social. Nous avons réservé des fonds pour permettre la recherche sur certains des projets proposés. Le budget alloue 800 millions de dollars aux initiatives stratégiques entreprises conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

C'est la même quête d'innovation qui a guidé la conception du programme que nous sommes en train d'établir afin d'aider les personnes touchées par les fermetures, dans le domaine des pêches de l'Atlantique. Le projet de loi prévoit l'injection de 1,7 milliard, en argent frais, sur les cinq prochaines années, pour favoriser le renouveau dans l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique et l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, de concert avec le secteur public et le secteur privé.

Nous discutons actuellement avec nos partenaires pour créer de nouveaux emplois grâce à des entreprises comme l'expansion de l'industrie écotouristique et de l'industrie aquicole, la mise au point de nouvelles sources d'énergie ou l'installation d'aménagements ruraux.

• (1255)

Les modifications que nous avons apportées à l'assurance–chômage sont un bon exemple des efforts réels que nous déployons pour trouver un équilibre et créer des emplois. Nous avons proposé d'apporter quatre types de modifications à la Loi sur l'assurance–chômage.

Tout d'abord, pour 1995, nous ramenons le taux de cotisation à trois dollars; en 1996, il sera inchangé ou encore diminué, ce qui, de l'avis des entrepreneurs, contribuera certainement à la création d'emplois. Ainsi, le taux de cotisation sera de 10 p. 100 inférieur à ce qu'il devrait être selon la Loi sur l'assurance–chômage, soit 3,30 $. Deuxièmement, nous allons renforcer les liens entre les antécédents de travail et les prestations d'assurance–chômage. Troisièmement, nous allons augmenter les prestations pour les prestataires à faible revenu ayant des personnes à charge. Quatrièmement, nous allons rendre le régime d'assurance–chômage plus équitable en modifiant et en clarifiant les règles régissant la cessation d'emploi volontaire ou pour inconduite.

Les petites entreprises nous ont dit que tout effort réel visant à encourager la création d'emplois devait tenir compte de l'incidence des charges sociales telles que l'assurance–chômage. En réduisant les cotisations, nous réduisons ce qu'il en coûte d'avoir des employés. Par exemple, la réduction et le gel des cotisations que nous avons annoncés permettront à une entreprise de 50 employés d'économiser 15 000 $ en 1995 et 1996.

Comment allons–nous améliorer la relation entre les antécédents de travail et les prestations d'assurance–chômage? Tout d'abord, en donnant plus de valeur à la stabilité en matière d'emploi. Deuxièmement, en faisant passer de 10 à 12 le nombre minimum requis de semaines de travail. Ces nouvelles règles reconnaissent le fait que personne ne profite vraiment d'un système dans lequel l'assurance–chômage est devenu une forme de revenu au lieu d'être seulement une solution de dépannage temporaire en cas de chômage inévitable.

Les autorités des provinces atlantiques nous ont dit que le système des 10–42 avait fait plus de tort que de bien à leur économie. Grâce à leur contribution, la réforme de notre sécurité sociale va aboutir à un système plus efficace.

Il n'y a pas que dans les provinces atlantiques que l'on considère comme un problème cette attitude selon laquelle on voit dans l'assurance–chômage une forme normale de revenu. Nous avons reçu des lettres de partout au Canada nous disant que l'assurance–chômage ne devrait être accordée qu'aux personnes se trouvant dans une situation difficile et ne devrait en aucun cas devenir un mode de vie. Il faut trouver un moyen de sortir de ce cercle vicieux.

Toutefois, j'en profite pour dire que les plus démunis ne seront pas laissés pour compte. Les prestataires à faible revenu et ayant des personnes à charge recevront une aide supplémentaire.

En cette période de transition entre les divers programmes actuels et un système plus cohérent, nous avons décidé de remettre en oeuvre un principe qui avait fait partie de l'assurance–chômage pendant 30 ans. Afin de venir en aide au 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, nous avons fixé à 60 p. 100 le taux de prestation pour les personnes à faible revenu ayant des personnes à leur charge. Pour les autres prestataires, le taux est de 55 p. 100. Les personnes dont les gains assurables sont faibles, soit au maximum 390 $ par semaine en 1994, et qui ont des personnes à charge, seront admissibles au taux de prestation de 60 p. 100.

Nous avons également pris des mesures pour réinsérer un élément d'équité qui avait été perdu au cours des modifications apportées aux dispositions sur les suspensions, les congés non payés et les démissions survenant juste avant une mise à pied connue.

Premièrement, si un travailleur est suspendu pendant plus d'une semaine, on considère qu'il a été congédié pour inconduite. Le temps travaillé avant la suspension ne compte donc pas, lorsque le travailleur demande des prestations d'assurance–chômage une fois que la période de suspension est terminée.

Deuxièmement, si un travailleur prend un congé non payé, on considère qu'il quitte volontairement son emploi. En conséquence, si le travailleur est mis à pied après son retour au travail, il se peut qu'il doive faire en sorte de redevenir admissible aux prestations d'assurance–chômage.

• (1300)

Troisièmement, si un travailleur démissionne une ou deux semaines avant que son emploi se termine de toute façon, on peut lui refuser toute prestation d'assurance–chômage. Ces mesures sont injustes.

Nous avons proposé qu'une période de suspension ne soit pas considérée comme une perte d'emploi pour inconduite. Nous demandons que les règles sur les congés non payés soient clarifiées pour éviter que les travailleurs qui reviennent au travail soient pénalisés.

Nous proposons de modifier la loi pour que les règles soient plus flexibles à l'endroit du travailleur qui démissionne alors que son emploi doit de toute façon se terminer.

Une autre inquiétude que soulève la Loi sur l'assurance–chômage, c'est qu'elle exerce sur le travailleur qui demande des prestations une pression excessive pour qu'il prouve la justification à quitter son emploi. Nous proposons que, lorsque les renseignements fournis par les deux parties, l'employeur et l'employé, sont d'égale valeur, la loi soit modifiée pour donner à celui qui demande des prestations le bénéfice du doute.

Dans l'ensemble, une fois en vigueur, ces modifications au programme d'assurance–chômage réduiront les dépenses qui s'y rapportent de 2,4 milliards de dollars. Cette économie est nécessaire pour annuler la perte de recettes provenant de la baisse de 3 $ des cotisations. Ces modifications marquent aussi le début du processus de réforme.

Ce projet de loi apporte la flexibilité nécessaire pour entreprendre des projets pilotes visant à améliorer l'efficacité administrative du programme d'assurance–chômage. Ce programme contient plusieurs dispositions mises au point au début des années 1970, mais qui n'atteignent plus leur objectif et ne font qu'alourdir le fardeau administratif des employeurs et des clients.

La complexité du système actuel a des répercussions sur les employeurs, les prestataires et le gouvernement au chapitre des coûts, de l'exactitude et de la qualité des services. Ces projets pilotes serviront à tester de nouvelles méthodes et à prouver qu'il est possible de réduire les coûts, d'accroître la précision et d'améliorer le service.

Les prestataires d'assurance–chômage seront touchés par ces changements qui sont énormes. Même à l'heure actuelle, les trois quarts des prestataires d'assurance–chômage retournent au travail avant d'avoir touché toutes les prestations auxquelles ils ont droit. J'aimerais avoir l'occasion de m'asseoir avec le ministre et les membres du gouvernement ainsi que les provinces pour déterminer, tous ensemble, les répercussions de la réforme de l'assurance–chômage sur les programmes provinciaux d'aide sociale.

Selon les premières estimations, le coût de ces programmes ne devrait pas tellement varier, mais nous proposons que des fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement se rencontrent pour revoir ces estimations.

Nous utiliserions également une partie des fonds versés aux initiatives stratégiques mixtes pour atténuer les répercussions que pourraient avoir les changements sur le régime d'assurance–chômage. Fidèle à son engagement, le gouvernement tient toujours à préserver un régime d'assurance–chômage protégeant les Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui cherchent du travail, un régime axé sur l'intégrité financière.

Aucun changement fondamental ne sera apporté au régime d'assurance–chômage dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale tant que les Canadiens n'auront pas eu la chance de songer à leurs priorités. Nos décisions ont pu inquiéter certains Canadiens, nous le reconnaissons, mais nous avons voulu agir de façon équilibrée lorsqu'il a fallu adopter des mesures provisoires. Les Canadiens savent que l'assurance–chômage doit évoluer au même rythme que le reste du régime de sécurité sociale. Cependant, l'assurance–chômage n'est qu'un aspect de ce régime.

Pour aider les deux niveaux de gouvernement à faire le point, nous avons pris, dans ce projet de loi, des mesures s'appliquant à d'autres éléments du système, comme le Régime d'assistance publique du Canada et le financement des programmes établis. Le plafonnement du FPE au titre de l'enseignement postsecondaire est une composante importante de la structure intergouvernementale de la politique sociale. Le projet de loi stabilise le processus de planification des provinces et des territoires pendant que nous élaborons le nouveau système. Les transferts versés dans le cadre du RAPC augmenteront d'environ 5,4 p. 100 en 1994–1995 et resteront à ce niveau jusqu'à ce qu'un nouveau système soit implanté.

• (1305)

Les initiatives stratégiques mixtes dont j'ai parlé tout à l'heure vont permettre de libérer des fonds additionnels pour aider les provinces et les territoires à explorer des démarches et des idées nouvelles en matière de sécurité sociale.

Les accords sur le financement des programmes établis sont au coeur de l'aide fédérale qui permet aux jeunes Canadiens de bénéficier chaque année d'un peu plus de six milliards de dollars au titre de l'enseignement postsecondaire. Le budget prévoit une croissance modérée de nos paiements de transfert à l'égard de ce programme.

Le financement de l'enseignement postsecondaire ne constitue qu'un aspect de l'appui que nous accordons aux jeunes. Nous allons explorer de nouvelles démarches en matière d'apprentissage, des façons nouvelles d'aider les jeunes à passer de l'école au milieu du travail. Nous lançons le programme Service jeunesse Canada et, d'ici à l'automne, les participants seront appelés à contribuer à la vie de leurs collectivités et à la protection de l'environnement.

La responsabilité mutuelle est à la base de nos discussions en matière de réforme de la sécurité sociale. Le gouvernement va investir dans la population, mais les Canadiens doivent aussi contribuer à l'édification de leur société.

Je terminerai en disant que notre gouvernement est déterminé à favoriser la création d'emplois et à redonner espoir aux Canadiens. C'était notre objectif premier au cours de la campagne électorale et ce l'est toujours. Avec ce projet de loi, nous passons à l'action. Nous supprimons les cotisations sociales afin de créer un climat propice à la création d'emplois. Nous établissons en même temps un programme d'action stable pour les années de changement qui viennent.

Nous allons en effet mettre au point au cours de ces années un système qui aidera les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin, à obtenir un emploi et à retrouver leur dignité, comme ils en ont si clairement exprimé le désir.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire. Je sais que le chômage est un grave problème.

Je n'aime pas devoir ramener constamment l'agriculture sur le tapis, mais étant du Manitoba, c'est un domaine qui me tient beaucoup à coeur. Je me demande si le gouvernement libéral tient compte du fait qu'il y a environ 240 000 agriculteurs dans l'ouest du Canada et que, selon les derniers chiffres de Statistique Canada, ils gagnent en moyenne 16 000 $ par année avant leurs amortissements? Les chiffres de Statistique Canada révèlent aussi que ces agriculteurs tirent des revenus de 32 000 $ par année d'emplois non agricoles. C'est dire que si nous pouvions rendre l'agriculture à nouveau rentable, il y aurait 240 000 emplois de disponibles pour d'autres personnes.

Nous avons oublié que l'agriculture demeure l'industrie de base dans l'ouest du Canada et que nous devons rendre cette industrie rentable pour créer des emplois connexes.

Puisque l'agriculture crée 500 000 emplois uniquement dans les secteurs de la transformation et de la vente, il est très important que nous trouvions le moyen de restaurer sa rentabilité.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous donne son point de vue sur la question.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Le gouvernement actuel se soucie de l'agriculture et est conscient des avantages que nous pouvons tirer de la production et de la vente de produits agricoles. Il tient beaucoup à améliorer le sort des Canadiens, qu'ils soient touchés par la situation de l'agriculture ou par la détérioration du secteur manufacturier en Ontario.

Le 25 octobre, la population nous a donné le mandat de changer les choses. Les gens en ont assez de travailler toujours plus pour moins d'argent. Nos jeunes en ont assez et l'avenir ne leur laisse aucun espoir. Cela est vrai, qu'ils vivent à la ferme ou en ville. On constate que l'impression que les conditions ne sont plus les mêmes qu'avant pour être un membre à part entière de notre société est très répandue au sein de la population. Fondamentalement, ce que les gens demandent, ce sont des possibilités, un moyen de participer à nouveau pleinement à la vie de la nation.

• (1310)

Dans le dernier budget et dans le discours du Trône, nous avons lancé un processus nous permettant, en collaboration avec la population, de donner une nouvelle vision à la nation. C'est pourquoi nous avons amorcé une réforme très coûteuse des programmes sociaux canadiens.

Beaucoup de gouvernements avant nous ont évité de s'attaquer à la question. Ils avaient peur d'être mal interprétés, ils avaient peur de la terminologie. Ils n'osaient pas dire à la population que les programmes en place ne fonctionnaient plus et qu'il fallait étudier le moyen d'améliorer le système de sécurité sociale.

Nous avons relevé ce défi. Nous avons reconnu que l'assurance–chômage telle qu'elle existe aujourd'hui ne reflète tout simplement pas la réalité. Nous avons dit aux jeunes qui voulaient qu'on leur facilite la transition entre l'école et le travail que nous leur donnerions des programmes d'apprentissage et un autre programme qui s'appelle le Service jeunesse.

Nous avons dit aux petites entreprises que nous les comprenons lorsqu'elles se plaignent de la lourdeur du fardeau qui leur est imposé. Nous avons donc réduit les charges sociales et les cotisations à l'assurance–chômage.

Nous prenons de nombreuses mesures en vue de réduire les écarts qui se sont creusés durant dix années de gouvernement conservateur, période durant laquelle nous avons vu la polarisation des classes, durant laquelle nous avons vu les Canadiens perdre espoir dans notre pays. C'est là notre plus grand défi.

Les gens qui travaillent dans le secteur agricole au Canada sont évidemment un élément très important de cette nouvelle vision sur laquelle sont fondés toutes nos paroles et tous nos actes depuis les élections du 25 octobre. Nous reconnaissons et apprécions le dévouement et la détermination dont ils font preuve en contribuant à donner une société meilleure à tous les Canadiens. Nous avons certes des défis de taille à relever.

Les mesures que nous avons prises dans ce budget nous mettent sur la bonne voie, mais elles ne sont que provisoires. Il y a beaucoup de travail à faire dans notre pays. Nous avons vu à quel point il est nécessaire de moderniser et de restructurer notre économie. Nous devons donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour devenir productifs, pour nous aider à réaliser notre vision nationale, à rétablir certaines des valeurs qui ont fait du Canada un grand pays.

Comme vous, j'en ai assez d'aller dans des villes où les gens font la queue devant les banques d'alimentation, où nous avons le problème des enfants à la clé, où les jeunes étudiants ne voient pas l'avenir avec optimisme.

Notre mission consiste à revitaliser nos localités, à revitaliser notre pays. Ensemble, je crois que nous pouvons donner à tous les Canadiens une meilleure qualité de vie.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député qui a fait un exposé très sérieux.

On pourrait poser bien des questions, mais je vais profiter du fait qu'il représente une circonscription torontoise et connaît le coût de la vie élevé auquel font face les habitants de nos grands centres urbains.

Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, le président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure a signalé la contribution extraordinaire que la Gendarmerie royale du Canada apporte à notre pays de même que sa réputation internationale.

• (1315)

Le blocage de la rémunération imposé aux membres de la GRC de même qu'aux autres salariés de la fonction publique, et le fait qu'aucune augmentation salariale n'est permise pour une durée de deux ans imposent une pression énorme aux nouveaux agents sortant des établissements de formation de Regina pour aller assumer des postes de responsabilité un peu partout dans le pays.

Ils ont un salaire mensuel net d'environ 1 800 $. À Kamloops, une ville beaucoup plus petite que Toronto, des agents sont venus me montrer un état de leurs dépenses mensuelles. Même en vivant de façon vraiment modeste, ils ne peuvent joindre les deux bouts avec 1 800 $ par mois. Et cela à Kamloops. J'imagine que le problème doit être beaucoup plus grave dans une ville comme Toronto.

Mon collègue pourrait–il transmettre ce genre de préoccupation au président du Conseil du Trésor et lui faire comprendre que lorsqu'on décrète un blocage général de la rémunération dans la fonction publique, cela n'a peut–être pas une très grande incidence sur le fonctionnaire gagnant 120 000 $ par an, mais cela a une très sérieuse incidence sur un employé au salaire net de 1 800 $ par mois qui espère élever une famille avec ce revenu.

J'aimerais bien que mon collègue me réponde à ce sujet. Fera–t–il part au président du Conseil du Trésor du problème auquel font face ces nouveaux agents de la GRC en particulier qui ne pourront bénéficier d'aucune augmentation de salaire alors qu'ils pourraient normalement espérer en avoir six. . .

Le vice–président: À l'ordre. Le temps réservé aux questions est vraiment écoulé. J'invite le député à répondre très brièvement.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je serai extrêmement bref. Je puis assurer au député que je transmettrai ses préoccupations au président du Conseil du Trésor.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, l'occasion nous est donnée aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C–17. Ce projet de loi omnibus, rappelons–le, englobe dans ces cinq parties des changements majeurs apportés à l'assurance–chômage.

Le ministre nous présente un projet de loi traitant, et je le souligne, de la rémunération dans le secteur public, le Régime d'assistance publique du Canada, les transferts d'impôts sur le revenu des entreprises d'utilité publique, diverses subventions au transport, droit d'emprunt de Radio–Canada et finalement, dans ce tout, des modifications au Régime d'assurance–chômage. Beau fourre–tout encore une fois. Plus ça change, plus c'est pareil.

On insère des changements radicaux à l'intérieur d'un projet de loi sans aucune orientation précise et on nous dit d'accepter le tout tel quel. Je rappelerai aux libéraux, s'ils ne s'en souviennent déjà plus, qu'ils ont été élus avec un objectif clair: supposément créer de l'emploi. Mais rien, encore une fois, rien je le répète, n'a été fait pour atteindre cet objectif.

On parle d'un programme fourre–tout d'infrastructures créant à peine 40 000 emplois temporaires et ce, à un coût astronomique. Je vous rappelle les chiffres cités par les libéraux eux–mêmes, 40 000 nouveaux emplois, c'est bien beau. Eh bien, s'ils arrivent à atteindre 100 p. 100 de leur objectif, ils n'auront même pas touché à 10 p. 100 des jeunes chômeurs du pays. Selon Statistique Canada, en février 1994, au Canada, 428 000 jeunes de 15 à 24 ans étaient bénéficiaires de l'assurance–chômage; et les libéraux se flattent de pouvoir potentiellement créer 40 000 emplois temporaires et ce dans quelques années.

Ce gouvernement fait vraiment preuve d'un manque de respect face à la population. Si les libéraux n'arrivent pas à intervenir de façon significative, ne serait–ce que dans la catégorie des 15 à 24 ans, nous sommes en mesure de nous interroger sur le moment où, les gens voyant circuler des camions de construction, comme le disait le premier ministre, reprendront confiance dans l'économie, reprendront confiance dans le gouvernement et reprendront confiance en général. Donc, comme le propose ma consoeur de Mercier, nous devrions modifier le projet de loi C–17 afin qu'il contienne des mesures spécifiques pour réduire le chômage chez les jeunes.

Comment le ministre peut–il en plus nous amener un tel projet de loi modifiant considérablement le Régime d'assurance–chômage alors qu'au même moment, il lance une consultation pancanadienne concernant le fonctionnement du Régime d'assurance–chômage? Bizarre! Nous pouvons donc nous interroger sur cette consultation, sur ces consultations. En fait, qu'ont fait les libéraux depuis leur arrivée au pouvoir?

• (1320)

En finance, consultation pancanadienne, et le Budget nous l'a confirmé, consultation bidon. En défense, création d'un comité mixte, et cela avec des sénateurs. Il n'y a rien de trop beau. Encore une fois, consultation. En affaires étrangères, création d'un comité mixte. On a besoin de les remercier nos sénateurs, consultation. Programmes sociaux, consultation. C'est beau, hein!

Une question me vient à l'esprit: J'aimerais savoir—j'aimerais tantôt qu'on me donne la réponse—si après neuf ans dans l'opposition, si après neuf ans, les libéraux prennent le pouvoir sans aucune idée, sans aucune opinion, et dans l'affirmative, comment se sentent–ils après neuf années d'hibernation? Comment se sentent–ils après un réveil aussi brutal? Nous pouvons assurément nous poser ces questions si après tout près de six mois, les libéraux n'arrivent toujours pas à prendre des décisions, ou bien des décisions sensées.

Les économies espérées par les libéraux avec ces coupures sur l'assurance–chômage leur permettraient une épargne de 5,5 milliards de dollars, mais cela sur trois ans. Et il est clair, cela de façon inéquitable. En effet, ce sont les Maritimes et le Québec qui défraieront la plus grande part de cette coupure. Les Maritimes se verront privées d'un manque à gagner d'environ 630 millions de dollars. Le Québec, pour sa part, se verra soustrait d'une somme de 735 millions de dollars par année. Avec 25 p. 100 de la population le Québec paiera 31 p. 100 de la coupure annoncée par le ministre. Nous pouvons donc constater, comme vous l'avez dit, vous aviez raison, qu'effectivement, il peut nous arriver d'obtenir plus que notre part du fédéral. Mais, comme comme en fait foi cet exemple, ce n'est pas à notre avantage.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler une citation qui est tirée du livre rouge. Je l'ai utilisée à l'intérieur d'un précédent discours. «Les citoyens n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques, les administrations, la classe politique et la chose publique. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions démocratiques.» Cette phrase, j'en suis d'accord. Je partage l'opinion des libéraux là–dessus. Pas sur tout, mais sur cela. Je vais l'utiliser souvent, car ils n'agissent pas dans ce sens, car il est vrai que c'est la confiance que l'on doit tous ensemble restaurer dans cette enceinte.

Mais de quel cri du coeur mes voisins d'en face ont–ils besoin pour démontrer un peu de bonne foi dans leur décision? En regardant les livres du Budget, nous pouvons constater que 10 millions de dollars ont été accordés cette année seulement pour le budget du gouverneur général. Dix millions de dollars! Cent millions de dollars en cinq ans pour des vidéos éducatifs. Cent millions de dollars en cinq ans; 5,5 milliards sur le dos des provinces et des chômeurs! Et l'on veut restaurer un climat de confiance en nos institutions.

Nous croyons de plus que pour arriver à résoudre un tant soit peu la problématique du chômage au Canada et au Québec, nous devons prendre en considération le dossier de la formation professionnelle. En ce qui a trait à la formation professionnelle, j'aimerais que le ministre nous explique de quel partage de compétences il s'agit, quelle est son opinion là–dessus. Parce qu'en vertu de la Constitution, la formation professionnelle relève du Québec et relève des provinces. Elle découle de sa compétence exclusive en matière d'éducation. En 1942, Ottawa a envahi ce champ d'intervention, comme plusieurs autres, par le biais de sa compétence sur l'assurance–chômage, et aussi par son exercice du pouvoir de dépenser. Le fédéral s'est immiscé de

plus dans le placement de la main–d'oeuvre et le financement de la formation professionnelle.

Depuis la réforme de l'assurance–chômage en 1989, le fédéral utilise la Caisse de l'assurance–chômage à des fins de formation, et par la même occasion, il a considérablement élargi son intervention pour englober l'adaptation de la main–d'oeuvre à l'ouverture des marchés et du libre–échange.

Ainsi, une trentaine d'interventions ont été regroupées sous quatre grands programmes. Je vous les nomme. Il s'agit de Information sur le marché du travail et du développement des collectivités de même que Amélioration de l'employabilité et adaptation au marché du travail. Ces deux derniers programmes offrent des services respectivement aux individus et aux entreprises. Québec, en même temps, s'est doté d'une structure de programme semblable, et ce, pas plus tard qu'en 1992. Il en a confié la gestion à la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre, la SQDM, qui fait appel au partenariat privé et public.

• (1325)

Sur le plan du financement de ces services, l'intervention du fédéral en matière de formation et d'adaptation de la main–d'oeuvre au Québec totalise un peu plus de 900 millions de dollars pour 1993–1994. De ce montant, 320 millions de dollars proviennent du Trésor fédéral, représentant une baisse de 150 millions de dollars depuis trois ans.

Pour ce qui est de l'administration, au palier fédéral, la région de Québec—et on cite entre guillemets «la région de Québec», une région parmi tant d'autres—est divisée en dix réseaux recouvrant à peu près la division administrative du Québec. On compte une centaine de centres d'emploi du Canada responsables de l'administration de l'assurance–chômage et de la gestion des programmes de main–d'oeuvre sur leur territoire.

Chacun de ces centres d'emploi et d'immigration possède sa propre stratégie d'intervention locale, qu'on appelle la SIL. Elle inclut une collaboration plus ou moins grande avec le Québec.

Du côté du Québec, maintenant, le réseau des centres de formation professionnelle a été converti en une dizaine de succursales régionales de la SQDM, en avril dernier. Associée au partenariat local, chacune d'elles est responsable de la gestion des programmes québécois de main–d'oeuvre. Son action dépend largement des fonds fédéraux et entre souvent en conflit avec la SIL où les priorités fédérales y sont régionales.

Donc, grâce à son pouvoir de dépenser et à sa compétence sur l'assurance–chômage, Ottawa possède un pouvoir quasi absolu, pour ne pas dire absolu, sur la formation professionnelle du Québec. Ce pouvoir a été renforcé en 1989 avec la réforme de l'assurance–chômage en devenant l'instrument privilégié d'intervention du gouvernement fédéral en matière d'adaptation de la main–d'oeuvre et au libre–échange.

Le Québec voit son rôle réduit à celui de simple gestionnaire de certains programmes du fédéral. La Conférence fédérale–provinciale des ministres de l'Emploi, en janvier 1993, témoigne de ce fait. Malgré l'appui unanime, un consensus unanime des partenaires québécois du marché du travail et la création d'une structure administrative adaptée à ses besoins, la SQDM, Ottawa refuse de se retirer de ce secteur et de transférer les fonds y afférents. Il conserve son réseau de centres d'emploi du Canada, et ce, malgré les décisions du Québec.

Au fédéral, la structure des services d'adaptation de la main–d'oeuvre offerte par le fédéral comporte quatre grands programmes. Ceux–ci se subdivisent à leur tour en 27 composantes. Il est clair qu'il s'agit d'un véritable casse–tête, comme les bénéficiaires s'y frappent souvent le nez.

Plus d'une centaine de critères sont appliqués selon les catégories de personnes, selon les budgets ou suivant les régions et les CEC locaux. Trois niveaux de priorités doivent être respectés: pancanadien, régional et local. Les besoins du Québec ou des organisations locales sont donc ignorés dans un tel système. Résultat: des chômeurs qui perdent du temps et des cours qui ne trouvent pas preneur.

Au Québec, on possède deux séries de programmes administrés par deux réseaux distincts: celui de la Société de développement de la main–d'oeuvre, la SQDM comme je l'ai mentionné tantôt, et celui des centres de travail Québec. Une première regroupe une quinzaine d'éléments et vise les personnes assistées sociales; l'autre série compte une dizaine d'interventions regroupées, depuis l'an dernier, sous trois grands programmes destinés respectivement aux entreprises, aux individus et aux travailleurs licenciés collectivement. Au total, quelque 25 programmes.

Les coûts de gestion de tous ces programmes s'élèvent à environ 580 millions de dollars pour le fédéral et à environ 70 millions de dollars pour le Québec, dont 62 millions uniquement pour la SQDM, la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre.

• (1330)

Il est donc grand temps pour nous de rapatrier ce secteur et de le rendre sous contrôle québécois. Un autre aspect de ce projet de loi est selon nous un peu loufoque car nous ne pouvons passer sous silence le taux de cotisation de 3,07 $ par tranche de 100 $ de rémunération assurable qui sera réduit à 3 $ en janvier 1995. Il faut se rappeler que ce sont les libéraux eux–mêmes qui ont augmenté les cotisations de 3 $ à 3,07 $.

Selon les libéraux, la diminution prévue l'an prochain permettra la création de 40 000 nouveaux emplois pour 1996.

Nous allons tenter de résumer de façon simple la pensée des libéraux dans ce dossier. Ça peut paraître compliqué mais nous allons essayer quand même. Nous arriverions à une conclusion quelque peu —j'utilise une expression de mon confrère de Verchères— kafkaïenne, et je m'explique.

Selon l'ancienne formule, les cotisations au régime d'assurance–chômage seraient les suivantes: en 1993, 3 $ du 100 $ assurable; en 1994, 3,07 $, c'est ce que nous vivons, et en 1995, il était prévu une augmentation à 3,30 $ du 100 $ de gain. De son côté, le gouvernement propose un plan selon lequel les cotisations passeront à 3 $ du 100 $ en 1993, comme nous l'avons vécu; une augmentation à 3,07 $ depuis janvier, comme nous le vivons, mais ce taux sera diminué à 3 $ pour 1995.

Je poursuis la théorie de mes confrères dans ce dossier de cotisations de chômage.

Si les libéraux avaient conservé l'ancienne formule de cotisation, nous aurions subi une perte de 9 000 emplois en 1994 et de 31 000 emplois l'année suivante. En ramenant les cotisations à 3,07 $, les libéraux arrivent au bilan suivant: 9 000 pertes d'emplois en 1994, ils en sont conscients, ils l'ont dit; 9 000 gains d'emplois en 1995 pour un mirobolant total de zéro. On en perd 9 000 cette année, on en crée 9 000 l'année prochaine, on en crée donc zéro. Youpi! on est bons. C'est ce qu'ils disent.

Nous ne parlons pas de 40 000 emplois créés, mais plutôt de 31 000 emplois préservés et de 9 000 nouveaux emplois après la perte de 9 000. Il est donc clair que le résultat de leur très bonne théorie c'est zéro.

La conclusion c'est qu'encore une fois le gouvernement tente de berner la population, mais aujourd'hui la population étant davantage informée ne se laisse plus duper par ce genre de proposition.

De toute façon, il faut se rendre à l'évidence et comprendre le constat d'échec du précédent gouvernement et aussi celui à venir des libéraux. Le gouvernement ne doit plus assumer seul ou principalement seul son rôle de créateur d'emploi. Les statistiques récentes le démontrent, ce sont les PME qui sont les principales entreprises créatrices d'emploi ces dernières années et aussi pour les prochaines années. Cela les libéraux le reconnaissent. Il faut donc rendre à César ce qui appartient à César.

Pour les investisseurs et pour les PME, le rôle du gouvernement devrait être celui d'un gardien des finances publiques aujourd'hui. Un bon gouvernement doit contrôler ses dépenses, un bon gouvernement doit contrôler le déficit et, par le fait même, un bon gouvernement rétablira un climat de confiance.

L'économie est basée sur la confiance et les gouvernements, je dis bien les gouvernements, minent cette confiance avec des décisions incohérentes et ce depuis trop d'années. Pour relancer l'emploi, ce n'est donc pas de camions de construction dont nous avons besoin, comme se plaît à le dire le premier ministre, mais plutôt du rétablissement d'un sain climat de confiance qui, lui, permettra une véritable reprise économique. Cette reprise économique encouragera les investissements et par le fait même la création d'emploi, et la création d'emplois durables.

Cependant, le fédéral dans son enchevêtrement de programmes, dans son méli–mélo de dédoublements interministériels, n'arrivera jamais, nous en sommes convaincus, à réaliser pourtant ce simple objectif. Mais un Québec souverain, maître de sa destinée, et seul responsable de ses leviers économiques et décisionnels relèvera sans l'ombre d'un doute ce gigantesque défi. Car nous avons compris et Félix nous l'a dit: «La meilleure façon de tuer un homme, c'est de l'empêcher de travailler».

• (1335)

Le vice–président: Comme il n'y a personne pour prendre la parole afin de poser des questions et d'émettre des commentaires, on poursuit donc le débat.

Je voulais reconnaître l'honorable députée de Windsor—Sainte–Claire, mais je ne la vois pas à la Chambre. L'honorable député de Kent ne semble pas y être non plus. Vu que c'est le tour des libéraux. . .

[*Traduction*]

Je demanderais aux députés d'aller chercher la députée de Windsor—Sainte–Claire aussi rapidement que possible.

[*Français*]

Est–ce qu'un député de l'opposition officielle désire faire un commentaire ou poser une question?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui participer à ce débat et parler des modifications que le gouvernement propose d'apporter au régime d'assurance–chômage, notamment celles qui visent à résoudre les problèmes des Canadiens à faible revenu et de leurs personnes à charge.

Ces modifications à l'assurance–chômage sont un premier pas vers une réforme de nos programmes de sécurité sociale, un premier pas pour faire en sorte que, à l'aube du XXI^{e} siècle, ces programmes répondent mieux aux besoins des Canadiens.

Le gouvernement ne prend pas pareille initiative unilatéralement. Le ministre des Finances a en effet discuté abondamment avec les Canadiens avant de déposer le budget de 1994. Le ministre du Développement des ressources humaines a consulté les représentants patronaux et syndicaux ainsi que les Canadiens de toutes conditions sociales, relativement à la réforme de la sécurité sociale, et il continuera de le faire.

Parce qu'il sait que cette réforme aura des répercussions sur la vie de tous les Canadiens pendant de nombreuses années à venir, le gouvernement prend des mesures afin de s'assurer que les Canadiens bénéficient au maximum de ces changements.

Dans les modifications qu'il propose au régime d'assurance–chômage, le gouvernement a aussi prévu des dispositions pour protéger les Canadiens les plus vulnérables, ceux qui ont de faibles revenus et qui doivent subvenir aux besoins d'enfants, de parents âgés ou d'autres personnes à charge.

En vertu des règles actuelles, les prestataires d'assurance–chômage reçoivent des prestations équivalant à 57 p. 100 de leurs gains assurables, quelles que soient les circonstances. Aux termes des modifications proposées, le taux des prestations serait de 60 p. 100 pour les petits salariés qui ont des personnes à charge, et de 55 p. 100 dans tous les autres cas.

Pour avoir droit au taux des prestations maximal, un prestataire devrait avoir des gains assurables de 390 $ par semaine ou

moins, ainsi que des personnes à charge. En ce cas, il aurait droit à des prestations d'assurance–chômage hebdomadaires de 234 $. Au sujet de l'admissibilité, le gouvernement ne veut toutefois pas établir de règles rigides qui seront préjudiciables à ceux dont les gains hebdomadaires dépassent légèrement 390 $.

Nous avons donc proposé que tous les demandeurs dont les gains assurables représentent entre 390 $ et 425 $ reçoivent la même prestation hebdomadaire de 234 $. Tous ceux dont les gains assurables sont supérieurs à 425 $ recevront par ailleurs 55 p. 100 de ces gains assurables. Nous estimons que 15 p. 100 des prestataires d'assurance–chômage, soit environ 250 000 Canadiens et leur famille, verront ainsi leurs prestations augmenter.

La restructuration économique de notre pays, que la mondialisation des échanges commerciaux et les pressions technologiques rendent nécessaire, crée une société de plus en plus divisée entre ceux qui ont des emplois spécialisés sûrs et bien rémunérés et ceux qui ont un travail à temps partiel ou temporaire peu rémunéré et n'offrant aucun espoir d'avancement.

Les femmes sont le groupe de la population qui a été le plus durement touché par cette tendance, notamment celles qui ont des enfants. Le rôle des femmes dans la société a énormément changé depuis la mise en place du système de sécurité sociale.

Il y a 30 ans, les Canadiens croyaient que la plupart des femmes se marieraient, auraient des enfants et resteraient à la maison pour prendre soin de leur famille. On pensait cela à l'époque où, avec un seul salaire, on pouvait facilement subvenir aux besoins de sa famille et même économiser en vue des vacances. Les temps ont toutefois bien changé, et de nos jours, il faut à la plupart des familles deux salaires pour pouvoir se maintenir au–dessus du seuil de la pauvreté.

• (1340)

Les femmes représentent maintenant 45 p. 100 de la population active au Canada. Malheureusement, la plupart d'entre elles sont mal payées. De nos jours, au Canada, une femme qui travaille à temps plein reçoit seulement 72 p. 100 de la rémunération d'un homme. Ces statistiques sont éloquentes.

En 1990, environ 5,4 millions de travailleurs touchaient un revenu de moins de 10 000 $. Là–dessus, 64 p. 100 étaient des femmes. À l'autre extrémité du spectre, la situation est complètement différente. La même année, 3,3 millions de travailleurs avaient un revenu total de 40 000 $ ou plus. De ce nombre, seulement 22 p. 100 étaient des femmes.

La plupart des femmes qui travaillent ont des enfants. Beaucoup sont seules pour élever leurs enfants. Résultat? Un constat des plus inacceptables dans la réalité canadienne: nous avons toujours 1,5 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Cette situation est intolérable dans un des pays les plus riches du monde.

Notre proposition, qui consiste à rendre le régime d'assurance–chômage plus généreux pour les faibles revenus et les personnes à leur charge, aura des avantages immédiats pour les plus nécessiteux, c'est–à–dire les femmes et les enfants qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Cette aide accrue pour les Canadiens à faible revenu ayant des personnes à charge montrera à tous les Canadiens que le gouvernement recherche une plus grande équité, une plus grande justice. Si les ressources du régime d'assurance–chômage sont moindres, nous veillerons à ce qu'elles servent à aider ceux qui en ont le plus besoin.

Les propositions du budget de 1994 visant l'assurance–chômage sont un premier train de mesures importantes, mais elles ne sont que provisoires.

La réforme des programmes de sécurité sociale s'impose si nous voulons relever les défis des années 90 et de l'avenir. Nous ne pouvons plus compter sur un régime désuet pour résoudre des problèmes modernes. Il ne marche pas. Nous avons trop de gens sans emploi, trop de familles en difficulté, trop de jeunes qui ont perdu tout espoir et trop de Canadiens qui n'ont plus confiance en l'avenir.

Nous ne pouvons rien changer à moins de nous défaire des politiques du passé qui ne jouent pas leur rôle. Le rapiéçage et les expédients ne sont pas des changements. Le changement ne sera possible que si nous faisons table rase et examinons à la loupe tous les éléments à mettre en place.

Le gouvernement croit que nous devons repartir à zéro et bâtir un nouveau cadre pour nos programmes sociaux. C'est pourquoi il a lancé l'examen le plus sérieux et le plus vaste de l'histoire canadienne sur les programmes sociaux.

Le vice–président: Il est entendu, je crois, que la députée partage son temps de parole avec un collègue. Il n'y a ni questions ni observations.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs au sujet du projet de loi C–17, une loi d'exécution du premier budget libéral depuis 10 ans.

Le budget montre que nous avons un plan et que nous nous y tenons. Nous remplissons notre engagement en finançant chacune des initiatives énoncées dans le livre rouge. La création d'emplois et la croissance économique figurant à la tête de nos priorités, nous avons mis en oeuvre un plan équilibré où l'accent est mis sur la relance économique, la réduction du déficit et la réforme des programmes sociaux.

Comme le montre le projet de loi C–17, qui a été présenté par mon collègue, le ministre des Finances, nous donnons suite à notre engagement envers la justice économique et l'avènement d'une prospérité durable qui remettra les Canadiens au travail.

Nous avons tous fait une campagne électorale vigoureuse. Nous avons tous subi des pertes, mais nous avons bien moins souffert que les gens que j'ai rencontrés.

• (1345)

Nous avons appris qu'il était important de prendre les choses au sérieux, mais de ne pas nous prendre nous–mêmes trop au sérieux. Des deux côtés de cette enceinte, je suis convaincu que nous défendons la même cause, celle des gens ordinaires. Sous les gouvernements Laurier, King, Saint–Laurent, Trudeau, Turner et maintenant Chrétien, le Parti libéral s'est toujours engagé à défendre les plus humbles de la société, les agriculteurs, les travailleurs, bref tous ceux qui tentent jour après jour de rendre la vie meilleure à leur famille.

Le présent budget maintient cet engagement en établissant clairement un cadre pour la relance économique et l'investissement dans les capacités des Canadiens. Nous appuyons la création d'emplois à l'aide du programme national d'infrastructure ainsi que les programmes de stages et d'apprentissage destinés aux jeunes.

Contrairement à l'ancien gouvernement conservateur, le nouveau gouvernement libéral a promis que nous ne nous servirions jamais du chômage, des taux d'intérêt élevés et de la misère humaine comme de fausses armes pour combattre l'inflation.

Nous avons promis d'accorder à l'emploi la place prioritaire dans notre politique économique. Le fait de rabaisser de 3 $, pour le ramener au niveau de 1993, le taux de cotisation d'assurance–chômage pour 1995 et 1996 va permettre aux entreprises d'économiser annuellement plus de 300 millions de dollars qui pourront être réinvestis dans de nouveaux emplois. La création d'un fonds d'investissement destiné à assurer aux entreprises canadiennes innovatrices le capital à risque dont elles ont besoin et la mise en place d'un réseau technologique canadien pour que les petites entreprises aient accès à la nouvelle technologie ne sont que deux exemples des efforts déployés en vue de créer des emplois.

La petite entreprise est l'épine dorsale de l'économie et c'est sur elle que nous mettons l'accent. Nos promesses ne partent pas d'une idée simpliste. Elles sont le coeur de notre tradition. Elles ont inspiré notre parti à travers les générations. La gloire et la grandeur de notre tradition libérale consistent à nous porter à la défense de ceux qui n'ont pas voix au chapitre, de nous rappeler les laissés–pour–compte, de mettre fin aux frustrations et de réaliser les aspirations de tous les Canadiens en quête d'une vie meilleure dans un pays meilleur.

Les programmes peuvent devenir désuets, mais le principe de l'équité demeure. Les circonstances peuvent changer, mais l'oeuvre humanitaire doit se poursuivre. Il est tout à fait vrai que nous ne pouvons régler les problèmes par l'argent, mais il est également vrai que nous ne saurions être indifférents à nos problèmes nationaux.

Les pauvres ne sont peut–être plus politiquement à la mode, mais ils ne sont pas sans besoins. La classe moyenne est peut–être mécontente, mais elle n'a pas renoncé à son rêve de voir tous les Canadiens progresser ensemble. Les Canadiens en ont assez des changements superficiels. Nous voulons procéder à des réformes radicales qui permettront aux Canadiens de faire face aux nouveaux défis du nouvel ordre économique. Nous devons prendre des mesures qui les rendent indépendants et non plus tributaires des autres. Il est préférable que nous venions en aide aux personnes qui sont dans le besoin, tout en veillant à ce que le filet de sécurité sociale reste à la hauteur de nos moyens.

Nous remanierons ces programmes afin d'aider les Canadiens à retourner sur le marché du travail. Ce que la population souhaite en 1994, ce n'est pas un gouvernement plus gros, mais bien un meilleur gouvernement. Certains disent que le gouvernement a toujours tort et que les fonds affectés aux programmes sociaux de base sont à l'origine de nos maux économiques, mais la récession qui a cours et le chômage endémique que nous connaissons privent chaque année notre économie de plusieurs milliards de dollars. Le chômage et la récession sont les deux plus grandes sources de dépenses.

C'est notre parti qui a donné au pays le Régime de pensions du Canada et le régime d'assurance–maladie. Nous avons toujours été le parti de l'espoir. Grâce au budget de mon ami et collègue, l'honorable Paul Martin, nous offrons une nouvelle occasion d'espérer à un Canada incertain à l'égard du présent mais rassuré sur ses perspectives d'avenir.

Chez tous ceux qui ploient sous le fardeau imposé par une structure fiscale inéquitable faisons naître l'espoir d'une véritable réforme fiscale. Au lieu de supprimer des lits d'hôpital, supprimons les abris fiscaux! Le budget élimine les échappatoires et rend le régime fiscal plus juste.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai écouté avec profit mes électeurs de la circonscription de Kent, qui est située au coeur du sud–ouest de l'Ontario.

• (1350)

J'ai prêté l'oreille à une ouvrière d'usine de Chatham, en Ontario, qui avait six bouches à nourrir, au moment où elle allait entreprendre son quart de travail. Je me suis entretenu avec un employé du secteur de l'automobile qui avait quatre enfants et bien des factures en souffrance après avoir perdu l'emploi qu'il exerçait depuis 25 ans. Son usine est devenue un bâtiment désert puisqu'elle a cessé toute activité, ce qui a eu pour effet de créer des centaines de chômeurs. J'ai prêté l'oreille à un propriétaire de ferme familiale du canton de Howard qui se demande si ses enfants vont pouvoir hériter de son mode de vie et de ses belles terres. J'ai conversé avec une grand–mère habitant un foyer pour personnes âgées à Dresden, qui ne subsiste que grâce à ses chèques de pension de vieillesse et qui aimerait bien vivre jusqu'à la fin dans la dignité et la décence. J'ai écouté un jeune chômeur de 23 ans, des étudiants qui ne bénéficiaient pas de bourse d'études, ainsi que des familles qui étaient privées du droit d'accès à la propriété.

Dans la circonscription de Kent, notamment à Chatham, j'ai vu les usines fermées et les chaînes de montage paralysées. J'ai vu beaucoup trop de femmes et d'hommes désoeuvrés qui cherchent désespérément du travail. J'ai vu beaucoup trop de familles qui ont bien du mal à se nourrir, à payer le compte d'électricité, l'hypothèque et les mensualités sur l'automobile parce qu'un seul des parents travaille ou a été mis à pied et paie le maximum d'impôts.

Cependant, pendant la campagne électorale, dans les dépanneurs et aux portes des usines, où j'arrivais à 4 h 30 tous les matins, je sentais également chez les travailleurs une soif d'espoir renouvelé. Leurs poignées de main me le confirmaient. Je pouvais le lire sur leurs visages. Je n'oublierai jamais les mères qui devaient prendre le quart de 5 heures pour gagner suffisamment d'argent afin de nourrir leurs enfants.

Je me souviendrai toujours des anciens combattants, dans les légions royales canadiennes, et des gens âgés, dans les foyers d'accueil, qui ont vécu dans un Canada aux idéaux élevés et qui croient encore à leur réalisation. Ils sont tous optimistes; si seulement ils avaient un gouvernement qui était de leur côté et qui défendait les plus démunis.

J'estime que nous sommes ce gouvernement–là. Aujourd'hui, je suis venu pour parler au nom des gens de Kent. Oui, c'est un honneur et un privilège que d'être député, mais notre plus grand devoir, notre plus grande passion est de nous tenir debout auprès

de nos électeurs pour exprimer les opinions et les préoccupations de ceux qui n'ont pas de lobbyistes rémunérés pour soumissionner ou de groupes d'intérêts spéciaux pour transmettre des dizaines de pages de renseignements par télécopieur un peu partout dans le pays.

Mes électeurs constituent un groupe d'intérêt spécial et je lutterai chaque jour pour eux. Je suis fier d'appuyer le gouvernement et le projet de loi C–17.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face de ses observations.

Je me demandais s'il pourrait développer un peu une chose qu'il a mentionnée dans son discours et qui était aussi dans la présentation du libéral qui l'a précédé, et c'est l'effet de l'emploi à temps partiel sur une collectivité. Je me demandais en particulier si le député avait pensé à la possibilité d'étendre les avantages sociaux aux employés à temps partiel, car vous savez que c'est une situation de plus en plus fréquente. Un fort pourcentage de travailleurs ne sont dans la population active que parce qu'ils trouvent des emplois à temps partiel, parfois deux ou trois simultanément.

J'aimerais entendre ce que le député a à dire là–dessus.

M. Crawford: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Dans ma circonscription de Kent, la région la plus défavorisée de l'Ontario en ce moment, les emplois à temps partiel sont à peu près tout ce que l'on peut trouver.

Personnellement, je suis en faveur d'étendre les avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel. Je pense aussi que les personnes qui reçoivent l'aide sociale devraient être autorisées à travailler, sans pénalité, pour améliorer leur situation. Lorsque les gens trouvent du travail à temps partiel dès qu'ils sont licenciés, c'est–à–dire dans les quelques semaines qui suivent, ils ont de la difficulté à toucher l'aide sociale de nouveau.

Nous essayons d'obtenir—et je suis persuadé que nous aurons l'appui du député—une usine d'éthanol pour la ville de Chatham. Cette usine coûterait 170 millions de dollars et emploierait 90 à 100 personnes. Indirectement, 400 autres personnes profiteraient de la création de cette usine. C'est quelque chose que j'essaie d'obtenir avec l'aide de notre gouvernement et des partis d'opposition et, j'espère, l'appui du député, car j'approuve certainement une grande partie de ce qu'il dit.

• (1355)

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les deux derniers exposés et je me demande si le député ne voudrait pas commenter la situation des étudiants.

Il me semble qu'à l'heure actuelle, la vie des jeunes est particulièrement difficile et nous les encourageons à rester aux études. Nous les encourageons à parfaire leur formation, mais les coûts de ces études et de cette formation sont de plus en plus élevés.

Article 31 du Règlement

Nous devrions examiner attentivement diverses méthodes de remboursement des prêts étudiants et plus spécifiquement des méthodes qui, avant tout, n'obligeraient pas les diplômés, qui n'obtiennent généralement que des emplois peu rémunérateurs, à rembourser immédiatement leurs prêts; des méthodes qui leur permettraient de rembourser des sommes proportionnelles à leurs revenus et aux impôts qu'ils paient au lieu de les rembourser en une période fixée à l'avance, ce qui désavantage ceux qui ne peuvent obtenir des emplois payants dès le début de leur carrière.

Je me demande si le député aimerait faire quelques commentaires à ce sujet.

M. Crawford: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour sa question concernant les étudiants et le remboursement de leurs prêts.

De nombreux étudiants se sont présentés à mon bureau, surtout durant nos deux semaines de congé, pour faire état de leur inquiétude à ce sujet, pour me dire que les institutions bancaires les pressent de payer même s'ils n'ont pas d'emploi.

Je crois que notre gouvernement, en appuyant la création d'emplois et les programmes de stages et d'apprentissage, contribuera certainement à régler leurs problèmes.

Je sais que dans ma région, on nous a alloué certaines sommes; je ne peux citer un chiffre précis pour le moment, mais j'ai parlé aux agents des services d'assurance–chômage et ils trouvent de nombreux emplois ces jours–ci. Dans la majorité des cas, il s'agit d'étudiants qui auront ainsi la chance de parfaire leur apprentissage ou de rembourser les montants qu'ils doivent. Notre gouvernement est sur la bonne voie lorsqu'il aide ainsi les étudiants et j'appuie ces mesures avec enthousiasme.

Le vice–président: La parole est au député de Kootenay–Ouest, pour la reprise du débat, mais je lui signale qu'il est presque l'heure des déclarations de députés. Il peut commencer son intervention s'il le désire, mais je devrai l'interrompre.

M. Gouk: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je préférerais prononcer mon discours au complet tout de suite après.

Le vice–président: Est–ce d'accord?

[*Français*]

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

MONTRÉAL

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, suite au choix de Montréal comme ville hôtesse de la Commission de l'environnement de l'ALENA, plusieurs commentaires mensongers et revanchards ont été écrits à propos de Montréal. Des allégations décrivent Montréal comme une île au milieu

Article 31 du Règlement

d'un dépotoir à ciel ouvert, comme étant la pire ville en matière d'environnement, non seulement au Canada mais à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ces allégations relèvent du plus grand mépris et soulèvent l'indignation.

M. Jean Doré, maire de Montréal, a réagi à ces propos et a fait le point sur les grandes réalisations en matière de traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal. Citons entre autres les importants travaux pour l'assainissement des eaux usées. Non, vraiment, Montréal, n'a pas de leçon à recevoir des autres villes canadiennes dans ce domaine et dans les autres domaines.

Nous sommes d'avis que ce genre d'insultes à peine déguisées à l'endroit de Montréal constitue une fois de plus un salissage de l'image de Montréal et du Québec et une provocation qu'il est nécessaire de dénoncer.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, il y a une chose qui me distingue des autres députés, c'est le fait que j'aie eu affaire à deux GATT au cours de l'hiver. Dans un cas, il s'agissait de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, communément appelé GATT. Dans l'autre cas, c'était Vince Gatt, président de la Chambre de commerce du Grand Peterborough.

M. Gatt et moi ne sommes pas nécessairement toujours d'accord sur tout, mais j'ai été très heureux de voir la Chambre de Peterborough accepter de participer au programme de la Chambre de commerce du Canada visant à créer un million d'emplois au Canada. Peterborough se chargera d'en créer plusieurs milliers.

Le gouvernement peut jouer un certain rôle dans la création d'emplois, par exemple en stimulant l'économie, en créant des emplois à court terme et en veillant à ce que le Canada jouisse d'une main-d'oeuvre qualifiée, mais en bout de ligne, ce sont les entreprises qui créent les emplois. Beaucoup de ces entreprises sont membres de nos chambres de commerce. Je félicite la Chambre de commerce pour avoir annoncé ses objectifs en matière de création d'emplois. Nous avons besoin de partenaires de ce genre.

À Peterborough, les deux GATT semblent avoir des répercussions bénéfiques.

* * *

LA BANQUE DE MONTRÉAL

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner le travail d'une entreprise canadienne qui joue un rôle de premier plan dans le perfectionnement des ressources humaines.

La Banque de Montréal est la première société à l'extérieur des États-Unis à recevoir le prix décerné par *The Catalyst*. Cette récompense est accordée aux entreprises qui mettent en oeuvre d'excellents programmes d'emploi couronnés de succès.

La Banque a réalisé d'énormes progrès en peu de temps pour ce qui est de parvenir à l'équité en matière d'emploi. Elle a fait passer de 9 à 13 p. 100 la proportion de postes de haute direction occupés par des femmes. En outre, il y a maintenant 17 p. 100 de cadres supérieurs féminins comparativement à 13 p. 100 auparavant.

Ce qui est remarquable dans tout ceci, c'est qu'on est parvenu à ce résultat sans faire de la discrimination à rebours ni lancer des programmes d'action positive. En fait, la Banque a adopté des programmes de travail plus souples afin de répondre aux besoins personnels et professionnels de tous ses employés.

La Banque de Montréal a montré qu'en étant équitable lorsqu'il est question d'offrir des possibilités d'avancement, on pouvait compter sur des employés compétents et dévoués. Je tiens à souligner ses efforts.

* * *

LE BUDGET

Mme Jean Payne (St. John's-Ouest): Monsieur le Président, un vieux proverbe chinois dit que tout long voyage commence par un premier pas.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter et, en fait, remercier mon collègue, le ministre des Finances, car son budget est un pas de géant vers le rétablissement de la stabilité financière du Canada.

Il y aborde de façon réaliste les problèmes qui affligent notre pays depuis déjà pas mal de temps. Les mesures contenues dans le budget nous permettent d'une part d'offrir les emplois dont les gens ont besoin et d'autre part, de réduire graduellement le déficit de façon raisonnable.

Le fait d'offrir des emplois est particulièrement important dans la circonscription de St. John's-Ouest que j'ai l'honneur de représenter. C'est également vrai pour Terre-Neuve et le Labrador, ainsi que pour la région de l'Atlantique où le taux de chômage a toujours été tout à fait inacceptable, aussi loin qu'on se rappelle.

On peut déjà constater les avantages de ce budget. Les derniers chiffres sur le chômage montrent une baisse au niveau national et à Terre-Neuve. Nous devons poursuivre nos efforts pour réduire ces chiffres et ce sera là l'objectif de notre gouvernement.

Il est encourageant de noter l'engagement très ferme que notre gouvernement a pris en ce qui concerne la survie du secteur de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador et dans la circonscription de St. John's-Ouest. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement va verser 1,9 milliard de dollars d'aide aux pêcheurs et travailleurs des usines de transformation du poisson de la région de l'Atlantique. Il investit de l'argent là où les besoins se font réellement sentir.

Il faut bien remarquer que cette approche à long terme constitue un vote de confiance dans le secteur de la pêche qui joue un rôle si essentiel pour les gens de St. John's-Ouest et de toute la province.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer la profonde inquiétude que m'inspirent les révélations publiées dans la presse d'aujourd'hui concernant l'espionnage par la GRC d'activistes noirs qui défendaient les droits de leur minorité, en Nouvelle-Écosse, pendant les années 60 et 70.

Ces documents qui ont été publiés à la suite d'une demande d'accès à l'information par un journal de cette province, bien que très censurés, contiennent des stéréotypes raciaux inacceptables selon lesquels, par exemple, les femmes noires ont une multitude d'enfants et les hommes sont des bons à rien et des voleurs.

• (1405)

Cet incident serait déjà suffisamment troublant si ces rapports avaient été rédigés par n'importe quel agent de surveillance de la GRC, mais certains des commentaires les plus racistes se trouvent dans des rapports écrits par M. William Higgitt qui, plus tard, est devenu commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Je demande au solliciteur général de passer lui-même en revue tous les documents de ce dossier qui ne sont pas censurés, en vue de déceler et d'éliminer toute forme de racisme institutionnalisé présente dans les forces canadiennes, la GRC et le SCRS.

* * *

LA FAIM DANS LE MONDE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au bureau de Fredericton de RESULTS, organisme international dont le but est de susciter la volonté politique d'éliminer la faim dans le monde.

Lorsque j'aurai fini de lire cette déclaration, 200 enfants de plus seront morts. La plupart de ces morts tragiques auraient pu être évitées. Pour à peine 5 dollars par enfant, on pourrait sauver des milliers de vies.

Alors que nous nous demandons combien de milliards de dollars dépenser dans notre pays si riche, sur quatre continents des gens ont besoin de notre aide pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Nous ne pouvons permettre que la bureaucratisation des ONG, nos préjugés culturels d'occidentaux ni les pressions financières qui s'exercent sur notre société nous détournent de nos responsabilités humanitaires à l'échelle du globe.

Je joins ma voix à celle de tous les députés pour rendre hommage aux nombreux organismes et particuliers qui, sans fanfare ni trompette, sauvent la vie de nombreux enfants.

J'exhorte le gouvernement à tenir la promesse prise en 1991 de consacrer 20 millions de dollars au programme de vaccination et à encourager le financement de micro-entreprises de façon à ce que la politique canadienne en matière d'aide étrangère aboutisse à des résultats concrets.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, hier, le député néo-démocrate de Kamloops déclarait que ses amis du Québec devraient se la fermer et cesser de parler de souveraineté, puisque cela implique la destruction du Canada et que cela ne rassure pas les prêteurs internationaux.

Devant de tels propos, il faut s'indigner. En effet, l'incertitude des marchés s'explique par l'état lamentable des finances publiques canadiennes qui est le fruit du régime fédéral et non du peuple québécois. Cette incertitude est d'ailleurs l'expression même de l'échec de ce régime.

De plus, la démarche des Québécois est légitime: ils veulent s'affirmer comme un peuple. Les Québécois ne recherchent pas la destruction du Canada, ils veulent bâtir leur propre pays.

Je conclus, monsieur le Président, en enjoignant le député de ne pas gaspiller ses énergies puisque le Bloc québécois ne la fermera pas et continuera de promouvoir la souveraineté du Québec dans ce Parlement.

* * *

[*Traduction*]

LES PRÊTS ÉTUDIANTS

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, M. Michael McIntosh, de Matsqui, en Colombie-Britannique, a récemment reçu une de ces lettres mesquines de Revenu Canada qui l'informait que le ministère allait saisir son remboursement d'impôt sur le revenu afin d'assurer le remboursement d'un prêt d'études en souffrance.

Or, M. McIntosh n'a aucun prêt d'études en souffrance puisqu'il a remboursé la totalité de sa dette en 1972. Aujourd'hui, 22 ans plus tard, le gouvernement lui réclame 75 cents de capital et 39 $ d'intérêts courus. L'erreur incombe au gouvernement, qui a retardé le traitement du paiement il y a 22 ans. Cette situation est ridicule!

Le premier ministre affirme qu'il dispose du personnel nécessaire et qu'il possède un plan. Comment peut-on confier la mise en oeuvre d'un plan à des gens qui prennent des décisions pareilles?

* * *

LES ÉLECTIONS EN UKRAINE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, l'épanouissement de la démocratie et le bon gouvernement sont la marque de la paix et de la collaboration dans un monde moderne.

Le succès des premières élections justes et libres tenues en Ukraine depuis l'accession de ce pays à l'indépendance illustre ce que la volonté et la persévérance d'un peuple qui ne craint pas le changement permettent de réaliser.

Le gouvernement canadien a joué un rôle important en apportant une aide de 2,5 millions de dollars au processus électoral, notamment en fournissant des bulletins de vote, en assurant une formation auprès des médias et en faisant l'éducation des électeurs.

J'ai été heureux de diriger une équipe d'observateurs canadiens chargés de surveiller le déroulement des élections le 27 mars. Après le deuxième tour de scrutin qui s'est tenu les 9 et 10 avril, on m'a informé que 312 des 450 députés avaient été élus et que d'autres résultats allaient suivre.

Article 31 du Règlement

Puisqu'on a atteint le quorum nécessaire à la formation d'un nouveau Parlement et qu'au moins 50 p. 100 des électeurs ont exercé leur droit de vote en Crimée, il est permis de conclure que les élections tenues en Ukraine sont valides et que ce pays est en voie de se doter d'un système parlementaire sain, multipartite et démocratique.

* * *

[*Français*]

LA CONSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES

M. Clifford Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages de 1994, j'invite tous les députés, en fait tous les Canadiens, à prendre part aux activités prévues.

• (1410)

Une multitude de projets dynamiques permettront aux Canadiens de se familiariser davantage avec les espèces sauvages de même qu'avec l'ensemble de la diversité biologique et, fait encore plus important, de poser des gestes en vue d'améliorer la santé de notre milieu naturel. Il pourra s'agir d'actions aussi simples que la construction d'une mangeoire d'oiseaux pour l'arrière–cour ou aussi complexe que la mise en oeuvre d'un projet de conservation des terres humides.

[*Traduction*]

Le thème choisi cette année pour la Semaine de la faune, «Biodiversity Works for Wildlife—You can too», ou en français, «La Biodiversité: tout un monde à sauvegarder» convient tout à fait puisque le Canada mettra cette année la touche finale à sa stratégie concernant la biodiversité.

Cette stratégie authentiquement nationale, élaborée en collaboration avec l'ensemble des provinces et les territoires, les peuples autochtones, les organismes non gouvernementaux du secteur privé, sera l'instrument qui. . .

Le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LA JUSTICE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, le mercredi 30 mars, Joan Heimbecker, âgée de 25 ans et étudiante diplômée de l'Université McMaster, a été brutalement assassinée dans son appartement sur le campus. On a tiré sur elle plusieurs fois avec un fusil à canon trongué. Cet acte lâche et insensé a bouleversé et horrifié les habitants de Hamilton et des environs.

Or, le meurtrier n'a pas encore été arrêté; il est toujours en liberté. Nous espérons que son arrestation ne tardera pas et qu'il fera l'objet de poursuites dans les plus brefs délais.

Il est évident que des meurtres aussi violents que celui qui a coûté la vie à Joan Heimbecker renforceront le besoin de garantir qu'une fois condamnés, des meurtriers purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité et ne puissent absolument pas bénéficier d'une libération conditionnelle avant 25 ans.

Nous devons tout faire pour protéger la vie des Canadiens contre ce type de violence, en mettant au point un appareil judiciaire qui mise sur la prévention du crime et qui mette l'accent sur les droits des victimes de crimes avec violence.

Je suis convaincu que tous les députés se joindront à moi pour offrir nos sincères condoléances aux proches, aux amis et aux camarades d'études de Joan Heimbecker.

* * *

[*Français*]

LE RWANDA

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, au nom des députés de l'opposition officielle et de tous les Québécois et Canadiens, je déplore vivement les massacres commis au Rwanda. Dans la capitale Kigali, des milliers de civils innocents ont été tués, dont plusieurs personnalités politiques et défenseurs des droits de la personne.

Je demande au gouvernement fédéral d'exprimer notre désapprobation aux autorités gouvernementales rwandaises. La défense des droits des minorités et des droits de la personne, ainsi que le droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie, doivent être partie intégrante de la politique étrangère canadienne en Afrique, comme partout dans le monde. Nous devons encourager toute tentative de réconciliation nationale dans un esprit démocratique.

De nombreux Québécois ayant oeuvré au développement du Rwanda sont personnellement affectés par les événements des derniers jours. J'aimerais exprimer nos plus vives condoléances aux familles et aux amis des victimes de ces événements tragiques.

* * *

[*Traduction*]

LE SIDA

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, un bibliothécaire inquiet m'a appris récemment que, dans l'école où il travaille, les élèves font circuler une brochure sur les habitudes sexuelles dans les années 1990. Il s'agit d'une publication de la Société canadienne du SIDA en collaboration avec l'Université de Toronto et l'Université Laval.

La brochure détaille les résultats d'une étude menée auprès d'homosexuels et d'hétérosexuels. Ces résultats expliquent comment les hommes font l'amour, s'ils prennent des risques, pourquoi ils ne portent pas de condoms et s'ils ont subi des tests de dépistage du SIDA et de diverses maladies liées au SIDA.

Personnellement, je ne m'oppose pas à ce qu'on renseigne la population sur les risques liés au SIDA. Cependant, lorsque des écoliers ont accès à un document ayant des représentations graphiques de l'homosexualité et de la bisexualité, il faut se poser trois questions. Comment ont–ils obtenu ce document? Quels sont les avantages de la publication de ces renseignements? Est–ce que les fonds publics, soit 500 000 $, ne seraient pas utilisés de façon plus efficace s'ils étaient affectés à la production de matériel pédagogique approprié sur le SIDA, et non de matériel de promotion de l'homosexualité et de la bisexualité ainsi que des pratiques qui y sont associées?

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, à Toronto et dans la région avoisinante, trois crimes violents et atroces ont été commis au moyen d'armes à feu. Dans le premier cas, une étudiante a été abattue à son domicile. Dans le deuxième cas, la fille d'un de mes électeurs a été assassinée pendant qu'elle savourait un dessert en compagnie d'amis dans un restaurant du centre-ville. Dans le troisième cas, au cours d'une soirée, un jeune père de famille a été tué d'une balle provenant d'une arme volée.

Le sort réservé à ces victimes doit mener à l'adoption de lois plus sévères en matière de contrôle des armes à feu.

En tant que femme, je me sens particulièrement vulnérable, et comme le disait une de mes électrices: «Pourquoi devrais-je renoncer à ma liberté et vivre dans la peur?»

Nous ne devrions plus jamais tolérer de crimes aussi violents et gratuits.

• (1415)

J'exhorte non seulement le ministre de la Justice, mais tous les députés à unir leurs efforts pour agir rapidement et resserrer le contrôle des armes à feu au Canada.

* * *

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pour le bien des travailleurs de l'industrie de la pêche qui sont en chômage et celui de l'économie du Canada, le gouvernement canadien se doit de ratifier rapidement la Convention sur le droit de la mer. Ce traité servira les intérêts canadiens, en renforçant la souveraineté du Canada sur les eaux côtières et en contribuant à la création d'un ordre juridique stable et plus pacifique dans ce domaine.

Le traité vise explicitement à protéger certains stocks de poissons et à consacrer dans la loi internationale des principes contenus dans la Loi canadienne sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Ce traité servira un jour de cadre juridique qui appuiera les efforts que déploie le Canada pour mettre un terme à la surpêche étrangère.

Le Canada se doit de ratifier et de promouvoir la Convention sur le droit de la mer s'il veut à long terme relancer son industrie de la pêche. Par conséquent, j'exhorte le ministre des Affaires étrangères à ratifier la Convention sur le droit de la mer sans plus tarder.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens ont été bouleversés récemment par deux meurtres gratuits qui ont été commis à Ottawa et à Toronto. On craint que nos rues ne soient plus sûres et que les jeunes soient de plus en plus violents. C'est ainsi que l'attention s'est portée sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je partage l'inquiétude des Canadiens sur la violence dans nos collectivités. Je conviens qu'il faudrait modifier la loi afin de s'assurer de son efficacité, mais j'estime que toute modification doit s'appuyer sur des faits et non sur de la fiction. Il ne suffit pas de vouloir modifier la loi; il faut aussi être disposé à prévenir la criminalité.

Depuis 1992, le financement de la GRC a diminué de 33,4 millions de dollars. Par suite du sous-financement fédéral, le programme de prévention du crime au Yukon, par exemple, a été supprimé. Et pourtant, en visitant les écoles, l'agent responsable faisait plus pour prévenir la criminalité que la perspective d'une peine d'emprisonnement sévère.

L'emprisonnement coûte cinq fois plus cher que la prévention. Je prie le gouvernement de songer à cet aspect de la prévention de la criminalité dans notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les économistes et analystes financiers reconnaissent quasi unanimement que la baisse du dollar et l'accroissement de l'écart entre les taux d'intérêt américains et canadiens sont principalement causés par le manque de crédibilité du Budget fédéral. Le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les marchés financiers de sa détermination à combattre le déficit et à redresser les finances publiques. Tous les contribuables paient pour cela avec la hausse des taux d'intérêt.

Le premier ministre reconnaît-il que la hausse des taux d'intérêt résultant de la volonté de la Banque du Canada d'endiguer la baisse du dollar est principalement attribuable au jugement négatif porté par les marchés financiers qui sont déçus par l'insuffisance des mesures de réduction du déficit proposées par le Budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas à la thèse de l'honorable député. Nous avons présenté un Budget en cette Chambre, au mois de février, qui a été bien reçu. C'est sûr qu'il y a eu des mouvements dans les marchés la semaine dernière, mais tout le monde attribue cette fluctuation dans les marchés à une situation tout à fait volatile du côté international, et le tout semble s'être assez bien rétabli.

Le ministre des Finances et moi-même avons dit clairement que le plan du gouvernement est clair et net: nous voulons atteindre notre objectif de réduire le déficit à 3 p. 100 du revenu national à la fin de la troisième année de notre mandat, et nous sommes convaincus que nous allons atteindre nos objectifs.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre fait défaut de nous rappeler que la plupart des économistes et analystes financiers qui ont examiné les causes de l'instabilité financière des récentes semaines les ont attribuées au Budget et à l'inquiétude que manifestent les marchés financiers devant le manque de courage du gouvernement à toucher là où il fallait toucher, c'est-à-dire aux dépenses du gouvernement.

Le premier ministre convient–il que, non seulement le jugement négatif porté par les milieux financiers augmentera son déficit de 3 milliards de dollars, mais que la hausse des taux d'intérêt va compromettre la reprise économique et la relance de l'emploi par suite du manque de confiance des consommateurs et des investisseurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne sommes pas satisfaits de tout, mais je pense que tout le monde reconnaît que nous avons fait des progrès considérables du côté de l'emploi. En effet, il s'est créé 114 000 nouveaux emplois dans les mois de février et mars cette année et le taux de chômage a été réduit de 11,6 p. 100 à 10,6 p. 100 entre le moment où le gouvernement a été formé et le mois dernier seulement.

• (1420)

Il faut continuer, nous sommes sur la bonne voie. Il ne faut pas s'énerver, il faut continuer. Lorsqu'on est sûr qu'on a un bon plan, il faut le maintenir. Je suis convaincu qu'il y a de l'instabilité, c'est vrai, mais une partie de l'instabilité vient de l'option politique du chef de l'opposition.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est un peu triste de voir un gouvernement qui est aussi irresponsable dans la façon d'expliquer les comportements négatifs des marchés financiers.

Par exemple, monsieur le Président, le premier ministre voit une amélioration là où il y a dégradation. S'il y a moins de chômeurs, c'est parce qu'il y a plus de personnes qui reçoivent l'aide sociale. Les gens passent du chômage à l'aide sociale et comme ils ne font plus partie des statistiques du chômage, voilà que le gouvernement est content. C'est très grave. En plus, les quelques emplois créés sont des emplois précaires.

Je demande au premier ministre s'il admet que son gouvernement va revoir sa stratégie de lutte au déficit pour restaurer sa crédibilité auprès des marchés financiers. Qu'est–ce qu'il attend pour mettre immédiatement en oeuvre des mesures de coupure des dépenses du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce dont les marchés financiers ont besoin c'est d'un gouvernement qui a un plan, qui veut continuer à travailler sur ce plan, un gouvernement qui ne s'énerve pas, un gouvernement compétent qui fait preuve de stabilité dans ce qu'il avance. Ce serait désastreux d'avoir comme chef de gouvernement un chef politique qui a changé cinq fois de parti.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans son budget, plutôt que de proposer un véritable plan de compression des dépenses, le ministre des Finances s'est attaqué aux plus démunis en réduisant substantiellement les bénéfices de l'assurance–chômage, notamment. Par suite de l'instabilité récente des marchés qui semble vouloir se poursuivre en regard de l'évolution du dollar canadien ce matin, les frais d'intérêt du gouvernement fédéral ont déjà augmenté de 3 milliards.

Comment le premier ministre expliquera–t–il aux chômeurs et aux personnes du troisième âge que les sacrifices qui leur ont été imposés ne serviront à rien et que la perte de crédibilité de son budget auprès des marchés financiers annulera, à elle seule, les milliards de dollars que son gouvernement a arraché aux démunis pour réduire son déficit?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le fait que l'économie a produit 114 000 emplois au cours des deux derniers mois prouve que nous sommes sur la bonne voie.

Nous ne nous arrêterons pas là. Nous savons que lorsque nous avons pris le pouvoir, le chômage se situait à 11,6 p. 100 et nous voulons réduire ce taux. Nous voulons créer des emplois. C'est le programme de notre gouvernement. C'est l'objectif de notre gouvernement.

Le programme de modernisation des infrastructures va commencer à créer des emplois dans les semaines qui viennent, car les accords ont été signés avec tout le monde et nous avons bonne confiance qu'ils entreront en vigueur et qu'ils créeront des emplois dans toutes les circonscriptions de notre pays.

Bien sûr, cela n'empêchera pas le secteur privé de continuer à créer des emplois de son côté. Nous sommes sur la bonne voie. Il ne faut pas perdre notre sang–froid parce que le marché connaît des fluctuations. J'ai déjà été ministre des Finances et j'ai appris qu'il ne sert à. . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Eh oui, et j'ai réussi à réduire le déficit le temps que je l'ai été.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, par leur irresponsabilité, on compromet justement la relance de l'emploi.

Est–ce que le premier ministre ne convient pas qu'il doit revoir à court terme sa stratégie de lutte au déficit et s'engager à réviser l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales en mettant sur pied le comité parlementaire d'examen des dépenses publiques que l'opposition officielle exige depuis le début et que les milieux financiers appuient maintenant, monsieur le Président?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il faudra que les députés de l'opposition se décident un jour. On a présenté un budget et on a fait des coupures. Ils nous ont blâmés pour les coupures que nous avions faites. Qu'ils commencent par accepter ces coupures et ensuite on acceptera leurs suggestions.

Chaque fois qu'on fait quelque chose, ils ne font que critiquer; c'est évidemment pour cela qu'ils ne formeront jamais le gouvernement du Canada.

• (1425)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant le congé parlementaire, Statistique Canada a annoncé que la dette fédérale et celles des provinces totalisaient 660 milliards de dollars, ce qui représente 93 p. 100 du PIB ou 23 000 $ de dette pour chaque homme, femme et enfant dans le pays.

Le premier ministre reconnaîtra–t–il aujourd'hui. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je sais que l'atmosphère de la Chambre nous a manqué et que nous sommes tous impatients de reprendre le collier. Je sais aussi que tous les députés voudront écouter la question du député de Calgary–Sud–Ouest.

M. Manning: Je parlais du niveau record de la dette. Le premier ministre reconnaîtra–t–il aujourd'hui que ce niveau d'endettement est inacceptable et que le gouvernement doit maintenant envisager des mesures extraordinaires, au–delà de celles prévues dans le budget, pour lutter contre ce problème?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je conviens avec le député que nous ne sommes pas du tout contents et que nous ne trouvons pas très facile d'être aux prises avec cette énorme dette.

Nous avons accédé au pouvoir il y a six mois à peine. Lorsqu'un gouvernement est confronté à un tel problème, il doit s'assurer que les mesures qu'il prend en vue de le régler ne causeront pas une récession qui ne fera qu'aggraver la situation.

C'est pourquoi nous avons adopté une approche très équilibrée. Nous avons fait des compressions qui ont suscité certaines critiques de la part des partis de l'opposition. Il y a des gens qui voudraient encore plus de compressions, mais nous savons que, si nous essayons de réduire la dette trop rapidement, nous ne ferons qu'aggraver le problème du chômage. Le Canada étant un pays civilisé, nous ne laissons pas les chômeurs mourir de faim. Nous les aidons à traverser les périodes difficiles.

C'est pourquoi nous croyons que notre approche équilibrée est la meilleure. Nous avons pris des décisions très difficiles sur le plan des réductions, mais nous avons quand même continué de faire de la création d'emplois au Canada une priorité. J'espère que le député reconnaîtra que la relance économique a permis la création de 114 000 nouveaux emplois au cours des deux derniers mois. Ce n'est pas mal.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre me paraît incroyable. Il y a autre chose que tous les députés à la Chambre reconnaîtront plus facilement. En ce moment, le gouvernement dépense chaque jour 110 millions de dollars de plus que ce qu'il encaisse. Nous nous dirigeons tout droit vers une crise financière.

Ma question au premier ministre est la suivante: admettra–t–il aujourd'hui que ce rythme de dépense ne peut tout simplement pas être maintenu et que le gouvernement devra envisager des mesures extraordinaires, qui ne sont prévues ni dans le livre rouge, ni dans le discours du Trône, ni dans le budget, pour réduire les dépenses?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le dernier budget contenait des compressions de dépenses substantielles. Cela n'était pas facile. Nous devons faire face à certains problèmes et nous croyons que les solutions que nous avons proposées sont très acceptables.

Nous avons fixé un objectif qu'il nous est possible d'atteindre, à savoir ramener le déficit à l'équivalent de 3 p. 100 du PIB. Cet objectif est très raisonnable parce qu'il correspond à ce qui est exigé en Europe des pays qui veulent être autorisée à adopter la nouvelle unité monétaire, l'ECU. Si cela suffit à tous les pays européens, cela devrait aussi suffire au Canada. C'est un engagement que nous avions pris dans le livre rouge et nous atteindrons ce but.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, les pays membres de la Communauté européenne accumulent les dettes au rythme de 60 p. 100 de leur PIB. Le gouvernement du Canada accumule des dettes au rythme de 93 p. 100 de son PIB. À ce compte–là, nous ne pourrions pas entrer dans la Communauté européenne.

J'ai une question supplémentaire. Que le premier ministre ne soit pas disposé à donner de réponses convaincantes à l'opposition, c'est une chose, mais il doit convaincre les investisseurs et les prêteurs du secteur privé qui créent les emplois.

• (1430)

Le premier ministre admettra–t–il que les Canadiens attendent de lui, et pas du ministre des Finances ni du ministre du Développement des ressources humaines, mais de lui, le premier ministre, qu'il se dise prêt à envisager des mesures extraordinaires pour ralentir le rythme de dépense excessif de son gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je me suis engagé à contrôler les dépenses. C'est pourquoi il y a eu tant de compressions, que l'opposition nous a d'ailleurs reprochées.

Nous avons un programme et nous voulons le respecter. Nous n'allons pas changer d'idée tous les jours. Nous nous en tiendrons à notre plan. Les marchés montrent que nous avons un très bon ministre des finances. Je lui fais totalement confiance et il est parfaitement compétent. Le ministre du Développement des ressources humaines est un homme expérimenté et doué de grandes qualités. Il est un excellent ministre.

Nous avons une bonne équipe et les marchés devraient lui faire confiance.

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement tente de s'approprier le mérite d'une baisse du taux de chômage, on sait hélas que plus de 20 000 jeunes auraient même renoncé à se déclarer à la recherche d'un emploi. Ils sont désabusés face au marché de l'emploi et face à l'inaction du gouvernement.

Le premier ministre voudrait–il accepter de regarder la réalité en face et admettre qu'au moment même où, au Québec, il faudrait récupérer plusieurs dizaines de milliers d'emplois, soit quelque 200 000 emplois, pour retrouver le niveau d'avant la récession, voudrait–il admettre que la baisse du taux de chômage est liée en grande partie au découragement des jeunes qui ont délaissé la recherche d'un emploi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la situation de l'emploi s'est améliorée, mais nous sommes extrêmement préoccupés par le taux de chômage chez les jeunes. C'est pourquoi le ministre des Ressources humaines, de concert avec le secrétaire d'État à la jeunesse, travaille à un programme spécial afin de créer des emplois pour les jeunes. J'espère que nous pourrons annoncer ce programme dans les semaines qui suivent.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il continuer à défendre sa stratégie de création d'emploi, alors que la mauvaise réception de son Budget par les milieux financiers, la perte de crédibilité de son ministre des Finances et de son gouvernement sont les causes principales et le principal handicap à toute création d'emploi au Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons un programme pour la relance de l'emploi. Cela a été la clé de notre programme électoral en 1993. Nous avons dit clairement ce que nous avions l'intention de faire. Nous suivons notre programme. Nous sommes sur la bonne voie. Jusqu'à ce jour, les résultats sont assez satisfaisants, mais ça va prendre du temps. Nous avons commencé avec 11,6 p. 100 de chômeurs. On ne pense pas pouvoir corriger la situation en quelques semaines seulement ou même en quelques mois. Il faut continuer. Nous avons un plan qui a été bien pensé et qui est accepté par la population canadienne. Pour y parvenir nous avons besoin de l'aide de tout le monde. L'honorable député pourrait aider. Si au lieu de toujours parler de séparation, il parlait d'emploi, le Canada serait en meilleure santé.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

L'automne dernier, pendant la campagne électorale, les libéraux ridiculisaient l'idée qu'un régime réformé d'assurance–chômage devrait être financé conjointement par les employeurs et par les employés et administré comme un véritable régime d'assurance.

Le ministre dira–t–il à la Chambre s'il songe maintenant, comme on le laisse entendre dans les médias, à imposer aux travailleurs uniquement la charge de financer le régime d'assurance–chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste devraient maintenant avoir appris à ne pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux, car cela émane parfois de sources plutôt douteuses.

En l'occurrence, l'article auquel le député fait allusion est le fruit d'une rumeur apparemment lancée par des fonctionnaires de deux gouvernements provinciaux, ce qui ne me paraît pas être la source la plus authentique de propositions de modifications au régime fédéral d'assurance–chômage. Quand le député tirera son information de sources fiables, il pourra poser des questions sérieuses et je serai disposé à y répondre.

• (1435)

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question était pourtant bien simple. Le ministre devrait faire preuve d'un peu d'humilité s'il ne veut pas finir au chômage lui aussi.

Des rapports gouvernementaux publiés ces dernières années ont recommandé que l'État abandonne le contrôle du régime d'assurance–chômage. Le ministre tiendra–t–il compte de cette recommandation et laissera–t–il aux employeurs et aux employés le soin d'administrer leurs propres programmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Comme le député le sait, monsieur le Président, nous sommes présentement engagés dans une entreprise de grande envergure visant à examiner divers programmes gouvernementaux afin de lutter contre le chômage.

Nous avons proposé certaines modifications dans le dernier budget, dont une réduction des cotisations d'assurance–chômage qui a été un des facteurs de renouveau de confiance dans l'économie, surtout chez les petites entreprises.

Je me suis entretenu avec les représentants des PME qui m'ont dit croire que le gouvernement marchait dans la bonne voie pour la création d'emplois. Nous avons consulté les représentants des entreprises, des travailleurs et des groupes d'intérêts locaux qui ont tous fait divers commentaires quant à la façon dont nous pourrions appliquer un régime d'assurance–chômage plus efficace.

Je tiens cependant à bien faire comprendre une chose. Le régime d'assurance–chômage offre un service très important pour des millions de Canadiens. Nous allons donc en protéger l'intégrité. Nous voulons cependant l'améliorer, contrairement au député qui voudrait plutôt le mettre en pièces.

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Ce ne sont pas de quelconques fonctionnaires provinciaux, mais bien le ministre des Finances lui–même qui, la semaine dernière, dans une déclaration surprenante, a avancé que le financement du Régime d'assurance–chômage serait assuré par les seules contributions des travailleurs. De plus, le montant de la contribution exigé pourrait être établi en fonction de la situation propre de chaque travailleur.

Le ministre, au vu de sa réponse préalable, est–il prêt à s'engager à ce que la réforme de l'assurance–chômage ne laisse pas les seuls travailleurs payer pour l'assurance–chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous voulons certainement améliorer et réformer le régime en profondeur.

Je dois d'ailleurs avouer qu'en prenant connaissance du rapport du comité de la Chambre des communes, j'ai constaté avec déception que, dans leur rapport spécial, les représentants du Bloc québécois ne présentaient aucune proposition constructive ni aucune suggestion intéressante sur la façon de procéder à la réforme.

Je tiens à souligner que, si la députée a des recommandations à faire à ce sujet, nous sommes tout à fait disposés à l'écouter. Les députés de son parti se sont toutefois bien gardés d'en faire dans leur rapport de comité.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le mandat du comité et des membres minoritaires de ce comité était de consulter les Canadiens et non pas de soumettre l'avis du parti qui viendra.

Puisque le ministre est le ministre et que c'est lui qui prépare un plan d'action qui sera connu le plus tôt possible pour qu'on fasse une vraie consultation de tout le monde, je lui pose cette question–ci: Confirme–t–il qu'il se prépare à modifier le Régime d'assurance–chômage afin que le taux de cotisation soit établi en fonction du risque de perte d'emploi chez chacun des travailleurs, faisant en sorte que ceux détenant un emploi précaire seront davantage touchés?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais d'abord rectifier une chose que la députée a certainement dite par inadvertance.

Je ne puis négocier seul le projet de réforme. Je dois le faire en tant que représentant du parti ministériel, en tant que membre d'un caucus. Nous travaillons avec les provinces ainsi qu'avec les représentants patronaux et syndicaux. Tous les Canadiens, à l'exception d'un groupe de la Chambre qui refuse de participer au processus, auront la possibilité de s'exprimer à ce sujet.

Nous n'avons pas pu connaître l'opinion des intéressés sur les modifications à apporter au régime. En réponse à la question particulière soulevée par la députée, je répète, comme je l'ai déjà fait maintes fois à la Chambre, que nous avons établi un processus très ouvert et très honnête pour garantir que toutes les opinions soient prises en considération. Si la députée ou le Bloc québécois veulent réduire le taux des cotisations et souhaitent que les employés soient les seuls à payer, j'en prends bonne note, mais ce n'est pas là le point de vue que défend le ministre. Personnellement, je ne suis pas de cet avis, mais j'essaierai de présenter, le plus tôt possible, le point de vue de tous les Canadiens à la Chambre.

* * *

• (1440)

L'ÉCONOMIE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, sept semaines se sont écoulées depuis la présentation du budget libéral, et le *Financial Post* d'aujourd'hui brosse un tableau du climat économique qui diffère beaucoup de celui que prévoyait ce budget.

Ma question s'adresse au premier ministre. Les taux d'intérêt à court terme ont augmenté d'un point depuis le mois de février et la croissance est en baisse. Pour 1995, c'est la même chose, les taux d'intérêt vont monter et la croissance va diminuer, selon 12 grandes entreprises canadiennes.

En me servant de la même méthode d'analyse que le gouvernement, je pose la question suivante: le premier ministre ayant dit qu'il avait un plan et qu'il disposait du personnel pour le mettre en oeuvre, quel est son plan maintenant que la preuve est faite qu'il était dans l'erreur?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je voudrais préciser que si les prévisions du Conference Board ont été révisées à la baisse, elles sont encore de loin plus optimistes que les nôtres. En fait, les prédictions qui figurent dans notre budget sont très prudentes.

En outre, la Banque Royale du Canada a fait paraître, la semaine dernière, de toutes nouvelles prévisions suivant lesquelles la croissance réelle s'élèverait à 3,5 p. 100 cette année, et à 4,3 p. 100 l'an prochain, chiffres qui sont de loin supérieurs aux nôtres.

Je voudrais donc faire remarquer au député qu'il y a des gens qui estiment que la croissance économique va s'accélérer, et les données sur la création d'emplois des derniers mois le prouvent. La confiance des consommateurs et des entreprises est à la hausse et les prévisions du secteur privé sont encore bien plus optimistes que celles qui figurent dans notre budget.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je ne sais pas à qui le député a parlé, mais si l'on s'en tient aux prévisions économiques du *Financial Post* et si l'on demande aux gens d'affaires et aux investisseurs, on obtient un scénario différent.

Je voudrais savoir si le premier ministre croit encore que d'autres compressions ne sont pas nécessaires ou s'il faudra attendre le retour du ministre des Finances à la Chambre pour avoir un autre son de cloche.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas lu notre budget assez attentivement.

S'il l'avait fait, s'il avait lu nos prévisions très prudentes, il saurait que l'objectif de 3 p. 100 du PIB est bien à notre portée et conforme aux prévisions.

Je dirai de plus au député que les gens à qui j'ai parlé sont les prévisionnistes de la Banque Royale du Canada et du Conference Board, qui ont fait paraître de nouvelles projections la semaine dernière. Et je connais personnellement la plupart d'entre eux.

Le Président: Chers collègues, peut–être l'avons–nous oublié pendant le congé, mais la coutume veut qu'on ne brandisse pas de documents ou de livres dans cette enceinte. Cela nuit au décorum. Je demande donc à tous les députés de respecter cette coutume.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans une entrevue accordée au quotidien *Le Devoir*, le premier ministre du Québec réitérait sa volonté d'obtenir le rapatriement des responsabilités fédérales en matière de formation de la main–d'oeuvre, et je le cite: «Le Québec a toujours su mieux faire que le fédéral dans les activités de formation professionnelle, je ne signerai pas à rabais.»

Le premier ministre entend–il donner suite à la demande renouvelée du gouvernement du Québec et transférer au Québec la totalité des responsabilités fédérales en matière de formation de la main–d'oeuvre avec les budgets correspondants?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, nous avons eu des discussions et nous continuons à avoir des discussions avec la province de Québec sur la formation de la main–d'oeuvre. Nous nous sommes mis d'accord jusqu'ici sur certains points, y compris celui du guichet unique, sur lequel un nombre de provinces ont également donné leur accord lors de la dernière réunion à Toronto, je crois, du ministre du Développement des ressources humaines.

• (1445)

Il est vrai que le premier ministre du Québec a indiqué qu'il désirait continuer d'avoir des négociations sur la maîtrise d'oeuvre. Nous avons pris en considération les arguments qu'il nous a donnés et nous continuerons à en discuter avec la province de Québec.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je demande donc au ministre qui semble avoir beaucoup de discussions, si on doit comprendre de sa réponse qu'il discutera tant et aussi longtemps que la campagne électorale ne sera pas déclenchée au Québec et que l'on proposera aux Québécois une entente à la Bourassa–Campbell, c'est–à–dire un autre écran de fumée.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je n'ai pas à juger si l'entente Bourassa–Campbell était un écran de fumée ou non. J'imagine que le peuple a déjà donné son verdict.

Sur la question générale, il est clair que nous allons d'abord procéder à la réforme sur la sécurité du revenu et que les ententes que nous aurons à l'avenir avec toutes les provinces, y compris la province de Québec, devront tenir compte des accords devant prendre place sur les réformes à venir.

* * *

[*Traduction*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Développement des ressources humaines.

Le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il plaçait la création d'emplois au premier rang de ses priorités. C'est pourquoi le ministre a abaissé les cotisations d'assurance–chômage et annoncera sous peu la stratégie du gouvernement à l'intention des jeunes.

Quels autres faits le ministre peut–il signaler pour montrer vraiment aux Canadiens, notamment ceux de la Nouvelle–Écosse, que les politiques de création d'emplois du gouvernement donnent des résultats?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les chiffres publiés la semaine dernière, qui traduisent une très forte baisse du chômage, sont sans doute le signe le plus important que la confiance renaît au Canada.

En particulier, en Nouvelle–Écosse, la baisse a été de 0,7 p. 100, et presque 10 000 emplois y ont été créés. Les chiffres montrent aussi que les trois quarts des nouveaux emplois sont des emplois stables et à plein temps, non pas à temps partiel comme par le passé.

Je conviens avec la députée qu'il est très important de nous soucier de manière spéciale de ceux qui éprouvent le plus de difficulté sur le marché du travail. Les jeunes doivent demeurer une priorité pour tous les députés, car ce sont eux qui ont encore le plus besoin de notre aide pour retrouver du travail.

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Le 24 janvier, la ministre a déclaré à la Chambre que le processus de sélection de la ville qui accueillera le siège de la Commission de coopération environnementale prévue dans l'ALENA serait «ouvert, clair, publié, examiné et objectif. La décision va être prise en fonction du bilan environnemental de la ville gagnante. Avec toutes les autres villes candidates, Montréal sera considérée de façon non partisane». Finalement, Montréal, une ville qui déverse dans le Saint–Laurent la moitié de ses eaux usées non traitées, a été choisie pour y installer cette commission.

La ministre pourrait–elle me dire pourquoi elle a induit en erreur la Chambre et vingt–quatre villes candidates. . .

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

M. Gilmour: Je voudrais reformuler ma question, monsieur le Président.

Pourquoi a–t–elle fait cette déclaration à la Chambre et à vingt–quatre villes candidates quand elle savait que le processus de sélection favorisait Montréal?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le processus de sélection ne favorisait aucune ville.

J'ai ici un exemplaire du rapport de la firme KPMG. Je me ferai un plaisir de le remettre au député et à tous les autres députés qui voudraient prendre connaissance des différentes propositions présentées. Je sais que l'environnement a été un élément déterminant.

Quand le député pointe du doigt les villes qui déversent leurs eaux usées, je dois lui dire qu'il y a malheureusement un certain nombre de villes canadiennes, dont plusieurs villes de sa propre province, qui déversent leurs eaux usées brutes dans l'océan. Le député ne devrait pas oublier que Montréal a mis en oeuvre un plan pour régler ce problème. Ce plan deviendra opérationnel d'ici la fin de l'année prochaine. J'aurais seulement souhaité que chacune des vingt–cinq autres villes candidates ait eu un plan pour régler les problèmes des eaux usées brutes.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

• (1450)

Venant contredire les présumés critères de la ministre de l'Environnement, le premier ministre affirme à présent que Montréal accueillera le secrétariat à l'Environnement parce que cette ville a le taux de chômage le plus élevé.

Étant donné le manque d'uniformité dans les critères, ce qui justifie difficilement ce choix, le premier ministre pourrait–il me dire si le gouvernement a adopté les politiques de l'ancien gouvernement conservateur qui faisait du favoritisme à l'égard de la province natale du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que vient de dire la ministre de l'Environnement. Elle a fait un travail très objectif. De nombreuses villes se qualifiaient, et l'un des facteurs qui a retenu mon attention et qu'elle n'a même pas utilisé est le fait que de toutes ces villes, Montréal était celle qui, malheureusement, affichait le taux de chômage le plus élevé.

La ministre a très bien tenu compte de tous les autres facteurs. Elle a demandé des candidatures et pris les autres mesures qu'il fallait. Cependant, il arrive un moment où le gouvernement doit décider. Nous avons pris une décision et nous ne nous excuserons pas d'avoir su prendre nos responsabilités.

* * *

[*Français*]

L'USINE HYUNDAI DE BROMONT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, à Séoul le 4 avril dernier, le ministre du Commerce international affirmait avoir reçu des dirigeants de Hyundai la garantie que l'usine de Bromont serait réouverte. Depuis, la compagnie a indiqué qu'elle n'avait aucun plan d'affaires pour cette usine et que malgré son désir de continuer à l'opérer, Hyundai n'était toujours pas certaine de réouvrir l'usine. La compagnie a même réclamé une lettre de renonciation de la part de ses employés.

Le premier ministre peut–il nous éclairer sur la nature des garanties que le ministre du Commerce international aurait reçues de la part des dirigeants de Hyundai quant à la réouverture de l'usine de Bromont?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, il y a effectivement eu des discussions entre le ministre du Commerce international et le ministre de l'Industrie du Québec, M. Tremblay. Il a visité Hyundai. Il y a eu des discussions assez claires. C'est un problème pour Hyundai de trouver un produit qu'on puisse produire à Bromont. C'est le désir de notre gouvernement et de celui du gouvernement du Québec d'aider Hyundai, s'il est possible de le faire, afin de trouver un autre moyen pour continuer cette production à Bromont aussitôt que possible.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le premier ministre ne convient–il pas que son ministre du Commerce international, en faisant une telle déclaration, se moque des travailleurs de l'usine de Bromont et de la population de la région en faisant miroiter l'espoir d'une réouverture, alors qu'il n'y aucune véritable garantie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est au ministre d'essayer de trouver une solution, même si l'opposition a conclu qu'il n'y a pas de solution possible. Il sera toujours assez tôt pour le savoir. Mais tant qu'on pourra travailler afin de trouver une solution, j'espère que personne ne blâmera le ministre d'essayer de bien faire son travail.

[*Traduction*]

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale ou au ministre des Affaires étrangères.

Hier, pour la première fois depuis sa création, il y a 44 ans, l'OTAN a lancé une offensive aérienne contre les positions au sol des Serbes bosniaques. Cette mesure fait suite à l'abattement récent d'un appareil serbe qui avait survolé une zone interdite au–dessus de la Bosnie.

Le ministre a–t–il été informé de ces attaques avant qu'elles n'aient été lancées. Dans l'affirmative, a–t–il approuvé les offensives aériennes de l'OTAN contre les positions serbes?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous avons effectivement été informés de ce qui se passait. Comme vous le savez, nous avons du personnel militaire qui participe de très près aux opérations et ce qui a été fait l'a été conformément aux résolutions des Nations Unies.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, nombre de Canadiens craignent que la situation en Bosnie ne dégénère et que nos soldats ne deviennent trop vulnérables en raison d'ordres restrictifs ou d'équipement insuffisant.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que les soldats canadiens en Bosnie sont dûment autorisés à se défendre au cas où la situation se détériorerait et qu'ils sont prêts et équipés pour cela?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, notre objectif est tout à fait clair. Nous ne voulons pas une intensification de la guerre. C'est pourquoi nous poursuivons attentivement nos efforts afin de persuader les parties de prendre part au processus de paix.

• (1455)

Nous avons trouvé beaucoup d'encouragement dans les initiatives prises récemment par les Américains et les Russes qui ont réussi à persuader certaines des parties de se joindre à la table de négociations. Ces efforts ont abouti à la signature, à Washington, d'un accord historique très important entre Croates et Musulmans.

Malheureusement, les Serbes bosniaques n'ont pas encore accepté de participer au processus de paix. Nous espérons qu'ils finiront par en venir à l'unique solution qui est de faire la paix et de participer à l'effort de paix avec les autres parties.

* * *

LES PÊCHES

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

On signale encore que des navires espagnols et portugais capturent de la petite morue à l'extérieur de la limite de 200 milles aux extrémités des Grands Bancs.

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour mettre fin à cette activité?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

À propos des récents signalements de navires espagnols et portugais qui pêchent du petit poisson hors de la zone de 200 milles, 13 sommations ont été émises cette année. La plupart d'entre elles avaient trait à la prise de petit poisson au Bonnet Flamand. Comme le député le sait, il s'agit d'une zone où le Canada ne contrôle pas les activités liées à la pêche.

Quoi qu'il en soit, ces prises de petit poisson sont contraires aux règles de conservation que nous nous sommes imposées, ainsi qu'aux règles adoptées par la NAFO à cet égard.

Ce matin, je me suis entretenu avec le commissaire européen des Pêches et j'ai porté l'affaire à son attention. Il m'a donné l'assurance que les États membres de l'Union européenne poursuivraient et pénaliseraient ceux qui pratiquent ce type d'activité illégale.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Alors que le Budget fédéral crée du chômage et s'attaque aux chômeurs, tous les groupes communautaires sont très inquiets d'apprendre que dans la plupart des régions, il n'y aura pas de nouveaux programmes de développement de l'employabilité, les PDE, car il n'y aurait plus d'argent.

Le ministre peut–il confirmer que s'il n'y a pas de nouvel argent pour les PDE réguliers, c'est qu'il a décidé de se garder une marge de manoeuvre discrétionnaire estimée à 40 millions pour le Québec seulement?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, plus tôt au cours de la période de questions, les collègues du député insistaient pour que nous accordions plus d'aide aux jeunes afin qu'ils puissent être davantage en mesure d'intégrer le marché du travail. De toute évidence, nous devons chercher des moyens d'orienter nos dépenses vers ceux qui sont le plus dans le besoin.

Nous n'avons pris aucune décision définitive au sujet de ces affectations. Toutefois, je tiens à assurer au député que nous examinons très attentivement les évaluations de programmes qui fonctionnent ou non et que nous utiliserons les très rares ressources dont nous disposons pour cibler les gens du Québec et d'ailleurs au Canada qui ont le plus besoin d'une aide directe du gouvernement pour retourner au travail.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre que les groupes communautaires sont souvent des groupes de première ligne qui s'intéressent et qui aident les personnes en difficulté.

Comment le ministre peut–il justifier qu'avec une situation de chômage très élevée au Québec, il ne trouve d'autre solution que de couper les PDE et de se réserver l'allocation des crédits selon son bon vouloir? Est–il en train de préparer le référendum?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en effet, il y a 50 000 emplois de plus au Québec. Cela monte en comparaison avec le mois d'octobre. Il y a une grande augmentation d'emplois dans la province de Québec et j'espère qu'il y aura du progrès dans l'avenir. Mais je dois dire encore que la priorité de notre gouvernement est d'aider les groupes qui en ont le plus besoin comme les jeunes sans emploi. Et j'espère que nous aurons l'appui de l'honorable député et de ses collègues dans cet effort.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La semaine dernière, Nicholas Battersby, un jeune homme de l'Angleterre, a été abattu à coups de feu, dans les rues d'Ottawa, par plusieurs jeunes contrevenants. Les Canadiens en ont soupé de l'inaction du gouvernement.

• (1500)

Quand le ministre de la Justice agira–t–il au lieu de se contenter de parler? Quand va–t–il réformer la Loi sur les jeunes contrevenants? Qu'est–ce qui l'en empêche?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord adresser mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie, non seulement dans ce crime, mais également dans un certain nombre de crimes sauvages et insensés qui ont été commis ces dernières semaines.

Je voudrais également souligner, pour répondre à la question du député, que notre colère, notre douleur et notre inquiétude au sujet de ces terribles événements ne devraient pas nous porter à croire qu'il existe une solution simple ou rapide aux problèmes sous–jacents dont ces événements sont les symptômes tragiques.

Longtemps avant les événements des récentes semaines, le gouvernement s'affairait à élaborer un plan précis d'action concrète pour s'attaquer à ces problèmes. Ce plan comprend à la fois des modifications aux lois pénales, dont la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, afin de les rendre plus efficaces, ainsi que des initiatives de prévention du crime qui, en fin de compte, contribueront tout autant, sinon davantage, à régler ces problèmes.

Je peux assurer au député qu'au cours des prochaines semaines, il constatera que le gouvernement a pris amplement de mesures concrètes pour régler les problèmes liés aux jeunes contrevenants et à la criminalité en général dans notre société.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je désire souligner la présence dans la tribune de Son Excellence Francisque Ravony, premier ministre de la République de Madagascar.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ghaus Bux Khan Maher, Président de l'assemblée provinciale de Sindh, au Pakistan.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis prêt à rendre ma décision en ce qui concerne l'objection que le député de Calgary–Ouest a soulevée, le 25 mars dernier, au sujet des projets de loi omnibus.

J'aimerais remercier l'honorable député ainsi que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell pour leur contribution à la discussion.

Le député de Calgary–Ouest soutient que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 22 février 1994, est un projet de loi omnibus, qu'il doit donc être déclaré irrecevable et que la Chambre ne doit pas l'étudier dans sa forme actuelle.

Il soutient également que le projet de loi ne contient aucun principe unificateur; qu'il vise à modifier plusieurs lois existantes; qu'il force les députés à prendre une décision applicable à plusieurs questions différentes; et, enfin, que la variété des sujets traités dans le projet de loi peut causer des difficultés au comité chargé de l'étudier.

À l'appui de son argument, l'honorable député invoque la décision rendue le 26 janvier 1971 par le Président Lamoureux ainsi que le commentaire 626(1) de Beauchesne, 6e édition.

[*Français*]

Avant d'examiner les divers points soulevés par l'honorable député, j'aimerais, comme mes prédécesseurs l'ont fait par le passé, passer en revue nos pratiques concernant les projets de loi omnibus.

Décision de la présidence

Tout d'abord, je lirai à l'intention des députés la définition d'un projet de loi omnibus qui se trouve dans le *Vocabulaire de procédure parlementaire* publié par la Chambre des communes. Un projet de loi omnibus y est défini comme un, et je cite: «Projet de loi composé de plusieurs parties connexes, mais indépendantes, qui visent à faire adopter une ou plusieurs lois et/ou à abroger ou modifier une ou plusieurs lois déjà existantes.»

[*Traduction*]

L'honorable député a raison de signaler que le projet de loi C–17 est un projet de loi omnibus. Toutefois, comme l'ont indiqué les anciens Présidents dans de nombreuses décisions, et comme l'a souligné récemment encore le Président Fraser dans une décision rendue le 1er avril 1992, nos règles et usages en matière de procédure n'interdisent nullement au gouvernement de présenter de tels projets de loi.

• (1505)

Dans sa décision, le Président Fraser, citant l'honorable député de Windsor–Ouest, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre, a décrit de la façon suivante les projets de loi omnibus:

> La défense essentielle de la procédure omnibus, c'est que le projet de loi en question, bien qu'il cherche à créer ou à modifier beaucoup de lois disparates, a en fait un seul principe de base ou un seul objet fondamental qui justifie toutes les mesures envisagées et qui rend le projet de loi intelligible à des fins parlementaires.

Cet extrait se trouve à la page 6147 des *Débats* du 1er avril 1992.

[*Français*]

Le gouvernement présente des projets de loi omnibus pour, entre autres raisons, favoriser la discussion parlementaire en groupant dans le même texte de loi tous les amendements législatifs touchant la mise en oeuvre d'une politique. Comme l'a fait observer le Président Jerome le 11 mai 1977, à la page 5522 des Débats, le recours aux projets de loi omnibus constituait à l'époque une pratique bien établie de la Chambre canadienne. C'est encore le cas. De fait, il existe de nombreux exemples de mesures législatives portant mise en oeuvre de dispositions budgétaires qui ont pris la forme de projet de loi omnibus.

[*Traduction*]

Une certaine confusion entoure souvent la distinction entre le pouvoir de la présidence de diviser des motions compliquées, et les décisions passées de la présidence de ne pas fractionner des projets de loi omnibus. Cette confusion tient en partie à notre façon d'envisager l'adoption d'une motion portant deuxième lecture d'un projet de loi.

Le débat en deuxième lecture a trait au principe du projet de loi et non à ses dispositions précises. Le principe peut être très simple ou passablement complexe. Puisque le principe n'est pas nécessairement défini dans un seul article du projet de loi, on considère que le débat revêt un caractère général à cette étape, l'examen du détail étant réservé à des étapes ultérieures.

Toutefois, la question dont la Chambre est saisie est très simple. Il s'agit pour elle d'approuver que le projet de loi «soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité», et non que certaines parties du projet de loi soient traitées d'une certaine manière. Par conséquent, la Chambre décide simplement si le projet de loi doit être renvoyé à un comité pour plus ample examen. La question du principe d'un projet de loi est de toute évidence étroitement liée à la motion de deuxième lecture.

D'après l'honorable député de Calgary–Ouest, «le contenu du projet est tellement hétéroclite que, pour se prononcer par un seul vote, les députés devraient transiger avec leurs principes.»

La présidence est cependant d'avis que, au moment de l'adoption d'une motion de deuxième lecture, la Chambre approuve en principe le projet de loi, puis procède à l'examen de ses dispositions particulières à des étapes ultérieures.

[*Français*]

Il convient aussi de rappeler que la Présidence ne voit rien de répréhensible, sur le plan de la procédure, à ce qu'un projet de loi renferme plus d'un principe. Le Président Sauvé l'a exprimé dans une décision rendue le 20 juin 1983, et, à ce sujet, je renvoie les honorables députés à la page 26538 des Débats. elle a dit à l'époque:

> [...]bien que certains titulaires de la Présidence aient exprimé des réserves au sujet de la pratique qui consiste à englober plusieurs principes distincts dans un même projet de loi, il a été décidé à chaque fois que de tels projets de loi étaient conformes à la procédure établie et recevables à la Chambre.

L'honorable député de Calgary–Ouest a aussi cité le commentaire 626(1) de la sixième édition du Beauchesne, lequel porte précisément sur cette question. Je vais lire cette citation à l'intention des députés.

> Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.

• (1510)

[*Traduction*]

L'honorable député a soutenu qu'on demande à la Chambre de se prononcer sur un certain nombre de questions non connexes. Toutefois, de l'avis de la présidence, il existe bien un fil conducteur dans le projet de loi C–17, c'est–à–dire l'intention du gouvernement d'adopter les mesures contenues dans le récent budget, notamment celles visant à prolonger les restrictions financières actuellement appliquées.

Dans leurs remarques, le secrétaire parlementaire comme l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell ont aussi signalé que les dispositions du projet de loi découlaient du budget présenté par le ministre des Finances et dont la Chambre a déjà débattu.

Comme l'ont précisé le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, la Chambre a entendu le ministre des Finances faire une déclaration sur la politique budgétaire du gouvernement le 22 février 1994. Elle a ensuite débattu de la motion sur le budget pendant plusieurs jours avant de l'adopter lors d'un vote par appel nominal le 23 mars 1994.

Le titre du projet de loi C–17 renvoie nettement à la déclaration budgétaire originale et le projet de loi même ne vise qu'à faire adopter certaines mesures contenues dans cette déclaration.

Le projet de loi C–17 est un projet de loi omnibus, mais il a un seul but et on y trouve un fil conducteur.

En conclusion, il est acceptable sur le plan de la procédure et il arrive souvent qu'un projet de loi modifie, abroge ou promulgue plusieurs mesures législatives. Il est arrivé à de nombreuses reprises que la présidence refuse d'intervenir simplement parce qu'un projet de loi était complexe, et qu'elle permette de poursuivre l'étude d'une mesure omnibus.

Par conséquent, bien que je ne puisse accepter qu'on divise ou qu'on écarte le projet de loi C–17 comme le demande l'honorable député, je peux souligner à celui–ci et à ses collègues qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des amendements en comité ou à l'étape du rapport, et qu'ils auront ainsi l'occasion d'exprimer leurs opinions et de voter sur des parties précises du projet de loi.

Je remercie tous les députés de leur contribution.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je dépose officiellement à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur le Service canadien du renseignement de sécurité pour 1993. C'est le troisième rapport public sur cet organisme.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un bref document faisant valoir la nécessité de modifier le Code criminel afin d'interdire spécifiquement la mutilation des organes génitaux féminins.

* * *

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets de nomination pris par le gouvernement.

Affaires courantes

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, après avoir déposé le troisième rapport public du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, je présente aujourd'hui à la Chambre, en ma qualité de solliciteur général, la déclaration annuelle sur la sécurité nationale.

Cette déclaration et le rapport public ont pour objet de fournir aux Canadiens une évaluation du contexte actuel du renseignement de sécurité ainsi que de les informer des mesures prises par le gouvernement pour protéger la sécurité du pays.

Je suis heureux de poursuivre cette pratique, car j'estime qu'il est essentiel, dans toute société démocratique, que le Parlement et les membres du public disposent d'une telle information et que les représentants élus puissent faire valoir leur point de vue sur les questions importantes touchant le renseignement de sécurité, l'application des mesures de sécurité et la sécurité préventive.

Il y a dix ans, lors de l'adoption de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, en 1984, le gouvernement libéral d'alors avait jeté les bases d'un nouveau système de sécurité nationale.

• (1515)

L'objectif était de créer un système de sécurité nationale efficace, comportant un organisme civil de renseignement de sécurité soumis à un contrôle rigoureux. Cet organisme devait travailler étroitement avec la GRC, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux tels que Transports Canada, Affaires étrangères, Défense nationale et Citoyenneté et Immigration.

[*Français*]

Les premières années du Service ont été marquées par une surveillance rigoureuse de son mode de fonctionnement. C'est en réponse aux préoccupations concernant l'orientation opérationnelle du Service qu'a été créé, en 1987, le Groupe consultatif indépendant. Celui–ci avait pour mandat de conseiller le gouvernement sur la manière de restructurer les priorités opérationnelles du Service et de renforcer ses méthodes de gestion.

Suivant les conseils du Groupe, le gouvernement a démantelé la Direction de l'antisubversion du SCRS et a limité le recours aux techniques d'enquête avec intrusion, de façon à éviter que des Canadiens menant des activités licites de protestation ne tombent indûment dans les filets du renseignement de sécurité.

Les dispositions de la Loi sur le SCRS qui prévoyaient la création du Comité externe de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, relevant directement du Parlement et du bureau de l'inspecteur général faisant rapport au ministre, ont constitué des innovations clés dans le domaine du renseignement de sécurité au Canada.

[*Traduction*]

C'est principalement grâce au CSARS et à ses rapports annuels présentés au Parlement, ainsi qu'au bureau de l'inspecteur général, qui présente au solliciteur général un certificat annuel, que les solliciteurs généraux ont si bien pu s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle du SCRS et de leur obligation de répondre de ses activités. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial du Parlement a examiné leur application.

En 1991, dans un document intitulé *Maintenir le cap*, qui constituait sa réponse au rapport du comité, le gouvernement d'alors s'est engagé à faire une déclaration annuelle sur la sécurité nationale devant le Parlement et à déposer un rapport public préparé par le directeur du SCRS. Notre système de surveillance et de contrôle, qui fait intervenir les trois pouvoirs—exécutif, judiciaire et législatif—, fonctionne bien.

En fait, depuis sa création, le service a constamment fait l'objet d'examens et d'ajustements, ce qui devrait être rassurant pour tous les Canadiens. C'est ainsi que dans son rapport annuel de 1992–1993, que j'ai déposé à la Chambre peu après avoir été nommé solliciteur général, le CSARS a conclu que «le fonctionnement du SCRS a été conforme à la loi et efficace.»

Aujourd'hui, le service doit faire face aux changements constants et parfois spectaculaires du contexte mondial de la sécurité. Je fais plus particulièrement référence à l'effondrement de l'Union soviétique et à la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, qui constituait la principale source de préoccupation au sein du système de sécurité nationale.

Les députés doivent se demander si nous procédons à une réorientation et à une rationalisation de nos activités en fonction du contexte actuel du renseignement de sécurité. Ma réponse est oui. Il y a deux ans, mon prédécesseur a demandé au directeur du SCRS d'évaluer la manière dont le contexte changeant de la sécurité pourrait à la longue influer sur le mandat du service.

Il lui a également demandé d'envisager comment, en conséquence, il faudrait structurer le service et de déterminer les répercussions de ses recommandations sur les ressources. Dans son rapport de l'an dernier, le directeur a conclu que, même si les tensions bipolaires de la guerre froide—tensions terrifiantes mais aussi rassurantes du fait qu'elles étaient connues—se sont dans une large mesure dissipées, une multitude de nouvelles menaces et de tensions sont apparues.

C'est en grande partie grâce à l'effondrement du Pacte de Varsovie que le gouvernement a pu effectuer de judicieuses coupures dans les ressources du service. Le nombre de postes, qui était de 2 760 en 1992 est tombé à 2 366 aujourd'hui, soit une réduction de 394 postes.

Selon les prévisions des dépenses pour l'exercice 1994–1995, le budget du SCRS est de 206,8 millions de dollars par rapport à 228,7 millions l'an dernier. Pour ce qui est de la réorientation, l'examen effectué par le directeur a confirmé qu'il était justifié de continuer à réduire les ressources affectées à la fonction de contre–espionnage et d'augmenter celles affectées à l'antiterrorisme.

• (1520)

Permettez–moi de vous citer un passage du rapport annuel du CSARS portant sur ce sujet: «Le Service a entrepris, nous en sommes convaincus, de réorienter ses activités de façon sensée et prudente[. . .] il en résultera un Service plus efficace dans sa lutte contre la menace que pose le terrorisme moderne à l'égard de sociétés postindustrielles aussi vulnérables et interdépendantes que la nôtre. Il pourrait aussi coûter moins cher au pays.»

[*Français*]

Monsieur le Président, notre approche doit rester prudente et ferme.

Nous devons bien peser les changements que nous effectuerons dans la répartition de nos ressources en matière de renseignement de sécurité et faire preuve à la fois de fermeté et de souplesse dans cette réaffectation.

Même si la guerre froide est terminée, la situation dans le monde ne nous permet pas pour autant de nous reposer sur nos lauriers.

C'est à cette conclusion qu'en vient le directeur du SCRS dans son rapport public. Il reste un nombre considérable de services de renseignement étrangers travaillant contre les intérêts canadiens au Canada et à l'étranger.

Les activités des anciens adversaires de la guerre froide ont généralement diminué, mais elles n'ont en aucune façon été éliminées. L'arrestation récente d'un cadre supérieur de la CIA aux États–Unis, soupçonné d'avoir vendu un secret de son pays, semble confirmer cette affirmation.

[*Traduction*]

La principale menace pour le Canada est le terrorisme international et c'est pourquoi le SCRS consacre le gros de ses ressources opérationnelles à la lutte contre le terrorisme.

Le complot visant à faire sauter un temple hindou à Toronto, l'attentat à la bombe commis au *World Trade Center* à New York et le récent attentat terroriste contre l'aéroport de Heathrow, en Grande–Bretagne, mettent en évidence le fait que des sociétés ouvertes et démocratiques constituent des cibles de choix par leur vulnérabilité. Il ne faut pas oublier que des terroristes se servent du Canada pour planifier leurs opérations et pour lever des fonds en vue de mener leurs activités ailleurs.

La conclusion de l'évaluation de la menace par le SCRS est instructive et donne à réfléchir. Les terroristes continueront d'utiliser les dernières technologies et d'exploiter le mécontentement des extrémistes de droite et de gauche.

Plus il y aura de situations explosives dans le monde, plus le nombre de menaces éventuelles augmentera. C'est pourquoi nous devons nous assurer que le SCRS sera en mesure de faire enquête sur les menaces et d'analyser celles–ci, ainsi que de conseiller le gouvernement pour que ce dernier puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Pour lutter contre le terrorisme, le SCRS collabore avec d'autres organismes gouvernementaux afin d'empêcher des terroristes connus ou présumés d'entrer au Canada. Il entretient également des rapports avec les services de renseignement étrangers ainsi qu'avec divers groupes et collectivités ici au Canada, pour déceler les menaces éventuelles.

À cet égard, je tiens à préciser que le présent gouvernement cherche à éviter que les nouveaux arrivants au Canada soient ciblés ou manipulés par les gouvernements ou les groupes extrémistes de leur pays d'origine. Ces personnes ont quitté leur pays pour fuir ce genre de chose.

L'éclatement de l'Union soviétique a ouvert la boîte de Pandore des nationalismes ethniques. Les troubles se répandent et leurs effets se font déjà sentir au Canada. Les bouleversements que connaissent certains pays rendent encore plus difficile le travail du SCRS et de ses alliés ailleurs dans le monde.

[*Français*]

Le mélange de pressions ethniques, religieuses, idéologiques, économiques et territoriales provoque une instabilité accrue dans de nombreuses régions du monde. La prolifération des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires, continue de susciter des préoccupations. L'accessibilité accrue à la technologie nucléaire et les aspirations de certains pays qui désirent se doter des moyens de fabriquer des bombes nucléaires sont particulèrement inquiétantes.

Au fur et à mesure que la nature du pouvoir se transforme, de nombreux pays confient à leurs services de renseignement des missions d'espionnage économique, surtout dans les pays industrialisés de l'Ouest.

Le directeur du SCRS souligne que le Service est soucieux d'assurer la sécurité économique du Canada face à la menace des services de renseignement étrangers.

[*Traduction*]

Le SCRS a avant tout pour mandat de faire part des menaces terroristes aux organismes chargés d'appliquer la loi, afin de permettre à la police de prendre des mesures préventives ou d'arrêter les coupables.

La Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de la sécurité préventive et des enquêtes sur les infractions en matière de sécurité, constitue un élément essentiel de notre système de sécurité nationale.

• (1525)

En plus des responsabilités que lui confère la Loi sur les infractions en matière de sécurité, la GRC assure la sécurité des personnes de marque, des biens appartenant au gouvernement fédéral, y compris certains aéroports, et des ambassades et missions étrangères au Canada. Le SCRS et la GRC travaillent en étroite collaboration et, en tant que solliciteur général, je dois voir à ce que les deux organismes unissent leurs efforts de manière à protéger efficacement les Canadiens et les intérêts du Canada.

Par exemple, le SCRS évalue la sécurité et les menaces et la GRC assure des services de protection lors d'événements d'envergure, susceptibles d'attirer terroristes et extrémistes.

Je dirais en conclusion que le gouvernement, dans son discours du Trône, s'est engagé à jouer un rôle actif sur la scène mondiale. Comme l'annonçait ce discours, le gouvernement a confié aux comités parlementaires le mandat de revoir les politiques et les priorités du Canada en matière de relations étrangères et de défense, à la lumière des changements radicaux survenus dans le monde depuis quelques années.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous suivrons de près l'avancement de ces travaux et en analyserons les résultats pour déterminer quelles répercussions ils pourraient avoir sur notre système de sécurité nationale.

Manifestement, nous devons être prêts à apporter les changements nécessaires en fonction de nos nouveaux intérêts sur le plan de la sécurité nationale ainsi que de nouvelles priorités en matière de relations étrangères et de défense.

[*Traduction*]

Comme je viens de le préciser, notre système de sécurité nationale est considérablement influencé par le contexte de la sécurité dans le monde. Au cours des dix dernières années, il a fait l'objet de rajustements et de réorientations, et il en sera de même dans les années à venir. Les Canadiens sont préoccupés par leur sécurité dans le monde—un monde qui influence de plus en plus la société canadienne sur le plan de l'économie, des emplois, de la protection de l'environnement et de nos institutions démocratiques.

Je pense que les Canadiens veulent un système de sécurité nationale efficace, et c'est pourquoi notre gouvernement a la ferme intention d'examiner de près les questions touchant la sécurité nationale, d'une façon qui soit conforme à nos institutions démocratiques et à la Charte des droits et libertés. Je suis persuadé que mes collègues députés n'en attendent pas moins de nous.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, pour commencer j'aimerais remercier le solliciteur général du Canada de m'avoir permis de consulter et de lire sa déclaration, son communiqué de presse ainsi que le rapport qu'il a cité. On a pu prendre connaissance de tout ça avant qu'il le lise et je l'en remercie.

Cela dit, ce seront les seuls remerciements que je vais adresser au solliciteur général du Canada et au gouvernement en général aujourd'hui, étant donné que nous avons eu lecture d'une déclaration qui, à mon sens, est complètement vide, ne contient rien d'instructif sur cette sphère de juridiction du solliciteur général du Canada.

Je pense que cela soulève beaucoup plus de questions que ça n'apporte de réponses. Le solliciteur général a fait comme ses prédécesseurs, c'est-à-dire une lecture d'une déclaration annuelle et de façon très solennelle. Je pense que les Canadiens et les Québécois veulent avoir davantage que ces informations très larges. On veut savoir à quoi sert l'argent qu'on donne à ce gouvernement et à cet organisme en particulier.

Si vraiment cette déclaration et le rapport public avaient pour objet de fournir aux Canadiens une évaluation du contexte actuel de renseignement et de sécurité et surtout de les informer de ce qui se passe pour protéger la sécurité du pays, je pense qu'on vient de manquer le bateau encore une fois; on n'apprend absolument rien. Il y a bien du saupoudrage d'information à gauche et à droite comme moyen de diversion, mais rien de substantiel pour que l'on apprécie véritablement la valeur de 228,7 millions de dollars dépensés par le Service canadien du renseignement de sécurité l'an dernier. Ce n'est pas rien, c'est un quart de milliard.

Je suis persuadé que le solliciteur général du Canada me répondra que par souci de sécurité nationale le gouvernement ne peut en dévoiler davantage.

• (1530)

Pourtant, est–ce que cela affecterait la sécurité nationale de savoir dans quelle province le SCRS a dépensé le plus ou quelle province a bénéficié le plus des 228,7 millions de dollars l'an passé?

Est–ce que cela affecterait également la sécurité nationale de savoir, sur des dossiers non actifs—en dix ans d'existence, j'ose espérer que certains dossiers sont fermés—pour qu'on ait une preuve tangible de l'exercice que fait ce service–là, dans quel domaine le service a fait des recherches, des investigations? Est–ce que ce serait d'affecter la sécurité nationale de savoir, afin que les Québécois et les Canadiens aient quelque chose de tangible entre les mains pour vérifier si, oui ou non, ils font un bon travail?

Également, est–ce que cela affecterait la sécurité nationale de savoir quelle enquête a permis de sauver des vies, empêcher un attentat ou une catastrophe? Présentement, malheureusement, ce qu'on voit dans les journaux c'est juste le côté négatif. Je veux bien ici faire une critique positive, mais on ne me donne pas d'argumentation, on ne me donne pas de dossier, on ne me donne rien pour en faire une. Présentement, on voit des choses comme Air India, ce qui n'est pas trop valorisant pour le service, ou d'autres dossiers sur des terroristes qui rentrent au Canada. Mais si on avait vraiment quelque chose de plus constructif, de plus positif dans les rapports, on pourrait apporter une autre sorte d'argumentation.

En dix ans d'existence, comme je le disais tantôt, et trois rapports publics, il me semble qu'il y aurait autre chose à dire de plus concret sans affecter la sécurité nationale, tout en étant plus transparent. Je pense que le gouvernement veut être transparent, on pourrait le faire aussi dans de tels rapports.

Il est vrai que le Service canadien du renseignement de sécurité est lui–même surveillé par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, comme le solliciteur général l'a dit tantôt. C'est sécurisant de savoir ça, monsieur le Président. Ça me rassure de savoir le solliciteur général du Canada rassuré par les bons propos rapportés dans le dernier rapport du CSARS, dont les termes étaient: «Le fonctionnement du Service canadien du renseignement de sécurité a été conforme à la loi et efficace.»

Mais qui sont ces sages qui ont fait ce rapport–là et qui sont arrivés à cette conclusion? Je vais les nommer, parce que je pense que certains membres de cette honorable Chambre ne les connaissent pas.

Il y a M. Jacques Courtois, 73 ans, avocat; M^me^ Rosemary Brown, 63 ans, travailleuse sociale, la première femme noire à être élue en Colombie–Britannique; M. Edwin Goodman, 75 ans, avocat; M. George Vari, 70 ans; et M. Michel Robert, dont j'ignore l'âge, ancien président national du Parti libéral du Canada.

Je pense qu'en voyant quels sont ceux qui surveillent ce comité–là on peut se poser des questions. Je ne dis pas qu'il ne s'agit pas d'un groupe intéressant dont les membres n'ont pas de qualités, ce n'est pas ce que je dis. Cependant, où est la légitimité de ces personnes qui surveillent un organisme qu'ici, à la Chambre, on ne peut pas surveiller? Je pense que devant un organisme comme celui sur la sécurité nationale, il faut être d'autant plus suspicieux et regarder davantage. Et je pense que la 35^e^ législature qui vient tout juste d'être élue a le mandat et la capacité d'examiner si les 228,7 millions sont dépensés correctement. Mais non, on donne cette surveillance–là à un comité dont la moyenne d'âge est d'à peu près 70 ans. Sans doute qu'ils sont peut–être des amis du régime, mais est–ce que ces personnes–là sont en mesure d'avoir toute la légitimité pour rendre un rapport tel qu'ils l'ont fait et dire «oui, selon la loi, tout est conforme»? J'ai des doutes, et c'est pour cela que je ne peux pas faire un examen très positif, parce qu'on nous fait une déclaration qui n'est quasiment pas vérifiable, des grands principes, des beaux voeux pieux mais rien de tangible. Lorsqu'on regarde qui surveille cela, on se rend compte qu'il y a peut–être un problème là également.

• (1535)

Voyez–vous, monsieur le Président, comme je le disais tantôt, les amis du régime qui siègent sur le comité externe de surveillance ont peut–être une définition différente des élus légitimes et représentatifs de la 35^e^ législature sur ce qui est la protection de la vie des Canadiens, des Québécois et des intérêts du pays.

Quant à l'opposition officielle et légitime, je vous dis d'avance qu'on a sûrement une définition différente du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Puisque le solliciteur général du Canada a cité une partie dudit rapport dans sa déclaration, je citerai moi aussi un passage de ce même rapport qui soulève chez moi des interrogations sur justement ce qu'est la définition de la protection de la vie.

Je vais à la page 18 de ce rapport où on dit et je cite: «Nous avons noté que dans un petit nombre de cas récents»—et ce sont les cinq personnes que j'ai nommées tantôt dont la moyenne d'âge est de 70 ans—«les renseignements recueillis par le Service au cours de ces enquêtes sur certains individus semblaient étrangers à la question de la sécurité nationale. Nous croyons que même si certaines enquêtes portaient sur des questions d'application de la loi des activités licites de protestation et de manifestation d'un désaccord, aucun élément d'information ne nous a permis de conclure à l'existence d'activités visées à l'alinéa *c)* de la définition de menaces envers la sécurité du Canada, à

l'article 2 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.»

Ce paragraphe me laisse songeur. Est–ce qu'on est en train de revenir aux bonnes vieilles années 1970? Cela se pourrait fort bien. J'aurais aimé savoir quand, sur qui, dans quelle province ces enquêtes, auxquelles on fait référence, ont été faites. Sur quel sujet licite de protestations ces enquêtes ont été vraiment faites?

Tant que nous aurons un comité externe de surveillance où il y aura absence de contrôle démocratique sur les activités de renseignements dirigées, il y aura toujours un possible parti pris.

Les membres du comité externe ne sont pas élus. Il n'existe aucun contrôle parlementaire sur les activités de renseignements et en dépit de ce que le solliciteur général a dit tantôt dans son discours, je trouve cela extrêmement dangereux.

Lorsqu'on aura vraiment un rapport entre les mains, un vrai rapport avec les vraies questions et les vraies réponses, à ce moment–là, on pourra apporter une critique peut–être plus constructive. Mais présentement, on a un organisme extrêmement important, assez important pour qu'on n'amène pas cela devant les élus, ceux qui nous ont élus, on n'amène même pas cela devant les responsables de la démocratie pour vraiment voir ce qu'est le travail que ces gens–là ont fait. En plus, en ces temps difficiles où on dit tout le temps de se serrer la ceinture, on n'est même pas capables de savoir quel travail ils ont fait avec ces 228,7 millions de dollars.

Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas un vrai rapport avec de vraies réponses, il sera très difficile pour l'opposition et pour la démocratie au Canada de se prononcer sur cela.

[*Traduction*]

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, en tant que membre du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, je suis heureux de répondre à la déclaration du ministre, qui fait suite au dépôt du rapport annuel du Service canadien du renseignement de sécurité.

Le SCRS est perçu dans le public comme un organisme qui garde ses activités générales dans un secret démesuré et qui ne rend pas suffisamment de comptes au gouvernement et à la population canadienne qu'il sert. Le rapport déposé aujourd'hui ne fait rien pour apaiser les préoccupations fondées de la population concernant les hypothèses sous–jacentes relatives à l'existence et aux principes de fonctionnement du SCRS.

De nos jours, les gouvernements ne peuvent plus se cantonner dans la routine et le gouvernement actuel doit reconnaître qu'une refonte en profondeur des programmes sociaux et une redéfinition générale des priorités des ministères sont inévitables.

La chose pourra se faire selon des méthodes rationnelles ou dans le désordre. Agir de la sorte, c'est un peu comme se précipiter pour éteindre des incendies alors que la crise financière et le manque de soutien politique populaire frappent un gouvernement somnambule qui s'avance en trébuchant sur la voie d'un Canada marqué par de nouvelles réalités financières et démocratiques internationales.

● (1540)

L'examen du SCRS soulève dans les rangs de l'opposition un malaise grandissant, car cet organisme gouvernemental dépense beaucoup de ressources publiques pour préserver son image et servir des intérêts égoïstes et sectaires au moment où tous les autres secteurs de l'appareil d'État font l'objet d'un examen approfondi.

Nous sommes engagés dans un examen des services sociaux et, plus près du SCRS, les forces militaires vont faire l'objet d'un examen à la faveur de la publication d'un livre blanc. Le temps est venu de demander des explications au gouvernement au sujet du SCRS, de son énoncé de mission et de son rendement à la lumière de ses propres objectifs et de son mandat énoncés dans les rapports annuels précédents et dans la loi.

Il y a déjà eu un examen en profondeur, mais le rôle de surveillance du comité et les rapports annuels ne suffisent pas.

J'ai travaillé pendant 21 ans dans la fonction publique provinciale et j'ai pu me rendre compte à quel point l'appareil bureaucratique, centré sur sa propre importance, en vient à se doter d'un programme pressant qui sert les intérêts du personnel en place, mais perd de vue les intérêts de ceux que la fonction publique a pour but premier de servir.

Au nom des députés de l'opposition, au nom des députés de ce côté–ci de la Chambre et dans l'optique de la solution de rechange constructive proposée par la loyale opposition de Sa Majesté, je tiens à alerter le gouvernement au sujet de la responsabilité du SCRS de rendre compte à la population. Le cabinet libéral croit peut–être que rien n'a changé, que les libéraux détiennent le droit divin traditionnel de gouverner, car, après tout, ils sont libéraux, mais le renouvellement du Canada exige un gouvernement plus ouvert et responsable.

Le programme des réformateurs d'avant la Confédération, visant à mettre en place un gouvernement responsable tenu de rendre des comptes plutôt qu'un simple gouvernement représentatif, voit enfin le jour et est repris par une nouvelle vague de réformistes dans cette enceinte. Nous remettons en question l'attitude qui consiste à poursuivre nos travaux comme si de rien n'était et à nous contenter de ce rapport annuel du SCRS qui ne nous apprend, en fait, rien de plus sur ce qui s'y passe. Le rapport public constitue un bon communiqué de presse, mais ne justifie rien.

Je connais parfaitement la différence qui existe entre la nécessité de maintenir le caractère confidentiel des activités du SCRS pour que cette organisation soit efficace et les nouvelles exigences des citoyens qui souhaitent qu'on leur rende beaucoup plus de comptes régulièrement, exigences que, dans bien des domaines, le gouvernement ne comprend pas, car il est prisonnier de l'ancienne façon de voir les choses.

Le SCRS est censé s'occuper du renseignement de sécurité, assurer la sécurité nationale et prendre des mesures préventives à cet égard. Le rapport de 1994 est censé ouvrir une fenêtre sur le renseignement de sécurité. Je pense qu'elle est loin d'être suffisamment grande pour laisser entrer la lumière et rendre véritablement des comptes.

Le SCRS est chargé d'un travail difficile dont s'acquittait auparavant la GRC, mais qu'on lui a confié à la suite d'un scandale national. On peut se demander en quoi résidera le scandale en 1994: les cigarettes? Je n'ai pas d'autres solutions à proposer aujourd'hui.

Nous avons le SCRS. Nous devons compter sur un organisme de ce genre. Il est régi par une loi, il a des ressources et des effectifs de près de 2 500 personnes. Ce n'est pas rien. Quotidiennement, les Canadiens entendent parler dans les médias de guerres, de troubles et d'intrigues politiques dans le monde entier et ils peuvent constater une évolution de la situation géopolitique. Ils veulent savoir que quelqu'un s'occupe de ces questions et suit les événements mondiaux, surtout ceux qui touchent notre sécurité et notre intérêt national.

La guerre froide est terminée. Les services de renseignement de l'Alliance occidentale doivent réexaminer leurs activités, leurs hypothèses et leurs priorités. Malgré les rapports qu'on dépose tous les ans sur ce service et l'examen actuel de la reddition des comptes qui s'y pratique, qu'en est–il vraiment du SCRS? Comment réussit–il à suivre l'évolution rapide de la situation mondiale et à faire face aux nouveaux risques qui surgissent?

Plus particulièrement, malgré tout ce que nous avons entendu au sujet du SCRS, a–t–il été en mesure jusqu'à maintenant de vraiment jouer un rôle proactif et d'anticiper les événements ou se contente–t–il encore en grande partie de réagir après coup et de recourir à des expédients?

Les questions d'espionnage, d'influence étrangère, d'activités illégales au Canada et de violence d'origine politique sont de vifs sujets d'inquiétude. Le monde est plus imprévisible à l'heure actuelle. Le Canada est un membre de la communauté internationale et ne peut s'isoler du reste du monde.

Le SCRS doit s'occuper des services de renseignement de gouvernements ennemis ainsi que des sociétés transnationales qui ont souvent des ressources et des capacités supérieures à de nombreux pays et n'ont de comptes à rendre à personne. Étant donné que le nombre de puissances mondiales augmente, il en va de même des menaces possibles.

Alors que le Canada devient à la fois un vendeur et un inventeur de technologies à forte valeur ajoutée, il se peut que les lois canadiennes et nos ententes commerciales internationales puissent être violées par des criminels canadiens et des agents de pays avec lesquels nous commerçons.

● (1545)

L'espionnage économique n'est pas nouveau mais c'est un problème qui préoccupe grandement le SCRS. Cette activité fausse le principe de l'équité qui est à la base des ententes commerciales internationales, mais il semble qu'elle ne reçoive pas l'attention qu'elle mérite. Ainsi, l'an dernier, le SCRS a mis sur pied un programme de liaison avec le secteur privé pour sensibiliser ce dernier au danger de l'espionnage industriel.

Malheureusement, le mandat du SCRS en matière de sécurité économique est de jouer un rôle défensif, strictement consultatif et de mise en garde. On pourrait enfreindre les lois canadiennes, contrevenir aux conventions internationales, aller à l'encontre de nos accords commerciaux et pourtant le SCRS, en matière d'espionnage économique, se doit de demeurer passif et réactif, au lieu d'être proactif.

Et que dire de la recherche et de la formation dans ce domaine entreprises conjointement avec des associations de manufacturiers et autres organismes nationaux financiers et commerciaux? C'est pourtant de la police préventive, à l'échelle nationale, et dans les secteurs industriel, technologique et financier, l'équivalent de la surveillance de quartier. D'après ce que j'ai entendu, je doute que le SCRS soit en mesure d'entreprendre le genre d'opérations préventives et prédictives qui garantissent le respect des lois.

Dire que l'espionnage industriel dans le secteur privé est strictement la responsabilité de ce dernier équivaut à monter la garde devant l'entrée principale pendant que les voleurs passent impunément par la porte arrière.

Surveiller et intercepter le trafic mortel d'armes et de technologies connexes est le rôle du SCRS. Le terrorisme se manifeste partout dans le monde. Le Canada sert parfois de refuge à des groupes extrémistes et de source de financement pour l'achat d'armes à l'étranger. Le SCRS, la GRC, les forces armées, les services d'immigration et autres ont tous plus ou moins comme rôle d'empêcher ces éléments de se livrer à des actes criminels.

La renaissance du nationalisme ethnique dans le monde, l'essor du fondamentalisme religieux à tendance fanatique et autres formes d'extrémisme idéologique déstabilisant incitent à la vigilance. Les immigrants qui arrivent dans ce pays et ceux que nous avons accueillis par millions depuis les années 70, doivent être protégés des activités télécommandées de l'étranger et doivent échapper aux querelles, à la violence et aux menaces d'extorsion en provenance de leur pays d'origine. On ne peut permettre que ces immigrants se fassent exploiter par leur pays d'origine. Il ne faut pas qu'ils amènent au Canada les différends qui déchirent leur pays d'origine ni qu'ils entraînent notre pays dans ces derniers.

Les racines du terrorisme sont vigoureuses. Le nationalisme, le séparatisme, l'extrémisme idéologique ne sont, j'en suis sûr, que certains des ferments que surveille le SCRS en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la protection de notre société dans le cadre d'un système national de sécurité.

Surveiller notre organisme national de sécurité est une tâche pour laquelle le système parlementaire est fort mal équipé. Dans le cas du SCRS, c'est comme si l'on payait un musicien sans jamais entendre sa musique et sans vraiment connaître son instrument. Nous investissons beaucoup d'argent pour recueillir des renseignements de sécurité. D'ailleurs, nous ne savons pas trop ce qu'il faut faire d'une grande partie de ces renseignements.

Le SCRS se compare à une police d'assurance nationale ou à une alarme de sécurité pour protéger les Canadiens et leurs intérêts. Il importe donc de se demander si le rendement est optimal en contrepartie de l'argent dépensé. Comment savoir si l'alarme fonctionne ou même si elle est en état de fonctionner. Le budget du SCRS reste à peu près inchangé alors que la réalité change. Ses membres se rassemblent dans un même immeuble; ils s'organisent et se réorganisent. J'espère que les luttes de pouvoir internes sont terminées entre les anciens de la GRC et les autres technocrates.

On entend dire que, dans le passé, une grande partie des ressources du SCRS ont été utilisées par l'organisme à ses propres fins, pour lutter sans cesse contre des réorganisations, de sorte qu'il y a eu peu de résultats concrets favorisant les intérêts nationaux, qui sont la raison d'être du SCRS. Nous en revenons

donc à la question fondamentale de l'obligation de rendre compte.

Je suis convaincu qu'il y a là des gens qui se croient dévoués et travailleurs, mais que, comme les gouvernement, les organismes secrets qui n'ont pas de comptes à rendre ne tardent pas à s'écarter du bon sens. Il doit constamment y avoir une obligation de produire des résultats efficaces, car le pouvoir sans contrainte ne tarde pas à corrompre ceux qui font partie du système.

Voici une dernière suggestion. Ce sont souvent les gens au bas de la pyramide qui fournissent vraiment les services. Ceux qui font le travail représentent la meilleure source de renouveau; ce sont eux qui rendent des comptes et qui aident à élaborer la déclaration de mission. Or, on leur demande rarement leur avis.

Bref, le SCRS doit rendre des comptes; on ne doit pas se contenter du fait qu'il se limite aux crédits qui lui sont accordés et que ses livres sont bien tenus. Les Canadiens ont le droit de savoir si l'existence du SCRS est justifiée. Dans mon mot d'ouverture, j'ai parlé d'un changement d'attitude dans la collectivité en ce qui concerne la direction pyramidale et l'autorité indiscutable du gouvernement.

• (1550)

Je remercie le ministre pour son rapport. J'insiste pour dire qu'il faut améliorer l'obligation de rendre des comptes et étendre cette obligation au plus grand nombre possible. Une plus grande confiance des Canadiens dans le SCRS ne peut qu'améliorer son rôle. En terminant, j'espère que le SCRS peut vraiment assurer le degré de sécurité qui place notre pays au rang des quelques pays privilégiés qui connaissent la paix et l'ordre ainsi qu'un bon et honnête gouvernement.

* * *

GREENPEACE CANADA

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le 24 mars dernier, j'ai répondu à une question posée par le député de Comox—Alberni au sujet du statut de Greenpeace Canada en tant qu'organisme de charité enregistré.

Comme promis, je me suis renseigné. Je désire informer le député que Greenpeace Canada était auparavant un organisme de charité enregistré, mais que ce statut a été révoqué en juin 1989 par Revenu Canada à la demande de l'organisme lui-même.

Cependant, il existe un organisme de charité enregistré du nom de Greenpeace Canada Charitable Foundation. D'après ce qu'on me dit, il s'agit d'un organisme tout à fait distinct de Greenpeace Canada.

En ce qui concerne les activités politiques, elles sont permises aux organismes de charité enregistrés, mais seulement dans un sens très limité. Lorsqu'on nous signale des cas d'abus, Revenu Canada mène évidemment des enquêtes.

J'espère que cette déclaration confirmera que Greenpeace Canada a bel et bien le droit de défendre toutes les causes qu'il veut et qu'il ne jouit pas du statut d'organisme de charité aux fins de l'impôt.

[*Français*]

Le vice-président: Comme les députés le savent, l'opposition officielle a un droit de réponse sur la déclaration du ministre. Y a-t-il quelqu'un du Bloc québécois? Pour le Parti réformiste, c'est la même chose.

[*Traduction*]

Y a-t-il quelqu'un du Parti réformiste qui voudrait répondre à la déclaration du ministre?

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la déclaration du ministre, il y a une différence entre l'organisme international Greenpeace et Greenpeace Canada. Dans ce contexte, est-il permis de transférer des fonds d'un organisme à l'autre?

Le vice-président: Je ne crois pas que ce soit le moment de poser des questions. D'après le Règlement, à titre de porte-parole de votre parti, vous devez faire une déclaration et non poser des questions au ministre. Si vous voulez poser des questions, vous aurez peut-être l'occasion de le faire plus tard. Par contre, si vous voulez faire une déclaration pour énoncer votre position sur la question, vous pouvez le faire maintenant.

Dois-je comprendre que le député ne veut pas faire de déclaration à ce moment-ci au nom du Parti réformiste?

M. Hermanson: Monsieur le Président, je voudrais simplement savoir si un avis a été déposé à la Chambre au sujet de cette déclaration de ministre.

Le vice-président: Les ministres ne sont pas tenus de donner avis du fait qu'ils veulent faire une déclaration. Ils le font normalement lorsqu'il s'agit d'une déclaration officielle, comme celle qu'a faite le solliciteur général. Cependant, ils ne sont pas obligés de le faire.

M. Duncan: Monsieur le Président, j'avais mal compris. Pour répondre à votre question, je ne veux pas faire de déclaration à ce moment-ci.

M. Hermanson: Monsieur le Président, le Parti réformiste aurait répondu s'il avait été avisé au préalable de la déclaration du ministre.

* * *

• (1555)

LOI SUR LE CALCUL DES INTÉRÊTS SUR LES CARTES DE CRÉDIT

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord) demande à présenter le projet de loi C-233, Loi sur la limitation du taux d'intérêt, de l'application des intérêts et des frais reliés aux cartes de crédit.

—Monsieur le Président, je tiens à présenter le projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi sur la limitation du taux d'intérêt, de l'application des intérêts et des frais reliés aux cartes de crédit.

Le but du projet de loi est de rendre les règles régissant les cartes de crédit plus justes pour les consommateurs. Une telle mesure législative aurait dû être présentée depuis déjà longtemps et j'attends avec impatience la tenue d'un débat sur les dispositions proposées.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter des pétitions au nom du Conseil tribal kaska de la Colombie–Britannique et du Yukon. Les pétitions sont signées par des habitants de Watson Lake et de Lower Post, en Colombie–Britannique, et du reste du territoire couvert par le Conseil tribal kaska.

Les pétitionnaires exhortent le ministre des Affaires indiennes a donner au Conseil tribal kaska l'assurance que le Canada respectera ses obligations de fiduciaires envers lui, conformément à l'entente–cadre de 1989 sur les revendications territoriales. Les pétitionnaires exhortent aussi le ministre des Affaires indiennes à remédier à toutes les infractions à l'entente–cadre de 1989, y compris à celles que peut contenir l'entente–cadre finale signée en mai 1993.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition que le greffier des pétitions a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner la politique étrangère du Canada dans le cadre de vastes consultations et d'améliorer le programme d'aide publique au développement de manière à mieux appuyer les solutions que proposent les pays pauvres pour répondre aux besoins de leur population.

Les signataires de la pétition que je présente aujourd'hui sont de Summerland, de Penticton et de Naramata, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Je signale à mes collègues que, conformément à l'alinéa 33(2)*b)* du Règlement et en raison des déclarations ministérielles, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 38 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ce projet de loi est très difficile à étudier à cause de son caractère omnibus. Certains de ses aspects sont réalistes et raisonnables, et d'autres ne le sont pas du tout.

Normalement, on étudie un projet de loi et on décide ensuite d'une manière éclairée s'il faut l'appuyer ou non. Dans le cas du projet C–17, cette décision n'est pas aussi facile à prendre.

L'Accord de Charlottetown a été l'une des grandes diversions politiques de la dernière législature. Il avait lui aussi un caractère omnibus. Presque tout le monde pouvait accepter collectivement certains de ses éléments et en rejeter certains autres. Dans l'ensemble, la majorité des Canadiens ont rejeté l'accord parce que, dans le cadre d'un arrangement à prendre ou à laisser, il y avait trop de points qui n'étaient pas acceptables. C'est là que réside le problème.

• (1600)

Depuis le rejet de l'Accord de Charlottetown, le gouvernement précédent et le gouvernement actuel se sont servis de ce rejet pour opposer à ceux qui préconisent des réformes aussi opportunes que l'élection des sénateurs le fait que cette réforme avait été proposée et rejetée.

En même temps, le gouvernement semble pouvoir s'occuper de questions constitutionnelles comme le bilinguisme officiel pour une autre province, des modifications au libellé d'une entente prévoyant le remplacement d'un service de traversiers par un pont et des négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Voilà le problème lié aux projets de loi de type omnibus qui ont créé dans le passé une situation confuse pour beaucoup de ceux qui sont engagés dans le processus. C'est en gardant cet obstacle à l'esprit que j'ai préparé ma position sur les subventions en matière de transport.

Le céréalier des Prairies éprouve beaucoup de problèmes en tâchant d'exploiter une entreprise prospère et indispensable au Canada. Durant des années, les céréaliers des Prairies ont reçu des subventions au transport pour compenser le coût du transport des céréales. Il existe à cet égard un certain malentendu. Les agriculteurs eux–mêmes ne touchent pas directement cette subvention, qui est versée à la société ferroviaire. Le système ferroviaire présente de nombreux problèmes non résolus qui se trou-

vent compliqués encore davantage par la façon dont la subvention est payée.

Comme elle est versée directement à la société ferroviaire, on croirait que cette dernière transporte tout le grain et que le coût global du transport se trouve réduit du montant de la subvention. Ce n'est pas le cas. Beaucoup d'élévateurs sont remplis à craquer, et cela depuis pas mal de temps. Certains de ces élévateurs n'ont pas vu de wagons depuis plus de deux mois.

Il existe une autre complication qui est due aux restrictions de poids pour le transport au printemps, lesquelles compliquent davantage la tâche aux agriculteurs qui doivent transporter leur grain aux silos lorsque ceux–ci ont de la place. Les céréaliculteurs ne sont payés qu'à la vente et à l'expédition de leur récolte. Pendant ce temps, non seulement ils ne touchent rien pour leur travail et leurs dépenses, mais ils engagent d'autres dépenses qui font souvent la différence entre l'obtention d'un rendement suffisant et être sans le sou.

Parmi ces dépenses, mentionnons le coût d'entreposage du grain, les frais d'intérêt sur les emprunts qui auraient été réduits ou remboursés à l'aide du produit de la vente du grain, les ventes perdues à cause de la non–expédition du grain à temps et les frais de surestarie prélevés par les navires immobilisés dans le port de Vancouver dans l'attente de la cargaison de grain devant arriver par train. Ces frais de surestarie s'élèvent jusqu'à 20 000 $ par jour, et certains navires sont partis du port à vide après avoir perçu quelque 350 000 $ en frais de surestarie.

La subvention au transport du grain s'élevait à 36 millions de dollars environ l'an dernier. Les céréaliculteurs de l'Ouest ont perdu près de 200 millions de dollars à cause de ventes annulées et des frais de surestarie depuis le début du conflit dans le port de Vancouver que le gouvernement a tant hésité à arrêter.

Depuis les années 70, les gouvernements fédéraux et provinciaux ainsi que la Commission canadienne du blé ont fourni des milliers de wagons–trémies à la compagnie de chemin de fer. Aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, une subvention est versée directement à la compagnie de chemin de fer pour le transport du grain. Cela nuit à la responsabilisation, mais on peut remédier très facilement à ce problème.

Il suffit de verser la subvention directement aux céréaliculteurs au prorata. Les agriculteurs auront ainsi davantage de contrôle sur le mode d'expédition. De plus, cela incitera les compagnies de chemin de fer à transporter le grain avec plus d'efficacité et d'efficience. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas le principe d'une réduction de la subvention qui est versée. Je sais qu'il faut comprimer les coûts et qu'il y a des possibilités de ce côté–là. Toutefois, ces coupes ne doivent pas se faire strictement aux dépens des céréaliculteurs, dont la situation financière est déjà très précaire.

Normalement, en affaires, on se préoccupe du taux de rendement sur l'investissement. Un taux de 10 p. 100 n'est pas considéré comme particulièrement élevé, surtout s'il y a un élément de risque.

De plus, on s'attend normalement à être payé pour son travail. Beaucoup de céréaliculteurs reçoivent en ce moment moins du quart du rendement normal sur leur investissement. Si on examine le revenu total à la lumière de ce faible taux de rendement sur l'investissement, on constate que leur travail n'est aucunement rémunéré.

Ces agriculteurs ne produisent pas des téléviseurs couleur ou des meubles recherchés, mais des denrées dont nous avons besoin pour assurer notre autarcie alimentaire et qui sont aussi une exportation extrêmement importante pour que notre pays survive sur le marché mondial.

• (1605)

Nous ne pouvons pas refuser de tenir compte des besoins des agriculteurs. Nous devons trouver le moyen de réduire des dépenses comme les subventions au transport du grain sans aggraver les difficultés économiques de producteurs qui sont essentiels pour notre alimentation et pour notre bien–être économique.

La première étape consiste à verser la subvention directement au producteur. Mais il faut faire plus, si nous voulons réduire les pertes inutiles de revenu causées par les problèmes de transport actuels.

Les réductions que le budget libéral de 1994 prévoit dans les subventions se traduiront par des économies d'environ 5 millions de dollars.

Si le gouvernement était prêt à prendre des mesures pour mettre fin à la perte inutile de revenu attribuable aux problèmes de transport actuels, non seulement la réduction de la subvention n'entraînerait pas d'autres difficultés, mais elle offrirait la possibilité de procéder à d'autres réductions sans problèmes.

Bref, cette petite partie d'un projet de loi global offre la possibilité d'économiser sur les subventions au transport du grain, mais, pour cela, le gouvernement doit d'abord étudier la question. Ce qu'il n'a pas fait dans ce projet de loi.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces remarques et modifiera toute cette partie du projet de loi avant de le présenter de nouveau à la Chambre.

Passons maintenant aux subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique, qui se compose du Nouveau–Brunswick, de la Nouvelle–Écosse, de Terre–Neuve, de l'Île–du–Prince–Édouard, du Labrador et de la partie est du Québec. Ces subventions ont pour but de promouvoir et d'encourager le transport de marchandises dans la région de l'Atlantique.

En vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, il existe trois subventions. Premièrement, une subvention pour le transport de presque tous les produits expédiés à l'extérieur de la région.

En 1992, cela a représenté un total de 38,4 millions, dont 9,6 millions pour le transport ferroviaire et 28,8 millions pour le transport par camion et une subvention sélective distincte de 20 p. 100 pour le transport de certaines marchandises à destination de l'Ouest, qui sont en fait manufacturées dans la région au lieu de simplement transiter par elle.

En 1992, cela a représenté un total de 13,7 millions de dollars, dont 3,7 millions pour le transport ferroviaire et 10 millions pour le transport par camion.

De plus, une subvention de 10 p. 100, qui a été ramenée à 9 p. 100 dans le budget d'avril 1993, pour le transport de certains produits dans la région. En 1992, cela représentait un total de 57,7 millions de dollars, soit 9,5 millions de dollars pour le transport ferroviaire, 47,5 millions de dollars pour le transport par camion et 0,7 million de dollars pour le transport maritime.

Le montant global de toutes les subventions versées à la région de l'Atlantique pour 1992 s'élevait à 109,8 millions de dollars.

Le budget d'avril 1993 prévoyait une réduction de 10 p. 100 de ce montant de 109,8 millions de dollars. Pour réaliser cette compression, on a réduit non pas de 30 p. 100, mais de 28,5 p. 100 la subvention totale au transport ferroviaire de marchandises à destination de l'Ouest.

D'autres réductions de coûts ont été réalisées grâce à des compressions effectuées dans l'administration générale et à d'autres compressions internes.

Le budget du présent exercice prévoit une autre réduction de 5 p. 100 de la subvention totale au transport dans l'Atlantique, qui se situe désormais entre 100 et 105 millions de dollars à compter d'avril

Encore une fois, il y a du pour et du contre. D'une part, le gouvernement doit n'avoir de cesse de réduire ses dépenses. D'autre part, je trouve qu'une fois de plus le gouvernement n'a pas fait son devoir.

La situation économique globale des Maritimes est au mieux fragile et le gouvernement, tout en reconnaissant la nécessité de réduire ses dépenses, doit examiner à fond tous les secteurs où des économies sont réalisables, avant de prendre une mesure arbitraire.

La proposition de réduire les subventions au transport dans l'Atlantique n'est pas déraisonnable. Le fait est que ces subventions pourraient probablement être réduites encore beaucoup plus si elles étaient accompagnées d'autres changements.

Au nombre de ces changements figure l'élimination des barrières interprovinciales au commerce dans la région. Ces barrières coûtent déjà à la région de l'Atlantique plus que toutes les subventions de développement régional combinées. Comme dans le cas des céréaliculteurs de l'Ouest, cette réduction des subventions serait beaucoup plus acceptable si elle était accompagnée d'une réduction des coûts d'exploitation.

De plus, il faudrait voir ce qu'il en coûte de maintenir le port de Montréal ouvert durant les mois d'hiver. À l'heure actuelle, la garde côtière offre gratuitement un service de brise–glace aux affréteurs ou aux navires afin d'assurer le maintien du transport des marchandises. Cela crée deux problèmes. Premièrement, ce service coûte au gouvernement fédéral environ 33 millions de dollars par an. Or, un tiers de ce montant est affecté au contrôle des inondations. Suit une autre subvention au transport qui coûte au contribuable canadien quatre fois plus que les économies prévues dans la proposition de réduction des subventions au transport dans la région de l'Atlantique.

● (1610)

Deuxièmement, ce service gratuit nuit, en fait, à la région de l'Atlantique, car on subventionne l'acheminement des marchandises par les Maritimes en hiver, au lieu d'utiliser les ports libres de glaces de Halifax et de St. John's. Il est bon que ce service existe pour les navires qui veulent l'utiliser, mais il faudrait imposer des frais d'utilisation. Cela engendrerait des économies qui dépasseraient largement le montant actuellement visé par le gouvernement et, en même temps, cela rapporterait, jusqu'à un certain point, aux ports de l'Atlantique.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le problème des brise–glace dans le Saint–Laurent semble ironique, étant donné les difficultés énormes que connaît actuellement l'industrie du transport de l'Atlantique. Mais la politique du gouvernement dans le secteur des subventions, mal organisée et destructrice, ne s'arrête pas là.

Pour attiser davantage le feu, je dois dire que je suis réellement inquiet de l'importance des subventions versées au transport routier dans la région de l'Atlantique par rapport à celles versées au transport maritime et au transport ferroviaire. Je me demande pourquoi le gouvernement fournirait une subvention aussi importante, en proportion, à l'industrie même qui est censée causer la mort prématurée du réseau ferroviaire de notre pays.

C'est particulièrement vrai dans le cas des provinces de l'Atlantique qui ont beaucoup souffert, ces dernières années, et qui ont subi d'importantes coupures de la part tant de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada que de Canadien Pacifique Limitée.

Même si l'on peut faire valoir que les chemins de fer du Canada ne sont pas suffisamment concurrentiels pour se mesurer aux transporteurs routiers dans la quête constante de cette part du marché, je ne suis pas sûr d'être prêt à accepter cet argument sans broncher. Le fait que d'importantes entreprises de camionnage soient si bien subventionnées par le gouvernement ne peut qu'avoir des conséquences négatives pour notre réseau ferroviaire et hâter la mort des chemins de fer dans la région de l'Atlantique.

L'Île–du–Prince–Édouard et Terre–Neuve, en particulier, se sont déjà ressenties de la fermeture d'embranchements ferroviaires, une situation difficile qui atteint le coeur même des ententes interprovinciales qui ont été conclues avec l'Est à l'époque de la Confédération. Ce financement assez important du transport routier dans les provinces de l'Atlantique porte un coup double aux chemins de fer de notre pays.

La raison en est simple. Le montant disproportionné de subvention directe que reçoivent les sociétés de camionnage équivaut à une deuxième subvention importante pour cette industrie qui reçoit déjà une grosse subvention indirecte sous forme de travaux de construction et de réfection des routes payés par le gouvernement. Pendant que des sociétés ferroviaires comme le CN et le CP sont obligées en substance de payer elles–mêmes pour l'entretien et la maintenance de leurs chemins de fer coûteux, les sociétés de camionnage n'ont aucune obligation de la sorte lorsqu'il s'agit des routes du Canada. J'admets que les

camionneurs qui circulent sur nos routes paient des taxes sur l'essence, mais les sociétés ferroviaires en paient elles aussi.

Il en résulte que les subventions versées aux sociétés de camionnage pour assumer leurs tâches de transport sont deux à trois fois supérieures à celles que reçoivent nos sociétés ferroviaires par habitant.

Entre–temps, nos routes indispensables, surtout la Transcanadienne, s'effritent sous le poids de lourds véhicules de 18 roues, dont les conducteurs ne sont pas tenus de payer leur pleine part pour les travaux de réfection qui sont grandement nécessaires. Au point où nous en sommes, il semble peu probable que le gouvernement fédéral sera disposé à injecter d'autres crédits dans des travaux coûteux de réfection des routes. Cela ne s'est pas fait depuis des années et, étant donné la situation désastreuse dans laquelle se trouve le déficit, on ne pourra certainement pas atténuer les conditions souvent dangereuses auxquelles les conducteurs sont exposés.

Il n'en demeure pas moins que, dans la région de l'Atlantique, le régime de subventions qui est actuellement en vigueur est manifestement défavorable aux sociétés ferroviaires, qui ne seraient peut–être pas aussi endettées n'eût été des politiques injustes du gouvernement.

Je ne prétends pas que les régimes de subventions qui sont offerts au Canada atlantique sont trop généreux, bien qu'il soit bon de constater que le gouvernement a fait quelques compressions dans le secteur des transports. Ce que je soutiens, c'est que les subventions sont réparties inégalement, injustement et peu judicieusement dans l'ensemble de ce secteur.

C'est ce que j'entends lorsque je dis que le gouvernement ne s'est pas acquitté de sa responsabilité ou n'a pas eu le courage de modifier et d'améliorer un régime de subventions qui est, de toute évidence, fort injuste. J'espère que le ministre des Transports envisagera sérieusement, dans les semaines et les mois à venir, la réorganisation des subventions du gouvernement. Il est clair que les possibilités d'économies sont bien plus grandes que celles que propose le gouvernement, et cela sans effets importants sur les groupes et les régions visés.

Au–delà des subventions, nous parlons de quelque chose qui touche les transports, mais qui n'a jamais été abordé par le Comité permanent des transports.

● (1615)

D'une façon générale, j'appuie les deux réductions de subventions proposées par le gouvernement, mais je ne peux pas appuyer le projet de loi en raison d'autres articles qui n'ont rien à voir avec ces subventions. Je dirais qu'il est plus que temps que le gouvernement commence à faire ce qu'il a promis, c'est–à–dire réduire les coûts de l'administration fédérale et accroître l'aide économique à ces régions.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire suite à l'exposé extrêmement bien préparé du député qui vient de s'exprimer. Il a parlé au début de son exposé des subventions qui devraient être versées directement à l'agriculteur plutôt que d'être versées au transport pour permettre, par exemple, au blé de l'Ouest de se rendre vers l'Est. C'est une bataille qui dure depuis des années et qu'on appelle la bataille du Nid–de–Corbeau. Ce débat a toujours fait un grand différend entre la conception du développement de l'agriculture dans l'Est par rapport à l'Ouest.

Si l'honorable député juge que dans l'Ouest on devrait verser les subventions directement aux agriculteurs, vous comprendrez que l'Est, et principalement le Québec, s'y oppose absolument puisque le but même de cette subvention au transport était, en fait, de permettre l'approvisionnement en blé dans toutes les régions du Canada, et non de permettre à l'agriculteur de recevoir une subvention et d'en faire ce qu'il veut, soit payer son transport pour envoyer son blé, soit pratiquer de l'élevage, ou exploiter une usine d'abattage. Autrement dit, utiliser cet argent de façon à développer sa richesse personnelle, mais sans nécessairement garantir un approvisionnement vers les régions qui en avaient moins. Suite à ce raisonnement, les subventions ont été accordées directement au transport afin de garantir l'approvisionnement.

Si nous nous opposons, nous au Québec, à ce qu'il en soit autrement, c'est que nous croyons que si on versait au Québec 25 p. 100 du budget global de l'agriculture—puisque nous représentons environ 25 p. 100 de la population—, le Québec recevrait 800 millions de dollars de plus annuellement et pourrait facilement avec cet argent diversifier son agriculture.

Mais si on subventionne directement l'agriculteur, à ce moment, l'argent qui était directement lié au transport du blé serait acheminé dans cette région du pays en fonction d'une utilisation différente du but même, du principe même du Nid–de–Corbeau comme on l'appelait; et cela déséquilibre toute l'agriculture canadienne. On s'est toujours opposé à ce concept de subventions directes dans l'Est, au Québec comme dans l'est du pays.

Vous vous rappelerez qu'il y a eu un rapport présenté par le précédent gouvernement. En 1983, le gouvernement libéral avait pensé subventionner directement les agriculteurs et cela a été refusé. Plus tard, suite à un grand débat à travers le pays, le gouvernement conservateur a également créé une commission d'enquête sur le problème du Nid–de–Corbeau et les conclusions suggéraient de conserver ça tel quel. Et le fait qu'aujourd'hui l'honorable député reparle de cette question démontre qu'il y a vraiment un blocage systématique et un concept complètement différent de la part des deux parties.

Quant à son intervention concernant le transport dans l'Est, il va de soi qu'on a aussi certaines questions au Québec. Mais il faut comprendre qu'à ce moment il s'agit de biens alimentaires réguliers utilisés dans les maisons, principalement la pomme de terre. Si un producteur de pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard ou du Nouveau–Brunswick reçoit une subvention au transport du gouvernement fédéral, cela crée une certaine injustice vis–à–vis les producteurs d'autres régions comme l'Ontario et le Québec qui ont commencé à développer cette culture. Par exemple, un producteur de Pierreville, dans ma région, qui veut vendre ses pommes de terre à Chicoutimi ne reçoit aucune subvention pour le transport; par contre, le producteur de pommes de terre du Nouveau–Brunswick ou de l'Île–du–Prince–Édouard reçoit, lui, une subvention.

• (1620)

Donc, cela crée une forme d'injustice, sauf que nous reconnaissons que le bien–fondé de cette loi pour aider les provinces de l'Est est encore valable et nous pensons que le gel est extrêmement difficile pour ces régions qui vivent des moments économiques très pénibles. Le gel de 10 p. 100 dans le projet de loi est extrêmement dur.

Quant au fait d'augmenter de 10 à 15, dans l'Ouest aussi c'est difficile et cela remet en question une forme d'approvisionnement qu'on avait pour l'Est par les cultures venant de l'Ouest. En conclusion, il s'est interrogé sur le port de Montréal et a parlé de l'utilisation des brise–glace qui coûtent extrêmement cher. Personnellement, je pense que le port de Montréal était un des ports les plus performants du Canada qui a été désavantagé par l'ouverture de la Voie maritime du Saint–Laurent. Pour entretenir cette voie maritime qui ne dessert pas seulement Montréal mais est aussi le lien entre Montréal et une partie du Canada, la nécessité de continuer d'entretenir ce port pendant l'hiver m'apparaît évidente et allait de soi lorsque le gouvernement canadien avait pris la décision de faire la canalisation du Saint–Laurent.

Même si je comprends très bien les interrogations du député, je voulais lui dire que je ne partage en rien son point de vue au sujet des productions de blé dans l'Ouest et des subventions accordées directement aux agriculteurs plutôt qu'aux transporteurs. Surtout, je ne partage pas sa réflexion quant à la nécessité d'entretenir le port de Montréal pendant l'hiver, même si cela occasionne des frais. L'expertise qu'ont développée, au niveau du contrôle des glaces, Ports et Havres Canada et la Garde côtière, est un exemple à travers le monde et peut même devenir une forme d'expérience exportable, une forme de *know how* comme on dit en anglais, de connaissances qu'on peut exporter.

Je termine là–dessus. Ce sont les commentaires que je voulais faire à la suite du brillant exposé du député du Parti réformiste, même si je ne partage pas son point de vue.

[*Traduction*]

M. Gouk: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions et observations.

En ce qui concerne les subventions aux producteurs de céréales des Prairies, j'aimerais préciser que même si les montants sont versés aux producteurs, ces derniers doivent s'en servir pour payer le transport. Ils ne peuvent pas empocher l'argent, l'utiliser à d'autres fins et ne pas faire transporter leurs céréales puisqu'ils ne peuvent absolument pas être payés s'ils n'expédient pas leurs produits.

Ce que je tentais de dire durant mon exposé, c'est que ces subventions aux producteurs de céréales de l'Ouest pourraient être réduites ou même presque entièrement supprimées si l'on éliminait aussi les autres dépenses inutiles qui leur sont imposées à l'heure actuelle à cause des problèmes qui entourent le transport des céréales et qui s'ajoutent au coût normal de ce transport.

En ce qui concerne le port de Montréal, le député semble indiquer que ce port devrait rester ouvert du fait d'une décision prise par le gouvernement canadien. Toutefois, ce même gouvernement canadien a aussi pris une décision qui a fait grimper la dette à plus de 500 milliards de dollars. Je ne crois pas que le député soit favorable à cette décision. À mon avis, il faut réexaminer bon nombre des décisions prises par le passé.

Je ne mets pas en doute le bien–fondé de la mesure visant à laisser ouvert le port de Montréal. Il serait ridicule de suggérer qu'il soit fermé. Dans mon discours, j'ai affirmé que je ne m'opposais pas au service de brise–glace offert aux navires, mais j'ai dit que ceux qui profitent de ce service devraient en payer le coût. Autrement, on leur accorde une subvention de compensation extrêmement coûteuse et tout à fait disproportionnée par rapport à toute autre subvention offerte pour ce même service.

Nous devons chercher des moyens de réduire tous les coûts, dans toutes les régions du pays et dans presque tous les domaines où le gouvernement joue un rôle. Ceci constitue simplement une autre façon de s'attaquer au problème.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat d'aujourd'hui. Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C–17. Je discuterai surtout de l'article 18 de cette mesure, qui modifie la Loi sur la radiodiffusion. Ce changement donnera une plus grande marge de manoeuvre à la SRC sur le plan financier.

• (1625)

Je tiens avant tout à exprimer ma reconnaissance au ministre des Finances, qui doit trouver le juste équilibre entre tellement de questions prioritaires. Le fait qu'il ait accordé son appui à la Société Radio–Canada est très encourageant. Je sais que les employés de la SRC, y compris une multitude d'artistes canadiens talentueux, et les millions de loyaux téléspectateurs, se joignent à moi pour le remercier.

[*Français*]

L'importance de la radiodiffusion publique au Canada justifie pleinement un tel engagement. C'est grâce à elle que les Canadiens et les Canadiennes restent en contact les uns avec les autres sur les scènes locale et nationale et avec le monde entier. C'est aussi elle qui permet à l'ensemble des communautés qui peuplent l'un des plus vastes territoires de la planète de se définir et d'articuler sa propre vision du monde. En cela, la radiodiffusion publique joue un rôle déterminant dans l'affirmation de notre identité nationale.

Ces quelques données expliquent pourquoi la Société Radio–Canada reçoit du gouvernement des crédits budgétaires annuels de l'ordre de un milliard de dollars. Ceci représente 62 p. 100 de tous les crédits budgétaires que le gouvernement fédéral octroie aux agences culturelles qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien.

Or, la situation financière de la Société Radio–Canada s'est dégradée au cours des dernières années. Depuis 1984, celle–ci a vu ses crédits budgétaires réduits de plus de 200 millions de dollars, ce qui a eu pour effet d'augmenter sa dépendance à l'égard des revenus publicitaires. Si cette source de financement constitue 21 p. 100 de son budget total en 1984, elle a depuis fait un bond de 15 p. 100 pour atteindre aujourd'hui 36 p. 100 de son budget total, sans pour autant redresser une situation déficitaire alarmante. La dépendance des revenus publicitaires fait remettre en question le rôle de radiodiffuseur public de Radio–Canada.

De plus, le budget de 1993 lui a infligé 100 millions de dollars de coupures applicables à partir de 1996. La Société nous a déjà informés que si sa situation financière n'était pas redressée, elle devrait procéder à de nouvelles réductions de ses opérations.

Cependant, les problèmes de la Société Radio–Canada ne découlent pas seulement des restrictions budgétaires, d'un déficit structurel et des effets de la récession sur les recettes publicitaires. L'industrie canadienne de la radiodiffusion a changé considérablement ces dernières années. De nouveaux services spécialisés ont obtenu une licence d'exploitation au cours des années 1980.

Les Canadiens jouissent maintenant d'un choix d'émissions et de services plus vastes que jamais. Bien qu'ils soient importants, ces changements ne sont qu'un avant–goût de ceux qui attendent l'industrie de la radiodiffusion. Dans le secteur de la radio comme dans celui de la télévision, les progrès technologiques engendreront une diversité plus grande. L'on s'attend à ce que cette diversité mène à une concurrence accrue, à la fragmentation des auditoires, à des investissements majeurs dans la technologie et à l'augmentation des coûts des émissions canadiennes.

Plus précisément, dans le domaine de la télévision, l'avènement de la radiodiffusion directe par satellite et la capacité qu'ont les câblodistributeurs de multiplier le nombre de canaux qu'ils peuvent offrir permettent d'envisager l'existence de 200 canaux ou même de 500 avant la fin du siècle. Les nouveaux services américains de radiodiffusion directe par satellite s'étendront au Canada au cours des prochains mois. En outre, les câblodistributeurs ajouteront plusieurs nouveaux services, y compris un certain nombre de services spécialisés que le CRTC autorisera sous licence cette année, prévoit–on.

Cette nouvelle concurrence fragmentera davantage les auditoires et les recettes publicitaires des radiodiffuseurs canadiens, y compris de Radio–Canada.

• (1630)

Le secteur de la radio fait également face à des changements. D'ici quelques années, nous assisterons probablement à l'implantation de nouveaux services de radio ainsi qu'à l'adoption de la technologie numérique par les services actuels.

[*Traduction*]

Notre gouvernement a toujours soutenu la SRC. En fait, il a toujours soutenu la culture canadienne.

Notre programme électoral était clairement exposé dans le livre rouge. Dans ce document, nous avons affirmé que la culture est l'essence même de l'identité nationale et qu'elle est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays.

En cette époque où la mondialisation et la révolution du monde de l'information et des communications sont en train d'effacer les frontières, le Canada doit plus que jamais s'engager à enrichir sa culture.

Or, il n'y a rien de plus important que la Société Radio–Canada pour le développement de notre identité culturelle nationale. Cette conviction était à la base de notre engagement à assurer à cette société un financement pluriannuel stable. C'est un élément clé de notre plan visant à permettre à la SRC de s'adapter à l'univers nouveau des communications.

Le 3 février dernier, le premier ministre a annoncé la nomination de M. Anthony Manera au poste de président de la SRC. M. Manera a accumulé une expérience impressionnante, tant à Radio–Canada qu'à l'extérieur. On ne peut douter de sa volonté d'élever la radiodiffusion à de plus grands idéaux ni de sa compréhension de la SRC. Le gouvernement est sûr que cette société saura relever les nombreux défis qui l'attendent sous l'habile direction de M. Manera et du conseil d'administration.

Le gouvernement reconnaît l'énormité de cette tâche pour la SRC. En s'interrogeant sur la façon dont la SRC peut rester le reflet de nos valeurs fondamentales et projeter une image du Canada dans laquelle tous les Canadiens se reconnaissent, le gouvernement constate qu'il doit adopter des mesures pour lui venir en aide.

En premier lieu, le gouvernement s'est engagé à ne pas imposer de nouvelles compressions à la Société durant les cinq prochaines années, sous réserve de l'approbation annuelle des crédits par le Parlement.

En outre, le gouvernement a accepté de modifier les compressions annoncées par le gouvernement précédent pour faciliter leur application par Radio–Canada. Cette mesure représente un manque à gagner de 100 millions de dollars pour le Trésor. Sachant que cette décision a été prise dans un contexte de grandes restrictions financières, on peut y voir un signe sans équivoque de l'engagement du gouvernement envers la SRC.

Ces mesures, la nomination d'un nouveau président fort, notre décision de ne pas imposer de nouvelles réductions à la Société Radio–Canada et la restructuration de compressions faites antérieurement donneront à la société le leadership et l'aperçu très clair de son avenir financier au cours des cinq prochaines années, ce qui lui est nécessaire pour planifier avec confiance à plus long terme.

L'autre mesure que nous avons prise pour aider la Société Radio–Canada a été d'accéder à la requête de la Société qui souhaitait depuis longtemps obtenir un pouvoir d'emprunt. Cela permettra ainsi à cet organisme de devenir plus efficient et de se lancer dans d'autres entreprises acceptables pour le gouvernement et profitables.

La modification proposée à la Loi sur la radiodiffusion autorisera la Société Radio–Canada à emprunter au Trésor et à des institutions bancaires canadiennes sous la forme de marges de crédit, de prêts commerciaux et au moyen de l'émission d'obligations ou d'effets de commerce.

Ces capitaux empruntés ne devront servir qu'à réduire les frais de fonctionnement ou à investir dans de nouvelles entreprises. Les économies réalisées au niveau du fonctionnement découleraient des investissements dans de petits et moyens projets d'investissement pour lesquels la période de récupération est de quatre ans ou moins.

À l'heure actuelle, la Société est incapable de profiter de débouchés de ce genre à cause d'un manque de capitaux et de la nécessité de moderniser ses installations et ses équipements désuets dans tout le pays.

Même si la Société Radio–Canada peut de nos jours obtenir une avance du gouvernement, cela n'est possible que dans des circonstances exceptionnelles.

La situation actuelle laisse à désirer pour deux raisons. On doit évaluer les demandes en tenant compte des autres priorités du gouvernement et tout dépend de la disponibilité des réserves opérationnelles.

Pour donner un exemple évident de la façon dont cette initiative devrait permettre de réaliser des économies, il suffit de parler de l'achat de matériel pour remplacer de l'équipement loué.

Les économies ainsi réalisées serviraient tout d'abord à rembourser l'investissement effectué sur une période de trois ou quatre ans, puis à réduire le déficit opérationnel de la Société. Le pouvoir d'emprunt permettrait également à la Société d'entreprendre des projets de grande envergure propices à la réalisation de son mandat et assurerait un rendement élevé sur un investissement relativement faible.

• (1635)

Un bon exemple d'initiative de cette ampleur est le récent accord conclu par la Société Radio–Canada en vue d'établir et d'exploiter sa propre station au Nouveau–Brunswick. Si la société d'État avait contracté un engagement de 9,5 millions de dollars pour acheter la station, les recettes provenant de la publicité de la nouvelle station lui auraient permis de rembourser le prêt avant l'échéance de l'accord en vigueur. La possibilité d'emprunter aurait permis à la Société Radio–Canada d'améliorer sa situation financière de plus de trois millions de dollars durant la durée de l'accord.

Je profite de l'occasion pour dire que la Société Radio–Canada ne serait en aucun cas autorisée à utiliser des fonds d'emprunt pour combler un manque à gagner opérationnel et fonctionner ainsi sur la base d'un financement déficitaire. La Société Radio–Canada aurait la responsabilité de trouver elle–même tous les fonds d'emprunt et de se conformer intégralement aux règles du ministère des Finances qui régissent les emprunts effectués sur le marché par les sociétés d'État. Les fonds autogénérés résultant des projets en cause resteraient au sein de la Société Radio–Canada et auraient comme utilité première d'assurer le service de la dette.

Le pouvoir d'emprunter de la Société Radio–Canada n'excéderait pas 25 millions de dollars. Un protocole d'entente entre la société d'État et le ministère des Finances préciserait les modalités régissant ce pouvoir d'emprunt. La première de ces conditions obligerait la société d'État à obtenir l'approbation du ministre des Finances chaque fois qu'un emprunt devrait être effectué.

Le pouvoir d'emprunt, attendu depuis longtemps, donnera à la Société Radio–Canada, qui gère un budget d'un milliard de dollars et poursuit des objectifs commerciaux, la possibilité d'acquérir la marge de manoeuvre propre aux entreprises commerciales.

Aucune autre société d'une telle envergure ne voudrait fonctionner sans pouvoir au moins emprunter pour financer des projets d'investissement rentables.

[*Français*]

Le gouvernement et Radio–Canada ont adopté une approche commune pour le règlement des problèmes de cette société. En plus de ces mesures, le ministre est résolu à consulter ses collègues du Cabinet, d'autres intervenants dans l'industrie de la radiodiffusion ainsi que la Société Radio–Canada elle–même afin de trouver, pour la radiodiffusion publique, d'autres mécanismes générateurs de recettes qui pourraient réduire la dépendance de Radio–Canada à l'égard des recettes publicitaires.

On s'attendra à ce que Radio–Canada, pour sa part, élimine ces déficits structurels, absorbe les coûts de l'inflation ainsi que les autres coûts nécessaires à l'exécution de ses activités.

Reconnaissant la réputation unique et très enviée des services radiophoniques de Radio–Canada ainsi que le rôle essentiel que les services régionaux jouent dans la capacité de Radio–Canada de servir les régions et de les faire connaître aux auditoires nationaux, nous avons demandé le maintien des services radiophoniques actuels et de la présence régionale.

Il s'agit d'un défi énorme. Une décision de permettre à Radio–Canada de faire des emprunts limités constituera un élément très important de la nouvelle stratégie dont cette société aura besoin pour le relever.

Il est donc devenu évident que nous désirons avoir une Société Radio–Canada renouvelée.

Je crois que le Canada a besoin d'un radiodiffuseur public efficace comme arme de choc dans la lutte pour défendre notre souveraineté culturelle contre les influences de la mondialisation.

Pour livrer efficacement cette bataille, Radio–Canada doit faire ce qui suit: refléter parfaitement les perspectives régionales à la grandeur du réseau; faire mieux apprécier aux Canadiens anglophones et aux Canadiens francophones la culture de l'autre groupe en les exposant aux émissions produites par l'autre groupe; contribuer à une compréhension commune de la composition multiculturelle ou multiraciale de notre population; avoir les normes les plus rigoureuses de responsabilité journalistique; collaborer avec le reste de l'industrie de la radiodiffusion afin d'offrir des débouchés additionnels aux émissions canadiennes et aux enregistrements sonores canadiens.

• (1640)

Si nous voulons vraiment que la Société Radio–Canada fasse entendre une voix typiquement canadienne qui façonnera notre identité nationale dans un environnement offrant de multiples canaux, nous devons lui fournir les instruments dont elle a besoin pour planifier son avenir avec confiance.

Je demande à mes honorables collègues de la Chambre d'appuyer l'adoption du projet de loi C–17 qui aura pour effet, entre autres mesures très méritoires, de modifier la Loi sur la radiodiffusion de façon à accorder à Radio–Canada un pouvoir d'emprunt limité. Le recours à ce mécanisme, dans les circonstances rigoureusement contrôlées décrites ci–dessus, conférera à Ra-

dio–Canada une assez large latitude de type commercial. Cette souplesse se traduira par des épargnes d'exploitation à long terme.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je félicite la députée d'en face pour la vigueur avec laquelle elle s'est portée à la défense la société mère.

La plupart des Canadiens ont grandi avec la Société Radio–Canada, qui fait partie intégrante de leur vie. Toutefois, je me pose des questions à propos de Radio–Canada, particulièrement depuis quelques années. Je me demande aussi comment cette société peut faire de la publicité sur son propre réseau, mais ça c'est une autre histoire.

J'aimerais savoir ce que la députée d'en face pense de la situation suivante. On ne sait vraiment pas si Radio–Canada, c'est du lard ou du cochon. La société essaie d'être un diffuseur privé mais en fait, c'est un service public. Elle essaie d'être un service public mais se comporte trop comme une station privée.

Je me demande si la députée d'en face a envisagé la possibilité que la Société Radio–Canada coupe dans le gras pour devenir plus rentable et se mette à la poursuite de l'excellence, suivant l'exemple de la BBC, devenant pour ainsi dire un calque de cette dernière, sans présenter de publicité mais aussi sans concurrencer les réseaux privés.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, il est de notoriété publique que les réformistes veulent privatiser une partie ou même la totalité de Radio–Canada. Je remercie le député de sa question.

Remarquez que tout en faisant cette recommandation, ils prétendent que les Canadiens seraient mieux servis par la privatisation de Radio–Canada. Tout ce qu'ils parviendraient à faire en sabrant de façon imprudente dans le budget de la Société, ce serait de gaspiller une grande partie des sommes qui lui sont encore consacrées, car elle ne serait alors plus viable commercialement et ses productions se détérioreraient à un point tel qu'elles ne seraient plus pertinentes.

Fermer Radio–Canada ou sabrer dans son budget reviendrait à assécher le dernier courant de la culture canadienne, condamnant cette dernière à la stagnation. Si le député a des suggestions à faire, je lui recommanderais de se présenter devant le CRTC.

Il me semble que le député a dit par ailleurs que tous les Canadiens voient dans Radio–Canada une oasis où ils peuvent échapper aux comédies et documentaires américains sur la guerre civile ou le FBI. Étant le principal diffuseur d'émissions canadiennes, Radio–Canada protège les Canadiens contre l'assimilation culturelle totale.

Cela n'empêche malheureusement pas les députés réformistes, qui ont une vue très étroite de ce qu'est la culture canadienne, de s'en prendre à Radio–Canada et d'en recommander la disparition.

• (1645)

M. McClelland: Monsieur le Président, je doute que la députée d'en face ait bien entendu ma question. Mon argument était le suivant: la SRC ne servirait–elle pas mieux la population canadienne si elle devenait un vrai radiodiffuseur public plutôt que d'essayer d'être à la fois un radiodiffuseur privé et public? Elle devra peut–être réduire ses activités pour s'adonner à une radiodiffusion libre de toute attache commerciale comme la BBC. Or, la BBC est reconnue dans le monde entier pour la qualité de sa programmation.

Je voudrais que la députée dise, par exemple, s'il est possible de fermer Access TV en Alberta. Pourquoi la programmation de Access TV ou de TVO ne relèverait–elle pas toute de la SRC, qui deviendrait un radiodiffuseur public?

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je voudrais que le député donne plus de précisions quand il dit qu'il devrait y avoir des réductions importantes. J'aimerais bien savoir où ces réductions pourraient être effectuées.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je tiens à dire à la ministre que je ressasse une déclaration qu'a faite le président de Radio–Canada au cours d'une tribune télédiffusée que j'ai écoutée il y a quelques semaines.

Il a fait une affirmation que je trouve tout à fait incroyable. Il a dit que Radio–Canada ne devrait pas chercher à être rentable, mais plutôt à diffuser la culture canadienne à la population canadienne.

Une telle affirmation serait à peine acceptable dans une conjoncture traditionnelle favorable, mais il n'y a rien de favorable à la situation que nous vivons actuellement, ni rien de traditionnel si ce n'est qu'elle dure depuis 15 ans. Il est bien d'avoir un moyen de diffuser la culture canadienne, mais lorsque le gouvernement emprunte bien au–delà de 100 millions de dollars par jour pour surnager, la ministre ne croit–elle pas qu'il est temps de distinguer nos désirs de nos besoins? Traîner un boulet aussi dispendieux dans la conjoncture actuelle, c'est un peu comme s'acheter un téléviseur quand on n'a pas de quoi manger.

Qu'entend faire le gouvernement pour rendre Radio–Canada rentable au lieu de se contenter de lui verser de l'argent?

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je remercie le député pour la promotion qu'il m'accorde, mais je ne suis que secrétaire parlementaire et non ministre. Merci quand même.

Le député affirme que les gens doivent avoir de quoi manger, mais bien des Canadiens ne sauraient vivre sans la culture. C'est ce qui les unit. Les mesures que le gouvernement a proposées et dont sont saisis les députés sont très responsables. Elles visent en fait à nous rendre responsables financièrement. L'argent prévu sera bien utilisé.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, vendredi le 25 mars dernier, ma collègue députée de Mercier s'adressait à cette Chambre dans le cadre du projet de loi C–17. Elle vous demandait d'accepter un amendement qui se lisait comme suit: «Que cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994; premièrement, parce que les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage ne réduisent pas les iniquités entre les régions riches et pauvres du pays et ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes; deuxièmement, parce que les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1er janvier 1994.»

• (1650)

C'est aujourd'hui la période allouée pour demander à la Chambre d'accepter cet amendement. Les raisons qui ont amené ma collègue à présenter cet amendement sont de plus en plus pertinentes, et la population, plus particulièrement celle de l'est du Canada, nous appuie sans équivoque dans nos revendications. Il est inadmissible de demander aux prestataires de l'Atlantique et du Québec d'accepter d'être les dindons de la farce qui permettront au gouvernement actuel d'assouvir sa soif de rationalisation aussi impartialement qu'il le fait dans ce projet de loi au niveau de l'assurance–chômage.

Ma collègue de Mercier l'a crié haut et fort en cette Chambre, nous ne pouvons demander à la population des provinces atlantiques, représentant 8,5 p. 100 de la population du Canada, d'accepter des coupures de 26 p. 100 du budget d'assurance–chômage. Le même problème se pose au Québec qui, avec 25 p. 100 de la population, subira des coupures de 31 p. 100.

Le Québec savait déjà depuis longtemps que le Parti libéral du Canada se préparait à lui faire subir de telles pertes économiques s'il prenait le pouvoir. Le Québec savait que le gouvernement libéral présenterait des projets de loi qui lui feraient économiser des montants de 5,5 milliards sur trois ans et que la facture serait partagée inéquitablement entre les provinces. Dans le cadre des propositions faites dans le projet de loi C–17, la population des Maritimes et du Québec récolte une partie importante de la facture, alors que l'Ouest et l'Ontario sont beaucoup moins touchés.

Le Québec savait qu'un des premiers gestes que poserait le gouvernement libéral serait d'accepter une hausse des taux de cotisation de l'assurance–chômage de 7c., ce qu'il a fait le 1er janvier 1994, soit neuf semaines après son élection. Le Québec savait qu'avec cette augmentation, on éliminerait 9 000 emplois. Et pour se faire bonne bouche, ce même gouvernement propose de recréer ces mêmes 9 000 emplois en 1995 et en 1996, en ramenant la cotisation à son taux de 1993.

Le gouvernement donne d'une main ce qu'il prend de l'autre et il croit qu'on va le prendre au sérieux. Les Québécoises et les Québécois n'ont pas été dupes. Ils ont élu 54 députés du Bloc québécois pour défendre leurs intérêts, et c'est ce que nous avons bien l'intention de faire d'ici à ce que le Québec ait son propre pays, et nous exigeons que la redistribution des richesses, que ce soit au niveau de l'assurance–chômage ou de tous les autres bénéfices sociaux, soit équitable tant et aussi longtemps que les Québécois et les Québécoises ne posséderont pas tous les leviers de leur économie et seront maîtres dans leur propre pays, le Québec.

Que le projet de loi C–17 maintienne, pour une période supplémentaire de deux ans, le gel de la rémunération des juges nommés par le gouvernement fédéral, des mandataires du Parlement, du gouverneur général, des lieutenants–gouverneurs et des députés, soit, mais qu'il hausse les cotisations des travailleurs dont le pouvoir d'achat est déjà au plus bas, qu'il hausse les cotisations des entreprises qui ont déjà des difficultés à être concurrentielles dans une mondialisation des marchés, ça, c'est non; ça, c'est inadmissible.

Pourtant, le ministre des Finances avait l'occasion, le 22 février dernier, de présenter un budget qui aurait permis une redistribution juste de la richesse en taxant les plus riches et en épargnant les plus démunis. Ce n'est pas ce que le ministre des Finances a fait. Il s'est permis de présenter un budget dans lequel il prévoyait un déficit de 39,7 milliards de dollars pour 1994–1995, alors que le déficit accumulé a déjà franchi le cap des 500 milliards de dollars.

Le 7 mars dernier, je demandais à cette Chambre de s'attaquer à la lutte au déficit et au gaspillage. Je suggérais à cette Chambre certains moyens pour créer des emplois permanents et améliorer les finances du Canada. Je voudrais aujourd'hui ajouter quelques moyens qui nous permettraient de diminuer le déficit, d'améliorer notre économie et de sécuriser notre population tout en effectuant une redistribution juste et équitable de nos richesses.

• (1655)

Examinons le transport maritime. Dans le discours du Budget, le ministre des Finances parle d'améliorer le transport de surface, mais il ne nous dit pas de quelle façon.

Bien avant le transport ferroviaire, le transport aérien, le camionnage, les voies fluviales ont été celles employées depuis le tout début de la colonie. Le Canada s'étend d'un océan à l'autre, est traversé par les plus grandes étendues d'eau douce au monde ainsi que par un majestueux fleuve intérieur. Les ports canadiens ont été essentiels pour le développement du Canada et du Québec. Pourtant, depuis plusieurs années, la majorité des ports sont en difficulté.

Les voies navigables sont pourtant celles qui sont les plus économiques et les moins polluantes. Notre marine marchande a été quasi abandonnée et nos chantiers maritimes en difficulté, particulièrement ceux du Québec. Il n'est pas question de construire des bateaux pour construire des bateaux, mais nous pouvons et devons construire des bateaux pour diminuer nos coûts de transport et améliorer l'environnement dans lequel nous vivons.

Le port de Québec et ceux du Saint–Laurent en général ont basé leur développement principalement sur le transport du grain. Les ports de l'Ouest canadien augmentent leur part de trafic des céréales pendant que ceux du Saint–Laurent languissent. Il faut ajouter à cette problématique la diminution des achats de céréales de la Russie suite à l'excellente récolte de blé de cette dernière. Que devrions–nous faire devant cette situation? Il faut donner une autre vocation à notre majestueux fleuve et à nos étendues d'eau douce. Par exemple, le secteur de croisière est en constante progression tant aux États–Unis qu'au Cana-

da. Si l'on compte les voyageurs qui font une croisière dont la destination finale est Québec, on arrive à 7 500 cette année, comparativement à 4 300 l'an dernier. Quelle belle avenue pour un pays comme le nôtre que d'exploiter ce nouveau créneau que sont les croisières. Il nous serait possible par la même occasion de développer une marine marchande et fournir du travail à nos chantiers maritimes, comme celui de la MIL Davie à Lauzon, qui ont une renommée mondiale dans la construction des navires.

Les suggestions que je viens de porter à l'attention de cette Chambre sont faites dans un but constructif et parce que le discours du Budget les a ignorées.

Examinons maintenant les dédoublements. Ne serait–il pas temps que les offices, les organismes, les ministères soient passés au tamis et qu'une décision soit prise à l'effet de savoir s'il s'agit bien d'un service essentiel? Ne serait–il pas temps que les paliers de gouvernement se parlent et cessent de se dédoubler? Depuis longtemps notre parti sensibilise le gouvernement actuel sur les abris fiscaux. Or, celui–ci n'a pas eu le courage d'abolir les vrais abris fiscaux des riches, notamment les fiducies familiales. Il préfère reporter ses décisions après une étude en comité. Pourtant, il n'a pas demandé à un comité d'étudier le dossier des personnes de 65 ans et plus avant de diminuer leurs crédits d'impôt. Il les prend ses décisions lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux pauvres gens! Il les prend ses décisions lorsqu'il trouve le moyen de s'attaquer à l'assurance–chômage dans le projet de loi C–17.

Notre population a besoin d'être sécurisée. L'économie d'un pays se développe à partir des ressources qu'il possède. La ressource la plus importante du Canada est la ressource humaine. Bien que nous l'utilisions, je peux affirmer que nous n'obtenons pas son plein rendement, principalement parce qu'elle est insécure. Insécure devant l'éducation, insécure devant le chômage, insécure devant la santé, devant le logement social, devant la violence faite aux femmes, insécure devant l'incertitude de l'avenir, incertitude devant les lois, les programmes gouvernementaux et les dirigeants de ce pays. La population est inquiète de voir le Régime d'assurance–chômage diminuer année après année.

• (1700)

Qu'adviendra–t–il de ce programme dans dix ans? Sera–t–il disparu? La population est inquiète lorsqu'elle entend parler de ticket modérateur pour la santé. Pourra–t–elle se faire soigner lorsque ce sera nécessaire? La population est inquiète de voir les crédits alloués à l'éducation et à la santé diminuer de budget en budget. La population est inquiète pour l'avenir. Y aura–t–il encore du travail demain malgré les promesses de certains politiciens libéraux fédéraux et provinciaux?

Enfin, monsieur le Président, la population est inquiète devant l'indifférence des dirigeants de ce pays à régler les problèmes. J'en cite particulièrement deux. Une trentaine d'agriculteurs de mon comté ont subi d'importantes pertes financières dans la production de croustilles de pomme de terre. Une demande de compensation a été faite à l'ex–gouvernement. Réponse: non. Pourtant, certains agriculteurs des provinces Maritimes ayant eu sensiblement les mêmes pertes ont été compensés. Demande a été faite au gouvernement en place par les agriculteurs et leurs députés. Résultat: accusé de réception après deux mois, mais pas de résultat concret.

Une deuxième catégorie de la population de mon comté, désabusée de nos dirigeants, est celle qui a été affectée par le scandale de la MIUF. Cette tragédie s'est produite sous le règne de l'ex–gouvernement libéral, dont d'éminents membres siègent encore à cette 35e législature. N'oublions pas que l'actuel ministre des Affaires étrangères fut l'un des principaux acteurs dans ce dossier.

Encore une fois, j'ai acheminé une demande au gouvernement actuel lui demandant de prendre ses responsabilités au lieu de les référer à l'appareil judiciaire. Résultat: accusé de réception et c'est tout.

Tout au long des débats de cette Chambre, nous devrons avoir à l'esprit que toutes les parties du Canada et toutes les catégories de sa population doivent être traitées également. Est–il normal, au Canada, que 63 000 compagnies rentables ne paient pas d'impôt? Est–il normal au Canada que des millionnaires réussissent à ne payer que quelques centaines de dollars en impôt par année? Est–il normal au Canada que les grandes familles canadiennes puissent camoufler des milliards à l'abri de l'impôt par le biais des fiducies familiales?

Les travailleurs issus de la classe moyenne savent, eux, que leur premier sou de revenu est taxé et que le gouvernement vient en chercher la moitié.

En conclusion, si nous désirons équilibrer nos recettes et nos dépenses, si nous désirons payer notre déficit, si nous désirons que notre économie reprenne la place qu'elle occupait sur l'échiquier mondial, si nous désirons que nos richesses soient redistribuées équitablement, il faut redonner confiance à la population. Il faut répondre à ses attentes et à ses questions. Il faut redonner à la population la place qu'elle aurait dû toujours conserver, soit la ressource première de notre économie.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions. Lorsque nous avons pris le pouvoir il y avait, et je crois que tout le monde est d'accord, un déficit qui se chiffrait à environ 45 milliards de dollars, une dette accumulée d'environ 500 milliards de dollars. Mon collègue qui vient tout juste de faire sa présentation a indiqué un nombre de choses qu'il aurait fait, supposément, s'il avait été au pouvoir afin d'essayer de maîtriser ce déficit et cette dette.

Il a oublié de nous dire combien il aurait épargné par chacune des mesures. De plus, il a indiqué, si je ne l'ai pas mal compris et il me corrigera si c'est le cas, qu'il aurait dépensé davantage. Il a dit trois choses: voilà ce que j'aurais fait, mais sans nous dire combien il aurait épargné, voilà ce que je n'aurais pas fait, même s'il y a eu des coupures qui ont épargné de l'argent. Il n'a aucunement indiqué ce qui aurait remplacé cela. À part cela, il a dit: voilà ce que j'aurais dépensé en plus.

Si je ne me trompe pas, il y avait un déficit de 45 milliards, une dette de 550 milliards et je crois que ce serait bien pire que ce ne l'était. Si j'ai mal compris, je l'écoute.

● (1705)

La deuxième chose qu'il a mentionnée et que je n'ai pas du tout appréciée, c'est lorsqu'il a parlé de ticket modérateur. Jamais je n'ai entendu qui que ce soit mentionner cela de ce côté–ci de la Chambre. Pourquoi faire peur aux gens? Pourquoi prétendre que c'est quelque chose qu'on est en train d'étudier? Au contraire, la ministre de la Santé a dit à plusieurs reprises «pas de ticket modérateur»; donc, pourquoi se permet–il de faire un tel commentaire? Ne trouve–t–il pas que c'est injuste, insensible, et peut–être même un peu malhonnête de le faire?

M. Guimond: Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre, en entendant le député de Saint–Boniface, qu'on a le droit de s'accuser de faire des commentaires malhonnêtes. J'aimerais savoir si le député était présent au début de ma présentation, il me semble qu'il soit arrivé par la suite. Je répondrai tout de même à ses deux questions formulées sur le tard.

La première réponse, ce que l'on reproche au gouvernement libéral actuel, qui a fait sa campagne électorale sur le thème «jobs, jobs, jobs», c'est que la seule réalisation de ce gouvernement dans le Budget présenté le 22 février dernier, soit un programme national d'infrastructures qui coûtera deux milliards en impôts fédéraux, deux milliards en impôts provinciaux et deux milliards en taxes municipales. Ce programme créera 45 000 emplois par année, mais des emplois temporaires. Le boulevard Métropolitain à Montréal, la rue Saint–Jean à Québec, quand ils seront asphaltés, quand les trottoirs auront été faits, que restera–t–il comme projet structurant pour créer de l'emploi permanent?

Nous du Bloc québécois, nous en avons suggéré des projets innovateurs, créateurs d'emploi. Un projet comme le TGV créerait 120 000 emplois–année pendant la durée de la construction, 40 000 emplois permanents pour l'opération du corridor Québec–Windsor et on pourrait, en plus, exporter la technologie qui appartient à Bombardier sous licence nord–américaine pour les 10 projets de TGV qui s'en viennent, pour les 12 prochaines années, représentant des investissements de 200 milliards. C'est cela, des programmes structurants, créateurs d'emplois permanents et des emplois à haute technologie. C'est ma position vis–à–vis la dette et le déficit.

Je rappellerai aussi à l'honorable député de Saint–Boniface que si le Québec avait dit oui lors du référendum de 1980, nous avions 75 milliards de dollars de déficit accumulé, nous en avons maintenant au–delà de 500 milliards. Si la situation persiste, ce qu'on dira au Québécois et Québécoises dans le prochain référendum, c'est que nous n'avons plus les moyens de rester dans ce pays et qu'on doit en sortir, parce qu'on s'en va vers 600 ou 700 milliards de dollars de déficit. Ce sera un des arguments de la prochaine campagne référendaire.

Au sujet du ticket modérateur, il est exact que je n'ai jamais entendu, depuis le 17 janvier, la ministre de la Santé ou quelqu'un d'autre mentionner qu'il y aurait un ticket modérateur. Je dois le reconnaître. Mais la menace qui plane sur les finances de chacune des provinces, c'est que les provinces se retrouvent face à un problème de liquidité et les plus pauvres n'auront plus les moyens d'offrir des soins de santé parce que le fédéral coupe ses paiements de péréquation.

Le danger existe qu'au Québec on se retrouve, comme dans les années 1950, avec deux médecines: une pour les riches et une pour les pauvres. La maladie attaque tout le monde sans distinction de situation sociale, de race, de langue, etc. Le danger, c'est qu'on ait des Québécois et des Québécoises qui n'auront plus les moyens de se faire soigner à moins d'hypothéquer la maison, les meubles ou de tout vendre. Donc voilà le danger. Il est vrai que le fédéral n'a jamais parlé d'imposer un ticket modérateur, mais le gouvernement fédéral place les provinces devant un problème de liquidité et de finances publiques qui pourrait donner naissance à deux catégories de citoyens au niveau de la santé.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le député du Bloc parle de moyens de créer des emplois permanents.

● (1710)

J'ai une question à lui poser. Il a parlé de trois projets en particulier, soit le train à très grande vitesse, le corridor Québec—Windsor et l'exportation de la technologie Bombardier dans diverses parties du monde.

Comme en conviendront sûrement la plupart des économistes et le Bloc, les emplois permanents doivent être créés par le secteur privé. Le présent gouvernement n'approuve pas la position réformiste sur la façon de créer de vrais emplois et lance à crédit des programmes de modernisation de l'infrastructure pour créer des emplois temporaires, mais je me demande si le Bloc conviendra que le véritable créateur d'emplois permanents, c'est le secteur privé. Dans l'affirmative, le député considère–t–il que les trois mégaprojets dont il parle devraient être entièrement financés par le secteur privé? Ou s'agit–il encore de demander davantage de subventions fédérales pour la province de Québec?

Je trouve absolument incroyable que, jour après jour, le Bloc parle ici de séparer le Québec du reste du Canada tout en demandant jour après jour davantage d'argent pour le Québec. C'est absolument contradictoire!

En ce qui a trait à ces trois projets, le député s'attend–il simplement à ce que d'autres fonds fédéraux soient déversés sur le Québec? J'ai appris ce matin que le gouvernement libéral a autorisé l'octroi d'une subvention de 575 000 $ environ pour l'Orchestre symphonique de Montréal et pour financer une tournée européenne du Ballet de Québec. Je parlais tout à l'heure des gens qui n'ont rien à manger et qui s'achètent un téléviseur. Voilà encore qu'on donne au Québec de l'argent qu'on n'a tout simplement pas.

Le député aurait–il l'obligeance de me dire si ces trois projets seront entièrement financés par le secteur privé ou s'il compte simplement sur un autre cadeau du fédéral?

[*Français*]

M. Guimond: Monsieur le Président, je déclarerai au député réformiste que lorsqu'il fait état d'une contradiction entre les propos des députés du Bloc vis–à–vis ce que l'on reçoit du gouvernement fédéral, dès le départ, je devrai camper mon intervention par le fait que les Québécois et les Québécoises paient 28 milliards d'impôt par année à Ottawa. J'espère que lorsque le fédéral investit au Québec, il n'y a personne ici qui pense que le fédéral nous fait un cadeau. C'est notre argent, on paie 28 milliards d'impôt.

Le temps qu'on sera dans ce système–là, le temps que les Québécois et les Québécoises se prononceront en faveur de vraiment former un pays, et de toute façon les députés réformistes qui tous les jours déposent des pétitions contre les langues officielles au Canada, vous n'aurez plus de problème avec ce qui va se passer au Québec. Le Québec sera vraiment un peuple français. Vous n'aurez plus à déposer des pétitions pour vous plaindre des investissements fédéraux au Québec, parce que le Québec va maintenant gérer ses impôts, aussi bien les impôts fédéraux que les impôts provinciaux.

Donc, il n'y a pas de contradiction entre le fait de réclamer, le temps qu'on est dans ce système–là, notre dû, ce qui nous revient de droit. Le fédéral ne nous fait pas de cadeau.

Au niveau des investissements vis–à–vis du TGV, un groupe de travail formé de représentants du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Québec, coprésidé par l'honorable Rémi Bujold, ex–député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, a démontré clairement qu'un TGV Québec–Windsor pourrait être subventionné à 70 p. 100 par l'entreprise privée et le gouvernement pourrait injecter 30 p. 100, ce qui représenterait des investissements d'environ 2,3 milliards. Les revenus générés par les 120 000 emplois–année pour la construction et les 40 000 emplois–année pour l'opération d'un TGV rapporteraient des revenus de 1,8 milliard, ce qui ferait une différence de 2,3, ce que le fédéral y mettrait avec des revenus fiscaux de 1,8, donc ce qui ferait 500 millions de dollars.

On a adopté un projet de plusieurs milliards de dollars pour un lien entre l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick, parce qu'on considérait que c'était un bon projet. On est persuadés que si cette question–là était débattue devant cette Chambre, un projet créateur d'emplois, exportateur de technologies, et qui aurait un impact de deniers publics quand même limité, avec une participation de l'entreprise privée à 70 p. 100, ce serait très intéressant pour le Canada et le Québec.

• (1715)

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je vais commencer mon discours. . .

[*Français*]

Le vice–président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais avant de lui accorder la parole, je dois, comme il est de mon devoir de le faire et conformément à l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Laurier—Sainte–Marie—Le revenu moyen des francophones.

Je m'excuse auprès du député de Broadview—Greenwood. Nous reprenons le débat.

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, je vais commencer mon discours en reprenant le thème abordé par le député du Parti réformiste, soit le comportement contradictoire du Bloc québécois, qui ne cesse de parler de séparation à la Chambre tout en réclamant une aide accrue de la part du gouvernement pour financer les mégaprojets.

Je ne m'oppose absolument pas à ce que les députés du Québec défendent les intérêts de leurs électeurs et de leur région, qu'ils essaient d'obtenir des fonds pour des projets qui contribueront à revitaliser la ville de Montréal et tout le Québec. Si nous arrivons à relancer l'économie de Montréal et celle de Toronto, c'est le pays tout entier qui en bénéficiera indirectement.

Ce qui m'ennuie, c'est que les députés du Bloc ne parlent jamais de l'annonce que le ministre des Finances a faite le 21 janvier au sujet des paiements de péréquation qui seront versés au Québec au cours des cinq prochaines années. Comme vous le savez, monsieur le Président, notre Constitution prévoit un système de péréquation selon lequel la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario, qui sont fondamentalement les provinces les plus riches, doivent aider les autres provinces, au sein de la fédération canadienne, qui n'ont pas les mêmes ressources. La formule employée pour calculer les montants devant être versés est très complexe.

Le 21 janvier, le ministre des Finances a annoncé que le Québec recevra des transferts totalisant 70 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, sans engagement de la part de la province. Je n'ai pas encore entendu un député du Bloc québécois déclarer à la Chambre que les 70 milliards de dollars en paiements de transfert accordés au Québec en vertu du programme de péréquation sont une bonne chose pour les Québécois. Les bloquistes font comme si cela ne se faisait pas, comme si ces paiements n'existaient pas.

Je ne dénonce pas ces paiements, absolument pas. Ils font partie du contrat que nous avons conclu pour garder la confédération unie. Mais lorsque des députés parlent à la Chambre de certaines difficultés que nous avons, collectivement, à remettre notre économie sur les rails, j'aimerais qu'ils admettent honnêtement que, au cours des cinq dernières années, le Québec a reçu 50,2 milliards de dollars en paiements de transfert et qu'il en recevra encore 70 milliards au cours des cinq prochaines années.

Les gens de ma circonscription, à Toronto, n'arrivent pas à comprendre que l'on transfère 130 milliards de dollars à une collectivité qui parle de se séparer. J'attends donc le jour où les bloquistes commenceront à parler publiquement du programme de péréquation et des sommes que le Québec recevra au cours des cinq prochaines années.

● (1720)

Ils ne devraient pas mélanger leurs électeurs en disant, comme le député du Bloc l'a déclaré tout à l'heure, qu'ils paient tant et tant en impôt sur le revenu au Trésor fédéral. Je crois que le député a parlé de 28 milliards de dollars et a affirmé que tout devait être rendu. Vous obtenez tout cela et encore plus en vertu du programme de péréquation.

Donc, ne reliez pas l'impôt sur le revenu que vous payez aux paiements de péréquation. Ce sont deux choses distinctes. Les paiements de transfert s'ajoutent aux fonds accordés au Québec au titre de tous les autres programmes et services.

En tant qu'habitant du centre-ville de Toronto, je tiens à dire que je n'ai personnellement rien contre le fait d'accorder 100 milliards de dollars au Québec au cours des cinq prochaines années pour qu'il continue de se sentir partie intégrante de la Confédération.

Nous avons vécu des moments très difficiles à Toronto la semaine dernière. Nous pensions que le centre pour les études environnementales de l'ALENA s'implanterait chez nous. Il en sera autrement, mais cela fait partie du jeu. Parfois on gagne, parfois on perd. Voici où je veux en venir. J'aimerais que les députés du Bloc montrent un peu leur satisfaction, non seulement à leurs électeurs, mais à l'ensemble des Canadiens.

Je sais que je me suis un peu éloigné de la question de l'amendement au budget dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais j'ai cru que c'était pertinent au débat.

Aujourd'hui, j'aimerais parler plus particulièrement de la partie IV du projet de loi C-17, celle qui concerne le pouvoir d'emprunt. Cette disposition du projet de loi prévoit que—je remarque que mes amis du Parti réformiste commencent déjà à s'énerver—sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, nous autorisons la Société Radio-Canada à contracter des emprunts allant jusqu'à 25 millions de dollars.

Je sais que les députés réformistes ont beaucoup de mal à concevoir que nous puissions, en période d'austérité, autoriser de nouveaux emprunts ou une nouvelle aide de 25 millions de dollars pour la SRC. Je tiens à dire aux députés d'en face que c'est ce qu'il convient de faire.

M. Harris: Dites-le sans plaisanter.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Je le dis très sérieusement. Comme je l'expliquais à l'un de nos collègues ce matin, la SRC n'est pas comme n'importe quelle autre entreprise au Canada.

Je me demande d'ailleurs pourquoi je la défends, car elle n'a jamais été particulièrement tendre envers moi ou les autres politiciens. C'est l'une de ces rares situations où l'on défend un organisme qui nous attaque sans cesse. C'est ce qui rend ce pays si intéressant.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes. Alors que nous entrons dans une période très délicate où nous devrons encore une fois nous surpasser dans l'intérêt de l'unité nationale, il m'apparaît très important que la Société Radio-Canada, que la radio et la télévision de Radio-Canada, que Newsworld, bref que cette organisation ait des assises solides. La plupart des Canadiens reconnaîtront sûrement que cette institution est probablement le meilleur outil de communication et le meilleur agent de cohésion que nous ayons actuellement.

Grâce à elle, nous connaissons des musiciens de toutes les régions canadiennes qui, autrement, n'auraient pas la possibilité de se faire entendre à l'échelle nationale. Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, la SRC est non seulement une entreprise de communication et de production de premier ordre, mais elle contribue aussi à la formation d'une manière extraordinaire.

● (1725)

Quand on analyse son bilan, on ne rend pas toujours à la SRC le mérite qui lui revient à ce chapitre. La SRC a en effet formé des gens qui sont ensuite allés travailler pour d'autres réseaux de télé et pour l'industrie cinématographique. Elle a formé des techniciens très compétents, dont bon nombre créent maintenant des produits que nous exportons partout dans le monde et qui témoignent de la présence canadienne non seulement en Amérique du Nord, mais partout sur la scène internationale. Pour ces raisons, j'exhorte donc les députés à appuyer le projet de loi.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai trouvé vraiment intéressant d'entendre ces propos venant du député d'en face, surtout quand il parle des provinces riches du Canada en disant à tout le monde ici aujourd'hui que l'Alberta est du nombre.

Il est merveilleux de venir d'une province riche, mais nous traversons à l'heure actuelle une des périodes les plus pénibles de notre histoire alors que nous nous imposons un programme de réduction du déficit qui touche tous les Albertains, hommes, femmes et enfants.

Je me préoccupe beaucoup du fait qu'on donne cet argent en cadeau à une province comme le Québec. On n'y entretient aucune vision qui englobe tout le Canada. Les Québécois ont d'eux-mêmes une définition qui s'arrête aux frontières de leur province.

Il était intéressant d'entendre le député faire une analogie à propos de cet argent donné en cadeau au Québec pour garder la province à tout prix au sein du Canada. J'aimerais bien que les Québécois décident par eux-mêmes de rester dans notre merveilleux pays.

Je m'oppose totalement à ce soutien de 25 millions de dollars pour Radio-Canada. Je voudrais que le député m'explique comment il peut en toute bonne foi appuyer l'octroi de ce pouvoir d'emprunt qui ne s'accompagne d'aucun plan. C'est lui donner

tout simplement carte blanche pour dépenser à sa guise. J'aimerais bien qu'il nous dise ce qu'il pense à ce sujet.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je dirai d'abord que je ne considère absolument pas les paiements de péréquation comme un cadeau.

Je ne pense pas que le Bloc québécois soit le seul à parler au nom du Québec. Il y a un gouvernement provincial libéral actuellement à Québec. J'estime et j'espère que les fonds de la péréquation sont consacrés à des programmes gérés publiquement d'une manière responsable dans le domaine de l'éducation et du recyclage, entre autres. De grâce, ne considérons pas ces paiements comme un cadeau.

Je dirai à la députée de l'Alberta que je reconnais que sa province éprouve de graves difficultés. C'est la même chose pour ma ville et ma province. Cependant, il faut aussi reconnaître que le Québec et certaines provinces de l'Atlantique traversent une période encore plus difficile. Il faut bien l'admettre.

En ce qui concerne la SRC et les 25 millions de dollars, il ne faut pas croire que cette dernière va dépenser tout cet argent en frivolités. Avant d'engager des dépenses, la SRC doit se soumettre à un processus très rigoureux; cet argent sert à rehausser le contenu canadien et à réaliser de nouvelles émissions. Le député a parlé ce matin de recettes accrues pour la SRC.

L'une des raisons du manque à gagner de la SRC, c'est qu'elle doit concurrencer des chaînes comme CTV qui ont un plus important contenu américain. En fait, les normes que doit respecter la SRC en matière de productions et de contenu canadiens sont à des lieues de celles des autres réseaux, comme CTV, qui se contentent essentiellement de louer des productions étrangères. L'argent servira à améliorer le produit, le contenu canadien de la programmation de la SRC, ce qui, on l'espère, accroîtra la qualité de celle–ci et fera qu'elle sera aussi productive que celle des autres réseaux.

• (1730)

J'estime que la députée doit reconnaître que la nouvelle direction, et je ne veux pas dénigrer la précédente, a assuré au CRTC et à tous les députés, de même qu'à tout le pays, qu'elle estime ne pas échapper au processus de restructuration et de renouvellement qui nous touche tous. Les nouveaux dirigeants vont faire en sorte que l'argent soit dépensé judicieusement.

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, tout au long du débat d'aujourd'hui, il a été beaucoup question d'éléments spécifiques du budget. Je voudrais prendre un instant pour situer le débat en rappelant aux députés la grande orientation du budget. Le président de la Chambre de commerce du Canada a dit de ce budget qu'il allait dans la bonne direction et donnait des indications très précises sur les moyens à prendre.

Le budget est axé sur trois défis essentiels. Il s'agit tout d'abord de mettre les moyens en place pour relancer l'économie. Deuxièmement, il faut renouer avec la responsabilité financière. Enfin, il faut garantir le maintien à long terme de nos programmes sociaux.

Le budget propose une démarche équilibrée pour atteindre ces objectifs, car ce dont le Canada a le plus besoin, c'est de croissance et d'emplois. Le budget est la première étape d'un processus qui en comprend deux. Les mesures prises dans l'immédiat seront suivies de vastes réexamens des politiques afin de préparer d'autres interventions.

Le gouvernement a pris des mesures concrètes pour répondre au besoin urgent que sont la création d'emplois et la relance de notre économie. Le Canada, comme nous le savons tous, vient de connaître une pénible récession et c'est pourquoi nous agissons sans tarder afin de redonner confiance aux consommateurs et de stimuler la croissance. Je songe à des mesures comme le programme national d'infrastructure.

Le Nouveau–Brunswick, comme les autres provinces, est en train de choisir les premiers projets qui seront financés au moyen des 153 millions de dollars qui doivent être dépensés dans notre province au cours des trois prochaines années. Le gouvernement a aussi annoncé des mesures stratégiques pour aider le Canada à livrer concurrence et à prospérer dans une économie nouvelle. Dans cette optique, le budget propose de l'aide pour les PME. Le dynamisme qui créera des emplois, c'est notre économie en rapide évolution. Des mesures pour alléger la réglementation et les taxes sur la masse salariale et faciliter l'accès aux capitaux et à la nouvelle technologie sont essentielles au soutien de la croissance et à la création d'emplois dans l'économie nouvelle.

Conformément à la philosophie de ce budget, le Comité permanent de l'industrie a entamé une étude sur l'accès, par les petites et les moyennes entreprises, à des sources de financement nouvelles ou traditionnelles. Ces dernières semaines, par souci de respecter l'engagement du gouvernement à consulter les Canadiens, ce comité a entendu les témoignages de propriétaires de petites et de moyennes entreprises d'un peu partout dans le pays.

Je suis heureux de noter qu'un certain nombre d'entrepreneurs du Canada atlantique ont présenté d'excellents témoignages sur ce sujet très important. Les chefs de petites entreprises savent combien il est difficile d'obtenir un prêt modeste, et ce comité désire voir comment le gouvernement peut leur venir en aide.

Dans le budget, on prend des mesures décisives pour réduire immédiatement le déficit et pour offrir au Canada un plan réaliste afin que le déficit atteigne un objectif raisonnable de 3 p. 100 du PIB en trois ans. Aucun gouvernement canadien n'a atteint pareil objectif depuis 20 ans. Nous accomplirons cela surtout en réduisant les dépenses et, sur ce chapitre, notre gouvernement donne l'exemple.

Ainsi, le projet de loi C–17 bloque les traitements des députés. Au cours des trois prochaines années, les économies nettes provenant de toutes les compressions de dépenses atteindront 17 milliards de dollars. Cela représente le plus vaste programme de réductions nettes des dépenses de tout budget en plus de dix ans.

• (1735)

Nous avons encore du travail à faire. En dépit des statistiques encourageantes de la semaine dernière qui montrent la plus forte baisse mensuelle du taux de chômage en 10 ans, il y a encore beaucoup de Canadiens sans travail. Nous avons une économie où un enfant sur six vit dans la pauvreté, où les programmes

sociaux qui étaient autrefois l'envie du monde entier ne répondent plus aux besoins, alors que, financièrement, ils atteignent un niveau que nous ne pouvons plus supporter.

Le budget propose une modernisation et une restructuration historiques du filet de sécurité sociale du Canada au cours des deux prochaines années. Le but de cette réforme est de mettre sur pied des programmes modernes et durables qui répondent aux besoins de l'époque, en incluant des choses comme de la formation et des incitations à travailler.

Le budget fait un premier pas critique vers ce grand objectif, en lançant une initiative concrète dans deux grands domaines de dépense: l'assurance–chômage et les paiements de transfert aux provinces au titre des programmes sociaux.

L'augmentation des cotisations d'assurance–chômage payées par les entreprises est un obstacle majeur à la création d'emplois. Les modifications annoncées dans le budget abaisseront les cotisations et entraîneront la création de plus d'emplois. Comme le disait le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante: «Pour la petite entreprise, c'est un encouragement important à créer de l'activité.»

Ces dernières années, la stratégie fédérale à l'égard des provinces semblait être l'attaque en douce, la confrontation et la dénonciation. Cela avait conduit à des relations fédérales–provinciales toujours plus tendues. Le budget renverse cette tendance. Il assure la continuité et une modeste croissance des paiements de péréquation pendant la durée prévue de la préparation de la réforme des programmes sociaux.

Pendant toute la préparation de cette réforme, le gouvernement fédéral travaillera avec toutes les provinces à redéfinir les différents programmes sociaux. Nous étudierons les réformes en collaboration, avec le public nous ferons des essais des nouvelles solutions et nous aurons de larges consultations avec lui pour avoir sa contribution en permanence.

Récemment, la province du Nouveau–Brunswick a annoncé des accords de collaboration entre les ministres fédéraux et provinciaux pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer la situation au Canada. Il y aura un programme de planification de l'emploi pour les jeunes, à la BFC Gagetown, qui permettra aux jeunes de 17 à 24 ans de recevoir une formation dans diverses professions. Pour les plus de 50 ans, il y aura un programme de compagnie de travailleurs qui garantira un revenu aux participants en échange de services bénévoles.

Comme le ministre des Finances de Terre–Neuve l'a déclaré récemment: «Tous les Canadiens, sans exception, doivent faire partie de la solution au problème canadien».

L'esprit de collaboration fédérale–provinciale dont j'ai parlé va au–delà des mesures budgétaires concernant les transferts de la sécurité sociale. Malgré le virage coopératif et constructif que prend ce budget à l'égard des provinces, certains députés se sont dits inquiets des répercussions régionales de certaines mesures. En tant que député de la région de l'Atlantique, je pense que je peux apporter un point de vue important et constructif sur cette question critique. Je dis cela parce que nous, habitants de la région de l'Atlantique, sommes conscients de l'envergure du problème national et savons que, pour le régler, il faudra prendre des mesures et des décisions difficiles.

Nous savons que nous devons nous réjouir des nouvelles possibilités annoncées dans ce budget. Des possibilités comme le programme d'infrastructure, le projet de programme de travailleurs, des possibilités qui font que les entreprises pourront fonctionner dans un climat propice à la création d'emplois et à l'instauration de la sécurité économique dont nous avons besoin pour le XXI^{e} siècle.

Les habitants du Canada atlantique savent qu'il est important de prendre le contrôle de son propre destin. Nous menons le mouvement pour éliminer les obstacles au commerce interprovincial et instaurer le libre–échange au Canada.

Pour terminer, on a dit de ce budget qu'il était un plan pour l'avenir. Il propose des mesures quantifiables et essentielles pour contribuer à créer des perspectives d'avenir et à assurer une croissance vigoureuse. Il est rigoureux, mais aussi sensible et créatif. C'est pourquoi je demande à tous les députés d'appuyer ce projet de loi.

• (1740)

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de répondre au député d'en face. Je sais qu'il avait hâte d'entendre mes observations.

Le député de Fundy—Royal parlait des vertus du budget. J'ai encore une fois été frappé par un certain nombre de choses dont j'ai déjà discuté avec d'autres députés au cours des débats.

Tout d'abord, la déclaration qu'a faite le président de la Chambre de commerce du Canada rappelait, comme le soulignait mon collègue, la déclaration qu'avait faite le président d'une des grandes banques durant le débat référendaire. Il avait essentiellement déclaré que le rejet de l'Accord de Charlottetown sonnerait la fin des temps. Nous savons que ce n'est pas exactement ce qui s'est passé.

Selon les propos du député, le président de la Chambre de commerce aurait déclaré que le budget libéral était sur la bonne voie, mais je me demande où cette voie nous conduira. Je constate quelques contradictions. Tout d'abord, le député parle des divers programmes de création d'emplois annoncés dans le budget. Je me demande si la solution au chômage au Canada consiste, pour le gouvernement libéral, à inscrire tous les chômeurs à un programme gouvernemental.

Je suis certain que ces derniers préféreraient avoir de véritables emplois et je reviens à ce que je disais plus tôt au sujet de l'origine des véritables emplois. Les vrais emplois sont créés par le secteur privé, par une industrie privée qui peut avoir confiance dans la responsabilité financière du gouvernement.

Le gouvernement doit faire preuve de responsabilité financière et, pour cela, il doit réduire réellement les dépenses, ce qu'il n'a pas fait.

Les dépenses réelles augmentent de trois milliards de dollars cette année. Le député affirme que le gouvernement a procédé à d'importantes réductions de dépenses. C'est peut–être le cas dans les propositions et projections de dépenses, mais ce n'est pas le cas dans les dépenses réelles.

Je peux toujours déclarer que j'entends dépenser 50 000 $ la semaine prochaine, puis ramener ce montant à 2 000 $. Aurai–je alors le mérite d'avoir économisé 48 000 $? Voilà le genre de comptabilité que pratiquait le gouvernement précédent et, avant lui, le gouvernement libéral.

Nous devons discuter des mesures concrètes nécessaires pour relancer l'économie. On ne peut pas se fonder sur des programmes d'infrastructure à carte de crédit. On ne peut pas s'en remettre à des programmes de création d'emplois qui ne déboucheront sur aucun emploi réel, une fois que les participants des programmes auront obtenu leur diplôme ou leur certificat d'apprentissage.

La relance de l'économie est liée à la confiance du secteur et des investisseurs privés et elle se concrétisera lorsqu'ils investiront dans l'économie nationale et agrandiront leurs entreprises. C'est de là que viendra la relance de l'économie.

M. Zed: Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires. En fait, chaque fois que je me suis adressé à la Chambre, le Parti réformiste a soulevé la question du programme d'infrastructure. J'aimerais rappeler au député que c'est grâce à ce programme que les Canadiens sont en train de reprendre confiance. C'est un tout, si vous voulez. Ce programme d'infrastructure est ce qui redonne actuellement confiance aux Canadiens.

Je suis d'accord avec le député sur le fait que 80 p. 100 des emplois qui vont être créés dans notre économie vont l'être grâce aux petites et moyennes entreprises. Cependant, si le gouvernement se contente de procéder à des compressions sans rien faire d'autre, je pense que nous allons nous retrouver dans une récession encore plus grave que celle dont nous sommes en train de sortir.

Il s'agit à mon avis d'une approche équilibrée et réaliste et c'est ce qui m'a, je crois, le plus impressionné au sujet du ministre des Finances et de notre gouvernement. Les compressions se chiffrent à 17 milliards de dollars.

Je suis personnellement de ceux qui auraient souhaité des compressions plus importantes et plus rapides. Je suis toutefois convaincu qu'il s'agit là d'une approche équilibrée et que nous atteindrons les 3 p. 100 du PIB au cours des trois prochaines années, ce qui me paraît raisonnable.

J'invite le député à nous faire part, s'il en a, de ses critiques au sujet de notre programme d'infrastructure. Je sais que beaucoup de gens et de municipalités tirent parti du programme d'infrastructure.

• (1745)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je veux simplement faire un commentaire au sujet des programmes dont mon collègue a parlé, programmes qui sont accordés actuellement dans sa province, le Nouveau–Brunswick.

Je ne sais pas si l'honorable député a lu *La Presse* ce matin, mais on y signale en grand titre, et j'ai suivi les expériences qui se font dans ce domaine: «Le Nouveau–Brunswick veut obliger les mères célibataires à identifier le père de leur enfant. Celles qui refuseront n'auront plus droit à l'aide sociale.» Est–ce que c'est ce genre de modèle que l'on veut donner au Canada?

[*Traduction*]

M. Zed: Monsieur le Président, ce n'est pas le programme auquel je fais allusion. Je veux parler du programme qui donne à des jeunes la possibilité de recevoir une formation dans un domaine précis. Il peut s'agir d'un projet d'environnement, d'un programme de travaux en sylviculture, puisque le Nouveau–Brunswick dépend grandement de l'industrie du bois, ou d'un programme communautaire. On a récemment annoncé un autre programme à l'intention des personnes âgées de plus de 50 ans qui ne touchent qu'environ 8 000 $ d'aide sociale. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre duquel 1 000 personnes seront admissibles à une rémunération de 12 000 $.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, dans la courte période de dix minutes qui m'est allouée sur ce projet de loi omnibus, j'avais l'intention de parler un peu de la réforme de l'assurance–chômage et, s'il me restait du temps, du gel des salaires. Cependant, l'éloquent plaidoyer et la défense noble et inspirée que nous ont servis les députés d'en face au sujet de Radio–Canada, la société mère, m'ont poussé à aller acheter un journal juste pour voir ce que nous réservait cet oracle de la culture canadienne ce soir.

Pour l'édification des députés d'en face et de tous ceux qui nous regardent à la télévision, je signale que vous pourrez voir *All in the Family* à 19 heures, *Blossom* à 19 h 30, *Fresh Prince of Bel–Air* à 20 heures et un autre épisode de *Fresh Prince of Bel–Air* à 20 h 30. L'oracle de la culture canadienne vaut–il l'argent que nous allons emprunter à nos enfants pour payer ses dépenses? A–t–il besoin de plus d'argent? Devons–nous lui donner 25 millions de dollars afin qu'il ait du capital?

Chers amis, permettez–moi de passer maintenant au Régime d'assistance publique du Canada, parce que c'est une question importante.

Une voix: C'est le Régime d'assistance publique du Canada.

M. McClelland: Oui, en effet.

Le vice–président: Premièrement, j'apprécierais grandement que le député s'adresse à la présidence. C'est une tradition établie de longue date. Deuxièmement, le député a en fait 20 minutes de temps de parole.

M. McClelland: Avec 20 minutes, j'aurais pu en dire plus long au sujet de la SRC.

De toute façon, dans le cadre de ce projet de loi omnibus, nous discutons ce soir de questions d'une grande importance pour notre pays. Comme d'autres députés l'ont dit, cette mesure sera déterminante dans l'évolution des choses au cours des prochaines années.

Comme les députés le savent bien, le Régime d'assistance publique du Canada était un programme dans le cadre duquel le gouvernement du Canada versait aux provinces une somme équivalant généralement à 50 p. 100 de ce qu'elles consacraient aux programmes d'aide sociale qu'elles administraient. On a changé cette règle, il y a quelques années. On a imposé un plafond aux paiements que versait le gouvernement fédéral à trois provin-

ces—l'Ontario, la Colombie–Britannique et l'Alberta—en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Avec pour résultat que ces provinces sont prises dans un dilemme, obtenant moins d'argent du gouvernement fédéral, mais devant répondre à des besoins de plus en plus grands avec les ressources qu'elles ont.

• (1750)

Le véritable problème, c'est que lorsqu'en tant que nation, nous devrons traverser toutes les tribulations qui vont de pair avec la nécessité de vivre selon nos moyens, nécessité qui entraînera inévitablement des compressions, on assistera alors à un vif ressentiment au Canada si les compressions ne sont pas effectuées de façon équitable dans tout le pays et dans tous les secteurs de notre économie.

Permettez–moi de vous donner un exemple de ce qui va probablement se produire et de ce qui se passe avec le plafonnement des paiements de transfert. Il s'agit là d'un exemple tiré du magazine *Maclean's* du 4 avril. On y parle des problèmes auxquels l'Ontario va être confrontée à la suite du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral a payé 50 p. 100 des coûts d'assistance sociale des sept provinces les plus pauvres, mais il n'a payé que 29 p. 100 de la facture de 6,3 milliards de dollars de l'Ontario pour 1993–1994. Le Québec a obtenu 10 p. 100 de plus alors qu'il compte 43 p. 100 de moins de bénéficiaires.

Pensez–y. Pour les assistés sociaux ou les gens dans le besoin qui vivent à Ottawa ou n'importe où en Ontario, le gouvernement absorbe 29 p. 100 des coûts. Cependant, pour les gens qui vivent de l'autre côté de la rivière, à Hull, à cinq minutes d'ici, la proportion est de 50 p. 100. Est–ce équitable? Cela aurait pu l'être du fait d'une circonstance atténuante pendant un an ou deux, mais rappelez–vous qu'aux termes de ce budget, cette iniquité demeurera jusqu'en 1998. Quelles seront les répercussions sur les budgets de l'Ontario, de la Colombie–Britannique et de l'Alberta?

Il y a une solution. Le gouvernement fédéral pourrait accroître les paiements aux trois provinces nanties ou réduire ceux versés aux provinces défavorisées pour parvenir à un certain équilibre et à une situation équitable.

Je vais vous donner un autre exemple tiré, lui aussi, du *Maclean's*. En 1992, les employeurs et employés de l'Ontario ont contribué 1,67 milliard de dollars de plus à la caisse d'assurance–chômage que le montant des prestations versées dans la province. Le gouvernement provincial attribue cette situation aux règles de l'assurance–chômage qui permettent à des travailleurs vivant dans des régions à fort taux de chômage de travailler de plus courtes périodes et d'avoir droit à des prestations pendant un plus grand nombre de semaines.

Plusieurs députés ont dit tout à l'heure que c'était là un bon moyen de transférer des fonds à des régions très défavorisées du pays. On tient compte du fait que certaines sont dans une situation pire que d'autres. Cependant, l'assurance–chômage devrait être une assurance, un point c'est tout. Lorsqu'on a lancé ce programme, il n'était pas censé servir à une redistribution de la richesse. Ce devait être une assurance pour ceux qui perdent leur emploi pour une raison ou une autre; cela devait les protéger jusqu'à ce qu'ils dénichent un autre emploi.

À cet égard, je crois que le budget fait beaucoup pour éliminer le problème ou du moins pour améliorer la situation. À mon avis, le gouvernement mérite des félicitations pour avoir reconnu que l'assurance–chômage constitue un impôt constant pour les travailleurs. C'est en fait une taxe sur les emplois qui, au bout du compte, fait plus de mal que de bien.

De plus, s'il faut croire les paroles venant du groupe de travail qui se penche sur l'assurance–chômage, le programme pourrait éventuellement être financé par les employés, ce qui serait une réforme importante. En fait, on en revient au rapport de la commission Forget qu'on appliquerait une quinzaine d'années après sa rédaction.

Que faut–il faire pour les régions canadiennes qui ont besoin du transfert des fonds de l'assurance–chômage pour que les gens puissent vivre? Ce sont deux questions distinctes qui doivent être abordées séparément. L'assurance–chômage doit demeurer ce qu'elle devait être à l'origine. Le supplément du revenu devrait provenir d'autres programmes gouvernementaux, mais demeurer soumis à des règles de responsabilisation. Si, au bout du compte, ce supplément devient un revenu annuel garanti ou peu importe quoi, d'accord, mais ne mélangeons pas les deux choses pour nous retrouver en bout de ligne devant rien.

• (1755)

Si vous le permettez, je vous donnerai un exemple des utilisations de l'assurance–chômage qui dissuadent les prestataires de trouver un emploi et qui font que ce régime nous coûte beaucoup plus cher qu'il devrait. Sans l'autorisation de mon fils, je me servirai de son cas comme exemple. C'est un jeune homme très bien qui a quitté son emploi juste avant d'être congédié parce qu'il ne faisait pas du très bon travail. Il avait un emploi assez bien rémunéré. Il croyait qu'il n'aurait aucun problème à s'en trouver un autre. Il avait tort. Il a eu énormément de difficulté.

Toutes les deux semaines, il recevait par la poste un chèque de plus de 600 $. Un jour, j'ai jugé qu'il était temps de lui dire de partir à la recherche de travail, mais aucun des emplois qu'il trouvait ne lui donnait autant d'argent que l'assurance–chômage. Par conséquent, le chèque d'assurance–chômage qu'il touchait ne l'aidait pas à garder la tête hors de l'eau, mais il tuait chez lui le sens de l'initiative qui l'aurait normalement poussé à aller chercher du travail.

Il a pourtant grandi dans un foyer où le travail et l'initiative sont les mots d'ordre et vont de pair. Imaginez un peu ce que la générosité de ce régime a fait d'un bout à l'autre du Canada à des centaines de milliers de gens qui en abusent et qui le détournent de ses fins premières.

Les mesures que prend le gouvernement à l'égard de l'assurance–chômage sont un pas dans la bonne direction, mais elles doivent s'accompagner d'autres mesures qui feront en sorte que les gens qui se retrouvent au bas de notre pyramide sociale sont capables de vivre et de se sortir, par eux–mêmes, du cycle de la pauvreté.

Je voudrais maintenant parler quelques minutes du gel des salaires. Bien sûr, c'est une bonne idée, surtout dans le cas de la Chambre des communes, parce que nous sommes les dirigeants du pays. En tout temps, et surtout lors de périodes difficiles, les gens qui se trouvent en haut de la pyramide devraient être les premiers à absorber les coups. Un blocage de la rémunération ici à la Chambre est tout à fait approprié. Il est tout à fait approprié également aux échelons supérieurs de la fonction publique.

Nous devons cependant faire davantage que de nous contenter de dire que nous allons bloquer les salaires. Nous devons examiner comment nous pourrions obtenir les meilleurs services pour l'argent que nous dépensons. Nous pouvons parier qu'il y a dans n'importe quelle organisation, y compris la fonction publique du Canada, des gens qui restent éveillés la nuit en tâchant de voir comment ils pourraient contourner les obstacles qui se trouvent dans leur chemin afin de gagner un peu plus d'argent.

Si nous nous donnions la peine d'examiner la question, nous verrions que les seuls à souffrir vraiment d'un blocage de la rémunération sont ceux qui sont au bas de l'échelle dans la fonction publique, car ils ne peuvent pas reclassifier leur poste.

Par exemple, ici même sur la colline du Parlement, les employés qui occupent le bas de l'échelle ont dû subir une restructuration de leurs conditions de travail; maintenant, quand ils ont à travailler les jours de fin de semaine, ils ne font plus d'heures supplémentaires, car cela n'existe plus, il n'y a plus d'indemnité de temps supplémentaire. Pourtant, d'autres employés occupant des postes dans la hiérarchie ont fait reclassifier leur poste afin de pouvoir obtenir une augmentation grâce à la reclassification.

• (1800)

Un autre cas que l'on m'a signalé pendant le congé de Pâques se rencontre dans les stations d'observation météorologique partout au Canada. Un employé de la fonction publique m'a en effet signalé le fait qu'on avait remplacé les agents chargés d'enregistrer les conditions météorologiques, payés environ 30 000 $, par une machine qui coûte environ 250 000 $.

Ces machines ont une durée d'environ cinq ans et exigent les services d'une personne chargée de leur entretien, laquelle doit faire le tour du pays à cette fin. Dans la fonction publique, on paie une prime à quiconque peut réduire le nombre des années–personnes dans sa sphère d'influence. Ainsi, l'administrateur qui peut se débarrasser de cinq observateurs météorologiques et les remplacer par une machine obtient une prime pour avoir réduit son effectif. La dépense pour les cinq machines est cependant inscrite dans un grand livre, et la dépense pour la personne chargée de l'entretien l'est dans un autre grand livre. Il nous faut encore payer, mais nous ne nous en trouvons pas vraiment mieux que nous l'étions au début et avons peut–être un peu dépassé le point où nous voulions en arriver.

Cela ne fait pas non plus grand bien au chapitre de l'emploi. Il ne faut pas nous contenter de dire que nous avons un blocage de la rémunération, il faut au contraire examiner les livres, article par article, comme on le ferait dans le secteur privé, pour voir comment on pourrait faire ce que nous avons à faire de façon plus efficace et plus efficiente, au lieu de nous contenter de dire bon gré mal gré que nous allons imposer un blocage sur tel ou tel point. Cela semble être une bonne idée, mais cela ne sert à rien en réalité.

Pour terminer, je voudrais aborder quelques instants la question du Québec et le fait qu'elle a surgi, pour ceux qui ont suivi le débat. Toutes les fois que les députés du Bloc prennent la parole à la Chambre, à ma connaissance du moins, c'est pour dire à quel point le Québec est financièrement défavorisé par rapport au reste du Canada, ce qui ne l'empêche pas de réclamer plus d'argent au gouvernement du Canada.

J'espère qu'au moment où se tiendra ce grand débat national à la Chambre et dans tout le pays, nous parlerons ouvertement et honnêtement de ce que tous retirent de la Confédération. Je sais que nombre de mes collègues et mes électeurs d'Edmonton–Sud–Ouest pensent comme moi: nous savons que notre situation financière est meilleure et que nous pouvons aider les régions du pays à l'aide de la péréquation.

Cependant, nous n'aimons pas que les bénéficiaires de la péréquation en demandent toujours davantage sans jamais dire merci. J'espère qu'au cours du débat qui se déroulera durant les prochains mois nous nous demanderons si nous formons un pays uniquement parce que nous le voulons ou simplement parce que nous continuons de vouloir régler le problème à coup d'argent. Je puis vous dire que le pays ne durera pas longtemps si c'est le cas.

Ce budget est, à certains égards, un pas dans la bonne direction. En toute justice, il faut bien dire qu'il est bien meilleur que les budgets présentés depuis de nombreuses années par les conservateurs. Ne nous y trompons pas, ce n'est qu'un premier pas bien hésitant. Les décisions plus difficiles sont encore à prendre. Ces décisions doivent être prises parce que la prospérité ne s'achète pas.

La seule manière d'améliorer notre sort, c'est de vivre selon nos moyens. Il n'est pas juste du point de vue moral que notre génération et la précédente vivent au–dessus de leurs moyens au détriment des générations futures. Il va falloir serrer les dents, vivre selon nos moyens et prendre les décisions difficiles qui s'imposent.

• (1805)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, au départ, je croyais que le député réformiste allait parler de la SRC. C'est ce qu'il a d'ailleurs fait au début, et il a commencé à faire des citations au sujet de l'émission que nous pourrions regarder avec beaucoup d'intérêt et de plaisir ce soir.

J'ignore si le député a pu regarder hier soir à la télévision l'émission *Venture*. Il y a été question de la BBC et des émissions que cette chaîne peut se permettre de diffuser.

À constater la latitude qui est laissée à la BBC pour traiter en profondeur une foule de sujets, j'ai ressenti un peu de honte, car la SRC est loin de jouir de la même liberté. Au Canada, nous sommes en train d'étouffer notre société d'État en bannissant toute dimension intellectuelle dans les émissions qu'elle peut nous proposer.

À la réflexion, je me suis dit que c'était probablement une question d'argent, une question de budgets. Si nous voulons faire crever de faim la SRC, autant la faire disparaître. Autant l'abolir, si nous lui imposons des contraintes impossibles sur sa programmation.

Nous ne voyons pas plus loin que le bout de notre nez. J'invite le député à faire ses commentaires. Selon moi, la SRC a été créée tout comme notre réseau ferroviaire, parce que nous sommes un pays au territoire immense. Je dirai au député réformiste que nous avons besoin de savoir ce qui se passe dans les Territoires du Nord–Ouest, au Yukon et même en Alberta.

Comme j'habite dans la capitale nationale, il n'y a rien de plus agréable pour moi que de rentrer en voiture à la maison le soir, parce que j'ai l'occasion d'écouter à la radio ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays, à Terre–Neuve comme en Colombie–Britannique. C'est ainsi que je peux savoir ce qui se passe dans notre merveilleux pays.

Voici ma question: le député croit–il vraiment que la SRC a un rôle à jouer en radiodiffusion au Canada? Dans l'affirmative, croit–il que la société peut, avec les budgets que nous lui accordons, offrir aux Canadiens les émissions qu'ils souhaiteraient?

M. McClelland: Monsieur le Président, je signale à la députée d'en face que l'émission que nous avons tous les deux regardée hier soir était *60 Minutes,* une autre émission américaine.

La députée dit qu'en rentrant chez elle en auto le soir, elle écoute une émission de Radio–Canada; il s'agit de *As it Happens*, que de nombreux Canadiens écoutent régulièrement.

Je crois que si nous devions proposer un modèle pour la télévision de la SRC, ce serait celui de la radio de la SRC; il faut en effet distinguer la radio et la télé de la SRC. Si je devais choisir un modèle pour la télé, ce serait celui de la radio de la SRC.

Comment nous y prendrions–nous? Partout dans notre beau pays, il existe une télévision de service public. En Alberta, c'est Access, en Colombie–Britannique, c'est autre chose, en Ontario, c'est TVO, et au Québec ainsi que dans les Maritimes, il y a un réseau de télévision éducative. Tous ont désespérément besoin d'argent et réussissent à peine à survivre.

Ne serait–il pas logique qu'au lieu de télédiffuser les imbécillités qu'elle présente le soir aux heures de grande écoute, la SRC présente certaines émissions d'Access et commence à prendre des mesures en ce sens?

L'an dernier, la SRC a commencé à se vendre comme télédiffuseur de service public. À mon avis, elle essaie d'être un PBS canadien, mais n'y parvient pas.

Laissons la SRC devenir un télédiffuseur de service public. Laissons–la présenter des émissions comme celles de la BBC et abandonner la programmation commerciale. Pourquoi la SRC concurrence–t–elle CTV pour obtenir les droits de diffusion des Jeux olympiques?

• (1810)

Elle doit se brancher. Si elle veut concurrencer le secteur privé, qu'elle le fasse, mais selon des règles du jeu équitables, c'est–à–dire sans deniers publics. Si la SRC reçoit de l'argent des contribuables et qu'elle veut être considérée comme une télévision de service public, qu'elle cesse de nous présenter des inepties et qu'elle devienne un télédiffuseur de service public. C'est tout ce que je propose.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je prends la parole à la suite de mon collègue qui a parlé des émissions *60 Minutes* et *As It Happens*. Il y a un peu de confusion ici.

Je demande si mon collègue et ami d'Edmonton–Sud–Ouest ne verrait pas d'inconvénient à ce que je zappe pour l'instant afin de me concentrer sur ce qu'il a dit au sujet de l'assurance–chômage.

En gros, il a dit, et qu'il me corrige si j'ai tort, que des centaines de milliers de personnes étaient en train d'exploiter notre régime d'assurance–chômage. Il voudra bien, j'en suis sûr, formuler de nouveau sa phrase, car, même si l'on admet qu'il y a des cas d'abus en la matière—et on peut toujours combler les lacunes du régime—parmi le grand nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance–chomâge, il se trouve des Canadiens très honorables et on ne peut plus intègres qui sont à la recherche d'un emploi.

J'ai grandement apprécié l'expérience personnelle que mon collègue a pu porter à l'attention de la Chambre, mais j'aimerais qu'il corrige, si bon lui semble, l'idée préconçue et fausse que des centaines de milliers de Canadiens sont en train d'exploiter le régime d'assurance–chômage.

M. McClelland: Monsieur le Président, ce chiffre est certes épouvantable, mais il y a bel et bien plus de 1,5 million de Canadiens sans emploi. Le fait d'être sans emploi suppose des coûts sociaux. Aux coûts financiers s'ajoutent le manque d'estime de soi, le manque de confiance en soi qu'éprouvent les gens qui ne peuvent pas trouver un travail. Je connais, pour l'avoir vécue, l'importance de l'estime de soi et de la confiance en soi dans la vie de tous les jours.

Quoi qu'il en soit, ils ne sont peut–être pas des centaines de milliers, mais à tout le moins plusieurs milliers. Nous nous souvenons tous du cas de l'équipe de ski d'Emploi et Immigration Canada. Tout le monde connaît des gens qui abusent du

régime. Celui–ci n'est pas à l'abri des abus, et les gens ne sont pas des imbéciles.

Si notre généreux régime est conçu pour être utilisé, il peut aussi être la cible d'abus, et le malheur veut que, pour une raison ou pour une autre, nous soyons devenus un peuple qui fait peu de cas de ceux qui en abusent.

Autrefois, les gens qui fraudaient le fisc passaient pour des criminels. Aujourd'hui, il ne se passe pas un jour sans que des gens cherchent à éluder les impôts et la TPS. On touche l'assurance–chômage ou d'autres formes d'aide sociale, convaincu d'y avoir droit.

Je pense que nous avons perdu quelque chose dans notre pays quand nous sommes devenus un peuple investi de privilèges et de droits et non pas de responsabilités.

Je pense que l'on peut en dire autant du fait que, collectivement, nous avons oublié que nous avions des responsabilités envers le pays. On n'entend parler que des droits de l'État envers les particuliers. Il est temps d'inverser les rôles et, à mon avis, c'est ici, à la Chambre, qu'il faut commencer.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire en réponse aux remarques du député concernant la Société Radio–Canada.

Peut–être ignore–t–il que j'ai passé 18 ans à Radio–Canada et que je connais cette société un tant soit peu.

• (1815)

Ce qu'il oublie de dire, c'est que la Société Radio–Canada se trouve dans une situation sans issue. Ceux de nous que certains peuvent qualifier de puristes et qui défendent les services publics de radiodiffusion seraient ravis de voir la Société Radio–Canada renoncer complètement à la publicité. Je pense, en effet, que ce n'est pas le rôle d'un service public de radiodiffusion de diffuser des annonces publicitaires.

Comme le député devrait le savoir, beaucoup de Canadiens—peut–être lui–même—refusent de financer complètement un réseau public de radiodiffusion, ce qui explique pourquoi la Société a ressenti le besoin ces dernières années de recourir encore plus à la publicité.

Et quand la Société recourt en partie au financement privé, il y a des gens qui, comme lui, viennent se plaindre du fait que Radio–Canada diffuse des émissions sportives. Il est sûr que, dans notre culture, les manifestations sportives attirent de vastes auditoires et que c'est en attirant de vastes auditoires que l'on attire de l'argent de la publicité, ou plutôt des publicitaires d'abord et des dollars ensuite. Voilà l'impasse ou le cercle vicieux où se trouve la Société Radio–Canada.

Qu'on ne se plaigne donc pas du fait que la Société Radio–Canada diffuse des annonces publicitaires. Elle y est forcée puisqu'on refuse de lui accorder un financement suffisant en tant que service public de radiodiffusion. Voilà l'impasse dans laquelle elle se trouve.

M. McClelland: Monsieur le Président, je reconnais que la Société Radio–Canada est dans une impasse. Je crois avoir bien précisé dans mes commentaires qu'elle essayait d'être à la fois chair et poisson et qu'elle ne pouvait être les deux.

Voilà des années que j'observe, comme nous le faisons tous, la Société Radio–Canada. Elle va devoir définir son mandat, décider de la façon dont elle va le remplir, puis dire au gouvernement ce qu'elle veut être ou ce qu'elle peut se permettre d'être.

Les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Le député a raison. Si j'avais le choix entre la Société Radio–Canada telle qu'elle est aujourd'hui, une chaîne de télévision, je n'aurais absolument pas, il a raison, donné un sou de plus. Par contre, si la Société Radio–Canada se comportait en télévision comme en radio de la façon dont le député l'a décrite, j'estime qu'il vaudrait la peine de la financer. Mais pas dans l'état actuel des choses.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour modifier légèrement l'orientation du débat et parler, pendant un moment, de l'infrastructure. Il s'agit d'une partie très importante du budget, et je voudrais donner un exemple très précis de ce que le programme d'infrastructure fait déjà pour ma circonscription.

Avant d'entrer dans les détails, je voudrais vous raconter une petite anecdote. Il y a une dizaine d'années, j'ai eu l'occasion d'effectuer un vol à titre gracieux dans un appareil appartenant au musée commémoratif de l'aviation de guerre. Ce musée, situé à l'aéroport municipal de Hamilton, dans ma circonscription, comptait, à l'époque, une collection d'environ quarante pièces datant de la Seconde Guerre mondiale, c'est–à–dire d'avant la guerre et d'immédiatement après la guerre. J'ai eu la chance de monter à bord d'un TBA Avenger. Il s'agissait d'un bombardier torpilleur qui avait servi lors de la Seconde Guerre mondiale, surtout dans le Pacifique, et qui avait été utilisé par l'aviation canadienne.

J'ai pris place au poste de mitrailleur arrière. Cet avion avait été utilisé pour des simulacres de manoeuvres. C'était tout un appareil! Le musée possédait aussi un Hurricane, qui avait servi pour des simulacres de combats. Je me trouvais à bord de cet appareil qui plongeait et remontait. C'était toute une expérience! Une expérience assez impressionnante, je l'avoue.

Alors que je prenais place dans cet avion, je n'ai pu m'empêcher de penser que c'était là ce qui rendait ce musée si spécial. L'appareil à bord duquel je me trouvais, qui datait de la Seconde Guerre mondiale, fonctionnait très bien. Ce n'était pas seulement une pièce de musée. C'était un appareil qui avait été restauré, restauré avec amour, et qui était en état de voler même s'il avait près de 50 ans.

Je dois apprendre à la Chambre une triste nouvelle à propos de cet appareil. Il y a un peu plus d'un an, il a été détruit dans un incendie, dans un hangar du musée commémoratif de l'aviation de guerre à l'aéroport de Hamilton, tout comme un Hurricane qui datait de la même époque. Cela a été une perte terrible pour le musée, qui était devenu l'une des principales attractions de la région de Hamilton. Il comptait alors une quarantaine d'appa-

reils et attirait environ 80 000 visiteurs chaque année. Cinq avions ont été détruits dans cet incendie. Quel malheur!

• (1820)

Je souligne cependant que le musée commémoratif de l'aviation de guerre, qui est principalement exploité par des bénévoles et compte plus de 6 000 membres, s'est relevé de ses cendres. Il a même fait plus puisqu'il a non seulement entrepris un programme très ambitieux visant à remplacer les aéronefs détruits, mais il a également présenté dans le cadre du programme d'infrastructure, un projet de construction d'un nouveau musée sur le terrain de l'aéroport de Hamilton. Le musée a soumis une proposition en ce sens.

La proposition a été présentée au conseil régional de Hamilton—Wentworth, qui a accepté de participer au financement. Le conseil versera 1 million de dollars et le musée trouvera les trois autres millions de dollars sous forme de dons et d'autres sources de financement. Nous espérons ensuite obtenir des subventions paritaires de la province et du gouvernement fédéral et trouver ainsi 12 millions de dollars pour construire le musée.

Il s'agit d'un plan magnifique. Le musée sera construit tout juste à proximité de l'aérogare et aura la forme d'un empennage d'avion et possédera de chaque côté deux énormes hangars abritant l'aéronef restauré. Il y aura également une aire d'observation et d'autres installations nécessaires. Le musée sera situé à faible distance de la nouvelle bretelle de contournement de l'autoroute 6. Il s'agit donc d'un projet très attrayant.

Il peut sembler curieux de proposer un projet semblable dans le cadre du programme d'infrastructure, qui porte davantage sur des routes et des ponts. En fait, la région utilise la majeure partie des 53 millions de dollars qui lui ont été affectés pour la réalisation de ce projet, qui cadre parfaitement avec le mandat énoncé dans le programme d'infrastructure. Il va permettre de créer des emplois et il sera mis en oeuvre par ceux qui l'ont conçu.

L'attrait de ce projet, ce n'est pas seulement qu'il créera des emplois, mais qu'il suscitera un intérêt énorme puisque le musée commémoratif de l'aviation de guerre, qui attirait déjà 80 000 visiteurs par année, devrait en accueillir 160 000 par année lorsqu'il sera terminé. Le projet créera donc des emplois.

Le projet est d'autant plus merveilleux que même s'il s'agit d'un projet d'infrastructure, il rend hommage à notre passé et célèbre notre identité en tant que Canadiens. C'est ce qui rend le projet aussi merveilleux.

Par exemple, un des aéronefs les plus superbes de la collection est un bombardier Lancaster qui est l'un des deux seuls avions de ce type au monde à pouvoir encore voler. Voilà le genre de choses qu'on trouve dans le musée.

Si je parle de ce projet, c'est pour montrer qu'un programme comme le programme d'infrastructure créé par le gouvernement peut être utilisé par des politiciens régionaux et même de simples citoyens, inspirer nos concitoyens, célébrer notre passé et être très avantageux pour tous ceux qui y prennent part.

Je crois que d'autres communautés s'inspireront de ce programme pour faire des choses semblables. Nous avons un très bon programme et un très bon budget.

Le vice–président: Je crois comprendre que le député divise son temps de parole. Je donne la parole à l'honorable whip adjoint du gouvernement, le député de Glengarry—Prescott—Russell, dans le cadre du débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre des Finances d'avoir présenté un budget aussi équilibré pour notre pays. Monsieur le Président, de peur que vous ne pensiez que je fais preuve de sectarisme lorsque je formule ces observations, ce qui est probablement la dernière chose que vous avez à l'esprit à ce stade–ci, permettez–moi de vous faire part de ce que d'autres ont dit au sujet du budget.

• (1825)

John Reid, de l'Association canadienne de technologie de pointe, affirme que le budget envoie un bon message pour l'économie et la structure de l'emploi au Canada, laquelle évolue rapidement. N'est–ce pas merveilleux?

Ted Bryk, président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations—il a le nom qui s'y prête à merveille, vous ne trouvez pas?—affirme que la décision de prolonger le Régime d'accession à la propriété qui permet aux gens d'utiliser les fonds placés dans leur REER pour acheter leur première maison est une initiative fantastique, un geste extrêmement constructif qui encouragera les jeunes acheteurs à entrer sur le marché.

«Il s'agit d'une mesure qui va fortement encourager les petites entreprises à accroître leurs activités. Il suffit de supprimer un impôt sur les emplois pour obtenir davantage d'emplois.» C'est là ce qu'a dit John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante au sujet de la décision de réduire les cotisations d'assurance–chômage.

Même les banquiers ont déclaré qu'il s'agissait d'un bon budget. Mike Chandler, de la Banque Royale, dit que le marché semble avoir donné une note de passage ou une bonne note au budget. Lorsqu'on sait à quel point les banquiers sont avares de compliments, je considère que c'est là tout un compliment.

[*Français*]

Alors, comme vous l'avez noté, les Canadiens sont d'accord à dire que ce Budget est bon pour l'avenir de notre pays. Ce ne sont pas non plus les seuls commentateurs qui ont fait des commentaires à cet égard, mais on a déjà vu l'effet de ce Budget, et

également l'effet d'avoir un gouvernement dans lequel on peut avoir confiance, et on a vu ça par la baisse du taux de chômage depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral.

[*Traduction*]

Qu'est–ce que cela a entraîné? Eh bien, en mars, le taux de chômage avait chuté à 10,6 p. 100. Bien entendu, il est encore beaucoup trop élevé, mais nous ne faisons que commencer. Il était de 11,1 p. 100 en février et le nombre d'emplois a augmenté de façon marquée au cours de ce mois. Je tiens à dire à tous mes collègues que c'est une bonne nouvelle pour le Canada.

[*Français*]

Alors, le programme d'infrastructures n'est même pas encore actif, nous sommes en train de recevoir les soumissions, nous sommes en train d'attribuer les contrats.

J'entendais l'honorable ministre des Finances nous dire l'autre jour qu'on avait cru au début que le programme d'infrastructures créerait 60 000 emplois. Eh bien, on s'est trompé. Le programme d'infrastructures va créer 90 000 emplois, selon les estimations les plus récentes. Et il n'est même pas encore en place.

Alors, vous voyez, ce gouvernement est là pour servir la population canadienne et bien la servir. Nous sommes là, bien sûr, pour faire en sorte que le Canada prospère. Il ne faut pas, d'une part, prêcher le désespoir de la façon dont certains de nos collègues d'en face le font, ni non plus comme ceux et celles qui se plaisent à dire qu'on devrait tout couper et que l'économie fonctionnera peut–être par elle–même. Non. Le gouvernement est là pour gouverner. Il est là, bien sûr, pour avoir son mot à dire pour le bien de la population canadienne et pour le bien de notre économie.

[*Traduction*]

En tant que père de deux adolescents, j'attends avec impatience que la situation économique s'améliore. J'ai un fils de 22 ans qui termine sa quatrième année d'université cette année. Je veux qu'il soit en mesure d'obtenir un emploi et un bon emploi de surcroît. Nous devons agir maintenant pour remédier à la situation. Tout jour de retard dans l'adoption du projet de loi C–17 est coûteux.

Voici ce que je voudrais dire à mes collègues réformistes. Si le projet de loi n'est pas adopté à toutes les étapes d'ici le 16 juin, s'il n'est pas adopté au Sénat, n'a pas reçu la sanction royale et le reste à ce moment–là, il nous en coûtera 34 millions de dollars de plus aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Si les modifications proposées à la Loi sur l'assurance–chômage ne sont pas apportées d'ici la première semaine de juillet, un retard d'un mois nous coûtera 175 millions de dollars de plus. Nos vis–à–vis disent vouloir épargner de l'argent. Eh bien, après trois mois la note sera majorée de 350 millions de dollars. Cela dit, je pense que nous avons suffisamment attendu. Ainsi, en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au–delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994.

• (1830)

Et moins de quinze députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, je voudrais seulement préciser que si c'est à de la collaboration que le gouvernement s'attend, en déposant des motions semblables, sans avertissement, alors cela mettra un terme à la collaboration qu'il a obtenue, de façon exceptionnelle, de l'opposition officielle.

Nous avions une entente quant à ce projet de loi, c'est–à–dire que nous devions en discuter jusqu'à 19 h 10, comme le veut le Règlement. Mais sournoisement, on dépose cette proposition dans le but de continuer le débat ce soir, sans avertissement aucun pour nos orateurs. Cela, nous ne l'acceptons pas et le comportement de l'opposition sera différent si c'est le jeu que veut jouer le gouvernement dans les semaines qui viennent.

Le vice–président: Nous entamons maintenant la période des questions et commentaires. Y a–t–il quelqu'un qui veut poser des questions ou faire des commentaires? Je cède donc la parole au député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, au cours des 5 minutes qui restent, je voudrais commenter le discours du dernier intervenant.

Il est surprenant d'entendre son discours quand on sait les propos qu'il tenait lorsqu'il était sur les bancs de l'opposition. Venir dire sans rire que le chômage a baissé, alors que statistiquement, il a baissé d'un point parce que les chômeurs sont devenus des assistés sociaux. Alors, c'est loin d'être réjouissant.

Ce que je ne comprends pas du député, c'est qu'au lieu d'avoir honte de la performance de son gouvernement, de se cacher par rapport à un Budget aussi ridicule, il s'en vante. Il se vante de la performance de son gouvernement. Il prétend que son gouvernement a créé 100 000 jobs, mais avec quel projet, avec quoi, avec quelle performance, avec quelle vision? Ce gouvernement n'a aucune vision économique.

D'ailleurs, le dernier Budget, c'était quoi? La création de 32 comités, 32 ou 33 comités de toutes sortes pour consulter, alors qu'avant les élections, ils avaient le livre rouge en main et ils disaient avoir des solutions à tout. Ils avaient des solutions à tout, mais quand arrive le temps de déposer un budget, la seule solution qu'ils ont, c'est la maladie des conservateurs, soit de faire de la consultation. On consulte sur la défense, au niveau économique, sur les programmes sociaux, mais il n'y a aucune prise de décision.

Et ce député vient se vanter ici de la performance de son gouvernement. Ils ont fait preuve de tellement peu de vision par rapport aux projets de loi qui ont été déposés ici depuis que ce gouvernement siège. Ils n'ont aucune vision et on vient nous dire que ça va bien. On nous parle des infrastructures, des jobs temporaires, à crédit. On créera, paraît–il, 90 000 emplois, 60 000 emplois ou 45 000 emplois, tous des emplois temporaires. Est–ce de cela que vous parlez à votre fils qui sort de

l'université après quatre ans? Que va–t–il faire? Aller travailler pendant quelques mois à un emploi qu'il trouvera dans le programme d'infrastructures? Est–ce cela votre idéal pour votre fils, monsieur le député, par votre intermédiaire, monsieur le Président? Je m'adresse au député par votre intermédiaire, mais je sens que je le froisse.

• (1835)

Ce gouvernement sans vision a décidé de tenir des consultations plutôt que de décider, des consultations comme de groupes de taverne en auraient faites. Il n'a qu'à écouter les lignes ouvertes pour savoir que le monde est écoeuré, que le monde veut des décisions, des coupures, des changements et aussi une meilleure répartition de l'assiette fiscale.

Pourquoi ne pas vous attaquer aux fiducies familiales? Pourquoi les paradis fiscaux? Parce que ce sont les financiers de votre parti. Et maintenant que vous êtes au pouvoir, vous faites exactement comme les conservateurs, vous vous servez dans le plat à beurre, et grassement. Au lieu de dire: «Nous renonçons à ce que les conservateurs faisaient» comme vous aviez promis de le faire quand vous étiez dans l'opposition, vous n'avez absolument rien changé. Même genre de budget, même genre de déclaration. Vous vous vantez que le taux de chômage baisse, alors que vous n'avez rien à y voir. Vous vous vantez de créer des emplois alors qu'il n'y a eu aucun programme de mis en place depuis que vous êtes au pouvoir, aucune orientation de donnée au niveau économique. C'est exactement ce que les conservateurs faisaient en 1984.

Cela fait cinq mois que vous auriez pu donner la réponse, cher collègue. Vous auriez pu donner la réponse depuis cinq mois par des déclarations de vos ministres, par des intentions gouvernementales, par un budget qui tient debout. Mais non, rien du tout n'a été fait!

J'aurai plaisir à entendre la réponse de mon cher confrère, une courte réponse. Vous avez déjà eu beaucoup trop de temps d'ailleurs, c'est pour cela que je ne vous en laisse pas beaucoup. Je voudrais que le député me précise comment il peut être fier de la performance de ce gouvernement alors que les chômeurs se voient, depuis le ler avril, couper leurs cotisations, se voient arracher un milliard. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne suis pas certain si c'est une question ou si le député est en train d'invoquer la litanie de Saint–Joseph. Il n'en finissait plus.

Il nous demande pourquoi nous sommes en faveur de consultations en ce qui a trait aux fiducies familiales. Se souvient–il que c'est son propre collègue, le critique de l'opposition en matière de finances, qui l'a demandé dans cette Chambre? Alors vous voyez, nous sommes tellement ouverts que nous avons même écouté—pas trop souvent bien sûr—mais nous avons même écouté les conseils d'un député d'en face.

Alors, il nous questionne sur le Budget, prétendant que la population en général ne l'aime pas. Je vous fais part d'une citation: «Le premier budget du ministre fédéral des Finances est modeste, mais tout à fait conforme au discours libéral entendu lors de la dernière campagne électorale. Il déplaira à ceux qui, comme le *Reform Party*, ont développé des fantasmes de coupes sombres dans toutes les catégories de dépenses. Mais pour une fois, il épargne la grande majorité des contribuables déjà lourdement imposés.» Cela vient du quotidien *Le Devoir.*

En voulez–vous une autre, monsieur le Président? Voici, on lit, dans ce journal: «M. Martin a tenu parole: il nous a présenté un cocktail de majorations d'impôts et de compressions des dépenses qui allégeront un peu le déficit, sans mettre en péril la fragile reprise.» Cela vient du *Vancouver Sun.* D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens sont unanimes à dire que c'est un bon Budget.

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, je tiens à exprimer devant cette Chambre mon appui à l'amendement présenté le 25 mars dernier par ma collègue du comté de Mercier au sujet du projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du Budget déposé au Parlement le 22 février 1994.

• (1840)

Comment peut–on accepter ces modifications de la Loi sur l'assurance–chômage? Comment, ne serait–ce qu'une minute, pourrions–nous appuyer ce gouvernement? Pensez–vous, monsieur le Président, que nous avons été élus pour permettre à ce gouvernement de troquer son *jobs, jobs, jobs* pour des *bang, bang, bang*? Ça, c'est le bruit que va faire la réforme de l'assurance–chômage sur la tête des chômeurs et des chômeuses si on laisse le gouvernement leur taper dessus parce que c'est bien ce qu'ils entendent faire, monsieur le Président.

Dans son amendement, ma collègue a identifié deux raisons pour lesquelles cette Chambre devrait refuser de procéder à la deuxième lecture de ce projet de loi. J'abonde dans le même sens. En quoi les modifications prévues à la Loi sur l'assurance–chômage remettront–elles les pendules à l'heure entre les régions riches et pauvres? Où sont les mesures annoncées pour réduire le chômage chez les jeunes? Enfin, comment expliquer la poursuite de la politique conservatrice avec ce refus du ministre des Finances d'annuler la hausse des cotisations d'assurance–chômage cette année?

Ce sont toutes des questions que j'entends de la bouche de mes commettants et qu'on se pose partout au Canada. Le gouvernement ne les entend–il pas? J'ose espérer que oui et qu'il en tiendra compte. La population mérite mieux qu'une décision adoptée par les conservateurs.

Dans ce projet de loi, rien ne laisse présager l'abolition des inégalités entre les provinces. Qui donc subit les conséquences des modifications au régime d'assurance–chômage? Le Québec et les Maritimes. L'augmentation du nombre de semaines nécessaires pour obtenir des prestations touche essentiellement les provinces Maritimes et le Québec. Dans les régions les plus affectées par le chômage, on devra travailler deux semaines de plus pour obtenir des prestations, soit dans les régions où le taux de chômage dépasse 16 p. 100.

Faisons un mauvais rêve et imaginons que cette mesure s'appliquait au cours des derniers mois. Sept régions sur treize seraient touchées dans les Maritimes et, pour le Québec, six régions sur treize. Concrètement, on parle de près de 210 000 chômeurs et chômeuses vivant dans des régions défavorisées par la conjoncture, sur un total de 277 000 au Canada.

Un paquet de jeunes qui obtiennent de plus en plus des emplois instables seront victimes de ces mesures. Ils ne seront pas chômeurs, non, ils seront contraints à vivre de l'aide sociale. Beau programme, monsieur le Président!

On apprenait une bonne nouvelle la semaine dernière: le taux de chômage a diminué. Bravo! Et surtout merci à la relance de l'économie aux États–Unis. Que le gouvernement ne se pète pas les bretelles. Rien dans son budget n'a permis la relance économique de ce pays qu'est le Canada. Mais au moins, si c'est reparti, que le gouvernement ne vienne pas mettre des bâtons dans les roues à ceux et celles qui veulent participer à cette relance économique.

Quand j'entends le ministre du Développement des ressources humaines dire, et je cite, qu'il veut «obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations», j'ai les cheveux qui se dressent sur la tête. Comme si les chômeurs avaient choisi leur sort. Le problème n'est pas là, monsieur le Président. Le chômage chez nous provient du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois et que de plus en plus de gens doivent passer d'un emploi temporaire à un autre.

Qu'on ne vienne pas me mettre le Programme d'infrastructures sous le nez, il ne s'agit pas encore de jobs, il s'agit encore seulement d'emplois temporaires. Rien pour redonner confiance aux 1,5 million de chômeurs à travers le Canada et aux 428 000 au Québec. Non. On ne va pas resserrer les conditions d'admissibilité et on ne va pas réduire le nombre de semaines de prestations. C'est un *big deal.*

Je l'ai souligné tout à l'heure, le résultat sera un transfert des bénéficiaires de l'assurance–chômage vers l'aide sociale. Ce pelletage, parce que c'est de ça qu'il s'agit, monsieur le Président, ce pelletage dans les cours des provinces totalisera au moins un milliard de coûts pour elles, dont 280 millions pour le Québec, selon les chiffres avancés par trois économistes de l'Université du Québec à Montréal. Le gouvernement, plus magnanime, sans doute, évalue les coûts entre 64 et 135 millions seulement.

• (1845)

L'article 28 de la Partie V du projet de loi C–17 est insensé. C'est l'article modifiant le nombre de semaines de prestations et abolissant les échelles permettant de se qualifier pour l'assurance–chômage. Comme je l'ai démontré il y a quelques minutes, ces mesures touchent les régions où les besoins sont les plus grands. Je répète que les chômeurs ne choisissent pas leur situation, quoi qu'en pensent certains dinosaures au pays.

Toujours selon l'étude de trois économistes de l'Université du Québec à Montréal précités, 90 p. 100 des chômeurs au Québec le deviennent en raison d'une cessation involontaire de leur emploi. On parle ici de mise à pied, perte d'emploi, maladie ou mise à la retraite. D'autres sont à la recherche d'un premier emploi mais sans bénéficier des prestations de l'assurance–chômage. La sécurité d'emploi, cela n'existe presque plus. Nous n'avons aucun contrôle sur la durée des emplois. Ils acceptent des emplois occasionnels, précaires ou saisonniers. Ce n'est pas par choix. Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas un emploi stable et un salaire décent, mais c'est parce que ce sont là les seuls emplois disponibles. Je n'en reviens pas qu'on soit encore obligé d'expliquer cela au gouvernement.

Un autre point qui permet de plaider en faveur d'un amendement à ce projet de loi, c'est la décision du gouvernement de refuser de baisser les taux de cotisation de l'assurance–chômage de 3,07 $ à 3 $ et dès maintenant pour les employés et de 4,30 $ à 4,20 $ pour les employeurs. Le ministre des Finances a décidé de retarder cette baisse en 1995. Il me semble que les bonnes nouvelles de la semaine dernière au sujet de l'économie qui reprend de la vigueur devraient inciter le gouvernement à abaisser le taux à 3 $, et ce sans tarder. Vous le savez comme moi, une relance économique c'est fragile.

Les hommes des cavernes ne crachaient pas sur la flamme qu'ils tentaient d'allumer mais soufflaient dessus délicatement pour lui donner de la vigueur. C'est de ce souffle dont on a besoin pour la reprise économique. Pourquoi la compromettre alors qu'il aurait été possible de geler le taux en janvier et qu'il serait encore possible, par le biais d'une modification au projet de loi, de revenir en arrière?

Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Finances, dans une entrevue qu'il accordait à la *Presse canadienne*, avouait que les cotisations d'assurance–chômage, à leur niveau actuel, tuaient l'emploi. Le ministre des Finances a dit, et je cite: «Le problème d'aujourd'hui n'est pas que nous devons instaurer des mesures fiscales incitatives à l'embauche; nous devons plutôt éliminer les mesures fiscales qui dissuadent les employeurs d'embaucher des gens. C'est là le véritable problème.»

Heureux d'apprendre que le ministre a mis le doigt sur le problème. Maintenant, il reste à mettre en application ces belles paroles. Pourquoi ne pas avoir présenté ce projet de loi C–17 en ce sens? Quand on rate son travail, il n'y a pas de honte à le reprendre. Que le gouvernement présente à cette Chambre un projet de loi qui réduira les iniquités entre les provinces riches et les provinces plus pauvres; des mesures pour favoriser l'emploi chez les jeunes et annuler la hausse des cotisations des travailleurs et des employeurs, là on pourra parler d'un vrai travail qui ne serait pas bâclé.

C'est pas parce qu'on rit que c'est drôle, dit le slogan d'une revue humoristique bien connue au Québec. J'ai pourtant l'impresssion que c'est le sentiment qui doit habiter la population quand elle prend connaissance des promesses du gouvernement. Ce dernier prétend que la baisse du taux de cotisation de l'assurance–chômage en 1995–1996 créera 40 000 emplois d'ici 1996. Les auteurs du budget nous ont appris quelques calculs. Toute baisse de 1 p. 100 crée environ 1 300 emplois. Pas besoin d'être une «bolle» en maths pour comprendre que toute hausse fait perdre des emplois dans la même proportion. Le gouvernement parle donc de 40 000 emplois qui avaient été éliminés lors de son dernier budget. Ces pertes de 9 000 emplois, où donc le gouvernement les créera–t–il ces 9 000 emplois? Avec le dépôt du budget, le gouvernement libéral propose de recréer ces mêmes 9 000 emplois en baissant le taux de cotisation au niveau des cotisations de 1993. Voilà l'attrape! Le gouvernement va recréer ce qu'il avait éliminé. Quant aux 31 000 emplois, on ne peut pas dire que cela va se produire en claquant des doigts.

• (1850)

Je crois que ces 3 000 travailleurs là pourraient ainsi retourner sur le marché du travail; 3 000 personnes qui retrouveraient leur fierté, ce n'est pas rien. N'est–ce pas le souhait de tous les députés de cette Chambre? Le pays a besoin d'un plus grand nombre de personnes qui travaillent pour redresser l'économie, mais le système actuel fait en sorte que chaque fois que vous embauchez quelqu'un on vous inflige tout un paquet de nouvelles taxes.

Que le gouvernement soit conséquent. Pourtant, il nous présente des projets de loi, espérant qu'ils soient adoptés par cette Chambre sans qu'on réagisse. Bien, qu'il sache que la population s'exprime par notre entremise. Laissez respirer les chômeurs et les entreprises; n'empêchez pas la reprise économique de poursuivre sa montée; refusez de procéder à la deuxième lecture du projet de loi avant qu'il ne soit trop tard.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que le gouvernement est très intéressé à continuer le débat, mais on n'a pas quorum.

Le vice–président: Je demande au greffier de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

Le vice–président: Il n'y a pas quorum. Faites sonner le timbre.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice–président: Comme il y a maintenant quorum, je donne la parole, sur le débat, à l'honorable député de Winnipeg St. James.

• (1855)

[*Traduction*]

M. Harvard: Monsieur le Président, je croyais que nous poursuivions le débat.

Des voix: Le vote!

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice–président: Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 17 h 30 demain, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles portant sur l'année civile 1993, conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 108(4)a) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent mixte des langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

L'APPEL DES PARLEMENTAIRES DU MONDE ENTIER EN FAVEUR DE LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre relativement à la motion que je souhaite proposer.

Cette motion a été rédigée après consultation avec les députés de tous les partis à la Chambre et elle est appuyée par les députés de Kingston et les Îles, de Longueuil et de Kindersley—Lloydminster. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait engager le secrétaire général des Nations Unies à faire tout en son pouvoir pour obtenir du Conseil de restauratiion de la Loi et de l'ordre étatique (SLORC) de la Birmanie qu'il prenne les mesures suivantes:

1. qu'il libère immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques, y compris Aung San Suu Kyi, en donnant des garanties quant à leur complète liberté;

[*Français*]

Deuxièmement, qu'il assure la mise en oeuvre rapide et complète d'une transition, conformément au mandat donné lors des élections générales de mai 1990 et conformément à la résolution 47/144 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1992.

[*Traduction*]

Je voudrais remercier tous les députés de la Chambre des communes d'appuyer l'appel des parlementaires du monde entier en faveur de la démocratie en Birmanie, initiative lancée par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Les députés ont signé des pétitions et je les remercie de leur soutien relativement à cette question essentielle. Je leur sais gré également de souscrire à cette motion ce matin.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1010)

PÉTITIONS

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions. Les signataires de la première s'opposent à la décision du ministre du Patrimoine canadien de fermer le bureau de Saskatoon de l'Office national du film, ce qui ferait de la Saskatchewan et de Terre-Neuve les deux seules provinces où l'office ne serait pas présent. Cela aura des répercussions sur la disponibilité des publications de l'Office.

On nous a dit qu'en Saskatchewan, ils en ont assez de chercher par tous les moyens à maintenir la présence d'une institution nationale alors qu'on continue de supprimer ces institutions partout au Canada et plus particulièrement, dans cette province.

LE SÉNAT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la seconde est signée par plus de 500 personnes, pour la plupart de Saskatoon, qui exhortent le gouvernement à prendre des mesures pour abolir le Sénat, étant donné qu'il ne fait que refléter le népotisme conservateur et libéral et ne présente aucun intérêt fondamental pour le contribuable canadien.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE 1994 SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Voici ma décision sur le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

Il y a trois motions d'amendement inscrites au Feuilleton des Avis pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 2 et 3 seront groupées pour le débat, mais le vote se déroulera de la manière suivante:

a) La motion nº 1 fera l'objet d'un vote distinct.

b) Le vote sur la motion nº 2 vaudra également pour la motion nº 3.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster) propose:

Motion nº 1

Que le projet de loi C–18 soit modifié à l'article 2, par substitution à la ligne 10, page 1, de ce qui suit:

«période de douze mois suivant la date»

Motion nº 2

Que le projet de loi C–18 soit modifié en supprimant l'article 3.

Motion nº 3

Que le projet de loi C–18 soit modifié en supprimant l'article 4.

—Monsieur le Président, nous poursuivons l'étude à toute vapeur du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et, après avoir examiné plutôt précipitamment le projet de loi en comité juste avant le congé pascal, nous voilà tout à coup à l'étape du rapport.

Nous avons étudié d'une manière assez précipitée un projet de loi bien simple qui altère la loi existante en suspendant son application jusqu'à ce qu'une autre loi inconnue et non encore rédigée soit adoptée ou que, au bout de 24 mois, nous n'ayons pas trouvé de solution ou de meilleure façon de procéder à la révision des limites des circonscriptions. Le processus de révision des limites des circonscriptions est censé être un exercice objectif et politiquement neutre. En présentant le projet de loi C–18, le gouvernement compromet cette neutralité.

• (1015)

Élections Canada se donne beaucoup de mal pour nous garantir un système électoral juste, démocratique et impartial. À titre de parlementaires, nous devrions respecter ce principe, indépendamment du fait que les changements proposés nous touchent personnellement ou non.

Le processus comporte une structure d'appel qui permet aux groupes et aux particuliers intéressés, y compris les députés, d'exprimer leurs préoccupations au sujet des modifications. Les Canadiens n'ont pas élevé de vives protestations justifiant que le Parlement intervienne prématurément dans la révision actuelle.

Les députés mécontents des modifications proposées peuvent faire valoir leur point de vue lors des audiences d'appel. J'ai d'ailleurs demandé de participer à une audience d'appel en Saskatchewan. J'espère que le processus ne sera pas suspendu avant que j'aie pu me faire entendre.

Ce processus est censé être apolitique. Un député ne devrait pas avoir plus de droits que tout autre citoyen canadien quand il s'agit de faire modifier les limites de circonscriptions.

Les modifications apportées à la carte électorale dans le passé ont suscité des protestations de la part des députés, mais tout juste un murmure de l'électorat. En 1974, la réfection de la carte électorale, à la suite du recensement de 1971, a aussi été contestée par les députés. Apparemment, le gouvernement libéral de l'époque n'aimait pas lui non plus les modifications proposées et, après un long débat, il a décidé de créer 18 nouvelles circonscriptions et de mandater une nouvelle commission pour refaire le travail. Cela a un air de déjà vu, n'est–ce pas?

Les contribuables n'accepteront pas de payer les coûts nécessaires pour qu'on refasse le travail de la commission ni les dépenses liées à de nouveaux députés. En soi, cela justifie de rejeter la proposition gouvernementale visant à entraver le processus électoral.

Il est un aspect des modifications aux limites des circonscriptions électorales qui a un caractère politique, et c'est le nombre total de sièges. Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils ne voient pas la nécessité de créer de nouveaux sièges. À cause de l'état de nos finances nationales, nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter nos dépenses en ajoutant des députés. Même les contraintes physiques de la Chambre semblent indiquer que le moment est venu de fixer un nombre maximal de députés à la Chambre. La seule question que le Parlement puisse examiner en toute légitimité, c'est le plafonnement du nombre de sièges à la Chambre des communes.

Le gouvernement n'a pas manifesté son intention d'examiner un tel plafond; il a simplement dit qu'il voulait revoir le nombre de sièges, mais n'a rien proposé pour arriver aux résultats que nous souhaitons.

Nous sommes passablement résignés à être immobilisés par les tentatives maladroites du gouvernement libéral d'imposer sa volonté au Parlement, sans véritable débat ni examen impartial des propositions de modification.

J'estime que le gouvernement s'en prend au pilier de la démocratie, c'est-à-dire à la certitude que les Canadiens bénéficieront d'un processus électoral équitable, exempt de tout remaniement arbitraire des circonscriptions ou de tout autre type de manipulation électorale, réel ou apparent. C'est grave!

Comme bien d'autres Canadiens, je suis vivement préoccupé par le fait qu'on veuille suspendre la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales avant même de proposer à la population et à la Chambre une solution de rechange. Cela est particulièrement inquiétant quand on sait qu'Élections Canada a informé le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que la loi actuelle était appliquée correctement et ne posait pas de problèmes.

Nous venons tout juste de passer deux semaines dans nos circonscriptions. Je tiens à dire que je n'ai pas entendu de protestations au sujet du projet de redécoupage de la part des habitants de la Saskatchewan, que ce soit dans ma circonscriptions ou dans les circonscriptions voisines.

À vrai dire, ce qui préoccupe les Canadiens, ce sont le déficit et le gaspillage que fait le gouvernement. Ils s'en font pour les fluctuations du dollar, les taux d'intérêt et l'éventualité d'une guerre agro-commerciale avec les États-Unis. Ils redoutent des filets de sécurité sociale défaillants et les dommages que leur inflige un gouvernement qui ne peut pas gérer son portefeuille.

Ils craignent le Bloc québécois, un parti dont le dessein est de détruire le pays coûte que coûte. Ils appréhendent le ferme propos du gouvernement qui est prêt à empêcher le Québec de se séparer par tous les moyens, sans égard à l'équité et aux principes en cause.

Le gouvernement libéral cherche peut-être une échappatoire pour faire oublier le plus possible les enjeux de notre économie et de l'unité nationale, l'absence de traitement égal pour tous les Canadiens devant la loi, ainsi que la mollesse dont il fait preuve dans la réforme de notre justice pénale.

Le débat sur les circonscriptions électorales est peut-être à la fois une habile diversion et un sujet de contrariété pour certains députés libéraux qui pourraient se soucier moins de l'état de notre économie que du fait que leur circonscription englobe la 4e rue plutôt que la 10e.

La suspension de cette loi peut servir le gouvernement libéral de trois façons. Premièrement, elle pourrait être pour les libéraux l'occasion de trafiquer le système électoral à des fins bassement politiques. Le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre des communes et au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, organisme auquel il entend confier la responsabilité de rédiger le nouveau texte de loi.

• (1020)

Ensuite, le Parti libéral cherche à détourner l'attention de la population sur ses déficiences en refusant que les partis d'opposition, ses propres députés d'arrière-ban et les médias se concentrent sur l'économie et sur les questions importantes aux yeux des Canadiens.

Enfin, il tente d'empêcher la population de participer au processus actuel et de poser un jugement à son égard.

Le projet de loi C-18 comporte des faiblesses; la durée de la suspension en est une. C'est pourquoi nous avons proposé une modification visant à ramener la période de suspension de 24 à 12 mois.

Les limites actuelles des circonscriptions sont basées sur le recensement de 1981. Or, la révision de ces limites risque d'être reportée après les prochaines élections, soit en 1997 ou en 1998, si tout se passe comme nous le prévoyons. Ainsi, il est possible qu'aucune élection ne soit basée sur les statistiques démographiques de 1991 si les élections ultérieures devaient se tenir, disons, en l'an 2003. Elle pourrait alors être basée sur le recensement décennal de 2001. En fait, ce processus risque d'être inconstitutionnel. Quoi qu'il en soit, il va certainement à l'encontre de l'esprit de la loi.

Le projet de loi C-18 comporte un deuxième défaut: il entraînera le gaspillage de cinq millions de dollars, car il sera impossible de récupérer la majeure partie du travail déjà accompli par les commissaires.

Le Parti réformiste aurait-il pu appuyer le projet de loi C-18? C'est possible. Si le gouvernement libéral avait déclaré catégoriquement que le nombre de sièges à la Chambre des communes ne dépasserait pas 295, il aurait peut-être eu raison de suspendre le processus actuel.

Si le gouvernement a vraiment l'intention de réformer le régime parlementaire pour que les régions à faible densité de population puissent être traitées équitablement dans le processus électoral et dans le processus décisionnel, nous avons des idées à lui proposer et nous serions heureux de les communiquer à la Chambre.

Troisièmement, le gouvernement ne nous a pas assurés qu'il n'y aurait pas de favoritisme et de découpage arbitraire des circonscriptions dans le processus qui remplacera celui qui est prévu dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et qu'il obtiendrait l'appui des trois partis reconnus à la Chambre avant d'adopter une nouvelle loi. Nous avons discuté de ces questions de bonne foi, mais les résultats tardent à venir.

Il n'y a pas eu de consultations publiques au sujet des changements proposés. Les politiciens ne devraient pas décider arbitrairement de rejeter les changements avant que le public ne soit consulté. Comme le public n'a exprimé aucune réserve à propos des travaux de la commission, le rejet des changements, à ce stade, se ferait uniquement pour des motifs sectaires et politiques.

Le Parlement a pour rôle de veiller à ce que ce processus se déroule le plus équitablement possible. Il ne nous revient pas de décider où il faut établir les limites. J'appuie donc les modifications parce qu'il y a lieu, premièrement, de raccourcir la période de suspension prévue dans la loi actuelle et de la ramener de 24 à 12 mois et, deuxièmement, de ne pas mettre fin au travail des commissaires, mais plutôt de les laisser poursuivre leur tâche afin d'éviter le gaspillage de cinq millions de dollars de l'argent des contribuables si jamais le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ne propose pas une loi valable pour remplacer la loi en vigueur.

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je veux vous assurer et aussi assurer tous les députés de cette Chambre que le gouvernement veut, dans le débat sur ce projet de loi, respecter la nature non partisane du processus de révision des limites des circonscriptions électorales. Nous tenons à ce que cette nature soit conservée, et en aucun temps nous n'avons fait de proposition qui allait viser à changer la nature non partisane de ce processus.

J'écoutais le député du Parti réformiste qui vient juste de parler. Il nous disait qu'on avait raison d'examiner le processus de révision, et il faisait allusion au fait que, actuellement, automatiquement, à chaque révision, le nombre de députés augmente, selon une formule prédéterminée. Il nous disait que, dans les temps qui courent, il serait bon pour nous d'examiner si le nombre devait continuer d'augmenter, ce qui, bien sûr, occasionne une dépense additionnelle pour l'appareil gouvernemental.

• (1025)

D'un côté, il nous dit aussi que nous voulons limiter le débat, que nous voulons procéder en toute hâte. Bien sûr, nous voulons procéder en toute hâte pour arrêter le processus en cours pour la simple raison que ce processus coûte de l'argent. Il y a eu un certain travail de fait, nous en convenons, mais si le travail devait continuer, d'autres fonds publics seraient dépensés. C'est pour cette raison que nous avons essayé d'obtenir l'accord, le consentement des partis d'opposition pour faire cette révision du processus dans les plus brefs délais. Je suis également surpris que le député ait dit, dans son discours, que le gouvernement veut se servir de sa majorité.

[*Traduction*]

. . .le gouvernement voudrait forcer l'adoption du projet de loi.

Il y a contradiction puisque le député affirme que nous voulons forcer l'adoption du projet de loi, puis déclare que si le gouvernement se montrait restrictif en affirmant qu'il veut limiter le nombre de députés à la Chambre à son niveau actuel, il serait d'accord. Cela me semble contradictoire. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de se montrer à ce point restrictif.

Nous ne voulons pas limiter le débat. Nous voulons nous assurer que chaque groupe, chaque organisation et chaque individu qui ont quelque chose à dire au sujet de la révision du processus aient la possibilité de s'exprimer.

[*Français*]

Les amendements proposés nous posent certains problèmes. Et là aussi, je suis surpris. Lorsque nous avons conçu ce projet de loi et fait une première consultation auprès des partis d'opposition, nous avions proposé une période de 18 mois. C'est le Parti réformiste, l'auteur des amendements dont nous débattons actuellement, qui voulait s'assurer que le processus soit plus long, qui disait que 18 mois n'étaient pas suffisants. Tout à coup aujourd'hui, on se retrouve devant un amendement qui propose de réduire cette période à 12 mois.

Cette période nous crée des problèmes parce que nous croyons que cette période est trop courte. Nous croyons que ce délai ne posera aucun problème au comité qui sera chargé d'étudier le processus, mais nous croyons plutôt que le problème se posera après que le comité aura terminé son étude. Le problème se posera face au processus qui devra être mis en place pour implanter un nouveau cadre législatif basé sur les recommandations du comité.

Nous sommes persuadés que le comité de la Chambre qui sera chargé d'étudier ce processus arrivera avec une proposition qui saura rencontrer et respecter les désirs des gens, des personnes, des députés qui auront fait des présentations au comité; mais ces recommandations demanderont certains changements qui devront être faits par législation. Alors, nous estimons que la période de 12 mois ne permettra pas au comité et à cette Chambre d'étudier à fonds les recommandations qui nous seront soumises.

• (1030)

Ceci est pour le premier amendement proposé. Pour ce qui est des motions nº 2 et nº 3, ces amendements proposent en fait de garder en place les commissions déjà existantes. On aurait en fait d'une part un comité de la Chambre qui étudierait un processus afin de proposer s'il y a lieu des changements à ce processus, et d'autre part nous aurions les commissions qui continueraient leur étude, leur consultation non pas en relation au processus mais en relation à la révision des limites des circonscriptions électorales.

Nous croyons que ce serait en fait une dépense inutile et je comprends mal que le député qui propose ces amendements veuille tout simplement gaspiller quelques millions de dollars. Il nous présente comme argument que les commissions sont déjà en

place, qu'un certain travail a été fait, et qu'environ 3,5 à 4 millions de dollars seraient perdus.

L'amendement qu'il nous présente ce matin ferait tout simplement en sorte qu'on dépense encore un peu plus d'argent et qu'à un moment donné on abandonne ce qui a été fait, ce qui serait d'après moi un gaspillage de 3 à 4 millions de dollars.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons appuyer les amendements qui nous ont été proposés ce matin.

La motion nº 3 est conséquente à la motion nº 2 qui permettrait en fait tout simplement de maintenir en place les commissions déjà existantes.

Pour ces raisons, nous ne pourrons appuyer les amendements qui ont été proposés ce matin.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On m'a attribué à tort certaines déclarations. Avant le dépôt du projet de loi, on a discuté afin de savoir s'il y avait lieu de fixer à 18 mois le délai aux termes duquel le projet de loi devait être suspendu. En fait, mon parti et moi–même avons recommandé de fixer le délai à 12 mois ou à 24 mois.

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf le respect que je dois au député, je crois qu'il s'agit d'une divergence de vues et non pas d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire sur les trois motions dont nous sommes saisis et que la Présidence a regroupées.

Je suis d'abord un peu surpris des remarques faites par mon collègue de Kindersley—Lloydminster sur l'attitude de l'opposition officielle. On est encore revenu avec des termes que nous allons entendre très souvent dans cette Chambre à mesure que les échéances électorales et référendaires vont approcher au Québec. On a parlé de *break up* à propos du Canada, on a parlé de séparatisme, on a utilisé ce vocabulaire–là. Je ne sais pas quel est le rapport avec le projet de loi C–18 et je ne sais vraiment pas où le député de Kindersley—Lloydminster veut en venir, probablement qu'il ne le sait pas lui–même.

Quant au projet de loi C–18 et aux modifications qui y sont proposées aujourd'hui, des éléments pertinents ont été soulevés de la part des protagonistes des trois motions, finalement des deux motions puisque la motion nº 3 n'est qu'une concordance par rapport à la motion nº 2.

Ce qui saute aux yeux et provoque ma première réaction sur les motions qui ont été proposées et la globalité du débat, c'est qu'on a parlé de vouloir fixer une limite au nombre de députés en Chambre. C'est peut–être un objectif valable, un objectif louable. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que le Québec a toujours insisté, et c'est même une demande des gouvernements les moins nationalistes au Québec, pour qu'il y ait une clause d'assurance visant à avoir le quart de la représentation à la Chambre des communes.

• (1035)

À partir du moment où on garantit au Québec, dans le système fédéral actuel, à supposer qu'il demeure, ce qui est aussi hypothétique, dans cette hypothèse–là, donc, le Québec devrait conserver son quart de la représentation parlementaire. Si on veut fixer une limite, fixons–la, mais après avoir assuré au Québec sa représentation du quart des membres à la Chambre des communes.

On a également mentionné au cours des débats précédents la nécessité de faire une révision complète des dispositions, entre autres de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867, quant à la possibilité, pour certains territoires, certaines zones du pays et nommément les Îles–de–la–Madeleine et la circonscription de Labrador, d'être des cas indépendants, c'est–à–dire que ces circonscriptions pourraient ne pas entrer dans la division qui est faite d'un nombre d'électeurs à l'intérieur des provinces pour l'attribution d'un siège qui leur serait propre. Ainsi, d'autres circonscriptions, soit de la province de Terre–Neuve et le Labrador, pour ce qui est de la circonscription de Labrador et pour la population continentale du Québec, n'auraient pas à absorber le fait qu'on attribue un siège distinct, soit à la circonscription de Labrador, soit aux Îles–de–la–Madeleine, circonscription comme vous le savez, qui a eu sa propre circonscription jusqu'en 1968.

Pour ce qui est du délai que l'on demande de raccourcir dans la première motion qui a été déposée par mon collègue de Kindersley—Lloydminster, c'est–à–dire de le diminuer à 12 mois, et en même temps, bien sûr, maintenir les commissions en place, il y a quelque chose qui dépasse un peu la logique là–dedans. Si on veut vraiment faire un travail de fond, un travail de révision de tout le processus qui a été entrepris, qui a permis de faire les révisions périodiques de la carte électorale, mais qui n'a pas véritablement fait l'objet d'un «dépoussiérage» sérieux, d'un examen attentif depuis 1964, un délai de 12 mois me semble nettement insuffisant. Ce serait se mettre dans un carcan où il vaudrait mieux, à toutes fins pratiques, ne pas adopter le projet de loi C–18 plutôt que de se limiter à un délai de 12 mois.

Je pense qu'un travail en profondeur exige le délai de 24 mois qui a été prévu lors du dépôt du projet de loi. C'est pourquoi je ne peux souscrire à cette modification qui est proposée, pas plus que je ne peux souscrire également au maintien des commissions actuelles. Mais qu'est–ce qu'elles feraient? Ce serait encore des commissions qui seraient payées à ne rien faire. On n'a pas besoin de cela, on gaspille suffisamment d'argent.

C'est tout de même curieux d'entendre de tels propos de la part d'un collègue réformiste, qui veut continuer à gaspiller les fonds publics. On n'a pas besoin de cela. Si on doit arrêter le processus, arrêtons–le. Dans deux ans, lorsqu'on reprendra toute la révision du processus, des personnes pourraient être nommées. Les mêmes personnes pourraient être nommées à nouveau, alors que d'autres auront peut–être changé de carrière, changé d'orientation. La Providence aura peut–être rappelé certaines personnes à elle. Alors, il faudra s'ajuster en conséquence.

Pourquoi donc maintenir artificiellement de telles commissions? Recréons–les au moment, dans les 60 jours prévus à l'article 4 du projet de loi C–18. Nous n'avons pas besoin de maintenir de telles choses, à moins que les honorables députés

du Parti réformiste aient des amis à protéger dans les commissions. Eh bien là, il faudrait peut–être le dire très clairement. Mais si ce n'est pas le cas, on n'a pas besoin de commissions qui ne fonctionnent pas.

On a assez d'une autre Chambre qui ne fonctionne pas, monsieur le Président, sans avoir des commissions qui ne fonctionnent pas. Alors, il faudrait limiter les dégâts. Peut–être pourrions–nous même avoir le consentement unanime tout de suite afin d'avoir une résolution constitutionnelle pour suspendre l'autre Chambre dans l'état actuel de ses occupations et de ses fonctions jusqu'à ce qu'on ait recréé une nouvelle Chambre qui respire plus les aspirations des Canadiens et Canadiennes. Pour ce qui est des Québécois et Québécoises, nous nous occuperons du problème d'une deuxième Chambre chez nous.

• (1040)

Cela étant dit, le projet de loi C–18 a été présenté—je dois malheureusement le noter, et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires parlementaires le regrette probablement lui aussi—avec un certain retard, ce qui fait que nous devons accélérer un peu le tempo de discussion et qu'une motion d'attribution de temps a dû être présentée. Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas agi de façon plus rapide? Pourquoi n'a–t–on pas été saisi du projet de loi C–18 quinze jours auparavant, ce qui nous aurait évité la situation actuelle? Je ne le sais pas et j'éviterai de spéculer sur la question pour ne pas prêter d'intention malveillante à qui que ce soit.

Nous sommes dans une situation un peu inconfortable, là où des commissions provinciales ont décidé volontairement de siéger, puisque, lors de la comparution du directeur général des élections, M. Jean–Pierre Kingsley, devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre—dont vous trouverez le témoignage à la page 13 du rapport dudit comité, qui a siégé le 24 mars dernier, et qui a été déposé en cette Chambre par son président, l'honorable député de Kingston et les Îles—M. Kingsley nous disait que les commissions provinciales avaient toute autorité pour suspendre leurs délibérations, à condition de respecter la date butoir du 16 septembre prochain. Or, les commissions ont décidé de commencer à siéger.

Je respecte leur décision; je ne la partage pas. L'indication avait été clairement donnée par cette Chambre, par un vote de deuxième lecture sur le principe du projet de loi C–18, que le frein était déjà engagé, que le pied était déjà sur le frein, qu'il fallait arrêter.

Il y a des gens qui se présenteront ces jours–ci pour faire valoir leurs arguments devant des commissions provinciales, particulièrement au Québec. Ce sera un travail qui, malheureusement, s'avérera inutile. Je pense que la sagesse aurait peut–être demandé qu'une suspension de quelques jours soit tout indiquée afin d'en arriver à voir la décision du Parlement sur le projet de loi C–18, puisque les indications selon lesquelles nous allions arrêter le processus étaient claires.

C'étaient les quelques remarques que j'avais à faire à ce stade–ci sur le projet de loi C–18. J'ai déjà mentionné que, étant membre du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, je n'avais pas l'intention de prendre de position ferme sur ce que j'entendais aller défendre là–bas. J'ai toujours dit que j'irais, sans oeillères, les coudées franches, entendre les témoins, entendre les représentations de toutes les parties qui pourront bien le faire, soit par téléconférence, soit par audiences publiques un peu partout au pays, puisque, étant maître de sa procédure et suivant l'avis de motion qui a été donnée et qui apparaît au *Feuilleton* de la Chambre, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre aura une très grande latitude pour faire cette étude.

Pour toutes ces considérations, je ne pourrai appuyer aucune des motions proposées par mon collègue de Kindersley—Lloydminster.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer encore une fois à cet important débat. Malheureusement, on nous demande de discuter de la question dans des conditions qui m'apparaissent tout à fait inadéquates. Je sais que le gouvernement a déjà eu recours à l'attribution de temps, faisant valoir qu'il fallait adopter le projet de loi à toute vitesse.

Je viens de passer deux semaines dans ma circonscription et je dois admettre que même si les électeurs de cette région de la Colombie–Britannique sont troublés par les propositions, ils ne croient pas qu'il s'agisse d'une priorité nationale et ils ne croient certainement pas qu'il faille accélérer l'adoption d'un projet de loi qui, en un sens, sabote le processus.

Je parle en tant que député de Colombie–Britannique, dont la population va encore une fois se faire rouler. Une fois de plus, nous allons nous faire embrocher. Sous prétexte que les députés libéraux n'étaient pas satisfaits de la délimitation de leurs circonscriptions, la Colombie–Britannique va se retrouver sous–représentée dans le prochain Parlement. La Colombie–Britannique est une région dynamique du Canada. Sa population croît quotidiennement en raison de l'arrivée de travailleurs d'autres provinces qui viennent y chercher des emplois.

• (1045)

La décision du gouvernement aura essentiellement pour effet de créer une sous–représentation de la Colombie–Britannique dans le prochain Parlement à cause de la mise à jour des limites des circonscriptions électorales sur la base du recensement de 1991. Cette façon d'agir est tout à fait anti–démocratique.

Néanmoins, comme l'a signalé mon collègue du Bloc, les commissions vont de l'avant. Des résidants de Kamloops, dans ma circonscription, se demandent s'ils doivent comparaître devant la commission. Je crois que ce serait inutile. Les limites seront probablement encore une fois modifiées. Le processus est mis en veilleuse pour l'instant, mais qui sait ce que l'avenir nous réserve?

On a déjà dépensé quatre ou cinq millions de dollars pour ce processus. On va en dépenser encore pour tenir des audiences absurdes, dénuées de bon sens et illogiques. C'est ridicule! On parle de convoquer une réunion publique pour discuter des limites des circonscriptions électorales, alors que l'opinion du public n'a aucune valeur.

Je sais que nous agissons parfois de façon ridicule, du moins est–ce ainsi que les gens le perçoivent. Mais cette fois, c'en est trop. Je ne peux pas comprendre pourquoi les commissaires s'obstinent à vouloir réaliser une mission impossible. Je suppose que c'est à eux de décider. Je leur demande de reconnaître que, peu importe l'endroit où auront lieu ces audiences publiques et la façon dont elles seront menées, cela va coûter de l'argent aux contribuables.

Qu'importe que l'on soit d'accord ou non, le gouvernement libéral agit comme il l'entend. Comme mon collègue du Parti réformiste l'a dit plus tôt, il a suffisamment de pouvoir à la Chambre pour faire ce qu'il veut.

Quelle qu'en soit la raison, le gouvernement libéral avait décidé de désavantager la Colombie–Britannique aux prochaines élections. Il avait décidé de court–circuiter ce qui devait être un processus apolitique, équitable et indépendant, même s'il devait, pour cela, avoir recours à l'attribution de temps et invoquer la clôture afin d'empêcher les députés d'exprimer leur avis. C'est malheureusement la réalité. Je suis vraiment navré de voir les députés d'en face se prêter à ce jeu.

En ce qui concerne l'amendement, la suggestion de mon collègue du Parti réformiste, qui consiste à ramener la période d'attente à un an, me paraît sensée. Cela permet au moins d'espérer que ce processus puisse être rattrapé à temps pour les prochaines élections générales, même si j'en doute. D'après ce qu'a dit mon collègue d'en face, cela m'étonnerait que cet amendement ait l'appui du gouvernement, mais il n'en est pas moins louable. Nous devrions l'appuyer avec enthousiasme.

Espérons qu'au cours du débat d'aujourd'hui d'autres députés verront l'intérêt d'essayer au moins d'accélérer ce processus pour qu'il existe une possibilité qu'un régime électoral plus représentatif et plus démocratique soit en place avant les prochaines élections générales.

Le premier ministre de Colombie–Britannique m'a demandé si j'avais eu l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi, car il savait que le gouvernement avait imposé une attribution de temps et avait exigé que l'étude en comité se fasse avant l'interruption de Pâques, et il voulait savoir si j'avais pu présenter le point de vue de la Colombie–Britannique.

Cette province estime que depuis trop d'années elle est insuffisamment représentée à la Chambre et manque d'influence, notamment au Cabinet. Une fois de plus, une des régions du Canada où la croissance est la plus rapide sera défavorisée aux prochaines élections, car elle sera sous–représentée à la Chambre des communes. Cela sera particulièrement marqué dans le sud de la province et dans des parties du centre qui ont connu une croissance démographique considérable au cours de la dernière décennie et continueront de croître dans les années à venir si l'on en croit les prévisions.

Nous appuyons les amendements proposés par nos collègues du Parti réformiste à l'étape du rapport, et en particulier celui qui peut nous faire espérer un processus accéléré.

• (1050)

Je dois malheureusement dire à mes collègues d'en face, avec respect mais avec regret, qu'une mesure qui va défavoriser autant la province de Colombie–Britannique et va faire qu'une des régions les plus dynamiques et à la croissance des plus rapides sera sous–représentée à la Chambre des communes, ne peut pas avoir l'appui de notre parti.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais simplement remercier le député de Kamloops. Nous avons pris le même vol vers l'Ouest et nous étions assis dans le même siège lorsque nous sommes retournés chez nous pour le congé de Pâques.

M. Riis: Dans deux sièges différents.

Mme Grey: Oui, bien sûr. Je voulais dire la même paire de sièges. Peut–être économiserions–nous ainsi beaucoup d'argent. Je ferais mieux de revenir au projet de loi C–18.

Durant ce vol donc, nous avons eu une conversation fort intéressante au sujet de toute cette question et de ce qui se passe ici. Nous tous, des deux côtés de la Chambre, devrions y réfléchir. Pourquoi essaie–t–on de faire adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible? Mes antennes se pointent dès que je constate une telle situation et, à mon avis, le public canadien réagit de la même façon. Dès qu'on se trouve devant une urgence de la sorte, on voudrait tout arrêter, attendre un peu, analyser la question plus en profondeur et se demander pourquoi on est tout à coup en crise.

Pourquoi le gouvernement veut–il faire adopter ce projet de loi à toute vapeur? Il est malheureux pour les membres du gouvernement que nous ayons dû nous arrêter pour le congé de Pâques. On sait qu'ils auraient aimé voir l'adoption du projet de loi avant notre départ. Malheureusement pour eux, ils n'ont pas réussi et ils étaient dans tous leurs états.

Tous les gens du pays devraient se méfier lorsqu'ils voient de telles choses se produire. On devrait se poser des questions. Pourquoi cette hâte? Franchement, je ne vois pas l'urgence sauf que, bien entendu, l'échéancier est déjà établi et les audiences publiques devraient commencer très bientôt. Il faut donc que le gouvernement déclare qu'il y a crise puisqu'il veut mettre fin au débat. Il ne veut pas que le public participe aux audiences, ni qu'il fasse connaître son opinion. Lorsque les députés du gouvernement passent ainsi en mode d'urgence et veulent tout arrêter, il faut se demander pourquoi ils essaient de contrecarrer le processus de consultation publique.

J'admets que ce processus n'est pas parfait, mais dès qu'on met une mesure en oeuvre, on voit ses faiblesses, ses défauts, les problèmes qui s'y rattachent. Ce processus a été mis en application sans que le public ne pousse les hauts cris. Il n'a causé

aucune difficulté, sauf au Parlement où les gens sont intéressés et craignent de perdre leurs circonscriptions.

J'ai déjà dit que je faisais partie de ces gens. En vertu du processus actuel, la circonscription de Beaver River comme nous la connaissons et l'aimons risque de disparaître. Par conséquent, je devrais peut–être être plus égoïste et plus intéressée, comme un politicien typique, et me dire que comme je risque de perdre ma circonscription, je vais m'y accrocher de toutes mes forces. Non.

La population veut participer aux audiences, elle veut formuler des demandes et des observations. Elle veut faire connaître certaines des inquiétudes que suscite ce processus. Elle ne veut pas qu'on prenne une décision finale sans être consultée. Demandons–nous un peu si ce qu'on propose est démocratique. La vérité, c'est qu'on est bien loin de la vraie démocratie.

Avant de vous faire part de certains propos que j'ai entendus au cours de ma tournée du printemps, dans ma circonscription, permettez–moi de vous dire combien c'est frustrant de voir cette affaire se dérouler de l'intérieur. Quand on sait qu'une mesure sera adoptée le plus vite possible à l'autre endroit, on a de quoi être nerveux. Je sais que bien d'autres députés le sont aussi.

C'est triste de constater qu'on a imposé le silence à la population, de devoir réclamer qu'on la laisse parler. Mais nous en parlerons, parce qu'il le faut. S'il doit y avoir des audiences publiques, laissons–les se dérouler jusqu'à la fin. Il faut laisser le public se faire entendre sur cette question.

Au cours des deux dernières semaines, tandis que j'étais dans ma circonscription, j'ai fait toute ma tournée du printemps. J'ai assisté à des assemblées publiques et à de nombreuses autres réunions. Voici ce que j'ai entendu.

• (1055)

Le processus actuel—disons l'ancien pour être clairs—suscite des préoccupations. Il n'est pas satisfaisant. Il n'est pas parfait. Le public est cependant disposé à prendre le risque de suivre la procédure établie pour se faire entendre. Les gens se disent que s'il le faut, ils se présenteront aux audiences publiques. Si c'est le seul moyen qu'ils aient, en vertu de la Constitution, de s'exprimer sur la façon dont on s'y prend, depuis tant d'années, pour remanier la carte électorale et délimiter les circonscriptions, ils le feront. Ils sont disposés à se conformer à la réglementation en place.

On m'a demandé maintes et maintes fois la date des audiences dans notre région. On est un peu déçu d'apprendre qu'elles se tiendront à une heure de l'après–midi, quand la plupart des bonnes gens sont au travail.

Laissez–moi tout de même dire que les gens sont encore plus sceptiques et déçus à l'idée qu'on pourrait leur imposer une solution sans égard au processus en cours, qu'on y mettrait un terme, et qu'on gaspillerait les cinq millions de dollars déjà dépensés pour permettre aux politiciens de concevoir une meilleure méthode.

Comme je l'ai déjà dit au débat en deuxième lecture, si l'on s'imagine que le processus actuel garde la marque des gouvernements antérieurs, je suis convaincue que tout processus qui sera mis au point à la suite du projet de loi C–18 portera des marques encore bien plus évidentes. J'en suis sûre parce que je sais exactement ce que les gens en pensent. D'ailleurs, les ministériels le savent et ressentent la même chose.

Cependant, je dois dire que bien des gens ont été heureux d'apprendre que toute l'affaire sera mise en suspens. En fait, mes électeurs apprécient de faire partie de la circonscription de Beaver River. Ils aiment ce nom. C'est le nom d'une région historique. Je sais qu'en Ontario aussi il y a une rivière Beaver et j'en ai parlé avec mon ami.

C'est une région importante du nord–est de l'Alberta par laquelle passaient les voyageurs et les équipages qui remontaient la rivière Beaver; ils portageaient quelques milles pour atteindre la rivière Athabasca par laquelle ils filaient droit vers le Nord. Cette région du nord–est de l'Alberta est passionnante de par la richesse de son histoire. Mais ce qu'il y a de mieux dans ce nom de Beaver River, c'est qu'il recouvre toute une région, pas seulement juste un endroit. Il est vrai qu'il y a aussi un magasin et une petite localité de ce nom, qui désigne également une voie navigable, toute une région et l'histoire qui s'y rattache.

Cette circonscription s'appellera désormais Végréville—Saint–Paul, si jamais ce nouveau découpage électoral est adopté, si par un hasard extraordinaire le gouvernement n'arrive pas à faire adopter le projet de loi C–18. Dieu sait ce qui peut se passer à l'autre endroit,

Si le processus en cours continue et si la circonscription de Beaver River est éliminée, elle sera remplacée par Végréville—Saint–Paul. Permettez–moi de répéter ce qu'on m'a dit au cours de ma tournée du printemps. Je pense, par exemple, aux propos du maire de Bonnyville, où je me suis rendue. Bonnyville se trouve au nord–est de Saint–Paul, et encore plus loin au nord–est de Végréville. Je pense aussi aux propos des habitants de Grand Centre—Cold Lake, qui est, de son côté, bien au nord–est de Bonnyville. Les habitants de ces localités m'ont dit qu'ils craignaient d'être laissés pour compte si on privilégiait une localité plus qu'une autre en retenant un nom tel que Végréville—Saint–Paul.

Ils veulent savoir pourquoi on a retenu le nom d'une ou deux villes en particulier. Je les comprends. Ils défendent très bien leur point de vue. Ils préféreraient qu'on considère toute une région plutôt que de se limiter à une ou deux villes. Je partage leur opinion et je suis déterminée à faire tout ce qui est en mon pouvoir, que ce soit dans le cadre de l'ancien processus ou du nouveau, pour que soit conservé le nom de la région; cette région est riche en talents et en dons de toutes sortes et je pense qu'il est plus sage de mettre en valeur toute une région ou tout un groupe plutôt que de privilégier une ville ou deux. En effet, dès que l'on en nomme une, on oublie toutes les autres, et c'est bien ce que craignent ces gens.

Les gens se demandent pourquoi ces nouvelles limites? Bien entendu, les ministériels vont dire que le cartographe était conservateur. C'est possible, mais je n'ai aucun renseignement là–dessus. Je sais par contre que le Président de la Chambre a

nommé certaines personnes à la commission. Mais existe–t–il des cartographes libéraux dans ce pays? Dieu nous garde d'une telle chose! Mais si les choses se déroulent comme le veut le gouvernement, il se pourrait fort bien que nous découvrions, à notre plus grande surprise, qu'en effet il existe bien des cartographes libéraux dans ce pays. Quel processus dans ce projet de loi C–18 empêcherait de nommer, Dieu nous en garde, un cartographe libéral?

• (1100)

On voit bien que la mesure est imparfaite quand quelqu'un fait une crise et insiste pour agir sur–le–champ, je pense à l'annonce, dans le domaine de la construction, où l'on dit: «Pourquoi attendre le printemps? Faites–le maintenant.»

Une voix: Faites–le maintenant.

Mme Grey: Un député dit qu'il faut le faire maintenant. Il s'impatiente. Pour ma part, je voudrais savoir pourquoi il est si important de se presser, étant donné qu'on a consacré cinq millions de dollars à la question. C'est important parce que les audiences ont lieu maintenant et que les gens commencent à exprimer publiquement leurs inquiétudes. Il m'apparaît très évident que, partout au Canada, les gens se demandent pourquoi il faut tant se presser. Il y a eu les accords de Charlottetown et du lac Meech, et bien d'autres événements; pourquoi donc tant de hâte?

Il y a des choses à dévoiler; la question doit être débattue au cours des audiences publiques. Ne nous précipitons pas. Procédons d'abord aux audiences publiques. Laissons au moins les gens s'exprimer et présenter des mémoires aux commissaires.

Les gens d'en face ricanent. C'est bien regrettable. Or, il n'est pas nécessaire de céder à la crise. Un processus est en place, observons–le. Voyons le résultat des audiences publiques et laissons le gouvernement faire des recommandations raisonnables et logiques une fois que ces audiences seront terminées, mais certainement pas avant.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je veux participer au débat à l'étape du rapport du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et surtout dire quelques mots au sujet des amendements proposés par mon collègue, le député de Kindersley—Loydminster.

Ces amendements se regroupent en deux catégories. Le premier amendement vise à limiter la période de suspension à 12 mois et le second, à maintenir les commissions existantes pendant cette période de telle sorte qu'elles puissent reprendre leur travail au besoin.

Ces deux amendements ne constituent pas l'idéal pour nous. L'idéal serait pour nous que ce projet de loi n'aille pas de l'avant. Que cela soit bien clair! Si nous avons proposé ces amendements, c'est en fait pour tester les raisons que le gouvernement a données pour aller de l'avant de même que quelques–unes de ses préoccupations.

Les raisons pour proposer la période de 12 mois sont très claires. Plus on examine cette période et plus on examine le projet de loi, plus il devient évident que la période de suspension de 24 mois proposée dans le projet de loi risque de poser un problème constitutionnel.

Les avis juridiques à cet égard sont manifestement partagés. Les juristes du gouvernement ne le voient pas de cet oeil, mais l'argumentation est tout à fait claire. Si l'on suspend le processus pendant 24 mois, cela voudra dire qu'on repartira de zéro et que tout l'argent consacré jusqu'à maintenant au processus aura été dépensé en pure perte.

Puis, le nouveau processus ne serait manifestement pas terminé avant les prochaines élections, de telle sorte que ses résultats ne pourraient s'appliquer qu'aux élections qui suivraient le prochain recensement décennal.

Notre Constitution exige que les circonscriptions fédérales soient remaniées tous les dix ans. Ce projet de loi a effectivement pour objet de violer la Constitution. Il vise manifestement à passer outre à l'exigence que les circonscriptions soient remaniées tous les dix ans et, si le projet de loi est adopté à cette étape–ci, c'est ce qui va arriver. La Constitution sera violée par suite de ce projet de loi.

Le gouvernement a beau soutenir qu'un autre processus sera en cours entre–temps et qu'il sera en branle plus tôt et invoquer toutes ces autres considérations, il n'en reste pas moins que ce n'est pas cette situation qui découlera de ce projet de loi.

Cet amendement est plutôt inoffensif. Les députés qui veulent vraiment voir ce projet de loi adopté pourraient l'accepter. Il n'aurait aucun effet sur les objectifs globaux visés par le gouvernement. Ces objectifs sont très clairs, mais le gouvernement pourrait, en toute bonne foi, adopter cet amendement.

• (1105)

Il pourrait aussi, en toute bonne foi, adopter l'amendement permettant le maintien des commissions qui fonctionnent déjà et des commissaires déjà nommés. L'opposition à ce dernier amendement est encore plus étrange. Selon certains arguments entendus au cours de conversations privées et au moment de déclarations publiques, il se pourrait que nous ayons à payer ces gens, comme si nous ne pouvions pas suspendre le versement de leur salaire pendant la période en question. Un député m'a dit qu'ils pourraient bien mourir au cours de l'année. Ils pourraient mourir même si le processus n'était pas stoppé. J'ignore quels problèmes cela pourrait entraîner.

Bien sûr, il y a aussi l'argument tournant autour des économies possibles. Le projet de loi à l'étude aurait pour effet de suspendre le processus, de nous faire perdre les 5 millions de dollars qui y ont déjà été consacrés. En bout de ligne, nous devrons tout reprendre dès le départ. C'est dire que nous devrons engager à nouveau les dépenses que nous avons déjà engagées et que nous devrons faire de nouvelles dépenses.

C'est une façon originale d'économiser, même s'il y avait véritablement de l'argent à économiser. Nous pourrions aussi, pourquoi pas, proposer à la Chambre de suspendre les prochaines élections. Après tout, les élections coûtent cher. Pourquoi ne devenons–nous pas députés à vie? Je suis jeune. Je serais heureux

de garder l'emploi. Peut–être pas jusqu'à ma mort, mais je le garderais bien quelques années de plus. Pourquoi n'abolissons–nous tout simplement pas les élections puisque cela nous ferait économiser de l'argent? C'est là un argument assez original.

Voyons d'où vient l'idée du projet de loi. Le but visé est très bien mis en lumière par la façon dont le débat se déroule. Le projet de loi a été présenté en première lecture et il a figuré au *Feuilleton* environ deux jours, puis nous avons entamé le débat en deuxième lecture. À ce moment–là, le gouvernement n'était pas prêt à faire parler beaucoup de ses députés. Les banquettes ministérielles étaient vides, nos vis–à–vis n'avaient absolument rien à dire. Puis, nous avons fait intervenir quelques–uns de nos députés, c'est aussi ce qu'a fait le Nouveau Parti démocratique, pour qu'il y ait un débat. Tout de suite, après une seule journée de débat, on a dit que c'était de l'obstruction systématique, ce qui a conduit le gouvernement à imposer la clôture, la première clôture de la présente législature.

Voici maintenant que le gouvernement et le député bloquiste qui a parlé tout à l'heure dénoncent les audiences publiques qui ont eu lieu entre temps en disant que la commission a fait la sourde oreille, qu'Élections Canada a fait de même, que l'organisme tient ses audiences publiques et qu'il faut arrêter cela.

Cela explique très bien pourquoi le processus actuel est nécessaire. Les politiciens ne sont pas censés diriger ce processus. Élections Canada est un organisme indépendant. C'est ce que dit la loi. Je crois que tout cela est assez transparent.

Permettez–moi de citer les propos d'un autre expert en la matière, soit nul autre que le député de York–Sud—Weston. Il a fait la déclaration suivante qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 25 mars dernier et dont je parlerai plus longuement à l'étape de la troisième lecture: «On peut difficilement percevoir ce qui s'est passé ici comme autre chose que de la politique intéressée, disait le député libéral rebelle John Nunziata, de Toronto. Cette mesure n'a aucun sens si ce n'est pour protéger les intérêts personnels des députés.»

C'est là une déclaration sincère. Nous savons tous que le redécoupage électoral n'a pas vraiment suscité de protestations au sein de la population. Il y a des audiences publiques pour ceux qui veulent discuter de la question, mais personne ne réclame que nous interrompions le processus pour recommencer à zéro.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi et une motion connexe voulant que nous étudiions le processus. C'est une initiative tout à fait valable. Comme je l'ai déjà dit, nous étudions à peu près tout ce que le Parlement est censé faire. Nous étudions au lieu d'agir. Nous pourrions étudier le processus de révision des limites des circonscriptions électorales. Ce serait utile. Si nous devons entreprendre une telle étude, nous devrions le faire pour la prochaine fois. Maintenant que le processus est en cours et qu'il a déjà été suspendu une fois, je ne crois pas que nous puissions intervenir sans nous faire accuser évidemment de charcutage électoral et d'autres choses, comme nous commençons à le voir dans les journaux. Je crois donc vraiment que nous devrions attendre et ne pas intervenir cette fois–ci.

• (1110)

Nous le répétons encore une fois, en ce qui concerne le nombre de sièges, lorsque le processus a été suspendu ou modifié dans le passé, c'était à cause d'un changement dans la formule de modification. Cependant, les coûts et le nombre de députés sont vraiment une source de préoccupation. Nous serions disposés à appuyer un amendement qui justifierait la suspension du processus d'une façon acceptable pour la population. Dans le moment, aucune raison valable n'est donnée.

Je vais soulever un dernier point en terminant. J'ai écouté très attentivement les remarques de mon collègue du Bloc québécois lorsqu'il a parlé de la nécessité pour le Québec d'avoir un quart des sièges à la Chambre des communes. Je me suis demandé ce qui pouvait bien inciter l'opposition officielle à appuyer le gouvernement dans son désir de changer les règles électorales. J'espère que ce n'est pas une autre façon détournée pour le Québec d'obtenir ce qu'il voulait dans les accords du Lac Meech ou de Charlottetown, car cela ne ferait rien pour améliorer la situation.

Comme le député de Kamloops l'a signalé, c'est la Colombie–Britannique qui est la grande perdante dans tout cela. C'est vraiment cette province qui s'oppose à l'octroi d'un quart des sièges. Cela nécessiterait qu'on modifie la Constitution. J'espère qu'il ne ressortira pas de ce processus une formule détournée qui produirait ce genre d'effet. J'en dirai plus à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, lors de l'intervention que j'ai faite à l'occasion du premier débat sur ce projet de loi, on avait accepté le délai de deux ans. On ne reconnaissait pas la valeur des arguments du *Reform Party* contre ce délai, mais on comprenait qu'ils s'y opposent fondamentalement.

Par ailleurs, aujourd'hui on est devant une position mitoyenne, qui, à mon avis, est le plus mauvais du pire. On prévoit dans cet amendement que la consultation se fera pendant une période, quant à moi, totalement inefficace. Je pense que pendant le congé de Pâques, où nous avons été plus présents dans nos comtés, les citoyens nous ont clairement dit qu'ils ont d'autres préoccupations que le redécoupage de la carte électorale. Présentement au Québec et au Canada, les gens veulent que quelqu'un lutte vraiment contre le chômage; ils ne veulent pas se contenter de grenailles tel que le programme des infrastructures.

Quant au déficit, les gens sont restés tellement bouche bée devant les décisions du gouvernement actuel qui, après avoir crié aux loups pendant quelques mois, accouche d'une souris, et lorsqu'on leur dit qu'on fera des débats pour savoir si la réforme de la carte électorale doit se faire tout de suite, dans deux ans, ou être amendée au bout de douze mois, les électeurs pensent qu'on ne fait pas le travail pour lequel on est payés. Et là je trouve que le *Reform* est en contradiction, comme sur certains autres aspects, avec l'essentiel de son programme.

Par contre, il y a quelques députés du *Reform* qui sont intervenus pour dire que le Bloc québécois pouvait être un parti qui veut briser le Canada, qui voudrait se servir de la porte arrière, comme dans le cas de *Meech Lake* ou de Charlottetown pour en arriver à un autre genre de réforme. J'aimerais dire à ces gens que l'Accord de Charlottetown, ce n'est pas seulement le Québec qui l'a rejeté, c'est l'ensemble du Canada qui n'en a pas voulu. Je pense qu'ils avaient d'ailleurs raison. Ils ont jugé qu'ils devaient s'opposer à l'ensemble des gouvernements élus au Canada, qui leur proposaient quelque chose concocté en catimini et qui ne correspondait pas du tout à leurs besoins.

Dans le cas de *Meech Lake*, ce n'est pas non plus le Québec qui a fait que *Meech Lake* n'a pas été accepté. Il y avait certainement là–dedans des conditions très, très minimales pour le Québec, mais ce n'est pas nous qui l'avons fait mettre de côté nécessairement. Cela a permis, par contre, aux Québécois de prendre conscience que, finalement, notre problème n'est pas une question de tuyauterie, mais d'architecture.

• (1115)

Dans ce sens, au Canada, à l'égard de la carte électorale, qu'on prenne le temps d'y penser n'est pas une mauvaise chose parce qu'on a des décisions fondamentales à prendre sur la structure que l'ensemble du Canada aura dans l'avenir, s'il y aura deux pays, décision sur laquelle les Québécois seront appelés à se prononcer prochainement. Je pense qu'il est beaucoup plus important au départ qu'on puisse régler les questions fondamentales, comme celle justement concernant la forme de structure la plus adéquate qui correspondra à l'avenir qu'on veut se donner.

Au sujet de l'expression «briser le Canada», j'aimerais dire qu'il n'y a pas de pays éternel dans le monde. Les structures sont appelées à changer et, de la même façon que la chenille devient papillon, il y a moyen de changer et de s'adapter aux nouvelles réalités. Aujourd'hui, on a des marchés économiques très grands; on n'a plus besoin d'avoir des frontières politiques de la même grandeur que les marchés économiques qu'on rencontre. À ce moment–là, il me paraît important qu'on se donne des structures adéquates. À cet égard, la carte électorale du Canada, on a vécu avec l'année passée, mais on peut se donner le temps de réfléchir sur la forme qu'elle devrait avoir à l'avenir pour que les décisions qui seront prises soient réfléchies pour qu'on tienne compte d'autres critères que tout simplement la répartition démographique.

Dans une région comme l'est du Québec, le projet de réforme de la carte électorale faisait disparaître un comté et en créait un autre où il y avait notamment 300 kilomètres de distance entre deux villes. Je répète ce que j'ai dit une première fois: 300 kilomètres en été et 1 000 kilomètres en hiver. Ce genre de décision–là, de recommandation d'une commission qui fait son travail par rapport à la loi actuelle était totalement inapplicable et inacceptable. On s'était préparés à intervenir face à la commission électorale pour aller donner notre argumentation pour pouvoir maintenir les comtés dans l'est du Québec. On était prêts à le faire.

Le dépôt du présent projet de loi a sûrement été tardif, parce qu'il nous place dans une drôle de situation où on doit en même temps se préparer au cas où la loi ne serait pas adoptée tout de suite ou serait retardée et pouvoir remplir notre devoir de députés parce que, comme députés du Bloc, comme on a pris l'engagement de défendre les intérêts du Québec, on le fait présentement dans la situation actuelle, dans le régime actuel, pour être certain que si les Québécois décidaient de rester dans le Canada, ils aient les meilleurs outils possibles. Mais nous croyons qu'ils vont faire un choix différent, notamment lorsqu'on voit qu'un Parlement comme le Parlement fédéral consacre beaucoup de temps à ce genre de question–là, eh bien, on peut s'interroger pertinemment sur l'efficacité et la double représentation au Canada. Je pense qu'il y aurait d'autres questions plus fondamentales à mettre de l'avant que de discuter une journée complète sur le fait que le délai soit de 12 mois ou de 24 mois.

Nous pourrions nous poser la question à savoir si cela vaut la peine de débattre là–dessus longtemps. Il me paraît que le Parti réformiste a un examen de conscience à faire par rapport à ses amendements dans ce projet de loi quand il fait assez bizarrement l'argumentation que le Bloc québécois est un parti qui veut briser le Canada, alors que le Bloc québécois va voter dans le même sens que le gouvernement du Canada sur ce projet de loi. Donc, la question sur les orientations fondamentales n'est pas en jeu; il s'agit plutôt d'une question d'efficacité, de réalisme politique aussi et de respect des citoyens pour qu'ils aient suffisamment le temps d'influencer l'appareil politique et les commissions électorales pour que les décisions qui seront prises tiennent compte d'autres aspects que ceux qui sont purement démographiques, comme je le disais tantôt, qui sont inscrits dans la loi.

Pour conclure, je vous dirai qu'il me paraît important qu'on puisse tenir compte dans ces critères–là, par exemple, du nombre de municipalités, du nombre de MRC ou de l'étendue du territoire à couvrir, de telle façon que, lorsque la carte sera révisée, dans 24 mois, elle soit conforme à ce que les Québécois et les Canadiens veulent se donner comme carte, si, d'ici là, évidemment, les Québécois n'ont pas fait le choix de se donner eux–mêmes une structure politique beaucoup plus adéquate à leur développement.

• (1120)

J'ai confiance que c'est ce qui va se faire au cours de la prochaine année. Je pense que c'est là qu'on doit mettre toute notre énergie pour s'assurer qu'on a des structures politiques plus adéquates et non pas seulement réparer les robinets de la tuyauterie.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, au moment où notre dollar dégringole et où nos taux d'intérêt remontent, le gouvernement libéral devrait avoir honte de ce qu'il tente de faire avec le projet de loi C–18, c'est–à–dire imposer aux électeurs canadiens la volonté de députés libéraux mécontents, qui craignent peut–être de ne pas se faire réélire et de ne pas pouvoir toucher leur très généreuse pension de retraite.

Je ne pense pas qu'ils seront réélus de toute façon. Ils devraient donc appuyer les amendements que nous avons proposés ou, mieux encore, renoncer complètement à faire adopter le projet de loi C–18.

Sans égard pour tout le temps que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont déjà investi dans cette entreprise et sans égard pour les millions de dollars qui ont déjà été dépensés dans ce processus impartial, le gouvernement actuel veut nous faire adopter de force une mesure législative mal conçue et intéressée.

Il n'appartient pas aux politiciens d'établir les limites de leurs propres circonscriptions électorales. La nature humaine nous enseigne que les députés pourraient agir dans leur propre intérêt en retranchant des zones d'opposition de leur circonscription ou en y rattachant des zones où ils trouvent un appui. Même si pareille chose ne se produisait pas, il subsisterait quand même des doutes à cet égard.

Il importe que tout le processus ait l'air impartial. Il faudrait qu'il le soit, en fait. Les politiciens ne devraient avoir absolument rien à voir avec le processus.

Pour illustrer ce point, je rappellerai une chose qu'un député ministériel a dite plus tôt au cours du débat. Ce député a soutenu que les réformistes faisaient preuve d'illogisme en proposant d'amender le projet de loi C–18 pour ramener à 12 mois la période de suspension de l'application de la loi. Le Parti réformiste a d'abord argumenté contre la période de suspension de 18 mois qui était proposée, car cette suspension de 18 mois aurait donné un avantage au gouvernement libéral en lui permettant de déterminer, en fixant la date des élections, si ce sont les anciennes limites des circonscriptions électorales ou de nouvelles limites qui s'appliqueraient lors des prochaines élections.

En négociant, le Parti réformiste a adopté pour position qu'il était préférable de prévoir une période de 24 mois ou de 12 mois, car au moins on saurait clairement ainsi ce qui se passerait. Nous préférons évidemment une période de suspension de 12 mois, car le processus pourrait ainsi au moins être relancé et nous avons une chance que le processus impartial arrive à son terme avant les prochaines élections.

Tous les députés qui tiennent à la démocratie devraient conjuguer leurs efforts pour rejeter le projet de loi C–18 ou à tout le moins accepter de limiter la période de suspension à 12 mois plutôt que 24.

Je me joins aux nombreux autres députés qui se sont prononcés contre le projet de loi C–18 pour déplorer que la Colombie–Britannique soit la province qui ait le plus à en souffrir. La croissance démographique de la Colombie–Britannique nous donne droit à deux autres sièges aux Communes. Même si le nombre de sièges n'était jamais modifié, il faudrait à tout le moins que les sièges soient redistribués pour que la Colombie–Britannique soit représentée d'une manière plus équitable.

Les modifications proposées auraient pour effet d'amputer ma circonscription, North Vancouver, d'une petite section de son extrémité orientale, qui est bordée à l'est et au sud par le port et au nord par les montagnes, et de l'annexer à une autre circonscription située de l'autre côté du port, à savoir Port Moody—Coquitlam.

Les habitants de cette section de ma circonscription estiment que ce redécoupage n'est pas très pratique. Il est très clair que la députée de Port Moody—Coquitlam aurait à traverser deux autres circonscriptions pour se rendre dans ce secteur qui serait soudainement annexé à sa circonscription.

Cependant, même s'il est évident que l'annexion de cette petite section de la circonscription de North Vancouver à une autre ne sert pas l'intérêt public, mes électeurs ont quand même confiance. Ils ont bon espoir qu'en faisant appel à la commission, ils réussiront à faire annuler cette décision et à inciter le gouvernement à prendre une décision bien plus sensée.

Il suffit de regarder la carte pour se rendre compte de l'absurdité de cette modification. Je suis prêt moi aussi à m'adresser à la commission parce que je vis dans cette section qui sera annexée à une autre circonscription. Je fais confiance au système.

• (1125)

Je m'oppose vigoureusement au projet de loi C–18. Je suis fier que les députés du Parti réformiste aient pris position et qu'ils aient empêché le gouvernement de faire adopter en douce ce projet de loi un beau vendredi après–midi à l'insu de tous.

La population finira par se rendre compte que les réformistes ont encore une fois pris la défense de la démocratie face au gouvernement qui a recouru aux bonnes vieilles tactiques de l'ère victorienne. Il devrait avoir honte, monsieur le Président.

Mme Grey: C'est un S.O.S., sauvons nos sièges.

M. White (North Vancouver): L'attitude des libéraux se résume dans la phrase de la députée: «C'est un S.O.S., sauvons nos sièges.» Je les exhorte à faire preuve de sens moral et à voter contre ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, comme vous l'avez bien dit le 25 octobre dernier, j'ai été élu député du comté de Shefford. J'aimerais tout d'abord vous parler de mon comté qui est extraordinaire. Comme vous le savez, Shefford est un comté qui a été fondé par un groupe d'Américains qui étaient venus au Canada lorsque les États–Unis se sont séparés de l'Angleterre. Donc, il fait partie des *Eastern Townships* du Québec.

C'est un comté qui, au cours des temps, a été quelque peu modifié et englobe une partie de la Montérégie, et une partie de ce comté–là fait partie des Cantons de l'Est, comme je le disais.

Shefford est également un comté où il y a des gens qui demeurent à la ville. La ville principale de mon comté est Granby. Donc, Granby est une ville industrielle bien organisée. C'est une ville où les gens travaillent fort. C'est une ville où les gens sont fiers de leur appartenance.

Depuis mon tout jeune âge, j'ai fait partie du comté de Shefford, ayant déménagé d'une partie à l'autre du comté, mais étant toujours dans ce même comté.

Or, la proposition est faite de modifier le comté, de le rendre plus petit, quand il y a des comtés qui sont agrandis, et où le mien deviendrait la grandeur du comté de Shefford provincial y incluant la ville de Bromont. Vous savez que de ce temps–ci, la ville de Bromont est celle où on parle beaucoup de l'usine Hyundai. Donc, Bromont c'est présentement mon voisin. J'aimerais que les députés de cette Chambre sachent que Bromont, avant de devenir Bromont, s'appelait West Shefford. Donc, cette ville–là faisait partie de l'ancien comté de Shefford. Évidemment, nous serions heureux d'accueillir ces gens–là dans le nouveau compté de Shefford proposé, mais pour ce faire, il y a toute une partie du comté qui est enlevée. Donc, la partie de Saint–Paul–d'Abbotsford, de Saint–Césaire, de Marieville, en est une qu'on enlève.

Considérant que si la révision des circonscriptions électoralcs était acceptée, le quotient électoral de Shefford serait seulement de 73 351, ce qui est moins que la majorité des autres circonscriptions. Considérant que le territoire de Béthanie est à proximité de Granby et que nous avons plusieurs services venant de Granby, ambulances, Sûreté du Québec, hôpital, etc., la municipalité de Béthanie désire rester dans la circonscription électorale de Shefford parce qu'elle a participé à élire son député, Jean Leroux, et elle désire le garder comme député. Aussi il est plus facile de communiquer avec lui car il n'y a pas de frais d'interurbain et son bureau est plus près de notre territoire.

Ce qu'on fait, c'est qu'on rapetisse énormément mon comté et on fait du comté voisin, le comté de Chambly, un comté qui va être immensément grand, avec une population d'au–delà de 100 000. Alors que dans mon comté, on aurait 72 000 ou 75 000 de population, on fait du comté voisin un comté immensément grand.

Alors, je pense que le rôle du député est de représenter sa population. Je pense qu'on a un objectif dans ce projet de loi qui est de rendre les comtés les plus à peu près égaux au point de vue de la population. Dans ce cas–ci, je pense qu'on manque son coup, et on manque le coup, parce que mon comté, comme je le disais, va être beaucoup moins populeux et les comtés voisins beaucoup plus grands.

Donc, ce que nous avons fait, nous, c'est que nous avons consulté nos municipalités. J'ai demandé aux gens qui travaillent dans mon bureau de consulter les municipalités et également de voir un peu les autres formations politiques du comté. Parce que comme vous le savez, monsieur le Président, nous n'aspirons pas, nous du Bloc québécois, à rester ici au Canada, au gouvernement du Canada plus longtemps qu'il le faudra. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il faut penser à notre population.

• (1130)

Comme le disait tout à l'heure mon collègue député du Bloc québécois, on ne connaît pas l'avenir vous et moi, monsieur le Président, mais advenant que ce que nous voulons réaliser ici ne se réaliserait pas tout à fait, les gens du Québec devraient continuer à être représentés ici à Ottawa, ce que nous ne souhaitons pas, comme je l'ai dit tout à l'heure. Mais c'est dans l'intérêt de la population que nous avons consulté les municipalités, toutes ou un bon groupe, parce qu'une d'entre elles nous a dit que cela lui importait peu. Vous savez, il y a des municipalités périphériques qui, à chaque révision de la carte électorale changent de comté. La municipalité de Saint–Valérien, de Shefford, nous a dit qu'elle aimerait aller dans le beau comté de Saint–Hyacinthe.

On comprend très bien cela parce que les gens de Saint–Valérien ont été galvaudés d'un comté à l'autre depuis les réformes, mais c'est un peu malheureux. Ils ne se sentent pas aussi près du coeur du comté qu'est la ville de Granby.

Par contre, les municipalités de Saint–Césaire, de Saint–Paul–d'Abbotsford, de L'Ange–Gardien, de très beaux villages, monsieur le Président, que j'espère vous viendrez visiter un jour quand vous en aurez l'occasion, ces municipalités–là nous ont fait parvenir des résolutions de conseil demandant de demeurer dans le comté de Shefford parce qu'elles sentent qu'elles font partie du comté de Shefford. Depuis toujours ces gens–là vont faire des courses à Granby, le jeudi soir ou le vendredi soir, ils font du commerce avec la ville de Granby. Je pense que pour eux ce serait un peu malheureux de changer de comté.

J'ai reçu de la petite municipalité de Béthanie une télécopie de leur résolution de conseil que j'aimerais vous lire parce que je la trouve intéressante:

Cela a été, monsieur le Président, adopté à l'unanimité.

Une voix: Parle–moi de ça!

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, Béthanie est une petite municipalité. Il n'y a en effet qu'un centre de vote lors des élections et là on a voté majoritairement pour le Bloc québécois. Comme ils sont à la périphérie du comté, ils ont demandé de demeurer dans Shefford et je pense que c'est ce qui est important. Ce sont les parties constituantes d'un comté qui devraient avoir le dernier mot.

C'est ce que nous allons faire, défendre ces personnes, défendre les intérêts de ces petites municipalités. Je pense qu'ils ont leur mot à dire.

Lorsqu'on est élu député d'un comté, on est le député de tous les citoyens de ce comté. Ce que le projet de loi fait, c'est de scinder en deux mon comté et fait de ceux qui devraient le quitter, des citoyens du comté, en attendant. Je pense que c'est un peu inacceptable. Je pense que nous ne devons pas, et je n'ai pas l'intention, quoi qu'il arrive, de laisser tomber ces citoyens. Tous les citoyens d'un comté ont le droit d'avoir des services équitables.

Le député est élu pour représenter sa circonscirption et c'est ce que nous faisons ici en Chambre. Chacun d'entre nous, quelle que soit notre formation politique, a un rôle à jouer, celui de représenter nos citoyens. Nous avons le privilège également d'être dans cette Chambre et de parler lorsqu'on a envie de le faire. Je pense que c'est un privilège que tous les citoyens n'ont pas. Ils nous ont fait confiance et nous les représentons ici. Ce que nous disons ici nous le disons au nom des citoyens de notre comté. Dans ce cas–ci, la réforme de la carte électorale, c'est très facile pour nous. Nous avons l'intention de défendre notre point de vue devant la commission, parce que nous pensons que c'est juste et équitable. S'il y a certaines municipalités qui n'ont pas manifesté le désir de rester dans Shefford, on les respecte. Mais la grande majorité des municipalités qui sont touchées désirent demeurer dans Shefford. En tant que député, j'ai l'intention de défendre les intérêts de ces personnes–là.

• (1135)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je désire remercier le député de Shefford de son invitation. Je dois lui dire qu'à maintes reprises, avec mon épouse et mes enfants ainsi que d'autres membres de notre famille, nous nous sommes rendus à Granby, plus particulièrement durant les mois d'hiver pour des tournois de hockey, ou durant les mois d'été pour une visite au zoo de Granby. Alors, je le remercie encore une

fois de son invitation. Nous avons toujours été bien accueillis chez lui.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Fraser Valley–Est.

[*Traduction*]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, si vous acceptez cette invitation, vous serez très occupé, car je suis certain que tous les députés vous inviteront dans leur circonscription.

Je suis toujours impressionné. . .

Le président suppléant (M. Kilger): J'accepterais toutes les invitations. Cependant, il faudrait, pour cela, que j'envisage ce dont d'autres députés ont parlé tout à l'heure, c'est–à–dire un nouveau mode de déplacement. Je ne sais pas s'ils faisaient allusion à un solde de places ou à autre chose. Cependant, j'accepterai volontiers toutes les invitations.

M. Strahl: Monsieur le Président, je reprends toujours courage lorsque—souvent, comme le député qui a pris la parole avant moi l'a souligné—la discussion porte sur les privilèges de la Chambre. L'autre point qui m'impressionne toujours, c'est la passion qui anime les députés quand ils parlent de leur circonscription. On parle souvent d'un microcosme de la société canadienne. C'est effectivement ce que chaque député, à sa manière, représente à la Chambre. Je trouve toujours encourageant d'entendre les députés parler avec fierté de leur circonscription. Naturellement, je vous invite à venir dans ma circonscription, Fraser Valley–Est, surtout que le mercure a grimpé, la semaine dernière, à 24 degrés. Je m'arrête là. Je ne voudrais pas retourner le couteau dans la plaie!

Je voudrais, cependant, parler de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et des modifications proposées par le Parti réformiste pour la rendre plus acceptable aux yeux des Canadiens et de ceux d'entre nous qui ont des réserves à propos de certaines parties de cette procédure de suspension.

Ma circonscription, Fraser Valley–Est, risque de voir ses limites révisées de façon importante. Les limites ont été élargies pour inclure la région de Merritt–Princeton, à l'intérieur de la Colombie–Britannique. Ce serait un véritable casse–tête pour moi, à certains égards, que d'essayer de servir une circonscription comprenant trois autoroutes qui aboutissent chacune à une petite ville. Ce serait extrêmement difficile.

Je pense qu'il est important que nous mettions de côté mes sentiments personnels, que je sois favorable ou non à la révision des limites de ma circonscription, et que nous nous occupions des principes en jeu dans la révision des limites des circonscriptions. C'est de cela dont je voudrais vous parler ce matin.

À mon avis, ce projet de loi ne devrait pas être adopté pour cinq raisons. La première, c'est que, selon moi, il va à l'encontre du but du Parlement en ce qui concerne le processus électoral. La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales exige que celles–ci soient révisées tous les dix ans. Il s'agit là d'une exigence prévue dans une loi du Parlement qui a déjà été promulguée.

Les huit premiers articles de la loi traitent, entre autres, de la constitution de commissions qui seront chargées de décider de ces questions pour les provinces, de la composition de ces commissions et de la nomination de leurs membres.

L'important, c'est que ces commissions ont presque une impartialité judiciaire. Il est important qu'elles soient libres de faire des choix fondés sur l'impartialité dont elles jouissent, des choix fondés sur les exigences de la loi.

Quand le Président de la Chambre des communes ou le juge en chef d'une province nomme une personne à la commission, cette personne se voit confier une charge quasi judiciaire. Nous devons croire à son impartialité et accepter ses idées dans la mesure où elles cadrent avec le processus, faute de quoi, nous allons à l'encontre du but du Parlement.

Le Parlement interdit expressément à tout sénateur ou député d'être membre de la commission. Cela, bien entendu, pour éviter toute ingérence politique, pour éviter que l'esprit de parti n'influe sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Bref, pour préserver l'impartialité de la commission qui doit être perçue comme impartiale.

Le calendrier de ces changements est, à mon avis, également important.

• (1140)

L'article 13 de la Loi porte que, dans les meilleurs délais après chaque recensement décennal, c'est–à–dire tous les dix ans, le statisticien en chef envoie un rapport au directeur général des élections afin de calculer le nombre de sièges, et ainsi de suite. L'élément important est le choix du moment. Il faut, le plus tôt possible après le recensement, effectuer la révision des limites de manière à ce que la carte électorale reflète le plus fidèlement possible les fluctuations démographiques, etc., dans chaque province. Aux termes de l'article 14, chaque commission doit rédiger un rapport dans les meilleurs délais.

Le dernier recensement ayant eu lieu en 1991, il y a déjà trois ans, le Parlement précédent n'a pas permis aux commissions d'intervenir dans les meilleurs délais puisqu'il a déjà suspendu l'application de la loi pour deux ans. Pour certains, c'est peu de choses, mais, en agissant ainsi, on a empêché une révision impartiale des limites des circonscriptions électorales. Je trouve très inquiétant que des parlementaires s'ingèrent dans ce qui doit être un organisme indépendant et un rapport indépendant.

Toutes les limites de circonscriptions électorales devaient être révisées le plus tôt possible après le recensement de 1991. La dernière loi, le projet de loi C–67, a mis tout le processus en veilleuse. On a supprimé les 11 commissions gouvernementales, gaspillant du même coup le temps, les efforts et l'argent engagés.

Je me demande pourquoi nous devrions nous engager encore une fois dans cet exercice pour le suspendre de nouveau, après avoir encore dépensé cinq millions de dollars. Je ne peux que faire des conjectures. Je sais que les nouvelles limites ne conviennent peut–être pas, mais elles nous posent un inconvénient à tous. La politique ne répond jamais entièrement à nos voeux. Il se peut que des députés doivent établir de nouveaux contacts politiques en raison de la révision des limites de leur circonscription. Quoi qu'il en soit, cela répond aussi aux règles d'impartialité. Le député peut aussi retrouver dans sa circonscription des secteurs où la population vote traditionnellement

contre lui, car on sait que certaines régions appuient davantage certains partis que d'autres, et cela pourrait avoir causé de l'inquiétude dans les rangs gouvernementaux.

Je ne sais pas exactement quelle en est la raison, mais quoi qu'on fasse, nous avons déjà retardé de trois ans un exercice qui aurait dû se faire dans les meilleurs délais et nous nous apprêtons à le reporter encore de deux ans. D'ici là, d'autres élections auront eu lieu.

Je crois que c'est une erreur que de reporter ce qui devrait être une révision indépendante, et j'insiste sur le mot indépendante. Le premier amendement que nous avons proposé au projet de loi prévoit qu'un rapport serait déposé. Si nous devons nous ingérer, faisons au moins en sorte que cette mesure puisse s'appliquer avant les prochaines élections fédérales.

Je crains que la Colombie–Britannique, la province qui croît le plus rapidement et qui devrait déjà compter deux ou trois sièges supplémentaires, n'entre dans le prochain siècle avec le même nombre de sièges et la même répartition qu'en 1981. Depuis cette année–là, plus de 40 000 Canadiens, surtout en provenance de l'Ontario, se sont établis en Colombie–Britannique. Il y a un mouvement de la population vers l'ouest. En outre, 35 000 autres personnes sont venues de l'étranger. Nous accueillons 20 p. 100 de tous les immigrants qui arrivent au Canada, de sorte que la population de la Colombie–Britannique ne cesse d'augmenter. Elle croît à un rythme plus rapide qu'ailleurs au Canada et, pourtant, sa représentation proportionnelle restera comparable à celle des années 80.

Les habitants de la Colombie–Britannique ont dit que cette représentation est injuste et non proportionnelle et qu'elle aura pour effet d'éloigner la base du pouvoir des centres de population croissante pour la laisser dans les régions de l'est, dont certaines ont eu l'amabilité de nous envoyer leurs habitants pour peupler la Colombie–Britannique.

Je ne suis pas certain que le gouvernement ait cette intention en déposant ce projet de loi. Je ne suis pas sûr qu'il veuille maintenir la base du pouvoir dans les régions où il possède la majeure partie de ses sièges. Je ne sais pas au juste pourquoi il agit ainsi.

Mais je reviens à cette notion d'impartialité. Les Canadiens doivent accepter le fait qu'il existe un processus de révision des limites des circonscriptions électorales et que les gens qui siègent à la commission ne sont pas à la solde de partis politiques; ils doivent en être convaincus. Ces gens travaillent non pas pour le compte d'un parti ou d'un autre, mais dans l'intérêt de la démocratie. À mon avis, on contrecarre le processus, surtout si on le retarde de deux ans, ce qui veut dire que la répartition actuelle vaudrait encore pour les prochaines élections.

Alors, bien sûr, j'appuie notre première modification, qui permettra d'appliquer le processus en temps plus opportun et d'apporter avant les prochaines élections les changements que le gouvernement estime nécessaires. Je pense qu'il serait possible de désamorcer la situation à cet égard. Nous accepterions plus facilement certaines dépenses si nous étions sûrs que le gouvernement envisage un règlement quelconque en temps utile. J'espère qu'il examinera à fond cette première proposition de modification.

• (1145)

De plus, il y a cette problématique des coûts dont j'ai parlé plus tôt. Les travaux effectués par la commission en 1991 et en 1992 ont été une pure perte de temps et d'argent. En ce qui concerne le processus en cours, nous avons tous reçu par le courrier ou par le truchement des journaux une proposition de réaménagement des circonscriptions électorales. On m'a déjà prié de faire connaître mon avis à la commission à ce sujet. J'ai quelques idées là–dessus. Tout le monde est invité à en faire autant.

On a organisé les réunions en question. On les a annoncées. La publicité dans les journaux a permis de faire connaître les changements proposés à chaque foyer canadien, et ce, à grands frais. Cette dépense n'a rien donné. Les membres de la commission ont perdu leur temps et nous, notre argent.

Je veux bien croire qu'un montant de cinq millions de dollars n'est pas la mer à boire aux yeux de certains, mais des gens ont dit un jour en quittant le Parlement: «Un milliard par–ci, un milliard par–là, et l'on obtient vite une jolie somme!» Le gouvernement devrait peut–être se dire que toute dépense de cinq millions de dollars représente une jolie somme, et non pas une poignée de gros sous, et que c'est gaspiller beaucoup d'argent si c'est en pure perte.

J'aimerais ajouter, en terminant, que c'est pour toutes les raisons que j'ai invoquées plus tôt, et surtout parce que tout cela a été fait en catimini, à toute vapeur, sous le coup de la clôture, que j'en ai gardé une amertume. J'espère que le gouvernement acceptera un amendement qui fera en sorte que la révision entre en vigueur avant la tenue des prochaines élections afin de rétablir la réputation d'impartialité de la commission chargée de réviser les limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Il me fait plaisir d'intervenir sur ce débat, monsieur le Président, compte tenu du fait que je n'ai pas eu la chance de faire des représentations en cette Chambre lors du premier débat, étant donné que la guillotine est tombée et que je devais venir un petit peu plus tard.

Par l'intermédiaire de la motion présentée par le Parti réformiste, j'aimerais vous parler un peu de mon comté et vous dire pourquoi cet amendement proposé par le Parti réformiste n'est pas applicable ou illogique.

La principale motion a pour but de raccourcir la suspension de l'application de la loi de 24 à 12 mois et de supprimer les articles 3 et 4 dudit projet de loi. Étant d'accord qu'il faudra plus de 24 mois pour corriger l'illogisme de plusieurs comtés modifiés, vous comprendrez que je suis contre le fait de raccourcir la période de suspension de ladite loi.

Je vais vous dire également pourquoi je suis contre ce raccourcissement de 24 à 12 mois. Le comté dans lequel j'ai grandi s'est appelé à tour de rôle Berthier—Maskinongé, Berthier—Maskinongé—Lanaudière, et finalement Berthier—Montcalm. Le comté s'est tassé géographiquement de gauche à droite sans

jamais trouver un juste milieu, et après chaque modification il me semble qu'on entendait toujours les mêmes récriminations et les mêmes remarques des principaux intéressés.

C'est pourquoi, bien que j'espère de tout mon coeur que les Québécois et Québécoises comprendront où se situent leur intérêt et l'intérêt suprême du Québec lors d'un éventuel référendum québécois, j'ai décidé malgré tout de consulter, de faire une consultation majeure dans le comté pour prendre le pouls de mes commettants et commettantes.

Ce n'est pas parce que je prône la souveraineté du Québec que je ne dois pas faire cet exercice auprès des contribuables, puisque la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales est toujours en vigueur. Il est du devoir du député, je pense, de suivre les travaux d'une commission qui coûterait en fin de compte plus de quatre millions de dollars, dont plus d'un million sera payé par les payeurs de taxes québécois que je représente.

Il faut également rappeler que, qui nous dit qu'au lendemain d'un référendum québécois où le oui l'emporterait, on ne ferait pas face à l'échelle pancanadienne à un référendum ou même à une élection. Je pense qu'il fallait y voir et suivre cela de très près.

• (1150)

Je suis venu à Ottawa pour défendre les intérêts du Québec et je pense qu'une modification à la carte électorale faisait partie des intérêts du Québec. C'est pour cette raison que j'ai demandé à certains bénévoles de mon comté de faire cette consultation.

Je crois que si un député veut faire des représentations à la Commission, ce n'est pas seulement son évaluation personnelle qu'il va soumettre comme représentation devant la Commission, mais les remarques que ses commettants lui ont déjà faites. Cette consultation m'a permis de faire des remarques dont je vous ferai part tantôt.

En plus de la consultation que j'ai faite, je connais le coin de mon comté depuis 30 ans. Ma profession d'avocat m'a amené aux palais de justice de Terrebonne, de Joliette, de Trois–Rivières et de Shawinigan, tous des palais de justice qui englobent un petit peu mon comté qui est extrêmement grand et qui touche, en ses extrémités, à tous ces palais de justice.

Chemin faisant, depuis 1986, j'ai eu la chance d'étudier et de connaître davantage les municipalités de mon comté. En 1988, la politique m'a également amené à apprivoiser un peu plus toutes ces municipalités. Je pense connaître très bien la géographie, les besoins, l'histoire, les caractéristiques et les organismes sociaux, économiques et politiques du comté. Mais je pense que cela n'était pas suffisant pour faire une juste représentation devant la Commission.

Malgré l'attachement qu'un député a envers le comté qu'il représente, il ne peut décider seul des représentations qu'il fera auprès de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, pour conserver le territoire qu'il représente ou pour le modifier.

J'ai obtenu l'aide de bénévoles, comme je l'ai dit tantôt, et je prends le temps de les remercier pour leurs bons et loyaux services, parce que cela a été une entreprise assez volumineuse. Il s'agit de personnes comme M^mes^ Ghislaine Guilbault, Raymonde Gaudreault et M. Jean–Marc Ferland, en plus de mon personnel, au besoin. On a rejoint 83 municipalités, MRC et organismes touchés par la délimitation proposée par la Commission pour le comté de Berthier—Montcalm.

De ces personnes morales rejointes, il y en a 25 qui ont pris le temps de m'écrire et 12 ont communiqué directement avec le député pour faire leurs remarques. Je pense qu'il est important de le dire, parce que plusieurs de ces personnes m'ont dit: «Michel, on prend le temps de te parler, parce qu'on sait que si on fait un mémoire ou si on fait des propositions à la Commission, cela ne servira à rien, car on l'a déjà fait par le passé. On espère avoir un député qui va faire les remarques, qui va faire les représentations qui s'imposent et qu'on va t'écouter.»

Je dois dire que plusieurs élus municipaux se sont également plaints du raisonnement de la Commission qu'ils ont qualifié de non cohérent. On tente de régler un problème par la création d'un autre. On dit, entre autres, qu'au Québec on a vraiment surveillé les délimitations des MRC pour proposer une certaine carte électorale, alors que dans le comté de Berthier—Montcalm, c'est tout le contraire qui s'est produit. Les MRC étaient respectées. Là on les sépare pour respecter un critère au niveau des mathématiques.

Également dans cette consultation, il a été facile de voir que plusieurs se sentent frustrés n'ayant pu participer au processus avant que les délimitations soient quasiment imposées à l'électorat. Vous comprendrez que l'amendement proposé par le Parti réformiste ne les satisfait pas et je suis bien placé pour le mentionner.

Il y a même une municipalité qui m'a mentionné être en désaccord complet avec les propositions qu'elle avait vues dans les journaux, mais qu'elle n'avait pas l'intention de présenter un mémoire ou autre à la Commission. Le maire de cette municipalité me disait et je le cite: «La Commission a des mandats à respecter qu'un simple mémoire ne peut tenir compte. Il devient donc fastidieux de faire un travail si ardu. Ce réflexe vient de l'expérience d'en avoir déposé dans le passé devant deux commissions.»

Un autre maire me mentionnait le 8 avril dernier que la nouvelle délimitation causait des préjudices à sa municipalité et il écrivait ceci: «Je me permets d'attirer votre attention sur les inconvénients résultant d'un changement aussi draconien pour nous et nos voisins de Sainte–Lucie et Val–des–Lacs, une population déjà désavantagée par la situation économique qui compte absolument sur un centre social par ses activités, ses écoles, la facilité de faire ses emplettes, les services sociaux, le CLSC, le Centre hospitalier des Laurentides.» Il conclut en disant: «Il est évident que la Commission est mal informée de nos priorités et de nos besoins.»

J'ai communiqué avec ce maire et il m'a dit: «Monsieur Bellehumeur, je ne produirai pas de mémoire parce que je suis sûr qu'on ne m'entendra pas, qu'on ne m'écoutera pas».

● (1155)

Monsieur le Président, j'en arrive à la conclusion que réviser les limites des circonscriptions électorales n'est pas seulement une question de mathématiques. Je pense que c'est faux—je ne ferai peut–être pas l'unanimité—mais je pense qu'il est faux de dire: «On est six millions au Québec, il faut diviser cela par 75, et voilà à peu près le nombre de personnes qu'il faut retrouver dans chaque comté.» Je pense qu'il y a des critères beaucoup plus intéressants et beaucoup plus justes qui collent à la réalité et qui ne semblent pas avoir été appliqués.

Entre autres, les services offerts à la population, c'est un sujet qui revient souvent. Les régions administratives, c'est illogique de séparer une MRC qui depuis la Confédération est dans le comté de Berthier—Montcalm, Berthier—Maskinongé, Berthier—Maskinongé—Lanaudière, et de la transférer dans le comté voisin de Joliette. Comme je le disais tantôt, il y a plusieurs cas de ce genre. Les critères qui semblent avoir guidé la Commission pour faire la délimitation n'ont pas été respectés dans mon comté. Je suis peut–être malchanceux, mais c'est la réalité.

Aussi, au niveau de l'accessibilité, est–ce normal que l'extrémité d'un comté passe à travers un comté voisin? Est–ce normal de créer des espèces de trous de beigne en plein milieu d'un comté fédéral? Je pense que non. Mais est–ce qu'on s'est arrêté cinq minutes pour voir si au niveau de la géographie, de l'accessibilité, c'était viable pour les contribuables? Je pense qu'on ne s'est pas arrêté longtemps sur de telles questions.

Il y a aussi d'autres critères qu'on pourrait évaluer, mais ce n'est pas l'endroit pour le faire. J'ai l'intention, à titre de député de Berthier—Montcalm, de présenter un mémoire si jamais la question n'est pas résolue à la Chambre d'ici le 20 avril. Vous savez, monsieur le Président, un député présent est désireux d'être à l'écoute de ses contribuables, doit s'adapter à une nouvelle délimitation, et c'est son rôle. Cependant, pour l'avancement du dossier, comme m'a mentionné le préfet de la MRC D'Autray, et je le cite: «Il est préférable de travailler avec un député plutôt que deux.» Je pense que cela se comprend, que c'est un critère que tout le monde ici comprendra et avec lequel ils seront d'accord.

Il ne s'agit donc pas de déplacer des lignes sur une carte géographique. Il faut analyser, consulter avant de proposer et mettre le public dans le coup au lieu de le placer devant le fait accompli. De plus, il faut écouter les désirs du milieu et concilier le tout, s'il y a des contradictions ou des aberrations; mais il ne faut surtout pas faire ce qui s'est toujours fait, soit imposer un comté.

Vous savez, lors de la dernière campagne électorale, j'ai été surpris de voir que dans une partie—la partie Montcalm de mon comté—à peu près deux personnes sur cinq ignoraient complètement appartenir au comté de Berthier—Montcalm. Tout le monde pensaient appartenir au comté de Joliette et me demandaient ce que je faisais là. Ils n'avaient probablement pas beaucoup vu leur député sortant. C'est vrai qu'il a eu besoin de deux mandats pour connaître lui–même l'étendue de son comté, je comprends les électeurs.

En terminant, monsieur le Président, vous aurez compris que je suis contre le présent amendement, compte tenu qu'il faudrait beaucoup plus que 24 mois pour corriger toutes ces aberrations. Et puis finalement, deux ans, ce n'est pas si long, ce n'est pas si fou. Le Canada n'aura peut–être que 220 comtés à réviser à ce moment–là et cela serait une source d'économies pour tout le monde.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, le comté de Chambly que je représente a fait l'objet d'une allusion tantôt de la part de mon ami et collègue le député de Shefford, à qui j'enlève—et je le disais ici même il y a deux semaines, avant le congé pascal—on lui enlevait une certaine partie de ses électeurs pour me les adjoindre. La population de mon comté passait de 75 000 à 110 000 électeurs et la sienne passait de 110 000 à 75 000. Je n'ai pas trop compris pourquoi, et au moment où je parle, je ne comprends toujours pas.

Est–ce qu'on fait—comme notre ami du *Reform* disait tantôt—un remaniement parce que la loi dit qu'on doit en faire un à tous les dix ans? Mais est–ce qu'on doit faire un remaniement pour le simple plaisir, parce que la loi dit au bout de dix ans fais–en un, qu'il soit bon, pas bon, qu'il soit approprié ou inapproprié, peu importe, ce n'est pas important, fais–en un!

● (1200)

Mon collègue du comté de Maskinongé—Montcalm vient de nous dire qu'il se ramasse avec des trous de beigne dans son nouveau comté. Sur la rive sud de Montréal, heureusement, je suis bonne âme et je n'attribue aucune malversation à quiconque dans ce redécoupage électoral, sauf que comme par un heureux hasard, après tout ce jeu de chaises musicales des électeurs, on va se ramasser sur la rive sud ou en Estrie avec un comté de Saint–Lambert où il y a de fortes chances, à cause de la représentation des Néo–Canadiens là–bas, que le Parti libéral se soit taillé une place dans les prochaines élections fédérales. Mais j'ose croire que c'est simplement dû au hasard et non avec un machiavélisme calculé.

Tous, que ce soit le député de Beauséjour, que je vois devant moi avec son sourire coutumier qui nous réjouit tous, ou que ce soit les amis du Parti réformiste, ici, tous les députés ici présents aujourd'hui ne se sont pas improvisés députés. Un député ça se travaille de longue date, il s'implique dans son comté, il connaît son monde. Vous savez, le porte–à–porte qu'on a fait à la dernière campagne électorale c'était peut–être pour boucler la ceinture, finalement, mais je suis certain que mon ami de Beauséjour, comme tous les autres ici présents depuis nombre d'années, depuis dix ans, quinze ans et même davantage, ont circulé dans leur comté, ont rencontré les groupes de défavorisés, les groupes sociaux, les syndicats, les employeurs dans certains cas, les pêcheurs pour les gens des Maritimes.

Ces gens–là ne sont pas devenus députés par une espèce de tirage au sort. Ces gens–la ont été désirés, choisis par la population qui les a élus, qui les a envoyés ici. Et à force de côtoyer ces gens–là, cela se fait souvent presque instinctivement, mais les députés ici présents ont épousé ou ont adopté un peu la philosophie de pensée de leurs électeurs, si bien qu'ils s'amènent ici avec, généralement, une juste pensée de ce qu'ils véhiculent

comme philosophie ou comme opinion, ou comme tangente dans leur comté respectif. De faire un redécoupage électoral juste pour le plaisir d'en faire un parce que la Loi électorale dit qu'il faut en faire un à tous les dix ans, mais cela me semble ignorer cet aspect–là du travail du député.

Et dans mon cas, par exemple, on va me confier la représentation de 30 000 ou 35 000 électeurs nouveaux, que je ne connais pas, avec des municipalités—tantôt j'écoutais mon collègue devant moi nommer des municipalités comme Béthanie ou tout cela—où je n'ai jamais mis les pieds. Et, du jour au lendemain, je vais devoir représenter ces gens–là. Il y a des dynamiques de groupe qui se dégagent dans notre société. Des gens s'habituent à vivre ensemble, dégagent des consensus et les transmettent à leurs députés s'ils ne les a pas déjà perçus naturellement.

Dans mon cas, j'ai bien peur d'être un peu dépourvu face aux revendications éventuelles de gens que je ne connais pas malheureusement. Et je suis sûr que pour changer des nombres tout simplement, que mon collègue de Shefford, face à ces gens–là, ferait un bien meilleur représentant que moi, je pense, parce que je ne connais tout simplement pas ces municipalités, ces MRC, ces électeurs éventuels.

Bien sûr, le parti du Bloc québécois se fera un devoir de représenter tout le monde sur le territoire du Québec, mais seulement, il reste que pour des points bien précis ou particuliers, il va arriver que le député de Shefford qui est en place, à cause des dynaniques de groupe qui s'inscrivent dans la pensée de ces régions–là, va faire certainement un travail plus précis. Certaines interventions, que j'oserais qualifier de chirurgicales, qui vont être de bon aloi dans ce comté–là alors que moi, nouveau député, pour ces gens–là, eh bien, le temps de faire le tour du jardin, de m'informer des problèmes de chacun, de connaître leurs municipalités et les problèmes de ces municipalités et MRC, cela va prendre un certain temps et j'ai peur que ces gens–là en souffrent. Donc, je pense, au départ, que cet argument qui dit que la démocratie exige qu'on révise la carte électorale tous les dix ans, peu importe ce qu'on pondera au bout, mais il faut la réviser, là–dessus, je n'en suis pas.

• (1205)

Le comté de Chambly que je représente et qui compte environ 75 000 électeurs est quand même assez compact. Vous disiez tantôt, monsieur le Président, que vous voyagez beaucoup, surtout dans le comté de Shefford; je n'ai malheureusement pas eu le plaisir de vous voir dans le comté de Chambly, mais j'espère que vous y êtes passé. Et si ce n'est déjà fait, je vous y invite.

Le Richelieu traverse mon comté d'un bout à l'autre. On est en pleine région des Patriotes. Donc, je ne suis pas le premier indépendantiste de qui on parle à la Chambre des communes. Incidemment, j'ai appris dernièrement qu'il y en a cinq de Beloeil qui sont morts à la Bataille des Patriotes, en 1837. Ces gens, des Préfontaine et des Lafrance de Beloeil, font partie de mon comté. Si je mentionne l'époque de 1837, c'est parce que ces gens–là vivent ensemble et se connaissent. Ils ont bâti des choses, ils ont bâti des ponts sur la fameuse rivière Richelieu. Ils ont bâti des églises, ils ont fait leur paroisse. Ces gens–là sont habitués de vivre ensemble. Il y a comme une espèce de complicité entre les citoyens d'une région. C'est une tradition non écrite mais qui existe quand même.

Quand on garroche à un député 35 000 nouveaux électeurs qu'il ne connaît pas, je pense qu'on vient de fausser la dynamique du groupe, au grand détriment, non pas du député ou du gouvernement fédéral, mais de l'électeur visé. Ensuite, si on veut parler de choses beaucoup plus pratiques, prenez tout simplement l'histoire des communications téléphoniques.

Dans mon comté déjà, c'est moins pire. D'un bout à l'autre de mon comté, on ne peut pas se parler par appel direct, il faut utiliser l'interurbain. Mais moi, comme député, pour desservir ma population et être accessible, je me suis installé dans le centre du comté où je peux appeler d'un bout à l'autre sans engager des frais considérables à mon gouvernement, c'est–à–dire aux contribuables, et aussi, les contribuables peuvent me rejoindre d'un peu partout dans mon comté sans frais d'interurbain. Pour certaines personnes, spécialement les personnes âgées, les frais d'interurbains sont importants et imprévus, surtout quand ils ont à communiquer avec leur député, et cela peut les pénaliser.

Imaginez qu'on vient me lancer que dans mon comté, les gens vont continuellement devoir utiliser l'interurbain de Bell Canada pour pouvoir communiquer avec leur député. Ça risque de leur coûter cher. Ce n'est qu'un petit problème technique, me direz–vous, mais quand on parle de représentativité du député on risque, par ce moyen, d'être moins représentatif et de moins en moins représentatif toujours par des incidences comme celles–là qui feraient que les députés, à la suite de ce redécoupage, ne feraient pas leur job. C'est mon premier souci.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour défendre les motions que le Parti réformiste a proposées à tous les députés de cette Chambre. J'adopte cette position parce que je suis fermement convaincu qu'il faut apporter des modifications au gouvernement et changer notre façon de procéder.

Les amendements proposés limiteraient à une période maximale de 12 mois le report du processus et garderaient officiellement en poste les commissaires déjà en place. Je suis absolument en accord avec ces motions, mais il est évident que j'aimerais mieux, comme tous les députés du Parti réformiste, que le projet de loi C–18 ne soit pas adopté du tout.

Je suis un Canadien ordinaire, une personne ordinaire. Je m'inquiète énormément de ce qui se produit au pays depuis quelque temps: le mode de gouvernement de notre pays, l'énorme déficit, le fardeau de la dette imposé à tous les Canadiens et le chômage. Un des principaux points dont tous les députés de cette Chambre ont entendu parler durant la campagne électorale, c'est

le désir de voir le gouvernement rendre compte de ses actions. Les Canadiens veulent que leurs représentants élus lors des dernières élections soient tenus responsables. Ils veulent que cela se produise dès maintenant.

• (1210)

Ce jour est bien triste pour les Canadiens, les gens ordinaires. Le gouvernement, les députés d'en face, tentent de faire adopter un projet de loi qui abolit un processus de consultation des gens ordinaires qui permet à ces derniers de participer et de formuler leurs propres demandes et recommandations devant un groupe dont le mandat est de revoir les limites des circonscriptions électorales. C'est donc très déplorable et je demande à tous les députés de cette Chambre d'y réfléchir. Les gens veulent participer davantage au fonctionnement du gouvernement et le gouvernement leur enlève un outil de participation.

Ce projet de loi lance un message très clair, c'est–à–dire que le gouvernement, les députés d'en face et certains députés de ce côté ne croient pas que la population devrait participer davantage au processus. Ils ne croient pas que ce qui se passe à la Chambre devrait correspondre à la pensée des gens du pays.

Durant les deux dernières semaines, j'ai passé quelque temps dans diverses localités de ma circonscription et partout on exprimait les mêmes préoccupations quant à la révision des limites des circonscriptions électorales. Dans ma circonscription, on perdrait deux localités étroitement liées économiquement au reste de la région d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Merritt et Princeton seraient détachées et annexées à Coquihalla, une nouvelle circonscription de la Colombie–Britannique.

J'ai rencontré le maire et le conseil de Merritt pendant mon séjour dans ma circonscription, la semaine dernière. Ils voulaient témoigner devant la commission. Ils voulaient présenter un mémoire au nom des habitants de Merritt. Cela me semble une bonne idée. Je crois que c'est le moyen de se faire entendre, pour tous ceux que cela préoccupe. Ce n'est pas à nous, à la Chambre, de délimiter les circonscriptions.

Ce processus a été établi justement pour que les politiciens ne puissent pas s'en mêler, qu'ils ne puissent pas jouer avec le tracé de la carte électorale.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec beaucoup de mes collègues d'en face, soit en prenant un café, soit dans les corridors, soit dans l'autobus qui nous amène ici depuis l'édifice de la Confédération. Ils m'ont dit quel était l'objectif caché de cette tentative de stopper le processus de remaniement. C'est qu'ils savent qu'il détruira certains bastions libéraux. Il n'y a pas d'autre raison. Le gouvernement est en train de changer un processus qui avait été mis en place afin que le gouvernement et les députés ne puissent pas jouer dans ces choses–là.

C'est inacceptable. C'est peut–être même inconstitutionnel, comme l'a dit un autre député du Parti réformiste. C'est une bien triste journée, tant pour les Canadiens que pour nous tous.

On a également beaucoup parlé du coût de ce processus. Voyons ce qu'il en est. On a prévu un budget de huit millions de dollars à cette fin. À l'heure actuelle, on en a dépensé quatre à cinq millions. Je croyais que c'était cinq millions, mais j'ai entendu ce matin que ce n'était peut–être que quatre millions. Il semble que le gouvernement ne soit pas tout à fait sûr du montant qu'il a dépensé dans ce processus jusqu'à maintenant. Quoi qu'il en soit, c'est de l'ordre de quatre à cinq millions.

Il veut maintenant abolir tout ce processus. Il veut mettre tout le processus en attente afin que dans 24 mois, il puisse tout simplement tout reprendree à zéro et dépenser encore 8 à 10 millions de dollars. Et c'est censé être dans l'intérêt des Canadiens.

• (1215)

Nos vis–à–vis s'imaginent–ils que les Canadiens resteront les bras croisés alors que notre pays est confronté à cet énorme déficit et à cette immense dette et qu'on leur demande de payer inutilement encore 8 à 10 millions de dollars? Nous pourrions simplement interrompre le processus pour 12 mois, permettre au comité d'étudier la question s'il le désire, comme nos amendements le laissent entendre, et il serait alors possible d'en donner pour leur argent aux Canadiens, ce qu'on ne fait pas en éliminant ce processus de remaniement de la carte électorale.

Faut–il aussi mentionner que la Chambre est déjà bondée? Nous en sommes déjà probablement rendus au nombre maximum de sièges possible sans devoir effectuer des travaux importants. J'ai reçu encore hier une lettre d'un de mes électeurs qui trouve que nous devrions envisager de plafonner le nombre de députés à la Chambre des communes. Je pense que c'est une excellente idée qu'on devrait examiner.

Les gens en ont assez. Le gouvernement prend trop de place. C'est donc une bonne idée et c'est exactement ce que nous devrions faire. Il a même recommandé de réduire ce nombre. Je pense qu'il faudrait suivre ce conseil de ce côté–là de la Chambre, mais grossir peut–être les rangs des députés de l'opposition.

Nous devrions plutôt nous arrêter sur la réforme du Sénat. L'Ouest, le Nord et les provinces de l'Atlantique souhaitent également qu'on leur rende des comptes. Si nous limitons le nombre de sièges à la Chambre, il faut alors envisager de donner plus d'importance à l'autre endroit, le Sénat. Je pense que c'est là une chose qui mérite qu'on s'y attarde.

Je le répète, tout ce processus devrait amener les Canadiens à se poser des questions sur les véritables intentions du gouvernement actuel. Nos vis–à–vis souhaitent–ils vraiment faire participer les gens à l'administration du pays, parce qu'ils suppriment cette possibilité en mettant un terme à ce processus maintenant? On empêche ainsi les Canadiens de présenter leurs instances et de faire connaître leurs préoccupations à ces commissions, qui sont indépendantes pour que le gouvernement ne puisse s'ingérer dans le processus. Et c'est d'ailleurs ainsi que l'on devrait procéder.

J'ai d'énormes réserves au sujet de ma circonscription en ce qui concerne la nouvelle carte électorale, mais j'étais disposé à présenter des instances à ce sujet au nom des gens d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je n'aurai pas cette occasion maintenant et il en ira de même des Canadiens.

En terminant, je voudrais exhorter tous les députés de tous les partis à bien songer une fois de plus à ce que les Canadiens nous ont demandé de faire, soit voir à ce que la Chambre des communes rende à nouveau des comptes à la population et à ce que celle-ci puisse participer davantage au processus de démocratie directe. J'invite tous les députés à réfléchir à cela. Je demande à mes collègues d'appuyer les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face. Premièrement, il a mentionné le fait que ce serait plus coûteux. La question n'est pas là. La réalité, c'est que si nous acceptons. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Pourrais-je demander à la députée si elle commence son discours, car elle doit savoir qu'il n'y a pas de période de questions et d'observations dans la phase où nous sommes maintenant. Est-ce son discours?

Mme Chamberlain: Oui, monsieur le Président, mais puisque vous me posez cette question, puis-je vous demander ce que vous attendez de moi?

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne veux en rien restreindre les libertés des députés, mais en vertu du Règlement, chaque député auquel la présidence donne la parole maintenant a 10 minutes pour faire son discours.

J'avais l'impression que la députée s'apprêtait à poser une question au député qui venait de terminer, alors qu'à ce stade du débat, il n'y a pas de période de questions et d'observations. La députée de Guelph—Wellington.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, le député d'en face affirmait que c'était un processus coûteux, et nous de ce côté de la Chambre ne contestons pas cela. La population en général, et certainement celle de ma circonscription de Guelph—Wellington, s'inquiète beaucoup du coût de ce processus et de ce que l'on peut en tirer.

• (1220)

Le député d'en face disait aussi que cela ne ferait que grossir le gouvernement. Faire grossir le gouvernement, à une époque où l'opinion veut le contraire, n'est pas réaliste.

Je ne pense pas que nous cherchions à éviter la participation du public—pas moi en tout cas. Le public doit participer au processus et il l'a fait au niveau local dans toutes les circonscriptions. Beaucoup de gens m'ont parlé de cela et exprimé leur inquiétude. Ils voulaient que le gouvernement prenne l'affaire en main et fasse preuve de leadership. C'est ce que nous avons cherché à faire.

Nous avons été élus à cette Chambre pour faire preuve de leadership, en tout cas c'est ainsi que je conçois mon rôle, pour faire preuve de leadership, prendre des décisions concrètes, et informer le public. Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à l'orientation prise par le gouvernement.

Il n'est pas vrai, contrairement à ce que prétend mon collègue, qu'on essaie de protéger des bastions libéraux. Je réfute cette accusation. Ce n'est pas la raison que j'invoquerais pour m'opposer à cet amendement. La réalité, c'est qu'aux termes de la mesure législative qui était proposée, de nombreux députés, dont moi-même, n'habiteraient plus la région qu'ils représentent. N'est-il pas bizarre qu'on puisse prendre de telles décisions?

L'un de nos collègues se retrouve avec une partie de sa ferme dans une circonscription et sa maison dans une autre. Ça ne semble pas très raisonnable. J'espère que le député d'en face se rend compte que certaines des limites qui ont été proposées sont complètement farfelues. Elles sont dénuées de tout sens.

Il est inopportun d'entreprendre maintenant une série de consultations publiques dans chaque circonscription, 295 en tout ou peut-être 300 ou 304 comme l'a dit mon collègue. . . j'ignore où ce processus nous mènerait. Il y a des divergences d'opinions mais, en général, ce gouvernement jouit d'un appui solide.

Je vais parler au nom de Guelph—Wellington. Mes électeurs pensent que le processus a débuté de façon tout à fait incohérente. Ils ne voient aucun inconvénient à ce que le gouvernement interrompe le processus tel qu'il le propose. Ils s'inquiètent du coût et craignent que le gouvernement ne prenne davantage d'ampleur.

Mon collègue a démontré que là était la question. C'est à cela qu'aboutirait le processus en cours. Je peux donc dire aux députés qu'à mon avis, mes électeurs, d'après ce que j'ai pu en juger en leur parlant et en étant à l'écoute du public, ne voient pas d'inconvénient à cette décision.

Sachant que c'est exactement ce que le Parti réformiste désire que nous fassions, notamment que nous écoutions nos électeurs et que nous agissions en conséquence, je ne peux qu'appuyer la position du gouvernement en la matière.

• (1225)

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je suis convaincue que je n'aurai pas à vous inviter dans mon comté parce que vous êtes sûrement déjà venu faire du ski dans les Laurentides. Laurentides est un comté qui compte 43 municipalités, 110 000 électeurs. Alors c'est déjà un très grand comté et, avec la nouvelle carte électorale, c'est absolument épouvantable ce qu'on fait comme coupure dans mon comté. On enlève à ma région touristique un certain nombre de municipalités sans aucune raison, qui s'en vont dans un comté voisin ou dans l'autre.

Il faut comprendre que le comté de Laurentides est le long d'une autoroute, l'autoroute 15, ou la 117. C'est un réseau, c'est une région touristique et il est très important que cette région–là se maintienne ensemble, qu'elle reste unie. Si vous prenez des municipalités et que vous les retirez d'un réseau touristique, c'est très difficile pour elles de percer à ce moment–là à travers un autre comté, qui peut être, lui, à vocation agricole ou autre vocation.

Je vais vous parler un peu des municipalités qui sont très dérangées par cette nouvelle carte électorale et qui m'ont approchée et qui m'ont expliqué leur problématique. Il y a entre autres Mont–Tremblant qui est une ville en pleine expansion, qui a absolument besoin de notre réseau touristique, de mon comté, pour bien, si vous voulez, faire sa publicité pour attirer les gens dans leur municipalité. Si vous prenez Mont–Tremblant et que vous le mettiez dans le comté de Berthier—Montcalm, qui est à vocation tout à fait différente de mon comté, ces gens–là vont être très malheureux pour le développement économique de Mont–Tremblant. D'ailleurs ils s'opposent à ce qu'ils soient retirés de mon comté.

Il y a la ville de Saint–Jovite aussi qui est le long de la 117 et qui serait retirée—toutes ces villes–là qui sont au nord, Labelle, etc. qui sont des villes à réseau touristique—et on prendrait ces municipalités–là et on les mettrait carrément dans le comté d'Argenteuil—Papineau, qui a une vocation tout à fait différente. Alors, évidemment, ces gens–là, les maires, les conseillers municipaux, les électeurs m'ont téléphoné pour dire: Écoute, on fait quoi, on ne veut pas quitter le comté de Laurentides. C'est ici que nous nous sentons le mieux. On ne veut pas faire partie d'un autre comté où on sait qu'ils n'auront peut–être pas le temps de s'occuper de nous parce que la distance est énorme d'un bout à l'autre du comté, et déjà je sais que j'ai un très grand comté où il y a beaucoup d'électeurs et que c'est vaste. Mais c'est un réseau où tout se joint. Anciennement on avait, d'ailleurs, le petit train du Nord qui traversait le comté et qui traversait exactement le nombre de municipalités que j'ai en ce moment. Maintenant c'est un énorme parc linéaire, puisqu'il n'y a plus de petit train du Nord, qui va traverser mon comté.

Si on m'enlève une partie de ce réseau touristique pour le mettre dans un autre comté qui a encore une autre vocation, on enlève beaucoup de valeur à ce parc linéaire qui a besoin de l'Association touristique des Laurentides, qui a besoin des services de mon comté pour bien se développer.

Alors, je suis contre cet amendement–là et je pense que ce découpage a vraiment été fait rapidement. On a pris une carte, on a dit: il y a tant d'électeurs dans tel comté, on a donné des nombres pour dire qu'il faut qu'il y ait 75 000 habitants par comté, on enlève cette partie–là et on la met ailleurs où il y a de la place. Il y a parfois des endroits, certains comtés où il y a peut–être très peu d'habitants par petites municipalités, mais le député va se ramasser avec 70 municipalités. Cela n'a absolument aucun bon sens. Il ne pourra jamais desservir cette population–là utilement. Pour bien desservir une population, il faut quand même que ce soit raisonnable et il faut aussi qu'il y ait des réseaux autour que l'on puisse utiliser, qui sont déjà en place.

Il y a des gens que je connais dans mon comté qui m'ont dit: Je suis dans Laurentides, pendant la campagne électorale. J'ai répondu: «Oui, vous êtes dans la circonscription de Laurentides, madame.» Eh bien, on ne le savait pas.

• (1230)

Il faut quand même un certain nombre d'années aux gens pour s'habituer à faire partie d'un comté ou à s'identifier à une circonscription. Si, tous les huit ans, vous prenez les électeurs et les chambardez d'un comté à l'autre, cela ne fait pas une belle vie de comté, cela ne fait pas une belle action de comté.

Je suis aussi contre la réduction du nombre de députés parce qu'avec 110 000 électeurs dans un comté, s'il faut qu'on l'augmente encore plus, qu'on me donne un plus grand nombre d'électeurs, je vais avoir de la difficulté à desservir tout le monde. Déjà, d'un bout à l'autre, c'est deux heures et demie de voiture. Il me faut plus de temps pour aller d'une extrémité à l'autre de mon comté en voiture que pour venir à Ottawa. Ce sont de grandes étendues.

Le réseau touristique fonctionne très bien et les gens ne veulent pas le quitter. Je vais continuer à travailler dans mon comté et j'apprécie beaucoup que les gens puissent s'identifier à une région, je pense que c'est très important pour son développement. Je vais continuer à travailler avec eux et si jamais nous devions refaire cette carte électorale, à ce moment–là, les municipalités concernées, et moi ça m'enlève quand même un très grand nombre de municipalités qui sont bien identifiées, nous ferons le travail nécessaire pour qu'ils soumettent un mémoire afin de protester contre ce changement qui serait absolument aberrant pour une région où les municipalités ont besoin les unes des autres pour survivre.

Vous savez, si on amène des gens à Saint–Sauveur, ils vont aller visiter une autre municipalité à côté, ils vont aller voir un spectacle à Val–David, ils vont aller souper à Sainte–Agathe ou y faire une randonnée de bateau. C'est une région où il faut que les uns puissent aider les autres. Autrement, si vous prenez quelques petites municipalités, qu'on détruit leur réseau touristique ou qu'on le donne ailleurs, vous enlevez cette dynamique qui est très nécessaire au tourisme car ce n'est pas un marché facile.

Je vais continuer à travailler dans mon beau comté de Laurentides et mes électeurs peuvent compter sur moi pour ne pas le diviser, pour ne pas le briser.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne voudrais pas que le député de Shefford soit jaloux, mais je vais quand même dire que j'ai passé encore plus de temps dans les Laurentides.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai presque envie de commencer mon discours en vous invitant à venir dans mon comté. On se répète, mais il n'en reste pas moins que c'est un des beaux comtés. Je pense que c'est le deuxième plus beau comté au Canada, bien sûr après le vôtre, monsieur le Président. Peut–être que j'aurai une minute de plus pour cela!

Parler sur ce projet de loi m'amène à une réflexion peut–être un peu différente des autres intervenants. Tout d'abord, au niveau du bien–fondé de la loi, il est surprenant de voir un gouvernement refuser le changement, changement basé sur le principe d'une meilleure répartition des comtés en fonction de la population qui y vit.

La réforme proposée, qui a été instituée après beaucoup de débats, de réflexion, il y a plusieurs années, pour faire en sorte que la représentation à la Chambre des communes soit directement liée au nombre de personnes qui vivent dans un comté, tout en tenant compte des appartenances régionales, en tenant compte par exemple au Québec du principe des MRC, du principe également des liens économiques qui peuvent se faire entre différentes régions, il est bien sûr que cette volonté–là, ce désir de la Chambre, de même que de l'ensemble des Québécois et Québécoises, des Canadiens et Canadiennes, était extrêmement valable. Sauf qu'au fond, si on voulait véritablement une réforme, est–ce qu'on commencerait par cette répartition–là? On commencerait peut–être par se demander ce que nos institutions représentent et quelle en est l'utilité.

• (1235)

À partir de là, la première réforme serait peut–être de nous demander si nous avons une Chambre de trop. Avons–nous besoin encore en tant que Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes, de deux chambres? L'une communément appelée le Sénat mais que nous appelons dans le langage parlementaire de la Chambre des communes «l'autre Chambre». Est–ce que nous avons encore besoin de cette autre Chambre? Cela serait peut–être la première réflexion à faire.

Ensuite on parlera de répartition des comtés, du nombre de comtés, du nombre de personnes qui doivent être représentées par un député, etc. En bout de ligne, l'abolition de l'autre Chambre répondrait au voeu de nombreux Québécois et Québécoises et, je suis certain, de beaucoup de Canadiens et Candiennes.

En m'attaquant à l'autre Chambre, je ne veux pas m'attaquer aux vénérables personnes qui y siègent; nous savons qu'il y a là des individus très compétents. Bien sûr il y a également quelques collecteurs de fonds pour les grands partis tels que M. Rizzuto pour les libéraux, M. Nolin pour le Parti conservateur. Eux, bien sûr, ont été nommés là et cela fait des permanents bien payés pour amasser des fonds pour les vieux partis.

Mais en dehors de ces quelques exceptions, avouons qu'il y a des gens véritablement compétents qui auraient intérêt à se présenter lors d'une élection ici à la Chambre pour apporter leur contribution au lieu de se retrouver dans ce grand dortoir. Dortoir qui se transforme parfois—on l'a vu lors de certains débats—en garderie. Mais ce grand dortoir où ces honorables somnolences se réfugient à quoi sert–il? Voilà la véritable question.

Si on parlait d'une réforme en traitant d'abord de l'utilité de l'autre Chambre, on se rendrait compte qu'il y a là une somme de compétences qui seraient beaucoup plus utiles à la communauté à l'intérieur de cette Chambre–ci. En fait, cette autre Chambre est un espèce de vestige du colonialisme. Elle avait été fondée pour protéger les intérêts des possédants et ralentir l'ardeur des élus. C'est pour ça qu'une des exigences pour siéger dans l'autre Chambre était de posséder 15 000 $. Cette exigence existe encore, elle ne signifie plus rien aujourd'hui, mais dans le temps c'était beaucoup. C'était donc une Chambre pour protéger les possédants en fonction de certains projets de loi qui auraient pu mettre leur richesse ou leur pouvoir économique en jeu.

Avec le temps, la situation a évolué. Cette autre Chambre est devenue par la suite la défenderesse des régions. Alors, c'est pour ça qu'on entendait parler souvent dans l'Ouest canadien, par exemple, de l'importance de la deuxième Chambre, parce que cela incarnait un peu les régions. Historiquement, cette Chambre a eu un certain rôle à jouer; défenderesse des régions, c'était acceptable aussi.

Mais maintenant les gens se sont constitués en associations, en syndicats, en associations de la protection de l'environnement, en associations de toutes sortes. Ils se sont donné des instruments de revendications et des associations qui les représentent directement auprès des élus et ne sentent plus le besoin d'avoir cette Chambre pour les défendre. Donc, l'inutilité grandissante de cette autre Chambre fait en sorte que nous sommes peut–être rendus au moment de réfléchir sur son existence. Or, les associations qui se sont ainsi regroupées ne passent plus par l'autre Chambre. D'ailleurs, si je demandais à tous les députés qui sont ici de me dire le nom du sénateur qui les représente dans leur région, le sauraient–ils? Par exemple, dans ma région de Sorel, quel est le nom de mon sénateur? Je suis impliqué politiquement, et pourtant, je l'ignore. Si moi qui suis impliqué politiquement je ne le sais pas, imaginez–vous qu'il ne doit pas recevoir grand courrier, ni beaucoup d'appels téléphoniques! Il y a même des sénateurs qui refusent de publier le numéro de leur fax. J'ai vu ça lors d'un débat où des gens de ma région disaient: «Peut–être qu'on pourrait arrêter le projet de loi sur l'assurance–chômage au Sénat; donnez–moi donc le numéro de fax.» Alors, j'ai téléphoné et presque la moitié refusaient de donner leur numéro de fax, ils ne voulaient pas être dérangés. C'est incroyable, mais c'est vrai!

• (1240)

Alors, cette autre Chambre n'a plus sa raison d'être, et c'est peut–être ainsi qu'il faudrait commencer la réforme. Réformons à partir d'une réflexion sur l'existence des institutions. À partir de ça, on dit: La deuxième Chambre n'est plus utile, nous l'abolissons. Cela représenterait 40, 60 ou 70 millions de moins à payer pour les contribuables. Et en plus, nous déplaçons les compétences. Ils sont impliqués politiquement, bien sûr, puisqu'ils ont accepté de siéger à l'autre Chambre, et nous leur disons: Venez, faites–vous élire démocratiquement; venez siéger avec nous à la Chambre des communes. Trouvez–vous une place. Faites–vous approuver par la population.

À partir de cette première réflexion, demandons–nous maintenant s'il y a suffisamment de députés dans cette Chambre ou s'il y en a trop. La réponse, pour moi, je pense qu'on peut la donner si on se compare à d'autres pays démocratiques et, de préférence, des pays démocratiques d'Amérique du Nord.

Prenons l'exemple des États–Unis. Il existe une chambre de débats où siègent ce qu'on appelle non pas des députés, mais des *congressmen*. Si je me rappelle bien, ils sont près de 450 pour 250 millions de personnes; et nous sommes 25 millions avec 295 députés. Cela veut dire que si les États–Unis avaient le même nombre de *congressmen* que nous avons de députés au Canada, il faudrait qu'ils soient 2 950 *congressmen* aux États–Unis. Com-

me ils sont dix fois plus populeux, ils auraient dix fois plus de députés que nous, dans la même proportion. On voit que quelque chose ne va pas.

Pensez–vous que c'est normal qu'une petite province comme l'Île–du–Prince–Édouard, grande comme mon comté, ait 32 députés provinciaux, 4 députés fédéraux, 1 représentant de la Reine, un lieutenant–gouverneur et parfois, même, un juge à la Cour suprême? Il y a quelque chose qui ne va pas. Et c'est ça la véritable réforme qu'il devrait y avoir.

Donc, premièrement, abolition de l'autre Chambre; deuxièmement, diminution du nombre de députés, pas une augmentation, une diminution. Si nous étions ici 150, ce serait amplement suffisant, parce que quel rôle donne–t–on aux députés une fois qu'ils sont élus, surtout lorsqu'ils sont au pouvoir? Absence totale. Ils viennent voter selon ce que le whip dit. Ils suivent comme des moutons. Le plus bel exemple est celui du député de l'autre côté qui me regarde en souriant. Alors qu'ils crient comme des tigres quand ils sont dans l'opposition, ils deviennent des moutons, des tigres de papier de l'autre côté, sans rôle. Ils s'assoient, on sonne la cloche et ils viennent voter comme des moutons. Ils ne se demandent même pas s'ils auraient dû être consultés plus longtemps. Ils ne sont absolument pas consultés.

Mais s'il y en avait 150, la moitié moins, il y aurait peut–être un débat plus démocratique, plus «participatif» des députés. C'est dans ce sens que la réforme devrait être faite, une réforme qui, d'abord, interroge les institutions quant à leur existence, quant à la pertinence de continuer avec ces institutions–là, et un deuxième débat sur le nombre de députés, et ensuite, dirais–je, un troisième débat sur le rôle du député. Bien sûr que le rôle en est un de représentant dans son comté, il a un rôle d'ombudsman, défenseur de celui qui a un cas d'assurance–chômage, défenseur d'une compagnie qui n'a pas reçu sa subvention, défenseur de quelqu'un qui n'a pas reçu d'une association, qui a revendiqué et qui n'a pas eu de réponse du ministre ou du gouvernement. Il a un rôle de législateur, cependant, et c'est cela qui est le plus négligé. Dans ma prochaine intervention, j'aimerais pouvoir développer ce rôle extrêmement important de législateur que devrait avoir le député et qu'il ne réalise pas à l'heure actuelle dans les institutions telles que nous les vivons présentement.

• (1245)

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais d'abord commenter certaines observations. . .

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que nous n'avons pas quorum pour pouvoir continuer les débats.

Des voix: Quorum!

Le président suppléant (M. Kilger): Je demande au greffier de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous avons quorum. Reprenons le débat.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, avant d'aborder le projet de loi C–18, je voudrais commenter certaines observations du député du Bloc qui m'a précédé. Parlant de l'autre endroit, il a proposé qu'on l'abolisse, comme de plus en plus de Canadiens disent le vouloir.

Je voudrais préciser que, si le Sénat manque de crédibilité actuellement, c'est parce que ses membres ne sont pas élus et qu'ils ne sont pas tenus de rendre des comptes.

À mon avis, pour garantir l'avenir du Canada et l'équité régionale, il est essentiel que nous nous ayons un Sénat énergique et dynamique. Bien sûr, nous pensons que les sénateurs devraient être élus et responsables, et qu'il devrait y avoir une équité régionale dans la répartition de leurs sièges.

Cela dit, je passe au projet de loi C–18, au sujet duquel je suis déjà intervenu. Je dois dire que nous sommes catégoriquement opposés à ce projet de loi parce qu'il donne à penser qu'il pourrait y avoir une ingérence politique.

D'après les reportages que j'ai lus en Colombie–Britannique au cours du dernier congé, les gens là–bas s'inquiètent beaucoup du fait que l'on traite ce projet de loi comme une affaire courante. Certains de nos politiciens sont mécontents et, au lieu d'observer le processus en place, qui est juste et équitable, ils veulent le remanier en leur faveur.

Les contribuables sont aussi très préoccupés parce que nous avons déjà investi 5 millions de dollars dans ce processus et que nous risquons de gaspiller ce montant. En réalité, cet argent perdra de sa valeur, si le processus est effectivement suspendu pendant 24 mois et si les commissions sont abolies.

Au même moment, voici que le gouvernement parle d'un engagement à plafonner le nombre des députés et s'en prend aux députés de ce côté–ci sous prétexte que nous nous opposons à ce plafonnement. Nous avons maintes fois demandé, et nous avons même présenté un amendement en ce sens disant: si vous voulez notre appui, au lieu de dire que vous allez revoir le nombre des députés, plafonnez ce nombre. Prenez un engagement ferme à cet égard. Il n'y a pas de tel engagement dans le projet de loi C–18.

Je peux difficilement appuyer une motion qui prévoit seulement l'examen du nombre des députés. Il est simplement question d'un examen. Personnellement, je crois qu'il faut s'engager clairement à présenter une formule visant à plafonner le nombre des députés.

Le gouvernement recevrait l'appui d'un bon nombre des députés de ce côté–ci, peut–être même un appui unanime, s'il procédait ainsi, mais ce n'est pas le cas. À l'instar de la plupart des députés, je suis retourné dans ma circonscription récemment et j'ai pu constater que la révision des limites des circonscriptions électorales préoccupe fort peu mes électeurs. Et pourtant, croyez–moi, ma circonscription change, considérablement—quoique peut–être pas autant que d'autres. Elle augmente du quart environ. Elle était déjà, en tant que l'une des circonscriptions les plus vastes au Canada, difficile à desservir pour un député. Elle le sera bien davantage une fois qu'y seront apportées les modifications proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

• (1250)

Toutefois, il y a en place un processus que mes électeurs sont disposés à respecter. Ils sont prêts à s'en accommoder. J'estime que nous, députés, devrions tous en faire autant au lieu d'essayer de saboter ce processus.

Comme le processus sera suspendu pendant 24 mois si ce projet de loi est adopté, la Colombie–Britannique et l'Ontario vont entrer dans le XXI^{e} siècle, dans le troisième millénaire, en fait, avec une carte électorale fondée sur le recensement de 1980. S'il y a une chose qui préoccupe et qui mécontente les Canadiens de la Colombie–Britannique—et je suis persuadé que la même chose vaut pour les Ontariens—c'est qu'on ne leur donne pas leur dû. La Colombie–Britannique n'est pas convenablement représentée en fonction de sa population, comme le veut la démocratie. Et mes électeurs me le font souvent remarquer.

En Colombie–Britannique, et certes dans les autres régions du Canada, c'est à ses risques et périls au plan politique que le gouvernement ira de l'avant avec ce projet de loi. Il devrait savoir que s'il ne révise pas les limites des circonscriptions électorales avant que ne surviennent d'autres élections, cela va lui coûter cher. Sans aucun doute en Colombie–Britannique, en tout cas. Les Britanno–Colombiens ne sont pas contents de cette situation.

Si le gouvernement veut présenter le projet de loi C–18 et examiner le processus, pourquoi ne pas le faire en 12 mois? Il peut certes faire en 12 mois ce qu'il ferait en 24 mois. Il n'y a aucune raison de faire traîner les choses en longueur et il est inutile de suspendre ou de supprimer les commissions existantes pour en créer de nouvelles dans 24 mois et repartir alors de zéro. Pourquoi le travail déjà accompli l'aurait–il été en pure perte?

C'est pourquoi j'appuie les amendements proposés par le Parti réformiste.

J'estime que le gouvernement devrait déclarer qu'il va limiter le nombre de sièges et qu'il ne devrait pas se contenter de parler d'un examen de ce nombre. Nous devons limiter le nombre de sièges. Nous devons montrer aux Canadiens que nous sommes préoccupés par les dépenses publiques et que nous n'avons pas besoin d'un plus grand nombre de députés qu'en ce moment à la Chambre pour administrer les affaires de l'État.

Nous voulons conserver les commissions actuelles et reconnaître la valeur du travail qu'elles ont fait jusqu'à maintenant. Le gouvernement peut le faire et se réserver la possibilité d'examiner le travail des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et le processus en place. J'appuie l'idée de ne suspendre le processus que pendant 12 mois au lieu de 24.

Nous devons à tout prix préserver le caractère impartial et apolitique du processus et nous devons le faire d'une façon qui montrera aux Canadiens qu'il n'y a aucune ingérence politique, qu'il n'y a pas de statu quo, que nous ne tentons pas de protéger nos propres intérêts politiques, mais que nous avons examiné le meilleur moyen de modifier les limites des circonscriptions électorales en gardant à l'esprit les intérêts supérieurs du Canada.

• (1255)

Nous devons instaurer des circonscriptions à population égale pour les prochaines élections. Je le répète, le gouvernement devra payer un lourd prix politique s'il ne garantit pas une telle égalité dans la représentation. Les habitants de la Colombie–Britannique sont très mécontents, je l'ai déjà dit. Ils seront très mécontents si, au moment des prochaines élections, en 1996, 1997, 1998 ou peu importe, les limites des circonscriptions sont les mêmes que celles qui ont été fixées à partir des données du recensement de 1980.

La Colombie–Britannique et l'Ontario ne méritent rien de moins que leur juste part, au même titre que les autres provinces. Nous devons conserver le principe de la représentation fondée sur le nombre d'habitants. Ce projet de loi nie ce principe et cela désavantagera la Colombie–Britannique et l'Ontario au moment des prochaines élections.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux prendre quelques instants pour répondre à certaines des remarques que j'ai entendues au cours des dernières minutes et des dernières heures en écoutant l'opposition retarder l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui.

Il y a quelque chose de paradoxal ici. Les députés disent à la Chambre que ce projet de loi retardera le processus de 24 mois et qu'ils sont contre ce retard. Pourtant, ils retardent l'adoption du projet de loi, se trouvant ainsi à retarder encore plus la fin de la période de 24 mois. C'est un point qu'il fallait peut–être signaler.

Que dire du fait que le Parti réformiste voulait que ce retard soit de 24 mois, alors que le gouvernement avait demandé à l'origine que le processus soit retardé de 18 mois? À qui la faute? Serait–il possible qu'il y ait un soupçon de duplicité dans cette affaire et qu'on ne nous présente pas les faits tels qu'ils sont?

Le député a dit dans son discours aujourd'hui que les électeurs de sa province seront mécontents si on ne donne pas suite au projet de révision proposé. Pourtant, monsieur le Président, je suis certain que, comme vous êtes un lecteur assidu du *Globe and Mail*, vous avez lu l'article publié il y a quelques semaines dans lequel on expliquait très bien comment la révision prévue des limites électorales sera désavantageuse pour la Colombie–Britannique et l'Ontario si nous ne la modifions pas. Dans le moment, il n'y a pas de véritable représentation d'après la population au Canada, et il est grand temps de remédier à cela. Il faut que nous ayons un débat complet sur la question. Le processus que nous avons maintenant n'a pas changé depuis 30 ou 40 ans. Et la modification apportée par le gouvernement conservateur en 1986? Cette modification visait à ce qu'aucune province ne perde de sièges même si sa population diminue.

Dans la situation actuelle, qui sont les grands perdants? Ce sont la Colombie–Britannique et l'Ontario. Pourtant, le député veut que nous allions de l'avant avec ce processus. Et, pour couronner le tout, il dit que nous devrions élire nos sénateurs. Tout cela vient d'un groupe de personnes qui ont voté contre l'Accord de Charlottetown et qui ont fait campagne contre cet accord.

[*Français*]

Monsieur le Président, je dois vous dire que je ne comprends rien de la logique d'un député comme celui–là, qui vient nous dire que le délai de 24 mois ne convient pas lorsqu'il l'a demandé lui–même ou, en tout cas, que son parti l'a demandé. Nous en avions proposé un de 18 mois, et là maintenant il veut le couper à 12. On disait chez nous: Fais ton pis. Décidez–vous! Qu'est–ce que vous voulez? Est–ce 12, 18 ou 24? Faites un caucus, discutez de tenue vestimentaire!

[*Traduction*]

Que mes collègues d'en face discutent de tenue vestimentaire si ça leur chante, mais qu'ils fassent quelque chose. Qu'ils discutent entre eux pour enfin se décider et revenir nous dire à la Chambre si c'est une période de 12, 18 ou 24 mois qu'ils veulent. Nous devons revoir tout ce système de redistribution. À l'étape de la deuxième lecture, les députés du Bloc québécois ont, sauf erreur, voté en faveur du projet de loi.

Bien sûr, ils se livrent aujourd'hui à une certaine obstruction systématique, mais cela changera peut–être d'ici quelques minutes, ou du moins l'espérons–nous. Si vraiment nous ne voulons pas davantage de délai, adoptons le projet de loi pour que nous puissions procéder à cet examen. Si vraiment on ne veut pas de délai inutile, le Parti réformiste doit se décider. Il ne peut pas demander de prolonger le délai et dire qu'il est contre le délai après l'avoir lui–même demandé.

• (1300)

Les députés doivent se rendre compte que la redistribution telle que prévue présentement d'après la loi existante est très injuste pour la Colombie–Britannique et l'Ontario selon tous les observateurs indépendants. C'est en effet dans ces deux provinces que le principe de la représentation proportionnelle est le moins bien observé à cause de la structure qui y existe actuellement, et plus particulièrement à cause de la modification que le gouvernement précédent a fait adopter en 1986 afin qu'aucune province ne perde de sièges.

Si mes collègues sont sérieux et francs, pour ne pas dire honnêtes, quand ils disent vouloir agir sans délai, je les invite à adopter dès maintenant le projet de loi afin de mettre le processus en marche. Il faut agir, et rapidement, afin d'établir une bonne redistribution qui assure une représentation équitable à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, un peu dans le même ordre d'idées que mon collègue de Richelieu, je voudrais intervenir dans ce débat pour parler des institutions. Non pas du type d'institutions auquel il s'est référé, c'est–à–dire l'autre Chambre, le Sénat, et la Chambre des communes, mais bien des institutions qui existent, qui survivent et qui assurent le développement de nos communautés locales, c'est–à–dire l'institution même du comté.

J'aimerais également dire quelques mots des MRC, cette institution que s'est donnée le Québec dans le milieu des années 1970, et aussi parler des institutions de développement économique qui ont un impact considérable dans chacun de nos comtés, tout cela relié, bien sûr, à la réforme des circonscriptions électorales.

Au niveau du principe, tout le monde est d'accord qu'on doit viser à plus d'équité dans la répartition du nombre d'électeurs par comté pour faire en sorte qu'un comté n'ait pas un poids supérieur à un autre. Évidemment, tout le monde concourt à ce principe. Quand vient le temps de le faire, on ne peut agir n'importe comment et en vertu de n'importe quel critère, et surtout ne pas retenir le critère statistique du nombre uniquement. Il faut se donner des critères qui correspondent à la vie de nos communautés et qui respectent la volonté de leur population.

Au Québec, il s'est développé, au cours des 20 ou 25 dernières années, un sentiment d'appartenance qui s'est concrétisé par une démarche qu'on a appelée, et qu'on continue d'appeler, la concertation. Je me souviens d'avoir participé, au début des années 1970, dans ma région de Lac Mégantic, aux consultations faites par le Conseil régional de développement de l'Estrie et qui étaient l'amorce de la mise en commun des besoins de toute la population de l'Estrie. Il a fallu des années avant qu'on en vienne à créer ce sentiment d'appartenance régionale dont j'ai parlé il y a quelques instants et qui a permis un développement économique et social fulgurant au cours des années.

Tout cela s'est davantage structuré avec la mise en place des municipalités régionales de comté qui, comme je l'ai mentionné, sont nées au milieu des années 1970. Le premier mandat de ces municipalités régionales de comté a été précisément de mettre sur la table et d'adopter, et ce, par l'ensemble des élus d'une région ou d'une sous–région, un schéma d'aménagement. Par ce schéma d'aménagement, l'ensemble de cette sous–région, les municipalités qui la composent, devait préciser quel type d'équipement communautaire on allait se donner et là où on allait le situer.

Par la suite, s'est développé tout un réseau d'institutions économiques, de commissariats industriels, dans différents domaines, dans le domaine industriel, bien sûr, mais également dans le domaine commercial et même dans le domaine communautaire. Tout cela également a permis à nos régions respectives, et je parle précisément de la région de l'Estrie, d'avoir enfin sa personnalité propre, de pouvoir enfin influencer les instances supérieures, les gouvernements supérieurs pour que le développement économique et social se fasse en fonction de leurs besoins et en fonction des besoins, bien sûr, de leur population respective. Quand vient le temps de faire une réforme des circonscriptions électorales, la délimitation des territoires des comtés doit en premier lieu respecter ce cheminement qui s'est poursuivi pendant des décennies.

• (1305)

Quand je regarde la réforme qui est proposée devant nous, je l'ai mentionné antérieurement, cette réforme aurait des conséquences désastreuses pour une bonne partie de mon comté, particulièrement pour ce qu'on appelle la MRC du Granit qui est située dans la belle région de Lac–Mégantic, que vous vous ferez sûrement un devoir de visiter, monsieur le Président, puisque j'ai compris que vous étiez un adepte du Québec.

Dans cette région, dans cette MRC du Granit qui appartient depuis toujours à la région de l'Estrie, qui, comme je l'ai mentionné tantôt, j'y étais moi–même il y a presque 25 ans maintenant, à la consultation qui a mis sur pied les conseils régionaux de développement, la région de Lac–Mégantic s'est donc inscrite dans le développement économique et social de l'Estrie, a donc tissé des liens avec la plupart des intervenants, et c'est vrai des intervenants locaux, c'est vrai des intervenants régionaux, mais encore plus vrai des intervenants au niveau provincial et également au niveau fédéral. Et Dieu sait, monsieur le Président, et puisque vous êtes dans l'administration depuis un certain nombre d'années, comme moi, il n'est pas facile pour le simple citoyen de se retrouver dans nos institutions, dans nos gouvernements.

Quand cela fait des années qu'on s'est donné un modèle de développement, on n'ira pas du jour au lendemain compromettre l'avenir et tout balancer par–dessus bord. Or, c'est précisément ce qui se produit avec la réforme dans mon comté, dans cette partie du comté puisque la région de Lac–Mégantic serait liée avec la région de Thetford Mines, de l'amiante, et passerait de cette façon, du moins comme comté, dans une autre région économique, celle de Québec, qui soit dit en passant est une très belle région. Et le fait de vouloir demeurer dans l'Estrie n'a rien à voir avec le fait qu'on en a contre les citoyens d'une autre région. Au contraire!

Donc, il apparaît important à n'importe quel observateur le moindrement impliqué de consulter nos populations sur les changements qu'on veut faire.

J'entendais mon collègue du Parti réformiste tantôt nous parler de la nécessité que cette réforme des circonscriptions électorales soit à l'écart de l'intervention du politique. Je ne partage pas ce point de vue, au contraire puisque, étant donné que nous sommes des élus, étant donné que la population nous a confié un mandat, nous avons non seulement la responsabilité mais le devoir de nous impliquer dans toute réforme qui aura comme conséquence d'influencer l'avenir de nos populations. Or, les deux tiers de la représentation à la Chambre des communes, si ma mémoire est fidèle, c'est au–delà de 200 députés qui sont ici à la Chambre des communes pour la première fois qui siègent en cette Chambre depuis cinq ou six mois maintenant. La plupart en sont à un premier mandat. Donc, au cours des mois derniers, ils ont multiplié les rencontres, ils ont multiplié les lectures de documents de toutes sortes afin de bien connaître leur comté, leur région, leur population et les besoins de cette dernière. Ils doivent donc s'impliquer dans la consultation. On ne peut le faire d'une façon précipitée. Il faut prendre le temps.

• (1310)

J'ai commencé à consulter les municipalités dans mon comté, et simplement faire le tour des 67 municipalités—je dis bien 67 municipalités—cela prend des semaines avant qu'on puisse avoir une idée précise de ce que veulent nos populations. Il faut donc prendre le temps de bien consulter nos populations, et de s'assurer que les changements que l'on fera tiendront compte des institutions qui sont déjà en place.

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que j'interviens sur la réforme de la carte électorale. Je voudrais, pour commencer, m'excuser auprès de nos amis les traducteurs, pour ne pas leur avoir soumis—comme je le fais habituellement—mon discours. Malheureusement, si nos auditeurs avaient l'occasion de voir le désert dans lequel nous parlons aujourd'hui, ils comprendraient que quelquefois, il faut se préparer assez rapidement à intervenir.

C'est donc la deuxième fois que j'interviens sur la réforme de la carte électorale. Je l'ai fait comme président du caucus de l'île de Montréal. J'ai cherché des interventions auprès de mes collègues du Bloc pour essayer de me documenter au sujet de cette réforme et aujourd'hui on doit discuter des amendements qui sont proposés suite au dépôt du rapport. L'amendement principal, donc le premier, passer de 24 mois à 12 mois le délai pour une nouvelle révision. Les deuxième et troisième amendements sont une suite logique du premier et souhaitent que ce processus de révision se poursuive, concurremment au rapport du comité et question de laisser la commission faire son travail.

Lorsque je m'étais exprimé—je vais revenir sur le premier discours que j'ai fait là–dessus—il était important pour moi et pour plusieurs de mes collègues au niveau des régions de parler de l'importance de représenter les milieux socio–économiques, socio–politiques de leur circonscription; en région on parle beaucoup des MRC, dans la région de Montréal, il s'agit d'arrondissements. Il est important pour les députés de représenter ces milieux–là, d'avoir une représentation politique le plus intégré possible, aux niveaux provincial, fédéral, municipal ou scolaire.

En effet, je pense que lorsqu'on parle de possibilité d'intervention pour le milieu politique avec les ressources de plus en plus difficiles ou limitées que nous avons, il faut que ces interventions–là soient de plus en plus concertées à tous les paliers de gouvernement. Donc, dans ce sens–là, il y a des unités administratives qu'il faut représenter.

Je parlais d'une logique mathématique nébuleuse dans cette première intervention, car à mon avis, la réforme proposée n'a rien à voir avec les milieux de vie. Je vous ai fait part de problèmes qui étaient vécus dans l'est de Montréal au niveau de Mercier, Hochelaga—Maisonneuve, Papineau—Saint–Michel, circonscription de l'honorable ministre des Affaires étrangères qui disparaît, du comté de Saint–Léonard qui s'agrandit fondamentalement, du comté de Saint–Denis également, et de mon

comté, soit celui d'Ahuntsic. D'ailleurs, en aparté, j'aimerais vous dire que le mot «Ahuntsic» est un mot indien qui date des premiers temps de la colonie. M. Ahuntsic lui-même était un jeune passeur à gué avec les premiers colons et ce sont les Indiens iroquois qui lui ont donné ce surnom. C'est donc un nom qui date des débuts de la colonie.

• (1315)

En faisant un deuxième retour sur la carte, j'ai découvert un nouveau problème dans le comté de Bourassa—Anjou—Rivières-des-Prairies qui m'apparaît assez important quand on regarde la carte uniquement seulement par les données mathématiques.

Le comté de Bourassa recoupe l'ensemble de la ville de Montréal-Nord et c'est présentement un milieu qui est en voie de développement, est en crise et qui cherche à se regrouper au niveau de ses organismes communautaires ou également au niveau de son bassin politique. C'est un milieu qui est assez bien intégré.

Avec la nouvelle répartition, simplement au point de vue mathématiques, on va ajouter à ce comté qui recoupe une ville une dizaine de rues du comté d'Anjou—Rivières-des-Prairies. Rivière-des-Prairies est un quartier de la ville de Montréal. Donc, à l'ensemble d'un bassin représenté homogène politiquement et économiquement, on va ajouter une région minuscule d'une dizaine de rues simplement pour justifier un critère mathématique. Je vais revenir tantôt sur les écarts, il y a des choses absolument aberrantes.

J'avais pensé à parler de zigonnage mathématique, mais étant donné que nos amis traducteurs n'ont pas mon discours, j'aurai peut-être l'occasion de voir comment ils auront traduit ce beau terme francophone, québécois, qui veut bien dire ce que je pense.

J'ai ici la carte et je vais vous la montrer. Je vais parler des écarts de population. Le quotient moyen au Québec est d'environ 91 500 et les écarts entre les comtés sont répartis à partir de cette moyenne-là.

Si on regarde l'ancienne carte, on avait 11 comtés dans la région de Montréal, qui regroupent 23 comtés, qui étaient sous ce quotient moyen. Maintenant, avec la nouvelle carte on a 17 comtés qui ont un quotient supérieur à une moyenne de 5 p. 100 du quotient. Donc, on fait partie d'un barème minimal qu'on ne respectait pas pour en arriver à un barème encore là qu'on ne respecte pas plus, parce que les écarts sont très grands.

En effet, dans l'ancienne carte, il y avait trois comtés qui avaient plus de 20 p. 100 d'écart et quatre comtés qui avaient plus que 10 p. 100 d'écart. Dans la nouvelle carte, il y a 17 comtés sur l'île qui ont plus de 5 p. 100 d'écart. On a même des écarts nébuleux, des retours de balancier incroyables. Laurier—Sainte-Marie qui avait un écart de moins 13 passe à plus 4, donc un écart de 17. Dans Notre-Dame-de-Grâce, on a de moins 14 à plus 10, donc un écart de 24 entre les deux cartes. Dans Rosemont, on avait un écart de moins 5 à plus 12, donc 17. Mais les deux champions de ces écarts-là sont Anjou—Rivière-des-Prairies qui passent de plus 20 à moins 0,54, soit un écart de 21, et le comté de Vaudreuil qui passe de plus 20 à moins 8, soit un écart de 28.

Pourquoi ces retours de balancier? Je ne sais pas où on classera le comté de Vaudreuil dans les prochaines cartes, puisqu'il sort maintenant de l'île de Montréal.

Dans ma première présentation, j'avais présumé que le comté de NDG n'existait plus, ce n'est pas le cas. Le comté de NDG est maintenant devenu le comté de Lachine—NDG, le comté de Lachine—Lac-Saint-Louis devenant le comté de Pointe-Claire—Dollard; le comté de Pierrefonds—Dollard devenant Pierrefonds—Beaconsfield et le comté de Saint-Henri—Westmount devenant Westmount—Ville-Marie. Les comtés qui étaient sous un angle est-ouest deviennent maintenant des comtés nord-sud, ce qui fait des juxtapositions de petites villes dans l'ouest de l'île, parce que l'ouest de l'île de Montréal est composé de villes de moyenne grandeur. Donc, il faut en avoir environ deux pour faire un comté fédéral. Maintenant, au lieu que ces jumelages naturels se fassent est-ouest, ils se font nord-sud

C'est assez cacophonique et je pense qu'à ce niveau-là on perpétue un système qui n'a pas grande allure. On a les mêmes règles depuis environ 30 ans; ce sont ces règles qui ont permis une incongruité pour nous, Montréalais, assez incroyable, qui était celle du comté de Laval-des-Rapides, qui était à cheval sur la Rivière-des-Prairies, soit à moitié dans l'île de Laval et la moitié dans l'île de Montréal. Quand on connaît comme moi les prières qui sont maintes fois données d'Ahuntsic pour qu'enfin le métro se rende à Laval pour qu'enfin les Lavallois laissent leur voiture plutôt que de venir polluer nos belles rues, il est un peu incompréhensible qu'on fasse une structure administrative qui met dans un même territoire deux populations souvent opposées sur des questions politiques très importantes.

• (1320)

Présentement, il y a quatre comtés qui ne sont pas touchés dans cette région: les trois comtés de Laval, le comté de Laval-Centre est à plus 11,52, Laval-Est à plus 12 et Laval-Ouest à plus 18. Une prochaine réforme devrait normalement nous amener à un quatrième comté sur l'île de Laval. Sauf qu'étant donné les chiffres existants et l'agrandissement démographique, il est escomptable que, pour le prochain recensement, ce quatrième comté serait trop petit pour être strictement sur la rive nord, sur l'Île Jésus.

Donc, faut-il présumer, après ce qu'on a vécu avec ce système-là d'avoir un comté à cheval sur deux îles, qu'il est possible que ce même système accouche d'une autre incongruité lors de la prochaine réforme en faisant un autre comté qui touchera les rives des deux îles?

Dans ce sens, ça me paraît un peu nébuleux. Pourtant, j'aimerais souligner que le comté de Saint-Laurent—Cartierville ne bouge d'aucune manière. C'est le seul comté sur les 23 comtés de l'île qui ne bouge d'aucune manière. Donc, si on peut attribuer à la députée le motif de penser en termes électoraux lorsqu'elle discute de la carte, on pourra certes présumer que l'honorable

collègue, la présidente suppléante, sera déliée de tous ses motifs partisans lorsqu'elle votera.

Cela nous amène aux amendements. Je me vois dans la situation d'aller défendre devant la commission, parce qu'on n'est pas arrivé dans les délais, parce qu'on pratique à la Chambre une procédure quelque peu particulière, pour ne pas dire plus, je me vois dans l'obligation d'aller défendre cela devant la commission. Je dirai à la commission: Si vous utilisez les règles actuelles, vous devriez faire ceci pour mon comté, et si vous utilisez d'autres règles vous devriez faire cela.

C'est un peu incongru quand on sait que, de toute façon, ce processus va mourir et doit mourir parce qu'il n'y a aucune logique pour que, à Montréal, j'aille sauver les bouts de quartiers qu'on m'enlève pour les mettre ailleurs à cause d'une logique sociodémographique. Et il est certain que, si je gagne, mon voisin, lui, va perdre, parce que, selon les critères démographiques et mathématiques qu'on a, quelqu'un doit perdre quelque part.

Je pense que, là–dessus, je suis d'accord. Je l'étais avec le projet de loi et je suis effectivement en désaccord avec les amendements parce que 12 mois ne seront pas suffisants. Là–dessus, je suis d'accord avec le député de Beauséjour, ça nous prend 24 mois et il faut, après le rapport du comité, qu'on puisse revenir, regarder et vraiment analyser la situation, pas le faire à la va–vite, comme je suis obligé de le faire aujourd'hui, mais prendre le temps nécessaire pour le faire.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je suis un petit peu surpris. Je vais d'abord commencer par vous inviter dans le beau comté d'Hochelaga—Maisonneuve, vous, votre dame et vos enfants. Vous savez que le comté d'Hochelaga–Maisonneuve c'est le stade olympique, ce sont des attraits touristiques qui ne manqueront pas de vous réjouir.

Je dirais plus fondamentalement que je suis un peu surpris de l'amendement qui est présenté par nos amis du Parti réformiste. Surpris, parce que ça ne me semble pas très conséquent avec le discours qui a été tenu par le passé.

• (1325)

On ne peut pas dire que ce qui est valable pour la cane ne l'est pas pour le canard. Il faut, quand on a des propositions, quand on a une stratégie d'intervention des finances publiques comme ils prétendent l'avoir, je leur dis en toute amitié qu'il faut être un peu conséquent.

Je voudrais faire valoir deux arguments. Le premier c'est qu'on essaie bien maladroitement de nous faire croire qu'il y a présentement urgence et péril démocratique. On confond tout dans une macédoine assez indigeste, comme si le fait qu'il n'y ait pas de réforme de la carte électorale de façon imminente faisait que des Canadiens allaient perdre leur statut d'électeurs et que du coup tout le processus démocratique en serait vicié.

Je trouvais cela un peu drôle que l'on évoque tout à l'heure la question de la représentation. Si on veut parler de la question de la représentation, il y a une fois dans l'histoire de ce pays, aux alentours de 1840, où elle a véritablement été menacée et c'est lors de l'union du Haut et du Bas–Canada. On ne peut pas dire que l'exercice auquel on nous appelle en ne votant pas l'amendement proposé par le Parti réformiste fasse qu'il y ait péril démocratique.

C'est un premier argument et je trouvais pour le moins discutable que l'on veuille nous engager dans un processus qui risque de faire dépenser de l'argent au trésor public. On peut comprendre qu'il y a 40 ou 50 ans, parce que les sociétés canadienne et québécoise se transformaient plus rapidement, il y avait urgence de revoir dans des délais plus courts la réforme de la carte électorale. Il y avait des questions d'élargissement du suffrage universel. Il y avait des pans entiers de la société qui ne pouvaient pas voter. Il y avait également des phénomènes de transformation de la vie rurale à la vie urbaine.

Je ne crois pas qu'actuellement on soit dans une situation où on peut invoquer ce genre d'argument. Je crois qu'on peut très bien vivre avec un moratoire qui ne sera pas indéfini, on ne souhaite pas que le statu quo perdure à jamais, mais on pense qu'avec l'état actuel des finances publiques, avec l'état actuel de l'agenda politique, avant de se livrer à cet exercice, il y a d'autres priorités qui doivent amener le gouvernement canadien à se pencher sur des problèmes d'actualité.

Je pourrais vous parler de ces problèmes, on l'a fait à d'autres occasions. Il y a bien sûr la question du chômage, entre autres. Si on veut me parler d'urgence démocratique, je suis beaucoup plus inquiet de savoir qu'il y a peut–être 50 000 chômeurs qui seront exclus dans certaines régions du Québec à cause de la réforme présentée. Je suis beaucoup plus inquiet, au niveau de la démocratie, de l'éventualité d'un projet de loi comme celui–là que de la question de la réforme de la carte électorale.

Si on veut nous parler d'urgence démocratique, j'ai pu en discuter avec des collègues du Parti réformiste et je pense que cette urgence démocratique se fait également sentir au niveau de ce que nous appelons de tous nos voeux, de ce côté–ci et dans d'autres groupes de la société canadienne et québécoise, et qui est une révision en profondeur, en substance, de la Loi canadienne des droits de la personne. Là il y a une grande urgence démocratique.

Si on a vraiment des préoccupations comme parlementaires et comme partis d'opposition à faire valoir un certain nombre de droits sur le plan de la démocratie, je pense que ce sont des lois comme cela qu'il faut appeler en priorité devant le Parlement.

Dans un deuxième temps, comme l'a dit le député d'Ahuntsic, en quelque sorte mon voisin car on est tous un peu voisins à Montréal, il y a matière à s'inquiéter de ce que nous propose la commission en ce qui a trait aux délimitations. Je prendrai l'exemple du comté d'Hochelaga—Maisonneuve qui, si on allait de l'avant avec ce qui est proposé, se fondrait, comme si de rien n'était, dans quelque chose d'aussi lointain de sa réalité socio–économique que la ville de Saint–Léonard.

Je ne veux pas médire contre la ville de Saint–Léonard parce que je sais que c'est une ville qui a des attraits intéressants, une ville où il se passe des choses dignes de mention. Il n'en reste pas moins que si, comme législateurs, on est préoccupés de voir une certaine cohérence dans les milieux de vie, Hochelaga—Maisonneuve qui est, on le sait, un quartier francophone dans de très larges pans de sa composition, 92 p. 100, quartier ouvrier dont l'héritage de son patrimoine l'atteste tous les jours, je crois qu'il y aurait quelque chose d'inconvenant à proposer que le comté fédéral d'Hochelaga—Maisonneuve doive coexister avec la ville de Saint–Léonard et l'englober parce que ce sont deux réalités.

Ce n'est pas le même profil socio–économique, on le sait, on n'a pas besoin d'un doctorat en sociologie pour le comprendre et on va faire coexister deux réalités qui ne sont pas harmonieuses.

• (1330)

Lorsqu'on est député et qu'on aspire à avoir une voix publique et à représenter des gens, on doit avoir comme préoccupation de le faire avec un minimum de cohérence. C'est cela la véritable démocratie. La véritable démocratie, c'est de s'assurer que les conditions dans lesquelles on représentera les gens nous permettront d'atteindre un résultat, sur le plan de la sociologie politique, qui soit en concordance avec les intérêts des gens qu'on représente et non pas de s'engager dans un processus qui pourrait nous mener, de façon accélérée, à un certain nombre d'aberrations que mes collègues n'ont pas manqué de faire valoir. C'est pourquoi je ne peux comprendre l'amendement que nous propose le Parti réformiste.

Des aberrations comme celles que l'on pourrait vivre si on s'engageait dans un processus accéléré de révision, on en retrouve également dans d'autres comtés. Non seulement voulait–on fondre la ville de Saint–Léonard dans le quartier d'Hochelaga—Maisonneuve, mais en plus, on voulait nous amputer—pour ne pas dire castrer—des ateliers Angus qui sont un développement domiciliaire récent qui représente la classe moyenne d'Hochelaga—Maisonneuve et qui nous permet d'atteindre un certain équilibre en ce qui a trait aux classes sociales. Les gens des ateliers Angus ont toujours eu un sentiment d'appartenance au quartier d'Hochelaga—Maisonneuve et ont toujours collaboré avec la dynamique socio–communautaire du comté. Le redécoupage de la carte électorale présentait pour eux un danger de se voir astreints finalement à ne plus être à l'intérieur du comté d'Hochelaga—Maisonneuve.

Alors, quand il s'agit de questions comme celle–là, je pense qu'il faut être vigilant et qu'il ne faut certainement pas créer ou prétexter des urgences là où il n'y en a pas. Je comprends bien qu'il est utile de revoir périodiquement les limites des comtés. C'est vrai que les choses évoluent et que les gens sont mobiles, mais je ne crois pas qu'il faille le faire maintenant, qu'il faille le faire dans les conditions qu'on nous propose.

Je dirais qu'il faut se poser la question à savoir si nous n'aurions pas mieux à faire comme législateurs? Est–ce qu'on ne pourrait pas trouver plus utilement à employer notre temps plutôt que de s'engager dans un débat comme celui–là? Vous savez combien le Bloc québécois a été capable, comme parti politique, à la faveur des intérêts du Québec, d'identifier—je vois que certains ministériels opinent, ils sont d'accord avec l'excellent travail de l'opposition officielle, et ça fait plaisir de savoir qu'on a pu trouver des zones de collaboration comme celle–là. Le Bloc québécois a été prompt à identifier certains secteurs où il nous apparaît que le gouvernement doit agir, que le gouvernement doit nous proposer des choses, des secteurs où il est question, au premier chef, des intérêts, de la vie démocratique des Québécois et des Canadiens.

Je parlais tantôt de la réforme qui est tellement attendue, réforme qui est tellement souhaitée par plusieurs groupes dans notre société et réforme qui donne finalement tout son sens à la vie parlementaire, puisqu'il s'agit de la Loi canadienne des droits et libertés. Alors, la Loi canadienne des droits de la personne adoptée en 1977 n'a, pour l'essentiel, jamais été amendée. Il y a là une urgence sur le plan de la démocratie. Comment se fait–elle sentir cette urgence–là? On peut penser à toute la question très importante de l'équité en matière d'emploi. On sait que le dernier rapport du commissaire Yalden, qui est un homme estimé des Canadiens puisqu'il fait partie de la fonction publique depuis 1956, nous disait qu'en matière d'équité d'emploi, on était loin d'avoir atteint les objectifs que l'on s'était fixés au début des années 1980. C'est la même chose concernant la reconnaissance des conjoints de même sexe, où là aussi, il y a un biais démocratique qui mérite qu'on intervienne.

Tout cela pour vous dire qu'il ne faut pas confondre les choses. On pense qu'il est malsain de s'engager dans ce processus de façon accélérée, parce qu'on pense qu'il n'y a pas urgence démocratique comme nos amis du Parti réformiste tentent de nous faire croire. On pense que lorsqu'il s'agit de la réforme de la carte électorale, il faut prendre le temps de bien faire les choses parce qu'il y va d'enjeux démocratiques et de questions de représentation. Pour ces raisons, je ne pourrai pas me prononcer en faveur de l'amendement.

• (1335)

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, je suis convaincu, comme vous l'avez démontré depuis quelque temps, que vous avez voyagé à la grandeur du Québec et je suis convaincu que vous l'avez fait également partout au Canada. Si vous n'avez pas voyagé dans la grande région de Charlevoix, je vous invite car vous savez que la grande région de Charlevoix était représentée par l'ex–premier ministre, qui a fait quand même la promotion de la région et principalement de la ville de Baie–Comeau.

La région de Charlevoix est une région touristique et également industrielle, qui longe le fleuve Saint–Laurent sur sa rive nord. Pour plusieurs députés du Québec et plusieurs députés du Canada, c'est une région convoitée à caractère touristique, une région enviable pour plusieurs députés. Le remaniement de la carte électorale pourrait avoir comme effet de diviser pour mieux régner.

Comme plusieurs députés l'ont mentionné, ils ont déjà des sentiments d'appartenance entre régions, entre comtés, entre MRC, entre municipalités et même entre commissions scolaires. Je pense que la priorité du gouvernement actuel est de créer de l'emploi, diminuer le taux de chômage, empêcher le décrochage scolaire, donner le plus de sécurité à nos familles à faible revenu et également à nos personnes âgées.

Le temps que le gouvernement va passer à faire le redécoupage de la carte électorale et diviser certaines régions du Québec et certaines régions d'autres provinces au Canada aurait comme effet de miner les efforts que des citoyens, citoyennes, corporations ont déjà entrepris, car vous le savez, dans certaines municipalités comme dans certaines régions, si une municipalité avait un cégep, la municipalité voisine essayait aussi d'avoir un autre cégep. On essayait d'avoir en double dans différentes régions. On a créé pour différentes régions, dans différentes villes, des éléphants blancs, des éléphants dont les citoyens et citoyennes aujourd'hui sont obligés de payer à même leurs taxes scolaires, à même leurs taxes municipales.

Je pense que de plus en plus avec le dernier redécoupage de la carte électorale, les gens pensaient, et du moins le pensent encore, qu'elle serait faite au moins pour les 20 à 25 prochaines années. Les gens de plus en plus, grâce aux sommets socio–économiques, aux tables sectorielles, se sont pris en main afin de

prioriser des dossiers à caractère économique, rentable, afin de créer des emplois et cela a incité des maires, des conseillers de municipalités, de certaines municipalités, à se prendre en main et à faire même certains compromis afin que chacune des régions ait sa quote–part pour en retirer, bien sûr, les bénéfices équitables pour les citoyens et citoyennes de leur région et de leur municipalité.

Dans le dossier des infrastructures créées par le présent gouvernement libéral, plusieurs municipalités et MRC se sont assises ensemble avec l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération canadienne des municipalités, pour ce qui est des petites municipalités, afin de rendre le plus efficacement possible le programme des infrastructures. Et même il y a plusieurs petites municipalités qui n'ont pas les moyens financiers de payer leur quote–part qui est le tiers de la facture.

Je dirais même qu'il y a plusieurs MRC réunies qui ont décidé d'investir dans un projet commun à l'intérieur d'une MRC, soit un équipement d'enfouissement sanitaire, soit tout autre équipement, afin de se prévaloir du programme, de créer des emplois et de rendre le système efficace et rentable pour la région, sans endetter principalement chacune de ces petites municipalités dont le per capita pour certaines municipalités donnerait une subvention de l'ordre de 15 000 $. Elles se sont réunies et ont fait un projet considérable, un projet important qui serait rentable pour la petite municipalité. Également, monsieur le Président, de plus en plus, on parle de décrochage scolaire au niveau du Secondaire II, III, IV et même jusqu'au Secondaire V. Dans ma municipalité où on compte quatre commissions scolaires, de la concertation se fait afin de trouver des programmes pour rendre l'école primaire ou secondaire plus rentable, plus intéressante et se prendre en main pour empêcher le décrochage scolaire dans chacun des milieux. Je suis convaincu que cela se fait dans Charlevoix et cela doit se faire dans toute autre région.

• (1340)

Également, la région de Charlevoix s'est prise en main et se prendra encore en main dans l'avenir pour faire son développement à caractère industriel. Lorsqu'on fait un tel développement, on doit se partager l'économie à l'intérieur des petites PME, à l'intérieur des dossiers à caractère économique. Pour cela, ça prend du dialogue, de la concertation entre les différentes municipalités, les différentes MRC et c'est à partir de ce moment–là que certaines municipalités vont prioriser certains dossiers par rapport à d'autres.

Monsieur le Président, la circonscription de Charlevoix regroupe 42 municipalités sur la rive nord du fleuve Saint–Laurent, dans quatre MRC, quatre Chambres de commerce et quatre commissions scolaires.

Je pense que le gouvernement actuel a beaucoup de travail à faire afin de relancer l'emploi, une meilleure sécurité sociale, et je pense qu'il serait de bon augure de retarder le projet de loi un minimum de deux ans afin qu'on voie la relance économique et également qu'on mette les barres sur les «t », les points sur les «i». Je pense aussi qu'en tant que député de la région de Charlevoix, il y a amplement à faire chez nous, il y a amplement à faire dans chacune des régions au Québec, et principalement au Canada.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je veux prendre la parole sur le projet de loi C–18 et donner mon opinion très orientée vers la circonscription que j'ai le plaisir de représenter en cette Chambre: Richmond—Wolfe.

Dans un premier temps, je voudrais un peu reprendre le contexte qui nous amène à ce débat sur le projet de loi C–18. Comme on le sait, à chaque recensement, le chef de Statistique Canada demande au directeur général des élections de former la Commission de révision des limites des circonscriptions électorales. Le but visé par ce processus est la refonte des cartes électorales pour suivre l'évolution démographique des populations et avoir une représentation plus équitable à la Chambre.

Le Bloc québécois, en tant que parti foncièrement démocrate, a pleinement conscience de l'importance d'un tel processus. Un des objectifs fondamentaux qui animent notre parti, et cela particulièrement dans la perspective de l'indépendance du Québec, c'est l'exercice du processus démocratique dans sa pratique la plus globale. Ainsi, ayant à l'esprit le droit démocratique inhérent aux citoyennetés québécoise et canadienne, le Bloc québécois veut appuyer toute mesure qui permettra d'entreprendre une révision en profondeur d'une loi vieille de 30 ans, qui est celle de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Dans cette perspective, et sous certaines conditions, le Bloc québécois appuie le projet de loi C–18 qui propose la suspension de l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour une période de deux ans, et la dissolution des onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales actuelles.

Le Parti réformiste propose trois amendements au projet de loi C–18, soit une réduction de la période de suspension de 24 mois à 12 mois; l'abolition de la dispositon de dissolution des commissions et, de ce fait, propose d'amender l'article qui donne le pouvoir au gouvernement de dissoudre les commmissions. Le Bloc québécois n'en voit pas la pertinence et n'appuiera certainement pas de tels amendements. L'objectif démocratique poursuivi par notre parti amène ses députés à prendre position en faveur d'une révision en profondeur de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Cependant, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, le Bloc québécois appuie ce projet de loi C–18, mais sous certaines réserves.

• (1345)

Dans un premier temps, il nous apparaît essentiel de souligner l'arbitraire et l'incohérence de certaines nouvelles délimitations mises en place par les années passées et, dans ce sens, il faut mentionner l'importance des divisions administratives au Québec.

Comme certains de mes collègues l'ont démontré, j'y viendrai par les divisions des conseils régionaux de développement. Non seulement ces zones administratives sont–elles d'une importance stratégique pour le Québec, mais elles sont basées sur des composantes géographiques, économiques, industrielles et culturelles fondamentales. Ainsi, dans un premier temps, en ce qui a trait à toute révision des limites des circonscriptions électorales, tant et aussi longtemps que l'État sera membre de la Confédération canadienne, il faudra que les commissions fédérales chargées de réviser les délimitations des circonscriptions le fassent en tenant compte des municipalités régionales de comté et des régions administratives.

Dans un deuxième temps, la décentralisation des pouvoirs de décision nous paraît comme un élément essentiel de la politique régionale de l'an 2000, perspective qui n'est absolument pas un élément de la politique du gouvernement central actuel. On sait comment le gouvernement central est «frileux» à justement remettre les pouvoirs aux différentes régions et particulièrement aux provinces.

Ainsi, notre deuxième réserve envers ce projet de loi C–18 concerne l'absence totale de toute considération de l'autonomie régionale dans l'ensemble des politiques provinciales et fédérales du Canada anglais. En ce qui concerne le respect des divisions administratives du Québec, à titre d'exemple, permettez–moi de citer quelques réactions à l'annonce des propositions formulées par la commission chargée de la délimitation des circonscriptions électorales.

Dès l'annonce des propositions de la commission pour le Québec, le 9 février, une bonne partie du milieu politique et socio–économique de ma circonscription et de l'Estrie en général a dénoncé ces propositions. Ainsi, prenons l'exemple direct d'une municipalité extrêmement importante sur le plan de la dynamique économique dans Richmond—Wolfe, la ville de Valcourt, par la présence d'une entreprise extrêmement forte et puissante sur le plan du développement et de l'économie: Bombardier. Le maire de Valcourt, M. Denis Allaire, s'explique mal le nouveau découpage de cette circonscription électorale qui envoyait sa municipalité dans Drummond et il entend manifester son opposition.

Il faut bien comprendre que le découpage électoral n'est pas le moment pour un maire ou pour des citoyens corporatifs ou de simples citoyens de dire qu'ils ne veulent pas faire partie d'une autre circonscription ou de contester l'appartenance à une autre circonscription, mais simplement de réaffirmer leur propre appartenance à des circonscriptions, à des dynamiques économiques, socio–culturelles. Dans ce sens, le maire André Leclerc de Warwick s'inquiétait de l'inverse, c'est–à–dire qu'on l'amenait dans Richmond—Wolfe. Il quittait sa voie naturelle, son opération et ses activités naturelles avec la région de Victoriaville, dans Lotbinière.

Donc, pour les régions économiques, il avait aussi l'impression que ça allait mêler les cartes.

Pour poursuivre mes exemples, j'aimerais souligner une intervention qu'a faite le député de Mégantic—Compton—Stanstead dans le journal *La Tribune* et je cite: «Le député de Mégantic—Compton—Stanstead ne prise guère de voir une partie de sa circonscription être jumelée à la région de Thetford Mines»—cela va nous aider à illustrer les erreurs qu'on peut commettre à l'encontre d'un développement naturel d'un milieu—«et il entend bien le faire savoir haut et fort devant les commissaires qui tiendront leur audience à Sherbrooke.» Non pas qu'il en veuille aux citoyens de la région de l'amiante, mais le député Bernier soutient qu'il n'y a aucune affinité entre les deux pôles. «Pour bien connaître la circonscription, je sais que les affinités des gens de Lac–Mégantic se portent surtout vers Sherbrooke, en premier lieu, et dans un deuxième temps du côté de la région de Saint–Georges–de–Beauce», commente le député. Donc, la région de Lac–Mégantic n'a rien à voir avec celle de l'amiante. Hormis la parenté, les gens de Lac–Mégantic n'entretiennent quasiment aucun lien avec ceux de la région de Thetford Mines.

• (1350)

De même, je rajouterais que dans Richmond—Wolfe, tout le regroupement de la circonscription qui visait les villes de Rock Forest, Saint–Élie, Deauville, Valcourt, Racine et Richmond, faisait en sorte que la plus grande partie de la population qui développait un plan stratégique avec une MRC qui s'appelle «Le Val Saint François» associée à une autre MRC extrêmement importante qui s'appelle «La MRC de Sherbrooke» défaisait toute la trajectoire des discussions des efforts de concertation et de l'aboutissement de plans de concertation au niveau du développement économique, social et culturel dans cette région immédiate.

Il est évident que ces gens qui appartiennent à ces milieux et qui ont développé pendant tant d'années une responsabilité qu'on leur a d'ailleurs demandé de prendre. . . On a toujours dit aux milieux: «Prenez–vous en main; prenez–vous en charge dans le développement économique; prenez–vous en charge dans le développement social; prenez–vous en charge dans le développement culturel». On disait qu'il était très important pour les milieux de rapprocher les centres de décision. Alors, dans ce sens–là, le découpage de la carte électorale va à l'encontre de ce travail qui existe déjà depuis des années au Québec dans le sens de la concertation et du rapprochement des centres de décision qui sont davantage collés aux milieux et à leur analyse des problèmes locaux.

Au Québec, on a assisté depuis plusieurs années—et notamment depuis 1985—à des conférences régionales en vue de prioriser des concertations et des projets de développement autour de municipalités et de régions immédiates. Ce processus a amené à travers les années une réflexion et l'aboutissement d'un plan stratégique de municipalités régionales de comté—les MRC, comme on les appelle au Québec—et une espèce de coordination entre les plans stratégiques pour finalement aboutir avec un seul plan dans le cadre des conseils de développement économique et des conseils de développement régionaux. Ceci fait en sorte que chaque région au Québec signe des ententes cadres de développement avec le gouvernement et le ministère du Développement régional.

L'ensemble de l'exercice du découpage électoral nous démontre bien qu'Ottawa ne perçoit pas cette sensibilité, ces ingrédients de développement de régions, ne les comprend pas et tente d'appliquer de loin des découpures qui n'ont aucun rapport avec le développement économique naturel de ces régions et, surtout, l'effort fait par les gens du milieu pour la prise en charge de leurs propres décisions, leurs propres analyses des problèmes et, surtout, la mise en place de leurs propres solutions aux problèmes de développement.

Article 31 du Règlement

Évidemment, nous appuyons cette révision, et si le Québec est toujours partie de cette confédération, nous voudrions bien demander instamment aux gens qui préparent cette loi de respecter fondamentalement ces structures au Québec, dans le sens où la prise en charge et la dérégionalisation est une chose des années 2000 que le gouvernement libéral, le gouvernment au pouvoir, devra, tôt au tard, comprendre.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, mes premiers mots consisteront à dénoncer un peu l'attitude des députés du Parti réformiste vis–à–vis de leur propre amendement. Il est tout à fait curieux, pour ne pas dire étrange, que des députés qui ont été élus en disant: «Nous sommes ici pour réformer le Parlement» laissent l'autre parti de l'oppostion s'exprimer sur leur propre amendement. C'est vraiment curieux.

Dans ma région d'origine, le Saguenay, on appelle ça: «Fais ce que je dis, mais ne fais pas ce que je fais». Comme mon collègue qui vient de s'exprimer, je veux dire que je suis entièrement contre l'amendement qui a été déposé, à l'effet de diminuer de 24 à 12 mois l'étude de la réforme de la carte électorale.

● (1355)

En effet, je crois que nous avons clairement indiqué que nous serions d'accord avec la position du gouvernement de reporter à 24 mois toute cette question. Pourquoi est–il besoin d'avoir une période supplémentaire? Premièrement, nous considérons qu'il est impératif de tenir compte de certains critères autres que la démographie. C'est vrai que nous devons avoir des circonscriptions électorales balancées avec environ 70 000 de population, mais nous devrions tenir compte d'autres critères, entre autres, l'étendue du territoire.

On sait que ma circonscription de Beauport—Montmorency—Orléans couvre entièrement le comté provincial de Montmorency, une partie du comté provincial de Charlevoix et une partie du comté provincial de Beauport—Limoilou. Donc, un seul comté fédéral touche à trois comtés provinciaux. Je suis persuadé que dans les autres provinces du Canada, c'est exactement la même chose.

La deuxième raison, bien entendu, est que si nous avons des circonscriptions électorales fédérales vastes, il y a de bonnes chances pour que nous ayons un très grand nombre de municipalités sur ce territoire avec des particularités, avec des besoins différents d'une municipalité à l'autre.

La troisième raison, le troisième critère qui nous incite à préférer un report de 24 mois, c'est le nombre de municipalités régionales de comté, une entité particulière au Québec, qui constitue ni plus ni moins un gouvernement d'autonomie régionale. Lorsqu'un comté fédéral est étendu, il arrive qu'il chevauche plus d'une MRC, encore une fois avec des particularités, des besoins, des préoccupations différentes.

Finalement, le quatrième point qui me motive à préférer ce report, ce sont les composantes socio–économiques de chacune de ces municipalités, de chacune de ces MRC.

Parce qu'on a un rôle d'opposition officielle à jouer et que nous ne sommes pas ici pour encenser le gouvernement au pouvoir, malgré ce qu'en dit le député de Saint–Boniface, on peut reprocher aux libéraux le retard du projet de loi avec les consultations qui sont enclenchées. On dirait que dans ce dossier, les bras ne savent pas ce que le cerveau leur demande. Je vous laisse la liberté de savoir qui constitue les bras et qui constitue le cerveau, mais on se rend compte que le retard à présenter ce projet de loi fait en sorte que les consultations n'auraient jamais dû être enclenchées.

À notre point de vue, la réforme devrait être de plus grande envergure. Sans l'appeler par son nom, je m'en voudrais d'oublier que le Bloc québécois et la majorité des Québécois en général demandent l'abolition de l'autre Chambre quand on sait l'efficacité des membres de cette Chambre et l'efficacité de l'institution comme telle. On sait que l'autre Chambre s'est réunie pendant 41 jours en 1993 et que cela a coûté 43 millions de dollars au Trésor canadien. La réforme pourrait englober aussi une abolition pure et simple de l'autre Chambre.

En terminant, je veux vous dire que de toute façon, au Québec, nous sommes persuadés que la réforme sera de plus grande envergure, parce que très bientôt, les Québécois et les Québécoises auront à décider de leur avenir dans un référendum que nous attendons très prochainement dans la nouvelle année.

Le Président: Je sais que l'honorable député dispose encore d'un peu de temps, alors s'il n'a pas fini, il pourra reprendre la parole après 15 heures.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DRAPEAU CANADIEN

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, la population canadienne est formée de gens qui ont une culture, une histoire et un passé différents, mais qui sont unis par certains symboles qui leur sont chers.

Notre drapeau est l'un de ces symboles. Il est présent dans tous les édifices du Parlement, et je constate avec plaisir que de nombreux députés en ont aussi un dans leur bureau. Même si certains arborent aussi le drapeau de leur province dans leur bureau, l'unifolié y reste toujours bien en vue.

Notre drapeau nous rappelle que nous sommes d'abord et avant tout Canadiens. Nous représentons chacune de nos circonscriptions, mais nous le faisons au sein de cette institution nationale, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La fierté que nous ressentons lorsque l'unifolié canadien est hissé durant les Jeux olympiques nous rappelle l'importance que revêt notre drapeau pour nous tous. N'oublions jamais ce qu'il signifie pour nous et ce qu'il symbolise dans le monde entier. J'encourage tous les députés à arborer fièrement notre drapeau canadien.

[*Français*]

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a déposé ce matin son rapport annuel pour l'année 1993.

On y remarque encore de nombreux cas de discrimination à l'endroit des francophones dans les institutions fédérales et dans plusieurs provinces. Le commissaire a par ailleurs tenu à souligner que, et je cite: «Le mécanisme de prestation de services fédéraux dans les deux langues ne fonctionne toujours pas comme il le devrait.»

Comme à chaque année, l'accès à l'instruction en français est toujours difficile, sinon inexistant dans certaines régions; la question de la gestion scolaire par les francophones n'est toujours pas réglée dans plusieurs provinces.

Le premier ministre déclarait récemment, et je le cite: «Le million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, c'est ça mon Canada.» Ce rapport témoigne, hélas, d'un immense fossé entre le discours politique et la réalité.

* * *

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, notre Charte des droits et libertés nous protège et nous garantit un traitement équitable et l'égalité devant la loi, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et de conscience, et bien d'autres choses encore. La plupart d'entre nous connaissent leurs droits et libertés. Mais qu'en est-il de nos devoirs?

Qu'en est-il de ceux qui consistent à prendre soin de nous et de notre santé, à nous instruire le plus possible, à être des citoyens productifs, à tirer le meilleur parti des circonstances de la vie?

Qu'en est-il de notre devoir de nous occuper de notre famille, principal milieu où s'épanouissent nos enfants, où ils sont aimés et où ils apprennent le respect, la compassion ainsi que la différence entre le bien et le mal?

Qu'en est-il de nos devoirs à l'égard de notre pays, du grand soin que nous devons prendre de notre patrimoine, des efforts que nous devons déployer pour tâcher de rendre à la société ce qu'elle nous a donné, de notre devoir de participer à la vie politique canadienne, de voter pour exprimer notre opinion, de contribuer à l'avenir de notre pays et d'accepter de le servir aux heures difficiles et en cas de péril?

Nous avons une Charte des droits et libertés; nous devons maintenant nous donner une charte des devoirs.

Article 31 du Règlement

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le président, je viens de recevoir une brochure intitulée *Les langues officielles: mythes et réalités*. J'en conseille la lecture à tous les députés et sénateurs.

Examinons les faits et faisons-les connaître à nos concitoyens de manière à éviter les conflits linguistiques stériles.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est un superbe outil afin d'éduquer, de partager et de se comprendre davantage et j'espère que chaque député, chaque sénateur le dira et le partagera ouvertement.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, l'avenir du service de VIA Rail dans le couloir Sarnia-Toronto suscite une inquiétude grandissante. Quelques maires et conseils municipaux ont exprimé des préoccupations après la divulgation de documents internes dont la paternité est attribuée à la direction de VIA.

Le ministère des Transports n'a ni confirmé ni démenti cette information. Il est vraiment paradoxal qu'à ce moment-ci, alors que nous insistons davantage sur l'infrastructure, le gouvernement, tout bonnement et sans se cacher, décourage notre service le plus élémentaire, soit le transport ferroviaire interurbain.

Si le Canadien national pouvait exiger de sa clientèle des tarifs analogues à ce que VIA doit payer, le CN aurait des recettes de 30 milliards par an, et non de 3 milliards comme l'an dernier.

J'exhorte le ministère des Transports à ordonner au Canadien national de n'exiger de VIA que des frais réalistes pour l'utilisation de ses voies. En fait, VIA touche des subventions fédérales qui se retrouvent aussitôt dans les coffres du CN à cause de cette fixation unilatérale des frais d'utilisation.

Dans l'intérêt de VIA, ramenons ces frais à un niveau réaliste qui soit plus conforme à la valeur marchande réelle.

Je demande au Ministère de prendre une décision sensée des points de vue économique et environnemental et de garantir le maintien des trains de voyageurs dans l'Ontario urbain et rural.

* * *

LE CURLING

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, il y a deux semaines, ma ville natale, Truro, en Nouvelle-Écosse, a eu l'honneur d'être l'hôte du championnat junior de curling Pepsi de 1994. À l'occasion de ce prestigieux tournoi national, nous avons vu du curling à son meilleur. L'équi-

Article 31 du Règlement

pe masculine de l'Alberta et l'équipe féminine du Manitoba ont remporté les honneurs.

Après le championnat national, l'équipe masculine de l'Alberta, dirigée par Colin Davison, est partie pour la Bulgarie où devait avoir lieu le championnat mondial. Et, en vertu du règlement du tournoi féminin, l'équipe championne de l'an dernier a participé au championnat de cette année.

• (1405)

En Bulgarie, cette semaine, l'équipe féminine junior de Kim Gellard, de Toronto, et l'équipe masculine de Colin Davison, de l'Alberta, ont remporté leur championnat mondial respectif.

En tant que députée, je suis très fière de nos jeunes athlètes canadiens et je les félicite de leur victoire en Bulgarie.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, à titre de député de Saint–Jean, c'est avec fierté que je félicite Isabelle Robitaille, Jacques Lessard, Claude Martel et Éric Dion, quatre finissants du Collège militaire de Saint–Jean.

En effet, ils ont remporté hier le concours Jean–Pictet de plaidoirie en droit humanitaire international et ce, devant 19 autres équipes provenant du Québec, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine.

Cette victoire démontre le dynamisme et la compétence du Collège militaire de Saint–Jean. Elle est cependant assombrie par l'annonce de la fermeture du Collège suite à l'obstination du gouvernement libéral de ne pas réviser une décision injustifiée.

Ces étudiants, si la décision insensée du gouvernement est maintenue, pourraient être les derniers à témoigner de l'excellence de l'enseignement du Collège militaire de Saint–Jean.

* * *

[*Traduction*]

M^ME TERESA MALLAM

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, samedi dernier, une de mes électrices, M^me Teresa Mallam, de Quesnel, en Colombie–Britannique, était à Ottawa.

Teresa, correspondante à Cariboo du magazine *B.C. Report*, est venue recevoir le prestigieux prix du journalisme d'enquête que lui a décerné l'Association canadienne des journalistes. Teresa a mérité ce prix pour un article qu'elle a rédigé en juin 1993 sur le meurtre brutal de Mary Jane Jimmie, de Quesnel, commis en 1989.

Le meurtrier de Mary Jane Jimmie n'a toujours pas été appréhendé, mais la détermination de Teresa à établir les faits afin de savoir ce qui était réellement survenu pourrait conduire à la condamnation et à l'incarcération du meurtrier.

Je félicite Teresa pour l'obtention du prix, mais aussi pour la qualité qu'elle a su apporter au journalisme en Colombie–Britannique.

* * *

LA CONFÉRENCE DES AÎNÉS

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, l'Université Trent offre le plus ancien programme d'études sur les autochtones au Canada.

L'Université a récemment tenu sa onzième conférence annuelle des aînés, qui comptait plus de 2 000 participants provenant de toutes les régions du Canada, de la côte ouest à la côte est et de régions aussi reculées qu'Igloolik. La conférence, organisée par plus de 200 étudiants de l'université, comprenait d'intéressants ateliers et une vaste gamme d'activités sociales. Une pièce présentée par des enfants des premières nations de Kawartha, un important powwow à Curve Lake et des jeux ont marqué la fin de semaine.

La conférence des aînés a encore une fois bénéficié d'un soutien considérable de la population du grand Peterborough et les organisateurs ont exprimé leur gratitude.

Je crois que des activités authentiquement nationales comme celles–ci, qui réunissent des autochtones et des non–autochtones, des personnes âgées et des jeunes font ressortir les points forts du Canada. Des activités semblables sont la preuve que l'avenir de ce pays correspond à la vision de l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord, plutôt qu'à la vision étroite de certains députés.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, au cours de la campagne, le chef du Parti réformiste a déclaré que le programme d'infrastructure de deux milliards de dollars proposé par le gouvernement pour relancer l'économie de 700 milliards de dollars était comparable à l'utilisation d'une pile de lampe de poche pour faire démarrer un Boeing 747.

Étant donné la réduction du taux de chômage qui est passé de 11,6 p. 100 à 10,6 p. 100 et la création de plus de 114 000 emplois dans tout le pays au cours des deux derniers mois, les Canadiens veulent sûrement savoir quel genre de pile le premier ministre utilise. J'espère qu'il continuera d'utiliser la même pile pour créer encore plus d'emplois pour les Canadiens.

* * *

LE NORD DE L'ONTARIO

M. Ray Bonin (Nickel Belt): Le nord de l'Ontario compte 825 000 habitants, produit de nombreuses richesses et fait beaucoup d'exportations.

Cependant, pour diverses raisons, le nord de l'Ontario est depuis toujours une région oubliée. Au cours des prochains mois, nous tenterons de réparer cet oubli et de faire valoir la position du nord de l'Ontario au sein de la fédération.

Après de nombreuses consultations, j'espère pouvoir réunir les différentes collectivités de la région afin qu'elles établissent des priorités, qu'elles développent une vision économique et qu'elles créent les partenariats régionaux nécessaires à la réalisation des possibilités présentées dans le livre rouge du gouvernement.

Je suis certain que le gouvernement donnera à notre région l'aide dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs d'une plus grande autarcie économique.

[*Français*]

Monsieur le Président, les attentes des gens du Nord de l'Ontario sont légitimes en ce qui a trait à se faire entendre, à se faire écouter et à jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques régionales et nationales qui les touchent.

* * *

• (1410)

LE PEUPLE QUÉBÉCOIS

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, récemment, le premier ministre du Canada nous rappelait que pour lui, le Saguenay—Lac–Saint–Jean est une petite région dont il faut sortir pour se frotter aux réalités d'une véritable société.

Du même souffle, son ministre des Affaires étrangères se réjouissait de la venue des députés du Bloc québécois à Ottawa puisque ceci leur permettrait de sortir de leurs patelins, et de voir d'autres horizons.

Hier, leur père spirituel, Pierre Elliot Trudeau, crachait une fois de plus son venin et affirmait, et je cite: «. . .que les étudiants du Québec ne connaissent pas le français et quand ils finissent comme intellectuels, ce sont des intellectuels bâtards.»

Monsieur le Président, ces revenants du passé devront comprendre que le peuple québécois est beaucoup trop grand pour se formaliser de leurs propos méprisants et malgré ce troupeau de dinosaures tonitruants, le Québec est une société moderne, ouverte et tournée vers l'avenir.

Le peuple québécois se fera bientôt entendre, et de sa soi–disant petite région naîtra un grand pays français en terre des Amériques.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, la dernière révolte fiscale en date, c'est ce qu'on a appelé le Boston Tea Party. Elle a eu lieu en 1773 au cri de «pas de taxation sans représentation».

Les Américains ont–ils eu tort de s'opposer à la taxation sans représentation au Parlement de Londres? Bien sûr que non. La taxation avec représentation est non seulement un concept cher à notre démocratie libérale, mais également une règle fondamentale d'équité et de bon sens.

Le fardeau de la dette que le gouvernement actuel impose à notre pays retombera sur les épaules de Canadiens qui ne sont pas encore en âge de voter. On dirait que ces jeunes ne sont pas représentés dans le gouvernement actuel; ils ont pourtant leur mot à dire au sujet des habitudes de dépenser de leurs parents, puisque ce sont eux qui finiront par payer les factures.

Le gouvernement actuel ne peut pas s'offrir le luxe d'envoyer des signaux contradictoires aux milieux boursiers, aux investisseurs et aux contribuables. Par–dessus tout, il nous faut transmettre d'une seule voix un message clair aux jeunes Canadiens. Commençons par considérer les deniers publics comme des fonds en fiducie.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le commissaire aux langues officielles déposait son rapport annuel.

À titre d'ombudsman pour nos droits linguistiques, il est de son rôle et de son devoir d'étaler les lacunes dans le système, non pas pour prétendre que la discrimination existe, comme le disait un député du Bloc québécois, mais plutôt pour améliorer le système en divulguant ses défauts. C'est un rôle semblable à celui de l'opposition qui dévoile les lacunes au sein d'un gouvernement pour le bien d'un pays.

Il y a de mauvaises nouvelles, mais il y a aussi de bonnes nouvelles dans ce rapport. Par exemple, le commissaire aux langues officielles félicite le gouvernement pour avoir réinstauré le programme de contestation judiciaire. Il nous indique de plus que le taux de bilinguisme chez les adolescents au Canada a augmenté dans toutes les provinces et dans les deux territoires canadiens. Il indique également, et c'est important de le souligner, que le coût des prestations des services bilingues au Canada correspond à 30c. par 100 $ de service, soit 0,2 p.100 du budget fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il y a deux ans, à Courtenay, en Colombie–Britannique, une fillette de six ans, Dawn Shaw, était brutalement violée et assassinée.

Son meurtrier, aujourd'hui âgé de 17 ans, est Jason Gamache. La plus grande surprise que nous a dévoilée ce procès n'a pas été que Jason Gamache était l'auteur du crime, mais qu'il avait déjà commis plusieurs agressions sexuelles, qu'il n'était pas autorisé à se trouver en la compagnie d'enfants et que, au moment où il a tué Dawn Shaw, il était en thérapie depuis onze mois.

Même la GRC de Courtenay n'était pas au courant du dossier d'agressions sexuelles de ce jeune délinquant. Pourquoi? Parce

que la Loi sur les jeunes contrevenants interdit à tout professionnel traitant un jeune délinquant de discuter de son cas en public.

Cette affaire montre qu'il est nécessaire d'apporter deux changements à notre système judiciaire: premièrement, modifier en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants et, deuxièmement, constituer un répertoire public des délinquants sexuels. Nous ne pouvons permettre que Dawn Shaw soit morte en vain.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, lorsque j'ai soulevé hier la question des jeunes contrevenants à la Chambre, j'ai fait remarquer que nous avions fort à faire dans le domaine de la prévention. Je dirais également que, dans l'optique de la prévention, nous devons aussi examiner le chômage structurel chez les jeunes. Officiellement, le taux de chômage chez les jeunes est supérieur à 17 p. 100, mais, dans les faits, il est beaucoup plus élevé que cela.

• (1415)

Je sais que le gouvernement a prévu un Service jeunesse. C'est un début, mais ça ne règle pas le problème du chômage élevé chez nos jeunes. J'exhorte le gouvernement à mettre en place un plan réel en faveur des jeunes.

Nous sommes tous préoccupés par la criminalité chez les jeunes. Nous savons que des réunions ont été tenues aux niveaux provincial, territorial et fédéral au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'aimerais que des réunions similaires soient organisées au sujet du taux de chômage élevé que l'on observe aujourd'hui chez les jeunes de notre pays.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le journal *La Presse* publie aujourd'hui des extraits d'un document préparé par le ministère du Développement des ressources humaines en vue de la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la sécurité du revenu, qui va se tenir la semaine prochaine.

Selon ce document, le gouvernement exclut toute possibilité de transfert au Québec de compétence, de budget et de fonctionnaires. Une telle position va carrément à l'encontre des revendications du Québec, réitérées vendredi dernier par le premier ministre Johnson, lequel d'ailleurs s'appuie sur un solide consensus des intervenants au Québec sur cette question.

Est-ce qu'il faut comprendre que ce document constitue la politique officielle du gouvernement en matière de formation de la main-d'oeuvre et que, refusant tout transfert revendiqué par le Québec, le premier ministre n'autorisera tout au plus que la colocation d'un même immeuble où l'on perpétuerait, sous le même toit, le même gaspillage auquel nous assistons depuis plusieurs années et qui empêche les chômeurs d'accéder à la formation?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, le document de travail dont des extraits sont parus dans les journaux ce matin n'est qu'un document de travail qui sert de base aux discussions au niveau des sous-ministres.

Il est fort possible que les ministres vont continuer à négocier entre eux sur la base d'un document qui peut être modifié. Jusqu'ici, nous avons eu des négociations amicales et profitables avec le Québec. Nous croyons que nous pouvons les poursuivre sur la même base.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le document dont je parle et qui apparaît en bonne page du principal quotidien de Montréal aujourd'hui a été préparé par le ministre du Développement des ressources humaines et reflète la position de ce ministre.

Ce document, donc la position du ministre, indique qu'il y aura tout de suite des ententes bilatérales avec les provinces sur la colocation d'immeubles. Pourtant le ministre des Affaires intergouvernementales, lui, nous a dit hier à la Chambre qu'il excluait pour les deux prochaines années toute entente administrative avec les provinces en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Je demande au premier ministre lequel des deux ministres dit vrai lorsqu'il parle?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, premièrement, le document dont il s'agit, encore une fois, en est un qui a servi de base aux discussions pour la dernière réunion. Des documents qui servent de base aux discussions sont essentiellement les documents qu'il reste à négocier.

Deuxièmement, je n'ai pas indiqué hier qu'il n'y aurait pas de guichet unique, au contraire! J'ai indiqué que nous avons offert à la province de Québec, comme aux autres provinces, d'avoir un guichet unique pour livrer les programmes de formation de la main-d'oeuvre, c'est une position que nous maintenons. Par conséquent, le ministre du Développement des ressources humaines et moi-même avons exactement la même position.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je crois qu'il est facile de décoder les réponses du ministre. De toute façon, le document a raison de dire qu'il n'y aura pas de transfert de fonctionnaires, de compétence, de ressources.

Finalement, le *bottom line* entre les deux ministres, c'est qu'on va continuer d'administrer 25 et 27 programmes fédéraux et provinciaux dans le même immeuble, une porte unique pour aller vivre dans la confusion dans le même immeuble.

Je demande donc au premier ministre, lui qui entend ces sons discordants, de nous dire si, en refusant de transférer au Québec les responsabilités fédérales en matière de formation de la main-d'oeuvre, il est conscient du fait qu'il perpétue un gaspillage de 300 millions de dollars par année sur le dos des chômeurs du Québec, dont 20 000 attendent toujours présentement de pou-

voir s'inscrire à des cours de formation, ce qui pourrait les aider à améliorer leur chance de retourner au travail.

• (1420)

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je répète ma position qui est que nous avons actuellement des négociations avec la province de Québec qui se poursuivent et que nous avons un accord avec la province de Québec pour éliminer les chevauchements qui existent présentement.

De plus, j'ai indiqué hier, et je le répète aujourd'hui, nous sommes en train de négocier avec les provinces un accord sur la sécurité du revenu, et nous sommes prêts à négocier dans l'intérim des ententes qui incluent au minimum le guichet unique et qui peuvent inclure d'autres aspects de la formation de la main–d'oeuvre. Nous serons prêts, une fois la réforme terminée, à conclure des ententes plus complètes avec les provinces, y compris le Québec.

* * *

LES INDUSTRIES MILITAIRES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant la campagne électorale, le Parti libéral, dans son livre rouge, s'engageait à favoriser la reconversion des industries militaires à des fins civiles. Une fois au pouvoir, le gouvernement a, dans un premier temps, annulé le contrat des hélicoptères et dans un deuxième temps, réduit le budget du ministère de la Défense sans pour autant mettre en place des programmes de reconversion. On le constate aujourd'hui, ces décisions gouvernementales ont des impacts dévastateurs sur des entreprises comme Paramax et Oerlikon.

Le premier ministre reconnaît–il l'importance de mettre en place rapidement et sans délai, comme il s'y est engagé, une stratégie de reconversion des industries militaires afin d'atténuer l'impact sur l'emploi de la réduction des dépenses militaires du gouvernement?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de la situation d'Oerlikon, mais comme le député le sait très bien, il s'écoulera encore quelques années avant que cette corporation ne doive fermer ses portes. Nous avons déjà des programmes d'aide en place pour des industries militaires au Québec et dans d'autres régions du Canada, comme Pratt et Whitney, et Canadair qui reçoivent beaucoup d'aide du gouvernement fédéral. Je voudrais suggérer au député de prendre le temps d'examiner la situation d'Oerlikon.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le ministre est–il conscient que malgré ses tergiversations, sans une stratégie à court terme, des entreprises de haute technologie comme Paramax et Oerlikon seront contraintes de procéder à des licenciements massifs et qu'on n'a pas le goût d'attendre? Au contraire, on pense qu'il faut agir maintenant. Pourquoi renoncer à mettre en place des programmes de recherche et développement civils pour les entreprises militaires, pourquoi y renoncer?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le député semble très mal connaître les programmes qui existent.

Le programme du gouvernement est exposé non seulement dans le livre rouge dont il a parlé, mais également dans le discours du Trône et le budget et il en est aussi question dans de nombreux débats que nous avons eus dans cette enceinte et auxquels le député a participé. Nous avons souligné l'importance de passer à une économie qui repose sur la connaissance et l'innovation scientifique. C'est là le programme du gouvernement et la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

J'espère qu'il se joindra à nous et nous aidera à parvenir à atteindre notre objectif.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre des Finances a dit aux courtiers en valeurs mobilières que d'autres coupes sombres dans les dépenses étaient à prévoir et il a ajouté qu'il n'y avait rien de sacré, qu'il y avait toute une série de programmes gouvernementaux sur lesquels on n'avait pas eu le temps de s'arrêter dans le premier budget de son gouvernement.

Cependant, en mars, le premier ministre a déclaré à un auditoire d'Edmonton que toutes les réductions de dépenses pour les trois prochaines années étaient maintenant connues.

Le premier ministre va–t–il mettre un terme à ce flot de signaux contradictoires de la part du gouvernement et dire à la Chambre si oui ou non le gouvernement entend annoncer d'autres réductions de dépenses dans les mois à venir?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déclaré que les compressions prévues dans notre budget étaient ce dont nous avions besoin pour atteindre notre objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Cependant, nous avons signalé que d'autres mesures devaient être prises.

Nous examinons un grand nombre d'autres domaines où nous pourrions sabrer. Le ministre des Affaires intergouvernementales, qui est également chargé du Renouveau de la fonction publique, examine tous les offices et toutes les commissions qui relèvent de la compétence du Parlement ou du premier ministre ou des ministres afin de voir où d'autres compressions pourraient être effectuées. Nous allons prendre d'autres mesures en ce sens et nous examinons la question à l'heure actuelle.

Je répète que le programme que nous avons présenté dans le budget est celui qui va nous permettre d'atteindre l'objectif que nous avons établi clairement durant la campagne et dans le budget lui–même, et qui consiste à faire tout ce qui est nécessaire pour réduire la taille du déficit à 3 p. 100 du PIB.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Mettons les choses au clair.

Si je comprends bien ce que le premier ministre vient de dire, il y aura d'autres compressions de dépenses en plus de celles prévues dans le récent budget.

Ai–je bien compris la position du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je vais donner une réponse très claire. C'est oui.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, afin qu'il n'y ait absolument aucun doute à ce sujet, je voudrais signaler que nous savons tous que le ministre des Finances parle d'autres réductions de dépenses afin d'accroître la confiance des investisseurs dans l'économie canadienne. Cependant, ceux–ci savent que le ministre des Finances ne pourrait pas agir à moins d'avoir l'appui complet du premier ministre.

Le premier ministre pourrait–il donc nous assurer aujourd'hui qu'il soutient le ministre des Finances lorsque ce dernier réclame d'autres compressions qui ne figurent pas dans le budget de cette année?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je le répète, la réponse est oui.

Le ministre des Finances a toute ma confiance et peut compter sur mon appui entier, ainsi que sur celui de tous les membres du Cabinet et du caucus.

* * *

[*Français*]

OERLIKON AEROSPACE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

On apprenait par le quotidien *Le Soleil* qu'une note d'information ministérielle adressée à un ministre du cabinet fédéral appréhendait la fin des activités d'Oerlikon Aerospace de Saint–Jean. La note pévient le gouvernement que le carnet de commande de l'entreprise est pratiquement vide et que, sans un réel programme de diversification et de reconversion, la compagnie risque de fermer.

Maintenant qu'il est informé de l'avenir très précaire d'Oerlikon, le ministre entend–il agir rapidement afin de soutenir sa diversification et d'assurer la survie de cette entreprise de haute technologie dont le nombre de travailleurs a chuté de 750 à 300?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je sais très bien que le député, tout comme celui qui a précédemment posé des questions sur le même sujet, est très préoccupé par les problèmes de cette compagnie. Oerlikon a déjà des contrats, elle en a récemment reçu un de 15 millions de dollars.

Notre but est de trouver des moyens de développer les compagnies dans le domaine non seulement des matériaux de défense, mais aussi d'autres aspects de recherche et développement dans la nouvelle économie.

Nous sommes prêts à travailler avec Oerlikon, comme avec les autres.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le président, j'ai une question additionnelle.

Le ministre ne convient–il pas de la nécessité d'agir rapidement plutôt que d'attendre la fermeture de l'entreprise, comme dans le cas de Hyundai?

• (1430)

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je crois que les actionnaires d'Oerlikon pensent aussi vouloir prendre une action assez rapidement. Premièrement, c'est une question importante pour la compagnie, et, deuxièmement, c'est une question pour les gouvernements qui peuvent peut–être leur venir en aide, mais pas nécessairement par des subventions. Il faut trouver un plan d'entreprise sur une base commerciale. Ce sera la clé du succès pour Oerlikon ainsi que pour les autres compagnies.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Nos ministres fédéraux continuent à transmettre des messages confus sur des questions économiques importantes. Hier, le premier ministre a laissé entendre que la baisse enregistrée le mois dernier dans le taux officiel de chômage était attribuable au succès des politiques économiques libérales. Sur le même sujet, le ministre des Finances a admis que cette baisse était due en grande partie au fait que 28 000 jeunes Canadiens avaient cessé de chercher du travail.

Le ministre du Développement des ressources humaines juge–t–il que le fait d'écarter de jeunes Canadiens du marché du travail est une politique économique valable?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les chiffres publiés vendredi dernier montrent que 115 000 emplois ont été créés au Canada, au cours des deux derniers mois. Ce qui est encore plus important et qui peut nous investir d'une confiance nouvelle, c'est qu'il s'agit d'emplois à plein temps dans 75 p. 100 des cas.

Je partage l'inquiétude du député au sujet des problèmes réels que connaissent les jeunes Canadiens. C'est l'une des raisons qui nous ont incités à entreprendre une refonte majeure d'un bon nombre de programmes, afin qu'ils cadrent étroitement avec les besoins des jeunes.

Dans le cas qui nous occupe, le premier ministre avait certainement raison de dire que, dans l'ensemble, l'économie s'améliorait grâce aux mesures du gouvernement qui avaient redonné confiance aux Canadiens.

Par contre, nous savons également qu'il faut commencer à nous attaquer efficacement au problème du chômage chez les

jeunes. Si le député veut bien patienter une journée ou deux, je pense qu'il constatera que le gouvernement lutte très sérieusement contre ce problème.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre du Développement des ressources humaines.

Le premier ministre a laissé entendre hier qu'il fallait reconnaître l'incidence du programme d'infrastructure dans la baisse du taux de chômage enregistrée en mars. Pourtant, on n'a pas encore investi un dollar des sommes réservées aux dépenses d'infrastructure. Rien d'étonnant à ce que les déclarations contradictoires des ministres du gouvernement aient semé la confusion sur les marchés financiers.

En cette époque où les agences d'évaluation du crédit réexaminent la situation du Canada et où aucun gouvernement n'a d'argent de reste, le ministre annulera-t-il le programme d'infrastructure pour épargner aux Canadiens les six milliards de dollars qu'il lui faudrait emprunter pour le mener à bien?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul facteur de confusion, et c'est le député.

Le premier ministre a dit très clairement, comme nous l'avons tous fait, que les investissements prévus dans le cadre du programme d'infrastructure ne feront que s'ajouter à tout le reste pour créer plus de confiance et plus d'activités, et pour faire tourner l'économie plus rondement.

Je peux dire au député que, la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor m'a accompagné dans ma province, le Manitoba, qui est voisine de la sienne. Ensemble, nous avons annoncé 133 projets représentant plus de 130 millions de dollars, ce qui créera près de 3 000 emplois dans cette seule province. Les Manitobains en sont très heureux.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, l'avenir du chantier MIL Davie de la région de Québec est toujours des plus incertain. Le seul chantier maritime au Québec a besoin d'une décision rapide du gouvernement fédéral sur deux dossiers particuliers pour être en mesure de survivre. Or, le gouvernement retarde toujours sa décision quant au projet de construction d'un traversier pour les Îles-de-la-Madeleine et refuse de faire connaître ses intentions quant au projet de navire multifonctionnel *Smart Ship*.

Je pose ma question au ministre de l'Industrie. Si le gouvernement croit encore à l'emploi, pourquoi retarde-t-il sa décision sur ces deux projets, alors qu'ils s'inscrivent dans une véritable stratégie de reconversion de l'industrie militaire et qu'ils assureraient l'avenir de ce chantier?

• (1435)

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, en ce qui concerne les deux projets que mentionne le député, il m'apparaît clairement qu'il est important que le gouvernement, à titre de gardien des deniers publics, prenne des décisions qui sont au bout du compte fondamentalement au mieux des intérêts des contribuables.

En ce qui concerne le projet de remplacement du traversier *Lucy Maud Montgomery*, je sais que mon collègue, le ministre des Transports, procède activement à la définition des besoins de son ministère et qu'une décision sera prise en temps opportun. Quant à l'attribution du contrat, il faudra procéder sur une base commerciale.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le gouvernement réalise-t-il qu'à chaque jour qui passe, son inaction compromet la survie de la plus grande entreprise privée de la région de Québec et qu'il serait dangereux de retarder sa décision pour des fins partisanes jusqu'à l'élection au Québec.

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je conviens tout à fait avec le député qu'on aurait tort de retarder des décisions importantes pour des fins partisanes.

Je voudrais cependant lui faire remarquer qu'il importe qu'une décision mettant en jeu un fort montant de l'argent des contribuables soit prise pour les bonnes raisons et ne fasse pas l'objet de pressions de ce genre, car on pourrait commettre des erreurs.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, le rapport annuel pour 1993 du Commissaire aux langues officielles a été déposé à la Chambre. Dans son rapport, Victor Goldbloom a fait la recommandation suivante: «Étant donné les circonstances économiques actuelles, nous sommes plus que jamais persuadés que la prime au bilinguisme devrait être supprimée.» L'an dernier, le versement cette prime a coûté aux contribuables près de 51 millions de dollars. L'augmentation des dépenses budgétaires, compte tenu de l'intention déclarée du gouvernement de réduire le déficit, est équivoque.

Le premier ministre entend-il suivre la recommandation contraignante du Commissaire et supprimer la prime au bilinguisme, donnant ainsi l'assurance aux Canadiens écrasés sous les impôts que son gouvernement est sérieux quand il dit vouloir réduire le déficit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas que le commissaire ait fait une recommandation catégorique. Il nous a recommandé d'examiner la question et c'est ce que nous ferons.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le premier ministre peut–il expliquer si la décision qui se fait attendre se traduira par l'annulation des primes de bilinguisme d'une valeur de plusieurs millions de dollars qui devaient être versées aux membres de la GRC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que tout programme soulève des difficultés administratives. Nous sommes en train d'étudier la question.

La prime a été un excellent incitatif pour que les Canadiens apprennent l'autre langue officielle. Quand ils y parviennent, ils possèdent un atout formidable.

En fait, le rapport indique que, depuis la mise sur pied du programme, le nombre de jeunes Canadiens qui sont devenus bilingues est passé de 3 à 11 p. 100. Cela signifie que le nombre de jeunes Canadiens anglophones qui ont appris le français et de francophones qui ont appris l'anglais a quadruplé grâce à ce programme. C'est un succès pour le Canada.

Tous ceux qui possèdent les deux langues officielles en sont fiers. Le député, qui est bilingue, devrait être reconnaissant que nous lui ayons permis d'apprendre l'autre langue officielle.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'avenir du transport ferroviaire dans l'Est du Canada est grandement compromis par les intentions gouvernementales actuelles. Or, le transport ferroviaire des marchandises demeure un instrument de développement important pour plusieurs régions.

Pour l'opposition officielle, un moratoire s'impose dans la suppression de nouveaux tronçons dans l'Est, de manière à permettre une véritable consultation des populations concernées.

• (1440)

Ma question est la suivante: Le premier ministre est–il d'accord, premièrement, pour décréter un tel moratoire et, deuxièmement, pour procéder à des consultations publiques régionales avant de poser des gestes qui pourraient s'avérer extrêmement dommageables pour l'avenir économique de plusieurs régions?

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Le député n'ignore pas que le ministre des Transports a déjà répondu ici maintes fois à cette même question. Il n'est pas sans savoir non plus que le porte–parole de son propre parti et le Comité permanent des transports envisagent une rationalisation des services ferroviaires.

Je fais remarquer aux députés que nous avons en place un organisme, qui s'appelle l'Office national des transports, qui a pour mission d'examiner l'opportunité d'abandonner des lignes de chemin de fer et de rationaliser le transport ferroviaire. Tel est le mécanisme par lequel la rationalisation est envisagée. Non, nous ne prévoyons pas déclarer un moratoire. Cela relève d'un système qui est déjà en place.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, à ma question, j'aurais préféré comme réponse «oui» ou *yes*. Peut–être l'aurai–je pour ma question complémentaire.

Le premier ministre est–il prêt à remettre en question les intentions gouvernementales qui sont susceptibles d'accentuer l'iniquité entre l'est et l'ouest du pays?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question. Je pense que la question des transports est une question importante, et le secrétaire parlementaire a bien répondu. Toutefois, dans la situation actuelle, nous devons réexaminer bien des programmes. Hier, le chef de son parti nous demandait de faire des coupures dans les budgets, alors que lui, aujourd'hui, nous demande d'augmenter nos dépenses.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

En février dernier, les pêcheurs canadiens ont été absolument ravis que le ministre des Pêches obtienne de l'OPANO que la pêche à la morue dans la zone 3NO fasse l'objet d'un moratoire. Toutefois, leur bonheur fut de courte durée car, s'étant abstenue de voter, l'Union européenne gardait son droit de pêcher ce stock très menacé.

Le ministre peut–il nous dire où en sont les choses à l'heure actuelle et s'il a réussi à convaincre l'Union européenne de la gravité de la situation au large de la côte est du Canada?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de poser cette question très délicate.

Comme le député ne l'ignore pas, le premier ministre a bien précisé au nom de son gouvernement que nous avions l'intention de nous attaquer au problème de la surpêche étrangère aussi bien qu'à celui de la surpêche nationale et cela, au moyen d'une entente si possible et de mesures unilatérales si nécessaire.

J'ai le plaisir d'annoncer au député que, ce matin, à Bruxelles, le Conseil des ministres de l'Europe a ratifié à l'unanimité le moratoire décrété, le 17 février dernier, sur la pêche à la morue dans la zone 3NO. Notre gouvernement avait promis d'agir.

Nous avons commencé à prendre des mesures et nous continuerons à en prendre dans les semaines et les mois à venir.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais que les réponses qui nous sont fournies soient aussi bonnes que celles que les députés libéraux obtiennent de leurs ministres. Quelle manigance!

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Pendant le congé du printemps, le ministre a diffusé une brochure de 40 pages dans laquelle il affirme aux Canadiens que toutes les allégations sur les dépenses excessives qu'entraîne la Loi sur les langues officielles sont fondées sur des malentendus. Selon lui, il est faux de prétendre que les coûts atteignent des milliards de dollars. Il en aurait coûté 319 millions de dollars en 1992–1993 pour offrir des services dans les deux langues officielles.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre comment il se fait que les chiffres qu'il avance soient si nettement inférieurs à la somme de 654 millions de dollars dont parle même le commissaire aux langues officielles?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, les chiffres sont exacts, mais n'ont jamais visé à englober tout le soutien offert aux langues officielles du Canada.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, cela prouve bien ce que nous disions. Il reste que le coût véritable, le coût total, les coûts directs et indirects n'ont jamais été connus. Nous réclamons depuis longtemps un débat à ce sujet. Le ministre s'engagera–t–il à tenir un débat sur cette question?

• (1445)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, les chiffres ont été diffusés. Si mon collègue n'a pu les consulter, je serai heureux de les lui communiquer.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, les pêcheurs de morue de la Gaspésie croient qu'il y aura augmentation des quotas de crabe et ils en veulent une part. Natuellement, les crabiers défendent leur chasse gardée et la tension monte. Les morutiers sont pauvres et inactifs, plusieurs d'entre eux arrivent au bout de leurs prestations d'assurance–chômage. Ils se battent pour vivre dignement et ils se battent pour manger. Le ministre ne peut pas continuer de les ignorer.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Puisque le ministre n'a pas encore déposé le plan de pêche pour le crabe de la zone 12, ni le plan quant à l'avenir des pêches, ni son programme d'aide financière aux pêcheurs, à quel moment le ministre donnera–t–il une réponse claire aux pêcheurs? Attendra–t–il que la situation s'envenime encore plus?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question et pour l'intérêt qu'il porte au secteur des pêches. Je réitère l'offre que je lui ai faite par écrit, ainsi qu'à son chef, de venir me rencontrer pour se renseigner sur toute question touchant les pêcheurs du Canada atlantique.

Il n'a peut–être pas encore trouvé le temps de répondre à mon offre, mais je peux lui dire que les pêcheurs du Québec et leurs syndicats ont trouvé le temps de me rencontrer à plusieurs reprises pour se renseigner sur les questions qui les intéressent. Si le député était aussi bien informé qu'eux, il saurait que, d'ici quelques semaines, le ministre du Développement des ressources humaines et moi–même annoncerons un train de mesures pour faire face à la crise que traverse actuellement le secteur des pêches au Canada atlantique. Ces mesures seront généreuses puisque nous reconnaissons la gravité de la situation dans la région, mais elles tiendront compte de la capacité financière du gouvernement.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, le ministre, par son indécision, a provoqué des tensions dans l'industrie de la pêche. Reconnaît–il maintenant que les pêcheurs attendent plus qu'une déclaration gouvernementale, mais qu'ils veulent des explications précises sur les décisions à venir? Il y a des gens qui attendent; il y a des tensions en ce moment.

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère du Développement des ressources humaines ont lancé le plus vaste processus de consultation sur l'avenir du secteur des pêches jamais entrepris par le gouvernement du Canada. Nous croyons que ces consultations nous permettront d'annoncer des mesures constructives et réalistes d'ici quelques semaines.

Si le député veut vraiment en savoir plus long, il devrait accepter l'offre que j'ai faite aux pêcheurs du Québec, plus particulièrement à ceux de la Gaspésie, et venir me rencontrer pour que je lui donne toute l'information possible sur la question.

J'aimerais bien entendre toute remarque positive et constructive que le député pourrait vouloir faire au sujet de cette situation difficile. C'est facile de dire n'importe quoi, mais c'est souvent plus utile de se donner la peine de dire des choses sensées.

* * *

LA JUSTICE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre pourrait–il clarifier la position de son gouvernement sur le système de justice pénale? D'une part, le ministre de la Justice parle de renforcer ce système et, d'autre part, un député libéral influent aurait déclaré, selon de nombreuses sources, qu'il voulait faire accorder des libérations conditionnelles après 15 ans d'emprisonnement à des détenus

condamnés à vie. Le ministre de la Justice a dit bien accueillir de telles suggestions.

Le premier ministre peut–il préciser aux Canadiens lequel de ces deux députés présente la position du Parti libéral?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député n'est pas juste. La vérité, c'est qu'il y a deux semaines, peut–être trois, le président du Comité de la justice «je crois que c'est bien de lui que parle le député» a donné son propre point de vue sur les peines d'emprisonnement pour meurtre. Cependant, j'ai rapidement précisé qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement, qu'il exprimait son propre point de vue. Je ne suis pas d'accord avec lui.

Ce n'est qu'un membre d'un comité qui en compte 15 et où le parti du député est bien représenté. Les occasions ne manqueront pas à ce comité d'influencer la politique du gouvernement sur le système de justice pénale.

J'ajouterai que je n'ai pas à éclaircir notre position puisqu'elle n'a pas changé et qu'elle est claire depuis le début. Comme nous l'avons déclaré dans notre programme électoral, nous allons lutter contre le crime au sein de notre société en rendant nos lois plus efficaces et en les faisant mieux appliquer. Cela signifie que nous apporterons les modifications nécessaires au Code criminel et à la Loi sur les jeunes contrevenants, sans négliger par ailleurs la prévention du crime, qui est un aspect très important de la question.

• (1450)

Il n'y a rien à éclaircir. Notre position est claire et cohérente depuis le début.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les Canadiens veulent que le gouvernement agisse. Ils veulent que le premier ministre leur garantisse que les meurtriers qui tuent au hasard à partir d'un véhicule en marche, qui tuent les clients de restaurants et qui s'infiltrent dans les maisons seront mis à l'ombre jusqu'à ce qu'ils ne constituent plus une menace pour la société.

Le premier ministre donnera–t–il cette garantie aux Canadiens aujourd'hui?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question posée à la Chambre, j'ai exprimé mon sentiment d'horreur devant les crimes sauvages et insensés commis récemment. J'ai ajouté que nous ne devions pas nous laisser guider par notre colère et notre inquiétude en adoptant des solutions simplistes aux problèmes.

Oui, il est temps d'agir. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement est en train d'élaborer des propositions qui seront soumises à la Chambre. Elles visent à rendre notre système de justice pénale plus efficace et elles tiennent compte de l'importance de la prévention.

D'ici peu, le député et l'ensemble de la Chambre verront le gouvernement prendre des mesures concrètes.

* * *

VIA RAIL

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports ou à son secrétaire parlementaire.

Les journaux étaient récemment pleins de rumeurs à propos des réductions de service que VIA Rail songerait à imposer dans son service de transport des voyageurs canadiens, notamment sur la ligne Sarnia–Toronto desservant les villes de London, Stratford, Kitchener, Waterloo, Guelph et Brampton. Cette ligne est pourtant l'une des plus fréquentées de tout le réseau canadien à l'heure actuelle.

Le ministre ou son secrétaire parlementaire pourrait–il nous donner l'assurance qu'on n'abandonnera pas cette ligne de chemin de fer?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) : Monsieur le Président, je sais gré au député de Perth—Wellington—Waterloo d'avoir posé cette question.

Je tiens à préciser que ces rumeurs ne sont rien d'autre que cela, des rumeurs, qui s'appuient sur des conjectures dénuées de fondement. Notre gouvernement n'a pris aucune décision touchant les niveaux de service de VIA Rail, mais les députés devraient comprendre que les crédits accordés à VIA Rail ont été établis dans le budget que nous avons déposé en février.

VIA Rail entreprend actuellement des négociations avec les syndicats représentant ses employés. Nous espérons que la société pourra effectivement faire les gains d'efficacité dont elle a besoin, que les syndicats feront preuve de coopération dans ces délibérations et que le public participera également à la recherche d'une solution, car on ne pourra avoir de service viable de transport des voyageurs par chemin de fer au Canada que si tous les intéressés conjuguent leurs efforts pour le rendre possible.

Notre gouvernement n'a pris aucune décision à cet égard et n'en prendra pas non plus tant que ces négociations ne seront pas arrivées à leur terme.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE SEXUELLE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après qu'il se soit engagé à examiner la possibilité de criminaliser l'excision, lors de la Journée internationale de la femme, le ministre de la Justice nous a fait savoir, hier, qu'il n'entend pas modifier le Code criminel, ni introduire de dispositions spécifiques à l'égard de cette violence sexuelle.

Le ministre estime que les dispositions actuelles sur les voies de fait sont suffisantes. Pourtant, de nombreux pays, dont la France et la Grande–Bretagne, ont éprouvé le besoin de légiférer spécifiquement sur l'excision.

Pourquoi le ministre renonce–t–il à criminaliser la pratique de l'excision, alors qu'il pourrait ainsi envoyer un message clair à ceux qui s'en rendent coupables?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déposé hier à la Chambre, après la période des questions, un document qui explique les conclusions auxquelles je suis arrivé en ce qui concerne la mutilation des organes génitaux chez les femmes. J'y disais bien clairement qu'après avoir étudié la question durant un mois, j'estime que la solution ne consiste pas à modifier le Code criminel, mais bien à établir des programmes d'éducation plus efficaces et à mieux appliquer les lois actuelles.

Dans le document que j'ai déposé, j'ai expliqué que, depuis un mois, je me suis entretenu, entre autres, avec la procureure générale de l'Ontario. J'ai parlé aux membres d'un groupe de travail qu'elle a formé. J'ai rencontré à mon bureau la présidente et les membres du Comité national de la femme qui a produit le rapport à l'origine de la première question. J'ai examiné les données concernant l'Ontario, le Québec et la Colombie–Britannique, les provinces où le problème est le plus aigu. On s'entend pour dire que, pour le moment, le gouvernement fédéral devrait axer ses efforts sur l'éducation, en collaboration avec les provinces et les groupes communautaires. C'est de cette façon que nous résoudrons le problème et que nous en réduirons l'incidence, et non pas en modifiant encore le Code criminel. Voilà la conclusion à laquelle je suis arrivé.

● (1455)

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, est–ce que le ministre veut nous faire croire que ces opinions, ces études et celles de ses conseillers seront plus efficaces qu'une législation formelle qui rendrait l'excision illégale?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la mutilation des organes génitaux chez les femmes est déjà un délit criminel au Canada. Elle contrevient carrément à au moins trois dispositions du Code criminel.

Hier, j'ai fourni à la députée un exemplaire du document que j'ai déposé à la Chambre et qui présente l'analyse sur laquelle je me suis fondé pour en arriver à ces conclusions.

Sauf le respect que je lui dois, je ne crois pas que nous aidions à résoudre ce problème délicat et tragique en modifiant un code qui interdit déjà pareille pratique. Nous devons nous assurer que les immigrants qui arrivent chez nous et les gens qui s'y trouvent déjà savent que cette pratique est illégale, et que les autorités provinciales collaborent avec nous pour appliquer rigoureusement et efficacement les lois à cet égard. À mon avis, c'est de cette façon que nous viendrons à bout du problème, comme je l'ai expliqué dans le document que j'ai déposé.

LES CRIMES VIOLENTS

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice et traduit sans doute les inquiétudes croissantes de nos concitoyens devant les intrusions dans les foyers, les fusillades au volant d'une voiture et d'autres actes de violence gratuite.

Qu'est–ce que le ministre entend faire au juste pour lutter contre ce terrorisme urbain et protéger les citoyens respectueux des lois?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je profite de cette occasion pour dire que je ne partage pas l'alarmisme que je décèle dans la question de la députée.

Comme tous les Canadiens, je suis atterré par la sauvagerie et la violence insensée des crimes auxquels elle fait allusion. Il est bien évident que nous ne pouvons les tolérer.

Par ailleurs, j'exhorte la députée et tous les Canadiens à ne pas faire abstraction du contexte. Notre pays a un système de justice qui marche bien. Les statistiques montrent que, si on en juge par le nombre de crimes violents et par le niveau de criminalité, notre société est encore civilisée.

Je conclus en disant qu'il ne faut pas, à cause de ces incidents isolés, se précipiter sur des solutions qui semblent simples. Il faut prendre ces incidents pour ce qu'ils sont, des symptômes montrant que de nouvelles mesures s'imposent. En modifiant le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants et en s'attardant au crime. . .

Le Président: La députée de Calgary–Nord.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'éprouve un respect sincère pour le ministre, mais il ne devrait pas taxer mes propos d'alarmisme parce que j'exprime les inquiétudes de mes électeurs et d'autres Canadiens.

Je dirais même que ce n'est pas une réponse que de dire, comme le ministre le fait sans cesse, que, effectivement, il existe un problème très inquiétant, mais qu'il ne faut pas perdre son sang–froid.

Quand le ministre va–t–il déposer les modifications au Code criminel et à la Loi sur les jeunes contrevenants que les Canadiens attendent et réclament? Ils veulent savoir quand viendront ces modifications.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je serai bref, monsieur le Président.

En demandant à la députée de ne pas être alarmiste, je respecte les préoccupations qu'elle exprime. Je voulais simplement dire que nous devons tenir compte de l'ensemble de la situation et ne pas oublier que, essentiellement, nous vivons dans une société sûre et civilisée.

Quand faut–il s'attendre à des mesures? J'ai déjà dit que j'envisageais de déposer à la Chambre avant la fin de juin des propositions concrètes au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et en confier l'étude détaillée au comité parlementaire.

J'ai dit aussi que la Chambre serait saisie avant la fin de juin d'un projet de loi modifiant le Code criminel, notamment en ce qui concerne la détermination de la peine. Nous entendons respecter cet engagement.

Le Président: Je remercie le ministre d'avoir été concis.

* * *

• (1500)

LES JEUX NORDIQUES MONDIAUX

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Au mois de mars 1995, la ville de Thunder Bay sera l'hôte des Jeux nordiques mondiaux. Avec l'aide inestimable de tous les bénévoles, nous travaillons très fort depuis quatre ans pour faire de ces jeux un succès international. La ville et la province se sont engagées à consacrer plus de 8 millions de dollars aux jeux, ce qui n'est malheureusement pas le cas du gouvernement fédéral, qui s'est engagé à verser moins du quart de ce montant.

Comme les jeux auront lieu dans moins d'un an, je voudrais que le ministre nous dise quel montant il est prêt à consacrer aux jeux, quand il prendra cet engagement et quand il annoncera quels services seront fournis pour que les organisateurs des jeux puissent continuer de travailler à leur succès.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa brève question.

Je partage ses préoccupations au sujet des Jeux nordiques parce que j'estime qu'ils auront beaucoup de retombées sur le tourisme et les affaires à North Bay.

Le gouvernement s'est engagé à fournir une contribution de 2 millions de dollars et va respecter son engagement. En outre, il examine la possibilité de fournir des services pour assurer le succès des jeux. Nous sommes en rapport étroit avec le ministre intéressé en Ontario et le maire de Thunder Bay. J'ai confiance qu'en alliant nos efforts, nous garantirons le succès des jeux à Thunder Bay.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: À l'ordre. Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Olexander Stoyan, député du nouveau Parlement d'Ukraine.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une petite correction à une réponse que j'ai donnée plus tôt sur le nombre de gens qui sont bilingues au Canada quand j'ai parlé de la population francophone et anglophone. Ce que j'aurais dû dire, c'est qu'en 1971, 3 p. 100 des Canadiens hors–Québec connaissaient les deux langues officielles et que maintenant, grâce à notre politique de bilinguisme, ce chiffre a presque quadruplé, s'élevant à 11 p. 100.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Je voudrais rappeler au ministre du Patrimoine canadien que s'il a l'intention d'aller à North Bay pour assister aux Jeux nordiques mondiaux, il ne les trouvera pas là.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège concernant une déclaration faite à la Chambre par le député de Crowfoot le 25 mars, lors de la dernière séance avant le congé de Pâques. C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à ce sujet.

Dans une question qu'il avait posée au ministre de la Justice, le député avait déclaré que j'avais dit, et je cite: «Les assassins reconnus coupables, du genre de Clifford Olson, ne devraient pas avoir à purger plus de 15 ans de prison pour leur crime.»

Monsieur le Président, je tiens à préciser que je n'ai jamais tenu de tels propos. Ce qu'a dit le député est absolument faux, et je le prie de s'excuser et de se rétracter.

Le Président: À l'ordre! C'est sans doute là matière à débat. Je suis sûr qu'il existe d'autres moyens auxquels le député peut recourir pour soulever cette question, mais ce n'est pas une question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Français*]

LOI DE 1994 SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C–18.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle la Chambre à l'ordre afin que nous puissions reprendre le débat.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, j'ai l'impression que la période des questions orales a été très animée. Les esprits sont toujours échauffés.

Alors, cela me fait plaisir de prendre la parole à mon tour sur le projet de loi C–18, Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales.

Évidemment, le Bloc québécois, comme vous avez pu le constater au cours des différentes interventions qui ont eu lieu depuis ce matin, est en faveur de ce projet de loi. Depuis que le processus de révision des limites des circonscriptions électorales a commencé, les députés du Bloc québécois, conformément aux dispositions de la loi électorale, ont entrepris de s'engager dans ce processus de façon à défendre les intérêts de leurs concitoyens et concitoyennes.

Ce matin, vous avez entendu notre collègue, le député de Shefford, qui nous disait qu'il a toujours résidé dans le comté de Shefford et qu'en vertu des nouvelles propositions présentées par le directeur général des élections, il se retrouverait résident du comté de Chambly. Alors, ce serait un peu inhabituel pour un individu qui a toujours résidé dans un comté, de représenter un comté dans lequel il ne réside plus maintenant, en vertu tout simplement de modifications des limites des circonscriptions électorales.

C'est pourquoi nous souscrivons au principe de ce projet de loi qui est de suspendre temporairement le processus de révision des limites des circonscriptions électorales. Bien sûr, nous souscrivons également au principe d'un vote égal pour tous les citoyens et toutes les citoyennes. Mais ce principe, lorsqu'il est appliqué d'une façon trop restrictive, lorsqu'il est appliqué d'une façon trop mécanique peut donner lieu à des distorsions malheureuses et j'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement.

La révision périodique immuable des limites des circonscriptions électorales empêche le développement, la construction d'un sentiment d'appartenance dans son comté. L'exemple que je soulignais tout à l'heure concernant mon collègue de Shefford est certainement l'un des meilleurs exemples qu'on puisse donner. Il l'expliquait très bien tout à l'heure, il réside depuis plusieurs années dans ce comté qui s'appelle Shefford. Il le représente maintenant à la Chambre des communes et en vertu des modifications proposées par le directeur général des élections, le député de Shefford deviendrait résident du comté de Chambly. Alors, il y a des anomalies qu'il faut éviter, je pense.

• (1510)

L'exemple que je soulève concernant mon collègue de Shefford laisse entendre que des citoyens et citoyennes qui habitent les secteurs périphériques de leur circonscription électorale et qui passent donc périodiquement d'une circonscription à une autre, au gré des redécoupages périodiques de la carte électorale, ont beaucoup de difficultés à développer un sentiment d'appartenance, à s'identifier à leur comté puisque régulièrement ils passent d'un comté à un autre.

Évidemment,—je le soulignais tout à l'heure—nous souscrivons entièrement au principe d'un vote égal pour chacune et chacun des citoyennes et citoyens du Canada et du Québec; nous souscrivons à ce principe selon lequel chaque citoyenne, chaque citoyen puisse être représenté par un député et que cette représentation ait la même valeur que tout autre citoyenne ou tout autre citoyen à travers le pays. Mais ce critère démographique sur lequel s'appuit le redécoupage des circonscriptions électorales occulte trop souvent des critères qui devraient être tout aussi importants, à savoir, par exemple, le contexte socio–économique, le contexte socio–culturel. Je pense que ce sont des critères qui devraient également être pris en considération dans le processus de redéfinition, de redécoupage de cette circonscription électorale.

Le sentiment d'appartenance—je le soulignais tout à l'heure—la possibilité de s'identifier à notre comté, à la population de notre comté valent sans aucun doute les calculs strictement mathématiques sur lesquels s'appuient principalement les propositions de redécoupage des circonscriptions électorales. Ces calculs mathématiques nuisent à la création d'une dynamique, d'une chimie propre à un comté, à une communauté quelconque. C'est d'ailleurs un fait qui a été reconnu, il y a quelques mois, par l'Assemblée nationale qui a amendé la loi électorale du Québec de façon à ce qu'on ne puisse permettre un redécoupage, une redélimitation des circonscriptions électorales avant une période dix ans.

C'est donc dire qu'il ne peut y avoir de modification des circonscriptions électorales au Québec pour une période de dix ans, ce qui veut donc dire que pendant dix ans, les citoyens et citoyennes d'une circonscription quelconque peuvent se dire: «Bon, maintenant je fais partie de cette collectivité, de cette communauté, et je peux m'identifier à mon député ou à ma députée pour au moins dix ans». Les limites des circonscriptions électorales ne changent pas après chaque élection comme c'était le cas auparavant dans la loi électorale québécoise.

Alors, je pense que c'est l'esprit qui sous–tend le projet de loi C–18 sur lequel nous nous penchons actuellement et que nous appuyons d'ailleurs, pour les principes que je viens d'évoquer justement. On n'a pas peur de le dire, effectivement, et j'y reviendrai un peu plus tard. Si on doit envisager des modifications, évidemment il faut éventuellement penser, sur la base du principe démographique dont je vous parlais tout à l'heure, à redéfinir, redélimiter, en temps et lieu, en temps opportun, les circonscriptions électorales. Toutefois—et mon collègue de Richelieu en faisait état, un peu plus tôt ce matin—il faut également envisager une réforme plus en profondeur des institutions parlementaires et, ce faisant,—on sait qu'on ne peut pas utiliser certaines terminologies—réévaluer le rôle de l'autre Chambre, la Chambre haute.

Alors mon collègue de Richmond—Wolfe qui est avec nous cet après–midi, ainsi que mon collègue de Richelieu, en ont fait état assez régulièrement et je pense que c'est tout à fait justifié. Mon collègue de Richelieu signalait qu'il y avait effectivement, dans la Chambre haute, un certain nombre de compétences tout à fait valables, tout à fait utiles, mais ces compétences sont souvent versées dans cette Chambre haute en fonction d'un principe qui n'est pas très légitime. C'est par la voie de nominations souvent strictement partisanes que ces gens accèdent à la Chambre haute.

• (1515)

Ce faisant, la légitimité dont ils jouissent est fort peu appréciable. La suggestion de mon collègue de Richelieu était que ces gens, tout à fait qualifiés, tout à fait compétents puissent venir faire valoir ces compétences, ces qualifications ici, à la Chambre des communes, dans cette institution où les gens sont élus démocratiquement et où leur légitimité ne peut être remise en question. On suggérait éventuellement de réviser, de réformer nos institutions parlementaires de façon à abolir cette institution tout à fait vétuste, tout à fait poussiéreuse qui entretient les amis du parti, les amis du pouvoir qui, périodiquement, au gré des alternances de l'autre côté de cette Chambre, font basculer les majorités à la Chambre haute. On pourrait éventuellement envisager cette réforme.

En parlant de réforme, je m'interroge sur les interventions, dans ce débat, de nos collègues du Parti réformiste. Nous étudions actuellement une motion présentée par nos collègues d'à côté, ceux du Parti réformiste. Depuis un certain temps, je ne vois se lever pour prendre position que les députés du Bloc québécois. Alors, je pense qu'il faut s'interroger sur le sérieux de nos collègues qui présentent une motion et qui laissent les députés du Bloc québécois se prononcer seuls ou à peu près sur celle–ci.

J'invite donc nos amis du Parti réformiste à être conséquents et à prendre la parole sur leur propre motion. Cependant, on ne doit pas se surprendre du silence et du mutisme de nos amis libéraux, bien qu'il soit tout à fait déplorable pour les citoyens et les citoyennes des différents comtés représentés par les députés libéraux, de les voir ainsi, si absents, si silencieux, pendant un débat aussi important pour leur avenir et celui des citoyens habitant ces circonscriptions qu'ils représentent.

Sur ce, je cède la parole, je l'espère, à un de mes collègues du Parti réformiste.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, tous mes collègues vous ont invité à venir visiter leur circonscription. Je n'aurai pas à le faire, parce que vous avez probablement déjà eu l'occasion de venir prendre l'avion à Mirabel. À ce moment–là, vous étiez donc dans la circonscription d'Argenteuil—Papineau.

Évidemment, la circonscription d'Argenteuil—Papineau, avec la nouvelle réforme électorale, passe de 72 000 à 98 000. C'est donc dire qu'il y a augmentation. Est–ce que je devrais me réjouir ou être mécontent de ces modifications à la carte électorale?

Avant de donner mes raisons, je parlerai de certaines incongruité ou aberrations que suscitent les découpages des cartes électorales ou de tout autre tracé lorsqu'il est question d'expropriation. Cela m'amène à vous parler d'un événement assez incongru qui s'est produit lorsqu'on a exproprié le territoire de Sainte–Scholastique pour construire l'aéroport de Mirabel.

Je ne sais qui a fait les tracés de l'expropriation, mais il s'est produit quelque chose d'assez stupéfiant dans le village que j'habite, Saint–Canut. On a tracé une ligne qui faisait qu'une maison, une propriété était coupée en deux. C'est ce qui est arrivé. Par la suite, cette maison a été démolie mais il reste quand même qu'on s'est demandé, à ce moment–là dans le village pourquoi certaines parties du village étaient expropriées, pourquoi certaines autres ne l'étaient pas.

• (1520)

Ceci m'amène à parler d'autres aberrations des cartes électorales. Dans le comté voisin de ma collègue de Laurentides, il y a deux municipalités qui sont absolument dans des territoires qui ne leur conviennent pas. Entre autres, vous avez le village de Sainte–Sophie qui est collé sur le comté de Laurentides. La population scolaire va à l'école à Saint–Jérôme, qui est dans le comté de Laurentides. Alors Sainte–Sophie fait partie du milieu social du comté de Laurentides et cette même municipalité de Sainte–Sophie fait partie du comté de mon collègue de Joliette.

Dans un autre ordre d'idées, toujours dans le même comté, vous avez la municipalité de Chertsey, qui est tout près du comté de Joliette et qui, elle, fait partie du comté de Laurentides. Alors, je me demande, à ce moment–là, comment se fait–il que les hauts fonctionnaires, que les cartographes, que les géographes, qui ont à délimiter les comtés, comment se fait–il qu'on puisse arriver à de telles opérations?

Personnellement, je n'ai pas à me plaindre de la refonte de la carte parce que justement les parties que l'on veut ajouter à mon comté, qui sont la ville de Saint–Jovite, le village du Lac–Carré, La Minerve, La Conception, Labelle, Lac–Supérieur, Mont–Tremblant, ce sont toutes des municipalités qui font partie d'un comté éminemment souverainiste, puisque ce même comté au provincial envoie depuis des décennies un député du Parti québécois à Québec. Donc, en tant que souverainiste, en tant que partisan d'un Québec souverain, je devrais me réjouir puisque cette addition à mon comté devrait me favoriser.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que dans les meilleurs des scénarios, je ne serai pas présent aux prochaines élections pour la bonne raison que, d'ici ce temps–là, il y aura des événements importants qui se seront passés au Québec. Il y aura sûrement l'élection du Parti québécois au cours de la prochaine année. Il y aura un référendum dans l'année qui va suivre et, à ce moment–là, le Québec sera devenu un autre pays, sera devenu un pays souverain. Alors nous ne serons pas sur les rangs, mes collègues du Bloc québécois, nous ne serons pas sur les rangs aux prochaines élections. Mais il reste quand même qu'en tant que députés représentant le Québec au moment présent, nous nous devons de jouer le rôle que nous nous sommes imposé, à savoir défendre les intérêts des Québécois et, actuellement, je pense que c'est le rôle que nous jouons aujourd'hui, défendre les intérêts des Québécois.

Il y a deux municipalités qui s'ajoutent—évidemment, j'ai parlé tantôt de Saint–Jovite. Ma collègue de Laurentides, un peu plus tôt cet avant–midi, déplorait le fait que Saint–Jovite et toutes les municipalités qui l'entourent que je viens de nommer soient rattachées au comté d'Argenteuil—Papineau. Non pas que je m'en plaigne, mais je pense que ces municipalités n'ont rien à voir avec le comté d'Argenteuil—Papineau comme tel, parce que ces municipalités sont dans l'axe du nord qui va de Saint–Jérôme à Mont–Laurier et ces municipalités–là ont un même profil, elles appartiennent à des régions qui sont identiques et elles

doivent y demeurer, et je pense que Saint–Jovite doit demeurer dans le comté de Laurentides.

Pour ce qui est de la municipalité de Thurso qu'on rajoute également à mon comté, c'est évident que Thurso est sur la même route, c'est sur le chemin d'Ottawa, c'est une municipalité de plus qu'on ajoute. Mais jusqu'à maintenant, je dois vous dire que les citoyens de Thurso, le maire en tête et ses conseillers, ont manifesté ouvertement leur opposition au fait que leur municipalité soit rattachée au comté d'Argenteuil—Papineau. Et je les comprends, parce que cette municipalité finalement est bien plus près de la région de l'Outaouais qu'elle ne l'est de la région de Lachute, de Mirabel ou même d'Oka qui font également partie du comté d'Argenteuil—Papineau.

• (1525)

Cela dit, après les réflexions que je viens de faire, je pense que je n'ai pas le choix, évidemment, et je m'opposerai à l'amendement proposé par le *Reform Party* au sujet de cette loi.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, après avoir entendu les discours de mes collègues, je ne reprendrai pas ce qu'ils viennent de dire, c'était très bien. Je voudrais tout simplement que l'on s'interroge pour savoir comment on peut arriver à faire certaines choses qui en fait n'ont pas de sens.

Sur quoi se base–t–on pour faire disparaître un comté dans l'est du Québec? Et c'est mon comté, Matapédia—Matane. Au point de vue géographique, c'est un des plus beaux comtés, et au point de vue de la population—que j'ai le plaisir de servir—ce sont des gens attachés à leur comté, à leur MRC, et également attachés à leur paroisse. J'ai fait le tour du comté et ces gens sont très déçus. Est–ce qu'on se base simplement sur un simple quotient démographique? Est–ce uniquement le nombre qui est important? Il semble que oui, monsieur le Président.

Pour une région comme la mienne, un député rural c'est terriblement important. Je ne dis pas que les députés des villes ne le sont pas, mais je dirais que les députés ruraux sont peut–être particulièrement important à cause des distances à parcourir. Vous savez ques les paroisses sont à environ dix milles les unes des autres; et pour faire simplement le tour de mon comté il faut des heures pour ne pas dire des jours.

Chez nous le député a un rôle fondamental. Il s'agit de rester au bureau soit à Matane, soit à Amqui ou à Mont–Joli pour savoir tout ce qu'on demande au député. C'est incroyable. On fait le tour d'à peu près tous les bureaux et—je ne dirais pas fatalement, mais heureusement pour le député—on aboutit à son bureau, et on fait confiance au député. Celui–ci est presque partie prenante dans les décisions importantes touchant au développement des régions.

La problématique n'est pas la même pour les régions en croissance et pour celles qui sont en décroissance. Chez nous c'est la décroissance malheureusement. Est–ce qu'on oublierait l'importance du monde rural quand on fait une répartition des comtés? Je pense que oui. Je pense malheureusement que le monde rural n'est pas tellement important et je dirais qu'on peut les traiter de citoyens de second rang. Je m'excuse, monsieur le Président, mais il n'y a pas de citoyen de second rang. Toute personne a le droit de vivre là où elle veut, de ressentir un sentiment d'appartenance pour l'endroit où elle vit et ce sentiment, on doit le respecter. Malheureusement ce n'est pas ce qui devait arriver dans mon comté.

À nos yeux, la proposition de la Commission vient ajouter un frein supplémentaire à la relance d'une région déjà considérée parmi les plus pauvres. Elle se traduira par la perte d'une voix parlementaire pour l'est du Québec qui en a pourtant bien besoin. Elle rendrait la tâche difficile au député qui serait chargé de défendre les intérêts d'un comté de plus en plus grand.

• (1530)

Cette proposition ne permet pas à des forces culturelles, politiques et socio–économiques de se manifester avec toute la vigueur qu'exigerait une relance économique souhaitée de tous, en particulier dans nos régions sous–développées. Cela dépasse le simple calcul statistique et l'application pure et simple d'un ratio démographique.

Je suis très heureux qu'on présente cela en Chambre, car j'ai fait le tour de ma circonscription et le mécontentement était généralisé. Les gens se posaient la question suivante: Est–ce qu'on aura envie de voter, au fédéral, si on ne respecte pas notre entité, si on ne respecte pas notre milieu de vie?

De plus en plus, les MRC prennent de l'importance au Québec et c'est heureux, je crois. Un comté fédéral, avec sa dimension structurelle, c'est également très important. Les gens se demandaient s'ils iraient voter s'ils n'étaient plus dans ce comté?

Actuellement, je l'ai dit tout à l'heure, il y a cinq comtés dans l'est du Québec: Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, Gaspé, Kamouraska—Rivière–du–Loup, Matapédia—Matane et Rimouski—Témiscouata. Les comtés de Kamouraska—Rivière–du–Loup et de Rimouski ont une population d'environ 73 000. Le comté de Gaspé est le plus étendu avec une superficie de 12 268 kilomètres carrés. Mon comté, Matapédia—Matane, le suit de près avec une superficie de 10 959 kilomètres carrés. Celui de Kamouraska—Rivière–du–Loup est le moins étendu avec 5 476 kilomètres carrés, et celui de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine est le moins populeux avec 52 000. Est–ce que le seul critère est le nombre d'habitants? Je dis non. Il y a d'autres critères que celui–là.

Quant au nombre de municipalités dans chaque comté, c'est dans Kamouraska—Rivière–du–Loup que nous en retrouvons le plus, avec 49; Matapédia—Matane en a 46; et le comté de Gaspé regroupe le moins de municipalités avec 30.

Dans les propositions déposées par la commission, le nombre de comtés dans l'est passerait de cinq à quatre. Le comté de Matapédia—Matane n'existerait plus. Le comté de Gaspé, avec la réforme, verrait sa population passer de 62 000 à 80 000. Le comté de Gaspé—Matane aurait une superficie gigantesque de 17 783 kilomètres carrés.

Allez trouver cette distance–là à Toronto ou à Montréal. Vous aurez vite fait le tour de la ville.

Le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, lui aussi, a des frontières qui s'élargissent de façon appréciable avec une superficie de 11 375 kilomètres carrés. Elle est présentement de 8 155 kilomètres carrés.

Le Bloc québécois ne peut accepter la réduction d'un comté dans l'est. La perte d'un comté diminuerait notre poids politique à la Chambre des communes, et par le fait même, entraînerait une baisse de l'influence politique de notre région. D'autre part, je partage l'avis de mon collègue qui a pris la parole tout à l'heure, en espérant que dans quatre ans, on ne se pose plus ces questions.

En tant que région rurale, l'est du Québec se verrait une fois de plus marginalisé par cette refonte de la carte électorale. Le monde rural est en difficulté. Plus particulièrement les gens de ces petites paroisses viennent voir leur député fréquemment.

• (1535)

Ensuite, dans une période où plusieurs intervenants et organismes optent pour une décentralisation des services gouvernementaux et un rapprochement des élus avec la population, la diminution du nombre de comtés va directement à l'encontre de ce que les gens veulent.

Nous trouvons tout à fait déplorable que ce sera le citoyen qui fera les frais de cette réforme une fois de plus.

Le comté de Gaspé—Matane regrouperait entre autres les villes d'Amqui, Cap–Chat, Gaspé et Matane. Alors imaginez–vous un peu ce que ce sera lorsque le député fera le tour de son comté, et à plus forte raison lorsque les gens vont venir rencontrer leur député.

Tantôt, on parlait dans cette Chambre que VIA Rail chez nous n'existe plus. Les autobus ne passent que rarement. Nos routes ne sont pas carrossables. Il reste quoi, monsieur le Président, à ces gens pour se déplacer? Il ne reste que la distance et on voudrait encore agrandir le comté, ce qui n'a absolument pas de sens, et c'est pour cela que je partage l'avis de mes confrères.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer une chose au député de Matapédia—Matane. J'ai grandi dans une région rurale du Nouveau–Brunswick. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre la députée, mais je voudrais que tout le monde comprenne qu'il n'y a pas de période de questions et d'observations comme telle. Cependant, la députée peut prendre jusqu'à dix minutes pour faire une intervention au sujet de la mesure législative à l'étude.

Mme Brushett: Monsieur le Président, j'interviens pour signaler que je partage les sentiments exprimés par le député de Matapédia—Matane et les valeurs que respectent les localités rurales de la Gaspésie. Les régions rurales du Nouveau–Brunswick et de la Nouvelle–Écosse ont les mêmes valeurs, les mêmes besoins, et de longues distances les séparent également les unes des autres. Nous savons, nous aussi, que la représentation doit être l'affaire des régions géographiques et pas nécessairement des statistiques.

Il faut proposer de nouvelles idées. Le député parle d'idéaux que nous partageons tous et que nous visons, et pourtant, il a le sentiment qu'ils ne seront pas ici après les prochaines élections. Cela me semble tout à fait contradictoire.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je me prononce en faveur du projet de loi C–18 à l'effet de suspendre la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales.

Mon comté qui est celui de Bourassa regroupe totalement la ville de Montréal–Nord. La population que je représente aujourd'hui, les citoyens et les citoyennes de Montréal–Nord, est actuellement de 85 516 habitants. Selon le nouveau découpage, la population passerait à 94 214 habitants, tandis que la moyenne au niveau des comtés fédéraux est de 91 500.

Alors, si la réforme proposée se concrétise, mon comté va déborder de la ville de Montréal–Nord, une ville qui a beaucoup d'histoire, qui a ses propres traditions bien établies, qui a une identité commune très forte, une ville vieille de plus de 75 ans qui constitue une collectivité vivante, organisée de façon humaine et non pas uniquement d'une façon administrative.

• (1540)

La nouvelle division administrative nous paraît totalement arbitraire. Montréal–Nord possède ses propres organismes communautaires, économiques, sociaux et culturels. Il y a de nombreux organismes communautaires à Montréal–Nord qui accomplissent un travail formidable. Il y a plus de 3 000 personnes qui travaillent à Montréal–Nord de façon bénévole. Mon comté a été très affecté par la crise économique que nous ne finissons de vivre, comme du reste tout le Québec, qui en a été affecté, mais heureusement que nous pouvons compter sur ces organismes communautaires qui effectuent un travail formidable, un travail extraordinaire.

Nous avons un CLSC qui dessert la population de Montréal–Nord et qui vient de fêter ses 20 ans. Il y a quelques jours, il y a eu une grande soirée, un souper–bénéfice organisé par la Fondation du CLSC de Montréal–Nord. Toutes les autorités y étaient, y compris moi–même à titre de député fédéral. Je profite de cette occasion pour saluer le directeur général du CLSC qui est là depuis sa fondation et qui réalise vraiment un travail formidable. J'assure le CLSC de mon entière collaboration.

Les habitants de Montréal–Nord s'identifient également avec le maire de Montréal–Nord qui est là depuis plus de 30 ans. Il a fêté ses trois décennies comme maire, et j'y étais. Il y a eu une grande fête et il jouit de l'appui de la population. Il n'est pas un souverainiste comme moi, il n'est pas membre du Bloc québécois mais je tiens à souligner. . .

Une voix: Ça va venir!

M. Nunez: Ça va venir. Je tiens à souligner son apport à la vie économique, sociale, culturelle de Montréal–Nord. Montréal–Nord compte aussi sur une corporation de développement économique et communautaire de formation récente qui rend de grands services à la population de Montréal–Nord, surtout au niveau des conseils, au niveau économique, qui regroupe des gens représentatifs de la population.

Les gens de Montréal–Nord veulent qu'on ait un comté fédéral qui s'identifie profondément à sa population. Justement, je mène des consultations au niveau des habitants de Montréal–Nord pour changer le nom de mon comté.

Mon comté s'appelle Bourassa, en hommage à un homme extraordinaire, ancien directeur du quotidien *Le Devoir*, un intellectuel d'une grande envergure. Mais nous avons un problème, parce qu'il y a un comté provincial qui a le même nom, Bourassa, et il y a toujours de la confusion. Mes électeurs, mes électrices veulent que le comté porte le nom de Montréal–Nord pour s'identifier encore davantage à notre ville, comme c'est l'habitude dans d'autres villes du pays. À Calgary, Calgary–Ouest, Calgary–Est, Edmonton–Nord, Edmonton–Sud et Québec–Est, on prend le nom de la ville où le comté est situé. Ce n'est pas le cas à Montréal–Nord et souvent on me demande: «C'est où Bourassa?». Mais il y a parfois confusion également avec l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

• (1545)

Alors nous voulons conserver notre comté tel qu'il existe actuellement. Pour toutes ces raisons, je m'oppose aux amendements proposés par le Parti réformiste et j'appuie le projet de loi. Au lieu de procéder à des révisions arbitraires et administratives, je pense qu'on devrait plutôt regarder les critères de base pour former les circonscriptions électorales fédérales. Une fois de plus, monsieur le président, je voterais pour ce projet de loi.

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole, aujourd'hui, sur le projet de loi C–18, concernant la révision de la carte électorale. Je dois vous dire que lorsque j'ai appris la décision de faire passer le projet de loi qui était amené par le Parti libéral, soyez assuré qu'il pouvait compter sur mon appui.

La première question que je me posais, c'était celle concernant ceux qui avaient travaillé dans les bureaux, à tracer des lignes à peu près n'importe où, sans savoir ce qu'ils faisaient. Lorsqu'ils sont arrivés dans mon comté de Lotbinière—un très beau comté bordé par le fleuve Saint–Laurent jusque tout près du pont Pierre–Laporte à Québec—je dois vous dire que de la façon dont on organisait ce dernier, ce qu'on voulait en faire, je me suis dit que c'était un non–sens. C'est un non–sens sur les plans pratique, fonctionnel, politique, social et culturel.

À partir de ce moment–là, je peux vous dire une chose, beaucoup de mes électeurs m'appelaient et me disaient: «Monsieur Landry, que va–t–il se passer avec Lotbinière? Est–ce que vous, qui êtes un gars du Bloc québécois au Québec, vous allez nous défendre ou vous allez laisser le voilier aller au gré du vent? «À partir de là, j'ai rassuré mes électeurs par une conférence, par les journaux et je leur ai dit: «Écoutez, je suis un Québécois. Je suis à Ottawa, et pour l'instant, je vais défendre le comté de Lotbinière sur la scène fédérale. Les intérêts du Québec et du Canada, c'est mon devoir, et tant que je serai là, cela sera toujours ma vision du comté de Lotbinière sur le plan fédéral.»

Mais il faut considérer autre chose aussi. À partir de là j'ai examiné les critères de base que la commission exigeait. On me disait: «Écoute, il faut essayer d'uniformiser cela le plus possible afin que ce soit mieux formé au niveau des MRC». On me disait: «Écoute, il y a le bassin de population». Je dois vous dire que dans mon comté de Lotbinière, je respectais tous ces critères. J'avais la population et les MRC. Je dois vous dire que ce que le Bureau de révision de la carte électorale voulait faire, c'était de briser le plus beau comté de Lotbinière, parce que dans mon comté il y a une seule et grosse ville qui est Victoriaville–Arthabaska.

Victoriaville–Arthabasca, je vais vous expliquer ce qu'on faisait: On est arrivé, et ceux qui sont ici à Ottawa, assis dans des bureaux, ont passé une ligne comme ça, et m'ont enlevé la plus grosse ville—Victoriaville–Arthabasca—et l'ont envoyée avec Richmond—Wolfe. Ce qui fait que je me retrouvais avec aucune ville dans le comté de Lotbinière. C'est un non–sens. Je dois aussi vous dire une chose très importante: Non seulement on m'enlevait la ville, mais que faisait–on des affinités de ces gens–là, de cette population–là. Victoriaville—Arthabaska est la ville reine de Princeville, Daveluyville, Warwick, et on enlevait cette reine–là pour la *shooter* dans la direction de Sherbrooke, vers Richmond—Wolfe.

• (1550)

Quand je vois ça, je ne peux pas faire autrement que rester assis sur mon fauteuil et ne pas dire un mot face à ce découpage de la carte. Pour moi, c'était un non–sens; pas juste pour moi, pour le comté de Lotbinière aussi.

Si on avait fait une chose semblable, il n'aurait fallu que quelques années pour tuer le comté de Lotbinière de la scène fédérale et l'éliminer de la carte.

Si c'est ce qu'on voulait faire, bien, on se trompe. Je suis content que nos amis d'en face se soient positionnés eux aussi, comme nous, car il est malheureux de voir autant d'argent gaspillé. Vous allez me dire: «Écoute, ce n'est pas rien que l'argent qui compte», mais ça en prend de l'argent aujourd'hui. Nous sommes dans des situations difficiles.

Au lieu de redécouper en faisant passer la limite où on la passait, j'aimerais mieux qu'on utilise ces sommes d'argent pour créer des emplois, donner de l'ouvrage, et former de la main–d'oeuvre. Là, je trouverais que ce serait sérieux. Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas rien que des centaines de milliers de dollars, il faut parler de millions de dollars. Et vous savez qu'avec des millions on en vient à faire quelque chose.

Il est sûr que je n'accepte pas du tout l'amendement du Parti réformiste. Je suis content qu'on ait pris une position qui sera adoptée bientôt décrétant le statu quo pour le comté de Lotbinière. Dans quatre ans, si le Bloc québécois n'est plus là, au moins j'aurai la fierté de dire que, à titre de député du comté fédéral de Lotbinière, je me suis tenu debout en temps opportun. C'est ce qui est important pour moi et pour mes commettants. On verra dans quatre ans si on doit réviser notre position.

Je dois vous dire que, du point de vue social et culturel, tout est centré sur Victoriaville et Arthabaska dans ce comté–là. Tout est là.

Je suis fier que le vent ait viré de bord parce que je trouvais que le bateau s'en allait dans une très mauvaise direction. Mes commettants le sont aussi parce que je leur ai appris la semaine dernière que nous n'aurions probablement pas, les 18, 19 ou 20 avril, à comparaître devant la commission. Je prétends bien que ce projet de loi sera adopté bientôt et que toutes les consultations seront annulées.

Monsieur le Président, soyez assuré que, au sujet du découpage ou de la révision de la carte électorale, quand mes amis d'en face, d'à côté ou de partout ont des bonnes idées, je suis un gars qui a l'esprit ouvert. J'aime prendre du recul pour avoir une meilleure vision avant de prendre une décision avec l'équipe qui est ici.

J'aime cette Chambre et, pour l'instant, je le répète, je défends les intérêts du Québec et du Canada. Je ne suis pas un séparatiste comme tel aujourd'hui même. J'ai à agir pour le Québec et pour le Canada, et ma position est très claire en ce qui concerne la révision des limites de la carte électorale.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je remercie le député de Verdun—Saint–Paul de m'applaudir au début de mon discours. Par contre, il serait peut–être mieux d'attendre de savoir ce que je vais dire.

Je pense que ce que mon collègue voulait dire c'est qu'aujourd'hui il prend l'intérêt du Canada et du Québec aussi. C'est ce que j'ai compris.

Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler cet après–midi sur le projet de loi C–18 et particulièrement sur l'amendement proposé par le Parti réformiste. Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec l'amendement du Parti réformiste parce que, premièrement, il ne donne pas suffisamment de temps pour qu'on puisse analyser en profondeur toutes les conséquences que ces changements de comté comportent.

• (1555)

Je me souviens qu'en 1985–1986, nous avions fait le même exercice. Nous avions dû redéfinir un comté de la rive sud de Montréal et cela a été passablement long parce qu'à l'époque, on suggérait de retrancher de Longueuil la partie qui prenait de l'expansion. On enlevait, dans mon comté, toute la partie industrielle où il y avait des terrains disponibles pour prendre de l'expansion. Je me retrouvais dans une ville où un député qui voulait promouvoir l'économie de sa région n'avait presque plus d'opportunités. Pour cette raison en particulier, à partir de la proposition faite à ce moment–là, j'ai demandé l'opinion du maire de Longueuil, et aussi celle des représentants du Parti libéral qui étaient mes adversaires, mais aussi des collaborateurs, et nous avions décidé d'un commun accord que ce n'était pas une bonne idée de diviser Longueuil à cet endroit.

De ce fait, nous avons dû refaire environ cinq ou six comtés. Le fait de dire qu'on ne diminuerait pas la population à l'est du comté de Longueuil, mais plutôt au sud, nous a obligés à redessiner le comté de Saint–Hubert, de La Prairie, de Saint–Jean, de Chambly et de Verchères. Vous vous imaginez le temps que cela a pris. Alors, c'est pour ces raisons que j'appuie le projet de loi proposé par le directeur général des Élections dans le schéma de réaménagement des comtés qu'on a reçu.

L'autre point qui me porte à dire qu'il nous faut plus de temps, particulièrement dans le comté de Longueuil et la grande région de la rive sud de Montréal, c'est que la Montérégie ou la grande rive sud de Montréal est la région, au Québec, où il y a eu le plus d'expansion depuis les 15 dernières années. C'est dans la région de la Montérégie qu'il s'est créé le plus d'emplois au Québec. Et c'est là que la population a augmenté le plus, je pense. D'ailleurs, c'est pour ces raisons qu'on propose un nouveau comté sur la rive sud de Montréal et un nouveau comté sur la rive nord, c'est–à–dire à Laval.

Il faut aussi prendre en considération qu'il y a beaucoup d'études qui se font actuellement, entre autres, le rapport Pichette, commandé par le gouvernement du Québec, qui propose aussi de nouvelles régions sur la rive sud de Montréal. La rive sud de Montréal ne serait plus gérée par la SMD, la Société montérégienne de développement, mais elle serait divisée en deux sous–régions qui seraient gérées par la grande région du Montréal métropolitain. Il y aurait Montréal, deux régions sur la rive sud, Laval, le West Island et l'est de Montréal qui pourraient créer une grande communauté de développement économique. Tout ça amènera bien sûr des changements importants sur la rive sud de Montréal.

Actuellement, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous sommes gérés par la Montérégie. J'ai personnellement siégé à la table de concertation Partenaires pour l'emploi, où ont siégé également des députés du Québec, des maires, des préfets, des MRC, des hauts fonctionnaires du fédéral, et on se rend compte que la Montérégie n'est pas nécessairement une région facile à administrer. Il y a beaucoup d'intérêts qui ne sont pas communs.

• (1600)

Les gens de Granby, Bromont, Saint–Jean n'ont pas beaucoup d'affinité avec Longueuil, Boucherville et Saint–Lambert. C'est pour ces raisons que nous sommes en train actuellement d'étudier en profondeur de quelle façon on pourrait le mieux gérer la grande rive sud de Montréal pour faire en sorte que l'on soit plus efficace à tout point de vue—que ce soit au niveau du développement économique, que ce soit au niveau de la gestion des affaires sociales, des affaires culturelles, tourisme. Alors, nous sommes en train actuellement de faire cette étude en profondeur pour faire en sorte que notre région soit de plus en plus prospère dans les secteurs que je viens de mentionner.

Alors, bien sûr que le fait de prendre deux ans, et qu'il y ait des commissions qui nous aident à étudier en profondeur de quelle façon on devrait diviser nos comtés sur la rive sud, je pense que cela m'apparaît d'un intérêt marqué et je pense qu'on a vraiment besoin de tout cela.

J'ai, bien sûr, été très impliqué sur la rive sud de Montréal depuis une bonne quinzaine d'années—on n'a pas à me le répéter, mais, monsieur le Président, je dois rappeler aux gens que j'ai été en 1983–1984, président de la Chambre de commerce de la grande rive sud de Montréal et nous avions déjà abordé ce sujet. Vous voyez que c'est quand même assez long.

Et nous parlions beaucoup de décentralisation et de responsabilisation. Alors si nous voulons nous reconnaître, il faut avoir une espèce d'esprit d'appartenance pour être capables de prendre en main et de prendre en charge nos obligations.

Moi je suis un de ceux qui a toujours cru que c'est en la décentralisation et la responsabilisation qu'on va réussir à s'en sortir et qu'on va réussir vraiment à se prendre en main.

Malheureusement—et là–dessus je ne suis pas d'accord avec le gouvernement libéral qui a tendance à centraliser, toujours centraliser, et gérer à partir d'en haut, ce qui, à mon avis, est contraire du progrès. Il faut absolument faire en sorte que les gens de la base qui connaissent bien leurs besoins, qui connaissent bien ce qu'ils ont, qui connaissent bien leurs ressources, qui connaissent leurs besoins, qui connaissent bien leur marché, puissent être capables de se prendre en main.

Comment se faire? Je pense que c'est en donnant la responsabilité à des régions plus restreintes. Et c'est dans cet esprit–là que je travaille personnellement sur la table de Partenaires pour l'emploi de la rive sud de Montréal où je suis impliqué depuis très longtemps.

Autre suggestion. Si nous voulons arriver à responsabiliser les gens, il va falloir aussi faire en sorte que nos municipalités aient les ressources nécessaires pour pouvoir s'épanouir et pouvoir donner le nécessaire à nos entreprises qui ont besoin de soutien pour pouvoir se développer.

Encore une fois, qui est le plus près pour pouvoir aider à la création d'emplois pour nos petites et moyennes entreprises? Alors, il faut absolument que ce soit les gens du milieu qui connaissent bien les besoins de nos petites et moyennes entreprises pour pouvoir leur donner le soutien nécessaire pour qu'ils puissent être capables de s'épanouir et créer des emplois.

Tout cela semble, pour le Parti réformiste, quelque chose qui n'est pas important. Pour moi, c'est le contraire, l'esprit d'appartenance, les régions me semblent être quelque chose qu'il faut considérer comme prioritaire si l'on veut vraiment pouvoir continuer à créer des emplois, à s'unir et à travailler ensemble pour améliorer notre sort commun. Alors c'est dans cet esprit–là, au Québec, qu'on a travaillé ou qu'on travaille depuis très longtemps, qu'on a défini des régions; on veut gérer ces régions dans une homogénité où l'on puisse être capables de se reconnaître, se comprendre, de grandir et de s'épanouir.

Alors, monsieur le Président, je voterai contre cet amendement du Parti réformiste et je souhaite qu'il soit rejeté—et je pense que ça va l'être puisque le gouvernement est contre—dans le but justement de faire en sorte qu'on puisse s'épanouir, créer des emplois et mieux réussir tous ensemble.

• (1605)

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat, pour plusieurs raisons, finalement. J'aimerais tout d'abord mentionner que, si des recommandations ont été faites au sujet du remaniement des délimitations des circonscriptions électorales, c'est que la loi est quand même archaïque, puisqu'elle remonte à 1964. Il est évident que trente ans plus tard les circonstances ont changé. Moi, ce qui m'a le plus fâché dans toute cette histoire, c'est la façon dont la Commission électorale de l'Ontario s'est prise pour nous proposer de nouvelles frontières.

Cette même commission a proposé que chaque comté ait un minimum de 80 000 personnes, et ce, sans tenir compte des affinités régionales ni des distances à parcourir pour que chaque député puisse effectuer un travail convenable auprès de ses commettants. Je pourrais vous donner quelques exemples d'affinités régionales.

Tout d'abord, dans ma région immédiate, qui est l'est du comté, on a divisé cette région en deux, région qui, depuis sa naissance, sa fondation, a toujours partagé la même économie, la même culture et les mêmes programmes sociaux. Enfin, c'est plus qu'une habitude, c'est devenu une tradition que cette région reste ensemble. Elle a donc été divisée en deux; la partie ouest de cette région a été jumelée avec Algoma, qui, finalement, en descendant vers le sud, rejoint le lac Ontario. On y ajoute le nom de Baie James, parce que le comté d'Algoma prend la forme d'un serpent, finalement, en faisant le tour de la région de Timmins pour revenir vers l'est, ensuite vers le nord, pour toucher à la côte ouest de la Baie James. C'est un non–sens, c'est absolument un non–sens!

La deuxième partie a été jumelée à la ville de Timmmins, qui serait devenue Timmins—Cochrane. Après avoir consulté les personnes, les dirigeants, les chefs d'entreprise, les dirigeants municipaux, il était évident, à ce moment–là, qu'il n'était absolument pas désirable qu'une petite partie rurale d'un comté soit jumelée à une ville urbaine, pour la simple raison que les commettants, les voteurs de la ville urbaine auraient eu tous les droits sur la petite région rurale, parce que cette même ville urbaine avait à ce moment–là les nombres. Et Dieu sait que les nombres, dans notre pays, ça parle fort éloquemment. Ça c'était pour l'est de mon comté.

Pour l'ouest du comté, c'était un peu la même chose. L'ouest du comté était jumelé au comté existant de Thunder Bay—Nipigon. Les dirigeants municipaux, encore une fois, et les directeurs de Chambres de commerce m'ont fair valoir le point qu'ils désireraient demeurer rural pour justement garder leur identité, pour que cette même idientité ne soit pas diluée, ne soit pas perdue à l'intérieur de la très grande ville de Thunder Bay qui compte quelque 100 000 de population.

Ce que je vous dis, monsieur le Président, c'est que la Commission électorale, en faisant sa proposition, c'était à mon avis une provocation purement et simplement, une provocation qui était ignorante des affinités régionales et des distances à parcourir dans le très grand nord de l'Ontario. C'est énorme comme région! Il y a quand même un bout à tout de taxer l'énergie d'un député, et je parle en connaissance de cause, parce que mon comté est le cinquième plus grand au Canada et, évidemment, le plus grand en Ontario.

À partir de tout ceci, la loi est née suite aux représentations faites par tous les partis en Chambre.

• (1610)

C'est une loi qui a été présentée et qui servira finalement à rectifier des inexactitudes flagrantes et désuètes. C'est une loi finalement, d'où naîtra, si l'on veut, un enfant: la prochaine loi qui dictera, qui établira le prochain mandat des commissions électorales à travers le Canada.

Et puis, moi, j'attends avec une très grande impatience—non pas nécessairement parce que c'est mon comté qui était destiné à disparaître—mais parce que deux comtés dans le nord de l'Ontario devaient disparaître. Évidemment, c'est le sud de l'Ontario

encore une fois qui en aurait hérité, et si on ajoute les quatre comtés que la commission proposait déjà, cela leur faisait six comtés.

Encore une fois, ce que je vous dis, monsieur le Président, c'est que nous nous serions débattus autant que possible pour garder au moins les 12 comtés que nous avons dans le nord de l'Ontario présentement. De plus, si je peux me permettre d'ouvrir une parenthèse, compte tenu du fait que l'autonomie politique des Indiens avance, progresse lentement mais sûrement. Et aussi, compte tenu du fait que dans mon comté, j'ai 13 000 autochtones et que dans le comté voisin, occupé par mon collègue Robert Nault, le comté de Kenora—Rainy River, on compte environ 30 000 autochones. Alors, j'ai toujours pensé, et je pense que mon collègue me soutiendra là-dessus aussi, qu'il était grand temps de former un nouveau comté qui serait à 98 p. 100 autochtone et dont l'objectif principal serait évidemment d'avoir un député indien, aborigène, qui les représenterait ici à la Chambre des communes.

Pour rattacher ceci au fait que nous allons perdre deux comtés, et qu'il n'en est pas question. Si nous voulons penser positivement, il serait heureux de penser et de croire qu'il est possible d'en rajouter un treizième.

Alors, monsieur le Président, je conclus avec ce qui suit: Il est évident que notre parti votera très fortement en faveur du projet de loi C-18 et en espérant, comme je le mentionnais, que le prochain projet de loi qui sera proposé pour établir les mandats des commissions, soit un peu plus raisonnable et plus sensé que ce que nous avons actuellement.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Monsieur le Président, je suis heureux que le projet de loi qui est sur la table me donne l'occasion de présenter mon comté, ce que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire en Chambre.

Mon comté, c'est le comté de Blainville—Deux-Montagnes et la plupart des gens en connaissent la situation. Ce comté s'étend de la rivière des Mille-Îles au sud, jusqu'à Mirabel, non compris, au nord et beaucoup d'entre nous avons eu l'occasion au moins de le traverser puisqu'on le traverse aussi bien pour aller à Mirabel, à l'aéroport, que pour aller dans les Laurentides en fin de semaine à des fins récréatives.

Ces gens qui le traversent, bien sûr, auraient intérêt à s'y arrêter de temps en temps à cause de ses attraits particuliers.

Concernant le problème du découpage électoral, le problème de notre comté n'est pas les grandes distances, au contraire, c'est un comté principalement urbain, très dense, dans lequel les distances ne sont pas grandes au point que, contrairement à ce que doit sans doute pouvoir faire mon collègue qui vient de prendre la parole avant moi, et qui parlait de la grandeur de son territoire, mon comté à moi, je peux le parcourir très facilement à bicyclette et je le fais très couramment. C'est un avantage d'avoir des petites distances.

Le problème chez nous ce n'est pas les distances, c'est le rapide accroissement de la population qui fait qu'un partage électoral qui serait fondé sur la population actuelle aurait toutes les chances d'être périmé au moment des élections parce que la population aurait encore augmenté.

Cette augmentation rapide de notre comté tient à plusieurs facteurs que je vais énumérer.

● (1615)

Il y a d'abord le développement domiciliaire qui est extrêmement rapide. Beaucoup de gens de Montréal et de Laval choisissent de venir habiter chez nous à cause des avantages de ce comté mi-rural, mi-urbain, où on est à la fois proche des loisirs et des occupations de Montréal et des loisirs des Laurentides. Cet avantage fait que la population augmente très rapidement. Des villes comme Lorraine et Rosemère apportent plus particulièrement des maisons de très haut niveau; les autres villes du comté ont un éventail très diversifié de logements qui attirent les gens. Ce qui fait qu'une ville comme la ville que je connais mieux pour en avoir été longtemps maire a besoin chaque année d'une nouvelle école primaire pour faire face aux nécessités de cette augmentation de la population. C'est donc dire que dans trois ou quatre ans, on ne connaît pas quels seront les chiffres et la répartition dans la nouvelle population. Ce qu'il y a, c'est qu'une division qui serait décidée aujourd'hui serait périmée à cette époque.

En plus de cet avantage à développement domiciliaire très rapide, il y a aussi le fait que notre comté est le siège de plusieurs industries qui vont d'un géant comme la GM, de Boisbriand, a aussi de nombreuses PME suscitées par le grand dynamisme de la population et en passant par des industries moyennes, telles que Stablex, Novabus ou Hyprescon.

Ce grand développement de l'industrie ne doit pas faire oublier qu'une partie du comté est couverte par la Loi 90 provinciale qui protège des territoires agricoles et que l'agriculture chez nous est extrêmement développée aussi et en particulier, bien sûr, tout près de Montréal, l'industrie maraîchère, ce qui fait aussi que le comté se développe malgré la récession et continuera à se développer. C'est l'attrait qu'il présente pour les investisseurs.

Notre comté est parcouru par l'autoroute 13, par l'autoroute 15 du nord au sud, l'autoroute 640 qui en constitue l'axe est-ouest. Il est à une très grande proximité et de l'aéroport de Dorval et de l'aéroport de Mirabel. Il est à 20 kilomètres du port de mer de Montréal, ceci pour les avantages de son réseau. Il dispose de parcs industriels très modernes, très récemment créés, d'une situation exceptionnelle et en particulier ceux de Boisbriand et de Blainville qui sont en bordures d'une autoroute. Et surtout nous sommes fiers de pouvoir dire que notre main-d'oeuvre et notre population sont d'une qualité qui attire les investisseurs.

Nous avons en effet des établissements scolaires d'un très haut niveau, notamment l'Institut d'ordinique qui est bien placé pour développer les industries de pointe, le cégep Lionel-Groulx et d'autres établissements, de sorte que ceci nous assure une main-d'oeuvre de haute qualité.

Un point qui devrait aussi arrêter de temps en temps les gens qui se rendent dans les Laurentides pour y chercher les aspects touristiques, c'est le fait que nous n'en sommes pas dépourvus tout en étant beaucoup plus proches de Montréal pour s'y rendre. Parmi ces avantages, il y a bien sûr le fait qu'il y a encore beaucoup de verdure chez nous. Le territoire est loin d'être complètement occupé. Nous avons par exemple ce que nous appelons le Domaine vert qui est un domaine tout à fait protégé

dans lequel on ne peut pas construire, qui est immense et dans lequel il y a des pistes équestres, des pistes cyclables, des pistes pour les piétons, etc.

Parmi les autres avantages touristiques, nous avons bien sûr des golfs très nombreux. Nous avons le parc équestre de Blainville dans lequel se jouent chaque année deux compétitions internationales et aussi un feu d'artifice de haut niveau.

Il y a aussi ici un événement dramatique qui constitue aujourd'hui un attrait touristique. Nous avons, à Saint–Eustache, une église qui porte encore les traces de quelques balles tirées par les Anglais qui, heureusement, ratèrent les patriotes québécois, pour aller se fourrer dans la pierre. Nous conservons précieusement ces pierres pour nous rappeler cet événement extrêmement important et instructif.

• (1620)

Ceci dit, je conclus en soulignant que notre comté présente des avantages qui font que sa population augmente très fort et que sa structure de population change constamment et que, par conséquent, toute décision prise aujourd'hui dans le domaine de la répartition des comtés risquerait d'être périmée demain. Cette répartition, pour en dire deux mots, ferait de notre comté, deux comtés en y adjoignant, dans ce partage, trois villes qui ne lui appartiennent pas actuellement. D'un côté, nous aurions Sainte–Thérèse, Boisbriand, Saint–Eustache, Deux–Montagnes et Sainte–Marthe pour 130 000 habitants et, de l'autre côté, Blainville, Rosemère et Lorraine qui en font déjà partie, auquel on adjoindrait Bois–des–Filion, Sainte–Anne–des–Plaines et Terrebonne au détriment de comtés voisins.

Pour conclure, monsieur le Président, j'approuve la loi visant à postposer la prise de décision quant à la division.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, la question de la carte électorale, c'est beaucoup plus qu'une question de papier et de lignes. Une carte électorale, monsieur le Président, voyez–vous, ce n'est pas une surface de papier sur laquelle on retrouve ce que l'on appelle, au fédéral, des circonscriptions, mais plus familièrement au Québec des comtés. Une carte électorale, ce sont avant tout des personnes et des populations. Ces personnes et ces populations partagent certains traits culturels, certaines ressources économiques et certains liens d'infrastructure.

À partir du moment où des technocrates, dans une tour à bureau, se penchent sur le papier et essaient de répartir à nouveau, d'une façon relativement égale, la population dans les comtés, à partir de ce moment donc, on voit des lignes se déplacer. On pourrait croire parfois que le déplacement de ces lignes est basé exclusivement sur une formule arithmétique qui vise à pondérer, d'une manière à peu près égale, les 295 comtés que l'on retrouve au Canada.

Si c'était vraiment la façon de procéder, un ordinateur, sans aucun doute, pourrait mieux le faire et le faire plus rapidement. Je prends, comme exemple, l'actuelle carte électorale de mon comté, celui de Portneuf. On retrouve, à l'extrême est de mon comté, une petite portion, imaginez–le, de la ville de Québec. Oui, monsieur le Président, dans le comté de Portneuf, nous avons environ 600 électeurs et électrices qui appartiennent à la ville, à la cité de Québec. Ils sont situés de l'autre côté de la base militaire de Valcartier, laquelle les éloigne du reste du comté par presque deux kilomètres. Ces résidants et résidantes sont logés de part et d'autre du boulevard Valcartier, sur une distance d'environ un kilomètre et demi.

Malgré toute ma bonne volonté, monsieur le Président, vous le comprendrez, je ne peux que difficilement, à titre de député, m'intéresser au problème particulier qu'ils vivent, compte tenu que ces problèmes ne sont pas vraiment reliés à ceux qui appartiennent au corps du comté de Portneuf. Et malgré toute ma bonne volonté, c'est un fait que ces gens seraient bien mieux servis en appartenant au comté voisin pour des simples questions de géographie, d'appartenance à une municipalité plutôt qu'à une autre, pour de simples questions de circulation vers les lieux de travail, et j'en passe.

• (1625)

La proposition que nous avons devant nous en termes de carte électorale fait en sorte que ces personnes maintenant, lors d'une prochaine élection, s'il en est, appartiendront au comté voisin plus à l'est. Mais ce n'est pas la seule hérésie, si vous me permettez le terme, qu'il est possible de voir au niveau de la carte électorale du comté de Portneuf. À l'autre extrémité, côté ouest, il y a deux municipalités qui appartiennent à la MRC de Mékinac. Ce sont des gens, des populations, des municipalités qui font particulièrement affaire avec les municipalités du comté voisin, c'est–à–dire du comté de Champlain.

Encore ici, on voit les difficultés de relations et de services. Par exemple, si ces personnes ont quelques besoins face à une relation avec le Centre d'emploi du Canada, ce n'est pas avec celui de Portneuf qu'ils font affaire, c'est avec celui que l'on retrouve dans le comté voisin. Et, bien sûr, il est quand même possible de communiquer avec ce centre d'emploi, mais ceci multiplie les interventions. En fait, le député que vous avez devant vous doit interagir avec quatre centres d'emploi. C'est beaucoup de centres d'emploi, c'est beaucoup de personnes à connaître, c'est beaucoup de relations à établir, c'est beaucoup de contacts à maintenir et, en bout de ligne, cela crée des pertes de temps, des pertes d'efficience et le citoyen et la citoyenne sont moins bien servis qu'ils ne pourraient l'être autrement.

En fait, tout récemment, au début de la relâche qui précédait Pâques, j'ai eu l'occasion, avec mon collègue du comté de Champlain, de rencontrer le conseil municipal de la municipalité de Lac–aux–Sables. Alors par un beau soir, nous nous sommes retrouvés au Lac–aux–Sables, deux députés et un conseil municipal, pour évaluer la possibilité que je permette à mon collègue d'assumer auprès du centre d'emploi et auprès des autres organismes de son comté, mieux que je ne pourrais le faire vraisemblablement à cause des distances, mes responsabilités eu égard aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Lac–aux–Sables. Non point pour moi d'abdiquer ces responsabilités, mais simplement d'en déférer, d'en remettre l'exécution à un collègue en qui j'ai toute confiance et qui serait mieux à même que moi de les assumer dans le quotidien.

Nous en avons parlé. Cette rencontre, soit dit en passant, était à la demande même du conseil municipal. Après en avoir correctement parlé pendant un bon moment, nous en sommes venus à la conclusion qu'effectivement, il serait bien plus simple pour ces gens de pouvoir être servis par le député du comté voisin parce

que leur appartenance, leur âme, leur culture, leur façon de faire, leurs communications sont avec le comté voisin.

Cependant, la nouvelle proposition de carte électorale que nous avons devant nous n'entrevoit pas que cette municipalité, et peut–être la municipalité voisine serait dans le même cas, que ces municipalités soient rattachées au comté voisin. Ce qui m'amène à dire, et peut–être à conclure, que lorsqu'une révision de la carte électorale se fait, il ne serait probablement pas mauvais que ceux qui sont dans les tours à bureaux viennent faire un tour dans les divers comtés, viennent sur le terrain vérifier comment dans les faits, les lignes se démarquent entre les populations.

Je le rappelle, une carte électorale, ce n'est pas un morceau de papier avec du rectiligne qui se promène. C'est du monde, ce sont des populations qui ont des besoins. Il serait extrêmement facile, j'en suis convaincu, de communiquer avec le député de chacun des comtés, les députés des comtés qui sont voisins, pour évaluer de quelle manière les populations pourraient être mieux servies.

• (1630)

On n'est pas à quelques centaines d'électeurs près, voire à quelques milliers pour établir une ligne. La représentativité ne tient pas seulement au nombre, elle tient bien davantage à la culture et à la cohésion que les populations ont entre elles. J'ai, je crois, épuisé les dix minutes qui m'étaient allouées. Je remercie la Chambre de son attention et j'espère qu'elle écoutera ceux qui me suivront aussi attentivement.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je m'empresse de me lever pour discuter du projet de loi C–18, projet de loi qui propose une révision des limites des circonscriptions électorales au Canada. Les propositions à l'étude sont très favorables à mon comté de Québec–Est puisque la très belle ville de Loretteville s'y ajouterait. Québec–Est est un comté assez étendu qui comprend environ 80 000 électeurs et également deux petites municipalités, Vanier et L'Ancienne–Lorette. Ces deux petites municipalités sont entourées par la très belle ville de Québec qui est la capitale du futur pays du Québec. Il serait tout à fait normal d'ajouter Loretteville au comté du Québec–Est.

Un de mes problèmes cependant, c'est le nom Québec–Est, car en fait, la circonscription n'est pas du tout située dans l'est de Québec, mais plutôt au nord–ouest de la ville de Québec. On maintient le nom de Québec–Est par tradition parce que ce comté a également une très longue histoire. Plusieurs premiers ministres sont originaires de ce comté dont d'ailleurs au moins un a déjà été député de Québec–Est. C'est un comté que j'adore, c'est un comté dont je suis fier d'être député.

Je n'ai donc aucune objection à ajouter Loretteville à mon comté, cela serait même un atout. Il faut dire qu'à Québec–Est on n'a pas de pentes de skis comme dans les Laurentides, on n'a pas les Rocheuses, on n'a pas de phénomènes physiques qui nous démarquent particulièrement, mais nous avons une qualité de gens sans égal, que cela soit au Québec ou au Canada, et je vais vous en donner la preuve. C'est important de parler de la qualité des gens parce que dans le fond, un comté est fait de liens entre des groupes et, dans ce cas–ci, ce sont des liens entre trois municipalités qui fonctionnent très bien ensemble, et ces municipalités ont un dynamisme particulier dû à cette qualité des gens.

Premièrement, je note, dans la ville d'Ancienne–Lorette—une ville que j'aime bien, et où j'habite d'ailleurs—l'existence d'un groupe qui s'appelle «Solidarité–Emplois». Ce groupe a été créé par deux personnes retraitées, MM. Dubé et Déry qui ont dit: «Nous, le chômage on en a assez. On n'attendra pas après le Parti libéral parce que quand vient le temps de créer des emplois au Canada, on n'attend pas après le gouvernement. On va agir maintenant.»

• (1635)

Ils ont, eux, mis sur pied «Solidarité–Emplois». Ils ont réuni un certain nombre de bénévoles et ont fait des démarches pour trouver des gens en chômage dans la ville de L'Ancienne–Lorette. Ils ont également, avec l'aide de bénévoles, trouvé des employeurs et servi de contact entre les chômeurs et les employeurs. Ils ont trouvé 65 emplois depuis un mois. Ce sont des gens de L'Ancienne–Lorette, dans mon comté de Québec–Est, qui ont fait cela.

Vous avez là un exemple de la qualité des gens que nous avons dans Québec–Est. Nous pourrons sûrement, je vous l'avoue, ajouter la ville de Loretteville parce que je n'ai aucune objection à cette révision de la carte électorale.

L'autre exemple nous vient de la ville de Vanier. La petite ville de Vanier est entièrement entourée par la ville de Québec. C'est une petite municipalité avec un dynamisme particulier parce que Vanier a quand même ses problèmes de chômage notamment. C'est peut–être une des municipalités qui est le plus aux prises avec ce problème et le dynamisme qu'on y manifeste est tout à fait surprenant.

Il y a particulièrement un organisme qui s'appelle l'ADEC–V. Ce sont encore des bénévoles, citoyens de qualité de la ville de Vanier, qui font chaque année des tournées dans la ville de Vanier pour récolter des fonds afin d'aider les personnes qui touchent le bien–être social, et surtout avoir des cadeaux pour Noël, des paniers d'alimentation pour les gens dans le besoin.

Dans ce groupe de gens, l'ADEC–V, dirigé par un certain M. Lemoyne, il y a 65 bénévoles qui, tout au long de l'année, organisent toutes sortes d'activités. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre un collègue franco–ontarien comme moi, en pleine envolée. Toutefois, j'invoque la règle de la pertinence nº 459 de Beauchesne qui veut que les députés, en faisant leur discours, ne doivent ni se répéter indûment, ni soulever des dossiers qui, d'une façon évidente, n'ont rien à voir avec le projet de loi en question.

Il est très intéressant de l'entendre parler des bénévoles de sa circonscription, mais il faut quand même admettre que c'est un peu trop. Cela étire un peu les choses.

Le président suppléant (M. Kilger): Je suis certain que d'autres députés se demandaient aussi si cela était pertinent. Je suis certain aussi que le député de Québec–Est va bientôt faire le lien et revenir au dossier dont on discute actuellement.

M. Marchand: Merci, monsieur le Président. Que vous avez raison et je vous applaudis pour votre très grande sagesse! J'arrive justement. Je m'empresse d'arriver pour lier ces phénomènes de qualité qui habitent dans le comté de Québec–Est et souligner avec beaucoup d'emphase l'importance de ne pas ébranler ou

changer la carte électorale sans avoir pris un certain temps de réflexion. Cela pourrait avoir des effets néfastes, on le sait bien.

Il y a eu des effets néfastes par le passé, on le sait bien, lorsque, la carte électorale ayant changé, les gens ont été obligés de se réadapter à une nouvelle circonscription. Comme on le sait, ce n'est qu'après des années d'acquis qu'on peut bâtir un comté comme celui de Québec–Est.

Je ne suis pas en désaccord avec la proposition de la révision des limites des circonscriptions électorales, parce qu'effectivement dans ce cas–ci, la proposition est d'ajouter Loretteville, et j'en suis très heureux.

• (1640)

Il est évident que pour changer les limites électorales, cela prend quand même plus de temps que 12 mois; cela prend au moins deux ans. Ce sont des réflexions assez sérieuses qui doivent être entamées. On sait que la seule raison pour laquelle on discute de cette motion proposée par le Parti réformiste concernant cette révision en 12 mois, c'est parce qu'il voudrait évidemment profiter d'un changement des circonscriptions le plus tôt possible. Douze mois! Aux prochaines élections, ils pourraient peut–être même... On le sait, ils espèrent gagner d'autres sièges.

Mais je pense de toute façon qu'il faut quand même prendre deux ans, minimum, pour examiner ces changements de limites et que cela donnerait au Parti réformiste un peu plus de temps pour affiner leurs tactiques parlementaires, de sorte que, lorsque les changements de limites électorales arriveront, ils pourront peut–être vraiment gagner de nouveaux députés. Dans l'état actuel du Parti réformiste, il risque au moment des élections de perdre certains de ses membres les plus importants.

Pour conclure, je trouve cette loi fort importante, mais il nous faut quand même 24 mois pour faire en sorte que la révision se fasse avec équité et justice. Je vous remercie de votre attention.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Non!

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, la réforme d'une carte électorale, que cette réforme touche le Canada ou le Québec, résulte toujours de décisions qui pourraient être basées sur une logique démographique et sur un certain équilibre des frontières géographiques, et n'en échappe pas moins à ce que l'on peut appeler «la touche politique». C'est bien la «magic touch» qui peut expliquer certains découpages et bien loin de moi l'idée de m'en scandaliser.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je représente depuis le 25 octobre dernier le comté de Laval–Centre. Laval, deuxième ville en importance au Québec, compte actuellement sur son territoire trois comtés fédéraux dont la dénomination d'ailleurs est d'une implacable logique. À l'est, Laval–Est; au centre, Laval–Centre et à l'ouest, je vous le donne en mille, monsieur le Président, Laval–Ouest. Cette actuelle délimitation des circonscriptions fédérales en territoire lavallois a corrigé pour le mieux une situation antérieure un peu aberrante dans laquelle le comté de Laval–des–Rapides était situé en partie en territoire lavallois et en partie en territoire montréalais. Ce comté magnifique était séparé, quel horrible mot, ce comté magnifique était séparé par la Rivière–des–Prairies, rivière qu'on ne pouvait traverser à la nage. À cette époque, la Rivière–des–Prairies n'était pas un modèle de dépollution et ce n'est pas encore le cas.

Pour aller voir son député, nous avions deux choix: ou bien le pont ou bien la télévision. Remarquez que durant ces années, la députée de Laval–des–Rapides a occupé votre fauteuil et a assumé cette fonction de façon brillante. C'était comme vous une vedette du petit écran. Cependant, quand je regarde l'actuel découpage du territoire lavallois qui est proposé par la réforme dont le projet C–18 demande la suspension, je m'étonne du maintien de quelques curieuses encoches, et pour vous tenir en haleine, j'y reviendrai à la fin de mon exposé.

Le débat actuel repose non pas sur la nécessité de revoir le découpage de la carte électorale fédérale mais plutôt sur la nécessité de précipiter un tel débat vers l'acceptation de recommandations de modifications parfois sommaires, parfois substantielles de la carte électorale.

• (1645)

Selon le professeur Bernard, politicologue émérite à l'Université du Québec à Montréal, il est impossible de constituer plusieurs circonscriptions électorales identiques. Certains auront plus d'électeurs riches, d'autres, plus d'électeurs ruraux. Une répartition inégale de certaines catégories d'électeurs entre les circonscriptions avantagera certains partis au détriment des autres.

Laval est une région dont la superficie totale dépasse à peine 250 kilomètres carrés. Pourtant, dans ce petit territoire habite une population de quelque 315 000 habitants. Le tiers de la population active occupe un emploi à l'extérieur de l'île.

Est–ce que les trois comtés de Laval se ressemblent? Non, monsieur le Président. Des trois comtés, Laval–Centre est sans contredit le plus urbanisé et, somme toute, le moins riche.

Composé d'une majorité de ménages locataires, Laval–Centre est sans aucun doute le comté qui célèbre la Fête du Canada en déménageant. À preuve, entre 1988 et 1991, 50 p. 100 de la population de Laval–Centre avait changé d'adresse. Je pense bien que dans le comté voisin de Laval–Ouest, le comté du ministre du Patrimoine, le 1er juillet est peut–être bien célébré autrement.

La réalité socio–économique de Laval–Centre est la plus faible de la région. Si la population est un peu moins scolarisée, le nombre important de personnes seules et de familles monoparentales a comme conséquence un taux de pauvreté tel que près de 20 p. 100 des individus vivant dans Laval–Centre se retrouvaient, en 1990, sous le seuil de la pauvreté.

S'imaginer qu'il est possible de créer des comtés égaux à Laval, c'est bien sûr de l'utopie.

Je n'ai aucune difficulté à dire, comme le professeur Bernard, que le désir de réduire les inégalités entre les circonscriptions électorales, tout en préservant les avantages qui en découleraient pour leur parti, a créé et n'a pas fini de créer, des problèmes importants aux législateurs.

La touche politique a longtemps justifié la présence d'une rivière comme lien important entre les deux parties du comté de Laval–des–Rapides. Cette même touche peut sans doute expliquer que la frontière entre Laval–Est et Laval–Centre, frontière que tous les gens de Laval connaissent, il s'agit du boulevard des Laurentides, cette frontière, donc, s'interrompt brusquement, imaginez où, entre deux lignes de transport de l'Hydro–Québec.

Croirez–vous que cette enclave se situe à l'ouest du boulevard des Laurentides? Elle fait partie de Laval–Est. Où est le sens d'une telle délimitation? Je vous défie de trouver un seul électeur de ce coin capable de vous le démontrer.

La démocratie exige que les citoyens et les citoyennes puissent participer pleinement aux décisions qui affectent leur communauté. Que ce soit par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement, dont nous sommes tous, que ce soit par la voie de consultations populaires, les hommes et les femmes de ce pays, les hommes et les femmes du Québec, ont le droit d'être entendus et je ne doute pas une minute que ce Parlement saura les entendre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre des questions suivantes, qui seront soulevées au moment de l'ajournement: le député de Mégantic—Compton—Stanstead, le déficit fédéral; le député de Brome–Missisquoi, la Sécurité de la vieillesse; le député de Richelieu, les droits des francophones; le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, le chômage; et le député de Hochelaga–Maisonneuve, les droits de la personne.

• (1650)

[*Français*]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le présent débat sur la révision des limites des circonscriptions électorales a fait ressortir deux aspects fondamentaux de cette mini–réformette que le gouvernement cherche à nous faire avaler. Deux choses m'agacent particulièrement dans cette histoire. En effet, si je m'interroge sérieusement sur la pertinence même du débat qui a cours aujourd'hui, je dois vous avouer que les dispositions et les orientations contenues dans le projet de loi C–18 me laissent plus que perplexe. J'ai l'impression que le gouvernement du Parti libéral, non seulement n'accomplit pas grand–chose, mais a la fâcheuse habitude de le faire de manière rétrograde.

Voyons d'abord la pertinence, pour nous les parlementaires, de nous pencher aujourd'hui sur la délimitation des circonscriptions électorales canadiennes. Je me demande sérieusement si c'est là un sujet qui figure bien haut sur la liste des priorités de la population canadienne. Le gouvernement se targue d'être à l'écoute des gens. Il organise des séances d'information publiques et des tournées de consultations nationales pour établir sa liste de priorités et on se retrouve aujourd'hui à la Chambre pour débattre sur le nombre de comtés que la carte électorale devrait contenir. Voilà bien un débat fondamental pour l'avenir politique, économique et social du pays.

Le ministre a–t–il participé aux consultations publiques? Sinon, il y aurait sûrement moyen de lui faire parvenir un rapport de ces audiences. Si oui, alors là, c'est très inquiétant. Ou bien les consultations ont été faites sur une autre planète, ou bien le ministre se fout éperdument de l'opinion publique canadienne. Si le ministre demandait aux gens du comté de Brome—Missisquoi quelles devraient être les priorités du gouvernement fédéral, je ne pense pas qu'il en trouverait beaucoup pour répondre: «La révision des limites des comtés.» Permettez–moi, Monsieur le Président, de dire au ministre que les gens veulent que le gouvernement agisse, et quelles devraient être les vraies priorités inscrites à l'agenda de la Chambre.

Je termine en faisant appel à la raison d'un gouvernement qui semble avoir déjà perdu toute compassion. Création d'emplois, rationalisation des dépenses, préservation des programmes sociaux: voilà les sujets qui devraient être abordés dans cette Chambre. La lenteur de la reprise économique, le taux de chômage astronomique et l'état lamentable dans lequel se trouvent les finances publiques devraient pourtant inciter le gouvernement à agir promptement. Et si, malgré tout, le gouvernement s'entêtait à vouloir réformer la carte électorale canadienne, souhaitons qu'il le fasse au moins de manière intelligente, en réduisant et non pas en augmentant le nombre de députés. Merci, monsieur le Président.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, comme plusieurs de mes confrères du Bloc québécois, j'ai consulté moi aussi, les gens du comté que je représente, soit le comté de Chicoutimi, sur la proposition faite par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec. Pour vous situer, monsieur le Président, et je serai bref parce que je sais que l'heure est presque terminée, le comté de Chicoutimi est constitué de sept municipalités.

• (1655)

Il s'agit bien entendu de Chicoutimi, Ville La Baie et de cinq municipalités rurales soit Ferland–Boileau, Saint–Félix–d'Otis, Rivière Éternité, Anse Saint–Jean et Petit–Saguenay.

Ce sont d'ailleurs ces cinq dernières municipalités qui constituent chez–nous le Bas–Saguenay, qui sont retranchées du comté Chicoutimi, et qui s'en iraient dans le comté de Jonquière selon la proposition faite par la Commission.

Chacune de ces municipalités refuse catégoriquement de se retrouver dans un autre comté, et plusieurs raisons sont invoquées. Le comté de Chicoutimi possède deux pôles économiques majeurs, soit la ville de Chicoutimi et Ville La Baie. Les municipalités du Bas–Saguenay ont toujours été associées économiquement à Ville La Baie. Plusieurs services situés à Ville La Baie sont proposés aux gens du Bas–Saguenay. Je ne vous en donnerai que quelques–uns en exemple soit: le Centre d'emploi du Canada, le Centre d'aide aux petites entreprises, l'hôpital de La Baie.

De plus, les municipalités du Bas–Saguenay se sont dotées de services dans lesquels elles ont investi temps et argent, soit la Chambre de commerce, la Société touristique du Fjord et la Société de développement de La Baie. Exclure ces municipalités de ces organismes, parce qu'elles ne font plus partie du comté de

Chicoutimi, mettrait en péril tout leur développement économique et touristique.

Les gens du comté de Chicoutimi travaillent depuis plusieurs annnées pour enrayer le chômage qui est très élevé chez nous. Donc, pour eux, la révision de la carte électorale n'est pas un problème. Ils veulent que ces millions servent à chercher et à trouver des moyens d'enrayer ce chômage.

Ils se sont associés depuis longtemps, dans ces cinq municipalités, à des dossiers qui sont primordiaux pour leur développement. Le chômage atteint actuellement 16 p. 100 de la population et c'est de ça que les gens du comté de Chicoutimi veulent entendre parler. C'est ça que les gens de Chicoutimi veulent avoir comme projet. . . des moyens pour enrayer. C'est la réalité, monsieur le Président.

Depuis plusieurs décennies, ils ont fait confiance aux libéraux et aux conservateurs. Aujourd'hui, ils en ont assez. Ils veulent du travail. Ils sont fatigués. Ils en ont assez d'être surtaxés. Donc, dans cette Chambre, laissons les débats futiles et attaquons–nous principalement à ces problèmes.

Les contribuables du comté de Chicoutimi en ont assez de voir leur pouvoir d'achat épuisé et, par le fait même, moins de jobs. Ils en ont assez également de voir toutes les embûches que ces deux partis politiques, depuis les 30 dernières années, que les anciens gouvernements ont inventé pour freiner la création d'emplois au niveau des petites et moyennes entreprises.

Ces gouvernements ont provoqué dans la région du Saguenay—Lac–Saint–Jean l'exode des jeunes, leur enlevant tout espoir de survie dans cette région, puisque nous ne recevons pas notre part à la recherche et au développement. Ces deux gouvernements ont considéré ma région, le Saguenay—Lac–Saint–Jean conmme une quantité négligeable. Ce sont là, monsieur le Président, les problèmes dont veulent entendre parler les citoyens et les contribuables du comté de Chicoutimi.

• (1700)

[*Traduction*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 2. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Nous voterons sur les motions dans l'ordre où elles apparaissant dans le *Feuilleton*. Le premier vote porte sur la motion nº 1.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 26)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
de Jong
Epp
Frazer
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hoeppner
Manning
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Schmidt
Solberg
Strahl
Thompson
White (North Vancouver)
Ablonczy
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Riis
Robinson
Scott (Skeena)
Solomon
Taylor
White (Fraser Valley West)
Williams—46

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Caron
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dubé
Duhamel
Easter
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guay
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
Malhi
Manley
Marchi
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Alcock
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélair
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dromisky
Duceppe
Dumas
Fillion
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Knutson
Landry
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Marleau
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Whelan
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St-Laurent
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wells
Zed—190

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien
Debien
Lalonde
Martin (LaSalle—Émard)
Peterson
Bélisle
Fewchuk
Lefebvre
Mills (Broadview—Greenwood)
Young

• (1745)

Le Président: Je déclare la motion nº 1 rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du dernier vote s'applique aux autres motions d'amendement et à la motion d'approbation du projet de loi à l'étape du rapport.

[*Français*]

M. Massé: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'étais pas présent pour le premier vote, mais avec votre accord, je désirerais prendre part au deuxième.

[*Traduction*]

Le Président: Les députés ont entendu la proposition. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je tiens à préciser que nous sommes d'accord pour que le résultat du deuxième vote s'applique aux motions; il devra toutefois s'appliquer à l'inverse en ce qui concerne l'approbation à l'étape du rapport. Il vaut mieux que cela soit clair.

Le Président: C'est tout à fait clair.

(La motion nº 2, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 27*)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
de Jong
Epp
Frazer
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hoeppner
Manning
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ablonczy
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Riis

Ringma
Schmidt
Solberg
Strahl
Thompson
White (North Vancouver)
Robinson
Scott (Skeena)
Solomon
Taylor
White (Fraser Valley West)
Williams—46

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Caron
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dubé
Duhamel
Easter
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guay
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Alcock
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélair
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dromisky
Duceppe
Dumas
Fillion
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Knutson
Landry
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peric
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St-Laurent
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wells
Zed—191
Peters
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rocheleau
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien
Debien
Lalonde
Martin (LaSalle—Émard)
Peterson
Bélisle
Fewchuk
Lefebvre
Mills (Broadview—Greenwood)
Young

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 28)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Caron
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dubé
Duhamel
Easter
Finlay
Alcock
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélair
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond-Guiral
de Savoye
DeVillers
Dromisky
Duceppe
Dumas
Fillion
Flis

Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guay
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St-Laurent
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wells
Zed—191

Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Knutson
Landry
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rocheleau
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Whelan

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
de Jong
Epp
Frazer
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hoeppner
Manning
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Schmidt
Solberg
Strahl
Thompson
White (North Vancouver)

Ablonczy
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Riis
Robinson
Scott (Skeena)
Solomon
Taylor
White (Fraser Valley West)
Williams—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien
Debien
Lalonde
Martin (LaSalle—Émard)
Peterson

Bélisle
Fewchuk
Lefebvre
Mills (Broadview—Greenwood)
Young

* * *

● (1750)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 avril, de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M^me^ Lalonde.

Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 29)

POUR

Députés

Althouse
Bachand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
de Jong
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
Ménard
Paré
Plamondon
Péloquin
Robinson
Sauvageau
St-Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—55

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Riis
Rocheleau
Solomon
Taylor
Tremblay (Rosemont)

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barnes	Beaumier
Bellemare	Benoit
Berger	Bernier (Beauce)
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bhaduria
Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Calder
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Chrétien (Saint–Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Crawford	Culbert
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Easter
Epp	Finlay
Flis	Fontana
Forseth	Frazer
Fry	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard	Gilmour
Godfrey	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Grose
Guarnieri	Hanger
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Harvard
Hayes	Hermanson
Hickey	Hoeppner
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Johnston	Jordan
Keyes	Knutson
Kraft Sloan	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacAulay	MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Manley	Manning
Marchi	Marleau
Massé	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Milliken	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Morrison	Murphy
Murray	Nault
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peric	Peters
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Proud	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringma
Ringuette–Maltais	Robichaud
Rompkey	Schmidt
Scott (Skeena)	Serré
Shepherd	Sheridan
Simmons	Skoke
Solberg	Speller
Steckle	Stewart (Brant)
Strahl	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Thompson
Tobin	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wells	Whelan
White (Fraser Valley West)	White (North Vancouver)
Williams	Zed—182

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien	Bélisle
Debien	Fewchuk
Lalonde	Lefebvre
Martin (LaSalle—Émard)	Mills (Broadview—Greenwood)
Peterson	Young

• (1800)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement veille à ce que les manufacturiers d'aliments et de boissons soient tenus d'imprimer clairement et lisiblement la date «meilleur avant» et la date d'expiration, sur l'emballage des produits, sous une forme non codée.

—Monsieur le Président, j'encourage aujourd'hui tous les députés à souscrire à la motion nº 217.

En fait, cette motion porte sur la qualité des aliments au Canada en ce qui concerne leur fraîcheur, ainsi que sur la protection de la santé des consommateurs et les intérêts des fabricants.

Lorsque l'innocuité du produit est la principale préoccupation, une date d'expiration est essentielle. Les produits qui dépassent cette date doivent être retirés des rayons. Cela s'applique principalement aux produits vitaminés et aux aliments de source unique qui assurent une nutrition de base, comme le lait maternisé. Le problème dans le dernier cas réside dans la perte de valeur nutritive qui pourrait avoir de graves effets sur la santé des bébés.

Je voudrais cependant m'arrêter durant le reste de mon intervention sur la question des dates de péremption. Cependant, qu'il s'agisse de ce type de dates ou des dates d'expiration, il est dans l'intérêt de tous qu'elles respectent les normes de qualité et de lisibilité. Il importe également qu'elles ne soient pas présentées sous une forme codée. Les consommateurs doivent pouvoir les interpréter facilement.

• (1805)

Cette motion satisfait en ce sens toutes les parties intéressées. La Chambre a ainsi l'occasion de jouer un rôle de chef de file pour ce qui est d'assurer le bien–être des consommateurs canadiens et de défendre la compétitivité de l'industrie canadienne.

Ce qui est en jeu, ce n'est rien de moins que la confiance des consommateurs, d'une grande majorité de Canadiens. Ils veulent être certains que les aliments et les boissons qu'ils consomment sont nutritifs et salubres et ne présentent aucun danger pour la santé. Ils souhaitent être assurés qu'on leur signale toute détérioration cachée de la qualité des aliments avant qu'elle ne devienne plus évidente et visible. Ils désirent qu'on leur garantisse que le gouvernement attache la plus grande importance au contrôle de la qualité des aliments au Canada.

L'impression des dates de péremption et d'expiration clairement et lisiblement sur tous les produits sous une forme facilement compréhensible par tous devrait être un droit pour tous les Canadiens.

À l'heure actuelle, les fabricants de boissons et d'aliments ne sont tenus d'inscrire ces dates que sur les produits dont la durée limite de conservation à l'étalage est de 90 jours ou moins, donc sur la plupart des produits périssables. Pourtant, dès 1987, les consommateurs ont exprimé le souhait de voir les dates en question figurer sur les produits en conserve ou congelés qui échappent souvent, à l'heure actuelle, à ces normes.

L'intérêt des consommateurs n'a pas diminué. Une enquête réalisée en 1993 par les Fabricants canadiens de produits alimentaires révèle que 97 p. 100 des consommateurs regardent les dates «meilleur avant» au moment d'acheter un produit pour la première fois. Compte tenu de ces statistiques récentes, la motion dont nous sommes saisis apparaît d'autant plus justifiée et opportune.

De nombreux groupes de consommateurs, dont l'Association des consommateurs du Canada, appuient activement l'idée de rendre obligatoires les dates sur tous les aliments. L'Association va même plus loin et est d'avis qu'il faudrait aussi indiquer sur les aliments préemballés dont la durée de vie est inférieure à 90 jours la date où le produit a été placé dans son contenant et offert pour la vente.

Étant donné que les groupes de consommateurs réclament clairement des informations meilleures et plus détaillées sur la fraîcheur des produits et que les entreprises font de meilleures affaires quand les consommateurs sont satisfaits, on aurait pu penser que l'industrie alimentaire se plierait volontairement et entièrement à leurs désirs. Malheureusement, elle ne l'a pas encore fait.

Il faut réexaminer la position de l'industrie canadienne, notamment à la lumière de la mondialisation des marchés. On sait que, pour ce qui est de dater les produits, les industries européennes se plient tout à fait aux exigences des consommateurs.

Dans l'intérêt de notre pays, le gouvernement devrait donc se demander comment les produits alimentaires canadiens pourront concurrencer les produits importés si l'on n'apporte pas les changements mentionnés précédemment au sujet des dates. Les représentants de l'industrie ont parlé de coûts, du gaspillage de produits et de la nécessité de renseigner les consommateurs sur les raisons qui les poussent à s'opposer à un nouveau système de dates.

Ce sont là des arguments valables, mais j'invite les gens d'affaires à réfléchir au fait que, si les consommateurs ont accès à des produits importés présentant des renseignements plus détaillés quant aux dates, ils pourraient fort bien acheter ces produits importés plutôt que les produits canadiens.

Autrement dit, les représentants de l'industrie alimentaire se font peut–être du tort en ne satisfaisant pas aux exigences des consommateurs, et ce, à cause des coûts liés à la mise en place d'un nouveau système de dates. Un nouveau système de dates rendrait nos produits concurrentiels et, partant, nous permettrait de récupérer les frais qui y sont afférents au bout du compte.

Je me réjouis que les représentants de l'industrie qui ont récemment participé à un examen des règlements découlant de la Loi sur les aliments et drogues se soient engagés à tenir compte des préférences des consommateurs. C'est là un signe encourageant. Je déplore par contre le fait que les fabricants n'aient pas encore fourni de leur plein gré les renseignements que souhaitent avoir les consommateurs.

• (1810)

Comme les règlements d'application de la Loi sur les aliments et drogues ne permettent pas actuellement de satisfaire aux demandes des consommateurs, la Chambre devrait se prononcer en faveur d'une modification de la réglementation. C'est tout simplement ce qui est proposé dans cette motion.

J'aimerais porter à l'attention de la Chambre trois documents qui ont été publiés récemment et qui ont trait à la motion dont nous sommes saisis. Il s'agit d'un document en trois volumes intitulé *A Strategic Direction for Change—A Review of the Regulations under the Food and Drugs Act*. J'ai ici deux des volumes. Ce document a été préparé récemment par la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien–être social Canada, en consultation avec l'ancien ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, dont les fonctions concernant l'étiquetage des aliments ont depuis été transférées au ministère canadien de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire.

Les deux premiers volumes publiés à la suite de cet examen approfondi qui a duré un an et qui portait sur les règlements découlant de la Loi sur les aliments et drogues ont été rendus publics en novembre dernier dans un cas, et en décembre, dans l'autre. Quant au plan de mise en oeuvre proposé, le volume trois, il vient d'être publié le mois dernier. Je me réjouis que ce plan tienne compte de certains objectifs que vise la motion, mais je crois que l'on peut faire davantage et plus tôt.

Le plan de mise en oeuvre est décevant à bien des égards. Il prévoit que le gouvernement n'appuiera que l'indication volontaire des dates «meilleur avant» sur les autres produits dont la durée de conservation est supérieure à 90 jours.

La révocation des exemptions relatives à la date limite de conservation pour les aliments d'intendance et les beignets préemballés représente les seules mesures concrètes qu'on a

prises pour étendre les exigences à cet égard. Ce n'est pas suffisant. Ces exigences doivent être étendues à tous les produits.

En fait, d'autres éléments du plan nous apprennent que lorsqu'elle rédigera un nouveau règlement, la Direction générale de la protection de la santé «examinera» simplement les pratiques actuelles et «songera à exiger l'inscription de dates sur les produits alimentaires à faible teneur en acide ou précongelés». Les termes appuyer, examiner et songer, même s'ils sont bien intentionnés, ne représentent pas des mesures concrètes pour le consommateur. Les consommateurs veulent de l'action, et tout de suite. Attendre à octobre 1995 pour la publication anticipée du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les aliments et les drogues, comme le prévoit le projet de plan de mise en oeuvre, ne règlera pas à temps le problème.

Certains, je le reconnais, soutiendront qu'ils n'aimeraient pas voir imposer encore un autre fardeau réglementaire aux entreprises canadiennes. La motion à l'étude donne à penser que ce prétendu fardeau réglementaire sera au contraire une bénédiction non seulement pour les consommateurs, mais également pour les entreprises. Nous avons, en tant que pays, le devoir de défendre la cause des citoyens, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés.

J'invite les députés à reconnaître que limiter l'obligation pour les fabricants d'imprimer les dates «meilleur avant» et d'expiration impose aux consommateurs le fardeau de faire des achats en toute connaissance de cause. Il faut reconnaître que le Canada a l'obligation de veiller à ce que ses consommateurs puissent avoir accès à des produits de qualité supérieure, fabriqués de préférence au Canada, sur leurs marchés. Il faut reconnaître également que nous, les représentants élus, avons l'obligation d'instituer des réglements qui protègent les citoyens, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés. Il faut reconnaître en outre que nous avons le devoir de réglementer dans l'intérêt national.

On me permettra donc d'évoquer un exemple précis où un meilleur système d'inscription de dates limites de conservation pourrait être bénéfique pour les consommateurs canadiens. Un homme achète à l'épicerie un pot de sauce tomate. Le pot ne porte pas de date «meilleur avant», car le produit a une durée de conservation supérieure à 90 jours tant que le pot n'est pas ouvert.

Un soir, cet homme ouvre le pot, en utilise la moitié du contenu et remet le reste au réfrigérateur. Plusieurs jours après, il rouvre le pot et constate que le contenu dégage maintenant une odeur nauséabonde. Il examine attentivement le pot pour voir si l'étiquette contient quelque information sur la durée de conservation. Il n'en trouve pas. Il trouve cependant une mystérieuse série de chiffres et de lettres dans un coin de l'étiquette. L'inscription codée se lit comme suit: STD 10 305 N3 E500.

Il appelle au numéro de téléphone indiqué sur l'étiquette pour découvrir ce que cela signifie, et un préposé lui apprend que l'inscription codée signifie que le produit a été emballé le 305e jour de 1993. Qui pourrait savoir cela, monsieur le Président? Je ne le savais pas. Si le contenant n'est pas ouvert, le contenu est bon durant un an à un an et demi. Cependant, une fois que le contenant est ouvert, la sauce ne peut se conserver que de cinq à sept jours, et seulement si elle est réfrigérée.

● (1815)

Le consommateur est en colère parce qu'il a gâché la moitié du contenant, et il est en colère parce qu'il n'avait aucun moyen de savoir, à moins de faire une appel téléphonique, pendant combien de temps le produit garderait sa fraîcheur. Il se demande aussi s'il n'y a pas d'autres produits dans ses placards qui peuvent s'abîmer de la même façon. Essentiellement, il veut savoir pourquoi les fabricants ne fournissent pas plus d'indications sur leur produit d'une manière facilement compréhensible pour le consommateur. Cet exemple est un fait réel, et c'est un de mes électeurs de Winnipeg–Nord qui m'en a parlé.

Il est important de noter qu'il y a beaucoup d'autres produits, comme les boissons gazeuses, dont la durée de conservation passe pour être supérieure à 90 jours, mais est beaucoup plus courte que les consommateurs ne le croient. Seulement quelques mois, dans bien des cas. Comme pour reconnaître ce fait, la société Pepsi a adopté récemment, de sa propre initiative, un système de marquage des dates sur ses boissons gazeuses de régime en boîtes et en bouteilles vendues aux États–Unis.

Voici ma question. Faute de telles indications, qu'est–ce qui empêche les consommateurs de faire des réserves de ces produits pour ensuite constater qu'ils s'abîment en quelques semaines? Après tout, c'est pratique courante dans tous les supermarchés de solder des articles lorsqu'ils ne se vendent pas assez vite.

Cela montre encore la nécessité d'inscrire la date de péremption sur tous les aliments et boissons, sans égard à leur durée de conservation. Ce que beaucoup de consommateurs et moi souhaiterions, c'est un étiquetage normalisé. Des groupes de consommateurs ont dit à la Direction générale de la protection de la santé que les étiquettes devraient être conviviales, c'est–à–dire claires, compréhensibles, et difficiles à ignorer.

En ce moment, les fabricants de produits alimentaires dont la durée de conservation est inférieure à 90 jours n'ont à indiquer la date de péremption que par une série de lettres et de chiffres. Le code commence par les deux derniers chiffres de l'année, suivis par l'abréviation du mois puis par la date. Les mots «meilleur avant» doivent précéder ces indications.

Un contenant de lait dont la date de péremption est le 12 avril 1994 porterait l'indication «meilleur avant le 94A112». Le fait est que ce code n'est pas nécessairement compréhensible pour tous les Canadiens. Que veut dire A1? Le chiffre 12 désigne–t–il le douzième jour du mois ou le douzième de l'année? Une lettre normalisée de couleur, de forme et de taille définies que les consommateurs pourraient remarquer immédiatement sur tous les produits, au lieu de déchiffrer des codes, accrocherait davantage l'oeil.

Il m'est arrivé moi–même de trouver des contenants de lait ou de jus sur lesquels la date «meilleur avant» était maculée, imprimée en caractères pâles ou minuscules, ou bien encore dissimulée à un endroit perdu de l'emballage.

Certes, il faut louer les ministères gouvernementaux d'amorcer une processus exhaustif de consultation en vue d'améliorer la cadre réglementaire d'une mesure législative particulière, mais le plan de mise en oeuvre proposé pour la réforme à effectuer

dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues pourrait, selon moi, aller encore plus loin en ce qui concerne les exigences relatives à la date.

Savoir, dit–on, c'est pouvoir. Nous devrions faire en sorte que les manufacturiers d'aliments donnent aux consommateurs le pouvoir de faire de bons choix et de prendre des décisions éclairées au sujet des aliments qu'ils achètent, apportent à la maison et servent à leurs familles.

J'exhorte tous les députés de la Chambre à se prononcer en faveur de la motion M–217. Montrons à l'industrie alimentaire et, du coup, à toutes les industries canadiennes que le gouvernement s'attend à ce que les entreprises restent comptables au public, surtout lorsque le fait de s'acquitter d'une obligation peut rapporter plusieurs fois la mise.

L'enjeu ici, c'est la confiance du consommateur en la qualité des produits alimentaires canadiens et en la compétitivité des manufacturiers canadiens d'aliments. Notre message doit être on ne peut plus clair: les entreprises canadiennes ont tout intérêt à accéder aux exigences du consommateur.

• (1820)

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Je voudrais, tout d'abord, monsieur le Président, féliciter mon honorable collègue, le député de Winnipeg–Nord, pour avoir présenté cette motion qui, d'après moi, avantagera grandement les consommateurs québécois et canadiens, sans pour autant exiger de nos manufacturiers des sommes exorbitantes pour mettre de l'avant ces nouvelles pratiques.

La présentation d'une telle motion illustre à sa face même l'intérêt que porte ce député, intérêt que je partage, pour le respect et la santé des consommateurs.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle il est souvent difficile de voir et d'interpréter l'étiquetage des produits sur le marché. Il est donc primordial que cette Chambre s'assure que les manufacturiers d'aliments et de boisson soient tenus d'imprimer clairement et lisiblement, la mention «meilleur avant» telle ou telle date et la date d'expiration, sous une forme non codée. Le Bloc québécois entend appuyer cette motion, et ce, monsieur le Président, pour plusieurs raisons que je voudrais porter à votre attention.

Nous tous dans cette Chambre sommes aussi des consommateurs qui, lors de nos emplettes, ne portons pas toujours attention à la date d'expiration, ce qui peut nous amener à acheter, occasionnellement, des produits dont la date est expirée. Comme cette motion verra à ce que cette fameuse date d'expiration soit mise bien en évidence, cela évitera que le consommateur se trompe. Un meilleur étiquetage des produits alimentaires permettra à ce même consommateur d'acheter désormais uniquement des produits frais. L'indication claire de la date d'expiration d'un produit démontrera au consommateur que ce manufacturier a à coeur le bien–être et le respect de son client.

Une telle mesure s'inscrit d'ailleurs très bien avec la philosophie de gestion relative à l'implantation de la «qualité totale» dans nos entreprises, philosophie de gestion dont la pièce–maîtresse porte précisément sur l'identification des besoins des clients et leur satisfaction adéquate.

Un autre aspect à souligner quant à cette mesure qui nous est proposée porte sur celui de la santé de la population canadienne et québécoise. L'utilisation de produits dont la date est expirée peut être malsaine, et c'est notre devoir de défendre le bien–être et aussi la santé de notre population! Nos enfants doivent notamment pouvoir compter sur des produits bons pour leur santé et qui leur pemettront de se développer normalement.

Une société aussi évoluée que la nôtre se doit d'avoir à sa disposition les moyens d'identifier la fraîcheur des produits alimentaires mis à sa disposition. Cela est signe d'une société développée.

Mais ce débat m'apparaît à certains égards paradoxal face à la situation inacceptable que vivent des centaines de milliers de Canadiens et de Québécois qui vivent dans la pauvreté ou sous le seuil de la pauvreté, caractéristique d'une société sous–développée. Car, monsieur le Président, pour acheter des produits, le consommateur a besoin d'avoir l'argent nécessaire, et ça c'est primordial!

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le Parti libéral du Canada a fait une liste de promesses électorales qui sont contenues dans le fameux livre rouge. En effet, le gouvernement libéral a promis aux Canadiens et aux Canadiennes lors des élections d'octobre dernier de créer des emplois, de vrais emplois. Où sont–ils ces vrais emplois? Dans le Programme d'infrastructure qui ne crée que des emplois temporaires? Où sont les vraies actions entreprises par le gouvernement dans la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean qui va faire perdre au moins 1 000 emplois? Dans la formation de la main–d'oeuvre, là où le gouvernement exclut tout transfert de compétence, de fonds ou de personnel aux provinces? Dans la réforme de la sécurité du revenu qui coupera d'ici les deux prochaines années 7,5 milliards de dollars en revenus s'adressant aujourd'hui aux plus démunis de notre société, ce qui ne fera qu'augmenter la pauvreté alors que les abris fiscaux avantageant les mieux nantis sont maintenus.

Le gouvernement doit remplir ses promesses faites à la population. Il doit maintenant poser des gestes concrets au lieu de faire des voeux pieux! Ces gestes passent non seulement par l'étiquetage clair et lisible de la fraîcheur des produits par les manufacturiers, mais par la création d'emplois, par la restructuration industrielle, par la reconversion de l'industrie militaire au civil, par l'aide aux PME et par la création de vrais emplois qui donneront l'argent nécessaire aux Québécois et aux Québécoises, aux Canadiens et aux Canadiennes pour acheter des produits frais et étiquetés clairement.

On parle de produits disponibles sur le marché. Mais, si les gens n'ont pas d'argent, comment pourront–ils les acheter? La mère de famille qui, à chaque semaine, fait les emplettes pour sa famille le comprend bien! Combien de mères de famille doivent faire des choix sur les aliments à acheter, et ceci par manque d'argent? Les parents ne choisissent plus entre des souliers pour les enfants et des vacances à l'été, mais quel enfant aura une paire de souliers neufs cette année?

Dans la même veine, que dire de la présence dans le décor de dizaines de banques de nourriture réparties un peu partout au Canada et dont le fonctionnement apparaît non seulement de plus en plus essentiel à l'alimentation régulière de milliers de Canadiens et de Québécois mais, plus grave encore, dont le caractère quasi–permanent illustre de façon magistrale le malaise profond qui ronge l'économie canadienne.

• (1825)

Pas plus tard qu'hier, je rencontrais des dirigeants de Moisson–Mauricie, une banque alimentaire située dans mon comté, le comté de Trois–Rivières, et je voudrais profiter de la circonstance pour les féliciter, eux et tous les bénévoles qui y travaillent et les remercier au nom de la population pour le travail extraordinaire qu'ils réalisent.

Moisson–Mauricie fournit des produits alimentaires à une dizaine d'organismes qui eux se chargent de redistribuer ces produits auprès des gens qui en ont besoin. On me disait hier que la banque alimentaire ne bénéficie parfois d'aucun approvisionnement lui permettant la distribution de ses produits. C'est là, à mon avis, une situation aberrante, alarmante et inacceptable qui illustre la gravité de la situation.

Compte tenu de ces réserves et au nom de l'opposition officielle, je réitère notre appui à la motion nº 217.

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'appuie la motion du député de Winnipeg–Nord.

Le député nous a demandé d'appuyer la motion M–217. Il importe de réfléchir aux termes de cette motion des plus sérieuses: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement veille à ce que les manufacturiers d'aliments et de boissons soient tenus d'imprimer clairement et lisiblement, la date «meilleur avant» et la date d'expiration, sur l'emballage des produits, sous une forme non codée.»

Cette motion vise à ce que les consommateurs puissent savoir facilement pendant combien de temps les produits qu'ils achètent peuvent être consommés.

En présentant cette motion, le député veut nous faire comprendre que l'intelligibilité des étiquettes devrait être un droit. Les Canadiens sont fiers de voir que nous produisions des aliments de la plus haute qualité. Nous devrions également avoir des normes d'étiquetage de la plus haute qualité.

À l'heure actuelle, les fabricants d'aliments et de boissons doivent apposer la date «meilleur avant» uniquement sur les produits pouvant rester sur les rayons jusqu'à 90 jours. En fait, il n'existe pas de normes à cet égard, et c'est le fabricant qui détermine pendant combien de temps les produits peuvent rester sur les rayons et qui les étiquette en conséquence. Cela n'est pas suffisant.

Il est très difficile pour les consommateurs de prendre la décision d'acheter tel ou tel produit quand ils ne peuvent se fonder sur des normes équitables.

Les fabricants dont les normes sont très strictes sont désavantagés. Cela n'est pas de nature à garantir la plus grande qualité des produits à laquelle s'attendent les consommateurs canadiens.

Il est vraiment incroyable que l'on exige que des renseignements nutritionnels de toutes sortes soient inscrits sur les étiquettes des aliments, mais que l'on n'oblige pas les fabricants à inscrire aussi la date de fabrication et la date d'expiration du produit.

Selon un sondage des Fabricants canadiens de produits alimentaires, 97 p. 100 des Canadiens veulent connaître la durée de conservation des produits. L'absence actuelle de normes ne répond pas aux attentes des consommateurs et, franchement, je pense que la plupart des Canadiens seraient surpris de savoir dans quelle mesure nos normes officielles sont vraiment laxistes.

L'Association des consommateurs du Canada est en faveur de l'inscription d'une date d'expiration sur tous les aliments.

Ce dont nous avons besoin, comme mon collègue l'a fait remarquer, c'est que des renseignements de base soient inscrits en clair. Il faut apposer sur les produits des étiquettes faciles à lire et à voir pour que les consommateurs aient tous les renseignements nécessaires pour prendre des décisions informées.

On appose des messages codés complexes sur les produits pour que les fabricants puissent déterminer leurs chiffres d'affaires et leurs stocks. Pourquoi ne pas apposer aussi des étiquettes qui fourniraient aux consommateurs des renseignements essentiels au sujet des mêmes produits? S'il est bon pour les fabricants d'avoir ces informations, pourquoi cela ne le serait–il pas pour les consommateurs?

Comme nous fabriquons de plus en plus de produits sûrs pour l'environnement, nous pouvons sûrement faire inscrire sur les produits les plus essentiels, les aliments, des renseignements sûrs pour les consommateurs.

La connaissance, c'est le pouvoir, et les consommateurs n'ont pas toutes les connaissances dont ils ont besoin. Nous savons tous que de plus en plus de gens se font des provisions en achetant des aliments en vrac. En fait, tous les grands supermarchés encouragent les consommateurs à le faire au moyen de campagnes de publicité et de stratégies de commercialisation. Les consommateurs ont le droit de connaître la durée de conservation de ces produits avant d'en faire provision.

• (1830)

Une autre tendance dans notre société moderne consiste à acheter des aliments non emballés. Nous avons tous vu dans nos épiceries locales des sections d'aliments en vrac où on peut se procurer pratiquement n'importe quoi, de la soupe jusqu'aux noix.

Ne devrait–il pas y avoir des étiquettes sur les contenants pour dire aux consommateurs quand les articles ont été préparés et leur préciser jusqu'à quand ils conserveront toute leur qualité? Ne faudrait–il pas indiquer une date de conservation sur ces aliments? Devrait–on mélanger dans le même bac des produits fabriqués à des dates différentes? Manifestement, nous avons besoin d'étiquettes de base pour vraiment donner un sens à l'expression «aliments naturels».

Il ne s'agit pas d'un débat idéologique, mais d'une question pratique. Pour montrer à quel point les normes actuelles sont modernes, encore hier soir, j'ai parcouru les allées d'un supermarché local et j'ai examiné les produits les plus de base pour voir sur lesquels on retrouvait des dates d'emballage et de péremption. Je ne veux nommer personne ni blâmer qui que ce soit. Le problème réside dans un manque de normes uniformes. En me promenant hier soir, je me suis arrêtée sur les paquets de poulets et de hamburgers. Ils portaient des étiquettes sur lesquelles figuraient les expressions «emballés le» en haut et «meilleur avant» dans l'autre coin. Entre les deux, on retrouvait une date,

mais j'ignorais au juste si c'était celle où ils avaient été empaquetés ou celle avant laquelle ils seraient meilleurs. De plus, ils portaient la date d'hier. Ainsi, avaient–ils été emballés hier ou était–ce la date à laquelle ils n'étaient plus propres à la consommation?

Étant donné que toute la viande qu'on retrouvait dans ce comptoir portait la date d'hier, j'ai dû supposer que c'était la date à laquelle elle avait été empaquetée. Cependant, je me suis peut–être trompée; il se peut qu'aujourd'hui, le produit ait dépassé sa date de péremption.

Dans le cas des principaux produits en conserve qu'on retrouvait dans le magasin et dont les familles font provision pour faire face aux urgences, il n'y avait pratiquement aucune date de péremption. Une exception importante résidait dans les sardines mises en boîte au Nouveau–Brunswick qui portaient des étiquettes très claires et je tiens à féliciter les fabricants à ce sujet. Certains pots de beurre d'arachide affichaient des dates de péremption, et d'autres non. Sur des pots de confiture, on précisait qu'il fallait les réfrigérer une fois qu'on les avait ouverts, et sur d'autres, il n'en était rien. Les aliments congelés ne portaient aucune étiquette de péremption.

Il se peut que j'aie commis certaines erreurs et que j'aie oublié certains produits, mais je ne faisais que me promener dans le magasin et choisir les produits arbitrairement, afin d'effectuer certains contrôles. J'ai également demandé à quelqu'un de vérifier chacun des produits pour lesquels je n'arrivais pas à trouver de date sur l'étiquette. Il est possible que nous en ayons laissé passer, mais nous avons tous deux essayé de trouver des dates de péremption. En fait, j'ai remarqué que sur aucun aliment emballé, on ne précisait combien de temps le produit conserverait sa qualité une fois l'emballage ouvert.

Je ne prétends pas que les normes constatées sont typiques de tous les produits ou de tous les magasins d'alimentation. Ce que je dis, c'est qu'il est impossible de savoir au juste à quoi s'attendre, car on ne retrouve pas une chose aussi simple et aussi importante qu'une date d'expiration et une date de péremption sur beaucoup d'aliments et de boissons. On devrait les inscrire clairement et lisiblement sur l'emballage.

Selon certains, si les gens n'apprécient pas les normes d'étiquetage des denrées appliquées dans leur supermarché local, ils devraient simplement aller faire leurs achats ailleurs; je crains fort que de nombreuses personnes âgées de ma circonscription de Hamilton Mountain trouvent extrêmement difficile de se promener d'un supermarché à un autre pour trouver un emballage facile à comprendre. Il n'est pas question de normes pour des articles de luxe, mais bien pour des aliments, les produits les plus essentiels que nous emballons.

Les Canadiens devraient avoir le droit de savoir à quel moment les aliments qu'ils consomment ont été préparés et jusqu'à quand ils conserveront leur fraîcheur. Nous avons besoin de renseignements de base de ce genre.

Je félicite le député de Winnipeg–Nord d'avoir présenté cette motion importante à la Chambre des communes et je l'appuie de tout coeur.

• (1835)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg–Nord a proposé une motion que, à mon avis, nous pouvons tous appuyer, du moins en principe. Je félicite tous les députés qui sont ici à cette heure tardive pour parler de nourriture et, pour ma part, je suis très heureuse de me prononcer sur cette motion.

La motion tient compte des changements qui sont en train de se produire dans la préférence des consommateurs en ce qui concerne l'emballage des produits alimentaires et des boissons. Ces changements forcent le marché à changer de mentalité. De plus en plus soucieux de la salubrité des aliments, les Canadiens font aussi plus attention à leur santé et se montrent plus sélectifs. Ils se préoccupent de l'apparence, de la qualité et de l'étiquetage des produits alimentaires et des boissons. Comme ils doivent se serrer la ceinture, ils attachent de plus en plus d'importance aux prix des aliments. En dernière analyse, c'est le principal critère à considérer à l'achat.

Depuis 1987, les Fabricants canadiens de produits alimentaires mènent une enquête sur les achats effectués dans leur domaine. Voici la question qu'ils posent aux gens qui font leurs emplettes: «Quand vous achetez un produit pour la première fois au supermarché ou à l'épicerie, quel type d'information recherchez–vous sur l'emballage d'un article que vous ne connaissez pas du tout?»

Chaque année, de 1987 à 1993, les consommateurs ont manifesté une remarquable constance dans leurs réponses. Ce qu'ils veulent voir d'abord et avant tout, c'est le prix au détail. Vient ensuite l'impression de la date «meilleur avant». Respectivement en troisième et quatrième places, on trouve les directives de cuisson et la liste des ingrédients.

Certes, il ne s'agit là que d'un sondage instantané sur ce que le consommateur souhaite en gros, mais cela montre l'intérêt porté sur six ans d'affilée à la présence de la date «meilleur avant» sur les produits emballés. C'est la preuve irréfutable que cette donnée intéresse le consommateur.

Grâce à son pouvoir économique, le consommateur peut amener le marché à changer. Toutefois, cette information présente un coût pour les entreprises. Il leur faudra acheter de nouvelles machines à coder ou bien apporter de légères modifications à celles qu'ils possèdent. Par contre, les sociétés détestent accroître leur coût de production s'ils ne croient pas en l'éventualité de retombées économiques.

Dans ce cas, il n'a pas été précisé aux compagnies que l'impression de ces renseignements accroîtrait les possibilités de vente d'un produit et c'est un élément dont nous devons tenir compte dans l'examen de cette question. En appuyant cette motion, nous pouvons aider les consommateurs à faire passer leur message aux transformateurs et aux fabricants.

Il est intéressant de noter que certaines compagnies apposent volontairement ces renseignements sur leurs produits. L'une d'elles est la compagnie Pepsi–Cola. Ce que je vais dire ne signifie nullement que j'appuie cette compagnie. Mais Pepsi–Cola a reconnu la nécessité d'apposer sur ses produits des étiquettes comportant des renseignements plus précis. La compagnie se rend compte que les buveurs de Pepsi veulent savoir combien de temps leur Pepsi restera gazeux. En réponse à la demande des consommateurs, Pepsi a annoncé la semaine dernière qu'elle allait indiquer sur tous ses produits la date «meilleur avant». Cette date sera apposée de façon claire et lisible sur le produit et précisera le jour, le mois et l'année.

Cette motion fait suite à une recommandation formulée en 1993 par la Direction générale de la protection de la santé dans un document intitulé *A Strategic Direction for Change*, qui passait en revue les règlements en vertu de la Loi sur les aliments et les drogues. Il s'agissait d'une étude approfondie et cette recommandation est donc le fruit d'un examen attentif. Il faut tenir compte du fait que ces rapports particuliers sont une mine de renseignements propres à nous mettre dans la bonne voie. Nous devons cependant avoir toujours à l'esprit l'intérêt de l'utilisateur final, le consommateur.

Il était dit dans ce rapport que les consommateurs s'attendent à ce que les renseignements de base concernant la composition d'un produit, le fabricant et la date avant laquelle il doit être consommé soient indiqués sur celui–ci de façon claire, compréhensible et facile à lire. Mes collègues vous en ont parlé ce soir avant moi. Les auteurs du rapport ont également confirmé la nécessité de dates de péremption lorsqu'ils ont déclaré qu'à la suite des consultations, ils s'étaient aperçus que ce qui préoccupait le plus les consommateurs, c'était le manque de renseignements sur de nombreux aliments, le contenu de la liste des ingrédients et sa facilité de compréhension, ainsi que celle des allégations des fabricants, et enfin, le besoin d'afficher des dates de péremption sur un plus grand nombre d'aliments.

• (1840)

Dans ce rapport, on parle en détail de ces dernières. Les consommateurs souhaitaient vivement qu'on inscrive sur tous les aliments les dates d'emballage et de péremption.

L'Association des consommateurs du Canada a prôné une date de fabrication. Cet organisme a également dit que la durée de conservation devrait figurer sur les produits dont la durée de stockage est supérieure à 90 jours dans le cas des aliments hypoacides et des contenants scellés hermétiquement, ainsi que des aliments réfrigérés.

Je me demande combien d'entre nous achètent des sacs d'aliments scellés hermétiquement pour s'apercevoir, une fois ouverts, que leur fraîcheur laisse beaucoup à désirer.

Dans l'ensemble, même si la lisibilité était très importante, l'emplacement des renseignements sur l'étiquette n'était pas une priorité. Dans certains cas, on était prêt à accepter que ces renseignements figurent ailleurs sur l'étiquette.

Même les représentants de l'industrie ont reconnu l'importance de bien informer les consommateurs et appuient en général la nécessité de préciser les ingrédients sur les aliments préemballés, et d'indiquer la date de péremption.

Cela dit, l'industrie alimentaire a certaines réserves tout à fait légitimes. Tout d'abord, on ignore au juste les produits qui seront visés par cette motion et j'invite mon collègue à revenir là–dessus dans le cadre du débat à la prochaine étape.

Dans le rapport de la Direction générale de la protection de la santé, on a déclaré que l'industrie n'était généralement pas en faveur d'étendre les exigences sur la durée de conservation à tous les aliments. On préférerait que les sociétés en question agissent de façon volontaire plutôt que d'y être forcées par la loi. Chose intéressante, dans les pays européens, cette exigence est courante.

Pour justifier son opposition à des dates de péremption obligatoires, l'industrie parle de coûts, de produits gaspillés et de la nécessité pour les consommateurs d'être mieux informés. Cette motion s'appliquerait plus facilement, semble–t–il, à la vente au détail d'aliments secs emballés. Cependant, comme nous le savons tous, ce ne sont pas les seuls qu'on retrouve sur le marché.

À l'instar de la députée qui a pris la parole avant moi, j'ai moi aussi consulté des représentants de l'industrie en Alberta qui, sans nécessairement produire des denrées séchées et emballées, oeuvrent néanmoins dans le secteur de la transformation et de la fabrication. J'ai voulu savoir ce qu'ils pensent de cette motion.

Ce qui inquiète les membres de l'industrie de la pomme de terre en Alberta, c'est le champ d'application de la date «meilleur avant». Ils se demandent dans quelle mesure la motion viserait les produits frais.

Actuellement, ils étudient eux aussi la possibilité d'indiquer une date sur l'emballage pour satisfaire les consommateurs souhaitant avoir des informations sur la fraîcheur du produit. Il serait très utile de pouvoir lire une date sur les sacs de pommes de terre, car certains en contiennent parfois qui sont un peu molles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les produits de la viande, la réglementation devient très délicate. Si nous apportons des améliorations, il est important qu'elles s'appliquent également à tous les secteurs et qu'il ne soit pas trop compliqué de se conformer aux règlements. Dans l'industrie de l'alimentation, il arrive souvent que des règlements découlent d'autres avec lesquels ils sont en interaction et qu'il y ait chevauchement entre différents ministères, ce qui va tout à fait à l'encontre du but recherché.

Comme je l'ai dit, j'appuie la motion. Les consommateurs souhaitent indiscutablement qu'une date «meilleur avant» et une date d'expiration soient imprimées clairement et lisiblement sur l'emballage des produits, sous une forme non codée. Cela découle d'un besoin tout à fait légitime de mieux renseigner les consommateurs. Cela montre que les consommateurs sont plus sensibilisés aux questions touchant la santé et que, de ce fait, un plus grand nombre surveillent ce qu'ils mangent et la provenance de leurs aliments.

J'ai aussi mentionné certaines inquiétudes de l'industrie. Nous devons protéger les intérêts des consommateurs tout en essayant de tenir compte des préoccupations des producteurs et fabricants. Au moment d'établir les règlements, nous devrions nous assurer que la décision d'imprimer de telles informations s'appuie sur des considérations commerciales valables et qu'il a été tenu compte du marché et des consommateurs. Il faut prendre en considération le coût de la machinerie qui sera nécessaire pour imprimer ces informations et qui s'ajoutera au coût de production.

● (1845)

Si celui–ci n'augmente pas, la hausse pour le consommateur sera minimale, et en fin de compte, c'est cela que nous souhaitons.

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir participer au débat.

Je tiens tout d'abord à remercier le député de Winnipeg–Nord d'avoir présenté la motion. La présence d'une date «meilleur avant» est un élément important de l'étiquetage des aliments et boissons. Cette question nous concerne tous en tant que consommateurs et mérite l'attention de la Chambre.

Aux termes du Règlement sur les aliments et drogues, les étiquettes sur la plupart des aliments périssables et semi–périssables préemballés ayant une durée de conservation de 90 jours ou moins doivent préciser une date «meilleur avant» raisonnable pour le consommateur. Cette exigence est différente dans le cas des produits emballés sur place dans les établissements de vente au détail. Dans ce cas, les produits doivent indiquer la date d'emballage ainsi que la date «meilleur avant».

Le règlement actuel, qui est en vigueur depuis près de 20 ans, permet aux consommateurs de connaître rapidement le degré de fraîcheur d'un produit et de savoir pendant combien de temps il pourra demeurer frais. Cette mesure est évidemment très prisée du public. Les fabricants canadiens de produits alimentaires effectuent périodiquement des enquêtes sur les habitudes des consommateurs canadiens en matière d'alimentation. Quand on demande aux consommateurs quel genre de renseignements ils s'attendent à trouver sur une étiquette, sur des produits alimentaires qu'ils achètent pour la première fois, la date «meilleur avant» et le prix viennent en premier.

Par ailleurs, il semble y avoir certains malentendus au sujet de ces dates. La date «meilleur avant» n'est pas la date d'expiration. Des produits ne deviennent pas insalubres dès que la date «meilleur avant» est passée. Cette date sert simplement d'indication. Si la date «meilleur avant» sur un contenant de lait est le 12 avril, ce produit peut encore être consommé le 13, le 14 ou même plus tard, s'il a été bien conservé.

Il faut également faire remarquer que la date «meilleur avant» n'a rien à voir avec la salubrité d'un aliment. Il existe des règlements qui imposent l'utilisation de dates d'expiration lorsque des considérations de salubrité interviennent, par exemple dans le cas du lait maternisé ou des préparations pour régimes liquides.

La motion qui est proposée vise cependant à modifier le règlement de manière à exiger l'utilisation d'une date «meilleur avant» sur des aliments et boissons dont la durée de conservation excède 90 jours. Même si cette idée est prisée du public et pourrait aider les consommateurs à faire la rotation de leurs produits alimentaires, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité de ces renseignements, dont l'application entraînerait des dépenses supplémentaires pour l'industrie, lesquelles seraient en fin de compte assumées par les consommateurs.

À l'heure actuelle, ces produits ne doivent pas obligatoirement comporter ce type de renseignements, même si de nombreux fabricants les font figurer volontairement sur des produits comme le beurre d'arachides et les vinaigrettes.

Un des plus importants embouteilleurs de boissons gazeuses a annoncé à la fin du mois de mars qu'il indiquerait les dates limites de fraîcheur sur ses produits. Le gouvernement s'est récemment penché sur cette question avec toutes les parties intéressées durant la phase I de l'examen du Règlement sur les aliments et drogues. Au cours de cette étape, toutes les parties intéressées ont pu exposer leurs points de vue. L'exercice s'est déroulé de façon très ouverte et franche.

Nous avons constaté l'existence d'un fort appui en faveur du maintien des exigences actuelles dans le cas des aliments périssables et semi–périssables ayant une durée de conservation de 90 jours ou moins. Nous avons également constaté que les parties intéressées sont favorables à l'utilisation volontaire de la date «meilleur avant» pour les aliments ayant une durée de conservation de plus de 90 jours.

Pendant la phase II de l'examen, nous pousserons l'étude de la question encore plus loin afin de nous assurer que ces exigences correspondent bien aux besoins actuels. Certains changements ont été proposés et l'étude du règlement se poursuit.

Cette question s'inscrit dans un domaine plus étendu de la réglementation des aliments. Depuis l'été dernier, les questions relatives à la réglementation alimentaire, notamment l'emballage et l'étiquetage des aliments et boissons, qui relevaient précédemment de la Division des aliments de l'ancien ministère de Consommation et des Affaires commerciales, relèvent maintenant du ministère canadien de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire.

Je voudrais prendre le temps de parler du rôle accru de ce ministère. Agriculture et Agro–alimentaire Canada est l'un des plus anciens ministères, puisqu'il a été créé avant la Confédération. À l'origine, ce ministère était responsable à la fois de l'immigration et de l'agriculture, mais les temps ont changé et le mandat du ministère aussi.

● (1850)

L'immigration ne fait plus partie du mandat de ce ministère depuis longtemps, mais, récemment, ce ministère a hérité non seulement des fonctions d'étiquetage et d'emballage pour le secteur agro–alimentaire qui appartenaient à l'ancien ministère de Consommation et Affaires commerciales, mais aussi de l'ancienne Direction générales des produits alimentaires de l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Ces ajouts ont été faits pour que tous les services fédéraux qui ont trait au secteur agro–alimentaire puissent se retrouver sous un même toit, ce qui facilite les affaires avec le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le ministère a des responsabilités aux différentes étapes de la chaîne alimentaire. Ces responsabilités vont de l'exploitation familiale jusqu'à la table des consommateurs, en passant par le secteur de la transformation des aliments et celui des services alimentaires, en gros et en détail.

Le ministère est aujourd'hui responsable de l'inspection d'une grande variété de produits manufacturés dans 4 500 établissements non enregistrés et de l'inspection des importations afin d'assurer la conformité de la composition des aliments aux étiquettes et de protéger les consommateurs contre les fraudes commerciales.

Ces changements organisationnels, qui assureront un seul point de service pour l'application des politiques et des règlements fédéraux d'étiquetage des produits agro–alimentaires, seront avantageux pour les consommateurs, la concurrence et l'industrie alimentaire canadienne.

Un seul point d'accès fédéral signifiera un service plus pratique et plus efficace et garantira une plus grande uniformité dans l'application des règlements et des politiques. Cela réduira aussi la fréquence des dépenses à engager pour modifier les étiquettes après coup.

Depuis la réorganisation, le ministère a ouvert douze bureaux au Canada pour fournir un guichet unique aux personnes qui ont des questions au sujet de l'étiquetage. La Division de l'alimentation fait maintenant partie de la Direction de l'inspection et de la production des aliments d'Agriculture et Agro–alimentaire Canada.

L'objectif général de cette direction est d'accroître la possibilité de commercialisation des produits alimentaires et agricoles par l'élimination ou le contrôle des maladies des plantes et des animaux et un respect plus facile des normes de qualité concernant les aliments et la salubrité.

Le système d'inspection des aliments qui est en vigueur nous sert bien. La salubrité des aliments a toujours été une priorité pour ce ministère. Notre dossier, à cet égard, est excellent, et tous les sondages montrent que les Canadiens croient davantage à la salubrité de leurs aliments que leurs voisins du Sud.

Le proverbe qui dit que «c'est au fruit que l'on juge l'arbre» n'a jamais été plus vrai. Nous travaillons avec les provinces dans le but d'élaborer un programme national d'inspection qui harmoniserait les normes dans tout le pays et simplifierait la prestation des services. Nous évoluons vers un système plus axé sur le marché, où on laisse au bénéficiaire du système d'inspection le choix de payer les services qu'il juge valables.

Nous sommes en train d'élaborer de nouvelles garanties de salubrité des aliments en créant des méthodes d'inspection, comme l'analyse des risques et la maîtrise des contrôles critiques. Celles–ci sont reconnues à l'échelle internationale comme des moyens efficaces de détecter et de corriger les problèmes au cours de la transformation des aliments, plutôt qu'à la fin de la production.

Bien que la motion porte essentiellement sur la mention «meilleur avant», je veux en faire ressortir une autre facette. En tant que députée d'une vaste circonscription rurale du sud–ouest de l'Ontario, Lambton—Middlesex, je m'intéresse de près à la qualité des aliments. Je crois fermement que les aliments produits et transformés à l'aide de produits chimiques interdits au Canada ne devraient pas pouvoir passer nos frontières. Nous avons des méthodes d'inspection hors pair.

Les Canadiens savent que, lorsqu'ils mangent du poulet canadien, ce poulet a été élevé et transformé au Canada suivant des normes très sévères. Ils peuvent être sûrs que cette viande est très saine. Ce n'est peut–être pas aussi vrai pour le poulet américain, qui est parfois trempé dans du phosphate trisodique ou bombardé aux rayons gamma avant l'inspection.

En tant que consommateurs, nous devons conserver les programmes qui nous assurent des aliments de grande qualité, comme nous les connaissons maintenant au Canada. Nous nous sommes engagés, dans notre programme, à garantir que seuls les aliments de qualité et salubres arriveront sur le marché canadien. Nous y voyons, et nous travaillons fort pour le faire efficacement.

En conclusion, quoi qu'on fasse pour améliorer la compétitivité de l'industrie, la sécurité des consommateurs ne doit jamais être compromise.

J'appuie fermement la motion du député.

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier le député de Winnipeg–Nord qui a soulevé cette question très importante. Je crois que les consommateurs canadiens savent faire des choix très judicieux lorsqu'il s'agit de la qualité et de la fraîcheur des produits alimentaires. Je crois aussi qu'il est dans l'intérêt de l'industrie alimentaire canadienne et de ce gouvernement de veiller à ce que les aliments mis en marché soient sains et sans danger.

La question soulevée par le député mérite certainement notre attention aujourd'hui.

• (1855)

J'aimerais attirer l'attention sur un autre point que cette motion pour un moment et jeter une lumière différente sur la question. En ma qualité de producteur primaire, je voudrais dire à mes collègues de la Chambre que j'ai été à la source des produits que nous tenons trop souvent pour acquis. Il est important d'admettre qu'on a consacré énormément d'efforts à la fabrication et aux organismes producteurs. Les agriculteurs ont fait énormément pour veiller à ce que nos produits ne présentent aucun danger. Lorsqu'on parcourt les allées de nos grands marchés d'alimentation, on tient pour acquis les produits qu'on y reconnaît. Ils sont si nombreux. Ceux d'entre nous qui ont voyagé dans certaines régions du globe qui ignorent l'abondance que nous connaissons ici le comprennent encore mieux.

On tient aussi pour acquise la salubrité des aliments présentés sur les étalages. Je crois que nous devrions favoriser cette salubrité et j'espère que les politiques mises en application au Canada continueront de l'assurer.

J'ai lu récemment un article qui énumérait toutes les calamités qui affligent ceux qui tentent de court–circuiter le système d'inspection sanitaire. Nos voisins américains, dans le but d'accélérer le processus, ont créé un système qu'ils appellent le système d'inspection rationalisé. Ils l'ont mis en oeuvre afin de permettre l'inspection des produits de volaille à la vitesse de la chaîne de montage. Ce système accéléré a entraîné certaines conséquen-

ces. Selon un article de journal, un enfant est mort de salmonellose et 300 personnes ont subi les effets de cette toxi–infection alimentaire. Les Américains ont depuis abandonné cette politique et ont changé d'orientation en matière d'inspection.

Un autre article paru en 1991 dans un journal américain précisait que les nouvelles étiquettes garantissant la salubrité des viandes allait coûter 550 millions de plus par an en raison de nouvelles exigences en matière d'étiquetage garantissant la salubrité des opérations de manutention. Le département de l'Agriculture américain les avait annoncées le jour même.

Comme on le voit, on ne peut pas prendre de raccourcis sans que cela ait des conséquences. Chez nous, les aliments sont non seulement sains mais également peu cher. Je crois que c'est un fait que nous devons reconnaître. Trente–sept pour cent des aliments que nous achetons sont consommés en dehors du foyer, particulièrement au restaurant et dans d'autres établissements du genre; 63 p. 100 des aliments que nous achetons sont consommés chez nous. Ces chiffres nous ont été fournis lors d'une table ronde sur la TPS.

Nous devons reconnaître que nous sommes bénis dans notre pays. La production alimentaire y est extraordinaire. Nous avons des aliments sains, à prix raisonnables.

Il est important de signaler que c'est une chose que nous tenons probablement trop souvent pour acquise. Nous avons tous eu l'expérience d'ouvrir la porte de notre réfrigérateur et de nous apercevoir que ce que nous pensions être mangeable ne l'était plus. Comme l'a déjà dit mon ami, il existe des codes que nous ne lisons pas tous et que certains d'entre nous peut–être ne comprennent pas.

J'aimerais maintenant parler des règlements canadiens concernant le conditionnement et l'étiquetage et de certaines autres questions connexes. En vertu du Règlement sur les aliments et drogues, dont l'application relève du ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire, les étiquettes sur la plupart des denrées périssables et semi–périssables pré–emballées dont la durée de conservation est de 90 jours ou moins doivent préciser clairement une date de péremption non codée.

Le produit doit aussi s'accompagner des instructions nécessaires pour l'entreposage, si ce dernier ne se fait pas à la température ambiante. Cette règle s'applique uniquement lorsque les denrées ne sont pas emballées au niveau des détaillants. Quand le produit est emballé sur les lieux de la vente au détail, le Règlement exige que l'étiquette précise la date d'emballage au lieu de la date de péremption. Dans le cas des denrées pré–emballées ayant une durée de conservation plus longue, notamment les aliments en conserve ou congelés, les fabricants utilisent habituellement un système de datation codée à leurs propres fins de contrôle des stocks. Dans bien des cas, les fabricants inscrivent volontairement une date de péremption à l'usage de leurs clients.

Par exemple, les contenants de beurre d'arachide et de vinaigrette renferment habituellement une date de péremption, même si elle n'est pas exigée.

• (1900)

Ce règlement, présenté en 1974 et entré en vigueur en 1976, vise à fournir aux consommateurs des renseignements utiles concernant la fraîcheur des aliments et leur durée de conservation possible.

Il est important de se rappeler que les denrées dont la date de péremption est échue avant leur vente peuvent encore être consommées, même si elles ne sont pas fraîches. Cependant, elles ne présentent pas de risque pour la santé. Quand la sécurité est en jeu, par exemple, dans le cas du lait maternisé ou des préparations pour régimes liquides, les produits doivent afficher des dates d'expiration.

Les sondages réalisés auprès des consommateurs montrent l'importance que revêt l'inscription de la date de péremption. De nombreuses études menées au Canada révèlent qu'après le coût, la fraîcheur, comme on l'a mentionné précédemment, c'est la qualité des denrées qui est la plus recherchée par les consommateurs, avant même la valeur nutritive et la composition. On tend à croire que la fraîcheur d'un produit est synonyme de santé et de sécurité.

Une étude réalisée en 1992 pour le compte d'Agriculture et Agro–alimentaire Canada a montré qu'à l'achat, 94 p. 100 des consommateurs cherchent habituellement, sinon toujours, la date de péremption des aliments.

Les exigences concernant l'inscription de la durée de conservation des denrées sont approuvées et acceptées aussi bien par les groupes de consommateurs que par les représentants de l'industrie, selon qui elles représentent un moyen efficace de fournir aux consommateurs des renseignements utiles sur la fraîcheur des produits.

Il ne fait aucun doute que la date de péremption est importante pour les consommateurs. Le système actuellement en place au Canada est satisfaisant et il devrait rester facultatif dans le cas de produits ayant une longue durée de conservation.

Le Canada peut se targuer d'être l'un des pays où l'approvisionnement de denrées est le plus sûr et le plus sain. Notre pays est reconnu partout dans le monde pour la qualité des aliments et ses normes de sécurité. Nous devons cette réputation à l'esprit de collaboration qui existe entre le gouvernement et l'industrie. J'encourage tous les Canadiens à continuer dans cette voie.

Je félicite le député de Winnipeg–Nord pour cette motion importante qui vient à un moment opportun.

Le vice–président: La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

Le vice–président: Chers collègues, je dois indiquer que nous allons changer l'ordre dans lequel nous aborderons les questions. En premier lieu, j'accorde la parole au député d'Hochelaga—Maisonneuve.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le 18 mars dernier, je questionnais le ministre de la Justice concernant ce qui me paraissait être une question extrêmement importante et qui était, à ce moment–là, au centre de l'actualité avec la publication du rapport du commissaire en chef à la Commission canadienne des droits de la personne, M. Yalden. La question concernait l'orientation sexuelle et plus spécifiquement la reconnaissance des conjoints de même sexe.

À ce moment–là, il y avait quand même eu une polémique qui avait fait en sorte que ça avait été présent dans l'actualité. Depuis 1979, le commissaire Yalden et son équipe nous rappelaient qu'il y avait là un motif de discrimination et que, malgré le fait que différents tribunaux de droit commun au pays s'étaient prononcés sur la question, —et on pourra revenir spécifiquement sur des causes qui ont fait jurisprudence—il n'en demeurait pas moins que, en ce qui concerne la Loi canadienne des droits et libertés de la personne et même de la charte, de manière plus fondamentale, le législateur n'avait pas reconnu, au moment de son adoption, que l'orientation sexuelle devait être un motif illégal de discrimination.

On se trouvait dans une situation assez aberrante où, à défaut de précautions et à défaut, de la part du législateur, d'actualiser la loi canadienne qui, il faut quand même le rappeler, depuis son adoption en 1977, n'a pour ainsi dire pas été amendée, du moins pas sur le fond, alors que la plupart des provinces, dont le Québec qui a quand même toujours été à l'avant–garde en la matière, reconnaissent dans leur charte que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est un motif illégal de discrimination.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que le ministre, dont on avait dit qu'il était un homme courtois, qu'il appartenait au courant libéral du Cabinet, tergiversait et ne semblait pas vraiment en mesure de nous donner des indications claires quant à la volonté de son gouvernement de réparer et d'apporter des corrections très précises à cette injustice.

• (1905)

Je prends la parole ce soir pour espérer obtenir de l'information additionnelle et des garanties qu'on va, comme on le dit dans les officines ministérielles, déposer un projet de loi à l'automne et s'assurer qu'on va se rendre à la revendication de beaucoup de groupes. Au Comité des droits de la personne, on a entendu, on a reçu plusieurs témoins, plusieurs groupes qui nous ont fait des représentations en ce sens–là.

Je terminerai parce que vous semblez m'indiquer que mon temps fuit aussi allègrement que le déficit, mais il faut quand même se rappeler que cette discrimination–là est multiforme. Elle peut nous faire penser, par exemple, à une cause devant les tribunaux qui nous rappelle qu'un couple homosexuel qui avait vécu ensemble pendant près de 15 ans, au moment du décès de l'un des parents d'entre eux, faisait en sorte que ce conjoint n'avait pu s'absenter pour pouvoir assister aux funérailles de son beau–père. Alors, il y a là un coup de barre à donner, et j'espère qu'on pourra compter sur la diligence et l'esprit d'ouverture du ministre pour apporter les correctifs qui s'imposent.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le 18 mars dernier, comme il l'a signalé, le député d'Hochelaga—Maisonneuve a demandé ici au ministre de la Justice s'il avait l'intention de modifier la Loi sur les droits de la personne.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à modifier la Loi sur les droits de la personne pour y ajouter l'orientation sexuelle aux dix motifs inacceptables de discrimination dans les secteurs fédéral et privé déjà prévus dans la loi.

En fait, le 6 août 1992, dans une affaire invoquant le droit à l'égalité prévu dans la Charte canadienne des droits et libertés, *Haig et Birch c. Canada*, la Cour d'appel de l'Ontario a ordonné que l'on considère que la Loi sur les droits de la personne prévoyait ce motif à compter de ce jour–là. Étant donné que le procureur général du Canada de l'époque n'a pas interjeté appel de cette ordonnance auprès de la Cour suprême du Canada, on en déduit que le gouvernement accepte cela comme l'état actuel du droit en la matière.

Par conséquent, en proposant de modifier la loi comme il s'y est engagé, le gouvernement ne ferait que donner au Parlement l'occasion de mettre la loi à jour.

J'ajouterai que notre gouvernement considère qu'il s'agit de justice fondamentale et non de conférer des droits spéciaux à un groupe particulier de Canadiens. La modification protégerait les gays et les lesbiennes ainsi que les hétérosexuels contre la discrimination en matière de services et d'emploi et contre la propagande haineuse telle que définie par la Loi sur les droits de la personne.

Cette modification irait dans le sens de ce qui s'est fait ailleurs au Canada. En effet, huit provinces et territoires, soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba, le Yukon, la Nouvelle–Écosse, le Nouveau–Brunswick, la Colombie–Britannique et la Saskatchewan ont déjà modifié leur loi respective sur les droits de la personne pour y ajouter l'orientation sexuelle comme motif inacceptable de discrimination.

Cette protection est désormais la norme au Canada. Notre gouvernement veut que la législation fédérale contre la discrimination assure aussi aux Canadiens. . .

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, la position du Parti libéral à l'égard de la sécurité de la vieillesse est tellement tortueuse et ambiguë qu'on ne s'y retrouve plus. Contrairement à ce que le ministre du Développement des ressources humaines laissait entendre lorsque je l'ai questionné en cette Chambre à ce sujet, l'opposition officielle n'est pas la seule à s'inquiéter de la confusion qui existe.

En effet, cette confusion n'est pas le fruit de l'imagination des députés du Bloc québécois. Elle provient plutôt des déclarations contradictoires du ministre du Développement des ressources humaines et du premier ministre. Les associations de personnes âgées ont aussi violemment réagi pour dénoncer les intentions cachées du gouvernement. Nos aînés exigent des réponses claires sur l'avenir des services sociaux qui leur sont destinés.

• (1910)

Quand j'ai interrogé le ministre à cet égard le mois dernier, je lui ai demandé de présenter des excuses aux personnes âgées après les avoir tourmentées. En effet, alors que le ministre laissait entendre que les Canadiens pourraient avoir à choisir entre les pensions de vieillesse et les programmes de formation pour les jeunes, le premier ministre a rabroué son ministre déclarant que son gouvernement n'avait pas l'intention de toucher aux pensions de vieillesse.

Le gouvernement fédéral s'attaque sauvagement aux maigres revenus des personnes âgées en allant chercher 490 millions de dollars dans leurs poches. Non seulement le ministre refuse–t–il de s'excuser d'avoir indisposé ces personnes, mais il alourdit en plus leur fardeau fiscal alors qu'elles n'ont aucun recours pour augmenter leurs revenus. Cette mesure touchera plus de 800 000 personnes âgées, dont 600 000 gagnent entre 25 000 $ et 50 000 $.

Les statistiques démontrent d'ailleurs que la grande majorité de ces 600 000 aînés ont des revenus tournant autour de 25 000 $. Que le gouvernement cesse donc de dire que seules les personnes âgées très à l'aise seront affectées par ces mesures fiscales draconiennes et injustes.

Comment les personnes âgées pourront–elles retrouver les 200, 300 ou 400 $ perdus par année et qui sont nécessaires à leur survie? Allons–nous les obliger à retourner sur le marché du travail? Devront–elles couper sur leurs sorties, leur loyer ou sur leur nourriture? Le ministre peut–il nous donner une réponse claire quant à l'avenir des programmes de sécurité du revenu pour les personnes qui ont bâti ce pays?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre du Développement des ressources humaines ont affirmé clairement à la Chambre que le gouvernement n'avait nullement l'intention de toucher aux prestations de sécurité de la vieillesse. J'invite d'ailleurs les députés à se reporter à la page 64 du plan budgétaire, qui présente les hausses prévues à ce poste pour les prochaines années.

Le gouvernement n'envisage pas de réduire les pensions des Canadiens âgés. Il lui incombe au contraire de s'assurer que la prochaine génération de Canadiens ait droit à la même sécurité.

Notre société vieillit et nous devons nous préparer à servir une population de personnes âgées deux fois plus nombreuse, au cours des prochaines décennies. Nous devons commencer maintenant à nous préparer à ce changement. Une société plus âgée offre de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. L'important, c'est de nous y préparer, et non de réduire les coûts.

Le rapport du gouvernement ne portera pas uniquement sur les pensions, mais sur toute la question du vieillissement. Nous devons bien sûr assumer nos responsabilités sur le plan financier et faire en sorte que nos programmes soient durables, mais nous savons que la planification nécessaire ne pourra se faire en une nuit.

Les gouvernements, les employeurs, les particuliers et les familles ne doivent pas penser à court terme. Les Canadiens savent que plus on commence tôt à préparer sa retraite, plus on a de chances de pouvoir se payer la retraite qu'on veut. C'est tout aussi vrai pour le Canada. Il est maintenant temps de commencer à mettre au point les programmes qui bénéficieront aux Canadiens aujourd'hui en âge de travailler, quand ils prendront leur retraite au cours du siècle prochain.

Le rapport que nous sommes en train de préparer portera sur les gens, sur leurs valeurs, leurs besoins et leurs responsabilités. Nous y discuterons des tendances de la société, du fait que les gens vivent plus vieux et mènent des vies plus saines, de la retraite qu'on prend de plus en plus jeune, de la structure familiale qui a changé, surtout pour ce qui est du rôle des femmes et d'une partie des personnes âgées, soit celles de plus de 85 ans...

Le vice–président: Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCOPHONES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre et j'avais cru que la réponse était claire, ce qui me surprenait d'ailleurs de ce ministre–là. On se rend compte que les communautés francophones et acadienne du Canada ont encore les mêmes problèmes concernant les coupures.

J'avais posé cette question au ministre: Le ministre peut–il confirmer, vu qu'il y a certaines contradictions, entre ses hauts fonctionnaires et ses propres déclarations, qu'il n'y aura pas de coupures de 5 p. 100 pour la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

• (1915)

Le ministre avait répondu ceci: «Il me fait plaisir de dire que nous avons évité de faire porter les coupures qui existent à l'intérieur de mon ministère sur les communautés telles que celles qu'il vient de mentionner.» Cela me semblait clair et pourtant, ces communautés reçoivent encore des informations contradictoires. Je n'avais pas eu à ce moment–là l'occasion de poser de question complémentaire, mais si j'en avais eu l'opportunité, peut–être aurais–je pu faire préciser davantage précisément ce qui était coupé dans les budgets réservés à la francophonie.

Je voudrais, puisque l'occasion m'est donnée de pouvoir discourir quatre minutes sur le sujet, demander au secrétaire parlementaire si le programme de soutien aux interventions judiciaires, communément appelé le Programme de contestation judiciaire, aboli par le Parti conservateur et que le Parti libéral

parlait de rétablir, le sera effectivement? Est–ce que ce programme d'équité pour les minorités au Canada sera rétabli et avec quel budget?

Je voudrais également qu'on me précise les coupures faites au budget de la francophonie, parce que bien que le ministre puisse dire: «Je ne coupe pas le fonctionnement général», il y a d'autres programmes extrêmement importants pour la francophonie. Par exemple, il y a le budget de fonctionnement de certaines petites associations, et non pas la grande Association des communautés francophones et acadienne, qui est très important. Il y a aussi le programme d'aide à la radio communautaire. Ce programme est–il touché dans la coupure supplémentaire de 5 p. 100 qui vient, suite à celle de 10 p. 100 des conservateurs? Est–ce que le subside postal est coupé ou s'il demeure? Est–ce que l'aide à l'édition pour les livres de langue française est coupée? Le programme de gestion scolaire de 112 millions de dollars, que M^me^ Lise Bissonnette, la directrice du *Devoir*, appelait la subvention à l'illégalité, est–il aboli?

Les communautés francophones et acadienne veulent une réponse claire. Malheureusement, ce sont des députés souverainistes du Bloc qui se battent pour les communautés francophones hors Québec, alors que les représentants de ces communautés–là de l'Ontario, du Nouveau–Brunswick ou de l'Ouest canadien, qui sont des francophones, ne se donnent pas la peine de défendre les intérêts de leur propre communauté, de faire pression sur le ministre et d'obtenir une réponse claire. Je ne veux pas de réponse grise comme c'est l'habitude du ministre; je veux que ce soit blanc ou noir. Y a–t–il oui ou non des coupures?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les droits des francophones hors Québec en matière d'éducation sont clairement reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ces droits ont été clarifiés par deux jugements de la Cour suprême du Canada, soit la cause Mahé en 1990 et le renvoi du Manitoba en 1993.

La majorité des provinces et territoires ont des lois scolaires conformes à l'article 23 de la Charte. La gestion scolaire y est chose acquise ou s'avérera réalité dans un très proche avenir.

[*Traduction*]

L'éducation est un domaine de compétence provinciale. Le rôle du gouvernement fédéral est d'aider les provinces à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles.

Depuis près de 25 ans, le gouvernement fédéral aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à donner aux membres des minorités francophones la chance de se faire instruire dans leur propre langue.

Les statistiques révèlent que, depuis l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés en 1982, de plus en plus de jeunes francophones étudient dans leur propre langue.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral reconnaît qu'il subsiste encore des difficultés concernant les communautés francophones minoritaires, cependant il travaille à combler ces lacunes.

[*Traduction*]

L'enseignement en français pour les minorités francophones demeure une des grandes priorités du gouvernement fédéral et du ministère du Patrimoine canadien. C'est pourquoi les initiatives spéciales sur l'administration scolaire et l'enseignement postsecondaire en français ont été exemptées des dernières compressions budgétaires. On s'attend à ce que les ententes fédérales–provinciales négociées dans le cadre de ces initiatives contribuent à améliorer grandement la situation des communautés francophones dans ces provinces.

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, le 18 mars 1994, j'ai eu l'occasion de poser une question à la vice–première ministre concernant sa sensibilité au problème du chômage.

J'ai pu constater l'impuissance de la vice–première ministre face à ce problème–là. Depuis, j'ai aussi saisi l'inaction et l'impuissance du ministre des Finances, alors que tel que le disait M. Laurent Laplante, journaliste émérite, «les conservateurs, à force de concentrer toute l'attention sur la menace inflationniste, avaient fini par entraîner le Canada dans la première récession entièrement produite à l'intérieur des frontières canadiennes. M. Martin a décidé de faire mieux, il veut rendre cette récession éternelle.»

En complément d'information à la question que je vais poser, parce que finalement la ministre n'y avait pas vraiment répondu, je voudrais être un peu la voix du jeune ingénieur qui s'est présenté au colloque sur l'emploi il y a quelques jours et qui a laissé tout le monde bouche bée parce qu'il était diplômé universitaire avec une maîtrise dans un domaine très spécialisé et personne n'était capable de lui trouver un emploi. Cela brisait un peu le discours creux qu'il peut y avoir à l'occasion dans ces colloques.

J'aimerais savoir si le gouvernement a une politique de création d'emploi qui s'articule autour d'une action gouvernementale et qui a vraiment été définie comme étant l'objectif fondamental du gouvernement. Actuellement on assiste juste à du saupoudrage. Le Programme des infrastructures ne créera à peu près aucun emploi pour les femmes et est un peu une goutte d'eau dans l'ensemble du problème actuel du chômage. Il n'y a pas non plus de programme comme tel pour les clientèles spécifiques.

Qu'a–t–on annoncé pour les travailleurs manuels, pour ceux qui ne sont pas des travailleurs spécialisés? Que se passe–t–il pour nos diplômés en formation professionnelle, les techniciens, les diplômés universitaires? Qu'a–t–on fait de spécifique pour assurer une reprise de l'entrepreneurship au Québec et au Canada?

J'aimerais bien que le gouvernement finisse par nous donner des réponses à ce sujet et se mette vraiment au travail plutôt que de se laisser porter sur la vague en ce qui concerne la création d'emploi.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, si le député fait allusion à une stratégie globale de création d'emplois, je lui signale que le gouvernement a entamé un processus de modernisation et de rationalisation du système de sécurité sociale du Canada, et a créé des possibilités d'emplois grâce à son programme d'infrastructure, au Service jeunesse Canada et au programme national d'apprentissage.

Je crois que le député doit admettre que depuis que nous avons été élus, en octobre dernier, plus de 100 000 emplois ont été créés.

Nous ne voulons pas seulement créer des emplois, mais nous voulons qu'il s'agisse d'emplois à long terme et bien rémunérés. Il importe à cet égard de souligner, comme le révélaient les dernières statistiques rendues publiques, que les emplois que nous avons créés jusqu'à maintenant sont des emplois à temps plein. Ce ne sont pas les emplois à temps partiel de l'époque des conservateurs, mais des emplois à temps plein qui redonneront aux Canadiens, surtout aux jeunes, la confiance qui doit régner pour relancer l'économie du Canada.

Il ne fait aucun doute que, pour le Groupe des sept et les pays industrialisés—je me souviens très bien de la question du député— le chômage pose un très sérieux défi. C'est pourquoi nous étudions des moyens d'améliorer nos programmes de formation et nous examinons l'ensemble de notre système de sécurité sociale pour le moderniser et l'adapter aux besoins des Canadiens pour la fin de la décennie et au–delà.

Le vice–président: Comme il est 19 h 23, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 avril 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE SKI ACROBATIQUE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour offrir mes plus sincères félicitations au jeune David Belhumeur, originaire de Pierrefonds dans mon comté, qui vient de remporter la Coupe du monde en ski acrobatique au combiné.

Le Québec est fort bien représenté dans cette catégorie, si on songe aux Brassard, Langlois et Laroche dont les exploits et la réputation ne sont plus à faire.

Pour sa part, ayant franchi une étape importante dans cette discipline, David Belhumeur fait maintenant partie de cette nouvelle génération de champions olympiques.

J'encourage donc cet athlète à poursuivre le travail qu'il a si bien amorcé. Il est une promesse d'avenir.

Au nom de tous les résidants du comté de Pierrefonds—Dollard, je lui souhaite bonne chance et plein succès lors des prochaines compétitions.

* * *

LES INDUSTRIES MILITAIRES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, hier, dans une déclaration significative à l'Assemblée nationale du Québec, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay, a invité le gouvernement fédéral à respecter ses engagements en matière de soutien à la reconversion des industries militaires.

De son côté, le ministre fédéral de l'Industrie se faisait rassurant quant à l'avenir de la compagnie Oerlikon de Saint–Jean, en invoquant un carnet de commandes apparemment bien rempli.

Or, la survie des activités de l'entreprise au Québec est loin d'être assurée. Si le ministre de l'Industrie voulait être cohérent avec les engagements de son propre parti en matière de reconversion des industries militaires, il prendrait la peine de s'intéresser au projet de diversification vers des technologies environnementales de pointe avancées par la compagnie, ce qui assurerait sa survie à long terme.

Hier, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce s'est dit prêt à considérer un tel projet dans la mesure où le gouvernement fédéral accepterait d'y collaborer. Qu'attend alors le ministre pour agir?

* * *

[*Traduction*]

LE SECRÉTARIAT DE L'ENVIRONNEMENT

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je prends la parole pour exprimer mes réserves à l'égard du choix de Montréal comme emplacement du Secrétariat de l'environnement. Comment un gouvernement qui se prétend juste, honnête et ouvert peut–il admettre ouvertement qu'une décision gouvernementale importante a été prise selon la manière tendancieuse typique du passé?

Je voudrais déclarer en cette Chambre que la ville d'Edmonton aurait été un excellent choix pour le Secrétariat de l'environnement. Elle satisfaisait aux exigences fondamentales dès le début et, par conséquent, aurait dû être en tête de liste; pourtant, ce ne fut pas le cas.

L'Ouest veut aussi être de la partie. Nous voulons que le gouvernement fédéral cesse de se plier aux désirs d'une région au détriment d'une autre et qu'il commence à traiter également toutes les provinces.

Je demande au gouvernement de revoir sa décision d'installer le Secrétariat de l'environnement à Montréal.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, à cause des divers soulèvements sociaux qui se produisent dans le monde, il existe maintenant plus de 19 millions de réfugiés sur la planète. Alors que les luttes armées se poursuivent, le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dépensé, en 1993, environ 1,1 milliard de dollars pour s'occuper des réfugiés.

Le Canada s'est taillé une réputation internationale de nation compatissante et humanitaire et nous nous sommes engagés à protéger les gens qui sont forcés de fuir leurs pays d'origine et leurs foyers.

Je félicite les électeurs de London—Middlesex qui ont consacré d'énormes efforts à la sensibilisation de leur collectivité aux questions et préoccupations de nos voisins et amis réfugiés. J'encourage tous les Canadiens à faciliter l'établissement chez nous de réfugiés véritables.

Article 31 du Règlement

LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, lundi dernier, au cours du bulletin de nouvelles *Day One*, au réseau américain, on disait que l'autoroute de Santa Monica, qui avait été détruite par le récent tremblement de terre, allait être de nouveau ouverte, environ trois mois plus tôt que prévu.

Les responsables des États–Unis et de l'État de Californie qualifient cela de miraculeux, car des spécialistes avaient dit qu'il faudrait jusqu'à neuf mois pour terminer les réparations.

La rapidité des travaux n'est pas un miracle, mais le résultat du bon sens. C'est grâce à l'élimination de la paperasserie administrative que l'entrepreneur a pu faire les travaux en un temps record. L'absence d'intervention du gouvernement a permis d'économiser des millions en frais de transport.

En tant que parlementaires, nous pouvons tirer une bonne leçon de cette expérience et nous efforcer maintenant de réduire ou d'éliminer les interventions inutiles de l'État qui étranglent l'entreprise canadienne.

Comme nous l'avons déjà dit souvent, l'entreprise canadienne est capable de créer des emplois et elle les créera si les conditions sont favorables. Le meilleur moyen de créer des emplois est d'éliminer la bureaucratie inutile.

* * *

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, on craint que la sécurité et la sérénité de nos collectivités ne soient menacées par la violence.

Pour s'attaquer convenablement à cette question, il faut examiner les causes de la criminalité; la pauvreté, le mauvais traitement des enfants, le sous–financement des services sociaux et une éducation insuffisante sont tous des sujets sur lesquels le gouvernement doit se pencher.

Beaucoup d'entre nous avons, dans nos circonscriptions, des groupes qui font de la prévention en sensibilisant le public. Nous devons appuyer ces groupes et leurs efforts pour réduire la criminalité dans nos collectivités.

Le ministre de la Justice a dit également que, dans le cadre de notre stratégie intégrée de prévention de la criminalité, nous allions créer un conseil national de prévention de la criminalité.

J'invite tous les députés à appuyer cette initiative. C'est seulement en s'attaquant à la racine du mal que l'on pourra réduire la criminalité dans nos collectivités.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES AUTOCHTONES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, dans son rapport annuel de 1993, le commissaire aux langues officielles a commenté l'état lamentable dans lequel se trouvent les langues autochtones au Canada. Les données indiquent que moins du tiers des autochtones peuvent parler une langue autochtone assez bien pour soutenir une conversation et que le quart seulement en ont une bonne connaissance.

• (1405)

Tout en déplorant cette situation, j'aimerais rappeler à cette Chambre que c'est au Québec que les peuples autochtones ont la meilleure chance de retenir leur langue grâce, en grande partie, à l'appui offert par le ministère de l'Éducation du Québec et à l'ouverture d'esprit des Québécois. Des études réalisées en 1991 révèlent qu'au Québec 47 p. 100 de la population autochtone parle une langue autochtone, comparé à 21 p. 100 en Ontario, par exemple. Cette situation plus favorable des autochtones au Québec, comparé au Canada, se répète dans la plupart des domaines, tels, par exemple, le logement, le revenu et la santé. Ces données gagnent à être connues.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCOLE SECONDAIRE DE HALIFAX–OUEST

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière j'ai eu l'insigne privilège de voir l'avenir. J'ai lu le discours du Trône devant un parlement modèle, à l'école secondaire de Halifax–Ouest.

Andrew Cook était le premier ministre d'un gouvernement majoritaire représentant les inquiétudes et les aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui. Dans leurs discours, ces jeunes parlementaires ont souligné la nécessité de réformer le système économique, la justice pénale et le régime parlementaire.

M. Cook et son gouvernement représentaient le Parti réformiste du Canada à Halifax–Ouest.

Il semble que, dans certaines régions des Maritimes, le vieux régime politique ne trouve plus grâce aux yeux des jeunes d'aujourd'hui qui sont les électeurs de demain. Les vieilles recettes ne marchent plus et les jeunes Canadiens le savent mieux que quiconque.

* * *

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE LA NATION SIKH

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les sikhs du monde entier célèbrent aujourd'hui le 295e anniversaire de la naissance de la nation sikh et de la foi sikh, le Khalsa. Le 13 avril est également le nouvel an sikh.

Près d'un quart de million de sikhs vivent pacifiquement au Canada et sont membres à part entière de la société canadienne. Malgré les nombreuses difficultés qu'ont dû surmonter les premiers immigrants sikhs au début du siècle, ils ont su s'intégrer à la mosaïque canadienne qui n'en est que plus dynamique.

Étant le premier député sikh portant turban au Parlement canadien, j'aimerais inviter tous les députés à se joindre à moi pour offrir nos voeux à la communauté sikh en cette heureuse occasion. Je nourris l'espoir qu'ensemble nous continuerons à promouvoir l'harmonie et la bonne volonté au sein de nos com-

munautés afin que le Canada demeure un exemple de tolérance et de compassion.

* * *

L'INFRASTRUCTURE NATIONALE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, en deux mots, le mandat de notre gouvernement est de créer des emplois. Plus globalement, je crois que son mandat consiste aussi à moderniser, à rationaliser et à stimuler l'économie nationale, ainsi qu'à réagir au déficit et à la dette en créant des emplois.

Le programme national d'infrastructure est un bon exemple de la façon dont nous nous y prendrons. On le considère comme un programme de création d'emplois. Il créera effectivement des milliers d'emplois, mais il améliorera aussi l'efficacité de notre économie en modernisant et en améliorant notre infrastructure nationale.

C'est également un effort pour stimuler directement l'économie, parce qu'il encourage les investissements valables et utiles d'un bout à l'autre du pays.

C'est pourquoi il importe que les décisions sur les milliers de projets de construction soient prises au niveau des municipalités comme Asphodel, Belmont–Methuen, Douro, Dummer, Ennismore, Havelock, Lakefield, North et South Monaghan, Norwood, Otonabee et Smith, qui font toutes partie du comté de Peterborough.

Il y a bien des années qu'on ne parle plus de municipalités comme celles–là à la Chambre. Notre gouvernement s'adresse à la base de notre économie, parce qu'il sait que c'est ainsi qu'on peut le plus efficacement stimuler l'économie et créer le plus d'emplois.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je veux féliciter le Service de la police d'Ottawa et son chef, M. Brian Ford, pour avoir fait du bon travail.

Trois contrevenants ont été arrêtés à peine quelques heures après la fusillade au volant d'une voiture, dont la capitale du Canada a été témoin récemment. Des dirigeants municipaux, des gens d'affaires et des policiers de la localité ont fait part de leur point de vue au cours d'une conférence sur la sécurité publique tenue dans ma circonscription, la semaine dernière.

Leurs recommandations visent, entre autres, à faire passer de cinq à dix ans la peine maximale pour les jeunes contrevenants reconnus coupables de meurtre au premier degré, à créer une catégorie de jeunes contrevenants dangereux qui pourraient comparaître devant les tribunaux pour adultes, à faciliter l'accès aux programmes de réadaptation pour les jeunes contrevenants, à interdire toutes les armes de poing, sauf pour les policiers, les militaires, les collectionneurs ayant un permis et les membres de

Article 31 du Règlement

clubs de tir sportif, à interdire la vente de munitions aux mineurs et à établir un système de permis pour l'achat de munitions.

• (1410)

Je sais que la plupart de ces recommandations seront étudiées par notre gouvernement. La population de ma circonscription les appuie.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, dans le quotidien *La Presse*, le président du chantier MIL Davie affirme avoir besoin de deux contrats du gouvernement fédéral pour compléter la reconversion de l'entreprise du militaire au civil. Ces deux contrats sont la construction d'un traversier aux Îles–de–la–Madeleine et d'un navire multifonctionnel *Smart Ship*.

Selon des analystes, le marché mondial de construction de navires marchands connaîtra une forte croissance à partir de la fin de 1995 et au cours des dix années suivantes.

La MIL Davie est en pleine restructuration et a connu d'importants gains de productivité depuis 1991. Ces gains seront encore plus importants lorsqu'elle réalisera son plan de reconversion.

Par son manque de vision et son indécision dans tous les dossiers d'emplois, le gouvernement met en danger la survie d'un chantier maritime potentiellement rentable qui génère plusieurs milliers d'emplois pour la région de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, lundi de cette semaine, le ministre de la Justice a déclaré aux journalistes qu'il allait établir des règles encore plus strictes pour la possession d'une arme de poing à la suite des événements tragiques qui se sont produits à Ottawa et Toronto.

Il se rappelle que le vérificateur général a déclaré cette année que le programme actuel de contrôle des armes à feu au Canada était controversé et complexe et qu'une évaluation s'imposait. Le vérificateur général estime que rien ne permet de croire que la législation relative aux armes à feu donne les résultats escomptés.

Hier, le ministre de la Justice a dit qu'il ne fallait pas réagir de façon irréfléchie et pourtant, il réclame une législation plus stricte sans avoir procédé à une évaluation; c'est manifestement une réaction irréfléchie de sa part.

Quand va–t–il commencer à s'attaquer aux criminels, ceux qui sont au coeur du problème, plutôt que de s'en prendre aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois? A–t–il la moindre idée des craintes que soulèvent ses déclarations?

Article 31 du Règlement

LES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT DES TECHNIQUES DE DÉPOLLUTION

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement a rendu public un rapport intitulé *Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement: Document de consultation* dans lequel on précise qu'on va créer un réseau de trois centres de perfectionnement de techniques de dépollution dans l'ouest du pays, en Ontario et au Québec. Ces centres formeront la pierre angulaire de la stratégie du gouvernement fédéral en la matière. On précise également dans le rapport le processus suivi pour offrir le maximum de chances d'emplois aux Canadiens.

Je voudrais signaler à la ministre de l'Environnement que Saint John, au Nouveau–Brunswick, est le coeur industriel de la région de l'Atlantique et je l'invite à considérer l'établissement d'un de ces centres à cet endroit, afin de nous aider également à réduire le plus possible nos problèmes environnementaux.

* * *

LA SANTÉ

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour inviter le gouvernement provincial à accorder des fonds pour l'acquisition de matériel d'hémodialyse à l'intention des habitants de York—Simcoe.

À l'heure actuelle, certains d'entre eux doivent se rendre au centre–ville de Toronto pour recevoir leur traitement et ce, souvent au péril de leur vie. Non seulement un tel déplacement exige du temps, mais il se révèle aussi extrêmement difficile lorsque les malades n'ont pas la résistance physique nécessaire. L'accès à ce matériel dans la région bénéficierait à bien des gens.

Je supplie le gouvernement provincial d'attribuer des fonds à cette fin. Il est essentiel que l'accès au traitement d'hémodialyse soit fourni également partout en Ontario.

Le gouvernement provincial ne devrait pas resserrer les cordons de sa bourse au détriment de la santé de malades, dont la souffrance est déjà assez pénible.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à la Chambre aujourd'hui.

Comme nous l'avons constaté ces derniers jours, on s'inquiète beaucoup au Canada de la situation des chemins de fer, notamment en ce qui concerne les sociétés CP, CN et VIA Rail, qui tentent toujours de réduire leurs coûts en restructurant sporadiquement leurs activités, causant des ennuis à bien des Canadiens.

Je demande au gouvernement de procéder, par l'intermédiaire du ministre des Transports, à une étude qui se fait attendre depuis longtemps sur le réseau du transport par rail et de présenter à la Chambre une nouvelle stratégie à cet égard pour que le Canada réponde aux besoins de la population du XXI^{e} siècle.

* * *

LES SECOURS AUX ZONES SINISTRÉES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les gens n'ont certes pas oublié les inondations de l'été dernier dans le Midwest américain et les dommages causés aux récoltes des collectivités de cette région. Le gouvernement fédéral des États–Unis a réagi généreusement, de même que le nôtre qui a envoyé des techniciens et des ingénieurs de l'ARAP pour aider à la remise en état des digues et des barrages.

Cependant, nos propres récoltes qui sont inondées et enneigées dans le nord–est de la Saskatchewan et dans le nord–ouest du Manitoba n'ont toujours pas suscité la moindre réaction. Aucun grand centre n'a été inondé, seulement de nombreux acres plats de terre noire où les récoltes ont ensuite été couvertes de neige puis piétinées par la faune de sorte qu'elles sont en grande partie irrécupérables.

• (1415)

Non seulement les récoltes de l'an dernier sont perdues, mais les conditions sont telles que ces terres ne seront probablement pas ensemencées cette année.

Puisque de telles circonstances ne sont pas prévues dans les programmes existants, j'ai demandé au ministre fédéral de l'Agriculture de mettre en place les mesures de défense de troisième ligne pouvant être prises en cas d'échec des programmes existants. Pourquoi n'a–t–il pas réagi? Pourquoi les agriculteurs de ces collectivités sont–ils abandonnés à leur sort?

Je sais que le livre rouge ne dit pas un mot sur la politique agricole, mais le gouvernement ne peut fermer les yeux sur cette situation.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, toutes les localités canadiennes étudient la façon dont elles affecteront leur portion des subventions fédérales à la modernisation des infrastructures.

On ne doit pas oublier cependant que nous empruntons tout cet argent aux futures générations de Canadiens, générations qui n'auront pas leur mot à dire sur la façon dont l'argent est dépensé de nos jours. Leur niveau de vie s'en trouvera réduit, puisqu'elles auront à assumer les frais que notre génération aura engagés.

Par conséquent, il faut absolument veiller à ce que ces subventions soient consacrées exclusivement à des infrastructures, comme des routes et des égouts. C'est d'ailleurs ce que désire la Fédération canadienne des municipalités. Pas un sou ne devrait être versé à des initiatives privées, y compris à des patinoires de hockey.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Affaires intergouvernementales fermait la porte, avant toute réforme des programmes sociaux, à une entente avec le Québec sur le transfert des responsabilités fédérales en matière de formation de la main–d'oeuvre.

Ottawa, on le sait maintenant, envisage un simple accord temporaire, limité à la colocation d'immeubles. Une telle intransigeance a provoqué chez le premier ministre du Québec, M. Johnson, inspiré sans doute par une crainte salutaire, à la veille des élections, l'interrogation suivante: «Est–ce que c'est le pouvoir bureaucratique ou le pouvoir politique qui mène à Ottawa?»

Pourquoi le premier ministre refuse–t–il de conclure avec le Québec l'entente que réclame avec insistance son allié fédéraliste? Et je lui pose aussi la question que me suggère M. Johnson: Qui mène la barque à Ottawa, lui ou ses fonctionnaires?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, mon gouvernement a entrepris des négociations avec toutes les provinces y inclus le Québec dans ce dossier, et nous faisons des progrès. Seulement, nous avons entrepris une réforme complète de tout l'appareil fédéral concernant les programmes sociaux et nous essayons d'éliminer le plus de chevauchements possible. La réponse qu'a donnée le ministre des Affaires intergouvernementales, hier, était la bonne. Nous essayons de conclure une entente du mieux qu'on peut. Seulement, si l'honorable député veut y penser un peu, il n'y a aucun doute que le vrai pouvoir est de côté–ci, pas de ce côté–là.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Oui, monsieur le président, le pouvoir pervers de dire non au Québec dans ses responsabilités les plus immédiates. . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Le premier ministre sait très bien que ce sont les chômeurs qui font les frais de cette partie de bras de fer et de ces discussions infinies entre Québec et Ottawa.

Je lui demande s'il partage l'avis de son allié fédéraliste, le chef du gouvernement québécois, M. Johnson, selon lequel, et je cite: «C'est le Québec qui est le mieux habilité à s'occuper de ces choses–là.» Dans l'affirmative, pourquoi le premier ministre retarde–t–il le transfert au Québec des responsabilités névralgiques dans la création d'emplois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dans tous ces programmes il y a toujours un élément de péréquation. Dans la fédération canadienne, on a un système par lequel la fédération peut transférer des sommes d'argent perçues chez les personnes qui travaillent vers les personnes qui ne travaillent pas. Et, malheureusement, le Québec a plus de chômage que le reste du Canada, et c'est encore pire dans les provinces de l'Atlantique où le chômage est plus élevé que dans la province de Québec. Alors ces programmes ont été mis en place pour nous assurer de pouvoir prendre des sommes d'argent dans les régions du Canada qui sont plus prospères pour aider les régions du Canada qui sont moins prospères. C'est dans cet esprit que nous voulons régler le problème. Ici au Canada, nous croyons pouvoir être solidaires dans tout le pays. Ce n'est pas d'être pervers que de s'assurer que les moins bien nantis partout au Canada peuvent recevoir de l'argent du reste du Canada. C'est le système de générosité qui est en vigueur dans ce pays et ce n'est pas par caprices que nous allons démanteler un système comme celui–là.

• (1420)

Nous sommes en train d'en faire un examen approfondi et nous allons écouter tous les partis de cette Chambre pour en arriver à un régime qui satisfait tous les Canadiens. De le régler seulement qu'en partie, comme ça, c'est reculer plutôt que d'avancer. C'est pourquoi nous avons à coeur, non seulement l'intérêt des Québécois, mais aussi celui des provinces qui sont moins bien nanties au Canada pour nous assurer que la justice sociale puisse prévaloir dans toutes les régions du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce qu'on vient de qualifier de caprice, c'est justement les aspirations les plus profondes du Québec. C'est ce qui fait l'objet du plus solide consensus de tous les acteurs du Québec: économique, politique, employeurs, employés, syndiqués. C'est une façon éhontée de qualifier ce qui fait l'objet actuellement d'un ciment au Québec, de tous ceux qui agissent sur la scène publique et privée.

Je demande au premier ministre, puisque sa proposition—qui n'est pas encore faite, mais qui est annoncée par son ministre—est déjà rejetée par le chef du gouvernement québécois et puisqu'elle maintiendrait le fouillis actuel en logeant sous le même toit tous les programmes fédéraux et tous les programmes provinciaux dans lesquels personne ne se retrouve, est–ce qu'il est conscient qu'il doit maintenant revoir cette proposition déjà morte–née, de façon à la rendre acceptable aux aspirations du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, écoutez le chef de l'opposition qui, avec des sanglots dans la voix, essaie de nous convaincre, quand il sait très bien que même si nous avions un accord dans ce domaine, le lendemain matin il voudrait encore séparer le Québec du reste du Canada! Ce député qui, dans cette Chambre, il y a quelques années, défendait les francophones hors Québec et qui aujourd'hui n'ose pas se lever à la Chambre pour défendre le bilinguisme dans ce pays, qui change d'idée comme le chef du *Reform Party*, je pense, change d'habit. . . Ce que nous voulons faire, c'est un travail sérieux, pour donner à tous les Canadiens, y inclus les Québécois, le meilleur système de sécurité sociale et de création d'emplois possibles, que tous désirent.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, cinq ans de large consensus au Québec quant à la nécessité de rapatrier tous les pouvoirs dans le domaine de la main–d'oeuvre. Cinq ans de négociations amicales, selon les propos mêmes du ministre

des Affaires intergouvernementales, des négociations amicales mais qui n'ont rien donné.

Monsieur le Président, enfin, hier. . .

Le Président: La question, s'il–vous–plaît.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, enfin hier, une réponse: «pas avant deux ans». S'il ne se passe rien d'ici deux ans, est–ce que le premier ministre réalise qu'il se gaspillera 600 millions de dollars, 600 millions sur le dos des chômeurs du Québec et de ceux qui attendent pour suivre des cours en formation professionnelle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la période des questions n'est pas l'heure des discours. Si vous voulez que je fasse un discours, j'en ferai un. Il n'a pas posé de question. Je sais que c'est de l'hypocrisie de la plus pure espèce. . .

Le Président: Ah bon, c'est la journée des caucus.

• (1425)

Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir poser leurs questions aussi rapidement que possible. Ce n'est pas la période des discours, c'est la période des questions orales.

Je donne donc la parole au député de Roberval.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, nous voulons des réponses. Voilà ce que le premier ministre doit comprendre.

Le premier ministre est–il en train de nous dire que le «taponnage» qui se fait sur le dos des chômeurs du Québec est la plus belle preuve que le système fédéral ne fonctionne pas et ne fonctionnera jamais? Le fonctionnement de ce système–là est pourri à cause des guerres qui existent entre les ministres de son propre gouvernement.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que c'est du «gueulage» que fait le député et qu'il aura l'honneur de démissionner de son siège lorsqu'il aura perdu le référendum sur la séparation du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais interrompre cette querelle de famille et rappeler les députés à l'ordre afin de soulever une question qui inquiète tous les Canadiens.

Hier, le premier ministre a déclaré, par trois fois, que son gouvernement imposera de nouvelles compressions qui ne sont pas actuellement prévues dans le budget, et ce, afin de pouvoir résorber davantage le déficit.

Nous nous réjouissons de cette mesure. Nous présumons qu'elle reçoit l'appui de tous les membres du Cabinet et nous nous attendons à ce que les ministres présentent de nouveaux budgets tenant compte de ces nouvelles compressions.

Ma première question aujourd'hui s'adresse à l'un de ces ministres, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelles compressions envisage–t–il de faire dans le budget de 5 milliards de dollars de son ministère afin de réduire encore davantage les dépenses, comme l'a promis le premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le leader de l'opposition ne soigne pas la présentation de sa question. Je tiens à dire au chef du Parti réformiste qu'il ne s'agissait pas d'une querelle de famille, contrairement à ce qu'il a vécu lundi soir.

Des voix: Oh, Oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Monsieur le Président, j'ai été élu par trois fois plus d'électeurs au Canada anglais que lui. Je suis le premier ministre de tous les Canadiens. Je n'apprécie pas qu'il prétende que je me querelle avec le chef temporaire de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): La question des budgets de chaque ministère relève du ministre des Finances et est abordée dans son budget à lui. Ce dernier a présenté un très bon budget à la Chambre, qui l'a d'ailleurs approuvé. Si d'autres compressions budgétaires doivent être pratiquées par le gouvernement, elles seront annoncées en temps opportun.

Poser à tour de rôle la même question à chacun des ministres, c'est rechercher les occasions d'épater la galerie, cela prouve bien que les gens de l'opposition ne savent pas comment procéder. Le chef du Parti réformiste devrait savoir qu'une question de ce genre doit être adressée au ministre des Finances.

• (1430)

Le Président: Si les questions et les réponses sont longues, la période des questions risque d'être très longue.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ces réponses sont tellement profondes qu'elles me rappellent un peu ce vieux prédicateur qui avait été licencié lorsque son. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je ne doute pas que l'histoire du prédicateur est intéressante mais, ce que je voudrais entendre, c'est la question.

M. Manning: Monsieur le Président, hier, le premier ministre a promis qu'il y aurait d'autres compressions budgétaires à part celles déjà prévues dans le budget. Ce que je veux aujourd'hui, c'est obtenir des autres ministres qui ont dû être partie à cette décision qu'ils nous disent quelles seront au juste ces autres compressions.

Comme le premier ministre n'a pas permis au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de répondre, j'adresse donc ma question à un autre ministre.

Le ministre de l'Industrie nous dira–t–il quelles compressions additionnelles il envisage de faire dans le budget de 2,7 milliards de dollars de son ministère afin de réduire encore davantage le déficit, comme l'a promis le premier ministre?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord au député que, comme il devrait certes le savoir, l'établissement du budget relève du ministre des Finances et que si un autre budget doit être présenté, ce sera au ministre des Finances de s'en charger.

J'ajouterai toutefois ceci. Le budget d'Industrie Canada est orienté vers les secteurs de l'économie qui devraient afficher le meilleur taux de croissance. Pour réduire le déficit, il ne suffit pas de sabrer les dépenses; il faut aussi stimuler la croissance économique. C'est là l'objectif de notre gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, on ne sait toujours pas quelles seront ces compressions budgétaires additionnelles. J'adresse donc ma seconde question supplémentaire à un autre ministre, soit le ministre des Affaires étrangères.

Le ministre peut–il nous dire quelles compressions additionnelles il prévoit faire dans le budget de 3,7 milliards de son ministère afin de réduire encore les dépenses, comme le premier ministre l'a promis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de ce parti abuse du temps de la Chambre et fait preuve d'un manque d'imagination. Je sais qu'il a des problèmes avec son voisin immédiat, mais c'est avec lui qu'il devrait les résoudre et avec les députés de Calgary.

Les questions qu'il insiste pour poser ne sont pas pertinentes à la Chambre des communes. Nous avons un certain nombre de projets en matière budgétaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Non, non, nous avons un ministre des Finances chargé de s'en occuper.

S'il ne s'acquitte pas parfaitement de son travail, M. Harper, son voisin, lui donnera de l'avancement.

Le Président: La période des questions se déroulerait probablement mieux si on ne nommait pas les députés.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le *Toronto Star* confirme ce matin que le gouvernement s'apprête à lancer son plan de création d'emploi pour les jeunes. Cette stratégie comprendra notamment un programme d'apprentissage pour les jeunes. Or, au Québec, où les mécanismes sont différents, ce programme ne fonctionne pas et les jeunes Québécois, selon le quotidien *Le Devoir*, ne vont bénéficier que de 2 millions sur un total de 225 millions.

Le ministre du Développement des ressources humaines reconnaît–il que le programme d'apprentissage fédéral ne peut être adapté aux besoins et aux réalités propres du Québec et qu'il ne fera qu'accroître les inefficacités et les chevauchements déjà trop présents dans le domaine de la formation professionnelle au Québec?

• (1435)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je me permettrai une petite correction. Nos propositions pour favoriser l'emploi des jeunes Canadiens n'ont pas été annoncées aujourd'hui dans le *Toronto Star*, mais bien en octobre dernier dans le livre rouge présenté durant la campagne électorale, et elles ont reçu l'appui de huit ou neuf millions de Canadiens, y compris d'un grand nombre de Québécois. C'est là qu'a véritablement été annoncé le programme d'emploi pour les jeunes.

J'ajouterai que les prestations offertes dans le cadre de ce programme, et dont le détail sera annoncé très bientôt, seront réparties entre tous les Canadiens de toutes les provinces et de toutes les régions.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, au lieu de tergiverser, est–ce que le ministre pourrait s'engager aujourd'hui à ce que le Québec reçoive sa part des fonds du programme d'apprentissage et qu'il puisse les investir lui–même en fonction de ses besoins et de ses priorités?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je trouve extrêmement étrange que le député pose une série de questions qui tournent autour d'un événement qui n'est pas encore arrivé.

Il est à peu près aussi précis que le chef de l'opposition qui, hier, déclarait qu'il y avait encore 20 000 personnes sur les listes d'attente des cours de formation au Québec. En fait, ce nombre a été ramené à 14 000 au cours des cinq derniers mois, grâce à un nouveau gouvernement et à une nouvelle attitude.

Je dirais que les questions des députés de l'opposition sont aussi fiables que les faits sur lesquels ils s'appuient.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est vraiment honteux que le premier ministre croie que les questions budgétaires n'intéressent pas les Canadiens.

Hier, le premier ministre a affirmé trois fois que le gouvernement fera des compressions de dépenses additionnelles, en plus

de celles prévues dans le budget, afin de réduire davantage le déficit. Les députés de notre parti et des millions d'autres Canadiens essaient simplement de savoir quels secteurs seront touchés par ces compressions de dépenses additionnelles.

Le premier ministre peut–il me dire quelles compressions le ministre des Transports fera dans le budget de 2,8 milliards de dollars de son ministère afin de réduire davantage les dépenses comme l'a promis le premier ministre?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, comme je suis également ministre suppléant des Transports aujourd'hui, c'est encore à moi de répondre à une autre de ces questions. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le Parti réformiste s'entête à poser des questions aussi vagues.

Si le député a des suggestions précises à formuler sur les compressions qui pourraient être faites dans le secteur des transports, je peux lui assurer que mon collègue, le ministre des Transports, se fera un plaisir de les examiner. Je m'engage personnellement à les lui transmettre.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, nous essayons seulement de déterminer où seront faites les compressions additionnelles dont le premier ministre a parlé hier. Les membres du Cabinet en ont certainement discuté. J'espère que le ministre de la Défense n'est pas le seul à devoir absorber ces compressions. Je sais qu'il essaie de se débattre du mieux qu'il peut dans cette affaire.

Comme le ministre semble dire qu'il n'y aura pas de compressions importantes dans son ministère, je vais adresser ma question supplémentaire à la ministre de l'Environnement. Quelles compressions la ministre fera–t–elle dans le budget de 737 millions de dollars de son ministère afin de réduire davantage les dépenses comme l'a promis le premier ministre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis surprise que le député me pose cette question étant donné que, dans son discours en réponse au budget, le chef de son parti a dit que le ministère de l'Environnement devrait être épargné compte tenu de son importance.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lors de son récent passage à Regina, le premier ministre s'est lancé dans un vibrant plaidoyer en faveur du bilinguisme pour défendre sa vision de son Canada à lui.

• (1440)

Le rapport du commissaire aux langues officielles dénonce encore une fois des reculs importants, notamment dans l'accès aux services fédéraux en français, et ce, d'un océan à l'autre, et déplore vivement que l'enseignement en français ne soit pas toujours disponible à plusieurs endroits au Canada.

Le premier ministre reconnaît–il qu'au–delà de ses envolées oratoires, dont il fait preuve surtout aujourd'hui, l'application de la politique du bilinguisme s'avère un échec, une chimère de l'ère Trudeau, et qu'il est faux de prétendre que l'on peut vivre, travailler et s'éduquer convenablement en français partout au Canada comme il le prétend?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, quand je vois des gens qui veulent le bilinguisme partout au Canada, mais qui n'en veulent pas au Québec, c'est vraiment deux poids, deux mesures.

Je tiens à dire qu'on a fait des progrès considérables avec le fait français au Canada. Il y a 325 000 anglophones qui suivent des cours d'immersion à travers le pays. Ma voisine ici a appris le français à Hamilton, monsieur le Président. On a fait beaucoup de progrès.

Il est sûr que dans certains endroits, les services à la clientèle ne sont pas adéquats. Un comité de la Chambre des communes, présidé par une Canadienne française hors Québec, va étudier le problème et aider le gouvernement à s'assurer que sa politique de bilinguisme fonctionne. Ce n'est pas parfait, mais nous avons fait des progrès considérables et nous avons l'intention de continuer, même si les francophones hors Québec déplorent vraiment le fait que les francophones séparatistes du Québec leur nuisent considérablement dans leur mission de préserver le fait français à l'extérieur du Québec.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, sans vouloir déplaire au premier ministre, j'aimerais bien qu'il lise le rapport du commissaire, il verrait que les progrès vont à reculons; on n'avance pas.

Le premier ministre, lui qui est du Québec et qui parle tout le temps de ses Canadiens français, eh bien, qu'il les traite donc aussi bien que les Québécois parlant anglais sont traités! On les traite bien au Québec. Quand est–ce que vous allez traiter les Canadiens français comme on traite les Canadiens anglais au Québec?

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je me demande comment le premier ministre peut encore se croire crédible et chanter les louanges du bilinguisme alors que son gouvernement, dans son dernier Budget, a coupé l'aide financière versée à toutes les associations francophones hors Québec.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas très facile. D'une part, il y a le Parti réformiste qui veut qu'on abolisse totalement, ou à peu près, le bilinguisme au Canada, et d'autre part, il y a des gens qui se lèvent aujourd'hui, avec des trémolos dans la voix, et j'en suis heureux, pour défendre les francophones hors Québec, alors qu'ils s'appliquent, eux, à s'assurer que lorsqu'ils auront atteint leur objectif de faire la séparation du Québec, il y aura un million de francophones qui perdront probablement leur langue française, parce que ces gens–là auront été irresponsables. C'est pourquoi nous allons les défaire quand ils voudront séparer le Québec du Canada.

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, hier, à trois occasions, le premier ministre a dit que le gouvernement était déterminé à procéder à des compressions budgétaires.

Nous avons demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien quels secteurs seraient touchés par les compressions, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. À deux reprises, nous avons posé la même question au ministre de l'Industrie. Nous avons aussi demandé au ministre des Affaires étrangères dans quels secteurs il comptait procéder à des réductions, mais sans plus de succès. Le premier ministre s'en remet au ministre des Finances. Nous voulons savoir à qui incombe la responsabilité en face.

• (1445)

Le premier ministre pourrait–il dire aux Canadiens quels ministres réduiront leur budget pour honorer l'engagement qu'il a pris hier? Nous ne sommes pas les seuls à vouloir le savoir, il y a aussi les Canadiens en général et les investisseurs qui achètent des obligations. Nous estimons avoir droit à une réponse honnête et directe.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons présenté un budget à la Chambre des communes. Il a été adopté, et c'est là le budget du gouvernement.

Ce que j'ai dit à la Chambre des communes, c'est que le premier ministre, le ministre des Finances et tous les ministres doivent s'assurer que chaque dépense de leur ministère est scrutée à la loupe et, lorsque c'est possible, ils doivent procéder sans plus tarder à des réductions.

J'ai demandé au ministre chargé du Renouveau de la fonction publique de s'attaquer à cette tâche avec chaque ministère, et certains ministres ont déjà formulé des suggestions en ce sens. Il y aura une vaste rationalisation.

Essentiellement, le budget que nous avons présenté et qui a été approuvé par la Chambre des communes constitue la base de notre politique économique. Nous atteindrons notre objectif. Comme nous l'avons mentionné clairement dans le budget et dans notre programme, nous ramènerons le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement se sont engagés hier à procéder à d'autres réductions, outre celles prévues dans le budget. Nous essayons de savoir qui procédera à ces réductions, quelle en sera l'ampleur et quels secteurs seront visés.

Comme il ne répond pas à ma question, le premier ministre pourrait–il nous dire quelles compressions supplémentaires nous pouvons escompter, en plus de celles dont il est fait mention dans le budget? Ses chiffres concernant le déficit et le coût du service de la dette sont sans valeur étant donné la hausse des taux d'intérêt résultant de la mauvaise administration du gouvernement.

Des voix: La question!

Le Président: Il y a des jours où les questions et réponses semblent sans fin. J'inviterais le premier ministre à répondre à la question qui lui a été posée, s'il le veut bien.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je vais répéter ce que j'ai déjà dit il y a un instant et c'est que chaque ministre tente de réduire davantage les dépenses de son ministère et que de nouvelles compressions seraient annoncées lorsque des décisions à ce sujet seraient prises.

Essentiellement, le budget du gouvernement est celui que nous avons présenté et qui a été adopté à la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles il y a 25 ans, on a constaté une érosion accélérée du nombre de francophones hors Québec. Statistique Canada nous apprend que la proportion de francophones hors Québec a baissé de 40 p. 100 en 20 ans au Canada.

Ma question est la suivante: Le premier ministre se rend–il compte que le taux d'assimilation effarant des francophones hors Québec constitue la preuve que la politique du bilinguisme de son Canada est un cuisant échec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le nombre absolu de francophones hors Québec a augmenté, et jamais la communauté francophone hors Québec n'a été aussi vivante qu'aujourd'hui. Ils ont maintenant des universités. Ils veulent défendre leurs droits. Mais ce qu'ils déplorent, c'est que ce sont des francophones comme eux, comme les péquistes et les bloquistes, qui leur nuisent le plus.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, au–delà de la question des coûts, le premier ministre reconnaît–il que le seul fait que le commissaire aux langues officielles recommande l'abolition des primes au bilinguisme constitue en soi une autre preuve de l'échec de la politique du bilinguisme *coast to coast*?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le commissaire a dit qu'il fallait revoir si c'était encore utile et nécessaire. Le chef de l'opposition a dit qu'effectivement, c'était nécessaire. Je le pense également, et on a dit que nous allions en faire l'examen, mais nous avons fait des progrès considérables.

J'ai eu le plaisir, le mois dernier, par exemple, d'être à l'Université de Moncton, une université francophone qui fonctionne complètement en français. On y accueille des étudiants de tout le Canada, des anglophones qui vont étudier en français à Moncton, parce que c'est une bonne institution qui est établie depuis que le bilinguisme officiel a été instauré au Canada. Nous voyons la même situation ailleurs au Canada. On a fait des progrès, mais on ne sera jamais satisfait. Si le député veut aider à améliorer la situation, il doit dire qu'il est possible, au Canada, de vivre en français à l'extérieur du Québec et de vivre en anglais au Québec. À ce moment–là, il aura fait une proposition positive pour aider le fait français dans notre pays.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Actuellement, quand une entreprise individuelle ou une société de personnes est constituée pendant l'année, un nouveau régime de retraite commence. Les employés ont droit au remboursement des cotisations au Régime de pensions du Canada lorsqu'ils produisent leur déclaration de revenus. Or, les petites entreprises n'ont pas droit au remboursement de ce paiement en trop.

Le ministre va–t–il remédier à cette injustice qui résulte d'une forme d'impôt indirect pour les petites et moyennes entreprises et qui représente également un obstacle à la formation d'entreprises?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir signalé ce problème.

Je crois comprendre que cette disposition figure dans le Règlement d'application du RPC à peu près depuis 1966. Comme il le fait remarquer, cela pourrait imposer un fardeau particulier aux petites et moyennes entreprises, alors que nous tâchons de les encourager à créer des emplois et à contribuer à la croissance économique.

Par suite de la démarche du député, je vais donc examiner cette disposition réglementaire pour voir si nous pouvons y changer quelque chose.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice ou à son secrétaire parlementaire.

Le gouvernement continue de parler du contrôle des armes à feu pour les usagers légitimes.

En août 1993, Frederick Stephen Dieno a été arrêté après avoir perpétré un vol à main armée dans une pharmacie à Surrey, en Colombie–Britannique, et échangé des coups de feu avec des agents de la GRC. M. Dieno avait déjà été accusé de 40 infractions, dont huit vols à main armée et usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel. Cependant, en vertu d'une entente de négociation de plaidoyers survenue la semaine dernière, M. Dieno a plaidé coupable à deux accusations de vols, mais toutes les accusations d'utilisation d'une arme à feu ont été retirées.

Comment le ministre peut–il assurer la sécurité des Canadiens contre l'usage abusif d'armes à feu quand on sait qu'il arrive souvent, dans les négociations de plaidoyers, que la Couronne retire l'accusation d'usage d'une arme à feu au cours de la perpétration d'une infraction?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, le ministre de la Justice et ses collaborateurs consacreront les deux prochaines semaines à une étude déjà amorcée sur la possibilité de modifier la législation sur le contrôle des armes à feu. S'ils estiment que des modifications sont nécessaires, ils en feront part à tous les députés.

Je tiens toutefois à souligner que les questions liées à l'administration de la justice et aux négociations de plaidoyers relèvent de la compétence des provinces et, partant, que le ministre de la Justice n'en est pas responsable.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le gouvernement recherche la collaboration en vue de modifier la législation sur le contrôle des armes à feu. Hélas, j'ai toutes les raisons de croire que ce ne sera pas pour le mieux et que les modifications seront préjudiciables aux usagers légitimes d'armes à feu.

Nous demandons que la loi soit modifiée. Nous voulons savoir si le gouvernement est disposé à modifier la loi de manière à interdire, en cas de négociation de plaidoyers, de retirer des accusations d'usage illégal d'armes à feu.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée pour dire qu'en cas de négociation de plaidoyers, on ne doit pas permettre de retirer des accusations de vol à main armée. J'en conviens.

Comme cette question fait l'objet de l'étude approfondie entreprise par le ministère de la Justice sur le contrôle des armes à feu, je ne doute pas que nous pourrons donner une réponse satisfaisante à la députée et à toute la Chambre très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, «il n'y aura pas d'autres coupures au cours des trois prochaines années que celles annoncées dans le Budget». Le premier ministre, Edmonton, 4 mars 1994. «Il va y avoir d'autres coupures importantes, *deep cuts*». Le ministre des Finances, Londres, 11 avril 1994.

• (1455)

À propos d'éventuelles coupures, *I will make the answer very clear.* C'est oui! Oui, ça veut dire *yes*. Le premier ministre, Ottawa, le 12 avril 1994.

Qui dit vrai, monsieur le Président? Le premier ministre à Edmonton, le premier ministre à Ottawa ou le ministre des Finances à Londres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les coupures très importantes que le gouvernement a faites, tout particulièrement dans le domaine de la défense et ailleurs, dans les programmes que nous révisons à l'heure actuelle, ont été critiquées par l'opposition, alors que nous avions toujours dit que nous ferions ces coupures–là. C'est la base de notre budget. Je l'ai dit à Edmonton et redit ici, que la question de tenter de réduire les dépenses du gouvernement pouvait se faire en dehors du budget, d'une façon quotidienne et hebdomadaire par les ministres.

Le résultat de ce travail sera connu toutes les semaines ou dans les semaines à venir. Je pense que d'ici quelques jours, par exemple, quelques ministres auront l'occasion d'annoncer que l'on peut abolir, à ce moment–ci, certains programmes ou institutions à l'intérieur de leur ministère. Ils l'annonceront lorsqu'ils seront prêts. À la fin de l'année, nous verrons à combien se chiffre la somme des coupures additionnelles que nous avons promises.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le premier ministre vient de désavouer son budget. Il vient de dire que ce budget ne valait plus rien.

Maintenant qu'il a reconnu la nécessité de procéder à des compressions de dépenses supplémentaires, maintenant qu'il est clair qu'il ne peut pas faire la job tout seul, le premier ministre est–il prêt à associer le Parlement à cette démarche en créant, comme nous lui demandons depuis le début, le comité parlementaire d'examen des finances publiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est le devoir de tous les comités parlementaires, lorsqu'ils font l'examen des crédits de chacun des ministères, de faire les recommandations appropriées. Si les députés du Bloc québécois et du Parti réformiste veulent faire des recommandations, les comités sont là. Ils siègent toutes les semaines, et je suis certain que tous les présidents de ces comités seront très heureux d'étudier toutes les recommandations de compressions de dépenses; ainsi les députés seront très contents. J'ai demandé à notre parti de le faire, parce que nous voulons que les députés s'impliquent. Alors, il n'y a aucun problème. Vous aurez les évaluations de tous les ministères, faites toutes les suggestions que vous vous voudrez bien faire. Elles seront étudiées par le comité et transmises au gouvernement en temps et lieu.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté.

Hier, au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le ministre a dit qu'il voulait attirer plus d'immigrants d'Europe. Donnerait–il à la Chambre l'assurance qu'il n'entend pas assortir la politique d'immigration du gouvernement de critères sur l'origine ethnique ou raciale?

Le Président: Le Comité est saisi de la question, mais le ministre voudra peut–être l'aborder sur un plan plus général.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que nous avons un peu de mal, de ce côté–ci de la Chambre, à saisir le sens de la question.

D'un côté, le député parle de la promotion tout à fait légitime de notre programme d'immigration en Europe et, de l'autre, d'un programme qui ferait place à des critères sur l'origine ethnique ou culturelle.

En fait, nous avons un programme équilibré qui comporte un certain nombre de catégories dont les candidats peuvent se prévaloir: réfugiés, immigrants pouvant être acceptés pour des raisons humanitaires, catégorie de la famille, immigrants indépendants qualifiés et immigrants hommes ou femmes d'affaires.

Lorsque je me suis rendu à notre bureau de Londres, qui est notre plus important en Europe, j'ai dit, au nom du gouvernement, que les Européens avaient tort de croire que nos portes leur étaient fermées. Je crois que nous devons promouvoir l'immigration en provenance de cette région du monde et aussi tenter d'attirer des gens d'affaires ou des travailleurs qualifiés. Il y a beaucoup de domaines, comme celui de l'aérospatiale où il y a surchauffe en Grande–Bretagne, et il est certain que nous pouvons accueillir des techniciens spécialisés comme ceux qui travaillent dans ce domaine.

• (1500)

Il n'y a donc rien d'incompatible entre souhaiter attirer des immigrants indépendants qualifiés ou des hommes ou femmes d'affaires et accueillir des immigrants pour des raisons humanitaires ou des personnes qui ont de la famille au Canada, ce qui est la marque distinctive de notre pays depuis fort longtemps.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je voulais savoir si la politique du gouvernement allait faire place à des critères fondés sur la race ou l'origine ethnique.

Les réformistes veulent accueillir des immigrants des quatre coins du monde. Mais, pour attirer plus d'immigrants d'Europe, le ministre préconise–t–il une diminution de l'immigration d'autres provenances? Ou encore propose–t–il une augmentation de l'immigration totale? Il faut que ce soit l'un ou l'autre. Que faut–il penser?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député se trompe du tout au tout.

S'il examinait le plan d'immigration que nous avons présenté à la Chambre il y a quelques semaines, il constaterait que, conformément aux engagements pris dans le livre rouge, nous avons accru le nombre d'immigrants indépendants qualifiés. Cela, parce que les Canadiens, y compris des membres du parti du député, souhaitent que nous profitions de ces immigrants qualifiés qui peuvent se trouver un créneau chez nous.

Tout ce que je dis, c'est que la proportion des immigrants indépendants qualifiés venant de Grande–Bretagne et du reste de l'Europe va augmenter de plus de 40 p. 100, dans le cadre des chiffres que nous avons fixés pour cette catégorie.

Le gouvernement n'adopte pas de politiques fondées sur la race ou la religion. Nous faisons reposer nos politiques sur des faits, et nous n'essayons pas de semer les dissensions, mais au contraire de favoriser l'unité.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Au cours des cinq derniers mois, mon collègue de Malpèque, les représentants de l'industrie de la pomme de terre de l'Île–du–Prince–Édouard, d'autres personnes et moi–même avons collaboré avec le ministère de l'Agriculture afin de trouver une solution au problème lié à la compensation pour les cas de virus PBY–n.

Nous nous attendions tous à ce que le Cabinet prenne cette semaine une décision à cet égard pour mettre fin au supplice qui assaille, depuis déjà quatre ans, l'industrie des semences de pomme de terre de l'Île–du–Prince–Édouard.

Le gouvernement peut–il dire aux gens de l'industrie de la pomme de terre de l'Île–du–Prince–Édouard quand il va prendre une décision concernant ce dossier? L'avenir d'un grand nombre d'agriculteurs en dépend.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, le ministre s'est penché sur cette très importante question dès que celle–ci a été soulevée, ce qui correspondait à peu près au moment où il a été nommé ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire.

Il a rencontré les producteurs de pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard. Il a rencontré les représentants de l'Association des producteurs de pommes de terre. Il a rencontré le premier ministre et les députés de cette province pour en discuter. Pour avoir mené à bien certaines analyses, il est maintenant parfaitement au courant de tous les faits.

Il a fallu y mettre un peu de temps. Le ministre voulait être sûr de connaître tous les faits. Le processus a été quelque peu ralenti et même interrompu par la poursuite en justice qu'ont engagée certains producteurs de l'Île–du–Prince–Édouard. Le gouvernement n'a donc pas le choix: il va défendre sa cause.

Entre–temps, le ministre va continuer de traiter le dossier avec le sérieux et la rigueur dont il a fait preuve jusqu'ici. L'affaire étant maintenant devant les tribunaux, on ne peut pas en dire davantage pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

* * *

• (1505)

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. John Manley (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Pierre de Savoye (Portneuf) demande à présenter le projet de loi C–234, intitulé Loi modifiant la Loi sur le Code criminel (publicité par télécopie), ainsi que le projet de loi C–235, intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

—Monsieur le Président, avec votre permission, je présente aujourd'hui deux projets de loi qui ont une relation. Je vais donc en parler conjointement.

Dans un premier temps, nous savons, bien sûr, que nos domiciles sont régulièrement inondés de publicité que nous n'avons pas demandée. Un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes préféreraient que Postes Canada s'abstienne de nous remettre cette publicité.

Un des projets de loi que je propose a justement pour but de permettre aux personnes ne désirant pas recevoir d'envoi de publicité direct ou d'envoi d'imprimé sans indication nominative puissent en aviser la Société canadienne des postes et ainsi ne plus recevoir ce genre de publicité.

Nous allons maintenant parler d'un autre genre de publicité non sollicitée, celle qui rentre fréquemment sur nos télécopieurs et qui, cette fois–ci, n'utilise pas du papier payé par l'expéditeur mais notre propre papier, qui déroule, déroule et déroule de la publicité que nous retrouvons le lendemain matin, sans pourtant l'avoir jamais sollicitée.

Ce projet de loi a donc pour but d'interdire l'envoi par télécopieur de publicité sur la vente d'un bien ou d'un service à une personne ou une compagnie qui n'en a pas demandé la réception.

(La motion est réputée adoptée, les projets de loi sont lus pour la première fois et imprimés.)

* * *

● (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Dan McTeague (Ontario) demande à présenter le projet de loi C-236, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (pension à 60 ans et après dix ans de service).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à empêcher d'anciens parlementaires de toucher une pension pendant qu'ils sont au service du gouvernement fédéral, d'un organisme du gouvernement du Canada ou d'une société d'État. Cela éliminerait la pratique du cumul de pension et de traitement.

Ce projet de loi prévoit également qu'un ancien parlementaire n'a le droit de toucher une pension qu'à 60 ans et doit avoir rempli au moins trois mandats consécutifs totalisant un minimum de dix ans de service continu.

Enfin, selon ce projet de loi, les bénéficiaires d'un parlementaire ou d'un ancien parlementaire décédé avant l'âge de 60 ans ne pourraient toucher une pension que lorsqu'il aurait atteint 60 ans.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer que le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, présenté le 22 mars 1994, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LE PROTOCOLE D'ENTENTE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Affaires courantes

Que, conformément au Protocole d'entente auquel le Président de la Chambre des communes et l'Archiviste national du Canada ont souscrit le 8 juin 1993, soient désignés comme documents secrets tous les documents présentés à un comité de la Chambre des communes siégeant à huis clos ainsi que tous les autres documents désignés comme tels par le Président et qui ont été ou seront déposés aux Archives nationales pour être conservés, incluant les documents déposés avant la date d'entrée en vigueur du Protocole d'entente;

[*Français*]

Que, sauf directives contraires de la Chambre des communes ou d'un de ses comités, l'archiviste ne donne pas accès aux documents secrets avant l'expiration d'un délai de 30 ans à compter de la fin de la session parlementaire au cours de laquelle ils ont été établis; et

Que, 12 mois avant l'expiration du délai de 30 ans, l'archiviste informe le Président qu'à moins d'avis contraire du Président, les documents secrets seront rendus publics selon les termes du Protocole d'entente ci-haut mentionné.

[*Traduction*]

Je demande le consentement unanime pour que cette motion soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE LOGEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition contenant plus de 200 signatures recueillies à l'initiative du Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce. Les pétitionnaires mentionnent le besoin pressant, à Montréal, de logements sociaux et de coopératives d'habitation sans but lucratif et demandent au Parlement de lever les contraintes budgétaires imposées à la SCHL pour la construction de ces logements et de ces coopératives.

● (1515)

LE SÉNAT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai plusieurs centaines de noms à ajouter à la liste des milliers de pétitionnaires de ma circonscription et des régions avoisinantes qui demandent au Parlement du Canada d'intervenir auprès du gouvernement afin qu'il abolisse le Sénat.

LE CODE CRIMINEL

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, au nom des habitants de ma circonscription, quatre pétitions dûment certifiées, dont trois viennent des habitants des villes de Shaunavon, Cabri, Maple Creek et Gull Lake et portent sur le même sujet.

Considérant que l'article 745 du Code criminel du Canada prévoit qu'une personne ayant été condamnée à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peut demander une réduction de ce délai au bout de 15 ans et que le meurtre d'un citoyen canadien est un crime des plus répréhensibles, les pétitionnaires demandent que soit abrogé cet article 745 du Code criminel du Canada.

La quatrième pétition vient des habitants de Gravelbourg, en Saskatchewan, et des environs. Elle contient quelque 150 signatures et concerne l'article 241 du Code criminel.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger ou modifier de quelque façon que ce soit l'article 241 du Code et de confirmer la décision rendue le 30 septembre 1993 par la Cour suprême du Canada, décision qui interdisait le suicide assisté et l'euthanasie.

M. Milliken: Monsieur le Président, je pense que la Chambre consentira à revenir à la présentation de rapports de comités. Le président du Comité des pêches est ici et désire présenter un rapport. Pourrait–il le faire maintenant?

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour revenir à la présentation des rapports de comités?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET OCÉANS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au Parlement, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des pêches et des océans sur les programmes d'adaptation des pêches de l'Atlantique.

Monsieur le Président, je voudrais, très rapidement, remercier les personnes qui ont collaboré avec nous, surtout les députés libéraux, le porte–parole officiel et le député du Bloc québécois, de même que les députés réformistes qui font partie du comité.

Je voudrais également remercier les quatre–vingt–douze témoins qui ont comparu devant le Comité et qui nous ont permis d'en arriver à un consensus sur un certain nombre de questions ayant trait à la situation tragique de l'effondrement de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.

Certaines des techniques qui ont été utilisées, notamment la téléconférence qui a pu, de prime abord, sembler plutôt bizarre aux yeux de certains—en tout cas aux miens—se sont révélées très avantageuses, car elles ont rendu les parlementaires et les membres du Comité accessibles aux Canadiens.

J'espère que certaines des recommandations présentées dans le rapport du Comité déboucheront sur des politiques gouvernementales.

La façon de procéder que nous avons utilisée montre aux Canadiens—la téléconférence était transmise en direct d'un océan à l'autre—que le Parlement peut travailler plus efficacement, sans animosité, en mettant de côté toute forme de sectarisme. En tant que députés, nous avons pour rôle de représenter de notre mieux les intérêts de nos citoyens, peu importe l'endroit où ils habitent et quelle que soit l'allégeance politique des membres des comités.

Je crois comprendre que certains rapports minoritaires seront annexés au document et qu'il se pourrait que l'un des députés d'en face veuille dire quelques mots à ce sujet.

• (1520)

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, avec ce que vient de dire le président, je crois que j'ai l'unanimité de la Chambre pour joindre notre document, tel que mentionné. Nous avons dû procéder et collaborer avec le gouvernement pour entendre les 92 témoins qui ont témoigné devant nous. Ce ne fut pas chose facile et c'est pourquoi, étant donné le caractère précipité, le Bloc québécois, comme parti de l'opposition officielle, veut le souligner. Nous voulons aussi apporter à l'intérieur du document du comité permanent, le rapport majoritaire, un rapport minoritaire indiquant les choses qui, à notre avis, manquent pour permettre au gouvernement de prendre une bonne décision.

Grosso modo, ces points vont toucher l'absence d'une stratégie industrielle. Il y a aussi la question de la formation professionnelle pour laquelle beaucoup d'argent sera dépensé. Il y a un litige au niveau de la Constitution, au niveau des accords Québec–Canada, et nous tenions à le spécifier en Chambre.

Le vice–président: Je vais d'abord demander, comme le député l'a indiqué, le consentement unanime pour lui donner la permission de parler. Est–ce qu'il y a consentement unanime pour que le député du Parti réformiste puisse dire quelques mots également?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

RAPPORT MINORITAIRE

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je voudrais répéter ce qu'ont dit mon collègue du Bloc et ceux du parti ministériel. Je crois que le Comité a fait du très bon travail durant les audiences, bien que nous ayons dû quelque peu précipiter les choses vers la fin pour produire les rapports.

Je voudrais présenter ou déposer un rapport minoritaire. Nous nous sommes trouvés en désaccord avec la majorité sur certaines questions, et je crois qu'elles méritent aussi d'être examinées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 18.

[*Texte*]

Question nº 18—**M. Deshaies:**

Le programme d'infrastructure fédéral prévoit–il l'allocation de fonds au programme coopératif fédéral/provincial/territorial et industriel intitulé le réseau scolaire canadien et, dans l'affirmative, combien d'écoles du Québec participeront à ce programme et quels sont les noms des écoles ou commissions scolaires du Québec concernées?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Le programme Travaux d'infrastructure représente une série d'ententes avec les provinces afin de répondre aux besoins régionaux et locaux au cours des trois prochaines années.

L'Entente Canada–Québec touchant les travaux d'infrastructure a été signée le 7 février 1994. En vertu des dispositions de cette entente, le programme au Québec se divise en quatre volets: réfection, agrandissement et construction d'infrastructures; municipalités de 5 000 habitants et plus; réfection, agrandissement et construction d'infrastructures; municipalités de moins de 5 000 habitants; expérimentation de nouvelles technologies; grands projets à incidences urbaines.

Comme dans les autres provinces, il n'y a aucune affectation à des programmes tels que le réseau scolaire canadien ou à d'autres programmes similaires, mais les critères pourraient justifier des projets qui appuient le réseau scolaire canadien. Jusqu'à maintenant, aucun projet n'a été soumis à la province de Québec touchant le réseau scolaire canadien, des écoles ou des commissions scolaires.

[*Français*]

Le Président: On a répondu à la question nº 18.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le Président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que l'unique avis de motion portant production de documents soit reporté.

Le vice–président: Les motions sont–elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1994 SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture de ce très important projet de loi qui a été déposé à la Chambre et qui a reçu un solide appui de tous les partis.

Je suis conscient qu'il y a une certaine opposition au projet de loi au sein du Parti réformiste, mais cette opposition me semble injustifiée, et je crois que les réformistes seront finalement heureux que le projet de loi ait été déposé et étudié à la Chambre, une fois que la nouvelle carte électorale aura été adoptée.

Le député de Kindersley—Lloydminster secoue la tête et affiche son scepticisme, mais il a agi ainsi depuis le début. Mon collègue a émis des réserves au sujet du projet de loi, mais quand il verra le travail remarquable accompli par le comité dont il est membre, lorsqu'il présentera une nouvelle loi, le député en sera très heureux et se demandera comment il a pu s'opposer au projet de loi.

Le député sait, comme nous tous d'ailleurs, que, lorsqu'il examine une question aussi importante pour les députés que la délimitation des circonscriptions électorales, le gouvernement répugne toujours à agir unilatéralement ou d'une façon qui soit injuste ou qui puisse être perçue comme telle par les autres intervenants du processus politique.

• (1525)

Dans le cas présent, je crois que le gouvernement a agi de façon très équitable et raisonnable. Quel est le résultat du projet de loi? Il vise à suspendre le processus actuel de délimitation des circonscriptions pour une période de 24 mois. Si, à la fin de ce délai, aucun nouveau mécanisme n'a été créé, les commissions de délimitation des circonscriptions électorales reprendront leurs travaux en se basant probablement sur les données dont elles disposent actuellement et proposeront une nouvelle carte électorale.

Des audiences publiques suivront, comme c'est le cas à l'heure actuelle, et tout le processus se remettra en branle. Il s'agit simplement d'un report de 24 mois. Voyons l'historique de cet exercice. Pourquoi le gouvernement agit–il de la sorte? Pourquoi demander maintenant une suspension de 24 mois?

Le remaniement de la carte électorale aurait dû être effectué à la suite du recensement de 1991, bien avant ceci, car les tout premiers chiffres tirés de ce recensement, publiés en 1992, devaient servir à la redistribution des sièges à la Chambre des communes. Cependant, le gouvernement précédent, le gouvernement Mulroney, a présenté un projet de loi à la Chambre pour reporter le processus de 12 mois, car un comité étudiait le rapport que la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis avait présenté au début de 1992. Il se peut que ce soit vers la fin de 1992, je ne me souviens pas exactement de la date.

Ce rapport a été renvoyé à un comité spécial de la Chambre des communes qui était censé l'étudier et formuler des recommandations. Il semblait donc inutile d'aller de l'avant à ce moment–là et la plupart des députés en convenaient. Un ou deux néo–démocrates ne partageaient pas ce point de vue, mais la majorité des députés s'entendaient pour dire qu'il convenait de reporter l'étude du remaniement de la carte électorale jusqu'à ce qu'on ait étudié le rapport de la commission royale, car cette dernière elle–même recommandait des modifications à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. On souhaitait donc que cette étude soit effectuée par le comité afin qu'on puisse présenter au Parlement un projet de loi ayant pour but d'apporter des modifications.

Le comité a eu très peu de temps pour faire une étude aussi complète de la loi, car il y a eu la tenue du référendum qui a perturbé tous ses travaux. Il a fallu consacrer beaucoup de temps au projet de loi sur le référendum et par la suite, le Parlement n'a pas siégé pendant des mois à cause de ce référendum.

On n'a pas donné suite aux recommandations touchant la refonte de la carte électorale contenues dans le rapport de la commission royale et on n'a rien fait pour modifier la loi pertinente. On l'a conservée et on a commencé à l'appliquer durant l'été de 1993, alors que le Parlement s'était ajourné pour l'été et durant les élections qui ont suivi, car le Parlement n'a repris ses travaux que bien après le déclenchement des élections.

Ces commissions se sont affairées d'un bout à l'autre du pays et ont préparé des ébauches de cartes électorales qui ont été rendues publiques par la suite et voilà que les députés ont découvert tout à coup qu'il était à nouveau question d'un remaniement. On leur a soumis de nouvelles cartes et ils ont appris que les audiences publiques commençaient dans un mois. Ces cartes étaient inacceptables pour la grande majorité des députés.

Hier, les représentants du Bloc québécois se sont étendus sur la question.

[*Français*]

Ils ont prononcé plusieurs discours. Il était incroyable de voir autant de discours faits hier à ce sujet, mais chacun de ces députés avait des problèmes avec les frontières de leur circonscription.

[*Traduction*]

Nous avons réagi à cela. C'est en partie pourquoi le gouvernement a déposé si rapidement ce projet de loi qui vise à suspendre le processus. Nous en avons parlé au préalable avec les députés des autres partis afin de nous assurer d'une entente à ce sujet. Nous avons présenté une motion qui proposait de renvoyer les diverses questions au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin de permettre à ce comité de faire une étude approfondie de la question.

Nous avons demandé l'avis de l'opposition et avons reçu des observations très judicieuses des deux partis de l'opposition. Notre motion renfermait divers éléments découlant de leurs demandes; ces deux partis ont dit vouloir que les travaux du comité leur soient plus accessibles afin qu'ils puissent s'assurer que tous les points les préoccupant étaient bien pris en considération. Je crois que nous les avons tous abordés.

La difficulté vient du fait que certains députés d'en face ont fait des discours à la Chambre pour décrier cette façon de procéder. Ils voulaient qu'on précise ce que le comité devait faire, c'est–à–dire s'il devait présenter un rapport renfermant certains éléments précis, mais en notre qualité de gouvernement, nous avons dit non, il faut laisser le comité décider de sa façon de faire rapport à la Chambre. Il devra étudier tous les points, mais la décision quant au rapport lui appartient. Nous ne lui imposerons pas notre façon de voir. Nous n'indiquerons pas au comité ce qu'il doit faire, par exemple limiter le nombre de députés à la Chambre des communes à 295 ou encore réduire ou augmenter de tant le nombre de députés. Nous avons dit que le comité devrait examiner toutes les options et présenter un rapport. Ces propos ont passablement troublé certains députés d'opposition, surtout au sein du Parti réformiste. Ils étaient plutôt inquiets à l'idée que ce comité pourrait. . .

• (1530)

M. Hermanson: Ils étaient avisés.

M. Milliken: Le député de Kindersley—Lloydminster dit qu'ils étaient avisés. Je maintiens qu'ils étaient inquiets.

Ils craignaient que le comité parte en peur et qu'on se retrouve dans une situation pire qu'avant. Je suppose que c'est possible, mais je crois que le député de Kindersley—Lloydminster devrait d'abord voir la composition du comité. Il en est membre, et il fait preuve d'un grand sens des responsabilités.

[*Français*]

L'honorable député de Bellechasse est aussi membre de ce comité et il est très capable. Nous avons plusieurs députés compétents et en tant que président, je peux faire certaines choses qui assureront les députés de ce comité que tout ira très bien. Alors, c'est pour cette raison que j'appuie ce projet de loi, parce que nous avons maintenant au *Feuilleton* une motion pour référer tout cela au comité. La motion a l'appui de presque tous les députés de cette Chambre et je suis certain qu'après l'adoption de ce projet de loi, le Parti réformiste appuiera la motion que nous avons proposée pour référer le tout au comité.

[*Traduction*]

Je sais que les doutes qu'entretiennent les députés de ce parti se dissiperont d'eux–mêmes. Le comité sera en mesure de faire son étude et de présenter un nouveau projet de loi.

Comment ce nouveau projet de loi sera–t–il mis en oeuvre? J'espère qu'il sera adopté, afin que nous n'ayons plus de tels délais de 24 mois. Cette mesure abolirait simplement le système actuel et le remplacerait par un nouveau qui entrerait en vigueur dès l'adoption de ce nouveau projet de loi par le Parlement.

Reste à savoir quand il sera adopté. La réponse dépend essentiellement du comité, puisque nous avons adopté la motion qu'on pourrait qualifier de nouvelle procédure du Parlement qui permet de charger le comité de présenter un projet de loi sur cette question.

Le comité présentera donc un projet de loi à la Chambre. Le gouvernement pourra alors le déposer. L'étape de la deuxième lecture est très courte, comme les députés le savent bien, surtout si la mesure correspond en tous points aux recommandations du comité. On procède donc à un débat abrégé et on l'adopte rapidement, en vertu de la nouvelle procédure. Le comité aura fait le travail d'avance.

Je sais que les membres du comité feront tout ce qu'ils peuvent pour parvenir à s'entendre sur les principaux points en jeu. Nous examinerons les solutions de rechange possibles afin de régler la question au profit de tous les Canadiens.

Certains députés réformistes ont dit que cette affaire n'avait pas soulevé de tollé général. Bien sûr qu'il n'y en a pas eu. Les Canadiens ordinaires ne participent pas vraiment au processus de remaniement et ils n'ont jamais manifesté un intérêt particulier à son égard parce qu'en général, ils s'inquiètent peu de l'endroit où ils votent.

Quand les nouvelles limites seront en place, on les entendra s'écrier: «Oh, je ne veux pas voter là! Pourquoi suis–je obligé d'aller si loin pour voter? Pourquoi mon coin a–t–il été retranché du reste de la circonscription, de sorte que je ne peux voter comme d'habitude avec mes amis et mes voisins? Pourquoi nous retrouvons–nous tout à coup avec ce député?»

Tout cela se produira uniquement lorsque le remaniement sera chose faite, que la campagne électorale sera commencée et que les gens s'apercevront qu'ils font désormais partie d'une autre circonscription. Malgré toutes les annonces des commissions, la plupart des gens ne cherchent pas à savoir dans quelle circonscription ils sont. Je me suis promené dans ma circonscription et j'ai interrogé la plupart des gens que cette mesure ferait passer dans la circonscription voisine; ils ne sont pas nombreux, mais ils ignorent totalement ce changement. C'est parce que les gens ordinaires ne sont pas au courant qu'il n'y a pas de tollé.

Ceux que le projet de loi intéresse sont en grande partie ici même, à la Chambre. Ce sont les parlementaires qui composent avec les limites des circonscriptions une fois qu'ils sont élus pour en servir la population.

Imaginons que ce remaniement entre en vigueur aujourd'hui, monsieur le Président, ou très bientôt comme il est prévu, que vont faire les députés qui perdent leur circonscription pendant les quatre prochaines années? Qui vont–ils représenter? Que vont faire leurs électeurs ou ceux de la circonscription où ces députés comptent se présenter la prochaine fois?

Les gens ordinaires considèrent que ce projet de loi a du bon sens. Il reporte le processus de telle sorte que, si le remaniement est terminé à temps pour les prochaines élections, il sera mis en vigueur juste avant plutôt qu'après. Je dis juste avant et non longtemps avant, pour que les électeurs d'une circonscription soient pleinement représentés par leur député pendant toute la durée de son mandat sans avoir à suivre ce qui se passe dans la circonscription voisine où le député pourrait devoir se présenter la prochaine fois. C'est important. C'est un sérieux avantage pour la population, sans parler du député. Il est risqué—et beaucoup de circonscriptions sont en train de disparaître—de ne pas tenir compte de cette réalité.

• (1535)

Je crois que cela inquiète le Parti réformiste, dont beaucoup de députés, surtout en Colombie–Britannique, voient leurs circonscriptions considérablement modifiées. Je sais que maints députés réformistes sont très préoccupés par les limites proposées.

Voici une chance de présenter une nouvelle formule. Je ne veux pas dire que le comité va lui–même délimiter les circonscriptions électorales, loin de là. Nous allons proposer une nouvelle formule permettant de redélimiter les circonscriptions de façon plus équitable. Je crois que nous pouvons trouver le moyen de faire en sorte que la carte électorale soit plus juste et plus acceptable pour les Canadiens.

Il se peut qu'on propose que les députés soient consultés là–dessus, ou du moins les partis politiques qui détiennent les circonscriptions actuelles. J'ignore quelle solution sera la meilleure, mais aucune contrainte n'est imposée au comité et il peut examiner toutes les solutions possibles.

Je sais que les députés d'en face ont hâte d'entreprendre ce travail. En tant que président du comité, je suis impatient de l'entreprendre aussi et de voir ce que nous allons découvrir. Il y a au Canada plein de spécialistes de la question de la révision des limites des circonscriptions électorales. Des membres de cette commission voudront peut–être partager des idées avec le comité. Il importe que le comité se mette au travail et entende ces gens–là. C'est ce qui va arriver si ce projet de loi est adopté.

J'invite les députés de tous les partis représentés à la Chambre à enterrer la hache de guerre qu'ils ont brandie ces derniers jours et à appuyer le projet de loi. Je sais que le député de Kindersley—Lloydminster, en particulier, a des doutes, mais je l'invite à les mettre de côté et à envisager avec confiance cette démarche prometteuse pour tous les députés et pour tous les Canadiens. Ce projet de loi est un bon projet de loi. Je sais que c'est aussi ce que pense le député au fond de lui–même et je l'invite à l'appuyer.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir en troisième lecture sur le projet de loi C–18 relativement à la suspension du processus de révision des cartes électorales au Canada.

J'ai écouté attentivement le discours que vient de prononcer l'honorable député de Kingston et les Îles et je suis convaincu que lui–même se fera un devoir de prêter la même attention aux quelques remarques que j'ai l'intention de faire sur ce projet de loi au stade où nous en sommes rendus.

Il est toujours nécessaire, dans le cadre d'un projet qui a des implications à long terme pour l'avenir de la fédération canadienne, de bien situer le rôle d'un député souverainiste dans le cadre d'un projet de loi comme celui–là. Bien sûr, je n'en ai jamais fait cachette à personne, j'ai été élu par les électeurs et les électrices de Bellechasse pour défendre et promouvoir les intérêts du Québec, et pour promouvoir aussi la souveraineté du Québec.

Comme le rappelaient, non pas le député de Kingston et les Îles mais le député de Calgary–Ouest et aussi celui de Fraser Valley–Ouest, les sièges que nous occupons temporairement, nous n'en sommes que les fiduciaires, nous ne les possédons pas et ce sont nos électeurs et nos électrices qui détermineront qui les occupera. De tous ceux qui étaient en face lors de la 34e législature, il ne reste qu'une personne dans cette Chambre et ce, de par la volonté librement exprimée par les électeurs et électrices d'un bout à l'autre du Canada. Il est toujours besoin de le rappeler que cette Chambre n'est la propriété de personne, que ces sièges ne sont la propriété de personne, que nous les occupons temporairement tant que nous ne serons pas rappelés par nos électeurs, tant que nous n'en déciderons pas autrement ou tant que notre carrière ne sera pas terminée.

Cela étant dit, tout aussi souverainiste que je sois, il serait irresponsable de ma part de ne pas penser que la décision, quant à la souveraineté du Québec, demeure une décision à être prise par les électeurs et les électrices du Québec lors du référendum qui sera tenu d'ici quelques mois au Québec. Il sera tenu suite à l'élection québécoise que nous aurons nécessairement, et au plus tard, cet automne, suivant les dispositions de la Constitution canadienne.

• (1540)

Comme nous sommes tous, de ce côté–ci de la Chambre et de l'autre côté, bien sûr, également, en faveur de la défense du principe de la *rule of law*, du respect fondamental du droit comme étant l'essence même de la démocratie, nous devons fonctionner avec les lois actuelles.

À ce jour, nous sommes toujours membres de la fédération canadienne, et nous devons donc penser que si le but ultime que nous recherchons—et la lumière au bout du tunnel n'est pas si loin, parce que le référendum au Québec, dans quelques mois, c'est quand même assez tôt—si cette lumière devait, pour une raison ou pour une autre, s'éteindre, ces sièges demeureraient toujours pour le Québec. Or, c'est pour cela qu'il faut nous intéresser à la suite des événements, s'il devait y avoir une suite dans cette Chambre où les sièges seraient occupés par d'autres personnes, puisque le mandat du Bloc québécois est un mandat bien déterminé dans le temps. C'est pourquoi j'ai participé activement à toutes les étapes du projet de loi.

Je dois faire remarquer, encore une fois, que le gouvernement a agi de façon tardive lorsqu'il a présenté son projet de loi C–18. Le projet de loi C–18 aurait pu être présenté 10 ou 15 jours plus tôt, de telle sorte que le déroulement normal de la procédure aurait pu être suivi. Mais non, on a préféré attendre à la dernière minute alors que les commissions provinciales, particulièrement celles du Québec, commençaient ou presque à entendre des témoins. Ces commissions fonctionnent actuellement d'ailleurs.

Le déroulement du débat a amené le gouvernement à présenter une motion d'allocation de temps, communément appelée une motion de clôture du débat. Là–dessus, mes collègues de Calgary–Ouest et de Kindersley—Lloydminster ont protesté. Ils ont protesté sur la clôture du débat, et je crois qu'ils l'ont fait avec raison. Nous l'avons fait nous aussi, car bien qu'étant d'accord avec la finalité du projet de loi, jamais nous n'avons accepté qu'une allocation de temps puisse être imposée à un projet de loi de ce genre. Nous l'avons dénoncé tout autant que nos collègues du Parti réformiste.

Lorsque le projet de loi a été adopté après la deuxième lecture et a été renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui, lui–même, a présenté son rapport en cette Chambre, mon collègue de Kindersley–Lloydminster, appuyé par son collègue de Calgary–Ouest, a présenté trois amendements à l'étape du rapport. Et, assez bizarrement, eux qui se plaignaient qu'il y avait eu une allocation de temps, qu'on avait clos le débat, ne sont à peu près pas intervenus sur leurs propres motions de modification. C'est l'opposition officielle qui a dû faire le travail du Parti réformiste, alors c'était un peu à l'envers. Pourquoi se sont–ils plaints d'une allocation de temps, alors qu'hier, ils avaient tout le temps de parler et ne l'ont pas fait? Il faudrait trouver une logique à cela. Peut–être que le caucus de lundi soir a amené des gens à souffrir d'extinction de voix, je ne sais pas ce qui s'est produit.

De toute façon, en troisième lecture, nous ferons notre travail. Je pense effectivement que le projet de loi C–18 s'impose pour pouvoir réviser les normes de révision électorale qui sont en vigueur depuis 30 ans. Nous devons, à mon humble avis, commencer cette révision, dès après l'adoption du projet de loi, par un examen attentif et minutieux de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867.

• (1545)

C'est là le point charnière d'où part toute la redistribution décennale qui doit être faite aux termes de notre Constitution. Ce sera sans doute le premier article auquel nous devrons nous arrêter pour entendre les témoins, pour discuter des diverses modifications qui pourraient être faites à l'intérieur de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867. Peut–être aurons–nous à regarder aussi l'article 51*a)*, ce qu'on appelle la clause sénatoriale, qui empêche une province d'avoir moins de députés à la Chambre des communes, moins de députés qu'elle n'a de sénateurs et qui s'applique actuellement exclusivement pour la province de l'Île–du–Prince–Édouard.

Peut–être faudrait–il avoir également une clause non pas sénatoriale, mais un article 51*b)* pour obliger le gouvernement à prendre aussi dans ses rangs un député de l'Île–du–Prince–Édouard pour en faire un ministre, ce que nous pouvons déplorer actuellement. Pourquoi une province, avec une si glorieuse histoire que celle de l'Île–du–Prince–Édouard, n'est–elle pas représentée dans le gouvernement fédéral actuel?

Il y a une autre question, mais je ne l'aborderai pas davantage. Nous pouvons quand même nous poser la question. En ce qui a

trait aux critères depuis 1964,—je n'ai pas l'intention de tous les passer en revue—il est grand temps que nous les revoyions.

En 1964, le gouvernement de l'époque, le gouvernement de M. Pearson a eu une initiative très valable et très intéressante en voulant séparer le processus de délimitation des circonscriptions, le séparer et le retirer des députés et du Parlement pour le soumettre à des commissions indépendantes.

On dit souvent qui trop embrasse mal étreint. Peut–être n'a–t–on pas assez bien dosé l'intervention du législateur par rapport aux commissions indépendantes. Ce sont d'autres questions que nous devrons nous poser, parce que plusieurs députés sont intervenus dans cette Chambre pour manifester leur désaccord par rapport aux projets qui sont actuellement devant les diverses commissions provinciales.

Il va falloir agir sans précipitation, mais aussi avec une certaine célérité, parce qu'il y a un certain danger, un danger d'ordre constitutionnel à mon avis. Ce danger, je le vois de la façon suivante: c'est le délai de 24 mois qui est dans le projet de loi C–18, où toute révision est suspendue, pendant ce délai de 24 mois, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre doit travailler. Le gouvernement va faire son nid, va faire son lit et présentera éventuellement une législation ou acceptera la législation qui sera proposée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Mais il ne faudrait pas arriver aux prochaines élections fédérales avec une distribution de sièges qui serait celle qui est basée sur le recencement de 1981.

Une chose est certaine, pour la sécurité juridique de toute la population canadienne, je le soumets respectueusement, je me demande s'il n'y aurait pas lieu que le gouvernement soumette le projet de loi C–18, avec toutes ses conséquences, conséquences qu'on est encore avec une distribution qui a été faite suivant le recencement de 1981 et que les élections de 2003 peuvent encore se faire avec les chiffres du recensement de 1981. Est–ce que nous ne sommes pas en violation de la Constitution canadienne, de l'article 51 qui dit qu'il doit y avoir un recensement à tous les dix ans et qu'il doit y avoir une redistribution suite aux recensements décennaux?

Alors, une Constitution n'est pas censée parler pour ne rien dire. Si la Constitution oblige d'avoir un recensement, qu'il se fasse et ensuite on dira «On doit avoir une redistribution». Si chaque fois qu'on vient pour la faire, il y a un projet de loi pour l'annuler ou la reporter, c'est comme si la disposition n'était plus dans la Constitution canadienne.

J'inviterais le gouvernement canadien à soumettre à la Cour suprême du Canada, en vertu des pouvoirs que le gouverneur en conseil possède, le problème constitutionnel pour avis afin que ce ne soit pas le rôle de simples contribuables qui ont déjà assez de leurs fardeaux fiscaux à payer à le faire, mais bien que cela puisse être fait de la façon la plus rapide possible.

● (1550)

Le projet de loi C–18 prévoit également la disparition et la dissolution des commissions provinciales existantes, ce à quoi nous souscrivons tout à fait, puisque nous ne pouvons garder en *stand by* des gens, membres des commissions existantes, malgré les propos du député de Kindersley—Lloydminster qui seront sans doute corrigés tout à l'heure, et les payer à ne rien faire.

Cette disposition devrait également s'appliquer. Nous pourrons recommencer—et lorsque je dis «nous», il s'agit de cette Chambre—parce que dans 24 mois, nous ignorons quel sera l'état de cette Chambre, quelle sera la composition de celle–ci; peut–être qu'il y aura 75 sièges de moins. Inutile de parler d'architecture dans cette Chambre, je regarde un peu ce que ça pourrait donner, 75 sièges du Québec en moins; il y aurait suffisamment de place pour avoir des pupitres plus larges, pour loger les personnes qui ont pris un peu d'embonpoint parce qu'elles n'ont pas le temps de faire leur exercice physique à l'immeuble Wellington ou à la Confédération. Il y aura peut–être un réaménagement beaucoup moins coûteux que de vouloir défoncer les murs comme nos amis du Parti réformiste le suggéraient.

Nous, du Québec, allons pouvoir rendre un service incommensurable à cette Chambre en libérant un peu plus du quart des sièges qui sont ici.

Évidemment je suis heureux, je n'ai pas entendu de termes comme *break up, collapse*, pendant que je parlais de cela. D'ailleurs, je me demande toujours pourquoi, lorsque je parle de souveraineté du Québec, j'entends certains collègues—oh, pas tous, loin de là, et de moins en moins, parce qu'on comprend peut–être de plus en plus que la souveraineté du Québec n'est dirigée contre personne, qu'elle est faite pour nous–mêmes. Je mentionnais hier à notre collègue de Stormont—Dundas que le Québec sera toujours aussi ouvert qu'il l'est actuellement à tous ses voisins et particulièrement à ses amis ontariens qui sont si près de nous, tant par la proximité géographique, que par les affinités qui peuvent se développer d'humain à humain. Le Québec est un État qui, aujourd'hui comme hier, et comme demain bien sûr, sera ouvert sur le monde qui l'entoure.

Je disais donc que la souveraineté du Québec n'est dirigée contre personne. Prenons, à titre d'exemple, si la population de Colombie–Britannique décidait demain ou dans un avenir proche de faire la souveraineté de la Colombie–Britannique, je ne déchirerais pas mes vêtements. Je dirai très bien, c'est votre décision, vous, de Colombie–Britannique. Tant mieux, essayons de faire des ententes, des accords; c'est pour vous une belle émancipation, c'est votre choix et je n'ai pas à le critiquer. Je ne dirais pas que quelqu'un veut démantibuler le pays, le démembrer, le faire sauter ou quoi que ce soit. Je crois que c'est avec beaucoup de sérénité que nous devrons regarder la mise en place de nouvelles structures pour ce pays qui en a connues. Il a gardé, depuis 1763, le nom de Canada, mais, à partir du Haut et du Bas–Canada de l'époque, et même avant, à partir de l'Acte de Québec, de la proclamation royale, n'était finalement qu'un tout petit pays qui s'est agrandi tranquillement.

Je suis tout à fait dans la pertinence du débat, monsieur le Président. À partir de 1949, Terre–Neuve s'est joint à la Confédération canadienne, mais Terre–Neuve n'a pas éclaté parce qu'elle a décidé de ne plus être un dominion indépendant. On n'a jamais dit aux Terre–neuviens et Terre–neuviennes qu'ils avaient fait éclater leur pays. On leur a dit: Bravo, vous avez choisi l'option de vous joindre à la fédération canadienne.

D'après le deuxième référendum de 1949, parce qu'il y en a eu deux, c'est par un vote de 52,34 p. 100 pour et 47,66 p. 100 contre que les Terre–neuviens et Terre–neuviennes sont entrés dans la fédération canadienne. C'était un référendum un peu spécial, cependant, et nous ne tiendrons pas le même genre de référendum au Québec.

• (1555)

Et, à titre d'exemple, dans la circonscription de Labrador, le nombre d'électeurs inscrits au deuxième référendum, 22 juillet 1948, nombre d'électeurs inscrits: 2 886; nombre de votants: 3 447 pour une participation de 119,44 p. 100 en faveur du lien avec la fédération canadienne. C'était un beau pied–de–nez que les électeurs de la circonscription de Labrador ont fait à ceux de la circonscription de Ferryland où 3 791 électeurs étaient inscrits mais où 3 965 ont voté pour une participation quand même pas mauvaise de 104,59 p. 100 au deuxième référendum.

Mais il y avait eu le premier référendum le 3 juin 1948. Assez intéressant aussi sur le taux de la participation, l'intérêt des Terre–Neuviens et des Terre–Neuviennes et probablement de leurs ancêtres aussi qui avaient voulu prendre part au vote, parce qu'on dit souvent qu'il faut voter non seulement pour nous, pour nos enfants mais aussi pour les gens du cimetière. Je pense que cela a été appliqué, là.

Si on prend, dans la circonscription de Grand Falls, premier référendum 3 juin 1948, dans Grand Falls, 11 458 inscrits, nombre de votants le 3 juin 1948, 12 580; participation de 109,79 p. 100. C'est quand même bien. C'est la meilleure circonscription, mais chauffée de très près, en deuxième position, par la circonscription de Humber: 10 745 inscrits, 11 588 votants, pour un taux assez respectable de 107,84 p. 100; suivi de très près, il faut l'admettre, par la circonscription de Saint–Jean–Ouest avec 19 586 inscrits et un nombre de votes de 19 880, pour un total de 101,50 p. 100.

Et, en dernière place parmi les circonscriptions qui ont voté à plus de 100 p. 100—il n'y a même aucun pays soviétique qui a réussi à faire cela jusqu'à présent, le meilleur jusqu'à présent était de 99,9 p. 100 dans une des ex–républiques d'URSS—la circonscription de Saint–Jean–Est, on était tout proche, 16 313 inscrits mais 16 322 votants, pour 100,5 p. 100. Et plusieurs circonscriptions sont dans les 95 et 98 ou 99 p. 100. Malgré tout cela on a eu un résultat de 52 à 48 p. cent. Ce qui n'a pas empêché le très honorable William Lyon MacKenzie King, alors premier ministre du Canada, libéral, bien sûr, de déclarer en cette Chambre, après le résultat du deuxième référendum à Terre–Neuve, et je cite: «Il ressort nettement de ces chiffres que la majorité du très grand nombre d'électeurs qui se sont prononcés a voté en faveur de la Confédération. Il semble donc que le résultat du plébiscite est favorable «nettement et d'une façon excluant la possibilité du moindre doute» à l'union entre les deux pays. Le gouvernement accueille avec faveur, comme sans doute aussi le peuple canadien, le résultat du plébiscite.»

J'ose espérer qu'avec les normes actuellement en vigueur et les lois du Québec qui sont d'une rigueur à peu près sans précédent, que l'on acceptera un résultat de 50 p. 100 plus 1 des votes lorsque le Québec prendra sa décision.

Cela étant dit, vous me permettrez sans doute comme plusieurs de mes collègues de l'opposition officielle l'ont fait hier et parce que je n'ai pas pris l'occasion de le faire non plus aux autres étapes du débat, de vous dire quelques mots sur ma propre circonscription qui est visée également comme toutes les autres par le propre projet de loi.

Ma circonscription de Bellechasse, monsieur le Président, et je vous invite à la visiter, vous serez toujours le bienvenu et il me fera plaisir de vous accueillir. Si vous ne trouvez pas de gîte chez moi, il y a un excellent système d'hébergement un peu partout. Il me fera plaisir de vous accueillir de toute façon lorsque vous viendrez. La circonscription fédérale de Bellechasse est limitée de la façon suivante: elle est bornée à l'est par la circonscription de Kamouraska—Rivière–du–Loup que représente mon honorable collègue. Elle est bornée à l'ouest par la circonscription de Beauce; bornée au sud par l'État américain du Maine et au nord par le fleuve Saint–Laurent, bien que ma circonscription compte aussi quelques îles dans le fleuve Saint–Laurent dont l'une d'elles est la Grosse–Île où des milliers et des milliers de familles irlandaises ont séjourné lors de leur périple vers le Québec ou le Canada.

• (1600)

La circonscription de Bellechasse actuelle pourrait se décrire de la façon suivante: elle forme un quadrilatère qui court de Saint–Pamphile au sud–est, jusqu'à Lac–Etchemin au sud–ouest, et de Saint–Jean–Port–Joli au nord–est à Saint–Anselme au sud–est, Saint–Anselme étant la paroisse qui est tout à côté de ma propre paroisse de Sainte–Claire de Dorchester.

Avec la nouvelle carte électorale telle que proposée, qui tient compte des municipalités régionales de comté, les MRC, la circonscription de Bellechasse s'enrichirait de deux paroisses dans la MRC de L'Islet, soit Saint–Roch–des–Aulnaies et Sainte–Louise, qui sont actuellement dans la circonscription électorale de Kamouraska—Rivière–du–Loup, ce qui ferait que la MRC de L'Islet serait au complet dans la circonscription de Bellechasse.

Et plus vers l'ouest se retrouveraient, dans la circonscription de Bellechasse, les municipalités et paroisses de Saint–Cyprien, Saint–Louis–de–Gonzague, Sainte–Rose–de–Watford, Saint–Benjamin, Saint–Prosper, Sainte–Aurélie et Saint–Zacharie qui sont toutes situées dans la MRC des Etchemins. De telle sorte que ma circonscription fédérale de Bellechasse comprendrait la totalité des paroisses des MRC de L'Islet, de Montmagny, de Bellechasse et des Etchemins, pour environ 64 paroisses et des distances phénoménales qu'on compte encore en milles chez nous parce que le nombre est trop élevé lorsqu'on les compte en kilomètres.

Comme homogénéité, c'est très beau, mais comme distance, c'est quelque chose qui devient un petit peu farfelu parce qu'un seul député, avec un territoire aussi immense, aussi vaste, ne peut offrir un travail qui pourra satisfaire l'ensemble de ses électeurs et électrices. Il faudra donc revoir les critères d'attribution pour les circonscriptions électorales au Canada.

En terminant, puisqu'on parle de redistribution, il serait intéressant de dire quelques mots sur la redistribution des sièges de l'autre Chambre. Nous serions tout à fait d'accord pour faire une redistribution immédiate, globale et totale des 104 sièges de l'autre Chambre où des personnes non élues et grassement payées siègent. Je crois que nos amis du Parti réformiste seraient tout à fait d'accord pour que, dans sa forme actuelle, nous abolissions toutes les circonscriptions sénatoriales de l'autre Chambre qui compose avec nous le Parlement du Canada. Nous n'avons pas besoin d'un deuxième lieu qui travaille de la façon dont il travaille actuellement.

Personnellement, je suis en faveur du projet qui a été présenté par le Parti réformiste, à savoir d'avoir un Sénat triple E, c'est-à-dire égal, élu et efficace. Je pense que cela respecte le principe de l'égalité des provinces, que cela respecte le principe du même nombre de représentants et que cela permet aux régions d'être représentées.

Je dis que je suis en faveur, mais avec une restriction très importante, c'est que le Canada anglais pourrait peut-être s'accommoder d'une telle représentation, mais jamais au grand jamais le Québec ne pourrait le faire. Le Québec n'a pas de place dans une autre Chambre où il y aurait une représentation égale de toutes les provinces. Le Québec ne mangera pas de cette sauce-là ou de ce ragoût-là.

En 1965, le premier ministre du Québec, celui qui allait le devenir l'année suivante, en 1966, M. Daniel Johnson, le père—certains disent «le vrai»—avait écrit ceci dans son livre qui s'intitule *Égalité ou Indépendance*: «Le Canada sera binational et biethnique ou il ne sera pas.»

• (1605)

Je laisse à mes collègues et à vous, bien sûr, monsieur le Président, le soin de juger si le Canada est devenu binational et biethnique. Non seulement, on ne parle plus de biethnicité, mais, en dehors du Québec, bien des gens nient même l'existence de la nation québécoise—dans le sens anglais de la notion sociologique de nation, puisque la traduction mot à mot voudrait plutôt dire *country*—mais en français, le mot nation—quoi qu'en dise M. Trudeau dans ses réunions privées—peut très bien aller de pair avec l'existence actuelle et les valeurs de la nation québécoise, où les citoyens du Québec ont, sur un territoire donné, démontré leur volonté collective de vouloir vivre sur ce territoire, d'y prospérer dans leur langue avec le respect de leurs minorités, et de former chez eux un état national, le foyer national des francophones en Amérique.

C'est dans ce but que nous, de l'opposition officielle, avec les souverainistes et nationalistes du Québec, allons continuer à travailler jusqu'à ce que nous ayons, d'ici quelques mois, nous l'espérons fortement, réussi à convaincre, à expliquer à nos amis et collègues du Québec que la souveraineté du Québec est tout aussi valable pour les Québécois que la souveraineté canadienne pour les Canadiens et que la souveraineté américaine l'a été pour les Américains. La souveraineté du Québec, c'est l'affirmation de nous-mêmes sans nier qui que ce soit, c'est la réalisation d'un peuple qui est enfin parvenu à sa maturité politique. C'est dans cet esprit qu'en troisième lecture, nous voterons en faveur du projet de loi C-18.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième et dernière lecture du projet de loi C-18, la Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions fédérales. En ce faisant, je veux déclarer premièrement la position de mon parti. Nous, les réformistes, nous nous opposons à ce projet de loi et nous continuons à nous y opposer. C'est évident que c'est un gaspillage de travail des comités, des commissions indépendantes établies par les lois de cette Chambre; et il est bizarre d'arrêter ce processus avant ou au même moment que débutent les audiences publiques.

J'ai l'intention de discuter de la politique du gouvernement envers ce projet de loi et ses motivations, mais je dois aussi parler du discours de mon collègue du Bloc québécois et de la position de son parti. Je comprends que le Bloc appuie ce projet de loi, quoique je ne comprenne pas ses raisons.

Fondamentalement, je ne comprends pas la nécessité pour l'opposition officielle d'appuyer le gouvernement pour établir des frontières pour une élection au Québec qui, selon les dires de l'opposition officielle, n'aura jamais lieu à cause de l'indépendance du Québec. Je comprends la position du Bloc québécois face à l'indépendance du Québec, mais je ne comprends pas la position sur la représentation ici à la Chambre du Bloc québécois. Je ne comprends pas leur position sur ce projet de loi, pas du tout. Il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas.

• (1610)

Le député de Bellechasse a mentionné que nous, du Parti réformiste, avons proposé des amendements hier à ce projet de loi. Nous avons fait part de nos points de vue, nous avons eu cinq ou six députés porte-parole. Le Bloc, qui appuie le projet de loi, continue à débattre nos amendements auxquels il s'oppose et aussi, il retarde un projet de loi qu'il appuie. Je ne comprends pas cette situation et, comme je l'ai dit, je ne comprends pas l'intérêt du Bloc québécois d'arrêter le changement des comtés et des sièges pour une prochaine élection alors que le Bloc dit ne pas vouloir ces sièges, car ces sièges n'existeront plus après les événements qui devraient se produire au Québec à l'avenir.

[*Traduction*]

Je ne m'explique pas cette position, pas plus que je ne m'explique la position adoptée par le gouvernement. Aujourd'hui, j'ai écouté très attentivement les paroles du secrétaire parlementaire qui a expliqué, pour la première fois, je crois, comment le gouvernement était arrivé à adopter cette position. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Je crois en avoir déjà assez dit à ce sujet, tant à la Chambre qu'en comité.

Si on examine attentivement la position du secrétaire parlementaire, on constate que ce qu'il dit, c'est que les politiciens doivent décider si oui ou non les limites proposées sont acceptables. Beaucoup d'entre nous, des libéraux et, apparemment, des bloquistes aussi, estiment qu'elles ne le sont pas, ce qui justifie le projet de loi. Je sais que l'argument était plus complexe que cela. Cependant, j'ai compris que c'était là le point central, et c'est ce qui me trouble beaucoup. C'est là une idée qui entre en contradiction avec le principe fondamental de la délimitation des circonscriptions électorales au Canada, et c'est, de toute évidence, pour cette raison que nous sommes inquiets de voir le gouvernement interrompre le processus pendant deux ans pour demander une étude à un comité parlementaire qui sera, bien sûr,

dominé par le parti ministériel et par l'opposition officielle, pour qui les sièges supplémentaires n'auront de toute manière aucune importance dans quatre ans.

Je m'explique. Un comité a tenu des audiences sur le projet de loi. Il s'est réuni le jeudi avant l'ajournement de Pâques. Il ne lui a fallu que deux heures pour adopter le projet de loi.

Le député de Kindersley—Lloydminster et moi étions là. Le comité a entendu des représentants d'Élections Canada, dont le directeur général des élections, M. Kingsley. Je veux reprendre, pour le hansard, une partie des échanges qui ont eu lieu au comité parce que, à mon sens, ils nous donnent une bonne idée de ce que n'étaient pas les motifs justifiant le projet de loi. Soyons clairs. Ces motifs n'ont qu'une parenté très éloignée avec le projet de loi. Je veux rapporter sommairement quelques échanges survenus lors des audiences.

M. Hermanson a demandé à M. Kingsley:

...vous a-t-on consulté ou a-t-on consulté Élections Canada en général au sujet du projet de loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales avant le dépôt de ce projet de loi à la Chambre des communes?

M. Kingsley: Je dirai que, selon moi, il n'y a pas eu de consultations; ni moi, ni mon bureau n'avons été consultés au sujet de ce projet de loi.

M. Hermanson: Est-ce inhabituel?

M. Kingsley: Eh bien, j'occupe mon poste depuis quatre ans, et, jusqu'à présent, mon bureau a toujours été consulté au sujet des propositions de modifications législatives qui le concernent.

M. Hermanson: Je voudrais savoir si, jusqu'à présent, les commissions ont terminé leurs travaux conformément à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Serait-il juste de dire qu'elles les ont terminés dans l'ensemble?

M. Kingsley: Oui, elles les ont terminés. Elles les ont terminés en respectant le calendrier ainsi que les dispositions de la Loi. Elles n'accusent aucun retard.

M. Hermanson: Savez-vous si elles ont respecté leur budget?

M. Kingsley: Compte tenu du budget fixé, la réponse est oui, leur budget a été respecté.

M. Hermanson: Les commissions ont-elles été constituées conformément à la Loi?

M. Kingsley: Pour autant que je le sache, oui.

M. Hermanson: Avez-vous eu l'impression que les commissions manquaient de compétence? Vous a-t-on signalé des erreurs ou des accrocs manifestes? En avez-vous constaté en supervisant les travaux?

M. Kingsley: Non.

M. Hermanson: Savez-vous s'il y a eu des réunions irrégulières, autrement dit sans quorum, par exemple?

M. Kingsley: On me dit que non.

M. Hermanson: À votre avis, Élections Canada a-t-elle répondu aux besoins des commissions en leur fournissant des cartes, des données du recensement et tous les autres renseignements qu'elle était tenue de leur fournir?

M. Kingsley: Certainement, parce que personne ne m'a rien dit qui indique le contraire.

M. Hermanson: On ne vous a pas laissé entendre qu'il aurait pu y avoir des erreurs dans l'information que les commissions ont reçue? Les données du recensement étaient exactes?

M. Kingsley: On ne m'a absolument rien dit de tel.

● (1615)

M. Hermanson a demandé ensuite si les commissaires pouvaient décider d'apporter des modifications plus importantes aux limites des circonscriptions si le public leur présentait des arguments convaincants. M. Kingsley a répondu que la loi accordait aux commissions toute la discrétion nécessaire à cet égard. C'est le but du processus. Je vais continuer.

J'ai demandé à M. Kingsley de confirmer que la première indication a vraiment été le dépôt de ce projet de loi, qui a eu lieu après le dépôt des nouvelles propositions et des nouvelles cartes. Autrement dit, je lui ai demandé si le gouvernement avait manifesté un intérêt particulier à l'égard de cette question avant qu'Élections Canada ne dépose des propositions précises touchant les circonscriptions de députés libéraux. M. Kingsley a confirmé que, fondamentalement, c'est après le dépôt des cartes que cette question a été portée à son attention.

M. Hermanson: A-t-on déjà reçu un certain nombre de demandes de comparution? Êtes-vous au courant?

M. Kingsley: Apparemment les demandes affluent de partout.

Je sais que c'est vrai puisque que de nombreux députés de notre caucus et moi-même avions préparé des mémoires et communiqué avec les commissions. J'ajouterai qu'on a déjà dépensé un montant considérable pour mettre sur pied les audiences publiques actuellement en cours.

M. Hermanson a demandé si, dans l'éventualité d'une révision au comité, c'est-à-dire la révision du processus que propose le gouvernement dans cette mesure législative, cela gênerait de quelque façon le travail actuel des commissions? M. Kingsley a répondu que d'un point de vue purement technique, ce ne serait pas le cas. Nous nous trouvons évidemment dans une situation bizarre étant donné que des audiences se déroulent maintenant puisque les commissions y sont tenues par la loi, mais on a quand même l'intention de mettre fin au processus.

J'ai demandé à M. Carol Lesage, directeur adjoint des opérations, Délimitations électorales, si les membres des commissions étaient qualifiés. M. Lesage a fait l'observation suivante: «Dans la majorité des cas, les commissaires sont des professeurs d'université en sciences politiques qui, souvent, se spécialisent dans le domaine de la représentation.»

En fait, quand j'ai demandé à mon adjointe aux recherches de trouver des articles de fond sur ces questions afin de pouvoir convoquer des témoins, nous avons constaté que bon nombre des auteurs qu'elle a trouvés étaient des commissaires.

J'ai demandé à M. Lesage si, à sa connaissance, ces commissaires avaient une appartenance politique. La réponse a bien sûr été non.

M. Hermanson: Est–ce qu'Élections Canada a reçu de nombreuses doléances concernant la durée du processus, disant soit qu'il est trop lent, soit trop rapide?

M. Kingsley: On m'informe que nous n'avons reçu aucune doléance à cet égard.

M. Hermanson: Avez–vous reçu de nombreux appels demandant un complément d'information ou exprimant des plaintes concernant les cartes distribuées?

M. Kingsley: Je me souviens avoir vu quelques statistiques. Le nombre d'appels au numéro 1–800 a augmenté récemment suite à cette publicité.

Il semble, a–t–il ajouté, qu'un grand nombre de ces appels résultent de la publication de cahiers spéciaux à ce sujet dans les journaux; le processus d'audiences publiques était alors sur le point de débuter et il est maintenant en cours.

Il me semble assez évident que le processus ne connaît aucune défaillance. Il ne sert tout simplement pas les intérêts politiques de certains députés, notamment ceux du gouvernement. Il ne semble pas servir non plus les intérêts politiques des députés du Bloc québécois. Je ne comprends d'ailleurs pas vraiment en quoi consistent ces intérêts, mais je suis certain qu'ils n'ont rien à voir avec le référendum qui a eu lieu à Terre–Neuve il y a 50 ans.

● (1620)

L'événement et le projet de loi dont nous discutons ont suscité certaines réactions dans les médias. Permettez–moi de revenir sur ce que les Canadiens d'un océan à l'autre ont pu lire au sujet de ce projet de loi dans les journaux.

Je ne m'éterniserai pas sur la question, mais je vous signale que l'éditorial du *Vancouver Sun* du 25 mars était intitulé: «Tant pis pour la justice.»

Dans sa livraison du même jour, un journaliste du *Calgary Herald* exhortait le gouvernement à respecter les règles. Il disait ceci: «Le Parti réformiste a raison et, dans ce dossier, il semble au moins disposé à respecter les règles au lieu d'essayer de les organiser dans son propre intérêt.» Je me dois de signaler cela, étant donné que je n'ai certainement pas été élu grâce au *Calgary Herald* et que je ne m'attends pas non plus à ce qu'il m'appuie dans l'avenir. J'estime toutefois que son appui mérite d'être souligné.

Dans son édition du 26 mars, le *Winnipeg Free Press* publie un article intitulé «Une combine libérale», qui fait état des injustices que perpétuera le projet de loi.

Voici ce qu'on pouvait par ailleurs lire dans le quotidien montréalais *The Gazette* : «Révision des limites des circonscriptions. Les circonscriptions devraient être le reflet de la réalité, pas de la politicaillerie des libéraux.»

[*Français*]

Dans le quotidien *La Presse* du 29 mars, Pierre Gravel dit ceci: «Carte électorale, des millions à la poubelle». Il a noté ceci et je suis d'accord avec lui, c'est sa perspective des choses. «Depuis son arrivée à Ottawa, le Bloc a agréablement surpris ses adversaires, même au Canada anglais, en se comportant comme une opposition responsable.»; ceci est un éditorial du Québec. Mais il a aussi ajouté: «C'est le premier dossier important où on peut lui reprocher de ne pas jouer son rôle.»

[*Traduction*]

Dans sa livraison du 26 mars, l'*Ottawa Citizen* dit ceci: «Au diable les principes! L'ingérence partiale des libéraux dans la révision des limites des circonscriptions garantira que les prochaines élections seront injustes.»

Dans un article publié dans le *Journal* d'Edmonton du 26 mars, Norm Ovenden dit ceci: «Les libéraux protègent leurs royaumes personnels. Les propositions des commissions indépendantes au sujet des nouvelles circonscriptions auraient écarté certains députés du paysage politique.» Évidemment, certains sièges seront peut–être supprimés de toute façon.

Le *Globe and Mail* a publié un certain nombre d'articles sur la question, dont un que j'aimerais citer tout particulièrement: «Ottawa prend des dispositions pour saborder les nouvelles limites des circonscriptions. Les libéraux mettent fin au débat, présentent une loi qui favorise la révision en recourant à des arguments qu'invoquent normalement les députés touchés quand est faite une révision des limites des circonscriptions. Des députés libéraux ont dit hier que les modifications proposées perturberaient les groupes traditionnels et les liens sociaux dans les circonscriptions et élimineraient des noms de circonscriptions assez anciens. La révision des limites des circonscriptions rurales, dont le but est d'augmenter le nombre d'électeurs de ces dernières pour qu'il soit équivalent à celui des circonscriptions urbaines, aurait pour effet d'agrandir les circonscriptions rurales, compliquant ainsi la tâche des députés qui doivent s'y déplacer.» C'est ce que nous avons entendu.

«Cependant, dans une réunion à huis clos tenue il y a deux semaines, les députés libéraux de l'Ontario ont dit que la révision des limites des circonscriptions nuirait aux organisations électorales locales, notamment dans les circonscriptions remportées par une faible marge. «Les députés ont applaudi lorsque le solliciteur général, Herb Gray, le ministre responsable de la Loi électorale, a promis que le gouvernement interromprait le processus. La motion d'attribution de temps présentée par le gouvernement hier a provoqué une certaine dissension dans les rangs des libéraux. Quelques députés de premier plan se sont opposés au recours à l'attribution de temps en ce début de mandat pour une question qui n'est pas cruciale pour la politique ou les programmes libéraux.»

«Selon certaines sources, le gouvernement a tenté de convaincre les députés libéraux représentant des circonscriptions comprenant un nombre fort élevé d'électeurs d'appuyer la motion d'attribution de temps en leur disant que la révision pourrait favoriser le Parti réformiste en Ontario. D'autres députés se sont fait dire que le gouvernement attribuera du personnel supplémentaire aux circonscriptions très peuplées.» J'ajouterai que les trois partis ont accepté d'affecter du personnel supplémentaire par l'entremise du Bureau de régie interne, ce que nous avons fait de toute façon.

• (1625)

Certes, tout le monde sait qu'il ne faut pas croire tout ce que les journaux disent. Mais, à ma connaissance, cette nouvelle préoccupante, aucun membre du gouvernement ne l'a démentie jusqu'ici. Je pense que les motifs—que les députés libéraux n'ont peut–être pas exprimés aussi ouvertement que ne le fait cet article—ont été clairement exposés à la Chambre et reviennent à dire ceci: que le processus ne se fasse pas au détriment des besoins politiques de chacun.

Pour ma part, j'aimerais faire quelques observations dans une perspective qui se veut un peu plus sympathique. D'abord et avant tout, je suis heureux que cet article en parle. Je soupçonnais, non sans raison, qu'il y avait des députés libéraux qui n'étaient pas favorables à tout ça, comme des ministres du Cabinet d'ailleurs. C'est dommage qu'on ne les ait pas écoutés.

Je crois effectivement qu'il s'agit d'un problème qui mérite d'être abordé en toute franchise. Pourquoi toute cette affaire a–t–elle pris la tournure que l'on sait? Dans le passé, on a fait du chahut à propos de la redistribution des circonscriptions, un sujet d'inquiétude. Et il en sera toujours ainsi. Ce n'est pas la première fois que le Parlement intervient pour modifier le processus. Mais jusqu'ici, il a toujours invoqué des raisons d'intérêt public. Il a changé la procédure de modification de la Constitution qu'il est le seul à pouvoir changer, ainsi que certaines dispositions. Et c'est ensuite par ce moyen qu'il a suspendu le processus, puis qu'il l'a relancé. Il n'a jamais interrompu le processus sans invoquer un objectif clair d'ordre public, celui de l'examiner.

Pourquoi en est–il autrement cette fois–ci? Je pense que la raison saute aux yeux. J'ai vu récemment à l'aéroport d'Ottawa la carte du Canada divisée en fonction des partis, qui résulte des dernières élections. C'est très intéressant. Je sais bien qu'il y a des différences ici et là. Si on regarde la carte, on peut voir du vert en Colombie–britannique et en Alberta, couleur qui représente le Parti réformiste et notre force, du rouge en Ontario, où les libéraux ont remporté la majorité des sièges, du violet au Québec, où le Bloc québécois a gagné dans presque toutes les circonscriptions à majorité francophone, alors que le Parti libéral l'a emporté dans les circonscriptions à majorité anglophone ou allophone et encore du rouge de l'autre côté du Québec, dans la région de l'Atlantique.

Qu'est–ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il est impossible d'avoir une commission indépendante et de faire des propositions en faveur d'une circonscription sans paraître aussitôt couper l'herbe sous les pieds à un collègue du parti. On ne peut dire que les limites de telle circonscription électorale devraient être révisées de cette manière et celles de la circonscription électorale voisine de telle autre, à moins, bien sûr, que tous les membres d'un même parti s'entendent, ce qui est maintenant plus difficile. Je m'en rends parfaitement compte, étant donné que les membres de notre parti ont dû aborder ce problème lorsque nous avons préparé notre mémoire.

Aussi difficile cette question soit–elle, cela ne peut bloquer à jamais la révision des limites des circonscriptions électorales et il est injuste de fonder la représentation des citoyens en l'an 2000 sur un recensement effectué au début des années 80. C'est ridicule!

Cela dit, le même argument s'applique à beaucoup d'autres choses, notamment à l'indépendance du processus. Comme le député de Kindersley—Lloydminster me l'a fait remarquer aujourd'hui, c'est probablerment à bien des égards un argument en faveur de la politique du Parti réformiste de tenir des élections à date fixe tous les quatre ans.

Le même argument s'applique à certaines des questions qui ont été soulevées, par exemple redonner au Sénat son rôle de représentation régionale. Il s'applique également à la nécessité d'avoir une deuxième chambre. Lorsqu'il y a dans cette institution une majorité dominante qui jouit de la confiance de la population et qui insiste pour faire adopter à toute vapeur les choses les plus insensées, certains en viennent à souhaiter qu'il existe une chambre législative indépendante ou une deuxième chambre législative élue, je dis bien élue, qui pourrait reconsidérer les mesures proposées et faire entendre raison au gouvernement et à la Chambre des communes.

Dans ce genre de situations, la position du Sénat est très délicate. Le Sénat a un mandat juridique et constitutionnel clair qui l'autorise à revoir toutes les mesures législatives et à y faire entrave. Puisqu'il n'est pas élu, il se trouve dans une position extrêmement difficile. J'espère franchement qu'il étudie la chose avec toute l'attention qu'elle mérite. J'espère qu'il examine très attentivement toutes les questions, dont celle de la Constitution, pour voir si un report au–delà de l'an 2000 est, en fait, contraire à la Constitution.

• (1630)

S'il estime que c'est le cas, ce qu'il devrait faire, puisqu'il n'est pas élu, c'est sans doute de ne pas bloquer le projet de loi, de ne pas voter contre, mais d'insister pour que le gouvernement renvoie la question à la Cour suprême, en vertu de la Constitution, afin que nous soyons certains de ne rien faire qui soit répréhensible du point de vue politique, constitutionnel ou juridique, car c'est très important.

J'ai déjà beaucoup parlé de ce projet de loi. J'en ai longuement parlé aujourd'hui. Je pense que notre point de vue est clair. D'autres députés réformistes prendront la parole. Je pense qu'ils s'opposeront tous au projet de loi et que nous nous y opposerons à l'étape de la troisième lecture.

Pour terminer, je voudrais proposer:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:
>
> le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu une troisième fois dans trois mois à compter d'aujourd'hui.

Le vice–président: La motion a l'air recevable.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je prends la parole dans le cadre de la troisième lecture du projet de loi C–18 en rappelant que, lors de la deuxième lecture, j'affirmais, dans mon intervention, la nature essentiellement démocrate du Bloc québécois et, dans cette perspective, sa vo-

lonté de respecter l'entité et l'autonomie des populations qu'il représente dans chacun des comtés du Québec.

Pour éclairer le député de Calgary–Ouest lorsqu'il s'interroge sur nos intentions et qu'il essaie de comprendre nos intentions et notre démarche, je voudrais bien qu'il porte attention d'abord à cette dimension fortement démocratique des démocrates que nous sommes au Bloc. Je voudrais ajouter que l'un des objectifs fondamentaux qui animent notre parti—particulièrement dans la perspective de l'indépendance du Québec—c'est l'exercice d'un processus démocratique dans sa pratique globale, tel que je l'avais déjà affirmé.

Des raisons beaucoup plus profondes que des raisons partisanes nous animent dans ce débat, puisque beaucoup de mes collègues ont fait état ici, dans ce Parlement, de la structure de décentralisation qui, non seulement s'est amorcée depuis quelques années au Québec, mais s'accentue en ramenant les prises de décision et les pouvoirs dans les régions.

Aujourd'hui, je réaffirme l'appui du Bloc québécois au projet de loi C–18 qui propose la suspension de l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour une période de deux ans et sur la dissolution des 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales actuelles. Notre objectif, en appuyant une mesure législative qui repousse de deux ans l'application de la loi, vous l'aurez compris, est de respecter l'entité régionale de ces populations et, en même temps, de ne pas nuire au processus de décentralisation vers ces mêmes régions que connaît présentement l'État québécois.

• (1635)

Hier, je faisais remarquer dans cette Chambre que ce n'est pas tout à fait l'habitude du gouvernement au pouvoir, le gouvernement libéral, de comprendre le sens profond de ce qu'est la décentralisation. Dans les raisons profondes qui nous animent au sujet de cette révision, en disant bien que si le Québec est toujours dans le cadre de la Confédération au moment où cette étape se fait, je dis bien si, à ce moment–là, on voudra s'assurer que toute cette décentralisation poursuivie par le Québec soit respectée profondément.

Cependant, comme je l'ai mentionné hier, le Bloc québécois pose certaines conditions à son appui au projet de loi C–18. Dans un premier temps, il nous semble essentiel de dénoncer encore une fois l'aspect arbitraire et incohérent de certaines nouvelles délimitations mises en place par le passé. À ce sujet, il faut mentionner l'importance des divisions administratives du Québec. Je le rappelle, non seulement ces zones administratives sont–elles d'une importance stratégique pour le Québec, mais elles sont basées sur des composantes géographiques, économiques, industrielles et culturelles fondamentales, et il faut bien comprendre tout le travail des milieux économique, culturel et géographique au Québec.

Tant et aussi longtemps que l'État québécois sera membre de la Confédération canadienne, il faudra que les commissions fédérales chargées de réviser les délimitations des circonscriptions le fassent en tenant compte fondamentalement des municipalités régionales de comté et des régions administratives.

Je l'ai affirmé dans une première intervention, et c'est là la nature de notre deuxième réserve au projet de loi C–18, la décentralisation des pouvoirs de décision nous apparaît comme un élément essentiel de la politique régionale de l'an 2000, une perspective de développement économique et social inexistante de la politique canadienne et de son gouvernement libéral fortement centralisateur. Je le répète, cette idée et ce travail de centralisateur qu'exerce le gouvernement libéral au pouvoir vont à l'encontre du processus et du travail qui se font au Québec.

N'ayons pas peur des mots ni de l'histoire; il est grand temps que le Québec se détache de ce fédéralisme centralisateur qui coûte très cher et nous entraîne vers la faillite.

La décentralisation des prises de décisions politiques et économiques nous apparaît aussi essentielle à la création d'emploi dans les MRC, particulièrement dans ma région de Sherbrooke, du Val–Saint–François et dans la région d'Asbestos. Ainsi, dans l'esprit de la réforme du ministre du Développement régional au Québec, M. Picotte, et avec la consolidation des conseils régionaux de développement, le Bloc québécois s'engage à orienter les prises de décision à caractère politique et économique vers les régions.

Le Bloc québécois propose que l'État québécois ne soit plus l'unique acteur dans l'élaboration d'un développement économique cohérent. Nous voulons que l'orientation générale du développement se définisse à partir des régions.

Personnellement, je favorise l'approche développée dans le cadre de la Commission Bélanger–Campeau où l'instance régionale est synonyme de gouvernement régional. Ainsi, le Conseil régional de développement pourra disposer d'une légitimité électorale avec des responsabilités qui entraînent un pouvoir de réglementation et de taxation.

Cela, il faut le dire aux autres provinces. Dans cette façon de faire, le Québec rejoint son originalité et son authenticité dans sa façon d'agir par rapport à son propre développement.

La décentralisation de ce monstre bureaucratique, bien connu par les gens au gouvernement, qu'est l'État central passe nécessairement par la souveraineté politique.

Ainsi, au Bloc québécois, nous croyons que la décentralisation des fonds publics et du pouvoir politique est la seule voie qui permettra d'insuffler une dynamique de développement aux huit enjeux stratégiques régionaux définis par le Conseil régional de l'Estrie, ce qui amène l'ensemble des circonscriptions de l'Estrie dans le découpage électoral.

Le printemps dernier, lors de l'élaboration du plan quinquennal de développement de la région de l'Estrie, ce sont des décideurs locaux qui ont identifié trois grands thèmes qui regroupent les orientations de développement.

Dans un premier temps, les axes de développement sont identifiés à une problématique de retard et de rattrapage. Ainsi, en favorisant le développement des ressources humaines, la formation et la main–d'oeuvre, la recherche, le développement technologique et le maillage des entreprises, ces mêmes décideurs

locaux sont ceux qui déterminent le développement économique du pays tout entier.

Nous sommes donc profondément convaincus que la question de l'appartenance à une zone régionale et à des circonscriptions délimitées par la dynamique qui rejoint les municipalités est le sens profond de notre intervention dans ce projet de loi C–18.

• (1640)

Deuxièmement, dans une thématique d'avenir, c'est d'abord localement qu'un axe de développement est identifié aux potentiels naturel et culturel des MRC et qu'un autre est identifié à la protection de l'environnement.

Dans un troisième temps, c'est toujours à partir d'une prise de décision locale que l'on parvient à préciser une thématique de consolidation des acquis par des investissements dans la modernisation et la compétitivité du secteur agricole, de celui de la forêt et de l'industrie minérale. Ce sont donc des raisons beaucoup plus structurantes qui nous amènent à appuyer ce projet de loi.

Le développement des ressources humaines—si mes collègues veulent bien me suivre, ils vont comprendre le pourquoi de l'intervention spécifique du Québec—la formation de la main–d'oeuvre, le potentiel de développement culturel et naturel, la recherche et le développement, la protection de l'environnement, les industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles et le maillage des entreprises sont des priorités pour l'équipe qui m'entoure et moi–même et nous croyons que c'est à partir des MRC du comté de Richmond—Wolfe et des comtés au Québec que nous allons définir une telle dynamique de développement économique, et non à partir d'un découpage de circonscriptions électorales tel que proposé.

Je vous pose donc la question: allons–nous continuellement attendre après des subventions d'Ottawa pour développer la recherche et le développement des MRC du Val–Saint–François et de Sherbrooke? Non. Le Bloc québécois répond que ceci est révolu et qu'il faut rapatrier l'ensemble des compétences et des fonds publics qui nous reviennent en tant qu'État souverain et faire en sorte de les partager avec les régions qui, elles, représentent le vrai pouvoir.

Le Bloc québécois dans Richmond—Wolfe veut aller au–delà des changements de structures et des limites des circonscriptions électorales. Nous préconisons une logique.

Des voix: Ah, bon!

M. Leroux (Richmond—Wolfe): On entend les gens d'en face réagir parce que ces mots–là ne leur sont pas familiers, comme le mot logique et le mot décentralisateur. La décentralisation est dans une logique d'autogestion des régions rendue possible par la mise en place d'une dynamique qui s'inspire de la démocratie de base. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose?

Notre approche favorise donc l'émergence d'organismes très décentralisés et antibureaucratiques. Nous avons vu, dans le rapport du vérificateur général, comment ce monstre bureaucratique coûte si cher et nous entraîne carrément dans la faillite. En somme, nous nous opposons aux politiques autoritaires de gestion du social et de l'économique par le pouvoir unifié et centralisateur que sont les États centraux, dont celui du gouvernement libéral, qui ruinent les finances publiques, rappelons–le une fois pour toutes.

Accélérer le processus de décentralisation du pouvoir de prise de décisions permettra aux populations des comtés de raffermir leur volonté de développer les régions immédiates avant de penser à développer un Canada impossible.

Que le projet de loi C–18 soit adopté en troisième lecture est une bonne chose, mais, en terminant, je voudrais dire à mes collègues que l'étape suivante sera l'étape du Sénat qui, pour nous, n'est pas vraiment essentielle. Cette espèce d'instance qui nous coûte 43 millions par année et qui ne nous rapporte rien. Quoi qu'il en soit, le projet de loi C–18 est dans sa troisième lecture, et nous l'appuyons.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours de l'honorable député de Richmond—Wolfe et j'ai compris que peut–être la même personne qui a écrit le discours de l'honorable député de Bellechasse a écrit son discours parce que les deux ont presque le même thème. Je me demande comment il peut discuter du sujet de la souveraineté ou de la séparation du Québec pendant un discours sur les nouvelles circonscriptions partout au Canada. C'est incroyable! Mais peut–être que la logique défie la raison dans son discours. En tout cas, je voudrais poser une question à l'honorable député.

• (1645)

Après un référendum, restera–t–il dans cette Chambre, si le résultat du référendum à Québec dit oui au Canada et de rester ici parmi les autres Canadiens? Si la décision est telle, est–ce qu'il restera un député dans cette Chambre et est–ce qu'il participera en tant que député comme maintenant et abandonnera–t–il ses idées de souveraineté et de séparation pour sauvegarder les vrais intérêts de ses électeurs?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis très content que le député soit si ouvert à l'idée que la souveraineté est maintenant discutée librement dans cette enceinte, et qu'il est disposé lui–même à commencer à comprendre un certain nombre d'arguments et de logiques invoqués ici et qu'on puisse arriver ensemble à regarder cette perspective qui est à nos portes.

La trajectoire est fort simple dans la réponse, oui, les prochaines élections seront gagnées par le Parti québécois au Québec et ce sera le déclenchement d'un processus vers le référendum qui, lui aussi, sera gagné. Les députés du Bloc québécois se feront un plaisir de travailler, en revenant au Québec, dans une très grande ouverture d'esprit, à jeter les bases de négociations avec le Canada anglais. Oui, nous serons de la partie.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une remarque au sujet du discours de mon collègue de Richmond—Wolfe qui, quant à moi, a fait un discours très pertinent au débat, contrairement à ce que le représentant du gouvernement dit.

Il nous a parlé longuement de la question de la décentralisation. J'aimerais qu'il nous explique encore mieux comment il voudrait assurer de façon plus concrète le respect des volontés

des communautés locales dans la façon dont la carte électorale pourrait être refaite s'il devenait nécessaire qu'elle le soit.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pour bien répondre à cette question, il faut dire que les MRC au Québec—et mes collègues en ont longuement parlé—sont des regroupements de municipalités dont les activités et les collaborations d'activités sur le plan économique, culturel et social correspondent à des proximités, à des déplacements de personnes vers des milieux de travail et des milieux de vie. Ces MRC ont été appelées, par région, à définir des plans stratégiques qui mettent de l'avant, dans un premier temps, des analyses de l'ensemble des problématiques que connaissent ces régions quant au développement de l'emploi, au développement social, au développement de l'éducation et au développement culturel.

À partir de ces diagnostics, un plan stratégique a été élaboré pour chacune des ces régions dites MRC. Prenons l'exemple de l'Estrie, pour répondre à mon collègue, qui regroupe sept MRC. Ces sept MRC ont ensemble analysé et mis en commun leurs plans stratégiques de développement et ont ensuite adopté en priorité de grands axes d'orientation et des projets majeurs de développement commun, allant ainsi dans le sens de la décentralisation du gouvernement du Québec vers les régions, d'un transfert—et le député d'en face devrait écouter ce propos—le transfert d'argent vers les décideurs régionaux et donc, la prise de décisions accompagnée de vrais pouvoirs de dépenser.

Lorsque nous voyons la proposition du découpage électoral, nous nous apercevons que la perception et la compréhension de cette structure sont ignorées. À Ottawa, on ne comprend pas cette structure et donc, on fait des dessins de cartes électorales qui brisent systématiquement un travail amorcé depuis déjà une dizaine d'années au Québec. Ce sont donc des arguments profondément structurants qui nous amènent à prendre part à ce débat. C'est peut–être pour cela que certains députés ne nous suivent pas; ce sont des arguments profonds et structurants.

• (1650)

Si les députés veulent s'ouvrir à cette question, ils vont comprendre que ce que nous sommes en train de faire au Québec, c'est vraiment une décentralisation vers les vrais décideurs qui sont les premiers acteurs sur le terrain. Premièrement, il faut être capables d'analyser leurs problèmes, et deuxièmement, y apporter des solutions originales et effectives.

[*Traduction*]

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Je m'oppose au projet de loi C–18 et j'appuie l'amendement au projet de loi proposé par le Parti réformiste.

Trois questions doivent être soulevées et l'ont effectivement été. Je voudrais faire part de mon point de vue à ce sujet. La première question concerne l'ingérence du gouvernement dans l'application régulière de la loi, la deuxième a trait à la représentation adéquate de la population canadienne et la troisième question concerne l'usage approprié des fonds et le coût du processus que nous examinons.

En ce qui a trait à l'ingérence, le gouvernement en fait de plusieurs façons en proposant ce projet de loi. En 1964, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales avait institué un système impartial, dont le fonctionnement reposait sur des principes généraux et permettait de réviser les limites des circonscriptions électorales au Canada de façon équitable pour les Canadiens.

Le gouvernement décide subitement, par caprice, d'abolir un système équitable. La population canadienne s'interroge sur les motifs de cette décision et se demande si le gouvernement ne va pas agir de la même manière plus tard, dans d'autres domaines, par exemple s'il ne va pas violer les règles d'équité à la Chambre en limitant l'attribution de temps et en imposant la clôture aux débats sur les projets de loi.

Je voudrais citer une déclaration faite il y a quelques années par un ancien député de la Chambre qui représentait une circonscription de la Colombie–Britannique. Le gouvernement conservateur avait alors eu recours à la clôture pour faire adopter un projet de loi que le gouvernement actuel veut maintenant abroger.

Cette déclaration, faite par le Très honorable John Turner, est tirée du hansard du 17 décembre 1985:

> Une loi tendant à modifier la Constitution du pays quant au nombre de députés qui pourront siéger à la Chambre (...) nous empêche de représenter comme il se doit les citoyens du Canada. (Le gouvernement) n'a pas le droit de modifier la composition de la Chambre des communes, son rôle et son mode de fonctionnement de façon aussi cavalière.
>
> Je tiens à dire à tous les députés, et surtout aux conservateurs de l'arrière–ban, qu'ils feraient bien de s'intéresser de plus près aux intentions du gouvernement, étant donné que cela va tous nous empêcher de représenter comme il faut ceux qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer ici.
>
> C'est la première fois dans les annales de la Chambre que le gouvernement fait du remaniement de la carte électorale une question partisane.

Nous en avons maintenant un second exemple.

> Jusqu'ici, les limites des circonscriptions électorales avaient toujours été révisées d'une façon objective et impartiale. Cela faisait l'objet d'une entente entre tous les partis, et ce, depuis 30 ans.

Si la mesure que condamnait si énergiquement le chef du Parti libéral était mauvaise à l'époque, pourquoi serait–elle bonne aujourd'hui? Est–ce attribuable au passage du temps? Ou est–ce plutôt attribuable au pouvoir? La discussion et l'examen approfondi de la meilleure approche à adopter, dans un climat de liberté, ne constituent plus une préoccupation valable, une fois qu'on exerce le pouvoir.

Faut–il se surprendre que les députés de ce côté–ci de la Chambre se méfient des motifs du gouvernement et de ses plans ambigus?

Le gouvernement fait également de l'ingérence dans la mesure où il permet ou essaie de rendre possible ou d'empêcher la participation du public et veut plutôt confier la décision à un comité parlementaire dont il aura, bien sûr, la maîtrise.

Le remaniement de la carte électorale exige au moins deux ans et demi, sinon plus. Il faut d'abord constituer des commissions, examiner la carte géographique, établir les délimitations, tenir des consultations et même, comme nous l'avons vu en 1981, faire face à des contestations judiciaires.

• (1655)

En outre, Élections Canada doit s'en occuper, mettre en place tous les bureaux nécessaires, nommer les directeurs de scrutin et établir les sections de vote.

Les élections de 1988 ont dû être tenues en fonction du recensement de 1981. Si on reporte, comme on le propose, le processus en cours, il n'y aura pas de remaniement de la carte électorale avant l'an 2000.

Nous nous baserions sur les chiffres de 1981 et je voudrais simplement vous dire ce que cela va entraîner dans ma propre région. À l'heure actuelle, ma circonscription compte trois centres, Coquitlam, Port Moody et la moitié de Port Coquitlam, et constitue l'une des régions ayant la plus forte croissance du Lower Mainland.

Lors du référendum de 1992, on y trouvait 77 900 électeurs et au cours des élections de 1993, ce nombre était passé à 86 324. Selon Statistique Canada, en 1991, la population de ces trois centres était de 136 000 habitants; en 1996, elle devrait s'établir à 158 000 et en l'an 2006, à 197 000.

La population a grimpé de 21 p. 100 de 1986 à 1991 à Coquitlam seulement et de 26 p. 100 à Port Coquitlam. En l'an 2000, date à laquelle nous risquons d'aboutir en définitive si on met un terme au processus en cours, nous serons confrontés à des chiffres qui ne seront pas conformes à la représentation en fonction de la population. La situation sera encore pire que maintenant.

Je souhaitais connaître les chiffres prévus à ce chapitre et il est à espérer que l'on examine la question dans le cadre de la consultation publique.

Le chiffre cible établi pour notre région était de 96 000 électeurs. Chose certaine, il faudra examiner certaines de ces questions.

J'ai appris avec intérêt qu'aux États–Unis, la Chambre des représentants compte au total 435 membres. Ils représentent des circonscriptions d'environ un demi–million de personnes. Ce maximum est établi par la constitution américaine et les limites des circonscriptions sont révisées tous les dix ans, tout comme au Canada.

Par contre, en Grande–Bretagne, il y a 651 députés. Ils sont si nombreux qu'il n'y a pas suffisamment de place pour tous à la Chambre. Pour voter, ils doivent défiler devant le Président. Cela limite le débat, ainsi que les interventions à la période des questions.

Nous devons étudier les chiffres et, en fait, les Canadiens nous ont dit qu'ils ne veulent pas qu'on accroisse le nombre de circonscriptions. La Chambre leur coûte déjà bien assez.

Que souhaitent–ils? Je voudrais dire, en second lieu, que les Canadiens souhaitent une représentation adéquate. Une représentation efficace comporte deux volets, la représentation proportionnelle et la représentation régionale. Les chiffres pour chaque circonscription devraient correspondre à la population et devraient, autant que possible, assurer une représentation égale à chacune des circonscriptions.

Toutefois, il va de soi que dans les régions rurales, pour compenser le peu de population, il faut assurer une représentation régionale raisonnable.

Permettez–moi d'insister à nouveau sur l'importance de l'autre endroit, celui qui représente les Canadiens régionalement et également d'un bout à l'autre du pays, sur l'importance d'un Sénat élu et efficace qui assure une représentation égale à tous les Canadiens.

Troisièmement, nous devons songer au coût du processus que nous examinons. Le processus en place satisfait au critère proposé, soit que la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales respecte le budget. Jusqu'à ce jour, elle a permis d'atteindre l'objectif visé tout en respectant son budget et tout le travail fait jusqu'à maintenant serait perdu si l'on devait interrompre le processus. D'après moi, ce qu'il faut, c'est faire bon usage des fonds. Nous devrions suivre la procédure jusqu'à l'étape de consultation du public —faire une proposition concrète et obtenir les réactions des Canadiens face à la proposition.

• (1700)

C'est vrai que nous n'avons pas besoin d'un plus grand nombre de sièges au Parlement. Le Parti réformiste considère que le Canada est déjà l'un des pays les plus gouvernés du monde industrialisé. Avons–nous besoin d'une plus grande représentation? Non. Nous avons besoin d'une meilleure représentation. Avons–nous besoin d'augmenter les dépenses? Non, nous avons besoin d'une meilleure représentation.

Nous avons besoin d'une représentation proportionnelle. Nous avons besoin d'une représentation régionale. Nous devons faire bon usage de l'argent qui est déjà dépensé et faire un pas dans la bonne direction en consultant la population sur la meilleure façon de dépenser cet argent lors des élections futures.

Je termine sur ces observations, en répétant que j'appuie la motion d'amendement, qui veut qu'on reporte à plus tard le projet de loi C–18, comme le proposent mes collègues du Parti réformiste.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée de Port Moody—Coquitlam a insisté dans son discours sur l'importance de ne pas augmenter le nombre de députés.

Dans les négociations qui ont eu lieu, on a parlé de cette question et je sais que les députés du Parti réformiste ne voulaient pas qu'un comité envisage le bien–fondé d'une augmentation, ils voulaient l'engagement que le nombre de députés serait gelé à son niveau actuel. Je pense qu'ils auraient aimé qu'un tel engagement figure dans le projet de loi.

J'ai deux questions à poser à la députée. Premièrement, a-t-elle tenu compte du fait que ce projet de loi ne fait que suspendre pour deux ans l'application de la loi? Ce n'est pas un projet de loi qui modifie le processus. Il reprendra dans deux ans si rien n'est fait d'ici là. Avait-elle cela à l'esprit lorsqu'elle a cité le discours du très honorable John Turner qui, lui, critiquait un projet de loi qui modifiait le processus immédiatement. Ce n'est pas le cas de ce projet-ci qui ne fait que suspendre le processus. Il ne le change en rien, je le répète.

Deuxièmement, est-ce qu'elle appuierait ce projet de loi s'il contenait un article limitant le nombre des députés à 295?

Mme Hayes: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question sur la suspension du processus, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie l'interruption d'un processus déjà en place. Tout ce que cela fait, c'est le remettre à un comité dominé par les libéraux. Quelle est leur intention? Nous n'en savons rien. Pourquoi suspendre un processus si vous pensez qu'il reprendra comme avant? Non, allons de l'avant et utilisons ce qui existe déjà.

En ce qui concerne l'autre question, celle d'un nombre maximum de 295 députés, je dirais que ce serait une amélioration. D'après ce que j'entends dans ma circonscription, les électeurs seraient très en faveur d'une telle mesure. On devrait peut-être envisager cette question plus soigneusement et on pourrait peut-être même réduire ce nombre. Ce qu'il faut, c'est trouver un modèle de représentation selon la population et selon les régions qui convienne à la population canadienne.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, je félicite la députée pour ses observations. Il est évident qu'elle a fouillé la question. Elle a aussi fait allusion à sa propre circonscription en se demandant où elle serait s'il n'y avait pas de remaniement avant une dizaine d'années.

• (1705)

La députée ignore peut-être que ma circonscription compte environ 210 000 électeurs. Je n'hésite pas à approuver ce projet de loi et à recommander que le gouvernement aille de l'avant comme il l'a prévu, pour la simple raison que la circonscription voisine de la mienne ne compte actuellement que le tiers du nombre de mes électeurs.

La députée a parlé de la possibilité de plafonner le nombre de sièges à la Chambre. Puisqu'il est possible qu'un député représente une circonscription moins nombreuse que la sienne, ne convient-elle pas qu'il serait peut-être plus efficace de remanier les deux circonscriptions existantes?

Au lieu de parler du gaspillage que pourrait entraîner la suspension, il serait plus important de dire que nous faisons peut-être quelque chose qui aide les Canadiens, notamment les contribuables.

Mme Hayes: Monsieur le Président, on peut faire beaucoup pour aider la population et—j'espère que les libéraux sont à l'écoute—les contribuables.

Il ne s'agit pas simplement des limites des circonscriptions électorales, dont on parle haut et fort. Le système actuel cause des injustices. Il existe de très grandes et de très petites circonscriptions, mais le processus est en place et je crois que la population pourrait avoir son mot à dire là-dessus. Les nombreuses questions que soulève le député pourraient figurer parmi les sujets à discuter avec les Canadiens. Cela pourrait donner des résultats concrets.

À mon avis, le processus est déjà très avancé et il vaudrait mieux aller de l'avant. Finissons-en et consultons la population. La question ne nous revient pas de façon exclusive. La population veut avoir son mot à dire.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, à l'instar de députés qui ont pris la parole avant moi au cours de ce débat, je veux vous inviter, vous et les autres députés, à venir visiter ma circonscription, dont mes électeurs et moi-même sommes certes très fiers.

Je dois avouer que je ne suis pas vraiment impartial en la matière. Je suis né dans cette circonscription, comme mon père avant moi, d'ailleurs. Le père de mon père est né dans cette région-ci du pays, mais il s'est plus tard installé en Alberta, dans la circonscription de Wetaskiwin. Je représente la troisième génération de Johnston dans le coin. Les députés comprendront que j'y sois attaché.

En ce qui concerne la révision des limites des circonscriptions électorales ou la représentation en fonction de la population, il est toujours difficile, je suppose, de trouver la bonne formule si l'on considère que notre pays est très vaste et que, ces dernières années, les mouvements de population ont été plus ou moins de la campagne vers les grands centres.

À mon avis, il est extrêmement difficile d'en arriver à une représentation fidèle de la population si l'on ne trouve pas le moyen de tenir compte des immenses étendues à couvrir.

Ma circonscription comprend plusieurs petites villes. J'ai le sentiment que leur population continue de croître contrairement à celle de certaines localités rurales de la Saskatchewan, par exemple, où les mouvements de populations sont nettement de la campagne vers les villes.

Il est intéressant de signaler que les lignes directrices prévoient que, en gros, les circonscriptions albertaines ne doivent pas compter plus de 122 000 habitants ni moins de 73 000. Ma circonscription respecte certes ces limites.

Je suis d'accord avec mon collègue qui a proposé de modifier ce projet de loi de telle sorte que le nombre des sièges à la Chambre des communes ne dépasse pas 295. J'aurais eu du mal à appuyer le projet de loi autrement. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas inclure une telle disposition dans le projet de loi. Cela aurait permis, pour une rare fois, de faire l'unanimité à la Chambre des communes.

● (1710)

L'ouest de ma circonscription est très peu peuplé. Les coins les plus peuplés de ma circonscription sont les villes qui forment un corridor le long de la route 2. Et plus on se dirige vers l'est, plus la densité de population diminue.

Dans un journal local, qui m'a récemment été envoyé par télécopieur, on disait dans l'éditorial: «Nous n'avons pas beaucoup vu notre député dernièrement.» C'est un problème. Plus une circonscription est étendue, plus le problème de la présence du député s'aggrave. Il devient physiquement impossible de consacrer tout le temps que l'on voudrait à toutes les parties de la circonscription. C'est un problème fréquent dans les circonscriptions très étendues. Si on voulait rencontrer 100 000 personnes dans le sud–est de la Saskatchewan, il faudrait parcourir de grandes distances. Dans une certaine mesure, cela est aussi vrai du sud de l'Alberta.

Mon parti a subitement eu besoin d'un orateur.

M. Milliken: Nous pourrions voter tout de suite.

M. Johnston: Quoi qu'il en soit, cela me donne l'occasion de vanter ma circonscription. Je dois également dire que l'électorat y est extrêmement bien informé, ce que démontre ma présence ici aujourd'hui. Les électeurs avaient le choix. Ils ont pu choisir entre six candidats et, bien sûr, j'ai été l'heureux élu. Je suis donc appelé à vivre avec tous les députés une expérience commune.

Pour ce qui est du report du processus, je dois dire que beaucoup d'électeurs de ma circonscription aimeraient présenter des mémoires à la commission, lui donner leur opinion sur ses propositions et lui faire des suggestions. Je ne sais vraiment plus quoi dire à la population. Je leur dis que nous aimerions bien que le projet de loi soit défait, mais que nous ne croyons pas qu'il y ait des chances que cela se produise. Il faut admettre qu'un simple calcul montre bien que ceux qui ont présenté le projet de loi décideront de son sort.

Devant cet état de faits, des électeurs me demandent ce que je fais ici. Je leur réponds que, apparemment, nous pouvons faire très peu et que, peut–être devraient–ils préparer leurs mémoires pour l'an prochain ou pour dans deux ans.

Je connais les problèmes d'un député dans une circonscription rurale et, sans avoir jamais tenté de représenter une circonscription urbaine, j'imagine que le problème du transport y est moins grave et qu'il est plus facile d'y rencontrer les électeurs. Il me semble que peu importe la formule qui sera finalement retenue par le comité, celle–ci devra tenir compte de la superficie du territoire, c'est–à–dire du territoire réel que le député doit parcourir. Ce ne sont sûrement pas seulement les députés des plaines qui font face à ce genre de problème. Je pense à mes voisins de l'Ouest, en Colombie–Britannique, où il y a de vastes étendues de terrain à parcourir.

● (1715)

Pour terminer, donc, je voudrais sérieusement vous inviter à venir dans ma circonscription, monsieur le Président. Je serais très heureux de vous faire découvrir notre rodéo et notre stampede annuels. Naturellement, l'invitation vaut pour tous les députés. Il s'agit d'un excellent spectacle, d'un spectacle unique ou presque, qui n'est surpassé que par le Stampede de Calgary. J'ai peut–être un certain parti pris, mais je pense que vous êtes un peu plus près de l'action chez nous. Je crois que le Président a déjà assisté au stampede de Ponoka. J'invite tous les députés à être de la fête, au cours du long week–end du 1er juillet.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député et je le félicite de son intervention. Il a dit, je crois, que si le projet de loi avait prévu un plafond au nombre de députés et que ce plafond avait été fixé à 295 députés, qui est le nombre actuel de députés —il a dit, je crois, 195, mais il voulait sûrement dire 295 —il aurait appuyé ce projet de loi.

Puisque c'est le cas, comment peut–il justifier les commentaires de sa collègue qui, un peu plus tôt, a dit que le projet de loi altérait le principe de la représentation fondée sur la population? Si c'est vrai, comment pourrait–il voter en faveur d'un projet de loi aussi répréhensible?

M. Johnston: Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certain d'avoir bien compris la question, mais en ce qui a trait à la partie de la question qui me concerne, si le projet de loi avait plafonné à 295 le nombre de députés—et le député a parfaitement raison, je voulais parler de 295 députés et non de 195—j'aurais été porté à l'appuyer.

Ma collègue n'était peut–être pas prête à appuyer le projet de loi. C'est son droit. Cependant, j'aurais été prêt à le faire, dans de telles conditions.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié l'intervention de l'honorable député de Wetaskiwin. Je remercie l'honorable député de Kingston et les Îles d'avoir permis une vision plus adéquate de l'honorable député de Wetaskiwin.

L'honorable député nous a fait une bonne description de ce qu'est le rôle du député dans ce que je pourrais appeler la «ruralité», étant moi–même représentant d'une circonscription rurale. Est–ce que le député est d'accord avec les normes actuelles qui permettent un écart de 25 p. 100 du quotient provincial pour une circonscription, afin de compenser, dans la plupart des cas, à tout le moins dans bien des cas, pour l'immensité du territoire et pour avoir un nombre moins élevé d'électeurs à représenter lorsqu'on a une multitude de localités à visiter?

● (1720)

Lorsque l'honorable député de Wetaskiwin mentionnait que certains de ses électeurs ne l'avaient pas vu depuis le début de la présente législature, eh bien, c'est parfois une question de plusieurs mois, sinon d'une année complète, avant de pouvoir faire le tour d'une circonscription entière.

Je voudrais demander également comment le député de Wetaskiwin peut concilier l'objectif de son parti de mettre une limite aux circonscriptions électorales, sinon de baisser le nombre actuel, avec celui d'avoir une représentation adéquate pour les circonscriptions rurales qui exigent beaucoup plus de déplace-

ments? Et le temps que nous passons sur la route, bien sûr, on ne rencontre personne pendant ces périples.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à la question du député. L'écart de 25 p. 100 par rapport au quotient, pour des considérations géographiques, me semble acceptable dans beaucoup de cas et inacceptable dans d'autres.

Le problème se pose le plus clairement dans le cas des circonscriptions plus vastes. Nous constatons que les habitants des grandes circonscriptions, c'est–à–dire les électeurs eux–mêmes, sont vraiment très mobiles. Il faut qu'ils le soient pour vivre dans une région à la population si clairsemée. Au lieu de faire continuellement des visites à domicile, le député devrait organiser une assemblée dans une localité centrale en l'entourant d'un grand battage publicitaire, et veiller à ce que les gens s'adressent à lui pour lui faire part de leurs doléances.

Par ailleurs, il est très important de réformer le Sénat pour en faire une Chambre élue, efficace et à représentation égale. Il serait possible d'assurer ainsi davantage de représentation régionale. C'est une des réalités de la vie canadienne que la population est très largement répartie, mais de façon très inégale.

Je trouve donc d'autant plus important d'avoir une représentation régionale, un Sénat comptant un nombre égal de représentants pour chaque province, disposant de pouvoirs réels pour bloquer l'adoption des projets de loi, les réviser ou les renvoyer à la Chambre ou au comité, et élus au suffrage populaire. Cela me semble absolument essentiel au Canada.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, comme de nombreux députés réformistes, mon collègue de Red Deer reconnaît l'importance de la représentation en fonction de la population ainsi que de la représentation régionale.

Le présent débat sur le projet de loi C–18 tire à sa fin. Les libéraux ont laissé entendre qu'il y avait un grave problème. Les réformistes ont examiné la situation en toute sincérité. À l'instar des Canadiens, nous pensons qu'il y a trop de sièges; nous avons cherché des solutions et tenté d'obtenir du gouvernement un engagement en ce sens. Vu son peu d'empressement à agir, mes collègues et moi–même avons commencé à avoir de sérieuses réserves par rapport à l'ensemble de l'exercice.

Nous trouvons drôle le peu d'intérêt que les bloquistes semblent porter à la question. Encore une fois, c'est. . .

Le vice–président: Ai–je raison de penser que le député débat de la question au lieu de nous faire part de ses questions et observations?

M. Hermanson: J'ai une question. Ce que je veux dire, c'est qu'on écoute les bloquistes et qu'on se demande au nom de qui ils parlent. Nous écoutons les libéraux et nous savons qu'ils défendent leurs intérêts. Les Canadiens se demandent qui peut les représenter dans ce dossier. Dans de nombreux débats, il semble que ce soit le Parti réformiste qui les représente.

Le député de Red Deer a–t–il consulté ses électeurs et a–t–il l'impression de les représenter dans le débat sur le projet de loi C–18?

M. Johnston: Monsieur le Président, je signale à mon collègue que ma circonscription est celle de Wetaskiwin.

J'ai effectivement consulté mes électeurs, non seulement au niveau fédéral, mais aussi sur la scène provinciale. Il y a deux ans, j'ai témoigné devant la commission chargée de réviser les limites des circonscriptions électorales en Alberta. Je pense exprimer ici aujourd'hui les souhaits et les vues de mes électeurs.

• (1725)

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 30*)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bridgman	Brown (Calgary Southeast)
Chatters	Cummins
Duncan	Epp
Forseth	Frazer
Gilmour	Gouk
Grey (Beaver River)	Hanger
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Prince George—Peace River)
Hoeppner	Johnston
Manning	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Penson	Ringma
Robinson	Schmidt
Solberg	Solomon
Stinson	Strahl
Taylor	Thompson
White (Fraser Valley West)	White (North Vancouver)
Williams—45	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand
Barnes	Beaumier
Bellehumeur	Bellemare
Berger	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bertrand	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Bouchard	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Bélisle	Caccia
Calder	Canuel
Catterall	Chamberlain
Chan	Chrétien (Frontenac)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Comuzzi	Copps
Crawford	Crête
Culbert	de Savoye
Deshaies	DeVillers
Dhaliwal	Dingwall
Dromisky	Dubé
Duceppe	Duhamel
Dumas	Dupuy
Easter	Eggleton
Fillion	Finlay
Flis	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gagnon (Québec)
Gallaway	Gauthier (Roberval)
Gerrard	Godfrey
Godin	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harb
Harper (Churchill)	Harvard
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jacob	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Kraft Sloan	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Lincoln
Loney	Loubier
MacAulay	MacDonald
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Manley
Marchand	Marchi
Marleau	Massé
McCormick	McGuire
McKinnon	McLellan (Edmonton Northwest)
McTeague	McWhinney
Mercier	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Ménard
Nault	Nunez
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Paré
Patry	Payne
Peric	Peters
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Essex—Kent)	Plamondon
Proud	Péloquin
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette–Maltais	Robichaud
Rocheleau	Rompkey
Scott (Fredericton—York–Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Skoke	Speller
St–Laurent	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Tobin	Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wells	Whelan
Wood	Zed—184

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien	Caron
Dalphond–Guiral	Daviault
Debien	Discepola
Goodale	Lalonde
Lastewka	Lefebvre
MacLaren (Etobicoke North)	Martin (LaSalle—Émard)
Mifflin	Peterson
Pomerleau	Rock
Sauvageau	Young

Le vice–président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Gagliano: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que les députés consentiront à l'unanimité à ce que la motion d'adoption du projet de loi C–18 à l'étape de la troisième lecture soit mise aux voix maintenant et à ce que le résultat du dernier vote s'applique à celui–ci, mais à l'inverse.

Le vice–président: La Chambre y consent–elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 31)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand
Barnes	Beaumier
Bellehumeur	Bellemare
Berger	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bertrand	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Bouchard	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Bélisle	Caccia
Calder	Canuel
Catterall	Chamberlain
Chan	Chrétien (Frontenac)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Comuzzi	Copps
Crawford	Crête
Culbert	de Savoye
Deshaies	DeVillers
Dhaliwal	Dingwall
Dromisky	Dubé
Duceppe	Duhamel
Dumas	Dupuy
Easter	Eggleton

Fillion	Finlay
Flis	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gagnon (Québec)
Gallaway	Gauthier (Roberval)
Gerrard	Godfrey
Godin	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harb
Harper (Churchill)	Harvard
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jacob	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Kraft Sloan	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Lincoln
Loney	Loubier
MacAulay	MacDonald
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Manley
Marchand	Marchi
Marleau	Massé
McCormick	McGuire
McKinnon	McLellan (Edmonton Northwest)
McTeague	McWhinney
Mercier	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Ménard
Nault	Nunez
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Paré
Patry	Payne
Peric	Peters
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Essex—Kent)	Plamondon
Proud	Péloquin
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Rocheleau	Rompkey
Scott (Fredericton—York-Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Skoke	Speller
St-Laurent	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Tobin	Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wells	Whelan
Wood	Zed—184

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bridgman	Brown (Calgary Southeast)
Chatters	Cummins
Duncan	Epp
Forseth	Frazer
Gilmour	Gouk
Grey (Beaver River)	Hanger
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Prince George—Peace River)
Hoeppner	Johnston
Manning	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Penson	Ringma
Robinson	Schmidt
Solberg	Solomon
Stinson	Strahl
Taylor	Thompson
White (Fraser Valley West)	White (North Vancouver)
Williams—45	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Brien	Caron
Dalphond-Guiral	Daviault
Debien	Discepola
Goodale	Lalonde
Lastewka	Lefebvre
MacLaren (Etobicoke North)	Martin (LaSalle—Émard)
Mifflin	Peterson
Pomerleau	Rock
Sauvageau	Young

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice-président: Comme il est 18 h 14, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. René Laurin (Joliette) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre immédiatement les mesures nécessaires autorisant la construction d'un train à très grande vitesse, un TGV, devant relier les villes de Québec et de Windsor et des infrastructures capables de l'accueillir.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre à nouveau la parole aujourd'hui sur l'implantation d'un train à haute vitesse dans l'axe Québec-Windsor.

Pour le Bloc québécois, l'avènement de ce moyen de transport en commun, moyen de transport efficace, rapide, pratique, confortable, agréable et respectueux de l'environnement constitue un événement moteur essentiel au développement économique des principaux centres urbains du Québec et de l'Ontario.

Nous savons tous que l'existence de voies de communication crée obligatoirement des noeuds d'échanges commerciaux et industriels. Cela, nos ancêtres l'avaient d'ailleurs bien compris en investissant pour que soient établies des communications ferroviaires entre nos deux provinces d'abord, puis à travers le Canada ensuite.

Depuis toujours, la prospérité du Québec et du Canada est intimement liée aux investissements dans les transports. Notre niveau de vie et notre position concurrentielle reposent en gran-

de partie sur les décisions qui se prennent aujourd'hui en ce qui touche les infrastructures du transport de demain.

Malheureusement, le réseau et les équipements ferroviaires servant au transport des passagers et des marchandises au Canada accusent un retard considérable et l'état de désuétude de nos infrastructures a progressivement favorisé d'autres concurrents, tels l'automobile, l'autocar et l'avion.

Le gouvernement aurait–il oublié que la domination croissante de l'avion entre Montréal et Toronto a aggravé la congestion des aéroports et du réseau routier? Aurait–il oublié que la dépendance accrue à l'égard de l'automobile a augmenté le gaspillage de l'énergie et affecté la qualité de l'environnement? Le gouvernement semble avoir ignoré des faits pourtant évidents.

Plus que jamais, il importe pour le Canada et le Québec de se doter d'une infrastructure efficace de transport en commun qui préconise l'utilisation de ressources énergétiques non polluantes et renouvelables pour respecter le mieux possible les écosystèmes dans lesquels nous vivons et en conformité avec le concept de développement durable.

Le gouvernement doit examiner ce projet de train à haute vitesse en raison des retombées positives sur la productivité du réseau de transport, sans oublier les retombées au plan technologique. Il doit instaurer une politique globale qui fasse appel à une technologie canadienne considérée comme une des plus avancées au monde dans le domaine du transport et qui offre une occasion unique de s'engager dans une stratégie industrielle internationale qui fera des entrepreneurs canadiens et québécois des chefs de file dans l'implantation de la grande vitesse sur rail en Amérique du Nord et dans tous les pays en développement.

• (1820)

Le train à grande vitesse, surnommé le TGV, représente la voie logique pour le développement du transport ferroviaire des passagers au Canada. Quelque 10 millions de personnes, soit 40 p. 100 de la population totale du Canada vivent dans le corridor Québec–Windsor. Ce tronçon qui couvre le territoire le plus peuplé au Canada est utilisé quotidiennement par 10 000 personnes. Le TGV canadien pourrait s'emparer d'un minimum de 35 p. 100—et un autre scénario tout aussi réaliste prévoit même 45 p. 100—du marché total des voyageurs entre Montréal et Toronto. Une telle concentration est suffisante pour soutenir l'exploitation d'un TGV qui améliorera résolument la qualité du service dans l'axe urbain le plus dense au Canada et décongestionnera les aéroports et les routes.

D'autre part, nous croyons fermement que le gouvernement aurait dû s'engager à mettre en oeuvre des projets créateurs d'emplois permanents dont les retombées contribueraient réellement à stimuler la reprise économique tout en réduisant le taux de chômage. Pour le Bloc québécois, l'implantation d'un train rapide dans le corridor Québec–Windsor est une initiative qui répond en large part à ces objectifs.

Le TGV entraînera effectivement la création de quelque 120 000 emplois directs ou indirects liés à la construction du réseau et des équipements, à son exploitation et à son entretien, aux transferts technologiques et aux ententes industrielles qui suivront son implantation; sans oublier l'impact positif que la mise en service du TGV aura auprès de l'industrie touristique.

Le rôle crucial du corridor sur l'économie nationale a été soulevé à plusieurs reprises et la grande vitesse sur rails constitue, à toutes fins pratiques, le mode de transport le plus efficace pour relier les grandes villes entre elles. L'expérience européenne démontre clairement que le TGV exerce un attrait magnétique sur les hôtels, les édifices à bureaux, les centres de congrès, les restaurants et autres activités à caractère commercial ou touristique.

L'aménagement d'une ligne de train rapide produira des retombées économiques supplémentaires au–delà de celles directement reliées à la construction et à l'exploitation du train. Ces retombées proviendront des dépenses effectuées par le surplus de voyageurs dans le corridor Québec–Windsor pour les repas sur les trains, l'hébergement, les divertissements ainsi que des dépenses en infrastructures faites par les promoteurs pour fournir les services additionnels rencontrant la demande croissante du marché.

La ligne à haute vitesse incitera donc les secteurs public et privé à faire une promotion plus dynamique de leurs collectivités et à créer pour les touristes des forfaits dont le réseau à grande vitesse constituera l'élément clé. Plusieurs agglomérations situées en bordure du corridor pourront également bénéficier d'une jonction rapide avec des villes beaucoup plus importantes, ce qui aura pour effet de faciliter l'accès à leurs nombreux aménagements.

Parallèlement, des liaisons intermodales visant à améliorer le réseau global de transport de voyageurs donneront un avantage important à certaines collectivités situées à proximité des villes hôtes.

• (1825)

Je prends ici l'exemple des villes de Trois–Rivières et de Kingston qui pourront, elles aussi, profiter des retombées socio–économiques appréciables. Cela pourrait peut–être faciliter le transport à Kingston de nos futurs étudiants qui devront abandonner le Collège de Saint–Jean.

Il faut retenir que la ligne à haute vitesse redorera le blason d'une collectivité qui en ferait partie, car celle–ci projettera l'image d'un centre moderne et en expansion. La preuve en est faite en France où les collectivités situées sur la ligne du TGV exploitent avec succès cette situation dans leur publicité écrite et orale.

La proposition du Bloc québécois ne vise pas uniquement la promotion touristique, le développement économique des collectivités locales et la création d'emplois. Nous jugeons essentiel aussi que le Canada et le Québec investissent dans des infrastructures ferroviaires modernes et plus adaptées aux réalités du XXI^{e} siècle. Ainsi, des installations améliorées nous permettront de mieux relever les défis de l'an 2000.

Pour ce faire, il faut opter pour un système de transport ferroviaire qui réduira la saturation du trafic routier et aérien, qui utilisera des ressources énergétiques non polluantes et renouvelables et qui renforcera notre collaboration industrielle par une série de transferts technologiques entre différentes entreprises européennes et des compagnies canadiennes qui deviendront ainsi la tête de pont technologique de la grande vitesse sur rail sur le continent nord–américain.

La recherche, le développement, l'innovation et la diffusion technologique constituent une réponse de premier ordre aux problèmes économiques, c'est pourquoi il importe d'accélérer nos efforts dans ce sens.

Au Québec et au Canada, on retrouve une masse critique d'entreprises de haute technologie qui favorisent le développement et la mise en application de technologies de pointe. En plus d'offrir des débouchés intéressants à nos scientifiques et techniciens, elles sont à la source d'importantes retombées de production et d'exportation dans le secteur manufacturier. Il est donc essentiel pour l'avenir économique d'encourager la recherche et le développement ainsi que l'adaptation technologique en appuyant les forces que nous possédons déjà au niveau de nos entreprises de pointe. Une des grandes faiblesses actuelles est la lenteur de la diffusion et de l'adoption de nos technologies. La mise en place d'un TGV canadien justifierait nos capacités industrielles dans un des secteurs où nous dominons, soit celui des équipements de transport.

Combien nos gouvernements ont–ils investi depuis 20 ans pour développer ou moderniser nos aménagements aéroportuaires et combien faudra–t–il encore investir au cours des prochaines années? Combien coûte l'entretien de notre réseau routier et combien en coûtera–t–il pour l'améliorer dans les prochaines années?

Nous sommes d'accord avec tous ces investissements, mais il est plus que pressant d'agir dans le même sens pour que notre réseau ferroviaire de passagers subisse une cure de rajeunissement. Plus le gouvernement accorde des subventions pour développer le transport par autobus ou par avion, plus il compromet la réalisation du projet du TGV canadien.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet du TGV a fait l'objet de plusieurs études depuis 10 ans: celle de Via Rail en 1982–1984, avec mise à jour en 1989; celle de GEC, Alsthom–Bombardier en 1988–1989; et celle du groupe de travail Train rapide Québec–Ontario en 1989–1991.

Toutes ces études en viennent à la même conclusion, soit l'existence potentielle d'une clientèle suffisante pour assurer la rentabilité d'un réseau de transport à grande vitesse, sur rail, et l'appui unanime accordé par les populations touchées par la mise en oeuvre d'un projet de train rapide.

• (1830)

En juin prochain, les trois gouvernements, canadien, québécois et ontarien devraient rendre publique une étude de faisabilité sur l'implantation de la grande vitesse sur rail dans le corridor retenu. Il sera très intéressant de prendre connaissance du résultat de cette analyse coût–bénéfice réalisée par le comité tripartite sur les diverses technologies qui s'offrent pour la réalisation du train rapide. Il est à souhaiter que toutes ces études approfondies et sérieuses sur le projet TGV aboutissent à sa réalisation et non pas sur des tablettes. Aussi, les gouvernements et l'industrie, dès lors convaincus du potentiel incontestable du projet, devraient entreprendre de concert l'étude exhaustive de faisabilité qui déterminera les coûts de l'ensemble du projet et le partage des responsabilités.

On évalue à 7,5 milliards de dollars sur 10 ans la réalisation du TGV Québec–Windsor. On estime que pendant la période de construction, les recettes fiscales engendrées par ce projet atteindront 1,9 milliard de dollars. C'est donc dire que le financement du TGV sera vite remboursé à ce rythme. Il faut aussi tenir compte que les dépenses de l'État seront réduites du fait que l'utilisation d'un train rapide fournira un service interurbain à un coût nettement inférieur à celui qu'exigerait l'expansion des réseaux aériens et routiers. Voilà un exemple de rationalisation des dépenses de l'État.

C'est pourquoi le Bloc québécois préconise l'implantation d'un réseau de transport à très grande vitesse sur rail, lequel réseau offre une garantie d'emploi de 120 000 personnes par année au Canada pendant les travaux de construction, des recettes fiscales de près de 1,9 milliard de dollars pendant la période de construction également, un financement fourni majoritairement par le secteur privé, une technologie canadienne largement éprouvée et permettant une exploitation sur 300 kilomètres à l'heure, de nouvelles implantations et regénérations des centres–villes pour les collectivités en bordure du tracé du TGV, une compétitivité accrue pour les villes du corridor, un mode de transport plus économique et plus accessible pour les individus ainsi que pour les entreprises et les collectivités implantées le long du corridor, un mode de transport respectueux de l'environnement, une diminution de l'encombrement sur les routes et dans les airs, minimisant du même coup la nécessité de construire de nouvelles infrastructures aéroportuaires et routières, et enfin, une domination technologique canadienne qui donne une longueur d'avance stratégique pour l'industrie canadienne sur le marché nord–américain du train à grande vitesse, un marché évalué à quelque 250 milliards de dollars.

Le Bloc québécois souscrit d'emblée à la réalisation du projet du TGV car à une époque comme la nôtre, aucune société, aucune région d'une société n'a les moyens de laisser inexploitées les ressources inventives qu'elle possède.

Le Canada et le Québec sont assurés avec le TGV d'un avenir prometteur jalonné d'avantages tels que ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure.

L'implantation de la grande vitesse sur rail dans le corridor qui a la plus forte densité démographique au Canda est une occasion d'investissement unique. En investissant aujourd'hui, le Canada et le Québec percevront des dividendes pendant des décennies. Des retombées immédiates se feront sentir pendant les travaux de construction tandis que les avantages pour les Canadiens et les Québécois continueront de s'accumuler pendant toute la durée de vie du projet.

• (1835)

Le projet TGV Québec–Windsor représente hors de tout doute un investissement éminemment plus utile et souhaitable que ne l'était le défunt projet des hélicoptères. Ce sera, notamment pour la grande région de Montréal si durement éprouvée par le chômage, l'occasion de lui assurer une reconversion industrielle dans un domaine où des perspectives d'exportation, donc d'emplois, sont excellentes.

Je termine en vous disant qu'avec le TGV, le Canada réalisera l'investissement le plus rentable dans le transport de toute son histoire. Cet investissement du gouvernement canadien n'augmentera pas la dette canadienne et permettra de rentabiliser VIA Rail. J'espère que mes collègues comprendront l'importance d'accorder leur soutien à ce projet qui s'inscrit dans une évolution économique naturelle et qui est un aboutissement normal du développement de nos compétences.

Le vice–président: Je vais maintenant reconnaître le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture qui a obtenu, je crois, le consentement unanime de tous les députés de la Chambre pour parler, très brièvement, d'une question urgente.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie les députés de la Chambre de me donner l'occasion de dissiper le malentendu qui entoure la déclaration que j'ai faite à la fin de la période des questions aujourd'hui. Malheureusement, le temps dont je disposais ne m'a pas permis de terminer une partie importante de ma déclaration concernant le virus PVY–n de la pomme de terre et les producteurs de l'Île–du–Prince–Édouard.

Comme je le mentionnais plus tôt, le ministre continuera d'accorder une grande attention à cette question, comme il le fait depuis sa nomination. Il reconnaît que toute action en justice est très longue et onéreuse pour toutes les parties en cause et il espère sincèrement qu'il sera possible d'éviter les litiges qui n'en finissent plus. Il tentera d'y parvenir en obtenant tous les avis juridiques requis et en entretenant un dialogue permanent avec les gens de l'industrie.

Je m'excuse auprès de ceux–ci de tout malentendu qui aurait pu survenir à cause de la déclaration incomplète faite aujourd'hui.

Je remercie à nouveau la Chambre de m'avoir permis de clarifier cette situation.

* * *

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le député de Joliette pour son discours sur les trains à grande vitesse qui dénotait une très grande connaissance du sujet.

Je n'ai rien contre son enthousiasme pour une technologie que nous envisageons certes d'utiliser. Cependant, je voudrais signaler, et il y a fait allusion d'ailleurs, qu'un rapport doit être rendu public en juin au terme d'une étude de 6 millions de dollars commandée par les trois ordres de gouvernement, l'Ontario, le Québec et le gouvernement fédéral. Je suis convaincu qu'il voudrait être honnête à l'égard des contribuables canadiens et attendre au moins la publication du rapport, afin que le gouvernement et le Parlement puissent prendre une décision éclairée à ce sujet.

Je le répète, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada se sont lancés dans une étude importante pour déterminer la viabilité d'un système de trains à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor.

L'étude actuelle porte sur un large éventail de questions qui ont été relevées dans le cadre de travaux précédents et elle est conçue pour permettre l'évaluation la plus complète qui soit des possibilités offertes par un train à grande vitesse dans ce corridor.

Les trois gouvernements ont engagé un consortium d'experts–conseils pour gérer le projet. Ceux–ci sont censés évaluer les coûts et les avantages, notamment sur le plan financier, du projet dans son ensemble.

En outre, le consortium supervise et coordonne les autres éléments d'étude essentiels à la prise d'une décision: la collecte des données, la prévision du nombre de voyageurs et des recettes, l'évaluation technologique, y compris la stratégie d'exploitation et les coûts.

Le député a fait allusion à une technologie en particulier, mais il devrait également savoir qu'il y en a deux à l'étude et que de nouvelles technologies sont mises au point au moment même où nous nous parlons.

Quant à l'évaluation préliminaire de l'itinéraire et des coûts d'infrastructure, le député a parlé d'une somme de 7,5 milliards de dollars. J'ignore où il a pris ces chiffres. L'étude n'est pas encore terminée et malheureusement, il a dû tirer certains de ces chiffres de rapports précédents ou d'autres études effectuées auparavant.

Il est également question de la stratégie industrielle et des avantages économiques, de solutions institutionnelles, de questions législatives et de main–d'oeuvre, des tendances dans le transport interurbain des voyageurs et de l'appui du gouvernement, d'aspects environnementaux, de répercussions sur le tissu urbain et des types de peuplement, ainsi que des concessions accordées pour le transport de marchandises lègères et les gares. Cette étude s'appuie sur les constatations et les recommandations du rapport du groupe de travail Ontario–Québec qui avait constaté plusieurs lacunes dans son travail et celui des études antérieures.

• (1840)

Une des inquiétudes qu'exprimait le rapport du groupe de travail était la qualité des données utilisées pour prévoir le

nombre de passagers et les recettes. Pour répondre à cela, un tiers du budget de 6 millions pour la présente étude a été consacré à l'obtention de données sur les voyages et l'attitude du public qui voyage, ainsi que sur les prévisions concernant l'utilisation future.

C'est l'aspect le plus critique de la proposition de train à grande vitesse. Est–ce que les gens l'utiliseront? Les études antérieures sur le trafic voyageurs dans le corridor ont été faites en temps limité et n'ont pas pris en considération les variations saisonnières éventuelles.

La qualité et la fiabilité des données de base ont été considérablement améliorées par rapport aux travaux antérieurs. Nous avons analysé plus de 60 000 réponses à des enquêtes, ce qui est trois fois plus que pour n'importe laquelle des études précédentes. On a pu obtenir ce taux de réponse grâce à la collaboration de tous les transporteurs desservant ce corridor. Pour faciliter nos enquêtes, ils nous ont donné accès à leurs équipements et installations pour les voyageurs. C'est la première fois que les chercheurs obtiennent une telle collaboration inconditionnelle. Les résultats des enquêtes ont été fournis aux différents transporteurs pour qu'ils vérifient l'exactitude et la fiabilité des données.

Nous avons déployé de grands efforts pour améliorer la qualité des données devant servir de base à l'étude. Actuellement, bon nombre de ces consultants sont encore en train de prendre connaissance de cette information. Ils sont en plein travail. Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'issue de leurs travaux.

En octobre 1989, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada, qui devait présenter un rapport sur la possibilité d'un réseau interurbain de transport de voyageurs intégré à l'échelle nationale, qui répondrait aux besoins des Canadiens du XXI^{e} siècle. Faisant part de ses conclusions en 1992, la commission recommandait, au sujet des trains à grande vitesse, que les gouvernements n'investissent dans un tel projet que si l'ensemble des avantages excédait les coûts et si les contribuables n'avaient pas à payer de subvention d'exploitation.

En outre, la commission recommandait que l'on consulte la population sur les conséquences de la décision du gouvernement, et que le gouvernement réglemente l'exploitation des trains à grande vitesse, notamment en ce qui a trait aux questions de sécurité et de protection de l'environnement.

De toute évidence, la commission royale signalait par ses recommandations qu'il fallait éviter de prendre une décision rapide et bien étudier auparavant toutes les répercussions de l'établissement d'un train à grande vitesse.

Au Canada, le débat sur cette question se poursuit depuis longtemps. On en parle encore davantage depuis quelques années, à cause de la publication de plusieurs rapports indépendants. Ces rapports révèlent que les gouvernements auront un rôle majeur à jouer dans tout projet de transport à grande vitesse au Canada. La portée et la nature de la participation du gouvernement fédéral restent à déterminer.

Le Comité permanent de la Chambre des communes chargé des transports a examiné le rôle du gouvernement fédéral dans l'établissement d'un train à grande vitesse et a fait part de ses conclusions en mars 1992. Je dois dire au député que ce rapport parlait d'acte de foi.

Dans une bonne mesure, les recommandations du comité permanent font maintenant l'objet d'études sur divers aspects de la question menées dans le cadre de la présente étude. Encore une fois, les résultats ne seront pas connus avant un certain temps, et le gouvernement devrait attendre d'avoir tous les renseignements nécessaires avant de décider de l'avenir du TGV.

Le transport ferroviaire des voyageurs au Canada a subi de nombreux changements ces dernières années. On a dû diminuer les services à VIA Rail afin de réduire les subventions. Le TGV est une solution qui permettrait d'améliorer la qualité des services qu'offre actuellement VIA Rail.

Toute décision concernant le rôle du gouvernement fédéral dans la construction d'un TGV ne peut être prise de façon isolée, mais plutôt dans le contexte de l'ensemble des besoins en matière de transports au Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme le député le sait aussi, les sociétés ferroviaires qui assurent le transport des marchandises au Canada, le CN et le CP, ont subi des pertes financières importantes au cours des dix dernières années. Elles sont en train de préparer des propositions en vue de consolider leurs réseaux au Canada, et une certaine rationalisation sera peut–être inévitable. Cela ne veut pas dire qu'on renoncera à tout domaine ferroviaire qui pourrait être réutilisé plus tard. Il serait toutefois utile de tenir compte de cet aspect dans la décision concernant la construction d'un TGV.

• (1845)

Comme je l'ai dit plus tôt, la création d'emplois est une priorité du gouvernement fédéral. Il est évident qu'un projet de TGV créerait beaucoup d'emplois durant la phase de construction. C'est un fait que nous reconnaissons. L'évaluation de l'impact économique, qui n'est pas encore terminée, donnera des précisions sur le nombre d'emplois que créerait la construction d'un TGV.

Le choix de la technologie est un autre aspect dont on doit tenir compte dans la décision. Comme je l'ai mentionné, nous examinons plus d'une technologie. Aucun projet de construction d'un TGV ne sera entrepris sans une contribution importante du secteur privé. Aucune décision ne devrait être prise relativement à cette motion sans que les résultats de l'étude ne soient connus.

Nous serons disposés à discuter davantage de cette question une fois que les résultats de l'étude, qui coûtera 6 millions de dollars aux contribuables, auront été présentés au Parlement.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour participer au débat sur la motion M–112 proposée par le député de Joliette.

La motion invite le gouvernement fédéral à autoriser la construction d'un train à grande vitesse devant relier les villes de Québec et de Windsor. L'idée circule depuis plusieurs années dans les milieux gouvernementaux de même que dans le secteur des transports lui–même, mais sans résultat.

Avant que le gouvernement fédéral puisse prendre sérieusement en considération un tel projet de ligne ferroviaire, il faudra avoir examiné et résolu une vaste série de détails importants et de grandes difficultés après une longue période de planification et

de consultation publique. Ce projet pourrait avoir des répercussions d'une portée considérable pour le Canada pendant une bonne partie du XXIe siècle.

Bien que les avantages du projet soient bien évidents pour tout le monde, nous devrions commencer par examiner sérieusement certains des inconvénients qu'il pourrait présenter. La motion du député n'aborde pas vraiment les détails essentiels que la Chambre aurait besoin de connaître pour pouvoir s'estimer assez bien informée pour étudier un dossier aussi complexe.

Transports Canada effectue présentement une étude approfondie du dossier du train à grande vitesse, mais tant qu'il n'aura pas présenté son rapport à ce sujet, probablement en juin prochain, je ne trouverais certes pas sage que la Chambre approuve aveuglément la motion générale proposée par le député de Joliette.

Je sais bien que je parle en ce moment d'une motion d'initiative parlementaire, mais elle a bien peu de chance de passer avec succès l'examen critique des députés ministériels. J'estime néanmoins que le débat ne m'a pas permis de réunir assez d'information concrète pour pouvoir appuyer la motion en toute bonne foi.

La Chambre est actuellement saisie d'une motion courante qui propose simplement que nous fassions quelque chose, sans rien de plus. Il n'est fait mention d'aucun détail, d'aucun montant et, bien entendu, d'aucune donnée concrète ni approfondie.

Ne nous méprenons pas. La construction d'une voie ferrée de qualité pour un train à grande vitesse coûterait entre 5 et 7 milliards de dollars. C'est un peu plus que de la menue monnaie, même pour des députés qui dépensent allègrement comme ceux d'en face.

Voici la première question que j'aimerais poser au député de Joliette. À son avis, d'où devrait venir le financement d'un tel projet? Est-il censé nous tomber du ciel comme par magie? Le député a-t-il des idées sur les sources de financement de ce projet audacieux et novateur? Actuellement, il n'en est absolument pas question dans la motion, et j'avoue que cela m'inquiète.

Dernièrement, il y a eu toutes sortes de rumeurs au sujet de ceux qui appuieraient ou qui devraient épauler un projet de cette envergure. D'entrée de jeu, permettez-moi de dire que je serais beaucoup plus enclin à appuyer un projet de train à grande vitesse si j'avais des garanties concrètes que ce grand projet qui coûtera des milliards de dollars sera entièrement financé par le secteur privé. Malheureusement, j'ai entendu des choses inquiétantes qui me portent à croire qu'il en irait autrement.

Il a été question d'un projet qui serait financé à parts égales par le secteur privé et les différents ordres de gouvernement, y compris le nôtre, à Ottawa, et cette idée n'a certainement pas été écartée. D'après ce que j'ai compris, le gouvernement fédéral pourrait être appelé à fournir 2,8 milliards de dollars pour un projet qui semble très intéressant, mais qui risque de devenir un puits sans fond.

Si ce montant de 2,8 milliards de dollars est réaliste comme semble le croire le député de Joliette, je crois qu'il est grand temps de sonner l'alarme.

• (1850)

Les arguments que nous avons entendus en faveur des trains à grande vitesse financés par l'État sont ceux qui reviennent sans cesse lorsqu'on demande des cadeaux au gouvernement. Le refrain va à peu près comme ceci: «Ne vous inquiétez pas, monsieur le premier ministre. Vous investissez un gros montant, mais c'est une entreprise rentable, et nous allons vous céder une part de bénéfices.»

Si charitable et généreuse que cette offre puisse sembler au premier abord, gardons les pieds sur terre. Pour commencer, les entreprises prétendument rentables auxquelles le gouvernement a eu l'imprudence de participer par le passé ont le plus souvent été de complets fiascos. Le bilan de la participation de l'État au développement industriel a toujours été lamentable, aussi loin que la plupart d'entre nous puissent remonter.

Ce lamentable bilan est éloquent et se passe de commentaires. Ottawa est incapable de gérer efficacement ses investissements dans le secteur privé. Cela ne changera probablement jamais, et c'est normal.

Si le train à grande vitesse promet d'être si avantageux pour le gouvernement fédéral, à la longue, que dire de ces partages de bénéfices? Pourquoi les proposer? Ce n'est certainement pas parce que l'entreprise privée s'est soudain entichée des gens qui s'agitent dans les milieux politiques à Ottawa.

Étant donné que l'élite politique d'Ottawa n'a pas eu la compétence de dégager un excédent budgétaire annuel depuis le début des années 70, je serais plutôt surpris qu'une entreprise viable veuille s'associer au gouvernement fédéral.

Quelle pourrait donc être la justification pour la participation du gouvernement à cette proposition de train à grande vitesse? En somme, monsieur le Président, la question est très simple et se pose comme suit: si le chemin de fer est un projet financièrement viable, le gouvernement fédéral devrait l'appuyer sans réserve par voie législative, à condition qu'il n'y ait pas d'engagement financier. S'il n'est pas viable, on se demande bien pourquoi le gouvernement fédéral dépenserait de l'argent qu'il n'a pas pour un tel projet de toute façon. Ce serait certainement une bonne chose pour nous que d'être les pionniers nord-américains du train à grande vitesse. Mais si ce n'est pas logique, il ne faut pas y investir des deniers publics.

La question des deniers publics se pose avec encore plus d'acuité quand on songe aux possibles répercussions d'une grande portée du prochain référendum québécois. Si Jacques Parizeau et le Parti québécois remportent les élections, comme les sondages semblent l'indiquer, la question du séparatisme reviendra à l'avant–scène et fera de nouveau l'objet d'un débat public.

Cette perspective ne me réjouit guère, parce que je suis en faveur d'un Canada fort et uni, mais nous devons certainement en tenir compte en envisageant d'accorder notre aide à tout grand projet d'infrastructure entre Québec et le sud de l'Ontario. Bien que cela puisse déplaire à certains libéraux qui aiment jouer à l'autruche, le simple bon sens veut que le gouvernement fédéral s'abstienne d'investir des milliards de dollars au Québec jusqu'à ce que ce dernier ait réglé démocratiquement et une fois pour toutes la question.

Même si le Trésor débordait de richesses, ce qui est loin d'être le cas, il serait absolument insensé d'entreprendre la construction d'une voie pour un train à grande vitesse dont le tiers se situerait au Québec tant que la menace séparatiste continuera de peser sur le bien–être politique et économique de notre grand pays.

À l'instar des électeurs du reste du Canada, les électeurs du Québec ne veulent plus qu'on achète leur appui avec leur propre argent. Ce temps–là est révolu. De l'Atlantique au Pacifique, les gens savent bien que les Trésors fédéral et provinciaux sont aussi vides que les vagues promesses contenues dans le livre rouge des libéraux. Ils ne tolèrent plus que leurs représentants élus lancent des masses de dollars durement gagnés dans de douteux mégaprojets, surtout des mégaprojets qui s'envoleraient en pure perte pour le Canada si l'effort séparatiste au Québec venait à être couronné de succès.

Tels sont les faits brutaux en cette fin du XX^{e} siècle. Certains y verront l'expression d'un esprit étroit ou d'affrontement, mais il n'en est rien. Pour moi, c'est l'expression de la pure vérité, même si ce scénario peut paraître brutal et alarmiste.

Ces conclusions, je n'y suis pas arrivé sans y avoir mûrement réfléchi et avoir abondamment consulté les diverses autres sources officielles existant dans le secteur du transport. Je veux parler, entre autres, des longues rencontres que j'ai eues récemment avec des représentants de Bombardier, la société ayant son siège au Québec et qui s'attend à obtenir une bonne part des contrats qui seraient passés si l'on construisait ce train à grande vitesse.

• (1855)

Malgré l'optimisme ouvertement manifesté par les représentants de Bombardier, je crains que l'expérience n'enseigne à la population canadienne que leurs politiciens devraient y regarder à deux fois avant de se livrer à la dépense. C'est précisément ce que je fais en ce moment en évitant de souscrire à des engagements hâtifs en ce qui concerne ce projet à l'avenir très incertain. Je me vois donc dans l'impossibilité d'appuyer la motion présentée par le député de Joliette.

Il manque encore des pièces au dossier. À mon avis, ce projet de construction d'un train à grande vitesse, bien qu'intéressant, est extravagant dans les circonstances actuelles.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, avant toute chose j'aimerais déclarer que les Québécois et les Québécoises qui nous écoutent, et aussi certains Canadiens, doivent être persuadés que lorsqu'on entend des propos comme ceux du *Reform Party*, cela ne fait que renforcer la cause de la souveraineté du Québec. Je remercie les députés du *Reform* de se comporter comme ça, cela nous aide.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier de me permettre d'appuyer mon collègue de Joliette, suite à la motion déposée en cette Chambre, en lui demandant d'exiger du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires autorisant la construction d'un train à très grande vitesse devant relier les villes de Québec et de Windsor.

Déjà le 1er février dernier, j'avais l'occasion de m'adresser à cette Chambre et d'exposer les raisons pour lesquelles le gouvernement devait mettre en place ce projet dans les meilleurs délais. J'étais suivi dernièrement par la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec qui est déterminée à faire pression sur le gouvernement Johnson pour qu'il s'y cramponne. Cette même Commission jeunesse fédéraliste présentait cette résolution au Congrès d'orientation du Parti libéral du Québec, tenu à Montréal en mars dernier. Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a souvent invité l'ex–premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à mettre de l'avant ce projet comme outil de relance économique. Tout ceci pour vous dire que la mise en place du TGV dans le corridor Québec–Windsor est déjà presque un consensus national. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous référer au rapport de 1991 du Groupe de travail train rapide Québec–Ontario coprésidé par l'honorable Rémi Bujold, ex–député de Bonaventaure—Îles–de–la–Madeleine.

Je suis conscient que le gouvernement attend, pour l'été 1994, un rapport comparant les technologies en concurrence, mais il s'agit de modalités et non d'une question de fond. Je suis persuadé que le rapport qui sera présenté au ministre des Transports lui indiquera une volonté ferme de mettre en place le TGV et lui fournira plusieurs modalités possibles. Ces jours derniers, le dollar est en chute libre, les taux d'intérêt ont pris l'ascenseur, il n'est pas possible de savoir à quel étage ils s'arrêteront; tandis que la bourse s'affole.

Dans ce climat, il serait facile de blâmer le ministre des Finances pour ne pas avoir réduit notre déficit. Il serait facile de blâmer le président de la Banque du Canada pour avoir accepté de laisser monter les taux d'intérêt. Il serait aussi facile d'exiger du gouvernement une nouvelle orientation de sa politique d'emprunt sur les marchés étrangers afin de nous soustraire aux caprices de tous les investisseurs de tous les coins de la planète. Mais, monsieur le Président, la population canadienne est actuellement inquiète et a besoin d'un leader, d'un gouvernement qui lui redonnera confiance en elle–même, d'un gouvernement qui pourra lui faire espérer, à moyen terme, un monde économiquement meilleur, d'un projet hors de l'ordinaire, c'est–à–dire le TGV.

Pourquoi le TGV? Le gouvernement se dit prêt à fournir du capital de risque pour encourager les industries de pointe, alors est–ce des mots creux? Qu'attend–il pour dire oui au projet de TGV? Ce n'est pas dans deux ans qu'il sera temps de foncer. Les Américains auront pris une avance et les contrats de ligne rapide aux États–Unis nous échapperont, alors il deviendra impossible d'exporter pour environ 200 milliards de technologie dans les 10 à 12 prochaines années. Plusieurs emplois à valeur ajoutée sont en cause, de même que le maintien de notre compétitivité en matière de technologie de pointe en transport.

Pourquoi le TGV? Parce qu'il s'étendra dans un corridor de plus de 1 200 kilomètres. Le TGV, parce qu'il signifie la création de plus de 120 000 emplois sur une période de 10 ans.

• (1900)

Le TGV permettra à toutes les municipalités du corridor de développer des infrastructures nécessaires à l'épanouissement économique de ses citoyens et citoyennes et à leur faire espérer une possibilité d'avenir pour leurs enfants. Ce projet de quelque 7,5 milliards de dollars sera la consécration de la dernière décennie et le fait marquant que les générations futures retiendront du XX^{e} siècle au Canada.

Lorsque j'ai l'occasion de discuter avec les différentes couches de la société dans mon comté de Beauport—Montmorency—Orléans, deux problématiques sont toujours soulevées. Il s'agit de la peur des aînés et de l'exaspération des jeunes à l'endroit de notre génération.

Examinons la peur des aînés. Cette catégorie de la population est préoccupée de développer notre pays, de faire instruire la génération actuelle et de nous doter des structures nécessaires à l'éducation, à l'hospitalisation, aux soins de santé, au transport, à l'environnement et à la qualité de vie en général. Il y a à peu près 10 ans, elle était très peu préoccupée par son avenir; elle croyait que la génération future s'occuperait d'elle et lui rendrait au centuple ce qu'elle a semé. Pourtant, aussitôt que des difficultés financières surviennent, tous les gouvernements, incluant celui actuellement en place, font payer la note à nos aînés.

Examinons maintenant les jeunes, ceux et celles qui ont rêvé d'un monde meilleur, ceux et celles qui ont travaillé fort pour se spécialiser et obtenir des diplômes universitaires, ceux et celles à qui on avait promis en l'an 2000 une société de loisirs, ceux et celles qui sont actuellement découragés, sans emploi et frustrés de voir la génération précédente, soit la nôtre, avoir des conditions que jamais, eux, ils ne réussiront à obtenir. Ces jeunes, il faut leur donner la foi et l'espérance d'un avenir prometteur. Il faut leur laisser en héritage autre chose qu'un déficit accumulé de plus de 500 milliards de dollars. Il faut leur démontrer que nous avons été audacieux et que nous leur avons laissé des projets d'envergure et des possibilités de développer eux–mêmes ces projets pour les années à venir.

Le TGV est un projet emballant, enthousiasmant, intelligent et peu coûteux. Peu coûteux pour des investissements à long terme si nous savons le développer selon nos possibilités, peu coûteux, parce que chaque dollar investi créera de vrais emplois à long terme et non des emplois temporaires comme le programme d'infrastructures municipales.

De plus en plus les compagnies ferroviaires ne sont plus intéressées à exploiter les lignes régionales. Elles désirent plutôt être des grossistes et exploiter les lignes maîtresses. Après avoir étudié les expériences de plusieurs pays tels l'Italie, l'Allemagne, le Japon, les États–Unis, nous constatons que le transport ferroviaire est une responsabilité d'État un peu partout dans le monde. Dans tous les cas, les gouvernements prennent les décisions sur l'exploitation et le développement des services ferroviaires. Les gouvernements s'occupent directement des discussions de construction et de financement des trains rapides, soit par des subventions ou des prêts garantis.

Il nous est permis de copier le développement du pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick qui sera réalisé grâce à l'entreprise privée et à de généreuses subventions du gouvernement fédéral. Emballant pour l'environnement, le TGV, même roulant à 300 kilomètres à l'heure, consomme par voyageur près de deux fois moins d'énergie que l'automobile et quatre fois moins qu'un avion à réaction utilisé pour le transport des passagers.

Le TGV n'émettrait pas de rejets dans l'atmosphère et consommerait une énergie abondante en Ontario et au Québec qui, après l'annulation du contrat de l'État de New York peuvent disposer d'une force électrique considérable pour alimenter ce nouveau mode de transport. Ce nouveau mode de transport n'est pourtant pas si nouveau, car déjà, entre 1900 et 1950, la majorité du transport dans les grandes villes nord–américaines utilisaient cette énergie. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue, nos aïeux l'ont déjà fait pour nous. Il nous suffit maintenant de démontrer une volonté d'innover au niveau des transports dans un corridor qui peut nous laisser tous les espoirs.

• (1905)

En terminant, je demande fortement à cette Chambre d'approuver la motion de mon confrère de Joliette et d'exiger que le gouvernement prenne une décision immédiate sur le fond de la problématique, c'est–à–dire oui au TGV, sous réserve d'approfondir les modalités qui seront présentées au ministre des Transports en juin prochain.

[*Traduction*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire un bref commentaire avant d'aborder la question du TGV.

Tout le monde sait que je suis fédéraliste, que je suis profondément attaché au Canada. Je ne partage pas du tout l'avis des députés d'en face et des députés du Bloc québécois. Je ne serais pas honnête si je n'admettais pas que je me sens blessé, en tant que résidant du Québec, en tant que citoyen du Québec, par certaines observations qu'a formulées le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke.

Je ne crois pas que des déclarations extrémistes au sujet d'une région ou d'une autre de notre pays, que ce soit à l'endroit du Québec, de l'Ouest ou de la région de l'Atlantique, puissent favoriser l'unité canadienne. J'ai toujours cru à l'importance d'un dialogue constructif. Nous ne sommes pas toujours d'accord. Cependant, je ne pense pas que des déclarations extrémistes et poussées puissent être d'une aide quelconque.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis heureux de donner suite aujourd'hui à la motion présentée par le député de Joliette, laquelle prévoit que le gouvernement devrait autoriser immédiatement la mise en place d'un service de train à grande vitesse entre Québec et Windsor.

Au départ, j'aimerais faire un bref historique de la question, ce qui vous permettra de mieux comprendre notre décision quant à la proposition du député de Joliette.

En novembre 1991, le ministre fédéral des Transports de l'époque, ainsi que les ministres des Transports du Québec et de l'Ontario, ont annoncé une étude conjointe de faisabilité concernant un service de train à grande vitesse dans le corridor justement Québec–Windsor, où les perspectives de viabilité sont certainement les meilleures au Canada. Cette étude qui devait durer de 18 à 24 mois se chiffrait à 6 millions de dollars, que devaient se partager également les trois gouvernements.

La décision de mener l'étude découlait des recommandations du rapport d'un groupe de travail conjoint Québec–Ontario, publié en mai 1991 qui examinait les avantages d'un service de train à grande vitesse dans le corridor, et ce groupe de travail avait été créé par les premiers ministres du Québec et de l'Ontario en 1989.

Le groupe de travail a conclu qu'une décision finale concernant un projet de train à grande vitesse ne devait être prise qu'aux termes d'une étude beaucoup plus approfondie, comprenant des domaines comme les prévisions de trafic, les infrastructures, les technologies disponibles, les questions environnementales, les options de financement par le secteur privé et les trois gouvernements. Le rapport recommandait également que le gouvernement du Canada participe activement à la nouvelle étude.

Donc, conformément à ces recommandations, le gouvernement fédéral a consenti à participer, conjointement avec l'Ontario et le Québec, à la réalisation de cette étude beaucoup plus détaillée.

Cela dit, cette étude de faisabilité a pour objectif d'aider les gouvernements justement à décider s'ils doivent ou non instaurer la ligne de train à grande vitesse et/ou appuyer cette mise en service dans le corridor Québec–Windsor.

L'étude comprend l'examen de technologies représentatives utilisées sur diverses routes dont pas moins de six sont en voie d'être étudiées en ce moment. Elle permettra des prévisions réalistes des impacts, incluant les recettes et les coûts en cause. Il y a une trentaine de firmes d'experts–conseils qui participent aux divers aspects de l'analyse, donc c'est une étude très sérieuse.

Initialement, l'étude devait prendre fin à l'automne 1993, mais cette échéance a dû être reportée en raison de l'importance et de la complexité des travaux. Je me dois cependant de souligner que l'étude n'a pas dépassé son budget de six millions de dollars qui, comme je le disais, est partagé également entre les trois gouvernements participants. Selon le calendrier actuel, l'ébauche du rapport final sera complétée dans quelques mois.

Nous sortons à peine d'une récession et nous devons faire face à des taux de chômage fort élevés. En raison des déficits actuels, les gouvernements voudront s'assurer que les projets ne nécessiteront pas une somme considérable de fonds publics. À première vue, on pourrait faire valoir que la mise en service d'un train à grande vitesse représenterait une initiative permettant la création d'un grand nombre d'emplois, ainsi qu'un stimulant remarquable pour l'économie. Les résultats des études sur les répercussions économiques donneront en effet un aperçu du nombre d'emplois que pourrait créer un tel projet.

Les emplois ne seraient toutefois pas créés à court terme, car il faudrait au moins plusieurs années pour compléter les études et les évaluations détaillées des questions environnementales, si le projet était approuvé.

[*Traduction*]

Le gouvernement doit faire face à une autre réalité que l'honorable ministre des Finances a abordée dans le budget qu'il a récemment déposé: la réduction du déficit.

Au profit de tous les Canadiens, le gouvernement a clairement manifesté dans le budget son intention de réduire le déficit. Nous devons aborder le problème du chômage de façon constructive. Il faut veiller à ce que toutes les initiatives qui pourraient créer des emplois n'aient pas d'incidence négative sur le déficit, mais au contraire permettent de réduire progressivement le déficit et la dette nationale.

Les analyses coûts–avantages et financières ne seront disponibles qu'au terme de l'étude qui, comme je l'ai signalé, ne sera pas terminée avant plusieurs mois. Par conséquent, il serait inopportun d'anticiper les résultats et de précipiter une décision, comme le souhaiterait mon honorable collègue de Joliette.

Par ailleurs, il est évident que, pour un gouvernement national, la décision d'instaurer un service de train à grande vitesse devrait être prise dans le contexte plus général des besoins en transport au Canada.

[*Français*]

Par ailleurs, la décision relative au service de train à grande vitesse devrait être prise dans le contexte beaucoup plus général des besoins en transport au Canada, comme je le mentionnais. Le train à grande vitesse a acquis beaucoup de notoriété dans le monde. La France, la Suède, l'Espagne, l'Italie, le Japon, pour ne citer que ceux–ci, sont quelques pays qui ont profité de l'introduction de services de train à grande vitesse.

Tout en reconnaissant tout à fait les mérites très évidents de cette technologie, nous devrions faire preuve de prudence et ne pas sauter à la conclusion, avant la fin de l'étude en cours, que le train à grande vitesse pourrait présenter automatiquement les mêmes avantages pour le Canada que pour tous les autres pays. Les conditions climatiques et démographiques, la concurrence d'autres modes ainsi que les cadres institutionnel et réglementaire, qui sont réels, pourraient avoir une incidence déterminante sur la viabilité ou non du train à grande vitesse.

Plus près de nous, tous les efforts visant à mettre en place un service de train à grande vitesse aux États–Unis n'ont pas abouti jusqu'ici. Pour le projet le plus prometteur aux États–Unis, celui du Texas, les promoteurs n'ont pas réussi jusqu'à présent à recueillir le financement privé nécessaire.

À l'heure actuelle, il semble qu'aux États–Unis, un seul projet de train à grande vitesse verra le jour, soit celui du corridor nord–est entre Washington, New York et Boston. Son succès est rendu possible grâce principalement aux importantes subventions de capital de la part de l'État.

Les difficultés rencontrées aux États–Unis devraient nous servir de leçon et nous inciter à agir avec prudence, jusqu'à ce que nous possédions tous les renseignements dont nous avons besoin pour prendre une décision éclairée.

Tout en traitant l'initiative du député de Joliette avec toute l'objectivité et le sérieux qu'elle mérite, et nous concevons qu'elle mérite cette objectivité et ce sérieux, je propose que la sagesse et la logique mêmes veuillent que nous attendions la conclusion de l'étude conjointe, car il serait tout à fait irresponsable de prendre une décision hâtive sur un projet de cette envergure sans justement avoir pris le temps d'examiner la question sous tous ses angles.

[*Traduction*]

Le vice–président: La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 14, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, être Canadiens, c'est pour nous un honneur insigne et une très grande responsabilité. La citoyenneté canadienne est reconnue dans le monde entier comme un symbole de possibilités, d'égalité, de liberté, d'équité et surtout d'espoir.

Si nous voulons progresser en tant que nation, il faut que la citoyenneté canadienne ait encore plus de sens et soit encore plus prisée.

La semaine prochaine sera la Semaine nationale de la citoyenneté, l'occasion pour tous les Canadiens de réfléchir aux principes, aux droits et aux responsabilités liés à notre citoyenneté. Il s'agit donc d'un moment particulièrement propice pour faire deux annonces au nom du gouvernement et des citoyens du Canada.

En premier lieu, j'ai le plaisir d'annoncer les plans établis en vue de l'élaboration d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté. La législation de notre pays en matière de citoyenneté s'inscrit dans une tradition qui fait notre fierté, une tradition de générosité et d'ouverture. Mais le texte actuel de la Loi sur la citoyenneté remonte à près de 20 ans et n'a presque jamais subi de modifications d'importance.

[*Français*]

Je voudrais proposer des changements en profondeur qui contribueront au renouvellement de notre identité en tant que Canadiens, des changements capables de raffermir les liens qui nous unissent tous, que nous soyons Canadiens de naissance ou de notre propre choix.

[*Traduction*]

Il existe des raisons convaincantes qui nous incitent à prendre cette initiative à ce moment-ci. Elle porte sur un aspect qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens, soit l'affirmation de notre fierté d'être Canadiens et de notre confiance en notre pays.

Nous avons besoin d'une Loi sur la citoyenneté tant pour faire face aux réalités de notre société en évolution, que pour nous guider vers des lendemains meilleurs. Nous avons besoin d'une loi dynamique qui mette bien en évidence l'importance d'une citoyenneté active et enthousiaste. Nous avons besoin d'une Loi sur la citoyenneté qui assure l'équité et l'intégrité—une loi qui supprime certains aspects discriminatoires de notre législation actuelle, élimine les incohérences observées dans l'octroi de la citoyenneté canadienne et améliore le processus d'acquisition de la citoyenneté et du passeport canadiens.

Les citoyens canadiens doivent réfléchir et se prononcer sur ces questions importantes, et les députés doivent les étudier minutieusement.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration examinera les principes, les droits et les responsabilités qui constituent l'essence du concept de «citoyen canadien responsable».

J'ai demandé au comité d'examiner les obligations mutuelles inhérentes aux rapports entre les citoyens canadiens et la société.

J'espère que le comité formulera, au mois de juin, des recommandations quant aux moyens destinés à souligner et à mettre en évidence la valeur et la visibilité de la citoyenneté canadienne. J'ose espérer que le rapport sera prêt à la fin de juin et que nous serons ainsi en mesure de préparer un projet de loi pour l'automne.

[*Français*]

Créer une nouvelle vision nationale de la citoyenneté pour l'ensemble des Canadiens est essentiel, mais ce n'est pas suffisant. Un trop grand nombre de personnes qui sont actuellement admissibles à la citoyenneté et qui désirent plus que tout l'acquérir sont bloquées par un système paralysé en raison d'une affluence de demandes auxquelles il est incapable de répondre.

• (1010)

[*Traduction*]

Il est inacceptable, pour le gouvernement et pour moi, de refuser aux personnes qui veulent être citoyens la chance de participer à la vie active de notre société et d'y contribuer.

À Toronto, il y a des personnes qui ont attendu jusqu'à deux ans pour obtenir leur citoyenneté après avoir satisfait à toutes les exigences essentielles et avoir été des immigrants reçus pendant trois ans. C'est tout aussi inacceptable.

Il existe un certain nombre de goulots d'étranglement dans le système. Nous sommes l'un des derniers pays à accorder la citoyenneté au moyen d'une entrevue individuelle, qui est faite par un juge de la citoyenneté. Nous mettons une lenteur déconcertante à approuver les demandes de citoyenneté et cela entraîne un coût exorbitant puisque 95 p. 100 des demandes sont acceptées. Pourquoi les faire attendre? Pourquoi les contribuables doivent-ils faire les frais de ce processus? Il doit sûrement y avoir d'autres moyens.

Ce point m'amène précisément à ma deuxième déclaration. J'ai l'intention de rationaliser le système en éliminant le poste de juge de la citoyenneté pour mettre en place un mécanisme administratif plus efficace. Toutefois, nous n'attendrons pas l'adoption d'un projet de loi avant d'éliminer les postes de juge de la citoyenneté pour accélérer le processus.

Nous allons apporter immédiatement des modifications au dispositif administratif et au règlement pour accélérer les choses. Ce train de mesures comprendra un accroissement du nombre quotidien des entrevues, l'instauration d'entrevues de groupe pour évaluer les connaissances sur le Canada et les compétences linguistiques, la promotion de la présentation des demandes par la poste, à la place d'un long processus administratif, et des heures d'accueil prolongées dans les bureaux de la citoyenneté, qui seront ouverts en soirée et le samedi, ce qui sera plus commode pour les personnes qui travaillent. De plus, nous inviterons des Canadiens distingués à présider les cérémonies.

Ces mesures vont accélérer le processus. Elles vont renforcer l'équité du système et faire en sorte que tous les candidats à la citoyenneté canadienne remplissent les conditions essentielles. Mon objectif ultime est que les requérants puissent obtenir la citoyenneté au plus tard six mois après avoir demandé d'accéder à ce privilège.

Nos juges de la citoyenneté ont accompli un travail excellent. Je leur en suis profondément reconnaissant. Mais que les choses soient bien claires. Les nominations de juges de la citoyenneté fondées sur des considérations politiques ou tendancieuses sont désormais révolues. Dorénavant, il n'y aura plus de nouvelles nominations pour pourvoir les postes vacants. Les juges de la citoyenneté actuellement en poste feront partie du nouveau processus administratif et nous aideront à opérer cette transition jusqu'à l'expiration de leur mandat.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai discuté de cette question avec mon collègue, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales. Je suis heureux de vous confirmer que ces changements sont en harmonie avec l'initiative prise par le gouvernement fédéral afin de rationaliser le nombre d'organismes et de commissions et de réduire au minimum le nombre de nominations par décret.

[*Traduction*]

Je me propose de demander à des citoyens canadiens éminents, par exemple ceux qui ont été décorés de l'Ordre du Canada, de présider les cérémonies de remise des certificats de citoyenneté et j'ai l'intention d'organiser de plus en plus ces cérémonies dans les collectivités, plutôt que dans les bureaux de la citoyenneté. Les cérémonies de remise des certificats de la citoyenneté devraient être organisées dans les gymnases des écoles, les auditoriums, les salles communautaires et les sous-sols d'église, là où un plus grand nombre de personnes de l'ensemble de la collectivité peuvent venir honorer et accueillir les nouveaux membres de notre famille canadienne. Nous pourrons alors tous nous rappeler l'importance de notre citoyenneté, car souvent, nous avons tendance à tenir pour acquises les choses auxquelles nous accordons la plus grande importance. Nous devons commencer à voir dans la citoyenneté plus que la simple aspiration des immigrants. Nous devons commencer à en faire le ciment qui nous unit tous.

• (1015)

Je compte sur la collaboration des députés, des membres du comité et de mon secrétaire parlementaire, que je tiens à remercier, pour que cette initiative soit une expérience vraiment positive et une source d'inspiration.

Je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues, le ministre du Patrimoine canadien, la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Condition féminine, le ministre de la Justice, le ministre des Affaires intergouvernementales et d'autres encore, à l'élaboration et à la promotion de notre nouvelle Loi sur la citoyenneté.

La Loi sur la citoyenneté d'un pays doit être une déclaration franche et enthousiaste qui reflète la fierté de son passé, l'espoir que nourrissent ses citoyens ainsi que les principes qu'ils partagent. Une Loi sur la citoyenneté renouvelée doit être le symbole de tout ce qui revêt de l'importance pour nous, en tant que Canadiens.

Nos concitoyens souhaitent que nous renouvelions nos symboles et mettions en valeur le projet commun qui nous unit tous, comme Canadiens, malgré la farouche loyauté avec laquelle nous sommes attachés à nos régions, à nos provinces, à notre localité.

Il nous faut un symbole qui nous unisse, d'est en ouest et jusqu'au nord. J'invite tous les députés à se joindre à moi dans la poursuite de cette entreprise passionnante et à saisir cette occasion de nous engager dans la voie du progrès et du renouveau.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention la déclaration du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration annonçant le lancement d'un processus en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté ainsi que de certaines mesures, parfois très vagues, visant à réduire le délai de traitement des demandes de citoyenneté.

En tant que députés du Bloc québécois, nous reconnaissons que dans le reste du Canada, la réforme de la Loi de la citoyenneté, telle qu'annoncée par le ministre, peut revêtir une certaine importance, notamment à cause des nombreuses difficultés d'y accéder qui sont dues, comme le souligne le ministre, aux multiples lenteurs administratives.

Nous croyons que la suppression des postes de juges à la citoyenneté est un pas dans la bonne direction. En effet, cette structure coûte très cher aux contribuables et est en partie responsable de l'arrérage des demandes de citoyenneté.

Il est reconnu par tous qu'un très grand nombre de ces nominations ont été faites sur des bases partisanes et des considérations politiques. Il faut en finir avec ce type de patronage politique qui a été exercé dans les cours de la citoyenneté, tant par le Parti libéral que par le Parti conservateur. Il est incroyable qu'on accuse un tel retard dans le traitement des demandes de citoyenneté et qu'à ce moment–ci 220 000 personnes attendent d'avoir

une entrevue avec un juge de la citoyenneté et que ce chiffre continue de croître au rythme de 10 000 par mois. Et ce malgré les 32 cours de la citoyenneté réparties dans toutes les régions du Canada.

Le vérificateur général critiquait dûrement en 1990 l'absence de normes de rendement au sein du programme de l'enregistrement et de la promotion de la citoyenneté.

• (1020)

En effet, le temps de traitement des demandes avait augmenté considérablement. En 1986, 91 p. 100 des demandes de certificat de citoyenneté étaient traitées en moins de 9 semaines, alors qu'on traitait seulement 30 p. 100 de ces cas dans le même délai en 1989.

Malgré qu'il n'y ait pas eu de vérification postérieure, la question des délais reste encore le problème majeur qu'il est important de corriger le plus tôt possible. On comprend mal dans ces circonstances la fermeture d'une bureau de la citoyenneté, à Montréal, rue St–Denis, près de mon comté. Les délais seront–ils écourtés par une telle fermeture, monsieur le Président?

Effectivement, on ne plus plus accepter des délais de deux ans entre le dépôt d'une demande et la cérémonie du serment de citoyenneté. Par ailleurs, ce serment anachronique déclarant fidélité et allégeance à sa Majesté la Reine Elizabeth II d'Angleterre, à ses héritiers et à ses successeurs, mériterait également d'être revu en profondeur.

Mais cela dit, j'aimerais mentionner ma surprise du fait qu'en matière de citoyenneté, le ministre demande au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de lui faire des suggestions d'ici le mois de juin, un délai très court, concernant l'ensemble de la question de la citoyenneté. Pourquoi le ministre ne dépose–t–il pas tout de suite son projet de loi afin que le Comité puisse l'étudier selon la procédure habituelle?

Je profite de cette occasion pour dénoncer la décision du ministre de mener un processus de consultation sur les niveaux d'immigration pour les dix prochaines années, une question capitale pour l'avenir du pays, à l'extérieur du Parlement et du comité. De plus, dans cette consultation externe, l'opposition officielle n'est nullement représentée, ce qui va à l'encontre des normes parlementaires dignes d'une société démocratique.

Il est utile et nécessaire de discuter des mesures administratives, réglementaires et législatives pour améliorer la situation. Il est cependant étonnant d'entendre le ministre vouloir que le comité redéfinisse le sens du Canada et de la notion de citoyenneté, comme si cette notion se perdait au fur et à mesure que les années passent.

Il nous apparaît très clair que la vision commune qu'il aimerait que tous les immigrants puissent partager n'est pas unidimensionnelle, mais bien multiple. Nous l'avons déjà dit dans cette Chambre: il n'y a pas une réalité canadienne, mais au moins trois: une francophone, une anglophone et une des Premières nations—autochtone ou amérindienne—que ce soit au Québec, dans les Prairies ou dans les provinces de l'Atlantique.

Pour nous, la réalité canadienne n'est pas celle que nous propose le ministre, à savoir une grande famille, tous unis par le même sens donné aux valeurs, le même besoin de se mouler dans une définition commune de ce qu'est un Canadien. Il y a des spécificités qui font en sorte que les Québécois et les Québécoises, comme membres d'une société distincte, se considèrent avant tout comme appartenant aux institutions économiques, sociales, culturelles et politiques du Québec; et cela bien avant l'élection des députés du Bloc québécois à Ottawa ou des députés du Parti québécois à Québec. En effet, cette appartenance au sol québécois et à l'identité québécoise qui en découle est une réalité historique qui doit se perpétuer non seulement chez les gens qui sont au Québec depuis plusieurs générations, mais également chez les immigrants qui s'installent au Québec et qui désirent s'y établir de façon permanente, et c'est mon cas.

J'ai lu ce matin les déclarations du ministre. Il s'inquiète de la vision québécoise que l'on présenterait dans les COFI au Québec. Il n'y a rien d'anormal. Ce sont vos collègues libéraux au Québec qui gèrent les COFI. Je demande surtout au ministre de ne pas s'ingérer dans l'éducation qui est de juridiction provinciale.

• (1025)

La fierté nationale et l'appartenance à une société quelle qu'elle soit, au Québec comme ailleurs, prend ses racines avant tout dans la façon que l'on accueille ses immigrants, dans l'importance que l'on accorde au respect des différences et dans l'apprentissage par les immigrants de l'histoire et de la culture des gens qui habitent le territoire.

Il y a des spécificités culturelles que l'on retrouve également chez les citoyens des Prairies, de la Colombie–Britannique, des Maritimes, de l'Ontario et des Territoires du Nord–Ouest.

En conclusion, nous ne pouvons pas nous opposer à une réforme de la Loi sur la citoyenneté, mais il ne faut pas faire preuve de faux angélisme et prétendre que seule la citoyenneté forge l'identité nationale. Ce qui la forge, c'est la volonté de vivre, de travailler et de contribuer à bâtir un pays.

[*Traduction*]

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de commenter l'annonce faite aujourd'hui à propos d'une nouvelle loi sur la citoyenneté. Pour l'ensemble des Canadiens et pour l'avenir de notre pays, il est très important que nous soyons tous des citoyens fiers et que tous ensemble nous contribuions à la croissance économique, à la diversité culturelle et au renouveau social du Canada.

Les Canadiens devraient prendre un engagement au sujet de l'avenir de leur pays et envers leurs concitoyens. J'aimerais prendre quelques instants aujourd'hui pour commenter brièvement certains aspects de l'annonce faite par le ministre. Aujourd'hui, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a expliqué aux Canadiens comment son ministère entend suppri-

mer les risques de favoritisme politique dans la nomination des juges de la citoyenneté.

J'ai parlé à des Canadiens et j'ai l'impression que nous en avons tous assez de la partialité qui semble accompagner l'octroi de certains privilèges. Je puis donner aux députés l'assurance qu'ils se réjouissent autant que moi de ce premier pas que fait le gouvernement pour mettre un terme au favoritisme dans le processus de nomination.

Il y a actuellement 48 juges qui siègent au Bureau de la citoyenneté, soit 34 à temps plein et 14 à temps partiel. Il y aura sûrement un long délai avant que le programme ne soit mis en oeuvre complètement. Ces juges doivent remplir des mandats de cinq ans pendant lesquels ils gagnent en moyenne 64 000 $ par année.

Certains ont été nommés récemment, et le programme reste muet sur les dispositions de cessation d'emploi pouvant s'appliquer. Il n'est pas question non plus des centaines d'autres postes au sein de la structure ni du type d'ententes qui pourraient être conclues.

Le gouvernement n'a pas encore réglé concrètement le problème du favoritisme ou de l'ingérence gouvernementale au sein du système. Ainsi, il y a eu des élections dernièrement, et des candidats ont été nommés. Même le ministère de l'Immigration est visé. Que dire de toutes les nominations récentes à la Commission du statut de réfugié? Elles sont beaucoup plus nombreuses et tout aussi lucratives que les nominations de juges au Bureau de la citoyenneté.

Je me réjouis que le gouvernement veuille inclure le comité permanent dans le processus d'examen de la Loi sur la citoyenneté. J'espère que cette démarche ne se résumera pas simplement à la reconnaissance d'idées et de principes généraux. Personnellement, je pourrais y participer en exposant l'opinion dont m'ont fait part des Canadiens.

Grâce au système de sondages qui est en place dans ma circonscription, j'ai récemment interrogé mes électeurs sur la citoyenneté. Je leur ai demandé si, à leur avis, la citoyenneté devrait être accordée automatiquement à tous ceux qui sont nés au Canada, indépendamment du fait que leurs parents aient la citoyenneté canadienne ou non. Deux tiers des répondants s'opposent au principe du système actuel. Il faut examiner ces questions, et j'espère que notre comité demandera les commentaires des personnes qui s'intéressent à ces questions.

L'idée d'une rationalisation du processus, et de tout l'appareil gouvernemental d'ailleurs, est fort louable. D'autres tentatives semblables ont déjà été faites dans le passé. On se souvient en effet du processus de rationalisation de l'immigration qui a eu lieu entre 1991 et 1992. On répondait ainsi à un besoin pressant en ce qui concerne les réfugiés.

• (1030)

La situation ne s'est pas arrangée au fil des ans et à l'heure actuelle, les cours de la citoyenneté sont débordées et les gens qui arrivent au Canada doivent attendre trois ans avant de pouvoir présenter une demande de citoyenneté. Ce délai de trois ans et le droit à la citoyenneté font peser un lourd fardeau sur les cours de la citoyenneté.

Les Canadiens doivent à nouveau envisager d'accélérer la procédure dans le cas de ces gens. Pour continuer d'assurer la sécurité de notre pays et conserver à notre citoyenneté toute sa valeur, je veux que dans le cadre de tout système d'acceptation des demandes, on rende tous les comptes voulus.

Je sais qu'il y a plus d'un siècle, les gens passaient d'un pays à l'autre au moyen de ce qu'on appelait un «chemin de fer» clandestin. Nous ne devrions pas trop nous presser de modifier notre système actuel d'octroi de la citoyenneté pour en faire un train superexpress Bombardier.

Comme c'est le cas de tous les Canadiens, à mon avis, je crois essentiel de donner plus d'importance et de valeur à la notion de citoyenneté au Canada. La citoyenneté canadienne a-t-elle, à l'heure actuelle, la valeur qu'elle mérite? Le gouvernement pourrait-il nous dire s'il a aidé à faire de la citoyenneté une valeur par certains de ses choix? Favorise-t-il la viabilité économique de notre pays et fait-il en sorte que les Canadiens soient fiers de participer à cette viabilité?

J'examine le budget que le gouvernement a présenté et tout ce que je constate, c'est la chute des cotes de crédit. Je me demande si le gouvernement aide vraiment les citoyens à faire partie d'un pays qui joue pleinement son rôle aux niveaux commercial et économique sur la scène mondiale. Je me demande si le gouvernement croit qu'on donne tout son sens à la citoyenneté en fragmentant de façon continue notre pays?

Je pense que les programmes actuels de bilinguisme et de multiculturalisme créent un pays qui ne met pas l'accent sur l'égalité de ses citoyens en tant qu'individus, mais plutôt sur leur appartenance à un groupe en particulier et là, je ne suis pas d'accord.

Le gouvernement pourrait-il nous dire s'il a donné à notre citoyenneté plus d'importance en décidant en 1977 qu'elle était un droit plutôt qu'un privilège accordé à toutes les personnes admissibles?

Les réformistes croient que les Canadiens devraient avoir toutes les raisons d'être fiers de leur citoyenneté. C'est là une fierté qu'on ne devrait pas dévaloriser, mais encourager plutôt, car c'est un privilège d'être Canadien et non un simple droit.

Les Canadiens de naissance ou ceux qui le deviennent par choix devraient respecter ce privilège alors que nous unissons nos efforts pour permettre à notre pays de se réaliser pleinement. La citoyenneté devrait être la première étape nous permettant d'atteindre l'avenir meilleur que nous souhaitons assurer à notre pays. En tant que législateurs, c'est aux députés de cette enceinte qu'il revient d'assurer cet avenir et je mets le gouvernement au défi de faire du Canada le pays où il fait le mieux vivre; ce n'est pas seulement l'affaire des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration mais celle de tous les autres.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sur la somatotropine bovine qu'on appelle souvent rBST.

Le comité a choisi d'étudier cette hormone de croissance, car c'est une question qui préoccupe vivement les agriculteurs canadiens. Ceux–ci souhaitaient que le comité formule des recommandations à ce sujet.

Le comité souscrit à un moratoire d'un an sur l'utilisation de cette hormone. Le comité croit également que durant cette année, il serait bon de procéder à une analyse coûts–avantages de l'industrie laitière, ainsi que d'étudier la santé des animaux, notamment le stress auquel sont soumis les animaux de destination, les effets génétiques et la réaction des consommateurs américains, afin que nous puissions mieux comprendre les répercussions que cela aura sur nos consommateurs et notre industrie laitière.

• (1035)

[*Français*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 15e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 15e rapport plus tard aujourd'hui. Monsieur le Président, je crois que vous aurez le consentement unanime pour dispenser la lecture de ce rapport.

Le vice–président: Est–ce qu'il y a consentement unanime pour cette proposition?

Des voix: D'accord.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable députée député de Rimouski—Témiscouata, que le 15e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 avril, de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

[*Français*]

Le vice–président: Avant de commencer le débat, je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle et les réponses, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 28 minutes, conformément à l'article 33(2) du Règlement.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé dans le cadre du débat sur ce projet de loi de l'amendement présenté par la députée du Bloc qui a été la deuxième à intervenir.

Je sais que des députés s'opposent à ce projet de loi.

[*Français*]

Je peux comprendre la position adoptée par les députés du Bloc québécois parce qu'ils représentent l'opposition officielle dans cette Chambre et que c'est leur obligation de s'opposer aux propos du gouvernement, surtout en ce qui touche le budget. Mais il sait bien que nous avons adopté un budget ici dans cette Chambre et que nous l'avons présenté au peuple du Canada. Ce budget est juste, équitable et très populaire partout au Canada.

• (1040)

[*Traduction*]

Je n'ignore pas qu'il n'est pas très populaire auprès de certains, mais les Canadiens pensent que le gouvernement s'en est très bien sorti dans ce budget. Même les réformistes le savent en leur for intérieur, mais bien entendu, ils doivent s'y opposer, car ils souhaitent procéder à d'autres compressions non spécifiées.

Je voudrais bien m'étendre sur ce sujet aujourd'hui, mais je sais que beaucoup d'autres députés souhaitent participer au débat et étant donné que je suis déjà intervenu, je crois qu'il serait injuste de ma part de prendre trop de temps. D'un autre côté, nous en sommes rendus aux discours de dix minutes, ce qui est très peu.

Je recommande à nos vis–à–vis, en préparation de leur discours plus tard aujourd'hui, de relire les paroles que le président du Conseil du Trésor a prononcées lorsqu'il a présenté ce projet de loi le 25 mars. Et si le temps le leur permet, s'ils veulent continuer, ils pourraient également lire mon discours, qui était un chef–d'oeuvre de clarté et expliquait toutes les dispositions du projet de loi en détail.

En ayant cela à l'esprit, je propose:

Que la question soit mise aux voix.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le vice–président: Nous reprenons le débat.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, c'est non au projet de loi C–17; non à la soi–disant réforme de l'assurance–chômage; non aux mesures budgétaires du gouvernement actuel; non aux 735 millions de dollars impunément arrachés aux travailleurs et travailleuses du Québec; non au 1,620 milliard de dollars perdus par les Canadiens; non aux économies trompeuses et dévastatrices; non aux coupures dans la période d'admissibilité; non aux réductions des primes, seul moyen de subsistance d'un grand nombre de travailleurs et travailleuses; non au pelletage des dépenses dans la cour des provinces; non aux iniquités régionales qui pénalisent encore et toujours le Québec et l'Est du Canada; non à l'aide sociale comme seule issue après les prestations d'assurance–chômage; non au report indu de la réduction des contributions à l'assurance–chômage.

Nous rejetons toute politique, pensée et adoptée sous pression, qui pénalise les travailleurs et les provinces, sous le prétexte d'économies. Ces économies sont faites sur le dos des travailleurs et travailleuses qui perdent leur emploi à cause de la situation dramatique du marché de l'emploi actuel. De plus, la moitié de ces prétendues économies, de l'ordre de 635 millions au Québec seulement, devront être assumées par les provinces, par le biais des paiements de l'aide sociale.

Enfin, les conséquences négatives pour les provinces ne seront pas réparties également entre celles–ci. Quand on sait que les prestations versées aux contribuables québécois seront réduites de 735 millions de dollars, et que celles de l'Ouest canadien ne diminueront que de 430 millions, il y a lieu de réitérer vigoureusement les désavantages que subit le Québec dans la fédération canadienne.

Nous disons non à l'attitude pernicieuse perpétuant l'idée que les chômeurs ne veulent pas travailler. Ce ne sont pas les chômeurs et les chômeuses qui n'ont pas de vision, ce sont leurs gouvernements. La population ne peut être blâmée pour la pénurie d'emplois, les gouvernements oui. Nous disons donc non aux politiques malsaines, inefficaces et injustes; non à l'incurie gouvernementale; non à l'aveuglement systématique envers les vrais problèmes; non à l'ignorance des vraies solutions. Les jeunes disent non au chômage alarmant chez eux. Ils disent non au placebo indigeste surnommé *Youth Service Corps*. Les jeunes ont besoin d'emplois, pas de mesures qui les pénalisent à leurs tout début dans la vie. Nous disons non au harcèlement des moins bien nantis, des sans–emploi; non aux attaques sournoises contre les femmes travailleuses et démunies; non à l'ingérence des fonctionnaires de l'État dans la vie privée des mères de famille; non au paternalisme envers les femmes; non aux preuves à faire pour avoir droit à quelques miettes; non aux tensions entre conjoints pour décider lequel des deux a les enfants à sa charge.

• (1045)

Les femmes, on le sait, on l'a dit et répété *ad nauseam*, occupent des emplois précaires, mal payés, sujets à tous les aléas du marché de l'emploi. Elles ont besoin d'emplois permanents et bien rémunérés. Elles n'ont nullement besoin qu'on leur crée de nouvelles contraintes au sein de leur vie familiale et privée.

Nous disons non aux emplois précaires et à rabais; non à l'absence de mesures créatrices d'emplois, multiplicatrice éhontée de chômeurs et chômeuses; non aux dédoublements dans les programmes de formation; non au favoritisme qui épargne les riches et accable les pauvres.

Tant et aussi longtemps que ce gouvernement ne prendra pas les mesures objectives nécessaires pour que les riches partagent leur richesse avec les autres, nous rejetterons toute politique législative qui pénalise les jeunes, les économiquement faibles, les femmes et les sans–emploi.

Nous disons non aux déclarations trompeuses sur les économies réinvesties par les entreprises.

Les évaluations du gouvernement sur le réinvestissement des économies de bout de chandelle ne sont nullement fondées. Aucun mécanisme n'est prévu pour inciter ou contrôler cet aspect. De plus, seules les grandes entreprises pourront possiblement créer quelques emplois grâce à la réduction des cotisations. On sait que ce sont les PME qui créent le plus d'emplois. Comment peut–on prévoir payer un salaire avec une économie annuelle de 40 dollars par exemple? Les employeurs ont besoin de vrais programmes de création d'emplois.

Nous disons non au cul–de–sac dans lequel les Québécois et les Canadiens sont engouffrés; non au désespoir.

Nous aimerions avoir eu l'occasion de dire oui à de vraies mesures de création d'emplois, au transfert des programmes de formation au Québec, à la justice sociale, au respect de la vie privée, à des programmes qui auraient suscité l'espoir.

À ce simulacre de mesures, les citoyens et citoyennes du comté de Québec disent non.

Les femmes québécoises disent non tout court, même pas non merci.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, bien que ce projet de loi soit essentiellement d'ordre administratif, il nous rappelle encore une fois les ponctions fiscales du gouvernement précédent, ponctions que son successeur actuel accroît.

Je connais un homme d'affaires qui est devenu très en colère dernièrement, au moment de libeller les chèques pour son entreprise, à la fin du mois; il a dû signer environ six chèques, dont cinq pour acquitter des impôts sous une forme ou une autre. Il a dû verser de l'argent à la Commission des accidents du travail, payer l'impôt sur les sociétés à Revenu Canada, la TVP au gouvernement de la Colombie–Britannique, un impôt concernant son permis d'exploitation commerciale à la municipalité et la TPS à Revenu Canada.

Pour les petites entreprises, les impôts sont devenus une entrave majeure à l'expansion et à la création d'emplois. Il y a des signes que, sur le plan fiscal, nous avons atteint un point de saturation.

Ainsi, d'après les données du ministère des Finances, les recettes fiscales pour septembre 1992 étaient de 11,07 milliards de dollars et, en septembre 1993, soit un an plus tard, elles s'élevaient à 10,17 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse de 8,3 p. 100 en un an. Les recettes d'avril à octobre 1992 représentaient 64,94 milliards de dollars. Pour la même période en 1993, elles n'étaient que de 61,22 milliards de dollars. Cela équivaut à une baisse de 5,73 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ces baisses sont assez graves, car elles portent vraiment atteinte à la capacité du gouvernement de prélever des recettes supplémentaires pour financer les programmes auxquels nous tenons tous.

Les données récentes de la Direction de la TPS de Revenu Canada révèlent que les recettes de TPS ont chuté d'environ 0,2 milliard de dollars entre 1992 et 1993. Chose curieuse, même si ces recettes ont baissé, le coût réel de leur perception a augmenté de 25,4 p. 100 en un an, passant de 268,5 millions à 336,7 millions de dollars.

• (1050)

En un an, le nombre d'employés chargés d'administrer la TPS a augmenté de 23,3 p. 100. Je me demande combien d'entreprises élargiraient délibérément leur effectif à un moment où leurs recettes diminuent. Cette augmentation de 23 p. 100 est scandaleuse.

Un certain nombre de votes ont déjà eu lieu à la Chambre relativement au budget déposé récemment par le gouvernement et, comme c'était à prévoir, tous les libéraux ont voté en faveur du projet de loi sur le budget et de celui autorisant un emprunt pouvant atteindre 37 milliards de dollars.

Évidemment, tous les députés réformistes ont voté contre l'adoption de ces deux projets de loi. Nous avons proposé un amendement qui aurait plafonné les dépenses, mais les députés du parti ministériel et ceux du Bloc l'ont rejeté. J'aurais espéré que certains députés du parti ministériel tiennent compte des propos intelligents exprimés à la Chambre et qu'ils votent différemment, mais il en a été autrement.

Le lundi 8 mars 1994, la secrétaire d'État au Multiculturalisme a parlé en faveur du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Durant son discours, elle s'est tournée vers la tribune du public où prenaient place des étudiants de niveau secondaire et elle a dit que c'était leur avenir qui était en jeu, d'où l'importance de pouvoir emprunter 37 milliards de dollars.

Quand son discours a été terminé, j'ai demandé à la députée si elle avait consulté ses enfants ou ses petits–enfants ou les gens de la tribune du public pour savoir s'ils souhaitaient hypothéquer leur avenir de 37 milliards de dollars supplémentaires. La députée m'a répondu que, d'après ses enfants, le gouvernement avait raison d'agir ainsi. J'ai vraiment du mal à croire cela. J'imagine très difficilement quelqu'un qui accepterait qu'un autre emprunte 37 milliards de dollars en son nom et lui en laisse ensuite assumer le fardeau. J'ai beaucoup de mal à le croire.

Ce même jour, j'ai prononcé un discours où j'ai expliqué quelle avait été ma réaction en entendant le ministre des Finances présenter son budget. J'ai dit que j'avais ressenti de la colère et du désespoir, mais surtout de la tristesse parce que je viens de Nouvelle–Zélande et que je comprends comment la crise budgétaire est apparue là–bas. J'ai déjà vu les mêmes symptômes et les mêmes problèmes: on nie qu'il y a un problème, on tarde à agir et on rejette l'idée qu'un de ces jours, il faudra faire face à la réalité.

Malheureusement, nous nous sommes engagés à contracter une autre dette de 40 milliards de dollars cette année, alors que la dette canadienne est maintenant supérieure à 510,7 milliards de dollars et continue d'augmenter au rythme d'environ 1 400 $ par seconde. Cette dette se chiffre à environ 36 500 $ par contribuable et à près de 18 000 $ par habitant.

En réaction à ce fardeau fiscal, le gouvernement a augmenté ses dépenses à l'égard de certains programmes et vante constamment les mérites du programme de création d'emplois pour étudiants. Il se targue d'augmenter les dépenses aux fins de ce programme. Je crois que, s'il le fait, c'est surtout parce que c'est politiquement correct.

L'an dernier, une vérification interne du programme a permis de conclure que le suivi laissait beaucoup à désirer. Le programme donne lieu à du favoritisme politique et la création d'emplois qui en résulte est vraiment mise en doute.

Je me suis posé des questions à cet égard quand, à la mi–mars, j'ai reçu quelque 80 demandes de subventions aux termes du programme d'emplois pour étudiants ou du programme Défi. En examinant ces demandes venant d'Emploi Canada, j'ai été scandalisé de constater à quelles fins d'anciens députés avaient autorisé l'affectation de fonds publics.

Les réformistes avaient notamment promis de suivre les finances de près et de rechercher les moyens de réduire le gaspillage dans les dépenses publiques. Peu importe le parti au pouvoir avant, les néo–démocrates, les conservateurs ou les libéraux ont tous approuvé ces terribles subventions qui soulèvent bien des interrogations quant à l'utilisation des deniers publics.

Je me suis empressé de former un petit groupe de citoyens de Vancouver–Nord en relevant au hasard des noms sur la liste des électeurs. J'ai demandé à ces personnes d'examiner les demandes de subventions qui m'avaient été remises et toutes, sans la moindre exception, en ont rejeté au moins la moitié. Cela en dit long sur la valeur du programme de création d'emplois pour étudiants.

Nous voilà pourtant face à un dilemme. Si nous n'approuvons pas automatiquement les demandes de subventions aux termes du programme Défi, nous risquons d'anéantir les perspectives d'emplois pour étudiants. Par contre, si nous approuvons automatiquement ces subventions, nous autorisons le gaspillage de l'argent que les contribuables canadiens ont durement gagné.

• (1055)

Le problème de la dette devrait grandement préoccuper les jeunes, car nous savons que de nombreux Canadiens ne montrent très cyniques à l'endroit des dirigeants politiques. Les jeunes surtout ont beaucoup de mal à s'intéresser à la politique et aux élections. La non–participation des jeunes au processus politique nous inquiète vivement, nous, les réformistes.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui à la Chambre hypothèquent en fait l'avenir des jeunes Canadiens. Il existe de nombreuses activités gouvernementales que les jeunes Canadiens ont tout intérêt à protéger. Il y a, par exemple, le financement de l'éducation et les prêts étudiants, la formation professionnelle et la construction d'infrastructures.

Cependant, le problème le plus aigu auquel nos jeunes doivent faire face, c'est la dette et les taxes. Les jeunes doivent savoir que le gouvernement fédéral dépense, chaque année, environ 40 milliards de dollars de plus qu'il ne prélève en taxes et impôt. D'ici l'an prochain, le Canada devra 550 milliards de dollars à ses créanciers, soit 20 000 $ pour chaque habitant du Canada, et environ 40 milliards de dollars viennent s'ajouter chaque année à la dette nationale.

La relance par le déficit budgétaire devrait grandement préoccuper les jeunes Canadiens, car chaque fois que le gouvernement emprunte pour financer ses programmes, c'est dans la poche des prochaines générations de Canadiens qu'il prend l'argent. Les jeunes auront ainsi plus de taxes et d'impôt à payer et un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents.

Déjà de nos jours, le fardeau fiscal est lourd, nuit à l'essor des entreprises et à la création d'emplois et incite les sociétés privées à quitter le Canada. Si la tendance se maintient, la situation ne fera qu'empirer. J'incite tous les jeunes qui nous écoutent aujourd'hui et qui entendent parler de ce projet de loi visant à accroître les dépenses à écrire au premier ministre pour lui dire de mettre un terme immédiatement à ce transfert des richesses d'une génération à l'autre. Dites–lui que vous ne voulez pas que les taxes et les impôts augmentent et que vous ne voulez pas que vos perspectives d'emploi, votre salaire net et votre système de soins de santé soient menacés par son programme de relance par le déficit budgétaire. Dites–lui que vous ne voulez pas payer les dettes qu'accumulera ma génération. Si vous êtes âgés entre 18 et 24 ans et regardez cette émission aujourd'hui, sachez que la quasi–totalité de la dette qui s'élève à 500 milliards de dollars a été accumulée de votre vivant.

Le vice–président: À l'ordre. Je rappelle au député et à tous ses collègues que c'est justement pour éviter ce genre d'éclat que les députés sont priés de s'adresser à la présidence et non pas aux gens qui pourraient écouter ce débat à la télévision, qu'ils soient âgés de 10 ou de 99 ans.

M. White (North Vancouver): Excusez–moi, monsieur le Président. Dans la fièvre du discours, je me suis emballé. Toutes mes excuses.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, j'encourage quiconque estime devoir écrire au premier ministre au sujet de ces questions à le faire.

Ce qui importe, c'est que les jeunes participent au processus politique et nous disent à nous, leurs représentants, ce que nous devrions faire en leur nom pour minimiser l'incidence de cet emprunt sur leur avenir, pour hypothéquer le moins possible leur avenir.

C'est beaucoup grâce à la publicité faite récemment et au fil des années par la *National Citizens' Coalition*, que bien des détails scandaleux concernant la mauvaise gestion des fonds publics par le gouvernement ont été révélés. L'un des aspects les plus évidents de cette mauvaise gestion réside dans le régime de retraite des députés. Après seulement six ans à son poste, un député peut toucher une pension pour le reste de ses jours. Malheureusement, la précédente première ministre ne s'est pas tout à fait qualifiée avec seulement cinq ans à la Chambre des communes. Ce n'était pas assez pour lui donner droit à une pension à vie. Toutefois, beaucoup d'anciens députés fédéraux bénéficient d'une pension à vie.

Entre autres choses, notre mouvement réformiste voudrait modifier ce régime de retraite plaqué or, qui n'est qu'un seul des nombreux éléments qui contribuent à alourdir le fardeau fiscal des Canadiens et qui est absolument injustifié. Les députés peuvent être sûrs que nous, réformistes, allons continuer à être vigilants au nom des Canadiens afin que le gouvernement dépense moins, impose moins et emprunte moins à l'avenir.

• (1100)

Le vice–président: Il faudrait peut–être dire officiellement que les interventions sont, à ce stade–ci, d'une durée de dix minutes. Des députés ne le savent peut–être pas.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, il est clair que le Parti réformiste et les députés de l'opposition officielle tentent de donner une image sombre de ce qui se passe dans notre société et des mesures mises de l'avant par le gouvernement.

Il faut replacer les choses dans leur juste perspective. Il y a deux types de problèmes dans notre société. Le premier, c'est un problème structurel, c'est–à–dire qui touche l'ensemble des infrastructures.

Quant au deuxième type de problèmes, il découle de la façon de dépenser des gouvernements précédents. À mon sens, le budget présenté par le ministre des Finances s'attaque expressément aux deux types de problèmes.

Des mesures budgétaires portent expressément sur les dépenses du gouvernement. Chaque fois que le gouvernement met un programme en oeuvre, il effectue une analyse des coûts pour déterminer comment ce programme peut avoir un avantage net pour l'ensemble de la collectivité.

Quant aux problèmes structurels, le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris un examen approfondi et complet des programmes sociaux, c'est–à–dire, de leur côté pratique et de leur côté administratif. Je tiens à le féliciter d'avoir pris une mesure aussi énergique de concert avec la secrétaire d'État (Formation et Jeunesse).

Tout le monde sait que si nous ne revoyons pas l'ensemble de notre système d'éducation, nous ne réglerons rien. Les problèmes structurels de notre société se perpétueront. Pour cette raison, le gouvernement a tenu une de ses promesses électorales en rétablissant le budget du Secrétariat national à l'alphabétisa-

tion. Nous avons maintenant un ministre très compétent en charge de ce portefeuille.

Cependant, cela ne saurait suffire à régler le problème. On peut dire ce que l'on voudra à la Chambre, mais sans la collaboration des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux, nous n'aboutirons à rien. Contrairement à ce que peuvent croire certaines personnes, le problème n'est pas seulement à la Chambre et le gouvernement ne peut pas régler beaucoup de nos problèmes sociaux et économiques d'un simple trait de crayon. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent.

En ce sens, le gouvernement a adopté une approche très proactive en nommant un ministre expressément responsable des relations avec les gouvernements provinciaux, le ministre des Affaires intergouvernementales. Celui–ci consulte beaucoup les autres paliers de gouvernement pour tenter de trouver une façon de fournir collectivement des services à l'ensemble de la collectivité.

De leur côté, tous les autres membres du Cabinet et tous les députés ministériels font sensiblement la même chose que le ministre. Par conséquent, nous connaissons très bien les transformations fondamentales qui surviennent au sein de notre société et auxquelles il faut réagir, et nous avons réagi, contrairement au gouvernement précédent qui parlait beaucoup, mais ne prenait pas de mesures concrètes. Nous agissons.

Donc, plutôt que de tout peindre en noir, l'opposition devrait reconnaître au gouvernement le crédit des mesures qu'il a prises. L'opposition devrait admettre que le gouvernement actuel bouge.

Chaque fois qu'il a l'occasion de parler en public, le premier ministre s'empresse de dire clairement que les ministères et les organismes gouvernementaux, les ministres et les députés cherchent toujours des façons d'économiser l'argent des contribuables. Nous voulons montrer à la population canadienne que nous prenons des mesures concrètes pour réduire nos dépenses tout en essayant de stimuler la relance économique.

Je tiens à dire au député que, pour le meilleur ou pour le pire, le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui vient en tête des pays du Groupe des Sept sur le plan de la croissance économique. C'est essentiellement grâce aux efforts du secteur privé et du secteur public, qui ont reconnu la nécessité de travailler ensemble.

Les jeunes continueront de jouer un rôle de premier plan dans les changements à apporter. Cependant, les institutions, tant aux niveaux provincial et municipal qu'au niveau fédéral, doivent reconnaître que, si nous n'allons pas au fond du problème qui est le système d'éducation, nous n'arriverons pas à trouver une solution à long terme à nos difficultés économiques.

• (1105)

Dans ce contexte, je crois que l'opposition doit reconnaître le leadership dont le Cabinet, le premier ministre et l'ensemble du gouvernement ont fait preuve en essayant de s'attaquer au problème fondamental auquel notre société est confrontée, c'est–à–dire en prenant des mesures concrètes dans le domaine de la formation et de l'alphabétisation et en travaillant de concert avec les provinces dans le domaine de l'éducation.

En terminant, je voudrais dire que je suis vraiment fier de faire partie d'un gouvernement qui, en très peu de temps, a réussi à prendre de nombreuses mesures concrètes, des mesures dynamiques et progressistes, pour essayer de régler les problèmes qui affligent notre société depuis 15 ou 20 ans.

Tout n'est pas si sombre. N'oublions pas que nous vivons dans le meilleur pays du monde. Nous avons encore les meilleurs programmes sociaux au monde. Notre société possède encore l'un des systèmes d'éducation les plus accessibles du monde.

Nous voulons le rendre encore meilleur. Cessons donc de dire aux Canadiens que les choses sont à ce point sombres, à ce point mauvaises. Elles ne sont pas si mauvaises, mais elle pourraient être bien meilleures.

Le gouvernement actuel reconnaît que nous devons en arriver à un taux de chômage très faible. Tant qu'il y aura des chômeurs au Canada, notre gouvernement continuera de travailler pour qu'il y ait des chances qui s'offrent à tous les Canadiens qui veulent bien les saisir.

Nous allons continuer à travailler, mais, franchement, il est grand temps que nous, les parlementaires de tous les partis à la Chambre, nous mettions à faire un effort d'équipe pour résoudre les difficultés avec lesquelles notre pays est aux prises.

Quand cette mesure sera mise aux voix à la Chambre, j'espère qu'elle recevra l'approbation unanime du Parlement et que nous allons tous, par notre vote, donner un mandat fort au ministre des Finances et au gouvernement afin qu'ils puissent poursuivre l'excellent travail qu'ils ont entrepris il y a environ 115 jours.

Il faut nous mettre à travailler de façon positive. Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils voulaient que nous travaillions de concert. Ils veulent nous voir faire un travail d'équipe pour résoudre certaines des difficultés sociales et économiques et relever certains des défis de cet ordre auxquels notre société fait face.

Ils en ont assez de voir le genre de chamailleries qui s'observent non seulement ici à la Chambre, mais à tous les paliers entre les politiciens des différents partis politiques. Les Canadiens nous ont clairement fait savoir qu'ils veulent que tout le monde prenne des mesures positives pour remédier à certaines des difficultés auxquelles nous faisons face.

À cette fin, il incombe à tous les députés à la Chambre de faire un effort de collaboration afin que nous puissions mettre en oeuvre des mesures concrètes visant à répondre aux besoins des Canadiens d'un océan à l'autre.

C'est pourquoi je tiens à remercier mes collègues des propos positifs qu'ils ont tenus ce matin, et j'espère bien qu'ils appuieront le projet de loi dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, le projet de loi C–17 duquel on parle, est un projet de loi fourre–tout dans lequel on retrouve plusieurs items. Certains

sont bons et on pourrait les approuver, certains sont inoffensifs, mais l'essentiel de ce projet de loi vise les chômeurs.

On propose de réduire les prestations d'assurance–chômage, de réduire les montants d'argent alloués à l'assurance–chômage, d'exiger plus de semaines de travail pour être admissible aux prestations, c'est certainement la plus grosse part du Budget. Cette année, cela retranchera 750 millions de dollars; l'année prochaine, 2,5 milliards; l'année suivante, un autre 2,5 milliards, pour un total de 5,5 milliards pris dans la poche des chômeurs canadiens. Et à cela s'ajoute un autre montant de 2 milliards coupés dans les transferts aux provinces, des provinces déjà plus pauvres que les autres, pour un grand total de 7,5 milliards. Cela fait partie de la grosse part du Budget présenté au mois de février dernier. C'est un Budget totalement inefficace avec la dette que nous connaissons et le taux de chômage que nous avons au Canada. Non seulement c'est inefficace ou impotent, mais c'est véritablement débile parce qu'on a un gouvernement qui, comme le député d'Ottawa–Centre qui vient de parler, est débile dans le sens que le gouvernement dit que cela, c'est de l'action. Mais ce n'est pas de l'action, c'est de l'inaction par rapport aux problèmes de dette et de chômage auxquels fait face le gouvernement. Non seulement c'est de l'inaction par rapport à ce qu'on devrait avoir, mais pire encore, on y attaque les chômeurs, les démunis, les pauvres, les plus faibles, les femmes, les personnes âgées. C'est débile!

• (1110)

Cela traduit une sorte de maladie du côté du gouvernement libéral actuel de s'attaquer aux plus faibles de la société. Cela traduit très clairement un manque d'imagination par rapport aux mesures qu'il pourrait introduire afin de corriger la situation néfaste dans laquelle se trouve ce pays. Mais ça manque de colonne vertébrale, surtout quand on sait qu'il y a toute une série de mesures concrètes, équitables et justes que le gouvernement pourrait présenter, mais qu'il ne fait pas parce qu'il manque de courage pour agir.

Pourquoi s'attaque–t–on aux pauvres, aux chômeurs comme on le fait très clairement dans ce Budget, alors qu'on pourrait par exemple exiger des corporations en bonne santé financière, au Canada, de payer leur part de taxes? Depuis quelques années, il y a plusieurs milliers de corporations, en très bonne santé—et quand je dis plusieurs milliers, je parle de plusieurs milliers comme 90 000 corporations au Canada pendant les dernières années—qui n'ont pas payé d'impôt.

Il y a au–delà de 200 millionnaires qui ont payé moins de 100 $ d'impôt. Ces corporations et ces bons citoyens devraient au moins payer leur part, surtout lorsque le pays fait face à une crise très importante, une crise d'ailleurs qui est sur le point de forcer le Fonds monétaire international à intervenir, tellement la dette au Canada est sans contrôle. Le gouvernement est tellement inefficace, que ces temps–ci, les marchés de la Bourse a réagi très négativement à ce Budget moche et malade. Il y a toute une série de mesures concrètes, justes et équitables qui pourraient être introduites et qui ne le sont pas.

Donc, je veux donner d'autres exemples afin de dégraisser le gouvernement fédéral dans ses opérations, et il y en a à dégraisser, mais on ne le fait pas. La répétition des services fédéraux–provinciaux, ce qu'on appelle communément les chevauchements de services entre le fédéral et le provincial, il est incroyable de voir le montant d'argent qui est perdu, gaspillé. Seulement au Québec, on estime qu'un milliard de dollars sont gaspillés parce qu'on a des services dans la province de Québec qui sont répétés par le gouvernement fédéral. Non seulement c'est un gaspillage éhonté, mais cela crée d'autres problèmes et retarde l'application de programmes importants.

Prenez par exemple la formation de la main–d'oeuvre, où on estime que là seulement, on gaspille 250 millions de dollars. Non seulement on gaspille 250 millions de dollars, mais il n'y a pas de formation non plus qui se fait.

• (1115)

Il y a au Québec 70 000 emplois pour lesquels les gens ne sont pas formés pour remplir ces emplois. Cela, c'est à cause du gouvernement fédéral canadien, de son inefficacité, de son manque de colonne vertébrale. On ne veut pas bouger, alors que les solutions existent; on va plutôt chercher cela dans la poche des pauvres, des chômeurs, des démunis. C'est immoral. C'est débile et immoral. Je ne pourrais pas faire partie de ce gouvernement libéral tellement j'aurais honte de m'asseoir là dans le silence et accepter des propositions semblables.

Ce gouvernement en est un qui n'est même pas libéral. C'est un gouvernement qui a hérité de l'esprit des conservateurs, qui ouvre la porte toute grande aux riches pour qu'ils deviennent plus riches, sous prétexte que les riches vont créer des emplois. C'est un idée conservatrice de longue date sans fondement. Ce n'est pas parce que je suis personnellement contre les riches, mais je trouve que dans une société comme le Canada, les corporations, les riches, tout le monde doit payer sa juste part. On ne devrait pas exiger des plus pauvres et des démunis de payer pour les erreurs du gouvernement ou même le manque de taxes suffisantes pour les corporations canadiennes.

C'est un esprit conservateur, c'est un esprit qui s'inspire du fascisme, parce que dans le fond, c'est l'esprit fasciste qui élargit toujours l'écart entre les riches et les pauvres et donne une situation d'injustice massive comme celle que nous connaissons au Canada aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est ce que l'on voit: un gouvernement moche, assis dans son siège, en train de proposer des projets de loi qui tombent sur les pauvres, les démunis et les chômeurs, à qui on demande de payer encore. On protège bien comme il faut les riches, les fiducies familiales.

C'est un autre exemple. Le ministre des Finances, lui, a une fiducie familiale. Apparemment, il vaut 40 millions. D'autres aussi ont des fiducies familiales. Apparemment, il y aurait 80 milliards dans les fiducies familiales du Canada, 80 milliards et même au–delà de ce chiffre, car on estime que c'est peut–être le double. C'est de l'argent non imposé que le gouvernement ignore et n'a pas la volonté de taxer.

C'est un gouvernement débile parce qu'il ignore même les mesures recommandées par le vérificateur général. Il a dit récemment dans son rapport qu'il y a, depuis trois ans, pour cinq milliards de gaspillage au gouvernement fédéral. On n'en parle pas, mais on va chercher dans la poche des chômeurs près de cinq milliards. On fait en sorte que les chômeurs vont devoir toucher l'aide sociale, ce qui mettra d'autres pressions sur les provinces. Les chômeurs deviennent des assistés sociaux et on fait comme si

c'était une mesure d'action. On parle de cet esprit de bouger, d'aller de l'avant avec confiance. Moi, j'appelle cela la *Shawinigan Waltz*. La *Shawinigan Waltz*, c'est deux pas en avant, un pas en arrière; on change de direction, on fait trois pas en arrière et un en avant. On essaie de régler le problème de chômage, on propose le projetd'infrastrucutres qui va créer des jobs de façon temporaire pour des hommes, mais on oublie les femmes et les jeunes. De plus, on utilise cet argent pour mettre sur pied ce programme de création d'emplois temporaires alors qu'on vient d'augmenter le taux de cotisations des employés de 3 $ à 3,07 $, alors que, de l'aveu même du ministre des Finances, s'il le supprimait, il créerait 40 000 jobs.

• (1120)

Je termine en vous disant à quel point on fait la *Shawinigan Waltz*, c'est–à–dire qu'on veut créer des emplois, mais on fait tout pour qu'ils ne soient pas créés, ou si on établit des mesures, ce sont des mesures bien temporaires et très inefficaces. Je conclus en disant non à ce projet de loi C–17. C'est non!

[*Traduction*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de prendre part au débat sur l'exécution du budget proposé pour 1994.

[*Français*]

J'aimerais tout d'abord faire un commentaire sur le discours du dernier député du Bloc québécois qui se spécialise dans la *Shawinigan Waltz*. Je n'ai aucune preuve à savoir si le député est un expert en danse, mais je peux vous dire qu'en observant le député et ses collègues du Bloc québécois et du Parti réformiste, s'il y a des maîtres danseurs ici, ce sont bien ces députés de l'opposition.

Le député du Bloc a traité le gouvernement ou les députés du gouvernement de fascistes et que nous étions en train de créer une injustice massive. Il indique aussi qu'on devrait tous avoir honte comme députés du Parti libéral. J'aimerais lui dire que, si certains députés devraient avoir honte, ce sont les députés qui refusent de porter allégeance à notre pays, le Canada, et les députés qui sont prêts à accepter un salaire pour venir déchirer le pays. Je vous dis à vous, députés du Bloc, que vous devriez avoir honte.

On parle de finances, on parle d'argent, mais ça vous fait plaisir d'aller jusqu'à rire de la Banque de Montréal ou des caisses populaires.

Le vice–président: Comme le député n'était pas dans cette Chambre plus tôt, je lui rappelle d'adresser ses remarques à la Présidence.

M. Bellemare: Mes remarques se rapportent justement au Budget et ce sont des impressions que j'ai des discussions qu'on a sur le Budget.

Le Parti réformiste n'est pas plus objectif envers le projet de loi. Vous avez entendu le dernier député du Parti réformiste qui s'est exprimé dire que notre programme pour la jeunesse était du gaspillage et qu'on devrait plutôt demander aux jeunes, au lieu d'accepter des emplois, de faire de l'action politique en écrivant au premier ministre ou au ministre des Finances, ce que je trouve absolument ridicule.

Je trouve que notre projet de loi est un très bon projet de loi. On a un bon Budget qui s'attaque à deux problèmes majeurs: premièrement, on aborde la question de la dette nationale et du déficit. Le Parti réformiste voudrait qu'on mette la clé dans la porte, qu'on barre tout le gouvernement et qu'on prenne le peu d'argent qu'il nous reste pour payer la dette.

À ce moment–là, on ne pourrait plus donner de services et personne ne pourrait payer beaucoup de taxes. Un gouvernement, c'est là pour rendre des services à la communauté; le gouvernement, ce n'est pas une industrie privée. Donc, il faut d'abord aborder la question de la dette et couper certaines activités, certains programmes. Il faut aussi créer des emplois et, on le voit, le gouvernement du Parti libéral est en train de créer une atmosphère dans le pays qui donne de l'espoir à tout le monde. Ce qui manquait depuis les deux trois dernières années, c'était de l'espoir, c'est–à–dire que les gens étaient complètement désespérés. Les jeunes, les étudiants, les diplômés universitaires étaient devenus complètement désespérés, car ils avaient perdu tout espoir de trouver un emploi.

• (1125)

On est en train de changer cette attitude au Canada, de changer cette atmosphère afin que les gradués, et même les décrocheurs puissent se trouver un emploi. Nous avons le programme pour la jeunesse qui sera bientôt présenté. Je trouve ça très encourageant et très positif. Il y a tout de même du positif. Il y a des secteurs du budget où moi personnellement je m'objecte. Le budget n'est pas parfait à 100 p. 100. Je lui donnerais peut–être une cote de 99 p. 100, peut–être 98 p. 100 à certains moments, lorsque je me lève.

Je déplore le fait que le gouvernement ait gelé les salaires des fonctionnaires. Les mêmes salaires qui avaient déjà été gelés pendant trois ans le seront encore pour deux ans. Je le déplore vraiment. Je déplore le fait que les employés ne pourront pas gravir d'échelon au niveau des salaires, l'échelle des salaires. Je suis allé voir le président du Conseil du Trésor et le ministre des Affaires intergouvernementales et je leur ai fait part de mes inquiétudes à l'effet que je déplorais le fait que les fonctionnaires ne pouvaient pas avoir d'augmentation de salaire pour encore deux autres années.

J'ai apprécié le fait que les ministres m'ont promis que si les hauts fonctionnaires pouvaient trouver des moyens afin d'épargner davantage dans les dépenses gouvernementales, que les deux ans du gel pourraient être réduits, je l'espère, peut–être seulement à un an, ou même moins. C'est mon espoir.

Alors, il est certain qu'il n'y a aucun budget parfait ou aucune loi qui est absolument parfaite, mais contrairement aux députés du Bloc québécois et ceux du Parti réformiste, on ne s'en va pas à reculons. On ne fait pas deux pas en arrière, deux pas en avant, un pas de côté et encore un pas en arrière. C'est qu'on essaie de résoudre des problèmes, et c'est le problème économique de tout le pays. Il faut créer des emplois. Des emplois temporaires oui, des emplois permanents, oui il faut les créer, mais il faut aussi créer une atmosphère économique où les gens dans l'industrie privée peuvent aussi avoir confiance dans l'économie, prendre des risques et se développer davangage.

Ce n'est pas avec la solution du Parti réformiste, barrer les portes du gouvernement, cesser toutes les opérations et rendre tous les gens sans emploi qu'on va créer une atmosphère agréable afin de développer le pays. Ce n'est sûrement pas la façon du Bloc québécois qui a tout de même une drôle de façon, qui est celle de tout détourner, de tout contourner à leur façon, pour leur

propre objectif, et de détruire le pays. Ça, monsieur le Président, je ne peux pas l'accepter.

Il me fera plaisir de voter en faveur du projet de loi. Le projet de loi n'est pas parfait, mais je lui donnerais sûrement une cote d'au moins 98 p. 100.

[*Traduction*]

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, le député qui vient de prendre la parole a dit que le budget redonnait espoir aux Canadiens. Le ciel nous soit en aide s'il pense vraiment ce qu'il dit.

Il est regrettable et contraire à la démocratie que le gouvernement nous impose un débat sur l'ensemble des mesures contenues dans le projet de loi C–17, Loi d'exécution du budget. Cette mesure est un projet de loi d'ensemble qui porte à la fois sur quatre grands sujets. Il pourrait donc être difficile aux députés de se prononcer franchement en faveur de ce projet ou contre, car chaque question mérite un débat distinct.

Cela dit, je vais parler d'une partie du projet de loi, celle qui porte sur le transport du grain.

• (1130)

Pour les campagnes agricoles commençant le 1er août 1994 ou après, le projet de loi C–17 fera passer de 10 à 15 p. 100 le pourcentage des subventions que l'État verse aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Un objectif du Parti réformiste est de modifier l'approche que le gouvernement fédéral adopte envers le secteur agricole. Le transport du grain vers les ports d'exportation est fortement réglementé au Canada, et c'est peu dire.

Depuis 1897, année de l'adoption de la loi au sujet du tarif du Nid–de–Corbeau, le gouvernement réglemente et contrôle le tarif du transport du grain. C'est lui qui a fixé le taux que les agriculteurs paieraient au Canadien Pacifique pour faire transporter leur grain vers ce qui est aujourd'hui Thunder Bay.

Au début des années 20, le Parlement a légiféré pour que le taux fixé en 1897 s'applique à tous les points d'expédition dans les Prairies, à tous les chemins de fer et à tous les nouveaux points de destination. En somme, cette loi des années 20 a été un tournant crucial dans l'histoire du tarif du Nid–de–Corbeau établi.

Cette loi a modifié le régime. Il ne s'agissait plus, désormais, d'un accord entre deux parties, soit le gouvernement fédéral et le CP, mais d'une politique nationale imposée par une loi du Parlement. Depuis, c'est l'agriculture qui fait les frais de la réglementation.

Dans les années 60, les chemins de fer ont commencé à absorber des pertes parce que les frais d'expédition du grain dépassaient les recettes garanties par les taux fixes. Les chemins de fer ne pouvaient donc plus faire les investissements nécessaires dans les embranchements qui servaient à l'acheminement du grain. La Commission royale sur les transports, la Commission MacPherson, qui déposé son rapport en 1961, a conclu que les chemins de fer canadiens perdaient de l'argent dans le transport du grain aux tarifs fixés par le gouvernement.

En 1982, des consultations ont été menés auprès de groupes d'agriculteurs sur les politiques de transport sous la direction de Clegg Gilson. À l'issue de ces consultations, M. Gilson a recommandé que, dans un premier temps, les paiements soient versés aux chemins de fer et, dans un deuxième temps, qu'ils soient graduellement versés aux producteurs jusqu'à ce que ceux–ci touchent 81 p. 100 des paiements, et les chemins de fer, 19 p. 100.

Un an plus tard, en 1983, le gouvernement fédéral a réagi à la crise du transport en adoptant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cette dernière prévoyait le maintien des tarifs réglementés et de la subvention en se fondant sur la différence entre ce que les producteurs ont déboursé pour le transport du grain en 1982 et le coût réel du transport la même année.

Pour l'essentiel, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest accroît les tarifs pour que les chemins de fer aient assez de revenus pour maintenir le système de transport du grain. Qu'en est–il des agriculteurs? Qu'est–ce que la Loi fait pour eux? Les paiements du gouvernement couvriraient les coûts de transport du grain des agriculteurs, mais ceux–ci auraient à payer une portion croissante des coûts de transport ferroviaire avec le temps.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest a pour effet de réglementer des règlements. Le gouvernement précédent a réduit la subvention du Nid–de–Corbeau en la faisant passer de 720 millions de dollars l'an dernier à 650 millions de dollars cette année. Les conservateurs avaient prévu une autre réduction de 5 p. 100 pour l'an prochain et l'année d'après si les paiements n'étaient pas versés aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer.

Le gouvernement actuel a rejeté les conditions des conservateurs et propose à la place une diminution de 15 p. 100 pour la prochaine campagne agricole. La subvention du Nid–de–Corbeau serait donc ramenée à 614 millions de dollars, soit une baisse de 106 millions de dollars en deux ans. Ce sont donc les producteurs qui écoperont. Ils paieront davantage pour le transport tout en devant supporter le gouvernement fédéral et sa réglementation étouffante.

J'estime que le système tout entier est tellement bancal que cela en frise l'absurdité. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest empêche les agriculteurs, les expéditeurs et les chemins de fer de faire des économies tout en augmentant les coûts des agriculteurs par la réduction de la subvention du Nid–de–Corbeau. Les règlements qui régissent l'expédition du grain sont si sévères qu'ils étranglent littéralement bon nombre de producteurs de l'Ouest. Les agriculteurs ne doivent pas seulement dépenser plus pour le transport, mais des règlements très sévères leur interdisent d'utiliser des moyens économiques de ramasser et d'expédier le grain.

• (1135)

Nous demandons au gouvernement d'envisager la mise en place d'une nouvelle mesure législative sur le transport du grain qui serait juste à la fois pour les agriculteurs et pour les chemins de fer.

La LTGO favorise des programmes provinciaux de compensation, altère les prix sur le marché national et contribue à l'inefficacité des chemins de fer. Elle constitue aussi un obstacle aux investissements dans l'industrie. De toute évidence, il faut faire quelque chose.

Nous préconisons un équivalent distorsion des échanges pour protéger les producteurs exportateurs contre les subventions étrangères dont font l'objet des produits concurrentiels. Ce programme s'appliquerait à toute l'industrie de l'agriculture et profiterait aux agriculteurs car il tiendrait compte des besoins de chacun.

Il comprendrait un mécanisme à déclenchement automatique qui serait fonction du volume historique de produits exportés. Il n'y aurait pas de primes pour les producteurs, et une mesure législative garantirait un paiement, en temps utile, aux producteurs touchés au cours de cette même période de marché.

Il est important d'appuyer vigoureusement les producteurs canadiens de denrées alimentaires et de les protéger des répercussions de questions sur lesquelles ils n'ont guère de contrôle, comme les subventions étrangères et la distorsion des échanges. Le Canada a besoin d'une industrie viable axée sur le marché, et il l'obtiendra grâce à la mise en oeuvre de programmes et de filets de sécurité fédéraux qui seront neutres, du point de vue de la production, et qui ne se rattacheront pas à un produit en particulier.

Les producteurs canadiens doivent être en mesure de transporter leur grain jusqu'aux marchés étrangers sans se heurter à des obstacles. Le gouvernement fédéral ne fait que réduire petit à petit la LTGO et, ce faisant, impose d'autres contraintes financières aux producteurs.

À l'heure actuelle, les arriérés et la confusion, dans le mouvement du grain, tiennent directement à l'incapacité du système géré par le gouvernement de servir l'industrie agricole. Il suffit de jeter un coup d'oeil à la pénurie de wagons porte–rails qui non seulement réduit les ventes et coûte de l'argent aux agriculteurs, mais aussi nuit aux relations avec d'importants clients.

Les chemins de fer du Canada ne répondent pas aux objectifs de déchargement aux ports canadiens qui sont fixés par la LTGO. Il faut donner plus de pouvoir aux personnes qui ont un intérêt légitime dans l'industrie, à celles qui comptent sur l'industrie de l'agriculture pour gagner leur vie, en particulier aux agriculteurs. Puisqu'ils sont les producteurs, ils devraient avoir davantage leur mot à dire sur le fonctionnement de l'industrie.

Dans ce projet de loi, le gouvernement fédéral a l'intention de réduire la part des tarifs de transport des marchandises qu'il paie en vertu de la LTGO. Cependant, en agissant ainsi, le gouvernement laisse les agriculteurs dans la pire des situations: des frais de transport accrus et un régime très coûteux, inefficace et inflexible.

Le gouvernement fédéral a une bonne occasion de changer la façon de faire dans le secteur agricole. Il se rend sûrement compte qu'une réglementation exagérée anéantit les espoirs des producteurs canadiens. Nous avons besoin d'un seul programme pour protéger nos agriculteurs, et non pas d'un ramassis de programmes.

À en juger par la rencontre qui a eu lieu récemment entre le ministre fédéral de l'agriculture et ses homologues des provinces, on se dirige tranquillement dans cette voie.

Le gouvernement a toutes les raisons de protéger les producteurs agricoles du Canada contre les forces du marché internationales, puisque d'autres pays continuent de subventionner généreusement leur industrie agricole. J'exhorte le gouvernement à continuer de négocier l'entente du GATT dans un effort pour faire diminuer les subventions internationales, de sorte que nous puissions réduire les nôtres en conséquence.

Nous devons nous employer à rendre le secteur agricole plus autonome, non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, la brutale flambée des taux d'intérêt risque d'envoyer au tapis notre économie qui commençait lentement à se relever.

Pour conforter son rétablissement, pour la remettre vraiment sur pied, il lui aurait fallu un coup de main de notre gouvernement, mais c'est plutôt un coup de poing dans la figure qu'elle vient de recevoir.

• (1140)

Nous attendions anxieux, mais pleins d'espoir, la relance de l'emploi. C'est la relance du chômage qui se dessine avec la hausse des taux d'intérêt. Faut–il croire que la Banque du Canada a perdu la raison? Nullement! La Banque du Canada s'efforce, tant bien que mal, de gérer l'héritage de 10 ans d'impéritie dans la conduite de ce pays. Je ne porterai pas de jugement sur sa politique actuelle.

Aux États–Unis, en France, au Canada, on assiste ces derniers temps au renouveau des vieilles polémiques en matière d'économie. Comment relancer une économie malade, en matière monétaire notamment? Galbraith, Sorman et d'autres ont sur la question, me dit–on, des opinions aussi tranchées que divergentes. On parle aussi de néo–keynésisme. Je ne me risquerai pas à émettre là–dessus un avis qui, quel qu'il soit, viendrait en contradiction avec l'opinion d'une de ces sommités.

Le raisonnement de la Banque, vous le connaissez, monsieur le Président. Pour demeurer compétitifs sur le marché des emprunts, les taux canadiens doivent demeurer plus élevés que les taux américains. Tel est le résultat de notre énorme endettement. Or, les taux américains, depuis un mois, montent, afin de juguler les risques d'inflation là–bas. Donc, nous dit–on, les taux canadiens doivent monter à leur tour. Ce qu'il fallait démontrer. Le syllogisme est impeccable.

Mais voilà, l'économie des États–Unis est, comme vous le savez, en pleine croissance, elle. Elle peut, nous dit–on, aisément supporter ce petit coup de frein. L'économie américaine fait un peu de fièvre? On lui applique un sac de glace sur le front. Cette thérapie peut se défendre.

Le problème, pour nous, c'est qu'avec l'automatisme d'un réflexe de Pavlov, notre Banque fédérale se croit, dès lors, obligée d'administrer la même frigorifiante médecine à notre économie à nous, qui elle, continue à grelotter et aurait plutôt besoin d'un remontant. Sans cette surenchère sur les taux américains, comment trouverions–nous preneurs pour nos emprunts,

auxquels nous condamne l'énormité de notre dette? Est–ce là l'indépendance financière, prônée et promise par le fameux livre rouge en passe de connaître le même sort que le petit livre rouge de Mao, aujourd'hui aux poubelles avec ses promesses d'avenir radieux.

Savez–vous ce qu'on lit, dans le petit livre rouge, version canadienne, sous le titre prometteur «indépendance»? Je vous dis tout de suite que ce n'est pas de l'indépendance du Québec qu'il s'agit, mais de celle du Canada à l'égard de l'étranger. Je cite: «Un gouvernement libéral mettra fin au suivisme des conservateurs dans leurs relations avec les États–Unis et réaffirmera l'indépendance traditionnelle de notre politique étrangère.» On croit rêver. En fait d'indépendance financière, M. Dubuc, éditorialiste de *La Presse*, évoquait plus tôt la semaine passée, notre totale dépendance à l'égard de nos créanciers. Au train où ce gouvernement nous mène, c'est le Fonds monétaire international qui nous dictera demain notre politique. Et sa médecine est amère. Avec le Canada, le tiers monde va–t–il s'enrichir bientôt d'un nouveau membre, à la fois le plus endetté et, paradoxe risible, potentiellement le plus riche de la planète?

Tel est le résultat d'une décennie d'inadmissible légèreté dans le gestion de ce malheureux pays. Nous avons accumulé la plus forte dette extérieure par habitant du monde occidental. L'heure est venue de passer à la caisse. Et, s'il vous plaît, que ce gouvernement ne vienne pas nous dire qu'il a hérité de la situation et qu'il faut bien qu'il la gère. De quand date l'envolée de notre dette extérieure? Des années 1970. Qui était au pouvoir à cette époque? Le même parti qu'aujourd'hui. Et où était–il alors, notre actuel premier ministre, qui aime tant rappeler à notre chef qu'il a déjà fait partie du Cabinet conservateur?

• (1145)

À cette époque, il était président du Conseil du Trésor, en 1974, et ministre des Finances en 1977, 1978 et 1979.

J'en viens au coeur du problème, à la cerise sur le gâteau. L'augmentation des taux d'intérêt, en compromettant la reprise, ce sont les chômeurs qui vont en payer le prix. Or, sur qui le budget du gouvernement actuel fait–il retomber l'essentiel du poids de ses pitoyables efforts pour, à tout le moins freiner l'alourdissement de notre dette? Sur les nantis? Sur les bénéficiaires des abris fiscaux? Sur les fonctionnaires fédéraux qui font double emploi? Sur les voyages en avion des ministres? Nullement. Ce sont les chômeurs, toujours eux, qui sont appelés à payer le plus clair du prix qu'il faut à présent payer pour bloquer la mortelle croissance de notre dette publique.

Si l'on en croit Pierre Fortin et ses collègues du département des sciences économiques de l'Université de Montréal, c'est 50 p. 100 de la nouvelle baisse annoncée du déficit fédéral qui sera supporté par les chômeurs canadiens, même en tenant compte du budget de réinsertion sociale.

La même étude souligne le fait que les chômeurs, puisqu'ils retombent plus tôt à charge de la sécurité sociale, c'est à un nouveau pelletage de déficit dans la cour des provinces auquel nous assistons. Un milliard au bas mot, et les provinces à leur tour en refileront bien entendu une part aux municipalités. Et les municipalités ne pourront rien faire d'autre que de refiler le paquet à qui? Aux contribuables canadiens. On revient à la case départ. Je sais de quoi je parle puisque j'ai été maire pendant seize ans.

C'est plus que de l'indécence, monsieur le Président, plus que du cynisme. C'est insoutenable. Seule la légendaire patience de nos deux peuples peut expliquer qu'aucune flambée de colère n'ait encore soulevé nos chômeurs et nos assistés sociaux comme ce serait assurément le cas dans d'autres pays.

Le souci de la paix sociale et le sens de la justice le plus élémentaire exigent l'un et l'autre une répartition équitable des sacrifices qu'impose la situation. Le projet de loi C–17 ne satisfait absolument pas ces conditions. En conséquence je m'y opposerai.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui. Naturellement je vais m'inscrire dans la lignée de mon parti pour m'opposer au projet de loi C–17.

Pourquoi vais–je m'y opposer? Il y a plusieurs raisons, la première étant, et je vais vous l'expliquer immédiatement, mon opposition farouche qui ne sera étrangère à personne à la fermeture du Collège militaire et de la base militaire de Saint–Jean. Cela créera, comme vous le savez, quelque mille pertes d'emplois dans la région de Saint–Jean. Lorsqu'on regarde les dispositions du projet de loi C–17 on se rend compte que ces gens–là vont tout simplement être condamnés à la pauvreté à moyen ou à court terme.

J'aimerais d'abord expliquer à cette Chambre tout l'historique de la région de Saint–Jean qui a toujours été reconnue comme étant une région à très fort niveau militaire. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent l'expliquer, entre autres le facteur géographique. On est tout près d'une rivière, tout près des frontières américaines. Même si on regarde l'histoire, on peut se rendre compte que les Indiens, les autochtones fréquentaient déjà la région, à cause justement de sa position stratégique et géographique.

Naturellement, il s'en est suivi l'arrivée de la couronne française et l'érection de forts. Ma région est d'ailleurs connue comme la vallée des forts. La Couronne britannique a suivi ainsi que la résistance aux Américains qui eux ont tenté d'envahir le Canada. D'ailleurs, probablement sans cette région de la vallée des forts, on serait peut–être citoyens américains aujourd'hui.

• (1150)

Qu'est–ce qui entraîne la fermeture du Collège militaire au niveau du projet de loi C–17? Je l'ai dit, un nombre incommensurable de chômeurs dans la région de Saint–Jean. C'est pour ces raisons–là que je m'y oppose, mais c'est aussi une raison budgétaire illogique, et je m'explique. Déjà, on l'a avancé dans certaines argumentations, et on l'avance encore aujourd'hui, le Québec est sous–évalué, sous–représenté et sous–budgeté en termes de dépenses de défense nationale. Je pense que c'est aux environs de 15 p. 100 que sont les dépenses de la défense nationale au Québec, alors que nous contribuons à 25 p. 100 de ces dépenses.

Du côté des infrastructures militaires, c'est la même chose. On a uniquement 13 p. 100 des infrastructures militaires au Québec et on contribue à 25 p. 100 de ces infrastructures militaires. La décision budgétaire qui crée, comme vous le savez, 1 000 chômeurs, va accentuer cette iniquité, car on n'est pas sans savoir que les gens qui vont quitter Saint–Jean du côté des élèves officiers du Collège militaire vont s'en aller à Kingston et provoquer des dépenses et des infrastructures militaires supplémentaires du côté de l'Ontario, défavorisant et accentuant ainsi cette iniquité pour le Québec.

La même chose du côté de la base militaire, avec l'école des langues, où les professeurs de cette école, dans le scénario qui est actuellement devant nous, seraient rapatriés partout ailleurs au Canada, délaissant le Québec pour se consacrer et consacrer tous les budgets ailleurs au Canada. Alors, accentuation de cette iniquité à l'égard des gens du Québec.

Vous n'êtes également pas sans savoir que le Québec va renoncer, et on l'a d'ailleurs demandé dans notre programme, au gouvernement libéral, au contrat des hélicoptères. C'est déjà un sacrifice supplémentaire pour le Québec de 1,7 milliard. Malheureusement, le gouvernement n'a pas suivi nos recommandations à l'effet de créer un fonds de reconversion industrielle. Justement, ce dernier serait peut–être un palliatif bien plus intéressant que de couper des chômeurs, parce qu'à ce moment–là on pourrait se pencher sur le cas des gens qui sont victimes de mises à pied du côté militaire afin qu'ils soient recyclés dans des secteurs d'activité économique beaucoup plus intéressants. Malheureusement, pour l'instant, ce n'est pas retenu par le gouvernement. On aime mieux se consacrer à la chasse aux chômeurs, tel qu'il est prévu dans le projet de loi C–17.

Je reviens au Collège militaire et aussi je maintiens que c'est une décision illogique du côté économique. On a déjà fait la démonstration que du côté du coût de revient par tête, au niveau des élèves officiers, c'est Saint–Jean qui haut la main remporte la palme sur les deux autres collèges militaires. Ça coûte 58 000 $ par année pour former un élève officier à Saint–Jean, alors que cela en en coûte 71 000 $ à Kingston. On voit déjà l'illogisme de cette situation provoquée par le gouvernement libéral de sabrer dans un collège militaire, qui au niveau de sa productivité se situe nettement au–dessus des autres.

Du côté de la base militaire de Saint–Jean, vous n'êtes pas sans savoir que c'est la base la plus moderne au Canada. Alors, comment expliquer qu'une base qui a été construite à un coût de 180 millions de dollars soit aujourd'hui dans un état presque de fermeture complète parce qu'on va réduire ses activités de 75 p. 100.

Alors, ce sont des choses que l'on ne peut pas passer sous silence. D'ailleurs, l'école des langues—j'ai des documents qui le démontrent—où il y a le lieutenant–colonel Paul Addy, à Saint–Hubert, qui dit même dans des lettres que j'ai ici, au brigadier–général qui est son frère, C. J. Addy: Écoutez, on devrait peut–être revoir ça, parce que la solution va coûter plus cher en soi que si on gardait les choses intactes comme c'est actuellement le cas. Alors, illogisme là aussi du côté de l'école des langues, monsieur le Président.

Il ne faut pas aussi oublier le contexte historique de la construction de la base militaire qui est très important. C 'est une promesse libérale à l'époque où on faisait trois constructions majeures dans la région de Montréal. On construisait Mirabel pour la couronne nord; on construisait la Place Guy–Favreau pour l'île de Montréal; et on construisait la base de Saint–Jean pour la couronne sud de l'île de Montréal. Alors, illogisme aussi, parce que ces promesses–là sont aujourd'hui saccagées et c'est le Québec et Saint–Jean qui payent la note.

• (1155)

Je passe sur la mort du bilinguisme parce que, effectivement, cela a été soulevé à plusieurs reprises et j'essaie de m'attacher plus à des arguments budgétaires. Cependant, d'autres choix s'imposaient au gouvernement. J'ai le projet ERYX ici qui est maintenant à 212 millions de dollars. À l'époque, le ministre actuel du Développement des ressources humaines condamnait ce projet–là et condamnait la somme d'argent que le gouvernement conservateur voulait y injecter, c'est–à–dire 11 millions de dollars. Je me rends compte aujourd'hui, dans les projections financières du gouvernement reliées au Budget, qu'on veut faire passer ce budget–là à 212 millions. C'est une arme à courte portée pour lutter contre des chars d'assaut. Cette arme–là ne figure même pas sur les besoins de l'armée canadienne du côté de la Bosnie actuellement. Elle n'est même pas reconnue par l'ONU comme étant une arme efficace.

Alors, on s'explique mal le choix budgétaire du gouvernement de sabrer dans un collège qui a fait ses preuves et d'injecter des sommes d'argent du côté de tels types d'armement qui ne rapportent absolument rien et qui ne sont que de l'argent dilapidé par le gouvernement.

Du côté des provinces Maritimes, on nous rapporte souvent qu'elles sont aussi victimes de fermetures, mais on oublie de nous dire qu'on veut s'assurer la construction de navires de défense côtière—imaginez, monsieur le Président—pour déminer les ports de l'Atlantique, comme si les Russes pouvaient venir miner nos ports actuellement. Il s'agit d'un projet de 746 millions de dollars. C'est absolument inutile à notre point de vue. Là–dessus, je vous dis que le choix budgétaire du gouvernement, encore une fois, est d'un illogisme total.

On a aussi l'illogisme qui consiste à délaisser les élèves officiers de Saint–Jean pour les rapatrier à Kingston; donc, il faut agrandir à Kingston, il faut aussi s'arranger pour continuer à payer les en–lieu de taxes à Saint–Jean, même si la bâtisse est vide.

Il y a une étude CROP intéressante sur la ville de Saint–Jean qui a été dévoilée la semaine passée. Elle nous démontre que le gouvernement n'épargne absolument pas dans son intention de fermer le collège militaire et de le rapatrier à Kingston, au contraire. Nous pensons qu'avec les coûts d'agrandissement à Kingston, avec la mise au rancart des professeurs excédentaires, ce sont des coûts qui vont faire en sorte que le gouvernement va sortir dans une mesure neutre. Alors, la seule porte qui demeure ouverte, parce que ce n'est pas un geste économique qui a été posé, ce n'est pas un geste à l'égard du bilinguisme qui a été pris, ce n'est pas une porte culturelle qui a été ouverte, toutes ces portes–là sont fermées, et la seule porte qui reste ouverte, et c'est conséquent avec ce que je viens de vous dire au niveau des choix politiques du gouvernement, c'est un choix politique que le gouvernement a fait d'arrêter sa décision et de frapper sur Saint–Jean.

Alors, après tout ce que je vous ai dit, je pense que c'est effectivement un geste irréfléchi et que ce gouvernement rate une occasion de faire en sorte que les usines militaires soient

reconverties. On pourrait placer des sommes d'argent dans un fonds de reconversion qui ferait en sorte que les usines militaires seraient sauvées, mais on devrait aussi s'assurer, dans une Confédération, comme c'est toujours le cas actuellement, que la répartition soit équitable partout au Canada. Et si on a eu très peu de bases au Québec, très peu de collèges militaires au Québec, c'était parce que c'était compensé à l'époque par des contrats militaires. Et avec le changement de conjoncture internationale, ces contrats militaires ont disparu. Non seulement ils ont disparu, mais le peu qui restent, dont ceux au Québec, doivent faire en sorte d'avoir des retombées partout au Canada.

Alors, on est perdants sur toute la ligne avec ce Budget, et dans la projet de loi C–17, on manque encore une fois la coche. On s'en prend aux chômeurs plutôt que de faire en sorte que les chômeurs qu'on crée à Saint–Jean, 1 000 emplois perdus, soient reconvertis pour faire autre chose. On manque notre coup là–dessus. Le gouvernement est insensible à nos arguments. Pour ces raisons, je me fais une joie de vous annoncer que je serai, ainsi que mon parti, en défaveur du projet de loi C–17.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C–17. J'y vois beaucoup de problèmes en perspective, suivant l'angle où on l'envisage.

Les gens de l'autre côté de la Chambre se disent souvent préoccupés du fait que le Parti réformiste ne souscrit pas à telle ou telle mesure législative. L'ennui, et nous en avons ici un bon exemple, c'est qu'ils prennent plein de choses disparates et en font un tout. À leurs yeux, si nous rejetons une proposition parce qu'il y a quelque chose qui ne nous plaît pas dans le tas, ils disent que nous sommes contre tout.

Comme je l'ai déjà dit, c'est ce qu'ils ont fait à propos de l'Accord de Charlottetown. Et pas seulement l'autre côté, mais tous les partis! Ils ont présenté un accord global, plus que substantiel et, lorsque dans leur sagesse les Canadiens ont décidé de le rejeter, ils n'ont pas cessé de dire que nous avions rejeté toutes les dispositions de cet accord.

Certains ont voté contre parce que le fait qu'il était presque impossible de le modifier ne leur plaisait pas. D'autres n'approuvaient pas la façon dont le Sénat était formé. D'autres étaient mécontents des dispositions relatives au Québec. D'autres se sont prononcés contre parce que la définition du concept de l'autonomie gouvernementale accordée aux autochtones leur semblait trop floue. Les peuples autochtones eux–mêmes n'en étaient pas satisfaits. Chaque fois que nous abordons l'un de ces dossiers, le gouvernement se contente de répondre que l'occasion s'est déjà présentée et que nous l'avons ratée.

Il en va de même pour le projet de loi C–17. Le gouvernement aime bien laisser entendre que nous sommes contre telle ou telle disposition de cette mesure législative. Pourtant, nous ne pouvons pas être contre puisqu'on ne nous le permet pas. Ce projet de loi, il nous faut l'accepter ou le rejeter en bloc. Or, il comporte bien des aspects.

J'ai parlé antérieurement des subventions au transport. L'assurance–chômage est un autre exemple d'une chose que, selon le gouvernement, nous rejetons, quand nous devrions au contraire l'approuver. Tout ce qu'il fait, c'est déformer nos propos.

Il ramène le taux de cotisation à l'assurance–chômage de 3,30 $ à 3 $ et nous en veut parce que nous le lui reprochons. C'est pourtant lui qui avait fixé le montant à 3,30 $ au départ. Il dit ensuite qu'une entreprise employant 10 personnes ou 50—je ne me souviens pas du nombre magique qu'il a utilisé—va pouvoir économiser tous ces milliers de dollars qui pourront servir à embaucher de nouvelles personnes. En fait, ces entreprises ne vont rien épargner du tout puisqu'il s'agit d'une charge imposée par le gouvernement au départ.

Si c'était vrai, et je l'ai déjà fait remarquer au ministre du Développement des ressources humaines, il aurait dû augmenter le montant de 3 $ au lieu de 30 cents, puis le réduire. Les entreprises auraient pu ainsi économiser dix fois plus et nos problèmes économiques seraient terminés.

Devrions–nous seulement débattre de la mise en oeuvre de ce budget? Il est déjà dépassé. Il ne donnera rien. Il ne tient pas compte de l'impact qu'il a déjà eu sur notre économie et de l'effet qu'il a eu sur les créanciers internationaux qui ont perdu confiance, sur la cote de crédit applicable à nos obligations étrangères qui a considérablement baissé, sur la Bourse qui a chuté, sur les taux d'intérêt qui ont augmenté et sur notre dollar qui a fléchi. Nous sommes dans un terrible pétrin, et cela a commencé avec ce budget.

Il est temps que nous prenions conscience du fait que ce budget ne va rien apporter aux Canadiens. Au lieu de débattre de cette question, nous devrions la mettre de côté et travailler ensemble à l'élaboration d'un nouveau budget, un budget qui serait vraiment efficace et qui tiendrait compte des besoins réels des Canadiens.

Nous devons nous opposer à ce projet de loi portant exécution de toute une série de mesures législatives, dont certaines peuvent être bonnes, mais dont un grand nombre ne sont pas valables. On nous demande d'adopter un budget global truffé de lacunes et déjà dépassé.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le but de mon intervention est de renforcer la position de ma collègue de Mercier concernant l'amendement au projet de loi C–17 modifiant les règles de l'assurance–chômage.

À partir de certaines dispositions incluses dans le budget 1994, le gouvernemnt a modifié profondément les règles du jeu de l'assurance–chômage, sans en faire une loi en elle–même. Je veux souligner ce fait parce que cette modification à l'assurance–chômage est plus qu'une modification de règles.

• (1205)

C'est la fin de l'effet de redistribution de l'assurance–chômage. Ce que je veux faire comprendre, c'est que ce ne sont pas les travailleurs qui ont besoin d'être pénalisés pour l'état léthargique de notre économie, surtout quand un gouvernement s'est fait élire en disant qu'il allait créer des centaines de milliers d'emplois et qu'il reste inactif devant le gaspillage des fonds publics et la sclérose de l'état de ses finances.

Jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'aborder la politique fiscale avec l'opposition. De plus, le gouvernement a décliné la proposition du Bloc québécois visant à créer un comité qui regarderait l'ensemble des dépenses budgétaires. Par contre, sans quelconque consultation, sans consultation le gouvernement a décidé de couper, avant même de mettre en place les moyens pour aider les travailleurs. Monsieur le Président, la question que je vous adresse concerne nos collègues libéraux: Où sont les emplois qu'ils ont promis durant la campagne électorale de l'automne dernier?

Maintenant que les libéraux sont au pouvoir, ne craignent–ils plus la colère qui gronde et qui ne cesse de se développer parmi les contribuables? Il me semble que mes collègues d'en face, du haut de leur tour d'ivoire, ne se rendent pas compte de l'état de la situation. Ils ont perdu contact avec la réalité du marché de l'emploi. Une politique économique axée sur l'emploi, voilà ce dont nous avons besoin. Nous n'avons pas besoin de mesures injustifiées et discriminatoires qui s'attaquent aux moins nantis sans offrir d'autres alternatives que l'abandon et le désespoir de milliers de familles ainsi visées.

Comme le disait si bien ma collègue, madame la députée de Mercier, lors de son intervention le 25 mars dernier, ici même en Chambre, les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage ne réduisent pas les iniquités entre les riches et les pauvres du pays, bien au contraire. Ces changements annoncés ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes. Enfin, les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1er janvier 1994.

Je me pose les questions suivantes: Qu'est–ce que le gouvernement veut réellement faire avec ces modifications à la Loi sur l'assurance–chômage? Le gouvernement veut–il vraiment s'attaquer aux problèmes du chômage et du marché de l'emploi ou simplement camoufler ses vraies intentions en faisant payer la note à la classe moyenne et aux plus démunis?

Le ministre des Finances nous annonçait récemment dans son Budget que l'un des grands objectifs de son gouvernement était le contrôle des dépenses publiques. Je veux bien croire que cet objectif d'assainissement des finances publiques est un but noble et nécessaire, mais je désire manifester ma surprise et mon inquiétude de voir que près de 60 p. 100 de la baisse annoncée du déficit fédéral, soit 2,4 milliards de dollars sur 4,1 milliards, sera supportée par les 1 607 millions de chômeurs canadiens et les 452 000 chômeurs du Québec.

De l'avis du ministre des Finances, pas moins de 85 p. 100 des chômeurs vont subir des coupures de prestations. L'équation est facile à calculer. N'est–ce pas là une mesure suspecte quand on prône des valeurs sociales équitables comme le gouvernement libéral l'a si bien fait?

Sur le plan de l'équité, le gouvernement se trouve à forcer les chômeurs à payer la note de l'assainissement des finances de l'État. C'est une contribution tout à fait disproportionnée. On exige des sans–emploi beaucoup plus que des groupes bien fortunés.

• (1210)

Le ministre du Développement des ressources humaines, quant à lui, nous annonçait des mesures draconiennes vis–à–vis les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Je cite le ministre: «Ces changements à l'assurance–chômage ne préjugent aucunement de la réforme du système de sécurité sociale. Ces mesures provisoires sont nécessaires et constituent des étapes concrètes. En même temps, nous réaliserons des économies additionnelles en diminuant les chevauchements.»

Ce que le ministre veut dire, c'est que le resserrement des conditions d'admissibilité et la réduction du nombre de semaines de prestations provoqueront un transfert des bénéficiaires de l'assurance–chômage vers l'aide sociale. Ces étapes provisoires et concrètes coûteront aux contribuables des diverses provinces au moins un milliard de dollars dont 289 millions de dollars pour les contribuables du Québec. C'est rire du monde; nous ne portons pas tous des oeillères.

Ainsi, ce sont les 452 000 chômeurs du Québec et les 1 607 000 chômeurs du Canada qui vont devoir payer la note de ces économies budgétaires du gouvernement fédéral. Je crains fort que la réduction de la durée de la période de prestations soit une mesure tout à fait inefficace et qu'elle n'atteigne pas du tout l'objectif officiellement poursuivi.

Le prolongement de la période d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage de 10 à 12 semaines pourrait toucher une grande partie des milliers de travailleurs saisonniers de l'est du Québec sans parler du cas des provinces Maritimes.

Le Québec et les Maritimes devront assumer près de 60 p. 100 des coupures de l'assurance–chômage, deux régions où on retrouve aussi les gens les plus touchés par l'augmentation du nombre de semaines requis pour recevoir des prestations. Ainsi, ce sont les secteurs des pêches, du tourisme, de la forêt et de la construction qui seront les plus touchés par cette réforme. C'est inacceptable!

En conclusion, la réforme de l'assurance–chômage témoigne du mépris que les libéraux ont pour les chômeurs. En effet, le ministre du Développement des ressources humaines avoue poursuivre l'objectif suivant, et je le cite: «Obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations.» Comme si les chômeurs choisissaient d'être chômeurs!

Or, le problème n'est pas là. Ce n'est pas en resserrant les conditions d'admissibilité et en diminuant le nombre de semaines de prestations qu'on va résoudre le problème du chômage. Le problème du chômage au Québec et au Canada est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde et que les gens doivent passer d'un emploi temporaire à un autre emploi temporaire. La réforme proposée ne fera rien pour régler le problème de la précarité de l'emploi, bien au contraire.

Le gouvernement prétend que la décision de baisser, en 1995 et 1996, le taux de cotisation d'assurance–chômage de 3.07 $ à 3 $ par tranche de 100 $ de revenu assurable créera 40 000 emplois

d'ici 1996. C'est aberrant! Or, en décembre dernier, c'est ce même gouvernement qui a augmenté le taux de cotisation de 3 $ qu'il était à 3.07 $. De plus, le gouvernement libéral actuel a, de son propre aveu, éliminé 9 000 emplois le 1er janvier à cause de cette hausse des cotisations aux employeurs et aux employés. N'est–ce pas là une preuve suffisante qui prouve l'inefficacité de la réforme proposée par le gouvernement? Et dire qu'une partie de cette réforme est déjà en application.

Qu'est–ce que le gouvernement veut réellement faire par cette réforme? Tous ces faits que je viens de vous citer ne sont–ils pas suffisants pour prouver que la réforme proposée n'est pas appropriée et qu'elle fera plus de tort que de bien?

• (1215)

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–17. Bien que j'aie pris la parole à de nombreuses reprises au cours des périodes de questions et observations pendant le débat actuel, c'est la première fois que je prononce un discours à la Chambre. J'ai moi–même peine à le croire. Aussi, j'espère que tous mes concitoyens de Prince George—Bulkley Valley nous écoutent.

Je parlerai de certains éléments positifs du budget, car je crois qu'il est indiqué de le faire. Notre parti n'est pas ici seulement pour critiquer mais aussi pour reconnaître les éléments positifs lorsqu'il y en a.

Je tiens cependant à informer la Chambre qu'à notre avis, le budget contient très peu d'éléments positifs et c'est pourquoi mon discours portera principalement sur les nombreux problèmes que soulève le budget en général et sur les effets négatifs qu'il engendrera et continuera d'avoir sur l'économie nationale.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le gouvernement pour certains éléments du projet de loi C–17 qui révèlent qu'il a au moins brièvement reconnu la nécessité de réduire les dépenses liées à la fonction publique et aux transferts aux personnes et aux provinces. Ainsi, le gouvernement a prolongé le gel salarial des employés de la fonction publique et il a également gelé les salaires des députés. Je l'en félicite. Il a également gelé les transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces pour les exercices financiers 1994 et 1995 et il a apporté au Régime d'assurance–chômage des modifications qui prolongent les périodes d'admissibilité. Cette mesure devrait inciter certaines entreprises à embaucher des travailleurs et pourra contribuer à réduire les abus dont le régime fait l'objet.

À cet égard, le gouvernement aurait peut–être dû envisager de geler également l'embauche dans la fonction publique et laisser l'érosion des effectifs contribuer à la réduction des coûts de la fonction publique.

Des mesures semblables constitueraient à coup sûr un pas dans la bonne direction. Certains indices donnent à penser que le gouvernement a reconnu les problèmes créés par les dépenses salariales de la fonction publique, les transferts aux provinces et, bien sûr, les programmes sociaux.

Malheureusement, l'incursion du gouvernement dans le domaine de la réalité s'arrête là. En dépit d'avertissements répétés des investisseurs canadiens et internationaux, le gouvernement n'a pas réduit ses dépenses de façon importante. Les dépenses publiques totales ont plutôt augmenté. Le manque de volonté du gouvernement de s'attaquer aux problèmes financiers du Canada dans son récent budget explique la réaction récente des marchés.

Le 22 avril 1993, le ministre des Finances actuel interrogeait le gouvernement conservateur au sujet de son budget. Il avait alors déclaré que le budget conservateur était un budget bouche–trou qui ne répondait pas aux besoins réels du Canada. Le ministre des Finances devrait peut–être en dire autant de son récent budget. Cela lui permettrait peut–être de comprendre la réaction des marchés financiers. En termes simples, le budget du gouvernement fédéral ne répond pas aux besoins réels du Canada.

Je crois que les libéraux auront ajouté 100 milliards de dollars à la dette nationale d'ici la fin de leur mandat, ce qui aura de graves conséquences pour notre économie. De façon concrète, cela pourrait se traduire par des hausses d'impôt telles que les consommateurs canadiens verraient leur revenu disponible considérablement réduit. Par ailleurs, les investisseurs et promoteurs risquent de perdre toute confiance.

On peut supposer que notre niveau de vie et notre qualité de vie seraient grandement touchés et que les Canadiens en seraient réduits à devenir de simples serviteurs de l'État, travaillant pour entretenir le gouvernement et son goût insatiable pour la dépense.

• (1220)

Certains prévisionnistes disent que la croissance au Canada pourrait être la plus forte parmi les pays membres du Groupe des Sept en 1994. Je crois que l'industrie compte sur le gouvernement pour assurer une certaine stabilité politique et fiscale afin que, sur la foi de ces prévisions, elle puisse commencer à établir une zone de sécurité et profiter des avantages qu'elle pourra tirer de toute relance de l'économie.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas l'intention de lui laisser cette zone de sécurité, comme il l'a montré dans son récent budget. En fait, il semble, au contraire, vouloir nuire fortement à la relance économique au Canada et ce n'est nulle part plus évident que dans ce budget.

Notre parti et des millions de Canadiens croient que nous devons sabrer dans les dépenses fédérales si nous voulons transformer un jour le Canada en un pays attrayant pour les investisseurs. En outre, le gouvernement devra réduire grandement ses dépenses et bien montrer qu'il met de l'ordre dans ses finances s'il veut rétablir la confiance des consommateurs.

Il est vrai que le gouvernement a adopté des mesures de réduction des dépenses. Cependant, il accumulera encore un déficit de 40 milliards de dollars cette année parce qu'il a lancé 18 nouveaux programmes de dépenses et 15 nouvelles études.

Dans le discours du budget, le ministre des Finances a reconnu que les Canadiens avaient dit au gouvernement qu'il devait geler ses dépenses et que le gouvernement était d'accord là–dessus. C'est ce qu'il a dit.

Le ministre partageait peut–être ce point de vue, mais il n'a pris aucune mesure en ce sens. En réalité, il a fait exactement le contraire. Les dépenses gouvernementales totales sont passées de 160 milliards de dollars à 163 milliards de dollars. À cause de cette augmentation et de la montée récente des taux d'intérêt, je ne pense pas que le gouvernement puisse atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. C'est impossible dans le cadre du présent budget.

La dette totale en pourcentage du PIB augmente régulièrement depuis 25 ans. En 1970–1971, la proportion était de 21,8 p. 100. On prévoit maintenant qu'en 1995–1996, elle sera d'environ 75 p. 100. Au tournant du siècle, si le gouvernement continue de dépenser comme il le fait, notre dette totale sera supérieure à notre PIB. Ainsi, nous finirons par devoir plus que ce que nous gagnons en une année en tant que nation. Pour un pays comme le Canada, je trouve que c'est une honte nationale.

Notre situation financière difficile se reflète dans certaines tendances récentes de l'économie canadienne. Le dollar est soumis à des pressions croissantes et les investisseurs étrangers retirent leur argent du Canada à cause de l'énorme endettement du gouvernement.

Le FMI nous a mis en garde contre cette situation l'année dernière. Il a prévu que le cours du dollar commencerait à chuter si les gouvernements fédéral et provinciaux ne réussissaient pas à sabrer les dépenses dans leurs budgets à venir. C'est exactement ce qui s'est produit.

Le Dominion Bond Security Rating Service a récemment réduit la cote du Canada sur sa dette étrangère la faisant passer de «AAA» à «AA+». L'agence a déclaré qu'elle n'avait d'autre choix que de réduire la cote du Canada, car il n'y avait pas de compression importante des dépenses dans le récent budget du gouvernement.

C'est là un autre signe que la situation financière de notre pays est très difficile et qu'en fait, le Canada pourrait être au bord de l'effondrement. Rien de tout cela n'a frustré le premier ministre et son gouvernement; cela ne les a pas dérangés du tout. Les bonnes nouvelles que je viens de vous décrire ont en quelque sorte encouragé le gouvernement libéral à s'engager dans un programme d'infrastructure à crédit d'une valeur de 6 milliards de dollars.

• (1225)

Les taux d'intérêt ont grimpé un peu à mesure que les investisseurs étrangers voyaient la dette du Canada augmenter car ces derniers ont réagi en écoulant les dollars canadiens qu'ils possédaient. Le dollar a perdu deux ou trois cents depuis la présentation du budget; de même, les déficits gouvernementaux se maintiendront à des niveaux excessivement élevés à court terme.

Ce budget, comme la victoire des libéraux aux élections, mise sur le statu quo; autrement dit, s'il ne fait rien et ne dit rien, le gouvernement espère se tirer sans encombre de l'examen public. Contrairement à ce que prétend le ministre des Finances, ce budget ne fait qu'effleurer le problème.

Il reste un domaine où il aurait fallu revoir les dépenses et cela n'a pas été fait; il s'agit du plus grand programme de dépenses du gouvernement, soit les transferts aux provinces et aux personnes. Le gouvernement a relativement peu touché à ces dépenses. Plus de 50 p. 100 de notre budget sont consacrés aux programmes sociaux et aux transferts aux provinces et aux personnes. Cet énorme secteur est demeuré relativement intact.

L'industrie, les investisseurs et les particuliers recherchent des signes de stabilité et, partant, de certitude quant à l'orientation économique future de notre pays.

Le vice–président: Étant donné que le député présente son premier discours, je me demande si la Chambre consentirait à lui accorder le temps de le terminer? Ai–je le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Harris: Merci, monsieur le Président. J'ai presque terminé.

Le budget était censé représenter la stabilité. Il devait tracer avec certitude l'orientation future de notre pays sur le plan économique. C'est fort malheureux, mais des budgets comme celui qu'on nous a présenté le 22 février n'assurent nullement la stabilité et ne présentent aucune certitude. Les déficits constants entraînent des impôts plus élevés. Les gens sont donc prudents quand vient le temps d'utiliser leur revenu disponible, parce qu'ils le voient diminuer, tandis que s'amenuise leur sécurité d'emploi. Les industries envisagent de passer au sud de nos frontières, pour y trouver un climat économique plus favorable.

L'économie souterraine représente environ 70 milliards de dollars par année. Tout cela constitue une preuve irréfutable que les mesures fiscales imposées à l'industrie, et les impôts en général, créent un problème.

En Alberta, on a constaté que la dette du gouvernement avait des conséquences néfastes. Le budget de la province prévoyait donc des mesures visant à éliminer en quelques années le déficit provincial et même, à le convertir éventuellement en excédent. Les habitants de l'ouest du Canada espèrent que ce plan fonctionnera. Ils attendent avec confiance qu'il produise des résultats.

Les autres provinces, de même que le gouvernement fédéral, doivent prendre des mesures semblables. Il n'est tout simplement plus possible d'enjoliver les prévisions de recettes. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour régler cette question, et dès aujourd'hui.

Je résume rapidement. Nous, du Parti réformiste, répétons sans cesse qu'il faut prendre des mesures. Le gouvernement ne nous a pas écoutés. Nous continuerons à réclamer des compressions supplémentaires, comme nous le faisons depuis le début,

pour éviter au gouvernement une détérioration de l'économie, qui pourrait s'effondrer.

La mise en oeuvre du projet de loi C–17 et de l'ensemble du budget a pour effet de détruire un autre pilier de notre économie. L'économie est sur le point de s'effondrer. C'est pourquoi mon parti et moi–même devons nous opposer à ces mesures.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, le projet de loi C–17 est né et issu du magnifique budget du ministre des Finances. Il en découle directement. Donc à peu près tout ce qui touche au budget aura une incidence sur le projet de loi C–17.

Je ne m'attarderai pas à toutes les facettes de la réduction obtenue sur le dos des chômeurs, mais je m'orienterai plutôt dans une direction plus spécifique.

• (1230)

En effet, dans le Budget du ministre des Finances, les coupures ont touché les chômeurs, les aînés et aussi pour une bonne part le budget de la défense nationale. Cette dernière coupure était voulu par le Parti libéral avant son accession au pouvoir ainsi que par nous, le Bloc québécois, et il n'est pas question pour moi de revenir sur le bien–fondé des coupures effectuées à la défense nationale. Bien sûr, je ne peux m'empêcher de souligner hors contexte que le Collège militaire de Saint–Jean ne fait pas partie et ne fera jamais partie des coupures acceptables et encore moins justifiées par des arguments économiques qui, à mes yeux et à ceux de mes collègues du Bloc québécois, n'ont jamais été prouvés.

Cependant, l'article 7.1 du projet de loi C–17 touche directement à la défense nationale dans ses coupure et ça me paraît imprécis et à courte vue.

En effet, avec ces coupures, il y aura des mises à pied, tant au niveau civil que militaire. Et par ce projet de loi il y aura, suivant l'article 7.1, des sommes offertes ou données aux salariés qui perdront ou ont perdu leur emploi par la réduction des effectifs civils et militaires. Il ne faut surtout pas passer sous silence les effectifs diminués aussi au niveau des centres de recherche reliés à la défense nationale.

Lorsque je mentionnais l'imprécision de l'article 7.1, c'était en ce qui concerne la durée ou le montant des sommes remises à ceux qui vont perdre leur emploi à la Défense nationale. Et ce que j'appelais «courte vue», c'est l'absence de débouchés ultérieurs après la mise à pied des personnes touchées par le Budget du ministre des Finances.

Le vieil adage qui dit «au lieu de donner du poisson à quelqu'un qui a faim, montre–lui plutôt à pêcher» s'applique à bien des niveaux de notre société. En effet, pourquoi, comme l'a suggéré le Bloc québécois en campagne électorale, le gouvernement ne s'est–il pas dirigé résolument vers des programmes de reconversion des industries militaires vers la production civile, comme l'indiquait la bible rouge de ce bon gouvernement plein de bonnes intentions, mais avec très peu d'action?

Quand je regarde des compagnies comme Paramax ou Oerlikon, après l'annulation des hélicoptères EH–101, et aussi pour Oerlikon après la fin de la guerre froide, je me demande vers quels créneaux ces dernières compagnies peuvent se tourner.

Je pense malheureusement que les programmes de l'article 7.1 qui donnent des sommes d'argent aux personnes qui seront retranchées offrent peu d'espoir à long terme pour des gens qui, dans bien des cas, avaient des emplois très spécialisés et dont les chances de recyclage dans le milieu économique où nous vivons me semblent très minces.

Où dans ce projet de loi C–17 y a–t–il un incitatif à la relance de l'emploi? tout au long de la campagne, le Parti libéral nous a parlé de jobs, jobs, jobs, et on ne retrouve que très peu d'incitatifs ou pas du tout. Généralement, dans la vie ou dans l'entreprise privée, lorsqu'on pose des actions pour corriger des situations quelconques ou des situations alarmantes, on essaie de prévoir certaines alternatives.

Quelles alternatives a–t–on mis de l'avant pour promouvoir la reprise dans ce projet C–17? J'ai discuté avec des gens de ma circonscription et leurs commentaires ne sont pas élogieux à l'endroit d'une telle réforme qui ne s'attarde pas aux vrais problèmes. Le déséquilibre entre les classes de la société s'accentue de façon irréversible. La classe moyenne qui est le pourvoyeur majeur du gouvernement commence à se demander si les actions gouvernementales veulent carrément la faire disparaître. Surtaxée, aux prises avec une compétition d'économie souterraine, la classe moyenne a reçu le Budget avec incrédulité. Pourquoi? Encore une fois on ne touchait pas aux grosses compagnies ni aux fiducies familiales, mais on s'attaquait carrément aux gens de la classe moyenne qui, dans le contexte économique actuel, sont devenus en partie des chômeurs sur lesquels le gouvernement a frappé.

Antérieurement, je mentionnais que si l'on apprend à quelqu'un dans le besoin à se pourvoir de nourriture plutôt que de lui en donner, il finit par se pourvoir lui–même. J'aimerais vous donner un exemple original d'incitatif d'emploi. En effet, mon collègue de Joliette a soumis un projet de loi, le projet de loi C–230, qui est un amendement au projet de loi C–17. Cet amendement est un exemple qui pourrait permettre à des chômeurs entreprenants de se créer un emploi et éventuellement de créer d'autres emplois. Il y a beaucoup de gens qui ont travaillé pendant 8, 10 ou 12 ans, et dans le contexte économique que l'on a actuellement, ces gens–là ont perdu leur emploi et par esprit d'entrepreneurship, ils se sont créé une petite entreprise et ont carrément perdu toute l'assurance–chômage qu'ils avaient payée durant une période de 10 à 12 ans.

• (1235)

Le projet de loi C–230 permettrait à une personne qui a perdu son emploi et qui décide d'investir dans une petite entreprise ou un petit commerce de pouvoir toucher, sur une certaine période, 50 p. 100 des prestations d'assurance–chômage qui lui seraient remis entièrement si cette personne n'avait pas la volonté et le désir de s'impliquer. La période d'adaptation de naissance d'une petite entreprise peut se situer entre trois et huit mois. Quelle mesure extraordinaire, quelle mesure incitative pour créer de l'emploi!

Si une personne qui a travaillé durant nombre d'années, a payé de l'assurance–chômage durant tout ce temps et si elle n'a pas l'initiative de vouloir créer quelque chose, on lui paie son assurance–chômage et elle demeure à ne rien faire. Si elle a la volonté de créer une entreprise et qu'elle a besoin d'aide au début, on lui coupe carrément son assurance–chômage. Si j'avais vu, à l'intérieur du projet de loi C–17, des mesures semblables à celles

proposées par mon collègue de Joliette, j'aurais probablement appuyé le projet de loi C–17.

Malheureusement, ce projet de loi n'est pas incitatif, il ne fait que diminuer les chances de survie des chômeurs, il ne fera qu'accélérer le passage des chômeurs vers le bien–être social sans aucune mesure de relance économique. Je ne peux que rejeter ce projet de loi tout en souhaitant qu'on le refonde avec des suggestions identiques à celles du projet de loi C–230.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots concernant le budget. Tout d'abord, tout au long du débat à la Chambre ces derniers jours, des députés du Bloc sont intervenus à tour de rôle pour dénoncer l'horrible traitement que le Québec subit de la part du reste du Canada.

À la suite d'une telle lamentation du Bloc, j'ai cru qu'il serait peut–être intéressant de faire une petite analyse, une petite enquête seulement pour mieux connaître l'état de la situation. Je l'ai faite et, pour l'édification de certains bloquistes, je me permets de rappeler certains chiffres extraits des estimations aux fins de la péréquation pour 1993–1994 selon le revenu, la source et la province.

En parlant des paiements de transfert et de la péréquation, un député du Bloc a dit dernièrement: «Oui, nous recevons des paiements de transfert, mais nous donnons beaucoup d'argent au Canada, au Trésor national, sous la forme d'impôts sur le revenu et d'impôts sur les sociétés.»

Redressons les faits en ce qui concerne les impôts sur le revenu des particuliers. Je ne vais pas donner la liste de toutes les provinces, mais, avec votre permission, je vais parler du Québec, de l'Ontario, de la Colombie–Britannique et de l'Alberta.

Au chapitre des paiements de transfert directement reliés à l'impôt sur le revenu des particuliers et versés par le Trésor fédéral aux provinces, le Québec est le bénéficiaire net de 1 529 700 000 $ par an, alors que l'Ontario paye 2 137 000 000 $; l'Alberta paie 63 milliards de dollars et la Colombie–Britannique, 199 milliards.

Quant aux recettes provenant de l'impôt sur les sociétés, le Québec paye 78 millions de dollars; l'Ontario, 175 millions de dollars; l'Alberta, 245 millions de dollars, alors que la Colombie–Britannique reçoit 109 millions de dollars.

Donc, tenons–nous en aux faits. Je souligne que les statistiques ne manquent pas à cet égard et j'encourage tous les députés du Bloc à demander ces renseignements au ministère des Finances. Il leur suffit pour cela de téléphoner à la bibliothèque ou au ministère des Finances.

● (1240)

Conformément au budget des dépenses pour cette année, le Québec recevra 3,730 milliards de dollars nets du Trésor fédéral. L'Ontario va contribuer 3,946 milliards, l'Alberta, avec un dixième de la population canadienne, va contribuer 4,218 milliards et la Colombie–Britannique, 1,294 milliard.

Je trouve que cela vaut la peine d'être signalé officiellement, ne serait–ce que pour montrer à mes collègues du Bloc et aux Québécois en général que le Québec a nettement intérêt à rester dans la confédération. Les avantages ne sont pas que d'un seul côté.

L'autre point que je veux soulever concernant le présent débat sur le budget, ce sont les modifications apportées à la Loi sur l'assurance–chômage. J'appuie les modifications que le gouvernement a présentées et je demanderais à celui–ci d'envisager d'aller plus loin en donnant suite à certaines des recommandations qui ont fait l'objet d'une fuite dans la presse.

Le Régime de l'assurance–chômage n'est plus ce qu'il était à l'origine. L'assurance–chômage est devenue un impôt de transfert de la richesse. Elle sert à transférer la richesse de ceux qui travaillent à ceux qui ne travaillent pas.

C'est bien, mais appelons les choses par leur nom. Ce n'est pas de l'assurance–chômage, mais bien un impôt de transfert de la richesse. Cela sert à transférer la richesse de certaines parties du pays vers d'autres parties du pays, à distribuer les prestations dans tout le pays en fonction des besoins et des exigences. On ne peut certes pas appeler cela de l'assurance–chômage.

Que les députés considèrent seulement ceci. D'un côté, un travailleur, qui a toujours travaillé depuis 15 ou 20 ans et qui cotise chaque semaine à l'assurance–chômage, touche $ 15 000 ou $ 18 000 par année. De l'autre côté, un travailleur saisonnier touche peut–être deux fois plus en ne travaillant que six ou huit mois par année. Ce dernier a droit à des prestations d'assurance–chômage pour le reste de l'année. Il fait déjà deux fois plus d'argent que le travailleur qui travaille à longueur d'année et le Régime de l'assurance–chômage lui verse en plus plein d'argent et cela, aux dépens du travailleur qui travaille toute l'année sans s'arrêter.

Est–ce que c'est juste? Nous devons modifier notre Régime d'assurance–chômage afin de tenir compte de la réalité, tout comme les travailleurs peuvent décider d'exploiter ou non le régime actuel et tout comme les employeurs peuvent, eux aussi, choisir de l'exploiter.

Lorsqu'un employeur s'aperçoit que ses activités ralentiront pendant un mois et demi, ou même deux mois, il lui est très facile de mettre à pied ses employés pour les réembaucher plus tard. Les travailleurs peuvent s'inscrire à l'assurance–chômage. L'employeur ne craint pas de perdre ses ouvriers spécialisés, car ceux–ci n'auront pas le temps, en un mois et demi, de se trouver un nouvel emploi.

Au moment des mises à pied, l'employeur peut dire à ses employés: «N'ayez aucune crainte, nous vous réembaucherons dans un mois et demi.» Qu'est–ce qui arrive? Le programme d'assurance–chômage se trouve à subventionner l'entreprise et son effectif. Il n'a pourtant pas été conçu à cette fin. Dans un tel cas, l'entreprise exploite le Régime d'assurance–chômage tout comme certains de ses employés.

Comment peut–on régler ce problème? Si nous faisions du Régime d'assurance–chômage un véritable programme d'assurance géré et payé par les employés, le programme se doterait d'un système de freins et de contrepoids qui serviraient à réprimer de tels abus. Si les cotisations étaient excessivement élevées à cause de certains abus, les gens qui se trouveraient à payer pour ces abus interviendraient sans tarder pour changer le système.

• (1245)

Comment devons–nous faire alors pour nous assurer que certaines personnes qui vivent dans des régions de notre pays où les ressources et les emplois manquent ont de quoi subvenir à leurs besoins? Le peuple canadien est un peuple généreux et humanitaire. Nous ne laisserons pas les gens crever de faim dans la rue. C'est une de nos valeurs fondamentales au Canada.

Comment devons–nous nous y prendre pour voir à ce que cela n'arrive pas? À mon avis, il est grand temps que notre pays commence à voir la situation comme elle est et non comme il voudrait qu'elle soit. Si cela veut dire que, compte tenu des changements qui se sont opérés sur le marché du travail dans notre pays et dans le monde entier, les gens devront travailler moins d'heures, gagner plus cher et avoir plus de temps libre, il ne nous reste qu'à nous adapter aux nouvelles réalités.

Si cela veut dire que nous devrons envisager d'assurer un revenu annuel garanti dans notre pays, examinons cette possibilité et faisons–le honnêtement de sorte que, si nous avons une région où le chômage est généralement extrêmement élevé, les gens qui y vivent puissent dire: «Je peux choisir de vivre ici parce que j'aime cette région. Ma famille a toujours vécu ici. Cependant, si je reste ici, j'arriverai tout juste à subvenir à mes besoins. Si je veux être prospère ou si je veux que mes enfants soient prospères, je vais devoir faire ce que mes ancêtres ont fait et aller là où sont les emplois, là où l'économie est plus forte.»

Nous devons voir la situation économique dans notre pays et dans le monde entier comme elle est et non comme nous voudrions qu'elle soit. Si nous continuons de voir la vie en rose comme nous le faisons, nous ne nous attaquerons jamais au problème fondamental que nous avons dans notre pays. Ce problème fondamental, c'est qu'il y a des régions où la nature du travail change.

Nous savons sans l'ombre d'un doute que le chômage dans les Maritimes restera élevé au moins pendant le reste de notre vie. C'est tragique, mais la réalité est que, si les gens qui vivent dans les Maritimes ou dans toute autre région généralement défavorisée de notre pays veulent connaître la prospérité, ils devront aller s'installer dans une autre région du pays où leurs enfants auront plus de chances de réussir, tout comme nos ancêtres ont dû quitter leur pays d'origine pour venir ici.

Je remercie le Président de m'avoir donné l'occasion de soulever ces points. Mes remarques au sujet de la valeur de la Confédération s'adressaient particulièrement à mes collègues du Bloc québécois qui rappellent constamment à la Chambre comment le Québec a toujours été défavorisé, alors que ce n'est pas le cas.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, avant de commencer mon exposé, je voudrais simplement vous remercier de m'avoir fait l'honneur de vous remplacer pendant quelques minutes dans votre fauteuil. Ce geste constitue un événement tout à fait historique dans cette Chambre. Un souverainiste, un député du Bloc québécois, qui occupe le siège de la Présidence, monsieur le Président, vous et moi allons passer à l'histoire.

Je veux ici en cette Chambre discuter de la Partie V du projet de loi C–17 modifiant la Loi sur l'assurance–chômage.

Aborder la question du chômage, cela équivaut à parler d'emploi. En mars, pour la région métropolitaine de Chicoutimi—Jonquière, le taux de chômage non désaisonnalisé est de 15,5 p. 100. Les taux de chômage que nous connaissons nous renvoient à l'incapacité qu'ont nos dirigeants à gérer notre ressource première qui est la ressource humaine. Ce constat est dramatique à tous les points de vue.

• (1250)

Le mécanisme dont nous nous sommes dotés afin de parer aux fluctuations des cycles économiques prend toute sa signification quand nous traversons une période où le taux de chômage est élevé. C'est ce moment que le gouvernement libéral choisit pour envoyer un signal clair à la population. Il apporte des modifications importantes au régime d'assurance–chômage. Qui plus est, ce gouvernement a promis des jobs. Il en a fait son cheval de bataille en campagne électorale, mais depuis quelque temps on dirait que son livre rouge est en train de pâlir. De jour en jour je le vois passer du rouge au beige. Que nous dit–on aujourd'hui? On resserre l'étau. Après les modifications mises de l'avant par les conservateurs, ce gouvernement continue d'érailler notre filet de sécurité sociale.

La logique commande la création d'emploi, non pas le démantèlement graduel du système déjà existant.

L'accessibilité à l'assurance–chômage est réduite, le taux de prestations le sera également dans la grande majorité des cas et la durée sera moindre.

On tente, nous dit–on, de faire une adéquation plus juste entre la durée de l'emploi et la durée des prestations. C'est faire fi de certaines économies qui, justement, ne se plient pas à ce modèle. On ne peut que s'indigner devant des mesures aussi décevantes qui démontrent l'inhabileté du gouvernemnt à créer de l'emploi.

Le budget prévoit une diminution nette du déficit de 8 milliards de dollars pour l'exercice 1995–1996, mais seulement 4,1 milliards de dollars découle des nouvelles mesures annoncées par le ministre des Finances. Ce sont les chômeurs, oui les chômeurs, qui supporteront dans une proportion de 60 p. 100 la lutte au déficit, soit 2,4 milliards sur un total de 4,1. Même en déduisant de 400 millions que le gouvernement prévoit ultérieurement retourner au budget de la réinsertion sociale, la contribution atteint néanmoins 50 p. 100.

Comment peut–on faire supporter une part si importante aux sans emploi? Le gouvernement évalue que les répercussions sur les programmes provinciaux d'aide sociale totaliseront entre 65 et 135 millions de dollars. Trois économistes de l'Université du Québec à Montréal estiment que ces modifications coûteront au moins un milliard aux provinces, dont 280 millions de dollars pour le Québec. Comment justifier un tel écart? Qui dit vrai? Le gouvernement ou les experts? Pour moi, le groupe d'experts jouit de la crédibilité que lui confère son point de vue impartial.

Le gouvernement dit renforcer le lien qui existe entre les antécédents de travail et l'admissibilité aux prestations. Ce que propose le gouvernement, c'est d'agrandir l'écart entre les diverses régions du pays.

En augmentant le nombre de semaines de 10 à 12 pour avoir droit à des prestations d'assurance–chômage, on aliène une certaine catégorie de travailleurs et travailleuses qui, déjà, arrivaient difficilement à se qualifier. L'augmentation du nombre de semaines pour avoir droit aux prestations touche essentiellement les provinces Maritimes et le Québec.

• (1255)

En durcissant, d'une part, l'accessibilité, et en favorisant, d'autre part, les travailleurs qui présentent une demande en ayant cumulé un plus grand nombre de semaines de travail, c'est oublier la précarité de l'emploi dans beaucoup de secteurs. C'est aussi faire abstraction des changements structurels qui sont survenus dans le monde du travail. Plutôt que d'adapter l'assurance–chômage aux nouvelles réalités de la main–d'oeuvre, le gouvernement actuel diminue la protection accordée aux travailleurs et travailleuses.

Le gouvernement a fait son nid, même si ces mesures, nous dit–il, peuvent être considérées comme provisoires. Elles donnent à penser que les choix sont déjà arrêtés et que la réforme, plus générale des programmes sociaux, ne sera qu'un exercice de légitimation.

Enfin, en réduisant l'importance du taux de chômage régional pour le calcul de la durée des prestations, on pénalise nécessairement les régions où le taux de chômage est le plus élevé. La réduction du nombre de semaines de prestations frappe plus durement les régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100, donc, encore une fois, les provinces Maritimes et le Québec.

D'ailleurs, les mesures touchent plus durement l'est du Canada. Un document interne du ministère du Développement des ressources humaines évalue ainsi les réductions des prestations: 735 millions de dollars pour le Québec; 630 millions pour la région de l'Atlantique; 560 millions pour l'Ontario et 430 millions pour la région de l'Ouest. Encore une fois, le Québec écope! On ne peut arguer qu'il s'agit là d'équité. Au contraire, les différences régionales existent, l'écart se maintient. Les provinces ayant un taux de chômage élevé devront essuyer des réductions plus élevées.

Enfin, le gouvernement augmente les prestations pour les personnes à faible revenu qui ont des personnes à charge. Le taux de prestation sera de 60 p. 100 et de 55 p. 100 pour les autres. Selon le ministère des Finances, environ 15 p. 100 des prestataires feront partie de ce groupe. Cette mesure obligera les femmes à prouver qu'elles ont la garde de leurs enfants et nécessitera l'implantation de contrôles. D'ailleurs, *La Presse* du lundi 11 avril 1994 signalait à grand titre que le Nouveau–Brunswick veut obliger les mères célibataires à identifier le père de leur enfant; celles qui refuseront n'auront plus droit à l'aide sociale. Le gouvernement libéral, le gouvernement d'ici, de cette Chambre, s'achemine–t–il dans cette même foulée?

Le gouvernement allègue que les modifications contribueront de façon appréciable à la création d'emplois grâce à la diminution des cotisations qui sera appliquée à compter du 1er janvier 1995. Le gouvernement remet à l'an prochain ce qu'il aurait pu appliquer aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que ces modifications reflètent l'inaptitude de ce gouvernement à offrir un véritable plan de relance.

Je termine en disant que le gouvernement devrait s'attaquer au chômage plutôt que de se replier sur les chômeurs. Et l'un des moyens d'offrir un véritable plan de relance, de rétablir un équilibre et une certaine équité envers le Québec, c'est de transférer au gouvernement du Québec ses compétences en matière de formation de la main–d'oeuvre, avec naturellement les budgets qui s'y rattachent. Le Québec possède déjà l'expertise, c'est lui qui est le plus près de ses commettants en matière de main–d'oeuvre. Possédant cette expertise, il lui revient, de droit, de la gérer.

• (1300)

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de faire part de nos préoccupations à la Chambre.

Je parlerai surtout des modifications proposées par le gouvernement au régime d'assurance–chômage. Dans le budget du 22 février, le gouvernement proposait les modifications suivantes à ce régime dont certaines sont contenues dans le projet de loi C–17.

Le gouvernement ramène les cotisations d'assurance–chômage de 3,07 $ à 3 $ pour chaque tranche de 100 $ de gains assurables en 1995 et 1996. Il fait passer les prestations de 57 p. 100 à 55 p. 100 des gains assurables. Il augmente les prestations des prestataires à faible revenu ayant des personnes à charge jusqu'à 60 p. 100 des gains assurables. Elles sont maintenant de 57 p. 100;

Le gouvernement fait passer de 10 à 12 le nombre de semaines de travail donnant droit aux prestations. Il permet à un plus grand nombre de travailleurs qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés pour des motifs valables de toucher des prestations. En outre, il réduit la période de prestations dans les régions où le taux de chômage est élevé en la ramenant de 32 à 26 semaines.

Enfin, il réduit la période de prestations couvertes par chaque demande. Par exemple, un travailleur ayant travaillé 20 semaines pouvait auparavant toucher des prestations pendant 17 semaines. Selon la nouvelle grille des prestations, cette période ne sera plus que de 10 semaines.

Ce sont là certaines modifications apportées au régime. En gros, le Parti réformiste appuie ces modifications. Cependant, nous soutenons que le gouvernement n'est pas allé assez loin.

Mardi de cette semaine, le chef du Parti réformiste a demandé au premier ministre s'il y aurait d'autres compressions des dépenses que celles qui étaient annoncées dans le budget. Le premier ministre a répondu «oui». Hier, à la Chambre des communes, le premier ministre et un certain nombre de ses ministres, malgré les questions répétées du Parti réformiste, ont refusé de préciser quels programmes subiraient des compressions budgétaires.

Or, nous soutenons qu'on pourrait économiser des milliards de dollars en refaisant du régime d'assurance–chômage un véritable régime d'assurance. Cela veut dire protéger les travailleurs qui perdent leur emploi sans qu'ils n'y soient pour rien. Voilà ce que nous voulons dire par là.

Je voudrais commenter plus précisément chacune des mesures proposées par le gouvernement et soumettre ensuite à l'attention du gouvernement certaines solutions de rechange constructives. Nous n'essayons pas seulement de critiquer, nous proposons également des solutions de rechange constructives.

Il faut féliciter le gouvernement d'avoir réduit les cotisations pour les employeurs et pour les employés. Les cotisations d'assurance–chômage sont tout simplement des charges sociales, et les charges sociales sont des tueuses d'emplois. C'est probablement la seule chose que j'aie entendue qui fasse l'unanimité chez tous les économistes.

Il faut donc féliciter le gouvernement d'avoir réduit ces charges tueuses d'emplois et d'avoir rétabli une certaine confiance dans le monde des affaires en lui assurant que les taux n'augmenteront pas en 1995 et en 1996. Le gouvernement nous assure que cela aura pour effet de créer 40 000 emplois de plus que ce qui aurait été possible s'il avait laissé augmenter les taux, ce qui prouve encore une fois que diminuer les taxes et les impôts crée des emplois.

En fait, les propres rapports du gouvernement montrent que réduire les cotisations d'assurance–chômage constitue un moyen plus économique de créer des emplois que son propre programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars, qui sera en grande partie financé par des emprunts, ce qui a pour effet d'accroître davantage le déficit et la dette nationale et de saper la confiance dans l'économie.

Je rappelle à la Chambre que c'est le même gouvernement qui a haussé les cotisations d'assurance–chômage de 7 p. 100 le 1er janvier 1994 pour ensuite annoncer, moins de deux mois plus tard, une réduction des cotisations pour 1995. Ça, c'est de la confusion! Cela montre également que le gouvernement actuel peut modifier les règles à sa guise et n'hésitera pas à le faire.

• (1305)

Le gouvernement déclare que la réduction des prestations d'assurance–chômage permettra d'économiser 725 millions de dollars cette année et 2,4 milliards à chacun des deux prochains exercices financiers. Encore une fois, le gouvernement marche dans la bonne voie, mais pas tout à fait assez vite. Les documents budgétaires du gouvernement révèlent que le déficit cumulatif de la caisse de l'assurance–chômage s'élevait au 31 décembre à 6 milliards de dollars.

Le premier ministre est demeuré silencieux il y a quelques semaines lorsque des pêcheurs en colère de la région de l'Atlantique lui ont demandé où, dans son livre rouge, le gouvernement avait indiqué qu'il réduirait les prestations d'assurance–chômage. Au moins, le Parti réformiste a prôné une réduction des dépenses d'assurance–chômage durant la campagne électorale. Le Parti libéral, lui, n'a pas abordé la question. Le gouvernement constate maintenant la difficulté de tenir un discours durant une campagne électorale et de faire exactement le contraire une fois élu. Les Canadiens s'en souviendront.

Il est tout à fait louable d'augmenter les prestations d'assurance–chômage de ceux qui ont de faibles revenus et des personnes à charge. C'est là une reconnaissance du principe que défend le Parti réformiste et selon lequel l'aide devrait être orientée vers les plus nécessiteux.

Pour avoir dit qu'il était financièrement impossible de maintenir le principe de l'universalité, le Parti réformiste a été vigoureusement attaqué durant la campagne électorale. Pourtant, le gouvernement vient de porter atteinte au principe sacré de l'universalité. Reconnaîtra–t–il enfin que l'universalité est une chose du passé?

Enfin, en écourtant la période de prestations des travailleurs d'une région où le taux de chômage est élevé, le gouvernement reconnaît timidement que le régime actuel n'incite pas les chômeurs à chercher du travail. Il réduit la mobilité des travailleurs. Il décourage l'activité indépendante. Il mine les initiatives personnelles et locales et il est une entrave à la productivité pour les employeurs.

Le Parti réformiste croit que le moment est venu pour le gouvernement de supprimer progressivement toutes les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. J'aimerais soumettre les propositions de modifications à l'assurance–chômage du gouvernement à un test, celui des contribuables.

Voici la 1re question de ce test. Les propositions du gouvernement garantissent–elles l'autofinancement du régime? Voyons voir. Non.

Question nº 2. Ces propositions aident–elles les gens à devenir moins dépendants du régime? Un peu. Mais combien redeviendront tout simplement des prestataires de l'aide sociale? Le système de sécurité du revenu laisse à désirer dans son ensemble et doit être redressé.

Question nº 3. Les propositions du gouvernement permettent–elles de réduire les abus à l'égard du régime? Non. Il y en a encore. Ainsi, ceux qui quittent leur emploi peuvent actuellement invoquer 43 motifs valables pour recevoir des prestations d'assurance–chômage.

Question nº 4. Les propositions du gouvernement sont–elles justes et assurent–elles le même traitement à tous les Canadiens, indépendamment de l'endroit où ils vivent? Non. Le régime permet encore à des gens qui vivent dans des régions canadiennes où l'économie est inopérante d'être à la charge de l'État en permanence.

Question nº 5. Les employeurs et employés qui cotisent au régime d'assurance–chômage ont–ils vraiment leur mot à dire sur la façon dont leur argent est dépensé? Ont–ils le moindrement voix au chapitre? Non. Le gouvernement devrait démocratiser l'assurance–chômage et laisser les gens qui la financent l'administrer. C'est cela l'essence de la démocratie, pas cette bureaucratie pyramidale.

Question nº 6. Le régime est–il vraiment un régime d'assurance–chômage? Non. Il récompense les réitérants et les travailleurs saisonniers au détriment des travailleurs à temps plein permanents.

En conclusion, j'aimerais rappeler que le régime d'assurance–chômage est encore un outil de structuration sociale. Il engendre encore la dépendance. Il est trop généreux comparativement aux régimes qui sont en place dans d'autres pays de l'OCDE.

• (1310)

Le ministre du Développement des ressources humaines présentera bientôt un plan d'action en vue de réformer les programmes sociaux. Ce sera pour nous une excellente occasion de réorganiser notre régime d'assurance–chômage.

J'encourage le gouvernement à prendre en considération les principes que le Parti réformiste a énoncés, afin que les programmes qui seront modifiés passent avec succès le test des contribuables.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, par le projet de loi C–17, le gouvernement nous demande de modifier 11 lois distinctes portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février dernier. Or, ce budget, comme on pouvait s'y attendre et comme nous l'avions dénoncé en cette Chambre, ne cesse de créer des remous dans les milieux financiers du pays car il n'a pas su répondre ni aux attentes des milieux financiers, ni aux attentes des Québécois et des Canadiens.

Ce gouvernement avait l'opportunité de prendre des mesures pour assainir les finances publiques, pour étouffer le gaspillage et pour éliminer les doubles dépenses improductives dans des programmes où se mêlent les juridictions fédérale et provinciales, et il ne l'a pas saisie. Ce gouvernement avait l'opportunité, comme il l'avait promis en campagne électorale, de donner confiance un tant soit peu aux Québécois et aux Canadiens, et il ne l'a pas saisie.

En lieu et place, le gouvernement Chrétien nous a servi un budget qui affecte grandement l'économie qui, Dieu sait, n'en avait pas besoin, limitant ainsi tout espoir d'une véritable relance de l'économie et de l'emploi. Nous avons connu au cours des deux dernières semaines les réactions des milieux financiers qui traduisent avec éloquence le faible niveau de confiance qu'ils réservent à la direction budgétaire prise par le gouvernement.

Ce gouvernement n'a pas pris la bonne direction: le déficit prévu n'a jamais été aussi élevé, presque 40 milliards de dollars, et lorsqu'il propose de couper quelques dépenses, le gouvernement s'attaque de plein fouet aux plus démunis de la société, aux victimes d'une récession qu'il alimente plutôt que de renverser. Il s'attaque aux chômeuses et aux chômeurs.

Dans un même exercice budgétaire, le gouvernement libéral nous propose de dépenser à chaque jour environ 110 millions de plus que ce qu'il encaisse en revenus alors qu'il exige des chômeurs et chômeuses de faire les frais de la plus importante de ses coupures, c'est–à–dire près de 60 p. 100 des nouvelles compressions annoncées dans le budget libéral. Principalement à cet égard, ce budget est le budget de l'iniquité et de l'injustice. Et lorsque le gouvernement nous demande de donner exécution aux mesures dévastatrices pour les chômeurs par l'intermédiaire d'un projet de loi omnibus, il nous faut dire «non».

Le gouvernement a annoncé une révision en profondeur des mesures de sécurité sociale comprenant l'assurance–chômage, et il espère instruire cette Chambre, en septembre prochain, d'un projet de réforme. Aussi, est–il inacceptable qu'il procède dès maintenant à des coupures aussi importantes et à des transformations aussi radicales dans le programme d'assurance–chômage avant d'avoir complété les consultations et les réflexions qui s'imposent en pareille matière.

Autant la hausse du taux de cotisation pour 1994, autant la réduction de la durée de la période de prestations, autant le double taux de prestation qui affecte à la baisse 85 p. 100 des prestataires, et finalement, autant la banalisation du facteur d'indice du taux de chômage régional nous apparaissent comme étant toutes des mesures imaginées à l'improviste et n'ayant qu'un objectif: réduire le déficit budgétaire avec la cagnotte des sans–emploi, dans un contexte où il n'y a pas assez d'emplois pour tout le monde. L'ensemble de ces mesures, plutôt que de contribuer à combattre le chômage, ne fait qu'affaiblir le système de protection sociale. En appauvrissant les chômeurs, on favorise la détérioration de tout l'environnement social du Québec et du Canada et on active ainsi toutes sortes de répercussions en cascades sur, entre autres, les régimes d'aide sociale et de santé.

• (1315)

Si le gouvernement jugeait que l'environnement social au pays était suffisamment détérioré pour nécessiter une réforme des programmes sociaux, pourquoi vient–il envenimer davantage la situation en improvisant des mesures aussi dures pour les chômeurs et les chômeuses? Du gras à couper, il y en avait bien ailleurs que chez les victimes de la récession. Le Bloc québécois n'a pas ménagé ni ses suggestions, ni ses offres de services afin d'identifier les bons endroits où des économies importantes peuvent se faire, et cela, par le biais d'un comité de cette Chambre qui regarderait l'ensemble des dépenses budgétaires.

Mais non, ce gouvernement préfère maintenir en force ce qu'il décriait jadis et je cite: «...les politiques budgétaires et monétaires des conservateurs qui ont, on s'en rend compte depuis quel-

ques jours, des effets dévastateurs sur l'économie et qui commandent toujours aux plus démunis.»

On ne peut passer sous silence un des effets pervers du projet de loi: le pelletage du déficit en partie dans la cour du Québec et des provinces. En raccourcissant les périodes de prestations, le gouvernement fédéral fera dériver en plus grand nombre et plus rapidement les chômeurs vers les programmes proviciaux de sécurité sociale. Selon trois membres du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, ce nouveau transfert de l'assurance–chômage à l'aide sociale imposera au Québec une facture supplémentaire de 280 millions. L'ensemble des provinces écoperont d'une nouvelle obligation de l'ordre de 1 milliard.

Pour un gouvernement qui avait pourtant promis que toute réforme des programmes sociaux, qui aurait des conséquences sur les finances des provinces, se ferait selon les règles de l'art de la consultation, pour obtenir préalablement l'accord des provinces, voilà un bel exemple de promesse bafouée. D'abord les coupures, ensuite la négociation: belle façon d'instaurer un climat de confiance pour l'avenir dans les débats publics et les rondes de négociations avec les provinces.

Il nous faut absolument rejeter le projet de loi C–17 parce qu'il contient dans son livret «fourre–tout» des modifications radicales à la Loi de l'assurance–chômage qui, à elles seules, auraient mérité une loi distincte et surtout une consultation étendue.

Dans le contexte actuel, les chômeurs québécois et canadiens sont suffisamment incités à travailler et c'est ce qu'ils désirent. Dans nos comtés, ils nous le réclament chaque jour. Les fraudes qu'il nous faut continuer à éliminer ne constituent qu'une infime partie des coûts. Le problème fondamental, c'est qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tout le monde dans pareil contexte. Réduire la durée et le montant des prestations ne remettra pas plus de gens au travail.

Le gouvernement a calculé que toute baisse de 1c. des cotisations crée environ 1 300 emplois. Du même coup, il maintient une hausse des cotisations de 7c., passant de 3 $ à 3,07 $. De façon délibérée, le gouvernement empêche ainsi 9 000 personnes à retourner sur le marché du travail, à retrouver la dignité et à contribuer à la relance de l'économie. Moi, monsieur le Président, j'aime bien ramener les chiffres à une échelle plus réduite, disons à celle d'un comté, puisque ce sont des personnes d'un comté que je représente dans cette Chambre. Aussi en redistribuant équitablement par comté le nombre d'emplois perdus par l'entêtement du gouvernement à maintenir le taux de cotisation à 3,07 $, ce sont 32 personnes dans chacun de nos comtés respectifs qui sont ainsi privées de travail.

Un exemple parmi tant d'autres, vous me direz. Peut–être, mais pas lorsqu'on s'est fait élire, comme nos collègues ministériels, en scandant «jobs, jobs, jobs». Avant de voter pour le projet de loi C–17, j'invite mes collègues à bien penser à ces 32 personnes et à toutes les autres qui nous visitent régulièrement dans nos bureaux de comté pour nous faire part de leurs difficultés et de leur désarroi face à l'emploi.

• (1320)

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le projet de loi C–17 contient un certain nombre de modifications que le Parti réformiste approuve, mais il porte sur un si grand nombre de domaines qu'il est très difficile d'en faire l'étude. C'est pourquoi nous avons demandé à la présidence de se prononcer sur sa recevabilité.

Dans la mesure où l'idée directrice du projet de loi C–17 est la compression des dépenses gouvernementales, nous sommes tout à fait d'accord. Comme le projet est vaste, je vais m'attarder à un petit secteur des dépenses gouvernementales pour prouver que le gouvernement non seulement devrait, mais pourrait aussi couper ses dépenses.

Je vais parler des langues officielles et des coûts de ce programme. Pour être plus précis. Je commencerai par la question des primes au bilinguisme.

Permettez–moi tout d'abord de lire un passage du rapport que le Commissaire aux langues officielles a publié en 1983: «Après six ans, et, précisons–le, des dépenses de près d'un quart de milliard, toute question quant à l'apport réel de la prime au bilinguisme aux programmes fédéraux en matière linguistique est à peu près perdue de vue.» C'est ce que le Commissaire écrivait en 1983.

Il y a deux jours, le rapport du Commissaire pour 1993 a été déposé à la Chambre. Avec votre permission, je vais en lire un extrait: «Malheureusement, en abordant la question de la prime au bilinguisme, on se rend bien compte que les recommandations répétées du commissaire n'ont pas encore été suivies. Cette année, environ 50 millions de dollars y auront été de nouveau consacrés, sans que l'on puisse affirmer que le versement d'une telle somme soit nécessaire pour assurer aux Canadiens la disponibilité de services de qualité dans la langue officielle de leur choix. Étant donné les circonstances économiques actuelles, nous sommes plus que jamais persuadés que la prime au bilinguisme devrait être supprimée, de façon progressive, en négociant avec les intéressés. Dans l'intérêt des finances publiques, tout autant que dans celui du Programme des langues officielles, il est grand temps que le gouvernement prenne ce problème en main.»

Que faut–il de plus au gouvernement pour prendre les choses au sérieux? Il y a deux jours, j'ai cité ce même rapport au premier ministre pour lui demander ensuite ce qu'il allait faire, ce que son gouvernement allait faire de ces recommandations répétées du commissaire. Voici la réponse du premier ministre: «Je ne crois pas que le commissaire ait fait une recommandation catégorique. Il nous a recommandé d'examiner la question, et c'est ce que nous ferons.»

Des voix: Bravo!

M. Ringma: Je ne dis pas bravo. Nous examinons la question depuis dix ou quinze ans et où en sommes–nous? Les commissaires ont proposé la suppression de la prime au bilinguisme et non pas d'étudier la question ad nauseam. Je pense que la réponse du premier ministre ne vaut guère mieux que celle que nous a

donnée le ministre du Développement des ressources humaines il y a quelques semaines à un autre sujet. Et je vais le répéter.

• (1325)

Les réponses données par le premier ministre et le ministre, c'est triste à dire, sont irresponsables, car elles sont trop vides de sens.

Il y a des millions de Canadiens qui attendent de voir le gouvernement remplir les promesses qu'il a faites dans le livre rouge au sujet de la réduction des dépenses et du déficit.

C'est déplorable. Voici que le commissaire aux langues officielles affirme qu'on peut économiser 51 millions de dollars dans une année seulement, et le gouvernement se contente de dire qu'il va examiner la recommandation.

J'ai soulevé à la Chambre le cas d'un nouveau centre d'information du Nouveau–Brunswick qui ouvrira ses portes au mois de mai à Bathurst, au Nouveau–Brunswick. J'ai dit au ministre du Développement des ressources humaines qu'au lieu d'employer 65 personnes parfaitement bilingues, ce centre fournirait un meilleur service, tout en faisant faire des économies à l'État, s'il n'employait que des personnes essentiellement unilingues.

Le ministre n'a pas répondu convenablement, à mon avis. Il m'a attaqué au lieu d'envisager la question ou de considérer cela comme une suggestion sensée. Il a dit: « Vous êtes chanceux d'avoir un téléphone à clavier et d'être privilégié. » Quand j'ai répondu au premier ministre il y a deux jours, j'ai dit que j'avais bien peur que cela faisait partie du problème non seulement à la Chambre, mais aussi dans la gestion du pays. Si nous ne pouvons pas, en tant que députés de l'opposition, présenter honnêtement des idées qui en valent la peine à nos yeux et qui soient prises au sérieux, je me demande bien à quoi nous servons. Il n'est guère étonnant alors que les électeurs soient insatisfaits.

Avant de parler un peu des réductions, pour prévenir toute attaque véhémente contre le Parti réformiste et moi, je voudrais réitérer que le Parti réformiste n'est pas contre le bilinguisme. Nous favorisons le bilinguisme.

[*Français*]

On encourage tout le monde à parler français, s'il y a moyen de le faire.

[*Traduction*]

Cela étant dit, nous sommes contre le gaspillage. Offrons des services bilingues là où les besoins s'en font sentir et protégeons la minorité anglophone du Québec.

Par ailleurs, effectuons des compressions, car il est possible d'effectuer des compressions. Permettez–moi de vous donner quelques exemples de compressions que nous proposons dans le cadre du Programme des langues officielles. Cette mesure porte sur une année. Si nous pouvions réduire d'un tiers les paiements de transfert accordés aux provinces au titre de l'éducation, nous économiserions 80 millions de dollars en un an. Nous proposons cela en partant du fait que l'éducation est de compétence provinciale.

De plus, si nous retirions au ministère du Patrimoine canadien les paiements de transfert que celui–ci accorde aux provinces afin de financer les activité de promotion de certains groupes de revendication, nous économiserions 41 millions de dollars. Si nous éliminions le budget que la Société Radio–Canada affecte à la diffusion d'émissions en langue seconde, puisqu'il s'agit là d'un service qui devrait être tributaire du marché et non pas financé par Ottawa, nous économiserions 80 millions de dollars. Si nous supprimions la publicité faite dans les journaux de langue minoritaire, nous économiserions cinq millions de dollars. Toujours au ministère du Patrimoine canadien, l'abolition de la prime au bilinguisme dont il a déjà été question entraînerait une économie de 50 à 51 millions de dollars. Au chapitre de l'enseignement des langues secondes et des salaires versés aux travailleurs suppléants, nous réaliserions une économie de 50 millions de dollars. En tout, ces mesures feraient faire des économies de l'ordre de 306 ou 307 millions de dollars. C'est dans les choses possibles. Je prie le gouvernement d'y regarder de près et de passer à l'action. Il ne faudrait pas qu'il se contente encore une fois d'examiner la chose.

• (1330)

Ma conclusion sera brève. J'implore le gouvernement et toute la population de se joindre à nous. Réexaminons la Loi sur les langues officielles, nous attachant à certaines dispositions particulières, comme celles touchant la prime au bilinguisme. Nous pouvons réaliser des économies. Nous pouvons rendre notre pays plus économe, plus efficace et plus heureux.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, la région économique de la Montérégie se voit affligée d'un taux de chômage de 11 p. 100 pour le premier trimestre de cette année, selon Statistique Canada. Quel impact le projet de loi C–17 aurait sur ce taux de chômage? C'est la question qu'il faut se poser pour bien comprendre pourquoi le budget du ministre des Finances représente un outrage aux citoyennes et aux citoyens ordinaires.

Le budget Martin est bâti sur des raisonnements illogiques. Par exemple, il fait un lien entre les difficultés de la reprise économique, les difficultés que subissent le marché du travail, les employeurs et les entrepreneurs avec les contributions qui servent à financer le régime d'assurance–chômage. D'un autre côté, l'assurance–chômage est devenue depuis le début des années 1990 un programme qui est censé s'autofinancer. Le gouvernement conclut donc, par son projet de loi C–17 qu'il faut ramener à 3 p. 100 le taux de cotisations à l'assurance–chômage. Ce faisant, il estime contribuer pour 125 millions de dollars à la croissance économique et à la création d'emploi—c'est dans le tableau II du Discours du Budget—et faire une épargne de 725 millions de dollars—c'est dans le document d'information sur les Modifications proposées au régime d'assurance–chômage—tout cela juste en 1994–1995.

Le gouvernement a–t–il songé à ce qu'il aurait contribué s'il avait remis en question d'autres mesures? Nous ne savons toujours pas pourquoi la taxe sur les produits et services s'applique à des denrées essentielles et pas aux transactions boursières. Ce que nous savons cependant, c'est que le financement du pro-

gramme d'assurance–chômage recule de vingt ans. Il devient de plus en plus contraignant et inacessible.

Le gouvernement commet encore l'erreur de s'en prendre aux chômeurs plutôt qu'au chômage. Comme si c'était leur faute! Il va donc réduire la durée des prestations pour les nouveaux demandeurs. Voilà une autre mesure pour refiler la facture de son échec à redresser l'économie vers les provinces. Où vont les chômeurs qui n'ont pas réussi à trouver un emploi à la fin de leurs prestations? Ils vont rejoindre toutes celles et tous ceux dont le triste destin a conduit à quémander une aide sociale pour survivre. Et qu'on ne s'y trompe pas! Ce sont des gens qui veulent travailler.

Le gouvernement Chrétien s'est réjoui des derniers chiffres de Statistique Canada sur le chômage. Il a oublié cependant de nous parler des chiffres qui témoignent du taux de découragement, du taux de décrochage face à la recherche d'emploi. Il a oublié que ces chiffres témoignent d'une progression des demandes de prestations d'aide sociale.

Une autre mesure de rétorsion à l'endroit des chômeurs est la norme minimale d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage qui serait portée de 10 à 12 semaines d'emploi assurable. Le gouvernement cherche vraiment à faire en sorte que le nombre total de prestataires diminue dans les livres. Une telle mesure peut–elle contribuer à résoudre le problème de l'emploi? D'aucune façon. L'économie qui va en découler coûtera des fortunes et ainsi ce gouvernement libéral n'aura réussi qu'à faire croire qu'il faisait quelque chose, mais dans les faits il n'aura rien réalisé du tout.

• (1335)

Le gouvernement disait vouloir encourager les petites entreprises en favorisant la consommation. Comment voudriez–vous que les chômeurs puissent contribuer à cet effort de reprise économique, alors que le taux de prestations serait réduit à 55 p. 100 de la rémunération assurable moyenne? Même à 60 p. 100, les personnes à faible revenu qui ont des enfants, un parent âgé ou d'autres personnes à charge, demeurent toujours sous le seuil du minimum vital.

Le gouvernement a pris des engagements qu'il ne tient pas. Il serait pourtant possible de redresser les finances publiques et le déficit, s'il s'engageait fermement dans un grand nettoyage en faveur d'une fiscalité véritablement équitable. Selon des spécialistes, il serait possible d'aller chercher 46,1 milliards de dollars en recettes additionnelles pour le *Trésor public, uniquement par des réaménagements fiscaux, sans toucher aux programmes sociaux, sans toucher aux pauvres gens qui tentent de peine et de misère de s'en sortir.*

Dix–sept mesures ont, en fait, été recensées par l'économiste Léo–Paul Lauzon, à partir de sources aussi variées que le vérificateur général du Canada, M. Yves Séguin, M. Ernst–Young, le Parti libéral du Canada, le Nouveau Parti démocratique, le Bloc québécois et le ministère des Finances. Parmi ces mesures fiscales, les deux plus importantes touchent les échappatoires fiscaux, accordant dix milliards de dollars au Trésor public, et l'instauration d'une nouvelle taxe sur les valeurs mobilières, pour un autre dix milliards de dollars.

Mais non, ce gouvernement n'a pas osé toucher ce qui aurait pu disconvenir à ses amis au pays de la richesse. Il n'a pas eu la même pudeur, toutefois, lorsque ce sont les chômeurs qui sont touchés. C'est le principal reproche que l'on est en droit d'adresser au gouvernement, et le projet de loi C–17 prouve bien qu'encore une fois, la population a été trompée par les belles promesses électorales.

Dans la région économique de la Montérégie, présentement, une personne qui se rend à un Centre d'emploi avec 15 semaines de travail dans ses poches peut bénéficier de 30 semaines de prestations d'assurance–chômage. Après l'adoption du projet de loi C–17, cette même personne ne pourra bénéficier que d'une période de 21 semaines de prestations. Voilà ce que le gouvernement Chrétien vient de lui offrir. Voilà l'initiative pour la croissance économique et la création d'emplois. Il vient de couper à ce chômeur neuf semaines de prestations.

Le gouvernement se rend–il compte de ce qu'il est en train de faire? Il est en train de dire que la gestion des problèmes sociaux est un échec lorsqu'elle est administrée par le fédéral. Il est en train de dire aux citoyennes et aux citoyens qu'ils seraient bien mieux d'être administrés par les provinces où ils se trouvent. Il est en train de donner raison aux souverainistes du Québec. Devrait–on aller jusqu'à remercier ce gouvernement pour ce service?

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour m'opposer à la mise en oeuvre du budget libéral qui continue de causer des difficultés aux Canadiens et de nuire à l'économie canadienne.

Le budget engendrera un déficit de 40 milliards de dollars qui viendra s'ajouter à la dette de 500 milliards que le gouvernement fédéral a déjà accumulée. Il devient de plus en plus difficile de voir comment nous parviendrons à nous sortir de ce bourbier financier.

La situation a atteint le point critique, mais il n'est pas trop tard. Nous pouvons régler le problème, mais, pour cela, le gouvernement fédéral doit réduire substantiellement ses dépenses.

• (1340)

Avant la publication du budget fédéral, le ministre des Finances s'est rendu dans diverses régions du Canada pour consulter les Canadiens sur les mesures que le gouvernement devrait annoncer dans le budget de cette année afin de réduire les dépenses. Il a reçu d'excellents conseils de la population au cours de ses rencontres. Or, les libéraux ont à peine tenu compte, dans les documents budgétaires, de la ligne de conduite souhaitée par les Canadiens. Le gouvernement n'a malheureusement pas suivi les conseils de la population.

Pendant les débats sur le budget, les députés réformistes ont présenté des propositions claires en vue de réduire les dépenses du gouvernement fédéral, mais ce dernier les a aussi écartées.

Une des premières motions proposées par le Parti réformiste visait à imposer un plafond aux dépenses du gouvernement fédéral. Cette mesure aurait au moins donné aux libéraux une chance d'atteindre l'objectif annoncé dans leur livre rouge, soit

réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. La motion a été rejetée par les députés libéraux et bloquistes.

Au cours du débat prébudgétaire, les réformistes ont déposé un document qui proposait des réductions de 20 milliards de dollars des dépenses du gouvernement fédéral, mais il semble bien que le gouvernement n'ait examiné aucune de leurs propositions.

Avant, pendant et après le débat prébudgétaire, les députés réformistes ont expliqué leurs propositions de réduction de dépenses, qui prévoyaient une diminution d'environ six milliards des dépenses gouvernementales, une réduction approximative de quatre milliards des subventions aux entreprises et une diminution d'environ neuf milliards des dépenses consacrées aux programmes sociaux.

Le gouvernement n'a absolument pas tenu compte du message que lui ont adressé les Canadiens et les réformistes au cours du débat sur le budget. Les premiers symptômes de l'inaction des libéraux commencent à présent à se faire sentir. On le constate, par exemple, avec la chute rapide que connaît actuellement le dollar canadien et l'augmentation des taux d'intérêt.

Ces symptômes en soi ne devraient pas nous causer trop d'inquiétude. Ce qui nous préocupe, c'est le problème sous-jacent du manque de confiance marqué à l'égard de l'économie canadienne. Un manque de confiance clairement illustré par l'hésitation des banques canadiennes à consentir des prêts aux petites entreprises.

Un manque de confiance qui se manifeste également chez les investisseurs privés qui retirent leurs capitaux à un rythme croissant. Un manque de confiance aussi parmi les consommateurs canadiens qui, à juste titre, ne croient plus assez à la sécurité d'emploi pour dépenser sans compter.

La dette considérable du gouvernement, qui augmente à un rythme incroyablement rapide, est un autre problème. Il est très possible—et nombreux sont ceux qui estiment cela probable—que le Canada se retrouve dans la même situation que la Nouvelle-Zélande. Dans ce cas, le plan réformiste de zéro et trois pourrait bien être remplacé par un plan libéral de «zéro en trois», à cette différence près qu'il ne se réalisera pas en trois ans, mais en trois mois, trois semaines, trois jours.

Ce problème n'inquiète plus seulement les députés réformistes et les Canadiens en général, mais fait craindre aussi les experts financiers. Selon Warren Jeston, économiste en chef de la Banque de la Nouvelle-Écosse, le ministère des Finances doit revoir ses prévisions quant au déficit et ses conjectures relatives aux taux d'intérêt avant qu'il ne soit trop tard pour l'économie.

Sherry Cooper, économiste en chef de la société Burns Fry Limitée, est du même avis. Elle estime que nous avons besoin d'un mini-budget prévoyant une réduction des dépenses qui entraînera une réduction substantielle du déficit budgétaire. Les marchés financiers réclament des compressions budgétaires. Il s'agit d'éviter une crise monétaire. C'est Sherry Cooper qui le dit. Ces sentiments reflètent clairement ce que les réformistes ont dit après la présentation d'un budget plutôt faible par le ministre des Finances.

La faiblesse de ce budget pourrait s'expliquer, en partie, par le fait que les libéraux n'ont tout simplement pas eu le temps de préparer un vrai budget depuis leur élection. J'exhorte le ministre des Finances à présenter un mini-budget dans les prochains mois. Joshua Mendelso, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, dit ceci: «Si les taux continuent de monter, Martin n'aura d'autre choix que de présenter un mini-budget.»

Entre-temps, il est essentiel que le premier ministre et que tous les ministres donnent aux Canadiens au moins un indice des endroits où ils vont faire les autres réductions promises par le premier ministre. Ces mesures instaureront suffisamment confiance en l'économie canadienne, aux Canadiens et aux investisseurs étrangers pour empêcher une nouvelle crise financière.

• (1345)

S'il veut être en mesure d'apporter les changements nécessaires pour équilibrer le budget, le gouvernement libéral doit modifier sa philosophie. La mentalité canadienne envers le gouvernement a évolué, mais le gouvernement n'a pas su le reconnaître. La philosophie libérale d'un État tentaculaire que l'on nourrissait dans les années 60 et que l'on a continué de nourrir par la suite a changé. Les libéraux doivent reconnaître ce changement et traiter des nouvelles réalités politiques et économiques que nous connaissons.

J'ai eu un bel exemple de cette mentalité dépassée hier, lors d'une réunion que j'ai eue avec un député libéral. Au cours de la réunion, il a parlé des relations entre le gouvernement canadien et les agriculteurs comme d'un partenariat. Ce n'est ni ce que les agriculteurs canadiens veulent, ni ce qu'ils souhaitent. Ce n'est pas un concept que les Canadiens ont les moyens d'avoir.

Le concept libéral d'un gouvernement qui intervient considérablement dans les affaires ne fonctionne pas. Il faut autre chose. Les Canadiens veulent que le gouvernement fournisse l'infrastructure de base que les entreprises ne peuvent fournir, qu'il établisse les programmes sociaux de base et qu'il favorise des changements qui permettront à l'économie de marché de bien fonctionner, rien de plus.

M. Albert Friedberg, auteur de l'ouvrage *Friedberg's Commodity and Currency*, reconnaît que la participation du gouvernement à l'économie canadienne retarde la croissance économique. Voici ce qu'il avance: «Le principal problème, c'est l'intervention de plus en plus grande de l'État dans l'économie, qui fait fuir d'importantes sommes d'argent.»

Ce gouvernement a peut-être peur de faire des réductions importantes, mais regardez ce qui arrive actuellement en Alberta. En Alberta, des changements ne sont pas survenus parce que Ralph Klein et ses conservateurs les voulaient désespérément, mais parce que les Albertains les exigeaient. Le gouvernement de M. Klein a reconnu qu'il devait faire des compressions importantes s'il voulait être réélu. Ce sont les gens qui ont imposé leurs désirs au gouvernement albertain.

Le gouvernement de M. Klein n'aurait pas été élu en Alberta s'il n'avait pas promis d'importantes compressions budgétaires. De même, les libéraux ne seront pas réélus s'ils ne réduisent pas considérablement les dépenses.

L'expérience albertaine a montré que cette décision est bonne non seulement pour les Canadiens et pour le pays, mais aussi pour le gouvernement sur le plan politique. Les récents sondages effectués en Alberta confirment que ses habitants appuient énergiquement le gouvernement de M. Klein en raison des rigoureuses compressions des dépenses qu'il a faites. J'ai bel et bien entendu des gens de ma circonscription le dire clairement.

Le premier ministre du Canada pense que son grand sens de la politique peut à lui seul accomplir des miracles, mais j'estime que lui et son Cabinet pourraient en apprendre beaucoup de l'Alberta sur le plan politique.

L'Alberta est en passe de récolter les fruits de sa politique, soit la création d'emplois et une relance économique prometteuse pour la province et pour l'ensemble du Canada. Malgré cette période de restrictions, son taux de chômage diminue au lieu de s'accroître. Selon les prévisions, son taux de croissance économique augmentera d'au moins 2 p. 100 pour passer à 5,3 p. 100, le taux le plus élevé au Canada.

Le Président: Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'avais le privilège de m'adresser à cette Chambre pour lui demander d'accepter un amendement au projet de loi C–17. Mes honorables collègues de cette Chambre en ont décidé autrement et, en bon démocrate, j'accepte leur décision. Mais attention, ça ne veut pas dire que je suis d'accord avec ce projet de loi, et je vais tenter une seconde fois d'expliquer à cette Chambre les raisons de mes réticences.

Certains points du texte m'incitent à penser qu'il est prématuré d'accepter un projet de loi semblable. Prenons, par exemple, le gel des salaires. J'ai déjà dit oui au gel à certaines catégories de la fonction publique: les juges nommés par le fédéral, les mandataires du Parlement, le gouverneur général, les lieutenants–gouverneurs, les parlementaires et certains membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Mais se rendre à empêcher la progression dans l'échelle salariale pour les employés de la fonction publique, je crois qu'il est dangereux de démotiver la fonction publique.

• (1350)

Ce projet de loi fixe aussi un plafond aux contributions versées aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique pour les exercices ultérieurs à l'exercice 1994–1995. Le Régime d'assistance publique du Canada ne peut être modifié sans une consultation nationale, et c'est pour cette raison que je considère prématuré de fixer un plafond pour l'année 1995–1996 dès maintenant.

Je ne suis pas plus d'accord à autoriser la Société Radio–Canada à contracter des emprunts. Cette société est une société d'État et elle devrait s'autofinancer à même les subventions versées par le gouvernement et par les revenus de publicité. Il y a assez du gouvernement qui a plus de 500 milliards de dollars de déficit sans autoriser les sociétés d'État, telle la Société Radio–Canada, à contracter des emprunts et à faire gonfler le déficit canadien. De toute façon, si Radio–Canada accumule des déficits, ce sont les Canadiens qui paieront. Alors que le gouvernement canadien lui octroie les budgets nécessaires à l'information et à la culture des Canadiens et qu'il n'autorise pas les emprunts.

Bien que ce projet de loi comprenne différents points discutables et prématurés, il y en a un qui prime sur tous les autres et c'est l'assurance–chômage. Les modifications prévues à ce régime par le projet de loi C–17 seront néfastes aux Canadiens et inéquitables, plus particulièrement pour les provinces Atlantiques et le Québec.

Le gouvernement est fier de crier tout haut que les modifications annoncées entraîneront une réduction des dépenses dans le cadre du Régime d'assurance–chômage de 725 millions de dollars en 1994–1995, et de 2,4 milliards en 1995–1996 et 1996–1997. Est–ce que le gouvernement fédéral pense qu'il fait un cadeau à la population canadienne en agissant ainsi? Est–ce qu'il croit vraiment qu'il créera plus d'emplois en diminuant la cotisation? Non, je n'y crois pas et je suis persuadé que le gouvernement actuel n'y croit pas non plus. Il a simplement, comme il le fait depuis un certain temps, pelleté ses problèmes financiers dans la cour des provinces. Car, les Canadiens et les Québécois qui n'auront plus droit à l'assurance–chômage, de quoi vont–ils vivre? De l'assistance sociale, de juridiction provinciale.

Les résultats de cette décision seront de deux ordres. D'abord, la personne humaine—et j'en parle souvent de la personne humaine lorsque je m'adresse à cette Chambre—la personne humaine, dis–je, perdra sa dignité, car en plus de ne pas avoir de travail, elle n'aura plus de revenu auquel elle a contribué par ses cotisations. Elle sera confrontée aux problèmes que vivent les assistés sociaux et ce, malgré les efforts que nos gouvernements provinciaux font pour amoindrir le mal. La dignité humaine, c'est gagner sa vie par un emploi rémunérateur. Ce n'est pas, comme Félix Leclerc disait—et Félix Leclerc est originaire de Saint–Pierre, île d'Orléans, dans mon comté—«Le meilleur moyen de tuer un homme, c'est de le payer à rien faire». Par ce projet de loi, le gouvernement ne crée pas d'emplois, diminue les périodes de prestations d'assurance–chômage et oblige la population à dépendre de l'État pour sa subsistance.

Dans un deuxième ordre, les modifications apportées au Régime d'assurance–chômage obligeront les gouvernements provinciaux à augmenter leur budget d'aide sociale, et par le fait même, à augmenter leurs déficits. C'est ça, des modifications prématurées.

La population du comté de Beauport—Montmorency—Orléans, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, désire s'accrocher à quelque chose de beau, de vrai, de réel pour oublier la récession que nous vivons, pour oublier les difficultés financières qu'elle a à supporter depuis quelques années. La population de Beauport—Montmorency—Orléans a droit de travailler

pour se considérer comme des citoyens de part entière. Elle a droit de croire en ses représentants élus. Elle a droit d'espérer que ceux–ci trouveront des solutions pour régler les problèmes actuels et préparer des jours meilleurs pour les années à venir.

En tant que représentant de la population du Canada, cette Chambre n'a pas le droit, pour des raisons partisanes, d'adopter des lois prématurées et inéquitables pour la population de l'Atlantique et du Québec.

• (1355)

Je demande donc à cette Chambre de rejeter le projet de loi C–17 en deuxième lecture et ainsi permettre à la Chambre d'approfondir les propositions qui nous sont soumises prématurément dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le Président: Le député de Wetaskiwin a la parole, s'il veut bien commencer. Sinon, nous pourrions marquer un temps d'arrêt, pendant une minute ou deux, avant de continuer.

M. McClelland: Monsieur le Président, le député n'étant pas là, je suggère que nous poursuivions nos travaux, si vous le voulez bien.

Le Président: Cela semble convenir à tout le monde. Je cède la parole au député de Trois–Rivières.

[*Français*]

Si vous voulez commencer, vous disposerez de deux ou trois minutes et vous pourrez reprendre ensuite.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Je désire vous remercier, monsieur le Président, de me donner la parole à cette heure–ci. C'est enviable comme situation. J'ai hâte de vous entretenir de façon plus appronfondie, après la période des questions, du manque de vision de ce gouvernement. Je n'aurai pas le temps de le faire, malheureusement, mais je vous entretiendrai de son manque de vision, à de nombreux égards, face aux engagements qu'il a pris dans le livre rouge, engagements qui portent sur la lutte au chômage.

L'automne dernier, le Parti libéral du Canada semblait conscient des réalités des Canadiens et des Canadiennes, en soulignant de façon très convaincante—et il y a quelques millions de Canadiens qui se sont leurrés d'ailleurs en lui faisant confiance, surtout en Ontario et dans les Maritimes—en citant, de façon très éloquente, qu'il y avait 1,6 million de chômeurs au Canada, que c'était une situation inacceptable et que nous héritions là du manque de vision, du manque de compétence, du manque de volonté politique du gouvernement conservateur.

On a vu à quelle sorte de remède on a eu droit depuis, à quelle forme d'imagination. Le programme d'infrastructure qui créera, face au 1,6 million de chômeurs, 45 000 emplois temporaires. Il y a là beaucoup d'imagination! On voit comment ce gouvernement, qui a su embaucher des écrivains pigistes au bon moment, n'a pas aujourd'hui les ressources pour faire preuve d'imagination suffisante pour faire en sorte que le chômage diminue de façon significative. On ne me fera pas croire que le chômage diminuera de façon significative dans les Maritimes et au Québec, avec 45 000 emplois, dont 15 000 au Québec, alors qu'on a 800 000 chômeurs ou à peu près au Québec. Donc, c'est un manque de vision quant à la lutte au chômage.

Ce gouvernement fait preuve de manque de vision et de manque de cohérence face à ce qui est écrit dans le livre rouge concernant les prétentions relatives à la reconversion industrielle des entreprises militaires au civil. Là aussi, on a de bonnes intentions, mais depuis, pas un mot, pas un mot dans le discours du Trône, pas un mot dans le Budget, pas un mot dans les positions du ministre de l'Industrie à cet égard, pas un mot depuis.

Pourtant, on a des cas pratiques qui s'appellent Oerlikon, Paramax, MIL Davie qui a son propre plan de reconversion. Le gouvernement n'a accepté d'aucune façon, jusqu'à maintenant, de s'impliquer pour faire en sorte que la MIL Davie, entre autres, qui a son plan de reconversion, puisse bénéficier de l'encouragement du gouvernement, tout le monde le sait, avec le traversier des Îles–de–la–Madeleine et le *smart ship* qui serait utilisé partout.

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il pourra reprendre à 15 heures. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES DÉPLACEMENTS DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, beaucoup de mes électeurs ont été offusqués d'apprendre par les médias récemment que des parlementaires et des fonctionnaires voyageaient en première classe lorsqu'ils devaient se déplacer dans le cadre de leurs fonctions. En classe affaire, les sièges sont légèrement plus confortables qu'en classe économique, mais le prix des billets est plus élevé.

Étant donné que tous les Canadiens s'inquiètent vivement de notre situation financière, tout ce qu'on pourrait économiser sur les déplacements des représentants du gouvernement permettrait de réduire notre fardeau financier.

• (1400)

J'invite donc tous les parlementaires, tous les fonctionnaires et toutes les personnes qui doivent se déplacer pour le compte du gouvernement à voyager en classe économique. Faisons tout en notre pouvoir pour économiser l'argent des contribuables.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION AU RWANDA

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, les premiers rescapés de l'enfer rwandais sont arrivés hier à l'aéroport de Mirabel, laissant derrière eux des routes jonchées de cadavres, des amis morts, des années de travail englouties en quelques jours par une folie meurtrière incompréhensible.

Article 31 du Règlement

Sans oublier la souffrance des rwandais et rwandaises, je veux souligner le travail des diverses communautés religieuses auprès des plus démunis du continent africain.

Je suis heureux d'apprendre que mon ami, le frère Irénée d'Amours, des frères de Sainte–Croix, est sain et sauf. Le Rwanda était le pays chéri des missionnaires québécois depuis l'après–guerre. J'admire l'engagement de toutes ces femmes et tous ces hommes qui se dévouent inlassablement à faire de notre monde un monde meilleur.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, Jennifer Schuller et Tammy Carvallo sont deux élèves de 10e année de l'école secondaire Mount Boucherie, à Kelowna, en Colombie–Britannique, qui ont décidé, de leur propre initiative, de faire signer une pétition pour exiger que l'on modifie la Loi sur les jeunes contrevenants.

Jennifer et Tammy se sont lancées dans cette entreprise parce qu'elles étaient exaspérées par l'inaction de la police face aux menaces venant d'un autre élève. On leur a dit qu'on ne pouvait rien faire, car la personne qui les menaçait était un adolescent. Jusqu'à maintenant, ces deux élèves ont recueilli plus de 950 signatures.

Nos enfants envoient un message très clair au gouvernement. Il est temps de prendre des mesures et d'adopter une Loi sur les jeunes contrevenants qui reflète les préoccupations de tous les membres de la société canadienne.

Bien que le ministre de la Justice ait déclaré dans cette enceinte qu'il ne fallait pas paniquer face à cette question, lorsque les gens auxquels cette loi s'applique ne pensent pas qu'elle donne les résultats escomptés, c'est qu'il y a un très grave problème.

* * *

LA JOURNÉE DU DROIT

M. Russell MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'attire l'attention des députés sur le fait que nous célébrons aujourd'hui la Journée du droit au Canada, qui commémore l'entrée en vigueur de la charte dont c'est le 12e anniversaire cette année.

J'approuve entièrement le thème de la Journée du droit de 1994, soit l'accès à la justice. Il souligne le fait que tous les Canadiens ont un droit égal d'accès à toute information concernant les lois et les institutions juridiques du Canada.

L'Association du Barreau canadien et des centaines d'avocats participent à des activités d'information et de sensibilisation organisées dans toutes les régions du pays afin de rendre le droit plus accessible pour tous les Canadiens et de parfaire leur connaissance de leurs droits dans le cadre du système judiciaire canadien.

En notre qualité de députés de la Chambre des communes, nous devrions offrir notre appui à l'Association du Barreau canadien et à tous les groupes participant aux activités de cette Journée du droit au Canada.

En notre nom à tous, j'offre donc nos meilleurs voeux à tous ceux qui contribueront à la réussite de la Journée du droit au Canada de 1994.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LIMITÉE

Mme Roseanne Skoke (*Central Nova):* Monsieur le Président, les gens travaillent fort en Nouvelle–Écosse et dans ma circonscription de Central Nova.

La Société canadienne des pneus Michelin Limitée fournit des emplois stables à 4 000 habitants de la province et amène ainsi des revenus annuels directs de plus de 175 millions de dollars, en plus du fait de créer des emplois dérivés pour des milliers d'autres habitants de la Nouvelle–Écosse.

Nous félicitons aujourd'hui les employés dévoués de la société Michelin qui ont réalisé un événement marquant pour la Nouvelle–Écosse.

Les employés de la société Michelin sont fiers d'annoncer qu'ils ont produit 100 millions de pneus en Nouvelle–Écosse depuis la mise en route de l'usine en 1971. Cette réalisation est due au dévouement de tous les employés de la société et à la collaboration qui règne entre les cadres et les employés depuis 25 ans.

Nous espérons que la société Michelin et ses employés poursuivront cette tradition d'excellence et de progrès en Nouvelle–Écosse pendant encore de nombreuses années.

* * *

GLOBAL VISION

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, Global Vision est un organisme sans but lucratif financé conjointement par les secteurs public et privé.

• (1405)

Cet organisme s'occupe de développer la compréhension des marchés internationaux chez les jeunes Canadiens, afin que les futurs chefs d'entreprises soient mieux en mesure de réussir sur un marché mondial hautement concurrentiel. Cette formation se fait au moyen de séminaires régionaux organisés aux quatre coins du Canada. Ces séminaires peuvent non seulement doter les étudiants d'une solide connaissance en économie canadienne et internationale, mais aussi leur donner une expérience essentielle des pratiques commerciales.

Quelques étudiants ayant participé aux séminaires régionaux seront choisis pour le programme d'initiation au commerce. Outre qu'il leur donnera la chance d'acquérir une formation théorique plus poussée, ce programme permet aux participants de visiter certains partenaires commerciaux du Canada, dans la région du Pacifique et en Amérique latine.

En tant que président de l'association des parlementaires pour le programme de Global Vision, j'invite tous les députés à ap-

puyer ce programme intéressant et même à participer aux séminaires qui se tiendront dans leur région. Pour un député, c'est une occasion incomparable de rencontrer les jeunes gens de sa circonscription ayant des qualités de meneur.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, dans ma circonscription, depuis le 14 janvier dernier, plus de 300 employés sont en lock–out. L'utilisation de la législation fédérale permet à l'employeur, une compagnie minière, d'embaucher des briseurs de grève. Cette entreprise peut ainsi éviter toute négociation avec ses employés malgré leur désir de négocier.

J'avise donc cette Chambre que je déposerai un projet de loi similaire au projet de loi C–201 qui fut déposé par mon collègue le député de Richelieu. Ce projet de loi, déposé en première lecture le 5 avril 1989, fut défait par le gouvernement conservateur de l'époque. Les libéraux, dont plusieurs ministres du cabinet actuel, ont voté en faveur de ce projet de loi.

Espérons que j'obtiendrai l'aval de cette Chambre pour l'adoption de cet important projet de loi qui permettra de donner un cadre civilisé aux relations de travail et de rétablir dans de nombreux cas la paix sociale.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, les députés de la 35e législature sont sur le point de s'engager sur l'autoroute électronique, mais le véhicule que leur offre le gouvernement peut, sans exagérer, être comparé au modèle T de Ford. Ceux dont les bureaux sont encore équipés d'ordinateurs sur microprocesseur 286 dépourvus de modem ont intérêt à se tasser, car leur équipement ne permet que des communications très lentes. Sinon, ils risquent de se faire renverser par des communicateurs utilisant du matériel et des logiciels plus efficaces.

Nous sommes dans les années 90 et à l'aube du siècle prochain, mais nous utilisons encore du matériel des années 80, ce qui rend notre gouvernement moins efficace. Avant que nous bloquions la voie, je propose que nous adaptions le système de la colline parlementaire aux besoins de ses utilisateurs pour que nous puissions ainsi communiquer efficacement. En améliorant nos communications, nous pourrons mieux servir nos électeurs.

Pour ce faire, il nous faut au moins des ordinateurs 486 avec modem. Tâchons de faire en sorte que la 35e législature passe à l'histoire pour avoir eu la sagesse de se doter de matériel qui lui permette de filer à toute allure sur l'autoroute électronique.

Article 31 du Règlement

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, cette semaine, le Commissaire aux langues officielles a déposé son rapport annuel. À cette occasion, des membres du Parti réformiste et du Bloc québécois ont proposé d'assouplir les dispositions de la Loi sur les langues officielles ou de l'abolir tout simplement. Les réformistes ont proposé que les droits relatifs aux langues officielles soient de compétence provinciale.

Nous avons vu dans le passé que ce serait vraiment un désastre. Le Bloc québécois appuie cette loi dans le cas des francophones hors Québec, mais il s'y oppose dans celui des anglophones du Québec. C'est avoir deux poids, deux mesures.

La loi a pour objet de protéger les droits linguistiques des minorités au Canada et comporte des dispositions à cette fin pour plus de un million de francophones hors Québec et plus de 800 000 anglophones au Québec.

Comme le Commissaire l'a fait remarquer dans son rapport, la loi ne s'applique pas toujours comme elle le devrait et il y a eu des échecs. Sans la loi et sans le Commissaire, la situation serait bien pire. Nous devrions nous efforcer d'améliorer la Loi sur les langues officielles et non la combattre.

* * *

M. MERRITT G. HENDERSON

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, de temps à autre, les Canadiens ont la chance d'avoir des leaders qui se démarquent par leur conduite exemplaire pendant de nombreuses années. À l'occasion du départ à la retraite d'un Canadien remarquable de la ville de Mississauga, je suis honoré de lui rendre un hommage spécial.

M. Merritt G. Henderson est président de l'hôpital de Mississauga et, après 35 années de loyaux services, il prend sa retraite. Le succès dans la vie ne se mesure pas selon la place qu'on occupe, mais plutôt selon la distance parcourue. M. Henderson a gravi tous les échelons en gagnant le respect et la reconnaissance de ses concitoyens.

• (1410)

Sous sa direction, l'hôpital de Mississauga est devenu l'un des établissements de santé les plus respectés en Ontario et au Canada.

Il jouit d'une grande estime auprès de tous ceux qui le connaissent du fait qu'il n'hésite jamais à faire profiter les autres de sa vision, de sa sagesse et de son savoir, qualités fort recherchées chez un leader.

Nous sommes sincèrement reconnaissants à Merritt G. Henderson pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine des soins de santé au Canada.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, la citoyenneté canadienne est un cadeau très précieux qui est offert à ceux qui vivent dans notre beau pays.

Parmi ceux d'entre nous qui viennent d'une autre région du monde, un grand nombre ont choisi de devenir Canadiens, perdant parfois même leur citoyenneté première, convaincus qu'ils étaient que le Canada était devenu leur patrie. Ils voulaient devenir de véritables citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de renoncer à sa citoyenneté, mais le Canada en vaut la peine.

La citoyenneté canadienne mérite d'être célébrée. La semaine du 17 au 22 avril sera la Semaine nationale de la citoyenneté au Canada. Des activités seront organisées dans tout le pays.

Je félicite tous ceux qui, au fil des ans, ont décidé de devenir citoyens canadiens. Je remercie aussi tous les gens et les organismes qui auront collaboré à l'organisation des festivités tenues dans le cadre de cet événement important. Tous les Canadiens devraient en profiter pour célébrer leur propre citoyenneté.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, le premier ministre et ses collègues du Parti libéral nous ont prouvé, encore une fois hier, leur incapacité de comprendre les aspirations légitimes des Québécois en traitant de «caprice» l'extraordinaire consensus autour de la nécessité de rapatrier au Québec la totalité des compétences en matière de formation de la main–d'oeuvre.

Le consensus québécois regroupe les réseaux d'enseignement, les centrales syndicales, le Forum sur l'emploi, le Mouvement Desjardins, de même que le Conseil du patronat du Québec qui peut difficilement être accusé d'être infiltré par les «méchants séparatistes».

Bien loin d'être un «caprice», cette revendication est une des pierres angulaires d'une réelle stratégie de l'emploi qui permettrait enfin de sortir le Québec de la relation de dépendance dans laquelle l'inefficacité des programmes fédéraux le maintient. C'est une condition essentielle à l'épanouissement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, les agriculteurs sont très déçus des réalisations du gouvernement jusqu'à maintenant. On ne leur a pas porté attention. On n'a pas abordé la question de l'agriculture dans le discours du Trône. On ne l'a pas mentionnée dans le budget. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire ne s'est presque pas fait entendre jusqu'à maintenant à la Chambre. Rien d'étonnant à ce que les agriculteurs aient des doutes énormes sur le gouvernement.

Le ministre semble perdre une guerre de paroles contre les Américains. Les agriculteurs sont inquiets et ont de bonnes raisons de l'être. Le gouvernement se rend aux allégations non fondées de nos voisins du Sud qui nous accusent d'avoir recours à des pratiques commerciales injustes. Comme le rapporte le *Financial Post*:

> «Le Canada est prêt à assouplir sa position dans le conflit agricole qui l'oppose aux États–Unis.»
>
> «Étant donné l'Accord de libre–échange qui nous lie à notre partenaire commercial, nous devrions exiger que le principe de libre–échange soit respecté. Nous ne devrions pas renoncer au libre–échange en nous imposant des quotas à nous–mêmes.»

Les agriculteurs ne demandent pas de faveurs spéciales. Ils ne demandent pas de nouveaux programmes. Ils ne demandent même pas de nouvelles subventions gouvernementales. Ils demandent simplement au gouvernement de faire preuve d'un peu plus de fermeté et d'intervenir en leur faveur.

Le message des agriculteurs est clair. Le gouvernement a intérêt à ne pas les laisser tomber.

* * *

LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, en prévision de la Semaine nationale de la citoyenneté, commençant le 17 avril, je tiens à souligner l'importante contribution des immigrants à la société canadienne.

Le Canada est une terre d'immigration. Notre pays ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui n'eût été du courage et de la détermination de millions de personnes d'origines et de milieux divers qui sont venues chez nous dans l'espoir d'une vie meilleure.

Le bilinguisme et le multiculturalisme de la société canadienne sont source de richesse. Les immigrants contribuent en outre à l'économie canadienne par leurs investissements, leur esprit d'entreprise et leur compétence professionnelle.

Beaucoup d'immigrants deviennent éventuellement des citoyens canadiens et partagent volontiers les droits et les devoirs que cela suppose. Je suis fière et reconnaissante d'être moi–même une néo–Canadienne et j'ai hâte à la semaine prochaine pour célébrer la citoyenneté canadienne.

* * *

LA VIOLENCE

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je tiens à dire ici aujourd'hui à quel point je suis préoccupée par les crimes violents et odieux qui ont été commis récemment dans la Capitale nationale et dans le Grand Toronto.

En tant que députée d'Etobicoke—Lakeshore, je partage l'inquiétude qu'ont exprimée ici d'autres députés. Les crimes violents nous touchent tous. Beaucoup de mes électeurs m'ont fait part de leur indignation et, oui, de la crainte que leur inspire la recrudescence de la violence dans leur quartier.

• (1415)

Il faut reconnaître que la criminalité, la prolifération des armes à feu, la toxicomanie et le racisme sont tous liés à la pauvreté et aux piètres perspectives économiques de beaucoup de nos concitoyens.

J'exhorte donc tous les ministres compétents, en particulier le ministre de la Justice et le ministre du Développement des ressources humaines, à examiner les causes profondes de ce phénomène de plus en plus troublant dans la société canadienne.

J'offre mes sincères condoléances aux parents et aux nombreux amis de ceux qui ont perdu la vie sans avoir rien fait. . .

Le Président: Le député de Regina—Lumsden.

* * *

L'USINE DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander au gouvernement du Canada de se pencher de façon urgente sur les problèmes financiers que connaît l'usine de valorisation du pétrole lourd NewGrade, à Regina.

L'enjeu, c'est 500 emplois dans l'usine de valorisation et dans les champs de pétrole, plus une garantie de prêt de 275 millions de dollars du Canada et une autre de 360 millions de dollars de la Saskatchewan.

En 1993, une commission indépendante a recommandé que le gouvernement fédéral fasse une contribution financière de 150 millions de dollars pour sauver le projet. Les négociations avec le gouvernement fédéral se poursuivent, mais n'ont donné encore aucun résultat concret.

L'usine de valorisation NewGrade risque de devoir fermer ses portes si on ne s'entend pas très bientôt sur un programme de restructuration financière.

Je prie instamment le gouvernement du Canada de s'empresser d'en arriver à une entente avec la Saskatchewan et avec la Federated Co–ops Limited pour sauver ces 500 emplois, comme il l'a promis dans son livre rouge.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CONFLIT EN EX–YOUGOSLAVIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. On apprend avec consternation que les forces serbes ont pris en otage, ce matin, à Sarajevo, 50 observateurs de l'ONU et 16 Casques bleus canadiens appartenant au 12e Régiment blindé de Valcartier. Il s'agit d'une nouvelle inquiétante, bien sûr, et en particulier pour les proches avec lesquels nous sympathisons tous.

Le ministre peut–il faire le point sur la situation des otages, le danger qu'ils courent et nous indiquer si les porte–parole de l'ONU ont réussi à entrer en contact avec les leaders serbes–bosniaques pour faire libérer les otages dans les prochaines heures?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition pour sa question qui me permet de dire en cette Chambre que nous regrettons infiniment les incidents des dernières heures.

Il apparaît évident que les efforts déployés, tant par les représentants des Nations Unies que les Américains et les Russes, pour amener toutes les parties à ce conflit dans l'ex–Yougoslavie à s'entendre pour un processus de paix durable, rencontrent des difficultés. Si, d'une part, des progrès considérables ont été faits entre les Croates et les Musulmans, il reste qu'à ce moment–ci les Serbes bosniaques semblent refuser de s'impliquer complètement dans ce processus de paix.

Les informations que nous avons sont à l'effet que ces soldats, pour le moment, en tout cas, ne sont pas en danger. Des négociations se poursuivent afin qu'ils soient libérés. Nous avons bon espoir que ceci arrivera certainement très prochainement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous savons qu'il y a en tout 150 Casques bleus de l'ONU maintenant pris en otages par les Serbes. J'espère que le ministre ne prend pas à la légère les dangers que peuvent courir nos soldats canadiens.

Confirme–t–il, en plus, que les négociations entre les Serbes et les porte–parole de l'ONU ne s'amorceront que demain et peut–il donner l'assurance que le Canada aura un représentant au sein des délégations de l'ONU qui négociera la libération des otages?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, Lord Owen et M. Stoltenberg qui ont déjà négocié avec succès avec les représentants serbes sont maintenant sur place. Nous comptons sur leurs bons offices pour mener à bien ces tractations. Nous pensons que la raison primera. Si d'une part les représentants des Nations Unies courent certains dangers, il n'y a aucun doute que les Serbes bosniaques courent aussi des dangers et que dans un contexte semblable, la raison prévaudra et les soldats, ainsi que les autres représentants des Nations Unies qui sont présentement détenus, seront libérés.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans la mesure où cet incident fait ressortir les problèmes de sécurité auxquels les gardiens de la paix sont confrontés, j'aimerais que le ministre nous dise s'il reconnaît le besoin urgent pour l'ONU de prendre des mesures plus efficaces pour assurer la sécurité des forces de maintien de la paix dans l'exercice de leurs fonctions.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec le chef de l'opposition au sujet des dangers auxquels sont constamment exposés les soldats qui servent sous le drapeau de l'ONU. Le fait de risquer leur vie est inhérent à leurs responsabilités et à leur devoir de soldats. Cela fait partie de leur travail. Ils comprennent ce qu'ils ont à faire et le font très bien, ce qui est tout à leur honneur.

Cet incident nous inquiète beaucoup. Nous prenons toutes les mesures possibles, par l'intermédiaire de l'ONU et au moyen du processus de négociation sur place, pour que les otages soient libérés, et j'espère que cela se fera très bientôt.

* * *

[*Français*]

LE RWANDA

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Affaires étrangères.

Tous les Québécois et les Canadiens ont été consternés par les images de carnage et de barbarie au Rwanda résultant d'un coup d'État mené par l'armée rwandaise. La situation continue d'ailleurs de s'y détériorer.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il faire le point sur les négociations en cours entre les rebelles du Front patriotique rwandais et l'armée rwandaise afin de permettre la mise en place d'un véritable cessez–le–feu général? Et dans ce contexte, s'engage–t–il à intervenir auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies pour aider les belligérants à s'entendre sur un tel cessez–le–feu?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous déplorons ces actes de barbarie absolument inacceptables et nous pensons que tous les efforts doivent être mis en oeuvre pour essayer de ramener la paix dans ce pays.

Au cours des années, des liens d'amitié et de coopération se sont tissés entre des Canadiens qui ont oeuvré au Rwanda, et il est évident que ces liens d'amitié avec le peuple rwandais ne doivent pas être compromis par cette tragédie. C'est dans l'épreuve que l'on juge nos véritables amis, et je peux donner l'assurance à cette Chambre que le Canada est prêt à continuer à soutenir les efforts de ceux et celles qui veulent le développement harmonieux du peuple rwandais.

En terminant, je voudrais assurer l'honorable député que j'ai parlé ce matin à notre représentante aux Nations Unies qui voit en ce moment les meilleures avenues possibles pour prendre des initiatives, conjointement avec d'autres pays, par l'entremise des Nations Unies, pour aider à rétablir la paix et la sécurité pour la population rwandaise.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, pour faire écho aux intentions manifestées par le ministre, s'engage–t–il, au nom du gouvernement fédéral, à participer aux nécessaires efforts d'aide humanitaire et médicale en s'appuyant sur des organismes tel le Comité international de la Croix–Rouge?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le Canada apportera une aide de un million de dollars immédiatement, en donnant d'abord 400 000 $ à Médecins Sans Frontières Canada pour envoyer des équipes chirurgicales sur les lieux, incluant deux Canadiens; 300 000 $ au Comité international de la Croix–Rouge pour des activités d'urgence, incluant une aide médicale; et enfin, 300 000 $ à la Fédération internationale de la Croix–Rouge pour la préparation des pays voisins qui pourraient accueillir des réfugiés.

* * *

● (1425)

[*Traduction*]

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre des Affaires étrangères.

Je crois qu'il est évident que les Serbes de Bosnie répliquent aux raids effectués par l'OTAN dimanche et lundi. Quelles mesures le gouvernement prévoit–il prendre si ces représailles se poursuivent ou, pire, si elles s'accentuent?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Il arrive à une conclusion qui n'est pas nécessairement la bonne.

Il est clair que les frappes aériennes visaient l'artillerie lourde qui servait contre la ville de Gorazde. Cette ville était la cible de l'artillerie lourde. Selon certaines indications, il y avait lieu de croire que cela ne devait pas cesser. Il devait y avoir des frappes aériennes. Il y en a eu et nous savons maintenant qu'il n'y a plus de tirs d'artillerie lourde contre la ville. Les frappes aériennes ont mis fin à ces tirs.

Nous croyons que ces incidents sont regrettables, mais nous ne croyons pas qu'ils représentent une escalade du conflit.

Nous espérons que les parties feront preuve de jugement et accepteront la seule solution possible, c'est–à–dire qu'elles se réuniront à la table des négociations pour conclure une entente assurant une paix durable.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Que ces incidents soient des représailles ou pas, je me demande si le ministre peut nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour bien faire comprendre aux Serbes de Bosnie que le Canada fera jouer sa réputation de gardien de la paix pour dresser l'opinion mondiale contre eux et leurs partisans à moins que ce genre d'activités ne cesse immédiatement.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, par l'intermédiaire des Nations Unies, nous ferons certainement des pressions pour faire passer ce message.

Les pays qui ont des militaires sur place sous les couleurs de l'ONU, que ce soit le Canada, la France ou d'autres pays, s'inquiètent du sort des victimes du harcèlement par les Serbes. Il est évident que nous ne pouvons pas permettre que cela se poursuive indéfiniment.

C'est pourquoi nous avons demandé à M. Owen et à M. Stoltenberg d'aller, au nom des Nations Unies, tenter de convaincre les Serbes de Bosnie de l'importance de participer au processus de paix.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire. Selon différents observateurs de la situation en Bosnie, les gardiens de la paix des Nations Unies ont trois options.

La première consiste à continuer de faire ce qu'ils ont fait jusqu'ici et risquer l'échec de la mission de maintien de la paix. La deuxième consiste à donner aux Serbes de Bosnie un ultimatum pour les faire cesser leur harcèlement et à se préparer à donner suite à cet ultimatum. La troisième consiste à se retirer.

Le ministre peut–il dire clairement à la Chambre laquelle de ces trois options, à moins qu'il y en ait d'autres, le gouvernement préconise?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, avec l'appui du Parlement, a déjà prolongé de six mois l'engagement de notre pays au sein des forces des Nations Unies.

Deuxièmement, le Canada est très actif dans les négociations et il s'efforce, par les voies diplomatiques, d'amener les parties à accepter un accord de paix. Nous croyons que nous approchons du but.

Certaines parties en cause résistent encore au processus de négociation, mais si nous maintenons la pression et si nous gardons notre sang–froid, nous trouverons des solutions pacifiques. C'est la voie que nous préconisons.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre du Québec déclarait hier à l'Assemblée nationale, à propos de la formation professionnelle de la main–d'oeuvre, et je le cite: «Ce sont les positions traditionnelles du Québec, ce sont les enjeux fondamentaux pour le Québec du respect de nos compétences dans ce qui nous touche de près.»

Après ces déclarations du premier ministre du Québec, un bon fédéraliste, le premier ministre considère–t–il toujours que les revendications du Québec ne sont que des caprices?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le gouvernement fédéral a la responsabilité qui lui a été donnée par un amendement constitutionnel en 1941 d'avoir un programme d'assurance–chômage. Nous avons la responsabilité dans ce domaine. Nous nous servons des fonds que nous prélevons pour l'assurance–chômage pour aider les chômeurs à recevoir des gouvernements provinciaux qui, eux, ont la compétence en matière d'éducation.

Il y a des chevauchements que nous voulons éliminer et c'est pour cela qu'il y aura une réunion lundi. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour essayer, avec le Québec et les autres provinces, de rendre le système plus efficace. C'est ce que nous voulons faire.

Les deux gouvernements ont des compétences partagées en la matière et il est très important de travailler ensemble pour essayer de trouver une solution pour éliminer le double–emploi. Comme je l'expliquais en cette Chambre, il faut comprendre que les programmes d'assurance–chômage ont été mis en place au Canada pour permettre au gouvernement central de se servir de l'argent de ceux qui ont la bonne fortune de travailler et de le transférer vers ceux qui souffrent du chômage dans les provinces ou dans certaines régions. Le Québec, malheureusement, est parmi ceux qui en ont bénéficié le plus, et malheureusement les gens des provinces de l'Atlantique en ont bénéficié encore plus. C'est la façon dont le Canada a toujours opéré, pour s'assurer qu'il y a une redistribution de la richesse dans ce pays.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le premier ministre réalise–t–il qu'en relançant lui–même comme il l'a fait les chicanes entre Québec et Ottawa, sur un sujet sur lequel il y a unanimité au Québec, non seulement il fait passer sa vision centralisatrice à la Trudeau avant l'intérêt des sans emploi du Québec, mais aussi qu'il démontre de façon éclatante à tous les Québécois, les fédéralistes et les autres, que le seul fédéralisme possible pour eux en est un d'affrontement et de mépris pour leur peuple?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous formons le gouvernement depuis moins de six mois. Nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant le problème de la contrebande. Nous avons réussi à mettre sur pied, avec le gouvernement du Québec, un programme d'infrastructure qui fonctionne très bien. D'autres ententes ont été conclues et d'autres le seront dans les jours qui viennent.

Je dis qu'il y a un problème de compétence partagée en la matière et nous cherchons, d'une façon raisonnable, à trouver une solution. Je sais très bien qu'aucune solution dans notre système ne pourra plaire à des gens qui ne veulent pas faire partie du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, mardi de cette semaine, le Parti réformiste a forcé le premier ministre à admettre que d'autres réductions de dépenses s'imposent.

Le ministre des Finances parle de compressions draconiennes, mais le premier ministre parle de millions, et non pas de milliards de dollars. Le premier ministre peut–il expliquer à la Chambre comment des réductions représentant seulement des millions de dollars résoudront le problème du déficit qui, lui, est de l'ordre de 40 milliards?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, notre budget du 22 février est sans équivoque. Nous avons établi un plan pour ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans et pour supprimer des milliards de dollars de dépenses.

Le député fait complètement fausse route. Nous comptons toujours réaliser les économies prévues dans le budget.

• (1435)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre et ses collègues devraient savoir qu'on ne sauve pas un navire du naufrage en écopant avec un dé à coudre.

Le premier ministre dira–t–il à la Chambre, aujourd'hui, à combien de millions ou de milliards se chiffrent les compressions supplémentaires qu'il envisage ou avouera–t–il qu'il use seulement de faux–fuyants en espérant que le problème se règle de lui–même?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de faux–fuyants. Nous avons un plan bien défini pour ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. C'est là notre objectif préliminaire, mais nous allons le dépasser. Le député sait pertinemment que c'est là la meilleure façon de résoudre notre problème de déficit.

* * *

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le programme d'apprentissage prévu dans la stratégie du gouvernement à l'égard des jeunes constitue un nouvel empiètement du fédéral dans la compétence du Québec en matière d'éducation, une compétence qui relève clairement des provinces. *The Financial Post* rapportait ce matin que de plus en plus de programmes seraient assortis de normes nationales.

Ma question est la suivante: Le ministre reconnaît–il que par cette nouvelle intrusion dans les compétences provinciales, il va à l'encontre des revendications du Québec, en plus de contribuer directement à l'accroissement des dédoublements coûteux et inefficaces dans le domaine de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis encore rempli de la plus grande admiration pour le talent du député à porter des jugements sur les détails de programmes qu'on n'a pas encore annoncés.

En conséquence, il voudra peut–être retenir sa profonde analyse jusqu'à ce qu'il dispose des faits. Je sais qu'il ne veut pas se laisser embarrasser par les faits, mais ceux–ci sont parfois très utiles.

En l'occurrence, j'inviterais le député à méditer sur le fait suivant. Le coprésident du Conseil des ministres de l'Éducation, dont les membres ont bel et bien demandé l'établissement de normes nationales pour des disciplines comme les sciences et les mathématiques, en anglais et en français, est le ministre de l'Éducation du Québec.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le plan d'action pour les jeunes a été annoncé à plusieurs reprises dans les médias cette semaine, alors son contenu est un secret de polichinelle.

Avant de présenter son plan pour les jeunes, le ministre a–t–il au moins eu la décence d'obtenir au préalable l'accord du gouvernement du Québec puisque son projet d'apprentissage constitue une offensive de plus dans le domaine de l'éducation?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, alors que nous avons plus de 400 000 jeunes chômeurs de moins de 24 ans, il me semble qu'au lieu de critiquer et de chercher la petite bête, le député devrait tâcher d'appuyer les partenariats constructifs entre tous les paliers de gouvernement pour redonner du travail aux jeunes. Telle est notre intention.

Le député me semble s'engager dans le genre de débat que beaucoup au Canada trouvent vain. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est voir leurs fils et leurs filles, leurs neveux et leurs nièces retrouver du travail. Voilà ce à quoi nous souhaiterions travailler en coopération avec les provinces.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, demain, le gouvernement fédéral annoncera la création du Service jeunesse, qui fournira cette année des emplois à court terme à moins de 1 p. 100 des 400 000 jeunes chômeurs du Canada.

Le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous dire pourquoi il crée de faux espoirs en dépensant autant d'argent pour un programme au potentiel si limité?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député pratique autant la spéculation que le député de Lévis. Il juge des programmes qui n'ont pas encore été annoncés. Nous ne connaissons pas les détails et les fonds n'ont pas été accordés. Tout cela n'est que le fruit de l'imagination ou des cauchemars du député.

Je l'invite à s'informer de la teneur d'un programme avant de le critiquer.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je pense que le ministre devrait reconnaître que son propre ministère est comme une passoire. C'est de là que viennent ces informations. Les médias en ont déjà fait état.

• (1440)

Le ministre admettra–t–il que les jeunes veulent de vrais emplois et non pas ces emplois à court terme créés par le gouvernement et que son incapacité de réduire ses dépenses est la principale cause du chômage chronique au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, ces derniers mois, des députés libéraux, le secrétaire parlementaire chargé de la Jeunesse et de la Formation et moi–même avons sillonné le pays et parlé à des milliers de jeunes.

Ils nous ont tous dit que le principal problème auquel ils faisaient face à la fin de leurs études secondaires ou collégiales était de se trouver un emploi. Le problème de la transition entre les études et le travail est l'un des plus difficiles et des plus sérieux auxquels les jeunes soient confrontés.

En présentant ces idées dans le livre rouge au sujet de la création de programmes d'apprentissage et du Service jeunesse, nous visions à donner aux jeunes l'occasion de faire leur entrée sur le marché du travail, d'acquérir de l'expérience pratique. C'est ça qu'ils nous ont demandé.

Il me semble que le député devrait plutôt dire: «Merci mon Dieu, voici enfin un gouvernement qui tente de résoudre un vrai problème.»

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, les ministres du gouvernement et même le premier ministre se sont bombé le torse cette semaine, se sont pété les bretelles, suite à l'annonce des dernières statistiques du chômage. La situation demeure pourtant très préoccupante. Si on tient compte de l'augmentation de la population, pour retrouver le niveau d'emploi atteint avant la récession, le Québec devrait aujourd'hui pouvoir compter sur 215 000 emplois de plus.

Plutôt que de se réjouir rapidement, le premier ministre ne réalise–t–il pas qu'au rythme actuel de création d'emplois, le Québec devra attendre encore un minimum de trois ans avant de retrouver le niveau d'emploi qu'il avait avant la récession?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous formons le gouvernement depuis cinq mois et la tendance est meilleure. Le mois dernier, le chômage a diminué de 0,8 p. 100 au Québec. Ce n'est pas assez, cela aurait dû être encore mieux. Nous faisons quand même des progrès. Il faut continuer à en faire, et c'est pourquoi nous essayons de mettre de l'avant des programmes créateurs d'emplois. Je pense qu'on ne se réjouit pas, car il est inacceptable de voir un niveau de chômage aussi élevé dans tout le pays.

Il ne faut jamais arrêter de faire des efforts afin de diminuer le chômage, mais malheureusement, ça ne peut pas se réduire à une seule journée. La tendance est très bonne et je pense qu'il faut continuer, redoubler d'efforts en espérant que les résultats seront meilleurs dans les années à venir. Je suis très confiant que la situation sera meilleure dans quelques mois qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en entendant le discours du premier ministre, j'ai l'impression de ne pas vivre dans le même monde que lui. La tendance n'est pas très bonne. La reprise est anémique comme jamais.

Le premier ministre reconnaît–il justement que depuis qu'il est à la tête du gouvernement, chaque fois que deux emplois sont créés au Québec, une personne de plus, une personne déprimée, découragée s'est retrouvée sur l'aide sociale? Réalise–t–il aussi que sa réforme scandaleuse de l'assurance–chômage va empirer les choses?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est non.

* * *

[*Traduction*]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Il semblerait qu'une femme qui a été agressée sexuellement par un collègue de travail à la GRC n'a pu obtenir réparation de l'employeur. Aujourd'hui, la victime, une mère chef de famille, a dû quitter son emploi, tandis que l'agresseur est toujours au service de la GRC.

La GRC se pense–t–elle au–dessus des lois? Que fait–on pour soulager cette femme qui a été victime de harcèlement et a perdu son emploi?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, cette affaire me préoccupe beaucoup. Selon les journaux, le déroulement de l'enquête interne soulèverait de graves questions.

Ce matin, j'ai abordé le sujet avec le commissaire de la GRC. Il m'a donné l'assurance que le harcèlement sexuel n'était pas toléré dans ses services. Il a ordonné un examen immédiat et approfondi pour savoir comment l'affaire avait été traitée et s'il y avait lieu d'intervenir.

Le commissaire m'a donné l'assurance que cet examen était hautement prioritaire, et j'espère, tout comme le commissaire, être en mesure de faire une déclaration à ce sujet sous peu.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce, au ministre de l'Agriculture ou à un remplaçant.

• (1445)

Selon le *Report on Business* d'aujourd'hui, les ministres libéraux de l'Agriculture et du Commerce signeront aujourd'hui un accord qui consentira aux États–Unis un contingent de deux millions de tonnes de blé dur, à condition que ce pays cesse de contester le droit du Canada à protéger son secteur régi par la gestion de l'offre.

Les ministres vont–ils céder aux États–Unis en leur accordant un contingent, alors que ce n'est pas prévu et, qui plus est, opposent–ils un secteur à un autre en cédant sur le blé dur pour protéger le principe de la gestion de l'offre, comme le laisse entendre l'article?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, j'aimerais faire observer au député que le ministre a clairement montré à tous les secteurs et à l'ensemble des Canadiens qu'il n'oppose pas un secteur de l'industrie agro–alimentaire canadien à un autre. Il ne va pas favoriser un secteur aux dépens d'un autre. Il s'agit, bien sûr, des négociations en cours au Maroc.

Les articles que le député a lus dans la presse ne sont rien de plus. Ce sont des nouvelles publiées par la presse et par elle seule et elles ne sont pas nécessairement conformes aux faits.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse.

Quelles sont, concrètement, les assurances que le gouvernement peut donner aux céréaliculteurs qu'il ne va pas céder aux États–Unis et que les céréaliculteurs ne vont pas servir de monnaie d'échange en vue d'un dénouement heureux dans le dossier de la gestion de l'offre?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, l'assurance que je peux donner et que le gouvernement peut donner au député, ainsi qu'à l'industrie céréalière canadienne, c'est que le ministre n'a jamais agi de la sorte jusqu'ici, qu'il n'a pas l'intention de le faire et qu'il entend bien négocier un accord avec les États–Unis qui soit dans l'intérêt des Canadiens et des agriculteurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le projet souverainiste québécois comporte un engagement ferme de reconnaître et de protéger les droits historiques de la minorité anglophone au Québec et de les enchâsser dans la Constitution d'un Québec souverain. Hier, dans cette Chambre, dans une déclaration inquiétante et je dirais déplorable, le premier ministre a évoqué la possibilité que soient reniés les droits de la minorité francophone hors Québec dans l'éventualité où le Québec deviendrait souverain.

Le Président: À l'ordre! C'est une question hypothétique. J'espérerais que les questions soient peut–être un peu plus à point. Si le très honorable premier ministre veut répondre, je l'y invite. Sinon. . .

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire que la semaine dernière les présidents des associations des francophones hors Québec ont déclaré à un journaliste du *Toronto Star* que cela nuisait à leur cause, dans les conditions difficiles dans lesquelles ils vivent, quand les francophones du Québec disent qu'ils sont prêts à se séparer du Canada.

Si le fait français a survécu au Canada, c'est parce que nous, tous les francophones, étions ensemble depuis 1867, et c'est pourquoi nous sommes encore francophones et que nous ne sommes pas des martyrs comme les gens veulent le laisser entendre de l'autre côté. Le chef de l'opposition le disait à Washington lui même, il est un francophone canadien–français, le premier ministre est un francophone canadien–français aussi, comme l'ambassadeur à Washington. Et ils se promènent à travers le monde, pleurant, disant qu'ils sont des martyrs. Soyons des adultes, tout de même.

Des voix: Bravo!

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, vraiment si le premier ministre pense que c'est nous, là, il se trompe pas mal parce que la déclaration qu'il a faite à la Chambre hier, c'est honteux pour un premier ministre. S'il est crédible, le premier ministre. . .

[*Traduction*]

Le Président: J'aimerais que les députés s'en tiennent autant que possible au sujet en cause, au lieu de faire des procès d'intention. J'invite la députée à poser sa question.

• (1450)

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question est très simple. Est–ce que le premier ministre peut s'engager, dans cette Chambre, à remettre aux francophones hors Québec les coupures qu'il a faites dans son Budget? C'est cela qu'on lui demande. S'il veut vraiment aider les francophones, qu'il arrête de couper.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous accordons des subventions depuis longtemps, et elles sont très généreuses, aux communautés francophones hors Québec. Il y a peut–être eu des coupures, mais il y a également plusieurs autres secteurs de notre société qui ont subi des coupures. Seulement, cela ne signifie aucunement qu'on n'est pas engagés envers la survie de ces gens–là.

Je suis content de voir que les gens du Bloc québécois veulent appuyer les francophones hors Québec. S'ils veulent le faire, la meilleure façon c'est de travailler à l'intérieur du Canada avec tous les francophones du Canada pour que nous soyons des Canadiens fiers et solides.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION DES MÉTIS DE LA SASKATCHEWAN

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre peut–il confirmer à la Chambre que la vérification des comptes de l'Association des Métis de la Saskatchewan, commandée par le gouvernement fédéral à la firme Deloitte et Touche, a révélé qu'il y a eu fraude et falsification de documents, que l'Association accuse un déficit d'exploitation d'un million de dollars et qu'il y a eu violation de l'accord de financement entre le gouvernement fédéral et l'association?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si la question concerne les Métis, elle devrait, à mon avis, s'adresser à l'interlocuteur intéressé. Elle n'est pas adressée au bon ministre. Je prends note de la question.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le peuple métis s'inquiète du fait que les arrangements conclus par le ministère des Affaires indiennes ne prévoient rien pour obliger à rendre des comptes sur le financement et craint que cela ne nuise à la crédibilité des Métis et aux possibilités de financement dans l'avenir.

Le premier ministre peut–il garantir à la Chambre que les accords de financement qui seront conclus à l'avenir avec les groupes autochtones renfermeront une clause prévoyant la publication de rapports de vérification annuels?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, quand nous concluons des arrangements avec des groupes au Canada, nous leur demandons de tenir leurs livres de comptabilité à la disposition du vérificateur général et d'autres représentants du gouvernement, de sorte qu'ils puissent s'assurer que les termes de l'accord sont bien respectés.

Nous agirons avec l'Association des Métis et les organisations autochtones de la même façon qu'avec les autres organisations. Les fonds publics que nous leur consentons appartiennent aux contribuables et nous devons veiller à en avoir pour notre argent.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Compte tenu des actes de terrorisme qui ont éclaté récemment en Israël et dans les Territoires occupés, le ministre pourrait–il informer la Chambre des mesures que le Canada a prises pour veiller à ce que le processus de paix ne déraille pas et des communications qu'il a eues avec les intervenants qui se trouvent là–bas?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'accepte la question de l'honorable député en rappelant que c'est aujourd'hui le 46e anniversaire de l'indépendance d'Israël. Je peux dire à l'honorable député que nous sommes particulièrement troublés par cet acte de violence qui a fait quelque 6 morts et 30 blessés. Nous avons communiqué nos condoléances à l'ambassade d'Israël et également nos plus vives sympathies aux familles des victimes.

• (1455)

Quant à la question plus large du processus de paix au Moyen–Orient, il me fait plaisir de rappeler que le président du Groupe de travail sur les réfugiés est un Canadien et que le Canada continuera d'apporter son appui au processus de paix. Nous espérons très fortement que ces actes de violence n'auront pas pour conséquence de faire dérailler le processus de paix si bien engagé.

* * *

L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre s'interroge à savoir si le matériel pédagogique utilisé par les COFI, organismes qui s'occupent de l'intégration et de la francisation des immigrants, traite suffisamment du Canada. Il s'apprêterait d'ailleurs à intervenir alors que ce matériel est approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec.

Doit–on comprendre de ses propos que le ministre remet en question, non seulement le savoir–faire du Québec en matière d'intégration des immigrants, mais aussi la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Nous avons discuté de ce sujet hier au Comité permanent et j'ai fait trois déclarations. Tout d'abord, j'ai dit que le gouvernement du Québec, donc la province de Québec, avait fait un bon travail dans l'intégration de ses immigrants pendant 25 ans.

De plus, j'ai dit au média qui a fait des allégations que ce serait une bonne idée de parler de cette allégation avec le comité qui a coordonné l'accord Canada–Québec, non pas d'y faire une enquête, mais seulement de parler avec les hauts fonctionnaires du Québec et du Canada.

Troisièmement, j'ai dit qu'il n'était pas incompatible d'être très fier d'être Canadien et à la fois être très fier d'être Québécois ou très fier de sa région en province.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, selon la presse, vous avez dit que les COFI cachaient la réalité canadienne. Par ses propos, le ministre réalise–t–il qu'il remet en question tous les acquis de l'Entente fédérale–provinciale Cullen–Couture, signée en 1978, qui tient compte de la spécificité du Québec et qui lui permet d'intégrer ses immigrants en français?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que vient de dire le député dans cette enceinte est tout à fait faux et inexact. Hier, alors que j'étais au comité, j'ai répondu à deux déclarations des médias qui affirmaient qu'on cherchait à cacher la réalité canadienne.

En ma qualité de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et au nom du gouvernement national, je tiens à dire qu'il ne faut rien cacher, qu'il s'agisse de la réalité de notre pays, le Canada, ou de la loyauté que l'on ressent envers une province ou une région. J'ai, entre autres responsabilités, celle de faire connaître les différentes régions du Canada.

Lorsqu'un immigrant arrive dans notre pays, il arrive dans un pays et vit dans une province. Il est normal d'avoir un sentiment de loyauté et de patriotisme envers les deux.

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le premier ministre a dit vouloir que nous proposions à nos comités des moyens de réaliser des économies. Je voudrais que le ministre nous dise comment un député soucieux des coûts peut le faire lorsqu'il effectue, aux frais de la princesse, un voyage à l'étranger organisé par son ministère, sans toutefois connaître les réponses aux questions suivantes: Combien coûte ce voyage? Quel en est l'itinéraire? Comment profitera–t–il aux contribuables canadiens?

• (1500)

Le Président: Simplement en guise d'explication, un comité agit habituellement de son propre chef et le ministre n'en est pas responsable.

Si le député veut bien reformuler sa question, elle sera peut–être recevable. J'autorise le député à poser une seule question.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre s'il s'engagera à donner les réponses à ces questions en ce qui a trait aux prochains voyages.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je crois que les députés du Parti réformiste répugnent un peu à participer à des visites à l'étranger. J'ai tenté de convaincre leur chef de prendre part à ces activités pour le motif qu'elles sont utiles.

J'accède à la demande du député d'exposer à l'avance le coût, le motif et l'avantage de voyages de la sorte. Je le ferai à l'avenir car, bien sûr, on demande périodiquement que des parlementaires se rendent à l'étranger pour poursuivre les objectifs du gouvernement canadien ou pour défendre les intérêts et la position des Canadiens.

Par exemple, on a récemment demandé d'envoyer une délégation à Washington pour qu'elle fasse comprendre aux Américains l'importance de respecter les métallurgistes du Canada. Malheureusement, nous n'avons pas encore pu convaincre le Parti réformiste de se joindre à d'autres représentants du Parlement canadien.

J'estime que certaines visites à l'étranger sont utiles, et nous voudrions bien que le Parti réformiste nous appuie en se joignant aux deux autres partis de la Chambre afin de défendre les intérêts des Canadiens à l'étranger.

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais savoir de la part du leader du gouvernement quel sera l'ordre des travaux pour les prochains jours?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de faire la revue hebdomadaire des travaux.

Aujourd'hui, la Chambre poursuit l'étude du projet de loi C–17 portant exécution du budget. Une fois terminée l'étude de ce projet de loi, la Chambre discutera du projet de loi C–9 tendant à l'exécution de certaines dispositions d'un exposé économique antérieur.

L'examen du projet de loi sera suivi de l'examen de la motion nº 10 qui propose d'autoriser le Comité de la procédure à élaborer un projet de loi visant à refondre le système de révision des limites des circonscriptions électorales. Si l'étude de ce sujet n'est pas terminée aujourd'hui, elle se poursuivra demain dans le même ordre.

Lundi est journée d'opposition. Je crois que ce sera au tour du Parti réformiste de présenter une motion.

Mardi prochain, la Chambre reprendra l'étude des affaires non achevées vendredi.

Nous examinerons ensuite le projet de loi C–7 portant réglementation de certaines substances, le projet de loi C–11 concernant le tabac, le projet de loi C–4 concernant les accords parallèles de l'ALENA, le projet de loi C–2 visant à réorganiser Revenu Canada, le projet de loi C–8 concernant l'utilisation par la police et les gardiens de prison d'une force susceptible de causer la mort, le projet de loi C–13 comportant des modifications de forme à la TPS, le projet de loi C–15 visant à adapter certaines dispositions législatives relatives à l'impôt sur le revenu et le projet de loi S–2 portant ratification de certaines conventions fiscales.

* * *

• (1505)

VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je désire déposer des notes explicatives et un avis de motion de voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise, et je demande qu'un ordre du jour portant examen de la motion soit désigné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Madame la Présidente, je voudrais poursuivre là où j'en étais rendu avant la période des questions. Je vous disais que ce qui caractérisait jusqu'à maintenant ce gouvernement c'était son manque de vision, et on en était rendu à la question de la reconversion industrielle de certaines entreprises du militaire au civil, où on sait que le gouvernement, depuis qu'il a écrit semblables propos dans son livre rouge n'en a plus parlé, à tel point que récemment, pas plus tard que la semaine dernière, c'était même le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec qui s'impatientait, demandant—fédéraliste et libéral qu'il est, tout comme ce gouvernement—au gouvernement fédéral du Canada quelle est la position sous–entendue dans les propos du livre rouge. Et depuis, malgré l'influence de ce ministre, aucun mot concernant trois dossiers précis à l'ordre du jour: Oerlikon, Paramax et MIL Davie.

Un autre domaine où on peut parler de vision et où, si on peut parler de vision, il faut parler de vision machiavélique c'est celui concernant le projet Service jeunesse. Quand on sait que l'un des trois objectifs visés par ce futur service qui devrait toucher 10 000 jeunes Canadiens par année est de veiller à la meilleure compréhension du Canada, comme par hasard à la veille d'un référendum québécois. On reconnaît la continuité et la cohérence de ces libéraux qui étaient là au référendum de 1980 et qui n'ont négligé aucun moyen, de Pro–Canada jusqu'au Conseil de l'unité canadienne, pour tenter d'influencer indûment la volonté du peuple du Québec. Mais la prochaine fois, on s'en promet.

Même manque de vision et de courage politique concernant l'autoroute électronique, quand on sait qu'aux États–Unis tout le dossier de l'autoroute électronique est cautionné par la vice–présidence américaine, ici, ce qu'on a c'est un comité fantôme qui va, dans les ténèbres, penser à conseiller le gouvernement. Cela illustre très bien le genre de courage politique et de vision qu'on a devant nous.

C'est ce qu'on avait écrit, mais c'est encore pire quand on regarde la situation par rapport à ce qui n'avait pas été écrit. La situation est encore pire face aux actes que se permet de poser ce gouvernement depuis l'ouverture de cette session dans le cadre de son budget, notamment par rapport à ce qui n'avait pas été écrit dans le livre rouge. En effet, quand on se permet de moderniser et de revitaliser, qu'en de beaux mots ces choses–là sont dites, quand on se permet de moderniser et de revitaliser, quand on se permet de se lancer dans des opérations d'envergure, comme on le fait actuellement par rapport aux programmes sociaux, il y a tout lieu de s'interroger sur la sincérité profonde, sur les intérêts profonds, sur les intentions profondes qui animaient déjà les libéraux avant même leur élection, quand on voit aujourd'hui les mesures qu'ils entendent prendre pour corriger la situation.

On s'attaque aux chômeurs au lieu de s'attaquer aux chômage; on s'attaque aux pauvres au lieu de s'attaquer à la pauvreté. Oui, on s'attaque aux chômeurs quand on décide de faire passer le taux de prestations de 57 p. 100 à 55 p. 100 pour 85 p. 100 des chômeurs.

• (1510)

Oui, on s'attaque aux chômeurs quand on décide que cela ne prendra plus dix semaines pour avoir droit à l'assurance–chômage, mais bien douze semaines. Cela veut–il dire que les employeurs devront dorénavant, dans un geste de solidarité sociale, embaucher pendant deux semaines de plus, cinq, dix, quinze, vingt, cinquante, quatre–vingt, cent employés pour leur permettre gentiment de bénéficier de l'assurance–chômage? Ce n'est pas de cette façon–là que cela fonctionne. Un employeur a besoin d'un employé pendant un temps déterminé, surtout dans les régions défavorisées, et ce n'est pas en fonction de l'assurance–chômage qu'on embauche les gens.

De plus, il faut être bien conscients qu'avec les nouvelles modifications à la Loi sur l'assurance–chômage, les gens recevront moins d'argent et moins longtemps. Donc, le gouvernement s'attaque de façon délibérée à des gens qui travaillent et qui vivent souvent dans des conditions non enviables. Le gouvernement fait en sorte que dorénavant, ils recevront moins et moins longtemps, en devant travailler plus lontemps. Si ce n'est pas là s'attaquer aux chômeurs plutôt qu'au chômage, il faudra que l'on nous décrive comment le gouvernement pourrait faire pire.

En se basant sur les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage et en se rappelant la volonté, déjà plusieurs fois affirmée, de moderniser et de revitaliser les programmes sociaux, comment pouvons–nous ne pas être très inquiets quant aux intentions profondes de ce gouvernment d'agir de façon très significative sur toute la gestion et toute la philosophie d'intervention gouvernementale en matière de programmes sociaux quand on sait une chose? Malgré toutes les consultations auxquelles s'est livré et va se livrer le ministre dans ce domaine au cours des prochains mois, on sait une chose qui ressort du discours du Budget, c'est que cette modernisation et cette revitalisation feront épargner au Trésor public 7,5 milliards de dollars sur le dos des plus démunis, dont plus de 5 milliards proviendront justement des modifications apportées à la Loi sur l'assurance–chômage.

Quand on parle de ces questions, il ne faut jamais perdre de vue que nous parlons de nos concitoyens et de nos concitoyennes et de leurs conditions de vie. Il faut être conscients qu'il y a dans ce pays, d'un océan à l'autre, des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes qui vivent dans des conditions d'anxiété, de pauvreté et de misère. On sait combien ces situations sont éminemment ferments de criminalité, de violence conjugale, de consommation indue de médicaments, de mauvaise nourriture pour les enfants, etc.

Je déplore et je suis inquiet de l'espèce de sérénité qui semble animer un bon nombre des gens d'en face, dont le premier ministre, devant une situation aussi angoissante. Je les invite à sensibiliser les membres du Cabinet au fait que des mesures doivent être prises pour trouver des moyens cohérents, logiques et efficaces pour améliorer la situation de ces gens. On peut prétendre que nous avons tous, chacun dans nos comtés, des taux de chômage intolérables. Par exemple, dans les Maritimes et au

Québec, c'est tout à fait inacceptable, l'Ontario connaît des temps difficiles, tout comme l'Ouest d'ailleurs.

Il faut non seulement parler des effets, mais il faut aussi parler des causes. Un élément de réflexion qui devait présider à ce genre de débat—qui est un débat de société—est que notre société risque de devenir, d'ici quelques années, parfaitement semblable à la structure de société que l'on voit dans d'autres pays et que l'on dit sous–développés, où il y a un faible nombre de riches, une classe éminemment nombreuse de gens pauvres et démunis, la classe moyenne étant en voie de disparition. C'est là, à mon avis, un sujet qui devrait faire l'objet d'un débat de société, à savoir dans quelle sorte d'organisation sociale et dans quelle sorte de société nous vivons et nous vivrons.

Je voudrais, pour terminer, faire deux brèves citations d'un économiste de l'Université du Québec à Trois–Rivières. Ce citoyen de mon comté, M. André Joyal, que j'apprécie beaucoup, écrivait ceci dans la revue catholique RND: «Ce que nous vivons depuis maintenant 20 ans n'est probablement pas, comme on le laisse entendre trop souvent, un simple cycle économique, mais plutôt une mutation en profondeur de notre société, une mutation aussi radicale que celle provoquée par la machine à vapeur aux XVIIe et XVIIIe siècles ou encore par la révolution agraire, il y a 10 000 ans, quand nos ancêtres se sont rendu compte qu'ils pouvaient semer, récolter et donc vivre de façon permanente au même endroit. La société de demain risque d'être totalement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui».

Et dans la même veine, Louis O'Neil, éminent professeur à l'Université Laval, écrit ceci: «Rien ne prouve qu'il faille accepter, sans examen, la suppression de milliers d'emplois, l'exclusion d'aujourd'hui qui succède à l'exploitation d'hier, le travail précaire, le démantèlement des services de santé, le retour à l'inégalité dans l'accès au savoir, la prolétarisation du monde rural, le dépeuplement des régions. On a le droit et le devoir de résister au retour du capitalisme sauvage, à un système qui produit en ce moment 35 millions de chômeurs dans les pays industrialisés et qui génère un mouvement de désintégration et d'appauvrissement.

• (1515)

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler du projet de loi C–17, aujourd'hui. Je vais d'abord parler de la dette pendant quelques instants.

Nous savons tous qu'en 1993–1994, la dette combinée des niveaux fédéral, provincial et municipal était de 660 milliards. C'est une augmentation d'environ 11 p. 100 par rapport à l'année précédente, un chiffre qui laisse pantois.

Cela représente 23 000 $ pour chaque homme, femme ou enfant de ce pays. Là–dessus, la seule dette fédérale représente 500 milliards, en augmentation de 45 milliards, 10 p. 100, par rapport à l'année précédente.

Divisée également entre tous les Canadiens, la dette fédérale représente 17 600 $ par personne et elle augmente au rythme de 123 millions de dollars par jour. Cela veut dire 6 200 $ par année pour une famille de quatre personnes. Actuellement, la dette atteint 93 p. 100 de notre PIB, alors qu'il y a 10 ans, elle n'était qu'à 50 p. 100 du PIB. Donc, même en pourcentage, elle a presque doublé en 10 ans.

Le *Vancouver Board of Trade*, qui a fait beaucoup pour attirer l'attention des Canadiens sur l'importance de la dette, a installé à Vancouver une horloge qui affiche la dette, arrondie au demi–milliard, ou 500 millions. Si cette dette était convertie en billets de cent dollars, il y en aurait suffisamment, croyez–le ou non, pour couvrir la Transcanadienne de Vancouver à Ottawa.

Si la dette était réduite à zéro, l'employé canadien moyen verrait ses impôts diminuer de quelque 3 000 $ par année. Le projet de loi C–17 porte sur des mesures budgétaires, et en particulier sur l'assurance–chômage. Pour moi, cette réduction d'impôt est une des meilleures choses que l'on puisse faire pour réduire le chômage au Canada.

Une récente enquête de la Chambre de commerce du Canada montrait que si l'on réduisait la dette et le déficit, si l'on abaissait les charges sociales et l'impôt sur le revenu des sociétés, si l'on relâchait la réglementation gouvernementale et si l'on améliorait la formation de la main–d'oeuvre, la petite entreprise canadienne, c'est–à–dire les sociétés de moins de 100 employés, pourrait créer 14 emplois par société au cours des trois prochaines années. Voilà certainement une recette pour réduire le chômage.

Ce budget ne fait qu'effleurer le programme d'assurance–chômage et réduire un peu sa générosité. Je dois reconnaître que c'est un pas dans la bonne direction. Nous savons que les programmes d'assurance–chômage trop généreux ont pour effet d'augmenter le chômage, pas de le réduire. Ils ne remettent pas les gens au travail. Le nombre de prestataires a augmenté parallèlement à la dette.

• (1520)

Nous savons tous que le déficit accumulé de la caisse d'assurance–chômage frise les six milliards de dollars. Nous savons également que c'est illusoire de croire que les employeurs et les employés se partagent le financement de ce programme. Ce sont les contribuables qui paieront ce déficit de six milliards. Nous payons la différence.

J'ai déjà dit à la Chambre que le régime d'assurance–chômage du Canada était devenu, plutôt qu'une mesure d'assurance sociale, un régime de supplément de revenu inefficace. Nous devons cesser d'associer le mot chômage à cette forme d'assurance. Nous devrions plutôt mettre au point un programme d'assurance–emploi, en accordant plus d'importance à l'aspect assurance.

La politique du Parti réformiste est de faire de l'assurance–emploi une forme intelligente et durable d'assurance sociale, qui assurerait une indemnisation en cas de perte temporaire d'emploi. Nous croyons qu'un tel programme devrait être financé par les employeurs et les employés, qui détermineraient aussi l'importance des cotisations et des prestations. Ce programme permettrait aussi, j'en suis sûr, d'étouffer une bonne partie de notre

économie souterraine florissante et, en bout de ligne, d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens.

M. Stephen Van Houten, président de l'Association des manufacturiers canadiens, a fait des projections à partir des derniers chiffres rendus publics. Selon ses prévisions, si la dette fédérale continue à croître au même rythme, elle atteindra le billion de dollars d'ici l'an 2001. Il prévoit aussi qu'à cette époque, notre déficit sera de l'ordre de 60 à 70 milliards de dollars. Si les taux d'intérêt restent les mêmes, les intérêts sur cette somme équivaudraient à quelque 76 milliards, soit environ le double de ce que nous payons aujourd'hui. À mon avis, cette situation serait extrêmement mauvaise pour l'économie canadienne.

Je suis convaincu que le pourcentage des revenus après impôt a diminué et malgré cela, au même moment, ce gouvernement qui a laissé la dette grimper jusqu'à un demi–milliard de dollars persiste dans la même voie. Lorsqu'on le questionne à ce sujet, le premier ministre répond même que ce genre de question est hors de propos. Je crois au contraire que c'est tout à fait à propos; nous espérons voir le jour où nous pourrons réduire les impôts et ainsi stimuler notre économie.

La croissance économique est limitée par l'ampleur des dépenses sociales. Comme nous le savons tous, des dépenses sociales élevées signifient nécessairement de hauts niveaux d'imposition.

Si l'on soulageait les Canadiens du fardeau associé à cette énorme dette et au niveau élevé d'imposition et si l'on réduisait l'intervention du gouvernement et sa réglementation excessive, je crois qu'ils seraient incités à travailler, à économiser et à investir davantage et, par voie de conséquence, à engager plus de travailleurs.

Les investisseurs frapperaient à nos portes pour investir au Canada et fonder des entreprises. Je crois qu'il est grand temps que le canada adopte une telle position et qu'il entre dans la course.

Nous avons remarqué l'autre jour, lorsque le premier ministre a annoncé qu'il était prêt à effectuer d'autres compressions budgétaires, que les marchés avaient connu des changements radicaux: la valeur du dollar a grimpé et le taux d'intérêt a baissé. J'ai trouvé cela très encourageant.

• (1525)

Selon un récent article du *Financial Post*, le déficit dérange les investisseurs. C'est bien peu dire à mon avis.

En terminant, j'aimerais ajouter qu'il est temps de modifier ce processus budgétaire et d'admettre que le Canada est aux prises avec un grave problème en matière de dépenses et qu'on ne pourra pas résoudre ce problème en s'arrêtant uniquement aux recettes.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans a la parole.

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, j'ai l'impression que l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans est intervenu avant la période des questions orales, je vous demanderais donc de me donner la parole présentement, à moins qu'un collègue du parti libéral ne désire intervenir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je donne donc la parole à l'honorable député de Bellechasse.

M. Langlois: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Wetaskiwin de ses remarques au sujet du projet de loi C–17. Plusieurs sont dignes d'attention, et j'en relèverai quelques–unes moi–même dans les minutes qui vont suivre.

Qu'il me soit permis de signaler que ce jour est un jour historique puisque, aujourd'hui, ce matin, pour la première fois le fauteuil a été occupé par un député souverainiste, le député de Chicoutimi, mon honorable collègue du Bloc québécois. Cette remarque étant faite, mes félicitations étant adressées, je désirerais maintenant intervenir sur le projet de loi C–17.

L'Histoire nous enseigne que l'empereur Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Le gouvernement actuel se comporte de la même façon. Pendant que le pays s'écroule, pendant que les pauvres s'appauvrissent davantage, que les sans–emploi désespèrent, que les familles à revenu moyen, les contribuables à revenu moyen voient leur fardeau fiscal s'alourdir, le gouvernement s'en lave les mains. Tout comme le gouvernement précédent. On dirait qu'ils ont chaussé les mêmes bottes. Ce gouvernement a pris très vite le même patron que le gouvernement qui le précédait. Et mon ami, député de Frontenac, mentionnait que ce sont probablement des bottes Kodiak parce que nous ne sommes pas sortis du bois avec les politiques actuelles du gouvernement libéral du Canada qui poursuit ce qui se produisait sous l'administration Mulroney–Campbell depuis 1984. Tellement peu de choses: *words, words, words*. Que des paroles, pas d'action. Pas du tout! Tout ce qui bouge dans cette Chambre de temps à autre, c'est le député de Kingston et les Îles qui va à la table et à son bureau, et très peu de choses sont faites en pratique.

Comme l'a dit l'honorable député de Wetaskiwin qui m'a précédé, je fais mienne la remarque à l'effet que c'est sur les petites et les moyennes entreprises que nous devons compter pour que l'économie de ce pays reparte et pour que l'économie québécoise redémarre également. Trop longtemps, nous avons compté sur les grandes entreprises, des usines comme Hyundai à Bromont. Que d'espoirs ont été mis dans des entreprises comme celles–là qui, actuellement, sont dans une posture extrêmement précaire pour ne pas dire au bord de la fermeture et du licenciement d'employés. Entre temps, les petites et les moyennes entreprises génératrices de 80 à 85 p. 100 des emplois sont réellement sous–évaluées, sous–estimées et sous–aidées dans les projets qu'elles peuvent entreprendre.

• (1530)

Comme il est difficile, et nous le voyons dans nos bureaux de comté, lorsque nous voyons un entrepreneur, une entrepreneure venir nous voir qui a un projet de créer deux, trois ou quatre emplois, comme il est difficile d'intéresser les services gouvernementaux à la création ou à l'amélioration d'une petite entreprise. On veut encore voir grand, style de l'époque de M. Trudeau. On voit où on en est rendus avec cette grande vision trudeauiste.

Sur le plan économique, c'est une faillite totale. Au–delà de 500 milliards de déficit actuellement. On a, bien sûr, blâmé l'administration Mulroney–Campbell pour ce déficit, mais le ballon d'envoi, le départ avait été donné sous les administrations libérales précédentes. Il faudrait se rappeler qu'en 1984, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, le déficit canadien était déjà rendu à 189 milliards. C'était un bon départ dans l'encre rouge. Il y avait eu plusieurs bouteilles d'utilisées pour écrire de tels chiffres avec la longueur que cela comporte.

Maintenant, pas d'aide à la petite entreprise dans les mesures budgétaires qui nous sont proposées. Pas d'aide aux familles à revenu moyen. Pas d'aide en particulier en matière d'habitation. Rien n'est vraiment prévu en matière de logement social pour les familles à faible revenu qui doivent investir de plus en plus dans leur logement et qui, si la tendance se maintient, comme le dirait Bernard Derome, se retrouveront bientôt des sans–abri, puisqu'ils n'auront plus le moyen de se loger dans des logements convenables. Nous devons réinstaurer une véritable politique de logement social.

Des voix: Bravo!

M. Langlois: J'ai au moins les applaudissements de ma collègue de Laurentides, ainsi que de mes collègues de Berthier—Montcalm, de Lévis, de Brome—Missisquoi, de Frontenac, celui de Chambly et de tous ceux aussi que je n'ai pas pu apercevoir ou entendre, puisque nous nous reconnaissons ensemble à notre style d'applaudissements parfois, madame la Présidente.

En matière de logement, qu'est–ce que l'on voit dans le budget actuel? La réapparition du Programme d'aide à la remise en état des logements, communément appelé PAREL. C'est bien beau d'avoir un programme d'aide à la rénovation ou à la remise en état des logements, mais encore faut–il en avoir un logement pour pouvoir le rénover, alors qu'il n'y a aucune mesure d'accession à la propriété, surtout pour une première propriété. Pour les personnes seules, pour les jeunes couples, rien n'est là, mais on propose: «Améliorez ce que vous n'avez pas». Quelle belle philosophie, la charrue avant les boeufs! C'est le plus bel exemple que l'on puisse donner. Nos grands–pères et nos grands–mères utilisaient cette expression. Elle est toujours d'actualité pour qualifier les politiques ou l'absence de politiques gouvernementales en matière d'économie.

Comme mon collègue de Trois–Rivières le mentionnait tout à l'heure, on s'en prend aux chômeurs, aux chômeuses comme s'ils étaient responsables de leur état. Les chômeurs et les chômeuses ne sont pas responsables du piètre état de l'économie canadienne : cela dépend de l'ineptie, de l'inertie gouvernementale dans le domaine. Il n'y a pas de volonté politique à vouloir lutter contre le chômage au Canada.

Tout ce que l'on fait, on s'en prend aux prestataires d'assurance–chômage, les faisant passer pour les responsables du chômage. On les pénalise. On réduit le montant des prestations qu'ils pourront recevoir. On allonge la durée du temps où ils devront travailler pour obtenir leurs prestations d'assurance–chômage. Mais en touchant aux chômeurs et aux chômeuses, on ne touche pas au chômage. C'est comme lorsqu'un thanatologue fait son travail, il ne s'attaque pas à la mort, il s'attaque à une personne déjà morte. Le gouvernement est le grand directeur des funérailles de ce pays,et la grand–messe qui s'en vient semble être une messe funéraire sur le plan économique. Les électeurs et les électrices du Canada, aux prochaines élections, les neuf provinces qui en resteront, décideront du sort de ce gouvernement.

• (1535)

Probablement que nos amis du Parti réformiste auront des solutions alternatives à proposer, ou d'autres partis, parce que l'on voit que certains partis peuvent apparaître et grandir comme des champignons, dans ce pays, assez rapidement.

Je suis heureux de voir. . . Encore une fois, vous me signalez qu'il me reste une minute. Avec une simple minute pour terminer, j'ai le choix entre le Collège militaire royal de Saint–Jean, on en a parlé beaucoup, les déclarations du premier ministre qui ont été faites dans cette Chambre à l'effet qu'il y aura d'autres coupures, alors qu'aucun ministre ne veut couper dans son ministère. On a posé des questions, hier, aucun ministre ne voulait faire de coupures, mais la somme des parties est plus grande que le tout puisque le premier ministre a dit qu'il allait réduire le déficit.

Alors en terminant, je dirai quelques mots sur un dossier qui me tient à coeur, celui de la MIL Davie, à Lauzon, où 400 de mes électeurs travaillent. Il est grand temps, et dans les 30 secondes qui me restent, je le signalerai, il est grand temps que le gouvernement cesse de réfléchir sur la relance du chantier maritime de la MIL Davie à Lauzon et donne immédiatement le contrat du traversier des Îles–de–la–Madeleine qui doit remplacer le *Lucy Maud Montgomery.*

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, c'est une fois de plus un plaisir d'intervenir au sujet d'un projet de loi à la Chambre des communes, mais ce qui est moins agréable, c'est de devoir parler de ce projet de loi C–17.

Durant la période des questions d'aujourd'hui, j'ai fait une analogie avec un navire qu'on essaierait d'écoper avec un dé à coudre. C'est un peu ce que fait le gouvernement de nos jours alors qu'il essaie de réduire un déficit de 40 milliards de dollars sans procéder à de véritables compressions, sans s'attaquer au coeur du problème. La plupart des Canadiens savent aujourd'hui que cela ne fonctionnera pas.

Durant le congé de Pâques, j'ai rencontré un certain nombre de gens d'affaires à Halifax et j'ai assisté pendant quelque temps aux travaux d'un parlement modèle. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai regardé le premier ministre de ce parlement et les étudiants élus exprimer leur position et leur exaspération au sujet de ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle, comme le système de justice pénale, la réforme du Parlement et le reste, tout en faisant connaître leurs vues à long terme sur les problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés. Je ne pense pas que nous devrions prendre cela à la légère. Ces jeunes ont raison d'être inquiets.

Beaucoup de gens parlent de nos jeunes d'aujourd'hui et les qualifient de génération; elle n'aurait pas, selon certains, sa propre identité pour ce qui est de la musique et d'autres choses du genre. Selon moi, cette génération est formée de jeunes Canadiens qui auront, à juste titre, très peu de patience à notre égard, nous, les membres de la génération du baby–boom, qui avons réussi à acculer notre pays à la faillite.

Lorsque le moment sera venu pour nous de toucher une pension dans 15, 20 ou 25 ans, je pense que cette génération sera fort insatisfaite de notre travail et de notre gabegie et n'aura aucune

sympathie pour nous, chose qui sera peut–être bien méritée. Cette exaspération se fait donc sentir dans tout le pays. Je le constate dans ma circonscription tous les jours à Langley, Aldergrove et Max Lake.

Le budget soulève de vives craintes chez les Canadiens de toutes les régions. J'entends le même refrain tous les jours, même lorsque je m'entretiens avec les gens de la belle ville d'Ottawa. C'est ce que tous les Canadiens ont à l'esprit. Le gouvernement n'a pas résolu les problèmes économiques du pays.

J'ai le sentiment que certains ministériels veulent remédier à la situation. J'ignore en quoi réside le problème. Peut–être que les ministres souhaitent les empêcher d'agir ou que sais–je, mais j'espère sincèrement que même ces députés auront pu persuader leurs dirigeants de prendre des mesures plus sérieuses dans le cas présent.

Je me suis entretenu avec des banquiers dans les Maritimes. Ils ont exprimé les mêmes craintes que ceux de Fraser Valley–Ouest. Leurs préoccupations ne diffèrent pas. Il ne s'agit pas d'un problème régional. Comment un être raisonnable peut–il appuyer le projet de loi C–17, qui prévoit un augmentation de 3 milliards de dollars des dépenses l'an prochain par rapport à l'an dernier?

• (1540)

Comme je l'ai dit il y a quelque temps, le gouvernement libéral gère le Canada mollement, sans vigueur, sans énergie. À mon avis, les libéraux sont tout simplement de rusés conservateurs arborant une couleur différente. Il y a peu de différence. Les députés d'en face paraissent mécontents, c'est qu'il doit y avoir du vrai dans ce que je dis. Ils sauront que cela se produira souvent dans les années qui viennent.

Ils ne devraient pas réagir aussi mal, parce que je vais faire de mon mieux pendant les dix prochaines minutes pour expliquer pourquoi les Canadiens sont déçus du gouvernement qu'ils ont élu.

Comparons le court bilan des libéraux à celui des conservateurs qui ont été éliminés de la carte aux dernières élections. Je dois absolument faire cette comparaison pour qu'on comprenne bien pourquoi nous ne pouvons appuyer le budget du Parti libéral et pourquoi je crois que ce parti échouera lamentablement aux prochaines élections. C'est vraiment triste, mais on n'y peut rien.

Je me souviens qu'en 1984, lorsque les libéraux ont été défaits et que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, les Canadiens étaient très optimistes. Que s'est–il passé? Les conservateurs sont tombés dans l'oubli. Nous passons maintenant à une autre génération de politiciens traditionnels.

Dans le budget qui a été déposé, il est prévu que les dépenses des libéraux vont augmenter de 3 milliards de dollars, alors que la dette nationale se chiffre à 40 milliards de dollars.

Les marchés financiers réagissent à cela, comme le font d'ailleurs les gens d'affaires depuis dix ans. Ces gens s'inquiètent. Il n'y a que le gouvernement qui ne réagit pas. C'est étrange.

Le gouvernement n'a pas le cran nécessaire pour faire face à la réalité. D'ailleurs, ce budget montre qu'il est incapable de se prononcer fermement sur les questions importantes et qu'il ne le fera pas. Après tout, il s'agit bien d'un gouvernement libéral typique: de nature, il n'est pas conservateur et certes pas réformiste. Certains députés disent que la mesure est bonne; ils verront bien aux prochaines élections.

Vous n'en reviendrez pas des détails que je vais vous donner, madame la Présidente. Je veux simplement dire un peu pourquoi les députés de ce côté–ci et les Canadiens de toutes les collectivités se sentent frustrés. Je tiens à parler d'une petite organisation qui s'appelle le Conseil de recherches en sciences humaines.

Ce conseil existe depuis plusieurs années déjà. J'ignore depuis quand au juste, mais je sais qu'il existait du temps des conservateurs et il existe toujours. Voici quel a été le budget global de cette organisation certaines années. En 1991–1992, son budget a été de 90 millions de dollars. L'année suivante, soit en 1992–1993, il a été de 101 millions de dollars. Il n'a cessé d'augmenter. Une année, il a été de 97,7 millions de dollars.

On demandera peut–être ce qu'il y a de mal à cela, puisque ce doit être une bonne organisation qui doit faire un tas de bonnes choses. Je n'en doute pas. Toutefois, aucune compression ne touche cette organisation dans le présent budget. En fait, son budget s'est accru quelque peu.

Laissez–moi vous parler de dépenses qu'a effectuées cette organisation et qui n'ont pas le moindrement été contestées. En fait, cette organisation a vu son budget augmenter. Les gens qui nous regardent et qui nous écoutent cet après–midi et mes collègues se demanderont probablement ensuite pourquoi on n'a pas jeté un oeil plus critique là–dessus lors de la préparation du budget, pourquoi on n'a pas réduit le budget de cette organisation.

Cette organisation a consacré 15 435 $ à étudier les eunuques dans la Chine impériale. Je vous le demande à tout le monde, n'y a–t–il pas une meilleure façon de dépenser 15 000 $? On a consacré 147 827 $à l'étude des comptines, de la forme et de la fonction de la musique pour enfants.

• (1545)

Cela en intéressera peut–être certains mais, franchement, je doute beaucoup que bien des Canadiens veuillent vraiment qu'on dépense l'argent de leurs impôts de cette manière.

Une voix: Il y a les libéraux.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Les libéraux n'ont pas modifié le budget. En fait, ils l'ont accru. Telle est l'orientation qui est prise.

Voici deux ou trois autres exemples. Il y en a tellement. En voici un qui intéressera beaucoup de monde. On a consacré 21 566 $ à examiner des études expérimentales sur les gestes interactifs. Je laisse aux députés le soin de deviner ce que cela veut dire.

Il y a beaucoup d'autres choses dont je veux parler. Si les députés veulent passer à une plus grande échelle, je leur dirai que le gouvernement veut consacrer six milliards de dollars de l'argent des contribuables à moderniser les infrastructures et encore un milliard et demi à créer des places de garderie, et ainsi de suite. Il s'agit ici de l'argent des contribuables. Ce budget ne comporte pas de compressions. On devrait avoir honte de proposer cela au peuple canadien.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Madame la Présidente, avant de commencer j'aimerais m'adresser au député de Saint–Laurent—Cartierville que j'ai eu la chance de rencontrer dans mon comté avant les vacances de Pâques. Il m'a fait plaisir de vous voir pour distribuer un chèque. J'espère que lorsque j'aurai des problèmes, madame la députée, je pourrai compter sur le gouvernement pour les régler. Il me fera plaisir de vous recontrer dans mon comté dans des moments moins heureux que celui de distribuer un chèque. Et c'est dit de façon très amicale, madame la Présidente.

Cela dit, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994. Sous un titre somme toute banal se cachent des conséquences extrêmement importantes pour à peu près tout le monde au Canada, et entre autres au Québec. Tous les ménages, toutes les familles, tous les contribuables sont touchés par ce projet de loi.

À la lecture on peut dire que le gouvernement a vraiment soif d'argent. Il y a cependant un problème, c'est que le gouvernement va toujours chercher l'argent dont il a besoin dans les mêmes poches. Cette fois–ci, ce sont encore les chômeurs, les retraités qui sont touchés, et également comme je le disais tout à l'heure les ménages, bien souvent les petites familles qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Je pense qu'il ne fallait pas s'attaquer aux sans emploi, mais il fallait les aider pour qu'ils s'en sortent et réintègrent le marché du travail. On ne frappe pas quelqu'un qui est déjà par terre, on l'aide à se relever. Une façon d'aider les chômeurs c'est de répondre aux nombreuses demandes du Québec quant à la décentralisation de la formation de la main–d'oeuvre. Cela permet d'abord d'améliorer l'efficacité pour que ces travailleurs sans emploi puissent s'y retrouver et n'aient pas à patauger dans 75 programmes avec des critères différents selon qu'on s'adresse au fédéral ou aux ministères compétents du Québec. C'est aussi pour éliminer le coût des duplications et des chevauchements qu'on a évalués au Québec à environ 300 millions, et ce n'est pas le Bloc québécois qui évalue ce montant, c'est un ancien ministre québécois, un ancien ministre libéral et fédéraliste qui évalue ce chevauchement à 300 millions. Ce n'est pas mince, c'est beaucoup d'argent.

C'est surtout parce qu'on a reconnu qu'une grande décentralisation, un rapprochement des programmes de formation et de réintégration au marché du travail, était plus efficace qu'une grande politique centralisée comme celle que le gouvernement canadien veut imposer qu'il faut absolument que le gouvernement réponde à nos attentes en matière de formation.

Chaque année, selon Statistique Canada et d'autres organismes tels que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration entre autres, il y a 50 000 à 90 000 emplois vacants au Québec seulement. Avec ces chiffres–là, on peut peut–être s'apercevoir qu'il y a un problème dans la formation. Seulement qu'avec ces chiffres–là, en période aussi difficile où tout le monde se cherche un job et qu'on parle de *jobs, jobs, jobs*, je pense que ce serait évident, pour quelqu'un qui examine froidement la situation, d'intervenir. Malgré tout cela et malgré que la décentralisation de la formation fasse l'unanimité au Québec, on continue à négocier, on continue de pencher à gauche et à droite, on ne sait pas trop où on s'en va. On discute et, comme le disait hier mon collègue, le député de Roberval, les discussions amicales se poursuivent entre Québec et Ottawa, mais sans jamais obtenir de résultat. J'espère que l'avenir va nous réserver quelque chose de meilleur. J'espère qu'au Québec on va se réveiller et qu'on va mettre, une fois pour toutes, le poing sur la table.

• (1550)

Également, hier, le chef de l'opposition officielle avait raison de dire qu'au Québec la décentralisation de la formation c'est du ciment. Quand, sous la même tribune, on peut réunir Gérald Larose et Ghislain Dufour, c'est parce que vraiment le consensus est là au Québec et que vraiment il n'y a aucune ambiguïté face à la position que le Québec a dans ce domaine–là.

Le budget Martin taxe l'emploi et compromet la reprise économique anémique; je pense qu'on ne le répétera jamais assez souvent.

Le ministre actuel, celui qui a dénoncé à gorge déployée la politique conservatrice—et ça ne fait pas tellement longtemps—la poursuit aujourd'hui et fait encore pire que les conservateurs. En effet, l'actuel ministre poursuit la politique conservatrice d'abaissement du taux de prestation de la grande majorité de la population. Et pour se donner bonne conscience, on a mis quelques articles dans le projet de loi, quelques petits bonbons, entre autres la mesure concernant les personnes à faibles revenus ayant des enfants à charge. Ce n'est pas la huitième merveille du monde, mais on a mis ça en attendant, pour dorer la pilule un peu. Mais cela, c'est de la poudre aux yeux. C'est un moyen de diversion.

Cette politique déplace le problème et l'augmente. Vous savez, je viens d'un comté qui s'appelle Berthier—Montcalm et mon territoire s'étend jusqu'à Saint–Michel–des–Saints, Saint–Zénon et jusqu'à la Manouane, une réserve indienne. Que m'a–t–on dit, chaque fois que je me suis rendu dans ces régions–là durant la campagne électorale? «Michel, y a–t–il une politique qui va aider nos jeunes à rester chez nous, à rester en régions?» Je les comprends, les villes et les villages se vident. Je pense que les modifications qu'on apporte à la Loi sur l'assurance–chômage ne sont rien pour aider les jeunes à rester dans les régions, c'est le contraire, ils vont partir plus vite: plus les prestations seront

courtes, plus ils partiront des régions pour tenter de se trouver un emploi en ville. Ils vont essayer de se trouver un job au lieu de recevoir de l'aide sociale et ils vont s'en aller en ville se chercher un job. Mais le problème c'est qu'ils n'en trouveront pas en ville non plus. Et oups, ils vont se retrouver sur l'aide sociale. Cela va faire plaisir au ministre des Finances parce que ça ne sera plus comptabilisé au fédéral, ça va être comptabilisé au provincial. Si c'était ça l'objectif, il a réussi.

Vous savez la réforme—et je vais vous donner quelques chiffres—dans l'est du Canada, entre autres au Québec, sera particulièrement touchée par l'abolition des échelles de chômage régionales supérieures à 13 p. 100. Selon les dernières informations que j'ai reçues des fonctionnaires de l'assurance-chômage, il semblerait que c'est aux alentours de 15 p. 100 dans ma région de Berthier—Montcalm. Donc, on va très affecté chez nous par ces modifications-là.

Eh bien, lorsque le taux de chômage est supérieur à 13 p. 100, le nombre de semaines de prestations pour les individus disposant de quelques semaines de travail assurable est durement affecté par une réduction. Les mesures d'économie frapperont plus sévèrement l'est du Québec, où les besoins sont les plus criants. Un document interne du ministère du Développement des ressources humaines évalue ainsi les réductions de prestations: dans la région de l'Atlantique, 630 millions; au Québec, 735 millions; en Ontario, 560 millions; et dans l'Ouest, 430 millions.

L'argument qu'a utilisé Paul Martin pour affirmer que les coupures étaient équitables fut de dire que le Québec et les Maritimes recevraient toujours le plus, après la réforme des prestations plus élevé per capita. S'il faisait référence au rapport prestations-population, son argument ne tient pas. Il est en effet normal qu'une province où le taux de chômage est plus élevé obtienne un apport plus grand qu'une autre.

• (1555)

Puisque je ne dispose plus que d'une minute, je vais donc passer à un autre sujet qui me tient à coeur pour terminer. Vous savez que nous sommes dans l'Année internationale de la famille. Je pense que le gouvernement aurait une occasion rêvée pour faire quelque chose afin justement d'aider les familles.

Je vous lirai un extrait d'une lettre que j'ai reçue d'une de mes commettantes qui donne comme objet «L'art de pousser la bêtise jusqu'à son paroxysme». Elle me dit dans sa lettre: «Voyez-vous, avec la nouvelle politique fédérale en matière d'aide aux familles, j'ai été heureuse d'apprendre que les prestations pour enfants n'étaient plus imposables. Malheureusement dans la même foulée, le gouvernement m'annonçait que mon époux et moi étions trop riches pour continuer à recevoir des prestations.» Avec un salaire de 38 000 $ par année, une fois la garderie payée, la gardienne requise matin et soir, etc., il ne lui reste que 11 000 $ par année et son fonds de pension. Et le ministre lui disait qu'elle était trop riche, parce qu'il lui ont envoyé un avis de cotisation de 63 $ qu'elle avait reçu de trop en allocations.

«J'ai une belle petite manette dans mon bureau, chez-moi», me disait-elle, «que je vais faire parvenir au ministre qui contient exactement 46,09 $ en cennes noires et en cinq sous qui vient de la tirelire de ma petite fille.» Elle m'a demandé de le déposer en Chambre, mais compte tenu que je ne peux pas la déposer, je la ferai parvenir directement au ministre. Je pense que c'est un bon exemple comme quoi on n'a pas de politique et qu'on ne veut pas aider les familles à avoir des enfants en agissant de telle façon.

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan): Madame la Présidente, Manicouagan, la circonscription que je représente, est une des régions les plus affectées par le manque d'emplois. La géographie du territoire est tout à fait particulière. Tellement particulière que pour pouvoir rencontrer tous les contribuables dans les villes et villages où ils habitent, il faut utiliser souvent quatre moyens de transport différents, soit l'avion, le bateau, la voiture naturellement et souvent la motoneige.

Le taux de chômage y est particulièrement élevé en raison aussi de la démographie du territoire. Le dernier taux de chômage enregistré par Statistique Canada rejoint 17,8 p. 100 dans ma région comparativement à 10,6 p. 100 à l'échelle nationale, le dernier taux enregistré, vers le mois de mars, je crois.

La partie est du comté est cependant bien spécifique, particulièrement composée de pêcheurs et/ou de gens qui dépendent de cette ressource naturelle, les revenus en assurance-chômage constituent une redevance économique qu'il convient de ne pas négliger. Entre 80 p. 100 et 85 p. 100 de la population à l'est de Natashquan est directement tributaire des revenus de la pêche. Or, dans le projet de loi C-17, il appert que les mesures décrites dans le document affecteront particulièrement la partie est du Canada, donc le Québec, et particulièrement la partie est de la province de Québec, donc mon comté.

C'est pour cette raison que je dénonce avec véhémence le projet de loi C-17 et particulièrement son article 28. Cet article engendrera des répercussions catastrophiques pour des populations qui, comme beaucoup de gens de ma circonscription, sont dépendants des produits de la pêche.

Et voici le tableau de ce que cela peut donner dans le contexte de l'application du projet de loi C-17. D'une part, le ministre des Pêches et Océans diminue la pêche dans le golfe Saint-Laurent dans le but d'assurer la regénération de l'espèce. C'est un geste fort louable et jusqu'à un certain point, utile aussi. Mais d'autre part, et c'est là que les tangentes ne peuvent plus se rejoindre, c'est que le projet de loi C-17 entend lui, de son côté, porter le minimum de semaines de travail requises de 10 à 12.

Donc, d'une part, on empêche les gens d'accumuler des semaines de travail et, d'autre part, on augmente de 10 à 12 les semaines de travail nécessaires. Donc, ces tangentes ne peuvent se croiser, au contraire, elles s'éloignent.

En mars dernier, pour appuyer ce schéma de pensée, suite au dépôt du Budget fédéral par le ministre des Finances, trois enseignants du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, l'UQAM, décrivaient ouvertement leur opinion dans les médias provinciaux. Et je citerai: «Mais nous désirons manifester notre surprise et notre inquiétude de voir que près de 60 p. 100 de la nouvelle baisse annoncée du

déficit fédéral, soit 2,4 milliards sur 4,1 milliards, sera supporté par les chômeurs canadiens.» C'est assez évident comme énoncé, merci.

• (1600)

Ce qui veut dire qu'encore une fois on s'en prend aux plus démunis de notre société et on leur demande de se serrer davantage la ceinture, comme s'il y avait du gras dans ce secteur de l'économie, le secteur des chômeurs. C'est absolument impensable. Le ministre en charge du Développement des ressources humaine mentionnait lui–même il y a quelque temps, et je cite: «Nous voulons obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations».

Je répéterai seulement le premier bout de la phrase, qui est quand même évident: «Nous voulons obliger les prestataires à travailler». Pour arriver à dire une chose comme celle–là, il faut être un peu décroché de la réalité.

Au Québec, environ 90 p. 100 des chômeurs le deviennent en raison d'une cessation involontaire de leur emploi: mise à pied, perte d'emploi, maladie ou mise à la retraite. La plupart n'ont aucun contrôle sur la durée de leur emploi et, s'ils acceptent des emplois occasionnels et saisonniers, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas envie d'occuper un emploi stable qui leur assure un revenu décent, mais plutôt parce qu'ils n'ont pas le choix.

Le présent projet de loi semble vouloir protéger le pays contre toute attaque ou invasion de méchants chômeurs qui visent à demeurer chômeurs le reste de leurs jours. Ce n'est pas du tout cela. C'est faut, cela. Personne ne désire demeurer chômeur. En 1987, la Direction des ressources humaines ouvrait un concours afin de recevoir des candidatures pour travailler à ce qui allait s'appeler, chez nous, le pénitencier de Port–Cartier, que beaucoup de gens connaissent d'ailleurs maintenant avec la manchette que cela a fait lors de l'ouverture de cet établissement.

Alors que 250 postes étaient offerts—des postes d'agents au Services correctionnels et aussi en administration étaient offerts—pour combler ces 250 postes offerts, la DRH recevait pas moins de 23 000 formulaires de demandes de gens qui voulaient travailler sur ces 250 postes. Malgré quand même la particularité de travailler dans un pénitencier, ce n'est pas un *job* de tout repos, il y a un certain risque inhérent à l'emploi, mais 23 000 personnes ont fait fi de cette particularité et ont dit: On veut travailler, on veut travailler et on veut travailler. C'est cela qu'on a dit.

Ce ne sont pas des gens qui ne veulent pas travailler, c'est la conjoncture économique actuelle qui n'est pas favorable à l'embauche. Alors pourquoi est–ce qu'on s'en prend aux chômeurs?

À l'article 22 du projet de loi C–17, on peut lire que certains bénéficiaires de l'assurance–chômage verront augmenter leurs prestations de 57 à 60 p. 100 et d'autres réduire de 57 à 55 p. 100. Les personnes visées par l'augmentation ne représentent, et ce de l'avis même du ministère des Finances, que 15 p. 100 des prestataires. Les 85 p. 100 autres visés par cette mesure verront, eux, leurs prestations diminuées de 57 à 55 p. 100. On n'a peut–être pas assez médiatisé cette partie–là quand on l'a annoncée, mais c'est un peu le rôle de l'opposition, ce qu'on fait à l'heure actuelle. Le gouvernement actuel ne fait que durcir la politique de l'ancien gouvernement. En plus, il annonce que la réduction des déficits est la priorité du gouvernement et non pas la réforme des programmes sociaux.

Il me reste seulement une minute, c'est incroyable. Le plus beau s'en venait, madame la Présidente. Je conclurai donc en disant que dans le comté de Manicouagan comme dans beaucoup d'autres comtés du Québec et du Canada, les gens veulent travailler. Ils ne veulent pas qu'on leur tape sur la tête parce que justement ils ne veulent pas travailler. Ils ne demandent que cela travailler, madame la Présidente.

• (1605)

Je suis contre ce projet de loi, car je ne crois pas un seul instant que c'est par le biais d'un projet de loi comme celui–là que nous réussirons à faire remonter l'économie. Tout au plus, il servira à baisser les statistiques de chômage, ce qui ne fera que camoufler encore davantage la réelle situation économique du pays.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Madame la Présidente, tout d'abord, on met sur pied un comité pancanadien afin d'étudier, entre autres, à l'intérieur des programmes sociaux, les modifications apportées au programme d'assurance–chômage. J'ai parlé plusieurs fois de la création de comités à venir jusqu'à maintenant.

Avant même la conclusion de cette étude, le premier ministre refuse d'emblée de rendre au Québec ce qui lui revient. Tout le monde au Québec, tous les intervenants, même les libéraux—ici j'utilise les mots du premier ministre—qui ne sont pas de méchants séparatistes, donc, tout le monde le réclame, mais le chef du gouvernement rejette du revers de la main ce qu'il appelle les «caprices» du Québec.

Ce ne sont pas des caprices, mais les revendications les plus élémentaires du Québec et de plus, une demande du respect de la Constitution où les champs d'activité en éducation est explicitement démontré comme étant de juridiction provinciale.

Ici, je voudrais annoncer une nouvelle à mes confrères ainsi qu'à vous, madame la Présidente: cet après–midi même, à l'Assemblée nationale du Québec, on adoptait à l'unanimité une motion pour rendre au Québec l'exclusivité en matière de formation professionnelle.

Des voix: Bravo!

Une voix: Les Québécois se tiennent debout!

M. Sauvageau: Le parti d'en face se comporte donc comme des parents qui ne veulent pas reconnaître l'autonomie de leurs enfants devenus adultes. Le premier ministre dit qu'il doit garder le contrôle des budgets et des décisions concernant la formation, parce que nous avons des chômeurs. Ne sommes–nous pas assez grands et responsables pour savoir nous–mêmes là où sont nos besoins? N'avons–nous pas fait la preuve depuis les 30 dernières années de notre dynamisme et de notre savoir–faire économique. Regardons un peu en arrière pour voir ce qui est du savoir–faire économique des Québécois et nous allons voir.

Je vous cite quelques exemples: la Caisse de dépôt et placement, la Société générale de financement, les REA, la réforme des institutions financières, Hydro–Québec. Je voudrais souligner le fait que ces initiatives sont nées principalement de l'esprit d'un seul homme, celui qui sera fort probablement le prochain premier ministre du Québec, dans quelques mois, M. Jacques Parizeau.

Des voix: Bravo!

M. Sauvageau: Notre savoir–faire dans l'administration de nos biens n'est plus à faire, mais face à l'opposition persistante du gouvernement en place, je le répète, nous avons compris que ce n'est qu'avec notre souveraineté que nous rapatrierons ces pouvoirs essentiels au renouveau économique du Québec.

Nous devons aussi nous poser la question suivante: Dans son plan de réduction face au déficit, est–ce que le gouvernement d'en face a fait sa part? A–t–il seulement pénalisé les aînés avec leur perte de déduction d'impôt et les chômeurs?

Voici un long extrait d'un article de M. Claude Piché, journaliste de *La Presse*, paru le 22 février dernier: «Voici quelques chiffres, gardons–les bien en tête, lorsque le ministre nous étripera de nouveau au nom de l'assainissement des finances publiques.»

Le spectre des compressions et des resserrements ne semble pas avoir empêché nos diplomates de dormir. L'an dernier, et les chiffres sont bons, en date du 22 février dernier, le budget du ministère des Affaires extérieures a dépassé 3,8 milliards de dollars, en hausse de 13 p. 100 sur les 3,4 milliards de l'année précédente qui elle–même comportait une augmentation de 5 p. 100 sur les dépenses de l'année d'avant. À elle seules, les dépenses directement liées à la représentation des intérêts canadiens à l'étranger, comme les ambassades, les hauts commissariats, les consulats et autres activités diplomatiques, incluant tout ce qui s'y rapporte, les avions, les voyages, ont augmenté de 23 p. 100 en deux ans, chiffre qui ne dénote pas un souci évident d'austérité.

• (1610)

L'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, de loin la principale agence de ce ministère, a dépensé 2,2 milliards de dollars l'an dernier. L'ACDI a augmenté ses dépenses de 232 millions l'an passé et l'année d'avant, elle avait augmenté de 133 millions, ce qui fait une augmentation de 19 p. 100 en deux ans.

Le budget du ministère des Affaires indiennes dépasse les 4 milliards. Voici là aussi un ministère qui n'a visiblement jamais entendu parler de sacrifices. Les dépenses y ont progressé de 7 p. 100 l'an dernier, 9 p. 100 l'année d'avant, soit 16 p. 100. Plus de la moitié de son budget, soit plus de la moitié des 4 milliards, est constitué de subventions et de contributions aux conseils de bande et autres organismes tribaux. Ces paiements ont bondi de 23 p. 100 en deux ans, pour atteindre, l'an dernier, 2,6 milliards de dollars.

À ce même moment, l'inflation au Canada, l'an dernier, était de 1,8 p. 100 et l'année d'avant, de 1,5 p. 100. Posons–nous des questions.

Intéressons–nous maintenant au Service correctionnel canadien, celui–là même qui construit à l'intention des criminels des condos de luxe que la plupart des honnêtes travailleurs sont incapables de s'offrir. Ce service a dépensé 876 millions l'an dernier, une augmentation de 7 p. 100 sur l'année précédente.

Pêches et Océans Canada, où les dépenses de 869 millions représentent un bond de 30 p. 100 sur l'année précédente.

Au ministère des Communications, la hausse frise les 10 p. 100. Ce ministère dépense 2,2 milliards de vos taxes et de mes taxes, dont près de la moitié pour Radio–Canada. Mais le plus gros morceau dans tout cela, à côté duquel toutes les autres dépenses paraissent insignifiantes, c'est le service de la dette. Nous ne comptons plus ici en millions mais en milliards de dollars.

L'an dernier, Ottawa a dépensé 39 milliards de dollars pour financer sa dette. Additionnez toutes les dépenses, subventions, contributions, justifiées ou non, multipliez tout cela par quatre, et vous obtiendrez ce qu'il en a coûté l'an dernier au gouvernement seulement pour financer sa dette.

Tel est le pénible bilan des vingt années d'incurie et de laissez–faire de la gestion de nos finances publiques.»

Nous pouvons avoir, par cet article, la réponse à ce qui ne va pas. Le gouvernement fait payer la population et en même temps augmente ses dépenses, dans ce cas–ci, une augmentation moyenne des ministères que j'ai nommés de 17,7 p. 100, alors qu'au même moment l'augmentation de l'indice du coût de la vie était de 1,7 p. 100. On multiplie par 10 les dépenses du gouvernement.

Rappelons–nous aussi, c'est très important, la position des libéraux au moment où les défunts conservateurs ont apporté des modifications au régime de l'assurance–chômage. Rappelons–nous l'opposition, les insultes, les invectives des libéraux du temps de l'opposition. Ce ne sont plus les mêmes. Rappelons–nous de la position des libéraux concernant l'octroi des pouvoirs supplémentaires au vérificateur général. Où en sont–ils? Ils rejettent aujourd'hui une motion émanant de leur propre parti. On change de côté, on change de discours.

Quelle cohérence dans le discours! Ils s'interrogent sur le pourquoi du manque de confiance de la population. Un vendeur de voitures d'occasion est plus populaire qu'eux. Je voudrais donc répéter ma position concernant la reprise économique, et par le fait même, la création d'emploi.

En conclusion, le gouvernement tente, encore une fois, de tromper la population, mais cette fois–ci, ça ne marche pas parce que les citoyens sont mieux informés qu'avant et ne se laissent pas berner de la sorte.

Le gouvernement doit donc cesser de croire qu'il est le seul à assumer le rôle de créateur d'emploi. Vous l'avez dit, nous l'avons dit, là–dessus nous sommes d'accord, ce sont les PME qui sont les principales créatrices d'emploi et ce, depuis plusieurs années et c'est aux PME de continuer à assumer ce rôle de créateurs d'emploi.

L'échec du gouvernement précédent, et celui anticipé des libéraux, échec qui arrive, devrait donc les aider à devenir un petit peu plus responsables. Ils ont du mal. Un gouvernement efficace doit être le gardien des finances publiques, il doit donc en principe contrôler ses dépenses, contrôler le déficit et rétablir

un climat de confiance dans l'économie. Je l'ai dit la semaine dernière.

• (1615)

Cette confiance est la base d'une saine économie. Les décisions incohérentes des gouvernements, qui durent depuis trop longtemps et qui persistent encore aujourd'hui, empêchent l'établissement de cette confiance, gage de la reprise économique.

Ce n'est pas en créant des emplois temporaires et ainsi en ignorant le rôle des PME que le gouvernement va relancer l'économie. C'est plutôt par le rétablissement du climat de confiance qui, lui, va encourager des investissements et qui, par le fait même, va créer de vrais jobs, une vraie création d'emploi, et cela de façon durable.

Cependant, ce n'est pas le fédéral, avec ses dédoublements interministériels et sa lourde administration qui réalisera cet objectif simple, mais un Québec souverain, seul maître et responsable de ses décisions et de son administration, saura inévitablement. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, on va essayer de respecter la période de temps qui nous est impartie.

Dans le comté de Laurentides, celui que je représente avec beaucoup de fierté, le taux de chômage est de 18 p. 100. Nous sommes bien loin du taux national annoncé par une fuite la semaine dernière. Loin de ce taux qui fait pavoiser les députés d'en face, il faut être quelque peu naïf pour croire que leurs récentes politiques puissent faire baisser le taux de chômage. Tout ce que vous avez fait depuis le 25 octobre dernier, vos décisions, vos actions, ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Par votre «pétage» de bretelles, vous tentez d'induire en erreur la population en lui disant que votre affaire fonctionne et qu'elle porte fruits. En fait, ce sont des miettes que vous parsemez à droite et à gauche. Vous visez la précarité et le court, très court terme.

Où sont les véritables visions? Où sont les plans, à plus long terme, qui nous permettraient d'envisager une économie plus stable, plus créatrice d'emploi? Au lieu de s'attaquer sérieusement aux problèmes et de réfléchir sérieusement à des solutions, les ministres d'en face se promènent et se prennent pour des porteurs de bonnes nouvelles. Un petit voyage en Corée et ça y est; Hyundai va rouvrir ses portes! Des bonnes nouvelles? Plutôt du blabla sans fondement qui suscite beaucoup d'inquiétude dans la population. Ce stratagème que je qualifie de minable ne passe pas, et pour cause.

Les gens d'en face gèrent à la petite semaine et gèrent le petit quotidien et attendent de voir ce qui arrivera demain. Les chômeurs et chômeuses de Laurentides savent très bien que rien n'a changé. Pour eux, il n'y a plus de jobs disponibles depuis que vous êtes sur les banquettes d'en face.

Ce qu'ils savent cependant, c'est qu'après l'assurance–chômage, il y a l'assistance sociale. C'est ça qui contribue le plus à faire baisser le taux de chômage. C'est ça la vérité! Voilà ce qui se passe réellement dans nos comtés. Le fédéral pellete ses responsabilités dans la cour des provinces. Ce transfert—un processus honteux—démontre bien la mollesse et l'inertie des libéraux.

De l'assistance sociale, de l'assurance–chômage coupée, des jobs sans lendemain, des impôts augmentés pour la classe moyenne et des belles paroles constituent les seuls fruits produits par le gouvernement du livre rouge.

Les gens de Laurentides veulent du travail. Ils sont prêts à se former, à se reformer, à se recycler pour acquérir les outils nécessaires afin de répondre aux besoins du marché du travail. Les 30 p. 100 de sans–emploi de mon comté—je le répète, 30 p. 100—veulent voir la lumière au bout du tunnel. Ils demandent au gouvernement de mettre de l'avant des programmes qui les aideront à retourner au travail. Ils veulent du travail à long terme, des emplois qui leur permettront de s'assurer une certaine sécurité, pas toujours et encore de petits emplois de quelques semaines, créés par des programmes qui ne visent que l'obtention des semaines nécessaires de travail pour retourner sur l'assurance–chômage. De cette façon, on tourne en rond. Le gouvernement ne fait que cautionner ce cycle, ce cercle vicieux dans lequel sont emprisonnés les travailleurs. Il faut modifier notre façon de faire, changer notre approche afin d'atteindre des résultats plus intéressants, plus profitables, et pour les travailleurs et pour les employeurs.

Le comté de Laurentides vit essentiellement grâce aux retombées générées par l'industrie touristique et par le secteur des biens et services. Sauf pour le grand Saint–Jérôme, où se trouvent quelques PME bien implantées qui créent de bons emplois, c'est sur le tourisme qu'est basée notre économie. Or, pour tous les travailleurs, cette dépendance quasi–totale à la venue de visiteurs dans notre région signifie des *jobs* très vulnérables et des éléments incontrôlables. En effet, de mauvaises saisons, dues à des températures inclémentes et au manque d'argent des consommateurs, viennent affecter directement le marché du travail des Laurentides.

• (1620)

Il est certain que ma région nécessite une diversification de son économie. Quelques dizaines de PME solides seraient bienvenues. Elles permettraient de réduire notre dépendance face au tourisme et nous mettraient à l'abri d'éléments qui échappent à notre volonté.

Une entreprise qui fabriquerait des produits de haute technologie, par exemple, pourrait assurément, en diversifiant notre économie, permettre son maintien à un niveau acceptable, garantir un certain nombre d'emplois et, par ricochet, un pouvoir d'achat global suffisant.

Hélas, nous ne possédons pas ces PME dans les Laurentides. Je demande d'ailleurs aux gens d'en face, les ministres, de venir

dans ma région et de s'asseoir avec les gens du milieu afin de développer tout ce secteur d'activité que constituent les PME.

Revenons à la réalité, les Laurentides vivent du tourisme comme je l'ai mentionné. Centres de ski, plages publiques, sites de camping, théâtres d'été, hôtels, motels, restaurants et boutiques constituent les principaux employeurs de notre main–d'oeuvre. Les activités de ces employeurs dépendent du tourisme, qui lui est très fluctuant, et du pouvoir d'achat des résidants, qui lui est lié à l'économie même de la région.

Résultats pour les travailleurs concentrés en bon nombre dans ce secteur: emplois saisonniers, précaires, incertains et à bas salaire. Nos travailleurs sont très affectés par les hauts et les bas du tourisme. Ils ont donc besoin de l'assurance–chômage entre deux *jobs*, en attendant de bonnes saisons. Certains attendent l'été, d'autres l'hiver pour travailler.

Arrivées les fins de saisons, l'affluence aux portes de l'assurance–chômage s'accroît. Un autre *job* dans l'immédiat n'existe pas pour ces travailleurs.

Les nouvelles modifications au Régime d'assurance–chômage viennent relever la barrière d'accès à ses prestations. Dans mon comté, ces changements attaqueront un grand nombre de travailleurs incapables d'accumuler les 12 semaines obligatoires à cause des raisons que j'ai déja énumérées. Pour eux, c'est une entrée directe à l'assistance sociale. Un beau coup du gouvernement libéral. Les décideurs d'en face n'ont jamais réalisé que des travailleurs, à cause des économies régionales, avaient toutes les misères du monde à accumuler ces fameuses semaines.

Et les libéraux en rajoutent. Vous travaillez plus, mais on vous en donne moins. Moins de semaines de prestations et moins grosses les prestations. Moins d'argent à dépenser, pouvoir d'achat à la baisse, l'économie remercie les travailleurs, ne crée pas d'emplois, etc. Et la spirale continue.

Les libéraux coupent dans l'assurance–chômage sans pouvoir offrir aux travailleurs des alternatives. On fonctionne à l'envers de l'autre côté de la Chambre. La logique des processus libéraux ne respecte pas le bon sens. Ça c'est inquiétant et décourageant pour les électeurs de mon comté. Ça démontre nettement que les libéraux considèrent davantage les chiffres que la situation des personnes.

Une autre disposition de cette réforme m'apparaît productrice de tension. Le taux de 60 p. 100 accordé à des faibles revenus ayant des enfants à charge fait présager des enquêtes pour établir la situation de ces personnes. Nous, au Québec, connaissons les boubous macoute pour l'aide sociale. On sait tout le trouble et la tension qu'ils ont causés au Québec. J'ose croire que le fédéral n'imitera pas ce type d'action qui brime et lèse la vie privée des personnes.

Enfin, les gens des Laurentides subiront les effets néfastes de ces modifications. Ces modifications montrent bien que les libéraux sont très loin de la base et qu'ils méconnaissent la réalité des économies régionales. En choeur, ils peuvent ajourd'hui clamer «Vive l'assistance sociale» pour se défaire facilement et honteusement de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

• (1625)

M. Ghislain Lebel (Chambly): Madame la Présidente, l'actuel gouvernement s'est fait élire sur un seul thème qu'on a servi à toutes les sauces, «jobs, jobs, jobs». Tous, nous avons bien présent à l'esprit les réponses qu'a servies le premier ministre aux différentes questions que ses adversaires et les personnes présentes pour former le panel lui adressaient lors du débat des chefs. À toutes questions, le premier ministre répondait inlassablement une seule et même réponse, «jobs, jobs, jobs.»

À ses électeurs chômeurs venus manifester leur déception dans le comté de Saint–Maurice, monsieur le premier ministre a répondu et je cite: «. . .c'était écrit dans le livre rouge et ils n'avaient qu'à lire entre les lignes. . .» Lire entre les lignes, c'est là le rôle de l'opposition auquel celle–ci n'entend nullement se soustraire, n'en déplaise au parti d'en face.

Tout budget digne de ce nom doit tendre en tout premier lieu à jeter un baume de certitude sur une économie, hélas plus souvent qu'autrement, défaillante pour ne pas dire moribonde et sur une population non moins avide de sécurité. Qu'en est–il de cette conjugaison des propos du premier ministre «jobs, jobs, jobs», et du Budget du ministre des Finances? La certitude qu'on voulait établir à l'endroit de la haute finance d'abord, des investisseurs ensuite et des citoyens consommateurs en dernier lieu est–elle réussie? Qu'on me permette d'en douter, madame la Présidente.

Si on superpose les données de ce budget sur la réforme des programmes sociaux et les données qui ont tout particulièrement trait à l'assurance–chômage, peut–on conclure que ces impératifs sociaux de sécurité et de stabilité aient été atteints?

Les populations canadiennes et québécoises sont en droit de s'attendre à deux choses indispensables dans l'élaboration de toute politique sociale à caractère économique à savoir: la création d'emplois et deuxièmement, l'assurance que ces emplois seront durables et permanents. Qu'en est–il des emplois créés ou projetés jusqu'à date? Le Programme des infrastructures nous fait engloutir des sommes astronomiques dans la création d'emplois purement temporaires et destinés presque exclusivement à la main–d'oeuvre masculine.

Je conviens que ce Programme puisse dans l'immédiat créer des emplois, mais il ne fait, à cause de la nature même de ces travaux, que retarder de quelques saisons une problématique pourtant bien d'actualité. En bref, au lieu d'acheter des poules on préfère aller leur chercher l'oeuf dans un endroit que ma mère m'a rigoureusement interdit de nommer ici.

Qu'en est–il de la création d'emplois visant des clientèles–cibles tels les jeunes, les travailleurs de 50–65 ans mis à pied, les jeunes diplômés universitaires, etc? Rien, madame la Présidente, trois fois rien. On coupe dans l'aménagement forestier de 5 p. 100. Rien pour les jeunes techniciens, aucun projet structurel de création d'emplois, comme par exemple, MIL Davie qui pourrait nous faire le traversier tant attendu des gens des Îles–de–la–Madeleine.

Incertitude créée par le gel des programmes de création d'emplois tels les P.D.E. et les articles 25 qui, incidemment, seront gérés, nous dit–on, par un fonds discrétionnaire du ministre du Développement des ressources humaines; ça sent la partisanerie. Report à l'année prochaine de la diminution des cotisations à l'assurance–chômage, pourtant le ministre des Finances déclarait que cette réduction des cotisations de 3,07 $ à 3 $ créerait 40 000 nouveaux emplois. Pourquoi ne pas les créer tout de suite au lieu d'attendre à janvier prochain pour effectuer cette fameuse réduction?

Refus de discuter de redéploiement industriel de l'industrie militaire tel le TGV, les systèmes de défense à basse altitude de Oerlikon.

• (1630)

Pauvres Canadiens, pauvres Québécois, pauvres chômeurs.

Un malheur n'arrivant jamais seul, voilà qu'à peine pondu, le budget du ministre des Finances manifeste du plomb dans l'aile et de sérieux ratés *ab initio*.

Les taux d'intérêt qui amorcent une remontée verticale, la baisse de la valeur du dollar canadien qui fera que notre dette extérieure nous coûtera encore plus cher; la fermeture d'usines, on pense à Hyundai à Bromont entre autres.

Qu'est–ce que le ministre des Finances, parce que c'est de lui dont il s'agit aujourd'hui, propose après coup? Rien, plusieurs fois rien, à part frapper sur les chômeurs et de deux façons: les faire cotiser plus longtemps en augmentant le nombre minimal de semaines requises, et réduire leurs prestations de plusieurs semaines.

Voilà la réponse du gouvernement aux demandes des citoyens, travailleurs et travailleuses du Canada et du Québec. Moi j'appelle cela leur piétiner l'aorte.

Ce gouvernement passera sans doute à l'histoire comme étant celui qui a le moins fait avec le plus gros budget, n'oublions pas qu'on a un déficit anticipé de 39,4 milliards; on ne trouve pas cela dans les pots de confiture!

Il ne reste à ce gouvernement qu'à adopter une seule loi qu'il applique pourtant depuis son arrivée, la loi du moindre effort.

Il semble de plus que le slogan tant chéri des libéraux, *jobs, jobs, jobs*, n'était destiné à personne et encore moins aux ministres influents de ce gouvernement qui refusent systématiquement la job de créer des jobs.

Les modifications projetées à l'assurance–chômage frappent plus que partout ailleurs les provinces de l'Est, soit 1,3 milliard de coupures, et plus particulièrement le Québec avec près de 800 millions de coupures. Ces coupures font mal et c'est pourquoi à la dernière réforme de l'assurance–chômage, par un froid sibérien en janvier ou février 1993, plus de 50 000 personnes se sont déplacées pour manifester leur opposition à la réforme Valcourt.

Il est urgent et nécessaire que le gouvernement ait une vision d'avenir de la société qu'il dirige et qu'il cesse dès à présent de poser des cataplasmes sur des jambes de bois, qu'il cesse de tenir des consultations qui ne mènent nulle part à cause d'une incapacité de vision globale de la société de demain.

Il est du devoir du premier ministre de placer aux endroits stratégiques des personnalités politiques capables de générer des idées, des idées neuves, et de voir à leur application et non, comme il semble être le cas actuellement, en fonction de leur appui à une certaine convention qui a porté le chef du gouvernement à la tête de sa formation politique.

Encore une fois, ce sont les chômeurs qui paieront les dettes politiques du premier ministre.

Un poète disait que plusieurs personnes sont décédées en défendant leurs idées mais que plus encore sont morts pour n'en avoir point eues.

Pour toutes ces raisons, ma formation politique votera sans aucune hésitation contre le projet de loi qui nous préoccupe.

[*Traduction*]

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, le budget tient compte des promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale. Permettez–moi d'aborder quelques–uns des aspects du budget qui me semblent très positifs et pour lesquels nous avons pris des mesures ces derniers temps pour assurer leur mise en oeuvre.

Prenons le cas, par exemple, des jeunes. Je sais que, un peu plus tôt, un député réformiste a parlé de la génération X. Je voudrais vous signaler que je possède environ 20 ans d'expérience dans le domaine du recyclage et du perfectionnement des jeunes. Parlons premièrement des programmes d'apprentissage.

J'ai participé récemment à un congrès où des jeunes ont avoué qu'ils avaient déjà pris une décision quant à leur avenir au moment d'entrer en 10e année. C'est à ce moment–là, ont–ils précisé, qu'ils décident de poursuivre des études au niveau postsecondaire ou d'abandonner tout simplement l'école, ce qui les condamne à un emploi sans issue et à un avenir plutôt sombre.

Au Canada, nous n'avons jamais accordé beaucoup de valeur aux programmes d'apprentissage. Dans d'autres pays, ces programmes sont bien prisés. En Allemagne, 600 000 étudiants obtiennent leur diplôme chaque année. Dans d'autres États, les métiers ne sont pas uniquement l'affaire des cols bleus, mais sont considérés comme des carrières, des professions, et sont bien vus par la société.

• (1635)

Dans notre pays et dans notre culture, nous n'accordons pas autant de valeur aux métiers et aux ouvriers qualifiés. En fait, nous les dévalorisons. Par conséquent, nous n'avons pas créé les infrastructures nécessaires pour aider les jeunes à se diriger vers un programme d'apprentissage ou un métier s'ils décident de ne pas poursuivre leurs études au collège ou à l'université.

Dans le budget, nous avons prévu un programme d'apprentissage pour régler ce problème qui est très grave, car il s'agit d'un problème structurel à l'intérieur de nos programmes de formation et d'éducation qui influe sur l'avenir de nos jeunes.

Il est temps que notre pays imite les autres États du monde et veille à offrir des débouchés aux jeunes qui quittent l'école. Ceux et celles qui ne veulent pas faire des études universitaires peuvent choisir une carrière, et pas uniquement suivre un programme servant d'expédient, mais un véritable programme de formation en technologie ou dans un métier qualifié qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir les employeurs de demain, comme cela se fait dans de nombreux autres pays où les artisans sont ceux qui créent des emplois dans des petites entreprises.

En annonçant un programme d'apprentissage dans notre budget, c'est le but que nous visons. Nous comblons finalement le fossé et nous nous préparons à entrer de plain-pied dans le XXI[e] siècle, comme le reste du monde.

Par ailleurs, nous nous occupons des jeunes qui ont perdu leur emploi parce qu'ils sont les premiers mis à pied parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues et parce qu'ils ont le moins d'ancienneté dans une entreprise. Nous voulons nous occuper de ces jeunes à qui il manque des compétences, qui ont abandonné l'école et qui ont besoin d'aide pour réintégrer le marché du travail. Nous devons élaborer des programmes de formation et d'aide pour ces jeunes.

Il y a aussi l'insertion dans la population active des jeunes qui sortent des programmes de formation ou qui ont obtenu leur diplôme collégial ou leur diplôme universitaire et sont incapables de trouver du travail parce que, en ce moment, il y a trop de personnes à la recherche d'un emploi qui n'ont pas d'expérience professionnelle. Très souvent, et beaucoup d'entre nous l'avons vécu, il est impossible de trouver un emploi parce que nous n'avons pas d'expérience professionnelle dans le métier ou la profession pour lequel nous avons étudié.

Le Service jeunesse, que le gouvernement a annoncé dans son budget et dont le ministre du Développement des ressources humaines parlera de façon plus détaillée au cours des jours qui viennent, tentera de régler ce problème en donnant aux jeunes au moins une année d'expérience sur le marché du travail afin qu'ils puissent ajouter ces compétences à leur curriculum vitae lorsqu'ils se mettront à la recherche d'un emploi. Cela est très important.

En général, nous n'estimons pas les jeunes de notre pays à leur juste valeur et ne l'avons jamais fait. Je sais que cela semble horrible à dire et que certains prétendront que c'est faux. Nous estimons certains types de jeunes, mais pas d'autres. En Ontario, le taux de décrochage scolaire est d'environ 30 p. 100. Cela veut dire que 30 p. 100 des jeunes ne vont pas plus loin que la 10[e] année et n'ont pas de compétences particulières, pas beaucoup d'instruction et pas d'espoir de trouver un emploi.

Voilà les choses dont nous parlons dans notre budget. Ce ne sont pas que de faux espoirs, des plans irréalistes. Notre budget est très réaliste, très crédible et très pratique. Il s'attaque aux vrais problèmes et propose les solutions dont notre économie a besoin. Franchement, c'est quelque chose que nous aurions dû faire il y a longtemps.

L'autre point que je voulais soulever concerne les petites entreprises. Nous parlons d'emplois. Les députés d'en face ont parlé d'emplois toute la journée. Ces emplois ne se créent pas automatiquement. Nous sommes en période de récession.

Les petites entreprises de notre pays créent beaucoup d'emplois, mais elles ont besoin d'aide. Le budget s'attaque très directement au problème du financement des petites entreprises, à leur relation avec les banques et au processus de prêt. Le budget vise à mettre en place les structures qui permettront aux petites entreprises d'avoir plus facilement accès au capital dont elles ont besoin pour investir, prendre de l'expansion et créer des emplois.

Le budget s'occupe des industries innovatrices en tâchant de faire en sorte que nous puissions mettre au point de nouvelles technologies et les commercialiser dans notre pays, et de faire en sorte que cela permette également de créer des emplois.

Ce sont des infrastructures dont notre pays a absolument besoin, et dont nous avons besoin pour travailler. En fait, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré après la présentation du budget qu'il s'agissait d'un bon budget, un budget qui répondait aux besoins de la petite entreprise canadienne; c'est une chose que nous avions promis de faire, et le budget s'y emploie très directement.

Nous devons créer des emplois, mais nous devons également faire en sorte que les entreprises et les industries canadiennes soient effectivement capables de créer des emplois, et nous devons créer un climat qui y soit favorable.

• (1640)

Le programme d'infrastructure a parfois été critiqué et tourné en ridicule par l'opposition. Ce n'est pas un programme qui permet simplement à quelques travailleurs de creuser des fossés; c'est un programme qui crée des emplois très réels.

Le secteur de la construction a été dévasté. Des milliers de nos travailleurs de la construction n'ont pas eu de travail durant des périodes de trois ou quatre ans et ont dû se contenter de l'assistance sociale. Ils pourront maintenant travailler. Le programme d'infrastructure aura également un effet d'entraînement en matière d'emplois. Cela contribuera à stimuler l'économie et partant, à créer du travail et à rétablir l'espoir.

Enfin, je voudrais répliquer à certaines critiques que j'ai entendues à propos des garderies. Nous parlons d'emplois. Nous parlons des jeunes. Nous parlons de croissance économique. Mais ensuite, certains députés d'en face se plaisent à dire qu'on ne doit pas consacrer d'argent aux garderies. Comment pouvons-nous alors aider les parents et les parents uniques, qui ont un emploi à temps partiel ou qui travaillent le soir, à trouver des emplois ou à se recycler pour entrer sur le marché du travail si nous ne leur assurons pas un soutien, si nous ne les aidons pas en subventionnant les garderies? Ce n'est tout simplement pas possible.

Nous sommes absolument injustes et pas très honnêtes avec nous-mêmes si nous ne nous occupons pas des réalités du marché. Cela exige du soutien et de l'aide pour les familles et les gens qui ne peuvent pas retourner sur le marché du travail s'ils ne bénéficient pas de ce genre de soutien. Par conséquent, la critique que nous avons entendue il y a quelques minutes de la part du

Parti réformiste à propos de crédits additionnels pour les garderies n'est pas acceptable. Le budget essaie de régler à ce problème.

Nous tâchons de remédier à des problèmes très complexes à un moment très difficile de notre histoire, mais nous devons nous attaquer à certains problèmes structurels. Nous devons y remédier. Le budget tâche de le faire de façon réaliste, en tenant compte du fait qu'il n'y a pas beaucoup d'argent disponible. C'est vrai. Nous devons lutter également contre le déficit. Mais nous tâchons de résoudre ces problèmes au moyen de solutions très pratiques.

Pour ma part, j'espère que les députés d'en face jugeront important de soutenir nos jeunes, d'encourager les petites entreprises et d'appuyer les parents qui ont besoin d'aide pour réintégrer les rangs de la population active.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, tout d'abord, j'avais l'intention de poser une question ce midi et je n'ai pas eu le temps de la poser. J'aimerais tout simplement la poser aux députés libéraux qui forment le pouvoir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Monsieur le député, la période des questions est terminée. Vous êtes sur une période de débat de dix minutes.

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, cela fait partie de mon discours et cela fait partie aussi du Budget. Je me demande comment il se fait que le nouveau centre d'affaires de l'ambassade du Canada au Mexique sera contruit par une entreprise américaine. Il me paraît important d'en parler parce que, si on veut créer des emplois et diminuer le déficit, il faut d'abord favoriser des entreprises canadiennes à se développer ici et non pas laisser construire nos ambassades et nos bureaux à l'étranger par des entreprises étrangères. C'est dans ce sens que je pose la question, tout en faisant mon discours, aux libéraux qui m'écoutent aujourd'hui pour qu'ils informent le ministre des Affaires étrangères afin qu'il regarde de plus près, qu'il surveille et qu'il fasse en sorte que, si on a à construire nos ambassades et nos bureaux à l'étranger, qu'on se servent des entreprises canadiennes d'abord.

Madame la Présidente, je ne sais pas qui a volé les notes que j'avais devant moi. Elles sont parties. Voilà, je les ai retrouvées.

D'abord, je dois dire ce qu'est un budget. Quand une famille décide de faire son budget, on établit d'abord combien on a de revenu. Alors le gouvernement fédéral aussi doit voir combien il a de revenu. On sait que nos revenus sont d'environ 125 milliards de dollars et que nos dépenses sont d'environ 160 milliards de dollards.

• (1645)

On sait qu'il y a 40 milliards qui servent à payer les intérêts de la dette accumulée. On sait ça, c'est facile à établir, mais ce qui est plus important quand on fait un budget c'est d'établir la priorité des dépenses. À quel endroit dépensera–t–on notre argent pour faire en sorte d'arriver à un mieux–être. Par exemple, une famille décide de dépenser d'abord pour une automobile, le loyer, les vêtements, les voyages ou la nourriture. Quelle proportion de nos revenus va–t–on dépenser dans le but de nous garantir un meilleur train de vie, de respecter nos priorités, de satisfaire nos goûts?

C'est dans ce sens qu'un gouvernement doit envisager de faire ses dépenses, c'est–à–dire faire en sorte que l'argent qu'il dépense serve le mieux possible à l'épanouissement de son peuple et assurer que cet épanouissement et ce confort se maintiennent. La priorité du gouvernement, il me semblait pendant la campagne électorale, d'après le livre rouge, était la création d'emplois. Eh bien, c'était une intention extraordinaire, qu'on appuyait, même si on n'avait pas les mêmes visions au niveau du pays; au niveau de la création d'emplois nous étions tout à fait d'accord avec le gouvernement.

On s'est rendu compte qu'une fois élus, ils ont changé complètement leur vision, c'est–à–dire qu'ils ont, d'abord et avant tout, comme plusieurs de mes collègues l'ont mentionné, attaqué les chômeurs, sans tenir compte de la formation de la main–d'oeuvre par exemple. On dit depuis cinq ans que la formation de la main–d'oeuvre est une demande du Québec qui cherche absolument à rapatrier la formation de la main–d'oeuvre. D'ailleurs aujourd'hui, je le mentionne et je le répète, il y a une motion à l'Assemblée nationale qui demande—une motion unanime de Parti libéral du Québec et de l'opposition officielle—qui demande de rapatrier la formation de la main–d'oeuvre au Québec. Vous voyez que c'est sérieux.

Or, le gouvernement qui décide d'établir ses priorités de dépenses devrait considérer la formation de la main–d'oeuvre tout d'abord au niveau budgétaire parce qu'on sait très bien que la duplication au niveau de la formation de la main–d'oeuvre coûte environ 300 millions à 350 millions de dollars par année. Trois cents millions à 350 millions de dollars sont dépensés inutilement à cause de ce dédoublement de la formation de la main–d'oeuvre. Il y a plus que cela, il y a toute l'inefficacité entourant cette mauvaise gestion, ces dédoublements. Cette inefficacité coûte très cher. On se retrouve avec des gens moins formés, moins bien préparés à faire face à la compétition.

J'aimerais répondre aussi au député du Parti réformiste qui faisait un discours ce matin et qui disait que le Québec est favorisé dans la fédération canadienne. Il disait que nous obtenions plus que ce que nous payions à Ottawa en ce qui concerne l'assurance–chômage. Je pense qu'il a partiellement raison, mais est–ce que les Québécois veulent recevoir de l'argent supplémentaire strictement pour aider les gens mal pris ou veulent–ils faire en sorte d'être moins mal pris à l'avenir. C'est important, madame la Présidente.

On sait très bien que si on gérait nos propres affaires au Québec, on récupèrerait plusieurs milliards de dollars en efficacité. Ce petit 800 millions de dollars de différence, que le fédéral semble dire qu'il nous envoie de plus que ce que nous payons ne signifie rien parce que c'est dans le contexte de la gestion actuelle. Le jour où on gérera nos affaires seuls, on pourra être beaucoup plus efficaces et on est convaincus qu'on pourra diminuer davantage notre chômage et on n'aura pas besoin de cet argent supplémentaire, parce qu'on aura une progression économique plus grande.

• (1650)

Des fois, nous au Québec, on a l'impression que le fédéral fait en sorte que les Québécois restent sur le chômage pour être capables de dire qu'il donne plus d'argent au Québec que les Québécois en paient. On a quasiment l'impression qu'ils font

exprès pour faire en sorte que les Québécois demeurent de plus en plus sur le chômage. Alors, ça répond un peu aux questions des gens du Parti réformiste qui sont passablement loin du Québec. Ils ne semblent pas comprendre exactement ce qui se passe au Québec.

Je dois dire aussi aux gens du Parti réformiste qu'ils devraient peut–être regarder un petit peu la structure économique du Québec. Les Québécois ont réussi, pendant ces dernières années, tout en se battant avec des politiques incohérentes qui nuisaient au développement du Québec à se donner des institutions. Par exemple au niveau économique, on a réussi à instaurer nos mutuelles d'assurance, quelque chose d'assez extraordinaire. On a la Caisse de dépôt, le Mouvement Desjardins et ses caisses populaires, le Fonds de la FTQ, la SGF. Nous avons bâti des institutions financières de façon extraordinaire.

Bien sûr, chaque fois que le gouvernement fédéral change les lois ou change les règlements, cela affecte les Québécois. Si nous avions la possibilité, comme Québécois, de décider de nos priorités au niveau budgétaire, de nos priorités au niveau de nos règlements, de nos lois, nous pourrions, nous en sommes convaincus, nous épanouir à un rythme beaucoup plus accéléré et régler justement ce problème de chômage que nous avons à subir et, bien sûr, encore une fois, se faire dire par le gouvernement fédéral qu'on nous donne un peu plus qu'on reçoit, mais particulièrement au niveau du chômage et au niveau du bien–être social.

Vous savez que nous, Québécois, sommes passablement plus fiers que cela. Nous voulons avoir l'honneur et le privilège de pouvoir nous épanouir, de gagner notre vie honorablement. Pour ce faire, la seule façon de réussir, c'est de percevoir la totalité de nos impôts et de nos taxes, de faire nos lois et, de cette façon, on pourra établir nos priorités et nous épanouir à notre juste valeur, ce qui est la souveraineté du Québec.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, conséquemment au Budget, j'aimerais aujourd'hui entretenir cette Chambre de deux sujets importants, soit les modifications à l'assurance–chômage et la situation actuelle de l'emploi au pays.

J'ai passé les deux dernières semaines dans mon comté, le beau comté de Frontenac. J'ai eu l'occasion, non seulement d'approfondir certains dossiers à mon bureau, mais aussi de parcourir mon comté. Et cela, à la grande surprise des électeurs qui ne manquaient pas de m'interroger sur les motifs de ma visite. «Y a–t–il des élections dans l'air, monsieur le député?» me demandaient les uns. «Vous allez bien, monsieur le député?» s'inquiétaient les autres.

Pour les citoyens et les citoyennes, le député qui leur rend visite cinq mois après les élections, afin de les remercier et de discuter de leurs problèmes, est un événement à inscrire dans les annales politiques.

C'est une formule qu'auraient avantage à employer mes collègues d'en face du gouvernement libéral actuel. Une visite dans leur comté, sans préoccupations électoralistes, les mettrait très vite au courant des vrais problèmes de leurs commettants et de leur vécu.

• (1655)

Une telle démarche aurait été certes très efficace au ministre des Finances avant de présenter son budget et surtout ses modifications à l'assurance–chômage. Son équipe de spécialistes, totalement déconnectée de la réalité quotidienne du chômeur, aurait tiré profit d'une telle formule.

Vous n'êtes pas sans savoir, madame la Présidente, que les chômeurs et les chômeuses de ce pays sont laissés à eux–mêmes dans la défense de leurs intérêts. Si le lobbying concernant les cigarettes et l'alcool est très présent, nous savons tous qu'il est inexistant au niveau de l'assurance–chômage et de tout autre programme d'ailleurs semblable.

La réforme de l'assurance–chômage, je viens de lâcher le mot, nous y voilà et j'aborde le problème.

Ce qui nous frappe en général c'est le manque de respect que les libéraux d'en face démontrent envers les chômeurs et les chômeuses. Plusieurs modifications à la Loi sur l'assurance–chômage créent des injustices et des inégalités, tant au niveau des individus que des régions. J'ai retenu, pour mes collègues, de vous présenter trois articles pour en faire une courte analyse.

Prenons l'article 22. Il prévoit une augmentation des prestations avec l'établissement d'une double échelle. Toutefois, selon l'avis du ministre des Finances, cette augmentation ne touche que 15 p. 100 des prestataires, tandis que les 85 p. 100 qui restent voient leurs prestations réduites à 55 p. 100. Nous pouvons déceler là les vraies couleurs du ministre des Finances quant à ses priorités concernant les programmes sociaux.

L'article 26, maintenant. Il incarne la contradiction même de ce gouvernement. Il déroge à l'article 48 en ramenant la cotisation de 3,07 $ qui a été votée par les libéraux en décembre, à 3 $. Avec cette mesure, et on en a parlé plusieurs fois cet après–midi mais je dois le répéter encore, le ministre croit qu'il créera 40 000 emplois en 1995, parce que l'article 26 ne s'appliquera qu'en janvier 1995. Pourquoi le gouvernement qui semble si ingénieux, pourquoi le gouvernement libéral a–t–il augmenté cette cotisation en janvier 1994? Pourquoi ne la diminue–t–il pas dès aujourd'hui? Nous aurions donc là une perte d'emplois en 1994 due à une mauvaise planification ou à la mauvaise volonté du ministre des Finances, du gouvernement qui se définit comme le champion de l'emploi et met en vigueur une hausse des cotisations à l'assurance–chômage, c'est à n'y rien comprendre. Et c'est le ministre des Finances, lui–même, qui admettait dans le journal *Le Soleil* de vendredi, le 8 avril dernier, et je le cite, «que ces cotisations actuelles au régime d'assurance–chômage sont une taxe qui tue l'emploi».

Je reviens maintenant à un autre article, l'article 28. Celui–ci, pour sa part, prévoit une réduction du nombre de semaines de prestations et touche très durement le Québec et les provinces Maritimes. Je vois plusieurs de mes collègues d'en face qui représentent des circonscriptions des provinces Maritimes. En effet, les régions qui ont un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 sont affectées par cette mesure qui, liée au resserrement des conditions d'admissibilité, crée des problèmes importants surtout au niveau des jeunes, ce qui provoquera presque automatiquement un transfert des bénéficiaires de l'assurance–chômage

vers le bien–être social. C'est ce qu'on appelle, au Québec, du pelletage dans la cour des autres. Ce qui coûtera, selon trois économistes de l'Université du Québec à Montréal, la rondelette somme de 280 millions de dollars au Québec.

• (1700)

Derrière tout ça, derrière cette réforme, l'esprit, à mon avis, est plus dommageable que les mesures elles–mêmes. Il s'en dégage une odeur punitive. Le ministre des Finances punit les chômeurs et les chômeuses parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Pour lui, ils ont choisi cette situation. Alors, leur période de prestations sera écourtée, leur chèque sera amputé, ils devront travailler plus longtemps, etc. L'effort que le ministre libéral impose aux chômeurs et aux chômeuses est injuste. Ce qui fait dire à Pierre Fortin et à son équipe de l'Université du Québec à Montréal «que sur le plan de l'équité, le gouvernement se trouve à forcer les chômeurs à fournir à l'assainissement des finances de l'État, une contribution tout à fait disproportionnée.»

Ici on force les chômeurs et les chômeuses du Québec et du Canada à faire leur part à assainir les finances publiques, à abaisser le déficit. Comment voulez–vous que je vende cela dans ma région de Thetford alors qu'on voyait justement il y a quelque temps un ministre important, le député de Hull—Aylmer, prendre le *jet* du gouvernement, 135 000 $ ou 140 000 $, pour prononcer une très courte conférence justement intitulée «Les bienfaits d'une saine administration». C'est bien de valeur mais mes chômeurs, mes chômeuses n'acceptent pas des choses de la sorte.

De plus, la réforme s'attaque sans distinction aussi bien aux fraudeurs et aux profiteurs, qu'aux chômeurs et aux chômeuses de bonne foi. C'est ainsi, madame la Présidente, que se termine cette courte allocution sur le Budget présenté par le ministre des Finances. C'est bien entendu que le Bloc québécois votera contre.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Jonquière, les communautés autochtones; le député de Verchères, l'équipe olympique de hockey; le député de Wellington—Grey—Dufferin–Simcoe, l'agriculture; le député de Notre–Dame–de–Grâce, le contrôle des armes à feu.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole cet après–midi dans le cadre de ce débat sur le projet de loi C–17, intitulé: Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994. En lisant les notes explicatives, on se rend compte que dans ce projet de loi il y a plusieurs sujets qui sont abordés et personnellement, je voudrais mentionner ceux qui m'intéressent le plus: le gel des salaires, la Société Radio–Canada, naturellement, et l'assurance–chômage. Je vais essayer de parler un peu de ces points–là pendant cette brève allocution.

Ce matin, pendant que j'écoutais les débats parce que c'était mon jour de garde, j'entendais un député d'en face donner l'évaluation de 98 p. 100 comme étant la valeur de ce projet de loi. J'ai comme l'impression qu'il n'a pas lu le même projet de loi que moi. Bien qu'il y ait certains articles qui soient intéressants, on ne peut pas dire, même si on est dans l'opposition, que tout est mauvais. J'aurais beaucoup de difficulté à attribuer une note si élevée à ce projet–là. Il est vrai que j'avais la réputation comme prof de donner des notes basses, mais quand même j'ai appris à évaluer des choses et à lire des documents pour essayer de voir ce qu'il y avait dedans.

• (1705)

On gèle encore une fois les salaires pour deux ans. Cette fois–ci, on pousse l'odieux à geler également la progression dans l'échelle, ce qui est encore pire, ce qui va encore réduire le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et de l'ensemble des personnes visées par ce projet de loi. Je n'ai pas fait de cours en économie, mais, à mon avis, plus on diminue le pouvoir d'achat des gens, moins l'économie reprend. À mon avis, à tout le moins.

Alors, je ne vois pas comment, dans cette mesure–là, on pense relancer l'emploi. Le gouvernement nous parle sans cesse de relance de l'emploi. Mais vraiment, j'aimerais beaucoup qu'on mette dehors, au Parlement, un thermomètre qui nous permettrait tous les matins de mesurer le nombre d'emplois qui ont été créés par ce gouvernement. On est habitué à voir du mercure rouge, mais probablement qu'on atteindrait le point de congélation bien souvent et qu'on ne verrait pas monter le rouge, parce qu'on mettrait aussi sur ce thermomètre à double entrée les jobs qu'on perd. Et là, on aurait de la misère à faire monter le thermomètre. Ce serait un exercice extrêmement intéressant parce qu'on se gargarise qu'avec ce projet on va créer 40 000 emplois. On fait accroire ça au monde, mais on n'est jamais capable de nous dire, chaque matin, combien il y a vraiment d'emplois de créés.

Dans ma région, j'entends dire: «Oui, il y a trois emplois qui ont été créés là. Ah, mais c'est dommage, hier, on en a perdu huit. On est encore déficitaire de cinq, même si on en a trois nouveaux aujourd'hui.» Il me semble qu'il faudrait arrêter de faire croire au monde qu'il y a tant d'emplois que ça de créés. S'il y en avait autant de créés, on n'aurait pas autant de chômage. À cet égard, il me semble que La Palice n'eut pas mieux dit.

Avec ce système de gel de salaires et de gel d'échelons, comment va–t–on régler le problème d'équité salariale qui touche principalement les femmes? On a fait des mesures d'exception, puisqu'il y a un programme de réduction du personnel civil. Encore une fois, on va régler ce problème–là. Alors, on aurait pu également dire: D'accord, on gèle les échelles et les salaires, mais on va en profiter pour régler le problème d'équité salariale. Il me semble que cela aurait été une mesure positive pour faire repartir l'économie, parce qu'elle aurait permis à une bonne proportion de la population de retrouver un pouvoir d'achat, parce qu'elle ne l'a pas et elle ne l'a pas à cause d'une discrimination qui persiste dans le système fédéral. C'est une discrimination à laquelle le Québec a mis fin d'ailleurs par le règlement

auquel il en est venu avec les centrales syndicales. Il me semble qu'il y aurait eu là une mesure très positive, mais on l'a ratée.

Quand j'ai fait mon discours, lorsqu'on a réagi la première fois au Budget, j'ai rappelé que, dans mon comté, on avait énormément de personnes qui avaient un travail saisonnier. Fort heureusement pour nous et, semble–t–il, pour les Japonais aussi, la pêche au crabe a repris. Alors, il y a un certain nombre de personnes maintenant qui disparaissent du chômage et qui s'en vont travailler. Là, on va faire baisser ou monter ce fameux pourcentage de chômage. C'est à partir de ce sondage qu'on fait mensuellement, qui ne reflète aucunement, à mon avis, la réalité, qu'on décide pendant combien de semaines les gens vont pouvoir recevoir des prestations ou quel pourcentage ils vont pouvoir toucher, etc.

Donc, on se sert d'une mesure qui est, à mon avis, très arbitraire et parfois loin de la réalité parce que, quand on considère le nombre total de personnes aptes au travail qui ne travaillent pas et qui sont âgées entre 18 et 55 ans, on serait surpris de voir ce que le nombre réel peut représenter, comparé au fameux pourcentage qu'on nous donne tout le temps.

Maintenant, on a parlé des garderies dans le livre rouge. Il était prévu qu'il n'y avait rien au budget des garderies cette année. Donc, il ne fallait pas s'attendre à un miracle parce que ce parti, semble–t–il, dit qu'il ne remplit que ses promesses. On a lié les subventions aux garderies au PIB. Donc, il me semble qu'on demande aux familles de prendre soin de leurs enfants, peu importe que le PIB soit à la hausse ou qu'il dépasse 3 p. 100. Il me semble qu'il est important que les enfants puissent être gardés, que le produit intérieur brut soit de 3 p. 100, 2 p. 100 ou 1 p. 100. Il me semble que là il y a un manque, surtout en cette Année internationale de la famille, un manque profond de clairvoyance et de planification à long terme de ce gouvernement.

• (1710)

Aussi lorsqu'on parle de création d'emplois et que l'on regarde du côté du ministère du Patrimoine canadien, qui est mon ministère préféré comme vous le savez, on a coupé à l'Office national du film plus de 600 000 $, et pourquoi? Pour empêcher les réalisateurs autonomes à réaliser des films. Ce sont des créateurs d'emplois. Encore là on a coupé. On a parlé cet après–midi et hier des francophones hors Québec. Quand on coupe de 5 p. 100 ce qu'on applique aux francophones hors Québec, on coupe des jobs. Ils n'ont plus les moyens de garder leurs employés. C'est bien une mesure qui va faire en sorte que les associations francophones hors Québec vont disparaître, et très bientôt nous n'aurons que des députés anglophones venant du Canada. Il n'y en aura plus de régions francophones dans le Canada.

Donc, à mon avis, il y a également un grave problème de ce côté–là. On coupe du travail, partout, chaque fois, dans ce ministère. Maintenant, quand on arrive à la Société Radio–Canada, quelle magnifique maison, à qui le gouvernement donne 1,2 ou 1,3 milliard par année, et on a identifié depuis longtemps que Radio–Canada a un problème majeur, un manque à gagner structurel.

En 1990, on a dit «Bon, on va faire le ménage, on va couper les régions. Ça va permettre à Radio–Canada d'avoir le fric nécessaire pour régler ses problèmes.» Madame la Présidente, on se retrouve avec des chiffres astronomiques. Cette année, 1993–1994, 41 millions de déficit qu'on va combler avec le surplus de la caisse des fonds de pension des employés. L'année prochaine, on prévoit 31 millions de déficit, qu'on va aussi combler avec ça.

Aussi ce projet de loi, je pourrais continuer, ce qu'on prévoit en 1998–1999, c'est 178 millions de déficit. Là maintenant, pour comble de malheur, on vient de donner à la Société Radio–Canada les moyens de faire une concurrence déloyale aux sociétés privées et d'acheter les Jeux d'Atlanta pour 28 millions, en lui donnant 25 millions de possibilité d'emprunt. Il y a quand même quelque chose là qui ne marche pas là–dedans, et il me semble que c'est un problème majeur. On coupe chez les athlètes, mais on va faire vivre les Jeux d'Atlanta en les achetant au coût de 28 millions, deux fois et demie plus cher que CTV et que Télé–Métropole étaient prêts à payer.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, nous sommes ici plusieurs nouveaux députés en cette Chambre et nous sommes ici pour tenter d'améliorer le sort de nos commettantes et commettants. Mais malheureusement le chômage est une plaie béante dans ce pays, et plus particulièrement dans les comtés ruraux.

En 1987, un rapport d'un comité du Sénat nous révélait des chiffres à faire dresser les cheveux sur la tête. Pour une fois, peut–être pour une des rares fois, ils se sont rendus utiles. Savez–vous ce qu'ils disaient? Qu'il en coûte plus cher à l'État de garder une personne en chômage que de lui créer un emploi. Ce rapport nous indique qu'en 1985, un chômeur ou une chômeuse gagnait en moyenne 14 040 $ par année avant d'être au chômage.

Une fois au chômage, chacun d'eux coûtait aux trois paliers de gouvernement plus de 14 645 $ en prestations de toutes sortes, ce qui veut dire que lorsqu'un chômeur ou une chômeuse potentiel travaille, il coûte 14 040 $ en salaire, pour produire évidemment 14 040 $ en biens et services.

• (1715)

Il y a donc un retour équivalent pour la collectivité. Lorsqu'au contraire nous lui versons des prestations, il ne produit rien pour cette collectivité, il n'y a donc pas de retour. Où est la logique dans ce gouvernement? Ce gouvernement, est–ce qu'il s'intéresse à la dignité de l'homme et de la femme?

Le récent budget du ministre des Finances nous apprend qu'il ne se soucie aucunement de la réalité que je viens d'énoncer.

Depuis 1968, le coût du chômage est égal à la dette nationale. Aucune solution avancée par de précédents gouvernements n'est parvenue à rogner le taux de chômage, ni les nouvelles technologies, ni l'accroissement des exportations, ni la réduction de la taille du gouvernement.

Il y aurait quand même des solutions. C'est seulement en donnant du travail à tous les chômeurs et chômeuses que nous allons parvenir à réduire le déficit. C'est seulement aussi en créant des emplois que nous allons stimuler la croissance sans accroître l'inflation.

Les solutions sont à notre portée mais il s'agit d'avoir la volonté d'agir. Ce manque d'épine dorsale a des conséquences terribles dans la population.

Laisser quelqu'un ne rien faire c'est lui dérober sa propre dignité. Laisser quelqu'un ne rien faire c'est le tenir les pieds et les poings liés dans le corridor de l'obscurité. Laisser quelqu'un ne rien faire c'est le faire brûler sur des étincelles enflammées. Laisser quelqu'un ne rien faire c'est aussi l'inviter à la révolte, à la violence et au suicide.

Dans mon comté, pendant la campagne électorale, des personnes se sont suicidées parce que ça faisait cinq ans qu'elles n'avaient pas de travail. Deux frères d'une même famille sont allés frapper à toutes les portes. On leur disait: non, aucune possibilité. Je pensais qu'avec le nouveau gouvernement cela cesserait. Mais dans mon propre comté il y a d'autres problèmes, parce que je parle d'un comté rural, d'un comté où le chômage est encore plus fort qu'ailleurs, et à ce moment–là vous ne savez pas tout ce que le chômage peut créer comme problèmes dans les familles.

Enfin, quelqu'un qu'on envoie au chômage, qu'on conditionne au chômage, c'est tout simplement le projeter dans la gêne, lui et toute sa famille. Ce n'est pas uniquement lui, le chômeur, ce n'est pas uniquement elle, la chômeuse, c'est toute sa famille, c'est tout son environnement.

Ne serait–il pas plus rentable pour toutes les collectivités de donner un salaire minimum à tous et à toutes en les faisant travailler? Je mets un point d'interrogation. C'est sûr qu'il y a des problèmes, le salaire minimum, on peut hésiter un peu, mais il faudrait réfléchir à cette solution.

Le Conseil économique du Canada a simulé l'application d'un tel programme, en vertu duquel pour produire des biens et services essentiels, les chômeurs, les chômeuses recevraient en moyenne autant que ce qu'ils pouvaient gagner quand ils travaillaient. Le conseil a même jugé que ce programme était non seulement applicable, mais qu'il n'augmenterait pas l'inflation ni le déficit, ni le taux d'imposition des contribuables.

• (1720)

Est–ce qu'il ne vaudrait pas la peine d'y réfléchir. Grâce à ces programmes rentables, nous pourrions, sans nuire aux syndiqués, parce que tout le monde a le droit de travailler, et sans que cela n'entraîne des frais supplémentaires pour le gouvernement, donc, nous pourrions utiliser ces gens pour lancer un programme national de garderies ou pour lancer un programme de soins à domicile pour les personnes âgées. Combien y a–t–il de personnes âgées qui réclament des soins? On a personne à leur envoyer pour les aider.

On pourrait de plus mettre sur pied une véritable campagne de perfectionnement de la main–d'oeuvre. On pourrait même lancer un programme national pour revitaliser les quartiers pauvres de nos grandes villes. En plus, on pourrait mettre sur pied un programme pour aider les agriculteurs et les agricultrices à faire face aux nouvelles réalités du marché. Vous savez que ces gens travaillent extrêmement fort; ils ont besoin de main–d'oeuvre, mais ils n'en ont pas.

Dans ma région, comme ailleurs dans le monde rural, beaucoup de personnes peuvent créer des emplois. Je vais conclure avec la parole de notre grand poète, Félix Leclerc: «La meilleure façon de faire mourir quelqu'un, c'est de le payer à ne rien faire». Je pense que de notre côté, on essaie de s'organiser temporairement parce qu'on se serre la ceinture. Douze semaines de travail pour avoir droit à l'assurance–chômage, s'ils ne reçoivent pas d'assurance–chômage, ils sont sur le bien–être social et on tue de façon radicale ces personnes.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Madame la Présidente, le projet de loi C–17, cette très malheureuse initiative du gouvernement libéral en matière d'assurance–chômage affectera trois millions et demi de Canadiens et Canadiennes. En effet, les travailleurs et travailleuses du Canada et du Québec qui ont déjà perdu leur emploi ne le savent peut–être pas, mais ils ont aussi perdu autre chose: jusqu'à quatre mois de prestations.

Les travailleurs et les travailleuses ne sont pas responsables du manque d'emploi et des longues périodes de chômage auxquelles ils doivent faire face avant de trouver un travail et ils ne devraient pas être traités comme s'ils en étaient coupables.

Les réductions qui sont imposées par l'actuel gouvernement canadien ne feront qu'empirer la souffrance et la pauvreté des sans–emploi, de leur famille et de leur collectivité. Ces réductions leur transfert le blâme et le fardeau du chômage, ce qui est injuste et moralement inacceptable. Beaucoup de sans–emploi de mon comté, à Montréal–Nord, dont certains ont même voté pour les libéraux aux dernières élections, sont vraiment furieux contre ces politiques antisociales et inhumaines du gouvernement.

Mais il y a pire. L'attaque systématique à laquelle se livre l'actuel gouvernement libéral à l'encontre des citoyens les plus vulnérables de notre société, les sans–emploi, est, sous un autre angle, une véritable honte.

• (1725)

En effet, tous se souviennent des propos mêmes du premier ministre alors qu'il était le chef de l'opposition. Se drapant dans le manteau du défenseur des droits sociaux, il s'indignait à ce moment–là des politiques des conservateurs qui, par leur projet de loi C–105, s'attaquaient aux chômeurs et aux chômeuses plutôt qu'au chômage. Ce sont là les propres paroles du premier ministre. On croirait rêver.

Bien plus, dans le livre rouge qui a servi de bible et de plate–forme électorale au parti libéral durant la dernière campagne électorale, on peut lire à la page 70, textuellement: «. . .les conservateurs ont affaibli systématiquement la protection sociale que l'on avait bâtie au fil des décennies. Ils ont amputé de milliards de dollars l'aide aux chômeurs. Ils ont favorisé l'apparition d'une société à deux vitesses qui sépare riches et pauvres.»

À voir la vitesse avec laquelle le gouvernement fédéral a fait exactement le contraire de ce qu'il promettait et dépassé les conservateurs dans sa volonté de s'en prendre aux plus démunis, nous sommes en droit d'avancer que ce gouvernement a cyniquement trompé la population dans le seul but de se faire élire.

De fait, non seulement le gouvernement s'inscrit en droite ligne dans la même politique punitive et immorale qu'il avait dénoncée dans le projet de loi C–105 du précédent gouvernement conservateur, mais il fait pire.

En effet, depuis la création du régime d'assurance–chômage, il y a 54 ans, jamais des modifications d'une aussi grande portée n'ont été apportées. Jamais non plus des mesures aussi odieuses,

rétrogrades et injustes n'ont pris pour cible ceux–là mêmes dont l'actuel gouvernement s'était publiquement engagé à aider.

Ce projet affecte le plus durement les régions où les emplois sont les plus difficiles à trouver. En effet, on effectuera les coupures les plus profondes là où le taux de chômage régional est le plus élevé. Ainsi, dans une ville où le taux de chômage est de 6 p. 100, un travailleur mis à pied après neuf mois de travail perdra cinq semaines de prestations. Mais, à Montréal, où le taux de chomage dépasse 13 p. 100 et dans les Maritimes aussi, la réduction sera deux fois plus importante pour la même période d'emploi, soit dix semaines de coupures.

Le gouvernement semble croire que le régime auquel contribuent les travailleurs et travailleuses est systématiquement fraudé par ceux et celles qui font le plus souvent appel à l'assurance–chômage. Il considère ainsi certains citoyens comme moins méritants que d'autres tout simplement parce qu'ils vivent dans des zones moins favorisées du pays ou travaillent dans des industries saisonnières. C'est comme si nous refusions les prestations d'assurance–maladie aux malades chroniques parce qu'ils font appel au régime plus souvent que les autres.

Pendant dix ans, j'ai été arbitre à temps partiel à l'assurance–chômage à Montréal. À ce titre, j'ai été témoin de multiples drames personnels bouleversants de gens qui se voyaient couper leurs prestations pour différents motifs. Ces personnes vivaient déjà sous le seuil de la pauvreté, elles se voyaient alors obligées de se départir de leur maison ne pouvant plus, dans ces conditions, payer leur hypothèque.

Ces drames humains se sont multipliés et sont devenus encore plus dramatiques à partir d'avril 1993, lors de l'entrée en vigueur du projet de loi C–113 adopté par le gouvernement conservateur.

Le gouvernement devrait prendre en considération les résultats d'un récent sondage Gallup qui établit à 70 p. 100 le nombre de gens qui, au Québec, s'opposent à cette réforme de l'assurance–chômage qui réduira, certes, le nombre des prestataires d'assurance–chômage, mais qui accroîtra d'autant les rangs des assistés sociaux.

• (1730)

Ainsi, réduire les prestations d'assurance–chômage, comme le fait le gouvernement actuel ne permettra pas de trouver du travail à ceux et celles qui auront été laissé pour compte. Et ce, malgré les assertions du ministre des Finances qui soutient que la réduction de 2,28 p. 100 des cotisations des employeurs créera 40,000 emplois. En suivant ce raisonnement bizarre, il suffirait de réduire les cotisations des employeurs d'un autre 85 p. 100 pour trouver du travail à tous les sans–emplois du Canada.

Déjà, en février 1993, 50,000 personnes à Montréal avaient bravé un froid abitibien de moins 25 degrés pour dénoncer l'ignominie d'une loi du même acabit, celle de l'ex–ministre André Valcourt.

Hier, au sein du Caucus du Bloc québécois, nous avons accueilli les principaux dirigeants de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec dans laquelle j'ai oeuvré pendant 19 ans. Ils nous ont fait part de leurs critiques et de leurs positions fermes contre les coupures aux programmes sociaux, et notamment contre le projet de loi C–17.

Le 1er mai prochain, les centrales syndicales du Québec organisent d'ailleurs une manifestation monstre contre les politiques néo–conservatrices des gouvernements libéraux et du Canada et du Québec. Soyez assurée, madame la Présidente, que j'y serai.

Le mouvement syndical canadien—je finis, madame la Présidente—est unanime à s'opposer au projet de C–17, y compris le CTC qui regroupe plus de 2,2 millions de membres. Pour tous ces motifs, je voterai contre ce projet de loi.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Le projet de loi C–47 apporte de nombreux changements à la Loi sur l'assurance–chômage. Une des premières modifications porte sur l'article 21 de la loi et vise à définir le terme «inadmissible». On y explique avec rigueur et pragmatisme les motifs ou conditions qui rendraient une personne inadmissible aux prestations d'assurance–chômage selon le gouvernement. Le ministre du Développement des ressources humaines et ses conseillers semblent s'être donné beaucoup de peine pour définir un simple mot.

Si le ministre avait tout simplement consulté le dictionnaire pour savoir ce que signifie le mot «inadmissible», il aurait peut–être reconnu l'essence même de son projet de loi.

Permettez–moi de citer le dictionnaire Larousse en cette Chambre, en espérant que cette initiative donnera au ministre ce petit éclair de génie dont il aurait bien besoin avant de faire adopter son projet de loi. Je demanderais donc à l'honorable ministre d'écouter attentivement la définition universelle du mot «inadmissible». Ainsi le Larousse 1994 nous dit qu'un fait «inadmissible» c'est quelque chose qui, et je cite: «Ne peut ou ne doit pas être admis, accepté ou toléré: inacceptable, inexcusable.»

L'expression «inadmissible» décrit donc beaucoup mieux l'ensemble du projet de loi C–17 que l'état d'une personne qui vient de perdre son emploi. En définissant le mot «inadmissible» dans son projet de loi, le ministre ne s'est–il pas demandé ce qui est vraiment «inadmissible» aux yeux des chômeurs et des chômeuses au pays?

Ces personnes sont privées d'un de leurs droits les plus fondamentaux, celui de gagner honnêtement leur vie, celui de contribuer fièrement au développement économique de leur collectivité.

Pour tous ces gens sans emploi, être «inadmissible», c'est beaucoup plus le fait de ne pas respecter les conditions établies par l'alinéa B de l'article 28.3 de la Loi sur l'assurance–chômage. Non, ce qui est inadmissible pour eux, c'est plutôt le fait que le gouvernement, en plus de se tourner les pouces en matière de création d'emploi, s'attaque encore une fois aux plus démunis pour solutionner ses problèmes de dette et de déficit.

• (1735)

Durant la campagne électorale, les libéraux ont sans cesse claironné leur intention de ne pas toucher aux programmes sociaux. Le dernier budget fédéral nous a réservé quelques surprises à cet égard. Bien sûr, on ne réduit pas les pensions de vieillesse, mais derrière leur dos on va leur enlever des crédits d'impôt.

C'est la même chose pour les transferts fédéraux pour l'aide sociale: on ne réduit pas les transferts mais on réduit l'accès au programme d'assurance–chômage, ce qui a pour effet de gonfler la facture des provinces en prestations d'aide sociale. Au Québec, ces mesures entraîneront non seulement une baisse de revenus pour les chômeurs et les chômeuses, mais aussi une série de dépenses supplémentaires que toutes les Québécoises et tous les Québécois auront tôt ou tard à assumer.

Une étude du département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal nous révélait récemment que les modifications que le ministre veut apporter à la Loi sur l'assurance–chômage et le transfert de dépenses que cela implique coûteront plus de 280 millions de dollars au trésor québécois, soit 28 p. 100 de la facture totale de un milliard de dollars qui a été pelletée dans la cour des provinces.

Le gouvernement n'a–t–il pas compris que la seule façon de régler ses problèmes financiers demeure la création d'emplois stables? Plutôt que de s'acharner sur le dos des personnes âgées et des sans–emploi, le gouvernement devrait concentrer ses énergies sur la création d'emplois qui lui permettraient d'augmenter sainement ses revenus.

La fermeture de l'usine Hyundai dans mon comté de Brome—Missisquoi est un bel exemple de la confusion qui règne au sein du gouvernement quand vient le temps d'assurer le maintien d'emplois stables et rémunérateurs, comme ceux qu'offrait, jusqu'à tout récemment, l'usine de Bromont. Et pourtant, on parle ici de plus de 850 emplois perdus.

Le gouvernement ne sait pas où donner de la tête et alimente la confusion depuis qu'Hyundai a annoncé son intention de ne pas rouvrir l'usine de Bromont.

Le ministre du Commerce international, tel un héros vengeur, s'est précipité en Corée pour obtenir tous les détails dans ce dossier. À mon retour, le ministre se faisait rassurant en annonçant que tout était rentré dans l'ordre et que l'usine de Bromont allait rouvrir dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le lendemain, Hyundai annonçait qu'elle n'avait pas l'intention de reprendre ses activité au Québec avant 1997–1998. Qui doit–on croire? Pendant que le gouvernement patauge dans ce dossier, les employés de l'usine et les membres de leur famille et toute la population de l'Estrie attendent des réponses concrètes sur leur avenir économique.

Tout ce qu'ils ont obtenu jusqu'à présent c'est la crainte que s'ils réussissent à trouver un emploi précaire ou saisonnier, ils pourront de plus en plus difficilement compter sur le programme d'assurance–chômage si le projet de loi C–17 est adopté.

En terminant, j'aimerais rappeler au ministre du Développement des ressources humaines de consulter le dictionnaire avant de faire adopter son projet de loi par la Chambre. Peut–être reconnaîtra–t–il sous le mot «inadmissible» la façon dont son projet est rédigé et aurait–t–il eu alors l'inspiration nécessaire pour garder une oreille attentive aux recommandations mises de l'avant par la députée de Mercier au nom de l'opposition officielle.

Ces modifications au projet de loi C–17 feront peut–être en sorte que les chômeurs et les chômeuses à travers le pays puissent avoir en tête autre chose que le simple terme «inadmissible».

• (1740)

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, c'est un honneur de pouvoir prendre la parole en cette Chambre et c'est un privilège que la plupart des gens qui sont ici apprécient. Mais c'est aussi parfois triste d'avoir à intervenir sur un projet de loi qui sert à faire la mise en oeuvre de coupures destinées à ceux et celles qui sont les plus démunis de notre société.

Mettre en oeuvre un budget dont l'élément central, j'oserais dire, aura été de toucher, de blesser, de faire mal à ceux et celles qui sont sans emploi, c'est quelque chose qu'on n'aurait pas cru possible il y a encore quelques mois. Tous les espoirs étaient permis et on pensait que l'originalité du ministre des Finances aurait pu le conduire à un meilleur amalgame des différentes solutions possibles pour contenir son déficit, pour remettre les finances publiques sur la bonne voie.

Le ministre des Finances de 1994 n'est pas mieux que le ministre des Finances libéral de l'époque où notre premier ministre était lui–même ministre des Finances et qui a battu tous les records d'accroissement du déficit pendant son mandat.

On aurait pu penser que quelques années à réfléchir dans l'opposition, quelques têtes nouvelles, quelques réflexions qui ont été colligées dans ce qu'on appelle le livre rouge, cela aurait permis une vision plus large, une vision plus humaine des problèmes auxquels la société est confrontée. Non, les recettes sont les mêmes. Au gouvernement conservateur on reprochait des erreurs de prévisions, on disait que le ministre des Finances était disconnecté de la réalité, qu'il ne comprenait absolument rien à la dynamique économique, que ses mesures étaient à contre–courant et qu'elles provoquaient le marasme plutôt que d'aider les finances publiques à sortir de ce marasme.

C'est pire. C'est un amateur qui a fait le dernier budget. C'est un amateur qui a fait des erreurs prévisionnelles estimées à plusieurs milliards de dollars. C'est un amateur qui, inconscient de l'importance des déclarations d'un ministre des Finances sur les marchés financiers, s'est amusé à faire fluctuer la valeur du dollar, s'est amusé à inquiéter les milieux financiers. C'est un amateur qui n'a trouvé d'autre solution pour combler son déficit que de s'attaquer à ceux et celles qui sont les plus démunis dans cette société.

Mes collègues ont fait des discours et d'aucuns ont mis en lumière des cas absolument pathétiques. La misère humaine qu'on retrouve de nos jours, alors que plus de 20, et 22 p. 100 dans certaines régions, et davantage, 22 p. 100 de la population est sans travail, alors que dans certaines régions on vit des situations comme celle–là, l'original ministre des Finances, celui qui nous promettait mer et monde, trouve une solution magique, il va leur couper l'assurance–chômage, il va les envoyer à l'aide sociale.

J'ai été estomaqué en posant une question au ministre des Finances et au premier ministre d'entendre les deux nous dire de la façon la plus candide du monde: eh bien nous allons couper

l'assurance–chômage, mais nous allons prendre cet argent pour créer des emplois, et les chômeurs, au lieu de toucher l'assurance–chômage vont travailler. C'est un raisonnement qui ne tient pas debout. S'ils croient à leur propre discours de création d'emplois, nous avons une autre formule à leur proposer. Pourquoi n'ont–ils pas créé des jobs d'abord et coupé l'assurance–chômage après. C'est cela que le ministre des Finances aurait dû faire, c'est cela que le ministre des Finances n'a pas fait, et c'est pour cela que nous ne pouvons pas accepter la mise en oeuvre de mesures qui s'attaquent aux plus démunis.

Dans le club sélect des amis du ministre des Finances, il est évident que la solution la plus facile pour retrouver la voie de la prospérité budgétaire, la voie de la réalité budgétaire c'est de couper dans les transferts aux individus. Pelletez donc vos problèmes dans la cour des provinces! Quelle belle fédération! Quelle belle confédération! Quel gouvernement responsable qu'on a devant nous! Pelletez donc votre problème dans la cour des provinces, comme si les déficits provinciaux ne réglaient pas la situation. Il y a des gens qui s'amusent avec cette situation–là. Mais faut–il être inconscients, madame la Présidente, pour rire, pour s'amuser au moment où la Chambre est en train de voter des mesures qui vont couper les plus pauvres de la société! Faut–il être inconscients pour rire au moment où le gouvernement s'apprête à «domper» les chômeurs sur l'aide sociale!

• (1745)

Lorsque le ministre nous parle des statistiques d'emploi, savez–vous pourquoi le chômage baisse? Il baisse parce que les gens sont découragés de se dire même à la recherche d'un emploi. Nous sommes dans un pays où l'espoir est mort pour la plupart des jeunes, des travailleurs saisonniers, des gens qui normalement réussissent à gagner leur vie en travaillant tant bien que mal, cinq ou six mois par année. L'espoir est mort pour ces gens–là. Aujourd'hui, ces gens–là ne se disent même plus à la recherche d'un emploi. Ce qui est désastreux, c'est que ce sont des jeunes qui sont le plus durement touchés par la triste réforme du ministre des Finances du gouvernement libéral. Ce sont ces jeunes qui sont sans espoir.

Quelqu'un a dit un jour «La meilleure façon de tuer un homme, c'est de l'empêcher de travailler». Le ministre des Finances est en train de tuer des générations parce son manque d'originalité, par son incapacité à concevoir des solutions nouvelles, dynamiques, par son incapacité à drainer autour de lui des acteurs sociaux, des syndicats, des entrepreneurs, le monde des affaires, des gens qui sont dans le commerce, des gens qui ont des idées pour développer. L'incapacité du ministre des Finances à créer des tables de concertation, desquelles seraient peut–être venues les idées originales dont il n'a pas su faire preuve. C'était bien trop difficile, madame la Présidente.

Le ministre des Finances s'est promené à travers le Canada. Il a rencontré tous ses amis, des économistes, des experts, des gens de tout acabit, mais il n'a pas su créer le mouvement, la dynamique de concertation sociale qui nous aurait permis d'accéder à des solutions nouvelles et originales. Il veut des exemples? Qu'il pense seulement à l'expérience québécoise de quelques années de Corvée habitation. C'était un programme merveilleux qui a associé dans une même cause, à la poursuite d'un même objectif noble, celui de mettre des gens au travail et de relancer l'économie. Des syndicats, des hommes d'affaires, des entrepreneurs et les citoyens. C'était le plus bel exemple de prise en charge collective de nos responsabilités face aux chômeurs et face à ceux qui souffrent. Mais l'irresponsabilité dont a fait preuve le ministre des Finances l'a tenu bien loin de ces solutions originales. S'il croit dans son discours, pourquoi n'a–t–il par créé les emplois d'abord et coupé le chômage après? Non, madame la Présidente.

La période de temps est un détail pour un technocrate comme le ministre des Finances. La période de temps où le chômeur de 25 ans, père de deux enfants, sort du système de l'assurance–chômage, s'en va sur l'aide sociale et va peut–être se retrouver un emploi dans trois ou quatre ans. C'est un détail technique pour le technocrate qu'est le ministre des Finances. C'est une approche inhumaine.

On ne peut pas concourir à une telle mesure législative. C'est immoral de proposer de telles mesures à la Chambre. Comment voulez–vous qu'on puisse se montrer décemment dans nos circonscriptions? Comment voulez–vous que nos concitoyens puissent croire au travail qu'on fait là, quand ces gens–là ont promis, promis et promis encore une fois des jobs durant toute la période électorale? Les premières mesures qui ont été prises, ça n'a pas été de créer des jobs, mais de créer des pauvres. Ils auront été le gouvernement qui aura créé le plus de pauvres, le championnat non pas des emplois créés, mais le championnat de la pauvreté créée. Voilà ce qu'aura fait ce gouvernement. Voilà ce qu'aura fait ce ministre des Finances, dépourvu d'idées, dépourvu d'originalité, incapable de se concerter, incapable de prendre son rôle au sérieux, incapable d'estimer son déficit et absolument incapable d'estimer les conséquences désastreuses des coupures d'assurance–chômage chez les pauvres du Canada.

• (1750)

Madame la Présidente, permettez–moi de vous dire que ce budget—vous me dites qu'il ne me reste une minute—aura été terrible au domaine des coupures. Ceux qui travaillent sont coupés, ceux qui gagnent de l'argent, même très peu, comme les personnes âgées, sont mis à contribution. Les provinces sont mises à contribution parce qu'on pellette le déficit dans leur cour. Tout le monde au Canada, tous ceux qui font affaire avec l'économie canadienne ont été mis à contribution de la mauvaise façon. Un homme absolument pas original, une réforme qui fait mal et une insensibilité que vous allez un jour payer cher.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Madame la Présidente, ce budget est irresponsable et ne correspond en rien aux promesses du livre rouge et ça, la population du Québec le savait bien. Elle n'a pas été dupe des promesses des libéraux, parce qu'elle n'a pas élu beaucoup de libéraux: dix–neuf, à peine, et surtout dans le *West Island* de Montréal. Les Québécois et les Québécoises savaient que ces promesses étaient du vent, tellement de vent que les Québécois et les Québécoises en finiront bientôt avec ce régime. Et je sais que les libéraux le savent aussi.

Je vois les ministres, de l'autre côté, qui confirment ce que j'affirme. Ils le savent bien, ces députés de l'autre côté. On les voit, ils se cachent peut–être devant la caméra, mais quand on parle, ça les met mal à l'aise. Ils sont conscients, ces ministres, que lorsqu'on reprend les promesses du livre rouge une par une, ces promesses, on ne les retrouve pas dans le Budget.

Je pense au logement social. J'en ai déjà discuté avec le ministre des Affaires étrangères, le député de Papineau—Saint–Michel, qui a passé la campagne électorale à nous dire: «C'est terrible ce que les conservateurs ont fait. Ils ont coupé dans le logement social. Nous, les libéraux, allons rétablir les choses.» On regarde le budget des libéraux et celui des conservateurs, et c'est la même chose, ce sont les mêmes mesures. Il n'y a rien sur le logement social. Tant et si bien que les groupes qui s'occupent de logement social à Montréal, et le maire de Montréal, ont tous dénoncé cette semaine l'absence de mesures du gouvernement fédéral en matière de logement social.

Ils réclament l'intervention du fédéral, parce que, depuis des années, le fédéral est intervenu dans ce domaine, y a injecté de l'argent, y a suscité des attentes et puis il se retire, comme dans les autres domaines, rendant toute la responsabilité aux autorités provinciales qui la relèguent aux autorités municipales, qui la relèguent aux mêmes citoyens qui paient des taxes auxquelles ils ne peuvent plus faire face.

Je sais que les taxes ne sont pas pénibles pour le député de Kingston et les Îles, ce n'est pas un problème pour lui parce qu'à Kingston, on le sait bien, le député n'a pas la même vie que ces chômeurs et chômeuses du Québec. Bien sûr, il y aura peut–être un collège militaire où les francophones ne trouveront plus leur place, une ville qui n'a même pas de toilettes pour les étudiants des écoles secondaires. Je comprends que le député de Kingston et les Îles ne passe pas de longues heures dans l'école secondaire francophone de Kingston. Il doit voir à ses besoins primaires de temps à autre, donc il ne se promène pas là!

Quand on parle du PATA, le Programme d'aide aux travailleurs âgés, on a vu le whip de l'opposition officielle qui est maintenant le whip du gouvernement, le député de Saint–Léonard, le député de Papineau—Saint–Michel et le député de La-Salle—Émard présenter 10 000 pétitions pour dénoncer le fait que les travailleurs âgés n'avaient aucun droit à des mesures accessibles ailleurs qu'à Montréal, Toronto, et quelques grands centres. Ils n'ont pas accès à ces mesures, parce qu'il faut qu'il y ait un certain nombre de travailleurs licenciés au même moment.

Or, tous ces gens ont dénoncé cela. Manifestations, présence à Montréal parmi les manifestants au mois de février, promesse faite: Quand on sera là, on changera les choses. Et qu'est–ce qu'on découvre pour le programme de l'aide aux travailleurs âgés, appelé PATA? Absolument rien. Même qu'un député, secrétaire du ministre du Développement des ressources humaines, est venu légitimé la position du gouvernement en reprenant les mêmes arguments mot à mot qu'un député du Parti conservateur et ministre l'an passé. C'est une réplique.

La reconversion industrielle maintenant. Là, c'est un peu le summum. On coupe les hélicoptères. Fort bien, et on a appuyé cela au Québec. Et c'est au Québec, ces contrats, je vous le rappelle. On n'a pas touché, cependant, aux chars d'assaut à Toronto. Cela, c'est différent. Les chars d'assaut, le contrat a été respecté. Je vous soumettrai, madame la Présidente, que du sauvetage en hélicoptères, à la limite, cela se peut, mais du sauvetage en chars d'assaut, je n'ai pas vu cela souvent.

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: On n'a pas coupé, mais on a dit qu'on allait intervenir en injectant de l'argent dans un fonds de développement servant à la reconversion industrielle. Mais il n'y a rien dans ce programme. Et on nous dit qu'il y a toujours le programme qui existe depuis quelques années, programme qu'a dénoncé le ministre des Finances en disant qu'il était tout à fait inadéquat. Quel est le discours du ministre des Finances cette année? Mot à mot celui des conservateurs.

Pour les femmes, la vice–première ministre est venue à Montréal faire un *show* politique en disant: «Nous, on va avoir des mesures spécifiques pour les femmes.» Mais qu'est–ce qu'il y a dans ce Budget–là? Le logement social, cela touche énormément les femmes chefs de familles monoparentales. Rien. Quand on dit que dorénavant, on tiendra compte si dans un couple il y a un revenu supplémentaire pour bien préciser quel sera le pourcentage d'assurance–chômage que la personne pourra toucher, cela touche surtout des femmes. Et là, on va se mettre à la chasse aux sorcières. Un peu comme les boubou–macoutes qu'on a eu au Québec, on va avoir les Martin–macoutes ou les «rintintins» du ministre des Finances qui vont se promener pour vérifier si la personne vit seule, si elle a droit à 57 ou 55 p. 100.

En effet, ce sont des mesures spécifiques pour les femmes, des mesures réactionnaires, des mesures agressives. On a promis également des centres de santé pour les femmes, des garderies. Mais là, on nous dit qu'il va falloir attendre. D'ici trois ans, d'ici quatre ans, on viendra avec les garderies. Un peu comme Duplessis qui disait: «Promettez le même pont à chaque élection, vous en avez pour une dizaine d'années». On n'a eu les garderies promises par les libéraux du temps de Trudeau, on les a eues du temps de Turner, on les a du temps de Chrétien et les petits–enfants de leurs petits–enfants ne les verront jamais, tant que les libéraux seront de l'autre bord.

Quand on pense aux coupures dans les programmes sociaux, on a coupé, coupé et coupé pendant trois budgets conservateurs. Et les âmes sensibles des libéraux disaient: C'est terrible, il faut rétablir l'aide aux groupes sociaux, l'aide aux groupes minoritaires. On a entendu les beaux discours du premier ministre sur son Canada. Mais il coupe tous les groupes francophones, le premier ministre. Le premier ministre a un discours, mais il a des actions différentes. C'est en plein ce que le premier ministre fait.

Je crois que mon temps est expiré. On se reprendra.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 58, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Mme Christiane Gagnon (Québec) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait conclure des ententes avec le gouvernement du Québec visant à réactiver le Programme de coopératives d'habitation, à mettre en place un programme d'aide à la rénovation de logements locatifs, et à réinstaurer un programme de logements sociaux, tout en accordant la maîtrise d'oeuvre complète de ces programmes au gouvernement du Québec.

—Madame la Présidente, le texte de la motion que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant cette Chambre comporte deux volets bien distincts, soit la remise en vigueur de différents programmes de logement social et le transfert de la maîtrise d'oeuvre de ces programmes au Québec. Je traiterai d'abord de ces deux volets distinctement, pour ensuite démontrer le lien entre les deux.

D'abord, abordons le rétablissement des programmes de logements sociaux. Le Canada est l'un des pays industrialisés qui investit le moins dans le logement social. En effet, l'Institut national de recherche sociale relevait, en 1990, que la part du logement social dans l'ensemble du parc domiciliaire canadien représentait à peine 4 p. 100, alors qu'elle oscillait entre 15 et 40 p. 100 dans la plupart des économies de l'Europe occidentale. Il y a lieu de se demander quelle est la raison d'une telle divergence dans les politiques de logement au sein de gouvernements dont l'économie est soumise aux mêmes aléas.

Bien que le gouvernement actuel ait remplacé une administration réputée pour son désengagement dans le domaine du logement social, il n'en reste pas moins que, si celui-ci maintient la voie qu'il vient d'emprunter lors du dépôt du dernier budget, sa feuille de route à la fin de son mandat aura été encore moins performante que celle du régime précédent.

Il importe de rappeler l'historique du logement social au cours des dernières années. En vertu d'une entente fédérale-provinciale en 1986, les logements sociaux réalisés au Québec étaient financés conjointement par Québec et Ottawa. Dans le cas des HLM, le financement fédéral se situait à 59 p. 100; pour les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif pour personnes à faible revenu, il atteignait 75 p. 100. Le journaliste du *Devoir*, Pierre Graveline, relevait, dans un article paru le 5 avril dernier, qu'un ménage locataire sur six dépense plus de la moitié de son revenu pour se loger et un ménage sur trois, plus de 30 p. 100. Puisque l'effort est insoutenable pour plusieurs locataires, les demandes déposées par les propriétaires pour résilier leur bail avec recouvrement de loyer ont connu une augmentation de 250 p. 100 en 1990 et 1993. Au total, 341 000 ménages québécois ont des besoins impérieux de logement et seraient éligibles à un logement social et ce, sans compter les quelques 20 000 personnes qui sont carrément sans abri.

Or, en 1989 et 1994, les dépenses fédérales reliées à la construction et à la rénovation d'unités de logement social sont passées de 112 millions de dollars à zéro. Quant aux budgets fédéraux alloués à la construction de nouveaux logements coopératifs, ils sont passés entre 1988 à 1992, de 7,2 millions de dollars à zéro.

Les personnes en besoin de logements au Canada ont ainsi perdu un bénéfice de 119,2 millions. Même si les Libéraux s'étaient engagés, durant la dernière campagne électorale, à dégeler le budget de la SCHL afin de rendre réalisable la production de 5 000 nouveaux logements coopératifs par année au Canada, ils n'ont rien prévu au chapitre du logement coopératif et de la construction de logements. Le 16 février 1994, en réponse à un député du Bloc québécois qui lui demandait si les loyers des bénéficiaires allaient effectivement augmenter d'un montant équivalent à 5 p. 100 de leurs revenus, le ministre responsable des Travaux publics déclarait en cette Chambre: «On ne peut pas se montrer compatissant et vouloir de nouveaux logements sociaux partout au pays, et regarder uniquement un côté du bilan, qui exige la réduction des dépenses et du double emploi, sans tenir compte de l'autre côté, qui nécessite une augmentation des recettes».

Comment ce gouvernement ose-t-il faire de telles déclarations? Comment ce gouvernement peut-il tranquillement envisager faire assumer par la population qu'il tente d'aider les frais de cette aide? Car c'est ainsi que ça se passera. Le gouvernement dira aux plus démunis de notre société: «Je vais vous aider à vous loger parce que vous êtes pauvres mais vous devez payer 5 p. 100 de plus en loyer pour mon aide.»

Comment un gouvernement peut-il considérer un programme de logement social comme une transaction d'affaires visant un profit?

• (1805)

Le terme «social» signifie-t-il quelque chose pour ce gouvernement? Non, madame la Présidente, ce n'est pas aux plus démunis à assumer les coûts du logement social. Ce sont les gouvernements qui doivent réduire les dépenses fastueuses pour réinvestir les sommes récupérées au service des moins bien nantis de notre société.

Différentes situations requièrent différentes mesures. Ainsi, les personnes économiquement faibles qui sont propriétaires d'un logement ont besoin effectivement d'une aide financière pour la rénovation de leur logement. Le programme PAREL qui vient d'être rétabli peut répondre en partie à ce genre de situation. Malheureusement, ce programme a aussi ses limites; pour pouvoir en bénéficier, il faut que le revenu soit tellement minime que très peu de personnes habitant en milieu urbain pourront en profiter.

Il existe cependant d'autres besoins auxquels on ne répond plus. Prenons d'abord les personnes désireuses d'avoir accès à un collectif d'habitations. Cette forme de logement répond à un

besoin spécifique. C'est souvent le seul véhicule disponible aux familles à faible et moyen revenu pour devenir propriétaires.

Le Conseil de la famille déclarait, dans son rapport déposé en mai 1991, que «la coopérative d'habitation constitue la forme d'aide au logement qui responsabilise le plus les familles en leur procurant une stabilité d'occupation des lieux tout en leur faisant vivre un apprentissage à la propriété individuelle».

On sait également que la mise en chantier de logements coopératifs, qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, permet de créer de nombreux emplois. De plus, chaque nouvelle unité coopérative produite rapporte aux gouvernements des revenus importants en taxes, impôts des particuliers et impôts des sociétés, contributions au Régime de pensions du Canada, taxes de vente et droit d'aménagement. Enfin, l'accès à la propriété permet de libérer des logements au profit d'autres ménages dans le besoin.

Pensons ensuite aux personnes à faible revenu qui veulent avoir accès à un HLM. Comme tout le monde le sait, aucun budget n'est prévu pour la construction de nouveaux logements. Or, selon le FRAPRU, il faudrait au moins 195 000 nouveaux logements sociaux au Canada. Pour le seul quartier Saint-Sauveur, dans mon comté, on estime les besoins à 3 000 nouvelles unités. Mais ce gouvernement a décidé de ne pas construire.

Lors de sa comparution devant le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, M. Brown, président de la Coalition canadienne pour le logement, remettait en question les paiements du Régime d'assistance publique du Canada pour le logement. Lui et d'autres membres de la Coalition ont l'impression que l'argent pourrait être mieux dépensé. Ils regrettent qu'on consacre une grande partie au complément de logement qui va dans les poches des propriétaires. Selon lui, il ne s'agit pas vraiment d'investissements. On dépense au lieu d'investir dans des programmes de logement coopératif ou sans but lucratif. Nous sommes d'accord avec les propos de M. Brown.

Les programmes actuels d'aide à la rénovation d'immeubles locatifs ne sont pas adéquats. En effet, les études démontrent que les rénovations ne portent pas sur des items importants pour les locataires, tels l'isolation et l'insonorisation, mais bien sur l'apparence de l'immeuble. Entre 1990 et 1992, au Québec seulement, 44,84 millions ont été dépensés pour des travaux d'enduit de boiserie, contre 7,31 millions pour l'isolation et l'insonorisation. On comprendra que ces lacunes au niveau de l'isolation sont supportées financièrement par les locataires, puisque ce sont eux qui acquittent les factures d'électricité et de chauffage. On note aussi qu'il n'y a aucun contrôle systématique de l'augmentation du coût des loyers après la rénovation.

Les résultats d'une étude menée par la ville de Montréal en 1989 ont démontré que les conséquences des rénovations ont été désastreuses pour les locataires. On y faisait état d'augmentation moyenne de 127 $ par mois. De même, les conclusions d'un sondage de la SCHL révélaient que ce sont les propriétaires qui profitent de subventions et non les locataires.

En effet, seulement un peu plus de la moitié de ces locataires ont conservé leur logement après les rénovations et ont connu en moyenne une hausse de loyer de 11 p. 100. On en conclut que, en bout de ligne, c'est le locataire qui paie la part d'investissement du propriétaire et que le loyer continue quand même d'augmenter.

Pour remédier à ces situations, nous croyons que le gouvernement devrait d'abord mettre en place des mesures visant à assurer que les subventions versées à des fins de rénovation seront utiles aux locataires.

• (1810)

Nous croyons également que le gouvernement pourrait également favoriser le versement direct de subventions aux locataires, ce qui leur permettrait d'habiter un logement adéquat, ou peut-être même d'accéder à la propriété. C'est ainsi qu'on aidera aux locataires qui doivent verser plus de 25 p. 100 de leurs revenus au poste du loyer. Nous avons vu que les besoins sont multiples et les programmes inadéquats.

Passons maintenant à la maîtrise d'oeuvre du Québec. D'autre part, le gouvernement fédéral met beaucoup d'emphase sur le besoin de collaboration entre lui et les provinces. Nous croyons que, dans le cas spécifique du Québec, cette collaboration n'est pas nécessaire puisque le budget global de l'aide au logement devrait être transféré au Québec sous la seule maîtrise d'oeuvre de ce dernier.

Le logement social est un domaine qui a été investi par le fédéral en vertu de son pouvoir de dépenser. Or, il s'agit avant tout d'un domaine de compétence provinciale. Le juge Duff, au nom de la Cour suprême du Canada, énonçait, dans le renvoi sur la Loi d'adoption de l'Ontario, en 1938: «Il incombe aux provinces de prendre soin des personnes dans le besoin.» Nul ne remettra en cause que le logement social s'adresse aux personnes dans le besoin.

Nous revendiquons que le fédéral remette au Québec l'entière maîtrise d'oeuvre des programmes de logement social. Nous revendiquons également le transfert au Québec des justes sommes qui lui sont dues, établies en fonction des besoins de la population québécoise.

Au Québec, on l'a dit et redit, on retrouve le quart des ménages locataires, sur l'ensemble des ménages locataires dans l'ensemble du Canada, qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. On retrouve le tiers de ceux qui doivent y consacrer plus de 50 p. 100 de leurs revenus. On voit donc l'importance du logement social pour le Québec. Or, il est important que les autorités québécoises puissent décider, en fonction des besoins de la population, en fonction de leurs structures organisationnelles, en fonction de leurs priorités sociales, où elles investiront.

Il est important, pour améliorer l'efficacité des investissements, que le processus décisionnel ne repose que sur les autorités québécoises provinciales et régionales. Il est important que les normes d'attribution des fonds reposent sur la situation québécoise, et non sur celle des autres régions du Canada. Il est important que les programmes de logement social puissent être harmonisés avec les autres programmes sociaux élaborés pour et par le Québec, pour et par ses citoyens et citoyennens. Les Québécois et Québécoises ne veulent plus de l'ingérence du fédéral dans les pouvoirs qui leur appartiennent en propre.

Ainsi donc, l'amélioration de la situation du logement social requiert un investissement massif, sous formes diverses, qui saura répondre aux besoins de la population canadienne et québécoise. Cependant, dans le cas du Québec, ces investissements

doivent être gérés par son gouvernement, selon les besoins, les normes et les priorités québécoises. Le logement social est une des composantes des programmes sociaux. Les programmes sociaux relèvent de la compétence provinciale. Sa maîtrise d'oeuvre doit être remise au Québec dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion dont la Chambre est saisie.

Je suis vraiment consterné par la teneur apparente de la motion présentée par la députée. Si j'ai bien compris sa motion, la députée souhaite clairement recevoir du financement pour le logement, mais sans que celui–ci soit assorti de conditions.

Non seulement c'est tout à fait illogique et insensé, mais cela va à l'encontre de l'esprit et de la tradition de partenariat des gouvernements qui travaillent en collaboration au sein de la fédération canadienne.

[*Français*]

Je suis sûr que les députés conviendront que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer l'équité et l'égalité des chances en matière d'accès aux programmes fédéraux et ce, d'un bout à l'autre du pays. De plus, ces fonds publics doivent être administrés de manière à profiter à tous les Canadiens.

J'aimerais insister sur le fait que le gouvernement du Canada a toujours travaillé en partenariat avec le gouvernement du Québec et avec les autres gouvernements provinciaux. Nous aborderons les nombreux aspects de la question complexe du logement en nous partageant les responsabilités. Pourquoi? Parce que les Canadiens veulent que les normes nationales soient les mêmes pour tous, d'un océan à l'autre, afin d'éviter la création d'une multitude de compétences où l'accès aux logements abordables varie d'une compétence à l'autre.

• (1815)

[*Traduction*]

Tous les gouvernements reconnaissent la nécessité de trouver des solutions novatrices pour faciliter l'accès à des logements abordables. La question du logement concerne en effet différents ordres de gouvernement qui doivent travailler en partenariat pour réaliser des progrès. Le gouvernement fédéral croit à la nécessité d'adopter une stratégie globale et coordonnée dans ce domaine.

[*Français*]

Cela dit, le gouvernement fédéral et le Québec sont depuis longtemps habitués à travailler en partenariat dans le domaine du logement. Nous avons l'intention de maintenir cette étroite coopération, et ce au profit de tous les Canadiens. Cette coopération a un nom, on l'appelle la compassion. Cette compassion signifie que les Canadiens ont à coeur leurs concitoyens et c'est une compassion que le gouvernement ne veut pas abandonner.

Abandonner, à mon avis, est un terme qu'on se doit de garder à l'esprit. J'aimerais justement rappeler à madame la députée que c'est le chef de son parti, alors membre du Cabinet précédent, qui a dirigé l'abolition de tous les programmes de logement social, dont ceux visant les coopératives d'habitation, les logements à but non lucratif, de même pour les propriétaires occupants, de même pour les propriétaires bailleurs. Les gens qui devaient bénéficier de ces programmes sont les mêmes que ceux que madame la députée prétend vouloir aider en présentant cette motion.

Madame la Présidente, le gouvernement s'efforce en ce moment de revoir ces programmes de telle sorte qu'ils puissent répondre aux besoins de ces gens qui ont été abandonnés par le gouvernement précédent et l'actuel chef de l'opposition.

[*Traduction*]

Je tiens à signaler à la Chambre certaines initiatives que le gouvernement libéral a prises, à la différence de son prédécesseur. Dans l'attribution de fonds pour les logements sociaux, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont travaillé en partenariat et se sont essentiellement employés à répondre aux besoins impérieux de logement. Leur objectif est d'aider les familles et les particuliers les plus nécessiteux, ceux qui doivent dépenser plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger convenablement dans le secteur privé.

[*Français*]

Les derniers chiffres du 31 décembre dernier démontrent qu'il y a plus de 140 000 unités familiales administrées au Québec et qu'en 1992–1993, le gouvernement du Canada a dépensé plus de 318 millions en logements à prix abordable au Québec seulement.

Je pense par exemple à l'initiative de logement Creesom qui vient en aide aux personnes défavorisées du sud–ouest de Montréal. Madame la Présidente, en dépit des compressions auxquelles doivent se résoudre les gouvernements, le gouvernement fédéral accordera à ce programme original et innovateur une aide financière de 5,1 millions de dollars étalée sur une période de quatre ans pour qu'il continue d'aider les résidents à revenu faible et modéré à accéder à la propriété, que ce soit à titre individuel ou collectif. Grâce à sa collaboration avec la ville de Montréal, le gouvernement du Canada prévoit que cent logements coopératifs feront l'objet d'un engagement dans le cadre du programme Creesom dans le sud–ouest de Montréal.

[*Traduction*]

En outre, le gouvernement du Québec vient d'annoncer un programme de rénovation à l'intention des propriétaires à faible revenu, le programme Répar–action. À la suite du rétablissement du programme de rénovation provincial, le gouvernement fédéral travaillera en coopération avec la province de Québec afin d'établir des ententes de partage des coûts.

[*Français*]

De plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une aide financière à l'intention des victimes de violence, les programmes Opération Refuge et L'Étape Suivante fournissant un abri d'urgence et à long terme aux victimes et à leurs enfants.

Dans le cadre de l'Opération Refuge qui est arrivée à expiration le 21 mars 1992, des engagements ont déjà été pris à l'égard de 458 abris d'urgence répartis dans 78 municipalités. La seconde phase de l'initiative en matière de violence familiale, L'Étape Suivante vient à expiration le 31 mars 1995. Cette phase prévoit l'aménagement de 150 logements autonomes et 100 abris d'urgence au moyen d'un budget de 20,6 millions de dollars. Au 31 janvier 1994, 46 logements autonomes et 53 abris d'urgence

avaient été achevés au coût de 4,5 millions de dollars. C'est loin d'être un zéro, madame.

• (1820)

Pour ce qui est du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement travaille présentement en collaboration avec le gouvernement du Québec à l'établissement de huit nouveaux refuges qui seront terminés avant la fin de mars 1995; trois de ces établissements sont déjà en service, les autres sont soit en construction, soit à l'étape de l'élaboration.

[*Traduction*]

Les députés savent sans doute que les demandes de cette nature dépassent nettement les ressources que nous avons pu affecter à l'établissement de nouveaux logements et que les fonds prévus jusqu'au 31 mars 1995 sont déjà tous engagés.

Nous savons tous que l'ensemble des gouvernements, y compris celui du Québec, disposent d'une capacité budgétaire très limitée. Je crois toutefois que nous devons aussi prendre en considération les problèmes et les priorités sociales au lieu de simplement chercher des solutions d'ordre budgétaire.

[*Français*]

En conclusion, atteindre un juste équlibre dans ce domaine est une tâche délicate, mais le gouvernement du Canada s'y est résolument engagé et il est en bonne voie d'y parvenir en travaillant de concert et en fraternité avec toutes les provinces canadiennes dont le Québec.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, c'est la deuxième fois que le Bloc québécois nous saisit d'une motion sur le logement social et là encore, je dois m'y opposer.

Dans la première motion, on déplorait le fait que le gouvernement n'avait pas rétabli ou majoré les budgets des programmes destinés à l'établissement de logements sociaux. Cependant, cette fois–ci, nos collègues du Bloc sont plus passionnés.

Dans le cadre du débat sur la première motion, le 16 février, ils ont déclaré qu'il fallait soutenir des programmes de logement social dans toutes les régions du pays. Cependant, permettez–moi de dire très clairement que le Bloc n'a qu'un seul objectif. Il souhaite simplement prendre tout ce qu'il peut et se séparer à toute allure.

La motion dont nous sommes saisis est terriblement mal inspirée. Elle ne tient pas compte de la réalité économique à laquelle nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Les contribuables du pays, vous et moi, madame la Présidente, mes enfants et mes petits–enfants, paieront la note pour ces dépenses démesurées.

Notre dette totale est maintenant de plus de 600 milliards de dollars et le déficit fédéral devrait s'établir à près de 40 milliards de dollars. Pourtant, malgré cet énorme fardeau financier, le Bloc québécois affirme que le gouvernement ne dépense pas suffisamment. Il l'exhorte à accroître le déficit et la dette, à se lancer dans des dépenses inconsidérées sans penser à mettre un terme à cette gabegie.

Il est important d'établir clairement nos besoins avant de s'engager aveuglément à débloquer des millions de dollars.

Selon une étude effectuée en 1992, la majorité des assistés sociaux recevaient suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins de base en matière de logement. On ajoutait que la solution traditionnelle consistait à consacrer une fortune à ces programmes et que faute d'améliorations, on y affectait encore davantage d'argent.

Dans son rapport annuel de 1991, la SCHL reconnaît qu'on peut répondre aux besoins en matière de logements sociaux grâce aux crédits existants. Elle ajoute qu'il faut déployer davantage d'efforts pour mieux gérer l'argent disponible afin de réaliser davantage avec les budgets dont on peut disposer.

Je sais que nous avons besoin d'un important programme social au Canada. Cependant, la solution ne consiste certes pas à essayer de régler un seul problème bien précis à coups de dollars. Il faut l'évaluer, puis prendre les mesures qui s'imposent.

On réclame de plus en plus l'aide du gouvernement fédéral. Cela est bien beau, mais il y a de moins en moins d'argent à dépenser. Étant donné cette situation, il faut trouver de nouvelles idées novatrices pour assurer une saine gestion financière à tous les niveaux de gouvernement.

En 1988, les trois ordres de gouvernement ont consacré un peu moins de 3 milliards de dollars au logement, soit 114 $ par habitant. En 1970, cette somme était d'à peine 366 millions de dollars ou 17 $ par habitant. Pourtant, les groupes de défense des pauvres affirment que le problème de logement est toujours aussi aigu.

Étant donné qu'on ne peut continuer d'accroître ainsi les dépenses, il est plus important que jamais que les subventions au logement, comme toutes les autres formes d'aide, s'adressent précisément aux gens dans le besoin; c'est ce que nous répétons sans cesse. La SCHL s'assure que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, aient un accès égal aux ressources fédérales consacrées au logement. Elle administre à l'heure actuelle plus de 652 000 logements.

• (1825)

Or, malgré cela, ma collègue voudrait nous faire croire qu'on doit consacrer encore plus aux programmes de logements sociaux au Québec. Durant l'exercice 1994–1995, selon les chiffres du Budget des dépenses principal pour les Travaux publics et les Services gouvernementaux, la SCHL recevra 2 033 779 000 $ pour les logements sociaux seulement. De cette somme, 366 millions environ iront au Québec, ce qui représente près de 18 p. 100 du budget total de la SCHL pour les logements sociaux.

En comparaison, l'Alberta, ma province, touchera 150 millions de dollars environ. Pour chaque dollar que l'Alberta reçoit, le Québec en obtient 2,25.

Croyez–moi, les Albertains remettent en question ce rapport dans les paiements de transfert et encore davantage à l'heure actuelle, alors qu'ils traversent une période extrêmement difficile à la suite de coupes sombres dans nos programmes provinciaux.

Puisque nous en sommes à faire des comparaisons, examinons rapidement ce qui se fait aux États–Unis en matière de logement social. Lorsque le chef de l'opposition officielle s'est rendu aux États–Unis, je me demande s'il a discuté avec les Américains des crédits consacrés aux logements sociaux. Le Canada n'est peut–être pas un paradis à cet égard, mais nous n'avons certes rien à envier aux États–Unis.

Nous dépensons environ 114 $ par année par habitant à ce chapitre alors qu'aux États–Unis, la proportion est d'environ 40 $, soit près de trois fois moins.

Le Canada n'a donc pas de graves problèmes de logement, mais de graves problèmes économiques. Ce gouvernement ne reconnaît pas que nous faisons face à une crise financière, et cette motion montre que le Bloc ne reconnaît pas cette situation lui non plus.

Le marché monétaire canadien et le marché monétaire international sont très instables parce que ce gouvernement ne sait pas contrôler ses dépenses et qu'il ne semble guère désireux de le faire. Le dollar canadien est dans un gouffre, les taux d'intérêt montent et malgré une baisse du taux de chômage, le dollar demeure instable, ce qui signifie que les investisseurs ont perdu confiance en notre économie.

En principe, la solution au problème est simple. Le gouvernement doit limiter ses dépenses. Il doit montrer clairement aux milieux financiers, tant au pays qu'à l'étranger, qu'il est sérieux quand il parle de réduire le déficit.

S'il présentait des mesures de ce genre, il trouverait un appui de ce côté–ci de la Chambre. Tous les députés doivent savoir que nous ne pouvons pas épuiser tous nos fonds pour nous sortir d'une récession. Les gouvernements l'ont fait, en vain, pendant quinze ans.

C'est pour de telles raisons économiques que Gordon Thiessen, gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré, le 5 avril, que pour retrouver la confiance des consommateurs et de l'économie, le gouvernement doit régler le problème de la dette et du déficit en réduisant les dépenses.

Cela dit, lorsque des députés de la Chambre proposent des questions à débattre, surtout lorsque celles–ci portent sur la façon dont l'argent des contribuables est dépensé, ils doivent se demander qui paiera, d'où viendra l'argent et si l'on pourrait faire mieux pour moins cher.

Rien ne me porte à croire que le Bloc ait entendu les propos tenus par M. Thiessen la semaine dernière ou qu'il ait même envisagé des questions comme celles–là. Il doit être trop occupé à préparer des stratégies de séparation.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les fonds supplémentaires qui sont siphonnés par le Québec. Les habitants de ma circonscription en ont assez de voir leur argent aller au Québec compte tenu, surtout, des visées séparatistes du Bloc.

Les paiements de transfert versés à l'Alberta ont été plafonnés, et on a reconnu, là–bas, la nécessité de réduire les dépenses. Néanmoins, le Bloc quémande encore plus d'argent.

Dans son plan stratégique de 1992 à 1996, la SCHL ne parle pas de la nécessité d'augmenter les fonds ou les programmes au Québec. Toutefois, dans un effort sérieux en vue de s'aligner sur le secteur privé, la SCHL met l'accent sur l'établissement de programmes et l'administration à frais réduits.

• (1830)

Enfin, cette demande d'aide au logement social est l'indice d'un problème économique plus grand encore. Se contenter de dépenser plus d'argent pour atténuer les problèmes liés au logement social, c'est comme vouloir faire tomber une fièvre de 105 degrés en roulant le malade dans la neige. Certes, le corps refroidit un instant, mais on n'en sait pas plus sur les causes de la maladie.

Le Québec doit examiner la situation de plus près. Le Bloc québécois, qui clame que la province est sur le point de se séparer, montre clairement qu'il n'est pas conscient des perturbations qu'elle pourrait connaître sur les plans économique, social et politique.

[*Français*]

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion qui soulève des questions importantes. Mais avant de débuter, étant donné que c'est la première fois que je me lève pour prendre la parole dans cette Chambre, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les électeurs de la circonscription de Pontiac—Gatineau—Labelle pour m'avoir fait confiance lors du scrutin d'octobre dernier.

Il me fait plaisir de m'adresser à la Chambre des communes, en réponse à cette motion qui soulève des points très importants. Ce pays bénéficie d'un patrimoine partagé basé sur la compassion. Nous nous soucions du bien–être de nos voisins. Nous les aidons lorsqu'ils se retrouvent dans le besoin et ce gouvernement n'est pas prêt d'abandonner cette tradition.

Je suis donc persuadé que mes collègues de la Chambre des communes partagent mon point de vue lorsque je déclare qu'il incombe au gouvernement fédéral de jouer un rôle d'avant–garde, de concert avec les provinces afin de s'assurer que les Canadiens plus démunis puissent vivre dans des logements adéquats.

La vision du Canada du présent gouvernement comprend tous les gens, peu importe leur revenu, leur langue et leur condition sociale. Nous avons une vision d'un pays où tous profitent d'une qualité de vie; un pays où nous sommes responsables du bien–être des autres; un pays dans lequel les citoyens gardent espoir tant pour eux–mêmes que pour leurs enfants.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette vision passe par la fourniture de logements convenables à tous les Canadiens.

Il n'est en outre pas question d'exclure des gens de cette vision simplement parce qu'ils ont besoin d'aide afin de répondre à leurs besoins de base en matière de logement.

Notre aide est nécessaire et nous avons trouvé une façon d'aider ces gens, soit rétablir le Programme d'aide à la remise en état des logements, PAREL, et le Programme de réparations d'urgence, PRU.

[*Traduction*]

Dans le budget qu'il a présenté récemment, le ministre des Finances a établi un équilibre entre deux nécessités: celle de faire preuve d'austérité financière et celle de se montrer responsable sur le plan social.

En rétablissant le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), y compris celui pour les handicapés, et le Programme de réparations d'urgence (PRU), le gouvernement change réellement la vie des Canadiens, des familles, des personnes âgées, des handicapés et des autochtones à faible revenu. Ce programme de 100 millions de dollars— 50 millions par an au cours des deux prochaines années—va permettre aux gens de faire certaines réparations de base chez eux.

[*Français*]

Mais nous savons que ces fonds publics ne sont pas suffisants. Si nous voulons mettre fin au cycle de la pauvreté, nous devons supprimer les politiques restrictives qui font obstacle aux solutions innovantes.

Nous avons l'intention de chercher quelles sont les ressources et les leviers à notre disposition, compte tenu des contraintes budgétaires, pour investir dans les Canadiens, pour créer des conditions qui aideront les peuples autochtones à développer leur potentiel, à progresser sur le chemin de l'autodétermination économique et sociale.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas seuls à penser que ces programmes sont importants pour les Canadiens. Nous avons demandé aux provinces de partager les coûts afin de maximiser l'impact de ces programmes. Leur réponse a été favorable. Grâce à la contribution des provinces au PAREL et au PRU et à leur collaboration avec le gouvernement fédéral, nous serons à même d'aider encore plus de gens que prévu.

• (1835)

On ne saurait trop insister sur l'impact social de ces programmes. Il convient de préciser à mes collègues une chose importante à propos de ces programmes, une chose qui, à mon avis, devrait leur plaire. En effet, la mise en oeuvre de ces programmes va non seulement permettre de loger des Canadiens, mais aussi donner un coup de fouet grandement nécessaire à l'économie canadienne. Un véritable coup de fouet! Effectivement, madame la Présidente, le PAREL et le PRU vont créer des emplois par milliers partout au Canada.

Il va sans dire que les sommes investies dans la remise en état des logements vont redonner de la valeur aux collectivités plus anciennes à revenu modeste et encourager d'autres formes d'amélioration des quartiers. Il s'agit d'un investissement dans le tissu matériel et social de nos collectivités. Il s'agit d'assurer des logements de qualité adéquate à des prix plus abordables, moyennant un investissement relativement faible par unité.

[*Français*]

Les fonds que nous consacrons au PAREL et au PRU constituent une dépense intelligente qui va rapporter beaucoup sur le plan économique, en stimulant le secteur de la rénovation et en créant des emplois dont on a grandement besoin et, sur le plan humain, en aidant les gens à réparer leur maison de manière à ce qu'elle réponde à des normes minimales de salubrité et de sécurité. Car tel est le but de ces programmes.

Normes minimales, pas de luxe. Les exigences de base: ce qui permet d'assurer la sécurité et la santé des occupants et l'efficience énergétique, ce à quoi tout Canadien s'attend. Quelque chose que le gouvernement ne devrait pas avoir à justifier.

[*Traduction*]

Je suis fier que mon gouvernement se soit fermement engagé dans le livre rouge à rétablir le Programme d'aide à la remise en état des logements, et je suis fier que le ministre des Finances ait inclus le PAREL et le PRU dans son dernier budget. Combien d'autres programmes, à votre connaissance, aident ainsi les familles à faible revenu, les personnes âgées, les personnes atteintes d'une incapacité et les autochtones?

Nous croyons avoir pris les bonnes décisions et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie. Nous entendons tirer le meilleur parti possible des fonds consacrés aux programmes de logements sociaux.

Le gouvernement fédéral verse actuellement environ deux milliards de dollars d'aide à quelque 659 000 ménages au Canada. Nous savons cependant que les besoins dépassent nos ressources. Nous devons donc innover pour rendre ces programmes plus efficaces.

Une des façons d'y parvenir est de reconnaître les secteurs où des économies peuvent être réalisées et où l'efficience peut être améliorée. Les contribuables ont le droit d'avoir un gouvernement efficient. Je me suis entendu avec mes collègues provinciaux et territoriaux pour travailler à assurer une administration efficiente des programmes de logement. Nous maintiendrons les services à un niveau acceptable tout en tirant le meilleur parti possible de l'argent des contribuables.

[*Français*]

Nous sommes déjà bien engagés dans cette voie. En effet, en août dernier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est mise à accorder elle-même des prêts pour le financement et le refinancement des logements sociaux dans le but de mieux utiliser les ressources disponibles et de réduire les dépenses. Grâce au prêt direct, la SCHL va refinancer les logements sociaux à des taux d'équilibre et diminuer ainsi le coût de l'aide dont ils bénéficient.

Nous parlons ici de l'amélioration du logement social sur le plan de l'efficience. La SCHL épargnera environ 120 millions de dollars en subventions au cours des quatre prochaines années, sur un portefeuille de 11 milliards de dollars. La SCHL prêtera directement aux emprunteurs admissibles du logement social lorsque les prêts arriveront à échéance, ou lorsque des avances seront requises dans le cas des nouveaux engagements.

Il ne s'agit là que d'une seule mesure, que d'un exemple d'utilisation plus efficace des ressources et de réduction des dépenses. Je me suis engagé à travailler avec mes collègues des

provinces et des territoires à réduire les coûts d'administration et à rendre l'application des programmes plus efficiente.

• (1840)

[*Traduction*]

En définitive, nous entendons réaliser les économies qui pourront être réinvesties dans le logement social, de manière à maintenir le parc résidentiel en bon état et à faire en sorte que de nouveaux engagements puissent être pris. Notre engagement dans le domaine du logement social ne doit pas se mesurer uniquement en fonction des dépenses publiques. Le logement doit être vu dans le contexte plus étendu, soit celui des forces du marché et de la politique économique et sociale générale.

En collaboration avec les provinces, les territoires et les parties intéressées, nous prendrons des mesures pour faire en sorte que les règles et la réglementation ne fassent pas obstacle à la création de logements à prix abordable. Nous prendrons des mesures pour que les politiques et programmes de logement incitent les gens à chercher de nouveaux débouchés et à rompre le cycle de la pauvreté.

Nous voulons nous assurer que le marché privé puisse offrir aux Canadiens des logements à prix abordable. Nous étudions actuellement de nouveaux moyens financiers qui nous permettront de faciliter l'accès des Canadiens au logement. Nous envisageons également de rétablir les hypothèques indexées pour les coopératives.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, encore aujourd'hui, j'ai la chance d'intervenir pour demander au gouvernement libéral de bouger, d'agir rapidement afin de répondre aux besoins impérieux de logement de 1 200 000 Canadiens et Canadiennes.

À l'heure actuelle, les démarches et les pressions des organismes du milieu, des députés de l'opposition officielle, et même de certains députés d'en face, ayant démontré un petit peu d'intérêt et de volonté, n'ont produit aucun résultat. Rien, un gros zéro, égal au zéro dollar que le gouvernement investit depuis janvier 1994 dans les programmes de logements sociaux. HLM, OSBL, coopératives sont totalement oubliées, mises au rancart par les libéraux. En fait, tout ce que font les gens d'en face, c'est se fermer les yeux et reconduire les politiques des conservateurs. Cette attitude, ce comportement des libéraux est profondément honteux et carrément inacceptable. Ne se rappellent–ils pas, il n'y a pas si longtemps, qu'eux–mêmes, alors qu'ils formaient l'opposition, dénonçaient vigoureusement et attaquaient sans cesse le retrait des conservateurs dans le logement social? Ne s'en rappellent–ils pas?

Pire encore, les libéraux disaient vouloir s'associer aux organismes du milieu afin d'établir une politique nationale en matière d'habitation sociale. Ils leur promettaient même le rétablissement complet des programmes. Le ministre des Finances écrivait même, le 22 septembre 1993, à des organismes, et je le cite: «Il ne fait aucun doute qu'un gouvernement libéral veillera à assurer le financement de ces secteurs. Selon nous, l'État doit en effet adopter une politique nationale positive et dynamique dans ce domaine. Il incombe à l'administration fédérale de s'assurer que plus d'un million de foyers canadiens soient logés convenablement et à un prix abordable».

Le ministre terminait cette lettre en indiquant que, et je le cite encore: «pour parvenir à cet objectif, nous souhaitons établir de nouveaux partenariats avec vos organisations. Je crois qu'au cours des trois dernières années, notre chef, nos députés, ainsi que notre porte–parole pour le logement social, Joe Fontana, n'ont cessé de témoigner notre attachement au logement social. Nous comptons donc sur votre collaboration dans ce dossier socio–économique de première importance», et je souligne de «première importance». C'est signé Paul Martin. Voilà les propos que tenait notre cher ministre des Finances le 22 septembre dernier.

Aujourd'hui, où sont–ils ces députés, ce chef et ce porte–parole pour témoigner de leur attachement au logement social? Disparus! Dans la brume les belles paroles et la volonté de bien loger les ménages nécessiteux.

Mais que s'est–il passé depuis ce temps? Comment se fait–il que les gens d'en face aient carrément changé d'idée? C'est inacceptable et malhonnête que des gens élus et responsables puissent changer leur fusil d'épaule, virer capot de telle façon. Comment aujourd'hui la population peut–elle prendre au sérieux le ministre des Finances? Comment peut–il vivre avec les propos qu'il tenait sans avoir honte, sans avoir aucun remords? Il a quelque peu l'air fou le ministre aujourd'hui et sa crédibilité ne vaut pas plus cher que le zéro destiné aux programmes de logements sociaux. Dans le milieu, on parle maintenant du «sinistre des Finances».

• (1845)

Pourtant, la réalité est criante et les besoins sont énormes. La Société canadienne, je dis bien canadienne, d'hypothèques et de logement évalue que 1 200 000 ménages ont des besoins impérieux de logement. Comment pouvez–vous ne pas reconnaître ces chiffres? Comment pouvez–vous mettre de côté ces statistiques canadiennes qui crèvent les yeux? Vous, les prometteurs d'en face, n'avez pas de vision. Vous gérez à la petite semaine. Vous ne prévoyez rien. Votre gestion en est une d'attente et d'espérance.

Rien n'est sur la table, il n'y a aucun plan, aucune politique pour solutionner la crise du logement. En ce moment, les mal logés attendent. Ils espèrent que le gouvernement libéral respecte ses promesses et qu'il injecte immédiatement des fonds pour la construction de HLM, d'OSBL et de coopératives. Cette attente est de plus en plus insoutenable pour des centaines de milliers de ménages. Plusieurs d'entre eux doivent débourser plus de 50 p. 100 de leur revenu pour payer leur loyer. Cette situation de pauvreté produit des effets très néfastes.

À tous les mois, ces ménages moins nantis, mal logés sont confrontés à des choix inhumains. À tous les mois, ces familles, avec des enfants, doivent couper dans des besoins aussi élémentaires que la nourriture afin de payer leur loyer. Des enfants ne mangent pas à leur faim et sont mal logés parce que le gouverne-

ment ne remplit pas ses responsabilités. Quelle belle image, quelle belle réalité de notre société si riche et développée!

La passivité du gouvernement est indécente. Le ministre responsable du logement social nous dit que les coffres sont vides, et qu'il faut attendre certaines économies que pourrait réaliser la SCHL au cours des prochaines années. L'attente, toujours l'attente! Les libéraux sont des attentistes. Ils sont bien assis sur leur siège et espèrent que les bonnes choses arriveront et qu'elles nous tomberont probablement du ciel. Quelle vigueur! Quel courage et surtout quelle originalité de la part de ce nouveau gouvernement!

Ce n'est pas dans dix ans, madame la Présidente, qu'il faut des logements sociaux, c'est maintenant. Tous les organismes, toutes les municipalités, toutes les grandes villes demandent à l'unisson le rétablissement et la majoration des fonds dans le logement social. Les libéraux sont sourds et aveugles. Ça fait six mois que vous êtes là, vous les libéraux, et vous demandez encore à la population d'être patiente.

Nous de ce côté de la Chambre demandons au gouvernement de dégager tout de suite l'argent public afin que nous puissions dès maintenant débuter des projets. Vous n'avez pas d'argent? Eh bien dégraissez, assainissez les finances publiques et éliminez les paradis fiscaux des gens les plus riches. Si vous aviez un peu de courage, si vous aviez un peu de volonté vous feriez vos devoirs et vous en trouveriez des fonds.

Au Québec, la situation est d'autant plus difficile car le nombre de locataires est plus important. Le problème est plus aigu, plus urgent. Le fédéral se désengage et son petit frère provincial, rouge lui aussi, ne réagit pas très fort.

N'empêche que le rôle du fédéral demeure en cette matière. Nous du Québec payons des impôts fédéraux et avons droit à notre juste part. Voilà ce que nous demandons au gouvernement. Donnez au Québec la part des deniers publics qui lui revient et il s'arrangera bien avec son logement social. La Société d'habitation du Québec possède tous les outils et toute l'expertise pour développer ses propres programmes.

Bientôt les Québécois et les Québécoises décideront de leur avenir. Nous serons alors maîtres d'oeuvre de tout notre développement social et économique. D'ici ce temps, donnez-nous notre part et cessez de laisser pour compte les mal logés et les plus démunis à travers le pays. L'attente et la patience ont des limites.

• (1850)

[*Traduction*]

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi que de prendre aujourd'hui la parole sur cette motion, au nom du gouvernement du Canada.

[*Français*]

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de souligner l'engagement de ce gouvernement en matière de logement, un engagement qui reconnaît le droit de chaque Canadien, pas seulement les gens du Québec, d'avoir un logement convenable et abordable. C'est en fait un engagement qui tient à coeur à ce gouvernement.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député dans cette Chambre qui ne reconnaisse pas l'importance du logement pour notre qualité de vie et la prospérité de nos collectivités.

Notre gouvernement entend continuer à contribuer de façon importante au logement et de collaborer avec ses nombreux partenaires afin que le plus de Canadiens possible puissent trouver un logement convenable et abordable.

En outre, ce gouvernement appuie vigoureusement le logement social et respecte ses promesses, compte tenu de sa situation financière actuelle.

[*Traduction*]

Notre façon de procéder assure le juste équilibre entre les restrictions financières nécessaires et l'importance de reconnaître et de combler les besoins sociaux des plus vulnérables de nos compatriotes.

Le gouvernement fédéral a à coeur de coordonner ces questions à l'échelle nationale, pour faire en sorte que tous les Canadiens soient bien logés. Le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement à maintenir à environ 2 milliards de dollars annuellement la somme consacrée aux logements sociaux. Ce financement nous permet d'offrir de l'aide à quelque 659 000 ménages à faible revenu, d'un bout à l'autre du Canada. On note parmi eux des personnes seules, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autochtones et des gens comme vous et moi qui ne parviennent pas à se payer seuls un logement qui leur convienne.

Compte tenu des difficultés dues au déficit, cet engagement est loin d'être négligeable. C'est un engagement important qui montre la volonté du gouvernement de soulager la misère des Canadiens les plus vulnérables.

Permettez-moi de souligner également que ces dépenses sont un puissant stimulant de l'économie, parce qu'elles créeront beaucoup d'emplois, année après année, dans des localités des quatre coins du pays.

Comme mes collègues le savent bien, nous avons pris des mesures immédiates pour rétablir le Programme d'aide à la remise en état des logements. Ce programme vise aussi à aider les Canadiens à faible revenu à combler leurs besoins fondamentaux en matière de logement. Les subventions versées dans le cadre de ce programme permettent aux bénéficiaires de maintenir leur foyer dans un état de salubrité qui satisfasse aux normes en vigueur.

La contribution fédérale de 100 millions de dollars sur deux ans aidera grandement les Canadiens à faible revenu à faire les réparations de base à leur résidence.

Cet engagement de ressources considérables permettra aussi de simuler l'économie puisque cela contribuera à créer des milliers d'emplois, directs et indirects, tant dans la construction que dans le monde de l'immobilier, la fabrication et d'autres services connexes.

[*Français*]

Cependant, les défis auxquels nous faisons face dans le secteur du logement exigent beaucoup plus qu'une aide financière. Ils exigent un engagement de la part de tous les paliers de gouvernement et des intervenants dans le secteur du logement.

C'est en collaborant que nous pourrons atteindre nos objectifs. Pour relever les défis, nous devons d'abord former de solides partenariats.

Le ministre responsable de l'habitation a rencontré bon nombre de nos partenaires dans le secteur. En fait, il a organisé deux rencontres avec certaines associations afin de mieux comprendre les problèmes du secteur et les inviter à proposer des améliorations dans certains domaines. La situation financière actuelle du pays exige que tous les paliers de gouvernement collaborent davantage et concertent leurs efforts pour maintenir le tissu social du pays qui dépend en grande partie du secteur de l'habitation. Nous pourrons atteindre cet objectif en aidant les Canadiens à trouver des logements abordables, de qualité et de taille convenables.

[*Traduction*]

Nous avons une longue tradition de partenariat dans notre pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent depuis longtemps pour créer un partage des coûts et assurer des logements sociaux aux Canadiens dans le besoin.

À notre époque de compressions financières, nous ne jouissons plus des niveaux de financement d'autrefois. Pourtant, ce n'est pas parce que nos fonds sont limités que nous devons nous limiter dans nos idées et nos efforts. Le partenariat nous a été profitable dans le passé et il nous aidera à multiplier nos réalisations, maintenant et dans l'avenir.

• (1855)

Un série de principes régit depuis longtemps les relations fédérales–provinciales en matière de logement social. Les normes nationales sont la pierre angulaire de ces principes. Les partenariats fructueux qui permettent d'aboutir à un consensus ont toujours été un aspect important des relations entre les différents ordres de gouvernement. Il faut que cela continue.

Dans un effort pour renforcer le partenariat entre les différents ordres de gouvernement, le ministre responsable du logement a rencontré ses collègues du gouvernement fédéral ainsi que des provinces et territoires en janvier dernier. À cette occasion, tous les ministres se sont entendus sur la nécessité de travailler en collaboration pour aider ceux qui ont besoin de logements sociaux. Ils ont aussi convenu de conjuguer leurs efforts pour rendre les programmes plus efficaces, ce qui se traduira par des économies et nous permettra finalement de faire plus avec nos budgets concernant les logements sociaux.

L'engagement du gouvernement fédéral envers les Canadiens reconnaît l'existence de groupes ayant des besoins particuliers au chapitre du logement. Nous devons nous employer à satisfaire à leurs besoins.

Étant originaire de la Saskatchewan, je ne puis m'empêcher de penser aux communautés autochtones. Il faut résoudre les problèmes très graves qui accablent ces groupes de notre société. Depuis longtemps, la SCHL travaille en partenariat avec les autochtones pour trouver des solutions à leurs problèmes de logement. Le gouvernement veut surtout aider les communautés autochtones à atteindre une plus grande autonomie et à être davantage maîtres de leur existence.

Les victimes de violence familiale sont un autre groupe visé. Comme les députés le savent, la violence familiale continue d'augmenter. J'espère vivement qu'un jour viendra où nous n'aurons plus à construire et à entretenir des foyers pour les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale.

Entre temps, le gouvernement s'emploiera toutefois à résoudre ces problèmes de son mieux, en fournissant une aide financière pour l'Opération refuge et pour L'étape suivante. Ces deux programmes offrent aux victimes de violence familiale et à leurs enfants des refuges d'urgence ainsi que des centres d'hébergement à long terme.

Le gouvernement sait pertinemment qu'il y a encore beaucoup à faire et veut garantir à tous les Canadiens l'accès à un logement convenable et abordable. Nous croyons que nous sommes sur la bonne voie et que nous prenons des mesures concrètes qui améliorent vraiment l'existence de nombreux Canadiens. Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les groupes et les Canadiens qui s'intéressent à la question du logement, afin d'atteindre notre objectif, celui de garantir à tous les Canadiens, l'accès à un logement convenable et abordable.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cet article est rayé au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ÉQUIPE OLYMPIQUE DE HOCKEY

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Madame la Présidente, les 20 et 21 janvier dernier, ma collègue de Rimouski—Témiscouata et moi–même interrogions le ministre du Patrimoine canadien à propos de la discrimination dont les Québécoises et les Québécois font encore l'objet dans le sport amateur au Canada.

À quelques jours du début des Jeux de Lillehammer, l'équipe olympique de hockey du Canada ne comptait encore aucun représentant du Québec. Nous déplorions alors le fait que l'équipe qui allait représenter le Canada dans notre sport nationale aux Jeux olympiques ne traduisait pas plus fidèlement la complexité de la réalité canadienne.

Peu après ces interventions de la part de l'opposition officielle, on ajoutait en catastrophe un joueur québécois dans l'alignement de *Team Canada*. Je pense qu'il faut déplorer l'attitude méprisante qui a été manifestée à ce moment par les dirigeants de

Team Canada à l'endroit des Québécois. C'est révoltant et ce n'est pas la première fois, ni la dernière, on l'imagine bien.

Le sport amateur au Canada est un véritable foyer de discrimination à l'égard des Québécoises et des Québécois, et le ministre semble s'en laver les mains avec indifférence. Loin de constituer un moyen d'expression de la fierté collective, le sport, dans un tel cas, n'entraîne que hargne et injustice. Qu'est–ce que le ministre attend pour s'en rendre compte et prendre les mesures qui s'imposent? Attend–il que d'autres cas de discrimination dans le domaine du sport amateur puissent surgir à nouveau?

Qu'on se rappelle simplement du cas de la double médaillée d'or Myriam Bédard, qui avait été harcelée, suspendue par les bureaucrates unilingues anglais de Biathlon Canada, et menacée d'expulsion de l'équipe nationale de «son» pays parce qu'elle refusait de se plier aux directives injustes d'une fédération qui voulait casser sa seule vedette, comme le rapportait d'ailleurs le journaliste Réjean Tremblay du quotidien *La Presse*.

On se souviendra également du cas des patineurs québécois Paul et Isabelle Duchesnay, médaillés de bronze en danse aux Jeux olympiques d'Albertville, qui ont été contraints de concourir sous les couleurs de la France, en raison de l'intransigeance dont ils ont été victimes de la part de la Fédération canadienne de patinage artistique.

Suite aux Jeux de Lillehammer, le Canada tout entier a dû reconnaître et apprécier la valeur des athlètes québécois qui se sont distingués par leur talent, bien sûr, mais aussi par leur ténacité et leur détermination. Et Dieu sait qu'il leur en faut de la ténacité et de la détermination pour surmonter toutes les embûches que le système du sport amateur canadien pose sur leur chemin.

Neuf des treize médailles canadiennes ont été néanmoins obtenues par des athlètes québécois. N'est–ce pas là une démonstration évidente d'une leçon de vie pourtant élémentaire, à savoir ne pas avoir peur de foncer et avoir confiance en nos propres moyens?

Un des nombreux problèmes du sport amateur au Canada, c'est que le partage des pouvoirs entre les organismes sportifs nationaux et provinciaux rend le système du sport amateur québécois littéralement dépendant du système canadien.

Pour les événements sportifs à l'extérieur du Canada, le choix des athlètes, des entraîneurs, des officiels, des bénévoles et d'autres professionnels du sport dépend presque exclusivement des politiques des associations sportives nationales avec le résultat que l'on connaît. Les athlètes unilingues francophones doivent franchir un obstacle additionnel, notamment lors des sélections canadiennes puisqu'ils ne peuvent communiquer dans leur langue avec les entraîneurs et les responsables des sélections et de l'entraînement des athlètes qui, dans la très grande majorité des cas, sont unilingues anglais.

Le même problème se pose pour les professionnels du sport qui sont unilingues francophones. Ils ont beaucoup moins de chance de se dénicher un emploi auprès d'un organisme canadien de sport.

En fait, comme le soulignait Sport Québec dans son mémoire présenté devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec communément appelé la Commission Bélanger–Campeau, le 2 novembre 1986, et je cite: «Le problème le plus fondamental, parce que directement lié à l'identité québécoise, c'est que le système actuel restreint considérablement l'affirmation des orientations québécoises en matière de sport, toute gestion étant directement conditionnelle aux orientations des associations canadiennes.»

Voilà un autre des nombreux problèmes viscéraux du fédéralisme canadien, une incapacité chronique à répondre aux conditions de développement du Québec, une centralisation à outrance pour imposer l'uniformité à tout prix. Je pense qu'il nous faut conclure à un constat d'échec, rien de moins. Le ministre du Patrimoine canadien arrivera–t–il enfin à le réaliser?

• (1900)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom du ministre du Patrimoine canadien, je me fais un plaisir de répondre à la question soulevée par mon collègue de la circonscription de Verchères. Il sait bien que ses arguments sont mal fondés.

J'aimerais d'abord remettre les pendules à l'heure: la sélection des athlètes de l'équipe de hockey olympique du Canada est l'ultime responsabilité de Hockey Canada et non du gouvernement fédéral.

Hockey Canada dispose d'un réseau de relations très étendu qui lui permet d'être au courant de la disponibilité des joueurs. L'organisme est en rapport constant avec les entraîneurs, les éclaireurs, les responsables de ligues, les agents et les représentants des joueurs, les propriétaires et directeurs d'équipes. Il consulte régulièrement ces personnes–ressources pour connaître le calendrier et les horaires que doivent respecter les joueurs.

[*Traduction*]

La plupart des joueurs sont des professionnels et Hockey Canada devait négocier avec un grand nombre de clubs de la Ligue nationale de hockey, de ligues européennes de hockey, ainsi que des universités et collèges du Canada et des États–Unis pour obtenir les services des joueurs, ce qui n'est pas une sinécure.

[*Français*]

L'équipe de hockey olympique qui a participé aux jeux d'hiver de Lillehammer comprenait 23 joueurs, dont deux étaient des francophones de l'extérieur du Québec, Adrian Aucoin et Chris Therien. Jean–Yves Roy de Rosemère, au Québec, joueur qui évolue avec les Rangers de New York, a également fait partie de cette équipe.

• (1905)

Il est donc faux de dire que l'équipe de hockey du Canada ne comptait dans ses rangs aucun Québécois. Les candidatures de nombreux joueurs du Québec ont été considérées, mais n'ont pu être retenues, et cela, notamment parce que ces joueurs n'étaient tout simplement pas disponibles.

[*Traduction*]

De nombreux facteurs interviennent dans la formation de l'équipe olympique. Chose certaine, l'équipe a su relever le défi que présentaient les Jeux.

[*Français*]

Les joueurs de l'équipe ont fait preuve d'une grande détermination et d'un esprit d'équipe à nul autre pareil. D'un bout à l'autre du pays, leur exploit a suscité fierté et admiration. Et c'est, je crois, ce qui compte le plus aux yeux de la population.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Madame la Présidente, le 18 mars, j'ai posé au ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire une question au sujet des observations formulées par le secrétaire américain à l'Agriculture. Le secrétaire Espy voulait un plafond sur les exportations de blé aux États–Unis et la suppression des droits de douane sur la volaille, les produits laitiers et les oeufs. J'ai demandé au ministre qu'il nous donne l'assurance que les agriculteurs canadiens seraient protégés.

Or, selon les médias, le Canada a atténué sa position dans la guerre agro–commerciale avec les États–Unis sous les fortes pressions exercées par les Américains. Le fait est que le Canada n'est pas le seul pays qui soit méfiant à l'égard de ses relations avec les États–Unis. Plusieurs autres pays éprouvent de plus en plus de ressentiment envers l'attitude brutale des Américains.

Qu'est–ce que le gouvernement fait actuellement pour établir au niveau international des règles commerciales plus contraignantes afin que nous ne soyons pas toujours victimes de harcèlement de la part des Américains?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Madame la Présidente, en réponse à mon collègue qui a soulevé cette question tout à l'heure, je voudrais simplement lui souligner, ainsi qu'à la Chambre et à tous les Canadiens qui dépendent de cette industrie, que le ministre n'a certes pas assoupli sa position.

Je pense que cela se reflète dans le fait que les négociations à Marrakech, au Maroc, sont terminées pour aujourd'hui. Elles se poursuivront demain. Je me suis entretenu avec le ministre à 16 h 30 environ et notre position là–bas est toujours très ferme et très claire face aux États–Unis.

Cependant, ne nous y trompons pas. Nous sommes au beau milieu de négociations extrêmement sérieuses et difficiles sur des questions bilatérales avec les États–Unis. Nous avons d'importants échanges bilatéraux avec les États–Unis dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro–alimentaire. Cela représente 11,5 milliards de dollars environ et il est donc important que nous puissions négocier avec les États–Unis un accord qui soit dans l'intérêt des Canadiens et celui de l'industrie agro–alimentaire au Canada, et le ministre n'acceptera rien de moins.

Ces négociations ont commencé avant qu'un accord ne soit conclu à Genève sur le GATT. Le Canada respecte les règles. Ce n'est pas le cas de tous les pays, mais nous le faisons. Nous allons adhérer aux règles du GATT. Nous avons souscrit à celles del'ALENA et ces négociations vont se poursuivre. Je veux simplement le préciser clairement au député et à tous.

Nos représentants rencontrent les Américains depuis quelques semaines et nous n'avons pas l'intention de nous laisser faire. Nous adoptons une position ferme. Nous allons poursuivre dans cette voie et obtenir la meilleure entente possible pour l'industrie canadienne et dans l'intérêt du Canada.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la Présidente, le 24 mars dernier, la députée de Saint–Hubert et moi–même avons présenté au Parlement une pétition de plus de 200 000 noms demandant que soit interdite l'utilisation d'armes de poing à des fins personnelles.

Cette pétition a été lancée par l'Université Concordia, après que quatre de ses professeurs eurent été assassinés au moyen d'armes de poing en 1992. Le meurtrier, qui était lui aussi un professeur, a pu se procurer trois armes de poing légalement et sans trop de difficulté, ce qui prouve les graves lacunes de la loi. Plus tard le même jour, soit le 24 mars, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il prendrait sérieusement en considération les demandes formulées dans ces pétitions. Je pose la même question aujourd'hui.

Les armes de poing ne servent pas pour la chasse et n'ont pas d'autre utilité légitime pour les simples citoyens. Certains députés et Canadiens croient d'ailleurs que la législation actuelle sur les armes à feu n'est pas efficace puisqu'il y a encore des crimes commis au moyen de ces armes.

Aucune loi n'est efficace à 100 p. 100. Il faut du reste reconnaître que si nos lois actuelles n'existaient pas, la situation serait bien pire. Il a été prouvé à maintes reprises que moins les armes à feu sont faciles à obtenir, moins il y a de crimes perpétrés au moyen de celles–ci. C'est indiscutable.

Le lobby des armes à feu veut nous faire croire que si l'on interdit les armes à feu, il n'y aura que les criminels qui en posséderont. Cette idée simpliste est tout à fait insensée. Le professeur meurtrier de l'Université Concordia n'était pas un criminel jusqu'à ce qu'il se procure facilement et légalement les armes à feu avec lesquelles il a tué ses collègues.

Marc Lépine, qui a tué 14 femmes à l'École polytechnique, n'avait pas de dossier criminel avant d'acquérir facilement et légalement la carabine automatique dont il s'est servi pour perpétrer son massacre. Lorsque les armes à feu sont faciles à obtenir légalement, la majorité de ceux qui s'en procurent les utilisent en toute légalité, mais malheureusement, certains s'en servent à des fins criminelles.

Si nous voulons vraiment réduire les crimes perpétrés au moyen d'armes à feu, la seule solution logique, c'est de rendre plus difficile l'obtention de ces armes et des munitions. Cela signifie qu'il faut systématiquement interdire l'utilisation des armes de poing à des fins personnelles.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je remercie le député de Notre–Dame–de–Grâce de me donner l'occasion de répondre au nom du ministre de la Justice à la question extrêmement importante qu'il a soulevée.

Les Canadiens se préoccupent vivement de la violence et surtout de l'utilisation des armes à feu à des fins illégales. Ils ont toutes les raisons d'être inquiets. Comme de récents incidents l'ont montré, il est nécessaire d'exercer un contrôle plus strict

sur les armes à feu au Canada et je suis persuadé que les députés de la Chambre partagent cette préoccupation.

Après la mort tragique de 14 jeunes étudiantes en génie en 1989, près de 600 000 Canadiens ont signé une pétition réclamant une loi plus stricte sur le contrôle des armes à feu. La Chambre est maintenant saisie d'une autre pétition à la suite d'une autre tragédie.

À l'instar de tous les députés, je déplore ces événements et j'adresse mes condoléances aux intéressés. Notre sympathie ne va pas simplement aux victimes de ces incidents tragiques et à leurs familles, mais également aux victimes de violence partout. Nous partageons leur douleur, car de bien des façons, c'est aussi la nôtre. La violence dans la société est une tragédie non seulement pour les victimes, mais également pour nous tous. Elle nuit à notre qualité de vie.

Les Canadiens attendent plus que de la sympathie du gouvernement dans ce dossier; ils veulent que nous prenions des mesures pour apaiser leurs craintes légitimes. C'est là une tâche difficile, mais nous devons nous en acquitter très sérieusement. Comme les députés le savent déjà, le ministre de la Justice est au courant du problème et cherche des moyens de le résoudre.

En plus de modifications précises, le gouvernement envisage également des stratégies de prévention du crime à plus long terme. Il croit que l'application de peines plus sévères ne permettra pas d'éliminer la criminalité. Il faut s'attaquer aux causes fondamentales du problème et considérer la criminalité comme un problème social, plutôt que de prendre chaque crime séparément.

Enfin, la voix des Canadiens qui ont signé des pétitions réclamant un contrôle plus strict sur les armes à feu et d'autres armes sera entendue. Nous devons être disposés à envisager toute solution en matière de contrôle des armes à feu si elle peut améliorer la sécurité et aider à empêcher le type de tragédies dont nous avons été témoins récemment.

Nous devons étudier chaque solution attentivement et prendre des décisions. C'est ce qui incombe au gouvernement et je tiens à garantir à la Chambre qu'il assumera ses responsabilités très sérieusement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité du paragraphe 38(5) du Règlement, l'ajournement de la Chambre est adopté d'office.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 avril, de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Reprenons le débat. Le député de Westminster—Burnaby.

La Chambre est–elle prête à se prononcer? Le vote porte sur la motion de M. Milliken. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Milliken: Madame la Présidente, au cas où un vote serait tenu, je me demande si la Chambre ne pourrait pas donner son consentement unanime pour le reporter à 17 h 30, mardi prochain.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous étions censés avoir un débat aujourd'hui sur le projet de loi C–17.

Une voix: Vous n'étiez pas ici.

M. Pomerleau: Nous sommes là.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand on demande si quelqu'un veut entamer le débat et qu'aucun député ne se lève pour le faire, donc, à ce moment–là, on pose la question. Il faut que les députés qui souhaitent parler lors d'un débat soient présents à la Chambre et qu'ils se lèvent à leur place.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, si je comprends bien, vous avez pris tout le temps nécessaire. Personnellement, j'ai demandé plus de cinq fois que la question soit posée. Vous avez regardé autour de la Chambre et vous avez même demandé aux députés s'ils voulaient parler. Personne ne s'est levé et vous vous êtes levée pour poser la question. On a pris tout le temps nécessaire. Je regrette. On était prêts à faire un débat, mais maintenant le vote est pris. C'est dommage, mais c'est ainsi.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, je vous prie. Une motion a été présentée pour reporter le vote jusqu'à mardi prochain à 18h30.

Y a–t–il consentement unanime pour reporter le vote?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18h30 le lundi 18 avril 1994.

* * *

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Ordre du jour appelle: ordres inscrits au nom du gouvernement: Projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, dont un comité a fait rapport sans amendement.

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Richmond—Wolfe invoque le Règlement.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, je vous ai dit et j'ai fait état que mes collègues et moi–même n'avons pas entendu la question du débat. Nous avons simplement entendu une question, pas la demande d'un débat.

Je vous redemande, madame la Présidente, de bien vouloir reconsidérer votre décision.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai fait la demande du débat après que le greffier eût fait lecture de l'ordre du jour.

• (1010)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous étions assis tous les deux. Vous avez demandé si on souhaitait poursuivre le débat. Nous nous sommes manifestés en disant «débat». On souhaite pouvoir s'exprimer sur ce projet de loi. Je ne comprends pas. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je ferai remarquer à l'honorable député que lorsque la Présidence appelle le débat, il faut qu'un député se lève à sa place dans la Chambre. Il n'y a aucun député qui s'est levé quand j'ai appelé le débat.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je souscris aux propos de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre qui ont invoqué le Règlement. Les députés de mon parti étaient prêts eux aussi à prendre la parole. Nous n'avons pas entendu la présidence dire que le moment était venu d'entamer la discussion. Nous aussi croyons que le débat devrait se dérouler ce matin et nous avons d'ailleurs établi clairement que nous étions prêts à y participer. Nous avons proposé des noms à la présidence. De toute évidence, nous étions disposés à intervenir et nous aurions dû être informés que le moment était venu pour nous de prendre la parole.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En ce qui a trait au rappel au Règlement fait par la députée de Calgary–Nord, j'ai déclaré que nous passions à la discussion et j'ai nommé une des circonscriptions inscrites sur sa liste. Le député ne se trouvait pas à sa place et ne s'est pas levé. La question a été mise en délibération et une fois que cela est fait, il est trop tard pour revenir au débat, à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai toujours eu l'impression que l'objectif de cette Chambre était de permettre aux députés d'intervenir sur des questions dont le gouvernement veut bien saisir le Parlement. Or, dans ce cas–ci spécifiquement, je vous ferai remarquer que le bon déroulement des débats repose, notamment pour la question de la traduction et des deux langues officielles, sur une très grande collaboration et compréhension de la Présidence à l'endroit des parlementaires et des parlementaires à l'endroit de la Présidence.

On doit dire que dans ce débat–ci, les députés étaient prêts à prendre la parole. Il y a des députés de notre formation politique et de l'autre qui voulaient prendre la parole. Mes collègues m'ont indiqué que la façon dont on a abordé le débat n'était pas suffisamment claire et compréhensible pour eux. Ils n'ont pas saisi le point où vous en étiez rendue et on vous demande si vous n'auriez pas pu faire preuve d'un peu plus de tolérance à l'endroit des collègues, dont celui d'Anjou—Rivière–des–Prairies, qui demandaient à intervenir sur le sujet alors qu'il semblerait que dans le déroulement des choses il était un peu tard.

Je pense qu'il faut bien comprendre les choses. On a besoin de votre collaboration dans le déroulement des débats; le gouvernement a besoin de la nôtre aussi. Et le bon fonctionnement du Parlement repose sur cette confiance que l'on peut se faire. Il ne s'agit pas de jouer des tours aux députés, de se dépêcher à demander si un député veut prendre la parole, et comme le député n'était pas debout, passer à autre chose. On sait que le Règlement nous dit qu'il faut demander la parole. À la période des questions, nous avons une entente qui fonctionne très bien: les députés ne revendiquent pas la parole, le Président a un ordre donné. Il y a des habitudes dans cette Chambre qu'on ne peut pas nier. Et si mes collègues veulent comprendre de votre décision que, dorénavant, il faudra se lever et crier notre intention de prendre la parole, ça pourrait changer drôlement le fonctionnement de la Chambre.

• (1015)

Madame la Présidente, je vous demande bien respectueusement de revoir le processus de ce qui s'est passé, de revoir votre décision et de permettre à nos collègues de faire leurs interventions. Notre objectif n'est pas de museler les députés mais de leur permettre d'intervenir.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il y a évidemment un problème ici ce matin, mais, à mon avis, le problème ne vient pas du côté du gouvernement.

La Chambre a commencé, vous avez appelé «débat» sur la question devant la Chambre, sur ce projet de loi en deuxième lecture, deux fois. Oui, vous l'avez appelé deux fois et vous avez même appelé le nom d'un député qui n'était pas en Chambre pour commencer le débat. Le député n'était pas ici. Il n'y avait ici que deux députés du Bloc; tous les autres n'étaient pas en Chambre. Et les deux qui étaient ici, j'en suis certain, n'auraient pu prendre la parole sur ce débat parce que mon collègue de Richmond—Wolfe a déjà prononcé un discours sur ce projet de loi; il ne peut pas prononcer un autre discours parce qu'il en a déjà prononcé un.

M. Leroux: J'étais ici. J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

M. Milliken: Non. Je suis sur un rappel au Règlement. Attendez.

Je renvoie tous les députés et vous, madame la Présidente, à l'article 17 du Règlement:

> Tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte, et s'adresser à l'Orateur en le désignant par son titre.

[*Traduction*]

Il est essentiel que les députés se lèvent. Personne ne s'est levé pour prendre la parole. Nous étions assis et avons soumis la question à la discussion. Finalement, après une longue attente, plus que ce qui était nécessaire, Votre Honneur avez mis la question aux voix. La question a été mise aux voix, on a tenu le vote, après quoi les députés se sont rendu compte qu'il y avait un problème. Ils ont demandé à en discuter.

Il reste l'étape de la troisième lecture du projet de loi. Les députés auront alors toute latitude de discuter du projet de loi. Nous avons déjà consacré trois jours à cette mesure. Je ne comprends pas pourquoi on présente une objection maintenant, après

que le vote a eu lieu et qu'aucun député n'était prêt à prendre la parole lorsque nous sommes passés à l'appel de l'ordre du jour à 10 heures.

Le gouvernement n'est pas tenu de faire plus qu'offrir une possibilité de discussion, ce qu'il a fait. Les députés ne se sont pas montrés et, maintenant, ils se plaignent. Madame la Présidente, vous n'êtes pas responsable de leur manque d'empressement.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député de Richmond—Wolfe s'est levé. Désire-t-il prendre la parole sur le même rappel au Règlement?

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Oui, madame la Présidente. Premièrement, je voudrais apporter un correctif. J'étais en cette Chambre et je n'ai pas pris la parole sur ce débat.

Deuxièmement, je pense que vous étiez au courant, pour avoir reçu le nom des intervenants dans ce débat, que nous allions intervenir. Les députés du Parti réformiste avaient aussi averti qu'ils allaient intervenir.

Je n'ai pas l'intention ici de vouloir continuer et accélérer une espèce de chicane. Vous devez comprendre qu'ici, en ce qui concerne le Bloc, par rapport à votre collaboration mutuelle, l'un envers l'autre, dans ce débat, nous n'avons pas bien saisi le sens de votre intervention, de votre annonce. C'est là-dessus qu'on fait appel à votre intervention et à votre jugement. Nous n'avons pas bien saisi le sens de votre intervention et les paroles que vous avez prononcées.

Alors si, dans l'avenir, il nous faut, nous, du côté du Bloc, modifier notre relation par rapport à cette collaboration, il faudra donc nous indiquer clairement qu'à certains moments vous ne pouvez pas user de votre jugement pour pouvoir permettre le débat. Et je pense que le parti au pouvoir devrait considérer que ce qui est important dans cette activité actuelle de la Chambre, c'est de permettre aux députés de prendre la parole et d'user de la démocratie pour vraiment aller au bout des choses. Fondamentalement, c'est ce pourquoi on intervient. C'est la question démocratique.

Et si le parti au pouvoir veut nous museler ce matin, sachant très bien que nous avions des gens pour intervenir, madame la Présidente, je fais appel à votre jugement et je vous demande de rendre une décision.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'accorde la parole à l'honorable député de Charlevoix sur le même rappel au Règlement.

• (1020)

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, avec tout le respect que j'ai pour la Présidence de cette Chambre, je pense que l'autorité de cette Chambre appartient à la personne qui occupe le fauteuil de la Présidence, lequel vous accorde l'autorité de cette Chambre.

Tout à l'heure, à l'ouverture de la Chambre, j'ai déposé, au nom du Bloc québécois, la liste des orateurs du premier au dernier qui doivent prendre la parole afin de faciliter le travail de la Présidence. Alors que deux collègues du Bloc québécois étaient assis à leur siège, j'ai été déposer ma liste sur le bureau du greffier. Pendant ce temps-là, vous avez demandé: «Y a-t-il des députés qui ont des questions à poser?». À ce moment-là, j'étais au Bureau du greffier à déposer la liste en deux copies, dont une pour le greffier et une pour la Présidence, afin que vous puissiez nommer le député qui devait prendre la parole.

Lorsque vous avez demandé à un député du Parti réformiste de prendre la parole, s'il était absent au moment où vous l'avez nommé, vous auriez dû procéder au suivant qui était M. Gérard Asselin, le député de Charlevoix qui était le premier sur notre liste. J'étais ici, au Bureau du greffier.

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec le député de Roberval lorsqu'il dit que la bonne marche des travaux de cette Chambre dépend de la collaboration de tous les députés de tous les partis et de la Présidence. J'aimerais aussi souligner que cette coopération de la part des députés doit aussi se faire lorsqu'on appelle le débat, où on doit se lever et indiquer à la Présidence qu'on a bien l'intention de parler.

Cela n'a pas été fait. Ensuite, vous avez tout simplement, voyant que personne ne se levait, appelé la question, ce qui est tout à fait dans l'ordre. Madame la Présidente, afin de maintenir le bon accord qui règne actuellement à la Chambre, nous de ce côté serions prêts à consentir à revenir au débat afin de donner l'opportunité à ces gens de s'exprimer. Nous voulons bien le faire pour vous accommoder et aussi accommoder les députés d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je veux tout simplement rappeler aux députés de cette Chambre que les ordres du jour ont été appelés et que j'ai demandé le débat. Pas un seul député ne s'est levé à sa place, et cela est essentiel lors des débats. Par contre, le gouvernement a demandé qu'on pose la question. Compte tenu qu'il n'y avait pas de députés qui voulaient parler, j'ai alors posé la question.

Cela étant dit, j'aimerais poser une question au whip du gouvernement. Peut-on demander le consentement unanime de la Chambre afin de retourner au débat?

Je reconnais le député de Roberval sur un rappel au Règlement.

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, si j'ai bien compris le secrétaire d'État, il autorisait la reprise du débat. Alors donc, cela signifie tout simplement que le gouvernement ne s'objecte plus.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le whip a tenté d'intervenir et son micro n'était pas ouvert.

J'y reviens donc. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre afin de retourner au débat sur le projet de loi C-17?

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, nous donnons notre consentement unanime à la proposition, à condition que les motions soient mises aux voix d'ici la fin de la période attribuée aujourd'hui à l'examen des ordres émanant du gouvernement.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, j'aimerais vous poser une question.

La décision qui vient d'être rendue et l'entente qui vient d'avoir lieu en cette Chambre nous satisfont. Cependant, pour nous guider à l'avenir, je comprends, d'après votre décision, que les listes indicatives d'orateurs qu'on vous fournit ne sont plus utiles et n'ont pas de valeur. Nous nous sommes toujours opposés au fait de fournir à la Présidence une liste de députés devant intervenir à la période de questions dans les débats.

• (1025)

Je dois donc comprendre de votre décision que ces listes–là ne sont plus utiles pour la poursuite de nos travaux, qu'il faudra que les députés exigent de prendre la parole au fur et à mesure que les travaux se dérouleront. C'est ainsi que je comprends votre décision. J'aimerais que vous m'éclairiez là–dessus, parce que nous ne ferons pas de liste si ce n'est que pour le plaisir d'en faire une. On agira différemment à l'avenir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les listes continuent d'être très utiles, mais le fait demeure qu'il ne s'agit là que d'un guide. Les députés sont obligés de se lever de leur place pour être reconnus.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais mettre les choses au clair. Nous aussi sommes heureux que la discussion puisse se poursuivre, comme il se doit, afin que tous les députés aient la possibilité de se faire entendre. Toutefois, lorsque la parole a été accordée à un de nos députés, il n'était pas présent. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je m'excuse d'interrompre la députée. Nous avons répondu à plusieurs reprises que votre intervention est tout autant nécessaire, mais il est encore davantage important que le député à qui la parole est accordée se trouve à sa place.

J'ai pris ma décision, et le débat se poursuit. Le député de Charlevoix a la parole.

* * *

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude des motions.

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole, ce matin, sur la Loi C–17, le budget, en deuxième lecture.

Vous me permettrez de faire un peu l'historique du budget ainsi que de l'endettement et du déficit du Canada. En 1980, le Parti libéral a laissé une dette et enregistré le premier déficit, en cette Chambre, qui a créé le premier record. En 1984, soit quatre ans plus tard, les libéraux ont augmenté la dette à 187 milliards et ce, avec comme premier ministre libéral, M. Pierre Elliott Trudeau, et comme ministre des Finances, notre premier ministre actuel, M. Chrétien.

Toujours entre 1980 et 1984, 74 députés du Québec sur 75, présents en cette Chambre, étaient libéraux. Il n'y avait qu'un seul député conservateur au Québec, soit M. Roch LaSalle, de Joliette. Qu'ont fait les députés libéraux fédéraux représentant le Québec en cette Chambre? Étaient–ils muselés par les députés du Canada anglais.

L'héritage de la dette de 187 milliards laissée par les libéraux aux conservateurs, en 1984, s'est amplifié pour se chiffrer, en 1993, à 500 milliards de dollars. En 1988, le comté de Charlevoix était représenté par un député conservateur; il était par contre représenté par un libéral entre 1980 et 1984.

Entre 1984 et 1993, le député de Charlevoix et premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, était à la barre de ce gouvernement et a laissé une dette de 500 milliards avec des coûts d'intérêts de 108 millions par jour. Six mois plus tard, la dette du Canada était rendue à 525 milliards avec des coûts d'intérêts de 110 millions par jour et le gouvernement libéral applaudit le budget des finances de M. Paul Martin. Un déficit de 39,7 milliards—ce qui crée le deuxième record en cette Chambre—ça ne s'est jamais vu. On veut réduire le déficit en créant des déficits. Beaucoup de députés libéraux sont gênés par ce déficit de 39,7 milliards de dollars mais, malheureusement, lorsque le vote se prendra en cette Chambre, les libéraux, gênés d'en parler, d'en discuter, nous donnent raison et vont voter pour leur budget parce qu'ils sont, une fois encore, muselés par le gouvernement.

• (1030)

Madame la Présidente, on ne peut pas maintenir des députés muselés pendant des années. À cause de la muselière, ils essaieront de parler un peu de côté, et si ces députés ont une longue carrière, ils auront la bouche toute croche à la fin de leur mandat. Il faut absolument qu'on donne la chance aux députés libéraux de voter selon leur conscience et je suis convaincu que ce budget sera rejeté.

On ne voit pas la lumière au bout du tunnel. Il y a beaucoup d'augmentations dans le budget. Les gens de Charlevoix s'en ressentiront. On a augmenté les cotisations d'assurance–chômage des travailleurs, on a augmenté les taxes des personnes âgées, on a augmenté le déficit, on a augmenté le nombre de chômeurs, on a augmenté l'insécurité sociale. Et malheureusement, les gens de Charlevoix en souffriront.

Il n'y a pas que des augmentations dans ce budget. Effectivement il y a des coupures et il faut le mentionner. Il faut être honnête. Il y a des coupures dans les programmes sociaux, 7,5 milliards de dollars de coupures réparties sur trois ans. Quant aux chômeurs, le gouvernement a décidé de s'en prendre à eux plutôt qu'au chômage. Le gouvernement a coupé tous les programmes au niveau du logement social et des garderies. On a coupé également toute l'aide aux familles à faible revenu. On a coupé également la formation professionnelle. On a coupé tous les programmes pour l'éducation postsecondaire. On a coupé l'aide aux familles monoparentales. On a coupé toute aide aux familles dont certaines personnes sont handicapées et les pro-

grammes pour aider les handicapés à retourner sur le marché du travail. Et pourtant c'est l'Année internationale de la famille.

Le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités. Le gouvernement n'a pas de colonne vertébrale. Il aurait dû couper là où il devait couper. Couper au Sénat, couper dans les dépenses des ministres, couper dans les fonds de pensions des députés et porter l'âge d'admissibilité à une pension à 60 ans. Les gens de Charlevoix, du Québec et du Canada seront pénalisés, et ce budget créera de plus en plus de pauvreté. Le taux de chômage avait baissé, nous disait le premier ministre cette semaine, mais lorsque le taux de chômage diminue de 2 p. 100 au Québec, c'est l'assistance sociale qui augmente de 2 p. 100. Le taux de pauvreté au Québec, comme dans Charlevoix, augmente de plus en plus.

Je voudrais vous mentionner que le Bloc québécois a déposé en cette Chambre une motion afin de former un comité qui verrait à l'ensemble des dépenses publiques du gouvernement et à étudier point par point, ministère par ministère, à revoir l'ensemble des recommandations du vérificateur général et à rendre public ce rapport. Ce rapport—le vérificateur général a fait un très bon travail, par le passé comme maintenant—mais il a malheureusement toujours été passé sous silence.

Le gouvernement cherche des revenus additionnels. Dans le livre rouge, le gouvernement libéral a dit qu'il abolirait la TPS. Pourquoi veut-il abolir la TPS? Parce que c'est une taxe visible et que le gouvernement libéral veut une taxe cachée. Pourquoi une taxe cachée? Afin de hausser la TPS de 7 à 12 p. 100. On parle de l'élargissement de l'assiette fiscale afin de taxer les produits alimentaires, de taxer les médicaments, de taxer l'éducation, de taxer les organismes bénévoles et charitables. Qui paiera et qui s'en ressentira? Ce ne sont pas les sénateurs, mais les travailleurs et les consommateurs, les familles à faible revenu, les persones âgées, les familles monoparentales, les chômeurs, les étudiants, les handicapés—et j'en ai dans Charlevoix—ce sont eux qui m'ont élu pour les représenter et les défendre. C'est pour cela que je prends la parole aujourd'hui, pour les défendre.

Du bien-être social et du chômage dans Charlevoix, il y en a trop. Il y a des gens qui après avoir payé le loyer, la nourriture, leurs vêtements, l'électricité, qui sont des besoins essentiels à la survie, se privent de médicaments et de médicaments pour leurs enfants car ils n'ont pas les moyens de les payer.

• (1035)

Ce que cela a coûté au gouvernement! Le vieux dicton veut que l'argent ne fasse pas le bonheur, mais si l'argent ne fait pas le bonheur, il fait très bien les commissions. Pour l'implantation de la TPS, le gouvernemnt a dépensé 800 millions. Il en a coûté 6,4 milliards aux petites entreprises pour implanter la TPS. C'est vrai qu'il faut améliorer la TPS. Le Canada est de plus en plus dans le rouge, le Budget est dans le rouge, le déficit est dans le rouge avec un gouvernement libéral rouge.

Le message est clair, les Québécois et les Québécoises n'ont plus confiance dans le système fédéral. Les gens de Charlevoix l'ont prouvé le 25 octobre dernier. Les Québécois l'ont prouvé dans 54 comtés car ils ont compris que le gouvernement fédéral n'était plus rentable. Rouge ou bleu, c'est du pareil au même.

Je dois remercier les gens de Charlevoix, les souverainistes, ainsi que les fédéralistes déçus, qui ont voté pour moi pour afin que je défende leurs intérêts aujourd'hui en cette Chambre.

Le ministre Paul Martin disait, et je le cite: «La Chambre des communes est un théâtre.» Le 25 octobre, les gens du Québec ont voulu changer les acteurs de cette Chambre. Si la Chambre des communes est un théâtre, il est important de changer également le titre de ce film d'horreur, l'insécurité sociale au Québec comme au Canada.

Est-ce que ce sont les politiciens qui dépensent trop ou les fonctionnaires qui gèrent mal? Cette question, je l'ai posée au ministre des Finances. La réponse a été: les politiciens, bien sûr, parce qu'on manque de moyens de contrôle.

En terminant, je voudrais laisser un message clair aux gens de Charlevoix, un message clair au Québec. C'est la jeunesse de demain qui va payer, notre future génération. J'espère que les gens du Québec prendront la seule et unique solution qui s'offre à eux, celle qui va s'offrir à eux prochainement, celle de la souveraineté du Québec, pour qu'on puisse les aider.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, j'ai écouté le député du Bloc québécois et je suis obligé de me demander si j'ai travaillé dans la même Chambre, dans le même Parlement du Canada que lui cette semaine.

Je dois dire que, même lorsqu'on fait partie du gouvernement, il arrive souvent qu'on partage la frustration des partis d'opposition au sujet du rythme où vont les choses ici. Nous savons que le secteur privé bouge beaucoup plus rapidement que nous. C'est tout simplement la réalité.

Ses règles sont différentes. Ses systèmes de freins et contrepoids ne sont pas aussi rigoureux que ceux du Parlement, mais les nôtres visent à surveiller l'obligation de rendre compte. Nous n'avons pas le luxe, comme le secteur privé, de prendre des décisions arbitrairement et de les lancer dans le système en 24 heures.

Je sais que beaucoup de Canadiens voudraient qu'il en soit ainsi. Certains jours, je suis de leur avis, mais la réalité est tout autre. Je voudrais dire au député que, au cours des dernières semaines, nous avons accompli certaines choses qui concernaient l'économie de sa collectivité, de la mienne, de notre pays.

Qu'on regarde le travail qu'ont fait les députés du Bloc et ceux du Parti réformiste. Qu'on regarde le travail que nous avons fait au sein du Comité de l'industrie au sujet de l'accès des petites entreprises à des capitaux. Il est important que les députés disent à leurs électeurs que les institutions financières du Canada commencent à bouger. Elles commencent à réagir.

Qu'on tienne compte de l'annonce formidable que nous a faite la Banque Royale du Canada, cette semaine, au sujet de son nouveau fonds de capital–risque de 125 millions de dollars à l'intention des industries axées sur la connaissance. Cela est sans précédent.

• (1040)

Je sais que cela ne règle pas tout, mais cela fait partie de nos responsabilités. Si je dis cela aux députés du Bloc, par votre intermédiaire, madame la Présidente, ce n'est pas seulement pour parler des frustrations que nous connaissons tous dans cette ville et dans cette institution. C'est aussi pour parler de choses vraiment valables que nous avons accomplies ici, comme celles que nous avons accomplies cette semaine.

Je pense que cela commence à se faire sentir en ce qui concerne l'accès au capital pour les petites et les moyennes entreprises. Cet accès est en train de devenir plus facile. Nous savons que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir, mais vous pouvez le dire aux habitants de vos circonscriptions. Nous avons, entre autres responsabilités, celle de conserver l'espoir dans nos négociations.

Il y a un deuxième point que je voudrais souligner aux députés du Bloc et c'est le fait qu'ils se demandent toujours ce que le Canada fait pour les Québécois et pourquoi ils devraient en faire partie puisqu'il ne fonctionne pas. Comme je l'ai dit à maintes reprises, et je ne cesserai jamais de le dire, je n'arrive pas à comprendre pourquoi les députés du Bloc refusent de parler de l'annonce que le ministre des Finances a faite le 21 janvier—ça remonte à cette date–là—au sujet de la reconduction du programme de péréquation pour une période de cinq ans.

Le ministre a annoncé qu'en vertu de la loi sur la péréquation, une loi de la Confédération, le Québec recevrait, au cours des cinq prochaines années, 70 milliards de dollars de plus que les autres allocations de base prévues pour les programmes et les services. Soixante–dix milliards de dollars de plus seront versés au Québec au cours des cinq prochaines années sans conditions, sans directives, sans contraintes.

Quelle importance les habitants de leurs circonscriptions accordent–ils à cela? Au nom de la Confédération qui est la nôtre, au nom de la fédération du Canada et au nom de l'équité, et je ne remets pas en question cette décision, loin de là, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un montant de 70 milliards de dollars que les provinces plus riches versent à une province moins riche dans le cadre de la péréquation.

En passant, ces cinq dernières années, ce montant était d'environ 58 milliards de dollars. Si nous calculons ce qui aura été versé au Québec ces cinq dernières années et les cinq prochaines années, en vertu du droit à la péréquation, nous parlons d'un montant d'environ 130 milliards de dollars.

Dans ma collectivité, personne ne remet en question ce montant, mais tous le trouvent considérable. Pourtant, je n'ai jamais entendu les députés du Bloc dire que la péréquation était une bonne chose, même s'ils l'ont reconnu. Ils ont toujours dit qu'ils avaient droit à ce montant en raison de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés qu'ils versaient au Trésor et que, en fait, ils ne faisaient que récupérer les montants qu'ils avaient versés. Ce n'est pas le cas. Nous parlons ici d'un montant de 70 milliards de dollars de plus.

Je voudrais aujourd'hui dire au député de Charlevoix qu'il y a effectivement place à amélioration et à augmentation de l'efficacité dans beaucoup de secteurs au gouvernement. Il y a des chevauchements qu'il faut éliminer.

Naturellement, ma position diffère de celle du Bloc. Puisque nous parlons d'éliminer les chevauchements, prenons l'exemple des programmes destinés aux petites entreprises. À mon avis, il ne suffit pas, pour éliminer les chevauchements, de laisser le Québec s'occuper de tous les programmes destinés aux petites entreprises et d'annuler les programmes du gouvernement fédéral en la matière. Ce serait plutôt le contraire. Il faudrait que le Québec annule ses programmes et qu'il laisse le gouvernement fédéral s'en occuper.

Je suis un traditionaliste, un centraliste formé par Trudeau, et j'estime que le gouvernement national est très fort. Il nous faut un gouvernement national fort pour créer des programmes nationaux. La présence de programmes nationaux suscite une volonté nationale, un esprit favorable au maintien du pays dans l'unité.

• (1045)

Les normes, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'environnement ou des soins de santé, doivent être les mêmes pour tous, que l'on soit malade à Terre–Neuve, au centre–ville de Toronto, à Québec ou dans le nord de la Saskatchewan.

L'idée qui anime le Bloc québécois, celle de vouloir déstabiliser et démanteler le gouvernement national est, en définitive, contraire aux intérêts des citoyens, non seulement du Québec, mais également de toutes les régions du pays.

Je tenais simplement à intervenir brièvement pour essayer de convaincre les députés du Bloc québécois que nous sommes aussi insatisfaits du rythme où vont les choses. Nous essayons d'aller le plus vite et le plus loin possible. Toutefois, n'oubliez jamais d'informer vos électeurs de certaines bonnes choses que nous avons réussi à accomplir au jour le jour à la Chambre et au sein des comités.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, c'est la dernière occasion que j'ai durant ces débats prévus de parler précisément du budget.

Les documents budgétaires établissent les priorités nationales, selon les libéraux. On reconnaît certes généralement que le budget de cette année manque de courage et ne répond pas suffisamment aux nouvelles réalités auxquelles nous sommes confrontés dans le monde international des finances, où l'argent et la richesse n'ont aucune loyauté. Il suffit d'un simple terminal pour permettre à des investisseurs mécontents ou nerveux représentant d'énormes sommes de retirer leur argent d'une économie, lorsque les signaux qu'ils reçoivent ne leur conviennent pas.

Nous ne devons pas oublier qu'une bonne partie des décisions prises en matière d'investissements et dans le monde international des finances découlent des prévisions pour l'avenir; c'est là–dessus qu'on spécule.

Ainsi, la marge de manoeuvre d'un gouvernement sur la scène internationale est–elle de plus en plus mince. Cependant, il reste encore quelques choix au gouvernement canadien, même si cela risque de ne pas durer.

Ce projet de loi servira à mettre en oeuvre diverses dispositions du budget présenté le 22 février 1994. Il touche les salariés de la fonction publique, les juges nommés par le gouvernement fédéral, les mandataires du Parlement, le gouverneur général, les lieutenants–gouverneurs, les parlementaires, ainsi que les membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Il maintient pour une période supplémentaire de deux ans le blocage de la rémunération de ceux–ci, suspend pour une période de deux ans leur possibilité de progresser dans l'échelle salariale et permet aux salariés engagés pour une durée indéterminée par le ministère de la Défense nationale, le Centre de la sécurité des télécommunications de ce ministère ou le service de Protection civile du Canada de recevoir des sommes en vertu du Programme de réduction du personnel civil dont il est fait mention dans le budget.

Il fixe en outre un plafond aux contributions versées aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et rend applicables les restrictions sur les sommes versées aux provinces sous le Régime de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique pour les exercices futurs.

Il fixe de façon permanente les réductions de 10 p. 100 applicables aux sommes versées aux compagnies de chemin de fer sous le régime de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique et accroît la réduction de la part des tarifs de transport du grain assumée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Il autorise aussi la Société Radio–Canada à contracter des emprunts.

En ce qui a trait à la Loi sur l'assurance–chômage, il établit deux taux de prestations, soit un taux de base de 55 p. 100 et un taux de 60 p. 100 à l'égard des prestataires à faible revenu. Il prévoit par ailleurs une réduction du taux de cotisation des employés à 3 p. 100 des gains assurables pour 1995. Il renferme en outre un nouveau tableau qui illustre la relation entre les antécédents de travail et la durée de la période de prestations. Le nombre minimal de semaines de travail ouvrant droit à des prestations passe de 10 à 12.

Il précise également qu'un travailleur qui est suspendu pour inconduite, qui prend un congé ou qui démissionne quelques semaines avant la fin de son contrat de travail n'est plus exclu du bénéfice des prestations durant toute sa période de prestations. Il n'est inadmissible au bénéfice des prestations qu'au cours de la période de suspension ou de congé ou jusqu'à la fin de son contrat de travail. Le texte accorde le bénéfice du doute au prestataire lorsque les éléments de preuve ayant trait à la détermination d'une justification ou d'une inconduite sont équivalents.

Il autorise également la mise en oeuvre de projets pilotes dont le but est d'étudier des façons d'administrer l'assurance–chômage plus efficacement.

C'est là une description générale du projet de loi. Malgré tout, il est loin de répondre aux besoins du pays. Je suis sûr que le ministre des Finances et les membres du Cabinet sont des gens raisonnables qui savent ce qui doit être fait. Le problème, c'est qu'ils n'ont pas le courage politique de faire ce qui serait nécessaire pour le bien à long terme de la nation. Ils préfèrent le court terme qui permet de rallier tout le monde: les intérêts établis, les penseurs égocentriques, les politiciens qui cherchent à plaire à tout prix.

Voilà ce que reflète ce projet de loi, un gouvernement qui commence à dire qu'il entend ce que veut la majorité, au lieu d'être prêt à faire ce que veut la majorité.

• (1050)

Dans ses grandes lignes, le budget aurait pu sembler tiré tout droit du livre du Parti réformiste, mais lorsque l'on compare les chiffres au discours, toute crédibilité s'évapore. C'est pour cela que je dis que ce projet de loi n'est qu'un maigre début.

Je ne suis pas contre par principe. Je pense seulement qu'en prétendant être économe plutôt qu'avare, le gouvernement se révèle faible dans l'application des remèdes dont a besoin l'économie nationale, à ses yeux.

Comparons cela à l'expérience d'autres pays ou à notre propre situation pendant les quatre décennies allant de la fin de la guerre au milieu des années 80, où le Canada a connu un certains succès économique. Notre économie a progressé au point de devenir une des plus fortes du monde et le niveau de vie des Canadiens s'est considérablement amélioré au cours de cette période.

Cette croissance venait essentiellement de la mise en valeur de nos ressources naturelles. Nous avons acquis la prospérité en commerçant. Aujourd'hui, les avantages traditionnels du Canada disparaissent et notre économie décline en conséquence. Le secteur des richesses naturelles sera toujours important, mais le rythme de croissance que nous avons connu est terminé.

Si nous voulons continuer à voir notre niveau de vie s'améliorer et si nous voulons nous lancer dans de nouveaux programmes publics au pays et à l'étranger, nous devons nous trouver une nouvelle vision et une nouvelle vocation économiques.

Les Canadiens commencent à se rendre compte que ce qu'il nous faut, c'est une vision d'un Canada nouveau, comme seuls les députés de ce coin–ci de la Chambre peuvent nous la montrer. Ils se rendent compte que les perspectives éthiques, démocratiques et économiques que les réformistes ont acquises en entretenant une communication serrée avec les collectivités confirment qu'il faut prendre des mesures. Les timides mesures présentées dans ce projet de loi ne suffisent pas. Il faut une administration ferme et efficace qui dirige les affaires du pays avec courage et compassion.

Ne rien faire est bien la dernière solution qu'on puisse appliquer. Nous ne pouvons pas nous permettre de présumer, comme le fait le gouvernement, que les choses se régleront d'elles–mêmes à notre avantage sans qu'on ait trop besoin d'adaptation, ni de trop grands efforts, et sans faire preuve de créativité. Le changement commence au moment où l'on reconnaît qu'il y a un problème.

Je suis heureux de constater que les ministériels parlent de plus en plus comme des réformistes. Ils commencent à comprendre. De notre côté, nous commençons à toucher un bon nombre des députés d'en face et de nombreux autres savent bien, au fond, que nous avons raison. Ils savent qu'ils font partie d'une bande qui joue à un jeu politique, qu'ils font de la politique comme si

tout allait bien au Canada, et qui croient qu'en faisant des beaux discours et beaucoup de sondages d'opinion, ils garderont le pouvoir. D'autres semblent vouloir sincèrement agir pour le bien de la nation. Ils n'ont simplement pas encore trouvé le courage de s'affirmer, de dire non quand ils croient en toute logique que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour aider le Canada.

Je les invite à voter contre ce projet de loi. Ce serait une première dans l'histoire du Canada. Qu'ils aillent à l'encontre de leur bande et qu'ils donnent, pour la prospérité, un exemple de situation où des hommes et des femmes de principe ont fait preuve de courage en agissant dans l'intérêt du pays, plutôt que dans leur intérêt personnel.

En tant que nation, nous devons nous constituer une base économique solide. En tant que partenaire commercial, nous devons faire preuve de courage et de fermeté sur les marchés internationaux, signer résolument des accords commerciaux qui favorisent l'ouverture des marchés sans pour autant craindre d'exercer un contrôle rigoureux des règles internationales et d'exiger des comptes des autres partenaires.

Nous devons restructurer notre régime de sécurité du revenu et nous assurer que l'aide provenant du Trésor aille réellement à ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons mis au point un réseau de programmes complet, mais nos efforts n'ont pas permis de combler adéquatement les besoins de ceux qu'on devrait aider en premier lieu, ceux qui en ont le plus besoin. Nous serons contraints d'y voir. Nous devrons nous en occuper nous-mêmes, en faisant preuve de compassion, ou des forces étrangères le feront tout simplement pour nous.

Nous devons augmenter les ressources consacrées à l'éducation, proportionnellement et à tous les niveaux d'enseignement. Dans le domaine de l'éducation, nous ne devons pas nous contenter de former les étudiants en vue d'une tâche spécifique et de les préparer à s'adapter à l'évolution du marché. Un engagement en matière d'éducation en suppose un à l'égard de la recherche qui permettra au Canada de mieux s'acquitter des travaux de base menant à des découvertes. Notre capacité d'appliquer ces dernières aux marchés sera une garantie de notre futur succès économique.

Le budget n'apporte aucune solution à un autre problème fondamental de l'économie canadienne, soit le conflit interprovincial et interrégional auquel nous devons nous attaquer. Il doit y avoir un marché libre partout à l'intérieur du Canada. Il est essentiel d'assurer la libre circulation des marchandises, des capitaux, de la main-d'oeuvre et du développement culturel.

Une des forces de la Confédération, c'était que nous pouvions puiser dans notre régime politique les moyens d'accepter nos différences régionales. Nous, les Canadiens, nous sommes vraiment généreux et capables de tolérer les différences, mais nous regimbons et nous nous irritons devant la perspective d'une préférence. Nous avons donc besoin d'un nouvel ensemble d'institutions pour nous aider à mieux réconcilier nos différences régionales.

En dernier lieu, je dirai que nous en sommes finalement arrivés à penser que nous avions un rôle positif à jouer dans le monde. La génération actuelle n'est pas la première à vouloir rendre service et tenter de venir en aide. Des missionnaires des diverses Églises canadiennes ont commencé au siècle dernier à jouer un rôle important à l'étranger et ils continuent de le faire, comme nos soldats l'ont fait au cours du XX^{e} siècle.

• (1055)

Nous pouvons être fiers d'avoir contribué à rendre le monde plus stable et nous étions disposés à en payer le prix. Les grandes puissances ont leur fonction, mais, n'étant pas une grande puissance, nous pouvons jouer un rôle positif unique sur la scène mondiale au niveau politique et économique. Nous pouvons faire en sorte que les intérêts des petits et des grands soient pris en compte dans la communauté des nations.

Tout en diffusant notre vision aux quatre coins du monde, nous devons aussi nous occuper de ce qui se passe chez nous. Nous devons éliminer les conséquences de nos malencontreuses idéologies politiques et orientations économiques de la dernière décennie.

En terminant, je dirai que pour être efficace, le gouvernement doit être ouvert et honnête envers les Canadiens. Selon certains, ce sera un risque politique, mais ce risque s'impose si les Canadiens veulent tracer ensemble l'avenir du Canada. Plus la démocratie sera présente à la Chambre et plus les Canadiens participeront au processus décisionnel, mieux nous exploiterons notre potentiel en vue du XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le projet de loi C-17 visant à mettre en application certaines dispositions prévues dans le Budget en vise plusieurs, mais les principales sont celles qui concernent l'assurance-chômage.

Même s'il y a déjà eu plusieurs orateurs qui se sont exprimés sur le sujet, je crois qu'il est bon de rappeler les trois principales modifications à la Chambre. D'abord, l'augmentation du nombre de semaines de travail requises pour devenir admissible à l'assurance-chômage. J'insiste sur ce point-là en premier, parce que, comme porte-parole de l'opposition en matière de formation et de jeunesse, évidemment c'est l'avenir des jeunes qui me préoccupe de façon prioritaire. Or, pour les jeunes qui sont écartés du marché du travail, une des mesures qui va les atteindre le plus est celle-ci, parce qu'on augmente le nombre de semaines qui les rendra admissibles à l'assurance-chômage. Ces jeunes en sont souvent à leur premier emploi, qui est très précaire, qui a une durée très limitée, et là, on les attaque de façon particulière, à mon avis, avec cette disposition.

La deuxième modification est la diminution du nombre de semaines de prestations qui va varier selon le taux de chômage régional. Cela avait commencé du temps du ministre Valcourt et ça continue maintenant sous l'actuel ministre des Ressources humaines, la même politique des conservateurs, qui pourtant était dénoncée par les députés du gouvernement actuel. Aujourd'hui, on veut aller encore plus loin, car on veut diminuer le nombre de semaines de prestations.

La troisième modification est la diminution du taux de prestations qui, encore une fois, va dans le même sens que l'amorce qui avait été effectuée par le gouvernement conservateur, en faisant passer le taux de prestations de 57 p. 100 à 55 p. 100 du salaire

gagné auparavant. Cela va concerner plus de 85 p. 100 des prestataires.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques statistiques parus dans le journal *La Presse* d'aujourd'hui et qui ne proviennent pas de n'importe où, mais du ministère du Développement des ressources humaines. On y indique que 44 000 personnes seront privées de l'assurance–chômage en raison des modifications que nous apportons aujourd'hui.

Est–ce que mon temps est expiré, monsieur le Président?

Le Président: Vous disposez encore d'une trentaine de secondes.

M. Dubé: Alors, cela concerne toutes les provinces. Par exemple, les députés de Terre–Neuve seront sûrement intéressés, car 1 635 personnes de cette provinces seront affectées par la hausse de la norme d'admissibilité et 1 370 par la réduction de la période maximale de prestations.

Il en va de même pour l'Île–du–Prince–Édouard ainsi que pour le Nouveau–Brunswick. Le cas de cette dernière province est particulièrement impressionnant, car 1 155 personnes seront touchées par la première mesure et 1 335 par la deuxième. Au niveau du Québec, pour ce qui est de la réduction de la période maximale de prestations, 4 880 personnes seront touchées.

Alors, vous pouvez comprendre que dans les circonstances, je suis indigné devant ces modifications qu'on désire apporter à l'assurance–chômage. J'ai une bonne pensée actuellement pour les travailleurs de la MIL Davie qui sont passés, depuis six mois, de 3 000 à environ 1 500. Dans six mois, 300 personnes seulement resteront au travail pendant que toutes les autres seront obligées de se rapporter à l'assurance–chômage avec des modifications qui vont diminuer leur coût de la vie.

Le Président: Je ne sais pas au juste si l'honorable député a utilisé tout le temps alloué, sinon il pourra reprendre la parole après la période des questions.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procèdera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SERVICE FERROVIAIRE

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le service ferroviaire pour les passagers et les marchandises a joué un grand rôle historique au Canada. Il fait certes partie intégrante de notre système de transport.

La plupart des pays industrialisés ont des réseaux ferroviaires modernes et efficaces, alors qu'au Canada, nous semblons abandonner le nôtre. Nous devrions plutôt mettre à profit les nouvelles technologies pour le moderniser et le rendre plus efficace dans l'intérêt futur de notre système de transport.

Article 31 du Règlement

Un réseau ferroviaire efficace est indispensable si nous voulons répondre aux besoins futurs de transport de tous les Canadiens. Nous devons examiner toutes les possibilités d'améliorer notre système ferroviaire dans l'avenir au lieu de fermer et de perdre à jamais certaines lignes de chemin de fer.

C'est une préoccupation importante pour ma circonscription, celle de Carleton—Charlotte, et pour l'ensemble du Canada.

* * *

[*Français*]

HYDRO–QUÉBEC

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui le 50e anniversaire d'Hydro–Québec, une entreprise québécoise dont les compétences et l'expertise sont reconnues maintenant dans le monde entier.

Rappelons que sous l'impulsion de M. René Lévesque, Hydro–Québec est devenue un outil essentiel au développement économique du Québec en donnant du travail à des milliers de gens chez nous et en générant des milliards de dollars de retombées économiques.

Rappelons également que l'énergie produite par Hydro–Québec est renouvelable et éminemment plus propre que le charbon ou le nucléaire. Les nouveaux défis que compte affronter la société sont aujourd'hui les énergies douces et l'efficacité énergétique. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie.

En terminant, j'aimerais souligner l'entente de principe historique intervenue hier entre Hydro–Québec et les Inuit du Nord du Québec. Cette entente marque, espérons–le, un nouveau partenariat entre la société d'État et les populations autochtones.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je me réjouis que les libéraux essaient vraiment de nous libérer de l'accord concernant l'aéroport Pearson, un accord déplorable que le gouvernement conservateur a conclu précipitamment en toute fin de mandat.

Le fiasco de l'accord touchant l'aéroport Pearson illustre très bien les tactiques de lobbying déloyales et les tractations en coulisse si caractéristiques de l'ère Mulroney.

Je n'ai qu'une réserve quant à la façon dont le gouvernement s'y prend pour annuler cet accord. Je crois fermement que le consortium qui a préparé à la hâte le plan de privatisation de l'aéroport Pearson et qui l'a ensuite fait accepter très facilement par le Cabinet conservateur ne devrait recevoir aucune indemnisation.

Ces gens savaient pertinemment qu'un contrat aussi controversé signé durant une campagne électorale ne tiendrait pas en cas de défaite des conservateurs. Les indemniser pour quoi, je vous le demande? Pour avoir essayé de berner la population?

Article 31 du Règlement

Tant pis pour eux s'ils ont perdu de l'argent en concoctant leur projet douteux. J'exhorte le gouvernement à ne pas leur verser un cent d'indemnisation.

* * *

LE MUSÉE DE VANCOUVER

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de saluer aujourd'hui les réalisations d'un des grands musées du Canada.

Le musée de Vancouver, le plus important musée municipal du Canada, célèbre son 100e anniversaire le dimanche 17 avril. Pour marquer ce premier centenaire, le musée propose une rétrospective.

Un objet ou un ensemble d'objets pour chaque année de l'histoire du musée sera exposé suivant l'ordre chronologique. Les visiteurs auront l'occasion de voir par exemple l'aile du premier avion qui s'est écrasé à Vancouver et la première pompe à essence de la ville. Ils pourront voir la tenue d'une guérisseuse et entendre l'histoire du hors–la–loi Soapy Smith.

L'exposition rappellera des légendes méconnues et des mystères qui n'ont jamais été résolus. Les visiteurs pourront s'émerveiller devant les trésors qu'ont donnés des citoyens et amis du musée qui ont pris la peine de créer et de faire vivre le musée de Vancouver.

* * *

CHYPRE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, 1994 est le 20e anniversaire de l'occupation illégale de près de 40 p. 100 de l'île de Chypre par les forces militaires turques.

Le Canada a joué un important rôle dans le maintien de la paix et la recherche d'une solution au problème chypriote, qui, malheureusement, demeure entier.

• (1105)

[*Français*]

J'ai participé cette semaine, avec trois de mes collègues de cette Chambre, à la 5e conférence internationale de PSEKA Chypre à Washington, D.C. Pendant ces trois jours, on a eu l'occasion de parler avec plusieurs sénateurs et membres du Congrès américain au sujet de Chypre. Nous étions tous d'accord, comme on l'était il y a 20 ans, que le problème de Chypre est laissé sans résolution depuis trop longtemps.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, 35 000 soldats turcs occupent toujours l'île. Des milliers de personnes ont été chassées de leur foyer. Plus de 1 500 sont portées disparues. Le droit à la libre circulation et à la libre propriété n'a pas encore été rétabli dans toute l'île.

J'exhorte le gouvernement à continuer de soutenir les résolutions de l'ONU et à aider à trouver une solution définitive à ce problème. Il est temps que les droits et les libertés de tous les citoyens chypriotes soient garantis et respectés. C'en est trop, merci.

Le Président: Belle déclaration pour finir.

* * *

[*Français*]

L'ENTREPRENEURSHIP DES FEMMES

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour souligner la contribution remarquable des Canadiennes à la création d'emploi et leur rôle capital dans notre développement économique.

La région de Montréal bénéficie énormément de l'esprit d'entrepreneurship des femmes. En effet, celles–ci connaissent très bien l'importance et le potentiel des PME. De plus, les Montréalaises reconnaissent le fait que les PME sont créatrices de 85 p. 100 des nouveaux emplois au Canada et qu'il faut accroître l'accès des PME au capital.

L'an dernier, 35 p. 100 des PME lancées à Montréal l'ont été par des femmes. Aussi, le taux de survie, après cinq ans d'existence, des PME dirigées par des femmes est deux fois plus élevé que celui des PME dirigées par des hommes.

J'aimerais féliciter ces femmes courageuses et entreprenantes, en leur souhaitant tout le succès possible pour l'avenir.

* * *

LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, la culture est la mémoire vivante des peuples. Le 9 avril dernier, Laval, deuxième ville en importance au Québec, tenait à souligner l'apport exceptionnel de Lavalloises et de Lavallois qui contribuent, par leurs oeuvres, à l'enrichissement de la culture québécoise.

La communauté lavalloise toute entière se joint à l'Académie des Arts de Laval pour féliciter Mmes Sylvie Samson, Joanne Pontbriand, Violaine Poirier et Sylvia Daoust, MM. Michel Cailloux et Joël Des Rosiers, ainsi que les membres du théâtre d'Art lyrique de Laval. Nous saluons également l'entreprise Bell Québec pour son appui financier au rayonnement des artistes lavallois.

C'est donc avec émotion et fierté que je leur dis merci d'exprimer si bien ce que nous sommes.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de la Justice d'avoir réagi aux deux meurtres commis récemment à Ottawa et à Toron-

to en préconisant un renforcement des dispositions législatives applicables aux jeunes contrevenants violents.

Cette décision se fait attendre depuis trop longtemps, mais les habitants du nord de la Colombie–Britannique jugent très inquiétantes d'autres déclarations du ministre. On dit qu'il croit fermement que seuls les policiers et les soldats devraient avoir le droit de porter des armes à feu au Canada.

Pour les millions de détenteurs d'armes à feu responsables, c'est une pensée qui laisse songeur. Pourquoi vouloir désarmer les citoyens parce que les criminels se servent continuellement de leurs armes à feu à mauvais escient?

Pendant qu'à Ottawa et à Toronto on pleure la perte de ces dernières victimes, une personne âgée a été assassinée chez elle à Val Belair dans une autre agression insensée.

Dans le monde envisagé par le ministre, seuls les criminels seraient armés. Ils auraient la partie belle, sachant que tous les Canadiens seraient sans défense dans leur foyer.

* * *

LES ÉLECTIONS EN UKRAINE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, l'Ukraine vient tout juste de terminer les premier et deuxième tours de scrutin de ses premières élections démocratiques.

C'est la première fois en 70 ans qu'il se tient des élections démocratiques en Ukraine, mais les Ukrainiens sont très patients et très tolérants.

Ils attendent ce jour–là depuis fort longtemps et n'ont pas ménagé les efforts pour assurer le succès de la démocratie. Ils sont fiers d'avoir tenu des élections sans effusion de sang ni actes extrémistes.

Je tiens à féliciter Élections Canada, particulièrement André Bouchard et l'ambassadeur François Mathys, de l'excellent travail qu'ils ont accompli en aidant le Comité électoral de l'Ukraine au cours des derniers mois.

La population et le gouvernement canadiens ont joué un rôle non négligeable dans la marche de l'Ukraine vers la démocratie, l'espoir, la paix et une vie meilleure.

Je félicite l'Ukraine d'avoir gagné le respect du monde entier. Puissent le Canada et l'Ukraine continuer de travailler ensemble pour connaître tous deux la prospérité.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ÉTHANOL

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, des pressions considérables sont exercées à la Chambre et dans d'autres milieux pour convaincre le ministère des Finances et celui des Ressources naturelles d'accorder des allégements fiscaux imposants en vue de créer artificiellement une usine d'éthanol proposée pour le sud de l'Ontario.

Article 31 du Règlement

• (1110)

Certes, la création d'une industrie est toujours une nouvelle réjouissante, mais l'industrie doit être fondée sur des facteurs économiques, et non sur l'agrohystérie. Rappelons–nous que le principe de ce projet d'usine d'éthanol repose sur des injections de capitaux par le gouvernement, principe qu'il faudrait désavouer.

Dans les pays où les impôts sont très élevés, l'éthanol est un carburant dont le prix peut concurrencer celui de combustibles fossiles ordinaires. Cependant, tel n'est pas le cas au Canada. Notre industrie du raffinage offre un produit canadien de qualité à un prix concurrentiel.

Si le projet d'usine d'éthanol pouvait livrer concurrence selon des règles du jeu équitables, il pourrait alors être mis en oeuvre avec succès. Par contre, s'il n'était viable qu'en raison de moyens artificiels, c'est–à–dire des allégements fiscaux à long terme et des dons en espèces des contribuables ontariens et canadiens totalisant près de 600 millions de dollars sur 12 ans, nous devrions peut–être conclure qu'il s'agit toujours là du carburant de l'avenir, mais pas du présent.

* * *

LES BAHAÏSTES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la communauté bahaïste est la plus importante minorité religieuse de l'Iran où elle compte, au total, 350 000 fidèles. Les croyances religieuses sont la seule chose qui différencie cette communauté du reste de la population iranienne. L'Iran a classé les adeptes de cette religion comme des incroyants non protégés et a décidé de les persécuter systématiquement pour des raisons d'appartenance religieuse.

À cause de leur religion, les bahaïstes se voient refuser les droits fondamentaux de la personne, dont le droit de recours et le droit d'être protégé contre les agressions, les meurtres ou toute autre forme de persécution. Depuis 1979, 201 bahaïstes ont été tués et quinze sont portés disparus et présumés morts. Les bahaïstes se voient refuser l'accès à l'éducation et à l'emploi. Bon nombre d'entre eux ont perdu leur maison et leurs économies. Toute cette persécution vise à les obliger à renoncer à leur religion.

Le Canada et la communauté internationale doivent continuer d'examiner minutieusement la situation des droits de la personne en Iran et de faire tout en leur pouvoir pour que soient pleinement reconnus la religion et les droits fondamentaux des bahaïstes dans ce pays.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, le Bloc québécois déplore la lenteur et le laisser–faire du gouvernement libéral dans plusieurs dossiers, comme MIL Davie, Hyundai et Oerlikon. Ce laxisme s'avérera très coûteux en pertes

d'emplois pour le Québec. Tout cela dans un contexte où le Québec devrait compter 215 000 emplois de plus pour revenir au niveau d'emploi d'avant la récession.

Par contre, les multiples interventions du gouvernement fédéral dans les compétences provinciales démontrent son désir d'étendre son champ d'action, multipliant ainsi les chevauchements propres au régime fédéral. Nous l'avons vu récemment avec le dossier de la formation de la main–d'oeuvre. Sa volonté d'intervenir dans cette juridiction provinciale heurte de front le consensus de tous les intervenants sociaux et économiques du Québec.

En somme, le gouvernement fédéral intervient là où il ne le faut pas et il n'intervient pas là où il le faudrait.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une déplorable excuse qu'invoquent des meurtriers dans notre pays pour que leur sentence soit moins sévère. Il s'agit de ce qu'on appelle la psychose provoquée par la cocaïne et dont un autre cas s'est présenté devant un tribunal de la Colombie–Britannique.

Dale Hicks a été reconnu coupable d'homicide involontaire, et non de meurtre, après avoir sauvagement tué deux femmes à leur domicile. Une de ses victimes, qui était enceinte, a été poignardée à 17 reprises.

Le juge a décidé qu'il s'agissait de cas d'homicide involontaire parce que Hicks, qui était alors sous l'effet de la cocaïne, souffrait d'une psychose provoquée par cette drogue et n'était pas conscient de ses actes.

Il a été condamné à dix ans de prison, mais il pourrait être libéré dans trois ans et demi s'il se conduit bien. Donc, trois ans et demi pour avoir tué deux personnes innocentes! Par–dessus le marché, ses avocats ont interjeté appel, trouvant la sentence extrême.

Parce qu'il a consommé une drogue illicite, ce tueur a pu échapper à une condamnation pour meurtre. Il est temps que justice soit faite. Mais pour cela, il faut que les criminels soient jugés responsables de leurs actes. Nous ne voulons plus d'excuses!

* * *

LE SERVICE FERROVIAIRE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, le développement socio–économique du Canada a été fondé et repose toujours sur le solide lien ouest–est créé par nos chemins de fer nationaux. Ce sont les nouveaux Canadiens et les marchandises empruntant ce moyen de transport qui ont fait la prospérité de notre jeune nation. Toutefois, cet élément vital de notre patrimoine est en train de disparaître à tout jamais.

Dans la circonscription de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe que je représente, l'Office national des transports est sur le point de statuer sur la demande du CN qui veut cesser de desservir le tronçon Collingwood–Barrie. On pourrait sauver cette subdivision si le premier ministre de l'Ontario voulait bien accorder une dispense aux prescriptions de la loi 40 pour que la société qui exploite le chemin de fer secondaire puisse acheter ce tronçon.

J'implore le premier ministre de l'Ontario d'agir dès maintenant et d'accorder une dispense aux prescriptions de la loi 40 afin de sauver cet important lien commercial et historique.

* * *

• (1115)

LA SOCIÉTÉ PETERBOROUGH PAPER CONVERTERS

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, il fut une époque où des choses comme le commerce international, la recherche et le développement industriels et l'innovation dans les relations employeur–employés relevaient entièrement des grandes sociétés internationales.

De nos jours, nous assistons à un phénomène extraordinaire de plus en plus répandu: de petites entreprises locales, actives sur le marché mondial, vivent de leurs propres innovations technologiques et mettent sur pied des programmes de relations industrielles créatifs et productifs.

La société Peterborough Paper Converters en est un exemple. Cette entreprise a fait des contributions technologiques importantes dans le domaine du couchage du papier, des étiquettes utilitaires et des timbres–poste. Les employés interviennent activement dans les affaires de la société et ont créé leur propre logiciel de base. Cette société exporte ses produits partout dans le monde.

Je ne doute pas que les députés de la Chambre se joindront à moi pour féliciter les quelque 100 employés de la société Paper Converters de Peterborough qui fête ses dix ans d'existence, dix années difficiles, mais productives. Nous souhaitons à ces bons Canadiens tout le succès qu'ils méritent au cours des années à venir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on apprenait hier que plusieurs provinces se mobilisent pour faire échec au projet centralisateur d'Ottawa dans le cadre de la réforme des programmes sociaux.

Dans ce contexte, et faisant suite aux propos insultants du premier ministre qui qualifiait mercredi les revendications traditionnelles de caprices, l'Assemblée nationale a adopté hier une résolution unanime réaffirmant le consensus québécois qui veut que toutes les compétences dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre soient transférées au Québec.

La vice–première ministre reconnaît–elle que l'annulation de la conférence faite à reculons et de mauvais gré traduit le profond malaise qui s'est installé entre les gouvernements provinciaux et son gouvernement, et cela à cause de leurs intentions centralisatrices?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que je trouve un peu triste du côté du parti de l'opposition c'est qu'actuellement il

y a 400 000 travailleurs, au Québec, qui n'ont pas d'emploi. Le gouvernement fédéral, en coopération avec les provinces, veut trouver une méthode permettant à ces sans emploi de suivre une formation pour qu'ils puissent trouver des emplois.

Au lieu de chicaner et de chialer sur le fait que nous cherchons un consensus, au lieu de nous critiquer sur le fait que nous avons justement décidé de prendre un peu plus de temps pour que les décisions soient les meilleures possibles, je pense que le porte–parole de l'opposition devrait nous féliciter parce que nous voulons la coopération de toutes les provinces. C'est pour cette raison que nous avons décidé, non pas d'annuler la réunion, mais de la reporter pour être sûrs qu'on a un consensus à tous les égards.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale était unanime hier à dénoncer le projet du gouvernement. Il faudrait peut–être que la vice–première ministre en tienne compte.

Ma question supplémentaire s'adressera à son collègue du Développement des ressources humaines. Le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous garantir que son recul ne sera pas simplement un repli stratégique et qu'il reverra sa stratégie centralisatrice pour l'ajuster aux demandes du Québec, et qu'il va lui–même se remettre dans le droit chemin?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire une réforme en profondeur du système de sécurité. Nous voulons un procesus ouvert, coopératif et en collaboration avec les provinces.

C'est dans ce contexte que le gouvernement devrait avoir son rôle à jouer dans le domaine de la main–d'oeuvre et du marché du travail. Pour cela, il faut avoir un réexamen par tous les groupes, tous les gouvernements, de ce qui est le plus efficace, le plus bénéfique pour tous les Canadiens.

• (1120)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines confirmait hier son intention de respecter son échéancier et de dévoiler publiquement sa réforme avant la fin de juin. Ne convient–il pas que le «bulldozage» qu'il est en train d'opérer va à l'encontre du consensus unanime réaffirmé par l'Assemblée nationale du Québec hier, et constitue un coup de force constitutionnel dans le domaine de la main–d'oeuvre et des programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député proteste trop.

À la vérité, il y a eu, ces deux derniers mois, deux importantes séries de consultations avec les provinces, ce qui est un fait sans précédent. Au cours de cette période, des ententes ont été signées dans de nombreux domaines d'activité conjointe. Nous nous sommes notamment entendus pour chercher des moyens de réduire le gaspillage et le double emploi et pour examiner toute une gamme de mesures que nous pourrions prendre conjointement. Il y a tout juste une semaine, mon sous–ministre s'est rendu dans toutes les provinces afin de discuter du contenu du programme.

Le député affirme que nous faisons du «bulldozage». J'y vois, pour ma part, le processus de consultation et de coopération le plus dynamique jamais entrepris, et cela, parce que nous tenons à ce que l'exercice se déroule avec ouverture.

En toute franchise, le député d'en face et ses collègues n'ont pas intérêt à ce que la réforme aille de l'avant. La collaboration ne servirait pas non plus leurs intérêts parce que tout ce qu'ils veulent, c'est détruire le processus et le pays.

* * *

[*Français*]

LE CONFLIT EN EX–YOUGOSLAVIE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires étrangères, accompagné du ministre de la Défense, minimisait la gravité de la situation en Bosnie en l'assimilant, et je cite: «à de simple soubresauts de dernière minute», et de plus il évoquait un dénouement rapide quant au sort des 16 Casques bleus canadiens détenus en otages par les forces armées serbes. On sait que la situation a dégénéré depuis, puisque les forces serbes ont pris en otages d'autres Casques bleus et observateurs, portant le nombre total à 155.

Le ministre de la Défense peut–il faire le point sur les négociations qui devaient s'amorcer ce matin entre les représentants de l'ONU et les forces militaires serbes pour libérer les otages?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce matin nos gens en Bosnie ont réussi à prendre contact avec nos soldats; la situation est calme et et je dois préciser que les soldats ne sont pas maltraités.

[*Traduction*]

Nous espérons que ce problème va bientôt être réglé. Ce matin, M. Akashi, représentant du secrétaire général des Nations Unis, a rencontré le leader serbe, M. Karadzic. Cette réunion, je crois, est encore en cours. Nous ferons part aux députés des résultats de cette réunion, dès que nous les connaîtrons.

Je suis quelque peu indigné par la déclaration du député qui dit que nous essayons de minimiser les choses. Nous estimons que cette situation est tout à fait inacceptable et nous nous y intéressons vivement.

Étant donné la nature délicate du problème dans l'ancienne république yougoslave de Bosnie, je pense qu'il est sage, à ce

stade, de se montrer raisonnable. En effet, il y va de la vie de Canadiens et d'autres personnes.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je conviens avec le ministre que la situation est délicate et qu'il faut s'en préoccuper hautement. C'est la raison pour laquelle ma deuxième question s'adresse au ministre.

Le ministre peut–il nous éclairer sur le rôle du Canada dans les présentes négociations impliquant entre autres l'ONU, les États–Unis et la Russie, comme le soulignait le ministre des Affaires étrangères hier en conférence de presse?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que le ministre des Affaires étrangères est à Montréal aujourd'hui, mais qu'il a eu des entretiens très tôt ce matin avec ses divers homologues des pays de l'OTAN et que ces entretiens se poursuivent. Je crois qu'il s'est entretenu, il y a quelques instants, avec M. Hurd. Ces réunions se déroulent au plus haut niveau avec nos alliés de l'OTAN et avec un représentant aux Nations Unies.

* * *

• (1125)

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre du Développement des ressources humaines dans quelle mesure l'annulation de la rencontre fédérale–provinciale qui devait avoir lieu lundi va retarder la réalisation du programme de réforme sociale du ministre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je ne crois pas que l'annulation de cette rencontre ait une incidence majeure sur l'échéancier de ce programme.

Nous devons mener des négociations très délicates et fort complexes non seulement avec les provinces, mais aussi avec un certain nombre de groupes de Canadiens et il est évident que, dans ce contexte, nous devrons consentir à quelques ajustements. Toutefois, je crois tout de même que nous pourrons respecter l'échéancier qui devrait nous permettre de mettre en oeuvre de grands changements avant la fin de l'année en cours, pourvu que nous ayons la bonne volonté et la collaboration de tous. Après tout, des millions de Canadiens souhaitent un changement, en ont besoin et s'en préoccupent. Il est malheureux que quelques personnes tentent de faire obstacle au processus, comme le député qui a pris la parole un peu plus tôt.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, si le gouvernement du Québec ne voulait pas participer à la réunion de lundi, c'est son affaire, mais les autres provinces étaient prêtes à s'y rendre.

Pourquoi le ministre permet–il au gouvernement du Québec de retarder non seulement les projets du gouvernement fédéral, mais aussi ceux des neuf autres provinces?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, c'est moi qui ai décidé de reporter la rencontre. Cette décision n'a pas été dictée par une province en particulier. J'ai tout simplement pensé que, si nous voulions parvenir à des ententes dans un climat de véritable coopération, il valait mieux laisser aux provinces, une ou plusieurs le cas échéant, le temps qui leur semblait nécessaire.

Nous avons devant nous un programme de travail très valable. Nous devons rencontrer les groupes autochtones. Nous examinerons certaines des initiatives stratégiques et nous élaborerons un plan de réforme du système de garde d'enfants, puis nous mettrons ces projets en oeuvre. Nous pouvons poursuivre notre travail dans tous ces domaines.

Comme je l'ai dit hier, je recommanderai que les hauts fonctionnaires se réunissent d'ici deux semaines afin d'examiner dans quelle mesure une autre rencontre ministérielle pourrait relancer le processus et comment nous pourrions nous assurer que toutes les provinces auront le sentiment de faire partie intégrante de ce processus.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens se demandent si le ministre n'est pas en train de laisser le gouvernement du Québec déterminer le programme du gouvernement du Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les conclusions ou les déductions de la députée sont fausses. Il faudrait remettre les choses dans leur juste perspective.

Nous nous sommes engagés dans un programme de réforme sociale pour des raisons toutes simples; nous voulons redonner du travail aux gens de ce pays. Nous voulons leur assurer une plus grande confiance dans la sécurité de leur revenu. Nous voulons aider de très nombreux enfants pauvres qui ne reçoivent pas tous les soins requis. Voilà quels sont nos motifs.

Nous admettons aussi que, dans le contexte d'un système fédéral comme le nôtre, nous devons oeuvrer en étroite collaboration avec tous nos partenaires et j'ai l'intention de faire tout ce que je peux pour veiller à ce que tous nos partenaires se sentent bien à l'aise à l'égard du processus et à ce qu'ils aient vraiment le sentiment d'y participer à part entière. Mes actions ne sont donc pas du tout dictées par un gouvernement ou un groupe quelconque; elles sont plutôt motivées par le désir d'obtenir un consensus.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Un rapport interne du ministère du Développement des ressources humaines nous informe de l'ampleur du drame résultant

des modifications au régime d'asssurance–chômage annoncées dans le dernier Budget. Selon ce rapport, environ 44 000 personnes seront exclues de l'assurance–chômage et 19 0000 seront refoulées à l'aide sociale.

Comment le ministre peut–il soutenir ses modifications au régime d'assurance–chômage alors que l'effet évident est de limiter l'accès au régime d'assurance–chômage, d'augmenter le nombre d'assistés sociaux et de n'offrir aucune alternative en ce qui a trait à la création d'emploi à ces miliers de personnes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, au sujet de cette analyse, je tiens d'abord à souligner que les chiffres sont nettement moins élevés que les députés de l'opposition l'avaient prétendu au moment du budget. Ils avaient alors déclaré que des centaines de milliers de personnes seraient acculées à l'assistance sociale. En fait, d'après l'estimation la plus exacte, ce nombre n'est que de 19 000.

Nous ne prenons pas cela à la légère et c'est pourquoi, dans le budget présenté par le ministre des Finances, nous avons prévu 6 milliards de dollars pour un programme des infrastructures qui, selon le président du Conseil du Trésor, créera près de 100 000 nouveaux emplois d'un bout à l'autre du pays. Nous allons mettre en place des programmes de formation pour ces nouveaux emplois. Nous allons stimuler la petite entreprise.

Le député oublie qu'un des résultats concrets du budget, c'est qu'en réduisant les cotisations à l'assurance–chômage, nous allons vraiment établir un climat permettant la création de 60 000 à 70 000 emplois. Tous ces emplois seront offerts aux Canadiens.

• (1130)

Le député devrait regarder la façon dont nous créons des emplois et générons une croissance, au lieu de mettre l'accent sur un système qui ne fonctionne pas.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Le ministre a l'air d'ignorer ce que c'est 44,000 personnes qui perdent l'assurance–chômage. Reconnaît–il qu'en plus de pelleter des dépenses importantes dans la cour des provinces, sa réforme prive 44 000 personnes de l'accès aux programmes de formation professionnelle, ce qui les aurait aidées à retrouver un emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je vais dire une chose au député. S'il peut obtenir la collaboration de ses collègues et peut–être de ses collègues dans le parti d'opposition au Québec, au cours des mois à venir, nous pourrons mettre en place de nouveaux programmes pour remédier au chômage et pour revoir tout le réseau de notre sécurité sociale, afin de remettre beaucoup plus de Canadiens au travail.

Notre réforme vise l'établissement de systèmes pour réduire le nombre d'assistés sociaux et de chômeurs, et pour donner à ces gens la possibilité de travailler à nouveau. C'est dans ce sens que nous voulons les aider.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Développement des ressources humaines.

Hier, le ministre a laissé entendre que l'un de mes collègues ne devait pas critiquer la stratégie d'emploi pour les jeunes parce qu'elle n'avait pas encore été annoncée. Toutefois, dans son édition d'hier, le *Financial Post* fournit une description détaillée du programme et cite directement le ministre.

Pourquoi le ministre estime–t–il qu'il peut commenter de l'information venant de son ministère et ayant fait l'objet d'une fuite lorsqu'il est interrogé par les médias, mais que les députés de ce côté–ci de la Chambre n'ont pas le droit de passer des commentaires ni de poser des questions?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la stratégie d'emploi pour les jeunes n'a pas encore été annoncée, quoi que laisse entendre quelque fuite que ce soit.

Le fait est que si le député peut faire preuve d'une once de patience et attendre encore une heure ou deux, on lui fournira toute l'information sur ce que nous entendons faire au juste pour redonner espoir et offrir des possibilités aux jeunes de notre pays.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa réponse.

J'ai appris qu'il prévoit effectivement donner une conférence de presse plus tard, aujourd'hui, afin de dévoiler les détails de ce programme. Je suis un nouveau député, mais j'ai entendu dire que c'est une vieille tactique, à Ottawa, de tenir des conférences de presse le vendredi après–midi. Il s'agit apparemment de fournir l'information sans que les députés de l'opposition aient la chance de poser des questions ou de formuler des critiques avant la semaine suivante.

Il est bien évident que le gouvernement est prêt à faire cette annonce depuis plusieurs semaines déjà. Pourquoi le ministre essaie–t–il de la faufiler un vendredi après–midi?

Le Président: Je mets en garde tous les députés contre la tentation d'imputer des intentions à quelque député que ce soit. La question est bien évidemment conforme au Règlement, mais le préambule ne l'est pas tout à fait. Je demande aux députés de bien vouloir faire attention à cela.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Je serai bref, Monsieur le Président.

Nous travaillons le vendredi après–midi. Ce n'est peut–être pas le cas des réformistes, mais nous, nous tenons à travailler le vendredi après–midi. En fait, je vais travailler samedi et diman-

che aussi. Si le député peut être ici à temps lundi, je me ferai un plaisir de répondre à ses questions.

Le Président: Nous travaillons tous dur aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre vient nous informer aujourd'hui qu'il tiendra une conférence de presse et qu'il annoncera, en grande pompe probablement, son programme d'apprentissage pour les jeunes.

Or, ce programme implique un empiétement évident dans la juridiction des provinces, en matière d'éducation. Une question simple: Le ministre a–t–il pris soin d'obtenir, au préalable, l'accord du Gouvernement du Québec avant d'annoncer ce programme?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il y a un mois, j'ai rencontré tous les ministres de l'Éducation et du Travail, à Toronto, pour tracer les grandes lignes de ce programme.

• (1135)

Nous avons précisé, à ce moment–là, que nous travaillerions en collaboration avec les provinces, comme nous le faisons actuellement pour les programmes d'études incluant des stages en entreprises qu'appliquent les provinces. Nous avons convenu de créer dans chaque province des groupes de travail formés de fonctionnaires afin de veiller à ce que les programmes s'harmonisent bien et d'éviter tout double emploi et chevauchement.

Permettez–moi de revenir à un élément essentiel. Il me semble bien étrange que, au moment où 400 000 jeunes Canadiens désirent désespérément réintégrer le marché du travail et se trouver une place où ils pourront acquérir une formation sérieuse en cours d'emploi, le député veut simplement savoir comment on peut abolir le programme et non comment on peut lui donner le feu vert.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, normalement le ministre du Développement des ressources humaines aurait dû prendre, hier, une leçon d'humilité de l'Assemblée nationale, mais il ne semble pas l'avoir fait. Ce dernier est–il disposé à surseoir à la mise en oeuvre de son programme d'apprentissage pour obtenir la collaboration des provinces et du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, encore une fois, le député nous demande d'abolir un programme visant à redonner du travail aux jeunes Canadiens.

Je ne mange pas de ce pain–là. Loin de moi l'idée d'abolir des programmes qui redonneraient du travail aux jeunes, je veux plutôt les aider à obtenir un emploi. Par conséquent, je n'écouterai pas le conseil du député.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Développement des ressources humaines.

Il a parlé des 400 000 jeunes Canadiens qui cherchent activement un emploi. Grâce à une fuite, nous avons appris que le programme gouvernemental n'aidera que 1 p. 100 environ de ces 400 000 jeunes Canadiens.

Pourquoi le ministre tente–t–il de se faire du capital politique avec un problème aussi sérieux? Pourquoi suscite–t–il si cruellement de faux espoirs chez autant de jeunes Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, encore une fois, le Parti réformiste s'appuie sur des fuites.

Je conseille aux réformistes de se doter d'un bon service de recherche, ce qui leur permettrait de fonder leurs questions sur des faits plutôt que sur des rumeurs et des spéculations. La seule chose qui me réconforte dans la question du député c'est que, pour la première fois de l'histoire du Parti réformiste, un de ses membres dit au gouvernement libéral de dépenser davantage.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je n'ai pas dit de dépenser davantage. D'ailleurs, les programmes dont nous parlons ici coûtent très cher aux contribuables.

J'ai une question supplémentaire à poser. Récemment, le gouvernement s'est attaqué à une très grande tâche en essayant de rompre le cycle de dépendance de milliers de pêcheurs de la côte est. L'histoire des programmes ponctuels de création d'emplois est parsemée d'échecs et, après les dernières élections, j'espérais que nous ne verrions plus de ces mesures des années 1970.

Pourquoi le ministre veut–il enfermer encore des milliers de jeunes Canadiens dans un cycle de dépendance en leur offrant un autre programme de création d'emplois pour la forme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, c'est là une déclaration très cruelle.

Il y a plus de 40 000 personnes sur la côte est du Canada qui ont perdu leur gagne–pain et ont vu leur mode de vie bouleversé sans aucune responsabilité de leur part. Ces gens sont pêcheurs depuis des générations. Le poisson est disparu.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres intervenants, doit leur donner soutien et aide pour qu'ils puissent retrouver l'espoir, avoir accès à de nouvelles options et à de nouvelles carrières. Nous aurons un programme destiné à donner à ces gens qui ont perdu leur mode de vie et leur moyen de

subsistance de nouvelles chances de subvenir décemment à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Le député fait des commentaires cruels et durs qui sont inacceptables parce que, comme il pourra le voir la semaine prochaine, nous allons démontrer à ces gens qu'ils peuvent reprendre espoir et que leur pays se soucie de leur sort.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Hier, le ministre québécois ultra–fédéraliste des Relations internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. John Ciaccia, a déclaré: «Dans les COFI, on apprend aux immigrants à faire affaires avec des problèmes quotidiens. On leur parle des écoles, des institutions québécoises. On leur apprend à se nourrir et à se loger.»

● (1140)

Est–ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui s'est fait rappeler à l'ordre comme son collègue des Ressources humaines par le gouvernement du Québec, est prêt à se mêler de ses affaires et à présenter des excuses au gouvernement du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, aucun représentant du gouvernement du Québec ne m'a rappelé à l'ordre. Bien au contraire, j'ai parlé au ministre québécois responsable de l'immigration, et il a dit très clairement ce que j'ai répondu au député hier ici même, à la Chambre des communes, lorsqu'il m'a posé une question à ce sujet.

Premièrement, le Québec a fait du bon travail sur le plan de l'intégration des immigrants depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec le gouvernement fédéral il y a 20 ou 25 ans.

Deuxièmement, le ministre ne voit aucune objection à ce que le comité qui coordonne l'Accord Canada–Québec rencontre régulièrement les fonctionnaires fédéraux et provinciaux simplement pour discuter de certaines questions du domaine public.

Troisièmement, il m'a confirmé qu'il n'est pas incompatible d'éprouver un fort sentiment de patriotisme envers le Canada tout en étant très loyal envers sa province ou sa région. Nous vivons tous à la fois dans une province et dans un pays.

L'immigration est un secteur de compétence provinciale au Québec mais, autant que je sache, le Québec fait encore partie du Canada.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, maintenant le ministre recule! Le ministre ne réalise–t–il pas que par son intervention maladroite, il remet en question la juridiction du Québec quant à l'intégration en français de ses immigrants?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Le député parle de maladresse, mais c'est une opinion très subjective. Sincèrement, je crois qu'il essaie de voir des problèmes là où il n'y en a pas. Personne ne remet en question les programmes d'intégration mis en place par le gouvernement du Québec.

Je l'ai dit au député à la séance du comité il y a deux jours et je le lui ai dit à la Chambre hier. Si cela n'est pas suffisant, je lui répète encore une fois que j'estime que le gouvernement du Québec a fait du très bon travail sur le plan de l'intégration des immigrants, et c'est aussi l'avis de mon gouvernement.

Deuxièmement, le député fait exprès pour confondre ce que j'ai dit au sujet de l'intégration et ce que j'ai dit au sujet de l'uniformisation du matériel pédagogique utilisé dans le domaine de la citoyenneté d'un bout à l'autre du pays. L'intégration est une question qui relève de l'immigration et non de la citoyenneté, et le député le sait.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le gouvernement a annoncé récemment qu'il préparait un document d'étude général sur les programmes du Canada destinés aux personnes âgées. Le ministre a clairement déclaré qu'il a pour objectif de définir un ensemble de programmes efficaces et marqués au coin de la compassion pour répondre à nos besoins futurs.

Le ministre peut–il dire clairement si cela signifie que l'examen des programmes destinés aux aînés s'inscrit dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, et peut–il donner l'assurance que les pensions de la Sécurité de la vieillesse seront protégées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je puis certainement donner cette assurance à la députée.

Personne au gouvernement actuel n'a jamais dit de quelque façon que ce soit que nous apporterons des modifications à la protection de base assurée aux personnes âgées dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse. En fait, l'examen des programmes sociaux que nous avons actuellement entrepris vise avant tout à étudier les questions d'employabilité et de sécurité pour les familles et les enfants. C'est là que réside notre véritable engagement.

Le ministre des Finances a annoncé dans le budget que nous allions élaborer un document d'étude portant sur les problèmes

et les incidences à long terme de l'évolution d'une société vieillissante et sur les conséquences de ce phénomène pour certaines des prestations de sécurité à long terme, dans 20 à 30 ans. Nous devons aborder ces questions en raison du vieillissement de la population et des répercussions de ce phénomène en matière de cotisations et le reste.

Il s'agit d'un document d'étude axé sur le long terme. Pour le moment, nous n'avons nullement l'intention d'apporter la moindre modification aux programmes existants de sécurité du revenu pour les personnes âgées.

* * *

• (1145)

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Hier, pendant que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration était occupé à informer les médias, son sous–ministre nous a révélé de vraies informations. Il semble qu'aucun test de dépistage du VIH ne soit exigé lors des examens médicaux usuels auxquels doivent se soumettre ceux qui veulent immigrer au Canada, et ce, même si la Loi sur l'immigration prévoit qu'on ne devrait pas admettre au Canada:

> . . .des personnes qui constituent un danger pour la santé publique ou dont l'admission entraînerait un fardeau excessif pour les services de santé.

C'est la loi. Le ministre peut–il alors nous dire pourquoi son ministère ne fait pas subir de test de dépistage du VIH à chaque personne désirant immigrer chez nous et pourquoi on laisse ces gens entrer au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela peut sembler une nouvelle pour le député parce que, comme mon collègue l'a déjà mentionné, le service de recherche de son parti accuse nettement des lacunes.

Le test de dépistage du VIH n'est effectivement pas obligatoire. Cependant, dans le cadre des examens médicaux habituels, nos médecins partout dans le monde ont parfaitement le droit d'inviter les candidats à l'immigration chez lesquels ils décèlent des symptômes du VIH à subir le test. Dans la majorité des cas, leur demande d'immigration est refusée.

Le test de dépistage du VIH n'est pas encore obligatoire, mais il arrive souvent que des demandeurs le subissent et qu'on refuse de les admettre, non seulement en raison du danger qu'ils pourraient présenter pour les autres Canadiens, mais aussi à cause du fardeau qu'ils pourraient constituer pour les services de santé du Canada.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce genre de réponse satisfera les Canadiens.

Depuis un certain temps, le ministre sait que le test de dépistage du VIH n'est pas pratiqué; qui plus est, même si un demandeur reconnaît être séropositif, il peut encore être accepté au Canada. C'est scandaleux. Le ministre ne peut certainement pas nier que les immigrants séropositifs et ceux qui ont le SIDA menacent nos services de santé déjà à court d'argent.

Le ministre a–t–il des statistiques sur le nombre d'immigrants ou de réfugiés séropositifs qui ont été acceptés au Canada à ce jour?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, à mon avis, le député devrait se retenir de poser ce genre de questions à l'aveuglette.

Je tiens à préciser, premièrement, qu'il n'y a pas eu de tests de dépistage obligatoires. Deuxièmement, les personnes qui présentent des symptômes de séropositivité sont invitées à subir le test. Troisièmement, la plupart de ces personnes ne sont pas admises au Canada. Quatrièmement, à l'heure actuelle, la question de l'inadmissibilité pour des raisons médicales fait également l'objet d'un examen parce que, ces derniers mois, des poursuites ont été intentées devant les tribunaux, relativement à la Charte.

Je me ferai par ailleurs un plaisir de fournir au député les statistiques qu'il a demandées, mais que je n'ai pas sous la main actuellement.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Avant hier, au Comité des opérations gouvernementales, le ministre des Travaux publics annonçait la conclusion d'une entente de principe avec la société BioVac de Laval et la compagnie ontarienne Connaught pour l'achat, par le gouvernement, de vaccins antigrippe pour le compte des provinces. Cette entente est le résultat de l'intervention du ministre des Travaux publics.

Est–ce que le ministre peut nous confirmer que son intervention a eu pour effet de diviser le contrat en parts égales entre BioVac et Connaught, alors qu'auparavant BioVac détenait ce contrat en exclusivité.

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'avoir soulevé une question qui est fort importante pour tous les Canadiens.

La députée ne le sait peut–être pas, mais le gouvernement du Canada achète environ 1 p. 100 du vaccin en question; les provinces achètent le reste. La députée a tout à fait raison de dire que j'ai annoncé hier au comité la conclusion d'un accord de principe entre les participants. Les détails de l'accord seront rendus publics sous peu.

• (1150)

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, il se trouve que je ne suis pas très patiente. Est–ce que le ministre pourrait, aujourd'hui, nous informer des raisons qui l'ont incité à intervenir personnellement et à ainsi court–circuiter le processus normal d'attribution de contrats?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la députée pose une question qui va tout à fait dans le sens

inverse d'une autre question qu'un de ses collègues a soulevée à la Chambre.

Le principal souci du gouvernement du Canada et, j'en suis persuadé, de tous les députés, indifféremment de leur allégeance, est de protéger la santé des citoyens.

Des sociétés canadiennes cherchaient une solution à un certain problème. Je crois que nous y sommes parvenus. Nous avons conclu un accord de principe qui, selon moi, donnera satisfaction à toutes les parties. Par ailleurs, notre premier objectif est de fournir un produit de qualité à ceux qui en auront besoin, c'est-à-dire les enfants.

* * *

LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui se fonde sur des faits, s'adresse à la vice-première ministre et ministre de l'Environnement.

Le 24 janvier, la ministre a déclaré à la Chambre que la décision relative à l'emplacement de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA serait rendue publique, que le processus serait transparent et libre de toute ingérence politique et que la décision serait fondée sur le rapport d'un expert-conseil indépendant sur les villes en compétition.

La ministre a dit que, pour la première fois de l'histoire du gouvernement, la décision serait prise en fonction du dossier environnemental des villes en compétition. Quand la ministre a annoncé que la ville choisie était Montréal, elle a admis que la décision était politique.

Quand le gouvernement a choisi Montréal comme emplacement de la Commission de coopération environnementale, la ministre savait-elle que cette ville avait le pire dossier de toutes sur le plan environnemental? Par conséquent, compte tenu de sa déclaration, la ministre va-t-elle revenir sur sa décision?

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent poser des questions courtes et précises. J'invite la ministre de l'Environnement à donner sa réponse.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dirai d'abord que la déclaration du député est tout à fait erronée.

Lundi dernier, j'ai invité le député et ses collègues à venir dans mon bureau pour que je leur montre le dossier de chacune des villes ayant posé leur candidature. Vingt-cinq villes ont posé leur candidature et présenté une demande fondée sur cinq critères rendus publics; j'ai mis ces demandes, ainsi que les documents pertinents qui y étaient annexés, à la disposition des intéressés.

J'ai donc invité le député, lundi dernier, à prendre connaissance des dossiers de sa ville et des autres candidates. Malheureusement, ses collègues et lui n'ont pas jugé bon de consulter ces documents.

J'ai déposé à la Chambre tous les documents que j'ai examinés. J'ai invité le député et ses collègues à venir consulter des documents d'environ 15 000 pages provenant des villes. Je lui demande donc de venir et d'examiner les faits. Je ne doute pas qu'après l'avoir fait, il conviendra que des 25 villes qui étaient toutes d'excellentes candidates, Montréal était le meilleur choix.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, compte tenu du fait que la décision d'implanter la Commission de coopération environnementale à Montréal était déjà prise avant même le début de ce faux concours, la ministre avouera-t-elle à la Chambre que l'intention de son gouvernement est de courtiser les séparatistes du Québec au détriment des fédéralistes du reste du pays?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ton même de la question du député montre clairement que son parti et lui ne croient pas que nous sommes tous des Canadiens, où que nous vivions au Canada. Mon frère qui vit à Montréal est aussi canadien que n'importe quel habitant de la ville du député. Une des choses que nous devons faire en tant que gouvernement et qui sera très importante pour l'avenir de notre pays, c'est que les Canadiens vivant à Edmonton, à Montréal, à Vancouver, à Dartmouth, à St. John's ou à Hamilton doivent prendre conscience que nous sommes dans le même bateau.

• (1155)

Si le député s'intéresse vraiment à faire progresser la cause de l'environnement, je l'invite à participer à la conférence sur les technologies écologiques. Je l'invite à chercher de nouvelles idées dans le domaine de la technologie de l'avenir.

La réalité, c'est que les technologies écologiques sont le fer de lance de la création d'emplois. . .

Le Président: La parole est à la députée de Madawaska—Victoria.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, je vous promets que ma question sera courte et au point. Depuis quelque temps, les députés bloquistes s'amusent à faire peur aux francophones hors Québec en disant que notre gouvernement est en train de sabrer dans les fonds destinés aux francophones. Compte tenu de l'importance que revêt l'éducation pour les francophones hors Québec, est-ce que le ministre du Patrimoine peut nous indiquer s'il y aura des coupures au niveau de l'éducation pour les communautés francophones?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, non, il n'y aura pas de coupures dans le soutien à l'éducation aux francophones hors Québec. La contribution en fonds nouveaux est de 112 millions pour les années

financières qui vont de 1993–1994 à 1998–1999; ces fonds sont exemptés des restrictions budgétaires annoncées le 22 février dernier.

* * *

LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Répondant aux questions de l'opposition officielle en comité, le directeur du Musée canadien de la nature a confirmé par ses propos l'existence de graves lacunes dans la gestion du musée. Des faits troublants, notamment quant à l'attribution et à la gestion de contrats accordés à des experts–conseils et à l'engagement de personnel–cadre pour le musée, ont été confirmés lors des travaux du comité.

Compte tenu du sérieux de ces faits troublants relatifs à la gestion du musée, le ministre est–il disposé à mettre le musée sous tutelle et à permettre au comité de procéder à une analyse détaillée de l'ensemble de la gestion du musée?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de sa question car je prends moi–même ces sujets très au sérieux. La meilleure personne pour faire ce genre d'étude est le vérificateur du Canada et c'est précisément ce qu'il fera.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, est–ce que le ministre peut me confirmer une information à l'effet que présentement le directeur du musée n'attend pas le vérificateur général, mais a fait lui–même procéder à une enquête une firme qu'il a lui–même engagée?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, l'un n'exclut pas l'autre. Il est tout à fait naturel que les gestionnaires d'une maison comme celle–là se préoccupent de la qualité de sa propre gestion. Ce sont des institutions qui se trouvent incidemment à *arm's length*, comme on dit en bon français, et je respecte cette relation entre la gestion de l'institution et le ministre qui surveillent ses opérations.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a déclaré qu'au cours des prochaines semaines, le ministre de la Justice et ses collaborateurs allaient examiner de près la possibilité d'apporter des modifications à la législation sur le contrôle des armes à feu. On sait que le rapport du vérificateur général pour 1993 recommande que nous procédions à l'évaluation des lois actuellement en vigueur avant même que nous sachions si elles sont encore efficaces.

• (1200)

Quand cette évaluation aura–t–elle lieu, puisque ce doit être sûrement avant d'apporter des modifications aux lois actuelles?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'efficacité des lois en vigueur est évaluée en permanence, et nous poursuivrons en ce sens.

Néanmoins, je voudrais apporter quelques précisions au sujet des propos tenus par le secrétaire parlementaire et moi–même un peu plus tôt cette semaine. Je suis en train d'étudier un large éventail d'options en vue de proposer un plan d'action au parti et au Cabinet. Ce processus est en marche.

Quant à l'efficacité des lois actuellement en vigueur, il suffit de voir ce qui se passe autour de nous et de constater que les personnes nourrissant des intentions criminelles ont de plus en plus facilement accès aux armes à feu pour savoir que nous avons encore beaucoup à faire avant d'être aussi efficaces que nombre d'entre nous le souhaitent.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, le ministre de la Justice croit–il vraiment qu'il y a lieu de consacrer 60 millions de dollars au Bureau du vérificateur général qui a demandé que l'on procède à une évaluation et de se présenter ensuite à la Chambre, comme il l'a fait maintenant, pour déclarer qu'il convient parfaitement que l'évaluation se déroule au sein du ministère de la Justice?

Les conclusions ne devraient–elles pas être rendues publiques, le processus ne devrait–il pas être transparent pour que la population canadienne sache si nos lois sont encore efficaces?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député vient de soulever une question très pertinente, mais je pense que nous parlons de deux choses différentes.

Dans le premier cas, le vérificateur général a recommandé qu'on évalue l'efficacité des lois qui ont été adoptées ces dernières années. Ce processus est déjà en cours. Les conclusions seront rendues publiques. Nous déterminerons l'efficacité du projet de loi C–17 et de sa mise en oeuvre. Voilà pour la première chose, où tout sera rendu public.

La deuxième chose, et ici je ne trouve pas qu'«évaluation» soit le mot juste, consiste en ceci: en ayant terminé avec le projet de loi C–17, le gouvernement envisage maintenant d'autres mesures visant à renforcer notre contrôle sur les armes à feu.

À cet égard, le secrétaire parlementaire a dit que mes collaborateurs à la Justice et moi–même travaillions à la confection d'une liste d'options en vue d'un plan d'action à venir. Cette liste, nous allons la présenter au parti et au Cabinet. Nous arrêterons une stratégie qui, à nos yeux, répondra aux intérêts de la population, puis nous ferons des propositions à la Chambre.

Le Président: Vous venez tout juste d'entendre quelque chose de nouveau que nous avons institué. J'ai effectivement ordonné que le coup de canon soit tiré à midi les vendredis.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale la présence à la tribune de Son Excellence Kim Doo–Hee, ministre de la Justice de la République de Corée.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA GREFFIÈRE DU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne doute pas que tous mes collègues se joindront au premier ministre et au gouvernement pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle greffière du Conseil privé. C'est la première fois qu'une femme est nommée au plus haut poste de la bureaucratie du gouvernement canadien.

J'invoque le Règlement puisque la greffière est fonctionnaire et ne peut, par conséquent, se défendre elle–même. Dans la presse de ce matin, on soutient que la greffière du Conseil privé aurait communiqué de faux renseignements concernant ses études et ses diplômes.

Sachant que la société qui a publié l'information concernant les titres scolaires est la société *Financial Post*, une société privée, j'ai pris le temps de vérifier trois autres curriculum vitae dans ce document. . .

Le Président: Sauf le respect que je dois à la députée, elle pourrait peut–être soulever la question autrement qu'en invoquant le Règlement. Je lui demanderais de terminer son intervention d'ici quelques secondes pour que nous en finissions.

• (1205)

Mme Copps: Monsieur le Président, sauf le respect que je vous dois, si j'ai invoqué le Règlement, c'est que le gouvernement canadien est le seul à pouvoir défendre les titres de la greffière du Conseil privé s'ils sont contestés. Je signale à tous les députés que j'ai vérifié mes propres titres, ceux du député de Glengarry—Prescott—Russell et ceux du député de Cochrane—Supérieur dans le document qui est présenté comme répertoire exact des titres de tous les députés.

Le Président: Sauf le respect que je lui dois, la députée peut certainement communiquer cette information à la Chambre autrement qu'en invoquant le Règlement. Je l'invite à chercher d'autres moyens qu'elle pourra peut–être utiliser à la prochaine séance de la Chambre ou un peu plus tard aujourd'hui.

Je voudrais maintenant mettre fin au rappel au Règlement. Nous poursuivons les travaux de la Chambre. Y a–t–il autre chose?

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du *Immigration and Refugee Board* pour l'année 1993.

* * *

[*Traduction*]

LES LOIS DU CANADA

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des propositions visant à corriger un certain nombre d'anomalies, de disparités et d'erreurs dans les Lois du Canada, à régler d'autres questions à la fois simples et ne prêtant pas à controverse et à abroger certaines dispositions qui ne sont plus en vigueur, soit qu'elles sont devenues caduques ou ont cessé d'être en vigueur.

* * *

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1), ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du Comi-

té permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres des comités. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du seizième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

ADOPTION DU 16e RAPPORT

M. Milliken: Madame la Présidente, si la Chambre y consent, je propose que le 16e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre déposé tout à l'heure à la Chambre soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1210)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour qu'on adopte la motion suivante.

Que tout vote demandé aujourd'hui sur tout sujet portant sur la législation gouvernementale soit différé jusqu'au mardi 19 avril 1994, à 17h30.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LE DIVORCE

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi sur le divorce afin de leur permettre d'avoir accès à leurs petits–enfants et de donner au grand–parent qui se voit accorder l'accès à un enfant le droit d'exiger et d'obtenir des renseignements sur sa santé, son éducation et son bien–être.

LES PRODUITS DU TABAC

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom des habitants de Peterborough.

Dans la première, qui contient 25 signatures, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative exigeant que l'on mentionne clairement sur les produits du tabac en vente légale que les droits ont été acquittés. Ils jugent important de faire une claire distinction entre les produits vendus légalement et ceux vendus en contrebande et estiment que le fait d'indiquer clairement ce renseignement sur les produits du tabac facilitera l'application des règlements fédéraux. J'ai moi–même signé cette pétition.

La deuxième pétition est également signée par 25 habitants de Peterborough. Les pétitionnaires font remarquer que nous exportons du tabac canadien, mais que le marché en ce qui concerne notre tabac étant pratiquement inexistant aux États–Unis, il est tout simplement réimporté. Les pétitionnaires demandent que des quotas soient imposés à l'exportation du tabac de façon à veiller à ce que nos produits n'atteignent que des marchés d'exportation légitimes. J'ai également signé cette pétition.

LE CODE CRIMINEL

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'ai reçu encore une autre pétition d'électeurs qui réclament l'abrogation de l'article 745 du Code criminel.

Je voudrais la présenter conformément à l'article 36 du Règlement. Elle a été dûment certifiée par le greffier des pétitions. J'appuie de tout coeur la demande de ces électeurs.

LE MULTICULTURALISME

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole à la Chambre pour présenter une pétition recueillie par le British Heritage Institute. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement fasse en sorte que les dispositions de la politique canadienne du multiculturalisme s'appliquent à tous les groupes ethniques, sans préjugés favorables, et qu'il annonce largement son intention de le faire immédiatement.

LA CIRCONSCRIPTION DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Ma deuxième pétition a été signée par 4 500 habitants de Markham—Whitchurch—Stouffville.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de procéder à une enquête approfondie sur les graves indiscrétions commises par leur représentant élu, pour déterminer s'il est apte à continuer d'occuper le poste de député de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville.

L'INDUSTRIE DE L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, encore une fois, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par plusieurs centaines de mes électeurs de Kent.

Les pétitionnaires disent que l'industrie de l'éthanol garantira la stabilité de l'agriculture canadienne et de l'économie canadienne en général. L'éthanol est un des carburants disponibles les plus respectueux de l'environnement. On a récemment choisi Chatham, en Ontario, comme premier emplacement d'une importante usine d'éthanol dont la taille serait 20 fois supérieure à toute autre au Canada jusqu'ici, ce qui créerait quelque 1 100 emplois et aurait des retombées économiques annuelles évaluées à 125 millions de dollars.

• (1215)

Je fais remarquer qu'un des signataires de cette pétition est Maurice Bossy, député à la Chambre il y a 12 ans. Un autre signataire est John Burgess, c.r., dont le père était député fédéral au début des années 50.

LES CARTES DES TUEURS EN SÉRIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter à la Chambre une pétition signée par quelque 700 Canadiens de la région de Niagara—Hamilton.

Comme vous le savez, madame la Présidente, j'ai déjà parlé, dans cette enceinte, du tort que les cartes des tueurs en série causent à la société. Les pétitionnaires déclarent qu'ils soutiennent Debbie Mahaffy dans sa requête en vue de faire saisir à la frontière canado–américaine les cartes des tueurs en série qui sont importées et d'interdire leur distribution au Canada.

Ces cartes, qui sont publiées par Eclipse Comic Books, True Crime Trading Cards et d'autres diffuseurs, mettent en évidence les crimes commis par des tueurs en série, des auteurs de massacre et des gangsters. Nous ne voulons pas de ces cartes dans notre collectivité.

Les pétitionnaires estiment en outre que les actes de violence commis contre des personnes sont odieux et croient que les cartes des tueurs en série n'apportent rien de bon aux enfants ou aux adultes, rien qui ne puisse susciter l'admiration ou entraîner l'émulation, et qu'elles ne font que favoriser la violence. Par conséquent, ils demandent humblement au Parlement de modifier les lois du Canada afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes des tueurs en série et de faire savoir aux fabricants des ces cartes que leur produit, s'il est expédié au Canada, sera saisi à la frontière et détruit.

Je rappelle que j'appuie cette pétition que je dépose à la Chambre aujourd'hui.

L'AVORTEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la circonscription de Etobicoke–Centre qui demandent humblement au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires, dans les lois, pour protéger la vie des enfants à naître.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions nos 6, 14 et 15.

[*Texte*]

Question no 6—**M. Grubel:**

Quelle est l'incidence des dépenses sociales par décile du revenu familial, en ce qui a trait en particulier aux pensions de vieillesse, aux prestations d'assurance–chômage, aux allocations familiales et aux prestations pour enfants et aux autres prestations du gouvernement fédéral?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le tableau ci–joint fournit les renseignements demandés par le député de Capilano—Howe Sound.

Les données contenues dans ce tableau sont fondées sur l'enquête de 1991 de Statistique Canada sur les finances des consommateurs, l'année 1991 étant la dernière pour laquelle des données sont disponibles sur le revenu des Canadiens.

Il y a plusieurs définitions de la famille. Pour les besoins de la présente tabulation, «famille» s'entend de la famille «immédiate», c'est–à–dire d'un mari et de sa femme, y compris les conjoints de droit commun, avec ou sans enfant qui n'ont jamais été mariés, ou d'un parent vivant dans le même logement que des enfants qui n'ont jamais été mariés. Toutes les autres personne s'y compris les célibataires vivant seuls, sont définies comme une unité familiale séparée. Ainsi, de nombreux bénéficiaires de transferts fédéraux figurent parmi les familles à revenu élevé parce qu'ils vivent avec des parents ou des enfants à revenu élevé. Par exemple, il se peut qu'un enfant recevant des prestations d'assurance–chômage vive avec des parents à revenu élevé.

Le tableau indique les tranferts avant impôt. En conséquence, il ne montre pas l'effet de la récupération des prestations de SV des particuliers à revenu élevé. Près de 300 millions de dollars en prestations de SV sont recouvrés auprès des particuliers dont le revenu est supérieur à 51 800 $. Cela représente environ 15 p. 100 des prestations totales de SV versées aux familles se situant dans les trois rangs déciles supérieurs. Même si toutes les prestations de SV sont récupérées dans le cas d'un particulier dont le revenu est de 81 000 $, un conjoint à revenu inférieur vivant avec un conjoint dont le revenu est élevé n'est pas assujetti à la récupération.

Les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants ont été remplacés par la prestation pour enfants en 1993. Le tableau ne fait pas état de la distribution des prestations versées au titre de ce nouveau programme parce que les données pertinentes ne sont pas encore disponibles. Cependant, un tableau indique la prestation moyenne pour enfants par revenu.

Dépenses brutes au titre de transferts fédéraux choisis(1) aux personnes, par décile de revenu d'unité familiale(2)

Décile de revenu d'unité familiale(3)	Limite supérieure du décile	SV/SRG/ AC(4)	AC	RPC/ RRQ(5)
	$		(M $)	
1	10 000	880	370	360
2	14 100	4 730	690	1 600
3	19 800	3 250	1 280	1 790
4	26 100	2 890	1 470	2 280
5	32 800	1 480	1 880	1 590
6	40 600	1 070	2 040	1 290
7	50 000	910	1 990	1 170
8	61 600	680	1 800	830
9	80 100	580	1 610	760
10	—	460	1 220	730
Total	—	16 930	14 350	12 400

Source: Micro-données de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs, pour les revenus de 1991.

Notes: 1) Les revenus provenant de certains tranferts dans ce tableau ne sont pas tous déclarés dans l'enquête. Par exemple, l'enquête ne vise pas les résidants du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest, des réserves indiennes et des institutions (y compris les foyers pour personnes âgées). Dans le cas de la SV, les données de l'enquête ne tiennent pas compte d'une somme d'environ 1 milliard de dollars. De plus, l'enquête présente un montant inférieur en ce qui concerne les revenus provenant de certains transferts. (On estime que les données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada représentent 100 p. 100 de la SV, et 85 p. 100 des prestations des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et de l'assurance–chômage.) En conséquence, les dépenses totales consacrées à chaque programme peuvent ne pas correspondre aux dépenses réellement engagées.

2) Une famille consiste en un mari et sa femme, y compris un conjoint de droit commun, avec ou sans enfants qui n'ont jamais été mariés, ou en un parent avec des enfants qui n'ont jamais été mariés, vivant dans le même logement. Toutes les autres personnes, y compris un célibataire vivant seul, sont définies comme unités famillliales séparées.

3) Chaque décile de revenu représente environ 1 150 000 unités familiales.

4) Les dépenses de SV sont des dépenses avant impôt, y compris le recouvrement total dans le cas des revenus élevés.

5) Les prestations versées au titre des régimes de pension du Canada et du Québec ne sont pas indiquées séparément dans les données de Statistique Canada.

6) Le tableau ne comprend pas un certain nombre d'autres transferts fédéraux aux particuliers, tels que les pensions et allocations d'anciens combattants, parce que Statistique Canada ne déclare pas ces transferts séparément.

Prestation moyenne pour enfants en 1993, par revenu

Revenu familial 000 $	Prestation moyenne $
0–30	2 075
30–50	1 690
50–75	960
75+	295
Toutes familles	1 260

Source: Ministère des Finances

Question nº 14—**M. Hermanson:**

En ce qui concerne la Conférence sur le déficit et l'économie, présidée par le ministre des Finances le 13 décembre 1993 au Centre des conférences d'Ottawa, le gouvernement a–t–il payé les dépenses ou honoraires de quelque participant et, dans l'affirmative, quels sont les montants et quels sont les coûts totaux de la conférence?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En ce qui concerne la Conférence sur le déficit et l'économie, présidée par le ministre des Finances le 13 décembre 1993 au Centre des conférences d'Ottawa, le ministère des Finances a payé une somme de 10 380,84 $ pour les dépenses de quelques participants. Le gouvernement n'a pas versé d'honoraires. Les coûts totaux de la conférence sont de 24 244,91 $.

Question nº 15—**M. Breitkreuz:**

En ce qui concerne la TPS et les entreprises dont le chiffre d'affaires brut est supérieur à six millions de dollars par année, le gouvernement modifiera–t–il le règlement sur la TPS pour permettre à ces entreprises de faire leurs versements tous les trimestres ou tous les 60 jours au lieu de tous les mois?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Selon les modalités d'application de la TPS, seules les plus grandes entreprises (1 p. 100) doivent présenter des déclarations mensuelles au titre de la TPS. Les petites entreprises bénéficient d'une plus grande souplesse à cet égard.

Les périodes de déclaration au titre de la TPS sont assez comparables à celles d'autres pays.

Le fait d'accorder 30 jours additionnels aux grandes entreprises pour faire leurs remises de TPS entraînerait un mouvement de trésorerie, au gouvernement fédéral, de plus de 1 milliard de dollars. Ceci équivaut à des coûts d'intérêt d'environ 60 millions de dollars par année.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de la motion.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C–17 ce matin.

Le gouvernement doit encore régler les graves problèmes que posent les dépenses publiques excessives, les taxes élevées et l'énorme dette sur laquelle nous devons payer de l'intérêt.

J'ai déjà soulevé la question du lourd fardeau fiscal que les Canadiens doivent supporter, qui empêche les investissements

au Canada et force les deux parents à travailler pour payer leur loyer et leur hypothèque, ainsi que nourrir leur famille.

Je me suis surtout arrêté sur le fait que ces impôts élevés avaient entraîné la création d'une économie souterraine qui ne disparaîtra pas facilement. Il est vrai que nous avons réussi dans une certaine mesure à mettre un terme à la contrebande de cigarettes, en réduisant les taxes sur le tabac, mais nous sommes maintenant confrontés, à la place, à un problème de contrebande d'alcool. Dans la presse de cette semaine, on parle d'entrepôts remplis jusqu'au plafond de caisses d'alcool de contrebande. Ce phénomène découle des taxes élevées que les Canadiens ne veulent plus payer.

J'ai également critiqué le programme d'infrastructure du gouvernement en faisant valoir qu'il ne créera pas les emplois dans le domaine de la haute technologie dont notre pays a besoin. On propose plutôt des emplois à court terme qui dureront aussi longtemps que le gouvernement sera en mesure d'affecter de l'argent au programme en question.

• (1220)

Je parle des emplois dans le domaine de la haute technologie, madame la Présidente, et du fait que le gouvernement semble faire fi des réalités auxquelles notre pays est confronté. Que nous le voulions ou non, nous sommes déjà à l'ère de la haute technologie. Cela va nous toucher tous à un moment ou à un autre. L'autoroute électronique est le premier exemple qui vient à l'esprit.

Cependant, que fait le gouvernement? Il annonce qu'il va se retirer du programme spatial et il annule le projet d'accélérateur de particules KAON. Pourtant, c'est dans ce type de programmes qu'on peut trouver les emplois de technologie de pointe dont on a besoin. Nous ne profitons pas des occasions qui nous sont offertes d'obtenir le type de compétences nécessaires pour que notre pays puisse être compétitif sur les marchés de l'avenir, qui seront basés sur la technologie.

Un de mes électeurs de Williams Lake, en Colombie-Britannique, m'a écrit au sujet du programme spatial. Il est persuadé qu'il y a de très bonnes raisons pour que le Canada continue de participer à ce programme en plus du fait qu'il nous permet de rester à la fine pointe de la technologie. Il ajoute qu'il ne veut pas que le Canada soit dépassé par les autres pays, ce qui va arriver s'il ne prend pas sa place dans le secteur de la technologie de pointe.

L'avenir s'annonce prometteur, surtout pour la prochaine génération. La technologie de pointe permettra de s'assurer que c'est bien le cas, mais seulement dans la mesure où nous sommes capables de suivre tous les progrès. Voyez ce qui s'est passé au cours des dix dernières années et les changements que les ordinateurs ont entraînés au travail. Cela m'amène à la prochaine question que je voudrais soulever, la capacité de s'adapter à l'évolution du milieu de travail.

Dans le budget de février, on a parlé d'investir dans les emplois et les gens. Aujourd'hui, le gouvernement va présenter son programme d'éducation et sa stratégie de l'emploi en cinq points. Il veut ainsi résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes du pays qu'on considère de plus en plus comme la génération perdue. Il s'agit de créer une nouvelle éthique du travail pour les jeunes entre 15 et 24 ans. Il y aura des programmes d'apprentissage, un Service jeunesse qui sera peut-être un nouveau Katimavik, ainsi qu'un programme d'acquisition du savoir.

Les programmes d'apprentissage peuvent être une chose merveilleuse. Il faut que nos jeunes reçoivent une formation en institution et puissent acquérir des compétences qui sont en demande, mais nous ne devons pas laisser au gouvernement le soin d'assumer la responsabilité de les former. C'est au secteur privé qu'il incombe de prendre l'initiative, afin que les gens reçoivent la formation voulue pour les emplois qui seront disponibles et non ceux que le gouvernement prévoit.

Le programme d'acquisition du savoir est probablement l'aspect du programme jeunesse qui mérite le plus d'éloges. S'il permet aux jeunes d'espérer, s'il constitue une promesse d'emploi, je félicite le gouvernement pour ce programme. J'espère sincèrement que ce n'est pas une promesse dans le vide.

Dans le *Globe and Mail* de mardi, on pouvait lire un article écrit par un jeune étudiant universitaire. Cet étudiant racontait que le professeur devait prendre du temps, dans le cours d'économie, pour donner des leçons de grammaire à la classe. C'est un fait que certains étudiants universitaires, même s'ils ont été admis à l'université et qu'ils obtiendront probablement leur diplôme, seront tout de même incapables de fonctionner efficacement dans le monde des affaires et du commerce parce qu'ils ne seront pas en mesure de rédiger une note de service, un rapport ou une lettre qui soient suffisamment clairs pour être bien compris. C'est un grave problème, et non pas un incident isolé.

Le gouvernement a l'intention d'élaborer des normes nationales d'éducation en mathématiques, en sciences et en capacités langagières. Il était grand temps de faire quelque chose, et c'est une bonne décision du gouvernement. Ce n'est que quand nos enfants pourront lire, écrire et s'exprimer correctement que nous verrons une baisse du taux de chômage chez les jeunes.

L'éducation est un élément clé dans l'acquisition de l'estime de soi. Le fait de passer avec succès une entrevue pour un emploi et de se savoir capable de s'adapter à l'évolution rapide du marché procure une grande satisfaction personnelle.

• (1225)

Cependant, le premier budget du gouvernement ne fait rien pour régler le problème le plus pressant au Canada, la nécessité de reprendre la maîtrise de notre situation financière.

De nombreux Canadiens ont appris à comprimer leurs dépenses, parce que le contexte économique dans lequel ils vivent les a forcés à le faire. Par contre, on voit bien que le gouvernement fédéral n'a pas encore appris sa leçon.

Les impôts élevés que nous devons payer aujourd'hui constituent un abus de pouvoir. Notre gouvernement prend l'argent des contribuables et des entreprises dans une proportion telle que les gens ne peuvent plus conserver le niveau de vie auquel ils sont habitués.

C'est absurde qu'un jeune qui gagne le salaire minimum doive emprunter de l'argent pour payer ses impôts, parce que son employeur n'en a pas déduit suffisamment à la source. C'est

vraiment une situation où l'on se retrouve entre le marteau et l'enclume.

C'est tout aussi absurde qu'un petit entrepreneur doive fermer ses portes parce que, après avoir payé ses impôts, les frais de permis, les vérifications comptables nécessaires et tous les frais qui peuvent découler des exigences du gouvernement, son revenu est tout simplement insuffisant. L'entreprise ferme donc ses portes, laissant l'entrepreneur et les employés sans travail.

À un moment où le gouvernement peut et doit réduire ses dépenses, il refuse obstinément de le faire. Il emprunte plutôt les sommes qu'il ne peut obtenir en impôts et il soutire aux gens l'argent qu'il leur faut pour combler leurs besoins essentiels. Et à quelles fins le gouvernement emploie-t-il cet argent? Il verse des subventions à certains groupes d'intérêts spéciaux, construit des centres multiculturels, fait respecter le bilinguisme, accorde des subventions à des sociétés multinationales, maintient le dédoublement de services entre le gouvernement fédéral et les provinces, et tout cela, en grande partie sous prétexte de commisération et de bonté.

Le gouvernement affirme que les politiques du Parti réformiste sont radicales. Le Parti réformiste n'a jamais dit vouloir tout démolir comme on l'accuse de le faire. Il a plutôt proposé le maintien des services essentiels comme les soins de santé, les pensions et les programmes d'éducation, tout en accordant la priorité à la réduction des dépenses dans certains domaines afin qu'on puisse un jour réduire les impôts. Les programmes non essentiels qui drainent des sommes importantes des fonds publics doivent disparaître si l'on ne veut pas que notre pays périsse. Il faut donc dès maintenant établir des priorités valables, mais le gouvernement évite de le faire.

Par exemple, dans le contexte de ses soi-disant compressions de dépenses, le gouvernement libéral a prévu fermer la pisciculture de saumon quinnat sur la rivière Quesnel à Likely en Colombie-Britannique, sous prétexte qu'elle n'est pas rentable. C'est vrai, mais si elle n'est pas rentable, c'est qu'elle fonctionne à 10 p. 100 seulement de sa capacité. Comment pourrait-elle être économiquement rentable à un tel rythme d'exploitation? Si l'on ferme cette pisciculture, on risque de voir disparaître entièrement le saumon quinnat du réseau hydrographique du Fraser en amont. Et les emplois des travailleurs de la pisciculture disparaîtront en même temps que les saumons.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, c'est un devoir pour moi, aujourd'hui, d'intervenir sur le projet de loi C-17, surtout dans sa partie qui touche à l'assurance-chômage. C'est un devoir parce que je suis député de Jonquière et je lisais dans les journaux de fin de semaine que la région de Chicoutimi-Jonquière a, encore une fois, le record du plus haut taux de chômage au Canada, soit 14,7 p. 100. C'est le chiffre officiel. Mais vous savez, comme moi, que beaucoup de gens se sont découragés face au marché du travail. Beaucoup de gens ne cherchent plus d'emploi. Ceux-ci n'apparaissent pas dans les statistiques mais ils vivent quand même dans nos communautés.

Dans ma région, il y a peut-être 25 p. 100 de gens qui sont soit assistés sociaux, soit chômeurs. J'ai reçu une communication d'un professeur de l'Université du Québec, la semaine dernière, qui disait que, peut-être, dans ma région, si on compte tous les gens qui veulent travailler, on n'est pas loin du 50 p. 100. C'est énorme. C'est la raison pour laquelle c'est un devoir pour moi d'intervenir.

Vous savez que le projet de loi diminue les prestations d'assurance-chômage, augmente le seuil d'entrée et réduit aussi le nombre de semaines pendant lesquelles un prestataire peut recevoir des prestations d'assurance-chômage.

• (1230)

J'ai bien lu la loi et la seule motivation que je vois pour que le gouvernement mette de l'avant une telle loi, c'est d'économiser des sous, d'épargner! C'est sûr qu'il est important que le budget de l'État soit rationalisé. D'ailleurs, mon parti, pendant la campagne électorale, demandait des coupures plus importantes que celles qui ont été proposées.

Mais pourquoi s'attaquer aux chômeurs? Il semble y avoir une philosophie dans ce projet de loi qui dit aux gens: «C'est fini, l'État vous soutiendra de moins en moins, on vous enverra dans la rue et à ce moment-là vous devrez vous débrouiller.» Finalement, on applique aux chômeurs la bonne vieille loi du marché, qui est la loi de la jungle. Chacun doit se débrouiller avec de moins en moins de soutien de sa communauté, de son pays.

Je trouve cette attitude effrayante. On s'adresse à un certain nombre de personnes et on leur dit: «Vous, les chômeurs, êtes probablement en chômage parce que vous voulez être en chômage: vous ne voulez pas travailler». On met en doute l'honnêteté de nos concitoyens qui voudraient, semble-il, profiter de prestations à ne rien faire. Vous savez que telle n'est pas la situation.

Si on envoie les gens dans la rue en se disant qu'ils se trouveront un emploi, il faut qu'il y ait des emplois. Où sont-ils les emplois? Le gouvernement vient de mettre de l'avant un programme d'infrastructures qui créera peut-être 45 000 emplois au Canada. Le programme vient juste de commencer et rien de concret n'existe encore. Les statistiques nous indiquent que beaucoup de gens veulent travailler et sont en chômage au Canada. Alors, les emplois, où sont-ils? On nous dit souvent qu'il y en a des dizaines de milliers qui ne sont pas comblés parce que les gens n'ont pas la formation nécessaire. Où sont-ils ces emplois?

Moi, je suis conseiller d'orientation. Et avant d'avoir l'honneur de représenter les gens de Jonquière à la Chambre des communes, je travaillais dans un centre de formation professionnelle et j'étais, entre autres, responsable des admissions. Quand je rencontrais des gens qui voulaient se recycler, ajouter des cordes à leur arc relativement au marché du travail, certains me disaient: «Dites-moi dans quel domaine il y a des emplois actuellement?» Ils avaient lu dans les journaux et certains hommes politiques avaient dit qu'il y avait peut-être des dizaines de milliers d'emploi. Où sont-ils annoncés? Sont-ils annoncés dans les journaux, dans les offres d'emplois? On n'en voit pas beaucoup. Sur les babillards aux bureaux d'assurance-chômage, on n'en voit pas beaucoup non plus de ces emplois. Dans ma circonscription, il y a des gens spécialisés dans des domaines de pointe. À l'Université du Québec à Chicoutimi, ils ont reçu une formation dans de nouvelles technologies. Au cégep de Jonquière, au Centre de formation professionnelle, où je travaillais, on

dit aux gens de se perfectionner, qu'il y aura des emplois, mais ils n'existent pas ces emplois!

Le problème, madame la Présidente, si on diminue les prestations et si on affame les chômeurs pour les retourner sur le marché du travail, c'est qu'il faut qu'en toute justice il y ait une porte de sortie; il faut qu'il y ait des emplois et il n'y en a pas. Je pense que ce n'était pas le moment pour le gouvernement du Canada de s'attaquer aux chômeurs. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des politiques intelligentes pour relancer l'emploi. Et ce qu'il faut faire, particulièrement, c'est profiter de la période de chômage actuelle pour recycler les gens qui ont besoin de formation.

Je disais que je travaillais dans un centre de formation professionnelle. Je recevais beaucoup d'appels téléphoniques de gens en chômage parce que dans ma région il y a eu des coupures importantes au niveau de l'emploi à l'Alcan, à la compagnie Abitibi Price, à la compagnie Cascades, dans les magasins, dans différents autres endroits. Les gens ne sont pas fous, ils se disent qu'ils ne pourront peut–être pas réintégrer leur ancien emploi et ils veulent se perfectionner, se recycler. Alors, ils communiquaient avec mon centre de formation.

Je les rencontrais et j'évaluais avec eux les possibilités de recyclage. Mais quand venait le point crucial, c'est–à–dire le «comment vais–je vivre pendant que je vais me recycler et comment vais–je vivre pendant que je serai à l'école», je lui disais: «Là, tu reçois tes prestations d'assurance–chômage, mais si tu viens suivre des cours à mon centre de formation, le jour ou même le soir, t'intégrer à des groupes qui sont déjà là à se former, il va falloir que tu renonces à tes prestations d'assurance–chômage.» Les gens disaient: «Ça n'a pas de bon sens, il faut que je vive, il faut que je fasse vivre ma famille.» Alors, les gens reportaient à plus tard leur projet de formation.

• (1235)

Mais, c'est criminel cette situation–là! C'est criminel que, dans des centres de formation professionnelle comme celui de Jonquière, il y ait des places disponibles dans des options qui font partie des nouvelles technologies, tels que l'électromécanique, les contrôles numériques et la réfrigération. On a investi des centaines de milliers de dollars en matériel et en instruments, seulement dans mon centre de formation. Et souvent ces équipements–là sont inutilisés. Et on a dans la rue, dans les magasins, à se promener et à essayer de s'occuper un peu, des milliers de gens qui veulent se former.

Alors, je pense qu'il aurait été important dans la situation dans laquelle on est qu'on ait une politique de formation professionnelle concertée, efficace, où on dirait aux gens: «Il y a de la place, on peut vous accueillir, vous allez quand même être soutenus par la collectivité pendant que vous allez vous former, puis, une fois que vous serez formés, vous irez sur le marché du travail et vous pourrez être un actif pour la société.» Ce n'est pas ce qu'on a fait.

Qu'est–ce qu'on a fait pendant ce temps–là en ce qui a trait à la formation? On s'est chicané. Et la chicane, moi, je l'ai vue dans mon centre de formation.

Nous attendions souvent des nouvelles du gouvernement fédéral pour voir si, dans les différents programmes de formation, des chômeurs voulaient s'inscrire. À un moment donné, le gouvernement fédéral nous disait: «Pour le moment, on n'a pas les budgets, peut–être qu'on aura du personnel dans trois ou quatre mois.» Mais les travalleurs crient pour recevoir de la formation et, pendant ce temps–là, les divers paliers de gouvernement ne s'entendent pas sur une politique claire.

Nous, du Bloc québécois, avons dénoncé le chevauchement qu'il y a actuellement en matière de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral décide des choses, le gouvernement provincial décide des choses, le ministère de l'Éducation décide de structurer ses programmes d'une telle façon, ce qui fait qu'on arrive, en bout de ligne, à une situation où les gens qui veulent être formés ne le sont pas et où il y a des places libres dans nos centres de formation.

Alors, c'est un scandale. C'est pour ça que je dénonce ce projet de loi, parce qu'il ne fait que dire aux chômeurs: Vous coûtez trop cher, on a des doutes sur votre volonté de réintégrer le marché du travail; on va vous accorder des prestations moins longtemps; à ce moment–là, vous allez vous débrouiller. Mais ce n'est pas le cas.

Au fond, on peut s'interroger sur le sérieux d'une proposition budgétaire comme celle–là. C'est une proposition budgétaire à courte vue. On veut épargner des milliards sur quelques années en prestations d'assurance–chômage, mais ces milliards–là seront dépensés en prestations d'aide sociale parce que—et un de mes collègues en a fait état ce matin avant moi—il y a des chiffres qui sont un peu effrayants, même pas «un peu», ils sont «complètement» effrayants, en ce sens qu'on peut chiffrer la mesure d'assurance–chômage qui a été proposée par le gouvernement. On peut dire qu'il y a tant de nouveaux prestataires d'aide sociale au Québec et tant de personnes qui n'auront pas droit au chômage. C'est une situation effroyable parce que, d'un côté, on présente des mesures, sachant qu'il y aura des conséquences négatives importantes et, d'un autre côté, on ne donne pas d'espoir aux chômeurs.

Mercredi dernier, j'ai participé à un colloque organisé par des gens qui sont préoccupés de développement régional et où des jeunes sont intervenus en disant: On veut un emploi et un vrai. On ne veut pas un nouveau programme Katimavik, on ne veut pas qu'ils nous occupent à peinturer des clôtures dans les parcs pendant l'été, on veut accéder au marché du travail, on veut participer à la vie sociale, à la vie politique et à la vie économique du pays.

Je vous remercie de m'avoir accordé ce temps de parole et, naturellement, je voterai contre le projet de loi C–17, parce que je trouve que c'est une loi inique envers les chômeurs.

• (1240)

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Madame la Présidente, j'interviens pour m'opposer au projet de loi C–17 qu'on a présenté avec grande éloquence, mais dont la matière laisse beaucoup à désirer.

Permettez–moi de rappeler que, selon le communiqué publié à Ottawa, le 16 mars 1994, ce projet de loi doit à la fois créer des emplois et réduire le déficit. Je me suis arrêté à la création d'emplois.

Quand les libéraux ont remporté la victoire en octobre dernier, ils se sont notamment empressés d'annuler le programme d'acquisition des hélicoptères et de présenter leur programme sur la création d'emplois et sur leur stratégie en matière d'emploi, qui consiste à paver plus de routes et à installer plus d'égouts.

Nous n'avions peut–être pas besoin du programme d'acquisition des hélicoptères, mais ce n'est certes pas le cas en ce qui concerne la compétence, la recherche et le développement dans le domaine de la technologie de pointe. Si quelque chose doit sortir le Canada du marasme et le faire passer dans le XXI^e siècle, c'est sûrement l'industrie de l'électronique plutôt que celle du pavage.

Nous sommes actuellement confrontés au défi de l'autoroute électronique. L'activité en ce domaine sera déterminante pour le progrès de la technologie industrielle des nombreuses années à venir. Nous risquons fort de perdre notre compétitivité partout dans le monde si nous n'investissons pas dans le domaine de la technologie de pointe. Pourtant, le gouvernement a jugé bon d'abandonner toute activité à cet égard et de présenter un programme de création d'emplois qu'il subventionnera et qui consistera à paver des routes et à installer des égouts.

Nous avons eu l'occasion de mettre au point une autoroute permettant de voyager à la vitesse de la lumière et pourtant nous allons nous contenter d'en construire une où nous circulerons à 40 ou à 80 kilomètres à l'heure. L'autoroute électronique, c'est l'avenir. Il y a de la vision et de la matière dans ce domaine.

À mon avis, le programme de création d'emplois du gouvernement manque de vision, il ne suscite pas vraiment d'espoir pour les 400 000 jeunes chômeurs. Avec une véritable vision, on peut dire: «Voici un programme qui vous garantira un emploi de l'école secondaire jusqu'à votre retraite. Il vous ouvre des portes et assure votre prospérité.» Le gouvernement ne pense qu'à des programmes de création d'emplois à court terme qui aident les jeunes à obtenir un emploi d'été et qui les abandonnent ensuite à leur sort.

Avec 6 milliards de dollars, on doit créer 65 000 emplois à court terme. Le ministre du Développement des ressources humaines donne peut–être une conférence de presse en ce moment même. Comme il l'a déclaré plus tôt aujourd'hui, il doit annoncer un programme entraînant une dépense de 100 000 $ de plus à l'intention de 10 000 jeunes Canadiens pour les faire travailler cet été. Il n'y a pas de vision à long terme. C'est précisément ce qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi.

J'ai lu dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le gouvernement fédéral et celui du Québec sont en désaccord pour savoir qui se chargera de la formation professionnelle dans la province. Par conséquent, toute la question de la création d'emplois est bloquée et mise de côté. On reporte sans cesse cela à plus tard et les jeunes ont désespérément besoin que le gouvernement se mette à la création d'emplois.

Il n'y a qu'à Ottawa que la création d'emplois semble aller de l'avant, parce que les fonctionnaires fédéraux sont à couteaux tirés avec ceux du Québec. Cela commence à être lassant et cela ne donne rien de bon pour notre pays. Ce n'est pas de la création d'emplois.

Si l'on veut réduire le déficit et créer des emplois, il faut certes s'arranger pour abaisser les impôts, réduire les déficits et contenir la dette. Comme nous le disons, les Canadiens vont être aux prises avec des impôts et des dépenses publiques plus élevés.

On n'incite personne à investir dans des emplois vraiment créateurs de richesse au Canada. Le gouvernement doit revenir à la case départ et repenser toute sa stratégie à l'égard de la création d'emplois, de la formation professionnelle, de la motivation des travailleurs, de la création de la richesse et de la prospérité au Canada. Ce projet de loi me semble une bien piètre façon de commencer.

• (1245)

Dans son communiqué, le gouvernement dit aussi que les salaires des fonctionnaires continueront d'être bloqués pendant deux autres années. Beaucoup de Canadiens aimeraient voir leur salaire bloqué si leur emploi était assuré. Beaucoup risquent de perdre leur emploi, ou l'ont déjà perdu et vivent de l'assurance–chômage en se demandant de quoi l'avenir sera fait.

Je voudrais pouvoir les rassurer et leur dire que l'on dépense judicieusement l'argent de leurs impôts, mais je ne peux même pas leur offrir cette consolation. J'ai devant moi un article de M. Greg Weston intitulé: *Pink (Slip) with Envy* que le *Citizen* d'Ottawa a publié dans son édition du 9 avril dernier et dont je voudrais citer ici des extraits. Il s'agit d'un personnage fictif appelé Bob qui travaille pour le gouvernement fédéral.

> Quel que soit son niveau dans la bureaucratie, il aura au moins six mois de congé payé pour se chercher un autre emploi. Pendant ce temps, les employés excédentaires comme lui ont la priorité sur tout le monde (à l'exception des anciens copains du parti au pouvoir) pour postuler des postes similaires ailleurs au gouvernement.

On va donc se contenter de déplacer les gens aux dépens des contribuables et on va garder des emplois qui ne sont peut–être pas nécessaires au sein du gouvernement fédéral. Les contribuables se saignent à blanc pour payer des impôts, alors que les fonctionnaires, à Ottawa et ailleurs au Canada, ont un emploi assuré et ne risquent pas d'être mis à pied. L'article se poursuit comme ceci:

> En fait, conformément à un marché que le gouvernement et les syndicats ont conclu en 1991, le gouvernement ne peut congédier un fonctionnaire sans lui faire d'abord une «offre d'emploi raisonnable».

Encore là, on se contente de recycler la fonction publique plutôt que de la rationaliser pour qu'elle soit efficace et abordable pour les contribuables. L'article poursuit:

> Même lorsque Bob est finalement aiguillé vers le bureau de l'assurance–chômage le plus proche, il demeure un an encore en tête de liste pour des débouchés au sein du gouvernement.

Même s'il y a un travailleur qualifié au chômage aujourd'hui, il passera après notre fameux Bob qui a la priorité pour le prochain poste qui se libère tout simplement parce qu'il a déjà fait partie de la fonction publique. L'article se termine sur cette note:

> Au cours des sept dernières années, seulement 5 629 fonctionnaires ont effectivement été mis à pied. Cela représente une moyenne de 800 par année sur un total de 230 000 et quelques fonctionnaires fédéraux. Parmi ceux qui se sont retrouvés à la rue, environ 60 p. 100 sont restés plus de six mois sur les listes de paie du gouvernement, mais sans travailler.

Est–ce là le genre de programme de création d'emplois que préconise le gouvernement? Faire payer des gens à ne rien faire par les contribuables? L'article poursuit:

> Personne ne semble savoir avec précision ce que cela coûte aux contribuables canadiens, mais la note est d'au moins 60 millions de dollars par année si on ne compte que les 1 700 bureaucrates environ qui gravitent en ce moment dans la galaxie des excédentaires.

Cet article nous dit que le gouvernement ne s'est pas encore attaqué sérieusement au déficit et au chômage, et je crois qu'il est temps qu'il écoute l'ensemble des Canadiens. En tout cas, il entend certainement les députés réformistes lui dire qu'il est temps de prendre des mesures sérieuses pour lancer de véritables programmes de création d'emplois. Nous devons instaurer au Canada un climat propice à la mise en oeuvre, par le secteur privé, d'initiatives créatrices d'emplois.

Enfin, je profite du temps qui me reste pour dire que je suis renversé par la décision de donner à la SRC le pouvoir de contracter des emprunts. Le pays est déjà assez endetté comme cela. Nous ne pouvons pas continuer d'emprunter au même rythme et nous ne pouvons pas donner à tous les organismes publics canadiens le pouvoir d'emprunter. Puisque ces emprunts ne figurent pas au budget, le ministre des Finances pourrait se vanter de réduire le déficit quand, en fait, la dette serait simplement contractée par des organismes publics, en l'occurrence, la SRC.

Je résume en disant que je m'oppose au projet de loi. Je pense que le gouvernement devrait le remplacer par un autre qui contiendrait des mesures concrètes et efficaces.

• (1250)

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour répondre à certaines des remarques faites par les députés de l'opposition ce matin et au cours des derniers jours au sujet du projet de loi C–17.

Je crois fermement que nous avons la chance de vivre dans le meilleur pays du monde. Je tiens également à préciser que mon pays inclut la province de Québec. Elle fait partie du Canada aujourd'hui et nous espérons qu'elle continuera d'en faire partie pendant de nombreuses années.

En ce qui concerne le projet de loi C–17, je suis extrêmement fier du ministre des Finances, qui a pris le temps de tenir de vastes consultations d'un bout à l'autre du pays. Comme les députés le savent, il a donné aux divers secteurs de notre société l'occasion de se faire entendre dans les grands centres. Il a également rassemblé un certain nombre d'économistes et de spécialistes de divers domaines pour que le Canada puisse profiter de leur expertise.

En plus de cela, il a fait autre chose de différent. Il a permis à la Chambre de tenir un débat prébudgétaire durant lequel les députés de l'opposition ont eu l'occasion de formuler des suggestions et de présenter des idées au ministre des Finances avant la présentation du budget.

Je dois m'interrompre pour souhaiter la bienvenue à la personne qui occupe le fauteuil. Nous avons un nouveau président suppléant, qui représente la même province que moi, le Nouveau–Brunswick, et qui a fière allure dans le fauteuil du Président de la Chambre des communes.

Je suis extrêmement fier de notre ministre, qui a donné à chacun de nous la chance d'exprimer ses idées et ses opinions à la Chambre. Et ce n'était pas seulement l'occasion pour nous d'exprimer nos propres idées et nos propres opinions, mais aussi celles de nos électeurs. Comme tous les députés, j'ai reçu beaucoup de lettres et d'appels téléphoniques de gens qui avaient des suggestions à faire en toute sincérité au sujet du budget qui devait être déposé.

Après toutes ces consultations, après nous avoir donné l'occasion d'apporter notre contribution, le ministre des Finances a présenté un budget qui était équilibré, juste et équitable pour toutes les régions du Canada et pour tous les Canadiens. Je dois dire que certaines des décisions annoncées dans le budget ont été difficiles à prendre, tant pour le ministre que pour les députés ministériels. Il a pourtant fallu les prendre, et ce sont des décisions responsables.

Par exemple, je suis sûr que personne du côté ministériel n'avait pensé avant les élections que nous aurions affaire à un déficit prévu de 46 milliards de dollars pour l'exercice 1993–1994. Une fois devant cette réalité, les membres du gouvernement ont–ils reculé en se disant qu'ils allaient modifier leurs plans, qu'ils allaient maintenant prendre des mesures différentes en raison de cette nouvelle donne? Pas du tout. Qu'ont–ils fait? Ils ont constaté que cela leur rendait la tâche plus difficile, mais ils étaient résolus à tenir leur engagement. Nous avions en effet promis aux Canadiens de ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut au bout de trois ans. Nous n'avons pas voulu reculer. Nous avons décidé de respecter ces engagements que nous avions pris dans notre livre rouge, que tous les députés ont brandi de temps à autre et cité textuellement, et nous sommes bien fiers qu'il ait été si abondamment lu d'un bout à l'autre du pays. Ce fut probablement le livre le plus lu en 1993, et nous en sommes extrêmement heureux.

• (1255)

Au bout du compte, chaque décision que le gouvernement a prise a été examinée en songeant à ce qu'il devait faire pour créer au Canada un climat qui incite notre secteur des affaires à créer des emplois pour l'avenir. Nous avons toujours affirmé que c'était là notre principal souci, et nous tenons maintenant parole. Les députés continueront de voir annoncer des programmes axés sur cet objectif.

Contrairement à certains députés de l'opposition, je ne vois rien de honteux à cela. Je suis très fier de travailler avec le ministre des Finances. Nous continuerons certainement de travailler avec lui pour atteindre notre objectif.

Le moment est venu, non seulement pour le gouvernement et les députés, mais aussi pour tous les Canadiens, de conjuguer leurs efforts. Nous devons continuer de rétablir un climat de

confiance dans la population ainsi que dans nos entreprises et dans l'industrie, car ce sont elles qui créeront les emplois de demain. Depuis le dépôt du budget le 22 février, les gens de ma circonscription et d'ailleurs au Canada ont certainement compris notre message. Nous voulons un Canada nouveau et moderne où les jeunes auront leur place. Oui, ce plan redonnera espoir aux Canadiens; il leur redonnera espoir en l'avenir, le leur et celui de leur famille.

Il y a deux semaines, durant le congé, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux électeurs de ma circonscription lors d'assemblées publiques. Ils ont formulé des commentaires très positifs. Ils ont dit que le gouvernement était sur la bonne voie et qu'il devait continuer. Ils ont dit que le budget était équilibré et que, à leur avis, les Canadiens réussiraient à relancer leur économie. Ils sont confiants, comme nous le souhaitions.

Quand je suis arrivé à Ottawa, comme tous les députés et plus particulièrement les nouveaux élus, j'avais entendu parler des avantages indirects. L'une des premières choses que le gouvernement a faites, c'est justement d'examiner ces avantages. Je n'ai jamais eu l'occasion de voir la boutique du cireur de chaussures, ni de me faire couper les cheveux à bas prix. Cela se voit peut–être aujourd'hui. Je n'ai jamais eu l'occasion de fréquenter gratuitement le gymnase ou de recourir aux services de masseurs. Le gouvernement a supprimé cela d'entrée de jeu.

Cinq millions de dollars peuvent sembler une somme insignifiante par rapport à 46 milliards de dollars. Cinq millions de dollars, c'est beaucoup d'argent pour moi, pour les électeurs de ma circonscription et pour la plupart des Canadiens. C'est le montant que les contribuables canadiens économiseront l'an prochain à la suite de la suppression de ces avantages indirects. Il y a encore beaucoup à faire, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais nous devons aller de l'avant en continuant de consulter les Canadiens. C'est en conjuguant nos efforts qu'on réalise des choses, qu'on progresse, qu'on commence à relancer l'économie et qu'on redonne du travail aux gens.

• (1300)

Je n'ai pas honte que notre gouvernement ait fondé toutes ses décisions sur les possibilités de créer des emplois au Canada. Je suis fier du ministre des Finances et du gouvernement. Je suis heureux de continuer à travailler avec lui à l'atteinte de notre objectif.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur ce projet de loi et je vais voter contre. Ce projet de loi est un bon exemple de la raison pour laquelle le Canada ne marche pas.

Regardez les statistiques de ce matin. Pour un parti qui avait annoncé comme slogan *jobs, jobs, jobs*, je pense qu'il aurait dû se promener en disant *welfare, welfare, welfare*. À Terre–Neuve, nombre de gens vont devenir des assistés sociaux à cause de la hausse des normes d'admissibilité: 1 635 personnes de plus à l'aide sociale. À cause de la réduction de la période maximale de prestations, on aura 1 370 personnes de plus à l'aide sociale; au Nouveau–Brunswick: 1 165 pour la hausse de normes d'admissibilité, 1 335 pour la réduction de la période maximale de prestations.

Je me serais attendu à ce que les députés du gouvernement qui représentent des circonscriptions de ces deux provinces se lèvent et viennent nous dire que ça ne tient pas debout, que ça ne correspond en aucune façon à ce qui a été dit par leur parti pendant la campagne électorale. Cela aurait permis au bon sens de s'installer au gouvernement et d'arrêter les faux messages.

On dit aux gens: l'économie ne marche pas, ayez encore plus peur, n'augmentez pas votre consommation, faites attention. On donne des messages qui font en sorte que plus de gens vont à l'aide sociale, ils vont moins consommer, ils pourront moins contribuer à l'économie. On tue le peu de relance que notre société peut avoir. C'est un drôle de message qui est donné au Québec et au Canada, aux Québécois et aux Canadiens.

Dans leurs discours antérieurs, les députés du côté gouvernemental nous ont dit qu'il y a eu un débat libre sur le budget, que les partis de l'opposition pouvaient faire des suggestions. Tant mieux, je pense que la Chambre des communes est prévue pour cela! Le problème n'est pas là, le problème c'est que les suggestions qu'on leur fait ne sont pas suivies. Chaque fois qu'on offre des programmes de création d'emplois pour qu'il y ait une relance économique et pour que les gens soient fiers de gagner leur vie, ils arrivent avec des mesures comme celle qu'ils viennent d'adopter; cela permettra seulement d'avoir plus de gens à l'assurance–chômage.

Quand je dis que cette loi est un exemple que le Canada ne fonctionne pas, c'est que les gens qui vont être privés d'assurance–chômage ne seront plus admissibles aux programmes de formation liés à l'assurance–chômage. En ce sens, on rejoint un des problèmes fondamentaux du système, c'est–à–dire son inefficacité lorsqu'il n'y a pas de volonté du gouvernement de travailler en collaboration avec les provinces.

Le ministre du Développement des ressources humaines nous a dit: la priorité est l'emploi pour les jeunes. Il est surpris que l'opposition parle du fait qu'il faudrait respecter les provinces à ce sujet. Le ministre devrait être le premier à savoir —je pense que c'est une qualité très importante quand on est ministre— que pour arriver à quelque chose, il faut avoir la collaboration des gens avec lesquels on travaille. Son seul signal a été de vouloir «bulldozer» la situation: il voulait faire une réforme qui se ferait, par exemple, au–delà de la volonté du Québec en matière de main–d'oeuvre.

Ce à quoi il ne s'attendait pas, et je pense que ça doit avoir été une bonne leçon, c'est que même les fédéralistes qui sont au pouvoir au Québec, ceux qu'on ne peut pas qualifier de méchants séparatistes, hier, à l'Assemblée nationale du Québec, ont voté la motion unanime suivante:

Que l'Assemblée nationale du Québec demande à M. Jean Chrétien et au gouvernement libéral fédéral de respecter le consensus unanime de tous les intervenants québécois quant à la nécessité pour le Québec d'exercer exclusivement les compétences qui se rattachent à la formation de la main-d'oeuvre.

Cela ne me semble pas être un caprice, mais ça devient un caprice du Parlement qui représente le seul peuple francophone majoritaire en Amérique du Nord. Il m'apparaît qu'il y a un sens de l'écoute qu'il faut accorder à ces choses.

• (1305)

C'est un peu le problème de ce gouvernement qui se traduit dans le projet de loi actuel à l'effet qu'il y a un double message, message qui dit qu'on va relancer l'économie, mais bizarrement, en même temps qu'on tente de relancer l'économie, on va taper sur ceux qui sont les plus mal pris de la société.

L'Ontario ne fait pas partie des provinces qui sont le plus touchées. Dans la réforme, l'Ontario compte environ 30 personnes qui ne pourront pas répondre aux exigences des critères d'admissibilité. On comprend peut-être un peu plus l'impact du caucus de l'Ontario dans ce gouvernement, mais j'espère que les députés qui représentent les autres provinces feront en sorte d'avoir un poids supérieur afin d'amener le gouvernement à un peu plus de compassion pour les économies des régions qui ne fonctionnent pas nécessairement à longueur d'année. Dans ce sens-là, je pense qu'il est important que le gouvernement agisse rapidement.

Aujourd'hui, j'aurais mieux aimé voter sur un projet de loi qui aurait lancé des programmes réels de création d'emplois. Ce projet de loi touche plusieurs points—d'ailleurs, on a un peu déguisé la question de l'assurance-chômage dans une espèce de grand bill omnibus, mais personne n'en est dupe—on se rend compte que la réforme qui est présentement à l'étude est la réforme des conservateurs de l'an dernier que les libéraux ont remise en place et qu'ils continuent d'appliquer.

À mon avis, c'est un signe très évident de la question que M. Daniel Johnson, le premier ministre du Québec, qui est toujours un bon fédéraliste, a posé au gouvernement. Il a dit: «Écoutez donc, est-ce que ce sont les bureaucrates qui mènent à Ottawa ou si c'est le gouvernement?» C'est un peu ce à quoi on se rend compte dans ce projet de loi. L'appareil bureaucratique a continué à rouler après le 25 octobre et personne ne l'a arrêté, et c'est lui qui fait qu'aujourd'hui, on continue.

Il est très facile, lorsqu'on vit dans la belle région d'Ottawa, où le taux de chômage se situe à environ 8 p. 100, qu'il y a des gens qui vivent avec des taux de chômage de 20 ou 25 p. 100. Penser que ces gens-là sont sur le chômage parce qu'ils ne veulent pas travailler, cette réalité n'existe pas. Si les gens étaient bien sans travail, ils n'auraient pas les plus hauts taux de suicide et de consommation de médicaments. Ils ne se retrouveraient pas dans des situations où il y a aussi des hauts taux au niveau de la criminalité. On ne serait pas devant ces réalités-là.

Les gens de nos comtés, dans les régions qui sont plus dépendantes de la situation économique et où il faudrait faire face aux changements structurels de l'économie par de nouveaux moyens, eh bien là, il n'y a pas d'originalité, il n'y pas cette prise de conscience, ni cette action du gouvernement actuel.

Dans le fond, je suis bien content qu'on soit l'opposition officielle, parce que cela permet de donner la voix à des gens qui n'ont aucun représentant présentement qui s'expriment ici. Je rappelle que les deux provinces qui sont les plus touchées par la réforme sont Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick. Le Québec est aussi très touché par cette réforme. Cela fait trois jours qu'on se lève pour parler sur le débat afin de vous amener à changer d'opinion sur cette décision, mais les députés de la majorité devraient se lever et obtenir que le gouvernement retire ce projet de loi, en tout cas au moins en ce qui concerne la modification à l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je vous remercie de la possibilité que vous m'offrez de participer au débat sur le projet de loi C-17.

Dans les dix minutes qui me sont accordées, je voudrais résumer les arguments que mes collègues ont présentés au cours des trois derniers jours de débat. Nous avons examiné ce projet de loi d'ensemble et, comme pour tous les projets de loi d'ensemble, nous avons eu du mal à décider si nous allions voter pour ou contre car ce genre de mesure législative peut renfermer d'excellentes idées et souvent des idées qui sont en partie acceptables, mais il peut aussi renfermer certaines idées qui ne sont pas du tout acceptables. En dernière analyse, il faut décider si, dans l'ensemble, les mesures prévues sont suffisantes pour justifier un vote en faveur du projet de loi plutôt qu'un vote contre ce projet de loi.

C'est la façon dont ce projet de loi a été présenté. La décision de la présidence portait sur la façon dont le débat allait se poursuivre, car nous allons poursuivre le débat. Nous voudrions seulement prévenir le gouvernement de notre intention de nous montrer très énergiques sur certains points à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport.

• (1310)

Je voudrais aborder chacun des principes importants que renferme ce projet de loi.

Tout d'abord, en ce qui concerne la rémunération du secteur public, nous sommes en faveur d'un gel des salaires et d'un gel des augmentations d'échelon. Cependant, si jamais certaines circonstances spéciales ou certaines anomalies surviennent au cours de la prochaine période, j'espère que le gouvernement se montrera plein d'égards et compréhensif. J'espère qu'il saura tenir compte des circonstances particulières qui peuvent être défavorables dans le cas de certains de ses fonctionnaires qui, eu égard à leurs responsabilités, ont droit à une augmentation ou à une rémunération équitable, compte tenu de leur rendement et des fonctions qu'ils occupent dans la fonction publique.

Je songe aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta. En pareils cas, ils gèlent les traitements ou décident d'une réduction. J'ai entendu la version des deux gouvernements et celle des fonctionnaires. Ces derniers se plaignent: «Nous ne sommes pas traités équitablement. Les gouvernements essaient d'équilibrer leurs budgets aux dépens de la fonction publique.» Nous devons examiner cette plainte et voir dans quel contexte elle s'inscrit.

En parcourant ma circonscription—et je suis persuadé que les résultats seraient les mêmes si j'allais n'importe où au Canada, aussi bien dans un grand centre urbain que dans une petite localité d'une quelconque province de notre grand pays—je rencontrerai l'entrepreneur qui subvient à ses propres besoins. Je trouverai des gens qui ont connu une baisse de revenus considérable ces quatre ou cinq dernières années. Ils ont également réduit le nombre de personnes qui travaillaient pour eux depuis fort longtemps. Dans la plupart des cas, cela représente de 20 à 25 p. 100.

Ils ont revu leurs attentes à la baisse. Ils ont fait en sorte que le milieu des affaires s'adapte aux circonstances. Au cours du dernier semestre de 1993, et encore en 1994, j'ai rendu visite à 800 entreprises de la ville de Lethbridge, et plusieurs dirigeants m'ont dit: «Nous avons d'abord pris conscience des pressions économiques. La seule façon de subsister en affaires, c'était d'avoir un bilan équilibré, c'est-à-dire où les revenus sont au moins égaux aux dépenses. Il m'était impossible de faire d'autres emprunts pour garder le même nombre d'employés ou encore le même niveau de dépenses, le même niveau de vie que nous avons avec ma femme et ma famille. Nous avons dû faire certains rajustements.»

Ces rajustements, ils les ont faits. Tranquillement. Nombre d'entre eux ont gardé leur entreprise. Ils attendent une croissance de l'économie. Certains nous font confiance, à nous, députés, pour restaurer le climat qui redonnera à l'économie un élan de croissance.

Ils ont fait un rajustement substantiel, nettement supérieur aux 5 p. 100 qu'on exige en Alberta et aux 7,5 p. 100 qu'on exige en Colombie-Britannique. C'est pourquoi nous approuvons cette première décision du gouvernement de bloquer le niveau de revenu, mais aussi la progression dans l'échelle salariale d'année en année dans la fonction publique.

Le deuxième dont traite le projet de loi concerne le Régime d'assistance publique du Canada et la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Nous reconnaissons encore une fois que les mesures prévues sont nécessaires. L'une des choses que je veux faire remarquer, c'est qu'intervient ici un facteur d'équité dont le gouvernement doit tenir compte. En 1991, trois provinces se sont vu imposer un plafond sur le montant des fonds qui leur étaient transférés. Les sept autres provinces n'ont pas vu leurs transferts ainsi plafonnés. À présent, un plafond est imposé aux transferts à toutes les provinces. Espérons que la répartition des fonds destinés à ces programmes sera équitable de façon que tous les Canadiens—quelle que soit la province où ils habitent—puissent être traités équitablement. En tant que députés, nous devons examiner le concept de la péréquation. J'ai pris la parole au sujet d'un autre projet de loi présenté plus tôt à la Chambre au sujet de la formule de péréquation. J'ai fait remarquer que si la formule de péréquation est bonne, juste et efficace, cela signifie que les fonds destinés à toute une série de programmes seront équitablement répartis partout au Canada. Si ces fonds sont effectivement répartis à parts égales, cela veut dire que chaque programme destiné à distribuer ou à redistribuer les recettes ou les fonds aux provinces, autrement dit aux Canadiens, doit permettre une distribution égale. Nous respectons donc le principe de l'égalité. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ce principe lorsqu'il mettra son programme en oeuvre.

• (1315)

Le troisième point dont traite ce projet de loi est celui des subventions au transport. Nous souscrivons à ces réductions du fait de notre situation économique, car nous devons prendre ce type de décisions. Nous croyons que les intéressés dans les diverses régions du pays, ceux de l'Ouest en ce qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et ceux des Maritimes, devraient participer au processus de prise de décisions. Il faut que le gouvernement consulte les parties en cause, au fur et à mesure que ces programmes sont appliqués et les responsabilités sont partagées.

Il y a ensuite le pouvoir d'emprunt accordé à la Société Radio-Canada. Nous nous y opposons, car nous jugeons que c'est une autre façon d'éponger le déficit de la Société. Au cours du dernier exercice, si je ne m'abuse, ce déficit variait entre 40 millions et 60 millions de dollars.

Nous ne pensons pas que ce soit là une bonne décision et nous entendons la critiquer dans le cadre du débat qui aura lieu là-dessus. Selon nous, les projets d'investissement envisagés par la Société Radio-Canada ne pourront être remboursés sur une période de deux ou trois ans contrairement à ce qu'on nous a dit lors de la séance d'information que nous avons eue sur cette partie du projet de loi. C'est impossible, à notre avis.

Nous croyons qu'on veut donner à la Société Radio-Canada une autre façon de se financer. Il faut être conscient du fait que c'est le gouvernement du Canada, le Parlement, qui devra en définitive éponger le déficit. Ainsi, si ce projet de la Société Radio-Canada ne fonctionne pas, c'est nous qui paierons la note et ce n'est qu'une autre façon d'investir davantage de deniers publics dans le système de radiodiffusion du pays. À notre avis, ce pouvoir d'emprunt ouvre une porte que le Parlement ne pourra fermer même si on plafonne à 25 millions de dollars le montant des emprunts pouvant être contractés.

Il y a enfin les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Je sais qu'on en a beaucoup discuté dans cette enceinte, qu'on a parlé du pour et du contre. Nous croyons que ce programme devrait être une assurance permettant aux gens qui perdent leur emploi de toucher un revenu en attendant d'en trouver un autre. Ce ne devrait pas être un programme de sécurité du revenu comme à l'heure actuelle. On modifie son objectif initial dans bien des cas.

Je connais des gens qui sont censés être réfléchis, qui occupent des emplois fort bien rémunérés pendant trois ou quatre mois et qui tombent automatiquement à l'assurance-chômage par la suite et touchent un revenu du gouvernement. C'est une pratique courante partout. Je pense qu'il incombe aux législateurs d'y mettre un terme de toutes les façons possibles.

En conclusion, étant donné qu'il ne me reste que très peu de temps, je voudrais formuler deux observations.

Tout d'abord, nous allons nous prononcer contre le projet de loi à cause du mélange de principes qu'on y retrouve. Nous sommes plutôt contre le projet de loi dans son ensemble.

Ensuite, nous nous opposons à certaines des mesures qu'il renferme et nous craignons que les réformes n'aillent pas assez loin. On pourrait étendre leur portée dans l'intérêt des Canadiens.

Ainsi, en résumé, au nom de mes collègues du Parti réformiste, je tiens à dire que nous allons voter contre cette mesure en deuxième lecture.

● (1320)

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Madame la Présidente, durant les deux semaines de relâche du congé pascal, je suis convaincu que plusieurs députés ont pu prendre conscience des sentiments de leurs électeurs et des citoyens en général face aux conclusions et aux conséquences du dernier Budget. Spécialement, les députés de l'Est du Canada.

Pour ma part, dans ma circonscription, en pleine période de préparation des déclarations d'impôt, ce sont des dizaines d'appels téléphoniques qu'on a reçus de gens qui voulaient manifester leur hargne en constatant, encore une fois, qu'on venait en chercher plus que prévu dans leurs poches. Avec la mise en place de la nouvelle réglementation de l'assurance–chômage, ce sont les travailleurs ordinaires qui font, encore une fois, les frais des coupures du Budget.

Avant les élections, le premier ministre faisait valoir aux gens de sa circonscription qu'il était toujours «le p'tit gars de Shawinigan» et promettait à tour de bras, et à mots à peine couverts,—on l'a suffisamment entendu à la télévision—une pluie de contrats pour relancer l'emploi dans sa région qui souffre cruellement d'un taux de chômage très élevé. Quelques semaines à peine après son élection, il frappe. Il frappe tous les chômeurs de sa circonscription. Il ne faut donc pas s'étonner du fait que le premier ministre du Canada fasse la tournée de sa circonscription entouré de ses gardes–du–corps.

Madame la Présidente, je représente en cette Chambre une circonscription de l'est de Montréal: Anjou—Rivière–des–Prairies. C'est une région qui connaît les méfaits de la récession depuis plus longtemps que le reste du Canada. Déjà en 1987, le gouvernement fédéral reconnaissait cette région comme ayant un très sérieux problème de chômage chronique. C'est pourquoi je tiens à intervenir aujourd'hui sur le projet de loi C–17.

Selon le document du ministre du Développement des ressources humaines déposé au moment de la présentation du Budget, et je cite le ministre: «Les modifications qu'il est proposé d'apporter au Régime d'assurance–chômage sont conçues pour favoriser la création d'emplois et le principe de l'équité et rendre le Régime plus équitable et plus juste». Donc, le ministre nous dit que les raisons fondamentales pour toucher au Régime d'assurance–chômage sont des raisons d'équité et de justice. On verra qu'il n'en est absolument rien. Lorsqu'on regarde le projet de loi qui nous est présenté, on s'aperçoit que le gouvernement ne fait que sortir de nouveau —et cela a été souligné par d'autres avant moi—un projet de loi qui était en préparation par les conservateurs.

Comme l'ont déclaré trois chercheurs de l'Université du Québec à Montréal dans une étude portant sur le Budget fédéral et les chômeurs, et je cite l'étude: «Le Budget fédéral du 22 février prévoit une diminution nette du déficit de huit milliards pour l'exercice 1995–1996», et ce sont eux qui le disent, mais seulement la moitié de la baisse, soit 4,1 milliards, découle des nouvelles mesures annoncées par le ministre Martin. L'autre moitié ne fait que confirmer les mesures déjà prises par le Budget Mazankowski. Or, puisque les Canadiens et les Québécois ont choisi démocratiquement de se débarrasser de leur ancien gouvernement, à deux exceptions près, on peut déclarer sans se tromper qu'ils ont choisi de manifester leur mécontentement face à ces mesures inefficaces de relance de l'emploi.

D'ailleurs, l'étude des chercheurs de l'UQAM, dont nous venons de parler, s'attarde plus particulièrement à l'inefficacité de ces mesures; ils déclarent à ce sujet ce qui suit: «Nous craignons fort que la réduction de la durée de la période de prestations soit une mesure tout à fait inefficace et qu'elle n'atteigne pas du tout l'objectif officiellement poursuivi, c'est–à–dire, selon les mots du ministre Axworthy lui–même, obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations. La recherche contemporaine est encore fort incertaine quant à l'effet de la durée de la période de prestations sur la durée de l'emploi et la durée du chômage au Canada». Et l'étude conclut ainsi: «Elle ne permet certainement pas d'accréditer la thèse du ministre.»

Pourtant, le ministre du Développement des ressources humaines avait en main les outils dont il avait besoin pour évaluer l'inefficacité des mesures qu'il allait proposer puisque dès l'automne de 1993, le Conseil du bien–être social—un organisme créé en 1969 par le gouvernement libéral de l'époque—signalait dans son rapport ce qui suit: «Les changements apportés à l'assurance–chômage qui abolissent l'admissibilité de certains travailleurs aux prestations pourraient faire augmenter le recours à l'assistance sociale.»

● (1325)

Ironiquement, cela alourdirait le fardeau financier des gouvernements fédéral et provinciaux qui s'inquiètent déjà de leurs énormes déficits. C'est ce que l'on voit dans la réalité des choses quand on dit qu'il y a quelques points de chômage en moins, que ce soit au Québec ou dans les Maritimes ou ailleurs.

Ce qui se passe, en réalité, c'est que les gens laissent l'assurance–chômage pour aller sur le bien–être social. Il n'y a donc pas de relance d'emploi, c'est de la bouillie pour les chats. Et les auteurs de ce rapport poursuivent en déclarant ce qui suit: «Avant de songer à réduire davantage l'assurance–chômage, les gouvernements devraient faire d'autres recherches sur les liens qui existent entre l'assurance–chômage et l'assistance sociale». On peut donc raisonnablement croire que, suite à l'adoption des mesures contenues dans ce projet de loi concernant le régime d'assurance–chômage, toute diminution du nombre de chômeurs qui en découlera ne fera rien d'autre que d'augmenter l'assurance sociale.

Le gouvernement, pour sa part, estime que les répercussions sur les programmes provinciaux d'aide sociale totaliseront entre 65 et 135 millions de dollars. Pour sa part l'étude que nous citons aujourd'hui parle de 1 milliard de dollars, dont 280 millions seraient assumés par l'assurance sociale au Québec. L'actuel gouvernement ne fait donc rien d'autre—on le voit bien—que transférer son déficit encore une fois, le pelleter dans la cour des provinces. Pendant ce temps–là, notre semblant de premier ministre à Québec ne dit pas un mot sur la question. Mais les

électeurs ne sont pas dupes. Ils savent bien que lorsque le gouvernement fédéral tranfère son déficit dans la cour des provinces, que ce soit à Québec ou à Ottawa, finalement ce sont toujours eux qui paient la note.

Que reste–t–il donc comme questions ou comme raisons qui ont pu motiver le ministre à faire adopter ou à présenter ce projet de loi? C'est tout simplement la réduction des déficits. On fait porter, une fois de plus, par les plus démunis de la société, le poids des gaffes qui ont été faites auparavant par tous les niveaux de gouvernement.

Mais cet assainissement des finances publiques pourrait se faire bien autrement, on en est tous conscients. Les trois économistes de l'Université du Québec à Montréal en citent un et je le cite également: «Les possibilités de réduire les dépenses fédérales ailleurs que dans le budget de l'assurance–chômage ne manquaient pourtant pas». Il aurait suffi d'ouvrir les quelques derniers rapports annuels du vérificateur général du Canada—j'aurais dû les amener avec moi, ils sont très volumineux—n'importe quel rapport disent–ils, et à n'importe quelle page, il y avait suffisamment de coupures à faire là–dedans pour éviter encore une fois de toucher aux chômeurs.

Dans les circonstances, nous devons admettre que le gouvernement n'a pas fait correctement ses devoirs. Je regrette d'avoir dit cela de cette façon, je ne trouve pas cela assez fort comme mot. Encore une fois, ii s'est contenté de poursuivre la politique du gouvernement qui l'a précédé et qu'il a pourtant dénoncé à tours de bras quand il était lui–même dans l'opposition, soit encore une fois permettre l'accumulation, aux gens les plus riches de la société, de ce qu'on prend aux plus démunis.

Le rapport du Conseil national du bien–être social indiquait pourtant bien la voie à suivre. Notre priorité devrait être la formulation de politiques fiscales et économiques qui mèneront à la réduction du chômage. La meilleure façon de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance sociale ou de l'assurance–chômage est d'assurer le plein emploi. On voit bien que ce n'est pas le cas.

Les citoyens de mon comté en ont ras le bol. Les citoyens du Québec, du Canada, les citoyens ordinaires en ont ras le bol aussi. Ils en ont ras le bol de voir leur pouvoir d'achat diminuer jour après jour; ras le bol de voir le déficit s'accroître alors qu'on leur fait accroire, année après année, que ça va diminuer. Tout ce qu'on a comme perspective actuellement, c'est un déficit catastrophique de 500 milliards. On nous jure que dans trois ans, il sera de 600 milliards. On en a ras le bol de voir les gouvernements se succéder et toujours amener des vieilles solutions qui ont déjà prouvé qu'elles étaient coûteuses, inefficaces et inconséquentes.

Les électeurs du Québec ont compris, bien sûr, le 26 octobre dernier, qu'il ne fallait pas appuyer ces mêmes vieilles solutions qui mènent directement à la ruine. Bientôt, à la prochaine élection provinciale, on verra qu'ils iront dans le même sens. Peut–être que, dans quelque temps, nous pourrons atteindre l'ultime but de ce processus et trouver les seules vraies solutions pour nous, en nous dotant, suite à un référendum qui ne saurait tarder, d'un État souverain, État souverain qui éliminera les dépenses inutiles, le gaspillage des fonds publics et le chevauchement des systèmes auquel se livrent nos gouvernements depuis déjà trop longtemps et qu'ils appellent entre eux, ironiquement, le fédéralisme rentable.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 13 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur–le–champ la motion de M. Milliken.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à 17 h 30 mardi.

[*Français*]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Michel Gauthier (Roberval) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait intervenir auprès de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, le Canadien National, pour qu'elle autorise la privatisation du tronçon Franquet—Chapais pour une somme nominale et assure le maintien et la consolidation de la subdivision du CRAN, dans le comté de Roberval, dans le but de promouvoir le développement minier et forestier de la région.

—Madame la Présidente, si je me suis prévalu de ce privilège de présenter en cette Chambre une motion pour qu'elle soit débattue avec les collègues qui sont ici, c'est que dans le comté de Roberval, notamment dans la région de Chibougamau–Chapais où le développement minier est de première importance, le chemin de fer risque de cesser ses activités à très court terme.

Je sais que la région du Lac–Saint–Jean—Chibougamau–Chapais, n'est pas la seule au Québec, voire au Canada, à devoir faire face à une fermeture du service ferroviaire. Je sais la nécessité pour les entreprises qui relèvent du gouvernement de rationaliser les dépenses. Je sais que les charges publiques sont grandes en ce qui concerne les différents services à donner aux contribuables de ce pays. Mais je sais aussi que pour assurer le développement économique d'une région, il est important qu'on lui donne des infrastructures.

Il se trouvera des gens pour dire: «Certainement qu'il faut fermer des tronçons du réseau de voies ferrées, certainement qu'il faut le faire, parce que certains tronçons ne sont pas très rentables». Cependant, dans ce cas précis qui touche la région du Lac–Saint–Jean, et surtout la région de Chibougamau, dans ce cas précis, on doit parler d'une infrastructure essentielle au développement minier de toute une région.

Je sais qu'il est d'usage pour les parlementaires dans cette Chambre d'utiliser des termes comme ceux–ci: «c'est essentiel au développement de ma région», «on ne pourra pas se passer de ceci» ou «on ne pourra pas se passer de cela».

• (1335)

Il faut constater que dans le cas présent, dans le domaine du transport minier, le chemin de fer est souvent la seule possibilité qui permette d'exploiter de façon rentable une entreprise. Une région isolée comme la région de Chibougamau–Chapais, voire comme la région de Saguenay—Lac–Saint–Jean, pour lesquelles la distance est assez grande pour se rendre, soit à Québec ou à Montréal, doit bénéficier d'infrastructures qui lui permettent de compenser cette difficile situation géographique.

Je ne ferais pas un débat dans cette Chambre si le Canadien National ne faisait pas la sourde oreille aux demandes répétées des gens de mon comté. Je ne ferais pas de représentations dans cette Chambre, si le ministre des Transports démontrait un peu plus de sensibilité à l'égard de ce dossier en particulier.

Oui, nous pouvons concourir à la réduction du service ferroviaire dans beaucoup de régions du Canada. Oui, nous sommes prêts à regarder le problème de façon responsable, en élus responsables qui ont le souci d'économiser les deniers publics. Oui, mes collègues chargés du développement régional et des transports, ces deux collègues ont revendiqué du ministre des Transports un peu de sensibilité, des audiences publiques qui devraient se tenir dans les régions avant qu'on ne procède à des gestes malheureux qui pourraient compromettre toute la vie de tout un secteur.

Je n'ai malheureusement pas réussi à sensibiliser le ministre des Transports suffisamment pour qu'il remette en question ces décisions. Pourtant, j'ai trouvé et j'ai parcouru des rapports du temps où les honorables collègues d'en face, qui sont aujourd'hui au Cabinet ou qui sont aujourd'hui députés ministériels, ont rédigés et ont signés, dont un document qui porte la signature de l'actuel ministre des Transports et dans lequel on dit que les conservateurs ont entrepris le démantèlement du réseau ferroviaire, notamment au Québec, et qu'il faut cesser cette opération qui se fait de façon non responsable, qu'il faut procéder à des audiences publiques dans les régions concernées pour permettre aux citoyens de ces régions, au moins de se faire entendre, d'exprimer leurs points de vue concernant ces situations.

On ne peut pas impunément couper dans un réseau ferroviaire, dans une infrastructure essentielle pour le développement d'une région, si on n'a pas pris le soin auparavant d'écouter les gens de la région et de constater sur place quels peuvent être les risques d'un tel démantèlement.

Il faut comprendre qu'il existe deux importants tronçons de chemin de fer dans la région nord du Québec, soit le tronçon Franquet–Chapais, le tronçon qui fait l'objet de mon intervention aujourd'hui, et le tronçon du CRAN.

Le Canadien National a obtenu dans le cas du tronçon Franquet–Chapais une autorisation, lorsqu'ils ont présenté une requête d'abandon pour que ce tronçon Franquet–Chapais soit démantelé en juin prochain. Vous voyez, madame la Présidente, l'importance de traiter de ce sujet aujourd'hui, parce qu'à compter de juin prochain, le Canadien National a obtenu le feu vert pour démanteler la voie ferrée qui relie Franquet–Chapais, Franquet en Abitibi et Chapais dans la région de Chibougamau–Chapais.

Également, le Canadien National a indiqué son intention de demander à la Commission des transports, l'autorisation de cesser également ces activités dans le tronçon du CRAN. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec la géographie du milieu, disons que le tronçon Franquet–Chapais n'opère pas actuellement puisque les activités ont cessé depuis quelque temps déjà. Les compagnies minières se servent du chemin de fer par le biais du tronçon du CRAN pour procéder à leurs activités normales.

Imaginez dans quelle logique infernale sont enfermés les gens de Chibougamau–Chapais, nécessitant les besoins d'un service ferroviaire pour transporter le minerai, alors qu'on vient de leur fermer, voilà quelques mois, le tronçon Franquet–Chapais et qu'on s'apprête à le démanteler. On leur annonce tout à coup que le Canadien National, dans ses efforts de rationalisation, a décidé de couper la section, via le Lac–Saint–Jean, qui permettait aux entreprises de poursuivre leur exploitation.

• (1340)

Il est absolument impensable, dans le domaine minier, de recourir aux services de camionnage pour effectuer le transport nécessaire. C'est la réponse que l'on fait aux gens de Chibougamau—Chapais: Utilisez le camionnage pour transporter le minerai, pour l'amener en Abitibi, l'amener là où il faut pour le traiter, là où il y a des concentrateurs, là où il y a les installations nécessaires. Mais cela signifie, dans les faits, une augmentation des coûts de transport d'environ 50 p. 100. Quelle entreprise, dans le contexte économique dans lequel on vit, pourrait résister à une augmentation de 50 p. 100 d'une très grande part de ses frais d'exploitation? Prendre une telle décision, c'est en quelque sorte compromettre le développement de la région Chibougamau—Chapais.

Je vous rappellerai que ce tronçon Franquet—Chapais est situé le long d'une faille géologique dans lequel, presque chaque jour, on découvre de nouveaux gisements. Chaque jour voit naître de nouveaux espoirs dans la section de la faille géologique dans le secteur de Chibougamau—Chapais en allant jusqu'à l'Abitibi. Chaque jour des gens découvrent du minerai et chaque jour de nouveaux projets peuvent naître, mais avec une décision comme celle que s'apprête à prendre le Canadien National, c'est chaque jour qu'un peu plus d'espoir sera perdu dans la région

Chibougaumau—Chapais, région qui en a bien besoin, qui est isolée au nord du Québec et qui compte, pour son développement, sur la découverte de nouvelles mines, de nouveaux gisements.

Les gens de Chibougamau—Chapais sont des gens fiers. Ce sont des gens qui ne vivent pas à la remorque du Québec, ce sont des gens qui ne vivent pas à la remorque du Canada. Ce sont des gens qui concourent dans une activité de production minière, qui gagnent des salaires élevés et qui concourent à l'économie de ce pays, à l'économie du Québec et à l'économie de la région Saguenay—Lac–Saint–Jean et de l'Abitibi tout entière.

C'est une région complète, qui ne demande pas la charité, qui ne demande pas au gouvernement de s'ingénier à trouver des moyens pour créer des emplois temporaires. C'est une région complète, capable de créer de vrais emplois, des emplois productifs qui contribuent à augmenter le Produit national brut du Canada. Ce sont des gens prêts à contribuer à l'enrichissement collectif. Est–ce que nous ne sommes pas dans une période où les emplois sont rares, où les initiatives doivent être appréciées, et où on doit tout faire pour investir dans le développement économique, dans le développement de vrais emplois, et non pas dans des programmes sociaux, ou des programmes temporaires, ou même dans des programmes d'infrastructures?

Voilà une suggestion. Les députés de l'autre côté, et les ministres, à court d'imagination, se demandent comment faire pour sortir le Canada de la récession, se demandent comment faire pour rattraper le nombre important d'emplois qu'a perdu le Québec depuis le début de la récession. Les chiffres de cette semaine nous rappelaient qu'il faudra trois ans, à cause des initiatives timides de ce gouvernement, pour rattraper le nombre d'emplois qui existaient au Québec avant la récession. Et voilà que les gens de Chibougamau—Chapais, qui découvrent de nouveaux gisements miniers, qui ont des solutions pour le développement économique, qui veulent contribuer à l'enrichissement de ce pays, voilà que ces initiatives sont compromises parce que le ministre des Transports renie sa signature.

Le ministre des Transport refuse d'être sensible envers les gens du Saguenay—Lac–Saint–Jean et de Chibougamau—Chapais. Le ministre des Transports n'est plus l'homme de la situation, et on refuse, du côté du gouvernement. L'équipe économique n'existe pas de ce côté–là, et les gens qui sont supposés la constituer refusent catégoriquement d'entendre raison.

• (1345)

Le problème du chômage est créé par des gens qui refusent de saisir les initiatives. Or, voilà que les gens de Chibougamau—Chapais, en désespoir de cause, ont décidé de se prendre en main, de pallier l'inefficacité de ce gouvernement, de contrecarrer les plans du Canadien National et ont demandé la privatisation de ce réseau. Que les champions de l'entreprise privée se lèvent en cette Chambre, s'il y en a de l'autre côté! Ces gens–là ont demandé de privatiser le réseau: que le Canadien National cède le tronçon Franquet—Chapais aux citoyens du Saguenay—Lac–Saint–Jean—Chibougamau—Chapais pour une somme nominale de un dollar, qu'on permette à ces gens de maintenir en fonction ce tronçon, de le garder jusqu'au moment où sa présence sera rendue absolument indispensable lorsque les nouvelles recherches, les nouvelles trouvailles dans le domaine minier seront faites et seront complétées. Qu'on permette donc aux gens de ce secteur de s'accrocher à cette bouée que constitue ce tronçon que le Canadien National veut démanteler.

La demande a été présentée. Les gens de chez nous ont fait leur «job». Ils ont présenté la demande au Canadien National et on leur a répondu: Le vieux fer nous donnerait 5 millions de dollars pour le tronçon—parce qu'on sait qu'une voie ferrée est constituée de rails—alors on va vous le vendre, gens de Chapais, pour 5 millions. La belle affaire! Comme si le Canadien National n'avait pas vécu des taxes des contribuables du Canada; comme si ce chemin de fer leur appartenait en propre et avait été payé par le fruit de leurs labeurs. Ils oublient que le tronçon Franquet—Chapais, comme tous les tronçons de chemin de fer au Canada, a été payé par la sueur qui tombe du front de chacun des travailleurs de ce pays depuis des générations et des générations.

Pourquoi refuserait–on à des gens qui veulent se prendre en main la chance de le faire? Est–ce que quelqu'un du côté gouvernemental peut m'expliquer de façon sensée, sans faire de politique, juste en essayant de penser qu'il faut aider les gens, qu'on est élu pour appuyer les gens de chez nous, pour les défendre, pour leur permettre de gagner leur vie? Comment pourrait–on expliquer qu'on refuse à des citoyens qui ne demandent rien, qui demandent de se porter acquéreur pour une somme nominale d'un tronçon qu'a désaffecté le Canadien National? Pourquoi refuserait–on cela? Est–ce que c'est une demande excessive? J'en appelle à mes collègues de l'autre côté. J'en appelle au ministre des Transports. J'en appelle au ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional. J'en appelle à tous mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, à mes autres collègues de l'opposition. Pourquoi ne reverrait–on pas un dossier comme celui–là et ne permettrait–on pas à des gens de se prendre en main et d'assurer leur développement? Qu'est–ce qu'on veut de plus? Est–ce que le gouvernement a déjà eu une proposition plus intéressante d'un groupe de citoyens qui veut vivre, qui veut survivre, qui veut assurer son développement et qui ne demande rien au gouvernement? Des programmes de création d'emplois, j'en propose un aux gens du gouvernement, j'en propose un qui va rapporter et non coûter une piastre au gouvernement, et qui va permettre aux gens de chez nous d'utiliser cette infrastructure. On met des millions et des milliards pour développer des infrastructures qui n'existent pas et, pendant ce temps–là, on refuse à des citoyens de se porter acquéreurs, pour une piastre, d'une infrastructure qui existe et qui est nécessaire. Expliquez–moi ça, madame la Présidente.

Enfin, je voudrais vous dire que ce dossier est très sérieux pour ma région et pour le Saguenay—Lac–Saint–Jean. Quand on pense que les tronçons de voies ferrées sont tellement nombreux dans l'Ouest canadien. Et on est d'accord sur ça.

• (1350)

On comprend que l'économie de cette région repose sur la nécessité d'utiliser des tronçons de voie ferrée qui rallient les centres urbains, les centres agricoles, qui permettent de transporter les grains, les différentes marchandises. On comprend ça. Il n'y a personne de ce côté–ci qui a demandé de couper cela. Tout

le monde trouve que c'est important pour le développement économique de ce coin de pays.

Mais on demande la même sensibilité pour l'Est. Pourquoi ça ne serait–il pas vrai dans l'Est? Qu'est–ce qui différencie la région Chibougamau–Chapais, en terme d'isolement, d'une région de l'Ouest canadien, du Nord du Manitoba ou de la Saskatchewan? Quelle est la différence? Alors qu'on maintient—et qu'on est d'accord sur ça—des tronçons importants pour le développement de l'Ouest canadien. On ne peut pas accepter qu'on va démanteler chez nous des tronçons qui nous appartiennent.

En plus, on veut l'acheter et le garder en fonction. On veut simplement que le Canadien National nous retourne les taxes qu'on a déboursées lorsqu'on a payé ces tronçons–là. Si j'ai bien compris, le Canadien National est une organisation à sens unique. Oui, on ouvre les vannes pour engloutir les économies des Canadiens et quand c'est le temps de leur donner, la chantepleure est complètement fermée. Je pense que c'est de cette façon que cela fonctionne.

On demanderait au gouvernement d'agir dans ce dossier, au–delà de la partisanerie et de certains agissements qu'on pourrait vouloir avoir dans un dossier comme celui–là. Il n'y a pas de dossiers qui ont plus de bon sens et qui ont été soumis à cette Chambre en coûtant si peu pour garantir le développement d'une région que ce dossier–là.

La fermeture de certaines entreprises serait assurée si on ferme le tronçon. Avec une hausse de 50 p. 100 des frais de transport, on ne peut pas penser réussir à assurer le développement économique de Chibougamau–Chapais. C'est des salaires de 50 000 $, 60 000 $ et 70 000 $ par année qui sont payés dans le domaine minier. Les gens de chez nous sont fiers de les gagner; ils triment dur pour les gagner. Mais on a besoin d'un coup de pouce. Y a–t–il quelqu'un dans cette Chambre qui refusera d'appuyer une motion qui donne une piastre au gouvernement, qui garantit le développement d'une région, qui garantit la fierté d'une région, qui garantit à des gens que leur gagne–pain va pouvoir continuer à s'exercer.

Vous m'indiquez que c'est terminé, madame la Présidente, mais j'en appelle de la solidarité des députés dans cette Chambre; il faut sauver le tronçon Franquet–Chapais et il faut étudier en audience publique le démantèlement du réseau ferroviaire au Québec et dans le reste du Canada.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée pour discuter de la motion M–194 présentée par le député de Roberval. Cette motion vise, d'une part, à demander au gouvernement d'enjoindre la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada de vendre la subdivision Chapais pour un montant nominal et, d'autre part, à recevoir l'assurance que le CN continuera d'entretenir la subdivision voisine, soit la subdivision CRAN.

En ce qui a trait au premier point, permettez–moi d'abord de résumer brièvement la situation dans laquelle se trouve la subdivision Chapais ainsi que les circonstances qui l'y ont conduite.

Le Parlement a délégué à l'Office national des transports les pouvoirs nécessaires pour appliquer les dispositions de la Loi de 1987 sur les transports nationaux relatives à l'abandon des lignes de chemins de fer.

En 1987, le CN a demandé à l'Office l'autorisation d'abandonner un tronçon de 90 milles de la subdivision Chapais entre Franquet et Chapais, parce qu'il l'exploitait à perte.

Après avoir examiné la preuve présentée et les témoignages recueillis à des audiences publiques en 1989, à différents endroits dans le Nord du Québec, l'Office a déterminé que la ligne n'était pas rentable, qu'il y avait des motifs raisonnables de croire qu'elle puisse le devenir dans un avenir prévisible et que le maintien de son exploitation était nécessaire dans l'intérêt public.

Par conséquent, l'Office a pris, le 31 janvier 1990, un arrêté ordonnant au CN de poursuivre l'exploitation de la ligne.

• (1355)

Comme le prévoit la loi, après trois ans, l'office a réexaminé la demande d'abandon du CN et a déterminé qu'à l'exception d'un tronçon de six milles, la ligne n'était pas rentable et qu'il n'y avait aucun motif de croire qu'elle puisse le devenir.

Le 12 juillet 1993, l'office a donc pris un arrêté ordonnant au CN de poursuivre l'exploitation du tronçon de six milles entre Franquet et un point près de Grevet et autorisant le CN à abandonner l'exploitation des 91 milles de la ligne de Grevet à Chapais à partir du 12 août 1993.

Il me faut souligner qu'au cours des cinq dernières années, la ligne n'a été utilisée qu'en novembre 1992 pour transporter des transformateurs d'Hydro–Québec.

Il nous faut constater que l'exploitation de cette ligne représente, pour le CN, des pertes de plus de 600 000 $ par année. Comme le CN est obligé de maintenir la ligne en service, selon l'arrêté de l'office, il reçoit du gouvernemnt fédéral, ou plutôt des contribuables, une indemnité pour ses pertes. Il en est donc que la subdivision Chapais est opérationnelle, mais elle ne sert à l'acheminement d'aucun trafic.

Il est tout à fait compréhensible que les collectivités de la région, craignant les répercussions de l'élimination de la ligne sur leur développement économique, aient fait pression auprès de l'ancien gouvernement. Celui–ci a pris un décret reportant la date d'abandon au 31 mai 1994. Cette prolongation de neuf mois visait à permettre aux parties intéressées d'examiner différentes options en vue de maintenir la ligne.

Sachez que le CN est prêt à vendre la ligne. Cependant, la situation n'évolue pas et le CN devrait être autorisé à aller de l'avant. Mais le dossier n'est pas nécessairement clos. Une fois l'arrêté d'abandon en vigueur, le CN peut vendre ses emprises et installations de la voie sans aucune approbation réglementaire fédérale, ce qu'il ne peut pas faire en ce moment. À l'heure actuelle, tout acheteur intéressé peut négocier avec le CN un prix de vente pour la ligne.

Voilà qui nous amène à aborder un point fort intéressant de cette motion, les termes «montant minimal». Rappelons qu'en tant que société d'État commerciale, le CN a reçu du Parlement le mandat de fonctionner comme une entreprise afin de demeurer viable. Or, je crains qu'une entreprise ne puisse demeurer viable si elle cède des terres et des rails d'acier récupérables pour ce

qu'on appelle communément un «montant nominal». Trop souvent, on associe à un montant nominal une somme de un dollar, au lieu de tenir compte au moins de la valeur de récupération nette qui peut s'élever à des millions de dollars.

Il n'est donc pas nécessaire que le gouvernement autorise le CN à vendre la subdivision Chapais. Le CN est prêt à vendre la ligne pour un montant correspondant au prix des terres et de la valeur de la récupération nette des installations de la voie. Le CN possède tous les pouvoirs dont il a besoin à cet égard.

Madame la Présidente, permettez–moi d'aborder brièvement le second volet de la motion qui vise l'obtention de l'assurance que le CN entretiendra la subdivision voisine, soit la subdivision CRAN, et veillera à son intégration pour favoriser l'exploitation minière et forestière dans la région.

Je dois m'excuser, mais je ne comprends pas ce qu'il faut entendre par «intégration» dans ce contexte et les fonctionnaires de Transports Canada non plus. La subdivision CRAN est une voie d'apport qui transporte du trafic à destination et en provenance de points de correspondance avec des lignes ayant des densités de trafic plus élevées. Son exploitation exige que la voie et l'infrastructure connexe forment un système bien intégré afin de garantir la sécurité ferroviaire.

Quant à l'entretien de la subdivision CRAN, le CN s'en occupe actuellement et il utilise la voie pour le transport du trafic ferroviaire de la région. Les activités ferroviaires et les travaux d'entretien du CN sur la subdivision CRAN sont régis par le gouvernement et supervisés par des inspecteurs de la sécurité ferroviaire nommés par le ministre.

Pour terminer, je désire insister sur le fait qu'il existe des dispositions législatives et des politiques qui permettent l'achat de la subdivision Chapais du CN. Le CN veut vendre la ligne. Quant à la subdivision CRAN, le CN l'exploite conformément aux normes d'exploitation et d'entretien approuvées par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire.

• (1400)

Pour toutes ces raisons, je refuse d'appuyer la motion.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, je suis particulièrement déçu d'entendre la réponse du député du gouvernement concernant la motion de mon collègue de Roberval qui demande le maintien des opérations de certains tronçons ferroviaires au Saguenay—Lac–Saint–Jean. À entendre le député gouvernemental, on croirait entendre la réponse des fonctionnaires du Canadien National. J'imagine d'ailleurs que son discours a été préparé par les fonctionnaires du CN parce que ce qu'on vient d'entendre dans cette Chambre, c'est exactement le contenu ou à peu près des lettres qui ont été envoyées à tous les intervenants par le CN au cours des dernières années concernant ce tronçon.

Le problème de ce gouvernement, c'est le manque de sensibilité au développement régional et c'est le manque de vision dans les politiques gouvernementales. On l'a dit dans d'autres domaines. On en a encore un exemple éloquent devant nous. Ce gouvernement ne fait que répéter les erreurs du gouvernement précédent qu'il a dénoncé pendant des années, déchirant sa chemise à la Chambre des communes et sur la place publique et insistant pour que le précédent gouvernement conservateur fasse preuve de plus d'humanité, de sensibilité face aux régions.

On a un exemple concret où des citoyens d'une région, en particulier la région du Lac–Saint–Jean et de Chibougamau, ne demandent pas de subventions. Ils ne sont pas à genoux en train de quêter auprès du gouvernement des subventions et de l'argent pour maintenir et assurer leur développement économique. Que le député de Kingson et les Îles m'écoute pendant quelques secondes et j'ai l'intention de le convaincre de la justesse de cette motion.

Ce que les gens de Chibougamau–Chapais et les gens du Lac–Saint–Jean demandent, c'est qu'on respecte leur volonté de se prendre en main et d'assurer leur développement économique pour les années à venir.

Dans la réponse que le député libéral vient de nous donner, il a repris les chiffres du Canadien National en disant: «au cours des dernières années, cette ligne a été utilisée à une occasion par l'Hydro–Québec pour le transport de transformateurs».

Pendant 20 minutes, le député de Roberval a exposé les motifs qui justifient le maintien du service ferroviaire dans cette région en expliquant que, bien sûr, par les temps qui courent, étant donné la situation économique qui prévaut dans le domaine minier, la route ferroviaire, le chemin de fer n'est pas utilisé comme il le serait si on assistait à un développement économique incroyable, mais rien ne nous dit, et il l'a mentionné également à plusieurs reprises, que dans une semaine, un an, deux ans, on ne connaîtra pas un développement minier extraordinaire. Qu'est–ce qui arrivera à ce moment–là, madame la Présidente, si on a démantelé le réseau ferroviaire et si on n'a pas ces infrastructures? Il sera donc à la charge des citoyens de remettre la main dans leurs poches afin de reconstruire des routes ou de rétablir le chemin de fer pour assurer leur développement économique.

Le député de Roberval a également soulevé un point dans son allocution et je veux insister et c'est celui de la propriété de cette ligne de chemin de fer.

• (1405)

Cette ligne de chemin de fer n'appartient pas au privé, elle appartient à une institution publique qui s'appelle le Canadien National. Comme mon collègue l'a mentionné, les Québécois, comme l'ensemble des Canadiens, ont participé, pendant des décennies et même plus d'un siècle, au financement et au maintien du service dans toutes les régions du Canada. Ils en sont donc les véritables propriétaires. Ce n'est pas au président du Canadien National ou aux fonctionnaires du ministère des Transports qu'appartient cette ligne de chemin de fer; elle appartient aux citoyens qui l'ont payée des dizaines et des dizaines de fois.

Si on ne devait retenir que ce critère, c'est–à–dire la rentabilité immédiate d'une ligne de chemin de fer, qu'adviendrait–il des lignes de chemin de fer de l'Ouest canadien qui sont subventionnées par centaines de milions pour le transport du blé? Comme mon collègue l'a dit, nous, du Bloc, ne nous opposons pas au fait que, dans l'Ouest, on subventionne le transport du blé par rail, nous voulons un traitement équitable.

Dans le cas qui nous préoccupe présentement, on ne parle pas de nous accorder des subventions, je le répète, on parle de permettre aux gens du Lac–Saint–Jean et de Chibougamau—Chapais, des gens qui ont démontré un dynamisme incroyable depuis toujours en ce qui concerne leur développement économique, à ces citoyens qui demandent simplement à leur gouvernement de faire preuve de sensibilité, d'acquérir ce tronçon, et ils trouveront le moyen de le rentabiliser.

Est–ce à dire, et la conclusion que nous devons tirer de la réponse du député du gouvernement libéral, que le seul moyen que les citoyens du Lac–Saint–Jean et de Chibougamau auront de sauver cette ligne de chemin de fer et d'en obtenir la propriété, ce sera dans un Québec souverain où nous serons propriétaires à 100 p. 100 du réseau ferroviaire qu'on a payé et, je le répète, des dizaines de fois? Ce sera à ce moment–là que les citoyens de cette région pourront vraiment se prendre en main et assurer leur véritable développement.

On nous accuse constamment dans cette Chambre de référer à la souveraineté du Québec, mais la réponse technocratique, froide et insensible du député d'Ottawa nous conduit à cette seule conclusion.

En terminant, je veux revenir sur ce manque de vision du gouvernement concernant le ferroviaire. Pour paraphraser le titre d'un film célèbre, *Y a–t–il un pilote dans l'avion?*, on se demande de ce côté–ci de la Chambre: Y a–t–il un conducteur au ministère des Transports?

Des voix: Bravo!

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Y a–t–il quelqu'un qui est capable de prendre des décisions? Des changements importants vont intervenir dans le domaine ferroviaire dans l'est du Canada d'ici à quelques mois, et je me réfère à la fusion du CN et du CP. Le gouvernement est dans l'attente d'une décision des fonctionnaires pour savoir s'ils vont recommander ou non la fusion.

Il est urgent de prendre des décisions maintenant, de procéder à cette fusion du CN et du CP, d'entreprendre des études pour connaître la rentabilité de chacune des lignes de chemin de fer et de faire en sorte de répondre à la demande des citoyens du Lac–Saint–Jean et de Chibougamau—Chapais, et leur permettre d'assurer leur développement en leur laissant entre les mains le développement de cette ligne de chemin de fer.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais soulever certaines questions au sujet de la motion présentée par le député de Roberval.

Je serai aussi franc et direct que possible avec lui et j'espère ainsi mieux saisir ce qu'il propose.

J'aimerais que le député dissipe les doutes que j'ai au sujet de sa motion. Tout d'abord, je devrais expliquer ma façon de voir certaines difficultés inhérentes à cette motion. Pour mieux comprendre la situation, voyons un peu l'histoire de ce tronçon Franquet–Chapais dont le député recommande la privatisation.

• (1410)

C'est une ligne de 97 milles de longueur située dans le nord du Québec. La distance est assez courte, mais il importe peu pour le Canadien national, qui en est responsable, que la route soit considérée comme étant rentable. Or, elle ne l'est pas. Je voudrais que ce fait soit très clair, parce que les représentants du CN ont dit sans la moindre ambiguïté que la ligne Franquet–Chapais n'était pas rentable et qu'elle ne l'est pas depuis longtemps.

CN Rail a d'abord demandé à l'Office national des transports d'abandonner la ligne en 1989, déclarant alors que cette ligne ne servait pas du tout.

L'ONT a jugé alors que la ligne coûterait cher à entretenir et à exploiter, et a déclaré qu'il n'y avait aucune possibilité que cette ligne devienne rentable à brève échéance. L'Office a toutefois ajouté qu'il faudrait voir si sa rentabilité serait éventuellement possible.

Compte tenu de cela, on a dit à CN Rail de continuer à exploiter la ligne encore trois ans pendant qu'on déciderait une fois pour toutes si elle ne pourrait pas être rentable. On a finalement tranché par la négative.

La ligne Franquet–Chapais est une perte de ressources pour le CN depuis ce temps et son utilisation est pratiquement nulle.

En 1992, l'ONT a réexaminé le dossier et jugé que cette route de 97 milles n'avait été rentable que pendant six mois et qu'«il ne fallait pas penser que son exploitation pouvait être rentable».

Depuis, c'est une route d'arrière–pays qui n'a pas été carrément abandonnée, mais qui le sera le 31 mai 1994 à moins qu'un acheteur du secteur privé ne se présente.

Que faut–il penser de tout cela? Le député de Roberval a soulevé la question pour forcer le sort de ce tronçon et je crois qu'il est juste et honorable qu'il l'ait fait. Après tout, le CN a déclaré catégoriquement que la société n'avait que faire de cette ligne et qu'elle ne voulait plus l'entretenir.

Le député n'a vraiment rien à perdre en présentant une motion recommandant la privatisation, bien au contraire.

Je voudrais toutefois faire valoir certains détails, qui peuvent s'opposer au but que vise le député. D'abord, même si la ligne Franquet–Chapais du CN est en vente depuis bon nombre d'an-

nées, aucune société privée ou publique n'a encore manifesté le désir de l'acquérir auprès de la direction du CN. Pas une seule, madame la Présidente.

Où donc le député veut–il que nous allions chercher un véritable acheteur pour ce tronçon? Il est peut–être vrai qu'un tel tronçon favoriserait l'expansion des secteurs minier et forestier du nord du Québec, mais cela ne date pas d'hier.

Même lorsque l'économie canadienne était florissante et que les prix du minerai et des produits du bois étaient élevés, personne n'a proposé au CN d'acheter ce tronçon de 97 milles de voie ferrée.

En ces temps économiques difficiles pour l'industrie des ressources naturelles, je ne vois vraiment pas comment le député peut espérer trouver un sauveur pour la ligne Franquet–Chapais.

Ne nous méprenons pas. Le CN n'a pas gardé jalousement ses nombreux tronçons et dérivations ferroviaires afin d'empêcher des acheteurs potentiels de les acquérir et de les exploiter, bien au contraire.

Pendant un certain nombre d'années, le CN s'est vraiment efforcé de vendre ses petites lignes à des intérêts privés afin de pouvoir se concentrer sur ses principaux domaines d'exploitation et de réduire son personnel et ses frais d'entretien. Ses efforts en ce sens ont même été particulièrement ciblés sur l'est du Canada. En fait, le CN est même allé jusqu'à produire une ligne avec tous les tronçons ferroviaires qu'il estimait avoir un certain potentiel pour d'éventuels acheteurs. Malheureusement, le tronçon Franquet–Chapais n'était pas du nombre et cela, pour une raison fort simple. Celui–ci a été constamment déficitaire pendant des années alors que beaucoup d'autres tronçons du CN étaient rentables.

Que faire dans un cas comme celui–là? Le CN est allé encore plus loin pour tenter de se débarrasser des tronçons de ce genre. Il a sollicité des offres d'achat non seulement du secteur privé, mais encore d'organisations publiques comme les municipalités et même le gouvernement du Québec. Aucune n'était intéressée par la ligne Franquet–Chapais.

• (1415)

En termes simples, le CN aimerait bien que quelqu'un le débarrasse de ce tronçon, mais personne ne s'est manifesté et il reste très peu de temps pour le faire. Par conséquent, que penser de la motion du député? Celui–ci est certainement animé par de bonnes intentions, et je l'en félicite, mais franchement, je ne sais pas si ce qu'il propose est faisable. Cela me préoccupe un peu.

Mais il y a autre chose. Les représentants du CN à qui j'ai parlé ont fait part d'une certaine inquiétude devant la terminologie vague de la motion du député, surtout de la partie où il est question de céder le tronçon pour une «somme nominale». Que veulent dire exactement ces termes vagues? Le député a un peu éclairci les choses aujourd'hui.

Quant au prix que le CN accepterait pour le tronçon Franquet–Chapais, la politique fédérale des transport est très claire et j'ajouterais très raisonnable. Si une entreprise veut se porter acquéreur d'un tronçon de voie ferrée dont une société ferroviaire ne veut plus, elle peut le faire à tout moment pendant le processus de désaffectation à la condition de payer à la société ferroviaire un montant égal à la valeur de récupération de la voie ferrée qui est établie par l'Office national des transports.

Dans le cas du tronçon Franquet–Chapais, le processus de désaffectation traîne depuis cinq ans et aucun acquéreur n'a forcé le CN à lui céder. Je souligne que la notion de valeur de récupération est importante parce qu'elle prouve que le CN n'aurait aucune raison de s'accrocher à une ligne de chemin de fer déficitaire parce qu'il ne reçoit aucune offre avantageuse.

Bref, la société ferroviaire n'a tout simplement reçu aucune offre d'achat pour la ligne Franquet–Chapais. Il se peut que, dans ce cas, la valeur totale de récupération de ce tronçon de 97 milles ne représente rien de plus qu'une somme nominale. Est–ce là où le député veut en venir?

J'ai l'impression qu'il voudrait que le tronçon soit cédé au secteur privé pour la somme de 1 $. Certes, son objectif serait atteint, mais cela ne serait pas avantageux pour le CN. Cela donnerait l'impression au secteur privé qu'il pourrait faire l'acquisition de n'importe quel tronçon du réseau du CN pour 1 $. En fait, il faut bien le reconnaître, le CN n'accepterait jamais une telle proposition. Le tronçon Franquet–Chapais a une plus grande valeur pour le CN en restant inutilisé que s'il était donné en cadeau à des investisseurs privés.

Je tiens à dire au député de Roberval que je sympathise avec lui parce que je comprends très bien le but de sa motion. Ma circonscription est également aux prises avec des problèmes semblables à ceux liés au tronçon Franquet–Chapais.

Dans la vallée du lac Slocan, en Colombie–Britannique, on menace de fermer un certain tronçon à cause de divers facteurs économiques. Je comprends où le député veut en venir. Je suis en train d'essayer d'obtenir que les procédures d'abandon soient retardées, comme on l'a déjà fait dans la région du député.

Si on réussit à retarder l'abandon du tronçon en question dans la vallée du lac Slocan, comme on l'a fait dans le cas du tronçon Franquet–Chapais, ce sera aux responsables du développement économique dans la région de promouvoir l'utilisation de cette ligne de chemin de fer si les habitants veulent la garder pendant longtemps.

Dans le cas du tronçon Franquet–Chapais, les habitants de la région du député ont bénéficié d'une période de cinq ans pour promouvoir le renouvellement du tronçon, mais ils ne semblent pas avoir profité de cette occasion. Cela laisse supposer qu'il n'y avait aucune possibilité de rendre ce tronçon viable au départ.

Il faut espérer qu'on donnera à la ligne ferroviaire de la vallée de la Slocan, actuellement menacée de fermeture, la même chance de redéveloppement dont le tronçon Franquet–Chapais a déjà bénéficié. Nous espérons pouvoir accomplir davantage si on

nous donne la chance de sauver notre ligne ferroviaire en la rendant plus économiquement viable pour l'industrie privée.

J'ignore cependant ce qu'on peut faire de plus dans le cas de la ligne ferroviaire dont il est question dans la motion M–194. Les investisseurs privés et publics ont eu depuis 1989 l'occasion de redévelopper ce tronçon et d'y réinvestir pour le rendre de nouveau rentable. On ne l'a pas fait.

Je comprends le point de vue de l'auteur de la motion, mais malheureusement, je ne crois tout simplement pas que la motion nº 194 puisse apporter une solution simple.

[*Français*]

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, je vous remercie de cette opportunité de m'adresser en français à cette Chambre. J'ai suivi des cours de français pendant six semaines, je sais que je fais des erreurs. Je suis d'accord avec le député de Roberval.

[*Traduction*]

Le CN, le CP et VIA doivent servir les Canadiens.

Il est facile pour le député de Kootenay–Ouest de prendre la parole et de dénoncer systématiquement la proposition du député de Roberval, alors que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest le protège et lui offre des garanties, des subventions dont le chemin de fer du CN ne peut bénéficier dans la circonscription du député de Roberval. Il y a aussi le tarif du Nid–de–Corbeau. Je pourrais continuer encore et encore.

Pour ces raisons, j'appuie donc la motion du député de Roberval. Chaque année le CN, le CP et VIA abandonnent des lignes, à tel point que très peu de Canadiens peuvent maintenant avoir accès à un service de transport public qui a bénéficié d'une aide considérable depuis la Confédération, des milliards de dollars ayant en effet été injectés dans le CP et le CN, notamment dans l'Ouest.

Cessons donc de nous couvrir de boue et conjuguons plutôt nos efforts pour mettre en place une stratégie ferroviaire nationale qui répondra aux besoins du Canada du XXIe siècle et qui ne négligera pas les intérêts d'une partie au profit de l'autre.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, je me dois d'intervenir dans ce dossier et prendre sans équivoque les intérêts du député de Roberval qui a présenté sa motion aujourd'hui et a tenu les propos qu'il a tenus. Je me dois de venir l'appuyer parce que moi–même dans Cochrane—Supérieur, tout comme dans de nombreuses circonscriptions rurales à travers le Canada, nous expérimentons exactement les mêmes problèmes.

Qu'il s'agisse tout d'abord de rappeler au CN que son mandat premier est le développement régional et ceci devant se faire en assurant qu'il y ait des rails à travers le Canada pour permettre aux régions isolées en particulier de pouvoir se développer économiquement, et ensuite de pouvoir continuer à s'assurer que ces mêmes régions isolées aient accès aux communautés urbaines du Canada.

Je trouve qu'il est extrêmement malheureux que depuis quelques années le CN ait adopté une telle politique, parce que nous qui vivons dans les régions rurales de ce pays sentons peu à peu que nous sommes refoulés et que nos chances de pouvoir s'autosuffire au lieu d'augmenter sont tout simplement réduites.

C'est pour cela que, les lignes ferroviaires, même si le CN veut les abandonner, pourrait entrer l'Office national des transports du Canada qui pourrait les sauvegarder, ne serait–ce que pour l'unique raison de développement futur dans nos régions.

Tout d'abord, j'ai parlé tout à l'heure d'isolement pour les passagers. Si le rail est parti, par quel mode de transport devrons–nous le remplacer? Alors, que ce soit un autobus, un camion ou n'importe quoi d'autre, ça va encore coûter de l'argent de toute façon.

Je le répète, je maintiens que le CN a un devoir envers les régions isolées, envers ses travailleurs; il a le devoir moral aussi de s'assurer que toutes les régions de ce pays puissent avoir la chance de se développer. Ce n'est pas en démantelant tous les réseaux secondaires, non lucratifs, que le CN va continuer de remplir son mandat, c'est absolument faux, madame la Présidente!

Alors, tout d'abord, je dénonce très fortement les propos que mon collègue de Carleton—Gloucester a faits tout à l'heure. J'ouvre une parenthèse très importante ici.

Des voix: Bravo!

M. Bélair: Quand je vois des députés venant des communautés urbaines qui n'ont probablement jamais vu un rail rural et qui osent se lever en Chambre pour venir dénoncer ou encore ne pas appuyer les préoccupations de leurs collègues ruraux, je trouve ça absolument ahurissant pour ne pas employer des mots plus sévères.

Alors, madame la Présidente, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il vous reste encore du temps.

M. Bélair: Non merci, j'ai tout dit ce que j'avais à dire.

• (1425)

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, après avoir entendu les arguments du député de Carleton—Gloucester concernant la rentabilité du tronçon ferroviaire que mon collègue de Roberval veut sauver de la destruction, veut sauver de la ferraille, je me dis qu'il y a des gens qui ne sont jamais venus en région. Il y a des gens qui n'ont jamais vu ce qu'est une région isolée au Canada.

Je suis originaire de la région de Saguenay—Lac–Saint–Jean, Chibougamau—Chapais, une région qui a 150 ans d'histoire. C'est une région qui a été défrichée à coups de hache, aux sciottes, par des personnes qui croyaient qu'il y avait de l'avenir au nord de la ville de Québec. Ces gens ont travaillé à la sueur de leur front et pendant toute leur histoire, ils se sont battus pour désenclaver la région, pour avoir des moyens de transport. Ils se sont battus pour avoir une route terrestre qui part de Charlevoix pour aller jusqu'à Chicoutimi. Ils se sont battus pour un tronçon ferroviaire qui part de Québec et qui va à Chicoutimi et à Roberval. Ils se sont battus pour la route de Chibougamau. Ils se sont battus pour une route qui part de Chicoutimi pour aller jusqu'à Sacré–Coeur sur la Côte–Nord. Ils se sont battus, dernièrement, pour la route du Nord qui nous permet de participer au développement des grands barrages au nord du Québec.

Aujourd'hui, on vient nous dire qu'on fermera un tronçon dans la région de Chibougaumau. C'est un tronçon ferroviaire qui, bien sûr, en ce moment, n'est pas utilisé. On est en pleine crise économique, nos mines sont fermées, nos mineurs sont en chômage—ils sont en train de se faire couper leur assurance–chômage pour aller sur l'aide sociale. Aujourd'hui, on leur ferme l'avenir, on leur dit que leur chemin de fer ne vaut rien, qu'il n'est pas rentable, qu'on le ferme et qu'on fera 5 millions de dollars en vendant le fer. C'est une réponse de vendeur de «scrap», c'est une réponse de ferrailleur.

Des voix: Bravo!

M. Caron: Ce n'est pas une réponse de gens qui ont à coeur le développement régional.

J'ai participé, mercredi dernier, à un colloque à Chicoutimi, organisé par des gens qui veulent planifier le développement régional. Ils veulent s'engager dans un plan de développement stratégique de la région. Aujourd'hui, on leur dira: «Si vous voulez intégrer Chibougamau–Chapais dans votre plan, oubliez–le, car il y a du monde, au ministère des Transports et au CN, qui disent que si le chemin de fer n'est pas rentable, on le ferme.» À ce rythme–là, toutes les routes qui vont au Saguenay—Lac–Saint–Jean vont fermer. Que sont des routes rentables? Quel est le devoir du gouvernement?

Le devoir du gouvernement, c'est d'offrir des services, ce n'est pas de calculer au sou près la rentabilité de telle ou telle chose. L'hôpital de Jonquière est–il rentable? Non. Le cégep de Jonquière est–il rentable? Les gens diront qu'on dépense des millions de dollars, on forme des gens et qu'il y a un certain nombre de ces jeunes qui, à cause des politiques économiques des gouvernements antérieurs et du gouvernement présent, se retrouvent en chômage, donc ce n'est pas rentable, fermons cela. À ce compte–là, fermons le Canada. Le Canada est–il rentable? Le Canada, c'est 40 milliards de déficit, alors fermons le Canada.

C'est pour cela que j'appuie la réflexion de mon prédécesseur, pas en ce qui concerne la fermeture du Canada, mais en ce qui concerne la fermeture des chemins de fer dans l'arrière–pays. C'est extrêmement important. Ce sont nos artères, notre sang, c'est par là que notre développement économique passe. Si on commence à les fermer, on paralysera. C'est comme cela que la paralysie survient dans le corps humain, le sang arrête de circuler. Si vous fermez nos chemins de fer, si vous fermez nos routes, si vous ne nous donnez pas les infrastructures dont nous avons besoin pour nous développer, nous paralyserons et nous mourrons.

Donc, madame la Présidente, j'appuie avec plaisir la motion de mon confrère de Roberval et je suis sûr que les honorables députés l'appuieront aussi.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame le Présidente, le leader de l'opposition en Chambre a provoqué mes remarques, tellement son discours a été passionnant.

Toutefois, il a omis quelque chose. Je me souviens bien que lors d'une élection partielle, dans la région du Lac–Saint–Jean il y a quelques années, le gouvernement conservateur avait dépensé 143 millions de dollars pour faire élire son chef actuel en cette Chambre comme député de Lac–Saint–Jean. Pourquoi ne lui a–t–il pas demandé d'être bénévole pour ce projet–ci, d'en être le bienfaiteur, pour compenser pour toutes ces dépenses?

[*Traduction*]

En fait, l'argent a été dépensé. Il aurait fallu ajouter ce projet à ceux qu'ils voulaient financer au lieu de consacrer cet argent à toutes sortes d'autres projets.

Le député sait que son chef a obtenu cet argent pour se faire élire. On a dépensé à l'époque 143 millions de dollars pour une seule élection complémentaire. Nous sommes devant un aveu bien extraordinaire, car le député se présente à la Chambre, demandant des fonds pour sa circonscription alors que tout cet argent a été dépensé dans sa région pour faire élire son chef, et il n'a pu convaincre ce dernier de s'intéresser à ce projet.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 avril 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

Le vice–président: Il y a consentement unanime pour que le ministre du Revenu national fasse ici une déclaration, n'est–ce pas?

Des voix: D'accord.

LES DOUANIERS

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie tout particulièrement la députée de Mission—Coquitlam de me laisser prendre la parole en premier aujourd'hui au lieu de poursuivre ses observations sur sa motion.

Ce n'est certes pas de gaîté de coeur que je prends ici la parole au nom de Revenu Canada et du gouvernement pour exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des deux douaniers qui ont péri dans un tragique accident, en fin de semaine, au Nouveau–Brunswick.

Il s'agit de l'inspecteur David Moore et du surintendant Jim Finnamore, tous deux de Perth–Andover.

Ils ont été emportés samedi soir par une crue soudaine de la rivière Aroostook.

Je tiens à bien préciser qu'ils n'ont fait preuve d'aucune négligence ni commis aucune erreur. S'ils ont perdu la vie, c'est parce qu'ils se souciaient beaucoup de la sécurité des autres douaniers placés sous leur commandement.

En bref, les faits tels qu'on les connaît à l'heure actuelle sont les suivants. Le poste de douane de Tinker's Road, qui est à une quinzaine de kilomètres de celui de Perth–Andover, était menacé samedi soir par la crue des eaux. Même si les inspecteurs en poste à Tinker's Road leur avaient dit que la situation était satisfaisante, MM. Moore et Finnamore ont décidé d'aller s'en rendre compte sur place. Je signale qu'ils étaient extrêmement consciencieux et absolument déterminés à faire tout leur possible pour assurer la sécurité de leurs subordonnés.

À proximité du poste de Tinker's Road, ils ont rencontré un agent de la GRC et plusieurs employés du gouvernement provincial qui contrôlaient la crue des eaux. En fait, un agent de la GRC les a accompagnés pour le reste de leur court trajet.

Au poste de Tinker's Road, MM. Moore et Finnamore se sont entretenus avec les deux douaniers alors en service. Après avoir examiné la situation, les quatre hommes ont conclu qu'il n'y avait pas de danger immédiat d'inondation à ce poste de douane. Les deux hommes ont alors quitté le poste en compagnie de l'agent de la GRC et ont repris la route qu'ils avaient empruntée moins d'une demi–heure auparavant pour retourner à Perth–Andover. C'est à ce moment–là que la tragédie s'est produite.

• (1105)

Il y a eu rupture soudaine de la glace qui s'était accumulée sur la rivière, et un torrent d'eau a déferlé sur la route longeant la rivière au moment même où le véhicule transportant les trois hommes passait à cet endroit. Emporté par le torrent, le véhicule a piqué dans le fossé et s'est retrouvé presque totalement submergé. Les trois hommes ont toutefois réussi à grimper sur le toit du véhicule. L'agent de la GRC est resté là, mais les deux agents de douane ont essayé de regagner la terre ferme. Malheureusement, ils ont échoué dans leur tentative.

Peu de temps après, des recherches ont été entreprises pour retrouver les trois disparus. L'agent de la GRC a été retrouvé vers minuit et conduit à l'hôpital. On a poursuivi les recherches dans l'obscurité pendant trois heures encore, mais en vain.

Hier matin, on a repris les recherches dès le lever du jour. On a d'abord trouvé le corps de M. Moore puis, peu de temps après, celui de M. Finnamore.

C'est toujours difficile de perdre un être cher, mais encore plus lorsque cela se produit soudainement par suite d'une série d'événements inexplicables.

David Moore laisse dans le deuil son épouse, Kelly. Quant à James Finnamore, il laisse dans le deuil son épouse, Frances, et ses trois enfants, Tamara, Brent et Peter.

J'ai parlé hier aux deux veuves pour leur offrir mes plus sincères condoléances et leur dire que le ministère allait faire tout en son pouvoir pour les soutenir et les aider à traverser cette période très difficile.

David Moore travaillait pour Revenu Canada depuis six ans, et James Finnamore comptait presque 18 ans de service au ministère. Nous avons perdu deux bons hommes, deux fonctionnaires consciencieux et dévoués dont le but premier dans leur vie professionnelle était de bien servir les Canadiens. Ils manqueront beaucoup à leurs parents ainsi qu'à leurs collègues, qui étaient aussi des amis.

Je sais que tous les députés de la Chambre voudront se joindre à moi, après que les porte–parole des autres partis auront fait leurs déclarations, pour garder un moment de silence. Cela nous donnera l'occasion de réfléchir à cet événement tragique et de penser à ces deux hommes qui sont morts en servant leur pays.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, vous me permettrez d'être bref et sobre. La députation du Bloc québécois s'associe entièrement aux propos que vient de tenir l'honorable ministre du Revenu. Nous désirons exprimer toute notre sympathie aux familles et aux amis de MM. David Moore et Jim Finnamore.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, à l'instar du ministre et du député du Bloc qui ont exprimé les condoléances de leurs partis, je tiens à dire le regret et la sympathie qu'éprouvent les réformistes par suite de la mort tragique de l'inspecteur David Moore et du surintendant Jim Finnamore.

Ayant grandi au bord de la rivière Saskatchewan Sud, je connais par expérience la beauté et les avantages de nos cours d'eau, mais aussi les risques qui y sont associés. Dans ma jeunesse, un employé de mon père s'est noyé et je me souviens du choc, du chagrin et de la douleur que tous les gens de la place ont ressentis.

J'ai aussi visité la région de Perth–Andover et je garde un vif souvenir du paysage et de la beauté que présentent la vallée de la Saint–Jean et les collines dans l'ouest du Nouveau–Brunswick. J'ai rencontré là–bas des gens que cet accident afflige sûrement, mais je suis convaincu que tous les membres de la collectivité sauront apporter le réconfort et l'appui nécessaires à Kelly Moore et à Frances, Tamara, Brent et Peter Finnamore, et à tous ceux que ce deuil frappe.

Au nom de mes collègues, je rends hommage à la vie de Jim Finnamore et de David Moore, et j'offre nos sympathies et nos prières à tous leurs proches.

Le vice–président: Levons–nous et observons un moment de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1110)

[*Traduction*]

LES MOTIONS DE CENSURE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait permettre aux députés de représenter pleinement les opinions de leurs commettants sur son programme législatif et sur ses plans de dépense en adoptant pour règle que la défaite d'une mesure gouvernementale, même s'il s'agit d'une dépense, n'entraîne pas automatiquement la défaite du gouvernement à moins d'être suivie par l'adoption d'une motion en bonne et due forme.

—Monsieur le Président, je compte profiter du temps qui m'est alloué pour expliquer l'objet de ma motion, afin que les députés comprennent clairement de quoi il retourne avant de voter.

Il s'agit d'une motion qui fera l'objet d'un vote, comme l'a décidé le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce sera la première fois, d'après ce que mes recherches m'ont permis de constater, que les députés auront l'occasion de se prononcer sur la question de la confiance et, par extension, sur celle du vote libre.

Je discuterai également de l'historique des votes à la Chambre, qui a toujours été marqué par la discipline de parti, c'est–à–dire par l'obligation de respecter la ligne du parti. Je ferai part de l'expérience d'autres pays comme la Grande–Bretagne, où les whips ont vu leur rôle s'assouplir considérablement.

Selon mes recherches, les simples députés d'Australie et de Nouvelle–Zélande—où la discipline de parti est moins rigoureuse qu'au Canada mais plus qu'en Grande–Bretagne—ont des moyens concrets d'influencer les politiques de leur parti.

Je conclurai en commentant les critiques qui sont à l'encontre des votes libres à la Chambre des communes. Je dois dire que ces critiques me surprennent, étant donné l'appui manifesté à cette question au cours des deux dernières législatures. La première fois que j'ai soulevé cette question, le 21 janvier dernier, le député de Broadview—Greenwood ne partageait pas mon avis. Plus récemment, à une réunion du Comité de la Chambre des communes chargé de la procédure et des affaires de la Chambre, les arguments que m'a opposés le député d'en face m'ont étonnée.

Je crois qu'il faut en parler et qu'il faut apaiser les craintes à cet égard afin que tous les députés appuient cette motion d'une même voix. En soi, la motion porte sur trois questions: l'assouplissement de la convention sur la confiance, la libéralisation des votes à la Chambre et la représentation des intérêts des électeurs.

Par assouplissement de la convention sur la confiance, je veux dire que seuls les votes qui seraient clairement qualifiés de votes de confiance entraîneraient la démission du gouvernement en cas de rejet de la motion. Depuis bon nombre d'années, nous avons entretenu à la Chambre le mythe que le gouvernement ne peut pas

perdre de votes. S'il perd, il doit démissionner, ce qui, ou bien conduit au déclenchement d'élections, ou bien oblige le gouverneur général à voir si quelqu'un d'autre peut former un gouvernement.

Nous savons tous que, sur le plan logique, c'est une aberration. Pourtant, c'est la pratique suivie à la Chambre et ma motion donnerait un sens plus étroit à la notion de confiance. Cela aurait pour effet de rendre les députés, surtout les simples députés du côté ministériel, plus libres face à la discipline de parti, ce qui les amènerait parfois à voter à l'encontre de la position gouvernementale officielle.

En fait, la motion aurait des effets bénéfiques pour les députés ministériels et aussi pour les députés de l'opposition. Les ministériels se sentiraient plus libres d'aller à l'encontre de la position de leur parti parce que la perte d'un vote ne se traduirait pas par la défaite du gouvernement. Une fois cette façon de voir comprise par la direction des partis, les députés qui voteraient à l'encontre de la position de leur parti ne seraient pas exposés à un châtiment ou à une mesure disciplinaire. De même, les députés de l'opposition se sentiraient libres de voter en faveur d'une motion gouvernementale de temps à autre. Le gouvernement ne peut pas toujours avoir tort. Même le gouvernement actuel. Nous, de l'opposition, devons l'admettre et, de temps à autre, donner notre appui à une mesure gouvernementale, même si nos chefs tentent de nous en dissuader. Je veux également qu'il soit bien clair que je parle ici de votes plus libres dans un sens large, et pas de votes libres autorisés par les chefs des partis.

• (1115)

Enfin, pourquoi, ou plutôt quand, un député ne respecterait–il pas la discipline de parti? Je dis dans ma motion «pour permettre aux députés de représenter pleinement les opinions de leurs commettants». C'est là un exemple, mais il y a d'autres cas. Je veux cependant m'arrêter à la représentation de l'opinion des électeurs parce que la position du Parti réformiste sur la question ne semble pas être comprise. Je veux être très claire.

Contrairement à ce qui s'est passé lors de certaines élections antérieures, nous avons vu, au cours de celles de 1993, que les trois partis actuellement reconnus à la Chambre avaient expliqué avec force détails aux Canadiens quelles seraient leurs positions sur les grandes questions d'actualité à l'automne 1993.

C'est sur la base de ces plates–formes que les Canadiens se sont prononcés le 25 octobre et nous croyons que, sauf exception, les députés doivent respecter la position de leur parti lorsqu'ils ont à se prononcer sur des questions abordées au cours de la dernière campagne électorale. Cependant, j'estime que le livre rouge du Parti libéral reste un ouvrage théorique et pompeux auquel il manquait un plan de mise en oeuvre, ce qui laisse beaucoup de latitude face à la position du parti. Mais je ne suis pas ici pour discuter des politiques libérales.

Je veux surtout faire comprendre que des questions toutes nouvelles se présenteront, des questions qui n'ont pas été abordées dans les programmes des partis. Deux de ces questions me viennent immédiatement à l'esprit: la contrebande des cigarettes et la redistribution des circonscriptions électorales. Sur ce genre de questions, les députés devraient se sentir moins enclins à soutenir aveuglément la ligne du parti.

En plus de rompre la discipline de parti pour représenter l'opinion de leurs électeurs, les députés pourraient également exprimer leurs propres opinions fondées sur le simple bon sens que le simple député peut vouloir faire triompher sur la question en discussion.

On a l'impression que si les députés sont libérés de la discipline de parti, il en résultera un chaos marqué par une imprévisibilité complète dans le système. Comme les députés voteront n'importe comment, pense–t–on, le Parlement ne pourra pas fonctionner et le pays deviendra ingouvernable.

Ce n'est pas du tout à cela que veut mener la motion à l'étude. Elle ne fait que reconnaître que les députés peuvent parfois voter à l'encontre de la position officielle sans craindre de représailles de la part de la direction de leur parti, car le gouvernement ne pourra pas tomber. Le soleil continuera de se lever à l'est, et les intérêts des Canadiens seront mieux servis par leurs représentants. N'est–ce pas ce que nous sommes tous venus faire ici, servir les Canadiens dans toute la mesure de nos moyens?

J'ai assez parlé de la teneur de ma motion. Je voudrais maintenant parler de l'historique de la question, dont la problématique est apparue longtemps avant que la plupart d'entre nous ne viennent siéger ici à la Chambre. Elle origine d'un sentiment de mécontentement décelé chez les Canadiens à l'occasion d'un sondage d'opinion commandé en 1983 à Gallup par le Groupe canadien des études des questions parlementaires.

À la question de savoir comment les députés devraient se comporter quand ils ont à voter, 49,5 p. 100 des répondants estimaient que les députés devraient voter selon leur propre jugement. Par contre, l'opinion selon laquelle le député devrait voter conformément à la ligne du parti a trouvé bien peu d'appui, car seulement 7,9 p. 100 des répondants à l'échelle nationale souhaitaient voir les députés être fidèles à la position officielle de leur parti.

L'exaspération que les Canadiens ont exprimée lors de ce sondage à l'égard des députés fidèles à la ligne du parti s'est traduite dans le rapport de 1985 du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Le comité estimait que «le but de la réforme de la Chambre des communes en 1985 est de faire que les députés redeviennent de véritables législateurs et qu'ils retrouvent un rôle de premier plan dans la formulation des politiques». C'est un changement d'attitude qui devait surtout permettre de réaliser cet objectif. Il s'agissait pour cela d'assouplir le principe de la confiance en autorisant les députés à voter à l'occasion à l'encontre de la ligne du parti sans crainte de faire tomber le gouvernement ou de subir des représailles de la part de la direction du parti.

Le rapport du comité McGrath était très clair sur la question du principe de confiance et des votes libres. Le comité déclarait:

«Une fois élus, les députés sont autorisés par la loi et par la Constitution à agir de façon indépendante. À la Chambre, ils peuvent s'exprimer et voter comme ils l'entendent. S'ils veulent dévier de la ligne tracée par leur parti, ils sont libres de le faire, à condition d'en accepter les conséquences politiques.»

● (1120)

Ce sont ces risques politiques que le comité McGrath voulait réduire le plus possible, au moyen de ses recommandations. Le comité a ensuite décrit la situation idéale: «La discipline rigide ne va guère de pair avec la philosophie d'un parti politique démocratique, et les députés de tous les partis devraient avoir une latitude raisonnable qui reste par ailleurs compatible avec la loyauté au parti.»

C'était le terrain d'entente que le comité a cherché et que tente d'établir la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. La loyauté envers le parti politique est nécessaire, mais pas la loyauté aveugle; elle doit s'accompagner de la possibilité de voter occasionnellement contre la position officielle du parti.

Le comité McGrath a formulé cinq observations sur le principe de la confiance, dont celle–ci:

> Dans un parlement où le parti au pouvoir a une majorité importante, la question de la confiance a, en fait, été décidée par l'électorat. À moins d'un revirement complet des loyautés ou d'un bouleversement politique, la confiance dans le gouvernement est d'ores et déjà acquise. Aussi le parti au pouvoir et les autres partis doivent–ils avoir la sagesse de permettre aux députés d'exercer leur jugement sur bien des questions. Le recours trop fréquent aux whips et aux motions de confiance enlève de leur valeur à ces institutions importantes.

Nous avons la chance que deux membres de comité fassent encore partie de l'actuelle législature: le député de Winnipeg Transcona et le ministre des Affaires étrangères. J'espère que tous deux auront le temps de participer au débat sur cette motion avant qu'elle soit mise aux voix.

Récemment, en avril 1993, le Comité de la gestion de la Chambre a recommandé ceci:

> Il faudrait sensibiliser davantage les députés au principe de la confiance et aux observations du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. À de rares exceptions près, les motions émanant du gouvernement devraient être considérées comme un vote de confiance uniquement lorsqu'elles sont expressément libellées comme telles par le gouvernement.

Le comité, qui comprend de nombreux députés réélus au sein de cette législature, dont le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, la ministre de la Santé et le député de Saint–Léonard, a toutefois prévu avec réalisme la répercussion de cette recommandation. Il a dit:

> La discipline de parti était extrêmement forte dans le régime parlementaire canadien, peut–être plus forte que dans de nombreux autres régimes. Le comité appuie l'idée de libéraliser les votes à la Chambre, mais nous craignons de créer des attentes démesurées. Il ne s'agit pas d'une question de procédure. En fin de compte, c'est à chaque député et au Parlement que la décision revient.

Pourquoi certains groupes de députés qui ont fait partie de législatures précédentes estimaient–ils si important d'assouplir le principe de la confiance et de libéraliser davantage les votes? Je crois que c'est parce qu'ils avaient bien compris l'humeur de la population canadienne.

À l'ère de l'information, le public est mieux renseigné sur les institutions politiques et le travail de ceux qui en font partie. Il est donc moins disposé à suivre sans remettre en cause l'orientation proposée par les représentants élus. Les citoyens s'attendent que leurs représentants soient bien informés et défendent les intérêts supérieurs de leurs électeurs. Ce public éclairé n'obéit pas avec la même docilité que par le passé aux orientations proposées. La réaction des Canadiens au moment du référendum sur l'Accord de Charlottetown montre très bien qu'ils refusent de faire confiance les yeux fermés.

Le public s'attend aussi que ses représentants élus feront preuve du même discernement. Les électeurs ont l'impression qu'on fait fi de leurs droits lorsque le député doit, sous la menace de lourdes conséquences pour son avenir politique, voter d'une manière qui ne leur semble pas aller dans le sens de l'intérêt public. On assimile le manque d'indépendance dans les votes et le manque d'influence dans l'élaboration des politiques. Ceux qui ont part au processus politique soutiennent que le simple député exerce son influence au caucus ou dans des rencontres privées avec les ministres. Cela n'est plus satisfaisant pour le public.

Le public réclame que ses vues soient prises en considération plus souvent que tous les quatre ou cinq ans, aux élections. Il veut que ce souci pour son opinion se manifeste publiquement et qu'on agisse en conséquence. Cette manifestation publique, c'est souvent le vote du député.

En Grande–Bretagne, les députés ont pu faire preuve d'une grande indépendance, et le régime de gouvernement responsable ne s'y est pas effondré. Entre avril 1972 et avril 1979, le gouvernement britannique a essuyé la défaite 65 fois. Ces défaites ont été importantes, car elles ont aidé à détruire le mythe selon lequel toute défaite du gouvernement menaçait de l'empêcher de se maintenir au pouvoir.

Ces défaites ont aussi influencé le comportement des députés qui ont suivi, car elles ont établi un précédent. Les députés de tous les partis se sont montrés plus réticents à accepter les diktats du parti sur la politique et les votes. Ceux qui ont défié les whips ont appris qu'ils pouvaient le faire sans risquer de véritables sanctions, ce qui les a incités à le faire plus souvent. D'autres ont suivi leur exemple.

● (1125)

Au Canada, la pratique du vote libre est plus limitée. Cependant, dans les années 1960 et 1970, nous avons connu des gouvernements qui ont perdu des votes sans démissionner.

Par conséquent, j'ai déterminé que l'assouplissement des règles relatives à la confiance et au vote libre a fait l'objet de recommandations d'au moins deux comités parlementaires formés de députés dont un grand nombre siègent toujours à la Chambre. En outre, il y a au moins un autre gouvernement qui a adopté cette pratique sans conséquences bien graves. Le gouvernement responsable existe toujours, tout comme les partis politiques. Ceux–ci ne sont pas considérés comme inutiles et, ce qui importe davantage, la population exerce une vraie influence sur l'élaboration des politiques, par l'entremise de ses représentants à la Chambre des communes.

Je voudrais maintenant répliquer à certaines critiques formulées à l'encontre de l'assouplissement des règles relatives à la confiance et au vote libre. D'aucuns prétendent que la pratique du vote libre aurait des effets néfastes sur le bien–être des partis politiques. Les partis politiques sont une composante essentielle du système politique, plus particulièrement au moment des élections, pour l'élaboration des politiques et le soutien que le chef peut accorder aux candidats. En outre, entre les élections, les partis politiques peuvent émettre des reçus aux fins de l'impôt pour les contributions.

On ne le dira jamais assez, la tenue de votes libres n'aura pas d'effets néfastes ni sur l'existence des partis, ni sur leur capacité de concilier des points de vue divergents. La tenue de votes libres n'aura pas pour effet que les députés voteront toujours d'une manière imprévisible. Comme je l'ai dit au début de mon discours, sur les questions où la plate–forme du parti est claire, les députés devraient voter en faveur de la position du parti. Par contre, sur les sujets ne figurant pas dans la plate–forme du parti, les députés devraient avoir le droit de voter librement.

D'aucuns prétendent aussi que le gouvernement fera l'objet de critiques s'il présente un projet de loi et dit aux députés qu'ils peuvent voter contre sans que cela constitue un vote de défiance. On dira que le gouvernement gaspille du temps de la Chambre avec un projet de loi auquel il ne tient pas vraiment.

J'estime au contraire que le gouvernement fera l'objet de félicitations, et non de critiques, pour avoir permis aux élus de participer au processus d'élaboration des politiques. Trop souvent, les gouvernements ont considéré la Chambre des communes comme faisant partie du décor et n'ont fait appel à elle que pour la forme pour la tenue de votes cruciaux, avant de reprendre leurs pratiques dictatoriales.

D'autres estiment que la tenue de votes libres aura pour effet que le gouvernement ne pourra prendre de décisions difficiles parce que les députés refuseront de donner leur accord à des décisions impopulaires. Certes, la possibilité de se dissocier de son parti pourrait compliquer la tâche des partis politiques dans la prise de décisions impopulaires, mais cela représente également un défi à relever pour le gouvernement, soit celui de convaincre la population de la nécessité de toute décision impopulaire. Cela pourrait également forcer les partis politiques à être le plus francs possible et à tout couvrir dans leur plate–forme électorale pour que la population n'ait pas de surprises après les élections.

Un autre argument que l'on avance souvent est qu'il existe pour un député d'autres façons de manifester son mécontentement envers les dirigeants de son parti qu'en votant contre son parti à la Chambre des communes. À prime abord, cela peut paraître vrai, mais, en réalité, les députés ont très peu de moyens d'exprimer leur mécontentement.

Par exemple, il faut beaucoup de temps pour qu'un projet de loi d'initiative parlementaire devienne loi, et ce, dans les meilleures circonstances. Quant à la période des questions, la liste des questions étant contrôlée par les dirigeants du parti, un simple député ministériel peut difficilement manifester son désaccord. Il pourra se voir autoriser une question difficile, mais c'est tout.

Les critiques concernant l'assouplissement des règles relatives aux votes de confiance et aux votes libres ne sont tout simplement pas valables. Ce qui est valable, c'est d'avoir le courage politique nécessaire de permettre aux députés de voter plus librement. C'est au gouvernement de donner l'exemple sur ce point. Cela étant dit, les partis d'opposition doivent s'entendre pour que les membres de leur parti puissent manifester leur désaccord, de sorte que tous les députés soient libres d'exprimer une opinion qui n'est peut–être pas celle des dirigeants de leur parti. Cela exige un changement d'attitude et du courage politique. Néanmoins, si cela permet à un plus grand nombre de députés de jouer réellement un rôle dans la politique officielle, le temps consacré aux efforts en vue d'assouplir la discipline de parti aura valu la peine.

J'attends avec impatience le débat sur cette motion que j'invite tous les députés à appuyer, car elle montre aux Canadiens que nous n'avons pas peur de nous faire taper sur les doigts par les dirigeants de notre parti si nous choisissons de nous démarquer, comme nous l'avons déjà fait, de l'esprit de parti parce que nous pensons ou agissons différemment et que nous voulons contribuer de façon substantielle à l'élaboration d'une politique officielle qui tienne compte des besoins de tous les Canadiens.

• (1130)

Le vice–président: Compte tenu des déclarations faites plus tôt, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera prolongée jusqu'à 12 h 8.

Je demanderais à tous les députés de bien vouloir faire référence à leurs collègues qui se trouvent encore à la Chambre en précisant leur circonscription ou leur titre, au lieu de les désigner par leur nom.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le discours réfléchi de la députée de Mission—Coquitlam m'a malheureusement rappelé un récent film intitulé *Retour vers le futur.*

Les idées du Parti réformiste au sujet de la Constitution paraissent tout à fait dépassées et semblent tirées de livres d'avant 1914. Sans vouloir être désobligeant envers la députée de Mission—Coquitlam, j'aurais préféré entendre l'autre Jennings. Je fais ici référence à celui que vous et moi connaissons, monsieur

le Président, et qui a brièvement enseigné à l'Université de Colombie–Britannique avant d'acquérir une réputation plus illustre dans un autre pays. Je parle en effet de sir Ivor Jennings.

Il était généralement reconnu, dès les années 1920 et 1930, partout dans l'ancien Empire britannique et dans le Commonwealth que la défaite d'un gouvernement sur une mesure n'aboutissait pas nécessairement à sa démission, mais soulevait plutôt un jugement qualitatif.

Ainsi, je rappellerai à la Chambre qu'au printemps de 1968, lorsque le gouvernement Pearson a été défait accidentellement parce que certains députés ne s'étaient pas présentés à temps à la Chambre, on n'a pas jugé nécessaire d'exiger la démission du gouvernement.

J'étais apparu à la télévision nationale avec le chef néo–démocrate de l'époque et d'autres, et nous étions arrivés à la conclusion que la priorité acceptée par le Canada n'exigeait pas la démission automatique du gouvernement.

En 1979, le gouvernement du premier ministre Clark a été défait, comme je le disais, à cause d'une erreur dans le décompte. Je crois que le whip du parti avait omis de faire le compte des voix dans les rangs ministériels et ceux de l'opposition. M. Clark avait conclu à la nécessité de démissionner. Il s'était rendu à la résidence du gouverneur général et ce dernier aurait tenté de lui faire accepter le fait que les précédents n'exigeaient pas la démission.

Comme on le sait, la demande de dissolution faite par M. Clark n'a pas été acceptée immédiatement, le gouverneur général lui ayant suggéré de retourner au Parlement. Il lui a cependant téléphoné par la suite.

Je veux simplement démontrer par là que la question de confiance n'est plus interprétée comme elle l'était au XIX^{e} siècle. Il s'agit plutôt de porter un jugement qualitatif, et je trouverais regrettable que le Parti réformiste ne se soit pas suffisamment documenté au sujet des usages parlementaires canadiens.

Le premier ministre a rappelé à juste titre, au cours d'une déclaration à la Chambre des communes le 20 janvier, que la Chambre des communes n'était pas constituée d'un groupe de députés indépendants élus isolément. Nous formons une équipe. L'adoption des lois est un processus complexe qui repose sur des concessions mutuelles, des échanges et la discussion. Il s'agit d'un exercice dialectique dynamique.

Si je prends comme exemple ma propre expérience, bien que je sois député depuis peu, je reçois les opinions de mes électeurs en tant que député. Je communique leurs points de vue aux députés de mon groupe provincial. Nous nous réunissons une fois par semaine. Nous tenons également une rencontre régionale hebdomadaire avec les députés des quatre provinces de l'Ouest. Nous participons également aux réunions du caucus national où nous discutons et faisons des concessions mutuelles. Il y a aussi les comités constitués de représentants de tous les partis politiques. Voilà comment se déroule de nos jours le processus législatif! Les députés ne participent pas simplement par leur vote, car s'ils agissaient ainsi, ils ne voteraient pas en connaissance de cause.

Le processus législatif dynamique moderne exige de la participation et des concessions mutuelles pendant l'élaboration des lois. C'est ainsi qu'on influe sur le contenu des lois et, à mon avis, c'est ainsi que nous devons concevoir notre rôle de député dans une société moderne.

C'est dire que le droit constitutionnel est en pleine évolution. Malgré les bonnes intentions de la députée de Mission—Coquitlam, il est risqué de vouloir légiférer sur les conventions constitutionnelles. La vie des conventions constitutionnelles n'a pas été logique. Elle n'a pas été assujettie à des lois et tient de l'expérience. C'est un processus d'essais et d'erreurs. À mes yeux, ce qui fait l'intérêt de la façon dont les lois sont élaborées aujourd'hui, c'est que tous les partis collaborent au sein de comités où ils sont tous représentés. Pour ne citer que les deux comités où je siège, les députés du Parti réformiste y ont travaillé considérablement et d'une manière constructive, ce dont je me suis réjouis, et je constate les modifications apportées à des mesures qui auraient été bien différentes quant à leur forme et à leur contenu.

• (1135)

Cela ne veut pas dire que les députés ne représentent pas leurs électeurs ou ne représentent pas entièrement les vues de leurs électeurs. Tout député qui n'agit pas ainsi n'assume pas le rôle qui est le sien aujourd'hui, c'est–à–dire consulter régulièrement ses électeurs, faire connaître leurs vues au groupe provincial, prendre la parole aux réunions tant régionales que nationales et participer aux débats au sein des comités représentant tous les partis.

Telle est la vie du Parlement de nos jours, tel est l'art de faire des lois. Il n'en était pas ainsi en 1914, car il a fallu attendre que l'autre Jennings rédige ses beaux ouvrages. Ces ouvrages ont été étudiés au Canada et ont inspiré nos usages.

J'inviterai le Parti réformiste à se joindre à nous pour façonner l'avenir et accepter les changements apportés, plutôt que d'essayer de légiférer et donc d'édulcorer, voire d'interrompre un processus déjà en pleine évolution créatrice.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'estime que le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui est peut–être un des plus importants que nous aurons à examiner au cours de cette 35^{e} législature.

Je pense que nous reconnaissons tous qu'il y a quelque chose qui cloche dans cette institution et c'est pourquoi nous devons réexaminer le fondement même de son fonctionnement.

Tout d'abord, nous devons tenir compte de ce que disent les gens. En faisant tout simplement l'autruche et en ne les écoutant pas, nous leur rendons un mauvais service. Les gens ont perdu confiance dans cet endroit. Ils estiment qu'ils envoient leur député à Ottawa et qu'il se fait engloutir ici. Nous avons parfois appelé cela la «fièvre d'Ottawa», mais peu importe. Il n'en demeure pas moins que des messages transmis à partir d'Ottawa se rendent jusqu'à la circonscription, alors que le contraire est rarement vrai.

Les résultats des élections ont probablement constitué une bonne indication de ce genre de choses.

Que dire des députés comme tels? Eh bien, ils arrivent ici et suivent la discipline de parti. Il y a peu de place pour la libre–pensée. Leur présence à la Chambre diminue. Je pense que M. Fisher, lorsqu'il s'est entretenu avec notre caucus avant notre arrivée ici, a bien décrit la situation lorsqu'il a dit que la plupart des députés ou bon nombre d'entre eux deviennent de bons travailleurs de circonscription. En réalité, on leur donne le bénéfice du doute en jugeant qu'ils travaillent probablement dans leur circonscription, puisqu'ils ne travaillent décidément pas ici.

Quoi qu'il en soit, nous devons donc tenter de découvrir où sont les réponses. Certains pensent qu'elles se trouvent dans les travaux des comités, tandis que d'autres estiment qu'il vaut mieux suivre la discipline de parti, sous peine d'être expulsé. À mon avis, des votes plus libres constituent une solution à au moins une partie de ce problème. On l'a déjà reconnu dans le discours du Trône en 1991. On avait dit que des votes plus libres constituaient assurément une façon d'améliorer les choses.

Le fameux livre rouge de 1993 laissait entendre que les députés devraient pouvoir voter plus librement et compter davantage au sein des comités et à la Chambre. Ainsi, bien des gens ont examiné la question des votes plus libres, mais cela ne s'est pas encore concrétisé.

Alors, pourquoi en sommes–nous arrivés à cette conclusion? Pourquoi nous sentons–nous ainsi? Je crois que nous pouvons peut–être en examiner les raisons un peu plus à fond. La première réside probablement dans les travaux des comités. On dit, et je l'ai dit aussi, qu'il est possible de changer les choses au cours des travaux des comités, sans qu'il soit nécessaire de s'en tenir à cette vieille notion de discipline de parti.

• (1140)

Je sais que des discussions ont eu lieu dans les comités. Au sein de notre comité, nous avons organisé un colloque de deux jours pour que nous puissions examiner les points d'intérêt pour notre comité et pour que les membres puissent connaître la position réelle des députés qui faisaient partie de ce comité.

En fait, je pense que nous allons retourner aux phases organisationnelles du comité. Ici, il aurait fallu que nous examinions des points tels que le mérite et la province d'origine des membres du comité, et nous demander si la représentation régionale était juste. Nous avons constaté que le whip du parti ou son adjoint avaient décidé que les députés du Bloc devaient être vice–présidents de chaque comité.

Le fait que toutes les régions du Canada soient représentées ou non n'avait aucune importance. Nous avons examiné le budget des dépenses. Encore une fois, la position du parti est ressortie très clairement. Je suppose que lorsque nous ferons nos rapports, ce sera encore la position du parti majoritaire qui l'emportera en raison, notamment, de la majorité détenue par ce parti et de l'appartenance du président et du vice–président.

Les députés de l'opposition n'auront pas vraiment d'autre choix que de présenter un rapport minoritaire qui sera lu ou non, qui sait. Quelle en est l'utilité, alors? À quoi cela sert–il de travailler si fort au sein des comités? Examinons la situation de la Chambre.

À la Chambre, les députés siègent et écoutent. Ils reconnaissent les excellentes idées qui sont exprimées ici, les recherches valables qui sont faites et les discours remarquables qui sont prononcés par tous les partis. Cependant, cela compte–t–il vraiment puisque nous devons toujours voter selon la discipline de parti? Le meilleur exemple de cela est la fois qu'une modification a été présentée à une motion afin d'exclure le Sénat des comités mixtes permanents.

Les électeurs ont sûrement déjà envisagé cette possibilité. La plupart des députés y ont déjà pensé. Pourtant, comme toujours, nous avons voté selon la discipline de parti. Nous n'avons pas pu voter librement. Nous n'avons pas pu dire ce que nous pensions vraiment ou ce que les Canadiens pensaient réellement. Nous avons plutôt pensé à l'image du parti.

Comment pouvons–nous instaurer une fierté nationale et amener les Canadiens à faire confiance aux politiciens, si nous nous conformons toujours à la discipline de parti? Comment devrions–nous procéder alors? Comment devrions–nous voter sur les projets de loi? Nous devrions écouter les discours. Comme je l'ai dit, la qualité est sûrement là. Nous devrions réunir nos comités et examiner en profondeur les questions, les détails, les faits et les solutions. Ensuite, nous devrions les transmettre à tous les députés pour qu'ils soient bien renseignés.

Nous devons faire participer les habitants de nos circonscriptions. Nous devons aller les rencontrer et tenir des assemblées publiques, et cela, dès le début. Nous devrions organiser des blitz téléphoniques, parler à la télévision et diffuser des bulletins parlementaires qui ne soient pas que de la propagande politique ni une présentation d'éléments que le député juge intéressants, mais des sommaires d'information valables, qui veulent vraiment informer l'électorat.

Le niveau de communication qui s'est établi entre la population et les députés m'impressionne vraiment. Les gens ont pris la peine de réfléchir. Ils s'attendent vraiment à ce que leur député exprime leur volonté, et qu'il ne se contente pas de suivre la ligne du parti. Les députés sont en mesure de voir pourquoi bon nombre de politiciens et de Canadiens ont perdu confiance dans notre système.

D'après ce que je peux voir, selon la procédure du Parlement, on saurait tout de suite au moment de la présentation d'un projet de loi s'il ferait ou non l'objet d'un vote de confiance. Les comités présenteraient donc un rapport détaillé sur les projets de loi en cause. Des députés prendraient la parole et les autres les écouteraient, parce que les discours seraient vraiment importants. Les discours des députés prendraient alors tout leur sens.

Les députés doivent pouvoir communiquer avec leurs électeurs. Finalement, au moment du vote, la motion pourrait être adoptée, modifiée ou rejetée, et rien de cela n'aurait de conséquences néfastes pour le gouvernement. Mais pour y arriver, il faudrait rééduquer un certain nombre de personnes.

• (1145)

Premièrement, nous devrions rééduquer les médias. Ils ne pourraient plus considérer chaque rejet d'un projet de loi comme un rejet du gouvernement. Ils devraient voir plutôt l'avantage que confère la possibilité de présenter autant d'avis différents.

Le gouvernement ne devrait pas non plus voir les votes comme une lutte à gagner. À l'inverse, quand un projet de loi serait rejeté, l'opposition ne devrait pas en profiter pour constamment

lui remettre sa défaite sous le nez. Il faudrait plutôt envisager cette procédure comme une mesure constructive pour notre pays.

Les gens devraient bien se rendre compte que les députés qu'ils élisent ont vraiment leur mot à dire dans les affaires du pays. Par conséquent, je crois qu'ils se montreraient plus prudents dans leur choix et prendraient garde de désigner quelqu'un en qui ils peuvent avoir confiance pour représenter leurs idées, et non pas seulement celles du parti.

La libéralisation des votes permettrait aux députés de mieux exprimer le point de vue de leurs électeurs et de rapprocher le gouvernement des gens. Certains pouvoirs exécutifs entièrement détenus par le Cabinet passeraient aux mains des véritables représentants du peuple à la Chambre. Les députés seraient ainsi tenus de rendre des comptes beaucoup plus serrés, parce qu'ils ne pourraient plus se contenter d'invoquer la ligne du parti quand ils voteraient à l'encontre des souhaits de leurs électeurs. Les députés devraient toujours être tenus de respecter les voeux de leurs électeurs.

Je crois que nous avons grandement sous–estimé la capacité qu'a l'électorat de s'engager plus à fond, de s'informer davantage et de participer à une démocratie directe. La forme plus complexe que nous avons donnée à notre gouvernement nous a valu un déficit de 500 milliards de dollars et d'autres graves problèmes. Une démocratie directe et plus libre pourrait nous éviter de tels problèmes.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la Chambre qui me donne l'occasion de parler de la motion M–89 de la députée de Mission—Coquitlam. Permettez–moi tout d'abord d'exprimer mon désaccord avec la position de son parti sur la question de la confiance.

Je voudrais traiter des trois points présentés par la députée, soit premièrement l'assouplissement de la convention sur la confiance, deuxièmement l'historique de la question et troisièmement, les aspects relatifs à la libéralisation des votes.

D'abord, en ce qui concerne l'assouplissement de la convention sur la confiance, s'il ressort une seule conclusion de 300 années de réflexion politique, c'est bien qu'il n'existe pas une seule et unique interprétation exacte de la notion de confiance. Selon le Parti réformiste, la confiance ne devrait entrer en jeu que dans le contexte de votes formels. À mon avis, c'est là une erreur de pensée.

La députée dit dans ses observations: «ils se sentiraient libres de voter en faveur d'une motion gouvernementale de temps à autre». Elle parlait, je présume, des députés de l'opposition. J'ai demandé au greffier du Bureau de m'indiquer quel a été le nombre de votes jusqu'à maintenant, depuis le début de la 35e législature. Nous avons voté 31 fois depuis le début de la présente législature et, depuis le premier jour des travaux à la Chambre, pas une seule fois n'a–t–on voté à l'encontre du parti chez les réformistes.

Des voix: Bravo!

M. Keyes: Et j'en vois qui applaudissent! Eh bien, je félicite ce parti de sa solidarité à l'égard de son idéologie et de ses idées sur ce que devraient être le comportement et l'apparence de ce pays.

Pour ce qui est de l'historique de la question, comme tous mes collègues de cette Chambre, j'ai le privilège de servir mes électeurs. Je me sens particulièrement honoré de servir les électeurs de Hamilton–Ouest. Ils connaissent Stan Keyes et savent ce qu'il représente. Ils savent ce qu'il ne tolère pas et connaissent ses croyances profondes et ses convictions les plus inébranlables.

• (1150)

La députée d'en face se trompe lourdement si elle pense que je peux, ou que qui que ce soit d'autre de ce côté peut être aveuglément persuadé, car si j'appuyais un objectif du gouvernement allant à l'encontre des principes bien connus que je défends, je serais la risée des gens et il me serait inutile de me représenter. Je rappelle à la députée de Mission–Coquitlam que j'ai été réélu.

En ce qui concerne le troisième point de la députée, celui des votes plus libres, je dirais que depuis le début de la 35e législature, les députés du Parti réformiste réclament du gouvernement qu'il prenne pour principe de «ne pas se considérer défait par le rejet d'une motion gouvernementale, même si elle est de nature financière, à moins qu'une telle motion ne soit suivie par l'adoption d'une motion de défiance».

Cela est lié, bien sûr, au désir du Parti réformiste de voir le système fédéral canadien évoluer davantage vers la démocratie directe. Le Parti réformiste prétend depuis longtemps que cette démocratie directe doit se manifester par des référendums exécutoires, un mécanisme de destitution et des votes libres à la Chambre des communes. Regardons un peu cela.

Cette fin de semaine, le parti de la députée, le troisième à la Chambre des communes, a fait une petite expérience de démocratie directe et selon un journal d'Ottawa: «Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, a appris que la démocratie ne suit pas toujours la voie prévue. Hier soir, la majorité des spectateurs d'une réunion politique télévisée a voté en faveur du suicide sous contrôle médical.» Et M. Manning de dire: «Il faut prendre garde de ne pas faire d'interprétation simpliste des résultats.»

Et alors, que dire de la façon simpliste, superficielle et ultra–rapide dont l'argument avait été abordé par les deux côtés. Il est très facile d'organiser une séance télévisée, de présenter un argument en faveur et un argument contre un point donné, puis de demander aux gens de téléphoner pour dire de quel côté ils penchent. Il leur suffit de prendre le téléphone, si toutefois ils peuvent se permettre d'avoir un appareil à boutons plutôt qu'à cadran. Évidemment, nous excluons ainsi je ne sais combien de Canadiens qui n'ont pas les moyens d'avoir le téléphone ou alors qui ont un appareil à cadran et qui ne peuvent participer à la démocratie en direct, de sorte que nous prenons une décision à partir d'arguments qu'une partie de la population présente en appuyant sur tel ou tel bouton pour signifier son accord ou son désaccord.

Dans ces conditions, on se demande comment empêcher l'application d'une manoeuvre pour fausser les résultats. Nous savons comment cela se produit. Certains d'entre nous avons été témoins d'une telle manoeuvre au cours du débat sur l'avortement et nous avons vu comment on vient à bout d'une organisation en faisant tour à tour valoir ses propres arguments. Tout

dépend de la présentation, de sorte que celui qui l'emporte est souvent celui qui consacre le plus d'argent au processus. Voilà justement le point faible dans les idées des réformistes.

La décision sera–t–elle prise par la personne qui téléphone au cours d'un certain week–end et sera–t–elle fondée sur tous les faits présentés, ou sera–t–elle prise par suite d'une déclaration particulièrement émouvante et convaincante?

Nous entendons certaines interventions à la Chambre où les députés font valoir de solides arguments avec une grande éloquence et, quand le sujet est délicat, notamment s'il est question de vie ou de mort, les députés savent quel type d'arguments il convient de présenter. Nous le savons, mais si un député intervient avec plus de fougue, cela ne veut pas dire que son argument est meilleur et qu'il faut absolument se prononcer en sa faveur. Autrement dit, on ne doit pas refuser d'entendre un autre député sous prétexte que les arguments du député qui vient de parler sont indiscutablement les plus convaincants. Cette politique est dangereuse.

• (1155)

Pour obtenir des votes libres, les réformistes accepteraient que le gouvernement n'ait pas à prouver qu'il a la confiance de la Chambre sauf lorsque la Chambre doit se prononcer sur une motion de défiance officielle. En retour, les députés pourraient voter comme ils l'entendent sur toute question, sachant qu'ils ne seraient pas assujettis à la discipline de parti.

Selon les réformistes, ces deux pratiques permettraient aux députés de mieux représenter leurs électeurs, surtout quand ces derniers ont clairement indiqué leur désaccord face à la position du parti du député sur une question donnée.

Selon le chef du Parti réformiste, le choix du député placé dans cette situation est clair, puisqu'il dit: «En mettant les choses au pire, la volonté des électeurs doit primer sur les opinions personnelles du député ou sur celles de son parti.» Le chef réformiste ajoute: «Je ne dis pas que les députés sont des machines et qu'ils n'ont qu'à rentrer chez eux la fin de semaine pour consulter leurs électeurs et revenir se prononcer en conséquence. Entre un député et ses électeurs, il doit y avoir un dialogue.»

Le premier ministre et le leader parlementaire du gouvernement ont indiqué qu'il serait souhaitable qu'il y ait un plus grand nombre de votes libres à la Chambre. Bien sûr, nous n'avons pas pour autant accepté l'interprétation que donnent les réformistes du vote libre. Tout en ne s'opposant pas catégoriquement à l'opinion des réformistes, le premier ministre et le leader parlementaire du gouvernement ont tous deux indiqué qu'il y avait depuis longtemps de bonnes raisons pour que le gouvernement considère la notion de défiance d'une façon plus générale.

Par exemple, au sujet du mandat accordé à la Chambre aux dernières élections, le premier ministre a déclaré: «La Chambre, ce n'est pas un groupe de députés indépendants élus séparément. Nous sommes membres d'un parti et nous avons un programme à observer. Ce programme est énoncé dans notre livre rouge et nous allons le mettre en oeuvre.»

Nous sommes ici en tant que membres d'un parti. Notre vote n'est pas individuel, mais collectif. C'est l'expression de ce que nous croyons être dans le meilleur intérêt de nos électeurs, de nos circonscriptions, de notre province et de notre pays. Voilà notre rôle à la Chambre.

Il ne faut pas laisser cette motion miner le processus démocratique en place dans notre pays. Je suis certain que mes électeurs ne l'accepteraient pas.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, lorsqu'il est question de votes libres au cours du présent débat, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas toujours nécessaire qu'un balancier oscille d'un extrême à l'autre.

Ce que nous recherchons tous au cours de la présente législature, et l'élément qui distinguera probablement cette législature de la précédente, c'est un plus grand équilibre à la Chambre. Je crois que le gouvernement s'est donné du mal pour atteindre cet équilibre et offrir à l'opposition et aux simples députés libéraux l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Je me souviens en particulier des premiers jours de la session, où nous, les nouveaux députés, étions très nerveux. Cependant, dès le début, nous avons eu l'occasion de participer à un ou deux débats très importants. Cela a contribué à créer chez nous un sentiment d'appartenance. Nous avions l'impression de vraiment participer et d'accomplir quelque chose de concret ici.

Aujourd'hui, nous avons à débattre de cette notion de vote libre. Avant d'aborder la nature même du vote libre, nous devrions peut–être réfléchir à une ou deux questions. Il y a tout d'abord le bilan de notre parti à la Chambre des communes.

Comme l'a souligné à juste titre l'orateur précédent, il y a quelque chose de paradoxal dans le fait que nous parlons de la nécessité de tenir plus de votes libres, puisque nous avons tous voté de la même façon à la Chambre.

Je devrais dire, en fait, que tous les membres de chacun des partis ont voté de la même façon. Cela doit s'expliquer du fait que nous avons tous été élus en fonction de programmes fondés sur une certaine idéologie dont nous faisons la promotion. Il est donc raisonnable de présumer que nous serons logiques et que, après avoir expliqué notre idéologie au Parlement, nous voterons conformément aux principes qui nous ont valu d'être élus à la Chambre des communes.

• (1200)

J'ai découvert aussi au cours d'entretiens avec des députés qui siègent ici depuis beaucoup plus longtemps que moi que, très souvent, le seul fait de faire partie de l'opposition suppose que l'on vote contre toute mesure qui est mise aux voix. L'opposition a donc pour rôle de s'opposer au gouvernement, de contrebalan-

cer le gouvernement afin de s'assurer que celui–ci pèse bien toute sa politique.

Le gouvernement jouit ici d'une majorité très considérable qui se reflète dans les comités. Notre rôle en tant que députés consiste, comme on l'a déjà dit, à essayer d'influencer le gouvernement à l'égard de son programme. Toutefois, le fait est que c'est le programme du gouvernement qui sera adopté ici.

Il n'est donc pas question de tout changer, mais bien de créer un climat permettant aux députés de faire preuve de discernement et cela, non seulement à la Chambre et au comité, mais surtout avant, lorsqu'une mesure n'est encore qu'une idée dans la tête de quelqu'un, lorsque la politique est élaborée, avant que le capital politique ne s'organise d'une façon telle que toute modification devient un vote de confiance dans le gouvernement ou la personne responsable.

C'est pour cela que notre pays en est où il est à l'heure actuelle. Il importe peu, chers collègues, que chacun d'entre nous ne puisse pas avoir toujours raison. C'est justement ce qui est formidable ici. Nous sommes 295 à la Chambre et nous sommes infiniment plus sages collectivement que le plus sage et le plus brillant d'entre nous.

Nous en sommes rendus au point ici où, chaque fois que le chef émet une idée qui semble bonne, nous nous efforçons tous de justifier ce qu'il a dit, même s'il s'agit d'un lapsus. Car, Dieu nous vienne en aide, nous ne pouvons tolérer que cette personne n'ait pas toujours raison, car alors elle ne serait peut–être pas qualifiée pour diriger.

Je ne vise ici aucun parti en particulier. C'est tout aussi vrai de mon parti que des autres. Il nous faut être vigilants et faire attention à cela. Cela tient de la nature humaine. Cela se voit en affaires, en politique, partout.

Notre vrai travail à tous, c'est de dire à nos dirigeants: «Pensez–vous vraiment que c'est ce que nous devrions faire? Je sais que nous nous sommes engagés dans cette voie et que le projet de loi est déjà rendu à l'étape de la deuxième lecture, mais ne croyez–vous pas que ce serait bon de le modifier?» Notre travail exige que nous ayons toute la flexibilité, la sagesse et la liberté nécessaires pour pouvoir changer d'idée en cours de route. Nous devons apprendre au fur et à mesure que nous acquérons de l'expérience.

Notre expérience ici a été plutôt amusante jusqu'à maintenant. Comme nous avons dit à quelques reprises que nous aimerions avoir des votes plus libres à la Chambre, chaque fois qu'il y a un vote, les députés d'en face surveillent attentivement pour voir lequel d'entre nous sera le premier à ne pas voter du même côté que le parti. Je puis vous dire que nous sommes impatients d'être les premiers à ne pas voter du même côté que notre parti. Je sais que nous devrons le faire tôt ou tard, autrement vous ne cesserez jamais de nous harceler à ce sujet. Nous allons certainement le faire tôt ou tard.

Toutefois, la réalité est que nous devons respecter les principes qui nous ont amenés ici au départ. L'expérience que nous acquérons est importante. Elle est certainement très importante pour moi. Je n'ai pas honte d'admettre que beaucoup des idées préconçues que j'avais au sujet de la Chambre ont changé depuis mon arrivée ici parce que je vois comment les choses fonctionnent et j'apprends des choses nouvelles chaque jour, comme c'est le cas aussi de nombreux députés d'en face, j'en suis certain.

• (1205)

Je vais terminer mon discours en citant des paroles qui, à mon avis, revêtent une importance particulière pour la Chambre, des paroles que nous ne devrions jamais oublier. Il y a deux personnes dont les noms sont souvent mentionnés à la Chambre; une de ces personnes est évidemment le célèbre Edmund Burke. Dans sa lettre aux électeurs de Bristol, Edmund Burke discrédite la notion de démocratie représentative. Il est plutôt en faveur de la démocratie par délégation, notion selon laquelle, chaque fois qu'il y a des élections, les électeurs décident pour qui voter et, après le vote, la personne qu'ils ont choisie se retrouve au Parlement, pour le meilleur ou pour le pire, pendant quatre ans, ou jusqu'aux prochaines élections.

Les députés d'en face devraient savoir que cette fameuse lettre aux électeurs de Bristol a été écrite autour de 1776 et qu'elle concernait le traitement réservé aux patriotes britanniques, qui étaient des marins accusés de piraterie. Ils ont été capturés, ramenés en Angleterre et détenus là–bas pendant trois ans. Ils ont eu droit à un procès juste et équitable, pour ensuite être pendus. M. Burke ne trouvait pas que c'était là une bonne idée, et il l'a dit. Cependant, ses électeurs trouvaient que c'était une bonne idée, et ils l'ont dit. Il a donc écrit une lettre aux électeurs de Bristol, dans laquelle il disait ceci: «Vous n'avez pas seulement mon corps, mais aussi mon esprit. Et si vous n'aimez pas ce que je fais, balancez–moi à la fin de mon mandat.»

Fait intéressant, ses électeurs l'ont effectivement balancé à la fin de son mandat, mais il s'est fait réélire dans une autre circonscription qui était gagnée d'avance.

L'autre personne que je voulais citer, Thomas Paine, est un contemporain d'Edmund Burke. Thomas Paine était le conseiller de Thomas Jefferson et a aidé à rédiger la célèbre Déclaration d'indépendance. Dans son ouvrage intitulé *The Rights of Man*, il a écrit que la plus grande tyrannie est de prétendre gouverner même après sa mort et que chaque génération a le droit et la responsabilité de gouverner pour son époque, mais ne devrait pas prendre des décisions qui lient les générations futures, pas plus que la génération actuelle ne devrait être liée par les décisions prises par les générations antérieures.

Ainsi, pour conclure ce débat, je demanderais aux députés de tenir compte du fait que notre génération jette les bases sur lesquelles les générations futures fonderont leurs décisions. Si nous relâchons les règles de discipline, ce sont tous les parlementaires qui en profiteront, et nous n'aurons plus à nous préoccuper d'aller tous dans un sens ou dans l'autre.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je dispose de deux minutes. Je m'efforcerai donc d'être succinct.

Je pense que la motion part d'un bon sentiment, mais elle contient quelques défauts. Je ne peux donc pas y donner mon appui.

Permettez–moi de mentionner quelques–uns de ces défauts, car ils soulèvent quelques questions très importantes. Par exemple, quelqu'un a dit que le gouvernement faisait accepter ses mesures. Bien sûr, et c'est normal. Puisque le gouvernement détient la majorité à la Chambre des communes il a la responsabilité morale de faire ce qu'il avait promis de faire.

On a déclaré que la démocratie directe était importante. Je crois que la plupart d'entre nous sommes d'accord avec cela. Cependant, nous ne devons pas laisser la démocratie directe se substituer à l'exercice de leur jugement par les députés dûment élus.

Les dangers de la démocratie directe sont évidents. Par exemple, le parti d'opposition qui a présenté la motion a vécu très récemment— hier soir seulement—une expérience de démocratie directe. Le chef de ce parti a déclaré qu'il appuierait peut–être la démocratie directe, mais qu'il fallait s'assurer que le système ne comporte pas de failles. Cela illustre mes propos.

Par ailleurs, nous savons que si un élément d'un budget est modifié, cela se répercute sur d'autres éléments du budget. On ne peut tout simplement pas modifier certains éléments d'un budget sans s'arrêter aux répercussions que cela peut avoir sur le reste.

J'imagine que j'ai encore le temps d'aborder un dernier point. La motion, si elle était adoptée, risquerait de conduire à une certaine forme de chantage par des minorités.

• (1210)

Le vice–président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait:

(a) modifier la Loi sur les langues officielles de manière à refléter le principe du «bilinguisme territorial», soit que le français devrait être la langue prédominante au Québec et l'anglais la langue prédominante dans les autres provinces, et que les minorités de langues officielles devraient avoir accès aux services du gouvernement fédéral dans leur propre langue dans toute partie du pays où cela est justifié par la demande publique locale;

(b) continuer de faciliter l'usage de l'anglais et du français dans les débats et autres travaux du Parlement, dans les procès–verbaux et les journaux du Parlement, dans les tribunaux fédéraux, et en tant que langue de la législation fédérale; et

(c) éviter de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces.

—Monsieur le Président, en proposant cette motion et avant que nous entamions le débat, je voudrais faire remarquer une chose à tous ceux qui ont déjà leur opinion toute faite.

Beaucoup seront tentés de réagir automatiquement en se disant que si un député réformiste intervient dans un débat concernant la Loi sur les langues officielles, ce qu'il dit doit être inacceptable. Or, le fait est que la Loi sur les langues officielles ne donne pas de bons résultats. Cependant, que vous soyez favorables à la Loi sur les langues officielles et donniez carte blanche pour son application puisque vous la jugez bonne, ou que vous estimiez qu'il faut la modifier, je vous demanderais de vous donner la peine d'écouter ce que nous allons dire au cours du débat, sans juger d'avance. Abordons la question en songeant à ce qui est bon pour le Canada et pour les Canadiens.

Je pose aujourd'hui en principe que la Loi sur les langues officielles n'a pas donné de bons résultats. Elle constitue un facteur de division pour le pays et son application est trop coûteuse. Ce n'est pas seulement moi, le député de Nanaïmo—Cowichan, qui l'affirme. Chacun des commissaires aux langues officielles y a trouvé à redire. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en était venue à la même conclusion, tout comme les gens d'un peu partout au Canada, de même que le Bloc québécois, de même que les gens ordinaires aussi bien du Québec que de la Colombie– Britannique. Nous y trouvons tous à redire. Qu'allons–nous faire pour y remédier?

Je vous invite donc à bien écouter les interventions que nous entendrons cet après–midi et, ce faisant, à réfléchir à la question de savoir comment nous pourrions faire mieux.

Reportons–nous maintenant en arrière; j'espère vous brosser un tableau en rappelant seulement. . .

Le vice–président: Le député aurait–il l'obligeance d'adresser ses propos à la présidence et non directement à ses collègues, en évitant d'utiliser le pronom «vous».

M. Ringma: Je m'y emploierai de toutes mes forces, monsieur le Président.

Examinons donc collectivement l'histoire en tâchant de voir comment nous pourrons améliorer la situation. En 1608, Champlain fonda la Nouvelle–France. En 1752, l'Acadie fut conquise par les Britanniques, et nous avons vu là le premier et le plus horrible cas d'intolérance linguistique. Dès qu'ils eurent conquis l'Acadie, les Britanniques en chassèrent tous les Acadiens, en disant: «Nous n'avons pas besoin de votre langue. Nous n'avons pas besoin de vous. Dehors!» Et ce fut le pire cas que nous ayons connu. Historiquement, la situation s'est donc améliorée, du moins de ce point de vue.

• (1215)

La Nouvelle–France a été conquise en 1759, et les Britanniques ont vraiment amélioré les conditions par rapport à celles qui

existaient à cette époque–là. Ils ont accepté de tolérer non seulement le français, mais aussi la religion. Dans une perspective historique, il convient de rappeler que la religion a fait partie de l'équation linguistique.

Plus tard, en 1774, l'Acte de Québec a confirmé les droits des francophones et des catholiques. En 1791, la loi constitutionnelle prévoyant la création d'une assemblée législative pour le Bas–Canada est adoptée et, parce que le français devient la langue législative, pour la première fois, les francophones deviennent fondamentalement plus actifs sur la scène politique.

Entre 1820 et 1840, les problèmes recommencent. La minorité anglophone, qui croît alors rapidement, inquiète l'assemblée majoritairement francophone du Bas–Canada. Une série de mesures législatives intolérantes sont donc adoptées à l'égard des districts et des Cantons de l'Est auxquels on refuse le droit d'être représentés, et on impose une taxe d'entrée aux immigrants venant de la Grande–Bretagne.

Entre 1837 et 1838, nous connaissons de véritables problèmes, y compris une sorte de rébellion ouverte qui dégénère presque en guerre. Il importe de souligner que, de 1840 à 1880, comme la proportion des anglophones et des francophones s'équilibre, les gens se sentent un peu moins menacés. La situation est donc calme durant ces 40 ans, jusqu'en 1880.

De toute évidence, c'est ce qui a permis l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. La situation est tellement calme qu'il n'est presque pas fait mention de la langue dans cette loi. Les gens n'y trouvent rien à redire. Bien entendu, l'article 133 de la loi garantit l'usage des deux langues au Parlement, à l'Assemblée législative du Québec et dans la législation.

Ce que j'essaie d'expliquer, ce sont les hauts et les bas que nous avons connus au Canada ainsi que les émotions qui s'ensuivirent. De 1880 à 1920, comme la proportion de francophones—on peut même dire de catholiques—est à la hausse au Canada, les Canadiens anglais et les protestants commencent à craindre de se retrouver dans une situation minoritaire.

Aussi, l'une après l'autre, les provinces adoptent des lois restreignant les droits des francophones et des catholiques en matière d'éducation: le Nouveau–Brunswick, en 1871; l'Île–du–Prince–Édouard, en 1874; le Manitoba, en 1890, puis à nouveau en 1916; et l'Ontario, en 1912. L'Ontario n'a pas de quoi être fière de son règlement 17 adopté en 1912. C'est la mesure législative la plus restrictive de l'histoire canadienne au chapitre de l'éducation. En vertu de ce règlement, il était illégal pour tout enfant francophone d'être éduqué dans sa langue au–delà de la troisième année. Cela n'a rien de réjouissant, mais cela montre bien l'effet de balancier.

Quelle a été la situation par la suite? De 1920 à 1960, on peut dire que la stabilité a de nouveau régné en matière linguistique. Mais à quoi assistons–nous au Québec en 1963? À la montée du nationalisme. D'accord? Il devait y avoir une réaction. Lester Pearson a donc mis sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a publié six volumes, achevant son oeuvre en 1971.

Cette commission a appuyé le bilinguisme territorial, ce dont je vais parler en détail dans quelques minutes. Le bilinguisme territorial est en fait un compromis entre le principe de la territorialité et celui de l'individualité. Soit dit en passant, les conclusions de cette commission sont pour l'essentiel compatibles avec les principes que les réformistes préconisent officiellement aujourd'hui.

• (1220)

L'esprit qui anime la réflexion de cette commission tient dans la citation suivante: «Un pays bilingue n'est pas un pays dont tous les habitants doivent nécessairement parler deux langues; c'est un pays dont les principales institutions, tant publiques que privées, doivent dispenser leurs services dans les deux langues, à des citoyens qui peuvent fort bien, dans l'immense majorité, être des unilingues.» Réfléchissez–y. Ce n'est pas mal.

En 1969, la première Loi sur les langues officielles a été adoptée, et c'est là–dessus que portent nos critiques aujourd'hui. Vingt–cinq ans après, elle suscite encore du mécontentement.

La Loi sur les langues officielles favorise le principe de l'individualité, car les droits individuels des groupes linguistiques minoritaires doivent être respectés aussi largement qu'il est politiquement possible, avec pour résultat que la lourde obligation de respecter ces droits retombe sur les populations majoritaires et, bien entendu, sur les contribuables.

Il est clair que, en faisant adopter cette loi, Pierre Trudeau a fait un geste qu'il estimait juste et généreux. Il a dit et répété que les objectifs de justice et d'unité nationale étaient inséparables, et cela se comprend. Mais la conception technocratique qu'il se faisait de la société se retrouve aussi dans la loi, un de ses éléments clés étant la création d'un poste de bureaucrate suprême de la langue, celui de commissaire aux langues officielles. Nous sommes en 1969.

En 1972, le Québec, craignant que la langue française ne perde du terrain, se dit qu'il fait mieux de légiférer. Cela nous donne le projet de loi 22, Loi sur les langues officielles du Québec.

En 1977, le gouvernement Lévesque fait adopter la loi 101. Ces deux lois, la loi 22 et la loi 101, deviennent très connues, pas toujours favorablement, partout au Canada.

Puis, vient 1982. Il s'agit d'une date très importante, car la Charte des droits et libertés donne un recours aux personnes lésées par les lois 22 et 101 et leur permet d'en appeler de ce que j'appellerai une injustice de la législation québécoise.

En 1988, enfin, le gouvernement Mulroney abroge l'ancienne Loi sur les langues officielles et en fait adopter une nouvelle, celle qui est maintenant en vigueur. Elle étend la portée du bilinguisme officiel, peut–être trop.

Je voudrais maintenant définir le bilinguisme territorial, car c'est en fait ce dont nous parlons ici. C'est un compromis entre les souhaits et les préoccupations légitimes des minorités linguistiques et les préoccupations légitimes des majorités linguistiques. C'est l'un des quatre principes différents, mais clairement liés, conçus pour l'élaboration d'une politique linguistique équitable.

Il s'agit d'abord du principe de l'individualité. C'est vraiment Pierre Trudeau qui s'est fait le défenseur de ce principe. Il croyait que, pour être juste, le système devait fournir des services dans les deux langues officielles à quiconque le demandait où que ce soit au Canada. C'est ce que nous essayons de faire au

Canada aujourd'hui et il faut bien se rendre à l'évidence: cela ne fonctionne pas et cela coûte trop cher.

Vient ensuite le principe de la territorialité, qu'il ne faut pas confondre avec le bilinguisme territorial dont il sera question plus tard.

Le principe de la territorialité veut que les droits linguistiques soient territoriaux et non transférables. Dans le cas du Canada, cela veut dire que quiconque vit au Québec devrait vivre et travailler en français et quiconque vit dans les autres provinces devrait vivre et travailler en anglais.

• (1225)

Ce principe a été appliqué avec succès en Suisse, mais ne fonctionnerait pas au Canada parce que nos minorités linguistiques au Québec, au Nouveau–Brunswick et en Ontario sont beaucoup plus importantes que dans les cantons suisses.

Nous en venons ensuite au bilinguisme territorial, à ne pas confondre avec le principe de la territorialité. Comme je l'ai dit, ce type de bilinguisme a d'abord été proposé par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, puis adopté par le Parti réformiste. Il s'agit essentiellement d'un compromis entre les extrêmes que sont le principe de la territorialité et le principe de l'individualité.

En vertu du bilinguisme territorial, les droits et les services linguistiques ne seraient accordés qu'aux minorités suffisamment importantes pour survivre à long terme. Les plus petites minorités n'obtiendraient pas tous les services à cause du fardeau que cela représente pour la majorité, qui doit payer pour tout cela, fardeau qui est supérieur aux avantages qu'en retire la minorité.

Ce modèle a été appliqué avec succès en Finlande pour le traitement de la minorité suédoise. S'il était appliqué au Canada, seules les importantes minorités francophones de l'est et du nord–est de l'Ontario ainsi que les Acadiens et la minorité anglophone de l'ouest de Montréal pourraient exercer la totalité des droits linguistiques accordés aux minorités. Le reste du pays serait unilingue.

Le quatrième principe de la politique linguistique est ce qu'on pourrait appeler le bilinguisme asymétrique que préconise le Bloc québécois où l'on accorderait de généreux droits linguistiques universels aux francophones hors Québec, mais très peu aux anglophones vivant au Québec.

On justifie cette asymétrie en disant que le français est en voie de disparition au Canada et ne pourra survivre sur un pied d'égalité avec l'anglais que s'il reçoit un traitement juridique préférentiel. La plupart des Canadiens anglais n'en reviennent pas que l'on défende une telle position. Néanmoins, beaucoup croient que c'est la seule politique linguistique qui soit juste et valable.

Nous nous retrouvons donc dans une situation qui offusque le Canada et que nous devons examiner collectivement. J'invite la Chambre à écouter attentivement les propos des députés qui vont prendre la parole et à faire preuve, envers tous, d'un esprit à la fois critique et constructif. Que pouvons–nous faire pour être justes et assurer des services appropriés à tous dans le pays, là où le nombre le justifie? Voilà une expression à la mode: «Là où le nombre le justifie». Cependant, elle n'est pas toujours comprise de la même façon. Je pense qu'il faudrait que nous apportions la précision suivante: «Là où le nombre le justifie et quand nous pouvons nous le permettre».

Nous devons examiner tous ces points. Je demanderais aux députés de voir l'aspect positif des discours qui vont suivre. Nous devons penser à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, jusqu'à cette minute même. Il y a eu des pas en avant et des pas en arrière. Quand un groupe devient plus fort, l'autre s'affole et commence à présenter des mesures législatives restrictives. Ça n'augure rien de bon. Essayons d'établir un certain équilibre et de rester ensemble.

C'est tout, monsieur le Président. Je demanderais à tous les députés d'envisager sérieusement d'adopter cette motion qui vise à modifier les langues officielles afin de refléter le principe du bilinguisme territorial.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de faire des commentaires. J'ai eu l'occasion de rencontrer le député de Nanaïmo—Cowichan, que j'ai toujours considéré comme une personne raisonnable jusqu'à aujourd'hui.

• (1230)

Aujourd'hui, je trouve que le député de Nanaïmo—Cowichan est loin d'être raisonnable. J'ai plus que du dédain d'une telle personne qui semble vouloir détruire notre pays. Il semble vouloir détourner ou contourner toute l'histoire du Canada.

Comme francophone de l'Ontario de la quatrième génération, et comme personne d'une minorité, les propos du député du Parti réformiste me semblent abominables. Pour lui, la question de la langue est une question financière, du moins, c'est ce qu'il dit. Mais ce qu'il semble suggérer, c'est que les groupes majoritaires devraient piétiner, éclabousser les minorités. Il parle de la langue française au Québec et de la langue anglaise ailleurs.

Pour les francophones hors Québec, quelles aspirations peut–on avoir? Comment peut–on vivre dans notre pays, le pays que M. Ringma a probablement adopté, ou ses parents, il y a déjà quelque temps? Comment peut–on vivre ici? Que dois–je penser d'un député du Parti réformiste qui attaque ma langue de façon sournoise, moi qui suis un Bellemare vivant ici depuis le XVII^{e} ou le XVIIIe siècle et où ma parenté, mes ancêtres se sont battus tout d'abord pour la France et ensuite pour la Grande–Bretagne, qui ont défendu des institutions canado–britanniques? On s'est battus dans les grandes guerres. On s'est battus contre les États–Unis pour protéger notre pays. Nous voulons faire partie du Canada, mais selon le député du Parti réformiste, on n'a aucun droit d'en faire partie, à moins qu'on se fasse assimiler et qu'on devienne, comme dans mon cas, un anglophone.

Le député a parlé de générosité. Est–ce qu'il sait vraiment ce que ça veut dire que d'être généreux? Est–ce qu'il sait vraiment de quoi il parle lorsqu'il parle d'éducation au Québec et hors Québec? Est–ce qu'il comprend vraiment le pays? Il nous compare et il nous cite les exemples de la Suisse et de la Belgique. Est–ce qu'il comprend réellement notre pays?

En somme, je vais terminer parce que je ferai un discours un peu plus tard, mais je dois dire au député du Parti réformiste que ce n'est pas un complet foncé qu'il aurait dû porter aujourd'hui pour venir parler, mais un *cloak* blanc.

M. Ringma: Monsieur le Président, je trouve que c'est vraiment triste. C'est triste en maudit! Au tout début, j'ai essayé d'expliquer aux gens, mais il faut écouter. J'ai dit ce qu'on propose. Il est évident que certains des députés n'ont pas écouté du tout pour m'attaquer ainsi en disant que je veux détruire le Canada. C'est une insulte! Il faut dire aussi que c'est abominable qu'on dise que je veux m'attaquer à la langue française. C'est faux.

• (1235)

Je vous défie, monsieur le Président, vous et ceux qui n'ont pas écouté, de trouver ces mots–là. Lorsque vous lirez le hansard demain, ou même les bleus cet après–midi, vous verrez que nous faisons un effort pour garder le Canada uni, pour conserver les droits des francophones et les droits des anglophones au Québec. Nous voulons que tous conservent leurs droits mais sans que cela nous coûte trop cher.

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question. Comment les députés du Parti réformiste expliquent–ils le déclin économique des francophones hors Québec et quelle politique proposent–ils afin d'en réduire l'écart?

M. Ringma: Monsieur le Président, il m'est bien difficile d'expliquer pourquoi le niveau de vie des francophones diminue; je ne suis pas économiste et je n'en connais pas la raison. Tout est question d'argent.

Peut–être que cela est dû au fait que notre économie est en baisse et est actuellement très précaire. Les gouvernements étrangers regardent la sitation du Canada et pensent probablement qu'il y a un problème entre le Québec et le reste du Canada. Il y a aussi le fait qu'on considère que le Québec est trop sévère avec les anglophones. Actuellement il y a beaucoup de sorties d'argent, l'économie en souffre et le Québec aussi je suppose.

C'est tout ce que je peux donner comme explication sur cette question.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, même après avoir prêté une oreille très attentive au député, j'ai bien peur que ce qu'il a proposé ne soit pas très limpide.

Si j'ai bien compris, il a rejeté la politique linguistique territoriale prévoyant que tout le Québec soit francophone et le reste du Canada anglophone, mais, en même temps, il a semblé proposer un bilinguisme territorial qui, selon lui, autoriserait l'application des dispositions de la Loi sur les langues officielles aux minorités de l'est et du nord de l'Ontario, du nord–est du Nouveau–Brunswick, ainsi que du West Island de Montréal et, pour le reste du Canada, l'unilinguisme.

Si j'ai compris, il a donc rejeté le bilinguisme officiel pour toutes les régions de l'Ouest, y compris le Manitoba. Il l'a rejeté pour l'Estrie, où j'ai grandi dans Sherbrooke et à laquelle je suis resté si attaché. Il l'a rejeté pour la Gaspésie. Il l'a rejeté pour l'Outaouais, Aylmer et le comté de Papineau, et ainsi de suite. Ai–je bien compris?

Si c'est bien ce qu'il propose, ce n'est pas aussi grave qu'une politique territorialiste qui ferait en sorte que toutes les provinces, à l'exception du Québec, seraient de langue anglaise, mais ça s'en approche. Je voudrais être tout à fait sûr que c'est bien ce qu'il propose, car l'expression «là où le nombre le justifie», ça semble représenter des garanties exceptionnellement larges, plutôt que d'exclure les minorités francophones vivant dans diverses régions du Canada et les minorités anglophones habitant depuis fort longtemps certaines régions du Québec. Je songe en particulier à la Gaspésie et à l'Estrie.

M. Ringma: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds à la question qui me semble des plus légitimes.

Je n'ai fait que donner des exemples. Loin de moi l'idée d'exclure des régions comme Saint–Boniface, près de Winnipeg, la Gaspésie, Aylmer ou d'autres. Il s'agissait simplement d'illustrer le genre de bilinguisme territorial dont nous devrions parler. Et je pense que nous devrions aborder la question en détail.

Le fond du problème, et le député l'a mentionné, c'est l'expression «là où le nombre le justifie». C'est ce que la loi dit actuellement et c'est ce qui nous vaut tous ces problèmes. C'est comme si on adoptait la politique de l'Association canadienne des municipalités où un nombre est prévu, disons 10 ou 5 p. 100, et qu'on l'appliquait à l'ensemble. Si l'expression «là où le nombre le justifie» est inappropriée, alors, arrêtons des chiffres précis et convenons collectivement de protéger les droits linguistiques des minorités.

• (1240)

[*Français*]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, au momemt même où dans cette Chambre l'importance des langues officielles est remise en question, je suis heureux de pouvoir dissiper certains malentendus et de rendre justice aux faits. Les questions touchant les langues officielles ont toujours été délicates. Elles soulèvent les passions, elles font l'objet de rumeurs, de mythes et sont très peu souvent abordées d'un point de vue rationnel. J'aimerais donc aujourd'hui donner l'heure juste au sujet des langues officielles et nourrir le débat de quelques réflexions.

Permettez–moi d'abord de faire aussi un survol historique pour bien établir les principes fondamentaux qui régissent toute la politique canadienne en matière de langues officielles. Les langues officielles au Canada prennent racine à la fois dans le passé et dans le présent. Comme le français et l'anglais se côtoient depuis plusieurs siècles déjà, la Loi sur les langues officielles et la politique qui la sous–tend ne représentent pas en elles–mêmes un concept nouveau, mais sont la manifestation du

respect qu'avaient les Pères de la Confédération envers la notion d'association.

En effet, dès la naissance de notre pays sont jetées les bases sur lesquelles reposent la notion des langues officielles. Jugeant cette notion essentielle à la survie de la Confédération, les premiers artisans de celle–ci adoptent en 1867 la Loi constitutionnelle dont l'article 133 reconnaît à tous le droit d'utiliser le français ou l'anglais dans les débats et la publication des lois et des documents du Parlement du Canada et de la législature du Québec ainsi que devant les tribunaux fédéraux et québécois.

Je tiens à mentionner ici que la politique actuelle sur les langues officielles tire directement sa source du cadre fixé par cette loi.

[*Traduction*]

Les premières dispositions prévoyant le paiement d'une prime aux candidats capables de rédiger dans les deux langues officielles du Canada étaient contenues dans une loi de 1888 modifiant la Loi sur le service civil. La prime au bilinguisme qui est encore versée aujourd'hui aux employés dont les fonctions exigent une connaissance des deux langues officielles n'est accordée qu'à 30 p. 100 des fonctionnaires. La plupart des employés de la fonction publique ne sont pas bilingues et ne doivent pas automatiquement, contrairement à la croyance publique, devenir bilingues pour pouvoir occuper d'autres emplois.

À la fin du XIX^{e} siècle, les grandes institutions fédérales ont graduellement commencé à reconnaître la dualité linguistique nationale. Dans les provinces, cependant, la situation était bien différente, en particulier en ce qui concerne l'éducation. Malgré le caractère très controversé de la question linguistique à l'origine, l'ouverture d'esprit démontrée par la fonction publique fédérale à l'égard des langues officielles ne semble pas s'être propagée aux provinces.

Les politiciens de l'époque n'ont pas démontré autant de sagesse que les Pères de la Confédération et n'ont pas respecté l'esprit de la Confédération dans les domaines de la langue et de l'éducation. Les communautés minoritaires de langue française ont dénoncé cette situation et ont tenté d'y remédier par la suite.

En 1927, je le mentionne en passant, le premier timbre–poste bilingue a été émis pour souligner le 60^{e} anniversaire de la Confédération, et cette pratique est devenue la norme par la suite.

• (1245)

La création du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral, en 1934, a changé la face de la fonction publique du Canada. Toutefois, le principe général établissant que tout citoyen a le droit de recevoir des services du gouvernement fédéral dans la langue de son choix et que la fonction publique générale doit refléter la composition de la société canadienne n'a été reconnu officiellement qu'en 1960, à l'occasion de la publication du rapport Heeney et du rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[*Français*]

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme constitue un point tournant au chapitre des langues officielles. Elle fait remarquer que le Canada traverse alors la crise la plus importante de son histoire. Aussi recommande–t–elle, entre autres, que les gouvernements contribuent à l'essor des communautés de langue officielle en situation de minorité et que la fonction publique soit bilingue, tant pour ce qui est de la prestation des services qu'en ce qui concerne la langue de travail.

Dans la foulée des recommandations émises par la Commission royale, le gouvernement adopte alors, en 1969, la Loi sur les langues officielles, faisant de l'anglais et du français les langues officielles du Canada.

J'aimerais apporter ici une précision à ce sujet, particulièrement après avoir entendu les remarques de notre collègue du Parti réformiste.

[*Traduction*]

La loi ne visait pas à rendre tous les Canadiens bilingues, mais plutôt à reconnaître l'égalité de l'anglais et du français dans la fonction publique. La loi prévoyait également des services dans les deux langues, afin que le gouvernement puisse mieux comprendre le public et être mieux compris de lui. Quoi qu'on en dise, la situation est encore la même aujourd'hui. Personne ne veut forcer qui que ce soit à parler l'anglais et le français.

Les progrès rendus possibles par l'adoption de la Loi sur les langues officielles ne se sont pas réalisés sans difficultés. La loi a cependant donné des résultats très positifs. Les francophones ont été les premiers à tirer profit de la loi, qui déclarait que le français et l'anglais, langues officielles, sont l'essence même de l'identité canadienne et qu'il est important de promouvoir leur épanouissement dans toutes les provinces et territoires canadiens. À mon avis, cette déclaration représente un progrès sans précédent.

Après son adoption en 1969, la Loi sur les langues officielles s'est graduellement implantée au niveau provincial. Ainsi, la même année le Nouveau–Brunswick adoptait à l'unanimité une résolution qui déclarait la province officiellement bilingue. Nous célébrons cette année le 25^{e} anniversaire de la loi.

Quelques années plus tard, d'autres provinces ont suivi, assouplissant leur législation et rendant aux Canadiens francophones le droit à l'éducation dans leur langue, ce qui, comme je le disais, leur avait été interdit au tournant du siècle, en particulier au Manitoba.

[*Français*]

Au cours des années 1970, les Canadiens et les Canadiennes manifestent de plus en plus leur désir de vivre dans une société ouverte et tolérante, soucieuse de donner à chacun et à chacune la responsabilité de vivre dans sa culture et dans sa langue. Les

jeunes, par exemple, démontrent un intérêt croissant pour l'apprentissage de la langue seconde, qu'ils perçoivent comme un enrichissement personnel et culturel.

Grâce à ce vent de changements qui souffle sur le pays, il devient possible de faire un pas de plus vers la promotion des langues officielles, si bien qu'en 1982 la Charte canadienne des droits et libertés consacre le caractère officiel des langues française et anglaise dans la Constitution. Elle reconnaît dans l'article 23 le droit à l'instruction élémentaire et secondaire dans la langue de la minorité et, on l'a dit tout à l'heure, là où le nombre d'enfants le justifie, ce qui représente encore aujourd'hui l'un des acquis les plus précieux pour les communautés linguistiques qui voient dans l'éducation le meilleur moyen d'assurer leur développement.

Cet article visait entre autres à réparer les injustices historiques qui avaient été commises dans certaines provinces à l'endroit des communautés francophones en situation de minorité.

[*Traduction*]

De nombreuses questions ont cependant suivi la promulgation de la Charte. Qu'entendait–on par: «Là où le nombre le justifie»? Cela voulait–il dire que les communautés de langue officielle ont le droit de gérer leurs propres écoles? Quelle était la portée réelle de l'article 23? Les parents francophones se sont adressés aux tribunaux pour trouver les réponses à leurs questions et, à partir de ce moment–là, la gestion de leurs écoles est devenue leur cri de ralliement.

• (1250)

Dans le sillage de la Charte, le gouvernement fédéral a décidé, en 1988, de mettre à jour la Loi sur les langues officielles et a confié au Secrétariat d'État le mandat de favoriser le développement et la vitalité des communautés linguistiques minoritaires et de promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Ce mandat m'incombe maintenant en tant que ministre du Patrimoine canadien.

Au cours de ces mêmes périodes, le jugement de la Cour suprême a confirmé le droit des francophones de gérer leurs propres écoles. Pourtant, malgré le jugement clair de la Cour suprême, les pressions constantes des communautés francophones et les offres d'appui répétées du gouvernement fédéral, plusieurs provinces ont été lentes à prendre des mesures pour respecter leurs obligations constitutionnelles.

[*Français*]

Dans le but de stimuler le dialogue et d'encourager les provinces qui assument la responsabilité de l'éducation à agir dans le dossier de l'enseignement de langue française, le gouvernement fédéral adopte des mesures concrètes, en vue d'appuyer la mise en oeuvre de la gestion scolaire et de l'enseignement postsecondaire en français.

Cette initiative a entraîné, notamment, la réalisation de plusieurs projets de gestion au pays et la création du réseau de collèges communautaires tant attendus par les francophones de l'Ontario.

Aussi, même si nous traversons actuellement une période économique difficile, le gouvernement canadien a–t–il décidé d'épargner des récentes coupures budgétaires la question de la gestion scolaire, de sorte que les conseils scolaires puissent enfin prendre leur envol.

Nous espérons que la gestion des écoles de langue française par les francophones devienne sous peu réalité et travaillons très fort en ce sens.

Le progrès que nous avons accompli en matière de promotion de diffusion et d'enseignement des langues officielles sont notables, entre autres en ce qui concerne la reconnaissance juridique de leur statut.

Ce n'est donc pas le temps de reculer, car beaucoup reste à faire. Les minorités sont toujours vulnérables, mais les minorités parlant une de nos langues officielles à l'intérieur de chaque province fournissent un apport indispensable à notre identité et à notre unité nationale. Elles méritent que notre gouvernement les soutienne.

Le ministère du Patrimoine canadien subventionne 350 groupes qui oeuvrent à l'épanouissement des communautés de langue officielle au pays. Ces groupes apportent un appui direct aux communautés et forment des éléments dynamiques de notre société.

En collaboration avec nous, ils travaillent dans presque toutes les sphères d'activités, allant de l'alphabétisation à l'économie, en passant, bien sûr, par l'éducation.

En vertu des ententes de collaboration signées avec chacune des provinces et chacun des territoires, le gouvernement fédéral aide également les gouvernements à dispenser l'enseignement dans la langue de la minorité.

Cela se traduit en réalité, par exemple, par la construction de nouveaux établissements d'enseignement pour les francophones, tels que la Cité collégiale, à Ottawa, et l'École de droit de l'Université de Moncton, par la création de nouveaux programmes d'enseignement en français, et par la formation de conseils scolaires autonomes.

Il faut dire que sans l'appui du gouvernement fédéral dans le dossier de l'éducation, les provinces devraient assurer la totalité des coûts que comportent de telles réalisations.

En outre, les crédits alloués par le gouvernement fédéral aident plus de 2,7 millions d'étudiants à apprendre le français ou l'anglais, langues secondes, ce qui comprend 300 000 étudiants inscrits au cours d'immersion en français.

Des sondages révèlent même que trois Canadiens sur quatre veulent que leurs enfants apprennent le français ou l'anglais en tant que langue seconde.

[*Traduction*]

Pourquoi tant de parents et d'enfants canadiens veulent–ils apprendre la langue seconde pendant que nous discutons ici de la pertinence de promouvoir les langues officielles dans notre pays? C'est parce qu'ils y voient un net avantage. En période de changement économique, les pays ne peuvent tout simplement

pas s'isoler, et la dualité linguistique constitue un atout indéniable.

• (1255)

Ayant oeuvré dans le milieu de la diplomatie et des relations internationales, je peux vous assurer que remettre en question toute la politique des langues officielles revient à ignorer la réalité du monde d'aujourd'hui. Les marchés se joignent pour former de vastes blocs économiques qui établiront les règles du jeu à venir. Des progrès réalisés dans la technologie de l'information, comme la rediffusion par satellite, ont radicalement changé la notion d'espace et de temps.

Le succès de notre pays est étroitement lié à notre capacité de communiquer dans les langues d'autres peuples et d'apprécier leurs cultures. Dans un monde constitué d'environ 200 pays et où sont parlées quelque 6 000 langues, le Canada n'est pas le seul à avoir plus d'une langue officielle. Le fait d'avoir deux langues officielles qui sont répandues dans le monde—le français est la langue officielle dans pas moins de 25 pays, l'anglais dans 33—ne peut être qu'à notre avantage.

Outre l'enrichissement qu'elle apporte sur le plan personnel, la connaissance des deux langues officielles permet à notre pays d'être mieux à même de nouer des relations commerciales avec divers pays. Il n'est pas étonnant que nos principaux concurrents—comme le Japon et l'Europe—attachent une importance croissante à l'enseignement de langues secondes dans leurs écoles. Ils sont en train de se préparer au monde moderne. Ne devrions-nous pas en faire autant?

La question des langues officielles ne se limite pas exclusivement aux aspects financiers. Comme l'atteste notre histoire, la dualité linguistique est l'une de nos caractéristiques fondamentales en tant que société. Si l'on considère que 96 p. 100 de la population a pour langue première le français ou l'anglais, on ne peut nier la coexistence de ces deux langues principales dans notre pays.

En cette période de compressions de dépenses, certains se demandent si l'on ne devrait pas tout simplement abolir la politique des langues officielles. D'autres s'entêtent à mettre l'accent sur le coût de cette politique sans tenir compte de sa valeur réelle.

[*Français*]

Pour ma part, je suis fermement convaincu qu'il nous faut plus que jamais promouvoir l'usage et la diffusion des deux langues officielles et faire en sorte qu'elles soient enseignées partout au pays. Le développement des communautés en situation de minorité, tout comme d'ailleurs celui de notre pays, passe par l'éducation. Il faut donc que tous les efforts, l'énergie et le temps consacrés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire portent fruit.

Par le truchement de mesures spéciales en matière de gestion et d'enseignement postsecondaire, nous avons fait progresser les questions prioritaires pour les communautés francophones et nous entendons poursuivre dans cette voie. Nous travaillerons également à favoriser le développement économique des communautés francophones, ce qui nécessitera la participation d'autres ministères et d'autres organismes.

J'ai l'intention de faire appel à mes collègues pour promouvoir les langues officielles, tâche qui m'est confiée à titre de ministre du Patrimoine canadien. Il faut renouveler le partenariat avec les communautés de langue officielle et moderniser notre approche. Je m'interroge finalement quant à la possibilité d'explorer d'autres avenues encore relativement méconnues qui offriraient aux communautés des possibilités quasi infinies pour se tailler une place non seulement sur la scène nationale, mais également dans le concert des nations. Je pense, par exemple, à l'autoroute électronique et à tout l'espace des télécommunications.

Pourquoi ne pourrions-nous pas tirer parti de cette autoroute, notamment pour étendre et diversifier les services éducatifs aux francophones des régions éloignées? Ce potentiel technique ne pourrait-il pas servir à créer un réseau, un espace électronique francophone destiné aux francophones? Ce sont là des questions que je compte approfondir avec mes collaborateurs et mes collègues. Je veux regarder l'avenir, je veux regarder comment nos langues officielles peuvent contribuer à l'épanouissement et au développement du Canada. Mais je suis déjà convaincu que de posséder deux langues officielles constitue un atout indéniable pour notre culture et notre présence dans le monde.

• (1300)

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le Parti réformiste nous propose aujourd'hui une motion, et pour le bénéfice de la population qui nous écoute, j'aimerais maintenant en refaire lecture et ensuite commenter un certain nombre d'aspects qui m'apparaissent particulièrement importants et sur lesquels je crois que chacun et chacune doit se faire une opinion. La motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait:
>
> a) modifier la Loi sur les langues officielles de manière à refléter le principe du «bilinguisme territorial», soit que le français devrait être la langue prédominante au Québec et l'anglais la langue prédominante dans les autres provinces, et que les minorités de langues officielles devraient avoir accès aux services du gouvernement fédéral dans leur propre langue dans toute partie du pays où cela est justifié par la demande publique locale;
>
> b) continuer de faciliter l'usage de l'anglais et du français dans les débats et autres travaux du Parlement, dans les procès-verbaux et les journaux du Parlement, dans les tribunaux fédéraux, et en tant que langues de la législation fédérale; et
>
> c) éviter de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces.

Monsieur le Président, lorsque cette motion nous a été présentée par le Parti réformiste, l'orateur à ce moment a mentionné, et je le cite:

[*Traduction*]

—la Loi sur les langues officielles n'est pas efficace.

[*Français*]

Je suis d'accord avec cet énoncé. Effectivement, je crois même que le commissaire aux langues officielle lui-même l'a souligné, c'est-à-dire que cette loi ne donne pas tous les résultats qu'on serait en droit d'attendre.

Le député réformiste a aussi ajouté, et je le cite: «Cette loi. . .

[*Traduction*]

—elle est une source de division et coûte cher.

[*Français*]

Ma sainte foi, au Québec nous ne ressentons pas que cette loi crée une division ou une dissension. Je regrette que le député réformiste, lui, perçoive une telle dissension, une telle division, et sans doute pourrait–il ultérieurement nous expliquer en quoi il a perçu ceci. Il a aussi dit qu'il s'agissait d'une loi trop dispendieuse.

Or, nous savons que le commissaire aux langues officielles nous révèle que cette loi coûte trois dixièmes de 1 p. 100 des dépenses fédérales totales. Si on est inférieur au tiers de 1 p. 100, à quel niveau faut–il descendre encore pour être acceptable à l'honorable député réformiste?

J'aimerais aussi souligner ou remettre dans les faits une affirmation de l'orateur réformiste. Il a dit «le Bloc québécois est favorable à l'asymétrisme». Or, la position du Bloc québécois est claire: le bilinguisme doit être assuré dans l'ensemble des institutions fédérales. Par ailleurs, il est un certain nombre d'obligations envers le bilinguisme qui se doivent d'être assurées au niveau des provinces. Ici, le Bloc québécois, pas plus qu'aucun autre parti, n'a de prise sur la volonté des provinces.

Permettez–moi à ce moment de souligner, parce que la coïncidence est excellente, que le Nouveau–Brunswick fête aujourd'hui ses 25 ans de bilinguisme.

Une voix: C'est vrai!

M. de Savoye: Effectivement, je vous remercie pour cet assentiment.

• (1305)

Cependant, malgré tout ce bilinguisme que nous avons au pays depuis 1969, malgré cette bonne volonté de bilinguisme, il faut quand même se rendre compte—et le commissaire aux langues officielles nous le mentionne—que l'accès aux services fédéraux en français n'est pas toujours à la hauteur des besoins. Les francophones hors Québec doivent non seulement pouvoir obtenir des services dans leur langue, de la part des organismes fédéraux, ils doivent aussi en recevoir de la part des organismes provinciaux, et voilà bien souvent où le bât blesse.

Je me permettrai ici de citer, M. Jean Dufresne, dans un article du *Journal de Montréal* qui disait: «M. Goldbloom, dans son franc parler, mais avec toute la mesure d'un homme qui me donne envie de m'exprimer un jour dans un français aussi admirablement maîtrisé que le sien, reconnaît que les services fédéraux en français se sont détériorés au point où, dans certaines régions, les francophones ne se donnent même plus la peine de s'en plaindre. Ainsi en Colombie–Britannique et dans les Prairies, les doléances ont–elles chuté de moitié l'an dernier. M. Goldbloom attribue ce phénomène à la frustration ressentie par la clientèle devant le peu de progrès accompli par diverses institutions». Et il conclut ainsi: «Pas flatteur comme constat.»

Permettez–moi d'ajouter que ce n'est pas seulement en Colombie–Britannique ou dans les Praires que le bât blesse. Dimanche, dans mon comté, je rencontrais M. Duval de Cap–Santé qui me remettait un certain nombre de talons de chèque de l'assurance–chômage, entre autres choses. Et je le constate, je lis:

[*Traduction*]

«UI benefit statement, date 3003, 1994, from federal tax, Quebec tax», etc. Tout est en anglais. À Cap–Santé, pour M. Duval.

[*Français*]

Le bât blesse vraiment beaucoup. Le bilinguisme dans la fonction publique nous permet de constater des chiffres qui nous laissent plus que songeurs. Par exemple, le nombre de postes bilingues au Québec, en faisant exclusion de la région de la Capitale nationale, est de 15 500; dans la région de la Capitale nationale proprement dite, le nombre de postes bilingues est de 39 500; quant au reste du Canada, le nombre de postes bilingues est de 8 800. Vous me direz que ceci représente une proportion des francophones et des anglophones telle qu'on la retrouve géographiquement d'un océan à l'autre. Eh bien justement, non!

Voyez–vous, il y a 900 000 anglophones au Québec, et au Québec, en faisant abstraction de la région de la Capitale nationale, il y a 15 500 postes bilingues. Il y a cependant 968 000 francophones hors Québec, soit 68 000 de plus qu'il y a d'anglophones au Québec, et pour ces gens, nous n'avons que 8 800 postes bilingues, soit à peine un peu plus de la moitié que ce qu'on retrouve au Québec. En gros, cela signifie que les francophones hors Québec n'ont droit qu'à 57 p. 100 des services auxquels les anglophones au Québec ont droit. Et cela, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est le rapport du commissaire aux langues officielles qui me donne les chiffres, je ne fais que vous les livrer.

Permettez également que j'ajoute un autre constat du commissaire. Aux Affaires extérieures, 44 p. 100 des francophones disent rédiger leurs travaux en anglais et 85 p. 100 d'un échantillon d'employés, interrogés par le commissaire, affirment que les réunions se tiennent uniquement, ou presque, en anglais. En effet, le bilinguisme ne se porte pas très bien, monsieur le Président.

• (1310)

En fait, avec les chiffres que je viens de vous citer, on peut constater que le gouvernement, par sa manière de concevoir et d'appliquer ses missions en matière de bilinguisme, ne bilinguise dans les faits que le Québec. Et très simplement, nous pouvons voir qu'une vaste majorité des postes bilingues au Canada se retrouvent au Québec et dans la région immédiate de la Capitale nationale. On parle, à ce moment–ci, de 55 000 postes bilingues dans cette région du Québec et de la Capitale nationale, contre 8 800 pour le reste du pays. Le bilinguisme, c'est au Québec qu'on le retrouve.

J'aimerais, pour poursuivre, parler d'éducation.

L'éducation, on le sait, est du ressort des provinces et quoique le Canada ait édicté, au niveau de la Charte canadienne des droits et libertés, un certain nombre d'obligations en termes du respect au droit linguistique des langues pour les minorités, nous devons constater que plusieurs provinces ne sont pas encore à la hauteur.

Disons, entre autres, que ces droits ont été clarifiés par deux jugements de la Cour suprême, en 1990 et en 1993. Mais disons aussi que cela fait déjà dix ans que ces droits appartiennent à la Charte; cela fait donc déjà dix ans que les provinces auraient dû livrer la marchandise.

Mais non, il a fallu que les francophones hors Québec se battent pour obtenir la reconnaissance de ces droits et actuellement, à tout le moins en Ontario, on sait que la situation n'est pas encore réglée, elle n'est pas encore très claire.

Quant aux provinces qui plus récemment—et je parle du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta—quant à ces trois provinces qui plus récemment, ont enfin légiféré en la matière, permettez, que j'exprime le voeu que s'il leur a pris dix ans pour aboutir à une loi qui soit conforme à la Charte, j'espère que cela ne prendra pas encore dix ans avant que les réalités concrétisent la volonté de la législation qui vient d'être adoptée.

J'aimerais dire un mot sur l'Ontario. Le président de l'Association canadienne–française de l'Ontario, M. Jean Tanguay, disait récemment: «La communauté est en état de crise et le rapport du commissaire ne le reflète pas.» Il ajoutait: «Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario demeure hors la loi»—ce sont ses paroles, je le cite—«. . .demeure hors la loi en matière de gestion scolaire et ce, de façon consciente.»

Le député libéral d'Ottawa—Vanier, sur le réseau TVA le 23 mars dernier, abondait dans le même sens: «On a demandé la gestion de nos écoles, parce que cela va de pair avec la gestion normale. On ne l'a pas encore en Ontario, et cela fait 30 ans que l'on a fait la demande, continuellement.»

Le bilinguisme, au Canada, se porte mal, mais ce n'est pas parce que la loi, ce n'est pas parce que la Charte ne prévoit pas que les choses devraient bien se porter, c'est qu'il y a une résistance quelque part.

J'aimerais préciser une chose à l'orateur du Parti réformiste qui, lors d'une question qui lui était posée tout à l'heure concernant l'écart salarial entre les francophones et les anglophones, n'a pas été en mesure, et il l'avouait lui–même, de trouver une réponse solide.

Nous savons que l'écart de revenu entre les francophones et les anglophones hors Québec ne cesse de s'agrandir. Au Québec, cet écart, au contraire, s'est incroyablement rétréci. Alors, pourquoi y a–t–il un écart et pourquoi hors Québec, continue–t–il de s'agrandir?

Et bien voici. On peut constater, en partie, que c'est dû au fait que les minorités francophones ne contrôlent pas la gestion de leurs écoles primaires et secondaires, parce que l'on sait que la formation est un des points d'appui les plus importants pour réussir dans la vie. À partir du moment où nos minorités francophones hors Québec ne peuvent pas avoir accès à un enseignement dans leur langue maternelle, automatiquement elles n'ont plus droit à cette égalité des chances que leurs concitoyens de langue anglaise, eux, possèdent.

• (1315)

Cet écart n'est pas mince. En 1977, il était de 4,4 p. 100 en faveur des anglophones. Non seulement il n'est pas demeuré stable, il s'est accru à 10,3 p. 100 en 1992, et ça, c'est une tragédie.

J'aimerais aussi parler d'une déclaration que l'honorable premier ministre a faite en cette Chambre la semaine dernière. Notre premier ministre disait, en parlant des souverainistes du Québec: «Lorsqu'ils auront atteint leur objectif de faire la séparation, il y aura un million de francophones qui perdront probablement leur langue française.» Regrettables propos. Les francophones n'ont pas des droits parce que le Québec existe, les francophones hors Québec ont des droits qui sont les leurs, abstraction faite du Québec. Ces gens, ces citoyens et ces citoyennes d'expression française ont une culture qui leur est propre, qui leur appartient et qui ne dépend nullement de l'existence ou de la non–existence d'un Québec souverain. Je m'aperçois que certaines personnes, cependant, ne sont pas en mesure d'apprécier les droits de ces minorités.

Croyez–moi, les Québécois et les Québécoises sont tout à fait partisans de la culture française dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et plus particulièrement d'un océan à l'autre au Canada et dans toutes les provinces où on retrouve ces communautés qui, à travers les années, ont su s'établir, s'épanouir. Elles méritent, elles font plus que mériter, elles ont le droit d'être appuyées par ce gouvernement.

Je mentionne que les forces souverainistes du Québec ont déjà annoncé, quant à elles, une politique généreuse à l'égard de sa minorité anglophone. Je considère également malheureux que le commissaire aux langues officielles croie que le Canada anglais éliminerait les droits des Canadiens français hors Québec si le Québec devenait souverain.

En ce moment, vous comprendrez qu'il devient d'autant plus important que le Québec accorde un appui sans condition à toutes les minorités francophones du reste du Canada si le gouvernement fédéral venait à abdiquer son devoir en la matière.

Pour terminer, j'aimerais adresser quelques questions au Parti réformiste. Dans le cas où la politique actuelle du bilinguisme serait abolie, comme le Parti réformiste le propose, quelles sont les politiques que ce parti proposerait pour que les francophones hors Québec bénéficient des mêmes droits, privilèges, garanties et respect que ceux que possèdent les anglophones du Québec? Seraient–ils en faveur du respect de l'autonomie de gestion scolaire pour les francophones hors Québec? Que proposent–ils comme alternative au respect et au soutien aux organismes francophones hors Québec si le gouvernement évitait de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces?

J'ai exprimé un certain nombre de faits, j'ai soulevé un certain nombre de questions. Je crois que si le Parti réformiste veut aller au bout de son propos, il se doit de proposer plus qu'un avis de motion, il se doit de proposer une solution respectueuse de l'ensemble des minorités linguistiques au Canada, qu'elles soient francophones ou anglophones.

• (1320)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté, parfois, à me contenir lorsque j'entends certains des propos des gens d'en face.

Tout d'abord, le député prétend que le rapport du commissaire aux langues officielles stipule que la Loi sur les langues officielles ne fonctionne pas. Rien n'est plus faux.

Je suis sûr que tous les Canadiens et les Canadiennes qui regardent, aujourd'hui, les délibérations de la Chambre des communes à la télévision savent que le commissaire aux langues officielles est un ombudsman. C'est son rôle d'indiquer les failles où il y en a, et dans toute société il y en aura toujours; c'est son rôle de les identifier. Son objet n'est pas de condamner le gouvernement, ni le gouvernemet précédent, ni qui que ce soit, mais d'améliorer le système.

Tout comme le député d'en face, à la période des questions orales, soulève des questions à la Chambre des communes, non pas pour dire, j'espère, que tous ceux et celles qui siègent sur les banquettes du Parlement sont des êtres infâmes, mais bien pour améliorer le système et pour rendre ce Parlement plus efficace. Eh bien, comme lui, le commissaire aux langues officielles fait la même chose, et tout cela, pour rendre la loi meilleure et non pas pour la condamner, disons–le.

Dans un deuxième temps, j'aimerais bien que le député d'en face m'explique ses mathématiques. Il choisit d'escompter les fonctionnaires qui oeuvrent dans la région de la Capitale nationale en ce qui a trait aux services dans la langue minoritaire. N'est–il pas au courant que, à part le rôle national qu'ont les fonctionnaires de la capitale nationale, ils administrent aussi les programmes sur le plan régional? Par exemple, dans un rayon d'à peu près 100 kilomètres de cette ville hors Québec demeurent la moitié de tous les francophones en Ontario, peut–être 150 0000. Ils ne sont pas desservis à partir des bureaux régionaux ailleurs, ils sont desservis à partir des bureaux ici, à Ottawa. Lorsque le député décide d'extraire artificiellement ceux et celles qui oeuvrent à Ottawa, qu'est–il en train de faire aux chiffres?

Finalement, en ce qui à trait à l'avenir des francophones hors Québec, on n'a pas à être un avocat de Baie–Comeau pour comprendre que ce ne sont pas seulement les droits des francophones qu'il faut protéger. C'est ça d'abord, oui, mais également, c'est la masse critique qui nous a gardés vivants comme entité dans ce pays. Je suis Franco–Ontarien et je considère, en mon for intérieur, que dans mon pays, le Québec a été un outil important pour la survivance de ma langue. Il faut être réaliste et savoir cela.

Aux États–Unis, il n'y a pas de Québec avec sa masse critique. Est–ce que les francophones ont survécu? Non! C'est de la nostalgie en Louisiane et ce n'est rien du tout ailleurs aux États–Unis, nonobstant qu'à l'origine, il y avait plus de francophones aux États–Unis qu'il y en avait ici au Canada. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas la masse critique, ni la masse proportionnelle. C'est ce que le premier ministre veut dire, que les francophones du Québec sont importants pour la survivance de nous tous au Canada. Les francophones du Québec ont également contribué à cette différence qui fait que nous, les Canadiens, ne sommes pas des Américains. Nous leur devons ça. Nous sommes un pays différent, en grande partie grâce à eux. Ceux qui prétendent qu'on peut extraire ça du Canada et que tout va rester pareil, c'est faux. Et *never mind* d'être politiquement correct, disons la vérité, parce que c'est ça.

M. de Savoye: Monsieur le Président, vous me permettrez de répondre à ces propos. D'abord, j'ai beaucoup de respect pour la solidarité, avec sa culture, que manifeste mon collègue d'en face. Je n'ai cependant pas beaucoup de respect pour ses compétences en mathématiques.

Prenons son premier propos. Effectivement, le Québec est certainement, pour l'ensemble des francophones hors Québec, un point d'appui important, et il continuera de l'être, à moins qu'il y ait une volonté féroce, que je ne ressens pas, du gouvernement du Canada de s'y opposer.

• (1325)

Maintenant, pour l'aspect mathématique, la région de la Capitale nationale n'est pas exclusivement celle d'Ottawa, ça comprend, ne vous en déplaise, une partie de l'autre côté de la rivière qui s'appelle Hull et Gatineau. Mais vous le saviez, monsieur le Président, j'en suis convaincu. Lorsqu'on dit des fonctionnaires qui occupent des postes bilingues ici, à la fonction publique, dans la région de la Capitale nationale, qu'ils servent une clientèle ontarienne, franco–ontarienne, je présume, j'espère, qu'ils servent aussi une clientèle québécoise. Sinon, il y aurait vraiment un abus dans les chiffres.

Cela dit, lorsque j'ai comparé le Québec avec le reste du Canada, j'ai bien pris la peine, et je le répète, de dire que je comparais la partie du Québec qui excluait celle de la capitale nationale avec le reste du Canada en excluant la région de la Capitale nationale. Je compare donc des pommes avec des pommes et des oranges avec des oranges. Mais je comprends que l'honorable député a peut–être avantage à vouloir détruire la réalité. Et, mon Dieu, oublions ce qui est politiquement correct et disons les choses comme elles sont. Nous, on donne 57 p. 100 plus de services aux anglophones du Québec que le reste du pays ne le fait vis–à–vis de ses minorités francophones.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Portneuf, qui réussit toujours à bien rassembler ses idées et à les présenter de manière captivante.

Le député de Portneuf croit–il que la réalité française ait l'ombre d'une chance de survivre hors Québec au même degré qu'elle le fait aujourd'hui si le Québec décide de se séparer? Pourquoi le reste du Canada devrait–il alors traiter les minorités francophones hors Québec différemment de toute autre minorité linguistique? En l'absence du Québec, pourquoi devrait–il accorder un traitement différent à cette minorité?

Je voudrais aussi demander au député de Portneuf de commenter le fait que nous nous sentons obligés de représenter et de respecter la langue de la minorité francophone, particulièrement dans l'Ouest. En réalité, dans ma ville, la langue de la minorité francophone se place en troisième, quatrième, même en cinquième position, après l'ukrainien et le chinois maintenant. Comment devrions–nous traiter ces minorités par rapport au français et à l'anglais?

J'aimerais aussi faire un commentaire sur la disparité des revenus dont a parlé le député, la différence entre le revenu des francophones du Québec, qui ont vu leur revenu augmenter au

cours des dernières années, et celui des francophones hors Québec. Je me demande si cela ne pourrait pas être partiellement attribuable à l'essor du milieu des entrepreneurs francophones au Québec et à l'exode des anglophones.

En dernier lieu, je voudrais enfin commenter l'ironie de cette leçon sur les droits linguistiques des minorités qui nous est donnée dans le reste du Canada, qui a été témoin de la mise en application de la Loi 101 au Québec. On sait la rancoeur et l'incrédulité que cette loi a générées partout ailleurs au Canada. Il est certainement ironique de recevoir une telle leçon de compréhension.

[*Français*]

Le vice–président: Avant de donner la parole à l'honorable député de Portneuf, je dois dire que je dois lui donner autant de temps qu'en a pris l'honorable député d'Edmonton–Sud–Ouest.

[*Traduction*]

M. de Savoye: Je suis surpris qu'on me demande comment nous croyons que tel ou tel aspect pourrait fonctionner. Ce n'est pas nous qui avons présenté la motion, c'est le Parti réformiste. Ce sont eux qui devraient nous dire comment les choses fonctionneraient pour les collectivités francophones hors Québec.

• (1330)

Comment le Parti réformiste s'assurera–t–il que ces collectivités francophones puissent continuer à vivre et que leurs membres puissent obtenir de bons emplois et de bons salaires? Ce sont eux qui devraient donner ces réponses.

Ce que nous disons, c'est que, une fois souverain, le Québec continuerait à soutenir les collectivités francophones d'un océan à l'autre et augmenterait même ses efforts pour les défendre. Nous l'avons dit maintes et maintes fois. Je ne vais pas vous expliquer pourquoi je crois que ces gens s'en sortiront. Ils ont déjà surmonté d'immenses difficultés. On peut espérer que si les lois du Canada continuent à appuyer le bilinguisme et si—et seulement si—elles sont appliquées correctement, ce qui n'est pas le cas actuellement, ces collectivités pourront se suffire à elles–mêmes.

Cependant, je le répète, ce n'est pas à moi de répondre à ces questions. Les réformistes ont présenté une motion. Laissons–les nous dire quels seront ses effets, dans la vraie vie, pour les collectivités francophones d'un bout à l'autre du Canada—à moins qu'ils veuillent tout simplement les éliminer.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais faire une observation qui résulte de ce que disait en conclusion le député précédent, lequel disait qu'un Québec souverain s'occuperait de sa politique linguistique d'un océan à l'autre.

Si le Québec devient une nation souveraine, il n'aura pas à se soucier des océans, il n'aura à s'occuper que de la petite côte du Saint–Laurent.

La motion présentée aujourd'hui montre que le Parti réformiste, en tant que parti fédéraliste, se préoccupe du Québec, du français et de notre politique linguistique d'un océan à l'autre, en espérant que le pays continuera de s'étendre d'un océan à l'autre.

Les objectifs de la Loi sur les langues officielles sont conçus pour faire en sorte que les habitants de la province de Québec et les francophones du reste du pays puissent participer à la vie nationale et profiter, dans leur langue, de tout ce qu'offre le pays. C'est pour cela que je désire en parler car, malheureusement, la loi sur les langues que nous avons ne fonctionne pas.

En 1968, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, indiquait dans le discours du Trône la nécessité de créer une certaine justice linguistique et de contrer ce que l'on percevait comme un début de séparatisme québécois. M. Trudeau disait:

> Vous serez [. . .]invités à étudier des mesures relatives [. . .]à la citoyenneté, aux symboles nationaux, aux organismes culturels, [. . .].Certaines de ces propositions viseront le redressement des torts, tandis que d'autres offriront des possibilités longtemps refusées. Ensemble, elles illustrent l'interdépendance essentielle entre la justice et l'unité nationale.

Malheureusement, il n'a pas adopté les recommandations de la commission sur les langues qui préconisaient le bilinguisme territorial. Il a au contraire opté pour un bilinguisme personnel. Comme je l'ai dit, c'était pour contrer le séparatisme québécois que l'on voyait percer de nouveau. Il ne pensait certainement pas, en 1968, que 25 ans plus tard le premier ministre serait en face de 54 députés dont la mission serait de faire sortir le Québec de la Confédération. Cela démontre aussi que la Loi sur les langues officielles n'a pas fonctionné.

Il faut apporter des changements pour faire en sorte qu'ils restent parmi nous, qu'ils ne partent pas avec armes et bagages, et c'est ce que 52 d'entre nous veulent faire.

La langue est source de division. Dans la situation multiculturelle et multilingue que nous connaissons, c'est probablement l'aspect qui nous divise le plus, et d'ailleurs, ce n'est pas propre au Canada, nous voyons cela partout au monde. Une grande partie des tensions qui se manifestent aujourd'hui dans l'ex–Yougoslavie sont à la fois raciales, ethniques et linguistiques. Les divisions et le démantèlement de l'Union soviétique aboutissent au nationalisme et à la formation de groupes ethniques et linguistiques. Le monde entier est aux prises avec des problèmes linguistiques.

• (1335)

Au Canada, nous pensions pourtant avoir assez de maturité pour travailler ensemble et réaliser une certaine harmonie. Nous avons cru pouvoir collaborer pour venir à bout des difficultés. Malheureusement, il est impossible de légiférer les moeurs et la façon de penser d'une population.

Reconnaissons donc que, si nous voulons vivre en harmonie en ce qui concerne les questions linguistiques, il nous reste un

chemin difficile à parcourir. Nous devons ensemble convaincre les Canadiens qu'ils doivent tous adhérer au bilinguisme.

Le français et l'anglais sont présents au Canada depuis longtemps, soit depuis 1608 et l'arrivée de Samuel de Champlain. Depuis, le français et l'anglais ont dominé tour à tour. Il y a eu une alternance et, par suite d'événements historiques, c'est l'anglais qui domine aujourd'hui. De nos jours, nous reconnaissons toutefois que les droits des francophones doivent être reconnus au Canada et nous voulons qu'ils le soient.

Nous voulons nous assurer que les francophones ont leur place au Canada. Nous voulons changer la Loi sur les langues officielles pour qu'après les prochaines élections, il n'y ait plus 54 députés à la Chambre qui veulent détruire le pays et exiger la séparation du Québec. Nous devons garantir qu'il y a à la Chambre 295 députés engagés à travailler ensemble et à rester unis.

Après s'être penché sur le problème, le Parti réformiste a conclu qu'il fallait revenir à la commission formée dans les années 1960 et à son rapport voulant qu'il y ait un bilinguisme territorial. Le bilinguisme personnel ne fonctionne évidemment pas puisque nous avons ces 54 députés à la Chambre aujourd'hui.

Reconnaissons que nous pouvons changer le système pour mieux travailler ensemble. Francophones ou anglophones, tous les Canadiens doivent être libres de parler leur langue. Nous refusons de forcer l'un à parler la langue de l'autre s'il s'y oppose, sans quoi il y aura inévitablement un effet de ressac.

Nous devrions aussi tenter de désarmorcer la polémique entourant les langues. De 1867 jusqu'en 1969, le Canada n'avait presque pas de législation en matière linguistique. Nous devrions revenir au principe selon lequel il vaut mieux avoir le moins de lois possible dans ce domaine et à celui qui met l'accent sur l'harmonie et le désir de faire mieux fonctionner les choses. Voilà pourquoi nous, les réformistes, proposons que la question de la langue relève des provinces plutôt que du gouvernement fédéral. Que chaque province décide quelle langue est parlée sur son territoire, tout en tenant compte de la nécessité de fournir des services dans la langue parlée par la population, que ce soit le français, l'anglais ou les deux, lorsque la demande le justifie.

Nous avons donc décidé de proposer cette motion aujourd'hui pour élever le débat et aborder la question avant que les 54 députés du Bloc québécois n'aient le temps d'accorder leurs flûtes et de quitter le pays, car à ce moment–là nous nous retrouverons sans aucune politique linguistique.

Si les 54 députés du Bloc québécois réalisent la séparation du Québec, ils laisseront en plan des milliers de Canadiens français dans le reste du pays, qui n'auront plus aucun appui et se sentiront abandonnés par les Québécois. Ce sera un très mauvais service à leur rendre. J'incite donc les Québécois à redoubler d'ardeur pour veiller à ce que le fédéralisme fonctionne au lieu de plier bagage.

Nous avons investi de grosses sommes au fil des ans. Même M. Spicer, le premier commissaire aux langues officielles, a déclaré qu'il faudrait peut–être faire les calculs et additionner tout ce que cela coûte. Il a dit:

> Il serait sûrement préférable de mieux tenir les comptes. Sans de meilleurs chiffres, ceux qui s'occupent de la réforme linguistique auront sans cesse à aborder la question des coûts. Toujours confrontés à la même polémique, ils resteront incapables de rejeter de savoureuses estimations comme. . . «trois milliards de dollars par année pour le bilinguisme». Il semblerait plus raisonnable de rassembler tous les postes linguistiques, de préciser l'objectif de chacun, d'en additionner les coûts, aussi terrible en soit la somme, d'ajouter 10 p. 100 pour les frais indirects et inhérents, puis de publier et de défendre la chose comme étant le prix, élevé mais nécessaire, à payer pour être Canadien. . .

• (1340)

Voilà ce que disait il y a déjà plusieurs années de cela le premier commissaire aux langues officielles, M. Spicer. Aujourd'hui, on entend toutes sortes de statistiques. Le coût est–il de deux milliards, de quatre milliards de dollars? Nous ne le savons pas.

Ce que nous savons, c'est que nous versons 50 millions de dollars annuellement en primes à des fonctionnaires qui parlent les deux langues, que cela soit ou non une exigence de leur poste. Nous savons que nous engloutissons des centaines de millions de dollars dans d'autres aspects de la politique linguistique, à savoir la traduction, les conseils bilingues, 200 millions de dollars pour l'éducation. Cela s'additionne, mais combien cela coûte–t–il en tout? Nous l'ignorons.

M. Spicer a dit il y a déjà plusieurs années qu'il fallait faire le total et dire aux Canadiens que c'était le prix à payer pour sauver l'unité de notre pays.

Je l'ai dit maintes fois et je le répète: le Parti réformiste souhaite que le Canada demeure uni et qu'une politique linguistique unisse tous les Canadiens dans la compréhension les uns des autres. La politique actuelle des langues officielles ne fonctionne pas et doit être modifiée. Voilà pourquoi nous soulevons aujourd'hui cette question.

Entendons–nous sur une nouvelle structure. Ne faisons pas comme le Bloc québécois en lui disant de partir s'il ne peut pas l'accepter. Disons au Bloc québécois de ne pas faire l'égoïste et de ne pas abandonner l'extraordinaire expérience qu'est le Canada.

Nous avons dit au chef de l'opposition et aux autres membres du Bloc québécois de définir avec nous un nouveau fédéralisme. Ils ont refusé. Si un référendum doit avoir lieu au Québec, disent–ils, il donnera le choix entre le fédéralisme actuel ou la séparation. Ils ne veulent pas essayer de faire en sorte que cette expérience qu'est le Canada fonctionne. C'est extrêmement malheureux pour les 27,5 millions de Canadiens, y compris les Canadiens français et notamment les Québécois français qui veulent que le Canada demeure uni.

Il est extrêmement important que nous mettions au point une nouvelle loi de telle sorte que, après les prochaines élections, le Canada soit gouverné par un gouvernement réformiste majoritaire et qu'il n'y ait plus de Bloc québécois.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations.

Au début d'une nouvelle législature, le député conviendra, je crois, que nous devons nous faire un point d'honneur de fonder nos déclarations sur la vérité et sur des analyses raisonnées, et de ne pas nous contenter de discours creux.

Le député a déclaré à plusieurs reprises au cours de son intervention que la présence du Bloc québécois au Parlement était attribuable à la politique des langues officielles. À cela, je répliquerai que la présence du Bloc, comme celle du Parti réformiste, est attribuable à l'incapacité du gouvernement conservateur de garder la confiance du peuple. Elle n'a absolument rien à voir avec la Loi sur les langues officielles.

Le député, et un autre avant lui, ont cité plusieurs cas où la langue avait été à l'origine de dissensions et d'incidents regrettables dans le passé. Par exemple, la déportation des Acadiens a été mentionnée.

À mon avis, la déportation des Acadiens n'avait rien à voir avec la langue. Il s'agit d'un événement survenu au XVIII^{e} siècle que l'on qualifierait aujourd'hui de nettoyage ethnique. Les Acadiens n'ont pas été déportés parce qu'ils parlaient français, mais parce qu'ils avaient une religion différente et parce que, sur le plan économique et militaire, ils constituaient un handicap dans la Nouvelle–Écosse de l'époque.

De plus, si le député recherche dans l'histoire des exemples de la forme d'impartialité dont le Parti réformiste se targue, il découvrira que la langue anglaise elle–même et le peuple anglais ont fait montre d'une très grande tolérance pour le français. Tout au long du moyen–âge et des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, et même encore au XIX^{e} siècle, il n'était pas rare que les membres des classes sociales supérieures, si l'on peut dire, et des gens éduqués en Angleterre et dans les possessions britanniques parlent français. En fait, cette tolérance pour l'autre langue a persisté tout au long du XIX^{e} siècle. Le député rend la langue responsable de maux auxquels elle est étrangère. Fondamentalement, la langue n'est qu'une forme de communication. Mieux nous connaîtrons la langue de l'autre, mieux nous comprendrons l'autre et mieux nous pourrons surmonter le type de tribalisme qui est peut–être caractéristique du genre de principes défendus par le Bloc. Le Bloc représente un groupe de gens auquel j'appartiens moi aussi: des Canadiens.

• (1345)

La langue nous permet d'établir des contacts les uns avec les autres et je crois que, en tant que Canadiens, nous devons tout faire en notre pouvoir pour que le plus grand nombre de nos concitoyens aient la possibilité de parler nos deux langues.

M. Williams: Monsieur le Président, d'une certaine façon, je crois que le député devrait être de notre côté et rédiger des discours de réformistes, car nous sommes d'accord avec lui à bien des égards.

Il ne fait pas de doute, quant à moi, que la politique linguistique actuelle du Canada est en quelque sorte responsable du fait que les 54 députés du Bloc québécois sont ici aujourd'hui.

En 1968, comme je l'ai dit, il y avait des divisions au Canada. On voulait faire régner la justice linguistique dans le pays. M. Trudeau, qui était premier ministre à l'époque, a tenté de résoudre le problème en présentant une loi sur les langues. Il est allé à l'encontre des recommandations de la commission qui parlaient de «bilinguisme territorial» et a mis de l'avant la notion de «bilinguisme personnel». Si M. Trudeau croyait que le séparatisme existait en 1968, il n'avait aucune idée de ce que le terme séparatisme allait signifier ici même, à la Chambre, en 1994.

Le député a également montré comment la langue anglaise tolère le français et les autres langues dans le monde. Je crois que c'est vrai. En tant que réformistes et en tant qu'anglophones, nous faisons notre possible pour que tout le monde se sente bien au Canada, d'un océan à l'autre. Nous demandons seulement d'être traités de la même façon en tant que Canadiens par les habitants du Québec qui, parce qu'ils estiment avoir été quelque peu négligés, pensent qu'ils devraient se séparer du reste du pays, ce qui détruirait leur économie et peut–être aussi l'économie canadienne.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député a dit que le Bloc québécois ne voulait pas voir réussir l'expérience que représente le Canada. À la lumière de certains des propos qu'a tenus le député réformiste en parlant de «domination de l'anglais au Canada» et en disant que «les côtes du Québec se limiteront aux rives du Saint–Laurent», je me demande si le député ne cherche pas à accélérer la séparation du Québec plutôt qu'à essayer de cicatriser des blessures et si le Parti réformiste n'a pas pour objectif d'encourager le Québec à se séparer plutôt qu'à vivre dans un pays qui sait faire des compromis et qui possède deux langues officielles.

M. Williams: Monsieur le Président, les faits parlent d'eux–mêmes. Soixante–quinze pour cent des Canadiens sont anglophones et 25 p. 100 sont francophones. Chez nos voisins du sud, on compte 250 millions d'anglophones. Si le Québec se sépare pour former un pays indépendant, il ne sera plus qu'une île francophone dans un océan d'anglophones en Amérique du Nord. Il sera isolé dans un vaste océan sans aucun allié. Aucun groupe d'anglophones ne sera prêt à l'aider. S'il veut protéger sa langue et son économie, il ferait beaucoup mieux d'appartenir à un grand ensemble comme le Canada que de rester seul de son côté. En effet, s'il se sépare et s'il croit qu'il va préserver le français sans absolument aucun allié, il va finir par être submergé complètement par les forces culturelles du reste de l'Amérique du Nord.

Le député parle des rives nord du Saint–Laurent; c'est un fait que c'est tout ce qui resterait au Québec. Il vaut beaucoup mieux

reconnaître les faits comme ils sont que de tergiverser et laisser les Québécois ou les 54 députés québécois qui préconisent la séparation marcher sur les pieds des libéraux.

● (1350)

C'est parce qu'on leur a marché sur les pieds si longtemps que notre pays se trouve maintenant en péril. Reconnaissons donc le problème, attaquons–nous–y avec détermination et réglons–le une fois pour toutes.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, c'est à bon escient que je ne suis pas intervenu immédiatement parce que je voulais écouter un peu les commentaires de part et d'autre sur l'allocutation que le député du Parti réformiste vient de faire. Je pense qu'on interprète de toutes sortes de façons, on galvaude vraiment l'explication des 54 députés du Bloc québécois dans cette Chambre. Je pense qu'il y a des députés qui vivent dans une espèce de serre chaude, déconnectés complètement de la réalité.

Je voudrais demander au Parti réformiste, entre autres au député qui vient de faire l'allocutation, où étaient–ils au moment de l'Accord du lac Meech, où étaient–ils au moment de l'Accord de Charlottetown lorsque le Canada anglais a dit non au Québec à deux reprises? Où étaient–ils à ce moment–là? Peut–être qu'ils vont comprendre le pourquoi de la présence du Bloc québécois ici, dans cette Chambre, 54 sur 75 qui viennent prôner, qui viennent défendre les intérêts du Québec et promouvoir la souveraineté du Québec.

Également, parce qu'on dévie un peu de la motion présentée par le Parti réformiste au niveau du bilinguisme, c'est bien beau dire et avancer toutes sortes d'hypothèses, toutes sortes d'explications, mais dans son discours, je n'ai jamais compris, je n'ai jamais entendu quels moyens concrets—on parle de si le Québec se sépare, et je pense que de part et d'autre, ils sont en train de parler comme si c'était un fait accompli, que le Québec était séparé, mais qu'est–ce que vous allez faire avec les francophones? Je comprends le Parti réformiste qui dit: Nous, on va accueillir tout le monde chez nous et on va traiter les minorités, et on va bien les traiter en plus, quoi que ce soit, mais ils n'ont jamais parlé de moyens concrets. Quels moyens concrets le Parti réformiste va–t–il mettre à la disposition des francophones hors Québec au moment où le Québec sera souverain?

[*Traduction*]

M. Williams: Monsieur le Président, la question mérite une réponse. Nous travaillons très fort pour que le Québec demeure au sein du Canada. Nous proposons une nouvelle façon d'administrer la politique des langues officielles au Canada. Nous garantirons ainsi que les Canadiens d'un océan à l'autre désireux de parler le français puissent le faire.

La meilleure solution, c'est de s'assurer que tout le monde, y compris les 54 députés bloquistes qui veulent défendre les intérêts de leurs électeurs, peut travailler et s'exprimer dans la langue de son choix dans ce grand pays qu'est le Canada.

Le président suppléant: Le temps prévu pour les questions et observations est écoulé. Reprise du débat. Si je ne m'abuse, la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien veut partager son temps.

[*Français*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'une proposition du Parti réformiste demandant notamment que l'on modifie la Loi sur les langues officielles pour faire en sorte que le français soit la langue prédominante du Québec et que l'anglais soit la langue prédominante ailleurs au pays. La proposition ajoute que les services fédéraux devraient être disponibles dans la langue officielle de la minorité là où il y a une demande importante.

De toute évidence, cette proposition nous vient de quelqu'un qui connaît mal la Loi sur les langues officielles ou de quelqu'un qui cherche à donner à la population une image déformée du contenu et de l'esprit de la loi.

[*Traduction*]

Qui, du Parti réformiste ou d'un autre parti, peut nier que le français est la langue prédominante au Québec? Qui peut nier que l'anglais est la langue prédominante en Colombie–Britannique, en Alberta, en Ontario ou à Terre–Neuve?

Non seulement la Loi sur les langues officielles ne fait rien pour changer cela, mais elle le reconnaît. Elle le reconnaît en garantissant aux minorités de langues officielles l'accès aux services gouvernementaux fédéraux dans leur propre langue, là où la demande le justifie. Voilà en gros ce que préconise cette motion, et c'est ce que la loi prévoit déjà. Qu'y a–t–il de nouveau? Peut–être n'est–ce qu'une nouvelle tentative pour attiser le ressentiment et le mécontentement parmi les Canadiens?

Je recommande aux députés du Parti réformiste de mieux se renseigner sur la politique des langues officielles s'ils souhaitent la tenue de débats intéressants, fondés sur des faits et non pas simplement sur des rumeurs et des idées fausses. Ils devraient peut–être lire la brochure intitulée *Mythes et réalités* pour déterminer si leurs affirmations tiennent du mythe ou de la réalité. Peut–être alors cesseront–ils de se battre contre des moulins à vent et conjugueront–ils leurs efforts à ceux du gouvernement pour résoudre nos véritables problèmes.

● (1355)

[*Français*]

Mais la position du Parti réformiste sur la question des langues officielles fait plus que trahir leur manque de connaissance de la politique du gouvernement. Elle prouve que le Parti réformiste comprend très mal la nature de l'identité canadienne. Nous savons tous que les députés du Bloc québécois veulent briser le Canada en réalisant la séparation du Québec. C'est clair. Le Bloc vit comme il peut ses propres contradictions, mais il n'y a pas d'ambiguïté sur son option fondamentale.

Sans le savoir, le Parti réformiste nous propose également de briser le Canada. Il veut briser le Canada en s'attaquant aux valeurs canadiennes et aux grandes politiques qui nous unissent, comme les langues officielles et le multiculturalisme.

[*Traduction*]

Comme des apprentis sorciers, nos amis d'en face aimeraient bien abandonner des politiques établies de longue date ainsi que des solutions pratiques, et ce, en faisant complètement abstraction des terribles conséquences que cela aurait sur l'unité et l'identité canadiennes.

Notre devoir, à titre de parlementaires, c'est de renforcer l'unité, pas l'uniformité. Nous devons faire en sorte que, dans notre pays, les nombreuses façons d'être des Canadiens soient respectées.

La langue et la culture sont des questions délicates dans toute société. Elles touchent directement la façon dont les gens se définissent eux-mêmes ainsi que leur place dans la société.

Les débats publics ne reflètent pas toujours la réalité.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent des politiques qui traduisent les valeurs canadiennes que sont le dialogue, la compréhension, l'équité et le respect mutuel des politiques fondées sur une définition de la citoyenneté qui embrasse à la fois les droits et les responsabilités. Des politiques qui encouragent tous les Canadiens à prendre leur place au sein d'une identité canadienne pluraliste.

Mais, ne nous attachons pas trop aux étiquettes comme multiculturalisme, pluralisme, diversité, bilinguisme, dualité linguistique, langues officielles, au-delà des minorités, des nuances sémantiques sur lesquelles les gens ne s'entendent pas nécessairement. Ces termes ont tous un point commun: ce sont des solutions *made in Canada*. Les Canadiens et les Canadiennes ont cherché à élaborer des politiques qui reflètent les divers aspects de notre société et les défis auxquels elle doit faire face.

Ces politiques très canadiennes ont servi et servent encore de modèle à d'autres, mais elles sont nées chez nous au Canada.

[*Traduction*]

La raison d'être de notre politique des langues officielles est claire. L'une des caractéristiques qui définissent le Canada est la présence de deux grands groupes linguistiques. Une proportion de 98,8 p. 100 de Canadiens parlent l'anglais ou le français, et ce sont les principales langues dont tous les Canadiens font usage dans la vie quotidienne.

L'utilisation de l'anglais et du français à titre officiel dans les institutions gouvernementales remonte même avant la Confédération. Il est difficile d'étudier notre pays sans reconnaître l'importance de ces deux langues dans notre société.

Environ le quart des Canadiens ont le français comme langue officielle principale, et les trois quarts l'anglais. Dans les deux groupes linguistiques, la majorité est unilingue. Sept pour cent ou plus de 1,5 million de Canadiens vivent dans des provinces où leur première langue officielle est minoritaire.

La valeur qu'on attache aux langues ressort clairement des sondages d'opinion, car trois parents sur quatre veulent que leurs enfants apprennent la deuxième langue officielle.

C'est ainsi que de très nombreux parents ont inscrit leurs enfants dans des programmes d'immersion française.

Le Président: Il reste environ quatre minutes à la députée, et elle aura la parole à la reprise du débat.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, récemment, une petite collectivité très unie de ma circonscription a été secouée par le meurtre brutal de l'une de ses membres, M^lle^ Joan Heimbeker, de Clifford, en Ontario.

Ses parents ont perdu une fille, la collectivité, une amie, et la société, une brillante jeune vedette en puissance.

La récente série de crimes violents qui ont été perpétrés d'un bout à l'autre du pays a ébranlé celui-ci que l'on croyait pourtant sûr et amical. En tant que parlementaires, nous devons prendre des mesures concrètes pour garantir que la loi soit assez sévère pour prévenir ce genre de crimes.

Nous devons reconnaître la souffrance et l'angoisse des familles des victimes et leur faire justice rapidement, mais équitablement, afin qu'elles puissent recommencer à vivre sans l'être cher qu'elles ont perdu.

Les Canadiens s'attendent de leur gouvernement qu'il adopte les dispositions législatives qui s'imposent pour que le système judiciaire soit adapté aux réalités d'aujourd'hui. La société doit avoir la certitude d'être bien protégée des individus violents et que la justice punit sévèrement les criminels violents.

Il faut envisager d'imposer de nouveau le châtiment corporel comme moyen de dissuasion pour prévenir ces atrocités.

* * *

[*Français*]

LA DICTÉE DES AMÉRIQUES

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je me joins aux gens de mon comté pour féliciter M. Jacques Sormany, professeur de biologie et de mathématiques au Collège de Chicoutimi, proclamé gagnant de la Dictée des Amériques le

Article 31 du Règlement

26 mars dernier dans la catégorie Seniors professionnels. M. Sormany est l'un des quatre champions qui ont réussi avec succès les écueils de la dictée élaborée par Antonine Maillet.

Les trois autres champions sont: Daniel Albert dans la catégorie Juniors; Ronald Cawthorn dans la catégorie Seniors, français langue seconde; Vincent Renaud, d'Ottawa, dans la catégorie Seniors amateurs.

Deux cents participants, répartis en quatre catégories, en provenance du Québec, du Canada, de l'Amérique latine et des États–Unis prenaient part à cet événement. Nous sommes fiers de la performance remarquable de M. Sormany.

* * *

[*Traduction*]

L'EAU POTABLE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, à qui incombe la responsabilité de s'assurer que les Canadiens et, en l'occurrence, les habitants de la Colombie–Britannique reçoivent des informations exactes et sérieuses sur leur eau potable et les méthodes de désinfection employées?

Est–ce les municipalités qui informent les commissions régionales des eaux du Grand Vancouver, interviennent et contrôlent les poisons déversés dans nos réseaux hydrographiques? Est–ce la province et l'office régional des eaux du Grand Vancouver qui contribuent à l'intervention forestière dans nos bassins hydrographiques et augmentent ainsi la quantité de sédiments et de matières organiques dans l'eau que nous buvons et qui ont valu à nos bassins hydrographiques de porter un nouveau nom, soit la concession de ferme forestière nº 42?

Est–ce le gouvernement fédéral, le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans qui pourraient décider d'interdire le chlore et tous les composés chlorés qui se sont déjà révélés très toxiques pour le poisson? Est–ce nos ministres de la Santé qui devraient être au courant des nombreux rapports de recherche montrant que les cas de cancer et de maladie cardiaque s'intensifient depuis que l'on met du chlore dans nos bassins hydrographiques?

Les Canadiens veulent avoir des réponses franches et honnêtes en ce qui concerne le partage des responsabilités.

* * *

LE DAKOTA OJIBWAY TRIBAL COUNCIL

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir informer la Chambre qu'un service de police complet sera bientôt à l'oeuvre dans les communautés relevant du Dakota Ojibway Tribal Council, au Manitoba, grâce à la mise en oeuvre d'un arrangement provisoire qui a été conclu dans le domaine policier.

Les communautés relevant du DOTC n'avaient plus de service de police complet depuis la dissolution de leur propre corps de police, survenue il y a cinq mois. Ce service provisoire de police comprendra des agents de la GRC, ainsi que d'anciens agents de la GRC travaillant sous la direction générale de la GRC.

L'entente provisoire restera en vigueur jusqu'à ce qu'un accord permanent fasse l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral, le Manitoba et le Dakota Ojibway Tribal Council.

Je tiens à remercier le solliciteur général du Canada, le ministre de la Justice du Manitoba, de même que le Dakota Objibway Tribal Council pour les efforts qu'ils ont consentis. Cet arrangement n'aurait pas été possible sans leur bonne volonté et leur collaboration.

* * *

[*Français*]

LE MULTICULTURALISME

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, partout dans le monde, dans l'ex–Yougoslavie, en Afrique centrale, en Extrême–Orient, nous voyons des ethnies s'entre–déchirer parce qu'elles rejettent les différences de langue, de religion ou de culture.

• (1405)

C'est justement le droit à la différence qui constitue le pilier de la liberté, et c'est grâce à la tolérance et au bon accueil des différences qu'on mesure la grandeur d'un pays.

[*Traduction*]

Au nom de mon collègue de Don Valley–Nord, j'invite tous les députés à célébrer leur amour de ce pays en participant à la cérémonie de citoyenneté qui aura lieu demain, le 19 avril, à 13h40, dans le hall, juste en face de la Chambre des communes. Je veux parler ici du Hall d'Honneur.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, hier marquait une décennie de réalisations sociales remarquables au Canada.

Le 17 avril 1984, la Loi canadienne sur la santé recevait la sanction royale et garantissait l'accessibilité aux soins de santé à tous les citoyens.

Aujourd'hui, nous continuons de chérir les cinq principes qui ont servi de fondement à cette loi: l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'intégralité et l'administration publique.

Pourtant, il est nécessaire de contrôler les coûts et de continuer de fournir un financement adéquat, de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources et de mieux comprendre les facteurs déterminants de la santé.

Il y a dix ans, un gouvernement libéral triomphait de la menace double de l'utilisation d'un ticket modérateur et de la facturation d'honoraires supplémentaires. Aujourd'hui, avec le Forum national sur la santé qui est présidé par le premier ministre, le gouvernement libéral devra encore une fois triompher et relever les nouveaux défis avec une vigueur renouvelée.

Nous devons réussir, parce que nous croyons aux cinq principes de base de l'assurance–maladie. Nous devons réussir, parce que le régime d'assurance–maladie est une force pour l'unité nationale. Nous devons réussir, parce que c'est ce que les Canadiens attendent de nous.

* * *

[*Français*]

LE PROJET MINIER DE LOUVICOURT

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, selon la Commission de la construction du Québec, le projet minier de Louvicourt, en Abitibi, constitue présentement le plus important projet industriel au Québec.

Le projet Louvicourt, près de Val–d'Or, est en voie de devenir la plus importante mine souterraine de cuivre au Québec. Il s'agit d'un investissement évalué aux environs de 300 millions de dollars nécessaires jusqu'au parachèvement de la construction de la mine. Le rodage du concentrateur débutera en juillet prochain, tandis que le circuit sous terre sera opérationnel en octobre 1994.

Au nom de tous les gens de mon comté d'Abitibi, je tiens à féliciter les partenaires Aur–Novicourt–Teck et toutes les personnes impliquées dans ce projet qui créera de l'emploi pour des centaines de travailleurs et stimulera l'économie de notre région.

* * *

[*Traduction*]

LA BOSNIE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, le week–end dernier, les Canadiens ont été soulagés et heureux d'apprendre que 16 des 17 Casques bleus canadiens qui étaient gardés en otages par les forces serbo–bosniaques ont été relâchés.

Cependant, nous sommes encore très mécontents et insatisfaits de ces tactiques et nous demandons aux dirigeants serbo–bosniaques d'ordonner la libération immédiate des autres Casques bleus qui ont été pris en otages.

Nous demandons également aux dirigeants serbo–bosniaques de respecter les ententes de cessez–le–feu qui visent à mettre fin aux hostilités à Gorazde et aux abords de cette ville et de venir à la table de négociations en étant disposés à trouver une solution pour rétablir la paix en Bosnie.

Les Canadiens ne veulent pas prendre parti sur la situation en Bosnie et n'imputent le blâme à aucun groupe en particulier. Ils estiment, cependant, qu'il est temps que ces trois communautés ethniques se réunissent et négocient avec franchise et de bonne foi pour mettre fin aux hostilités et construire une paix durable.

* * *

LE FÉDÉRALISME

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rappeler qu'il y a douze ans hier, le 17 avril 1982, se tenait sur la pelouse du Parlement la cérémonie du rapatriement de la Constitution.

Article 31 du Règlement

Il y a quelques jours, pas plus tard que vendredi dernier, lors d'une cérémonie qui se tenait à la résidence du gouverneur général à Ottawa, le premier ministre signait avec l'Île–du–Prince–Édouard une modification à la Constitution.

Le fédéralisme est bien vivant au Canada et se porte bien. La cérémonie de vendredi en est un nouvel exemple.

La beauté de la Constitution et, à vrai dire, du fédéralisme est que s'y trouvent incorporés les principes du pluralisme, de la diversité et de la tolérance de notre société actuelle.

Je félicite aujourd'hui les Canadiens. Le fédéralisme et la Constitution représentent la vraie nature et la volonté de cette grande nation et de son peuple.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cette semaine marque la Semaine de la terre qui se terminera le 22 avril par le Jour de la terre. C'est le temps de célébrer la planète Terre, ses écosystèmes et les formes de vie qui l'habitent.

Nous devrions profiter de cette occasion pour réfléchir aux moyens à prendre en vue de prévenir la pollution et de gérer nos ressources naturelles afin de pouvoir léguer à nos enfants et à nos petits–enfants une planète saine et des ressources gérées de manière à assurer un développement écologiquement durable. On nous rappelle souvent que tous ces facteurs sont étroitement liés et qu'à long terme, nous nous nuisons à nous–mêmes en ne protégeant pas la qualité du sol, de l'eau et de l'air.

• (1410)

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été claire sur ce point et a publié un document intitulé Programme Action 21 à l'intention des décideurs afin qu'ils gardent cela à l'esprit toute l'année et pas seulement cette semaine. Nos actions doivent être guidées par l'idée qu'il n'existe qu'une seule planète où nous pouvons vivre. C'est ainsi que chaque jour doit être celui de la Terre.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU PARTI ÉGALITÉ

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, les médias du week–end nous rapportent que selon le chef du Parti Égalité, Ottawa devrait tout faire pour empêcher le Québec d'accéder à la souveraineté, y compris par le recours à une intervention de l'armée, et cela, même après une victoire du référendum sur la souveraineté.

Nous unissons nos voix aujourd'hui pour dénoncer ces propos honteux, irresponsables et anti–démocratiques.

Le droit à l'autodétermination du Québec n'est plus à reconnaître, pas plus d'ailleurs que le caractère pacifique, légitime, légal et démocratique de chacune des étapes qui mènent actuellement le Québec vers l'accession au statut d'État souverain.

[*Traduction*]

Nous comptons que tous les députés de la Chambre se joindront à nous pour dénoncer vigoureusement cette attitude qui va

Article 31 du Règlement

totalement à l'encontre d'une des valeurs les plus profondément respectées au Canada: le respect de la démocratie.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, nous avons commencé à débattre à midi, aujourd'hui, d'une motion visant à modifier la Loi sur les langues officielles.

La motion proposée par le Parti réformiste n'a pas pour but d'éliminer le bilinguisme ou d'abolir la Loi sur les langues officielles, mais seulement d'assurer une mise en oeuvre plus pratique et plus rentable de cette dernière.

Nous nous rendons compte que cette question est une vache sacrée pour les libéraux puisqu'ils sont les auteurs de cette loi. Toutefois, nous demandons au gouvernement de laisser de côté ses préjugés et d'écouter nos arguments en toute justice et avec objectivité.

Le premier ministre dit souvent à la Chambre que les réformistes sont opposés au bilinguisme officiel et veulent l'éliminer. C'est tout simplement faux. Nous sommes seulement contre le fait de vouloir, comme l'ancien et l'actuel gouvernements, le mettre en oeuvre à n'importe quel coût.

Je demande aux députés d'en face d'écouter attentivement ce que nous avons à leur dire aujourd'hui à ce sujet et d'oublier la rhétorique. . .

Le Président: Le temps de parole du député est écoulé. Le député de Fredericton—York—Sunbury.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous soulignons le 25e anniversaire de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Nous, au Nouveau-Brunswick, sommes fiers de nous distinguer par le fait que notre province est la seule officiellement bilingue au Canada.

[*Français*]

Pendant les 25 dernières années, un grand progrès a été fait en fournissant des services gouvernementaux dans chaque langue officielle, dans chaque communauté linguistique. Nous percevons chaque jour les avantages culturels, éducatifs, sociaux et économiques que cette différence nous offre.

[*Traduction*]

Étant parents anglophones de deux jeunes enfants, ma femme et moi regardons nos garçons grandir dans un milieu où il est normal de connaître les deux langues officielles et d'embrasser les deux cultures.

Je sais que beaucoup se joignent à moi pour féliciter le Nouveau-Brunswick de ses 25 années consacrées à la promotion et au leadership en matière de lois sur les langues officielles au Canada.

LE SERVICE JEUNESSE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le livre rouge le disait et nous l'avons fait. Nous avons adopté une stratégie d'emploi des jeunes qui comprend le Service jeunesse, un programme de stages, un programme d'emplois d'été, la stratégie d'apprentissage à l'intention des jeunes et l'amélioration du programme des prêts aux étudiants.

[*Français*]

Je demande à tout le monde ici d'applaudir cette initiative qui donnera plus d'emplois et un meilleur avenir à la jeunesse du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA SCHIZOPHRÉNIE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les membres du club Rotary d'Ottawa-Ouest de leur don généreux en faveur de la recherche sur la schizophrénie.

Ils suivent l'excellent exemple du Dr Michael Smith, qui a fait don de la moitié de son prix Nobel en espèces, soit 250 000 $, pour la recherche sur la schizophrénie. En son honneur, notre ministre de l'Industrie avait annoncé qu'il ajouterait 775 000 $ à ce montant.

La schizophrénie frappe un Canadien sur cent, habituellement à la fin de l'adolescence ou au début de la vingtaine. Quarante pour cent d'entre eux tenteront de se suicider et 10 p. 100 y parviendront. Les autres occuperont un lit sur 12 dans nos hôpitaux, vivront dans la rue ou représenteront un taux disproportionné de la population carcérale. Pourtant, on ne reçoit pour la recherche sur la schizophrénie qu'une fraction minime des fonds consacrés à de nombreuses autres maladies moins répandues.

• (1415)

J'arbore aujourd'hui cet iris, symbole qu'adoptera bientôt la Société canadienne de schizophrénie pour favoriser une meilleure sensibilisation et une plus grande recherche dans ce domaine.

* * *

LES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les lobbyistes qui sont contre les armes à feu voudraient nous faire croire que la Grande-Bretagne a réussi à désarmer et à soumettre ses habitants. Selon eux, une législation rigoureuse sur le contrôle des armes à feu est efficace.

Il y a quelques semaines, je discutais avec un marchand d'armes écossais qui me disait que la Grande-Bretagne était submergée d'armes illégales et qu'il était beaucoup plus facile et rapide de s'en procurer dans des pubs que de les acheter dans des établissements commerciaux puisqu'on évite ainsi les taxes de vente et d'importation.

D'après un article publié hier dans le *Sun* d'Ottawa, la même situation est en train de se profiler au Canada.

Le ministre de la Justice devrait durcir le ton à l'égard des criminels et cesser de méditer sur son intention de harceler et d'intimider encore davantage des millions d'honnêtes Canadiens qui possèdent ou voudraient posséder des armes à feu.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES CASQUES BLEUS CANADIENS EN BOSNIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Tous ont accueilli avec soulagement la libération des 16 Casques bleus canadiens pris en otage jeudi dernier par les forces serbes près de Visoko en Bosnie.

Toutefois, cette nouvelle est assombrie par l'annonce simultanée de la progression des chars serbes sur Gorazde, de même que par l'intensification des bombardements sur cette enclave musulmane.

Le ministre a–t–il obtenu les garanties suffisantes pour la sécurité des Casques bleus canadiens en Bosnie, en particulier de leurs collègues qui ont pris la relève à l'emplacement même du poste d'observation de Visoko, où ils ont été séquestrés jeudi dernier.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je pense que tous les députés en cette Chambre se réjouiront de cette excellente nouvelle de fin de semaine selon laquelle après des négociations les soldats canadiens ont été finalement libérés.

Je peux assurer l'honorable chef de l'opposition que les soldats canadiens, tout comme les autres soldats d'autres pays qui servent sous les Nations Unies, sont dans des situations difficiles, en particulier lorsque les parties en présence ne veulent pas respecter les ententes de paix qu'ils ont négociées.

Je rappelle à cette Chambre que, dans plusieurs régions de l'ex–Yougoslavie, des ententes de paix ont été négociées, et les Casques bleus qui y sont maintiennent la paix et le bon ordre. Malheureusement, encore dans certains régions, les accords ne sont pas respectés, ce qui provoque des difficultés. C'est pourquoi nous redoublons nos efforts afin d'amener toutes les parties à respecter une paix globale sur tout l'ancien territoire de l'ex–Yougoslavie.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est–ce que le ministre peut nous dire ce qu'il en est maintenant de la situation qui prévaut à Gorazde, alors que les Serbes ont intensifié leurs bombardements et engagé leurs chars dans la ville? Peut–il nous dire aussi si l'ONU a finalement obtenu les garanties requises pour la sécurité des hélicoptères qu'elle utilise pour évacuer les blessés?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, c'est une situation qui évolue d'heure en heure. Aux dernières informations, il semblait qu'un accord de principe avait été accepté par les Serbes bosniaques et qu'une paix relative reviendrait dans cette partie.

Au moment où je vous parle, je ne peux vous dire quelle est la situation présente. Donc, il y a des négociations intensives qui se poursuivent. Je peux informer cette Chambre qu'il y aura un débat cet après–midi au Conseil de sécurité des Nations Unies et que, ce matin, les ambassadeurs auprès de l'OTAN se sont réunis pour un séance de breffage sur la situation sur le terrain.

• (1420)

Il est évident que l'objectif que nous poursuivons est d'amener toutes les parties au conflit à s'entendre et à respecter un plan de paix pour l'ensemble de l'ex–Yougoslavie.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est–ce que le ministre convient que la progression des chars serbes sur Gorazde et la violation du cessez–le–feu par l'artillerie serbe sont susceptibles de compromettre le déroulement des pourparlers de paix?

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les opérations des Serbes bosniaques comportent de grands risques. De véritables efforts sont déployés en vue d'obtenir la participation et la collaboration des Croates et des Musulmans pour réaliser des progrès vers la paix.

Des interventions ont eu lieu aux plus hauts niveaux avec la participation du représentant russe, du représentant américain et, bien sûr, du représentant des Nations Unies.

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour convaincre les Serbes qu'ils ont eux–mêmes intérêt à participer aux négociations de paix. Nous espérons qu'ils comprendront qu'il y va de l'intérêt de tous, eux–mêmes y compris, de s'asseoir à la table afin de négocier une paix totale applicable partout dans l'ex–Yougoslavie.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son édition publiée aujourd'hui, le magazine *MacLean's* fait état de nouvelles révélations concernant la transaction de Ginn Publishing qui impliquent, cette fois–ci, l'actuel ministre des Finances.

On y apprend en effet que le ministre a participé à une réunion avec ses collègues de l'Industrie et du Patrimoine avant que le gouvernement n'autorise la vente de Ginn Publishing. Or, le ministre, par l'intermédiaire de son holding Nellmart Ltd. est propriétaire de trois salles de cinéma à Vancouver et les loue au réseau Famous Players, filiale canadienne de Paramount Communications.

Le ministre des Finances confirme–t–il qu'il a participé, le 16 février dernier, à la rencontre sur cette transaction avec ses collègues du Patrimoine et de l'Industrie, deux jours avant que le gouvernement n'autorise la vente de Ginn Publishing à Para-

mount et ce, alors que le ministre a des liens d'affaires directs avec Famous Players, filiale de Paramount?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai lu l'article auquel la députée a fait référence. Je tiens à dire de façon catégorique que je n'ai jamais discuté de la transaction Ginn avec le ministre des Finances avant de prendre connaissance de l'article aujourd'hui. J'ai tenu à lui confirmer que mon adjoint avait été mal cité dans l'article. Il n'y a eu aucune discussion de ce genre.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que c'est le porte–parole du ministre qui est cité et il dit, je cite: «*Martin participates in a meeting over the Ginn deal between Manley and Dupuy.* Qui dit vrai? Bill Milliken, le porte–parole, ou le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je crois que la députée a mal compris ma dernière réponse.

[*Français*]

Le porte–parole a été mal compris par le journaliste. Il n'y a pas eu une telle réunion, et il n'y a pas eu de discussions entre le ministre du Patrimoine, le ministre des Finances et moi–même. Cela ne s'est jamais produit.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je suis certain que tous nos concitoyens veulent que leur gouvernement leur laisse un héritage dont tous les Canadiens, particulièrement les jeunes et les générations à venir, seront fiers. Mais de ce gouvernement libéral, comme de ses prédécesseurs, ils n'hériteront que d'une dette accrue, d'une fiscalité plus lourde et d'un chômage chronique.

• (1425)

Le meilleur programme de création d'emplois pour les jeunes Canadiens consisterait à réduire la dette de façon à redonner confiance aux investisseurs et aux consommateurs et à alléger les impôts.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Pourquoi le gouvernement ajoute–t–il à la dette en créant une poignée d'emplois temporaires qui lui coûtent 10 000 $ chacun, au lieu d'encourager la création de véritables emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, vendredi, nous avons annoncé diverses initiatives.

En sortant de la réunion, j'ai été accosté par plusieurs jeunes qui font partie d'un regroupement de jeunes de la rue, à Ottawa. Ils m'ont demandé de venir les rencontrer parce que notre annonce leur redonnait un peu d'espoir et le sentiment que quelqu'un s'intéressait enfin à leur sort et essayait de les aider à retourner sur le marché du travail.

Le député devrait peut–être partager ce sentiment de compassion et s'intéresser à ces jeunes qui, depuis des années, n'arrivent pas à percer sur le marché du travail et qui pourtant ne demandent que ça. Notre gouvernement veut les y aider.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, rien n'est plus décevant pour les jeunes que les faux espoirs.

Ramasser des feuilles ou peindre des enseignes sont des activités valables, mais les emplois créés par le Service jeunesse sont à très court terme tandis que la dette créée par le gouvernement est à long terme, tout comme le fardeau fiscal et le chômage que le Parti libéral laissera en héritage aux jeunes. Ce faux programme de travail correspond à la mentalité des années 1970. Je n'aurais pas été surpris d'entendre de la musique disco ici à la Chambre.

Le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous dire si les programmes de création d'emplois des années 1970 ont jamais créé d'emplois permanents? Peut–il nous dire combien d'emplois permanents ont disparu à cause des impôts élevés et des hauts taux d'intérêt résultant d'un quart de siècle de déficits conservateurs et libéraux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député parle de programmes qui reflètent une mentalité des années 1970. Je dirais que la question du député reflète une mentalité du dix–neuvième siècle.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, il est très décevant de ne pas recevoir de réponse à sa question quand l'on cherche à défendre les intérêts des jeunes Canadiens et à créer un climat d'espoir pour eux.

Je remarque que le ministre a distribué des tee–shirts et des casquettes portant la mention Service jeunesse, de très belles casquettes faites de toile, de daim et de cuir. J'aimerais savoir combien ont coûté ces articles et combien de jeunes, le cas échéant, ont trouvé de l'emploi dans la fabrication de ces souvenirs.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il est très vrai que nous voulons que les jeunes qui participent au Service jeunesse s'identifient au Canada.

Ils fournissent un service à la collectivité. Au nom des Canadiens, ils participent à l'amélioration de l'environnement, fournissent des soins aux enfants des centres–villes, élaborent des

projets qui rendront de grands services et contribueront au mieux-être des gens de ce pays.

Nous croyons qu'à notre époque, il est encore plus important que les jeunes Canadiens se sentent fiers de leur pays; il n'y a rien de mal à ce qu'ils portent la feuille d'érable sur leur poitrine.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Face à l'ampleur des critiques que soulèvent et les intentions et la façon de procéder du gouvernement fédéral dans sa réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines a dû annuler la conférence fédérale-provinciale qui devait avoir lieu aujourd'hui même à Ottawa. De plus, l'impasse perdure entre Québec et Ottawa dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

Le ministre confirme-t-il que c'est parce que d'autres provinces, en plus du Québec, se sont vivement opposées et aux orientations et à la façon de procéder du gouvernement, qu'il a dû annuler la conférence fédérale-provinciale à la sauvette, fait rare sinon unique, et ce, sans avoir préalablement avisé le premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée n'est pas au fait de l'histoire récente.

Pour commencer, les premiers ministres se sont rencontrés fin décembre et ont convenu qu'il fallait procéder à un examen de la politique sociale. Depuis lors, nous avons eu deux rondes importantes de réunions avec les ministres de tous les gouvernements provinciaux, en janvier et en mars. Il y a eu entente sur des parties importantes.

La raison pour laquelle nous n'avons pas tenu la réunion d'aujourd'hui, c'est que certaines provinces voulaient plus de temps. Il me paraît logique et raisonnable, face à un processus aussi important et aussi complexe, de donner plus de temps aux parties qui le demandent, car nous souhaitons leur coopération.

• (1430)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Compte tenu du fossé qu'il essaie de camoufler, qui sépare les positions de son gouvernement, celles de certaines provinces et celles du Québec, et face à l'annulation—ce n'est pas un mince événement que d'annuler à la dernière minute une conférence fédérale-provinciale; de mémoire de conférencier, cela ne s'est pas vu souvent—, le ministre s'engage-t-il à revoir son projet de réforme des programmes sociaux de façon à rendre cette réforme conforme aux aspirations et revendications traditionnelles du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée devrait lire quelques livres sur les relations fédérales-provinciales au cours des 120 dernières années. Si elle pense que c'est un précédent, ce n'en est pas un, il s'en faut. Toute conférence fédérale-provinciale doit contenir un certain nombre de possibilités de changement.

De plus, ce n'est pas une annulation, mais un report. Nous avons demandé à nos représentants de se rencontrer pour échanger des renseignements sur les domaines qui exigent plus de temps, c'est tout.

Je dirais à la députée que sa tentative et celle de son parti pour faire croire à une grave crise n'est qu'un autre effort de leur part pour essayer de miner le fédéralisme.

Des voix: Bravo!

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La semaine dernière, plusieurs de ses homologues provinciaux se sont plaints que le ministre n'était pas intéressé à une véritable consultation en ce qui a trait aux réformes sociales. Ils ont laissé entendre qu'il essayait d'imposer ses idées plutôt que d'en obtenir de nouvelles.

Le ministre a-t-il déjà en tête une proposition qu'il entend présenter aux provinces? Si oui, pourquoi fait-il semblant de chercher des idées par la voie de la consultation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'aimerais bien en savoir plus et je demande au député de déposer les noms des ministres provinciaux qu'il cite. Les ministres provinciaux me téléphonent et je leur ai parlé vendredi dernier. Aucun d'eux ne s'est jamais plaint que nous essayions de leur imposer quelque chose.

S'il veut porter des accusations de ce genre et attribuer des propos aux ministres provinciaux, le député a le devoir envers la Chambre de déposer les rapports sur lesquels il se fonde.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le ministre a-t-il vraiment à coeur de collaborer avec les ministres provinciaux au sujet de la réforme sociale, ou le processus de consultation n'est-il qu'une duperie?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la réponse à la première partie de la question est oui. La réponse à la deuxième partie est non.

* * *

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, alors que nous apprenions vendredi que le refus du Québec de participer à la conférence fédérale–provinciale sur les programmes sociaux était une des raisons principales ayant amené le ministre du Développement des ressources humaines à annuler lui–même la conférence, celui–ci annonçait peu après son programme jeunesse.

Le ministre reconnaît–il que son programme en six volets a été conçu uniquement par ses fonctionnaires, ici à Ottawa, sans se soucier du champ de compétence des provinces, sans se soucier de l'unanimité qui a cours au Québec et sans se soucier du gaspillage qui résulte des nombreux dédoublements qui existent déjà dans ce domaine?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la déclaration de l'honorable député n'est pas exacte. En effet, nous avons eu une réunion il y a un mois où nous avons discuté de toutes les initiatives pour la jeunesse avec les ministres provinciaux. À ce moment–là, nous avons établi un processus de consultation avec les provinces. Ainsi, l'honorable député n'est pas exact dans sa déclaration, et je demande des excuses.

• (1435)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, avant d'ajouter plusieurs nouveaux programmes dans le domaine de la jeunesse, le ministre ne convient–il pas que le Québec administre déjà plusieurs programmes dans ce secteur en particulier, notamment le Programme de jeunes volontaires, par exemple? Est–ce que le ministre a pris soin, avant de poser ces gestes, d'évaluer le coût exact des chevauchements qu'il vient lui–même d'imposer par son nouveau programme?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il y a plus de 400 000 jeunes Canadiens au chômage.

Il me semble que tout effort, qu'il vienne d'un gouvernement local, provincial ou fédéral, devrait être accueilli avec satisfaction, et non avec agressivité.

Nous avons consulté les provinces pour mettre au point des moyens de collaborer et éviter le chevauchement. Vendredi, nous avons annoncé un programme national qui intéressera des Canadiens d'un océan à l'autre et qui fera voyager des jeunes d'un bout à l'autre du Canada et leur montrera à quel point notre pays est grand.

C'est pour cette raison que le programme est si différent de ceux qu'offrent exclusivement les provinces. C'est un programme national ayant des objectifs à la grandeur du pays et une perspective pancanadienne.

Si le député représentait un autre parti et une autre idéologie, il serait le premier à applaudir à nos efforts pour collaborer avec les provinces en vue d'aider les jeunes.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Vu l'intérêt qu'il prête à la sécurité publique, le premier ministre n'est sûrement pas sans savoir qu'il y a environ 1 000 criminels faisant face à une mesure d'expulsion qui se promènent dans les rues de Toronto. Pis encore, 400 autres prisonniers sur le point d'être libérés font l'objet de mesures d'expulsion.

La protection de la population inquiète beaucoup les Torontois et l'ensemble des Canadiens. Quelles mesures le premier ministre entend–il prendre pour veiller à ce que ces prisonniers soient expulsés dès leur libération?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, premièrement, l'information est inexacte.

Il n'y a pas 400, mais bien 200 prisonniers qui font l'objet actuellement d'une mesure d'expulsion. Ils sont en train de purger leur peine en prison et au terme de leur détention, le ministère de l'Immigration respectera le processus établi et veillera à ce qu'ils soient renvoyés dans leur pays d'origine.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

L'arriéré dans ce domaine s'explique notamment par la pénurie d'agents d'expulsion. Je crois comprendre qu'on est incapable pour l'instant de donner suite à environ 24 000 mesures d'expulsion.

Le premier ministre ou la secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration peuvent–ils expliquer à la Chambre pourquoi le ministre de l'Immigration ne réduit pas les tracasseries administratives au lieu de mettre à pied le tiers des agents d'expulsion en service à Toronto?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, encore une fois, je tiens à assurer à la députée que le ministère de l'Immigration respecte la loi et le processus établi. La députée n'a pas à s'inquiéter, le ministre et les agents de son ministère s'occuperont en temps opportun du nombre de personnes à expulser.

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Une étude menée par un groupe d'experts sur les coûts économiques du chômage, pour le compte du Forum québécois pour l'emploi, nous apprend que le chômage a provoqué un manque à gagner de 32 milliards de dollars pour la société canadienne. De plus, l'étude démontre que le Canada a un chômage plus élevé que la plupart des pays industrialisés.

Le ministre confirme-t-il la conclusion de l'étude selon laquelle la diminution récente du taux de chômage serait due avant tout à une réduction du nombre de personnes à la recherche d'un emploi et non à la création d'emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute, et d'ailleurs nous l'avons dit nous-mêmes, qu'il y a eu une réduction dans le domaine des demandes d'emplois, ce qui a vraiment créé la diminution qu'on a eue dans les chiffres.

Il faut quand même dire que pendant le mois le plus récent, on a créé 48 000 emplois, et dans les deux derniers mois, 114 000 emplois, ce qui est quasiment un record des cinq ou six dernières années. Alors, nous sommes très fiers de ce record. Ceci étant dit, pour ce qui est de la citation reliée à l'énorme coût du chômage, le député a entièrement raison.

• (1440)

D'ailleurs, pour nous, c'est une des raisons pour lesquelles, contrairement au Parti réformiste, la baisse du déficit passe non seulement par les coupures, mais par la création d'emploi. C'est la meilleure façon de nous donner vraiment un déficit et une situation financière qui soient adéquats.

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, quand le ministre entend-il proposer une véritable stratégie de relance de l'emploi? Reconnaît-il qu'en refusant d'appliquer dès maintenant la réduction du taux de cotisation à l'assurance-chômage à 3 $, il retarde d'un an les 40 000 emplois qu'il avait proposé de créer, en 1995, par cette mesure dans son budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je veux dire en même temps, et c'est d'ailleurs pour cela que notre approche est très équilibrée, qu'il faut baisser le déficit pour créer de l'emploi, pour créer une stabilité économique dans le pays.

Malheureusement, on aimerait beaucoup baisser la cotisation de l'assurance-chômage immédiatement, mais il va falloir trouver l'argent pour le faire et cela nécessitera la réforme de l'assurance-chômage proposée par mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines.

Quand vous regardez le budget, au point de vue des programmes d'apprentissage, si au lieu de vous obstiner à vous opposer aux programmes de mon collègue, tels que le programme de création d'emplois pour les jeunes ou le programme de la formation des travailleurs plus âgés, vous vouliez coopérer avec nous, on pourrait créer beaucoup plus d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

LES PRODUITS DU TABAC

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Les jeunes femmes fument beaucoup plus que les jeunes gens. C'est d'autant plus inquiétant que nous savons désormais que les fabricants américains des produits du tabac ajoutent à leurs cigarettes quelque 600 produits chimiques, dont 13 sont reconnus dangereux pour la santé.

Quelles mesures la ministre entend-elle prendre pour s'assurer que les fabricants des produits du tabac canadiens renseignent la population sur les additifs que contiennent leurs produits?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, la députée soulève une question qui intéresse tous les Canadiens.

Tous les Canadiens ont le droit de savoir ce que contiennent les produits du tabac qu'ils consomment, ce qui entre dans leurs poumons et ce qui se dégage autour d'eux dans l'atmosphère lorsqu'ils fument.

Je suis déterminée à faire toutes les pressions possibles auprès des compagnies canadiennes pour qu'elles aussi dévoilent la liste des ingrédients qui entrent dans la fabrication de leurs produits. Si elles ne le font pas, les Canadiens pourront tenir pour acquis que les 599 ingrédients qui entrent dans la fabrication des cigarettes américaines se trouvent aussi dans les cigarettes canadiennes.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Nous essayons encore de savoir le véritable coût du programme des langues officielles au Canada. Le commissaire a déclaré que les Forces canadiennes avaient consacré 35 millions de dollars au bilinguisme au cours du dernier exercice financier. Le ministère évalue ces coûts à 47 millions de dollars et ajoute qu'il se pourrait qu'ils soient plus élevés que cela.

Le ministre admettra-t-il que le gouvernement ignore le coût réel du bilinguisme et adoptera-t-il un système précis pour déterminer ce coût?

Le Président: Le débat d'aujourd'hui porte sur le sujet de la question du député. Cependant, j'autorise le ministre à y répondre s'il le désire.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, tous les chiffres sur les dépenses engagées par le gouvernement du Canada au titre des langues officielles sont contenus dans le rapport du commissaire aux langues officielles. Je peux indiquer la page si c'est nécessaire. Les chiffres sont tous là.

Si le député prend le temps de les additionner, il verra que l'ensemble de la politique des langues officielles a coûté 601 millions de dollars en 1993–1994.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je réplique simplement à la réponse du ministre. En réponse à la première question que j'ai posée sur le sujet à la Chambre, la semaine dernière, le ministre a dit que nous ne savions pas exactement combien coûtait la politique des langues officielles. Je me demande comment nous allons faire pour déterminer ce coût.

En 1975, le premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, déclarait: «Il semblerait plus logique de regrouper toutes les dépenses au titre des langues officielles, d'additionner les terribles sommes, puis de publier et de défendre le total.»

Deux décennies plus tard, nous ne savons toujours pas quel est le coût réel de la politique des langues officielles. Devrons–nous attendre encore deux décennies avant que la suggestion de M. Spicer soit adoptée?

• (1445)

Le Président: Je crois que le député a terminé sur une question. Le ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que nous ignorions le coût du programme des langues officielles. Si le député veut une ventilation des coûts, la voici: 297 millions de dollars pour les services, 292 millions pour la promotion des langues officielles et 12 millions pour le commissaire aux langues officielles. Soit, au total, 601 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a confirmé que le gouvernement s'engageait à revoir la situation de 4 500 ressortissants chinois dont le statut de réfugié politique avait été refusé, mais qui avaient été autorisés à demeurer au Canada en raison de la situation des droits de la personne en Chine. Ces ressortissants sont susceptibles d'être déportés, avec les conséquences négatives que l'on sait pour leur sécurité personnelle.

Compte tenu que la répression de toute forme de dissidence a augmenté en Chine, comme le soulignait Amnistie internationale, le ministre est–il conscient qu'en procédant à la déportation de ces ressortissants chinois, on met en péril la vie de ces personnes?

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre est très conscient des problèmes qui existent en ce qui concerne les droits de la personne dans le monde entier. Personne au Canada ne sera renvoyé dans un pays où sa sécurité sera menacée.

Le ministre a promis que bon nombre de ces cas seront réglés définitivement d'ici l'été. On tiendra compte avant tout de deux facteurs, soit le respect des droits de la personne et la sécurité de ces gens.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Est–ce que le premier ministre est conscient qu'en vertu d'un décret adopté récemment par le gouvernement chinois, ces ressortissants pourraient être passibles, dès leur retour en Chine, de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans et qu'ils s'exposent à des amendes pouvant représenter jusqu'à une année de salaire?

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à assurer encore une fois au député que le ministre est très au courant des problèmes qui existent en Chine. Son ministère continue de surveiller la situation.

Encore une fois, comme le ministre lui–même l'a dit à plusieurs reprises, nous ne renverrons pas de gens dans des pays où leur vie ou leur liberté seraient menacées.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a moins de six mois, les Canadiens faisaient dérailler définitivement le train du favoritisme conservateur. Le gouvernement libéral semble maintenant avoir lancé son propre train. Trois libéraux viennent en effet de trouver une planque: un directeur de campagne, l'agent officiel d'un ministre et une candidate défaite.

Les libéraux avaient pourtant promis dans leur livre rouge de mettre fin à la pratique conservatrice d'accorder des nominations à leurs amis politiques. Le premier ministre peut–il expliquer aux Canadiens pourquoi il a violé cette promesse?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait plusieurs nominations vendredi. Certains postes ont été accordés à des libéraux. Nous avons nommé lieutenant–gouverneur un homme qui avait siégé à l'Assemblée législative de la Saskatchewan durant de nombreuses années et qui est le premier agriculteur à accéder à ce poste depuis près de 50 ans.

Nous avons nommé une femme qui avait effectivement été candidate aux élections pour le Parti libéral. C'est une avocate. Nous l'avons nommée au conseil d'administration de la Société du port de Québec, où elle habite. C'est une femme très compétente. Je n'ai pas d'excuses à faire à ce propos.

D'après M. Gallup, 55 p. 100 des gens sont libéraux à l'heure actuelle. Devrions–nous déclarer 55 p. 100 de la population canadienne inapte au service du gouvernement canadien?

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le premier ministre essaie de justifier le favoritisme en utilisant l'argument fallacieux que Brian Mulroney avait rendu célèbre: «Tous mes amis sont compétents.»

Si le premier ministre tient vraiment à mettre fin au favoritisme politique, s'engagera–t–il à rendre le processus de nomination transparent et à le soumettre à l'examen public?

• (1450)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, bon nombre des postes à pourvoir sont annoncés, et les gens peuvent poser leur candidature. Si le député en avait le courage, il devrait dire lesquelles de ces trois personnes sont dépourvues des compétences nécessaires pour occuper les postes qui leur ont été offerts.

On ne peut pas être injuste envers quelqu'un parce que ce dernier croit en la démocratie et tâche de faire élire un parti. Qui se plaint que j'ai nommé un ancien ministre conservateur ontarien juge en chef de l'Ontario? Personne n'est intervenu pour m'en féliciter. Qui se plaindra que j'ai nommé ambassadeur notre ancien Président? C'est un homme compétent, même s'il a été élu à la Chambre sous la bannière conservatrice. Je n'ai pas à m'en excuser. Je n'écarterai cependant pas quelqu'un qui a eu le bon sens de voter libéral.

* * *

L'UKRAINE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Maintenant que l'Ukraine s'est donné un nouveau Parlement et qu'elle cherche des moyens de renforcer son infrastructure et son économie, quelle sorte de relations le gouvernement canadien entretiendra–t–il avec elle, dans le cadre de sa politique étrangère?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je le remercie de même que tous les Canadiens qui ont assisté avec lui aux élections en Ukraine à titre d'observateurs. Un certain nombre de parlementaires, sénateurs ou députés, et de représentants de divers organismes ukrainiens au Canada étaient disposés à donner de leur temps pour assister, sur place, au passage de ce pays à la démocratie. Je crois qu'il y a lieu de féliciter ceux qui se portent volontaires en pareilles circonstances.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je peux lui donner l'assurance que le Canada s'est engagé à coopérer avec les autorités de l'Ukraine pour l'aider à devenir une société plus démocratique, pour l'amener à pratiquer une économie de marché et, bien entendu, pour accroître nos échanges commerciaux et nos bonnes relations avec elle.

[*Français*]

LES CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE SONDAGE

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Cabinet a adopté des directives quant à la façon dont le gouvernement accordera les contrats de publicité ou de sondage.

En vertu de ces règles, un ministre pourra accorder un contrat selon sa discrétion à une agence de publicité ou à une maison de sondage, sans se voir imposer la soumission la plus basse.

Doit–on comprendre de la nouvelle directive émanant du Cabinet, que le gouvernement s'apprête à gaspiller les fonds publics pour favoriser, à sa discrétion, les amis du Parti?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le président, aucune directive n'a encore été émise. La question est encore devant le Cabinet et lorsque nous serons prêts, nous déposerons les directives à ce sujet.

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le président, ma deuxième question s'adresse encore au premier ministre.

En refusant d'adopter des règles étanches quant à l'octroi de contrats à des agences de publicité ou à des maisons de sondage, doit–on comprendre que le gouvernement considère que le favoritisme libéral est moins malsain que le favoritisme conservateur?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le président, il est évident que sa question supplémentaire a été écrite avant de se lever en Chambre. Comme je viens de le dire, les règles ne sont pas encore établies de façon définitive.

Donc, la première réponse s'applique aussi à la deuxième question.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice.

Selon l'ébauche du rapport de la vérification effectuée par Deloitte et Touche sur la Metis Society of Saskatchewan, les procès–verbaux des réunions de cet organisme auraient été altérés, et ses membres n'ont pu obtenir de voir ce compte rendu.

Qu'est–ce que le ministre entend faire à propos de ces irrégularités? Comment va–t–il faire respecter la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la vérification n'est pas encore terminée et le rapport n'a pas été rendu public. Je crois qu'il sera publié à la fin du mois, et je commenterai à ce moment–là. Je ne pense pas qu'il convienne de le faire avant qu'il ne soit rendu public et que les députés ne l'aient en main.

• (1455)

Il semble que des informations sur cette vérification se retrouvent, au moins en partie, dans le domaine public. Je déplore ces fuites sur une vérification qui n'est pas terminée et dont le rapport n'a pas été publié.

Je puis dire à la Chambre que le ministère de la Justice fait enquête pour s'assurer que cette fuite n'est pas attribuable à une personne travaillant au ministère et relevant de son autorité.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le financement de base de la Metis Society of Saskatchewan est fourni par le ministère du Patrimoine canadien. Le ministre peut–il donner l'assurance à la Chambre que la société ne recevra pas de fonds pour l'exercice 1994–1995 tant que l'enquête ne sera pas finie et que le problème de mauvaise gestion financière ne sera pas résolu?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, une vérification est en cours. Il serait prématuré de nous prononcer sur le comportement de ce groupe tant que nous n'aurons pas les résultats en main.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur une clarification.

Il y a quelques semaines, le premier ministre a fait une déclaration sur les droits de la personne et le commerce qui a surpris nombre de Canadiens. Il a semblé dire que la politique du Canada variait suivant le pays avec lequel nous commerçons. Autrement dit, si c'est la Chine, le Canada est beaucoup trop petit pour avoir la moindre influence. Par contre, s'il s'agit d'Haïti ou de la Somalie, nos principes ne seraient pas les mêmes. En d'autres termes, dites–moi quel est votre pays, et je vous dirai quels sont mes principes.

Le premier ministre sait que la politique canadienne date d'une trentaine d'années, depuis l'époque du très honorable John Diefenbaker, et que tous les gouvernements subséquents l'ont adoptée.

Je voudrais que le premier ministre nous dise quelle est exactement la politique actuelle du Canada.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons une politique de protection des droits de la personne et nous soulevons cette question dans tous les pays avec lesquels nous commerçons.

Quant à la question mentionnée par le député, nous participons à tout embargo commercial international quand il y en a. Cependant, quand il n'y en a pas, nous avons des relations commerciales à maintenir. C'est ce que j'essayais d'expliquer. Si le député n'a pas compris, c'est ça que j'ai dit.

Nous protestons auprès de la Chine. Nous ne sommes pas satisfaits du respect des droits de la personne là–bas. Nous l'avons toujours dit. Mais nous voulons quand même faire des affaires avec la Chine.

À mon avis, il est important de maintenir des relations commerciales avec ces pays–là non seulement parce que cela est économiquement avantageux, mais encore parce que plus les pays en cause s'ouvriront à l'extérieur, plus les droits de la personne finiront par y être mieux respectés.

Le député a soulevé le cas d'Haïti ou de la Somalie. Quand un embargo international a été imposé à l'encontre de ces pays–là, le Canada a participé. En fait, nous respectons toujours les embargos et nous sommes toujours les derniers à les maintenir.

Par exemple, pour ce qui est de l'Afrique du Sud, nous avons appuyé le gouvernement précédent, qui n'est malheureusement plus guère représenté à la Chambre.

* * *

[*Français*]

L'HORMONE DE CROISSANCE STB

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le Comité permanent de l'agriculture demandait à l'unanimité au gouvernement de décréter un moratoire d'un an sur la commercialisation de l'hormone de croissance STB. Ce moratoire reflète le voeu de tous les organismes agricoles et de toutes les associations des consommateurs du Canada.

Le premier ministre s'engage–t–il à se rendre à la requête unanime du comité et à entreprendre les démarches nécessaires pour que le gouvernement décrète un moratoire d'un an sur la vente de la STB?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cette question a été posée à plusieurs reprises au ministre de la Santé, elle y a répondu. Si le Comité a adopté un rapport unanime à ce sujet, le ministre de l'Agriculture en tiendra compte. S'il s'agit d'un problème qui relève de la ministre de la Santé, elle en tiendra compte elle aussi et fera rapport à cette Chambre en temps et lieu.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Nous attendons avec impatience l'annonce de nouvelles mesures d'aide pour les pêches de la côte est, mais, en attendant, plusieurs problèmes exigent une attention immédiate sur la côte ouest.

• (1500)

Ainsi, en 1989 et 1990, du chloramine, un produit chimique utilisé à titre expérimental comme désinfectant secondaire a causé la mort de poissons à Fergus Creek, Surrey.

Le ministre est–il prêt à interdire l'utilisation de chloramine par le district régional du Grand Vancouver afin de protéger le saumon et d'autres espèces aquatiques?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je tiens à l'informer que, juste avant la période des questions, j'ai rencontré à mon bureau des représentants du AFAWU de la Colombie–Britannique afin de discuter d'une vaste gamme de questions concernant cette province.

En ce qui concerne la question du député, je ne peux lui répondre, faute de documentation suffisante, mais j'examinerai la question. Je tiens à ce qu'il sache que toute pratique représentant une menace grave pour l'habitat et le poisson fera l'objet d'une enquête et sera interdite, si le problème est aussi sérieux qu'on le dit.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Il y a plusieurs communautés francophones hors Québec. Par exemple, dans ma circonscription de Saskatoon—Humboldt, les francophones de Saint–Isidore–de–Bellevue et de Vonda ont travaillé très fort pour établir des conseils scolaires.

[*Traduction*]

Le ministre peut–il me dire si les francophones de la Saskatchewan et de partout ailleurs au Canada peuvent compter sur le gouvernement pour protéger leur langue et leur culture?

[*Français*]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, en octobre 1993, le gouvernement fédéral signait une entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire avec la Saskatchewan, entente qui chiffrait la contribution du fédéral à quelque 22 millions de dollars sur six ans.

En plus de ces mesures spéciales, le gouvernement fédéral a contribué à peu près 3,6 millions de dollars pour 1993–1994 par l'entremise d'une entente bilatérale avec cette province pour l'enseignement dans la langue de la minorité.

Enfin, le gouvernement appuie aussi le développement de la communauté fransaskoise de façon plus générale par l'entremise d'une entente Canada–communautés de 10 millions sur trois ans, et d'une entente cadre avec le gouvernement de la Saskatchewan pour les services de traduction de la province et la création d'un office de coordination des affaires francophones. Les Fransaskois sont bien traités.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale la présence à la tribune de l'honorable Wammuhamadnoor Matha, premier vice–président de la Chambre et dirigeant de la délégation Thaï.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, un ministre qui répondait à une question a mis un député au défi de déposer un document. Si le ministre le veut toujours, j'ai ici ce document et je peux le déposer.

Il s'agit d'un article du *Globe and Mail* qui cite Tony Silipo, ministre ontarien des Services sociaux et communautaires, qui a déclaré ce qui suit: «De nombreux ministres provinciaux ont dit très clairement à M. Axworthy au cours de notre dernière rencontre. . .»

Le Président: S'il y a consentement unanime de la Chambre, un simple député peut déposer un document. La Chambre consent–elle à l'unanimité au dépôt du document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[*Français*]

LOI SUR LA FAILLITE

M. Pierre de Savoye (Portneuf) demande à présenter le projet de loi C–237 intitulé Loi modifiant la Loi sur la faillite (priorité des créances).

—Monsieur le Président, nous le savons tous, le fruit du travail qui s'appelle le salaire est une chose sacrée. Or malheureusement, lorsqu'une entreprise fait faillite, le salaire passe avec les autres créances et n'est pas privilégié à ce moment d'aucune manière particulière, ce qui fait donc qu'effectivement, en cas de faillite, des travailleurs sont privés de ce qui leur est normalement dû, c'est–à–dire leur salaire.

Le projet de loi que je propose a pour but de modifier la priorité de paiement des créances lors d'une faillite d'un employeur, de sorte que les gages, salaires et le fonds de pension d'un employé, jusqu'à concurrence de 9 000 $, soient payés, de préférence à toute autre catégorie de créanciers.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DU BUDGET MILITAIRE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter à cette Chambre une pétition lancée en octobre dernier par une coalition de 24 organisations de la région Mauricie—Bois–Franc, à l'initiative du comité de Solidarité tiers monde de Trois–Rivières.

Cette pétition que j'ai en main démontre que 275 organismes de partout à travers le Québec, par résolution de leur conseil d'administration, ont endossé les demandes de la coalition. Cela signifie que plus de 350 000 Québécois et Québécoises, non seulement appuient la réduction substantielle du budget militaire, mais demandent que ces sommes soient investies dans la lutte à la pauvreté, les emplois, la santé, l'éducation, l'environnement, l'aide au tiers monde et la réduction du déficit.

On m'a également remis plus de 6 600 cartes signées par autant de gens de mon comté, de ma région et du Québec faisant la même demande au premier ministre du Canada. Ces cartes ne répondant cependant pas aux normes de la Chambre pour un dépôt officiel, je veux assurer les pétitionnaires que je me ferai un plaisir d'expédier le tout au bureau du premier ministre dans les jours qui viennent.

Je tiens à féliciter et à saluer le comité de Solidarité tiers monde de Trois–Rivières pour son initiative éminemment louable et humanitaire.

LE BILINGUISME

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, conformément au Règlement de cette Chambre, je vous présente cette pétition provenant de 29 personnes de ma circonscription qui veulent un référendum sur la question du bilinguisme officiel au Canada.

Ces gens ont l'impression que nous dépensons beaucoup trop d'argent sur la politique du bilinguisme dans ce pays. Je ne partage pas du tout leur point de vue, mais j'ai quand même l'honneur d'accomplir mon devoir démocratique en informant la Chambre de tous les commentaires de mes commettants et commettantes.

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est le genre de pétition qu'on a déjà dénoncé. Si le député est d'accord qu'il les dépose, mais s'il n'est pas d'accord, qu'il ne les dépose pas. Le Règlement le lui permet. C'est encore de l'hypocrisie, ça!

Des voix: Oh, oh!

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! J'accorde la parole au député de Simcoe–Nord sur le même rappel au Règlement.

M. DeVillers: Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter les commentaires de mes commettants. C'est mon devoir et je peux le faire.

Le vice–président: J'accorde la parole à l'honorable député de Richelieu encore une fois sur le même rappel au Règlement.

• (1510)

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'article du Règlement dit très bien que si on n'est pas d'accord avec des pétitions, on n'a aucun besoin de les déposer. Ou bien on est pour, ou on est contre. Quand on est contre, on les retourne ou on demande à un député qui est pour de les déposer. On ne fait pas comme il fait: Je dépose la pétition mais je suis contre. Qu'il se tienne debout. Il est pour ou il est contre.

Le vice–président: Afin d'être juste envers tous les députés, encore une fois, c'est la dernière fois pour ces interventions. L'honorable député de Simcoe–Nord a la parole.

M. DeVillers: Monsieur le Président, c'est bien clair que je suis contre, mais. . .

M. Plamondon: Dépose–la pas!

M. DeVillers: Ce n'est pas une question de devoir que de les déposer en conformité du Règlement, mais je trouve que c'est mon devoir démocratique de présenter les points de vue de mes commettants et commettantes.

[*Traduction*]

LES CARTES DE TUEURS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition à laquelle je souscris.

Elle porte sur la demande d'interdiction de la vente de cartes de tueurs, comme on les appelle, qui sont collectionnées au Canada. Comme la plupart des gens le savent maintenant, car plusieurs autres pétitions ont été présentées à cet égard, ces cartes montrent la photo du tueur en question et décrivent les actes qu'il a commis. Personnellement, je trouve cela fort répugnant, mais je pense qu'on tente par là de présenter cette répugnance sous des couleurs séduisantes et de l'idéaliser auprès des jeunes.

Je suis certain que les tueurs, s'ils sont en prison, sont flattés à l'idée que quelqu'un s'intéresse à leurs méfaits. Cependant, je ne sais vraiment pas comment nous pouvons laisser cette situation se perpétuer dans un pays civilisé. On tente de désensibiliser les jeunes à ce genre de choses. Je m'y oppose farouchement et j'implore le gouvernement d'adopter une mesure législative qui interdirait l'étalage, la vente ou l'échange de cartes de tueurs dans notre pays.

[*Français*]

M. Fillion: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour faire suite au dernier député qui vient d'intervenir, j'aimerais poser la question suivante à la Présidence: Dans le recours au Règlement qui a été fait tantôt lors du dépôt de la pétition, est–ce que la Présidence est prête à examiner la loi et à apporter certaines précisions pour les députés qui sont nouveaux, qui ne connaissent pas entièrement les règles de cette Chambre? Est–ce

que vous pouvez prendre le temps d'examiner cette question et nous dire si vraiment le député qui a déposé la pétition a agi selon le Règlement ou non? J'aimerais connaître l'opinion de la Présidence à ct effet. Elle peut prendre le tout en délibéré.

Le vice–président: Je pense que la question est réglée. Mais comme le député a posé la question très raisonnablement, je vais y réfléchir et je vais donner une réponse à la Chambre aussitôt que possible.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère respectueusement que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: La Chambre est–elle d'accord pour que toutes les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES LANGUES OFFICIELLES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Je crois qu'il reste quatre minutes à la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, un grand nombre de parents inscrivent leurs enfants à des programmes d'immersion en français. Les inscriptions ont donc augmenté à un rythme phénoménal au cours des dix dernières années. On a également assisté à des augmentations importantes dans d'autres écoles qui offrent des programmes de français langue seconde à l'extérieur du Québec et des programmes d'anglais langue seconde au Québec.

Selon le dernier recensement, à la suite de ces programmes, le niveau de bilinguisme chez le groupe des 15 à 25 ans est passé de 16 à 23 p. 100 en seulement 10 ans.

• (1515)

L'importance des langues officielles se traduit également dans le désir des anglophones et des francophones minoritaires d'avoir accès à un enseignement public de qualité dans leur langue, ce qui est indispensable au maintien de leur vitalité. Le gouvernement du Canada a aidé et continue d'aider à élaborer un système d'éducation dans la langue officielle minoritaire partout dans le pays.

[*Français*]

L'identité canadienne est le miroir de ce que nous sommes. Elle doit donc tenir compte de la population autochtone, de la dualité linguistique, de notre dimension multiculturelle et de notre diversité régionale. Il importe que le Canada soit le miroir de l'ensemble de ses citoyens. La notion de l'appartenance au Canada ne s'applique pas seulement à ceux qui ont eu la chance de naître ici, mais aussi à ceux pour qui le Canada est une terre d'adoption.

Notre idée de la citoyenneté doit aussi englober les valeurs que nous partageons et celles que nous voudrions que les autres nous attribuent. L'égalité et le respect de la diversité font partie intégrante de la vision commune que nous avons du Canada et des éléments vitaux de notre identité.

[*Traduction*]

Le débat public porte tellement sur les aspects qui nous divisent qu'il néglige souvent ceux que nous avons en commun, dont nos engagements civiques de base qui consistent à bâtir nos collectivités. Cette notion de civisme comprend non seulement un statut juridique, mais surtout notre engagement à promouvoir activement les valeurs fondamentales que nous partageons et dont nous sommes fiers en tant que citoyens canadiens.

[*Français*]

Comment pouvons–nous nous attaquer à l'édification d'un sentiment commun de l'identité canadienne? À mon sens, cela ne peut se faire dans l'isolement. Les tensions qui existent ne peuvent être surmontées que si tous les Canadiens possèdent une connaissance et une compréhension adéquates des réalités fondamentales de leur pays et des aspirations des communautés canadiennes.

Ce n'est pas par hasard que la langue et la culture sont des thèmes qui reviennent souvent dans la société canadienne. Aucun parlementaire, aucun gouvernement ne peut se permettre d'ignorer ces questions. Il faut les aborder ouvertement, dans la transparence. Il y a certainement des ajustements à apporter dans l'application de la politique des langues officielles et encore des progrès à faire, comme le soulignait la semaine dernière le commissaire aux langues officielles.

Le débat public devrait porter sur ces améliorations. Le débat devrait porter sur des faits concrets et non sur la défense de mythes, d'incompréhensions et d'exagérations. La proposition du député est basée sur ces incompréhensions et ces exagérations.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre part à ce débat et exposer l'importance de notre politique des langues officielles sur l'identité canadienne. Je ne doute pas que, placée devant les faits, cette Chambre rejettera la propositon que nous étudions aujourd'hui.

Le vice–président: Nous en venons à la période de cinq minutes de commentaires et de questions. Comme il n'y a personne qui se lève, on passera maintenant au débat avec le ministre de la Justice, pour dix minutes.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'attendais avec impatience le moment de participer au débat d'aujourd'hui, en ma qualité de ministre devant assumer la responsabilité législative de la Loi sur les langues officielles et de débattre la motion visant à la modifier qu'a proposée le député d'en face.

La Loi sur les langues officielles n'est pas une loi ordinaire. Elle prévoit des mesures de protection qui figurent dans la loi suprême de notre pays. Elle assure un équilibre entre, d'une part, de nobles principes et, d'autre part, leur application pratique. Comme la Cour d'appel fédérale l'a déclaré, cette loi appartient à la catégorie privilégiée des lois quasi constitutionnelles qui correspondent aux grands objectifs de notre société. Bref, la Loi sur les langues officielles reflète à la fois la Constitution et le compromis socio-politique qui en découle.

Dans le cadre de ce débat, nous ferions bien de nous pencher sur la nature fondamentale de la loi, sur le fait que le Parlement a déjà fait beaucoup pour qu'elle soit moderne, tournée vers l'avenir, souple et adaptée aux besoins changeants des Canadiens à une époque où tout change. Il ne faudrait pas adopter à la légère des amendements qui pourraient menacer l'équilibre que la mesure législative maintient entre les principes constitutionnels et leur interprétation raisonnable, des amendements qui pourraient être contestés devant les tribunaux.

• (1520)

[*Français*]

La première Loi sur les langues officielles, celle de 1969, a fait l'objet d'une longue carrière de réformes et de renouveau au milieu des années 1980, qui se concrétisèrent par l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles par le Parlement, en 1988.

Notre parti, qui avait présenté la première Loi sur les langues officielles lorsqu'il formait le gouvernement, a pleinement appuyé la réforme de 1988.

Cette réforme avait quatre principaux objectifs.

Premièrement, de faire en sorte que les dispositions de la loi soient conformes aux droits linguistiques prévus aux articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Deuxièmement, de mettre en place un cadre législatif plus souple pour la mise en oeuvre de ses principes constitutionnels d'une manière juste, raisonnable et pratique pour le développement de politiques et de programmes connexes.

[*Traduction*]

Comme mon prédécesseur, le ministre de la Justice d'alors, l'a déclaré au moment de proposer la loi de 1988 à l'étape de la deuxième lecture, il fallait procéder à une réforme de notre politique en matière de langues officielles. Le Parlement se devait d'harmoniser les dispositions de la Loi sur les langues officielles de 1969 avec celles de la Charte des droits et libertés.

En tant qu'actuel ministre de la Justice, responsable donc, dans un certain sens, de la garde légale de la Loi sur les langues officielles, je crois qu'il m'appartient d'examiner de concert avec les députés de la Chambre quelques-uns des principes directeurs de la loi relativement à la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

L'approche de la Loi sur les langues officielles est essentiellement axée sur le bilinguisme institutionnel. C'est une approche fonctionnelle selon laquelle les organismes gouvernementaux doivent s'organiser pour être en mesure de fournir à la population des services dans les deux langues officielles et de permettre aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix.

[*Français*]

Les trois premières parties de la loi découlent directement des exigences constitutionnelles que le Parlement et les tribunaux du Canada ont respectées depuis la Confédération.

La Cour suprême du Canada a affirmé que l'objectif de ses dispositions était d'assurer «aux francophones et aux anglophones l'accès égal aux corps législatifs, aux lois et aux tribunaux».

[*Traduction*]

Je ne peux donc qu'applaudir à cette partie de la motion de l'opposition qui demande à la Chambre de décider que le gouvernement continue de faciliter l'usage de l'anglais et du français dans les débats et les travaux du Parlement, ainsi que dans les tribunaux, et en tant que langues de la législation fédérale.

Le ministère de la Justice a la responsabilité particulière de veiller à la qualité de la rédaction de textes législatifs qui doivent faire également foi dans les deux langues officielles et de s'assurer que les représentations faites devant les tribunaux fédéraux en mon nom, en tant que procureur général du Canada, le soient dans la langue officielle choisie par la partie non gouvernementale.

[*Français*]

La quatrième partie de la Loi sur les langues officielles traite du droit constitutionnel du public canadien de communiquer avec les institutions fédérales et de recevoir les services dans la langue officielle de son choix.

[*Traduction*]

L'article 20 de la Charte prévoit expressément que le public a, au Canada, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou pour en recevoir les services.

L'article 20 prévoit également que le public a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ou là où l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

En termes simples, nous avons tous, en tant que Canadiens et membres de la population au Canada, le droit constitutionnel de traiter avec le gouvernement national dans la langue officielle de notre choix, que ce soit avec ses bureaux de l'administration centrale ou avec ses autres bureaux partout au Canada, partout où l'emploi de l'une et l'autre langue se justifie par la vocation du bureau ou là où l'emploi du français et de l'anglais fait l'objet d'une demande importante.

• (1525)

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'un droit des minorités linguistiques, mais de tous les Canadiens, qu'ils fassent partie de la majorité anglophone hors Québec, de la majorité francophone du Québec, de la communauté francophone hors Québec ou de la communauté anglophone du Québec. Ces droits fondamentaux figurent dans les obligations institutionnelles énoncées dans la Loi sur les langues officielles et dans les règlements sur les services au public.

[*Français*]

La nouvelle loi et sa réglementation sur les services au public ont une approche bureau par bureau qui est à la fois conforme aux exigences de la Constitution et plus souple et efficace dans le but d'assurer la fourniture des services dans les deux langues là où le besoin se voit concentré.

[*Traduction*]

La motion qui vise à modifier le Loi sur les langues officielles limiterait les situations où les services fédéraux seraient offerts aux minorités linguistiques dans leur propre langue aux situations «où cela est justifié par la demande publique locale». Les critères de la loi et les règlements d'application visent déjà, en grande partie, à répondre aux besoins locaux. Cependant, il ne revient pas aux membres des groupes minoritaires linguistiques de «justifier» la demande.

Une importante concentration des groupes linguistiques minoritaires, sur le plan des chiffres et de la proportion, suffit, la plupart du temps, pour justifier la prestation de services fédéraux dans les deux langues, en vertu de la loi, et éviter les frais administratifs qu'entraîne la nécessité de mesurer la demande à chaque bureau. Cela aide aussi à enterrer le problème qui existe depuis longtemps de respecter la promesse faite dans la loi. Dans le passé, les demandes des communautés minoritaires ont souvent été réprimées parce qu'il n'y avait pas de services bilingues, et il n'y avait pas de services bilingues parce que la demande était peu élevée.

Cela m'amène à commenter la partie de la motion de l'opposition qui voudrait que l'on modifie la loi pour refléter la philosophie du «bilinguisme territorial». Si l'on veut, par cette notion de bilinguisme territorial, refléter la prédominance du français au Québec et de l'anglais dans les autres provinces, je dirais que la loi reflète déjà cette prédominance, jusqu'à un certain point qui me semble adéquat.

Cependant, si l'on cherche à en arriver à un unilinguisme territorial où l'anglais et le français ne seraient pas seulement les langues prédominantes mais les langues exclusives, à toutes fins utiles, j'estime que cela contrevient non seulement aux principes fondamentaux de la loi mais aussi à la réalité canadienne.

[*Français*]

J'ai déjà souligné qu'à l'égard des services fédéraux offerts au public, le principe des services bilingues n'était pas absolu et que sa mise en oeuvre variera en fonction des facteurs démographiques et autres. À l'égard des services internes offerts aux employés fédéraux et la langue dans laquelle les fonctionnaires effectuent leur travail, l'article 16 de la Charte garantit l'égalité des langues officielles quant «à leur usage» dans les institutions fédérales. Ce grand principe d'égalité se traduit sous forme d'obligations institutionnelles dans la cinquième partie de la loi.

Dans la région de la Capitale nationale et dans certaines régions désignées, surtout la région de Montréal et le Nouveau-Brunswick, les institutions fédérales doivent veiller à ce que leurs milieux de travail soient propices à l'usage des deux langues officielles.

[*Traduction*]

En dehors des régions désignées, les responsabilités des institutions fédérales sont essentiellement de maintenir de justes pratiques dans la langue minoritaire.

En conclusion, je dirais que je considère la Loi sur les langues officielles comme un instrument utile et valable pour la protection et la promotion de la dualité linguistique canadienne. Des modifications allant à l'encontre des principes de cette loi et susceptibles de porter atteinte aux fondements constitutionnels ne serviraient aucun objectif utile et détourneraient nos énergies des vraies questions de l'heure.

La Loi sur les langues officielles prévoit qu'elle soit réexaminée de façon régulière par un comité du Parlement et c'est à ce niveau que nous devrions travailler pour faire en sorte que les principes de la loi soient appliqués conformément aux meilleures pratiques.

J'encourage donc les députés à rejeter cette motion et je les remercie de leur attention.

• (1530)

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je me demande si le ministre de la Justice serait d'avis que la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés protègent adéquatement les droits des minorités linguistiques au pays. Si tel est le cas, comment se fait-il qu'au Québec les lois 22, 101 et 178 prises ensemble créent une injustice que les Nations Unies ont condamnée, tant au regard du Canada qu'au regard de la province de Québec? Et nous n'avons toujours pas réglé le problème engendré par les lois en place.

M. Rock: Monsieur le Président, en prenant la défense de la loi dans sa forme actuelle, j'ai parlé du compromis social et politique qui a donné lieu à celle-ci. Je crois qu'au Canada, tant en ce qui concerne cette loi que dans bien d'autres domaines, il faut avant tout assurer un contrôle constant de ce compromis afin

de garantir qu'il réponde aux besoins de la société tout en demeurant toujours conforme à nos principes sous–jacents.

Pour répondre directement à la question qui m'a été posée, je ne peux parler au nom des assemblées législatives de certaines provinces qui ont vu les choses différemment et ont cru bon d'adopter leurs propres lois linguistiques de temps à autre. Je peux dire qu'en notre qualité de gouvernement national et de Confédération, nous défendons cette loi qui reflète les principes nationaux de l'esprit national.

Bien sûr, elle découle d'un compromis et n'est pas parfaite, mais, du moins jusqu'à ce jour, elle demeure le meilleur outil jamais mis au point pour refléter la dualité linguistique du pays et satisfaire les impératifs de justice résultant de la nécessité de fournir aux Canadiens des services dans les deux langues officielles au moment et à l'endroit où ils sont requis.

Je ne réponds peut–être pas aussi directement que j'aimerais le faire à la question de mon collègue. Je ne peux parler au nom de l'Assemblée législative du Québec et dire pourquoi elle a, à l'occasion, adopté ses propres lois linguistiques. Je peux simplement affirmer que, d'un point de vue fédéral, la Loi sur les langues officielles dans sa forme actuelle correspond bien à la vision du présent gouvernement sur la cohabitation des deux langues officielles au Canada.

M. Ringma: Monsieur le Président, ce que j'essayais d'obtenir c'est peut–être une admission de la part du gouvernement fédéral, en la personne du ministre de la Justice, qu'il a manqué à son devoir à l'égard de Gordon McIntyre dont le cas a été porté devant les Nations Unies. Dans le cadre de la décision des Nations Unies, le gouvernement canadien a failli à ses obligations en ne critiquant pas la législation québécoise à cet égard.

M. Rock: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Le gouvernement canadien a rempli toutes ses obligations en la matière. Il a fait connaître sa position au comité des Nations Unies qui était saisi de cette affaire et je ne doute pas qu'il en ait tenu compte.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, j'informe la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les membres de notre parti partageront leur période d'intervention.

À titre de préambule, avant de me lancer dans le vif du sujet, j'aimerais dire que, lorsqu'on veut faire des changements, qu'ils soient d'ordre législatif, organisationnel ou autre, il faut d'abord reconnaître la nécessité de procéder à de tels changements. Il faut se rendre à l'évidence que les choses ne sont pas exactement comme elles devraient l'être.

Je vais tenter de démontrer cet après–midi que la politique fédérale en matière de langues n'a pas atteint son objectif principal, à savoir l'unification du Canada. Je prétends que c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

• (1535)

Comment? Je vais aborder la question sous deux angles. Le premier, c'est que la politique fédérale en matière de langues est injuste. Et le deuxième, c'est qu'il est impossible ou presque d'en faire respecter les dispositions.

Quels sont les motifs qui me poussent à dire que la politique fédérale en matière de langues est injuste? Nous employons le mot justice pour décrire ce qui est bien et équitable. Ce terme recouvre l'interaction entre droits et obligations. Par droit, on entend l'attente légitime de se voir traiter d'une façon donnée par les membres de la société et ses institutions. Une obligation est le devoir qu'ont les particuliers et les institutions de traiter les autres comme ils s'y attendent.

La politique linguistique du Canada ne se fonde pas sur un tel concept de la justice. C'est plutôt le résultat de la domination des forts sur les faibles, selon l'endroit où l'on vit au Canada. L'idée que la justice n'est rien de plus que la défense des intérêts personnels des forts a été réfutée avec succès par Platon, il y a très, très longtemps.

Ce sont les premiers ministres Pearson et Trudeau qui ont eu la bonne idée de rétablir la justice longtemps attendue au Canada. M. Trudeau, par exemple, parlait souvent et avec éloquence de la société juste. En même temps qu'une société juste, ces deux premiers ministres voulaient établir l'unité nationale. La politique linguistique est l'instrument qu'ils ont choisi pour arriver à leurs fins.

Cependant, à partir du début, chaque fois que le principe de la justice entrait en conflit avec le principe de l'unité, on oubliait la justice. Ainsi, le gouvernement fédéral a adopté une position contradictoire. D'une part, il a subventionné les minorités francophones hors Québec et les minorités anglophones au Québec. D'autre part, il était réduit à la même époque à aider silencieusement l'unilinguisme francophone imposé au Québec.

Une position aussi contradictoire est injuste et, à long terme, elle risque de nuire à l'unité nationale. La politique du gouvernement fédéral est donc devenue décousue, confuse et, dans l'ensemble, contre–productive.

Ajoutons à l'injustice flagrante de cette politique le fait qu'on a tenu les Canadiens dans l'ignorance de la politique fédérale, et l'on comprend quelles ont été les conséquences de cette ignorance. Quand on garde les gens dans l'ignorance des politiques du gouvernement qui les concernent, on risque de favoriser la suspicion, le ressentiment, les préjugés et, ultimement, la haine.

Certaines de ces attitudes commencent à se manifester. Si nous voulons unir le Canada, nous devons avoir une politique linguistique juste, et nous devons dire ce qu'il en est aux Canadiens.

Même la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme s'est montrée compréhensive sur la question des droits des minorités linguistiques. Elle voulait une politique qui serait essentiellement utilitaire, qui serait le plus utile possible pour le plus grand nombre de personnes. Elle rejetait l'idée que tous les Canadiens avaient le devoir d'être bilingues. On pouvait lire dans le rapport de la commission qu'un pays bilingue n'est pas

un pays dont tous les habitants doivent nécessairement parler deux langues; c'est un pays dont les principales institutions, tant publiques que privées, doivent dispenser leurs services dans les deux langues, à des citoyens qui peuvent fort bien, dans l'immense majorité, être des unilingues.

Contrairement à cette position juste et équitable, la politique linguistique fédérale ressemble maintenant davantage à un bilinguisme asymétrique. Concrètement, dans le langage de tous les jours, cela veut dire qu'il faut protéger le français partout au Canada, surtout dans les collectivités où l'on trouve des francophones, sans donner les mêmes droits aux anglophones du Québec.

Cette politique donne lieu à des interprétations contradictoires: au Québec, la politique est asymétrique alors que, partout ailleurs au Canada, elle se justifie du point de vue utilitaire.

Le plus troublant dans tout cela, c'est qu'il n'y a pas de vision unique et complète du Canada et de son identité linguistique. Pour y parvenir, il doit y avoir une politique linguistique juste. Rappelons–nous que seul un gouvernement juste peut assurer la stabilité du pays.

J'en arrive à mon deuxième argument concernant la politique linguistique fédérale. À mon avis, la politique linguistique actuelle est difficile, sinon impossible, à appliquer.

• (1540)

Arrêtons–nous sur le troisième objectif de la Loi sur les langues officielles de 1988, qui fait en sorte que la proportion de francophones et d'anglophones dans la fonction publique reflète la composition linguistique du Canada. On doit réaliser le niveau de représentation proportionnelle dans la composition générale de la fonction publique à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les domaines de fonctionnement, en observant le principe du mérite dans les processus de recrutement et d'avancement.

Le ministre de la Justice vient tout juste de parler de l'application pragmatique de cette loi. Je doute que nous puissions réaliser cet objectif si le recrutement s'effectue uniquement selon le principe du mérite et si, dans certains cas, ce recrutement ne se fait que selon le critère linguistique.

Tout dernièrement, soit le 25 février dernier, le ministre de la Défense nationale a parfaitement illustré la difficulté d'appliquer la loi, en disant: «Le député saura que, d'ici 1997, un militaire qui aspire au rang de lieutenant–colonel devra être bilingue.» Ainsi, nous avertissons tout anglophone qui veut devenir général ou chef d'état–major qu'il doit être totalement et absolument bilingue.

Cela soulève deux problèmes. Premièrement, cet avertissement s'adresse–t–il uniquement aux anglophones ou aussi aux francophones, ou alors est–ce un autre exemple du bilinguisme asymétrique?

Deuxièmement, quelqu'un peut–il arriver à se déclarer parfaitement bilingue?

Une fois qu'on a tout dit et tout fait à l'égard de ces problèmes, je considère pour ma part que je veux un Canada uni, un pays où nous pouvons collaborer et nous respecter tous, peu importe dans laquelle des deux langues officielles, sans devoir nous contraindre mutuellement de devenir tous individuellement bilingues.

Notre pays est plus grand que chacun des individus qu'il contient. Il est plus grand qu'une province ou un territoire. Ce n'est qu'en garantissant la justice pour tous que nous assurons la stabilité de notre pays. Si nous devenons avides de pouvoir, si nous recherchons uniquement notre avantage ou un traitement spécial, comme ici en matière linguistique, nous détruirons notre pays.

Établissons une politique linguistique juste, qui associe le bon sens et la réalité. Ce sera une politique que nous pourrons nous payer et elle montrera au reste du monde ce que peut et doit être un pays.

Voilà l'objet de la motion dont nous sommes saisis. J'espère que le débat amènera chacun à adopter ce point de vue.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député du Parti réformiste et je voudrais lui poser une question.

Auparavant, permettez–moi de faire un petit préambule. L'automobiliste qui traverse le Québec et qui met sa radio à n'importe quelle station radiophonique pourra entendre Anne Murray ou Gordon Lightfoot. Il entendra non seulement des artistes francophones, mais aussi des artistes canadiens–anglais.

S'il se promène à l'extérieur du Québec, dans n'importe quelle autre région du Canada, cet automobiliste ne pourra pas entendre d'artistes francophones, et ce, malgré les 1 400 ou 1 500 stations radiophoniques qui existent.

Puisque ces stations transmettent sur des ondes canadiennes, et non pas anglaises ou françaises, le député ne croit–il pas qu'il serait juste et approprié de pouvoir entendre des artistes canadiens sur toutes les stations radiophoniques du Canada?

M. Schmidt: Monsieur le Président, c'est évident. Je signalerai d'ailleurs au député qu'il peut entendre des chanteurs français à Kelowna, à Vernon et à Armstrong, toutes des petites villes de la Colombie–Britannique. On peut en entendre en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

J'invite le député à aller se promener dans ces provinces. Il n'aura qu'à écouter la radio pour constater ce fait.

• (1545)

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, le député dit que la loi actuelle est injuste, notamment parce qu'elle n'accorde pas le même traitement aux anglophones du Québec qu'aux francophones hors Québec. Il dit que la Loi canadienne sur les langues officielles ne protège pas les anglophones du Québec comme elle protège les francophones hors Québec.

Je suis un anglophone du Québec. À ma connaissance, aucune disposition de la loi ne favorise les francophones hors Québec plus que les anglophones du Québec. Je m'étonne que le député dise cela.

Ce n'est pas la loi fédérale qui nous pose un problème à nous, les anglophones du Québec. La loi fédérale protège et fait valoir nos droits. Nos problèmes ne viennent pas de la loi fédérale, mais des lois du Québec, notamment les lois 101, 178 et 22.

Je voudrais que le député dise à la Chambre en quoi la loi fédérale protège moins les droits des anglophones du Québec que ceux des francophones hors Québec. Je doute qu'il puisse le faire.

M. Schmidt: Monsieur le Président, le problème réside bien évidemment dans la loi 101.

M. Allmand: Ce n'est pas une loi fédérale.

M. Schmidt: C'est exact. Le fait est que le gouvernement fédéral ne fait rien pour empêcher une loi provinciale de violer les droits constitutionnels de certains Canadiens. Tel est le problème.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais simplement demander aux députés s'ils seraient prêts à accepter la réciprocité, c'est-à-dire que les anglophones du Québec soient traités exactement comme les francophones à travers tout le Canada, à partir des droits des anglophones du Québec. Je suis certain que si les francophones hors Québec recevaient 25 p. 100 de ce que reçoit la minorité anglophone du Québec, ils seraient extraordinairement heureux.

Est-ce que l'idéal ne serait pas, et c'est ce que je demande au député dans le respect de son opinion, d'établir une forme de réciprocité? Tout droit brimé aux anglophones au Québec serait brimé aux francophones, mais tout droit donné aux anglophones du Québec serait également accordé aux francophones du reste du Canada. Est-ce qu'il serait d'accord là-dessus?

[*Traduction*]

M. Schmidt: Monsieur le Président, on ne peut pas répondre à cette question en peu de temps. C'est une question délicate, quoique bonne.

La réciprocité suppose que tous soient traités de la même manière et que cela puisse se faire en toute logique. Il demeure que la Cour d'appel de l'Ontario a fait savoir que l'expression «là où le nombre le justifie» s'appliquait à une douzaine de personnes. Ce tribunal a aussi dit que la seule façon de préserver les droits des francophones au sein du système d'enseignement était que les francophones élisent leurs propres conseils scolaires séparés.

Si la réciprocité signifie qu'on établisse un conseil scolaire séparé pour cinq ou dix personnes, les conseils scolaires vont proliférer et cela, à grands frais. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Il faut payer les conseillers scolaires, les surintendants, le personnel d'administration, les professionnels, le soutien, etc.

La réciprocité n'est donc pas une question facile. Je suis d'accord en principe.

Le vice-président: La période des questions et observations est expirée.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la motion que nous avons présentée aujourd'hui est fondée sur la réalité.

La réalité, c'est que la Loi sur les langues officielles est un échec total. Elle est une source de division. Elle coûte tellement cher qu'elle ne serait même pas réaliste si l'économie était prospère et si le Trésor débordait d'argent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'un des aspects les plus curieux de la loi, c'est que personne ne l'a demandée. Le Québec ne l'a pas demandée, et le reste du Canada non plus.

Le Québec veut le français chez lui, et nous n'avons rien contre cela. Il veut avoir accès aux grandes institutions fédérales comme le Parlement et la Cour suprême en français, et nous n'avons rien contre cela. Il veut des services fédéraux en français, et nous n'avons rien contre cela dans la mesure où la demande est suffisante pour qu'il soit rentable d'offrir ces services.

• (1550)

Étant donné que la majorité des Québécois ne se préoccupent pas du bilinguisme officiel et qu'une majorité encore plus importante de Canadiens dans le reste du pays sont contre, pourquoi dépensons-nous autant d'argent pour maintenir un programme qui ne fonctionne pas, qui coûte trop cher par rapport à nos moyens et que personne ne veut?

Il y a une théorie qui suit le concept de la première loi de la physique de Newton, soit qu'un objet en mouvement restera en mouvement jusqu'à ce qu'une force externe agisse sur lui. Autrement dit, le statu quo règne de façon absolue.

Dans la réalité, comme le programme prend de plus en plus d'ampleur, il semble que beaucoup de gens font passer leurs intérêts personnels avant toute autre considération et ne tiennent pas compte du fait que ce programme aurait dû prendre fin il y a longtemps.

Je voudrais parler de façon plus particulière aujourd'hui d'un certain aspect du programme d'application du bilinguisme. La question qui me préoccupe beaucoup est l'introduction de services bilingues dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne. Cet aspect du programme d'application du bilinguisme coûte extrêmement cher, sans compter qu'il risque parfois de compromettre la sécurité des voyageurs canadiens.

Le contrôle de la circulation aérienne a principalement recours à deux types de services: la tour de contrôle, qui permet de contrôler la circulation aérienne à l'aéroport et près de l'aéroport, et le radar, qui permet de contrôler la circulation dans un espace aérien donné à l'aide d'instruments de bord.

La Loi sur les langues officielles oblige toutes les institutions fédérales à s'assurer que le public peut obtenir dans l'une ou

l'autre des langues officielles tous les services offerts par les bureaux et les installations du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Ainsi, la tour de contrôle d'Ottawa est devenue complètement bilingue 16 heures par jour à partir de juin 1990 et 24 heures par jour à partir de mars 1991. Le coût de cette mesure a été et est encore exorbitant. Il devrait normalement y avoir 17 contrôleurs à la tour de l'aéroport d'Ottawa, mais en ce moment il n'y en a que neuf qui peuvent travailler. Une partie du problème provient du fait que tous les postes de contrôleur sont désignés «bilingue impératif», ce qui signifie que les candidats aux postes doivent être parfaitement bilingues avant même de poser leur candidature.

Je n'ai personnellement aucune objection à ce que l'on fournisse des services bilingues là où la demande est assez importante pour que ce soit rentable. Je l'ai d'ailleurs dit au début de mon intervention. Cependant, la définition de «demande suffisante» est un sujet à controverse qui mérite d'être examiné.

Avant de parler du besoin à la tour de contrôle, j'aimerais ajouter qu'il existe des services entièrement bilingues à la tour d'Ottawa et que l'implantation du bilinguisme est en cours au terminal aéroportuaire.

Voyons maintenant comment on évalue la demande et quels services sont nécessaires pour combler cette demande, si cette demande doit être comblée.

Des simulations ont été faites sur du matériel qui était à Hull, au service de la recherche et du développement. Avec un trafic aérien où 30 p. 100 des pilotes parlaient français, les choses se sont passées de façon acceptable avec un seul contrôleur bilingue. Cela donne un pourcentage qui pourrait nous servir de base dans l'élaboration des plans de dotation, pour peu que l'on puisse démontrer l'existence d'une demande. Quelle est l'importance de cette demande? À la tour d'Ottawa, les contrôleurs enregistrent toutes les demandes de service en français et le nombre optimum atteint est de 2 p. 100, soit un quinzième du volume de trafic dont un seul contrôleur bilingue peut s'occuper si l'on se fie à la simulation.

En passant, je mentionne que dans ce chiffre de 2 p. 100, il y a des pilotes d'Air Canada qui peuvent de toute évidence travailler en anglais. Il y a aussi une ligne aérienne dont le prochain atterrissage après Ottawa est Boston, ainsi que des pilotes de Transports Canada qui parcourent tout le Canada.

À mon avis, rien ne justifie que l'on fournisse un service de contrôle aérien bilingue dans la région d'Ottawa et, si un tel service est nécessaire, le poste bilingue unique prévu à l'origine suffit. On peut démontrer que ce poste suffirait pour le moment et pourrait absorber une très forte augmentation du trafic aérien à Ottawa.

Le coût de ce service bilingue n'est qu'une des préoccupations que suscite le programme, mais elle est de taille. En ce moment, le coût de la surdotation nécessaire pour mettre en oeuvre le programme de bilinguisme à l'aéroport d'Ottawa additionné au coût associé à l'absence des trois contrôleurs en formation pour doter les trois postes bilingues à combler totalise presque un million de dollars par année. Il y a des contrôleurs anglophones à Ottawa qui pourraient nous éviter ces coûts, mais ils ne sont pas admis dans la tour de contrôle parce qu'ils ne parlent pas français. Ces coûts ne sont que la pointe de l'iceberg.

En commençant, j'ai aussi parlé de mes préoccupations en matière de sécurité. C'est la façon dont on traite les contrôleurs anglophones pendant la mise en place, qui se fait de façon très douteuse, des services bilingues qui est à la source de ma préoccupation. On ne tient pas compte des droits des titulaires. On abandonne les plans initiaux de mise en oeuvre. L'avenir des contrôleurs s'en trouve compromis.

• (1555)

Je voyage beaucoup par avion, comme la plupart des députés ici à la Chambre. Je ne voudrais pas subir une opération à coeur ouvert des mains d'un chirurgien que j'aurais giflé la veille. Pourquoi alors faisons–nous la même chose aux gens entre les mains desquels nous mettons notre vie chaque fois que nous nous envolons?

Ce n'est qu'un modeste exemple des problèmes causés par la Loi sur les langues officielles, mais il illustre bien à quel point la situation est en train d'échapper à tout contrôle.

Le temps est maintenant venu de remédier au problème. Il est temps que nous devenions la force extérieure qui mettra fin à l'application d'un programme qui n'a jamais fonctionné dans les intérêts de qui que ce soit.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je n'ai pas su où le député voulait en venir jusqu'à ce qu'il arrive à sa conclusion.

Je tiens à apporter une rectification. La capitale s'est déjà déclarée ville bilingue. Il y a plus de 30 p. 100 de sa population qui parle les deux langues officielles. Plus de 1,1 million de personnes vivent dans la région de la capitale nationale et fréquentent son aéroport international, et je dirais que plus de 55 p. 100 d'entre elles parlent le français et l'anglais.

Le député essaie–t–il de me dire que si je suis un francophone qui vit du côté québécois et que je me rends à l'aéroport international, je ne devrais pas avoir le droit de parler à quelqu'un en français?

Je veux apporter une autre rectification. L'aéroport international d'Ottawa assure la liaison avec d'autres villes canadiennes et américaines, mais aussi avec certaines villes d'Europe. C'est un aéroport international.

Nous avons l'intention d'améliorer les services bilingues à l'aéroport international d'Ottawa. J'espère qu'un jour tous les aéroports de notre pays seront souples comme l'aéroport international d'Ottawa et qu'ils offriront le même genre de services que lui.

Personnellement, je ne suis ni Canadien français, ni Canadien anglais de souche. Je suis arrivé dans ce pays il y a quelques années et je dois dire que j'ai considéré comme une richesse et un

honneur le fait de pouvoir parler le français, l'anglais, l'arabe et un peu l'italien. Quant au chinois, j'y travaille.

Non seulement le Canada doit être bilingue, mais il devrait même être trilingue, cela parce que des pays du monde entier sont en train d'adopter non pas une, ni deux, mais bien trois langues. Le député devrait aller en Europe pour s'en rendre compte. En Europe, la grande majorité des gens parlent au moins deux langues.

Le député veut–il dire que nous devrions refuser à la majorité des gens qui vivent dans la région de la capitale nationale le droit à des services en français, et aux autres, le droit à des services en anglais?

M. Gouk: Après ce contre–discours, je ne sais trop par où commencer.

Tout d'abord, je demanderais au député qui a posé cette question tortueuse s'il pense que 55 p. 100 des francophones de la région de la capitale nationale vont dans le cockpit lorsqu'ils voyagent par avion, se servent de la radio et commencent à conduire l'appareil à la place du pilote.

Les 2 p. 100 sont vérifiés, et c'est le chiffre optimal en ce qui concerne l'usage du français dans la région de la capitale nationale.

Je voudrais bien comparer mon passeport à celui du député. Je crois que je voyage au moins autant que lui et probablement beaucoup plus. L'anglais est la langue internationale de l'aviation.

Je n'ai pas d'objection à ce que les pilotes utilisent le français au Québec, puisque c'est la langue qui se parle là–bas. Je serais même d'accord pour qu'on assure le service là–bas. Mais nous assurons des services tellement plus importants que ce qui est nécessaire pour les gens qui en ont besoin que c'est carrément ridicule.

Puisque le député parle de faire respecter ce droit partout au Canada, il n'est pas étonnant que le budget soit absolument incontrôlable.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais simplement souligner que les propos du député sont quelque peu incohérents. Il a commencé par dire que l'un des problèmes engendrés par la Loi sur les langues officielles, c'est qu'elle sème la discorde. Je suis d'avis que s'il est une chose qui cause des dissensions, c'est de présenter des notions aussi bizarres comme des faits.

• (1600)

À deux reprises, le député a affirmé que personne ne voulait de cette politique au Canada. Eh bien, il a tort, parce que moi j'y tiens. Et je ne suis pas le seul. Le député n'a qu'à venir au Nouveau–Brunswick pour voir combien de gens font la queue pour s'inscrire à des programmes d'immersion et d'apprentissage linguistiques. Dire que la politique est un échec, c'est faire fi de la réalité. Or, la réalité, c'est que depuis 25 ans un grand nombre de gens apprennent une deuxième langue, ce qu'ils n'auraient pu faire s'il n'y avait pas eu de politique sur les langues officielles.

On a dit à maintes reprises que la Loi sur les langues officielles forçait les gens à devenir bilingues, alors qu'en réalité c'est tout le contraire: elle permet aux gens de se faire servir dans leur langue sans avoir à être bilingues.

Si vous êtes Fransaskois, il n'est pas nécessaire que vous parliez anglais pour obtenir des services du gouvernement. Si vous vivez à Fredericton, au Nouveau–Brunswick, et que vous parlez français, vous n'avez pas à parler anglais pour obtenir des services du gouvernement. C'est ça la réalité. Il n'est pas nécessaire d'être bilingue. On peut se faire servir dans sa langue.

Enfin, il y a un autre argument qui est souvent donné et qui sème également la discorde. On parle du nombre de personnes qui sont servies grâce à cette loi et du coût de ce service. Dans ma province, le Nouveau–Brunswick, 250 000 Acadiens se font servir dans leur langue maternelle par le gouvernement fédéral. La loi garantit la prestation d'une bonne partie des services dans les deux langues officielles. Les coûts engagés ne sont pas excessifs par rapport au nombre de gens qui en profitent. C'est un argument qui sème la discorde. C'est un argument qui n'est pas fondé, et je demande au député de nous dire ce qu'il en pense.

M. Gouk: Monsieur le Président, le député n'a pas eu l'air d'apprécier mon utilisation de l'expression «source de division», mais il l'a lui–même utilisée plusieurs fois dans son discours.

J'ai dit, effectivement, que personne ne voulait cela, ce que le député conteste. Je suppose qu'il a raison. Je ne pense pas que l'on ne puisse jamais trouver l'unanimité absolue.

Je voudrais cependant lui signaler que d'après le dernier sondage que j'ai consulté, 63 p. 100 des Québécois interrogés n'approuvent pas le programme national de bilinguisme et ce pourcentage est plus élevé que dans le reste du Canada.

Le député pense que les gens sont en faveur du bilinguisme parce qu'ils suivent des cours de français. Qu'il sache que j'ai suivi des cours d'espagnol et de portugais et que je ne voudrais pas pour autant que le Canada fasse de ces deux langues les langues du pays. Son argument ne vaut pas grand–chose.

En ce qui concerne le fait que nul n'est tenu de suivre des cours dans les deux langues en raison des dispositions sur le service bilingue, qu'il en parle donc aux contrôleurs aériens, à Ottawa.

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de Carleton—Gloucester.

[*Français*]

Je vous remercie de m'inviter à prendre la parole au nom du président du Conseil du Trésor à l'occasion de ce débat. . .

[*Traduction*]

. . .et de me permettre d'exprimer le point de vue du gouvernement du Canada, du gouvernement de tous les Canadiens, sur la motion qu'a présentée le député de Nanaïmo—Cowichan au sujet des langues officielles dans les institutions fédérales.

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis un peu stupéfaite de la position qu'a adoptée le député dans cette motion, une stupéfaction que partagent, j'en suis certaine, beaucoup de députés de la Chambre et bien des Canadiens.

La motion semble dénoter quelque peu une mauvaise compréhension, peut–être délibérée, de l'objet et de l'esprit de la Loi sur les langues officielles et de ses règlements d'application. En fait, elle semble mettre en doute le fondement même de l'approche du Canada aux droits linguistiques et un des principes sur lesquels repose notre pays.

Pour que les députés d'en face le sachent clairement, l'objet principal de la Loi sur les langues officielles est de garantir l'égalité du statut des Canadiens français et anglais dans l'usage des deux langues officielles dans les institutions fédérales.

• (1605)

La loi repose sur le principe du bilinguisme institutionnel, le principe selon lequel les institutions fédérales doivent être à même de servir les Canadiens et de communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix. En fait, la loi n'oblige ni les Canadiens anglophones à parler français, ni les Canadiens francophones à parler anglais. Par contre, les bureaux des institutions fédérales doivent pouvoir offrir des services bilingues dans les localités où la demande est suffisante pour justifier des services dans les deux langues officielles.

Il existe d'importantes distinctions pour quiconque veut s'attaquer à la question des langues officielles au Canada, notamment à la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

Le bilinguisme institutionnel ne signifie pas non plus que tous les employés des institutions fédérales doivent être bilingues. Il signifie plutôt que l'obligation de bilinguisme revient aux institutions fédérales. Il appartient en effet à ces institutions de prendre toutes les mesures requises pour faire en sorte que, partout où elles sont tenues de le faire aux termes de la législation, le public puisse être servi et recevoir l'information dont il a besoin dans la langue officielle de son choix.

[*Traduction*]

Le bilinguisme institutionnel signifie aussi que les Canadiens des deux groupes linguistiques peuvent obtenir un emploi et poursuivre une carrière dans la fonction publique fédérale dans la langue officielle de leur choix, tout en restant unilingues s'ils le désirent.

Ce sont là les principes de base du programme des langues officielles dans les institutions fédérales. Des principes simples et justes, reflétant les droits conférés aux Canadiens par notre Constitution. Des principes qui sont l'essence même de notre identité, de notre héritage culturel, l'essence même de la dualité linguistique canadienne, l'une des caractéristiques fondamentales de notre pays.

Ces principes garantissent aux Canadiens, anglophones ou francophones, le droit de recevoir de la part des institutions fédérales des services et des informations dans la langue de leur choix.

[*Français*]

Ces principes garantissent aux employés des institutions fédérales le droit de pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix, dans des circonstances et des régions bien définies par la loi, et ils permettent aux Canadiens des deux communautés linguistiques d'avoir des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales.

Ces principes fondamentaux font partie intégrante des lois de ce pays. Les droits des Canadiens imposent aux institutions fédérales des obligations concomitantes, soit celles de respecter l'exercice de ces droits.

Le règlement sur les langues officielles en matière de communication avec le public et de prestation des services permet de rendre plus spécifiquement exécutoires certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Le règlement définit en effet dans quelles circonstances les bureaux des institutions fédérales sont tenus de servir le public dans les deux langues officielles. Ce peut être en raison de l'importance de la demande pour leurs services ou en raison de la nature même des services qu'ils offrent.

Le programme des langues officielles est l'instrument de mise en oeuvre de la législation sur les langues officielles par les institutions fédérales.

Je viens de vous exposer brièvement les grands principes qui sous–tendent ce programme. Je voudrais maintenant vous expliquer pourquoi ce sont, à mon avis, de bons principes.

[*Traduction*]

À mon avis, l'approche canadienne à l'égard des droits linguistiques a deux qualités fondamentales: elle est à la fois raisonnable et juste. Elle est raisonnable en ce sens qu'elle confère aux Canadiens le droit de recevoir des institutions fédérales des services dans la langue de leur choix, tout en limitant la portée de ces droits, notamment en définissant la demande. Elle est juste en ce sens qu'elle assure aux Canadiens un accès ouvert et facile aux services de leur gouvernement dans les deux langues officielles, permettant ainsi à la vaste majorité des Canadiens de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

• (1610)

L'approche canadienne se distingue aussi par son équité et sa pondération. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas qu'une seule définition de ce qu'est une demande importante de services.

Les variations autorisées par le règlement d'application de la loi peuvent être fondées sur l'importance du service à fournir, par exemple lorsqu'interviennent des considérations de santé et de sécurité. Évidemment, chaque Canadien doit pouvoir comprendre en quoi consiste le service qui lui est fourni et il doit pouvoir communiquer.

S'il s'agit des transports, qui peuvent concerner n'importe quel Canadien à tout moment, les personnes intéressées ont évidemment le droit d'être servies par le gouvernement dans la langue officielle de leur choix.

Je dirai brièvement, en terminant, que nous aurions pu retenir une approche différente et, comme certains le souhaiteraient, appliquer une règle simple fondée exclusivement sur le nombre. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons plutôt retenu comme critère la nécessité et l'importance du service.

Nous avons voulu demeurer fidèles au principe d'équité et à des règles qui permettent de répondre aux besoins dont je parlais plus tôt et que la loi doit combler. Il s'agit simplement de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir accès aux services offerts par les institutions canadiennes.

Nous voulons que les Canadiens puissent travailler ensemble dans la langue officielle de leur choix, dans les mêmes institutions au sein des régions bilingues, comme le prévoit la loi. Le gouvernement s'est engagé à assurer une participation équitable des Canadiens des deux groupes linguistiques dans les institutions fédérales. Le gouvernement tient à ce que les institutions fédérales reflètent la présence des Canadiens anglophones et francophones, compte tenu du mandat et de l'endroit où se trouvent ces institutions.

L'approche canadienne, qu'il s'agisse des services au public, de la langue de travail ou d'une participation équitable, reflète les choix faits depuis les débuts de ce pays. Je me souviens de l'époque où, dans cette même ville, les francophones avaient peu de chances d'être embauchés par leur propre gouvernement et ceux qui l'étaient n'avaient aucune chance d'obtenir des promotions. Je crois dans l'équité en matière d'emploi, et c'est pourquoi je n'accepterais pas que ce genre de situation se reproduise dans ma communauté ou au Canada.

Je voudrais aussi parler du «bilinguisme territorial». Je crois que la territorialité a pris beaucoup trop d'importance dans ce pays depuis quelques années. Nous nous opposons beaucoup trop les uns aux autres et nous abordons les questions de politique gouvernementale dans une optique égoïste. Il est temps de prendre conscience que nos communautés doivent travailler ensemble à réaliser des objectifs communs. C'est ce qui donne au Canada son caractère unique et c'est ce qui fait que les Canadiens sont respectueux de leurs différences et fiers de ce qu'ils ont en commun.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations et j'aimerais lui poser quelques questions.

D'abord et avant tout, j'aimerais qu'elle me dise ce qu'elle pense du fait que, dans une localité de ma circonscription, Kindersley, les abonnés de la télédistribution ne peuvent même pas comprendre une bonne partie des travaux parlementaires parce qu'ils se déroulent non pas dans la langue qu'ils comprennent tous, mais dans la langue adoptée par l'orateur à la Chambre.

Si l'on est bilingue, il n'y a pas de problème. Toutefois, les gens de ma circonscription qui captent la télévision par câble ne savent même pas ce que dit l'opposition officielle. En fait, nous n'obtenons même pas ce service dans notre région, ce qui nous permettrait de comprendre.

L'autre aspect a trait à l'environnement, et j'espère que tout le monde est conscient des économies considérables qui pourraient être réalisées si l'on fournissait les publications dans la langue demandée par le destinataire plutôt que toutes bilingues, ce qui nous oblige à utiliser deux fois plus de papier et à doubler les frais d'impression.

Je sais que la plupart des Canadiens préféreraient que ces documents soient publiés dans une langue ou dans l'autre, car ils n'en utilisent qu'une. J'aimerais que la députée se prononce sur les avantages, tant sur le plan environnemental que financier, qu'il y aurait à offrir des services dans la langue demandée et non dans les deux langues.

• (1615)

Mme Catterall: Je dirais d'abord, monsieur le Président, que nous pourrions économiser énormément d'argent si nous décidions simplement d'abolir le gouvernement du Canada et de cesser complètement d'offrir des services aux Canadiens.

Nous pourrions économiser énormément d'argent si nous n'avions plus de service national de la poste ou de système national de transport. Or, il y a certains prix à payer pour respecter la nature même de ce pays, sa diversité et sa taille et, pour ma part, comme l'a déjà dit un Canadien célèbre, je suis heureuse de les acquitter.

Bien sûr, nous sommes toujours en quête de moyens pour réduire les coûts de mise en oeuvre de tout programme ou de toute politique. Le fait est que les coûts de prestation des services dans les deux langues officielles au Canada ont considérablement diminué ces dernières années. Je serais heureuse de connaître les vues du député à cet égard et d'en discuter avec mon ministre.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, il est peut-être difficile pour les députés du Parti réformiste qui vivent chaque jour en anglais de concevoir ce que ressentent les Canadiens français et les Canadiennes françaises qui n'ont pas toujours la possibilité de vivre en français.

Au Canada, on s'imagine mal que nos enfants, soit de langue anglaise, soit de langue française, ne puissent s'instruire dans leur langue maternelle ou soient obligés de participer à des activités sociales et culturelles et d'avoir accès aux services essentiels et à une formation professionnelle dans une langue autre que la leur. Or, pour plus de 1,6 million de Canadiens, les francophones hors Québec et les Québécois de langue anglaise, vivre dans sa propre langue n'est pas toujours acquis.

La langue française et la langue anglaise sont des éléments fondamentaux de notre identité canadienne. La langue est au coeur même de ce que c'est que d'être Canadien et ce, depuis le tout début de notre histoire. Dans les faits, près de 99 p. 100 des habitants de ce pays parlent français ou anglais. Cependant, près de deux millions de Canadiens et Canadiennes vivent dans des provinces et territoires où leur langue maternelle est minoritaire. La dualité linguistique est donc une réalité sociale fondamentale

de notre pays et les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de cette dimension qui nous distingue des autres pays, tels les États–Unis.

C'est pourquoi les communautés francophones dont je suis membre tiennent tant à ce que leurs enfants puissent conserver leur langue dans un environnement très majoritairement anglophone. Voilà aussi pourquoi les anglophones du Québec sont préoccupés par leur nombre décroissant et par la nécessité de préserver leurs institutions sociales, culturelles et scolaires.

[*Traduction*]

Ce sont des préoccupations que partagent quotidiennement de nombreux Canadiens membres d'une minorité linguistique. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement fédéral appuie les efforts des groupes minoritaires pour changer les choses et prendre en main le développement et l'avenir de leur communauté.

On aurait du mal à imaginer comment on pourrait promouvoir l'usage du français et de l'anglais au Canada, sans en appuyer vigoureusement l'usage quotidien dans les collectivités.

C'est surtout par l'éducation que le gouvernement fédéral a contribué au développement des communautés minoritaires tout en respectant le fait que tout ce qui touche à l'éducation est du ressort provincial.

Lorsqu'en 1982, le Canada a adopté la Charte canadienne des droits et libertés, il a pris position en faveur des droits des minorités, et notamment de leurs droits linguistiques. L'article 23 de la Charte garantit aux communautés de langue minoritaire non seulement le droit à l'éducation dans leur langue mais aussi le droit de gérer leurs propres institutions.

Ces droits ont été précisés par deux décisions de la Cour suprême du Canada, à savoir la décision Mahé et la décision concernant les droits à l'éducation au Manitoba, en mars 1993.

En tant que citoyens canadiens, nous devons respecter ces droits. C'est pourquoi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour que les anglophones du Québec et les francophones hors Québec puissent être éduqués dans leur langue et pour que tous les Canadiens puissent apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde.

[*Français*]

De plus, le gouvernement fédéral a récemment élargi son champ d'activité à l'appui de l'éducation dans la langue de la minorité.

• (1620)

Il a, en effet, adopté des mesures spéciales visant à aider certaines provinces à mettre en place des structures permettant à la minorité de gérer ses écoles, comme le prévoit l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et à faciliter l'accès des francophones hors Québec à l'éducation postsecondaire en français.

Cet appui contribuera à offrir aux jeunes des minorités linguistiques, qui sont les adultes de demain, des chances égales de participer activement à la vie de notre pays et à son essor.

Dans ma province, par exemple, ces mesures spéciales que le gouvernement fédéral a adoptées auront permis la création d'un réseau de trois collèges de langue française, dont la Cité collégiale, ici même à Ottawa, qui remporte déjà d'énormes succès.

Les représentants de la communauté franco–ontarienne travaillent d'arrache–pied depuis des années à la mise en place de collèges dans leur région et le succès de la Cité collégiale confirme le besoin réel.

[*Traduction*]

L'importance de l'enseignement dans la langue minoritaire pour les minorités linguistiques est évidente. Comme l'avait fait remarquer la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'absence d'un enseignement adéquat a empêché ces minorités de contribuer à part entière à la société canadienne. Nous commençons à peine à remédier aux effets de ces lacunes.

J'appartiens à une minorité francophone et je suis fier de mes origines. Le français est ma langue maternelle et celle de près de 978 000 personnes vivant à l'extérieur du Québec. En outre, l'anglais est la langue maternelle de 665 000 habitants du Québec. Cela représente une portion importante de la population canadienne. En fait, ces minorités sont plus nombreuses que la population de plusieurs provinces.

Les gens de minorités de langue officielle sont répartis dans tous les coins du pays. En ma qualité de Franco–Ontarien de quatrième génération, je suis fier d'affirmer que, seulement en Ontario, il y a un demi–million de francophones. Les Acadiens forment le tiers de la population du Nouveau–Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada. La plus grande minorité provinciale est celle des anglophones du Québec.

Nombreuses ou non, concentrées ou réparties sur de grandes étendues, ces minorités contribuent de manière importante à la société canadienne.

[*Français*]

La motion du Parti réformiste qui est devant nous aujourd'hui propose le bilinguisme territorial, que ses députés décrivent aujourd'hui comme unilinguisme territorial, comme nouvel aménagement linguistique au Canada, une sorte de «ethnic cleansing» à la manière du Parti réformiste. Cette solution territoriale, que l'on retrouve dans certains pays d'Europe, pourrait sembler attrayante à première vue. Pourtant, un examen plus poussé montre qu'elle ne correspond pas à la réalité régionale et démographique du Canada.

Par exemple, contrairement à la Suisse et à la Belgique, où les groupes linguistiques occupent des territoires bien définis, les deux communautés linguistiques canadiennes sont disséminées à la grandeur du pays.

Notre pays a un réel intérêt à assurer que les communautés minoritaires de langues officielles participent pleinement à la vie sociale et économique de la société canadienne.

[*Traduction*]

Le Parti libéral a contribué plus que tout autre à la formation d'un Canada uni, d'un pays uni malgré sa diversité culturelle et linguistique. Nous continuerons d'oeuvrer en ce sens. Notre vision du pays veut que tous les francophones et anglophones soient considérés comme des citoyens canadiens de première classe, peu importe où ils vivent au Canada.

[*Français*]

Le Canada s'est développé grâce à la collaboration qu'ont apportée les deux grandes familles linguistiques et il continuera de se développer dans l'unité de la prospérité, aussi longtemps que nous aurons la sagesse de défendre ce qui nous unit et le courage d'éliminer ce qui pourrait nous diviser.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je suis heureux des observations du député de Carleton—Gloucester. Il est plaisant de voir qu'il s'est calmé. Du moins, j'ai eu l'impression que son discours venait du coeur.

Je voudrais citer au député quelques statistiques du recensement de 1991 et ensuite lui poser une question.

Naturellement, ma circonscription est quelque peu différente de la sienne. Il est possible que le bilinguisme tel qu'on le pratique en ce moment s'applique chez lui. Toutefois, dans Kindersley—Lloydminster où la population est de 63 871 habitants, 61 325 personnes ont dit, comme moi, parler l'anglais à la maison et 35 personnes, le français. Il y a aussi des langues non officielles, comme 130 personnes parlant le chinois, 40 l'espagnol et 1130 l'allemand, le groupe le plus important après l'anglais.

• (1625)

Une autre statistique intéressante: 61 645 personnes ne parlent que l'anglais, tandis que personne ne parle que le français, selon ce recensement.

Je voudrais maintenant aller quelques pages plus loin, jusqu'à la circonscription de Saint-Maurice, au Québec, la circonscription du premier ministre. La population est de 75 185, dont 555 qui ont dit parler l'anglais à la maison et 73 370, le français. Très peu d'allophones: 10 hispanophones, 60 germanophones et quelques autres. De tous ces gens, 45 personnes seulement ne parlent que l'anglais et 61 405 ne parlent que le français.

C'est donc dire que la circonscription de Carleton—Gloucester est loin d'être représentative du Canada. Dans Kindersley—Lloydminster, par manque d'argent, on ferme des écoles et des hôpitaux, on réduit des services d'enseignement.

Je me demande si le député comprend le sentiment des gens qui voient fermer des services importants pour eux, en partie parce que l'on donne des services dans une langue officielle dont personne n'a besoin dans ma circonscription. Au nord de chez moi, il y a des autochtones qui étaient ici avant les anglophones et les francophones et dont la langue n'a pas de statut officiel.

Tout cela semble tout à fait injuste et inapproprié à l'aube du XXI^{e} siècle. C'est pour cela qu'il faut aller de l'avant. J'aimerais que le ministre se rende compte de cela et prépare le Canada pour le siècle prochain au lieu de regarder en arrière, vers le XIX^{e} siècle.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du député de Kindersley—Lloydminster et leader en Chambre du Parti réformiste insensibles. Il nous a donné des statistiques et il nous a dit que, dans son comté, contrairement au mien, il y a très peu de francophones. Est-ce qu'il essaie de dire au Canada:

[*Traduction*]

On ne veut pas de français dans Kindersley—Lloydminster. Ou si vous êtes francophone, vous vous faites dire: «On se moque pas mal de vous et surtout n'osez pas poser de questions en français, notamment à votre gouvernement fédéral, même si c'est lui qui fournit les services.» Je me demande si cela traduit bien l'attitude du député, son dévouement pour le Canada et son désir de veiller au bien-être des minorités.

Il me semble que son attitude ressemble à celle de tous les autres députés réformistes qui sont intervenus jusqu'à maintenant dans ce débat. Il m'a demandé: «Comprend-il les sentiments des gens?» Comprend-il, lui, ce que signifie vraiment le terme «préjugé»? C'est une chose de nourrir des préjugés, mais toute autre chose d'en être la cible.

Permettez-moi de vous raconter une anecdote au sujet du premier emploi que j'ai obtenu à Ottawa. J'étais étudiant, j'avais 16 ans et j'occupais un emploi d'été. Un jour, j'ai oublié mon goûter. Je vivais au centre-ville. Je voulais appeler ma mère, parce que je savais qu'elle s'empresserait de prendre l'autobus pour venir me porter mon goûter. J'ai donc demandé à la secrétaire du bureau la permission de téléphoner à ma mère. Elle me l'a accordée.

J'ai donc appelé ma mère et je lui ai dit: «Maman, ne venez pas me porter mon goûter. Je l'ai oublié. C'est ma faute. J'irai moi-même le chercher. J'ai mon vélo. Ne vous en faites pas.» Au même moment, le surveillant de cette division du gouvernement fédéral m'a pris par le bras et m'a dit: «Jeune homme, que je ne vous reprenne plus à parler français dans mon bureau ou je vous congédie.»

Je me demande si le parti du député pense vraiment à ce qu'il dit. Je me demande si son parti pense vraiment à ce qu'il dit aux Canadiens français. Je pense que vous êtes tous une bande de bigots.

• (1630)

Le vice–président: Après avoir entendu l'anecdote que vient de nous raconter le député, je me demande s'il ne s'est pas laissé emporter dans le feu de la discussion et s'il accepterait de retirer l'expression qu'il vient d'utiliser et qui risque d'envenimer l'atmosphère à la Chambre.

M. Bellemare: Je m'excuse, monsieur le Président, mais je n'avais pas mon écouteur.

[*Français*]

Le vice–président: Alors, je vais me répéter. J'ai bien apprécié l'histoire qu'il vient de raconter, mais je me demande si le député est prêt à retirer le mot «bigot» qu'il a employé?

M. Bellemare: Monsieur le Président, je n'ai pas accusé les députés du Parti réformiste d'être bigots.

[*Traduction*]

Cette idée m'a traversé l'esprit et peut–être que ma langue a exprimé mes sentiments. J'en ai bien l'impression, de par leur comportement. On juge toujours un homme selon les gestes qu'il pose. C'est l'impression que j'ai.

Puisqu'il est antiparlementaire, je retire le mot français «bigot» qu'ils trouvent extrêmement injurieux. Cela tient–il à l'origine française du mot, à sa définition ou au fait que cette définition les gêne, je n'en sais rien.

Le vice–président: Je voudrais remercier le député qui a retiré ses paroles.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je commencerai par dire toute la colère que m'inspire l'utilisation par le député de l'expression «épuration linguistique» qui renvoie à «épuration ethnique».

On m'a déjà accusé comme réformiste d'appuyer une telle atrocité, ce qui est faux. Je tiens à dire officiellement que je suis Albertain et que ma fille, qui est aujourd'hui en 8e année, a toujours été en classe d'immersion française. Notre famille est fière qu'elle ait cette possibilité en tant que Canadienne.

Je vous ferai remarquer, toutefois, que ces classes d'immersion française coûtent 450 $ par écolier aux contribuables albertains. Je crois pour ma part que le coût additionnel de ces classes devrait être assumé par ceux qui en bénéficient, soit l'écolier ou ses parents.

Le député pourrait–il me dire ce qu'il en pense?

M. Bellemare: Monsieur le Président, le député réformiste s'oppose grandement à ce que je parle d'épuration ethnique. Je lui rappelle que c'est un député réformiste, soit le député de St–Albert, qui a soulevé la question lorsqu'il a dit que les problèmes dans le monde entier ont leur origine dans les ethnies et qu'il a fait allusion à ce qui se passe outremer à l'heure actuelle.

Si les problèmes ont leur origine dans les ethnies et si le Parti réformiste veut créer un Québec français et un *English Canada*, n'est–ce pas là sa version de l'épuration ethnique? S'il ne s'agit pas de cela, de quoi s'agit–il au juste?

Pour ce qui est de payer pour aller à l'école, le député veut–il dire que seuls ceux qui ont les moyens de payer ont le droit de s'instruire?

• (1635)

Ils viennent se plaindre ensuite de ce qu'on ferme une école ici et un hôpital là. Ce n'est certes pas la faute de Klein. Mais de qui est–ce la faute? Faut–il blâmer la minorité linguistique?

Si des écoles ferment en Alberta et en Colombie–Britannique, faut–il blâmer la province de Québec, ou la Saskatchewan? Qui faut–il blâmer si ce n'est l'Alberta et la Colombie–Britannique? Non, c'est toujours une affaire de folles dépenses.

Ce que les réformistes voudraient, c'est que notre pays ferme boutique. Quel que soit le sujet à débattre—l'aide aux nécessiteux, l'assistance aux groupes minoritaires, le respect des langues officielles, le respect de notre pays—tout ce qu'ils proposent, c'est que le Canada, c'est que le gouvernement ferme boutique et que chacun rentre chez soi. C'est tout ce qu'ils veulent.

Le vice–président: J'apprécierais grandement que nous évitions d'employer des termes comme ceux que viennent d'employer les deux derniers orateurs. Comme vous le savez, lorsqu'un mot est jugé antiparlementaire, c'est généralement parce qu'il a un effet perturbateur. Le mot utilisé par le député n'a pas semblé perturber les députés réformistes, mais je demanderais quand même aux députés, compte tenu particulièrement de ce qui se passe dans le reste du monde, d'essayer d'éviter les mots trop chargés d'émotion qui ne font rien pour créer le climat de bonne volonté que les Canadiens souhaitent voir régner à la Chambre.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Je voudrais seulement poser une question au député. Je suppose que ce n'est pas évident pour tout le monde, mais nous essayons tous de trouver une meilleure solution pour le Canada. Je me rends compte que c'est un fait qui n'est pas accepté, et je ne sais pas ce que je peux faire pour apaiser certaines des inquiétudes du député.

Je vais donner un exemple qui montre qu'on va simplement trop loin avec la politique du bilinguisme. Il y a, dans ma circonscription, un électricien qui a essayé d'obtenir auprès d'Emploi Canada une liste des principaux entrepreneurs et des sites des principaux projets en Colombie–Britannique. Ce document existe et se trouve au bureau d'Emploi Canada en Colombie–Britannique. C'est un catalogue, un peu comme le catalogue de Simpsons–Sears, dans lequel sont énumérés des centaines et des centaines de sites, d'emplois, et ainsi de suite.

Lorsque l'électricien en question a appris l'existence de ce document, il s'est rendu au bureau d'Emploi Canada et a demandé un exemplaire de ce catalogue pour l'aider à chercher du travail. Il est sans emploi depuis plusieurs mois. On lui a répon-

du, tout en brandissant le document devant lui, qu'il ne pouvait pas en obtenir d'exemplaire tant que le document ne serait pas offert dans les deux langues officielles.

Donc, au moment même où je parle, cet homme est assis chez lui à attendre que le catalogue soit traduit. Je sais bien que cela finira par se faire un jour, mais il faudra plusieurs semaines. En attendant, cet homme est là à ne rien faire et il me demande pourquoi il ne peut pas avoir ce document étant donné qu'il n'y a pas plus de 40 francophones unilingues dans ma circonscription.

Je sais bien que nous devons offrir des services à ces 40 personnes, mais devons–nous faire attendre les 70 000 autres, dont beaucoup sont à la recherche d'un emploi, qui veulent simplement avoir accès à ce document?

Le bilinguisme est un principe valable, mais il est poussé à l'extrême, au point où cette personne doit rester en chômage pendant qu'elle attend d'avoir accès à ce document.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, je suis certain que c'était un *lapsus linguae* de la part du député du Parti réformiste, lorsqu'il a parlé du catalogue de Simpson Sears, parce que je suis sûr que l'Alberta est à la page et à jour, et qu'ils ont remarqué qu'aujourd'hui, il n'y a plus que Sears depuis au moins 20 ans.

Pour poursuivre les erreurs commises par le député, il a une petite idée, car il vient de s'apercevoir, en parlant à une personne en Alberta, des difficultés que les Canadiens peuvent avoir lorsqu'ils se rendent dans les bureaux fédéraux. Il nous annonce que la personne n'a pu obtenir un document en anglais, parce que le document en français n'était pas encore publié.

• (1640)

Je lui présente mes excuses, mais le gouvernement fédéral a souvent des problèmes; il en a surtout eu au cours des huit dernières années. La politique du gouvernement fédéral, c'est de publier dans les deux langues officielles, afin de pouvoir desservir tout le monde. S'il connaît quelqu'un de sa région qui travaillait pour le fédéral qui disait n'avoir obtenu un document en anglais seulement, cette personne l'avait également en français parce que les deux sont toujours publiés en même temps. sont distribués seulement lorsqu'ils sont imprimés dans les deux langues, afin que les gens qui en font la demande puissent en avoir une copie, soit en anglais, soit en français.

Il a oublié de citer l'exemple d'un francophone qui fait la queue à un centre d'emploi et, lorsqu'il arrive au guichet, après avoir attendu une heure et demie ou deux heures—et ce sont des expériences que j'ai vues ou qui m'ont été rapportées—il se fait dire en anglais: *Sorry, I do not speak French, but we do have a bilingual person working here and would you go back to the end of the line*—ce qui veut dire qu'il devra encore attendre 45 minutes ou plus, afin que *maybe, maybe, that particular* agent va être disponible quand son tour arrivera.

Oui, c'est difficile de servir les gens dans les deux langues, mais ici au Canada, ce que nous voulons faire, c'est essayer de créer un endroit où l'ambiance soit telle, qu'on se sente fier d'être Canadien, qu'il soit agréable d'être Canadien. Ce sont des attitudes comme la vôtre qui ont écoeuré beaucoup de Québécois et nous ont envoyé des mécontents comme les députés du Bloc québécois.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'avais devant moi deux alternatives: ou bien je ne parlais pas du tout, ou bien j'essayais de parler avec mes tripes. J'ai choisi de parler avec mon coeur.

Ce qu'on a entendu depuis le début de ce débat me donne la preuve, hors de tout doute, que le Québec fait bien. C'est une démonstration évidente. Le Québec a donc bien fait d'entreprendre sa marche vers la libération et vers la conquête de son pays.

Je sais que M. le député junior, à 35 kilomètres d'ici, va essayer de réagir, mais je vais lui demander, comme j'ai écouté attentivement toute la journée ou presque les débats des autres, j'espère bien qu'on me donnera le même droit et qu'on ne fera pas de commentaire pendant que j'ai la parole. On me posera des questions ou on fera des commentaires après.

Les langues officielles du Canada sont garanties par la Constitution. La Constitution garantit également le droit à l'instruction. Très bien. Mais que se passe–t–il pour nos minorités francophones hors Québec? Elles ont de la difficulté à avoir des écoles. . .

Monsieur le Président, vous serait–il possible d'intervenir pour éviter qu'on fasse des commentaire pendant que j'ai la parole?

Le vice–président: Je pense que si les députés de l'autre côté pouvaient rester silencieux pour quelques minutes, cela permettrait aux autres de pouvoir parler également.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je viens de parcourir le Canada d'un océan à l'autre. Je suis allée dans toutes les capitales du Canada, à l'exception de Charlottetown. J'ai rencontré les minorités francophones hors Québec. J'ai entendu des histoires abracadabrantes.

En Colombie–Britannique, on a fait croire à quelqu'un qu'il n'y avait aucun sténographe bilingue au Canada; il y en a 17 au moins à la cour de Montréal. On a demandé à quelqu'un d'accepter que son enquête préliminaire soit tenue en anglais avec la promesse qu'on lui traduirait les textes ensuite. Ensuite, on lui a dit que ça coûtait trop cher pour traduire les textes; 20 000 $, c'est trop cher. Quand le procès est arrivé on lui a dit: «Comme vous avez eu votre enquête préliminaire en anglais, vous êtes capable d'avoir votre procès en anglais.»

• (1645)

J'ai reçu à mon bureau une foule d'informations, de coupures de journaux qui veulent me montrer comment la francophonie se porte bien en dehors du Québec. J'en ai seulement ramassé quatre avant de partir de mon bureau ce matin.

En Ontario, pour le recensement scolaire, on n'est malheureusement pas capable de corriger le formulaire. On titre: «Les

photocopieurs sont incapables d'imprimer recto verso.» C'est la raison que le ministère a donnée aux francophones de l'Ontario.

En 1994, une année charnière pour les Franco–Ontariens, le vérificateur général de cette province reproche au ministère de l'Éducation de ne pas fournir des services de qualité aux francophones, et il mentionne que les services offerts aux francophones sont inférieurs. Notre ami le député de Carleton—Gloucester est cité ici: «Déplorant le manque de juges bilingues, six ans d'attente pour des causes civiles en Ontario, 1 400 procès qui attendent.»

Et la perle, c'est l'article de M. Vastel où on recherche des «égouts, bilingues de préférence». Je m'explique sur cette question. À Kingston, la ville où on veut installer le collège militaire parce que c'est bilingue, au Centre d'emploi de la main–d'oeuvre, on cherche un *sewer*—qui s'épelle s–e–w–e–r, au cas où je ne le prononcerais pas comme il faut, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté—ce qui se traduirait en français par «couseur» ou «couseuse», mais on a écrit dans le texte «égout». N'est–ce pas intéressant!

Une autre situation. Tantôt, j'entendais quelqu'un de Saskatoon poser une question au ministre du Patrimoine. Alors, également vu au Centre d'emploi à Saskatoon, on recherche: *Cook for menu in family style restaurant*, traduit: «Faire cuire de menus dans famille coiffée de restaurant.» Ce sont quelques exemples de perles.

Pour revenir à des propos plus sérieux, bien qu'il faille se détendre un peu, on va parler des primes. Le bilinguisme, je l'admets, coûte cher. On a parlé des primes, par exemple, au bilinguisme. Est–ce qu'on sait que ces primes existent depuis 1888? En 1888, on a instauré des primes au bilinguisme: 50 $ pour tout fonctionnaire francophone qui était capable d'écrire une dictée en anglais ou pour tout fonctionnaire anglophone qui était capable d'écrire une dictée en français. Donc, la prime au bilinguisme a toujours été quelque chose que le Canada a voulu valoriser. En réalité, en dollars constants, 800 $ ne représentent pas grand–chose par rapport aux 50 $ qu'on donnait en 1888, seulement pour écrire une dictée. Là, on leur donne une prime pour qu'ils soient fonctionnels, pour qu'ils soient capables de répondre et de donner du service. Il me semble que 800 $, ce n'est pas beaucoup.

Si on veut couper dans le bilinguisme, à mon avis, ce n'est pas là qu'il faut le faire. Si on veut couper dans le bilinguisme, c'est dans la formation qu'il faudrait le faire. Si, pour avoir un poste, il faut être bilingue, il faut donc être bilingue avant d'être engagé, et non pas devoir inscrire la personne à des cours, puis à des cours, puis à des cours, de façon que ça nous coûte très cher. Sortir un fonctionnaire de son bureau et l'envoyer trois mois en immersion quelque part, au Château Frontenac, peut–être, pendant les vacances de Noël, ou peut–être à Toronto, s'il est francophone.

• (1650)

Il m'apparaît invraisemblable, alors que depuis 25 ans que cette loi sur les langues officielles existe, qu'on paie encore des cours aux fonctionnaires unilingues. Si cela est une condition d'emploi, qu'ils soient bilingues au moment où ils obtiennent le poste. Je ne parle pas de donner un cours de rafraîchissement ou un cours de perfectionnement, cela n'est pas très dispendieux, mais donner la formation de base à un fonctionnaire unilingue, c'est trop cher. On économiserait rapidement. Si on prend le coût de la formation, plus l'administration du programme, on économiserait rapidement près de 96 millions de dollars par année. Ce n'est quand même pas insignifiant.

Je voudrais en appeler à l'imagination. Dans un article à paraître et qu'on m'a fait parvenir, le professeur Bouvier appelle ça la prime à l'ignorance versus la prime au bilinguisme. Il faut garder la prime au bilinguisme, qui est celle où un fonctionnaire bilingue donne son service de façon acceptable et reçoit la prime; quant à l'autre, on pourrait couper la prime à l'ignorance.

Dans le rapport qu'on vient de recevoir de M. Goldbloom, un article publié dans le *Ottawa Citizen* nous disait qu'il fallait voir dans ce rapport deux aspects: un aspect de jugement et un aspect d'avertissement. Un aspect de jugement, pourquoi? On nous rappelle, année après année, dans ce rapport, tout ce qui va bien et tout ce qui ne va pas bien au Canada. Il ne faut pas se faire d'illusions, la situation des francophones hors Québec n'est pas rose.

Quand on regarde ce qui permet à quelqu'un de garder sa langue, c'est de savoir qu'il puisse avoir accès à un service dans sa langue. Je me rappelle quand j'étais jeune et qu'on partait magasiner, on pouvait aller chez Dupuis Frères parce qu'on était sûr d'être servis en français. Si on dépassait la rue Saint–Laurent, c'était bien clair qu'il fallait demander à être servis en français, parce que ce n'était pas automatiquement acquis. On trouvait quelqu'un là qui nous répondait en anglais. Il a fallu qu'on occupe la rue Sainte–Catherine pour que les restaurants traduisent leurs menus en français. Ce sont de petites luttes, jour après jour, qui ont fait en sorte que le Québec a pris sa couleur francophone et française, de plus en plus.

J'écoutais attentivement le député de Nanaimo, je crois, ce matin, qui faisait le premier exposé du côté du Parti réformiste, nous rappeler date après date les événements importants. Mais j'ai trouvé qu'il avait de drôles de trous de mémoire. Chaque fois que les lois adoptées au Québec favorisaient les anglophones, il les a passées sous silence. Il a seulement parlé des moments où les anglophones ont vécu des difficultés. Par exemple, la loi 101, la loi 178 sur l'affichage. Quand je suis allée au Canada, j'ai vu de l'affichage unilingue anglais partout, sauf dans les aéroports.

J'ai pris ma voiture à Calgary pour aller visiter le musée des dinosaures, les vrais, et je n'ai vu aucun signe sur les routes sauf des choses écrites en anglais, même pas de symboles internationaux. Même chose la semaine dernière à Terre–Neuve. Je n'ai rien vu d'autre que de l'anglais partout. Alors quand on viendra nous raconter qu'il y a eu des procès et des causes qui sont allées jusqu'aux Nations Unies parce que les pauvres petits Canadiens anglais sont maltraités au Québec, on repassera pour nous faire croire ça. Il faut venir au Québec voir comme c'est possible de vivre et en anglais et en français au Québec, c'est le seul endroit

où c'est possible. Ce n'est pas possible ailleurs de vivre dans les deux langues; la seule place où c'est possible, c'est au Québec.

Je parle en termes de provinces. C'est bien sûr que si vous allez dans le nord de l'Ontario, il y a des villes qui sont 100 p. 100 francophones, je le reconnais, dans le nord de l'Ontario.

• (1655)

Il y a des villes au Nouveau–Brunswick où les gens peuvent vivre en français, où ils vont trouver tout autour d'eux de l'anglais. Mais il y a des gens qui habitent dans les Prairies, des gens qui habitent dans l'Ouest canadien, des gens qui habitent dans les Maritimes et si leur nombre ne le justifie pas, ils n'obtiennent rien. On a vu ce qui a paru dans les journaux à Kingston, ils en sont peut–être à 4 999, il en manque encore un, je vais peut–être déménager là pour qu'ils puissent atteindre les 5 000 pour leur permettre d'avoir des services en français.

Ce qui me paraît extrêmement important, c'est qu'on puisse réaliser que le Canada, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est un pays anglais. Quand vous êtes à l'étranger, et j'ai vécu 10 mois en portugais, quand je disais *e esto Canadense*, tout le monde m'adressait la parole en anglais. Il ne venait à l'idée de personne que je puisse être francophone. Quand je parlais français, ils disaient: «Ah, il y a du français là.»

Qu'on se présente dans toutes nos ambassades, sauf à Paris, et partout, d'abord, on nous adresse la parole en anglais. Arrêtons de faire les autruches; le Canada est un pays anglais. Une loi fut adoptée en 1969 par le gouvernement Trudeau, pourquoi? Pour mettre fin à la montée du nationalisme au Québec. C'était cela l'intention de M. Trudeau quand il a fait adopter sa loi en 1969. Il n'y avait pas d'autre intention que celle–là.

La Constitution de 1982, dont l'article 23 devait protéger les droits des minorités francophones hors Québec, entre autres, pour leurs écoles, même des jugements de la Cour suprême n'ont pas suffi à faire mettre cela en pratique. Il a fallu que M^me^ Landry, la ministre du Patrimoine canadienne, accorde 112 millions aux provinces. Et là, je comprends nos amis du Parti réformiste de trouver que cela coûte cher au fédéral, parce que les provinces ne prennent pas leurs responsabilités. Les provinces ne respectent pas la Constitution et le gouvernement fédéral n'a aucun moyen autrement que de donner 112 millions pour permettre aux provinces de respecter la population, la minorité de leur province.

Il m'apparaît extrêmement important qu'on réalise une autre chose. Il y a beaucoup de symboles qu'on utilise avec beaucoup de fierté dans ce pays, dont l'hymne national que nous avons, que nous partageons en commun pour l'instant, le «ô Canada», chanté pour la première fois le 24 juin 1980 et proclamé officiellement notre hymne national le 1^er^ juillet 1980. Cet hymne national avait été composé par Calixa Lavallée, pour ce qui est de la musique, et on doit les paroles à M. Routhier. Je me rappelle très bien des débats qui ont eu lieu dans cette Chambre et ce serait même très informatif pour les députés de cette Chambre qui n'ont pas eu l'occasion de suivre ces débats–là, mais je me rappelle comment c'était difficile d'arriver à faire la version anglaise. Aujourd'hui, je rencontre des personnes qui sont de souche anglophone et qui sont étonnées de voir qu'on a changé les paroles de leur hymne national. Il faudrait quand même remettre les choses dans leur perspective. Le Canada part du Québec; c'est là qu'il a commencé de toute façon, le Canada, tant le pays, que l'hymne national. Il faudrait quand même rappeler que dans chacune des provinces, la majorité était francophone quand ils se sont intégrés à la communauté du Canada. Et si on avait, depuis le début, respecté les droits des francophones, on ne serait peut–être pas où on en est aujourd'hui.

Il y a aussi une dernière chose que je veux rappeler avant de m'asseoir, c'est que appartenir à un pays, ça coûte un prix. Ici, le Canada a décidé d'être bilingue. Si on trouve que cela coûte trop cher, on peut toujours déménager aux États–Unis. Ça coûte moins cher de vivre aux États–Unis. Mais décider de vivre comme des bilingues, ça coûte un prix qu'il faut payer. Cela m'apparaît extrêmement important et les Québécois sont aussi conscients que si cela coûte cher d'être Canadiens, ça risque peut–être de coûter un peu plus cher d'être Québécois, mais au moins, on aura tous nos outils pour nous développer comme on veut.

• (1700)

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis personnellement déçue par le discours de la députée. Je suis sûre que les Canadiens doivent être étonnés par la position prise et l'opinion émise par le Bloc québécois sur les langues officielles.

J'aimerais poser une question. L'autre jour, la députée, critique du Patrimoine, a demandé, et je cite:

[*Traduction*]

«Quand commenceront–elles», entendant par là les provinces, «à traiter les Canadiens français aussi bien que les Canadiens anglais sont traités au Québec.»

[*Français*]

Son chef a répondu sur le même sujet, et je cite:

[*Traduction*]

«Le gouvernement du Québec n'en a pas fait assez; même les péquistes n'en ont pas fait assez. Le gouvernement fédéral en a certainement fait plus que le Québec. Je suis prêt à l'admettre», a–t–il dit.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi les députés du Bloc ne parlent–ils pas la même langue?

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je pense qu'on parle la même langue, monsieur le Président, mais je ne pensais pas que cela faisait l'objet du débat. Je suis très contente que la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien me pose cette question, parce que je vais lui retourner ma déception.

S'il y a une chose qui me déçoit, c'est le discours du Parti libéral—mais je ne sais pas si j'ai le droit de dire ça ici—mais du gouvernement, plutôt. C'est pareil. Mais ce qui me déçoit, c'est ce discours, parce que M. le ministre s'est fait poser des questions plantées, deux questions piégées, décidées d'avance: une par la députée de Madawaska—Victoria et l'autre par une autre députée qui a parlé de Saskatoon aujourd'hui, où on vante les mérites du gouvernement qui ne coupe rien.

Les communautés francophones sont en grande difficulté. Le ministre s'était montré très sympathique aux communautés fran-

cophones, mais les budgets ont été coupés. Des associations ont subi des coupes de 10 p. 100 l'an passé. Elles avaient prévu une coupe de 10 p. 100 cette année et on leur en a ajouté une autre de 5 p. 100. Dans certains cas, cela voudra dire la fin de certaines associations, ou la mise à pied de plusieurs membres de leur personnel.

Quand on n'a plus d'association pour défendre nos droits, aussi bien dire qu'on ne leur donne aucune chance de se défendre, aucun outil pour se défendre. C'est là qu'elle est la vraie déception, et on tient un seul discours. La communauté francophone, nous la respectons, nous voulons travailler en partenariat lorsque le Québec sera souverain, et on va tout faire pour essayer de la défendre, tant et aussi longtemps qu'on sera dans le Canada. Mais on ne peut quand même pas aller donner les 5 p. 100 de budget que le gouvernement refuse de leur donner et qui leur sont indispensables. C'est cela la vraie vérité, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Saint–Boniface. Malheureusement, en dix minutes, nous n'aurons pas le temps, ni l'un ni l'autre, de répondre à tous les arguments qui ont été soulevés dans ce débat. Il y en a quelques–uns, en particulier, que j'ai trouvés inexacts ou trompeurs.

La motion du député réformiste de Nanaïmo comporte trois éléments. Premièrement, il propose de modifier la Loi sur les langues officielles pour assurer le droit au bilinguisme territorial. En gros, cela signifie qu'il y aurait une seule langue officielle au Québec, le français, et une seule dans le reste du Canada, l'anglais.

Bien qu'ils n'acceptent pas tous cette expression radicale qu'est le bilinguisme territorial, certains députés de son parti l'ont défendue. Le Parti réformiste ne s'est pas montré absolument uni sur cette question. Le député a dit que des services bilingues devraient être offerts dans l'est et le nord de l'Ontario, dans le nord–est du Nouveau–Brunswick et dans l'ouest de Montréal. Il a cité ces régions à titre d'exemples. Lorsque je l'ai questionné, il a dit que ces exemples n'étaient pas coulés dans le bronze, mais que cela nous donnait une idée du genre de bilinguisme territorial qu'il envisageait. Comme je le faisais remarquer dans ma question, cela laisserait sans services les anglophones des cantons de l'Est, les anglophones de Gaspésie et les anglophones de l'Outaouais. Cela laisserait aussi sans services les francophones du Manitoba, qui ont des droits historiques dans cette province, et les Acadiens de Nouvelle–Écosse.

● (1705)

Ce dont nous parlons ici, c'est de l'interprétation de l'expression «là où le nombre le justifie». Le député du Parti réformiste l'interpréterait de façon tellement large qu'il serait très difficile pour une communauté minoritaire de se prévaloir des dispositions prévues. Son interprétation laisserait pour compte beaucoup plus de communautés de langue minoritaire que la nôtre.

Nous nous opposons à la première proposition de sa résolution, car nous estimons que le million de francophones à l'extérieur du Québec, en tant que citoyens canadiens, ont des droits qui doivent être protégés par la Loi et la politique sur les langues officielles, de même que ceux des quelque 800 000 anglophones du Québec.

Le deuxième point de sa résolution vise l'usage de l'anglais et du français au Parlement du Canada et dans les institutions qui relèvent de lui, ainsi que dans les tribunaux fédéraux. C'est déjà dans la loi et dans la politique en vigueur. Je ne vois pas ce que cette partie de sa résolution changerait. Je me trompe peut–être. Il n'a pas beaucoup parlé de cette partie.

La troisième partie de sa résolution nous demande d'éviter de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence des provinces. Il n'a pas commenté cette partie non plus. Si nous devions adopter une telle politique, cela voudrait dire qu'on éliminerait l'aide aux provinces pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, y compris les classes d'immersion. Ce ne serait pas une bonne chose.

L'argent que verse le gouvernement fédéral aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde, y compris les classes d'immersion, et pour l'enseignement aux élèves de la minorité linguistique, n'est pas perdu. C'est une mesure qui contribue à l'unité nationale de notre pays, parce que plusieurs provinces ne seraient pas en mesure autrement d'assurer un enseignement adéquat dans la langue de la minorité.

Le député de Nanaïmo nous demande de garder l'esprit ouvert. C'est avec ouverture d'esprit que je participe à ce débat, mais je dois dire qu'après avoir écouté les députés de son parti, je constate que, dans l'ensemble, leur discours est confus et ambigu. Je ne dis pas que c'est le cas pour chacun d'entre eux. Je les ai tous écoutés. J'ai été présent durant tout le débat. Les réformistes ont présenté différentes versions de la situation. Certains d'entre eux proposaient des solutions qui étaient contraires à la résolution du député. Certaines de leurs propositions étaient vraiment rétrogrades. Elles représentaient un pas en arrière dans la protection des droits linguistiques des Canadiens, y compris des droits des minorités linguistiques.

En présentant sa motion, le député a dit que la loi ne fonctionnait pas bien et qu'il fallait donc la changer. Il a dit qu'elle était un facteur de division dans bien des cas, et qu'elle coûtait trop cher. Il a laissé entendre que les commissaires aux langues officielles étaient d'accord sur ce point.

C'est inexact. Il est vrai que, à l'occasion, et les rapports du commissaire aux langues officielles le montreront, les commissaires ont critiqué le gouvernement du Canada pour n'avoir pas respecté les dispositions de la loi ou parce qu'on avait relevé des erreurs dans son application. C'est le rôle du commissaire aux langues officielles de signaler tous les cas où le gouvernement du Canada aurait manqué à son devoir de faire respecter les principes de la loi.

Que je sache, aucun commissaire n'a jamais critiqué les principes de la loi, ni la politique en général. En fait, tous étaient d'accord pour dire que, sans la loi, la situation serait bien pire au Canada, en ce qui concerne nos minorités linguistiques.

Pour ce qui est de savoir si la loi fonctionne bien ou pas, c'est assez relatif. Le fait est qu'on compte actuellement 162 000 francophones hors Québec inscrits dans 700 écoles primaires de langue française. Il y a 23 000 francophones hors Québec qui sont inscrits dans 45 collèges et universités, et 4 millions de Canadiens, ou 16 p. 100 de la population, qui parlent les deux langues officielles.

• (1710)

Selon la deuxième critique du député, le prix est excessif. Encore une fois, je ne connais aucun commissaire aux langues officielles qui ait critiqué l'ensemble de la politique en disant qu'elle coûtait trop cher. Bien sûr, le commissaire actuel s'est interrogé sur le programme de primes et il a recommandé son abolition. Or, il n'a pas dit que la politique coûtait trop cher dans son ensemble.

Les commissaires ont remis en cause des détails de la politique et demandé leur révision, mais ils n'ont recommandé ni l'abolition ni la réduction de toute la politique.

En ce qui concerne les dépenses, il n'en coûte en fait que 20 c. sur chaque tranche de 100 $ des dépenses que le gouvernement consacre aux programmes. Le député réformiste saura que cela n'empêcherait pas la fermeture de nombreux hôpitaux dans sa circonscription. Le coût de la politique linguistique du Canada ne représente qu'un très faible pourcentage de notre budget total.

Enfin, le député soutient que la politique provoque la division. Encore là, je ne connais aucun commissaire aux langues officielles qui ait déclaré que la politique, que les principes de la Loi sur les langues officielles suscitent la division. C'est peut-être exact du fait que certains s'opposent aux principes de cette loi. Ils ont le droit démocratique de le faire, comme nous le constatons aujourd'hui. Toutefois, je doute que la division prenne sa source dans les principes de la loi. Elle provient uniquement de ce que certains ne reconnaissent pas les droits des minorités linguistiques.

Les sondages que j'ai vus—je ne voudrais pas perdre trop de temps là-dessus, mais il y en a plusieurs bien connus—indiquent que 60 à 75 p. 100 des Canadiens appuient la politique des langues officielles.

La Loi sur les langues officielles a pour objet de garantir légalement des droits linguistiques et d'assurer la justice linguistique aux deux collectivités de langue officielle au Canada, à savoir, le million de francophones qui vivent en dehors du Québec et les quelque 800 000 anglophones qui vivent au Québec. Mais la loi vise aussi à protéger les intérêts des six millions de francophones du Canada, y compris ceux qui vivent au Québec, parce qu'ils constituent une minorité au sein du Canada.

Cette loi repose avant tout sur le principe de la tolérance, de la compréhension et de la générosité. Je me réjouis que le gouvernement rétablisse le programme de contestations judiciaires parce qu'il est inutile d'inscrire des droits dans les lois si on ne peut s'adresser aux tribunaux pour les faire respecter.

La Loi sur les langues officielles n'oblige personne à devenir bilingue, mais j'ai entendu des députés réformistes déclarer à nouveau ici que le français leur était imposé de force. Aucune langue n'est imposée de force aux utilisateurs de services gouvernementaux. Il est vrai que pour fournir des services bilingues, il faut des gens qui parlent français et d'autres qui parlent anglais. En général, ce bilinguisme fait partie intégrante de nos institutions.

En passant, 70 p. 100 de tous les postes de l'administration fédérale sont unilingues, anglais ou français. Seulement 30 p. 100 des postes sont bilingues.

Je croyais avoir jusqu'à 17 h 15. J'avais écrit cette heure. Combien de temps me reste-t-il?

Le vice-président: Vous n'avez plus de temps.

M. Allmand: Je n'ai plus de temps sur un sujet aussi important?

Malheureusement, nous n'avons pas le temps de discuter de cette question importante comme elle le mériterait. J'avais encore beaucoup d'arguments à présenter. Je devrai y revenir un autre jour.

S'il vous plaît, inscrivez la motion à l'ordre du jour d'une autre séance pour que nous puissions tous en discuter à nouveau.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai entendu le député prétendre que le Parti réformiste soutenait qu'on faisait avaler ce programme de force aux gens. Non, on l'impose plutôt comme un fardeau aux contribuables, au détriment des hôpitaux du pays. Il faut établir des priorités. Voilà tout ce que nous soutenons, de ce côté-ci de la Chambre.

Comment puis-je dire à mes électeurs qu'ils doivent attendre des mois avant de se faire hospitaliser et de subir des opérations, alors que l'argent des contribuables continue de financer le bilinguisme officiel? Ils ne le comprennent pas. Ce n'est pas une priorité là-bas. Il faut que la demande le justifie.

• (1715)

M. Allmand: Monsieur le Président, les soins de santé sont bien sûr importants. Je ne dispose pas ici aujourd'hui des chiffres pour dire combien on dépense, aussi bien au palier fédéral qu'au palier provincial, pour les soins de santé, mais ce n'est probablement pas assez. Dire cependant qu'on peut sauver des hôpitaux de la fermeture avec le peu d'argent qu'on dépense pour notre programme de bilinguisme au palier fédéral, c'est induire les Canadiens en erreur et faire le jeu des fanatiques.

Je ne dis pas que le député en est un lui–même, mais prétendre qu'on peut sauver le système de santé avec le budget dont nous disposons pour le programme des langues officielles, c'est déformer la réalité.

Je vais citer des exemples, et on pourrait les observer tout aussi bien au Canada anglais. Je connais une vieille personne anglophone, qui m'est proche, qui est allée se faire soigner à l'hôpital—en l'occurrence au Québec, mais ça pourrait arriver à un francophone à l'extérieur du Québec—et qui ne pouvait pas communiquer avec les infirmières ou avec les médecins dans cet hôpital parce que personne ne pouvait y parler anglais. Je sais qu'il existe de nombreux exemples analogues où des francophones vont à l'hôpital et ne peuvent recevoir de services en français; quand on essaie de décrire ses maux, ce n'est pas facile, même avec un médecin ou une infirmière qui parle sa propre langue.

Par conséquent, prétendre qu'il faut choisir l'un ou l'autre, les soins de santé ou les services dans les deux langues officielles, c'est induire les Canadiens en erreur. Les deux sont nécessaires au nom de la justice et de la politique sociale. On ne sauvera jamais un hôpital ou un programme important de soins de santé au Canada avec le tout petit budget que nous allouons au programme des langues officielles.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je veux simplement revenir sur quelques remarques qu'a faites le député. Une partie du problème, c'est le coût des langues officielles. En effet, nous ne savons pas à combien il s'élève.

On nous dit qu'il est de 601 millions de dollars par année ou qu'il représente 3 c. pour chaque tranche de 100 dollars. En fait, j'ai reçu du ministère de la Défense nationale de la correspondance qui dit ceci: «Voici notre évaluation des coûts, mais nous ne pouvons pas tout dévoiler en raison des règles et règlements du Conseil du Trésor.»

Nous avons l'impression qu'une bonne partie des coûts des langues officielles sont dissimulés d'une façon ou d'une autre. Nous aimerions vraiment les découvrir, et c'est peut–être une démarche que nous pouvons suivre au sein du comité mixte permanent.

L'autre remarque que je veux faire concerne la question dans son ensemble. Qu'essayons–nous de faire en examinant la Loi sur les langues officielles? Le député a parlé du caractère territorial; il s'est servi de l'exemple que j'ai donné et a dit qu'il n'allait pas assez loin. J'en conviens. Considérons que Saint–Boniface, Gravelbourg et Maillardville, tout près de New Westminster, sont des endroits où la demande le justifie. Nous devrions toutefois examiner la question, au lieu de rejeter d'emblée cette possibilité et de dire que la loi est excellente, que la plupart des gens l'appuient et qu'il est donc inutile de l'examiner.

Procédons par étape et examinons les conséquences d'une politique qui s'applique à l'ensemble d'entre nous.

Les crédits

M. Allmand: Monsieur le Président, sur le premier point, c'est–à–dire les coûts véritables, je suis d'accord avec lui. Si les chiffres que le gouvernement présente ne correspondent pas à la vérité, qu'on nous donne les coûts complets, car je ne pense pas que ce soit utile au débat que d'avoir diverses versions de ces données.

J'ignore si ces chiffres correspondent aux coûts réels, mais nous pourrons, au comité, arracher la vérité aux fonctionnaires. Je crois que nous devons connaître tous les coûts et alors nous pourrons nous faire une idée. Je suis cependant persuadé que, comparés à ceux d'autres programmes, ils représentent un pourcentage très faible, auprès des soins de santé, des services sociaux et ainsi de suite.

Le deuxième point concerne la définition exacte de la demande de services. Je siégeais au comité en 1968–1969, lors de l'étude de la première version de la loi. Nous y avons consacré presque toute une année. Je siégeais aussi au comité en 1988, lors de l'étude de la deuxième version. Nous avons étudié en long et en large les points que le député vient de soulever. À quel point la définition applicable aux groupes de langue minoritaire doit–elle être large ou au contraire restrictive? Faut–il desservir Gravelbourg, oui ou non? Faut–il tenir compte seulement de grandes régions comme l'est et le nord de l'Ontario et laisser de côté par exemple la collectivité acadienne de la Nouvelle–Écosse? Nous avons étudié tout cela pendant des mois en 1988.

• (1720)

Le député et moi sommes tous deux membres du Comité des langues officielles et nous pourrons en discuter encore. Mais cela ne concerne pas l'essentiel de la loi, ses principes. Nous essayons de voir avec quel laxisme ou quelle rigueur il faut définir les populations qui recevraient le service: à quel endroit, pour des groupes de quelle importance? Nous aurons l'occasion d'en parler.

Mais cela devient aussi une question de justice. Prenons les cantons de l'Est. Aujourd'hui, on y trouve une majorité de francophones, mais les premiers Européens qui se sont établis dans cette région du Québec sont des anglophones qui ont fui les États–Unis pour venir dans des localités comme Cowansville, Knowlton et Frelighsburg. J'ai vécu là–bas, j'ai vécu à Sherbrooke. Les anglophones ont construit dans cette région une université, des collèges—Stanstead, Bishop's, Compton Hall, etc.—mais la région est maintenant surtout francophone. Faut–il abandonner ces gens, avec les droits que leur donne cette longue histoire? La question est très importante.

Nous avons étudié le problème, et nous le ferons encore.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, en tant que député francophone de l'Ouest canadien, c'est un plaisir et un honneur pour moi de m'exprimer sur cette proposition.

Notre politique, c'est–à–dire la politique en vigueur en ce moment, en est une d'un Canada dans lequel les Canadiens et les Canadiennes d'expression française et d'expression anglaise peuvent se sentir chez eux, où qu'ils choisissent de vivre.

J'avais l'intention de parler exclusivement de la gérance de l'éducation française.

[*Traduction*]

Après avoir entendu certains propos, je ne puis m'empêcher de parler non seulement de l'aide du gouvernement aux écoles françaises et à l'enseignement postsecondaire en français, mais aussi de la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nombre de gens savent que la clé de la croissance des minorités linguistiques est une éducation de qualité. Le gouvernement a contribué à la gestion des écoles de langue des minorités. Ce droit est reconnu par la Charte. La gestion de ces écoles, sa réalisation, a exigé beaucoup d'efforts. La tâche n'est pas encore terminée, mais le gouvernement est prêt à accorder son aide.

Le point que je veux souligner, c'est que le développement des minorités linguistiques exige une éducation de qualité. On ne peut avoir la meilleure éducation possible si ce ne sont pas les gens eux–mêmes qui la gèrent, telle est la question fondamentale qu'il nous faut comprendre.

Il nous faut également comprendre que sans l'aide du gouvernement fédéral, cela n'aurait jamais pu être possible.

Il suffit d'examiner les réalisations provinciales en cette matière au fil des ans, pour se convaincre que les provinces, quel que soit le parti politique au pouvoir, n'ont pas été très généreuses. Bien au contraire, elles en ont fait le moins possible en dépit des nombreux jugements les enjoignant à en faire davantage. C'est pour ça que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer. Il a une importante responsabilité à remplir envers la population canadienne.

Les écoles d'immersion existeraient–elles aujourd'hui sans l'intervention du gouvernement fédéral? Qui gérerait les écoles? Y aurait–il des possibilités d'éducation postsecondaire en français si le gouvernement fédéral ne contribuait pas à leur financement?

Sans l'aide du gouvernement fédéral, nous aurions réalisé bien peu de choses.

[*Français*]

Je veux citer une partie d'un document que j'ai vu récemment, qui me paraît très utile, parce que je crois qu'il exprime ce que je viens de mentionner, et je cite: «L'aide du gouvernement fédéral a permis l'établissement et l'expansion de centres d'excellence pour les communautés francophones hors Québec. Par exemple, le Collège universitaire de Saint–Boniface, au Manitoba, est devenu le fleuron de l'enseignement supérieur en français dans l'ouest du pays. L'Université de Moncton, au Nouveau–Brunswick, accueille, quant à elle, des dizaines de stagiaires de plusieurs pays francophones chaque année au Centre international de common law, en français. Son rayonnement a aujourd'hui largement dépassé les frontières canadiennes.»

• (1725)

[*Traduction*]

Nous sommes plus riches, grâce à la présence de ces institutions, à une époque où les frontières entre les pays ne sont plus aussi importantes qu'elles ne l'ont été, à une époque où il est question de mondialisation des échanges, à une époque où, avec les autres pays, on ne parle plus seulement de développement économique, mais également de bien d'autres formes de développement.

Pour ma part, j'estime que nos communautés minoritaires, à vrai dire toutes les communautés linguistiques, sont un énorme atout pour notre pays.

Je voudrais toucher un mot de la proposition en soi. Plutôt que de m'attarder sur certains arguments invoqués, je me bornerai au bilinguisme territorial. Je crains le territorialisme. Le territorialisme est à l'oeuvre dans l'ancienne Yougoslavie. Cela me fait peur.

On dresse une tente pour l'un par–ci et une autre tente pour l'autre par–là. On installe les tribus dans leur camp respectif et, de temps à autre, celles–ci décident de ne plus se parler.

Le bilinguisme territorial, cela ne signifie–t–il pas le français au Québec et l'anglais dans le reste du Canada? N'est–ce pas une belle façon de maquiller la chose? N'est–ce pas reconnaître le fait que si cela se produisait, ces petites communautés vulnérables, très souvent très peu nombreuses, finiraient pas disparaître?

Une demande démontrable de la part de la population locale, qu'est–ce à dire? De quel pourcentage s'agit–il? Qui doit faire cette demande?

À Saint–Lazare, au Manitoba, il y a une école de langue française qui se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de Winnipeg. Y a–t–il là une demande démontrable de la part de la population locale? En quoi consiste cette demande démontrable?

On parle des coûts. Ce qui m'indigne le plus dans cette affaire, c'est qu'on doute que les coûts ne soient de beaucoup supérieurs aux 601 millions de dollars mentionnés. Au lieu d'attendre d'avoir la preuve, les réformistes misent sur les préjugés des gens qui pensent ainsi. Au lieu d'attendre les conclusions du comité, ils disent que cela n'est pas assez.

C'est la raison pour laquelle je déplore cette proposition. Elle est insidieuse, malicieuse et intellectuellement malhonnête. Elle mise sur les préjugés des gens.

Elle dit à la population: «Que voulez–vous? Nous sommes prêts à vous le donner, car nous voulons garder votre appui. Nous tenons à garder votre appui.»

Pourquoi redonner les langues aux provinces? Je vais vous dire pourquoi: parce que les réformistes connaissent le bilan de la plupart d'entre elles. Ils savent que les provinces n'ont pas été généreuses. Ils savent qu'avec le temps, elles réduiraient ces

droits linguistiques; c'est là où il y a malhonnêteté intellectuelle. Ils le savent et ils tentent d'avancer cette position sans l'avouer.

Laisser entendre, comme on l'a fait auparavant, que le budget consacré aux langues officielles permettrait de garder les hôpitaux ouverts, c'est le comble de l'irresponsabilité. J'ai dit irresponsabilité, mais on pourrait utiliser d'autres termes.

Comme je l'ai déjà dit, on retourne à l'ancien tribalisme. Nous avons notre tribu, vous pouvez avoir la vôtre. Et vous savez que, dans chacune de ces tribus, nous l'avons vu, certains membres ont plus d'importance que d'autres.

Nous avons eu et avons encore un débat sur les langues officielles. Quelle sera la prochaine cible? Le multiculturalisme? L'autonomie gouvernementale des autochtones? De toute évidence, il y a des gens qui ont des préoccupations, je les partage avec eux, et je suis tout disposé à en parler, mais soyons honnêtes.

Je ne nie pas, je n'ai jamais nié, j'ai même écrit professionnellement à ce sujet: la Loi sur les langues officielles coûte de l'argent. Je l'ai dit. J'en ai exposé les coûts et je continuerai de le dire. Mais il faut situer les choses dans leur contexte. Il faut cesser de faire croire qu'elle est le remède miracle au déficit, à la dette et au maintien des hôpitaux. J'en ai assez d'entendre des stupidités de ce genre et je pense que beaucoup d'autres gens sont de mon avis.

Si le Parti réformiste du Canada s'intéresse réellement aux langues officielles, pourquoi ne regarde-t-il pas nos acquis et n'essaie-t-il pas de les préserver, au lieu de les détruire? Ils sont parmi les premiers à reprocher au Bloc de vouloir se séparer et détruire un pays. J'ai demandé aux bloquistes pourquoi ils ne nous aidaient pas à bâtir un pays meilleur, pourquoi ils ne restaient pas avec nous et ne nous aidaient pas à bâtir un pays meilleur. J'ai demandé aux réformistes pourquoi, au lieu de dénoncer les langues officielles, au lieu de perpétuer des mythes et de faire peur aux gens, ils ne faisaient pas preuve d'honnêteté intellectuelle?

• (1730)

Pourquoi ne pas dire que si le gouvernement fédéral renonce à sa politique de langues officielles, ces petites communautés vont disparaître? Ces petites communautés sont fragiles. Avez-vous jamais vécu dans l'une d'elles? Savez-vous combien les gens ont du mal à préserver leur langue? Savez-vous combien de temps ils ont dû lutter pour la conserver? Savez-vous le prix qu'ils ont dû payer? J'en doute, car si vous le saviez. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait très bien qu'il doit adresser ses remarques à la présidence. Si nous ne voulons pas que les députés emploient le «vous» dans cette assemblée, c'est pour éviter que les esprits ne s'échauffent. Le député veut-il bien s'adresser à la présidence?

M. Duhamel: Monsieur le Président, si les députés qui ont présenté cette motion avaient vécu le sort des minorités linguistiques, s'ils avaient connu ce qu'elles ont connu, ils n'auraient pas proposé cette motion.

Je le leur dis et leur demande, par votre intermédiaire, de mettre de côté leurs préjugés et d'examiner les moyens d'améliorer les choses. C'est bien sûr que l'on peut les améliorer. Il n'y a pas un programme gouvernemental qui ne puisse être amélioré. C'est bien sûr que l'on peut épargner de l'argent. Il n'y a pas un programme gouvernemental qui ne puisse être amélioré pour que l'on puisse faire une utilisation plus efficace des fonds.

C'est là-dessus que devrait se concentrer le débat. La question que nous devrions nous poser, c'est quel genre de Canada voulons-nous? Quelle sorte d'investissements sommes-nous prêts à faire dans nos minorités linguistiques et comment allons-nous nous assurer que les investissements que nous faisons sont suffisants non seulement pour les soutenir, mais aussi pour les aider à se développer?

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux terminer avec un dernier commentaire. Comme mon collègue qui m'a précédé, j'aurais aimé avoir un peu plus de temps. Je demande simplement à mes collègues d'essayer de bâtir plutôt que de détruire.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, pour ce qui est de savoir si certains d'entre nous ont déjà fait partie de minorités, j'ai moi-même grandi à Vancouver. J'étais l'un de ces étrangers dont on disait: «Ses parents sont des étrangers. Qu'est-ce que ce nom de Ringma? Il a une consonance étrangère à mes oreilles.» J'ai peut-être appartenu à une minorité plus que quiconque à la Chambre.

Le dernier orateur parlait de malhonnêteté intellectuelle. Je peux dire qu'il y a eu un manque d'honnêteté intellectuelle de ce côté-là, alors qu'on nous a reproché de vouloir détruire la Loi sur les langues officielles au lieu de l'améliorer. C'est justement ce que nous tentons de faire. Nous proposons de modifier la Loi sur les langues officielles et non pas de l'abroger. Nous proposons de modifier la loi et d'en renforcer les éléments positifs.

On parle de malhonnêteté intellectuelle dans le débat actuel sur le bilinguisme. Qu'est-ce que ce sera la prochaine fois? Le multiculturalisme, les droits des autochtones? Les députés n'ont-ils pas le droit, l'obligation de parler de ces questions sans qu'on veuille les empêcher de le faire par des réactions émotives? Cette attitude est insensée. C'est justement là le rôle du Parlement. J'entends défendre mon droit de parler sur tous ces sujets. C'est mon devoir de le faire, quelque douloureux que ce puisse être.

Enfin, on met l'accent sur les mots «où cela est justifié par la demande publique locale» que renferme la motion. Je reconnais que ces dispositions ne sont pas faciles. Elles sont l'équivalent des mots «là où le nombre le justifie» que contient la loi actuelle. Nous devrions nous pencher ensemble sur cette question et préciser s'il doit y avoir 5 000 personnes, 10 p. 100 ou 2 p. 100 de la population et dans quelles circonstances. Soyons clairs, ne nous contentons pas de passer ces questions sous silence.

• (1735)

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à m'assurer que le député qui vient de prendre la parole ne présente pas mes propos sous un jour trompeur. Je n'ai jamais dit que nous ne devions pas parler de ces questions, mais que nous devions en parler avec honnêteté intellectuelle. Je m'oppose tout à fait à ceux qui font valoir les coûts ou affirment que des hôpitaux ferment et que des personnes souffrent à cause de cela. Voilà ce que j'appelle de la malhonnêteté intellectuelle.

C'est celle qui invoque le bilinguisme territorial, le critère de la demande publique, et quoi encore. Je constate des différences importantes entre ce que dit le porte-parole et le discours que tiennent certains députés de son parti. Ils doivent décider s'ils disent la même chose et comment ils en parlent. J'ai constaté des différences importantes dans les discours que j'ai entendus aujourd'hui et je vais tenter de tirer ces choses au clair pour le cas où on m'accuserait d'avoir exagéré.

Enfin, selon le député j'aurais dit que nous ne devions pas parler de ces choses. Je n'ai évidemment pas dit cela. J'ai déclaré que nous devons améliorer les choses. Les mesures qui sont proposées aujourd'hui visent à détruire et non pas à améliorer les choses, parce que les provinces ne protègent pas les droits linguistiques des minorités. Si on examine la feuille de route des provinces, on se rend compte qu'elles n'ont pas protégé ces droits jusqu'à maintenant et c'est ce qui se passerait encore.

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, c'est un sujet qui me tient à coeur. Les droits des francophones hors Québec sont intimement touchés par la Loi sur les langues officielles et cette loi—

[*Traduction*]

Le bilinguisme officiel au Canada est un échec complet. C'est un échec complet, cela ne fait aucun doute. Le Parti réformiste parle des coûts en dollars et en cents, mais ne dit pas un mot des coûts de l'échec du bilinguisme officiel au Canada sur le plan humain.

Certains députés parlent des droits fondamentaux, surtout les anglophones du Québec. S'il y a, au Canada, une communauté qui n'a jamais vu ses droits respectés, ce sont bien les francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. Leurs droits ont été bafoués, malgré les garanties données dans la Constitution. Ces droits ont été abolis illégalement par toutes les provinces du Canada, sans exception, dès le début, après la Confédération. Seul le Québec a respecté les droits de la minorité de langue anglaise. Toutes les autres provinces du Canada ont aboli les droits des francophones chez elles.

[*Français*]

Le vice-président: Il faudrait répondre brièvement à la question, car le temps est déjà écoulé.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je comprends très bien qu'il est vrai qu'il y a eu une perte énorme pour le Canada, le pays en entier, parce les communautés minoritaires des francophones hors Québec ont été négligées pendant des années. Il a fallu, à cause de ces négligences, faire des efforts supplémentaires pour essayer de les aider à rebâtir leur infrastructure.

Je comprends aussi qu'il ne sert pas à grand-chose de faire des comparaisons parce qu'on est tous pris avec nos préjugés, c'est-à-dire je préfère ma solution, vous préférez la vôtre, etc. Toutefois, lorsqu'on parle d'un sujet aussi délicat que celui-ci, j'aimerais qu'on regarde surtout la population et ce qu'on peut faire pour essayer de les aider à garder ce qu'ils ont eu lorsqu'ils sont nés, que ce soit la langue française, la langue anglaise ou les autres langues. Pour moi, comme Canadien, qui sent très fortement ses racines, je veux absolument que non seulement les francophones ou les anglophones, mais que tout Canadien et toute Canadienne puissent réussir à garder sa langue et sa culture et puissent en même temps travailler avec les autres, s'intégrer aux autres.

[*Traduction*]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je m'empresse d'entamer mon discours sans faire la moindre observation sur ce qui a été dit.

• (1740)

Dans le rapport qu'il a présenté au premier ministre anglais, il y a un siècle, Lord Durham a déclaré que la marque du Canada était profonde et résistante. Il a décrit le Canada anglais et le Canada français comme étant deux nations en guerre au sein d'un même État. La regrettable réalité que nous ne pouvons nier, c'est qu'il y a toujours eu divers degrés de tension entre les deux groupes.

En raison de leur nombre, les anglophones se sont longtemps accaparé la part du lion en ce qui concerne le pouvoir politique au Canada. Par exemple, la fonction publique comptait très peu de francophones par rapport à leur nombre dans la population totale. Les services fédéraux n'étaient pratiquement pas offerts en français, ce qui était clairement injuste. À Ottawa, capitale nationale située à une heure et demie de distance de un million de francophones, bien des services n'étaient pas offerts dans les deux langues officielles.

Pendant près d'un siècle, il y a eu peu de réaction, mais le Québec a subi une transformation fondamentale après la Deuxième Guerre mondiale. Après avoir servi le pays avec noblesse, comme le géant qui dort, le Québec s'est éveillé et il a défini sa place en tant que partenaire privilégié au sein de la Confédération et les membres de son élite intellectuelle ont commencé à réclamer avec empressement des correctifs, lors de la révolution tranquille.

La tradition canadienne, c'est celle du compromis. Certains considèrent parfois à raison que c'est un signe de faiblesse, mais le compromis est généralement la voie de la paix et de la réconciliation. Le Rwanda est un pays qui ne consent aucun compromis. Nous espérons que la démocratisation de l'Afrique du Sud sera l'exemple d'un noble compromis.

Le gouvernement libéral a compris que le compromis était nécessaire pour que le Québec reste dans la Confédération et, sous la direction du premier ministre Pearson, le gouvernement

fédéral a commencé à redresser la situation en partie en offrant des services en français et en recrutant plus de francophones.

Il a aussi adopté une loi du Parlement en 1969. La Loi sur les langues officielles avait pour but d'étouffer les velléités d'indépendance du Québec. Son architecte, Pierre Trudeau, a cherché à satisfaire les intellectuels du Québec en obtenant que les services fédéraux soient offerts dans les deux langues officielles d'un bout à l'autre du Canada. Le fait que des fonctionnaires fédéraux ne veuillent pas devenir bilingues ne plaisait pas à M. Trudeau. Le fait que la demande n'existe pas dans certaines régions ne l'intéressait pas. On n'a pas évalué le coût de cette aventure.

Vingt-cinq ans plus tard, que découvre-t-on? La loi a-t-elle atteint son but? Le Québec est-il satisfait? Maintenant qu'on dépense plus de 600 millions de dollars par année, le Québec est-il plus à l'aise dans la Confédération? Je ne le crois pas. Le Québec est plus près que jamais de la séparation et le Bloc québécois parle de la loi comme d'un échec.

Le 12 avril, le commissaire aux langues officielles a déposé un rapport qui décrit en détail non pas le bilinguisme des fonctionnaires fédéraux de tout le pays, ni la prestation des services dans les deux langues officielles, pas plus que la rentabilité de la politique. Non. Le commissaire décline toute une litanie de tribulations linguistiques dans tout le pays.

Beaucoup de bureaux désignés bilingues peuvent à peine livrer les services. Des bureaux où la demande est à peu près nulle se font houspiller par la police linguistique du commissaire parce qu'ils n'affichent pas leurs services dans les deux langues. Imaginez donc! Un centre d'emploi du Canada à Saskatoon s'est fait reprocher par le commissaire d'annoncer un emploi dans un français moins que parfait. Et cela après une seule plainte. Et à Saskatoon encore. Le commissaire a imposé la lettre de la loi à un bureau récalcitrant.

Permettez-moi de vous parler d'un petit bureau de poste situé à Sardis, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription. Conformément à la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral doit offrir ses services dans les deux langues officielles partout où il y a une «demande importante». La loi ne contient pas de définition de l'expression «demande importante», mais elle définit un district bilingue comme étant une région où 10 p. 100 de la population parle la langue de la minorité.

En appliquant ce critère à ma région, il faudrait au moins 8 000 personnes de langue maternelle française pour que les services en français soient obligatoires. Après le dernier recensement, le gouvernement a déclaré qu'il y avait un nombre important de francophones ayant besoin de services bilingues dans le petit bureau de poste de Sardis.

Que signifie «demande importante» pour le gouvernement? Un virgule sept pour cent de la population se dit de langue maternelle française. Un virgule sept pour cent. Beaucoup moins que cela parle cette langue, c'est-à-dire leur langue maternelle. Comme si cela ne suffisait pas, jamais une seule demande de service en français n'a été présentée au bureau de poste. Pourtant, le service doit y être bilingue. Ce n'est là qu'un exemple d'une politique idiote qui commence à coûter excessivement cher si on additionne tous les cas du genre partout au Canada.

Pas étonnant que le bilinguisme coûte 660 millions de dollars par année—c'est le chiffre officiel. Ajoutez à cela l'inefficacité de l'administration, l'appareil d'exécution de la loi et les possibilités perdues et vous arrivez à un total bien supérieur à ce chiffre officiel.

• (1745)

Selon une étude exhaustive faite par Scott Reid, «il semble raisonnable d'estimer ces frais généraux à environ 5 p. 100 de l'ensemble des coûts de dotation dans la fonction publique, soit 951 millions de dollars par année.»

Donald Savoie, universitaire canadien bien connu, estime cette proportion à 20 p. 100.

Ces coûts incroyables sont-ils vraiment nécessaires pour préserver l'unité canadienne? Les anglophones et les francophones ne sont-ils liés que par cette politique lourde et frustrante, par cette inefficacité et ce gaspillage? Pourquoi garder la politique du bilinguisme lorsque, après avoir essayé et dépensé pendant 25 ans, les gens n'en veulent plus?

S'il est vrai que la perte de la Loi sur les langues officielles pousserait le Québec à se séparer, c'est que cette loi doit être l'un des principaux piliers sur lesquels repose notre pays. Pourtant, nous avons survécu pendant un siècle sans cette loi. Le bilinguisme est-il vraiment essentiel à l'unité canadienne? Je ne le crois pas.

Le Canada va bien au-delà de cela. Le Canada possède les seuls éléments assez forts pour assurer l'unité de la nation. Ce ne sont pas les entraves de la Loi sur les langues officielles qui nous unissent, mais bien l'histoire, la diversité, les sacrifices, les éléments de culture, les valeurs et les espoirs que nous partageons, ces liens que nous avons dû resserrer au besoin en faisant preuve de générosité et de bonne volonté.

Toutes ces petites querelles au sujet de la langue ne peuvent pas rompre les liens fondamentaux qui unissent les Canadiens. Et, comme la tempête sur l'océan, les eaux profondes restent calmes sous les flots tumultueux.

Je suis désolé que le Bloc québécois, ainsi que d'autres intellectuels, aient créé une telle tempête au Québec. Même si les problèmes d'iniquité sont en grande partie réglés, les médias et les politiciens continuent de répéter depuis 20 ans que de grandes injustices persistent toujours. Ils ont claironné cette idée et fait de fausses promesses pour convaincre les gens de les suivre dans leur folie.

Et quel sera le résultat de leurs actions? Les Canadiens de tous les groupes en souffriront, et en particulier les Québécois.

Je m'interroge sur l'attitude des bloquistes qui, d'une part, se prononcent en faveur de l'unilinguisme au Québec et, d'autre part, affirment que, même si le Québec se sépare, le gouvernement fédéral devrait imposer le bilinguisme au Canada anglais. Cela ne témoigne pas de l'esprit de tolérance et de la générosité qui ont contribué à faire du Canada l'un des endroits où il est le

plus agréable de vivre dans le monde. C'est là le genre d'ambition politique qui engendre la méfiance et la colère.

Au début de son rapport, le commissaire aux langues officielles a exprimé un grand principe lorsqu'il cite Montesquieu: «Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.»

Le commissaire a dit que, dans sa forme, la loi doit être le reflet de la justice quant au fond. La loi reflète simplement une réalité sous–jacente. Je souscris entièrement à cette idée. Comme le prévoit notre motion, là où la demande est importante, il est tout à fait légitime que des services bilingues soient le reflet de cette demande. Mais la Loi sur les langues officielles essaie de modifier la réalité canadienne, de façonner un Canada différent, de créer une nouvelle réalité en imposant, d'un océan à l'autre, le bilinguisme à une population qui souvent n'en veut pas. C'est coûteux, abusif et inutile.

Le Parti réformiste ne s'oppose pas au bilinguisme. Tous les Canadiens gagneraient à apprendre une autre langue s'ils en ont envie. Les réformistes ne sont ni hostiles ni insensibles aux droits des minorités, mais ce n'est pas la Loi sur les langues officielles qui nous y rend favorables ou sensibles. À l'instar des autres réformistes, je souhaite que la loi reflète la réalité sous–jacente. À cette fin, il faut donner aux provinces les pouvoirs en matière de langue et utiliser ceux du gouvernement fédéral pour protéger toutes les minorités contre les injustices linguistiques.

Nous vivons dans un Canada en évolution. Actuellement, des millions de néo–Canadiens ne sont d'origine ni française, ni anglaise. Eux aussi méritent d'être pris en compte dans l'équation linguistique canadienne.

Le Parti réformiste du Canada veut en arriver à un nouveau compromis national; il veut tendre la main aux Canadiens français pour renforcer et rebâtir notre beau pays, non pas sur les bases artificielles et instables que sont la langue ou le caractère ethnique, mais sur des assises plus sûres, celles du respect mutuel, de la compréhension et de l'égalité de toutes les races, cultures et langues, sur le désir de paix et de prospérité plutôt que sur le pouvoir, la colère ou l'agitation.

C'est cette nouvelle vision du Canada que nous préconisons aujourd'hui. J'invite donc tous les députés à se joindre à nous dans cette grande aventure.

• (1750)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, j'ai enduré les débats tout l'après–midi, mais là, je sais que mon temps sera bref, mais je vais parler. Je vais essayer de parler calmement.

La Loi sur le bilinguisme officiel a été une tentative tardive de réparer des torts historiques graves et pour répondre tout de suite à la question, monsieur le Président, pour ne pas l'oublier, comme le disait un jeune Franco–Ontarien: «Ce que vous appelez unilinguisme français au Québec, on aimerait bien que ce soit le bilinguisme de l'Ontario.»

Venez voir la réalité des droits. Venez voir la réalité des droits dans les écoles, dans les services sociaux, dans les hôpitaux des anglophones et les débats du Parti québécois pour préserver ces droits. J'aimerais qu'au Canada, on fasse les mêmes débats pour préserver les droits quand le Québec sera parti. Je vais vous dire une chose, un débat comme celui–ci, aujourd'hui, cela ne va pas donner le goût à personne du Québec de rester dans ce pays–ci.

Il y a une dimension historique qui manque. Peut–être que je dois m'excuser que mes ancêtres soient arrivés vers 1647. Je dois m'en excuser, ils s'appelaient Tremblay et d'autres sont venus après. Je dois m'excuser qu'on ait bâti, à l'époque. Il s'agissait de Canadiens, les vrais, les premiers Canadiens, les «Canayens».

Ils ont, vous le savez, été partout sur le continent, comme ils ont exploré l'Ouest aussi, mais on n'a pas le temps de faire de l'histoire. Après la conquête, les «Canayens» ont été ramenés, arrêtés, pour une large part, sur les territoires du Québec, mais ils ont quand même, au fil des ans, continué à vouloir aller partout au Canada.

Je voudrais seulement citer un fait. En 1928, *Le Devoir* titrait que les Montréalais étaient inquiets, parce que les francophones, au lieu d'aller s'établir dans l'Ouest où il y avait des bonnes terres, s'en allaient aux États–Unis. C'est à raison de 10 000 par année, pendant cent ans, que les Canadiens français, des mères qui en avaient beaucoup, sont allés vers les États–Unis. Mais pourquoi pas vers l'Ouest? Parce qu'en 1928, ça coûtait 48 $ pour faire venir une famille de Liverpool et 928 $ pour la même famille, dix enfants et deux parents—dans ce temps–là, on n'y regardait pas—pour aller de la même distance, mais de l'Est vers l'Ouest.

Il faudrait voir que les Canadiens, les «Canayens», ont cherché désespérément à se faire une place dans ce pays avec leurs écoles, avec leur religion, mais qu'ils en ont été empêchés. Je dis donc que c'est une tentative tardive que M. Trudeau a voulu faire, sachant qu'au Québec, le mouvement était parti et que pour l'endiguer, cela ne serait quand même qu'un barrage de papier.

[*Traduction*]

M. Strahl: Monsieur le Président, il n'y avait pas vraiment de question à la fin de cela, mais j'ai certainement compris l'essentiel des propos du député. N'étant pas originaire du Québec, je peux tenter de comprendre certaines des doléances historiques des Québécois.

Dans l'ensemble, la culture et la langue françaises ont été assez bien préservées au Canada. Les francophones qui ont émigré aux États–Unis n'ont pu, pour la plupart, conserver leur langue et leur culture et ont été assimilés.

Comme je l'ai déjà dit plus tôt, des torts ont été commis par le passé. Il faut l'admettre et tenter d'y remédier le plus possible, ce que, de toute évidence, les Canadiens ont essayé de faire. Mais il

faut éviter de faire une autre erreur qui consiste à redresser des torts du passé en exacerbant d'autres problèmes ailleurs.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui tente d'aller au coeur de la question, soit celle de la prestation de services en français à l'extérieur du Québec là où le nombre le justifie et, aussi, de services en anglais au Québec là où la demande est suffisante.

Je donnerai l'exemple de ma province. En Colombie–Britannique, le français compte tout juste au nombre des dix langues les plus utilisées. Le chinois est, de loin, la deuxième langue la plus utilisée. Dans ma circonscription, les unilingues allemands et les personnes dont l'allemand est la langue maternelle sont 200 fois plus nombreux que les francophones.

• (1755)

Je ne dis pas qu'il ne faut pas fournir des services dans une deuxième langue là où le nombre le justifie et là où nous avons les moyens de le faire. Dans ces cas–là, il faut fournir les services. Cependant, nous ne pouvons pas redresser tous les torts commis au début du siècle. Ce n'est pas pratique. J'estime que nous n'en avons pas les moyens. Et je ne pense même pas que nous réussirions à redresser les torts et que les gens s'en porteraient mieux. Si c'était le cas, nous aurions l'unanimité. Pour l'heure, la loi est en train de diviser la population.

Le vice–président: La période de questions et d'observations est terminée. Le député partageait son temps avec la députée de Calgary–Nord.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, mes collègues ont parlé assez longuement des problèmes que nous avons éprouvés au Canada à cause du bilinguisme officiel. Je voudrais pour ma part examiner l'application de cette politique dans la fonction publique.

Le dernier rapport annuel du commissaire aux langues officielles fait écho, comme presque tous les autres l'ont fait depuis le début du bilinguisme officiel, aux propos de Lester Pearson en disant que la Loi sur les langues officielles exige des institutions fédérales qu'elles assurent aux Canadiens anglophones et francophones des possibilités égales d'embauche et de promotion.

C'est là un objectif noble, et nous pouvons tous être d'accord. Mais il est difficile de concilier cet idéal avec la déclaration que le ministre a faite le 25 février: « Nous avertissons tout anglophone qui veut devenir général ou chef d'état–major qu'il devra être totalement et absolument bilingue. » Ces propos figurent à la page 1855 du hansard.

Le ministre a ajouté plus tard que les anglophones avaient davantage matière à s'inquiéter des exigences plus rigoureuses en matière de bilinguisme imposées aux officiers supérieurs.

Il semble assez clair et évident, d'après ces déclarations diamétralement opposées, que l'idéal et la réalité du bilinguisme sont deux choses bien différentes.

Je ne crois pas un instant que le ministre de la Défense favorise les francophones au détriment des anglophones, mais il fait face au problème de défendre un système qui a des faiblesses inhérentes.

C'est normal que plus de la moitié des 3 000 communications reçues par le commissaire chargé de veiller à l'application de la Loi sur les langues officielles consistent en des plaintes de tous genres.

En un mot, le bilinguisme officiel, dans sa version actuelle, ne marche pas. Ça ne marche ni pour les anglophones ni pour les francophones.

Le mot «bilingue» désigne une personne parlant couramment les deux langues officielles. Si l'on s'en tient à cette définition, il y a très peu de Canadiens qui peuvent prétendre être parfaitement bilingues, ce qui ne nous empêche pas, après 27 ans d'échec, de croire que cette politique finira par porter fruit si on redouble d'effort et y consacre encore plus d'argent.

À titre d'exemple, permettez–moi de vous signaler que bon nombre des députés des deux côtés de la Chambre, dont moi–même, ne pourraient pas occuper la presque totalité des postes supérieurs offerts aujourd'hui dans la fonction publique parce qu'ils n'ont pas une connaissance fonctionnelle de l'autre langue officielle.

Alors que beaucoup de députés ne sont pas bilingues, il est paradoxal qu'on s'attende à ce que quiconque veut monter dans la hiérarchie de la fonction publique parle couramment les deux langues.

La réalité, c'est que la plupart des Canadiens ne sont pas bilingues et que, très souvent, ceux qui prétendent l'être ne le sont pas davantage.

Le deuxième problème tient à ce que la désignation des postes bilingues est une pratique de plus en plus courante et souvent, comme mon collègue vient de le faire observer, dans des cas où la nécessité de services bilingues n'est pas évidente.

Un cas injustifié de désignation de postes bilingues dans la fonction publique a fait la une de l'*Ottawa Citizen* en 1991. En fait, huit postes avaient été désignés bilingues. Il s'est révélé que les huit employés n'avaient eu l'occasion de faire appel à leurs compétences linguistiques qu'une seule fois en deux ans: un anglophone avait fait une erreur en composant un numéro de téléphone et on avait réussi à acheminer son appel!

• (1800)

L'exemple que je viens de donner n'est que l'une des preuves que bon nombre de postes, dans la fonction publique, sont inutilement désignés comme bilingues.

Il y a une autre option à la mise en oeuvre du bilinguisme officiel qui non seulement permettrait aux fonctionnaires de

s'exprimer dans la langue de leur choix, mais aussi éliminerait la discrimination fondée sur la langue.

En 1977, en réponse au problème de la discrimination de fait contre les francophones, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a recommandé que la fonction publique soit réorganisée en deux hiérarchies parallèles formées d'unités de travail unilingues. Le français deviendrait la langue parlée par quelque 25 p. 100 des unités de travail et l'anglais, la langue parlée par les autres unités.

Il est important de préciser qu'il ne s'agissait pas d'un système de quotas parce que les anglophones auraient pu essayer d'occuper des postes dans les unités de langue française et vice versa. Cependant, dans chaque cas, les fonctionnaires auraient eu le droit et auraient été tenus de communiquer avec leurs collègues de travail dans la langue de l'unité de travail.

En gros, les fonctionnaires auraient été libres de décider s'ils étaient prêts ou non à faire l'investissement financier considérable qu'il fallait faire pour apprendre l'autre langue officielle. De toute façon, leur place aurait été assurée et ils auraient pu travailler dans la langue de leur choix. Non seulement ce choix aurait été laissé aux fonctionnaires, mais cela aurait permis d'économiser les coûts énormes des cours de langue parrainés par le gouvernement.

Cette proposition a été mise à l'essai dans le secteur privé et a connu un grand succès dans les compagnies bilingues. La plupart des postes peuvent être occupés par des personnes unilingues, francophones ou anglophones. Seuls quelques postes tremplins ont besoin d'être comblés par des personnes bilingues. Si ce modèle avait été adopté au moment de sa recommandation, il y a vingt–sept ans, nous aurions aujourd'hui la pleine égalité entre les deux langues et il n'y aurait pas de discrimination importante entre les personnes qui parlent l'une ou l'autre des langues officielles.

Cependant, M. Trudeau a décidé d'adopter un autre modèle dans lequel il fallait désigner, pour chaque poste, les compétences linguistiques requises. Comme on s'attendait à ce que les fonctionnaires francophones et les anglophones se côtoient, bon nombre de postes, dont tous les postes au–delà du niveau subalterne, devaient supposer des communications régulières entre francophones et anglophones.

Cela a inévitablement donné deux résultats très malheureux. Premièrement, l'anglais, qui dominait depuis toujours, a continué de dominer. C'est pourquoi presque toutes les réunions, dans la fonction publique, se déroulent encore aujourd'hui en anglais. Deuxièmement, il faudrait un nombre considérable de personnes bilingues pour occuper tous les postes de supervision puisque le règlement dit à présent que chaque employé doit être supervisé dans la langue de son choix.

C'est parce que les postes désignés bilingues se sont répandus comme une traînée de poudre qu'il y a eu cette tragédie. D'un côté, le système a permis d'accroître le nombre de francophones employés à Ottawa parce que les deux tiers des postes désignés bilingues dans la fonction publique sont occupés par des francophones. D'un autre côté, entre 60 et 70 p. 100 des francophones au Canada ne parlent pas anglais et les chances pour cette majorité de trouver un emploi dans la fonction publique ont été réduites en raison du système de désignation des postes bilingues.

En fait, entre 1974, année où cette politique a été introduite, et 1992, le nombre de postes dans la fonction publique ouverts aux personnes parlant seulement français est tombé de 34 000 à 25 000, une chute de 26 p. 100. Fait encore plus stupéfiant, l'incidence de cette politique au Québec où plus de la moitié des emplois dans la fonction publique sont ouverts exclusivement aux personnes parlant aussi bien le français que l'anglais.

Si la majorité des francophones se heurtent à la discrimination, la situation parmi les anglophones est encore pire. Près de 90 p. 100 des anglophones sont incapables de s'exprimer couramment en français. Ce qui veut dire que la plupart des Canadiens anglais ne peuvent prétendre qu'à des postes subalternes et s'élever au maximum au rang de major dans les forces armées. Résultat, la situation est dramatique.

Selon une enquête effectuée en 1990 par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, plus d'un tiers des anglophones interrogés ont déclaré que la politique consistant à désigner des postes bilingues avait nui à leurs possibilités d'avancement par le passé. Plus de la moitié des personnes interrogées ont dit que, selon elles, cette politique allait nuire à leurs possibilités de promotion dans l'avenir. Près de 42 p. 100 ont déclaré qu'une fois au moins durant leur carrière ils n'avaient même pas pris la peine de postuler un poste, uniquement à cause des exigences linguistiques trop strictes.

• (1805)

Autrement dit, le gouvernement fédéral a structuré sa réforme de telle sorte qu'il a réussi en même temps à augmenter la discrimination exercée à l'égard du francophone moyen et à créer une certaine discrimination à l'égard de l'anglophone moyen. Le Canada est probablement le seul pays à avoir ainsi réussi à exercer simultanément, et grâce à la même politique, une discrimination systématique contre ses deux principaux groupes linguistiques.

Pour sortir de ce pétrin, il faudra rejeter entièrement le système actuel et adopter enfin le système des sections francophones et anglophones proposé il y a 27 ans par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le Nouveau–Brunswick a récemment adopté certains éléments de ce modèle pour son service linguistique provincial et il semble que les résultats soient excellents. Voilà ce que serait notre politique de bilinguisme territorial au sein de la fonction publique. Nous croyons qu'il est grand temps qu'Ottawa suive cet exemple.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat tout l'après–midi et je tiens à dire très respectueusement que les députés du Parti réformiste ont fait preuve de malhonnêteté intellectuelle.

La députée de Calgary a déclaré ou laissé entendre il y a un instant que, parce que très peu de Canadiens étaient maintenant bilingues, la politique de bilinguisme du gouvernement canadien était un échec. Rien n'est plus faux, car la Loi sur les langues officielles de 1969 ne visait pas à rendre tous les Canadiens bilingues.

Avant elle, le député de Fraser Valley–Est a déclaré qu'il n'était pas contre le bilinguisme et qu'il était d'accord pour que les Canadiens fassent l'apprentissage d'une langue seconde. Là encore, la Loi sur les langues officielles n'avait pas pour objet de rendre tous les Canadiens bilingues. Le gouvernement entend fournir des services bilingues aux groupes linguistiques fondateurs de ce pays.

Je trouve offensant que les députés emploient des mots. . .

Le vice–président: Le député a–t–il une question? Il y a deux autres députés qui veulent poser des questions ou faire des observations.

M. Harvard: Monsieur le Président, je formulerai ma question de la façon suivante. On a dit plus tôt que le Parti réformiste souhaitait qu'on définisse les priorités et qu'on réduise les dépenses liées à la Loi sur les langues officielles et à ses dispositions. Ma question est la suivante: le gouvernement fédéral a–t–il une priorité plus grande que celle de fournir des services en français aux quelque quatre millions de francophones unilingues du Québec et des services en anglais aux millions d'anglophones. . .

Le vice–président: À l'ordre, je vous prie. La parole est à la députée de Calgary–Nord.

Mme Ablonczy: Je serai brève, monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord dire que nous ne considérons pas nous non plus que la politique de bilinguisme officiel a pour objet de rendre les Canadiens bilingues. Je faisais toutefois remarquer qu'il fallait que cette politique assure une égalité des chances à tous les Canadiens voulant faire carrière dans la fonction publique et dans le secteur de la défense au Canada, mais qu'elle ne l'avait pas fait.

Deuxièmement, le député a demandé quelle plus grande priorité le gouvernement pourrait avoir que de veiller à ce que les services soient fournis aux deux groupes de langue officielle du Canada. Je voudrais faire remarquer au nom des plus de 12 millions de Canadiens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais que le gouvernement doit répondre aux besoins de chacun des Canadiens et de tous les Canadiens.

Il est temps de reconnaître que le Canada est en train de changer. La plus grande priorité que je recommanderais au gouvernement d'adopter, c'est de faire preuve d'équité envers tous les Canadiens et d'assurer des services égaux à tous les Canadiens. Voilà la plus grande priorité que nous devrions nous donner.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, dans un premier temps, ce que je voudrais dire à la députée de l'Ouest, c'est que dans mon comté qui est Gaspé, au sujet de la proposition, environ 11 p. 100 de la population est anglophone et cela sur une étendue d'à peu près 7 heures de route en voiture.

• (1810)

Si jamais on arrivait à dire la prédominance française, cela voudrait dire que les communautés anglophones qu'il y a dans mon coin se retrouveraient à toutes fins pratiques privées de services. Et là–dessus, même lorsque le Québec va devenir souverain, je serai le premier à me lever pour offrir aux gens de cette partie–là du Québec le droit de s'exprimer et de recevoir les services dans les deux langues.

La question que je voulais lancer aux gens du Parti réformiste est la suivante: Si l'objectif est d'économiser de l'argent, il y a des choses qui sont moins émotionnelles que celle–là pour arriver aux mêmes fins. Donc, est–ce que la députée serait intéressée à voter pour une résolution qui nous amènerait, par exemple, à éliminer les chevauchements? Je voudrais lui fournir comme exemple que juste au niveau de la formation professionnelle, *only in training*, on peut économiser 250 millions au Québec; pour le Canada, c'est un million. Tout à l'heure, on parlait d'un chiffre de 660 millions. Est–ce qu'elle serait prête à voter en faveur de l'élimination des zones de chevauchement des juridictions?

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je signale tout d'abord au député que, dans notre motion, nous proposons que les services soient offerts aux minorités de langue officielle dans leur propre langue dans toute région où on peut démontrer qu'il y a une demande locale. Il appartiendrait donc au gouvernement de juger si, dans la circonscription du député, où il y a 11 p. 100 d'anglophones disséminés sur un très grand territoire, il y a une demande significative. Ce serait certainement une demande plus importante que dans le cas cité par mon collègue qui vient de prendre la parole, car le groupe ne représente que 1,7 p. 100, mais le commissaire exige tout de même pour lui les services bilingues ou au moins l'offre de services bilingues.

Nous voulons éviter de faire de cette question une simple affaire de sous. Nous devons faire preuve de bon sens et tenir compte de la demande. Au lieu de dire: «Où pouvons–nous faire des compressions?», disons: «Avons–nous vraiment besoin des services?» «À quel endroit les Canadiens ont–ils besoin des services?» Nous pourrons ainsi faire des économies. Nous faisons cette proposition parce que des services sont assurés à des endroits où il n'y a pas de vraie demande, pas de besoins appréciables, ce qui est du gaspillage.

Cependant, j'estime qu'il faut aborder la question dans l'optique des besoins des Canadiens et pas simplement faire des comptes d'apothicaire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce sera l'un des plus brefs discours de ma carrière. Je crois qu'il me reste trois minutes.

[*Français*]

Il me fait plaisir de participer cet après–midi à ce débat sur la Loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

Je ne suis pas d'accord avec cette idée du bilinguisme territorial.

[*Français*]

Je représente une circonscription électorale en Ontario, dont la population est majoritairement anglophone. Dans la définition indiquée dans cette motion, le bilinguisme territorial aurait l'anglais comme langue de prédominance dans les autres provinces, donc dans la mienne. Ma circonscription est majoritairement francophone dans une province à très grande majorité anglophone. Près de 70 p. 100 de mes électeurs utilisent, comme moi, le français comme leur première langue. Alors, si le député dit que dans ce cas–là, ça devrait être au niveau de la circonscription, le bilinguisme territorial, encore cela ne marche pas. Que fait–on des communautés de ma circonscription, que fait–on de ces 35 000 anglophones de ma circonscription, avec une politique de ce genre?

[*Traduction*]

Il y a 35 000 anglophones dans ma circonscription. Si on appliquait le principe du bilinguisme territorial à l'échelle des circonscriptions électorales fédérales, ces anglophones se verraient nier leurs droits. Si on l'appliquait à l'échelle de la province, ce sont 65 000 personnes qui seraient privées de leurs droits. On voit à quel point cette proposition est inapplicable.

[*Français*]

J'aurais aimé, aujourd'hui, qu'on ait un débat tous ensemble pour critiquer, oui, les failles dans la Loi sur les langues officielles, car toutes les lois ont des failles, mais surtout pour voir comment on peut rendre la Loi sur les langues officielles afin qu'elle serve mieux la population canadienne, la population unilingue, parce qu'après tout, si la population est déjà bilingue, il n'est pas nécessaire d'avoir une loi sur les langues officielles.

Ce n'est ni le député de Québec–Est ni moi qui avons besoin de cette loi—nous sommes tous deux couramment bilingues—, mais c'est la population que l'on dessert qui a le droit d'être servie dans sa langue. C'est pour eux qu'il est important d'avoir une Loi sur les langues officielles, pas pour le député de Glengarry—Prescott—Russell personnellement, *and not for my colleague who is also a Franco–Ontarian, sitting across the way*, de la circonscription de Québec.

Alors, voyez, c'est cela que j'aurais aimé aujourd'hui, savoir comment on pourrait utiliser cette Loi sur les langues officielles pour unir les deux peuples fondateurs de ce pays et non pour le diviser. C'est là–dessus que j'aurais aimé faire mon débat aujourd'hui. Parlant de l'histoire de ces deux grands peuples, j'ai entendu une députée tantôt parler de ses ancêtres qui sont arrivés aux environs de 1640—les miens sont arrivés en 1680 à La Prairie—, et des autres députés qui sont soit des Néo–Canadiens arrivés il y a quelques années, comme certains collègues en cette Chambre, ou bien qui demeurent ici depuis presque toujours, comme dans le cas de nos confrères et consoeurs autochtones. Alors je regrette que l'on ait eu ce débat aujourd'hui, surtout avec cette tangente. Je l'aurais préféré autrement, inutile de le dire.

Le vice–président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(16) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip adjoint a demandé que le vote soit reporté.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a)* du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain, à 17 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

Comme il est 18 h 18, le Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

* * *

● (1005)

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Christiane Gagnon (Québec) demande à présenter le projet de loi C–238, intitulé Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocation pour enfants).

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de sorte que l'allocation pour enfants ne soit plus déductible du revenu de celui qui la paie et ne soit plus un revenu pour la personne qui la reçoit. Il englobe l'allocation pour enfants dans la définition de revenu gagné portée aux dispositions sur les déductions pour frais de garde.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de mes électeurs d'Erie. Je souhaiterais ne pas avoir à le faire, je préférerais que les circonstances entourant cette question n'existent pas, mais malheureusement le problème se pose.

Un nombre croissant de Canadiens s'opposent avec véhémence à l'importation de cartes de tueurs. Cette pétition vient ajouter 475 signatures à cette liste. Ces cartes sont contraires aux normes de la morale et de l'éthique. Les Canadiens estiment que les actes de violence commis contre des personnes sont odieux. Les cartes de tueurs n'apportent rien de bon aux enfants et aux adultes, rien qui puisse susciter l'admiration ou entraîner l'émulation; elles ne font que favoriser la violence.

Non seulement ces cartes glorifient–elles le meurtre et les criminels coupables de terribles actes de violence, mais elles rappellent également quotidiennement aux familles et amis des victimes la violence qui a fauché leurs êtres chers, qui a ébranlé leur sentiment de sécurité et leur foi dans l'humanité.

Il faut préciser clairement aux maisons d'édition et aux distributeurs de ces cartes que celles–ci sont tout à fait inacceptables pour les Canadiens. Un grand nombre d'habitants d'Erie s'opposent à ce genre d'article et je me joins à eux pour réclamer qu'on modifie la législation canadienne afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de ces cartes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 23.

[*Texte*]

Question nº 23—**M. Taylor:**

Le gouvernement va–t–il appliquer la recommandation nº 3 du quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones intitulé «Le temps d'agir» (34e législature, troisième session), laquelle propose de céder la gestion des programmes de logement aux autochtones, et, dans l'affirmative, quand et comment et, sinon, pourquoi?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le gouvernement fédéral prévoit bientôt se pencher sur une politique du logement qui améliorerait les conditions de vie des autochtones, resserrerait le contrôle qu'ils peuvent exercer sur cet aspect de leur existence et favoriserait la reddition de comptes. Pour reprendre les propos du plan d'action libéral pour le Canada intitulé *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*: «le gouvernement. . . collaborera avec les autochtones pour élaborer une politique du logement qui confie aux autorités locales la gestion des ressources et qui prévoit l'assouplissement des normes relatives à la conception et à la main–d'oeuvre.»

De plus, la nouvelle politique augmenterait le parc de logements salubres et abordables; favoriserait l'autonomie sur le plan économique par la création de débouchés, y compris ceux dont il est question dans la recommandation nº 3; encouragerait une meilleure collaboration de la part du secteur privé et des

institutions financières; et favoriserait le développement professionnel.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. David Anderson (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Kilger): Quand ce projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1010)

M. Anderson (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lancer le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–9. Celui–ci propose la mise en oeuvre d'un certain nombre de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui avaient été annoncées par le gouvernement précédent.

Le projet de loi visant à mettre en oeuvre ces mesures a été déposé en juin dernier, mais il est mort au *Feuilleton* à la dissolution du Parlement. Aussi, pour que ces mesures soient légalement en vigueur, le Parlement doit maintenant adopter un nouveau projet de loi.

Permettez–moi d'expliquer d'entrée de jeu pourquoi nous allons de l'avant avec ce projet de loi. Il suffit de dire que bon nombre de ces mesures fiscales présentées il y a quelque temps devaient entrer en vigueur dès leur annonce.

Des milliers de Canadiens ont cru le gouvernement sur parole et, se fiant à ces annonces, ont pris des décisions personnelles importantes. Ainsi, bon nombre ont utilisé leur REER pour acheter ou faire construire une maison. D'autres Canadiens ont décidé, à la suite de ces annonces, de faire des investissements considérables ou d'embaucher de nouveaux employés.

Les engagements que ces contribuables ont pris sont pour la plupart irréversibles. En conséquence, si nous faisions marche arrière, bon nombre seraient dans une situation difficile et injuste, et la confiance que les Canadiens ont en leur gouvernement, une confiance que nous devons toujours nous efforcer de maintenir et d'accroître, subirait un dur coup.

Il convient toutefois de préciser qu'en abordant cette question, nous ne nous sentons pas prisonniers des initiatives ou de l'inaction de nos prédécesseurs. Nous avons soigneusement examiné les mesures proposées dans le projet de loi et nous croyons qu'en elles–mêmes, elles méritent d'être appuyées.

Compte tenu de cela, permettez–moi d'exposer brièvement les mesures prévues dans le projet de loi. Premièrement, certaines ont des répercussions sur les particuliers. L'une d'elles prévoit la prolongation du Régime d'accession à la propriété jusqu'au 1er mars 1994. Je le répète, en revenant sur ce programme, le gouvernement causerait des problèmes graves et injustes à des milliers de Canadiens.

En outre, le projet de loi prévoit qu'à compter de septembre prochain, certains Canadiens à revenu élevé devront payer des acomptes provisionnels trimestriels au titre de l'impôt sur le revenu. En revanche, quelque 300 000 particuliers à faible revenu ne seront plus tenus de verser d'acomptes trimestriels et ils pourront ne faire qu'un versement par année.

Un autre aspect du projet de loi concerne une des tentatives timides et rares du gouvernement précédent pour encourager la création d'emplois. L'exposé économique de décembre 1992 prévoyait en effet un programme d'allégement des cotisations d'assurance–chômage d'une durée d'un an, destiné à accroître la création d'emplois par les petites entreprises.

Ce programme est passé inaperçu aux yeux des trop nombreux Canadiens qui sont sans emploi dans notre pays. Malgré tout, bon nombre de petits entrepreneurs ont pris le gouvernement de l'époque au mot. Nous honorerons le marché comme s'il s'agissait d'un mandat public.

On peut en dire autant des autres mesures visant la petite entreprise. Mentionnons, entre autres, le crédit d'impôt à l'investissement temporaire applicable, du 2 décembre 1992 au 31 décembre 1993, à l'achat des machines et du matériel admissibles; la prolongation du programme de financement de la petite entreprise jusqu'à la fin de cette année, afin de permettre aux petites entreprises en difficultés financières de refinancer jusqu'à 500 000 dollars de dettes à des taux d'intérêt réduits; la suppression de toutes les restrictions relatives aux biens de petite entreprise détenus par les REER et les FERR; et la prolongation du crédit d'impôt à l'investissement de 35 p. 100 aux sociétés privées sous contrôle canadien dans le cadre d'activités de recherche scientifique et de développement.

En outre, cette mesure législative rendra effectives certaines mesures générales d'amélioration du crédit d'impôt, ce qui aura pour effet d'encourager la recherche et le développement au Canada. Elle abroge le crédit annuel maximal d'impôt à l'investissement. Ce plafond imposé par le gouvernement précédent en 1987 rendait moins intéressants les incitatifs accordés à ce titre aux entreprises affichant une croissance rapide, un des moteurs de la relance de l'emploi dans notre pays.

Le projet de loi permet aux actionnaires d'entreprises d'exploitation de ressources de déduire la totalité de la première tranche de deux millions de dollars de frais d'aménagement relatifs au pétrole et au gaz qui leur sont transférés. De même, il accorde à ces entreprises une plus grande souplesse dans la gestion de leurs affaires en éliminant la déduction obligatoire relative aux frais d'exploitation au Canada.

• (1015)

Enfin, le projet de loi fixe de nouvelles règles plus souples en matière de placements à l'intention des sociétés à capital de risque de travailleurs.

Nous n'avons pas présenté les mesures contenues dans ce projet de loi comme une réponse au défi de la création d'emplois. Mais nous reconnaissons l'effort et, ce qui est tout aussi important, nous reconnaissons les promesses faites aux Canadiens qui ont misé sur ces mesures proposées.

Il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif et voilà pourquoi j'exhorte les députés à y souscrire.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au cours du débat portant troisième lecture du projet de loi C–9, et j'ai déjà eu l'occasion de parler de ce projet de loi lors de la deuxième lecture.

À ce moment–là, sans nier de quelque façon que ce soit les bienfaits de certaines mesures contenues dans le projet de loi C–9, tel que mentionné par mon collègue le secrétaire d'État aux Finances, je mettais en garde l'actuel gouvernement et lui demandais de ne pas faire les mêmes erreurs que le gouvernement précédent. Ces erreurs se reflétent d'une certaine façon dans le projet de loi C–9 et je m'explique.

En examinant le projet de loi C–9, on s'aperçoit qu'il contient des mesures qui, bien que bénéfiques, témoignent de l'absence de vision d'un gouvernement sortant, absence de visions par exemple face à un monde qui globalise. On parle souvent de mondialisation, on parle souvent d'ouverture des frontières et il faut rattacher à cela des mesures d'adaptation des entreprises et de la main–d'oeuvre. Il faut que ces mesures soient structurantes et porteuses pour l'avenir d'un message clair sur la capacité concurrentielle des entreprises.

Lors du débat en deuxième lecture du projet de loi C–9, je prévenais aussi l'actuel gouvernement canadien quant aux mesures qu'il devait prendre. Le budget n'avait pas encore été déposé et je demandais au gouvernement libéral de ne pas recommencer les erreurs du gouvernement précédent qui n'avait pas pris de mesures visant à reprendre le contrôle des finances publiques, lesquelles sont, on le sait, dans un état catastrophique.

Or, que s'est–il passé depuis cette première lecture du projet de loi C–9? Premièrement, l'Accord de libre–échange nord–américain a été adopté, et autour de cet accord de libre–échange incluant le Mexique, aucune mesure d'adaption ou de promotion des entreprises québécoises et canadiennes n'a été mise en place par l'actuel gouvernement. On a préféré faire un grand spectacle autour de l'adoption de cet accord de libre–échange et de son application. Le premier ministre et son ministre du Commerce international ont participé de plain pied à cet immense *show* pour dire qu'ils avaient réussi à rouvrir l'Accord de libre–échange nord–américain et à y introduire certaines dispositions concernant les normes du travail et d'autres relatives à la protection de l'environnement.

Bref, notre étude nous a démontré qu'en fait il n'y avait rien là–dedans. Il n'y avait aucune entente bilatérale ou trilatérale avec nos voisins américains ou mexicains, aucune mesure non plus permettant de dire que dans l'avenir nous protégerions nos normes sociales, nos normes du travail, etc.

Malgré tout cela, le premier ministre et son ministre du Commerce international ont pavoisé en disant qu'ils avaient tout obtenu et qu'ils étaient maintenant fin prêts, avec des mesures conséquentes, à affronter le défi de la libéralisation des échanges nord–américains.

Pendant ce temps, et je l'avais soulevé à ce moment–là, le monde signait le plus grand accord commercial international qui soit depuis 1947, le huitième accord du GATT. Là encore, pendant que le premier ministre et le ministre du Commerce international pavoisaient en se pétant les bretelles, en s'imaginant avoir fait des gains extraordinaires sur le plan nord–américain, ils perdaient sur toute la ligne au plan international. Le fait que ce gouvernement n'ait pas pris ses responsabilités risque de coûter cher aux Québécois et aux Canadiens au cours des prochaines années.

• (1020)

Je prends l'exemple du secteur agricole, où le Canada, malgré tous ses dires, et en plein débat sur le projet de loi C–9, perdait l'article XI, 2c)(i) du GATT, qui permettait, à ce moment–là, d'avoir une industrie laitière et une industrie agricole florissantes.

Le Parti libéral, lorsqu'il était dans l'opposition, dénonçait les Conservateurs, qui n'avaient pas pris toutes les dispositions pour protéger cet article–là, et les libéraux une fois au pouvoir faisaient exactement la même chose.

Ils pavoisaient en disant: «Nous avons tout obtenu.», malgré le fait qu'un des piliers fondamentaux de l'agriculture canadienne avait été mis de côté par le règlement du GATT.

Nous ne sommes pas contre le règlement du GATT, au contraire! Nous sommes des libre–échangistes et nous l'avons toujours dit.

Nous sommes pour une amélioration des échanges sur le plan international. Nous sommes pour une croissance économique liée, justement, à notre capacité productive à exporter et à conquérir les marchés internationaux.

Mais qu'on vienne nous dire, monsieur le Président, malgré que nous soyons tous des gens intelligents, que le Canada a tout gagné à ce moment–là, et que, face à la mondialisation des marchés, il a mis en place des mesures plus consistantes que celles qu'on retrouve dans le projet de loi C–9, c'est pratiquement indécent pour le Parti libéral du Canada de nous présenter les choses de la façon dont il nous les a présentées.

Monsieur le Président, nous demandions aussi au gouvernement libéral, au moment de critiquer en première lecture le projet de loi C–9, de ne pas reproduire les erreurs du passé, de ne pas reproduire les erreurs du gouvernement conservateur, qui consistaient à appliquer une politique monétaire, aussi restrictive, par ailleurs, mais tellement restrictive que dans le plus gros de la récession qu'on a connue, c'est–à–dire vers la fin de l'année 1990 et le début de 1991, il y avait une différence de 5 points entre les taux d'intérêt américains et les taux d'intérêt canadiens.

C'était une chose inadmissible.

Alors, nous suggérions au gouvernement de revoir l'ensemble de la politique monétaire pour avoir un plus juste équilibre entre le désir de contrôler l'inflation à long terme—c'est un objectif qui est très louable—et notre besoin à court terme de créer des emplois durables, des emplois qu'environ 1,5 million de canadiens, dont 500 000 Québécois, attendent avec impatience et qu'ils n'ont toujours pas.

Or, au lieu de ça, depuis la première lecture du projet de loi C–9, le gouvernement canadien, en l'occurence le ministre des Finances, a nommé M. Thiessen, le bras droit de M. John Crow, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, à titre de gouverneur de la Banque du Canada.

Or, déjà, lors de cette nomination, le gouverneur de la Banque du Canada réitérait la politique monétaire conduite par son prédécesseur, c'est–à–dire une lutte féroce contre l'inflation, peu importe si à court terme, on reproduisait pour l'avenir le même scénario que les libéraux avaient dénoncé auparavant. Les besoins d'emplois sont là et ils sont criants.

Monsieur le Président, nous réclamions des gouvernements, lors de la première lecture et jusqu'à la deuxième, qu'ils ne répètent pas les erreurs qu'on a retrouvées dans les budgets précédents, dans les budgets des Conservateurs, y compris dans celui–là, en outre l'absence de vision à long terme.

Et au lieu de cela, et c'est là que les actions de l'actuel gouvernement sont le plus odieuses, non seulement a–t–on répété les erreurs du passé, mais nous les avons redoublées du côté du Parti libéral du Canada.

Je vous dirais que lorsque j'ai discuté du projet de loi C–9, jamais je n'envisageais que le premier budget libéral serait aussi odieux, aussi détestable, plus détestable encore que le plus détestable des budgets conservateurs.

Rappelons certains faits. Je pense que ça devient important lorsqu'on analyse un budget, lorsqu'on est sur le point d'adopter des mesures budgétaires. Je pense qu'il est bon de nous rappeler que suite au projet de loi C–9, il y a eu des mesures à peu près comparables appliquées par l'actuel gouvernement, c'est–à–dire des mesures sans vision, parfois cruelles, dirais–je.

• (1025)

Tout d'abord, il y a les coupures à l'assurance–chômage, des coupures de 5,5 milliards au cours des trois prochaines années, en réduisant le nombre de semaines assurables et en s'attaquant aux plus démunis au cours des prochaines années.

Vous savez que pendant des années, les membres de l'actuel gouvernement ont dénoncé, non seulement dénoncé du bout des lèvres, mais ils ont déchiré leurs chemises, même plusieurs de leurs chemises, toutes les fois que le gouvernement conservateur appliquait des mesures qu'ils jugeaient antisociales. Pendant des années, ils se sont dit qu'ils étaient pratiquement des gens de gauche, ils se sont présentés comme les défenseurs des plus démunis de la société. Ils arrivent au pouvoir et ils sabrent 5,5 milliards dans l'assurance–chômage. Depuis la semaine dernière, des travailleurs désespérés, des travailleurs en chômage, des travailleurs qui cherchent activement un emploi, qui cherchent la diginité, s'aperçoivent que ce gouvernement les a bernés. Je crois, si ma mémoire m'est fidèle, que ce n'est que depuis la semaine dernière qu'on applique vraiment les mesures contenues dans le Budget qui consistent à réduire le nombre de semaines assurables.

Depuis la semaine dernière, dans mon comté, le comté de Saint–Hyacinthe—Bagot, j'ai rencontré des gens désespérés. Ils sont désespérés parce que ce sont des gens qui mettaient quelque espoir dans ce gouvernement, mettaient quelque espoir à partir de discours contenus dans le livre rouge, mais surtout en dehors du livre rouge, parce que le livre rouge, c'est un torchon lorsqu'on l'évalue à sa juste valeur. Ce sont des gens qui mettaient beaucoup d'espoir et qui disaient que ce gouvernement, contrairement au gouvernement précédent, aurait une vision à long terme et créerait des emplois durables afin de leur redonner la dignité.

Je n'ai qu'à penser à Yan, 20 ans, qui veut terminer ses études secondaires et qui, à cause de l'incurie de ce gouvernement, de son laxisme et de sa propension à considérer toute demande du Québec en matière de décentralisation de la formation de la main–d'oeuvre comme étant un caprice, à cause de cela, Yan, 20 ans, du comté de Saint–Hyacinthe—Bagot, ne pourra pas terminer sa formation professionnelle. Il y a Jean–Yves, 45 ans, qui, à cause de la bureaucratie trop lourde, à cause des délais trop longs, n'aura pas de formation cette année. On lui dit que ce sera peut–être l'année prochaine, peut–être dans deux ans, cela dépend des fonds fédéraux déjà coupés à plusieurs égards.

Claude, 25 ans, qui a une formation universitaire et qui est à la recherche active d'un emploi, vient d'être pénalisé par la réforme de l'assurance–chômage. Claude, 55 ans, est victime de fermeture d'usine; il a été chômeur et il vient, depuis la semaine dernière, d'augmenter les rangs des assistés sociaux du Québec. Le cas de Jacques, 35 ans, m'a fait sortir de mes gonds la semaine dernière. C'est un chômeur de 35 ans qui a bénéficié d'une formation reçue du gouvernement fédéral, mais lorsqu'il est arrivé sur le marché du travail, sa formation était complètement dépassée, complètement détachée de la réalité et des besoins des entreprises. J'en ai rencontré des dizaines et des dizaines. Le Mouvement Action–Chômage aussi en rencontre des dizaines par semaine. Rachel, 40 ans, mère de deux enfants, est assistée sociale.

Au lieu d'aider ces gens en mettant en place des mesures humanistes, des mesures dont on a besoin à l'heure actuelle pour réintégrer ces gens sur le marché du travail, pour leur donner une formation adéquate afin qu'ils puissent occuper des emplois durables, les gens d'en face, les libéraux, ces gens qui disaient

vouloir redonner espoir et dignité par le travail, ces gens ont plutôt couper dans l'assurance–chômage. Ce sont des gens que je considère comme asociaux.

Il y a aussi une autre mesure que je n'attendais pas d'un premier Budget fédéral, suite au discours que j'avais prononcé sur le Sénat. Je ne m'attendais pas à ce que le premier Budget libéral ne contienne aucune mesure concrète pour relancer l'emploi, sauf le programme d'infrastructures. Nous n'avons rien contre le programme d'infrastructures, mais il ne répond qu'à environ 3 p. 100 des besoins du marché. Il y a 1,5 million de chômeurs au Canada, dont 450 000 au Québec et on offre 45 000 emplois. Monsieur le Président, ce sera la bataille, la violence, pour occuper un des 45 000 emplois pour ces 1,5 million de chômeurs canadiens.

• (1030)

Je vois aussi qu'au contraire, depuis la première et la deuxième lecture du projet de loi C–9, non seulement il n'y a pas de mesures concrètes pour créer des emplois, de la part de ce gouvernement, emplois durables, en quantité et en qualité et aussi acceptables, mais tout ce qui concerne le développement de l'emploi, par exemple, on y a touché de façon éhontée. À ce moment–ci, je fais référence au Programme de développement de l'employabilité, les fameux PDE où ce gouvernement a coupé récemment dans les fonds.

Une autre mesure imprévisible de la part du Parti libéral du Canada, et contenue dans le premier budget libéral, c'est justement la disparition du crédit en raison de l'âge. On s'est attaqué de façon éhontée aux personnes du troisième âge, alors que ce gouvernement, ces députés du Parti libéral, autrefois décriaient, dénonçaient, se révoltaient, arrachaient leur chemise à toutes les fois que les conservateurs pointaient du doigt les personnes du troisième âge, ou tentaient de désindexer leur pension, ou même, au début, de couper leur pension. Je croyais que ces gens–là étaient sincères et je m'aperçois qu'ils ne l'ont jamais été. Ces gens–là, sous le couvert d'une approche sociale démocrate, sous le couvert d'une approche humaniste, ont berné la population québécoise, ont berné la population canadienne et ils vont payer pour ça.

Je ne m'attendais pas non plus à ce qu'on coupe 2,5 milliards au cours des trois prochaines années dans le financement des programmes établis, surtout la portion qui va à l'éducation postsecondaire. On n'a pas cessé de ce côté–là de la Chambre— je regarde les personnes présentes aujourd'hui—de parler d'éducation, de se pavaner et de démontrer comment l'éduction était tellement importante pour affronter les défis contemporains, pour affronter justement une concurrence accrue, apportée par l'internationalisation des échanges. Et on coupe dans la formation postsecondaire.

Je ne m'attendais pas non plus à ce qu'on crache sur une promesse faite depuis le début de l'année dernière, par le Parti libéral du Canada, même depuis 1992, si je me rappelle bien des premières déclarations, et ces promesses–là concernent le logement social. Lorsque les conservateurs avaient coupé les 600 millions prévus dans la construction de nouveaux logements sociaux, du côté du Parti libéral du Canada on avait dit qu'on rétablirait ces montants, qu'on referait peau neuve avec un nouveau programme de développement du logement social. Mais, aussitôt arrivés au pouvoir, ils ont mis de côté cette promesse en se foutant éperdument des 350 personnes qui sont venues manifester ici il y a trois mois à Ottawa, justement pour réclamer des logements décents, pour réclamer une certaine dignité qu'ils ont perdue depuis longtemps. Ces 350 personnes, au bas mot, consacraient entre 30 et 50 p. 100 de leur revenu au logement. C'est inadmissible, et, face à un mur de béton comme celui du Parti libéral, ça l'est encore plus.

Alors, l'espoir qu'on a donné à ces gens–là, je trouve cela indécent et décevant qu'on ne respecte pas ces demandes, qu'on ne respecte pas ces espoirs.

L'analyse du projet de loi C–9 en troisième lecture, tout comme j'ai pu le faire lors de sa première lecture, me permet justement d'aborder toute la vision qui entoure le dépôt d'un budget par un gouvernement, et je m'aperçois que ce gouvernement n'en a aucune, ce gouvernement n'en aura jamais. Pourquoi? C'est toujours la même question fondamentale. Elle se pose partout à travers le monde, dans toute démocratie: aussitôt qu'il y a absence d'une loi sur le financement des partis politiques, d'une loi claire et démocratique, d'une loi populaire, de financement populaire, il y a toujours le risque qu'un parti, lorsqu'il arrive au pouvoir, lorsqu'il a les rênes du pouvoir, que ce gouvernement ait les mains liées et qu'il ne prenne pas les vraies décisions, qu'il ne prenne pas les bonnes décisions, entre autres celles qui viseraient à éliminer toutes les injustices fiscales qu'on retrouve dans ce régime.

• (1035)

Je me rappelle fort bien que, du temps où les libéraux formaient l'opposition officielle, on décriait, on dénonçait presque tous les jours les injustices du système fiscal fédéral. On dénonçait les évasions fiscales. On dénonçait même les fiducies familiales, probablement pour aller chercher le marché du Nouveau Parti démocratique qui n'existe pratiquement plus. Avec le Nouveau Parti démocratique, on dénonçait les injustices fiscales qu'on retrouvait dans le système fiscal canadien.

Or, depuis le dernier Budget, on n'a rien corrigé de ces injustices fiscales là. Les fiducies familiales sont encore là et permettent à des familles très riches d'éviter de payer entre 350 millions et 1 milliard de dollars par année dans les coffres fédéraux. C'est la même chose pour les nombreuses conventions signées entre le Canada et les pays considérés comme des paradis fiscaux. On continue à signer de ces conventions; on continue à établir des règles qui font en sorte que les profits des entreprises qui ont des filiales canadiennes dans ces paradis fiscaux ne paient pratiquement pas d'impôt sur ces profits, mais les pertes produites dans ces paradis fiscaux sont rapatriées au Canada pour être déduites des profits réalisés au canada.

Avec toutes les prises de positions passées du Parti libéral du Canada et toutes les dénonciations faites lorsqu'il était dans l'opposition, je ne comprends pas que ce parti fasse exactement la même chose, qu'il ait une absence de vision, une absence de souci aussi pour la justice sociale, alors qu'il nous a pratiquement bernés pendant des années.

Strictement du point de vue du dernier budget du ministre des Finances, rien de ce que nous recommandions à la lumière du débat que nous avons enclenché sur le projet de loi C–9 n'a été fait. Pire encore, on a réussi à faire pire que tous les budgets conservateurs précédents, et même, en trois mois, on a réussi à détruire la crédibilité de ce Budget qui n'a aucun sens. Bien

qu'on coupe de 7,5 milliards dans les programmes sociaux, les milieux financiers ont très mal accueilli ce Budget.

Ce Budget fait mal aux personnes les plus démunies et il fait mal aux milieux financiers aussi. On entend dire dans les milieux financiers: «Vous n'avez aucun contrôle sur les finances publiques, vous n'arriverez pas à votre objectif de réduction du déficit, vous n'arriverez pas à faire en sorte que le déficit constitue environ 3 p. 100 du PIB, comme vous nous l'avez promis depuis longtemps.» Les milieux financiers ne sont pas désincarnés de la réalité, ils ont de très bons analystes, tout comme ceux du Bloc québécois. Ils savent que les prévisions de rentrées fiscales contenues dans ce Budget sont aussi irréalistes que celles qu'on retrouvait dans tous les budgets du gouvernement précédent. Ils savent fort bien que, depuis 1988 environ, toutes les fois qu'il y a une augmentation de 1 p. 100 du PIB canadien, ce n'est pas une augmentation de 1 p. 100 des recettes fédérales, c'est une augmentation d'à peine 0,4 p. 100 des rentrées de fonds, des rentrées fiscales du gouvernement fédéral qui vont avec cette progression de 1 p. 100 du PIB.

Autrement dit, avec le développement de l'économie souterraine et étant donné toutes sortes de facteurs liés à l'élasticité des rentrées fiscales par rapport au taux de taxation—je vais vous exempter des explicatons techniques—il y a moins de rentrées fiscales liées à la croissance économique canadienne. Alors, les milieux financiers qui ont de très bons analystes aussi savent fort bien que ce Budget n'est pas réaliste, et ils l'ont démontré au cours du dernier mois. Si vous observez toutes les données financières de court et de moyen termes, vous vous apercevez qu'il y a une très grande volatilité des taux d'intérêt, par exemple. Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor canadiens à trois mois—ceux qui sont, je dirais, les indices les plus révélateurs de la perception d'un budget, d'une situation économique ou d'une situation d'endettement du gouvernement—par rapport aux bons du Trésor américains, ont connu une différence, encore hier, de 213 points, alors qu'il y a à peine deux mois, avant la publication du Budget du ministre des Finances, la différence n'était que de 40 points.

On l'a vu aussi par la perte de confiance que les investisseurs étrangers ont dans le dollar canadien. On a vécu cette perte de confiance durant le règne des conservateurs, mais maintenant, c'est encore pire avec le règne libéral.

• (1040)

Donc, d'un côté, on a pris des mesures très impopulaires, des mesures qui font mal aux plus démunis, aux personnes qui normalement n'auraient pas dû souffrir davantage qu'elles ne souffrent déjà, et de l'autre, on a réussi à satisfaire les milieux financiers et on a aussi réussi à ajouter entre 3 et 5 milliards de dollars au coût que le gouvernement canadien devra encourir à la fin de l'année prochaine en frais d'intérêts supplémentaires, parce qu'il a contribué à l'augmentation des taux d'intérêt, et cela sans compter ceux et celles qui récemment et bientôt devront renouveler leur hypothèque, à un taux d'intérêt haussier et provoqué par le manque de crédibilité du dernier budget libéral, un manque de crédibilité aussi flagrant que dans tous les budgets conservateurs auparavant.

Alors, monsieur le Président, je trouve la situation très triste et je vous dirais que nous ne sommes pas les seuls à la trouver triste. Quand vous dites que la Dominion Bond Rating Service Ltd. a reconnu que le Canada n'avait pas réussi avec ce budget à reprendre le contrôle sur les finances publiques, et qu'il a fait passer la cote du Canada de AAA à AA plus, c'est significatif.

Quand vous dites aussi que la Banque Scotia, que Burns Fry Limited, que l'Association des manufacturiers du Québec et la Banque de Montréal, le Conseil du patronat du Québec, qui n'est sûrement pas souverainiste, les analystes du *Globe and Mail*, le Financial Post, quand vous dites que tous ces gens–là sont unanimes pour dire que le dernier budget libéral est aussi nocif que les derniers budgets conservateurs et que ce dernier budget libéral n'a aucune crédibilité, ce doit être vrai quelque part, monsieur le Président.

Quand vous en êtes à dire comme le 13 avril dernier, où le premier ministre l'a fait ici en cette Chambre, que le budget, on le met de côté, ce n'est pas ça finalement qui va décider des coupures ou du contrôle des dépenses qu'on va faire par ailleurs, ce n'est pas ce budget–là qui va décider de la gestion des fonds publics, mais ce sera des mesures extra–budgétaires, là aussi, même si le premier ministre dénigre ce dernier budget libéral, il y a comme une vérité quelque part.

Cela veut dire, monsieur le Président, que non seulement le dernier budget libéral est conforme au budget conservateur, mais qu'il est pire, parce que jamais le premier ministre du Canada, le premier ministre antérieur n'a dénigré autant que ne l'a fait le premier ministre actuel le budget de son ministre des Finances.

Alors, je dirai en conclusion que la troisième lecture du projet de loi C–9 m'a permis de voir la progression dans les mesures, dans les actions prises par ce gouvernement, suite justement à l'éveil que j'avais voulu provoquer lors du discours que j'avais prononcé en deuxième lecture sur ce projet de loi C–9, et je m'aperçois à la lumière des actions, surtout du dernier budget, qu'aucune des recommandations logiques, sensées, pensables, respectant le souci de justice sociale, respectant la dignité humaine, respectant les personnes du troisième âge, ainsi que des jeunes qui sont à la recherche active d'un emploi, respectant les chômeurs, aucune des ces propositions de l'opposition officielle n'a été retenue dans les actions qui ont suivi le débat en deuxième lecture du projet de loi C–9.

Je vous dirai que pour avoir suivi la politique fédérale longtemps auparavant, avant d'être député en cette Chambre, avant d'avoir l'honneur de discuter avec vous, je croyais que les conservateurs étaient les politiciens le plus de droite que le Canada avait connus dans son histoire politique. Je croyais que les mesures qu'ils avaient prises étaient des mesures inhumaines, des mesures qui ne menaient à rien, ne corrigeait en rien le laxisme budgétaire et les problèmes financiers du gouvernement canadien, mais qui par contre coûtaient cher sur le plan social, surtout que le prix à payer était très élevé pour les personnes les plus démunies.

Je m'aperçois, monsieur le Président, que le Parti libéral du Canada est pire encore. Il est plus sournois. Il abrie justement des mesures de droite, des mesures inhumaines, des mesures qui font mal à la population la plus démunie. Il abrie cela d'un discours

progressiste, d'un discours qu'il veut d'ouverture, d'humanisme, de rapprochement, d'un discours anti–pauvreté, de discours, je dirais, à saveur très économique, mais de la nouvelle économie: l'analyse économique conjugée à une approche sociologique profondément humaine.

• (1045)

Alors, il abrie ses actions inhumaines avec ses discours très humanistes; et cela peut tromper la population. On a vu, depuis la campagne électorale jusqu'à aujourd'hui, que ce gouvernement n'a aucunement honte d'avoir berné la population comme il l'a fait.

Je vous citerai un passage d'un article paru le 12 avril dans *Le Droit*, un article signé par Laurent Laplante et qui, en parlant de l'inefficacité du Parti libéral du Canada, à l'heure actuelle, au niveau du soutien à la croissance économique, dit ceci et je cite: «Les conservateurs, à force de concentrer toute l'attention sur la menace inflationniste, avaient fini par entraîner le Canada dans la première récession entièrement produite à l'intérieur des frontières canadiennes». Je continue la citation: «M. Martin a décidé de faire mieux; il veut rendre cette récession éternelle». Je trouve que ce passage est très révélateur de la différence entre les conservateurs et les libéraux. J'espère que rapidement, on sortira de ce régime la tête haute, avec dignité, mais avec un projet social véritable, un projet de création d'emploi, un projet de plein emploi pour un Québec souverain, un Québec ouvert sur le monde et responsable devant le défi de la mondialisation des marchés qui s'offre à nous.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir accordé l'occasion de parler de la progression des actions du gouvernement depuis la première lecture du projet de loi C–9.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, c'est certes un privilège d'être en mesure de formuler quelques observations à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je dois avouer que c'est sans grand enthousiasme que je parle de ce projet de loi. Il renferme des mesures qui ont été présentées par un gouvernement précédent et nous voici en train de les consacrer dans une loi. En un sens, c'est une sorte de processus à rebours.

Lorsqu'un gouvernement souhaite adopter une politique ou un objectif, il doit présenter la mesure législative pertinente à la Chambre des communes, la faire adopter, puis mettre en oeuvre les programmes en question. Ainsi, dans le cas présent, nous faisons en quelque sorte l'inverse et cela m'amène certes à m'interroger sur mes responsabilités législatives. Nous sommes placés devant le fait accompli et nous sommes saisis aujourd'hui de ce projet de loi.

Par ailleurs, la prudence nous dicterait d'appuyer ce projet de loi qu'on considère généralement d'ordre administratif. Je le répète, la majeure partie des mesures qu'il renferme ont été mises en vigueur durant l'année et nous ne faisons que promulguer la loi aujourd'hui.

Dans mon intervention, je ne prétendrai pas un seul instant qu'il ne serait pas irréfléchi de notre part de nous opposer à ces mesures par principe seulement, du fait des circonstances. Par contre, je tiens à préciser clairement qu'il y a des principes auxquels je m'oppose vivement, à l'instar du Parti réformiste.

Comme nous le savons tous, la Loi de l'impôt sur le revenu est devenue une énorme machine très lourde qui symbolise, selon moi, le problème que de nombreux Canadiens voient dans le gouvernement en général, à savoir l'influence beaucoup trop grande qu'il exerce dans la vie de tous et chacun d'entre nous.

La dernière tentative faite par un gouvernement pour en modifier le texte a conduit à d'autres types de réformes. Cela a mené à une surtaxe d'impôt sur le revenu, à un impôt minimum de remplacement, à des déductions fiscales, à des crédits d'impôt ainsi qu'à la TPS complexe qui est étudiée par le comité des finances à l'heure actuelle. Toutes ces mesures n'ont fait que compliquer davantage les choses.

• (1050)

Au Parti réformiste, nous croyons qu'il est temps de réviser la Loi de l'impôt sur le revenu et les diverses méthodes utilisées pour percevoir l'argent nécessaire au fonctionnement du gouvernement. Nous sommes d'avis que cette révision presse. Même les formules doivent être révisées.

Aujourd'hui, on m'a remis un article de journal disant que les employés de Revenu Canada avaient reçu une note de service les invitant à consulter certains de leurs collègues pour remplir leur déclaration. La note de service se lisait comme suit: «Vous devrez bientôt remplir votre déclaration de revenus. Si vous avez besoin de renseignements ou d'aide pour le faire, vous pouvez communiquer avec un employé dont le nom et le lieu de travail paraissent ci–dessous.»

Les Canadiens n'ont pas tous ce privilège. Or, mon argument, qui est aussi celui de l'auteur de l'article et d'autres lecteurs, c'est que, si les employés du ministère du Revenu n'arrivent pas à remplir leur propre déclaration, on peut imaginer ce que ressentent les autres Canadiens. C'est une observation très pertinente dans les circonstances.

Une voix: Que tous les députés remplissent leurs déclarations ici même. Cela aidera.

M. Speaker (Lethbridge): C'est exact. Nous devrions vérifier si les députés ont besoin d'aide.

Le commentaire donne toutefois une bonne idée de la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je profite de l'occasion pour le mentionner aujourd'hui, et pour préciser comment la révision du régime de perception des impôts au Canada devrait être effectuée.

Au sujet du projet de loi à l'étude, je tiens à dire clairement qu'il contient de très bons éléments et que nous encourageons le gouvernement à poursuivre certains programmes, que nous améliorerons certainement en procédant à nos travaux.

Comme on le sait, de nos jours, les jeunes ne peuvent plus faire l'acquisition d'une maison parce qu'ils paient beaucoup trop d'impôts. Rappelons simplement certaines données. Dans l'ensemble, les revenus des Canadiens ont augmenté de 170 p. 100 depuis dix ans. Par contre, les impôts directs des particuliers ont augmenté d'environ 235 p. 100. Comment le Canada se compare–t–il aux autres pays?

Les recettes du gouvernement canadien par rapport au produit intérieur brut ont augmenté, passant de 24 p. 100 en 1950 à près de 43 p. 100 en 1990. De plus, il y a six ans, le fardeau fiscal des Canadiens était environ 20 fois plus élevé que celui des Américains. En 1992, ce pourcentage était de 25 p. 100 et devait atteindre 30 p. 100 avant 1997. Selon les statistiques que j'ai consultées dernièrement, ce pourcentage est actuellement atteint. Ce n'est donc pas seulement les jeunes qui ploient sous le fardeau fiscal, mais tous les Canadiens.

Le Régime d'accession à la propriété qui permet aux gens qui économisent en vue de s'acheter une maison d'utiliser une partie de l'argent versé dans leur REER pour effectuer leur versement initial demeure une bonne idée. Grâce à ce régime, non seulement plus de gens réalisent leur rêve et acquièrent une propriété, mais tout le monde profite des retombées économiques.

Selon un sondage mené en septembre 1993 pour le compte de l'Association canadienne de l'immeuble, le Régime d'accession à la propriété a remporté un vif succès. Le sondage a été effectué par la firme Angus Reid dans cinq grandes villes canadiennes. On a constaté premièrement que quatre acheteurs sur cinq ayant profité du régime ont déclaré que la possibilité d'avoir recours à ce programme a grandement influé sur leur décision. Ce facteur a d'ailleurs joué un rôle particulièrement important dans le cas de 86 p. 100 des acheteurs d'une première maison.

Deuxièmement, près de la moitié des acheteurs, 49 p. 100 pour être juste, ont affirmé qu'ils n'auraient probablement pas eu les moyens d'acheter une maison sans ce régime.

Troisièmement, le régime a donné un coup de pouce à un grand nombre d'acheteurs interrogés, soit 22 p. 100 de tous les acheteurs d'une première maison et 17 p. 100 de l'ensemble des acheteurs.

Quatrièmement, le remboursement du REER était une très grande priorité. En tout, 81 p. 100 des répondants ont déclaré que le remboursement du REER était important. De plus, 88 p. 100 des répondants ont affirmé qu'ils rembourseraient l'argent au moins selon le rythme prévu par le régime. Seulement 4 p. 100 des répondants ont signalé qu'ils n'avaient pas l'intention de rembourser leur REER et qu'ils déclareraient les sommes retirées comme revenu.

Cinquièmement, 84 p. 100 des personnes interrogées ont précisé que l'accession à la propriété est un élément plus ou moins important de leur programme de planification de la retraite. Selon 54 p. 100 des répondants, il s'agit d'un élément très important, puisque la possession d'une propriété est de loin la plus importante source de revenu au moment de la retraite.

Sixièmement, le ministère des Finances s'est déjà dit fort impressionné par les résultats obtenus. En effet, près de 200 000 personnes avaient profité du régime en date du 31 juillet 1993. Ces statistiques sont effectivement très impressionnantes. Comme nous le savons tous, les mises en chantier constituent un indicateur fiable de la santé globale de notre économie.

• (1055)

Le secteur du logement emploie directement des entrepreneurs, des charpentiers, des électriciens, des plombiers, des poseurs de panneaux muraux secs, des peintres, des paysagistes, des fournisseurs de matériaux de construction et, certes, des agents immobiliers et des avocats, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous sommes encouragés par les résultats qu'ont donnés des mesures comme le Régime d'accession à la propriété. Je suis persuadé que la reconduction limitée de ce programme va profiter à beaucoup d'autres Canadiens.

En termes plus généraux, nous espérons, je le répète, que le nouveau gouvernement modifiera de façon bien réelle et significative la Loi de l'impôt sur le revenu non seulement afin de la simplifier, mais encore, certes, de la rendre plus juste.

Nous, du Parti réformiste, sommes en faveur d'une politique fiscale qui vise principalement à accroître les fonds servant à financer directement les programmes gouvernementaux. Nous favorisons la notion d'équilibre budgétaire. Si l'on considère l'historique de cette loi, on se rend compte qu'elle avait à l'origine pour objet de percevoir des impôts afin de financer les services gouvernementaux. Mais cet objectif original du régime fiscal s'est perdu au fil des ans et la fiscalité est devenue un moyen d'influencer la conduite des gens ainsi qu'un outil de réforme sociale plutôt qu'une façon d'amasser des fonds pour payer des services. C'est inacceptable et cela nous a fait perdre de vue le processus responsable et rationnel d'établissement des budgets.

Nous proposons—je parle en termes généraux, mais certains de mes collègues donneront plus de détails au fil des semaines—de nous diriger vers un régime fiscal plus simple, plus transparent, et proportionnel, c'est-à-dire, vers l'impôt uniforme ou l'impôt unique dont parlent beaucoup de gens. Nous croyons que cela serait juste, plus facile à appliquer et à administrer, et plus facile à comprendre pour les gens qui doivent alimenter chaque année le Trésor public.

Au moment où nous nous apprêtons à approuver des modifications proposées par le gouvernement précédent, je ne peux m'empêcher de tempérer mon optimisme. Il n'est pas besoin de nous rappeler à tous le message clair que la population a donné à ce gouvernement le 25 octobre dernier: nous devons exercer notre sens des responsabilités dans nos travaux et garder constamment à l'esprit les besoins des Canadiens, non pas ceux du gouvernement, ceux d'un parti d'opposition ou nos besoins personnels. Là-dessus, nous ne pouvons pas nous permettre le plus petit écart.

J'exhorte le gouvernement à nous donner l'assurance aujourd'hui même qu'il accordera à la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu la priorité qu'elle mérite. Au cours des audiences du comité des finances sur la modification de la TPS et sur les options possibles, beaucoup de témoins ont fait ressortir la nécessité d'examiner toutes les formes de taxation du gouvernement et d'élaborer un plan propre à nous doter d'un régime fiscal juste, mieux coordonné et mieux adapté aux besoins des Canadiens. Ces témoins estimaient que les différentes formes de taxation ne sont pas coordonnées, ce qui avait souvent pour conséquence d'imposer à certains acteurs de notre système économique un fardeau fiscal indu.

Si le gouvernement accorde une haute priorité à la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu, il prouvera, non seulement à nous, l'opposition, mais à tout le monde, qu'il tient sa promesse de faire les choses différemment, et il fera comprendre aux

provinces qu'elles ont intérêt à le suivre. Plus important encore, il démontrera aux Canadiens qu'ils peuvent vraiment espérer le voir adopter une nouvelle façon de gouverner. Nous ne devons pas laisser la crainte des médias et toutes les autres formes de pression faire fléchir notre volonté de réforme. Nous devons aller de l'avant.

En terminant, je voudrais rappeler à mes collègues députés qu'il y a tout un monde vibrant et en transformation rapide dehors. Au cours de ma brève expérience comme député, j'ai souvent été étonné de voir avec quelle facilité cette réalité pouvait être oubliée dans la paperasserie qui submerge notre institution tous les jours. Nous sommes souvent détournés de certaines de nos plus grandes causes ou de nos principales préoccupations, mais nous devons nous rappeler qu'il y a un tout un autre monde où, comme à la Chambre, circulent des idées, notamment celle de l'autoroute de l'information. En tant que législateurs, nous devons rester à la fine pointe du progrès et être toujours prêts au changement.

• (1100)

Je conclus sur cette pensée: l'échec n'est pas nécessairement fatal, mais aujourd'hui, le refus d'évoluer pourrait bien l'être.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LE PROCESSUS DE RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Allan Rock (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé, conformément à l'article 68(5) du Règlement, d'élaborer et de déposer un projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales pour la Chambre des communes suivi par les commissions de délimitation des circonscriptions électorales, et que, en élaborant le projet de loi, le comité soit chargé d'étudier, entre autres, le fonctionnement général de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au cours des trente dernières années, notamment:

a) en évaluant s'il devrait y avoir une augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement comme le prévoit actuellement l'article 51 de la Loi constitutionnelle;

b) en examinant la pertinence de l'actuel mode de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

c) en examinant les règles régissant les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ainsi que leurs pouvoirs et méthodes de procédure, notamment si ces commissions devraient commencer leurs travaux en faisant dès le départ les modifications nécessaires devant être apportées aux limites des circonscriptions électorales existantes partout où c'est possible;

d) en examinant le moment et la nature de la participation du public et de la Chambre des communes aux travaux des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

Que le comité soit habilité à se déplacer au Canada et à entendre des témoins au moyen de téléconférences; et

Que le comité fasse rapport au plus tard le 16 décembre 1994.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler en faveur de la motion visant à renvoyer la question du processus de révision des limites des circonscriptions électorales au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le processus actuel de révision des limites des circonscriptions électorales par des commissions indépendantes existe depuis que le gouvernement libéral de Lester Pearson a fait adopter la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales en 1964. Avant cela, la Chambre des communes était elle-même responsable de la révision des limites électorales.

Le processus actuel est donc en place depuis 1964. Après 30 ans, le temps est venu pour la Chambre des communes, qui a adopté la loi de 1964 à l'origine, de faire un examen approfondi de tous les aspects de ce processus.

• (1105)

Le 13 avril 1994, la Chambre a adopté le projet de loi C-18, qui prévoit la suspension du processus actuel de révision des limites des circonscriptions électorales pendant une période de 24 mois afin de permettre au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de faire un examen approfondi et minutieux de tous les aspects de ce processus.

On a exprimé un certain mécontentement à l'égard du processus actuel, et je voudrais prendre quelques minutes pour donner à la Chambre quelques détails à ce sujet.

Par exemple, selon ce processus, les commissions publient leurs propositions initiales avant d'avoir eu la chance de consulter les parties intéressées. Ainsi, on ignore souvent tout de ces propositions jusqu'à ce qu'elles soient publiées.

Ayant été professeur de sciences politiques à l'Université de Winnipeg et ayant suivi le processus de révision des limites des circonscriptions électorales avec une plus grande objectivité, je peux vous dire que les universitaires qui observaient le processus étaient parfois surpris des résultats, mais ils étaient encore plus surpris de se rendre compte à quel point il était difficile de connaître exactement comment les nouvelles limites avaient été établies.

Bien que certaines commissions expliquent les raisons justifiant leurs propositions, elles ne sont pas tenues de le faire. Par conséquent, il est très difficile pour une personne qui veut donner son avis d'intervenir auprès d'une commission, de connaître les raisons justifiant une proposition en particulier et de soulever des objections ou de présenter des solutions de rechange d'une façon efficace. Donc, du point de vue de la

participation du public, le processus n'est pas ce qu'il aurait dû être.

Il faudrait peut–être repenser les critères que les commissions doivent utiliser pour établir les limites. Les critères sont très généraux et, selon la méthode adoptée par chacune des commissions, la justification de la délimitation des circonscriptions électorales peut varier sensiblement d'une province à l'autre. Cela a créé beaucoup de controverse depuis 1964 dans ce processus de détermination des limites des circonscriptions électorales.

L'augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement constitue un autre sujet de préoccupation. Par exemple, depuis la Confédération, le nombre de sièges à la Chambre des communes n'a cessé d'augmenter, passant de 181 sièges en 1867 à 295 maintenant. Nous avons tous entendu les électeurs exprimer leur exaspération devant la croissance constante de l'État et devant la croissance constante de la taille de la Chambre des communes et du coût des activités parlementaires, et nous estimons qu'il s'agit d'une question qu'on ne devrait pas traiter à la légère.

Les exemples que je viens d'évoquer ne représentent que quelques–unes des questions auxquelles le comité permanent devrait consacrer un examen approfondi. Le gouvernement a donc décidé de demander à la Chambre des communes de confier au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le soin d'examiner le processus de révision des limites des circonscriptions électorales et d'élaborer des améliorations à apporter à la procédure actuelle.

Le mandat du comité permanent prévoit qu'il peut déposer un projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales pour la Chambre des communes.

Le comité devra étudier le fonctionnement général de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au cours des trente dernières années, et plus spécialement les questions importantes suivantes: évaluer s'il devrait y avoir une augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement comme le prévoit actuellement l'article 51 de la Loi constitutionnelle; examiner le mode actuel de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales; examiner les méthodes de procédure des commissions, notamment si elles devraient apporter des modifications aux limites des circonscriptions électorales existantes partout où c'est possible; et examiner la participation du public et de la Chambre des communes aux travaux des commissions.

Permettez–moi d'ajouter que si nous apportons des améliorations à ce chapitre, comme la Chambre des communes le fait pour de nombreux autres secteurs, notamment dans la façon d'administrer le pays, de faire participer les Canadiens, nous éviterons bon nombre des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés dans ce domaine au cours du dernier mois. À mon avis, il incombe à tous les parlementaires de réfléchir à des moyens d'améliorer la participation de la population à des décisions importantes comme la nature, la forme et la composition des circonscriptions, ainsi que l'influence qu'elle exerce sur ces décisions.

• (1110)

Le comité devra faire rapport au plus tard le 16 décembre 1994.

En vertu des nouvelles dispositions que la Chambre a adoptées lorsqu'elle a approuvé le projet global de réforme parlementaire du gouvernement au début de la présente législature, le nouveau comité sera autorisé à élaborer un projet de loi de mise en application de ses propositions.

Je le répète, la Chambre s'est donné pour règle de prendre au sérieux le rôle des députés et des gens à l'extérieur des ministères dans l'exécution d'un travail aussi fondamental que celui d'élaborer des projets de loi et elle veut montrer aux Canadiens sa détermination en ce sens. Comme je l'ai dit, ce sera là un élément fondamental de la réforme de la Chambre et de notre façon d'aborder les problèmes.

Ce sera la première fois qu'un comité parlementaire élaborera un projet de loi en réponse aux demandes présentées par le gouvernement. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer le rôle des députés dans l'élaboration des projets de loi.

La réfection de la carte électorale est un sujet important pour l'ensemble du pays. Nous demandons au comité permanent non seulement d'étudier cette question, mais aussi d'élaborer et de recommander les mesures législatives qui, à son avis, pourraient s'imposer si l'on veut résoudre le problème.

En conclusion, la révision des limites des circonscriptions électorales suscite d'importantes questions au sujet de la représentation démocratique à la Chambre des communes. Le moment ne saurait être mieux choisi pour examiner en profondeur le processus que la Chambre des communes a elle–même amorcé et pour entendre les Canadiens de toutes les régions de notre pays, par le truchement du comité. Celui–ci tiendra des audiences publiques et entendra des témoins de l'extérieur.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, lors de précédentes interventions en cette Chambre, il fut question de la nature essentiellement démocrate du Bloc québécois, et dans cette perspective de sa volonté à respecter l'entité et l'autonomie des populations qu'il représente dans chacun des comtés de l'État québécois.

Ainsi, l'un des objectifs fondamentaux qui animent notre parti, et cela, particulièrement dans la perspective de l'indépendance du Québec, c'est l'exercice du processus démocratique dans sa pratique la plus globale.

Aujourd'hui, nous profitons de l'occasion pour donner notre appui à la motion gouvernementale M–10, qui propose que le comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé d'élaborer et de déposer un projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales.

Notre objectif, en appuyant une telle motion, vous l'aurez compris, est de respecter l'entité régionale de ces populations et en même temps, de ne pas nuire au processus de décentralisation vers ces mêmes régions, que connaît présentement l'État québécois.

Cependant, le Bloc québécois pose certaines conditions à son appui de la motion gouvernementale en question.

Dans un premier temps, il nous apparaît essentiel de dénoncer, encore une fois, l'arbitraire et l'incohérence de certaines nouvelles délimitations mises en place dans les années passées et dans ce sens, il faut mentionner l'importance des divisions administratives au Québec.

Non seulement ces zones administratives sont–elles d'une importance stratégique pour le Québec, mais elles sont basées sur des composantes géographiques, économiques, industrielles et culturelles fondamentales.

Ainsi, toute révision des limites des circonscriptions électorales, tant et aussi longtemps que l'État québécois sera, malgré lui, membre de la Confédération canadienne, il faudra que les commissions fédérales chargées de réviser les délimitations des circonscriptions le fassent en tenant compte des municipalités régionales, de comtés et des régions administratives.

Nous l'avons affirmé dans une intervention antérieure, et c'est là la nature de notre deuxième réserve à notre appui de la motion M–10, la décentralisation des pouvoirs de décision nous apparaît comme un élément essentiel de la politique régionale de l'an 2000.

Une perspective de développement économique et social inexistante de la politique canadienne et de son gouvernement libéral fortement centralisateur.

La décentralisation des prises de décisions politiques et économiques nous apparaît essentielle à la création de l'emploi dans les MRC.

Ainsi, dans l'esprit de la réforme du ministre Picotte, avec la consolidation des conseils régionaux de développement, le Bloc québécois s'engage à orienter les prises de décisions à caractère politique et économique vers les régions.

• (1115)

Le Bloc québécois propose que l'État québécois ne soit plus l'unique acteur dans l'élaboration d'un développement économique cohérent. Nous affirmons que l'orientation générale du développement se redéfinisse à partir des régions. La décentralisation de ce monstre bureaucratique qu'est l'État central passe nécessairement par la souveraineté politique du Québec.

Le Bloc québécois veut aller au–delà des changements de structure politique. Nous préconisons une logique à l'autogestion des régions rendue possible par la mise en place d'une dynamique qui s'inspire de la démocratie de base. Notre approche favorise l'émergence d'organismes très décentralisés et antibureaucratiques. En somme, nous nous opposons aux politiques autoritaires de gestion du social et de l'économique par ce pouvoir politique unifié que sont les États centraux, qui ruinent les finances publiques des États canadien et québécois.

Une période de deux ans pendant laquelle pourra s'accélérer le processus de décentralisation du pouvoir de prise de décisions sous la gouverne du Parti québécois à Québec permettra aux populations des comtés de raffermir leur volonté de développer la région immédiate avant de penser à développer un Canada impossible.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois propose que soit reformulé l'ensemble de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, que cette démarche soit entreprise le plus rapidement possible dans le cadre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Il faut profiter de ce moratoire de deux ans sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour étudier en profondeur toutes les implications de telles modifications des circonscriptions.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui en tant que député de la Colombie–Britannique. Si je le fais, c'est parce que les députés libéraux de ma province, sauf tout le respect que je leur dois, sont restés silencieux sur cette question qui préoccupe beaucoup la population de la province.

Nous avons reçu par télécopieur copie d'une lettre que le premier ministre de la province a adressée au premier ministre fédéral. En voici un extrait:

> Je suis consterné que votre gouvernement, avec l'appui de six députés libéraux de la Colombie–Britannique, ait trahi l'intérêt supérieur de la province en présentant cette mesure à l'aide de la clôture. En agissant de la sorte, vous priverez la Colombie–Britannique d'une représentation équitable à la Chambre des communes.

Il poursuit en disant:

> Comme vous le savez, par suite de l'échec de l'Accord du lac Meech, la Colombie–Britannique a perdu les cinq sièges supplémentaires qu'elle aurait acquis avant le recensement de l'an 2001. Cela était en sus de la révision prévue pour 1996 en vertu de laquelle la Colombie–Britannique aurait obtenu deux autres sièges aux Communes. C'était une reconnaissance non équivoque de la profonde sous–représentation de la Colombie–Britannique à la Chambre des communes.

Je risque certes de passer pour un autre de ces détraqués de la Colombie–Britannique. Et ça recommence. Je tiens à préciser que je suis fier d'être canadien. Je suis pour un Canada uni, comme le sont sans doute la vaste majorité des habitants de la Colombie–Britannique.

Cependant, comment se fait–il que chaque fois que nous avons le dos tourné on adopte des mesures à la Chambre, malgré la présence de nos représentants au sein du gouvernement, qui font que nous n'obtenons pas ce que nous considérons comme une représentation juste et raisonnable? Nous avons l'impression d'être laissés pour compte.

Le chef de l'opposition, M. Gordon Campbell, a écrit lui aussi au premier ministre. Voici ce qu'il a écrit:

> Monsieur le premier ministre, ce projet de loi est insensé.

Il parlait du projet de loi C–18.

> Le Parlement ne renforce pas le pays en privant de ses droits de représentation la région du pays connaissant la plus forte croissance et il ne renforce pas non plus ses liens avec la population en affaiblissant davantage le principe du droit de vote proportionnel.

Cela m'a frappé depuis mon arrivée à Ottawa que la quantité d'informations qui parviennent au Canada central au sujet des préoccupations de la population de la Colombie–Britannique semble très limitée. Si mon bureau de circonscription, à Cranbrook, ne me transmettait pas constamment les informations de la presse de l'Ouest, je commencerais à penser

que l'Ouest n'a jamais existé. Je pourrais signaler, pour la gouverne de la Chambre, que M. Mel Smith, ancien conseiller de la Colombie–Britannique en matière constitutionnelle, a écrit, dans la premier paragraphe d'un article récent: «Les habitants de la Colombie–Britannique, de toutes les allégeances politiques, devraient se rebeller ouvertement contre les initiatives du gouvernement qui contourne le principe le plus fondamental de la démocratie, c'est–à–dire la représentation proportionnelle, privant ainsi la Colombie–Britannique de représentants auxquels elle a droit dans la prochaine Chambre des communes.»

• (1120)

Que pouvons–nous faire afin d'obtenir pour la Colombie–Britannique la représentation à laquelle elle a droit. Nous reconnaissons que, dans ce grand pays qu'est le Canada, il y a une anomalie particulière en matière de représentation. Il s'agit bien sûr de l'Île–du–Prince–Édouard, où la population moyenne par circonscription varie entre 30 000 et 34 000. Très bien. C'est un fait de l'histoire, mais c'est une anomalie.

Que dire de l'Ontario? À l'heure actuelle, la population des circonscriptions varie entre 63 000 et 209 000. Les électeurs du député de Mississauga–Ouest doivent se demander pourquoi le gouvernement libéral a fait bloc pour dire que la situation était acceptable. Il peut y avoir 209 000 électeurs à Mississauga–Ouest et 63 000 ailleurs, et c'est très bien.

Il est bien beau de dire que nous allons faire une nouvelle répartition, que les choses vont se passer différemment, que nous allons amorcer tout un processus. Mais quelqu'un a dit que, à Ottawa, ces processus ont la lenteur des ères glaciaires. Il est vrai qu'elles viennent et qu'elles finissent par passer. Les prochaines élections vont se faire en fonction des chiffres du recensement de 1981.

Qu'est–il arrivé dans le Grand Toronto? Qu'est–il arrivé en Alberta? Qu'est–il arrivé à Vancouver? Ces régions ont connu une véritable explosion démographique. Leurs habitants vont être sous–représentés.

Encore une fois, il y a là un problème, un problème géographique. Venant d'une région entourée de montagnes, je me rends compte de la difficulté de représenter les électeurs dans une circonscription comme la mienne, par opposition à une circonscription comme celle du Grand Vancouver. Je me rends parfaitement compte des anomalies ou des différences. C'est une chose que nous devons prendre en considération quand il est question de géographie. Il ne faut pas oublier les déplacements, les distances et, par conséquent, le montant substantiel d'argent supplémentaire que cela va signifier si, en tant que député, je dois représenter un nombre encore plus grand d'électeurs.

Le Parti réformiste est en faveur de la représentation fondée sur la population à la Chambre basse. Nous estimons qu'il s'agit là d'une tactique du gouvernement libéral, d'une motion visant à nous mettre devant le fait accompli et à nous imposer ces anomalies en invoquant la clôture. Peut–être devrions–nous accorder une plus grande attention à l'autre endroit. Ceux qui nous représentent là–bas ne sont pas élus mais nommés.

Il est important que les Canadiens sachent que le premier ministre Filmon étudie actuellement la possibilité de tenir un scrutin, dans le cadre des prochaines élections provinciales au Manitoba, afin d'élire un sénateur, comme cela s'est fait en Alberta.

Je suggère aux Canadiens qui suivent ce débat de songer sérieusement à écrire au premier ministre pour l'appuyer dans ses efforts en vue d'obtenir une représentation d'après la population à la Chambre basse et, si nous y arrivons, à la Chambre haute. Cela ferait au moins un «E» de plus, en ce sens que nous aurions un autre sénateur d'élu.

J'ai écouté avec intérêt le secrétaire d'État qui a déclaré que les résultats de la révision des limites des circonscriptions électorales avaient été publiés sans que les parties intéressées aient eu la possibilité d'apporter leur contribution. Certains Canadiens trouveront peut–être ça drôle qu'il fasse valoir ce point, alors que, au moment précis où nous allons solliciter l'avis de la population, le gouvernement interrompt le processus. En effet, au moment où les Canadiens ordinaires allaient avoir l'occasion de participer à cet exercice le plus fondamental de notre régime démocratique, les libéraux interrompent le processus. Pas mal intéressant!

• (1125)

Toutefois, le bon côté des choses, c'est que l'on reconnaît que tous les Canadiens ont à coeur que le nombre de députés au Parlement soit plafonné. Le secrétaire l'a affirmé un peu plus tôt au cours de ce débat. Il a déclaré que les Canadiens ne voulaient plus entendre parler d'une augmentation. Les Canadiens veulent voir les choses changer.

Voilà pourquoi j'aimerais proposer un amendement à la motion. Je propose:

Que la motion soit modifiée et que l'on supprime l'alinéa a) pour le remplacer par:

«a) une formule visant à plafonner ou à réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes.»

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, dans mon discours, aujourd'hui, je mettrai l'accent sur l'aspect de la motion qui traite de l'augmentation constante du nombre de députés.

Ma réflexion portera notamment sur des considérations géographiques et sur la question des délimitations des circonscriptions électorales. Deux facteurs influent sur le concept de représentation fondée sur la population qui prévoit que chaque député doit représenter environ le même nombre d'électeurs. Le premier facteur est la croissance constante de la population canadienne et le second, les mouvements migratoires à l'intérieur de nos frontières.

Il y a deux façons de réaliser la représentation fondée sur la population: la première consiste à fixer le nombre de députés qui siègent à la Chambre et à le diviser par le nombre total de citoyens canadiens, afin de calculer le nombre de citoyens représentés par chaque député. Ce nombre constituerait la variante appelée à changer à chaque révision.

La seconde solution est l'inverse de la première. Elle consiste à calculer le nombre de citoyens canadiens que chaque député doit représenter et à diviser par ce nombre le nombre total de citoyens canadiens. Le nombre de députés devient alors la variante appelée à changer à chaque révision et mise à jour du système.

Il convient de souligner deux choses: premièrement, indépendamment de l'option choisie, les délimitations des circonscriptions électorales changent. Dans l'un et l'autre cas, les délimitations actuelles des circonscriptions n'influent pas sur les délimitations des circonscriptions fédérales. Cet exercice se fait exclusivement en fonction du nombre d'électeurs.

● (1130)

Avant d'aborder l'aspect géographique, je voudrais en dire un peu plus au sujet de ces deux options. Je serais d'accord pour qu'on fixe un nombre précis de députés, disons 295, et qu'on accroisse, au besoin, le nombre d'électeurs représentés par chaque député.

Si nous retenions la solution opposée, c'est–à–dire accroître périodiquement le nombre de députés, cela créerait des problèmes qui se répéteraient à chaque révision des délimitations des circonscriptions électorales ou de la loi et il faudrait, chaque fois, trouver des solutions aux problèmes.

Le premier problème qui me vient à l'esprit est l'espace nécessaire pour accueillir les nouveaux députés. Une des solutions possibles consisterait à agrandir l'édifice ou la Chambre des communes, ce qui poserait le problème des fonds nécessaires. L'agrandissement de l'édifice ou de la Chambre des communes ne serait pas nécessaire, si le nombre de députés demeurait fixe et que chaque révision entraînait une augmentation du nombre d'électeurs par député.

L'autre solution, qui permettrait d'accroître le nombre de députés, consisterait à utiliser l'autoroute électronique pour que tous les députés puissent rester chez eux et échanger entre eux à partir de là. Les ramifications d'une telle solution soulèvent tout un débat et il vaut mieux réserver la discussion pour une autre occasion. Je ne puis m'empêcher de penser, cependant, que si jamais cette solution était retenue, le premier problème que nous aurions à résoudre serait celui de l'horaire des travaux des députés, compte tenu de l'étendue du territoire canadien.

Si nous retenons cette approche, il se pourrait—et c'est là la troisième solution possible—que nous nous retrouvions, au bout d'un certain temps, avec un si grand nombre de députés qu'il pourrait devenir nécessaire, pour les députés, de travailler par postes ou d'être répartis en petits groupes qui se relaieraient à la Chambre, du lundi au vendredi.

À l'heure actuelle, il y a 295 députés et la Chambre est remplie à capacité. Il n'y a probablement pas assez de place pour proposer des rénovations qui permettraient aux députés des trois rangées du haut d'avoir autant d'espace que les députés des deux premières rangées. La Chambre est à ce point remplie.

Si chacun des 295 députés prenait la parole pendant vingt minutes et répondait, pendant dix minutes, à des questions ou à des commentaires, il faudrait compter 147,5 heures. Il faut aussi tenir compte du fait que nous siégeons à Ottawa pendant environ vingt–six semaines sur cinquante–deux, soit six mois et demi par année. Si l'on réservait, à cet aspect, vingt–cinq heures par semaine, cela ferait, au total, 650 heures. En divisant ce chiffre par le nombre de députés, à supposer que chacun participe, chaque député pourrait donc prendre la parole 2,2 fois par an.

En augmentant le nombre de députés, nous diminuerions le nombre de possibilités, pour chacun, de participer aux débats de la Chambre et de se prononcer sur les autres questions. Nous n'avons tout simplement pas assez de temps pour cela.

Par ailleurs, conserver le même nombre de députés à la Chambre et varier le nombre d'habitants que chacun représente pourrait poser certains problèmes, dont le plus sérieux serait l'iniquité en ce qui concerne le nombre de milles carrés de chaque circonscription. Pour en arriver aux chiffres donnés dans les deux options, il faudrait que les zones à forte densité de population soient petites, géographiquement, et que les zones à faible densité de population soient extrêmement étendues.

Une solution possible, et cela tiendrait compte de la formule de la représentation d'après la population, serait de régler les détails de cette procédure et de rajuster en conséquence les budgets des circonscriptions. Par exemple, dans les zones géographiques plus petites, le bureau de circonscription est assez proche pour permettre à tous les habitants de la circonscription de venir rencontrer leur député, quand celui–ci s'y trouve. Dans les zones plus grandes, il faudrait deux bureaux ou plus pour obtenir le même effet. Au moment de rajuster le budget en prévision de l'ouverture de ces bureaux supplémentaires, il faudrait aussi revoir les frais de déplacement. Or, cela suppose des coûts très élevés. Cependant, l'accroissement du nombre de députés entraînerait lui aussi des coûts. Il y a peut–être d'autres solutions à envisager dans le secteur où la révision se fait.

● (1135)

Un autre aspect à considérer si le nombre de députés demeure inchangé, c'est la capacité du député de bien représenter un nombre toujours plus élevé de citoyens. J'estime que la solution à ce problème réside dans la communication et dans les moyens dont on dispose à cette fin.

Pour commenter un instant les limites des circonscriptions électorales, il semble que nous ayons limité notre approche à l'établissement de limites de circonscriptions électorales fédérales en tentant de nous borner à quelques–unes des limites internes qui existent déjà. Nous avons trois paliers de gouvernement; tous sont élus par la population et chacun compte un nombre précis de représentants élus. Les villes et les municipalités ne délimitent pas leurs régions, car leur taille est assez faible.

Les gouvernements provinciaux ont des régions plus vastes qu'ils divisent, pas forcément selon les limites municipales, mais selon la démographie.

Sur la scène fédérale, on pourrait considérer que les limites sont celles du pays et, encore là, toute cette région serait divisée en fonction de la démographie.

Pour terminer, je suis favorable à la solution voulant qu'on limite le nombre de députés à la Chambre et qu'on parvienne à la représentation selon la population en rajustant le nombre de citoyens que chaque député représenterait et en établissant les limites des circonscriptions électorales en conséquence.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques réflexions sur cette motion, qui demande le renvoi de la révision des limites des circonscriptions électorales à un comité de la Chambre, et sur l'amendement du député de Kootenay–Est, qui demande qu'on plafonne le nombre de députés à la Chambre des communes. J'ai sept remarques à faire à ce sujet; c'est un nombre parfait pour ceux d'entre nous qui aimeraient les compter.

Premièrement, nous devons examiner le coût de l'augmentation du nombre de députés à la Chambre des communes. Le public canadien devient de plus en plus critique à l'égard du coût de son gouvernement et des inefficacités qu'il perçoit dans la répartition des sommes qui servent au fonctionnement du gouvernement. Nous devrions donc considérer comme un facteur important les budgets, les systèmes de soutien, le coût des salaires et des pensions et tous les passifs que nous devrons assumer en tant que pays si l'on augmente le nombre de représentants à la Chambre, car ces éléments préoccupent véritablement les contribuables.

Deuxièmement, cela a déjà été mentionné, nous devons tenir compte des limites physiques de la Chambre. C'est une raison de plus pour appuyer l'amendement proposé.

À l'heure actuelle, l'espace réservé aux sièges à la Chambre des communes est déjà occupé à pleine capacité. Plusieurs députés, surtout ceux qui sont beaucoup plus corpulents que moi, se sont plaints du peu d'espace dont ils disposaient pour effectuer leur travail à leur pupitre ou participer aux débats de la Chambre. Il est évident qu'en ajoutant d'autres personnes, il sera difficile de satisfaire au besoin d'espace de chacun.

Troisièmement, bon nombre de députés n'ont qu'un rôle bien limité à jouer, surtout dans le contexte du système actuel, particulièrement les députés d'arrière–ban du gouvernement. Les décisions sont généralement prises par le Cabinet et les conseillers du Cabinet. Les députés d'arrière–ban semblent donc n'être là que pour appuyer ces décisions. Demander à un plus grand nombre de députés de se tenir simplement prêts à voter en faveur de décisions déjà prises par un petit groupe de personnes ne me semble pas nécessaire, vu la structure actuelle du fonctionnement de notre système.

• (1140)

Quatrièmement, je pense qu'il est juste de dire que la plupart des Canadiens ne croient pas qu'une augmentation du nombre de députés permettrait de mieux les représenter nécessairement. En fait, si j'en crois mes entretiens avec les Canadiens et les observations que beaucoup d'entre nous ont entendues dans tout le pays, la plupart d'entre eux pensent qu'ils ne sont pas aussi bien représentés qu'il y a dix ans, même si le nombre de sièges s'est accru. Ce n'est donc pas le nombre, la quantité, qui importe pour les Canadiens, mais la qualité de la représentation sur laquelle ils peuvent compter. Il est clair que c'est cet aspect que les Canadiens veulent qu'on améliore.

Cinquièmement, comme on l'a déjà dit, et je pense que cela mérite d'être répété, les Canadiens sont surreprésentés. Ainsi, le Congrès américain compte une centaine de membres de plus qu'il y a de députés au Canada, alors que la population est dix fois plus importante, soit environ 30 p. 100 de représentants de plus pour une population dix fois supérieure.

Il est donc manifeste que d'autres démocraties réussissent à bien représenter leurs électeurs avec beaucoup moins d'élus. Je pense que nous devons également examiner cet aspect de la question.

Sixièmement, il faut souligner que les Canadiens veulent moins de politiciens. Ils ne cessent de nous le dire et personne ne le conteste. Lorsque nous avons discuté de ces questions, tous les députés se sont entendus pour dire que leurs électeurs et les Canadiens en général disaient ne pas vouloir davantage de représentants, de députés; ils souhaitaient plutôt que les élus en place soient plus efficaces et qu'on modifie le système afin que les décisions qui sont prises reflètent davantage leur opinion. On ne réclame pas un nombre accru de représentants.

Nous ne devrions pas oublier qui nous sommes censés servir dans cette enceinte. Nos décisions devraient recevoir l'approbation des gens qui paient la note, qui demandent le service que nous offrons. Il est très clair, selon moi, que les Canadiens préféreraient qu'on réduise le nombre de leurs représentants plutôt que de l'augmenter.

Septièmement, lorsqu'il est question de plafonner le nombre de députés, il faut réfléchir à la façon de s'attaquer au problème de la représentation régionale. À mon avis, il serait peu judicieux d'accorder trop d'importance à cet aspect de la question dans la façon dont nous structurons le mode de choix de nos représentants et établissons les proportions pour les diverses provinces ou régions. Il est manifeste qu'il existe certaines anomalies, comme l'Île–du–Prince–Édouard, dont on a parlé et qui méritent peut–être une attention spéciale.

À notre avis, le principe de la représentation en fonction de la population doit être respecté avec autant de précision que possible en ce qui concerne les circonscriptions pour l'élection des députés. La représentation régionale, nécessaire dans notre système politique et nos institutions législatives, pourrait être obtenue par des modifications au Sénat plutôt que par des changements à la Chambre des communes, afin que les propositions adoptées pour les diverses régions ou les diverses provinces ne viennent pas à changer.

Le Parti réformiste a fait des propositions pour réformer l'autre endroit et atteindre ainsi ces objectifs.

Ce qui importe aujourd'hui, alors que nous essayons de déterminer si nous allons appuyer les amendements proposés, c'est de savoir si, en tant que députés, nous répondons aux souhaits de nos électeurs et des citoyens de ce pays, si les ressources économiques du pays sont en mesure de faire

fonctionner le gouvernement et si les propositions sont justes et pratiques.

Les Canadiens seraient heureux que la Chambre s'engage à limiter le nombre de représentants dont ils doivent assumer les frais et, à la place, travaille à accroître la qualité plutôt que la quantité de la représentation.

• (1145)

J'invite les députés à appuyer l'amendement proposé et à faire pression sur le comité de la Chambre, qui se penche sur ce sujet en notre nom, pour qu'il prenne en considération dans les propositions qu'il nous fera à l'issue de ses travaux, la proposition de limiter le nombre de députés et peut–être de le réduire.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat. Cependant, après avoir entendu les propos intelligents et raisonnables de la députée qui vient de prendre la parole et de celle qui l'a précédée, j'ai trouvé qu'il valait la peine de dire quelques mots pour défendre l'idée de réduire le nombre de politiciens dans le système canadien.

On compte 295 députés à la Chambre. Pourtant, il y a quelques années, nous n'étions que 181. La dernière fois que j'ai été élu, il y en avait 265. Malgré tout le respect que je dois à chacun des membres de notre assemblée, je ne crois pas qu'une assemblée politique soit plus efficace parce qu'elle compte plus de membres.

La députée a signalé à juste titre, exemples à l'appui, que nous sommes surpolitisés par rapport à d'autres pays. Nous avons plus de politiciens par habitant que bien d'autres États. Je voulais simplement faire part à la Chambre d'un petit calcul que j'ai fait au dos d'une enveloppe en entendant les paroles de la députée. Si nous prenons la même représentation proportionnelle à la population que nous avons à la Chambre des communes du Canada, le Sénat américain devrait compter 1 500 membres. Je signale à la Chambre que la députée avait tout à fait raison quand elle disait que d'augmenter la taille de la Chambre proportionnellement au nombre d'électeurs finirait par nuire à l'efficacité et à l'efficience de cette assemblée politique.

Selon moi, le Sénat des États–Unis, avec ses 100 membres, est très efficace. S'il en comptait 1 500, il ne pourrait pas l'être autant. Entre ces deux extrêmes, nous pouvons déterminer la taille qui convient à la Chambre. Je pense qu'il vaut la peine de réfléchir attentivement à ces propos.

Au Canada, les assemblées législatives comptent beaucoup de membres. En 15 ans, le nombre de sièges à l'Assemblée législative de la Colombie–Britannique est passé de 55 à 75. Si cette tendance se poursuit, tant dans les assemblées législatives provinciales qu'au Parlement canadien, à la Chambre des communes, on pourra dire adieu à l'efficacité des débats rationnels et logiques. C'est un argument valable.

Dans ces assemblées législatives, une seule personne intervient à la fois. Plus le nombre d'orateurs est élevé, plus on doit limiter le sujet des interventions, le temps de parole ou la possibilité de chacun de représenter ses électeurs. C'est un autre argument dont il faut tenir compte.

Par exemple, avec tout le respect que je dois à la Chambre, je ferai remarquer que nous ne sommes pas nombreux aujourd'hui. On peut vraiment écouter chacun des orateurs. C'est possible quand on est moins nombreux. Les députés s'écoutent mutuellement. Nous procédons alors logiquement en disant: «Oui, tel argument a du bon sens» ou encore «Oh, mais c'est tout à fait inexact.» Nous sommes attentifs. Combien de députés aujourd'hui ne se sont pas levés ou combien sont intervenus pour s'asseoir ensuite, irrités de constater que chacun vaquait à ses affaires et d'avoir prononcé un discours uniquement aux fins du hansard, autrement dit, d'avoir fait quelque chose qui n'était vraiment pas essentiel au processus démocratique?

Il faut penser qu'en augmentant continuellement le nombre de députés, on réduit constamment l'efficacité de l'assemblée législative, puisqu'on intervient simplement aux fins du compte rendu ou des journaux, et non pour débattre une question avec les autres députés.

Encore une fois, avec tout le respect que je dois à la Chambre, si je me reporte à mon expérience en politique aux deux paliers de gouvernement, je crois qu'avec 55 membres à l'Assemblée législative de la Colombie–Britannique, la période des débats servait davantage à réfléchir aux opinions présentées par d'autres députés et à rajuster sa propre opinion en conséquence. Je n'ai pas l'intention de recommander qu'on fixe à 55 le nombre de sièges à la Chambre des communes, mais je dis simplement que les assemblées législatives moins nombreuses sont souvent des organisations politiques plus efficaces. J'ai été particulièrement frappé par les paroles prononcées par ma collègue ainsi que par celles de la députée, membre d'un autre parti, qui l'a précédée. J'admets toutefois que je suis entièrement d'accord avec elle. Il y a trop de monde à la Chambre des communes. Je crois personnellement que nous serions plus efficaces avec seulement 220 à 260 députés, plutôt que plus de 300, comme ce sera le cas si nous ne faisons rien pour réduire le nombre de sièges.

• (1150)

J'ai appuyé le renvoi à un comité de cette question de la révision du nombre de sièges, car, à mon avis, il ne faut pas tomber dans le piège des 300 sièges. Si nous ne pouvons garder le nombre de députés en dessous de 300, il nous faudra renoncer à toute véritable tentative de réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement du Canada sur le plan politique. Si nous ne pouvons rien faire pour réduire le coût de fonctionnement du gouvernement et accroître notre efficacité, pourquoi devrions–nous demander à d'autres éléments du gouvernement, comme la fonction publique, d'essayer de réduire les coûts. En tant que dirigeants politiques, nous devrions songer très sérieusement à la nécessité de réduire le nombre de sièges.

Cela étant dit, la motion vise, comme nous le savons tous, à renvoyer la question de la révision des circonscriptions électorales à un comité. Cette motion nous est proposée par le ministre. Le secrétaire parlementaire en a parlé de façon très éloquente, de même que les députés de l'opposition en général.

Je ne crois pas que nous devrions limiter le champ d'action du comité en lui parlant de plafonnement, de compressions ou de réductions. Nous devrions le laisser libre de décider par lui–même des mesures à prendre une fois qu'il aura recueilli le témoignage des personnes intéressées. J'espère sincèrement que la députée qui vient d'intervenir siégera à ce comité, parce que son opinion rejoint la mienne. Il se peut qu'on avance des considérations de nature à modifier son point de vue ou le mien. Je crois qu'on ne devrait pas imposer de limites au comité ni tenter de présumer de l'issue de ses délibérations avant même qu'il ne commence à examiner la question de la révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne tiens pas à m'étendre plus longuement là–dessus si ce n'est pour dire que l'idée de réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives provinciales est extrêmement séduisante, car c'est là la seule façon de rendre ces corps législatifs plus efficaces et de faire en sorte que les parlementaires représentent vraiment leurs circonscriptions.

Par conséquent, j'approuve entièrement la portée de l'argumentation des deux députées qui viennent de parler. Elle me séduit et je suis tout disposé à dire que, même si ces députées siègent de l'autre côté de la Chambre, elles ont touché une corde très sensible chez les députés ministériels et elles savent que cela arrive fréquemment. Nous souhaitons intégrer leur point de vue sur cette question de la révision des limites des circonscriptions électorales, sur cette question du nombre idéal de sièges.

Enfin, je tiens à dire que la députée a parfaitement raison de déclarer que, pour être convenable, une représentation doit être fondée sur la population. Il y a de rares exceptions. L'Île–du–Prince–Édouard, par exemple, est depuis toujours l'exception qui confirme la règle. La règle, c'est la représentation au prorata de la population. En général, compte tenu des contraintes imposées par les grandes régions fort peu peuplées du pays et des conditions spéciales existant ici et là, la règle doit être la représentation au prorata de la population.

Par conséquent, je ne pense pas que le fait de soumettre les propositions de la commission de délimitation des circonscriptions électorales à un comité de la Chambre équivaut en quoi que ce soit à retirer quelque chose à une province ou à une autre. Mon collègue de l'Ontario m'écoute en ce moment. Je ne pense pas que le projet de loi enlève à l'Ontario quatre sièges qu'il gagnerait autrement, ni qu'il enlève deux sièges à la Colombie–Britannique. Il faut bien admettre qu'il y aura bientôt plus de 300 sièges au Parlement et que nous devons faire quelque chose à ce sujet.

M. Pearson a probablement eu raison dans les années 1960, il y a de cela une trentaine d'années, de mettre en place le système que nous avons, mais celui–ci est tel qu'il fait augmenter sans cesse le nombre de députés. Il est temps de modifier un mécanisme automatique qui ne fait qu'accroître les dépenses publiques et qui réduit peut–être aussi l'efficacité de la Chambre. C'est pourquoi je suis heureux d'apporter mon appui à la mesure du gouvernement. Je tiens à féliciter les députés pour leurs interventions.

• (1155)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, après avoir entendu le ministre du Revenu national signaler que les propositions faites par des députées de notre parti présentent certains avantages, je tiens à dire que j'apprécie sa franchise, sa sincérité et sa volonté de mettre de côté tout esprit de parti pour examiner une question aussi importante que celle–ci.

Il ne fait pas de doute que le gouvernement coûte de plus en plus cher et que le seul moyen de freiner cette croissance des coûts, c'est de s'en tenir aux départs naturels. Il ne faut pas augmenter le nombre de députés à la Chambre. En fait, tout ce que nous demandons dans notre amendement, c'est qu'on encourage le comité à examiner au moins la possibilité de réduire le nombre de députés à la Chambre des communes, ou encore de le limiter à 295, ce qui correspond au nombre actuel.

Tout ce que nous demandons dans notre amendement, c'est qu'on invite le comité à examiner cette possibilité. Si, après avoir bien étudié la question, le comité conclut que, pour respecter l'esprit et le principe de la représentation d'après la population ou encore de la Confédération, nous devons poursuivre dans la même voie, qu'il en soit ainsi.

Nous croyons que, si on donnait au comité le pouvoir et le droit d'examiner cet aspect de la question, il pourrait fort bien présenter à la Chambre un rapport dans lequel il reconnaîtrait, comme nous l'avons signalé et plus particulièrement comme la députée de Calgary–Nord l'a signalé, que le fait d'augmenter le nombre de députés ne veut pas nécessairement dire que la Chambre fera mieux son travail.

Nous avons un gouvernement, un Cabinet et ce que nous appelons des députés d'arrière–ban. Ces derniers sont habituellement affectés à divers comités et choisissent les présidents des comités. Parfois, les ministres guident bien leurs comités et les aident à s'acquitter de leurs responsabilités, mais cela n'arrive que dans la minorité des cas.

Dans la majorité des cas, les ministres ne donnent aucune instruction à leurs sous–comités ou comités et n'assurent aucun suivi aux travaux des comités; ils ne s'y présentent que pour la forme et, au cours de la législature, ils finissent tôt ou tard par perdre intérêt car ils savent que les membres des comités vont voter en suivant la position officielle de leur parti respectif.

En contrepartie du soutien que le ministre du Revenu national a exprimé sur cette question, je voudrais féliciter quatre ou cinq ministres qui ont donné des instructions aux divers comités chargés d'étudier des questions relevant de leur compétence, qui leur ont donné une certaine latitude pour faire rapport et recueillir l'opinion et les voeux de la population. Je crois que les

présidents de ces comités et les députés ministériels qui en font partie ont le sentiment d'apporter une véritable contribution.

Si cette tendance se maintient, nous pourrons faire du bien au Canada et aux Canadiens, mais dans le cas contraire, je trouve que l'augmentation du nombre de députés ne constitue qu'une perte de temps et d'argent. Nous devons réduire le coût du fonctionnement du Parlement. Nous devons réduire le coût du fonctionnement de l'État. Nous devons montrer l'exemple.

En présentant le projet de loi C–2, le ministre du Revenu national a indiqué qu'il voulait fusionner deux postes de sous–ministre. Il a fait un effort de rationalisation et de réduction du coût de fonctionnement de son ministère, tout en voulant accroître l'efficience et l'efficacité des services de l'État. Nous surveillerons l'évolution de la situation pour voir si le nouveau super sous–ministre du Revenu national (Impôt, Douanes et Accise) réussit à faire diminuer le coût de fonctionnement du ministère et à en améliorer l'efficience et l'efficacité des services, et s'il atteint les buts et les objectifs du projet de loi. Nous allons surveiller la situation, et nous espérons que tout cela se réalisera.

Je voudrais maintenant revenir à la représentation d'après la population. Il y a deux façons de poursuivre l'application de ce principe de représentation égale. Nous ne respectons pas vraiment le principe de la représentation d'après la population, comme nous le savons, étant donné la garantie accordée à l'Île–du–Prince–Édouard lors de son entrée dans la Confédération, quand la province a été assurée de quatre sièges sans égard à l'évolution de sa population.

• (1200)

En conséquence, nous cherchons le plus possible à arriver à une représentation en fonction de la population et à respecter ce principe théorique. Actuellement, deux possibilités s'offrent à nous.

La première possibilité, c'est que nous pouvons continuer d'agir comme nous le faisons actuellement. Tous les huit ans, quand un remaniement de la carte électorale est envisagé, nous pouvons examiner les changements démographiques et accroître alors le nombre de sièges. C'est là la représentation en fonction de la population, et nous donnons à tout le monde ce qu'il veut. C'est justement cela qui fait augmenter les coûts et la taille de l'appareil gouvernemental que nous voulons réduire.

La deuxième possibilité, c'est de nous écarter de cette philosophie, de ce principe et de cette théorie qui laissent à désirer. Essayons d'adopter une nouvelle théorie au sujet de la réfection de la carte électorale et de la formule en vigueur pour les régions rurales et urbaines.

Qu'importe que le nombre de sièges à la Chambre des communes soit de 295 comme c'est le cas actuellement, qu'il soit ramené à 260 ou qu'il se situe entre 220 et 260 comme l'a recommandé le ministre du Revenu national, si on plafonne ce nombre, on pourrait dans l'avenir redéfinir les limites des circonscriptions et respecter les principes de la représentation égale ou en fonction de la population dans les régions rurales et urbaines, en réaffectant les ministres dans ces régions et en modifiant les limites de manière à tenir compte des changements démographiques, au lieu d'augmenter le nombre de députés.

Permettez–moi de répéter à l'intention du comité et pour compléter ma participation au débat que, selon moi, si le nombre de députés était fixe, la Chambre des communes pourrait demeurer une institution démocratique. La révision modifierait les limites, mais n'augmenterait pas le nombre de députés. C'est une possibilité que le comité envisagera, je l'espère.

Je signale qu'il faut aussi aborder le problème du Sénat. Nous devrons très bientôt voir comment nous doter d'un Sénat élu, efficace et à représentation égale. Nous pouvons collaborer au lieu de toujours rabaisser cette autre Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur l'amendement.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que l'amendement devait dire: «notamment la possibilité d'une formule ou d'un plafonnement pour réduire». Ces mots ne figurent–ils pas dans l'amendement?

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie la députée de Calgary–Nord de son intervention. Qu'elle me permette de consulter les services du greffier et de vérifier l'amendement.

L'amendement était juste dans sa première formulation. Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

• (1205)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote. En conséquence, le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est

reporté à 17 h 30 aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

[*Français*]

LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 février, de la motion: Que le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, la ministre de la santé a déposé le projet de loi C–7, c'est–à–dire la Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, et cette loi n'a rien à voir avec la santé publique.

Je pense qu'il n'est pas honnête de servir un tel projet de loi sous des couverts aussi trompeurs. C'est une loi pénale qu'on nous propose et rien d'autre. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi aurait dû porter la signature du ministre de la Justice ou celle du Solliciteur général.

Même en l'examinant sous tous ses aspects, il est difficile de trouver autre chose dans ce texte confus qu'une nouvelle loi criminelle sur le contrôle de stupéfiants. J'en discuterai donc en tenant pour acquis qu'elle n'est pas autre chose que ce qu'elle paraît être. D'ailleurs, il est manifeste qu'on cherche à la faire passer pour une loi sur la santé pour une seule raison: les lois pénales doivent être précises, claires et définitives; elles sont adoptées par le Parlement et laissent peu de latitude au Cabinet pour en définir la portée. En donnant au projet de loi C–7 des apparences de loi administrative, on justifie toutes ses dispositions qui laissent au Cabinet le champ libre sur la réglementation. Voilà peut–être l'exemple le plus complet de législation par délégation.

• (1210)

Il n'y a pas d'autre raison pour laquelle on prétendrait que le projet de loi C–7 serait une loi sur la santé publique. Le prétexte est cousu de fil blanc. Le gouvernement libéral cherche à se faire donner un chèque en blanc sur les aspects les plus importants de la législation. Il n'a pas le courage ni la franchise de dire aux Canadiens que le projet de loi C–7 est une loi sans autre objectif que celui de combattre le trafic des drogues. Mais pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas cette franchise? Qu'on nous dise pourquoi le gouvernement n'affiche pas ses vraies couleurs. Que ce gouvernement nous dise franchement que sa méfiance à l'égard de cette Chambre va jusqu'à masquer ses véritables intentions. Ses intentions, elles sont dans le texte.

Les forces policières travaillent actuellement avec deux lois complémentaires: la Loi sur les stupéfiants qui sera abrogée par la loi de laquelle on discute actuellement et la Loi sur les aliments et drogues, qui sera abrogée en partie. Le gouvernement claironne que la nouvelle loi permettra une liberté d'action plus étendue aux policiers, notamment en autorisant par règlement la provocation et les techniques d'infiltration.

Par ailleurs, le préambule explicatif du projet est absolument muet sur les préoccupations du gouvernement à l'égard de la santé publique. Il s'agit manifestement d'encadrer la circulation des drogues et de réprimer le commerce illicite. Pourquoi ne pas le dire ouvertement?

Voilà donc une nouvelle loi sur les stupéfiants, une loi cadre, unique en son genre, une loi pénale qui délègue au Cabinet une discrétion exceptionnelle sur sa portée et sa mise en application, une loi analogue à l'ancienne Loi sur les mesures de guerre. C'est dans ce sens qu'il faut envisager toute la discussion sur le projet de loi C–7.

Cela étant dit, je crois, comme la majorité des Canadiens qu'il est nécessaire de donner aux autorités policières et au pouvoir judiciaire les instruments d'une répression efficace du trafic des stupéfiants. Je m'inscris donc en accord avec les objectifs du projet de loi C–7, dans la mesure où ils tentent de casser ce cycle de la circulation des drogues. De l'importation massive à la simple possession individuelle, les rédacteurs du projet ont couvert tout le champ de la problématique sociale des stupéfiants.

Là–dessus, je me réjouis du réalisme avec lequel on distingue entre les différentes étapes du trafic. En effet, le projet traite isolément de la fabrication, de l'importation et de l'exportation avec sentence maximale d'emprisonnement à perpétuité dans ces cas. L'exemplarité et la dissuasion doivent demeurer la règle. La sévérité de ces sentences ne choquera la conscience d'aucun honnête citoyen.

Tolérance zéro sur les drogues, cela veut dire répression policière et judiciaire à tous les niveaux de la distribution. J'accueille donc très favorablement la nouvelle classification que l'on trouve dans le projet de loi. La possession simple, le trafic, la possession pour trafic, l'importation et l'exportation, la production, la possession de biens obtenus par le trafic et le recyclage sont maintenant bien identifiés. Chaque catégorie est traitée selon sa gravité et je crois que les sentences prévues sont proportionnelles.

J'inscris quelques réserves sur le traitement particulier de la possession simple de cannabis, mais cela pourrait faire l'objet d'examen en comité parlementaire et j'attendrai l'opinion des experts sur la question.

Pour ces raisons, si ce projet de loi marquait le début d'une véritable législation sur le contrôle des stupéfiants, il pourrait obtenir notre consentement, mais ce n 'est malheureusement pas le cas. Pour l'essentiel, le projet de loi C–7 reprend le projet de loi C–85 du défunt gouvernement conservateur. C'est une initiative dont le parti ministériel ne peut aucunement revendiquer la paternité.

On aurait tort de faire croire à la population qu'il s'agit là d'une oeuvre récente, inspirée et motivée par des situations récentes et conçue pour donner d'urgence des moyens d'enquête efficaces aux policiers sur les réserves amérindiennes transfrontalières.

• (1215)

Tenter de passer un tel message, c'est de la désinformation. Ce texte de loi dort sur les tablettes depuis la mort au *Feuilleton* du projet de loi C–85 de la dernière Législature. Il a été ressuscité par les libéraux qui viennent de manquer l'occasion de produire une loi simple à lire et à comprendre dans le respect des compétences des États de la Confédération, ces États qu'on nomme encore provinces.

Je suis déçue parce que cette loi, si elle devait être adoptée telle quelle, risquerait fort de manquer son but, d'abord parce qu'elle serait mise en pièces par les tribunaux à cause de son obscurité dans la rédaction et de sa probable invalidité sur le plan constitutionnel.

Je suis déçue également parce que nous nous trouvons encore devant un dossier bâclé produit de l'improvisation. En effet, si elle devait être adoptée intégralement dans la forme du projet C–7, cette loi serait incompréhensible pour la plupart des Canadiens qui n'ont pas de formation juridique et qui devront s'armer de traités de droit pour en distinguer toutes les nuances et toutes les références à d'autres lois.

Je me permets de citer deux extraits d'une remarquable étude des professeurs Usprich et Salomon, de la faculté de Droit de l'Université de Western Ontario sur l'ancien projet de loi C–85, et je les reprends à mon compte en regard du projet actuel. D'ailleurs je crois que ces remarques s'appliquent autant à C–7 qu'elles s'appliquaient à C–85. Je cite:

> Il n'est pas exagéré de dire que la loi se lit généralement comme si elle avait été écrite par des personnes peu familières avec le droit criminel et qui auraient acquis leur expérience en rédigeant des textes de loi traitant de l'impôt sur le revenu. . .
>
> Pour l'ensemble, la loi est mal rédigée et même en faisant abstraction de plusieurs erreurs flagrantes, elle est inutilement complexe et généralement difficile à comprendre. Nous croyons que ce projet de législation constitue un recul.

Pourtant, s'il n'y avait que l'imprécision du texte, je crois que cela pourrait toujours se corriger en renvoyant le ministre à sa table de travail, mais il y a plus. Le législateur fédéral utilise un style confus, compliqué et tordu pour décrire et définir des situations fort simples de trafic, de production et de possession de produits interdits.

La loi fait souvent référence à d'autres lois pour son interprétation et tout cela donne un texte obscur, sujet à d'innombrables nuances et exceptions juridiques et si incomplet qu'il faudra attendre les règlements du Cabinet avant d'en connaître la portée définitive.

Nous souhaitons tous la réalisation des objectifs qui inspirent ce projet de loi, mais nous déplorons la pauvreté des moyens qu'il propose pour lutter contre les trafiquants qui ne manqueront pas de le démolir à la première occasion devant les tribunaux. C'est de la législation de dilettante que nous débattons ici, monsieur le Président, un exercice de style.

Il faut retourner ce projet de loi au ministre, non pas à la ministre de la Santé mais au ministre de la Justice, et lui demander d'en déposer un nouveau dans les plus brefs délais. Nous donnerons notre accord sans réserve sur un projet complet, simple et efficace, inspiré par le même esprit, mais pas sur cette pièce improvisée par des rédacteurs débranchés de la réalité.

On nous dit que c'est un progrès sur la législation actuelle et que cette loi nouvelle est nécessaire pour permettre le contrôle des activités illégales sur les réserves mohawks. Rien n'est plus faux. Je défie quiconque d'y trouver quelque pouvoir policier plus efficace que dans la loi actuelle.

Enfin, cette loi est inacceptable parce qu'elle frappe de front les compétences des États en matière de procédure civile et d'administration de la justice. Sous couvert d'une loi sur la santé publique, c'est en réalité un véritable code de procédure judiciaire et administrative qu'on dissimule à peine. L'administration de la justice sur le territoire d'une province relève exclusivement de la législature provinciale, tout comme la santé publique d'ailleurs.

• (1220)

Que l'on aborde l'examen constitutionnel de ce projet de loi sous l'un ou l'autre de ces aspects, c'est–à–dire la santé publique ou l'administration de la justice, le constat est le même: empiètement inacceptable dans des champs de compétence exclusivement provinciaux.

En effet, pour assurer le respect de la réglementation à venir, le projet de loi permet au ministre de la Santé de désigner des inspecteurs munis de certains pouvoirs exorbitants. Tant que ces inspecteurs ne s'occuperont que de l'examen des stocks de substances désignées chez les détenteurs de licences, il n'y aura pas de problèmes. Je crois que le ministre chargé de l'application de la loi doit se donner les moyens administratifs d'exécuter son mandat. Mais le projet de loi autorise ces mêmes inspecteurs fédéraux à contrevenir à toutes les lois provinciales sur la confidentialité des dossiers médicaux.

Les lois québécoises sur la protection de la vie privée, et notamment sur l'accès aux dossiers médicaux, sont des modèles du genre. Le Québec, par sa Charte des droits et libertés, par son nouveau Code civil et par ses lois de protection de la vie privée, est devenu un chef de file mondial respecté en ces matières. En particulier, l'accès aux dossiers médicaux au Québec est mieux protégé qu'une forteresse. Voilà qu'un projet de loi de la ministre de la Santé autoriserait un quelconque inspecteur fédéral, dont les compétences professionnelles requises pourraient être inversement proportionnelles à ses activités partisanes, à pénétrer chez un médecin ou un pharmacien, à exiger de lire les dossiers et les données informatiques, à en faire des copies et à distribuer ces renseignements partout dans l'appareil fédéral. Nous ne l'acceptons pas.

Tout comme nous n'acceptons pas que, de façon beaucoup plus insidieuse, le projet de loi autorise le Cabinet à passer des règlements d'application qui excéderont manifestement le cadre de la loi et qui seront de nouveaux affronts aux compétences provinciales. La ministre a mal fait son devoir, mais en plus, elle laisse au Cabinet le soin de le terminer. L'article 54 confère au Cabinet le pouvoir de légiférer par règlements sur les silences de la loi. Non seulement la loi est–elle muette sur d'importants aspects de sa mise en application, mais nous ne savons même pas quel ministre sera chargé de son exécution. C'est le Cabinet qui décidera.

Même les corporations professionnelles qui seraient les premières intéressées par cette nouvelle législation ne savent pas si leurs membres seront visés par la loi. C'est encore le Cabinet qui décidera si les pharmaciens, les vétérinaires, les médecins et les dentistes devront faire l'objet d'une licence pour la vente et la distribution de drogues désignées. S'il ne s'agissait pas d'une loi pénale, nous pourrions peut–être laisser au Cabinet le soin de tracer la réglementation. Comme dans le cas de plusieurs autres lois, il nous suffirait de poser les paramètres d'une législation cadre et de donner au Cabinet des pouvoirs réglementaires étendus. En matière administrative, il n'y a pas grands risques à procéder de cette façon. Dans la mesure où le Cabinet n'agit pas au–delà des pouvoirs conférés par le Parlement, la réglementation est généralement valide.

C'est autre chose en matière pénale, le citoyen ne doit pas être contraint de consulter tous les arrêtés en conseil pour comprendre la teneur et la portée de la loi. Or, ce projet de loi nous impose de donner au Cabinet les pouvoirs de faire la loi. Qui peut croire que nous allons accepter, par exemple, que le Cabinet fédéral utilise son pouvoir réglementaire pour légiférer sur la conduite des membres des professions régis par le Code des professions du Québec? L'activité des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des dentistes est exclusivement réglementée au Québec par des législations qui encadrent l'exercice professionnel.

En plus d'être soumis à la surveillance de leur organisme, les professionnels du Québec sont assujettis au Code des professions. En demandant à cette Chambre que le Cabinet détermine les conditions d'exercice des professions, le gouvernement nous invite à faire table rase des compétences provinciales en cette matière, à passer outre aux privilèges exclusifs des corporations professionnelles et à lui conférer l'autorité suprême sur l'activité principale des pharmaciens.

● (1225)

Nous ne pouvons accepter que ce gouvernement, à la faveur d'une loi pénale, réclame pour le cabinet des pouvoirs réglementaires qui violent aussi effrontément les juridictions provinciales sur l'exercice des professions.

Deux exemples:

Quand le projet, dans le préambule de l'article 54, renvoie au cabinet la tâche de réglementer l'usage médical des drogues, c'est l'acte médical qui est visé, pas le contrôle des drogues.

Quand le projet donne au cabinet tous les pouvoirs sur la vente, la fourniture et l'administration des drogues, c'est l'acte pharmaceutique, dentaire ou vétérinaire qui est visé.

Quand le projet donne au cabinet le pouvoir d'imposer une licence pour la vente de substances désignées, c'est l'ensemble des actes de pharmacie qui sont visés.

Quand le projet remet au cabinet l'autorité sur les procédés de vente et de stockage, sur les qualifications professionnelles des personnes autorisées à la vente, sur la tenue de livres d'une personne qui vend des substances désignées et au surplus sur les rapports entre une corporation professionnelle et ses membres, c'est un véritable code de déontologie et un ensemble réglementaire complet que le gouvernement cherche à imposer aux pharmaciens.

On pourrait analyser pendant des heures ce projet de loi qui ignore que la Constitution de ce pays repose sur un partage de compétences, mais arrêtons la discussion là–dessus.

Deux initiatives récentes viennent appuyer nos appréhensions.

Le projet de loi n'est pas encore adopté et les débats ne sont même pas terminés en deuxième lecture que deux ministres, au mépris de la décence élémentaire, annoncent déjà des règlements d'application dont la portée illustre la magnitude des pouvoirs que le cabinet cherche à obtenir.

J'ai dit que cette loi n'était pas complète, je dis en plus qu'elle n'est qu'un préambule général et confus à un ensemble de règlements que le cabinet aura tous les pouvoirs d'adopter selon son bon vouloir et sous n'importe quel prétexte.

Le solliciteur général nous a annoncé, dans un communiqué tendencieux que je cite: «La police aurait un fondement législatif clair et net pour mener des activités clandestines.»

Ce que le ministre ne dit pas, c'est que ce fondement législatif clair et net, comme il désigne les nouveaux pouvoirs policiers, se trouvera dans les règlements, pas dans la loi.

Une telle technique porte un nom: c'est de la fourberie législative.

C'est un manque de respect flagrant pour le Parlement. Comme si nous ne pouvions légiférer aussi intelligemment dans cette Chambre qu'entre les murs clos d'une salle de réunion du cabinet.

Et la ministre de la Santé nous annonçait de son côté, par les médias, que la culture du chanvre indien pourrait être permise pour des fins commerciales.

Ce gouvernement cherche les pleins pouvoirs. Ce gouvernement ne présente sa loi que pour satifaire la galerie.

Il n'est pas étonnant que la ministre de la Santé, qui parraîne en apparence ce projet de loi, annonce sans gêne aux médias qu'elle s'apprête déjà à modifier la loi sans passer par la Chambre.

C'est ce qui témoigne de la très haute considération de ce gouvernement pour les députés élus de cette Chambre.

Nous voterons contre ce texte mal rédigé, mal construit, qui cache mal ses ambitions de réglementer des professions dont le contrôle est exclusif aux provinces et qui laisse au cabinet un pouvoir de réglementation exorbitant et inacceptable.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté une partie du discours de la députée, mais je dois dire que mon interprétation du projet de loi diffère quelque peu de la sienne. Selon mon interprétation, le projet de loi n'est rien d'autre qu'une codification de règlements pris en vertu de deux autres lois principalement.

Au cours de la dernière législature, lorsqu'il était dans l'opposition, le Parti libéral s'est fermement opposé, lors du débat sur nombre de projets de loi, à ce que l'État gouverne par règlements. Nous croyons en effet que les règlements peuvent avoir des répercussions sur la population et qu'ils doivent donc être codifiés le plus possible. Nous n'avions rien contre le fait d'accorder une certaine souplesse au gouvernement, mais il fallait d'abord en débattre à la Chambre des communes. Je suis d'avis que nous n'allons pas dans le sens d'une plus grande réglementation, mais dans celui de la codification de règlements pris en vertu d'autres lois.

• (1230)

La députée a fait allusion à l'industrie pharmaceutique. Je puis certainement lui dire qu'au moment où le projet de loi C–91 a été déposé à la Chambre on a beaucoup discuté des effets qu'il aurait sur l'industrie, les consommateurs et le secteur de la santé. L'une des choses pour lesquelles nous nous sommes battus, et nous avions un point de vue particulier là–dessus, était que les règlements inhérents à ce projet de loi devaient au moins être débattus par un comité parlementaire.

Je ne sais pas quelle était la position de son parti. Si je ne m'abuse, son parti a appuyé le projet de loi, mais pas nous. C'était là une des raisons. Nous croyions fermement que c'était à la Chambre des communes qu'il fallait discuter des propositions de modification de la réglementation comme le projet de loi C–91, et c'est le cas aussi de l'application de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et drogues.

Je voudrais qu'elle nous donne des précisions au sujet de l'industrie pharmaceutique. J'aimerais qu'elle précise son propos parce que je ne suis pas d'accord avec elle en ce qui touche l'industrie pharmaceutique du Canada.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, tout d'abord, au sujet des règlements que le Cabinet fait à l'occasion, comme je le mentionnais dans mon discours, il arrive effectivement que le Cabinet fasse de la réglementation sur des lois administratives, mais pas sur une loi pénale. De la façon dont le projet de loi est rédigé, on accorde au gouvernement ou au Cabinet le droit de faire des lois pénales.

On sait très bien que cela s'est produit à une occasion, lors de la Loi sur le contrôle des armes à feu, et à ce moment–là, on a bien dit que les règlements devaient être déposés en Chambre trente jours avant d'être acceptés et d'être diffusés. Donc, on devait en discuter en Chambre trente jours avant. C'est bien ce qu'on avait décidé et c'est ce qui se passera avec la Loi sur le contrôle des armes à feu.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question de mon collègue, au sujet des pharmaciens et des gens à l'extérieur qui ne réagissent pas tellement, qui n'ont pas le même point de vue que moi, je peux tout simplement répliquer que, effectivement, ils ne répondent pas tellement, à ce moment–ci, on le sait très bien, car ils ne se sentent pas visés par la loi. Ils ne sont pas mentionnés présentement dans la loi. Comment voulez–vous que ces gens–là réagissent? C'est la même chose pour les dentistes et les médecins. Actuellement, il n'y a personne qui réagit, car personne ne se sent visé. Pourquoi? Parce que présentement, on n'a pas identifié les personnes et les professions qui le seront dans ce projet de loi.

Alors, il est bien certain que si l'on veut passer quelque chose rapidement, sans que personne ne s'en aperçoive, jusqu'à ce que les règlements soient rédigés, par exemple, et qu'on leur dise que ce sont les vétérinaires, les médecins, les dentistes qu'on visait, eh bien là, ils réagiront, mais il sera trop tard.

C'est pourquoi, en tant députée de l'opposition, c'est mon rôle de dénoncer les pratiques que le gouvernement tente d'utiliser actuellement.

[*Traduction*]

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que les députés du Parti réformiste diviseront leur temps de parole.

Le projet de loi concerne les substances désignées aux annexes I à IV et porte sur les substances qui, «une fois introduites dans le corps humain, produisent un effet stimulant, sédatif ou hallucinogène».

J'ai des doutes au sujet de la clarté ou de la continuité de certains aspects du projet de loi. Le projet de loi est un document volumineux et, pour illustrer mon point de vue, j'en citerai quelques articles qui mettent en évidence l'absence de clarté ou de continuité.

Les articles 23 et suivants concernent la disposition des substances désignées. Le projet de loi dispose, et je paraphrase, que toute personne peut, dans les 60 jours suivant la date où des substances ont été saisies, demander par avis écrit à un juge de paix de lui en ordonner la restitution. Si le juge de paix est convaincu que l'auteur de la demande est le propriétaire légitime d'une substance ou a droit à sa possession et si le ministre n'a pas de motifs raisonnables de croire que la substance risque de porter atteinte à la sécurité et que le juge de paix reconnaît qu'il n'est pas nécessaire d'en disposer, la substance peut être rendue à son propriétaire légitime.

• (1235)

Le ministre peut prendre cette mesure dans une autre situation et dans ce cas le propriétaire légitime reçoit en guise d'indemnité une somme de valeur égale à celle de la substance. Toutefois, lorsqu'un personne est reconnue comme propriétaire légitime d'une substance qui n'est pas requise en tant qu'élément de preuve, le projet de loi autorise le propriétaire, s'il le veut, à permettre au ministre de disposer de la substance.

Par ailleurs, le projet de loi ne semble pas accorder cette possibilité au propriétaire d'une substance requise comme élément de preuve. Dans ce cas, la substance lui est rendue. Il pourrait s'agir là d'un oubli ou d'une disposition intentionnelle.

Les articles 28 et 25 sont eux aussi ambigus. L'article 28 dispose que: «Le ministre peut, sur préavis donné au procureur général, faire détruire les plantes dont peuvent être extraites les substances inscrites aux annexes I, II ou III.» L'article n'en dit pas plus. Le ministre prend la décision et fait détruire la plante après en avoir donné préavis au procureur général, avant que toute substance désignée ne soit produite.

On doit présumer que dans ce cas, le ministre aurait estimé que la plante risquait de porter atteinte à la santé ou à la sécurité publiques. Or, en vertu de l'article 25, si le ministre a des motifs raisonnables de croire qu'une substance désignée risque de porter atteinte à la sécurité ou à la santé publiques, un préavis est donné au procureur général, mais un juge de paix doit aussi en être convaincu avant que la confiscation de la substance ne puisse être ordonnée au profit de la Couronne et avant que le ministre ne puisse en disposer. Dans ce cas, il appert que la décision de disposer d'une substance est prise par un juge de paix.

Ici, il semble que le ministre a le pouvoir de disposer des plantes avant que leurs composants ne deviennent des substances désignées. Cependant, une fois qu'elles deviennent des substances désignées, il faut également obtenir l'accord d'un juge de paix. C'est peut–être là l'intention du projet de loi; si tel est le cas, je recommande qu'on soit un peu plus clair ou rationnel, pour supprimer cette ambiguïté.

Je voudrais maintenant passer aux quelques premiers articles du projet de loi, notamment les articles 2 et 3. Selon ces articles, il semble que certaines substances non inscrites aux annexes puissent relever du projet de loi, en raison de leur composition chimique ou de leur effet sur le corps humain, ou des deux.

Cette situation risque d'entraîner des problèmes, car il reviendra alors au médecin, au pharmacien ou à un autre membre du corps médical de décider si la substance non inscrite aux annexes pourrait ou non être considérée comme une substance désignée.

Il est peut–être facile de prendre cette décision en se fondant sur la composition chimique de la substance, mais il est plus difficile de le faire en tenant compte de ses effets sur le corps humain. Par exemple, une substance pourrait, à l'occasion, avoir sur certaines personnes, mais pas sur d'autres, des effets secondaires susceptibles de faire partie des paramètres actuels du projet de loi.

Je présume que ces articles visent à prévoir un mécanisme de contrôle des substances créées entre les mises à jour des annexes, c'est–à–dire des substances susceptibles d'être classées parmi les substances désignées au moment de ces mises à jour. À cet égard, je recommande que le projet de loi soit assorti de mécanismes permettant de fréquentes mises à jour des annexes, ce qui éviterait d'examiner chaque fois tout le projet de loi.

Une solution consisterait à supprimer les annexes énumérant les substances par leur nom et à les remplacer par des annexes donnant une description détaillée des catégories de substances.

Il y a quelques autres aspects dont je voudrais traiter rapidement, mais il ne me reste que peu de temps. L'un a trait à la surveillance des dossiers d'ordonnances, ce que fait actuellement le Bureau des drogues dangereuses, et je crois que les données sont maintenant présentées tous les soixante jours. Ce projet de loi semble dire qu'elles le seraient tous les trente jours.

• (1240)

Je me demande si c'est faisable, étant donné la charge de travail accrue tant pour les personnes qui présentent ces données que pour celles qui les reçoivent. Je me demande si le fait de recevoir ces renseignements plus fréquemment permettrait d'assurer une meilleure surveillance et, par conséquent, un meilleur contrôle de ces situations.

Le deuxième point dont je voudrais parler a trait aux accusations criminelles. Apparemment, en vertu du projet de loi, toute personne qui est en possession de substances inscrites aux annexes I et II pourrait être accusée au criminel. Cependant, si elle est en possession de substances inscrites à l'annexe III, il faudrait prouver son intention d'en faire le trafic.

Pour terminer, je tiens à dire que je m'oppose à ce projet de loi parce qu'il manque de clarté sur différents points.

Je voudrais également proposer une modification à la motion. Je propose:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:
>
> le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le président suppléant (M. Kilger): L'amendement est recevable.

Nous reprenons le débat. Le député de New Westminster—Burnaby a la parole.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre à propos du projet de loi C–7 présenté par la ministre de la Santé.

Ce projet de loi est presque une copie du projet de loi C–85 proposé pendant la 34e législature. Il fait 71 pages, si j'ai bien compté. C'est un volumineux texte de loi. Si je ne m'abuse, ce projet de loi, comme tous les projets de loi d'ailleurs, n'est pas le commencement d'un processus. Il faut le considérer plutôt comme un produit fini, le fruit de moult débats et consultations, le résultat de milliers d'heures de travail, l'oeuvre d'un grand nombre de personnes.

Ce projet de loi se veut un grand effort de remaniement des lois réglementant les drogues. Il s'agit plus précisément de la Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants. Le premier sujet d'inquiétude tient au fait que ce projet de loi est présenté par la ministre de la Santé. Il modifie le Code criminel, dont la Loi sur les stupéfiants et la loi fédérale sur les drogues ont toujours fait partie intégrante. Il est maintenant considéré comme une mesure axée sur la santé et non plus une mesure visant à réglementer un comportement, un domaine que l'on appelle communément la loi pénale.

• (1245)

Je ferai observer que c'est un champ de responsabilité que se partagent le Comité permanent de la santé et le Comité permanent de la justice. Quand ce projet de loi sera renvoyé à un comité, il ne faudra pas oublier l'élément important et traditionnel qu'est le Code criminel, pas plus d'ailleurs que l'aspect pénal de cette mesure.

Il faut se poser une question: qu'est–ce que le gouvernement dit à propos du problème relatif aux drogues au Canada? Sur le chapitre des principes, qu'est–ce que ça change que ce projet de loi soit présenté comme une mesure de santé? Voilà qui devrait préoccuper la communauté.

En plaçant le projet de loi dans la catégorie des mesures touchant la santé, on transmet un message à la population. Je ne suis pas sûr que ce message me plaise. Y a–t–il là une malencontreuse tentative en vue d'affaiblir l'ordre public de la part du gouvernement. Le gouvernement a–t–il renoncé à l'approche coercitive du problème lié aux drogues? J'espère que non. De toute façon, je ne crois pas qu'il en ait le mandat politique.

Puisse cette mesure législative être traitée en fonction de son importance et de la priorité qu'elle mérite. Parmi les améliorations souhaitées, espérons que les modifications apportées au Code criminel ne seront pas altérées par le fait que le projet de loi C–7 est simplement considéré comme une mesure de santé.

Le rôle du gouvernement fédéral dans la lutte antidrogue est arrêté depuis fort longtemps. Au Canada, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les aliments et drogues et le Code criminel composent le cadre législatif de base mis en place pour la réglementation de certains psychotropes, stupéfiants, stimulants, dépresseurs et hallucinogènes.

La responsabilité de faire appliquer ces lois incombe à la Gendarmerie royale du Canada qui travaille en étroite collaboration avec les autorités douanières et les services de police provinciaux et municipaux afin de lutter contre le trafic des drogues.

Le Bureau des drogues dangereuses de Santé et Bien–être social Canada a une double responsabilité en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces lois. Il assure un soutien administratif aux organismes d'application de la loi, c'est–à–dire qu'il s'occupe de disposer des biens saisis, qu'il assure une aide à la formation et qu'il apporte son expertise scientifique. Il administre aussi le règlement concernant l'usage légitime de psychotropes pour les besoins de la recherche médicale et scientifique.

Ce règlement prévoit, entre autres, des procédures de distribution, des mesures de sécurité, la tenue de registres et les pratiques d'ordonnance. Il doit y avoir un équilibre entre la réglementation des drogues et la possibilité de se les procurer pour des besoins d'ordre médical et scientifique légitimes.

Les milieux de la santé ont également leur part de responsabilité dans les efforts qui sont faits en vue de parvenir à cet équilibre. Étant donné que les médecins, les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens sont agréés par les autorités de la province où ils exercent, les gouvernements ont également la responsabilité de veiller à ce que les normes soient respectées par les professionnels de la santé qui relèvent de leur compétence.

Des contacts étroits et permanents entre les autorités fédérales et provinciales sont essentiels si l'on veut qu'un programme de contrôle des drogues soit efficace. Néanmoins, ce programme doit être appuyé par une législation stricte et précise qui soit vraiment appliquée dans les tribunaux et ne serve pas de régime de retraite aux avocats.

La législation antidrogue doit également adresser un message de dissuasion. Elle doit fonctionner sur le plan technique et doit aussi nous enseigner quelque chose. Elle est le symbole et l'alarme de ce que la collectivité tolérera.

D'après moi, la collectivité s'attend à ce que l'on fasse preuve de leadership politique et de courage dans l'élaboration de nos lois en matière de drogues. De plus en plus de gens adoptent une attitude de tolérance zéro, à mesure que la collectivité se rend compte des effets débilitants de la consommation de drogues illicites sur la société, notamment parmi les jeunes.

Le projet de loi C–7 remplace une grande partie du Code criminel que j'ai parmi mes ouvrages de référence, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues ayant toujours été considérées comme une partie intégrante de la législation criminelle. Avec la participation des organismes d'application de la loi, des services de police et des tribunaux, les personnes qui font l'objet d'accusations en vertu de cette législation se voient régulièrement imposer des amendes et des peines d'emprisonnement. Telle est la nature et la gravité de la législation.

Les drogues sont également liées au crime organisé. Pourtant, ce projet de loi est présenté par la ministre de la Santé. Il est bien question de santé dans le cas présent, mais le projet de loi C–7 porte clairement sur le droit criminel. C'est pourquoi je demande au gouvernement, lorsque ce projet de loi sera étudié à la prochaine étape, qu'on le renvoie au Comité permanent de la justice et des questions juridiques plutôt qu'à celui de la santé.

Je voudrais parler un instant de la marihuana. Une enquête effectuée il y a quelques années a permis de constater que 4,5 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus avaient fait l'essai d'une forme ou une autre de cannabis. Toujours selon la même enquête, un Canadien sur 15 avait consommé du cannabis cette année–là et les chiffres étaient plutôt surprenants. Environ 700 000 Canadiens avaient essayé une forme quelconque de cocaïne et plus de 800 000, du LSD, des amphétamines ou de l'héroïne.

• (1250)

Étant donné que le problème de la drogue semble s'aggraver chaque année, le Parlement doit réagir avec vigueur, de façon cohérente et pratique. Il faut donner aux gens de première ligne

qui luttent vaillamment pour protéger la collectivité les outils et les moyens juridiques nécessaires pour s'acquitter de leur tâche.

Je remarque que dans la première version de ce projet de loi présenté par les conservateurs au cours de la 34e législature, le projet de loi C–85, à l'annexe VI, il était question d'un kilo de cannabis; à partir de cette quantité, les conséquences pour les personnes en cause étaient beaucoup plus graves. Or, dans le projet de loi C–7, à la même annexe, on porte cette quantité à trois kilos. Quel est donc le message qu'on veut transmettre?

Il se peut qu'on veuille ainsi épargner de l'argent en réduisant les peines d'emprisonnement. Il est possible aussi que cette décision découle de pressions exercées par certains groupes sociaux qui ont pour religion de consommer de la marihuana, quelles qu'en soient les conséquences; c'est tout un message à envoyer à la collectivité.

Quelles sont les répercussions du projet de loi proposé en ce qui concerne l'annexe VI? Les trafiquants de drogue pourraient s'assurer que leurs envois ne dépassent pas trois kilos. S'ils sont pris, ils ne seront pas alors passibles d'une peine aussi lourde que si la quantité dépassait les trois kilos. Cette modification pourrait favoriser ce qui se passe à l'heure actuelle dans nos rues et plus particulièrement dans nos écoles secondaires et entraîner une augmentation du trafic de stupéfiants. Les trafiquants penseront que la loi est moins stricte.

Que représentent au juste trois kilos, de toute façon? Trois briques, trois paquets, 6,6 livres, à peu près la taille et le poids de mon fils à sa naissance. Qu'apporteront donc ces 6,6 livres à nos enfants? Eh bien, cela représente beaucoup de joints.

Ayant travaillé dans le domaine de la justice pénale, j'ai vu personnellement de mes clients perdre leur entreprise parce qu'ils fumaient de la mari en cachette. Il y a quelques années, j'ai vu un ministre du gouvernement provincial allumer un joint. C'est triste. J'ai eu affaire à des délinquants sexuels en probation. L'une de leurs excuses pour avoir agressé des enfants était qu'ils avaient consommé du cannabis.

Des accidents de voiture, des accidents industriels, de mauvaises transactions entraînant la faillite et de nombreuses mises à pied, les valeurs sociales et le goût du travail qui diminuent, la perte d'intérêt pour les études, j'ai été témoin de tout cela en tant qu'agent de probation, fonctionnaire judiciaire et conseiller du tribunal de la famille. Et tout cela découlait directement d'une attitude relativement tolérante à l'égard de la consommation de marihuana. Ce sont quelques–uns des principes qui sous–tendent le projet de loi C–7. C'est sur cette pente que ce projet de loi nous entraîne.

En bref, je veux être bien clair. Le projet de loi C–7 relève du domaine du droit criminel. Tâchons de ne pas le considérer comme s'il s'agissait simplement d'une mesure sur la santé. Deuxièmement, la limite de trois kilos de cannabis, c'est lourd de signification. Cela me semble être une lacune du projet de loi.

Le gouvernement peut essayer de montrer que nous formons maintenant une société adulte et raffinée et que nous sommes capables de réagir à la consommation de drogues de façon tolérante et éclairée, comme s'il s'agissait d'une question de santé. La collectivité ne sera pas dupe. Dans ma circonscription, les autorités scolaires ne souhaitent pas une libéralisation de la loi sur ce plan. Les procureurs de la Couronne de la région veulent pouvoir compter sur une législation claire, sévère et applicable, que les tribunaux interpréteront facilement.

Les gens de ma région veulent une législation qui donne clairement le pouvoir aux agents en devoir, quand ils arrêtent un conducteur, d'effectuer des fouilles et de faire des saisies. Concrètement, ce n'est pas difficile à faire, mais il faut beaucoup de volonté politique au gouvernement pour signaler clairement son orientation sur cette question. Laissons les Canadiens prendre connaissance de la proposition. Laissons–les ensuite témoigner devant le comité. Laissons parler les gens, et non pas seulement les spécialistes.

Je mets le gouvernement au défi de ne pas se limiter à dire aux gens ce qui est bon pour eux, mais plutôt d'avoir le courage de rajuster son tir en fonction des souhaits de la collectivité, une fois que les gens auront supputé les conséquences de cette mesure.

En terminant, j'ajoute que le projet de loi C–7 est une mesure importante. Il vaut bien 71 pages. Reste à voir dans quelle direction il nous mènera. J'aï hâte que le Comité permanent de la justice en soit saisi, afin qu'il puisse le refaçonner et lui donner le caractère qu'il lui faut.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député parle de la marihuana et d'un seuil précis de trois kilos, sans préciser qu'il s'agit d'une question de procédure dans le projet de loi, qui n'a virtuellement rien à voir avec le fond.

Dans le projet de loi, on place le cannabis, qui est de la marihuana en fait, à l'annexe I, dans la même catégorie que l'opium, la codéine, la morphine, la cocaïne et certaines des pires drogues qui existent. La marihuana et ses dérivés sont inclus dans l'annexe où l'on parle de chanvre indien, de ses préparations et dérivés et des préparations synthétiques semblables, soit l'annexe I.

• (1255)

Comment le député peut–il affirmer que ce projet de loi ne traite pas adéquatement la marihuana alors que cette substance est incluse dans la même annexe que la cocaïne, la codéine et l'opium?

M. Forseth: Je comprends cet argument. À l'annexe VI on fait une différence entre les quantités supérieures ou inférieures à trois kilos.

Je connais les pressions exercées par les tribunaux de la Colombie–Britannique et d'autres provinces. Dans le cas de la simple possession de marihuana ou du trafic d'une petite quantité, s'ils peuvent en faire une infraction punissable par procédure sommaire, ils le feront. En fixant la quantité limite à trois kilos toutefois, je crois qu'on lance un faux message. Le droit criminel doit être fonctionnel et pouvoir être appliqué par les tribunaux, mais il doit aussi jouer un rôle symbolique et éducatif et je crois que, de cette façon, on envoie le mauvais message au public.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je crois que le système d'interprétation a rencontré certaines difficultés. Je m'excuse de ne pas mieux posséder l'autre langue officielle, mais d'après la traduction des propos de la députée du Bloc québécois, elle s'inquiéterait de ce que les pharmaciens et autres personnes concernées n'aient pas été suffisamment consultés et qu'il faudrait leur donner plus de temps pour le faire.

En écoutant l'interprète, j'avais cru comprendre que la députée de l'opposition parlait de produits pharmaceutiques et c'est pourquoi, n'y comprenant rien, j'ai posé cette question. Si elle m'écoute maintenant, elle saura que nous avons eu un petit problème d'interprétation—à moins que ce ne soit moi qui n'ai pas compris ce qu'a dit l'interprète.

J'ai écouté avec intérêt les interventions de ce matin. Les deux partis de l'opposition, le Bloc québécois et le Parti réformiste, ont pris part au débat sur cette mesure législative.

J'aurais pensé que sept ou huit mois après le début de leur mandat, les députés d'en face se seraient souvenus des propos qu'ils tenaient les tout premiers jours de cette législature. Je sais que le Bloc québécois s'est vu confier un mandat, ou du moins c'est ce qu'il pense, par ses électeurs. Je pense que les députés du Bloc vont s'apercevoir que ce mandat n'est pas forcément ce qu'ils croyaient être, si jamais il y a un référendum au Québec; quoi qu'il en soit, ils pensent que leur mandat est avant tout de préparer la séparation du Québec. Que cela me plaise ou non, ils ont été élus démocratiquement, et je suis sûr que lorsqu'ils prennent part à un débat tel que celui–ci, ils s'efforcent de leur mieux de représenter les intérêts des Québécois.

Lorsque nous sommes arrivés ici, on disait que les députés ne seraient pas sectaires juste par principe et que, lorsqu'une bonne mesure législative serait présentée, les députés d'en face, notamment ceux du Bloc québécois et du Parti réformiste, feraient de leur mieux pour l'appuyer.

Cette Chambre fonctionne selon le principe de la confrontation, de l'opposition. Lorsqu'une mesure législative est proposée, le rôle de l'opposition officielle et des autres partis d'opposition est de la critiquer. Mais je pensais que nous avions passé ce stade, et que l'on ne faisait plus d'opposition par principe.

Voilà un projet de loi pour lequel les députés du Parti réformiste et du Bloc québécois auraient pu montrer que le Parlement avait changé, et qu'ils voulaient collaborer à l'adoption des mesures législatives qui ne sont pas controversées.

Je ne sais pas d'où viennent les députés du Bloc québécois, mais je sais que dans ma circonscription, avant les élections, les gens réclamaient clairement un gouvernement et des députés dont la préoccupation première serait la santé et la sécurité dans les collectivités.

Les gens de ma communauté l'ont réclamé il y a deux ans, lorsque j'ai dû me rendre à Portland, aux États–Unis, parce que nous avions un problème avec des bandes organisées et que les gens ne se sentaient plus en sécurité. Ils ne voulaient pas que leurs représentants politiques fassent des entrechats sur une scène, mais qu'ils débattent sérieusement de la réforme des lois et recherchent un juste équilibre qui permettrait à la justice criminelle de refléter la réalité et les besoins des collectivités.

● (1300)

On a beaucoup parlé de la Loi sur les jeunes contrevenants. On a dit qu'il fallait la rendre plus sévère, mais en même temps, qu'il ne fallait pas uniquement punir, mais aussi tenter de redresser en mettant l'accent sur la réhabilitation, et non seulement sur la punition.

Il faut effectivement une consultation, cela ne fait aucun doute. Je dirai toutefois aux gens d'en face que, lorsque le projet de loi sera étudié, il ne soulèvera pas de controverse. On voudra peut–être apporter une modification, mais on conviendra sûrement que la mesure est progressiste.

Le projet de loi codifie certains des systèmes de réglementation se rapportant aux deux lois en question. Il sera plus facile pour les responsables de l'application des lois et les membres de notre système judiciaire de vraiment faire respecter ce que, à la Chambre, nous recherchons, c'est–à–dire, une plus grande sécurité dans nos rues et l'imposition de peines plus sévères à l'endroit de ceux qui répandent la mort avec des drogues, oui, vraiment ces gens causent la mort et les drogues minent notre société.

Je pensais que nous allions avoir une entente, mais ils retombent peut–être trop facilement dans leurs anciennes habitudes. C'est très intéressant.

Plus que les bloquistes, les réformistes n'ont pas hésité à dire qu'ils étaient les seuls à pouvoir parler des valeurs familiales. Pour ma part, j'ai souvent eu la nausée à les entendre juste avant la campagne électorale.

J'entendais les réformistes condamner les députés actuels et passés, les disant incapables de comprendre ce que les gens de leurs collectivités voulaient. Ils ont beaucoup contribué à donner à la population le sentiment que les députés et tous ceux qui s'adonnent à la politique étaient vraiment peu recommandables. Selon eux, nous nous occupions de nos propres intérêts, et non de ceux de nos collectivités.

À entendre les réformistes, seul leur parti pouvait faire régner l'ordre public. «Nous sommes le seul parti capable de rétablir l'ordre au pays.» Au cours de la campagne électorale, j'ai participé à des débats avec mon adversaire réformiste et je peux vous dire que, s'il n'en tenait qu'à eux, ils emprisonneraient tout le monde pour de bon. C'est la solution qu'ils ont trouvée pour protéger la population.

J'aurais cru que, une fois élus à la Chambre, ils auraient respecté l'autre beau principe qu'ils ressortent à l'occasion et selon lequel les réformistes sont vraiment différents et sont les seuls à pouvoir réformer le mode de fonctionnement du Parlement.

Nous avons vu au cours des dernières semaines les réformes qu'ils préconisent. D'une part, ils renoncent aux automobiles qu'on veut leur fournir et d'autre part, ils prélèvent 75c. de chaque dollar des contribuables pour que leur chef puisse se payer une auto, se faire couper les cheveux, faire cirer ses chaussures, bref, profiter d'avantages que nous leur offrions et pour lesquels ils nous critiquaient. Mais passons à autre chose.

Le Parti réformiste a pris les mauvaises habitudes qu'il dénonçait si aisément. Je n'ai pas vu les réformistes, peut–être à une ou deux occasions, mais je ne les ai pas vus souvent appuyer une motion émanant du gouvernement.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un important projet de loi. Les députés s'entendent sûrement sur le fait que le gouvernement doit aller de l'avant et doit simplifier le travail des autorités policières et, dans l'intérêt du public, les lois concernant la santé et la sécurité de la population, ce qui signifie, dans le cas qui nous intéresse, le projet de loi C–7 traitant des substances désignées.

Cette mesure législative avait été proposée au cours de la dernière législature, mais n'avait pas été adoptée pour une raison ou une autre. Notre gouvernement a été fidèle aux promesses faites dans le livre rouge de présenter des lois progressistes et des modifications répondant au désir des Canadiens d'avoir des collectivités plus saines et plus sûres.

Notre gouvernement a repris dans les premiers mois de son mandat un projet de loi qui avait été mis au point au cours de la dernière législature et qui n'est pas si mal maintenant que nous l'avons modifié quelque peu. Nous l'avons modernisé et nous nous sommes efforcés de mettre un peu d'ordre dans certaines dispositions qui figurent jusqu'à maintenant dans la Loi sur les aliments et drogues et dans la Loi sur les stupéfiants.

Aucune mesure ne saurait rallier plus facilement le Parti réformiste et l'opposition officielle formée par le Bloc québécois. Mais je dirai à quiconque nous regarde que ce sont les réformistes qui préconisaient que chacun vote ici selon sa conscience.

Je n'ai pas l'habitude de m'en prendre à l'opposition. Toutefois, je commence à en avoir ras le bol de la position que les députés de l'opposition prennent sur des choses comme celle–là. Tous les jours, ils viennent ici et ils votent comme des automates. Il suffit que le gouvernement présente un projet de loi pour qu'ils soient automatiquement contre. Je ne peux pas croire que le whip du Parti réformiste dit à ses troupes comment elles doivent voter. Les réformistes nous ont dit avant la campagne électorale à quel point cette pratique est corrompue. Et voici que—allez donc savoir pourquoi— aucun projet de loi ne trouve grâce à leurs yeux et tous votent de la même manière.

Je me demande ce que leurs électeurs qui sont vraiment pour la loi et l'ordre pensent de la motion de renvoi. Pour la gouverne des téléspectateurs, je dirai que ce que nous faisons ici, c'est débattre un projet de loi. Nous essayons d'améliorer un peu la loi et le règlement qui régissent la vie en société. Il faut sans cesse moderniser la loi, car nos valeurs morales en tant que société changent avec le temps. C'est intéressant.

• (1305)

La motion de renvoi qui fait partie de l'amendement que vient de proposer la députée de Surrey–Nord dit bel et bien que les réformistes ne veulent pas que la Chambre des communes examine cette question. Tel est l'objet d'une motion de renvoi. Le Parti réformiste présente donc un amendement prévoyant qu'on renvoie, qu'on ne discute pas de toute la question des drogues, de la sécurité de nos rues et de la criminalité en rapport avec les drogues illégales. Tel est le résultat de l'amendement de la députée.

Je crois que les partisans du Parti réformiste—s'il en reste encore après ce que nous avons appris ces dernières semaines au sujet de la conduite interne de ce parti—n'en croiront pas leurs oreilles, eux qui ont envoyé leurs députés ici pour essayer de montrer que la Chambre peut fonctionner différemment, que les députés doivent appuyer les bons projets de loi qui sont présentés à la Chambre et que nous devons cesser de nous amuser à ces jeux parlementaires que le Parti réformiste a toujours critiqués, ces jeux comme les motions de renvoi à six mois.

Voyons les choses en face en ce qui concerne le Bloc québécois et aussi le Parti réformiste. Leur mandat est d'essayer de faire parler d'eux. Ils ne veulent pas qu'on dise du bien du gouvernement parce que cela nuirait probablement à leur popularité déjà à la baisse, et je les comprends. Je suppose que c'est un facteur dont les partis de l'opposition doivent tenir compte. Je suis réaliste. Nous avons été du côté de l'opposition. Je connais bien les règles du jeu. Toutefois, lorsque nous traitons de questions aussi fondamentales que la sécurité du public et la modernisation de nos lois, nous devrions en arriver à un certain consensus à la Chambre et travailler ensemble.

On a essayé de nous lancer sur une fausse piste. On a fait cela plus d'une fois. La tentative était tellement grossière que je ne la laisserai certainement pas passer.

Certains ont avancé que nous ne pouvons pas continuer de débattre le contenu de cette mesure législative, mais que nous devons plutôt parler de procédure. On a dit que, comme ces questions relèvent du Code criminel, le projet de loi aurait dû être présenté par le ministre de la Justice.

Lorsqu'il est question de nettoyer les rues de Dartmouth des éléments criminels qui les hantent, je m'en fous si c'est le concierge ici qui présente le projet de loi, pourvu qu'il fasse l'objet d'un débat approfondi et qu'il ait comme effet de rendre ma ville plus sûre. Donc, peu m'importe qui parraine le projet de loi, et je crois que cela importe peu aux gens de Backwater Gulch ou des autres localités où la drogue cause des problèmes. Adoptons le projet de loi à l'étude.

Si c'est leur principale préoccupation, peut–être tous les députés devraient–ils s'unir et appuyer le projet de loi. En passant, le ministre de la Justice appuie la mesure. Le seul fait qu'il ne l'ait pas présentée ne signifie pas qu'il s'y oppose. Peut–être est–ce là le problème du Parti réformiste et la raison pour laquelle il ne peut pas l'appuyer. Il se peut que j'aie éclairci les choses. Peut–être viendront–ils cet après–midi et appuieront–ils le projet de loi.

Quant à la question du renvoi au comité, je sais que tous les députés réformistes, à l'exception de leur leader parlementaire, sont des nouveaux venus à la Chambre. La plupart des députés bloquistes sont aussi nouveaux. Ils doivent savoir que, fondamentalement, les comités sont maîtres de leurs travaux. Nos comités ne sont pas comme ceux des conservateurs. Nous voulons que les comités puissent compter sur des membres de tous les partis possédant des compétences dans leur domaine de spécialité.

Je crois que beaucoup de députés conviendront que nous nous efforçons de faire mieux fonctionner nos institutions parlementaires, comme nous l'avions promis pendant la campagne électorale. Nous avions dit que nous voulions donner une nouvelle envergure au rôle des simples députés. Nous voulions leur donner la possibilité d'apporter leur contribution.

Je préside le comité des pêches et des océans. Je compte sur la collaboration des députés de l'opposition et, en cela, je sais que je préside mon comité différemment des conservateurs. Nous oublions notre esprit de parti et nous améliorons les projets de loi lorsque nous en étudions. Lorsque nous avons étudié le programme d'adaptation pour les pêcheurs de morue et le programme pour les pêcheurs de poisson de fond, j'ai pensé que tous les membres de mon côté étaient satisfaits du rapport. Notre gouvernement tient ses promesses et il laisse aux comités toute la liberté dont ils croient avoir besoin pour obtenir la participation maximale de leurs membres.

La deuxième tentative du Parti réformiste de nous lancer sur une fausse piste, c'est qu'il faut que le projet de loi soit renvoyé au Comité de la justice et des questions juridiques. Cela ne tient pas debout. Si les membres réformistes du comité veulent essayer d'améliorer le projet de loi, ils peuvent demander à la présidence—et exiger un vote sur la question—de convoquer des fonctionnaires du ministère de la Justice, ou même le concierge. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

• (1310)

Je veux réfuter certaines des inepties qu'on a entendues dans le débat et inviter tout particulièrement les députés du Parti réformiste à relire les documents qu'ils distribuaient pendant leur campagne électorale. Vous avez fait campagne sur le thème du maintien de l'ordre public. Vous vous êtes engagés à veiller au bon fonctionnement de la Chambre en luttant contre tout sectarisme et contre le recours aux astuces procédurières.

À propos d'une question d'ordre public et d'une mesure qui permettrait de nettoyer les rues de ma ville, vous faites tout ce que vous avez reproché aux députés et aux partis de faire. Réveillez-vous. Lisez les résultats des sondages. Je vais vous rappeler certains des problèmes que vous avez chez vous, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je me suis levé peut-être un peu trop vite. Je vois que le député s'est tourné vers le fauteuil. Je voulais simplement ne pas être oublié dans le débat. Je pense qu'on personnalise un peu trop en utilisant le pronom « vous ». Nous pourrions laisser dégénérer nos débats à la Chambre. Nous voulons bien sûr tous avoir les discussions les plus vives, les plus animées et les plus franches possible, mais il ne faut pas oublier de s'adresser à la présidence.

M. MacDonald: Je vous remercie de me le rappeler, monsieur le Président. Cela m'a échappé. Je voulais dire «ils».

Monsieur le Président, ceux-là d'en face devraient peut-être relire la documentation de leur campagne électorale. Ils ont commis des bévues à quelques reprises. Ils sont venus ici, se sont hissés sur leur piédestal sacré et ont constaté qu'on tombe de haut quand on en tombe.

Leur chef s'en est d'ailleurs rendu compte il y a quelques jours. J'espère qu'ils s'en remettent tous et je souhaite sincèrement qu'ils trouvent une façon de contribuer utilement aux débats qu'ils suscitent à la Chambre.

Ils peuvent faire les gorges chaudes. J'ai beaucoup de respect pour tous les députés de cette Chambre, quelle que soit leur affiliation politique, même s'ils sont séparatistes. Ils ont le droit de s'exprimer ici. Je fais toutefois de mon mieux pour montrer que nous pouvons travailler différemment dans le cadre de cette nouvelle législature. J'ai essayé de faire fi de toute partialité, mais dans un débat comme celui-ci, cela m'est impossible, car la population doit savoir ce qui se passe ici.

Nous avons un problème dans ma circonscription. Sur la rue Hester, dans l'extrémité nord de Dartmouth, nous avons un problème de prostitution. À cause d'elle, le quartier périclite. C'est un vieux quartier résidentiel. Il ne s'agit pas d'un secteur industriel ou commercial du centre-ville.

Pour ceux qui vivent dans ce quartier de l'extrémité nord de Dartmouth, sur la rue Hester et sur le chemin Albro Lake, la prostitution n'est pas le seul problème; il y a aussi un problème de drogue. Dans ce secteur et dans les environs, il y avait un certain nombre de fumeries de crack connues. Ces prostituées sont les victimes de souteneurs extrêmement méprisables et elles ont un problème de drogue. Bon nombre de ces jeunes prostituées sont en effet toxicomanes.

Au Canada, les drogues se trouvent trop facilement dans toutes nos collectivités, dans les écoles secondaires et même au primaire. Si nous éprouvons un problème rue Hester, dans le nord, c'est parce qu'il y avait deux fumeries de crack. Les prostituées exerçaient leur métier, celles qui étaient accrochées au crack surtout parce qu'elles pouvaient faire un peu d'argent et se droguer. La police estime que les lois ne lui permettent pas de prendre le genre de mesures qui permettraient d'assainir les rues. C'est un problème réel.

J'appuierai toute initiative que le gouvernement ou l'opposition pourront proposer et qui serait un élément de solution. Je sais que le projet de loi, qui ne devrait pas prêter à controverse, satisfait à ces critères. Il constitue un progrès.

Ce n'est pas la dernière fois que le gouvernement apporte des modifications au Code criminel ou aux mesures législatives en matière de santé et de bien-être, qu'il s'agisse de la Loi sur les aliments et drogues ou d'autres lois. Nous réagirons selon les besoins et nous tâcherons de prendre les mesures qui nous semblent propres à garantir la sécurité de la collectivité, à permettre aux forces de l'ordre et à l'appareil judiciaire d'agir efficacement avec ceux qui cherchent à détruire nos collectivités

et à voler leur vie à nos jeunes, et sinon leur vie du moins leur utilité dans la vie.

Le projet de loi doit faire l'objet d'un débat sérieux à la Chambre, mais celui–ci doit porter sur des faits. À l'étape du comité, les préoccupations du Bloc québécois, qui sont parfaitement légitimes je dois dire, au sujet d'une activité réglementaire excessive sans recours au Parlement, ces préoccupations, dis–je, pourront alors être étudiées. C'est ainsi que nous agissions lorsque nous étions dans l'opposition.

Je suis sûr qu'il faut consulter les pharmaciens et les autres personnes qui doivent se servir de substances désignées dans le travail qu'il font légalement, mais cela doit se faire au comité.

Je demanderais aux députés de tous les partis de prendre cette mesure législative pour ce qu'elle est. Ce n'est pas une mesure imposante. L'unanimité devrait se faire sur le but de ce projet de loi. S'il existe un problème, tâchons de le régler au comité de manière à améliorer le projet et à rendre nos rues un peu plus sûres.

• (1315)

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mis un bémol à son discours partisan. En fait, s'il ne l'avait pas fait, je crois qu'il aurait fallu faire venir une ambulance.

Je voudrais que le député, qui a parlé avec autant d'éloquence au sujet des commentaires non partisans sur ce projet de loi, se rappelle les observations que les députés libéraux membres du comité ont faites au cours de la législature précédente lors de l'étude de ce projet de loi. Il s'en souvient sûrement.

M. MacDonald: Monsieur le Président, bien sûr que je m'en souviens. Je vous dirai que le député a eu beaucoup de chance, tout comme vous, monsieur le Président, d'avoir connu la dernière législature.

Au cours de cette législature, les choses fonctionnaient autrement ici. J'estime qu'une partie du succès remporté par le Parti réformiste dans tout le pays s'explique par la réaction négative des gens au fonctionnement du Parlement. L'une des raisons qui expliquent le succès des libéraux durant la dernière campagne, c'est que nous avons pris conscience que, désormais, la population ne permettrait plus que le Parlement fonctionne par décrets pris par un petit groupe de personnes, que le gouvernement soit dirigé par des mandarins prenant toutes les décisions sans consultation réelle, que soient adoptés des projets de loi mal conçus et destinés à des groupes d'intérêts spéciaux.

J'estime que le député d'en face, moi–même et vous aussi, peut–être, monsieur le Président, avons souffert par le passé de l'esprit de parti excessif du gouvernement précédent et du manque de consultation dans le processus législatif. Certains d'entre nous ont bien tenté d'améliorer les choses à la Chambre. Je puis dire qu'au cours de la législature précédente, l'un des rares comités dont le travail ait été efficace était le Comité de l'administration gouvernementale qui était dirigé par M. Holtmann, qui n'est plus député, et M. John Rodriguez, qui était le porte–parole du NPD pour ces questions. Nous avons travaillé ensemble avec divers groupes pour essayer d'élaborer de meilleurs projets de loi. Je crois que nous servions en quelque sorte de modèle dans ce que nous essayions de réaliser.

Le député a raison, il peut y avoir eu des députés par le passé. Mais ce n'était pas nous qui établissions les règles. Nous avons maintenant établi des règles différentes. Nous permettons aux députés d'exprimer leurs opinions.

J'exhorte le député à ne pas vivre dans le passé, mais à se tourner plutôt vers l'avenir et à regarder la réalité. Il constatera que, sans reprendre de vieilles habitudes, il y a moyen de permettre aux députés de tous les partis d'exprimer leurs opinions au moment de l'élaboration des lois.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, c'est intéressant de voir le député qui vient de prendre la parole tenter de faire une étude psychologique des intentions de l'opposition sur, entre autres, le projet de loi C–7. Cependant, j'aimerais lui rappeler que lorsque le Parti libéral du Canada formait l'opposition, il faisait exactement le même travail que nous faisons.

Tant et aussi longtemps que nous allons considérer qu'un projet de loi manque sa cible, qu'un projet de loi est mal rédigé, confus et ambigu, nous serons contre, quelles que soient les remarques du gouvernement. Je pense qu'il est de notre responsabilité, à titre d'opposition officielle, de le faire pour les Québécois et Québécoises et également pour les Canadiens et Canadiennes. C'est un projet de loi ambigu et on est contre à plusieurs égards. J'aurai tantôt la chance de donner plus de détails sur un point précis.

Cependant, il y a certaines déclarations ministérielles qui m'inquiètent concernant ce projet de loi. Le solliciteur général du Canada, le 15 février, a mentionné à la presse qu'il était important de modifier la Loi sur les stupéfiants ainsi que certaines parties de la Loi sur les aliments et drogues afin d'avoir de meilleurs moyens de contrer le trafic de la cocaïne orchestré, entre autres, par les *warriors* sur les territoires autochtones.

J'aimerais savoir si le député est d'accord sur cette affirmation, et si oui, est–ce que cela signifie que l'actuelle Loi sur les stupéfiants n'offre aucun moyen de surveiller ce trafic? Est–il d'accord sur cette affirmation, et si oui, j'aimerais en connaître les raisons?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de répondre à une question aussi précise concernant non seulement une région du Canada, mais en fait des gens très spéciaux dans notre pays, les autochtones.

● (1320)

Le député fait beaucoup de tort à son parti et à lui–même en se concentrant constamment sur les problèmes que peuvent avoir les autochtones, une collectivité autochtone ou une autre minorité au Canada. S'il veut poser des questions sur l'incidence de cette législation sur l'ensemble du Canada, je serais ravi de lui répondre. Cependant, je ne suis aucunement prêt à permettre au député d'en face de poser des questions se rapportant expressément à la collectivité autochtone ou à une autre collectivité, comme celles que nous n'avons cessé d'entendre ces deux derniers mois au cours de la période des questions.

Ce projet de loi n'a pas pour but de s'attaquer à tous ceux et celles qui enfreignent la loi et les normes de la société en s'adonnant au trafic des drogues visées par la législation. Peu m'importe, à vrai dire, qu'ils soient Irlandais ou Écossais, qu'ils habitent le Cap–Breton ou qu'ils viennent de la province de Québec, de Gaspésie ou encore qu'ils soient autochtones. Quand il légifère, le gouvernement vise tous les Canadiens, indépendamment de la région où ils habitent ou du groupe ethnique auquel ils appartiennent.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, selon les notes explicatives du projet de loi C–7, elles précisent que le texte proposé a pour but d'unifier la politique canadienne de réglementation des drogues, afin de permettre au Canada de remplir les obligations qui lui incombent, dans le cadre de conventions internationales.

Cette unification, sans doute nécessaire, amène des conséquences majeures et dont la plus importante est l'abrogation de la Loi sur les stupéfiants, ainsi que les parties 3 et 4 de la Loi sur les aliments et drogues.

Sous le couvert de cette unification, on modifie radicalement l'approche juridique et légale d'un problème majeur et ce, sans consultation préalable. Et oui, sans consultation, et dans un contexte bizarre, lourd, qui soulève des inquiétudes de ce côté de la Chambre.

Tout comme vous, monsieur le président, j'ai entendu les commentaires du solliciteur général du Canada faits aux médias le 15 février dernier et que j'ai mentionnés tout à l'heure. Si c'est vrai qu'il y a urgence, comme si l'actuelle Loi sur les stupéfiants ne permettait pas à la GRC de freiner le lucratif trafic de cocaïne et d'autres drogues fortes, il y a un problème dans le système.

Un pays peut avoir toutes les lois utiles et nécessaires dans un champ d'activité quelconque, mais si la volonté politique de les appliquer à quelques endroits dans ledit pays n'existe pas, elles ne serviront à rien. Nous croyons donc qu'il est nécessaire, pour le Canada et le Québec, de se doter d'une loi efficace et rigide qui correspond aux besoins présents et imminents pour contrer ce fléau. Mais, il faut surtout que la force policière se sente appuyée par ceux et celles qui voteront ladite loi.

À partir de cette Chambre, il faut donner un message clair à toute personne s'adonnant à ce marché noir, que le législateur est sérieux dans son désir de contrer les stupéfiants et toutes les drogues. Pour ce faire, il faudrait redoubler d'ardeur et faire respecter les lois actuelles dans l'attente de la modernisation souhaitée par le projet de loi C–7.

À ce titre, il serait peut–être bon de rappeler au solliciteur général du Canada certaines dispositions existantes dans l'actuelle Loi sur les stupéfiants versus celle que nous retrouvons dans le projet de loi C–7, pour pratiquement le même sujet. À la lecture du projet de loi, nous voyons que le législateur désire criminaliser le trafic de matières désignées, l'importation et l'exportation de ces substances. Cependant, le législateur ne vient pas criminaliser ce trafic, étant donné que l'actuelle Loi sur les stupéfiants prévoit aussi de criminaliser le trafic de drogue, l'importation et l'exportation de cette substance.

Je pourrais vous faire une nomenclature d'articles de loi identiques et similaires entre le projet de loi C–7 et l'actuelle Loi sur les stupéfiants, mais compte tenu que je n'ai pas le temps, je voudrais tout simplement souligner à la Chambre qu'il existe aujourd'hui une loi applicable qui peut contrer efficacement le trafic de cocaïne et de toute autre drogue, si elle était appliquée partout au Canada.

Quant à la déclaration du solliciteur général du Canada affirmant que le projet de loi C–7 permettrait aux policiers de procéder notamment à des «ventes surveillées», soit la possibilité pour les agents doubles d'infiltrer les réseaux de contrebande et de coincer les criminels en leur proposant des marchés, on peut également douter de cette nouveauté.

Lorsque le solliciteur général a fait cette déclaration, il faisait allusion à l'article 54(2) du projet de loi C–7.

On peut lire dans cet article, et je cite:

(2) Sur recommandation du solliciteur général du Canada, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements relativement aux enquêtes et autres activités policières menées aux termes de la présente loi par les membres d'un corps policier et toute autre personne agissant sous leur autorité et leur supervision, et notamment: *b)* soustraire, aux conditions précitées, tout membre d'un corps policier désigné aux termes de l'alinéa *a)* ou toute autre personne agissant sur son autorité et sa supervision à l'application de tout ou partie de la loi ou de ses règlements;

● (1325)

Il n'y a absolument rien de neuf dans ce projet de loi. Il existe quelque chose d'identique dans l'actuelle Loi sur les stupéfiants. Le pouvoir d'enquête des policiers permet déjà l'infiltration de la vente surveillée et en plus la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada prévoit cette façon de faire à article 18.

Alors, pourquoi le solliciteur général du Canada a–t–il besoin d'invoquer le nouvel article 54(2) du projet de loi C–7, lorsque le pouvoir d'enquête des policiers prévoit déjà de telles mesures?

Qui plus est, l'infiltration sert à cumuler de l'information sur les trafiquants ou sur les opérations de trafic.

Or, dans le cas cité par le solliciteur général, la GRC et la Sûreté du Québec—et j'insiste pour dire que c'est le solliciteur général du Canada qui a fait allusion aux groupes d'individus que j'ai cités tantôt—ont mentionné qu'ils étaient au fait des activités des *warriors* dans le cas que j'ai cité tantôt, concernant le trafic de cocaïne.

Donc, le projet de loi n'amène rien de nouveau au moulin, aucun pouvoir supplémentaire. Force nous est donc de constater que le solliciteur général pourrait agir immédiatement avec force afin de contrer ce trafic et ce, partout au Canada. Cette déclaration porte à croire que le solliciteur général du Canada se cache derrière l'adoption prévue du projet de loi C–7 pour gagner du temps et retarder toute intervention sur lesdits territoires.

Si ce projet de loi était fondamental à ce point pour contrer le trafic de drogues au Canada, est–ce que cela veut dire que le Canada n'a jamais offert de résistance aux trafiquants de drogues avant l'adoption prochaine du texte à l'étude? J'ose croire qu'il s'agit uniquement d'extrapolation et que le projet de loi C–7 est présenté en cette Chambre pour moderniser une pratique policière qui existe déjà et pour unifier la politique canadienne de réglementation des drogues, le tout tel que mentionné dans les notes explicatives du projet de loi. Mais un fait demeure, le gouvernement manque sa cible avec ce projet de loi, présente un mauvais projet de loi, mal rédigé, confus et d'application ambiguë.

Cela étant dit, monsieur le Président, pour vous convaincre, il conviendrait de s'attaquer à l'un des points soulevés, le vendredi 18 février dernier, par l'honorable député de Portneuf et député du Bloc québécois, lorsque ce dernier a discuté du projet de loi C–7. On se souviendra qu'il révélait à la Chambre les lacunes que le projet de loi C–7 comportait.

Après étude, le Bloc québécois a classé les lacunes sous quatre grandes questions. La première était—et je vais passer rapidement—les activités légitimes des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires; étaient–ils convenablement protégés par l'application de cette loi? La deuxième a trait aux vastes pouvoirs accordés aux inspecteurs nommés directement par le ministre. Ne sont–ils pas de nature à permettre, sinon favoriser la commission d'erreurs qui pénaliseront indûment les professionnels de la santé et leurs patients?

La troisième porte sur la confidentialité du dossier médical des patients. Serait–elle assurée par une loi qui permettrait littéralement à n'importe qui, désigné inspecteur par le ministre, de copier les documents d'un établissement de santé et de s'emparer des documents informatisés qui s'y trouvent? La dernière question est celle–ci: pourquoi cette loi consacre–t–elle comme criminelles des personnes qui en réalité sont intoxiquées et qui devraient être traitées plutôt qu'emprisonnées?

À titre de porte–parole de l'opposition officielle auprès du solliciteur général du Canada, je m'intéresserai principalement à la troisième question qui était la confidentialité des dossiers médicaux.

En effet, je pense encore que le projet de loi porterait un dur coup à la confidentialité des dossiers médicaux s'il devait être adopté tel quel. Selon les termes du projet de loi, le législateur serait plus exigeant face aux policiers désirant faire une perquisition chez un fournisseur de drogues reconnu que pour un inspecteur ministériel de faire une saisie à peine voilée chez le pharmacien du coin ou dans un hôpital.

Il faut se rappeler la Partie IV du projet de loi C–7 afin de constater l'ampleur des pouvoirs confiés à un inspecteur désigné par le ministre chargé de l'application de la loi.

• (1330)

On se souviendra qu'en vertu de l'article 29 dudit projet:

> 29. (1) Le ministre peut désigner quiconque à titre d'inspecteur pour l'application de la présente loi et de ses règlements.

Le mot «quiconque» de l'article 29. (1) me fait froid dans le dos car l'on donne beaucoup de pouvoir à ce quiconque ministériel.

Selon l'article 30. (1) du projet de loi,

> 30. (1) L'inspecteur peut, pour assurer l'application des règlements, procéder, à toute heure convenable, à la visite de tout lieu où le titulaire d'une autorisation ou d'une licence réglementaire—l'habilitant à faire le commerce des substances désignées ou de précurseurs—exerce son activité professionnelle.

On fait face à des professionnels, pas à des contrebandiers, pas des *pushers*, ce sont vraiment des professionnels qui détiennent un permis à cet effet–là.

Ce petit paragraphe donne donc le pouvoir à quiconque étant désigné par le ministre, sous l'article 29, à visiter à peu près n'importe quand—selon l'article 30 de ce projet de loi c'est même à n'importe quelle heure—un cabinet de médecin, une pharmacie, un hôpital, un CLSC ou tout autre professionnel de la santé détenant la licence réglementaire.

Que peut faire cet inspecteur–là, lorsqu'il fait l'inspection? Je vais vous le dire, il peut notamment:

> *a*) ouvrir et examiner tout emballage. . .

examiner tout ce qui se trouve dans les locaux et tout ce qui est:

> *b*) . . . susceptible de servir—à la production, à la conservation, l'emballage ou au stockage d'une substance désignée. . .
>
> *c*) examiner le matériel d'étiquetage ou publicitaire, les livres, les registres, les données électroniques, et tous autres documents trouvés sur les lieux et se rapportant à une substance désignée. . .

et la liste est extrêmement longue.

L'inspecteur peut même:

> *e*) reproduire ou faire reproduire, notamment sous forme d'imprimé, tout document contenu dans ces données;

h) examiner toute substance trouvée sur les lieux et en prélever, en tant que de besoin, des échantillons pour analyse;

Comme nous pouvons le constater, le projet de loi C–7 accorde à l'inspecteur des pouvoirs qu'un agent de la paix ne possède même pas pour contrer le fléau le plus important, soit le trafic de la cocaïne. De toute évidence, on manque la cible!

Ce qui est le plus inquiétant, advenant le cas où le projet de loi C–7 serait adopté tel qu'il se trouve aujourd'hui, l'inspecteur peut accumuler des preuves contre un pharmacien, un médecin, infirmier ou autre qui pourrait servir lors d'un procès au criminel, alors que nous savons fort bien que toute action criminelle exige un mandat de perquisition à moins de circonstances très spéciales prévues par la loi.

Je vous mentionnais tantôt que le législateur était beaucoup plus exigeant face aux policiers que face à l'inspecteur et pour vous faire ressortir davantage cette affirmation, je vous lirai l'article 12, paragraphes (1) et (7) du projet de loi.

À l'article 12, on dit, sous le chapitre *Perquisitions, fouilles, saisies et rétention*, que:

12. (1) Le juge de paix qui, sur demande *ex parte* est convaincu sur la foi d'une dénonciation faite sous serment qu'il existe des motifs raisonnables de croire à la présence, en un lieu, d'un ou de plusieurs des articles énumérés ci–dessous peut délivrer à un agent de la paix un mandat l'autorisant, à tout moment, à perquisitionner en ce lieu et à les y saisir:

a) une substance désignée. . .

b) une chose qui contient ou recèle une substance désignée. . .

c) un bien infractionnel;

d) une chose qui servira de preuve relativement à une infraction à la présente loi.

Lorsqu'on se reporte à l'alinéa (7) dudit article, on voit que:

(7) L'agent de la paix peut exercer sans mandat les pouvoirs visés aux paragraphes (1). . . lorsque l'urgence de la situation rend son obtention difficilement réalisable, sous réserve que les conditions de délivrance en soient réunies.

On voit bien, à la lecture de ces deux alinéas de l'article 12 qu'un policier ne peut pas agir sans mandat à moins d'être devant des circonstances particulières.

Pour ce qui est de l'article 30 du projet de loi, l'inspecteur peut agir, visiter, saisir, et autre élément de l'article 30, et ce continuellement et sans mandat. Il y a vraiment une nette différence entre les deux.

Dans ce cas, le seul mandat nécessaire à l'inspecteur afin de visiter les lieux c'est lorsqu'il se présente à un local d'habitation, lorsqu'il se présente dans le privé. Il est normal que dans ce cas–là il ait un mandat. À part cela il y a nettement une différence entre un inspecteur ministériel et un policier qui fait son travail et veut contrer le fléau qu'est la contrebande.

Je trouve fort étrange la rédaction de l'article 30 de ce projet de loi, surtout lorsque nous avons en tête certaines décisions des tribunaux supérieurs relativement à l'importance du mandat de perquisition pour le respect de la Charte canadienne des droits et libertés.

On se souviendra que certaines dispositions antérieures de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et drogues permettaient entièrment de faire des perquisitions sans mandat dans tout lieu autre qu'une maison d'habitation, lorsqu'un agent de la paix avait des motifs raisonnables de croire que des stupéfiants y étaient conservés.

• (1335)

Ces autorisations générales n'avaient pas été incorporées dans le défunt projet de loi C–85, un projet semblable à celui que nous avons devant nous, parce qu'elles ont été déclarées inopérantes et contraires à l'article 8 de la Charte.

Toutefois, l'article 12.(7) permettrait à un agent de la paix, dans des circonstances exceptionnelles, de perquisitionner sans mandat, dans le cas où les conditions de délivrance existent mais où il serait difficilement réalisable d'en obtenir un. Il pourrait arriver en effet que le temps qu'il faudrait pour obtenir un mandat compromette la vie et la sécurité d'une personne ou l'existence même de preuves capitales. Dans ces circonstances, une perquisition sans mandat serait justifiée et non contestable en vertu de la Charte.

En résumé, je pense très sincèrement que le législateur donnerait beaucoup trop de pouvoir à l'inspecteur en adoptant l'article 30 tel que rédigé, qui serait contraire à tout fondements légaux.

Le passé étant garant de l'avenir, nous savons qu'il n'est pas bon de donner ce genre de pouvoir discrétionnaire à une personne ou à un groupe de personnes sans les encadrer de façon restrictive, légalement parlant. La Loi sur les mesures de guerre est un bon exemple. Plus jamais nous ne devons revivre de tels abus.

Rapidement, ces superinspecteurs vivront sous une coupe de verre, ce qui facilitera les abus.

De plus, les pouvoirs de l'inspecteur entrent en contradiction avec la juridiction des provinces. Par exemple, le Québec donne un pouvoir d'inspection à la Corporation des médecins du Québec. Il en est de même pour l'Ordre des pharmaciens ou l'Ordre des dentistes. L'inspecteur de la corporation ou de ces corporations peut, avec préavis, rendre visite aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens ou à d'autres, dans leur cabinet ou place d'affaires, afin de s'assurer que tout est conforme à la pratique médicale.

Le gouvernement du Québec accorde également au syndic de la corporation la possibilité d'inspecter la pratique d'un médecin, d'un dentiste ou d'un autre professionnel lorsqu'il est saisi d'une plainte selon laquelle le professionnel a prescrit des substances nocives à un patient.

Il me semble évident que cette partie de la loi permet encore une fois au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les domaines de compétence du Québec et des provinces, ce qui apparaît à l'opposition officielle comme étant inacceptable et coûteux.

En terminant, j'invite le gouvernement à refaire ses devoirs et à proposer un projet de loi beaucoup plus réaliste et moderne, c'est–à–dire un projet de loi où tout le monde aurait contribué. Et je l'invite à une consultation, lui qui en tient sur plusieurs sujets ces temps–ci. Je pense qu'une consultation dans ce domaine serait extrêmement importante, vu les conséquences pour les générations futures.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, dans sa présentation, le député de Berthier—Montcalm a mentionné qu'il existait plusieurs articles semblables entre le projet de loi C–7 et l'actuelle Loi sur les stupéfiants. Pourrait–il nous donner quelques exemples, s'il vous plaît?

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, oui, je pourrais en citer quelques–uns. En premier lieu, il est sûr que je dois dire, comme je le disais dans mon allocation tantôt, que ce n'est pas un fait nouveau de vouloir criminaliser les stupéfiants, cela avait déjà été fait dans la Loi sur les stupéfiants, mais je vais donner trois exemples.

À l'article 6.(1) du projet de loi C–7, il est mentionné:

> Il est interdit de faire le trafic de toute substance inscrite aux annexes I, II ou III ou de toute substance présentée ou tenue pour telle par le trafiquant.

L'article 4.(1) de l'actuelle Loi sur les stupéfiants dit:

> Le trafic de stupéfiant est interdit, y compris dans le cas de toute substance que le trafiquant prétend ou estime être tel.

Un autre exemple, l'article 7.(1) du projet de loi que nous avons devant nous:

> Sauf dans les cas autorisés aux termes des règlements, l'importation et l'exportation de toute substance inscrite à l'une ou l'autre des annexes I à V sont interdites.

Dans l'actuelle Loi sur les stupéfiants, on dit: «Sauf exceptions prévues par la présente loi et ses règlements, l'importation et l'exportation de stupéfiants sont interdites.»

Je pourrais aussi vous donner d'autres exemples. À l'article 9.(1) du projet de loi C–7, c'est la même chose que l'actuel article 9.(1) de la Loi sur les stupéfiants en ce qui concerne la perpétration au Canada d'une infraction.

Comme je le disais tantôt, je pense qu'on veut moderniser; cependant, il faut passer le message, par l'intermédiaire de cette Chambre–ci, que la loi que nous allons adopter sur les stupéfiants et des aliments et drogues en est une qu'on va faire respecter partout au Canada. Et je dis que, présentement, la Loi sur les stupéfiants n'est pas appliquée partout au Canada.

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de parler de ce projet de loi.

Le problème de la consommation de substances illicites, de la toxicomanie et des personnes à qui cela profite dérange la population, dérange les habitants de ma circonscription et me dérange personnellement, en tant que députée.

• (1340)

La consommation de drogues illicites est un véritable fléau qui détruit le tissu de notre société. Le tribut à payer pour le commerce des drogues illicites et les personnes à qui ce commerce profite est très lourd. Les trafiquants s'attaquent aux plus vulnérables, aux jeunes, qui sont une cible de choix pour eux.

Les drogues détruisent des familles. Elles détruisent des carrières, des avenirs et des jeunes vies. Le pire, c'est que, pendant ce temps–là, elles enrichissent des criminels.

En tant que médecin, j'ai personnellement eu connaissance de nombreux cas où des jeunes étaient pris dans le cycle de la dépendance aux drogues. J'ai aidé bon nombre de familles et de jeunes à reprendre le contrôle de leur vie. C'est un combat difficile, frustrant et déchirant. Je suis donc très sensibilisée aux conséquences de la dépendance aux drogues. Il ne s'agit pas uniquement d'une question criminelle, mais aussi d'une question de santé et d'une question sociale.

Parce qu'il s'est rendu compte de la nécessité de faire quelque chose et de l'importance, pour régler un problème aussi répandu, d'avoir une solution qui repose sur de larges assises, le gouvernement fédéral a lancé, en 1987, la stratégie canadienne antidrogue.

Cette stratégie regroupe différents programmes qui sont mis en oeuvre en collaboration avec de nombreux partenaires. Elle vise à réduire la consommation abusive, dévastatrice et coûteuse de drogues et d'alcool chez les individus, dans les familles et dans les collectivités.

La stratégie canadienne antidrogue a été conçue pour régler le problème de l'abus de drogues d'une manière équilibrée et coordonnée. L'accent a été mis non seulement sur le traitement et la réhabilitation, mais aussi sur l'information et la prévention.

Cette stratégie renferme des mesures législatives qui visent à dépouiller les trafiquants des biens mal acquis, qui reconnaissent les obligations du Canada, en tant que pays signataire de trois conventions internationales, et qui fusionnent les parties 3 et 4 de la Loi sur les aliments et drogues et de la Loi sur les stupéfiants.

Tous les éléments de la phase 1 de la stratégie antidrogue sont maintenant en vigueur, à l'exception de la mesure législative de mise en oeuvre de la convention. Ce projet de loi, qui vise à réglementer certaines drogues et certaines substances, est le dernier élément de la stratégie antidrogue.

La stratégie canadienne antidrogue reconnaît qu'il faut toujours faire preuve d'équilibre quand il est question d'abus de certaines substances. Ces cinq dernières années, on a dépensé 270 millions de dollars pour réduire la consommation de drogues et l'approvisionnement en drogues.

Soixante–dix pour cent des fonds vont à la réduction de la consommation. Cela couvre les initiatives de traitement, de réhabilitation, d'information et de prévention. Les 30 p. 100 qui restent servent aux activités de répression.

Le projet de loi C–7 instaure la mesure législative qu'il faut pour seconder les ressources affectées à l'exécution et aux mesures de contrainte. Le projet de loi C–7 est le troisième et dernier grand volet législatif visant à assurer le succès de la stratégie. Il doit être considéré comme faisant partie intégrante de la stratégie, et non pas comme un élément distinct.

Dans mon seul ministère, des programmes se sont vu confier de nouveaux objectifs. La composante fédérale de la stratégie couvre le champ de responsabilité de plusieurs ministères: Santé Canada, la Justice, le Bureau du solliciteur général, les Finances, les Affaires étrangères et la Défense nationale.

Le secrétariat de la stratégie canadienne antidrogue assure la promotion et l'évaluation des programmes au sein de ces ministères.

Le programme de soutien communautaire permet à des groupes communautaires de trouver des solutions concrètes aux problèmes liés à l'abus des drogues auxquels ils sont confrontés. Nous avons également des programmes destinés à résoudre les problèmes propres aux peuples autochtones, notamment l'inhalation de vapeurs de solvants. En outre, le ministère a mis sur pied un programme national axé sur les modèles de rôle des autochtones.

Cette loi portant réglementation de certaines drogues et substances, tout en constituant un instrument nécessaire pour prévenir les cas de détournement de médicaments, contient des dispositions afin que les drogues destinées à des fins médicales, industrielles ou de recherche puissent être accessibles aux personnes qui en ont besoin.

Ce projet de loi serait salutaire pour tous les Canadiens puisqu'il leur assurerait une mesure de protection supplémentaire contre les effets désastreux des cas de détournement de médicaments.

Sans lois de ce genre, les médicaments feraient davantage l'objet de vols et de cambriolages. Les drogues seraient plus facilement accessibles sur la place publique. Les gens seraient plus vulnérables aux dangers inhérents au marché des drogues illicites.

Contrairement à certaines rumeurs, ce projet de loi n'est pas muet sur la question des programmes de traitement, surtout ceux à l'intention des toxicomanes. En tant que médecin, je suis d'accord pour qu'on fournisse l'aide et les ressources nécessaires à ceux qui veulent revenir à une vie normale.

• (1345)

Mon gouvernement est conscient des conséquences médicales et sociales de la toxicomanie. Le ministère de la Santé continuera d'autoriser l'utilisation de la méthadone dans le traitement de la toxicomanie. La méthadone est une substance désignée et son utilisation est reconnue dans les milieux médicaux.

Le programme d'utilisation de la méthadone a l'appui total du gouvernement. Ce programme vise à réduire l'utilisation des drogues. Il aide de nombreux opiomanes à retrouver une vie constructive en favorisant la désintoxication et en réduisant les risques pour la santé et les coûts pour la société.

Le ministère de la Santé continuera d'encourager et d'offrir les traitements à la méthadone pour les patients qui en ont besoin. Les opposants au projet de loi C–7 ont fait valoir que cette mesure ne permettait pas aux toxicomanes ayant commis des infractions criminelles de bénéficier du traitement. Je puis vous assurer que mon gouvernement est tout à fait en faveur de la désintoxication.

Bien que le projet de loi ne rende pas la désintoxication obligatoire, les tribunaux ont toujours tenu compte, dans la détermination de la peine, de la désintoxication des personnes reconnues coupables d'infractions liées à la consommation de drogues.

Le projet de loi à l'étude ne va pas à l'encontre de cette pratique, qui est communément reconnue en droit criminel. Depuis une dizaine d'années, la jurisprudence reconnaît la désintoxication comme une partie intégrante de toute peine imposée par les tribunaux au Canada.

Nous devons également tenir compte de la nécessité de référer les patients à des professionnels qualifiés des soins de la santé, afin de répondre à leurs besoins par des programmes d'évaluation juste et de traitements appropriés.

La toxicomanie est une question de santé complexe. Elle exige un traitement diagnostique et des traitements de désintoxication déterminés par des professionnels. La motivation du patient est essentielle au succès du traitement. Le projet de loi lui–même ne permet pas de dire qui est ou n'est pas un bon candidat à un traitement. Les tribunaux ont la possibilité et la responsabilité d'exercer leur discrétion et de référer les candidats au traitement à des professionnels qualifiés des soins de la santé.

Toutefois, mon gouvernement appuie tout programme visant à réduire la dépendance et les conséquences désastreuses de la consommation de drogues illégales.

Le ministère de la Santé est responsable du programme national de prévention du sida. On a donc réfléchi longuement à la propagation du sida par l'usage de drogues intraveineuses. Nous sommes convaincus que les stratégies visant à freiner la propagation du VIH parmi les usagers de drogues contribueront à nos efforts pour réduire l'usage de drogues au Canada, en référant ces personnes à des professionnels de la santé et à des programmes de traitement.

De nombreuses collectivités ont eu recours avec succès à des programmes de remplacement des seringues pour réduire la propagation du VIH. Les articles du Code criminel qui portent sur la panoplie des usagers de drogues, par exemple, du matériel médical tel que les seringues, ont été expressément exclus de la définition légale d'instrument destiné à l'usage de drogues illicites, de sorte que les professionnels de la santé peuvent distribuer des seringues stériles à des usagers connus qui risquent de contracter le sida.

Il s'ensuit donc que la prévention et la réadaptation sont extrêmement importantes pour garantir un avenir sans drogues. Cependant, nous avons aussi aujourd'hui un problème grandissant qu'il faut reconnaître et régler rapidement. Nous devons donner aux professionnels chargés de l'application de la loi les moyens dont ils ont besoin pour s'occuper de ceux qui continuent de prendre pour proie les toxicomanes et les jeunes susceptibles de le devenir.

Si nous voulons sérieusement favoriser l'objectif social plus vaste qui consiste à maintenir des collectivités sûres et paisibles, nous devons immédiatement promouvoir l'application de la loi. Les jeunes du Canada occupent une grande importance dans le programme de mon gouvernement. Ils sont la clé de l'avenir de notre pays.

En tant que médecin, j'ai été constamment en contact avec des jeunes. Je suis également mère de trois garçons. Je comprends les difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement les jeunes, leur désespoir et leur vulnérabilité. Cette vulnérabilité fait d'eux la principale cible des vendeurs de drogues. C'est pour protéger les jeunes que j'appuie ce projet de loi.

Le projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances s'attaque au problème d'une façon générale. Grâce à d'autres dispositions, il élargit la portée de ce que l'on entend par substances désignées, ce qui fait que les enfants ne pourront pas se les procurer aussi facilement. Le trafic de drogue dans les écoles et les environs, la vente à des mineurs et le recours aux services d'un mineur durant une transaction constitueront des facteurs aggravants. Les juges devront donc se justifier lorsqu'ils décident de ne pas imposer de peine d'emprisonnement à un trafiquant.

À l'heure actuelle, alors que nous discutons de ce projet de loi, des drogues de confection ont les mêmes propriétés de base que les substances plus familières, comme les stimulants, les tranquillisants et les analgésiques. Seules leurs propriétés chimiques ont été légèrement modifiées. Ainsi, elles ne sont pas visées par la législation actuelle et peuvent être vendues en toute impunité. Les vendeurs ne peuvent pas faire l'objet de poursuites tant que ces substances ne figurent pas aux annexes sur les drogues. Aux termes de ce projet de loi, les responsables de l'application de la loi n'auront plus à attendre que ce soit le cas pour empêcher des criminels de les vendre.

● (1350)

Il y a ensuite, bien entendu, le problème des précurseurs, soit des substances légales utilisées dans la fabrication de substances illicites et qui peuvent être obtenues à l'heure actuelle en quantité suffisamment importante par divers moyens légaux. Le gouvernement s'inquiète de l'absence de lois régissant les précurseurs. Nous craignons que le Canada ne serve de point d'entrée à ces produits chimiques. Nous sommes devenus un maillon faible dans la chaîne de lutte contre la drogue parmi les pays signataires des conventions internationales, car l'usage de beaucoup de ces substances n'est pas encore contrôlé dans notre pays.

L'absence d'un contrôle efficace sur les benzodiazépines est un autre sujet de préoccupation. Les pays cosignataires exercent plus de pressions que jamais sur le Canada pour qu'il présente un projet de loi efficace à ce sujet. La Loi réglementant certaines drogues et autres substances est une mesure législative dont on a grand besoin pour résoudre ces problèmes.

Je voudrais répondre aux autres critiques formulées par les députés de l'opposition durant le récent débat sur ce projet de loi en ce qui concerne les répercussions possibles qu'il aurait pour certains professionnels de la santé.

On considère que l'absence de règlements pour ces groupes empêche cette loi d'être aussi efficace qu'elle le devrait. Les activités des pharmaciens, des médecins, des dentistes et des vétérinaires sont actuellement visées par le règlement d'application de la Loi sur les stupéfiants et les parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues. La réglementation adoptée en vertu de la nouvelle loi ne différera pas beaucoup, en substance, de celle qui régit actuellement les activités de prescription.

L'une des raisons d'être du pouvoir de réglementation conféré par le projet de loi est de permettre au gouvernement de réagir rapidement et efficacement à l'évolution des pratiques professionnelles. Il ne sera possible d'apporter des modifications importantes à la réglementation qu'après consultation approfondie de toutes les parties professionnelles visées, suivant le processus réglementaire en vigueur depuis des années au ministère de la Santé.

Des députés tant de l'opposition officielle que du Parti réformiste ont émis l'opinion qu'il y aurait des contradictions entre les dispositions du projet de loi et la Charte des droits et libertés, surtout en ce qui a trait aux pouvoirs des inspecteurs. Nous ne le croyons pas. Les inspections dont il est question ici sont celles qui permettent de vérifier si les personnes assujetties à la réglementation respectent les exigences qui leur sont imposées dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles ou la conduite de leurs affaires.

De nombreuses lois, fédérales et provinciales, confèrent de vastes pouvoirs de perquisition aux inspecteurs, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité publiques. Il ne s'agit pas de dispositions de droit criminel, mais bien de dispositions administratives.

Par exemple, un inspecteur qui effectuerait une saisie administrative en vertu de l'article 30 de la loi ne pourrait pas produire les substances saisies à titre de preuves devant les tribunaux. Des dispositions de cette nature sont appliquées au Canada depuis 80 ans en vertu de la législation fédérale sur le contrôle des drogues. Elles établissent effectivement un programme fédéral qui réglemente la distribution et l'utilisation au Canada des substances énumérées aux différentes annexes, de façon à restreindre leur détournement vers le marché clandestin, conformément aux obligations internationales contractées par le Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le contrôle des drogues.

J'aimerais aussi relever les préoccupations des deux députés de l'opposition relativement aux pouvoirs attribués au ministre. Tous les députés devraient savoir que l'un des buts ultimes du ministère de la Santé est d'assurer la sécurité et de protéger la santé de tous les Canadiens et de garantir à ces derniers qu'ils sont effectivement protégés s'ils donnent au Parlement les moyens d'agir en ce sens. À cette fin, le présent projet de loi doit renfermer les mesures préventives appropriées.

Par exemple, comme l'a mentionné un député de l'opposition, le ministre peut, au moyen d'une ordonnance provisoire, annuler ou suspendre une autorisation lorsqu'il est d'avis qu'une infraction à un règlement spécial a entraîné une possibilité réelle de danger immédiat pour la santé ou la sécurité d'une personne. C'est ainsi que ça se fait depuis des années. En outre, ce projet de loi protège non seulement la population, mais aussi les professionnels de la santé.

Une infraction à un règlement spécial donne lieu à une audience devant un arbitre, comme on l'indique dans la partie V du projet de loi. Elle peut mener à une ordonnance ministérielle

qui devrait effectivement prévenir toute répétition de cette infraction. Toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction peut choisir une date d'audience et présenter des observations. Ce mécanisme d'arbitrage protège les droits des personnes et témoigne d'un respect pour les gens en cause et d'un souci de transparence.

• (1355)

L'infraction à ces règlements spéciaux ne donne pas lieu à une peine criminelle comme une amende ou l'emprisonnement. Le ministre, et non les tribunaux criminels, détermine les sanctions qui sont de nature administrative.

Un autre domaine critiqué est celui de l'incidence du projet de loi sur la relation entre le médecin ou le pharmacien et son patient et sur la confidentialité de cette relation. Les deux députés de l'opposition ont mentionné que l'accès aux dossiers confidentiels des patients constituait une intrusion inacceptable dans la vie privée des Canadiens honnêtes et je suis entièrement d'accord. Il n'y a pas grand–chose de nouveau dans ce projet de loi, rien qui ne donne au ministre des droits qu'il n'avait pas auparavant.

Depuis plus de 30 ans, en vertu des règlements relatifs aux stupéfiants, le ministre de la Santé a le droit d'exiger d'un praticien qu'il fournisse au Bureau des drogues dangereuses des renseignements concernant un patient qui reçoit des stupéfiants. Ces renseignements peuvent porter sur le diagnostic, les antécédents ou la prescription. Cela se fait depuis des années.

Nous donnons maintenant aux inspecteurs les outils dont ils ont besoin pour s'assurer que les professionnels de la santé respectent la réglementation et que le public est protégé des dangers des drogues. Les inspecteurs sont aussi des professionnels de la santé, liés par le secret professionnel. Ils constituent une force importante pour le ministère de la Santé et la population canadienne. Ils s'assurent également que la fabrication et la distribution des produits pharmaceutiques s'effectuent dans de bonnes conditions de sécurité.

Les activités légitimes requises en vertu de la législation actuelle et de celle qui est proposée, afin de protéger la santé et la sécurité du public, garantissent la confidentialité absolue des renseignements concernant les patients. Tous les renseignements obtenus sont couverts par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui interdisent leur utilisation et leur divulgation par qui que ce soit, sauf si la loi le permet. La Loi sur la protection des renseignements personnels prévoit que toute information recueillie par le gouvernement fédéral pour les besoins de ses programmes est confidentielle.

En ce qui concerne la recherche d'un médecin complaisant ou l'obtention d'ordonnances multiples, les députés de l'opposition officielle ont cité des faits évoqués par l'Association médicale canadienne devant le comité législatif étudiant le projet de loi C–85. Ils ont dit que les médecins jugeraient le projet de loi C–7 inacceptable. En fait, les critiques de l'Association médicale canadienne ont été acceptées par le comité et le projet de loi a été modifié en conséquence. Essentiellement, on reprend l'article qui existe dans la Loi sur les stupéfiants. À la suite de cette révision, il n'est question que des personnes qui ont une ordonnance d'un médecin. Le fait de délivrer une ordonnance dans de telles circonstances n'est pas considéré comme une infraction.

La consommation de substances illégales est un problème complexe qu'il faut attaquer sur tous les fronts et par tous les moyens en faisant appel à la prévention, au traitement, à la désintoxication, à la législation, et à la répression. La stratégie canadienne antidrogue englobe tous ces moyens. Le projet de loi C–7 en est l'élément législatif.

Nous comprenons tous que la réglementation des substances désignées est une question complexe qui doit s'appuyer sur des textes juridiques solides afin d'être efficace, judicieuse et équitable. J'estime que ce projet de loi est l'instrument le plus approprié pour appliquer les lois et les règlements dont nous avons besoin. Il s'agit là d'un problème de société qui exige que nous protégions les innocents, les gens sans expérience, les jeunes et les personnes vulnérables. Il exige également que nous poursuivions sans relâche les criminels, les profiteurs et les gens sans foi ni loi.

À mon avis, ce projet de loi parvient à équilibrer parfaitement ces deux exigences. Tout en continuant à combattre le mal par l'information et la prévention, et en faisant preuve de compassion à l'égard des victimes en leur offrant traitement et désintoxication, nous devons également abattre les éléments criminels responsables du problème. En adoptant ce projet de loi, nous, les parlementaires, contribuerons dès maintenant à la lutte antidrogue et assurerons son avenir.

Le Président: Après la période des questions, la députée disposera de quelques instants pour les questions et observations.

[*Français*]

Comme il est deux heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES PISTES CYCLABLES

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, je me réjouis avec le monde de la bicyclette du fait que le passage cyclable entre l'île des Soeurs et la terre ferme de Verdun sera aménagé très prochainement.

Cela faisait quinze ans que ces cyclistes attendaient.

Je remercie le ministre Doug Young et son ministère de l'attention qu'ils ont portée à ce projet.

Cette piste cyclable reliera la piste de la Rive–Sud et celle de l'île des Soeurs à celle de la terre ferme de Verdun.

Article 31 du Règlement

La ville de Verdun s'est engagée à construire un tronçon qui reliera ces pistes à celles du Canal Lachine et, par ce fait, à toutes les grandes pistes cyclables de l'île de Montréal.

Plus de 20 000 cyclistes pourront ainsi avoir de belles sorties grâce à l'initiative du gouvernement du Canada et de la municipalité de Verdun.

[*Traduction*]

La coopération est toujours plus productive que la confrontation.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Depuis le massacre de la place Tiananmen, les droits de la personne en Chine sont régulièrement bafoués.

Hier, des représentants d'organismes de défense des réfugiés chinois de Montréal sont venus manifester leur indignation face à la décision du gouvernement de revoir la décision des 4500 ressortissants chinois qui vivent sous la menace de déportation vers leur pays d'origine.

On nous dit que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait rendre sa décision cet été.

Or, selon les données recueillies par le journal *Voir*, des 827 dossiers traités par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à Montréal après le massacre de Tiananmen, 663 ont été refusés, soit un taux de 80 p. 100 de refus!

Dans ces conditions, l'attitude dilatoire du Ministre est inacceptable.

Encore une fois, le gouvernement se moque des droits de la personne et succombe à cette vision réductrice qui veut que, lorsque l'on veut faire des affaires, on se tait sur les droits fondamentaux.

* * *

[*Traduction*]

L'ONTARIO

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, qui prend la défense de l'Ontario? Cette nouvelle législature a six mois, et personne ne se préoccupe du plus gros des moteurs de l'économie canadienne.

Alors que nous nous préoccupons tous de savoir ce qui est bon pour le Canada, nous oublions le rôle que joue l'Ontario dans ce pays. Ce qui est bon pour le Canada est une économie ontarienne saine et en expansion.

Le livre rouge fait grand cas de la création d'emplois et des travaux d'infrastructure. Et pourtant on laisse se détériorer la partie la plus importante de l'infrastructure ontarienne. Il n'y a toujours pas d'emplois nouveaux à l'horizon et ces retards mettent en danger un certain nombre de projets créateurs d'emplois.

L'Ontario a dû réduire sa taxe sur le tabac en raison des pressions exercées par une province. Ce qui va lui faire perdre 500 millions de dollars de plus.

Pour des raisons purement politiques, Toronto, qui était pourtant le choix tout indiqué pour être le siège du bureau de l'environnement de l'ALENA, n'a pas été retenue.

Le silence est assourdissant. Qu'a donc fait l'Ontario pour mériter d'être traité de la sorte?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour souligner l'ardeur au travail des membres de l'Ontario du caucus libéral.

À l'échelle mondiale et nationale, on parle beaucoup du développement durable, mais l'expression donne lieu à diverses interprétations. Pour certains, il s'agit d'un développement qui peut être maintenu à tout prix.

D'après moi, le développement durable est impossible en tant que vision ou processus à réaliser s'il n'y a pas d'équité. L'équité existe quand les gens de divers pays du nord ou du sud, et appartenant à différentes classes dans un même pays sont traités avec respect.

L'équité existe quand on respecte l'environnement naturel. L'équité existe quand on reconnaît les responsabilités entre les générations et quand on s'acquitte de ses rôles et de ses engagements à l'échelle mondiale.

* * *

LES CARTES DE TUEURS

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, la hausse récente des crimes avec violence a accru l'inquiétude de la population partout en Ontario et au Canada.

Dans le cadre de ses efforts pour réduire la violence dans les collectivités canadiennes, le gouvernement devrait indiscutablement interdire l'importation des cartes de tueurs en série. Ces cartes sont une version perverse des cartes de hockeyeurs pour les jeunes. Elles reproduisent des tueurs psychopathes et donnent une description détaillée des crimes qu'ils ont commis.

Il faut se remémorer la vie des victimes de crimes avec violence et non celle de tueurs et leurs crimes.

Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour éliminer les causes de la violence, ce qui devrait inclure l'interdiction de ces cartes offensantes qui glorifient le meurtre et réduisent les victimes au rang de statistiques anonymes.

Au nom des électeurs de London—Middlesex, en Ontario, je demande au gouvernement de modifier la législation des douanes pour interdire l'importation de cartes de tueurs en série et faire cesser leur vente au Canada.

● (1405)

LES CHAMPIONNATS DE CURLING

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, les députés se souviendront que je suis intervenue à la Chambre le 8 mars dernier, Journée internationale de la femme, pour rendre hommage aux quatre dames de la Saskatchewan qui forment l'équipe de Sandra Peterson et qui venaient de remporter le championnat canadien de curling féminin, appelé, comme le savent tous les bons Canadiens, du moins les habitants du nord du pays, le Tournoi des coeurs de Scott.

Je suis très heureuse de signaler à la Chambre que l'équipe de Sandra Peterson s'est encore une fois distinguée en remportant le championnat du monde de curling féminin, à Obersdorf.

Pour éviter que les députés en viennent à la conclusion que seules les femmes de la Saskatchewan savent jouer au curling, j'ajoute que l'équipe masculine du Canada a également remporté le championnat mondial en fin de semaine, grâce au leadership du capitaine Rick Folk, lui aussi originaire de Saskatoon.

* * *

[*Français*]

LE FORUM POUR L'EMPLOI

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, les conclusions d'une étude menée par le Forum pour l'emploi rendues publiques hier démontrent que le taux de chômage très élevé a coûté 30 milliards de dollars à l'économie québécoise et 109 milliards de dollars à l'économie canadienne l'an dernier.

Cette situtation ne peut plus durer. Les membres de ce forum ont réaffirmé unanimement le consensus qui se dégage au Québec: qu'une des solutions au problème du chômage réside dans la responsabilité pleine et entière de la formation de la main–d'oeuvre par le Québec. Cette solution est une nécessité, pas un caprice.

Dans le quotidien *Le Devoir*, M. Jean–Robert Sansfaçon écrivait, et je cite: «Si les libéraux de Jean Chrétien s'entêtent à l'ignorer, c'est qu'ils n'ont rien compris à cette dynamique québécoise. Tôt ou tard, cette erreur se retournera contre eux.»

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le parti actuellement au pouvoir a promis à qui voulait l'entendre plus de transparence et de votes libres. Aujourd'hui, le gouvernement et tous les députés ont l'occasion de voter en faveur d'une bonne idée et d'oublier la discipline de parti.

Plus tard aujourd'hui, nous aurons en effet à nous prononcer sur une modification proposée par le Parti réformiste dans le but de plafonner le nombre total de députés. C'est une mesure qui s'impose, puisque pratiquement tous les Canadiens estiment que nous n'avons pas besoin de plus de 295 députés. Certains croient même que nous devrions en réduire le nombre. J'invite tous les députés à voter en faveur de la modification, comme le souhaiteraient sans aucun doute la majorité de leurs électeurs.

Ce soir, nous verrons si le Parti libéral a vraiment l'intention de respecter ses promesses et de tenir plus de votes libres.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, les récentes déclaration du *Reform Party* à l'égard du Québec sont irrespectueuses, à mon sens. On en rajoute en déclarant que le Québec impose sa volonté à Ottawa en faisant référence à la baisse des taxes sur les cigarettes, à l'établissement du Secrétariat de l'environnement à Montréal et au report de la conférence fédérale–provinciale sur la main–d'oeuvre; de telles allusions sont déplacées.

J'invite le gouvernement à faire diligence pour régler le dossier de la main–d'oeuvre avec le Québec et les provinces intéressées. C'est le temps de réduire les chevauchements. Peut–être que cette obstination n'est entretenue que par des fonctionnaires trop centralisateurs. Le gouvernement démontrerait souplesse et flexibilité dans la compréhension des revendications traditionnelles du Québec en mettant les pendules à l'heure d'un fédéralisme plus acceptable à toutes les provinces.

Et dans le respect de la Constitution, on est certes d'accord pour affirmer que la formation de la main–d'oeuvre relève de l'éducation, qui, elle, relève des provinces: c'est leur compétence et elles s'en acquitteraient à meilleur coût. C'est ce qu'on pense en Beauce.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, à la suite des actes de violence absolument gratuits qui ont été perpétrés ces dernières semaines, des collectivités de toutes les régions du pays réclament le resserrement des mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu.

Hier, dans le cadre du programme Rencontres du Canada, j'ai eu l'occasion de discuter avec 120 étudiants provenant de tous les coins du pays. Au cours de la discussion, ces jeunes Canadiens m'ont exprimé leurs inquiétudes devant les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants et le resserrement du contrôle des armes à feu.

Si nous voulons régler ce problème, il faudra que le gouvernement et les organisations communautaires de jeunesse conjuguent leurs efforts et que des lois plus strictes en matière de contrôle des armes à feu soient adoptées.

[*Français*]

J'appuie, avec force, l'interdiction totale des armes de poing dans les villes du Canada afin de s'assurer que des incidents tels que ceux qui se sont produits récemment à Ottawa et à Toronto ne se reproduisent pas.

Au nom des citoyens et des citoyennes de Saint–Denis, je demande à notre gouvernement de reconsidérer sérieusement la Loi sur le contrôle des armes à feu pour que cessent les actes de violence dans nos villes.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES CARTES DE TUEURS

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, si je prends aujourd'hui la parole, c'est pour dire à quel point je suis préoccupé par l'importation au Canada des cartes de tueurs en série.

• (1410)

À l'instar de nombre de mes collègues, je suis contre l'importation de ces cartes scandaleuses. Des centaines, voire des milliers d'électeurs de Victoria–Haliburton, ma circonscription, en Ontario, ont signé une pétition contre l'importation de ces cartes.

Notre société est déjà assez violente, comme le prouvent les meurtres gratuits des dernières semaines, sans que le message de violence qui est véhiculé par ces cartes n'entre dans nos écoles.

Je fais écho aux pétitions qui circulent dans tout le pays et j'exhorte la Chambre à modifier la législation canadienne de façon à interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication au Canada des cartes de tueurs et à informer les fabricants de telles cartes que, au Canada, leur produit sera saisi et détruit.

* * *

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, hier, le député de Richelieu a qualifié d'hypocrisie le fait que je présente une pétition que je n'approuvais pas.

Je tiens à dire au député qu'il peut arriver que je conteste le point de vue de mes électeurs, mais que je ne contesterai jamais le droit qu'ils ont de s'exprimer et de se faire entendre ici.

[*Français*]

Je ferai savoir à ceux et celles qui m'accusent de ne pas respecter le statut bilingue de notre pays que je suis le premier député de ma circonscription à offrir ses services et à distribuer ses envois collectifs dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Le Bloc québécois a souvent fait valoir qu'il avait démocratiquement le droit d'être ici même si son but fondamental est de scinder notre pays.

[*Français*]

Je trouve cela odieux de la part des députés du Bloc québécois de prétendre qu'ils ont à coeur les principes de la démocratie et de la liberté d'expression lorsqu'en réalité ils essaient de brimer ces droits pour les autres.

[*Traduction*]

Nous croyons dans la démocratie, qu'elle convienne ou non à notre programme politique.

[*Français*]

TRANSPORT CANADA

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, nous avons obtenu de source sûre un document de travail qui élabore la stratégie du gouvernement quant à une privatisation massive des services de Transport Canada.

Une telle stratégie, élaborée en catimini, n'aura pas seulement un impact catastrophique au niveau de l'emploi au sein du ministère en éliminant 15 000 postes, mais aura des répercussions sérieuses sur l'ensemble de l'économie par une augmentation des coûts de transport.

Un tel désengagement du gouvernement vis–à–vis de ses responsabilités en matière de transport traduit le désarroi d'un système fédéral dont les échaffaudages sont sur le point de s'écrouler.

De plus, la politique du gouvernement en matière de transport montre bien qu'il n'est pas sérieux quant a la création d'emplois. Cette réforme précipitée menace l'équilibre économique du Québec et du Canada, dont les infrastructures de transport ont toujours été des éléments fondamentaux.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, au moment de l'élection du gouvernement actuel, les Canadiens croyaient qu'ils allaient voir et entendre quelque chose de nouveau.

À la grande déception de millions de Canadiens, ils voient et entendent la même chose qu'avant.

Le gouvernement annonce en grande pompe une réincarnation de la Compagnie des Jeunes Canadiens, un Katimavik II. Le concept est bon en soi, mais est–ce que les jeunes sont prêts à payer pour tous les emprunts nécessaires?

Des ministres se rendent au Canada atlantique pour dire aux Canadiens qu'il n'existe plus de nouvelles idées innovatrices, qu'il n'y a que les vieux programmes usés où les emprunts remplacent les mesures originales de création d'emplois.

Les tentatives de réforme de l'appareil judiciaire des années 1960 et 1970 qui ont échoué illustrent elles aussi qu'il n'existe plus de solutions créatives.

Je rappelle au gouvernement que les réponses d'hier ne s'appliquent plus aux questions d'aujourd'hui. De vieilles chansons interprétées par de nouveaux artistes restent de vieilles chansons.

Il nous faut une nouvelle chanson pour un nouveau Canada. Les réformistes travaillent avec les Canadiens à la composition d'une nouvelle chanson originale, «Ô Canada, nouveau Canada».

LES PÊCHES DE LA CÔTE EST

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Pêches et le ministre du Développement des ressources humaines ont annoncé un nouveau programme quinquennal de 1,9 milliard de dollars pour venir en aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines de la côte est.

Le gouvernement a misé sur le long terme pour garantir la prospérité de la population de Terre–Neuve, y compris celle de St. John's–Ouest. L'argent représente un investissement dans l'avenir de la population et dans l'avenir des pêches.

Les programmes de formation et les projets verts permettront aux gens d'accroître leurs compétences et d'améliorer leur environnement professionnel. La population de St. John's–Ouest peut se réjouir que le gouvernement ait écouté ses préoccupations.

Je tiens à féliciter les ministres et le gouvernement d'avoir fait face à ce problème fort complexe de manière aussi humaine.

* * *

• (1415)

[*Français*]

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais profiter du temps qui m'est alloué aujourd'hui pour vous parler de la croissance économique.

En effet, Statistique Canada a annoncé ce matin que l'indice composite, après une hausse de 0,9 p. 100 en février, a continué de progresser en mars avec une augmentation de 0,7 p. 100. Sept des dix composantes de l'économie ont connu une amélioration. C'est une perspective très positive pour notre pays.

J'aimerais ajouter que la production canadienne demeure également très forte. Aujourd'hui, Statistique Canada rapportait que nos exportations vers les États–Unis, notre plus important partenaire commercial, ont atteint des niveaux records. Ceci est une belle indication que le plan de relance économique de notre gouvernement fonctionne et que le budget du ministre des Finances avait vu juste.

* * *

[*Traduction*]

LES CHAMPIONS DU MONDE DE CURLING

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis très heureux de féliciter les deux équipes canadiennes qui ont remporté le championnat du monde de curling chez les hommes et chez les femmes pour 1994.

Les habitants de ma province et tous les Canadiens sont particulièrement fiers de l'équipe de Sandra Peterson, de la Saskatchewan, qui vient de donner au Canada son deuxième championnat mondial d'affilée chez les femmes. Sandra Peterson, Jan Betker, Joan McCusker, l'entraîneuse Anita Ford et la première joueuse Marcia Gudereit, qui habite ma circonscription, Regina—Lumsden, sont de grandes athlètes qui méritent nos éloges et notre admiration, puisqu'elles forment la première équipe canadienne à avoir remporté le championnat du monde de curling deux années d'affilée.

Ces femmes ont travaillé fort, et leur détermination a porté fruit. Elles ont développé un style de jeu défensif qui leur a procuré d'innombrables victoires. Cette équipe est surnommée le «Rat Pack» parce que sa mascotte est un rat en caoutchouc.

Je sais que tous les députés de la Chambre voudront se joindre à moi pour applaudir les efforts de notre «Rat Pack» qui a remporté le championnat mondial.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Malgré l'opposition de plusieurs provinces, le gouvernement fédéral s'est entêté en décidant d'aller de l'avant et a annoncé, vendredi dernier, sa stratégie pour les jeunes. Le ministre de l'Éducation du Québec, qui est aussi président de la Conférence des ministres de l'Éducation, a qualifié ce geste d'inacceptable ingérence d'Ottawa dans le secteur de l'éducation, envisageant même de le contester devant la Cour suprême.

Le premier ministre reconnaît–il que non seulement sa stratégie constitue une ingérence dans les compétences des provinces, mais qu'en plus, le Québec et plusieurs provinces s'entendent pour considérer qu'il faut s'y opposer, étant donné qu'elle entraînera de nouveaux dédoublements et chevauchements administratifs coûteux et inutiles, donc plus de coûts et moins d'efficacité?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, personne ne conteste la juridiction du Québec et des provinces dans le domaine de l'éducation. Des trois programmes qui ont été annoncés vendredi dernier, un était d'abord un programme d'aide aux étudiants. Sur ce programme–là, le Québec a déjà un *opting out* depuis 1964.

Le deuxième programme, qui est destiné à la jeunesse, n'est pas strictement parlant un programme d'éducation; c'est un programme qui aide l'emploi à la jeunesse. Le gouvernement fédéral a déjà eu et a encore des programmes dans ce domaine–là, comme par exemple celui de Katimavik. Nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour que le programme fédéral soit complémentaire du programme provincial.

Dans le troisième domaine, le programme national d'apprentissage en est un qui aide les jeunes à passer de l'école au travail. C'est un problème qui est commun au fédéral comme au provincial. Les deux paliers ont des programmes dans ce

domaine–là et devraient continuer d'en avoir pour aider les jeunes à se trouver des emplois.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème du gouvernement fédéral, c'est que le gouvernement du Québec ne partage pas son opinion et qu'il entend saisir la Cour suprême d'une contestation formelle d'une autre invasion du gouvernement fédéral dans les champs de juridiction qui appartiennent aux provinces.

Je demanderais au premier ministre, et j'espère qu'il répondra lui–même cette fois–ci, puisque c'est lui qui s'est engagé à gérer de façon efficace dorénavant en réduisant les chevauchements, je lui demanderai de nous dire pourquoi il agit maintenant de façon contraire en lançant une offensive fédérale en éducation et en formation de la main–d'oeuvre qui accroît les chevauchements et les dédoublements qu'il prétend combattre par ailleurs?

• (1420)

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, comme je le signalais précédemment, il ne s'agit pas d'une nouvelle intrusion dans un champ de juridiction provinciale. Nous ne faisons pas ces programmes. Les deux programmes dont j'ai parlé, le programme sur la jeunesse et le programme sur l'apprentissage sont des programmes qui relèvent du domaine de l'emploi pour la jeunesse et pas strictement du domaine de l'éducation. De plus, ce sont des programmes complémentaires à ceux de la province.

Il est clair, au point de vue constitutionnel, que lorsqu'il y a un problème d'envergure nationale, comme celui de l'emploi pour la jeunesse, que le gouvernement fédéral a et continuera d'avoir une juridiction partagée avec la province pour régler ce genre de problème.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous venons d'assister à une manifestation flagrante d'insensibilité bureaucratique à la véritable situation.

La réalité, c'est que le gouvernement fédéral fera double emploi, qu'il dépensera en double des fonds qui neutraliseront des fonds dépensés ailleurs avec l'aboutissement qui s'annonce. Je demande au premier ministre si c'est maintenant sa politique de transformer toute sa politique en affrontements judiciaires?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme le disait le ministre des Affaires intergouvernementales, nous avons une responsabilité nationale dans le domaine de la création d'emplois. Pour ce gouvernement, il est prioritaire de trouver des moyens pour aider les jeunes à se trouver du travail.

Si le chef de l'opposition a pris le temps de lire le programme du Parti libéral, c'est écrit noir sur blanc dans le livre rouge. Les gens ont voté pour ce programme et c'est pourquoi nous formons le gouvernement aujourd'hui.

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a indiqué clairement son intention de couper massivement dans les paiements de transfert aux provinces lors du prochain budget. À défaut d'entente avec les provinces, le ministre des Finances prévoit imposer sa solution quant aux coupures à faire. Déjà, le gel des paiements de transfert qu'il a imposé aux provinces permet à Ottawa d'économiser 1,5 milliard de dollars sur deux ans.

Doit–on comprendre que le ministre des Finances a renoncé à faire le ménage dans les dépenses fédérales de fonctionnement et a choisi de réduire son déficit sur le dos des provinces, sans compensation aucune, par une réduction massive des paiements de transfert dans les secteurs de la santé et de l'éducation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que j'ai dit, c'est que le ministre du Renouveau de la fonction publique avait l'intention, et d'ailleurs, il avait déjà entrepris l'examen de tous les programmes fédéraux. Alors, certainement on regarde chez nous.

J'aimerais citer un document que j'aime beaucoup, le Budget: «La réforme de la sécurité sociale doit absolument déboucher sur des programmes moins coûteux qui répondent mieux aux besoins des Canadiens et Canadiennes. Pour le gouvernement fédéral, les transferts ne devront pas être plus élevés après les réformes qu'ils le sont maintenant. Nous voulons que la coopération inspire ce processus de réforme. Ainsi pendant deux ans, les transferts aux provinces, au titre de la sécurité sociale, seront prévisibles et vont enregistrer une légère croissance pendant que la réforme suivra son cours. Tel que promis par le premier ministre, nous progresserons vers une période de stabilité des transferts qui durera cinq ans.»

C'est ce que j'ai dit dans le Budget, c'est ce que j'ai dit hier et c'est ce dont j'ai discuté avec les ministres des Finances de toutes les provinces, la coopération. Ils étaient d'accord en janvier dernier.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, comment le ministre des Finances explique–t–il que faute d'argent, il coupe les transferts aux provinces, mais qu'en même temps, son gouvernement choisit d'intervenir effrontément, et encore plus dans les champs de compétence provinciale comme dans les programmes jeunesse et de formation de la main–d'oeuvre? N'est–il pas d'accord avec le raisonnement qui veut que lorsqu'on n'a pas d'argent, on se mêle de ses affaires?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député dit que nous réduisons—je ne me souviens pas du terme exact qu'il a employé—nos transferts aux provinces.

En réalité, nous avons pris, au mois de janvier, une mesure qui avait été retardée pendant un certain nombre d'années par le gouvernement précédent. Nous avons établi les paiements de

péréquation d'après une nouvelle base qui est très généreuse pour les sept provinces qui reçoivent ces paiements.

Nous avons également rencontré les ministres provinciaux des Finances et leur avons dit que nous ne réduirions pas les paiements pendant deux ans. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps, le gouvernement précédent ne s'étant jamais gêné pour réduire les paiements à volonté.

• (1425)

Puis, nous avons dit aux provinces que nous entreprendrions en collaboration avec elles la réforme des programmes sociaux que les Canadiens réclament afin que nous puissions assurer des services de façon plus efficace et moins coûteuse.

* * *

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les Canadiens commencent maintenant à connaître certains éléments du programme législatif du gouvernement, et leur première réaction en est une de déception et non d'enthousiasme.

Par exemple, quand les Canadiens examinent le projet en matière de ressources humaines annoncé la semaine dernière pour venir en aide aux jeunes chômeurs, ils constatent que 70 p. 100 des fonds ne vont pas du tout à la création d'emplois et que la plus grande partie du programme n'est que du réchauffé de vieux programmes et de vieilles idées libérales des années 1960 et 1970.

Le gouvernement n'a–t–il pas d'idées nouvelles et audacieuses pour aider les jeunes et, s'il en a, en quoi consistent–elles?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons un programme visant à venir en aide aux jeunes.

Le député n'accepte peut–être pas que le gouvernement fédéral dépense de l'argent pour venir en aide aux gens, et aux jeunes en particulier, mais voici que je l'entends dire que nous devrions en dépenser.

Je suis très heureux d'apprendre qu'il pourrait trouver de meilleures façons de procéder, mais je suis également ravi au nom du pays d'entendre le chef du Parti réformiste nous dire de dépenser plus d'argent pour les jeunes. J'en prends bonne note.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, il est question d'allouer des fonds dont la dépense est déjà prévue. La réponse du premier ministre ne fait que confirmer ce que je pense, à savoir qu'on n'annonce rien de nouveau, de créateur ou d'audacieux.

Les véritables réformistes préconisent de verser directement aux jeunes une partie des paiements de transfert pour l'éducation sous forme de bons pour des cours de formation scolaire ou professionnelle, et de réaménager immédiatement le programme de prêts aux étudiants pour en rendre le remboursement proportionnel au revenu.

Ce sont là des idées nouvelles et audacieuses pour encourager les jeunes à se préparer pour l'économie nouvelle. Le premier ministre pourrait–il nous dire pourquoi des idées nouvelles comme celles–là ne font pas partie intégrante de la réflexion du gouvernement ou des mesures qu'il annonce à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que le ministre du Développement des ressources humaines s'emploie actuellement à faire. Il en discute avec les autorités provinciales et explore plusieurs de ces idées. Certains gouvernements provinciaux estiment que nous agissons trop vite.

Le chef du Parti réformiste agirait sans consulter les provinces.

Nous voulons effectuer des changements. Nous voudrions avoir un meilleur système. Comme nous savons qu'il est préférable de ne pas agir unilatéralement, nous tenons actuellement des entretiens à ce sujet. Une rencontre devait avoir lieu hier, mais comme les provinces n'étaient pas prêtes, nous l'avons reportée à plus tard afin de leur donner plus de temps.

Nous estimons cependant que c'est la chose à faire au Canada, car tous les premiers ministres nous demandent de les consulter. Le propre père du chef réformiste avait d'ailleurs l'habitude de demander au gouvernement fédéral de consulter les provinces avant de prendre des initiatives. Nous les consultons donc. Nous verrons ce qu'elles ont à dire et nous aviserons la Chambre.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous vivons dans le passé. L'absence d'idées nouvelles et audacieuses chez le gouvernement n'est pas évidente uniquement dans ce domaine, mais aussi dans le domaine de l'agriculture et dans celui de la pêche et, plus grave encore, en matière de défense du fédéralisme lui–même.

Jusqu'à présent, la seule réaction à la menace de séparation du Québec a consisté à promettre quelques avantages de plus comme l'établissement à Montréal du siège de la Commission de coopération environnementale. Voilà une façon banale et dépassée de gagner l'appui des électeurs québécois, en promettant d'asphalter les routes et de construire des édifices.

Je le demande encore une fois, le gouvernement a–t–il des idées nouvelles et audacieuses pour les Québécois et pour les Canadiens, en ce qui a trait notamment à la revitalisation du fédéralisme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le député connaît la politique de notre gouvernement.

La meilleure façon de convaincre les Québécois de demeurer au sein de la Confédération canadienne, c'est d'assurer une bonne administration à Ottawa et d'avoir des députés qui font preuve de tolérance et qui ne misent pas sur les préjugés des gens.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. La situation s'est gravement détériorée en Bosnie. L'ONU a en effet perdu tout contrôle et toute autorité dans l'enclave musulmane de Gorazde qui est tombée aux mains des Serbes bosniaques. Méprisant les ultimatums de l'ONU et violant systématiquement

les accords de cessez–le–feu, l'armée serbe bosniaque poursuit de façon implacable son offensive sur Gorazde en dépit du statut de zone de sécurité que lui a conféré l'ONU.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il faire le point sur la situation qui prévaut actuellement à Gorazde et confirme–t–il que l'offensive soutenue des Serbes bosniaques a mis un terme au processus de négociations de paix?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je viens tout juste d'avoir, ce midi, en compagnie du ministre de la Défense, des entretiens avec le vice–président de la Bosnie, M. Ganic. Nous avons fait un tour d'horizon de la situation et il est certain que nous déplorons l'escalade qui semble avoir cours autour de certaines zones protégées qui sont des enclaves où une population musulmane est à la merci de l'artillerie des troupes serbes. Il est évident que nous ne pouvons rester insensibles à cette situation. Il y aura des discussions avec les représentants des pays alliés afin de trouver une solution dans les meilleurs délais à cette situation qui semble vouloir s'envenimer.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, l'ONU a demandé hier à l'OTAN de se tenir prête à lancer des frappes aériennes.

Le ministre peut–il indiquer si le Canada participe activement à la définition de la stratégie des pays occidentaux et de l'ONU, en vue de risposter à l'acharnement des Serbes bosniaques qui ont choisi de faire progresser leur cause par la voix des armes plutôt que par la négociation?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est certain que les représentants canadiens tant à l'OTAN qu'aux Nations Unies se sont consultés et participent à des réunions de travail pour avancer une stratégie commune. Une première réunion au niveau des ambassadeurs de l'OTAN s'est tenue hier et une prochaine réunion se tiendra demain afin d'arrêter une position commune à la suite de la demande écrite du secrétaire général des Nations Unies.

Nous continuons à penser que les moyens les plus sûrs d'arriver à une paix durable dans l'ex–Yougoslavie sont encore les moyens de négociation. Ce n'est pas en escaladant le conflit militaire que nous réglerons le problème. Par ailleurs, nous sommes conscients que nous ne pouvons rester indifférents à une poignée de militaires serbes qui ne respectent pas les cessez–le–feu qui sont pris de part et d'autre. Nous pensons que des efforts considérables ont été faits d'une part par les Croates et d'autre part par les Musulmans, et il est maintenant temps que les Serbes bosniaques viennent à la table et s'entendent avec les autres parties afin de régler d'une façon pacifique ce conflit qui a trop duré.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'ai écouté attentivement l'annonce faite ce matin au sujet des 1,9 milliard de dollars destinés au secteur des pêches. Le premier ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi, dans cette annonce, il n'a pas été fait mention de mesures de diversification de l'économie destinées à créer de véritables emplois à long terme dans le Canada atlantique?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député pose une question sur un sujet important, ce dont je lui sais gré, mais il fait erreur.

Le programme qui a été annoncé par le ministre des Pêches et des Océans et celui du Développement des ressources humaines comporte, entre autres, des mesures visant à aplanir les disparités régionales et à aider le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, à tirer profit des perspectives économiques de cette région.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, j'ai lu attentivement les documents sur le programme, mais il n'y est nulle part question des mesures dont parle le ministre. À notre avis, ce programme ne règle pas le problème critique de la diversification économique dans le Canada atlantique. Le premier ministre ne sait–il pas que les mesures concrètes pèsent plus lourd que les belles paroles?

• (1435)

L'absence du ministre de l'Industrie au moment de l'annonce donne l'impression que le gouvernement considère le Canada atlantique, et plus particulièrement Terre–Neuve, comme une région sans avenir économique. Pourquoi le ministre de l'Industrie était–il absent au moment de l'annonce?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député parle de l'absence du ministre de l'Industrie. Il devrait aussi dire que le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique n'était pas présent lui non plus.

Je tiens toutefois à rassurer le député. Le premier ministre et nous tous avons pris un engagement durant la campagne électorale: chaque membre du Cabinet, chaque membre de notre caucus, chaque député de notre parti s'est en effet engagé fermement à aider les Canadiens dans le besoin, qu'ils soient dans la région de l'Atlantique, au Québec, dans l'ouest du Canada ou en Ontario, et à leur fournir une aide économique lorsque c'est possible.

* * *

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le Programme jeunesse annoncé par le ministre du Développement des ressources humaines, il y a quelques jours, recoupe plusieurs programmes existant déjà au Québec, notamment Jeunes volontaires, Jeunes promoteurs, Chantiers Jeunesse, en plus de toutes les activités de formation liées au champ de l'éducation.

Dans les faits, la stratégie fédérale ne fera qu'ajouter aux chevauchements et aux dédoublements qui coûtent déjà en gaspillage quelque 300 millions de dollars par an uniquement pour le Québec.

J'adresse ma question au premier ministre. Est-il conscient qu'en agissant ainsi, non seulement il ne livre pas la marchandise que tout le monde réclame de lui, c'est-à-dire d'éliminer les dédoublements, mais qu'il en remet sur le tas, et qu'une partie importante des fonds qui devraient aller aux jeunes vont aller nourrir grassement l'appareil fédéral qui restera en place pour administrer le programme?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est tout aussi, sinon plus intéressé que n'importe quel autre gouvernement—du moins, il est sûrement aussi intéressé que le parti d'opposition—à ce qu'on coupe les chevauchements et les dédoublements.

Dans le secteur jeunesse, on a eu des programmes fédéraux qui ont servi la jeunesse et qui continuent de la servir. J'ai déjà mentionné que nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour qu'il n'y ait pas de dédoublements entre les programmes existant au Québec, en particulier le programme Jeunes volontaires, et ceux que nous mettons en place au Québec.

Il n'y a pas de doute aussi que le problème du chômage chez les jeunes en est un qui est tellement grand, qu'il est important pour les deux gouvernements d'essayer d'y trouver des solutions. On répète que les chevauchements coûtent de l'argent; oui, ils coûtent de l'argent, mais ils n'en coûtent probablement pas dans les termes qui ont été mentionnés. Les études qui ont été faites indiquent que les coûts des chevauchements sont très différents de ceux qui ont été mentionnés. Il existe également des terrains où il est possible de réduire les chevauchements beaucoup plus que dans un terrain où il y a un besoin. . .

Le Président: Je regrette de devoir vous interrompre, mais je dois donner la parole au député de Roberval.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on notera de nouveau que pour un gouvernement préoccupé à éliminer les chevauchements, ses premiers gestes ont été de remettre un programme en six volets par-dessus ce qui existe au Québec. J'ignore sur quoi est branché le ministre des Affaires intergouvernementales.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier (Roberval): Vous feriez mieux d'écouter, de l'autre côté, car cela vous concerne; c'est vous qui avez voté pour cela, aveuglément. Sur 10 000 $ qui devaient être consacrés à chacun des jeunes en difficulté, le ministre a-t-il pris soin d'évaluer combien d'argent devrait. . .

Le Président: Nous savons tous que les questions et les réponses nous tiennent à coeur. Toutefois, je souhaiterais qu'on puisse baisser un peu la voix des deux côtés en posant les questions et en donnant les réponses.

• (1440)

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je répète simplement que le gouvernement au pouvoir est aussi intéressé que n'importe quel autre parti à réduire les chevauchements.

Dans le domaine de la jeunesse, nous avons fait des consultations en profondeur et il est clair que notre programme répond à des besoins existants chez les jeunes. Et nous ne renierons pas notre droit d'aider les Canadiens qui sont dans le besoin. Dans ce cas-ci, il y a des Canadiens dans le besoin, qui ne sont pas aidés par un programme provincial. Il s'agit d'une juridiction partagée et nous avons des programmes que nous allons mettre en place dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE BLÉ

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais interrompre le spectacle pour poser une question au ministre du Commerce international.

Je ferai tout d'abord preuve de tact en félicitant le ministre pour la signature de l'Accord du GATT au Maroc. Durant son séjour au Maroc, le ministre a déclaré qu'il ne céderait pas aux pressions des États-Unis sur la question des exportations de blé canadien.

Le ministre est-il prêt à tenir le coup jusqu'à ce que l'organisation mondiale du commerce soit constituée et fonctionne et qu'elle puisse décider si oui ou non nos exportations de blé bénéficient de subventions inéquitables?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je remercie le député de ses aimables propos.

En ce qui concerne le blé, le Canada a tenu pendant plusieurs mois des discussions continues avec les États-Unis. Ces discussions ont abouti aux rencontres de Marrakech où nous espérions trouver une solution au problème. Les positions respectives des États-Unis et du Canada demeurent cependant très éloignées l'une de l'autre.

Le Canada et les États-Unis peuvent toujours poursuivre ces négociations ou discussions pour peu que notre voisin le veuille. Les États-Unis ont précisé qu'ils espéraient parvenir à une décision à ce sujet d'ici vendredi. Nous verrons quelle décision les Américains prendront d'ici là: poursuivre les discussions ou opter pour une autre ligne de conduite.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

De nombreux producteurs de blé canadiens estiment avoir fait du bon travail, être concurrentiels et s'être adaptés à la nouvelle réalité du libre-échange. Le ministre pourrait-il apaiser les craintes des producteurs de blé en leur donnant l'assurance que leurs intérêts ne seront pas échangés contre une protection de la régulation de l'offre, afin d'obtenir une entente avec les États-Unis au sujet du blé?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je réponds catégoriquement par l'affirmative.

Malgré les efforts persistants des États–Unis pour lier les problèmes agricoles, il y a des différences entre nos deux pays en matière d'agriculture. Nous rejetons l'établissement d'un tel lien. Nous aborderons chaque question de façon objective. Dans le cas du blé, nous partageons tout à fait le point de vue du député d'en face.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional.

Des représentants de l'Opération Dignité 2, organisme qui travaille au développement économique régional, lançaient hier un cri d'alarme au gouvernement. Ils demandent au gouvernement de retarder de un an la réforme de l'assurance–chômage qui touchera très durement les régions à forte concentration de travailleurs saisonniers, tant au Québec que dans d'autres provinces.

Compte tenu des effets dévastateurs de la réforme de l'assurance–chômage pour l'économie de ces régions particulièrement rurales, le ministre peut–il s'engager à retarder d'une année les coupures annoncées dans le Budget au programme d'assurance–chômage et a–t–il la volonté de le faire?

• (1445)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): C'est précisément parce que nous sommes très conscients de l'énorme fléau de chômage qui existe partout au Canada, et certainement au Canada rural, que nous voulons procéder à une réforme de l'assurance–chômage, c'est–à–dire vraiment baisser les cotisations d'assurance–chômage, pour que les PME puissent embaucher de nouvelles personnes, des travailleurs, des travailleuses, et certainement protéger les plus démunis, par exemple les parents de familles monoparentales, pour avoir l'argent nécessaire à la formation et à l'instruction des travailleurs et travailleuses de l'avenir.

On a fait cela parce qu'on est très conscient du problème de chômage qui existe au Québec et dans le Canada rural.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Ma question s'adresse au ministre des Finances et responsable du développement régional.

Le Ministre est–il prêt à venir s'asseoir—non pas uniquement passer comme pendant la campagne électorale—avec les gens de la Gaspésie et du Bas Saint–Laurent, pour trouver avec eux et avec le gouvernement provincial des moyens d'utiliser des fonds actuels de sécurité du revenu à des fins plus efficaces pour la création de vrais emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): D'abord, certainement, dans le contexte de la réforme de la sécurité sociale entreprise par le ministre, et je ne serai pas le seul, il y a d'autres ministres qui sont prêts à le faire, mais je peux vous répondre sans équivoque—je l'ai déjà fait—que je suis certainement prêt, cet été, à venir rencontrer vos gens.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement.

L'annonce faite dans le budget au sujet des 100 millions de dollars qui seraient consacrés ces deux prochaines années à l'amélioration du logement des Canadiens à faible revenu a été bien accueillie, surtout dans le Canada rural. Le rétablissement du PAREL va permettre de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des Canadiens à faible revenu.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre quand les fonds seront disponibles? Quel intérêt ont manifesté les provinces et les territoires à participer à ce programme?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question inattendue.

Nous avons eu de nombreux entretiens avec les divers gouvernements provinciaux. Un certain nombre ont reconnu comme nous la nécessité d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements. Un certain nombre également ont, pour diverses raisons, refusé de s'associer avec nous. Par exemple, la province d'Ontario ne partage pas ces vues.

Les fonds pour le PAREL seront libérés dans le courant de la semaine. Les demandes pourront être traitées dans les prochaines semaines, et j'espère que nous serons à même d'injecter assez de fonds dans le système pour permettre de faire les réparations nécessaires.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a reconnu que le train du favoritisme faisait déjà des arrêts pour faire monter les libéraux qui s'étaient montrés loyaux et les conduire à des emplois bien rémunérés au sein du gouvernement. Il semble que le gouvernement s'apprête à faire monter dans ce train des gens qui ont travaillé à sa campagne électorale. Si je comprends bien, le Cabinet songe à adopter des lignes directrices pour adjuger des marchés de l'État à des libéraux, même si leurs tarifs sont supérieurs de 10 p. 100 à ceux de leurs concurrents non libéraux.

Le premier ministre peut–il promettre à la Chambre que les nouvelles lignes directrices qui seront publiées par le gouvernement écarteront le favoritisme à l'ancienne comme méthode de recrutement et d'adjudication de marchés?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ses renseignements concernant les lignes directrices qui doivent être publiées par le gouvernement.

Le premier ministre a pris, envers les Canadiens, l'engagement clair et non équivoque d'examiner cette question. La question a été examinée. Nous sommes sur le point de publier ces lignes directrices. Les députés auront la possibilité d'en évaluer l'efficacité.

Je voudrais dire au député que les principes de la compétence, de la responsabilité financière et de la transparence sont omniprésents dans ces lignes directrices.

● (1450)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, de toute évidence, un conseiller en éthique aurait dû être nommé depuis longtemps. Le premier ministre pourrait–il nous dire quand cette nomination sera faite?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Prochainement, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, et c'est une vraie question cette fois–ci.

Il se passe des choses étonnantes au ministère des Travaux publics. Dans le contrat d'approvisionnement des vaccins antigrippe achetés pour le compte des provinces, le ministre, de sa propre initiative, a divisé ce contrat en deux parts égales attribuées à Connaught de l'Ontario et Bio Vac du Québec. Le ministre dit avoir trouvé une solution canadienne à un problème canadien. Pourtant, la partie du contrat allouée à Connaught sera produite aux États–Unis.

Puisque Bio Vac offrait ces vaccins à 1,70 $ la dose, pourquoi le gouvernement s'obstine–t–il à payer plus cher, c'est–à–dire 1,85 $ la dose, pour acheter une partie de ces vaccins aux États–Unis et ainsi provoquer la perte de 26 emplois de haute technologie au Québec et l'annulation d'un projet d'investissement de 32 millions de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, remercier la députée de sa question. De toute évidence, elle n'est pas au courant de tous les faits.

La députée devrait savoir que, au cours des années précédentes, le pourcentage du contrat accordé à la société du Québec s'élevait à environ 38 p. 100 sur une moyenne de trois ans.

Cette année, à cause des recommandations qu'ont faites la députée et son parti, nous avons examiné la question et avons pu conclure une entente de principe selon laquelle les deux parties, Connaught Industries, de l'Ontario, et BioVac, du Québec, pourraient diviser un contrat à parts égales. Il faut tenir compte du fait que le gouvernement du Canada a acheté moins de 1 p. 100 du contrat du vaccin; 99 p. 100 de ce contrat est acheté par les autres provinces du pays.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, faut–il conclure que la division du contrat est le résultat de pressions exercées par les ministres de Toronto qui préfèrent une solution plus coûteuse et risquée pour la sécurité des approvisionnements pour favoriser un distributeur de Toronto plutôt que d'attribuer entièrement ce contrat à un fabricant québécois?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, encore une fois, je remercie la députée d'une aussi merveilleuse question.

Il y a deux ans, j'ai informé la députée et la Chambre que, au Québec, BioVac n'avait pas obtenu 50 p. 100 du contrat; 89 p. 100 de ce dernier a été accordé à l'Ontario.

Ce que nous avons prévu ici dans ce régime, c'est une division du contrat à parts égales. Un pour cent de ce contrat est acheté par le gouvernement du Canada et 99 p. 100 par toutes les autres provinces. Si cela n'est pas de l'équité, je suis sûr que la députée voudra retourner à l'école pour faire ses mathématiques.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

À Edmonton, le 17 avril, aux petites heures du matin, un jeune couple, deux personnes âgées de 36 et 37 ans respectivement, ainsi que leurs deux enfants de 9 et 6 ans, ont été réveillés par du bruit. La mère, pensant que c'était l'un des enfants, est allée voir ce qui se passait. Trois jeunes contrevenants s'étaient introduits dans la maison et lorsqu'elle les a surpris, ils l'ont poignardée à mort.

Quand le ministre va–t–il agir en précisant clairement aux jeunes contrevenants violents que les expériences des années 1970 ont été un échec et qu'on va les traiter comme les criminels violents qu'ils sont?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons tous lu avec horreur les faits entourant l'affaire dont le député parle. Je ne veux pas en parler, car au moins deux personnes ont été mises en état d'arrestation et les tribunaux seront saisis de l'affaire.

Permettez–moi de m'arrêter sur la question plus vaste que le député soulève encore une fois dans cette enceinte. Je répète ce que j'ai déjà dit à la Chambre, à savoir que notre gouvernement, dans son programme et dans la politique qu'il applique, a reconnu la nécessité de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et de la réviser en profondeur, afin de déterminer si elle continue de répondre aux besoins de la population.

● (1455)

Comme je l'ai déjà précisé à mon collègue, nous allons présenter, en juin, un projet de loi à la Chambre pour apporter des modifications précises à la loi, en plus de renvoyer la Loi sur les jeunes contrevenants dans son ensemble au comité de la justice dont le député fait partie pour qu'il l'examine en profondeur afin de veiller à ce qu'elle réponde aux besoins en matière de justice applicable aux jeunes au Canada.

C'est la même réponse que j'ai donnée la dernière fois et je la répéterai la prochaine fois que le député posera cette question.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je devrai peut–être poser la même question au sujet d'une autre affaire. Combien de personnes devront mourir avant que le gouvernement comprenne que la loi en vigueur depuis 16 ans est inutile? Le moment est venu d'agir.

La Loi sur les jeunes contrevenants comporte des lacunes fondamentales. Le gouvernement aura beau la remanier, cela n'y changera rien. Nous avons besoin d'une toute nouvelle loi.

Le ministre va–t–il remplacer la loi actuelle? Va–t–il la jeter au rebut?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que nous allons demander au comité de la justice d'examiner la loi et de déterminer s'il faut y apporter d'autres modifications que celles que nous allons proposer en juin.

Permettez–moi d'ajouter que le député semble supposer à tort qu'on pourrait éviter les tragédies dont il parle, les crimes auxquels il fait allusion dans ses questions, en modifiant simplement une mesure législative. Les racines des problèmes en question sont beaucoup plus profondes que cela.

Notre gouvernement a choisi non seulement d'apporter aux lois les modifications qui s'imposent, mais également d'examiner la question plus générale de la prévention du crime au Canada, qui est aussi une priorité pour nous.

* * *

LES CONSOMMATEURS

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

L'industrie canadienne de la vente par téléphone et de la téléprospection ne cesse de croître et on assiste à une montée des fraudes dans ce domaine. Les cas de ventes frauduleuses par téléphone augmentent à un rythme alarmant et, selon des études, le public serait ainsi extorqué d'un montant pouvant aller à 100 millions de dollars. Ces pratiques frauduleuses touchent tous les Canadiens, mais plus encore les personnes âgées.

Qu'est–ce que le ministre se prépare à faire ou fait actuellement pour protéger les Canadiens contre le phénomène de la vente frauduleuse par téléphone?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je remercie le député non seulement d'avoir posé sa question, mais également d'avoir évoqué ce dossier à la Chambre des communes aujourd'hui.

C'est très préoccupant non seulement pour notre ministère et le Bureau de la politique de concurrence, mais également pour l'ensemble des Canadiens.

Comme le député l'a mentionné, ce sont les personnes âgées qui sont le plus souvent victimes de pratiques de téléprospection frauduleuses. C'est pour cette raison que le Bureau de la politique de concurrence, qui est chargé de l'application des mesures législatives contre la publicité mensongère, a joint aux chèques de sécurité de la vieillesse un dépliant qui met les personnes âgées en garde contre la vente frauduleuse par téléphone et qui les invite à la prudence lorsqu'elles répondent au téléphone.

De plus, le Bureau de la politique de concurrence, en collaboration avec la GRC et les services de police provinciaux, va renforcer le dispositif en la matière pour faire en sorte que les lois en vigueur soient appliquées comme il se doit.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans le dossier de l'équité salariale, les médias nous apprenaient récemment que le gouvernement du Québec et le Syndicat de la fonction publique du Québec en sont venus à une entente. Quelque 90 millions de dollars seront versés en rattrapage salarial et 25 millions de dollars en guise d'ajustement pour les catégories d'emplois visés.

Étant donné que les gouvernements du Québec et de l'Ontario considèrent que l'équité salariale demeure une priorité importante, le ministre a–t–il l'intention de rembourser enfin aux employées féminines de la fonction publique fédérale les sommes qui leur sont dues en vertu du jugement du Tribunal des droits de la personne rendu il y a maintenant trois ans?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, l'équité salariale est une priorité du gouvernement. D'ailleurs, par le passé, le gouvernement a remboursé des employés pour essayer d'assurer l'équité salariale.

Il y a un différend qui est actuellement devant le tribunal des droits de la personne. Nous étudions avec les syndicats la possibilité de parvenir à un règlement de cette question. J'espère que nous y parviendrons et que je pourrai prochainement en faire part à la Chambre.

* * *

• (1500)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, à la Chambre, le ministre qualifiait les compressions budgétaires de l'an prochain de massives. La semaine dernière, le premier ministre disait que les nouvelles compressions se mesureraient en millions et non en milliards.

Je voudrais savoir, comme les autres membres du Parti réformiste, si le ministre des Finances chiffre «massif» en millions ou en milliards, ou s'il est en accord avec le premier ministre?

Qui décide de l'importance des réductions qui seront dans le budget de l'an prochain?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, les déclarations que j'ai faites, de même que celles du premier ministre, découlent directement du document budgétaire dans lequel nous disions que les réductions avaient été faites dans le budget et qu'elles suffiraient pour ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

On parlait aussi dans le budget de l'importante réforme que devait entreprendre le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique en examinant tous les programmes les uns après les autres.

C'est la position du gouvernement, monsieur le Président, et il est important de faire remarquer que non seulement elle a été exposée à maintes occasions par le premier ministre et par moi–même, qu'elle est explicitée dans le budget, mais aussi qu'elle figurait dans le livre rouge.

Autrement dit, ce que nous disions avant les élections a été mis en oeuvre après les élections.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Ejup Ganic, vice–président de la République de Bosnie–Herzégovine.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Eduard Kukan, ministre des Affaires étrangères de la République slovaque.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé que nous a fait ma collègue de Vancouver–Centre avant la période des questions orales. Dans cet exposé, elle a, à de multiples reprises, présenté un certain nombre d'assurances voulant que les dispositions que la loi ne prévoyait pas mais qui devaient être couvertes par la réglementation le seraient d'une façon tout à fait adéquate. Je ne suis pas sûr que cela me donne satisfaction, mais au moins j'ai le plaisir d'avoir entendu que cette préoccupation pour elle semble trouver une réponse à l'intérieur des précédents que l'on peut constater dans les législations qui ont précédé.

• (1505)

D'une façon plus à propos, j'aimerais que l'honorable députée me rassure aussi du fait que les tribunaux, alors qu'ils n'y sont pas tenus ni astreints par la loi, puissent, d'une certaine façon, amener des personnes qui ont été accusées de possession, de consommation de stupéfiant, à recevoir des traitements de réhabilitation et de désintoxication.

Actuellement, on le sait, la loi n'oblige pas un juge à traiter, par exemple, un jeune d'une telle façon qu'il puisse être désintoxiqué et réhabilité. Cela est laissé à l'entière discrétion du juge. Or, il arrive hélas trop souvent encore que des juges vont vraiment condamner derrière les barreaux un jeune qui aurait besoin, bien au contraire, d'être traité.

Finalement, n'est–il pas malheureux que, pour une erreur de jeunesse, un jeune, un enfant, un adolescent subisse la tache irrémédiable d'un dossier criminel, alors qu'ils serait beaucoup plus simple de le ramener sur le droit chemin en décriminalisant ces offenses, somme toute, mineures et en s'attaquant aux véritables barons de la drogue?

Et je me permets de conclure là–dessus. Lors des auditions sur le projet de loi C–85, qui a donné naissance au projet de loi C–7, des membres des corps policiers ont eux–mêmes manifesté l'inquiétude qu'ils avaient à l'effet que ce projet de loi ne réussirait pas à toucher les barons de la drogue mais seulement les petits trafiquants.

J'apprécierais recevoir des commentaires de madame la députée là–dessus.

[*Traduction*]

Mme Fry: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député pour sa question.

J'ai écouté ce qu'il a déclaré à la Chambre au sujet de son projet de loi. Il a présenté des arguments très clairs que j'ai essayé de reprendre dans mon discours aujourd'hui.

Depuis plus d'une décennie, la notion de droit voulant qu'il faut offrir des soins de réadaptation fait partie de la jurisprudence.

Toutefois, l'un des principaux aspects que nous devons retenir au sujet de la réadaptation dans ce cas, c'est qu'il est impossible de forcer quelqu'un à recevoir un traitement. Les gens doivent d'abord être évalués et je ne crois pas qu'un juge soit requis pour cette tâche. Le juge doit simplement demander à un professionnel de la santé d'évaluer la personne et de déterminer si celle–ci est prête ou non à recevoir des soins de réadaptation.

Cela s'est toujours fait en vertu de la jurisprudence au cours des dix dernière années dans des cas comme celui–ci et j'espère que nous continuerons à procéder ainsi car les personnes profitent d'une évaluation adéquate et reçoivent des traitements si elles le désirent. Comme les députés le savent bien, la motivation et le fait de reconnaître qu'il y a dépendance font partie du traitement. Cela constitue même une partie essentielle du traitement.

M. Grant Hill (Macleod): Madame la Présidente, je me demande si la secrétaire parlementaire pourrait, pour ma gouverne, comparer les projets de loi C–85 et C–7. Pourrait–elle me dire en quoi ils se ressemblent.

Mme Fry: Madame la Présidente, ces deux projets de loi se ressemblent du fait qu'ils reposent sur le même principe. Mais depuis le C–85, nous avons rencontré des organismes tels que l'Association médicale canadienne et certains des groupes qui avaient des réserves à l'égard de certains articles de ce projet de loi. À la suite de ces rencontres, nous avons modifié certaines dispositions du projet de loi, particulièrement, comme je l'ai dit dans mon discours, celles qui posaient un problème à l'AMC, notamment la différence entre les instruments utilisés pour la consommation de drogues illicites et ce qui constitue un élément essentiel de nos programmes de protection contre le VIH. Par exemple, les seringues sont maintenant acceptées comme faisant partie des instruments de prévention au lieu d'être considérées comme un instrument pour l'utilisation de drogues illicites. C'est ce genre de choses que nous avons éliminées de l'ancien projet de loi.

• (1510)

Par ailleurs, les médecins ne seront pas considérés comme des trafiquants s'ils se servent correctement d'une drogue qu'ils ont été autorisés à utiliser. Le nouveau projet de loi est plus clair à cet égard. Donc, ce projet de loi apporte des changements pour répondre aux questions qui avaient été soulevées auparavant.

M. Grant Hill (Macleod): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Dartmouth, avant la période des questions. Je me dois de le féliciter. Selon moi, le député est un orateur accompli. Certains des mots et des expressions qu'il a employés étaient toutefois assez mordants. J'ai encore les oreilles qui bourdonnent d'avoir entendu ses réprimandes.

Ses propos m'ont particulièrement intéressé quand il a parlé de la nature sectaire des travaux de la Chambre. C'est sectaire dans le sens que nous devrions voir beaucoup plus que la perspective de notre parti en examinant l'objet et l'intention d'un projet de loi.

Appliquée à cette mesure particulière, sa réflexion m'a fasciné. Je tiens à dire catégoriquement que le projet de loi C–7 obtient l'appui inconditionnel du Parti réformiste sur la question du contrôle des drogues et autres substances. Je ne le dirai jamais assez fermement pour être sûr d'être bien compris du député de Dartmouth.

J'avais l'intention de passer à autre chose et de revenir à cette réflexion plus loin dans mon discours pour signaler que, quand le projet de loi C–85 a été présenté à la Chambre il n'y a pas si longtemps, le député et ses collègues siégeaient de l'autre côté. J'aimerais bien qu'on puisse juger selon les mêmes critères le sectarisme qu'on a manifesté à l'époque au sujet du C–85.

Le député a dit que ce projet de loi ne faisait que codifier la réglementation. Que disaient le député et ses collègues au sujet de ce projet de loi, il y a moins d'un an? J'ai consulté le compte rendu du comité. J'en ai quelques fascicules ici.

Le député de Winnipeg, un collègue que j'apprécie grandement, a dit ceci: «. . .la presse n'a pas du tout abordé la question. Cependant, ce projet de loi a reçu première lecture à la Chambre il y a près d'un an, en juin 1992. Si nous l'étudions très rapidement et qu'il est adopté en quelques mois, cela ne saurait certainement pas rehausser la réputation du Parlement.»

Le même député a dit encore: «Je ne veux pas donner à la population canadienne de fausses impressions au sujet de ce projet de loi très important. Il mérite une étude sérieuse.» Ces propos ne peuvent être qualifiés de partisans puisqu'ils sont ceux d'un député de l'opposition qui était libéral.

Je poursuis. L'observation qui suit n'a pas été faite par un libéral mais par un autre membre du comité, en réponse à une question précise. «Je croyais que ce projet de loi franchirait l'étape de la deuxième lecture, pour ensuite être étudié en profondeur par le comité. C'est ce que j'avais convenu avec un intervenant et c'est ce qui avait été convenu au sein de notre parti. Or, voilà que le comité est saisi de cette mesure et que nous devons l'étudier à toute vapeur afin—» le député emploie ici une expression non parlementaire, «— et pour quelle raison? Serait–ce afin que M^me^ Sparrow puisse s'en prendre au Parti réformiste? Je ne comprends pas.»

• (1515)

Ces observations, dont certaines ont été faites par des députés qui siègent maintenant en face, continuent. Je ne saurais trop insister. Si le projet de loi était imparfait au point que ces députés en fassent tout un plat en comité, il l'est sûrement encore suffisamment aujourd'hui pour que l'on prête une oreille attentive à la critique constructive—et j'insiste afin que le député me comprenne bien—de cette mesure.

Le député va peut–être s'arrêter un instant et se dire qu'un député qui siège de ce côté–ci ne peut formuler de critique constructive. Mais un député qui siège de notre côté peut sûrement le faire. Cela s'est produit dans le passé. Les députés avaient fait état de leur appréhension. Un comité législatif devait faire adopter à toute vapeur cette mesure législative. On parlait même de recourir à la force de la clôture.

Le cheminement de ce projet de loi s'est étiré sur des mois et des mois lors de la législature précédente. Cela ne serait sûrement pas une mauvaise chose que d'y consacrer quelques heures de discussion dans cette Chambre. J'en suis presque bouche bée lorsque j'entends dire que l'esprit partisan ne peut se manifester que de ce côté–ci de la Chambre.

Je veux citer d'autres observations faites par d'autres personnes qui sont venues témoigner. Il s'agit de S.J. Usprich et de J.R.M. Solomon. Ces personnes, qui ne sont pas des parlementaires, ont dit de ce projet de loi qu'il était mal rédigé, que sa portée était intentionnellement trop large et qu'il s'agissait en somme d'une mesure législative dont le libellé était vague. Je suis d'accord.

Je voudrais dire un mot sur les aspects positifs de ce projet de loi, même s'il est habituellement plus commode de se borner à critiquer. Je voudrais mentionner les points avec lesquels je suis d'accord sous une perspective précise, à savoir du point de vue médical.

J'approuve les efforts visant à s'attaquer à la consommation des drogues de confection et autres stupéfiants semblables. Les stimulants, les dépresseurs et les hallucinogènes sont des drogues qui prolifèrent dans les laboratoires partout au pays et nos lois n'ont pas été adaptées en conséquence.

Par conséquent, c'est une bonne chose que cette mesure renferme des dispositions visant à empêcher l'obtention d'ordonnances multiples. Il existe un important marché noir de médicaments d'ordonnances. L'une des choses les plus faciles à faire est de consulter un médecin, puis un autre, et encore un autre, et ainsi obtenir plusieurs fois la même ordonnance. La seule façon d'empêcher cette situation de se produire consiste à faire en sorte que nos pharmaciens aient des ordinateurs leur permettant de déceler ces abus.

Je suis tout à fait d'accord que l'obtention d'ordonnances multiples est un grave problème. Il y d'autres moyens de s'attaquer à ce problème. L'utilisation d'ordonnances en triplicata est utile, de même que l'utilisation d'ordinateurs dans toutes les pharmacies, mais il y a certaines dispositions du projet de loi qui sont très vagues et d'une portée trop vaste.

J'ai entendu un député du Bloc mentionner ce qu'un inspecteur pouvait faire lorsqu'il se présentait au bureau d'un médecin. Ouvrir et examiner tous les contenants ou les paquets, examiner tout ce qui se trouve à cet endroit, examiner toutes les étiquettes, ainsi de suite. Prendre des dossiers, des livres et tout autre document, les saisir et les garder, photocopier les documents trouvés.

Il n'y a pas si longtemps, un de mes collègues me signalait que la confidentialité du patient tend à disparaître au Canada. Pourtant, elle est très importante. À une femme qui confie à son médecin qu'elle a été victime d'une agression sexuelle lorsqu'elle était jeune et qui demande: «Mon dossier est–il confidentiel? Quelqu'un pourra–t–il le consulter?», on devra lui répondre, si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle: «Non, votre dossier n'est pas confidentiel.» Cela causera un problème.

Je veux aussi aborder de façon un peu moins sérieuse le jargon obscur de la bureaucratie utilisé dans le projet de loi. On parle du jargon des bureaucrates. Permettez–moi de vous citer l'extrait suivant: «Le gouverneur en conseil peut, par règlement, désigner les règlements d'application de la présente loi dont la contravention est régie.» Autrement dit, on peut adopter des règlements sur les règlements visant à réglementer tout ce qu'on veut, y compris les règlements. C'est insensé.

Le projet de loi contient également des définitions très précises des sujets et des substances dont il traite. Puis, on peut lire: «Le gouverneur en conseil peut modifier l'une ou l'autre des annexes pour y ajouter ou en supprimer tout ou une partie d'un article.» Cela est contraire à l'exactitude que l'on doit retrouver dans une mesure législative comme celle–ci.

• (1520)

J'estime que la justice pénale au Canada devrait faire l'objet d'un examen approfondi. Ce projet de loi devrait être étudié dans le cadre de cet examen. Le contrôle des armes à feu devrait, lui aussi, faire l'objet d'un examen approfondi, tout comme la Loi sur les jeunes contrevenants et les déclarations sur le préjudice subi par les victimes. Qu'on écoute les députés libéraux qui siégeaient au comité il y a un an et qui soutenaient que le projet de loi devait être examiné en profondeur avant l'étape de la deuxième lecture.

Je ne sais pas si le gouvernement entend renvoyer la question au Comité de la justice ou au Comité de la santé. Personnellement, je pense que la mesure législative devrait être renvoyée au Comité de la justice. C'est d'ailleurs le souhait qu'a exprimé le solliciteur général à la Chambre. J'ai également entendu l'un des membres du Comité de la justice affirmer que l'étude de cette question devrait être confiée à ce comité.

Je demande aux députés de ne pas oublier que, en ce qui concerne la dimension de ce projet de loi qui touche à la justice pénale, nous sommes entièrement d'accord. Toutefois, le projet de loi est mal rédigé et mal formulé. Il contient des lacunes tellement graves que le comité aura du mal à les combler. J'exhorte donc le gouvernement à réexaminer très attentivement cet aspect de la mesure législative et à renvoyer le projet de loi au Comité de la justice, comme nous le proposons.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je suis heureux d'être ici présent, car le député a soulevé un certain nombre de questions. Je me réjouis qu'il ait clarifié sa position et, je suppose, celle de son parti—je ne sais pas s'il parle au nom de son parti à cet égard.

Ce projet de loi a été présenté au cours de la dernière législature et il a alors fait problème pour les libéraux. Nous estimions qu'il comportait certaines lacunes. L'ancien gouvernement avait l'habitude d'examiner les projets de loi en atelier fermé. Au comité, les députés ministériels suivaient les secrétaires parlementaires comme des petits moutons et ils ne changeaient rien à aucun projet de loi, même les plus manifestement insuffisants, une fois que le ou la ministre l'avait déposé à la Chambre.

Nous nous sommes engagés à ne pas faire cela et je crois que vous avez pu constater que nous tenons parole en ce qui concerne un certain nombre de questions que les comités ont déjà commencé à examiner. C'était alors un autre lieu et un autre temps et lorsque le projet de loi C–85 a été présenté, au cours de la dernière législature, le gouvernement de l'époque était déterminé à n'y apporter aucun véritable amendement. C'était clair depuis le début.

Je crois que le député est sincère dans ses propos. Nous en sommes ici au débat de deuxième lecture du projet de loi. C'est l'étape où les partis et les députés décident d'approuver ou de rejeter en principe le projet de loi, l'orientation du projet de loi. Celui–ci est ensuite renvoyé au comité, puis il y a l'étape du rapport. Pour la bonne marche de cet endroit, j'exhorte le député à adopter en principe le projet de loi et à le renvoyer au comité où il pourra faire valoir ses réserves, qui sont légitimes, et, si possible, faire apporter des amendements au projet de loi.

Je puis assurer que notre gouvernement est tout disposé à entendre toute proposition raisonnable visant à améliorer ce projet de loi. Nous sommes déterminés à faire que le Parlement et que le système des comités fonctionnent.

M. Hill (Macleod): Madame la Présidente, ce sont là de belles paroles, et j'espère seulement que le député est sincère. Toutefois, j'ai l'impression que les libéraux se sont approprié ce projet de loi dès qu'ils sont passés de l'autre côté. Je préférerais que ce ne soit pas le cas. Il me semble impossible que cette mesure législative puisse avoir été autant modifiée en si peu de temps.

Je lis les deux projets de loi et je ne constate pas de changements importants. J'espère sincèrement que, durant cette législature, les choses ne se passeront pas comme la dernière fois. Je l'affirme on ne peut plus catégoriquement. Lorsque le projet de loi précédent est allé au comité, les députés d'en face, qui formaient l'opposition officielle à l'époque, se sont plaints que le gouvernement voulait le faire adopter à la hâte. Je ne veux pas voir la même chose se produire cette fois–ci. Je le dis clairement, et je surveillerai la situation avec grand intérêt.

J'en aviserai également le député. Si cette législature doit se dérouler dans un climat de collaboration, je demanderais alors au député de tenir compte de notre proposition concernant le renvoi de cette mesure au Comité de la justice. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que ce projet de loi ne relève pas du domaine de la santé, mais bien du domaine de la justice.

• (1525)

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Madame la Présidente, je voudrais répliquer à certaines affirmations du député.

Le projet de loi diffère par certains aspects. Ce n'est pas exactement le même que celui qui a été soumis à la Chambre la dernière fois.

La définition du terme «fournir» a été modifiée pour qu'il soit clair qu'il s'agit de trafic. Cela signifie qu'un médecin ou un pharmacien qui fournit un médicament à un patient ne risque plus de passer pour un trafiquant. C'était là l'un des défauts de l'ancien projet de loi qu'il fallait corriger.

Il y a d'autres choses aussi. Il est maintenant précisé qu'un malade peut se rendre chez un médecin ou un pharmacien et en ressortir avec des médicaments sans que cela ne constitue une infraction criminelle.

Je voulais aussi dire d'autres choses au député. Il a parlé du caractère confidentiel des rapports entre le médecin et son patient. C'est là un concept assez mal compris dans la population.

Le député devrait savoir qu'il n'existe rien de tel dans la réalité. Un tribunal, un groupe, une compagnie d'assurances, par exemple, en Colombie–Britannique, la Insurance Company of British Columbia, qui s'occupe d'accidents de la route, peut exiger par sommation la production de tous les dossiers médicaux concernant une personne, peu importe qu'ils se rapportent à l'accident ou pas. Cela est permis et le médecin et son patient n'y peuvent rien.

Il existe d'ailleurs déjà un précédent établissant que les renseignements d'un médecin sur un malade ne sont pas aussi protégés que ceux que détient un avocat sur un client. Beaucoup de lois permettent déjà aux ministres de la santé de consulter les dossiers d'un médecin s'ils ont des raisons de croire—c'est ce qui est dit dans le projet de loi—qu'il y a eu entente entre le médecin et le patient pour permettre à celui–ci d'utiliser des drogues à des fins autres que thérapeutiques.

Ces dossiers seront vérifiés par des professionnels de la santé assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels et tenus au secret, et cela pour éviter que les dossiers soient consultés par quelqu'un d'autre que le ministre ou l'inspecteur aux termes de la loi.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat du projet de loi C–11. Je tiens à dire dès le départ que je ne m'oppose certes pas entièrement au projet de loi C–11, car il comporte d'excellentes dispositions.

Je reconnais que nous devons informer le public à propos des dangers du tabagisme. Je reconnais en outre que nous devrions imposer une taxe sur l'exportation des produits du tabac. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député, mais sait–il que nous débattons actuellement du projet de loi C–7? Vous êtes en train de parler du projet de loi C–11.

M. Johnston: Je parle du projet de loi C–11, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous n'en sommes pas encore arrivés au projet de loi C–11. Nous débattons encore du projet de loi C–7. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Saskatoon—Dundurn.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre tous les différents députés à la Chambre parler de la mesure à l'étude, et intéressant de voir qu'il existe un consensus sur de nombreux points et un désaccord sur quelques–uns.

Tout le monde semble reconnaître la nécessité d'une mesure législative visant à réglementer les drogues et d'en faire une seule loi. Jusqu'à présent, nous avons deux lois régissant ce domaine. Il est important de fondre ces textes en une seule loi; c'est important pour le public, afin que les gens puissent

dorénavant se reporter à une seule loi pour savoir ce qui est permis ou non et comment s'applique la réglementation.

Il est également important que nos enfants soient protégés contre les parasites de la société. La mesure à l'étude y voit. Nous voulons tous avoir une loi capable de neutraliser ce que beaucoup de gens considèrent comme une profession qui s'exerce au détriment des jeunes membres de notre société. Nous ne pouvons pas laisser détruire nos jeunes. Nous ne devons pas le tolérer. Nous avons besoin d'une loi qui, en plus de servir à éduquer le public, nous permettra de lutter contre ces parasites de la société, comme je les ai appelés.

• (1530)

Nous ne pouvons pas nous contenter d'approuver automatiquement la loi qu'on nous a proposée. Nous nous entendons peut–être également sur ce point. Le projet de loi est tellement différent de ce que nous avions. Il ne s'agit pas seulement d'une mesure modificative, mais d'une nouvelle loi qui a été élaborée à neuf en tâchant de prévoir tous les problèmes qui pourraient se présenter. En essayant de prévoir les problèmes, on a tendance à négliger certains problèmes ou à en exagérer l'ampleur.

Nous devons être vigilants. Nous devons éviter de porter atteinte aux droits de la personne. Un projet de loi comme celui–ci peut toucher des innocents. Nous ne devons pas porter atteinte à leurs droits. Sous prétexte de faire respecter nos droits par les individus qui enfreignent la loi, nous touchons parfois des innocents et portons atteinte à leurs droits. C'est dans cette optique qu'il faut examiner le projet de loi.

En d'autres termes, nous devons généralement concilier les droits des innocents et les objectifs de la loi. Y a–t–il une meilleure façon d'y parvenir que par l'étude en comité? Il semble que la Chambre soit unanimement en faveur du projet de loi et de ses objectifs. En examinant cette mesure, nous devons éviter d'arriver au point où nous porterons atteinte aux droits de personnes innocentes.

Permettez–moi simplement de vous donner un exemple de cela. Nous devons faire attention à la façon dont nous définissons le mot «trafic». Je ne dis pas que la définition du projet de loi est satisfaisante ou qu'elle laisse à désirer, mais j'aimerais simplement que nous l'examinions. La définition de trafic est lié à la vente. Trafic désigne toute opération de vente, d'administration, de fourniture, de transport, d'expédition ou de livraison.

Est–ce là la définition que nous souhaitons? Voulons–nous que celui qui expédie, livre ou fournit simplement quelque chose soit accusé de trafic? Il y a ensuite la définition de «fournir», qui signifie procurer, notamment par don ou transfert. Voulons–nous de cette définition?

Le problème que pose pareille définition de «fournir», c'est qu'un trop grand nombre de personnes pourraient être visées. Des innocents pourraient l'être. Une personne qui donne simplement un médicament à quelqu'un à son domicile ou qui a une ordonnance en bonne et due forme lui permettant d'avoir une substance désignée pourrait être coupable de trafic.

Permettez–moi de donner un exemple. Une personne mariée peut se faire prescrire une substance désignée et demander à son conjoint d'aller chercher ce produit. Si on donne cette substance à un enfant pour qu'il la rapporte à l'autre conjoint, le premier conjoint est coupable de trafic. Ce n'est pas un résultat que nous recherchons. Les choses ne peuvent se passer de la sorte, et nous devons prendre garde que des innocents ne soient pas ainsi visés par la loi. Autrement dit, il faut trouver le juste milieu, et cela exige que les personnes innocentes ne soient pas ennuyées par l'application de la loi.

Nous devons aussi examiner les dispositions qui portent sur des questions de procédure comme les enquêtes préliminaires qui seraient supprimées pour certaines personnes.

Le champ d'application de la procédure sommaire est élargie, ce qui fait disparaître les enquêtes préliminaires. Cela n'est peut–être pas acceptable pour le public, nous n'en avons peut–être pas besoin dans l'administration de la justice et ce n'est peut–être pas ce que nous voulons. Suivant les discussions que nous aurons dans ce domaine, par exemple sur la divulgation de renseignements par le ministère public à la défense, cela peut être raisonnable, mais c'est au comité qu'il vaut mieux en parler.

Nous devons voir quelles seront les substances désignées. De quoi s'agit–il en fait? Une partie des définitions figurant dans les annexes ont trait à des dérivés et à des préparations synthétiques semblables.

• (1535)

Il faut examiner de nouveau les objectifs du projet de loi. Celui–ci vise à prévenir le trafic de drogues de confection, qui sont en fait des variantes d'autres drogues et ne figurent donc pas dans la loi. Nous devons aussi songer aux gens innocents qui peuvent posséder de telles drogues sans savoir qu'ils commettent ainsi une infraction.

À moins que les lois ne précisent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, il est difficile de fonctionner dans une société. Il faut donc équilibrer les choses. Pour ce faire, quoi de mieux que d'en discuter en comité. Laissons au comité le soin d'étudier la question et d'en venir à des dispositions qui protègent mieux les innocents tout en traitant comme il se doit ceux qui tentent de contourner la loi.

L'une des questions susceptibles d'entraîner des difficultés est celle de la possession de biens ou du produit de toute transaction par une personne sachant que ces derniers proviennent en tout ou en partie directement ou indirectement d'activités criminelles. Je vois des problèmes dans ce domaine–là. Par exemple, des personnes pourraient posséder des biens provenant d'autres personnes, des commerçants pourraient recevoir de l'argent de personnes qu'ils soupçonnent de s'adonner au trafic de stupéfiants, mais qui ont également un emploi légitime. Ces commerçants ne seraient pas protégés s'ils vendaient des produits à ces individus. Le projet de loi pourrait bien être trop large.

Nous voyons également d'un mauvais oeil que ce projet de loi puisse autoriser le gouverneur général à exempter la police de l'application de cette loi. En exemptant la police de l'application de cette loi, on permettrait à la police d'enquêter sur des infractions et de s'adonner en fait au trafic de stupéfiants. Si la police s'adonne à pareil trafic, elle incitera des gens à commettre des infractions. Si c'est le cas, le système de justice criminelle pourrait être aux prises avec des policiers trop vigilants, trop agressifs qui, en essayant de protéger la société, entraîneraient des innocents dans leurs filets. Je vois que mon temps de parole est écoulé.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–7, la Loi réglememtant certaines drogues et autres substances. Avec le temps, ce sera l'une des mesures législatives les plus importantes à avoir été étudiées par cette assemblée. Le Canada a besoin d'une stratégie antidrogue exhaustive et le projet de loi C–7 la lui fournit.

Si nous parlons aux dirigeants de la communauté dans n'importe quelle ville, nous aurons tôt fait de constater que nos lois actuelles ne sont pas aptes à régler les problèmes que la consommation ou le commerce de la drogue peut leur poser. Les services de police de partout au Canada ont fait observer qu'il fallait de nouvelles lois pour contrer les techniques qu'utilisent actuellement les narcotrafiquants.

Les groupes de voisinage sont vraiment frustrés parce que la loi semble totalement impuissante, même lorsqu'ils savent, tout comme la police, que le commerce de la drogue est florissant dans leurs quartiers. Les animateurs communautaires qui cherchent à aider les jeunes à choisir un mode de vie sain sont découragés parce que la loi n'est pas leur alliée. Souvent elle leur nuit. Lorsqu'elles sont inefficaces, les mesures législatives entraînent un manque de respect envers la loi. Et c'est assurément le cas des lois sur les drogues actuellement en vigueur.

C'est pour toutes ces raisons que je souscris avec enthousiasme au projet de loi C–7. Il fournit de précieux outils, tout ce qu'il y a de plus nouveau, à la police et aux communautés qui pourront lutter efficacement contre le fléau de la drogue à l'échelle nationale. Cette mesure législative facilitera la tâche de la police, lorsqu'elle poursuit en justice des narcotrafiquants. Elle prévoit des peines plus lourdes. Les tribunaux, au moment de rendre une sentence, pourront tenir compte des circonstances aggravantes, comme le fait d'avoir eu recours aux services de jeunes et d'avoir pratiqué le commerce de la drogue dans les cours d'école.

Le projet de loi C–7 constitue une stratégie antidrogue exhaustive et une grande amélioration par rapport aux lois actuellement en vigueur. Il est cependant un aspect contemporain du commerce de la drogue que le projet de loi ne touche pas, et j'aimerais qu'on y apporte une modification qui comblerait cette lacune. Je veux parler des repaires fortifiés que les narcotrafiquants utilisent pour éviter d'être poursuivis par la police. C'est déjà un problème préoccupant à Edmonton et dans plusieurs autres villes. Le problème ne va qu'empirer lorsque les services de police vont commencer à appliquer les dispositions de cette nouvelle loi.

Je vais décrire brièvement les problèmes dont il s'agit, ainsi que les amendements que le comité pourrait examiner lorsqu'il se penchera sur cette mesure législative.

● (1540)

Le premier repaire fortifié de trafiquants de drogue à Edmonton était appelé, et à juste titre, la forteresse. L'idée est simple. Les trafiquants de drogue louent une vieille maison et la fortifient en mettant des murs de ciment, des portes d'acier, des fausses entrées, des portes piégées et d'autres obstacles, ce qui retarde suffisamment les interventions de la police pour pouvoir faire disparaître toute preuve de trafic de drogue. Ils suppriment ainsi l'élément de surprise dont les représentants de la loi ont besoin. Ces repaires servent également à l'échange d'argent et de drogue par des portes dissimulées. Ainsi, aucun contact humain n'intervient entre le trafiquant et le client, ce qui élimine d'autres preuves contre les trafiquants.

Le service de police d'Edmonton a utilisé au fil des années de nombreuses tactiques contre la forteresse, mais sans grand succès. On a fait appel au propriétaire absent de l'immeuble, mais la seule chose qui le préoccupe est de toucher son loyer. Le propriétaire a même intenté des poursuites judiciaires pour empêcher la ville de fermer l'édifice.

Les habitants du quartier sont devenus très inquiets à mesure que la forteresse devenait un centre d'activités indésirables. Ces activités ont réduit à néant les durs efforts qu'ils ont entrepris pour nettoyer le voisinage. Des seringues déjà utilisées ont été jetées sur des terrains de jeux voisins où les enfants pouvaient les ramasser. Le quartier est devenu bruyant à cause de la circulation et les fréquentes batailles de rue en ont fait un milieu peu sûr. Les résidents plus âgés et les familles ont été obligés de déménager, ce qui est venu aggraver le cycle et les coûts élevés de la dégradation des vieux quartiers pauvres.

En réponse aux demandes de la communauté, le conseil municipal d'Edmonton a essayé d'appliquer toutes les lois possibles régissant les immeubles et leur utilisation, mais il s'est constamment heurté à des obstacles juridiques. En fait, aucune loi ne permet de régler le problème efficacement. Les trafiquants de drogue le savent et défient ouvertement la loi.

Le service de police d'Edmonton m'a informé qu'on compte actuellement 12 repaires fortifiés de trafiquants de drogue dans la ville d'Edmonton. Certains fonctionnent sporadiquement, alors que d'autres sont exploités en permanence. La présence de tous ces établissements occasionne des coûts élevés pour les communautés et un accroissement du nombre d'infractions à la loi.

Aux États–Unis, il a fallu adopter une loi distincte pour combattre les repaires fortifiés. Certains États comme la Californie ont réussi. Le Canada doit lui aussi s'attaquer au problème.

Si nous voulons que le projet de loi C–7 permette d'appliquer une stratégie exhaustive de lutte contre la drogue, je propose d'y apporter un amendement en vue de s'attaquer au problème des repaires fortifiés. Nous pouvons nous attaquer à ce problème en modifiant la loi de trois façons. Premièrement, on pourrait inclure les biens immobiliers dans la définition de biens infractionnels. Le projet de loi C–7 autorise la confiscation des biens utilisés à des fins de trafic de drogue, mais la définition exclut expressément les biens immobiliers. L'abolition de cette exclusion ferait que l'on pourrait lutter contre ce problème.

Deuxièmement, on pourrait amender le projet de loi de manière à créer une nouvelle infraction. Cette modification interdirait à tout propriétaire, à tout locateur ou à tout locataire de permettre sciemment que des lieux soient utilisés à des fins de trafic de drogues illégales. Le service de police d'Edmonton a rédigé une modification que je serais heureuse de transmettre au comité.

Comme troisième option, on pourrait établir un mécanisme autorisant l'État à saisir les repaires fortifiés des trafiquants de drogue, dans des conditions bien précises. Encore une fois, le service de police d'Edmonton a présenté des suggestions que je remettrai, par écrit, au comité.

Toutes ces modifications sont conformes à l'intention et à l'esprit de la loi. Elles visent toutes à régler le problème important des repaires fortifiés de trafiquants de drogue qui, à l'heure actuelle, n'est pas traité comme il le devrait. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème, ces repaires deviendront de plus en plus nombreux et les trafiquants s'en serviront pour éviter d'être poursuivis en vertu des dispositions de la loi.

Nous ne pouvons nous permettre de laisser passer une telle occasion. Le projet de loi C–7 est une stratégie antidrogue complète. Essayons de couvrir toutes les failles et de donner aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour régler ce problème qui fait des ravages dans nos vies et qui menace la sécurité de nos collectivités.

J'exhorte mes collègues à appuyer le projet de loi C–7 et, du coup, à appuyer cette modification qui réglera le problème des repaires fortifiés de trafiquants de drogue.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, en tant que critique de l'opposition officielle en matière de santé, j'ai abordé le projet de loi C–7 sous cet angle.

Le gouvernement nous propose le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances. Ce projet de loi émane du ministère de la Santé.

Après un examen approfondi de ce projet de loi, et consciente de la gravité des enjeux sociaux pour la santé, je suis forcée d'admettre que ce projet de loi rate la cible par la criminalisation qu'il sous–tend et qu'il est un rendez–vous manqué avec la modernisation de nos approches pour combattre ce fléau nocif et coûteux pour la société.

• (1545)

D'entrée de jeu, je tiens à indiquer à cette Chambre que le Bloc québécois tout comme moi sommes en faveur de la criminalisation des actes de commerce des drogues illicites; qu'il est nécessaire de se doter de mesures de contrôle adéquates et efficaces dans le domaine des substances psychotropes et qu'une législation en ce sens s'impose. Mais pas n'importe laquelle, et de mon point de vue, celui de la santé, surtout pas d'une législation qui n'insiste que sur les aspects répressifs de la question et qui occulte les valeurs fondamentales de santé publique qui doivent être centrales à toute loi, toute mesure, tout règlement de lutte contre la drogue.

Vu sous cet angle, le projet de loi C–7 a besoin d'être modifié en profondeur. Alors qu'il émane du ministère de la Santé, il ne propose rien qui puisse améliorer la santé publique et la santé des trop nombreux citoyens et citoyennes intoxiqués, somme toute, un projet de loi qui ne propose de combattre une maladie de société que par la coercition et l'acharnement judiciaire.

J'utiliserai les prochaines minutes pour démontrer que la consommation des drogues illicites, bien avant d'être un problème de criminalité, se pose avant tout comme un problème de santé.

De nombreux facteurs conduisent à la consommation de drogues, recherche de sensations fortes, d'euphorie ou de rêves pour se procurer une trêve illusoire dans des problèmes de dépression ou de stress. Certains, mal adaptés aux exigences d'une productivité adulée par notre société de consommation, voient dans les drogues un moyen de surmonter leur fatigue ou d'accroire leur productivité. Les adolescents, à la recherche d'identité, font souvent l'essai des drogues que pour défier l'autorité établie ou simplement pour se conformer à des modèles de comportement véhiculés par leur environnement. Les mauvaises conditions familiales, les conditions sociales où stagnent pauvreté, violence et désespoir sont souvent l'autoroute sans péage conduisant à l'usage des drogues.

Tous ces facteurs ont un indicateur commun: les consommateurs de drogues sont d'abord aux prises avec des problèmes soit de santé, soit affectifs ou soit sociaux, et cela avant d'amorcer l'usage des drogues. La criminalité, c'est–à–dire le geste de se procurer des drogues et d'en consommer, vient après et doit être considérée comme postérieure au diagnostic de maladie ou d'échec social.

Au Canada, c'est à la Stratégie canadienne antidrogue que revient la responsbilité de mener le combat contre les drogues.

La SCA dispose d'un budget de 270 millions sur cinq ans, soit en moyenne 54 millions par année. Pour lutter contre les drogues, on investira donc environ 1,98 $ par habitant par année, alors que selon le ministère du Revenu, le commerce des drogues au Canada représente un chiffre d'affaires d'environ 4,6 milliards de dollars équivalant à 168,52 $ par habitant, par année. Investir 1,98 $ pour combattre un commerce qui rapporte 158,52 $, autant dire que c'est le combat de David contre Goliath.

En 1984, la Fondation de recherche en toxicomanie a évalué que la consommation des drogues conduisait à des soins médicaux additionnels de l'ordre de 2,728 milliards, c'est–à–dire presque 100 $ par habitant par année, alors que les sommes consacrées au traitement et à la réhabilitation des toxicomanes ne représentent que 75c. par habitant, soit 38 p. 100 du budget de la SCA et que celles investies dans l'éducation et la prévention seront en moyenne de 63c. par habitant annuellement, soit 32 p. 100. du budget de la SCA.

La baisse de productivité liée à la consommation de drogues coûte à chaque Québécois et Canadien l'équivalent de 37,54 $ par année et les frais d'application de la loi leur coûtent 31,10 $. Ces chiffres parlent d'eux–mêmes.

• (1550)

Nos investissements pour contrer le fléau des drogues n'ont aucune mesure en rapport avec les coûts de santé sociaux et économiques qu'il engendre, ni non plus avec l'ampleur du commerce florissant qu'il exerce.

Le projet de loi que nous avons devant nous n'apporte aucune vision d'avenir quant à notre façon de lutter contre les drogues, ce qui aurait été notre devoir en tant que parlementaires. Au contraire, il propose ou redispose de vieilles recettes tout aussi faciles, archaïques, que satisfaisantes pour agréer la loi du moindre effort.

Cela s'explique. En se contentant de refarder le vieux projet C–85 de l'ancien gouvernement, le gouvernement actuel envoie comme message que l'initiative et les nouvelles idées ne font pas légion lorsqu'il s'agit d'aborder des problèmes aussi importants.

Je déplore vivement, quant à moi, qu'un projet de loi émanant du ministère de la Santé accorde si peu de considération au domaine qui est le sien, la santé publique de la société canadienne. Au traitement et à la réhabilitation de malheureuses

victimes, on oppose, par ce projet de loi, leur criminalisation et leur incarcération.

À un pauvre jeune malencontreusement incité à la consommation de drogues dites plus douces, à ce pauvre jeune qui pourrait être mon enfant ou celui de n'importe qui dans cette Chambre, que répondra notre société qui se targue d'avoir le meilleur service de santé au monde? Notre société répondra à ce jeune qui a besoin d'aide par un casier criminel et un séjour en prison. Notre éthique sociale, notre échelle de valeurs et notre compassion en prennent pour leur rhume dans ce projet de loi.

Alors que les mesures coercitives doivent être maintenues, voire renforcées, pour contrecarrer le commerce damné des trafiquants et des contrebandiers, la clémence judiciaire, l'éducation, la prévention, la réhabilitation et les soins de santé doivent être à la portée des victimes de ces marchands d'illusions opérant un si lucratif commerce.

L'emprisonnement est–il une solution efficace, lorsqu'on sait que 70 p. 100 des détenus des pénitenciers fédéraux consomment des drogues illicites? Le durcissement de nos lois est–il une solution adéquate lorsque les conclusions d'un grand nombre d'études indiquent de façon répétitive que la crainte de la punition ou de sa sévérité constitue un facteur insignifiant de dissuation de la consommation chez les usagers?

Lorsqu'on met en balance les préoccupations à propos des risques légaux et des risques pour la santé chez les consommateurs de drogue, les préoccupations en matière de santé dominent nettement.

Je crois que les Canadiens nous demandent d'agir efficacement dans le contrôle des drogues. Pour y arriver correctement, il nous faut réduire de façon équilibrée aussi bien la demande que l'offre de drogues illicites. Un bon combat fera appel à une combinaison de mesures de santé, d'efforts de prévention et de réhabilitation et, finalement, de sanctions juridiques. Autant le projet de loi C–7 que les sommes consacrées à la Stratégie canadienne antidrogue et leur répartition ne répondent efficacement à ce contrôle équilibré.

C'est pourquoi il nous faut rejeter le projet de loi C–7, revoir la Stratégie canadienne antidrogue et s'inspirer du fruit des récentes recherches pour moderniser nos approches. Surtout, il faut y faire primer les valeurs et les concepts qui aspirent à une meilleure qualité de vie par un meilleur état de la santé publique.

Vous savez, madame la Présidente, reconnaître ses erreurs est une plus belle preuve de maturité que de s'entêter à les reconduire. Aussi, j'invite l'honorable ministre de la Santé et le gouvernement à retirer le projet de loi C–7 et à rebâtir sur du neuf. Pour ce faire, je les assure de mon entière collaboration.

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Madame la Présidente, je tiens à féliciter la députée de son discours fort éloquent. Elle a fait valoir certains arguments très puissants.

Cependant, la députée devrait savoir que la stratégie antidrogue est également liée à cela et que 70 p. 100 de l'argent que nous consacrons actuellement à la question des drogues va à cette stratégie, qui constitue la composante santé, celle qui concerne la prévention et les moyens de traiter et de réhabiliter les toxicomanes.

Je suis d'accord avec bien des propos que la députée a tenus au sujet de l'intérêt public et de l'importance d'aider le public à comprendre les causes profondes de la toxicomanie et de l'usage des drogues.

• (1555)

Il faut également être conscient du nombre de personnes qui s'attaquent aux gens vulnérables dans notre société. Nous devons trouver un moyen de nous occuper des trafiquants de drogue, qui prennent les jeunes pour proie et qui leur font consommer des drogues en toute connaissance de cause, les entraînant dans une dépendance dont il est très difficile de se sortir.

Ce projet de loi s'adresse à certaines de ces personnes. Je me demandais si la députée estimait que, en plus de la réhabilitation et du traitement, cela se révélait également nécessaire.

[*Français*]

Mme Picard: Madame la Présidente, j'aimerais dire à ma collègue qu'il n'est aucunement dans mes intentions de ne pas criminaliser les trafiquants de drogue; ce n'était pas ma pensée. Là où je ne suis pas d'accord avec ce projet de loi, c'est que jusqu'à maintenant, on a pris 500 000 jeunes en possession de drogues, on les a affublés d'un dossier criminel, on leur a donné des amendes, on les a emprisonnés et on est en train d'en faire des consommateurs et des criminels.

Ce que je demande dans ce projet de loi, c'est qu'on revoie cette politique en faveur des jeunes. Ces jeunes ne sont pas des criminels, ce sont des consommateurs. On devrait leur trouver des politiques pour les amener à se désintoxiquer, à se réhabiliter et à devenir de bons citoyens. Ce que je reproche au projet de loi C–7, c'est de ne pas avoir ces politiques. Ce que je trouve curieux, c'est le fait que ce projet de loi émane de la ministre de la Santé et qu'on n'y retrouve que des articles d'ordre judiciaire.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je ne vois personne demander la parole. La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

• (1600)

Après l'appel du timbre:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote sur la motion.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé à plus tard aujourd'hui, à 17 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 février, de la motion: Que le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente de tabac aux jeunes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité, puisque le vote a été reporté, pour que nous passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires dès que nous aurons pu rejoindre les députés dont le nom figure sur la liste des orateurs.

Cette heure devrait nous mener à peu près à l'heure où nous sommes censés voter. Au lieu de procéder à l'étude des initiatives parlementaires après le vote, nous le ferons avant. S'il y a consentement unanime, nous pourrions suspendre provisoirement la séance. Dès que les whips auront rejoint les députés dont le nom figure sur la liste, la séance pourrait reprendre. Après, nous pourrions nous interrompre provisoirement et procéder au vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre consent–elle à ce que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence?

(La séance est suspendue à 16 h 4.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 10.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour retourner aux ordres émanant du gouvernement et procéder au projet de loi C–11. Après, on verra l'heure qu'il est, et si on le pouvait, on pourrait passer aux affaires émanant des députés avant de voter, et je pourrai revenir là–dessus, madame la Présidente.

Je m'excuse pour la Chambre, j'ai mal entendu, mais on aimerait—et je crois qu'il y a consentement unanime—procéder immédiatement à l'étude du projet de loi C–11.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il unanimité pour reprendre l'étude du projet de loi C–11?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 février, de la motion: Que le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente de tabac aux jeunes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, c'est une excellente occasion pour exposer à la Chambre un point que j'avais essayé d'expliquer lorsque le gouvernement parlait de réduire les taxes, en fait lorsqu'il a réduit les taxes sur les cigarettes.

Il a été assez intéressant à la suite de cela d'interviewer les interviewers, c'est–à–dire les gens chargés d'annoncer les nouvelles aux Canadiens. Essentiellement, ces gens m'ont dit que si l'on n'arrivait pas à transmettre une idée en 10 secondes, à faire valoir un point en 10 secondes, celui–ci ne deviendrait sans doute jamais une nouvelle et ne serait pas présenté à la télévision. J'ai donc l'occasion, en prenant un peu plus de temps toutefois, de soulever un point dont j'aurais voulu parler à ce moment–là.

Il s'agit de la responsabilité des entreprises, de la responsabilité des fabricants de cigarettes et des distilleries à l'égard des Canadiens, et de certaines questions que je me pose quant à leur façon d'assumer leurs responsabilités.

À l'époque où cette affaire occupait le premier plan, un autre député m'a présenté deux paquets vides de cigarettes Export A qui provenaient tous deux du marché de contrebande. L'un avait été acheté trois semaines avant que le gouvernement n'augmente les taxes à l'exportation, l'autre une semaine avant.

Les deux paquets me semblaient identiques jusqu'à ce que je les examine de plus près. Le premier qui m'avait été remis portait la mention «25 cigarettes filtres, tabac canadien de choix» et affichait aussi fièrement «Produit du Canada». L'autre paquet, acheté une semaine plus tard, soit environ une semaine avant que le gouvernement canadien annonce l'entrée en vigueur de sa taxe à l'exportation, portait la mention «R.J. Reynolds Tobacco, Winston, Salem, North Carolina, Under Licence from R.J.R. Macdonald Inc. Canada».

À mon avis, il semble que la compagnie, sachant qu'une forme quelconque de taxe à l'exportation serait probablement bientôt imposée, a décidé qu'au lieu de fabriquer le produit au Canada et de le vendre aux États–Unis pour le rapporter au Canada, il valait mieux le fabriquer aux États–Unis afin d'éviter de payer cette taxe à l'exportation. Selon moi, il semble que la société ait décidé de fabriquer à Winston, Salem, Caroline du Nord, le produit dont l'emballage semblait être en tous points identique à celui du produit canadien afin d'éviter une mesure que le gouvernement a mise en oeuvre environ une semaine plus tard.

L'argument que je veux faire valoir, c'est que les sociétés canadiennes devraient faire preuve de responsabilité. Je crois que les sociétés installées au Canada ne devraient pas favoriser une situation comme celle qui prévalait avant que le gouvernement n'agisse.

• (1615)

Les gens étaient terrorisés, surtout dans la région par où transitent la plupart de ces produits. La peur régnait et des meurtres étaient perpétrés. Tout cela était lié au problème de la contrebande de cigarettes au Canada.

Avec tout le respect que je leur dois, je tiens à dire qu'il ne me semble pas qu'aucune de ces sociétés n'ait pris de mesures importantes pour éviter de contribuer à ce problème, au problème de la terreur et des meurtres attribuables à ces actions.

Par ailleurs, il m'a semblé très malheureux que juste au moment où l'on abaissait les taxes sur la cigarette, les distillateurs aient fait parvenir à tous les députés de la Chambre une bouteille de plastique de 750 ml accompagnée d'une note expliquant que, sur chaque dollar du prix de cette bouteille, 83c. étaient versés en taxes, d'une façon ou d'une autre.

Il pourrait être instructif de rappeler rapidement comment les taxes sur les cigarettes et l'alcool ont été haussées au niveau qu'elles ont atteint. Je vous préviens que je le fais de mémoire seulement. D'aussi loin que je me souvienne, adolescent, jeune adulte et toute ma vie par la suite, j'ai souvent entendu les gens dire que les gouvernements avaient beau jeu d'augmenter les taxes sur les cigarettes et l'alcool, parce que si les gens tenaient vraiment à ces produits, ils allaient en payer le prix. C'était donc une bonne source de recettes.

J'ai bien dit que ce ne sont que mes souvenirs personnels, mais je suppose qu'il n'y a pas beaucoup de députés ni de Canadiens qui voudront réfuter mes propos. C'est bien ainsi que cela se passait.

Finalement, le fait est que, par exemple, nous payons maintenant 83c. de taxes pour chaque dollar du prix d'achat de ces produits. De toute évidence, ce n'est pas dans l'intérêt de l'entreprise. C'est ainsi que la population canadienne devient cynique. Les gens disent que si les lois vont à l'encontre de l'intérêt de l'entreprise, les sociétés doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs intérêts.

Nous avons maintenant découvert, grâce à des études de marché et autres moyens du genre, que la hausse des taxes entraîne vraiment une baisse de la consommation, surtout chez les jeunes. Selon moi, c'est le comble du cynisme que ces fabricants aient, semble–t–il, non seulement alimenté cette contrebande synonyme de terreur, de craintes et de meurtres, mais qu'ils aient également pris des mesures pour contourner la difficulté que posait le fait que le gouvernement, qui essayait d'agir de façon responsable au nom de tous les Canadiens, s'apprêtait à appliquer une taxe sur l'exportation, ce qui s'est produit en définitive.

Si la population n'a pas beaucoup de respect pour les politiciens, je crois également que beaucoup de Canadiens en ont très peu pour les sociétés. J'invite ces entreprises et toute société capable d'entendre mon discours à examiner leurs motifs, à s'arrêter sur leurs responsabilités en tant qu'entreprises plutôt qu'à contourner la loi canadienne et à essayer de se soustraire aux mesures prises dans les meilleures intentions du monde par ce gouvernement et d'autres. Elles devraient collaborer avec eux et agir de façon responsable sur le plan social.

Si les citoyens ordinaires n'ont aucun respect pour ces sociétés qui apportent les capitaux nécessaires à la création d'emplois, ni pour la classe politique, la prochaine étape, l'anarchie, ne sera alors pas très loin. Je n'aimerais vraiment pas que cela se produise au Canada.

• (1620)

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de traiter de toute cette histoire. En terminant cependant je voudrais dire ceci. Les médias canadiens connaissaient les faits dont je viens de vous faire part. Je me suis adressé à de nombreux journalistes et j'ai essayé de les convaincre d'en parler, mais aucun d'eux n'a jugé bon de le faire. On m'a dit qu'on ne pouvait, en effet, expliquer toute cette question en dix secondes à la télévision. Si on en est arrivé à ce point en ce qui concerne les nouvelles télévisées, il faudrait peut–être alors que les télédiffuseurs d'aujourd'hui soient également prêts à assumer davantage leurs responsabilités, comme je le propose.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, peut–être qu'après un faux départ nous allons réussir à démarrer.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C–11, avec lequel je suis en grande partie d'accord. J'estime qu'il est très important que nous informions le public des dangers du tabac et de ce point de vue je suis d'accord avec le projet de loi. J'estime aussi qu'une taxe à l'exportation sur les produits du tabac est un pas dans la bonne direction.

Cependant, c'est la motion d'accompagnement du C–11 qui me pose des difficultés. Je pense que mes propos vont aller dans le même sens que ceux de mon collègue.

Ce qui me gêne le plus dans cette réduction des taxes sur les cigarettes et le tabac, c'est que de ce côté de la Chambre nous sommes en faveur de mesures plus strictes de lutte contre la contrebande.

Nous avons d'excellentes forces policières et des lois qui s'appliquent à cette situation. Pourquoi la contrebande de cigarettes serait–elle différente des autres infractions aux lois? Prenons l'exemple des excès de vitesse. En dépit d'un grand nombre d'excès de vitesse, il n'a jamais été question d'abolir les limites et de laisser les gens conduire à la vitesse qu'ils veulent. En fait, on a même pris des moyens de lutte ingénieux, le dernier en date étant la photo–radar. Si vous dépassez la vitesse limite,

une caméra prend la photo de votre plaque minéralogique et vous recevez une facture par la poste. Bien sûr, vous n'avez aucune défense.

Nous avons donc un moyen qui nous permet de nous attaquer directement au problème au lieu de dire que nous allons changer les règles, de façon à ne plus avoir le problème d'attraper les contrevenants.

Lorsque l'on réduit les taxes sur les cigarettes, c'est un peu comme la guerre de l'essence. Si la station–service de l'autre côté de la rue baisse ses prix, je dois faire la même chose pour rester concurrentiel. Il me semble que nous entrons en concurrence directe avec ces contrebandiers et que nous les laissons dicter leurs quatre volontés au gouvernement. J'ai beaucoup de mal à l'accepter.

L'autre inconvénient avec ce projet de loi complémentaire, c'est que nous n'avons aucune idée des sommes auxquelles le gouvernement renonce en réduisant la taxe sur les cigarettes.

On nous a dit à maintes reprises que la politique des libéraux était d'élargir l'assiette fiscale. Ils admettent vouloir réduire le déficit, ce qui demande soit qu'on réduise les dépenses soit qu'on augmente les impôts; c'est ce qu'ils appellent élargir l'assiette fiscale.

Mais ceci vient contredire ce principe, puisqu'ils renoncent volontairement à peut–être des centaines de millions de dollars. Si on réduit les taxes sur ces produits, il faudra bien les augmenter dans d'autres domaines de façon à se retrouver à peu près au même niveau. Et la question que je me pose est la suivante. Où va–t–on aller chercher ce manque à gagner? Il faudra bien qu'il vienne d'ailleurs.

• (1625)

Comme on l'a déjà dit, chaque fois que le gouvernement envisage d'augmenter les taxes sur ce qu'on appelle des péchés, à savoir le tabac et l'alcool, cela fait toujours l'objet d'un débat dans cette Chambre, et en fait dans toutes les assemblées législatives du pays. Souvent les arguments présentés sont qu'on peut certainement augmenter ces taxes puisque les gens doivent en quelque sorte expier leurs péchés et que c'est non seulement une bonne source de recettes mais aussi un bon moyen de décourager les gens qui s'adonnent au péché du tabac et de l'alcool.

Ainsi, en augmentant les taxes sur ces soi–disant péchés, nous faisons d'une pierre deux coups. C'est un fait que nous pensons que les fumeurs et les buveurs risquent de devoir avoir recours au système de soins de santé plus souvent que la moyenne et qu'ils doivent donc contribuer en conséquence au système. C'est un argument qui a toujours existé.

À cet égard, il est louable que ce projet de loi repousse l'âge minimum auquel on peut acheter des cigarettes. Mais, par ailleurs, le gouvernement rend ce produit plus abordable pour ceux qui désirent fumer.

Et maintenant que nous rendons plus facile l'achat de cigarettes, ou du moins qu'elles sont à un prix plus abordable, allons–nous à l'encontre de l'argument qui veut que les fumeurs contribuent davantage au système des soins de santé qu'ils utiliseront probablement plus que d'autres en raison de leur toxicomanie? Il s'agit bien entendu d'un système qui semble déjà ne pas suffire aux besoins.

À mon avis, on établit un net précédent ici. Comment le gouvernement compte–t–il répondre à la question soulevée par mon collègue au sujet des distilleries canadiennes qui réclament une réduction de taxes? D'après les chiffres dont je dispose, les taxes sur une bouteille de spiritueux s'élèvent à 87 p. 100. Autrement dit, avec les 13 p. 100 qui restent, le fabricant doit trouver le moyen de produire, embouteiller, étiqueter et expédier son produit, faire de la publicité, payer tous les coûts relatifs au personnel et se réserver un profit. Tout cela sur un petit 13 p. 100.

Il n'en faut pas plus, selon moi, pour encourager la montée d'une nouvelle génération de contrebandiers d'alcool. C'est un peu comme un retour aux années 1920. Il va sans dire qu'il y a de l'argent à faire dans le commerce clandestin d'alcool.

Est–ce un problème au Canada en ce moment? Assurément. D'après les données statistiques qui ont été communiquées, je crois, à tous les députés, on estime à 17 millions le nombre de caisses de spiritueux vendues au Canada tous les ans, dont quatre millions de caisses de 12 bouteilles chacune qui entrent au pays en contrebande.

Comment arrive–t–on à ce chiffre de quatre millions? En communiquant avec les régies provinciales des alcools, en établissant une comparaison avec les ventes par habitant aux États–Unis et en se renseignant auprès de Revenu Canada—Douanes et accise ainsi que d'organismes d'application de la loi. J'estime donc que ces données sont pas mal fiables.

Face à un problème comme celui–là, il n'existe pas de solution facile. Cela ne ferait cependant pas de tort d'adopter comme mot d'ordre de sévir contre les contrebandiers. Je crois qu'il y aurait également lieu de s'efforcer de mettre en relief l'application de la loi; il ne suffit pas de la rendre plus efficace, encore faut–il qu'elle soit perçue comme telle. Nous devons également imposer des peines plus sévères. C'est comme augmenter l'enjeu, surtout en ce qui concerne la contrebande de cigarettes et d'alcool à des fins de trafic.

Je pense qu'on pourrait mettre dans le même bateau la contrebande d'armes à feu. Peut–être pourrait–on revenir sur ce sujet un autre jour. J'espère bien, en tout cas, avoir l'occasion d'en reparler.

Un autre point important en définitive dont il est question dans le projet de loi à l'étude est la nécessité de renseigner la population sur les dangers éventuels de la consommation de tabac sur la santé. Si on est d'accord avec la politique de réduction de taxes appliquée par le gouvernement et si elle freine effectivement la contrebande, on doit aussi l'utiliser pour venir à bout du problème de la contrebande d'alcool comme elle l'a été dans le cas de la contrebande de cigarettes.

• (1630)

En terminant, comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet de loi C–11 a certes du bon, mais il aurait sans contredit été meilleur s'il avait tenu compte des incidences budgétaires. Nous ne savons pas exactement combien de centaines de millions de dollars de recettes la contrebande fait perdre au gouvernement du Canada, ni ce qu'en coûtera le programme.

Je suis plutôt tenté d'appuyer le projet de loi, mais il me plairait nettement plus s'il avait fait état des incidences financières.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, à ce moment–ci, je pense qu'on va faire ce qu'on voulait faire au début. Je pense que vous trouverez le consentement unanime pour procéder immédiatement aux affaires émanant des députés. De cette façon, nous aurions terminé à temps pour l'appel de la sonnerie.

Alors, si vous demandez le consentement unanime, je pense qu'on l'obtiendrait.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dois–je comprendre que les délibérations sur la motion d'ajournement auront lieu après le vote, ou seront–elles annulées?

M. Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, si on pouvait obtenir le consentement unanime pour commencer les affaires émanant des députés, pendant le débat on fera les consultations nécessaires et on pourra revenir là–dessus à savoir s'il y aura ou non des délibérations sur la motion d'ajournement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 16 h 37, la Chambre abordera maitenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA ROUTE 16

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait conclure avec le gouvernement de l'Ontario un accord ayant pour objet l'élargissement à quatre voies de la route 16 de l'Ontario, qui va du sud d'Ottawa à l'autoroute 401, à Johnstown, afin d'y assurer la sécurité routière et y faciliter les déplacements de ceux qui quittent la capitale ou s'y rendent.

—Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet de cette motion que j'essaie sans cesse de faire valoir depuis que je suis à la Chambre des communes. Je me réjouis donc que nous en soyons saisis.

Je voudrais donner une brève leçon d'histoire et de géographie à tous les Canadiens qui voudraient peut–être mieux connaître l'emplacement de cette route et fournir assez de détails pour qu'ils conviennent avec moi que la question revêt un intérêt national.

L'autoroute 401 est la principale autoroute d'est en ouest qui traverse le sud du Canada central. Quand on traverse l'Ontario dans un véhicule motorisé, on parcourt généralement la 401. C'est la principale voie de communication.

La 401 passe à environ 80 kilomètres au sud de l'agglomération d'Ottawa–Hull. Il y a une centaine de kilomètres entre l'endroit où nous sommes actuellement et la 401, l'autoroute principale et encombrée qui traverse le sud de l'Ontario. Pour rejoindre cette autoroute, cependant, il faut emprunter la route 16. J'espère qu'un jour cette route sera à quatre voies, puisqu'elle relie cette partie–ci du Canada avec la 401 ainsi qu'avec le nord des États–Unis.

• (1635)

Ma circonscription est toute proche. On y trouve deux ponts qui la relient au nord de l'État de New York. Je voudrais bien que les Américains viennent visiter la capitale du Canada. Ayant l'habitude des routes à quatre voies, quand ils voient la route à deux voies, ils préfèrent rester sur la route à quatre voies et fuir la région en direction de Toronto ou de Montréal.

Il faut noter que des travaux de construction sont en cours, de sorte que le tronçon nord de cette route, soit de 15 à 20 kilomètres, sera à quatre voies, mais pour ce qui est de la soixantaine de kilomètres, il n'y a toujours que deux voies. Il y a environ 15 ans, des pressions ont été exercées pour qu'on en ajoute deux autres et l'aménagement a été réalisé en prévision des quatre voies.

On a exproprié tout le terrain nécessaire. On a contourné les villes et les villages, ce qui soulève généralement un tollé. On a effectué tout le travail nécessaire et acquis l'emprise pour quatre voies. Il ne manque que la volonté politique pour aller de l'avant.

La seule façon de se rendre du plus grand centre du Canada, soit de Toronto, dans la capitale nationale en restant sur une autoroute à quatre voies consiste à passer par Montréal. De Montréal, on peut se rendre à Ottawa en empruntant une autoroute à quatre voies. L'accès à la capitale nationale devrait donc présenter un intérêt national puisque la circulation ne cesse d'augmenter en direction de la capitale en venant du sud. Bien sûr, il faut d'abord et avant tout tenir compte de la sécurité.

Au cours de la période de sept ans allant de 1985 à 1992, 39 personnes ont perdu la vie sur cette route. On a signalé 721 accidents et il y a probablement eu des accidents mineurs qui n'ont pas été signalés. Dans 90 p. 100 des cas, les accidents se sont produits dans la partie sud de la route, autrement dit, la partie à deux voies, la partie qui, pour l'instant, ne fait l'objet d'aucun projet de construction ou d'amélioration.

Comme cette route mène à la capitale nationale, le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité à cet égard. C'est pourquoi j'ai présenté cette motion. Il n'y a rien de neuf à consacrer des fonds fédéraux à la construction d'autoroutes. Nous avons même annoncé un important programme d'infrastructure à la Chambre il n'y a pas longtemps. Le gouvernement fédéral a consacré beaucoup d'argent au réseau routier.

J'ai ici une liste qui, je le reconnais, remonte au mois de mars 1993, sous le régime du gouvernement précédent. Des fonds fédéraux ont été affectés au réseau routier de l'Alberta en mars 1993, de même qu'à celui du Manitoba, de la Nouvelle–Écosse et du Nouveau–Brunswick. L'Ontario n'a rien reçu. En effet, aucune entente n'a été conclue afin que des fonds fédéraux soient consacrés au réseau routier de l'Ontario. C'est ce que je demande maintenant. Je demande aux députés d'appuyer la construction d'une route à quatre voies jusqu'à la capitale nationale.

Je suis en mesure de présenter des documents à l'appui de cette demande, si on le juge à–propos. Je pourrais déposer ces documents ainsi que des cartes, et j'ai aussi en main des chiffres qui font état de l'augmentation sensible du débit de circulation sur cette route depuis qu'elle a été aménagée à deux voies, il y a un bon nombre d'années.

Ces jours–ci, nous entendons beaucoup parler de l'autoroute de l'information, qui est sûrement une innovation technologique très importante pour le Canada. Dans l'est ontarien, nous entendons aussi beaucoup parler de l'aéroport Pearson, le plus important—d'aucuns diraient le meilleur—et le plus achalandé au pays. Les besoins à cet endroit sont évidemment très importants. Ils doivent être pris en considération et je suis convaincu qu'ils le seront.

Nous n'avons pas beaucoup entendu parler de l'accès à la capitale nationale au moyen d'une route à quatre voies. Un meilleur lien entre la capitale et l'autoroute 401 rendrait toute la région d'Ottawa plus accessible à tous ceux qui empruntent le réseau routier. En tant que citoyen de l'est de l'Ontario, je me dois de mentionner qu'une telle amélioration faciliterait aussi l'accès à notre meilleur et plus important partenaire commercial, les États–Unis. Les États–Unis sont situés à moins de 100 kilomètres de la capitale, mais il n'y a pas de route à quatre voies pour s'y rendre.

• (1640)

Le programme fédéral d'infrastructure, qui a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par toutes les provinces, vise à stimuler l'emploi, à redonner du travail aux Canadiens et à relancer notre économie.

On estime que l'achèvement de la route dont je parle, c'est–à–dire celle qui relie l'autoroute 401 à la capitale, créerait des emplois directs correspondant à plus de 12 000 années–personnes. Ce projet créerait un très grand nombre d'emplois durant les quelques années de sa durée.

Le programme d'infrastructure vise à préparer notre pays et nos collectivités pour le jour où notre économie sera véritablement relancée. Or, je pense que la plupart des Canadiens sont d'avis que le trafic routier compte pour beaucoup à cet égard.

Pour autant que je sache, l'actuel gouvernement de l'Ontario n'a jamais même envisagé la possibilité de construire une route à quatre voies entre la 401 et Ottawa, si ce n'est sur le tronçon nord. Monsieur le Président, si vous jetez un coup d'oeil à la configuration politique en Ontario, vous comprendrez pourquoi ce tronçon est en train d'être aménagé. Le gouvernement provincial en place a une députée dans l'est ontarien, dont la circonscription est ici à Ottawa. Par conséquent, la route est élargie à quatre voies dans ce secteur mais, pour autant que je sache, il n'est absolument pas prévu d'en faire autant ailleurs. La seule partie qui est en train d'être élargie à quatre voies se trouve à la périphérie d'Ottawa, et ces travaux sont faits pour des motifs politiques.

Je sais que les ententes de partenariat généralement conclues entre les trois niveaux de gouvernement ne s'appliquent pas vraiment au programme de modernisation des infrastructures. Les petits cantons ruraux n'ont pas les moyens d'assumer le tiers des coûts et n'ont jamais eu à construire de grandes routes. Ils n'ont tout simplement pas les recettes fiscales pour ce faire.

Je me sens très encouragé par le soutien que j'ai obtenu, après avoir demandé aux gens d'appuyer ma motion, car un grand nombre de personnes de l'extérieur de la région d'Ottawa m'ont accordé leur appui. J'en conclus donc que la réfection de cette route profitera à beaucoup de gens et non seulement aux égoïstes comme moi qui vivent dans l'est de l'Ontario. On y voit même un certain intérêt national.

De plus, le programme d'infrastructure ne nous laisserait pas assez de temps. Les travaux ne pourraient pas être terminés avant 1997. Je ne peux pas voir comment on pourrait y parvenir. Si l'on fait exception de ces menus détails, on voit que la construction de la route 416 atteindrait et même dépasserait les grands objectifs du programme, qui sont la création d'emplois, d'ailleurs on nous a déjà remis des statistiques à ce sujet, et l'accès amélioré aux marchés national et international.

Le gouvernement provincial actuel doit absolument modifier ses priorités dans ce domaine, et c'est l'objectif que je vise en proposant cette motion d'initiative parlementaire. Je pense que le fédéral pourrait assumer le tiers des dépenses. Je ne propose pas qu'il engage des dépenses excédant les fonds réservés aux infrastructures. Il me semble que les deux niveaux de gouvernement pourraient revoir leurs priorités afin que le fédéral assume le tiers des dépenses et que la province en paie les deux tiers. Je suis convaincu qu'un tel accord serait satisfaisant et qu'il n'entraînerait aucune dépense supplémentaire. Les gouvernements ne feraient que réallouer les fonds de façon différente.

Le projet existe depuis des années. Il ne nous manque que la volonté politique de nos élus provinciaux pour y donner le feu vert.

Avant sa défaite, il y a trois ans, l'ancien gouvernement libéral de l'Ontario avait annoncé un plan d'action qui prévoyait que le projet serait complété en 1999. J'étais présent à la conférence de presse et je me rappelle que les médias se plaignaient de ce que 1999, c'était bien loin. Ma foi, ce serait bien aujourd'hui pour l'est de l'Ontario si l'on annonçait que le projet sera complété en 1999. Ce serait drôlement bien parce que c'est encore possible, mais n'y comptez pas trop!

Je tiens à bien préciser que tout ce que je demande, c'est qu'on réorganise les priorités en ce qui concerne le programme d'infrastructure, dont le tiers est financé par le gouvernement fédéral. Je demande au gouvernement provincial de faire preuve d'un peu de souplesse, de réorganiser ses priorités et de financer les deux tiers de ce programme qui répond à un très grand besoin. Je sais à quel point ce programme est important et nécessaire pour toutes les localités, bien sûr. Toutefois, il n'y a pas qu'à ce

niveau qu'il faut moderniser les infrastructures et cela, de toute urgence, je crois.

• (1645)

Si le gouvernement ontarien laisse passer cette occasion en ne mettant pas l'autoroute 416 sur sa liste de priorités, nous, qui vivons ici et qui nous intéressons au développement économique de l'est ontarien, devrons attendre encore et encore la réalisation de ce projet qui se fait déjà attendre depuis une vingtaine d'années. Il y a déjà 20 ans que le plan original a été mis au point et rien n'a encore été fait.

Dans ma motion, je demande aux deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial, de s'entendre pour que le programme d'infrastructure réponde aux besoins de l'est ontarien et de la région de la capitale nationale. Celle–ci est la quatrième plus grande agglomération au Canada. Et la motion vise à élargir «à quatre voies la route 16 afin d'y assurer la sécurité routière et y faciliter les déplacements de ceux qui quittent la capitale ou s'y rendent». Je regrette que cette motion ne puisse pas être mise aux voix. Mais je sens que ma motion d'initiative parlementaire jouit d'un très grand appui.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, il est de mon devoir de faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées, ce soir, à l'heure de l'ajournement, à savoir: l'honorable députée de Mercier—La formation de la main–d'oeuvre; l'honorable député de Bourassa—L'immigration; l'honorable député de Lévis—La défense nationale; l'honorable députée de Drummond—L'enquête sur le sang contaminé; et l'honorable député de Jonquière—Les communautés autochtones.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de la motion à l'étude. De prime abord, je ne vois pas dans cette motion les défauts habituels.

Le député de Leeds—Grenville a dit clairement qu'il ne demande pas de fonds supplémentaires au gouvernement fédéral, ce que j'apprécie. C'est certainement quelque chose que notre parti voudrait voir dans toutes les motions. Le député soulève la question de la sécurité routière, et les statistiques qu'il a présentées dans la documentation qu'il m'a fournie—et je l'en remercie—justifient certainement son inquiétude.

Je ne parlerai pas trop longtemps de cette motion. Ma principale préoccupation, c'est que, en changeant les règles du programme d'infrastructure tel qu'il est exposé dans le fameux livre rouge, nous créerions peut–être un précédent que nous pourrions regretter plus tard. Le programme d'infrastructure prévoit clairement un partage égal des coûts entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'administration locale.

Si nous devons dépenser de toute façon l'argent prévu pour le programme d'infrastructure, je me demande si le fait de changer les règles pour répondre à un besoin particulier dans la circonscription du député créera un précédent qui pourrait nous poser des problèmes plus tard. Si nous faisons une exception dans ce cas–ci, nous serons peut–être obligés de faire des exceptions dans d'autres cas. Même si la proposition du député semble justifiée, les autres qui demanderont qu'on fasse exception aux règles générales du programme d'infrastructure auront–ils aussi des raisons valables et pourront–ils nous causer des problèmes?

Le député a dit qu'il aimerait que le gouvernement provincial assume les deux tiers du coût. J'ai vu des rapports sur la situation financière du gouvernement de l'Ontario et je me demande si la province a les moyens de faire une telle dépense.

• (1650)

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré clairement à plusieurs reprises que la province n'avait tout simplement pas assez d'argent pour financer tous les projets. Dans un cas en particulier, je crois qu'il s'agit de l'autoroute 407, la province a demandé l'aide financière du secteur privé pour pouvoir achever le projet. Je me demande si ce ne serait peut–être pas une bonne idée de faire la même chose dans le cas présent.

Je suppose que, en bout de ligne, la question qu'il faut se poser est la suivante: même si on change les règles, le gouvernement provincial a–t–il plus de 300 millions de dollars à investir dans ce projet? Ma plus grande préoccupation, c'est que nous créerions un précédent d'abord en faisant une exception sur le plan de la contribution municipale, puis en prolongeant le délai prévu pour l'achèvement du projet dans le cadre du programme d'infrastructure. Je me demande si ce précédent pourrait nous causer des problèmes plus tard relativement à d'autres projets.

Comme on ne demande pas au gouvernement fédéral de dépenser des fonds supplémentaires en plus de sa part, c'est–à–dire un tiers du coût, je n'ai rien contre cette motion, sauf les deux points que j'ai soulevés. Le député pourrait peut–être me donner des explications sur ces deux points.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Madame la Présidente, comme mon honorable collègue vient de le signaler, la motion a pour objet de demander au gouvernement fédéral d'intervenir aux termes d'un accord qui serait conclu avec l'Ontario en vue de l'élargissement de la route 16 entre la 401 et Ottawa.

Actuellement, cette route 16 relie Ottawa à la 401 dans la région de Brockville. Il s'agit d'un trajet d'environ 65 kilomètres. Le trafic est important, mais il n'est pas excessif. On me dit qu'il est d'entre 15 000 et 30 000 véhicules par jour, sur une moyenne annuelle.

Le trajet est relativement droit et le danger vient des fréquents dépassements que les automobilistes peuvent être amenés à faire.

La vitesse permise sur cette route varie, suivant le tronçon, entre 50 et 90 kilomètres heure, mais la plus grande partie du trajet s'effectue dans les faits à 90 kilomètres heure. Un meilleur contrôle routier améliorerait sans doute la sécurité.

Il existe déjà, me dit–on, un projet du gouvernement de l'Ontario pour élargir cette route. On m'affirme que l'Ontario a déjà investi environ 15 millions de dollars pour étudier un éventuel trajet. Il s'agit donc d'un projet sur lequel l'Ontario s'est déjà penchée. Notons que l'échéancier des travaux, comme le rappelait d'ailleurs mon honorable collègue, serait assez long et me dit–on pourrait atteindre 20 ans.

Le trajet traverse une partie du comté de Leeds—Grenville, ce qui bien évidemment justifie l'intérêt de mon honorable collègue pour ce projet.

Les coûts, comme il le rappelle, sont en deux volets pour la partie nord. Le coût de construction serait de 200 millions, le reste de l'autoroute serait de 180 millions, suivant le ministère des Transports de l'Ontario.

Je suppose que l'intervention du gouvernement fédéral est sollicitée du fait que la capitale canadienne n'est pas reliée par une autoroute à sa métropole qui en plus est la capitale de la plus grande province canadienne. Une autoroute à quatre voies pourrait faire gagner 30 minutes sur le trajet, mais, madame la Présidente, si l'on accepte ce genre d'argument, je demanderai que le gouvernement fédéral conclue le même genre d'entente avec le Québec pour doubler l'autoroute 50, ce qui permettrait de relier la capitale canadienne à une autre capitale provinciale, à savoir Québec, de façon beaucoup plus rapide, gagnant non plus 30 minutes, mais 45, sur un trajet de 5 heures. Ottawa serait alors distante d'environ 4 heures de Toronto et de Québec.

• (1655)

Je demanderais aussi, si la motion est acceptée, que le gouvernement fédéral cesse de lanterner dans l'apport de sa participation au prolongement de l'autoroute 13 de manière à relier enfin les aéroports de Mirabel et de Dorval.

Tout compte fait, je me demande pourquoi les contribuables canadiens auraient à payer pour développer des voies rapides en Ontario. Que l'Ontario utilise les fonds relatifs au programme d'infrastructures si elle désire avoir des fonds fédéraux pour la réalisation de ce projet. Les explications données par mon honorable collègue montrent, d'ailleurs, qu'il ne désire pas de crédits supplémentaires, ce qui n'était pas évident à la lecture de la motion. Mais ce que je demande, c'est que le programme d'infrastructures soit utilisé suivant les règles habituelles, sans exception et sans créer de précédent dont d'autres comtés pourraient se prévaloir.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Madame la Présidente, je remercie la Chambre de me donner la possibilité d'intervenir dans le débat sur la motion M–3, inscrite au nom du député de Leeds—Grenville.

L'élargissement de la route 16, à partir d'Ottawa, jusqu'à l'autoroute 401 n'est pas uniquement une question de gagner quelques minutes. L'élargissement à quatre voies de cette route à deux voies la rendrait beaucoup plus sécuritaire. Il n'y a qu'une seule capitale nationale et l'accès y est déplorable, à moins que vous ne veniez de Montréal.

La route 7, que j'emprunte d'Ottawa jusqu'à l'embranchement de Tweed est une route très utilisée par les gros camions qui circulent entre Toronto et Ottawa. Cette section de la route 7 est soumise à une circulation excessive en raison du mauvais réseau routier entre Ottawa et l'autoroute 401. Cette section de la route 7 est la route à deux voies la plus dangereuse de l'Ontario. Ce que nous réclamons, c'est un réseau routier plus sûr pour notre capitale nationale.

J'emprunte la route 7, habituellement quatre fois par semaine, pour aller dans ma circonscription, Victoria—Haliburton, ou en revenir. Cette circonscription est à quatre heures d'Ottawa par auto. C'est la seule route possible. Je dois l'emprunter. Sur la route 7, entre Tweed et Ottawa, on rencontre des autobus scolaires, des camions, des remorques de camping, des autocaravanes, des motocyclettes, des automobiles tirant des remorques, des piétons et des cyclistes. L'élargissement de la route 16 rendrait la route 7 entre Ottawa et la 401 plus sécuritaire.

La route 37 est très fréquentée. Elle commence à la route 7, traverse le village de Tweed et va jusqu'au nord de Belleville, où elle rejoint la 401. Demandez à Elmer Buchanan, le député provincial de la circonscription de Hastings, de vous raconter le malheureux accident qui lui est arrivé l'hiver dernier et dont il n'est pas encore remis. Je suis convaincu que le gouvernement de l'Ontario en tiendrait compte.

En terminant, je dirai que ma priorité première n'est pas l'élargissement de la route 16, mais l'allégement de la circulation à l'entrée de notre capitale nationale, sur la route 7. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, cette question est au nombre des préoccupations de la population de la capitale nationale depuis de nombreuses années déjà. Je crois que mon collègue, le député de Victoria—Haliburton, vient d'expliquer très bien et de façon concrète les problèmes des gens qui tentent de se rendre dans la capitale nationale. Peu importe qu'ils essaient d'y accéder par la route 16 ou la route 7, les deux sont extrêmement dangereuses.

C'est en 1988 que nous avons débattu le projet de loi sur l'accord de libre–échange à la Chambre. Je me souviens que c'est la première mesure législative à propos de laquelle j'ai dû voter lorsque j'ai été élue en 1988. Madame la Présidente, vous étiez vous aussi nouvellement élue à l'époque et vous vous souvenez sans doute que la Chambre a siégé jusqu'au 23 décembre.

• (1700)

Dans mon premier discours à la Chambre des communes, j'avais à l'époque parlé de l'accord de libre–échange, et tout particulièrement de l'autoroute 416, de l'importance d'aménager une route à quatre voies pour la capitale nationale et des répercussions qu'elle aurait sur l'économie. C'est la seule

route à quatre voies qui nous relierait à Toronto et à l'État de New York. Actuellement, la route qui nous relie à Toronto et à l'État de New York n'a que deux voies.

Au député du Bloc québécois qui disait tout à l'heure que si l'on accorde cela à l'Ontario, alors il faut aussi l'accorder au Québec, je tiens à signaler que des fonds fédéraux ont été accordés pour l'infrastructure routière de la province de Québec.

En effet, il existe déjà une route à quatre voies qui relie la capitale nationale à Montréal et même à Québec. Si je ne m'abuse, elle va jusqu'à Rivière–du–Loup et la Gaspésie. J'ai emprunté cette route à maintes occasions. En conséquence, il y a déjà un précédent.

J'examine ici les accords de transport et d'infrastructure. En 1993, le gouvernement fédéral a investi dix millions de dollars dans un projet d'infrastructure routière des Territoires du Nord–Ouest. En Colombie–Britannique, il a investi 30 millions de dollars; en Saskatchewan, 35 millions; en Nouvelle–Écosse, 30 millions; au Nouveau–Brunswick, 130 millions. La liste est encore longue, mais l'Ontario n'a pas reçu un cent à ce titre.

L'Ontario est depuis longtemps reconnu comme le moteur de la croissance au Canada. Nous qui vivons dans cette province en sommes très fiers. Nous sommes très fiers de venir en aide aux provinces canadiennes qui n'ont pas les ressources financières dont nous avons toujours disposé jusqu'à maintenant pour subvenir non seulement à nos propres besoins dans notre province mais aussi à ceux des habitants des autres provinces. Nous avons été heureux de le faire.

L'Ontario connaît cependant actuellement de très grandes difficultés économiques. Nous n'avons plus la base manufacturière que nous avons tout le temps eue. Nous avons perdu des centaines de milliers d'emplois; il n'est pas encore établi s'il s'agit d'une conséquence de l'accord de libre–échange. Nous avons besoin d'entreprendre des travaux susceptibles de stimuler notre croissance économique, et nous avons besoin de le faire non seulement dans l'ensemble de l'Ontario, mais plus particulièrement ici dans la région de la capitale nationale.

Pourquoi devrait–on investir des capitaux fédéraux dans la construction d'une route menant à la capitale? Mais il s'agit après tout de la capitale nationale! Tous les regards du pays sont dirigés sur la capitale. On parle des fluctuations du cours de notre dollar canadien. Pas étonnant qu'il fluctue alors que nous ne pouvons même pas aménager une route à quatre voies menant à notre capitale. C'est absolument honteux.

L'argument du député du Bloc québécois ne prend pas avec moi et il ne prend pas non plus avec la majorité des Canadiens.

Les améliorations à apporter à cette route se font attendre depuis longtemps quand on songe à l'augmentation du trafic routier que je note depuis plus de 25 ans que j'habite dans la région d'Ottawa–Carleton. Nous avons vu les secteurs où la circulation avait augmenté et où il en avait résulté une augmentation du nombre des accidents.

Les secteurs du commerce, des loisirs et du tourisme se préoccupent de la question. Ce matin, mon collègue de Leeds—Grenville et moi avons assisté à une réunion avec des représentants de l'industrie touristique de l'est de l'Ontario. Qu'advient–il de l'industrie touristique dans cette région et plus spécialement dans la capitale nationale? Les députés savent–ils combien d'argent l'industrie touristique fournit aux gouvernements fédéral et provinciaux?

Nous manquerions de vision en ne reconnaissant pas l'importance économique de ce que le pays tout entier pourrait réaliser si cette route était élargie. La transformation de la 416 en autoroute à quatre voies est précisément le genre de projet lié aux infrastructures que nous préconisons. C'est un projet dont a besoin l'Ontario.

Il fournirait des emplois, contribuant ainsi à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des employeurs de la région. L'autoroute à quatre voies est donc essentielle à la poursuite de la croissance de l'est de l'Ontario.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la motion de mon collègue. Tout l'avenir de l'est de l'Ontario en dépend.

• (1705)

Mettons cela de côté, mettons de côté l'est de l'Ontario et pensons à la capitale nationale. Vous, qui venez du Québec, pensez à la capitale de votre province, Québec. Combien de fois avez–vous entendu les Québécois dire: «C'est Québec qui a tout. Nous n'avons rien à Montréal. Nous n'avons rien à Hull.» Pendant ce temps, vous avez un gouvernement fédéral qui a été particulièrement gentil pour vous; il vous a aidés pour les ponts, les routes, pour toute l'infrastructure du Québec.

C'est la même chose à Toronto, à Queen's Park. Il n'y a qu'à voir les belles routes de Queen's Park. Je ne veux pas dire du mal de Bob Rae et de son gouvernement, mais mes collègues voudraient que je le fasse. Pour l'amour du bon Dieu, Queen's Park n'agit pas différemment de Québec où on veut que la capitale provinciale soit traitée aux petits oignons.

N'êtes–vous pas d'accord avec moi pour dire que les routes de la ville de Québec sont mieux entretenues que celles de Montréal? Pour dire que celles d'Ottawa sont mieux entretenues?

Ottawa est le siège du Parlement canadien, de nos musées, de nos centres d'art, bref de toutes les institutions nationales du pays. Nous devrions peut–être faire comme à Washington et créer une petite enclave autour de la capitale nationale, des deux côtés de la rivière, et en faire une petite province à part, une région ou un territoire et lui donner un budget spécial pour faire en sorte que nous puissions tous être fiers de la capitale.

Des gens du monde entier nous rendent visite. S'ils viennent par la route de Toronto, ils arrivent par une route simple à deux voies. Ils ne peuvent croire que c'est le chemin de la capitale nationale.

Je crois que mon temps de parole est presque terminé. J'ai essayé de faire comprendre à la Chambre l'importance de cette question pour moi, pour le pays et pour la capitale. Tous les députés devraient s'intéresser de près à la chose et appuyer, comme je l'espère, mon collègue de Leeds–Grenville.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer et de commenter la motion qui propose que le gouvernement signe une entente avec la province d'Ontario en vue de faire de la route 16 une route à quatre voies.

La motion, présentée par mon estimé collègue de Leeds—Grenville, vise à accroître la sécurité routière et à améliorer la circulation en provenance et à destination de la capitale nationale.

Malheureusement, plusieurs accidents tragiques, dont l'un a causé la mort d'une jeune résidente de la circonscription de mon collègue, sont à l'origine de la motion. Je félicite le député qui tente ainsi de prévenir d'autres tragédies sur ce tronçon de 40 kilomètres qui relie Ottawa à la 401.

Je voudrais moi aussi encourager le gouvernement fédéral et la province d'Ontario à engager des fonds dans le programme d'infrastructure national pour remettre l'amélioration et l'élargissement de la route 16. Les fonds investis dans des projets routiers de ce genre constituent de bons investissements et c'est pourquoi je suis heureux d'appuyer la motion.

On pourrait penser que la motion ne concerne pas directement ma circonscription de London—Middlesex. Pourtant, de nombreux étudiants de London—Middlesex étudient à l'université dans la région d'Ottawa. Beaucoup de ces étudiants empruntent la 401 pour retourner dans leurs familles à l'occasion des congés. À l'instar de milliers de Canadiens, les résidents de London se rendent chaque année dans la capitale nationale pour visiter les édifices du Parlement et autres endroits magnifiques de la ville.

Les automobilistes qui empruntent la route 16 pour se rendre d'Ottawa à la route 401 doivent circuler sur une route très occupée avant d'entamer leur périple, qui dure six à sept heures par beau temps. Au retour, les automobilistes terminent sur une route très occupée qu'empruntent toutes sortes de véhicules, comme des poids lourds, des fourgonnettes, des maisons mobiles et des motocyclettes. Cette dernière partie du voyage s'effectue habituellement dans l'obscurité, ce qui ne fait qu'ajouter au danger.

Si vous êtes comme moi, madame la Présidente, vous devez vous préoccuper de la sécurité de vos enfants sur la route. De nombreux parents de ma circonscription considèrent le dernier tronçon de la route 16 comme une source de grande angoisse. Même les automobilistes les plus chevronnés ne sont pas à l'abri des dangers de cette route.

Les touristes qui se rendent dans la capitale nationale empruntent également cette route, qui a été le théâtre de 700 accidents depuis 1985. Les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires empruntent cette route. Le réseau routier menant à la capitale devrait être une source de fierté pour les Canadiens et non de souci constant.

• (1710)

Mon collègue a proposé cette motion surtout pour des raisons de sécurité. J'habite dans une région desservie par une autoroute principale, la 401, comme mes collègues l'ont mentionné plus tôt. Trop de gens ont également perdu la vie sur cette autoroute dangereuse. Cette dernière décennie, la circulation s'est intensifiée et le nombre d'accidents tragiques a augmenté. Rien que pour cette raison, les gouvernements fédéral et provincial feraient bien d'étudier sérieusement cette motion.

En tant que ministériel, je suis fier de l'engagement rigoureux que nous avons pris de financer l'infrastructure canadienne du transport. La sécurité est et devrait être la raison primordiale à la base de l'extension de la route 16. Mais il est une autre raison cruciale de donner suite à cet important projet: l'économie.

Plusieurs députés de la région de la capitale nationale ont déclaré à la Chambre ces dernières années que les compagnies en expansion dans la région, comme l'industrie de pointe, se heurtent à des problèmes insurmontables lorsqu'elles traitent avec des marchés à l'extérieur de la région. Dans ma circonscription, London—Middlesex, les entreprises se plaignent des mêmes problèmes.

C'est vraiment une question nationale. L'amélioration du réseau routier dans le sud–ouest de l'Ontario et dans tout le Canada est très importante pour tous les gens de ce pays. Les habitants de ma circonscription n'arrêtent pas de me faire valoir la nécessité d'avoir de meilleurs moyens de communication avec les autres régions si l'on veut que les petites entreprises et les autres secteurs essentiels puissent profiter de l'accès à d'autres marchés.

Un bon réseau routier permettrait aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès à de nouveaux marchés, ce qui à son tour créerait des emplois pour les gens de toutes les régions au Canada. Dans ma circonscription, le secteur industriel prend constamment de l'expansion et les marchés commerciaux doivent relever des défis accrus lorsqu'ils font affaire avec des marchés de l'extérieur.

Dans l'étude de cette motion, tous les députés de la Chambre pourraient facilement établir un parallèle avec ce qui se passe dans leur propre circonscription. Comme le député de London–Est le sait bien, un certain nombre de sondages ont révélé à maintes reprises que les problèmes de transport occupent le premier rang dans les préoccupations des habitants de la ville de London. Dans les sondages nationaux, on trouve exactement les mêmes préoccupations.

Un député de la Chambre qui n'examinerait pas cette motion avec l'intention de l'appuyer ferait preuve d'une extrême étroitesse d'esprit. Il s'agit certes là d'une question d'ordre national qui concerne la capitale de notre pays. Je suis très

heureux de souscrire à cette motion et je demande à tous les députés d'en faire autant.

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier le député de Leeds—Grenville et parler en faveur de sa motion.

J'ignore si le programme d'infrastructure est le meilleur ou le seul moyen de financer les améliorations dont la route 16 a besoin depuis si longtemps, mais je sais que j'ai vu, récemment, une liste des importants projets de transport qui seront financés. Rien n'était prévu pour l'est de l'Ontario.

Le réseau GO de Toronto a été financé parce qu'il était censé être un projet ferroviaire, alors qu'il s'agit, en fait, d'un réseau de transport urbain qui vise à faciliter les déplacements des habitants de l'agglomération torontoise. Cependant, dans l'est de l'Ontario et dans la région de la capitale nationale, nous n'avons pas eu ce genre d'aide pour répondre à nos besoins dans le domaine du transport.

Je n'apprends rien à personne quand je dis que le gouvernement est en pleine transformation et que cela signifie que l'économie de cette région, la région de la capitale nationale, subit, elle aussi, une transformation majeure.

C'est vraiment un défi pour l'économie de notre région qui a pris son élan au milieu des années 1970, avec la décentralisation d'un certain nombre d'activités du gouvernement et le déménagement, à Hull, de 15 000 postes qui étaient rattachés au centre–ville. C'est une initiative que j'approuve, personnellement, parce que j'appuie l'idée d'une capitale nationale intégrée qui s'étend des deux côtés de la rivière.

J'appuie aussi fortement l'idée de donner des services aux Canadiens dans les collectivités et d'assurer une présence fédérale dans tout le pays, d'un océan à l'autre, car tout ce qui peut contribuer à l'unité nationale est important pour nous tous, à la Chambre, et pour tous les Canadiens.

Notre collectivité a donc été appelée, il y a une vingtaine d'années, à relever un défi de taille, car nous nous retrouvions avec près d'un million de pieds carrés d'espaces à bureaux inoccupés dans le centre–ville d'Ottawa.

• (1715)

Les milieux d'affaires locaux, de concert avec notre Chambre de commerce, notre Conseil de développement économique, nos entreprises ainsi que les propriétaires et les gérants d'immeubles, ont su relever ce défi et se sont attaqués au dossier de la diversification de notre économie.

Nous sommes actuellement confrontés à un autre grand changement chez notre principal employeur. Je pense que personne ici n'ignore que nous avons entrepris un énorme effort de réflexion sur le rôle du gouvernement, sur les services qu'on a les moyens d'offrir à la population, sur ce qui doit être assumé par le gouvernement et ce qui devrait être fait autrement, enfin sur le rôle qui revient au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial.

Pour les habitants de cette région de l'est de l'Ontario, cette exercice entraîne encore un bouleversement de leur économie. Le travail accompli au fil des ans par nos milieux d'affaires, en collaboration avec nos dirigeants locaux et municipaux ainsi que nos députés fédéraux et provinciaux, en vue de diversifier notre base économique nous servira de point de départ pour faire face aux autres changements à venir.

Si le gouvernement fédéral, en tant que principal employeur de la région, se prépare à avoir une incidence considérable sur la collectivité, à l'instar des autres grands employeurs ailleurs, il a aussi l'obligation de collaborer avec cette communauté pour faciliter l'adaptation. C'est ce que nous faisons dans le cas de la Défense nationale, par exemple. Lorsque nous fermons des bases un peu partout au Canada, nous engageons des processus afin de collaborer avec les collectivités touchées à la réorganisation de leur économie.

Il nous aussi trouver des moyens de collaborer avec les habitants de la capitale nationale afin qu'ils persévèrent dans leurs efforts en vue de diversifier leur économie.

Les transports sont essentiels à cet égard. Il ne peut y avoir d'économie saine si nous ne pouvons pas acheminer nos produits vers les marchés, rejoindre nos clients ou faire venir ces derniers chez nous.

Nous nous efforçons depuis longtemps d'obtenir un bon service de transport aérien à partir d'Ottawa afin de nous relier à nos marchés, aux États–Unis, etc. Cependant, le transport routier est tout aussi important.

On nous a parlé d'une situation assez bizarre; il y a une série magnifique d'échangeurs tout le long du Queensway et tout à coup, on tombe sur une petite route exposée au vent et pleine de virages que plusieurs trouvent dangereuse.

Chose plus importante également, les lacunes du réseau routier sont extrêmement coûteuses pour les gens qui veulent faire affaire avec des entreprises de la région ou qui veulent expédier leurs produits à partir de la capitale nationale. Cette situation freine en grande partie le développement de notre secteur de la technologie de pointe, qui est l'un des plus solides au Canada. C'est une question qui se pose non seulement pour la région, mais également pour tout le pays.

Il s'agit là de l'un des éléments essentiels à notre avenir en matière de haute technologie au Canada et sans cette masse critique d'endroits comme la capitale nationale, comme ma ville d'Ottawa, la circonscription de Nepean de ma collègue et le reste, le secteur de la haute technologie ne va pas être florissant au Canada. Nous n'avons pas commencé à bâtir cette masse critique ici. Il est donc dans l'intérêt national qu'elle prospère et à cet égard, je le répète, un bon réseau de voies de communication s'impose.

D'autres ont parlé de façon très éloquente de l'importance du tourisme, la deuxième industrie en importance dans la région. Or, on ne peut visiter cette dernière si le réseau de transport ne s'y prête pas. Je crois pour ma part qu'il nous incombe de donner aux Canadiens de toutes les régions le sentiment que notre capitale est une chose dont ils doivent être fiers. Nous semblons suivre

exactement la voie inverse de la plupart des pays du monde en faisant de notre capitale un endroit à éviter, à fuir et à critiquer.

Je pense que pour bâtir une nation, il faut donner aux gens une certaine fierté dans leur capitale et notamment le sentiment que de nombreux habitants d'autres pays ont, le sentiment que tout citoyen qui se respecte doit au cours de sa vie visiter le coeur de son pays, sa capitale.

• (1720)

Les Canadiens n'ont pas ce sentiment. Je ne veux pas dire qu'ils ne viennent pas à cause du mauvais état de la route 16 qui nous relie à la frontière américaine et à la grande métropole de Toronto. Toutefois, si nous voulons être fiers de notre nation, fiers d'être citoyens et fiers de notre capitale nationale, nous devons faire en sorte que les gens puissent venir ici facilement.

Je conclurai en disant que ce projet a l'appui du monde local des affaires depuis très longtemps, que ce soit l'Ottawa–Carleton Board of Trade, la Société de développement économique ou les municipalités de la région. De plus, ce n'est pas simplement une route pour Ottawa et les municipalités environnantes, c'est aussi une voie d'accès au sud de l'Ontario et au–delà pour nos voisins du Québec.

Comme je le mentionnais plus tôt, le gouvernement fédéral est un employeur important dans la région. Le gouvernement fédéral emploie 20 p. 100 de la population active de la région, même si 70 p. 100 des emplois de la fonction publique sont répartis ailleurs au pays. En tant que Canadienne, je suis fière de cette décentralisation des emplois fédéraux.

Néanmoins, le gouvernement fédéral demeure un gros employeur dans la région et j'estime que, vu qu'il contribue à l'évolution de l'économie locale, il doit considérer toutes les décisions qui ont une incidence sur la région et il doit travailler avec nous, comme il le fait avec les autres localités canadiennes en période de rajustement économique. Une bonne voie d'accès à la capitale est importante.

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Madame la Présidente, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par mon collègue de Leeds—Grenville.

La motion M–3 propose que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait conclure avec le gouvernement de l'Ontario un accord ayant pour objet l'élargissement à quatre voies de la route 16 de l'Ontario, qui va du sud d'Ottawa à l'autoroute 401, à Johnstown, afin d'y assurer la sécurité routière et y faciliter les déplacements de ceux qui quittent la capitale ou s'y rendent.

En qualité de député venant de la région métropolitaine de Toronto, j'estime qu'il est dans l'intérêt de mes électeurs que je soutienne la motion à l'étude. Je ne sais pas combien d'habitants de ma circonscription de Bramalea—Gore—Malton et d'autres localités des environs de Toronto viennent régulièrement à Ottawa. Ils empruntent bien sûr l'autoroute 401.

Sur la 401, ils peuvent rouler, somme toute, en sécurité, à la vitesse qui leur convient, la voie de dépassement permettant aux automobilistes de rouler à des vitesses différentes. Ils ne sont donc pas distraits par un véhicule qui les talonnent constamment, ni exaspérés par ceux qui ralentissent la circulation.

L'autoroute 401 étant une autoroute à voies multiples, elle offre des conditions de détente qui, à mon avis, se prêtent à la conduite.

Cela change cependant du tout au tout dès que l'on quitte la 401 pour s'engager sur la route 16 en direction d'Ottawa. Plus de voie de dépassement. Plus question de rouler chacun à son train. Fini le climat de détente propice à la conduite automobile.

De nombreux accidents se produisent toutes les fins de semaine sur la route 16, car des automobilistes exaspérés prennent des risques qu'ils ne seraient pas forcés de prendre en temps normal. Entre 1985 et 1992, cette route a fait 39 victimes et l'on rapporte qu'il s'y serait produit 721 accidents qui ont causé un nombre incalculable de blessures.

C'est la route principale qu'empruntent les automobilistes venant de l'ouest de l'Ontario pour aller à Ottawa. Des milliers de touristes viennent de partout en Ontario tous les étés pour visiter la belle ville d'Ottawa et ses sites enchanteurs, dont la colline du Parlement.

Une route à double courant fortement achalandée ne donne pas une très bonne première impression de la ville. Il ne fait aucun doute que cette route est très fréquentée. Nous devons bien à nos visiteurs de leur fournir une voie d'accès à la capitale nationale qui soit sécuritaire et praticable.

Ce n'est pas d'hier que l'on réclame l'élargissement de cette route; elle venait à peine d'être terminée, il y a quinze ans, quand cela a commencé. Le moment est venu de passer aux actes.

Comme la plupart de mes chers collègues le savent, le gouvernement fédéral vient de lancer, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme d'infrastructure s'échelonnant sur deux ans, qui devrait coûter six milliards de dollars. Par ce programme, nous confirmons notre détermination à redonner de l'emploi aux Canadiens et aux Canadiennes en créant entre 50 000 et 65 000 emplois directs. Le programme constitue en outre un important investissement à long terme dans la compétitivité économique du Canada. C'est également un progrès important en matière de collaboration entre les gouvernements, à l'avantage des Canadiens. Jusqu'à maintenant, l'Ontario a promis de consacrer 722 millions de dollars à ce projet.

• (1725)

Une bonne infrastructure est essentielle à la qualité de la vie. Elle aide à garder l'environnement propre et facilite la vie urbaine. Le bon état des routes et des services de transport efficaces permettent de réaliser des économies, en réduisant les coûteux embouteillages et en minimisant l'usure des véhicules. Le bon fonctionnement dans les centres urbains est indispensable à une saine économie.

À l'heure actuelle, la seule façon pour un grand nombre de nos industries d'acheminer leurs produits vers la capitale et à l'extérieur en empruntant une autoroute à quatre voies, c'est de passer d'abord par Montréal. C'est évidemment ridicule. Notre gouvernement vise notamment à faciliter le succès de nos petites et moyennes entreprises. Comme la plupart de ces petites et moyennes entreprises n'ont pas accès au transport aérien, elles

doivent compter sur les autoroutes. Donnons-leur un coup de main.

Bref, j'appuie la motion parrainée par le député de Leeds—Grenville, qui se lit comme suit: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait conclure avec le gouvernement de l'Ontario un accord ayant pour objet l'élargissement à quatre voies de la route 16 de l'Ontario, qui va du sud d'Ottawa à l'autoroute 401, à Johnstown, afin d'y assurer la sécurité routière et y faciliter les déplacements de ceux qui quittent la capitale ou s'y rendent.»

Il s'agit de la principale voie de communication pour un grand nombre de visiteurs de la capitale. Au cours de la période de sept ans allant de 1985 à 1992, il y a eu 721 accidents sur cette route, entraînant 39 pertes de vie et d'innombrables blessures. La route 16 est également indispensable à l'économie d'Ottawa. Au moment où le gouvernement s'est engagé à reconstruire et à renforcer les infrastructures au Canada, il ne doit pas se désintéresser de la situation concernant la route 16.

Le Président: Comme aucun autre député ne demande à intervenir dans le débat et que la motion n'est pas désignée comme pouvant faire l'objet d'un vote, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant maintenant écoulée, l'article est rayé du *Feuilleton*, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 avril, de la motion: Que le projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de la motion.

Le Président: Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le vendredi 15 avril 1994, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé pour disposer de la motion de M. Milliken.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 32)

POUR

Députés

Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Caccia
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Alcock
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Clancy
Cohen
Collins
Copps
Crawford
DeVillers
Dingwall
Duhamel
Easter
English
Finlay
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Loney
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Pickard (Essex—Kent)
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rompkey
Serré
Simmons
Steckle
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Walker
Whelan
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Flis
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Irwin
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Maheu
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Phinney
Proud
Regan
Rideout
Rock
Scott (Fredericton—York Sunbury)
Sheridan
Speller
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Volpe
Wells
Zed—146

CONTRE

Députés

Abbott
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Ablonczy
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Canuel
Chatters
Cummins
Daviault
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion

Forseth	Frazer
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Gilmour	Godin
Gouk	Grey (Beaver River)
Guay	Hanger
Hanrahan	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Hayes	Hermanson
Hill (Macleod)	Hoeppner
Jacob	Jennings
Johnston	Kerpan
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Manning
Marchand	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McClelland (Edmonton Southwest)
McLaughlin	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Ménard
Nunez	Paré
Penson	Picard (Drummond)
Pomerleau	Péloquin
Ramsay	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Silye	Solomon
Speaker	St–Laurent
Stinson	Strahl
Thompson	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne
Williams—95	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin	Brien
Campbell	Crête
Debien	Guimond
Peters	Peterson
Pillitteri	Plamondon
Stewart (Northumberland)	Young

● (1800)

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le résultat du vote que l'on vient de tenir soit appliqué à la motion principale.

[*Traduction*]

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le Vote nº* 32.]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES LANGUES OFFICIELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 avril 1994, de la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait

a) modifier la Loi sur les langues officielles de manière à refléter le principe du «bilinguisme territorial», soit que le français devrait être la langue prédominante au Québec et l'anglais la langue prédominante dans les autres provinces, et que les minorités de langues officielles devraient avoir accès aux services du gouvernement fédéral dans leur propre langue dans toute partie du pays où cela est justifié par la demande publique locale;

b) continuer de faciliter l'usage de l'anglais et du français dans les débats et autres travaux du Parlement, dans les procès–verbaux et les journaux du Parlement, dans les tribunaux fédéraux, et en tant que langue de la législation fédérale; et

c) éviter de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces.

Le Président: Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur les travaux des subsides.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous allons voter sur une motion qui est très «divisive» pour le Canada, et en fait, très négative. Puisque le député qui a présenté la motion n'est pas présent, est–ce qu'on...

● (1805)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Avec tout le respect que je dois à mon collègue, je ne crois pas que ce soit un recours au Règlement.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 33*)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Bridgman
Chatters	Cummins
Duncan	Epp
Forseth	Frazer
Gilmour	Gouk
Grey (Beaver River)	Hanger
Hanrahan	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Hayes	Hermanson
Hill (Macleod)	Hoeppner
Jennings	Johnston
Kerpan	Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Penson	Ramsay
Schmidt	Silye
Speaker	Stinson
Strahl	Thompson
Williams—43	

Les crédits

CONTRE

Députés

Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélisle
Calder
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Culbert
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Flis
Fry
Gagliano
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guay
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacLaren (Etobicoke North)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Phinney
Alcock
Anderson
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Blaikie
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Cannis
Caron
Cauchon
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Dalphond–Guiral
de Savoye
DeVillers
Dingwall
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jacob
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lalonde
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Picard (Drummond)
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Sauvageau
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Telegdi
Thalheimer
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Zed—197
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sunbury)
Sheridan
Solomon
St–Laurent
Szabo
Terrana
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Walker
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Campbell
Debien
Peters
Pillitteri
Stewart (Northumberland)
Brien
Crête
Guimond
Peterson
Plamondon
Young

● (1810)

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion nº 10 inscrite à l'ordre du jour à la rubrique des initiatives ministérielles.

Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(*Vote nº 34*)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Ablonczy
Alcock
Anderson
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brushett
Caccia
Cannis
Cauchon
Chatters
Clancy

Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Culbert	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dingwall	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Easter
Eggleton	English
Epp	Fewchuk
Finlay	Flis
Fontana	Forseth
Frazer	Fry
Gaffney	Gagliano
Gallaway	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard	Gilmour
Godfrey	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Grose
Guarnieri	Hanger
Hanrahan	Harb
Harper (Churchill)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Harvard	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoeppner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jennings	Johnston
Jordan	Karygiannis
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacLaren (Etobicoke North)	MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maheu	Malhi
Maloney	Manley
Manning	Marchi
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Mayfield	McClelland (Edmonton Southwest)
McCormick	McGuire
McKinnon	McLaughlin
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Murphy	Murray
Nault	Nunziata
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peric	Phinney
Pickard (Essex—Kent)	Proud
Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringuette-Maltais
Rock	Rompkey
Schmidt	Scott (Fredericton—York Sunbury)
Serré	Sheridan
Silye	Simmons
Solomon	Speaker
Speller	Steckle
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Thompson	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Walker	Wells
Whelan	Williams
Zed—191	

Les crédits

CONTRE

Députés

Bachand	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bouchard
Bélisle	Canuel
Caron	Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral	Daviault
de Savoye	Deshaies
Dubé	Duceppe
Dumas	Fillion
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Godin	Guay
Jacob	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	Mercier
Ménard	Nunez
Paré	Picard (Drummond)
Pomerleau	Péloquin
Rocheleau	Sauvageau
St-Laurent	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin	Brien
Campbell	Crête
Debien	Guimond
Peters	Peterson
Pillitteri	Plamondon
Stewart (Northumberland)	Young

● (1820)

Le Président: Je déclare l'amendement adopté.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je me suis levé et j'ai voté à la manière habituelle et je me suis rassis comme d'habitude, mais tellement de gens m'ont crié de me lever pour voter que je n'ai pas entendu mon nom. Je veux donc m'assurer que mon vote a été dûment enregistré.

● (1825)

Le Président: Je vous comprends.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour qu'on passe immédiatement au vote sur la motion principale et que le vote qu'on vient de prendre sur l'amendement s'applique à la motion principale.

[*Traduction*]

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, si je comprends bien, les députés du Yukon, de Saskatoon—Clark's Crossing et de Regina—Lumsden sont considérés comme ayant voté contre cette motion.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits

(Vote nº 35)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brushett
Caccia
Cannis
Cauchon
Chatters
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Cummins
Dhaliwal
Dromisky
Duncan
Easter
English
Fewchuk
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Hanger
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hill (Macleod)
Hopkins
Ianno
Irwin
Johnston
Karygiannis
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
Loney
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ablonczy
Alcock
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Culbert
DeVillers
Dingwall
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Finlay
Fontana
Frazer
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Graham
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Maheu
Maloney
Manning
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Ouellet
Parrish
Payne
Peric
Pickard (Essex—Kent)
Ramsay
Regan
Rideout
Rock
Schmidt
Serré
Silye
Speaker
Steckle
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wells
Williams
Pagtakhan
Patry
Penson
Phinney
Proud
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sunbury)
Sheridan
Simmons
Speller
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Ur
Vanclief
Walker
Whelan
Zed—188

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Daviault
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
McLaughlin
Ménard
Paré
Pomerleau
Rocheleau
Solomon
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—51
Bachand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bélisle
Caron
Dalphond–Guiral
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Marchand
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Péloquin
Sauvageau
St–Laurent
Tremblay (Rosemont)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Campbell
Debien
Peters
Pillitteri
Stewart (Northumberland)
Brien
Crête
Guimond
Peterson
Plamondon
Young

* * *

LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement proposé au projet de loi C–7, à l'étape du rapport.

Le vote porte sur l'amendement.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur l'amendement au projet de loi C–7 soit le même que celui obtenu lors du vote sur le projet de loi C–17, mais qu'il soit appliqué à l'inverse.

[*Traduction*]

Le Président: Je suis convaincu que vous avez tous entendu la motion et que vous la comprenez. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 36)

POUR

Députés

Abbott
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Guay
Hanrahan
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Pomerleau
Ramsay
Sauvageau
Silye
Speaker
Stinson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Williams—95

Ablonczy
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Canuel
Chatters
Cummins
Daviault
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Péloquin
Rocheleau
Schmidt
Solomon
St–Laurent
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne

CONTRE

Députés

Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Caccia
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
DeVillers
Dingwall
Duhamel
Easter
English
Finlay
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
Loney
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Pickard (Essex—Kent)
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rompkey
Serré
Simmons
Steckle
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Walker
Whelan

Alcock
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Flis
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Irwin
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Maheu
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Phinney
Proud
Regan
Rideout
Rock
Scott (Fredericton—York Sunbury)
Sheridan
Speller
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Volpe
Wells
Zed—146

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Campbell
Debien
Peters
Pillitteri
Stewart (Northumberland)

Brien
Crête
Guimond
Peterson
Plamondon
Young

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, si le consentement unanime est accordé pour voter immédiatement sur la motion principale du projet de loi C–7, je demande que le vote soit le même que pour le projet de loi C–17.

Le Président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1830)

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 32.]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, le 14 avril, je m'adressais au premier ministre en lui rappelant les propos tenus par le premier ministre du Québec sur la formation professionnelle de la main–d'oeuvre, et je le citais:

> Ce sont les positions traditionnelles du Québec, ce sont les enjeux fondamentaux pour le Québec du respect de nos compétences dans ce qui nous touche de près.

Et je lui demandais:

> Après ces déclarations, le premier ministre considère–t–il toujours que les revendications du Québec ne sont que des caprices?

Madame la Présidente, l'Assemblée nationale du Québec a voté à l'unanimité la proposition suivante:

> Que l'Assemblée nationale du Québec demande à M. Jean Chrétien et au gouvernement libéral fédéral de respecter le consensus unanime de tous les intervenants Québécois quant à la nécessité pour le Québec d'exercer exclusivement les compétences qui se rattachent à la formation de la main–d'oeuvre.

Je vous rappelle, madame la Présidente, que cette proposition unanime dans le contexte que nous vivons actuellement manifeste l'intérêt extrême que l'ensemble des députés du Québec portent à cette question de la formation de la main–d'oeuvre.

Ce n'est pas tout. Depuis ce moment, d'autres voix importantes et écoutées au Québec se sont élevées. Ce matin, nous lisions dans les journaux du Québec que le Forum pour l'emploi s'oppose aux visées centralisatrices d'Ottawa. Or, qui regroupe le Forum pour l'emploi? Le Forum pour l'emploi regroupe les centrales syndicales, on peut s'y attendre, mais il regroupe également les associations d'employeurs du Québec. Il regroupe les représentants d'organismes, d'organisations des régions; il regroupe le Mouvement Desjardins, il regroupe tout ce qui bouge et qui, au Québec, est concerné par la question de l'emploi.

Finalement, un éditorialiste qui est écouté au Québec et qui ne partage pas toujours, et je dirais rarement, les positions de l'opposition officielle, cet éditorialiste, Claude Masson, dans *La Presse* a écrit des propos que le premier ministre doit entendre pour répondre à ma question. M. Claude Masson dit, en parlant de la main–d'oeuvre, et je cite:

> Si les gouvernements, comme ils le disent à satiété, veulent vraiment se rapprocher des citoyens et réduire en même temps et sensiblement les dépenses publiques, le gros bon sens appelle qu'un seul gouvernement soit chargé de la formation de la main–d'oeuvre. Et le gouvernement le plus près des travailleurs, des chômeurs, des assistés sociaux, qui connaît le mieux leurs besoins et ce qu'il est à même de leur offrir, c'est le gouvernement provincial. Le gouvernement du Québec en l'occurrence. Ce n'est pas là un choix idéologique, mais un choix logique. Ce n'est pas un choix constitutionnel, mais un choix pratique et réaliste.

Madame la Présidente, le premier ministre réalise–t–il qu'en relançant lui–même, comme il l'a fait, les chicanes entre Québec et Ottawa, sur un sujet sur lequel il y a unanimité au Québec, non seulement il fait passer sa vision centralisatrice avant l'intérêt des sans emploi, mais il démontre de façon éclatante à tous les Québécois, les fédéralistes et les autres, que le seul fédéralisme possible pour eux, en est un d'affrontement et de mépris pour leur peuple?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, il est clair que le gouvernement fédéral détient la compétence exclusive sur l'assurance–chômage. Une bonne partie de ce que nous faisons sur le marché du travail découle de notre responsabilité dans ce domaine. Je donne comme exemples les services d'emploi, l'orientation, la formation et les programmes de mobilité de la main–d'oeuvre.

Plus précisément, nos services d'emploi rattachés aux programmes et aux services que nous mettons en oeuvre pour nous acquitter de notre responsabilité sont un complément au régime d'assurance–chômage. Ils vont de pair avec ce régime, car ils permettent d'en réduire les coûts en aidant les prestataires à trouver un emploi le plus rapidement possible et en les aidant à le conserver le plus longtemps possible.

L'intervention fédérale permanente dans ce domaine est légitime puisque le fédéral en est responsable et j'ajouterai que, pratiquement partout dans le monde, les régimes d'assurance–chômage sont complétés par des services d'emploi et par d'autres programmes actifs destinés à aider les chômeurs à retrouver rapidement un emploi rémunéré. Les interventions fédérales sur le marché du travail visent à éviter aux gens d'avoir à demander des prestations d'assurance–chômage, que ce soit à court ou à long terme, et elles réduisent les coûts pour le régime d'assurance–chômage en abrégeant la durée des prestations. Cela est vrai, peu importe que les fonds soient canalisés directement par le régime d'assurance–chômage ou par les programmes financés au moyen des recettes fiscales.

• (1835)

Néanmoins, tous les gouvernements ont convenu que nous devions trouver de nouvelles voies de coopération pour fournir un meilleur service à nos clients, pour accroître l'efficience et éliminer les dédoublements qui peuvent exister.

Le gouvernement fédéral négocie activement des ententes en ce sens et il a entrepris une réforme des programmes de sécurité sociale. Toute transformation majeure des rôles et des responsabilités des différents paliers de gouvernement sur le marché du travail découlera de l'examen complet des programmes de la sécurité sociale qui a été amorcé.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Madame la Présidente, le 26 janvier et le 10 mars derniers, j'ai posé des questions en cette Chambre au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur le cas d'une cinquantaine de réfugiés salvadoriens de Montréal qui risquent la déportation dans leur pays. Or, malgré cette insistance, rien n'a toujours été fait et le problème reste à ce jour entier.

Pourtant, ma demande de leur accorder la résidence permanente pour des motifs humanitaires était et reste plus que justifiée. En effet, si ces gens se voyaient obligés de retourner chez eux, leur sécurité et même leur vie seraient mises en danger.

D'ailleurs, c'est son collègue, le ministre des Affaires étrangères lui-même qui, le 19 décembre dernier, reconnaissait que l'on assistait à une réapparition de la violence politique au Salvador. D'autre part, plusieurs rapports de la Commission des droits humains de ce pays, de l'ONU et d'Amnistie Internationale confirment tous ce même constat dramatique. C'est un fait incontesté: les escadrons de la mort demeurent toujours actifs au Salvador.

Je me suis personnellement rendu dans ce pays du 15 au 22 mars dernier dans le cadre de la mission d'observation canadienne des élections qui s'y sont alors déroulées. J'y ai constaté, avec tous mes collègues d'ailleurs, que le pays est loin d'être revenu à la normale. Ainsi, pendant cette campagne électorale, c'est plus d'une trentaine personnes qui ont été assassinées.

De plus, nous avons pu nous rendre compte que les accords de paix, signés sous les auspices de l'ONU, n'ont pas été respectés et que les élections ont été entachées de plusieurs irrégularités.

Le 10 mars dernier, j'ai prié le ministre de prendre la peine de rencontrer ces réfugiés salvadoriens afin qu'il se rende compte par lui-même de la gravité de la situation. À cet effet, ceux-ci s'étaient d'ailleurs déplacés de Montréal à Ottawa. Or, malgré que j'en avais avisé le ministre au préalable, ce dernier a persisté dans son refus de les rencontrer.

Aujourd'hui, je demande à nouveau au ministre d'accorder la résidence permanente à ces 50 réfugiés qui vivent dans l'angoisse d'être déportés. J'en profite pour rappeler à ses bons soins le cas d'un autre jeune Salvadorien demandeur d'asile, M. Mauricio Flores Romero, qu'il semble avoir oublié et qui a trouvé comme sanctuaire un sous-sol d'église à Calgary où il vit, depuis cinq mois, dans des conditions précaires.

Je lui ai rendu visite en février dernier. Toute sa famille était là et avait déjà obtenu le statut de réfugié, sauf lui. J'ai été très touché par cette rencontre. C'est une demande très justifiée. Je demande encore une fois au gouvernement d'avoir de la compassion dans ce cas.

• (1840)

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, des fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont rencontré des représentants du Centre de développement salvadorien pour discuter de la question. Ils se sont réunis à trois occasions, soit le 31 janvier, le 15 février et le 3 mars.

À la suite de ces réunions, nous avons pris deux engagements envers cet organisme et envers la communauté salvadorienne au Canada. Premièrement, nous avons promis d'examiner le dossier de tous les Salvadoriens passibles d'expulsion du Canada afin de s'assurer qu'ils ne seront pas en danger si on les renvoie au Salvador. Deuxièmement, nous avons promis que les fonctionnaires chargés de ces examens auront à leur disposition les renseignements les plus récents sur la situation et les événements politiques au Salvador. Nous avons respecté ces engagements.

Tous les Salvadoriens dont la revendication du statut de réfugié a été refusée et qui sont donc passibles d'expulsion du Canada ont droit à un examen supplémentaire de leur dossier en plus du processus normal de révision des revendications refusées. On réexamine chaque dossier pour s'assurer que la personne ne sera pas en danger si on la renvoie au Salvador. De plus, nous veillons à ce que nos fonctionnaires soient tenus au courant de la situation au Salvador au moyen des rapports et des bulletins venant des organismes qui s'occupent des droits de la personne, de la mission d'observation des Nations Unies au Salvador et de nos représentants en Amérique centrale.

[*Français*]

Il ne faut pas oublier que la question fondamentale est la protection des réfugiés et non l'immigration. Nous devons à un certain moment accepter les décisions rendues dans le cadre de ce processus. Notre système de détermination du statut de réfugié est reconnu comme l'un des plus justes et des plus généreux au monde.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le 18 mars dernier, j'ai demandé à la vice-première ministre si elle pouvait s'engager, au nom du gouvernement, à mettre en application la recommandation du Conseil Canada 21, un comité de réflexion chargé de réviser la politique canadienne de défense qui recommande de favoriser la construction au Canada de trois navires de soutien à l'aide humanitaire et au maintien de la paix. J'ai aussi demandé à la vice-première ministre si elle pouvait s'engager à donner mandat aux chantiers MIL Davie de développer le *Smart Ship*, un navire qui pourrait appuyer

efficacement l'effort du Canada aux activités de maintien de la paix.

Malheureusement, pour les milliers de travailleurs de la MIL Davie menacés de perdre leur emploi et qui ont besoin d'un peu d'espoir, on n'a eu droit qu'à une réponse vague du genre «on étudie la question». C'est tragique, mais c'est toujours la même réponse avec ce gouvernement. On pose des questions, mais elles restent sans réponse. Et lorsqu'on a des réponses, on nous promet que dans le cas, par exemple, du traversier des Îles de la Madeleine, nous aurions une réponse dans deux mois, mais le temps est écoulé et toujours pas de réponse. J'espère que dans le cas du *Smart Ship*, le gouvernement fera pour une fois preuve de diligence.

Car il faut bien savoir que dans le cas des navires de ravitaillement, les bâtiments de soutien logistique, de type AOR, de la marine canadienne arrivent à la fin de leur vie. De plus, ces trois bâtiments ne sont pas adaptés aux missions de soutien humanitaire et aux missions de paix. Par exemple, le Canada doit actuellement louer des navires étrangers pour transporter les véhicules, les équipements et les fournitures nécessaires au soutien de nos troupes déployées outre–mer. Il faut généralement attendre plusieurs semaines avant que ces bateaux soient disponibles pour commencer à embarquer le matériel nécessaire à nos soldats.

Le chantier naval de la MIL Davie a déjà une solution à ce problème avec son projet de navire de transport et de ravitaillement stratégique polyvalent, désigné sous l'abbréviation anglaise de *Smart Ship*. Sur le plan des opérations de maintien de la paix, un seul *Smart Ship* peut assurer le transport d'un groupe–bataillon mécanisé comprenant 70 transports de troupes blindés, 21 chars d'assaut, 96 camions, 8 obusiers autopropulsés sous blindage de type M–109, 50 jeeps et 50 remorques, tout cela avec 300 tonnes de munitions et le carburant nécessaire aux véhicules.

Dans un autre genre de configuration, un seul *Smart Ship* peut fournir le soutien nécessaire à des opérations aéromobiles avec 600 fantassins et 24 hélicoptères de transport, pouvant notamment servir pour l'évacuation de réfugiés. Une configuration différente permet au *Smart Ship* de transporter tout ce qui est nécessaire aux opérations d'une base aérienne de 24 CF–18, ce qui aurait été bien utile pour nos forces pendant la guerre du Golfe, par exemple.

• (1845)

En cas de désastre naturel, le *Smart Ship* peut être rapidement adapté pour transporter un éventail de véhicules comme des ambulances, des camions, des matériaux, de l'équipement de construction, des réservoirs d'eau, de carburant, des poseurs de pont. Jusqu'à 192 conteneurs peuvent être embarqués sur le pont principal avec, comme chargement, de la nourriture, des vêtements, des tentes et d'autres fournitures. Ces navires auraient été très utiles en Somalie ou lors de l'ouragan *Andrews* qui a frappé la Floride il y a quelques années.

En cas de déversement maritime, le *Smart Ship* peut amener à pied d'oeuvre des petits navires de nettoyage. Il peut aussi transporter des équipements de nettoyage comme les dispersants chimiques, les éléments de confinement et d'absorption des matières déversées. Ses immenses réservoirs peuvent aussi servir à entreposer des hydrocarbures récupérés. Il peut enfin accommoder une équipe de nettoyage de 600 personnes et servir de navire de commandement, de contrôle et de communication.

J'espère que, cette fois, devant ces faits, le gouvernement fédéral cessera de se traîner les pieds, alors que nous proposons un projet adapté aux nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui. Et surtout, qu'on ne vienne pas nous servir des réponses comme celle que donnait le ministre des Transports dans une lettre adressée il y a quelques semaines à la Ville de Lévis, en parlant d'un plan d'affaires qui était déjà déposé depuis un an.

Alors, nous espérons que la personne qui représente le ministre aujourd'hui sera en mesure de nous donner une réponse plus claire et plus catégorique.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Madame la Présidente, je comprends bien la question du député et les préoccupations qui l'animent.

Le député est en quête d'appuis pour les centaines de travailleurs de sa circonscription. J'ai dans la mienne plus de 6 000 pêcheurs et employés d'usine qui sont sans emploi et le demeureront, semble–t–il, pendant cinq ans. Je puis certainement comprendre les préoccupations du député.

J'ai répondu à la première partie de sa question lorsqu'il l'a posée en mars. Sa question lui a été inspirée par l'une des recommandations du Conseil Canada 21. Cet organisme a présenté un rapport très stimulant dont les médias parlent encore. Il est parmi les premiers des nombreux mémoires que le gouvernement espère recevoir au cours de son examen de la politique de défense.

La question du député faisait allusion à la recommandation voulant que le projet d'acquisition de trois sous–marins soit annulé et remplacé par l'achat de trois navires de ravitaillement polyvalents pour soutenir les opérations de maintien de la paix, navires qui, comme le député le dit si bien, seront construits dans les chantiers navals canadiens. Le député souhaite évidemment que MIL Davie obtienne le mandat de construire ces navires.

La recommandation du Conseil Canada 21 est très complexe, tout comme son rapport, et cette recommandation soulève en fait des questions sur la nécessité du maintien de la paix et plus spécifiquement sur l'avenir de la politique de défense du Canada.

En ce moment même, le comité mixte spécial siège dans une salle voisine et étudie l'avenir de la politique de défense pour répondre justement à ce genre de question.

Comme le premier ministre l'a laissé entendre et l'a même affirmé en novembre à propos de l'examen de la politique de défense, c'est à partir des résultats de cet examen que le

gouvernement sera le mieux en mesure d'établir les besoins en matériel à long terme des forces armées.

Il y a donc des recommandations dans le rapport dont l'application doit attendre le résultat de cet examen, et celle–ci est du nombre.

Certains autres éléments du rapport sont d'une autre nature. Le gouvernement, par exemple, est tout à fait d'accord pour dire que l'examen de la politique de défense s'impose, et il l'a même amorcé avant que la recommandation ne soit formulée. Il y en a d'autres, par exemple sur l'infrastructure de défense et la réduction des effectifs au quartier général, sur lesquelles le gouvernement est essentiellement d'accord avec le conseil et qu'il a déjà commencé à mettre en oeuvre.

Je dois donc répondre au député, même si je comprends ses préoccupations, qu'il devra attendre que l'examen de la politique de défense se termine, d'ici la fin de l'année. Des décisions seront prises, je dirais, dans l'année qui suivra l'examen.

[*Français*]

L'ENQUÊTE SUR LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, je suis intervenue en cette Chambre à maintes reprises pour exprimer mon inquétude grandissante concernant le manque de ressources financières nécessaires à la Commission d'enquête sur le sang contaminé afin de permettre au juge Krever de faire toute la lumière sur ce véritable scandale.

Le juge Krever lui–même déclarait au quotidien *La Presse* du 24 novembre dernier que les fonds accordés à la commission, de même qu'à la Société canadienne de l'hémophilie étaient nettement insuffisants et qu'il serait difficile de lever le voile sur les événements entourant la contamination du sang.

Le temps est venu d'accorder des crédits supplémentaires à cette commission et à la Société canadienne de l'hémophilie.

● (1850)

Chaque fois que je suis intervenue en cette Chambre pour demander à la ministre d'agir et enfin d'octroyer les fonds indispensables au bon fonctionnement de cette Commission, elle répétait toujours la même chose, soit que la demande est à l'étude au Conseil du Trésor et qu'une décision serait prise dans les plus brefs délais.

Comment la ministre peut–elle justifier la lenteur du gouvernement à allouer les sommes supplémentaires? Quelles sont les intentions de la ministre à ce sujet? Autant de questions sans réponse.

La ministre devra être consciente tôt ou tard que son inaction a et aura des conséquences importantes sur le déroulement et les conclusions de cette Commission. Par exemple, la Société canadienne de l'hémophilie, seule véritable défenderesse des victimes du scandale, est maintenant dans l'incapacité financière d'envoyer un de ses membres suivre toutes les délibérations de la commission d'enquête.

Qui de mieux placé qu'une personne membre de la Société canadienne de l'hémophilie, qui connaît toutes les dimensions de ce dossier, pour assurer un suivi et informer les avocats en place de façon adéquate? Cependant, l'inaction de la ministre et de son gouvernement ne permet pas une telle chose et prive les victimes les moins fortunées de se défendre au même titre que ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique.

Le principe démocratique qui stipule que tous sont égaux devant la loi est bafoué, mais cette fois–ci, avec le consentement de la ministre et de son gouvernement. Pire encore, ni la ministre, ni le premier ministre n'ont jugé bon de donner suite aux nombreux signes de détresse envoyés par la Société canadienne de l'hémophilie.

Est–ce là un gouvernement et une ministre de la Santé qui ont véritablement à coeur le bien–être de leurs citoyens? Le scandale, faut–il le mentionner, a–t–il des choses à cacher entourant ce drame honteux et indigne d'une société moderne? Quelles sont les raisons qui poussent la ministre et son ministère à faire de l'obstruction systématique aux demandes répétées de la Société canadienne de l'hémophilie et ainsi empêcher toute possiblité de transparence dans ce dossier?

Faut–il le rappeler, l'absence de transparence laissera un souvenir amer à toutes les victimes du sang contaminé ainsi qu'aux membres de leur famille. Ces victimes ont le droit de connaître les circonstances entourant ce scandale et cette responsabilité revient au gouvernement et à la ministre. Personne n'a le droit de cacher la vérité et de faire taire quiconque permettrait d'élucider cet horrible cauchemar.

La ministre aurait avantage à se prononcer clairement et dans les plus brefs délais sur l'octroi de sommes additionnelles à la Commission sur le sang contaminé et à la Société canadienne d'hémophilie, tel que demandé par le juge Krever, afin de permettre que justice soit faite.

Alors ma question est simple: Qu'est–ce que la ministre attend pour agir?

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, puisque la députée est la porte–parole de l'opposition en matière de santé, elle doit bien connaître la complexité des questions qu'examine la commission d'enquête sur le sang contaminé sous la présidence du juge Krever.

Elle doit également très bien savoir que c'est le gouvernement fédéral et la ministre de la Santé qui ont d'abord financé cette enquête de concert avec les gouvernements provinciaux, et qui ont contribué de toutes les façons possibles à la mise sur pied de la commission Krever.

Nous en soutenons donc tout à fait les travaux. Nous sommes impatients de connaître les conclusions de la commission.

Comme vous le savez, la commission a tenu des audiences dans plusieurs villes du pays et continue d'en tenir. Elle recueille une information très précieuse. Le travail de la commission ne souffre donc absolument pas à l'heure actuelle d'un manque de fonds ou de ressources. À l'heure où nous nous parlons, des fonctionnaires du ministère de la Santé sont en train d'examiner ce que nous pouvons faire pour en poursuivre le financement.

Entre-temps, je tiens à souligner que la commission poursuit ses activités. Elle est encore en mesure de tenir ses audiences avec toutes les ressources dont elle a besoin pour exercer actuellement ses activités.

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, le 18 mars dernier, suite au dépôt du rapport annuel du commissaire aux droits de la personne, M. Max Yalden, j'ai posé une question à la vice-première ministre dont la réponse fut vague et incomplète.

• (1855)

Dans son rapport, le commissaire aux droits de la personne dénonçait sévèrement le traitement réservé aux peuples autochtones par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur les Indiens.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste des questions amérindiennes pour constater que les autochtones du Canada font souvent l'objet de discrimination en matière d'emploi, qu'ils vivent dans une situation de dépendance vis-à-vis le gouvernement fédéral à cause de la Loi sur les Indiens et qu'ils sont confrontés à de nombreux problèmes sociaux qui ne font que renforcer les préjugés à leur endroit. Nous n'avons pas besoin d'études savantes pour nous convaincre que des changements substantiels s'avèrent urgents et nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie.

En réponse à la question que je lui ai posée concernant la stratégie et les mesures concrètes que le gouvernement entend prendre pour corriger cette situation déplorable et connue, la vice-première ministre s'est contentée de répondre que son gouvernement est en train de négocier des ententes avec les peuples autochtones en vue de leur accorder une forme d'autonomie gouvernementale, et que suite à ce processus, le ministère des Affaires indiennes pourrait disparaître.

Les nations autochtones, le peuple québécois et les Canadiens s'attendent à des réponses plus précises de la part du gouvernement quand nous discutons de questions aussi importantes pour l'avenir de ces collectivités. Dans son projet d'en venir à une entente avec les peuples autochtones concernant leurs droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, le gouvernement du Canada, par le biais de son ministre des Affaires indiennes, tergiverse, évite de répondre aux questions et ne définit en aucune manière la forme que prendront les gouvernements autochtones.

Ces gouvernements seront-ils constitués en référence à une ethnie? Posséderont-ils des territoires spécifiques et exclusifs? Auront-ils des pouvoirs juridiques et fiscaux? Pourront-ils signer des ententes avec d'autres gouvernements? Sur ces questions d'une extrême importance pour le pays, nous sommes dans la confusion et l'incertitude la plus complète, puisque le gouvernement se contente tout simplement de répondre que les négociations se poursuivent avec les diverses nations autochtones.

Alors, nous voulons être informés sur le processus de négociation. Nous voulons être informés sur ce qu'entend le gouvernement du Canada par l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Enfin, à la lumière des recommandations du commissaire aux droits de la personne qui laisse entendre dans son rapport que la Loi sur les Indiens encourage la dépendance et la marginalisation des peuples autochtones, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures concrètes il envisage pour mettre fin aux problèmes sociaux et économiques causés par cette loi paternaliste?

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Je suis heureux de répondre à la question soulevée par le député de Jonquière le 18 mars dernier. Le réponse à sa question sur la stratégie du gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre des recommandations énoncées dans le rapport de la Commission des droits de la personne se trouve dans le livre rouge, autrement connu sous le titre *Pour la création d'emplois—Le plan d'action libéral pour le Canada.*

Le député doit comprendre que nous avons mis beaucoup de temps pour en arriver à ce point où nous commençons à discuter des questions gouvernementales avec les peuples autochtones du Canada et qu'il faudra un certain temps avant d'obtenir l'accord des groupes autochtones, qu'il s'agisse des Indiens, des Inuit ou des Métis. Il doit comprendre que cela prendra du temps. Il s'est écoulé beaucoup de temps pour que nous arrivions à ce stade où la confusion est totale, et il va falloir beaucoup de temps pour essayer d'y voir clair. Je demande au député de faire preuve de patience et je l'assure que nous travaillons dans ce sens.

Dans son livre rouge, le gouvernement libéral a fait état de nombre des questions qui sont énoncées dans le rapport de la commission: le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, les revendications territoriales, la Loi sur les Indiens et la justice autochtone. Ce sont les questions prioritaires que le gouvernement fédéral s'est engagé à régler en collaboration avec les peuples autochtones. Ensemble, nous devons trouver des solutions qui permettront d'améliorer les conditions socio-économiques des collectivités des Premières Nations.

Le gouvernement fédéral part du principe que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est un droit reconnu par la Constitution. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je le répète, a amorcé un processus de discussion avec les dirigeants autochtones, provinciaux et territoriaux.

Au terme de ces discussions, le gouvernement fédéral a l'intention de traduire sa politique en mesures concrètes. Quand les peuples autochtones maîtriseront plus leur propre vie, ils seront en bien meilleure posture pour faire les changements dont profiteront le mieux nos collectivités.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 avril 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ÉTHANOL

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, notre gouvernement est confronté aux défis que posent la création d'emplois, la croissance économique et l'amélioration de l'environnement.

La création d'une industrie de l'éthanol au Canada nous aidera à relever ces défis. À cet égard, l'usine proposée de fabrication d'éthanol à Chatham, en Ontario, créera 1 100 emplois dans le secteur de la construction, représentera 90 emplois permanents et 400 emplois indirects, contribuera 125 millions de dollars par année à notre économie, offrira un marché pour le maïs de l'Ontario et sera une source de carburant renouvelable qui réduira les émissions de dioxyde de carbone.

J'exhorte notre gouvernement à s'engager dans cette voie. Cette industrie est importante pour notre avenir.

* * *

[*Français*]

LE PEUPLE ARMÉNIEN

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, le 24 avril prochain, les Arméniens commémoreront le 79e anniversaire du génocide de leur peuple. Ce génocide a coûté la vie à 1,5 million de personnes. Les épreuves n'ont pas manqué de frapper ce peuple qui a toujours démontré sa volonté de vivre. Les Arméniens ont vécu une autre tragédie en 1988, lors du tremblement de terre qui a fait près de 25 000 victimes.

Je tiens à saluer la communauté arménienne du nord de Montréal qui travaille au soutien humanitaire en Arménie.

L'Assemblée nationale du Québec a reconnu ce génocide en 1980; cependant, le gouvernement du Canada ne l'a toujours pas reconnu. Je demande donc au gouvernement canadien de reconnaître l'évidence de cette tragédie.

Nous offrons nos sympathies à nos concitoyens d'origine arménienne et nous leur souhaitons tous les espoirs d'un avenir meilleur.

* * *

[*Traduction*]

M. RICK FOLK

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, au cours du week–end dernier, à Oberstdorf, en Allemagne, M. Rick Folk de Kelowna, en Colombie–Britannique, a conduit son équipe à un second championnat mondial de curling.

Il y a également un côté incontestablement humain à toute cette histoire. Quelques jours à peine avant que Rick et ses coéquipiers ne partent pour l'Allemagne, son père est décédé. Après sa victoire, Rick a dit aux journalistes:

> J'ai certes pensé à mon père. En lançant ma dernière pierre, je savais que le championnat était dans ma poche et je me suis tout de suite demandé si mon père me regardait. J'ai promis de faire de mon mieux et, pour mon père, c'était tout ce qui comptait.

Les Canadiens apprécient encore davantage la victoire de Rick, car il a triomphé malgré l'adversité, chose que tous les Canadiens admirent.

J'invite tous les députés à féliciter notre nouveau champion du monde, Rick Folk, son équipe et sa famille.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, Timiskaming—French River est une circonscription rurale du nord de l'Ontario dont le style de vie diffère grandement de celui des centres urbains. Les solutions appropriées à Toronto ne conviennent pas nécessairement dans le nord. La majorité des propriétaires de fusils dans ma circonscription sont des utilisateurs d'armes de chasse ou de sport respectueux des lois et soucieux de la sécurité, et ces armes font partie de leur style de vie.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, il importe de maintenir au Canada un certain contrôle sur les armes à feu. Toutefois, comme 70 p. 100 de tous les crimes perpétrés avec une arme à feu mettent en cause des armes de contrebande obtenues illégalement, ce qu'il faut en réalité c'est adopter et appliquer des dispositions et des peines plus sévères pour l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Ce qu'il ne faut pas, par contre, c'est imposer des règlements plus compliqués aux citoyens respectueux des lois.

Article 31 du Règlement

Je m'opposerai avec vigueur à toute nouvelle disposition législative imposant des contrôles supplémentaires aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

* * *

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter le député de Don Valley–Nord qui a pris l'initiative d'organiser une première Journée de la citoyenneté pendant laquelle les députés et sénateurs ont pu réaffirmer publiquement leur allégeance au Canada.

Hier, le député de Don Valley–Nord nous a réunis dans le Hall d'honneur où il nous a fait part de sa gratitude, lui l'immigrant à qui on a donné la citoyenneté canadienne, et de son amour et de son dévouement pour ce grand pays.

Ce fut une expérience émouvante et, pour beaucoup d'entre nous, c'était la première fois que nous avions la joie de prononcer à voix haute la déclaration d'allégeance au Canada. À une époque où de nombreuses nations sont déchirées par la guerre civile ou les insurrections, il est important que les Canadiens montrent au monde comment, grâce au leadership et à la politique qu'on applique chez nous, des gens d'origines très diverses peuvent vivre en harmonie dans un même pays.

Espérons que cette cérémonie marquera, pour tous les membres de cette Chambre, le début d'un engagement de service et d'allégeance à un grand pays, un Canada uni, notre pays adoré.

* * *

LA SEMAINE DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU CANADA

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer à la Chambre que l'Association des auxiliaires des établissements de santé du Canada a promulgué la semaine du 17 au 25 avril 1994 semaine des auxiliaires bénévoles des établissements de santé du Canada.

Le thème de cette année est le défi des choix. Les auxiliaires en soins de santé célébreront partout au pays cette semaine afin de sensibiliser davantage le public à l'énorme contribution des bénévoles dans le domaine des soins de santé au Canada.

L'année dernière, les auxiliaires en soins de santé ont recueilli plus de 33 millions de dollars pour leurs établissements respectifs. Quelque 113 000 bénévoles ont consacré plus de 8,5 millions d'heures aux services aux patients, aux soins de santé communautaires, aux relations publiques et à la levée de fonds.

Je suis convaincue que tous les députés se joignent à moi pour féliciter l'Association des auxiliaires des établissements de santé du Canada pour son travail et pour encourager les Canadiens à appuyer les bénévoles de leurs localités.

* * *

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, les élections générales au Québec arrivent rapidement, et les troupes fédéralistes, terrifiées à l'idée de se faire balayer du paysage politique québécois, s'adonnent à de basses manoeuvres pour convaincre les Québécois de la justesse de leur option.

• (1405)

Le premier ministre Daniel Johnson, sentant le vent de la souveraineté du Québec souffler dans son dos, est allé faire l'épouvantail devant les investisseurs étrangers en prédisant l'instabilité politique au Québec si le Parti québécois prenait le pouvoir.

Ces manoeuvres désespérées et carrément irresponsables sont indignes d'un défenseur des intérêts supérieurs du Québec, surtout lorsqu'il se trouve à l'étranger. Maintenant que les tenants du fédéralisme à tout crin ne peuvent plus faire peur aux Québécois, ils vont tenter de faire peur aux investisseurs étrangers.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, nous sommes particulièrement fiers des efforts de nos bénévoles. Lynn et John Bremmer, de la ville d'Oliver, dans ma circonscription, sont rentrés dernièrement de la République slovaque. Dans le cadre d'un projet de développement du SACO, ils y ont aidé un producteur agricole en lui faisant profiter de leur expertise. Ces efforts bénévoles seront peut–être plus fructueux qu'une aide monétaire pour aider ces gens à regagner leur dignité, au moment où leur pays émerge des ténèbres du communisme.

Les bénévoles ont choisi de faire de toutes nos collectivités des endroits où il fait mieux vivre, que ce soit en travaillant dans un organisme de services, en organisant une manifestation communautaire, en aidant les démunis ou en dirigeant un groupe de jeunes.

J'espère que tous les députés et l'ensemble des Canadiens se joindront à moi pour rendre hommage à nos bénévoles, à l'occasion de la Semaine nationale de l'action bénévole.

* * *

LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, hier le ministre du Patrimoine canadien a lancé une campagne de messages d'intérêt public sur le thème: «La violence: Ne restons pas indifférents».

Le gouvernement canadien s'est engagé dans cette initiative en partenariat avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs. C'est un autre bel exemple de coopération entre le secteur public et le secteur privé en vue de s'attaquer à un important problème social.

Les radiodiffuseurs privés du Canada se sont engagés à mettre au service du gouvernement fédéral du temps d'antenne d'une valeur de 10 millions de dollars afin de radiodiffuser ces messages.

[*Français*]

Le gouvernement est conscient que les médias ont une influence prépondérante sur les attitudes que nous adoptons. Nous pensons que cette campagne constitue un moyen par excellence de sensibiliser tous les Canadiens et Canadiennes aux questions que soulève la violence dans notre société.

[*Traduction*]

J'invite tous les Canadiens à se joindre à nous et à participer à cette audacieuse initiative qui fera du Canada un pays où hommes, femmes et enfants se sentiront en sécurité chez eux et n'auront pas peur de se promener dans les rues.

* * *

LE PROJET DE LOI RYAN WHITE

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que le gouvernement des États–Unis d'Amérique adopte le projet de loi Ryan White, qui a reçu l'appui du président Bush, mais qui est maintenant édicté par le président Clinton. Cette loi autorise désormais les hôpitaux à informer le personnel d'intervention d'urgence des antécédents infectieux des patients.

Cette loi interdit l'administration de tests non volontaires et exige uniquement que les hôpitaux mettent en commun les renseignements de ce genre concernant les patients traités par leur personnel d'urgence. La structure de ce programme est conçue de manière à garantir la confidentialité des renseignements sur les patients.

J'invite tous les députés à collaborer en vue d'adopter une loi de ce genre au Canada.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention des députés de cette Chambre une initiative récente de notre gouvernement pour le développement économique du Québec.

En effet, le 14 avril dernier, nous avons annoncé, en collaboration avec le gouvernement du Québec, une première série de projets qui seront réalisés dans le cadre de l'Entente Canada–Québec sur les travaux d'infrastructure. La mise en place de ce programme survient seulement deux mois après la signature de cette entente. C'est la preuve évidente que nous répondons aux demandes de la population canadienne. C'est aussi une démonstration évidente que nous voulons sans délai remettre le Canada au travail.

Cette première annonce permettra d'investir près de 35 millions de dollars dans 50 projets touchant 43 municipalités du Québec. Ces projets entraîneront la création de 400 emplois directs au cours des semaines qui vont suivre, car comme vous le savez, l'actuel gouvernement a été élu l'automne dernier pour remettre les Canadiens au travail, et ce programme est en place pour le réaliser.

Article 31 du Règlement

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la déclaration du sénateur Kennedy hier, lors de la tournée préélectorale du premier ministre du Québec aux États–Unis.

Le sénateur Kennedy a déclaré que les Américains, eux, respectent le droit des Québécois de décider eux–mêmes de leur avenir politique, quel que soit le résultat de cette décision.

• (1410)

Monsieur le Président, voici enfin une déclaration pondérée qui témoigne d'un respect profond des valeurs démocratiques. Hélas, on entend de tels propos davantage à l'étranger qu'à l'intérieur même de cette Chambre.

Le fondement universel de la démocratie, c'est le respect d'autrui, c'est le respect des décisions prises par la population.

Je demande aux députés des autres partis politiques à la Chambre de faire preuve, à l'exemple du sénateur Kennedy, de la même ouverture d'esprit, du même souci démocratique et du même respect du pluralisme politique.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, dans ma circonscription, il y a eu deux assemblées publiques portant sur le contrôle des armes à feu.

Le message que m'ont transmis des participants à ces deux assemblées est clair. La population s'oppose à ce qu'on lie les deux questions distinctes que sont le contrôle des armes à feu et la réforme de la justice criminelle. On ne doit pas tenter de contrôler l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles en punissant les propriétaires innocents et légitimes d'armes à feu au Canada.

Ce message a été conforté par plus de 300 communications par téléphone ou par télécopieur qui ont été acheminées sur les lignes que nous mettons à la disposition de la population ici, à Ottawa. Ces communications sont venues de partout au Canada. Les gens de Moose Jaw—Lake Centre sont d'avis que nous devons sévir contre la violence et les criminels violents, et que nous devons le faire sans tarder, mais en laissant tranquilles les Canadiens respectueux des lois.

* * *

L'IRAK

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, si je prends ici la parole, c'est pour condamner les mesures sauvages, inhumaines et cruelles que prend le dictateur Saddam Hussein contre le million d'Arabes qui vivent dans les marais du sud de l'Irak.

Nous, Canadiens, qui préconisons et favorisons le respect des droits de la personne, devons protester contre une catastrophe humaine et écologique qui est bien documentée et dont on a récemment parlé à Radio–Canada.

On est en train d'assécher les marais historiques situés au confluent du Tigre et de l'Euphrate. On détruit un écosystème fragile pour faire place à une énorme base militaire. Les Arabes des marais, des musulmans chiites, sont harcelés, arbitrairement arrêtés et détenus, torturés, assassinés et systématiquement affamés. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.

Nous, Canadiens, épris de justice, devons défendre les droits fondamentaux des musulmans chiites et manifester immédiatement notre vive indignation au gouvernement irakien et à l'ONU devant cette catastrophe écologique doublée d'un génocide.

* * *

LA SEMAINE DU BÉNÉVOLAT

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai participé au lancement de la Semaine du bénévolat en assistant au petit–déjeuner de fête de l'Association des administrateurs de services bénévoles à Peterborough.

Durant cette semaine, des activités sont organisées dans la circonscription de Peterborough et partout au Canada pour honorer les bénévoles qui se dévouent corps et âme pour que nous puissions maintenir notre qualité et notre niveau de vie.

Le bénévolat est un des ingrédients secrets de la démocratie. Une démocratie saine exige la participation gratuite de tous les citoyens. C'est pourquoi, durant cette Semaine du bénévolat où nous honorons tous les bénévoles canadiens, nous devrions avoir une pensée toute spéciale pour ceux qui aident à la tenue des élections en Afrique du Sud. Ces gens, parmi lesquels se trouvent des députés de la Chambre, des habitants de ma circonscription et bien d'autres encore, nous rappellent l'importance du bénévolat en 1994. Ils sont un exemple pour nous tous.

* * *

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ces derniers jours, de nombreux députés ont rencontré des représentants de l'Association internationale des pompiers.

Les pompiers revendiquent un certain nombre de mesures, que j'appuie entièrement, mais je voudrais aujourd'hui exhorter le gouvernement à prendre certaines d'entre elles dès que possible.

Le gouvernement n'a aucun motif valable pour retarder la mise sur pied d'un système de repérage des matières dangereuses et l'adoption de lois garantissant l'accès à ce genre d'information. De même, le gouvernement n'a aucun motif valable pour retarder l'adoption d'un protocole de notification dans le cas des maladies infectieuses.

J'incite donc le gouvernement à satisfaire sans plus tarder à ces deux exigences des pompiers. Ceux–ci servent bien leur communauté en accomplissant un travail déjà assez dangereux que le gouvernement n'a pas besoin de rendre encore plus périlleux en refusant d'accéder à ces deux demandes.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Malgré le cessez–le–feu intervenu hier, les forces serbes poursuivent leur attaque sur Gorazde. Ils ont même bombardé l'hôpital. Des roquettes sont tombées cet avant–midi sur la salle d'urgence, tuant 10 personnes et en blessant 15 autres. Une dépêche qui vient de tomber, il y a quelques minutes, nous dit que même les blessés ne peuvent être secourus puisque les tirs serbes en empêchent les gens qui voudraient le faire. À la suite d'une requête formulée par l'ONU, on apprend ce midi que les pays membres de l'OTAN ont convenu aujourd'hui, à Bruxelles, de procéder à de nouvelles frappes aériennes en riposte au comportement inhumain des Serbes.

Le ministre peut–il nous confirmer si le Canada a donné son appui à la résolution de l'OTAN de procéder à de nouvelles frappes aériennes et, en plus, nous indiquer s'il est vrai que le Canada a émis des doutes quant à leur efficacité?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous sommes énormément préoccupés par la détérioration de la situation en Bosnie. Il est évident que la demande formulée par le secrétaire général des Nations Unies de demander à l'OTAN de passer à des frappes aériennes de caractère offensif, plutôt que des frappes aériennes de caractère exclusivement défensif, est une décision lourde de conséquence.

En effet, en fonction du changement de cette démarche, les troupes qui servent au nom des Nations Unies ne seront plus là exclusivement pour assurer le maintien de la paix et pour aider à l'acheminement de convois humanitaires. Nous prendrons à ce moment–là une position afin d'imposer la paix. C'est une question qui fait présentement l'objet de discussions entre les différents représentants membres de l'OTAN et quand une décision finale aura été prise, il me fera plaisir de la communiquer en cette Chambre.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faut convenir avec le ministre que la situation a atteint un seuil critique au–delà duquel des décisions importantes devront être prises. Est–ce que les forces des Casques bleus canadiens et autres doivent se contenter d'assister impuissantes à un désastre absolument inhumain, une monstruosité, et presque devenir la caution de ce qui se passe, en ne faisant rien ou alors, est–ce qu'il faut poser des gestes plus importants, plus sérieux

pour intervenir afin d'imposer la paix, comme l'a dit le ministre? L'autre solution étant de se retirer. Je crois qu'entre les deux, la conscience occidentale penchera du côté de l'intervention. Un des signes de l'aggravation du conflit est que le conseil de sécurité russe était en réunion ce matin.

Je voudrais demander au ministre des Affaires étrangères, s'il est en mesure de nous dire si la Russie a décidé d'avaliser la résolution de l'ONU visant à imposer des forces de frappe aérienne accrues?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire aujourd'hui en cette Chambre, c'est que des discussions se poursuivent entre les chefs de gouvernement afin d'arrêter une ligne d'action commune. Le premier ministre du Canada s'est entretenu, il y a quelque temps à peine, avec le président des États–Unis. Ce dernier devait lui–même parler avec le président de la Russie, et ces discussions se poursuivront au cours des prochaines heures afin d'arrêter un plan d'action le plus unanime possible pour mettre fin à ce conflit qui perdure dans l'ex–Yougoslavie.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous savons que les Russes pourraient décider de retirer leur appui aux Serbes ou, à tout le moins, de se montrer moins sympathiques à leur cause. Nous venons d'apprendre que le conflit pourrait s'étendre à l'Iran puisque, selon une récente dépêche, l'ayatollah Khameini aurait ordonné aux troupes iraniennes d'intervenir en Bosnie pour défendre les Musulmans.

Le ministre des Affaires étrangères est–il prêt à admettre que la situation pourrait se détériorer très rapidement?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je crois que nous devons faire preuve d'une grande circonspection devant toutes ces rumeurs. Une chose est sûre, c'est que les membres de l'OTAN vont tenter de faire l'unanimité sur une position et s'efforcer de gagner l'appui d'autres acteurs importants dans cette région pour élaborer un plan d'action commun.

● (1420)

Je peux confirmer qu'il y a eu des discussions aux plus hauts niveaux. Il est vrai que la coopération entre la Russie, l'Union européenne, les États–Unis et le Canada pourrait être déterminante dans l'élaboration de solutions susceptibles de mettre fin au conflit dans l'ancienne Yougoslavie.

Nous voulons former un front commun pour que toutes les parties en présence dans l'ancienne Yougoslavie se réunissent à la table des négociations et respectent un plan de paix.

* * *

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Le ministre des Affaires intergouvernementales prétend que son gouvernement a consulté les provinces avant d'annoncer sa stratégie pour les jeunes.

Or, le ministre de l'Éducation du Québec a formellement nié, hier, avoir été consulté par Ottawa.

Comment le ministre peut–il continuer de prétendre que les provinces ont été consultées, alors que le ministre de l'Éducation du Québec nie l'avoir été? Le ministre va–t–il maintenant retirer ses allégations et reconnaître que le ministre de l'Éducation du Québec n'a pas été consulté?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai eu le 28 février une réunion avec les ministres de l'éducation faisant partie du conseil des ministres de l'Éducation. Le Conseil y avait invité le gouvernement fédéral pour élaborer une formule de coopération à l'égard d'une vaste gamme de questions concernant les jeunes.

Nous avons alors fait à tous les ministres de l'éducation un exposé complet des diverses mesures concernant les jeunes: le programme de stages, le Service jeunesse, le programme de prêts aux étudiants et les initiatives d'apprentissage qui ont été lancées à la demande des ministres provinciaux eux–mêmes.

Comme le député le sait probablement, ces derniers avaient émis il y a un an une déclaration en faveur d'une coopération entière entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'appliquer une solution commune aux problèmes auxquels est confronté le monde de l'éducation au Canada.

Après cette réunion où nous avons exposé notre démarche, nous avons proposé d'organiser un certain nombre de réunions au niveau des hauts fonctionnaires pour examiner les divers éléments du programme. Nous avons consacré une série de réunions au programme de prêts aux étudiants.

Je puis dire plus précisément qu'une réunion a eu lieu vendredi dernier au Québec, entre des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, pour discuter plus particulièrement du programme de stages.

Voilà qui décrit bien le genre de consultations, de collaboration et de coopération que nous souhaitons avoir avec les provinces. Nous avons exposé notre démarche et, en réponse aux demandes des ministres provinciaux, nous sommes certainement très disposés à poursuivre ce dialogue pour examiner la mise en oeuvre elle–même de ce programme, afin que nous puissions encore une fois agir de concert pour venir en aide aux jeunes Canadiens.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Comment le ministre peut–il sérieusement affirmer avoir fait tous les efforts pour éviter de nouveaux dédoublements de responsabilités entre les programmes québécois et son plan d'intervention jeunesse, puisque celui–ci propose, notamment, trois volets qui recoupent directement trois programmes québécois de même nature et qui ne sont en aucune façon complémentaires?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je vois bien que le député est incapable de comprendre la notion de

coopération. Ce mot ne fait probablement pas partie de son vocabulaire, et cet état d'esprit ne se traduit certainement pas dans son comportement ici à la Chambre.

Je tiens cependant à dire plus précisément qu'au Québec, pour ne parler que d'une province, nous travaillons déjà en coopération avec les autorités provinciales à mettre au point l'achat de cours de formation. Nous travaillons directement avec les provinces à étudier les besoins du marché du travail. Nous travaillons en coopération avec la SQDM. Nous dirigeons conjointement le programme d'enseignement coopératif avec les autorités québécoises. Nous approuvons conjointement les initiatives de l'école avant tout. Il y a un très grand nombre de domaines où nous travaillons en coopération avec les provinces et avec le Québec. Il est dommage que le député ne s'intéresse pas à la coopération.

* * *

• (1425)

LE FÉDÉRALISME

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la vice–première ministre ou à un ministre québécois de premier rang.

Tous les députés savent que les Québécois vont faire cette année un choix fondamental qui aura des conséquences pour toute la population de cette province et l'ensemble des Canadiens. Ce choix se fera entre un gouvernement provincial fédéraliste et un gouvernement provincial souverainiste résolu à séparer le Québec du Canada.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre, qui, j'ose l'espérer, ne considérera pas ma question comme sectaire, vu la gravité des enjeux. Quelles mesures le Parlement devrait–il prendre au cours des deux prochains mois, selon le gouvernement, pour s'assurer que la majorité des Québécois optent pour le fédéralisme?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'accepte volontiers le conseil du leader du Parti réformiste de prendre la question au sérieux.

Le Parti libéral croit que l'avenir de notre pays est une question fort sérieuse. Nous n'estimons pas que la question soit strictement une affaire de famille dont seuls les Québécois peuvent discuter. Nous croyons que le maintien de l'unité canadienne est une question qui concerne tous les Canadiens de toutes les régions.

Cela dit, nous pensons que la meilleure façon de convaincre le Québec que le Canada veut qu'il reste avec lui est de montrer aux Québécois et au reste du pays que nous pouvons assurer un bon gouvernement honnête à tous les Canadiens.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, la réponse de la vice–première ministre me laisse mal à l'aise, car elle laisse entendre que le fédéralisme du statu quo, le simple «bon gouvernement», suffit à mobiliser les appuis pour le fédéralisme.

La vice–première ministre et le gouvernement n'admettent–ils pas que le Parlement doit donner un visage nouveau, plus attrayant, au fédéralisme, c'est–à–dire un budget équilibré, un Parlement plus responsable, un renouveau économique et social, afin de raffermir l'engagement de tous les Canadiens, y compris les Québécois, à l'égard du fédéralisme?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, depuis six mois, le gouvernement a montré qu'il n'était pas partisan du statu quo. Nous ne pensons pas que changer de costume suffise à montrer qu'on a un meilleur gouvernement.

Notre parti a montré, ces six derniers mois, qu'il savait prendre des décisions équilibrées, et il continuera dans la même veine. Nous allons continuer de nous battre, comme nous l'avons fait hier, pour les droits de toutes les minorités, où qu'elles vivent dans notre pays. Il est important qu'un pays, pour bâtir son avenir, comprenne son histoire. C'est l'optique du Parti libéral.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je comprends la réponse de la vice–première ministre, mais je n'y décèle pas d'engagement profond à réformer vraiment le fédéralisme ni même l'aveu que cette réforme s'impose.

S'il est possible de prouver au gouvernement que la majorité des Québécois veulent un budget équilibré et une révision des lois fédérales en matière linguistique, que la majorité des Québécois, comme beaucoup d'autres fédéralistes canadiens, veulent des changements systémiques, cela le convaincra–t–il de proposer aux Québécois et à tous les Canadiens autre chose qu'un fédéralisme du statu quo?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour comprendre ce que le Québec veut, je crois que le député devrait commencer par faire élire quelques représentants dans cette province.

• (1430)

La résolution proposée hier, qui prévoit au fond le partage de la ville de Montréal en deux parties, est et ouest, traduit la regrettable ignorance du député au sujet de la situation québécoise.

La réalité, c'est que, pour bâtir un pays dans le respect des différences, il faut veiller à ce que toutes les régions aient le sentiment d'appartenir à l'ensemble, à ce que toute politique adoptée par le gouvernement soit fondée sur des principes de justice et d'équité, de sorte que, lorsqu'on se rend à Montréal, on puisse tenir exactement le même discours qu'à Vancouver, sans avoir besoin d'attendre un coup de téléphone pour savoir quelle politique préconiser.

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, réagissant hier à l'intention du ministre fédéral des Finances de sabrer massivement dans les transferts aux provinces pour réduire son déficit, le ministre des Finances du Québec met en garde son homologue fédéral en ces termes, et je cite:

> [. . .] on a dit au gouvernement fédéral que cette réforme–là ne devait pas se faire sur le dos des provinces et que ce n'est pas en pelletant le déficit fédéral dans la cour des provinces qu'on va régler la question de l'endettement des gouvernements au Canada.

Le ministre des Finances va–t–il enfin comprendre, et son homologue québécois joint maintenant sa voix à celle de l'opposition officielle pour lui faire comprendre qu'il doit couper dans les gaspillages de l'administration fédérale et cesser de pelleter son problème de déficit dans la cour des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord sur le fait qu'il ne faut pas pelleter nos problèmes dans la cour des autres. C'est pour cela que nous avons d'abord réglé la question de la péréquation, dont bénéficie énormément le Québec ainsi que six autres provinces. C'est pour cela que nous avons convenu avec les ministres fédéraux, incluant le ministre des Finances du Québec, d'un moratoire en ce qui concerne la réforme de la sécurité sociale. Et c'est pour cela que, dans le Budget, comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons établi clairement les objectifs convenus avec les ministres des Finances en janvier dernier.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, l'insensibilité du ministre des Finances malgré l'appel de son collègue du Québec ne s'explique–t–elle pas par l'urgent besoin qu'il a de se dégager une marge de manoeuvre financière sur le dos des provinces pour financer les intrusions répétées, éhontées et détestables de ses collègues dans les champs de compétence provinciale?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, permettez–moi de vous lire une partie du discours que j'ai prononcé en anglais.

> . . .nous avons ensuite examiné la nécessité absolue de renouveler le fédéralisme budgétaire.

Les provinces sont d'accord. Le ministre des Finances du Québec aussi.

> . . .il est maintenant indispensable que nous commencions à examiner ce que font tous les paliers de gouvernement, non pas avec un objectif politique en tête, mais dans une optique de soutien et d'efficacité.

Le gouvernement du Québec souscrit à cela, à l'instar de toutes les provinces désireuses de trouver une solution à notre problème. J'ai ensuite ajouté que nous avons discuté avec les provinces.

> . . .elles ont maintenant deux ans pour mener à bien ce processus avec nous. À la fin des deux ans, nous réduirons considérablement les dépenses liées à la structure fédérale–provinciale. Nous espérons que cela ne se fera pas à leur détriment ni au nôtre, mais à la suite des progrès qu'auront réalisés les deux niveaux de gouvernement au regard de l'efficacité.

Voilà ce que veulent les ministres des finances des provinces. Voilà ce que veulent les gouvernements provinciaux. Voilà ce que veut le gouvernement fédéral. Voilà ce que veulent les Canadiens, et voilà ce que nous allons accomplir.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je vais lui donner un indice pour la réponse: des milliards et non des millions.

Aujourd'hui, on lit dans le *Financial Post* que la banque centrale d'Allemagne a recommandé à ses clients de réduire leur portefeuille d'obligations canadiennes de 3 à 0 p. 100, ce qui pourrait représenter jusqu'à 10 milliards de dollars. L'une des principales raisons données, c'est que les importants risques budgétaires du Canada pourraient entraîner d'autres rendements insatisfaisants. Il est évident que la banque centrale d'Allemagne ne partage pas l'optimisme du ministre et l'opinion voulant que le budget soit un succès.

Pourquoi la banque centrale d'Allemagne recommande–t–elle aux investisseurs de se retirer de l'économie canadienne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, étant lui–même un homme d'affaires, le député devrait savoir que la situation des marchés n'est qu'affaire d'opinion.

Le fait est que l'analyste de la banque centrale d'Allemagne ne faisait qu'exprimer une opinion. J'ai pris le petit–déjeuner avec le président de la banque centrale d'Allemagne peu de temps après la sortie de ce rapport, qui n'émanait certainement pas de lui. Il vous transmet ses meilleurs sentiments.

• (1435)

Le fait est que la majorité des conseillers en placements recommandent que les investisseurs conservent un pourcentage de 3 à 4 p. 100 d'obligations dans leur portefeuille de placements. Voilà ce qui crée les marchés et c'est ce qui explique pourquoi nous sommes très confiants.

Le député aurait dû lire la totalité du rapport parce que la banque centrale d'Allemagne a fait allusion aux déficits provinciaux et à la situation politique très incertaine du Québec. Laissez–moi vous dire que, dès que la situation politique sera clarifiée au Québec grâce à une victoire des libéraux, la banque centrale d'Allemagne changera d'avis.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, pour compléter les remarques du ministre des Finances, je voudrais donner une autre raison pour laquelle la banque centrale d'Allemagne a fait cette recommandation, en dépit du petit–déjeuner.

L'une des raisons pour lesquelles les investisseurs canadiens et étrangers ne font pas confiance à l'économie canadienne, c'est

que le premier ministre et le ministre des Finances n'envoient pas le même message. La controverse des milliards et des millions n'est qu'une des contradictions entre ces deux dirigeants du gouvernement.

Le ministre des Finances peut–il nous dire une fois pour toutes, pour la Chambre, pour les investisseurs tant canadiens qu'étrangers, qui doit–on croire, lui ou le premier ministre, quand ils parlent de réduire le déficit? Qu'il nous donne l'heure juste.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député a posé la même question hier, et je vais lui donner la même réponse.

Le fait est que dans le livre rouge, dans le budget et dans nos déclarations à la Chambre, le premier ministre et moi avons dit très clairement que nous ferons les réductions qu'il faut pour ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Parallèlement, nous avons dit que le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique entreprenait un réexamen global de tous les programmes.

C'est ce que le premier ministre a dit et c'est ce que j'ai dit. Vous pouvez nous le demander encore, mais je suggère au député qu'il devrait trouver de nouvelles questions à poser. Je lui suggère de demander de nouvelles questions aux Canadiens. Je pense que vous êtes à court d'idées.

Le Président: J'invite les députés à continuer de s'adresser à la présidence.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, hier, le ministre des Pêches et des Océans a dévoilé son nouveau Programme de soutien du revenu et d'adaptation de la main–d'oeuvre pour les pêcheurs et travailleurs d'usines touchés par la crise du poisson de fond de l'Atlantique.

Comment le ministre des Pêches et des Océans peut–il se satisfaire d'un tel programme qui ne prévoit aucune mesure de relance de l'industrie des pêches, soit par le développement de nouveaux marchés ou de nouveaux produits, et comment justifie–t–il la réduction de l'aide apportée, puisqu'il coupe de 6 p. 100 les prestations par rapport à celles consenties jusqu'à maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis étonné de l'attitude du député, compte tenu de son expérience dans le domaine des pêches.

En fait, le gouvernement canadien ne réduit pas le secteur du poisson de fond et il ne le ferme pas non plus. La dure vérité, plutôt que les belles paroles, c'est que le secteur du poisson de fond est fermé et qu'il y a actuellement 14 moratoires en vigueur. Les travailleurs du secteur du poisson de fond ne travaillent pas et beaucoup d'entre eux, en fait la majorité, sont sans travail depuis deux ans.

La question n'est pas de savoir si nous allons fermer le secteur, mais quel pourcentage du secteur pourra rouvrir. Quel pourcentage de cette industrie pouvons–nous utiliser, compte tenu de la capacité des ressources de soutenir l'activité.

Nous faisons le choix difficile, mais honnête de travailler avec les communautés, avec les pêcheurs et avec les travailleurs d'usine pour rouvrir la plus grande partie possible de l'industrie, mais quand ce n'est pas possible, nous leur disons la vérité afin qu'ils refassent leur vie dans d'autres domaines.

Le député voudrait–il que nous agissions autrement? Si sa réponse est oui, nous ne le ferons pas.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, ce sont de beaux mots, mais cependant, ce dont les pêcheurs ont besoin, ce dont les travailleurs ont besoin, c'est de l'espoir. Présentement, c'est une coquille vide qu'on leur offre et en plus, la coquille est de 6 p. 100 moins grosse que l'an passé.

Cependant, je vais lui donner une chance. Je vais lui poser une seconde question. Comment le ministre concilie–t–il sa volonté de contribuer à la diversification de l'économie de l'Atlantique, alors que son gouvernement vient de couper de 160 millions sur trois ans le budget de l'APECA, ou l'ACOA en anglais, et du BFDR(Q) au Québec, dont le rôle est précisément de promouvoir la diversification de l'économie régionale? C'est un point sur lequel il pourrait nous aider, mais on ne l'a pas entendu encore. Il coupe.

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député parle de coquilles vides. Nous ne parlons pas de coquilles vides, mais bien d'un programme de 1,9 milliard de dollars. Il s'agit de la seule nouvelle mesure importante de dépenses annoncée dans le budget du 22 février. Cette dépense correspond à l'engagement du premier ministre et du gouvernement qui ont pris le parti de soutenir les travailleurs du Québec et du Canada atlantique touchés par la crise des pêches et de les aider à se refaire une vie. Le député devrait le reconnaître.

Nous avons précisé clairement que le programme comporte trois volets. Le premier consiste en une aide aux personnes, ce qui a été fait. Le deuxième concerne la restructuration de l'industrie. Ce processus va commencer au cours des six prochaines semaines dans le cadre de consultations. Enfin, le troisième volet consiste à diversifier l'économie du Canada atlantique et du Québec.

Je suis tout à fait confiant que le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le ministre responsable du BFDR–Q collaboreront étroitement avec le ministre du Développement des ressources humaines et avec moi pour s'assurer que le programme sera mis en oeuvre intégralement.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Hier, le Parti réformiste a proposé l'idée d'accorder des bons pour des cours d'études postsecondaires et de réaménager le programme de prêts aux étudiants pour rendre le remboursement proportionnel au revenu.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre si des bons pour des cours et un programme de prêts dont le remboursement est proportionnel au revenu sont inscrits en toutes lettres à son programme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, pour ce qui est du remboursement proportionnel au revenu, si le député prenait connaissance de l'annonce que nous avons faite vendredi, il saurait que la mesure législative que nous avons l'intention de présenter sous peu à la Chambre nous amènera à entreprendre, de concert avec les provinces, une série de projets pilotes en vue d'élaborer un système de remboursement des prêts qui soit proportionnel au revenu.

C'est le fruit de la réunion, dont j'ai parlé un peu plus tôt à la Chambre, avec les ministres de l'éducation. Plusieurs d'entre eux nous ont demandé d'adopter ce genre d'approche. D'autres n'étant pas d'accord, nous croyons qu'il vaut mieux collaborer avec les provinces intéressées à l'élaboration des modalités de fonctionnement du système, plutôt que d'en faire une initiative nationale.

Pour ce qui est des bons pour des cours ou d'une autre forme de placement dans le domaine de l'éducation, l'idée nous a déjà été suggérée dans le cadre des travaux du comité de la Chambre des communes par d'autres experts en la matière. C'est un des points que j'aimerais soulever lorsque nous rencontrerons les ministres provinciaux chargés des dossiers de l'éducation et du travail.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'espère que le programme dont parle le ministre n'est pas simplement du rafistolage, mais une vraie réforme qui témoignera d'un engagement sérieux envers l'éducation.

Un des aspects les plus intéressants d'un système de bons, c'est qu'il permet à la personne de choisir ce qui lui convient le mieux.

Le ministre peut–il dire à la Chambre s'il a déjà discuté de cette idée avec ses homologues provinciaux et, dans l'affirmative, quelle a été leur réaction générale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je viens de le dire au député, mais je suis heureux de le répéter.

Lorsque nous nous sommes réunis, le 28 février, avec le Conseil des ministres de l'éducation, nous avons exposé les propositions que nous voulions mettre en oeuvre pour améliorer considérablement le programme de prêts aux étudiants.

Comme le député le sait, nous avons considérablement augmenté la limite des prêts pour tenir compte des coûts d'aujourd'hui. Nous avons mis sur pied un programme de soutien plus direct des étudiants, notamment des femmes qui désirent poursuivre des études de troisième cycle, des étudiants ayant des besoins particuliers et des mères seules, afin qu'ils puissent réintégrer un programme d'études supérieures.

Ce dont nous avons discuté avec les ministres, c'est d'un moyen d'offrir un programme qui donnerait à tous les Canadiens la possibilité d'utiliser le système d'éducation tout au long de leur vie. Nous voulons que la notion d'apprentissage au cours de toute une vie ne soit plus un cliché, mais une réalité pour les gens.

Ce que j'ai à dire ici intéressera probablement tous les députés de la Chambre. Le coprésident du Conseil des ministres de l'éducation, qui est également ministre de l'Éducation du Québec, a déclaré dans le discours qu'il a prononcé tout récemment à Vancouver que les Canadiens de toutes les régions ont des attentes communes.

• (1445)

Qui plus est, nous sommes aux prises avec des problèmes communs. Il est clair que nous devons adopter une approche commune pour les régler. C'est aussi notre façon de penser.

* * *

[*Français*]

LES VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Hier, le ministre utilisait les décisions de gouvernements antérieurs pour justifier l'allocation de 50 p. 100 du contrat des vaccins anti–grippe à Connaught. Faut–il rappeler qu'en 1991, alors que Connaught avait obtenu ce contrat, les Maritimes s'étaient retrouvées en rupture de stock de vaccins, et que l'an dernier, 100 p. 100 du contrat avait été octroyé à BioVac?

Sur le fond, le ministre reconnaît–il que Connaught n'est qu'un distributeur de vaccins anti–grippe au Canada, qu'il importe ce vaccin des États–Unis, alors que BioVac est le seul fabricant de ce vaccin au Canada et qu'il avait déposé une offre qui aurait épargné 600 000 $ de fonds publics si le ministre l'avait retenue?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement canadien achète approximativement 1 p. 100 de la quantité totale de vaccins. Ce sont les provinces qui en achètent 99 p. 100. Les achats sont effectués par l'intermédiaire d'un comité qui réunit des représentants du gouvernement fédéral, mais surtout des gouvernements provinciaux. C'est ce comité qui s'occupe de l'achat des vaccins.

Par conséquent, ce comité a conclu une entente prévoyant que la moitié des vaccins seraient achetés au Québec, aux laboratoires pharmaceutiques Bio Vac, et l'autre moitié, aux laboratoires pharmaceutiques Connaught.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le ministre ne réalise–t–il pas que sa solution canadienne a pour conséquence directe d'exporter des emplois de haute technologie du Québec aux États–Unis et compromet le développement de Bio Vac sur les marchés internationaux?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je regrette, mais je dois faire une confidence à la Chambre et répondre à la députée d'une façon très précise et très directe.

Cette députée et son parti n'arrêtent pas de pousser le gouvernement à mettre son nez dans cette affaire. La députée devrait savoir que les vaccins achetés aux laboratoires Bio Vac coûtaient aux contribuables canadiens, surtout aux provinces, 1,85 $. Ceux achetés aux laboratoires Connaught coûtaient 1,69 $. On s'est entendu sur le prix de 1,77 $.

Si cela n'est pas la preuve que les gouvernements provinciaux essaient d'être justes, je me demande ce que c'est. La vérité, c'est que la députée et son parti cherchent à saboter cette entente pour semer le trouble politique dans la province de Québec.

Le Président: Les députés voudront bien, dans leurs questions et réponses, ne pas faire de procès d'intention à leurs collègues.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

La voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une route d'acheminement économiquement viable. Elle est rentable et respectueuse de l'environnement. Malheureusement, les chemins de fer du Canada ont fixé des prix inéquitables et abusifs pour concurrencer l'expédition de marchandises par la voie maritime du Saint-Laurent et à l'intérieur du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les chemins de fer du Canada peuvent se permettre d'agir ainsi parce qu'ils reçoivent, en gros, près de un milliard de dollars en subventions.

Quand le gouvernement va-t-il mettre fin à cette utilisation abusive des subventions au transport? Quand va-t-il maximiser le rendement pour les agriculteurs, comme ce devrait être le cas? Quand va-t-il établir des règles du jeu équitables qui feront que tous les modes de transport pourront être concurrentiels?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Thunder Bay—Nipigon de sa nomination au poste de président du sous-comité qui examine la question de la voie maritime et qui présentera des recommandations à ce sujet.

● (1450)

Je voudrais remercier les habitants du centre du Canada et les membres du groupe de travail sur la survie des ports que j'ai rencontrés hier. L'an dernier, l'Office national des transports a rendu une décision qui exonérait les chemins de fer presque de tout blâme, mais un appel a été interjeté et sera examiné par le gouvernement.

Comme le député le sait, toute la question de la réforme du transport du grain de l'Ouest fait actuellement l'objet d'un examen approfondi.

Le ministre des Transports et le gouvernement sont fermement résolus à construire un réseau national de transport efficace et intégré qui serait abordable pour les usagers et les contribuables de notre pays.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

De nombreux Canadiens tout à fait honnêtes et respectueux des lois choisissent de posséder des armes à feu. Ils observent la lettre de la législation visant les armes de poing. Pourtant, le gouvernement envisage de leur retirer le choix de posséder ces armes en citoyens responsables.

Le ministre respecte-t-il les Canadiens qui agissent de façon responsable? Dans l'affirmative, pourquoi envisage-t-il d'interdire la possession des armes de poing?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, d'innombrables études et l'expérience ont montré que des armes à feu, fondamentalement dangereuses, tombent entre les mains de criminels à la suite d'une perte ou d'un vol. Il faut contrôler ce type d'armes au Canada.

Le projet de loi C-17, adopté récemment par le Parlement et mis en vigueur à l'heure actuelle dans tout le pays, constitue une mesure importante pour parvenir à assurer la sécurité des citoyens. Cependant, d'autres mesures s'imposent. Notre programme électoral comprenait notamment une proposition précise en vue d'un contrôle accru et plus strict sur les armes à feu.

Le député a raison de dire qu'il y a des citoyens honnêtes et respectueux des lois qui ont le droit d'utiliser des carabines pour la chasse ou à d'autres fins légitimes. Cependant, je crois qu'il nous incombe d'assurer la protection de la population et pour ce faire, de veiller à ce que ces armes fondamentalement dangereuses soient contrôlées et ne tombent pas entre les mains de criminels.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est): Monsieur le Président, en toute déférence à l'égard du ministre de la Justice, je maintiens qu'il continue de s'en prendre à ceux qui choisissent de se plier à la loi, aux propriétaires d'armes respectueux des lois.

Le ministre devrait plutôt se préoccuper de ceux qui violent la loi, des criminels qui utilisent ces armes à de mauvaises fins.

Pourquoi le ministre n'applique-t-il pas la loi, ne met-il pas un terme au commerce illégal des armes, ne s'assure-t-il pas que les criminels n'en ont plus en leur possession et n'arrête-t-il pas de harceler les propriétaires d'armes tout à fait légales?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député vient de nous lire certaines des priorités du ministère de la Justice pour ce

qui est de prendre des mesures efficaces afin de saisir les armes qui entrent illégalement au Canada.

Je vais rencontrer sous peu le solliciteur général et le ministre du Revenu national avec cet objectif à l'esprit pour veiller à ce que les lois en vigueur prévoyant des sanctions pour ceux qui commettent des délits à l'aide d'armes à feu soient appliquées et efficaces, et pour prendre d'autres mesures afin de s'assurer qu'on punisse comme il se doit ceux qui utilisent des armes à feu dans le cadre d'activités criminelles.

Cependant, le contrôle des armes à feu et l'application du droit criminel doivent aller de pair et c'est précisément ainsi que nous allons procéder, de façon intégrée.

* * *

[*Français*]

LES RÉFUGIÉS

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

La situation dramatique qui perdure au Rwanda pourrait marquer l'arrivée au Canada de plusieurs réfugiés en provenance de ce pays. On sait que déjà 800 Rwandais de la minorité Tutsi vivent au Canada, et la plupart d'entre eux vivent au Québec.

La vice–première ministre peut–elle nous indiquer quelle sera la politique du gouvernement canadien à l'égard des demandes de réfugiés rwandais et peut–elle s'engager à ce qu'une étude minutieuse, cas par cas, soit faite, afin d'éviter que les responsables des massacres ne puissent chercher asile au Canada pour échapper à la justice?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Je pense que le député, quand même, dévoile une bonne connaissance de la situation très difficile au Rwanda.

Il est évident que notre gouvernement a toujours eu une politique très ouverte en ce qui concerne l'accueil chaleureux à ceux et à celles qui sont obligés de fuir leur pays, mais il faudrait également que nous soyons, justement, très efficaces, en ne laissant pas venir au Canada les gens qui ont contribué au terrorisme.

Alors, je pense qu'on va prendre sa suggestion et la référer au travail déjà fait par le ministre de l'Immigration sur ce dossier très important pour les Canadiens.

• (1455)

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, compte tenu de la situation terrible qui sévit actuellement au Rwanda, la vice–première ministre peut–elle prendre l'engagement de mettre en place des mesures spéciales de réunification des familles, comme cela a été fait en 1992 pour les ressortissants de la Somalie et de l'ex–Yougoslavie?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue le ministre de l'Immigration, je suis heureuse de rapporter à la Chambre qu'un des points principaux de la nouvelle politique d'immigration annoncée dernièrement par le ministre était justement une augmentation dans la catégorie famille.

Dans le livre rouge, on a reconnu qu'il est important pour les familles d'être réunies ici au pays, autant pour leur intégration que pour le bien du Canada. Je suis certaine que le ministre prendra connaissance des suggestions du député d'en face et agira en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LES PRODUITS DU TABAC

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Récemment, après avoir demandé au comité permanent de la Chambre sur la santé d'étudier la question des emballages neutres pour les produits du tabac, la ministre de la Santé a déclaré publiquement, et je cite: «J'aimerais que l'on procède aussi rapidement que possible sur cette question.» Et «j'ai le sentiment que cela contribuerait beaucoup à décourager les jeunes de commencer à fumer.»

La ministre pourrait–elle nous dire pour quelle raison elle a demandé à son ministère et au comité de la santé d'étudier la question, ce qui coûte cher au contribuable, alors que, d'après ses déclarations, elle semble déjà décidée à imposer l'emballage neutre?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

En janvier 1994, la Société canadienne du cancer a publié un rapport sur les effets du tabac sur les jeunes. Ce rapport concluait que cela contribuerait à décourager les jeunes de commencer à prendre la terrible habitude de fumer.

En février 1994, lorsque nous avons rendu publique notre stratégie contre la contrebande, le premier ministre a annoncé à la Chambre que nous allions considérer la question des emballages neutres. Le comité permanent de la santé étudie cette question en ce moment et j'attends avec impatience les résultats de ses travaux. Je suis sûre qu'il aura des renseignements très utiles à nous communiquer.

Entre–temps, j'ai demandé au ministère de la Santé d'entreprendre un projet de recherche, un projet très précis sur la commercialisation, pour étudier si, effectivement, cela serait susceptible de décourager les jeunes de fumer. Comme la députée le sait, si nous réussissions à éviter ne serait–ce qu'un décès prématuré, ce serait valable. En fait, le décès de 38 000 Canadiens est directement attribuable chaque année à l'usage du tabac.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je comprends la réponse de la ministre. Étant donné que le ministère de la Santé a déclaré publiquement que son étude se poursuivra jusqu'à la fin de l'année et que le comité permanent de la santé étudie aussi la question, est–il juste de présumer que le gouvernement ne prendra aucune décision dans ce dossier avant que les rapports de ces études ne soient déposés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je peux dire à la députée qu'aucun projet de loi n'est en cours d'élaboration pour le moment. Je dois ajouter que lors de mes rencontres avec les ministres provinciaux de la santé, ils se sont tous montrés très intéressés à cette question des emballages neutres. Ce n'est donc pas uniquement le gouvernement fédéral

qui veut prendre des mesures dans ce domaine. Nous poursuivrons en ce sens car je crois que les emballages neutres inciteraient définitivement moins les jeunes à commencer à fumer.

* * *

• (1500)

TRANSPORTS CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Transports Canada vient d'émettre un avis à l'intention des aviateurs et des intéressés de l'industrie maritime pour leur signaler la possibilité que des débris spatiaux rentrent dans l'atmosphère et s'écrasent au large de la côte est du Canada, plus précisément au large de la côte est de la Nouvelle–Écosse.

Le secrétaire parlementaire peut–il donner plus d'information à la Chambre sur cette question? En particulier, sait–il si le gouvernement considère que cette chute de débris constitue une menace à la sécurité des Canadiens de la côte est?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de me donner ainsi la chance d'annoncer à la Chambre que Cap Canaveral avait avisé le ministère des Transports qu'il se pouvait que quelques débris spatiaux rentrent dans l'atmosphère terrestre et s'écrasent dans l'océan, au large des côtes de la Nouvelle–Écosse et de Terre–Neuve, le jeudi 21 avril 1994, entre midi et 15 heures, heure avancée de l'Est.

C'est une affaire importante, qu'on prend au sérieux, et le ministère des Transports collabore avec les ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec les départements américains compétents, pour surveiller la trajectoire de ces débris. Comme le député le disait, on en a déjà avisé les industries maritime et aérienne.

Je signale aussi à la Chambre que le ministère a un plan d'urgence en prévision de la rentrée dans l'atmosphère de satellites, qui donne le pouvoir aux employés spécialisés de Transports Canada de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans leur champ de compétence.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il est à espérer qu'il existe aussi un plan d'urgence pour nous protéger, ici, à Ottawa.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en vertu de l'article 18 pour attirer votre attention sur une question très grave concernant les propos tenus par le député de Carleton—Gloucester, tant ici qu'en dehors de la Chambre.

L'article 18 précise, entre autres, que nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

À la page 3175 du hansard du lundi 18 avril 1994, on peut lire ce qui suit:

> . . . (le) Parti réformiste [. . .]propose [. . .]une sorte de «ethnic cleansing». . .

Répondant à une question que je lui avais posée, le député a dit, à la page 3176 du hansard:

> Je pense que vous êtes tous une bande de bigots.

Le député a fini par retirer cette accusation sur les instances du vice–président.

De plus, répondant à mon collègue, le député de Nanaïmo—Cowichan, le député de Carleton—Gloucester a déclaré: «Au lieu de mettre un costume sombre pour s'adresser à la Chambre aujourd'hui, le député réformiste aurait dû se mettre un drap blanc sur la tête.»

L'ouvrage de procédure parlementaire de *Erskine May* dit aussi, dans sa 21e édition, que tout langage insultant de nature à inciter le désordre n'est pas parlementaire.

La seule raison pour laquelle ces remarques n'ont pas suscité le genre de désordre dont nous sommes si souvent témoins en cette enceinte, c'est que le Parti réformiste a trop de respect pour le Parlement et pour les Canadiens qui nous ont élus. Toutefois, les propos du député de Carleton—Gloucester sont extrêmement offensants. Ce genre de langage n'a pas plus sa place sur la scène parlementaire qu'ailleurs.

J'aimerais également attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'aujourd'hui, une fois de plus, le député de Carleton—Gloucester, hors de cette enceinte. . .

Le Président: En ce qui concerne les remarques qui ont été faites ailleurs, je dois dire qu'en règle générale, la Chambre ne s'occupe pas des propos prononcés en dehors de ses murs.

Le député a–t–il quelque chose d'autre à dire?

M. Hermanson: Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. Ce que je voulais dire c'est que bien que ces remarques n'aient pas été faites à la Chambre, elles étaient similaires aux propos tenus ici.

Monsieur le Président, bien que je reconnaisse que vous n'avez aucune autorité sur ce qui se dit en dehors de la Chambre, la répétition de remarques de ce genre faites dans cette enceinte nuit au décorum et à l'image que se font les Canadiens des parlementaires.

Enfin, je vous demanderais de vous prononcer sur les propos inacceptables qui ont été tenus ici même.

Le Président: Avant de donner la parole à l'honorable député de Carleton—Gloucester, je tiens à préciser que j'ai lu le hansard et que j'ai regardé les enregistrements vidéo. Je crois comprendre que le député avait catégoriquement retiré le mot «bigots». Il

l'a bel et bien retiré et, sur ce, je donne la parole à l'honorable député de Carleton—Gloucester.

• (1505)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de pouvoir répondre au leader du Parti réformiste à la Chambre celui qui vient juste de lancer quatre feuilles en l'air. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Bellemare: Monsieur le Président, vous avez une bonne démonstration de ce que le Parti réformiste. . .

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. J'invite le député, en tant qu'intéressé direct, à traiter directement du rappel au Règlement dont la Chambre est saisie.

M. Bellemare: Monsieur le Président, le leader parlementaire se formalise du fait que j'ai parlé de purification ethnique. Il a cité certains extraits du hansard pour étayer ses propos.

Je voudrais me reporter à la page 3147 du hansard. Un député réformiste a dit que la langue était une source de division. Il a fait allusion à la Bosnie et a laissé entendre que tous les problèmes et conflits qui sévissent aujourd'hui dans le monde sont causés par des questions d'ordre ethnique. Il a ensuite parlé des problèmes que créent les Canadiens français au Canada qui revendiquent la reconnaissance de leurs droits et de la minorité. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Des débats difficiles ont lieu chaque jour dans cette Chambre. Nous devons nous souvenir d'employer un langage qui n'est aucunement injurieux pour qui que ce soit. Il arrive parfois qu'au cours d'une vive discussion des députés utilisent des termes qui ne conviennent pas tout à fait.

Le député a invoqué le Règlement et, plutôt que de se lancer dans un débat sur ce qui a pu être dit ou ne pas être dit, je lui saurais gré de me donner le temps de revoir encore une fois en détail les propos précis qui ont été tenus. Je propose donc qu'on laisse cette question de côté jusqu'à demain, quand je rendrai une décision quant aux termes précis qui ont été employés.

Si nous sommes d'accord, je vais étudier la question et nous y reviendrons demain.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je suis convaincu que mes collègues seront heureux de laisser tomber cette question et d'éviter de vous causer du souci si le député veut bien retirer ses propos.

Le Président: J'espère que la Chambre est d'accord pour donner à la présidence le temps nécessaire pour revoir toute la question, vérifier ce qui a été dit exactement et replacer les propos dans leur contexte.

Je pense qu'il y a consentement et, si c'est effectivement le cas, je reviendrai sur cette question demain. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1992–1993 sur l'administration et l'application de la Loi sur l'efficacité énergétique, conformément à l'article 36 de cette loi, qui est le chapitre 36 des Lois du Canada de 1992.

* * *

• (1510)

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un avant–projet de modification du Code criminel et du Tarif des douanes concernant les cartes et les jeux de société concernant des crimes.

* * *

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT AUX PÉTITIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

[*Français*]

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je suis fière de proposer le premier rapport annuel sur l'administration et l'application de la Loi sur l'efficacité énergétique.

[*Traduction*]

En encourageant l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement, mon ministère aidera à accroître la compétitivité

financière, en réduisant à la fois le coût énergétique et les incidences environnementales associées à la consommation d'énergie.

Le rapport fait mention de diverses activités importantes que poursuit le ministère pour atteindre ses objectifs financiers et environnementaux. Grâce aux programmes et aux initiatives de mon ministère, le gouvernement canadien collabore avec les entreprises à la promotion de l'efficacité énergétique.

Ces initiatives serviront notamment de base à l'élaboration d'un programme mieux coordonné ayant une plus grande visibilité auprès des Canadiens. L'efficacité énergétique est reconnue partout comme étant la meilleure stratégie à court terme pour atteindre nos objectifs financiers et environnementaux. Personnellement, j'ai encouragé l'expansion de programmes d'action volontaire tant au gouvernement que dans le secteur privé.

Nous travaillons de concert avec les provinces et la Fédération canadienne des municipalités, car nous voulons réduire le double emploi et étendre la portée de nos programmes. De plus, nous participons à des initiatives visant à encourager la faible consommation de carburant par les flottes de transport et l'amélioration du rendement énergétique dans le secteur résidentiel.

[*Français*]

J'encourage tous les députés de cette Chambre à appuyer la direction progressive dans laquelle le Canada s'engage vers une plus grande efficacité énergétique.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, le rapport que vient de déposer la ministre des Ressources naturelles représente en fait un autre exemple de ce fédéralisme centralisateur dont le Québec a choisi de se défaire le 25 octobre dernier. Alors que le gouvernement du Québec occupe déjà ce secteur, la ministre manifeste clairement aujourd'hui son intention de s'intégrer davantage dans ce domaine.

C'est justement cette gestion responsable de l'énergie qui est de compétence provinciale, et c'est justement ce type de dédoublement de compétences entre les paliers de gouvernements qu'il faudrait éliminer afin d'éviter ces éternels conflits de juridiction qui finissent par coûter extrêmement cher à tous les contribuables.

Doit-on encore rappeler à la ministre que le Québec s'est déjà doté d'une vaste stratégie d'efficacité énergétique, qu'il gère des budgets substantiels alloués à des projets de recherche et développement et de démonstration en efficacité énergétique, et qu'il opère un important programme de productivité énergétique. Le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Ressources naturelles, agit déjà dans ce domaine en concertation avec Hydro-Québec, avec le secteur privé et également avec les chambres de commerce régionales.

Si la ministre désire vraiment, comme elle l'affirme, réduire les chevauchements entre les provinces, qu'elle montre elle-même l'exemple et qu'elle abolisse ses propres programmes qui ne font qu'ajouter confusion et incohérence aux efforts entrepris par le Québec. Si elle ne peut s'y résigner, qu'elle ait au moins la décence de permettre au Québec de mener de façon autonome sa propre politique d'efficacité énergétique et qu'elle remette au gouvernement du Québec les sommes qu'elle entend dépenser au Québec par l'entremise de ces beaux programmes pancanadiens.

● (1515)

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, nous nous réjouissons du dépôt de ce document. Nous n'avons aucun commentaire à faire pour l'instant.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le compte rendu de la 21e assemblée annuelle de l'Association parlementaire Canada-Europe, qui a eu lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 15 au 18 février 1994 et à laquelle ont participé des parlementaires canadiens et européens.

Ce n'est là qu'une des nombreuses associations parlementaires qui accomplit, au nom des Canadiens, un travail positif en traitant d'une question pouvant avoir des répercussions très néfastes sur l'économie canadienne et des milliers d'emplois, soit l'industrie forestière.

Je remercie tous ceux qui ont participé à cet événement important, car je crois que nous avons fait de l'excellent travail pour le Canada.

* * *

LOI SUR LA DÉCENNIE DU CERVEAU

Mme Sue Barnes (London-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-239, Loi concernant la décennie du cerveau.

—Monsieur le Président, je voudrais présenter un projet de loi visant à désigner les années 1990 la décennie du cerveau, conformément à une initiative lancée par l'Organisation mondiale de la santé à la fin des années 1980.

C'est le cerveau humain qui distingue l'homme des autres créatures. Les maladies du cerveau s'accompagnent de séquelles affligeantes qui peuvent priver le patient de l'essence même de sa personnalité. Le pire, ce n'est pas la maladie qui peut entraîner la mort, mais la désagrégation des facultés intellectuelles qui a des répercussions dévastatrices sur la famille et la société.

L'indépendance des personnes d'âge avancé est grandement menacée par les maladies du cerveau, dont certaines peuvent être traitées et la plupart peuvent être évitées. Un esprit sain est le meilleur gage d'une longue indépendance.

Un état cognitif stable accroît la capacité de guérir, de récupérer et de surmonter les maladies physiques. Fait important à souligner, les maladies du cerveau figurent parmi les affections dont le traitement entraîne des coûts, directs et indirects, énormes.

J'espère sincèrement que ce projet de loi contribuera à sensibiliser les Canadiens, à promouvoir la recherche et à accroître l'appui offert à ceux d'entre nous qui reculent les frontières du savoir dans le but ultime d'améliorer la vie de chacun d'entre nous.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, comme les députés le savent, la musique est un des moyens les plus efficaces pour communiquer notre amour du Canada, et nous l'avons encore constaté hier, dans le Hall d'honneur, lorsque nous avons renouvelé notre serment d'allégeance à l'occasion de la Semaine nationale de la citoyenneté.

Nous avons chanté le «Ô Canada» comme il n'avait sûrement jamais été chanté dans ces murs. Dans toutes nos circonscriptions il y a des personnes de talent, des chorales, etc. Malheureusement, la musique est tristement absente des délibérations quotidiennes du Parlement. Ayant donné avis aux deux autres partis officiels de cette Chambre, je demande le consentement unanime pour la motion qui suit:

Qu'on modifie l'article 30 du Règlement en y ajoutant les mots suivants: «et fait jouer ou chanter l'Hymne national du Canada à la Chambre, tous les mercredis, tout de suite avant la période des questions».

• (1520)

Je pense, monsieur le Président, que vous constaterez qu'il y a consentement unanime.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le sentiment qu'exprime la députée.

Cependant, il y a, je pense, des erreurs dans le libellé du texte. Si la députée voulait bien, à la place, proposer le renvoi au comité parlementaire de la procédure, dont je suis le président suppléant, je m'engage à en demander l'étude sans retard. En fait, nous avons une réunion dès demain matin. Il y a des erreurs dans le texte. Il ne dit même pas à quel alinéa de l'article 30 il faudrait ajouter ce texte.

De toute façon, la tradition veut que les modifications au Règlement soient faites seulement sur recommandation du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Si la députée voulait bien faire cette petite modification, je serais prêt à donner le consentement de mon parti et à autoriser le renvoi immédiat au comité.

Mme Grey: Monsieur le Président, sauf erreur, lorsque nous avons consulté le bureau de la Chambre, les greffiers ont jugé que la motion était recevable. On me l'a redonnée en disant qu'elle pouvait être présentée. J'apprécie la générosité du député et, s'il n'y a pas consentement unanime de la Chambre maintenant pendant que nos travaux sont télévisés partout au Canada, nous procéderons comme il vient de le proposer.

En tant que députée, je crois avoir parfaitement le droit et le privilège de demander s'il y a consentement unanime à l'égard de ma motion. Je demande donc à la présidence de vérifier s'il y a consentement unanime.

M. Boudria: Monsieur le Président, la question n'a rien à voir avec la télédiffusion de nos travaux. Nos actions reposent sûrement sur des motifs mieux fondés.

C'est le libellé de la motion qui fait problème. À titre de président suppléant du comité cette semaine, je m'engage envers la députée en disant que, si la question est aussi importante qu'elle le dit, et je crois qu'elle l'est, j'en saisirai le comité dès 10 heures ou 10 h 30 demain, ce qui ne sera certes pas inacceptable à personne, y compris les Canadiens qui suivent nos travaux à la télévision ou ailleurs.

Le vice–président: La députée de Beaver River peut décider d'attendre à demain.

Elle a toutefois mentionné qu'elle voulait que je demande maintenant s'il y avait consentement unanime. Les députés de l'opposition officielle n'ont formulé aucune observation. La députée pourrait reporter la question de 24 heures et, d'ici là, discuter de la motion avec le whip adjoint du Parti libéral.

Elle est dans son droit en voulant que je demande s'il y a consentement unanime. Je vais le faire dès qu'elle se sera rassise.

Mme Grey: C'est effectivement ce que j'ai demandé, monsieur le Président.

Permettez–moi de proposer un amendement, étant donné que le député s'inquiète des questions de forme. Je propose l'amendement suivant:

Que le paragraphe 30(1) du Règlement soit modifié. . .

Vient ensuite le reste de la motion. Oui, je demande s'il y a consentement unanime. Dans la négative, nous acceptons que la motion soit renvoyée au comité.

La question est importante, bien que, pour la Chambre, elle soit facile à régler. Il n'y a pas à en avoir honte et la Chambre est le meilleur endroit pour nous tous de dire: «Oui, nous aimons notre pays.» D'ailleurs, nous pourrions entonner notre hymne maintenant. Qui sait?

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que la députée propose la motion dans la forme présentée tout à l'heure?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition portant quelque 2 000 signatures de personnes qui appuient les efforts de M^me^ Debbie Mahaffy, de ma circonscription, afin que soient interdites au Canada les cartes de tueurs en série.

Ces cartes sont produites par un certain nombre d'entreprises, notamment Eclipse Comic Books et Rigamor Press.

Les Canadiens ne veulent pas de ces cartes dans leurs collectivités. Nous sommes révoltés par les crimes de violence et nous pensons que les cartes de tueurs n'apportent rien de bon aux enfants ou aux adultes, puisque ces individus ne sauraient servir de modèles. Ces cartes ont plutôt pour effet de favoriser la violence.

• (1525)

Je suis très heureuse d'appuyer cette pétition ainsi que la motion déposée aujourd'hui par le ministre.

LE PROGRAMME NATIONAL DE PROTECTION DES TÉMOINS ET DES INFORMATEURS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première, qui renferme quelque 800 signatures d'habitants de l'Alberta, de l'Ontario et des Maritimes, propose la création d'un programme national de protection des témoins et des informateurs. Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'approuver la création d'un tel programme le plus tôt possible.

L'autre pétition, qui provient des habitants de ma circonscription, formule la même requête, mais demande aussi la Chambre d'adopter le projet de loi C–206, c'est–à–dire la mesure législative que j'ai proposée et qui s'intitule Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une dernière pétition à présenter au nom de mes électeurs de Scarborough–Ouest. Je vous en lis un extrait: «Par conséquent, les pétitionnaires espèrent, premièrement, que le Parlement veillera à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées de façon rigoureuse et, deuxièmement, que le Parlement n'apportera à la loi aucun changement visant à sanctionner ou à autoriser le suicide assisté ou encore l'euthanasie active ou passive.»

Je tiens à dire que je suis entièrement d'accord avec mes électeurs.

SUNSHINE VILLAGE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'un peu plus de 750 habitants de la circonscription de Wild Rose. Les pétitionnaires estiment que l'ordre de suspendre les travaux à Sunshine Village afin qu'une autre étude environnementale puisse être effectuée entraînera des coûts inutiles que devront payer les contribuables.

De nombreuses études et consultations publiques ont déjà été menées et les travaux d'agrandissement ont été approuvés par les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé au cours des 16 dernières années.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de donner le feu vert aux travaux d'agrandissement à Sunshine Village, qui avaient déjà été approuvés, et de ne pas engager de nouvelles dépenses publiques en imposant de nouvelles études environnementales.

LA HARDE DE CARIBOUS DE LA PORCUPINE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par les habitants des Territoires du Nord–Ouest et du Yukon au sujet de la protection de la harde de caribous de la Porcupine.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer officiellement la position adoptée en 1987 sur la meilleure façon d'assurer la survie des nombreuses espèces sauvages qui se partagent la plaine de littoral, à savoir que les États–Unis suivent l'exemple déjà établi dans la réserve faunique nationale de l'Arctique et du côté canadien de la frontière en désignant le secteur 1002 région sauvage.

Telle est la position qu'a prise le Parlement au cours de la dernière législature. Je suis d'accord avec mes électeurs et avec ceux des Territoires du Nord–Ouest pour dire que la harde de caribous de la Porcupine constitue effectivement un trésor national. Je prie le gouvernement et le Parlement de réaffirmer cette position, comme le demandent les signataires de ces pétitions.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'électeurs de la ville de Quesnel, en Colombie–Britannique.

Mes électeurs sont mécontents qu'on n'ait pas consulté les Canadiens avant de constitutionnaliser la Loi sur les langues officielles.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de promulguer une loi prévoyant la tenue d'un référendum national sur le maintien ou le rejet de deux langues officielles, soit l'anglais et le français, au gouvernement et au Canada, référendum dont les résultats seraient exécutoires.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions signées par 4 460 personnes qui demandent au gouvernement d'interdire le jeu du tueur en série.

Ces pétitionnaires viennent s'ajouter aux 105 000 dont j'ai déjà déposé les pétitions, pour un total de 109 460 signatures.

Si la Chambre me le permet, je voudrais remercier une citoyenne âgée, Liana Cléroux, de Rockland, en Ontario, qui, depuis deux ans, est en grande partie responsable de la coordination de ces pétitions dans tout le Canada.

Je tiens également à remercier le ministre de la Justice pour avoir déposé aujourd'hui à la Chambre une projet de loi qui, à mon avis, prouve que M^me^ Cléroux a raison.

• (1530)

LES PENSIONS

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 100 habitants de Peterborough et des environs qui prennent la défense des employés ayant de longs états de service qui perdent leur emploi, mais dont les pensions sont immobilisées.

Les pétitionnaires réclament des modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension de 1985, modifiée en 1990, pour l'adapter à la situation économique actuelle et améliorer la situation des employés licenciés après de longs états de service.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'envisager d'autoriser les travailleurs à utiliser ces pensions dans des cas comme des difficultés financières, la perte d'un emploi, le démarrage d'une nouvelle entreprise ou l'absence d'emplois dans une région donnée. Les pétitionnaires préconisent aussi l'abaissement de l'âge ouvrant droit aux prestations. J'ai signé moi aussi la pétition.

LES JEUX ET LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai des pétitions signées par plusieurs centaines de citoyens demandant d'interdire l'importation des cartes de tueurs en série.

Les Canadiens outrés par ces cartes seront heureux de constater que le ministre a réagi rapidement en présentant aujourd'hui un avant–projet de modification du Code criminel pour restreindre ou interdire la vente ou la distribution du matériel comme les cartes de tueurs en série et le jeu du tueur en série à des enfants de moins de 18 ans. Le ministre a laissé entendre que ce projet de loi serait renvoyé au comité de la justice qui en entreprendra l'examen dès la semaine prochaine.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de Calgary–Nord qui demandent qu'on interdise la vente du jeu du tueur en série au Canada.

Ils accueilleront avec grand plaisir l'adoption rapide du projet de loi présenté aujourd'hui. Il est clair que ces citoyens inquiets et beaucoup d'autres comme eux appuient fermement cette mesure législative visant à bannir ce jeu du Canada.

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis toujours honoré de prendre la parole à la Chambre au nom de mes électeurs, soit ceux de la circonscription de Kent.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition signée par plusieurs centaines de personnes qui espèrent avoir une usine d'éthanol dans la ville de Chatham grâce à l'aide du gouvernement fédéral.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de soustraire encore pendant dix ans à la taxe d'accise l'éthanol faisant partie de carburants mélangés, afin de favoriser le développement d'une industrie de l'éthanol forte et autosuffisante au Canada.

Je suis heureux de souligner que la ministre des Ressources naturelles a insisté sur l'économie d'énergie et les combustibles propres lorsqu'elle a déposé son rapport.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je demande que l'avis de motion portant production de documents soit reporté.

Le vice–président: L'avis de motion portant production de documents est–il reporté?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de cinq minutes conformément à l'article 33(2)*b)* du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Jon Gerrard (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

• (1535)

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de réaffirmer l'engagement du gouvernement à l'égard d'un régime fiscal plus juste et plus simple.

Notre but est d'avoir un régime fiscal qui soit juste pour les consommateurs et pour les entreprises, particulièrement les petites entreprises, et d'avoir une structure fiscale qui favorise l'harmonisation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a déjà commencé à chercher des solutions de rechange à la TPS actuelle. Le comité cherche avant tout une solution qui facilitera les formalités administratives pour les inscrits aux fins de la TPS, qui permettra d'accroître la compétitivité des entreprises canadiennes et qui sera juste pour tous les contribuables. Il devra aussi tenir compte de l'incidence de toute modification proposée sur les contribuables.

De plus, il devra tenir compte de l'incidence sur les recettes, car nous avons besoin d'une taxe de vente qui sera une source stable de recettes pour le gouvernement.

Le comité consulte actuellement les Canadiens et présentera à la Chambre, d'ici le 1er juin, un rapport sur les façons d'atteindre ces objectifs.

Le rapport du comité servira à établir l'ordre du jour des consultations avec les gouvernements provinciaux. Nous inviterons les provinces à travailler avec nous pour en arriver à une meilleure coordination sur le plan de la taxe de vente. Le manque de coordination dans le domaine fiscal, particulièrement en ce qui concerne la taxe de vente, accroît la complexité du système pour les entreprises et entraîne des coûts supplémentaires énormes pour les gouvernements, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Grâce à ce processus de consultation, nous ferons notre possible pour nous assurer que les améliorations apportées au régime fiscal sont jugées acceptables par la population et par les deux niveaux de gouvernement. Il faudra du temps pour en arriver à un tel consensus. Il faudra du temps pour réformer le système de taxe de vente, pour le faire une seule fois et le faire bien.

Il est donc nécessaire que le gouvernement prenne des mesures pour faciliter l'administration de la TPS d'ici ce temps–là. Le projet de loi C–13 propose des modifications qui nous permettront d'atteindre ce but.

Dans plusieurs secteurs, il faut modifier les dispositions législatives sur la TPS pour qu'elles correspondent davantage à ce qui est pratique sur le plan administratif, tant pour le gouvernement que pour les inscrits aux fins de la TPS. Ce projet de loi renferme des mesures qui ont été conçues et mises au point avec l'aide de représentants du milieu des entreprises et des autres secteurs touchés par ces changements. Ces mesures rendront la TPS plus facile à administrer quotidiennement pour les entreprises et les autres entités concernées.

Même si le gouvernement doit remplacer la TPS au cours de son mandat actuel, nous ferons tout ce que nous pourrons entre–temps pour rendre les règles existantes plus faciles à comprendre pour les entreprises, pour les contribuables et pour leurs conseillers professionnels. Le projet de loi contient des dispositions qui allégeront le fardeau administratif des entreprises saisonnières ou à temps partiel.

Le projet de loi C–13 est avantageux également pour les organismes de bienfaisance. Il permettra en effet d'exempter purement et simplement certains des organismes les plus modestes de l'application des règles de la TPS. Quant aux organismes qui restent assujettis à la TPS, certaines mesures rendront les règles plus faciles à suivre.

La mesure à l'étude clarifie également et élargit la portée du traitement spécial accordé au secteur agricole et à certains secteurs exemptés.

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue certaines des dispositions particulières du projet de loi C–13. Je commencerai par les modifications que nous proposons à l'intention du monde des affaires et plus spécialement des petites entreprises, car c'est dans ce secteur qu'il était indispensable d'apporter de telles modifications.

Le projet de loi propose une méthode simplifiée pour les entreprises inscrites qui demandent des crédits de taxe sur les intrants pour se faire rembourser la TPS qu'elles ont payée sur leurs dépenses d'entreprise.

Les entreprises déclarant des ventes taxables annuelles de 500 000 $ et moins pourront se prévaloir de cette méthode simplifiée grâce à laquelle elles n'auront plus à préciser le montant de la taxe payable sur chacun des achats qu'elles font. Cette méthode spéciale leur permettra en effet de calculer les crédits de taxe sur les intrants en se servant de l'information dont elles ont besoin aux fins de la déclaration de l'impôt sur le revenu.

• (1540)

Grâce à d'autres modifications proposées dans le projet de loi, les entreprises saisonnières et à temps partiel n'auront plus à produire des déclarations de TPS pendant la saison morte.

Ensemble, ces mesures concernant les petites entreprises rendront le système actuel de taxe de vente plus facile à respecter pour de nombreuses entreprises inscrites au Canada.

D'autres secteurs de la société ont eux aussi des pratiques et des besoins spéciaux auxquels le régime fiscal doit s'adapter. Le projet de loi C–13 contient donc des dispositions répondant aux préoccupations des secteurs de la santé, des organismes de bienfaisance et des entreprises à but non lucratif.

Par exemple, le projet de loi exempte de la taxe la conversion de véhicules privés pour les adapter aux besoins de personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Une autre disposition élargira le champ d'application de l'exemption visant les services ménagers rendus à des personnes qui ont besoin d'une aide spéciale en raison de leur âge, d'une infirmité ou d'un handicap.

Ce projet de loi aidera les organismes de bienfaisance, car il leur permettra de demander une remise ou un crédit de taxe sur les intrants pour les indemnités et les remboursements versés aux bénévoles qui ont engagé des dépenses au nom de l'organisme. Il leur facilitera aussi le calcul du crédit de taxe sur les intrants demandé au titre des frais de repas et de divertissement. Une autre modification leur permettra de déterminer plus facilement s'ils doivent ou non s'inscrire aux fins de la TPS.

Pour ce qui est du secteur agricole, le projet de loi C–13 prévoit une exonération concernant les lapins destinés à l'alimentation.

En ce qui concerne les fournisseurs de services exonérés, notamment ceux du secteur financier, le projet de loi précise dans quelle mesure ils peuvent demander des crédits de taxe sur les intrants à l'égard des dépenses qu'ils engagent pour leurs activités exonérées et celles qui sont taxables.

Les mesures prévues dans le projet de loi C–13 réduiront le fardeau administratif lié à la TPS et régleront certains de ses vices de forme, d'ici à ce que nous puissions établir, avec nos homologues provinciaux, un consensus solide en faveur d'une réforme fondamentale du système de la taxe de vente.

J'exhorte donc les députés à appuyer sans réserve ce projet de loi.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, cet après–midi, la Chambre est saisie de trois projets de loi, dont un concerne le ministère du Revenu et a trait plus précisément à la fusion des douanes et accise. Les deux autres projets de loi ont trait à des dispositions législatives concernant la TPS, soit le projet de loi C–13. Le projet de loi C–15, quant à lui, porte sur des dispositions législatives concernant la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'opposition officielle appuiera le gouvernement dans la démarche qui vise à adopter le projet de loi C–13. Comme le député de Vancouver–Sud vient de le mentionner, ce projet de loi qui vise à réviser ou à ajuster certaines dispositions de la Loi concernant la TPS touche, comme on vient de le dire, les petites entreprises, les entreprises saisonnières, de même que les organismes de bienfaisance, les services de santé, l'agriculture, les institutions financières et autres fournisseurs exonérés, de même que les paiements et versements exigés pour des montants de 50 000 $ et plus.

Les propos que je voudrais tenir en rapport avec ce projet de loi consistent en la nécessité, pour le gouvernement, d'avoir à réviser régulièrement ces projets de loi. Quand on parle du projet de loi C–13, celui sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, je dois vous avouer qu'il s'agit là d'un noble effort de la part du gouvernement afin de rendre le système de taxation plus simple et plus équitable.

• (1545)

L'opposition officielle ne peut que se réjouir d'une telle initiative, d'autant plus qu'elle vise aussi à corriger plusieurs erreurs de forme contenues dans les lois adoptées précédemment. Cependant, ce projet de loi m'incite à aborder la question de l'importance pour nous, législateurs, de nous appliquer à élaborer des lois qui soient à la fois claires, concises et cohérentes. Le problème avec la plupart des lois que l'on adopte par les temps qui courent, et particulièrement lorsque nous sommes dans des périodes où le gouvernement tente de faire adopter un grand nombre de projets de loi, c'est que l'application de toutes ces législations entraîne souvent des complications plus grandes que les problèmes que ces lois précisément veulent régler, et qui souvent sont fort simples. On en arrive aujourd'hui à être régi par des centaines et des centaines de lois qui compliquent l'existence de la plupart des citoyens.

J'aimerais souligner à ce propos, il faut en être conscients comme législateurs, il y a le gouvernement fédéral, la Chambre des communes, qui adopte loi par–dessus loi, mais il faut avoir en tête également qu'il y a les législatures provinciales qui, chaque année, produisent une quantité considérable de projets de loi, de règlements. Il y a également les gouvernements municipaux qui à travers le Canada et le Québec adoptent des règlements que les citoyens et citoyennes doivent respecter. Il y a également les commissions scolaires, qui sont des gouvernements, qui adoptent également leur législation.

Tout ceci démontre que le fameux principe qui veut que nul ne doit ou ne peut ignorer la loi est quelquefois difficile à respecter dans ce fouillis législatif que l'on retrouve à tous les paliers de gouvernement. Et souvent les seules personnes qui dans le fond sont assurées de toujours bénéficier de l'application de ces législations, sont bien sûr les professionnels du domaine, que ce soient les avocats, les notaires et les comptables pour qui j'ai énormément de respect, mais qui plus souvent qu'autrement sont les véritables bénéficiaires de ce fouillis législatif à tous les niveaux de gouvernement.

Comment voulez–vous que les gens ordinaires, ceux que nous sommes censés représentés en cette Chambre, puissent se retrouver dans l'immense labyrinthe qu'est devenu notre système de lois au Canada? Une loi n'est jamais parfaite, bien sûr, mais on devrait au moins faire en sorte qu'elle soit formulée de la façon la plus simple possible. Une loi qui n'est pas claire sera toujours, tôt ou tard, soit mal interprétée, soit mal utilisée. Il existe, je le répète, au Canada des centaines de lois qui gagneraient à être simplifiées ou tout au moins clarifiées.

Le projet de loi C–13 remplit dans une certaine mesure cet objectif et c'est pourquoi les députés du Bloc québécois appuient cette loi. Nous savons reconnaître, de ce côté–ci de la Chambre, les bons coups du gouvernement et nous n'hésiterons jamais à appuyer toute mesure ou projet de loi comme le projet de loi C–13 qui permet de simplifier le système législatif canadien. Tel, malheureusement, n'est pas le cas de toutes les lois canadiennes. Dans certains cas, ça frise même le ridicule, ça donne l'impression et même ça permet aux citoyens d'avoir la conviction que le législateur ne sait pas où il s'en va, qu'il n'a pas de vision et que tout ce qu'on demande dans le fond à nos concitoyens et à nos concitoyennes, c'est de faire confiance à leur gouvernement et de respecter les nombreuses lois qu'on adopte un peu partout.

• (1550)

Et quand on regarde, sondage après sondage, l'opinion des Canadiens et Canadiennes—et en cela, les Québécois et Québécoises rejoignent nos concitoyens du Canada anglais—cette opinion concernant la confiance qu'a la population envers les gouvernements et les élus en général est, par les temps qui courent et depuis de nombreuses années, inférieure au taux d'intérêt de la banque du Canada, même si ces taux sont relativement bas.

Tout ceci pour dire que l'application ou la multiplication des législations n'est pas un phénomène pour améliorer la perception du citoyen.

Monsieur le président, j'y reviendrai tout à l'heure, nous aurons l'occasion, également, de discuter du projet de loi C–15, qui est aussi un exemple de législation qu'on doit amener devant la Chambre, afin de régulariser le fouillis législatif et administratif de législations précédentes.

Le projet de loi C–13 apporte des clarifications aux lois qui nous régissent. Ces initiatives, bien qu'elles constituent un pas en avant, demeurent bien modestes devant la montagne de lois qui, par leur manque de clarté et de transparence, continuent à hanter la vie des gens et des entreprises au pays.

N'oublions pas que chaque fois qu'une loi imparfaite est votée dans cette enceinte, qu'un règlement législatif qui doit permettre l'application de cette loi est mal interprété ou mal appliqué, il y a des conséquences dans la vie de tous les jours de nos concitoyens et concitoyennes. Et lorsqu'on se retrouve en ces lieux, souvent, en tant que législateurs, on a cette fâcheuse habitude d'oublier les conséquences de l'adoption de différentes lois dans la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes.

Voilà les principaux commentaires que je voulais faire à titre de porte–parole de l'opposition officielle concernant le projet de loi C–13 et je rappelle, en conclusion, que l'opposition appuiera

l'adoption de ce projet de loi puisqu'il permet, comme je l'ai mentionné, d'améliorer plusieurs dispositions législatives concernant la TPS, et nous souhaitons que le gouvernement, dans la démarche qu'il a entreprise et à laquelle a fait référence mon collègue de Vancouver–Sud concernant la révision de la TPS—on sait qu'actuellement, des audiences publiques se tiennent, des consultations se font en lien avec une nouvelle loi, c'est possible, ou une révision en profondeur de la TPS—prendra le temps qu'il faut pour déposer devant le Parlement une loi qui permettra aux citoyens et citoyennes de s'y retrouver, qui permettra une application équitable et qui permettra, finalement, à notre société de ne s'en porter que mieux.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je serai le seul député du Parti réformiste à participer aujourd'hui au débat sur ce projet de loi.

Je prends aujourd'hui la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C–13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et une loi connexe. En gros, ce projet de loi aide, au regard de la TPS, les petites entreprises, les organismes de bienfaisance, les usagers des services de santé et les éleveurs de lapins. Ces éleveurs pourront en effet se faire rembourser le montant des taxes payées sur la nourriture pour lapins.

Le projet de loi leur facilitera la vie et leur permettra de payer moins. Il officialise des pratiques administratives déjà en place. Une disposition empêche toutefois ceux qui doivent plus de 50 000 $ au titre de la TPS de payer par chèque le vendredi après–midi et d'obtenir ainsi un crédit d'intérêt supplémentaire durant le week–end, la compensation du chèque ne pouvant se faire avant le lundi.

• (1555)

La seule disposition litigieuse du projet de loi concerne les institutions financières; celles–ci ont en effet invoqué l'ambiguïté d'une disposition de la loi pour essayer de payer moins au titre de la TPS. Ce sont des spécialistes du droit fiscal qui ont découvert l'ambiguïté, justifiant leurs honoraires élevés. Il faudrait beaucoup de temps pour expliquer cette ambiguïté extrêmement compliquée. Le fait que les banques aient dépensé entre 150 et 300 millions de dollars pour cette contestation témoigne toutefois de la faiblesse de leurs arguments. Le nouveau projet de loi supprime donc cette ambiguïté, et le gouvernement conserve l'argent. C'est une très sage décision dans la conjoncture économique actuelle.

Il est particulièrement réconfortant de savoir que le projet de loi C–13 prévoit des allégements pour les éleveurs de lapins de notre pays. Le ministre des Finances n'aura plus qu'à sortir un de ces lapins de son chapeau magique et à équilibrer son budget.

Mon parti appuie le projet de loi C–13, mais il tient à souligner que, encore une fois, le gouvernement fédéral remanie une vieille solution inefficace.

Depuis sa création, la TPS a été un fardeau, d'une part pour les entreprises chargées de la percevoir au nom du gouvernement, et d'autre part pour le gouvernement chargé de l'administrer. Parce qu'elle comporte d'innombrables exemptions et que son taux est élevé, la TPS est devenue un symbole du régime fiscal chaotique qui sème la confusion et suscite le mécontentement parmi les Canadiens.

Je l'ai déjà dit et je le répète. Les Canadiens paient trop d'impôts et veulent que le système soit modifié de fond en comble et non superficiellement.

Le problème, c'est que les gouvernements ont fait fi de la nécessité d'une économie forte et des dangers de la poursuite des dépenses excessives. À l'instar de ceux qui l'ont précédé, ce gouvernement compte sur les recettes d'impôts comme la TPS et de nouvelles taxes pour financer ses programmes et rembourser la dette nationale.

Si le gouvernement fédéral s'attaquait vraiment à la dette au lieu de faire semblant comme il le fait actuellement, les intérêts seraient moins élevés et il disposerait de plus d'argent pour financer ses autres programmes.

Le gouvernement fédéral serait ainsi en mesure de réduire le fardeau fiscal des Canadiens, accroissant ainsi leur revenu disponible qu'ils pourraient dépenser plus judicieusement. Les contribuables savent bien mieux comment dépenser leur argent selon leurs besoins que ne sait le faire le gouvernement en leur nom selon ce qu'il croit connaître de leurs besoins.

Le revenu disponible des contribuables étant plus élevé, le secteur privé stimulera l'économie en créant des emplois à l'aide du capital de risque plutôt que de l'argent du gouvernement, qui n'entraîne que du gaspillage.

Les dépenses excessives de l'État et le financement par endettement de programmes modifiés remontant aux années 1960 et 1970 ont provoqué le ressentiment des contribuables, du chômage, des déficits élevés et l'endettement. Dans le monde d'aujourd'hui, le maintien d'une croissance réelle dépend du commerce, de l'investissement et de l'existence d'industries fortes.

Depuis vingt ans, notre pays a perdu sa compétitivité à cause des mauvaises politiques de l'État, de ses dépenses excessives et des impôts élevés.

Comme l'a dit M. David MacLean de la Chambre de commerce de Vancouver:

> Les investisseurs étrangers ne font pas que déterminer le prix des biens et le montant de la taxe de vente provinciale et de la taxe sur les services, ils les additionnent. Si le coût est trop élevé, ils n'investissent pas au Canada.

C'est pourquoi nous devons réexaminer le régime fiscal de notre pays. Nous devons cesser de le modifier d'une manière superficielle et concevoir un système global moderne qui laissera complètement de côté les anciennes politiques.

Nous en avons assez des reprises. Il faut créer un système entièrement nouveau. Le Canada a besoin d'un système d'imposition proportionnelle. Le député libéral qui a amorcé le débat sur ce projet de loi aujourd'hui a dit que le comité des finances examinait les solutions de rechange à la TPS, comme l'a promis son chef. L'une des solutions qu'il devrait envisager est un système proportionnel d'imposition ou encore, comme on l'appelle parfois, un impôt uniforme.

Le système d'imposition actuel est trop compliqué, trop élevé et trop injuste. Ces facteurs conjugués aux dépenses excessives du gouvernement étouffent notre économie. Je recommande la mise en place d'un impôt proportionnel aux revenus des particuliers et des sociétés.

C'est la seule façon d'accroître la partie du budget qui porte sur les recettes, d'éliminer les incitations à l'économie parallèle, de rétablir la justice et, plus important, de stimuler la croissance économique qui est pour nous tous une priorité.

• (1600)

Alors que nous nous débattons chaque année avec des déficits élevés, alors que nous nous débattons avec une dette grandissante et les intérêts sur la dette, nous pourrions accroître le revenu disponible des sociétés et des particuliers, grâce à la mise en place d'un système d'imposition entièrement nouveau qui ramènerait plus rapidement le déficit à zéro et permettrait de commencer à se servir d'une partie de l'excédent pour rembourser la dette. C'est le genre de signal, le genre de message que nous devons lancer si nous voulons vraiment faire de ce pays le havre d'investissement qu'il était autrefois.

Ce concept n'est pas nouveau pour la Chambre ou le gouvernement puisque, que je sache, c'est le député de Broadview—Greenwood, assis de l'autre côté, qui, au départ, s'était prononcé en faveur d'un impôt uniforme. Il a même écrit un livre qui s'intitule *The Single Tax* et qui préconise que des taux marginaux plus bas et un revenu disponible plus élevé encourageraient les gens à travailler plus et plus efficacement. Les nouvelles incitations, ainsi que l'élimination de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale feraient que cet impôt rapporterait plus de recettes.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Broadview—Greenwood. Je suis très impressionné par l'intelligence et la perspicacité dont il fait preuve à ce sujet.

Cet impôt aurait trois objectifs. Le premier serait de simplifier les formulaires de déclaration d'impôt qui sont actuellement si compliqués pour que tous les Canadiens puissent les comprendre. Je mets les 295 députés à la Chambre au défi de remplir eux–mêmes et sans aide leur déclaration d'impôt pour cette année d'imposition. Qu'ils envoient ensuite leur déclaration au ministre du Revenu national et la fassent vérifier par deux personnes indépendantes au ministère. Je ne serais pas surpris qu'il y ait deux réponses possibles à la moitié des questions et pas mal d'erreurs. Ils verraient alors combien ce formulaire est compliqué et se rendraient compte que personne ne comprend les quelque 2 300 pages que compte la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cela contribuerait à faire faire des économies au ministère du Revenu national qui passerait moins de temps à recouvrer les impôts et à contrôler toutes les exemptions d'impôt des particuliers et des sociétés.

Par ailleurs, on rétablirait ainsi une certaine équité dans le régime fiscal. En prévoyant, pour les particuliers, un taux d'imposition fixe moins élevé à partir d'un certain seuil, on éliminerait la perception qu'un groupe de contribuables est favorisé par rapport à un autre. Dans le nouveau régime, les sociétés seraient également assujetties à un taux d'imposition fixe moins élevé.

On peut parler d'équité lorsque ceux qui ont un revenu semblable paient un montant d'impôt relativement semblable. En éliminant les encouragements fiscaux d'autrefois que nous appelons aujourd'hui des échappatoires pour les riches, nous sommes assurés d'un gain de 15 à 20 p. 100, peu importe le taux uniforme qui s'appliquerait à ce revenu. Cela augmenterait les recettes du gouvernement. Nous pourrions accorder une déduction fiscale assez élevée pour les 12 000 ou 15 000 premiers dollars de revenu gagné, de sorte que personne n'aurait à payer d'impôt sur ce montant, ce qui réduirait énormément la pression exercée sur nos programmes sociaux.

En procédant ainsi, on rétablirait l'intégrité et on rendrait le régime efficace, car on éliminerait la nécessité de prévoir des échappatoires fiscales et des allégements fiscaux comme ceux que le gouvernement essaie d'entériner avec le projet de loi C–13. Nous perdons notre temps avec de vieilles lois et de vieilles règles qui ne fonctionnent pas.

Le gouvernement libéral doit arrêter de suivre la même route que ses prédécesseurs et faire preuve d'initiative. Il doit sortir des sentiers battus et agir. Il doit prendre des mesures énergiques, au lieu de simplement parler de créer jusqu'à quinze comités qui mettront six mois à présenter à la Chambre une recommandation qu'elle mettra six mois ou un an à examiner. Nous devons agir!

En maintenant le statu quo dans le domaine de l'imposition et en proposant des programmes comme le programme d'infrastructure et le programme de jeunes travailleurs Katimavik II, le gouvernement n'apporte rien de neuf aux Canadiens. Quand va–t–il se réveiller et se rendre compte qu'il ne peut indéfiniment augmenter les impôts des Canadiens et emprunter sur le marché des obligations? Un de ces jours, et cela ne saurait tarder, plus personne n'achètera ces obligations.

La députée de Beaver River a tenu hier à la Chambre des propos qui méritent d'être répétés: «De vieilles chansons interprétées par de nouveaux artistes restent de vieilles chansons».

Le livre rouge des libéraux, par exemple, est en train de devenir un livre de vieilles chansons qui propose une politique de croissance à deux axes qui permettra, et je cite à partir du livre rouge: «de baisser les taux d'intérêt réels et de juguler l'inflation». Forts de leur politique, de leurs mesures, de leur budget et de tous les budgets nécessaires établis à ce jour, les libéraux ont promis de réduire le déficit à 3,5 p. 100 du PIB et de maintenir les taux d'intérêt et l'inflation à de faibles niveaux. Or, depuis la publication du budget, le taux de la Banque du Canada a augmenté de 2,16 p. 100 et se situe à 6,26 p. 100, un niveau sans précédent depuis deux ans. Les paiements de l'intérêt sur la dette vont augmenter, ce qui entraînera vraisemblablement une hausse des taux d'intérêt consentis aux entreprises et aux consommateurs.

• (1605)

En tant qu'ancien joueur de football professionnel, je dirais que l'actuel plan de match du gouvernement libéral est inefficace et que le moment est venu d'en produire un nouveau.

Je constate que j'ai enfin l'attention d'un député ministériel. Il a mis de côté les fadaises qu'il lisait pour m'écouter. J'ai obtenu son attention.

Le plan de match ne fonctionne pas, et il est temps d'en produire un qui soit dynamique. Le moment est venu d'instaurer un nouveau régime fiscal équitable et simple pour tous les Canadiens, un système qui nous évite de devoir adopter des mesures d'urgence comme le projet de loi C–13. Il nous incombe collectivement de trouver de nouvelles idées, de mettre notre pays sur la voie de la prospérité et de renoncer aux idées périmées qui ne fonctionnent plus.

J'espère que le Comité permanent des finances, celui qui accueille les nouvelles idées que lui proposent des témoins de toutes les régions du Canada, tiendra vraiment compte des solutions de rechange proposées pour la TPS. J'espère aussi que ce comité ne sert pas seulement à tenir les simples députés occupés pendant que les membres du Cabinet s'occupent des questions nationales majeures.

Des propositions valables ont été faites au comité, de bonnes solutions lui ont été proposées par des gens intelligents qui ne sont pas en politique et elles méritent notre attention. S'il le fait et ce, en toute impartialité, j'espère qu'un rapport vous sera présenté à la Chambre, monsieur le Président, disant que «la TPS est remplacée par. . .» avec le consentement unanime des députés des trois partis qui siègent à ce comité. J'espère que c'est ce qui en découlera.

Pour terminer, il est fort souhaitable de libérer la population du fardeau de la TPS, et nous devrions tous appuyer une mesure législative à cet égard. J'encourage le gouvernement fédéral à examiner les avantages d'un tout nouveau régime de taxe, une taxe proportionnelle qui supprimerait la nécessité d'imposer des taxes indésirables comme la TPS et qui remettrait l'argent dans les poches des Canadiens laborieux.

Le Parti réformiste offrira toute l'aide possible pour amener notre pays à adopter un régime de taxe proportionnelle et pour éliminer le besoin, chez les fonctionnaires et les politiciens, de tenir des débats et des discussions sur des projets de loi inutiles comme le C–13, alors qu'il existe de bien meilleures solutions aux problèmes, de nouvelles solutions à de nouveaux problèmes.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que ce projet de loi soit examiné immédiatement en comité plénier.

Vous constaterez aussi qu'il y a consentement unanime pour que le projet de loi soit examiné en troisième lecture immédiatement après son étude en comité plénier.

• (1610)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilgour.)

Le président: À l'ordre. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C–13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et une loi connexe.

L'article 1 est–il adopté?

Article 1:

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, je voudrais proposer un amendement à l'article 1.

Je propose:

Que l'article 1 du projet de loi C–13 soit modifié par substitution, à la ligne 12, page 1, de ce qui suit:

vigueur le 17 décembre 1990 et toutes dispositions réglementaires prises en vertu de la définition de «taxe de vente fédérale estimative» au paragraphe 121(1) de la Loi sur la taxe d'accise, édictée par le paragraphe (1), peut prendre effet à partir de cette date.

Le président: L'amendement est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence

(L'amendement est adopté.)

Le président: L'article 1 modifié est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 modifié est adopté.)

Le président: L'article 2 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 modifié est adopté.)

Le président: L'article 3 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le président: L'article 6 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le président: L'article 7 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le président: L'article 8 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 8 est adopté.)

Le président: L'article 9 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 9 est adopté.)

Le président: L'article 10 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 10 est adopté.)

Le président: L'article 11 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 11 est adopté.)

Le président: L'article 12 est–il adopté?

M. Boudria: Monsieur le président, je me demande si, pour aider le comité plénier, vous ne pourriez pas demander que les articles 12 à 36 soient adoptés s'il n'y a pas de questions. Il se pourrait qu'il y en ait. Pour accélérer les travaux, monsieur le président, vous aimeriez peut–être procéder ainsi.

Le président: Est–ce acceptable pour le Bloc québécois et le Parti réformiste?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 12 à 36 inclusivement sont–ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Les articles 12 à 36 inclusivement sont adoptés.)

Le président: Le titre est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1615)

[*Français*]

L'hon. Jon Gerrard (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Gerrard (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Débat!

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les députés du Parti réformiste et du Bloc québécois de leur appui à ce projet de loi.

Je considère ce projet de loi important, car nous avons souvent eu, à la Chambre, des interventions du Parti réformiste et du Bloc québécois contre les dédoublements de services gouvernementaux, contre la paperasserie imposée aux petites entreprises et contre les difficultés administratives liées à la TPS.

Le gouvernement reconnaît certains de ces problèmes et ce projet de loi démontre qu'il est résolu à répondre aux préoccupations de la petite entreprise en ce qui concerne la TPS.

Ayant été moi–même un petit entrepreneur, je peux confirmer ce que disait si bien le député et dire que faire les choses le plus simplement possible peut contribuer à améliorer la compétitivité de la petite entreprise. Nous pouvons aider à la rendre plus efficace et plus productive.

Je remercie donc les partis d'opposition ainsi que le député qui a fait d'excellentes observations sur la façon dont le gouvernement peut contribuer à améliorer le climat dans lequel évolue la petite entreprise et lui permettre ainsi d'être plus productive, plus efficace, de créer plus d'emplois et de stimuler l'économie.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je veux bien accepter ce que le secrétaire parlementaire vient de nous dire, mais la collaboration qu'il a reçue du Bloc québécois est bien la démonstration de notre volonté de toujours coopérer lorsque les projets de loi étaient sensés et utiles. C'est un tout petit pas dans la bonne direction. Je pense qu'il pourrait prendre exemple de ce qui vient d'être fait pour s'attaquer à des problèmes réels comme l'ensemble de la révision des dépenses gouver-

nementales et toute la bureaucratie à Ottawa. On serait prêts à coopérer avec enthousiasme.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, par souci des formes, je suppose, je désire faire savoir que nous sommes en faveur de l'adoption du projet de loi en troisième lecture, mais j'espère que tous les points que nous avons soulevés aujourd'hui seront transmis au Comité permanent des finances pour revenir un jour prochain à la Chambre, peut–être à l'occasion du prochain budget, sous forme de réformes en profondeur de la fiscalité qui amélioreraient le régime que nous avons.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1620)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) propose: Que le projet de loi C–15, Loi visant à adapter certaines dispositions législatives relatives à l'impôt sur le revenu au texte révisé de la Loi de l'impôt sur le revenu et des Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, les annexes du projet de loi C–15 renferment une version révisée des neuf lois modificatives de la Loi de l'impôt sur le revenu adoptées entre le 30 novembre 1991 et le 1er juillet 1993. L'objectif est d'adapter ces lois au texte révisé de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les lois modificatives adoptées avant le 1er décembre 1991 ont été intégrées aux révisions de la Loi de l'impôt sur le revenu et des Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu faites dans le cadre de l'exercice de révision des lois, lesquelles révisions sont contenues dans le 5e et dernier supplément des Lois révisées du Canada (1985) entrées en vigueur le 1er mars 1994.

Entre le 30 novembre 1991 et le 1er juillet 1993, neuf lois modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu ont été adoptées. Elles modifiaient l'ancienne version de la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est–à–dire la version en vigueur à l'époque.

Dans le projet de loi C–15, les neuf lois modificatives sont modifiées en fonction des libellés qui auraient dû être adoptés si la version révisée de la Loi de l'impôt sur le revenu avait été en vigueur au moment où elles ont été adoptées. Chaque annexe du projet de loi C–15 correspond à la version révisée d'une de ces neuf lois modificatives.

Ce qu'il fallait faire pour adapter le format des modifications à la version révisée de la Loi de l'impôt sur le revenu allait de soi. En anglais, par exemple, la Loi de l'impôt sur le revenu renfermait un grand nombre de termes désignant le genre et ceux–ci ont été supprimés ou remplacés.

Dans la version française, on a amélioré la terminologie et le style et on a uniformisé le texte afin qu'il corresponde autant que possible aux améliorations apportées à la langue au cours de la refonte générale des lois de 1985.

L'adoption de ce projet de loi mettra un terme à la révision de la Loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Elle permettra de fournir aux citoyens et aux fiscalistes une version révisée, uniformisée et mise à jour de toutes les dispositions législatives courantes en matière d'impôt sur le revenu.

Je tiens à souligner que ce projet de loi ne change absolument pas le fond de la Loi de l'impôt sur le revenu. En effet, le projet de loi C–15 stipule précisément qu'il ne doit pas être considéré comme une source de droit nouveau en disant que la version révisée contenue dans les annexes devra être régie par les mêmes règles d'interprétation que si elle faisait partie des Lois révisées du Canada (1985).

Ce projet de loi est purement administratif et il ne crée aucun droit nouveau; je demande donc la coopération de la Chambre afin qu'il soit adopté promptement.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné lors de mon intervention sur le projet de loi C–13, le projet de loi C–15, comme on vient également de le répéter en cette Chambre, a pour objet de clarifier plusieurs dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, et n'a pas comme conséquence de produire ou de créer du droit nouveau. Et, en conséquence, le Bloc québécois, à titre d'opposition officielle, appuie ce projet de loi.

Mon intervention sera brève. Je veux revenir sur le point que j'ai soulevé tantôt, et je pense que ce projet de loi le démontre d'une façon encore plus évidente que le précédent.

• (1625)

On a devant nous un projet de loi qui compte plus de 650 pages, dont les 150 articles ont pour objet, je le répète, de modifier des dispositions législatives antérieures, de les rendre conformes aux désirs du législateur, ou encore de les rendre conformes à des modifications qui ont été apportées à d'autres lois et de faire en sorte que toutes ces modifications se retrouvent dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le point que je veux faire valoir est le suivant: bien qu'il soit louable d'avoir à l'occasion devant nous des projets de loi qui ont pour objet de clarifier ou de faire le ménage dans des dispositions antérieures, cela démontre la nécessité, pour le législateur, de faire preuve de sagesse dans l'adoption de ces lois au moment même où elles sont adoptées une première fois. Bien sûr, je ne

suis pas en train de dire qu'une fois adoptée, une loi ne doit jamais être révisée, mais elle devrait l'être sur le fond pour l'adapter aux circonstances nouvelles, pour l'adapter aux situations qui prévalent au moment où on le juge nécessaire.

Ce projet de loi a pour objet de corriger des erreurs, si l'on veut, qui avaient été faites et adoptées dans d'autres dispositions législatives. Particulièrement à cette période de l'année où l'ensemble des citoyens et citoyennes qui ont la chance d'avoir un emploi doivent produire leur rapport d'impôt, il est facile de comprendre la complexité, pour le simple citoyen, de se retrouver dans toutes ces lois, ces montagnes de lois. On ajoute à cette complexité lorsqu'on est tenu d'adopter ce genre de législation.

Même si dans les faits, pour les spécialistes, cela permettra une meilleure compréhension, le simple citoyen aura toujours de la difficulté à s'y retrouver. C'est ce point que nous tenons à souligner au gouvernement. Quand on dépose un projet de loi, il faudrait faire en sorte que le citoyen qui doit respecter cette loi puisse s'y retrouver le plus facilement possible.

Cela dit, je rappelle que l'opposition officielle appuiera les modifications contenues dans le projet de loi C–15.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je crois savoir que je serai le seul à prendre la parole sur cette mesure. Ai–je raison? Merci beaucoup.

Je prends aujourd'hui la parole pour commenter le projet de loi C–15. Ce projet de loi vise à adapter certaines dispositions législatives du texte révisé de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je crois que le Parti réformiste appuie ce projet de loi, dans l'ensemble. Je veux cependant faire quelques suggestions aux ministériels, sur certains détails de cette mesure. Le projet de loi fournit en outre une bonne occasion de critiquer un peu l'utilisation que font les députés d'en face de l'argent des contribuables.

J'ai été très surpris, cet après–midi, à la période des questions, quand on nous a reproché de nous servir du téléphone pour obtenir de l'information et des opinions. Je souligne aux députés d'en face que c'est probablement beaucoup plus efficace que de prendre un avion Challenger pour aller rencontrer des gens ou de petits groupes de personnes. Je pense d'ailleurs que nous obtenons des renseignements beaucoup plus complets sur certaines questions.

Au sujet de l'impôt sur le revenu, le Parti réformiste préconise un impôt à taux uniforme prévoyant des exemptions personnelles et familiales plus importantes, de façon que les familles dont le revenu est inférieur à un certain seuil paient moins d'impôt ou n'en paient pas du tout. Nous éliminerions par ailleurs la plupart des déductions d'impôt et des échappatoires qui ne s'appliquent pas à la majorité des Canadiens. En tant que parti, nous sommes contre toute augmentation générale du fardeau fiscal imposé aux Canadiens par le gouvernement fédéral.

Un système à taux uniforme serait plus simple, plus adapté aux besoins et plus juste que le régime actuel.

• (1630)

Une rétrospective des faits et des chiffres constatés depuis 1984 aidera les députés. De tous les pays du G–7, le Canada est celui qui impose le fardeau fiscal le plus élevé aux contribuables. Pour l'exercice 1991–1992, l'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté 61,5 milliards de dollars, ce qui représente 49,6 p. 100 des recettes fédérales.

Les dépenses outrancières du gouvernement sont la cause fondamentale de cette grave surimposition. C'est incroyable que tous les gouvernements, l'un après l'autre, refusent de le reconnaître.

En 1984, le gouvernement libéral a été défait par Brian Mulroney et les conservateurs, qui présentaient un programme de réduction du déficit et de favoritisme politique. La même chose s'est produite en 1993 quand les libéraux ont défait le gouvernement conservateur en promettant de réduire le déficit et les dépenses gouvernementales.

Dieu merci, il y a maintenant de ce côté–ci de la Chambre 52 réformistes qui surveillent les dépenses, même s'ils ne peuvent rien faire du côté des recettes. Les choses sont un peu mieux équilibrées, pour le plus grand bien de tous, j'espère.

Je me demande parfois pourquoi les gouvernements ont essayé en vain de réduire le déficit en augmentant les impôts. L'idée qu'on peut s'attaquer au problème du déficit uniquement en augmentant les recettes publiques est erronée.

L'augmentation des impôts fédéraux, loin de réduire le déficit, a en fait mis un frein à l'expansion économique en réduisant le pouvoir d'achat des consommateurs, en décourageant les investisseurs et en favorisant l'implantation d'une économie parallèle florissante.

Dans ma circonscription de Lisgar—Marquette, les producteurs agricoles ont constaté, comme leurs concitoyens, une diminution de la compétitivité de notre pays à l'échelle internationale. L'impôt sur le revenu des agriculteurs et des gens d'affaires est tellement lourd que les Américains sont beaucoup plus aptes que nous à soutenir la concurrence, à cause de ce seul impôt.

J'exhorte le gouvernement, non seulement au nom des agriculteurs, mais aussi des entrepreneurs, des gens d'affaires, de l'entreprise privée et de tous mes électeurs, à songer à diminuer les impôts au lieu de les augmenter.

Les statistiques prouvent qu'au sortir de l'université, les professionnels quittent le Canada pour s'installer dans des pays où le coût de la vie et le taux de l'impôt sur le revenu sont plus bas; et ce, après que nous avons payé leurs études.

Ce que le gouvernement devrait envisager, c'est un allégement du fardeau fiscal qui aiderait les agriculteurs, les gens d'affaires et les consommateurs à augmenter leur pouvoir d'achat, leur productivité et notre compétitivité.

C'est avec consternation que j'ai appris récemment que depuis 1961, il fallait aux Canadiens 73 jours de plus pour payer leurs impôts. En 1961, le Canadien moyen avait fini de payer ses impôts le 5 mai; maintenant, sa productivité sert à payer ses impôts jusqu'au 15 juillet. Une fiscalité de ce genre est impardonnable, qu'il s'agisse des impôts sur les revenus des particuliers ou des sociétés.

Le moment viendra très bientôt où nous travaillerons à temps plein pour le gouvernement pour financer sa politique génératrice de dettes et ses habitudes dépensières. Si nous ne sortons pas bientôt de ce cercle vicieux, et si nous n'accordons pas des allégements fiscaux utiles et bien pensés, les Canadiens devront bientôt verser la totalité de leurs revenus au fisc.

Quelle orientation le gouvernement devrait–il donner à sa politique fiscale?

Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe en Alberta. Depuis son élection, le premier ministre albertain est parti en croisade contre le déficit de 2,5 milliards de dollars de sa province. S'il continue sur cette voie, dans trois ans, il aura réduit son déficit à zéro. Il s'était engagé à ne pas augmenter les impôts, et c'est ce qu'il a fait.

• (1635)

Cela ne me surprend pas d'apprendre que notre place dans l'économie mondiale, la technologie et la libéralisation des échanges réduiront l'importance des frontières politiques. Les investissements et les emplois iront aux régions qui peuvent compter sur une main–d'oeuvre hautement qualifiée, de bons services publics et des taux d'imposition compétitifs.

Je peux vous dire ce que cela signifie pour ma province du Manitoba. Récemment, j'ai vu deux entreprises partir de Winnipeg pour aller s'établir à Calgary. Un certain nombre de petites entreprises de la région de Morden–Winkler ont choisi de déménager leurs installations de production dans le Dakota du Nord. Pourquoi? Une des principales raisons est la fiscalité, l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. L'Alberta n'a pas de taxe de ce genre et le taux d'imposition des sociétés y est inférieur. Au Dakota du Nord, on paie environ deux tiers de l'impôt sur le revenu que nous devons verser.

Le fait est que les institutions politiques canadiennes ont trop dépensé et sont sur le point de faire faillite. Le gouvernement s'empare de 50 p. 100 des gains de la famille canadienne moyenne. Les multiples ordres de gouvernement font que parmi les pays membres du G–7, le Canada est celui où le fardeau fiscal des contribuables est le plus élevé, et cela ne lui semble pas suffisant.

Le gouvernement continue d'emprunter sans compter alors que les agences d'évaluation du crédit se préparent à réduire nos cotes de crédit. Des niveaux d'imposition ridicules transfèrent à des gouvernements qui n'ont aucun compte à rendre le pouvoir de dépenser des Canadiens. Cela entraîne une réduction des ventes au détail et de la croissance de l'emploi et une chute des investissements. C'est un message simple dont le gouvernement devrait tenir compte.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que vous ne mettiez la question aux voix, je me demande si nous pourrions à nouveau chercher à obtenir le consentement unanime pour nous former immédiatement après en comité plénier et puis passer immédiatement après aux étapes du rapport et de la troisième lecture?

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilgour.)

Le président: À l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C–15, Loi visant à adapter certaines dispositions législatives relatives à l'impôt sur le revenu au texte révisé de la Loi de l'impôt sur le revenu et des Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu.

Le secrétaire parlementaire voudrait proposer que tous les articles soient adoptés avec dissidence avec le consentement unanime.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le président, je propose que tous les articles soient approuvés et adoptés avec le consentement unanime et je puis garantir à la Chambre qu'il n'y a rien dans ce projet de loi qui ne soit pas évident ou n'ait pas été divulgué à tous les députés.

Le président: Du consentement unanime, tous les articles sont–ils adoptés avec dissidence en bloc?

Des voix: D'accord.

• (1640)

(Les articles 1 à 6 sont adoptés.)

(Les annexes I à VIII sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. David Dingwall (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Quand ce projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Dingwall (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux simplement remercier tous les députés de leur collaboration. Cette façon d'agir est tout à fait appropriée, puisqu'elle nous permet d'achever beaucoup plus rapidement un processus de consolidation très nécessaire. Je vous remercie beaucoup.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais dire à notre collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, que si son ministre veut présenter très rapidement un projet de loi sur les armes à feu, il obtiendrait, de notre côté, une collaboration aussi entière que celle qu'il a obtenue aujourd'hui. Il aurait peut–être plus de difficulté avec

son propre parti, mais pour ce qui est du nôtre, il nous ferait plaisir de collaborer entièrement.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, j'apprécie vraiment cette collaboration. Je ne siège à la Chambre que depuis six mois, environ, mais j'ai l'impression que nous avons déjà accompli des choses et j'espère que cela continuera d'être le cas.

J'exhorte le gouvernement à nous écouter attentivement lorsque nous lui reprochons de trop dépenser et à se servir des suggestions que nous lui formulons dans l'intérêt de tous les Canadiens. Merci beaucoup.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1645)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. David Dingwall (au nom du ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Quand lirons–nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Dingwall (au nom du ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je prends ici la parole pour lancer le débat de troisième lecture du projet de loi C–2 visant à modifier la Loi sur le ministère du Revenu national.

Les modifications sont de nature administrative, mais elles touchent directement aux préoccupations fondamentales du gouvernement et des Canadiens. Il s'agit de réorganiser les instruments du gouvernement et de fournir aux contribuables un meilleur service pour leur argent.

Le projet de loi C–2 concerne les services fournis par le ministère le plus présent dans les préoccupations des contribuables, à savoir le ministère du Revenu national.

Depuis 1926, le ministre du Revenu national a la responsabilité de deux services distincts, soit douanes et accise d'une part, et l'impôt d'autre part. Tout ce temps, ces deux volets du ministère ont presque fonctionné comme des organisations autonomes. Et pourtant, la réalité n'a jamais été aussi compartimentée qu'aujourd'hui pour les contribuables. Que ce soit à l'égard de la technologie, du commerce ou des voyages, la vie des Canadiens est de plus en plus complexe, de plus en plus pénible à comprendre et à gérer, compte tenu des fardeaux que le gouvernement impose à ses administrés.

Tous ici, nous recevons quotidiennement des plaintes de nos électeurs à l'égard de chevauchements, de doubles emplois, de tracasseries administratives. La distinction entre impôt, d'une part, et douanes et accise, d'autre part, devient de plus en plus artificielle.

De plus en plus, elle nie plutôt qu'elle ne reflète la façon dont les Canadiens vivent. Cette distinction complique plus que nécessaire la vie des Canadiens. Le renversement de cette tendance doit être et est effectivement notre première priorité.

Loin d'améliorer les choses, cette distinction artificielle tend de plus en plus à nuire aux fonctions administratives. Elle complique en effet le redéploiement des ressources et l'utilisation de nouvelles technologies, mesures visant à améliorer les services et à appliquer plus rigoureusement la loi.

Il y a longtemps qu'on aurait dû modifier l'infrastructure et les opérations du ministère pour les rendre plus conformes à la réalité que vivent les citoyens canadiens. Le temps est venu de donner plus de latitude aux fonctionnaires de Revenu Canada afin de leur permettre de faire du meilleur travail. Le temps est venu d'éliminer le chevauchement et le double emploi au sein du ministère, et ce dans l'intérêt des clients du ministère et des contribuables canadiens. Le temps est venu d'insérer ces mesures dans la loi.

Nous avons déjà prouvé qu'il est possible, grâce au cadre législatif actuel, d'intégrer les opérations. Cela nous a d'ailleurs permis de réaliser des économies considérables. Cependant, nous avons également montré qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire à l'intérieur de ce cadre législatif. Nous avons besoin du projet de loi C–2 pour outrepasser ces limites, avoir la possibilité d'apporter de nouvelles améliorations, poursuivre sur notre lancée afin d'atteindre nos objectifs, qui sont de fournir aux contribuables un meilleur service pour leur argent, et accorder plus de liberté aux fonctionnaires qui seront alors en mesure d'atteindre leur plein potentiel. Ainsi, les mesures que nous prendrons satisferont davantage aux exigences des Canadiens.

• (1650)

Le 15 février dernier, le ministre témoignait devant le Comité permanent des finances. En réponse aux députés qui lui demandaient des précisions, le ministre a décrit les avantages que procurerait le fait de réunir, au sein d'une seule administration, les divers secteurs de Revenu Canada.

La rationalisation des fonctions administratives aura des avantages pour les Canadiens et pour le gouvernement pour ce qui est des gains d'efficacité et de productivité, de l'accroissement des recettes et de l'allégement du fardeau fiscal.

D'abord, l'efficacité et la productivité. Revenu Canada a la réputation bien établie d'en donner pour leur argent aux Canadiens. Ce ministère administre plus de 185 lois, règlements, programmes de stimulants, crédits, surtaxes et traités fiscaux internationaux. Le ministère ne perd jamais de vue ses résultats nets. Grâce à l'amélioration continue de ses activités et à des gains d'efficacité rendus possibles par les progrès technologiques, le ministère a connu ces dix dernières années des gains de productivité équivalents à l'ajout de 2 000 employés à temps plein.

De telles économies ont permis au ministère de s'acquitter de son mandat légal tout en investissant dans un meilleur service, dans des mesures plus efficaces d'exécution de la loi et dans la formation et le perfectionnement de son personnel.

Parallèlement, Revenu Canada a apporté une contribution appréciable à la réduction du déficit en améliorant ses méthodes de perception et en réduisant ses dépenses. Le ministère continuera dans la même veine.

Le projet de loi C–2 permettra au ministère de rationaliser davantage ses fonctions administratives et de réaliser de nouvelles économies qui pourront être réinvesties. Déjà, la fusion des activités de l'administration centrale et des fonctions administratives, qui a pu être réalisée à l'intérieur du cadre législatif actuel, a permis d'économiser 30 millions de dollars.

Une portion d'environ 13 millions de dollars de ces économies a été réinvestie dans des programmes douaniers essentiels pour faire respecter les lois et la souveraineté du Canada à ses frontières.

Le ministère a consacré 2,3 millions de dollars à un système automatisé de surveillance. Par ce système, les agents préposés aux examens primaires globaux ont directement accès à une base de données locales et nationales leur permettant de vérifier l'admissibilité des voyageurs et de leurs produits. Les fonds ont aussi servi à l'acquisition d'un système de lecture des plaques d'immatriculation pour rationaliser et accélérer l'examen des voyageurs.

Il a consacré 1,2 million de dollars à l'acquisition d'un système d'alarme et de sécurité personnelle. Soixante–quatorze postes–frontières isolés seront reliés à un réseau de communication radio à ondes décimétriques pour que les inspecteurs puissent demander de l'aide en cas de menaces pour leur santé ou leur sécurité.

Revenu Canada a affecté 1,1 million de dollars à l'acquisition de matériel radiographique. Quatre fourgonnettes de radioscopie, qui permettent des examens plus discrets et plus rapides, ont été achetées pour renforcer les activités d'examen et d'exécution à Halifax, Toronto et Montréal, ainsi que dans la région du Pacifique.

Il s'est doté d'un système intégré d'application des mesures douanières de un million de dollars. Ce système intégrera ou remplacera un certain nombre de systèmes des douanes pour réduire les chevauchements et améliorer les activités d'exécution. Le système intégré d'application des mesures douanières est une banque de données et un outil d'analyse qui visent à donner aux douaniers les renseignements les plus fiables possibles pour leur permettre de gérer plus efficacement les risques à la frontière.

Le gouvernement a réinvesti 3,5 millions dans le programme nouvelle relation d'affaires. Des fonds considérables ont été dépensés pour améliorer des processus tels que l'échange de données informatisées et pour mettre au point des processus de dédouanement, de comptabilité, d'autocotisation et de vérification axés sur des profils, ce qui a permis aux entreprises de réaliser d'importantes économies.

Il a dépensé 1,3 million de dollars pour faciliter le passage des voyageurs au poste douanier Peace Arch. Cette initiative, qui a été mise à l'essai avec succès à Douglas, en Colombie–Britannique, permet aux voyageurs dont le dossier a été approuvé au préalable l'autorisation d'utiliser une voie rapide aux passages frontaliers. Les droits de douanes et les taxes sont mises électroniquement sur le compte de carte de crédit du voyageur d'après les renseignements fournis sur un formulaire de déclaration personnalisé. Les fonds supplémentaires permettront d'offrir ce service à d'autres endroits.

• (1655)

Le gouvernement a réinvesti 2,6 millions de dollars pour des outils et des systèmes spécialisés d'application des mesures douanières.

Des fonds ont été alloués pour l'achat d'un certain nombre d'outils comme des appareils de détection qui permettent de détecter les marchandises souvent passées en contrebande.

Le regroupement des deux grandes composantes de Revenu Canada prévu dans le projet de loi C–2 permettra de réaliser d'autres économies. Nous prévoyons que cette unification pourrait produire des économies additionnelles de 30 millions de dollars pour l'exercice 1995–1996.

Je passe maintenant au second point, la capacité accrue de produire des recettes. Comme le ministre des Finances l'a déclaré dans son exposé budgétaire du 22 février, notre gouvernement s'est engagé à prendre des mesures fermes pour faire observer la loi de l'impôt et à en rendre l'application plus rigoureuse.

Grâce à l'unification de son administration, Revenu Canada aura une capacité conjuguée de mise en application plus forte et sera donc en mesure de donner suite à cet engagement. L'expérience nous a appris que l'inobservation de la loi sur un point comme la sous–déclaration de l'impôt sur le revenu a souvent son pendant sur d'autres points comme la sous–déclaration de la TPS.

L'unification du ministère permettra d'améliorer notre pénétration de l'économie parallèle et ainsi d'accroître l'équité du régime fiscal. Elle y réussira en nous permettant de jeter des ponts entre notre régime fiscal, le secteur du commerce et les activités aux frontières, pour en améliorer l'efficacité.

Nous voulons profiter de ces efforts collectifs pour nous attaquer à ceux qui n'observent pas la loi et pour rendre les règles du jeu plus équitables pour ceux qui l'observent. Les efforts déployés jusqu'à présent dans la coordination de l'administration des deux secteurs ont accru notre capacité de production de recettes en permettant une coordination accrue et un meilleur partage des bases de données, comme le démontrent les exemples suivants.

Tout d'abord, nous avons mis sur pied un projet pilote dans 15 bureaux de district pour cerner des points de grave inobservation de la loi, au moyen d'activités conjointes de perception de la TPS et de vérification fiscale. Au 31 décembre 1993, nous avions établi la somme de 8,4 millions de dollars de taxe fédérale additionnelle, et nous avions identifié 4 343 non–déclarants et non–inscrits.

Deuxièmement, en novembre, nous avons accru notre effort pour identifier les non–déclarants de TPS, en conjuguant heures supplémentaires, employés occasionnels et installations des secteurs de l'impôt et de l'accise. Cet effort a eu jusqu'à présent pour résultat d'établir des comptes débiteurs additionnels pour une valeur de 417 millions de dollars, dont 220 millions ont déjà été recouvrés.

Troisièmement, nous avons établi une liste des correspondances entre les bases de données de l'Accise, de la TPS et de l'Impôt, pour identifier les non–déclarants et les non–inscrits. On évalue à 240 millions de dollars les sommes qui seront récupérées pour 1993–1994.

Comme les députés le constateront, les avantages au chapitre des recettes dépassent nettement les coûts. Cela sera encore plus remarquable lorsque les services ministériels seront regroupés. Le meilleur exemple que l'on puisse donner à ce sujet, c'est le système de compensation des crédits au titre de la TPS en regard de l'impôt à payer et des pensions alimentaires ordonnées par les tribunaux.

Pour 1992–1993, 59 millions de dollars ont été défalqués des crédits pour TPS à payer. Pour les trois premiers trimestres de 1993–1994, les données révèlent que 56 millions de dollars ont déjà été déduits. Nous nous sommes également efforcés de mieux coordonner nos efforts pour dispenser des services plus utiles et justes dans certains domaines. Nous croyons aussi que nos efforts récents pour enrayer la contrebande nous permettront d'accroître nos recettes.

L'annonce récente concernant l'affectation de 42 douaniers supplémentaires dans la région de Windsor et les 350 employés des Douanes qui mettront en oeuvre le plan d'action gouvernemental à l'égard de la contrebande témoigne de l'engagement du gouvernement à accroître sa surveillance aux frontières.

Permettez–moi enfin de parler des efforts que nous avons déployés pour faciliter le respect des lois fiscales par les Canadiens.

• (1700)

Parce qu'il supprimera les obstacles inutiles entre les différents services de Revenu Canada, le projet de loi C–2 aura des répercussions positives pour ceux qui doivent traiter avec Revenu Canada, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises, de professionnels, d'importateurs ou de simples contribuables.

Voici quelques exemples des améliorations qui résulteront du regroupement administratif et qui permettront de réduire les tracasseries administratives et d'accroître les services: un programme de perception intégré grâce auquel les clients et leurs représentants n'auront à traiter qu'avec un fonctionnaire de Revenu Canada; la mise en place d'un guichet unique où les clients pourront obtenir des renseignements, se procurer des formulaires et faire des paiements dans n'importe lequel des 130 bureaux des Douanes, de l'Accise et de l'Impôt situés dans toutes les régions du Canada; un seul numéro d'enregistrement pour les entreprises, qui remplacera les différents numéros d'identification qu'elles doivent actuellement fournir lorsqu'elles traitent avec Revenu Canada.

L'objectif est de concevoir un processus unique et commun d'inscription, un seul formulaire d'inscription, un approche intégrée en ce qui concerne les versements, les demandes de renseignements et la tenue des comptes pour l'impôt des sociétés, les déductions à la source, la TPS et les douanes; une déclaration simplifiée unique permettant à la petite entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 $ de faire un paiement net avec une seule déclaration annuelle; la vérification simultanée, lorsque c'est possible, de la TPS, de l'impôt sur le revenu et des déductions à la source.

Revenu Canada a reçu un mandat important qui touche la vie et le gagne–pain des Canadiens. C'est un mandat difficile qui comporte des éléments nationaux et internationaux. Cette intégration fournit à Revenu Canada une occasion sans précédent de se donner de meilleurs moyens pour relever les défis sans alourdir la charge des contribuables.

Comme je l'ai dit au départ, ce projet est la manifestation concrète de notre engagement à adapter l'administration publique aux besoins des Canadiens. L'appui unanime des membres du Comité permanent des finances, dont le rapport fait état, témoigne de l'acceptation de cet impératif.

J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C–2.

[*Français*]

Le vice–président: Je cède la parole, encore une fois, à l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Dois–je comprendre de votre propos, monsieur le Président, que vous êtes las de m'entendre? Ce sera ma dernière intervention aujourd'hui.

Le 20 avril 1994 marque un événement presque historique à la Chambre des communes, si je comprends bien, car en l'espace de quelques heures, le gouvernement et les partis d'opposition se seront entendus pour adopter trois projets de loi qui, souhaitons–le, auront des conséquences positives pour l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes.

Le projet de loi C–2 visant à fusionner les secteurs Impôt et Douanes et Accise du ministère du Revenu semble, à prime abord, très pertinent, puisqu'il devrait entraîner une diminution des dépenses et chevauchements qui ont actuellement cours à l'intérieur d'un seul et même ministère.

Le député de Vancouver–Sud, dans son allocution, nous a démontré les économies qu'une telle initiative engendrera. Les preuves restent à faire, si j'ose dire, mais nous sommes d'emblée disposés à croire ou à accepter, avec beaucoup d'ouverture, les propos du député de Vancouver–Sud. Nous, de l'opposition officielle, nous ferons un devoir de nous assurer que les engage-

ments pris en ce sens et les économies potentiellement réalisées seront, dans les faits, une réalité au cours de l'année qui vient.

Mais au–delà de cet aspect économique, vous savez, monsieur le Président, que les députés de l'opposition officielle réclament depuis des mois une réduction de tous les dédoublements administratifs et même, je dirais, les dédoublements constitutionnels.

• (1705)

Le Bloc québécois encouragera certes ce genre d'initiatives en Chambre en autant, bien sûr, que les changements proposés ne nuisent aucunement aux intérêts du Québec. Nous demeurons donc prudents, mais très ouverts à ce genre de proposition.

Le projet de loi C–2 est donc bon, en soi, mais je souhaite que lorsque viendra le temps de le mettre en application, le gouvernement tiendra compte de tous les aspects du dossier. J'aimerais à cet égard rappeler aujourd'hui à la Chambre les doutes et craintes formulés, entre autres, par le président du syndicat de l'Union des douanes et accise.

En effet, celui–ci est venu témoigner en février dernier devant le Comité permanent des finances alors que le projet de loi C–2 y était à l'étude. Il a réaffirmé les principales inquiétudes que son syndicat éprouve face à ce projet de loi. L'une des préoccupations du syndicat de l'Union des douanes et accise réside dans le fait que la fusion des deux ministères entraînera ou aura comme conséquence que de nombreux fonctionnaires formés pour la perception des impôts se retrouveront aux commandes du service des douanes et accise. Or, l'Accord de libre–échange, je devrais dire les accords de libre–échange entre les États–Unis et le Canada, dans un premier temps, et plus récemment entre les États–Unis, le Canada et le Mexique, et également la tendance mondiale vers la globalisation des marchés, feront en sorte que le service des douanes canadiennes aura, dans les années à venir, de moins en moins de droits tarifaires à prélever aux frontières du pays. Douanes et accise n'a pas vraiment besoin de plus de percepteurs de taxes. Douanes et accise devrait, à mon avis, s'inquiéter davantage du manque de protection à nos frontières.

Le plus bel exemple demeure le phénomène de la contrebande auquel nous devons faire face actuellement. Bien que la diminution des taxes sur le tabac ait eu un effet certain sur la contrebande, il serait naïf de penser que l'ensemble du problème de la contrebande est, par conséquent, réglé. Le fait est que les frontières canadiennes sont, à plusieurs endroits, considérées comme une passoire. Et pas plus tard que la fin de semaine dernière, un rapport de l'administration américaine mettait le Canada sur la liste des pays où il est le plus facile de faire entrer la drogue à cause de l'étendue de nos frontières, mais, cela va de soi, à cause du manque de resssources que le gouvernement met dans ce sens malgré le fait que des correctifs aient été apportés récemment.

Le fait que les frontières canadiennes soient mal gardées a certainement contribué à amplifier le phénomène du marché noir puisqu'il s'étend aujourd'hui, comme on le sait, à l'alcool. Il s'y étend depuis longtemps, mais il continue également d'entrer de l'alcool à profusion par nos frontières. Il s'étend même aux vêtements, à la drogue, je l'ai mentionné, mais encore de façon plus dramatique, au commerce illégal d'armes ou de matériel pornographique, ce qui démontre l'urgence d'agir dans ce dossier.

Le projet de loi C–2 vise, entre autres, à diminuer les coûts d'opération du ministère du Revenu national.

• (1710)

Mais attention, si le gouvernement ne prend pas également des mesures pour accroître la sécurité à nos frontières—je le répète, des mesures ont été prises, mais il faut vraiment continuer en ce sens—il risque de se retrouver avec des problèmes beaucoup plus graves que ce à quoi il doit actuellement faire face. Le réveil risque d'être assez brutal si on se fie aux propos tenus par le président de l'Union des douanes et accise lors de sa comparution devant le Comité permanent des finances.

Voici donc textuellement, une des mises en garde qu'il a servies au gouvernement sur l'ampleur réelle des économies que cette fusion nous permettra de réaliser, et je le cite:

> Un affaiblissement de la protection à la frontière se traduira inévitablement par un plus grand nombre d'armes dans nos écoles, plus de fraude et de contrebande, ainsi que de plus fortes dépenses pour l'exécution des lois, alors que l'élément criminel se rapproche de nos vies quotidiennes, créant le besoin d'une plus grande activité policière dans nos communautés canadiennes. Ainsi, par exemple, une saisie manquée de cocaïne à la frontière canadienne peut entraîner des centaines d'actions policières à l'intérieur de nos communautés.

Il s'agit là d'une problématique sur laquelle le gouvernement doit se pencher avant de mettre ce projet de loi en vigueur.

Il importe également de nous interroger sur les motifs qui ont poussé le gouvernement à vouloir ainsi fusionner les deux ministères concernés, je le rappelle, celui du Revenu national et celui de Douanes et Accise. Pourquoi le gouvernement trouve–t–il, aujourd'hui, nécessaire de joindre ces deux entités administratives? La réponse à cette question nous a été donnée, en cette Chambre, le 4 février dernier par la députée d'Essex—Windsor, qui est également secrétaire parlementaire du ministre du Revenu, et qui tenait, à ce moment–là, des propos inusités de la part d'un député de l'actuel gouvernement au pouvoir.

Celle–ci affirmait et je cite: «Ce projet de loi permettrait au ministre du Revenu national de réunir deux ministères distincts qui sont sous sa responsabilité depuis 1926»—ce qui a été confirmé par le député de Vancouver–Sud il y a quelques instants—«éliminant ainsi, ajoutait–elle, le double emploi et le chevauchement inutiles au sein du gouvernement. Cette mesure législative apportera des avantages précis aux contribuables et permettra au ministère du Revenu national d'offrir des services et des programmes plus efficaces et plus efficients.»

Dans cette courte citation, j'ai cru reconnaître plusieurs termes et expressions auxquels les députés de l'opposition officielle font souvent allusion et référence en cette Chambre. En effet, lorsque la secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national nous parle d'éliminer le double emploi et les chevauchements inutiles dans le but d'offrir des services et des programmes plus efficaces et plus efficients, j'ai la nette impression que celle–ci s'est inspirée des interventions des députés de ce côté–ci de la Chambre, et plus particulièrement de l'opposition officielle, pour écrire son discours. En fait, les propos de la députée

d'Essex—Windsor semblent sortir tout droit de la bouche des députés de l'opposition officielle.

Le Bloc québécois ne peut donc pas, en toute logique, s'objecter au projet de loi C–2 puisque celui–ci s'inscrit parfaitement dans la ligne de pensée que nous préconisons, non seulement en matière de gestion administrative, mais également sur le plan constitutionnel. En effet, ce projet de loi reprend des principes qui nous sont chers: la mise sur pied de programmes gouvernementaux efficaces et efficients; l'élimination du double emploi et des chevauchements, bref, le gros bon sens administratif et politique. Le problème, pour le gouvernement libéral, c'est que cela commence à ressembler étrangement aux revendications du Québec en matière de formation professionnelle.

• (1715)

Pourquoi le gouvernemnt n'applique–t–il pas cette logique de saine gestion quand vient le temps pour lui de négocier avec ses partenaires provinciaux, et particulièrement avec le Québec, pour en arriver à une entente sur la formation de la main–d'oeuvre? Alors que tous les intervenants—et on le répète en cette Chambre chaque jour et plusieurs fois par jour—tous les intervenants québécois, autant les fédéralistes que les souverainistes, s'entendent pour dire que le rapatriement au Québec de tous ces pouvoirs constituerait, dans le domaine de la main–d'oeuvre, une économie de centaines de millions de dollars. Il est question d'une somme d'environ 300 millions de dollars annuellement, bon an, mal an. Le gouvernement fédéral, on le sait, bloque systématiquement l'évolution du dossier et n'arrive même pas à s'entendre avec le gouvernement libéral ultrafédéraliste, s'il en est, de Daniel Johnson.

Le premier ministre, en cette Chambre, la semaine dernière, a même qualifié les demandes de l'ensemble du Québec en la matière de «caprice». Pourquoi le gouvernement du Parti libéral oublie–t–il, dans le cas des revendications québécoises, les vertus et les avantages de l'efficacité et de l'efficience? En quoi les chevauchements à l'intérieur du ministère du Revenu national sont–ils plus criants, sont–ils plus importants à régler que les dédoublements qui ont cours dans la gestion de la formation professionnelle? Et ce n'est qu'un exemple.

En présentant le projet de loi C–2 devant cette Chambre, le gouvernement actuel, sans le vouloir, démontre clairement les iniquités du système fédéral et expose au grand jour les difficultés qu'il éprouve à établir une liste de priorités sérieuse et crédible dans la gestion de ses affaires. Nous disons, et je le répète car je veux le souligner, bravo à cette initiative prise par le gouvernement fédéral de fusionner ces deux ministères qui, depuis 1926, étaient de toute façon sous la responsabilité d'un seul et même ministre.

Là où cela devient inquiétant, c'est dans le fait que si le gouvernement fédéral a pris 68 ans pour réaliser les dégâts causés par des chevauchements de pouvoir au ministère du Revenu national, combien de temps les Québécois et Québécoises devront–ils encore attendre pour voir le dossier de la formation professionnelle aboutir aux mêmes résultats?

L'opposition officielle applaudit donc le fait que le gouvernement fédéral reconnaît l'absurdité de ces chevauchements administratifs. Si dans le cas de la fusion de ces deux ministères, il y a des économies réelles et des avantages, et nous n'en doutons aucunement, nous demandons à ce même gouvernement de faire preuve d'innovation, et de poursuivre en ce sens, je le répète, au niveau des négociations avec le gouvernement du Québec, quant à la formation professionnelle.

Il apparaît cependant que le gouvernement, fidèle à sa réputation, considère que les dédoublements qui freinent le développement du Québec sont nécessaires et qu'il serait plutôt avantageux de les multiplier.

Nous savons tous à quel point l'histoire politique canadienne regorge d'exemples d'ingérence du fédéral dans des champs de compétence des provinces. L'actuel gouvernement libéral, non seulement ne semble pas vouloir déroger à cette norme historique, mais il contribue à l'élargir et à augmenter ces dédoublements qu'on connaît depuis des années dans tous les domaines, que ce soit le domaine de la santé, de l'enseignement postsecondaire et, comme je l'ai mentionné, au niveau de la formation professionnelle.

Les contribuables québécois ne se contenteront pas d'une simple fusion interne au ministère du Revenu national. Bien sûr, ils en apprécieront les bienfaits et, tout comme l'opposition officielle, ils en féliciteront le gouvernement. Mais l'ensemble des Québécois et Québécoises, un grand nombre, une majorité, attendent le jour où ils n'auront de comptes à rendre qu'à un seul ministère du Revenu national, celui d'un Québec souverain, maître de ses décisions économiques. Peut–être ce jour–là les expressions «chevauchement administratif», «double emploi» et «inefficacité gouvernementale» seront–elles réduites à leur plus simple expression.

• (1720)

En terminant, je répète que l'opposition officielle, malgré les réserves exprimées, tient à apporter son concours et son appui au projet de loi C–2 qui a comme objectif de fusionner les deux ministères dont on a parlé.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi C–2, à l'étape de la troisième lecture. J'ai déjà dit que j'étais favorable à ce projet de loi.

Selon le ministère du Revenu national, l'adoption du projet de loi C–2 lui permettra de répondre aux besoins changeants, de simplifier ses activités, de réduire le fardeau administratif pour les contribuables, de réduire les coûts et les dédoublements et d'améliorer la qualité de ses services et de ses programmes. C'est tout un contrat, et nous espérons qu'il pourra y arriver.

Le Parti réformiste ne peut faire autrement qu'appuyer un tel objectif. Il faut applaudir aux efforts du gouvernement libéral visant à simplifier les activités des ministères. La fusion de l'immigration et la citoyenneté, ainsi que de la taxe d'accise et de l'impôt et la suppression du ministère de la Sécurité publique contribueront à réduire les chevauchements et les doubles emplois.

J'espère que le traitement actuel du crédit d'impôt pour emploi à l'étranger n'est pas un exemple du fonctionnement amélioré qui est préconisé à l'avenir pour le ministère. Le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger est destiné aux travailleurs qui travaillent à l'étranger pour de longues périodes et qui, par conséquent, n'utilisent pas pleinement la part qui leur revient des services de l'État.

Cela élimine en pratique l'impôt sur 80 p. 100 des revenus des travailleurs forestiers qui travaillent au moins six mois à l'étranger. Je voudrais parler de cette question pour montrer aux députés ce que devrait être cette super–efficacité.

Par règlement, le crédit d'impôt n'est pas accordé aux travailleurs de filiales étrangères, mais, pendant des années, Revenu Canada le leur a quand même accordé. Ils étaient imposés au même taux que les employés d'entreprises canadiennes travaillant à l'étranger.

L'automne dernier, cependant, au cours d'une vérification de routine effectuée à la filiale de Calgary de la société Nabors Drilling, dont le siège social se trouve au Texas, les répartiteurs ont déclaré qu'ils refuseraient d'accorder le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger non seulement pour 1994, ce qui semble légitime, mais aussi à titre rétroactif pour les années 1993, 1992 et 1991. À cause de cette décision, quelque 600 employés risquent de se retrouver avec une dette fiscale pouvant s'élever à 48 000 $ chacun. Les avocats de la société Nabors contestent, à juste titre, la décision de Revenu Canada de lui refuser le crédit d'impôt pour les deux années précédentes.

Pourquoi le ministre et le ministère du Revenu national modifient–ils les règles quatre ans ou trois ans après le fait? Une fois que le ministère a établi un précédent, et le ministère joue constamment sur les précédents, il devrait s'en tenir à cela ou modifier la loi et prévenir les contribuables pour qu'ils sachent ce qui leur pend au bout du nez.

Si les sociétés mères américaines rapatrient aux États–Unis leurs centres d'activité à l'étranger, des emplois de bureau disparaîtront au Canada et Revenu Canada perdra beaucoup plus d'argent que s'il accorde le crédit d'impôt pour à l'étranger. Cette décision n'est ni efficiente ni efficace. Elle ne correspond pas au but visé par la fusion et donne l'impression que nous créons une police de recouvrement d'impôt qui va pressurer autant qu'il le pourra d'honnêtes sociétés et travailleurs canadiens. Le ministre du Revenu national, ayant refusé de donner une entrevue à ce sujet, j'ai l'intention de soulever l'affaire sous peu pendant la période des questions.

• (1725)

Il faut accroître les études et les réformes financières dans tous les ministères pour que l'argent des contribuables soit dépensé de façon efficiente et efficace. La réduction des coûts découlant de la consolidation du ministère et l'abolition de quelques postes de direction ne sont que la pointe de l'iceberg, si l'on tient compte des sommes d'argent qui ont été gaspillées au gouvernement au fil des années.

Les tours d'ivoire de l'époque des conservateurs doivent être démolies, et j'espère que le parti et le gouvernement sont déterminés à le faire. Le nouveau super sous–ministre de Revenu Canada, Impôt, Douanes et Accise, dont le poste a été créé par suite de la fusion, a déclaré au Comité permanent des finances qu'il économiserait de l'argent. J'ai cependant des réserves. Il nous a également dit que le ministère emploie 44 000 personnes, au coût de 2,2 milliards de dollars. Interrogé au sujet des économies à court terme découlant du projet de loi, c'est–à–dire au cours des 12 prochains mois, le sous–ministre a répondu, après avoir longtemps tourné autour du pot, que le montant des économies serait de 36 millions de dollars.

Le sous–ministre a ensuite déclaré, au sujet d'une autre disposition du projet de loi, que, par suite de la fusion et des changements rendus nécessaires, ainsi que du problème créé par la contrebande il y a trois ou quatre mois, le ministère se verrait dans l'obligation de dépenser davantage d'argent pour les fonctionnaires des Douanes, etc. On prévoit 50 millions de dollars de nouvelles dépenses. Les économies nettes n'en sont donc pas. C'est une augmentation de 16 millions de dollars qui s'ajoute au montant déjà élevé de 2,2 milliards de dollars que coûte le fonctionnement de ce ministère. Espérons qu'il n'en est pas fier.

Trente–six millions de dollars, c'est une jolie somme et une telle économie est vraiment la bienvenue. Cela aurait un effet bénéfique sur nos portefeuilles et ceux des contribuables. Il est très important que ces gens voient la couleur de cet argent.

Mais si c'est tout ce que le sous–ministre promet de faire pour économiser 2,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice en cours, j'espère que le ministre du Revenu national songera à lui trouver un successeur. Il faut viser un bien meilleur objectif. Si c'est tout ce qu'il peut économiser, c'est qu'il n'est pas à la hauteur de la tâche.

Notre parti encourage le ministre et son gouvernement à procéder à un examen extrêmement minutieux, poste par poste, des ministères afin de savoir où va l'argent. Un tas d'économies pourraient être réalisées, si on prenait le temps d'éplucher les budgets de dépenses, à partir des prévisions de chacun des comités, si on permettait aux simples députés du parti ministériel de signaler les cas où des économies sont réalisables et si le Cabinet avait le courage nécessaire et s'il avait assez confiance en ses simples députés pour prêter l'oreille à leurs suggestions, car, en effet, un tas d'autres économies seraient réalisables. Tout cela mis ensemble, tous les millions de dollars que le premier ministre dit vouloir récolter par le truchement d'économies et de compressions s'ajouteront aux milliards de dollars que le ministre des Finances dit vouloir amasser en effectuant des économies et des compressions, et on fera ainsi d'une pierre deux coups, c'est–à–dire rétablir quelque peu la confiance en notre économie et en notre gouvernement. On entonnerait tous le même refrain sur des airs inédits ou anciens.

Nous avons quelques réserves à propos du projet de loi C–2. Nous allons y souscrire, mais nous craignons que la réunion des secteurs de l'Impôt et de Douanes et Accise du ministère du Revenu national vise à mettre davantage l'accent sur le recouvrement des recettes et sur la lutte contre l'économie parallèle et la contrebande que sur la réduction des frais généraux et de la structure bureaucratique, ces gens vivant dans leur tour d'ivoire dont j'ai parlé un peu plus tôt.

En réduisant leur nombre, la loi ne doit pas empêcher les fonctionnaires douaniers d'accomplir l'importante fonction qu'est la protection des Canadiens contre les drogues illicites, les armes et les éléments criminels. En effectuant des compressions administratives au sommet, le ministre doit éviter de réduire

re le nombre des effectifs sur le terrain, sinon c'est leur efficacité qui en souffrirait.

D'autres réserves ont été émises par le syndicat des douanes, plusieurs municipalités et les médias. Avec la réunion des deux secteurs du ministère—et les médias parlent ici au nom de la population canadienne—les ressources mises à la disposition des agents des douanes pour défendre efficacement nos frontières s'en trouveront drainées. Le syndicat des douanes a l'impression que le fait de mettre davantage l'accent sur ces activités aura pour effet d'entraîner une réduction des ressources affectées à d'autres activités, comme celles qui touchent les immigrants illégaux, les armes à feu, la pornographie et les enlèvements d'enfants.

• (1730)

Le ministre du Revenu national a dit. . .

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; j'aimerais simplement qu'on apporte une clarification. Nous avons discuté et nous nous sommes entendus sur l'opportunité d'adopter ce projet de loi avant de passer aux initiatives parlementaires. Je ne sais pas pendant combien de temps le député veut parler encore, mais si la Chambre accepte de ne pas voir l'heure afin de lui laisser terminer son discours, vous pourriez peut–être mettre la question aux voix par la suite.

Le vice–président: Par simple justice à l'égard de tous, je dois préciser que le député n'a pas eu beaucoup de temps. Nous devrions passer aux initiatives parlementaires dans cinq minutes. La Chambre accepte–t–elle à l'unanimité de ne pas voir l'heure afin que nous puissions adopter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Silye: Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles pour le whip du gouvernement. Je terminerai mon discours avant l'heure limite; on peut donc surveiller l'horloge, l'horaire établi par les trois whips des partis sera bien respecté. Oh, j'oubliais, dans notre cas il s'agit du coordonnateur du parti.

Le ministre du Revenu national a déclaré en parlant du projet de loi C–2 qu'un ministère du Revenu national unifié profiterait des forces des administrations actuelles des douanes, de l'accise et de l'impôt, ce qui lui permettrait de mieux servir les Canadiens et ainsi de renforcer leur confiance à l'égard de la gestion des recettes au pays.

Je l'espère bien, mais j'espère que mon exemple concernant le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger sera pris au sérieux car ce n'est pas une façon de traiter les sociétés ni les contribuables canadiens.

En terminant, nous croyons qu'il serait possible d'améliorer l'efficience et l'efficacité grâce à ce projet de loi, à condition que la réorganisation et les économies de coûts pour le gouvernement tiennent compte de la sécurité et de l'intérêt des Canadiens et ne soient pas réalisées dans un contexte de création d'empires au sein de la bureaucratie ou de mise en place d'une force policière de l'impôt qui aurait la main lourde pour effectuer les vérifications et exiger les impôts d'une manière totalitaire.

Nous appuyons le projet de loi, mais nous surveillerons, je surveillerai puisque c'est mon devoir de le faire, les effets qu'il aura sur le gouvernement au cours de la prochaine année. Le ministre du Revenu national a promis des coûts moins élevés. Son nouveau super sous–ministre a aussi promis des coûts moins élevés devant le Comité permanent des finances. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les coûts soient beaucoup moins élevés.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice–président: Comme il est 17 h 35, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES TÉMOINS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) propose: Que le projet de loi C–206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Permettez–moi, monsieur le Président, tout d'abord de remercier le député qui a appuyé mon projet de loi. Dans les 20 minutes que j'ai à ma disposition au titre des initiatives parlementaires, je voudrais m'arrêter sur six points précis de mon projet de loi, Loi prévoyant la réinstallation et à la protection des témoins au Canada.

Je tiens tout d'abord à vous expliquer mon intérêt pour cette question.

Au cours de la précédente législature, j'étais le porte–parole de l'opposition officielle pour les questions touchant le solliciteur général. C'est à ce titre qu'une personne ayant des problèmes avec le programme actuel de réinstallation et de protection des témoins administré par la GRC s'est adressée à moi. À l'instar de nombreux Canadiens, je croyais qu'il s'agissait d'un programme national régi par des règles et des règlements et soumis, en fait, aux lois du pays. J'ai été sidéré d'apprendre qu'il n'en était rien. En ma qualité de porte–parole de l'opposition officielle, j'ai commencé à faire enquête pour voir ce que je pouvais trouver au sujet de la protection des témoins au Canada.

J'ai appris que nous n'avions pas de programme national de ce genre pouvant viser tous les témoins de crimes graves au Canada. Nous ne pouvons compter que sur des programmes spéciaux de protection des témoins offerts d'un bout à l'autre du pays par divers corps policiers.

Nous savons, par exemple, que la GRC offre un programme ultrasecret de protection des témoins et que la Police provinciale de l'Ontario en a aussi un, mais on en ignore la nature. Il se peut qu'il en aille de même de la Sûreté du Québec. Nous n'ignorons pas que certains corps policiers municipaux, comme ceux de Calgary et de la communauté urbaine de Toronto, ont mis sur pied un programme de ce genre.

Quelle est la caractéristique commune de ces divers programmes? Je pense qu'il n'y en a en fait que très peu. Tout d'abord, ils ne sont visés en définitive par aucune disposition législative, on ne rend aucun compte à la population à leur sujet et ils sont entourés du plus grand secret. En fait, en cherchant à en savoir plus au sujet de ces programmes de protection des témoins, j'ai constaté que le secret était vraiment bien gardé, et je n'ai pas réussi à obtenir la moindre information.

Les Canadiens, les victimes éventuelles et les témoins de crimes et l'ensemble des contribuables seront surpris de l'apprendre.

C'est pour cette raison que je me suis intéressé à la question. Suis–je le seul à penser ainsi? Suis–je le seul à considérer qu'il faut un programme national de protection des témoins? Certainement pas. En fait, j'ai présenté depuis environ un an de nombreuses pétitions comptant des milliers de signatures, venant de mes électeurs et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui réclamaient la création d'un programme national de protection des témoins.

En réponse à l'une de ces pétitions, le solliciteur général de l'époque, l'honorable Doug Lewis, avait déclaré ceci: «La protection des témoins est évidemment une très importante fonction des corps policiers. C'est aussi un service essentiel pour les témoins qui risquent de subir des représailles après avoir témoigné en justice. C'est vrai qu'actuellement, en vertu de la loi, il n'existe pas de programme national à cette fin, comme il en existe aux États–Unis, par exemple. Mes fonctionnaires ont entrepris d'étudier la question de la protection des témoins, au Canada.» C'était le 16 mars 1993. Les fonctionnaires étaient en train d'étudier la question il y a déjà plus d'un an.

Nous avons changé de gouvernement depuis. J'ai été heureux d'apprendre que le solliciteur général actuel, lors de son témoignage devant le Comité de la justice et des questions juridiques, le 13 avril 1994, a déclaré ceci: «Un programme de protection des témoins efficace est indispensable si l'on veut que les poursuites devant les tribunaux soient fructueuses, dans les cas importants de trafic de drogue et de crime organisé.» Il s'est engagé à faire rapport de cette question.

Le problème, c'est que nous avons effectué de nombreuses études et qu'il semble que nous n'allons nulle part. C'est pourquoi j'ai présenté mon propre projet de loi d'initiative parlementaire. D'autres gouvernements ont–ils de l'expérience qui puisse nous aider en la matière? Absolument. Aux États–Unis, par exemple, un programme national de protection des témoins est en vigueur depuis 1970. Nous pouvons au moins l'examiner pour déterminer s'il est utile.

• (1740)

Ce programme a été inséré dans la Loi omnibus de 1970 contre la criminalité et est actuellement en vigueur dans les 50 États.

Bill Dempsey, du U.S Marshal's Service à Washington, a dit que ce programme constitue le moyen le plus efficace dont disposent les procureurs américains dans leur travail quotidien. Cela ne fait qu'étayer les propos fort éloquents que notre solliciteur général a tenus devant le comité.

Les Canadiens, ceux qui sont au moins conscients du fait que nous ne disposons d'aucun règlement concernant la protection des témoins, souscrivent à ce programme.

J'ai reçu une lettre des Canadians Taking Action Against Violence, dont la fondatrice et présidente est M^me^ Deborah Mahaffy. Sa fille a été brutalement assassinée et le prévenu est actuellement devant les tribunaux.

Elle dit, et je pense que ses propos rejoignent beaucoup les raisons qui m'incitent à présenter ce projet de loi: «Monsieur Wappel, nous tenons à vous féliciter de votre geste et à offrir notre appui au projet de loi C–206, Loi sur la protection des témoins. Étant donné que, au Canada, nous sommes régis par un Code criminel national, il est logique et apparent, du point de vue économique, que nous devrions également nous doter d'une loi nationale sur la protection des témoins.

En outre, il est très évident que beaucoup de gens ne bénéficient pas d'une protection adéquate à la suite des précieux témoignages qu'ils ont présentés devant les cours criminelles du pays. Malheureusement, des témoins sont devenus eux–mêmes des victimes, regardant constamment par–dessus leur épaule, de crainte de subir les représailles de ceux qu'ils ont aidé à faire condamner ou de leurs comparses.

Il ne faudrait pas laisser au hasard les ententes entre les témoins de crimes et la police. Des contrats écrits assureraient une protection efficace, au lieu d'empirer les choses. Quand on pense que des témoins et des informateurs de la police n'osent pas comparaître par crainte de s'exposer ou d'exposer leur famille à des représailles, le prix que l'on paie est beaucoup trop élevé.

Ce n'est que lorsque le grand public saura que nous avons maintenant, à l'intention des témoins et des informateurs de police, un programme national dont il doit être rendu compte à la Chambre des communes, sur le plan du budget, que nous assisterons à une diminution des retards dans les enquêtes et du nombre de crimes non résolus.

Mon époux et moi continuons d'appuyer une loi nationale de protection des témoins en mémoire de notre fille, Leslie Mahaffy, qui a été assassinée et de toutes les victimes de violence au Canada. Toutes les familles des victimes de crimes de violence veulent que justice soit faite sans tarder, à partir de témoignages exacts et francs, et, pour cela, le projet de loi C–206 doit faire l'objet d'un vote»—c'est ce qui arrive, heureusement—«afin de servir de cadre législatif à une loi nationale de protection des témoins qui facilitera les poursuites engagées dans le cas de crimes de violence et montrera que le gouvernement est prêt à accorder la priorité à la protection du public.»

L'Association canadienne des policiers et le groupe Victimes de violence du Canada appuient également ce projet de loi et le principe qui en est à l'origine, celui de la protection des témoins.

Il y a environ 1 400 meurtres non résolus au Canada et certains d'entre eux ne sont pas résolus parce que les témoins n'osent pas comparaître par crainte de représailles.

Quel est l'objet de ce projet de loi? C'est un projet de loi relativement court. Je voudrais parler brièvement de certaines des dispositions qu'il renferme et de ce qui arriverait si la Chambre l'adoptait.

L'idée maîtresse de ce projet de loi est énoncée à l'article 3. Le ministre, s'il le juge dans l'intérêt de la justice, peut assurer la réinstallation en un autre lieu et la protection d'un témoin ou d'un membre de la proche famille du témoin s'il croit que celui–ci court un risque important de faire l'objet de manifestations de violence visant à entraver le cours de la justice.

Est–ce différent de ce qui existe actuellement? Non. À l'aide des programmes de protection des témoins qui existent actuellement, tous les corps policiers peuvent faire précisément ce que j'ai proposé dans ce projet de loi. La différence, c'est qu'ils le font sans être autorisés légalement à le faire et sans qu'un ministre doive rendre compte à la Chambre et aux Canadiens des situations où un témoin a refusé de comparaître ou des situations où une erreur a été commise. Il n'y a donc rien de nouveau, si ce n'est que cette loi donne au ministre certaines lignes directrices à suivre.

• (1745)

Le ministre doit tenir compte de plusieurs facteurs. Il doit notamment déterminer s'il existe d'autres moyens d'assurer la protection et la réinstallation des témoins. Ce n'est pas obligatoire. Cela ne veut pas dire que tous les témoins qui vont demander leur réinstallation vont l'obtenir. Cela dépendra du ministre qui devra décider si c'est dans l'intérêt de la justice et de la sécurité du témoin et voir s'il n'y a pas d'autre solution.

Les dispositions prévues à l'article 5 sont importantes. En vertu de cet article, si le ministre estime qu'il est nécessaire d'assurer la réinstallation du témoin, il peut être aussi nécessaire de lui établir une nouvelle identité. Ce projet de loi conférerait au ministre le pouvoir de fournir à l'intéressé les documents utiles pour l'aider à assumer une nouvelle identité ou pour contribuer à sa protection. Cela signifierait, un nouveau nom, un nouveau numéro d'assurance sociale et toutes sortes de nouveaux documents.

Sauf erreur, je peux me tromper, la GRC s'occupe de ces formalités. Dans certaines conditions, elle aide les témoins à assumer une nouvelle identité en changeant leur nom et en leur fournissant un nouveau passeport, de même que de nouveaux documents. De quel droit? Rien dans la loi ne le lui permet. Et pourtant, elle le fait.

Or s'il se trouve que vous êtes le témoin d'un crime et que l'enquête n'est pas menée par la GRC, mais par la police municipale ou la province, celle–ci n'est pas autorisée à vous aider à assumer une nouvelle identité. Assurément, on dira que la GRC ne l'est pas, mais au moins elle le fait parce que c'est un organisme fédéral. Il me semble que tous les témoins devraient être traités de la même façon au Canada, tout comme le sont les personnes accusées.

Un autre aspect du projet de loi que je voudrais souligner est celui qui traite des responsabilités des parties. J'indique à l'article 7 qu'il doit y avoir un protocole d'entente écrit. Ce protocole d'entente fixerait les droits et obligations des parties. Le gouvernement fédéral fait présentement l'objet de poursuites par des personnes admises au programme de protection des témoins, en raison de différends sur ce qu'aurait promis la GRC. Pourquoi? Simplement parce que, très souvent, il n'y a pas de document auquel on puisse se reporter pour savoir si les parties ont respecté leurs obligations.

J'ai donc prévu un protocole d'entente et, bien sûr, en raison de la confidentialité de la question et de la nécessité de protéger le témoin, j'ai prévu un mécanisme qui n'est pas tout à fait un tribunal, qui ne nécessite pas que le témoin se dévoile, alors qu'on essaie de le protéger des éléments criminels qu'il a dénoncés, mais un mécanisme qui permet néanmoins de régler en privé les différends qui pourraient surgir.

Pour protéger le ministre, pour protéger la société, j'ai prévu qu'aucune décision du ministre ne puisse faire l'objet d'un examen par un tribunal canadien. Cela devrait empêcher des poursuites manquant de sérieux par des gens qui estiment qu'on leur a refusé une possibilité. Toutefois, le ministre ne pourrait pas échapper à ses responsabilités vis–à–vis de la Chambre des communes pour certaines de ses décisions et il pourrait être questionné à la Chambre.

Enfin, sur la question financière, nous ne savons pas combien on dépense pour la protection des témoins. Nous savons que cela coûte quelque chose, mais il n'y a aucun moyen de savoir combien. Il n'y a aucune façon d'établir un budget ou de proposer qu'il y ait une autre affectation de crédits. Mon projet de loi prévoit donc que le paiement sur le Trésor des dépenses entraînées par l'application de la présente loi soit subordonné à l'adoption par le Parlement des crédits nécessaires à cette fin.

Nous savons tous qu'il faut une loi prévoyant la protection des témoins au Canada. Tout le monde semble en convenir. La présente mesure peut servir de cadre législatif à cette fin. Elle prévoit un certain fondement juridique ainsi qu'une possibilité pour des témoins exposés à un risque ou même pour l'État de surmonter les problèmes d'interprétation.

• (1750)

J'ai consacré beaucoup d'efforts à la rédaction de ce projet de loi. Je ne prétends pas qu'il est parfait. Je sais qu'au ministère de la Justice, des fonctionnaires passent leurs journées à examiner des textes législatifs. Je ne m'oppose nullement à la présentation d'amendements. J'accueillerai toute proposition qui, tout en respectant l'esprit et l'objet de cette mesure, l'améliorera. Je ne

dis pas que, dans sa forme actuelle, ce projet de loi est nécessairement parfait, même si j'ose croire qu'il est assez bon.

Nous devons nous rendre compte que ce que je demande et ce que demandent des pétitionnaires depuis environ 16 mois, c'est que nous acceptions que la loi prévoie la protection des témoins et leur réinstallation ailleurs au Canada, pour que tous soient traités de la même façon par la loi.

Si la Chambre se montre disposée à se prononcer en faveur de ce projet de loi, ce dernier sera renvoyé aux fins d'une étude approfondie au Comité de la justice et des questions juridiques, où des fonctionnaires du ministère de la Justice, des témoins et tous les intéressés pourront proposer des amendements. Le comité étudiera le projet de loi article par article, acceptera les amendements qu'il jugera appropriés et nécessaires, et le renverra à la Chambre pour qu'il soit adopté.

En fait, c'est fort simple. Si les députés votent en faveur du projet de loi, cela ne veut pas dire que la mesure législative est coulée dans le béton. Cela veut dire que la Chambre appuie le principe de la protection des témoins. Par la suite, le comité pourra réviser, corriger et peaufiner le texte législatif que j'ai pondu, avec la collaboration du conseiller juridique qui nous seconde dans cette tâche.

Bref, je demande à la Chambre d'étudier très attentivement le projet de loi tout au long du débat qui lui est consacré. Je demande aux députés d'en examiner le principe, de voir la forêt au–delà des arbres, si je peux m'exprimer ainsi, d'analyser le principe du projet de loi et de ne pas oublier qu'il n'existe pas de législation en la matière. Il y a un vide juridique à combler. Le plus grand secret règne, et nous sommes aux prises avec un système injuste, parce qu'il ne s'applique pas de la même façon à tous les Canadiens et que personne n'est tenu de rendre des comptes à la Chambre des communes.

Je demande donc à mes collègues de voter, le temps venu, en faveur du projet de loi C–206 afin que la mesure législative puisse être renvoyée au comité et que les députés aient l'occasion d'aborder la question et de protéger sans plus tarder les témoins partout au Canada.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C–206, présenté par le député de Scarborough–Ouest, intitulé Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins. Devant un tel projet de loi, j'ai des commentaires de deux ordres à faire; le premier traitera du principe du projet de loi et le deuxième, de la forme et du contenu.

Au niveau du principe, je me réjouis de voir qu'il y a, dans le gouvernement, des députés qui réfléchissent. Il y en a au moins un qui vient de nous démontrer qu'il avait examiné une situation qui était déplorable et qui présente un projet de loi de son initiative. Je l'en félicite. Effectivement, c'est inadmissible qu'à l'heure actuelle, aucune loi ne prévoit de protéger ces personnes–là. Le Canada est une société qui protège beaucoup les droits des inculpés, beaucoup les droits des accusés, mais très peu les droits des personnes qui vont témoigner en cour justement pour que les accusés répondent du crime qu'ils ont commis.

• (1755)

Nous avons pourtant la Charte canadienne des droits et libertés. Je l'ai vérifiée, pensant qu'il y aurait peut–être quelque chose dans cette loi qui prévoirait cela. Le seul article, c'est l'article 7 qui dit: «Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. . .» À part cela, ni le Code criminel, ni aucune loi à caractère pénal ou criminel ne traite directement du sujet dont le député vient de nous faire part par son projet de loi d'intérêt privé.

À l'heure actuelle, on applique certaines données, on applique certains fonds pour protéger ces témoins, mais cela n'est pas suffisant, et surtout c'est à la discrétion de la force policière. Je pense qu'un tel programme, puisqu'il touche à l'argent des contribuables, doit être encadré pour que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité, et je pense que ce projet de loi va en ce sens.

Sur quoi se basent les personnes qui prennent la décision pour dire que c'est discrétionnaire? Comment évaluent–elles que dans un tel cas, on accordera de l'argent et que dans un autre, on n'en accordera pas? Est–ce parce que c'est un criminel jugé plus dangereux qu'un autre? Est–ce parce que le crime est plus répugnant qu'un autre? Je pense qu'il est inadmissible d'être discrétionnaire dans le domaine de la justice.

Le service de police qui fait cette évaluation peut également faire des erreurs sans être appelé à rendre des comptes. Parfois, on camoufle. C'est très difficile, et je vais vous donner un exemple de ce que j'avance.

Depuis le 25 octobre et au cours des semaines suivantes, j'ai eu la responsabilité de critique officiel du dossier du solliciteur général du Canada. Depuis, j'ai eu deux cas qui rentrent très bien dans le projet de loi du député de Scarborough–Ouest. Je vais poser une question à la Chambre.

Qu'y a–t–il de commun entre Lucie Leblanc du Nouveau–Brunswick, Sue Smith de l'Alberta et Mireille Martin du Québec? Ce qu'elles ont en commun, c'est qu'il s'agit de la même personne. En cinq ans, cette personne a changé de nom trois fois. Je me permets de les donner parce qu'elle m'a appelé la dernière fois pour me dire qu'elle changerait de nom une quatrième fois, étant donné que son époux, un criminel reconnu d'un bout à l'autre du Canada, avait retrouvé son identité. Comment avait–il fait? Les personnes qui s'occupaient de son cas avaient fait tous les transferts possibles et imaginables de passeport, permis de conduire, numéro d'assurance sociale ou autre, mais elles avaient commis une erreur en enregistrant l'automobile qui lui avait été fournie sous le nom de Mireille Martin du Québec. Cela faisait quelques mois qu'elle vivait dans l'incertitude, ne sachant trop où aller, comment elle ferait et où elle trouverait de l'argent. Elle me demandait d'intervenir auprès du solliciteur

général du Canada pour faire avancer son dossier, parce qu'elle vivait une situation épouvantable.

Moi aussi, je me suis buté à un mur, car je ne pouvais obtenir de renseignements et je ne pouvais contacter quiconque avait des comptes à rendre dans ce dossier. On me dit cependant qu'à la suite de quelques appels, et c'est elle–même qui me l'a dit, on s'est finalement occupé de son dossier, mais il a fallu pour cela l'intervention d'un député.

Si l'erreur est très importante, il faudrait demander à la personne qui a mal appliqué la loi, qui a fait l'erreur, de rendre des comptes en disant où va l'argent qui est attaché à cela.

Je ne dis pas que c'est une erreur qui fut commise de mauvaise foi. Certaines erreurs peuvent être de bonne foi, mais elles peuvent avoir de graves conséquences pour les individus à qui on remet de l'argent pour les protéger des torts qu'ils auraient subis.

Avec tout le respect que je dois au député, il ne s'agit pas d'inventer le bouton à quatre trous. Je trouve que c'est un bon projet de loi, mais comme il l'a dit, on doit examiner ce qui se fait ailleurs. Il existe un programme semblable aux États–Unis. J'ai aussi fait des recherches en Italie, avec tout ce qui se passe actuellement avec la justice, on a cru bon d'adopter un projet de loi protégeant les témoins. La Grande–Bretagne a également un programme semblable.

• (1800)

C'est donc dire que toutes les grandes sociétés qui ont l'idée de protéger les victimes, les accusés, les inculpés ont également l'idée de protéger les témoins, parce que je pense qu'il s'agit d'un tout dans le système.

Si on adopte un projet de loi semblable—et je parlerai tantôt du contenu—je pense qu'on donnera un signe évident en cette Chambre, autant aux criminels qu'aux témoins et au public, qu'il s'agit d'une question sérieuse. On va donner un signal qu'on ne laissera pas tomber les personnes qui iront témoigner en cour.

Je pense qu'une loi qui favorise—pas la délation, parce que je n'aime pas ce terme–là—l'ouverture chez les témoins est une bonne loi pour le système dans lequel nous vivons. Si on incite les gens à venir témoigner, je pense qu'on obtiendra des résultats beaucoup plus évidents également dans les jugements, dans les sentences, dans tout le système. Je pense que ce sera un plus pour le système judiciaire.

Dans ma pratique de droit, je me suis aperçu que c'est une chose pour un témoin de venir témoigner, mais que c'est une autre chose de venir témoigner de façon convaincante. Je peux me plier, si je reçois un *subpoena* à aller témoigner, mais en étant très réticent à répondre aux questions, sachant que ma vie pourrait être en danger lorsque je sortirai de la cour. Je peux peut–être aller témoigner de façon plus rassurante et convaincante si je sais que, lorsque je sortirai de la cour, des gens vont protéger ma vie.

Je ne dis pas qu'il faut appliquer ça dans toutes les cours criminelles. Ce n'est pas parce que je vois un meurtre près de chez moi que ma vie va être en danger si je vais témoigner; cependant, ma vie pourrait être en danger si je témoigne dans une cause impliquant le crime organisé ou des fraudes importantes. Je pense qu'on pourrait travailler ce projet de loi et y apporter des améliorations pour en faire un projet de loi très utile pour le Canada et le Québec.

Je savais, selon des statistiques québécoises, qu'il y avait beaucoup de crimes pour lesquels personne ne payait, c'est–à–dire que personne n'en était trouvé coupable. J'ai été surpris de voir les statistiques canadiennes entre les années 1980 et 1992. En 12 ans, juste pour des meurtres, il y a eu 1 455 meurtres non élucidés. On peut peut–être se demander combien de fraudes, combien de vols importants, combien d'agressions, combien de crimes très bien orchestrés n'ont pas été élucidés également. Et puis on pourrait se poser les mêmes questions en ce qui concerne la contrebande. Je pense que c'est un sujet très important et qu'il faut remédier le plus rapidement à ce manque–là.

Donc, je pense que ce projet de loi peut favoriser les témoins à se mettre à table et à déballer leur sac pour justement élucider certains crimes, certains dossiers pour lesquels personne ne paie pour l'infraction qui a été commise.

Donc, en ce qui concerne le principe, il n'y a aucun problème, vous allez obtenir l'appui de l'opposition officielle, du Bloc québécois, à 100 p. 100, à l'égard de ce projet de loi. On l'a toujours démontré, lorsqu'on a un bon projet de loi devant nous, on collabore. Je pense que c'est une façon de vous le redémontrer et de vous le redire: Nous allons collaborer avec vous face à ce projet de loi.

En ce qui concerne la forme et le contenu, je n'ai pas grand–chose à dire. C'est sûr qu'il y aurait peut–être des petits ajustements dont, entre autres, le suivant. Je saisirais immédiatement le solliciteur général. Je lui dirais que c'est lui qui est responsable de l'application de ce projet de loi lorsqu'il sera adopté, et non pas un membre du Conseil privé. Au Comité de la justice et des questions juridiques, entre confrères et entre personnes qui travaillent dans ce comité, nous allons être capables aisément de trouver un terrain d'entente; je dis «aisément» parce que tout le monde autour de la table sera sur la même longueur d'ondes, donc, on sera capables de trouver un terrain d'entente.

Mais dans l'ensemble—et je terminerai ainsi—c'est un projet de loi pour lequel je demanderais à toute la Chambre d'être unanime et également au gouvernement d'avoir une oreille très attentive envers le projet de loi émanant de ce député. Peut–être qu'on aurait une preuve que les projets de loi émanant des députés peuvent aboutir à quelque chose, et tout ça, pour la société en général qui va en bénéficier.

• (1805)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je considère que c'est pour moi à la fois un honneur et un privilège que de faire partie du débat sur le projet de loi C–206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins.

Je tiens d'abord à féliciter le député de Scarborough–Ouest, parrain de ce projet de loi d'initiatives parlementaires, d'avoir saisi la Chambre de cette importante question.

Ces longs mois de dévouement et de travail inlassable pour améliorer cet aspect particulier de notre système de justice pénale sont reflétés dans les pages de ce document. La raison d'être du projet de loi C–206 est très claire: le gouvernement doit assurer la sécurité des personnes qui aident la police et les procureurs dans leurs efforts pour réprimer le crime, surtout le crime organisé.

C'est un principe qui se défend non seulement d'un point de vue moral, mais aussi d'un point de vue pratique. L'expérience montre que le recours à des témoins qui fournissent des éléments de preuve ou collaborent à des enquêtes policières au risque de se causer du tort ou d'en causer à leur famille est souvent l'un des moyens les plus efficaces que notre système de justice a pour lutter contre le crime organisé.

C'est un moyen indispensable, aujourd'hui plus que jamais. Le crime organisé, et surtout le crime organisé transnational et international, sont une préoccupation croissante pour le Canada et pour de nombreux autres pays.

C'est un fléau qui menace les institutions sociales, politiques et économiques des pays et du monde entier. Vu le pouvoir et l'influence de bien des organisations criminelles, il est rarement facile pour les autorités d'obtenir l'information et l'aide dont elles ont besoin pour lutter efficacement contre le crime organisé.

C'est pourquoi nous devons, en tant que législateurs, faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que le système de justice pénal ait tous les moyens nécessaires pour contrer la menace que présente le crime organisé. Ne serait–ce que pour ces raisons, j'estime que ce projet de loi est à la fois opportun et pertinent. Toutefois, cela étant dit, je pense qu'il y a un certain nombre de questions fondamentales à examiner avant que le projet de loi ne soit approuvé en deuxième lecture.

Tout d'abord, nous devons examiner très attentivement le champ d'application d'un programme de protection. Aux termes du projet de loi C–206, tout témoin qui comparaît dans le cadre de poursuites intentées en vertu d'une loi fédérale pourrait être admissible à la protection ou à la réinstallation.

Mon inquiétude est que cette approche de portée très générale pourrait se révéler encombrante et difficile à administrer avec efficacité. Selon notre expérience du programme de protection des sources et des témoins de la GRC, un tel programme devrait être axé sur les infractions très graves et sur les individus impliqués dans le crime organisé.

Une autre préoccupation connexe est la question du coût. La prestation de services de protection et de réinstallation de témoins ou des sources est une proposition fort coûteuse.

Le premier ministre a dit à de nombreuses reprises à la Chambre et à tous les Canadiens que la responsabilité financière est l'un des principes fondamentaux de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Or, nous voulons nous assurer qu'un programme de protection des témoins ne sera pas vaste au point où les frais administratifs généraux deviendront inacceptables. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il nous incombe face aux Canadiens de faire la meilleure utilisation possible de l'argent des contribuables.

Par ailleurs, il y a la question de savoir à qui seront confiées la gestion et l'administration du programme. Le projet de loi C–206 semble vouloir assurer un fondement juridique aux services de protection des témoins qu'offre la GRC.

Il pourrait toutefois être souhaitable d'examiner d'autres options administratives. Par exemple, aux États–Unis, c'est un organisme indépendant, l'Office of Enforcement Operations qui relève du ministère de la Justice, qui est chargé de décider des personnes qui seront admises au programme de protection des témoins du U.S. Marshal's Service. Cet organisme prend sa décision après avoir étudié les cas dont l'admission est recommandée par le service d'application de la loi pertinent, comme le FBI ou le bureau du U.S. Attorney.

• (1810)

Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'aux États–Unis, ce n'est pas le service d'application de la loi qui décide si on accordera ou non protection à un témoin.

De plus, une fois un témoin admis au programme, c'est le U.S. Marshal's Service qui s'occupe de sa protection. Ainsi donc, ce n'est pas le service d'application de la loi à l'origine de la demande, mais bien un organisme indépendant, le U.S. Marshal's Service, qui doit veiller à la protection de l'individu.

Si je soulève ces questions de nature administrative, c'est que je les considère comme des points qu'il convient d'approfondir avant de pouvoir décider de nos propres mesures de protection des témoins et de les incorporer dans un texte de loi.

Un deuxième point que nous devons examiner attentivement, c'est le fondement législatif à donner au programme de protection des témoins. Il pourrait être utile, par exemple, de lier le programme à des dispositions du Code criminel ou à d'autres lois.

La protection des personnes qui aident la police et les procureurs dans les enquêtes criminelles et les poursuites peut nécessiter un changement d'identité. Cela exige la participation active d'autorités fédérales qui n'ont rien à voir avec l'application des lois.

[*Français*]

Il me semble approprié que les responsabilités de ces organismes soient également prévues dans une loi. Le même raisonnement s'applique d'ailleurs au rôle des autorités provinciales chargées d'assurer les services de protection. Les intérêts provinciaux dans ce domaine sont un facteur très important vu les responsabilités constitutionnelles des gouvernements provinciaux sur le plan de l'administration de la justice. À mon avis, la loi devrait fournir à tout le moins aux provinces la possibilité de participer à un programme fédéral. Tout cela pour dire que nous voudrions travailler en étroite collaboration avec les provinces à tous les égards.

Il y a également la question du partage des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces désireuses de participer à un programme de protection. Cette question pourrait être définie directement dans la loi ou peut–être indirectement par l'établissement d'un texte réglementaire ou d'une autorisation ministérielle précise.

Une dernière inquiétude que j'aimerais soulever est le fait que la protection assurée aux termes du projet de loi C–206 s'applique uniquement aux témoins. Les témoins ne sont pas les seules personnes à fournir des renseignements aux autorités dans les poursuites de criminels, et le cas échéant, à avoir besoin de protection par la suite. Bon nombre d'enquêtes policières ne conduiraient jamais à une arrestation sans l'aide de sources ou d'informateurs dont la plupart sont rémunérés pour leurs services. Les renseignements fournis par les sources sont tout aussi essentiels aux enquêtes policières que les observations des témoins le sont aux poursuites judiciaires.

Je constate que le programme de protection des sources des témoins de la GRC dont j'ai parlé il y a quelques instants offre une protection à la fois aux sources policières et aux témoins de la Couronne.

Voilà autant de facteurs qu'il faut examiner avant que le gouvernement puisse envisager en toute conscience d'adopter une loi créant un programme de protection des témoins et des sources. Toutefois, je ne veux pas que ces préoccupations l'emportent sur la raison d'être de ce projet de loi. Avec cette loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins, l'honorable député de Scarborough–Ouest a attiré l'attention de la Chambre sur un aspect important de notre système de justice pénale. Pour cela, il mérite les remerciements de tous les députés de la Chambre, voire de tous les Canadiens.

Je crois comprendre que d'autres députés profiteront maintenant de cette occasion pour aborder plus en détail les points que j'ai soulevés ainsi que pour examiner d'autres considérations de toute première importance.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je tiens à appuyer ici le projet de loi C–206. Il me semble évident que quiconque risque sa sécurité ou celle de sa famille afin de témoigner pour la Couronne a le droit d'être protégé. C'est d'autant plus vrai si un telle protection a été promise afin d'amener la personne à témoigner.

En général, il faut absolument protéger et réinstaller les témoins dans les affaires de drogues et de crime organisé. Les gens qui ont besoin de protection sont souvent des individus peu recommandables, des criminels qui, par peur, esprit de vengeance ou cupidité, trahissent leurs camarades et agissent comme informateurs pour la police. Néanmoins, quel que soit le motif pour lequel ils nous aident, ils ont le droit de ne pas être abandonnés par les autorités de police qui les utilisent pour établir le bien–fondé de leurs accusations. Il nous faut des mécanismes nationaux prévisibles et applicables pour s'occuper de telles personnes et c'est ce dont il est question dans le projet de loi C–206.

• (1815)

Faute d'informateurs qui puissent témoigner sans crainte, les enquêtes et les poursuites contre des membres du crime organisé ne mènent parfois nulle part. Le coût des efforts déployés en pure perte par les policiers et par les tribunaux est énorme et il doit être terriblement frustrant pour les policiers de tenir un coupable, mais de ne pas pouvoir le faire condamner parce que la sécurité d'un témoin ne peut être assurée.

La protection envisagée dans ce projet de loi est complexe, coûteuse et peut s'étendre sur plusieurs années. Néanmoins, si elle contribue à mettre hors d'état de nuire de dangereux criminels, c'est un bon investissement. Lorsque des criminels sont condamnés, la société est gagnante.

Tous les bénéficiaires ne seraient pas des informateurs rémunérés. Au Canada, la personne la plus célèbre à avoir été protégée par le fédéral parce qu'elle était très connue, ce fut Igor Gouzenko. Celui–ci a bénéficié d'une fausse identité et, si ma mémoire est juste, on l'a caché pendant une quarantaine d'années. Je doute que beaucoup de Canadiens lui en veuillent pour sa nouvelle vie.

Bien que j'appuie le projet de loi, j'aimerais que sa portée soit plus vaste, notamment qu'il renferme des dispositions prévoyant des pénalités plus sévères pour les personnes qui menacent des témoins et qu'il mette davantage l'accent sur la protection sur place pour les témoins qui ne sont pas des indicateurs payés et qui ne veulent pas qu'on bouleverse toute leur vie en les réinstallant ailleurs. Je veux parler ici des citoyens ordinaires qui sont témoins d'un crime par pur hasard et qui hésitent à intervenir dans le processus judiciaire à cause des représailles possibles contre eux–mêmes ou contre leurs familles.

J'aimerais particulièrement que ce projet de loi prévoie une protection meilleure et à plus long terme pour les victimes qui risquent d'être de nouveau victimes si elles acceptent de témoigner contre une personne dangereuse, une personne qui pourrait fort bien être mise en liberté sous caution en attendant son procès ou qui sera condamnée et probablement libérée sous condition après avoir purgé une fraction de sa peine.

Pensez–y bien. Les femmes dont le mari ou l'amant est emprisonné pour les avoir agressées risquent de se retrouver avant longtemps face à face avec leur agresseur. Certaines d'entre elles vivent constamment dans la peur de revoir l'homme qu'elles ont envoyé en prison. Une fois libéré, le criminel est libre d'aller où il veut. S'il est vindicatif, sa victime doit se terrer chez elle, protégée uniquement par des ordonnances du tribunal, qui ne sont que des bouts de papier, ou par des lois contre le harcèlement avec menaces, qui ne sont utiles que si l'agresseur essaie de se venger pendant une assez longue période.

Une femme dans une telle situation ne peut même pas garder un fusil à portée de la main pour se protéger parce que, au Canada, la victime a moins de droits que la brute qui veut défoncer sa porte. Elle peut vivre dans la peur, elle peut fuir, elle peut se cacher. Ce n'est pas juste.

En résumé, je veux féliciter mon collègue d'en face pour son initiative à cet égard. Le système de protection des témoins au Canada n'est qu'un ensemble de mesures disparates. Nous avons vraiment besoin de lignes directrices et de critères pour que tous les témoins d'un bout à l'autre du pays bénéficient de la même protection.

Il est grand temps qu'on donne aux indicateurs qui nous aident à amener les criminels devant la justice la protection garantie que nous leur devons, et ce projet de loi est un pas dans la bonne direction. C'est une mesure qui mérite notre appui.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C–206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins.

Comme nous l'avons appris, les organismes chargés de l'exécution de la loi assurent la protection de leurs informateurs et des témoins lorsqu'ils sont menacés. En général, les témoins qui ont besoin de protection sont ceux qui interviennent dans les cas les plus graves, c'est-à-dire, où les condamnations donnent lieu aux plus lourdes peines. Les cas de ce type que nous connaissons le mieux sont probablement les cas de trafic de grandes quantités de drogue, les meurtres, les vols à main armée et d'autres affaires auxquelles est mêlé le crime organisé.

● (1820)

Il est évident que plus un crime est grave, plus la peine est lourde, plus le risque est sérieux pour un informateur ou un témoin. Les mesures de protection d'un témoin doivent être directement proportionnelles à la gravité des risques qu'il court.

Les programmes de protection des témoins sont des outils utiles dans l'exécution de la loi et, dans certains cas, ils prennent une valeur inestimable. Les corps policiers du Canada ont élaboré différents programmes offrant divers niveaux de protection. Les services fournis à un témoin en vertu d'un tel programme varient en fonction de chaque cas et aussi en fonction des ressources du service de police qui en est responsable.

Les services fournis dans le cadre de ces programmes au Canada comprennent l'orientation psychologique, l'escorte entre le domicile et le palais de justice ou le bureau des procureurs, la surveillance de la résidence du témoin aux périodes critiques ou en permanence, l'établissement de documents au nom du témoin, la réinstallation du témoin, le déménagement des effets du témoin à sa nouvelle adresse, le paiement des frais de subsistance du témoin pendant une certaine période, l'aide à la recherche d'un emploi.

Au Canada, selon les moyens dont disposent les différentes forces policières, ces services ont assuré une certaine protection aux informateurs et aux témoins, mais, là encore, ils sont offerts individuellement par les différents services de police.

De tous ces programmes, cependant, le plus complet est le programme de protection des informateurs et des témoins de la GRC. Il a été mis sur pied au début des années 1980 pour répondre aux besoins de la GRC, mais les autres forces policières et autres services de police de tous les coins du pays y recourent maintenant de plus en plus.

Le besoin de l'aide de la GRC se présente surtout quand il faut réinstaller un informateur ou un témoin dans une autre province et lorsqu'une force policière a besoin d'obtenir une certaine forme d'aide fédérale, comme la fourniture de documents fédéraux sous un nouveau nom pour le témoin ou l'informateur. La GRC a des bureaux dans toutes les provinces et tous les territoires. Elle possède de grands moyens de protection des témoins. Il est donc facile de comprendre pourquoi les autres organismes sollicitent l'aide de la Gendarmerie royale du Canada.

Il n'existe aucun autre service ni aucun autre organisme au Canada qui puisse ainsi faciliter et coordonner les divers aspects d'aide et de protection qui sont nécessaires dans le cas de la réinstallation d'un témoin pour sa protection.

Ce n'est pas seulement au Canada que l'on se préoccupe de la protection des témoins. On constate en effet partout dans le monde, dans les milieux de la justice pénale, un intérêt croissant pour l'amélioration des services de protection des témoins et la création de programmes nationaux à cet égard. Cela résulte en partie, ou très probablement en fait, de l'augmentation des activités du crime organisé dans le monde et du recours accru aux informateurs pour obtenir des condamnations.

Ici au Canada, nous examinons nous aussi les services existants de protection des témoins avec l'augmentation du crime organisé et la diminution des budgets consacrés à la répression de la criminalité. On a effectué à cette fin en 1992 un sondage auprès de toutes les forces policières au Canada. Ce sondage visait deux objectifs. Premièrement, le gouvernement voulait obtenir des renseignements généraux sur les capacités existantes en matière de protection des témoins. Deuxièmement, il voulait savoir dans quelle mesure les services de police provinciaux et municipaux avaient recours au programme de protection des collaborateurs et des témoins de la Gendarmerie royale du Canada.

Des questionnaires ont été envoyés à 393 services de police d'un bout à l'autre du pays, et 284 d'entre eux ont répondu. Les informations demandées ne portaient que sur les trois années précédant 1992.

La vaste majorité des services de police, en fait 88 p. 100 d'entre eux, ont dit qu'ils n'avaient pas eu recours au programme de protection des témoins de la GRC au cours des trois années précédant le sondage. Ils ne l'avaient pas fait principalement parce qu'ils n'avaient tout simplement par de témoins qui avaient besoin de protection. Cela n'a pas surpris le gouvernement étant donné que c'est dans les grands centres urbains qu'on trouve la plupart des causes nécessitant la protection des témoins.

● (1825)

Le sondage révèle qu'un très petit nombre de provinces ont un programme uniforme de protection des témoins ou envisagent d'en élaborer un.

Nous ne devons pas oublier que, même s'il existe des programmes provinciaux, nous aurons toujours besoin d'un organisme comme la GRC pour coordonner la réinstallation de témoins dans une autre province. Par exemple, si la Nouvelle-Écosse veut réinstaller un témoin en Colombie-Britannique, il est probable que le programme provincial ne puisse pas répondre aux divers besoins du témoin en Colombie-Britannique. Dans le moment, le programme de protection des collaborateurs et des témoins de la GRC s'occupe des témoins réinstallés d'un bout à l'autre du pays.

Le sondage révèle également que 15 services de police peuvent assurer une certaine protection aux témoins. Cette protection ne prévoit pas le déménagement hors de la province et elle est limitée en fonction du personnel et des autres ressources disponibles.

Vingt–trois forces policières ont dit avoir eu recours au programme de la GRC depuis trois ans, essentiellement pour faciliter les changements de nom et les réinstallations. Là–dessus, plus de 50 p. 100 étaient satisfaites des dispositions prises pour protéger les témoins, ce qui comprend leurs propres dispositions et celles du programme de la GRC.

La plus grande préoccupation des services de police qui se disent mécontents des dispositions actuelles est le manque de ressources et notamment de personnel. Une autre est l'absence de procédures uniformes, pour la protection des témoins, que tous les services policiers locaux comprendraient clairement.

Enfin, l'enquête a montré que, essentiellement à cause d'un manque de ressources, la protection des témoins n'est pas également offerte à tous les services policiers.

À partir de cette recherche préliminaire, il est clair qu'un programme efficace de protection des témoins constitue un élément crucial de la réaction des forces de l'ordre aux problèmes de plus en plus nombreux que posent le crime organisé et d'autres types de crimes graves. En outre, il faut porter une grande attention aux besoins divers des services policiers qui peuvent faire appel à ce programme et à leurs moyens financiers.

Surtout à l'heure actuelle, il faut que le gouvernement n'encourage que les programmes les plus rentables et les plus efficaces en collaboration avec tous les acteurs. Il me semble qu'il reste du travail à faire avant que le gouvernement ne légifère en la matière. Je songe ici à d'autres consultations avec les parties intéressées pour définir les paramètres d'un programme efficace de protection des témoins.

Une fois que ces questions auront été étudiées et tranchées, monsieur le Président, le gouvernement sera en bien meilleure posture pour proposer une intervention législative.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à ce sujet et je remercie mon collègue d'avoir rédigé ce projet de loi. J'espère qu'il sera adopté.

Nombre de domaines du système de justice du Canada doivent être améliorés. J'estime que cela s'applique dans le cas des témoins, car il faut restructurer certains des programmes existants. Je suis d'avis qu'un projet de loi de cette nature y contribuerait sûrement.

Ayant été policier pendant 22 ans, j'ai assisté à un bon nombre de procès. J'ai malheureusement vu des situations où des témoins et des informateurs ont été menacés par des brutes issues du crime organisé qui savent comment exploiter la peur à leur avantage.

Je suis donc en faveur de ce projet de loi. Je suis convaincu que la protection des témoins sera améliorée par l'uniformité des règles dans tout le pays. J'espère que, dans l'avenir, mon collègue et moi pourrons travailler ensemble à la rédaction d'autres lois qui feront du Canada un endroit plus sûr.

Cependant, je trouve décourageant qu'il faille présenter des projets de loi d'initiative parlementaire et non des projets de loi d'initiative ministérielle pour proposer des changements au système de justice pénale. Il arrive trop souvent que ce soit un député du Parti réformiste qui doive présenter un projet de loi d'initiative parlementaire pour protéger les victimes, défendre les témoins et les informateurs, préserver la paix et assurer une justice expéditive à ceux qui le méritent.

La dernière fois que j'ai parlé à la Chambre, c'était au sujet du projet de loi C–8, qui avait trait à la justice. C'est un projet de loi qui aura probablement pour effet de retirer un certain pouvoir aux policiers. Ce gouvernement promet de réglementer la possession d'armes à feu, au point que même la possession légale de telles armes par des personnes responsables sera menacée.

• (1830)

Le ministre de la Justice a l'intention de prévoir des droits spéciaux pour les homosexuels. Le président du Comité permanent de la justice et des questions juridiques veut se montrer indulgent à l'endroit des meurtriers. Eh bien, voilà: enlevez leurs armes aux gens, retirez son pouvoir à la police et perturbez la famille en accordant aux homosexuels tous les privilèges auxquels ont droit les couples mariés et soyez indulgents avec les meurtriers. Sauf erreur, tous les ingrédients se trouvent ici réunis pour nous conduire à la catastrophe!

Le gouvernement veut nous rendre totalement incapables de nous défendre. Il veut limiter le pouvoir des policiers de nous défendre et contribuer à faire une génération de jeunes inadaptés en sabotant le meilleur système de protection que peut avoir une société: la famille.

Pas étonnant que nous ayons besoin d'une mesure législative pour protéger les témoins. La nécessité d'avoir une mesure législative pour protéger les témoins demande que l'on s'attaque à une autre question, celle d'une mesure législative stricte pour lutter contre le crime organisé, pour lutter contre les gangs. Et pourtant, ce n'est pas vraiment surprenant, ce gouvernement n'a nullement montré qu'il allait s'attaquer à ce problème.

L'une des principales menaces qui pèsent sur les témoins provient des gangs et des milieux du crime organisé. Heureusement, notre pays n'est pas encore autant envahi par les gangs et ravagé par la criminalité que notre voisin du sud. Toutefois, avec le temps et en l'absence d'une volonté politique de sévir contre les gangs, nous connaîtrons bientôt le même sort qui est celui des États–Unis depuis des années.

Les cas de témoins ayant été harcelés par un accusé ou par des amis ou des membres de la famille de l'accusé ne sont pas si fréquents. Il arrive beaucoup plus souvent que des citoyens appelés à titre personnel ou en tant que membres repentis d'organisations criminelles soient victimes de terrorisme avant, pendant et après un procès. Le projet de loi facilitera la protection des témoins qui font l'objet de menaces.

Il y a tellement plus à faire. La loi devrait, par exemple, imposer des peines beaucoup plus sévères aux membres d'organisations criminelles qui commettent des crimes. Il faudrait sévir contre les gangs avant qu'elles ne s'infiltrent dans nos communautés. Nous devons prendre l'initiative.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est une bonne mesure, mais il s'attaque davantage au symptôme qu'à la maladie même.

Le Canada est aux prises avec une maladie, et cette maladie, c'est un mépris grandissant pour la loi et l'ordre public. Nous avons laissé ce mal se répandre et il contamine maintenant de plus en plus de secteurs de la société. Il y a des causes à l'accroissement de la criminalité et au mépris de la loi.

Le Canada est trop tolérant à l'égard des criminels. La justice n'est plus appliquée là où il le faut. Nous sommes devenus une nation de gens qui revendiquent le statut de victimes, et cette situation entraîne forcément un recul du sens de la responsabilité individuelle.

Le gouvernement a contribué à répandre le mythe voulant que le niveau de criminalité soit en quelque sorte lié à la pauvreté ou à la discrimination et que, si Statistique Canada hausse arbitrairement le taux de pauvreté, il en résultera un accroissement correspondant du taux de criminalité. C'est de l'hérésie!

Le Canada est maintenant voué à la protection de droits symboliques et arbitraires, plutôt qu'à celle des droits du bon sens auxquels tout le monde peut s'identifier. Au lieu de protéger le droit des personnes d'avoir un revenu, une famille et de vivre dans une communauté libre de la fiscalité et de la réglementation gouvernementales, nous protégeons les droits de ceux qui en méritent le moins.

Nous nous attaquons à la famille. Nous l'écrasons sous les impôts, de sorte que les parents ne peuvent pas prendre soin de leurs enfants. Nous réglementons la façon dont la famille doit élever les enfants et nous changeons la définition du mot «famille» en l'élargissant à un point tel qu'elle n'a plus de sens.

Ces situations entraînent une montée du crime, un accroissement des activités illégales et un déclin de la moralité sur laquelle repose notre pays et qui lui a permis de demeurer relativement à l'abri du crime au cours des générations.

Il est tragique de constater à quel point nous avons mêlé nos priorités. À mon avis, c'est fort tragique.

Le gouvernement a une occasion rêvée de renverser la tendance. Au lieu de cela, ses belles paroles indiquent que nous devons nous attendre à du réchauffé. Nous pouvons prévoir sans risquer de nous tromper que, au lieu d'enrayer le crime et de faire du Canada un endroit plus sûr, la position peu judicieuse et déconnectée du gouvernement au sujet des questions de justice fera en sorte qu'à la longue le Canada deviendra une société dans laquelle aucun de nous ne voudra que ses enfants vivent.

Il est honteux que seuls les simples députés présentent des mesures législatives qui ont du sens. Il est tout aussi honteux qu'il faille adopter une nouvelle et meilleure loi sur la protection des témoins. Le fait que le député ait éprouvé la nécessité de rédiger ce projet de loi témoigne de façon subtile de ce qui cloche avec le Canada et notre système. Je ne peux qu'espérer que ses collègues de l'autre côté de la Chambre auront assez de perspicacité pour prendre ce dossier en charge, pour faire confiance au bon sens exprimé par les gens ordinaires et pour prendre les mesures qui s'imposent afin de remettre le Canada dans la bonne voie.

J'exhorte la Chambre à souscrire à ce projet de loi.

Le vice-président: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article tombe au bas de la liste pour deux autres heures de débat.

Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARLETON—GLOUCESTER

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, lundi dernier, le Parti réformiste a présenté une motion voulant changer la Loi sur les langues officielles. Comme vous avez pu le constater, je n'ai pas partagé du tout les opinions émises par tous les députés du Parti réformiste, tant individuellement que collectivement, lorsqu'ils se sont adressés à la Chambre. Je ne partage pas non plus l'idée du Parti réformiste de diviser les langues officielles, c'est-à-dire que le français devrait être la langue exclusive au Québec et l'anglais exclusivement à l'extérieur du Québec.

Alors, vous pouvez comprendre que je me suis senti attaqué. Comme faisant partie de la minorité de la langue française hors Québec, j'ai trouvé les propos blessants de la part du Parti réformiste. Je me sentais comme si j'étais de moins en moins un Canadien à cause d'eux.

J'ai l'intention de continuer à poursuivre le débat sur les langues officielles et à protéger vigoureusement les droits des Canadiens français partout au Canada, ainsi que les droits des anglophones partout au Canada, que ce soient des minorités anglaises au Québec ou des minorités françaises à l'extérieur du Québec.

Cependant, à cause du grand respect que j'ai pour cette Chambre, si par hasard je l'ai offensée—et je dis bien la Chambre—par des paroles un peu émotives, je retire les paroles qui auraient pu l'offenser. Mais en ce qui touche la question de la langue des minorités, française ou anglaise, je répète que je vais continuer à poursuivre le débat pour défendre ces minorités.

Le Président: Je retiens les paroles du député de Carleton—Gloucester.

Hier, j'ai dit à l'honorable député de Kindersley—Lloydminster que s'il retirait ses paroles, c'en était fini. Alors, je retiens les paroles du député—

[*Traduction*]

. . .comme mettant un terme à ce recours au Règlement. Le député a retiré catégoriquement ce qu'il a dit et la présidence accepte ce retrait.

Nous passons maintenant au recours au Règlement du député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je me demande quand nous entendrons les excuses du premier ministre qui, hier soir, a reproché aux assistés sociaux de rester chez eux à ne rien faire.

Le Président: Je suis convaincu que le député se rend bien compte que ce n'est pas là un recours au Règlement. Peut-être trouvera-t-il un autre moyen de faire valoir son point de vue.

M. McClelland: Monsieur le Président, au nom des députés de ce côté-ci qui ont été offensés par les paroles du député de Carleton—Gloucester, j'accepte ses excuses sincères, mais je tiens à déclarer que le Parti réformiste ne s'oppose absolument pas au bilinguisme dans l'administration fédérale.

Le Président: Il arrive, bien sûr, que dans le feu du débat, des députés se laissent emporter par les sentiments et s'expriment avec vigueur. C'est normal à la Chambre des communes. Le recours au Règlement a été entendu et l'affaire est classée. Je voudrais que nous en restions là.

AFFAIRES COURANTES

• (1010)

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à trois pétitions portant les numéros 351-123, 351-131 et 351-134.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, il y a eu des discussions et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre ne siège pas le

vendredi 13 mai 1994. Elle sera réputée s'être réunie et avoir ajourné conformément au paragraphe 28(2) du Règlement.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 9.

[*Texte*]

Question nº 9—M. Simmons:

Le ministère de l'Environnement a–t–il pris des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le vérificateur général dans son rapport de 1992 au Parlement, selon lesquelles «il n'existe nulle part au Canada, à l'heure qu'il est, une capacité d'intervention efficace en cas de déversement, un tant soit peu important, en milieu marin», même si «le Canada peut s'attendre chaque année à ce qu'il se produise au moins un déversement majeur et tous les 15 ans, un déversement catastrophique» et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont ces mesures, *b*) a–t–il entrepris de prendre des mesures précises de protection de l'environnement au cas où surviendrait un déversement de produits toxiques en rapport avec le projet Hibernia?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): a) Les mesures prises à l'heure actuelle pour répondre aux préoccupations soulevées relèvent principalement du ministre des Transports. Au cours des trois dernières années, la Garde côtière canadienne a pris plusieurs mesures en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans afin d'améliorer la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement en milieu marin.

Stratégie: Le 26 juin 1991, le gouvernement fédéral a annoncé que serait établie, dans le cadre du Plan vert, une stratégie d'intervention en cas d'urgence de 100 millions de dollars pour appliquer les recommandations les plus pressantes et les plus importantes formulées par le Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires–citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin.

Mesures de prévention: Tous les navires–citernes étrangers battant pavillon national sont maintenant inspectés à leur premier arrêt chaque année dans un port canadien. Le taux d'inspection de tous les navires étrangers qui entrent au Canada, incluant 100 p. 100 des navires–citernes étrangers, est passé de 9,2 p. 100 en 1989 à 38 p. 100 en 1992.

Mesures de protection: Depuis 1990, la Garde côtière a consacré plus de 15 millions de dollars à l'achat d'équipement de lutte contre la pollution.

Politique: La Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (projet de loi C–121) a reçu la sanction royale le 23 juin 1993. Elle prévoit des peines plus rigoureuses pour les actes de pollution ainsi que de nouveaux règlements sur la sécurité maritime et prescrit la mise en application de conventions internationales telles que la convention de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération et la convention sur le sauvetage.

b) Le gouvernement fédéral, au premier chef, le ministère des Ressources naturelles, s'occupe des mesures de protection de l'environnement contre les déversements pouvant être dus à Hibernia, par l'entremise de l'Office Canada–Terre–Neuve des hydrocarbures côtiers. Celui–ci veille à ce qu'il existe les plans d'urgence voulus pour réagir vite et bien à tout déversement de matières dangereuses.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Harb: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CANADA–HONGRIE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi S–2, Loi mettant en oeuvre une convention conclue entre le Canada et la République de Hongrie, un accord conclu entre le Canada et la République fédérale du Nigéria, un accord conclu entre le Canada et la République du Zimbabwe, une convention conclue entre le Canada et la République argentine et un protocole conclu entre le Canada et le Royaume des Pays–Bas, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et apportant des modifications connexes à d'autres lois, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Débat!

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, le projet de loi S–2 a pour objet la mise en application d'accords fiscaux réciproques ou conventions entre le Canada et la Hongrie, le Nigéria, l'Argentine et le Zimbabwe, lesquels permettront d'éliminer la double imposition de revenu. De même, ce projet de loi met en application un protocole de révision de l'actuelle convention fiscale entre le Canada et le Royaume des Pays–Bas.

• (1015)

Permettez–moi d'abord de faire quelques commentaires sur le bien–fondé et le rôle des conventions fiscales. La convention fiscale entre les pays est un important mécanisme qui permet

d'offrir les avantages de la certitude et de la stabilité relatives aux régimes fiscaux, avantages qui dans la réalité favorisent le commerce international et les investissements.

La certitude et la stabilité existent du fait que l'assiette de même que les taux d'imposition qui s'appliquent sont déjà prévus dans les conventions. Autrement dit, le taux d'imposition fixé dans la convention ne peut être augmenté à moins qu'on modifie la convention même, ou qu'on y mette un terme.

En fait, il est rare que l'on mette un terme à ces conventions et leur révision suit un long processus qui exige l'accord des deux gouvernements. Dans un cas comme dans l'autre, les contribuables seront normalement informés bien à l'avance des changements qui s'annoncent.

Ces conventions fiscales ont en outre l'avantage de réduire de différentes façons les obstacles au fonctionnement des régimes fiscaux nationaux. D'abord, elles éliminent l'obligation de payer un impôt sur les bénéfices d'entreprises réalisés dans le pays d'origine, s'il n'y a pas d'établissement permanent dans ce pays. De plus, elles prévoient un mécanisme de règlement des problèmes auxquels se heurtent les contribuables.

Ce qui importe encore davantage, les conventions fiscales éliminent ou réduisent la double imposition dans les cas où des opérations internationales sont susceptibles de donner lieu à l'imposition d'un même revenu à une même personne par plus qu'un pays.

Alors, voici quelques détails sur son mode de fonctionnement. Dans le but d'éliminer la double imposition, les conventions fiscales établissent deux catégories de règlements. D'abord, dans le cas d'un certain nombre d'éléments de revenu prédéterminés, un droit exclusif d'imposition est accordé à un seul des États contractants. De cette façon, l'autre pays en cause accepte de ne pas pouvoir imposer ce revenu et on évite ainsi la double imposition.

Ensuite, pour certains autres éléments du revenu, le droit d'imposition n'est pas exclusif. Les dispositions accordent au pays d'origine—ou situs—un droit d'imposition intégral ou restreint. À son tour, en vertu de la convention, le pays de résidence du contribuable doit accepter de ne pas percevoir l'impôt versé dans l'autre pays. Au bout du compte, on s'assure à nouveau qu'il n'y a pas de double imposition.

Je rappelle à la Chambre que les conventions mises en application par ce projet de loi sont les plus récentes dans le cadre d'un processus amorcé il y a déjà longtemps. L'importante réforme des lois canadiennes de l'impôt sur le revenu, en 1971, exigeait du Canada qu'il étende son réseau de conventions fiscales avec les autres pays. Depuis, des négociations ayant pour but la signature de nouvelles conventions ou la révision des conventions actuelles ont été entreprises avec près de 75 pays.

Dans ce projet de loi, les quatre conventions fiscales en cours de révision respectent le modèle général des conventions déjà approuvées par le Parlement. Le nombre de conventions fiscales en vigueur est actuellement de 52. Si vous me le permettez, j'aimerais faire ressortir brièvement les éléments principaux des nouvelles conventions fiscales visées par le projet de loi. Je parlerai du protocole de la convention avec les Pays–Bas à la fin de mes observations.

• (1020)

Règle générale, ces conventions prévoient que les dividendes peuvent être imposés dans le pays d'origine à un taux maximal de 15 p. 100.

Toutefois, dans le cas de dividendes d'entreprises, le taux est souvent réduit si l'entreprise qui reçoit les dividendes détient certaines parts de l'entreprise qui verse les dividendes.

Ce taux réduit a été fixé à 10 p. 100 dans le cas des pays dont il est ici question, à l'exception du Nigéria, où il sera de 12,5 p. 100.

En ce qui a trait aux intérêts versés par un résidant d'un pays à un résidant d'un autre pays, les taux prévus dans le projet de loi sont de 10 p. 100 dans le cas de la Hongrie, de 12,5 p. 100 dans le cas de l'Argentine et du Nigéria et de 15 p. 100 dans le cas du Zimbabwe.

Cette règle comporte toutefois certaines exceptions. L'intérêt versé sur une obligation ou un autre titre du gouvernement national, d'une subdivision politique ou d'une administration locale, ne sera pas assujetti à l'impôt dans le pays où on a fait l'acquisition.

De plus, grâce à une disposition prévue dans ces conventions, à l'exception de celle avec le Zimbabwe, les versements d'intérêts sur les prêts ou les crédits consentis garantis ou assurés par certains organismes de l'État—au Canada, par exemple, par la Société de l'expansion des exportations—ne seront imposables que dans le pays de résidence du bénéficiaire du versement d'intérêts.

Ces conventions touchent également à l'imposition du paiement de redevances. Elles prévoient un taux général d'imposition à la source de 10 p. 100 dans le cas de la Hongrie et du Zimbabwe, de 12,5 p. 100 dans le cas du Nigéria et de 3 à 15 p. 100 dans le cas de l'Argentine, selon la nature des redevances.

Les droits d'auteur sont exemptés aux termes de la convention avec la Hongrie.

Un certain nombre d'autres questions sont abordées dans ces conventions fiscales. Par exemple, le gain en capital. En ce qui concerne les gains en capital, les dispositions de la convention reflètent la position actuelle du Canada et permettent aux pays d'origine d'imposer les gains provenant de la vente d'un immeuble, d'un fonds de commerce ou des parts dans des sociétés immobilières.

Deuxièmement, l'absence de discrimination. En vertu des conventions, toute forme de discrimination fondée sur la nationalité est prohibée. On s'assure ainsi que les ressortissants d'un pays ont droit au même traitement que ceux d'un autre pays dans les mêmes circonstances. Toutefois, cela n'empêche pas un pays d'accorder des incitations fiscales—par exemple, les déductions accordées aux petites entreprises par le Canada—basées sur le lieu de résidence du contribuable.

En troisième lieu, les pensions. Le Canada conserve son droit d'imposer les pensions versées aux résidants des pays visés par ce projet de loi. Dans le cas de l'Argentine, du Zimbabwe et de la Hongrie, le taux d'imposition maximal de versements périodiques de pensions et de rentes qui s'applique dans le pays d'origi-

ne est de 15 p. 100. Dans le cas du Nigéria, aucun taux d'imposition maximal n'a été fixé pour le versement périodique des pensions.

Finalement, les pensions aux anciens combattants sont généralement exemptées d'impôt dans les quatre conventions.

Quatrièmement, la disparition de la double imposition. Les conventions prévoient qu'au Canada, la double imposition du revenu de source étrangère des résidants canadiens est compensée par un crédit pour impôt étranger, conformément aux limites prévues, certainement, dans la législation canadienne.

De plus, les dividendes que touche une entreprise installée au Canada sur le surplus exonéré des corporations étrangères affiliées installées dans un pays visé par une convention sont exonérées d'impôt au Canada. En contrepartie, l'autre pays partie de la convention élimine la double imposition conformément à la méthode reconnue par ce pays.

● (1025)

Je vous entretiendrai maintenant d'une dernière initiative que prévoient les dispositions législatives. Le projet de loi S–2 permettra la mise en application d'un protocole à la convention fiscale signée par le Canada et le Royaume des Pays–Bas, en 1986. Ce protocole met à jour l'actuelle convention et tient compte des modifications apportées aux lois et politiques de chacun de ces deux pays.

Par exemple, dans le budget fédéral canadien de 1992, le gouvernement annonçait qu'il était disposé, dans les négociations sur les conventions fiscales, à réduire, sur une base réciproque, le taux de retenue d'impôt sur les dividendes directs. Il considérait que c'était un bon moyen d'encourager les investissements internationaux étrangers. Et dans le budget de 1993, le gouvernement a confirmé son désir de négocier bilatéralement des exemptions de retenues d'impôt sur les versements effectués pour l'utilisation de logiciels informatiques.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons signé le premier accord du genre avec les Pays–Bas.

En vertu de ce projet de loi, lorsqu'un bénéficiaire de dividende détient 25 p. 100 ou plus du capital, ou 10 p. 100 ou plus du total des voix de la société qui verse les dividendes, la retenue d'impôt sera réduite à 5 p. 100 par rapport à l'actuel 10 p. 100. Cette réduction sera étalée sur la période de cinq ans à compter de 1993. En ce qui a trait aux versements d'intérêts, le protocole porte à 10 p. 100 l'actuel taux de 15 p. 100.

De même, l'accord élimine la retenue d'impôt sur les redevances relatives aux logiciels informatiques et sur l'intérêt versé sur les fonds de pension.

En conclusion, tout compte fait, les dispositions des quatre conventions fiscales et du protocole apportent certaines solutions équitables aux divers problèmes de double imposition qui existent entre le Canada et ces pays. Chacun de ces pays espère mettre en application la convention bilatérale le plus rapidement possible. En conséquence, je recommande ce projet de loi à la Chambre et lui demande de l'adopter le plus rapidement possible.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Je suis heureux, au nom du Bloc québécois, de discuter du projet de loi S–2, projet de loi qui, comme l'a exprimé mon collègue en cette Chambre, devient le projet qui met en oeuvre les conventions fiscales entre le Canada, la Hongrie, le Nigéria, le Zimbabwe, l'Argentine et les Pays–Bas.

Les conventions fiscales visent à éviter d'imposer deux fois les revenus d'exploitation d'entreprises des deux pays qui ont des filiales ou des compagnies dépendantes dans l'autre pays. Elles ont du mérite, et même ces conventions fiscales, dans certains cas, s'appliquent aux voyages des artistes québécois et canadiens qui vont à l'étranger ou même des sportifs, comme les joueurs de hockey ou des athlètes en général.

Par contre, il est évident que les conventions fiscales ne datent pas d'aujourd'hui: elles ont toujours existé. J'ai l'impression qu'elles vont toujours demeurer, d'autant plus que l'on est dans un monde qui se globalise, comme on a souvent l'occasion de le préciser.

● (1030)

Les conventions fiscales établissent ce qu'on appelle une réciprocité dans le traitement fiscal, c'est–à–dire qu'on a de bons échanges entre ces pays au niveau fiscal, mais cette réciprocité n'est valable que dans la mesure où les taux d'imposition des sociétés canadiennes et des sociétés dans les pays avec lesquels on a signé de telles conventions fiscales sont équivalents ou à peu près, ou du moins sont comparables.

Or, madame la Présidente, le premier élément négatif que je mets en lumière aujourd'hui, le régime des conventions fiscales, à cause justement du taux de taxation différent sur les profits des sociétés entre le Canada et plusieurs des pays qui sont signataires de telles conventions fiscales: ces taux de taxation sont fort différents. Ce qui fait que le système est considéré, et depuis longtemps, comme une énorme passoire, un énorme canal qui favorise les évasions fiscales des sociétés canadiennes qui possèdent des filiales à l'étranger.

D'ailleurs, des pays considérés comme des paradis fiscaux, et je nomme précisément la Barbade, Chypre, Malte et Singapour, pour ne nommer que ceux–là, sont signataires de conventions fiscales avec le Canada. Le taux d'imposition dans ces paradis fiscaux est largement inférieur à celui qui prévaut au Canada. Ce qui fait que, comme le souligne le vérificateur général dans son rapport de 1992, et je cite:

> Les revenus gagnés dans des pays qui sont des paradis fiscaux. . .
>
> . . .comme ceux que j'ai nommés expressément. . .
>
> . . .et qui sont désignés par décret peuvent entrer au Canada en franchise d'impôt, même s'ils n'ont pas été imposés ou s'ils n'ont été imposés qu'à un taux très faible.

Toujours selon le vérificateur général, le ministère du Revenu est au courant de ce qu'un certain nombre de contribuables ont utilisé ce moyen pour être en mesure de transférer 500 millions de dollars au Canada en franchise d'impôt. C'est proprement scandaleux un tel système! J'ai été étonné tout à l'heure d'entendre la présentation du projet de loi S–2, tellement romancé, avec tellement de sentimentalité à son égard, que je me suis dit «Ces gens–là, ces gens d'en face sont totalement décrochés de la réalité des conventions fiscales».

Madame la Présidente, le deuxième élément négatif relié aux conventions fiscales est ce qui amène aussi le Bloc québécois à réclamer depuis longtemps qu'on révise l'ensemble des conventions fiscales et qu'on regarde justement là où ça vaut vraiment la

peine d'avoir de telles conventions, là où les taux d'imposition sont comparables, pour les profits des sociétés, à ceux du Canada, qu'on fasse une révision et ne conserve que celle–là. Le deuxième élément d'analyse, c'est que les revenus étrangers d'une corporation canadienne qui sont exonérés ou peu imposés, déjà en partant, donnent droit sur les dividendes versés aux actionnaires canadiens au même crédit d'impôt fédéral que les dividendes versés par une compagnie canadienne opérant au Canada et dont les revenus sont imposés au Canada.

Alors, lorsqu'on parle d'injustices fiscales, nous avons souvent soulevé ce problème; ici, on parlait d'injustices fiscales entre les individus, entre les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes, mais là on a une injustice fiscale qui touche les entreprises qui opèrent au Canada et qui décident d'investir au Canada, qui décident de créer des emplois au Canada, de générer des profits et d'être de bons citoyens corporatifs. D'autres décident d'ouvrir des filiales à l'étranger et bénéficient justement, par leurs investissements à l'étranger, d'exonérations fiscales sur le territoire canadien qui sont aussi généreuses sinon plus que pour ceux qui visent vraiment à créer et à alimenter la croissance économique.

Quand on regarde ces choses–là, quand on regarde ces failles–là, c'est carrément une mesure qui défavorise le développement économique chez nous. C'est un traitement de faveur très clair en faveur des investissements étrangers par des résidants canadiens.

Alors, si c'est comme cela qu'on développe l'économie québécoise et canadienne, c'est comme ça qu'on développe l'emploi, je pense qu'on fait fausse route. C'est une situation qui est carrément inacceptable.

Le troisième élément d'analyse qui a retenu mon attention dans toute la question des conventions fiscales, c'est que la loi permet à une corporation résidant au Canada de déduire l'intérêt sur les fonds qu'elle emprunte pour investir dans une filiale à l'étranger. Encore une fois, il y a une distorsion qui se fait en défaveur de l'investissement en sol québécois et en sol canadien, à partir des conventions fiscales signées entre le Canada et divers pays qui sont considérés comme des paradis fiscaux.

Les entreprises qui investissent dans des paradis fiscaux échappent justement, donc ainsi doublement, à l'impôt en déduisant d'une part les intérêts sur leur emprunt et d'autre part en rapatriant leurs profits, peu ou pas imposés à l'étranger.

• (1035)

On parle de taux de taxation qui varient entre 3 et 10 p. 100 dans certains cas. Ils sont peu ou pas imposés à l'étranger et exonérés d'impôt au Canada. Le système des conventions fiscales est une vraie passoire et c'est une passoire qui est là depuis un certain temps déjà.

Selon le vérificateur général, et je le cite encore:

> Cette mesure de déduction d'intérêt réduit les recettes fiscales du Canada et le revenu connexe.

Ces revenus connexes, justement, ne sont pas assujettis à l'impôt canadien. En parlant du revenu tiré de cet investissement,

> Il peut être reçu en tant que dividende exonéré et ne jamais apparaître dans l'assiette fiscale canadienne.

Lorsqu'on vit une crise financière importante comme celle que nous avons actuellement au Canada, on ne fait pas exprès d'occasionner délibérément des fuites de capitaux en sol étranger. On met surtout en place des mesures pour favoriser l'investissement chez nous, pour développer l'emploi, pour alimenter la croissance économique, ce que ne font pas, sauf exception, les systèmes de conventions fiscales.

Permettez–moi d'énoncer d'autres problèmes liés aux paradis fiscaux. Il y a des stratagèmes qui sont utilisés par certaines entreprises canadiennes pour éviter de payer leur juste part d'impôt au Canada, tels, ce qu'on appelle dans le jargon du milieu, des «prêts en amont» ou encore la méthode de «dépouillement des revenus» et je m'explique.

D'une part, ces stratagèmes permettent à des sociétés canadiennes d'éviter l'impôt en transférant à la société mère canadienne des pertes de filiales étrangères. Autrement dit, si une entreprise canadienne a une filiale à l'étranger, les pertes réalisées en sol étranger sont rapatriées au Canada et sont incluses dans l'impôt de la société canadienne.

De plus, ces stratagèmes permettent à des sociétés canadiennes d'éviter l'impôt en détournant à l'étranger le revenu des corporations canadiennes. Cela va dans l'autre sens. Il y a des entreprises canadiennes qui réalisent des profits en sol canadien, qui exportent ces profits–là dans les pays où ils disposent d'une filiale, pays avec lesquels on a signé une convention fiscale, et évitent de la sorte de payer de l'impôt en sol canadien.

Enfin, ces stratagèmes permettent à des sociétés canadiennes d'éviter l'impôt canadien en convertissant en revenu exonéré le revenu de corporations canadiennes.

L'histoire des conventions fiscales entre le Canada et les pays signataires regorge d'histoires d'horreur telles que le vérificateur général nous a habitués à en lire, à en voir, et à rager autour de ces mêmes histoires d'horreur. Je me permettrai de vous en raconter quelques–unes tirées du rapport du vérificateur général de 1992.

> Une filiale dans les Antilles néerlandaises d'une compagnie canadienne avait un actif de 865 millions et un revenu de 92 millions non assujettis aux règles du revenu étranger. Bien que le revenu de la filiale étrangère n'ait pas été imposé à un taux semblable au taux canadien, il peut être transféré à la société mère canadienne en tant que dividende exonéré. Le revenu étranger n'est pas assujetti à l'impôt quand il entre au Canada mais donne droit au crédit d'impôt fédéral sur les dividendes versés aux actionnaires canadiens. La société mère canadienne a engagé des frais de financement pour son investissement. . .

elle était toujours en terre néerlandaise,

> . . .dans la filiale et, ainsi, a pu déclarer au Canada une perte fiscale de 29 millions de dollars.

C'est comme si on disait du jour au lendemain, avec les problèmes financiers qu'on connaît et qui sont immenses: on prend 29 millions de dollars et on l'exporte, on fait délibérément fuir des capitaux, on occasionne délibérément, à cause des conventions fiscales et des trous de la passoire des conventions fiscales, un manque de rentrées dans les coffres fédéraux, alors qu'on pourrait corriger cela assez rapidement et facilement.

Je me permettrai de vous citer une autre de ces histoires d'horreur, tirée encore une fois du rapport du vérificateur général:

Une société canadienne a transféré pour 318 millions de placements à sa filiale de La Barbade. Ces 318 millions ont généré en six mois un revenu de 37 millions de dollars non assujettis aux règles du revenu étranger.

● (1040)

Même si le revenu de la filiale n'a pas été imposé à un taux semblable au taux canadien, on parle d'un taux de 3 p. 100, il peut être transféré à la société mère canadienne en tant que dividende exonéré. Et de cette façon, le revenu étranger n'est pas assujetti à l'impôt quand il entre au Canada, même si on n'a pas payé, ou pratiquement pas payé, d'impôts en territoire de la Barbade sur ce revenu. Lorsqu'il entre au Canada, il n'y a aucun traitement fiscal sur cette entrée de revenu net.

La société mère canadienne de cette filiale a engagé également des frais de financement pour son investissement dans la filiale de la Barbade et a donc déclaré—sans avoir généré aucune activité économique en sol canadien— une perte fiscale au Canada. Encore une fois, ce sont des millions qu'on perd en entrées fiscales annuellement, alors qu'on n'a pas besoin de ces pertes fiscales. Et tout le monde conviendra qu'on n'en a vraiment pas besoin. Avec une dette de 507 milliards et un déficit qui dépassera les 40 milliards, je pense qu'il ne faut pas faire exprès pour se faire mal. Il faut être masochiste pour présenter avec sentimentalité de tels projets de conventions fiscales. Comme on dit dans ma circonscription, ça peut bien aller mal à la «shop».

Il n'existe pas d'études exhaustives sur les 52 ou 53 conventions fiscales qui existent à l'heure actuelle entre le Canada et certains pays, mais le vérificateur général nous a donné certains indices de ce que cela pouvait occasionner comme pertes fiscales. Selon lui, les entreprise canadiennes qui avaient investi, en 1990, pour près de 92 milliards de dollars dans des compagnies non résidantes avec lesquelles elles entretiennent des liens de dépendance ont peut–être bénéficié en grande partie—il ne donne pas la proportion puisque les études exhaustives à cet égard n'existent pas—, mais ont probablement occasionné des pertes fiscales telles celles que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Comme le mentionne si bien le vérificateur général, il y a de ces investissements qui sont probablement très légitimes et exempts de tout soupçon, mais il y en a d'autres qui ne le sont pas. Ils sont peut–être légaux, mais ils ne sont pas légitimes étant donné la situation financière du gouvernement fédéral. On regarde, par exemple, en 1990, 5,2 milliards de dollars qui ont été investis dans des entreprises à la Barbade, un paradis fiscal reconnu. Ces investissements à la Barbade ont généré des dividendes de 400 millions de dollars exempts d'impôts.

Un autre exemple, 10,9 milliards ont été investis dans des entreprises à Chypre, en Irlande, au Libéria, aux Pays–Bas et en Suisse, autres pays considérés comme des paradis fiscaux. Ces investissements ont généré des dividendes de plus de 200 millions de dollars non imposés, exempts d'impôts et bénéficiant pour les actionnaires canadiens, qui détenaient des titres dans ces entreprises, de l'exonération d'impôt sur les dividendes versés aux résidants canadiens.

On doit se rendre à l'évidence qu'une grande partie, sinon une majorité, de ces soi–disant investissements dans ces paradis fiscaux ne sont effectués que pour permettre aux maisons mères d'entreprises canadiennes d'échapper à l'impôt canadien et de contribuer à la détérioration des finances publiques déjà amochées par plusieurs années de laxisme budgétaire des gouvernements qui se sont succédé ici à Ottawa.

On peut raisonnablement conclure, comme le mentionne le vérificateur général, que le gouvernement canadien—encore une fois, on nous le prouve en présentant le projet de loi S–2 qui reconduit et qui crée d'autres conventions fiscales de cette nature–là—, que le gouvernement fédéral se prive délibérément de centaines de millions de rentrées fiscales annuellement.

Les problèmes liés aux conventions fiscales sont connus depuis longtemps. Ils sont surtout connus par les gens d'en face. Et je me permettrai de vous souligner depuis quand on relève ce genre d'incongruités, depuis quand on relève le problème des évasions fiscales liées aux conventions fiscales. Vous ne devriez pas rire parce que c'est loin d'être rose la gestion des finances publiques, c'est loin d'être rose la façon dont vous traitez les Canadiennes et les Canadiens en maintenant un tel régime éhonté et en coupant 7,5 milliards dans les programmes sociaux au cours des trois prochaines années.

● (1045)

Le problème des évasions fiscales liées aux conventions est depuis longtemps bien connu. Par exemple, en 1987, le ministère des Finances annonçait qu'il étudierait l'imposition des corporations étrangères affiliées. Ces études n'ont jamais, mais jamais, été déposées.

En 1989, le Comité des comptes publics affirmait que le ministère des Finances devait veiller à ce que l'évasion fiscale liée aux conventions fiscales fasse l'objet d'une surveillance étroite et que des solutions soient proposées. C'était en 1989 et on attend toujours.

En 1992, dans ses commentaires annexés au rapport du vérificateur général, le ministère des Finances indiquait clairement qu'il n'avait pas l'intention de faire face au problème, même s'il le connaissait.

En décembre 1992—là, ça vaut la peine pour nos voisins d'en face d'ouvrir grandes leurs oreilles—Jean–Robert Gauthier, un vétéran député libéral, alors président du Comité des comptes publics, déclarait, et je cite: «Ce qui nous inquiète vraiment, c'est que le ministère des Finances n'a rien entrepris pour éliminer le plus possible de ces stratagèmes dont se servent les filiales étrangères pour éviter de payer de l'impôt. À mon avis. . .»—de l'avis de M. Gauthier, actuel député du Parti libéral du Canada—«. . .ce n'est pas un problème nouveau, et nous y revenons, encore une fois, cette année.»

Non seulement le projet de loi S–2 reconduit de telles conventions sans procéder à un examen sérieux des possibilités d'évasion fiscale dans des pays considérés comme des paradis fiscaux, mais il n'y a rien qui a été entrepris depuis le début du premier mandat de l'actuel gouvernement pour tenter, de quelque façon que ce soit, de colmater, ne serait–ce qu'en partie, les centaines de millions de dollars d'évasion fiscale qui sont liés à ces conventions.

Bien entendu, le ministre des Finances s'est émerveillé, lors du dépôt de son premier budget—budget désavoué, depuis ce temps, par le premier ministre du Canada, son propre premier ministre—en disant qu'il avait procédé, avec ce budget, à des modifications qui permettraient de colmater les brèches des conventions fiscales.

Ce n'était que du théâtre, encore une fois, comme le «stand–up comic» de la politique économique canadienne nous a habitués depuis qu'il est ministre des Finances.

Certes, il y a eu quelques modifications, mais pas pour éviter des pertes de centaines de millions de dollars annuellement, pas pour éviter les problèmes qu'on rencontre et qu'on soulève, aussi, depuis 1982.

Ces mesures ne sont aucunement suffisantes pour faire face au problème et j'inviterais le gouvernement canadien à réviser l'ensemble des 52 ou 53 conventions fiscales qu'il a signées avec des pays, qui ne sont pas tous considérés comme des paradis fiscaux, mais qui, pour une bonne part, le sont, et qui occasionnent délibérément des pertes de rentrées fiscales au gouvernement canadien.

Il est tout à fait honteux de maintenir un tel système sans examen sérieux, alors qu'il est dénoncé depuis longtemps par le vérificateur général, par les libéraux, aussi, du temps qu'ils étaient au pouvoir, par les différents ministres des Finances, même, qui ont pris certains engagements qu'ils n'ont jamais respectés, pour justement colmater ces brèches. Il est inadmissible, voire honteux, de maintenir une telle passoire, alors que dans le dernier budget, on fait payer ceux qui ne devraient pas payer. On fait payer les chômeurs, 5,5 milliards de dollars de coupures, avec les réductions du nombre de semaines assurables.

On fait payer ceux qui ne devraient pas payer, parce que justement, ils sont dans la misère, et ce gouvernement est dans l'incapacité de leur assurer des emplois pour regagner cette dignité dont ils ont besoin et pour faire vivre leur famille.

On n'avait pas besoin non plus—et c'est honteux—de couper 2,5 milliards de dollars au cours des prochaine années dans le financement de programmes établis. Ça n'est pas là non plus qu'on devait aller chercher l'argent.

On ne devait pas non plus réduire et couper, même, éliminer le crédit d'impôt en raison de l'âge pour les personnes du troisième âge. Elles ne méritaient pas, justement, qu'on maintienne le régime des évasions fiscales par les conventions fiscales et qu'on leur fasse payer, elles qui ont déjà payé toute leur vie une partie des problèmes financiers du gouvernement canadien.

• (1050)

On n'avait pas le droit, non plus, de pelleter les problèmes de déficit, de manque de contrôle et d'imagination pour contrôler ces finances publiques de l'autre côté. On n'avait pas besoin de les faire payer par les provinces en pelletant le déficit du côté des provinces par l'entremise de plafonds ou de gels de la péréquation, par exemple. Il y a déjà 1,5 milliard de pertes pour les provinces canadiennes.

Le projet de loi S–2 n'est en rien conforme à la réforme des conventions fiscales que nous demandons depuis le début de la campagne électorale qui nous a conduits à devenir l'opposition officielle en cette Chambre.

Je demanderais à mes collègues, et j'inviterais le gouvernement à réviser ses positions, et avant d'adopter quelque convention fiscale que ce soit ou d'en reconduire par rapport à celles qui existent déjà, de procéder à une révision totale, complète, en profondeur de ces régimes et des pays avec lesquels le Canada signe de telles conventions.

Je n'ai rien contre la Hongrie, mes collègues non plus, je n'ai rien contre le Nigéria, ni le Zimbabwe, ni l'Argentine, ni les Pays–Bas, mais avec un tel problème financier sur les épaules des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises, il ne faut pas faire exprès de perdre de l'argent, il ne faut pas faire exprès de faire en sorte d'occasionner un manque de rentrées fiscales de plusieurs centaines de millions de dollars annuellement. Il faut développer un sens des responsabilités que je ne retrouve absolument pas depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir le 25 octobre dernier.

Ce sont des gens irresponsables, des gens qui, non seulement font payer ceux qui ne devraient pas payer, mais en plus, à cause de leur incompétence, font perdre, aux Québécois et aux Canadiens, des milliards de dollars à cause de la turbulence qu'ils créent sur les marchés financiers. On a pu le voir récemment, non seulement on a coupé auprès de ceux qui ne méritaient pas de se voir couper leurs revenus, mais en plus, on n'a même pas satisfait les milieux financiers qui ne voient rien dans le premier budget du gouvernement pour reprendre le contrôle des finances publiques afin de redonner une certaine crédibilité à ce régime qui est carrément dépassé.

Comme j'ai entendu un de mes collègues le soulever, non seulement on maintient les évasions fiscales des conventions, perpétuant ces évasions, en se contredisant aussi, parce qu'ils ont souvent dénoncé ces évasions, mais en plus, on maintient des régimes honteux comme celui des fiducies familiales.

Comme on l'a déjà dit au début, et de plus en plus, on y croit, ce gouvernement fait la même chose que le précédent. Il favorise ses amis, il favorise les amis du régime, il favorise les entreprises qui donnent des milliers de dollars annuellement à la caisse du parti. Et tant et aussi longtemps que la question du financement populaire, comme celle des lobbyistes, ne sera pas réglée, ne sera pas résolue dans le sens démocratique du terme, on va toujours avoir ce genre de problème d'incongruité et de «niaiseries» qui fait en sorte qu'on perd de l'argent, alors qu'on n'est pas dans une position pour en perdre.

Par conséquent, madame la Présidente, nous allons rejeter le projet de loi S–2, non pas comme je vous le mentionnais, parce que nous en avons contre ces pays, mais parce que nous voulons absolument que le gouvernement procède à une révision de l'ensemble des conventions fiscales.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom du Parti réformiste pour parler du projet de loi S–2 qui a pour objet d'établir des conventions entre le Canada et un certain nombre d'autres pays en vue d'empêcher la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale à l'égard des ressortissants du Canada, de la Hongrie, du Nigéria, du Zimbabwe, de l'Argentine et des Pays–Bas travaillant à l'étranger dans ces pays.

Après avoir écouté le député du Bloc québécois qui vient d'intervenir, bon nombre d'entre nous voudront peut–être examiner comment on pourrait conclure un accord avec la Barbade

pour y faire des affaires puisque son régime fiscal est si favorable.

Mon parti appuie le projet de loi S–2, mais je voudrais faire remarquer aux parlementaires des deux Chambres, ici et à l'autre endroit, que des millions de Canadiens qui ne travaillent pas à l'étranger seraient sûrement heureux de se soustraire aux impôts élevés qu'ils sont forcés de payer aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Il est noble de mettre en oeuvre des conventions fiscales entre le Canada et des pays comme la Hongrie, mais pourquoi ne pas mettre en oeuvre des conventions similaires entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités à l'intérieur de nos propres frontières, pour faire en sorte que le contribuable canadien ne soit pas accablé par une double imposition?

• (1055)

Le texte de l'accord entre la Hongrie et le Canada a 20 pages. Je l'ai lu parce que mes parents sont hongrois, parce que je parle le hongrois et parce que je me sens directement intéressé par la Hongrie et par ce qui s'y passe. Si le gouvernement libéral actuel examinait les principes de cet accord entre le Canada et la Hongrie et tâchait d'en négocier et d'en appliquer certains des principes avec les gouvernements provinciaux, il en tirerait des outils permettant d'éliminer certains des obstacles aux échanges interprovinciaux. Cela pourrait faire épargner beaucoup d'argent à notre pays, à notre économie et à nos contribuables, car il en coûterait 4 à 5 milliards de dollars de moins pour faire des affaires.

L'une des plaintes les plus répandues à l'égard de la taxe sur les produits et services qu'on entend exprimer aux séances du comité des finances a trait au fait que lorsqu'ils achètent des biens, les consommateurs sont frappés par une taxe de vente provinciale de 8 à 12 p. 100, suivie de la TPS de 7 p. 100. La plupart des Canadiens y voient un double assaut contre leur portefeuille qui les a incités à faire passer dans l'économie parralèle des milliards de dollars de revenu imposable.

Dans le cadre d'une réunion tenue hier ou aujourd'hui à Vancouver, l'économie parallèle et sa valeur font l'objet d'un exposé. Mais pourquoi cette économie existe–t–elle? Elle existe parce que cette Chambre et le gouvernement continuent de hausser les impôts et de dépenser et qu'ils ne se sont pas encore vraiment employés à réduire les dépenses et à redonner les sommes ainsi économisées aux contribuables qui seraient alors disposés à payer des impôts justes et équitables et à tourner le dos à l'économie parallèle. Elle existe parce que cela coûte trop cher d'être honnête dans notre pays. Même le ministre des Finances l'a reconnu.

Pour la plupart des Canadiens, le système de double imposition avec les taxes de vente, les taxes camouflées et l'impôt sur le revenu est plus qu'une double calamité qui s'abat sur leur portefeuille; c'est une triple, voire une quadruple calamité qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, les a incités à agir de la sorte pour économiser de l'argent.

Selon la revue *Canadian Business*, et je cite «Malheureusement, le Canada se distingue maintenant parce que, de tous les pays industrialisés du Groupe des Sept, c'est lui qui adopte les taux d'imposition les plus élevés.»

J'espère que, contrairement à son prédécesseur conservateur, le gouvernement actuel ne mentionnera pas constamment l'exemple du Groupe des Sept et le fait que, de l'avis des Nations Unies, notre pays vient au premier rang. Il n'est plus au premier rang dans aucun domaine, sauf pour ce qui est des dépenses les plus élevées par habitant.

Quand le gouvernement se réveillera–t–il et comprendra–t–il que les investisseurs, les prêteurs et les consommateurs n'acceptent plus le système actuel de hausses d'impôts et de dépenses?

Voici ce qu'a déclaré une de mes électrices en réponse à un questionnaire que je lui ai envoyé: «Seul le gouvernement fédéral pourrait trouver des façons de faire payer aux gens le privilège de vivre plus simplement et modérément.»

Pendant trop longtemps, les gouvernements ont obligé les gens à vivre selon leurs moyens et à restreindre leur budget, alors que les politiciens, eux, ont vécu dans un contexte de pensions garanties et de voyages coûteux aux frais de la princesse. Pendant que de nombreux Canadiens s'installent autour de la table de cuisine pour se faire un budget et tracer la ligne entre le nécessaire et le superflu, les parlementaires ont parcouru la planète dans tous les sens, et leurs voyages ont coûté des millions de dollars aux contribuables. Des comités parlementaires vont aux quatre coins de notre pays sous prétexte de consulter la population.

Tous ces déplacements des comités et les voyages des parlementaires aux frais de la princesse ne coûtent pas des millions, mais plus de un milliard de dollars. Le gouvernement refuse pourtant d'examiner des façons d'économiser de l'argent dans l'intérêt des contribuables et de consulter ceux–ci grâce aux envois collectifs ou à des visites occasionnelles effectuées dans la circonscription et permettant de savoir ce qu'ils souhaitent.

Il faut que le greffier de la Chambre examine des façons de réaliser des économies relativement aux comités. C'est un effort tout à fait louable de sa part. Le gouvernement devrait d'ailleurs prendre en considération et encourager ce genre d'initiative.

Combien de voyages les parlementaires, leurs conjoints et leurs adjoints ont–ils faits en Hongrie, au Nigéria, aux Pays–Bas, en Argentine et au Zimbabwe pour élaborer les détails du projet de loi S–2?

• (1100)

J'ai été invité à me rendre en Hongrie à titre de parlementaire. Je parle le hongrois. C'était une belle occasion de visiter le pays où je suis né, mais j'ai décliné l'invitation, parce qu'il n'y avait rien à retirer de ce voyage. Il y a plus à faire ici. S'ils veulent faire des affaires avec nous, qu'ils viennent.

J'espère qu'on comprendra par là que nous sommes disposés à coopérer avec d'autres pays, mais que nous avons des problèmes à régler chez nous avant d'aller régler ceux des autres à leur place. Ces pays doivent s'efforcer de trouver des solutions eux–mêmes, et cela inclut la Hongrie.

Le projet de loi S–2 est essentiellement un projet qui vise à mettre de l'ordre dans nos affaires. J'invite le gouvernement à envisager des mesures pour mettre de l'ordre dans notre régime

fiscal. Il faut arrêter de prendre des demi–mesures. J'exhorte les membres du gouvernement à retrousser leurs manches et à jeter des choses par–dessus bord, à se débarrasser de programmes inutiles.

Les libéraux devraient commencer par se débarrasser de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui fait plus de 2 500 pages et instaurer un nouvel impôt proportionnel simple fondé sur l'équité et la facilité de compréhension, adapté à la taille de la famille, à l'importance des revenus et à la capacité de payer de l'impôt sur ces revenus.

C'est notre lourde fiscalité qui explique que des gens s'en vont dans des pays comme ceux mentionnés dans le projet de loi S–2 et c'est pourquoi le gouvernement doit conclure ces conventions.

Nous avons un régime de crédits d'impôt pour emploi à l'étranger. Les contribuables qui travaillent à l'étranger pendant une période prolongée ne doivent pas, croit–on, payer l'intégralité de l'impôt parce qu'ils n'utilisent pas leur pleine part des services gouvernementaux. Ce régime leur évite donc de payer 80 p. 100 de leurs impôts s'ils sont à l'extérieur du Canada pendant six mois.

Ainsi, un ingénieur qui gagnerait 70 000 $ dans ces conditions paierait à peine 7 000 $ alors que, s'il travaillait au Canada, ses impôts seraient de 23 000 $. Un expert comptable de ma circonscription, Calgary–Centre, m'a dit à ce propos que c'était un énorme incitatif. Il vaut la peine de quitter sa famille pendant la moitié de l'année et d'aller travailler en Russie ou en Hongrie pour obtenir ce complément de revenu.

Le projet de loi à l'étude est essentiellement de nature technique. Il permet une meilleure compréhension entre le Canada et les pays étrangers. Permettez–moi cependant de poser quelques questions constructives qui découlent de l'étude du projet et qui permettront, je l'espère, d'apporter des améliorations dans l'intérêt du Canada.

Le projet de loi S–2 est une bonne première étape, mais pourquoi ne signons–nous des conventions qu'avec les pays mentionnés dans le projet de loi et non avec certains pays qui s'émancipent et avec qui nous aurons des échanges commerciaux à l'avenir?

Ces conventions existent à cause de l'évasion fiscale au Canada, qui est attribuable à notre niveau d'imposition comparativement élevé. Le gouvernement est–il prêt à prévenir ce problème en ramenant nos impôts à un niveau comparable à celui des autres pays?

Est–il réaliste de s'attendre à ce que ces conventions soient efficaces quand on sait que le régime fiscal canadien est beaucoup plus complexe que celui des pays avec lesquels nous avons conclu ces conventions?

Notre niveau d'imposition élevé pousse–t–il les contribuables à se réfugier dans ces pays et est–ce pour cela que nous avons besoin des conventions? Je pense que oui.

En conclusion, j'estime qu'il faut réduire le fardeau fiscal élevé du Canada pour attirer des investisseurs et des capitaux étrangers, accroissant ainsi notre PNB.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1105)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire), dont un comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je dois vous faire part d'une décision du Président sur le projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire).

DÉCISION DU PRÉSIDENT

La présidente suppléante (Mme Maheu): Une motion d'amendement a été inscrite au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire).

La motion nº 1 sera débattue et mise aux voix.

[*Français*]

MOTION D'AMENDEMENT

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert) propose:

Motion nº 1

Que le projet de loi C–8 soit modifié, dans la version anglaise à l'article 1, par substitution à la ligne 30, page 2, de ce qui suit:

«grounds that the inmate or any other inmate of the».

—Madame la Présidente, l'amendement que je propose ce matin est très simple. Pas seulement parce qu'il est court et se passerait de commentaires, mais cet amendement est simple à tous égards. Il suggère de simplifier la lecture de la loi. En d'autres mots, je propose d'exprimer, en termes clairs, ce qui est clair, séparément dans chacune des deux langues officielles. Je cherche à donner à l'intention législative une forme comparable, équivalente et semblable dans ces deux versions officielles, en français et en anglais.

Je ne discute pas le fond du projet de loi sur lequel je suis en accord. Et je ne crois pas que ces amendements au Code criminel changeront l'état du droit. Ils viennent codifier les paramètres que les tribunaux ont déjà tracés autour de l'article 25 en ce qui touche l'usage de la force meurtrière par les policiers.

Je ne suis pas persuadée que tous les policiers feront mentalement le test en cinq étapes, que le projet leur impose, lorsque viendra le moment d'une décision vitale, mais je ne pense pas non plus que cette nouvelle loi bouscule bien des choses. Nos consultations dans les milieux juridiques et policiers nous ont

d'ailleurs appris que ce projet de loi, dans son esprit, rencontrait l'assentiment presque général. Ce n'est pas le fond qui est discutable, mais la forme.

Ce projet de loi nous fournit l'occasion de discuter d'un sérieux problème législatif. C'est un problème de rédaction législative. Dans chacune de leurs versions officielles, depuis quelques années, les textes des lois fédérales empruntent un style particulier. Et je ne parle pas du style sous ses aspects littéraires. D'ailleurs, j'invite les membres à un examen au hasard des lois fédérales.

J'ai commenté plus tôt cette semaine, lors du débat sur le projet de loi C–7, cette nouvelle technique de rédaction ténébreuse. J'y reviendrai sûrement à une autre occasion. Qu'il suffise de dire pour le moment que la loi, surtout s'il s'agit d'une loi pénale, doit être facile à comprendre par le citoyen ordinaire.

Ce qui me préoccupe, à l'occasion de l'étude de ce projet de loi C–8 auquel je propose un amendement, c'est l'absence généralisée de concordance entre le français et l'anglais dans les lois fédérales. Mon amendement, qui est très simple, vise à rendre les deux textes pareils. Pareils, pas seulement semblables, pas seulement analogues, pas seulement ressemblants, pareils.

Les lois du Canada sont en vigueur partout au pays, dans leurs deux versions, qui sont également officielles. Elles sont adoptées, imprimées et publiées dans les deux langues officielles. D'après la Loi sur les langues officielles, les deux textes ont également force de loi ou, comme dit le statut, «même valeur».

• (1110)

On doit donc comprendre que si l'anglais et le français sont diamétralement contradictoires, nous devrons appliquer deux lois différentes également obligatoires. D'ailleurs, cette même loi sur les langues officielles est une illustration très réussie de ses propres dispositions contradictoires. J'invite les membres de cette Chambre à une lecture rapide de la Loi sur les langues officielles pour s'en convaincre.

En effet, au Canada, nous avons deux lois sur les langues officielles, comme nous avons généralement deux lois simultanées lorsque nous adoptons une législation particulière. Il s'agit là d'une situation sans doute unique au monde, avec laquelle il nous faut composer, semble–t–il, pour le meilleur et pour le pire.

Comme je viens de le dire, même la Loi sur les langues officielles est différente jusqu'à la contradiction entre ses deux versions officielles. Et l'article 13 de cette loi, celui–là même qui décrète que les deux textes ont même valeur, ne le dit pas dans le même sens ni au même effet en français et en anglais.

Puisque la Loi sur les langues officielles présente des rédactions officielles contradictoires, il n'est pas étonnant que l'ensemble de la législation fédérale suive le même modèle.

Ainsi, dans le texte anglais du projet de loi C–8, par l'article 25(5) amendé autorisant le recours à la force meurtrière contre un détenu qui s'évade, on peut lire que: «*any of the inmate. . .poses a threath of death. . .to the peace officer or any other person. . .*»

En anglais, la menace de mort provient donc de l'ensemble des détenus et s'adresse à l'agent de la paix concerné et à toute autre personne. Dans le texte français, cet agent de la paix peut utiliser la force meurtrière contre ce détenu et tout autre détenu.

On comprend que l'ensemble des détenus comprend le détenu qui s'évade. On comprend également que, malgré la différence de vocabulaire, l'agent de la paix sera justifié d'employer la force meurtrière chaque fois qu'il est menacé par un détenu lors d'une tentative d'évasion.

Mais pourquoi faut–il le dire de façon différente en français et en anglais? Pourquoi faut–il à tout prix compliquer les choses au point de risquer la confusion? *Any of the inmate*, ce n'est pas «ce détenu et tout autre détenu». Qu'on dise clairement «un détenu» pour traduire *any of the inmate*, ou qu'on dise *this inmate and any of the inmate* pour correspondre à «ce détenu ou tout autre détenu». Mais qu'on arrête de compliquer ce qui est simple.

Voilà l'objet de mon amendement. Comme je l'ai dit, il est simple et vise la simplicité et j'ajouterais la clarté et l'équivalence entre les deux versions officielles.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame la Présidente, la députée de Saint–Hubert propose qu'on modifie la version anglaise du projet de loi C–8 pour qu'elle se rapproche davantage de la version française.

La rédaction des mesures législatives se fait parallèlement en anglais et en français. Chaque version officielle respecte et reflète le génie et l'esprit de chaque langue. Aucune des versions n'est la traduction littérale de l'autre, et ce n'est pas là l'intention du rédacteur. Par conséquent, des incohérences de forme sont inévitables.

Le libellé de l'article 1 et d'autres articles est censé être rédigé, dans la mesure du possible, en termes simples. Le libellé des versions française et anglaise sert à exprimer l'intention du projet de loi avec toute la clarté et toute la précision possibles, conformément aux règles grammaticales et pour éviter les répétitions inutiles et la surabondance de termes.

• (1115)

L'expression «any of the inmates», utilisée à la ligne 30, est courte, claire et facile à comprendre. Ajouter des mots supplémentaires anglais, comme le propose la députée, uniquement pour obtenir une traduction anglaise littérale du français, n'ajoute rien d'important et ne fait que compliquer la version anglaise actuelle, qui est rédigée en termes simples. Par conséquent, on ne peut pas appuyer cette motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La question porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 1 est rejetée.)

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

M. Gagliano: Madame la Présidente, les trois partis se sont entendus pour que nous passions maintenant à la troisième lecture.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Ethel Blondin–Andrew propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–8 qui, je l'espère, recevra l'appui de tous les partis représentés à la Chambre.

Le projet de loi représente un progrès marquant par rapport à la règle anachronique relative aux criminels en fuite. Il préserve, en outre, le pouvoir des agents de la paix de se protéger eux–mêmes et de protéger le public contre un risque grave de lésions corporelles graves ou de mort. Il assure également un équilibre entre le pouvoir des agents de la paix de préserver la sûreté et la sécurité du public et le respect des droits des Canadiens.

Je signale aux députés que le projet de loi C–8 a reçu l'appui de l'Association canadienne des chefs de police et de l'Association canadienne des policiers. L'Association canadienne des chefs de police estime que le projet de loi C–8 répond à un besoin de changement puisqu'il donne aux agents de la paix les moyens nécessaires de faire leur travail dans les situations dangereuses, tout en leur imposant, lorsqu'ils utilisent contre des suspects en fuite une force susceptible d'entraîner la mort, la responsabilité de le faire dans les seules circonstances prévues par le nouveau paragraphe 25(4) proposé du Code criminel.

L'Association canadienne des policiers juge le projet de loi pondéré et conforme aux pratiques courantes des services de police. L'association estime que le projet de loi met un terme à l'incertitude qu'a engendrée une décision d'un tribunal de l'Ontario qui avait statué que le paragraphe actuel était inconstitutionnel.

• (1120)

L'Association canadienne des chefs de police et l'Association canadienne des policiers se disent satisfaites du libellé du nouveau paragraphe 25(4) proposé.

Le projet de loi C–8 s'intéresse également aux situations où des agents de la paix de pénitenciers fédéraux emploient la force pour empêcher des détenus pouvant être dangereux de s'évader d'un pénitencier.

L'adjonction au Code criminel du paragraphe 25(5) contenu dans le projet de loi C–8 assure un juste équilibre entre les droits de la personne et les besoins de la collectivité. Il préserve, en outre, l'autorité dont les agents de la paix des pénitenciers ont besoin pour assurer la protection de la société.

Enfin, cette mesure législative modifie la Loi sur la protection des pêches côtières en autorisant les gardes–pêche à employer la force pour désemparer un bateau de pêche étranger en fuite ou pour procéder à l'arrestation du capitaine du navire. L'article modificatif fait en sorte que le ministère des Pêches et des Océans pourra continuer d'utiliser ce moyen de dissuasion pour empêcher les navires étrangers de pêcher illégalement à l'intérieur des zones de pêche du Canada.

Le projet de loi accorde également l'autorisation de fixer par règlement les procédures régissant l'emploi de la force de neutralisation.

Le gouvernement entend établir des règlements qui soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés et aux pratiques internationales reconnues et raisonnables en ce qui concerne l'emploi de la force de neutralisation en mer.

Le gouvernement entend surtout faire en sorte que seul le niveau minimum de force nécessaire soit employé pour procéder à une arrestation.

J'espère que les députés appuieront le projet de loi.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): J'aimerais présenter la position de l'opposition officielle face au projet de loi C–8, modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières.

Premièrement, ce projet de loi modifie le paragraphe 25(4) du Code criminel, qui régit le degré de force que les agents de la paix sont justifiés d'utiliser pour appréhender un suspect en fuite ou un détenu qui tente de s'évader d'un pénitencier.

Deuxièmement, le projet de loi C–8 modifie aussi la Loi sur la protection des pêches côtières pour autoriser explicitement l'emploi de la force pour désemparer un bateau de pêche étranger, dont le capitaine tenterait d'éviter d'être arrêté.

Comme on le sait sûrement, ce projet de loi de vaste portée suscite la controverse au Canada depuis un certain nombre d'années.

Je vais d'abord commencer par le premier volet du projet de loi. La question de l'emploi de la force par la police dans l'arrestation des suspects en fuite fait intervenir un certain nombre d'intérêts sociaux.

Manifestement, les intérêts de l'exécution de la loi sont en jeu. Le public a besoin de ce que le droit pénal soit appliqué et que les contrevenants soient arrêtés et traduits devant la justice.

Je conviens qu'il faut donner à la police les moyens de faire son travail, de se protéger et de protéger les autres. Cependant, l'exécution de la loi va bien au–delà du seul travail policier. Il est un principe fondamental voulant qu'il revienne à l'appareil judiciaire de juger les prévenus et d'imposer des peines aux coupables.

Lorsque l'intervention de la police entraîne la mort d'un suspect, comme cela arrive à l'occasion, on circonvient ce processus, et ce, au détriment de l'ensemble de la société.

• (1125)

Cela peut également aller à l'encontre du souhait de la société de réduire globalement l'emploi de la force par la police.

Lorsqu'on peut recourir efficacement à des techniques policières moins violentes ou importunes, il est dans l'intérêt de la société de le faire. Il faut, je crois, aussi penser à la possibilité toujours présente que l'on confonde une personne innocente avec un suspect en fuite, et que cette personne soit blessée ou tuée.

Le public a également intérêt à assurer sa propre sécurité. On peut imaginer, à cet égard, deux types de situations. D'un côté, lorsque des criminels dangereux échappent à une arrestation, cela peut présenter des risques pour la population en général.

Dans ce cas, il peut être justifié de risquer de blesser gravement le contrevenant, compte tenu de la probabilité encore plus grande que la société ait à pâtir gravement de sa fuite.

D'un autre côté, lorsque le contrevenant ne représente pas un danger pour le public ou très peu, il peut être plus dangereux pour le public que la police cherche à l'appréhender par des moyens violents, par exemple en tirant des coups de feu en l'air, ou en visant un véhicule en fuite, plutôt que de recourir à des moyens moins violents, au risque de laisser échapper le suspect.

Un autre type d'intérêt public entre de plus en plus en jeu ces dernière années, en partie à la suite d'allégations de mauvais traitement des minorités visibles par la police.

Lorsque les gens ont l'impression que la police traite différemment les suspects appartenant à une minorité visible, cela crée parfois de très grandes tensions sociales.

La société a donc tout intérêt à réduire l'emploi de la force, pour éviter de provoquer la colère des minorités et mettre le feu aux poudres.

Ainsi, nous sommes d'accord sur le projet de loi qui clarifie les critères gouvernant l'usage de la force par les agents de la paix contre les suspects en fuite, ce qui confirme la pratique des dernières années.

Néanmoins, l'article 25(4), par l'utilisation de l'expression «imminente ou future», ouvre la porte à des abus.

Nous aurions souhaité que le gouvernement précise cette expression, qui nous paraît quelque peu ambiguë.

La deuxième partie de mon intervention porte sur la modification apportée à la Loi sur la protection des pêches côtières. En effet, le Code criminel permet à l'agent de la paix de recourir à la force pour arrêter un fuyard.

Nous acceptons le principe dans le cadre du code criminel, mais nous considérons que cette approche est peu adaptée au contexte des pêches.

À notre avis, il y a une disproportion énorme entre les volets du projet de loi C–8 et la portée des mesures ci–afférentes.

La situation est tendue dans le milieu des pêches et le recours à la force pour désemparer un bateau étranger pourrait susciter une escalade de violence.

De plus, la loi n'autorise pas le recours à la force nécessaire pour désemparer un bateau canadien, puisque d'autres mesures existent pour retracer les contrevenants en territoire canadien. Cette situation est l'abnégation propre du but recherché.

Le recours à la force pour tenter de désemparer un navire n'est pas le moyen le plus efficace pour mettre fin à des pratiques de surpêches étrangères. Par le passé, le recours à des tirs dissuasifs n'a pas permis d'arraisonner les bateaux étrangers en faute.

• (1130)

Par conséquent, les gardes–pêche pourraient être tentés de recourir à une force plus solide, ce qui risque de provoquer une escalade de violence.

L'objectif de montrer à la communauté internationale la détermination du Canada de mettre un terme aux pratiques illégales est louable. Cela comporte toutefois des risques, alors que le problème de la pêche illégale n'est pas résolu à la source.

On ne pourra arrêter les pratiques illégales de pêche sans le concours des autres pays. Il faudrait poursuivre les efforts de négociations avec la communauté internationale, puisque le Canada ne peut légiférer dans une zone internationale, comme nous le savons tous ici. Par conséquent, la négociation devient la seule avenue possible.

Madame la Présidente, par des ententes bilatérales ou multilatérales, il est possible d'obtenir l'appui des gouvernements étrangers pour sanctionner des armateurs qui se risqueraient à pratiquer une pêche illégale en territoire canadien. Les sanctions doivent être dissuasives afin de décourager les contrevenants.

Bien que ces cas soient rares, nous pouvons y mettre un terme sans risquer de mettre la vie de l'équipage en danger. Désemparer un bateau en haute mer n'est pas si simple que cela.

Alors que nous avons tous les moyens nécessaires pour identifier les contrevenants, le gouvernement doit plutôt miser sur la collaboration des autres gouvernements. La modification apportée à la Loi sur la protection des pêches ne donne aucun pouvoir au gouvernement canadien pour intervenir en zone internationale, là où les ententes ne sont pas respectées. L'unique façon de régler le problème à la source est de mettre en place avec les pays concernés les mesures de sanction appropriées.

Par ailleurs, l'adjonction de l'article 8.1 risque d'encourager le ministères des Pêches et des Océans à équiper davantage ses bateaux pour qu'ils détiennent une force de frappe susceptible d'intimider les bateaux étrangers. Ces investissements ne sont pas prioritaires, compte tenu des besoins criants de l'industrie des pêches.

Sans vouloir m'attarder davantage, je voudrais souligner que l'expression «désemparer» un bateau doit être mieux définie et la réglementation doit encadrer le recours à la force pour éviter tout risque d'abus.

Je souhaite que le gouvernement tienne compte de ces remarques. Le recours à la force comporte des risques qui ne peuvent être pris à la légère.

[*Traduction*]

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, le Partie réformiste appuie le projet de loi C–8. Nous reconnaissons que nous avions des réserves au sujet de cette mesure qui, de prime abord, semblait se limiter à la discrétion de la police dans l'exécution d'une tâche difficile. On aurait dit que ce projet de loi n'autorisait l'emploi de la force que dans le cas des criminels en fuite. Cependant, après avoir entendu les témoignages des particuliers et des groupes à l'étape de l'étude en comité, nous sommes convaincus que la mesure répond de façon satisfaisante aux points qui n'avaient pas été réglés dans le débat ayant trait à la Charte et à la décision rendue dans l'affaire Lines.

Ce projet de loi clarifie également l'emploi d'une force susceptible de causer la mort contre des prisonniers qui tentent de s'évader de pénitenciers à sécurité moyenne ou à sécurité maximale. De plus, il autorise l'utilisation de la force pour désemparer les navires étrangers qui fuient devant les autorités canadiennes.

Ce projet de loi est l'aboutissement d'un processus amorcé en 1979 par le comité Ouimet. En 1989, des groupes d'étude sur les relations entre la police et les minorités raciales en Ontario avaient fait des observations à ce sujet. Au fil des ans, la Commission de réforme du droit avait exprimé des réserves et, en avril 1993, la question avait été tranchée, dans l'affaire Lines, par les tribunaux en Ontario qui avaient déclaré inconstitutionnels les articles actuels du Code criminel.

Le projet de loi rejoint la position des tribunaux et l'approche adoptée dans les manuels de formation des policiers. Nous nous disions que les agents de la paix qui travaillent sur le terrain n'avaient pas été suffisamment consultés et nous le croyons toujours. Même s'il semble fondamentalement valable, ce projet de loi n'en reste pas moins l'oeuvre des autorités supérieures.

• (1135)

Il est intéressant de noter que les défenseurs des droits des prisonniers et des libertés civiles qui ont comparu devant le comité se sont opposés à ce projet de loi. Ils veulent que les pouvoirs des agents de la paix soient beaucoup plus limités qu'ils ne le sont ici. Il est également intéressant de noter que les députés du Bloc se sont beaucoup préoccupés des dispositions relatives aux navires étrangers en fuite. C'est peut–être parce qu'ils estiment qu'ils seront eux–mêmes considérés, un jour, comme des navires étrangers qui fuient devant les autorités canadiennes s'ils contestent la souveraineté dans les eaux en litige. On pouvait clairement sentir, derrière tout cela, l'idée de la séparation.

Ce projet de loi, qui autorise les agents de la paix à employer la force contre des criminels en fuite, des prisonniers qui tentent de s'évader ou des navires étrangers qui s'enfuient, fait avant tout appel au sens des proportions. Nous espérons qu'il donnera lieu à un juste équilibre. D'une part, les agents de la paix doivent avoir les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leur mandat, mais, d'autre part, les droits des particuliers doivent être protégés.

Pour terminer, je voudrais dire une chose au gouvernement, pour le réveiller un peu. Nous allons voter en faveur de ce projet de loi que nous considérons comme une mesure d'ordre administratif. Cependant, nous espérons que le ministre de la Justice proposera bientôt plus que des promesses pour resserrer le système de justice pénale, car force est de constater que, dans beaucoup d'autres secteurs, on a perdu tout sens de la mesure.

Les gens demandent au gouvernement de prendre des mesures pour resserrer son programme de justice qu'ils considèrent trop indulgent.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Gagliano Madame la Présidente, à la suite de certaines discussions, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour qu'on suspende les travaux de la Chambre jusqu'à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La séance est donc suspendue jusqu'à 14 heures.

Article 31 du Règlement

(La séance est suspendue à 11 h 37.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, la vie commence dès la conception et se prolonge jusqu'à la mort naturelle. On a demandé au Parlement d'exercer son pouvoir, son autorité et sa compétence afin de promulguer une loi visant à protéger et à sauvegarder les droits et la vie de l'enfant dans le ventre de sa mère.

Il faut se rappeler que le préambule de la Constitution canadienne et notre Charte des droits reconnaissent la suprématie de Dieu. Pourtant, une nation, comme la nôtre, qui tolère, facilite et finance l'avortement est une nation sans conscience, une nation païenne.

Promulguez dès maintenant une loi afin de garantir le droit à la vie à toutes les étapes, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, il y a quelques jours, on apprenait que de violents incendies sévissent dans l'île Isabela, dans l'archipel des Galapagos. Le feu menace des espèces rares de plantes et de fleurs, ainsi que les aires de reproduction des tortues géantes. L'Équateur n'a pas les équipements nécessaires pour pouvoir maîtriser ces incendies qui risquent de ravager un des plus importants patrimoines naturels du monde.

Les autorités gouvernementales de l'Équateur crient au secours et espèrent que l'aide internationale viendra rapidement, en demandant notamment au Canada de mobiliser ses avions-citernes Canadair, seul moyen pour mettre fin au sinistre, selon l'avis de tous les spécialistes.

Nous demandons au gouvernement de répondre positivement à l'appel lancé par le gouvernement équatorien et de faire parvenir sur-le-champ des avions-citernes afin de préserver cette faune et cette flore exceptionnelles du feu dévastateur.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE POSTAL À WARFIELD

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, les habitants du village de Warfield sont très fiers de leur communauté.

Warfield possède un conseil de village, un corps de sapeurs-pompiers volontaires, une salle communautaire, une piscine, des locaux où sont dispensés des cours de la maternelle à la septième année, ainsi que divers magasins et services pour répondre aux besoins de ses citoyens. De plus, Warfield organise un défilé annuel consacré aux sports familiaux, qui aura lieu le 11 juin, cette année.

Bref, le village de Warfield a tout ce qu'il faut pour justifier sa fierté civique, à l'exception d'une chose. Ce qu'il lui manque, c'est une adresse. Tout le courrier à destination de Warfield est adressé à Trail, la ville voisine.

Les gens de Warfield veulent avoir leurs propres codes postaux. Cela ne nécessiterait aucun changement ni dépenses. Il suffirait que Postes Canada reconnaisse que les citoyens de Warfield ont droit à la mention de leur nom sur leur courrier.

En terminant, je tiens à préciser que les gens de Warfield ne demandent pas un bureau de poste ou un meilleur service, mais seulement qu'on les appelle par leur nom.

* * *

LA FONDATION EVERGREEN

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la Terre et, au nom d'une organisation très active dans la circonscription de Rosedale que je représente, je voudrais faire part à la Chambre d'une importante initiative dans le domaine de l'éducation environnementale.

Le Programme de naturalisation des terrains scolaires est un programme national mis en place par la Fondation Evergreen et qui vise à transformer les terrains scolaires en salles de classe en plein air où l'on apprend à valoriser l'environnement par l'expérience pratique. De nombreuses écoles au Canada ont un aménagement paysagé en asphalte et des cours de récréation en béton, avec une clôture tout le tour. On dirait plus des parcs de stationnement ou des prisons que des écoles.

Ces terrains présentent bien peu d'intérêt sur le plan de l'éducation, offrent peu d'avantages communautaires et n'apportent rien sur le plan de l'environnement et sur celui de la santé. Il faut leur ajouter des aires naturelles pour mieux sensibiliser les élèves à l'environnement.

Nous devons prendre conscience de l'importance que peut représenter pour nos enfants la création d'un cadre plus propice à l'apprentissage, en les rapprochant de la nature, et la transformation des terrains scolaires pour en faire non pas de tristes étendues de béton, mais des aires naturelles qui mettront quotidiennement les élèves en contact avec la nature et qui auront une valeur sur le plan éducatif.

C'est ce que fait le programme de la Fondation Evergreen. J'invite les députés à appuyer cette initiative dans leur circonscription.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, un petit nombre de gens dans notre pays souffrent de la maladie environnementale, la maladie du XX^{e} siècle.

C'est une maladie causée, pense-t-on, par le travail en milieu contaminé ou dans des régions où l'eau et l'air ont été contaminés. Nous savons que les médecins et les scientifiques ont beaucoup de mal à définir les causes exactes de cette maladie.

Article 31 du Règlement

En 1990, le Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada a recommandé que les hypersensibilités environnementales soient examinées une à une pour que l'on reconnaisse les aspects invalidants de cette condition et que l'on fasse preuve de compassion à l'égard des personnes qui en souffrent.

Quatre ans après cette recommandation, des personnes comme Susan Andersen, de Calgary, se trouvent forcées d'aller à Dallas, au Texas, pour se faire traiter dans des centres médicaux spéciaux.

Malheureusement, notre système de soins de santé n'offre pas d'aide financière à ces personnes, bien qu'il n'existe pas de centres de traitement au Canada.

Je demande à la ministre de la Santé et à ses homologues provinciaux de trouver une solution afin de faire bénéficier les Canadiens d'un système de soins de santé vraiment universel et, ainsi que l'a recommandé le ministère de la Santé, de faire preuve à l'égard des personnes affectées et de leurs familles de la compassion à laquelle elles ont droit dans un pays qui se targue d'avoir un système de soins de santé universel.

* * *

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, le bénévolat est une tradition bien ancrée au Canada. En cette période, où les ressources humaines et financières sont limitées, les bénévoles sont encore plus un élément indispensable dans notre société canadienne.

• (1405)

À l'occasion de la Semaine nationale du bénévolat, j'aimerais souligner l'apport inestimable des organismes comme Centraide Montréal. C'est grâce à Centraide que plusieurs organismes bénévoles peuvent s'épanouir et continuer à rendre service aux plus démunis de notre société.

[*Traduction*]

Je profite de l'occasion pour féliciter tous les bénévoles de ma circonscription, Saint–Denis. Des organisations comme Les Femmes d'ici et d'ailleurs, l'organisation des jeunes de Parc Extension, Moisson Montréal, la Maison des grands–parents de Villeray, pour n'en nommer que quelques–unes, ont favorisé l'établissement d'un sens du partage et du souci d'autrui dans la collectivité de Saint–Denis.

Je prie mes collègues d'aider et de soutenir les bénévoles de leur circonscription et de les encourager à poursuivre les efforts qu'ils font pour aider ceux qui sont dans le besoin.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont de plus en plus inquiets devant la vague d'intolérance linguistique que font déferler leurs collègues des autres partis. Des députés tant réformistes que libéraux ont présenté des pétitions réclamant qu'on mette un terme au bilinguisme officiel.

Je suis choqué et même consterné d'entendre les membres du Parti libéral du Canada tenir constamment ce genre de propos contradictoires. On ne peut parler que d'hypocrisie pour décrire leur attitude. Ils disent une chose à leurs électeurs et une autre quand ils s'adressent à la Chambre.

Les députés du Bloc québécois n'approuvent pas ces pétitions qui témoignent de l'intolérance et de l'étroitesse d'esprit des signataires.

Le Bloc québécois est–il le dernier parti politique à défendre l'usage des deux langues officielles dans les institutions fédérales? Est–ce là le nouveau Canada? Les libéraux n'ont–ils pas honte?

* * *

LE DÉCÈS DE M. FRANK A. GRIFFITHS

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage au regretté Frank A. Griffiths, qui est né le 17 décembre 1916 et qui nous a quittés le 7 avril dernier, à 77 ans. Lui survivent sa femme Emily, deux fils, deux filles et 15 petits–enfants.

Comptable de formation, il est devenu chef d'entreprise en Colombie–Britannique. Il a établi un réseau de stations de radio et de télévision, notamment le poste CKNW dans ma circonscription, le plus écouté en Colombie–Britannique. La Western International Communications Company regroupe BCTV, 11 stations de radio, deux réseaux, et Satellite Communications. Frank Griffiths avait aussi acheté les Canucks de Vancouver, en 1974. Devenu vice–président de la LNH, il a été reçu au Temple de la renommée du hockey.

M. Griffiths a aussi travaillé auprès d'organismes de bienfaisance et s'est vu décerner plusieurs distinctions. Ses entreprises avaient leurs propres oeuvres de charité, comme le fonds pour les orphelins de CKNW, le téléthon Variety Club de BCTV et la fondation Canuck.

M. Griffiths était un bâtisseur, un habitant de la Colombie–Britannique qui a inspiré ses concitoyens par son exemple et a contribué à faire de sa collectivité un milieu plus chaleureux pour nous tous.

* * *

SKOPJE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'action intentée par l'Union européenne devant la Cour européenne de justice contre le gouvernement grec qui refuse que l'ancienne république yougoslave de Skopje s'approprie le nom et les symboles de la Macédoine grecque ne prend pas en considération le fait que les pays membres de l'Union européenne ont eux–mêmes contribué aux problèmes en reconnaissant prématurément la République de Skopje en dépit du droit international régissant la reconnaissance de nouveaux États.

Article 31 du Règlement

LA CIRCONSCRIPTION DE FUNDY—ROYAL

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je voudrais féliciter trois athlètes universitaires de ma circonscription pour ce qu'ils ont accompli.

John Ryan, de Sussex, au Nouveau–Brunswick, a été nommé le meilleur athlète masculin de l'année au University College of Cape Breton. Dennis Lackie, de Smith Creek, a été élu le joueur le plus utile de l'équipe de soccer de la St. Thomas University. David Haley, de Sussex Corner, a été élu meilleur attrapeur de rebonds de l'équipe masculine de basket–ball de la St. Thomas University.

Je voudrais me joindre à leur famille, leurs amis et leurs admirateurs pour saluer le succès de ces jeunes athlètes. Leur dévouement et leur travail d'équipe en font des modèles pour tous les jeunes de Fundy—Royal. Au nom des habitants de la circonscription, je leur souhaite le succès dans leurs futures entreprises.

* * *

LES ARTS DE LA SCÈNE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour saluer deux troupes de théâtre de ma circonscription d'Oxford. Le Woodstock Little Theatre a récemment gagné le Festival de la ligue dramatique de l'ouest de l'Ontario, à London. Un autre des principaux concurrents lors de cet événement était l'Ingersoll Theatre of the Performing Arts.

Les deux troupes ont fait une bonne présentation et la pièce de la première va maintenant être présentée aux championnats provinciaux qui auront lieu en mai à Cambridge, en Ontario.

Étant moi–même un acteur amateur, je sais par expérience le travail qu'exige une production. Il y a toujours beaucoup de gens en coulisse qui font un travail énorme sans recevoir les applaudissements et sans avoir la notoriété des acteurs. Tous ensemble, ces gens qui travaillent dans l'ombre contribuent à apporter des spectacles à des auditoires enthousiastes de nombreuses villes du pays. Nous nous devons de les applaudir.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, hier, l'Alliance de la fonction publique du Canada a accepté à la quasi–unanimité la création d'un conseil régional pour le Québec. Il faut féliciter la vision et le courage de ce syndicat d'envergure pancanadienne qui, contrairement aux partis politiques traditionnels, a su reconnaître la spécificité du Québec.

De plus, le Bloc québécois félicite le courage de l'Alliance qui a décidé démocratiquement de s'adapter dès maintenant aux changements incontournables que connaîtront les structures politiques du Canada et du Québec dans un proche avenir.

Les événements d'hier confirment que le syndicalisme, quand il est près de sa base, est un puissant instrument de changement et de restructuration de la réalité pour l'adapter aux aspirations de la population.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, notre système de détermination du statut de réfugié ne répond plus aux besoins et le ministre de l'Immigration ne fait absolument rien à ce sujet.

Notre système, avec ses nombreux niveaux et ses échappatoires dangereuses, ne permet pas de distinguer entre les réfugiés véritables et les autres. Selon les Nations Unies, 60 p. 100 des gens que nous recevons seraient de faux réfugiés. Des revendications du statut de réfugié sont entendues dans des prisons canadiennes. Des milliers de réfugiés véritables sont forcés de languir dans des camps alors que des migrants économiques entrent au Canada furtivement.

Cette situation permet aux avocats de s'enrichir. Le Canada consacre plus d'argent à l'aide juridique qu'il accorde aux immigrants qu'aux programmes d'aide aux réfugiés à l'étranger.

Malgré l'échec de notre système, notre ministre de l'Immigration se rend en Europe pour dire aux Européens comment administrer leur politique concernant les réfugiés. Le ministre refuse de signer un traité avec les États–Unis afin d'endiguer le flot de faux réfugiés.

J'exhorte le ministre à annuler son prochain voyage en Europe, à ne plus essayer de convaincre les États–Unis d'adopter notre politique sur les réfugiés, et à commencer à corriger les lacunes de notre système.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de l'action bénévole, je félicite les bénévoles de nos collectivités pour leur contribution essentielle.

Le travail bénévole profite aux deux parties. Il permet l'épanouissement des bénévoles, qui s'acquittent de nombreuses tâches qui ne seraient pas effectuées autrement. La participation des bénévoles dans notre société renforce le tissu social de nos collectivités.

Plus de 13 millions de Canadiens font du bénévolat, seuls ou pour le compte d'un organisme. Les Canadiens donnent plus de un milliard d'heures de leur temps à des organismes bénévoles, ce qui représente 617 000 emplois à temps plein. Si on traduit ces chiffres en dollars de 1990, la valeur collective de ce travail est de 13,2 milliards de dollars annuellement.

Il est important de remercier ces personnes dévouées qui enrichissent et servent notre pays en partageant généreusement leur temps et leurs talents.

Bravo, chers concitoyens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai été choqué hier soir d'entendre le sénateur américain Kent Conrad proposer, lors d'une audience tenue aux États–Unis, de pointer des missiles Minuteman vers le Canada pour nous dissuader de prendre certaines de nos initiatives commerciales; cela m'a vraiment rendu furieux.

Cette attitude et ces paroles menaçantes de la part du sénateur et de certains de ses collègues américains sont à la fois déplacées et sans fondement. Le fait est qu'à quatre reprises, on a jugé que le Canada ne menait pas de concurrence déloyale. C'est ce qu'ont conclu le General Accounting Office des États–Unis, ainsi que la Commission américaine du commerce international, et on est parvenu à la même conclusion aux termes de l'accord commercial Canada–États–Unis et plus récemment, dans le cadre d'une vérification internationale.

Le sénateur Conrad devrait se regarder dans le miroir et voir où réside le véritable problème, à savoir le recours au programme de subventions aux exportations. Les Américains subventionnent les prix sur le marché international et épuisent ainsi leurs stocks, ce qui nous permet naturellement, à ce moment–là, de façon tout à fait loyale, d'écouler nos produits sur leur marché.

Le sénateur Conrad devrait se raviser et réorienter sa politique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, demain, le 22 avril, est désigné Journée de la Terre et, même si les spécialistes des sondages soutiennent que les problèmes écologiques inquiètent profondément huit Canadiens sur dix, le programme actuel de la politique gouvernementale néglige complètement ces problèmes au profit de ceux qui concernent l'économie, la dette et le déficit, les programmes sociaux et le chômage.

Or, la gravité de ces problèmes ne souffre pas la comparaison avec l'importance à long terme d'un environnement sain et durable.

• (1415)

Il est temps de reconnaître que le déficit fédéral n'est pas la seule menace pour les futures générations de Canadiens. Si, par notre faute, la terre ne peut plus assurer notre mode de vie, il y aura sûrement moins d'emplois ou de programmes sociaux et les problèmes économiques qui retiennent actuellement l'attention des décideurs deviendront vraiment insignifiants.

En cette Journée de la Terre, les Canadiens qui se préoccupent de l'environnement vont donc insister pour que cette question reste un objectif prioritaire de la politique du gouvernement. Ce n'est qu'en revenant constamment sur cette question qu'elle restera au haut de la liste des priorités du gouvernement.

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, la ville de Rossland, en Colombie–Britannique, a mis en pratique la démocratie directe grâce aux initiatives de ses habitants.

Rossland s'est dotée d'une constitution autorisant les contribuables à remettre en question les décisions du conseil municipal. Cela a stimulé la participation des membres de la collectivité, protégé la gestion publique contre les groupes d'intérêts et permis aux contribuables de faire des économies. Fait étonnant, cette façon de fonctionner n'a entraîné aucune décision irresponsable.

Il y a cent cinquante ans, les politiciens se sont demandé publiquement si les gens ordinaires pouvaient voter. Il y a cent ans, ils se sont demandé si les femmes devaient avoir le droit de suffrage.

Aujourd'hui, certains politiciens se posent la question suivante: Peut–on se fier au Canadien ordinaire pour prendre des décisions entre les élections? L'histoire et l'expérience de Rossland confirment qu'il faut répondre catégoriquement par l'affirmative.

Mettons de côté nos programmes politiques particuliers et suivons le programme des Canadiens, en les laissant remettre les lois fédérales en question, voire en proposer de nouvelles.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a confié hier soir à un auditoire de Toronto ce qu'il pense des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour lui, ce sont des gens improductifs, et je cite: «qui restent assis chez eux à prendre de la bière». Ainsi a parlé le chef du gouvernement de ceux qui vivent le drame de l'insécurité, du rejet de leur milieu de travail et qui désespèrent de trouver un emploi malgré les efforts qu'ils font. Ces propos sont inadmissibles de la part de quiconque. Ils le sont encore plus de la part d'un premier ministre.

Je demande au premier ministre, qui vient de discréditer ceux qui souffrent le plus au Canada et au Québec, de retirer ses insultes et de présenter ici, maintenant, en cette Chambre, des excuses claires et nettes aux démunis qu'il a ainsi offensés.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition veut regarder tout ce que j'ai dit, j'ai dit que les gens qui reçoivent des prestations d'aide sociale et d'assurance–chômage n'ont qu'un seul désir, c'est de retrouver la dignité du travail. Ils ne veulent pas rester à ne rien faire. Peut–être que j'ai employé un mot que je n'aurais pas dû utiliser, mais j'ai dit, et cela a été le thème de notre campagne électorale, «la dignité du travail». J'ai dit qu'il y a des gens qui sont chez eux et qui ne travaillent pas, j'aurais pu employer une autre expression. Si cela a offensé des gens, je m'en excuse. Ce que j'ai voulu dire et ce que j'ai toujours répété, aussi bien durant la campagne électorale que quand je me promène dans le pays à l'heure actuelle, c'est que les gens veulent que tous les gouvernements et tous les députés de cette Chambre travaillent à créer des

emplois. Ils sont fatigués des querelles de politiciens. Plutôt que de s'occuper des vrais problèmes tels que de redonner la dignité et du travail à tout le monde, on parle d'indépendance, de séparation, de problèmes constitutionnels, alors que les gens veulent avoir du travail. Ce que ces gens–là veulent, c'est travailler. Si j'ai offensé des gens, je m'en excuse. L'honorable député aurait dû lire tout le discours. C'est la réflexion de notre programme, la dignité des citoyens et le travail d'abord.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce n'est pas un mot qui est tombé par accident de la bouche du premier ministre parce qu'il a aussi dit qu'il voulait briser la mentalité actuelle des chômeurs.

Je pense que le premier ministre se serait grandi s'il avait simplement fait des excuses pures et simples aujourd'hui; on aurait tourné la page et on aurait parlé d'autre chose.

Comment peut–il refuser de remplir ce devoir d'excuses et de retrait de ses propos, lui qui, en campagne électorale, promettait justement aux démunis et aux sans–emploi de redonner espoir et dignité à leur vie personnelle? En les qualifiant aujourd'hui de buveurs de bière, c'est du mépris et des préjugés.

• (1420)

Qui va s'étonner maintenant de l'acharnement et de l'insensibilité que ce gouvernement met dans l'attaque aux programmes sociaux, ce par quoi le premier ministre justement, monsieur le Président, veut briser la mentalité des chômeurs?

Quel message est aussi lancé aux employeurs éventuels qui pourraient engager ces chômeurs, quand on leur dit maintenant qu'ils sont des fainéants?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Si l'honorable chef de l'opposition avait lu le texte ou avait été là, il aurait su que j'ai dit que les travailleurs du Canada sont les meilleurs; j'ai dit que les Canadiens sont ceux qui dépensent le plus pour former les gens et leur donner le soutien d'une éducation universitaire; nous dépensons plus que tous les autres pays du monde occidental pour l'éducation. J'ai parlé tout à fait positivement et j'ai dit que j'étais une personne optimiste, qui avait confiance dans les travailleurs canadiens et qui avait confiance en l'avenir du Canada.

Seulement, nous travaillons dans des circonstances difficiles. Alors qu'on veut faire des choses concrètes pour faire avancer le pays, on a droit à une opposition qui s'applique à détruire ce même pays, qui pourrait donner des garanties à long terme à tous les travailleurs du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au premier ministre que ce ne sont pas nous qui avons dit que les chômeurs étaient des gens assis chez eux à prendre de la bière, et que la séparation n'est pas en cause, ici. C'est un débat où la souveraineté n'est pas en cause, mais où le respect des gens, par exemple, l'est. Au–delà des projets collectifs, il y a la dignité et le respect qu'on doit aux gens qui souffrent.

Car, plutôt que de chercher aussi à conscrire les éditeurs de journaux dans sa croisade contre les démunis, le premier ministre aurait dû, je crois, et aujourd'hui je le lui demande: Est–ce qu'il reconnaît qu'il aurait dû plutôt leur présenter un véritable programme de relance de l'emploi pour vraiment, cette fois–ci, redonner espoir et dignité aux chômeurs et à ceux qui sont démunis?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous tentons de faire. Nous voulons apporter les changements qui s'imposent à l'heure actuelle au Canada et redonner aux Canadiens la dignité que procure un emploi.

Le chef de l'opposition parle de secteurs de compétence et de Constitution et ne se soucie guère des véritables problèmes que vivent ceux qui se cherchent un emploi.

Je l'ai déjà dit dans un discours et je le répète, les travailleurs canadiens sont les meilleurs au monde. Ils ne veulent pas rester à la maison. Ils ne sont pas heureux lorsqu'ils n'ont pas d'emploi. Ils ne sont pas heureux lorsqu'ils sont improductifs. Ils veulent que nous conjuguions nos efforts pour veiller à ce qu'ils retrouvent du travail et leur dignité. Ils ne veulent plus nous entendre parler de Constitution et de secteurs de compétence. Ils veulent nous voir créer des emplois, et c'est ce que fera notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comment le premier ministre du Canada peut–il s'étonner qu'on dénonce un système qui ne fait que produire chômage et misère, comment peut–il s'étonner de cela?

Depuis deux semaines déjà, le gouvernement fédéral nage dans la confusion la plus totale quant à la réforme des programmes sociaux. Résultat: la guerre est prise et bien prise entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Pour ajouter à la situation, on apprend aujourd'hui que le ministre des Ressources humaines a monté tout un spectacle sans même en avoir écrit le scénario. Je le cite: «Nous n'avions pas de document à mettre sur la table, parce qu'en toute franchise, je n'ai pas encore de document en main, je n'ai pas présenté de propositions au cabinet ni à mon caucus. Je ne suis pas prêt.»

C'est le ministre des Ressources humaines qui dit ça. Le premier ministre peut–il confirmer que le moratoire dont parlait son ministre des Finances, hier, qui a été convenu entre ses ministres et le ministre des Finances du Québec fait suite à l'improvisation maintenant reconnue de son ministre du Développement des ressources humaines?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je ne comprends pas ce que dit le député. Il dit toujours qu'on doit consulter.

● (1425)

Quand le ministre se lève et qu'il dit, en toute honnêteté, à la population: «Je ne peux pas déposer de propositions sur la table présentement parce que je veux m'asseoir avec tous mes confrères et explorer les différentes avenues pour obtenir ce que nous recherchons tous», c'est–à–dire une formule qui va favoriser l'emploi et aider les gens à retrouver la dignité du travail. Maintenant, le député s'offense parce que le ministre fait des consultations.

Est–ce que le député veut que le ministre arrive ici avec un plan clair, défini, définitif, et qu'il utilise la majorité en Chambre pour l'adopter en une semaine? On pourrait le faire, mais ce n'est pas notre technique. Notre technique est de convaincre toutes les provinces et tous les intervenants que nous devons travailler ensemble dans l'intérêt de la création d'emplois et de la dignité du travailleur.

Je ne comprends pas que le député ne veuille plus qu'on consulte. On va en prendre note.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, doit–on comprendre des propos clairs–obscurs du premier ministre qu'un moratoire a maintenant été décrété et négocié—tel que l'a dit le ministre des Finances hier—entre les ministres de son Cabinet et le ministre des Finances du Québec? Y a–t–il un moratoire, oui ou non, et est–il causé par le degré de non–préparation de son ministre du Développement des ressources humaines qui fait mal son job?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines avait convoqué une réunion pour lundi. Plusieurs gouvernements ont dit qu'ils n'étaient pas prêts et qu'ils souhaitaient prendre quelques semaines de plus. Alors, le gouvernement a accepté un moratoire—si vous voulez l'appeler ainsi—pour leur donner la chance de se préparer. Le ministre des Finances a fait la même chose parce qu'il y a eu plus de consultations entre le ministre du Finances et ses homologues des provinces au cours des six derniers mois qu'il y en a jamais eu au Canada.

Puisqu'ils nous ont demandé plus de temps, nous allons leur donner plus de temps, parce qu'on veut que tout le monde puisse travailler ensemble pour trouver la bonne solution. Mais, un jour, le système devra changer parce que, si le système ne change pas, le chômage va continuer à augmenter, les gens vont se décourager et ils vont perdre encore plus leur dignité.

C'est le devoir de tous les parlementaires, aussi bien fédéraux que provinciaux, de toutes les juridictions, de travailler dans le même but, c'est–à–dire créer des emplois, augmenter la productivité, augmenter la richesse du pays et faire une société qui est meilleure que celle dans laquelle on vit à l'heure actuelle.

* * *

[*Traduction*]

LA BOSNIE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le récent enlèvement de soldats canadiens, la détention d'autres représentants de l'ONU et la recrudescence des offensives autour de Gorazde et dans la ville même démontrent clairement que les leaders serbes éprouvent très peu de respect pour les forces des Nations Unies déployées en Bosnie et pour la volonté de l'ONU de prendre des actions efficaces.

La situation à Gorazde est critique si elle n'a pas déjà dépassé le stade critique. Beaucoup de gens sont morts, beaucoup sont blessés et beaucoup d'autres sont exposés à un danger imminent.

Le premier ministre s'est entretenu avec le président Clinton, et je crois que le Cabinet s'est réuni ce matin. Le gouvernement a–t–il décidé s'il appuiera la demande de frappes aériennes formulée par les Nations Unies?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le député a bien décrit la situation dans le préambule de sa question. Il est clair que les choses ont pris une tournure tout à fait inacceptable.

Des efforts ont été déployés pour amener toutes les parties à la table des négociations afin d'élaborer un plan de paix. Les Croates et les Musulmans se sont entendus et ont signé un accord à Washington, mais les Serbes bosniaques refusent de coopérer et de participer au processus de paix.

Le secrétaire général des Nations Unies a demandé que l'on fasse pour d'autres zones libres de Bosnie la même chose qui a été faite pour Sarajevo.

Le Cabinet s'est réuni ce matin et il a été décidé que nous consulterions le Parlement comme nous l'avons déjà fait lorsqu'il a fallu prendre des décisions importantes de même nature.

● (1430)

C'est pourquoi le leader parlementaire du gouvernement a reçu l'ordre de consulter ses homologues au sujet de la tenue d'un débat d'urgence sur la question ce soir.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je veux cependant profiter de l'occasion pour remercier le ministre des Affaires étrangères d'avoir acquiescé à notre demande pour la tenue de ce débat d'urgence ce soir.

Le ministre sait certainement que le commandant des Forces canadiennes en Bosnie a refusé de déployer ses troupes dans des territoires contrôlés par les Serbes parce qu'il craint pour leur sécurité.

Si on décide de recourir à des frappes aériennes, quelles mesures le gouvernement prendra–t–il pour protéger les Forces canadiennes contre des représailles possibles?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je préférerais ne pas répondre à cette question hypothétique dans le climat chargé d'émotion qui règne aujourd'hui.

Je crois que nous devons reconnaître que le lieutenant–colonel Moore a pris la bonne décision pour réduire au minimum le danger auquel ses troupes sont exposées à Visoko et dans les environs. Pour ce qui est des autres mesures à prendre, ce sera à lui d'évaluer la situation au fur et à mesure. Nous ne devrions pas préjuger de ce qu'il pourrait faire plus tard.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, si le Canada accepte que l'OTAN recoure à des frappes aériennes, le ministre a–t–il discuté avec les Nations Unies du déploiement d'un plus grand nombre de Casques bleus et le gouvernement songe–t–il à envoyer un plus grand nombre de militaires canadiens en Bosnie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le secrétaire général des Nations Unies a demandé, il y a déjà un certain temps, qu'on augmente considérablement le nombre de soldats dans la région. Malheureusement, très peu de pays ont répondu favorablement à cette demande jusqu'à maintenant.

À un certain moment, le Canada s'est demandé s'il s'agissait vraiment de missions de maintien de la paix. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes engagés à affecter le même nombre de soldats, soit près de 2 000, aux missions des Nations Unies pour une autre période de six mois.

Nous croyons sincèrement que notre participation à ces missions exige beaucoup de nos troupes et de nos forces armées. Le Canada voudrait bien que d'autres pays répondent plus rapidement à la demande du secrétaire général des Nations Unies. Malheureusement, cela ne s'est pas encore produit.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue du Parti réformiste, j'aimerais m'adresser au ministre des Affaires étrangères en demandant ceci : On sait que la décision finale des seize pays de l'OTAN doit être prise demain en ce qui concerne les frappes aériennes. J'aimerais connaître la position des négociations, surtout en ce qui concerne la position de la Russie.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est très difficile pour moi de donner la position des autorités russes. Nous avons pris connaissance, probablement comme l'honorable député l'a fait, des dépêches qui font part que les autorités russes sont ambivalentes quant aux propositions qui ont été formulées. C'est que, d'une part, les autorités russes déplorent le manque de coopération des Serbes et croient que les Serbes de Bosnie auraient dû répondre à l'invitation et se joindre aux Croates et aux Musulmans pour signer un accord de paix. Par ailleurs, ils ont exprimé certaines réserves quant à l'utilisation des frappes aériennes.

Je peux simplement dire en ce moment que des discussions se poursuivent entre les différentes autorités qui ont un intérêt à voir ce conflit se terminer le plus rapidement possible, et je pense qu'il faudra attendre que ces discussions soient complétées avant de connaître la position exacte de chacune des puissances qui sont intéressées par ce conflit.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, ce que j'aurais aimé savoir, c'est que lorsque les membres de l'OTAN prendront la décision d'accentuer ou non les frappes aériennes, y aura–t–il consultation au préalable avec les représentants de la Russie, comme cela ne s'était pas fait antérieurement? Est–ce que le ministre pourrait nous dire s'il y a eu des relations entre les dirigeants de l'OTAN et ceux de la Russie?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque j'ai eu l'occasion de parler avec le président Clinton hier, je lui ai fait part de ce point–là. Je lui ai demandé quelle était la situation au sujet de la Russie. Il m'a dit qu'il communiquerait avec les Russes car il avait placé un appel à peu près un même temps. Je dois lui reparler ce soir. Il m'a assuré qu'il y aurait des communications avec M. Eltsine avant que l'OTAN ne prenne une décision demain matin.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement est sur le point d'entreprendre un examen complet de tous les programmes sociaux, y compris le régime d'assurance–chômage. Alors que le premier ministre devrait manifester de la compassion et de la compréhension à l'endroit des Canadiens malchanceux, il les insulte par des propos insensibles.

Cela me rappelle l'automne dernier, quand il reprochait à Kim Campbell l'intellectualisme arrogant dont elle faisait preuve en parlant elle aussi de chômeurs buvant leur bière.

Un réaménagement fructueux du système de sécurité sociale exigera de l'habileté et de la compréhension de la part des responsables politiques. Compte tenu des propos qu'il a tenus hier soir, le premier ministre peut–il expliquer pourquoi les Canadiens devraient avoir confiance qu'il saura être à la hauteur?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si la députée se donnait la peine de lire mon discours, elle comprendrait ce que j'ai dit.

J'y disais en effet que les travailleurs canadiens étaient les meilleurs au monde et les mieux préparés. Je disais également que les Canadiens ne veulent pas rester chez eux à ne rien faire. Ils veulent travailler.

J'ai peut–être employé un mot malencontreux. J'aurais pu dire autre chose, mais on utilise parfois dans un discours un terme qui prête aux malentendus. J'ai clairement dit cependant que les

Canadiens veulent travailler. Je le sais, parce que je siège depuis longtemps au Parlement. Les Canadiens veulent du travail. Beaucoup de gens nous recommandent de ne rien faire. Nous voulons au contraire faire quelque chose. Personne n'aime vivre de l'assistance sociale ou de l'assurance–chômage. Les Canadiens veulent des emplois.

Voilà pourquoi nous avons créé certains programmes et tâchons d'affecter toutes les ressources de notre gouvernement à des programmes permettant aux chômeurs de devenir productifs. Voilà ce que nous voulons faire. Tel est le programme de notre gouvernement.

Certains prétendent que nous voulons agir trop rapidement. C'est une des difficultés. Nous étions trop impatients de résoudre le problème. Certains gouvernements provinciaux avaient peur que nous agissions trop vite. Hier, à l'occasion d'un discours, le premier ministre de l'Ontario a dit vouloir collaborer avec nous pour trouver des solutions.

Nous prendrons le temps qu'il faudra, car nous croyons en la dignité des gens. Au lieu de refuser de faire quelque chose, nous y travaillons. Nous espérons que la députée nous appuiera dans nos initiatives.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, il n'y a rien de digne dans le fait d'être chômeur au Canada et de se faire accuser par le premier ministre de rester chez soi à boire de la bière. Ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre.

Plusieurs provinces ont exprimé une certaine hésitation devant l'intention du gouvernement d'entreprendre une réforme globale des programmes sociaux. L'insouciance avec laquelle s'exprime le premier ministre va–t–elle faciliter ou gêner ce processus extrêmement délicat?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le Parti réformiste a posé aujourd'hui pour la première fois une question au sujet des chômeurs canadiens.

rQuand les réformistes interviennent à la Chambre, c'est toujours pour nous recommander de réduire les dépenses en disant qu'il ne faut pas aider les gens, qu'on n'a qu'à les laisser mourir de faim. Telle n'est pas notre politique. Nous considérons au contraire que nous devons nous mériter le respect des gens en ce sens. Je suis heureux de voir que le Parti réformiste se rend maintenant compte que les chômeurs veulent que notre gouvernement leur vienne en aide.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Dans le cadre du Plan d'action de lutte à la contrebande de cigarettes annoncé en février dernier, le gouvernement ajoutait une campagne publicitaire de lutte contre la consommation des produits du tabac de l'ordre de trois millions de dollars visant à sensibiliser, à informer principalement les jeunes. Or, on apprend que, à la suite de réunions avec des jeunes, la ministre a mis fin à la campagne.

• (1440)

La ministre peut–elle confirmer en cette Chambre, comme elle l'a déjà reconnu publiquement, que cette campagne de publicité antitabac a été annulée parce que, de son propre aveu, elle n'a eu aucun impact auprès des jeunes?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir posé cette question. Premièrement, je dois dire que j'ai en effet hérité de la campagne publicitaire que vous avez vue dernièrement, car c'est une campagne publicitaire amorcée par le gouvernement précédent. Lors de mes voyages à travers le pays, mes propres opinions se sont confirmées. Quand j'ai vu cette campagne publicitaire, je n'étais pas convaincue que c'était celle dont on avait besoin aujourd'hui, puisqu'elle avait été conçue il y a déjà trois ou quatre ans. Et, en effet, les jeunes ont confirmé ce que je pensais.

J'ai demandé à mon ministère de revoir toutes les annonces publicitaires et c'est ce qu'on fait maintenant pour que l'argent dépensé en annonces publicitaires soit dépensé d'une façon efficace.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, la ministre ne réalise–t–elle pas que cette campagne de prévention était le seul moyen dont elle disposait pour préserver un minimum de crédibilité auprès du lobby antitabac, à la suite de la baisse de taxe décrétée sur la cigarette par son gouvernement et que, dorénavant, elle ne pourra compter sur aucune crédibilité?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Oui, je suis en train de revoir toutes les campagnes de relations publiques et de publicité, mais je tiens à dire aux députés d'en face que j'ai beaucoup de cordes à mon arc.

J'ai dit que nous étudierons de nouveaux messages publicitaires. Nous continuerons certainement de faire de la publicité, mais celle–ci devra être très rigoureuse, très ciblée et très efficace, car nous n'avons pas beaucoup d'argent à dépenser à la légère. Toutes les dépenses que j'engagerai seront mûrement réfléchies.

Nous sommes donc à mettre au point une nouvelle campagne que je soumettrai aux membres du lobby antitabac ainsi qu'aux gouvernements provinciaux. Nous travaillons en collaboration pour que cette campagne soit la plus efficace possible.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Pour la première fois depuis sa création il y a 28 ans, le Régime de pensions du Canada a dû puiser dans sa caisse pour éventualités. De nombreux Canadiens croient que, à moins de subir une réforme, le Régime de pensions du Canada sera à sec avant longtemps.

Qu'entend faire le gouvernement pour protéger à long terme le Régime de pensions du Canada?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, la députée s'inquiète inutilement. Le régime fonctionne essentiellement comme prévu. La caisse du RPC a justement été établie pour répondre aux éventualités comme celles dont la députée vient de parler.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, malgré les paroles rassurantes du député, de nombreux analystes croient que, parce que notre population vieillit, le Régime de pensions du Canada ne peut survivre dans sa structure actuelle. La situation est tellement grave que de nombreux Canadiens croient qu'ils ne toucheront pas de pension du RPC au moment de leur retraite et considèrent leurs cotisations à ce régime comme un impôt sur la jeunesse.

Le RPC vient de franchir un cap. Les montants que la caisse perçoit en cotisations ne lui suffisent plus pour payer les prestations versées. Le gouvernement a–t–il des mesures précises à proposer pour réformer le RPC?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je devrais peut–être présenter certaines données à la députée.

À long terme, le régime est censé s'autofinancer, les cotisations et les prestations devant plus ou moins s'équilibrer. Les cotisations de deux années devaient être accumulées comme protection en cas de fluctuation de l'économie. La caisse possède actuellement des fonds suffisants pour payer environ trois années de prestations.

● (1445)

Lorsque les hausses de cotisations prévues dans la loi entreront en vigueur, on prévoit que les recettes et les dépenses du régime seront plus équilibrées. Les réserves passeront de 41 milliards de dollars à près de 55 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

J'espère que cela répond à la question de la députée.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. En réponse aux questions que je lui posais hier, le ministre des Travaux publics affirmait que BioVac vendait son vaccin antigrippe 1,85 $ la dose comparativement à 1,69 $ pour Connaught, dans le cadre d'appels d'offres. En divisant le contrat en parts égales entre Connaught et BioVac, le ministre prétend que le gouvernement paiera 1,77 $ la dose.

Le ministre des Travaux publics reconnaît–il que les chiffres qu'il a avancés hier sont inexacts puisque dans le cadre de l'appel d'offres, BioVac a soumissionné à 1,70 $ la dose comparativement à 1,46 $ pour Connaught et qu'en fractionnant le contrat en deux, le gouvernement paiera non pas 1,77 $ la dose, comme le ministre l'a dit hier, mais bel et bien 1,85 $ la dose? Pourrait–il reconnaître l'inexactitude de ces chiffres?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je dois dire à la députée que mes données sont bien différentes des siennes.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il qu'en accordant le contrat à 100 p. 100 à BioVac, seul fabricant canadien de vaccins antigrippe, au prix de 1,70 $ la dose, il aurait permis aux contribuables canadiens d'économiser plus de 600 000 $ tout en préservant des emplois de haute technologie?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation de la députée à l'égard de la responsabilité et des ressources du gouvernement du Canada en matière financière, mais une chose me paraît plutôt étrange. Lorsqu'il s'agit de ressources humaines, on nous accuse de ne pas consulter les provinces.

Lorsque deux sociétés, BioVac et Connaught Laboratories, consultent les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement du Canada, et conviennent d'un prix pondéré, fournissant des emplois et des débouchés au Québec et à l'Ontario, la députée juge cela méprisable.

La députée devrait savoir que BioVac demandait 1,85 $ la dose et Connaught 1,69 $. Le prix pondéré est de 1,77 $.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté.

Selon des nouvelles rendues publiques récemment par les médias, pas moins de 24 000 anciens revendicateurs du statut de réfugié dont la demande a été rejetée après une audience n'auraient pas encore été renvoyés du Canada. Comme la plupart d'entre eux n'ont pas le droit de travailler, cela va constituer une charge supplémentaire pour les contribuables.

Le gouvernement peut–il renseigner la Chambre sur le nombre de personnes qui sont dans cette situation et sur la date de leur renvoi? Peut–il garantir à la Chambre que cela ne portera pas préjudice à l'intégrité du programme de réfugiés du Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Scarborough—Rouge River.

Je suis en mesure de dire au député et à la Chambre que le nombre réel est inférieur au chiffre de 24 000 dont les médias ont fait état. Quelque 10 000 de ces personnes seraient des revendicateurs dont la demande a été rejetée, mais qui n'ont pas été renvoyés à cause de lignes directrices précédemment en vigueur. Par exemple, les personnes venant de la République populaire de Chine et d'autres pays font partie de ce nombre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement tente de mettre au point une stratégie pour clarifier leur statut en toute justice pour eux–mêmes et le système.

Un tiers de ces personnes ne seraient plus au Canada et ne seraient donc plus un fardeau pour les contribuables. D'autres sont incarcérés. Il y a aussi certains cas qui passent entre les mailles du système, comme il arrive parfois dans l'administration.

Je souligne toutefois que le gouvernement a accordé des permis de travail aux revendicateurs du statut de réfugié durant le traitement de leur dossier. Soixante–dix p. 100 environ des revendicateurs du statut de réfugié demandent un tel permis. Comme le premier ministre l'a dit il y a quelques instants, en leur accordant un permis de travail, nous leur redonnons leur dignité tout en atténuant le fardeau qu'ils représentent pour nos programmes sociaux.

* * *

• (1450)

LES QUOTAS DE BLÉ

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Pourquoi le ministre songe–t–il à approuver les quotas sur les expéditions de blé dur aux États–Unis?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, nous n'approuvons pas la position adoptée par les États–Unis dans les dernières négociations commerciales qui portaient, entre autres, sur l'imposition d'un sous–plafond sur le blé dur dans le cadre du plafond global qu'ils avaient déjà proposé. Nous n'avons pas l'intention d'approuver ce sous–plafond.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, le sénateur américain Kent Conrad estime que les États–Unis devraient lancer une bombe atomique sur le Canada. Mickey Cantor, pour sa part, se dit prêt à se bagarrer avec le Canada. On ne parle que de bataille.

Les producteurs de blé veulent que le gouvernement fasse preuve de fermeté dans cette affaire et qu'il leur donne l'assurance qu'il ne cédera pas aux demandes des Américains concernant les quotas de blé. Le ministre peut–il garantir aux producteurs qu'il n'approuvera aucun quota?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, nous avons fait connaître notre position aux États–Unis. Nous estimons que leur position actuelle sur l'établissement d'un plafond pour les exportations de blé dans leur pays n'est pas acceptable pour le Canada.

* * *

[*Français*]

LES STUPÉFIANTS

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le quotidien *La Presse* de samedi dernier faisait état du dernier rapport du gouvernement américain sur le contrôle international des stupéfiants, rapport qui présente le Canada comme un «paradis pour le blanchiment de l'argent» provenant du trafic de stupéfiants.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Est–ce que les informations dont dispose le solliciteur général lui permettent de confirmer le constat du rapport du gouvernement américain tel que repris dans *La Presse*?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai demandé à des hauts fonctionnaires de me communiquer toutes les données qu'ils possèdent pour faire la lumière sur ce rapport du gouvernement américain. Ils me disent n'avoir encore trouvé aucune preuve empirique allant dans le sens du rapport.

Qui plus est, le Canada est membre du groupe d'action financière des pays industrialisés du G–7, et on m'a dit que notre pays satisfaisait aux exigences minimales de ce groupe qui est chargé du dossier du blanchiment de l'argent pour les principaux pays du G–7.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, qu'est–ce que le solliciteur général a l'intention de faire pour rétablir la réputation du Canada à cet effet?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, au fil des ans, nous avons adopté diverses mesures pour lutter contre le blanchiment de l'argent et nous continuerons d'intensifier nos efforts dans ce domaine.

Si l'on s'en tient au rapport du groupe d'action financière des pays du G–7, je pense que l'on peut affirmer que la réputation du Canada est des plus solides. Néanmoins, nous travaillons constamment au maintien de cette réputation et nous intensifions nos efforts en vue de faire échec au blanchiment de l'argent.

* * *

LA MÉTIS SOCIETY

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Que fait le ministre au sujet de l'activité criminelle que constitue l'altération du procès–verbal de la Métis Society of Saskatchewan?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné à la Chambre l'autre jour, nous espérons recevoir à la fin du mois la version officielle du rapport final sur l'affaire concernant la Métis Society. J'espère que nous aurons alors toutes les données utiles à cet égard.

Je n'ai pas l'intention d'en dire plus tant que je n'aurai pas reçu la version officielle du rapport final. Comme je l'ai dit l'autre jour, je déplore le fait que certains éléments d'information aient été divulgués aux médias et rendus publics. Je trouve trouve cela très injuste. Pour sa part, le ministère de la Justice fait

enquête afin de s'assurer que cet incident n'est pas le fait de quelqu'un qui travaille pour nous.

Je serai en mesure de répondre aux questions du député quand j'aurai le rapport, ce que je ferai alors avec plaisir.

M. John Duncan (North Island—Powell River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Les réponses évasives du ministre sont–elles dues au fait que Marc LeClair, directeur général du Ralliement national des Métis, conseiller de la Métis Society of Saskatchewan, coauteur du livre rouge des libéraux et membre du groupe extraordinaire des autochtones libéraux, est impliqué?

• (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je peux assurer au député que nous suivons un échéancier qui a été arrêté depuis fort longtemps selon les procédures administratives habituelles. Loin de moi l'idée de vouloir donner des réponses évasives. C'est que je ne suis tout simplement pas en mesure de répondre à des questions relatives à un rapport qui ne m'a pas encore été communiqué sous sa forme finale.

Je promets au député que, dès que j'aurai le rapport sous sa forme finale, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions qu'il voudra bien me poser à ce sujet.

* * *

L'IRAK

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, hier, j'ai pris la parole à la Chambre pour décrire les catastrophes écologiques et humaines qu'on inflige aux musulmans chiites.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Notre gouvernement envisagera–t–il de demander à des observateurs de la paix des Nations Unies de visiter les marais du sud de l'Irak pour faire rapport sur ce qui suit: les mesures prises pour empêcher l'eau de s'écouler librement jusqu'aux marais et qui détruisent leur écosystème, un blocus autour des marais qui restreint la circulation de la nourriture, des personnes et des soins médicaux, et la torture et le meurtre systématiques de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je partage assurément le point de vue de la députée au sujet de la situation horrible dont sont victimes les personnes qui vivent en Irak et de la violation continuelle des droits de la personne par les autorités de la région.

Le représentant du Canada aux Nations Unies, et surtout au Comité des droits de l'homme, a proposé des résolutions visant à envoyer des surveillants, notamment dans cette région de l'Irak, pour venir en aide à ces personnes victimes des sévices des autorités. Malheureusement, pour trouver un remède, nous avons besoin de la collaboration des autorités, qui refusent systématiquement l'envoi de missions ou d'observateurs des Nations Unies.

Nous suivrons ce dossier et espérons que, grâce à notre persévérance, les autorités irakiennes accepteront l'envoi de surveillants des Nations Unies.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, depuis deux mois aujourd'hui, 400 employés de la Q.N.S. & L. de Sept–Îles sont en lock–out. La loi fédérale n'empêche pas l'employeur, une compagnie minière, d'embaucher des briseurs de grève. Comme rien ne l'empêche de fonctionner, la compagnie refuse de négocier avec ces employés qui eux veulent pourtant négocier et aussi travailler.

Le premier ministre est–il d'accord pour dire que c'est l'absence de loi fédérale anti–briseurs de grève qui est la cause de la détérioration des négociations entre la Q.N.S. & L. et le syndicat des métallos tout particulièrement dans ce dossier?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je la prendrai en délibéré et lui ferai rapport dans les plus brefs délais.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, j'aimerais quand même poser une question complémentaire, parce qu'étant donné que je n'ai quand même pas reçu de réponse au préalable, j'aimerais avoir en même temps l'engagement du gouvernement libéral, donc du premier ministre aussi, afin de voir ce qu'ils peuvent faire pour aider ces gens–là dans le conflit actuel en raison du manque précis de loi antibriseurs de grève dans le décor.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, je prendrai la question en délibéré et ferai rapport au député dans les plus brefs délais.

* * *

L'AIDE AUX ENTREPRISES

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, on peut lire, à la page 21 du livre rouge publié pendant la campagne électorale, ce qui suit:

> Des économies considérables peuvent certes être réalisées dans le dédale des aides aux entreprises puisqu'il existe plus de 700 mécanismes fédéraux et provinciaux. Cette hypertrophie est tout à fait inadmissible.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie ou au secrétaire parlementaire. Que fait le gouvernement libéral et qu'a–t–il fait pour alléger l'appareil bureaucratique?

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question parce qu'elle nous donne l'occasion de revenir sur la position exposée par le ministre des Finances dans le budget.

• (1500)

Le député doit savoir que le ministère de l'Industrie effectue déjà un examen en collaboration avec le secteur privé. Nous allons réduire ou éliminer la paperasserie. Il s'agit d'un exercice très important que le secteur privé a bien accueilli et qui est déjà bien engagé. Le comité présentera son rapport au ministre des Finances d'ici la fin du mois de juin.

En passant, je rappelle au député que nous continuons d'étudier des moyens de rendre les capitaux accessibles aux petites et aux moyennes entreprises. Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises que, pour nous, le principal espoir de remettre les Canadiens au travail se trouvait dans les quelque 900 000 entrepreneurs canadiens qui travaillent très durement à relancer l'économie canadienne.

Le député a fait allusion au tourisme; c'est un autre domaine où nous cherchons des solutions.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Malheureusement, monsieur le Président, nous ne parlons pas ici de prêts.

Les prévisions de dépenses budgétaires montrent que le gouvernement prévoit dépenser 3,3 milliards de dollars en subventions aux entreprises, en 1994–1995, et encore 3,1 milliards, en 1995–1996. Or, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avait recommandé de ne pas octroyer de subventions aux entreprises.

Alors que le livre rouge annonçait des économies substantielles sur le chapitre des subventions aux entreprises et que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante elle–même s'oppose aux subventions, pourquoi le gouvernement prévoit–il dépenser des milliards de dollars en subventions au cours des deux prochaines années?

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, si le député vérifie les prévisions de dépenses du ministère de l'Industrie, il constatera que ce ministère a apporté des réductions considérables à ce chapitre.

Il constatera également, s'il analyse ces prévisions de dépenses, que nous avons pris grand soin de verser l'argent des contribuables aux industries qui ont fait la preuve de leur dynamisme et qui ont, selon nous, les meilleures chances de remettre les Canadiens au travail, de même qu'aux industries les plus susceptibles de maintenir la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le 1er janvier, le gouvernement a signé l'ALENA, qui était censé mettre un terme aux guerres commerciales avec les États–Unis.

Pourtant, à peine quatre mois après la signature de l'accord, nous n'avons pas un simple différend, mais une attaque en règle contre les producteurs de blé canadiens, avec missiles Minuteman et tout. L'ALENA semble nous protéger à peu près autant qu'un parapluie contre un missile américain. Ne regardez pas en l'air.

Puisque l'ALENA ne protège pas nos producteurs de blé et d'orge, le ministre du Commerce international pourrait–il nous dire quelles assurances il a données aux agriculteurs que leurs intérêts seraient pris en considération? Que peut–il nous dire de précis aujourd'hui?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je pourrais donner à la députée une très longue réponse à ce sujet.

Je me contenterai de dire que ce différend avec les États–Unis à propos du blé ne relève pas de l'ALENA. Les Américains cherchent des remèdes en vertu du GATT et non de l'ALENA.

Deuxièmement, en ce qui concerne notre position dans les discussions avec les États–Unis, je dirais qu'elle respecte et défend les intérêts des céréaliculteurs canadiens.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le premier ministre a dit que les réformistes auraient dit, en parlant des chômeurs, et je cite: «Ne faites rien. Laissez les gens mourir de faim.» Ce n'est pas vrai. Je demande au premier ministre. . .

Le Président: Il nous arrive tous, comme la députée, de faire de temps à autre des rappels au Règlement qui sont en réalité des points à débattre, ce qui me semble le cas ici.

Mme Grey: Monsieur le Président, vous avez souvent dit vous–même, dans cette Chambre, que l'on ne saurait prêter des intentions. En ce qui me concerne, c'était le cas.

• (1505)

Le Président: À l'ordre. J'estime que ce n'est pas un rappel au Règlement, mais une question à débattre, et j'espère que la députée sera d'accord.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue le leader du gouvernement en Chambre de nous faire part du menu législatif des prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, après avoir fait part à la Chambre de nos travaux pour la prochaine semaine, j'entends demander le

consentement unanime pour permettre la tenue d'un débat spécial, ce soir, sur la situation en Bosnie.

À cet égard, je voudrais remercier le leader parlementaire du Parti réformiste d'avoir proposé la tenue de ce débat, d'avoir soumis un thème pour ce dernier et d'avoir présenté la motion sur laquelle le débat sera basé. Sa requête est venue au moment même où nous songions nous–mêmes à un débat de ce genre et je voudrais le remercier d'avoir fait part de son point de vue constructif sur cette question.

Cet après–midi, nous étudierons à l'étape du rapport et en troisième lecture le projet de loi C–6 concernant les opérations pétrolières au Canada. Vendredi, la Chambre étudiera le projet de loi C–4 sur les accords parallèles de l'ALENA aux étapes du rapport et de la troisième lecture. Lundi, la Chambre sera saisie en deuxième lecture du projet de loi C–16 portant sur certaines revendications territoriales.

Mardi, nous étudierons en deuxième lecture le projet de loi C–22 concernant l'aéroport Pearson. Par la suite, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi C–21 portant sur les voies ferrées et du projet de loi C–12, qui a pour objet de mettre à jour la Loi sur les sociétés par actions. Ce qui devrait nous amener à mercredi.

Il y a deux projets de loi que la ministre de l'Environnement présentera lundi et que la Chambre pourrait vouloir étudier la semaine prochaine également. Enfin, le jeudi 28 avril sera une journée d'opposition.

Comme je l'ai dit juste avant de commencer ma déclaration, il y a eu des consultations et je pense qu'il y a consentement pour adopter la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, à 18 heures aujourd'hui, la Chambre prenne en considération la motion du ministre des Affaires étrangères dont voici le texte:
>
> «Que cette Chambre, à la lumière des événements tragiques qui se déroulent à Gorajde, et prenant note qu'au mois de février de cette année, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a donné son accord à la demande des Nations Unies pour un appui aérien pour défendre une zone protégée autour de Sarajevo, considère la demande contenue dans la lettre du 18 avril du secrétaire général de l'ONU au secrétaire général de l'OTAN demandant que les arrangements pour défendre Sarajevo soient étendus aux cinq autres zones protégées en Bosnie.»;
>
> Que pendant le débat sur ladite motion, les quatres premiers députés à prendre la parole puissent parler au maximum pendant quinze minutes et que tous les autres députés qui suivront parlent au maximum pendant dix minutes; et
>
> Que, lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole, mais au plus tard à 22 heures, le Président ajourne la Chambre.

J'aimerais, monsieur le Président, que vous demandiez à la Chambre si elle est d'accord pour adopter la motion que je viens de lire. Dans l'affirmative, je serai disposé à proposer qu'elle soit mise aux voix et à demander le consentement unanime de la Chambre afin qu'elle soit adoptée et que le débat sur cette question d'un grand intérêt qui préoccupe beaucoup les députés commence à 18 heures ce soir.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime pour que cette motion soit mise aux voix?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre est–elle d'accord pour que la motion soit débattue ce soir à 18 heures selon les modalités qui y sont établies?

Des voix: D'accord.

Le Président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi sur les hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme McLellan propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, honorables députés, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi sur les hydrocarbures et la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Le projet de loi C–6 vise principalement à transférer à l'Office national de l'énergie le pouvoir de réglementer les activités pétrolières et gazières. Il ne touchera pas les hydrocarbures extracôtiers des provinces de Terre–Neuve et de la Nouvelle–Écosse où il existe des accords fédéraux–provinciaux de cogestion. Le projet de loi C–6 favorisera une plus grande transparence du processus de réglementation, en ce sens que les décisions seront prises par un organisme indépendant expérimenté.

Les principales responsabilités de l'Office national de l'énergie consisteront à protéger la sécurité des travailleurs, à maximiser la conservation des ressources en veillant à la conformité des pratiques sur les champs pétrolifères, et à protéger l'environnement.

Je suis très sensible aux préoccupations concernant la protection du fragile environnement du nord et d'autres régions pion-

nières. Dans la perspective des efforts que l'on fait pour tenir compte davantage des considérations environnementales dans les décisions stratégiques, une évaluation environnementale des changements législatifs proposés a été effectuée par Ressources naturelles Canada, en collaboration avec l'Office national de l'énergie. La conclusion a été que les changements proposés n'auraient aucune conséquence néfaste pour l'environnement.

Le gouvernement s'est aussi engagé à avoir concrètement, avec tous les principaux intéressés, de vraies consultations qu'il considère comme un élément essentiel du processus législatif. D'importantes consultations ont été menées avec les parties intéressées aux divers stades de la préparation de ce projet de mesure législative. Ont été consultés, entre autres, les gouvernements des provinces et des territoires, les groupes autochtones, l'industrie et les organismes oeuvrant pour la protection de l'environnement.

Je voudrais maintenant passer à certains points soulevés au cours de la deuxième lecture et de l'étude en comité du projet de loi C–6.

Certains députés se sont dits inquiets quant à l'incidence que pourrait avoir le projet de loi C–6 sur la compétence provinciale dans le domaine des ressources des régions pionnières.

[*Français*]

Ce projet de loi n'aura aucune incidence sur les compétences exercées dans les régions extracôtières du Québec et dans les autres régions pionnières. Il ne fait que transférer à l'Office national de l'énergie des pouvoirs de réglementation qui relèvent déjà du gouvernement fédéral; il ne fixe aucunement des limites au domaine extracôtier.

[*Traduction*]

En outre, rien dans ce projet de loi ne préjuge de l'issue des discussions qui se tiennent avec les gouvernements territoriaux au sujet de la délégation des pouvoirs sur les terres, ni n'influe sur les discussions avec les autres provinces côtières en ce qui concerne de futurs accords de cogestion.

• (1515)

Certains députés ont également exprimé la crainte que, dans l'éventualité exceptionnelle d'un appel, l'Office national de l'énergie n'ait pas le degré d'expertise ou d'indépendance nécessaire pour donner à l'industrie une audience juste et équitable. Actuellement, les décisions de l'ONE ne font pas l'objet d'un examen externe, sauf de la part des tribunaux, et encore s'agit–il uniquement de questions de droit ou de compétence.

Le projet de loi abolit le processus d'appel du Comité du pétrole et du gaz, parce que l'intégrité du processus de l'ONE et par conséquent son indépendance et son efficacité, reposent en grande partie sur ce principe.

Nous avons élaboré le projet de loi en étant convaincus que l'ONE s'acquittera des appels avec compétence et objectivité dans les rares cas où il sera appelé à exercer cette fonction.

L'Office national de l'énergie est déjà investi d'un large éventail de pouvoirs de réglementation. Il est habilité, notamment, à accorder des licences d'exportation de pétrole, de gaz et d'électricité, à délivrer des certificats relatifs à des pipelines internationaux et à établir des droits justes et raisonnables. Il est bien placé pour exercer les pouvoirs de réglementation que lui confèrent les modifications proposées sur le pétrole et le gaz des régions pionnières.

J'ai l'entière conviction que, dans l'exercice de toutes ses fonctions de réglementation, l'office continuera d'agir dans l'intérêt du public, de façon équitable et avec efficacité, en tenant compte des opinions de toutes les parties intéressées.

[*Français*]

En conclusion, le gouvernement du Canada se propose, par ce projet de loi, de donner à l'industrie des règles de fonctionnement claires et précises.

[*Traduction*]

Sans ces modifications, l'ONE ne pourra pas exercer ses fonctions de manière efficace et l'industrie continuera à subir les longueurs du processus d'approbation.

L'Office national de l'énergie a reçu en 1991 des ressources humaines et des responsabilités additionnelles pour gérer le gaz et le pétrole des terres domaniales. Le projet de loi C–6 lui conférerait enfin le pouvoir légal de faire le travail qui lui a été confié.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Madame la Présidente, le Bloc québécois appuiera le projet de loi C–6. Mais étant donné que ce projet de loi accorde à l'Office national de l'énergie, dorénavant, le pouvoir reconnu d'entendre des appels et de conseiller des ministres, nous espérons fortement que l'Office national de l'énergie entendra l'appel que nous voulons faire aujourd'hui et saura conseiller les ministres du gouvernement qui en ont drôlement besoin.

Nous savons que depuis quelques années le gouvernement fédéral s'est engagé dans des ententes de soutien financier à des projets de grande envergure, des projets énergétiques, que nous appelons des mégaprojets, et ceci, pour une valeur globale initiale dépassant trois milliards de dollars. Je dois rappeler ici, pour le bénéfice des citoyens qui nous écoutent, que un milliard c'est mille millions. On parle donc, pour le projet Hibernia, puisque c'est de ce projet dont on parle, de sommes engagées de 2 700 millions.

Ces projets mettent en cause des fonds publics considérables, qu'on va chercher bien sûr dans la poche des citoyens déjà surtaxés. On le sait, la classe moyenne actuellement est en train de mourir de la surtaxe et, comme le souligne le vérificateur général du Canada: «Le contribuable a le droit de s'attendre à ce que les dépenses de fonds publics soient gérées avec prudence.»

Or, que voyons–nous dans les faits, et c'est encore une fois le vérificateur général du Canada qui nous le dit: «Nous avons examiné les mégaprojets énergétiques qui reçoivent une aide et un financement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Notre étude des projets de mise en valeur du champ Hibernia, de l'usine de valorisation biprovinciale de Lloydminster et de l'usine de valorisation NewGrade de Regina a fait ressortir certaines faiblesses fondamentales.»

Je cite maintenant cinq des faiblesses que le vérificateur général du Canada a déjà relevées: premièrement, l'absence d'un ensemble complet d'objectifs clairs et mesurables; deuxièmement, une coordination insuffisante de la surveillance des retombées; troisièmement, des lacunes dans le suivi des recommandations et des engagements qui découlent de l'évaluation

environnementale; quatrièmement, des lacunes persistantes dans la mesure de l'efficacité; et cinquièmement—on aurait pu en citer d'autres mais on s'arrêtera à cinq—un rapport limité et de piètre qualité à l'intention du Parlement et du public, dans la partie du budget des dépenses.

• (1520)

Le vérificateur ajoute ceci:

> Nous avons relevé un autre problème clé dans les accords visant les projets d'usines de valoriation biprovinciale et d'Hibernia, soit l'absence de lien entre le rendement et le paiement. Les paiements fédéraux se fondent sur les dépenses de projets et non sur des jalons de construction ou sur la réalisation de certaines retombées économiques précises escomptées de ces projets. Même si le ministère déterminait par ses propres contrôles que certaines retombées escomptées n'étaient pas réalisées, il n'aurait aucune autorité juridique qui lui permette de cesser ces paiements liés au projet.

Et le vérificateur général souligne:

> En l'absence d'un lien direct entre le rendement et le paiement, le paiement a le caractère d'une subvention.

On parle donc de milliards de dollars alloués à des compagnies dans le projet Hibernia qui ne sont en réalité que des subventions. En d'autres termes, ce que le vérificateur général nous dit ici, c'est que les milliers de millions pris dans la poche des contribuables et réinvestis dans ces projets, soi–disant pour créer de l'emploi et pour engendrer toutes sortes de retombées industrielles, ne sont en fait que des mots vides de sens, et le gouvernement n'a en fait aucun moyen légal de garantir les retombées qu'il promet.

Bien sûr, à la suite de cette affirmation du vérificateur général, le ministère s'est engagé par la déclaration suivante:

> Le ministère affectera des ressources supplémentaires aux activités de surveillance, surtout en ce qui a trait aux retombées industrielles et à l'emploi.

Jobs, jobs, jobs. C'est sur la promesse de créer de l'emploi que le gouvernement libéral s'est fait élire, et on pourrait s'attendre, au minimum, à ce que l'argent dûment gagné par les contribuables et qui est réinvesti dans de grands projets serve au moins à créer de l'emploi chez nous. Mais il n'en est rien! Malgré toutes les promesses du ministère dont je viens de parler, une loi a été promulguée il y a à peine quelques mois. Elle s'intitule: Loi abrogeant les exigences en matière de participation canadienne.

Selon un document qui provient directement de la ministre des Ressources naturelles, en substance cette loi dit ceci:

> Les faits saillants de la loi comprennent l'élimination du seuil de 50 p. 100 de participation canadienne comme condition à l'attribution de licences de production d'hydrocarbures en régions pionnières; la suppression de la nécessité d'obtenir l'approbation du ministre pour transférer, en totalité ou en partie, des droits de propriété dans le cadre d'un contrat de licence de production d'hydrocarbures en régions pionnières; et l'abolition des dispositions actuelles de la réglementation qui permettent à certains particuliers de détenir des licences de production ainsi que des exigences connexes en matière de lieu de résidence.

En somme, non seulement le gouvernement fédéral ne peut garantir légalement de retombées définies pour les milliards investis qui proviennent de la poche des contribuables, mais en plus, il retire délibérément les mesures minimum imposées aux compagnies qu'il subventionne pour qu'elles créent des emplois au Canada.

Nous reconnaissons que certaines améliorations, au cours des mois, ont été apportées dans la gestion du projet, mais elles ne vont certainement pas aussi loin que nous l'aurions voulu. Une évaluation serrée de ce projet aurait dû avoir lieu avant et non pas après le début des travaux.

Où est–ce qu'on se retrouve avec tout ça? On va chercher des milliards dans les poches des contribuables canadiens et québécois déjà surtaxés. On subventionne de très grandes compagnies sur lesquelles on a un droit de regard légal à peu près nul, c'est le vérificateur général qui nous le dit. On les autorise, avec notre argent, à créer de l'emploi ailleurs que chez nous. *Jobs, jobs, jobs* pour la Corée, pas pour ici. Pendant ce temps–là, on a la certitude absolue que la dette épouvantable de 500 milliards que l'on a aujourd'hui sera dans trois ans de 600 milliards de dollars, quoi qu'on fasse, et à condition que cela aille bien, parce qu'il se pourrait bien que ce soit beaucoup plus que cela. Nous sommes en réalité au bord de la faillite dans l'état actuel des choses.

On a aussi la certitude que le taux de chômage demeurera exactement où il est et que nos jeunes n'auront pas d'emploi. On coupe les avantages aux chômeurs et aux gens âgés: c'est la solution que le gouvernement a choisie actuellement.

• (1525)

Bien sûr, on ne pourrait faire accepter cette situation aux chômeurs, aux petites gens, à ceux qui sont sans voix, sans d'abord les culpabiliser et leur faire croire que ce sont eux, au fond, qui sont le problème au Canada.

On a vu, dans les déclarations qui ont été faites par le premier ministre, hier, à la télévision, et qui ont été rapportées encore ce matin, à quel point cette politique–là se poursuit.

J'aimerais citer *Le Droit* qui a été produit aujourd'hui, qui titre—ce ne sont peut–être pas directement les paroles du premier ministre—«Les fainéants coûtent 500 milliards de dollars. Il faut briser leur mentalité.» On cite ce que l'honorable premier ministre a dit: «Il faut briser cette mentalité, parce que le pays est dans le trou de 500 milliards de dollars. Nous ne pouvons garder des fainéants à boire de la bière chez eux.»

Je m'oppose ouvertement à ce que le premier ministre a dit aujourd'hui. Je pense que c'est une déclaration tout à fait abominable, et je voudrais réitérer au premier ministre que les ex–employés de Hyundai qui ont perdu leur emploi ne sont pas des fainéants buveurs de bière. Ce sont des gens qui cherchent du travail.

Les pêcheurs de la Gaspésie qui ne peuvent plus pêcher ne sont pas des fainéants buveurs de bière, ce sont des gens qui cherchent du travail. Les ex–employés du CN, du CP, de la MIL Davie de Lauzon, à qui le gouvernement ne veut pas accorder le contrat de traversiers et qui ont perdu leur emploi, ne sont pas des buveurs de bière regardant la télévision. Ce sont des gens qui cherchent du travail.

Les jeunes, actuellement, dont le taux de chômage est abominable, qui sortent de l'école avec deux diplômes universitaires et dont une bonne partie font faillite avant même de commencer leur vie, ne sont pas des buveurs de bière regardant la télévision, ce sont des gens qui cherchent du travail.

J'invite le premier ministre à venir faire un tour dans mon comté d'Anjou—Rivière–des–Prairies le lundi matin, pour venir rencontrer les gens qui viennent me voir pour chercher du travail. Je ne sais pas ce qu'il pourrait leur dire. S'il leur disait qu'ils sont des buveurs fainéants, je pense que les gens de mon comté auraient quelque chose à lui répondre là–dessus.

On sait que le Québec fournit près de 25 p. 100 de ses revenus au Canada et que, dans la plupart des réinvestissements canadiens créateurs d'emplois, le Québec n'a pas de retombées équivalentes à ce qu'il fournit, que ce soit au niveau de la recherche et du développement, au niveau des achats du fédéral, au niveau des dépenses de l'armée, au niveau des fonds consacrés à l'agriculture ou aux mégaprojets.

Dans le cas d'Hibernia, bien que les Québécois paieront quelque 800 millions de dollars en taxes et en impôts fédéraux pour ce projet, sans compter les subventions qui devront être versées pour chaque baril de pétrole qui sortira d'Hibernia si le prix international n'augmente pas suffisamment, l'avenir du chantier maritime MIL de Lauzon reste sombre et des mises à pied sont prévues pour 1994.

Bien que le chantier maritime de Lauzon soit le seul, en fait, à avoir réalisé des plates–formes de forage au Canada, dont 13 pour le Texas au début des années 1980, le fédéral a gavé la province de Terre–Neuve de contrats accordés sans soumission. On a eu la construction de bases de béton; la construction des cinq super–modules, les autres ayant été octroyés à des firmes étrangères, après que le fédéral eut aboli le droit d'entrée de 25 p. 100 exigé depuis 1983 pour l'importation des plates–formes pétrolières. L'une des raisons fondamentales pour lesquelles ça va mal dans ce pays, c'est parce qu'on investit des milliards de dollars pour créer de l'emploi ailleurs, et qu'on traite les chômeurs ici, qu'on a créés de toute pièce, de buveurs de bière fainéants regardant la télévision.

On a également accordé la construction d'un chantier maritime à grand gabarit à Bull's Arm, payé à même un fonds de développement régional de 300 millions de dollars. On a accordé la modernisation du chantier maritime de Marystown et un vaste programme de formation de la main–d'oeuvre pour Terre–Neuve.

Bref, si le Bloc québécois approuve l'adoption du projet de loi C–6 en troisième lecture, il est maintenant du devoir des membres de cette Chambre de s'assurer que les mégaprojets, comme celui d'Hibernia, puissent réellement générer les retombées qui ont été promises, autant par ce gouvernement que par celui qui l'a précédé, auxquelles les contribuables canadiens et québécois sont en droit de s'attendre.

Quant aux déclarations irresponsables du premier ministre du Canada, il peut être certain que les gens du Québec s'en souviendront au cours des prochaines élections provinciales et au cours du référendum qui ne saurait tarder dans les mois qui viennent.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis le seul député du Parti réformiste à prendre la parole sur ce projet de loi, et je serai bref.

Le projet de loi C–6 est essentiellement d'ordre administratif. Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, nous sommes d'accord avec le principal objectif du projet de loi C–6, qui est de transférer à un organisme indépendant, l'Office national de l'énergie, le pouvoir de réglementation des activités d'exploitation du pétrole et du gaz des terres domaniales, qui relève actuellement de la compétence du gouvernement. Nous croyons que la plupart des parties intéressées de l'industrie approuvent cette mesure.

Ce projet de loi présente toutefois une grave lacune que l'on n'a pu corriger au comité. Il donne à l'Office national de l'énergie le pouvoir illimité de déterminer ce qui constitue une découverte importante ou exploitable et de prendre des décisions unilatérales concernant certaines opérations techniques.

Les parties qui se jugent lésées ne pourront en appeler d'une décision de l'office qu'à l'office lui–même. Ainsi, l'organisme quasi judiciaire devient dans les faits juge, jury et bourreau. Bien sûr, toute partie pourra en appeler devant les tribunaux pour les décisions qui touchent des questions de droit, si elle est disposée à assumer le coût et les délais qu'entraîne cette procédure. Cependant, les questions de fait, les décisions techniques ne pourront pas être contestées.

Les représentants de l'industrie nous ont signalé que l'Office national de l'énergie fonctionne bien dans sa forme actuelle, que son personnel est très qualifié et qu'il présente un bilan intéressant.

Ce qui nous inquiète, c'est que nous évaluons l'office sur une très courte période. Nous ne savons rien de ce qu'il sera d'ici une quinzaine d'années. Le projet de loi C–6 lui donne pourtant un pouvoir extraordinaire, sans que rien ne soit prévu pour contrebalancer ce pouvoir.

Les lois sont comme des contrats. Elles devraient être conçues pour pouvoir s'appliquer aux pires situations et non pas selon l'hypothèse que toutes les parties en cause se montreront toujours nobles, rationnelles et justes.

En comité, nous avons essayé de rectifier le problème en proposant des amendements faisant en sorte qu'on puisse en appeler des décisions de l'office en dernier ressort auprès d'un second organisme indépendant, le Comité du pétrole et du gaz instauré par la Loi sur les opérations pétrolières au Canada. N'ayant pu obtenir cette garantie en comité, le Parti réformiste ne s'obstinera pas à poursuivre une cause qui est déjà perdue.

Dans l'ensemble, le projet de loi et son objet nous sont acceptables. Nous l'appuierons donc, bien qu'avec quelques réticences.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Gagliano: Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour qu'on suspende les travaux jusqu'à 16 h 30, heure à laquelle nous pourrons entreprendre l'heure réservée aux affaires émanant des députés.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La séance est suspendue jusqu'à 16 h 30.

(La séance est suspendue à 15 h 34.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

Le Président: La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert) propose: Que le projet de loi C-218, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (emplois exclus), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés qui ont manifesté leur appui à ce projet de loi. Malheureusement, comme ils sont très nombreux, ils ne peuvent pas tous figurer au *Feuilleton*, car on le sait, le Règlement limite à 20 noms la liste d'appui publiée à un projet de loi. Permettez-moi donc de remercier en Chambre tous ceux qui sont cités au *Feuilleton* ainsi que tous les autres députés qui m'appuient mais qui n'y figurent pas.

Ce projet de loi C-218 vise l'abrogation de l'article 3(2)*c)* de la Loi sur l'assurance-chômage. Cela peut paraître technique, mais en réalité, j'invite cette Chambre à corriger une injustice majeure infligée à près de un million de Canadiens, dont 650 000 femmes.

• (1635)

Nous avons tous le souvenir de la réforme omnibus de l'assurance-chômage. Nous commençons maintenant à mesurer ses effets sociaux. Et certains de ces effets sont nettement discriminatoires.

Auparavant, l'ancienne Loi sur l'assurance-chômage excluait clairement et directement du bénéfice des prestations toute personne à l'emploi d'un conjoint ou d'une entreprise contrôlée par le conjoint. La loi était simple, facile à comprendre et ouvertement discriminatoire. Plus personne ne voudrait d'un tel régime. Une femme qui travaillait pour son mari était automatiquement exclue des cotisations et des prestations. C'était dit franchement dans la loi et dans les règlements.

Cette loi a été soumise aux tribunaux qui lui ont fait subir les tests de validité de la Charte des droits et libertés. Comme il fallait s'y attendre, les tribunaux sollicités sont intervenus pour rétablir le droit. En effet, puisque la loi ne visait que les conjoints et non l'ensemble des personnes entretenant un lien de dépendance, certaines décisions du Tribunal des droits de la personne de la Division d'appel de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour suprême ont déclaré invalides et injustifiés les anciens articles 3(2)*c)* et 4(3)*d)* de la loi.

La loi actuelle a été sanctionnée le 23 octobre 1990. L'article 3(2)*c)* a été modifié pour tenir compte des décisions judiciaires qui avaient prononcé son invalidité constitutionnelle. Le législateur conservateur a trouvé un truc pour contourner la difficulté. Depuis la réforme, la femme à l'emploi de son conjoint n'est plus la seule personne exclue des bénéfices de la loi. Dorénavant, toutes les personnes qui entretiennent un lien de dépendance envers leur employeur sont exclues des bénéfices. De cette façon, sur le plan juridique, la loi ne paraît plus discriminatoire.

Tout salarié qui ne traite pas à distance avec son employeur n'a plus droit aux bénéfices automatiques des prestations. En apparence, le fils, le frère ou l'associé minoritaire de l'employeur, tout comme la femme à l'emploi de son conjoint, sont maintenant sur un pied d'égalité. Ils doivent tous montrer patte blanche au fonctionnaire de Revenu Canada parce que c'est ce fonctionnaire qui est chargé de déterminer si le salarié n'est pas un fraudeur.

La loi est formelle: dès qu'une personne a travaillé pour un employeur avec qui elle entretenait un lien de dépendance, elle devra prouver que l'emploi aurait été donné à un étranger dans les mêmes conditions.

Il suffit de lire l'article 3(2)*c)* pour se convaincre au premier coup d'oeil de la différence de traitement infligée par les conservateurs à ces salariés dont la faute aura été de travailler pour un parent ou pour un conjoint.

Aucune autre catégorie de chômeurs n'a l'obligation d'établir à la satisfaction du ministre du Revenu national qu'il ne cherche pas à frauder l'assurance–chômage. Mais la loi l'impose aux parents et aux conjoints.

Il peut sembler normal à première vue qu'une attention particulière soit apportée aux dossiers des personnes dont l'emploi pourrait être l'occasion d'une évidente complaisance de la part de l'employeur.

Dans certains milieux, on peut penser que le fils et le père, la femme et son mari ou le frère et la soeur sont des fraudeurs en puissance. Pour plusieurs, il ne peut y avoir d'emploi véritable entre des conjoints et des parents. Entre cette idée de la réalité du marché du travail et la conviction que des personnes en état de dépendance sont complices dans une fraude contre le gouvernement il n'y a qu'un pas et les conservateurs l'ont franchi allègrement en adoptant la nouvelle Loi sur l'assurance–chômage.

Avant, la loi ne visait que les conjoints. Qu'à cela ne tienne, puisque'elle était discriminatoire on a décidé de la bonifier. En noyant la catégorie des conjoints dans l'ensemble des salariés en dépendance d'un employeur on pensait bien régler la question.

En effet, les conjoints n'étant plus les seuls exclus, la loi n'était plus discriminatoire. Elle ne l'était plus parce qu'elle excluait du bénéfice automatique toutes les personnes liées entre elles au sens de la Loi de l'impôt, pas seulement les conjoints.

La présomption d'honnêteté est maintenant renversée dans tous ces cas par une présomption de fraude. C'est maintenant le salarié qui a la charge de prouver, à la satisfaction discrétionnaire du fonctionnaire de l'impôt, que le contrat de travail rencontrait toutes les caractéristiques d'un emploi que l'employeur aurait donné à une personne qui lui était totalement étrangère.

● (1640)

Dans l'examen de la demande, le fonctionnaire peut faire toutes les enquêtes qu'il juge opportunes chez l'employeur. Il peut notamment vérifier les états financiers, approcher les clients et les fournisseurs, consulter les états bancaires, étudier l'organisation du travail dans l'usine ou le bureau, interroger des tiers. Bref, le fonctionnaire peut aller aussi loin dans son enquête qu'il le juge nécessaire pour se former une opinion. Dans les faits, c'est exactement comme cela que les choses se passent.

Ces macoutes n'ont pas d'autre objectif que de déclasser des prestataires. Le moindre élément de doute milite en faveur de l'exclusion. On ne cherche pas à établir l'admissibilité, on vise à prouver la fraude.

Je souligne que c'est la Division des retenues à la source de Revenu Canada Impôt qui fait cette enquête. Aux termes de l'enquête, Revenu Canada transmet son opinion à l'assurance–chômage qui décide en conséquence. Les prestations sont alors accordées ou refusées.

En cas de refus, c'est la ronde des appels administratifs et judiciaires qui commence. D'abord, une demande de révision à Revenu Canada, Division des appels. Si la décision est maintenue, un appel final est possible à la Cour canadienne de l'impôt. De là, si la personne en chômage possède encore quelques forces, des ressources et une bonne dose d'optimisme, il y a possibilité d'un ultime recours en révision judiciaire à la Division d'appel de la Cour fédérale. La décision de la Cour fédérale peut encore faire l'objet d'un appel à la Cour suprême par le ministre ou le contribuable.

Pendant ce temps, ce dernier, je devrais dire cette dernière puisque dans la majorité des cas ce sont des femmes, cette personne en chômage vit de ses espérances et tente de comprendre pourquoi le système s'acharne sur elle.

Pourquoi punit–on la conjointe ou le parent d'un employeur? Où est la justification du système? Pourquoi fait–on d'une catégorie de salariés des fraudeurs présumés? En quoi même la méfiance est–elle plus justifiée à l'égard de parents qu'à l'égard d'étrangers? Est–il plus facile de frauder entre parents qu'entre concitoyens d'un petit village où tout le monde se connaît si bien qu'on est en famille?

Il est inacceptable que le législateur érige la méfiance en critère d'application de la loi. C'est exactement ce que fait l'actuel article 3(2)*c)*.

Dans l'application de la loi, les conjoints et les parents sont tenus pour suspects. Le gouvernement leur dit: «Vous n'êtes pas comme les autres citoyens parce que vous avez travaillé pour un parent ou pour un conjoint. Prouvez–nous que vous êtes honnête.»

Quel citoyen canadien, inspiré d'esprit démocratique, peut accepter un tel affront à ses valeurs fondamentales? Monsieur le Président, il est possible que des salariés et des employeurs conjoints ou parents fraudent l'assurance–chômage, comme il est possible et d'actualité que des fraudes se commettent entre de parfaits étrangers, peut–être plus facilement qu'en famille. Mais les dispositions pénales de la loi sont suffisamment explicites et punitives pour couvrir toutes les demandes frauduleuses de prestations.

Ce qui choque ici, c'est la charge qu'on impose à la personne en chômage de prouver dès l'étape de sa demande de prestations qu'elle ne fraude pas. Aucune autre catégorie de prestataires n'est soumise au fardeau d'une telle démonstration. Non seulement une telle personne serait–elle sujette à des poursuites pénales, et même à des procédures criminelles en cas de violation de la loi, mais encore est–elle présumée vouloir frauder dès l'étape initiale de sa demande de prestations.

Je serais tout autant choquée, mais peut–être moins motivée à demander l'abrogation de l'article 3(2)*c)* s'il s'appliquait à un ensemble de salariés de diverses catégories, mais en réalité, la loi vise d'abord un groupe bien identifiable. Je crois même que le principal effet de la loi, qu'il soit voulu ou qu'il résulte des circonstances sociales, aura été l'exlusion systématique des femmes à l'emploi d'un conjoint.

Elles sont 650 000 dans cette situation, monsieur le Président. Si elles perdaient leur emploi, toutes ces femmes salariées d'une entreprise contrôlée par leur conjoint, ces travailleuses qu'on désigne comme «collaboratrices» seraient actuellement exclues du bénéfice inconditionnel des prestations d'assurance–chômage en raison de leur état.

• (1645)

Le groupe des femmes collaboratrices forment la très grande majorité des cas d'exclusion visés par l'article 3(2)*c)*. En plus, par effet direct, le recoupement des personnes désignées par les dispositions cumulatives de la Loi de l'impôt et de la Loi sur l'assurance–chômage isole majoritairement les femmes salariées d'un conjoint comme étant le groupe exclu. Inutile de se cacher cette réalité, la loi actuelle nie aux femmes le droit à l'égalité en matière d'assurance–chômage.

On me répliquera que si la loi est si manifestement discriminatoire, les tribunaux la mettront en pièces dès qu'ils en auront l'occasion. Et alors, laissons donc les tribunaux faire leur travail. À cela je répondrai d'abord que c'est aux législateurs que revient la responsabilité d'amender ces lois. Les tribunaux n'interviennent qu'en dernier lieu pour corriger les injustices qui en résultent. Et jusqu'à la décision finale d'un tribunal de dernière instance sur une question fondamentale, combien de recours auront été abandonnés faute de ressources ou d'espoir? Laisser aux tribunaux la tâche de faire la loi, c'est abdiquer notre propre responsabilité politique et sociale.

Je répondrai ensuite que même si les tribunaux ne trouvaient pas la loi discriminatoire sur le plan juridique, nous devrions quand même intervenir pour en rappeler les effets injustes sur les plans humain et politique. Et enfin, malheureusement, et en dépit des injustices qu'elle institutionnalise, je ne crois pas que cette loi paraîtrait discriminatoire selon les critères contemporains appliqués par les tribunaux canadiens. La loi n'est pas discriminatoire sur le plan technique, elle l'est dans ses effets à cause de la réalité sociale et démographique. C'est pour cette raison principalement qu'il faut agir et qu'il faut agir vite. Parce que les tribunaux ne le feront pas.

Par sa réforme de 1990, le défunt gouvernement conservateur avait contourné les gains marqués par les femmes collaboratrices devant les tribunaux. En effet, quelques décisions avaient transmis des messages sans équivoque aux législateurs. L'ancienne loi était invalide parce qu'elle était discriminatoire à l'égard des conjoints engagés dans une relation de travail. Après ces décisions, les femmes à l'emploi de leur conjoint ont été, pendant une très courte période, admises aux cotisations et aux prestations. C'était sans compter sur la conscience sociale des conservateurs.

La trêve fut de courte durée. Par ses amendements de 1990, le gouvernement Mulroney rattrapait les femmes collaboratrices et les renvoyait à la case départ. L'opération s'est faite à la sauvette, dans la confusion d'une législation massive où l'amendement est passé presque sans signalement. En incorporant les conjoints dans un groupe en apparence plus large, celui des personnes ayant entre elles un lien de dépendance, la nouvelle loi respecte probablement la Charte des droits. Comme dans une affaire récente décidée par la Cour suprême, je crois que les tribunaux hésiteraient longtemps avant de déclarer invalide l'article 3(2)*c)*. Je fais référence à l'affaire Symes, dans laquelle la Cour suprême a rendu jugement en décembre 1993.

Il s'agissait d'une avocate qui réclamait la déduction des frais de garderie au chapitre de ses dépenses d'opération. On sait que la Loi de l'impôt accorde un maximum de 1 000 $ pour des frais de garde d'enfant. L'avocate réclamait plutôt la totalité de ses dépenses en garderie, au même titre que des frais de représentation. Après tout, si les dépenses de golf sont déductibles, pourquoi pas les frais de garde d'un enfant, nécessités par le travail du contribuable?

Pour la juge L'Heureux–Dubé de la Cour suprême, la loi devait s'analyser dans ses effets concrets en regard du contexte actuel. D'accord avec la preuve que les frais de garderie étaient presque universellement assumés par des femmes, elle concluait que dans le contexte social contemporain, la Loi de l'impôt devait être interprétée et appliquée sous les principes de la Charte. Elle aurait donné gain de cause à l'avocate parce que l'application de la loi dans ce contexte aurait des effets discriminatoires.

Je partage cet avis fondé sur une approche évolutive et contextuelle de la législation.

• (1650)

Je fais miens les propos de la juge L'Heureux–Dubé que je cite: «Lorsque des questions sont examinées dans leur contexte, il devient évident que certaines présumées vérités objectives peuvent correspondre seulement à la situation d'un groupe donné dans la société et peuvent, en fait, être entièrement inadéquates relativement à la situation d'autres groupes.»

Malheureusement, cette opinion n'était pas celle de la majorité dans l'affaire Symes. L'analyse contextuelle des lois devant les tribunaux n'est pas pour demain. Ils s'en tiendront, comme dans cette affaire, à la lettre de la loi.

La Cour suprême a donc refusé d'examiner l'appel sous ses aspects constitutionnels, après avoir conclu brièvement que la Loi de l'impôt renfermait son propre système de référence. Sous ses aspects fiscaux, la loi traite tous les contribuables également.

En effet, toute personne est susceptible d'assumer des frais de garderie, peu importe que dans la réalité contemporaine ces coûts soient supportés par des femmes. Je suis persuadée que les tribunaux réagiraient de la même manière devant l'article 3(2)*c)* de la Loi sur l'assurance–chômage.

Je pense donc qu'il est inutile d'attendre une décision finale de la Cour suprême pour rendre immédiatement justice aux femmes à l'emploi de leur conjoint, comme à tous les Canadiens qui travaillent pour un parent.

Les femmes collaboratrices qui, souvent, contribuent au produit intérieur brut par des sacrifices énormes sur leur rémunération doivent être traitées avec tous les égards dus à leur participation active sur le marché du travail.

Je vous remercie, monsieur le Président. Je n'aurai pas besoin d'utiliser la minute supplémentaire.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire exprimer mon opposition au projet de loi.

D'après ce que je comprends du projet de loi de la députée, il aurait pour effet d'éliminer la disposition concernant les liens de dépendance contenue dans la Loi sur l'assurance–chômage et qui sert aux préposés au règlement des demandes à déterminer si les gens qui travaillent pour leur conjoint ont une véritable relation employeur–employé et sont, par conséquent, admissibles aux prestations d'assurance–chômage en cas de mise à pied. C'est le but de la disposition.

Donc, le projet de loi rendrait tous les travailleurs et toutes les travailleuses à l'emploi de leur conjoint admissibles aux prestations d'assurance–chômage sans que le gouvernement n'ait aucun moyen de vérifier s'il existe véritablement entre eux des relations employeur–employé légitimes.

Selon les agents de l'assurance–chômage, cette modification entraînerait au moins 2 000 demandes d'assurance–chômage non légitimes chaque année. Sachant que l'on a payé en moyenne 6 613 $ à chaque prestataire en 1992, cela se traduirait par le paiement, chaque année, d'au moins 13 millions de dollars de plus en prestations d'assurance–chômage.

Si nous utilisons les chiffres fournis par le bureau de la députée, le total de ces prestations pourrait même dépasser les 26 millions de dollars par année. De plus, lorsque les gens apprendraient que le gouvernement ne dispose d'aucun moyen d'enquêter sur les abus possibles, il se pourrait très bien que le nombre de demandes illégitimes du genre augmente en flèche.

C'est là le point central de mon argumentation. Si nous approuvons le projet de loi, le nombre de demandes de prestations augmentera radicalement parce que des gens pourront congédier leur conjoint en sachant qu'il retirera des prestations d'assurance–chômage. À notre avis, c'est totalement inacceptable. Les coûts supplémentaires ne seraient pas seulement de 13 ou de 26 millions de dollars, mais ils seraient bien supérieurs à cela.

Nous nous opposons au projet de loi parce qu'il rendrait le système d'assurance–chômage plus perméable aux abus et parce qu'il entraînerait du gaspillage. En ce moment, nous devons plutôt chercher à éliminer les échappatoires et aider les employeurs et les employés à conserver les fonds pour les demandes légitimes.

Je crois que tout le monde profiterait d'un petit cours sur l'historique du projet de loi.

• (1655)

Avant août 1988, toutes les personnes employées par leur conjoint n'avaient pas un emploi assurable aux termes de la Loi sur l'assurance–chômage. Cependant, en août 1988, la Cour d'appel fédérale a confirmé une décision du Tribunal canadien des droits de la personne selon laquelle cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage constituait de la discrimination fondée sur le statut familial.

Afin d'assurer la validité de la relation employeur–employé, le gouvernement a inclus dans le projet de loi C–21 une disposition sur le lien de dépendance. Ainsi, conformément à l'alinéa 3(2)*c*), lorsque l'employeur et l'employé ont entre eux un lien de dépendance, l'emploi n'est pas assurable sauf si les modalités d'emploi sont à peu près semblables à celles prévues dans un contrat de travail entre deux personnes qui n'ont pas de lien de dépendance. Nous estimons que c'est suffisant. Si l'employeur veut assurer son conjoint, il a la possibilité de le faire.

C'est à Revenu Canada de déterminer s'il y a ou non un lien de dépendance entre un employeur et un employé. Dans 80 à 90 p. 100 des cas, Revenu Canada juge qu'il n'y a pas de lien de dépendance.

L'emploi du conjoint est donc assurable dans la plupart des cas. Cela semble être une façon très raisonnable de traiter ces cas, et les hauts fonctionnaires au bureau de l'assurance–chômage sont de cet avis.

Il est clair que, si ce projet de loi était adopté, le gouvernement fédéral n'exercerait plus aucun contrôle à l'égard des demandes présentées par des personnes employées par leur conjoint. Ce contrôle disparaîtrait à toutes fins pratiques. Cela créerait une échappatoire dont des milliers de personnes pourraient profiter.

Lorsque le grand public se rendrait compte qu'on vient de supprimer de la Loi sur l'assurance–chômage le dernier élément de contrôle des prestations à l'égard de l'emploi des conjoints, le nombre des demandes illégitimes de prestations augmenterait probablement, comme je voulais le démontrer, et il augmenterait très probablement de façon considérable.

Les contribuables canadiens se préoccupent avant tout des risques d'abus. Nous recevons constamment des plaintes dénonçant le pillage du Trésor public de la part des fraudeurs de l'assurance–chômage.

Nous croyons que le régime d'assurance–chômage devrait redevenir un véritable régime d'assurance fondé sur de solides principes financiers. Cette mesure d'initiative parlementaire ne fait rien en ce sens.

Nous voudrions soulever une question encore plus générale, à savoir s'il peut vraiment y avoir une relation de travail sans lien de dépendance entre mari et femme.

Un employeur qui emploie son conjoint jouit déjà d'un avantage fiscal additionnel, car le revenu de l'entreprise est partagé par deux salariés vivant au sein d'un même ménage. Un employeur devrait–il en outre être autorisé à mettre à pied son conjoint quand il le désire, de sorte que son conjoint puisse ensuite

toucher des prestations d'assurance–chômage? Nous ne le pensons pas. Les raisons pour lesquelles cela ne fonctionnerait pas me paraissent évidentes.

Nous devrions plutôt chercher des moyens de rendre le système plus rigoureux au lieu de l'ouvrir à d'autres abus.

La députée soutient que cette disposition est discriminatoire à l'endroit des femmes. Je rappelle à la Chambre qu'un conjoint peut être un homme ou une femme.

Les Canadiens veulent un régime d'assurance–chômage équitable. Je trouve équitable le système actuel en vertu duquel il appartient à Revenu Canada de déterminer si les employeurs qui emploient leur conjoint ont avec lui une véritable relation employeur–employé. Cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage est plus qu'équitable, et c'est pourquoi nous nous opposons à son abrogation.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le projet de loi présenté par ma collègue.

Cette mesure législative nous invite à examiner une question très importante pour la Chambre et pour l'ensemble de notre pays, celle de l'intégrité financière du régime d'assurance–chômage.

Tous les députés savent à quel point les petites entreprises sont importantes. Tous connaissent personnellement des familles de leur circonscription qui travaillent de longues heures pour être indépendantes, pour réaliser leurs objectifs et pour favoriser l'épanouissement de leur collectivité. Nous savons tous à quel point une entreprise familiale peut être difficile, exigeante, mais également gratifiante.

• (1700)

Le régime d'assurance–chômage a joué un rôle extrêmement important pour des milliers d'entreprises familiales de toutes les régions du Canada. Il est venu en aide aux propriétaires de milliers d'entreprises, de commerces et d'usines qui ont vu leurs affaires ralentir temporairement et qui, à cause de cela, ont dû licencier un membre de leur famille.

L'employé de la famille qui a cotisé avec les autres employés de l'entreprise au compte d'assurance–chômage et qui a droit à des prestations a reçu un revenu temporaire du régime d'assurance–chômage. De nombreuses personnes ayant travaillé pour l'entreprise familiale ont reçu de l'aide pour obtenir de la formation et chercher du travail ailleurs, auprès d'une autre entreprise.

À l'instar de millions d'autres Canadiens, les gens employés dans l'entreprise de leur famille ont obtenu les prestations auxquelles ils avaient droit. Des milliers de Canadiens et de Canadiennes ont aussi travaillé pour de petites entreprises avec lesquelles ils entretenaient des rapports très étroits. Ces hommes et ces femmes ont eux aussi bénéficié du régime d'assurance–chômage.

Dans toutes les régions du Canada, les membres de ces deux groupes ont reçu régulièrement les prestations auxquelles ils avaient droit pour avoir travaillé à titre d'employés légitimes, auprès d'entreprises elles aussi légitimes. Ils confirment qu'ils sont d'authentiques participants à notre régime d'assurance–chômage et ils obtiennent un revenu temporaire lorsqu'ils sont à la recherche d'un nouvel emploi.

La Loi actuelle sur l'assurance–chômage est venue en aide à des centaines de milliers de Canadiens dans ce cas, lorsqu'ils en avaient besoin. C'est là l'intention de la loi.

Ma collègue qui a présenté le projet de loi C–218 se préoccupe à juste titre des besoins des petites entreprises familiales sur le plan de l'emploi. Je suis sûr que tous les députés partagent ses inquiétudes.

Nous connaissons tous dans nos circonscriptions des entreprises familiales qui ont eu du mal ces dernières années. Qui n'a pas vu son père, sa mère, sa soeur ou son frère se retrouver au chômage lorsque l'entreprise a éprouvé des difficultés. Malheureusement, de trop nombreuses familles ont été au service de leur collectivité pendant 10, 25 ou même 50 ans et ont perdu leur entreprise.

Les faits montrent que ces familles ont été bien traitées par le régime d'assurance–chômage. Ainsi, au cours de l'exercice 1992–1993, les entreprises familiales ont fait des dizaines de milliers de demandes de prestations. Quinze mille de ces demandes ont été étudiées, dont 75 p. 100 ont été jugées admissibles.

Il s'agit là d'un résultat très satisfaisant tant du point de vue des employeurs et des employés qui financent le programme que de celui des administrateurs à qui est confiée la charge de recueillir et de distribuer les fonds.

Tous les députés qui connaissent bien l'objet du régime d'assurance–chômage comprennent qu'il faut maintenir un juste équilibre et être équitable. Ils savent que les fonds doivent servir à suppléer au revenu en cas de chômage temporaire et involontaire et à faciliter le retour au travail des prestataires. C'est le mandat de Développement des ressources humaines Canada.

Il s'agit de fonds recueillis auprès des employeurs et des employés pour aider ceux qui ont cotisé et sont temporairement sans emploi. La Loi sur l'assurance–chômage ne permet aucune autre utilisation de cet argent perçu à des fins spécifiques.

• (1705)

Le gouvernement a la responsabilité de gérer ces fonds avec prudence et équité et de veiller le plus possible à atténuer les difficultés de ceux qui y ont contribué et qui ont eu le malheur de perdre leur emploi. S'il agissait autrement, le gouvernement mettrait en péril le régime d'assurance–chômage tout entier, outrepasserait les limites de sa responsabilité, de sa compétence et de la stabilité financière du fonds.

Cela ne veut pas dire que la Loi sur l'assurance–chômage peut se passer du processus d'examen et de révision par la Chambre. Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a clairement fait remarquer, tous nos programmes sociaux doivent faire l'objet d'une réforme. Les Canadiens appuient ce point de vue. Ils exigent une réforme globale, tournée vers l'avenir et, peut–être, radicale pour que les programmes sociaux répondent aux besoins des Canadiens à l'aube du XXIe siècle.

Par conséquent, j'estime qu'il serait prématuré d'examiner l'application de l'assurance–chômage à ces situations isolées où l'employeur et l'employé ont un lien de dépendance.

Nous partageons tous les préoccupations de la députée qui a présenté ce projet de loi. Nous avons tous dans nos circonscriptions des entreprises familiales qui éprouvent des difficultés. Nous connaissons des employés d'entreprises familiales ayant contribué au régime qui ont eu besoin de l'assurance–chômage et en ont touché.

Je suis d'avis que ce projet de loi, même s'il vise à aider les entreprises familiales, n'est pas ce qu'on pourrait considérer comme une mesure législative souhaitable en ce moment.

J'estime qu'il conviendrait mieux que cette question fasse partie de la réforme globale des programmes sociaux, qui est déjà en cours. J'assure au député que ce sera fait.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, encore une fois aujourd'hui, j'interviens sur l'assurance–chômage. Mon intervention se veut un appui au projet de loi C–218 présenté par ma collègue de Saint–Hubert.

Ce projet de loi a pour objet de soustraire de la catégorie des emplois exclus les emplois caractérisés par un lien de dépendance entre l'employeur et l'employé. Le dépôt de ce projet démontre très bien que nous, de ce côté de la Chambre, sommes au fait de ce qui se passe dans nos comtés, que nous y sommes sensibles.

Tous les jours, des demandeurs de prestations cognent à nos portes de bureau de comté et sollicitent notre aide parce qu'ils se sentent lésés ou brimés par l'administration fédérale de l'assurance–chômage. Bien plus, ces gens sont découragés, écoeurés de la façon dont on les traite.

Ils se sentent souvent impuissants devant une loi et des fonctionnaires tout puissants. Les problèmes avec l'assurance–chômage sont fort nombreux et complexes: délais déraisonnables, décisions incorrectes, enquêtes injustifiées viennent régulièrement hanter les demandeurs et brimer leurs droits.

Je suis persuadée que les députés d'en face reçoivent eux aussi un grand nombre de personnes à leur bureau pour solutionner leurs problèmes avec l'assurance–chômage. S'ils ont du courage et la volonté de bien représenter ces gens, je les mets au défi de ne pas appuyer ce projet de loi.

Depuis les débuts de ce gouvernement, il est clair cependant que les gens de la base ont été totalement oubliés, mis de côté par les libéraux. La déconnexion de la base fut très rapide et bien nette. Les décisions et les actions du gouvernement en constituent des preuves évidentes.

Il faut bien comprendre que le but du régime d'assurance–chômage est de soutenir, pour une certaine période, des cotisants qui se retrouvent sans travail. Ce but m'apparaît très clair. Hélas, la loi elle–même, toute son administration, toute la bureaucratie qui gravite autour font souvent perdre de vue l'objectif visé. Ce sont les demandeurs qui en subissent les conséquences.

• (1710)

Évidemment, le problème premier de tous ces gens, c'est le manque de travail. Si notre économie produisait des emplois durables en quantité suffisante, tous ces problèmes d'assurance–chômage s'amenuiseraient, s'élimineraient. Mais ce n'est pas le cas. Dans mon comté—celui de Laurentides—le taux de chômage est de 18 p. 100. Si on ajoute à ce fort pourcentage tous les gens qui ne cherchent plus, découragés par le néant du marché du travail, plus tous les gens devant se rabattre sur l'assistance sociale, on se retrouve avec un taux effrayant de sans–emploi de 30 p. 100. La situation m'inquiète grandement.

Tous ces gens sont aussi très inquiets. Le chômage est une grande source de tensions et d'interrogation pour ceux et celles qui le subissent. Imaginez–vous chef de ménage, avec des enfants, et que du jour au lendemain vous perdez votre emploi. Vous n'avez plus que 57 p. 100 de votre revenu, bientôt un maigre 55 p. 100 décidé par les insouciants libéraux, pour faire vivre votre ménage. C'est très inquiétant et préoccupant pour les gens qui, sans le vouloir, deviennent des chômeurs.

Malheureusement, certains déclarent qu'on s'habitue au chômage et d'autres diront même que certains s'y sont habitués. Loin de moi ces allégations tendancieuses. Être ou devenir prestataire de l'assurance–chômage n'est pas un but pour personne dans notre société. Personne ne se lève un beau matin et se dit: «Bon, eh bien ce matin je veux perdre mon emploi et ainsi je vais devenir un chômeur payé.» Personne ne désire sincèrement ou volontairement cette situation. Les gens veulent bien au contraire travailler. Ils veulent des jobs durables et bien rémunérés. Je ne crois pas que de recevoir chaque semaine un chèque diminué, de chercher jour après jour du travail et de ne pas en trouver représente le paradis pour les chômeurs de mon comté.

Les gens d'en face ne comprennent pas ce qui se passe sur le terrain ou ils font l'autruche bêtement, étant incapables de livrer la marchandise tant promise durant la campagne électorale. Leurs promesses se transforment en miettes. Des miettes tombées du programme des infrastructures qui ne créeront ou ne maintiendront que quelque 45 000 emplois pour combler les besoins de 1,5 million de chômeurs. Une vraie plaisanterie, une vraie farce des bouffons d'en face qui suscitent de plus en plus le rire et le scepticisme de tout le monde.

Dans mon comté, ce miraculeux programme rouge ne règle rien. Une goutte d'eau dans l'océan. Que des jobs précaires et de courte durée. Voilà le résultat des illusionnistes qui siègent en face.

Qu'attendez–vous pour produire une vraie politique d'emploi? Qu'attendez–vous pour créer, pour établir des programmes nouveaux, intelligents et prometteurs? Qu'attendez–vous pour lancer de l'aide et du soutien techniques et financiers aux entreprises et à ceux qui veulent en créer de nouvelles? Qu'attendez–vous pour investir massivement dans la recherche et le développement? Rien. Vous attendez, vous êtes sur le neutre et, je crois même, à reculons dans bien des domaines.

Mais ce qui est d'autant plus navrant, désolant de la part des libéraux c'est qu'en plus de délaisser les emplois ils viennent couper dans l'assurance–chômage. On coupe les prestations des gens à qui on n'offre rien, à qui on ne donne aucune chance. Les illusionnistes d'en face raisonnent à l'envers.

Toute cette réalité quotidienne des sans–emploi leur crée des problèmes certains. L'un de ces problèmes est lié à la loi de l'assurance–chômage, et ce projet de loi C–218 vient l'éliminer. Il vient en fait reconnaître une décision de 1989 de la Cour suprême qui indiquait que l'exclusion des conjoints de l'assurance–chômage est discriminatoire. Hélas, le gouvernement conservateur insensible de 1990 est venu compliquer la vie des conjoints. Je peux vous dire que dans mon comté, où les conjoints s'embauchent en grand nombre pour répondre aux besoins des périodes touristiques, nous sommes confrontés à des centaines de ces cas problèmes dus à l'alinéa 3(2)*c)* de la loi. Ces conjoints, majoritairement des femmes, vivent véritablement un cauchemar lorsqu'ils demandent des prestations. En effet, pour obtenir des prestations, l'employé lié par le sang, le mariage ou l'adoption doit convaincre le fonctionnaire que son emploi est justifié et qu'il n'est pas un fraudeur.

• (1715)

Le fardeau de la preuve repose ainsi sur ses épaules avec toutes les enquêtes que cette disposition implique. Ces enquêtes, devenues quasi systématiques, entraînent des délais inacceptables pour ces personnes qui, souvent, ont un besoin impérieux de ces prestations.

De plus, on considère, puisqu'ils doivent faire la preuve, que tous ces gens sont déjà des fraudeurs. C'est inacceptable dans notre monde libre, démocratique où tous sont présumés innocents. Les principales victimes de cette disposition sont encore une fois les femmes. Nous, on a le dos large. Il y a 650 000 femmes qui feraient partie de cette catégorie.

Je demande donc aux gens d'en face d'appuyer ce projet de loi et aux femmes de cette Chambre de sensibiliser des collègues masculins afin de corriger cette injustice faite aux femmes en abrogeant cette disposition de la loi.

Faisons–nous confiance, faisons confiance aux gens, si nous voulons qu'ils fassent confiance et à nous, et au système.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole en une occasion aussi importante au sujet de l'assurance–chômage.

Dernièrement, j'ai passé deux semaines dans ma circonscription. Mes électeurs sont préoccupés par le coût élevé de l'assurance–chômage au Canada et cela, non seulement pour les travailleurs et leurs employeurs, mais encore pour les contribuables. Ils craignent qu'on abuse du système et j'ai pu constater par moi–même que cela arrive effectivement.

Les abus du régime de l'assurance–chômage entraînent une hausse des coûts pour les employés, pour les employeurs et pour tous les contribuables. Ils font monter le coût des biens et des services. Supprimer la sauvegarde qui est en place en ce qui concerne les conjoints qui se rémunèrent l'un l'autre ne fera que créer un problème terrible d'abus à l'avenir. Cela m'apparaît absolument évident.

Je reconnais que si les conjoints n'ont pas le droit de toucher des prestations lorsqu'il y a un lien de dépendance entre eux, ils ne devraient pas non plus verser de cotisations. Il y a là un problème qu'il faut régler. Mais il vaut mieux s'y attaquer directement plutôt que de tourner autour du pot. D'autres personnes doivent verser des cotisations. En tant qu'agriculteur, j'ai exploité une ferme pendant quelque temps et je devais verser des cotisations, mais je n'ai jamais pu retirer de prestations. Il y a là un problème qu'il faut régler.

Si les conjoints n'ont pas le droit de toucher des prestations parce qu'ils ne passent pas le test du lien de dépendance, présentons un projet de loi qui s'attaquera directement au problème. Cette pratique discriminatoire doit cesser.

Le gouvernement a promis de revoir tout le programme de l'assurance–chômage. C'est une bonne idée et les Canadiens attendent cela depuis longtemps. Écoutons ce que les Canadiens ont à dire au cours des audiences sur cette question, notamment. Ils vont nous dire, je crois, qu'ils veulent qu'on cesse d'abuser du système.

Il y a au Canada des jeunes dont les parents n'ont jamais gagné un salaire ou occupé un emploi véritable et qui ont toujours vécu de l'assurance–chômage. C'est une tragédie. Un programme qui était fondé sur de bonnes intentions et qui avait pour but d'aider les gens dans un moment de crise est devenu un mode de vie pour beaucoup de personnes. Et cela se perpétue de génération en génération.

Cette pratique doit cesser, dans l'intérêt non seulement des contribuables, mais aussi des jeunes qui vont poursuivre ce cycle de dépendance. Ce n'est pas bon pour l'estime de soi et le plus tôt on mettra fin à cette pratique, le mieux ce sera. Je crains seulement qu'en supprimant la sauvegarde qui a été mise en place pour empêcher les abus dans les cas où des conjoints s'emploient l'un l'autre, on ne suscite davantage d'abus. Par conséquent, je ne

peux pas appuyer ce projet de loi et j'encourage les députés à voter contre. Il faut présenter un nouveau projet de loi qui s'attaquera au problème des conjoints qui doivent verser des cotisations alors qu'ils n'ont pas droit à des prestations.

• (1720)

L'intention est bonne ici, mais elle est mal orientée. Je ne tiens certes pas à ce qu'on abuse encore plus du régime de l'assurance–chômage. Tâchons de bien analyser ce problème au cours des audiences qui seront tenues dans tout le pays lors de l'examen du programme de l'assurance–chômage. Je propose qu'on attende cela avant d'agir.

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui traite d'une préoccupation qui existe chez tous ceux qui connaissent et qui comprennent l'importance des entreprises familiales à notre époque.

La Loi sur l'assurance–chômage stipule que les employés qui ont un lien de parenté avec leur employeur peuvent toucher, comme les autres, des prestations d'assurance–chômage s'ils y sont admissibles. Ils ont le même genre de contrat de travail que d'autres employés sans lien de parenté avec leur employeur. Leur emploi est assurable et ils versent des cotisations.

Ainsi, s'ils deviennent chômeurs, ils pourront demander toutes les prestations auxquelles ils ont droit. Des facteurs comme le taux salarial, les conditions d'emploi, la durée, le type et l'importance de leur travail détermineront si leur emploi est assurable. De toute évidence, la question fondamentale qui consiste à accorder aux employés d'entreprises familiales des prestations équivalentes à celles d'autres employés a été traitée dans la loi actuelle, et les lignes directrices concernant la gestion des dispositions du régime d'assurance–chômage sont établies.

Au cours des quatre dernières années, comment les choses se sont–elles passées pour les entreprises familiales qui ont participé au régime de prestations prévues en cas de chômage involontaire et temporaire?

Je suis convaincu qu'un bref examen de la situation dans une circonscription typique donnera une bonne idée de ce scénario. Les entreprises familiales qui ont cotisé à la caisse d'assurance–chômage ont constaté qu'elles avaient besoin des prestations. Elles ont présenté leurs demandes au nom du mari, de la fille, de la mère ou du fils qui avait été mis à pied. Elles ont prouvé que les demandes étaient légitimes et ont obtenu les prestations auxquelles elles avaient droit. Les prestations auxquelles elles peuvent avoir droit comprennent une vaste gamme de services conçus pour les aider à mettre fin à leur situation de chômage temporaire et involontaire.

Parmi les prestations spéciales qui visent particulièrement les entreprises familiales, mentionnons: 15 semaines de prestations de maternité offertes pendant la période précédant et suivant immédiatement la naissance d'un enfant; 10 semaines de prestations parentales accordées aux parents naturels ou adoptifs, soit au père, soit à la mère, soit aux deux à la fois, selon leurs préférences; une mixture variable de prestations ordinaires, parentales, de maladie et de maternité. Il est possible de réclamer plusieurs types de prestations spéciales pendant la même période, jusqu'à concurrence de 30 semaines. En outre, les prestataires peuvent toucher à la fois des prestations spéciales et des prestations ordinaires.

Imaginons le cas d'une mère et d'un père qui dirigent ensemble une entreprise. Or, l'un tombe malade. L'avenir de cette entreprise s'en trouve immédiatement menacé. En vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance–chômage, une personne qui tombe malade peut toucher des prestations qui peuvent l'aider à maintenir le niveau de son revenu et à assurer la survie de l'entreprise familiale.

Des dizaines de milliers d'entreprises légitimes qui ont présenté des demandes valables de prestations pour lesquelles l'employeur et l'employé ont cotisé touchent ces prestations. La gestion responsable et compétente du fonds de l'assurance–chômage a rapporté des milliards de dollars de prestations. Ces prestations ont contribué à assurer la survie financière d'un nombre incalculable de familles qui exploitent leur propre entreprise.

Il y a aussi le cas de l'entreprise familiale qui connaît un ralentissement des affaires et qui doit se passer des services d'une fille ou d'un fils qui y travaille à titre d'employé. Bon nombre de ces personnes ont pu toucher des prestations d'assurance–chômage pendant qu'elles lançaient une nouvelle entreprise pour répondre à un nouveau besoin du marché.

Cela montre à quel point la Loi sur l'assurance–chômage est souple et polyvalente et peut apporter des solutions concrètes à des problèmes concrets.

• (1725)

Je propose que nous communiquions tous avec des familles qui, à notre connaissance, ont bénéficié de la loi actuelle et que nous leur demandions ce qu'elles en pensent. Les gens qui connaissent toute la portée de la Loi sur l'assurance–chômage nous diront que cette loi sert bien les entreprises familiales légitimes qui présentent des demandes valables.

Il est plus facile de régler des anomalies qui peuvent survenir dans une loi d'une manière globale, dans le contexte des différents programmes sociaux assurés par le gouvernement fédéral.

Malgré les intentions de la députée qui a présenté ce projet de loi, je pense que cette proposition n'est pas dans le meilleur intérêt des entreprises familiales, des gens qui contribuent au régime d'assurance–chômage ou de tous les Canadiens.

Pendant les vacances de Pâques, j'ai tenu trois rencontres dans ma circonscription au sujet de l'examen de la sécurité sociale. Les gens y sont venus nombreux et de toutes les régions et les participants comptaient notamment des intervenants des services d'aide. Les recommandations très variées que j'ai reçues ne feront qu'enrichir le débat national qui se tient actuellement sur la question.

Je crois que tous les députés devraient consulter leurs électeurs et transmettre leurs préoccupations au ministre. Mon personnel et moi–même avons dressé un compte rendu des rencontres en vue de le soumettre à l'examen du ministre du Développement des ressources humaines. Une fois que le ministre en aura pris connaissance, je serai heureux d'en communiquer

le contenu à tous les députés qui voudraient eux aussi tenir des rencontres sur cette importante question.

Je crois que le projet de loi dont nous sommes saisis devrait aussi être examiné dans le contexte de l'examen de la politique sociale. Nous aurions avantage à consulter la population canadienne sur cette question fondamentale puisque nous gérons leur argent.

Il y a eu des discussions sur l'assurance–chômage et sur la façon d'améliorer le régime. En général, les gens estimaient que puisqu'il s'agit d'un régime d'assurance, ceux qui sont le plus susceptibles de perdre la protection du régime devraient payer des cotisations plus élevées que ceux qui occupent des emplois plus sûrs. Le montant des cotisations serait en quelque sorte établi en fonction du risque.

Les gens sont également très préoccupés, comme le faisait remarquer le député d'en face, par les abus dont le système fait l'objet. Certaines personnes passent le plus clair de leur temps à recevoir des prestations d'assurance–chômage sans contribuer au régime. Je ne vise pas nécessairement ici les entreprises familiales.

Je ne suis député que depuis cinq mois, mais déjà je me suis rendu compte que beaucoup d'électeurs attendent de nous des solutions à tous les problèmes. Nous sommes censés tout savoir et régler tout ce qui ne va pas. Vous savez par expérience, monsieur le Président, qu'ils ne font pas toujours la distinction entre les régimes fédéraux et les régimes provinciaux, pas plus qu'entre les régimes municipaux et les régimes du secteur privé.

J'ai reçu de nombreuses demandes concernant des problèmes d'impôt, d'assurance–chômage, de Régime de pensions du Canada, ainsi que des problèmes à propos d'autres régimes, services et avantages sociaux qui ne me disaient rien. Je peux dire honnêtement que ce problème qu'on dit si sérieux et qui est le sujet de cet amendement est entièrement nouveau pour moi. Personne ne s'est encore plaint à ce sujet, et je suis sûr qu'il y a des tas d'entreprises familiales à Oxford, comme dans d'autres circonscriptions.

Je félicite la députée d'avoir présenté ce projet de loi. Je lui demande cependant de le présenter dans le cadre de l'examen de la politique sociale afin qu'il puisse être examiné en même temps que d'autres recommandations de Canadiens qui s'intéressent à la question.

Le Président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 18 heures afin que nous puissions procéder au débat sur lequel nous nous sommes entendus plus tôt aujourd'hui.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Nous allons suspendre nos travaux jusqu'à 18 heures et nous reprendrons ensuite le débat.

(La séance est suspendue à 17 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 3.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 heures, la Chambre commence maintenant un débat spécial conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

DÉBAT SPÉCIAL

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA SITUATION EN BOSNIE

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères) propose:

> Que cette Chambre, à la lumière des événements tragiques qui se déroulent à Gorazde, et prenant note qu'au mois de février de cette année, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a donné son accord à la demande des Nations Unies pour un appui aérien pour défendre une zone protégée autour de Sarajevo, considère la demande contenue dans la lettre du 18 avril du Secrétaire général de l'ONU au Secrétaire général de l'OTAN demandant que les arrangements pour défendre Sarajevo soient étendus aux cinq autres zones protégées en Bosnie.

—Madame la Présidente, le gouvernement s'est engagé, dès le début de son mandat, à consulter le Parlement et les Canadiens sur les grands sujets de politique étrangère. Comme je l'avais dit lors du débat sur la révision de notre politique étrangère: «Les Canadiens et les Canadiennes prennent à coeur la politique étrangère de leur pays.» L'on comprend facilement cela lorsque nous faisons l'appel de tous nos Casques bleus à l'étranger.

La Bosnie–Herzégovine est sans doute le théâtre le plus dangereux dans lequel opèrent nos troupes à l'heure actuelle.

Le massacre sur la place du marché à Sarajevo, en février dernier, a poussé la communauté internationale à agir avec plus de force et de détermination qu'auparavant. Encore une fois, la communauté internationale est amenée à prendre une position claire et ferme en Bosnie, suite aux incidents totalement inacceptables de Gorazde.

Notre objectif, et je tiens à le répéter, est toujours d'arriver à une paix durable en Bosnie. Tous nos efforts en Bosnie ont toujours visé à la promotion du processus de négociation. En aucun cas devons–nous escalader le conflit. Seule une solution diplomatique peut amener une paix durable en Bosnie. Toutes les parties au conflit, et plus particulièrement les Serbes bosniaques, doivent prendre conscience qu'il ne peut y avoir de solution militaire. Nous devons trouver un moyen de remettre le processus de négociation de paix en marche, car si la paix ne s'installe pas en Bosnie, et que la guerre persiste, c'est la stabilité de toute la région qui est en danger.

Je suis contraint de dire ce soir que malgré tous les efforts, tant des Nations Unies que des membres de l'OTAN, que des membres de l'Union européenne, que des efforts particuliers, à la fois

des Américains et des Russes, la situation s'est dégradée rapidement.

Devant l'offensive serbe contre la ville de Gorazde et le non–respect des divers cessez–le–feu qui ont été négociés au cours des derniers jours, le Secrétaire général des Nations Unies a formellement demandé à l'OTAN de prendre les mesures nécessaires pour protéger les cinq zones de sécurité en Bosnie, Tuzla, Zepa, Gorazde, Bihac, Srebrenica et Sarajevo, par l'intermédiaire de frappes aériennes étendues, malheureusement, essentiellement contre les forces serbes.

Le Conseil de l'OTAN a discuté de la question hier et a demandé à ses autorités militaires de préparer divers scénarios pour répondre à une telle demande du Secrétaire général des Nations Unies. C'est donc demain que le conseil rendra sa décision à cette requête du Secrétaire général des Nations Unies.

Nous aurons à prendre position à l'occasion de cette réunion du Conseil de l'OTAN. Avant de prendre cette décision, nous pensons qu'il est important d'entendre les parlementaires se prononcer sur cette demande du secrétaire général.

Nous permettrons aux députés, tant du gouvernement que de l'opposition, de nous faire des suggestions. Mon collègue, le ministre de la Défense, et moi–même écouterons les interventions et nous aurons, à 22 heures ce soir, après ce débat, une séance spéciale du Conseil des ministres pour donner nos instructions à ceux qui nous représenteront demain à la réunion de l'OTAN.

Permettez–moi de dire, cependant, qu'en février dernier, le Canada avait émis des réserves quant à l'utilisation des frappes aériennes pour protéger Sarajevo. Mais en fin de compte, nous étions arrivés à la conclusion que c'était le seul moyen de réagir à une situation qui devenait de plus en plus grave. Les préoccupations canadiennes avaient été prises en considération dans la décision de l'OTAN en février. Nous avions, par ailleurs, indiqué de façon très claire qu'advenant un changement important dans la nature des opérations des Nations Unies en Bosnie, où nos troupes ne seraient plus là en tant que troupes de maintien de la paix, nous pourrions reconsidérer la présence de nos troupes en Bosnie.

• (1810)

J'aimerais souligner que le représentant canadien au Conseil de l'OTAN a réitéré hier les réserves du Canada quant à l'utilisation des frappes aériennes. La puissance aérienne ne peut, à elle seule, résoudre le problème en Bosnie. Nous devons situer nos décisions dans le cadre de nos objectifs stratégiques qui demeurent avant tout la paix et les négociations.

Cependant, face au déluge quotidien d'images horrifiantes en provenance de la Bosnie, nous ne devons pas oublier que des progrès significatifs ont quand même été accomplis comme le démontre d'une part l'accord d'une fédération croate–musulmane. L'OTAN et l'ONU avaient préconisé, en février dernier, une opération plus ferme afin de protéger Sarajevo et faire cesser l'enfer dans lequel la ville vivait depuis trop longtemps. Nous avons réussi à faire taire les canons et les mortiers et ce, sans avoir recours aux frappes aériennes de l'OTAN.

Malheureusement, la logique de la guerre a repris le dessus dans d'autres régions de Bosnie. L'ONU a déclaré Gorazde zone de sécurité. Il en va de notre devoir de protéger les populations qui y sont réfugiées. Cependant, ce qui s'est passé la semaine dernière à Gorazde montre qu'une action plus musclée de la part de la communauté internationale comporte des risques. Il faut en être pleinement conscient.

Si nous adoptons une approche plus ferme telle que celle demandée par le Secrétaire général des Nations Unies et telle que proposée à l'OTAN, nous devons le faire avec les yeux ouverts et accepter les conséquences de notre décision.

[*Traduction*]

Nous savons aussi que le conflit s'est aggravé et nous devons en tenir compte. Le progrès en Bosnie est compromis par une armée serbe bosniaque totalement incontrôlable. Nous devons reconnaître que les Russes ont joué un rôle très positif pour chercher à arriver à une solution négociée à ce sanglant conflit. Nous devons donc prendre plus au sérieux les observations qu'ils ont faites ces derniers jours en disant que l'intransigeance des Serbes bosniaques était la principale cause de l'impasse actuelle.

Dans ce contexte, il sera bien avisé d'étudier la position russe à l'égard de toute mesure de l'OTAN. Nous en discuterons certainement avec nos alliés membres de l'OTAN demain. Si nous voulons mettre un terme à ce conflit, nous devrons dire sans la moindre équivoque aux Serbes bosniaques que leur façon d'agir est inacceptable et ne peut être tolérée.

Comme nous l'avons déclaré au sujet de Sarajevo, s'ils ne respectent pas le cessez–le–feu, s'ils ne respectent pas les zones de sécurité, nous sévirons en effectuant des frappes aériennes. Comme c'était le cas à Sarajevo, nous sommes prêts à le faire. Heureusement, le bon sens a prévalu et nous n'avons pas eu à recourir aux frappes aériennes.

S'il le faut, nous suivrons le même raisonnement, la même stratégie en ce qui concerne les autres régions où des habitants sont pris en otages par les belligérants qui résistent aux demandes généralisées de s'asseoir à la table pour signer un accord de paix.

De toute évidence, nous devons admettre que le mandat initial des troupes canadiennes dépêchées là–bas pour garantir le maintien de la paix et faciliter la distribution d'aide humanitaire est singulièrement compromis en ce moment.

• (1815)

Le mandat confié aux missions de maintien de la paix en Bosnie ne fonctionne pas; il peut s'avérer efficace uniquement si les parties conviennent d'une solution pacifique aux conflits. Les seuls qui refusent jusqu'à maintenant sont les Serbes bosniaques et nous sommes déterminés à leur faire comprendre qu'ils ne peuvent continuer à livrer une guerre que toutes les autres parties veulent arrêter.

Je pense donc que nous devons prendre des décisions difficiles au nom de la paix et de la sécurité. Nous devons consulter nos alliés et planifier le mode d'action nécessaire pour aider les responsables à faire la paix dans cette région de la planète.

Par le passé, le Canada a rempli de façon exemplaire de nombreuses missions de maintien de la paix de l'ONU. En tant que fier participant de l'OTAN, il a toujours été prêt à servir dès qu'on le lui demandait et à fournir le type d'aide nécessaire. Si nous ne pouvons accomplir des missions de maintien de la paix au nom de l'ONU, nous devrons répondre aux demandes qui nous seront peut–être faites de participer à des mesures très énergiques de l'OTAN pour faire entendre raison aux Serbes bosniaques.

Espérons que les frappes aériennes ne seront pas nécessaires. Cependant, nous devons dire ce soir qu'au besoin, il y aura des frappes aériennes.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement d'avoir convenu de l'opportunité de tenir ce débat qui va permettre à tous les parlementaires qui le souhaitent de s'exprimer et qui, surtout, vont pourvoir le gouvernement du point de vue de l'opposition.

Je crois, en écoutant le discours du ministre des Affaires étrangères—soulignons en passant qu'il s'agit pour moi d'un discours très responsable et très nuancé—que l'on peut souhaiter que la Chambre fasse l'unanimité autour de cette très grave décision que le gouvernement doit prendre. C'est très important, je crois, qu'on puisse travailler dans ce dossier avec un consensus qui réunit toutes les allégeances politiques au sein de cette Chambre.

Il n'y a pas de doute que nous devons faire un constat d'échec de la mission de maintien de paix, telle que nous l'avons définie jusqu'à maintenant. Premièrement, parce qu'il n'y a pas de paix, il y a la guerre, et même le massacre des civils. Nous voyons à la télévision des enfants tués, éventrés par des obus. Nous voyons des femmes mourir, des femmes violées. Nous voyons un pays qui est mis à feu et à sang où 200 000 personnes ont été tuées depuis deux ans.

Aujourd'hui seulement, 28 personnes sont mortes à Gorazde. Elles ne sont pas mortes sur un champ de bataille, mais à l'hôpital, car les Serbes ont décidé d'utiliser les moyens les plus inimaginables dans une guerre, soit d'attaquer les hôpitaux. Hier, on a tiré des roquettes sur un hôpital, on a tué les gens dans une salle d'urgence, on a détruit les salles d'opération. Aujourd'hui, on a tiré encore sur l'hôpital. Donc, ce n'est pas un coup malchanceux; c'est de propos délibéré qu'on a décidé de s'en prendre aux hôpitaux. Même lorsqu'on veut secourir les blessés, on ne peut pas le faire, car on tire sur les secouristes.

Non seulement il n'y a pas de paix, mais il n'y a pas de volonté de paix. On a beaucoup parlé de négociations. Mais jusqu'à maintenant, toutes les négociations ont été marquées de la mauvaise foi serbe. C'est le cas de la violation des cessez–le–feu autour de Gorazde; les cessez–le–feu qui ont été conclus ont été systématiquement violés. Ils n'ont même jamais été appliqués. On les violait avant même que l'encre de la signature soit sèche.

En parlant de violation d'entente, on me dit que depuis trois mois les Serbes ont violé pas moins de 57 ententes qui ont été conclues autour de Gorazde et de Sarajevo.

• (1820)

De plus, les grandes négociations de paix piétinent. En réalité, les négociations ne fonctionnent pas en raison du refus des Serbes de se joindre au désir de paix des Croates et des Musulmans bosniaques. On sait que les Croates et les Musulmans ont conclu un accord et les Serbes se sont abstenus d'y participer. À vrai dire, il faut parler maintenant de duplicité serbe. Ils profitent des négociations qui ont lieu pour endormir la vigilance occidentale et, pendant ce temps, intensifier leurs efforts militaires. La stratégie serbe crève manifestement les yeux. Pendant que d'un côté ils font semblant de négocier, de l'autre ils profitent du temps qui s'écoule pour occuper du terrain et se placer en position stratégique pour les événements qui vont suivre.

Voilà donc que ce constat d'échec nous amène même à conclure que, dans l'état actuel des choses, la présence des Casques bleus en Bosnie risque même de contribuer à la prolongation du conflit. Il y a une confusion dans les instructions. Les militaires ne savent pas à quoi s'en tenir. Ils ne peuvent pas se défendre. Ils sont exposés à devenir des otages impuissants à la moindre volonté exprimée en ce sens par les Serbes. Il faut absolument que nous prenions une décision.

De plus, nous parlons de la sécurité de nos troupes dans le cas où il y aurait des attaques aériennes, mais il faut aussi en parler dans le cas actuel. Nos troupes ne sont déjà pas en sécurité. La sécurité des soldats canadiens est dès à présent menacée par la situation actuelle. Ces soldats ne peuvent pas se défendre. Ils doivent assister, impuissants, à des hostilités qui se déroulent à un rythme et à une intensité extrêmement vifs.

Pour conclure, au plan diplomatique, c'est surtout la crédibilité des démocraties occidentales et de l'ONU qui sont en cause. Que reste–t–il de la crédibilité du Canada comme pays qui veut maintenir la paix, comme pays qui a de la suite dans les idées, de la cohérence dans l'action? Que reste–t–il de la crédibilité des Anglais, des Français, des Américains, de l'ONU, si nous ne faisons rien? C'est justement en jouant sur le désir de paix, sur le pacifisme de nos démocraties que les Serbes ont réussi à occuper maintenant la plus grande partie de la Bosnie et qu'ils sont peut–être en train de se livrer à des actes qui ressemblent étrangement à un nettoyage ethnique.

Autrement dit, la situation a atteint un seuil critique et il faut redéfinir la mission canadienne. Il faut, et c'est une option, soit la redéfinir afin de donner d'autres orientations à l'action des Casques bleus canadiens qui sont là–bas, soit les retirer. Est–il possible de les retirer? Non. En réalité, il n'y a pas de choix puisque l'un des termes du choix n'est possible ni en pratique ni en principe.

Les retirer, qu'est–ce que cela voudrait dire? Tout d'abord, cela voudrait dire mettre fin à l'aide humanitaire. N'oublions pas qu'à côté des actes de maintien de la paix, même si ceux–là ont échoué, il y a les actes d'intervention pour convoyer la nourriture et faire en sorte que les gens aient un minimum d'eau et d'hygiène, et des médicaments pour protéger quelques vies quand cela est possible. Il y a donc beaucoup de choses qui ont été faites à ce sujet et il faut pouvoir continuer.

Deuxièmement, cette crédibilité de l'ONU et des missions de paix serait peut–être définitivement compromise si l'on se retirait aujourd'hui. Que penserait le monde entier d'une abdication totale des responsabilités de l'ONU et des pays de l'OTAN si nous devions nous retirer maintenant? De plus, ce serait abandonner les Bosniaques. Imaginons ce qui arriverait par la suite si nous nous retirions, d'autant plus que nous avons désarmé les Bosniaques. On sait mal que l'embargo que nous avons imposé aux Bosniaques a été d'une efficacité telle qu'ils se trouvent désarmés et de plus en plus incapables de répliquer aux attaques

serbes. Et puis, enfin, on livrerait la région aux expansions possibles.

Il s'agit d'une poudrière. Il s'agit des Balkans. Plusieurs des grandes guerres ont commencé dans les Balkans. Il y a déjà le danger iranien qui pointe à l'horizon. D'après les déclarations faites récemment par les autorités iraniennes, on a vu que la solidarité religieuse des musulmans risque de jouer, et partir serait, en effet, permettre le déraillement du conflit.

Il faut donc redéfinir la mission del'ONU. Je pense que nous serons tous d'accord pour répondre à l'appel du secrétaire général et souscrire à la proposition du président américain qui suggère que l'approche de Sarajevo soit appliquée aux six zones de sécurité qui subsistent en Bosnie. Cela veut donc dire utiliser les frappes aériennes, cette fois–ci d'une façon offensive et les faire précéder d'un ultimatum. Utilisons le mot juste, c'est bien d'un ultimatum qu'il s'agit. Il faut que les Serbes sachent que s'ils ne se rendent pas à l'invitation expresse qui leur sera faite de dégager les six zones de sécurité et de livrer leurs armements lourds ils vont s'exposer, et ce faisant, décider eux–mêmes d'être la victime et l'objet de frappes aériennes.

• (1825)

Ces frappes aériennes, si malheureusement il faille y recourir, doivent être significatives. On ne peut pas parler de demi–mesure maintenant. Il faut qu'elles visent des objectifs stratégiques. Ce sera autant d'acquis pour la sécurité de nos troupes, au cas où on voudrait exercer contre elles des représailles par la suite. Il faut détruire l'armement lourd serbe, si les Serbes ne se rendent pas aux ultimatums.

Il faut, bien sûr, se prémunir. Il faut avoir l'aval russe. Je ne sais pas si ce sera possible, les dépêches ne nous permettent pas de connaître exactement la situation en Russie. Nous le savons, il y aura ce soir à New York une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Russes y seront. Ils ont un droit de veto. Il faut passer l'étape de ce Conseil de sécurité et il faut souhaiter que la diplomatie occidentale convaincra la Russie de laisser tomber sa sympathie pour les Serbes, compte tenu qu'elle a été traitée très durement par les Serbes. L'honneur russe est en cause aussi parce que les Russes ont répondu du respect des traités et des cessez–le–feu par les Serbes qui les ont violés quand même. On peut espérer que les Russes voudront rejoindre le camp de ceux qui veulent une paix là–bas.

Ensuite, il y a aussi, bien sûr, un très grand souci pour la sécurité de nos troupes. Nous n'ignorons pas que la situation est très dure pour nos troupes. Nos soldats, déjà, ont été pris en otages. Heureusement, ils ont pu être libérés. Il faut donc s'assurer cette fois–ci que les dispositifs militaires seront mis en oeuvre pour qu'on ne puisse pas impunément et aussi facilement qu'avant prendre nos soldats en otages.

Il y a aussi la question des troupes additionnelles qui pourraient être requises. Nous savons bien que plusieurs experts militaires, dont le général MacKenzie, ont dit que le soutien au sol est requis pour donner une efficacité aux frappes aériennes. Si des troupes additionnelles sont requises, j'ignore si c'est le cas, les militaires le diront, je ne pense pas que c'est le Canada qui doive fournir de nouveaux soldats.

Le Canada a déjà fait un effort extrêmement considérable. Huit p. 100 des effectifs actuels des Casques bleus en Bosnie sont Canadiens, alors que le Canada ne souscrit qu'à la hauteur de 3 p. 100 des budgets de l'OTAN. Il y a des pays qui n'ont pas encore de soldats là–bas, et il y en a d'autres qui n'en ont pas suffisamment par rapport à ce qu'ils devraient avoir. Je pense qu'il faut inviter nos alliés et nos pays amis membres de l'OTAN à faire un effort à la hauteur de celui du Canada, et je ne doute pas que nous ayons alors suffisamment de troupes au sol pour maintenir les attaques.

[*Traduction*]

En conclusion, le Bloc appuie la mise en oeuvre du plan proposé par le président des États–Unis et recommande fortement au gouvernement du Canada d'acquiescer à la demande du secrétaire général des Nations Unies.

Devant la situation, nous devons nous unir. Dans les circonstances, nous ne pouvons faire autrement que montrer notre solidarité à la communauté internationale, car c'est ce que commandent nos sentiments humanitaires et une menace pèse directement sur les droits d'un peuple et sur la démocratie.

Le gouvernement peut avoir l'assurance que nous appuierons toute mesure allant dans le sens de mon intervention de ce soir.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Madame la Présidente, encore une fois, je tiens à remercier le gouvernement d'avoir accepté de tenir le débat de ce soir. Je tiens aussi à exprimer notre grande satisfaction devant la décision de ne pas convoquer le Cabinet pour discuter de la question avant la conclusion de notre débat. Les Canadiens doivent avoir la possibilité de faire entendre leur point de vue et les décisions doivent nécessairement se prendre en toute impartialité.

La situation en Bosnie est devenue très sérieuse et la décision qui sera prise bientôt aura de graves répercussions sur les Forces canadiennes qui participent aux missions des Nations Unies sur place. Cette décision aura aussi de très grandes répercussions sur les citoyens bosniaques qui sont exposés à de graves dangers.

Je rappelle qu'aucune des parties qui s'affrontent dans le terrible conflit bosniaque ne peut prétendre avoir les mains nettes. Toutes ont à se reprocher des actions qu'elles savent condamnables. Cependant, il semble que, en ce moment, les Serbes bosniaques soient les grands responsables de l'escalade et de la poursuite de la guerre en Bosnie.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez peut–être que, à l'occasion du débat que nous avons eu sur la Bosnie le 25 janvier dernier, j'ai dit qu'il était temps que le Canada prenne les devants et, je cite, «qu'il accueille, ici à Ottawa, une conférence au début de février, avant la conférence de Genève. Il y inviterait tous les pays dont les troupes sont actuellement sur place en ex–Yougoslavie. Il exhorterait les Nations Unies à lancer un ultimatum net et sans équivoque aux belligérants: qu'ils acceptent les mesures

prises pour conclure la paix et la faire respecter, sans quoi les troupes de l'ONU seront retirées.»

• (1830)

On n'a pas écouté ce conseil. Nous nous retrouvons maintenant, quelque trois mois plus tard, dans une situation encore plus critique. Des soldats canadiens et d'autres représentants des Nations Unies ont été pris en otages, détenus et empêchés de faire leur travail. Beaucoup de personnes ont été tuées et blessées dans le bombardement d'une zone déclarée sûre par les Nations Unies à Gorazde.

Il est maintenant clair qu'au moins un des protagonistes en Bosnie n'apprécie guère notre présence là–bas et ne respecte pas la volonté des Nations Unies de trouver une solution pacifique à ce conflit.

À la fin de mars, le Canada a accepté de laisser ses troupes en Bosnie pendant six mois encore, ce qui nous amène à la fin de septembre. Toutefois, lorsque cet engagement a été pris, il semblait y avoir de la lumière au bout du tunnel. Les chances d'en arriver à une solution pacifique au conflit semblaient bonnes.

Cela a maintenant changé et, à la lumière des événements récents, le Canada devrait réévaluer la situation et réexaminer ses options. Le retrait des Forces canadiennes est une option. Les Canadiens n'ont pas l'habitude de fuir devant les difficultés, et nous l'avons bien prouvé. Toutefois, pour le moment, notre rôle en Bosnie se limite à observer des atrocités, des massacres et des actes de cruauté. Si on n'arrive pas à convaincre les Serbes bosniaques qu'ils doivent changer d'attitude, est–il vraiment utile pour les Canadiens de rester là–bas, particulièrement lorsque tout semble indiquer que certains d'entre eux risquent d'être tués ou blessés?

Même le président Eltsine a reconnu que les Serbes ont violé l'accord. Le président Clinton a dit, lors d'une conférence de presse, que les consultations se poursuivent toujours et que, bien qu'il ne puisse pas préjuger de la position que prendra le président Eltsine jusqu'à ce que ce dernier voie la proposition des États–Unis par écrit, il peut dire que, en général, le président Eltsine a reconnu que l'entente actuelle en ce qui concerne les frappes aériennes est insatisfaisante et que les Serbes ont simplement violé l'accord en s'attaquant à Gorazde. Cependant, il pense, comme tout le monde, que les frappes aériennes de l'OTAN ne pourront pas à elles seules régler ce conflit. Il faudra le régler au moyen de négociations.

Sans prétendre d'aucune façon que mon conseiller est aussi informé que ces deux présidents, je suis d'accord avec leur évaluation de la situation. Les frappes aériennes ne pourront pas à elles seules mettre un terme à la guerre en Bosnie. Mais le recours judicieux et ferme à la puissance de frappes aériennes convaincra peut–être les Serbes bosniaques qu'il est de leur intérêt de se présenter à la table de conférence pour négocier de bonne foi.

Je préconiserais par conséquent que le Canada approuve la demande de l'ONU en faveur de frappes aériennes de l'OTAN à condition que ces raids soient réclamés par les commandants sur le terrain. Lorsqu'on recourt à de telles frappes aériennes, il est important d'en informer les gens qui seront directement touchés par d'éventuelles représailles et d'obtenir leur consentement.

Les frappes aériennes constituent évidemment une arme dont on peut tirer grand avantage. On propose actuellement de recourir à ces frappes aériennes pour protéger directement les enclaves musulmanes et plus précisément celle de Gorazde. Elles pourraient cependant s'attaquer à la chaîne logistique, aux dépôts d'approvisionnements, aux dépôts de munitions, aux routes et aux ponts ferroviaires qui permettent aux Serbes de se réapprovisionner. Je ne pense pas que nous songions à cela pour le moment, mais c'est un autre aspect de l'action que pourrait exercer au besoin la puissance aérienne.

Nous devrions examiner également l'embargo décrété par l'ONU sur la fourniture d'armes aux Bosniaques musulmans. Lorsque le vice–président Ganich est venu ici il y a deux jours, il a dit au cours d'une conversation qu'il considérait l'ONU en grande partie responsable de la situation en Bosnie à cause de cet embargo. Il le croyait très fermement et a démontré de façon éloquente qu'à cause de l'inégalité dans la puissance de feu entre les Serbes bosniaques et les Bosniaques musulmans, il était impossible d'en arriver à une réconciliation. Il préconisait très fortement qu'on lève cet embargo et qu'on permette aux Musulmans de s'armer convenablement.

• (1835)

Quand je lui ai demandé si cela ne risquait pas d'accroître les hostilités, il a reconnu que cela pourrait très bien se produire au début, mais il était convaincu qu'il s'agissait là de la seule mesure qui permette un véritable espoir d'en arriver à une solution à long terme au conflit en Bosnie.

Pour terminer, je tiens à féliciter le gouvernement de sa position. Je tiens à dire que le Parti réformiste l'appuiera de nouveau. C'est une décision qu'on ne devrait pas prendre en fonction des positions des partis, mais dans l'intérêt des Canadiens. Je pense que la décision de retirer maintenant le contingent canadien serait très mal accueillie chez les Canadiens en général. Je crois que nous devrions y maintenir notre contingent et tâcher de faire en sorte qu'on en arrive à une solution pacifique.

Je crois cependant qu'on devrait faire clairement comprendre que si nous restons là–bas uniquement pour être les témoins d'autres atrocités et d'autres effusions de sang, nous devrons reconsidérer cette possibilité en temps opportun.

[*Français*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, en septembre 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU a élargi le mandat de la FORPRONU et augmenté l'effectif de cette dernière dans le but d'assurer la protection des convois d'aide humanitaire en Bosnie–Herzégovine, sous les auspices du Haut–

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Canada a accepté de fournir quelque 1 200 soldats de plus et, au 15 novembre 1992, le second groupe–bataillon avait été déployé. En décembre 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU a établi une présence dissuasive dans l'ex–République yougoslave de Macédoine. Une compagnie du second groupe–bataillon canadien a exécuté cette tâche de janvier à mars l'année dernière.

Lors de la relève des troupes qui a eu lieu durant l'automne passé, l'engagement des forces canadiennes à l'égard de la FORPRONU a été modifié pour s'établir à environ 2 000 militaires formant deux groupes–bataillons plus petits. À l'heure actuelle, presque 2 000 militaires canadiens sont affectés à la FORPRONU en Croatie et en Bosnie–Herzégovine.

[*Traduction*]

Nous avons pris un certain nombre de mesures ces dernières années. À mon avis, celles dont je viens de parler témoignent de l'engagement du Canada à maintenir la paix et la stabilité dans la République de la Bosnie–Herzégovine, dans l'ancienne République de la Yougoslavie. Ce fut un grand défi à relever pour des milliers de Canadiens, pour les parents et amis de ceux qui ont été touchés et qui ont été envoyés en mission là–bas.

Nous croyons que, au cours des deux dernières années, notre contribution dans l'ancienne République de la Yougoslavie, aussi bien en Croatie qu'en Bosnie–Herzégovine, a été importante. Les Forces canadiennes ont fait une différence. Elles ont permis de sauver des vies. Elles ont aidé au maintien de la paix là où elle existe dans cette région et elles ont participé efficacement aux efforts humanitaires.

Nous discutons ce soir de la grave détérioration de la situation en Bosnie. Les forces serbes bosniaques ont poursuivi implacablement leurs attaques contre Gorazde, zone de sécurité désignée par les Nations Unies. À maintes occasions les représentants des FORPRONU ont tenté de persuader les serbes bosniaques de cesser leurs attaques. Jusqu'à maintenant ces efforts ont été vains, et des Serbes bosniaques continuent de détenir des représentants de l'ONU et d'empêcher la livraison de l'aide humanitaire.

Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile pour les FORPRONU d'atteindre leurs objectifs. La communauté internationale, notamment les États membres de l'OTAN, ceux de l'Union européenne et la Russie, sont aux prises avec un dilemme fondamental: comment encourager la coopération sans pour autant envenimer ou étendre le conflit?

Après avoir pris tous ces facteurs en considération, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros–Ghali, en est venu à la conclusion qu'une intervention militaire plus musclée s'impose.

La Chambre se souviendra sans doute qu'en février dernier, l'OTAN a accepté de fournir un appui aérien pour protéger la zone de sécurité de l'ONU à Sarajevo. Il y a trois jours, M. Boutros Boutros–Ghali a écrit au secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Woerner, pour lui demander d'étendre l'entente conclue pour protéger la zone de sécurité de Sarajevo à cinq autres zones de sécurité de l'ONU situées à l'intérieur et aux environs de Gorazde, de Srebrenica, de Zepa, de Tuzla et de l'enclave de Bihac.

• (1840)

Hier, le Conseil de l'Atlantique Nord a discuté de cette requête et demandé aux autorités militaires de l'OTAN d'élaborer un plan opérationnel. Ce plan portera sur des questions comme le commandement et le contrôle, le choix des cibles et la sécurité du personnel des Nations Unies.

Avant de souscrire à la proposition du secrétaire général des Nations Unies, nous devons être certains que le commandement et le contrôle de ces frappes aériennes répondent, en fait, aux attentes canadiennes et respectent les exigences normales de l'OTAN en matière d'efficacité et de sécurité. Les autorités de nos forces armées sont en rapport avec celles des autres pays de l'OTAN pour s'assurer que si ces frappes aériennes ont bel et bien lieu, on tiendra compte de nos réserves.

Le plan du secrétaire général définira l'étendue des zones d'exclusion à l'intérieur et autour des zones de sécurité et précisera dans quelles conditions on pourra avoir recours à des frappes aériennes. Certains députés vont arguer que le gouvernement s'est opposé à des frappes aériennes dans le passé et se demander pourquoi nous n'avons pas rejeté carrément la dernière requête du secrétaire général.

Je voudrais mieux expliquer notre position. Mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, nous a éclairés quelque peu là–dessus ce soir.

Nous avons été en faveur des frappes aériennes pour protéger les troupes des Nations Unies. Nous avons dit que nous envisagerions d'autres requêtes si elles tenaient compte d'un certain nombre de facteurs: elles doivent contribuer au processus global de paix, elles ne doivent pas associer clairement les Nations Unies à une partie au conflit, elles ne doivent pas empêcher les forces des Nations Unies d'aider à la distribution de l'aide humanitaire et elles ne doivent pas exposer le personnel de l'ONU à des risques inacceptables.

On a beaucoup discuté du plan américain proposé par le président Clinton hier. Il s'agissait d'un plan beaucoup plus global que la demande présentée par M. Boutros Boutros–Ghali. On y prévoit non seulement d'étendre la protection aérienne autour de Sarajevo à d'autres zones de sécurité, mais également de prendre des sanctions plus strictes destinées à limiter la capacité de la Serbie et de la Bosnie de faire la guerre, et on propose de tenir une réunion au sommet entre les États–Unis, l'Europe, la Russie et les Nations Unies.

Comme mon collègue des Affaires étrangères l'a déclaré, demain matin, le Conseil de l'OTAN va se réunir pour examiner le plan opérationnel élaboré par les autorités militaires et pour discuter de la proposition du président Clinton.

Bien entendu, toute décision que prendra l'OTAN aura des répercussions sur la FORPRONU et plus précisément, nous devrons étudier de près la question pour savoir si toutes ces propositions vont modifier la nature de sa mission. En outre, il faudra examiner le plan opérationnel pour déterminer sa viabilité militaire et ses effets sur la sécurité du personnel des Nations Unies.

Nous savons depuis le début qu'en déployant des forces dans l'ancienne Yougoslavie, nous exposons notre personnel à certains risques. Cette crainte nous habite depuis le début de la mission et en raison de la situation à Srebrenica. En outre, l'incident de la semaine dernière au cours duquel 16 membres des Forces canadiennes ont été détenus par les Serbes bosniaques nous a rappelé que le danger était bien réel.

Je voudrais maintenant rendre un hommage particulier à ces 16 militaires et à l'autre observateur des Nations Unies, un Canadien, qui a lui aussi été détenu.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: Un membre de nos forces se trouve aujourd'hui à Gorazde, qui croule sous les obus. Un Canadien se trouve là–bas et nous prions pour qu'il revienne.

La décision de demain ne sera pas prise à la légère, mais comme mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, l'a déclaré, trop souvent dans le passé les nations ont choisi de fermer les yeux sur des agressions flagrantes et accepté que des atrocités inqualifiables soient commises. Ces choses ont lieu également dans d'autres régions du monde et cela aussi devrait nous inciter à les condamner.

Lorsqu'on est témoin de ce genre de situation en Europe, en 1994, au coeur de la civilisation occidentale, si on peut dire, lorsqu'on voit des gens de mêmes racines ethnoculturelles divisés fondamentalement par leur religion se livrer à des atrocités indescriptibles les uns contre les autres et que l'on constate qu'une faction n'hésite absolument pas à faire ouvertement un pied de nez à la communauté internationale, le moment est venu d'agir.

Nous ne pouvons rester sans rien faire, nous devons agir comme nous l'avons fait, à l'instar d'autres pays, plus tôt au cours de ce siècle, sinon nous ne ferons qu'encourager l'agresseur encore davantage. Nous permettrons que les atrocités et les violations des droits de la personne s'intensifient.

• (1845)

De plus en plus, nous verrons disparaître tout comportement civilisé dans cette région du monde, où il a été largement la norme, ces 50 dernières années, dans une paix relative en dépit des inimitiés du passé.

Lorsque nous prendrons une décision définitive au Cabinet ce soir, nous tiendrons compte des observations des députés d'en face et de ceux du gouvernement.

Nous sommes reconnaissants au chef de l'opposition et au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, le porte–parole du Parti réformiste, de leur précieuse contribution. Nous sommes tous ici ce soir comme citoyens canadiens, non comme membres du Parti libéral, du Parti réformiste, du Bloc québécois ou d'un autre parti.

Les Canadiens qui sont sur le terrain nous servent avec détermination et ils ont, j'en suis sûr, notre appui total. Ils seront heureux de savoir que les députés pensent à eux et essaient de faire en sorte que la communauté mondiale adopte une ligne de conduite qui leur permettra de rentrer sains et saufs lorsque leur mandat sera terminé et qui, ce qui est tout aussi important, instaurera une paix durable dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Madame la Présidente, pour la deuxième fois dans cette 35e Législature, je prends la parole sur cette question du conflit en Bosnie ainsi que sur les missions de paix. Les partis présents en cette Chambre lors du premier débat avaient tous abondé dans le sens du maintien des missions des Casques bleus canadiens dans une mission qui était cependant très différente des missions antérieures exécutées par le Canada.

Malheureusement, la situation a évolué. Les collègues du Parti réformiste ainsi que les ministres de la Défense et des Affaires extérieures ont élaboré longuement sur l'évolution du conflit et sur les moyens diplomatiques employés. On voit maintenant où en est la situation. Des scènes d'horreur provenant de Sarajevo, on s'en souviendra avec tristesse, avaient ému l'humanité. À ce moment, l'OTAN avait décidé, suite à un ultimatum, d'entreprendre des frappes aériennes afin de libérer le pourtour de Sarajevo.

Par la suite, tous les efforts diplomatiques ont été tentés par les pays occidentaux auxquels s'est jointe même la Russie qui, par négociation, avait obtenu des Serbes bosniaques un accord de cessez–le–feu et des ententes signées par les Croates et les Bosniaques musulmans. On semblait alors se diriger vers une solution, mais les Serbes bosniaques ont manqué à leur parole et cela plus d'une fois. Du même coup, les Serbes bosniaques ridiculisaient les membres de l'ONU et par le fait même ces mêmes Serbes trompaient la confiance de la Russie qui avait négocié avec eux.

Je pense que cela ne m'apparaît plus du tout une question d'alliance entre pays qui tentent d'en arriver à une solution négociée, mais plutôt une atteinte à l'existence même de l'humanité, à ses valeurs et à son évolution. Comment peut–on tolérer plus longtemps une situation que le monde entier rejette? Lorsqu'on en est réduit à bombarder les hôpitaux comme à Gorazde, comme on l'avait fait à Sarajevo, il est clair que la diplomatie dans toute son utilité a failli en partie à la tâche. Rien ne ramènera à la vie les gens qui ont été tués dans ce conflit et rien ne justifie de tels actes de barbarie.

Mon préambule donne une vision sur la prise de position que suggère le Bloc québécois. En effet, nous sommes d'avis que le Canada se doit d'appuyer la proposition du président des États–Unis, M. Clinton, et que cet appui doit être sans équivoque: le fait

de décréter six zones de sécurité comme l'a fait l'OTAN et d'appliquer le modèle de Sarajevo, c'est-à-dire de soumettre un ultimatum qui, je suggère, doit se limiter à une période relativement courte et, s'il n'est pas respecté, être suivi de frappes aériennes stratégiques et intensives.

• (1850)

D'aucuns diront qu'il y a escalade dans les moyens et que cette forme d'intervention est tout à fait différente de toutes celles que le Canada a appuyées antérieurement.

Cependant, ce massacre doit cesser. Tous les intervenants sur le terrain ont dit et disent encore ne plus accepter l'inaction devant l'horreur de ce théâtre conflictuel. Assister impuissants à l'assassinat de civils bien souvent sans armes, les Casques bleus en ont la nausée.

Ils ont oeuvré avec brio, malgré les moyens et les directives parfois imprécises qu'ils recevaient. Ils ont sauvé des milliers de vies humaines et je peux dire, pour l'avoir entendu de la bouche même de certains d'entre eux, qu'ils sont prêts même à risquer leur vie pour arrêter cette sanglante hécatombe.

J'ai rencontré quelques Bosniaques musulmans qui sont maintenant des résidants du Canada—peut-être qu'ils ont contacté aussi le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense—et ces gens décrivaient le théâtre de Sarajevo et le théâtre de Gorazde maintenant, comme une chose inacceptable par des pays supposément civilisés. Ils s'étonnaient de voir que le Canada, dans lequel ils demeurent et aiment demeurer, puisse assister à cela sans avoir de plus vives réactions.

Il est important que tous les intervenants, soit les pays occidentaux, la Communauté européenne, la Russie et les États-Unis fassent front commun dans la prise de décision d'une intervention inflexible et inéluctable. En effet, les Serbes bosniaques, ayant maintes fois manqué à leur parole, ne peuvent plus faire croire aux autres pays de leur bonne foi dans les négociations diplomatiques.

Il est certain que ce ne sera pas une décision facile à prendre, mais dans le contexte actuel, je pense que c'est la seule solution qui se veut humanitaire. De plus, nous avons signalé que la sécurité des Casques bleus canadiens et aussi des Casques bleus des autres pays est primordiale à nos yeux, mais devant une telle tuerie, l'action ne peut qu'être bénéfique et valorisante.

L'atermoiement a sans doute prolongé ce conflit barbare et a parfois mis en plus grand danger la vie de Casques bleus, en raison d'un manque de décisions et de stratégies claires. Il serait mal venu de comptabiliser la vie humaine et cela, tous nos courageux soldats nous l'ont bien démontré. Ils veulent arrêter ce conflit, même en le faisant au risque de leur vie. Ils sont conscients que leur métier et leur formation les amènent sur des sites d'action parfois dangereux, mais ils sont formés pour l'action et en acceptent les conséquences.

La sécurité de nos Casques bleus canadiens est primordiale à nos yeux et à mes yeux et je suis d'autant plus concerné que la majorité des représentants des Casques bleus canadiens viennent de mon comté. J'en ai rencontré plusieurs qui sont revenus, et sans nécessairement parler en leur nom, je transmets un message de ces vaillants soldats qui disent: «Agissons avec clairvoyance et circonspection, mais agissons pour terminer ce massacre.»

En terminant, je pense qu'il n'y a aucune autre solution que le décret de ces zones de sécurité. Si les Serbes bosniaques ne respectent pas ces zones, un ultimatum ferme et inflexible devra être émis pour enrayer cet épisode honteux dans l'histoire de l'humanité. Lorsqu'on en est rendu à bombarder des hôpitaux et à tuer des civils ainsi que des enfants, je pense qu'on se doit de prendre des décisions qui, parfois, peuvent sembler difficiles.

Si l'ONU s'est rendue sur le site malheureux de l'ex-Yougoslavie, elle ne peut maintenant agir en observateur. Elle doit prendre des décisions qui, possiblement, porteront à discussion, mais malgré le fait que les Casques bleus ont sauvé beaucoup de vies humaines, je pense qu'en arriver à cette solution ne peut qu'en sauver davantage.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Madame la Présidente, c'est un débat très sérieux que celui de ce soir.

J'ai écouté cinq députés parler, et tous l'ont fait sans égard à leur affiliation politique. En tant que Canadien, je suis très fier de prendre la parole ce soir et de dire qu'ils ont tous parlé comme des Canadiens ayant à coeur l'intérêt supérieur du pays. Je suis très heureux de prendre part à ce débat qui porte sur une question très sérieuse.

• (1855)

Je voudrais aborder la question sous un angle légèrement différent, soit celui de notre intérêt national. Car c'est cela qui nous intéresse en tant que Canadiens.

L'intérêt national dans ce débat a trait à la paix et à la sécurité dans le monde, ainsi qu'à l'aversion pour le génocide auquel nous assistons. Mais pour tout objectif national et tout souhait national, il doit y avoir un risque.

Quel est donc ce risque? Ce n'est pas notre réputation de gardien de la paix qui est en cause. Nous avons montré dans le conflit israélo-arabe de 1967 que nous pouvons certes maintenir la paix, mais que nous pouvons aussi partir quand les parties veulent vraiment se battre. Nous avons donc créé deux précédents dans la même mission.

Mais il y a bien un risque pour nous, et ce risque a trait aux quelque 2 000 Canadiens qui participent à la mission. Les Canadiens doivent savoir qu'en poursuivant cet objectif national de la paix et de la sécurité ainsi que de l'aversion pour le génocide, nous faisons courir un risque à nos troupes de maintien de la paix.

Cela dit, je voudrais maintenant parler de cette mission que l'on pourrait qualifier d'opération typiquement marquée par l'escalade. La question que je me pose en pareil cas, c'est où cela va–t–il s'arrêter?

Nous avons commencé par envoyer une poignée d'officiers et de sous–officiers en septembre 1991 pour appuyer la Communauté européenne dans sa mission de surveillance du cessez–le–feu à la frontière et pour fournir de l'aide humanitaire.

En février 1992, nous avons envoyé un bataillon composé de 1 200 personnes. En juin 1992, nous avons chargé une partie de ce bataillon d'ouvrir l'aéroport de Sarajevo. Les Canadiens se souviendront des vives tensions qu'avait suscitées cette opération. Et en septembre de la même année, nous avons envoyé 1 200 soldats supplémentaires.

Eh bien, les 57 cessez–le–feu bidon et l'utilisation que les Serbes bosniaques en ont faite contribuent à l'escalade du conflit que nous connaissons aujourd'hui. Chaque escalade nous enfonce de plus en plus dans un bourbier, et c'est là où nous nous trouvons actuellement. Nous sommes véritablement dans un bourbier.

Quelles options nous sont offertes? J'estime qu'il y en a trois principales, et on les a décrites d'une façon ou d'une autre ici, ce soir.

La première option est de déclarer que nous avons perdu la bataille, qu'il ne nous sert à rien de continuer ainsi et de nous retirer de la région. Cette décision enverrait un certain message aux Serbes bosniaques. Elle mettrait en danger la vie de milliers de civils, la plupart musulmans, ainsi que d'autres populations musulmanes, dans l'est de la Bosnie, pour lesquelles nous nous inquiéterions.

Elle enverrait également un message à d'autres agresseurs qui veulent peut–être faire la même chose. L'histoire des génocides et notre opinion, en tant que Canadiens, sur des atrocités de ce genre sont très claires. Nous avons toujours agi de la même façon dans ces cas.

La deuxième option est de poursuivre ce que nous faisons actuellement. Or, je ne sais pas au juste à quoi cela nous servirait. Nous offrons une aide humanitaire et proposons des attaques aériennes, mais à moins que des changements ne se produisent, j'estime que nous perdrons totalement toute chance d'établir la paix. Le gouvernement, qui est, je crois, musulman bosniaque, interprétera peut–être mal les choses et pensera peut–être que, tôt ou tard, nous allons nous en prendre à lui. Tous les députés savent que nos soldats n'ont pas été envoyés là–bas pour cette raison et qu'ils ne sont pas équipés pour cela.

• (1900)

Cela pourrait peut–être aussi amener les Serbes à penser, à tort, que nous allons rester là–bas. Ils continueront leurs petits jeux de cessez–le–feu et chaque fois qu'il y aura un cessez–le–feu, ils renforceront leur position. C'est ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Pourquoi en serait–il autrement?

La troisième option est celle que propose actuellement cette motion et qui semble recueillir l'appui total de la Chambre ce soir. Elle consiste à mettre nos soldats dans une zone de sécurité et à envisager plus sérieusement le recours à des frappes aériennes.

En examinant cette option, nous devons nous rappeler que c'est dimanche dernier que le secrétaire général des Nations Unies a autorisé le recours aux frappes aériennes, en vertu des résolutions n^{os} 824 et 836 de l'OTAN. Il s'est écoulé quatre jours depuis.

Quel message envoyons–nous aux Serbes? Que pensent–ils? L'histoire nous apprend que les frappes aériennes qui ne sont pas suivies de mesures de la part des soldats au sol ont parfois pour effet de renforcer la détermination des personnes visées par ces interventions.

Le bilan des interventions aériennes qui ont été faites jusqu'à maintenant dans ce pays montagneux n'est pas très positif. Il y a des problèmes avec les frappes aériennes. Celles qui ont été faites jusqu'ici ont été réussies, mais il y a des problèmes, et nous devons en tenir compte.

Il y a une autre question qui n'a aucunement été abordée ce soir. Je voudrais donc attirer l'attention de la Chambre sur cette affaire et demander au ministre des Affaires étrangères de s'y pencher. Il s'agit du blocus naval à trois dans l'Adriatique. Y participent la force opérationnelle de l'Union européenne, qui regroupe des pays de l'Europe de l'Ouest, la force navale permanente de l'Atlantique, dont un commodore canadien vient tout juste de céder le commandement le 14 avril, et, enfin, la force navale permanente de la Méditerranée sous les ordres du commandant des forces navales Sud Europe en Méditerranée. Je crois que nous devons voir comment cela s'inscrit dans le plan d'action qui sera élaboré au cours des discussions qui auront lieu demain.

Ce n'est pas sans hésitation aucune, je dois l'admettre, que je me prononce en faveur des frappes aériennes. Je suis en faveur, à condition que se tienne un sommet réunissant les Russes ainsi que toutes les forces de l'OTAN et toutes les forces des Nations Unies en cause, et ce, quoi qu'on fasse. Au cours des négociations que nous tiendrons demain—je sais que je n'ai pas à le rappeler à la Chambre au cours de mon intervention ce soir—il ne faudra pas oublier les risques que courent nos Casques bleus là–bas. Il faudra tenir compte du fait que toute nouvelle initiative que nous pourrions prendre dans le cadre du plan d'action qui sera élaboré au cours des prochains jours constituera une mesure d'escalade, ce qui demande mûre réflexion.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir sur cette très importante question. Je sais que la plupart des députés avaient certainement des choses plus agréables à faire ce soir. Lorsque j'ai été élu, il y a à peine six mois, je ne me doutais pas que la Chambre serait appelée, aujourd'hui, à se prononcer sur une question aussi grave.

En janvier, j'ai prononcé mon premier discours sur le même sujet, c'est–à–dire le rôle du Canada en Bosnie. J'ai prononcé ce discours pour deux raisons. Premièrement, ma famille est originaire de cette partie du monde. Mon héritage culturel vient de cette région et je me préoccupe certes de ce qui se passe là–bas.

• (1905)

Deuxièmement, nous avons omis de parler, durant les débats, d'un élément important qui est l'histoire de la région. L'histoire nous apprend en effet qu'au cours des 500 dernières années, la région a fréquemment été le théâtre de crises soudaines semblables. Il y a eu des guerres. Les gens se sont entretués, massacrés. Il n'y avait ni bons, ni méchants. Cette région du monde a toujours été très instable.

Lorsque j'ai prononcé mon premier discours en janvier, j'espérais que nous n'aurions pas à tenir le genre de débat que nous tenons ce soir. Malheureusement, mon voeu ne s'est pas réalisé.

J'ai une double préoccupation. D'abord et avant tout, je suis très préoccupé par la sécurité des troupes canadiennes dans cette région. En tant que Canadiens, notre priorité absolue doit être de protéger nos troupes et d'empêcher que des choses comme celles qui se sont produites dans cette région n'arrivent à nos troupes.

Deuxièmement, je suis préoccupé par le sort des victimes innocentes. Des milliers de personnes ont déjà été victimes de cette guerre.

Je ne crois pas que nous puissions demander aux Nations Unies de maintenir la paix dans une région du monde où il n'y a tout simplement pas de paix à préserver. Je ne suis pas un adepte de la violence. Je hais la violence et ce qu'elle fait aux innocents. Toutefois, depuis deux ans, nous ne cessons de reculer dans cette région du monde, nous envoyons de l'aide, puis nous reculons encore. Nous ne pouvons plus continuer ainsi.

Les menaces et les ultimatums n'ont tout simplement rien donné. Je pense que nous devons nous montrer plus fermes. Je dis cela avec des sentiments partagés. Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai des parents dans cette partie du monde et je me fais évidemment beaucoup de souci pour leur sécurité.

Mais je ne pense pas que nous ayons d'autre choix, à ce stade. J'estime que la communauté internationale a l'obligation de protéger les êtres innocents où qu'ils se trouvent. Des milliers de vies ont déjà été perdues et des dizaines de milliers d'autres sont directement menacées.

Il y a vingt minutes, j'ai reçu une lettre d'une électrice. J'aimerais vous lire ce qu'elle m'écrit. Voici ce qu'elle dit: «En tant qu'épouse d'un soldat de la paix ayant servi en Croatie, je sais ce que c'est d'avoir peur de ne plus jamais revoir son mari. C'est avec fierté que mon mari s'est acquitté de son rôle de soldat de la paix pour son pays et pour les Nations Unies. Il ne savait jamais si la patrouille qu'il effectuait allait être la dernière. J'estime qu'il faut par tous les moyens forcer les Serbes à respecter les zones de sécurité établies par les Nations Unies. Mais, dans l'intérêt de nos soldats, soyons très clairs dans ce que nous faisons. Il ne s'agit plus de maintien de la paix. Les soldats qui travaillent maintenant sous l'égide des Nations Unies doivent se voir confier un nouveau mandat précis et réalisable. Sinon, ils devraient être carrément retirés de la région et l'OTAN devrait intervenir.

Dennis vient de me dire, il y a quelques minutes, qu'il serait heureux de reprendre son uniforme de combat et de repartir. En tant que son épouse et mère de son enfant, tout ce que je vous demande, c'est—si vous le renvoyez là–bas, lui ou ses compagnons—de lui confier un mandat précis et de lui donner les ressources et le soutien nécessaires pour qu'il puisse revenir sain et sauf.»

Comme je l'ai déjà dit, c'est avec des sentiments partagés que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour appuyer les frappes aériennes, non parce je cherche à punir qui que ce soit, mais parce que je veux qu'il soit mis fin dès maintenant à cette horrible guerre.

À mon avis, la seule option que nous ayons, celle que nous devons choisir, c'est de placer tous les Canadiens dans des zones de sécurité et de mettre ensuite tout en oeuvre pour stopper ce bain de sang. Ce n'est qu'alors que nous pourrons parler de maintien de la paix et que nos soldats de la paix pourront s'acquitter du rôle qui nous a rendus célèbres dans le monde entier.

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, avant tout, je tiens à remercier le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale et le gouvernement d'avoir donné à tous les députés une chance de faire valoir leur point de vue et d'aider le gouvernement à prendre une décision délicate, plus tard ce soir. Je veux aussi remercier le gouvernement d'avoir reporté le moment où le Cabinet devra rendre une décision, pour prendre le temps de consulter les députés.

• (1910)

Je tiens à dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes favorables à cette initiative, et que nous unirons nos efforts pour obtenir l'appui unanime de la Chambre sur cette question absolument fondamentale.

Je veux rendre hommage à nos gardiens de la paix, pour la performance extraordinaire qu'ils réalisent en remplissant leurs fonctions dans cette région. En contribuant ainsi à préserver la sécurité de gens innocents, ils se distinguent d'une façon exceptionnelle. Je suis sûr que nous gardons tous une place pour eux, dans nos coeurs et nos pensées, ainsi que pour leurs familles qui attendent.

Il est vrai cependant qu'aucune des parties visées ce soir n'est au–dessus de toute critique, et certains sont à blâmer beaucoup plus que d'autres, mais sur la question serbe, nous ne pouvons tout simplement plus permettre que se perpétue une guerre que tous veulent maintenant voir finir. Il faut prendre immédiatement des mesures extraordinaires pour mettre fin à la brutalité, à la cruauté, à l'horreur et aux souffrances inimaginables imposées aux gens de la région, et particulièrement aux innocents civils.

Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées dans ce conflit. Des dizaines de milliers d'autres se sont enfuies pour se réfugier dans d'autres pays. On a violé systématiquement des milliers de femmes; c'est une tactique de guerre. Nous entendons parler de purification ethnique, de camps de concentration, de massacres et de destruction d'édifices religieux.

On en arrive au point où les Canadiens ne peuvent plus observer sans rien faire et laisser cela continuer. Nous devons nous y opposer fermement. Par conséquent, comme les Nations Unies nous demandent d'appuyer les frappes aériennes, ce n'est que juste que nous accédions à cette demande, en tant que pays.

Quant à nos propres troupes en poste dans ces secteurs, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Si, pour ramener la paix dans la région et obtenir éventuellement un accord négocié, il faut qu'un appui au sol soutienne les forces aériennes, le mandat de nos troupes en sera certainement modifié. Ce sera alors à nous de leur donner le matériel et le soutien dont ils auront besoin pour s'acquitter de leur mission.

Ce qui a été décisif pour nous, ce fut de voir à la télévision, au cours des derniers jours, des reportages nous montrant les bombardements, le pilonnage des maisons et des hôpitaux, et même des églises, ce qui représente le summum de la sauvagerie subie par cette région. Aucun de nous ne peut tolérer davantage d'être le témoin passif de cette guerre et de permettre tacitement qu'elle se poursuive.

Je félicite le gouvernement d'avoir pris la peine de nous consulter avant que le Cabinet ait à prendre cette décision très délicate. Nous ne pouvons qu'espérer et prier que nous n'ayons pas à réévaluer notre participation dans quelques semaines parce que la situation se serait encore dégradée au–delà des limites inconcevables qu'elle a déjà atteintes.

Je cède maintenant la parole à mon collègue de Regina, qui utilisera le reste de mon temps de parole.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de me donner la possibilité de participer à ce débat et je remercie le gouvernement, l'opposition officielle et le Parti réformiste d'avoir permis que ce débat important ait lieu.

Plus tôt, j'ai parlé à une de mes électrices, une mère de famille dont le fils, militaire, vient de revenir de l'ancienne Yougoslavie. Ce qu'elle me disait surtout c'est que, au dire de son fils, nous ne sommes plus capables de jouer un rôle de maintien de la paix dans cette région. Étant donné que les parties n'acceptent pas notre position et ne respectent pas les cessez–le–feu, nous ne pouvons pas jouer notre rôle.

Nos forces ne sont pas équipées pour rétablir la paix. Pourtant, ce que demande l'OTAN, c'est que le rôle de l'ONU cesse d'être le maintien de la paix pour devenir le rétablissement de la paix. Il semble que les forces serbes aient fini par conduire l'ONU et la communauté mondiale à cette décision.

La situation est devenue ridicule et nous sommes à un stade où il faut prendre un décision sérieuse. Je suis heureux que le Cabinet attende la conclusion de ce débat pour se réunir et je suis convaincu qu'il prendra en sérieuse considération toutes les conséquences de sa décision.

• (1915)

Certains sont d'avis que ce pourrait être le début d'une nouvelle guerre comme celle du Viêt–Nam. Je suis allé en Bosnie et en Croatie et, au cours des années, j'ai suivi attentivement tous les événements. Je sais que le terrain ne se prête pas au genre de guerre auquel nous pensons. Ce n'est pas le désert comme au Moyen–Orient. Il faut se souvenir aussi de la poignée de partisans qui avaient pu tenir en échec des divisions allemandes entières pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Nous ne pouvons nous retirer et laisser les viols et les massacres se poursuivre. J'ai été au front et j'ai vu les hôpitaux qui ont été attaqués avec des bombes à fragmentation. J'ai été témoin d'assauts contre des églises; j'ai vu des attaques contre des populations civiles et le mépris total d'innocents. C'était absolument immoral.

Quelqu'un a dit: «C'est le diable qui fait la fête là–bas.» Nous ne pouvons tolérer cela. Nous ne pouvons regarder tout cela à la télévision sans réagir. Je pense qu'il faut recourir aux frappes aériennes.

La question qu'il faut se poser est la suivante: Qu'en est–il des Forces canadiennes? Elles ne sont pas équipées. Elles sont pratiquement retenues en otages là–bas. Je crois qu'avant de procéder aux frappes aériennes, il faut immédiatement retirer les troupes de l'ONU qui sont là–bas et qui sont mal équipées pour se protéger, et les envoyer dans des zones sûres.

Aux termes de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, un État a le droit de se protéger. Or, il y a un État dans ce cas–ci; il existe une fédération entre les Bosniaques croates et musulmans. Il existe aussi une confédération entre le nouvel État de la Bosnie et la Croatie. Pourquoi ne pas lever l'embargo sur les armes et permettre aux Musulmans et aux Croates de protéger leurs maisons et leurs villes? Ce serait fort logique.

Les jeunes Canadiens n'ont pas à verser leur sang inutilement dans les champs de la Bosnie. Permettons aux Musulmans et aux Croates bosniaques de protéger leurs maisons et leurs villages. Utilisons–les en tant que troupes au sol, ou forces terrestres, nécessaires pour protéger les zones sûres et appuyons–les au moyen d'une puissance aérienne. Grâce à cette combinaison, les règles du jeu seront équitables.

Je crois que les Serbes négocieront alors de bonne foi. La situation n'est pas équitable actuellement puisque les Serbes possèdent des armes qu'ils ont héritées de l'armée qui se classait, à la fin de la guerre froide, au troisième ou quatrième rang en Europe pour ce qui est de la puissance, soit l'armée yougoslave. Ils ont hérité de toutes ces armes puissantes qu'ils utilisent contre les Musulmans et les Croates. Les règles du jeu ne sont donc pas équitables.

L'embargo sur les armes a aidé les Serbes et désavantagé les Croates et les Musulmans. Éliminons le déséquilibre et permettons aux armées musulmane et croate de protéger leurs villes. Appuyons–les au moyen d'une puissance aérienne. De cette façon, nous pourrons être efficaces et faciliter le règlement du conflit, puisque les forces serbes seront bien obligées de négocier et de le faire de bonne foi.

D'après moi, il faudrait étudier diverses solutions susceptibles d'éviter un bain de sang, bien qu'il soit déjà en train de se produire. Nous ne pouvons l'empêcher. Cependant, nous pouvons peut–être aider à l'arrêter si nous levons l'embargo et appuyons les forces musulmanes et croates au moyen d'une puissance aérienne. Je crois que le résultat pourrait être positif.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, si j'interviens ce soir, c'est pour traiter d'une question très grave, soit la position du Canada concernant la Bosnie.

Nous avons toujours maintenu une politique cohérente à ce sujet. En mai 1993, nous avons diffusé un document sur notre politique étrangère dans lequel nous faisions la mise en garde suivante: «Il faudra des années pour régler la situation en Yougoslavie. Le Canada doit être disposé à consacrer des ressources et du temps pour créer de nouveaux États et de nouvelles communautés dans cette région.»

• (1920)

Avant de pouvoir contribuer à la reconstruction de cette région, il faut d'abord régler la situation tragique qui secoue la Bosnie.

Ce soir, nous devons examiner la possibilité d'avoir recours à des frappes aériennes pour protéger les zones de sécurité dans l'ex–République yougoslave, question très délicate qui est abordée de façon très différente par le Canada et les États–Unis. Comme certains l'ont déjà mentionné, nous abordons cette question d'un angle différent parce que nous avons des Casques bleus en mission dans cette région. Si le gouvernement américain avait donné suite au plan Vance–Owen et s'était engagé à envoyer des soldats américains pour appuyer les forces de l'ONU sur le terrain, nous n'aurions peut–être pas à débattre de cette question ce soir.

Le 2 mai 1993, les États–Unis ont promis d'envoyer 25 000 militaires. Jusqu'à maintenant, aucun soldat américain n'a été envoyé en mission dans l'ex–Yougoslavie.

Nos troupes ont, quant à elles, participé à des missions de l'ONU extrêmement difficiles. En juin 1992, elles ont été dépêchées à Sarajevo pour rouvrir et protéger l'aéroport afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. En janvier et février 1993, d'autres soldats canadiens ont été déployés temporairement dans l'ex–République yougoslave de Macédoine pour surveiller les activités près de la frontière serbe. En avril 1993, d'autres troupes canadiennes ont été envoyées à Srebrenica, dans l'est de la Bosnie, pour établir la présence de forces de protection de l'ONU dans cette ville assiégée.

Nous devons appuyer le recours aux frappes aériennes et veiller à ce que le pays qui appuie cette mesure avec le plus d'empressement envoie des troupes sur le terrain. Il nous faut une stratégie solide nous permettant de protéger les Casques bleus canadiens qui se retrouvent dans une situation très explosive.

Il nous serait très difficile de proposer le retrait de nos troupes, étant donné la brutalité qui règne dans cette région où la population a grandement besoin d'aide humanitaire.

Nous nous sommes rendus dans cette région pour promouvoir un règlement pacifique au conflit bouleversant l'ex–Yougoslavie et offrir de l'aide aux victimes, ces innocentes victimes qui ont connu, nous le savons, des supplices incroyables et ont été témoins de morts insensées. Nous savons que des femmes ont été violées, que d'innocents enfants ont été tués et que des hommes et des femmes ont été torturés de façon aberrante. De nos jours, nous ne devrions pas tolérer une telle situation.

Mais voilà, quelle est la solution au problème? Quelle est la prochaine mesure à prendre? Nous devons établir un plan stratégique, un plan à long terme, un plan d'avenir, un plan qui comprend un règlement garantissant une paix durable dans cette région. Doivent être parties à ce règlement les forces de l'OTAN, les Russes, les Serbes, les Bosniaques, les Musulmans et tous les autres intervenants, afin que nous puissions enrayer à jamais cette haine engendrée il y a plus de 1 000 ans.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, les Canadiens et les Québécois ont accepté d'envoyer des troupes en ex–Yougoslavie pour maintenir la paix. Nos troupes font partie du contingent de 23 000 soldats des Nations Unies qui, depuis des mois, font des efforts méritoires pour que la paix s'installe dans ce pays d'Europe. Avec dignité, courage et efficacité, nos soldats ont rempli le mandat qui était le leur, un mandat étroit, un mandat exigeant. Mais nos soldats ont fait en sorte de le remplir avec efficacité.

Nos troupes ont sauvé des vies, nos troupes ont soigné des gens. Nos troupes ont aidé des personnes à fuir les lieux du combat.

• (1925)

Après de longs mois d'efforts, une entente est intervenue récemment, où les Serbes de Bosnie acceptaient que six zones de sécurité soient définies. Parmi ces zones, il y a Sarajevo et Gorazde.

Nous devons constater que les Serbes de Bosnie n'ont pas respecté la parole donnée, comme ce fut malheureusement trop souvent le cas au cours des derniers mois. La guerre a repris. La ville de Gorazde est actuellement sous le feu des troupes serbes de Bosnie. Une population désarmée, sans défense subit chaque jour le pilonnage des mortiers. Des civils, des femmes, des enfants meurent sous le tir aveugle. Aujourd'hui même, dans un hôpital, 28 personnes sont décédées. L'hôpital avait été bombardé.

Nous sommes devant une décision difficile. Devrons–nous assister impuissants à la victoire de la force brutale, de la mauvaise foi, de la duplicité? Devrons–nous continuer à craindre pour le sort de nos soldats qui oeuvrent sur le terrain? D'un autre côté, ne pourrions–nous pas appuyer ceux qui proposent une action concertée, efficace, pour forcer les Serbes de Bosnie à respecter les ententes intervenues, à mettre fin aux bombardements, à retirer leurs armes des environs des zones de sécurité garantie? Je crois que oui. Je crois que les nations présentes sur le terrain doivent livrer, doivent lancer un ultimatum clair à ceux

qui bombardent des populations sans défense, à ceux qui bombardent des civils, des enfants, à ceux qui bombardent des hôpitaux.

L'ultimatum doit être clair et limité dans le temps. Il semble que ce soit le seul langage que comprennent les soldats qui oeuvrent sous les couleurs des Serbes de Bosnie.

Nous devons lancer cet ultimatum et, s'ils ne s'y rendent pas, nous nous devrons, comme il a été suggéré, d'exercer une force de frappe efficace, rapide, de façon à ce que les armes qui tirent sur des civils et des populations sans défense soient détruites, de façon à ce que les troupes qui sont sur place ne soient plus soumises à la mauvaise foi des Serbes de Bosnie qui, on le voit bien, se croient dispensés de respecter la parole donnée.

Nous devons lancer cet ultimatum et exercer la force nécessaire si les Serbes de Bosnie ne s'y rendent pas, parce que c'est un devoir humanitaire. Nous sommes témoins d'actes barbares. Nous sommes témoins de choses effroyables. Nous n'avions pas vu depuis longtemps, en Europe, des populations soumises au mortier, aux tirs aveugles, aux bombardements.

Les Canadiens n'acceptent pas dans leur pays que la violence s'exerce. De plus en plus, ils demandent que des mesures soient prises et je crois qu'ils ont la même attitude dans les situations où la violence à l'étranger s'exerce sur des populations sans défense.

C'est donc un devoir humanitaire d'intervenir. C'est aussi se rendre aux leçons de l'histoire.

• (1930)

Si la Société des nations, quelques années avant 1939, avait fait le nécessaire pour arrêter la folie hitlérienne en Allemagne, peut–être n'aurions–nous pas eu les dizaines de millions de morts que nous avons eus pendant la Deuxième Guerre mondiale.

L'histoire nous enseigne qu'assister sans rien faire à des massacres, à de l'injustice, à des situation de violence sans nom sur des civils, sur des populations sans défense, assister à toutes ces scènes horribles sans réagir fait que nous devons le payer chèrement plusieurs années plus tard. C'est aussi se rendre à la leçon de l'actualité.

Actuellement, il se passe, en Afrique, au Rwanda, des situations presque hallucinantes. On voit des populations qui sont massacrées et on se dit: «Dans les premières heures du déclenchement de la folie, aurions–nous pu faire quelque chose?» Je crois que oui. Alors, je crois que nous devons intervenir. Nous avons le devoir d'intervenir face à la montée de la violence, face au retour de la barbarie dans cette Europe qui ne l'avait pas connue depuis bientôt 50 ans.

C'est donc avec regret, bien sûr, mais également avec le sentiment d'un devoir à accomplir que je crois que le Canada devrait accepter la mise en oeuvre du programme proposé par l'ONU à l'OTAN et, advenant le cas où l'ultimatum serait rejeté par les Serbes de Bosnie, déclencher les frappes aériennes nécessaires pour les forcer à respecter la parole donnée. En toute conscience, je crois que c'est un devoir de solidarité humaine.

[*Traduction*]

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Madame la Présidente, je prends ici la parole en étant fière d'être Canadienne, une Canadienne qui a de la famille en Croatie.

Si nous voulons résoudre le problème dont la Chambre est saisie, nous devons en tant que gouvernement déterminer où se situe l'intérêt supérieur de notre pays, le Canada. Et ce faisant, nous devons considérer la paix et la sécurité internationales.

Le 26 janvier dernier, au cours d'un débat tenu dans cette honorable enceinte, j'ai déclaré croire que le Canada devait retirer ses troupes de maintien de la paix de la Croatie et de la Bosnie. J'estimais alors qu'il fallait retirer les troupes canadiennes de maintien de la paix de l'ancienne Yougoslavie puisqu'il n'y avait pas là–bas de paix à maintenir.

Toutefois, étant donné que la situation change constamment sur le terrain, il devient extrêmement difficile, voire peut–être insensé, de rester sur ses positions en ce qui a trait aux aspects de la guerre dans l'ancienne Yougoslavie.

Aujourd'hui, le mandat original des troupes canadiennes de maintenir la paix et d'acheminer l'aide continue d'être sérieusement compromis. Comme les Serbes de Bosnie refusent de faire la paix, il est urgent de redéfinir le rôle du Canada en matière de défense et d'affaires étrangères.

Il n'y a toujours pas de paix à maintenir et la guerre continue. En conscience, nous ne pouvons pas tolérer le massacre de victimes innocentes livrées à un véritable génocide. Nous ne pouvons faire confiance aux Serbes pour négocier la paix. Nous ne pouvons risquer de perdre notre crédibilité en tant que pays.

C'est la plus délicate question de politique étrangère de notre temps. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a fièrement fait figure de chef de file dans les affaires internationales, prenant le devant de la scène chaque fois que la paix et la sécurité internationales étaient menacées. Toutefois, la guerre froide est terminée et le monde est devenu beaucoup plus complexe.

Au lieu de la paix anticipée ont ressurgi des conflits ethniques profonds et souvent brutaux. La situation dans l'ancienne Yougoslavie est l'exemple le plus terrifiant de ce problème.

• (1935)

La position que prendra le gouvernement canadien dans cette très importante affaire aura sans aucun doute des répercussions profondes, premièrement, sur la sécurité des Forces canadiennes; deuxièmement, sur l'avenir du maintien de la paix; troisièmement, sur l'évolution et le mandat de l'ONU; quatrièmement, sur le rôle de l'OTAN; et, cinquièmement et surtout, sur l'avenir de la démocratie dans le monde occidental et sur la paix et la sécurité internationales.

Il me semble que le Canada n'a d'autre choix que d'appuyer les frappes aériennes exigées par l'OTAN. C'est dans l'intérêt supérieur des Canadiens. C'est dans l'intérêt supérieur des habitants de l'ancienne Yougoslavie. Toutefois, je demande au gouvernement de considérer attentivement, dans ses négociations avec l'OTAN, le rôle de la Russie.

L'OTAN doit tenir compte de la position de la Russie et en considérer attentivement l'incidence sur la résolution du conflit. À l'heure actuelle, la Russie est la clé de la paix dans le conflit entre les Bosniaques et les Serbes. Je compte que tous les efforts seront déployés pour s'assurer que la Russie appuie la position de l'OTAN en ce qui concerne les frappes aériennes.

Je profite de l'occasion pour féliciter notre ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale d'avoir accordé immédiatement leur attention à cette affaire urgente. Je prie pour que les décisions de notre gouvernement amènent une paix durable dans l'ancienne Yougoslavie.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, l'une des grandes tragédies de notre temps a été la destruction de notre rêve de paix dans le monde par divers conflits ethniques et nationaux.

Aussi naïve que cette vision ait pu être, lors de l'effondrement du rideau de fer, les gens partout dans le monde croyaient que, après toutes les guerres et les atrocités qui ont marqué l'histoire, l'humanité était enfin sur la voie de la coexistence pacifique. Évidemment, cela n'a pas été le cas.

Il y a quatre–vingts ans, le monde a été entraîné dans la Première Guerre mondiale par des événements qui se sont produits dans la même malheureuse région dont nous parlons ici ce soir. La destruction qui en a résulté a produit l'un des chapitres les plus tristes de l'histoire de l'humanité. Nous ne devons pas nous laisser prendre au même piège.

La différence aujourd'hui, c'est que cette guerre civile se joue à la télévision devant des millions de spectateurs. Nous voyons presque chaque jour, au petit écran et dans les journaux, des images horribles d'enfants mutilés et de civils massacrés. Selon un article publié dans le *Globe and Mail*, le maire de Gorazde aurait dit que sa ville ressemblait à un abattoir. On rapportait des tas de morts et de blessés qui gisaient parmi les débris. Hier, on a entendu un radioamateur qui disait: «Le sol est jonché de blessés. La situation est désespérée.» Les récits d'atrocités abondent, et l'expression «purification ethnique», méprisée par tous les peuples civilisés depuis l'époque d'Hitler, est réapparue dans notre vocabulaire.

La cause profonde de cet éternel conflit est l'intolérance ethnique et la cupidité. Cela remonte à l'époque de l'Empire austro–hongrois et de l'Empire turc, et même avant cela. Ce sont des vieilles querelles qui ont été ravivées, des nouvelles batailles causées par des haines et des différends vieux de toujours. Les combats sont amers, et on ne choisit pas les victimes.

Il y a deux ans, les Nations Unies ont envoyé une force de maintien de la paix dans une zone de guerre sauvage où la Croix–Rouge et d'autres organisations humanitaires ne pouvaient même pas apporter leur aide aux civils. Pour la première fois, des forces des Nations Unies étaient déployées pendant un conflit pour alléger le sort des innocents. Cela aussi, la télévision nous l'a montré. Nous savons le terrible prix payé par les non–combattants, ces enfants mutilés, ces orphelins abandonnés par leurs gardiens, toutes ces femmes brutalement violées, ces marchés bombardés et ces vieillards étendus parmi les ruines. Les peuples civilisés ne pouvaient pas rester sans rien faire devant tant de misère et devant un tel massacre.

Dans un autre article, le premier ministre bosniaque déclarait: «L'OTAN doit immédiatement prendre des mesures décisives pour empêcher un massacre à Gorazde.»

• (1940)

Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont fait de leur mieux pour apporter de la nourriture et des médicaments à ces gens, pour leur livrer des produits essentiels à la vie. Les Casques bleus ont vaillamment fait leur travail en dépit de tous les obstacles. Ils ont été soumis à des blocus, ils ont été assiégés, ils ont été menacés de mort, capturés, pris en otages, terrorisés, ils ont été pris pour cibles et attaqués au mortier, mais ils ont fait leur travail avec un dévouement exceptionnel, apportant l'espoir aux victimes de cette guerre.

Tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit se sont heurtés à l'opposition des Serbes. Les mensonges, la duperie, les actions irresponsables de ces gens constituent un affront à l'humanité. Des trêves ont été déclarées pour être rompues en quelques heures, sinon en quelques minutes. Des cessez–le–feu ont été signés pour n'être respectés que le temps de déplacer les forces sur le terrain.

Pour que la paix puisse être maintenue, il faut que les parties en présence le souhaitent. Pour que la paix soit possible, il faut que les combattants admettent que la guerre reste un dernier recours, que les actes inhumains commis pendant les guerres sont répugnants et que toutes les avenues doivent être explorées avant de recourir à la guerre. Mais on ne veut rien entendre de tel en Bosnie.

Il semble y avoir au moins une partie au conflit, la Serbie, qui estime que la guerre est le moyen d'atteindre ses objectifs nationaux. Personne n'a les mains propres dans ce conflit, mais il semble que les deux autres protagonistes, les Croates et les Musulmans, aient finalement compris que la poursuite d'un conflit armé ne peut que se solder par une catastrophe pour le peuple et que, en définitive, personne n'y gagne. Par contre, les Serbes continuent une guerre d'agression qui vise à subjuguer ou à éliminer les autres groupes ethniques.

Devant toutes les horreurs de ce conflit et sa capacité apparente de durer éternellement, il est compréhensible que les nations civilisées envisagent de prendre des mesures plus draconiennes pour y mettre un terme et que certains réclament de toute urgence un usage plus énergique de la force militaire.

Les dirigeants serbes se sont montrés arrogants comme s'ils estimaient ne pas devoir répondre de leurs actes, et leur mépris total pour les Nations Unies montre clairement leur attitude primitive, comme celle d'un tyran plein de rancoeur. Les dirigeants serbes ont mis l'ONU au défi de prendre des mesures pour les arrêter.

Quels que soient nos sentiments, nous devons faire preuve de sagesse et nous contenir. Nous devons examiner soigneusement où se situe la limite entre le fait d'assurer des secours humanitaires aux civils innocents et celui de devenir nous–mêmes des participants à cette guerre. Nous ne devons pas donner raison au tyran en adoptant ses méthodes.

Le recours à des frappes aériennes aux environs de Sarajevo s'est avéré un succès parce que celles–ci ont montré la détermination de l'ONU à protéger les zones de sécurité qu'elle a créées. Ce fut extraordinaire pour les gens de cette ville, mais cela a mené l'ONU sur la voie d'une intervention et d'une guerre civile qui pourrait être dangereuse. L'appareil britannique Harrier qui a été abattu au–dessus de Gorazde en est la preuve. Les réactions en chaîne peuvent être très dangereuses.

L'OTAN est actuellement saisie d'une demande visant à étendre les frappes aériennes pour protéger les autres zones de sécurité. Cela amène l'ONU et l'OTAN un cran plus loin. Quand cessons–nous d'être neutres pour devenir des participants au conflit? Nous devons nous demander si nous ne serons pas à l'origine de représailles contre nos soldats qui sont chargés de maintenir la paix là–bas. Les Forces canadiennes et l'OTAN doivent à tout le moins coordonner leurs efforts pour faire en sorte que nos troupes, nos soldats canadiens soient le plus possible à l'abri des représailles.

Ces interventions amélioreront–elles la capacité de nos soldats d'acheminer l'aide humanitaire ou lui nuiront–elles? Que ferons–nous si des soldats canadiens chargés de maintenir la paix sont attaqués et qu'il y a des victimes? Est–ce bien là ce qu'il faut faire?

• (1945)

L'armée canadienne éprouve déjà des difficultés pour maintenir ses opérations au niveau actuel. Si nous approuvons ces frappes aériennes, nous allons implicitement nous engager à fournir plus de troupes si on nous le demandait.

Plusieurs questions se posent à la Chambre. Pouvons–nous, par ailleurs, fermer les yeux sur les souffrances provoquées par les agresseurs serbes dans les enclaves musulmanes et dans les zones de sécurité? Il est intolérable qu'on bombarde les hôpitaux et qu'on mette ainsi en danger, avec tant d'insouciance, la vie d'innocents civils.

Les Serbes ont affiché un flagrant mépris à l'égard des protestations et des inquiétudes de la communauté internationale. Ils ont repoussé de façon répétée les efforts des ambassadeurs de la paix et des délégations internationales venus négocier une trêve pour tâcher de résoudre ce conflit. Les forces de protection des Nations Unies se voient presque à chaque pas entravées dans leurs efforts pour fournir de l'aide.

Même la Russie, qui s'est beaucoup fait prier avant de se joindre au choeur de protestation internationale, a condamné avec colère les interventions récentes des Serbes.

J'appuie les mesures que nous pourrions prendre pour soutenir ces frappes aériennes, et j'inviterais tous les Canadiens à songer ce soir chez eux au moment de se coucher comme nous sommes en sécurité dans notre pays et à penser quelques instants à nos soldats canadiens de la paix qui accomplissent un travail extraordinaire pour le monde entier, et à prier pour eux.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants d'avoir saisi la Chambre de cette résolution ce soir et d'avoir invité les Canadiens à assister au fonctionnement de la démocratie.

Nous voyons aussi les députés mettre de côté leur esprit de parti pour débattre de cette très importante question et trouver, espérons–le, des solutions à quelques–unes des terribles situations qui abondent dans le monde. Je voudrais féliciter nos collègues qui ont déjà donné leur avis là–dessus.

Je devais initialement me rendre dans ma circonscription aujourd'hui parce que le Comité des finances doit s'y réunir demain matin. Je devais comparaître devant lui, mais quand j'ai appris que se tiendrait un débat d'urgence sur cette question, j'ai cru qu'il valait mieux que je reste pour prendre part à ce très important débat parce que je me suis déjà intéressé aux affaires de la défense en compagnie de députés de tous les partis.

C'est avec horreur que nous observons ce qui se passe en Bosnie depuis quelques années. Nous vivons vraiment dans le village planétaire puisque tous les soirs nous observons à la télévision tout ce qui se passe dans le monde. Ces reportages nous montrent avec quelle facilité la civilisation moderne peut sombrer dans la barbarie. Les valeurs humanitaires fondamentales de notre civilisation, que nous considérons comme allant de soi, ont été jetées par–dessus bord, permettant la perpétration de ces actes barbares par des humains contre d'autres humains.

Hélas, l'horreur de ces événements dans cette région qui fut le creuset de l'Europe, une terre en proie aux conflits pendant des siècles, nous montre que nous devons toujours être vigilants pour demeurer au niveau que nous pensons avoir atteint. La réalité dicte que notre société doit toujours veiller au maintien de ce que nous considérons comme nos droits fondamentaux en tant qu'humains et citoyens.

Quand le communisme est mort, nous avons pensé qu'un monde meilleur s'ensuivrait. Le vice–président de la Bosnie nous a dit l'autre jour que la chute du communisme avait créé un vide et qu'autre chose aurait pu se produire. Peut–être que la démocratie et l'apprentissage de la démocratie auraient pu remplir ce vide. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Les vieilles haines et les conflits ethniques ont surgi et provoqué ce genre de situation.

• (1950)

Depuis de longues années, le Canada jouit d'une réputation enviable dans le maintien de la paix. Évidemment, nous craignons tous pour la sécurité de nos troupes, où qu'elles soient dans ce pays. Ce que nous ne devons jamais oublier, c'est que le Canada, qui a acquis cette réputation dans le maintien de la paix, a aussi pris part à d'autres types d'action militaire. Nous n'avons pas cédé notre place dans les deux grands conflits mondiaux ni à la guerre de Corée. Nous ne nous sommes pas défilés. Nous ne sommes pas un pays militariste. Notre pays n'est pas fondé

là–dessus. Mais lorsqu'on nous a demandé de participer, nous n'avons pas refusé.

Les Canadiens ne sont pas gens à se vanter de leurs prouesses militaires. Mais chaque fois qu'ils ont été appelés à prendre part à un conflit dans l'intérêt du monde, ils ont répondu. Nous en sommes à nous demander si nous devons renoncer au rôle de gardiens de la paix pour en assumer un autre. Cela supposerait un nouvel ensemble de priorités et d'interventions.

Nous ne pouvons assurément pas tolérer des scènes comme celles de l'autre jour où des Canadiens ont été pris comme otages, comme on l'a rappelé ce soir. Je crois que le moment est venu d'agir énergiquement ou de tout laisser tomber. C'est là que nous en sommes dans le pays dont nous parlons ce soir. Et même si cela ne nous plaît pas du tout, si nous intervenons, nous devrons peut–être le faire différemment, et des jeunes Canadiens, hommes et femmes, risquent de participer à des opérations militaires. C'est peut–être le choix auquel la Chambre doit faire face.

Selon des experts militaires, à la demande d'un plus grand nombre de frappes aériennes doit correspondre une présence accrue d'effectifs au sol. D'après les gens qui ont une longue carrière militaire derrière eux, c'est ainsi qu'on peut être le plus efficace.

Or, les membres des Nations Unies et de l'OTAN sont–ils prêts à accroître leurs effectifs sur place? Il a été question ce soir de ce qui s'est passé après les bombardements, après les frappes aériennes à Sarajevo. Les opérations ne se sont pas prolongées parce qu'elles ont été couronnées de succès. Il est à espérer que, si cela doit se produire, s'il faut aller encore plus loin, les gens de sens rassis seront les plus nombreux et que les belligérants verront encore une fois que les Nations Unies et l'OTAN ne plaisantent pas et que nous ne saurions tolérer ces atrocités plus longtemps.

À tous les députés qui sont ici ce soir, je dis que nous amorçons un tournant dans notre histoire et dans l'histoire de l'humanité. Ce que les Nations Unies et nous, qui représentons ici la population canadienne, déciderons au cours des prochains jours, voire des prochaines heures, aura des répercussions sur la conduite des affaires internationales pour des dizaines d'années à venir.

Je souscris entièrement à la proposition présentée par les ministres et si je me fie aux propos que j'ai entendus à la Chambre ce soir, tous les autres en font autant. Je crois que nous devons montrer à ces gens qui, comme quelqu'un l'a dit plus tôt, font un pied de nez au reste du monde que les pays alliés, qui sont membres des Nations Unies et de l'OTAN, ne plaisantent pas et que nous sommes là pour faire cesser ces atrocités.

Si des frappes aériennes s'imposent, il nous faut être prêts à passer aux actes. Demain matin, au cours des réunions des représentants de l'OTAN, je suis sûr que la décision finale sera le fruit de moult négociations et réflexions.

• (1955)

Madame la Présidente et députés de la Chambre, pour tous ceux qui prendront part à ce plan d'action, soit dans le cadre des négociations, au sol, dans les airs et sur mer, j'exprime l'espoir que, grâce à la décision prise ici ce soir, nous aurons contribué à mettre fin à ce terrible conflit.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, j'interviens ce soir en tant que député de Kamouraska—Rivière–du–Loup qui contribue, par les effectifs de la milice des Fusiliers de Saint–Laurent, à la force de l'Armée canadienne en Bosnie, et j'interviens aussi en tant que député, au nom d'un des membres de ces effectifs qui était parmi les 15 Canadiens qui, la semaine dernière, furent pris en otage en Bosnie.

Ce sont des éléments qui teintent un peu notre action, parce qu'il ne s'agit pas là d'un dossier noir ou blanc: nous sommes dans une espèce de situation un peu grise, où on a une décision assez difficile et complexe à prendre. Mais nous devons prendre nos responsabilités et agir en fonction de cela.

J'aimerais d'ailleurs vous citer une phrase du discours que je prononçais le 25 janvier 1994, sur le même sujet. Je disais à ce moment–là, et je cite: «Il est important que notre action contribue directement à la solution de la crise, qu'il ne contribue surtout pas à perpétuer l'imbroglio habituel.»

On peut d'ailleurs se poser des questions sur la suffisance de l'intervention qui a été faite à Sarajevo, alors qu'on s'est attaqué à une seule des zones de sécurité pour régler le problème. Depuis ce temps, le conflit s'étend à une autre zone, et il pourrait s'étendre encore à une autre, et ainsi de suite.

Il faut trouver une solution globale à cette situation. Il est, de plus, important de revenir à l'objectif premier de l'intervention, soit la paix en Bosnie.

Bihac, Gorazde, Sarajevo, Srebrenica, Tuzla, Zepa, ne sont pas des noms qui sont dans notre vocabulaire courant. Par contre, ce sont des noms qui sont devenus des images d'enfants qui meurent, d'adultes qui sont obligés de courir dans les rues pour être capables de rester en vie, et ces images font en sorte que nous devenons solidaires de cette situation.

Cela m'apparaît donc important que l'on prenne une position qui puisse mener à une solution complète et permanente, et que l'on tienne compte, pour ce faire, de certains éléments essentiels à la solution qu'il faut apporter, comme par exemple la nécessité d'un consensus dans l'opinion des nations. Je pense que si on se lançait dans des interventions sans être assurés au préalable de l'appui de la nation russe à une intervention qui pourrait se faire, on répéterait l'erreur, entre autres, de la Première Guerre mondiale, et je crois qu'il serait serait très nuisible de commettre une telle erreur.

Donc, il est très important, au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, au niveau de l'ONU elle–même, que l'on fasse des représentations, que l'on s'assure que les Russes soient à la table et qu'ils participent à la décision. Je pense qu'eux–mêmes ont des raisons de comprendre que le comportement des Serbes

bosniaques est inacceptable. Je pense qu'ils ont eux-mêmes été un peu trahis dans leurs engagements dans cette situation et on peut espérer qu'ils vont aller dans le même sens que le consensus qui semble se dégager ici.

Une autre condition me semble importante, soit celle d'un message clair et ferme aux Serbes bosniaques, parce que jusqu'ici ils ont joué le jeu des gens à qui on dit: «Vous prenez l'engagement de ceci ou de cela.» Et après, on les a laissés, à l'occasion, faire ce qu'ils voulaient, sans respecter nécessairement les accords.

Il s'est développé un comportement, qui, à la limite, ne respecte même pas les règles de guerre habituelles. Lorsqu'on nous présente des images où les gens tirent sur les hôpitaux, où on voit des obus entrer dans des murs d'hôpitaux, je pense qu'il y a quelque chose qui est devenu inacceptable et qu'il faut corriger de façon définitive.

Donc, dans ces conditions-ci, je parlais d'un consensus d'opinion publique, d'un message clair et ferme aux Bosniaques, mais cela m'apparaît aussi important qu'il y ait une initiative diplomatique des grandes puissances de ce monde pour bien indiquer la voie d'avenir vers laquelle on se dirige et les principaux acteurs qui peuvent intervenir à ce conflit. Si jamais on en venait à n'appliquer que la solution des frappes, sans suite dans les phases subséquentes, on n'aurait que déplacé le problème. Et si quelque chose doit être évité, c'est d'étendre le conflit.

• (2000)

Tout ceci est d'une très grande importance. Je pense qu'il faut prendre nos responsabilités concernant ce conflit, mais j'ai aussi une préoccupation relativement à la sécurité des troupes. Il m'apparaît important qu'on s'assure de minimiser les risques que courent nos troupes, même si, en accord avec ce que le ministre des Affaires étrangères déclarait le 14 avril, et je le cite: «Le fait de risquer leur vie est inhérent à leurs responsabilités et à leur devoir de soldat». On est d'accord avec cette affirmation, à savoir que c'est une partie du travail, des fonctions, des engagements du soldat de prendre des risques en situation de guerre. Par contre, il faut prendre toutes les chances possibles pour éviter qu'il y ait des victimes.

Si on veut se donner des chances, il faut tout d'abord, selon moi, participer le plus possible à la définition des stratégies, éviter que les soldats québécois et canadiens puissent être l'objet de décisions inacceptables, qui soient des erreurs qui auraient pu être évitées. Par le fait même, il faut aussi s'assurer d'un minimum de garantie sur le choix des cibles stratégiques, de façon à ce qu'on ne vise pas des cibles qui ne devraient pas être l'objet d'attaques et qui, de toute façon, ne contribueraient pas à la solution de la crise.

Lorsqu'on approche un problème comme celui-là, on peut se dire qu'il est dangereux d'intervenir, qu'il y aura des soldats dont la vie sera possiblement en jeu. Par contre, je pense qu'il y a un message à tirer de la prise d'otages de la semaine dernière qui s'est bien résolue, mais qui aurait pu se dérouler dans des circonstances beaucoup plus tragiques. Mais quand même, cette prise d'otages est un peu le résultat des tergiversations de l'ONU; si on laisse la situation perdurer, on risque de se retrouver avec d'autres situations de ce genre-là, d'autres cas où la vie des soldats sera vraiment mise en danger. Il serait inexcusable de l'avoir fait par négligence, par le fait que nous n'aurions pas pris nos responsabilités.

Il m'apparaît important que le consensus qui se dégage ici au Parlement soit pris en ligne de compte par le Conseil des ministres et qu'avec la même circonspection ressentie en cette Chambre, on s'assure d'une action qui puisse être définitive et d'une action qui protège les troupes au maximum.

En conclusion, et on ne le fera jamais trop, je voudrais remercier les soldats qui font partie de la force canadienne, et particulièrement ceux qui sont originaires de ma circonscription, qui se sont portés volontaires pour ces missions de maintien de la paix dans le monde. Ils connaissent le danger inhérent à leur métier, mais je crois qu'ils ont droit à une direction politique fiable qui reflète l'importance qu'on accorde à la vie humaine et à la volonté de se sortir de cette crise qui est le résultat de plusieurs années de haine entre des populations. Il faut trouver la voie dans une solution politique qui mettra fin, une fois pour toutes, à ce conflit dévastateur.

[*Traduction*]

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, alors que nous sommes rassemblés ici, nous devons nous estimer heureux de beaucoup de choses. Nous jouissons de la liberté d'expression. Le Canada est un pays libre. Nous avons à manger. Nous avons l'eau courante. Nous avons des toilettes. Nous avons des hôpitaux dotés de bons effectifs médicaux. Ce soir, nous allons parler de gens qui n'ont pratiquement rien de tout cela.

Je félicite le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale et le gouvernement d'avoir soumis ce soir cette question à la Chambre. Je félicite également les autres partis d'avoir accepté de se pencher sur cette situation et de participer comme ils le font à ce débat. Les questions de politique étrangère de cette nature devraient être examinées sans parti pris. En tant que Canadiens, nous devrions faire front face à des problèmes comme celui-ci, qui mettent en cause de grandes valeurs humanitaires.

• (2005)

La situation dans l'ancienne Yougoslavie est une chose dont nous n'aurions jamais pensé qu'elle puisse se produire au XX^{e} siècle, en tous cas pas au centre de l'Europe. Pourtant, la réalité est là, et nous devons l'affronter.

Nous avons affaire à un groupe serbe incapable de respecter les accords, à des gens qui tiennent en otages des gardiens de la paix canadiens, ce que nous ne pouvons accepter sous aucun prétexte. Le monde ne peut rester inactif et laisser cette situation évoluer.

Au fil des ans, les affaires étrangères sont devenues à la Chambre un objet de discorde entre les partis. Cette question ne devrait pas en être un. Quel prix devons-nous payer pour notre liberté? Quel prix devons-nous payer pour promouvoir la décence dans le monde? Quel prix faut-il payer pour obtenir le respect? La réponse, bien sûr, c'est que l'argent ne peut pas acheter ces qualités. Il faut les gagner et les Canadiens l'ont fait au fil des ans.

Nous devons jeter un coup d'oeil à l'histoire et à la position que nous adopterons ici ce soir. Henry Ford a dit un jour que l'histoire, c'était de la foutaise. À mon avis, il s'agit là d'une des

contributions les plus horribles que nous puissions faire à la race humaine.

Ce soir, nous devons nous demander pourquoi, dans les années 1930, la Ligue des Nations a été un échec. Elle a été un échec parce que personne ne voulait l'appuyer. Personne n'a défendu les causes de la liberté et des droits de la personne dans d'autres pays. Le monde ne s'était pas uni pour promouvoir ces qualités.

La Seconde Guerre mondiale n'a pas éclaté par hasard. Nous y avons plongé parce que nous n'avons rien fait pour l'empêcher. Nous savons ce qui s'est passé au cours de la Première Guerre mondiale. Un Serbe a tué un prince, ce qui a aussitôt déclenché un conflit d'ordre international.

Aujourd'hui, il y a plus de 60 points chauds dans le monde. Plus de 20 d'entre eux sont activement en conflit. Nous avons l'occasion de tirer des leçons de l'histoire, non pas de la considérer comme de la foutaise et de tomber dans les mêmes vieilles ornières qu'auparavant.

Les Canadiens ont pris part à des guerres partout dans le monde. Nos Forces canadiennes ont laissé leur marque et se sont taillé une réputation en faisant preuve des qualités qui sont chères aux Canadiens. Nous les en remercions.

Ce soir, au moment où Musulmans, Croates et Serbes vivent dans l'agitation, demandons-nous pourquoi il en est ainsi. Ils vivent dans l'agitation à cause de ce mot démodé, vieux de plusieurs siècles, qu'on appelle la haine. Nous parlons de tous nos maux. Reconnaissons qu'aucun mal n'engendre autant de problèmes pour l'humanité que la haine. Que ce soit ce soir, demain ou hier, nous ne devons permettre à aucun agresseur d'agir impunément en Bosnie.

Les droits de la personne et la dignité humaine sont des valeurs importantes pour le Canada et pour toute nation libre et civilisée. Nous ne pouvons demeurer passifs devant les tueries et les viols perpétrés en Bosnie.

Que ce soit dans un but de maintien de la paix ou de pacification, si nous demandons aux Forces canadiennes d'intervenir dans des situations aussi difficiles, je crois très sincèrement que le Parlement du Canada doit fournir les équipements nécesaires à nos troupes et continuer de leur donner le bon entraînement qu'ils reçoivent depuis des années.

• (2010)

Apportons-leur un soutien concret, plutôt que de prononcer des discours de temps à autre. Les Forces canadiennes ont souvent fait la gloire de notre pays au cours de son histoire et elles le feront encore dans l'avenir. Il appartient au Parlement, comme à l'ensemble des Canadiens, d'accorder tout notre soutien à nos militaires.

La situation actuelle sera-t-elle un cas type? Allons-nous permettre un affaiblissement des Nations Unies? Laisserons-nous la division s'installer entre les pays occidentaux? N'allons-nous pas réagir et nous compter au nombre des nations? Allons-nous laisser dériver les choses et faire comprendre ainsi aux despotes et dictateurs du monde que les pays du monde libre n'ont plus toute la cohésion nécessaire pour pouvoir mettre fin à certaines des atrocités qui sont commises?

Si nous envoyons ce message, il y aura non pas une vingtaine de points chauds dans le monde, mais beaucoup plus parce que les despotes sauront qu'ils peuvent agir impunément.

Le Canada doit réagir et être compté parmi les nations, et l'Europe doit en faire autant. On peut reprocher, à juste titre, à de nombreux pays de ne pas être intervenus assez rapidement, alors que le Canada a été de toutes les opérations des Nations Unies depuis le premier jour. Nous n'avons pas à avoir honte de notre dossier et nous pouvons en être fiers. Or, si nous devons intervenir en Bosnie, il faut que tous les autres pays en fassent autant.

L'OTAN agit actuellement comme soutien des Nations Unies et elle ne doit être perçue autrement par aucun pays. La Russie devrait aussi se joindre à nous. Elle devrait intervenir dans la situation actuelle avec les autres pays du monde libre, car elle risque, elle aussi, d'être affectée. On ne peut se fermer les yeux et espérer que le problème va s'éclipser. Nous ne pouvons faire participer nos soldats légèrement armés à une opération de maintien de la paix qui se transforme, en fait, en une opération de guerre.

Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour garantir leur sécurité. L'OTAN fera sa part.

La haine existe depuis que le monde est monde. Elle a toujours créé et créera toujours des problèmes aux hommes. Tout est dans la façon de régler ces problèmes. Nous devons faire entendre raison aux brutes et aux lâches de ce monde de la seule façon qu'ils comprennent.

Le Canada est respecté dans le monde entier. Nous ne pouvons perdre ce respect parce que bien des Canadiens ont payé un prix très élevé pour le gagner. Ils ont payé un prix très élevé pour que ce pays puisse exister en tant que nation, et c'est le prix, je suppose, que nous allons devoir continuer de payer. Nous devons être toujours là pour soutenir les soldats qui sont au combat et ceux qui sont à l'entraînement. Le Parlement doit toujours les soutenir. Nos soldats canadiens feront leur travail, mais nous, en tant que représentants des Canadiens au Parlement du Canada, nous devons faire le nôtre en les appuyant par des mesures concrètes.

Le Canada, en tant que nation, a joué un rôle important dans la fondation des Nations Unies et de l'OTAN.

Madame la Présidente, je constate que mon temps est écoulé. Je vais conclure. Aujourd'hui, ces deux institutions servent très bien les hommes. Continuons de faire équipe. En tant que nation responsable du monde libre, essayons de rassembler les autres pays et de travailler avec eux pour rétablir la paix dans les régions agitées et redonner la dignité, le respect et une vie décente aux malheureux habitants de l'ancienne Yougoslavie.

Je vous remercie de votre patience, madame la Présidente.

• (2015)

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je prends part au débat ce soir, mais je le fais avec peu d'enthousiasme. J'ai beaucoup réfléchi à la question. Je me suis toujours opposé à ce que le Canada ou ses

alliés interviennent dans les guerres des autres pays, mais la situation actuelle me force à revoir ma position. La mesure est pleine.

Dans ma vie, j'ai souvent vu l'Occident faire des compromis, temporiser et assister sans réagir au massacre de nombreuses vies. Ces jours-ci, à Gorazde, des milliers de gens sont exposés à une mort imminente que seule une aide venant de l'extérieur peut empêcher.

Actuellement, il n'y a qu'une seule façon de le faire et c'est au moyen des frappes aériennes. Il n'y a aucune possibilité pour des troupes terrestres de se rendre dans la région assez rapidement pour aider ces gens.

Je ne parle pas de géopolitique, mais bien d'efforts humanitaires, parce que ce sont vraiment des multitudes de gens qui vont mourir. Cela ne fait aucun doute, à moins que le monde ne se décide à agir. Nous avons maintes fois entendu dire ce soir que la seule utilisation de frappes aériennes ne peut résoudre les problèmes en Bosnie. C'est exact, mais si on y recourt immédiatement, on pourra sauver les habitants de Gorazde et c'est ce qui compte.

Il n'y a pas de temps pour adresser un ultimatum ni pour discuter davantage. Tout est déjà en place. Il ne faut pas penser aux avertissements; on en a donné trop souvent de sorte qu'ils ne sont plus pris au sérieux. Non seulement les frappes aériennes sont urgentes, mais elles doivent aussi être implacables. Il faut détruire les chars d'assaut, l'artillerie de campagne, tout ce qui bouge. Il faut démolir les ponts. Il faut détruire tout dépôt de munitions ou de campagne, tout ce qui peut contribuer à l'effort de guerre des Serbes, pour que la situation soit équitable dans la région de Gorazde.

Si on fait cela, si on les punit assez sévèrement et sans perdre de temps, comme ce sont des êtres humains d'une certaine façon, ils voudront instinctivement se protéger. Ils reculeront. Le problème avec ce scénario, c'est qu'il ne donne pas le temps de retirer nos troupes. Pour sauver Gorazde, il faut agir maintenant. Nous n'avons pas le temps de déplacer nos troupes vers les zones sûres avant les frappes aériennes.

Nos chefs de commandement sur le terrain doivent être libres de prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour protéger nos troupes. En cas de frappes aériennes, en tant que pays et en tant que Parlement, nous devons envisager la possibilité que des Canadiens perdront la vie. C'est inévitable et c'est une responsabilité que doit assumer le gouvernement ainsi que la presque totalité des députés de l'opposition.

Nous avons tous eu droit à de longs briefings sur le fait que le terrain accidenté dans cette région complique énormément le mouvement des troupes et les opérations militaires courantes.

Bon nombre de militaires à qui j'ai parlé m'ont affirmé qu'il n'était pas nécessaire, pour intensifier les combats, d'envoyer des centaines de milliers de soldats étrangers en Bosnie.

Les Musulmans bosniaques sont déjà sur place. Nous avons réussi à les désarmer grâce à l'embargo que nous avons imposé supposément à l'ensemble de la Yougoslavie. Cette mesure a déjà eu de graves répercussions, mais seulement sur les Bosniaques. Ce sont eux les véritables victimes de ce conflit. Les Serbes ont trouvé le moyen de continuer d'acquérir des armes. J'imagine qu'ils sont capables d'en fabriquer, puisqu'il leur reste encore un certain nombre d'usines intactes. La guerre ne dévaste pas leur territoire depuis deux ans. Ils doivent aussi compter sur des fournisseurs étrangers. C'est évident.

• (2020)

Levons l'embargo. C'est, à mon avis, ce que veulent les Musulmans bosniaques. On pourra ainsi aider ces gens sans envoyer d'innombrables soldats occidentaux. Donnons-leur la chance de mourir dans la dignité. Ils meurent de toute façon et ils continueront de mourir par dizaines, et même par centaines de milliers, si nous ne leur donnons pas la chance de s'aider eux-mêmes.

Je prie instamment le gouvernement de proposer à l'ONU de lever l'embargo. Donnons une chance à ces pauvres diables.

Je remarque que j'abonde dans le même sens que le député de Regina—Qu'Appelle. Il n'y a probablement personne d'autre en Amérique du Nord qui a des convictions politiques aussi différentes des miennes, mais je partage son avis à ce sujet. Donnons aux Musulmans bosniaques la chance de se défendre.

Avant tout, sauvons la population de Gorazde. Cessons de faire de vaines menaces. Cessons de lancer des ultimatums. Ayons recours à des frappes aériennes et faisons-le avant qu'il ne soit trop tard.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, ce soir, les députés sont priés de présenter des observations sur une affaire très importante et délicate qui intéresse le monde entier.

Les agressions continuent de se multiplier en Bosnie-Herzégovine et le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé au Canada et à d'autres pays d'envisager—et c'est le mot clé, d'après le ministre—l'opportunité d'autres frappes aériennes.

Tous les députés, je crois, sont très reconnaissants au gouvernement de les consulter avant de prendre une décision. Les décisions seront prises demain.

Pourquoi faisons-nous cela? Parce qu'aujourd'hui encore, les journaux, le *Citizen* d'Ottawa, notamment, titrent: «Les Américains veulent faire payer les Serbes». Cela fait des mois que nous lisons des manchettes de ce genre et ce qui est en jeu désormais, c'est notre crédibilité pour ce qui est d'en arriver à une décision, la crédibilité de l'ONU quant à prendre en temps opportun les mesures qui s'imposent, la crédibilité de l'OTAN et de nos alliés au sein de l'OTAN quant à savoir si l'on a bien fait d'opter ici pour le maintien de la paix plutôt que pour la pacification.

Beaucoup de députés ont souvent dit ici que la paix n'existe pas en Bosnie. Comment pouvons–nous donc y maintenir la paix? Les troupes canadiennes sont entraînées et équipées pour maintenir la paix et non pour la faire.

Comme le ministre l'a signalé tout à l'heure à la Chambre, le 18 avril dernier, le secrétaire général de l'ONU a écrit au secrétaire général de l'OTAN, Manfred Woerner, lui demandant que les mesures prises pour protéger l'enclave de Sarajevo soient étendues à cinq autres secteurs, à savoir Gorazde, Srebrenica, Zepa, Tuzla et Bihac.

Gorazde, où l'agression se déroule à l'heure actuelle, est très près de la frontière serbe, soit à quelque 15 ou 20 kilomètres. Où sont les troupes canadiennes? Je tiens à le signaler, car le député qui a pris la parole avant moi a peut–être suscité plus de craintes qu'il n'est justifié à l'heure actuelle.

• (2025)

La Princess Patricia Canadian Light Infantry, de Calgary, est près de la ville croate de Gradacac, et il y a d'autres troupes canadiennes dans la ville bosniaque de Visoko, à quelque 30 kilomètres au nord–ouest de Sarajevo. En ce moment, les troupes canadiennes ne sont pas sérieusement menacées par les agressions contre la ville de Gorazde. Cependant, un officier canadien, le major Stogran, se trouve dans la région de Gorazde et ses déplacements sont restreints.

Les Canadiens ont de sérieuses craintes. Ces craintes se sont amplifiées au cours des semaines et des mois. Nous nous souvenons tous de nos soldats à qui on a fait subir une fausse exécution. Nous savons aussi que les Serbes ont pris quelques–uns de nos braves soldats en otages.

Les Serbes bosniaques n'ont montré aucune bonne foi en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin aux atrocités commises contre des innocents. Bien au contraire, les Serbes ont manifesté la soif de tuer.

Avant de venir à la Chambre, ce soir, j'ai demandé quelles étaient les dernières nouvelles, et on m'a dit que les Serbes avaient pris Gorazde. La ville est tombée. Il y a maintenant des combats de rue. Je crains que demain nous lisions dans les journaux d'autres comptes rendus de carnages, d'atrocités et de massacres d'innocents dans cette ville de Bosnie.

En tant que Canadiens, nos craintes sont alimentées par la connaissance que nous avons des conséquences des frappes aériennes. Il y a eu des frappes aériennes à Sarajevo, mais la différence, c'est que nous avions des troupes au sol pour appuyer ces frappes aériennes. La situation n'est pas la même à Gorazde. Nous n'avons pas de troupes au sol pour protéger les gens.

Beaucoup de chiffres sur le nombre de victimes de ces conflits ont été avancés. On me dit maintenant que plus de 100 000 personnes ont perdu la vie dans ce conflit.

Ce soir, j'ai demandé à des fonctionnaires du ministère de la Défense combien il y a de gens à Gorazde, combien il y a de Musulmans dans cette prétendue zone de sécurité. Nous ne le savons pas, madame la Présidente. Nous ne savons pas combien il y a de gens là–bas. Tout ce que nous savons, c'est que les gens se sont rendus en foule dans cette zone de sécurité et qu'il est impossible de tenir un compte plus ou moins exact. On estime qu'il pourrait y avoir quelque 45 000 Musulmans à Gorazde, mais personne ne le sait vraiment.

Et maintenant? L'ONU, les Américains et la plupart des autres membres de la coalition de l'ONU ont dit essentiellement que nous devons avoir le droit de recourir à des frappes aériennes. Et comment cela se passerait–il? Eh bien, nous avons certainement la capacité de le faire. Il y a plus de 100 avions de chasse prêts à participer à ces frappes aériennes. Il y en a en Italie, il y en a sur des porte–avions, etc.

J'ai pris le temps de consulter le plus grand nombre possible de mes collègues pour essayer de trouver un sens à tout cela. Tous les députés de tous les partis étaient unanimes à dire qu'ils étaient profondément inquiets quant à la sécurité de nos courageux soldats en Bosnie.

J'ai demandé au personnel du ministre si je pouvais avoir une copie de son discours. Je veux rappeler l'inquiétude qu'éprouve le ministre pour les troupes canadiennes là–bas parce que je crois que c'est très important. Voici ce qu'il a dit en commençant son discours aujourd'hui: «Nous savions depuis le début que, en déployant nos forces dans l'ancienne Yougoslavie, nous nous trouverions à mettre notre personnel en danger dans une certaine mesure. Cette question nous préoccupe depuis le début de la mission. La situation à Srebrenica et l'incident de la semaine dernière où 16 membres des Forces canadiennes ont été détenus par des Serbes bosniaques nous a rappelé que les risques étaient réels.» Il a aussi dit ceci: «En ce moment où l'ONU et l'OTAN envisagent des mesures plus vigoureuses, la sécurité de nos troupes continuera d'être un facteur clé pour le gouvernement canadien.»

Il est extrêmement important que les Canadiens comprennent que le gouvernement, l'opposition officielle et le Parti réformiste ont tous déclaré qu'ils désiraient sincèrement protéger nos troupes canadiennes.

• (2030)

Il est grand temps de mettre fin à ces massacres et à ces atrocités qui n'ont aucun sens. Nous n'avons pas besoin d'un autre Viêt–Nam dans le monde. Nous avons besoin de paix et de stabilité. Nous avons besoin de coopération internationale. Nous avons besoin d'un Canada qui appuie avec fierté et détermination ses partenaires de l'ONU. Nous avons besoin d'accepter la résolution du secrétaire général concernant le recours à des frappes aériennes contre les Serbes bosniaques.

[*Français*]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, si je prends la parole ce soir en cette Chambre, dans le cadre du débat spécial sur la situation en Bosnie, c'est non seulement à titre de député de Brome—Missisquoi, mais surtout à titre d'être humain. Personne ne peut rester insensible devant les atrocités commises depuis quelques mois en ex–Yougoslavie. Tout le monde s'entend pour dire que la situation ne peut plus

durer et qu'il faut prendre des mesures pour arrêter toutes ces horreurs.

Comment expliquer alors que le Canada et toute la communauté internationale aient pu laisser ce conflit dégénérer au point où la Bosnie est aujourd'hui le théâtre d'actes sauvages et particulièrement barbares? Pourtant, la situation qui prévaut actuellement en Bosnie n'est pas apparue du jour au lendemain. Elle a évolué d'une façon régulière depuis le début du conflit et la communauté internationale s'est contentée d'observer de loin ou de près le déroulement de l'action.

Au début, on trouvait la situation en ex–Yougoslavie plutôt intrigante, mais il n'y avait pas de quoi envoyer des troupes sur place. Un peu plus tard, des rumeurs de purification ethnique ont rendu le conflit carrément inquiétant. Mais encore là, on privilégiait la dissuasion diplomatique et la négociation. Ensuite, les bombardements de Sarajevo ont porté le conflit à un niveau inacceptable de violence gratuite mais toujours pas d'intervention massive de la part des forces de l'ONU.

Les hésitations et tergiversations de la communauté internationale ont fait en sorte que l'on se retrouve aujourd'hui avec une situation totalement inacceptable dans un monde dit civilisé. En effet, les gestes posés récemment par les troupes serbes m'ont particulièrement révolté. Comment peut–on laisser ces gens bombarder ainsi et des quartiers résidentiels et des hôpitaux? Comment peut–on prétendre encore vouloir régler ce conflit en envoyant des forces préventives et en privilégiant la simple négociation? Les Serbes ont pourtant prouvé depuis longtemps le peu de respect qu'ils portent aux ententes qu'ils ont déjà signées. D'ailleurs, l'honorable chef de l'opposition le disait plus tôt ce soir, à 57 reprises en moins d'un mois, ils ont manqué à leur parole. Je ne vois pas comment on peut encore vouloir négocier avec de tels hypocrites inconséquents.

Les troupes des Casques bleus actuellement sur place ne sont plus en sécurité. Le Conseil de sécurité des Nations Unies se doit d'entreprendre des bombardements aériens sur les positions serbes. Il faut également envoyer des troupes au sol afin d'appuyer nos Casques bleus dans leur effort d'instaurer la paix dans ce pays. Nous ne pouvons plus nous contenter d'observer de loin sans réagir. Les Serbes ont eu toutes les chances possibles de prouver leur bonne foi dans ce conflit et, chaque fois, ils se sont retournés pour attaquer encore plus sauvagement des populations civiles. Des centaines d'enfants et de personnes âgées ont ainsi été sacrifiés inutilement.

Le Canada doit exprimer une position claire dans ce dossier. Nous devons faire savoir au monde entier que le Canada est prêt à prendre les mesures qui s'imposent pour régler le conflit. Les Casques bleus ont peut–être réussi jusqu'ici à sauver des vies, mais leur mandat est actuellement trop limité pour pouvoir continuer à le faire efficacement. L'attitude des forces serbes nous oblige, en effet, à considérer la possibilité d'entreprendre des manoeuvres militaires massives. On ne peut plus leur laisser le bénéfice du doute, car trop de vies humaines ont déjà été sacrifiées par notre trop grande tolérance.

• (2035)

La destruction de Sarajevo n'aura pas suffi à nous convaincre de la nécessité d'une intervention militaire musclée. C'est aujourd'hui la ville de Gorazde qui en paye le prix.

Les présidents des États–Unis et de la Russie ont convenu de tenir un sommet sur la question d'ici à un mois. Combien d'écoles et d'hôpitaux les troupes serbes auront–elles le temps de détruire en un mois? Hier encore, 28 personnes sont décédées à la suite du bombardement d'un hôpital de Gorazde. Nous devons donc immédiatement faire des pressions auprès de ces pays, car le temps presse pour les innocentes victimes de ce conflit.

On apprend à l'instant par une dépêche de presse que un des dix orateurs invités à prendre la parole à l'ouverture d'une séance du Conseil de sécurité confirme les informations selon lesquelles l'offensive menée par les Serbes bosniaques à Gorazde se fait maintenant maison par maison. C'est horrible!

En terminant, j'aimerais rappeler au gouvernement que, au–delà de nos divergences politiques, nous devons, en tant que parlementaires d'un pays pacifique, démontrer une puissante solidarité en cette Chambre quand vient le temps de sauver des vies humaines.

Je suis convaincu que la population du Québec et du Canada nous appuiera sans réserve dans notre démarche. Le temps n'est plus aux discussions; il faut maintenant agir en martelant les positions serbes et en les forçant, s'il le faut, à négocier honnêtement une entente qui mettra fin à ce conflit qui a maintenant déjà trop duré.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame la Présidente, c'est avec une certaine tristesse que je prends la parole ce soir, suite aux nouvelles que nous avons entendues en tant que membres de caucus et députés de la Chambre des communes. Les événements qui se sont déroulés dans une partie du monde où les gens, pour la première fois, connaissent l'inhumanité des gestes des belligérants.

[*Traduction*]

Je dois avouer à la Chambre que je ne suis pas de ceux qui ont participé au débat précédent sur la présence des soldats canadiens en Bosnie, mais je sens que je dois, pour diverses raisons, exprimer mon opinion de mon mieux et le plus rapidement possible. Comme le savent bon nombre de députés de la Chambre des communes, très peu d'entre nous ont vraiment eu l'occasion de préparer de grands discours. Aussi, madame la Présidente, c'est le mieux que je puisse faire. C'est ma réaction émotive et cérébrale à ce qui s'est produit dans une partie du monde que nous n'oublierons pas de sitôt.

Lorsque j'avais 16 ans, j'ai eu le privilège de visiter la Yougoslavie avec mon parrain et ma marraine. À mon avis, il n'est pas important de mentionner leur culture ou leurs origines ethniques. La réalité, c'est que j'ai visité ces villages et endroits où l'on voit aujourd'hui des gens vivre dans des conditions inhumaines et insupportables. Il n'en serait pas ainsi si ce n'était des agressions serbes.

Certains soutiennent que nous ne devons pas attaquer les Serbes parce que nous avons des réticences historiques à le faire, parce que les Balkans ont toujours été un endroit explosif de la

planète et que chaque fois qu'il y a eu une guerre, des milliers, voire des millions de personnes en ont souffert. Ce soir, cette excuse historique est tout simplement inacceptable.

Certains ont dit que, lorsque l'armée wehrmacht ou nazie a envahi la Yougoslavie ou ce qui était alors considéré comme la Serbie lors de la Seconde Guerre mondiale, elle n'a pas réussi à se débarrasser complètement de l'opposition, en l'occurrence, l'armée serbe. Je dois avouer que les Nazis étaient les agresseurs, et non les Serbes.

• (2040)

En avril 1994, cependant, l'armée serbe est effectivement l'agresseur en Bosnie. Ce sont eux, les belligérants. Il existe peut–être d'autres possibilités, mais je crois qu'il n'y en a qu'une seule qui s'offre à nous. Il s'agit, en tant que pays, de tâcher d'instiller un peu de bon sens dans la situation très difficile et très absurde que l'on vit au moment où nous nous parlons à Gorazde.

Il y a plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de travailler avec plusieurs députés à la Chambre des communes et d'aller voir un film très émouvant, « *La liste de Schindler* ». Ce film dépeignait un événement atroce qui s'est produit parce que les bonnes gens restaient sans rien faire, tous sauf Oscar Schindler. Il y a peut–être plusieurs Oscar Schindler ici au Canada ce soir. Il y a peut–être des Oscar Schindler partout dans le monde, mais à la fin on ne peut pas ignorer la difficulté à laquelle nous confronte cette question et on ne peut pas la considérer isolément de ce qui s'est passé dans l'histoire.

En 1941, nous savions très bien ce qui se passait à Varsovie. Nous avons vus la ségrégation des Juifs dans des ghettos. Nous les avons vus enfermés dans un endroit où il ne leur arriverait aucun mal mais au moins ils étaient dans un endroit où ils ne pourraient toucher personne d'autre. Il est intéressant de voir tous les parallèles existants dans l'histoire.

Nous avons une obligation non pas envers la postérité, non pas envers l'histoire, mais envers l'humanité de notre époque. Le mal triomphe quand les bonnes gens restent à ne rien faire.

Je tiens à dire que nous sommes peut–être à la toute veille d'une situation très difficile sinon explosive si nous ne faisons pas entrer dans le contexte le fait que ce sont les Musulmans, et plus particulièrement ceux de Bosnie, qui sont les victimes de cette atrocité.

Nous pouvons bien dire que l'ONU n'a pas été à la hauteur, qu'elle n'a pas fait son travail pour protéger ces gens, en retirant les armes, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit, et en laissant ces gens sans défense après leur avoir promis un refuge sûr. C'est d'accord, et je l'admets. Les faits sont là. Mais nous avons maintenant l'occasion d'intervenir.

Nous sommes conscients que les troupes canadiennes qui sont là–bas risquent d'être en difficulté, mais pensons à tous les Musulmans qui ont perdu la vie dans cette région, pensons à la patience de ceux qui, face à une haine si féroce, en sont réduits à assister à l'extermination de ceux dont ils partagent le sort.

Nous pouvons dresser un parallèle avec le Koweït et dire: « Nous ne devons pas faire à Sarajevo, en Bosnie, à Gorazde ce que nous avons fait en Irak. » Il n'y a pas de préoccupation pour la mauvaise publicité, les relations publiques, cette fois–ci. Nous savons que la situation est très réelle, que ces souffrances ne sont que trop vraies. Nous avons l'obligation de soulager cette souffrance et de mettre de côté les poncifs et les grandes déclarations.

Je suis une personne pacifique, mais, dans ce cas–ci, je souhaite que la volonté de protéger la dignité des personnes et leur vie s'exprime bien dans notre pays, le Canada. Nous avons une obligation, et j'espère que nous allons l'honorer.

[*Français*]

Nous ne devons pas oublier l'histoire. Nous devons agir sur des bases fondamentales qui sont de sauver des vies lorsque cela est possible. Nous avons déjà investi du temps et des armes; nous avons donné notre appui aux Nations Unies. Il faut faire davantage pour protéger ces gens.

[*Traduction*]

Si je me trouvais ce soir en compagnie de nos nombreux amis musulmans, ils me diraient: «Inch'Allah. Dieu soit avec vous. » Nos ministres auront à prendre ce soir une décision difficile. Quelle que soit cette décision, je les appuie, avec les milliers de personnes que je représente, dans la tâche difficile qui les attend.»

• (2045)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame la Présidente, je suis d'accord avec mes collègues des deux côtés de la Chambre pour dire que ce n'est pas une situation bien réjouissante. Nous savons que la situation ne date pas des dernières heures, mais, comme nous l'avons appris ce soir, qu'elle remonte à de nombreuses semaines. En fait, si on remonte quelques années et quelques décennies dans le passé, on se rend compte que c'est une région du monde qui a connu beaucoup de souffrances, de violence et de tensions internationales.

Je voudrais remercier les députés des deux autres partis, le Parti libéral et le Bloc québécois, de leur collaboration et de permettre à tous les députés de prendre la parole dans ce débat avant que des décisions graves soient prises dans les prochaines heures. La crédibilité et la force du Parlement se trouveront accrues du fait que les représentants de la population peuvent vraiment débattre d'une situation qui touche non seulement tous les pays du monde, mais encore plusieurs centaines de gardiens de la paix canadiens, qui sont directement touchés par la violence dans l'ancienne Yougoslavie.

Je tiens également à remercier le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires étrangères de leur patience en écoutant ce que nous avons à dire. Je suis heureux qu'ils nous aient dit qu'ils tiendront compte de nos préoccupations quand ils discuteront au Cabinet et prendront une décision au sujet des frappes aériennes qui pourraient être ordonnées dans un très proche avenir.

Je me demandais ce que les Canadiens pouvaient bien penser en ce moment où notre gouvernement et d'autres membres des Nations Unies ont des décisions difficiles à prendre à l'égard de l'ancienne Yougoslavie. Je suis convaincu qu'en écoutant les nouvelles du soir à la télévision ils ont été choqués et blessés par la violence, la brutalité et le carnage insensé d'innocentes victimes dans l'ancienne Yougoslavie. Ils voient ce combat inégal et sans pitié entre des troupes qui semblent bien armées et d'autres qui semblent incapables de se défendre.

Nul doute que les Canadiens sont très inquiets pour les troupes canadiennes qui servent actuellement dans une mission de maintien de la paix, ce qui semble être une tâche impossible dans l'ancienne Yougoslavie. Nous nous joignons certes à d'autres députés, ce soir, pour exprimer notre inquiétude à l'égard de nos Casques bleus canadiens qui se trouvent dans cette région agitée. Nous voulons également qu'on prenne des décisions judicieuses qui tiendront compte de leurs intérêts.

En ce qui concerne les frappes aériennes de l'OTAN, nous devons examiner les options qui nous sont offertes. Je présume que nous pourrions en considérer trois. En tant que Canadiens, nous pourrions décider d'appuyer les frappes aériennes de l'OTAN, de sortir nos troupes du pays et d'attendre de voir ce qui se produira. Bien sûr, nous aurions probablement alors de meilleures chances d'éviter que les Casques bleus canadiens ne soient blessés ou tués. Cependant, la communauté musulmane de Bosnie risque d'en payer encore le prix en vies humaines et en souffrances.

Nous pourrions dire que nous nous opposons aux frappes aériennes de l'OTAN en général, mais nous aurions alors du mal à accepter que la violence se poursuive et que d'autres innocents soient tués. Nous devons aussi nous rendre compte que nous n'avons toujours pas réglé le sort de nos Casques bleus dans l'ancienne Yougoslavie.

Une autre option serait d'appuyer les frappes aériennes de l'OTAN, mais peut–être de commencer à organiser des lignes de défense. Autrement dit, nous pourrions appuyer les frappes aériennes, mais faire tout ce qui est possible pour protéger nos Casques bleus qui sont en service dans la région dangereuse entourant Gorazde et dans d'autres régions où il y a risque de violence et de danger pour les Canadiens. Nous voulons certainement éviter, dans toute la mesure du possible, que des Casques bleus canadiens soient encore pris en otages dans cette région.

J'ai eu l'impression que d'autres députés privilégient la troisième option et je partage leur opinion, à savoir qu'elle est peut–être la meilleure. Si c'est ce que d'autres membres des Nations Unies ont décidé et si nous pouvons participer pleinement au processus décisionnel, nous devrions effectivement appuyer les frappes aériennes comme moyen de mettre un terme à ce bain de sang ridicule et insensé.

• (2050)

Nous devons également faire tout ce que nous pouvons pour que nos troupes de maintien de la paix disposent du matériel de protection le plus complet possible. Nous devons faciliter leur protection. Nous devons aussi faciliter la mise en oeuvre d'un plan et d'un programme de pacification dans cette région déchirée par la guerre. Nous ne devons à aucun prix abandonner les troupes canadiennes de maintien de la paix parce que les Nations Unies et l'OTAN ont pris la décision de procéder à des frappes aériennes dans cette zone de guerre.

Nous devons consulter nos partenaires des Nations Unies et de l'OTAN pour nous assurer que, si le Canada participe à une escalade militaire dans la région, il n'aura pas à supporter plus que sa juste part. Nous savons que le Canada jouit d'une excellente réputation dans le domaine du maintien de la paix. Les troupes canadiennes participent depuis plusieurs décennies à de nombreuses opérations de maintien de la paix dans divers points chauds du globe. Nous sommes fiers de la réputation que les troupes canadiennes de maintien de la paix ont méritée dans la tradition qu'ils ont bâtie.

Si le Canada demeure présent dans cette région du monde déchirée par la guerre, les autres pays favorables aux frappes aériennes, mais n'ayant pas les ressources humaines nécessaires pour y participer, doivent être prêts à s'impliquer autrement dans le conflit et à intervenir pour rétablir la paix et mettre un terme à ce massacre insensé.

Nous devons faire preuve de réalisme et reconnaître que des soldats canadiens de maintien de la paix risquent d'être blessés ou tués, quelles que soient les mesures prises. Peu importe que nous participions ou non aux frappes aériennes, nous n'avons aucune garantie que nos troupes ne vont pas courir de risques.

Nous devons aussi nous préoccuper de la situation à long terme dans cette région et ne pas oublier que des innocents incapables de se protéger se font tuer en nombre. En tant que citoyens du monde, il nous incombe de prendre part à la solution et de proposer des mesures pour que les Bosniaques sans défense puissent se défendre eux–mêmes. Il nous incombe également d'exercer des pressions sur les agresseurs serbes pour faire en sorte qu'ils reviennent à la raison et mettent fin à cette tuerie inutile.

Notre réputation internationale et notre bonne conscience nous interdisent d'abandonner complètement la population innocente de Bosnie. Si nous faisons une rétrospective, nous pourrons sans doute constater que le Canada et les autres pays ont commis beaucoup d'erreurs. Nous pouvons toujours faire des conjectures, mais je crois que nous sommes maintenant arrivés au point où les conjectures n'apportent plus de solutions. La situation commande des décisions concrètes.

Par conséquent, même si nous n'avons peut–être pas proposé de lignes directrices et, comme quelqu'un l'a souligné tout à l'heure, fixé concrètement des limites, si nous étions allés de l'avant, si nous avions adopté une position plus directe par suite des mauvaises décisions prises par les agresseurs dans cette région, nous ne serions pas rendus là où nous en sommes ce soir. C'est arrivé et, par conséquent, nous devons continuer d'essayer d'améliorer la situation dans le monde.

Au départ, Boutros Boutros–Ghali avait demandé une frappe contrôlée qui visait uniquement les postes d'artillerie, les chars et les positions de mortiers. À notre connaissance, le président

Clinton aurait déclaré que la frappe comportait des éléments de représailles contre l'attaque des Serbes, et les représentants de l'OTAN auraient peut–être même suggéré des mesures plus fermes.

Si nous prenons des mesures, nous devons nous montrer catégoriques et faire en sorte qu'elles soient valables. Nous ne voudrions surtout pas frotter une plaie qui suppure et l'aggraver, mais plutôt faire une intervention valable et vider la plaie pour qu'elle guérisse. Nous rétablirons ainsi la paix dans cette région du monde fort agitée.

Ce sont de telles réflexions que se font les Canadiens ce soir, alors qu'ils écoutent les bulletins de nouvelles et qu'ils s'interrogent sur la situation qui règne là–bas et sur les mesures que nous devrions prendre. Ils veulent sûrement que nous protégions nos soldats et que nous aidions les Bosniaques qui sont d'innocentes victimes. Ils veulent probablement aussi que nous favorisions la paix au moyen de frappes dynamiques qui feront le moins possible d'effusions de sang.

• (2055)

Même si les bombardements pourraient être la seule option qui nous reste, nous ne devrions appuyer les frappes de l'OTAN que si nous avons un plan concret et défini. Nous devrions également envisager un plan d'urgence au cas où nos mesures ne donneraient pas les résultats escomptés et où la violence continuerait.

Quand on entre dans l'eau, il faut s'attendre à se mouiller et peut–être, pour atteindre le but fixé, à devoir traverser des eaux assez profondes.

Je voudrais encore une fois remercier les ministériels de cette possibilité qu'ils nous donnent de prendre la parole sur cette question. Je les remercie de respecter suffisamment le Parlement pour lui permettre de participer au processus décisionnel. Puissent–ils faire preuve de sagesse et être éclairés dans les décisions difficiles qu'ils sont appelés à prendre!

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité ce soir de participer à cet important débat. Je remercie aussi le député qui a pris la parole avant moi, mon collègue de l'opposition, pour ses commentaires. Il est important, je pense, que nos dirigeants nous aient donné cette possibilité.

Pas plus tard que cet après–midi, j'ai participé à une discussion avec trois autres députés au sujet des réformes à apporter au Parlement et de la nature du Parlement. On a beaucoup critiqué les débats, leur qualité et l'utilité de ce genre de débat. J'arrive ici pour m'apercevoir que, en fait, les députés de tous les partis, dans un esprit de coopération, cherchent à aider le gouvernement et ses dirigeants à prendre une décision difficile, voire épouvantable à de nombreux égards.

Comme beaucoup de Canadiens, je ne m'y connais guère en politique étrangère. Mes intérêts sont, comme je le dis souvent, plutôt à Windsor. Mais, franchement, il s'agit là d'une question dont, même si je la connais mal, je me sens forcée de parler ce soir à la suite des appels et des réactions des habitants de ma circonscription et de la vive réaction qui a été la mienne à certains de ces appels.

Comme beaucoup de Canadiens, je trouve odieux ce qui se passe en Bosnie, où l'on massacre, pour des motifs purement ethniques, des innocents qui ne s'intéressent nullement au pouvoir, à la politique et aux enjeux. Comme beaucoup de Canadiens, je souhaite qu'il soit mis fin à ce massacre. J'estime que nous avons l'obligation d'être partie à la solution dans ce pays et j'espère vraiment que nos dirigeants prendront les mesures qui conviennent pour régler ce problème.

Mais je suis aussi inquiète pour nos soldats qui sont là–bas. Il y a deux semaines, Ryan Hendy, un élève de 13e de St. Anne's High School, à Tecumseh, en Ontario, dans ma circonscription, un garçon de 18 ans qui est un ami et dont les parents sont des amis, est venu me voir. Il est membre de l'Essex–Kent Scottish Reserves et a demandé à être envoyé dans l'ancienne Yougoslavie. Ce jeune et son patriotisme m'ont amenée à penser un peu plus aux soldats que nous avions là–bas.

Les Canadiens de Windsor—Sainte–Claire et d'ailleurs sont très fiers de leurs forces armées, très fiers des jeunes qui sont postés en Bosnie et ailleurs dans les Balkans depuis le début de ce conflit. La semaine dernière, les Canadiens ont vu avec inquiétude de nos jeunes militaires être pris en otages là–bas et ils ont poussé un soupir de soulagement quand on les a relâchés.

Ces inquiétudes, elles nous touchent de près. En effet, nous tous ici savons qu'il y a de nos électeurs qui ont des gens en Bosnie. Beaucoup d'entre nous ont des amis et même des parents qui ont laissé des êtres chers là–bas. Certains de nos électeurs ont des enfants qui servent là–bas avec les Forces canadiennes. Certains de nos électeurs sont des militaires en service là–bas et d'autres, enfin, sont d'anciens habitants de Bosnie d'origine serbe, croate ou musulmane ayant encore des parents dans ce pays.

Madame la Présidente, une de vos électrices nous a envoyé une lettre aujourd'hui. Il s'agit de Marina Gavanski Zissis, une Canadienne d'origine serbe. Elle nous met en garde contre le danger que présentent ces frappes aériennes et elle s'inquiète surtout du sort des Canadiens au sol. Voici un extrait de sa lettre: «Mais ce qui importe encore davantage, c'est la sécurité des Canadiens qui sont déjà en Bosnie.»

À mon avis, Mme Zissis avance là un argument de poids. Nous ne saurions faire fi de la sécurité de ces gens et oublier la situation dans laquelle ils pourraient se trouver en restant sur place pendant un raid aérien. Ce sont les troupes américaines qui effectueront ces frappes aériennes et franchement, si vous voulez mon avis, leur dossier n'est pas trop reluisant en matière de tir ami meurtrier.

• (2100)

Examinons un peu les données. Les tirs amis ont causé de 15 à 20 p. 100 des pertes américaines durant la guerre du Viêt–Nam et 16 p. 100 des pertes chez les soldats américains au cours de la guerre du Golfe. Le 14 avril 1994, 26 militaires et civils ont perdu la vie lorsque deux hélicoptères américains ont été abattus par des chasseurs américains.

Cette fois, ce sont nos propres troupes et d'innocents civils bosniaques qui seront au sol. Le théâtre de ce conflit n'a rien du lieu idéal. Ce n'est pas un désert où l'on peut facilement différencier les bons des mauvais. Les combats ont lieu à l'intérieur et autour d'enclaves urbaines où se trouvent nos troupes ainsi que des milliers de civils.

Je ne suis pas une experte militaire, je ne connais même pas beaucoup toutes ces questions, mais je suis un être humain et une députée très inquiète. Je sais que nous devons coopérer avec nos alliés et que si nos alliés et nous–mêmes retirons toutes nos troupes, nous condamnons des milliers d'innocents au massacre.

J'ai confiance en nos leaders, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale et le premier ministre. Je suis convaincue qu'ils nous aideront à prendre cette décision judicieusement, mais je leur demande de ne pas oublier que ce sont nos soldats qui se trouvent sur les lieux du conflit et qu'ils doivent aussi songer à leur sécurité.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord souligner l'importance de la tenue de ce débat ce soir. Ce débat permet aux parlementaires de tous les partis de s'indigner face à la situation intolérable qui sévit en Bosnie. Il permet également aux parlementaires d'indiquer au ministre et au gouvernement que nous sommes tous unis pour une cause qui dépasse largement les intérêts de nos partis, pour une cause qui dépasse largement les orientations qui nous divisent sur d'autres questions, parce que je crois qu'au–delà de tout cela, l'ensemble des parlementaires ici partagent cette volonté que la paix règne dans toutes les parties du monde et partagent cette volonté de mettre fin au massacre qui sévit en Bosnie.

Il faut rappeler un certain nombre de faits. Il y a eu plusieurs cessez–le–feu dans cette région du monde, lesquels n'ont jamais été respectés par les Serbes bosniaques qui poursuivent aujourd'hui le bombardement contre des cibles civiles. Ces cessez–le–feu ont permis, d'une certaine façon, aux Serbes bosniaques de poursuivre leur offensive, alors que l'encre n'était même pas séchée sur les traités qu'ils avaient hypocritement signés.

Il nous faut rappeler qu'aujourd'hui, nous devons aller plus loin que ne l'exigeaient ces cessez–le–feu entre des parties dont l'une ne les respecte pas et dont l'autre, faut–il le rappeler, est maintenant désarmée. Nous devons donner un message clair et net. En ce sens, la stratégie de Sarajevo qui sera proposée, semble–t–il, par le président Clinton, est la seule stratégie qu'il nous semble réaliste d'adopter afin de mettre fin à ce conflit. Cette stratégie, c'est d'imposer et de signifier un ultimatum très clair aux Serbes bosniaques au–delà duquel, après quelques jours, dans un délai le plus court possible, nous devrons intervenir. L'OTAN et l'ONU devront intervenir pour cibler l'artillerie lourde des Serbes, afin d'exiger que cette stratégie, voulant que les combats prennent fin et que toutes les villes et les enclaves reconnues soient libres, soit respectée.

Il nous faut à travers cela exiger des garanties pour les Casques bleus. Le Canada est certainement, à ce jour, le pays qui est le plus intervenu sur le terrain même. Il faudrait rappeler à d'autres pays que, bien sûr, les raids aériens sont nécessaires—nous les appuierons d'ailleurs—il n'en demeure pas moins que ce sont les soldats canadiens et québécois qui sont présents sur le terrain. Et si ces raids aériens doivent s'accompagner d'une force plus grande au sol, les autres pays devront y participer, parce que le Canada a fait sa large part en ce sens.

Il faut rappeler aussi que bien que les raids aériens peuvent mettre en danger nos soldats, et cela, il faut le reconnaître, la situation actuelle n'est pas meilleure, puisque nos soldats sont actuellement en danger. La prise d'otages de la semaine dernière l'a bien illustré, d'autant plus que nous ne pouvons demeurer silencieux et impuissants devant cette situation.

• (2105)

Ce qui se passe en Bosnie est d'autant plus grave que cette partie du monde a été une région qui, historiquement, a été un lieu de guerre. Ces différents conflits entre ethnies, entre différents pays, s'accompagnent aujourd'hui d'une dimension qui est celle de la guerre de religion. Et il faut tenir compte de la montée de l'extrémisme islamique présent, bien sûr, en Bosnie, mais également présent dans les ex–républiques de l'URSS, et je pense à Tadjikistan, à Ouzbékistan et à l'Azerbaïdjan. C'est une zone qui se répand jusqu'en Chine, qui touche l'ensemble du Moyen–Orient et qui pourrait embraser toute une partie du monde, allant de l'Europe à l'Asie, en passant par le Moyen–Orient.

Quand je parle de montée de l'extrémisme, l'islamisme extrémiste n'est pas le seul touché. On voit des forces extrémistes de droite également percer en France, en Allemagne, en Italie et en Russie; et je précise en Russie parce que nous savons que la Russie a un rôle particulier à jouer dans ce conflit, puisque les Serbes et les Russes ont en commun leurs racines slaves et que, tout au long de l'histoire, on a vu certaines unités se faire et se défaire en cette région. C'est d'autant plus grave quand on connaît les forces de droite, les forces fascistes existant actuellement en Russie et qui affrontent le président Eltsine.

On doit également se rappeler que la Première Guerre mondiale a débuté en cette région du monde. On a vu que le début de cette guerre en cette partie du monde s'est étendu à l'ensemble de l'humanité. On doit se rappeler également les erreurs commises par les démocraties occidentales dans les années 1930 qui ont vu monter le nazisme et le fascisme et qui sont restées silencieuses pour des motifs parfois animés par le pacifisme, mais un pacifisme aveugle. On a commis l'erreur de laisser Hitler envahir des régions du monde, déclencher un conflit mondial, et on ne peut se permettre que les Serbes soient le déclencheur d'un conflit mondial actuellement.

Il est vrai que la guerre froide est terminée, mais il y a des guerres régionales dans des parties du monde qui sont source de conflit mondial, et celle–ci nous semble encore plus importante et plus dangereuse que toutes les autres guerres régionales qui existent actuellement à travers le monde. C'est en ce sens que l'ONU et l'OTAN doivent encore mieux définir leur rôle, bien sûr, en étant des lieux de discussions pour animer l'ensemble de l'humanité d'un esprit de paix, mais en allant plus loin que cela quand on voit que, effectivement, les discussions ne mènent à rien. Quand on voit que, parmi ceux qui discutent, il y en a qui ne discutent que pour discuter et qui, hypocritement, ne font corres-

pondre aucun acte aux paroles et aux engagements qu'ils prennent.

Il nous faut souligner également l'importance de la Russie dans ce conflit. L'OTAN peut, bien sûr, dégager une unité, mais cette unité sera renforcée par l'appui de la Russie, et l'inverse est aussi vrai. Dans la mesure où la Russie ne prend pas une position claire, n'intervient pas, ne joue pas son rôle auprès des Serbes bosniaques, il est bien évident que la position tant de l'ONU que de l'OTAN en sera affaiblie.

Il nous faut—et cela peut sembler paradoxal—imposer la paix. Il nous faut par ailleurs prévoir plus que cela. Il nous faut prévoir également la reconstruction dans cette partie du monde. Je pense que, bien sûr, imposer la paix signifie l'assurer, mais, plus que cela, il faut par la suite répandre et implanter la démocratie en cette partie du monde parce que ces pays, ces peuples, n'ont pas connu la démocratie, pas du tout ou bien depuis fort longtemps. Ces pays vivaient sous des dictatures, particulièrement l'URSS, ou sous un régime dictatorial, comme en Yougoslavie.

Il nous faut voir également que la paix ne peut être assurée que par un développement économique cohérent. En ce sens, nos organisations internationales devront, dans l'avenir, aller plus loin que simplement être un lieu de discussion et de diplomatie, plus loin que le rôle de gendarme de l'humanité, mais également assurer les conditions pour ne pas devoir rester partout où nous serons intervenus.

Nous n'en sommes pas là actuellement, bien sûr, mais toute intervention, même ponctuelle, même immédiate, ne peut se faire sans perspective d'avenir.

• (2110)

Il n'en reste pas moins qu'actuellement toute perspective d'avenir est impossible dans la mesure où un pays comme le Canada, comme démocratie occidentale, n'impose pas la paix. Puisque nous en sommes là, la paix ne viendra pas si nous ne sommes pas capables de l'imposer.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je suis très inquiet ce soir, car en écoutant le débat, je me suis aperçu que manifestement, il n'y avait pas de solution facile. Quelle que soit la mesure que nous prendrons, il continuera d'y avoir des tueries et un conflit en Yougoslavie et non seulement nos soldats, mais également ceux d'autres pays seront menacés.

Je voudrais simplement m'arrêter sur quelques points et dire ce que je ressens au sujet de ce dilemme. Je m'oppose à des frappes aériennes, surtout si elles ne sont pas liées à de forts mouvements de troupes. En effet, elles permettront peut-être de détruire du matériel, mais pas les troupes serbes qui entourent l'enclave.

Or, l'histoire nous apprend que plus une force d'invasion subit de lourdes pertes, plus elle a de chances de se livrer à des atrocités une fois qu'elle occupera enfin le terrain. Si les Serbes bosniaques déplorent des pertes à la suite de nos frappes aériennes, ils se vengeront sans aucun doute sur les civils musulmans sitôt qu'ils occuperont la ville.

D'un autre côté, quelles seraient les conséquences si nous renoncions aux frappes aériennes? Eh bien, nous risquons d'envoyer aux Serbes bosniaques et à d'autres peuples du monde qui voudraient se lancer dans une aventure militaire, le message que nous sommes impuissants et qu'ils peuvent agir comme ils le souhaitent. Nous pouvons nous attendre à voir ce type d'action militaire se répandre dans le monde entier et chose certaine, il serait tout simplement impossible de protéger les cinq autres enclaves dans l'ancienne Yougoslavie.

Je n'envie donc pas nos ministres qui devront prendre la décision ce soir, ni les autres membres de l'OTAN qui font face à ce choix très difficile.

Où allons-nous à partir de là? Qu'il y ait des frappes aériennes ou non en Bosnie, nous sommes confrontés à une guerre civile. Or, là encore, l'histoire nous apprend qu'on ne peut intervenir avec succès dans une guerre de ce genre. Les combattants vont continuer à se battre jusqu'au bout.

Je vais vous donner l'exemple de l'Afghanistan où l'Union soviétique, au faîte de son pouvoir, a essayé d'intervenir. Cela s'est soldé par un échec complet; les troupes soviétiques ont dû se retirer. Et, bien entendu, il y a également l'exemple classique de la guerre du Viêt-Nam qui était, en fait, une guerre civile. Là encore, l'une des nations les plus puissantes du monde a été incapable d'influer sur le déroulement du conflit.

Il y a de nombreux autres exemples comme le Sri Lanka. Que ferions-nous là? Nous ne pouvons changer le cours de l'histoire dans ce pays. Ce sont des haines ethniques qui conduisent à des luttes sanglantes. La situation est la même au Rwanda. Que pouvons-nous faire dans ce pays? Je pense que de plus en plus, les démocraties du monde vont être confrontées à une montée du tribalisme et à un accroissement des conflits ethniques.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de n^{os} 2 000 soldats dans l'ancienne Yougoslavie. Je rappelle au gouvernement ce qui s'est passé à Hong Kong lorsque nous avons envoyé des troupes là-bas, juste avant la déclaration de guerre par les Japonais, en 1941. Nos troupes ont combattu avec bravoure. Cependant, lorsqu'on examine cet incident, on s'aperçoit que non seulement elles n'ont pas influencé le cours de la guerre, que leur présence n'a pas modifié les intentions des Japonais, mais plutôt que cela n'a fait qu'accroître le nombre de victimes. Si nous n'avions pas combattu pour Hong Kong, on aurait déploré moins de morts dans la région. Nous devons donc nous poser la question.

• (2115)

Je crois sincèrement que la tradition des troupes canadiennes est d'être braves, d'aider les déshérités et d'intervenir, mais seulement pour maintenir la paix. Je ne nous vois pas en nation combattante. Je mets notre gouvernement en garde, s'il se sent vraiment poussé dans une situation où nos troupes devraient se joindre aux troupes de l'OTAN dans un rôle qui dépasse de beaucoup le maintien de la paix.

Enfin, je voudrais dire un mot de la question des haines ethniques. Ce qui se passe dans l'ancienne Yougoslavie, et on pourrait dire la même chose de l'Afghanistan, du Viêt–Nam ou d'ailleurs, n'a rien à voir avec la race, la couleur, les minorités visibles. Nous ne parlons même pas de questions religieuses. Musulmans et chrétiens coexistent en paix dans de nombreux pays et, d'ailleurs, leur religion leur dicte la coexistence pacifique.

Non, ce qui se passe en Yougoslavie est un retour sur le passé. Si vous regardez la plupart des conflits ethniques, vous constaterez qu'ils résultent de ce que les gens regardent le passé et revivent les haines d'autrefois. Au lieu de regarder l'avenir ou le présent, et de voir ce qui pourrait les unir, ils regardent les crimes et les spoliations du passé, un passé parfois vieux de plusieurs siècles.

Ce que je voudrais ajouter, c'est que j'espère que le monde entier, mais ce pays–ci en particulier, prendra note de cela. Rappelons–nous de ne pas revenir sur le passé, de ne pas chercher à venger des crimes anciens, mais au contraire de regarder l'avenir et de voir ce qui peut nous unir.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai été étonné de constater, ce soir, que les discours étaient relativement brefs, qu'ils étaient absolument pertinents et que l'on s'inquiète de plus en plus, des deux côtés de la Chambre, de la direction que prendra, d'ici quelques heures, la décision du gouvernement. Le gouvernement devra en effet trancher une question très délicate, l'enjeu étant la possibilité d'avoir recours aux frappes aériennes à Goradze et à d'autres endroits, en Bosnie.

Je suis absolument certain que les points de vue qui ont été exprimés ici ce soir donneront beaucoup d'assurance aux membres du Cabinet, à notre gouvernement, au moment où ils prendront la décision. Ce sera difficile, mais il faut le faire et, quelle que soit la décision, elle engagera inévitablement tous les Canadiens—ceux qui paient de l'impôt, ceux qui portent l'uniforme, ceux qui ont de la famille à l'étranger et, enfin, les Canadiens de toutes les couches sociales.

Nous voyons ce soir un Parlement au travail, réuni pour faire connaître les vues des Canadiens, au bénéfice d'un gouvernement qui devra agir sous peu. D'après ce que j'ai compris, un certain nombre d'autres pays attendent que le Canada prenne une décision. Nous sommes donc sur le point de mettre fin au suspense.

À mon avis, mes collègues ont commenté très intelligemment la plupart des questions qui devaient être soulevées ce soir à la Chambre. Je ne reviendrai que sur deux d'entre elles. D'abord, nous avons entendu dire à plusieurs reprises que nous ne devrions pas nous engager dans ce genre de guerre, parce que nous ne pouvons pas gagner, que nous préférons nous engager dans des opérations de paix et qu'il faut prendre garde de ne pas transformer la Bosnie en un autre Viêt–Nam.

Dans ce cas particulier, je ne crois pas que l'intention soit de participer à une guerre. Personne ne prétend envahir la Bosnie. Il n'est même pas question de défendre toute la Bosnie. Nous parlons de nous engager dans cinq zones de sécurité, cinq endroits où le monde, par l'intermédiaire des Nations Unies, a dit aux Bosniaques, et principalement aux Musulmans, qu'ils y seraient en sécurité. À l'époque où nous avons élaboré notre position sur cette question, nous avons aussi imposé un embargo sur les armements. Peut–être avons–nous eu raison de le faire à l'époque. Nous avons pensé empêcher l'acheminement des armes jusqu'aux belligérants et, puisqu'ils ne pouvaient plus se protéger, leur envoyer des Casques bleus sur les lieux et ainsi constituer quelques zones de sécurité. Finalement, je crois que nous avons cinq zones de sécurité.

• (2120)

Nous avons créé ces zones de sécurité. Nous avons imposé l'embargo. Les gens qui se trouvent maintenant au milieu des conflits sans armes pour se défendre, hommes, femmes et enfants, se comptent par dizaines de milliers, en particulier à Goradze, dont nous parlons ce soir. Nous observons le désastre, et certains d'entre nous disent que nous ne devrions pas nous trouver là. Moi, je dis que maintenant que nous y sommes, nous devons y rester pour tenir nos engagements.

Nous ne pouvons pas partir ainsi et livrer ces hommes, ces femmes et ces enfants aux canons qui avancent. On a parlé ici ce soir d'autres cas où nous ne sommes pas intervenus alors que nous aurions peut–être dû le faire. Disons seulement que nous sommes là–bas et que nous y sommes parce que nous voulions y être, bien que nous aurions préféré être ailleurs, et que nous avons une mission à accomplir. Je pense que nous devons achever ce que nous avons commencé et tenir nos engagements.

Deuxièmement, il y a de par le monde des millions de gens qui suivent de près ce qui se passe en Bosnie, sous un angle légèrement différent de la plupart des Canadiens. On ne peut s'empêcher de remarquer que la majorité des habitants de Gorazde et des zones de sécurité sont musulmans. Ils ont beaucoup de frères et soeurs en religion au Canada, qui eux aussi surveillent ce qui se passe dans le monde. Ils attendent pour voir si les autres pays, ceux qui ont des principes moraux et les ressources financières et humaines, les armes et le courage qu'il faut, sont prêts à se porter au secours de ces dizaines de milliers de vies.

Le fait que ce soient des Musulmans est très pertinent dans le monde d'aujourd'hui. Ils se comptent par millions les gens qui, dans le monde entier, surveillent si nous, Canadiens, allons défendre les principes moraux que nous avons faits nôtres depuis la création de notre pays.

Pour finir, j'aimerais mentionner l'expression honnie, «frappes aériennes». Les spécialistes, les gens qui s'y connaissent, nous disent que c'est un moyen qui devrait nous permettre de tenir nos engagements. Les frappes aériennes seules ne suffiront pas, mais elles nous permettront de protéger les zones de sécurité, un objectif bien limité, il est vrai.

Nous ne voulons pas gérer à la petite semaine, minute par minute, jour après jour, ce qui se passe là–bas. On nous demande d'approuver le recours à cet instrument, et pour ma part, je suis prêt à dire oui.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, en prenant ici la parole pour appuyer la motion dont nous sommes saisis afin que le Canada endosse les attaques aériennes visant à protéger les cinq enclaves de la Bosnie, je me souviens d'une leçon que j'ai apprise lorsque j'étais enfant et qui rend bien l'essentiel de mon sentiment à l'égard de cette question.

Ma mère avait l'habitude de nous dire, à mes soeurs et frères et à moi, qu'on peut obtenir plus par la paix que par la guerre. Mais, ajoutait–elle, «il arrive qu'on doive faire la guerre pour obtenir la paix». C'est une leçon que je n'ai pas oubliée et que j'ai transmise à mes quatre fils.

• (2125)

Le Canada n'a jamais été un pays agressif. Nous préférerions certainement voir le conflit dans l'ex–Yougoslavie se résoudre par des moyens pacifiques, mais les agresseurs ont continué de commettre leurs crimes contre l'humanité.

Le Canada est un pays caractérisé par son esprit de compassion et son attachement indéfectible aux droits de la personne, à la paix et à la promotion de la liberté et de la démocratie dans le monde entier. On observe à la Chambre une gamme remarquablement étendue d'idéologies et de convictions personnelles, mais j'y suis témoin ce soir d'une unité des coeurs et des esprits. L'unanimité manifeste d'opinion que nous avons vu émerger ce soir en dit long sur la nécessité pour le Canada d'approuver le recours à la force aérienne dans les zones de sécurité définies en Bosnie.

Je voudrais maintenant féliciter les braves soldats canadiens qui sont là–bas pour continuer de servir la cause de la paix; je tiens à leur rendre hommage. Tout au long de son histoire, le Canada a su prendre les bonnes décisions dans les moments les plus difficiles.

Les Croates et les Musulmans de Gorazde et de l'ancienne Yougoslavie vivent actuellement des moments extrêmement difficiles. Ce sont d'ailleurs des moments très pénibles pour tous les pays du monde qui chérissent la paix.

Il est toujours déchirant d'appuyer une manoeuvre militaire pouvant attiser une guerre qu'on cherche à éviter, mais nous ne pouvons plus tolérer le manque de respect flagrant pour la vie et la dignité humaines dont les Serbes bosniaques font montre quotidiennement.

Alors que les entraves à la liberté ont été supprimées, que le Mur de Berlin est tombé et que le Rideau de fer a été levé, nous souffrons de voir la sauvagerie de la guerre perpétrée par les Serbes dans cette partie du monde.

Le monde entier ne peut fermer les yeux sur les atrocités qui se déroulent dans cette région. En appuyant de façon non équivoque la demande des Nations Unies d'étendre le soutien aérien aux régions sécuritaires de la Bosnie, nous adresserions un message clair aux agresseurs.

Nombre de grands penseurs ont communiqué leurs idées à l'humanité sur des sujets comme la guerre et la paix. Il y a deux semaines, j'étais au siège des Nations Unies à New York pour assister à un colloque sur le développement humain. Dans une librairie voisine, un livre a attiré mon attention et je l'ai acheté. Intitulé *Peace in 100 Languages*, ce livre nous rappelle que la paix est un sentiment universel qui peut être exprimé dans bien des langues, mais qui a toujours pour fondement la compréhension entre les hommes.

Rappelons–nous ce que disait le grand président américain, Franklin Delano Roosevelt: «Quand la paix a été rompue quelque part, elle est menacée partout ailleurs.»

Rappelons–nous aussi ces mots d'Aristote: «La paix est plus difficile que la guerre.»

Rappelons–nous les mots d'Albert Einstein: «La paix ne peut être maintenue par la force, mais seulement par la compréhension.»

Enfin, rappelons–nous les mots de Mahatma Gandhi: «Il est possible de vivre en paix.»

Nous espérons ne pas avoir à faire la guerre pour rétablir la paix, mais il arrive qu'il faille s'y résoudre.

• (2130)

[*Français*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je pense que le sentiment unanime de tous les Canadiens, certainement de tous ceux qui participent à ce débat, est un sentiment de révolte devant ce carnage horrible qui se produit presque devant nous, parce que nous regardons la télévision tous les soirs, et tous les soirs c'est le même scénario: un carnage, un manque de respect total de la vie humaine, une violence inexplicable.

En regardant tout cela, on se demande qu'est–ce qui fait que des personnes puissent en arriver à une telle sauvagerie. Comme homme, je dois remarquer que c'est surtout la chose des hommes. En fait, tout ceux qui se font la guerre en Bosnie, comme en Somalie, comme au Rwanda, ce sont surtout et presque entièrement des hommes. Lorsqu'on regarde en arrière, on remarque que toutes les guerres ont été la chose des hommes.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, en Bosnie, la violence tient en otages non seulement les Bosniaques, mais aussi les soldats canadiens, les soldats d'autres pays et même le monde entier. Nous ne pouvons nous laver les mains de ce conflit. Aucun d'entre nous, où que nous vivions, ne saura échapper aux conséquences du drame terrible qui se déroule.

Comme Canadiens, nous avons lieu d'être fiers que le Canada, fidèle à sa longue tradition, ait continué de faire sa large part, et même plus que sa part en Bosnie et dans l'ancienne Yougoslavie.

Ce soir, nos pensées vont vers les soldats canadiens qui sont sur le terrain, en Bosnie, vers leurs familles restées au Canada, vers leurs enfants qui doivent vivre des heures de profonde anxiété.

Je pense exprimer le sentiment de la plupart des Canadiens en disant que nous éprouvons une grande amitié, beaucoup d'estime et un immense respect pour nos voisins du Sud, les Américains. Par ailleurs, j'ai l'impression que de nombreux Canadiens estiment que les Américains n'ont pas fait leur part en Bosnie et qu'ils y sont allés mollo. Ils croient que le recours à des frappes aériennes, décidées surtout parce que les Américains ont fait pression et effectuées par des avions de guerre américains, s'inscrit dans le programme des Américains, car, dans une certaine mesure, il s'agit effectivement d'un programme politique qui se résume à ceci: plutôt que d'envoyer des troupes terrestres, effectuons des raids aériens!

Je me demande s'il est normal que le plus petit, et de loin, des deux partenaires nord–américains doive envoyer des troupes terrestres là–bas et y poster des effectifs pendant des mois et des mois, tandis que l'autre, qui est infiniment plus puissant et plus important, a réussi depuis des mois à se dérober à la responsabilité d'en faire autant. Est–il également normal que de nombreux pays soient demeurés confortablement en marge, trouvant des excuses pour ne pas participer à l'effort de maintien de la paix des Nations Unies?

Beaucoup d'entre nous, sinon la grande majorité et peut–être même la totalité, redoutons une escalade du conflit. Nous craignons qu'il n'y ait encore plus de raids aériens. Nous avons des craintes au sujet de l'efficacité de ces raids. En cas d'échec, non seulement les Bosniaques et leurs familles, mais aussi nos troupes ne se retrouveraient–ils pas encore plus vulnérables qu'à l'heure actuelle?

• (2135)

C'est avec l'esprit et le coeur déchirés que nous affrontons cette terrible décision. Qu'allons–nous faire? Je crois que nous devons absolument nous assurer qu'aucune décision n'est prise sans que les Russes puissent dire leur mot et puissent intervenir. Même si je suis tout à fait opposé aux frappes aériennes, je suis bien conscient que des décisions de cet ordre ne vont jamais tout à fait dans un sens ou tout à fait dans l'autre.

À la réunion de notre caucus cet après–midi, j'ai écouté très attentivement les deux principaux ministres, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale, parler de la question et j'ai été frappé par leur prudence et leur sagesse, car ils étaient bien conscients du fait qu'il n'y a pas de solution facile.

Je sais que, ce soir, le premier ministre et nos deux ministres doivent tourner et retourner dans leur tête ce terrible dilemme auquel nous sommes confrontés, car, au bout du compte, ce sont eux qui doivent décider. Qui suis–je donc pour leur conseiller ceci ou cela, alors que je ne connais pas les faits? Alors que je n'ai pas à répondre des conseils que je pourrais leur donner?

J'ai confiance en nos dirigeants. Je pense qu'ils sont sages. Ils l'ont été jusqu'ici. Ils se sont montrés très humains dans leur façon d'aborder la situation. Quelle que soit la décision qu'ils prendront, même si ce doit être, après mûre réflexion, celle de procéder à des raids aériens, je serai triste, mais je comprendrai qu'ils l'ont prise ayant jugé que c'était, en dernier recours, la seule façon peut–être d'arrêter les Serbes.

Si nos dirigeants en décident ainsi, j'espère que notre position s'accompagnera de quelques avertissements pour signaler aux autres pays qu'ils doivent faire leur part, particulièrement les États–Unis. On devrait demander au président Clinton de faire plus que simplement effectuer des frappes aériennes et d'envoyer des troupes là–bas. Si nous pouvons y envoyer 2 000 militaires, il peut sûrement en envoyer 3 000, 4 000, 5 000 ou même 10 000.

J'espère que nos dirigeants pourront convaincre les nations qui ne se sont pas engagées dans ce conflit de faire leur part pour la Bosnie.

Finalement, nous devrons tirer des leçons de tout cela. Que penser de la stratégie des Nations Unies? Que nous réserve l'avenir? Quelles leçons pouvons–nous tirer aujourd'hui des malheurs de la Somalie, du Rwanda et de la Bosnie, et que retiendrons–nous des conflits qui éclateront peut–être demain à beaucoup d'autres endroits du monde? Pouvons–nous faire régner l'ordre dans le monde? Pouvons–nous maintenir la paix partout dans le monde? Quelle devrait être notre stratégie pour l'avenir?

[*Français*]

Ce soir je dois dire, comme homme, que je me sens bien triste de penser que ce sont des hommes, comme moi, qui ont déclenché dans différentes parties du monde des carnages presque sans fin, que ce soit en Afrique, en Irlande du Nord, ou aujourd'hui en Yougoslavie.

Je remarque que ce sont toujours les femmes et les enfants qui sont les innocentes victimes de ces actes de violence. Ce soir, donc, c'est surtout vers les innocents que nous devrions tourner nos regards, prier pour que les décisions que nos chefs prendront soient des décisions remplies de sagesse, comme ils l'ont fait dans le passé, afin que nos troupes soient sauves et que tous les innocents conservent la vie.

[*Traduction*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ce débat est difficile pour beaucoup d'entre nous et je voudrais prendre simplement quelques minutes pour rappeler aux Canadiens qu'on a demandé à la Chambre d'examiner la demande que le secrétaire général des Nations Unies a présentée au secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans sa lettre du 18 avril; il souhaitait étendre la protection offerte à Sarajevo à cinq autres zones de sécurité en Bosnie.

• (2140)

L'OTAN avait déjà accepté d'assurer une protection air–sol uniquement pour assurer la sécurité de nos forces, des forces de l'OTAN et de la FORPRONU, afin de faciliter certaines choses comme le remplacement des troupes de la FORPRONU et de protéger Sarajevo qui, comme nous le savons aujourd'hui, a été désignée zone d'exclusion depuis février dernier.

Une zone d'exclusion n'est pas la même chose qu'une zone de sécurité; les troupes serbes bosniaques doivent retirer leurs armes lourdes à 30 kilomètres d'une zone d'exclusion ou les remettre aux forces des Nations Unies, à la FORPRONU.

Je crois comprendre, d'après ce que je sais de la situation et d'après tout ce que j'ai entendu dire aujourd'hui, que le président Clinton propose que toutes les zones de sécurité deviennent des

zones d'exclusion, que les sanctions soient renforcées et qu'une réunion au sommet ait lieu très bientôt.

L'OTAN doit se réunir demain pour décider quoi faire. Si nous donnons notre accord à cette proposition, cela prouverait aux Serbes bosniaques et à tous ceux qui mettent en doute la crédibilité de l'ONU, que la communauté internationale est prête à mettre ses promesses à exécution. Comme dans le cas de Sarajevo, cela pourrait protéger les autres zones de sécurité contre toute autre attaque.

Si nous ne donnons pas notre accord, nous pourrions être accusés de ne rien faire pour arrêter la purification ethnique et l'agression. On pourrait même nous accuser de génocide. Si nous ne donnons pas notre accord, toute action pourrait être insuffisante et arriver trop tard pour empêcher les Serbes bosniaques de continuer leurs exactions envers d'autres êtres humains.

Si nous ne donnons pas notre accord, nous mettrons nos troupes en danger. Cela pourrait créer une situation intenable pour bon nombre de personnes dans l'ex–Yougoslavie. Néanmoins, je trouve très difficile d'appuyer le recours aux frappes aériennes car, comme nous le savons, ce genre d'intervention peut avoir deux conséquences.

Tout d'abord, toute frappe aérienne sans un bon appui au sol n'est pas très efficace. Deuxièmement, cela changerait notre rôle au sein des forces de l'ONU; il ne s'agirait plus de maintien de la paix mais de pacification, et je ne suis pas sûr que les Canadiens soient prêts à accepter ce genre d'initiative.

[*Français*]

Certaines considérations doivent être rappelées, à savoir pourquoi nous avons envoyé nos troupes en Bosnie sous la bannière des Nations Unies. Tout d'abord, ce fut pour soutenir le maintien de la paix dans cette région du monde et, deuxièmement, pour des raisons humanitaires. Tous se souviendront des difficultés que nous avons eues à apporter le soutien humanitaire à Sarajevo. Je n'ai pas besoin de rappeler aux Canadiens et aux Canadiennes les difficultés que les forces des Nations Unies ont eu à surmonter dans ce conflit.

Nous devons nous rappeler que le Canada, dans le passé, a exprimé des réserves sérieuses quant à l'utilisation de frappes aériennes. La force de frappe aérienne, pour nous, n'est pas une solution au problème; nous recherchons une solution négociée. Nous devons nous rappeler que la Communauté internationale doit considérer quel effet cette décision aura sur le processus de paix. En fin de compte, une paix durable ne peut être qu'une paix négociée, sauf si la Communauté internationale est prête à imposer la paix par la force.

Pour l'instant, les forces en place sur le terrain, les forces des Nations Unies, ne sont pas équipées, ne sont pas en position d'imposer la paix. Quelle que soit la décision que prendra demain la Communauté internationale, elle doit être crédible à mes yeux et aux yeux de la communauté canadienne et internationale. On ne doit pas faire de déclaration qui ne peut être soutenue. Quelle que soit la décision, les frappes aériennes ne satisfont pas, d'après moi, à ces deux critères de faire la paix, à moins qu'on y mette le paquet.

Je ne pense pas que les Américains, qui n'ont pas de force militaire actuellement sur le terrain, peuvent, encore une fois, nous dire: «Vous, Canadiens, allez–y, car nous, on ne peut y aller.» Donc, il y a un facteur important d'une participation des Américains dans les forces terrestres. À mon avis, il faut que la Russie soit prête à participer et qu'elle ait un rôle important à jouer dans ce conflit. Si j'ai bien compris M. Eltsine, il est disposé à une rencontre au sommet et ça, c'est positif.

Pour ma part, je pense que cette proposition faite par MM. Clinton et Eltsine d'une rencontre au sommet est une initiative que le Canada doit soutenir, à laquelle nous participerons, j'en suis certain. Je suis de ceux qui appuient une position négociée, car je suis contre la violence et je suis contre les frappes aériennes, je le dis honnêtement.

Je ne pense pas que nous accomplirons beaucoup avec ça. Je suis de ceux qui sont fermement convaincus que c'est par la négociation que nous aboutirons—et c'est la réponse à notre problème—mais il faut attirer ces gens vers la table des négociations, sinon, c'est un désastre qui nous attend. L'histoire se répétera et je le dis avec beaucoup de peine, avec beaucoup d'hésitation d'ailleurs, parce que je sais que je m'inscris en faux contre beaucoup en cette Chambre. Ce n'est pas la façon de régler ce problème. Il va falloir le régler par des négociations et non par la force.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTAT ET LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, dont le comité a fait rapport (sans propositions d'amendement).

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Robichaud (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de participer aujourd'hui au débat en troisième lecture du projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif.

Le projet de loi fait en sorte que des sanctions commerciales ne puissent être prises contre le Canada en vertu de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement et de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine du travail.

Le projet de loi C–4 est la seule mesure législative nécessaire pour que le Canada remplisse ses obligations en vertu de ces ententes.

[*Français*]

Ces accords améliorent les dispositions de l'ALENA sur l'environnement et le travail. Ils garantissent que notre objectif d'accroissement du commerce ne soit pas réalisé aux dépens de notre environnement et de nos travailleurs.

L'adoption de ce projet de loi garantit que le Canada ne fera jamais l'objet de sanctions commerciales liées aux questions d'environnement ou de travail visées par l'ALENA.

[*Traduction*]

Le projet de loi fait en sorte que les tribunaux canadiens puissent donner force exécutoire aux décisions rendues par des groupes spéciaux contre le Canada.

Les accords créent un mécanisme de règlement des différends efficace applicable au cas où le Canada, les États–Unis ou le Mexique n'exécuteraient pas leurs lois sur l'environnement ou le travail. Le projet de loi prévoit la création d'un groupe de travail chargé d'enquêter et de rendre sa décision.

Dans le cas où un groupe spécial jugerait qu'un pays a omis systématiquement d'exécuter ses lois, il pourrait exiger du pays contrevenant qu'il adopte un plan d'action pour remédier à la situation. Si le pays n'en fait rien, le groupe spécial pourrait imposer une amende ou l'obliger à verser une compensation monétaire, comme le prévoit l'accord.

• (1005)

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui autorisera la Cour fédérale du Canada à donner force exécutoire aux décisions que le groupe spécial pourrait rendre contre le Canada, si nous persistons à ne pas exécuter nos lois sur le travail et l'environnement. Naturellement, nous ne voudrions pas que cela se produise.

Si un groupe spécial de règlement des différends impose des amendes aux États–Unis ou au Mexique parce qu'ils ont omis de corriger leurs problèmes d'application des lois, ces pays se verront priver des avantages de l'ALENA ou feront l'objet de sanctions commerciales équivalant à la pénalité non acquittée.

Le Canada estime que de telles sanctions commerciales constitueraient des obstacles semblables à ceux que l'ALENA est censé éliminer.

Ces accords, qui sont conclus dans le cadre de l'Accord de libre–échange nord–américain, protègent les intérêts du Canada dans les domaines de l'environnement et du travail. Ils viennent renforcer et compléter les importants engagements pris par le Canada, les États–Unis et le Mexique.

[*Français*]

Nous nous sommes engagés à coopérer pour favoriser une croissance écologiquement viable et pour promouvoir les droits des travailleurs dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

[*Traduction*]

Par l'intermédiaire de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement, nous avons créé une commission qui vise à assurer une coopération étroite et constante. Ainsi, le 23 mars, la ministre de l'Environnement, M^me^ Sheila Copps, a participé à la séance d'inauguration de la commission, à Vancouver, avec ses homologues des États–Unis et du Mexique.

Les ministres ont alors approuvé un processus visant à instituer la commission et à définir le programme de travail en coopération pour la première année. Ils ont reconnu la nécessité, pour la commission, de mener ses activités d'une manière ouverte et transparente.

Les ministres de l'Environnement du Canada, des États–Unis et du Mexique surveilleront le travail de la commission pour faire en sorte qu'elle atteigne ses objectifs qui sont de promouvoir le développement durable, d'élaborer et d'appliquer des règlements en matière d'environnement et de régler les différends lorsque les lois ne sont pas respectées.

La commission proposera un plan de travail fondé sur les questions prioritaires, dont les limites à respecter concernant certaines substances polluantes, l'évaluation de projets ayant des implications au–delà des frontières et l'accès réciproque aux tribunaux. De même, elle travaillera avec la Commission du libre–échange pour assurer la réalisation des objectifs de l'ALENA dans le domaine de l'environnement.

Des progrès ont été régulièrement enregistrés dans la constitution de la Commission de coopération dans le domaine du travail aux termes de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine du travail. Le 21 mars, le ministre du Développement des ressources humaines a rencontré ses homologues américain et mexicain à Washington afin d'établir le plan de travail de cette commission.

Les ministres ont discuté de la manière dont ils comptent réaliser les objectifs de l'Accord de coopération dans le domaine du travail et ont examiné un certain nombre de mesures pratiques liées à l'établissement de l'organigramme de la commission. À ce moment–là, ils ont réitéré leur engagement à travailler ensemble à un programme d'activités de collaboration trilatérales.

La Commission de coopération dans le domaine du travail donnera effet à la promesse énoncée dans le préambule de l'Accord de libre–échange nord–américain, soit «d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie», ainsi que «de protéger, d'accroître et de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs». L'accord, qui repose sur une collaboration étroite et constante entre les trois pays, fait en sorte que les lois régissant la santé et la sécurité, le travail des enfants et les normes relatives au salaire minimum soient maintenues.

Cependant, ces pays font beaucoup plus que collaborer. Chacun d'eux s'engage à faire respecter sur son territoire les lois nationales sur l'environnement et le travail. Ainsi, aucun d'eux ne peut appliquer ses lois avec laxisme pour retirer un avantage commercial déloyal.

Je peux signaler que les négociations visant à conclure des arrangements fédéraux–provinciaux sur l'application, au Canada, des accords de coopération en matière d'environnement et de travail se déroulent dans un climat de saine collaboration.

• (1010)

Ces accords visent à protéger l'environnement et les droits des travailleurs, questions qui sont importantes aux yeux des provinces. Le Canada soumettra à ses partenaires de l'ALENA une liste des provinces qui participeront aux accords lorsque les négociations avec ces dernières seront terminées.

J'ai la ferme conviction que l'Accord de libre–échange nord–américain a été considérablement renforcé et amélioré à la suite de l'accord parallèle sans précédent. Le gouvernement est convaincu que l'ALENA favorisera les objectifs canadiens en matière de politique commerciale.

En outre, l'accord encouragera les producteurs, les exportateurs et les investisseurs canadiens à élargir leurs marchés habituels pour se tourner vers ceux du Mexique et d'ailleurs en Amérique latine, ainsi que ceux de l'Europe et de l'Asie.

L'accord renforcé et amélioré montre bien que des accords commerciaux internationaux peuvent revêtir de nombreuses facettes et être plus conformes à la réalité des années 1990.

Il est dans l'intérêt du Canada d'adopter ce projet de loi. Il protégera non seulement nos intérêts dans le domaine du commerce international, mais aussi nos objectifs environnementaux et les droits de nos travailleurs.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui en cette Chambre sur le projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif. Ce projet de loi, au titre évasif et nébuleux, est, somme toute, relativement simple. Il fait référence aux accords parallèles qui ont été conclus en marge de l'Accord de libre–échange nord–américain.

Le 15 mars dernier, dans le cadre du débat portant sur le processus de révision de la politique étrangère du Canada, je tenais les propos suivants et je cite:

> La globalisation des marchés est, il est important de le préciser, un phénomène inéluctable. C'est une tendance lourde qui caractérise les économies de tous les pays, autant ceux du G–7 que ceux en développement. Vouloir y échapper équivaut à ignorer l'apparition de nouveaux moyens de communication et de nouvelles capacités de production, bref, à ignorer les transformations qui se sont opérées au sein de notre environnement économique.

Je poursuivais plus loin en déclarant ceci:

> . . . la libéralisation des marchés et la globalisation des échanges apparaissent comme une tendance, un phénomène irrémédiable. La prospérité des peuples passera de plus en plus par le commerce international. C'est une donnée qui fait désormais partie du paysage économique canadien.

Il ne faut donc pas se surprendre de la rapidité des développements qui nous ont conduits, dans un premier temps, à la signature de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, puis à la signature de l'Accord de libre–échange nord–américain.

J'étais justement à Washington hier, afin de rencontrer, en compagnie de quelques collègues canadiens, certains membres du caucus américain de l'acier, afin de discuter avec eux de la nécessité, pour nos gouvernements, de reconnaître concrètement l'état très avancé de l'intégration du marché nord–américain de l'acier.

Nous avons également eu l'opportunité de rencontrer des représentants de l'industrie canadienne et américaine de l'acier, qui nous ont fait part de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Les représentants de l'American Iron and Steel Institute, qui regroupe la plupart des aciéries canadiennes, américaines et mexicaines, nous ont remis, aux fins de discussion, un communiqué de presse publié le 8 juillet 1992, dans lequel le North American Steel Council, qui relève de l'American Iron and Steel Institute, faisait état de ses positions à l'égard de l'ALENA.

Un paragraphe de ce communiqué de presse portait sur les préoccupations partagées par tous les membres de l'American Iron and Steel Institute, et vous me permettrez, monsieur le Président, d'en faire brièvement la lecture.

[*Traduction*]

«Sur le chapitre de l'interaction entre l'ALENA et l'environnement, les membres canadiens, mexicains et américains du NASC partagent les mêmes préoccupations. Nous sommes d'avis que nos gouvernements devront s'entretenir constamment sur les normes environnementales et sur les modalités d'exécution des lois, de même que sur les questions à caratère social, comme les normes de santé et de sécurité au travail.»

[*Français*]

Faisant écho à ces préoccupations partagées par une bonne partie de l'opinion publique américaine, le président des États–Unis, M. Bill Clinton, s'engageait à négocier et à conclure avec le Canada et le Mexique des accords complémentaires sur ces deux sujets avant que le Congrès n'adopte l'ALENA. Au terme de négociations éclair, les trois partenaires signaient, le 14 septembre 1993, deux ententes parallèles à l'ALENA: l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États–Unis d'Amérique et le gouvernement du Mexique, et l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine du travail entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États–Unis d'Amérique et le gouvernement du Mexique.

• (1015)

Ces accords complémentaires ont donné naissance à deux nouvelles institutions internationales, à savoir la Commission de coopération environnementale et la Commission de coopération dans le domaine du travail.

Incidemment, le gouvernement annonçait, il y a quelques jours, l'implantation à Montréal de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA. La presse anglophone et certains autres intervenants ont immédiatement dénoncé le choix du gouvernement, qui était pourtant tout à fait logique et justifié.

Est–il nécessaire de rappeler que le Québec est la seule province canadienne à s'être engagée à endosser les accords parallèles en matière de travail et d'environnement—mais ce, je tiens à le préciser—après des négociations sérieuses entre le Québec et Ottawa?

Les raisons pour lesquelles le Québec tient tant à être à la fine pointe du développement des pratiques en matière de commerce international sont on ne peut plus évidentes. Les exportations québécoises représentent près de 16 p. 100 de notre PIB de 160 milliards et 30 p. 100 de nos emplois. De plus, 76 p. 100 des exportations du Québec sont dirigées vers les États–Unis.

L'implantation de la commission en milieu hostile à son objectif n'aurait certainement pas favorisé son efficacité. En outre, je rappelle que le choix du gouvernement se justifie par le fait que Montréal est une ville à vocation internationale qui héberge déjà une trentaine d'organisations internationales, dont l'OACI et l'IATA. Les différents paliers de gouvernement ont d'ailleurs déployé beaucoup d'efforts afin de favoriser l'implantation d'organisations internationales à Montréal.

Enfin, je rappellerai tout simplement que Montréal est une ville cosmopolite qui dispose désormais des infrastructures nécessaires à l'accueil de telles organisations. C'est une ville qui compte une importante communauté anglophone, et l'espagnol y est de plus en plus parlé quotidiennement par une communauté hispanophone en plein développement.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la communauté des affaires et les milieux politiques québécois ont eu raison de se mobiliser énergiquement en faveur de l'implantation à Montréal de la Commission de coopération environnementale.

Cela dit, je n'ai pas l'intention d'épiloguer plus longuement sur la Commission de coopération environnementale et la Commission de coopération dans le domaine du travail que ne le fait le projet de loi C–4 lui–même.

Pour saisir la portée de ce projet de loi, il est avant tout nécessaire de le remettre en perspective. Il apparaît alors à l'observateur qu'il répond partiellement à des objectifs globaux qui ne sont on ne peut plus louables, puisqu'ils visent ultimement à protéger les droits de nos travailleurs et travailleuses, de même que nos milieux naturels et notre environnement.

Le projet de loi C–4, comme je le soulignais plus tôt, vise à rendre effectives pour le Canada les dispositions contenues dans les accords parallèles intervenus entre les trois pays signataires de l'ALENA dans le domaine du travail et de l'environnement. Ces accords parallèles, comme l'indique un document préparé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'intention des membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, et je cite, «encouragent la coopération entre le Canada, les États–Unis et le Mexique dans les domaines de l'environnement et du travail; engagent les parties à favoriser l'observation et l'application de leurs lois et réglementations respectives en la matière; et préconisent une amélioration des normes dans ces deux domaines».

Depuis au moins deux siècles, les travailleurs québécois et canadiens luttent pour faire adopter des lois qui auront pour effet de les protéger contre les abus des employeurs et des gouvernements. Ces luttes ont été dures et parfois même acrimonieuses. Les travailleurs et travailleuses ont néanmoins réussi à faire inscrire leurs droits dans des législations qui, en quelque sorte, font maintenant partie intégrante des cultures québécoises et canadiennes. Cependant, il n'en va pas de même dans tous les pays. Soit à la suite de choix collectifs, soit en raison de facteurs historiques, l'évolution des droits des travailleurs ne s'est pas effectuée au même rythme et de la même manière partout.

Est–il nécessaire d'ajouter que cet état de fait est également vrai dans le dossier de l'environnement, où les acquis sont encore plus fragiles? En effet, si les gains en matière de relations de travail sont relativement solides, il n'en va certainement pas de même pour les acquis en matière d'environnement, où l'on a

vu trop souvent et encore récemment des gouvernements se plier aux lois du marché au détriment des lois de la nature.

• (1020)

Quoi qu'il en soit, ce n'est certainement pas le Sommet de la Terre de 1992 qui nous aura permis d'avoir confiance en la volonté indéfectible affichée des partenaires de l'ALENA à trouver des solutions communes à leurs problèmes environnementaux. L'adoption d'ententes commerciales entre pays, aussi importantes soient–elles, ne doit, en aucun cas, se traduire par des impacts négatifs sur les acquis de nos travailleurs et travailleuses, ainsi que sur notre environnement.

Je suis cependant convaincu que certaines entreprises peu scrupuleuses ont vu l'abolition des barrières commerciales comme un moyen de justifier auprès des gouvernements et des salariés l'assouplissement des normes de travail et de protection de nos milieux naturels.

C'est la raison pour laquelle les ententes parallèles de l'ALENA prévoient des mécanismes dont les buts ultimes sont, d'une part, d'empêcher les entreprises de profiter des différences législatives entre pays, et d'autre part, de forcer les gouvernements à maintenir et à assurer l'application des législations déjà existantes et idéalement, d'inciter les pays à se doter de législations encore plus progressistes et rigoureuses. Le nivellement par le bas des conditions et normes de travail des salariés ne sera admis ni par le Bloc québécois ni par la population du Québec et du reste du Canada.

Bien entendu, la tentation de rétablir un certain nombre de barrières commerciales ou, en d'autres termes, une attitude réfractaire au libre–échange apparaît comme une solution facile qui semble plaire à certains gouvernements provinciaux. Toutefois, ni l'actuel gouvernement fédéral, ni le Bloc québécois, ni le gouvernement québécois ne pense qu'il s'agit là d'un choix réaliste et avantageux.

Pour l'instant, nous croyons que le projet de loi C–4 constitue un pas vers l'objectif ultime, à savoir, éviter le dumping environnemental et social en situation de libre–échange entre partenaires qui présentent des caractéristiques très inégales, tant au niveau économique que législatif. Notons tout de suite qu'une telle approche engendre des embûches que ce gouvernement doit à tout prix éviter et sur lesquels je reviendrai un peu plus loin.

Le projet de loi C–4 donne le pouvoir à un groupe spécial arbitral réuni aux termes, selon le cas, de l'article 24 de l'Accord sur l'environnement, ou de l'article 29 de l'Accord sur le travail, de forcer l'un ou l'autre des partenaires à appliquer ses propres lois en matière d'environnement et de travail.

Les décisions des groupes spéciaux seront assimilées à celles de la Cour fédérale. Comme le soulignent les notes explicatives, le texte du projet de loi C–4, «par la modification de la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, permet à la Cour fédérale de donner force exécutoire aux décisions des groupes spéciaux rendues contre l'État canadien», dans l'éventualité où celui–ci se refuserait à appliquer l'une ou plusieurs de ses propres dispositions législatives en matière de travail et d'environnement.

En d'autres termes, le projet de loi C–4 est un pas dans la bonne direction, dans la mesure où il a le mérite de prévenir l'élargissement du fossé législatif entre les trois pays signataires de l' ALENA. Si des entreprises canadiennes décident de s'implanter dans d'autres pays, ce ne sera pas dans l'espoir de voir les contrôles environnementaux se relâcher ou de pouvoir exploiter une main–d'oeuvre peu protégée. Le contraire est aussi vrai, mais je suis convaincu que les risques sont beaucoup moindres.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, les différences entre les normes sociales et environnementales des trois pays ne sont en aucun cas appelées à s'accroître en vertu d'une telle mesure. Au contraire, les trois États signataires se sont formellement engagés à l'article 3 de chacun des accords parallèles à améliorer et à renforcer les législations existantes. En cas de non–respect des ententes, le groupe spécial peut imposer au pays fautif, par le biais d'une décision de la Cour fédérale, une amende allant jusqu'à 20 millions de dollars américains. Les États–Unis et le Mexique pourraient même se voir imposer des sanctions commerciales. Cependant, aucune sanction commerciale ne pourra être prise contre le Canada ou l'une de ses provinces, aux termes des accords.

Il m'apparaît toutefois que les éléments très positifs de ce projet de loi ont tendance à occulter ses aspects un peu moins positifs. Le premier des aspects moins positifs de cette solution intermédiaire à laquelle le Canada a donné son aval est sans contredit le fait que des différences législatives observables entre les trois pays signataires de l'ALENA dans les domaines du travail et de l'environnement ne se trouvent pas réduites par le biais de ces accords parallèles.

Les entreprises pourraient donc être tentées de profiter du fait que les normes de nos partenaires sont, dans beaucoup de cas, plus souples que les nôtres.

• (1025)

Il est vrai que tous se sont dit prêts à améliorer leur législation, mais cette profession de foi, bien qu'incluse dans l'entente, et aussi sincère soit–elle, n'assure en rien que des changements positifs se produiront véritablement.

Par ailleurs, nous connaissons de mieux en mieux la propension légendaire de nos voisins du Sud à recourir aux tribunaux à tout propos. Quelle n'a pas été la surprise des Canadiens et Canadiennes, après la signature de l'Accord de libre–échange, de voir les Américains se précipiter sur les tribunaux commerciaux afin, nous semble–t–il, de les engorger le plus rapidement possible. S'ils l'ont fait allègrement depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre–échange, on peut penser qu'ils le referont très certainement s'ils en ont la possibilité dans le cas de l'ALENA et de ses accords parallèles.

Il est donc primordial de faire comprendre à nos partenaires que ce genre de pratique est tout à fait inadmissible. Les groupes spéciaux dont les décisions sont exécutoires ne doivent pas devenir involontairement des institutions aux services des intérêts de l'un ou l'autre des partenaires de l'ALENA.

Un autre des problèmes suscités par ces accords complémentaires relève des caractéristiques propres au régime fédéral canadien. Le travail et l'environnement, quoi qu'en pense le gouvernement qui est devant nous, ce gouvernement centralisateur, sont des champs de compétence qui relèvent en grande partie des provinces.

Si dans le cas de l'Accord de libre–échange Ottawa a passé outre à la volonté du Québec d'en arriver à des ententes, il est plus malaisé dans ce cas–ci d'en faire autant pour ce qui est des accords parallèles. En ce moment, se tiennent donc des discussions entre les fonctionnaires fédéraux et québécois. Selon les indications que nous avons obtenues jusqu'à présent, ces discussions se dérouleraient à un rythme satisfaisant.

Il n'en va pas de même, semble–t–il, du côté des autres provinces. D'entrée de jeu, l'Ontario et la Colombie–Britannique ont fait connaître leur opposition à tout accord parallèle. Pour bien marquer son mécontentement, l'Ontario a menacé à plusieurs reprises de demander à la Cour suprême de déclarer inconstitutionnelle l'action du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Les accords parallèles qui ne s'appliquent dans le moment qu'uniquement dans les domaines de compétence fédérale ne sont donc pas sur le point de s'appliquer à toutes les provinces de façon égale.

Si nos partenaires n'avaient pas bien compris la nature de la fédération canadienne, que dis–je, du fouillis canadien, ils ne manqueront pas de le faire ici. Bien qu'ils aient explicitement exprimé le souhait que le gouvernement fédéral conclue des ententes avec les provinces, il ne me semble pas que cet appel ait été entendu par tous.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, nous appuierons avec enthousiasme ce projet de loi en raison des arguments, des principes qui le sous–tendent et qui lui ont donné naissance.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, nous examinons le projet de loi C–4 à l'étape de la troisième lecture.

Ce projet de loi a été introduit par le gouvernement le 26 janvier. J'en ai longuement parlé quelques jours plus tard. J'ai dit alors que le Parti réformiste appuyait ce projet de loi, malgré certaines réserves quant à la représentation au sein du groupe spécial. Nous nous demandions également s'il devrait y avoir un processus d'appel. Ces préoccupations ont été apaisées en comité où ces problèmes ont été réglés à notre satisfaction.

Je peux donc dire aujourd'hui que le Parti réformiste appuie sans réserve ce projet de loi qui rendra conforme à la législation canadienne le mécanisme d'exécution établi en vertu des accords parallèles de l'ALENA sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

Pour ce qui est de la coopération dans le domaine de l'environnement, nous serons sûrs qu'elle sera renforcée en Amérique du Nord. Nous serons assurés d'un développement durable à l'échelle du continent et du respect de la législation nationale et environnementale.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine du travail, nous comptons sur une amélioration des conditions de travail et du niveau de vie au Canada, aux États–Unis et au Mexique, ainsi que sur la protection, le renforcement et le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

Les pactes commerciaux que nous avons signés récemment sont d'une importance vitale pour le Canada. Ils nous donnent en effet un meilleur accès aux marchés étrangers. Plus vite ces pactes commerciaux seront mis en oeuvre, mieux ce sera.

Naturellement, nous devons nous attendre à certaines frictions à mesure que ces accords deviendront opérationnels. On y remédiera au fur et à mesure, et je suis sûr qu'on arrivera à régler les problèmes.

Nous faisons ce qu'il faut faire en adoptant ce projet de loi rapidement et en allant de l'avant avec la mise en oeuvre de l'ALENA. Mais le gouvernement a encore beaucoup de travail devant lui pour faire en sorte que les entreprises puissent profiter de ces débouchés commerciaux.

Ce qui importe d'abord, c'est de réduire les dépenses gouvernementales afin que nous finissions par pouvoir abaisser les impôts au Canada, car notre pays figure parmi les pays les plus lourdement imposés du monde industriel.

Nous devons ensuite supprimer les nombreuses barrières interprovinciales qui existent au Canada. Je sais que ces barrières au commerce font actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. J'exhorte donc ces gouvernements à agir rapidement et sans tergiversation dans ces domaines.

Nous faisons de grands progrès pour assurer notre prospérité dans le cadre de nos échanges commerciaux à l'étranger. Voyons maintenant si nous sommes aussi déterminés à en faire autant chez nous.

Le Canada est une nation commerçante. Nous souscrivons à ce projet de loi et nous espérons pouvoir profiter des nombreux débouchés que ce marché offre aux Canadiens.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Robichaud: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à la période des questions orales, soit 11 heures, et pour ensuite, après les affaires courantes, passer directement à l'étude des affaires émanant des députés.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la proposition de l'honorable secrétaire d'État, y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 10 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 11 heures.)

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FANFARE KINSMEN DE LINDSAY

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui le 40e anniversaire de la fanfare Kinsmen de Lindsay. Formée au printemps de 1954 par Lloyd McMullen et Muriel et Earl Kennedy, cette fanfare fait partie de l'histoire de la ville. Elle a influencé la vie de milliers de jeunes, hommes et femmes, qui ont poursuivi une carrière musicale à Lindsay et ont tissé des liens durables avec la collectivité.

En outre, la fanfare s'est distinguée à diverses foires nationales et internationales comme le Calgary Stampede, l'exposition universelle de New York, Expo 67 et les Klondike Days de 1970, à Edmonton. On dit qu'à chaque endroit où elle s'est rendue, elle a laissé une impression durable.

Elle est maintenant formée de 54 membres enthousiastes qui poursuivent avec fierté le travail entrepris par les chefs de fanfare, tambours–majors, professeurs et membres qui les ont précédés.

Je tiens à rendre hommage aux parents qui consacrent d'innombrables heures à cette fanfare. Je demande à tous les députés de lui souhaiter tout le succès possible et un joyeux 40e anniversaire.

* * *

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, dans mes énoncés, je compare souvent les bénévoles au sang qui nous coule dans les veines: il y en a partout, et ils sont nécessaires à toute société bien organisée.

L'apport de ces femmes et hommes dans notre société est incalculable. À partir des gestes les plus délicats, dans les moments les plus tragiques, jusqu'au support fanatiquement déterminé dans des organisations très engagées, les bénévoles, partout, ont leur place.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, nous remarquons que tous les gros mouvements de masse sont issus de l'action des bénévoles. Que l'on parle d'action politique, d'associations de consommateurs, d'organismes humanitaires, quelle belle toile de fond, celle du bénévolat.

Félicitations à vous tous et toutes, bénévoles. Que serait notre monde sans vous? Bonne semaine à tous les bénévoles!

[*Traduction*]

LE PROJET HIBERNIA

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ceux qui connaissent bien l'industrie de l'intérieur n'ont pas été surpris ce matin d'apprendre qu'on avait dépassé de un milliard de dollars le budget prévu pour le projet Hibernia et qu'on avait un an de retard dans sa réalisation.

Ce projet est typique des projets de développement économique soutenus et financés par le gouvernement pour des raisons politiques plutôt qu'économiques.

Ce projet a déjà coûté un milliard de dollars en subventions directes et près de deux milliards de dollars en garanties d'emprunts et il faut ajouter à cela la part de 85 millions de dollars des contribuables pour le dépassement actuel des coûts, plus leur responsabilité relativement à la participation de 70 p. 100 de Petro–Canada. Manifestement, Gulf Canada a pris une sage décision en acceptant d'absorber une perte et de se retirer de ce projet, il y a deux ans.

Comme les opérations ne devraient pas pouvoir commencer avant quatre ans, combien de deniers publics devra–t–on encore engloutir dans cette initiative peu judicieuse de création d'emplois à Terre–Neuve?

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES DU CANADA

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, les personnes âgées du Canada sont inquiètes, comme nous tous, après avoir entendu cette semaine qu'on devrait piger dans l'excédent du fonds du Régime de pensions du Canada.

Les personnes âgées souhaitent obtenir des garanties qu'elles pourront conserver leur mode de vie indépendant à la retraite, après avoir cotisé durant des décennies au régime de pensions. Ces gens peuvent comprendre, peut–être plus que tout autre groupe, que nos gouvernements doivent exercer une gestion financière serrée. Ils ne veulent pas léguer la dette à leurs enfants et à leurs petits–enfants.

C'est pourquoi les associations de personnes âgées comme La Voix veulent participer au processus de consultation du gouvernement sur toute une gamme de questions, allant de la politique budgétaire au renouvellement du système de sécurité sociale du Canada. Après tout, leur voix exprime la sagesse qu'ils ont acquise.

Plus que jamais, le Parlement a tout à gagner en consultant les personnes âgées du Canada pour faire de notre pays une terre riche en possibilités pour toutes les générations.

* * *

LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour commémorer le premier génocide important du XXe siècle et rendre hommage au million et demi d'Arméniens, hommes, femmes et enfants, qui y ont laissé leur vie. Ce génocide a été planifié et perpétré le 24

avril 1915, par le gouvernement turc qui appliquait ainsi brutalement la solution finale au problème arménien.

Mes parents n'ont pas été épargnés par les terribles épreuves que le gouvernement turc a infligées à d'innombrables personnes. Comme plusieurs milliers d'autres Arméniens, ils ont dû fuir leur terre natale en abandonnant tout ce qu'ils possédaient.

En tant que citoyen du Canada, je condamne cet acte impardonnable d'agression et de purification ethnique.

● (1105)

En outre, je demande au gouvernement du Canada de reconnaître le génocide arménien et de demander officiellement à la Turquie d'assumer une fois pour toutes la responsabilité de cette atrocité, comme l'a fait l'Allemagne après le massacre de plus de six millions et demi de Juifs, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

En conclusion, je demande à tous les députés de se joindre à leurs concitoyens d'ascendance arménienne pour participer à une manifestation qui aura lieu sur la colline du Parlement ce dimanche 24 avril à 12 h 30.

* * *

[*Français*]

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, les Arméniens du monde entier commémorent cette année le 79e anniversaire des événements douloureux de 1915, dont deux millions de leurs congénères ont été victimes en 1915.

À cette occasion, le gouvernement du Canada présente ses sympathies au peuple arménien et particulièrement à des dizaines de milliers de ses concitoyens d'origine arménienne et souhaite que le conflit du Karabakh trouve le plus tôt possible une solution pacifique, juste et équitable.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le Bloc québécois s'inquiète de l'évolution des relations commerciales entre le Canada et les États–Unis en ce qui a trait, plus particulièrement, aux exportations canadiennes de blé dur et d'orge.

Le Bloc québécois s'insurge contre les tactiques d'intimidation de la part du gouvernement américain pour mettre fin à ce différend et demande au gouvernement canadien de demeurer ferme vis–à–vis son partenaire commercial.

Des milliers de producteurs québécois et canadiens attendent de leur gouvernement qu'il défende leurs intérêts avec autorité et le Bloc québécois appuiera les démarches du gouvernement fédéral dans la mesure où il tiendra tête aux pressions inacceptables des États–Unis et qu'il ne se laissera pas entraîner dans un

Article 31 du Règlement

marchandage au détriment des autres secteurs agricoles tels les produits laitiers et la volaille.

* * *

[*Traduction*]

LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT–MAURICE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, les contribuables canadiens sont fâchés de lire dans *The Montreal Gazette* de ce matin un article selon lequel le gouvernement serait prêt à investir 4,8 millions de dollars de leur argent si durement gagné dans un parc d'amusement situé dans la ville d'origine du premier ministre.

Ce projet, qui devrait s'appeler Le Royaume de Jean, remet en question la nouvelle politique promise dans le livre rouge des libéraux, qui consiste à perpétuer la tradition visant à récompenser les électeurs des premiers ministres avec des projets de faveur inutiles.

Les gens d'en face avaient pourtant protesté haut et fort lorsque Bryan Mulroney avait accordé une faveur à ses électeurs en construisant la prison de Baie Comeau. Aujourd'hui, ils réagissent à l'égard du parc d'amusement du premier ministre en observant le silence des agneaux.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU DES

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je rapelle avec plaisir à la Chambre que la semaine du 17 au 23 avril 1994 est celle de la Semaine de sensibilisation au DES organisée par l'organisme DES Action Canada. Le DES, c'est le diéthylstibestrol.

Cette hormone de synthèse a été prescrite, entre 1941 et 1971, à quelque 200 000 à 400 000 femmes enceintes au Canada afin d'empêcher l'avortement spontané. En conséquence, ces mères et leurs enfants courent le risque d'avoir des problèmes de santé reliés au DES.

DES Action Canada est un organisme de santé national sans but lucratif qui, depuis 1982, met en garde les Canadiens contre les risques liés au DES. Jusqu'à maintenant, l'attention a surtout été centrée sur les mères qui ont pris du DES et qui sont plus exposées au cancer du sein et sur leurs filles qui risquent l'infertilité ou même un cancer.

Cette année, DES Action Canada veut mettre en garde le plus grand nombre possible de femmes ayant pris l'hormone DES.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Clifford Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Monsieur le Président, nos Premières nations décrivent la Terre comme notre mère et ils la traitent avec le plus profond respect et la plus profonde affection. Ils disent que la forêt et la faune sont les parures qui embellissent la mère. Plus la faune est belle et plus la forêt est belle, le mieux se porte la mère.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Ils comparent les rivières, les ruisseaux et les lacs aux artères et aux veines du corps de la mère, en disant que leur bon état est une garantie de la santé de la mère.

Ils ont un respect et un attachement profonds envers leur mère nourricière, la Terre. En ce Jour de la Terre, je propose que nous nous engagions à suivre l'exemple de ces gens et à montrer notre respect et notre attachement envers la Terre, notre mère.

* * *

● (1110)

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de participer, ces derniers jours, dans la région de Kamouraska et de Saint-Jean-Port-Joli, à l'annonce d'une première tranche de travaux d'infrastructure de 4,5 millions de dollars. Soixante emplois directs seront créés, et mieux encore, selon le maire de Saint-Jean-Port-Joli, ce programme permettra le maintien d'une entreprise de construction de sa localité.

Cela confirme que notre gouvernement tient ses engagements en relançant l'économie et en redonnant de l'emploi à la population. Grâce à ce programme d'infrastructures, nous redonnons enfin l'espoir d'une reprise durable au lieu de semer l'incertitude économique et politique dans tout le pays, comme le font si bien les gens d'en face. La population demande du travail et c'est cela que nous leur offrons.

* * *

L'AUTODÉTERMINATION DU QUÉBEC

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, hier, le chef du Parti réformiste, de passage au Québec, a précisé que le Canada respecterait la décision des Québécois d'accéder à la souveraineté. En confirmant le droit à l'autodétermination du Québec, le chef du Parti réformiste accepte maintenant l'évidence que les Québécois et les Québécoises forment un peuple distinct.

Cette reconnaissance du droit à l'autodétermination du Québec s'inscrit dans la continuité. Après le Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Canada et le NPD, le Parti réformiste confirme à son tour qu'il respecterait le choix démocratique des Québécois. Ce choix, le Québec sera appelé à le faire dans un avenir rapproché et je suis confiant que les Québécois poursuivront leur cheminement historique vers la prise en main de leur destinée.

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, il est extrêmement important pour moi, en tant que réformiste et Canadienne fière de l'être, que, en cette Semaine de la citoyenneté, nous commencions à rehausser la notion et la valeur de la citoyenneté au Canada.

En tant que Canadiens, nous devons redonner à notre citoyenneté toute sa valeur et sa fierté. En tant que législateurs, nous devons remettre en question les politiques qui nous en empêchent.

Les politiques actuelles du bilinguisme et du multiculturalisme jettent-elles des ponts ou construisent-elles des murs entre nos diverses communautés ethniques? Est-ce que des niveaux records d'immigration, ajoutés à une économie chancelante et à des structures sociales tendues, se trouvent à promouvoir la tolérance ou bien l'incompréhension dans notre pays? Les politiques gouvernementales qui affaiblissent les familles et qui vont à l'encontre de la justice sont-elles sources d'espoir ou de désespoir pour les Canadiens?

Que nous soyons Canadiens de naissance ou par choix, les décisions qui sont prises ici doivent rehausser la valeur de notre citoyenneté et faire en sorte qu'elle soit perçue pour ce qu'elle est, soit une occasion privilégiée de participer fièrement ensemble à l'avenir extraordinaire d'un pays extraordinaire.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les Américains vont avertir cet après-midi le GATT de leur intention de prendre des mesures contre les importations de blé et d'orge canadiens, conformément à l'article XXVIII.

Je tiens à féliciter notre ministre de l'Agriculture et notre ministre du Commerce international de ne pas avoir cédé aux Américains là-dessus. L'argumentation des Américains est faible étant donné que l'accroissement de nos ventes sur leur marché est une conséquence directe de leur propre programme de subvention des exportations. Un commerce ouvert et juste est impossible dans de telles conditions.

Le Canada est disposé à négocier, mais il faut que les deux parties fassent preuve de souplesse. Ce qui se passe en ce moment ne profite qu'aux avocats et aux bureaucrates des deux côtés de la frontière. Cela n'aide en rien les agriculteurs.

J'exhorte notre gouvernement à demeurer sur ses positions et à dire aux Américains que nous ne leur céderons pas.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE VACCINS ANTIGRIPPE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui féliciter les membres du comité conjoint fédéral-provincial-territorial sur l'achat du stock de vaccins antigrippaux pour 1994-1995.

Comme le veut la tradition canadienne, le comité a jugé bon de séparer le contrat et de l'accorder à deux compagnies, la société Bio Vac du Québec et la société Connaught de l'Ontario. Cette décision permet le maintien d'emplois et respecte les intérêts de toutes les parties concernées, y compris les deux compagnies en question, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Le prix négocié dans l'entente de principe est le prix moyen de 1,77 $ la dose; avec Connaught, 1,69 $ et avec Bio Vac, 1,85 $. L'attribution de ce contrat à Bio Vac, une société québécoise, permet à dix travailleurs de Glengarry—Prescott—Russell, en Ontario, de conserver les emplois qu'ils auraient perdus si le gouvernement avait octroyé tout le contrat à la société Connaught.

En tant que député de Glengarry—Prescott—Russell, je remercie le ministre d'avoir écouté mes doléances et celles de mes électeurs leur permettant de conserver leur emploi.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du cas de Patrick Kelly, qui purge une peine d'emprisonnement pour un assassinat dont il s'est toujours dit innocent.

Il n'y a pas longtemps, en décembre, le principal témoin, Dawn Taber, est revenue sur son témoignage en déclarant qu'elle n'avait pas dit la vérité. Toute l'accusation dans le procès de Patrick Kelly reposait sur la déposition de ce témoin oculaire.

Étant donné la rétractation du témoin principal, compte tenu des pouvoirs conférés au ministre par l'article 690 du Code criminel, et puisque le ministre a déjà tous les documents se rapportant à cette affaire et a affirmé qu'il s'en occuperait en temps et lieu, j'exhorte celui-ci à prendre une décision dans les plus brefs délais. Il a le dossier en main depuis quatre ou cinq mois.

Non seulement Patrick Kelly se morfond en prison, mais cette affaire soulève de sérieuses questions sur l'efficacité du système judiciaire canadien.

J'exhorte le ministre à prendre rapidement une décision.

Le Président: Avant que nous passions à la période des questions, je tiens à remercier à nouveau tous ceux qui ont communiqué le texte de leur déclaration aux interprètes. Je vous remercie également d'avoir ralenti ce que l'on pourrait appeler le débit des déclarations. Habituellement, lorsque nous parlons un peu plus lentement, nous pouvons obtenir, si cela est possible, une meilleure interprétation.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

À deux semaines de la date d'abord prévue dans l'échéancier du ministre du Développement des ressources humaines pour le dépôt de son plan d'action concernant la réforme des programmes sociaux, on entend le ministre dire: «Je ne suis pas prêt.»

Par ailleurs, nous lisions hier dans un journal que le ministre des Finances a déclaré, et je le cite: «Nous avons convenu avec les ministres fédéraux, incluant le ministre des Finances du Québec, d'un moratoire en ce qui concerne la réforme de la sécurité sociale.»

La vice-première ministre confirme-t-elle que le ministre du Développement des ressources humaines improvise sa réforme et, qu'à l'initiative du ministre des Finances, le gouvernement a décidé d'y décréter un moratoire.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que nous avons dit, c'est que tel que nous en avons discuté avec les ministres des Finances en janvier dernier, l'entente a été qu'il n'y aura pas de coupures et qu'il n'y aura pas de gel dans les transferts aux provinces pour une période de deux ans, pour donner justement au ministre du Développement des ressources humaines le temps de discuter et de négocier les réformes nécessaires avec ses homologues.

C'est très clair, on a prévu un moratoire pour établir une période de discussion et de négociation qui a déjà été abordée par le ministre du Développement des ressources humaines.

[*Traduction*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la vice-première ministre.

Je voudrais savoir si elle est d'accord avec son collègue des Affaires intergouvernementales qui a déclaré plus tôt cette semaine que les dédoublements dans les principaux domaines de compétence des deux paliers de gouvernement coûtaient 300 millions de dollars aux Québécois.

Je voudrais savoir si elle appuie cette déclaration de son collègue.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se soucie des dédoublements à tous les niveaux.

En fait, nous travaillons en étroite collaboration avec le Québec et avec d'autres provinces pour harmoniser les lois se rapportant à l'environnement. Nous travaillons aussi à l'harmonisation

des lois commerciales et nous nous efforçons d'éliminer les barrières au commerce entre les provinces.

Pour nous, cela constitue un élément important du redressement de l'économie canadienne. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour réduire les dépenses que le contribuable doit supporter.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, la vice–première ministre n'a pas véritablement répondu à la question. J'aimerais savoir si elle confirme le fait que les chiffres avancés pâr le gouvernement du Québec, de l'ordre 300 milions, sont vérédiques ou non, d'autant plus que sa stratégie envers le programme jeunesse va accentuer ces dédoublements et ces chevauchements.

Je lui demande si elle s'engage, ainsi que son gouvernement, à rendre publiques les études auxquelles le ministre des Affaires intergouvernementales s'est référé pour minimiser, justement, l'ampleur des chevauchements et dédoublements entre Ottawa et les provinces? Va–t–elle rendre publiques ces études afin que l'ensemble des parlementaires ici soient en mesure de juger du coût du fédéralisme canadien et, comme ils l'ont promis dans le livre rouge, afin de rendre plus transparent tout le processus de négociation entre les provinces, toute l'administration du gouvernement canadien?

• (1120)

Est–elle prête à rendre publiques ces études, comme le gouvernement du Québec l'a fait à la Commission Bélanger–Campeau, comme l'a fait le Parti libéral du Québec, fédéraliste il va sans dire, et comme l'a fait le Parti québécois au Québec? Allez–vous les rendre publiques?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral travaille de façon farouche avec toutes les provinces pour essayer de diminuer les dédoublements dans tous les domaines, aussi bien dans le domaine des ressources humaines que dans le domaine de l'environnement, et autres.

J'ai aussi dit que le travail précis fait par mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, a pour but, justement, de réduire les coûts, et aussi de les réduire pour tous les contribuables.

Le député me demande quel est le coût du fédéralisme. Je pense qu'au lieu de chiâler comme il le fait à l'égard de tous les projets que nous présentons, il serait peut–être en meilleure mesure de dévoiler aux Québécois quel sera le coût de la séparation.

Le Président: Peut–être que les mots sont inappropriés. On devrait essayer d'utiliser des mots qui ne sont pas si chargés.

LE PROJET HIBERNIA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, on apprenait hier que le gouffre financier du mégaprojet Hibernia s'élargit encore plus.

Ses promoteurs invoquent maintenant des dépassements de coûts de près de un milliard de dollars qui s'ajouteraient aux coûts initiaux de 5,2 milliards, une hausse de coûts donc de près de 20 p. 100. Cela est susceptible d'entraîner un effort supplémentaire du fédéral de 85 millions, ainsi que des prêts supplémentaires de 175 millions de dollars. De fortes pressions s'exercent actuellement pour que le gouvernement injecte des fonds additionnels dans cet éléphant blanc des années 1990.

Compte tenu de la situation déplorable des finances publiques actuellement, la vice–première ministre peut–elle prendre l'engagement que le gouvernement n'injectera pas un sou de plus dans Hibernia, afin de stopper l'hémorragie des fonds publics dans ce mégaprojet, dont plusieurs contestent les perspectives de rentabilité et qui est qualifié de véritale tragédie par le *Globe and Mail*?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, il ne faut pas oublier que ce ne sont là que des chiffres préliminaires. Il reste encore beaucoup de calculs à faire et de choses à examiner.

Nous avons des représentants au conseil d'administration qui surveillent la situation. Nous avons également des obligations que nos prédécesseurs ont contractées il y a deux ans et que nous devons respecter. Nous injecterons donc plus d'argent dans ce projet s'il y a dépassement des coûts.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle s'engager, à ce moment–là, à ce que le Parlement procède à une analyse détaillée du financement et de la rentabilité des retombées industrielles d'Hibernia avant de consentir tout effort financier supplémentaire de la part du gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce qui est triste de la part des députés bloquistes, c'est que depuis le début de la session, ils revendiquent constamment la création d'emplois, ce que nous cherchons à faire.

Dans le contexte d'Hibernia, avant de demander la fin du projet, je pense que le député devrait plutôt examiner qui bénéficie de ces contrats. Est–ce qu'il est au courant que 34 compagnies du Québec, comme SNC Lavalin, MIL Davie, Monenco, Janin Construction, Atlas Construction, ont toutes reçu des contrats, suite aux définitions fédérales d'avoir un projet à 65 p. 100 canadien?

Est–ce que le député veut que le fédéral abolisse son engagement envers SNC Lavalin, Monenco, Atlas et d'autres compagnies qui ont déjà besoin de contrats partout au Canada?

[*Traduction*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question concerne également les projets budgétivores qui ne donnent rien comparativement aux vrais projets qui, au moins, donnent quelque chose.

Le projet Hibernia est au moins un an en retard, le budget prévu a été dépassé d'au moins 1 milliard de dollars, et les contribuables canadiens risquent d'être directement touchés à cause des engagements du gouvernement et de la participation de Petro–Canada. La ministre des Ressources naturelles a déjà dit que les Canadiens risquent de devoir payer 85 millions de dollars de plus.

• (1125)

Étant donné que le gouvernement a pu annuler le contrat de l'aéroport Pearson et celui des EH–101, la vice–première ministre peut–elle garantir que le gouvernement fédéral n'engloutira plus de deniers publics dans ce projet inutile?

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je trouve cela étrange que le député soulève cette question lorsque nous savons très bien que, de l'aveu de son propre chef, ce projet est trop avancé pour que le gouvernement se retire.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste a dit que le problème tient au fait que les gouvernements continuent de s'enfoncer toujours plus profondément dans ce genre de projets mal gérés, et que le plus tôt nous nous en extirperons, mieux ça vaudra.

Quand le gouvernement actuel finira–t–il par comprendre? Le projet Hibernia est en train de prendre place au panthéon des projets budgétivores auprès de l'usine d'automobiles Bricklin, de l'aéroport de Mirabel et de l'usine de valorisation du pétrole lourd de Lloydminster, maintenant à court de fonds d'exploitation.

Les chômeurs canadiens en auraient été les grands bénéficiaires si l'argent investi dans ce qu'on appelle des mégaprojets avait servi à réduire le déficit et, partant, les impôts, ce qui aurait stimulé la création de véritables emplois.

Je le demande à la vice–première ministre, quand le gouvernement retrouvera–t–il ses esprits et sortira–t–il les contribuables du projet Hibernia avant qu'il ne coule?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député fait une comparaison avec l'aéroport Pearson ou d'autres projets. Ce sont des projets qui n'avaient pas été mis en oeuvre, dans lesquels on n'avait pas encore investi des centaines de millions, voire des milliards de dollars, par opposition à un projet qui fournit actuellement du travail à 5 300 Canadiens.

Malgré les milliards de dollars déjà investis dans le projet, le Parti réformiste préconise donc de l'abandonner complètement, ce qui aurait pour effet de gaspiller plusieurs milliards, de ruiner l'existence de 5 300 Canadiens qui y bénéficient d'un emploi et de réduire à la faillite des centaines de sous–traitants et de fournisseurs qui participent à ce projet.

Je voudrais terminer ma réponse en citant la firme Wood Gundy qui a fait une évaluation indépendante du projet: «Nous croyons que les avantages éventuels qu'on pourrait tirer de l'exploitation du gisement Hibernia et les bénéfices auxquels le projet pourrait donner lieu compensent les risques qu'il présente actuellement.»

Les évaluateurs poursuivaient en comparant le projet à l'usine Syncrude, dans l'Ouest, qui produit maintenant de façon rentable environ 12 p. 100 de la production canadienne totale.

Nous avons foi dans l'Ouest, nous avons foi dans l'Est, nous avons foi dans les gens et nous n'abandonnons pas les Canadiens ou des projets à demi réalisés de façon insensible, comme le propose le Parti soi–disant réformiste.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je m'inquiète vraiment quand j'entends le ministre des Pêches et des Océans répondre à une question sur les mégaprojets.

J'essaie précisément d'attirer l'attention du gouvernement actuel sur les projets inutiles dans lesquels il s'est engagé. Je me demande pourquoi le premier ministre se prépare à gaspiller 4,8 millions de dollars pour établir un parc d'amusement dans sa circonscription, sinon par pur favoritisme politique? D'après ce que je crois comprendre, une des principales attractions en sera peut–être un manège appelé la Montagne de la dette.

La vice–première ministre pourrait–elle nous dire pourquoi elle fait fi d'une étude fédérale qui dit que, tout comme le Musée de l'humour qui a fait faillite à Montréal, ce parc d'amusement pourrait se révéler une mauvaise plaisanterie?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je m'inquiète quand j'entends le chef du Parti réformiste prétendre parler au nom des Québécois.

En ce qui concerne notre gouvernement, nous sommes très heureux que le ministre qui se fait le porte–parole dans ce dossier soit un ministre de Terre–Neuve qui comprend à quel point le projet Hibernia peut être avantageux, non seulement pour les Terre–Neuviens, mais aussi pour les 34 entreprises québécoises qui bénéficient de contrats totalisant 800 millions de dollars, et les autres bénéficiaires de contrats de plusieurs millions partout au Canada.

Franchement, de ce côté–ci de la Chambre, nous ne nous excuserons pas de créer des emplois pour les Canadiens.

Hier, pour la première fois à la Chambre, le Parti réformiste a commencé à poser des questions sur le véritable sujet de préoccupation des Canadiens, c'est–à–dire les emplois. Quand le gouvernement, par le truchement du ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) ou des ministres responsables de l'industrie ou de l'environnement, tâche de créer des emplois, il n'a que faire des critiques du Parti réformiste.

Le Président: La seule source de préoccupation de la présidence, c'est la longueur des questions et des réponses. J'inviterais les députés à être aussi brefs que possible.

• (1130)

[*Français*]

LA SITUATION EN BOSNIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, dans le cadre du débat spécial sur la situation en Bosnie, le ministre des Affaires étrangères a fait connaître la position du gouvernement d'appuyer la requête de l'ONU sur le recours à des frappes aériennes afin de protéger les six zones de sécurité définies par l'ONU en Bosnie, en réponse aux violations répétées des différents cessez–le–feu par les forces serbes bosniaques.

Le ministre de la Défense peut–il faire le point sur la situation qui prévaut actuellement à Gorazde et nous indiquer si la Russie a souscrit à la proposition du secrétaire général de l'ONU de recourir à des frappes aériennes en Bosnie?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme vous le savez, les membres du Conseil de l'Atlantique Nord sont en réunion depuis 9 heures, heure d'Ottawa. Nous ne connaissons pas encore les résultats de leurs discussions. Si j'en suis informé avant la fin de la période des questions, je pourrai peut–être faire une déclaration à midi, avec le consentement de la Chambre.

Quant au gouvernement russe, monsieur le Président, il a, comme vous le savez, exprimé certaines réserves au sujet de la possibilité d'élargir les frappes aériennes à l'intérieur de la République bosniaque de l'ex–Yougoslavie. Pour l'instant, nous ne savons pas s'il s'est ravisé, mais c'est certainement une question que les membres du conseil prendront en considération durant leur réunion de ce matin.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, est–ce que le ministre peut nous faire part des positions que le Canada a adoptées à la réunion du Sommet de l'OTAN à Bruxelles, notamment par rapport à la sécurité des Casques bleus canadiens en Bosnie, et peut–il également nous faire part des décisions qui ont été prises à cette réunion?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous avons parlé de cela durant le débat d'hier soir. Immédiatement après la réunion du Cabinet, nous avons donné instruction à nos représentants de souscrire à la proposition du secrétaire général d'étendre les frappes aériennes comme celles qui ont été effectuées à Sarajevo aux cinq zones de sécurité, conformément à certaines règles de surveillance et de communications établies par les Nations Unies, de concert avec l'OTAN.

Nos militaires seront consultés à Bruxelles, au sujet des mécanismes de surveillance à mettre en place pour assurer la réalisation de nos objectifs.

Pour ce qui est de la sécurité de nos soldats, nous avons reconnu hier avoir pris certaines précautions à notre base de Visoko et dans le secteur environnant, pour éviter d'exposer inutilement nos soldats aux lignes serbes bosniaques, mais je tiens à préciser que, contrairement à ce qu'ont prétendu certains médias, nos soldats ne se terrent pas dans la base de Visoko. Ils assurent l'acheminement de l'aide humanitaire qui a repris à Sarajevo ces derniers jours et s'acquittent de leurs fonctions.

Évidemment, la question de la sécurité de nos soldats sera examinée au même titre que celle de tous les membres des forces de protection des Nations Unies en Bosnie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Selon le négociateur commercial américain Mickey Kantor, c'est aujourd'hui le début d'une guerre commerciale entre le Canada et les États–Unis. Il est évident que M. Kantor est d'humeur querelleuse et n'aura pas l'esprit particulièrement ouvert à la table de négociation. Il a même dit qu'il s'attend à des escarmouches.

L'attitude et les propos de M. Kantor sont carrément inacceptables. On ne peut qu'espérer que le premier ministre a déjà communiqué avec le président des États–Unis et exigé qu'il rappelle à l'ordre son négociateur un peu trop expansif. La vice–première ministre peut–elle dire à la Chambre si le premier ministre a appelé son homologue et, si oui, quelle a été la réponse du président?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre entend aborder la question directement avec le président. Les communications auront lieu avant le week–end, à moins que ce ne soit déjà chose faite.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie la vice–première ministre de cette réponse.

À mon avis, cette affaire de blé dur déborde le contexte nord–américain. Les Américains, tout en se plaignant des importations canadiennes, subventionnent leur propre production de blé dur à raison de 35 $ à 52 $ la tonne pour exportation sur les marchés mondiaux. De leur côté, les Européens ont une pénurie de blé dur et ont imposé une taxe à l'exportation de 52 $ la tonne pour garder leur production chez eux.

Je demanderais, j'exhorterais même la vice–première ministre à insister pour que le premier ministre appelle le président des États–Unis et soit prêt à insister, à exiger que les subventions américaines à l'exportation. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais à mes collègues d'abréger leurs questions. Il y a déjà là une question. Si le ministre du Commerce international veut bien répondre?

● (1135)

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, j'ai eu un peu de mal à entendre la fin de la question. Je ne vois pas trop ce que le député veut savoir. Cependant, je dirai simplement que, dans l'affaire du blé dur, nous avons certainement tenu compte, dans nos négociations avec les États–Unis, des considérations que le député soulève, et nous continuerons d'en tenir compte dans les entretiens à venir.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE PROPRIÉTÉS À OKA

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Hier, ceux qu'il est maintenant convenu d'appeler les exclus d'Oka ont manifesté calmement et paisiblement leur désespoir et leur impatience face aux lenteurs du gouvernement fédéral à respecter ses engagements. Ces propriétaires de maisons situées sur la route 344 au sud du territoire de Kanesatake attendent une réponse depuis près de quatre ans.

Est–ce que le gouvernement s'engage à régler d'ici l'ajournement de juin le dossier des exclus d'Oka en achetant leurs propriétés comme il l'avait promis et comme il l'a déjà fait pour tous ceux au nord de la route 344?

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, aucune décision n'a été prise relativement à la propriété des terrains situés au sud de la route 344, mais le ministre est prêt à rencontrer les personnes en cause, ce qu'il fera sans doute dans un proche avenir.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, comment expliquer la lenteur du gouvernement à régler la situation des exclus d'Oka, alors que le gouvernement fédéral a procédé rapidement à l'achat de la propriété de M. Bernard Roy, ex–chef de Cabinet du premier ministre Mulroney, dans le même secteur sud de la route 344 au coût de 500 000 $. Y a–t–il deux poids, deux mesures dans ce pays?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que cette question serait mieux dirigée vers l'ancien ami du chef de l'opposition, Brian Mulroney.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Les pomiculteurs canadiens veulent que le gouvernement intervienne pour les protéger contre le dumping systématique que pratiquent les Américains, ce qui constitue une violation flagrante de l'Accord canado–américain de libre–échange de l'ALENA et du GATT. Le gouvernement a demandé des preuves aux pomiculteurs, qui se sont empressés de lui en donner. Le temps presse vraiment dans cette affaire. La question doit être réglée rapidement.

Le ministre peut–il donner l'assurance aux pomiculteurs canadiens qu'il interviendra sur–le–champ pour faire cesser ce dumping?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le député d'en face sait sans doute que le Tribunal canadien du commerce extérieur a déjà fait enquête sur la question soulevée par le député. Les pomiculteurs canadiens ont certainement le droit de demander la tenue d'une enquête dans des cas semblables.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la vice–première ministre.

La vice–première ministre peut–elle nous expliquer pourquoi le gouvernement actuel est si inefficace quand vient le temps de protéger les agriculteurs canadiens contre le dumping que pratiquent les Américains?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'estime que c'est tout à fait le contraire. En fait, notre gouvernement n'a pas bougé d'un pouce en dépit des déclarations plutôt ridicules de gens comme Mickey Kantor et le sénateur américain qui est allé jusqu'à menacer de lancer des missiles de croisière contre nous, ces mêmes missiles que nous avons soumis à des essais pour eux pendant quelques années.

Nous ne sommes pas très heureux. Nous n'avons pas l'intention de céder. Nous n'avons pas accepté les propositions américaines. Le premier ministre va en discuter avec le président, et nous avons l'intention de prendre d'autres mesures.

* * *

● (1140)

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES DE 2002

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

On sait que la Corporation Québec 2002 a besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour mener à terme son dossier de mise en candidature auprès du Comité international olympique. La Corporation demande notamment, depuis longtemps d'ailleurs, qu'un représentant du gouvernement soit nommé afin d'amorcer les négociations tripartites sur les garanties de financement de

240 millions de dollars qui sont demandées, comme à Calgary à l'époque.

Compte tenu que les échéanciers ont été récemment rapprochés par le CIO, et plutôt que d'inciter les organisateurs de Québec 2002 à la patience comme le fait le ministre du Patrimoine, la vice–première ministre peut–elle indiquer si le gouvernement entend donner une réponse rapide aux demandes adressées par la Corporation Québec 2002?

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous sommes naturellement très enthousiastes à l'idée qu'un Canada uni accueille les Jeux olympiques à Québec en l'an 2002.

Nous avons déjà consacré 2,8 millions de dollars à ce dossier et, en collaboration avec les organisateurs, nous sommes actuellement à la recherche de moyens de financement.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire à la vice–première ministre ou à la secrétaire parlementaire, car les échéances ont été rapprochées. Il faut que Québec 2002 obtienne une réponse du fédéral dans les semaines qui viennent car la date limite est le 18 août.

Peut–elle nous indiquer si on va donner une réponse, nommer un négociateur? Est–ce que les négociations qui seront entreprises se feront sur la même base que Calgary?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire a déjà dévoilé l'intérêt du gouvernement fédéral à assister à l'échéancier de Québec 2002. Il est évident que le site de Québec est fantastique. J'ai personnellement déjà visité les lieux où le projet pourrait se tenir. Tout le monde attend de savoir si le Canada sera l'hôte des Jeux olympiques de 2002. Les négociations se poursuivent rapidement et vous aurez la réponse très bientôt.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU CRABE DES NEIGES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Certes, l'annonce qu'il a faite plus tôt cette semaine a apporté soulagement et espoir à de nombreuses communautés de pêche du Canada atlantique, mais le ministre n'est pas sans savoir que la situation pourrait exploser n'importe quand dans le secteur de la pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint–Laurent.

La pêche au poisson de fond ayant cessé d'exister, les pêcheurs du golfe qui ne détiennent pas de permis de pêche au crabe des neiges sont de plus en plus envieux et frustrés de ce qu'un petit groupe de pêcheurs au crabe des neiges tirent un très bon parti de leur accès à cette ressource abondante qui a une grande valeur maintenant.

De quelle façon le ministre des Pêches se propose–t–il de réparer cette iniquité flagrante et de prévenir une crise dans le secteur de la pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint–Laurent?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. En effet, il a signalé à la Chambre une des plus difficiles situations de la région de l'Atlantique. Il est effectivement paradoxal que certains aient droit à beaucoup et d'autres, à presque rien. Cela suscite de grandes tensions au sein de nos communautés, comme ça a été le cas, la semaine dernière, au Québec, quand des pêcheurs sont entrés en conflit les uns avec les autres. Personne d'entre nous ne souhaite que ça se produire dans la région de l'Atlantique.

Au cours des dernières 24 heures, je me suis entretenu avec des représentants des pêcheurs de poisson de fond du Québec, du Nouveau–Brunswick et d'ailleurs dans la région. Les pêcheurs eux–mêmes ont amorcé un dialogue entre tous les intervenants dans le dossier et ils manifestent leur volonté de trouver un moyen ou une façon de procéder à un meilleur partage de la ressource en question.

Je veux leur donner l'occasion de travailler ensemble et j'espère recevoir leurs suggestions au cours de la fin de semaine, afin que nous puissions envisager une solution satisfaisante avant le début de la pêche au crabe la semaine prochaine.

* * *

LE SECRÉTARIAT DE L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le choix de Montréal pour l'emplacement du Secrétariat de l'environnement devait dépendre des critères suivants: les moyens de transport, les services de soutien, les services diplomatiques, le coût de la vie et le dossier environnemental.

Une analyse du rapport de l'expert–conseil montre que Toronto offre davantage de vols que Montréal à destination des trois capitales. Ottawa offre plus de services diplomatiques et gouvernementaux. Quant au coût de la vie, la ville de Montréal se classe dixième sur vingt–cinq, et quant à son dossier de l'environnement, elle se retrouve en vingtième place, un bilan loin d'être reluisant. De toute évidence. . .

• (1145)

Le Président: À l'ordre. J'invite le député à poser sa question.

M. Gilmour: Comment la ministre peut–elle justifier le choix de Montréal pour l'emplacement du Secrétariat de l'environnement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée de la Terre, et chaque Canadien devrait saisir l'occasion pour réfléchir à la façon d'améliorer l'environnement sur cette planète.

Les députés réformistes, pour leur part, passent leur temps à formuler des critiques malveillantes et à morceler le pays. Le

chef du Parti réformiste se trouvait hier à Montréal, et je crois qu'on lui a fait comprendre très clairement que s'il voulait savoir en quoi consistait ce pays, il ferait bien de ne pas le voir en pièces détachées, mais comme un grand tout. Il ferait mieux de voir grand.

Avant de prendre notre décision concernant le centre, nous avons examiné le dossier de toutes les villes candidates. Nous avons tenu compte des critères établis et nous avons fondé notre décision sur les meilleurs dossiers politiques et environnementaux.

Toute décision prise par un gouvernement comporte un aspect politique. La différence entre mon parti et l'autre, c'est que nous comprenons toutes les régions du Canada, alors que le Parti réformiste en a, de toute évidence, une compréhension très limitée.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la ministre envoie des messages contradictoires. Un jour, elle parle de décision politique et, le lendemain, elle dit que la décision était fondée sur le rapport de l'expert–conseil.

La ministre peut–elle nous dire ce qu'elle entend par décision politique?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le budget concernant la tenue vestimentaire du chef du Parti réformiste a aussi un caractère politique.

Si on se fondait sur les critères du député, si le centre devait être établi à Toronto parce que cette ville offre le plus grand nombre de vols, toutes les décisions prises par tous les ministres de ce gouvernement favoriseraient Toronto. Cette ville offre davantage de vols directs vers toutes les régions des États–Unis et du Mexique.

La réalité nous oblige parfois à prendre des décisions difficiles. J'ai bien dit que cette décision avait été difficile à prendre et que nous avons voulu tenir compte de tous les facteurs. La décision a soulevé l'amertume dans ma propre communauté. Les députés croient–ils qu'il m'a été facile de dire non à la population de Hamilton?

La politique nous oblige à prendre des décisions difficiles et à agir dans les meilleurs intérêts du pays. C'est ce que nous avons tenté de faire.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je désire adresser ma question à la vice–première ministre. Il y a un mois, un arbitre du tribunal du travail de la région de Vancouver rendait un jugement à l'effet d'ordonner à la Société canadienne des postes de garantir les avantages sociaux d'un conjoint de même sexe d'un de ses employés. On a appris que le ministre de la Justice n'avait pas l'intention de porter ce jugement en appel, ce qui a évidemment consterné la communauté gaie et tous ceux qui sont préoccupés par les droits de la personne.

Je voudrais demander à la vice–première ministre quelles sont les intentions de son gouvernement quant à l'extension de la garantie et de la reconnaissance des droits des conjoints de même sexe?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que le ministre de la Justice a déjà dit qu'il n'était pas prêt à procéder à un appel dans tous les cas. Justement, il a donné ordre à l'effet que, dans certains cas d'appels qui sont faits, ce ne soit pas poursuivi.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je ne veux pas manquer de respect à la vice–première ministre, mais si c'était une question d'examen, elle n'aurait pas la note de passage.

Est–ce que je peux rappeler à la vice–première ministre que le ministre de la Justice s'est engagé à revoir en profondeur la Loi canadienne des droits de la personne et que son gouvernement, pendant la campagne électorale, s'est engagé à plusieurs reprises à reconnaître que l'orientation sexuelle est un motif de discrimination? Quand ce gouvernement va–t–il mettre fin à ce double langage et inviter son collègue de la Justice à procéder et à nous présenter une loi où on va nous garantir que l'on va mettre fin à la discrimination et reconnaître les droits des conjoints de même sexe?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, le député m'a posé des questions sur un jugement de la cour et j'ai déclaré carrément que le ministre de la Justice a déjà donné instruction à l'effet que dans de tels cas l'appel ne soit pas poursuivi. Ça, c'est un message qui est assez clair.

• (1150)

De plus, le ministre de la Justice a déjà déclaré qu'on fait du travail justement pour respecter nos engagements dans le livre rouge, à l'effet de nier la discrimination à cause de l'orientation sexuelle quelle qu'elle soit. Le gouvernement a promis dans le livre rouge qu'on allait procéder à une révision des droits de la personne. On travaille à l'intérieur de notre gouvernement, et il va y avoir une politique très bientôt à l'égard du ministre de la Justice.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Dernièrement, le Service correctionnel du Canada a annoncé la nomination d'une kikawinaw, c'est–à–dire d'une directrice, pour le pavillon de ressourcement des autochtones de la réserve indienne Nikoneet, dans ma circonscription. Il s'agit là d'un poste supérieur dont le traitement est très élevé. Or, cet établissement n'ouvrira pas ses portes avant au moins une autre année.

Le ministre approuve–t–il ce genre de gestion dans son ministère?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense qu'il faut embaucher du personnel pour que celui–ci soit prêt à travailler avec les groupes locaux et les groupes autochtones.

Cet établissement ne pourra jamais fonctionner de manière efficace si son personnel n'arrive qu'après son ouverture. C'est bien facile à comprendre.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'aurais bien aimé avoir le ministre comme employeur quand j'étais sur le marché du travail.

Cet établissement sera, pour ainsi dire, une prison sans barreaux. Pourtant, si je comprends bien, il abritera des personnes qui ont commis des infractions graves et qui sont actuellement incarcérées dans d'autres établissements.

Le solliciteur général pourrait–il rassurer les agriculteurs et les propriétaires de ranch que cette situation inquiète, à juste titre, et qui vivront à proximité de cet établissement?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les responsables de la planification de cet établissement ont tenu compte du point que vient de soulever le député.

Les installations et le personnel nécessaires ont été prévus pour tenir compte de la présence de détenus «à sécurité maximale». L'approche que nous avons adoptée est sûrement plus logique que celle que préconise le député qui voudrait que les détenus arrivent à l'établissement avant que le personnel ne soit embauché.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le gouvernement fait beaucoup d'efforts pour créer des milliers d'emplois dans notre pays. Le programme d'infrastructure est sa plus belle initiative dans ce domaine.

Le ministre peut–il dire à la Chambre où en sont les demandes qu'il a reçues jusqu'ici concernant des projets de travaux dans le cadre de ce programme?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je remercie la députée de me donner l'occasion d'annoncer de bonnes nouvelles à la Chambre.

Nous avons approuvé, dans le cadre de ce programme qui a été mis sur pied en un temps record, 200 projets représentant une valeur totale de 300 millions de dollars. Jusqu'ici, ces projets ont permis de créer 5 000 emplois sur les 90 000 prévus.

Des ingénieurs et des concepteurs se voient déjà offrir un emploi. Des appels d'offres sont lancés. Des travailleurs de la construction vont bientôt se mettre à l'oeuvre. Bref, les Canadiens auront bientôt de nouveau du travail.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, maintenant que la partie publicité du gouvernement est terminée, on va revenir au programme habituel.

Selon une étude fédérale, Ottawa s'apprête à dépenser 4,8 millions dans le projet d'un centre d'interprétation de l'industrie à Shawinigan. L'étude réalisée, commandée par le Bureau fédéral de développement régional de Trois–Rivières, conclut qu'il s'agit d'une erreur et d'une mauvaise farce.

• (1155)

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Reconnaît–elle que ce projet ne pourra s'autofinancer et que son gouvernement s'apprête à répéter la même erreur que dans le cas du Musée de l'humour à Montréal qui a fermé ses portes moins de 12 mois après son ouverture?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous sommes en train de parler d'un projet qui a été non seulement appuyé par les instances locales de longue date, l'ancien gouvernement, mais aussi par le député bloquiste de Trois–Rivières, M. Yves Rocheleau.

Il faut dire que quoi qu'il y ait un peu de dissension à l'intérieur du Bloc québécois, c'est un projet qui est appuyé par toutes les instances locales. D'ailleurs, il y a une étude qui a soulevé des questions très valables et le gouvernement a l'intention de répondre à ces questions. Ce n'est qu'une étude parmi beaucoup d'autres. Il faut le dire, quand nous avons l'ambition et la capacité des communautés locales d'appuyer un projet, je pense qu'il vaut la peine pour le gouvernement canadien comme pour le gouvernement québécois de l'appuyer.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le ministre des Finances est un homme sérieux et quand on parle de l'étude en cause, c'est l'étude commandée par son bureau, ses fonctionnaires, et qui conclut que ce projet n'a aucune chance d'être viable et que les chiffres soumis sont gonflés à plusieurs points de vue.

Au lieu de gaspiller 4,8 millions de fonds publics pour honorer une promesse électorale du premier ministre, est–ce que le ministre des Finances reconnaît que ce dont les gens de Shawinigan et de la Mauricie ont besoin, ce sont des projets industriels qui génèrent des vrais «jobs» plutôt qu'un éléphant blanc sans aucune espèce de garantie d'autofinancement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que l'étude Legault, Grysole et associés concluait qu'il fallait certaines modifications au projet. C'était le but de l'étude et nous avons l'intention d'apporter ces modifications.

Si vous voulez parler de jobs et d'emplois, je vous demanderais d'écouter le président du Conseil du Trésor qui vient de nous dire qu'avec 300 millions de dollars nous sommes engagés dans un projet qui créera 90 000 emplois au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES GARDERIES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines ou au ministériel choisi pour répondre.

Le livre rouge prône une augmentation importante du nombre de places de garderie. Ce sont les contribuables qui financeront ce service, qu'ils l'utilisent ou non. Les services de garderie financés par le gouvernement augmentent le fardeau fiscal des Canadiens et seront encore plus discriminatoires à l'égard des familles où l'un des conjoints choisit de rester à la maison pour élever les enfants.

Le gouvernement est–il conscient du fait qu'une proposition de ce genre forcera encore davantage de parents à envoyer leurs enfants dans des garderies, même s'ils préféreraient rester à la maison avec eux?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, hier, un collègue du député nous a demandé ce que le gouvernement pouvait faire pour donner du travail aux gens.

Il va sans dire que nous pouvons veiller entre autres à ce qu'ils puissent compter sur les services voulus pour leurs enfants lorsqu'ils font partie de la main–d'oeuvre rémunérée. Pour ma part, je considère que les femmes qui restent à la maison travaillent aussi dur que les gens qui travaillent à l'extérieur et c'est pourquoi j'ai parlé de la main–d'oeuvre rémunérée.

Cependant, lorsque le député nous demande de cesser de financer la garde des enfants, cette décision ramènerait notre économie des décennies en arrière. En effet, les places dans les garderies partout au pays ont été établies par les gouvernements provinciaux grâce à une aide apportée par le gouvernement fédéral directement aux familles, surtout aux familles monoparentales dirigées par une femme. Autrement, ces gens ne pourraient aller sur le marché du travail.

Le député laisse entendre que certaines personnes n'ont pas besoin de ces services. On pourrait dire la même chose des soins de santé. Voudrait–il abolir le financement national des services de soins de santé ou de l'éducation?

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, la vice–première ministre n'a pas compris mon argument. Je ne dis pas qu'on doive arrêter de financer ces services ou empêcher les gens d'aller travailler.

Un système de coupons permettrait aux parents de rester à la maison avec leurs enfants ou de profiter des services de garde qui leur conviennent le mieux. On pourrait également offrir une assistance publique directe à ceux qui en ont vraiment besoin.

• (1200)

La vice–première ministre, le gouvernement, pourraient–ils envisager la mise en place d'un système de coupons pour les services de garderie plutôt qu'un régime universel?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis un parent et aucun gouvernement ne me dicte où je dois envoyer mon enfant. Nous vivons dans un pays libre.

En ce moment, tout ce que le gouvernement dit, c'est que pour aider les gens qui travaillent à l'extérieur du foyer, il faut manifestement prévoir des services de garderie, car c'est un élément important. Notre gouvernement entend respecter les engagements qu'il a pris dans son livre rouge.

Je souhaiterais seulement que le député comprenne mieux à quel point la situation est difficile pour les femmes qui essaient de travailler à l'extérieur tout en s'acquittant de leurs tâches à la maison. Je ne peux qu'espérer que son parti et lui–même les appuient davantage.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Hier, j'ai rencontré des membres de la Chambre des représentants des États–Unis pour discuter d'enjeux commerciaux entre le Canada et les États–Unis, notamment de la question du blé dur. J'en ai conclu que, 1994 étant une année d'élections aux États–Unis et bon nombre de législateurs cherchant à se faire réélire, les Américains doivent adopter une attitude fermement protectionniste. Ils sont même prêts à passer outre à certains accords commerciaux comme l'ALENA et le GATT.

Le gouvernement peut–il nous garantir qu'il protégera les intérêts des agriculteurs canadiens et qu'il ne cédera pas devant la position protectionniste des Américains?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je puis donner cette garantie au député. Je crois d'ailleurs que la position que nous avons adoptée durant les négociations et les discussions poursuivies au cours des derniers mois montrent bien notre détermination. Nous continuerons à protéger sur tous les plans les intérêts des céréaliculteurs canadiens. Nous l'avons toujours fait par le passé, et nous persévérerons dans les discussions futures.

Le Président: Je suis sûr que vous avez tous entendu le canon. Le ministre des Pêches invoque le Règlement.

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, j'ai dit que le projet Hibernia avait créé 5 300 emplois directs. Cette information était erronée et je veux rétablir les faits. En réalité, c'est 6 282 emplois qui ont été créés.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le Jour de la Terre, une journée où nous nous joignons à tous les peuples de la terre pour apporter notre propre contribution à la protection de notre environnement.

Depuis la première célébration du Jour de la Terre au Canada, le 22 avril 1990, l'appui de la population à cet événement a grandi à un rythme tel que près d'un Canadien sur trois participe maintenant à une activité environnementale quelconque. L'énergie, l'enthousiasme et la participation ne manquent pas lorsqu'il s'agit d'améliorer l'aspect écologique de notre mode de vie.

Les Canadiens sont maintenant plus sensibles que jamais à l'environnement naturel qui les entoure et ils prennent des mesures afin de pouvoir léguer à leurs enfants et à leurs petits–enfants ce milieu de vie dont ils profitent aujourd'hui. En outre, les Canadiens montrent qu'ils veulent sensibiliser leurs gouvernements en plantant un arbre, en compostant leurs déchets domestiques, en refusant les sacs lorsqu'ils font leurs emplettes, en recyclant les cannettes, en ramenant les contenants consignés et en demandant moins d'emballage aux producteurs.

En fait, de récentes enquêtes ont montré que 60 p. 100 des Canadiens appuyaient une augmentation des dépenses en matière de protection de l'environnement. L'industrie elle aussi a rapidement réalisé qu'une planification et une exploitation plus «vertes» signifiaient plus de billets verts et des économies vertes.

Dans presque tous les secteurs de notre économie, les entreprises ont compris que la demande des consommateurs signifiait que tout producteur soucieux d'utiliser des méthodes plus écologiques profitait d'un avantage non négligeable par rapport à ses concurrents.

[*Français*]

De leur côté, le monde des affaires et celui de l'industrie demandent au gouvernement de mettre de l'ordre dans leurs affaires. Ils ont besoin de coopération, mais aussi de directions claires et précises pour atteindre nos objectifs environnementaux.

• (1205)

Je suis fière de vous annoncer, ainsi qu'à tous les Canadiens et les Canadiennes, que notre gouvernement entend cet appel. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent dire que leur gouvernement national est le premier gouvernement vert de notre pays.

Dans cette Chambre siègent trois anciens ministres fédéraux de l'Environnement et un ancien ministre provincial de l'Environnement, deux ans chefs de leurs partis respectifs.

Un autre est le très compétent président du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable et le quatrième est mon absolument indispensable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

Les Canadiens peuvent aussi compter sur le leadership environnemental de leur gouvernement. Nous sommes fiers d'avoir un premier ministre qui comprend que l'environnement fait partie intégrante de la création d'emplois et de la croissance, et qui a choisi le développement durable comme l'un des thèmes sous–jacents de son livre rouge.

Le premier ministre a nommé le président précédent de notre assemblée ambassadeur mondial du Canada pour l'environnement. C'est lui, en effet, qui est à l'origine de La colline verte, notre programme de recyclage et de conservation. Notre premier ministre a aussi créé plus de parcs nationaux que tout autre premier ministre de l'histoire du Canada et il a annoncé très clairement durant son premier voyage à l'étranger que l'eau du Canada n'était pas à vendre.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada sait que nous devons agir à l'échelle mondiale si nous voulons nous attaquer à la dégradation de l'environnement et nous assurer que le Fonds pour l'environnement mondial, le FEM, et le protocole de Montréal reçoivent une juste contribution du Canada.

Le ministre responsable du programme d'infrastructure a fait de l'amélioration des réseaux d'eau et d'égout, ainsi que des projets susceptibles d'améliorer l'environnement, une priorité de ce programme national.

Le ministre des Pêches et des Océans a agi rapidement pour tenir les promesses faites au sujet du projet Kemano et il a aussi reconnu que l'écotourisme pouvait jouer un rôle important dans la relance de notre économie.

Le ministre du Développement des ressources humaines et le secrétaire d'État à la Jeunesse ont annoncé un plan qui fera participer les jeunes à des programmes de formation dans le domaine environnemental, afin de nous aider à mettre les industries «vertes» à la pointe du progrès.

Ma collègue, la ministre des Ressources naturelles, fait une promotion active du développement durable dans le secteur des ressources dont elle est responsable. Elle travaille aussi ardemment à améliorer notre efficacité énergétique, un élément qui fait partie intégrante de toute utilisation énergétique future, lorsque

l'on se rend compte que nous sommes les plus gros consommateurs d'énergie au monde. Le programme de forêts modèles de son ministère est un modèle dans le domaine de la gestion durable des forêts.

Récemment, elle a déposé au Parlement le premier rapport en vertu de la Loi sur l'efficacité énergétique qui indique quels avantages environnementaux et économiques les utilisateurs d'énergie peuvent obtenir en améliorant leur efficacité énergétique.

[*Français*]

Nous avons un ministre des Finances progressiste dans le domaine de l'environnement. Il annonçait, en février dernier, une importante et nouvelle initiative visant à appuyer le développement durable.

Le budget annonçait en effet que nous allons créer un groupe de travail réunissant les gouvernements, l'industrie, les représentants des groupes environnementaux, afin d'identifier les obstacles à une gestion environnementale saine.

Ce groupe se penchera aussi sur toute une série d'instruments économiques, des instruments s'appuyant sur les forces du marché, montrant un potentiel de mise en oeuvre rapide comme alternative ou comme complément aux réglementations environnementales.

À ce sujet, je suis ravie d'annoncer aujoud'hui que le ministre des Finances et moi–même annoncerons sous peu la composition et la nature du mandat de ce groupe de travail, après consultation avec toutes les parties intéressées.

[*Traduction*]

Je suis heureuse d'annoncer, au nom du ministre des Finances, que nous progressons rapidement dans notre analyse de l'utilisation de la politique fiscale et autres instruments économiques pour améliorer notre performance dans le secteur environnemental.

Très prochainement, nous annoncerons la constitution et le mandat d'un comité qui examinera la question non seulement de l'utilisation d'instruments économiques pour aider la politique gouvernementale, mais aussi des taxes et subventions, pour s'assurer qu'elles contribuent à l'amélioration de l'état de l'environnement et non à sa détérioration.

Je pourrais continuer et mentionner l'apport de tous les membres du Cabinet, notamment celui du ministre de l'Industrie et de son secrétaire d'État, qui consacrent beaucoup de temps aux industries environnementales, mais je pense que la situation est claire. Le gouvernement, le Cabinet et le premier ministre sont résolus à gérer les affaires de la nation en respectant l'environnement.

• (1210)

[*Français*]

Comme ministre de l'Environnement, je suis fière des réalisations de mon ministère. Au cours des six derniers mois, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons établi des bases solides pour rencontrer nos engagements. J'ai annoncé que nous allions proclamer la Loi sur la Table ronde sur l'économie et l'environnement, ce qui donnera une permanence légale à cet organisme vital. C'est un engagement du livre rouge réalisé.

Le discours du Trône a fait part des intentions du gouvernement et j'ai aussi annoncé que nous allions proclamer la Loi sur l'évaluation environnementale ce printemps, tel que demandé par le chef de l'opposition, et que nous allons renforcer des règlements, comme promis dans le livre rouge. Deuxième engagement réalisé.

En collaboration avec mon collègue, le ministre de l'Industrie et son secrétaire d'État, nous avons entrepris le développement d'une stratégie gouvernementale pour les industries environnementales en commanditant des ateliers de consultations plus tôt cet hiver afin de générer l'appui public requis. On analyse présentement les commentaires reçus et la stratégie sera annoncée très bientôt. C'est donc le troisième engagement réalisé.

Lundi dernier, j'ai eu le privilège et le plaisir d'annoncer la Phase II du Plan d'action sur les Grands Lacs et aussi la réalisation du plan Saint–Laurent Vision 2000. Ces deux plans constituent un pas de géant visant à restaurer la santé du plus grand bassin d'eau douce au monde.

Lié avec la révision statutaire après cinq ans de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui sera entreprise sous peu par le Comité permanent de la Chambre, nous sommes aussi en voie de remplir une autre promesse du livre rouge, concernant la prévention de la pollution. J'attends sous peu la réponse du comité parlementaire sur l'engagement que nous avons pris au sujet du vérificateur général et on s'attend d'avoir des résultats très bientôt. Quatrième engagement réalisé.

Une barge avait coulé, chargée de mazout en soute. On a travaillé avec les quatre provinces en coopération avec le ministre des Transports et on a trouvé une solution qui sera mise de l'avant sous peu. Engagement réalisé.

Plus tôt ce printemps, j'ai donné le mandat très important au Comité permanent sur le développement durable d'étudier le concept d'un vérificateur général de l'Environnement. Le comité fait ses recommandations et ceci permet de réaliser un autre de nos engagements du livre rouge.

[*Traduction*]

Notre gouvernement garde ses promesses et, avec l'aide du Parlement, nous espérons continuer sur notre lancée.

En ce Jour de la Terre, je m'engage personnellement, devant mes collègues et amis de cette Chambre, et tous les Canadiens, à travailler en collaboration avec les provinces, les municipalités, les travailleurs, les groupes écologistes, les entreprises, et plus particulièrement les jeunes Canadiens, pour assurer la protection et la promotion de notre environnement naturel.

À titre de ministre de l'Environnement du Canada, je suis fière de ce que nous avons accompli. Mais je serais encore plus fière si je pouvais annoncer aujourd'hui à la Chambre que nous n'avons plus besoin d'une journée spéciale consacrée à l'environnement parce qu'au Canada, nous célébrons le Jour de la Terre, chaque jour de l'année.

Nombreux sont les orateurs qui ont prononcé d'éloquents discours en cette enceinte; pour ma part, j'aimerais conclure sur ce dicton haïda que nous connaissons tous et qui, en ce Jour de la Terre, devrait servir de cri de ralliement à la Chambre, à notre pays et au monde entier. «Nous n'avons pas hérité cette terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.» Ne l'oublions jamais.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, suite à l'apologie des actions du gouvernement en matière d'environnement prononcée par la ministre de l'Environnement, l'opposition officielle aurait plutôt pour sa part, en cette Journée de la Terre, tenu à parler des vrais problèmes, c'est-à-dire des problèmes de notre écosystème et des défis à relever afin que nous puissions vivre dans un environnement sain.

La ministre a préféré insister sur les réalisations de son gouvernement depuis les élections. Alors, permettez-moi de remettre en perspective certaines de ces réalisations qui doivent laisser plus d'un Québécois et Canadien dans la perplexité la plus totale.

• (1215)

En matière de législation, la ministre a fait plusieurs déclarations à la Chambre ou dans les médias. On n'a toutefois pas encore eu la joie de voir un seul projet de loi émaner de son ministère. La ministre semble mal distinguer le processus législatif qui mène à la réalisation d'un engagement électoral. Il ne suffit pas d'annoncer qu'on produira les règlements relatifs à la Loi sur l'évaluation environnementale et qu'on présentera un projet de loi sur la Table ronde sur l'économie et l'environnement pour que la population considère que le Parti libéral a tenu ses promesses. Si le gouvernement considère que ses engagements ont été réalisés par la simple annonce de ceux-ci, on risque de se retrouver encore une fois devant du verbiage et des voeux pieux sans conséquence.

Après avoir annoncé en grande pompe des consultations sur la stratégie gouvernementale par les industries environnementales, il appert, comme ce fut le cas à Montréal selon certains observateurs, que cette consultation n'était en fait qu'un prétexte à une rencontre sociale entre fonctionnaires intéressés par la chose. Il semble bien que l'industrie environnementale n'ait pas vraiment été associée à cette démarche. L'opposition officielle avait pourtant donné son appui à cette initiative, espérant qu'elle serait l'occasion de promouvoir la recherche et le développement en matière d'industrie environnementale. Beaucoup reste donc à faire avant que la ministre ne se pète les bretelles en annonçant que son engagement est tenu.

Monsieur le Président, il me fera plaisir d'avoir des échanges avec la ministre. Je la sais de bonne humeur aujourd'hui et c'est toujours avec grand plaisir que j'ai des échanges avec elle. Je poursuivrai donc.

Pour ce qui touche le Plan d'action Saint-Laurent. . .

Mme Copps: Mais pas toujours de bonne foi.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je comprends qu'un dialogue se développe en toute amitié entre les deux députés, mais je voudrais qu'on s'en tienne aux discussions.

M. Ménard: Monsieur le Président, j'apprécie la vigilance avec laquelle vous intervenez.

Pour ce qui touche le Plan d'action Saint-Laurent, appelé maintenant pompeusement Saint-Laurent Vision 2000, le gouvernement ne fait que poursuivre la politique du Parti conservateur. On ne peut donc pas ici parler de la réalisation d'un engagement du Parti libéral.

Malheureusement, le budget du ministre des Finances, dont la ministre dit tant de bien, ne comprend aucun financement pour s'attaquer à l'empoisonnement des sédiments portuaires, même si, selon madame la ministre, le Programme d'infrastructure permettra d'avancer les fonds nécessaires. Si tel était le cas, nous en serions bien heureux. Toutefois, selon le quotidien *Le Soleil*, que la ministre a sûrement lu, un fonctionnaire du ministère a émis de sérieux doutes face à cette déclaration.

Bien que les grandes annonces aient été nombreuses, on voit bien que les réalisations tardent alors que les attentes légitimes se multiplient. Qu'on ne pense qu'au cas des organochlorés qui englobent la plupart des pesticides, dont la présence dans les Grands Lacs menace la santé des citoyens vivant dans ces régions fort populeuses, tel que le soulignait le dernier rapport de la Commission mixte internationale.

Par ailleurs, comme le soulignait le président du Comité de l'environnement et du développement durable, le député de Davenport, le Canada tarde, depuis maintenant neuf ans, à ratifier la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, laquelle, si elle était mise en oeuvre, contribuerait largement à protéger les océans, à améliorer l'industrie de la pêche et à réduire les dangers de pollution. Jusqu'à ce jour, 57 pays l'ont fait, alors qu'il faut 60 pays pour ratifier cette convention. Voilà, monsieur le Président, matière à annonce! Voilà un geste concret que la ministre de l'Environnement, habituellement débordante d'énergie, aurait pu faire.

Les Québécois et les Canadiens sont désabusés face au genre de discours triomphalistes dans lesquels se drape aujourd'hui la ministre de l'Environnement. Je suis surpris d'être celui qui

devant cette Chambre devra énoncer les graves problèmes auxquels font face les Canadiens, les Québécois et l'humanité.

Depuis le début du XIX^{e} siècle, plus de la moitié des forêts tropicales ont disparu. Il ne reste que 40 p. 100 des forêts dans les pays du tiers monde et cette situation dramatique entraîne la disparition de cent espèces par jour. La désertification attaque plus de 100 pays et plus de 800 millions d'individus.

Un tiers des terres productives de l'Asie est menacé de désertification et on sait que 80 pays, représentant 40 p. 100 de la population mondiale, souffrent d'une pénurie d'eau potable et que la détérioration de la qualité de l'eau condamne à mort des millions d'enfants. La situation environnementale mondiale atteint un point critique.

• (1220)

Plutôt que de s'épancher sur les qualités de ses collègues ministres et de son premier ministre, madame la ministre de l'Environnement aurait dû profiter de cette occasion qu'est la Journée de la terre pour élever le débat et faire part des orientations de son gouvernement quant aux solutions qui devront être mises de l'avant par le Canada et les autres pays afin que tous, nous puissions vivre dans une société où l'environnement dans lequel nous vivons correspond aux exigences de la population, particulièrement celles des jeunes qui hériteront des décisions que nous prenons aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous remercie et je dis à madame la ministre que nous sommes désireux de l'associer dans les initiatives qu'elle pourra proposer à cette Chambre, mais jusqu'à maintenant les actions concrètes ont tardé et nous prions Saint–Basile pour que l'action législative s'engage le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne peux m'empêcher de me demander si l'invitation de la ministre est encore sur la table, ou est–ce qu'elle est à terre, mais en tout cas, c'est à suivre.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le Jour de la Terre est un événement positif et c'est dans le même esprit que je présente mes observations.

Le Jour de la Terre marque un temps d'arrêt pour que tous, nous réfléchissions à une chose que nous tenons souvent pour acquise, soit la planète que nous habitons.

Je constate pourtant avec plaisir que, dans l'ensemble, nous nous engageons sur la longue route menant à un avenir durable et prenons, quoique tardivement parfois, des moyens pour réduire la pollution et ainsi transmettre une planète en bon état à nos enfants et à nos petits–enfants.

Selon la Commission Brundtland, le développement durable consiste à laisser à nos enfants une planète dans un état comparable, sinon meilleur, à ce qu'elle était quand nous l'avons reçue. Nous devrions tous tendre vers ce but. Pour l'atteindre, nous devons prendre l'habitude de faire plus avec moins.

Même si je conviens avec la ministre que le gouvernement devrait s'en occuper, je crois qu'il revient davantage à chaque individu, et non toujours à son prochain, de faire ce qu'il faut. C'est uniquement à condition que chacun devienne responsable et apprenne à préserver les ressources dans la vie quotidienne, que nous arriverons au développement durable.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes vraiment engagés sur une longue route. Nous avons encore une bonne distance à parcourir, mais nous atteindrons notre but si nous faisons comme si chaque journée était le Jour de la Terre.

Le président suppléant (M. Kilger): Je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour autoriser le député de Regina—Lumsden à dire quelques mots au nom du Nouveau Parti démocratique. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie mes collègues. Je suis très heureux de me joindre aujourd'hui à tous les députés pour célébrer la Journée de la terre. Je tiens premièrement à féliciter tous les Canadiens qui ont fait de la situation écologique non seulement de leur pays, mais de l'ensemble de la planète une de leurs priorités.

J'ai rencontré bien des gens et des organisations à Regina, dans ma circonscription, qui sont actifs au sein de leur collectivité et qui veulent laisser à leurs enfants, au moment où ils quitteront cette terre, un environnement sain et de meilleures ressources.

Je veux les féliciter pour leur participation à des programmes de recyclage et d'autres initiatives auxquelles je prends part moi–même. Je recycle tous les contenants de verre, les boîtes de conserve et cannettes, le plastique, les journaux, les vêtements et tout ce que ma famille et moi consommons. Il est important, à mon avis, que tous les législateurs suivent l'exemple que nous donnent nos enfants.

Je partage l'avis du gouvernement, pour qui l'établissement d'un plan d'action environnemental pour le Canada est prioritaire. Je partage aussi ses sentiments, car il est vrai que nous devrions léguer à nos enfants un environnement plus sain que celui dont nous avons hérité, car, après tout, ce sont pour les générations futures que nous prenons soin de notre planète. Personne n'est mieux placé pour comprendre la situation qu'un parent qui voit ses enfants grandir et franchir les diverses étapes de la vie et constate les énormes défis que leur réservent l'économie et l'environnement d'aujourd'hui.

• (1225)

Cela ne veut pas dire que je partage entièrement l'opinion du gouvernement. À l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, les libéraux se sont fortement opposés au plan vert proposé par l'ex–gouvernement conservateur. Il faut joindre le geste à la

parole, comme on dit. Lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils s'opposaient au plan vert. Maintenant au pouvoir, ils décident de mettre en oeuvre le plan vert des conservateurs. C'est ce que j'appelle faire volte–face.

Je ne crois pas que le gouvernement soit sérieux lorsqu'il promet de nous assurer un environnement sain et vigoureux. La preuve, nous en sommes à la fin d'avril 1994, c'est–à–dire que nous siégeons depuis trois mois déjà à la Chambre des communes, et le gouvernement n'a encore suscité aucun véritable débat ici sur la protection de l'environnement au Canada. Il n'y a pas de nouveau plan vert. Les libéraux mettent en oeuvre l'ancien plan vert qu'ils trouvaient inacceptable lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Voici que, maintenant qu'ils forment le gouvernement, ils font volte–face et appuient le plan vert. Bien dire fait rire, bien faire fait taire.

Comme autre mesure, ils ont accordé le bureau de l'environnement de l'ALENA à la ville de Montréal, qui n'est pas un modèle lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement de ses administrés. Cette ville a l'un des pires bilans au Canada.

Il me semble que les gestes sont plus éloquents que les paroles. Et les libéraux sont vraiment très volubiles. Ils prennent ici la parole et ils décrivent en long et en large toutes les merveilleuses choses qu'ils vont faire, mais ils ne font rien. Ils ne font rien de ce qu'ils disent.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, allons continuer à insister pour que le gouvernement s'occupe de la protection de l'environnement et veille à ce que l'environnement soit préservé pour les générations futures de Canadiens.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix–septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition des comités.

Si la Chambre donne son consentement unanime, je proposerai l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley) demande à présenter le projet de loi C–240, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel de manière à assurer la détention des criminels violents présentant un risque sérieux pour la collectivité après l'expiration de leur peine, et la détention des personnes coupables de crimes à caractère sexuel contre des enfants.

Le projet de loi donnerait au Service correctionnel du Canada et à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir de renvoyer les criminels devant le procureur général compétent pour subir une audience visant à déterminer s'ils présentent un danger pour la collectivité. Après avoir déterminé qu'une personne présente un tel danger, un tribunal pourrait ordonner: premièrement, la détention pendant une période indéterminée; deuxièmement, la détention pendant une période déterminée; et troisièmement, une remise en liberté surveillée pendant une période de dix ans.

Le deuxième volet du projet de loi éliminerait l'obligation qui existe actuellement d'établir que l'auteur d'un acte criminel a causé un dommage grave lorsque sa victime est un enfant. Actuellement, il faut prouver qu'il y a eu dommage grave, ce qui est difficile dans les cas où les victimes sont des enfants puisque le dommage qu'ils subissent peut ne pas être apparent avant plusieurs années. De plus, la difficulté qu'éprouvent les enfants à exprimer clairement l'effet d'un crime de nature sexuelle fait qu'il est très difficile de dépister les dommages graves qu'ils subissent.

Je suis heureuse de présenter ce projet de loi et j'espère qu'il sera étudié très sérieusement car il est très important pour la protection de la société.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1230)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le dix–septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté tout à l'heure soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES EAUX NAVIGABLES

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 300 habitants de la circonscription d'Ontario et d'ailleurs au sujet de la baie Frenchman.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à user de ses pouvoirs en matière de navigation en vertu du paragraphe 92(10) de la Loi constitutionnelle et de la Loi sur la protection des eaux navigables et à entreprendre des opérations de dragage dans la baie Frenchman pour corriger le manque de profondeur dans la baie et à l'entrée du chenal.

Une grande accumulation de limon a considérablement réduit la profondeur des eaux dans la baie Frenchman, et cela pose maintenant une sérieuse menace à la sécurité des bateaux qui entrent dans le chenal et de leurs occupants.

LE SALVADOR

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de mes électeurs, une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement à faire les démarches appropriées auprès du gouvernement du Salvador pour qu'il respecte les accords de paix et les droits de la personne avant et après le scrutin par ballottage du 24 avril.

[*Français*]

LES RETRAITÉS

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition présentée par l'Association québécoise des retraités, section de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui fait remarquer à la Chambre qu'ils sont en désaccord avec les multiples attaques au revenu des personnes retraitées que fait actuellement le gouvernement libéral, particulièrement le projet de réforme des pensions de vieillesse, l'abolition de l'universalité du crédit d'impôt en raison de l'âge. Je crois qu'on doit tenir compte particulièrement de la position des personnes âgées de ma circonscription. Je dépose donc la pétition.

[*Traduction*]

LES CARTES DE TUEURS

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition demandant qu'on modifie les lois du Canada pour interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs et qu'on avise les fabricants de ces cartes que leur produit sera saisi et détruit s'il est destiné au Canada.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole en conformité de l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions concernant les cartes de tueurs.

Je remercie le ministre d'avoir dit à la Chambre qu'il entend prendre des mesures à cet égard.

Les signataires de ces nombreuses pétitions provenant de diverses localités de ma circonscription l'appuient dans ses efforts pour nous débarrasser de ces cartes de tueurs.

LE SUICIDE ASSISTÉ PAR UN MÉDECIN

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes électeurs de 100 Mile House, en Colombie-Britannique.

• (1235)

Ceux-ci demandent au Parlement de ne pas abroger ni modifier de quelque façon que ce soit l'article 241 du Code criminel et de maintenir la décision que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993 et qui interdit l'euthanasie par le suicide assisté.

Je partage l'opinion des pétitionnaires.

LA JUSTICE

M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Prince-Albert—Churchill River qui demandent l'abrogation de l'article 745 du Code criminel.

Les pétitionnaires s'opposent fermement à cette disposition qui permet à une personne trouvée coupable de meurtre et purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité de 25 ans, sans possibilité de libération conditionnelle, de présenter une demande de libération conditionnelle au bout de 15 ans.

J'exhorte tous les députés à prendre en considération cette opinion exprimée par les habitants de La Ronge, de Buffalo Narrows, de Smeaton, de Shellbrook, de Waskesiu, de Holbein et de Southend, dans ma circonscription du nord de la Saskatchewan.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition avec mon collègue d'en face demandant l'abrogation de l'article 745 du Code criminel.

Il s'agit d'un article qui donne de l'espoir à certains détenus en permettant aux personnes condamnées à perpétuité sans libération conditionnelle pendant 25 ans de faire une demande pour obtenir une libération conditionnelle au bout de 15 ans.

J'appuie cette pétition. Selon moi, lorsqu'un juge et un jury décident qu'une personne ne doit pas avoir accès à une libération conditionnelle pendant 25 ans, il faut respecter cette décision, et c'est pourquoi j'appuie à fond cette pétition.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter, au nom de mes électeurs de Lambton—Middlesex et de la région, une pétition qui a été dûment certifiée par le greffier aux pétitions.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'interdire la vente du jeu du tueur en série et des cartes de tueurs en série pour protéger les enfants innocents.

LE SUICIDE ASSISTÉ PAR UN MÉDECIN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 1 000 Canadiens de diverses localités situées dans différentes provinces.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et de maintenir la décision que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993 interdisant le suicide assisté et l'euthanasie.

Je saisis cette occasion, monsieur le Président, pour vous dire, ainsi qu'à la Chambre, que je suis tout à fait d'accord sur les opinions exprimées dans cette pétition.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter au nom des électeurs de Lambton—Middlesex une pétition dûment certifiée par le greffier chargé des pétitions.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie pour autoriser ce dernier à accorder des fonds aux propriétaires fonciers qui interviennent dans les travaux de l'Office au sujet de questions d'intérêt public ayant trait à la construction et à l'exploitation de pipelines.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle d'accord pour que toutes les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il a été convenu plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DU REVENU

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de s'assurer que la réforme de la fiscalité est harmonisée et intégrée aux programmes de sécurité sociale dans leur ensemble, dans l'intention d'atteindre le plus efficacement possible l'objectif fondamental consistant à assurer la sécurité du revenu à tous les Canadiens.

—Monsieur le Président, ma motion est appuyée par le député de Regina—Lumsden.

● (1240)

La motion demande à la Chambre de convenir que le gouvernement devrait envisager l'opportunité de s'assurer que la réforme de la fiscalité soit harmonisée et intégrée aux programmes de sécurité sociale.

Cette motion comporte en fait trois éléments. Voici le premier. Notre régime fiscal doit nous permettre de disposer de recettes suffisantes pour maintenir les programmes sociaux que nous considérons comme essentiels pour assurer à tous les Canadiens un niveau raisonnable de sécurité et de dignité.

Le deuxième élément porte sur l'utilisation du régime fiscal dans l'administration de la politique sociale. Le régime fiscal a servi au fil des ans de véhicule pour l'application de la politique sociale au moyen de mesures diverses, de crédits d'impôt, etc.

En troisième lieu, la motion a trait à la question des charges fiscales injustes et aux répercussions fiscales touchant les Canadiens qui cessent de dépendre des programmes sociaux pour réintégrer la population active. J'aborderai chacune de ces questions séparément.

Jusqu'à maintenant, dans le domaine des programmes sociaux, le gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement conservateur précédent et sous la pression du Parti réformiste, a surtout cherché à réduire les dépenses, à réduire le budget des programmes, s'en prenant ainsi aux gens, aux plus démunis, aux plus pauvres de la société. Ces gens ont été la cible du gouvernement dans le domaine des programmes sociaux.

Il est vrai que dans le domaine de la réforme de la politique sociale, comme l'aurait fait le Nouveau Parti démocratique, le Bloc québécois a davantage prôné une approche plus holistique, plus axée sur les personnes. J'en remercie les députés du Bloc québécois.

Le gouvernement ne s'est pas beaucoup préoccupé de résoudre le problème. Le fait est que l'économie ne profite aucunement à plus de quatre millions de Canadiens, puisque que plus de quatre millions de Canadiens ne sont pas au nombre des travailleurs rémunérés, et ce, non par leur faute, mais parce que le gouvernement actuel n'a pas accordé la priorité à la création d'emplois. Pas plus que le gouvernement précédent d'ailleurs.

On ne s'est pas préoccupé de relancer l'économie, de donner aux Canadiens l'occasion de trouver les emplois dont ils ont tant besoin pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et pour apporter une contribution à notre société. Résultat, nous avons assisté à une augmentation des paiements au titre des programmes sociaux, étant donné le grand nombre de Canadiens incapables de se trouver un travail.

De plus, le gouvernement actuel, tout comme le gouvernement précédent, ne s'est pas efforcé de mettre en oeuvre un système fiscal progressif et équitable, même si l'objectif figure dans le budget. En effet, le budget fait dire au gouvernement qu'un régime fiscal sain doit reposer sur une répartition équitable, et perçue comme telle, du fardeau entre tous les contribuables.

C'est peut-être la perception, mais, dans la réalité, le gouvernement a cru bon de ne rien faire. Nous avons toujours un régime fiscal injuste envers la plupart des Canadiens ordinaires. Le fardeau fiscal retombe sur les épaules des Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu, tandis que les riches et nos grandes entreprises ne paient presque pas d'impôts.

Il nous faut donc adopter une approche holistique de nos programmes sociaux. Ils sont là pour ceux qui en ont besoin, ceux dont le nombre a augmenté à cause de la situation économique. Nous avons aussi un régime fiscal qui grève d'impôts les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen. Le gouvernement n'a essentiellement rien fait pour remédier à ce problème, alors que, quand il était du côté de l'opposition, il critiquait souvent le

gouvernement conservateur pour ses réformes fiscales régressives.

Je voudrais également faire remarquer que, partout au Canada, les gens s'inquiètent de la rapidité de la réforme de la politique sociale et de ce qu'elle signifie. Ils s'inquiètent de ce que le gouvernement effectue surtout des compressions dans les programmes sociaux— compressions qui se chiffrent en milliards de dollars—sans tenir de consultations adéquates et sans prendre en considération les conséquences majeures que cela aura pour les provinces et, ce qui est plus important, pour les Canadiens qui ont besoin de ces programmes.

Malgré les avis contraires reçus de ses propres conseillers, le gouvernement continue d'apporter des changements ponctuels aux programmes sociaux tout en essayant de tenir compte de l'ensemble de la question.

• (1245)

Un des membres du groupe de travail du ministère du Développement des ressources humaines, M. Ken Battle, propose qu'un moratoire soit placé sur la réforme des programmes sociaux et la réforme fiscale tant que l'on n'aura pas effectué un examen approfondi de ces programmes. On ne tient pas compte de cet avis qui vient pourtant du propre conseiller du gouvernement.

Venons–en au régime fiscal. Le gouvernement conservateur s'est attaché pendant neuf ans à réduire les dépenses afin de régler les problèmes de la dette et du déficit du Canada. Dans tout le pays, les gouvernements—conservateurs et libéraux—veulent faire la même chose. Les gouvernements néo–démocrates arrivent, eux, à équilibrer leurs budgets sans s'attaquer aux programmes sociaux.

En Saskatchewan, ma province, le déficit par habitant—qui était le plus élevé—est, en trois ans, devenu le plus bas. Aucun gouvernement n'a réussi, comme celui de ma province, à réduire autant le déficit. Il n'y a qu'à lire les rapports des analystes financiers qui, pourtant, ne sont pas en principe des amis du Nouveau Parti démocratique. Non seulement ça, la Saskatchewan a augmenté les dépenses sociales et de santé.

Il n'est pas nécessaire de s'attaquer aux plus vulnérables de la société pour réduire le déficit. Le gouvernement néo–démocrate de la Saskatchewan l'a prouvé à tous les Canadiens. Quiconque préférerait vivre en Alberta sous le couperet de Ralph Klein, plutôt qu'en Saskatchewan, a probablement un revenu de plusieurs centaines de milliers de dollars par an.

Les programmes sociaux ne sont pas à l'origine de la dette. Statistique Canada a déclaré que la moitié de la dette que le Canada possède depuis 1975, année où elle a pris des proportions inquiétantes, est attribuable aux échappatoires fiscales et aux allégements fiscaux prévus à l'intention des Canadiens mieux nantis, soit environ 50 p. 100, 44 p. 100 étant attribuables aux taux d'intérêt élevés et 6 p. 100 seulement à des augmentations des dépenses du gouvernement. Seulement 3 p. 100 de ces 6 p. 100 sont des dépenses de programmes sociaux.

Ce ne sont donc pas les dépenses des programmes sociaux qui sont à la source du problème, mais la faiblesse du régime fiscal, un régime qui favorise les riches. Après tout, les riches ont leurs propres partis politiques à la Chambre et ceux–ci les ont très bien servis en les faisant profiter de cette situation fiscale des plus favorables.

Si nous voulons régler ce problème, nous devons nous attaquer au caractère régressif de notre régime fiscal. Ces neuf dernières années, plus de 140 milliards de dollars de revenu des sociétés n'ont pas été assujettis à l'impôt. Quatre–vingts sociétés doivent 100 millions de dollars ou plus en impôt différé. Les travailleurs paient souvent plus d'impôts que les entreprises qui les emploient. Le Nouveau Parti démocratique et les Canadiens pensent qu'il est temps que le gouvernement traite les sociétés comme il traite les autres Canadiens.

Pourquoi n'instaure–t–il pas un impôt minimum des sociétés? Même Ronald Reagan avait instauré un impôt de ce genre. Pourquoi ne prélève–t–il pas de l'intérêt sur l'impôt différé qui n'a pas été réglé par ces sociétés? Pourquoi ne poursuit–il pas de manière plus agressive les entreprises qui éludent délibérément l'impôt?

Voyons un exemple des répercussions de ce régime fiscal injuste. Si, en 1992, la Compagnie pétrolière impériale avait payé son impôt différé de 1,58 milliard de dollars, nous aurions pu créer 600 000 espaces de garderie dans notre pays ou construire 54 000 logements sociaux. Notre régime fiscal entraîne des conséquences et des coûts importants pour les Canadiens, en favorisant les riches et en exploitant les Canadiens à revenu moyen ou faible. Non seulement ceux–ci paient une part trop élevée des impôts, mais les ressources disponibles ne suffisent pas à combler les coûts des programmes sociaux, parce que l'économie profite mal à quatre millions de Canadiens.

Un autre exemple que nous connaissons bien au Canada est celui des fiducies familiales. C'est l'un des moyens qu'ont les familles canadiennes très, très riches d'échapper au fisc tandis que d'autres doivent compter sur les banques alimentaires pour manger. On estime que le Trésor fédéral perd plus de un milliard de dollars par année à cause de cet allégement fiscal qui permet aux familles les plus riches du Canada de cacher le produit de leurs avantages fiscaux.

Cet avantage fiscal a été créé par le gouvernement libéral de Pierre Trudeau et a été prolongé par le gouvernement du premier ministre Mulroney.

• (1250)

C'est scandaleux que les Canadiens doivent supporter un régime fiscal qui donne d'importants allégements fiscaux aux Canadiens les plus riches tout en forçant les plus pauvres à avoir recours aux banques d'alimentation.

On connaît une multitude d'autres échappatoires fiscales qu'on pourrait éliminer. Cette page du budget nous montre aussi que le gouvernement accorde une certaine attention à la déduction pour frais de représentation des entreprises. On pourrait faire mieux sur ce chapitre. En éliminant cette échappatoire, on pourrait économiser un demi–milliard de dollars de plus. Je ne vois pas pourquoi mes électeurs, qui n'ont pas les moyens d'aller à Toronto pour voir jouer les Blue Jays, devraient subventionner les gens d'affaires qui vont divertir leurs amis dans les loges du SkyDome. C'est vraiment injuste.

On devrait abolir l'allégement fiscal destiné aux promoteurs immobiliers. Offert aux promoteurs immobiliers sur la dépréciation imaginée de leur actif, alors qu'en réalité, la valeur de leurs biens augmente, il constitue un cadeau versé sournoisement aux plus riches des Canadiens. De très importantes et richissimes sociétés immobilières ne paient pas d'impôts sur les sociétés, ou encore elles en paient, mais à un taux ridicule.

Nous devrions éliminer les allégements fiscaux applicables en cas de fusion ou d'acquisition d'entreprises. Le Canadien moyen n'en profite absolument pas. Par contre, l'abolition de ces trois allégements fiscaux pour les riches permettrait de recueillir un milliard de plus, qui servirait à financer les programmes sociaux dont les Canadiens ont besoin.

Je pourrais continuer encore longtemps. Nous pourrions taxer la fortune. Nous pourrions prendre des mesures pour découvrir ceux qui ne paient pas leurs impôts. Comme je l'ai déjà dit, nous pourrions imposer un impôt minimum aux sociétés, pour être sûrs qu'elles paient au moins quelque chose.

Je pense avoir bien expliqué à quel point notre régime fiscal était injuste et profitait d'abord et avant tout aux nantis qui ont pu compter dans le passé, et peuvent encore le faire d'ailleurs, sur des partis travaillant pour eux dans cette enceinte. Par contre, il est inéquitable et très dur pour les Canadiens à revenu faible ou moyen qui ont vu leurs impôts augmenter de façon marquée depuis quelques années.

Si les paroles des libéraux ont la moindre valeur et si ce qu'ils ont dit dans l'opposition tient toujours, il est temps de modifier notre fiscalité pour que les Canadiens ne soient plus confrontés à cette situation.

Je voudrais parler ensuite brièvement de l'utilisation du régime fiscal pour la mise en oeuvre de la politique sociale. C'est une tradition depuis longtemps au Canada. Cela peut très bien fonctionner lorsque les modifications fiscales sont progressistes, mais les résultats sont catastrophiques si elles sont régressives.

Là encore, le propre conseiller du ministre du Développement des ressources humaines, M. Ken Battle, a signalé que par le passé, les modifications progressistes apportées aux programmes sociaux et à la politique fiscale ont sans cesse été neutralisées par les modifications régressives auxquelles a procédé le gouvernement précédent. Le seul changement important prévu dans le premier budget du gouvernement libéral a été de se débarrasser de l'exemption d'impôt à vie sur les gains en capital. Cependant, le Trésor public perd peut-être 12 milliards de dollars du fait des déductions d'impôt élevées accordées relativement aux REER, dont seuls les riches peuvent profiter, et aux frais de garderie, qui favorisent les contribuables nantis.

Nous avons également constaté que notre régime fiscal avait sur nos programmes sociaux des répercussions dont la plupart des Canadiens ne s'aperçoivent que bien après coup. Là encore, le propre conseiller du ministre, M. Ken Battle, parle d'une politique à la dérobée. Le gouvernement actuel poursuit cette même politique, même si nos vis-à-vis l'ont beaucoup critiquée lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition.

Il y a également la disparition des systèmes universels de prestations pour enfants et de prestations aux personnes âgées par suite de la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales. On a remplacé les allocations familiales par une prestation fiscale pour enfants basée sur le revenu et il s'agit là encore d'une mesure critiquée par les libéraux lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais qu'ils poursuivent maintenant qu'ils forment le gouvernement.

Enfin, nous pouvons voir les répercussions de la désindexation partielle qui frappe des Canadiens au revenu de plus en plus faible, en les rendant inadmissibles aux programmes sociaux et en les plaçant dans des tranches d'imposition toujours plus élevées.

Le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances doivent se charger de cette question pour faire en sorte que la politique fiscale, étant donné son effet sur la politique sociale, soit progressiste et aide ceux qui éprouvent des difficultés actuellement dans notre société, et pour qu'elle contribue, comme le disent les ministériels, à rendre le régime fiscal plus équitable. Ils doivent ainsi s'assurer que tous les Canadiens soient convaincus que le régime fiscal est équitable et que nous payons tous une part équitable des impôts.

Voici brièvement mon dernier argument sur une question qui a soulevé beaucoup de paroles en l'air.

• (1255)

Comme celui qui l'a précédé, le gouvernement actuel aime bien parler des obstacles à l'emploi, obstacles qu'on pourrait éliminer en réduisant les programmes sociaux dont bénéficient les chômeurs. Tout Canadien vous dira que le principal obstacle à l'emploi, c'est qu'il n'y a pas assez d'emplois rémunérés convenablement. Si nous nous attaquons à ce problème, non seulement nous trouverons la solution au problème du déficit, mais aussi à celui de nos programmes sociaux, dont tant de Canadiens dépendent et qui nous coûtent trop cher.

En pratique, il y a toutefois des problèmes de taille qu'il faut régler pour que les gens abandonnent les programmes d'aide sociale et d'assurance-chômage, et intègrent le marché du travail. Chaque année, des milliers de prestataires d'aide sociale ne peuvent intégrer le marché du travail à cause des conséquences financières qui en résulteraient. En effet, à cause de la récupération des prestations d'aide sociale, le taux marginal d'imposition le plus élevé au Canada, soit de 100 p. 100 ou à peu près, est prélevé sur le salaire de ceux qui abandonnent les programmes d'aide sociale pour tenter d'intégrer le marché du travail.

Beaucoup de Canadiens, qui sont sur le point de quitter l'aide sociale pour le marché du travail et qui arrivent à gagner un peu d'argent tout en touchant des prestations de l'aide sociale, voient leurs prestations réduites de un dollar pour chaque dollar qu'ils gagnent. C'est le taux marginal d'imposition le plus élevé au Canada et il frappe les plus pauvres des Canadiens. C'est bien évidemment scandaleux.

Nous avons constaté aussi que les remboursements au titre de l'impôt et de la TPS sont déterminés en fonction du revenu net. Une personne qui quitte l'aide sociale n'a plus droit à ces programmes. Il faut s'assurer que cela ne décourage plus personne, comme c'est le cas à l'heure actuelle, de quitter l'aide sociale pour le marché du travail. Il faut veiller à ce que la politique fiscale, aux paliers fédéral et provincial, et, en fait, la politique de l'assistance sociale, soient de nature à encourager les gens à

quitter l'aide sociale pour le marché du travail chaque fois que s'ouvrent des emplois qu'ils peuvent occuper.

Il faut s'assurer que la transition de l'aide sociale ou de l'assurance–chômage vers le marché du travail soit le plus douce possible pour les Canadiens. Il faut tenir compte, je crois, du coût élevé du travail pour des familles qui passent de l'aide sociale au marché du travail.

En conclusion, il incombe au ministre du Développement des ressources humaines de s'assurer en collaboration avec les provinces que les mesures de transition sont douces et qu'elles encouragent les gens à intégrer le marché du travail.

Cette motion fait valoir trois points particulièrement importants sur la façon de régler l'un des problèmes les plus graves avec lesquels notre pays est aux prises, à savoir comment trouver les ressources nécessaires pour assurer que les Canadiens qui ne font pas partie de la main–d'oeuvre active vivent dans la sécurité et la dignité, comme toute bonne société démocratique doit certes le faire.

Il faut veiller à ce que notre fiscalité soit juste et à ce que les personnes qui peuvent payer des impôts en paient. Il faut s'assurer de supprimer les échappatoires fiscales et de récupérer ainsi, je le répète, des milliards de dollars qui pourront alors être investis dans les programmes sociaux. Il faut s'assurer que la politique fiscale est progressiste en matière sociale et que la transition de l'aide sociale ou de l'assurance–chômage vers le marché du travail se fait en douceur.

Ce ne sera pas facile, mais avec la volonté politique de résoudre ce problème, on y arrivera certes aussi bien que beaucoup d'autres pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai été très heureux de lire la motion. Au début, j'ai dû vérifier pour être certain qu'il s'agissait bien d'une motion présentée par le député de Saskatoon—Clark's Crossing et non pas d'une motion présentée par le ministre du Développement des ressources humaines.

[*Français*]

On sait bien sûr que les deux députés portent le même nom de famille et cela a porté à confusion. Je remercie le député d'en face de son appui entier aux politiques du gouvernement libéral puisque, en fait, ce qu'il préconise dans sa motion, c'est en grande partie ce que veut notre gouvernement et qui est déjà entrepris.

• (1300)

[*Traduction*]

Je suis convaincu que mon vis–à–vis a lu le livre rouge. Je dis cela en raison de la façon dont sa motion est rédigée. Il s'est certainement inspiré des idées des libéraux. J'en suis très heureux. Je suis en désaccord avec le texte de son discours, mais je suis d'accord avec sa motion.

Aujourd'hui, le député a notamment félicité le gouvernement de la Saskatchewan pour sa politique sociale. Mon distingué collègue de Prince–Albert vient de me faire savoir que des hôpitaux ont été fermés dans sa circonscription, sans parler du reste de la province. Pouvez–vous imaginer cela? C'est là le genre de mesures dont le député de Saskatoon—Clark's Crossing fait l'éloge.

Il a aussi félicité le NPD pour l'ensemble de son oeuvre. Je suis convaincu que ce n'est que par négligence. Vous et moi avons l'honneur et le privilège de représenter des électeurs de l'Ontario et il me serait impossible d'imaginer qu'une personne soit prête à féliciter Bob Rae pour quelque politique que ce soit, surtout dans le domaine social, dans celui de la création d'emplois ou celui de la fiscalité.

Dans ma région, nous avons vu les effets dévastateurs des politiques des néo–démocrates provinciaux. Nous avons vu ce qu'ils ont fait à notre région, aussi n'est–il pas étonnant que tous les candidats néo–démocrates de l'Ontario sans exception aient été défaits de façon retentissante. Le fait que le candidat néo–démocrate de ma circonscription ait recueilli environ 4 p. 100 des voix devrait vous donner une bonne idée de ce que la population pense du NPD.

Mais pour revenir à la motion, qui est une bonne motion, je veux vous lire des extraits du livre rouge. Je sais que tous les députés estiment que c'est un privilège, aussi je lis un extrait de la page 20 du livre rouge.

> Les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux connaissent les mêmes problèmes: ils sont surendettés, leur dette extérieure est trop lourde, et les conditions d'emprunt ici et à l'étranger sont excessivement contraignantes. Les trois pouvoirs publics répercutent cette charge sur les contribuables en les assujettissant à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur le capital et à la taxe à la consommation. Il faut en outre compter les droits et redevances et les prélèvements obligatoires. Un gouvernement libéral collaborera étroitement avec les pouvoirs publics provinciaux pour concilier le plus possible les politiques fiscales.

C'est justement le genre de chose qu'on préconise dans la motion. Je continue ma lecture du livre rouge, monsieur le Président, parce que je sais que vous voulez que je le fasse. On y dit ceci:

> Dès la première session parlementaire, un gouvernement libéral chargera la commission tripartite des finances de mener de vastes concertations pendant douze mois avec la population et les pouvoirs publics provinciaux et de rendre ses conclusions sur les façons de rendre la fiscalité plus équitable, de la simplifier et de l'harmoniser.

C'est exactement ce qu'on demande dans la motion. Permettez–moi de lire le début de la motion. Elle dit ceci:

> Que (. . .) le gouvernement devrait envisager l'opportunité de s'assurer que la réforme de la fiscalité est harmonisée et intégrée aux programmes. . .

. . . et ainsi de suite. C'est exactement ce que fait notre gouvernement. Je suis désolé d'avoir interrompu ma lecture du livre rouge, ce que nous ne devrions jamais faire. Je continue.

> Cette commission étudiera aussi, pour la TPS, toutes les solutions de remplacement. Nous substituerons à la TPS un dispositif qui produira des recettes tout aussi élevées, qui sera plus juste à l'égard des consommateurs et des petites entreprises, qui sera moins un casse–tête pour les PME et qui encouragera les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux à coopérer et à harmoniser leurs politiques fiscales.

[*Français*]

Alors, vous avez compris, monsieur le Président, que c'est déjà ce que le Parti libéral préconisait durant la dernière campagne électorale et on a bien sûr indiqué ces intentions–là dans le livre rouge, duquel je viens de lire.

• (1305)

Mais, monsieur le Président, ça ne s'arrête pas là, car vous savez sans doute que le ministre des Finances a proposé à la Chambre un budget, budget qui a été adopté par cette Chambre, un peu plus tôt cette année.

Dans ce budget, nous avons justement déjà tenu nos promesses, ou un bon nombre des promesses de notre programme électoral et ce n'est que la première année de notre mandat! Alors, vous voyez, monsieur le Président, je crois que sur ce premier budget, à lui seul le gouvernement mériterait d'être réélu. Bien sûr, il y aura plusieurs autres raisons pour le réélire, dans les prochaines années, et on les étalera publiquement pour que les députés d'en face puissent eux aussi les apprécier.

Alors, nous avions promis, dans le livre rouge, et bien sûr on l'a réitéré dans le Budget, de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB dans trois ans. Et voilà, c'est dans le Budget.

Également dans le Budget, on a proposé de mettre sur pied un programme national d'infrastructures, de rétablir l'enveloppe du Programme national d'alphabétisation, de créer un Service jeunesse, de mettre en place des programmes d'apprentissage et de formation pour les jeunes, de veiller à ce que les PME aient accès aux capitaux, de trouver un remplacement pour la TPS, de ressusciter le Programme d'aide à la remise en état des logements, de créer un réseau électronique canadien. Vous voyez, monsieur le Président, je pourrais en lire pendant encore longtemps. Peut–être que je devrais: mettre sur pied un programme de partenariat technologique, lancer un programme d'ingénierie et de sciences, et ainsi de suite.

Alors, ce sont toutes des choses que nous avons promises dans le livre rouge pour justement respecter les promesses de la campagne électorale.

Il y a deux choses. D'une part, rendre le système de taxes meilleur, plus harmonisé et faire en sorte qu'il concorde avec nos programmes sociaux.

Et voilà maintenant le deuxième volet.

[*Traduction*]

Le ministre du Développement des ressources humaines a proposé à la Chambre une réforme des programmes sociaux. Au vif dépit de certains députés de l'opposition, nous sommes en train de faire exactement ce que la motion nous demande de faire.

Le ministre du Développement des ressources humaines a confié certaines tâches à un comité. Tout d'abord, ce comité tiendra des audiences. Puis, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail et des services sociaux se rencontreront pour discuter de la question. Plus tard, un groupe de travail conseillera le ministre à cet égard et, enfin, un plan d'action sera présenté à la Chambre.

Je félicite le député de Saskatoon—Clark's Crossing d'appuyer avec autant d'ardeur les politiques de notre gouvernement.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en tant que membre du comité chargé d'étudier le plan d'action du ministre du Développement des ressources humaines touchant la réforme des programmes sociaux et, contrairement au député de Glengarry—Prescott—Russell, je trouve que M. Chris Axworthy, le député de Saskatoon—Clark's Crossing, a une vision beaucoup plus englobante que son homonyme qui est ministre du Développement des ressources humaines.

Dans la motion qu'il présente, en faveur de laquelle je vais parler, il n'y a qu'une chose qui nous apparaît insuffisante, c'est qu'elle devrait être plus proactive, quant à nous, parce que le député dit: «Le gouvernement devrait envisager l'opportunité de s'assurer que la réforme de la fiscalité est harmonisée.»

Moi, je pense que le gouvernement devra s'assurer que la réforme de la fiscalité est harmonisée et je pense qu'il serait important que ça soit précisé, parce qu'effectivement, l'approche actuelle du ministre du Développement des ressources humaines dans ce domaine n'est pas un gage de succès pour l'avenir, parce qu'il nous annonce des changements, notamment au niveau du programme d'assurance–chômage, avant même que sa réforme soit en place et on voit très bien qu'il n'y a aucune harmonie entre le budget et les objectifs et la façon dont la réforme des programmes sociaux est amenée.

Donc, il est évident que nous sommes en faveur de la proposition du député de Saskatoon—Clark's Crossing, parce que le Bloc québécois demande depuis l'élection une réforme de la fiscalité. Il avait inscrit ce point à sa plate–forme électorale et nous croyons qu'il serait important qu'il y ait effectivement harmonisation entre les deux volets, soit la fiscalité et la question des programmes de sécurité sociale, et ce, indépendamment du fait qu'on ait quelque opinion que ce soit sur la voie d'avenir a privilégier en matière de réforme des programmes sociaux. Qu'il s'agisse des députés du Parti réformiste ou des libéraux, je pense que tout le monde doit admettre qu'il y aurait intérêt à ce qu'il y ait harmonie. À cet égard, je pense que présentement au niveau de la coordination, le gouvernement manque grandement et qu'il est important qu'il y ait un rappel à l'ordre du type que le député de Saskatoon—Clark's Crossing met de l'avant.

• (1310)

Il nous apparaît aussi que la réforme des programmes sociaux, telle qu'elle est envisagée, risque de créer de nouvelles distorsions si on ne tient pas compte de la fiscalité. On va se ramasser avec des situations perverses comme celles qu'on a vécues dans le passé où finalement, il y a d'un côté des encouragements, à augmenter le revenu des gens, puis de l'autre côté, ces encouragements–là ont pour effet que les personnes ont moins le goût de travailler et de s'impliquer dans la société. Il faut absolument s'assurer qu'il y ait harmonisation.

Il faut s'en assurer aussi parce qu'il y a des volets de la fiscalité qui ont de l'influence sur la réforme des programmes sociaux et que le gouvernement actuel ne semble pas pressé de toucher. Par exemple, toute la question des fiducies familiales, où on peut faire la plus belle réforme des programmes sociaux qu'on veut, mais si on ne s'est pas assurés de l'entrée des fonds d'un autre côté, si on ne s'est pas assurés que chacun paie

équitablement sa part, eh bien, on ne fait pas notre travail comme parlementaires et comme gouvernement.

En ce qui a trait aux fiducies familiales, en 1969, il y avait 18 milliards dans ce fonds. En 1982, il y avait 80 milliards. La croissance exponentielle de ces fonds–là devrait nous inciter à aller voir aujourd'hui, en 1994, quel en est le fond, pourquoi les gens sont exemptés d'impôt et s'il n'y aurait pas moyen de faire une ponction équitable dans ces fiducies, qui sont l'apanage beaucoup plus des grandes fortunes, finalement, tel que le disait M. Claude Piché dans *La Presse* du 29 janvier 1994 où il disait: «La fiducie doit être mise sur pied selon une procédure complexe et coûteuse qui en rend l'accès beaucoup moins intéressant, sauf si vous disposez d'une fortune.».

Donc, de ce côté–là, c'est–à–dire du côté des fiducies familiales, il y aurait intérêt à ce que, le plus tôt possible, on sache l'heure juste, parce que là depuis 1983–1984, il n'est même plus possible de savoir combien il y a de fonds là–dedans. Je pense que le gouvernement a un examen de conscience à faire de ce côté–là et à mettre les chiffres sur la table le plus tôt possible.

Il nous apparaît aussi que la réforme fiscale est importante, parce que la structure fiscale doit être équitable pour tous. On aurait besoin de tables d'impôt qui soient beaucoup plus progressives. Présentement, finalement, on ne se sert pas de la fiscalité pour assurer l'équité dans notre société et il y aurait un travail important et sérieux à faire de ce côté–là. Le gouvernement actuel semble silencieux, ne semble pas vouloir voir les changements nécessaires et joue un peu à l'autruche dans ce domaine–là.

Il y a aussi toute la question de l'abolition de la plupart des abris fiscaux. Il y a un travail à faire de ce côté–là, pour voir lesquels devraient être maintenus et lesquels devraient être retirés. Donc, en ce sens, la motion du député de Saskatoon—Clark's Crossing est très intéressante et elle est un rappel nécessaire au gouvernement qui semble oublier que ce qu'il fait de la main droite, souvent, ne correspond pas à ce qu'il fait de la main gauche.

L'autre élément important, c'est que la structure fiscale doit être harmonisée pour tenir compte de la sécurité du revenu. Là–dessus, il y a des exemples qui ont été faits dans le passé, au niveau de l'intégration des tables d'impôt par exemple, pour tenir compte des individus à faible revenu. Au Québec, M. Parizeau, lorsqu'il était ministre des Finances, a fait en sorte que les familles à faible revenu ne paient pas d'impôt. Ce genre de pratique–là devrait être mise en place de façon beaucoup plus évidente par le gouvernement actuel qui semble avoir oublié ses préoccupations de campagne électorale pour les plus démunis et qui semble plutôt porté à protéger les gens qui ont assuré le financement de leur campagne électorale.

Donc, pour ces raisons, il nous apparaît important d'appuyer la proposition du député de Saskatoon—Clark's Crossing. Il y aurait aussi quelques autres éléments dont j'aimerais que le gouvernement tienne compte dans l'harmonisation, l'un d'eux étant la mise en place d'un impôt minimum pour les sociétés. Je pense que de ce côté–là, la preuve est faite qu'au Canada, la fiscalité est très favorable aux entreprises. Je pense qu'il faut qu'elle permette le développement, mais en même temps, il faut éviter qu'il y ait un débalancement entre la contribution des contribuables et celle des entreprises et de ce côté–là il y a un effort important à faire.

• (1315)

Un autre élément que j'aimerais soulever, c'est les modifications aux arrangements fiscaux pour les corporations étrangères. Par exemple, en 1990, les contribuables ayant des revenus de plus de 80 000 $ ont réalisé plus de 70 p. 100 des gains en capitaux imposables et 66 p. 100 de ces gains étaient réalisés par des investisseurs. Nous croyons, au Bloc, que les problèmes des finances publiques nécessitent une plus grande contribution des contribuables à revenu élevé, et l'esprit dans lequel la motion actuelle est présentée pourrait permettre, en tout cas, au moins de faire un examen attentif de cet aspect–là pour que, dans l'avenir, la fiscalité et la réforme des programmes sociaux qui s'en vient nous assurent qu'il y aura une harmonie entre les deux et que, effectivement, il n'y aura pas de situations un peu farfelues qui soient créées.

J'aimerais aussi dire là–dessus que la lecture du programme libéral, le livre rouge, faite par le député de Glengarry—Prescott—Russell, m'a fait réfléchir à un proverbe. Mon grand–père avait l'habitude de me dire qu'on ne juge pas les gens sur ce qu'ils ont dit mais bien sur ce qu'ils font, et c'est particulièrement vrai pour le programme électoral des libéraux alors que, entre ce qui a été promis lors de la campagne électorale avec un slogan qui parlait de «jobs, jobs, jobs» et la réalité qu'on vit et, dans ce domaine–là, au niveau de l'équité sociale, il y avait beaucoup plus d'engagements dans le programme libéral qu'il peut y avoir de réalisations. Et pire que ça, il ne semble pas y avoir de volonté de continuer dans ce sens–là.

Donc, en conclusion, j'aimerais dire que, contrairement au député de Glengarry—Prescott—Russell, il m'apparaît qu'il n'y a aucune comparaison possible, qu'il n'y a aucune affinité naturelle entre la motion du député de Saskatoon—Clark's Crossing et la position du ministre du Développement des ressources humaines. Une différence fondamentale entre les deux, c'est que le ministre a tendance, je pense, ces temps–ci, à agir un peu, à l'occasion, comme un bulldozer, mais il est peut–être en train de s'apercevoir que les provinces ont des droits, et qu'elles vont demander qu'ils soient respectés.

À ce moment–là, les citoyens veulent aussi que les choses se fassent dans la légalité et ils ont déjà enseigné, antérieurement, à des gouvernements que s'ils ne restent pas collés à la réalité de leurs concitoyens, ceux–ci peuvent leur faire sentir cette réalité–là lors des élections. Je pense qu'une motion comme celle que le député a proposée aujourd'hui devrait amener le gouvernement à réfléchir sur la pertinence d'un travail plus harmonisé, un travail au Conseil des ministres qui permette aux gens de mettre leurs idées en commun et de faire des programmes qui ne soient pas contradictoires l'un à l'autre.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la motion qu'a proposée le député de Saskatoon—Clark's Crossing. La fiscalité a besoin d'être réformée. Comment pourrait–on ne pas être d'accord avec l'objectif général de la sécurité du revenu pour tous les Canadiens?

Le désaccord surgit cependant sur ces deux questions: comment la fiscalité devrait–elle être réformée et qu'est–ce qui constitue la sécurité sociale et économique?

Je vais commencer par aborder la seconde question. En quoi consiste la sécurité sociale et économique? Dans l'esprit de la plupart des Canadiens, elle ne peut exister que dans une société où il y a de bons emplois procurant de bons revenus. Voilà en fin de compte en quoi elle consiste. Pour qu'il y ait de bons emplois, il faut qu'il y ait de bonnes occasions d'investissement et il faut qu'il y ait de bons taux de rendement ou de bénéfice. Sans cela, nous n'aurons pas de bons emplois au Canada. Une telle société doit également avoir une économie écologiquement saine et financièrement viable, allant de pair avec un secteur des services publics qui soit d'un grand soutien et qui réagisse bien.

Comment s'engage–t–on dans la bonne voie pour atteindre cet objectif pour notre société? Comment y parvenir à partir d'ici? Il y a de nombreux points où une réforme s'impose. La réforme de la fiscalité serait une variable importante dans l'équation.

Quel genre de réforme fiscale faut–il? Notre fiscalité actuelle, avec ses impôts élevés sans justification, représente un obstacle entre les Canadiens désireux d'être productifs, prospères et justes et l'objectif ultime de réaliser une société jouissant de la sécurité sur les plans social et économique. C'est un obstacle qui surgit entre les intentions et la réalisation de cet objectif.

• (1320)

Quel est le véritable coupable? Pourquoi la fiscalité actuelle avec ses impôts élevés est–elle un problème? Eh bien, ces impôts injustement élevés ne sont qu'un symptôme d'un problème plus grave qui y est lié de façon inhérente. Nous ne pouvons séparer les deux. Et quel est donc le véritable problème?

La cause véritable qui explique les impôts élevés et nous empêche de réaliser le genre de société que nous souhaitons vraiment, c'est l'irresponsabilité budgétaire du gouvernement. Nous dépensons constamment toujours plus d'argent que ce que nous percevons en recettes fiscales. Ces impôts élevés sont détestables, car ils constituent un obstacle qui surgit entre les ambitions des Canadiens et la réalisation de leurs objectifs.

Voilà donc la force qui pousse les impôts à la hausse et qui alimente l'économie parallèle, qui cause un chômage inutilement élevé, qui fait fuir les entreprises et les emplois hors du pays, qui provoque de l'agitation sociale, encourage la criminalité et engendre une perte générale de confiance dans tout le pays. Elle pousse les taux d'intérêt à la hausse et fait baisser la valeur de notre monnaie.

La cause fondamentale du problème, c'est qu'en tant que pays, nous avons perdu le contrôle de nos finances. Nous dépensons trop. Nous n'avons personne d'autre à blâmer que nous–mêmes. Nous sommes tous complices. Les impôts élevés détruisent les emplois et ils détruisent les programmes sociaux parce qu'ils sapent l'esprit d'initiative des gens et leur désir d'investir et de travailler.

Le bon sens des gens ordinaires aurait pu nous prédire notre sort. Croyons–nous vraiment sérieusement que nous puissions continuer à dépenser plus d'argent que nous n'en gagnons? Pouvons–nous continuer à emprunter de nos voisins, des entreprises et des autres pays? Vient un moment où il faut finir par rembourser.

Bon nombre de mes collègues des autres partis se demanderont pourquoi, dans presque tous les débats qui ont lieu à la Chambre, les réformistes parlent toujours de la même chose, à savoir la responsabilité budgétaire. Pourquoi revenons–nous toujours à la charge? Je vais vous expliquer pourquoi.

Si nous attachons une telle importance aux finances de notre pays, c'est que nous voulons que le Canada puisse décider de son avenir au lieu de l'anéantir. Nous voulons que le Canada dispose des meilleurs programmes sociaux et infrastructures, du meilleur environnement possible ainsi que des meilleurs emplois et revenus pour sa population. Or, ce n'est pas en agissant comme nous le faisons actuellement que nous obtiendrons ces résultats. Si nous exigeons toujours plus, nous, nos familles et les générations futures, nous ne pourrons pas vivre dans une société où nous nous sentons financièrement et socialement en sécurité.

Nous ne pourrons échapper à l'inéluctable. Nous devrons tôt ou tard renoncer à ce que nous essayons de préserver pour nous et nos enfants. Nous devons maintenant décider comment nous adapterons notre mode de vie; nous devons décider de nous serrer la ceinture et de réduire nos attentes. C'est vraiment une plaisanterie cruelle de laisser croire à nos concitoyens canadiens que nous pouvons continuer de la sorte. C'est faux.

C'est bien beau de parler de dépenses, de programmes sociaux, des droits des femmes, de ceux des minorités, des immigrants et des réfugiés, des droits des criminels, des droits linguistiques, de l'universalité des programmes sociaux comme les soins de santé et les services de garde et de nombreuses autres causes nobles qui, de l'avis de certains groupes, méritent du financement. C'est bien beau d'en parler et de faire de grands projets, mais en bout de ligne, il faut que quelqu'un paie.

Lorsque nous parlons des finances nationales, nos propos peuvent parfois sembler apocalyptiques. Il se peut que la situation se redresse un jour. Cela va peut–être se produire bientôt. Notre problème d'endettement ne s'aggravera peut–être pas d'une manière catastrophique. Dans 50 ans, peut–être examinerons–nous les comptes rendus de cette session parlementaire et considérerons–nous que l'attention constante que les réformistes portaient aux finances publiques était exagérée. C'est peut–être le constat que nous ferons alors.

J'espère sincèrement qu'il en soit ainsi. Le cas échéant, cela signifiera que nous aurons accompli une chose; nous aurons réussi à limiter les dépenses et les impôts et à entreprendre une véritable réforme fiscale. Mais pour l'instant, nous sommes en chute libre. C'est la dégringolade. Nous avons sauté de l'appareil sans avoir nullement l'intention d'ouvrir notre parachute.

• (1325)

Je suis d'accord sur la motion. Réformons notre régime fiscal et la TPS. Réduisons l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et les taxes sur la masse salariale. Pendant un instant, faisons comme si tous les gouvernements pouvaient couper les impôts fédéraux, provinciaux et fonciers. Les Canadiens nous adoreraient. Nous serions des héros. Nous qui sommes l'un des

pays les plus lourdement imposés du monde industrialisé deviendrions l'un de ceux qui le sont le moins.

Que feraient les Canadiens de tout l'argent jusque–là versé au gouvernement? On ne peut que l'imaginer, et il faut essayer de le faire. Les Canadiens veulent être plus libres. Ils veulent être libres de décider quoi faire de l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Que se passerait–il si le gouvernement cessait d'aller fouiller dans les poches des contribuables avec ses sales tentacules?

Les gouvernements pensent souvent savoir à coup sûr ce qui est préférable pour les gens, mieux même que les premiers intéressés. C'est de l'hypocrisie et de la malhonnêteté, c'est immoral. C'est cette idéologie qui s'est manifestée dans l'extrême répression dont nous avons été témoins en Allemagne de l'Est, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Union soviétique, pour ne nommer que ces pays–là. Ils ont été gouvernés par des élites qui étaient absolument convaincues d'avoir la solution pour bâtir une société parfaite, et même un monde parfait. À cause de cet élitisme, ces gouvernements ont taxé à outrance. Des citoyens pauvres qui travaillaient fort ont dû payer la note. On n'avait pas beaucoup d'égards pour eux. On estimait qu'ils n'étaient pas tellement intelligents.

Si les Canadiens avaient l'impression que le gouvernement dépense judicieusement l'argent qu'ils ont durement gagné et que les programmes sont bons pour tous les citoyens, ils seraient d'accord, mais ils constatent que leurs gouvernements gaspillent et que la situation échappe à tout contrôle.

Les Canadiens voient le gouvernement adopter des politiques et des programmes et verser de l'argent pour n'importe quel groupe ou n'importe quelle cause pour se maintenir au pouvoir. Notre régime actuel permet à un gouvernement majoritaire de multiplier les politiques et les programmes pour une foule de choses controversées. À dire vrai, le gouvernement n'a pas le mandat pour proposer ces programmes.

Un exemple? Le bilinguisme et le multiculturalisme que le gouvernement impose au pays. Il n'y a jamais eu de référendum sur le bilinguisme officiel ou le multiculturalisme officiel. Nous avons dû les accepter parce que l'élite nous disait que ces politiques étaient bonnes pour nous.

Lorsque nous faisons des remises en question, nous obtenons toujours la même réponse: «Si cela ne vous plaît pas, ne nous réélisez pas dans cinq ans.» Cependant, si nos chefs ne sont responsables qu'une fois tous les cinq ans et non tous les jours, ils finissent par représenter la population seulement une fois tous les cinq ans.

L'essence de la démocratie exige que nous soyons responsables tous les jours. Nous usurpons les libertés, les choix et les responsabilités individuelles en faveur d'une conception élitiste de ce qui vaut mieux pour la population. La main qui nous guide doit venir d'en bas et non d'en haut. Il faut certes que le gouvernement fasse la promotion de la loi et de l'ordre, mais là où on ne s'entend pas, c'est comment il doit le faire et quelle doit être sa taille. Le Parti réformiste appelle cela le rôle légitime de contrôle du gouvernement.

Le rôle légitime du gouvernement consiste à faire uniquement ce dont la population a besoin, ce qu'elle ne peut pas faire par elle–même ni à l'aide d'organismes non gouvernementaux. Tel est le rôle légitime du gouvernement. Si nous voulons avoir le meilleur régime fiscal du monde, nous devons faire attention à nos dépenses. Nous devons financer uniquement les services que les Canadiens ne peuvent fournir eux–mêmes ni obtenir par l'entremise d'organismes non gouvernementaux.

Pour ce faire, nous devons changer d'attitude vis–à–vis du gouvernement et ce dernier doit faire de même avec les Canadiens ordinaires. C'est seulement de cette façon que nous parviendrons à vraiment réformer le régime fiscal.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de prendre la parole au sujet de la motion qu'a présentée le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

Dans sa motion, il laisse entendre qu'il faut procéder à la réforme de la fiscalité, mais également s'assurer qu'elle est harmonisée et intégrée aux programmes de sécurité sociale dans leur ensemble.

Or, la réforme de la fiscalité et du régime de sécurité sociale représente une tâche extrêmement compliquée, longue et ennuyeuse.

• (1330)

Dans le cas de la TPS, par exemple, qui représente une toute petite partie de l'ensemble du régime fiscal que nous examinons actuellement en vue de l'améliorer, on se rend compte qu'elle nécessite des heures et des heures d'étude, des consultations et des auditions interminables de la part des personnes touchées.

La révision de ce seul petit aspect du régime fiscal nécessite beaucoup de travail. On peut s'imaginer ce que sera la révision de l'ensemble du régime.

Par ailleurs, le ministre du Développement des ressources humaines a entamé, dans le cadre de l'examen du filet de sécurité sociale, une tournée de consultations sans précédent auprès des provinces et de l'ensemble de la population canadienne, afin de connaître leurs points de vue sur ces questions, de cerner les problèmes et de voir quels sont les besoins des Canadiens.

La motion propose de fusionner ces deux examens majeurs. Selon moi, cela pose un risque considérable. La proposition risque de rendre l'exercice interminable, car il faudrait des années pour effectuer un examen intégré.

Je ne nie pas qu'il y ait des dédoublements dans le régime fiscal et le régime qui constitue notre filet de sécurité sociale. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la prestation fiscale pour enfants, la déduction pour frais de garde d'enfants, le crédit de revenu d'un régime de pension personnel, le crédit en raison d'âge, le crédit pour handicapés et le crédit d'impôt pour frais médicaux. De plus, pour solidifier le filet de sécurité sociale, le régime fiscal prévoit certainement diverses mesures pour les personnes handicapées.

Il est possible d'étudier chacun de ces dédoublements de façon distincte, et non tous à la fois. Le plus dangereux à cet égard, c'est que nous pouvons constater qu'à cause de leur mode de conception, notre système d'aide sociale et une grande partie de notre filet de sécurité sociale créent vraiment des dépendances partout au Canada.

L'aide sociale et une grande partie des subventions pour le logement, entre autres, qui ont été conçues en tant que composantes de notre filet de sécurité sociale, retiennent désormais captifs bien des Canadiens.

J'ai parcouru ma circonscription de long en large avant les élections et après les élections. En conversant avec des assistés sociaux, on se rend bien compte qu'ils veulent travailler. Quel est le principal obstacle? La dépendance et les règles qui ont été établies et qui sont appliquées en matière de bien–être les empêchent d'aller de l'avant et de gagner leur vie, de faire preuve d'initiative et d'améliorer leur vie et celle de leur famille, de jouir du sentiment de dignité que confère le travail et de mettre du pain sur leur table.

Ce qui m'inquiète, c'est que, si on présente deux réformes importantes à la fois, on risque d'étouffer l'évolution au bout du compte. Or, c'est peut–être ce que veut le député qui propose la motion. Il veut peut–être garder en place un système qui empêche les Canadiens de se débarrasser des dépendances engendrées par ce même système.

Cela n'arrivera pas au Canada. Cela ne se verra pas dans ma circonscription. Trop de gens demandent depuis des années de pouvoir sortir du système qui les retient prisonniers. Nous ne pouvons pas prendre le risque que cette réforme avorte, qu'elle n'aboutisse pas.

Nous voulons que la fiscalité soit simplifiée. Nous voulons que le régime fiscal soit équitable. Nous voulons voir baisser le déficit. Le Parti libéral a dit souhaiter que la dette soit ramenée à 3 p. 100 du PIB dans les trois premières années. Mais nous voulons que les Canadiens réintègrent le marché du travail et nous avons pris un certain nombre de mesures à cette fin, qu'il s'agisse du programme de modernisation des infrastructures, de programmes d'aide à la petite entreprise ou d'initiatives visant à redonner du travail aux Canadiens.

Mais je crois que nous ne devons plus tarder à faire ce que nous voulons faire. C'est exactement le but de cette motion, de telle sorte que l'on n'attende pas une autre génération avant de supprimer un système qui est source de dépendance. Les gens doivent avoir la possibilité de réussir et le gouvernement fédéral est déterminé à leur offrir cette possibilité.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 13 h 38, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 avril 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

Mme Elsie Wayne (Saint John) propose: Que le projet de loi C–208, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de parler de mon premier projet de loi déposé à la Chambre et de préciser les raisons pour lesquelles il devrait être adopté. Il répond aux craintes exprimées par de nombreux Canadiens relativement aux pensions des députés.

Nous savons tous qu'en tant que députés, nous versons de grosses cotisations à notre régime de retraite. Il est également vrai qu'à peine le quart des députés élus siégeront assez longtemps dans cette enceinte pour toucher une pension. Cela dit, nous devrions quand même aller de l'avant.

Est–il juste que les députés puissent toucher une pension après avoir siégé six ans à la Chambre, même s'ils n'ont pas atteint l'âge de la retraite? Est–il acceptable qu'un ancien député reçoive une pension tout en travaillant pour le gouvernement?

Les objectifs de mon projet de loi sont clairs. Il a pour but d'interdire aux anciens députés de toucher une pension lorsqu'ils sont à l'emploi du gouvernement du Canada, d'un mandataire de ce dernier ou d'une société d'État fédérale. Aux termes de ce projet de loi, un ancien parlementaire ne pourra toucher sa pension avant l'âge de 60 ans.

Je sais que le premier ministre s'inquiète des indemnités de départ. Non seulement a–t–il soulevé cette question le 6 avril dernier à Kamloops, mais il l'a fait à nouveau le 7 mars à la Chambre. Il a dit alors que la sécurité d'emploi n'existait pas dans cette enceinte et qu'il n'était pas facile pour un député de redémarrer dans le secteur privé lorsqu'il quittait la Chambre des communes. C'est vrai, mais nous le savions tous lorsque nous avons présenté notre candidature. Il est exact également que beaucoup d'anciens députés ont du mal à se refaire une vie une fois qu'ils ont quitté le Parlement. Cependant, ce n'est pas ce dont il est question aujourd'hui.

• (1105)

Je comprends qu'on puisse vouloir lier les modifications au régime de retraite à des indemnités de départ. Cependant, si le premier ministre souhaite examiner la question de ces indemnités, il pourrait le faire à une date ultérieure. Pour le moment, nous devrions nous préoccuper des pensions.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a déclaré que les parlementaires seraient saisis de mesures destinées à réformer le régime de retraite des députés, et notamment à mettre fin au cumul de pension et de traitement. On attend encore que les ministériels présentent un projet de loi à cet égard.

En fait, il y a un très fort consensus sur cette question parmi tous les partis à la Chambre. Au cours de la dernière campagne électorale, l'ancienne première ministre avait dit qu'elle présenterait des mesures pour empêcher tout député de toucher une pension avant l'âge de 55 ans. Elle a également ajouté qu'il n'y aurait plus de cumul de pension et de traitement.

Le chef du NPD a souscrit à cette déclaration à la Chambre l'année dernière. Celui du Parti réformiste a affirmé, pour sa part, que son parti était le seul au niveau fédéral à prôner sans cesse des modifications au régime de retraite des députés afin de veiller à ce que les avantages offerts par ce régime soient conformes aux normes dans le secteur privé. Le Parti réformiste a déclaré vouloir reporter à au moins 60 ans l'âge d'admissibilité, et c'est exactement ce que vise à faire ce projet de loi.

Dans le discours qu'il a prononcé à Québec le 16 août 1993, le chef de l'opposition officielle a déclaré que les députés du Bloc appuieraient le gouvernement si la première ministre Campbell rappelait le Parlement pour adopter le projet de loi promis ayant pour but de modifier le régime de retraite des députés et d'empêcher les anciens parlementaires d'occuper des emplois du gouvernement tout en touchant une pension.

Le même jour, à Burlington, en Ontario, l'actuel premier ministre exhortait la première ministre Campbell à agir rapidement en ajoutant que, si elle souhaitait vraiment remédier à la situation, elle aurait pu rappeler le Parlement, qui aurait adopté le projet de loi pertinent en une journée.

En réponse à la chronique du *Sun* de Vancouver qui permet au public d'interroger leurs élus, notre actuel premier ministre a déclaré que, selon lui, ces mesures étaient nécessaires pour rétablir la confiance des Canadiens dans la classe politique et pour combattre le cynisme très répandu chez les électeurs, et je suis d'accord avec lui là–dessus.

Le moment est venu pour tous les parlementaires de montrer aux Canadiens que nous étions sérieux durant la dernière campagne électorale. Après les élections, le premier ministre a dit que son gouvernement voulait attendre un rapport commandé par le

Parlement sur la rémunération des députés et les avantages indirects dont ils profitent, avant de présenter un projet de loi.

Ce rapport a été publié, mais on attend encore le projet de loi destiné à apporter la réforme nécessaire du régime de retraite des députés, réforme que les Canadiens souhaitent et que le gouvernement a promise.

Le projet de loi que je vous soumets aujourd'hui apporterait ces modifications, et j'exhorte donc les députés à l'adopter. Les Canadiens veulent qu'on remédie à la situation et ce, dès maintenant. Ainsi, je propose que, nonobstant tout article du Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, le projet de loi C–208, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, soit choisi pour faire l'objet d'un vote et renvoyé après l'étape de la deuxième lecture à un comité plénier au lieu d'un comité législatif et que, à moins qu'on en ait disposé auparavant, au plus tard cinq minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires aujourd'hui, les travaux dont la Chambre est saisie soient interrompus et toutes les questions nécessaires pour disposer dudit projet de loi à toutes les étapes soient mises aux voix sur–le–champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

• (1110)

La présidente suppléante (Mme Maheu): La députée de Saint John a–t–elle le consentement unanime pour proposer la motion à la Chambre?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–208, Loi mofidiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Comme il a été mentionné tout à l'heure, le projet de loi tombe un peu mal, puisqu'il aurait été tellement facile d'étudier cette question–là tout de suite après la course au leadership conservateur, pendant l'été où la députée de Vancouver–Centre, alors chef du Parti conservateur, se promenait d'Halifax à Vancouver et à Terre–Neuve également en précampagne électorale. Il aurait donc été facile de faire siéger cette Chambre pour permettre aux députés de la 34e législature d'étudier la question, ce qui aurait permis d'évacuer toute la question de la rétroactivité d'un projet de loi.

Il n'est pas dans notre tradition parlementaire de présenter des projets de loi qui ont une portée rétroactive et, lorsque nous le faisons, c'est souvent avec regret et après avoir considéré les tenants et aboutissants d'une législation rétroactive.

Les députés actuels de la 35e législature, qui ont été élus suivant les règles qui prévalaient à l'époque, ont manifestement des droits acquis. À la lecture du projet de loi C–208, manifestement, on touche aux droits acquis des députés qui ont été élus pour la 35e législature.

Alors, si je comprends bien, le projet de loi C–208 ne devrait s'appliquer que pour les députés qui seront élus pour la 36e législature, comme cela a été fait à l'Assemblée nationale du Québec, lorsque le système de pension des députés a été revu.

Alors, au lieu d'avoir fait une précampagne électorale en plein été, je crois que le parti auquel appartient le député de Saint John au Nouveau–Brunswick aurait dû demander au leadership de son parti, si leadership il y avait, de convoquer le Parlement pour qu'il puisse étudier cette question–là, afin que le système de réforme de pension puisse s'appliquer à la présente législature.

Le projet de loi C–208 est court. Il y a une disposition avec laquelle la plupart des collègues seront sûrement d'accord, et c'est la disposition qui prévoit qu'une personne qui touche une rémunération du gouvernement fédéral, à quelque titre que ce soit, ne puisse pas, en même temps, cumuler des droits de retraite accumulés. Prenons le cas, par exemple, d'un ex–député qui est nommé juge d'une cour de compétence fédérale. Je trouve personnellement qu'il y a là quelque chose d'erroné qui répugne un peu au sens commun, à savoir qu'une personne touche en même temps une pension et un salaire du gouvernement fédéral. C'est la même chose pour les divers offices fédéraux, organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux.

Il devrait même y avoir, à mon avis, une entente entre les divers ordres de gouvernement au Canada pour que ce ne soit pas possible d'une province à l'autre. Que l'on voit, par exemple, un sous–ministre de la Justice d'une province retirer une prime de séparation parce qu'il est nommé juge à une Cour d'appel de compétence fédérale, il y a quelque chose qui sonne un petit peu faux là–dedans. Je pense que les divers gouvernements du Canada devraient s'asseoir ensemble pour faire une revue commune de la gestion des deniers publics dans ce domaine–là.

Pour ce qui est de l'autre volet, l'âge d'admissibilité à la retraite, voulant que la pension du député ne puisse pas être touchée immédiatement lors de la retraite du député, s'il est âgé de moins de 55 ans ou de 60 ans, comme il est prévu dans le projet de loi C–208, il s'agit effectivement d'une autre question.

• (1115)

Plusieurs se diront qu'il n'est pas normal qu'un député qui a fait deux mandats, huit, neuf ou dix ans, selon les limites constitutionnelles, puisse retirer une pension d'environ 40 000 $ par année, s'il a été ministre, par exemple, et recommence une nouvelle carrière. Il y a quelque chose qui cloche là–dedans. Je crois qu'il faudrait peut–être réévaluer cette situation.

Des études ont été faites pour démontrer que certains députés, qui ont siégé pendant deux mandats, ayant été élus deux fois, vont coûter au Trésor public entre 2,5 et 3,5 millions de dollars lorsqu'ils auront touché la pleine pension à laquelle ils avaient droit durant leur vie entière.

Cependant, le projet de loi que présente l'honorable députée de Saint John au Nouveau–Brunswick comporte quelque chose de défaillant, à mon avis. Entre établir un âge minimum pour toucher la pension, que ce soit 55 ou 60 ans, comme la députée le prévoit dans son projet de loi, et la situation actuelle qui permet

de toucher une indemnité dès le moment de la retraite, il y a un vide.

Avec le roulement qu'il y a à la Chambre des communes, 200 et quelque nouveaux députés à la 35e Législature, beaucoup d'entre eux se retrouvent dans des situations difficiles. Beaucoup de députés qui ont été défaits aux dernières élections, et c'est vrai pour chaque élection mais particulièrement à cause des changements majeurs qui sont intervenus lors des élections que nous avons eues il y a six mois, le 25 octobre dernier, beaucoup de députés peuvent se trouver dans une situation difficile. Il faudrait peut-être, et probablement, prévoir un type de prime de séparation pour permettre à un député de se trouver un travail.

Le député qui avait un emploi professionnel va nécessairement devoir abandonner ou tout au moins grandement négliger son rôle professionnel pour s'occuper de ses électeurs et électrices au moment où il siégera à la Chambre des communes. Le professionnel qui, à la suite d'une défaite, à la suite d'une retraite, reprend une carrière professionnelle, devra reconstruire, rebâtir sa clientèle.

L'agriculteur qui avait mis en location sa ferme devra aussi se refamiliariser avec de nouvelles techniques, reprendre en main son patrimoine pour pouvoir l'exploiter. Or, le projet de loi ne parle pas de mesures transitoires. Il devrait y avoir de telles mesures transitoires.

Le député qui prend sa retraite ou qui est défait, dans bien des secteurs doit se refaire, vous me passerez l'expression, une sorte de virginité politique. Si c'était un député qui travaillait dans le domaine des télécommunications, qui travaillait pour une station de radio ou de télévision, on ne permettrait pas à cette personne-là, du jour au lendemain, de redevenir commentateur ou commentatrice politique. On lui dira qu'il est trop identifié à un parti politique, qu'il doit prendre du recul et dans quelque temps, sinon dans quelques mois ou dans quelques années, il pourra reprendre du service. On mettra cette personne-là à des chroniques beaucoup plus distantes du monde politique qu'il ou elle connaît cependant très bien. C'est la même chose dans plusieurs milieux. On va dire à une personne: Prenez vos distances, refaites-vous une beauté et dans quelque temps vous reviendrez.

C'est cette période-là qui n'est pas couverte et c'est à cause de cela que j'ai beaucoup de difficulté à dire tout de suite: Cessons de verser une indemnité ou une pension à un député qui prend sa retraite ou qui est défait, cessons de la verser lors de la retraite et attendons l'âge de 55 ou 60 ans, tout en ne mettant en place aucune mesure de transition. J'aurais aimé que le projet de loi C-208 contienne des choses concrètes quant aux mesures de transition.

On pourrait, à bon escient, s'inspirer de la législation du Québec, législation adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, pour peaufiner un projet de loi en ce sens. Le gouvernement actuel a indiqué dans son calendrier parlementaire que cette question serait étudiée par la Chambre et je l'invite à tenir compte des diverses mesures que j'ai énoncées lorsqu'il déposera un projet de loi émanant de lui à ce sujet.

• (1120)

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, la Chambre est saisie du projet de loi C-208 proposant des modifications à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, modifications qui mettraient fin au cumul de pension et de traitement et reporteraient jusqu'à la date de leur soixantième anniversaire le début du versement des prestations de pension aux anciens députés.

Je limiterai mes observations au cumul de pension et de traitement. Ma collègue, la députée de Nepean, traitera des problèmes qu'entraîneraient les dispositions proposées sur le report du versement des prestations aux anciens députés et à leurs survivants.

Lorsque je parle de cumul de pension et de traitement, il s'agit bien entendu du cumul d'une pension versée en vertu de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et d'un traitement ou d'une autre forme de rémunération reçu du gouvernement du Canada. Le gouvernement a annoncé qu'il a l'intention de mettre un terme à cette pratique. En fait, le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement s'engageait à mettre fin à ce genre de cumul. C'est justement l'objet de ce projet de loi, mais je dois dire que la façon de procéder qu'il propose comporte de graves lacunes.

Premièrement, pour tout ancien député employé à nouveau, l'article 13.1 proposé supprimerait entièrement le droit à la pension au lieu de suspendre l'admissibilité à la pension durant la période de réemploi.

Il se produirait donc inévitablement certaines injustices puisque aucune disposition ne prévoit la remise en vigueur de la pension à la fin du réemploi de l'ancien député, qui surviendra forcément. Il semble donc que ce projet de loi retire définitivement le droit à pension à tout ancien député, ce qui n'était certainement pas son objectif.

Deuxièmement, le mot «rémunération» n'est pas défini, et l'éventail proposé des sources de rémunération est très vaste. Les allocations de présence et allocations quotidiennes versées aux directeurs de sociétés d'État pour des services rendus au gouvernement du Canada à temps partiel, même pour de très courtes périodes, seraient aussi visées par cette définition très vaste, tout comme les honoraires pour travail à contrat, même si les prestations de pension avaient déjà été prises en considération au moment de l'établissement de ces honoraires.

Selon le libellé actuel du projet de loi, même la plus petite rémunération supprimerait le droit à pension pour un ancien député et, comme je l'ai déjà mentionné, il semble que ce droit serait supprimé à tout jamais.

Troisièmement, ce projet de loi ne renferme aucun mécanisme qui permettrait à l'administration des pensions de contrôler les cas de réemploi. Par conséquent, nous n'aurions aucun moyen de savoir à quel moment un ancien député commencerait à recevoir une rémunération du gouvernement du Canada à un autre titre, surtout que ce projet de loi ne renferme aucune disposition

obligeant les anciens députés à faire état de leur réemploi et de leur rémunération.

Cela nous amène à notre problème connexe. Il n'y a aucune disposition dans ce projet de loi prévoyant le recouvrement des paiements en trop qui sont inévitables vu que l'administration n'aurait aucun moyen infaillible de savoir si une personne a trouvé du travail et s'il faut arrêter le paiement. Le recouvrement de ces paiements en trop pourrait être difficile, coûteux et long, alors que nous cherchons à améliorer la façon dont le gouvernement utilise ses ressources.

En conclusion, ce projet de loi mettrait fin au cumul de pension et de traitement, mais pas d'une façon juste et homogène. Je tiens à répéter que le gouvernement a vraiment l'intention de limiter cette pratique très largement critiquée, mais il veut une méthode plus logique et plus intégrée, qui tienne compte de tous les aspects de la rémunération des parlementaires.

Comme les députés le savent, le gouvernement a reçu les recommandations d'une société d'experts–conseils, engagée par le précédent gouvernement, sur le sujet de la rémunération des parlementaires.

Ces recommandations ont été transmises à la commission Lapointe qui doit faire rapport à la Chambre d'ici la mi–juillet. Plutôt que de se précipiter pour adopter une mesure législative pleine de défauts, comme celle–ci, il serait préférable d'attendre les résultats des délibérations de la commission Lapointe, qui traitera certainement du cumul de pension et de traitement. On pourra alors étudier soigneusement les recommandations de la commission pendant que le gouvernement examinera les possibilités de réforme du régime de pension des parlementaires, en prenant en considération tous les aspects de la rémunération des députés.

• (1125)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, après avoir abusé des années durant de la confiance des contribuables en leur imposant un régime de pension digne du roi Midas, le Parti conservateur nous présente maintenant un projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question.

Bien que je souscrive aux deux éléments proposés, ce projet de loi présente certaines faiblesses qui ont déjà été soulignées. La meilleure façon de voir si ce projet de loi est efficace, c'est de le comparer aux solutions préconisées par les libéraux et les réformistes en matière de pensions. Je laisse mes collègues et tous ceux qui suivent le débat aujourd'hui en juger eux–mêmes.

Avant de faire moi–même cette comparaison, je ferai une brève rétrospective des propositions sérieuses de réforme des pensions qui ont été présentées au Canada avant que nous en arrivions, en 1994, à examiner un très petit projet de loi d'initiative parlementaire.

À ce jour, les libéraux n'ont fait aucun changement à cet égard sauf, après les dernières élections, ajouter cinq nouveaux députés libéraux à la longue liste de ceux qui reçoivent une pension au Canada. Les conservateurs n'avaient rien fait non plus jusqu'à maintenant mais, à la suite des dernières élections, 111 de leurs anciens députés ont commencé à toucher une pension. Voilà que nous sommes saisis aujourd'hui d'une initiative parlementaire conservatrice. À cet égard, le Parti réformiste a une politique établie depuis un certain nombre d'années. Je vous la décrirai en détail dans un moment.

Voyons d'abord comment les grands partis envisagent la question des pensions des députés. Je commencerai par examiner la position du gouvernement, c'est–à–dire du Parti libéral. Comme je le disais, cinq députés libéraux sont devenus dernièrement bénéficiaires de ce régime de pension et profitent maintenant de la sécurité offerte par cette pension du gouvernement pour le reste de leur vie, comme beaucoup d'autres de leurs collègues. En fait, on compte aujourd'hui au Canada 397 personnes qui perçoivent la pension des députés.

Ces pensions représentent des sommes variant de 28 000 $ à 84 000 $ annuellement. L'infâme livre rouge laisse entendre que le Parti libéral croit à la nécessité d'une réforme. Là–dessus, je ne suis pas sûr si l'on fait allusion à l'idéologie de notre parti ou à la réforme du régime de pension—probablement un peu aux deux. On y dit que le régime de pension des députés avait été l'objet d'une assez grande controverse et qu'il est maintenant soumis à un examen indépendant, sur lequel on ne s'étend pas davantage. Le livre mentionne aussi que ce sera la fin des paiements en double. En fait, le projet de loi dont nous sommes saisis traite de cet aspect du problème. Après avoir exploité le système durant toutes ces années, le Parti libéral nous dit maintenant qu'il croit qu'une réforme du régime de pension est nécessaire.

Le Parti libéral a récemment payé une étude sur la rémunération des parlementaires, mais on nous a dit que c'est le Parti conservateur qui avait amorcé ce processus et que le Parti libéral n'avait rien à se reprocher à cet égard.

Cette étude a coûté aux environs de 150 000 $. On aurait pu s'arrêter là, après les élections, mais ce ne fut pas le cas. Ce rapport aura coûté plus de 200 000 $. La commission dont il vient d'être question reviendra à près de 300 000 $.

Parmi les recommandations contenues dans le rapport, soulignons une augmentation de 37 p. 100 du salaire des députés, qu'ils n'obtiendront pas, prétend le gouvernement, puisque les salaires sont gelés pour deux ans. Il n'empêche que le rapport fait état d'une augmentation.

Par ailleurs, toujours selon ce même rapport, les députés devraient recevoir une indemnité de cessation d'emploi et les sénateurs, une augmentation de salaire. Le régime de pension devrait subir plusieurs modifications, dont l'indexation sur la tranche du taux d'inflation qui dépasse 3 p. 100, élément qui contribuerait le plus à renchérir le régime de pensions.

Cette étude va être examinée par une commission, et ce qu'il en adviendra ensuite, nul ne le sait, mais parions que nous en retrouverons des morceaux dans le rapport de la commission.

• (1130)

Chose certaine, à bien des égards, le gouvernement libéral ne se différencie guère de son prédécesseur conservateur. Je ne m'attends donc pas à un miracle. Nul besoin de rappeler quelle a été la performance des conservateurs en matière de réforme des pensions. Les électeurs canadiens ont dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet lors des dernières élections. Depuis leur défaite électorale, je le répète, 111 députés conservateurs touchent une pension allant de 26 000 $ à 82 000 $.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire interdit le cumul de pension et de traitement à tout «ancien parlementaire qui est employé par le gouvernement du Canada, un mandataire du gouvernement du Canada ou d'une société d'État». Je suis heureux que l'on fournisse cette définition, parce que certains demandent parfois ce que signifie le cumul de traitement et de pension.

Le projet de loi traite également de l'acquisition des droits aux allocations ou de leur versement à l'âge de 60 ans. Le problème, c'est que le projet de loi ne mentionne pas qu'au Canada, on peut se faire élire à l'âge de 55 ans et, conformément à ce projet de loi, être admissible aux allocations à 60 ans, soit cinq ans plus tard et non six comme c'est le cas maintenant. Il faut se pencher sur ces deux aspects.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire tente timidement de remédier au fait que libéraux et conservateurs ne se sont rien refusé au fil des ans, au détriment des contribuables. Il est ironique de penser qu'après deux décennies de dépenses excessives, nous voici en train d'étudier un projet de loi d'initiative parlementaire sur la question. Il y a longtemps qu'on aurait dû y voir. Cette mesure permettrait un certain progrès, mais elle vient trop tard.

Depuis ses débuts, la politique du Parti réformiste vise à garantir que les politiciens ne puissent bénéficier d'une allocation de retraite avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans. D'après nous, il faut empêcher le cumul de traitement et de pension de deux façons. La première consisterait à interdire à un ancien parlementaire nommé à un poste au sein du gouvernement ou d'une société d'État le droit aux allocations de retraite. La deuxième concerne l'aspect le plus important du cumul de traitement et de pension. Elle vise à éliminer totalement le favoritisme qui a cours actuellement. Le cumul de traitement et de pension se produit uniquement lorsqu'un parlementaire abandonne son siège et est nommé à une commission ou à une société d'État, par exemple.

Des voix: Oh, oh!

M. White (Fraser Valley–Ouest): Voici les libéraux qui chahutent. Que ceux qui regardent ce débat à la télévision sachent que c'est comme cela que les libéraux réagissent à mes propos. Tout dernièrement, il y a eu trois nominations au Canada qui étaient en fait des faveurs politiques, et rien ne laisse croire que ce parti va changer cette situation.

Nous voulons mettre un terme à l'indexation intégrale, exiger que tous les critères sur la cotisation soient conformes aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu—il n'en est pas question dans ce projet de loi—et prévoir que les cotisations du gouvernement et du participant devraient être mieux équilibrées. À l'heure actuelle, le contribuable verse environ 5,97 $ pour chaque dollar que cotise le député. Nous voulons garantir que les allocations de retraite versées aux parlementaires correspondent aussi aux normes observées dans le secteur privé.

On parle parfois d'un député qui bénéficie d'un cumul de traitement et de pension. Or, au Canada, ce cumul désigne le fait qu'un ancien parlementaire qui n'est pas réélu ou qui décide de ne pas se porter candidat bénéficie d'une nomination politique ailleurs. Voilà ce qui provoque du chahut, parce que mes vis–à–vis sont des adeptes du favoritisme.

Quand j'ai signé mes papiers en devenant député, je n'ai pas signé ceux qui concernent le régime de retraite parce que je ne voulais pas y participer. Le gouvernement m'a envoyé une lettre disant: «Or, aux termes de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les députés versent des cotisations calculées en fonction de l'indemnité de session correspondante.» Ainsi, on ne peut même pas mettre un terme à cet état de choses. Les partis au pouvoir ont tellement compliqué la situation avec le temps, qu'il est maintenant impossible de briser le moule. Il ne faut pas se surprendre que les Canadiens s'inquiètent.

Je conclus en disant qu'il faut se demander si le gouvernement libéral fera réellement preuve de détermination et prendra vraiment des mesures pour garantir que le régime de retraite des parlementaires soit raisonnable, qu'il soit conforme à ceux du secteur privé et à la Loi de l'impôt sur le revenu, et ainsi de suite. Je pense que nous avons tous déjà constaté que ce parti n'acceptera pas la révocation. Il approuve le favoritisme et n'hésite pas à déménager les bureaux de l'ALENA à Montréal. Je doute qu'il prenne des mesures à l'égard de cette question. Pour obtenir une vraie réforme du régime de retraite, il faudra se tourner vers les réformistes.

• (1135)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C–208, loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Je félicite la députée de Saint John qui a proposé cette mesure législative, mais j'estime que ce projet de loi d'initiative parlementaire ne va pas assez loin. Comme ma collègue a examiné la première partie du projet de loi, je m'en tiendrai à la seconde.

Le projet de loi traite de deux aspects du régime de pension offert aux anciens députés et aux anciens sénateurs. Il tend à modifier la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires dans le but de corriger rapidement deux aspects de notre régime de pension qui ont suscité de vives critiques au Canada. Je parle du fait que la loi actuelle ne limite d'aucune façon le cumul de pension et de retraite et permet aux anciens parlementaires de toucher leur pension dès qu'ils prennent leur retraite, peu importe leur âge.

J'en profite ici pour préciser que le gouvernement est très conscient du fait que le régime de pension des parlementaires inquiète beaucoup de nombreux Canadiens. Le gouvernement veut modifier le système, mais tient à le faire de façon rationnelle et exhaustive. Il ne veut pas prendre de mesures fragmentaires

comme celles qui sont, malheureusement, proposées dans le projet de loi d'initiative parlementaire.

La prudence nous dicte d'attendre les propositions de la commission Lortie et de modifier le régime de pension des parlementaires dans le cadre d'une réforme plus intégrée et cohérente de l'ensemble du régime de rémunération de nos parlementaires.

Ma collège d'Essex—Windsor a abordé la question du cumul de pension et de traitement, à la lumière des modifications proposées dans le projet de loi. Par conséquent, je traiterai des autres lacunes de la mesure législative, lacunes qui sont tellement graves que l'objectif du projet de loi ne pourrait jamais être atteint, même si la mesure législative était adoptée.

Le principal problème du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui tient au fait que le C–208 ne traite que de certains avantages auxquels ont droit les anciens parlementaires. Comme le savent peut–être les députés, les modifications apportées à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires en 1992 visaient à rendre le régime de retraite conforme aux règles d'agrément prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et à le diviser en deux parties, la partie I, le régime enregistré, et la partie II, la convention de retraite.

Les modifications proposées dans le projet de loi C–208 ne touchent que la partie I de la loi, soit le régime enregistré, et visent à retarder le versement des prestations de retraite jusqu'à ce que le bénéficiaire ait atteint l'âge de 60 ans. Soit dit en passant, ces modifications ne concernent même pas toutes les prestations auxquelles un ancien parlementaire pourrait avoir droit conformément à la partie I, puisqu'elles ne traitent pas de la pension de réversion spéciale qu'un ancien parlementaire pourrait vouloir toucher, conformément à l'article 23 de la loi, dans les cas où il voudrait accorder la protection de la pension de réversion à quelqu'un qu'il aurait épousé après avoir cessé d'être un parlementaire.

Le paragraphe 13.1(2) est non seulement tout à fait redondant, mais il ne remplit pas non plus l'objectif qui devrait être le sien de reporter les prestations jusqu'à ce que l'ancien parlementaire ait atteint l'âge de 60 ans. Je suppose que c'est ce que la députée voudrait qu'il fît, car ce paragraphe ne modifie pas la partie II de la loi, laquelle contient les dispositions permettant que la pension soit versée avant l'âge de 60 ans.

En outre, la modification proposée vise à retarder le versement de la pension jusqu'à ce que l'ancien parlementaire ait atteint l'âge de 60 ans, mais elle ne prévoit aucune exception pour les anciens parlementaires qui deviendraient invalides avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans. On n'a certes pas voulu qu'une pension ne soit versée en aucune circonstance à un ancien parlementaire qui aurait le malheur de devenir invalide avant l'âge de 60 ans.

En ce qui concerne les modifications proposées à la pension de réversion, les députés doivent se rendre compte que le fait de reporter le versement de cette pension jusqu'à ce qu'un ancien parlementaire ait atteint l'âge de 60 ans ou, s'il est décédé, jusqu'au moment où il aurait atteint cet âge s'il avait survécu, non seulement n'est pas conforme aux autres lois fédérales concernant les pensions, mais est contraire aux normes établies dans ces lois.

Une telle mesure pourrait être qualifiée au mieux de régressive, pour ne pas dire un peu absurde dans le cas des enfants, car peu de ces bénéficiaires seraient toujours admissibles s'ils avaient à attendre les 60 ans de leurs parents. Aucune disposition ne prévoit non plus ce qui arriverait si une invalidité survenait entre–temps.

• (1140)

Deux autres aspects de la pension de réversion proposée dans ce projet de loi sont litigieux. Le premier, je le répète, c'est que le projet de loi ne parle pas de la pension de réversion versée conformément à la partie II de la loi et ne prévoit donc pas l'âge conditionnel de 60 ans.

Le second, c'est que la disposition visant à retarder le versement de la pension jusqu'à l'âge de 60 ans ne prévoit aucune mesure de transition et pourrait avoir pour effet de supprimer les prestations versées aux personnes qui touchent à l'heure actuelle une pension de réversion à laquelle elles sont devenues admissibles conformément à la loi existante. Il n'est absolument pas clair que l'article 13.3 proposé empêcherait cela, compte tenu de la formulation du nouvel article 24.

Bref, ce projet de loi procède peut–être de bonnes intentions, mais il n'atteint pas ses objectifs compte tenu de ses lacunes structurelles et, en fait, tel qu'il est rédigé, il pourrait soulever des questions d'équité. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, le gouvernement présentera un rapport en juillet prochain.

Je voudrais citer ici le hansard du 5 mars 1991. J'ai officiellement pris la parole ce jour–là pour que l'on modifie la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires:

> Je trouve hypocrite que, en vertu de la loi actuelle, un employé du secteur privé qui est mis à pied ou qui est muté dans une autre entreprise située dans une autre région du Canada ne jouisse pas des mêmes privilèges que nous, en tant que députés.
>
> Au Canada, il y a des veufs et des veuves qui vivent avec un revenu très limité. Notre économie est très précaire à l'heure actuelle. Il y a des chômeurs, et je pense que nous, en tant que députés, devons faire preuve d'un certain degré de compassion et de considération.

Par conséquent, je suis en faveur de la modification de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Les parties I et II doivent toutes deux être modifiées. On ne peut pas en modifier une sans modifier l'autre. Je me réjouis de prendre la parole au sujet de cette motion et, je le répète, je félicite la députée de Saint John d'avoir pris l'initiative de l'envisager. Toutefois, il faut aller encore plus loin et couvrir tous les aspects du projet de loi.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi à l'étude.

Ce projet de loi de la députée conservatrice, qui vise à modifier la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, est un pas dans la bonne direction et était attendu depuis longtemps. Le régime de pension des députés est l'une des raisons qui expliquent le désenchantement des Canadiens face à la politique et aux politiciens.

Les résultats des élections du 26 octobre 1993 témoignent de la volonté de changement de la population. Les électeurs ont remplacé l'ancien gouvernement, mais ils voulaient aussi changer bien d'autres choses, dont le régime de pension en or des députés. Il arrive souvent à la Chambre qu'un gouvernement majoritaire impose sa volonté aux partis d'opposition qui, souvent, ne sont que le relais du mécontentement des Canadiens.

Les ministériels dénoncent constamment les représentants élus qui ne font que défendre ce qu'ils ont promis aux Canadiens, notamment l'élimination du scandaleux régime de pension des députés. Les protestations des députés libéraux me rappellent ce personnage de la littérature qui disait «je pense que tu protestes un peu trop».

Il me paraît étrange de me porter à la défense d'une motion conservatrice qui, essentiellement, est calquée sur une mesure préconisée par les réformistes depuis quelques années. C'est très étrange puisque moi et d'autres députés réformistes avons été élus en présentant un programme où la réforme du régime de pension des députés figurait en bonne place.

J'ai moi–même promis à maintes reprises aux électeurs de ma circonscription que je me battrais pour faire modifier le régime actuel de pension des députés de sorte que ceux qui perdent la confiance de leurs électeurs, comme ceux qui ont perdu leurs élections en octobre dernier, ne reçoivent pas de généreuses pensions, du moins pas avant qu'ils atteignent l'âge de 60 ans.

Les politiciens doivent se rendre compte qu'ils ne doivent pas avoir plus de droits que les autres Canadiens. Les travailleurs du secteur privé, comme ceux des grands magasins Woodward, doivent faire face à un monde en mutation sans bénéficier d'aucune garantie, et certainement pas de régimes de pension en or.

• (1145)

Les prestations de retraite des députés qui ont été défaits et de ceux qui ont pris leur retraite coûtent aux Canadiens près de deux millions de dollars par année, ce qui s'ajoute à leurs prestations de pension régulières. Est–ce bien? Non, bien sûr. Ces prestations sont scandaleuses. Si le gouvernement veut restaurer la confiance dans le processus politique, il doit agir rapidement pour nous débarrasser de ce régime de pension ridicule.

La responsabilité que nous assumons en devenant députés doit se refléter aussi dans notre propre régime de pension. Selon le programme électoral du Parti libéral, le gouvernement actuel est favorable à un examen de notre généreux régime de pension, particulièrement de l'âge ouvrant droit aux prestations. C'est bon signe.

Le régime de pension actuel est indéfendable, même en période de prospérité, lorsque les coffres de l'État sont pleins, et que la population se sent très généreuse envers ses politiciens. Lorsque les temps sont durs, lorsque beaucoup de Canadiens sont dans la misère et que les programmes gouvernementaux de base sont soumis à de fortes pressions, le régime équivaut à du vol. Il y a probablement des dictateurs d'Europe de l'Est qui n'ont jamais eu la partie aussi belle que des députés canadiens à la retraite.

Les députés ne devraient pas fixer eux–mêmes leurs salaires et le montant de leurs pensions. C'est un organisme indépendant représentatif de la population canadienne qui devrait en être chargé. Cet organisme pourrait être composé de gens d'affaires, d'universitaires, de professionnels, de travailleurs autonomes et de bien d'autres personnes. Aucun groupe ne devrait fixer lui–même ses salaires lorsque l'argent provient du Trésor public.

Nous espérons que le premier ministre se rendra compte de l'obscénité du régime de pension actuel aux yeux des Canadiens. Le premier ministre Ralph Klein a reconnu que les contribuables s'opposaient à un régime de pension trop généreux pour leurs députés provinciaux lorsque l'économie va mal. Sa décision de supprimer le régime de pension des députés de l'Assemblée législative de l'Alberta a probablement été le principal facteur qui a permis au gouvernement conservateur de se faire réélire dans cette province. C'est également un facteur dont la première ministre Kim Campbell n'a pas tenu compte lorsqu'elle décidé de former une commission chargée d'étudier les pensions fédérales au lieu de prendre des mesures directes, erreur qui lui a été fatale.

Les Canadiens qui, en 1984, ont entendu l'ancien ministre des Finances, Michael Wilson, promettre de réduire les pensions ne se sont pas laissés duper par d'autres promesses. M. Chrétien devrait suivre le bon exemple—pas celui de M. Wilson ni celui de M^me^ Campbell, mais celui de M. Klein.

Il conviendrait peut–être de garder une forme quelconque de régime de pension fédéral financé en partie par les contribuables. On pourrait peut–être faire accepter aux Canadiens certaines raisons justifiant l'existence d'un régime visant à aider les politiciens au moment de la retraite. C'est là un aspect de la question qu'on pourrait examiner de plus près.

Ce projet de loi ne fait aucune mention de la proposition du Parti réformiste qui consiste à mettre un terme à l'indexation du régime de pension des députés. Nous avons un régime de pension auquel les contribuables canadiens participent déjà plus qu'ils ne le devraient, et l'indexation ne fait qu'aggraver la situation.

Perrin Beatty, ancien ministre du Cabinet conservateur, qui n'est âgé que de 43 ans, est admissible à une pension de plus de 70 000 $ par année jusqu'à ce qu'il ait 60 ans, après quoi on rajustera ce montant pour tenir compte de l'inflation durant les 17 années précédentes. Selon le Parti réformiste, qui a fait des pensions des députés un véritable cheval de bataille, M. Beatty recevra plus de 5 millions de dollars sous forme d'allocations de retraite s'il vit jusqu'à 75 ans.

Lorsque nous formerons le gouvernement, nous continuerons ce que nous avons commencé. Même dans l'opposition, nous avons tenu la promesse que nous avons faite aux Canadiens. Nous avons accepté une réduction de nos salaires et de nos indemnités, avons renoncé à d'autres avantages auxquels les députés ont droit et avons réclamé des changements dans divers domaines, particulièrement sur le plan de la réforme parlementaire.

Nous continuerons de nous battre pour que le régime de pension des députés soit modifié, mais pas de la façon dont le gouvernement précédent l'a fait en janvier 1992. Ces changements montraient à quel point les pensions des députés étaient excessives.

Un de ces changements a été apporté parce que le régime de pension des députés dépassait les limites permises pour être

agréé aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral a donc été obligé de diviser le régime de pension en deux sections distinctes pour qu'il puisse être agréé; la première section, le compte d'allocations de retraite, satisfaisait aux conditions d'agrément, tandis que la deuxième section, le compte de convention de retraite, étoffait le régime pour que les députés puissent continuer de recevoir leurs riches pensions.

En 1988, une étude actuarielle a révélé que les cotisations versées par les politiciens auxquelles le gouvernement ajoutait un montant égal, ne suffiraient pas pour payer les allocations projetées des députés, et qu'il manquerait 144 millions de dollars. Par conséquent, en janvier 1992, le gouvernement a apporté des changements pour rendre le régime autosuffisant.

Premièrement, le gouvernement a injecté des fonds pour combler le déficit accumulé, qui atteignait à ce moment–là 158 millions de dollars. Deuxièmement, afin d'éviter que d'autres déficits ne s'accumulent à l'avenir, le gouvernement devait choisir une des solutions suivantes: les députés devraient accepter une réduction de leurs allocations de retraite ou une augmentation de leurs cotisations ou les deux, ou encore le gouvernement devrait accroître les recettes fiscales versées dans le régime.

• (1150)

Il ne faut pas être un génie pour savoir quelle solution a été choisie. Le Conseil du Trésor a décidé que les contribuables canadiens seraient plus que disposés à combler la différence pour que les députés puissent garder leur régime de pension en or.

Le ratio n'était pas de 1 pour 1 ni de 1 pour 2, mais bien de 7 pour 1. Tandis que les députés continuent de verser 7 000 $ dans leur régime de pension sur leur indemnité parlementaire de 64 000 $, les contribuables doivent verser quelque 41 000 $ par année pour chaque député.

Il y un autre aspect des pensions qui est tout aussi insupportable, soit le droit des députés à la retraite de continuer à recevoir une pension même s'ils touchent un autre salaire du gouvernement fédéral—et je dis bien du gouvernement fédéral. L'ancien chef du NPD, Ed Broadbent, est un bon exemple. Comme il a été nommé par M. Mulroney à un organisme qui s'occupe des droits de la personne, il reçoit maintenant un gros salaire en plus de sa généreuse pension.

J'entends les murmures de frustration qui viennent de l'autre côté. Un autre exemple flagrant est celui de Benoît Bouchard, ancien ministre du Cabinet Mulroney. Ce dernier recevra à la fois une pension de député. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette. J'ai essayé d'être très patiente. La députée sait très bien qu'on ne doit parler des députés en les appelant par leur nom, mais en mentionnant leur fonction ou leur circonscription.

La députée dispose encore d'environ une minute. Je lui demanderais de faire attention.

Mme Jennings: Madame la Présidente, je pensais que vous alliez me dire que mon temps de parole était écoulé.

Je croyais que, lorsqu'un député n'est plus député, il est tout à fait correct de mentionner son nom.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Vous avez appelé le premier ministre par son nom.

Mme Jennings: Pour en revenir aux pensions fédérales, la toute première mesure à prendre en matière de réforme des pensions serait d'interdire ce genre de cumul de pension et de traitement. Un député ne devrait pas pouvoir toucher une pension avant d'avoir atteint un âge que les Canadiens considèrent comme l'âge normal de la retraite, soit entre 60 et 65 ans.

Le montant de la pension devrait avoir quelque rapport avec les cotisations versées. À l'heure actuelle, le contribuable fournit à la caisse une contribution au moins cinq fois supérieure à celle des députés, et c'est une proportion qui est appelée à augmenter.

Enfin, les représentants politiques qui conjurent sans cesse les Canadiens de réduire leurs attentes devraient montrer l'exemple. Ces appels perdent de leur substance quand les politiciens se dispensent manifestement de ces sacrifices. M. Klein l'a compris. Le premier ministre le comprend probablement lui aussi. Il ne lui reste plus qu'à passer à l'action.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire remarquer quatre choses à propos du projet de loi dont la Chambre est saisie ce matin.

Premièrement, c'est une question dont le public se préoccupe vivement. Nous en sommes tous conscients. Tous les députés qui sont intervenus ce matin à ce sujet ont mentionné ce fait. Et comme le public s'en préoccupe, nous devrions examiner sérieusement la question.

D'après mon expérience, rien n'agace davantage le public que toute cette affaire de régime de pension des députés, et ce pour deux raisons.

D'abord, il n'y a absolument personne au Canada qui soit en mesure d'obtenir une pension à vie après avoir travaillé durant six ans seulement. Les Canadiens estiment qu'il est fondamentalement injuste que quelqu'un puisse le faire. Deuxièmement, le régime de pension est très généreux, même abstraction faite du fait qu'on peut y être admissible après six ans seulement, car les prestations sont entièrement indexées. Le montant en est établi à 75 p. 100 du traitement des six meilleurs années consécutives. Ce n'est pas une chose, encore une fois, dont peuvent bénéficier la plupart des Canadiens.

C'est une question dont nous devrions à bon droit nous occuper, car le public exige que nous nous en occupions.

• (1155)

Dans un deuxième temps, je tiens à souligner qu'il est impérieux d'apporter des modifications à ce régime de retraite. Si l'on veut exposer la situation crûment, disons que les contribuables canadiens ne peuvent nous congédier. S'ils perdent confiance en nous, s'ils estiment que nous ne sommes pas compétents dans l'exercice de nos fonctions et s'ils croient que notre rendement est insatisfaisant, ils ne peuvent nous relever de nos fonctions, contrairement à ce qui peut se produire dans le secteur privé ou ailleurs.

Selon les contribuables, non seulement on les prive de la possibilité de se débarrasser de nous entre les élections si notre rendement est insatisfaisant, mais on les oblige de surcroît à nous payer indéfiniment des prestations de retraite, pour autant que nous ayons assumé nos fonctions de parlementaires pendant six ans.

Les Canadiens estiment qu'un changement s'impose, ne serait–ce que par souci d'équité. Du point de vue financier, ils croient qu'un changement est nécessaire. Comme l'ont dit d'autres députés qui ont déjà pris la parole, pour chaque dollar qu'un

député verse ou a versé dans son régime de retraite en 1993, le contribuable canadien a versé plus de six dollars. L'écart est très élevé entre le montant cotisé par le bénéficiaire de la pension et celui versé par l'employeur, en l'occurrence la population ou le contribuable.

Autrement dit, les députés paient environ 20 p. 100 de la valeur de leur régime, alors que les fonctionnaires fédéraux doivent en payer 40 p. 100, et les cadres du secteur public, environ 35 p. 100. Je le répète, de l'avis de nombreux Canadiens, les cotisations ou le pourcentage des cotisations est inéquitable.

D'autres députés ont aussi mentionné que, sur l'ensemble des députés de la dernière législature, soit celle de 1988–1993, 134 députés auront maintenant droit à des pensions. Celles–ci coûteront annuellement 5,5 millions de dollars; il s'agit d'une augmentation de 56 p. 100 par rapport à la somme qui a été versée en pensions à d'ex–députés durant le dernier exercice financier.

Les Canadiens, je le répète, voient cette dette augmenter très rapidement et, à un moment où nos ressources budgétaires diminuent, les demandes à cet égard sont de plus en plus en concurrence. Aussi, même s'il s'agit d'une somme infime par rapport à l'ensemble du budget, les Canadiens s'en préoccupent. Le pourcentage d'augmentation et la croissance de cette dette en inquiètent un grand nombre.

La pension moyenne pour les 134 députés de la dernière législature dont je viens de parler est de 41 450 $ par année et elle peut augmenter parce qu'elle est indexée. Telle est la situation, même si un certain nombre de ces 134 anciens députés ne sont pas à la retraite et qu'ils travaillent. Certains d'entre eux sont même à l'emploi du gouvernement fédéral. Les Canadiens trouvent injuste de devoir payer une pension à des gens qui travaillent, qui sont très solides et qui peuvent subvenir à leurs besoins. Ils se demandent pourquoi il leur faut verser une pension à des gens qui travaillent ou qui sont tout à fait en mesure de le faire.

Puisque nous parlons de la nécessité d'apporter des modifications, je tiens à souligner que le passif est pour une large part non consolidé.

Des représentants de l'Alliance de la fonction publique ont communiqué avec moi—et avec d'autres députés, j'en suis sûre—pour me faire part de leurs inquiétudes concernant un passif qui serait non consolidé et qui représente environ 100 milliards de dollars pour les fonctionnaires fédéraux. Ces représentants estiment que la caisse devrait être bien administrée et financée et s'appuyer sur des analyses actuarielles fiables. L'avenir de leurs pensions les inquiète.

Alors que les Canadiens s'inquiètent de leur avenir, de leurs futures pensions et de leurs années à titre de retraités, il leur est très difficile d'accepter avec sérénité qu'un groupe de personnes semblent encore à l'abri de ces incertitudes.

La troisième observation que j'aimerais faire concerne les propositions contenues dans le projet de loi. Celui–ci propose essentiellement deux choses. Premièrement, il propose de mettre un terme au cumul de pension et de traitement. Autrement dit, ceux qui ont droit à une pension de parlementaire, mais qui travaillent pour d'autres organismes fédéraux ou sociétés d'État, ne pourraient toucher leur pension tant qu'ils seraient à l'emploi du gouvernement fédéral ou de sociétés d'État. Deuxièmement, le projet de loi propose de retarder le versement des pensions jusqu'à ce que le député ait au moins 60 ans.

• (1200)

Je crois pouvoir dire que ce sont là des éléments clés de la réforme du régime de retraite des parlementaires souhaitée par les Canadiens, mais à l'instar d'autres députés des deux côtés de la Chambre qui ont pris la parole, je crois moi aussi que le projet de loi ne va pas assez loi, qu'il ne fait qu'effleurer la question de la réforme des pensions et que d'autres aspects devraient vraiment faire partie d'une réforme globale du régime de retraite des parlementaires.

Il s'agit toutefois d'un bon début. Les deux propositions sont tout à fait valables, mais il faut aussi examiner d'autres aspects.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter à la Chambre le projet de loi C–16, Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu. C'est pour moi un honneur et un plaisir de faire valoir les avantages de ce projet de loi. J'exhorte les députés à soutenir avec enthousiasme ce projet de loi et à l'adopter rapidement pour que les Dénés et les Métis du Sahtu puissent commencer à se donner un avenir meilleur.

Ce règlement a nécessité de longues années de travail. En 1976, les Dénés de la vallée du Mackenzie déposaient auprès du gouvernement fédéral une revendication territoriale globale, et les Métis faisaient de même l'année suivante. Ce sont les premières revendications reçues après que le gouvernement fédéral eut décidé, en 1973, de mettre un terme à 50 ans d'inaction dans la conclusion de traités au Canada.

Ce fut une sage décision. Elle a permis d'éviter des litiges interminables et coûteux. Les décisions des tribunaux ont montré que la meilleure façon de régler les revendications territoriales était la négociation. Quelque 20 ans plus tard, le règlement des

revendications encore en suspens est un objectif que le gouvernement poursuivra avec beaucoup d'énergie et de détermination au cours des prochains mois.

Une définition claire des droits ancestraux aux terres et aux ressources est un fondement crucial pour que, à long terme, l'autonomie gouvernementale soit un succès, que les autochtones satisfassent leurs aspirations et que des douzaines de collectivités connaissent la prospérité.

Par conséquent, nous devons sans tarder clarifier les titres des terres et des ressources dans les régions du Canada où la question des droits des autochtones à un territoire n'a pas été réglée de façon satisfaisante, et nous sommes déterminés à le faire par les moyens existants et de nouvelles approches.

Dans le document «*Pour la création d'emplois—Pour la relance économique—Le plan d'action libéral pour le Canada*», nous avons pris clairement l'engagement de nous occuper des revendications encore en suspens. À la page 93 du document, on trouve un énoncé très clair et concis des intentions du gouvernement à l'égard des autochtones. «Un gouvernement libéral aura pour priorité d'aider les collectivités autochtones à surmonter les obstacles qui entravent leur épanouissement et à mobilier leurs moyens humains et matériels pour se dynamiser et se pérenniser.»

Le règlement des revendications territoriales globales est une étape importante dans la réalisation de cet objectif. En éliminant tout doute sur la propriété des territoires et en accordant des titres en fief simple sur de grands territoires, ces règlements suppriment certains des obstacles les plus importants au développement et à la diversification économiques des collectivités autochtones.

En garantissant la propriété et les droits à l'égard des ressources et en procurant une compensation monétaire, les règlements donnent aux autochtones le moyen de conquérir leur autonomie. En rendant officielle la participation des autochtones au processus décisionnel, le règlement des revendications territoriales permet aux peuples autochtones, comme les Dénés et les Métis représentés par le conseil tribal du Sahtu, de reprendre, dans une certaine mesure, la maîtrise de leur vie et de leur redonner leur dignité et leur fierté.

• (1205)

La revendication des Dénés et Métis du Sahtu est le deuxième accord régional entériné par des Dénés et des Métis. La nation Gwich'in a signé une entente semblable en juillet 1991, laquelle est entrée en vigueur en décembre 1992 et est actuellement mise en oeuvre.

Le fait que nous traitions du projet de loi C–16 aujourd'hui en dit long sur la persévérance, la ténacité et la détermination des Dénés et des Métis du Sahtu.

Je me réjouis d'une façon particulière pour les aînés de ces deux groupes. Ce sont eux qui ont souffert le plus longtemps, travaillé le plus et mené le combat pour la conclusion de cet accord dont la Chambre est maintenant saisie. Ils redonnent espoir aux plus jeunes.

Ces années d'efforts se sont soldées par la conclusion d'un traité moderne qui fait suite au traité nº 11 signé en 1921. À cette étape de la deuxième lecture, nous sommes à un point critique du processus de règlement.

Je tiens d'abord à souligner que les bénéficiaires de l'accord ont appuyé celui–ci par une écrasante majorité. En effet, les Dénés ont voté en faveur de l'accord dans une proportion de 87 p. 100, et les Métis, dans une proportion de 99 p. 100. Je souligne aussi que c'est le premier accord dans lequel les Métis jouent un rôle principal.

Cet accord a également été ratifié par le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, qui a joué un rôle clé dans les négociations et est appelé à jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de l'accord. Les non–autochtones et les gens d'affaires de la région du Sahtu sont favorables à l'accord parce qu'ils estiment qu'il mettra un terme aux revendications liées à la propriété de la terre et des ressources naturelles, qui ont paralysé le développement dans la région.

Il incombe maintenant à la Chambre d'approuver l'accord. En votant en faveur du projet de loi C–16, nous approuverons, mettrons en vigueur et déclarerons valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu. Nous favoriserons du même coup l'exploitation des ressources naturelles de la région du Sahtu.

Dans les termes les plus simples, le Parlement est appelé à faire sa part pour régler les revendications territoriales légitimes de longue date des Dénés et Métis du Sahtu et aider le Nord à réaliser une partie de son potentiel économique.

On nous demande de garantir non seulement la survie, mais encore l'épanouissement de leur mode de vie ancestral. On nous demande de concrétiser l'engagement des Canadiens à faire profiter les autochtones du potentiel du pays.

Je voudrais dire quelques mots sur un certain nombre de questions soulevées dans le règlement des revendications territoriales des Dénés et des Métis, qui intéresseront sûrement les députés.

D'abord, je voudrais qu'il soit clair que le projet de loi C–16 prévoit que l'accord du Sahtu est considéré comme un règlement de revendications territoriales au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Cela est très important parce qu'il s'ensuit que personne ne pourra modifier arbitrairement les droits des autochtones visés par l'accord. Toutefois, cette protection constitutionnelle ne signifie pas que cette entente fait partie de la Constitution du Canada ou la modifie.

En ce qui concerne la question des titres fonciers, cette entente accorde la propriété d'une superficie d'environ 41 000 kilomètres carrés de terre dans la région visée par le règlement à quelque 2 000 Dénés et Métis. Elle leur accorde également des droits d'exploitation des minerais de sous–surface sur un territoire

d'environ 1 800 kilomètres carrés. Ce territoire du Sahtu sera une terre de droit privé, et non pas une réserve selon les termes de la Loi sur les Indiens.

Le territoire qui a fait l'objet d'un règlement dans l'entente sur la revendication territoriale accordée aux Dénés et aux Métis ne sera jamais changé. Si des terres visées par le règlement devaient être expropriées, chose plutôt improbable, une superficie équivalente serait ajoutée à la région visée par le règlement.

Je peux assurer aux honorables députés que les terres choisies revêtent une grande importance pour les bénéficiaires.

• (1210)

Cette entente comprend un territoire qui a été occupé et utilisé par de nombreuses générations de Dénés et de Métis du Sahtu. La région visée par le règlement renferme de nombreuses zones traditionnelles de chasse et de pêche. Elle revêt également une signification historique et spirituelle pour les Dénés et les Métis. Cette région comprend également des terres qui assureront des avantages économiques aux Dénés et aux Métis. Tout en respectant les intérêts miniers actuels, les Dénés et les Métis du Sahtu décideront de l'opportunité et de la façon d'explorer et d'exploiter les ressources du sous–sol qu'ils possèdent.

En plus des revenus qu'ils retireront de ces ressources, les bénéficiaires de cette entente recevront une somme totale de 75 millions de dollars (en dollars de 1990) répartie sur une période de 15 ans.

Ces terres et ces fonds, ajoutés à une partie des redevances tirées de projets de la vallée du MacKenzie, donneront aux Dénés et aux Métis du Sahtu des ressources financières suffisantes pour soutenir leurs propres initiatives en matière de développement économique. Cet argent servira également à appuyer d'autres initiatives de nature sociale, culturelle, éducative et politique.

Chose plus importante encore, ce sont les bénéficiaires qui en détermineront l'usage, plutôt que le gouvernement. Ils joueront un rôle de plus en plus grand dans le processus de développement de leurs collectivités.

Certaines dispositions de cette entente reconnaissent les droits et les intérêts des non–autochtones vivant dans la région visée par le règlement. Ainsi, les droits, les titres fonciers et les intérêts de tierces parties déjà existants sur les terres du Sahtu, au moment de l'adoption de la loi, seront protégés. En outre, étant donné l'immense étendue du territoire visé par le règlement, il existe des dispositions qui permettent l'accès à ces terres dans certaines circonstances par des personnes qui ne sont pas des Dénés ni des Métis du Sahtu. Ainsi, il est possible à certaines personnes de traverser la région visée par le règlement pour exercer un droit ou un privilège ou encore pour surveiller des intérêts sur des terres de la Couronne adjacentes au territoire du Sahtu.

Quelles que soient les raisons de ces passages, l'accès aux terres visées par le règlement sera permis à condition qu'aucun dommage ne soit causé sur ces terres et qu'ils ne nuisent en aucun cas à l'utilisation de ces terres par les Dénés et les Métis du Sahtu.

Je suis heureux de souligner que l'accord de revendication territoriale reconnaît le mode de subsistance traditionnel de la majorité des Dénés et des Métis de la région du Sahtu. Il leur garantit des droits spéciaux d'exploitation de la faune dans la région visée par le règlement, y compris le droit exclusif au piégeage. L'accord prévoit également des indemnités financières dans les cas où des promoteurs causeraient des dommages évidents à la propriété ou au matériel d'exploitation de la faune, ou y entraîneraient une perte de revenus.

Cet accord reconnaît en outre l'importance de l'élargissement des perspectives économiques des peuples autochtones du Nord. À cette fin, l'accord prévoit des possibilités de développement économique reliées aux services de guidage, à l'hébergement, aux activités de la nature et à la pêche commerciale.

C'est ainsi que, dans toute la région visée par le règlement, les Dénés et les Métis du Sahtu seront les premiers à pouvoir obtenir les nouvelles licences d'exploitation commerciale en ce qui concerne la faune, les services de guidage et les activités de la nature. Ils pourront conserver et élever les espèces animales qui vivent dans cette région.

Les bénéficiaires autochtones chercheront également à obtenir des possibilités d'emploi et des débouchés économiques une fois que des projets de développement économique seront lancés par de tierces parties. L'engagement historique des Dénés et des Métis du Sahtu dans le projet de Norman Wells leur assure une excellente occasion de tirer avantage des possibilités qu'offre le secteur du gaz et du pétrole.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'adoption du projet de loi C–16 et la mise en application de l'entente relative à la revendication territoriale accordera aux Dénés et aux Métis du Sahtu une participation réelle à la prise de décisions qui vont influencer leur environnement et leur mode de vie.

C'est ainsi que leur représentation auprès des organismes responsables de la gestion des ressources renouvelables et de l'aménagement territorial et de la réglementation concernant l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement sera toujours de 50 p. 100. Ils siégeront également sur les conseils responsables de l'évaluation et de l'examen des répercussions dans la vallée du Mackenzie.

[*Traduction*]

Les lois fédérales, territoriales et municipales s'appliqueront aux Dénés et aux Métis du Sahtu ainsi que sur leurs terres. Cependant, si des articles de ces lois entrent en conflit avec l'entente, cette dernière prévaudra.

• (1215)

Il me fait plaisir de signaler qu'un conseil d'arbitrage sera formé conformément à l'entente afin que tout litige soit réglé sans devoir recourir aux tribunaux.

Cette entente établit également un cadre de travail concernant les négociations sur l'autonomie gouvernementale. Je sais qu'un grand nombre de Dénés et de Métis du Sahtu attendent avec espoir et confiance le jour où ils pourront exercer les pleins pouvoirs dans des domaines tels que l'éducation, la langue,

l'imposition, les services sociaux et de santé ainsi que l'administration de la justice.

Nous travaillons en ce moment au règlement de cette revendication territoriale particulière pour trois raisons. En premier lieu, cette entente a été signée au nom de la Couronne et nous sommes bien décidés à remplir les engagements passés et à sauver l'honneur de la Couronne. Deuxièmement, cette entente reflète les aspirations des Dénés et des Métis du Sahtu, et répond à leurs revendications les plus légitimes. Cette entente concrétisera la sécurité des terres et des ressources de base nécessaires au développement économique et à l'autonomie gouvernementale. Troisièmement, le règlement de cette revendication territoriale en suspens est devenu une priorité pour tous les Canadiens.

Cette initiative a reçu l'appui de tous les Canadiens, autochtones et non autochtones, d'un océan à l'autre. Le projet de loi C–16 mérite manifestement l'appui du Parlement. J'invite donc mes honorables collègues à prendre la décision qui s'impose à l'égard des Dénés et des Métis du Sahtu, et également à l'égard des Canadiens, en adoptant rapidement ce projet de loi.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui pour vous aviser que moi–même, ainsi que le parti que je représente, le Bloc québécois, sommes très heureux d'appuyer le projet de loi C–16, et ce, pour plusieurs raisons.

Je voudrais vous dire que depuis ma nomination à titre de critique officiel en matière d'affaires indiennes, c'est probablement le dossier sur lequel j'ai passé le plus de temps. La façon de procéder dans le dossier est un peu typique et exemplaire de ce que j'ai l'intention de faire dorénavant avec les projets de loi du gouvernement qui relèvent des affaires indiennes.

Ce projet de loi, et je vais y revenir tout à l'heure, a beaucoup d'implications et les gens du Sahtu, qui sont d'un très agréable commerce, d'ailleurs, sont venus me rencontrer à mes bureaux et on a fait le tour de toute la dynamique de l'entente en tant que telle. J'ai été très heureux d'apprendre aussi que le gouvernement était d'accord pour appuyer le projet de loi C–16, un projet de loi d'implication rapide d'une entente ayant eu lieu le 6 septembre.

Naturellement, il y a eu des représentations un peu partout. Ces gens–là, comme je vous dis, sont d'un très agréable commerce, ce sont des gens qui sont très persévérants. Cette entente est le fruit d'une longue lutte. De 1982 à 1991 ou 1992, ces gens ont tenté de négocier cela, mais il y avait eu d'autres ententes avant, à partir de 1921, des ententes formelles. Il y avait eu également des ententes moins formelles, à l'époque, entre les Blancs et les gens du Sahtu.

Alors, c'est une entente qui est très intéressante pour eux et pour nous. L'implication des gens du troisième âge, qu'on appelle les *elders*, les aînés, est très importante, et c'est l'aboutissement, pour eux, d'une entente très importante pour les générations futures et je pense qu'ils en seront très satisfaits.

Le président, M. George Cleary, s'est rendu lui aussi à mon bureau avec sa délégation. Ces gens–là ont été, comme je le disais tout à l'heure, persévérants et je pense que ce qui se trouve devant eux aujourd'hui est fort intéressant. Je souhaite également que l'ensemble des députés de cette Chambre feront en sorte que l'on puisse mettre cette loi en vigueur assez rapidement. Parmi les associations locales représentées, des gens qui sont venus aussi faire des représentations chez nous, il y a la bande des Délines du Fort Franklin, il y a la sous–bande Déline, il y a la bande du Fort Norman, il y a la bande de Colville Lake et la bande de Fort Good Hope.

Naturellement, ce sont des pôles sociaux économiques importants de cette région de la vallée du Mackenzie. Ces gens–là ont des collectivités à l'intérieur de ces pôles sociaux économiques et ils sont effectivement tous inclus dans l'entente.

Il y a également, en termes de représentation des associations locales, la nation Métis des Territoires du Nord–Ouest, le local 60 de Fort Norman, le local 59 ainsi que le local 54. Ce sont des groupes de Métis qui ont donné et ont travaillé à la signature de cette entente. L'entente touchera environ 1 755 Métis et Dénés. Les chiffres varient un peu. Effectivement, il y en a qui projettent le chiffre de 2 000, mais disons qu'on peut dire que l'entente touchera entre 1 700 et 2 000 personnes.

• (1220)

Naturellement, Sahtu—il est aussi important de le savoir—est le grand lac au nord de la Colombie–Britannique, dans les Territoires du Nord–Ouest, et ce mot signifie grand ours en Déné. Alors, au départ, il est important de se localiser sur l'importance des mots.

J'ai déjà parlé du traité de 1921. C'était peut–être le coup d'envoi de la gestion plus traditionnelle entre Blancs et autochtones. On voit qu'aujourd'hui, cela se concrétise par un traité des revendications territoriales qui n'est pas, effectivement, un traité d'autonomie gouvernementale. Je pourrai en reparler un peu plus loin.

Le territoire comme tel représente environ 75 p. 100 de la superficie de la Nouvelle–Écosse. Alors, c'est un immense territoire et il est limité déjà par d'autres ententes avec des autochtones, entre autres, l'entente du Nunavut, qui vient d'être signée dernièrement, et qui limite le territoire actuel du conseil tribal du Sahtu du côté nord–est et du côté nord comme tel, c'est le traité de l'Inuvialuit qui le limite.

Maintenant, je vais vous donner un historique des cinq collectivités parce que cela m'apparaît important. La collectivité de Colville Lake habite des terres ancestrales des Dénés Esclaves. Elle a été fondée en 1962 et c'est la seule collectivité des Territoires du Nord–Ouest où tout est aménagé en bois rond, madame la Présidente. Alors, c'est quand même typique, très rustique, très bien et c'est un village qui a une belle portée. Je ne l'ai pas vu personnellement, mais cependant, j'ai vu des photos, et ce que j'ai pu constater, c'est que tout y était effectivement aménagé en bois rond.

Du côté de Déline, qui a été fondée en 1825 par Sir John Franklin, et d'ailleurs, on appelle aussi cela Fort Franklin, c'était le poste de commandement hivernal de Lord Franklin. Avec la découverte du pétrole à Norman Wells dans les années 1920, dont je vais parler plus tard, vu que Déline était située à proximité des voies de transport, elle devint un grand poste de traite. À cette époque, les gens du Lac de l'Ours vivaient encore en nomades. On voit aussi qu'à l'époque, la tradition en a toujours été une millénaire. C'étaient des gens qui voyageaient à cause de leur

territoire de chasse et ils suivaient un peu les animaux qu'ils voulaient piéger et qu'ils voulaient chasser.

Ce n'est que depuis les années 1960, le début des années 1970 que les Dénés habitent Déline à l'année longue. Donc, dans les années 1970, ces gens–là sont devenus un peu plus sédentaires et là est apparu le village de Déline, lequel les Dénés habitent maintenant.

Fort Norman revêt une grande importance saisonnière pour les Dénés et ce depuis fort longtemps. La compagnie pelletière du Nord–Ouest y tenait ses activités au XVIIIe siècle. Le poste de traite fondé à Fort Norman en 1810 est occupé en permanence depuis 1872. Alors, c'était un poste de traite qui est devenu par la suite un village permanent depuis 1872.

Du côté de Fort Good Hope, c'est le plus ancien poste de traite de la basse vallée de la Mackenzie. Bien qu'il se trouve à l'intérieur du territoire des Dénés, Esclaves du Nord, des Gwich'in et des Montagnards, les Inuits du Delta du Mackenzie avaient l'habitude de s'y rendre. Alors, c'est une autre des collectivités importantes qui est liée par cette entente.

Du côté de Norman Wells, elle fut la première collectivité des Territoires du Nord–Ouest exclusivement de la mise en valeur des ressources non renouvelables. On y décèle les premiers suintements de pétrole. Alors, c'est un endroit où effectivement l'exploitation du pétrole prend toute son ampleur. En 1818 et 1819, on découvre le pétrole en quantités marchandes. En 1847, la chute vertigineuse du pétrole a amené des problèmes effectivement au niveau du village.

L'Imperial et le Canada détiennent conjointement des gisements en exploitation. Le sentier Can Oil fut aménagé durant la Seconde Guerre mondiale pour permettre à Norman Wells d'expédier son pétrole léger de très grande qualité, ressource à caractère stratégique, vers la route de l'Alaska et les centres du Sud. C'est également à Norman Wells que s'arrête dans le Nord le pipeline du pétrole qui s'étend des Territoires du Nord–Ouest à Zama en Alberta.

• (1225)

Je disais plus tôt que l'entente a été signée le 6 septembre 1993, à Fort Norman. Selon nos stratèges et nos recherchistes, l'entente jouit effectivement d'une protection constitutionnelle à titre de traité moderne, selon l'article 35. Je disais que de 1 700 à 2 000 Dénés de la région du Sahtu seront couverts par l'entente, et ils sont représentés par le conseil tribal du Sahtu.

Dans la région où les droits s'appliqueront, l'entente a été votée favorablement dans une proportion de 85 p. 100 par les Dénés et de 99 p. 100 par les Métis, avec un taux de participation de près de 90 p. 100.

On voit l'effort de ces gens–là, dans une superficie si grande, soit 280 000 kilomètres carrés visés par l'entente. Alors, un taux de participation et de gens favorables aussi élevés nous démontrent aussi toute l'importance que ces gens ont accordé à cette entente et la façon très positive avec laquelle ils l'ont abordée et signée.

Je vais me lancer un peu sur le contenu de l'entente, particulièrement sur l'utilisation des terres et des eaux. On aura une représentation égale de Dénés et de Métis du Sahtu et du gouvernement au sein des offices en matière d'aménagement du territoire et de la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux, et une représentation sur un conseil en matière environnementale dans le cas de propositions de développement dans la région. Cela est extrêmement important pour eux.

Je vous ai expliqué tantôt l'importance de leurs traditions en ce qui concerne la pêche, la chasse, le piégeage, etc. Maintenant, on constate aussi qu'avec l'arrivée de leur nouvelle économie, ces gens–là veulent essayer de mettre en complémentarité et de façon correcte un bon voisinage entre leur ancienne et leur nouvelle culture. Je suis content de constater que le gouvernement a donné suite à leurs revendications de ce côté–là, et qu'ils auront une représentation équivalente au gouvernement pour tout projet d'expansion. En matière environnementale, ils auront un message important à apporter et on leur donne l'occasion de pouvoir le faire.

Je vous rappelle que parce que c'est une entente sur les revendications territoriales—et je donnerai peut–être plus tard la superficie et d'autres détails sur l'entente—elle ne met pas fin à ce qu'on a tendance à appeler des ententes sur l'autonomie gouvernementale. C'est une chose bien différente. D'ailleurs, en annexe de l'entente qui est devant nous aujourd'hui, on retrouve une espèce de projet d'entente sur des négociations éventuelles se rapportant à l'autonomie gouvernementale.

Comme vous le savez, il y a un ensemble de sujets qui peuvent faire l'objet de transferts de juridiction entre la Couronne et les bandes indiennes. Il y en a très peu qui sont en marche actuellement, mais disons que l'entente qui est devant nous prévoit que, sur un certain nombre de sujets, entres autres l'éducation, la justice, les soins de santé, les services de police, ce sont toutes des choses sur lequelles on se dit: Maintenant qu'on a une revendication territoriale qui se solde par une entente formelle, quand on aura réussi à développer nos ressources et à faire en sorte que notre développement économique soit bien assis, examinons maintenant pour le futur sur quels sujets pourront porter d'éventuelles négociations se rapportant à l'autonomie gouvernementale.

Cette entente–là, je le répète, ne met pas fin à l'autonomie gouvernementale. Je pense même que c'est un point de départ à l'autonomie gouvernementale parce que, si on n'a pas de revendications territoriales, si on n'a pas de territoire sur lequel asseoir des revendications futures en ce qui a trait aux transferts de juridiction, il est très difficile, à ce moment–là, d'aborder des questions d'autonomie gouvernementale. Alors, ici, c'est chose faite.

Je dois vous dire aussi qu'on est heureux de voir que le conseil tribal du Sahtu participera à toute conférence constitutionnelle visant à la réforme de la Constitution des Territoires du Nord–Ouest. Effectivement, il y a un tribunal d'arbitrage qui s'apprête à être créé pour faire en sorte d'éviter de passer devant les tribunaux et d'éviter des délais qui, quelquefois, s'avèrent très long et très coûteux pour ces nations.

Au sujet des titres de propriété maintenant, les Métis et les Dénés reçoivent les titres de propriété de 41 000 kilomètres carrés, dont 1 800 kilomètres carrés incluent les mines et les minéraux. Cette donnée est très importante. C'est un territoire sur lequel on dit: Vous avez un droit de propriété; c'est exclusivement à vous, et il y a même des compensations possibles en cas d'expropriation.

• (1230)

C'est–à–dire que si le gouvernement décide, bien que j'aie entendu le ministre dire qu'il serait surprenant que le gouvernement soit intéressé par des terrains et décide d'exproprier, mais si jamais c'était le cas, ces gens–là se sont assurés que l'entente comportait des clauses de compensation pour les mêmes superficies expropriées. C'est très important pour eux. Si sur les 41 000 kilomètres carrés le gouvernement décide d'exproprier 2 000 ou 3 000 kilomètres carrés, on devra compenser en leur donnant 2 000 ou 3 000 kilomètres carrés ailleurs.

C'est très important pour eux. Les terres visées dans ces 41 000 kilomètres carrés ne le sont pas seulement par le règlement, mais elles sont également des terres municipales Sahtu. Autrement dit, les cinq ou six collectivités que j'ai mentionnées tout à l'heure, ainsi que d'autres groupes qui vivent dans de petits villages, on ne leur donne pas uniquement les terres immédiates sur leur territoire ou dans leur village, mais on leur en donne aussi sur tous les territoires avoisinants dans les 41 000 kilomètres carrés. Il y a aussi 1 800 kilomètres carrés qui vont inclure des droits sur le sous–sol, c'est–à–dire les mines et les minéraux.

Du côté de l'indemnité financière, je pense que c'est un bon règlement, autant pour la Couronne que pour eux. On leur octroie une indemnité financière non imposable de 75 millions de dollars par année sur une période de 15 ans. Chaque année, les participants recevront 7,5 p. 100 des deux premiers millions de dollars de redevances sur les ressources reçues par le gouvernement au cours de l'année visée, et 1,5 p. 100 des redevances supplémentaires sur les ressources de la vallée du Mackenzie.

Non seulement on a une indemnité financière, mais il y a également des indemnités sur les ressources. Il y a un pourcentage, naturellement, où la Couronne fait ses frais mais où le conseil tribal Sahtu fait ses frais aussi.

Sur le développement économique, je pense que c'est un bon point pour les Dénés et les Métis de ce coin de pays. Pour eux, le développement économique commençait, tout comme pour l'autonomie gouvernementale, par asseoir les revendications territoriales et cela va donner suite à tout ce qu'on peut dire au sujet du développement économique. On en a déjà un aperçu avec les compensations financières.

En ce qui touche les autres clauses de l'entente dont je vais parler, on va voir également que du côté du développement économique, ces gens–là sont en train de se prendre en main.

C'est peut–être la vocation principale du ministère des Affaires indiennes que les tribus et les nations autochtones puissent s'en sortir, en finir avec l'esprit de dépendance de la Loi sur les Affaires indiennes.

Je pense qu'on assiste aujourd'hui au premier jalon de cette prise en charge par les autochtones eux–mêmes de leur développement économique, et éventuellement de leur autonomie gouvernementale.

Je fais une parenthèse pour dire qu'au Québec nous avons d'excellents exemples de réussite à ce niveau. Je n'ai pas encore eu l'occasion de comparer les deux ententes, je vous avoue que j'ai manqué un peu de temps, mais le Québec aussi prêche par l'exemple, et la Loi des Cris et Naskapis, avec la Convention de la Baie James, fait en sorte que, sans s'en targuer, nous avons été des pionniers pour instaurer un degré d'autonomie gouvernementale autour de revendications territoriales. Je pense que ce projet de loi est dans la même ligne de pensée, pour les Métis et les Dénés des Territoires du Nord–Ouest.

Sur le contenu de l'entente, je vais effleurer quelques thèmes importants. Du côté de la faune, j'ai parlé un peu de la représentation possible, éventuelle et importante à une sorte de tribunal qui permettrait à ces gens d'être consultés lorsqu'il sera question de problèmes environnementaux ou de développement économique.

Pour eux, la faune est un domaine extrêmement important. Depuis des millénaires, comme je l'ai dit, jusqu'au début du XX^{e} siècle, ces gens ont suivi les hordes de caribous et le gibier. Ils étaient nomades. Leur régime de vie et leurs habitudes étaient basés sur la faune. L'entente contient des dispositions sur la faune et nous sommes très heureux de constater que c'est dans la continuité de leur culture et de la vision que le Bloc québécois se fait des points importants de juridiction qui doivent se trouver dans ce projet de loi.

• (1235)

Alors, l'Office des ressources renouvelables qui sera constitué d'un nombre égal de représentants dénés, métis et gouvernementaux s'occupera de la gestion des animaux sauvages dans la région visée par le règlement, de l'obtention de droits précis concernant la gestion d'animaux sauvages dont le droit exclusif de piéger à la grandeur de la région visée par le règlement; naturellement, droit de chasse et de piéger dans toute la région, également; possibilités économiques touchant l'utilisation des camps, des activités des guides, des activités naturalistes et la pêche commerciale.

Il y a là des gens qui habitent la région depuis un certain temps et qui ne sont ni Dénés ni Métis. Ces personnes devront maintenant s'entendre avec le conseil de bande pour pouvoir poursuivre leurs activités commerciales. On soulève aussi dans l'entente l'importance pour le conseil de bande d'assurer cette gestion des animaux sauvages non seulement pour la subsistance, mais aussi sur une base commerciale. L'entente prévoit, de plus, que les gens qui porteront atteinte à l'environnement par des exigences trop lourdes sur les hordes de caribous ou les bancs de poisson ou à l'équipement mis à leur disposition pour pêcher ou chasser devront compenser le conseil de bande.

L'entente ne porte pas atteinte aux droits ancestraux que les Dénés ou les Métis peuvent détenir en matière politique, sociale ou autre. Les Dénés et les Métis qui vivent dans la région pourront s'inscrire dans la définition présente de l'entente. On sait qu'il y a peut–être des gens qui de génération en génération ont demeuré dans ce territoire, mais ne s'étaient pas inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens; l'entente prévoit des dispositions spéciales qui feront en sorte que ces gens, Dénés et Métis, pourront s'inscrire dans un délai X. Je vous fais fi des passages et des dispositions, mais ils sont effectivement inclus dans l'entente.

En ce qui concerne les autochtones, ou les citoyens canadiens qui habitent la vallée du Mackenzie, la vallée visée par l'entente, qui ne sont pas inscrits et qui ne sont pas Dénés ou Métis, l'entente prévoit qu'ils pourront s'inscrire à la condition qu'une des collectivités Sahtu les adopte. Il est important de souligner que dans le texte de l'entente on ne met pas à la porte du territoire

visé des gens qui sont là depuis longtemps, on leur disant: «Vous n'êtes pas des Dénés, vous n'êtes pas des Métis, on vous exclut du territoire.» L'entente prévoit que ces gens pourront rester à la condition d'être acceptés par une des collectivités Sahtu.

Les terres du Sahtu seront des terres privées, non des réserves, cela est important. Je mentionnais tantôt que la Loi sur les Indiens a créé, depuis son entrée en vigueur, beaucoup de dépendance de la part des Indiens. L'entente qui est devant nous est en train de dégager les Indiens de cette dépendance et de leur donner les leviers économiques et territoriaux suffisants pour que s'exerce leur pleine autonomie. Même si l'entente sur l'autonomie viendra plus tard, on constate que c'est un pas dans la bonne direction. On est heureux de constater que les terres seront des terres privées et non des réserves.

Les lois fédérales, territoriales et municipales s'appliqueront, et en cas de conflit l'entente prévaudra. Cela est important et représente un autre pas vers l'autonomie gouvernementale où on dit: «C'est l'entente entre vous et nous qui vous protégera.» S'il y a impact entre, par exemple, un règlement municipal et l'entente, c'est l'entente qui prévaudra. L'entente n'est pas une entente où on assistera à la création d'un territoire hermétique. Quand je dis hermétique, je veux dire que ce n'est pas un territoire autour duquel on bâtira un mur de Berlin et où on dira maintenant ce n'est plus accesssible pour personne.

● (1240)

On est heureux de constater que l'entente pour le public prévoit des dispositions qui feront en sorte que celui-ci va pouvoir être appelé à y aller.

Par contre, c'est sûr que si vous voulez aller lancer une entreprise commerciale sur le territoire, naturellement il y a un autre problème, mais les conditions actuelles d'accès au territoire Sahtu pour le public sont de le traverser pour se rendre dans un territoire adjacent, alors forcément, quand on a un territoire de 280 000 kilomètres carrés, on ne fait pas un détour de 280 000 kilomètres carrés pour se rendre dans un territoire limitrophe.

Alors, les gens du public qui voudront traverser la région pourront le faire sans aucun problème. Par contre, il faudra respecter, naturellement, les règlements et les endroits désignés et il y a même des dispositions selon lesquelles on voit que le public pourra même chasser les oiseaux migrateurs, mais naturellement, à certaines conditions qui seront précisées par le Conseil de bande comme tel.

Parlons maintenant de l'accès des promoteurs. Il y a déjà des promoteurs qui sont là. Leur accès est maintenu. Par contre, c'est toujours en relation avec le Conseil de bande. Effectivement, le Conseil de bande devra donner ses autorisations et des droits d'appel sont même prévus.

Un bon exemple de cette approche s'est produit lors de la sélection des terres dans la région Sahtu. Vous savez que les pourvoyeurs des montagnes, ceux qui sont là depuis un bout de temps, ont besoin de très larges superficies pour exercer leur pourvoierie.

Alors, ces gens-là ont renégocié tous leurs systèmes et tous leurs territoires avec le Conseil de bande Sahtu et Métis, et il y a même des ententes actuellement qui font en sorte que ces pourvoyeurs peuvent continuer d'utiliser les terres Sahtu.

Les ministères fédéraux ont été représentés et consultés à maintes reprises durant les négociations, ainsi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui a participé à la négociation au sein de l'équipe fédérale.

Alors, on voit que cela n'a pas été fait à la légère. Autant le gouvernement fédéral que territorial et les réprésentants du Conseil de bande Sahtu ont effectué un travail sérieux et personne n'a été laissé pour compte là-dedans. L'entente convient à tout le monde.

Les Sahtu ont même été consultés—ils nous l'ont dit eux-mêmes—au moment de la rédaction du projet de loi concernant les revendications territoriales et ils seront consultés aussi à l'élaboration de la future Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Parce que le territoire visé devant nous n'englobe pas tout le territoire de la vallé du Mackenzie, c'est très important pour eux et pour nous que, lorsqu'on établira des lois pour le reste du territoire, des lois à saveur économique ou sociale, c'est très important que ces gens-là aient la conception qu'ils seront consultés sur ces projets de loi-là, et pour ce qui est de tout projet de loi concernant la vallée du Mackenzie, on dit là-dedans que ces gens-là vont être consultés et pourront émettre leur opinion et même participer au processus.

Dans certaines réserves, les Dénés décident même s'il convient d'explorer et de mettre en valeur les ressources du sol, sans qu'on leur impose quoi que ce soit. Naturellement, dans les 1800 kilomètres carrés dont on parlait tout à l'heure, à tout moment, un Conseil de bande peut dire qu'il peut aller explorer, faire une étude de faisabilité, une étude géologique, et s'il y a des biens dans le sous-sol, des minéraux, on peut aller du côté des mines, du côté de l'exploitation de carrières, etc.

Ce sont toutes des choses permises à l'intérieur des dispositions de l'entente qui est devant nous.

Pour ce qui est des titulaires actuels ou futurs, ils devront négocier l'utilisation des terres et des eaux avec les Dénés et les Métis: c'est tout à fait conforme à l'esprit de l'entente qui est devant nous.

En conclusion sur le contenu de l'entente, de 1982 à 1990, les négociations menaient à cette entente, et aujourd'hui cette entente deviendra une loi qui nécessite l'unanimité de la Chambre. Alors, j'espère que pour aller rapidement, on pourra avoir l'unanimité de la Chambre.

D'autres consensus ont précédé celui qui est devant nous et je tiens à nommer sommairement quelques groupes d'intérêt consultés ainsi que diverses formes de consultation publique.

Des groupes ont été consultés, ça n'a pas été un travail fait à la légère. Les gens que je vais nommer ont participé un peu aux discussions. La Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest, entre autres, y a participé, tout comme l'Association minière du Canada, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la *North West Territory Wild Life Federation*, les Pourvoyeurs de chasse et pêche des monts Mackenzie, ceux dont

je parlais tantôt, qui ont besoin de large superficie pour continuer leurs activités de pourvoirie, de même que l'*Ingraham Trail Association*. Des consultations ont eu lieu sous différentes formes. On a dit plus tôt que cela avait obtenu l'accord du gouvernement fédéral. L'entente a été signée par le gouvernement fédéral ainsi que par le gouvernement territorial. Alors, l'assemblée publique à Yellowknife est une forme de consultation qui a effectivement eu lieu.

• (1245)

Il y a eu une très grande tournée dans les collectivités. Je disais tantôt que l'entente englobait 281 000 kilomètres carrés, alors aller rencontrer 2 000 personnes dans cette immensité, c'est tout un travail à faire. Le travail a été très concluant parce que, comme je l'ai déjà mentionné, 85 p. 100 des Dénés et 99 p. 100 des Métis ont voté favorablement.

Il y a eu des dépliants d'information, des participations à des administrations municipales, à la sélection des terres. Alors, cela a été fait comme un travail assez sérieux.

J'aimerais faire un petit aparté ici parce que les contribuables canadiens sursautent aux sommes d'argent qui sont investies, même qu'on m'en fait souvent la remarque. Je suis sûr que l'honorable ministre se fait faire la remarque également que le ministère des Affaires indiennes a peut–être été un des ministères où il y a eu moins de coupures, non seulement il n'y a pas eu de coupures, mais il y a eu progression dans le budget comme tel.

J'en profite pour expliquer qu'il faut aussi comprendre ce qui a entraîné la Loi sur les Indiens. J'ai souvent tendance à prendre le même exemple, c'est–à–dire que je l'explique ainsi aux gens: Prenons un village, prenons une réserve indienne à côté. Combien d'argent va dans le village si on regarde qui a construit l'hôtel de ville? Qui a construit l'hôpital? Qui a construit les écoles? Qui est en charge de l'infrastructure des routes? Qui est en charge de l'infrastructure du système d'aqueduc? Si on regarde tout cela et on regarde l'argent qui provient des différents ministères, on constate que du côté d'une réserve, c'est le ministère des Affaires indiennes qui pourvoit à tout cela.

Alors, il faut comprendre que les sommes ont peut–être l'air exorbitantes, élevées, mais il faut aussi comprendre que la Loi sur les Indiens fait en sorte que c'est le gouvernement fédéral qui est fiduciaire et il doit s'assurer de la qualité de vie des autochtones et des Indiens qui vivent dans ces réserves–là.

Il y a aussi toutes sortes d'autres facteurs qui font en sorte que le budget n'a pas été coupé, qu'il progresse. Effectivement, mais la population autochtone progresse aussi. Cela ne veut pas dire qu'on veut se cantonner dans un rôle de fiduciaire pour toujours. Je pense qu'à cet égard, on a tous des efforts à faire. On a déjà entendu le ministre à ce sujet, et j'ai l'impression qu'il veut, lui aussi, mettre fin le plus rapidement possible à la Loi sur les Indiens.

De quelle façon on va le faire? On a un exemple typique devant nous ici aujourd'hui. Sans pour autant que les Dénés et Métis aient atteint l'autonomie gouvernementale, ce qui viendra plus tard, on constate quand même que c'est un pas dans la bonne direction. L'argent que le gouvernement devait mettre auprès de ces bandes–là, il devrait effectivement en mettre moins pour pouvoir se retirer graduellement et faire en sorte que les autochtones vont prendre en main leur développement économique et leur pleine autonomie gouvernementale à long terme.

Alors, on comprend maintenant pourquoi le ministère n'a peut–être pas subi, dans un contexte difficile de gestion des finances publiques, de coupures. Il y a aussi probablement toute la notion que le gouvernement, voulant que les autochtones se prennent de plus en plus en main, devra investir des sommes d'argent qui sont corollaires à cette décision et qui feront en sorte qu'on va pouvoir initier des processus de négociation. C'est un peu la justification que je donne aux gens pour leur expliquer pourquoi, nous, du Bloc québécois, on constate effectivement qu'il y a progression dans le budget des Affaires indiennes. Il faut toujours se rappeler la notion historique aussi qu'on a exploité les terres de tous ces gens–là et les ressources de ces gens–là et qu'on les a cantonnés sur des bouts de terrain qui représentent peut–être 1 p. 100 des superficies que ces gens–là occupaient avant.

Un petit mot en terminant sur leurs langues et leurs cultures parce que cela m'apparaît important.

• (1250)

Les deux langues esquimaude et déné, dinjié, comme on l'appelle, sont deux langues qui ne sont reliées d'aucune façon. Même si ces gens se sont cotoyés longuement, on comprend qu'il y ait tout de même des cloisons entre ces deux cultures. Même si ce sont des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs depuis toujours, on comprend aussi leur spécificité concernant les terrains qu'ils occupaient; ils ont des termes tellements précis reliés à la nature, qu'il y a une cloison entre ces deux langues. Dans la langue esquimaude, entre autres, on a 60 termes pour exprimer le mot «neige». Alors, ils ont toutes sortes de connotations et de consonances sur la neige. On comprend aussi qu'à cause de cette spécificité, si vous habitez une partie du territoire ou une autre, les langues ne sont pas nécessairement compatibles.

Quant à la culture, effectivement ce sont des pêcheurs, des gens qui ont toujours été très près de la nature et avec l'entente qui est devant nous aujourd'hui, on s'approche un peu d'un style de développement économique où les gens devront gérer leurs propres ressources naturelles. Je trouve que c'est un heureux mariage entre les deux cultures que cette entente. C'est un respect profond de leurs traditions et de leurs cultures et c'est un coup d'envoi du côté d'un développement économique qui est peut–être un peu plus près de notre culture.

Pour tous ces détails, après avoir analysé soigneusement l'entente, après avoir reçu en représentations les Métis et les Dénés, après avoir étudié en détail le projet de loi, je suis heureux de donner l'appui du Bloc québécois au projet de loi C–16. J'espère que l'ensemble des députés seront du même avis que nous pour faire en sorte qu'on puisse accélérer le processus d'implantation de cette entente.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River): Madame la Présidente, ce doit être le printemps! Les rayons du soleil qui traversent les vitraux me coupent le souffle.

En tant que porte–parole du Parti réformiste du Canada pour les affaires autochtones, je suis très heureux d'ouvrir le débat au nom de mon parti sur le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente signée le 6

septembre 1993 sur la revendication territoriale globale entre les Dénés et les Métis du Sahtu.

Cette entente, d'une portée globale et complexe, a des ramifications profondes. Outre de nombreuses annexes, elle compte plusieurs centaines de pages, dont de nombreux articles et paragraphes d'une très grande complexité.

Mon parti a de sérieuses réserves au sujet de l'orientation prise par les ententes sur les revendications territoriales en général et en particulier au sujet de l'entente dont il est ici question. Je ferai part de quelques–unes de ces préoccupations à la Chambre et je suis sûr que des députés de mon parti ont eux aussi quelque chose à dire. De nombreux députés de mon parti veulent prendre la parole au sujet du projet de loi.

Je tiens à dire, au départ, que mes critiques porteront sur la politique du gouvernement concernant les autochtones. À bien des égards, elle ne parvient pas à remédier aux conditions socio–économiques inacceptables qui affectent de nombreux autochtones ou à leur offrir des débouchés qui encourageraient et aideraient bon nombre d'entre eux à prendre la place qui leur revient dans la société canadienne.

Je voudrais maintenant parler brièvement de mes antécédents. J'ai travaillé dans de nombreux endroits sur la côte de Colombie–Britannique lorsque j'étais dans l'industrie forestière. Il y a vingt–deux ans, je dirigeais, dans la région de Chemainus sur l'île de Vancouver, des équipes de plantation et d'exploitation forestière dont les membres et les chefs d'équipe comptaient des autochtones. Plus tard, j'ai continué de travailler avec des équipes d'autochtones dans le domaine de l'exploitation forestière à Ucluelet et dans les îles de la Reine–Charlotte. La main–d'oeuvre utilisée pour les opérations forestières dans les îles était très intégrée. La race des individus était souvent inconnue ou sans importance, comme ce devrait toujours être le cas, selon moi.

• (1255)

À force de vivre, de travailler et de contribuer à la vie de ces petites collectivités, on acquiert une sensibilité aux différences culturelles. J'ai partagé des joies et des peines et je connais les nombreuses subtilités de la culture autochtone.

Un des mes amis haida à qui j'annonçais que je quittais les îles Charlotte m'a dit: «John, bien des gens sont venus dans les îles Charlotte, y ont travaillé et en sont repartis sans avoir rien apporté à la collectivité. Je peux te dire que tu fais exception, car tu as contribué à l'amélioration de cet endroit.» Ces paroles ont eu pour moi une importance considérable, madame la Présidente. Il est tellement facile d'adopter une attitude tranchée, surtout lorsque cela sert les intentions politiques de quelqu'un. Nous avons tous la responsabilité de jouer un rôle constructif partout où nous le pouvons.

À propos du débat sur le projet de loi C–16, chaque fois que j'entreprends l'étude de cette entente, je me pose la même question: Est–ce que les Dénés et les Métis du Sahtu s'en tireront mieux après que l'entente sera mise en place? Cette entente prévoit la renonciation à tous les intérêts ultérieurs en matière de revendication territoriale, établit un nouveau droit de propriété en fief libre sans créer de réserves et impose un régime fiscal à chaque Déné et Métis du Sahtu, comme c'est le cas pour tout citoyen ordinaire. Ces gens paieront désormais un impôt sur le revenu gagné. Je souscris à ces dispositions sensées.

La raison qui m'amène à me prononcer contre ce projet de loi est triple. Premièrement, cette cession d'un vaste territoire en fief libre ne repose sur aucun fondement juridique. Deuxièmement, une nouvelle bureaucratie est ainsi créée. Troisièmement, l'entente, qui est on ne peut plus complexe, doit être inscrite dans la Constitution.

Il s'agit ici de l'octroi d'immenses avantages territoriaux et financiers à une population relativement peu nombreuse occupant un vaste territoire. En fait, la région visée par l'entente conclue avec le Sahtu dont il est question aujourd'hui s'étend sur 280 000 kilomètres carrés ou 108 200 milles carrés. Elle est 50 fois plus grande que l'Île–du–Prince–Édouard et cinq fois plus grande que la Nouvelle–Écosse. Elle représente 30 p. 100 du territoire de la Colombie–Britannique.

Une partie de cet immense territoire est immédiatement cédée aux Dénés et aux Métis du Sahtu. Ils recevront un titre en fief simple sur 41 000 kilomètres carrés ou 16 000 milles carrés. Cela équivaut à sept fois la superficie de l'Île–du–Prince–Édouard ou au trois quarts de celle de la Nouvelle–Écosse.

Outre ces droits fonciers, le conseil tribal du Sahtu touchera chaque année un montant d'environ 130 millions de dollars au cours des 15 prochaines années. De plus, le gouvernement versera au conseil tribal du Sahtu une partie des redevances tirées de l'exploitation pétrolière et gazière effectuée sur les terres visées par l'entente, soit 7,5 p. 100 des deux premiers millions de dollars accumulés chaque année au titre des redevances et 1, 5 p. 100 de toutes les redevances en sus des deux millions de dollars.

On créera des sociétés sans capital–actions ou de gestion en commun qui recueilleront ces fonds de capital et les affecteront aux activités figurant aux annexes 1 et 2 du chapitre 8, où sont décrits en détail les répercussions et les avantages de l'entente. Au nombre de ces activités et avantages figurent l'éducation et la formation, le financement d'une grande gamme de programmes gouvernementaux, des prêts ou des subventions accordés à certaines conditions aux personnes à faible revenu, le logement, divers services publics, la préservation du patrimoine, des prêts ou garantis au titre du développement économique, des installations récréatives, une subvention unique de 3 500 $, actualisée en fonction de l'index des prix à la consommation à la date du versement, les frais d'administration, ainsi que des placements fiduciaires.

• (1300)

De plus, le gouvernement fédéral a promis de prendre des mesures pour soutenir l'économie traditionnelle et contribuer au développement commercial. Rien, dans cette entente, ne modifie le droit des parties de recevoir des avantages découlant des droits constitutionnels actuels ou futurs des autochtones, en général.

Il s'agit d'avantages très importants, et on ne peut qu'être troublé devant le peu de gens à qui ils sont destinés. Selon les données que nous a remises le comité de ratification du Sahtu, au dernier recensement, le peuplement comptait, au total, 1 755 habitants, dont 982 adultes—829 Dénés et 153 Métis—ainsi que 773 enfants.

Je voudrais demander au ministre de me dire ce qui a amené le gouvernement à proposer une série d'avantages aussi considérables à une population aussi petite. Comment en est–il arrivé à ce montant de 130 millions de dollars et comment peut–il savoir si cela répond aux besoins des gens? L'octroi de ces avantages si généreux entraînera–t–il l'élimination graduelle des programmes offerts régulièrement aux autochtones? Rien ne dit, dans cette entente, que c'est ce qui arrivera. En fait, il semble que ce serait plutôt le contraire.

Le fait que des terres aussi vastes cessent à tout jamais d'être des terres publiques du Canada et soient cédées sans condition constitue un aspect très troublant de cette entente. La superficie des terres qui seront cédées à cette collectivité de 1 755 habitants équivaut aux trois quarts de la superficie de la Nouvelle–Écosse. Nous estimons que de telles cessions sont inutiles, qu'elles ne devraient pas exister et qu'elles ne sont pas conformes à ce que les tribunaux du Canada estiment être des droits des autochtones.

On a toujours considéré que la zone située au nord du 60e parallèle du Canada faisait partie des terres publiques du Canada et que tous les Canadiens avaient un intérêt dans cette zone. Ce règlement de revendication territoriale est le quatrième du genre à avoir été entrepris récemment dans les Territoires du Nord–Ouest par les différents gouvernements fédéraux et, de toute évidence, il reste très peu de terrains, dans ces territoires, à ne pas avoir été cédés sans condition aux différentes bandes ou sur lesquels celles–ci n'exercent pas de contrôle important.

Les différents gouvernements du Canada ont manifestement l'intention de recourir à des règlements de revendications territoriales de ce genre pour tout le nord du Canada. On pourrait facilement comprendre que l'on accorde aux habitants des régions nordiques le droit traditionnel de chasser, de pêcher et de faire de la trappe, à condition que les intérêts des tiers soient respectés, mais c'est une autre affaire que de céder sans condition la propriété de vastes territoires. Ce n'est pas nécessaire, et mon parti s'y oppose.

On remarquera que, dans cette entente, les droits d'exploitation du sous–sol sont également transférés sans condition aux Dénés et aux Métis du Sahtu. Le ministre peut–il nous dire si le gouvernement du Canada a une idée des possibilités de prospection minière, pétrolière et gazière qui existent? S'il n'en a pas, il s'agit là d'une cession dont il ignore les proportions.

À notre avis, les règlements de revendications territoriales ne devraient pas être illimités ou constituer un chèque en blanc. Après tout, il s'agit des terres publiques du Canada, et le gouvernement du Canada a le devoir de les gérer dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Des cessions aussi importantes vont à l'encontre de ce principe.

Cette entente prévoit la création d'une série de nouveaux tribunaux administratifs et d'autres instruments bureaucratiques. On peut dire la même chose des trois précédents règlements dans les territoires. En fait, dans le cas du Nunavut, on créait même toute une structure de gouvernement, avec une assemblée législative et une structure judiciaire, dont une Cour suprême et une Cour d'appel.

• (1305)

Dans le cas de l'entente qui nous est soumise aujourd'hui, on crée cinq conseils des ressources renouvelables, un pour chacune des communautés du Sahtu: Colville Lake, Déline, Fort Norman, Fort Good Hope et Norman Wells. Ces conseils seront chargés de gérer l'exercice des droits de récolte.

Un office des ressources renouvelables sera également créé pour coordonner la gestion des ressources fauniques dans la zone visée. Six membres seront nommés par le gouvernement et trois par les Dénés et les Métis du Sahtu.

Une commission d'arbitrage sera constituée pour tenter de régler, sans recourir aux tribunaux, les différends qui pourraient surgir sur l'interprétation de l'entente. Il y aura une commission de planification de l'utilisation des terres, qui sera chargée de préparer un plan de protection, de développement et d'utilisation des terres, des ressources et des eaux dans la zone visée par l'entente. Là encore, les Dénés et les Métis du Sahtu pourront nommer la moitié des membres de ces commissions

Un office des eaux et des terres réglementera l'utilisation des eaux et des terres dans la zone visée, et la commission d'examen des répercussions environnementales et la commission des droits fonciers créées pour l'application de l'entente avec les Gwich'in auront juridiction sur la région, mais des commissions spéciales seront établies et le conseil tribal du Sahtu aura le droit de nommer la moitié de leurs membres.

Il faut se demander s'il était vraiment nécessaire de créer toute une pléthore de nouveaux offices ou de nouvelles commissions dans les Territoires du Nord–Ouest. La plupart des fonctions sont actuellement remplies par le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest ou le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On n'envisage absolument pas dans cette entente l'élimination de commissions existantes. Il me semble que rajouter des couches et des couches de gouvernement dans une région aussi peu peuplée n'est pas la solution. Nous sommes en passe de transformer toute la population en bureaucrates. Pourtant, l'objet premier de cette entente est de permettre que se poursuive un mode de vie traditionnel.

Le gouvernement doit présenter, plus tard cette année, la loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, qui devrait satisfaire aux exigences relatives aux ressources énoncées dans les divers règlements des revendications territoriales dans l'ouest de l'Arctique et qui devrait aussi instaurer un nouveau système de gestion des ressources dans la vallée du Mac-

kenzie. Tout indique que cette loi créera encore d'autres conseils pour coordonner les activités de ceux qui sont déjà en place. Où s'arrêtera cette superposition de bureaucraties?

L'entente prévoit un processus de négociation fort complexe pour la conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale des Dénés et Métis du Sahtu à l'avenir. L'entente–cadre est présentée à l'annexe B de l'entente. Il est important de remarquer que cette entente–cadre prévoit des négociations sur le transfert aux Dénés et Métis du Sahtu de pouvoirs législatifs concernant une longue liste de 18 domaines.

On doit s'interroger sur la nécessité de tout cela étant donné que l'entente dont il est question aujourd'hui traite de quasiment tous les aspects de la vie de ces gens. La véritable question est de savoir si l'autonomie gouvernementale est vraiment nécessaire ou même appropriée pour un si petit nombre de personnes éparpillées sur un si grand territoire. Toutefois, il faudra attendre le résultat des négociations futures pour savoir si une entente sur l'autonomie gouvernementale sera négociée ou non.

• (1310)

Je voudrais insister sur le fait que les dispositions ou ententes sur l'autonomie gouvernementale doivent stipuler que toute loi promulguée par un corps législatif ou un gouvernement autochtone et toute pratique administrative d'un tel gouvernement devront être conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Pour s'assurer que ce sera le cas, il pourrait être nécessaire de modifier l'article 32 de la Constitution afin de préciser que les lois promulguées et les mesures administratives prises par les gouvernements autochtones seront assujetties à la Charte.

Le ministre pourrait peut–être dire à la Chambre si le ministre de la Justice a examiné la question et émis une opinion à savoir si les mesures prises par les gouvernements autochtones sont maintenant assujetties à la Charte des droits et libertés, ou s'il faudra modifier la Constitution pour qu'elles le soient.

Si le projet de loi C–16 est approuvé, l'entente sera constitutionnelle en vertu de l'article 35 des modifications apportées à la Constitution canadienne en 1982. Même si la portée de cette protection constitutionnelle n'est pas tout à fait définie, cela signifie presque certainement que l'entente ne pourra être modifiée qu'en ayant recours à la formule de modification prévue dans la Constitution. Autrement, la protection constitutionnelle ne voudrait rien dire.

En examinant la formule de modification prévue dans la Constitution, on constate qu'il n'existe pas moins de six formules différentes, chacune devant servir dans des circonstances bien précises. Le fait est qu'aucune d'entre elles ne s'applique à une entente conclue entre le gouvernement du Canada et un conseil tribal autochtone. Quand on a conçu cette formule de modification, on n'a pas pensé à prévoir les modalités d'inscription dans la Constitution d'ententes territoriales entre une bande indienne et le gouvernement du Canada.

Si cette entente avait été signée entre le gouvernement du Canada et une province, l'article 43 se serait appliqué et il aurait suffi d'avoir le consentement de l'assemblée législative provinciale et du gouvernement du Canada pour modifier l'entente. Cependant, le conseil tribal du Sahtu n'a pas le statut d'un gouvernement provincial. La façon de modifier cette entente n'est donc pas clairement définie.

Dans un tel cas, il se pourrait que la seule formule applicable soit celle prévue à l'article 41, la formule de modification générale. L'ironie de la chose, c'est que cette formule générale exige une résolution non seulement du Parlement, mais aussi d'au moins sept assemblées législatives provinciales. Évidemment, cette exigence est totalement inappropriée.

Il y a deux aspects de la constitutionnalisation de cette mesure qui me préoccupent. Tout d'abord, cette entente est compliquée. Je pense qu'il n'est pas judicieux de constitutionnaliser une entente aussi détaillée étant donné l'incertitude qui plane sur la façon dont elle pourrait être modifiée.

Aux termes de l'article 3.1.26, une fois en vigueur, l'entente peut être modifiée avec le consentement du Cabinet et du conseil tribal du Sahtu. Si tel est le cas, il est difficile de concevoir en quoi l'article 35 de la Constitution protège cette entente.

Par ailleurs, je doute qu'il soit sage de constitutionnaliser toutes les dispositions de l'entente tant qu'elle n'a pas été mise à l'épreuve du temps.

Il serait préférable de constitutionnaliser les droits territoriaux et peut–être les indemnités qui seront versées. L'ensemble des dispositions de nature administrative et réglementaire ne devrait pas être constitutionnalisé afin de permettre une plus grande souplesse selon les circonstances.

• (1315)

Comment pouvons–nous prétendre savoir ce qui conviendra le mieux aux générations à venir en la matière? Pour que les accords de règlement de revendications territoriales revêtent un caractère définitif, stable et précis, il faut qu'ils soient accompagnés de la renonciation à tout droit que les autochtones pourraient revendiquer plus tard à l'égard de certains territoires.

Je suis donc heureux de voir qu'aux termes de l'article 3.1.11, en échange des droits et des avantages qui leur sont conférés par l'entente, les Dénés et Métis du Sahtu renoncent, en faveur du gouvernement canadien, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est, dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada.

Je suis ravi de constater que l'entente contient une disposition en ce sens. Il paraît que le ministre n'aime pas l'insertion de clauses d'extinction dans des accords de ce genre et qu'il a ordonné aux fonctionnaires de son ministère de rayer le mot «extinction» de leur vocabulaire.

Je ne sais pas si c'est vrai, mais le cas échéant, je dois dire au ministre, avec tout le respect que je lui dois, qu'il fait fausse route. On peut constater, par le contenu de ces accords, que le gouvernement a fait d'énormes concessions aux peuples autochtones. Il faudrait donc, en contrepartie, que les revendications autochtones qui restent en suspens soient réglées une fois pour toutes.

Le gouvernement ne devrait pas envisager la possibilité de conclure de telles ententes s'il pense devoir reprendre les négociations dans quelques années. Même si l'entente contient une clause d'extinction, elle précise bien que les Dénés et Métis du Sahtu auront toujours le droit de profiter des avantages liés aux droits constitutionnels actuels ou futurs accordés aux peuples autochtones et de continuer de profiter de tous les programmes gouvernementaux à l'intention des autochtones.

Il manque une chose à cet accord. Il faudrait préciser que, si cette initiative connaît du succès au bout d'un certain temps, l'aide financière et les programmes de nature générale que le gouvernement offre aux autochtones disparaîtront peu à peu. Tout cela coûte cher aux contribuables canadiens. L'objectif n'est–il pas d'accorder aux autochtones leur autonomie et de réduire en fin de compte l'aide gouvernementale qui leur est accordée, de sorte qu'ils n'auraient pas droit à plus de subventions que le reste des citoyens canadiens?

J'aurais aimé qu'on m'indique plus clairement que c'est bien la voie vers laquelle se dirige le gouvernement. Il faudrait également se demander ce qu'on fera si jamais l'entente n'obtient pas le succès escompté.

Mon dernier point concerne la tendance qu'a le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de se faire résolument le champion des autochtones. Je comprends que c'est jusqu'à un certain point son mandat mais, lorsqu'il s'agit de transférer de grandes parties de terres fédérales, notamment, il devrait songer à défendre l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

Trop souvent, ces ententes sont négociées à huis clos, et le Canadien ordinaire ignore absolument tout de ce qui se passe. Je suis ravi que, contrairement aux ententes déjà conclues au nord du 60e parallèle, l'entente intervenue avec le Sahtu soit longuement débattue à la Chambre. Il serait avantageux à l'avenir de prévoir un mécanisme permettant d'en débattre beaucoup plus tôt que juste au moment de la ratification. J'exhorte le ministre à y songer.

C'est à regret que je dois conclure que les principaux bénéficiaires de cette entente sont les négociateurs, les conseillers et les avocats. Je crains bien que le Déné ou le Métis moyen du Sahtu ne soit finalement pas plus avancé par suite de cette entente. Je leur souhaite bonne chance.

• (1320)

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'appuie le projet de loi C–16, Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu.

D'autres députés avant moi l'ont dit, le règlement couvre la partie de la vallée du Mackenzie qui inclut le Grand lac de l'Ours et la région située à l'ouest, et il s'applique aux bandes qui vivent dans cette région.

Je suis très heureux d'appuyer le projet de loi. C'est un autre exemple de la volonté du gouvernement d'établir des partenariats fondés sur le respect mutuel avec les peuples autochtones.

Le règlement des revendications autochtones est un engagement important du gouvernement. Celui–ci tient à régler encore beaucoup d'autres revendications et à les régler rapidement. Il recherche d'ailleurs des moyens d'accélérer le processus de négociation.

Je me servirai aujourd'hui du règlement de la revendication territoriale du Sahtu pour illustrer ce processus. Je tenterai d'expliquer ce que sont les revendications territoriales globales et de décrire certains détails du processus suivi pour les régler.

Tout d'abord, je donnerai quelques faits saillants de l'évolution du concept des droits autochtones dans le contexte des revendications territoriales. C'est dans la proclamation royale de 1763 que l'on retrouve les premières dispositions visant à protéger les terres occupées par les peuples autochtones des acquisitions par des non–autochtones. Après la Confédération, le Canada est devenu responsable de cette protection.

En 1973, la Cour suprême du Canada s'est penchée sur les droits autochtones et a reconnu l'existence légale de titres autochtones. Six ans plus tard, en 1979, une décision d'une cour fédérale établissait un critère de common law applicable aux droits inhérents des autochtones.

Ces deux décisions innovatrices ont été suivies par la reconnaissance de l'importance centrale du concept de droits ancestraux des peuples autochtones dans la Constitution canadienne, plus précisément au paragraphe 35(1). En 1990, l'affaire Sparrow, entendue devant la Cour suprême, a fourni la première analyse des répercussions de cette reconnaissance.

Toutes ces décisions ont établi que l'exercice des droits ancestraux pouvait être réglementé par l'État. Le tribunal a également établi des critères rigoureux à appliquer pour déterminer si l'empiétement de l'État sur les droits prévus à l'article 35 était justifié dans certains cas. Le tribunal a également conclu que les droits étaient exclusifs à chaque groupe autochtone. Étant donné que les droits relèvent du droit coutumier et ne sont pas établis par écrit, leur portée et leur nature ont fait l'objet de grands débats.

Avant que ces décisions judiciaires ne prennent force de loi, définir les droits spéciaux des groupes autochtones à l'intérieur de traités avait longtemps constitué un aspect important des relations entre les peuples autochtones et l'État. De même, l'évolution de la politique du gouvernement fédéral en matière de revendications territoriales a été étroitement liée aux décisions judiciaires, notamment celles dont j'ai déjà parlé.

Pour dissiper toute incertitude que les décisions pouvaient avoir laissé subsister, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il était disposé à négocier un règlement des revendications territoriales avec les peuples autochtones. Au fil de l'évolution de la politique à cet égard, les revendications furent rangées dans deux grandes catégories: globales et particulières.

Les revendications globales sont fondées sur le concept de maintien des droits et titres ancestraux qui n'ont pas été établis par des traités ou d'autres instruments juridiques. Les tribunaux ont souligné que la bonne façon de régler les revendications territoriales non résolues consistait à en arriver à des ententes négociées équitablement entre les parties intéressées.

Les revendications particulières, elles, résultent du non–respect allégué des traités avec les Indiens et d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et autres biens visés par la Loi sur les Indiens.

Toutes ces décisions judiciaires et ces garanties constitutionnelles ont fourni le contexte dans lequel a été négociée l'entente avec le conseil du Sahtu.

• (1325)

Pour décrire plus avant ce processus, je voudrais énumérer les objectifs des règlement de revendications globales, dont celui–ci constitue un exemple extrêmement important.

L'objectif primordial consiste à conclure avec des groupes autochtones des ententes qui résoudront le débat et les ambiguïtés juridiques associées au concept de droits et titres ancestraux dans le droit coutumier.

L'incertitude à l'égard du statut juridique des terres et des ressources créée par une absence d'accord politique avec les groupes autochtones a été un obstacle au développement économique pour tous les Canadiens et une entrave à la participation entière des peuples autochtones à la gestion des terres et des ressources.

Le processus de règlement des revendications globales est censé mener à une entente sur les droits particuliers que les autochtones auront dans l'avenir à l'égard des terres et des ressources. Il ne vise pas à définir quels droits ils pouvaient avoir dans le passé.

Le processus de règlement des revendications globales comporte cinq étapes. L'étape initiale est celle où l'on négocie et où l'on détermine les questions qui seront discutées. La deuxième est celle où les parties négocient les questions à fond, en vue de produire une entente de principe contenant toutes les caractéristiques de la future entente. Durant la troisième étape, celle de la rédaction définitive, les parties énoncent officiellement les dispositions devant faire partie de l'entente de principe menant à une entente définitive. La quatrième étape est celle de l'adoption d'une mesure législative permettant l'entrée en vigueur de l'entente. La cinquième et dernière étape est celle de la mise en application de la loi autorisant l'entente, celle où toutes les parties exécutent les dispositions prévues dans l'entente.

Durant les deux premières étapes du processus de règlement dont je viens de parler, l'étape initiale et celle où les questions sont négociées à fond, les groupes autochtones peuvent obtenir des prêts du gouvernement pour retenir les services de spécialistes professionnels et techniques qui les aideront à préparer et à négocier leurs revendications.

La plupart des terres et des ressources qui font l'objet de négociations et qui sont demandées pour le règlement des négociations globales appartiennent à une province. Le gouvernement fédéral estime donc que les provinces doivent participer aux négociations souvent complexes et qu'elles doivent contribuer aux avantages octroyés aux groupes autochtones à la suite des revendications.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord–Ouest, la plupart des terres et des ressources relèvent de la compétence fédérale. Quoi qu'il en soit, les gouvernements territoriaux ont participé pleinement aux négociations des revendications et ont pris des engagements envers les groupes autochtones, par le biais d'ententes sur les revendications. C'est certainement ce qui s'est produit dans le cas de l'entente concernant le Sahtu. Le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest a pris une part active à toutes les délibérations.

Comme dans toutes délibérations, y compris celles qui portent sur le projet de loi C–16, on a déterminé la portée des discussions pour en arriver à un règlement juste et équitable des revendications dont l'État pourrait être fier.

En outre, les ententes comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui sont conçues pour garantir que les intérêts des peuples autochtones dans la gestion des ressources et la protection de l'environnement soient reconnus et que les autochtones en cause profitent des fruits du développement. Une partie des points suivants ont déjà été mentionnés par d'autres députés.

Pour atteindre ces objectifs, les règlements de revendications territoriales doivent définir un large éventail de droits et d'avantages destinés aux demandeurs. Parmi ces droits et avantages, on compte normalement la pleine propriété de certaines terres de la région couverte par le règlement, des droits garantis d'exploitation des ressources fauniques, la participation garantie à la gestion des terres, des eaux, de la faune et de l'environnement dans toute la région touchée par l'accord, une compensation financière, le partage des recettes et des mesures spéciales pour stimuler le développement économique ainsi qu'un rôle dans la gestion des ressources du patrimoine et des parcs situés dans la région touchée par l'accord.

Les droits et avantages des Dénés et Métis de la région du Sahtu ont été décrits par le ministre et d'autres députés aujourd'hui.

Les députés devraient savoir que la Constitution interdit à quiconque de modifier les droits garantis par cet accord sans le consentement des demandeurs. Ces derniers peuvent conserver l'exercice des droits des autochtones relativement aux terres touchées par l'accord à condition qu'ils soient conformes à l'accord définitif. En outre, les droits autochtones qui ne sont pas liés à des terres et à des ressources ou à d'autres questions faisant l'objet de négociations ne seront pas touchés par l'échange de droits dans le règlement négocié.

• (1330)

Le partage des recettes provenant des ressources est négocié pour que le groupe puisse partager les redevances fédérales découlant de l'extraction des ressources dans toute la région visée par l'entente sur le règlement.

On prévoit également une participation accrue des autochtones à la gestion de l'environnement. Cependant, ces arrangements reconnaissent que le gouvernement a l'obligation prioritaire d'assurer la préservation des ressources, de protéger les intérêts de tous les utilisateurs, de respecter les ententes internationales et de gérer les ressources renouvelables dans sa sphère de compétence.

Si les activités traditionnelles d'un groupe autochtone s'étendent à des régions extracôtières, le règlement de leur revendication peut comprendre des droits d'exploitation des ressources fauniques dans ces régions.

Les députés devraient également savoir que, dans ses efforts pour clarifier les droits des autochtones, le gouvernement fédéral n'entend pas réduire ceux des autres. Dans la négociation du règlement des revendications, on respectera les intérêts du public et des tiers et, en cas de préjudice, on les examinera équitablement.

J'espère que les députés se rendent compte du processus long et complexe qui nous a conduits à la deuxième lecture du projet de loi C–16. Je les exhorte à souscrire à ce projet de loi. Son adoption profitera à tous les Canadiens, de même qu'elle aidera les Premières nations à devenir vigoureuses et prospères. J'espère que toutes les bandes associées au conseil tribal du Sahtu auront un avenir heureux et prospère à la suite de l'adoption de cette mesure.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon honorable confrère. J'aimerais qu'il développe un peu plus sur les cinq principes qui soutiennent une négociation autour du *comprehensive agreement*, les deux premières notions qu'il a soulevées étant leur contact initial pour dégager des pistes de solution, et la deuxième, identifier toute la complexité des questions, et le tout financé par le gouvernement fédéral.

Tantôt dans mon exposé, je faisais mention que pour justifier un peu la hausse du budget des Affaires indiennes, je justifiais cela en disant que le gouvernement nous donne peut–être un avant–goût de son intention d'intensifier l'ensemble des négociations là–dessus. Est–ce qu'il peut nous dire, de la part du gouvernement, si le gouvernement libéral a l'intention effectivement de hausser le degré et le nombre de négociations du même type que celle qui est devant nous aujourd'hui, ce qui justifierait en partie le maintien et même la hausse du budget des Affaires indiennes.

J'aimerais aussi qu'il nous entretienne sur la façon, quelle est sa vision de la participation des gouvernements provinciaux dans les ententes, même si je sais qu'aujourd'hui on a juste le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest qui n'est pas encore tout à fait un gouvernement. J'aimerais qu'il nous spécifie de quelle façon et il voit l'implication des gouvernements provinciaux au niveau des négociations entourant les revendications territoriales.

[*Traduction*]

M. Adams: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions et de l'intérêt qu'il porte à toute cette affaire. J'ai écouté ses propos avec beaucoup d'attention.

J'ai dit très clairement, je pense, que le gouvernement tenait énormément à conclure des ententes sur les revendications territoriales. J'ai bien peur de ne pas être en mesure de commenter les détails du budget. Contrairement au député, je ne suis pas un spécialiste de la question. Cependant, s'il le désire, je m'informerai du lien qui existe entre le budget et nos plans en vue d'accélérer les négociations.

En ce qui a trait à la question de la participation des provinces, j'ai dit, dans mon discours, que le cas des Territoires du Nord–Ouest était assez particulier. Le gouvernement fédéral exerce encore beaucoup de contrôle dans cette région. Néanmoins, il a demandé au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest de participer à ces négociations parce que c'était la chose à faire.

Comme je l'ai également souligné, si c'est la chose à faire dans le cas du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest—et certains pourraient dire, je suppose, que le gouvernement fédéral n'avait pas à faire participer ce palier de gouvernement—ça l'est d'autant plus dans le cas des provinces. C'est pourquoi dorénavant, le gouvernement fédéral les fera participer aux négociations de ce genre.

• (1335)

M. David Chatters (Athabasca): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le député. J'ai une ou deux questions à lui poser.

Le député a décrit les deux types de revendications territoriales au Canada et la façon dont ces revendications sont réglées. Il a expliqué que cette entente tombait sous le coup de la politique de revendication foncière globale qui s'applique aux titres et aux droits non visés par un traité.

À mon avis, le traité nº 11 s'applique clairement à ce territoire particulier. À mon avis toujours, le gouvernement du Canada a tout à fait rempli ses obligations aux termes de ce traité. Comment justifier dans ce cas l'application de cette politique à cette revendication territoriale?

M. Adams: Madame la Présidente, j'ai mon opinion sur le statut du traité nº 11 et sur ce qui n'en est pas ressorti. J'aimerais cependant prendre la question en délibéré.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments juridiques présentés par le député. Je le remercie de les avoir fait consigner au compte rendu. Je suis sûr qu'on les consultera et qu'on les examinera.

Je me demande si le député pourrait dire à la Chambre ce qu'il pense de la cession de propriété en fief simple prévue dans cette entente. Le député ne convient–il pas qu'une cession de cette envergure va au–delà de la jurisprudence canadienne?

M. Adams: Madame la Présidente, je dois dire que je ne connais pas très bien la jurisprudence. Il me semble, cependant, que l'une des bases de ces négociations territoriales est que des groupes ont occupé de très vastes étendues de terres à divers moments. Il m'apparaît donc logique de s'entendre, en cas de

règlement, sur une unité administrative très vaste qui reflète le fait que ces terres ont été occupées d'une certaine façon pendant de longues périodes. Il existe des ententes plus restreintes visant d'autres régions habitées, surtout depuis quelques décennies, d'une façon moins migratoire.

Il me semble, par conséquent, que c'est ce que vise la partie de ces accords qui a trait à la cession de propriété en fief simple. Il y a, par exemple, des droits relatifs à la gestion de la faune s'étendant sur de vastes régions et des droits plus contrôlés à mesure qu'on se rapproche des régions actuellement occupées par les autochtones.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, je me demande si le député d'en face n'aurait pas l'obligeance de s'expliquer plus longuement sur ce qu'il entend par jurisprudence et par précédent. Cette entente comporte de très bonnes choses et d'autres qui suscitent des questions.

Quoi qu'il en soit, bien que nous reconnaissions que ces terres soient exclusivement de compétence fédérale, je me demande s'il y a bel et bien précédent parce nous aurons à régler d'autres revendications territoriales à l'échelon provincial, comme c'est d'ailleurs actuellement le cas à Albert où des négociations ont lieu avec les Métis. Le député voudrait–il nous expliquer ce qu'il entend par précédent?

M. Adams: Madame la Présidente, contrairement à bien d'autres députés de la Chambre, je ne suis pas avocat. Si je parle de précédent, c'est donc de façon générale. Je crois effectivement qu'il y a un précédent. Cela fait ressortir le fait que le gouvernement et la population canadienne souhaitent aller de l'avant avec un grand nombre de ces règlements.

Sur un plan plus technique, je pense que cela rejoint la réponse que j'ai donnée plus tôt au député du Bloc, à savoir que, lorsque pareilles négociations se dérouleront dans l'univers de la compétence provinciale, les gouvernements provinciaux y prendront part intégralement. Jusqu'ici, le précédent, c'est–à–dire la participation du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, a suscité un processus très fructueux et des plus sains. Il convient parfaitement de faire appel aux gouvernements provinciaux dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

• (1340)

M. David Chatters (Athabasca): Merci, madame la Présidente de me donner l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C–16.

Je m'intéresse particulièrement au projet de loi proposé, car j'ai vécu et travaillé parmi les gens de cette région et, ainsi, je crois avoir peut–être une meilleure compréhension de ce coin de pays et des Canadiens qui y habitent qu'une personne vivant dans une banlieue d'Ottawa, de Toronto ou d'Edmonton.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, je souscris fermement au droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie. Ainsi, lorsque les représentants du conseil tribal du Sahtu m'ont présenté pour la première fois cette entente, je leur ai donné mon appui. De nombreux éléments de cette proposition permettraient aux autochtones de la vallée du Mackenzie d'atteindre les objectifs que je viens de mentionner et auxquels je souscris. Je parle du rejet du principe répréhensible de l'apartheid qu'on retrouve dans le système de réserves en vigueur dans les régions plus au sud du Canada.

Il est constructif de prévoir une gestion coopérative des ressources et de donner aux autochtones le libre accès à leurs terres traditionnelles à des fins traditionnelles. Il est également bon qu'on exige une contribution au régime fiscal pour aider les intéressés à soutenir leur propre gouvernement et le maintien du filet de sécurité sociale si essentiel à tous les Canadiens, y compris les autochtones. À mon avis, les dispositions fiscales contenues dans cette entente sont très complexes et feront sans aucun doute l'objet d'interprétations juridiques.

À ce sujet, j'espère que le paiement en espèces et le partage des recettes tirées de ressources mettront un terme au cycle catastrophique de dépendance à l'égard de l'assistance sociale qui a enlevé à ces gens autrefois indépendants et audacieux tout amour–propre et tout esprit d'initiative, mais malheureusement, plus j'examine cette entente de près, plus j'en viens à la conclusion que cet accord ne permettrait jamais de parvenir à ces changements constructifs.

Je remets en question de plus en plus les motifs et les objectifs de ceux qui ont négocié au nom des Canadiens. Lorsque je me suis mis en rapport avec le service des affaires publiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, afin de connaître au juste les objectifs de ce processus, on m'a répondu qu'il s'agissait de réparer les injustices du passé et de compléter plutôt que de remplacer les dispositions du traité nº 11.

Je me suis demandé immédiatement de quelles injustices il s'agissait. Tous les gens familiers avec la question ou qui ont pris la peine d'étudier l'histoire des gens de la région située au nord du 60e parallèle, savent fort bien qu'il y a une grande différence avec l'histoire de leurs voisins établis plus au Sud.

Pour commencer, depuis toujours, les autochtones de la région subsistent tant bien que mal; ils ont une vie dure et cruelle. De plus, dès le début de l'arrivée des colons européens, le gouvernement fédéral a reconnu ses responsabilités à l'égard des gens qui vivaient là et il a essayé, en dépit de l'immensité du territoire et de la rigueur du climat, de les aider par l'intermédiaire des postes de la GRC et des missions locales.

Je ne saurais accepter le mythe entretenu par certains intérêts que l'arrivée des colons européens a marqué le début de l'injustice à l'égard des autochtones, ici ou ailleurs au Canada.

Au début du siècle, l'ouest et le nord du Canada étaient un territoire pratiquement inhabité en danger d'être annexé par les États–Unis. Les autochtones de cette région étaient très heureux d'avoir accès à la technologie qu'amenaient les Européens, en dépit des problèmes qu'elle allait apporter avec elle.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement du Canada, par une campagne de publicité exagérément optimiste et même trompeuse, a attiré des Européens. À ceux qui voulaient s'instal-

ler dans l'Ouest, il offrait 160 acres, un demi–mille carré, de terres pour la somme de 10 $ et un mode de vie plus libre et plus riche. En réalité, son objectif était d'établir sa souveraineté sur l'ouest et le nord du pays.

C'est ainsi que mon grand–père et des milliers d'autres comme lui sont venus au Canada, non pas pour perpétrer une injustice contre les autochtones, mais pour accepter une offre du gouvernement.

En dépit de leur déception en arrivant à un endroit couvert de bois, marécageux et infesté de moustiques, dans le nord de l'Alberta, mon grand–père et ma grand–mère ont construit une maison avec les arbres du terrain, ils ont déboisé avec seulement une hache et un attelage de chevaux, et ils ont cultivé malgré la grêle, le gel, la dépression, les blessures, la maladie et la mauvaise foi du gouvernement. C'est ainsi que l'on bâtit le caractère et la confiance en soi.

• (1345)

Je ne peux pas et ne veux pas être tenu responsable des actions des gouvernements antérieurs, au Canada, pas plus que les autochtones ne peuvent être tenus responsables de celles de leurs anciens dirigeants. C'est pourquoi je n'accepte pas qu'on me culpabilise, tout comme je m'oppose à ce qu'on doive me dédommager pour avoir été présent ici ou pour avoir contribué au développement d'industries qui nous assurent maintenant un mode de vie parmi les plus élevés du monde. J'appuierais cependant tout accord ou tout effort qui aiderait les autochtones de cette région à s'intégrer à la société et à profiter des avantages dont bénéficient tous les autres Canadiens.

Je crois que cette entente équivaut à inscrire dans la Constitution des engagements de la part du gouvernement du Canada qui pourraient ne pas être dans l'intérêt de tous les Canadiens et que le Canada pourrait ne pas être en mesure de respecter.

Les largesses de cette entente globale devraient choquer même les Canadiens les plus libéraux. L'entente accorde à ces nations 100 000 $ de financement par personne durant 15 ans, plus un titre de propriété en fief simple sur huit milles carrés de terre par habitant, y compris les enfants, ainsi qu'une part des recettes de l'exploitation des ressources, ce qui représente entre 200 000 $ et 400 000 $ par année.

À mon avis, cette entente serait acceptable si elle mettait un terme à la responsabilité financière du gouvernement fédéral à l'endroit de ces gens. Mais on n'en est pas là. L'alinéa 3.1.5 établit clairement que les participants à cet accord auront pleinement accès à tous les programmes actuels et futurs pour les autochtones, ainsi qu'aux programmes offerts à tous les autres Canadiens.

Ces programmes représentent non seulement une part du budget de 4,5 milliards de dollars du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais également une part de la multitude de services gouvernementaux qui sont offerts aux autochtones par 15 autres ministères dans le cadre d'au moins 29 programmes différents, et qui nous coûtent au moins cinq milliards de plus. Tout cela alors que notre pays est en faillite et que notre filet de sécurité sociale bien–aimé est en train de céder sous la pression des mesures d'austérité budgétaire.

Et pourtant, en plus des avantages susmentionnés, l'accord prévoit la création de pas moins de neuf organismes fédéraux financés par le fédéral, et contient un engagement écrit en vue de la négociation d'un accord d'autonomie gouvernementale, lequel sera probablement également financé par Ottawa.

J'en reviens à une question que j'ai soulevée plus tôt. Comment peut–on justifier un tel accord? À mon avis, les habitants de cette région n'ont subi d'autres injustices que celles que nous imposent les progrès de la technologie et la société de consommation.

Le gouvernement a déjà commencé une importante redistribution des recettes fiscales et des ressources pour aider ces gens à rattraper leur retard. Il y a 73 ans, le gouvernement canadien, à la demande de ces peuples autochtones, signait avec eux le traité nº 11. Depuis, il a plus que satisfait à ses obligations en vertu de ce dernier. En effet, on peut y lire ce qui suit: «Par les présentes, lesdits Indiens renoncent, en faveur du gouvernement du Dominion du Canada, au nom du Roi et de ses successeurs, à l'ensemble de leurs droits, titres et privilèges dans des terres situées à quelque endroit du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord–Ouest et du Dominion du Canada.»

Qui a eu l'idée de cet accord de règlement de revendications territoriales? À mon avis, le milieu qui est à l'origine de tout le problème autochtone au Canada, c'est–à–dire le groupe de parasites perfides qui font une industrie de la question indienne. Ce sont les avocats, les experts–conseils, les bureaucrates et les chefs indiens eux–mêmes qui depuis des années gobent la majorité des sommes destinées à combattre la pauvreté, l'analphabétisme, les toxicomanies et les souffrances de nos peuples autochtones.

Cette entente ne règle en rien le problème; en fait, elle l'envenime. Au lieu de continuer ainsi à alimenter ce monstre égoïste et parasite, nous devrions interrompre le cycle en fournissant aux autochtones tous les programmes qui sont offerts aux Canadiens en général et en versant aux populations autochtones elles–mêmes, sous forme de revenu annuel garanti, une partie raisonnable du montant de plus de 10 milliards de dollars maintenant consacré aux services et programmes pour les autochtones.

Nous donnerons ensuite aux gouvernements autochtones proposés le pouvoir de prélever des impôts et ils devront alors vraiment rendre des comptes à leurs populations; celles–ci devront à leur tour décider quels programmes elles peuvent et veulent s'offrir. Elles devront aussi décider si leurs impôts devraient payer des sommes comme 130 000 $ pour les déplacements de leur chef ou administrateur de bande au cours d'une seule année, comme ce fut le cas pour un chef de bande du Manitoba, lieu d'origine de l'autonomie gouvernementale proposée par le ministre des affaires indiennes. Il y aurait encore des gens égoïstes et rapaces qui essaieraient d'exploiter les autres, mais au moins, une telle structure, ajoutée au fait que le système actuel prévoit déjà la tenue d'élections démocratiques et justes, assurerait une plus grande responsabilité.

• (1350)

En terminant, je demanderais aux députés de cette Chambre d'examiner à nouveau toute l'entente et ses répercussions possibles. Je demande aux députés de songer à ce qu'elle signifie car malgré le fait que le gouvernement canadien a signé le traité nº 11 il y a 73 ans seulement et malgré le fait que cette revendication territoriale viole très clairement les conditions de ce traité, on nous répète incessamment que les droits accordés aux autochtones dans ces traités lient le Canada à tout jamais.

Je demande aussi aux députés de déterminer si nous avons le droit d'engager les générations futures de Canadiens à respecter cette entente extrêmement généreuse, compte tenu de la situation financière du Canada et de sa capacité aléatoire de pouvoir même maintenir notre présent système de sécurité sociale.

Enfin, je demande aux députés de s'interroger sur les véritables motifs sous–jacents de cette entente et de déterminer qui en profiterait le plus. Songeons seulement aux bandes indiennes du Canada qui ont accumulé de grandes richesses grâce aux recettes provenant des ressources; il est bien évident que l'argent n'apporte pas la solution aux problèmes que nous essayons de résoudre. La seule façon de solutionner ces problèmes est de redonner aux gens leur amour–propre et le sens de leur propre valeur. En dépensant assez pour que 982 autochtones adultes n'aient jamais, de toute leur vie, à travailler ou à s'efforcer d'atteindre des objectifs, nous ne résoudrons pas plus le problème dans ce cas que nous ne l'avons fait dans les autres.

Je demande aux députés de ne pas se laisser emporter par la culpabilité qui nous est si habilement suggérée et de ne pas signer un autre contrat fondé uniquement sur l'origine raciale, lequel lierait notre pays pour aussi longtemps que le soleil se lèvera et que l'eau coulera dans les rivières.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente,

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

À entendre les deux députés du Parti réformiste, on croirait que nous sommes en train d'envahir leur territoire et de prendre possession de terres qu'ils occupent de tout temps.

Je suis porté à croire qu'ils pensent que nous, les autochtones, devons leur présenter toutes nos excuses parce que nous voulons prendre possession de leur territoire. Il oublient que les gens dont ils parlent, les Métis du Sahtu, dont nous débattons aujourd'hui les revendications territoriales, sont présents sur le territoire en cause depuis quelque 36 000 ans.

On penserait, à écouter l'orateur précédent, et j'en arrive à la question, que le rôle des peuples autochtones se limitait à inviter le gouvernement du Canada à prendre possession de nos terres et à lui dire que toutes ces terres lui appartenaient. Or, ce n'est pas du tout le cas. Ces peuples ont subi des pertes, que ce soit au niveau des ressources naturelles renouvelables ou de la société, par exemple en étant assujettis au régime d'adoption selon les coutumes indiennes ou aux écoles de missionnaires.

Nous n'avions rien demandé de tout cela. Nous demandions bien peu, d'ailleurs. On nous a dit qu'il ne fallait pas tuer les oies comme nous l'avions toujours fait. Nous ne pouvions plus chasser le boeuf musqué, qui était menacé d'extinction parce que des baleiniers étaient venus et avaient chassé à l'excès le boeuf musqué, la baleine et d'autres espèces.

Le député a évoqué les régions infestées de maringouins et la misère que ces grands–parents avaient éprouvée. Nous trouvons le pays magnifique. Nous ne parlons ni de régions infestées de maringouins, ni du froid, ni de la misère. C'est notre pays et nous l'aimons, peu importe qu'il y ait dix millions de maringouins. C'est un pays grandiose et, quand nous le décrivons, il n'est ni question de maringouins, ni du froid, ni de la misère.

• (1355)

Je répète que l'attitude de gens comme le député qui vient de parler et comme l'autre réformiste qui est intervenu est vraiment incroyable; nous avons du mal à les entendre. Nous ne demandons pas aux réformistes de porter le blâme. Par ce projet de loi, nous voulons simplement corriger le tort qui a été fait à l'endroit des peuples autochtones de la région, dans ce cas, les Métis du Sahtu. Les mots me manquent tellement je trouve incroyable l'attitude du Parti réformiste.

J'ai deux ou trois questions à poser. Si nous remontons suffisamment dans le temps, nous constatons que les terres en question sont occupées depuis 30 000 ans par les Dénés. Si le député tente de retracer son histoire dans la région, il ne pourra remonter au–delà de deux ou trois siècles, et je suis généreux.

Or, ceux qui présentent ces revendications peuvent les justifier, car ils peuvent prouver qu'ils occupent ces territoires depuis des dizaines de millénaires. De plus, le député n'admet–il pas qu'il convient parfaitement de reconnaître que les peuples autochtones ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et que ces peuples méritent cette reconnaissance?

M. Chatters: Monsieur le Président, je regrette que le député d'en face en vienne à tirer de si curieuses conclusions de mon discours et des propos qu'ont tenus un autre réformiste. La réalité est que le gouvernement canadien a refusé pendant longtemps de conclure un traité avec les autochtones de cette région, préférant respecter et surtout ne pas perturber leur mode de vie traditionnel.

Si l'on étudie l'histoire des habitants de cette région, on remarque que, à quelques reprises, les peuples autochtones ont eux–mêmes voulu négocier un traité avec le gouvernement canadien. En fait, les leaders des collectivités visées par l'entente dont nous discutons aujourd'hui ont apposé leurs signatures au traité nº 11.

Par conséquent, le gouvernement fédéral avait l'obligation de négocier avec les autochtones. Ce sont les autochtones eux–mêmes qui ont décidé de conclure cet accord.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, on nous dit aujourd'hui que la reprise et le renouveau économiques reposent au Canada sur la nouvelle autoroute électronique. C'est peut–être le cas, mais nous ne devons pas oublier que le Canada est l'oeuvre de nos agriculteurs, de nos mineurs, de nos pêcheurs, de nos travailleurs forestiers et de nos fabricants, surtout ceux du secteur automobile.

Ces secteurs d'activité sont responsables de la majorité des emplois passés, présents et futurs.

Le gouvernement peut aider toutes ces industries à acheminer leurs produits vers le marché mondial en appuyant la construction d'un réseau de transport rapide et économique au Canada.

Le temps n'est–il pas venu d'élaborer en matière des transports une politique canadienne qui modifierait nos objectifs et contribuerait à redonner du travail aux Canadiens?

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, on a appris récemment que M^me^ Mary–Anne Kirkby a accepté le poste de directrice des communications auprès de l'Assemblée des Premières Nations.

Tout en félicitant M^me^ Kirkby d'avoir choisi de travailler dans un domaine enrichissant où elle pourra contribuer à l'effort louable de l'amélioration des relations entre autochtones et non–autochtones, je dois quand même attirer l'attention de cette Chambre sur certaines difficultés que pourrait soulever cette nomination.

En effet, le mari de M^me^ Kirkby est le député de Prince–Albert—Churchill River en cette Chambre et il est le président du Comité permanent des affaires autochtones chargé de voter les subventions gouvernementales à l'Assemblée des Premières Nations.

Afin d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêts, je crois que l'honorable député de Prince–Albert—Churchill River devrait renoncer à la présidence du Comité permanent des affaires autochtones.

* * *

[*Traduction*]

LE TRIATHLON IRONMAN DU CANADA

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Le triathlon Ironman du Canada a lieu tous les ans, au mois d'août, dans la ville de Penticton, en Colombie–Britannique. Cette année, la compétition est prévue pour la fin de semaine des 27 et 28 août.

C'est le seul triathlon Ironman officiellement reconnu à se produire sur le continent nord–américain. Les participants doivent se soumettre à une compétition exténuante, tour à tour à la natation, à la bicyclette et à la course. En 1994, cette compétition va attirer dans la vallée de l'Okanagan plus de 1 300 athlètes de tous les coins du monde.

L'événement est encadré presque exclusivement par des bénévoles. Le jour de la compétition, des milliers de bénévoles se tiennent occupés tout le long du parcours, dans les zones de transition et aux postes de premiers soins. Ils remplissent une foule d'autres tâches. Ils sont tellement efficaces que presque tous les meilleurs athlètes du monde entier participent à cette compétition d'envergure internationale.

J'invite tous les députés à reconnaître que le triathlon Ironman du Canada, qui a lieu à Penticton, contribue à mettre le Canada sur la scène sportive internationale.

* * *

LE RÉSEAU DES RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Le Canada compte de belles rivières qui font l'envie du monde entier. Il y a notamment la Nahanni, l'Alsek, la Kicking Horse, l'Athabasca, la Churchill, la Mattawa, la Grande, la Jacques–Cartier, la Ste–Croix, la Shelburne et la Main.

En janvier 1984, on a créé, sous les auspices de Parcs Canada, le Réseau des rivières du patrimoine canadien afin de protéger ces rivières et de préserver leur beauté pour les générations futures. Il s'agit d'un réseau vraiment national de rivières protégées, composé de 27 rivières faisant en tout près de 6 000 kilomètres, mais il est à espérer qu'il s'allongera avec les années.

Le Programme des rivières du patrimoine mérite d'être appuyé. Les Canadiens peuvent le faire en écrivant à Parcs Canada et à leurs représentants élus, les députés fédéraux, pour proposer d'autres rivières à protéger dans le cadre de cette initiative originale et unique qui vise à enrichir notre patrimoine.

* * *

LE NEW LISKEARD COLLEGE OF AGRICULTURAL TECHNOLOGY

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Le *New Liskeard College of Agricultural Technology*, situé dans ma circonscription, Timiskaming—French River, est un établissement d'études agricoles dernier cri. Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'en fermer les portes le 1^er^ mai 1994.

Au cours des derniers mois, j'ai oeuvré avec la coalition du NLCAT et avec l'ACDI pour qu'un groupe d'étudiants d'Europe de l'Est viennent étudier au collège.

L'idée est simple, mais les avantages sont multiples: le Canada ferait meilleur usage de l'aide étrangère, l'économie canadienne y gagnerait grâce à toutes les retombées, et les étudiants étrangers s'en retourneraient dotés de ressources pour nourrir leurs concitoyens.

Je remercie le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir approuvé le financement d'une étude de faisabilité de mon projet. J'invite le ministre des Affaires étrangères à faire avancer le projet. Nous avons une occasion de montrer au monde ce que les Canadiens savent faire. Il serait malheureux de la rater.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, au cours d'une réunion publique tenue récemment, il y a eu un exposé sur la génération X ou génération perdue, c'est–à–dire les jeunes de 20 à 30 ans.

Le message, c'était que ces jeunes Canadiens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour s'éduquer et se trouver une place sur le marché du travail. Après quatre ou cinq ans d'université ou de collège, ils reçoivent leur diplôme. Ensuite, ils doivent faire face à la réalité et se présenter à leur centre d'emploi local. On leur donne le numéro de téléphone d'un service d'emploi et on leur dit de vérifier les systèmes informatisés d'inscription des offres d'emploi.

• (1405)

Le gouvernement et l'ensemble des députés doivent continuer d'accorder une haute priorité aux jeunes diplômés dans toutes leurs décisions. Il faudrait envisager d'accorder des allégements fiscaux à ceux qui embauchent des jeunes plutôt que d'accorder des stimulants fiscaux sous forme de déductions pour l'achat de meubles, de matériel et d'équipement informatique.

Investissons dans nos ressources humaines et rendons ces jeunes à nouveau productifs. Ils sont notre avenir.

* * *

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, la Société des auteurs et compositeurs du Québec s'est présentée ce matin devant la Commission du droit d'auteur, afin de demander une majoration de 2 à 5 p. 100 des redevances accordées aux auteurs de chansons, chaque fois que leurs oeuvres sont présentées en spectacle.

Après avoir fait volte–face sur cette question, la Société canadienne des auteurs, des compositeurs et des éditeurs de musique canadiens s'est entendue avec la Commission du droit d'auteur sur une majoration ridicule, et cela sur cinq ans.

Nous demandons à la Commission des droits d'auteur de répondre favorablement aux demandes de la Société québécoise et faut–il rappeler qu'en France et en Italie, les taux des redevances sont respectivement de 8,8 p. 100 et 10 p. 100, alors qu'au Canada, ils sont actuellement de 2 p. 100?

Il est plus que temps, monsieur le Président, que les droits d'auteur et les droits voisins soient distinctement et pleinement reconnus au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ALENA

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, le 24 janvier, à la Chambre, la ministre de l'Environnement a déclaré que la ville où serait implantée la Commission de coopération environnementale de l'ALENA serait choisie, je cite, «hors de la politicaillerie».

Cependant, la ministre ne disait plus la même chose vendredi et admettait que des critères politiques étaient entrés en ligne de compte dans le choix du siège de la commission. Encore vendredi, des ministres, en plus de se porter à la défense de ce choix, se sont portés à la défense du parc du favoritisme de Shawinigan, qui ne sera pas financé sur la base d'études de faisabilité, mais sur la base de critères politiques et de favoritisme.

Le gouvernement pourrait peut–être nous fournir la liste des projets qui se justifient par leurs retombées économiques et celle de ceux qui se justifient par des considérations d'ordre politique et par du favoritisme, pour que nous puissions voir laquelle est la plus longue.

Nous n'avons pas un bon gouvernement. Nous avons un gouvernement opportuniste et sans courage.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le programme national d'infrastructure promis par le Parti libéral durant la campagne électorale, l'automne dernier, jouera le rôle de catalyseur dans la lutte contre le chômage tout en nous permettant d'apporter des améliorations nécessaires à nos installations de base et de préparer nos villes à un avenir plus prospère.

Dans bien des provinces du Canada, y compris la mienne, les municipalités, les entreprises de construction et les chômeurs attendent impatiemment l'approbation des projets afin qu'on puisse commencer la planification et la construction. Nous ne devons cependant pas oublier que nous vivons dans un pays où la saison de construction extérieure est relativement courte, et il ne faudrait donc pas trop tarder si nous voulons profiter du beau temps.

Le programme d'infrastructure, qui n'est qu'un élément de notre plan d'action global de relance de l'emploi au Canada, contribuera certainement à faire redémarrer notre économie.

Je suis certain que tous les députés attendent avec beaucoup d'impatience le jour où l'on entreprendra des projets d'infrastructure dans chacune des régions du pays, ce qui ne devrait pas tarder.

Article 31 du Règlement

L'IRVING WHALE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, les audiences sur l'*Irving Whale* s'ouvrent aujourd'hui à Charlottetown. Ces audiences n'auraient pas pu avoir lieu sans les efforts conjugués des habitants des Îles-de-la-Madeleine et de l'Île-du-Prince-Édouard et du ministre des Transports, M. Doug Young.

Je tiens à signaler tout particulièrement le travail de mon collègue, le député de Malpèque, qui a joué un rôle clé dans l'organisation de ces audiences.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous allons enfin régler une fois pour toutes cette menace écologique qu'est le *Irving Whale*. Il ne fait aucun doute que le Comité Gagnon-Easter y est pour beaucoup dans le renflouage de l'épave, car je rappellerai à cette Chambre que nous avons bien écouté et consulté la population avant d'agir, comme cela est d'usage dans ce gouvernement.

En conclusion, je remercie la population des Îles ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard pour leurs témoignages d'appui au Comité Gagnon-Easter dans le règlement du *Irving Whale*. Il y aurait là une leçon pour l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le ministre de l'Agriculture de se montrer aussi déterminé à protéger l'industrie agro-alimentaire canadienne à la lumière de la demande récente faite par les États-Unis, qui veulent renégocier l'entente relative aux produits agricoles en vertu de l'article XXVIII du GATT.

• (1410)

Le ministre a assuré aux Canadiens que le gouvernement continuera de négocier de bonne foi, mais qu'il n'appuiera aucune entente qui ne soit pas bonne pour le Canada. Cela veut dire que l'entente devra être bonne pour le secteur des céréales, pour le secteur de la transformation des aliments et pour tous les secteurs assujettis à la gestion de l'offre.

Même si le Canada regrette que les États-Unis aient l'intention d'accroître les droits douaniers sur l'orge et le blé, je suis certain que, une fois le calme revenu, les deux pays en arriveront à une entente qui sera satisfaisante pour tous.

* * *

[*Français*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, les premières élections non raciales dans l'histoire de l'Afrique du Sud auront lieu cette semaine, quatre ans après la légalisation des partis politiques d'opposition. Or, les forces démocratiques d'Afrique du Sud sont toujours la cible d'attaques violentes. La députation du Bloc québécois déplore les attentats politiques des dernières semaines, dont ceux de ce matin et celui d'hier près des bureaux de l'ANC à Johannesburg.

Des députés de cette Chambre ainsi que plusieurs autres observateurs québécois et canadiens sont actuellement là-bas afin d'apporter leur appui au bon déroulement du scrutin. Pour les millions d'électeurs noirs d'Afrique du Sud, les élections de cette semaine représentent la première occasion de participer à une élection démocratique.

Je suis sûr que tous les députés de cette Chambre réitèrent leur vif appui à la tenue d'élections libres et démocratiques en Afrique du Sud.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens font face aujourd'hui à la perspective d'un avenir peu reluisant. Ils se rendent compte qu'ils vont devoir payer la dette monumentale que leur auront léguée des gouvernements incompétents. Le taux de chômage chez les jeunes est plus élevé que jamais. Les statistiques sur la criminalité chez les jeunes montent en flèche.

Des habitants de ma circonscription, Calgary-Sud-Est, me disent que, chaque vendredi et chaque samedi soir, des tas de jeunes s'amusent dans les parcs de stationnement et commettent des actes de vandalisme. Ils n'ont pas vraiment peur de se faire attraper. Beaucoup savent que, s'ils le sont, la punition sera facile à accepter.

Des gens de toutes les conditions sociales, dont des associations de jeunes, ont demandé au gouvernement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce gouvernement a-t-il la force de montrer aux jeunes Canadiens qu'il se préoccupe de leur sort et qu'il est prêt à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour assurer leur avenir?

Il y a deux messages importants que le gouvernement peut transmettre aux jeunes Canadiens pour leur prouver qu'il se préoccupe de leur sort: équilibrer le budget et modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la justice et l'équité ne sont pas deux qualités qu'il ferait bon trouver dans notre régime fiscal, mais bien deux objectifs que nous devons nous efforcer de réaliser. Lorsque des Canadiens signalent des injustices, on s'attend donc à ce que leurs représentants élus s'occupent diligemment de ces dossiers.

Les frais de garde d'enfants donnent lieu à un cas d'injustice. En effet, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu actuellement en vigueur, un conjoint ne peut pas verser une prestation parentale directe à l'autre conjoint et avoir droit à une déduction d'impôt correspondant à ce montant. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un couple du même sexe qui a la garde d'un enfant, l'un peut payer à l'autre des frais de garde et demander ensuite une déduction dans

sa déclaration de revenus. C'est donc une forme de partage du revenu que l'on ne trouve pas chez les couples mariés.

En toute justice et équité, nous devrions accorder aux pères et aux mères l'avantage fiscal dont la loi fait bénéficier aux couples du même sexe. Un traitement diligent de ce cas d'injustice grave s'impose.

* * *

LA PÊCHE AU HOMARD

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le détroit de Northumberland n'est plus encombré de glaces, et les cageots à homards sont bien alignés sur les petits quais, de Barachois à North Port. Les pêcheurs sont fin prêts pour le début de la pêche au homard en Nouvelle-Écosse.

Ces pêcheurs espèrent que la saison sera bonne et ils conviennent d'eux-mêmes de porter la taille réglementaire de la carapace des homards à deux pouces et trois quarts. Le homard capturé sera donc plus gros. Ils vont rejeter à la mer le petit homard qui n'aura pas encore atteint la taille désirée. Il s'agit à la fois d'une mesure de protection de la ressource et d'une mesure visant le développement durable de la pêche au homard.

Depuis bon nombre d'années, les chercheurs et les responsables du ministère des Pêches et des Océans recommandent que l'on accroisse la taille réglementaire de la carapace des homards. À présent que nos pêcheurs prennent eux-mêmes l'initiative, j'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à proposer une loi visant à accroître la taille réglementaire de la carapace des homards afin de protéger cette pêche.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le système d'immigration du Canada est respecté partout dans le monde. Il arrive cependant que des fonctionnaires commettent des erreurs dans l'application de la loi et que cela ait des résultats catastrophiques.

C'est ce qui s'est passé dans le cas d'une femme de 89 ans, M^me^ Arora, à qui on a refusé un visa de visiteur. Cette femme est la mère d'un de mes électeurs, M. Paul Arora, et veut venir lui rendre visite. Ancienne immigrante reçue au Canada, M^me^ Arora est retournée vivre dans son pays d'origine et voudrait maintenant faire un séjour de quelques mois chez son fils.

• (1415)

Dans un autre cas, M^lle^ Matharu a fait une demande au nom de parents qui désirent venir assister à son mariage au Canada le 7 mai. La demande a cependant été rejetée en raison des liens de parenté étroits qui existent entre ces personnes et les membres de la famille qui sont établis au Canada.

Je crois qu'on a fait dans ces cas une mauvaise évaluation des faits et une application injuste de la Loi sur l'immigration, en estimant qu'il s'agissait d'une demande trompeuse.

Je voudrais avoir du gouvernement l'assurance que les gens honnêtes qui demandent un visa reçoivent un traitement juste et équitable.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en juin 1975, un député écrivait ce qui suit dans un bulletin à ses électeurs.

«L'application d'une réglementation très stricte interdisant la vente et la possession d'armes de poing et d'armes automatiques ainsi que l'utilisation de fusils à canon tronqué n'a pas empêché des criminels d'en utiliser pour commettre des crimes. Des carabines ou des fusils de chasse ordinaires sont parfois utilisés pour commettre des meurtres. Or, le fait d'exiger une carte d'enregistrement ne sauverait pas les victimes. Ce serait une erreur d'adopter une loi qui imposerait des exigences administratives superflues aux honnêtes citoyens. La responsabilité première de tout gouvernement est de s'attaquer aux causes profondes de la violence, à la maladie elle-même plutôt qu'à ses symptômes.»

Ces paroles sont celles de l'honorable Otto Lang, un éminent libéral adepte du libéralisme classique.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Après avoir qualifié les chômeurs de «buveurs de bière», le chef du gouvernement a annoncé à Toronto, en même temps, qu'il procéderait à la réforme des programmes sociaux en dépit des oppositions et des réticences des provinces qu'il a qualifiées de «guerres de territoire», alors que, sauf pour l'assurance-chômage, c'est justement de leur compétence que relèvent ces programmes.

Malgré son expérience notoire de bulldozer constitutionnel, le premier ministre reconnaîtra-t-il qu'en agissant ainsi, en imposant sa réforme des programmes sociaux aux provinces, il se comporte de façon irresponsable, puisqu'une telle stratégie ne provoquera qu'affrontements stériles et chevauchements inefficaces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que le mandat de ce gouvernement, qui est aussi le mandat de tous les gouvernements, est celui de travailler à créer des emplois et non à faire des querelles d'ordre constitutionnel ou autre pour nuire au climat économique. D'ailleurs, nous avons prouvé au cours des derniers mois que nous pouvions faire des ententes avec les gouvernements provinciaux. Nous avons réussi à signer une entente sur l'infrastructure avec le gouvernement du Québec, ainsi qu'avec les autres gouvernements provinciaux, et cette entente va très bien; nous avons réussi à régler le problème de la contrebande de cigarettes; nous

avons réussi à régler, en collaboration avec le gouvernement du Québec, le projet de travaux sur la rivière Sainte–Marguerite; et nous avons conclu d'autres ententes comme celles–là.

Évidemment, on ne peut pas régler tous les problèmes, particulièrement s'ils sont plus difficiles, surtout lorsque l'opposition cherche toujours des querelles et cherche toujours à parler de Constitution et de protection de territoire plutôt que d'avoir pour seule préoccupation la création d'emplois. Nous avons été élus pour créer des emplois, c'est pourquoi nous allons faire des réformes dans notre juridiction, qui vont créer plus d'emplois, et nous espérons que les provinces voudront le faire avec nous en même temps, de telle sorte que les deux paliers de gouvernement puissent en bénéficier, et en particulier que les travailleurs puissent trouver les solutions qu'ils recherchent, c'est–à–dire du travail où ils pourront gagner honorablement leur vie.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il reconnaît que son gouvernement a déjà commencé le «bulldozage» des provinces, en matière de programmes sociaux, d'abord par le volet formation du plan fédéral d'adaptation pour les pêcheurs, ensuite par la stratégie pour les jeunes, deux cas qui ont accru les chevauchements qu'il réfute lui–même?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, au sujet de notre stratégie sur les pêcheurs, le gouvernement de Terre–Neuve—85 p. 100 des gens touchés viennent de cette province—a applaudi la réforme, et elle a été mise de l'avant avec consultation avec ce gouvernement–là et les autres gouvernements.

Ensuite, la création d'emplois pour les jeunes est une priorité de ce gouvernement. Le gouvernement fédéral a toujours eu des programmes. D'ailleurs, il y en avait avec le gouvernement précédent quand le chef de l'opposition était député et ministre conservateur avec eux. Alors, il est bien malvenu aujourd'hui de nous reprocher de faire ce qu'il faisait lui–même, et on ne s'excusera pas de faire tout ce que nous pouvons pour créer des emplois, en particulier pour les jeunes.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, faut–il comprendre que c'est par fidélité aux méthodes brutales qu'il a appliquées au Québec lors du rapatriement forcé de 1981, que le premier ministre refuse de discuter ouvertement et publiquement de ces réformes des programmes sociaux avec ses homologues des provinces, ainsi que le réclame M. Bob Rae de l'Ontario?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a eu plusieurs rencontres avec ses confrères et il devait en avoir une lundi dernier. Or, les gouvernements provinciaux ont dit qu'ils n'étaient pas prêts et le ministre a remis la réunion. Ça, c'est exactement la façon dont on veut travailler. À la requête de plusieurs provinces, le ministre a annulé une réunion qu'il était prêt à tenir à ce moment–là. Est–ce qu'on peut demander plus que cela que de parler aux provinces et si elles nous demandent un délai, on dit oui. Mais, éventuellement, il faudra que les gouvernements s'entendent parce que les chômeurs ne peuvent pas attendre pendant que nos chicanes constitutionnelles continuent. Ils veulent des emplois, et nous allons tout faire pour les satisfaire.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le 13 avril dernier, le premier ministre, à une question que lui posait mon collègue de Saint–Hyacinte—Bagot, déclarait, et je cite: «. . .je suis certain que tous les présidents de ces comités seront très heureux d'étudier toutes les recommandations de compressions de dépenses; ainsi, les députés seront très contents. J'ai demandé à notre parti de le faire, parce que nous voulons que les députés s'impliquent. Alors, il n'y a aucun problème.»

Monsieur le Président, il y a un problème. Comment le premier ministre peut–il expliquer que jusqu'à ce jour, les députés libéraux ont laissé de côté l'engagement du premier ministre et refusent systématiquement de s'adonner à l'étude complète des dépenses du gouvernement tel que promis par le premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les comités ont un travail à faire et ils le font le mieux possible. Ils ont reçu un mandat de cette Chambre. Si les députés d'opposition veulent déposer devant ces comités des listes de programmes qu'ils veulent que le gouvernement mette de côté, ils peuvent le faire ici, les déposer, les envoyer. On est prêt. Cependant, c'est toujours la même chose avec l'opposition quand on lui demande de nous dire concrètement les programmes qu'elle veut mettre de côté, chaque fois que nous coupons, c'est le mauvais programme. On n'a jamais eu sa liste pour nous dire où couper. Quand elle saura où couper, qu'elle nous le dise. Il n'est pas besoin de faire des chichis avec cela. Envoyez–moi une lettre! Apportez–la à la Chambre des communes, je vais la prendre ici. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je veux bien écrire au premier ministre. Je lui donnerai toutes les lettres qu'il veut avoir si c'est ce que ça lui prend. Mais je croyais sa parole donnée en cette Chambre à l'effet que les comités procéderaient, sous son ordre, à l'étude des dépenses du gouvernement, tel qu'on le demande. Est–ce que le premier ministre conduit son groupe de députés? A–t–il du leadership? Peut–il nous assurer que sa parole sera respectée par ses propres députés? C'est lui qui nous l'a donnée.

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très difficile de satisfaire les députés de l'opposition. Quand je prends des initiatives, ils me reprochent d'agir trop vite.

En l'occurrence, je respecte le bon jugement des députés qui ont été élus et qui travaillent fort au sein des comités. Ils savent qu'il est impossible de tout examiner en même temps, mais quand nous voulons nous pencher sur un aspect, c'est un autre que l'opposition veut étudier.

Je m'en remets à mes députés. Je sais qu'ils ont un jugement sûr et qu'ils ne craignent pas d'examiner toutes les dépenses du gouvernement. Ils sont comme moi: s'ils peuvent donner au gouvernement de bons conseils sur les compressions, ils le feront avec plaisir. En revanche, ils savent qu'ils doivent respecter les règles du comité. Les gens d'en face ne sont jamais satisfaits, il sera très difficile de les contenter. Les députés de l'opposition doivent assister aux séances et remettre la liste qu'ils prétendent avoir rédigée, sans toutefois l'avoir jamais rendue publique.

* * *

• (1425)

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le gouvernement s'est fait élire en promettant des emplois et des travaux d'infrastructure. L'aéroport Pearson est peut–être bien l'infrastructure la plus importante au Canada, et il crée beaucoup d'emplois.

Les cinq présidents régionaux de l'agglomération torontoise s'entendent pour dire que la croissance future et des emplois sont en péril. L'étude que M. Robert Nixon a consacrée à l'aéroport aboutit à la même conclusion: la construction doit débuter immédiatement.

Pourquoi le ministre continue–t–il de faire la sourde oreille aux avis des dirigeants locaux et de M. Nixon en retardant la réalisation de cet important projet?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mon collègue. Je ne fais pas la sourde oreille aux importants dirigeants politiques de l'agglomération torontoise.

J'ai rencontré le président du Grand Toronto, Alan Tonks, et le maire de Toronto ainsi que le ministre des transports de l'Ontario. Nous examinons avec soin l'avenir de l'aéroport Pearson, car, comme le député l'a dit, il s'agit d'un important outil de développement économique pour tout le Canada, et pas uniquement pour le sud–est de l'Ontario.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le ministre est sûrement conscient que l'expansion de cet aéroport n'est pas une simple question d'intérêt local. En réponse à une question antérieure, il a dit que le dossier était retardé par des députés torontois.

C'est une question d'importance nationale. Le développement de l'économie nationale et des emplois partout au Canada sont en cause. Ce qu'il faut se demander, au fond, c'est peut–être pourquoi le ministre a renoncé aux responsabilités qui sont naturellement les siennes à l'égard de l'aéroport Pearson. Pourquoi le ministre a–t–il cédé le dossier à un groupe choisi de députés torontois qui, de toute évidence, feront passer les intérêts locaux avant les intérêts nationaux?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, soit dit en toute déférence, je ne crois pas qu'il incombe à un ministre de dépouiller de leurs responsabilités des députés de quelque région que ce soit qui ont droit à leur façon d'envisager une question d'un vif intérêt pour eux.

J'en donne l'assurance au député, nous étudions la question de l'aéroport Pearson de très près. Nous faisons tous nos efforts pour trouver une solution, mais nous assumons nos obligations nationales en veillant à ce que la solution proposée pour l'Aéroport international Pearson s'harmonise avec ce que nous ferons dans d'autres aéroports du réseau national aux quatre coins du Canada.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ce projet présente des avantages pour tout le Canada sur le double plan de l'économie et de la sécurité. L'aéroport Pearson a été étudié sur toutes les coutures. Quand le gouvernement passera–t–il à l'action pour exploiter le potentiel de création d'emplois de cet aéroport? Des milliers gens attendent.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. L'Aéroport international Pearson est très important pour Toronto, l'Ontario et l'ensemble du Canada.

Comme je l'ai dit bien des fois, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, nous agirons rapidement pour faire ce qui s'impose à l'aéroport, en consultant les nombreuses instances intéressées. Nous annoncerons notre décision sous peu.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, on apprenait la semaine dernière que le projet Hibernia connaîtrait des dépassements de coûts d'un milliard de dollars. Ce mégaprojet n'offre aucune garantie de rentabilité et est devenu un véritable gouffre financier dans lequel Ottawa continue aveuglément de pomper l'argent des contribuables à coups de millions de dollars.

Ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles. Comment le gouvernement peut–il continuer à injecter encore plus de fonds publics sans savoir l'ampleur des dépassements et sans savoir où cette gigantesque farce s'arrêtera?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme on l'a déjà dit à la Chambre la semaine dernière, les évaluations des dépassements de coûts en sont présentement à un stade préliminaire. Les propriétaires, y compris le gouvernement, ont commandé un rapport qui décrira la nature exacte des dépassements de coûts prévus.

Entre temps, les propriétaires feront tout en leur pouvoir pour veiller à ce qu'on prenne toutes les mesures rentables possibles.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse, c'est un exercice de patinage. Je pense que

la ministre patine très mal. Elle doit, contrairement à Patrick Roy, avoir une appendicite très aiguë.

Comment son gouvernement peut–il justifier le gaspillage de centaines de millions dont elle vient de parler, et elle ne sait pas encore le montant exact, alors que ce même gouvernement s'apprête à couper dans l'ensemble des programmes sociaux à travers le Canada?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Dans le cas d'un projet de cette envergure, monsieur le Président, on peut toujours s'attendre à des dépassements de coûts.

Nous faisons ce que ferait n'importe quel propriétaire responsable: il s'agit d'évaluer, conjointement avec les autres propriétaires, le montant exact de ces dépassements de coûts. Une fois que nous le saurons, nous prendrons toutes les mesures possibles pour assurer la rentabilité du projet.

Je tiens cependant à ajouter qu'étant donné que le gouvernement du Canada a une participation de 8,5 p. 100 dans ce projet, notre responsabilité à l'égard des dépassements de coûts se limitera à 8,5 p. 100.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur des propos tenus à la Chambre par la ministre de l'Environnement le 24 janvier.

Parlant du choix de l'emplacement de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA, elle a dit:

> (. . .) la décision va être prise en fonction du dossier environnemental de la ville gagnante.

Elle a dit aussi:

> Le choix va être fait sans parti pris politique.

Vendredi dernier, la même ministre a déclaré à la Chambre que la réalité, c'était qu'il fallait prendre des décisions politiques difficiles dans l'intérêt supérieur du pays.

Étant donné que, le lendemain même du dépôt du rapport de l'expert–conseil, la ville de Montréal a été choisie comme emplacement de la commission en cause, quels étaient les véritables critères du concours? Étaient–ce des critères écologiques ou politiques? Tenaient–ils plutôt du népotisme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le rapport n'a été traduit que le lundi suivant, mais nous en avons obtenu une copie en anglais avant. Cinq villes au moins ont été retenues. Chacune de ces villes présentait des avantages et des inconvénients, et la ministre a recommandé que Montréal soit choisie.

On ne peut pas être partout. Je ne vois vraiment pas pourquoi on en fait tout un plat. Pour ma part, un facteur, qui ne faisait pas partie des critères, a retenu mon attention: il s'agit du fait que des cinq villes, c'était Montréal qui avait le plus haut taux de chômage. Ce facteur ne faisait pas partie des critères. Les cinq villes étaient essentiellement sur un pied d'égalité et il a bien fallu faire un choix. La ministre l'a fait, et nous l'avons accepté.

Nous aurions pu décider en novembre de nommer une seule ville. Nous avons donné à un grand nombre de villes la possibilité de faire une demande, mais nous ne pouvions qu'en choisir une, et notre choix s'est arrêté sur Montréal en fonction d'un certain nombre de critères. Toutes les villes étaient sur un pied d'égalité. Quant à moi, le fait que Montréal ait le taux de chômage le plus élevé était un facteur important.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, si les gens font tout un plat de cette histoire, c'est que nombre de Canadiens ont l'impression de s'être fait mener en bateau dans le choix du siège de cette commission environnementale. Si l'on avait dès le départ décidé de choisir Montréal ou Toronto, il n'y aurait pas eu de problème.

Quoi qu'il soit, la vice–première ministre a également dit à la Chambre le 24 janvier que «les gens de Montréal veulent, comme tous les Canadiens, un objectif sans politicaillerie du gouvernement fédéral, et c'est ce que nous leur offrons».

C'est ce qui explique pourquoi ma question est si importante. Quand le gouvernement va–t–il arrêter d'insulter les Québécois en leur offrant ce genre de bonbon alors que l'on sait que les Montréalais, à l'instar de tous les Canadiens, veulent avoir un gouvernement ne recourant pas à des expédients politiques et plaçant les principes au–dessus de la politique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, vous savez que c'est une accusation sans le moindre fondement. Si nous avions choisi Edmonton, cela n'aurait pas été juste pour Vancouver, Toronto, Winnipeg ou Montréal. Cependant, il y avait un problème avec Edmonton, car ses liaisons aériennes n'étaient pas les meilleures. C'était un point négatif. Nous avions une décision à prendre le mois précédent. Nous avions un choix à faire. Nous devions décider de rejeter Edmonton ou Calgary.

Il a été décidé que ce serait malheureusement beaucoup mieux, sans doute, parce que vous n'avez jamais dit merci, de rejeter Calgary plutôt qu'Edmonton. Cela n'a pas été facile. Pourquoi n'avez–vous pas protesté à ce moment–là et proposé que la candidature d'Edmonton soit rejetée. . .

• (1435)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Vendredi dernier, Radio–Canada faisait état de comportements pour le moins troublants de la part d'agents d'immigration. On apprenait notamment que des agents d'immigration ont injecté des calmants à une femme enceinte avant de la déporter au Zaïre. Également, on apprenait qu'un bébé de deux ans atteint de pneumonie aurait été déporté au Ghana. De tels

comportements sont inacceptables et indignes d'une société civilisée comme la nôtre.

Le ministre de l'Immigration est–il au courant de ces allégations et cautionne–t–il ces pratiques, qui, dans le cas du traitement réservé à la femme zaïroise, constituent un geste inhumain en plus d'être contraires à l'éthique médicale?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée de soulever une question très délicate, car cela me permettra d'y répondre en tenant compte des faits.

Tout d'abord, selon la politique générale du gouvernement et celle des gouvernements précédents, les personnes qui sont priées de quitter le pays et qui prennent des médicaments sur les ordres d'un médecin ordinaire devraient continuer de les prendre.

Ensuite, en aucun cas la politique ne veut qu'on fasse prendre des calmants à des personnes aux seules fins de les renvoyer hors du pays.

Enfin, l'année dernière, environ 9 000 personnes ont été renvoyées hors du pays. Mon ministère m'a informé ce matin que moins de 12 d'entre elles avaient besoin de soins médicaux.

Dans le cas de la femme du Zaïre, je mets la députée en garde, car aucun agent d'immigration n'est autorisé à administrer quelque médicament que ce soit. Cette femme avait un problème de santé que je ne peux pas dévoiler en raison des lois sur la protection de la vie privée. Des soins médicaux avaient été recommandés et administrés par un médecin qui exerce sa profession au niveau provincial.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire s'il est intervenu pour corriger cette situation inacceptable et sanctionner les comportements des agents d'immigration pratiquant de tels sévices à l'encontre de ressortissants étrangers explusés ou déportés?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement et aussi exhaustivement que possible, étant donné qu'il s'agit de la période de questions, qu'aucun agent d'immigration n'est autorisé à administrer quelque médicament, injection ou calmant que ce soit.

Les 12 personnes sur les 9 000 qui ont été renvoyées l'année dernière hors du pays en ont reçu sur les ordres de médecins qui exercent habituellement leur profession au niveau provincial au profit de gens qui sont priés de quitter le pays en raison de leur état de santé.

Je ferai certes tous les efforts possibles pour m'assurer que cette politique est observée et respectée d'un bout à l'autre du pays.

Questions orales

LE PARC THÉMATIQUE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a l'intention de dépenser 4,5 millions de dollars de fonds publics pour aménager un parc thématique dans la circonscription du premier ministre, même si un rapport commandé par le gouvernement a établi qu'un tel projet était voué à l'échec.

Selon la vice–première ministre, le gouvernement a réduit de moitié la contribution qu'il était censé verser à ce parc, en raison des réserves exprimées dans le rapport Legault.

Si le gouvernement était inquiet au point de réduire de moitié la contribution qu'il était censé faire pour l'aménagement de ce parc à cause de l'échec probable de ce projet, pourquoi n'a–t–il pas fait ce qu'il aurait dû faire logiquement, c'est–à–dire annuler tout le financement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est question de ce projet depuis plusieurs années, et bien des gens y ont travaillé jusqu'à maintenant. La demande était plus importante au début, mais elle a été réduite.

Quand le secteur privé a versé 12 millions de dollars, le gouvernement provincial en a versé quatre millions et le gouvernement fédéral, quatre millions aussi. S'il s'était agi d'un projet d'infrastructure, selon les critères établis, nous aurions versé le tiers du coût. Or, dans le cas présent, il ne s'agit que de 20 p. 100.

Il est question depuis longtemps de ce projet, qui a d'ailleurs été approuvé par le gouvernement provincial. Du temps où je siégeais dans l'opposition, j'ai posé des questions au sujet de ce projet. Quand je suis devenu premier ministre, j'ai réduit la contribution prévue de moitié. Je n'en parle pas trop, car les gens de Shawinigan vont m'en vouloir.

● (1440)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le premier ministre semble dire aux contribuables qu'au lieu de gaspiller tout leur argent, il n'en gaspillera que la moitié.

Dans son édition du 25 février, le *Globe and Mail* déclarait que, pendant la campagne électorale, le premier ministre avait promis aux habitants de sa circonscription de les favoriser sur le plan financier. Il leur aurait dit:

> Lorsqu'un dossier venant de Saint–Maurice arrivera sur le bureau d'un ministre... je n'en dis pas plus.

Le premier ministre va–t–il laisser tomber le favoritisme et demander à ses ministres de ne pas accorder de traitement de faveur aux habitants de sa circonscription?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit tout simplement que je n'aurais pas à dire quoi que ce soit et que tous les projets seraient examinés.

En fait, je n'ai même pas protesté quand le ministre responsable a réduit de moitié les fonds destinés à ce programme. J'aurais peut–être dû le faire. Pensez–vous que le secteur privé investirait 12 millions de dollars dans un projet qui ne marcherait pas? Je ne crois pas.

Ces gens–là ont dû étudier leur affaire. On retrouve, dans cet endroit, la première centrale hydro–électrique d'Amérique du Nord et la première aluminerie d'Amérique. Au lieu de célébrer les guerres passées dans notre pays, pourquoi ne pas célébrer également certaines grandes premières qui ont eu lieu en Amérique du Nord? Si la ville de Shawinigan se trouve visée par ces grandes premières, je ne peux que le reconnaître.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Ma question s'adresse au premier ministre et je voudrais particulièrement attirer son attention sur l'inquiétude que vivent les producteurs agricoles canadiens en ce moment.

On sait que le gouvernement américain avertissait le GATT, la semaine dernière, de son intention de restreindre les importations de blé dur et d'orge canadiens à partir du premier juillet prochain. Si aucune entente n'est conclue, le conflit pourrait bien s'étendre à d'autres produits agricoles, tels le lait et la volaille.

Étant donné l'importance des produits en cause pour le marché canadien et suite à une déclaration du ministre du Commerce international concernant l'éventualité d'une riposte canadienne, le premier ministre peut–il nous indiquer quelle est la stratégie du Canada afin que les intérêts des producteurs et des consommateurs canadiens soient préservés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons dit, au moment de la signature de l'Accord du GATT, que le mouvement vers la tarification était quelque chose d'inévitable, mais que la tarification très élevée allait être protégée par le GATT, et c'est encore notre point de vue.

Nous ne voulons pas que ce principe soit attaqué et nos conseillers juridiques nous disent qu'il n'y a aucun danger. Les règles du GATT vont s'appliquer dans les années à venir, même si les Américains n'aiment pas cela.

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je voudrais ajouter une question supplémentaire. Le ministre des Affaires étrangères déclarait au mois de février dernier qu'il espérait que l'attitude conciliante du Canada aiderait à résoudre les problèmes commerciaux avec les États–Unis.

Le premier ministre ne convient–il pas que cette nouvelle attaque confirme l'échec de stratégies de négociations entre le Canada et les États–Unis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, quand 80 p. 100 de notre commerce se fait avec les États–Unis, il ne faut pas se surprendre qu'on ait quelques problèmes de temps en temps.

En ce qui a trait au lait et aux produits protégés par les offices de commercialisation, nous pensons que notre position est bien protégée par le GATT.

En ce qui a trait à la situation des fermiers de l'Ouest, nous avons livré une bataille qui n'est pas terminée encore.

[*Traduction*]

Ils disposent encore de 90 jours. J'ai parlé au président des États–Unis vendredi, avant qu'il ne fasse sa déclaration, pour lui dire que nous n'étions pas satisfaits et qu'il faudrait réexaminer ce problème. Il m'a dit que ces 90 jours suffisaient amplement pour en discuter avec l'administration. J'espère que nous en arriverons à une entente sur un niveau raisonnable d'exportations vers les États–Unis.

Nous faisons de notre mieux; les difficultés ne sont pas très nombreuses pour le moment, compte tenu de l'envergure de notre commerce avec les États–Unis.

* * *

• (1445)

LES DOUANES CANADIENNES

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, un article dans le *Sun* d'Ottawa du 21 avril 1994 disait que, malgré la promesse d'embaucher 350 nouveaux agents des douanes à temps plein, une seule personne s'est ajoutée à l'équipe de lutte contre la contrebande.

La secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national peut–elle nous dire si telle est la situation?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'informer le député que l'article du *Sun* n'est pas fondé et ne correspond pas aux faits.

Tout ce qui avait été promis relativement à l'initiative de lutte contre la contrebande a été réalisé. De nombreux agents qui travaillaient à temps partiel sont maintenant employés à temps plein. Nous avons engagé 30 nouveaux agents à temps plein le 13 avril. Nous avons bien augmenté nos effectifs de surveillance de 25 p. 100.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

J'ai signalé à la Chambre que le Canada ne demandait pas aux candidats à l'immigration de subir des tests de dépistage du VIH. Le ministre m'a accusé d'être mal renseigné, et par la suite, chose incroyable, il a reconnu que le Canada ne procédait pas à des tests de ce genre.

Ce sont là des paroles ambiguës. Il faut se demander combien au juste d'immigrants venus s'établir au Canada sont séropositifs. Pourquoi effectuer des tests pour les maladies infectieuses transmissibles comme la syphilis, l'hépatite B et la tuberculose, mais pas pour le VIH?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque le député m'a posé cette question à la Chambre, il a déclaré qu'il était sidéré d'avoir appris la veille, au comité, que nous ne procédions pas automatiquement à des tests.

Lorsque j'ai dit qu'il était mal informé, c'était dans le sens qu'il ne connaissait pas ce fait auparavant et qu'il avait été très surpris de l'apprendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: On peut toujours bafouiller tant qu'on veut, ou regarder la vérité bien en face.

J'ai ensuite ajouté que, dans le cadre de l'étude de la politique d'immigration, on s'arrêtait sur la catégorie de l'inadmissibilité pour des raisons médicales et j'ai signalé qu'à mon avis, le ministère et le Canada devaient réfléchir au fait que les choses évoluent et, comme le député l'a mentionné, il y a un certain nombre de maladies qui font automatiquement l'objet de tests.

J'ai ajouté que nos médecins, nos professionnels de la santé, avaient parfaitement le droit de soumettre au dépistage les candidats à l'immigration chez lesquels ils décelaient des symptômes du VIH et qu'ils pouvaient ensuite rejeter leur demande sur la foi des résultats obtenus.

La question que je soulève et qui se posera dans le cadre de notre examen de la politique, c'est celle de savoir si ce test doit faire automatiquement partie des examens médicaux. Nous sommes heureux d'examiner la question, et personne ne cache quoi que ce soit.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Comme il l'a signalé vendredi en dix, le ministre vient de répéter que ces tests ne sont pas obligatoires, mais que, si on décèle chez des candidats à l'immigration des symptômes du VIH, on leur demande de subir le test et on ne laisse pas entrer au Canada la plupart de ceux qui sont séropositifs.

Comment le ministre peut–il savoir si la plupart des immigrants séropositifs n'entrent pas au Canada quand son ministère ne procède même pas au dépistage. Quelle est la situation au juste? Combien de candidats refuse–t–on?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit que, si nos médecins décelaient des symptômes du VIH, ils procédaient au dépistage et prenaient une décision en fonction du danger que la personne représentait pour les autres Canadiens sur le plan de la santé publique et du fardeau qu'elle risquait de constituer pour les services de santé du Canada.

J'ai précisé alors et je le répète aujourd'hui qu'en se basant sur ces tests, nos médecins rejettent les demandes de la plupart des candidats séropositifs, non pas surtout pour protéger la santé de la population en général, mais plutôt pour éviter que ces gens ne viennent constituer un fardeau trop lourd pour nos services de santé.

J'ai ajouté également que nous examinions la situation pour mieux connaître tout ce qui touche au VIH et au sida, qui constituent manifestement une préoccupation de plus en plus importante qui retient l'attention de beaucoup de gens. Enfin, en ce qui concerne le nombre de cas dans tout le pays, je ne crois pas que mon ministère ou tout autre ministère d'ailleurs tienne ce genre de statistiques.

* * *

• (1450)

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le gouvernement fédéral s'apprête à mettre sur pied une agence baptisée Accès Canada dont le mandat sera de définir une stratégie nationale pour l'autoroute électronique. Cette agence sera contrôlée à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et l'autre moitié sera détenue par des intervenants du secteur privé.

Compte tenu de l'impact majeur qu'aura l'autoroute électronique sur l'ensemble du milieu culturel, comment le ministre peut–il justifier l'absence des intervenants de ce milieu au comité chargé de définir la stratégie du gouvernement en matière d'autoroute électronique? Le gouvernement n'a–t–il pas tiré de leçon de l'affaire Ginn Publishing?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'on pose enfin une question au sujet de l'autoroute électronique. Au sein du comité consultatif qui a été nommé il y a une semaine se trouvent des personnes qui nous renseigneront sur tous les aspects de l'autoroute électronique.

[*Traduction*]

Nous avons des représentants de toutes les régions du pays. Nous avons des représentants de toutes les catégories d'utilisateurs ainsi que de ceux qui concevront et fourniront le matériel pour la construction de cette future autoroute électronique.

J'attends avec impatience les résultats des travaux de ce comité et les systèmes qu'il proposera au gouvernement pour définir le cadre politique et réglementaire dans lequel fonctionnera cette autoroute électronique.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, cela ne confirme pas l'absence du milieu culturel à l'intérieur de la stratégie.

Comment le gouvernement peut–il envisager définir une stratégie nationale sur l'autoroute électronique sans associer directement les provinces à la composition d'Accès Canada?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Comme je viens de le dire, monsieur le Président, nous avons des représentants de toutes les régions et aussi de toutes les provinces du Canada. Il y a des membres de ce comité qui s'occupent quotidiennement des questions culturelles.

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, il est rare que les réponses du gouvernement aux questions qu'on lui pose soient complètes et précises.

Cela dit, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le cancer du sein atteint des proportions épidémiques dans ce pays. Il y a eu, récemment, deux cas de recherches frauduleuses dans ce domaine. Il continue d'y avoir des allégations concernant les pratiques médicales et la communauté médicale américaine a retenu pendant trois ans des renseignements qui étaient importants pour la recherche canadienne.

Est–ce que la ministre de la Santé peut nous dire comment son ministère entend garantir l'intégrité de la recherche sur le cancer du sein au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je dirais d'abord qu'effectivement, le cancer du sein a atteint des proportions épidémiques, mais ce n'est pas un phénomène récent, voilà des années qu'il en est ainsi. Je suis très préoccupée par le fait que l'on n'ait pas fait plus en matière de recherche et d'analyse des résultats du traitement.

En ce qui concerne les affaires que la députée mentionne, je rappellerais que l'argent venait des États–Unis et que le gouvernement canadien ne participait en rien à ces recherches.

• (1455)

À la suite de ces affaires, j'ai rencontré des représentants du Conseil de recherches médicales pour m'informer de la situation et m'assurer que l'on s'occuperait de ces cas aussi complètement et aussi efficacement que possible.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse de la ministre, mais elle ne portait pas exactement sur ma question.

À titre de question supplémentaire, je voudrais savoir précisément quels progrès ont été faits dans l'enquête que la ministre s'était engagée à ouvrir le 17 mars au sujet de ces cas frauduleux de traitement du cancer du sein à Montréal?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question, car j'ai dit que c'était une étude américaine.

Par contre, je peux rassurer les députés et tous les Canadiens, car bien que ces études n'aient pas été telles qu'elles auraient dû être, beaucoup d'autres études en valident les résultats. On a examiné leur validité et tous les autres problèmes reliés au cas de Montréal.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Il y a quinze jours, on apprenait que, dans les années 60 et 70, la GRC avait espionné des activistes noirs qui défendaient les droits de leur minorité en Nouvelle–Écosse, dont un certain Wayne Adams, maintenant ministre dans cette province, et qu'en outre, les rapports internes de la GRC étaient truffés de remarques peu respectueuses à l'égard des différences raciales et même carrément racistes à l'égard des noirs.

Jeudi dernier, le commissaire de la GRC, Norm Inkster, comparaissant devant un comité permanent de la Chambre, a refusé de présenter ses excuses au nom des auteurs de ces remarques. Étant donné la gravité de ces incidents, comment le solliciteur général entend–il y donner suite?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends tout à fait l'inquiétude du député devant des circonstances aussi troublantes.

J'ai lu les délibérations du comité. Le commissaire Inkster a dit devant le comité que nous regrettions tous ce qui s'était passé. Il a ajouté qu'il étudierait la situation.

Étant donné l'inquiétude dont a fait part le député dans sa question et dont le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice s'est fait l'écho, je vais relancer le dossier auprès du commissaire.

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS DU TABAC

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre de la Santé confirmait à cette Chambre, le 21 avril dernier, l'échec de la campagne antitabac visant à sensibiliser et à informer, principalement les jeunes, sur les dangers de consommer des produits du tabac. Elle affirmait également et je cite: «Je dois dire que j'ai en effet hérité de la campagne publicitaire amorcée par le gouvernement précédent».

Comment la ministre peut–elle rejeter le blâme sur le gouvernement précédent alors que c'est elle qui a décidé d'engloutir, le 8 février dernier, trois millions de dollars supplémentaires dans une campagne qui n'a jamais marché?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, laissez–moi vous dire tout d'abord que la campagne publicitaire avait eu de bons résultats au moment où elle a été conçue. Mais maintenant, il est temps de modifier cette campagne publicitaire. Nous savons que nous devons dépenser nos dollars d'une certaine façon. Alors, nous travaillons avec les

provinces et avec les groupes antitabac pour nous assurer que la prochaine campagne sera axée sur les problèmes actuels et sur les jeunes qui sont ceux qu'on veut convaincre de ne pas commencer à fumer ou d'arrêter de fumer.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais demander à la ministre de la Santé pourquoi modifier la campagne si elle est bonne? Malgré les millions qu'elle veut y engloutir, quelles garanties d'efficacité la ministre a–t–elle maintenant qui lui permettent de s'assurer qu'elle ne gaspillera pas encore d'autres millions dans une campagne style californien. Madame la ministre, quelles garanties pouvez–vous nous donner?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, toute campagne qui peut convaincre quelqu'un d'arrêter de fumer ou de ne pas commencer à le faire est une campagne extraordinaire.

• (1500)

La députée a parlé de la campagne menée en Californie, qui a été particulièrement efficace pour décourager les gens de fumer. Je tiens à assurer à la députée que, quelle que soit la campagne que nous lancerons, nous ciblerons très précisément le public visé afin que l'argent ainsi investi rapporte le plus possible.

* * *

L'EAU POTABLE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé et m'a d'abord été posée par mes électeurs.

De nombreux Canadiens achètent maintenant de l'eau en bouteille ou passent leur eau potable traitée au chlore dans des purificateurs d'eau. Par ailleurs, on entend de plus en plus de mises en garde contre les risques de l'utilisation du chlore ou des chloramines.

La ministre est–elle au courant des dangers pour la santé qu'on attribue à l'usage continu du chlore et des chloramines?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, oui, je suis au courant.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Je remercie la ministre de la Santé. Compte tenu de la gravité de ce danger, je veux qu'on le prenne au sérieux. C'est un risque important pour la santé des Canadiens, qui pourrait en outre entraîner une hausse de coûts pour notre système de soins de santé.

La ministre compte–t–elle mener une enquête publique sur le traitement continu, au Canada, de l'eau potable au moyen du chlore et des chloramines?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je m'intéresse de près à cette question. Je m'en occupe depuis maintenant quelques mois. J'ai demandé à des fonctionnaires de mon ministère de présenter des recommandations afin que nous puissions remédier au problème le plus vite possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

L'hon. Diane Marleau (au nom de la ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C–23, Loi mettant en oeuvre la convention pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États–Unis.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1505)

[*Français*]

LOI SUR LA FAUNE DU CANADA

L'hon. Diane Marleau (au nom de la ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C–24, tendant à modifier la Loi sur la faune du Canada et une autre loi en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente cette pétition signée par 1 468 électeurs de la circonscription de Souris—Moose Mountain.

Les pétitionnaires, qui sont des habitants de la Saskatchewan et des usagers des services des bibliothèques publiques de la Saskatchewan, attirent l'attention de la Chambre de la façon suivante: Attendu que le Programme d'aide à la distribution des publications est nécessaire au maintien des services de prêts entre les bibliothèques et est déterminant pour la circulation de publications culturelles; attendu que la suppression de la subvention ou la réduction du montant accordé nuiraient grandement à l'accès de la population à l'information conservée dans les bibliothèques situées à l'extérieur de la région immédiate des

habitants; attendu que le maintien de la subvention représente une utilisation efficace des deniers publics.

À ces causes, vos pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de maintenir le Programme d'aide à la distribution des publications pour les bibliothèques et d'éviter que des modifications à ce programme se répercutent sur le tarif postal imposé à l'égard des livres des bibliothèques.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère respectueusement que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle d'accord pour que toutes les questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf erreur, il reste encore quelques minutes pour poser des questions et formuler des observations à l'égard de l'intervention du député d'Athabasca.

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre au sujet du projet de loi C–16, Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu.

Le gouvernement s'est engagé à conclure des ententes équitables dans le cas des revendications territoriales des peuples autochtones. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons progressé à grands pas pour rationaliser le processus à cet égard. La négociation de revendications territoriales générales résulte d'une politique mise en oeuvre par le gouvernement libéral en 1973, pour donner suite aux opinions exprimées par des représentants des peuples autochtones et pour reconnaître la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder.

• (1510)

L'intention de ce gouvernement est d'apporter, dans le cadre de négociations, des changements pertinents et officiels à la structure de la relation entre les premières nations et les gouvernements fédéral et provinciaux. L'objectif du règlement des revendications territoriales globales est de transformer des droits inhérents en des droits définis jouissant de la protection constitutionnelle. Il s'ensuivra une certitude qui profitera à tous.

Un certain nombre de réalisations, en particulier les plus récentes, illustrent la réussite du processus de négociation des revendications territoriales globales. À ce jour, dix revendications de ce genre ont été réglées et onze autres font l'objet de négociations. En outre, la Commission des traités de la Colombie–Britannique a reçu des énoncés d'intention de négocier de la part de 44 premières nations et organisations autochtones.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord–Est québécois sont les premiers exemples de traités modernes canadiens. Elles furent respectivement signées en 1975 et 1978. Ces deux ententes se ressemblent beaucoup. L'entente avec les Inuvialuit, signée en 1984, définit les droits et les avantages des 2 500 Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest. Les ententes suivantes, conclues avec les Gwich'in en 1992 et avec la Fédération Tungavik du Nunavut en 1993, incluent plusieurs dispositions semblables à celles de l'entente finale avec les Inuvialuit. Elles comprennent également d'autres dispositions telles que le partage des revenus tirés de l'exploitation des ressources.

En avril 1990, les négociateurs représentant les Dénés et les Métis, le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord–Ouest ont paraphé un accord final relatif à une revendication générale de ce groupe. Toutefois, en juillet 1990, une motion de l'assemblée conjointe des Dénés et des Métis demandait de reprendre les négociations sur des éléments fondamentaux de l'entente paraphée, rejetant ainsi l'entente telle qu'elle a été négociée.

Le projet de loi qui est déposé aujourd'hui résulte d'intenses négociations qui ont duré plusieurs années et mènent à des ententes régionales de revendications territoriales avec les Dénés et les Métis. Ces ententes sont basées sur celle d'avril 1990. Les Gwich'in de la région du delta du Mackenzie ont été le premier groupe de Dénés et de Métis à négocier une revendication territoriale globale régionale. L'entente avec les Dénés et les Métis du Sahtu est la prochaine entente de revendication territoriale qui sera conclue. La remise d'un territoire et de ressources de base pour appuyer la société autochtone est l'élément clé de la viabilité économique et culturelle des collectivités intéressées.

Le gouvernement demeure engagé dans les négociations concernant des ententes de revendications territoriales globales. Dans un geste pour remplir notre engagement envers les autres peuples autochtones dont les revendications territoriales sont en suspens, nous avons annoncé le 20 décembre 1993 que le gouvernement du Canada reviendrait immédiatement à la table de négociations avec la Labrador Inuit Association sans aucune condition préalable.

Dans un second engagement pour appuyer les ententes d'autonomie gouvernementale autochtone, notre gouvernement a décidé de poursuivre les négociations d'autonomie gouvernementale avec les Inuit du Labrador en même temps que celles touchant

la revendication territoriale globale. Nous attendons une proposition des Inuit du Labrador d'ici les prochaines semaines et nous nous attendons à ce que des discussions tripartites sur cette proposition, incluant le gouvernement de Terre–Neuve et du Labrador, commencent bientôt. J'ai tout lieu de croire que nous en arriverons à une entente avec les Inuit du Labrador dans un délai raisonnable.

Des progrès semblables sont réalisés avec d'autres groupes de requérants autochtones. Comme les députés le savent, les eaux du large constituent la source première des activités de subsistance des Inuit. Et il en est ainsi pour les Inuit du Nord québécois. La Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 a résolu les droits fonciers autochtones dans la province de Québec seulement. Cette convention ne traitait pas des revendications des Inuit québécois à l'égard des îles au large du Québec qui relèvent de la compétence des Territoires du Nord–Ouest et au large de la côte du nord–est du Labrador.

• (1515)

Les négociations ont commencé en 1992, et déjà une entente cadre a été signée entre le Canada, les Territoires du Nord–Ouest et les Inuit du Québec. Cette entente cadre est la première étape des négociations.

Nous sommes tous au courant des diverses initiatives entreprises par le gouvernement pour améliorer les conditions sociales et économiques de la nation innu à Davis Inlet, au Labrador. Tout en poursuivant la réalisation de ces initiatives, nous négocions la revendication territoriale de la nation innu.

Les négociations pour en arriver à une entente cadre ont commencé en juillet 1991. D'importants progrès ont été accomplis dans ces négociations. Il y a eu également des progrès encourageants concernant des mesures éventuelles intérimaires reliées aux répercussions environnementales des projets de développement proposés.

Nous espérons que ces discussions de nature tripartite qui prévoient la participation de Terre–Neuve et du Labrador donneront lieu à une entente avec les Inuit du Labrador et la nation innu afin qu'ils disposent d'un territoire et de ressources de base, ce qui permettra le développement régional et l'autosuffisance de ces collectivités.

Le gouvernement prévoit également déposer un projet de loi relatif au règlement d'une entente pour le Conseil des Indiens du Yukon au cours des prochaines semaines. Ce geste mettra un terme au long processus de négociations qui a commencé il y a une vingtaine d'années.

Les négociateurs représentant le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon ont signé une entente cadre finale en 1993. Cette entente prévoit les principes de base des négociations visant des règlements individuels avec les quatorze premières nations du Yukon. Les ententes finales concernant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale ont déjà été signées avec quatre premières nations du Yukon. Des lois relatives à ces ententes seront bientôt déposées.

On peut se demander pourquoi ces ententes sur les revendications territoriales sont si importantes. La réponse est à la fois élémentaire et profonde. Ces ententes sont le fondement pour accorder des terres et des ressources aux peuples autochtones tout en leur consentant une participation assurée à la gestion de ces terres et de ces ressources. Une telle mesure accorde aux peuples autochtones la place qu'ils doivent tenir au sein de la société canadienne.

Ces traités modernes sont des moyens d'assurer la participation des peuples autochtones à une organisation gouvernementale efficace qui traitera des ressources renouvelables, de l'aménagement du territoire, de l'évaluation et de l'examen des répercussions environnementales et de la réglementation relative aux terres et aux eaux. En outre, ces ententes offrent des moyens financiers qui permettront aux peuples autochtones de développer une économie de base qui assurera leur avenir.

La seule façon d'assurer un accès équitable au développement des terres et des ressources consiste à faire disparaître le climat d'incertitude concernant les titres fonciers. Cela devient critique dans la négociation de revendications concernant le sud du 60e parallèle, ce que nous nous apprêtons à faire.

Nous achevons de régler les revendications dans le Nord et nous commençons les négociations au Labrador, et, parallèlement, nous négocions, de concert avec le gouvernement du Québec ainsi qu'avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais ou CAM.

Récemment, le gouvernement du Québec a reconduit le mandat de ses négociateurs pour tenter d'accélérer les négociations. Des négociations ont été lancées sur des sujets généraux comme l'utilisation des terres et les activités gouvernementales, l'autonomie administrative et le développement économique. Les parties espèrent être parvenues à des accords de principe d'ici juin 1995.

Des négociations sont aussi en cours avec les Nisga'a, en Colombie–Britannique. Dans cette province, toutes les revendications territoriales passent par un processus unique.

Les gouvernements du Canada et de la Colombie–Britannique et les représentants des Premières nations ont mis sur pied une commission des traités pour faciliter et suivre les négociations, répartir les fonds prévus pour ces négociations et aider au règlement des différends. Cette commission a aussi pour fonction de publier des rapports sur l'état des négociations.

• (1520)

La Commission des traités de la Colombie–Britannique est un organisme impartial autonome qui a pour fonction de faciliter les négociations. Les commissaires sont nommés par le gouvernement du Canada, celui de la Colombie–Britannique et le British Columbia Summit of First Nations.

Nous voulons que, dans cette province, les négociations portent à la fois sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie administrative. Cela aidera à établir les rapports appropriés entre les revendications, les structures et les institutions de l'autonomie administrative dans les divers champs de compétence.

Compte tenu de l'importance de la mise en valeur des terres et des ressources en Colombie–Britannique, un processus conjoint de consultation des tiers a été adopté pour veiller aux intérêts de ces derniers.

Je viens de décrire, à l'intention des députés, le processus très prometteur que nous suivons aujourd'hui au Canada pour régler les revendications territoriales globales. C'est avec fierté que j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi sur le règlement des revendications territoriales des Dénés et Métis du Sahtu.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions à la députée qui vient d'intervenir dans le débat du projet de loi. La première question a trait à la Commission des traités de la Colombie-Britannique, dont on a dit que c'était un organisme impartial. Il y a trois groupes qui participent à ces négociations et qui y sont représentés par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les premières nations.

Ma question est la suivante: Comment se fait-il que les intérêts d'une tierce partie, plus spécialement ceux des gouvernements municipaux ou locaux qui sont élus et qui subiront les répercussions des négociations locales, ne sont pas représentés au sein de cette commission des traités prétendument impartiale?

Ma seconde question à trait à la cession de la propriété en fief simple. La députée est-elle au courant de la décision rendue récemment par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire concernant les Gitksan-Wet'suwet'en? Ne trouve-t-elle pas que la cession de la propriété en fief simple dont parle le projet de loi va bien au-delà de tout précédent judiciaire, comme on le disait très bien dans cette décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique?

Mme Cowling: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais que les députés d'en face aiment vraiment tout autant que moi la couleur rouge. Je voudrais citer un passage du livre rouge, que j'ai porté avec fierté en octobre: « Un gouvernement libéral aura pour priorité d'aider les collectivités autochtones à surmonter les obstacles qui entravent leur épanouissement et à mobiliser leurs moyens humains et matériels pour se dynamiser et se pérenniser. »

Le député a posé une question à laquelle je réfléchirai. Ma réponse à sa seconde question est non.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je remercie la députée de son discours. J'aurais quelques observations à faire et j'aimerais qu'elle les commente.

Les traités originaux que les Indiens ont signés avec les agents de la Couronne étaient en partie des règlements territoriaux. Ils n'ont jamais fonctionné. Ils auraient toutefois pu fonctionner, car dans certaines régions les terres indiennes ont généré une richesse considérable.

S'ils n'ont pas fonctionné, c'est évidemment en raison du pouvoir et du contrôle exercés par le ministère des affaires indiennes sur les Indiens. Il leur est interdit de vendre leur grain sans l'autorisation du surveillant du ministère des affaires indiennes, etc. C'est inscrit dans l'histoire des traités et dans les recherches à ce sujet que de nombreuses bandes ont effectuées.

• (1525)

Notre parti appuie le règlement rapide, juste et équitable de ces revendications territoriales, de sorte que les autochtones puissent avoir des assises leur permettant de devenir autonomes économiquement.

Je crains que, avec cette entente, nous ne soyons en train de créer une autre bureaucratie, une bureaucratie assez exceptionnelle si j'en crois ce que j'ai lu à ce sujet.

La députée croit-elle à la viabilité économique de cette entente? En d'autres termes, viendra-t-il un moment où les Canadiens n'auront plus à soutenir ce groupe d'Indiens ou à lui fournir de l'aide par le biais des différents programmes? Je crois que les Canadiens seront très favorables à cette entente si c'est ce qu'elle permet.

Mme Cowling: Monsieur le Président, pour répondre à la première question du député, je dirais que l'une des raisons pour lesquelles ces traités n'ont jamais fonctionné, c'est qu'ils n'ont jamais été honorés et qu'ils sont tombés dans l'oubli.

Je tiens à dire au député que je suis très optimiste à propos de notre démarche d'aujourd'hui. Je veux par ailleurs lui présenter certaines informations. L'entente garantit la participation des Dénés et des Métis du Sahtu ainsi que leur capacité d'administrer leurs propres ressources renouvelables à l'intérieur de la zone visée par leur règlement; la planification de l'utilisation des terres dans cette zone; l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie; enfin, la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux dans la zone visée par le règlement.

Je crois que c'est ce qu'il convient de faire relativement au démantèlement des Affaires indiennes et pour mettre en oeuvre l'autonomie gouvernementale.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, encore une question.

La députée a parlé dans son exposé de l'histoire de ce genre de négociation. Était-elle au courant du règlement global conclu avec les Dénés et les Métis dans l'ouest de l'Arctique, accord qui a été signé en 1990 et portait sur un territoire plus restreint englobé dans le territoire plus vaste du dernier accord? La députée peut-elle me dire pourquoi les titres en fief simple accordés à ce groupe portent sur un territoire deux fois plus grand qu'en 1990?

Mme Cowling: Monsieur le Président, en 1990, il y avait des divergences de vues entre les habitants du Sahtu et les Métis. C'est pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, pour qu'ils prennent leurs propres initiatives, assument leur propre mandat et veillent à leurs propres affaires.

J'invite les députés d'en face à nous appuyer dans cette initiative. Je crois que nous devons collaborer.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je vais donner à la députée de Dauphin—Swan River un moment pour souffler.

Ne convient–elle pas que les indemnités consenties cette fois–ci constituent un précédent très élevé?

• (1530)

Mme Cowling: Monsieur le Président, le député n'a peut–être pas entendu ce que j'ai dit plus tôt. J'espère que nous saurons nous montrer constructifs et voir le bon côté des choses.

Je répète que cet accord garantit la participation des Dénés et des Métis du Sahtu. Ils peuvent prendre leur destinée en main. Ils peuvent gérer leurs propres ressources dans la zone visée par le règlement et y planifier l'utilisation des terres. Ils vont se charger de tout cela, de l'évaluation de l'impact environnemental dans la vallée du Mackenzie et de la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux dans la zone visée.

J'invite les députés d'en face à accepter les principes que nous proposons. Accordons aux autochtones du Canada l'autonomie gouvernementale et laissons leur un peu de dignité.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, je prends part cet après–midi au débat en deuxième lecture du projet de loi déposé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui consiste à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valide l'entente intervenue le 6 septembre 1993 avec les Dénés et les Métis. Cette entente survient relativement à des revendications territoriales que ces peuples font valoir et qui méritent l'attention de cette Chambre en vertu des dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982.

Je suis le représentant de la circonscription de Châteauguay et, à ce titre, je suis particulièrement sensible et concerné par toutes les questions qui ont trait aux affaires autochtones. Cette circonscription est très représentative du problème amérindien ou plutôt du problème que pose cette inévitable cohabitation entre nos peuples. Il ne faut pas se le cacher: partager les terres de ce continent a signifié d'abord vivre avec eux, puis contre eux, puis repousser certains dans l'arrière–pays, puis créer des réserves en échange d'une conquête accomplie à leur détriment. Cette réalité historique, on ne peut la nier ni la contourner, puisque de toute manière elle nous rattrape. Les héritiers de ces peuples, qui n'ont rien perdu de leur fierté, se chargent de nous rappeler chacun à sa manière le coût d'un voisinage établi sur des bases si fragiles.

Le plus troublant des appels face à notre difficulté à comprendre le problème amérindien est donc d'y trouver une solution adéquate. C'est le silence de ces enfants victimes de leur suicide à Davis Inlet. C'est ce tiers monde à nous, à l'intérieur de nos frontières, qui crée nos échecs communs d'avoir voulu partager ces lieux sans éviter le prix du saccage des cultures et des modes de vie proprement autochtones.

Le plus troublant, c'est cet Algonquin anonyme, empêtré sous la terre, dans ce wagon de métro où il s'entasse pour quelques instants avec le plus beau portrait qui soit du multiculturalisme, du multiethnique, sans que personne ne sache que ses ancêtres étaient là avant tout le monde. C'est le silence de ces deux visages qui se font face, impassibles et qui ne savent pas comment se comprendre. Avec la réserve de Kahnawake, la circonscription de Châteauguay vit tout cela et c'est pour cela qu'elle a fait confiance au Bloc québécois.

Le Bloc québécois reconnaît les peuples autochtones comme des nations distinctes, au même titre que les deux peuples fondateurs de cette fédération canadienne. L'espoir de parvenir à nous comprendre réside dans notre capacité de partager les mêmes sphères d'activités économique, politique, juridique, commerciale plutôt que dans cette situation de parallélisme qui nous empêche d'échanger.

• (1535)

Nous devons réussir ce partenariat, et pour ce faire, tout comme pour le peuple du Québec, il n'y a pas de meilleure façon d'établir une coopération conjointe qu'en reconnaissant tout d'abord l'existence de ce partenaire, de ce voisin, dans toute son intégrité, ses droits et ses obligations. Il devrait être fini le temps de la tutelle d'un peuple sur un autre.

Dans cette perspective, le Bloc québécois accueille favorablement le projet de loi C–16. Il s'agit, en quelque sorte, d'une reconnaissance de ces peuples comme nation, les Dénés et les Métis du Sahtu. Ceux–ci se voient reconnaître des droits territoriaux considérables et exclusifs malgré le fait qu'ils ne représentent que 2 000 personnes: 41 437 kilomètres carrés dans la région de la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord–Ouest, incluant les droits d'exploitation du sous–sol sur 1 813 kilomètres carrés de terre; 75 millions de dollars échelonnés sur 15 ans, ainsi qu'une part annuelle des redevances tirées des ressources de la vallée.

Les terres du Sahtu ne seront pas des biens publics et ne seront pas non plus des réserves. Ce seront des terres privées que l'entente garantit aux Dénés et aux Métis, ce qui leur permettra de participer à l'aménagement du territoire, de protéger les droits exclusifs de chasse et de déterminer en quelque sorte les possibilités de développement économique et de contrôle de leur propre avenir.

Voilà un pas vers l'autonomie gouvernementale, et c'est exactement ce que nous souhaitons pour tous les peuples: la capacité de prendre en main et de participer à la gestion de leurs ressources naturelles, à la réglementation des eaux et de leurs terres et à la conservation de leur patrimoine.

Un point qui m'intéresse tout particulièrement, c'est celui de l'impact de cette entente sur le régime de propriété sur le sol. Depuis l'ère coloniale, nous connaissions deux principales formes de propriété: les propriétés privées et les propriétés publiques. La première était l'acquêt des seigneurs, puis des colons, des habitants; et aujourd'hui, c'est le privilège de citoyens, de corporations, de spéculateurs également; la seconde était celle de la Couronne, du clergé, de l'administration coloniale et aujourd'hui, de l'État, des gouvernements.

Le milieu du XIX^{e} siècle a vu s'établir une nouvelle forme de propriété, celle des réserves amérindiennes. Il s'agissait et il s'agit encore d'un statut particulier accordé à des terres, un statut qui demeure toutefois équivoque. Il s'agit en quelque sorte d'une

propriété collective qui n'est ni publique, puisqu'elle n'est pas accessible à tout le monde, ni privée, parce qu'elle est sous le contrôle, non pas de particuliers, mais d'un conseil de bande qui a charge d'administrer la réserve.

J'ai peine à comprendre comment il se fait qu'en 1994 encore, nous n'ayons pas réglé cette ambiguïté. Je me suis rapporté à cette époque pleine de promesses où le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau s'était engagé, en 1969, à prendre des mesures pour parvenir à une participation intégrale des communautés amérindiennes. Déjà, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, aujourd'hui l'honorable premier ministre, trouvait qu'il fallait éliminer les fondements législatifs et constitutionnels de la discrimination. Les services dispensés à tous les Canadiens devaient, selon le gouvernement de l'époque, être fournis par les mêmes voies administratives et les mêmes institutions gouvernementales. Il fallait reconnaître les droits légitimes des Indiens et pour ce faire, la gestion de leurs terres devait désormais relever des collectivités indiennes.

Malgré l'ère Trudeau et son ministère, après 25 ans, un quart de siècle, le problème de l'autonomie gouvernementale pour les Amérindiens n'est toujours pas réglé. Pourquoi? Parce que les mesures promises n'ont pas été réalisées. Le ministère des Affaires indiennes s'était pourtant engagé, le 25 juin 1969, devant la Chambre, à faire en sorte que les Indiens prennent en main leurs terres et soient investis à cet égard du droit de propriété. Il s'était engagé, écoutez bien cela, à transférer aux provinces des pouvoirs s'accompagnant de virements de fonds fédéraux déjà affectés aux programmes destinés aux Indiens, afin que les provinces puissent assumer, envers les Indiens, les mêmes responsabilités qu'envers les citoyens situés sur leur territoire. Il s'était engagé à liquider le ministère des Affaires indiennes pour confier ses attributions à d'autres ministères fédéraux.

• (1540)

De quoi parlait–il, ce ministre? De transferts de compétences vers les provinces, selon le gouvernement Trudeau; d'élimination, de dédoublements et de chevauchements, si coûteux et si improductifs. Qu'a–t–il fait de tout cela? Le ministère est encore bien en place. Il va générer des dépenses de plus de 5 milliards de dollars. Et quant aux transferts de compétences, il n'y a aujourd'hui que le Bloc québécois pour en soutenir la nécessité au sein de l'arène fédérale.

L'attente du Sahtu ouvre la voie enfin à autre chose que la notion de réserve pour les Amérindiens. Les terres du Sahtu vont s'inscrire dans deux catégories: les terres visées par le règlement et les terres municipales.

Pour les terres du règlement, certaines conditions spéciales vont assurer aux Dénés et aux Métis leur titre de propriété. Ces terres ne pourront être vendues, hypothéquées, saisies ou expropriées sans être remplacées. Les terres municipales pourront, elles, être vendues ou cédées, mais si c'est à un particulier, elles cesseront d'être des terres du Sahtu. Les terres municipales améliorées du Sahtu seront imposables, mais les terres municipales non améliorées seront exonérées de tout impôt foncier.

Cette question du régime de propriété soulève plusieurs interrogations que nous devons nous poser, tout particulièrement depuis la crise amérindienne de l'été 1990. Cette crise part de revendications pour une autonomie territoriale et gouvernementale. Ces revendications faites alors ont frôlé parfois le délire, touchant des zones urbanisées où se sont établis et où vivent des milliers de citoyens bien enracinés dans leur milieu.

Il ne saurait donc être question, dans mon esprit, qu'en cautionnant l'entente intervenue avec les Dénés et les Métis du Sahtu, le Bloc québécois ouvre une porte pour toutes les revendications territoriales qui puissent provenir de passés révolus. Le Bloc québécois, ou quelque formation politique que ce soit, ne saurait reconnaître à un peuple des droits au détriment d'un autre peuple. C'est en cela que la négociation sur l'autonomie gouvernementale est si délicate. Nous devons considérer ces négociations avec la réalité d'aujourd'hui, sans oublier les origines, bien entendu, mais en sachant que l'avenir de relations durables s'établit sur le respect mutuel.

Je sais, en tant que député de Châteauguay où se situe la réserve de Kahnawake, le bien de cette entente. Je salue l'entente qui met en jeu la vallée du Mackenzie, en espérant qu'elle ne sert qu'à reconnaître une réalité d'aujourd'hui d'abord et avant tout, et qu'elle ne vient léser personne ou autrui.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

J'aimerais parler à la Chambre du projet de loi C–16, Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu.

Je suis très heureux de parler de l'appui à apporter au projet de loi C–16 qui permet de remplir l'un des plus importants engagements du livre rouge: régler les revendications territoriales en suspens. Comme il l'a été dit en de nombreuses occasions, c'est une priorité du gouvernement.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé de façon encore plus précise à soumettre au Parlement des lois habilitant la mise en application des règlements des revendications territoriales dans le Nord. Le projet de loi C–16 est l'une de ces lois. C'est une mesure visant à traduire nos paroles en des gestes concrets.

• (1545)

Le projet de loi C–16 est le couronnement d'un long processus. Par l'intermédiaire des gouvernements et des peuples autochtones qui travaillent ensemble à l'établissement d'un nouveau partenariat fondé sur la confiance et le respect mutuel, il vise à assurer un avenir plus certain et plus prospère à tous les habitants du Nord.

Comme les députés le savent, le projet de loi C–16 permettra de mettre en application l'entente sur la revendication territoriale signée en septembre dernier entre le Canada et le conseil tribal du Sahtu qui représentait environ 2 000 Dénés et Métis de la région visée par le règlement dans les Territoires du Nord–Ouest.

Lors du vote de ratification de juillet dernier, 87 p. 100 des Dénés et 99 p. 100 des Métis ont voté en faveur de cette entente. Nombreux ont été ceux qui se sont prévalus de ce droit de vote.

Comme l'a déclaré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Chambre est maintenant invitée à appuyer les aspirations et les espoirs légitimes que les Dénés et les Métis du Sahtu ont exprimés lors du vote de ratification. J'ajouterais que les intérêts des habitants non autochtones du Nord et de l'en-

semble des Canadiens sont largement protégés par cette entente. La certitude concernant la propriété foncière et les droits que cette entente accorde permettra la réalisation d'importants projets de développement. Ainsi, le moratoire sur l'exploration des champs de gaz et de pétrole sera levé. Je rappelle aux députés que le gouvernement s'est engagé à donner du travail à tous les Canadiens. Cette entente nous aidera à y parvenir.

En raison des nombreux avantages que retirera la région visée par le règlement, le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest appuie fortement le projet de loi C–16.

Le préambule de l'entente sur la revendication territoriale du Sahtu commence ainsi:

> ...de temps immémorial, les Dénés Esclaves, Lièvres et Montagnards de la région du Sahtu occupent et utilisent traditionnellement des terres dans les Territoires du Nord–Ouest.

La place de cette déclaration qui forme la première phrase du préambule est importante. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

L'entente sur la revendication territoriale et le projet de loi dont nous sommes saisis ont reconnu que les Dénés Esclaves, Lièvres et Montagnards ont, en tant que premiers habitants de la région du Sahtu, des droits autochtones et des droits en vertu du traité. Ces droits ont été affirmés et traduits dans l'entente négociée sur la revendication territoriale que nous examinons aujourd'hui. C'est un fait que les droits des premiers habitants de la région du Sahtu n'ont pas été vraiment pris en considération. Cette entente rend au Sahtu un certain contrôle sur ce qui arrive à ses terres et à ses ressources.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur les objectifs de cette entente. Ces objectifs soulignent les liens culturels et économiques qui attachent les Dénés et des Métis du Sahtu à la terre. La préservation et le renforcement de ces liens, ainsi que la précision des droits de propriété, d'exploitation et d'utilisation des terres contenus dans cette entente, forment la base d'un nouveau partenariat dans une région très importante de l'Arctique de l'Ouest.

La région visée par le règlement du Sahtu touche quelque 280 000 kilomètres carrés de terre dans la vallée du MacKenzie. En vertu de cette entente, les Dénés et les Métis seront les propriétaires de plus de 41 000 kilomètres carrés de terre, y compris des droits d'exploitation minérale de sous–surface d'environ 1 800 kilomètres carrés. Grâce à cette entente, les Dénés et les Métis du Sahtu obtiendront une grande quantité de substances désignées, y compris des pierres à sculpture et à construction, de la pierre concassée, du gypse, de la tourbe, du sable, etc.

Cette entente créera deux catégories de terre dans le Sahtu. La première catégorie comprend les «terres visées par le règlement», qui sont situées à l'extérieur des frontières municipales, et la deuxième, les «terres municipales du Sahtu», qui sont situées à l'intérieur des frontières municipales. Certaines conditions seront appliquées aux terres visées par le règlement afin de s'assurer que les Dénés et les Métis ne les perdront jamais.

C'est ainsi que ces terres ne pourront jamais être vendues, hypothéquées ni saisies en vertu d'une ordonnance de la cour. Elles jouiront en outre de certains avantages fiscaux. Si jamais une partie de ces terres est expropriée, le gouvernement garantit que le territoire ainsi perdu sera remplacé par un autre d'égale étendue. La superficie des terres visées par le règlement ne sera donc jamais réduite. Les terres municipales du Sahtu, en revanche, auront le même traitement que les autres terres municipales de droit privé, c'est–à–dire qu'elles pourront être vendues ou hypothéquées. Cependant, les terres municipales du Sahtu qui auront été vendues ou accordées à un particulier ne seront plus considérées comme des terres du Sahtu, et les dispositions de l'entente ne s'appliqueront pas.

• (1550)

Dans cette entente, les intérêts des tiers seront protégés et maintenus. Comme je l'ai souligné, la certitude du territoire et des droits que confère cette entente est très importante tant pour les non–autochtones des Territoires du Nord–Ouest que pour les bénéficiaires autochtones.

Le règlement de cette entente attirera rapidement de nouveaux investissements dans le secteur du gaz et du pétrole qui, à son tour, créera des emplois et suscitera des occasions d'affaires pour tous les habitants du Nord. Cependant, avant de procéder à toute exploitation de gaz ou de pétrole, le Canada se doit d'offrir au Conseil tribal de Sahtu la possibilité d'exprimer son point de vue sur le sujet. Cette forme de consultation constitue un principe fondamental du règlement de la revendication territoriale.

Aussi, tout entrepreneur qui propose ce genre d'activités doit consulter les bénéficiaires sur certaines questions telles que les répercussions environnementales, les répercussions possibles sur la faune et les occasions d'emploi des Dénés et des Métis du Sahtu. Il faudra procéder à des consultations similaires avant l'exploitation ou l'exploration des autres types de minéraux.

La signature de cette entente assure également aux bénéficiaires un règlement financier juste et équitable. Au cours des 15 prochaines années, les Dénés et les Métis du Sahtu recevront des paiements totalisant 75 millions de dollars en dollars de 1990. Ils auront en outre une participation aux redevances tirées des projets mis en oeuvre dans la vallée du Mackenzie. Ces redevances représenteront 7,5 p. 100 sur les deux premiers millions de dollars reçus par le gouvernement et 1,5 p. 100 sur le montant des redevances suivantes.

Des efforts spéciaux seront déployés pour raffermir les économies traditionnelles et l'autosuffisance économique des Dénés et des Métis du Sahtu.

Tel que l'a déjà souligné le ministre, les gouvernements se sont engagés lors de cette entente à offrir des débouchés économiques dans des domaines tels que le guidage, l'hébergement, les activités de la nature et la pêche commerciale.

Ces mesures, et bien d'autres encore, permettront aux cinq collectivités du Sahtu visées par le règlement d'améliorer leurs possibilités sociales et économiques et de contrôler leur propre destinée car ce sont eux qui prendront les décisions. Promouvoir

le sens de l'autosuffisance dans les collectivités autochtones est un objectif partagé par tous les Canadiens.

Le règlement de cette entente satisfaisait aux objectifs du gouvernement en augmentant la participation des peuples autochtones au processus de prise de décisions.

La représentation des Dénés et des Métis du Sahtu au sein d'une commission des ressources renouvelables qui sera créée en vue de gérer l'exploitation de la faune dans la région visée sera égale à celle du gouvernement.

Cette commission aura l'autorité d'élaborer des politiques et de proposer des règlements concernant tous les aspects de la faune et des activités commerciales reliées à la faune.

Les Dénés et les Métis du Sahtu siégeront également de plein droit aux organismes chargés de l'aménagement du territoire, des examens environnementaux et de la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement. Ces organismes seront des organisations publiques du gouvernement dans la région visée par le règlement. Cette entente accordera également une protection constitutionnelle aux droits spéciaux d'exploitation de la faune des Dénés et Métis du Sahtu, y compris les droits exclusifs de piégeage.

Si, pour des raisons de conservation, il s'avérait nécessaire de fixer des quotas sur certaines espèces ou certaines populations, ou encore dans certaines régions, les besoins de subsistance des Dénés et des Métis auront la priorité.

Les dispositions de l'entente sur les récoltes fauniques sont d'une importance extrême pour les Dénés et les Métis du Sahtu et pour les autres résidants du Nord. Il s'ensuit que chaque collectivité du Sahtu créera un conseil des ressources renouvelables afin de gérer les droits d'exploitation des ressources fauniques, lesquels sont inscrits dans l'entente de revendication territoriale.

Je suis heureux que le projet de loi C–16 prévoit des négociations sur une entente d'autonomie gouvernementale avec les Dénés et les Métis du Sahtu et leur donne également un rôle important dans tout processus de réforme de la Constitution des Territoires du Nord–Ouest.

Je veux donner à mes collègues l'assurance que l'entente, à laquelle le projet de loi donnera force de loi, n'influence en rien les droits ancestraux des Dénés et des Métis du Sahtu à l'autonomie gouvernementale.

De nombreux efforts ont été déployés pour assurer la mise en application complète et appropriée du règlement sur l'entente de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu. À la mi–1992, lorsque les conditions de l'entente commencèrent à se dessiner, un groupe de travail a été formé pour élaborer un plan décennal de mise en oeuvre. Ce plan, signé à ce moment–là à titre de règlement de revendication territoriale, détermine toutes les obligations contenues dans l'entente, les activités à réaliser pour remplir ces obligations, les sphères de responsabilité, les calendriers d'exécution et les besoins en ressources.

• (1555)

Le plan de mise en oeuvre correspond toutefois à un accord entre les parties signataires du règlement de la revendication territoriale. Il ne fait pas partie de l'entente sur la revendication territoriale et, par conséquent, ne sera pas protégé par la Constitution. Il s'agit néanmoins d'un document vital puisque, pour atteindre ses objectifs, le règlement de la revendication territoriale doit être mis en oeuvre adéquatement.

Le plan de mise en oeuvre est extrêmement détaillé et reflète l'engagement de toutes les parties à veiller à ce que l'esprit et la lettre de l'entente soient respectés. Il décrit plus de 100 obligations individuelles, dont certaines peuvent comporter jusqu'à 20 activités différentes. Pour bon nombre de ces obligations, toutes les parties participant au plan ont des responsabilités à assumer. Cela fait ressortir le fait que le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu n'impose pas seulement des obligations au Canada; il en impose aussi aux bénéficiaires autochtones et au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest. Cela montre enfin que toutes les parties doivent collaborer à la mise en oeuvre de l'entente.

Un des principaux points du plan de mise en oeuvre est la réalisation des engagements qui sont énoncés dans l'entente sur la revendication territoriale et selon lesquels les Dénés et les Métis du Sahtu doivent jouer un rôle réel et significatif dans le cadre des institutions gouvernementales.

Afin de mieux assurer la mise en oeuvre réussie de l'entente, un comité de mise en oeuvre sera créé, formé de représentants du Canada, du gouvernement territorial et du conseil tribal du Sahtu. Ce comité orientera le processus de mise en oeuvre pendant les 10 premières années au moins, il surveillera l'avancement du plan de mise en oeuvre et le modifiera au besoin. Il présentera un rapport annuel sur la mise en oeuvre de l'entente sur la revendication territoriale du Sahtu.

L'une des premières tâches à accomplir sera la création d'une commission d'inscription qui déterminera l'admissibilité aux avantages sociaux découlant de l'entente. Les Dénés et les Métis admissibles vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la région visée par le règlement peuvent s'inscrire auprès de la commission d'inscription à titre de bénéficiaires de l'entente. Pour être admissibles, ils doivent être citoyens canadiens et Dénés ou Métis du Sahtu, conformément à la définition donnée dans l'entente.

Un autochtone qui n'est pas Déné ou Métis du Sahtu, mais qui vit dans la région visée par le règlement et qui est citoyen canadien pourra également s'inscrire une fois le règlement en vigueur. Cette inscription se fera au moyen d'un processus d'acceptation communautaire qui sera défini par les Dénés et les Métis du Sahtu.

La revendication territoriale concernant le Sahtu est la deuxième entente à être réglée avec les Dénés et les Métis. La première, avec les Gwich'in du delta du Mackenzie, est entrée en vigueur en décembre 1992. Cette entente est maintenant mise en oeuvre.

Avec la collaboration des députés des deux côtés de cette chambre, nous pouvons faire en sorte que les Dénés et les Métis du Sahtu bénéficient bientôt, eux aussi, de leur entente de revendication territoriale.

J'invite donc mes collègues à adopter le projet de loi C–16. Ce règlement de revendication territoriale profitera à tous les Canadiens.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il semble que plus nous nous éloignons des premières interventions, plus le débat devient confus.

Je voudrais formuler quelques observations et poser des questions à ce sujet. Ce que nous cherchons à obtenir, c'est un débat ouvert. Nous parlons de donner aux peuples autochtones de façon inconditionnelle un territoire représentant les trois quarts de la taille de la Nouvelle–Écosse et d'inclure cela dans la Constitution. Nous voulions que les députés intéressés à participer au processus puissent le faire. Il y a, sans aucun doute, une grande diversité d'opinions à ce sujet. Nous ne voulons certes pas faire de l'obstruction de quelque façon que ce soit.

Cela me rappelle ce qui se passe à l'heure actuelle en Colombie–Britannique, où on assiste à tout un débat sur le projet Kemano. Ce projet a été signé par deux niveaux de gouvernement en 1951 et, dans les 40 et quelques années qui ont suivi, beaucoup de valeurs de la société et d'autres choses ont changé. Cet accord n'avait pas été inclus dans la Constitution, mais on entend maintenant confirmer dans la Constitution cette entente extrêmement complexe.

Je voudrais tout d'abord demander au député qui vient d'intervenir s'il n'est pas dangereux d'inscrire dans la Constitution un document allant à ce point dans les détails.

• (1600)

Ma seconde question porte sur une déclaration que j'ai mal comprise et que le député a faite relativement à la possibilité pour les Dénés et les Métis du Sahtu de collaborer pour modifier la constitution des Territoires du Nord–Ouest. Je voudrais des éclaircissements à ce sujet.

M. Anawak: Monsieur le Président, pour ma part, je vais répondre non à la première question.

En 1999, aux termes d'une entente, on va diviser les Territoires du Nord–Ouest en deux parties, soit le Nunavut, la région que je représente à l'heure actuelle et que j'espère encore représenter après cette date. L'Arctique de l'Ouest, c'est la région visée par les revendications territoriales des Métis et des Dénés du Sahtu.

Je suppose qu'il y aura bien des discussions sur la constitution de cette région des Territoires du Nord–Ouest. On sait déjà très bien qui établira celle du Nunavut; ce sera nous, les Inuit.

Je tiens à dire au député qu'à mon avis, tous les groupes ayant des revendications territoriales dans l'Arctique de l'Ouest auront un plus grand rôle à jouer dans la constitution de ce territoire avant 1999, afin d'assurer que sa mise en place se fasse sans problème.

À l'heure actuelle, les membres de ces groupes sont à peu près aussi nombreux que les non–autochtones dans l'Arctique de l'Ouest. Je pense qu'ils joueront un grand rôle dans la définition de la constitution de la partie ouest des Territoires du Nord–Ouest.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, quel sens le député donne–t–il au mot constitution? Parle–t–il de ce qui constitue les terres de l'Arctique de l'Ouest ou parle–t–il de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est en fait la loi fondamentale qui régit le fonctionnement du gouvernement et d'autres questions du genre? Pourrait–il préciser?

M. Anawak: Monsieur le Président, dans les Territoires du Nord–Ouest, nous ne faisons pas de distinction de couleurs. Les propositions visant à créer deux nouveaux territoires aux Territoires du Nord–Ouest sont des concepts d'administration publique. Pourtant, les autochtones jouent un rôle important dans la région.

C'est pourquoi, pour répondre à la question du député, je parlais de la constitution du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest dans le cadre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je parlais en ces termes parce que tous les autochtones auront un rôle important à jouer, étant donné leur importante représentation au sein d'une administration publique, comme ce serait le cas advenant l'autonomie gouvernementale.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question fait suite à la réponse que vient de donner le député.

Si les territoires créent leur propre constitution, les autochtones conserveront–ils les garanties conférées à tous les Canadiens par la Charte des droits et libertés en vertu de la Constitution du Canada?

• (1605)

M. Anawak: Je suis désolé, mais je n'ai pas compris cette question très importante.

Le président suppléant (M. Kilger): Je me permets de demander au député de Crowfoot de répéter sa question, si c'est possible, à l'intention du secrétaire parlementaire.

M. Ramsay: Monsieur le Président, dans sa réponse à la question précédente, le député a indiqué qu'il y aurait une constitution pour les Territoires du Nord–Ouest. Je lui demande, et c'est là ma préoccupation, si les autochtones visés jouiraient toujours, comme tous les autres Canadiens aujourd'hui, de la protection conférée par la Charte des droits et libertés en vertu de la Constitution du Canada.

M. Anawak: Comme je le disais, monsieur le Président, dans les Territoires du Nord–Ouest, nous ne faisons pas de distinction de couleurs. Tous les habitants conserveront cet avantage.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon opposition au projet de loi C–16. Bien qu'il renferme beaucoup de bonnes choses, cet accord présente de nombreux problèmes.

Je vais parler des indemnités accordées aux Dénés et aux Métis du Sahtu en vertu de cet accord. J'ai de très sérieuses réserves à l'égard du précédent que crée cet accord pour le règlement des revendications territoriales et autres négociations dans le reste du pays.

À chaque droit correspondent une obligation et une responsabilité. Je vois de nombreux droits dans cet accord. Les autochtones du Sahtu reçoivent une généreuse indemnisation sous forme de terres, d'argent, et de redevances liées à l'exploitation des ressources. Ils obtiennent le droit de limiter l'accès à de vastes étendues de terre et d'eau, le droit de participer à la prise des décisions concernant la gestion des ressources et l'évaluation environnementale, ainsi que le droit de regard sur les plans de développement économique et les projets d'exploitation des ressources.

Où parle–t–on de leurs responsabilités? Où est–il question de leurs obligations? De par cet accord, le gouvernement perd certains droits qu'il cède aux autochtones du Sahtu, mais ses responsabilités en sont–elles diminuées pour autant? Ce sont des questions qui, à mon avis, méritent d'être posées.

L'indemnisation pécuniaire est généreuse. Les autochtones du Sahtu recevront un règlement en espèces non imposable de 75 millions de dollars qui leur sera versé en 15 ans. Avec les intérêts accumulés, cela représente environ 130 millions de dollars pour une population actuelle de 1 755 personnes.

Il n'est pas précisé dans l'accord pourquoi ils reçoivent une telle indemnisation. Si c'est pour ne pas avoir eu l'usage d'un territoire auquel ils avaient droit en vertu du traité, ils reçoivent un million de dollars pour chaque année pendant laquelle le gouvernement a failli à ses obligations aux termes des dispositions du traité qui leur accordaient 120 acres par personne. Dans les Territoires du Nord–Ouest, les terres ne sont pas clairement délimitées; ils les utilisaient à des fins traditionnelles.

Selon la récente Entente cadre sur les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan, des fonds sont mis de côté pour permettre aux premières nations d'acquérir des terres non visées par ces mêmes droits fonciers. Des centaines de millions de dollars ont donc été mis de côté à cette fin, mais les premières nations ne pourront jamais acquérir un nombre de terres comparable à celui des terres cédées au Sahtu en plus des indemnités en argent comptant.

Apparemment, cet argent faisait simplement partie du règlement. Faut–il en conclure que le gouvernement aurait consenti encore plus d'argent si le conseil n'avait pas déjà reçu les 75 millions de dollars? Le règlement est extrêmement généreux.

Quelle responsabilité suppose le versement de cet argent comptant et de ces redevances? Si les Dénés et les Métis du Sahtu n'ont perdu aucun des privilèges que leur conférait la Loi sur les Indiens, qu'est–ce que cela veut bien dire? L'État assume–t–il une obligation fiduciaire à l'égard des décisions financières du Sahtu? À première vue, on peut le croire.

En vertu de cette entente, des fonds et des titres fonciers sont dévolus aux organismes du Sahtu, et non aux particuliers. Si, dans cinq ou dix ans, les gens d'une collectivité membre du Sahtu accusent un de ces organismes d'avoir mal géré leurs fonds ou leurs terres, qui sera responsable? Si, comme le ministre des affaires indiennes l'a laissé entendre, cette entente a cédé au conseil du Sahtu les terres et les ressources nécessaires pour un avenir prometteur, le conseil du Sahtu sera–t–il tenu de tenter activement de concrétiser cet avenir pour les générations futures?

• (1610)

L'entente cède également aux Dénés et aux Métis du Sahtu des redevances liées à l'exploitation des ressources. Comme on l'a mentionné précédemment, ils recevront 7,5 p. 100 des deux premiers millions de dollars de telles redevances reçues par le gouvernement canadien une année donnée, puis 1,5 p. 100 des redevances additionnelles. Cette part des redevances est pour toute la vallée du Mackenzie. Comment faut–il expliquer cela? Comment le gouvernement peut–il faire accepter cette entente sur les redevances par tous les Canadiens?

Les gens du Sahtu se voient accorder un titre en fief simple pour plus de 41 000 kilomètres carrés ainsi que le droit d'exploitation du sous–sol pour un segment de cette superficie atteignant 1 800 kilomètres carrés. L'entente leur donne le droit d'utiliser de façon traditionnelle une superficie de plus de 280 000 kilomètres carrés et d'influer grandement sur les décisions concernant l'exploitation des ressources dans cette région. Désormais, ils recevront une partie des redevances domaniales provenant de 900 000 kilomètres carrés de terres situées dans la vallée du Mackenzie.

Toutes les redevances liées à l'exploitation des ressources sont calculées différemment. Les redevances provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz sont calculées en fonction de la production. Les redevances provenant de l'exploitation minière sont calculées à partir des profits. La prospection de diamants et d'autres minéraux est de plus en plus populaire dans la vallée du Mackenzie. Nous n'avons aucune idée des ressources prouvées qui peuvent exister au nord du 60e parallèle.

Combien d'argent tout cela représente–t–il? Il semble que les gens du Sahtu ne le savent pas, que le gouvernement l'ignore et que personne ne le sait. Seuls les contribuables canadiens le découvriront lorsqu'ils devront combler le manque à gagner.

À mesure que chacune des revendications globales du Nord sera réglée, le nombre de groupes recevant une part des redevances domaniales augmentera. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Gwich'in sont déjà partie à une entente de partage des redevances. Plus la liste des ayants droit s'allongera, plus la part des redevances que touche le gouvernement diminuera de manière proportionnelle. Quel précédent cela crée–t–il pour le règlement des revendications dans le reste du Canada?

Si, en fonction de ces précédents créés au nord du 60e parallèle, le gouvernement renonce à la plupart de ses redevances liées à l'exploitation des ressources, les autres formes de taxes et d'impôts devront inévitablement augmenter. Les Canadiens sont déjà surtaxés. À la suite de la ratification de cette entente, ils devront encore payer davantage.

Le gouvernement agit–il de façon responsable? Donne–t–il espoir aux futures générations de Canadiens?

Aucune responsabilité ne semble liée à ce nouveau droit aux redevances liées à l'exploitation des ressources que le gouvernement a accordé aux gens du Sahtu. Le ministre parle de leur accorder un droit de regard sur les ressources afin qu'ils puissent maîtriser leur destinée économique, ce qui est certes un objectif valable. Mais où est–il dit que cet argent servira le moindrement à faire valoir les aspirations des autochtones du Sahtu? Ceux–ci continuent à compter sur le gouvernement fédéral pour leur offrir des programmes spéciaux et du financement.

Le gouvernement peut faire valoir que les gens du Sahtu se chargeront de toutes ces fonctions plus tard, soit une fois que des ententes d'autonomie gouvernementale auront été conclues. Mais le gouvernement prend bien soin de signaler que personne ne sait quelle forme prendra cette autonomie gouvernementale. Il ignore complètement quelles responsabilités le Sahtu ou d'autres groupes autochtones assumeront conformément à leur forme d'autonomie gouvernementale.

Nous parlons ici des droits et des devoirs qui découleront de cette entente. Les autochtones du Sahtu se voient conférer beaucoup de droits pécuniaires qui ne sont pas assortis de véritables responsabilités financières. Ils reçoivent un territoire et des redevances, mais ne sont pas obligés de les utiliser pour chercher à atteindre les objectifs économiques et d'autonomie exposés dans l'accord. Je crains beaucoup que cela ne crée un fâcheux précédent pour les futures négociations d'autonomie gouvernementale en ce qui concerne la responsabilité financière.

En outre, cette entente établit un certain nombre d'offices de gestion des ressources et d'évaluation environnementale. À certains égards, c'est une bonne chose. Les autochtones du Sahtu ont reconnu que bien des activités, fonctions et décisions des offices sont de nature technique plutôt que politique.

L'ouverture du processus de nomination permet aux autochtones du Sahtu de nommer des gens compétents, en principe, pour représenter leur point de vue et défendre leurs intérêts à la table de négociations. Si ceux–ci ne font pas bien leur travail, ils pourront être facilement démis de leurs fonctions sans les remous que créerait le renvoi d'un représentant qui aurait fait l'objet d'une nomination politique.

Mais, en accroissant le nombre des offices, on aggrave aussi un problème. En 1992, un journal torontois rapportait qu'il y avait déjà 6 200 bureaucrates et 800 offices et organismes à Yellowknife. Les Territoires du Nord–Ouest comptent moins de 60 000 habitants répartis entre 62 localités. Cela veut dire qu'il y a plus de 1 bureaucrate pour 10 habitants et 1 office ou organisme pour 70 habitants. C'est certainement suffisant. Pouvez–vous vous imaginer ce que ce serait si nous tentions d'administrer le reste du pays de façon aussi inefficace?

● (1615)

Pourtant, ce projet de loi propose la création d'autres offices et, à une ou deux exceptions près, ne propose pas d'éliminer les offices parallèles à d'autres niveaux de gouvernement. Tous les intéressés devraient avoir le droit de participer aux décisions sur la gestion des ressources, et ces offices donnent aux peuples du Sahtu la possibilité de le faire.

Ces offices permettront–ils aux habitants du Nord de s'assurer, de façon plus éclairée et plus rentable, que les décisions prises sont les meilleures qui soient pour tous les Canadiens tant sur le plan environnemental que sur le plan économique? S'occuperont–ils de représenter sérieusement tous les intérêts? J'espère que c'est là le but de ces offices. J'espère que ce n'était pas seulement un plan de création d'emplois pour le Nord élaboré par les conservateurs. Seul le temps pourra nous donner la réponse.

Le titre de propriété dévolu aux Dénés et aux Métis du Sahtu s'applique à des terres dont la superficie dépasse 41 000 kilomètres carrés. Ces terres sont situées dans le territoire du traité no 11, signé en 1921. Il s'agissait d'un traité entre la Couronne et les ancêtres des Dénés du Sahtu, qui sont maintenant signataires de cette entente foncière.

Le traité nº 11 prévoyait, entre autres choses, l'établissement de réserves. Toutefois, il est évident aujourd'hui, tout comme il était évident à l'époque, que le système de réserves tel que l'imaginaient les bureaucrates à Ottawa ne pouvait pas fonctionner.

C'était encore plus ridicule pour des gens qui vivent dans des conditions complètement différentes dans les Territoires du Nord–Ouest. Le principe des réserves est insensé pour les gens qui doivent suivre les caribous pour survivre. Il suffit de regarder les problèmes tragiques d'abus d'intoxicants et de suicide dans des localités comme Davis Inlet pour voir le résultat des politiques peu judicieuses des gouvernements qui ont décidé de regrouper sur un territoire restreint des gens qui, traditionnellement, vivaient en petits groupes éparpillés sur un territoire beaucoup plus vaste.

C'est parce que la Couronne n'a jamais tenu la promesse qu'elle avait faite de céder des terres aux autochtones en vertu du traité de 1921 que nous nous retrouvons à discuter de cette entente ici aujourd'hui. Le gouvernement n'était pas obligé de créer des réserves à partir de ce droit foncier. Il aurait pu répartir les terres en plusieurs camps traditionnels ou en suivant les parcours de piégeage familiaux. Il aurait fallu un règlement spécifique parce que les terres sont visées par le traité nº 11, et non un règlement global.

Cependant, au cours des années 70, les Dénés et les Métis ont adopté comme position qu'ils n'avaient jamais cédé les droits sur toutes leurs terres. Apparemment, le gouvernement a décidé d'accepter cette position plutôt que de maintenir ou de modifier légèrement les dispositions du traité.

En vertu du traité nº 11, les gens ont droit à 120 acres par personne. Si le gouvernement s'était conformé aux obligations de ce traité, l'étendue des terres transférées serait beaucoup moins grande qu'elle ne l'est. L'ancien traité ne prévoyait aucune terre pour les Métis, mais même en les incluant aujourd'hui, la superficie des terres cédées aux Dénés et aux Métis du Sahtu—et auxquelles sont rattachés les droits sur les ressources souterraines—serait d'un peu plus de 900 kilomètres carrés.

Cependant, dans l'accord, le gouvernement a doublé ce territoire, le faisant passer à 1 800 kilomètres carrés. Plus encore, il s'est complètement écarté du traité et est allé au–delà de ses obligations légales en ajoutant encore 39 000 kilomètres carrés de territoire, sans droits sur les ressources souterraines. Plutôt que de recevoir 128 acres par personne, les membres du Sahtu ont reçu 20 kilomètres carrés par personne. Je trouve cela très généreux.

Après avoir doublé la superficie des terres auxquelles donnait droit le traité et après avoir garanti les droits d'utilisation traditionnelle sur les 280 000 kilomètres carrés visés par la revendication, pourquoi le gouvernement a–t–il donné au Sahtu un titre en fief simple sur 39 000 kilomètres carrés? Je pose la question: Est–ce équitable? Est–ce un règlement juste?

Récemment, des tribunaux ont rendu des décisions reconnaissant les droits territoriaux des autochtones. La décision rendue par la Cour d'appel dans l'affaire Delgamuukw en juin dernier

établissait une distinction claire entre propriété et utilisation des terres. Les droits d'utilisation traditionnelle doivent être définis au cas par cas. Les droits autochtones dont on parle sont des droits d'utilisation des terres selon des modes traditionnels et culturels, et tenant compte des intérêts des tiers dans l'utilisation des terres.

Selon les décisions des tribunaux, les droits des autochtones sur les terres ne sont pas des droits de propriété, mais des droits d'utilisation. L'accord dont nous parlons ici va bien plus loin que cela. Moins de 1 800 Dénés et Métis du Sahtu ont non seulement conservé le droit de chasser, de piéger et de pêcher sur tout le territoire visé par l'entente, mais ils bénéficient en outre à perpétuité d'une partie des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, ils obtiennent une généreuse indemnisation financière et ils peuvent compter sur des terres et des ressources naturelles importantes.

• (1620)

En contrepartie de tous les droits qu'ont reçus les autochtones du Sahtu, quelles sont leurs responsabilités et leurs obligations? Malgré la générosité de cette entente, l'État conserve la responsabilité à l'égard de l'administration des programmes ainsi que des mesures spéciales de développement socio–économique pour encourager l'autosuffisance. Ces programmes et mesures s'ajoutent aux nombreux programmes gouvernementaux auxquels sont admissibles aussi bien les autochtones du Sahtu que les autres Canadiens.

Où se trouve l'incitation à devenir économiquement autosuffisants, ou la responsabilité à cet égard, si le gouvernement s'engage à leur offrir indéfiniment des programmes?

L'État va bien au–delà de ses obligations juridiques et n'obtient aucune diminution de ses responsabilités en retour. Même si l'entente stipule que le gouvernement n'est pas responsable des dommages ou des pertes attribuables à la négligence du conseil tribal du Sahtu à respecter ses obligations administratives, qu'est–ce que cela signifie vraiment?

Si le gouvernement n'obtient pas de concessions des signataires touchant le financement et la prestation des programmes dans cette entente, il ne l'obtiendra certainement pas au sud du 60e parallèle où les gouvernements n'ont pas les moyens d'être aussi généreux.

En continuant à jouer un rôle à l'égard de ces programmes, le gouvernement verra augmenter ses obligations fiduciaires malgré le fait que les autochtones du Sahtu disposent maintenant des terres et de l'argent nécessaires pour commencer à assumer eux–mêmes la responsabilité de ces fonctions.

Cette entente établit un précédent pour les négociations à venir en matière d'autonomie gouvernementale. Dans les cas où les premières nations possèdent une assiette fiscale et les moyens économiques nécessaires pour financer leurs propres programmes, préféreront–elles compter sur les fonds publics? Au lieu d'une décroissance des effectifs aux affaires indiennes à la suite de la délégation de programmes et de pouvoirs, on semble plutôt encourager une croissance de la bureaucratie avec peu de responsabilité financière au niveau local.

Quel précédent l'État crée–t–il là pour les négociateurs dans d'autres territoires faisant l'objet de traité et dans des domaines de revendication globale partout au Canada? L'entente comporte une disposition selon laquelle les autochtones du Sahtu renoncent à toutes revendications futures sur des terres et des eaux, mais le traité 11 comportait lui aussi une disposition d'extinction de droits. Le gouvernement a décidé de renégocier les dispositions relatives aux droits fonciers pour les transformer en redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, même s'il soutient que les autochtones du Sahtu avaient renoncé à leur titre sur les terres en 1921. La disposition de l'entente touchant l'extinction du droit aux revendications semble assurer une plus grande précision au gouvernement, mais l'extinction est l'extinction.

Les traités sont de nos jours beaucoup plus complexes et, espérons–le, plus équitables, mais seront–ils plus exécutoires pour les parties contractantes?

La Loi sur les Indiens a vu le jour à une époque où l'État paternaliste croyait que les Indiens et les Inuit du Canada avaient besoin d'être protégés contre les spéculateurs fonciers et autres sans scrupule, mais elle est devenue le monstre que nous connaissons aujourd'hui.

La Loi sur les Indiens a créé des situations de dépendance là où il n'en existait pas auparavant. L'État a assumé la responsabilité à l'égard de toutes les décision touchant les transactions financières ou foncières. Il a enlevé toute responsabilité et tout pouvoir de prise de décision aux gens qu'il cherchait à protéger.

Il est temps que le gouvernement cesse de prendre les décisions à la place des gens. Le gouvernement doit rendre leur dignité aux Indiens, aux Inuit et aux Métis en les laissant prendre leurs propres décisions et assumer les conséquences de ces décisions.

Le gouvernement a donné aux autochtones du Sahtu un règlement assorti de droits étendus. Il doit maintenant faire en sorte que les autochtones du Sahtu assument les responsabilités découlant de ces droits.

Le présent gouvernement a le droit de négocier des règlements équitables et justes avec les autochtones qui ont des revendications non résolues, mais il a également le devoir de veiller à ce que ces règlements soient équitables pour tous les Canadiens.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, l'attitude des réformistes me rappelle l'histoire de Rip Van Winkle, qui a dormi pendant de si nombreuses années qu'à son réveil, le monde avait radicalement changé. Vu leur attitude, je pense qu'ils dorment encore.

• (1625)

On s'étonne quand on les entend parler de la générosité du gouvernement. Je crois que les Dénés et les Métis du Sahtu ont été très généreux de céder 240 000 kilomètres carrés de terres au gouvernement du Canada et de ne garder que 41 000 kilomètres carrés sur lesquels ils ont des droits de surface et 1 800 kilomètres carrés sur lesquels ils ont des droits d'exploitation souterraine et de surface. À mon avis, c'est très généreux de leur part.

J'aimerais croire que le Parti réformiste peut entendre raison, mais cela me semble impossible à demander à des gens qui ont des idées aussi dépassées.

J'aimerais poser une question aux trois députés réformistes qui ont pris la parole. Comment se sentiraient–ils si, un bon

matin, quelqu'un venait leur dire qu'ils pouvaient continuer de vivre sur leurs terres, mais qu'on proposerait des lois auxquelles il leur fallait obéir et qui régiraient leur mode de vie, leur dicteraient où vivre, interdiraient leurs croyances, les priveraient de leur dignité et de leurs droits de chasse, ne les autoriseraient pas à voter, instaureraient un système judiciaire totalement étranger pendant qu'entre temps, on leur transmettaient la variole, la tuberculose et d'autres maladies contagieuses?

Comment ces députés peuvent–ils être obtus au point de ne pas comprendre que le gouvernement du Canada et les Canadiens essaient maintenant de rectifier une situation, une injustice qui date de quelques centaines d'années?

Je répète ce que j'ai dit plus tôt. À écouter les réformistes, on croirait que les autochtones ont envahi leurs terres. On croirait qu'on leur retire des terres. Leur histoire remonte à des centaines d'années. La nôtre remonte à des milliers, voire à des dizaines de milliers d'années. Ce groupe a vraiment du culot. J'en perds mes mots.

Je leur pose de nouveau la question: Comment se sentiraient–ils si, un bon matin, ils se trouvaient soudainement obligés d'avoir une existence tout à fait différente de celle qu'ils menaient depuis de très nombreuses années?

Certains se déclarent en faveur de l'autodétermination et de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Quand on gratte un peu le vernis, on constate toutefois que le Parti réformiste ne fait que des déclarations paternalistes. C'est comme si quelqu'un disait: «Certains de mes meilleurs amis sont des Indiens.» Cela paraît bien, mais cela ne veut pas dire grand–chose, car le respect et l'appui doivent venir de l'intérieur au lieu d'être simplement de façade.

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. J'estime que personne ne contestera que des injustices ont été faites. Je crois avoir donné quelque exemples d'injustices qui ont été commises au cours de l'histoire du Canada.

Cependant, j'ai essayé de souligner que les droits accordés tant aux personnes qu'aux groupes sont assortis de responsabilités. Je ne vois pas où se trouvent ces responsabilités dans l'accord. Tout ce que je vois, c'est qu'on accorde des droits à ce groupe de Canadiens. Or, il faut dire clairement que nous sommes tous des Canadiens et que nous avons tous de diverses façons tiré profit de ce grand pays qu'est le nôtre. Même les peuples autochtones ont clairement profité du Canada. Mais ils doivent également assumer leurs responsabilités s'ils obtiennent l'autonomie gouvernementale, et les gens d'en face ne semblent pas sur le point de présenter une définition claire de ce qu'il faut entendre par là; si les Dénés et les Métis du Sahtu obtiennent cette délégation de pouvoirs, ils devraient aussi renoncer à leurs droits aux programmes destinés aux autochtones.

• (1630)

J'espère depuis toujours qu'une fois que nous en viendrons à un règlement juste et raisonnable avec les autochtones et que nous leur accorderons l'autonomie gouvernementale, nous serons tous traités sur un pied d'égalité. Il n'y aura plus de programmes fondés sur la race au Canada.

Je vois que cet accord ne le fait pas, même si une compensation financière est versée, même si l'utilisation du sol est payée, même si on cède le droit de propriété en fief simple et même si le gouvernement du Canada leur cède les droits sur les minéraux du sous–sol. J'en conclus qu'ils ne renoncent pas aux programmes destinés aux autochtones, maintenant ou dans l'avenir. Tel est le sens de mon discours. Telle est ma préoccupation.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et j'ai de la difficulté à comprendre son raisonnement.

Il semble dire que le Canada donne quelque chose aux autochtones. Il va même jusqu'à dire, dans son discours, que d'autres ententes leur auraient donné moins, ce que je ne peux pas comprendre. Mon collègue déclare ensuite que nous allons leur donner ces choses tout en leur imposant des obligations. Autrement dit, il rend hommage à l'autonomie gouvernementale ou la reconnaît du bout des lèvres, mais il déclare ensuite que nous devrions fixer les règles pour les autochtones et définir leurs obligations. Voilà ce que dit mon collègue dans son discours.

Nous ne donnons rien aux autochtones. Ces choses leur appartiennent déjà. Nous cherchons simplement à conclure une entente acceptable pour que le Canada puisse continuer de progresser.

Je me rappelle d'un dessin animé qui montre deux autochtones en train d'observer depuis le mont Royal le débarquement de Jacques Cartier. Au moment où les soldats s'apprêtent à débarquer sur le rivage, un des autochtones dit à l'autre: «Laissons–les faire. Quel mal peuvent–ils nous faire?»

Le député croit–il vraiment que nous donnons quelque chose aux autochtones par le truchement de ces ententes? Je ne parviens pas à comprendre son raisonnement. Nous avons pris ce qui appartenait déjà aux autochtones.

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de ses observations concernant ma question.

Je disais en fait que les ancêtres des Dénés du Sahtu avaient signé un traité, le traité nº 11. Ce traité réglait certaines choses à l'intention des signataires et, entre autres, il accordait 128 acres à chacun d'entre eux. La nouvelle entente va beaucoup plus loin.

Je crois effectivement que la population canadienne cède quelque chose. Sinon, d'où viennent, selon le député, les 75 millions de dollars versés aux autochtones? Cet argent vient de quelque part. Quelqu'un donne cet argent, c'est–à–dire nous, la nation elle–même, qui comprend aussi les autochtones. Je ne parle pas de nous en tant que race, parti ou gouvernement. Je dis

en fait que c'est la nation qui cède quelque choses en vertu de l'entente. Je trouve à redire aux propos de mon collègue.

● (1635)

Le président suppléant (M. Kilger): Étant donné la nature du débat, ceux qui vérifieront l'heure verront que je vais prolonger la période des questions et observations parce que je tiens à entendre la secrétaire d'État responsable de la Formation et de la Jeunesse.

Je suis sûr que nous reconnaissons tous l'intérêt qu'elle porte à la question, comme d'autres députés d'ailleurs, mais je voudrais néanmoins donner la parole à la secrétaire d'État.

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député. Je sais qu'il a eu une séance d'information intense aujourd'hui même et qu'il a avancé un grand nombre d'idées au sujet de cette revendication en particulier.

Je voudrais simplement dire que je suis très bouleversée par certaines choses que j'entends dans ce débat. On émet une opinion très ethnocentrique, mais je présume que c'est la raison pour laquelle nous avons des idéologies politiques différentes. Le gouvernement appuie totalement le processus de règlement des revendications territoriales. En fait, il veut rendre le processus plus juste et plus équitable pour les autochtones.

Il est déplorable que le Parti réformiste utilise cette revendication comme prétexte pour exprimer toutes ses préoccupations. Le Parti réformiste ne traite pas expressément ici de la revendication du Sahtu, mais bien de son programme politique concernant les questions autochtones: l'autonomie gouvernementale et les indemnités financières. Mais il y a un certain nombre d'aspects que je désire aborder.

Dans ce débat sur les revendications, il est très malavisé et fort trompeur de parler de traiter tous les Canadiens de la même manière, car traiter les autochtones de la même manière que les autres Canadiens, ce n'est pas nécessairement les traiter équitablement.

Si on connaît le langage des débats constitutionnels et de la justice chez les autochtones, on saura que traiter tous les Canadiens de la même manière ne revient pas à traiter équitablement des gens qui constituent probablement un des groupes les plus pauvres du pays. Leur taux de chômage et de suicide est le plus élevé au Canada; à Big Cove, on compte un suicide par mois. Qu'on pense aux statistiques sociales, à la sous–représentation des autochtones dans les institutions financières et politiques du pays et au taux disproportionné d'autochtones qui sont incarcérés, qui sont en mauvaise santé, qui vivent dans la pauvreté, qui se suicident et qui sont affligés d'autres maux sociaux. Nous devrions peut–être changer d'opinion à ce sujet.

Ensuite, je voudrais dire qu'il s'agit ici de l'irrévocabilité de la revendication. C'est mon grand–père, le chef George Zault Blondin, qui a signé le traité nº 11. Ce traité a été signé avec la bonne intention de maintenir en fiducie les choses qui nous tiennent à coeur. L'histoire de mon peuple m'enseigne qu'il ne s'agissait pas de céder quoi que ce soit. C'était pour assurer le maintien et le renforcement des valeurs chères aux autochtones que cette entente a été conclue.

Cela étant dit, il faut préciser que c'est un arrangement particulier, un processus très difficile qui dure depuis 24 ou 20 ans. Ils l'ont approuvé. Ils le veulent. En tant que gouvernement, nous reconnaissons ce fait. Mais faisons avancer le débat. Le député a allégué qu'une entente supposait une finalité, qu'il y avait, je suppose, un élément de certitude et que, si nous avons conclu une entente, il nous fallait maintenant être responsables et ne plus rien réclamer d'autre.

Ma question est la suivante: Le député prétend–il qu'un territoire qui devient une province ne doit plus demander d'autres paiements de transfert et qu'une fois formés, les gouvernements municipaux ne doivent plus demander de subventions sous forme d'avantages fiscaux ou autres? Prétend–il que toute forme de gouvernement autre que le gouvernement fédéral doive avoir la même finalité? Si les gouvernements traitent les gens de la sorte, ceux–ci vont leur rendre la pareille.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vais certainement accorder au député de Prince George—Peace River autant de temps pour répondre.

● (1640)

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à la dernière question. Ce n'est pas ce que je dis. J'espère qu'une fois constituées, les municipalités des Dénés du Sahtu auront droit aux mêmes programmes et aux mêmes avantages que les autres municipalités du Canada.

Je parlais de programmes s'adressant à un groupe précis en fonction de la race, autrement dit, de programmes expressément conçus pour les autochtones. C'est de cela que je parlais. Il est certain que, lorsqu'ils auront constitué leurs municipalités et qu'ils jouiront de l'autonomie gouvernementale, ils devraient avoir droit aux mêmes programmes que les municipalités des autres provinces.

Je voudrais parler rapidement de quelques autres points. Je sais que le temps nous presse. Tout comme la députée, je reconnais que le système a échoué et que cela tient, en partie, au fait que l'on n'a pas traité les autochtones en égaux dans le passé. On a pratiqué la ségrégation à leur endroit et on les a parqués dans des réserves en leur disant qu'ils devaient vivre là.

C'est là où le système n'a pas fonctionné dans le passé. Les autochtones n'ont pas été traités en égaux. Je me raccroche donc à l'objectif à long terme préconisant que l'on en vienne, un jour, à traiter en égaux tous les citoyens canadiens. La députée a dit qu'elle voulait d'un règlement juste et équitable pour les autoch-

tones. C'est ce que je souhaite et c'est ce que souhaitent également les autres députés réformistes.

Nous allons un peu plus loin. Nous voulons un règlement juste et équitable non seulement pour les autochtones, mais aussi pour tous les Canadiens. À notre avis, nous ne représentons pas seulement un groupe. Nous représentons tous les Canadiens et nous parlons au nom de tous les Canadiens quand nous soulevons ces questions.

La députée pense que le Parti réformiste profite de ce débat pour parler d'autre chose que de l'entente. C'est vrai. Nous profitons de ce débat pour parler d'autres questions qui concernent les autochtones.

Nous nous inquiétons du précédent que crée cette entente. Il est possible qu'on s'y réfère, lors de la négociation d'autres ententes. C'est pourquoi nous profitons de ce débat pour parler d'autres questions. Je remercie la députée de ses commentaires et de ses questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir : l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans, la MIL Davie; l'honorable député de Portneuf, le bilinguisme; l'honorable député de Frontenac, la création d'emplois.

[*Traduction*]

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, je me suis adressé un certain nombre de fois à la Chambre. J'ai fait quelques déclarations. Cependant, c'est le premier débat auquel je participe et je suis extrêmement honoré d'avoir été envoyé au Parlement du Canada pour y représenter les habitants de ma circonscription—pas seulement les autochtones de ma région, mais aussi de nombreux non–autochtones.

En tant qu'autochtone, membre des premières nations, j'ai participé pendant de nombreuses années à cette discussion, à la fois en tant que chef de la Bande indienne de Red Sucker Lake et en tant que député, pendant plus de onze ans, à l'Assemblée législative du Manitoba. Il y a longtemps que j'ai pris un engagement à l'égard de ce processus. Ce que je constate, c'est que je dois me répéter sans cesse pour essayer de faire entendre mon point de vue.

Les autochtones habitent ici depuis des milliers et des milliers d'années. Nous avons eu des gouvernements pendant des milliers d'années. Nous avions des sociétés. Nous avions des structures politiques et des structures sociales. Nous avions nos propres langues. Nous faisions du commerce avec d'autres nations. C'est ainsi que nous avons existé en tant que nation, en tant que gouvernement dans ce pays. Quand les premiers européens, quand les colons sont arrivés ici, ils ont été reçus par les premières nations qui les ont accueillis sur les rives de ce que nous appelons aujourd'hui le Canada. Que ce soit sur la côte ouest ou sur les rives du Saint–Laurent, nous étions là. De la baie d'Hudson, que je connais bien, à Winnipeg, en passant par les rives de la rivière Nelson, nous avons accueilli ces gens.

• (1645)

Sans la gentillesse et la générosité des nôtres, beaucoup de ces gens auraient péri. Ils seraient morts. Sans l'aide du chef Peguis, beaucoup de colons de Selkirk auraient péri.

Je suis toujours surpris de voir à quel point on ne comprend pas et on ne connait pas l'histoire du pays au Canada. On a reconnu dans la Constitution canadienne, la loi suprême de ce pays, les deux nations fondatrices, les Français et les Anglais. On sait pourtant que les premières nations étaient ici bien avant ces deux peuples. Malgré tout, votre Constitution est fondée sur la suprématie de Dieu et la primauté du droit.

Selon un certain mythe, la Constitution canadienne ne dirait pas la vérité. Toute constitution devrait pourtant dire la vérité, être érigée sur des fondations qui ne s'écrouleront pas et qui résisteront au temps. La Constitution canadienne n'a jamais atteint ces deux objectifs. Voilà pourquoi elle s'est effondrée, parce qu'elle ne reconnaissait pas la vérité et la réalité de ce pays.

Ce sont les premières nations qui ont tant contribué à ce pays en signant des traités. Que signifie la signature d'un traité? Qu'une nation signe une entente avec une autre nation. Dans le présent cas, les colons représentés par la reine signaient une entente avec les représentants de nos premières nations.

De nombreux traités ont été signés avant la Confédération; un certain nombre ont été signés au Manitoba et, plus récemment, des traités qu'on pourrait appeler modernes ont aussi été signés. Un traité vise à établir des relations, voilà tout. Lorsque nous parlons de droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, nous exerçons notre pouvoir de signer des traités. Nous n'avions pas besoin du Parlement pour nous dire que nous avions des traités. En fait, le Parlement devrait reconnaître officiellement que nous avons toujours le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Ce n'est pas un droit que le Parlement ou le Canada peut nous accorder car nous sommes arrivés à la table à titre d'égaux. Voilà en quoi consiste le processus d'élaboration d'un traité; il sert à établir ces faits.

En cours de route, nous avons partagé les terres et les ressources de ce pays dont ont pu profiter les gens du monde entier. Nous avons été très généreux à l'égard du reste du pays. Quels avantages en avons–nous retirés jusqu'à maintenant? Voyez la situation à Davis Inlet et dans ma région de Red Sucker Lake. Nous vivons dans des conditions de logement déplorables. Nous n'avons pas d'eau courante. Nos taux de chômage sont supérieurs à ceux dans les villes. Je suis sûr que, lorsque le taux de chômage atteint 20 p. 100, cela devient une catastrophe nationale. Or, il s'établit à 90 p. 100 dans beaucoup de nos collectivités. Pourtant, personne ne s'élève contre cette situation.

Tout ce que nous souhaitons, c'est que les gouvernements honorent et respectent les traités qu'ils ont signés avec nous. Nous n'attendons rien de plus ni de moins, car nous avons

apporté notre contribution à l'essor du pays que nous appelons le Canada aujourd'hui et ce, en pure perte.

• (1650)

Mon collègue a parlé d'une relation spéciale. Je sais que nous avons une relation de ce genre, mais cela ne signifie pas que notre situation est meilleure que celle de qui que ce soit. Il faut donc que le gouvernement respecte cette relation unique que seules les premières nations entretiennent.

Le gouvernement a commencé à faire ce qui s'imposait, à régler les revendications et à appliquer notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Nous ne demandons pas cette autonomie. Personne n'a à nous donner quoi que ce soit. Il s'agit simplement de reconnaître ce que nous avons toujours eu.

On parle des Pères de la Confédération qui en sont venus à une entente à Charlottetown. Qu'en est-il de nos ancêtres qui ont signé les traités? Ne peut-on parler d'eux dans l'histoire et dire qu'ils ont contribué au bien-être de tous les Canadiens? On ne reconnaît pas officiellement la contribution de notre peuple. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on règle les questions en souffrance, qu'on honore les traités. Il faut respecter l'esprit et l'intention de ces ententes.

Beaucoup de députés sont intervenus, mais nous réclamons bien peu, comparativement à l'argent qui a déjà été dépensé. Songez à toutes les terres et à toutes les ressources qui appartenaient aux autochtones et qu'ils ont partagées avec les autres Canadiens. Je suis persuadé qu'on a tiré des milliards et des milliards de dollars de ce merveilleux pays qu'est le Canada. Lorsque nous demandons de l'argent, nous ne voulons pas la charité; nous souhaitons simplement que les gouvernements honorent les traités qui ont été signés. Si seulement une partie de ces terres et de ces ressources pouvait passer sous le contrôle des Premières nations.

Pour ce qui est du processus d'élaboration de traités, disons que les fonctionnaires sont repartis et les ont rédigés à leur façon. Ils n'ont jamais vraiment compris ce que les autochtones disaient. Premièrement, notre mode de vie et notre idéologie veulent que nous partagions ce que nous avons. Nous avons donc partagé les terres et les ressources de ce pays, de façon à nous respecter mutuellement, vivre en bons voisins et nous entraider. C'était l'esprit et l'objet de cette entente.

Nous n'avons jamais eu l'intention de voir instaurer un gouvernement pour nous gouverner. Nous n'avons jamais renoncé au droit à nous gouverner nous-mêmes. Cela n'a jamais été le cas. Quand nous avons signé les traités, il s'agissait d'ententes entre deux nations, bien sûr. En fait, en nous demandant de signer un traité, on reconnaissait notre statut de nation. En tant que nations, nous espérions que les gouvernements n'agiraient pas unilatéralement comme ils l'ont fait par la suite, en adoptant la Loi sur les Indiens, qui leur donne un contrôle total sur nos vies. Cette loi définit même qui nous sommes aujourd'hui. Il faut en finir avec cette loi et fonder nos relations sur un nouveau partenariat. C'est le défi que nous devons relever aujourd'hui. Comment pouvons-nous y parvenir? Je sais que nous avons respecté notre parole. Nous attendons du gouvernement qu'il honore ses promesses et celles de ses prédécesseurs, avec l'aide de l'opposition. Nous n'attendons rien de plus, et rien de moins. C'est tout ce que nous demandons—ce n'est pas grand-chose. Nous avons été très patients pendant très longtemps, et il est temps que le gouvernement honore ces traités.

• (1655)

C'est pourquoi je suis très honoré de prendre la parole sur le projet de loi C-16. Ce n'est qu'un début. Nous voulons faire partie du Canada. Nous aussi, nous avons contribué à le bâtir, mais personne ne semble en faire grand cas, ni même le reconnaître. Ceux qui daignent le reconnaître semblent dire que cela entraîne l'obligation de nous en donner plus ou de nous assurer plus d'avantages.

Si les gouvernements donnaient tout ce prévoient les traités, nous n'aurions pas à demander davantage. On parle de finalité. Dans les traités on dit «tant que le soleil brille, que les rivières coulent et que l'herbe croît». C'est la terminologie utilisée. C'est dire que la relation que nous avons est éternelle.

Nous sommes dévoués à ce pays. Nous voulons que le Canada prospère. Nous voulons que le Canada soit uni, parce que nous l'aimons. Nous aimons la terre, nous aimons tout le monde. Je dis souvent, à la blague, que notre politique d'immigration était celle de la porte grande ouverte, et cela démontre bien le genre de peuple que nous étions. Nous avons été aimables, mais les gouvernements nous ont imposé leurs diktats et ont restreint nos libertés. Nous paraissons traités comme des étrangers dans notre propre pays. Nous sommes traités comme des citoyens à part, des citoyens de deuxième classe.

Le premier article à l'ordre du jour dans ce pays devrait être les affaires des premières nations. Nous devrions régler les traités et les revendications territoriales. Je suis en faveur de ce projet de loi. J'espère que tous les députés l'appuieront.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Churchill qui vient de participer pour la première fois au débat. Son intervention, l'attachement qu'il a pour le Canada ainsi que la chaleur et la conviction avec lesquelles il a parlé nous ont beaucoup impressionnés.

Je me suis entretenu avec de nombreux Canadiens, et je suis sûr que je parle au nom de millions de Canadiens qui aimeraient le remercier du rôle qu'il a joué dans le débat entourant l'accord du lac Meech. De nombreuses personnes m'ont dit combien elles étaient heureuses que le député de Churchill ait joué un rôle si important dans le rejet de l'accord du lac Meech, empêchant qu'il leur soit imposé.

Je tiens également à féliciter le député de son opposition à la notion qu'il y a deux peuples fondateurs au Canada. Depuis des années déjà, mes collègues réformistes et moi partageons son point de vue, pensant que c'est une vision erronée du Canada qui ne s'applique pas dans de nombreuses régions et qui ne reconnaît

pas le rôle joué par le seul peuple fondateur du Canada, les autochtones.

J'ai une question pour le député. Vous savez sans aucun doute que, de ce côté–ci de la Chambre, nous avons demandé au ministre des affaires indiennes, au premier ministre et à de nombreux ministériels influents de nous donner une définition de ce qu'est l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Le député de Churchill en a parlé dans son discours. Il nous est très difficile d'exercer notre rôle d'opposition si nous ne savons pas en quoi consiste l'autonomie gouvernementale. Sans définition précise, nous ne sommes pas en mesure de juger si c'est une bonne chose, si les termes en sont justes, si elle améliorera notre pays, si les autochtones joueront un rôle plus important au sein de la nation, ou si, au contraire, le pays n'en sera que plus déchiré et divisé. Le député de Churchill aurait–il l'obligeance de nous donner sa définition de l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones?

• (1700)

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, je peux en fournir une simple explication en disant que l'autonomie gouvernementale consiste à administrer ses propres affaires, à prendre ses propres décisions et à tracer son propre avenir. La définition est très simple, mais la mise en oeuvre, très compliquée. Pour nous, les premières nations, l'autonomie gouvernementale suppose notamment que nous devons commencer à établir nos propres institutions, à faire valoir notre langue et notre culture, et à parfaire notre éducation et nos propres structures.

Pour négocier l'autonomie gouvernementale, il faut tenir compte du genre d'entente à conclure. J'ai toujours cru que la base des négociations devait être celle des traités. Quand les premiers gouvernements sont apparus, nous avons travaillé de concert avec eux et nous avons conclu un traité. Ce traité a servi de fondement à nos relations avec le gouvernement et, en retour, nous devions jouir de certains avantages.

Or, nous n'avons jamais laissé s'éteindre notre droit à l'autonomie gouvernementale. Nous ne l'avons jamais abandonné. À mon avis, le processus menant à la conclusion de traités n'a pas de fin. Le gouvernement doit collaborer avec les premières nations; il doit y avoir une relation entre eux.

Si le processus des négociations constitutionnelles a échoué, c'est notamment parce qu'on a posé la question du député à la table des négociations. Tous les premiers ministres des provinces et le premier ministre ont posé cette même question. Ce sont eux qui ont réellement décidé de la structure que nous devions adopter. Le processus n'était pas fondé sur le principe de l'égalité. On ne nous a pas considérés comme des partenaires égaux. Nous n'étions que des invités à la conférence des premiers ministres. Le processus a échoué précisément parce que nous ne pouvions négocier en tant qu'égaux.

On nous invite parfois à participer selon des règles de jeu équitables. Dans de tels cas, nous constatons souvent au moment de jouer qu'il nous manque des pièces d'équipement, mais nous devons jouer selon les règles du jeu des adversaires. Voilà le genre de processus auquel nous avons souvent participé. On ne nous traite pas équitablement.

Le processus devrait être fondé sur des traités négociés de nation à nation. Lorsque vous aurez admis ce principe, au lieu de chercher à déterminer ce qui est préférable pour nous, vous devriez vous asseoir et négocier d'égal à égal avec les premières nations. Vous régleriez ainsi beaucoup de questions.

L'autonomie gouvernementale ne renvoie pas à un concept défini dans un document quelconque. Elle doit se négocier avec les premières nations. Le concept peut varier des Micmacs aux Haïdas, parce que ces deux peuples ont une culture différente et leur propre façon de faire les choses.

Nous avons le système potlatch, un type de régime gouvernemental. Nous avons aussi le système des clans, une autre forme de gouvernement traditionnel. Nous avons la confédération des Iroquois. Ces divers régimes de gouvernement existent depuis fort longtemps, certains ont été modifiés, d'autres pas. Voilà ce que nous vivons.

Le député nous demande de définir l'autonomie gouvernementale, mais ce concept se définit dans le cadre de négociations en vue d'une entente ou d'un traité. Tout n'est pas écrit noir sur blanc, mais il faut espérer que les gouvernements accepteront d'aborder la question afin que nous puissions la régler.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, nous nous battons ici pour avoir la parole.

D'abord, je tiens à féliciter le député pour la qualité de l'allocution qu'il a prononcée aujourd'hui et pour la franchise avec laquelle il a exposé son point de vue.

• (1705)

Pour ma part, je suis certes ici afin de contribuer à résoudre ce problème. Je veux sans aucun doute que l'on consulte le plus possible les autochtones, Indiens, Métis et Inuit, et que l'on collabore le plus possible avec eux afin de régler ces revendications de longue date et de conclure des ententes.

Je sais que ce pays a été colonisé et que l'homme blanc a pris la relève. Le député de Churchill sera peut–être heureux d'apprendre que, avec la règle actuelle du 1 p. 100 du gouvernement libéral, il serait demeuré maître de la situation.

Toutefois, il importe de répéter les choses. C'est une réalité de la vie. J'encourage le député à prononcer à nouveau son allocution cinq ou six fois.

Beaucoup de torts ont été commis. Beaucoup d'injustices ont été commises contre les autochtones au fil des années. Ce n'est pas nous, députés, qui avons perpétré ce crime et commis ces erreurs. Nous sommes ici pour tirer des leçons de ces erreurs et pour essayer de faire mieux à l'avenir.

C'est dans cet esprit et dans cette veine que je tiens à faire savoir au député que c'est la consultation qui nous intéresse. Conviendra–t–il avec nous ou fera–t–il valoir la prochaine fois qu'il prendra la parole que le genre d'autonomie gouvernementale que souhaitent les peuples autochtones devra être conforme à

la loi actuelle? Il y a des problèmes avec les autres tribus et les autres nations. Il y a un problème de conformité à la législation actuelle de notre pays. C'est un fait que le gouvernement fédéral existe et qu'il faut négocier avec lui.

Le député veut-il essayer de me dire si l'autonomie gouvernementale recherchée sera effectivement conforme aux lois que nous avons aujourd'hui? Comment pouvons-nous franchir cet obstacle? Que répondrait-il à cela?

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, il est clair que notre problème ne résulte pas de nos lois. Il résulte de lois adoptées il y a très longtemps, il y a plus de 100 ans.

Beaucoup des nôtres ont été exclus de leurs collectivités en raison de lois adoptées ici. Si nous avions pu faire appliquer nos propres lois, beaucoup des nôtres jouiraient encore des avantages de nos sociétés. Si on craint que des gens soient exclus, qu'ils ne soient pas représentés ou qu'ils perdent leurs droits, je crois que l'on peut se rassurer, nous maintiendrons les principes d'inclusion.

Pour ce qui est des structures nécessaires pour assumer l'autonomie administrative, il faut dire qu'elles ne seraient pas fonctionnelles sous le régime des lois en vigueur parce que, si nous conservions ces lois, nous ne ferions que mettre en oeuvre nous-mêmes les politiques d'oppression des puissances coloniales. Par conséquent, il faudra accepter qu'un nouveau type de système voie le jour et qu'un nouvel niveau de gouvernement soit créé pour que nous exercions notre pleine compétence à l'intérieur de notre propre territoire.

Lorsque nous parlons de justice, de quelle justice parlons-nous? C'est habituellement la société dominante qui a la haute main sur les questions de justice, et le système de valeurs de la société dominante est très différent du nôtre. Nous pourrions nous lancer dans un long débat sur la question, mais je crois que les peuples autochtones ont conservé dans leurs traditions ce qu'il faut pour mettre en place les structures nécessaires pour conférer toutes sortes de droits et d'avantages à nos collectivités.

Je ne vois rien qui pourrait restreindre les droits si nous devions administrer nos propres territoires. Je n'hésite pas du tout à le dire.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour répondre au député de Churchill.

C'est ça, le Parlement. Je suis personnellement très honoré d'avoir été ici pour la première intervention du député et de l'avoir entendu parler aussi honnêtement et aussi passionnément de sa vie, de ses expériences, de ses rêves et de ses aspirations. C'est manifestement un discours qui venait du coeur. Je ne pourrais pas ressentir ce que ressent le député. Je ne peux pas être dans sa peau. Nous avons beaucoup à apprendre l'un de l'autre.

Je tiens à assurer au député, à d'autres collègues et à tous les Canadiens que notre rôle ici consiste à nous opposer au gouvernement, à contester ses programmes et à essayer d'en arriver, grâce à un débat animé et sain, à une meilleure solution que si nous n'avions pas tenu ce débat.

• (1710)

Je remercie le député pour son intervention et je serai heureux d'écouter les autres discours qu'il fera à l'avenir.

Nous sommes dans une situation où, d'un bout à l'autre du pays, les réserves sont aux prises avec tous les problèmes sociaux et les problèmes de chômage dont on a parlé aujourd'hui. Que devons-nous faire pour corriger la situation, pas seulement dans les réserves mais aussi pour les Indiens qui vivent dans les centres urbains? J'aimerais que le député réponde à cette question.

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, tout d'abord, nous aimerions pouvoir prendre nos propres décisions. Nous aimerions que nos territoires relèvent de notre compétence. Par contre, nous voudrions que le gouvernement honore les traités pour que nous ayons les ressources et les moyens financiers d'exploiter ces ressources afin de pouvoir soulager certains des problèmes qui affligent nos collectivités, comme le chômage, le taux de suicide élevé et les conditions économiques difficiles.

Nous ne demandons pas de fonds spéciaux ni rien d'autre de spécial. Tout ce que nous voulons, c'est que le gouvernement respecte ses obligations en vertu des traités. Par exemple, le logement, l'assurance-maladie et l'éducation sont tous des droits prévus dans les traités.

Le gouvernement a tendance à prendre des décisions pour nous, et je crois que cela doit cesser. En n'appuyant pas ce projet de loi, le député se trouve à dire qu'il accepte la politique actuelle. Ce que je comprends, c'est qu'il ne souscrit pas à la politique et aux lois qu'adopte le gouvernement pour nous permettre de prendre nos propres décisions.

Je dis tout humblement que les sommes d'argent dont nous parlons ici sont très petites comparativement aux dépenses du gouvernement. Comme je l'ai dit, nous avons été très généreux. Nous ne demandons pas des milliards de dollars. Nous ne demandons qu'un très faible montant comparativement aux dépenses globales du gouvernement.

Ma première réponse est la suivante: Permettez-nous de prendre nos décisions et honorez votre engagement en appuyant ce projet de loi. Les actes sont plus éloquents que les mots.

M. Anawak: Monsieur le Président, juste un bref rappel au Règlement pour faire une légère mise au point. Au Canada, les réserves s'appellent en anglais «reserve», et non pas «reservation».

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne suis pas convaincu qu'il s'agissait là d'un rappel au Règlement. Cependant, la mise au point a été faite, et je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention.

Je voudrais ajouter pour ma part que j'ai ressenti comme un honneur d'occuper le fauteuil au moment de la première intervention du député de Churchill dans un débat à la Chambre des communes.

Je voudrais également féliciter tous les députés à la Chambre, et en particulier ceux qui ont participé au débat, et même ceux qui n'y ont pas participé par leur intervention, mais qui ont écouté très attentivement. Le ton des interventions était très encourageant, et la présidence apprécie beaucoup la délicatesse dont on a fait preuve dans le débat, et je félicite tous les députés présents.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour remercier le député de Churchill, tout d'abord pour la leçon d'histoire qu'il nous a servie. Il a parlé avec son coeur, il a aussi parlé avec beaucoup de sagesse. Je ne peux qu'espérer que son discours contribuera à améliorer les relations et la compréhension de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, des Québécois et des Québécoises face aux relations avec les nations autochtones.

Cela dit, le projet de loi qui nous intéresse aujourd'hui vise à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valide l'entente sur le règlement de revendications territoriales globales des Dénés et Métis du Sahtu conclue le 6 septembre 1993. La région visée est un territoire de 280 000 kilomètres carrés où vivent cinq collectivités, soit à peu près 2 000 personnes. Le Bloc québécois est d'accord avec ce projet de loi.

• (1715)

J'aimerais à ce moment–ci, pour le bénéfice de notre auditoire, tant ici à la Chambre que dans les foyers d'un océan à l'autre, rappeler les événements chronologiques qui trouvent leur aboutissement ici aujourd'hui en cette Chambre.

D'abord en 1976, le gouvernement fédéral entreprenait des négociations en vertu d'un processus de revendications territoriales avec les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie. En 1981, les négociations engagées avec les deux peuples conduisaient à une entente finale, et celle–ci est arrivée en avril 1990. Le 6 septembre 1993, il y avait la signature de l'entente entre la reine et le conseil tribal des Sahtu à Fort Norman dans les Territoires du Nord–Ouest.

Un scrutin, sous forme de plébiscite, fut tenu du 5 au 8 juillet 1993 pour la ratification de l'entente. Les Dénés acceptèrent cette entente à 85 p. 100 et les Métis à 99 p. 100. Le 13 janvier et le 11 février 1994, le conseil tribal a approuvé certaines modifications. Mais que retrouve–t–on essentiellement dans cette entente?

D'abord, disons que le but de l'entente est de déterminer en toute certitude et en toute clarté les droits de propriété et d'utilisation des terres et de leurs ressources naturelles. L'entente se divise en deux parties. La première partie de cette entente porte sur des questions comme l'autonomie gouvernementale, les redevances pour les ressources, la fiscalité, des mesures financières et économiques, les droits sur les eaux, la récolte et la gestion de la faune.

Des indemnités financières de 75 millions de dollars, en dollars de 1990, ont été prévues et s'échelonnent sur une quinzaine d'années. Une part annuelle des redevances tirées des ressources de la vallée du Mackenzie fait aussi partie de l'entente. Une part annuelle des redevances tirées des ressources provenant des exploitations de pétrole et du gaz de Norman Wells est aussi incluse. C'est–à–dire que 7,5 p. 100 des premiers deux millions de dollars perçus par le gouvernement au cours d'une année donnée et 1,5 p. 100 de tout montant additionnel servira de redevance.

On parle aussi d'une participation à l'aménagement du territoire, à la gestion des ressources renouvelables, à la réglementation des eaux et des terres, à la conservation du patrimoine du Sahtu dans la région visée. Les lois fédérales, territoriales et municipales continueront de s'appliquer aux Dénés et aux Métis du Sahtu et sur les terres.

On retrouve la création de l'Office des ressources renouvelables. Cet office a la capacité d'une personne juridique, c'est–à–dire qu'il pourra intenter des poursuites en justice et être lui–même l'objet de poursuites, le cas échéant. Cet office a aussi le pouvoir d'établir des politiques, de proposer des règlements sur la récolte commerciale des animaux sauvages ainsi que sur les activités commerciales liées à la faune. L'office d'ailleurs sera le principal organisme de gestion de la faune dans la région. Il est constitué de sept membres nommés conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires avec au moins trois membres choisis à partir d'une liste soumise par le conseil tribal du sahtu.

Je disais que cette entente comporte deux volets. Le deuxième volet traite des terres et fait une distinction entre les secteurs comportant les droits du sous–sol et les secteurs ne comportant que les droits de surface. Les droits de propriété sur les terres recouvrent 41 437 kilomètres carrés dans la région de la vallée du Mackenzie et il y a des droits d'exploitation du sous–sol sur 1 813 kilomètres carrés.

À ce moment–ci, il m'apparaît opportun de parler de la question autochtone d'une façon plus large, de déborder le cadre qui nous intéresse maintenant et de le situer dans un cadre plus vaste auquel il appartient de toute façon et duquel le restant, nécessairement, devra s'inspirer. Et peut–être pourrions–nous commencer avec la question autochtone à l'intérieur du Québec.

Je me souviens, dans les années 1970, d'une chanson qu'on entendait assez fréquemment à la radio et à la télé et qui relatait un peu, je crois, ce que notre collègue du comté de Nunatsiaq mentionnait tantôt.

• (1720)

Au début, dans sa tente, un autochtone bien tranquille reçut un Blanc qui demanda à ce qu'un poteau puisse être planté, un seul et simple petit poteau. La réaction fut: Bien, mon Dieu, il s'agit d'un seul arbre, d'un seul poteau, pourquoi s'objecter, c'est si simple, si facile; il n'y a pas grand–chose là, allons–y, plantez votre poteau. Quelques jours passèrent et on demanda pour un deuxième poteau, et quelques jours passèrent, et pour un troisième poteau. Plusieurs mois plus tard, après qu'une série de poteaux eussent été installés à travers la forêt, on demanda pour y

passer un fil de fer. Chaque fois, de bonne foi, l'autochtone avait toujours répondu oui et l'avait fait avec grand plaisir.

Maintenant que le fil de fer fut installé, il s'est retrouvé avec du béton, des autoroutes, des maisons, des constructions et finalement a dû déménager son teepee. La chanson dure environ trois minutes, mais je dois l'abréger. Je crois cependant que cela traduit une certaine réalité à laquelle on ne peut pas échapper.

Plusieurs personnes m'ont demandé, et je suis certain que plusieurs de mes collègues du Bloc se sont fait poser la même question: Le Québec, que va–t–il faire avec les autochtones? C'est la mauvaise question. C'est non seulement la mauvaise question, mais c'est une question qui ne se pose même pas.

D'abord, on ne fait rien avec les autochtones. S'il y a quelque chose, c'est qu'on le fera ensemble, d'égal à égal. Ce n'est pas à nous ou à qui que ce soit de décider ce qui doit être fait avec les questions autochtones. C'est une chose qui doit être négociée, qui doit faire l'objet d'ententes entre nations égales. Maintenant au Québec, comment cela se traduit–il et quelle est l'évolution de la pensée,l si l'on retourne au début des années 1960?

Alors, je rappellerai que le 8 avril 1963, le gouvernement du Québec a repris administrativement contact avec les autochtones qui habitent le territoire du Québec. Au préalable, on se rappellera, et encore aujourd'hui, le fédéral avait la main haute sur le sujet. Le gouvernement du Québec a créé à ce moment–là le ministère des Richesses naturelles et de la direction générale du Nouveau Québec. Ce ministère assume sur le territoire du Nouveau Québec, à l'exception des parties de ce territoire déjà rattachées au Québec organisé, l'administration de la justice, la sûreté provinciale et les services du ministère des Terres et Forêts. À l'époque, le but était de permettre la mise en valeur des richesses naturelles.

Il a fallu attendre le transfert des responsabilités fédérales en matière de services communautaires et municipaux qui ne se produira que 17 ans plus tard, c'est–à–dire en février 1981, pour que la direction générale du Nouveau Québec concentre ses premiers efforts dans le domaine scolaire, alors qu'il avait affirmé dès 1963 sa volonté du respect de la langue et de la culture inuites.

À ce propos, j'aimerais féliciter notre confrère du comté de Nunatsiaq pour son utilisation de sa langue maternelle. Voyez–vous, je ne cromprends rien quand il s'exprime dans sa langue, mais il faut savoir qu'une langue transporte une culture. Quand je parle en français, je peux exprimer des idées d'une certaine manière qu'il me serait impossible de faire en anglais, parce que la langue transporte la culture. Quand notre collègue nous parle dans sa langue natale, nous n'y comprenons rien, et c'est exactement le message, je crois, qu'il veut nous transmettre. Nous n'y comprenons rien. À partir du moment où on admet qu'on n'y comprend rien, peut–être à ce moment–là nous mettons–nous à respecter, et il a mon respect.

Je poursuis dans ma chronologie. Au début des années 1970, il y eu parution d'un Livre blanc du gouvernement fédéral sur la politique indienne. Le Québec met sur pied la Commission de négociation des affaires indiennes et celle–ci avait pour but de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales et les autres ministères concernés dans les négociations avec l'Association des Indiens du Québec et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, en ce qui a trait aux responsabilités que le Québec peut avoir envers les Indiens du Québec ou en matière d'affaires indiennes.

• (1725)

Cette commission avait aussi pour but de recommander une politique unifiée touchant les affaires indiennes et de proposer les dispositions à prendre dans le but de réaliser des politiques rattachées aux affaires indiennes.

Le 11 novembre 1975, le gouvernement du Québec signait la Convention de la Baie James et du Nord québécois avec les Cris et les Inuit. Et le 31 janvier 1978, le gouvernement du Québec signait la Convention du Nord–Est québécois avec les Naskapis du Québec.

Nous sommes devant une nouvelle réalité qui apparaît dans les ministères québécois: la réalité autochtone. Et la politique québécoise à l'égard des autochtones ne réside que dans deux conventions; il faudra donc se doter au Québec d'une politique plus globale, donc création le 18 janvier 1978 du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit et abolition de la Direction générale et du bureau de coordination de l'entente.

Cela nous mène aux années 1980. En janvier 1987, le secrétariat est rebaptisé Secrétariat aux affaires autochtones, et sa nouvelle fonction est de conduire la négociation des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés. Le préambule de la Charte de la langue française, on le rappellera, édicte que «l'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et leur culture».

En matière d'autonomie gouvernementale, elle est certes au coeur des discussions entre les autochtones et les gouvernements. L'autonomie gouvernementale a été l'objet de quatre conférences constitutionnelles tenues à Ottawa entre 1983 et 1987. On y retrouve le principe d'un droit inhérent à l'autonomie pour les autochtones, et celui–ci, malheureusement, n'est pas inscrit dans la Constitution canadienne. Les autochtones doivent détenir les leviers politiques s'ils veulent assumer cette autonomie parce que c'est de cette manière qu'ils pourront atteindre leur objectif d'autosuffisance économique.

L'autonomie gouvernementale, cela veut dire donner aux autochtones les pleines compétences en matière de santé, de services d'éducation et de services sociaux. Cela veut dire aussi leur donner les compétences en matière d'administration de la justice, d'environnement, de sécurité publique et de gestion des terres et forêts.

J'aimerais maintenant donner à cette Chambre et à l'auditoire à la maison un certain nombre de statistiques qui devraient servir de matière à réflexion. Comme on dit en anglais, *food for thought*, de la matière à réflexion.

En 1991, il y avait au Québec 39 590 Amérindiens qui vivaient soit dans une réserve, un établissement ou sur des terres

conventionnées, tandis que 15 794 Amérindiens vivaient hors réserve, et à cela s'ajoutent les Inuit, au nombre de 6 400, qui vivent dans les villages nordiques le long des baies d'Hudson et d'Ungava.

Nous parlons donc d'une population autochtone de 61 754 personnes, d'après le recensement de 1991, ce qui représente 1 p. 100 de la population du Québec. Les terres réservées totalisent 14 770 kilomètres carrés. Les principaux peuples ou nations autochtones sont les Mohawks, tout près de 16 000; les Montagnais, au–delà de 11 000; les Cris, un peu plus de 10 000; les Algonquins, plus de 6 000.

La taille des nations varie de 242 chez les Malécites à plus de 15 000, tout près de 16 000 chez les Mohawks. Cinquante pour cent de ces collectivités ont une population inférieure à 500 personnes. Leur taux de natalité est de 3,2 par année, comparativement à 1,4 pour les Québécoises. Soixante–dix pour cent des Amérindiens qui vivent dans les réserves ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires. Et leur taux de suicide est trois fois supérieur à celui des Québécois. Le taux de mortalité infantile est trois fois et demi plus élevé chez les autochtones que chez les autres Québécois. L'espérance de vie des Amérindiens vivant dans des réserves est de 8,6 ans inférieur aux autres personnes. Et les Amérindiens représentent 2,74 p. 100 des détenus.

Quelques chiffres maintenant concernant l'ensemble du Canada, encore pour faire réfléchir. Vingt–cinq pour cent des autochtones n'ont pas d'emploi, alors que le plus gros pourcentage que l'on retrouve ailleurs au Canada est 19 p. 100, à Montréal.

• (1730)

Le revenu moyen est 33 p. 100 plus faible; le taux de chômage des autochtones en réserve se situe à 33 p. 100; et 16 p. 100 des autochtones prétendent que le fait qu'ils soient autochtones constitue en soi une barrière à l'emploi, preuve que vraisemblablement, le racisme et la discrimination, malheureusement, prévalent.

En 1990, 13 p. 100 des adultes autochtones n'ont pas eu de revenus, comparativement à 9 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Cinq pour cent des autochtones ont gagné plus de 40 000 $ en 1990, alors que 15 p. 100 des Canadiens ont gagné un tel montant. Dix–sept pour cent ont gagné moins de 2 000 $ et 29 p. 100 des Amérindiens recevaient des prestations d'aide sociale. Quarante–deux pour cent de ces prestataires vivaient sur une réserve.

Les principaux problèmes que les autochtones reconnaissent par ordre d'importance sont le chômage chronique, l'alcoolisme, la violence familiale, le suicide, les abus sexuels, les viols. Six pour cent des autochtones ont le diabète pour 2 p. 100 de la population canadienne, alors que cette maladie était inconnue dans cette population dans les années 1940.

Quarante–cinq pour cent des autochtones vivant sur les réserves disent souffrir d'une incapacité liée à la mobilité; 20 p. 100 des logements autochtones ont besoin de réparations majeures, comparativement à 8 p. 100 dans l'ensemble des logements au Québec. Dix pour cent 100 des logements habités par les familles autochtones n'avaient pas de toilettes, moins de la moitié des logements étaient chauffés à l'électricité. Le loyer moyen brut des logements autochtones était pourtant de 410 $ en 1991.

Le syndrome de la mort subite du nouveau–né chez les autochtones est 4,7 fois supérieur au taux national; le taux de mortalité chez les 15–44 ans attribuable aux noyades, aux incendies, aux armes à feu, aux accidents de véhicules est souvent relié à un abus d'alcool. Le taux de suicide chez les jeunes adultes est de 22 sur 100 000, c'est–à–dire le double du taux national.

Une seule façon d'arriver à rétablir, pour les nations autochtones, le sentiment de dignité qui est le leur depuis de nombreuses générations est de les traiter d'égal à égal. Nul n'a le secret pour arriver aux résultats qui doivent pourtant, d'ici le prochain siècle, prendre place. Mais chacun et chacune se doit dès maintenant d'avoir une attitude et une ouverture d'esprit qui permettra à des négociations, à des ententes d'égal à égal, de trouver leurs conclusions, comme l'entente entre les Dénés et ce gouvernement trouve maintenant sa conclusion ce soir.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier les Dénés du Sahtu de la façon très professionnelle dont ils ont mené ce dossier et de l'aide qu'ils m'ont offerte à moi et à d'autres pour que nous puissions mieux comprendre ce débat et le contenu exact du projet de loi.

J'estime que la majeure partie du projet de loi C–16 est novatrice, imaginative et très valable.

D'entrée de jeu, je tiens à dire que je vais soulever certaines questions et parler du projet de loi. Je veux ainsi l'améliorer et faire comprendre à mes collègues que le débat qui a lieu aujourd'hui à la Chambre des communes porte probablement sur l'une des questions les plus importantes à avoir jamais été abordées au Canada. La Chambre est saisie de ces questions qui, parce qu'elles sont très délicates politiquement ou tellement incontestables, finissent par ne jamais être débattues honnêtement. C'est peut–être l'absence de débat honnête et vigoureux qui nous a menés à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Notre travail, notre rôle et notre responsabilité consistent donc à ne pas présumer automatiquement que tout ce que le gouvernement présente est juste, bon et sacré. Dans l'exercice de nos fonctions, nous devons plutôt supposer que tout ce que le gouvernement présente est exactement le contraire.

Une voix: Et peut être amélioré.

• (1735)

M. McClelland: Et peut être amélioré. C'est dans cet esprit que je vous ferai part de mes observations aujourd'hui, à l'instar de mes collègues.

Nous savons tous que le projet de loi C–16 sera tôt ou tard adopté, peut–être dans sa forme actuelle ou avec très peu de modifications, s'il en est. Voici les questions qu'il convient de se poser: Pourquoi mes collègues et moi sommes–nous aussi passionnés par ce débat? Pourquoi nous soucions–nous même de cette question?

Voici d'autres questions qu'il faut se poser: Nous estimons que ce débat revêt une importance énorme pour notre pays, pourtant quelle couverture lui réservent les médias? Quelles sont les priorités de notre pays? C'est de l'existence des premières

nations qu'il est question, des premiers habitants de notre pays qui, nous le reconnaissons, ont, de tout temps, eu droit à un traitement dont nous n'avons vraiment pas lieu d'être fiers. C'est la première fois que la question est débattue et, malheureusement, ce débat va probablement attirer assez peu d'attention à l'extérieur de la Chambre.

Pourquoi penser que c'est peut–être la plus importante intervention que j'aie faite à la Chambre jusqu'à maintenant? Pourquoi tenir tellement à ce que nous fassions les choses correctement? Parce que les relations entre les premiers habitants de notre pays et les immigrants, ceux qu'ils ont accueillis sur ce continent, c'est–à–dire nous tous, ont été largement marqués par le paternalisme, la manipulation, la négligence et le manque de contacts.

Nous admettons que la médaille a deux côtés. Si nous, c'est–à–dire les blancs, n'avons pas grand–chose dont nous puissions être fiers, nos frères autochtones n'en ont pas beaucoup plus. Il faut admettre que la médaille a deux faces et que les responsabilités sont partagées. Nous devons accepter notre part de responsabilité, mais les autochtones doivent eux aussi assumer la responsabilité de leur sort comme nous le faisons.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de belles réalisations et des moments exaltants, mais, en général, surtout dans ma région, les Prairies, nous n'avons pas de quoi être fiers. Maintenant que la chose est admise, que pouvons nous faire? Quelle doit être la suite?

Comme en toutes choses, il faut voir la situation telle qu'elle est, non comme nous souhaiterions qu'elle soit. Nous devons faire place aux deux points de vue, celui des bénéficiaires de cet accord et celui des contribuables qui devront payer. Comme l'a dit un collègue tout à l'heure, nous sommes tous Canadiens et nous devons faire en sorte que ce règlement soit applicable. S'il n'est pas bon pour une des parties, il n'est bon pour aucune.

Les autochtones canadiens forment 5 p. 100 de la population, mais ils sont surreprésentés dans toutes les statistiques révélatrices d'échecs dans notre société, et sous–représentés dans toutes celles qui témoignent de succès. Le député de Churchill nous l'a bien fait comprendre, avec éloquence et sincérité, lorsqu'il a parlé de ses propres expériences. La chose est admise. Personne ne conteste le constat.

Comment en sommes–nous arrivés à cette pénible situation? Par accident? Je ne le crois pas. Nous en sommes là parce que nos pères n'ont pas accepté les autochtones comme leurs frères humains, égaux sous tous rapports en droits et en dignité. Les autochtones ont plutôt été traités comme des innocents, comme des gens qui avaient besoin de la bienveillante protection de l'État. Ils ont été parqués dans des réserves, coupés du monde: loin des yeux, loin du coeur, si on peut dire. Telle a été largement la situation pendant de nombreuses années au Canada. Nous avons traité les autochtones avec une certaine ignorance bienveillante, c'est–à–dire que nous faisions comme s'ils n'existaient pas pour ne pas avoir de problèmes.

Il importe peu que l'intention ait été bonne ou mauvaise. L'important, c'est la situation actuelle d'une majorité d'autochtones au Canada, situation qui, à bien des égards, ne diffère pas beaucoup de celle dont ont souffert les victimes du système discrédité de l'apartheid, qui est à bon droit dénoncé partout dans le monde civilisé. En ce moment même, des élections libres se tiennent en Afrique du Sud, enfonçant un autre clou dans le cercueil de la marginalisation des peuples autochtones de par le monde, et il faut féliciter les habitants de l'Afrique du Sud de ce pas de géant pour l'humanité.

• (1740)

Revenons maintenant au projet de loi C–16, le règlement global des revendications territoriales des Dénés et des Métis du Sahtu. Comment ce projet de loi améliorerait–il le bien–être des intéressés? Ce règlement aura–t–il pour effet de redonner aux Dénés et aux Métis du Sahtu leur fierté, leur confiance ainsi que leur dignité, et leur permettra–t–il de devenir auto–suffisants? Telle est la question. Si le projet de loi dont nous sommes saisis a ces effets–là, il serait un bien modique prix à payer. C'est ça que nous visons tous. C'est cet objectif–là que nous voulons atteindre avant la fin de la journée.

Malheureusement, la réponse doit être un non mitigé. Je ne sais pas s'il va nous permettre d'atteindre tous ces nobles objectifs. Alors que mes collègues ont déjà contesté certains éléments du projet de loi, je voudrais souligner que 16 000 milles carrés représentent beaucoup de terres pour seulement 2 200 personnes, sans parler des 130 millions de dollars sur 15 ans.

Pourquoi les Dénés du Sahtu ont–ils besoin d'autant de terres, pourquoi le gouvernement leur paie–t–il autant d'argent et pourquoi ont–ils quand même droit à tous les avantages qui sont accordés aux autres Indiens inscrits ou pourraient l'être dans l'avenir?

Il faut admettre que 16 000 milles carrés de terres, c'est tout un territoire. Mais il ne faut pas oublier que, pendant une bonne partie de l'année, ce territoire est couvert de glace et de neige. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas beaucoup de monde là–bas et que le mode de vie traditionnel des Dénés du Sahtu se résume au piégeage, à la chasse et à la pêche. Il n'y a pas beaucoup de gens non plus qui cherchent à s'y rendre, si ce n'est pour se lancer dans l'exploration des minéraux ou dans l'exploitation d'autres ressources, et cela, nous en avons encore la possibilité.

Si je comprends bien, les Dénés du Sahtu seront en fait les gardiens de ces terres. Nous ne devons pas nous tromper à cet égard. La terre leur est cédée à titre de fief libre. Toutefois, si l'on fait exception d'environ 700 milles carrés, tous les Canadiens pourront, moyennant autorisation, aller partout où c'est possible, à condition, bien sûr, de ne pas endommager le sol ou de détruire l'environnement.

Nous devons voir l'immense territoire, d'une part, et les Dénés et les Métis du Sahtu, d'autre part, parce qu'il n'y aura pas de réserves. Ces terres sont toutes conférées par l'entente. Nous pouvons considérer ce territoire comme un grand parc national dont les gardiens sont les habitants de toujours, à savoir les Dénés et les Métis du Sahtu. Tout en possédant le sol en fief libre, ils ne toucheront pas de redevances tirées des ressources. Ils ne posséderont pas en propre les ressources de la plus grande partie du territoire. Ils ne disposeront que des ressources que l'on trouve sur une superficie d'environ 700 milles carrés. C'est un facteur important à considérer.

Toutefois, si l'on trouve des ressources sur une partie quelconque de ces terres, les autochtones pourront en tirer parti eux aussi par le truchement des redevances. Les crédits dégagés, soit 75 millions de dollars sur 15 ans, serviront au développement d'une infrastructure commerciale et seront versés au conseil de bande afin qu'on puisse construire des chalets de chasse—si l'utilisation d'armes à feu n'est pas interdite—pratiquer la pêche, servir de guides, se livrer à diverses activités de plein air et attirer les touristes.

En gros, il s'agit pour les Dénés du Sahtu de participer, de faire quelque chose, plutôt que de rester assis les bras croisés, et, de cela, nous leur en savons gré et les félicitons.

Dans les faits, nous allons payer—et quand je dis «nous», je parle du gouvernement du Canada—75 millions de dollars sur une période de 15 ans. Cet argent–là ne va pas disparaître. Il va être réinjecté dans la collectivité par l'intermédiaire de la bande. Je pense qu'un engagement financier pourrait se révéler une erreur, et c'est pourquoi ce projet de loi me déplaît. Rappelez–vous que cela vient s'ajouter aux autres droits existants.

Je pense que les Dénés du Sahtu seraient bien servis si leurs activités commerciales étaient soumises aux mêmes vérifications que les activités commerciales des autres entreprises du Canada. Le conseil de bande pourrait envisager l'adoption d'un système de cautionnement afin d'inciter les gens à devenir entrepreneurs. Ceux–ci devraient rembourser la mise et répondre de l'utilisation des fonds. Cependant, nous devons nous poser la question suivante. Cette entente conduira–t–elle à l'autosuffisance? Permettra–t–elle aux gens de cesser de dépendre de l'aide sociale et de faire partie de la population active du Canada?

• (1745)

À moins d'avoir des obligations, les Dénés du Sahtu qui deviendront entrepreneurs ne pourront pas acquérir les compétences pouvant les amener à participer à la vie active de la société canadienne. Nous vivons dans une société compétitive dont nous ne pouvons nous détacher. Nous ne pouvons pas être en affaires à moitié. Autrement, ce sera comme si nous jetions de l'argent dans le vide.

C'est ce qui pourrait arriver si le règlement de la revendication territoriale et le paiement au comptant n'avaient pas de suite. C'est pourquoi cette entente est si importante. À mon avis, cette entente préparera le terrain pour la conclusion d'autres ententes qui seront négociées partout dans le pays au cours des mois et des années à venir.

J'estime que la plupart des Canadiens veulent faire la chose honorable pour leurs frères autochtones et qu'ils éprouvent un sentiment collectif d'embarras face aux conditions dans lesquelles vivent beaucoup de Canadiens autochtones. Nous n'améliorerons pas leur situation en créant encore plus de personnes dépendantes et en consacrant encore plus d'argent pour tenter de régler le problème. Par conséquent, cette entente serait bien meilleure si les Dénés et les Métis du Sahtu bénéficiaient des avantages de cette entente ou des programmes traditionnels auxquels ils ont droit, comme convenu, mais pas des deux.

Il s'agirait là d'un changement assez majeur. Ils bénéficieraient des avantages de cette entente ou des programmes traditionnels auxquels ils ont droit, mais pas des deux. Or, selon le projet de loi, ils bénéficieront de tous leurs programmes traditionnels, en plus de tous les avantages qui leur reviendront en vertu de cette entente.

Il y a seulement 982 personnes qui y participent. Comment cela aidera–t–il à promouvoir leur autosuffisance? Rappelons–nous que, une fois la revendication réglée, les Dénés du Sahtu auront droit aux redevances tirées des ressources exploitées sur leurs terres. Aujourd'hui, ces redevances représenteraient 200 000 $. Comment sait–on ce qu'on pourrait trouver sur ces terres à l'avenir?

En acceptant le règlement de cette revendication territoriale et les redevances qui l'accompagne, ainsi que les règlements en espèces, les Dénés du Sahtu devraient également accepter les mêmes droits, libertés et obligations que tous les autres Canadiens qui vivent ailleurs dans le pays. C'est le seul chemin qui mène à l'autosuffisance, au respect de soi et à la dignité.

La perpétuation de la dépendance, d'une génération à l'autre, conduit tout droit à une situation que nous ne voulons ni pour les autochtones ni pour les autres. Ce règlement offre à tout le moins l'espoir d'un avenir meilleur pour les Dénés et les Métis du Sahtu. Je crains que cette entente ne crée un mauvais précédent puisqu'elle ne fixe pas les modalités d'utilisation de l'argent comptant qui sera versé. L'entente territoriale a une portée considérable, mais elle ne renferme pas de disposition prévoyant clairement qu'il sera possible d'y apporter des modifications jugées ultérieurement nécessaires. L'entente est constitutionnalisée en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle. Cette entente est constitutionnalisée parce que les Dénés du Sahtu sont déjà assujettis au traité nº 11.

La mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale des autochtones soulève aussi une question. Selon moi, les Dénés du Sahtu auront la responsabilité d'appliquer un système mixte de conseil de bande et de gouvernement municipal, et nous devons nous y préparer. Dans le cas qui nous intéresse, on ne compte que 2 800 habitants sur un territoire de 16 000 milles carrés, et cette population est presque entièrement concentrée dans quelques collectivités.

Enfin, puisque cette entente sera constitutionnalisée, je crois que la charte des droits devrait prévaloir en tant que loi du pays, en dépit de toute négociation future concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais demander au député qui vient de prendre la parole et qui était auparavant un homme d'affaires s'il a examiné cette entente du point de vue de la nouvelle bureaucratie, de ses conséquences pour les futures relations d'affaires avec la région visée et de ses conséquences pour les entreprises actuellement établies dans cette région.

• (1750)

M. McClelland: Monsieur le Président, je n'ai pas attentivement examiné l'entente sous cet angle, mais j'ai contacté M. George Cleary, le président du conseil tribal du Sahtu, pour en discuter avec lui. Durant la conversation que nous avons eue, il m'a semblé que, ce qu'il voulait avant tout, c'est que, quoi qu'on fasse des deux côtés de la table de négociations, ce soit bien fait et fait de façon responsable.

En ce qui concerne les dispositions de cette entente qui prévoient l'établissement d'une immense bureaucratie, voire sept, huit et même neuf autres administrations, il a dit très clairement qu'il comprenait les problèmes que cela risquait de poser et qu'il ferait très attention de veiller à empêcher cela, peut–être en confiant deux ou trois responsabilités à une même personne.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon confrère de caucus, le député d'Edmonton. Je comprends qu'il s'inquiète au sujet du montant important de la subvention.

Que pense–t–il de l'idée du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et des relations que cette autonomie engendrerait? Il a peut–être une idée de la façon dont on pourrait négocier l'autonomie gouvernementale dans les réserves ou dans cette vaste région. Sait–il quels seraient alors les liens de ces gouvernements avec le reste du Canada, pour ce qui est de l'application des lois? Envisage–t–il des conflits possibles à cet égard? Devrait–on négocier cela maintenant, avant le règlement de ces revendications territoriales?

Il a parlé de précédents, mais rien n'a été dit à ce sujet. En tant qu'homme d'affaires, peut–il me dire comment il s'y prendrait pour négocier ces questions?

M. McClelland: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question tout à fait inattendue.

Dans ce cas particulier, la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale se fera de façon radicalement différente, par rapport à toutes autres circonstances, parce qu'il s'agit d'une immense région et que le nombre de personnes ayant un mode de vie traditionnel est relativement petit. Par contre, les habitants ont particulièrement à coeur de s'engager davantage dans l'exploration pétrolière. Ce gouvernement autonome particulier ressemblerait plus à une administration municipale. Il fonctionnerait davantage selon le modèle municipal que fédéral.

Il y a une chose que nous devons garder à l'esprit durant tout le processus d'examen des questions d'autonomie gouvernementale. Dans la population générale, 5 p. 100 des Canadiens sont d'origine autochtone. Pourtant, 40 ou 50 p. 100 des détenus dans nos prisons sont d'origine autochtone. Nous avons donc certainement très mal agi, à certains égards, à un certain moment de nos relations. Si nous devons faire un acte de foi pour tenter de corriger nos torts, je crois que c'est exactement ce qu'il nous faudra faire.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député pourrait–il nous dire s'il fait une distinction entre le contrôle de l'utilisation des terres, l'exploitation pétrolière et gazière et l'autonomie gouvernementale en tant que telle? Croit–il qu'il existe une différence intrinsèque entre toutes ces questions?

Manifestement, l'exploitation pétrolière et gazière ne serait pas compatible avec la structure et les pouvoirs de gouvernements municipaux.

M. McClelland: Monsieur le Président, pour tout ce qui est de la question de la prospection minière, il faudrait, bien entendu, plutôt suivre le modèle d'un gouvernement provincial. Dans le cas présent, les intéressés ont dit être prêts à faire preuve de la souplesse voulue pour prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit d'un processus d'apprentissage pour toutes les parties intéressées.

La chose importante dans toute la question de l'autonomie gouvernementale, c'est qu'il n'est pas question de remplacer un niveau de gouvernement par un autre, mais de nous donner la possibilité de recouvrer notre dignité en nous accordant le pouvoir d'adopter nos propres lois. C'est notre terre. Nous la connaissons. Nous savons beaucoup mieux que vous comment nous en occuper. Donnez–nous le pouvoir de le faire.

Je pense que, dans cette entente, les Dénés du Sahtu n'ont pas essayé de dire qu'il s'agissait de leurs terres exclusivement. On précise très clairement qu'à l'exception de 700 milles environ, ces terres sont ouvertes à tous, pourvu qu'on ne détruise pas l'environnement. Cependant, pour répondre à votre question directe, cela ne fonctionnerait pas si nous avions seulement les pouvoirs d'un gouvernement municipal, mais ce pourrait être une combinaison de pouvoirs municipaux et provinciaux. Qui sait?

• (1755)

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai suivi avec un vif intérêt le discours du député. Il a posé certaines questions auxquelles je me rapporte, et je vais lui en poser une en retour.

Il a dit: «Cette entente est–elle équitable?» Si les parties ont conclu cette entente grâce à un nombre égal de participants désireux d'en arriver à une entente solide et conforme à leurs intérêts, à ceux du pays et à ceux des peuples autochtones, elle est probablement équitable.

Il a déclaré qu'un territoire de 16 000 milles carrés, c'était grand. J'en conviens, mais la superficie du Canada est vaste. Il a mentionné qu'ils en étaient les gardiens. Je lui fais remarquer qu'en 36 000 ans, les autochtones ont moins marqué le pays que nous, les immigrants, ne l'avons fait depuis 200 ans. Depuis un demi–siècle, nous avons vraiment changé ce pays.

Il serait peut–être bon de revenir à la garde de ceux qui croient que la terre nourrit tout le monde, y compris nos enfants et nos petits–enfants, et que son exploitation ne nous est pas réservée.

Il a dit que les Dénés voulaient participer, mais, avec tout cet argent, nous commettons peut–être une erreur. Il a demandé: «L'entente mènera–t–elle à l'autonomie gouvernementale?» Tous les députés le souhaitent fort. Ce que nous avons fait jusqu'à maintenant n'a pas abouti à l'autonomie gouvernementale, nous pouvons peut–être utiliser une autre méthode pour voir si elle fonctionne.

M. McClelland: Monsieur le Président, je n'ai pu relever aucune question dans les observations du député, mais je tiens à préciser que je souscris pratiquement à tout ce qu'il a dit. Je crois que nous sommes sur la même longueur d'ondes.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je reconnais ne pas être un spécialiste des questions autochtones, des revendications territoriales ou des traités signés il y a de nombreuses années, mais étant donné que je suis le

seul député réformiste au Manitoba et que cette province est probablement un modèle d'autonomie gouvernementale pour le reste du Canada, j'aimerais mentionner quelques points qui, selon moi, pourraient avoir une incidence sur l'autonomie gouvernementale du Manitoba et qui sont contenus dans certaines dispositions du projet de loi C–16.

En ce qui me concerne, le gouvernement a négligé l'intérêt public général en concluant cette entente liée à des revendications territoriales autochtones. La région située au nord du 60e degré, c'est–à–dire les Territoires du Nord–Ouest et le Yukon, englobe 40 p. 100 de la partie continentale du Canada. Jusqu'à maintenant, ce territoire appartenait au gouvernement fédéral qui, évidemment, devrait en exercer le contrôle dans l'intérêt de tous les Canadiens. Toutefois, il semble que le gouvernement, tout comme son prédécesseur, se préoccupe plus de projeter une image politiquement correcte que d'administrer le pays en fonction des intérêts fondamentaux de tous.

Depuis 1984, cette région du pays a fait l'objet de quatre importants règlements sur les revendications territoriales: la convention des Inuvialuit, qui visait l'Arctique de l'Ouest; l'entente sur la revendication territoriale des Gwich'in, qui portait sur le delta du fleuve Mackenzie; et l'accord sur le Nunavut, qui englobait l'Arctique de l'Est. Quant à l'entente conclue avec les Dénés et Métis du Sahtu, elle vise la région du Grand lac de l'Ours. D'une façon générale, ces ententes cèdent de vastes territoires à un nombre relativement restreint de personnes. L'entente territoriale conclue avec les Dénés et les Métis du Sahtu vise une région représentant au total 28 000 kilomètres carrés, soit environ cinq fois la superficie de la Nouvelle–Écosse.

• (1800)

Toutefois, il n'y a que quelque 1 755 bénéficiaires, ce qui se traduit par environ 160 kilomètres carrés par personne, soit un territoire de 10 kilomètres sur 16 kilomètres pour chaque habitant. Si vous faites la conversion en milles, cela représente six milles sur dix milles, ou 60 sections par personne, alors qu'un canton compte 36 sections. Par conséquent, chaque habitant recevra l'équivalent d'environ deux cantons.

Ces ententes font de généreuses concessions aux bénéficiaires, y compris des droits constitutionnels à perpétuité liés à la pêche, au piégeage, à la chasse et à d'autres activités auxquelles s'adonnent les autochtones. Si des gens de l'extérieur veulent un jour exploiter les ressources forestières, pétrolières ou gazières de cette région, ils devront se plier à une multitude de règlements très complexes, y compris à des négociations avec les autochtones. Cela pourrait grandement dissuader les investisseurs à faire des affaires dans cette région du pays.

Aux termes du projet de loi, les autochtones recevront également la somme de 130 millions de dollars qui leur sera versée sur une période de 15 ans. Cela équivaut à quelque 74 000 $ par personne. Toujours selon l'entente, les autochtones toucheront aussi un pourcentage des redevances liées à l'exploitation gazière, pétrolière et minière. La somme que représentent ces redevances n'est pas mentionnée.

Avec les accords qui l'ont précédée, cette entente couvre une superficie de plus d'un demi–million de kilomètres carrés. C'est donc dire qu'une superficie correspondant à la moitié de l'Ontario est cédée à 23 800 personnes. Ces négociations auront donc eu pour effet de retirer aux Canadiens ces terres, et les richesses inconnues qu'elles peuvent receler, pour les donner à une poignée de gens.

J'attache beaucoup d'importance à ce projet de loi, parce que je suis le seul député réformiste qui représente le Manitoba. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que le Manitoba servira de terrain d'essai pour l'autonomie gouvernementale des autochtones. Je crains beaucoup que cette entente signée par les Dénés et Métis du Sahtu crée un précédent pour les prochaines ententes conclues au Manitoba. Il y a environ 84 000 autochtones qui vivent au Manitoba, soit quatre fois plus que la population visée par ces quatre ententes.

Je ne suis pas convaincu que le gouvernement puisse définir tout ce qu'englobe le concept de l'autonomie gouvernementale, mais, pour bien situer les choses dans leur contexte, disons que si l'entente visée par le projet de loi C–16 devait servir de modèle et si les mêmes concessions devaient être accordées aux 84 000 autochtones du Manitoba, le gouvernement devrait céder environ 13,4 millions de kilomètres carrés pour régler les revendications territoriales.

Comme le Manitoba couvre une superficie d'à peu près 650 000 kilomètres carrés, ce serait évidemment impossible. Le gouvernement fédéral devra acheter quelque part 20 autres Manitobas pour pouvoir régler les revendications territoriales. J'aurai peut–être alors l'occasion de vendre ma propriété agricole qui serait, me dit–on, de grande valeur, même si j'ai du mal à en tirer quoi que ce soit.

Parmi les indemnités prévues dans l'accord signé par les Dénés et Métis du Sahtu, environ 6,2 milliards de dollars seront versés aux 84 000 Métis. Où le gouvernement fédéral prendra–t–il l'argent pour régler toutes ces revendications territoriales? Combien finiront pas nous coûter les revendications qu'il nous reste à négocier avec les autres peuples autochtones du Canada?

Une semaine après l'échec du référendum et le rejet de l'accord de Charlottetown, on apprenait d'un document diffusé clandestinement à la presse que le gouvernement ne savait pas trop ce que signifierait l'autonomie gouvernementale. Il ne savait pas combien cela allait coûter, où il prendrait l'argent et combien de groupes autochtones voudraient accéder à l'autonomie gouvernementale.

Je ne suis tout simplement pas persuadé que le gouvernement actuel comprenne mieux ces questions. Pourtant, en ratifiant cette entente avec les Dénés et Métis du Sahtu, il s'engage à signer un futur accord sur l'autonomie gouvernementale.

• (1805)

Je le répète, le modèle d'autonomie gouvernementale n'est pas clair. À l'appendice B de l'Entente sur le règlement de la revendication territoriale, il est question d'exercer au plan régional un éventail de pouvoirs qui sont habituellement exercés au plan fédéral ou provincial. J'ose espérer que le gouvernement peut assurer aux Canadiens que cela ne supposera pas la création d'un nouvel organisme législatif, accompagné d'un nouveau système judiciaire, tout cela pour moins de 2 000 personnes.

Je le répète, on se pose d'énormes questions sur la façon dont le Manitoba va devenir un terrain d'essai pour l'autonomie gouvernementale des autochtones. Au nombre des questions les

plus évidentes, on se demande combien d'acres de terre seront réservés aux autochtones du Manitoba et combien cela coûtera, mais ces questions restent sans réponse, car elles n'ont pas de sens dans le cadre de cette entente.

À combien s'élèveront les coûts afférents? Le coût d'exploitation du système judiciaire, par exemple? À l'appendice B de l'entente avec les Dénés et les Métis de Sahtu, on propose de transférer non seulement les responsabilités administratives, mais aussi les pouvoirs législatifs. La mesure dans laquelle cela va s'appliquer à toute initiative d'autonomie gouvernementale reste à déterminer au cours des futures négociations.

Cela amène un certain nombre de questions. Cela supposerait–il une force policière autochtone spéciale et indépendante? Qui serait chargé de recruter et de former ces agents de police? Qui paierait pour cela?

Il faudrait savoir aussi si la Charte des droits et des libertés s'appliquerait à toute entente d'autonomie gouvernementale négociée conformément à cette entente. C'est là une question à laquelle on ne répond pas dans l'entente elle–même.

Un aspect très contestable de cette entente, c'est la bureaucratie additionnelle qu'il crée pour administrer les dispositions relatives à la terre, à l'eau, aux ressources et à la faune. Des conseils des ressources renouvelables seront établis dans chaque collectivité. Le gouvernement créera un conseil des ressources renouvelables. La moitié des membres de ce conseil seront des Dénés et des Métis du Sahtu. Un conseil arbitral sera aussi créé pour régler les différends se rapportant à l'accord et éviter le recours aux tribunaux. Un conseil de planification de l'utilisation du territoire et une commission des terres et des eaux seront créés. La moitié de leurs membres seront des Dénés et des Métis du Sahtu.

Il y aura également une commission d'examen des répercussions environnementales ainsi qu'une commission sur les droits de surface, et on s'attend à l'adoption d'une loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Tout cela mis ensemble équivaut à l'ajout d'un niveau supplémentaire de bureaucratie.

Qui paiera les salaires et les dépenses des membres de ce nouveau palier de gouvernement? Sommes–nous tout simplement en train de former les Dénés et les Métis du Sahtu pour qu'ils deviennent des bureaucrates? Actuellement, toutes les fonctions visées sont exécutées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord ou par le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest. Je n'ai entendu aucun engagement nous permettant de croire que les commissions et conseils actuels seront éliminés. Je me demande s'ils continueront d'exister même après que leurs fonctions auront été confiées à d'autres organismes.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a un budget d'environ cinq milliards de dollars par année et un personnel de 3 400 personnes. Selon le budget des dépenses de cette année, les salaires des employés et les différentes charges sociales de ce ministère s'élèvent à 134,4 millions de dollars. Cela représente un salaire moyen d'environ 40 000 $. Ce ministère, qui a un budget si imposant et compte autant d'employés, continuera–t–il d'exister même si nous créons une nouvelle bureaucratie?

Bien sûr, il faudra construire et entretenir des ponts, des routes et d'autres infrastructures sur les territoires visés. Cela sera probablement la responsabilité de la nouvelle administration autochtone. Mais peut–on présumer que c'est le gouvernement fédéral qui paiera tout cela?

Je crois qu'il convient de mentionner que, en vertu de l'accord, le système de soins de santé demeure inchangé. C'est le gouvernement fédéral qui continuera de l'administrer. Puisque je peux prévoir que l'autonomie administrative sera introduite au Manitoba, cela préoccupe les électeurs de ma circonscription. Dans le rapport de 1991–1992 présenté au comité permanent du Manitoba sur la main–d'oeuvre, j'ai appris que la moyenne des dépenses en frais de santé par personne était beaucoup plus élevée pour les autochtones que pour le reste de la population de la province. Dans ma région, où on retrouve Morden et Steinbach, le coût moyen des soins de santé était de 140 $ par personne. À Winnipeg, la moyenne était d'environ 200 $ par personne. Dans l'ensemble du Manitoba, elle était de 185 $ par personne, mais dans la réserve autochtone du sud de la province, elle atteignait 260 $ par personne. Un médecin m'a dit que la moitié des habitants de cette réserve souffrent de diabète. C'est très malheureux. Les autres habitants de cette région sont vraiment inquiets; ils veulent savoir si ces problèmes seront réglés et comment on s'y prendra.

• (1810)

La situation est semblable lorsqu'on regarde le coût moyen d'une visite à l'hôpital. Dans des villes comme Winkler et Steinbach, le coût était d'environ 23 $ la visite, ce qui correspondait plus ou moins à la moyenne pour Winnipeg et pour l'ensemble du Manitoba. Toutefois, pour les autochtones, le coût moyen était de 50 $ la visite, soit plus de deux fois plus.

Cela montre clairement que la population autochtone du Manitoba a des besoins spéciaux en matière de soins de santé. C'est une question sociale parce que nous devrions chercher des façons d'améliorer leur santé, mais c'est aussi une question financière, et je crois qu'il est important de se rendre compte que ces coûts ne disparaîtront pas avec le règlement de ces revendications territoriales.

Les autochtones devront–ils assumer eux–mêmes les coûts liés aux soins de santé en vertu de l'autonomie gouvernementale ou dépendront–ils toujours du régime fédéral?

Le gouvernement a également annoncé qu'il maintiendra le programme d'expédition de denrées alimentaires dans le Nord, qui est très important à mon avis. Ce programme coûtera environ 14.1 millions de dollars en 1994–1995. Je crois qu'il faut que les Canadiens se rendent compte que ces programmes continuent même après la signature de ces ententes. La responsabilité des contribuables canadiens à l'égard du financement de ces programmes ne disparaît pas simplement parce qu'on donne aux autochtones de nouveaux droits fonciers et plus d'autonomie pour administrer leurs affaires.

Quand le temps viendra d'accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones du Manitoba, je me demande ce que fera le gouvernement en termes de mesures visant à améliorer la

santé de ce secteur de la population. J'espère qu'il tiendra compte du problème au lieu de se contenter d'approuver une autre cession en bloc de terres et de ressources comme il l'a fait dans le cas de l'entente avec les Dénés et les Métis du Sahtu.

Il est très important de comprendre que ce ne sont pas seulement les Métis et les autochtones, mais aussi les blancs qui ont le devoir de remédier à certains de ces problèmes, qu'il faut nous y attaquer et qu'il faut allouer des fonds à cette fin. La cession de territoires immenses ne saura pas remédier à ces problèmes de santé.

En terminant, j'espère avoir contribué à exprimer certaines préoccupations et à soulever certaines questions très importantes à propos du projet de loi C–16. Il aura des répercussions d'une portée considérable, et il est très inquiétant de voir que certaines des questions les plus importantes semblent demeurer sans réponse.

En tant que député du Manitoba, j'espère que, lorsque viendra le temps d'approuver une entente d'autonomie gouvernementale ou un règlement de revendication territoriale dans ma province, on aura affaire à un document mieux conçu que celui–ci. La notion actuelle d'autonomie gouvernementale est si mal définie et si flexible qu'elle comporte de graves répercussions pour tous les intéressés, dont le moindre n'est pas le contribuable canadien.

Une forte proportion des bandes indiennes du Manitoba sont endettées de plusieurs millions de dollars à cause de la mauvaise administration et de la corruption. En accordant l'autonomie gouvernementale, allons–nous nous débarrasser de ce gâchis indescriptible créé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou cela ne fera–t–il qu'aggraver la situation?

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis toujours surpris quand j'entends des députés comme celui qui vient de prendre la parole parler de cession de terres. Il me semble extrêmement naïf de dire que le gouvernement cède des terres. Après tout, je ne dirai jamais assez ce qu'il est advenu de celles qu'on appelle aujourd'hui les terres de la Couronne ou les terres de Sa Majesté, selon le cas.

• (1815)

Le député parle de l'immensité des terres qui ont été cédées et se demande comment le Manitoba s'en tirerait s'il avait à cet égard un règlement des revendications territoriales semblable.

Il convient de rappeler que ce ne sont pas les autochtones qui ont établi les frontières. Pour les autochtones, ce sont là des frontières artificielles lorsqu'il est question de leurs terres.

Ce ne sont pas les autochtones, les Dénés et les Inuit des Territoires du Nord–Ouest ni les Denesulines du Manitoba et les habitants de Prince–Albert qui se sont assis et qui ont dit: «D'accord, voici le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires du Nord–Ouest.» Cela leur a été imposé. Pour leur part, ils avaient des frontières, mais elles n'étaient pas nécessairement définies, lorsqu'ils chassaient et assuraient leur subsistance dans cette région.

Quand le député parle de l'immensité des terres et de ce qu'il adviendrait si on essayait, toutes proportions gardées, de faire de même au Manitoba, la question est sans objet.

Lorsqu'il parle de l'autonomie gouvernementale et de l'absence de définition de cette notion, je le renvoie à la réponse que j'ai donnée il y a quelques semaines à ce sujet.

Quand le régime parlementaire britannique a été mis en place ici, qui a demandé l'avis des autochtones du Canada? On leur a dit ceci: «Nous allons instituer un gouvernement. Nous allons instituer le Parlement du Canada, mais vous n'avez pas le choix. Vous n'aurez qu'à vous en accommoder.» Voilà fondamentalement ce qui s'est produit. Nous n'avons pas eu notre mot à dire dans la définition du gouvernement qui allait être institué sur nos terres.

Il faut qu'il y a ait une certaine compréhension, et je suis persuadé qu'elle existe. Mais on choisit de ne pas en tenir compte.

Nous parlons d'une bureaucratie qui sera mise en place. Dans notre cas, au Nunavut, j'espère qu'elle comprendra un grand nombre d'Inuit et, dans l'ouest de l'Arctique, j'espère qu'elle fera place à beaucoup de Dénés, car nous voulons notre gouvernement.

Pour économiser temps et argent, nous voulons une bureaucratie qui soit à l'écoute des administrés. Après tout, la bureaucratie est au service du peuple et non l'inverse, comme les bureaucrates semblent parfois le penser.

Le député comprend–il que cet accord règle des revendications qui n'ont été que trop longtemps en suspens? Comprend–il qu'il s'agit de régler un différend qui n'a que trop traîné? Le député demande si les autochtones vont payer leurs propres soins médicaux et ainsi de suite. Je lui rappelle, à propos du programme d'envoi postal des produits alimentaires—qu'il juge excellent, ce en quoi je suis d'accord avec lui—que nous ne pouvons retirer ces services subventionnés à des gens dont le pouvoir d'achat est parmi les plus faibles.

• (1820)

Ces consommateurs doivent parfois payer 4 $ le pain ou la douzaine d'oeufs et 5 $ le litre de lait, et ils considèrent les pommes, les oranges et d'autres fruits comme des friandises plutôt que comme un élément nutritif normal de leur régime.

Le député ne pense–t–il pas que cet accord vient régler des revendications qui sont en souffrance depuis bien trop longtemps?

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations.

Comme je l'ai dit, je ne connais pas beaucoup l'histoire des autochtones, mais il me semble que les livres d'histoire nous disent que les autochtones ont eux aussi immigré en Amérique à une certaine époque. Ils sont venus au Canada de la Sibérie en passant par le détroit de Béring. L'Amérique du Nord était déjà partiellement habitée. Je ne sais qui ils ont remplacé.

Je puis vous dire aussi que j'ai visité les ruines de Chichén Itza, une cité de la civilisation maya, qui a complètement disparu

avant l'arrivée du premier blanc par suite de l'effondrement de l'agriculture.

Je puis également dire au député que mes ancêtres sont venus au Canada et ont acheté un quart de section pour 10 $. Cent ans plus tard, après avoir coupé tous les arbres pour nourrir ce pays, ils ont tout perdu. J'ai enterré trois voisins qui se sont suicidés, comme l'a expliqué le député, parce que le système actuel leur avait arraché ce qu'ils avaient obtenu à la sueur de leur front, tout comme c'est arrivé aux autochtones.

Le créateur nous a donné cette terre pour que nous en profitions tous. Nous ne pouvons nous dissocier complètement de la situation où on prend un peu pour telle personne et un peu plus pour telle autre.

Nous devons nous rendre compte que les problèmes existaient avant l'arrivée de l'homme blanc. Je me demande simplement ce que les autochtones auraient fait s'ils n'avaient pu compter sur les blancs pour défendre la frontière contre le régime communiste de l'Union soviétique.

J'ai eu l'occasion de parler à des autochtones de l'Union soviétique à Flin Flon ou à Pine Falls tout récemment et de les entendre raconter leurs problèmes. Nous avons causé bien des problèmes, mais nous avons fait un peu de bien aussi dans ce pays. Je voudrais qu'on le reconnaisse de temps en temps.

M. Anawak: Monsieur le Président, je ne pense pas que nous soyons ici pour débattre de questions hypothétiques. Or, c'est là une question complètement hypothétique.

J'imagine que, si Christophe Colomb n'était jamais venu, l'Amérique du Nord serait un endroit bien plus propre. Je me demande ce qui se serait passé si c'étaient les ancêtres du député qui étaient arrivés les premiers; je ne doute pas que la situation des peuples autochtones serait bien pire. Je ne puis imaginer dans quelle situation désespérée nous nous trouverions.

Le député a dit vrai, il ne connaît pas la question autochtone. J'accepte une partie de ses observations. Il vaut mieux ne pas savoir.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je me demande simplement si ce qu'on lit dans les livres d'histoire est vrai. Est-ce vrai qu'aux XVe et XVIe siècles les autochtones se faisaient la guerre, que des nations étaient complètement massacrées et que des gens mouraient de faim à cause de la famine? Est-ce que tout ça est un mythe? L'homme blanc a-t-il créé cela de toutes pièces en Europe alors qu'il n'était pas encore venu ici? Notre histoire est-elle à ce point fausse? Faut-il récrire nos livres d'histoire?

Que propose le député? Le député veut-il que nous nous en tenions aux faits ou que nous discutions seulement de questions, de solutions ou de réponses qu'il a qualifiées d'hypothétiques? Je suis d'avis qu'il faut faire preuve d'honnêteté dans cette affaire. Nous devons essayer non seulement de régler les problèmes des autochtones, mais encore satisfaire aux doléances de leurs adversaires.

• (1825)

Pour la survie même du pays, il faut que nous en venions à admettre que c'est un problème commun et que nous devons travailler ensemble pour le résoudre, sinon nous risquons de nous détruire nous-mêmes.

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense du régime foncier mis en place au début de la colonisation. Les premiers colons cultivaient la terre et y finissaient leurs jours, tandis que d'autres groupes ne voulaient rien savoir de ce mode de vie et, ce faisant, n'ont pas contribué au développement de ce pays.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, après avoir entendu le député parler là-bas, je ne sais que répondre à cela. J'ai toujours pensé que ceux qui ont contribué au développement d'un pays doivent en tirer un certain respect ou quelques avantages.

Mes ancêtres ont été amenés de Prusse en Union soviétique. Ils y perdu toutes les terres qu'ils possédaient. Puis ils sont venus s'établir au Canada et ont recommencé une fois de plus. Nous sommes peut-être nés pour un petit pain; il est peut-être normal que ce soient toujours les autres qui en profitent. Moi aussi, j'ai des sentiments et des besoins.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, avant de faire mes commentaires, je voudrais dire qu'il y a un certain bien-fondé dans les remarques adressées par les membres du Parti réformiste dans le cadre de ce débat.

Je suis honoré d'être ici. Je suis honoré de participer à ce débat et d'exprimer les préoccupations et les questions des habitants de ma circonscription.

Beaucoup trop d'autochtones font face chaque jour à des problèmes socio-économiques à la fois accablants et tragiques. Peu de Canadiens oseraient prétendre que les autochtones ont un niveau de vie acceptable. Les autochtones et leur situation ont trop longtemps été ignorés par la plupart des Canadiens. Cependant, à mesure que les Canadiens deviennent de plus en plus conscients de ce que la vie sur les réserves a signifié d'humiliation et de pertes, on assiste à une réaction compréhensible. Remédions à la situation. Faisons quelque chose. La volonté est là.

Certains disent que nous ne pouvons agir trop vite ou faire trop pour améliorer la situation inacceptable des autochtones. J'ai entendu des non-autochtones, animés par leur enthousiasme et un sentiment de culpabilité, dire des choses du genre: «C'est au tour de l'homme blanc de vivre sur des réserves sans droit de vote et de faire ce que lui dicte le ministère des affaires indiennes.»

Je pense que ce que nous devons faire est un peu moins réactionnaire. À mon avis, nous devrions abattre les obstacles, faire preuve de collaboration et donner la possibilité aux autochtones qui le veulent de s'intégrer au courant dominant de la vie canadienne.

J'ai entendu des autochtones réagir à ce sentiment de culpabilité de l'homme blanc. Les autochtones, et c'est très humain, sont prêts à accepter ce que veut bien leur donner le gouvernement, c'est–à–dire de l'argent, des terres et des droits spéciaux. Les dirigeants autochtones sont fiers à juste titre d'avoir appris comment obtenir de l'argent du gouvernement, ainsi que l'a décrit un chef dans l'Ouest. Ils ont appris que, dans le climat actuel d'orthodoxie politique, le gouvernement est loin d'être prêt à repousser les demandes des autochtones.

Par exemple, les médias ont rapporté récemment que le ministre des affaires indiennes, à qui le chef Phil Fontaine avait remis un protocole d'entente, avait lu ce dernier rapidement, puis, sans demander d'autres explications, sans autre consultation et à la surprise de chacun dans la salle, avait pris son stylo et l'avait signé. Les parties intéressées étaient tellement surprises de voir le ministre agir qu'on aurait pu, selon le reporter, entendre une mouche voler.

C'est ainsi que je perçois l'entente sur le règlement de la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu. Une volonté de donner aux Dénés et aux Métis du Sahtu tout ce qu'ils veulent. Et, encore une fois, une volonté de renoncer à de vastes étendues de terre et d'eau, ainsi qu'à des droits d'exploitation en surface et souterraine, et cela, sans guère consulter les habitants au sud du 60^{e} parallèle. En outre, on s'interroge toujours sur le pouvoir juridique du gouvernement fédéral de conclure une telle entente sans au moins consulter les provinces.

• (1830)

Je ne dis pas qu'il ne faudrait pas corriger les erreurs passées et les injustices actuelles. Il faut le faire. Mais comme on sait maintenant ce qui s'est passé dans les réserves et dans les écoles résidentielles, on devrait également savoir ce que fait le gouvernement derrière des portes closes.

Jusqu'ici, l'entente avec les Dénés et les Métis du Sahtu a été négociée derrière des portes closes, sans pratiquement aucune consultation publique. Lorsque les Canadiens ordinaires connaîtront les faits, ce qui se produira certainement, quelle sera leur réaction? Ils estimeront que le gouvernement les a trompés. Leur réaction permettra–t–elle de retarder ou même d'empêcher la mise en oeuvre de programmes que les autochtones comme les non–autochtones équitables luttent pour obtenir? Cette réaction sera–t–elle défavorable à cette entente et l'étouffera–t–elle?

Des ponts peuvent et devraient être établis entre les autochtones et les non–autochtones, mais il faut les construire dans les deux sens. L'enrichissement culturel peut franchir ces ponts dans les deux sens, profitant ainsi à tous les Canadiens.

Dans la mosaïque des cultures qui se crée au Canada, chaque culture peut recevoir et contribuer. Je ne confonds pas cette notion avec celle du creuset des cultures. J'insiste plutôt sur le fait que nous avons pour objectif ultime une unité canadienne qui embrasse avec dynamisme toutes les cultures, sans avantage ou perte d'avantage fondé sur les cultures. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Comme vous le savez, on peut toujours se raviser. Quand le député de Cariboo—Chilcotin a pris la parole, à 18 h 25, j'aurais pu demander à la Chambre si elle voulait que je considère qu'il était 18 h 30, mais je ne l'ai pas fait.

Je voudrais savoir si les députés consentent à l'unanimité à ce que le député termine son intervention. Il n'y aurait pas de questions ou de commentaires. Le député pourrait peut–être nous donner une idée du temps dont il aurait besoin pour terminer son intervention, car je déteste interrompre les gens au milieu de leur discours.

Je m'en remets à la Chambre. Le député pourrait peut–être nous éclairer.

M. Mayfield: J'aurais besoin de 15 minutes encore, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime ou préférez–vous que nous passions au débat sur la motion d'ajournement et que le député termine son intervention quand nous reprendrons le débat sur le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je passe donc au débat sur la motion d'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le 12 avril dernier, je m'adressais au Président de la Chambre et l'informait que le ministre de l'Industrie n'avait toujours pas recommandé au gouvernement de prendre une décision sur deux dossiers concernant le chantier maritime MIL Davie, à Lauzon, soit celui du traversier des Îles–de–la–Madeleine et celui du projet de navires multifonctionnels *Smart Ship*.

Je mentionnais aussi lors de cette intervention que si le gouvernement croit encore à l'emploi, il n'a pas de raison de ne pas statuer immédiatement sur l'avenir de ce chantier. J'informais aussi la Chambre qu'à chaque jour qui passe l'inaction gouvernementale compromet la survie de la plus grande entreprise privée de la région de Québec.

Les réponses à ces deux questions, données par le ministre de l'Industrie à de cette occasion, ne satisfont pas, mais absolument pas, les employeurs, les employés et la population concernée. Nous ne pouvons nous contenter d'une formule toute prête comme celle que nous avons reçue. Nous sommes d'accord que le gouvernement à titre de gardien des deniers publics doit prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des contribuables, mais il doit en prendre.

Pendant la dernière campagne électorale, tous les intervenants du milieu ont fait savoir au gouvernement actuellement en place et aux partis de l'opposition, l'importance de réagir rapidement dans le dossier de la MIL Davie car il serait dangereux dans le cas contraire d'assister à un désastre économique, soit la fermeture du chantier MIL Davie. Actuellement, le chantier maritime est en panique, aucun contrat n'est signé ou en attente de l'être.

● (1835)

À cette même date l'année dernière, 3 000 employés y travaillaient. Actuellement, ils sont 2 000 et en décembre prochain, ils ne seront plus que 300, si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités immédiatement.

Vous comprendrez donc que la population est prête à prendre tous les moyens pour assurer sa survie. La population n'a pas l'intention d'attendre le déclenchement des élections provinciales sans qu'il y ait de prise de position ferme par le gouvernement fédéral. Trop souvent, les politiciens ont fait leur campagne électorale en promettant des contrats au chantier qu'ils n'ont jamais donné après les élections.

Si je demande aujourd'hui au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie de me donner une réponse précise sur l'orientation gouvernementale dans ce dossier, ce n'est pas par caprice, mais bien parce que la situation est grave et urgente. C'est la raison aussi, monsieur le Président, pour laquelle vous avez accepté que je m'adresse ce soir à cette Chambre en vertu de l'article 37(3) du Règlement.

La population des deux rives de la région de Québec qui travaille dans l'industrie privée est dépendante de deux industries majeures: les pâtes et papiers et le chantier maritime.

Déjà, l'industrie des pâtes et papiers fait face à de sérieuses difficultés en essayant d'appliquer certaines normes environnementales fédérales. Mais, monsieur le Président, vous me permettrez de revenir bientôt sensibiliser la Chambre sur cet épineux problème.

L'autre industrie sur laquelle s'appuient 3 000 employés n'a plus de contrats et s'apprête à fermer ses portes. J'aimerais que le gouvernement soit sensibilisé aux problèmes majeurs que créerait la non-implication immédiate du gouvernement fédéral. Trois mille familles, c'est environ 10 000 personnes qui subsisteront, pour un certain temps, grâce aux prestations d'assurance-chômage. L'année suivante, c'est 10 000 personnes qui seront condamnées à vivre d'aide sociale avec tout ce que cette situation amène de problèmes psychologiques. Ces problèmes psychologiques augmenteront sensiblement les dépenses de soins de santé qui sont payées en partie par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement, j'en suis persuadé, a analysé toutes ces répercussions et je souhaite ardemment que mon collègue secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie soit maintenant en mesure de nous annoncer immédiatement la bonne nouvelle, c'est-à-dire la construction du traversier des Îles-de-la-Madeleine confié à la MIL Davie de Lauzon et la construction d'un prototype *Smart Ship* donnée au même chantier pour assurer sa survie dans les prochaines années.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie m'a demandé de commenter la question soulevée par le député de Beauport—Montmorency—Orléans, le 12 avril dernier, et je suis sûr qu'il obtiendra une réponse claire.

L'avenir de MIL Davie et sa capacité de générer des emplois intéressants et à long terme sont très importants pour le gouvernement, et je sais à quel point cela est important pour les gens de la région de Québec.

Comme le projet de la frégate canadienne de patrouille et le projet Trump se termineront cette année à la MIL Davie, le gouvernement entamera des discussions sur l'avenir du chantier maritime avec son propriétaire, la province de Québec. Les discussions auront comme point de départ le plan d'entreprise que la province de Québec évalue actuellement et dans lequel il est fait état de l'orientation qu'adoptera la société pour assurer son avenir.

Je crois savoir que le gouvernement provincial n'a pas approuvé l'ébauche du plan et que celui-ci n'a pas encore été soumis au gouvernement fédéral.

Des propositions spontanées relativement à deux projets de construction fédéraux ont été présentées par MIL Davie. La première a trait au remplacement du *Lucy Maud Montgomery*, un traversier reliant les Îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Edouard, et la deuxième porte sur la construction d'un navire polyvalent ou «navire intelligent» pour le ministère de la Défense nationale.

Dans le cas du traversier, mon collègue le ministre des Transports étudie les diverses options qui s'offrent à lui dans le contexte de ressources financières limitées, de l'intérêt d'autres chantiers maritimes canadiens à l'égard de ces contrats et de la nécessité d'offrir un service de traversier opportun et efficace.

En ce qui a trait à la construction d'un «navire intelligent», le ministre de la Défense nationale sera en mesure d'évaluer les besoins futurs de la marine lorsque l'examen de la politique en matière de défense, présentement en cours comme le député le sait, sera terminé.

Enfin, l'avenir à long terme de la MIL Davie et le bien-être de ses employés et de la communauté tiennent à coeur au gouvernement. Comme l'a dit à plusieurs reprises mon collègue le ministre de l'Industrie, le gouvernement est déterminé à collaborer avec le propriétaire du chantier maritime, la province de Québec.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le 13 avril dernier, j'ai eu l'occasion de poser au premier ministre une série de deux questions concernant le bilinguisme.

● (1840)

À une de ces questions, il a inclu dans sa réponse, et je cite:

Ils veulent défendre leurs droits.

Il parlait des communautés francophones et acadienne du Canada.

Mais ce qu'ils déplorent, c'est que ce sont des francophones comme eux, comme les péquistes et les bloquistes, qui leur nuisent le plus.

Monsieur le Président, de tels propos méritent, voire exigent soit des excuses, soit de solides explications. Et voici le sens dans lequel je situe de tels propos, et les motifs pour lesquels ces propos m'ont extrêmement et désagréablement surpris. D'abord, les droits des collectivités francophones et acadienne au Canada ne dépendent pas du Québec, ce sont des droits que ces gens–là possèdent. Ils les possèdent dans chacune de leur collectivité. Ils les possèdent parce qu'ils sont eux–mêmes, parce qu'elles sont elles–mêmes. Ils les possèdent et, de plus, ces droits sont enchâssés dans une Constitution et dans une Charte.

Que le Québec soit ou ne soit pas partie de la Confédération canadienne ne change en rien la réalité de ces droits qui sont les leurs. Ce que j'ai cru comprendre des propos que le premier ministre a prononcés, c'est que, advenant que le Québec ne soit plus là, alors ou bien le gouvernement libéral ne ferait pas le nécessaire pour que la Constitution et la Charte soient respectées, ou bien il croit que les Canadiens et Canadiennes ne seraient pas d'une façon normale portés à respecter cette Constitution et cette Charte qui est la leur.

Est–ce à dire, donc, que l'on veut tenir le Québec responsable de l'avenir auquel les collectivités francophones et acadienne du Canada ont droit? Est–ce à dire qu'on veut tenir le Québec responsable de ce que les autres Canadiens et Canadiennes, d'un océan à l'autre, feront pour leurs collectivités francophones et acadienne?

Je n'ose croire que c'était là l'intention du premier ministre, de sorte que maintenant les explications que j'attends peuvent se résumer en ces quelques mots: Ou bien, effectivement, le premier ministre, en tant que chef du gouvernement libéral, n'a pas l'intention, en l'absence du Québec, de s'assurer que la Constitution et la Charte seront respectées. Ou encore, le premier ministre croit qu'en l'absence du Québec, les Canadiens et Canadiennes, d'un océan à l'autre, n'auront pas la volonté, n'auront pas la détermination, n'auront pas ce qu'on pourrait appeler le *fair–play* de respecter la Constitution et la Charte.

Alors, est–ce l'un ou est–ce l'autre? Ou est–ce que ces paroles n'auraient jamais du être prononcées?

Monsieur le Président, non seulement j'attends la réponse, mais je suis convaincu que des dizaines de milliers d'autres personnes attendent la réponse. Voyez–vous, il y a 900 000 anglophones au Québec et jamais le Québec n'a dit qu'il ne les traiterait autrement que très légitimement. Il y a 960 000 francophones dans le restant du pays, 60 000 de plus, et ils attendent une réponse maintenant.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, la réalité est qu'il y a au Canada près d'un million de francophones hors Québec, et que leur nombre a augmenté de 50 000 depuis 1971. S'il est vrai que la proportion des francophones hors Québec a diminué au cours de la même période, cela est dû principalement à la proportion grandissante de Canadiens et Canadiennes d'origines diverses que nous avons accueillis au cours de cette période.

Le gouvernement reconnaît toutefois les défis particuliers que connaissent les francophones hors Québec.

● (1845)

Le député d'en face utilise des statistiques sur la situation de communautés francophones vivant hors Québec pour faire croire à la Chambre que cette population va bientôt disparaître, et que cette disparition devrait précipiter la disparition de notre politique sur les langues officielles du Canada tout entier.

[*Traduction*]

Les francophones vivant à l'extérieur du Québec représentent environ 20 p. 100 de la population totale de langue française au Canada. Grâce à diverses initiatives gouvernementales, des progrès notables ont été enregistrés ces dernières années, surtout pour ce qui est d'un plus grand accès à l'école de langue française dans toutes les provinces.

Ainsi, il y a actuellement plus de 185 000 jeunes Canadiens dans 700 écoles primaires et secondaires à l'extérieur du Québec, ainsi que dans 45 collèges et universités qui dispensent tous leurs cours, ou une partie du moins, en français.

[*Français*]

Le député devrait garder à l'esprit que la vitalité d'une collectivité se mesure à son esprit d'initiative et à son sens d'identité et ne se traduit pas seulement par des statistiques.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, le 25 mars dernier, j'ai posé, en cette Chambre, une question au ministre des Finances concernant le projet Sainte–Marguerite.

À cette date, tout le monde était prêt pour débuter les travaux, sauf qu'il manquait un permis pour les débuter. Et comme par hasard, il devait être émis par le gouvernement fédéral. La région de Sept–Îles, au Québec, durement touchée par le chômage, voyait la création de nouveaux emplois paralysée par la lenteur du gouvernement fédéral.

Donc, sur la question de savoir quand le gouvernement fédéral était pour permettre à Hydro–Québec d'aller de l'avant avec ce projet, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports me répondait qu'il fallait protéger l'environnement. Je suis bien d'accord avec lui, mais l'environnement a le dos bien large lorsqu'on sait que le rapport du BAPE a été accepté le 24 février dernier. Si on tente d'harmoniser les normes fédérales–provinciales, pourquoi le rapport du Québec n'était–il pas suffisant?

Le ministre des Affaires intergouvernementales a, quant à lui, profité de l'occasion pour souligner la réussite de cette belle entente entre son gouvernement et le gouvernement du Québec. Il a expliqué que le permis en question est complexe et détaillé et qu'il manquait certaines informations pour l'émettre. Il a souligné, en passant, que ces informations manquantes venaient du Québec. Donc, c'est la faute du Québec si le gouvernement

fédéral ne pouvait pas émettre de permis. Maudit bel exemple de l'efficacité de l'entente, encore une fois.

On a finalement perdu tout ce temps pour rien, puisque le gouvernement a permis le début des travaux sans le fameux permis. Je suis heureux que les travaux aient débuté pour que les gens de la région de Sept–Îles aient du travail. Je m'explique. Il est clair comme de l'eau de roche que si le gouvernement fédéral a permis le début des travaux sans permis, c'est pour gagner les faveurs de l'électorat.

Il est clair que ça sent l'électoralisme quand le premier ministre du Canada dit au premier ministre du Québec qu'il peut agir sans autorisation. Il est également clair qu'il est ridicule de compter le nombre d'oeufs entre deux coups de pépine. Mais, il est surtout clair que personne n'est dupe du petit jeu auquel se sont livrés les deux premiers ministres.

Et on dit qu'il s'agit d'un exemple concluant de bonne entente fédérale–provinciale. Hydro–Québec a eu des bâtons dans les roues parce que les normes environnementales du fédéral et du provincial ne sont pas les mêmes.

On s'entend bien sur papier, mais lorsqu'on veut poser des actions concrètes sur le terrain, on frappe un mur. Quand des gens pleins de bonne volonté essaient de voir où la chaîne bloque, le processus est tellement lourd qu'ils y arrivent à peine. Ce que je veux dire, c'est que les événements du projet Sainte–Marguerite nous démontrent encore une fois que le système fédéral est mort, qu'il y a pour les Québécois et les Québécoises un gouvernement de trop, et plus vite on éliminera ce dernier gouvernement, alors là le Québec pourra se développer pleinement, parce qu'il aura son coffre d'outils complet, bien à lui, et c'est lui seul qui sera le maître de son destin.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports m'a demandé de répondre aux inquiétudes exprimées à la Chambre à propos de prétendus retards à octroyer le permis fédéral nécessaire pour le début des travaux du projet de développement hydro–électrique 3 de Sainte–Marguerite.

La construction de ce projet exige un permis en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, dont l'application relève du ministère des Transports.

Comme l'importance des travaux exigeait une évaluation environnementale, les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de tenir des audiences publiques conjointes.

Le 28 mars 1994, au nom du gouvernement fédéral, le ministère des Transports a rendu publique la réponse fédérale au rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ou BAPE.

Le ministère des Transports procède avec célérité pour s'acquitter des responsabilités que la loi lui impose. À la suite de l'annonce du ministre le 24 février, les fonctionnaires du ministère ont communiqué avec les autorités provinciales et avec Hydro–Québec pour leur expliquer les exigences à respecter pour obtenir le permis prévu à la Loi sur la protection des eaux navigables.

Afin de mettre au point les derniers détails relatifs au permis, le ministère des Transports devra recevoir et approuver les derniers plans détaillés du projet. Conformément à la Loi sur la protection des eaux navigables, Hydro–Québec doit déposer ces plans auprès d'un bureau d'enregistrement, faire connaître ses intentions à l'égard du projet dans deux journaux locaux et dans la *Gazette du Canada,* et observer un délai de 30 jours avec d'entreprendre des travaux qui pourraient gêner la navigation.

Pour terminer, Hydro–Québec peut entreprendre les travaux routiers nécessaires dans le cadre de ce projet et a déjà commencé à le faire, je crois. Cette société peut sûrement entreprendre des travaux qui ne sont pas liés à la Loi sur la protection des eaux navigables. Contrairement à ce qu'a dit le député de Frontenac, j'estime que le gouvernement a respecté les engagements qu'il avait pris à l'égard de la protection de l'environnement et de la création d'emplois.

Je voudrais aussi rappeler au député que, il n'y a pas si longtemps, les Nations Unies ont déclaré que le Canada se classait au premier rang dans le monde entier pour la qualité de vie et que, s'il occupait ce rang, c'était grâce à la collaboration des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Il devrait réfléchir à cela.

Le président suppléant (M. Kilger): L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité du paragraphe 38(5) du Règlement.

La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

LA FORMATION MILITAIRE

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, si je prends la parole devant la Chambre aujourd'hui, c'est pour informer mes honorables collègues d'un sujet qui nous tient tous à coeur. Il s'agit des possibilités que le ministère de la Défense nationale va offrir aux jeunes Canadiens de recevoir une formation d'officier dans les Forces canadiennes, dans le cadre d'un collège militaire canadien entièrement bilingue.

[*Traduction*]

Il y a quelques semaines, en réponse aux questions suscitées par la disposition budgétaire annonçant la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, au Québec, j'ai promis au député de Roberval que, quelques semaines plus tard, je présenterais à la Chambre un rapport d'étape afin d'informer les députés des mesures prises par le ministère de la Défense nationale pour garantir le bilinguisme du collège militaire unifié à Kingston.

Demain, je dois comparaître devant le comité sénatorial des finances. Sauf erreur, les questions porteront précisément sur la fermeture du collège militaire. Par simple courtoisie envers les députés, j'ai pensé d'abord faire une déclaration à la Chambre et faire le point sur l'évolution de notre opinion à cet égard.

La fusion de nos trois collèges militaires en une seule institution est dictée à la fois par des restrictions budgétaires et par les exigences opérationnelles des Forces canadiennes. Depuis 1989, l'effectif du corps des officiers de la Force régulière diminue. Par suite du budget de 1994, la réduction du nombre des officiers se poursuivra jusqu'en 1998. Par conséquent, le nombre des cadets inscrits dans les collèges militaires sera évidemment réduit pour passer d'à peu près 1 600 qu'il est actuellement à environ 900. Un seul collège sera donc suffisant pour répondre à nos besoins.

Or, ce collège devra être complètement bilingue pour deux raisons. La première, c'est qu'il devra recevoir des jeunes Canadiens de toutes les régions, peu importe leur première langue officielle. Ces jeunes Canadiens doivent être bien accueillis au collège militaire, mais ils doivent aussi s'y sentir chez eux. La deuxième raison, c'est que, en vertu du principe d'égalité des deux langues officielles ainsi que de l'esprit de la Loi sur les langues officielles, nous devons garantir que la formation des officiers soit donnée dans les deux langues officielles.

Cette formation bilingue est aussi importante parce que nos corps d'officiers doivent être en mesure de commander des militaires venant des deux groupes linguistiques. On a donc décidé récemment qu'à partir de l'année universitaire 1996-1997, le bilinguisme fonctionnel sera exigé au Canada de tous les diplômés du collège militaire. Je reviendrai sur ce point dans quelques moments.

[*Français*]

La création d'un collège militaire entièrement bilingue représente un défi canadien par excellence. En effet, entre autres buts, elle vise à créer des liens basés sur le respect de la différence à promouvoir l'entente et la collaboration au nom d'une cause commune: le service et la défense du pays. Or, ce défi, le ministère de la Défense nationale s'est empressé de le relever. En effet, mon ministère a établi, d'une part, un plan de transition visant la période d'études 1994-1997 et, d'autre part, un plan visant à rendre le Royal Military College de Kingston entièrement bilingue.

Le plan de transition mettra en place les mesures nécessaires pour assurer la relève des programmes offerts par les trois collèges militaires d'ici à la fin de l'année universitaire 1996-1997. Nous envisageons aussi plusieurs options pour remplacer, à partir de l'année universitaire 1995-1996, l'année préparatoire offerte par le Collège militaire royal de Saint-Jean, au Québec.

• (1010)

Parallèlement, la Défense nationale élabore un plan visant à rendre le Royal Military College entièrement bilingue, plan dont je tracerai maintenant les grandes lignes. Le Royal Military College est déjà partiellement bilingue, puisque les programmes d'études en sciences et en génie y sont offerts dans les deux langues officielles depuis de nombreuses années. On y utilise aussi depuis longtemps l'anglais et le français dans les activités

quotidiennes, en alternant les deux langues, une semaine sur deux.

Le plan qu'élaborent actuellement les autorités de la Défense nationale vise à rendre le Royal Military College entièrement bilingue et à créer un milieu qui incite les jeunes francophones et anglophones à y entreprendre leurs études et à devenir des officiers bilingues au sein des Forces canadiennes.

Ce plan aura une incidence sur les quatre piliers du programme des collèges militaires canadiens, soit les études, le programme militaire, le sport et le conditionnement physique, ainsi que l'habilité en langue seconde. Il touchera le personnel enseignant et les élèves-officiers et aura des répercussions sur le soutien administratif et sur tous les aspects de la vie quotidienne au collège.

[*Traduction*]

Dans le cadre de la rationalisation de notre réseau de collèges militaires, tous les programmes scolaires retenus seront offerts aux nouveaux étudiants dans les deux langues officielles. À cette fin, les commandants et les directeurs évaluent les besoins en personnel francophone et anglophone, tant militaire que civil.

Étant donné que le niveau de bilinguisme exigé des diplômés du Collège militaire royal a été rehaussé, on insistera sur une utilisation quotidienne du français et de l'anglais au collège. Les cadets qui ont besoin de perfectionner leurs connaissances de la langue seconde suivront, pendant l'été, des cours de langue dans un environnement linguistique pertinent.

Le caractère bilingue du collège sera rehaussé du simple fait de l'arrivée des cadets du Québec. C'est ainsi que le collège comptera 30 p. 100 de francophones et 70 p. 100 d'anglophones, comparativement à 17 et 83 p. 100 respectivement à l'heure actuelle.

Pour ce qui est du personnel militaire, le commandant collabore déjà avec le bureau du personnel à Ottawa afin que la composition du personnel du collège reflète ses exigences.

[*Français*]

Madame la Présidente, je tiens à mentionner qu'au mois de juillet, le brigadier-général Charles Émond, qui est actuellement commandant du Collège militaire royal de Saint-Jean, débutera dans ses nouvelles fonctions de commandant de notre unique collège militaire.

[*Traduction*]

Autrement dit, le commandant du Collège militaire de Saint-Jean, au Québec, le brigadier-général Charles Émond, va aller au Collège militaire royal de Kingston s'assurer que la transition vers un seul collège se fasse en douceur et que le collège soit bilingue.

Je tiens à porter cela à l'attention des députés d'en face, notamment de mes collègues du Bloc québécois qui sont très préoccupés par la consolidation des activités collégiales à Kingston. J'ai bon espoir que le général Émond, maintenant commandant au Collège militaire royal, saura faire du collège de Kingston un établissement vraiment et fièrement bilingue que nous pourrons tous admirer.

[*Français*]

Le brigadier-général Émond est gradué du Collège militaire royal et diplômé du RMC. Nous comptons sur lui pour continuer à faire refléter à notre nouveau collège la vision que se fait la Défense nationale du bilinguisme chez les officiers des Forces canadiennes.

Je me permettrai d'apporter maintenant quelques précisions sur le concept de corps d'officiers bilingue au sein des Forces canadiennes. Ce concept a été adopté par le Conseil des Forces armées le 28 juin 1988. Il répondait aux besoins qu'ont les officiers supérieurs de pouvoir diriger leurs subordonnés dans les deux langues officielles.

À l'heure actuelle, ce concept est étudié par un groupe de travail conjoint spécial constitué des représentants du commissaire aux langues officielles et de la Défense nationale. Nous entendons raffiner ce concept et résoudre les points soulevés par le commissaire, lors de nos consultations.

• (1015)

Notre but est d'établir la politique suivante: À partir du 1er janvier 1998, tous les officiers promus au grade de lieutenant-colonel devront normalement être bilingues. J'ai déjà mentionné ce fait à la période des questions en cette Chambre.

Les mesures visant à offrir une formation en langue seconde aux officiers francophones et anglophones s'inscrivent dans le cadre plus vaste du Programme des langues officielles du ministère de la Défense nationale. Ces programmes reposent entre autres sur la Loi sur les langues officielles de 1988 et touchent les domaines suivants: langue de travail, participation équitable, communication avec le public, prestation des services et formation linguistique.

[*Traduction*]

D'abord, en ce qui concerne la langue de travail, nous avons adopté un modèle spécial qui tient compte de notre environnement unique et des mesures organisationnelles nécessaires pour atteindre l'objectif du bilinguisme au ministère de la Défense nationale et dans les Forces canadiennes. Le second élément est une participation équitable.

En 1992, une analyse approfondie de la désignation linguistique de tous les services et de tous les postes a révélé qu'il restait encore beaucoup à faire pour accroître le nombre d'anglophones bilingues parmi les militaires.

[*Français*]

Pour examiner le taux de participation des francophones au sein des Forces armées canadiennes, nous avons procédé à une analyse complète de recrutement, d'enrôlement, de promotion et du taux d'attrition des officiers et des militaires au cours des 15 à 20 dernières années.

Cet examen qui portait sur tous les grades et groupes professionnels militaires s'est terminé en décembre 1992. Il en ressort que dans l'ensemble nous atteignons l'objectif de la participation équitable sauf dans trois groupes professionnels militaires sur 135 groupes.

Le troisième secteur visé par le Programme des langues officielles concerne la communication et le service avec le public. Notre personnel collabore sur une base continue avec les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que la Défense nationale respecte l'esprit des règlements relatifs aux langues officielles.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, nous offrons des cours de langue seconde à l'interne. Afin de rationaliser ce programme, les hauts fonctionnaires de mon ministère, en collaboration avec des représentants de la Commission de la fonction publique et du Conseil du Trésor, étudient la possibilité de confier notre programme d'enseignement des langues secondes à la Commission de la fonction publique.

En ce qui concerne les critiques plus générales que nous a adressées le commissaire aux langues officielles, soyez assurés que mon ministère continuera d'améliorer son bilan. Permettez-moi de rappeler les trois domaines que je viens de mentionner, soit notre plan d'action pour un collège militaire entièrement bilingue, le concept d'un corps d'officiers bilingues et efficaces et la réalisation d'une étude visant à accroître l'efficacité de notre programme d'enseignement des langues secondes.

Voilà donc trois exemples frappants qui illustrent à quel point le ministère de la Défense nationale prend la question des langues officielles au sérieux. Nous poursuivrons nos efforts en respectant la Loi sur les langues officielles et les politiques connexes et en continuant de travailler en étroite collaboration avec le commissaire aux langues officielles.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'espère avoir convaincu mes collègues que nous travaillons de pied ferme à rendre l'ensemble des Forces armées canadiennes plus conforme à la réalité canadienne. J'espère aussi leur avoir assuré que les portes du nouveau collège militaire canadien, l'une des importantes voie d'accès à la carrière d'officier dans les Forces armées canadiennes, sont grandes ouvertes à tous les candidats qualifiés, anglophones et francophones.

[*Traduction*]

En tant que ministre de la Défense nationale, je suis fier de participer à la création de ce collège militaire bilingue. En effet, nous pouvons tous être fiers de cette initiative, car notre collège militaire deviendra une institution unique, le miroir de la dualité linguistique de notre pays. Il accueillera ces jeunes Canadiens qui seront les leaders de demain, peu importe leur province ou leur territoire d'origine.

Avant de conclure, je voudrais m'excuser auprès des porte-parole des partis d'opposition. Je crains qu'on ne les ait pas avertis assez tôt de ma déclaration. Ils n'ont eu, je crois, qu'une heure ou deux d'avis, mais ont eu l'amabilité de me permettre de faire cette déclaration aujourd'hui.

Je voudrais signaler au député de Charlesbourg, arrivé au moment même où j'allais commencer mon intervention, que j'ai décidé d'intervenir aujourd'hui parce que j'estimais que je me devais, par politesse, de faire cette déclaration à la Chambre des communes. Demain, je témoignerai devant le comité sénatorial des finances qui me posera, paraît-il, des questions très épineuses sur la fermeture du collège militaire et l'avenir de nos collèges militaires.

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg): Madame la Présidente, en commençant, j'avais l'intention de signaler au ministre qu'il avait tardé à nous fournir le temps de son allocution et j'accepte ses excuses.

• (1020)

Je suis heureux d'intervenir à nouveau sur ce sujet qui fut relativement brûlant au Québec, c'est-à-dire la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean afin de n'utiliser qu'un seul collège, soit le Collège militaire de Kingston, pour la formation future des militaires. Doit-on rappeler que la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean n'a jamais été justifiée ni par les économies, ni par la condensation de la formation, ni par la capacité de compenser par le Collège militaire de Kingston. Le gouvernement n'a jamais démontré une telle justification.

Malgré le discours qu'a tenu le ministre ce matin, et je suis convaincu de sa sincérité, comme je suis convaincu qu'il fait des efforts en ce sens, nous voulons quand même être réalistes. La Loi sur les langues officielles n'existe pas depuis que le Parti libéral a pris le pouvoir, elle existe depuis plusieurs années. Cela fait plusieurs années que le Collège militaire de Kingston, le Collège militaire de Saint-Jean, le Collège militaire de Royal Roads auraient dû être bilingues et travailler dans les deux langues lorsqu'il y avait demande. Nous savons pertinemment, selon les informations que nous avons eues et même par les critiques sur les langues officielles soulignées par le ministre, que les résultats laissaient fort à désirer.

Ce matin, le ministre de la Défense nous trace les grandes lignes d'un plan qui vise à rendre le Collège militaire de Kingston entièrement bilingue. Je viens de vous signaler que nous nous permettons de douter de cette affirmation, malgré les bonnes intentions et les efforts qui seront faits. On nous trace les grandes lignes, mais en même temps, on nous dit que les autorités de la Défense nationale élaborent actuellement un plan. Faut-il comprendre que le ministre ne nous lance, ce matin, que de la poudre aux yeux? Il n'y a absolument rien de tangible dans ce plan.

Le ministre nous parle des incidences du plan qu'on n'a pas vu, qu'on ne connaît pas, de ses objectifs, de ses concepts, mais rien au niveau des moyens. Les francophones s'attendent à plus qu'à un vague concept. Les seules précisions que le ministre nous apporte relativement à son concept de corps d'officiers bilingues, c'est la date où il a été adopté. On nous dit qu'à l'heure

actuelle, ce concept est étudié par un groupe de travail conjoint spécial. Un autre groupe de travail!

Ils entendent raffiner ce concept et résoudre les points soulevés par le commissaire aux langues officielles. On s'en remet au programme des langues officielles du ministère; on connaît les résultats que cela a donnés au niveau du Collège militaire de Kingston. Pis encore, ce n'est pas avant 1998 que tous les officiers promus au grade de lieutenant-colonel devront normalement être bilingues, affirmation déjà faite en Chambre suite à des questions posées au ministre. Je me demande ce que signifie un lieutenant-colonel «normalement bilingue». Qu'est-ce que c'est «normalement bilingue»? De quelle façon pourra-t-on l'accepter? C'est trop peu, trop tard.

Par ailleurs, le ministre ne nous dit rien sur les moyens qu'il entend prendre afin de favoriser la culture francophone au sein du Collège militaire de Kingston. L'environnement compte pour beaucoup dans la formation d'un élève-officier qui cherche à maîtriser une langue seconde. Apprendre une nouvelle langue est une démarche qui implique davantage qu'un programme académique. Apprendre une nouvelle langue est également une question d'environnement et d'immersion. Je suis bien placé pour en parler, j'ai de la difficulté à apprendre une nouvelle langue. Bien qu'on soit en immersion partielle, ici, j'ai l'intention de faire une immersion complète.

Lorsque je regarde les recommandations qui ont été produites par le comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense et dans les Forces armées canadiennes, il appert que ce comité recommandait que ce facteur d'immersion soit un élément important de la formation des élèves-officiers. Il recommandait, et je cite: «Tous les élèves-officiers du Royal Military College et du Royal Roads Military College passeraient au moins un an au campus de Saint-Jean, alors que ceux de ce campus—soit le Collège militaire de Saint-Jean—devraient faire de même dans un des deux autres sites; ceci aiderait au développement linguistique de chacun et assurerait qu'ils soient, les uns, les autres, exposés à l'autre culture.»

Ce court extrait démontre à quel point, une politique de bilinguisme appliquée à une formation académique d'élèves-officiers n'est pas seulement une question qui se règle avec un programme académique improvisé à la dernière minute comme le suggère l'honorable ministre.

• (1025)

Négliger cet aspect de l'immersion, de l'exposition d'une autre culture serait certainement plus prometteur.

Certaines positions expliquent pourquoi moi et mes collègues du Bloc québécois nous sommes opposés à la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, et ce, depuis le début.

Nous savons tous que le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes est davantage une réalité pour les francophones qui participent à ce corps armé que pour les anglophones qui, la plupart du temps, lorsqu'ils sont bilingues, ont passé par le Collège militaire de Saint-Jean.

Il y a un manque important de militaires bilingues dont la langue maternelle est l'anglais, et au contraire, il y a un surplus de militaires bilingues dont la langue maternelle est le français.

Un rapport interne des Forces armées canadiennes sur l'état du bilinguisme dans l'armée faisait état d'une carence importante à ce niveau. Ce rapport déclarait qu'il existait un surplus de 2 861 francophones bilingues, alors que le manque à gagner pour les anglophones bilingues était de 1 424.

Bien sûr, cet échantillonnage est plus large que le seul corps des officiers, mais il souligne à quel point la promotion du bilinguisme dans l'armée canadienne est l'affaire des francophones.

Rappelons-nous le climat entourant l'annonce de la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean. Le ministre de la Défense a annoncé la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean au nom de l'économie et c'est également au nom de l'économie qu'il décide de récluser des francophones dans un milieu anglophone pour leur formation militaire.

Le ministre, dans sa déclaration, parle de milieu incitatif pour les francophones qui entreprendront leurs études à Kingston. Moi, j'appelle cela, malheureusement, de l'hypocrisie, car nombreux sont les élèves-officiers, présents et anciens, à remettre en cause cette déclaration que le ministre a faite ce matin.

Le ministre a fait des prévisions optimistes sur le taux du bilinguisme dans le corps des officiers de l'armée. Moi, je lui fais des prédictions plus réalistes: oui, il y aura encore des élèves-officiers bilingues, mais ceux-ci seront de plus en plus de souche francophone. La réalité, c'est cela.

Il n'y a rien de concret dans ce plan. Pas de moyens, pas de coûts supplémentaires, rien qui nous satisfasse. Rien qui ne puisse justifier la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean ou qui ne puisse compenser la perte et le recul important que cette fermeture politique apporte aux francophones dans les forces canadiennes.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Madame la Présidente, je veux dire tout d'abord que j'accepte les excuses qu'a présentées le ministre pour avoir tardé à nous communiquer sa déclaration. Nous nous sommes quand même débrouillés malgré la livraison tardive.

[*Français*]

En réponse au ministre, tout d'abord, il faut comprendre que le Collège militaire royal de Kingston est déjà une institution assez bilingue, et ce, depuis des années.

Il faut aussi reconnaître qu'avec la fermeture du CMR à Saint-Jean, il faut avoir un endroit où les élèves-officiers francophones peuvent poursuivre leurs études.

Alors, avoir une institution comme le CMR complètement bilingue est désirable et assez facile à réaliser.

J'aimerais aussi ajouter qu'en parlant ce matin avec un ancien commandant du collège, j'ai bien l'impression que ce bilinguisme là est un facteur qui renforce l'unité de notre pays.

[*Traduction*]

Je suis d'accord que le bilinguisme au RMC est souhaitable et qu'il est réalisable sans trop de frais supplémentaires. En fait, on pourrait même faire valoir que la fermeture du CMR et du Royal Roads Military College permettra de réaliser des économies considérables.

Néanmoins, il est nécessaire de faire une mise en garde. Il ne faut pas que la Défense nationale prenne cette mesure à l'égard du RMC aujourd'hui dans l'intention de l'appliquer au reste du pays demain. Le danger est réel, comme en témoignent les paroles prononcées par le ministre de la Défense nationale à la Chambre en février, lorsqu'il a annoncé que, d'ici à 1997, les officiers des Forces canadiennes devront être bilingues s'ils veulent être promus au–delà du grade de lieutenant–colonel.

• (1030)

Aussi souhaitable que puisse être le bilinguisme, les Canadiens anglophones devraient pouvoir avoir une longue et fructueuse carrière en anglais.

Voici ce qu'on peut lire dans une brochure publiée récemment par le ministère du Patrimoine canadien intitulée *Les mythes et les réalités des langues officielles*: «Les Canadiens d'expression française ou anglaise, indépendamment de leur origine ethnique ou de leur langue maternelle, ont droit à des chances égales en matière d'emploi et d'avancement.» Voici un deuxième extrait: «Le gouvernement fédéral est bilingue, mais les Canadiens n'ont pas à l'être. Chaque citoyen a donc le plein droit de demeurer unilingue. La politique linguistique du gouvernement n'a jamais visé le bilinguisme généralisé.» Enfin, un dernier extrait tiré de la page 16: «Le bilinguisme individuel est une question de choix personnel.»

En conclusion, nous pouvons appuyer la bilinguisation du RMC pour les raisons mentionnées précédemment, notamment les économies de coûts, mais nous demandons au gouvernement de ne pas pousser trop loin la politique du bilinguisme obligatoire comme il le fait actuellement dans le reste des Forces canadiennes.

Nous disons oui au bilinguisme volontaire, mais non au bilinguisme obligatoire.

* * *

[*Français*]

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C–25, tendant à modifier la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions. Elle est signée par 60 habitants du district de Hodgeville–Glen Bain, dans ma circonscription.

En bref, les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas abroger l'article 241 du Code criminel et de maintenir la décision rendue le 30 septembre 1993 par la Cour suprême du Canada qui a interdit le suicide assisté ou l'euthanasie. J'appuie cette pétition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 22.

[*Texte*]

Question nº 22—**M. Taylor:**

Suite au rapport de 1989 du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, le gouvernement va–t–il mettre fin à l'indemnisation fiscale de certaines localités isolées et du Nord?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En raison des iniquités inhérentes aux démarches adoptées dans le passé et consistant à accorder une aide fiscale aux habitants du Nord, en 1988, un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier la question et formuler des recommandations. Le groupe ainsi établi a tenu des réunions publiques dans de nombreuses collectivités du pays et a reçu un certain nombre de présentations écrites. À l'issue des consultations tenues, le groupe de travail a conclu qu'il était préférable d'opter pour une approche fondée sur de vastes zones d'admissibilité. Les zones nordique et intermédiaire ont été définies à l'aide d'un système de classement qui a été établi par le groupe de travail et qui renferme des critères objectifs se rapportant aux facteurs environnementaux, aux caractéristiques des collectivités et à l'emplacement.

La mise en oeuvre complète du système aura pour effet de réduire graduellement le nombre de collectivités admissibles à une partie ou à la totalité des prestations. Par exemple, les collectivités qui deviennent non admissibles à la totalité des prestations ont eu droit à toutes les prestations jusqu'à la fin 1992, en ont reçu les deux tiers en 1993, en recevront le tiers en 1994, et ce sera la dernière année.

Un examen de la situation qui a abouti à la mise en oeuvre du système actuel a établi que l'approche par zone est la bonne approche. Nous devons laisser au système le temps de faire ses

preuves. Ensuite, lorsque les mesures transitoires auront suivi leur cours, il sera possible d'évaluer si la politique en vigueur est plus juste, plus simple et plus efficace que les politiques qui l'ont précédée pour ce qui est de l'aide fiscale aux habitants des régions nordiques et isolées.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu à la question énumérée par le secrétaire d'État.

M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, je vous suggère respectueusement que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1035)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, j'informe la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 26 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports) propose que le projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

—Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai le plaisir de commencer cette deuxième lecture concernant cette loi très importante et je veux profiter de l'occasion pour remercier mon honorable collègue, le ministre de l'Industrie, d'avoir eu la gentillesse de présenter ce projet de loi en mon nom.

Le projet de loi C-22 est une loi qui vise l'annulation des ententes entre Sa Majesté et la société T1 T2 Limited Partnership.

Les accords dont il est question ont été conclus par le gouvernement précédent. Ils prévoyaient la cession pendant 60 ans à des promoteurs du secteur privé du développement et de l'exploitation des aérogares 1 et 2 des plus grandes et des plus importantes installations de transport du Canada, l'Aéroport international Lester B. Pearson,

Après un examen attentif des accords, le gouvernement a déterminé qu'ils n'étaient pas dans l'intérêt public. Cet examen incluait un rapport de M. Robert Nixon où celui-ci fait état d'un processus de négociation irrégulier et de la possibilité de manipulation politique.

Le gouvernement rejette la façon qu'avait le gouvernement précédent de faire des affaires au nom des Canadiens. La grande confiance accordée à des lobbyistes, les accords secrets, la manipulation concernant le bien-fondé d'intérêts privés et le manque de respect pour l'impartialité des fonctionnaires sont tout simplement inacceptables.

Il convient de souligner que les appels d'offres concernant le projet ont été lancés en mars 1992 et que le ministre avait fait une annonce à ce sujet en octobre 1990. La demande d'indemnisation de la société démontre cependant que, dès août 1989, un des partenaires travaillait à l'élaboration d'une proposition de développement et d'administration des aérogares de l'aéroport Pearson. Cela permet de croire que quelqu'un d'autre que le gouvernement était responsable du projet de privatisation de Pearson.

Le gouvernement actuel entend décider lui-même de la ligne de conduite des pouvoirs publics et c'est lui qui prendra les décisions d'intérêt national. Nous croyons que les décisions à prendre sur des questions qui pourraient avoir des conséquences importantes sur notre économie et sur la position concurrentielle de notre pays devraient être tranchées grâce à un processus ouvert et accessible, non par des lobbyistes et certainement pas non plus par des gouvernements en toute fin de mandat après cinq années au pouvoir. Les décisions prises par notre gouvernement refléteront le sens traditionnel de l'équité et du franc-jeu des Canadiens.

En décidant de mettre fin par voie législative à ce gâchis, le gouvernement a tenu compte de plusieurs facteurs: la nécessité d'en arriver rapidement à une décision sur les besoins futurs de l'aéroport Pearson libéré de ces accords; l'intention du gouvernement de faire passer les intérêts nationaux avant le profit du secteur privé; et la prise de contrôle par le secteur privé de l'un des actifs les plus importants du pays en matière de transport, ce qui pourrait mettre en danger l'économie du pays et compromettre notre compétitivité à l'échelle internationale si cet actif n'était pas géré dans l'intérêt public.

Ces préoccupations et la réaction du gouvernement à cet égard se traduisent dans la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le projet de loi comporte plusieurs dispositions. Il déclare que les accords ne sont pas entrés en vigueur et n'ont aucun effet juridique.

En outre, aucune action de quelque genre que ce soit ne peut être intentée ni contre Sa Majesté ni contre ses fonctionnaires ou ses mandataires en raison de ces accords ou du processus qu'on a suivi pour les conclure ou y mettre fin.

• (1040)

Nul ne peut obtenir d'indemnité contre Sa Majesté en raison de l'application du projet de loi. Cependant, sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre des Transports pourra verser à la société en commandite des sommes qu'il juge indiquées pour les rembourser de leurs dépenses. Rien ne sera versé toutefois au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme.

La mesure à l'étude permettra au gouvernement du Canada de garder le contrôle sur l'avenir des aérogares 1 et 2 à l'aéroport Pearson et fournira un cadre permettant un règlement juste et équitable de cette affaire.

Le projet de loi reflète les déclarations publiques que des membres du gouvernement actuel ont faites avant la conclusion de l'accord. Ces déclarations prévenaient clairement le promoteur de ne pas signer un accord et évoquaient le risque d'annulation de celui-ci s'il se révélait préjudiciable à l'intérêt public.

En outre, le gouvernement a ensuite déclaré qu'il étudierait la possibilité de payer les frais engagés, mais qu'il ne verserait rien pour le manque à ganger et les honoraires de lobbyistes. Le gouvernement a décidé de ne pas payer le manque à gagner parce qu'il estime que pareille indemnité n'a tout simplement pas sa raison d'être dans les circonstances.

Les mises en garde invitant les intéressés à ne pas signer les accords et les dispositions d'annulation prises subséquemment étaient tout à fait cohérentes. Il ne saurait être question, ni maintenant ni dans l'avenir, de fermer les yeux sur le lobbyisme effréné qui s'est déroulé derrière des portes closes et qui a mené à un accord préjudiciable à l'intérêt public. La décision du gouvernement de ne pas payer les honoraires des lobbyistes reconnaît le fait que les individus et les entreprises concernés n'ont pas tenu compte de l'intérêt public dans ce processus.

Le gouvernement veut qu'il soit bien clair qu'il est disposé à faire des affaires avec le secteur privé d'une manière ouverte, juste et responsable, mais qu'il prendra toujours en considération les intérêts des contribuables. Cette décision devrait montrer à toutes les parties que les abus que nous estimons inacceptables à l'égard des règles politiques à respecter ne seront pas tolérés.

Le gouvernement a décidé qu'il paierait peut-être les frais engagés parce que cette démarche de privatisation particulière, même si elle laissait considérablement à désirer, avait été acceptée par le gouvernement précédent et parce que les mesures prises par les lobbyistes ont largement influencé les parties visées.

Il est reconnu que l'annulation de l'accord aura des répercussions sur les promoteurs. Plusieurs des entreprises ont dépensé des sommes importantes pour planifier, concevoir et négocier cet accord. Certains diront, je le sais pertinemment, qu'il ne faut pas rembourser ces dépenses à cause de la manipulation qui s'est produite. Le gouvernement croit toutefois qu'il ne doit ménager aucun effort pour se montrer raisonnable et équitable.

J'aimerais apporter une autre précision. Ce projet de loi ne signifie pas que le gouvernement est moins désireux de conclure avec le promoteur un règlement négocié sur ces frais engagés. Des négociations à ce sujet sont en cours.

Le projet de loi établit toutefois clairement certains paramètres concernant ces négociations, y compris une date limite. Celle-ci garantira en effet que les négociations ne se prolongent pas indûment, ce qui permettra au gouvernement d'amorcer la planification future du plus grand et du plus important aéroport du Canada.

Il faut régler définitivement cette question pour que nous puissions planifier l'avenir de l'Aéroport international Pearson. Nous avons l'intention de donner des instructions claires quant à l'avenir de l'aéroport Pearson, d'ici la fin de l'année. Je l'ai dit à maintes reprises. Nous prendrons notamment des décisions sur le futur régime de gestion de l'aéroport Pearson et ses besoins en matière de développement.

Ces dispositions ne peuvent être arrêtées tant que ces accords ne sont pas annulés, car ils pourraient fort bien entraver les efforts déployés dans le nouveau régime de gestion pour répondre aux besoins essentiels de l'aéroport Pearson. Des retards prolongés pourraient avoir des conséquences économiques importantes non seulement dans l'agglomération torontoise, mais aussi partout au Canada, car l'aéroport Pearson est la plaque tournante des services aériens au Canada.

• (1045)

Bref, le projet de loi vise à mettre fin officiellement aux accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Lester B. Pearson, accords conclus à l'issue d'un processus qui laissait à désirer.

En annulant ces accords, je tiens à le rappeler, le gouvernement tentera de négocier une indemnisation juste et raisonnable pour les frais subis, mais nous n'allons pas accorder d'indemnités pour les bénéfices perdus ni pour les frais des lobbyistes.

Le gouvernement ne se laissera pas entraîner dans des négociations interminables qui risquent de nuire à l'avenir de l'aéroport Pearson, à notre économie, à la compétitivité internationale de l'aéroport et, en fin de compte, au bien commun.

S'il n'est pas possible d'arriver à un règlement acceptable sans tarder, la loi prévoit qu'aucune indemnisation ne sera versée.

Il est temps de se mettre à l'oeuvre pour garantir au Canada un réseau aéroportuaire national efficace, sûr et à prix abordable. Il est temps de garantir l'avenir de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le gouvernement nous présente le projet de loi C-22 comme la manifestation d'une transparence politique censément renouvelée. En réalité, cette proposition législative place à certains égards sous le manteau d'une discrétion complice les agissements qu'elle visait pourtant à sanctionner.

Le projet de loi C-22, je le dis d'entrée de jeu, n'est pas lui-même sans soulever plusieurs questions. J'espère que ce débat contribuera à éclairer les zones grises auxquelles nous ramènent plusieurs interrogations. En fait, ce n'est pas par ce qu'il énonce que le projet de loi C-22 est déficient, mais par ce qu'il passe sous silence.

Il est évident que le gouvernement entend se défaire en douce d'une patate chaude qu'on se renvoie, depuis des mois, des antichambres politiques aux cabinets d'avocats, des firmes de lobbyistes aux officines gouvernementales. Si on espère en haut lieu mettre un terme aujourd'hui à ce chassé-croisé honteux, on se trompe. Au contraire, certaines entourloupettes juridico-sémantiques en disent long sur les intentions cachées du gouvernement. Entre autres, j'en veux pour preuve le fait que l'article 9 du projet de loi stipule très clairement, comme le ministre vient de

le dire et de s'en vanter, qu'il n'y a pas d'indemnité qui sera versée. En effet, l'article 9 édicte très clairement, et je cite:

> 9. Nul ne peut obtenir d'indemnité contre Sa Majesté en raison de l'application de la présente loi.

Pouvions-nous, du côté du gouvernement, énoncer une proposition plus vertueuse? Le problème, c'est qu'aussitôt après, madame la Présidente, l'article 10. (1) ajoute que:

> 10. (1) Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil. . .

il s'agit du Cabinet des ministres,

> . . .le ministre peut, s'il le juge à propos.

Dans sa discrétion de ministre, éclairée par son intelligence, par l'intérêt de son gouvernement et celui de ses amis,

> . . .le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions qu'il estime indiquées.

On voit très clairement que le gouvernement s'apprête à désintéresser toutes sortes de gens dans ce dossier et cela va se faire à la discrétion du ministre, dans le silence feutré de son Cabinet, entouré des lobbyistes du Parti libéral. C'est cela la situation. C'est cela le projet de loi C-22. Et même si l'article 10. (2) précise:

> (2) Les sommes visées par une entente conclue en vertu du présent article ne peuvent être versées au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme auprès des titulaires d'une charge publique. . .

nous ne sommes toujours pas fixés sur la nature des sommes que le ministre peut verser de façon discrétionnaire, ni sur l'identité des personnes susceptibles de profiter de cette nébuleuse discrétion ministérielle.

C'est inquiétant. C'est inquiétant parce que ce dossier fourmille de lobbyistes, de gens qui trafiquent dans les corridors du pouvoir des deux côtés des deux grands partis que sont le Parti libéral et le Parti conservateur.

• (1050)

De plus, ça fait rire le ministre. Le ministre s'amuse, le ministre rit, puisque ce soir, pense-t-il, il aura un vote de la Chambre qui mettra fin à ses inquiétudes, qui présentement, empêchent de dormir les gens qui ont trempé dans cette sordide histoire.

De plus, même si les frais de *lobbying* ne sont pas indemnisés par le projet de loi, il n'en demeure pas moins que par le biais de déductions fiscales permises aux corporations qui font affaires à des services de *lobbyistes*, les contribuables défraieront une partie des dépenses engagées par l'entreprise.

Comment peut-on justifier que les contribuables et du Canada et du Québec participent au financement de ce patronage grossier? Même l'actuel ministre des Transports a suggéré que les frais de *lobbying* ne soient pas déductibles d'impôt. Même le ministre des Transports qui rit, aujourd'hui, en cette Chambre!

Son gouvernement ne l'a pas écouté; est-ce qu'il a protesté? Non, il sourit. Il a été vaincu par le Cabinet là-dessus. Il trouve ça drôle, il se soumet à la solidarité ministérielle et à celle du Parti.

Nous ne sommes donc pas seuls à nous insurger contre cette politique. Ce que le gouvernement nous demande, ici, qu'est-ce que c'est au fond?

C'est de cautionner un tour de passe-passe politique éhonté. Voudrait-il que l'on donne au ministre un chèque en blanc pour dédommager les petits copains et autres profiteurs du système qu'il ne s'y prendrait pas autrement!

Eh bien, jamais le Bloc québécois n'acceptera de porter une caution quelconque à un gouvernement qui se propose de faire de la main droite ce qu'il s'interdit, en l'apparence, de faire de la main gauche.

L'opération C-22 s'appelle en français populaire «passer un sapin». Pour bien saisir l'affaire, permettez-moi, madame la Présidente, de faire un bref retour dans un passé récent.

Il s'agit de remettre en lumière quelques éléments fondamentaux de ce dossier complexe. Je vois que le ministre n'est pas intéressé par son dossier, puisqu'il s'en va! Je vois qu'il a des choses plus importantes à faire que d'écouter la vérité sur ce dossier.

M. Young: Étais-tu ici, toi, quand j'ai parlé, mon hypocrite?

M. Bouchard: Madame la présidente, on vient de prononcer des paroles qui ne sont pas parlementaires par quelqu'un qui n'a pas le droit de parole en plus: je vous demanderais de le rappeler à l'ordre.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Pour que le débat reste courtois, je demanderais au ministre de bien vouloir retirer ses propos.

[*Français*]

M. Young: Madame la Présidente, je m'excuse. C'est que l'honorable chef du Bloc québécois faisait allusion à ce que je parlais avec un de mes collègues lorsque lui, il faisait son intervention.

J'ai simplement souligné que lui-même n'était pas dans la Chambre lorsque j'ai fait mon discours et c'est un peu hypocrite de parler de ma présence ou de mon manque de présence, lorsque lui-même n'était pas présent lorsque j'ai présenté mes remarques.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je voudrais vous rappeler que lors d'un dépôt de pétitions, il y a moins d'un mois, j'avais prononcé le même mot, c'est-à-dire que j'avais dit que le député qui déposait cette pétition-là faisait

un acte d'hypocrisie, qu'il était hypocrite de faire ce geste-là, et à ce moment-là, la présidence s'est levée et m'a demandé de retirer mes paroles.

J'ai tenté une explication qu'on m'a refusée, disant que je devais immédiatement retirer mes paroles, et par respect pour la présidence, j'ai répondu immédiatement au voeu de la présidence et j'ai retiré et présenté mes excuses au député que j'avais qualifié d'hypocrite. Voilà le respect que j'ai pour la présidence et pour cette institution et je pense qu'un ministre du gouvernement se devrait de faire exactement ce que j'ai fait, à la demande de la présidence d'ailleurs: retirer les mots et s'excuser.

M. Bouchard: J'ai remarqué, comme vous l'avez fait, que le ministre, sommé par la Présidente de se lever pour retirer ses propos, s'est levé pour les réitérer, puisqu'il a prononcé à nouveau le mot hypocrite dans ce qui aurait dû être des excuses.

Je crois que de la part d'un ministre, en particulier, qui est un vieil habitué de cette Chambre, à un moment où on discute d'une affaire extrêmement importante, dans un dossier qui le concerne directement puisqu'il est le ministre porteur du dossier, la moindre des choses serait, de la part d'un gentillhomme normal, de retirer ses propos.

• (1055)

M. Young: Madame la Présidente, si, avec la vaste expérience que le chef de l'opposition a eue à l'intérieur du gouvernement qui a causé le problème qu'on essaie de régler aujourd'hui, il ne considère pas qu'il est un hypocrite, je vais retirer mon accusation.

M. Bouchard: Nous allons continuer ce débat très important qui traite d'un des plus grands scandales jamais survenus au cours des récentes années dans la vie politique canadienne auquel sont associés les deux grands partis. Il y a dans cette affaire quelque chose qui s'apparente au roman-feuilleton politico-financier. Quel est le scénario? Qui sont les acteurs? Qui signe la mise en scène? Cela fait bien des questions en suspens. Chose certaine, on chercherait en vain les réponses dans l'actuel projet de loi qu'on nous demande d'endosser.

Si on n'est pas entièrement fixés sur les acteurs et le scénario, une chose est claire depuis le début, c'est que les projecteurs inondent la scène de faisceaux lumineux rouges et bleus. Un rouge vif, très libéral et un bleu foncé conservateur bon teint. Le thème de la transparence y est réduit à sa portion congrue. En fait, la seule chose qui me semble transparente de ce dossier brûlant, c'est la volonté des intervenants de tout faire pour qu'il soit justement le plus opaque possible.

Ce qui est le plus affligeant dans cette pénible histoire, c'est que l'on en soit rendu aujourd'hui à débattre d'un projet concernant l'annulation d'un aéroport à privatiser, acceptée par un gouvernement dont la politique officielle, en matière de gestion des aéroports, visait, et vise encore aux dernières nouvelles, à redonner la gestion des aéroports aux gens du milieu et non à des intérêts privés. Comme on le voit, l'intrigue se corse avant même le levé du rideau.

[*Traduction*]

En avril 1987, les députés s'en souviendront, le gouvernement précédent a annoncé en grandes pompes sa politique globale de gestion des aéroports du Canada. Cette politique préconisait notamment que l'exploitation des aéroports devait être confiée aux administrations locales et non à des consortiums ou à des amis du parti au pouvoir.

En vertu de cette politique et reconnaissant l'importance économique des aéroports pour les régions qu'ils desservent, Transports Canada a favorisé les groupes locaux pour les gérer, c'est-à-dire des groupes formés d'élus et de gens d'affaires locaux. Autrement dit, le ministère favorisait les gens qui comprenaient le mieux les facteurs économiques en cause ainsi que le besoin d'une méthode de gestion réaliste et vigoureuse.

En outre, dans le cas de l'Aéroport international Pearson, un groupe de ce genre s'est formé en avril 1993 et s'est dit prêt à prendre charge de l'exploitation de l'aéroport.

Le gouvernement de l'Ontario était très favorable à l'idée de confier l'exploitation de l'aéroport à un organisme local sans but lucratif de ce genre. Prétextant qu'il y avait certaines mésententes au sein du groupe, le gouvernement fédéral a décidé de satisfaire l'appétit des bailleurs de fonds et des lobbyistes et, au mépris même de sa propre politique, il a décidé de privatiser l'aéroport.

Pourquoi cette hâte à privatiser l'aéroport? Pour deux raisons principales. La première remonte à 1993.

Une voix: Vous étiez dans le Cabinet.

M. Bouchard: Les libéraux semblent oublier que j'ai démissionné du gouvernement conservateur en mai 1990. Depuis lors, je suis un homme libre. J'en suis très heureux et très fier depuis trois ans.

Il y a donc deux raisons: l'appât du gain exercé par un régime amical et le désir du gouvernement de récompenser ses amis. Voilà qui explique la hâte indécente du régime conservateur à conclure une entente profitable pour tous, sauf le public en général. La privatisation n'était plus soudainement motivée par la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de se débarrasser d'installations encombrantes puisque, selon les états financiers de l'aéroport qui ont été transmis à M. Robert Nixon, enquêteur spécial du premier ministre, l'aéroport aurait réalisé des profits d'environ 23 millions de dollars en 1993, et cela, sans tenir compte des revenus de location provenant de l'aérogare 3.

• (1100)

N'oublions pas que l'aéroport Pearson est le plus important aéroport au Canada. Quelque 15 000 personnes y travaillent et, selon une étude de Transports Canada qui remonte à 1987, ses activités ont des retombées économiques de quatre milliards en Ontario. Environ 57 000 passagers passent chaque jour à l'aéroport, soit 20 millions par année. Quelque 800 avions s'y posent ou en décollent chaque jour vers quelque 300 destinations situées dans une soixantaine de pays.

L'aéroport Pearson est en fait le seul aéroport canadien qui soit vraiment une plaque tournante au Canada, ce que l'aéroport de Vancouver est sur le point de devenir, alors que celui de

Montréal pourrait en faire autant si seulement les gouvernements lui donnaient le coup de pouce nécessaire.

Or, l'appât du gain est à l'origine de tout le tumulte politique et médiatique actuel qui oblige maintenant la Chambre des communes à se prononcer sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Si le Parlement canadien est obligé d'intervenir, c'est que les manigances de coulisses ministérielles ont un caractère particulièrement scandaleux.

[*Français*]

Ces intrigues qui ont marqué l'évolution du dossier depuis le début ont d'ailleurs commencé dès que le gouvernement eut fait connaître sa politique de gestion des aéroports canadiens. En effet, la politique a été rendue publique en avril 1987, comme je l'ai dit précédemment, et déjà en juin de la même année le gouvernement désignait la Airport Development Corporation pour construire et exploiter l'aérogare 3 de l'aéroport Pearson.

En septembre 1989, Paxport Inc. présente au gouvernement une proposition pour privatiser les aérogares 1 et 2. Cette proposition fut rejetée parce que la politique du gouvernement n'était pas de privatiser. J'étais alors au gouvernement.

Un an plus tard—à l'époque, j'avais démissionné, c'est le gouvernement fédéral qui prend les devants et invite, sans autres explications, le secteur privé à participer à la modernisation des aérogares 1 et 2.

Et en mars 1992, la chasse aux éventuels soumissionnaires est officiellement ouverte, et le gouvernement demande des propositions pour la privatisation des aérogares 1 et 2. Toutefois, contrairement à ce qui a été fait pour l'adjudication du contrat visant à la construction et à l'exploitation de l'aérogare 3, qui comportait deux phases, l'une pour la soumission et l'autre pour la sélection des candidatures, les soumissionnaires pour la privatisation des aérogares 1 et 2 ne seront assujettis qu'à une seule phase de sélection et d'une durée de 90 jours seulement.

Pourquoi une telle précipitation? Serait-ce l'imminence des élections qui aurait inspiré une telle diligence? Au début de juin de cette même année, peut-être en raison des délais extrêmement serrés fixés par le gouvernement, deux soumissions seulement sont présentées, l'une par Paxport Inc., l'autre par Claridge, déjà à pied d'oeuvre à l'aéroport 3.

Le 7 décembre 1992, le gouvernement accepte la proposition de Paxport, qui a jusqu'au 15 février pour démontrer la viabilité financière de sa proposition. Or, elle n'y arrive pas, puisque, moins de deux mois plus tard, Paxport, en difficultés financières, doit fusionner avec son seul concurrent, Claridge Properties, créant le consortium T1 T2 Limited Partnership.

N'est-il pas pour le moins surprenant qu'un gouvernement fédéral octroie un contrat de plusieurs millions de dollars, d'une durée de 57 ans, à une entreprise de gestion en difficultés financières et qui, de surcroît, est proche du parti politique au pouvoir?

On sait que l'un des arguments invoqués par le gouvernement pour justifier sa décision d'adjuger le contrat à Paxport—tenait à la création d'une saine concurrence entre le gestionnaire des aérogares 1 et 2, Paxport, et le gestionnaire de l'aérogare 3, Claridge. Voilà la vertu dans son essence la plus pure.

Voici un gouvernement qui, bien que voulant privatiser, veut le faire en fonction des règles de la vie privée, c'est-à-dire la concurrence. Comment expliquer alors la volte-face de ce gouvernement qui accepte sans broncher la fusion des deux compétiteurs, car les deux compétiteurs, ennemis d'hier, deviennent amis le lendemain, pour ne faire qu'un, face à une soumission présentée au gouvernement? Le gouvernement aurait pu refuser. Non, le gouvernement ne cligne pas des yeux et du même souffle il accepte de traiter avec une seule personne, lui qui avait exalté les mérites et requis la nécessité de la compétition.

• (1105)

N'est-il pas bizarre, alors que les deux seuls concurrents à un contrat aussi élevé se mettent en situation de monopole et que le gouvernement l'accepte! N'est-il pas curieux que la période de présentation des soumissions n'a été que de 90 jours, comme s'il s'agissait d'un appel d'offres ordinaire, alors que la durée et la complexité du contrat n'avaient absolument rien de standard! Pourquoi restreindre cette période, si ce n'est pour faire réviser les gens et les entreprises déjà intéressés, déjà au courant du dossier, puisque Paxport avait déjà soumis un plan de privatisation en 1989 et que Claridge administrait déjà l'aérogare 3 à l'aéroport Pearson!

Il est manifeste que quelqu'un quelque part a jugé bénéfique de contourner l'appareil bureaucratique et de s'infiltrer dans la machine politique du gouvernement pour en arracher des privilèges, au mépris des principes d'équité officiellement mis de l'avant. Ne faut-il pas y voir une manifestation limpide et particulièrement cynique d'intérêts privés plus soucieux de leur portefeuille que de l'intérêt commun! Que penser des élus qui leur ont emboîté le pas!

Le rapport Nixon en fait état d'ailleurs en termes sévères et je cite: «Les groupes de pression, cela ne laisse aucun doute, ont joué un rôle déterminant en vue d'infléchir les décisions prises à ce moment-là, débordant largement le principe acceptable de la consultation.» Et je cite toujours M. Nixon: «Lorsque les bureaucrates supérieurs, qui représentent le gouvernement du Canada dans des négociations, estiment que ces groupes influencent leurs actes et leurs décisions au point où ceux-ci l'ont fait dans cette affaire, le rôle de ces groupes dépasse, à mon avis, les limites permises.»

Ce jugement sévère devrait inciter le gouvernement actuel à tout mettre en oeuvre pour faire la lumière sur la participation des lobbyistes aux tractations relatives à la privatisation des aérogares 1 et 2. Mais non, le gouvernement actuel décide de tourner la page, et de la plus belle des façons, puisqu'il tente de le faire après un discours de 5 minutes du ministre responsable, qui n'assiste même pas au débat par la suite. Puisqu'il tente de le faire à la Chambre des communes, il demande à cette dernière de couvrir ses actes. Il veut cacher sous le manteau d'un vote de la Chambre des communes des gestes qui devraient être mis en pleine lumière. Au lieu d'aller plus loin dans la découverte des

faits, de faire examiner dans le détail les agissements et motivations des acteurs, il tente de clore la discussion par une loi.

Qui peut douter que le projet de loi C-22, si la Chambre l'adopte, enterra définitivement cette affaire scabreuse? Des lobbyistes, des souscripteurs électoraux qui ont trempé dans l'opération pourront cesser de s'inquiéter. Certains même qui ne sont pas lobbyistes, mais des gens qui ont participé à l'opération comme soumissionnaires, pourront espérer recevoir des indemnités du ministre. Vous me direz, madame la Présidente: «Mais quels intervenants?» La loi ne nous le dit pas, se contentant d'exclure le remboursement des honoraires des lobbyistes et des profits anticipés. Pour le reste, il faudra s'en remettre à la discrétion et à la générosité du ministre.

Tout le monde sait que les lobbyistes fourmillent sur cette Colline parlementaire et grouillent dans tous les dossiers chauds. Il est vrai qu'un certain lobbying est acceptable. À cet égard, je fais miens les commentaires du Comité permanent de la consommation, des affaires commerciales et de la gestion gouvernementale, qui, dans son rapport sur les lobbies, publié l'an dernier, disait et je cite: «Le lobbying est un élément nécessaire du processus décisionnel moderne. Le droit de faire du lobbying est fondamental dans une démocratie.»

Toutefois, le comité ajoutait et je cite encore: «Lorsque le lobbying se fait à l'insu du public, les décisions prises risquent davantage d'aller à l'encontre de son intérêt.»

S'il y a un dossier dans notre histoire politique qui illustre la vérité et la conclusion du comité, c'est bien celui de Pearson, une affaire conclue dans la clandestinité, derrière les portes closes des Cabinets de ministres, des opérateurs politiques, des gens qui agitent les forces occultes au sein des gouvernements, des trafiqueurs de contributions électorales, des lobbyistes.

• (1110)

S'il y a un dossier qui illustre que les choses doivent se faire en public, comme l'exigeait le comité sur le lobby de la Chambre, c'est bien ce genre d'opération. S'il y a une leçon à tirer de l'affaire de l'aéroport Pearson, c'est en effet qu'il faut absolument intervenir pour changer les règles du jeu.

[*Traduction*]

Il est clair que le lobbying a joué un rôle prépondérant dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Le résultat final coûtera des millions aux contribuables. Pour moi, cela s'appelle dépasser la mesure et c'est pourquoi j'invite le premier ministre à faire des propositions concrètes afin que cette importante activité soit la plus transparente possible.

Le gouvernement pourrait proposer de donner plus de mordant à la loi qui régit le lobbying, car cette loi manque pour le moins d'uniformité.

Dans son rapport, le comité permanent attire l'attention sur plusieurs lacunes et propose des solutions utiles. Entre autres, il juge inappropriées les exigences relatives à l'enregistrement des lobbyistes de deuxième catégorie. La loi actuelle est très peu précise quant à ce groupe de lobbyistes, qui n'ont qu'à divulguer leur nom et celui de leur employeur.

Selon le rapport, la divulgation de ces renseignements ne nous informe aucunement sur le genre de questions qui pourraient intéresser l'organisation, sans compter qu'il pourrait être très facile de déguiser le rôle réel des lobbyistes en recourant à diverses tactiques juridiques.

En ce qui concerne la question de la divulgation des objectifs poursuivis par les lobbyistes, les exigences de la loi ne sont pas assez rigoureuses, et la disposition concernant l'enregistrement des activités de lobbying est si vague qu'elle en est inutile.

[*Français*]

Pour combler les lacunes de l'actuelle loi sur les lobbyistes, nous devrions au moins envisager un régime de déclaration par lequel le titulaire de la charge publique sollicité par les lobbyistes aurait l'obligation de dévoiler ses contacts professionnels avec des lobbyistes. La transparence ne serait plus alors laissée aux seuls *desiderata* des lobbyistes, mais elle serait également du ressort des titulaires de charges publiques qui sont les cibles de leurs pressions.

Dans cette veine, il serait tout aussi bénéfique pour la qualité de notre vie politique et démocratique de rendre obligatoire un code d'éthique à l'intention des élus et des hauts dirigeants. Nous pourrions, pour ce faire, nous inspirer du projet de loi présentement en discussion chez nos voisins américains qui ont compris la nécessité de baliser l'activité politique par des mesures visant à en préserver l'intégrité.

D'ailleurs, même le Parti libéral, durant ses périodes de vertu où il sollicitait le pouvoir, avait une position à cet égard et je ne sache pas qu'il y ait renoncé. Son livre rouge, qui est la bible qu'on cite continuellement en cette Chambre, son livre rouge lancé avec fracas durant la campagne électorale affirme clairement à la page 91, ce sont les libéraux qui parlent avant de prendre le pouvoir:

> . . .nous rédigerons un Code de déontologie à l'intention des ministres, des sénateurs et députés, des personnels politiques et des fonctionnaires pour bien encadrer leurs rapports avec les groupes de pression.

Le livre rouge, toujours le livre rouge, nous promet aussi, et je cite:

> Nous désignerons un conseiller indépendant pour émettre des avis à l'intention des titulaires de charges publiques et des groupes de pression sur l'application du Code de déontologie. Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes.

Où est ce conseiller indépendant? Quand le gouvernement entend-il nous consulter? Pourquoi lésine-t-il depuis six mois? Où est la volonté politique? Où est la transparence? Nulle part, parce que maintenant les libéraux forment le gouvernement, et quand on forme le gouvernement, bien sûr, on se dépêche de renier ses engagements.

Ce ne sont là que des exemples, non seulement des failles, des silences, des imprécisions de cette Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et des questions qu'elle soulève, mais il y a aussi des pistes de solution qui s'offrent pour assurer cette transparence. Il faut aller plus loin et lier cette question à celle du financement

des partis politiques. En effet, si le gouvernement, par souci de transparence, prétend donner à tous les citoyens un accès égal aux décideurs publics, pourquoi refuse-t-il de démocratiser le système de financement des partis politiques? Bonne question!

• (1115)

Comment le gouvernement libéral peut-il prétendre rendre le système plus transparent quand il dépend lui-même du financement des grandes corporations? À titre d'exemple, en 1992, dernière année où les données sont disponibles, les six plus grandes banques canadiennes—je ne les nomme pas, on les connaît—ont contribué pour près de 500 000 $ aux caisses des partis libéral et conservateur, respectivement 244 301,54 $ et 241 493,92 $. Comme on le voit par la quasi-égalité des contributions, les banques canadiennes ont le sens de l'équité électorale. Parce que, n'est-ce pas, un parti est au pouvoir aujourd'hui, il peut perdre demain remplacé par l'autre: cela s'appelle des polices d'assurance. Les banques ont le sens de la stabilité, surtout quand il s'agit de leurs intérêts et surtout quand il s'agit d'influencer les pouvoirs publics par les décisions qu'elles prennent.

Au Québec, sous l'égide de René Lévesque, oui René Lévesque, un nom qu'on ne prononce pas ici en cette Chambre, oui sous René Lévesque, au Québec, nous l'avons fait au grand jour. Et l'épuration des moeurs politiques qui s'ensuivit est aujourd'hui, pour les Québécois et les Québécoises, un gage de fierté et de vitalité démocratique.

Des voix: Bravo.

M. Bouchard: La nécessité de démocratiser le financement des partis politiques est urgente et elle transcende tout clivage politique partisan puisqu'elle vise le mieux-être démocratique de la collectivité. C'est dans cet esprit que mon collègue, le député de Richelieu, a déposé une résolution sur le financement des partis politiques. Je profite de l'occasion pour inviter tous les parlementaires de cette Chambre à réfléchir à cette question et à faire pression sur le gouvernement pour enclencher le plus tôt possible ce processus de démocratisation du financement des partis politiques. Ce qu'il faut, c'est brancher notre système politique sur la réalité contemporaine en le rendant plus réceptif au citoyen ordinaire, ce qui lui redonnera un nouveau souffle.

Les connivences bien connues entre gros bailleurs de fonds et certains partis politiques, les grands partis essentiellement, et le Parti libéral, bien sûr, est un grand parti, qui va en disconvenir? Les libéraux sont les premiers à considérer qu'il font partie d'un grand parti. Alors, les connivences bien connues entre ces grands partis politiques et les gros bailleurs de fonds suscitent dans la population une méfiance malsaine à l'égard de nos institutions politiques. Il n'y a pas un député en cette Chambre qui ne se soit rendu compte, à plusieurs occasions, que ses électeurs tenaient dans la plus grande suspicion les rapports occultes, étroits, les rapports clandestins, presque incestueux, qui sont noués entre les grands bailleurs de fonds électoraux et les grands partis qui forment les gouvernements.

Tous les députés en cette Chambre le savent. Quels sont ceux qui agiront auprès du gouvernement pour le forcer, une fois pour toutes, à adopter une mesure fondamentalement démocratique dont nous avons terriblement besoin et dont le Québec a donné l'exemple? Le financement populaire, tel que nous le préconisons et que nous le pratiquons, outre qu'il nous permet de garder un contact permanent avec les concitoyens, donne à ceux et à celles qui contribuent financièrement une véritable voix au chapitre. Mais en même temps, il laisse le législateur parfaitement libre, puisqu'il doit tout à tout le monde et non à de petits cercles occultes.

En fait, par le financement populaire, nous nous assurerons que le parti demeure entre les mains de ceux et de celles qui le forment, indépendamment des pressions constantes que l'on peut exercer sur les élus de ce parti pour les amener à adopter des positions sectaires. Toute cette entreprise a un nom: transparence. Et cette transparence a une fonction: favoriser la démocratie. Cette même démocratie qui nous permet à tous et à toutes ici, aujourd'hui, de représenter nos compatriotes. La transparence doit être la clé de voûte à la gouverne de l'État. Il est impératif qu'elle soit manifeste dans toutes les affaires de l'État, y compris dans des décisions d'octroyer des contrats comme celui de l'aéroport Pearson.

Il en va de même pour les bailleurs de fonds associés au gouvernement. Encore une fois, dans le dossier de l'aéroport Pearson, on constate que les premiers et seuls bénéficiaires des largesses de l'État dans l'adjudication du contrat sont associés au précédent gouvernement conservateur aussi bien qu'au gouvernement libéral actuel. Permettez-moi de faire écho aux propos lucides du député de Richelieu lors du dépôt de sa proposition. La commission Lortie aurait pu étudier—la commission Lortie formée il y a quelques années pour examiner la réforme de la Loi électorale et qui avait comme mandat, en particulier, d'examiner cette question—la question du financement en profondeur et nous transmettre des recommandations plus hardies en matière de démocratisation du financement des partis politiques, mais elle n'a pas osé.

• (1120)

Même si de nos jours, comme le disait mon collègue, la part des grandes compagnies dans le financement électoral couvre la moitié seulement des contributions versées aux partis politiques, c'est encore trop, car les montants versés sont toujours importants et ce système désuet laisse amplement de place pour les combines politiques de tout acabit.

La contribution électorale des lobbyistes elle, ne s'effectue pas tellement en argent, elle n'est pas en espèces sonnantes. En fait, les lobbyistes sont des gens qui paient de leur personne.

Ce sont des travailleurs d'élection de haute volée. Ils ne travaillent que rarement pour du menu fretin, par exemple, un simple député. Ils ont une prédilection pour les ministres et si possible, pour le premier ministre, et leur ferveur politique ne se manifeste pas uniquement durant les élections, car les courses au leadership déclenchent chez eux un dévouement infatigable.

Et puis, les lobbyistes, pas sectaires pour deux sous, à chaque changement de gouvernement, on les voit rebrasser les cartes de leur boîte, embauchant généreusement des lobbyistes du camp victorieux. Admirable tolérance que celle des lobbyistes.

Il y a donc là un réseau naturel entre contributeurs, lobbyistes et candidats élus. Cette belle camaraderie s'active particulièrement devant la perspective d'un contrat gouvernemental juteux.

Juteux, il l'était, le contrat de Pearson. Je rappelle que l'aéroport Pearson avait réalisé, en 1993, des profits de 23 millions de dollars, sans compter l'aérogare 3.

Les loyers qui devaient être imposés à Pearson Development Corporation étaient de l'ordre de 27 millions de dollars la première année, de 27 millions de dollars la deuxième, de 28 millions de dollars la troisième, de 29 millions de dollars pour la quatrième et de 30 millions de dollars annuels de la cinquième à la dixième année.

À prime abord, la location des installations pour 27 millions de dollars la première année peut sembler une bonne affaire pour le gouvernement, en regard des retombées de 23 millions de dollars qu'il en reçoit actuellement.

Mais, si l'on y regarde de plus près, on constate qu'il n'en est rien. En effet, la société Pearson Development Corporation avait l'intention, après avoir terminé les rénovations des aérogares, de hausser les tarifs chargés aux compagnies aériennes de 2 à 7 $ par passager, ce qui aurait signifié, grosso modo, une augmentation de revenus de l'ordre de plusieurs millions de dollars par année. Sur l'ensemble de l'aéroport, 100 millions de dollars par année, mais comme les tarifs par passager dans l'aérogare 3 étaient déjà augmentés à 7 $, pour faire une règle de trois, pour calculer ce qui restait à imputer sur ce qu'on peut imputer sur les aérogares 1 et 2, c'est extrêmement considérable.

Mais, alors, qui aurait fait les frais de cette augmentation de tarif par passager? Les voyageurs, naturellement. Et dans ce contexte, nous n'avons pas été surpris d'apprendre que le gouvernement, pour gagner l'appui d'Air Canada à cette privatisation, avait accepté, en juillet 1993, de payer 15 p. 100 des frais de loyer de cette compagnie aérienne et celui de lignes étrangères opérant à l'aérogare 2.

Puisque le bail actuel d'Air Canada se termine en 1997 et que le nouveau bail s'étendra sur une période de 37 ans, cette mesure aurait représenté à elle seule des déboursés de l'ordre de 70 millions de dollars du gouvernement fédéral.

Tout ce grenouillage, il me semble, est déjà suffisamment suspect pour que l'on se pose de sérieuses questions sur la gestion des fonds publics, mais il y a plus.

Vous verrez des ramifications nombreuses de ce vaste gaspillage de l'argent des contribuables. Par exemple, je disais à l'instant que cette augmentation des tarifs aurait rapporté plusieurs dizaines de millions de dollars par année, une somme que le gouvernement fédéral pourrait très bien encaisser s'il conservait l'opération de l'aéroport et s'il procédait aux aménagements nécessaires et décrétait lui-même cette hausse des tarifs qui est, il faut le dire, le tarif actuel à l'aérogare 3, comme du reste de la plupart des grands aéroports nord-américains.

Bien sûr, cette augmentation de tarif prévue avec l'accord ne serait pas survenue immédiatement, mais seulement après un investissement de 700 millions de dollars promis par Pearson Development Corporation.

Mais cet investissement posait lui-même un problème. En effet, de cette somme, Pearson s'était engagée à investir initialement un montant de 100 millions de dollars pour la modernisation de l'aérogare 1.

Toutefois, pour favoriser l'investissement initial, le gouvernement avait accepté le paiement de 16 millions de dollars par année seulement du loyer de 17 millions de dollars, donc l'octroi d'un report de 40 p. 100 du loyer pour les années 1994, 1995, 1996 et une partie de 1997. Même s'il était prévu que ces sommes seraient remboursées ultérieurement, avec intérêts, cette remise de loyer équivalait pour le gouvernement fédéral à contribuer au financement de la modernisation de l'aérogare 1, ce qu'il s'était spécifiquement engagé à ne pas faire.

• (1125)

Ne craignons pas d'utiliser les vrais mots. Par les machinations qui l'ont entourée, ces circonvolutions douteuses, cette entente entachée à la confiance qui doit lier les citoyens et leur gouvernement. Les acteurs de cette saga politico-financière faisaient fi des principes d'éthique élémentaire qui doivent sous-tendre les rapports entre les électeurs et les élus. C'est le fondement même de notre système politique qu'ils minaient par leur avidité. C'est l'essence même du contrat social, auquel l'ensemble des citoyens se rallient, qu'il dénaturait pour satisfaire aux exigences du profit à tout prix, puisque la révélation de sa tractation a discrédité ce qui restait du gouvernement au pouvoir à l'époque.

On comprend donc difficilement qu'après tout cela le ministre veuille se faire conférer le pouvoir de leur verser des indemnités. Je crois qu'il faut poser la question: Est-il bien nécessaire, est-il convenable, est-il légitime de verser à ces soumissionnaires, dans les circonstances où ils ont opéré, des dédommagements pour leur peine? Seule une enquête approfondie et publique pourrait nous dire exactement qui a fait quoi et, le cas échéant, à quelle indemnité il a droit.

À l'oeil, plusieurs intervenants paraissent avoir plutôt cherché à tirer profit de leurs liens avec les milieux politiques. Ici, on est loin d'une opération commerciale de type conventionnel. Conduite tambour battant sur des fonds de campagne électorale, les amis du régime sortant et ceux du régime qui pointaient font, entre gens raisonnables, une trêve admirable. Ils se disent: «Cessons nos luttes. Unissons nos allégeances libérales et conservatrices.» La main dans la main, ils concluront, au pas de charge, c'est-à-dire avant les élections, une opération qui les avait jusque-là malheureusement très divisés.

Il n'y a pas que des lobbyistes et personnalités conservatrices impliqués dans l'affaire. Le gouvernement présente cette loi comme un coup d'épée, d'un preux chevalier, qui coupe les liens, qui frappe dans un objet nauséabond qui est le contrat de l'aéroport Pearson. Loin de moi ce contrat honteux, ce contrat conser-

vateur. Loin de moi! Je demande à la Chambre de m'aider à élever un mur entre les citoyens du Canada et ce contrat.

Mais, madame la Présidente, il n'y a pas que des lobbyistes et des personnages conservateurs. Les deux grands partis, comme ils aiment s'appeler, sont bien représentés dans cette brochette de financiers, contributeurs et lobbyistes.

L'un des administrateurs de Claridge est ce sénateur libéral qui a accueilli à sa résidence de Westmount le futur premier ministre libéral, lors d'une réception à 1 000 $ le couvert en pleine campagne électorale.

Une voix: Indécent! Indécent!

M. Bouchard: Un autre lobbyiste de Claridge, l'ancien organisateur de l'actuel premier ministre, de sorte qu'il faut se méfier des airs que se donne le gouvernement actuel à l'annulation du contrat. Le gouvernement sait très bien que ce contrat malodorant a été enfanté par les entourages des deux camps, donc pas seulement par les conservateurs. Le gouvernement sait très bien—je n'ai pas de limite de temps, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Non, je m'excuse d'avoir interrompu le ministre.

M. Bouchard: Il s'énerve actuellement de l'autre coté, parce qu'il n'aime pas ces propos; il aurait voulu que la loi soit passée comme tant d'autres, qu'on fasse un petit vote rapide. Cela ne se passera pas comme ça, il y avait un débat ici en cette Chambre.

Une voix: Voilà!

M. Bouchard: Les Canadiens et les Québécois ont le droit de connaître la vérité sur ce projet de loi.

Des voix: Bravo! Les patroneux!

M. Bouchard: Le gouvernement sait très bien que les projecteurs d'une enquête approfondie feraient cligner des yeux plusieurs de ses amis contributeurs, surpris dans les coins d'ombre où ils se terrent présentement, comme les grandes causes. Nous savons que les deux camps sont réunis dans cette affaire.

La conclusion à en tirer, c'est que comme les grandes causes et comme les grands idéaux, l'argent élève parfois les gens au-dessus des lignes de parti.

L'auteur du rapport Nixon est un ancien trésorier du gouvernement ontarien. Ce n'est pas un député du Bloc québécois.

• (1130)

C'est un homme respectable, fédéraliste sans doute et je le respecte pour autant, qui a été très engagé dans le fonctionnement des institutions démocratiques de l'Ontario, un homme très connu, un homme intègre. Donc, celui qui va parler maintenant, et vous verrez qu'il va parler encore plus sévèrement que moi parce qu'il sait de quoi il parle, il a étudié le contrat à fond avec un mandat, que conclut-il? Je cite: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion: valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et possiblement après manipulation politique, serait inacceptable.»

Autrement dit, M. Nixon, qui n'avait ni les moyens, ni les pouvoirs, ni le temps de procéder à une investigation exhaustive, n'a pu qu'entrevoir, derrière les rideaux, à travers la fumée des coulisses du pouvoir, la possibilité d'une manipulation politique. Mais il ne faut pas en rester là puisque nous savons maintenant qu'il y a une possibilité de manipulation politique dans ce dossier. Il faut en savoir plus, il faut savoir qui ont été les acteurs, qui en ont été les auteurs, ne serait-ce que pour les empêcher de toucher les indemnités qu'ils ne méritent pas.

Si une enquête menée à fond devait révéler des agissements illégaux, inacceptables, contraires à l'éthique de certaines personnes qui ont trempé dans l'affaire, est-ce qu'il faudrait encore adopter l'article 9, et l'article 10, en particulier, qui permet au ministre de leur verser de généreuses indemnités? Non! Mais nous ne savons pas que le doute, un doute terrible, qui rongera les esprits tout le temps, a été créé par la conclusion des enquêteurs.

«Possibilité de manipulation politique», ce n'est pas une expression légère. Moi-même, je me suis abstenu de prononcer ce mot dans mon discours, mais l'enquêteur formel est arrivé à cette conclusion. Est-ce qu'on s'arrête là dans le cas où la commission d'enquête conclurait au bien-fondé de certaines indemnités? C'est possible, on ne sait pas, on ne connaît pas les faits, il y a peut-être là-dedans des gens qui ont été honnêtes. Il y en a peut-être; il faudrait savoir lesquels l'ont été et ceux qui ne l'ont pas été. Les gens honnêtes vont payer de leur réputation pour les agissements qu'on impute à ceux qui ne l'ont pas été. Il faudrait départager tout cela par une enquête publique qui ferait justice dans l'esprit de tout le monde.

En plus, une telle commission pourrait, si elle conclut que certaines indemnités sont dues en certains cas, devrait fixer les montants au vu et au su de tous et avec infiniment plus de garantie d'objectivité que celle de n'importe quel ministre libéral, y compris le ministre porteur du dossier. Nous pourrions aussi nous prémunir pour l'avenir en identifiant clairement les gens qui ont tiré les ficelles du côté libéral. Nous savons qu'il y en a, nous pourrions les identifier et ainsi leur interdire de continuer de faire de même avec le gouvernement actuel dans d'autres dossiers.

Je demande donc au premier ministre d'ordonner la tenue d'une telle enquête, d'une telle commission royale d'enquête, seule instance capable de départager les vraies responsabilités des intervenants dans cette affaire. C'est aussi la seule façon de susciter dans la population, comme en cette Chambre, un sain débat sur les liens qui doivent ou ne doivent pas exister entre un gouvernement démocratiquement élu et les instances politiques partisanes axées sur la promotion des intérêts particuliers.

Une telle commission pourrait aussi, au cours de ses travaux, étudier les questions sous-jacentes à toutes ces manipulations, par exemple, comme celle de l'administration des aéroports fédéraux. Dans le contexte économique actuel, qui est le meilleur garant de la viabilité et de la rentabilité du développement des aéroports? Est-ce le gouvernement fédéral? Sont-ce des corporations sans but lucratif créées à cette fin ou d'autres formules? Ne serait-il pas préférable de les confier plutôt à des

administrations locales, comme à Montréal, ainsi que le préconisait la politique du ministère des Transports lors des incidents qui ont fait l'objet de l'enquête Nixon?

Qui, dans ce pays, peut le mieux gérer les aéroports? Question importante. Il semble que même le premier ministre actuel n'en soit pas certain, car il ne s'est opposé à la privatisation de Pearson qu'au dernier jour de la campagne électorale, lorsqu'il fut devenu évident que le caractère secret de l'entente scandalisait l'opinion publique.

Il y a ici pour tous un devoir évident de transparence, cette transparence qui fait dire à M. Nixon, à la page 11 de son rapport, et je cite: «La non-divulgation de l'identité complète des parties à cet accord et d'autres importantes dispositions du contrat éveillent, inévitablement, la méfiance du public. À mon avis, quand le gouvernement du Canada propose de privatiser un bien public, la transparence devrait être de mise. Le public devrait avoir le droit de connaître tous les détails de l'accord.»

• (1135)

Sur ce point, le Bloc ne peut que soutenir l'opinion de l'enquêteur, M. Nixon, et exiger du gouvernement qu'il prenne véritablement acte des propos de son enquêteur et mette un terme à cette période de confusion où tous les gens s'interrogent.

[*Traduction*]

La transparence est une vertu politique que l'on ne retrouve plus depuis longtemps dans ce pays. La transparence doit nous guider constamment. Elle représente la sécurité et inspire la confiance. La confiance, on le sait, est une fleur qui s'est fanée ces dernières années au Canada.

Le désengagement des citoyens, la contrebande, le marché noir et le cynisme général, tous ces phénomènes sociaux qui sont les produits de facteurs en apparence très disparates ont tous la même origine: le manque de transparence de l'État qui opère en vase clos, qui se préoccupe des questions de gestion au point d'en être obsédé et qui oublie trop souvent les besoins réels des hommes et des femmes à qui il doit sa légitimité.

[*Français*]

Il est temps de revenir aux sources, de remettre la transparence politique à l'ordre du jour afin de redonner un sens à la démocratie canadienne. Le Bloc votera contre le projet de loi C-22. D'abord, parce qu'il est prématuré. D'abord et avant tout parce qu'il faut une commission royale d'enquête qui fasse toute la lumière sur cette affaire ténébreuse où le comportement éthique du gouvernement et d'acteurs associés a été pris en défaut.

De plus, et je termine là-dessus, il est essentiel qu'avant toute chose, surtout avant de cacher les gestes répréhensifs qui ont été posés, il est impératif qu'on mette en place des mécanismes rigoureux pour encadrer l'activité des lobbyistes. C'est l'objet même de l'amendement que je propose.

Je propose donc, appuyé par mon collègue député de Beauport—Montmorency—Orléans:

> Que tous les mots suivant le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
>
> Cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson:
>
> Parce que le principe du projet de loi est défaillant puisqu'il n'entrevoit pas de mesures visant à rendre transparent le travail des lobbyistes.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-22.

La revitalisation de l'aéroport Pearson et les études faites à ce sujet ont soulevé bien des questions. J'espère que ce débat apportera la réponse à certaines questions. En fait, l'étude de M. Nixon demande une réponse. Dans un communiqué publié dans la presse, M. Nixon a déclaré, et je cite: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je vous recommande donc de l'annuler.»

• (1140)

Ce sont là des propos sans équivoque qui, à mon avis, renferment un message, selon lequel nous devons être justes. J'ai porté une attention spéciale ce matin aux propos du ministre lorsqu'il a dit que nous devions être justes. Le ministre a mentionné que certains auraient tout lieu de s'interroger sur des paiements effectués en raison de manipulations. Il a reconnu qu'il était possible qu'il y ait eu certaines manipulations. Mais il veut que son gouvernement se montre juste et raisonnable.

Je voudrais poser la question suivante: Envers qui allons-nous nous montrer justes et raisonnables, les contribuables canadiens, les gens qui paient les factures, ou les groupes de pression qui vont profiter de ces fonds? Je pense que nous devons commencer par être justes et raisonnables envers les contribuables canadiens. Nous devons également être justes et raisonnables envers les personnes dont le nom et la réputation ont été salis dans cette affaire. Ces personnes devraient avoir la possibilité de se justifier si elles le peuvent. Des recettes fiscales ne devraient être pas investies tant que cette affaire n'aura pas été éclaircie.

Le projet de loi C-22 est pratiquement sans précédent. Par contre, je crois que les circonstances le sont aussi. Nous sommes témoins d'accusations de favoritisme, d'ingérence politique, de lobbyisme excessif et, apparemment, de l'élimination de la concurrence.

Le gouvernement a beaucoup parlé d'honnêteté et d'équité. Je voudrais citer un extrait du livre rouge, à la page 87. Le chapitre 6 débute comme suit:

> Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, tout en étant comptable de ses actions, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.
>
> Le capital de confiance des élus auprès des citoyens et citoyennes est de toute première importance.

Le projet de loi C-22 ne fait rien en ce sens. Une divulgation complète de tout ce qui s'est passé contribuerait grandement à atteindre cet objectif. Examinons l'historique du réaménagement de l'aéroport Pearson pour nous mettre au fait des événements. Les points de vue contradictoires sont nombreux.

À la suite d'une série de marchés compliqués, deux sociétés deviennent partenaires: Paxport, qui est contrôlée par Matthews Group Limited, qui a des liens très puissants avec les conservateurs, et Claridge Investments qui, elle, a des liens très puissants avec les libéraux. Ces deux sociétés se réunissent sous le nom de Pearson Development Corporation.

Le projet de loi C-22 est le début de la fin d'un processus qui a commencé en fait en 1987 et qui visait à remettre les aéroports d'un peu partout au Canada entre les mains des autorités locales. En général, les aéroports du Canada ont été transférés aux autorités aéroportuaires locales. Ceux dont elles sont se chargées jusqu'ici ont connu d'excellents résultats.

L'aéroport Pearson était un cas différent. L'ancien gouvernement conservateur était déterminé à le privatiser au profit d'un certain nombre de ses amis, entre autres, David Matthews, ancien président et collecteur de fonds du Parti conservateur et ancien ministre du Cabinet conservateur. Otto Jelinek s'est joint à Paxport, propriété de Matthews, peu avant les élections. Il siège au conseil d'administration et il est le président de l'aile asiatique de Paxport. La privatisation de l'aéroport Pearson a fait l'objet de trop nombreuses tractations de couloir, car au moins dix entreprises sont intervenues dans le dossier.

• (1145)

Ce qui ressort nettement de toute cette affaire, c'est que les libéraux y sont fortement mêlés. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement libéral a désigné un ancien ministre libéral d'un cabinet provincial pour qu'il procède à l'examen et a nommé l'ancien associé en affaires juridiques du premier ministre à la tête des négociations en vue de déterminer le montant des dédommagements.

Certes, il peut s'agir de gens très compétents et tout ce qu'il y a de plus honnêtes. Mais, vu les circonstances, il aurait mieux fallu éviter l'existence de liens politiques directs. Ce qui était un marché suspect et secret des conservateurs semble s'être transformé en une annulation suspecte et secrète des libéraux.

M. Keyes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis curieux de savoir jusqu'à quand la présidence va tolérer que le député tienne des propos qui peuvent porter atteinte à la réputation des personnes qu'il cite, surtout quand on connait les conclusions du rapport de M. Nixon.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Désolée, mais il s'agit d'un élément de discussion, plutôt que d'un rappel au Règlement.

M. Harper (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, toute cette affaire remonte à 1987, année où le Parlement du Canada a adopté la Loi sur les transports nationaux qui allait régir l'aviation civile canadienne récemment déréglementée.

Le 8 avril 1987, le gouvernement du Canada a rendu publique sa nouvelle politique établissant le cadre de gestion des aéroports au Canada. On considérait les autorités aéroportuaires locales comme les mieux placées pour assurer la gestion des aéroports. C'est à peine s'il était question de privatisation.

Trois mois plus tard, nous étions témoins d'un revirement. Le 22 juin 1987, l'Airport Development Corporation devenait le promoteur idéal pour construire et exploiter l'aérogare 3 de Pearson. Un consortium, Matthews Group Ltd., a participé au concours, mais son offre n'a pas été retenue. Il ne tardera pas cependant à réapparaître dans le décor.

En septembre 1989, ce consortium soumet au gouvernement du Canada, sans qu'on le lui ait demandé, une proposition visant à privatiser les aérogares 1 et 2. Elle est rejetée. Or, il n'était pas question de frais à l'époque.

En octobre 1990, le gouvernement annonçait qu'on inviterait le secteur privé à participer à la modernisation de ces deux aérogares, au moyen d'un appel d'offres ultérieur. On n'avait alors donné aucun détail. En fait, quand l'administration aéroportuaire locale a fait des démarches à cette fin, on a rejeté sa demande. On ne l'a même pas encouragée à soumissionner, malgré le succès de telles administrations à Vancouver, à Edmonton et à Calgary.

Le 11 mars 1992, le gouvernement a lancé un appel d'offres en imposant un délai de 90 jours, ce qui pressait grandement les soumissionnaires. Le groupe Matthews s'est ainsi trouvé avantagé puisqu'il avait déjà soumissionné en 1989. Deux groupes ont présenté une soumission, soit Paxport, contrôlé par Matthews, et Claridge.

Il faut noter que 90 jours, c'est un délai très court pour la présentation de propositions sur un projet de cette importance. Il convient de noter également que le processus se faisait en une seule étape. En fait, quand on a envisagé la construction de l'aérogare 3, le processus prévu comportait deux étapes. La première était la sollicitation et la présélection des soumissionnaires et la deuxième, l'appel d'offres détaillées. Ce ne fut pas le cas quand on a cherché des soumissionnaires pour les aérogares 1 et 2.

Il y a un autre aspect intéressant, c'est que les soumissionnaires pouvaient présenter des projections quant au volume des passagers. Les intéressés devaient recueillir beaucoup d'information et établir un prix.

À cette époque, énormément de sociétés cherchaient du travail, mais très peu ont eu une chance de soumissionner pour ce projet.

• (1150)

En décembre 1992, on a annoncé que Paxport Inc. avait présenté la meilleure proposition d'ensemble. La société devait alors démontrer sa viabilité avant février 1993. Entre-temps, Paxport avait découvert qu'elle n'avait pas le soutien financier nécessaire et s'était adressée à Claridge pour en obtenir.

La question qui se pose ici, c'est comment un projet de cette envergure peut aller de l'avant sans qu'on ait d'abord vérifié la solidité financière de l'entreprise. Après avoir découvert qu'elle

n'était pas assez solide financièrement, on peut se demander pourquoi Paxport s'est adressée à Claridge. N'avait-elle aucun autre choix?

En février 1993, les sociétés Paxport et Claridge annonçaient qu'elles s'associaient pour former un consortium sous le nom T1 T2 Limited Parternship, devenu plus tard la Pearson Development Corporation lorsqu'une troisième aérogare a été incluse dans le plan de réaménagement de l'aéroport, conformément à la proposition de Paxport.

Il était implicite dans la demande de propositions qu'il devait y avoir concurrence entre T1 T2 et T3. D'ailleurs, dans sa soumission, Paxport soulignait l'importance de la concurrence. Toutefois, en s'associant, les sociétés éliminaient de fait toute possibilité de satisfaire à cette exigence.

En mai 1993, Claridge a pris, à toutes fins utiles, le contrôle du consortium. La concurrence est inexistante, et pourtant Paxport est toujours là.

En juin 1993, la Pearson Development Corporation et le gouvernement ont signé une lettre d'entente portant sur l'essence de l'accord précédent. Juste avant ça, Huguette Labelle, qui était sous-ministre des Transports, avait perdu son poste parce qu'elle s'opposait à la décision du gouvernement.

Le 30 août, le ministre des Transports annonçait la conclusion d'une entente à long terme avec la Pearson Development Corporation pour réaménager T1 et T2 et ajoutait qu'elle serait finalisée à l'automne par un accord juridique précisant les conditions dans lesquelles les aérogares seraient gérées, exploitées et réaménagées. Les élections n'étaient qu'à quelques jours de là. En effet, le 8 septembre 1993, les élections sont déclenchées.

Avant la signature de l'accord juridique, le chef de l'opposition, M. Chrétien, avait prévenu les parties concernées qu'elles concluaient cette transaction à leurs risques et périls et que le nouveau gouvernement n'hésiterait pas à adopter une mesure législative pour bloquer la privatisation des aérogares T1 et T2, si cette transaction n'était pas dans l'intérêt du public.

Le négociateur en chef pour le gouvernement fédéral a alors demandé des instructions écrites sur la pertinence de poursuivre la transaction.

Le 7 octobre 1993, le premier ministre a donné des directives écrites pour que la transaction soit conclue. On était en pleine campagne électorale lorsque ces directives ont été données. On ne peut faire autrement que demander pourquoi.

Le 7 octobre, l'accord juridique décrétant la privatisation de Pearson a donc été signé. À cette date, nous étions à 18 jours des élections générales. Tout en sachant que cette question serait l'un des enjeux des élections et que l'accord devrait être annulé s'il n'était pas dans l'intérêt public, le gouvernement a quand même poursuivi sa démarche.

Le 28 octobre 1993, le premier ministre a demandé à Robert Nixon, ancien ministre du Cabinet libéral, de faire un rapide examen du dossier de l'aéroport Pearson.

De nombreux événements se sont produits en coulisses et, comme je l'ai dit au début, bon nombre de questions ont été soulevées à la Chambre dont plusieurs sont demeurées sans réponse.

Nous devrions prendre une minute pour examiner certaines observations et opinions de M. Nixon sur cette affaire. À la page 8 de son rapport, il déclare:

> Comme la demande de propositions ne comportait qu'une seule phase et obligeait leurs auteurs à entreprendre la définition de projet et à présenter leurs offres, le tout dans un délai de 90 jours, l'un d'entre eux s'est trouvé fortement avantagé, à mon avis, du fait qu'il avait déjà fait une proposition pour la privatisation et l'aménagement des aérogares 1 et 2.
>
> . . .Comme les projets de construction et d'aménagement se faisaient rares, d'autres sociétés auraient dû être invitées à présenter des propositions et se voir accorder à cette fin un délai raisonnable.

• (1155)

À la page 9 du rapport, on lit ce qui suit au sujet du rôle des groupes de pression et du personnel politique:

> Les groupes de pression, cela ne laisse aucun doute, ont joué un rôle déterminant en vue d'infléchir les décisions prises à ce moment-là, débordant largement le principe acceptable de la «consultation». Lorsque les bureaucrates supérieurs qui représentent le gouvernement du Canada dans des négociations estiment que ces groupes influencent leurs actes et leurs décisions au point où ceux-ci l'ont fait dans cette affaire, le rôle de ces groupes dépasse, à mon avis, les limites permises.
>
> De plus, le personnel politique a donné l'impression que cette transaction l'intéressait de manière fort peu commune. En fait, les pressions qui entouraient ce dossier ont entraîné la réaffectation de plusieurs fonctionnaires et en ont poussé d'autres à faire eux-mêmes une demande en ce sens.

En terminant, c'était un processus bien imparfait qui semblait conduire à la fin de ce projet. M. Nixon, dans son étude, a déclaré que ce projet devait aller de l'avant. Cinq présidents et 32 municipalités appuient cette position.

Il faut également tenir compte du facteur sécurité, dont les pilotes ont souligné l'importance. Je voudrais citer un passage tiré d'un article paru dans le *Toronto Star*, qui faisait suite aux préoccupations exprimées par des pilotes de ligne qui ont assisté à une audience du comité.

Comme le pilote Rick Anderson l'a fait remarquer, «les avions sont conçus pour atterrir dans le vent. Les vents latéraux peuvent causer des problèmes, surtout sur des pistes glissantes. Lorsque de forts vents latéraux soufflent, il serait plus sûr d'utiliser une autre piste nord-sud plutôt que les pistes actuelles est-ouest, ce qui permettrait également de réduire les retards. Il ne faudrait pas sous-estimer la valeur de ce dernier avantage alors que nous sortons de cette récession. Étant donné que les avions brûlent environ 1 360 kilogrammes de carburant par heure lorsqu'ils attendent pour atterrir, il serait bon pour les voyageurs, les compagnies aériennes et l'environnement qu'on réduise les heures de vol et partant, les coûts de carburant et la pollution de l'air.»

Des milliers d'emplois dans le secteur de la construction sont en jeu. Les retards actuels nuisent à des projets de création d'emplois dans toute la province et, en fait, dans tout le Canada. Selon Mike Sifton, président de Toronto Airways, «les aéroports créent des emplois et stimulent l'activité économique, et les véritables emplois qu'un aéroport crée se retrouvent à un mille et demi des pistes.»

Il est inutile et inacceptable que cette étude retarde les travaux de construction. À l'heure actuelle, des députés de la région de Toronto font traîner les choses pour des motifs purement locaux. Des emplois et la croissance du Canada sont en jeu et l'aéroport Pearson est une question nationale et non locale, car il représente des emplois à Kitchener, Windsor, North Bay, Kingston, Oshawa et Barrie.

Il y a bien des choses en jeu dans ce dossier: l'honnêteté et l'intégrité du système; la confiance dans les politiciens; des millions de deniers publics peut-être; le nom et la réputation de beaucoup de gens; la revitalisation de l'aéroport Pearson; des milliers d'emplois et la croissance future de notre économie.

Selon moi, le projet de loi C-22 ne fait rien pour régler ces questions. Nous allons appuyer l'amendement du Bloc. Je propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant immédiatement après les mots «le travail des lobbyistes» les mots «au Canada».

• (1200)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais dire au député de Simcoe-Centre que nous allons considérer le sous-amendement qu'il propose.

Pour le moment, nous allons reprendre le débat. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, avant de commencer mon discours comme tel, je voudrais faire une ou deux observations qui sont assez frappantes et assez troublantes.

Nous avons entendu le Bloc québécois et le Parti réformiste. Ils ont critiqué la façon dont a été conclue l'entente Pearson, de même que la substance de cette entente. Nous sommes tous d'accord pour dire que le processus avait été sérieusement déficient à bien des égards et que le résultat n'était pas meilleur, car l'entente ne protégeait pas les intérêts du public canadien. Pourtant, les deux partis d'opposition vont voter contre le projet de loi.

C'est plutôt curieux. Je dois admettre que j'ai été plutôt surpris que le chef du Bloc québécois prenne le temps de parler de cette question. Il a parlé de beaucoup de choses, depuis les lobbyistes jusqu'à d'autres circonstances. Il s'est étendu interminablement sur le fait qu'il avait quitté le gouvernement avant d'avoir eu à traiter de cette affaire. Peut-être n'a-t-il pas la conscience tout à fait tranquille.

Il a raison. Il a quitté le gouvernement en mai 1990, mais il faisait partie de cette bande, du Cabinet, de ce groupe de prétendus amis dont il veut maintenant se distancer en niant avoir participé à cette entente pourrie. Il est curieux que le chef du Bloc québécois veuille tellement qu'on sache qu'il a divorcé d'avec ce groupe, car les Canadiens le savent. Pourtant il a participé, peut-être pas à l'entente Pearson, mais dès le début, il savait exactement de quoi il était question.

S'il s'est attardé, c'est sûrement parce qu'il se sent coupable d'avoir fait partie de ce groupe qui a dirigé à Ottawa pendant neuf ans.

Nous le voyons ensuite s'attaquer à ce projet de loi en disant que c'est un paravent, puis il parle vraiment comme si l'aéroport Pearson était un instrument économique essentiel et une installation importante pour les transports. Où veut-il donc en venir? Une enquête publique coûterait plusieurs millions de dollars aux contribuables et entraînerait probablement une perte de temps considérable. Or, il faut aller de l'avant avec la planification des travaux et, pour cela, nous devons adopter cette mesure législative pour mettre en vigueur l'annulation, car nous savons que l'ancien gouvernement n'avait prévu aucune clause d'annulation dans l'accord.

Je trouve plutôt bizarre que le Bloc parle tant d'intégrité, mais qu'il se dise vraiment disposé à perdre encore plus de temps et à faire en sorte que nous ne puissions prendre les mesures qui sont dans l'intérêt de la population en ce qui concerne l'aéroport Pearson.

La position du Parti réformiste est tout aussi absurde. Ses députés parlent de l'imperfection du processus ou du contrat, et pourtant ils veulent remettre les décisions à plus tard.

Le député de Simcoe-Centre soutient que le projet de l'aéroport Pearson est important. C'est un important générateur d'emplois. Il nous permet de remettre des Canadiens au travail. Les réformistes disent toutefois ne pas pouvoir appuyer ce projet de loi tant que certains événements ne se seront pas produits. Cette position ne reflète pas la responsabilité financière que les réformistes prétendent assumer; c'est du moins ce que pensent les Canadiens. En ce qui concerne l'opportunité du projet de loi, je ne comprends vraiment pas la position du Parti réformiste, puisque nous voulons faire exactement ce que le député a dit, soit aller de l'avant et planifier l'avenir de l'aéroport Pearson et du secteur des transports au Canada.

Je profite de l'occasion pour dire que je participe avec plaisir au débat sur cette importante mesure législative qu'est le projet de loi C-22. J'ajoute que j'appuie le ministre des Transports qui parraine ce projet de loi visant à annuler les accords conclus par un ancien gouvernement concernant l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'Aéroport international Pearson. J'ai dit que c'était un pas qu'il fallait franchir, non seulement pour assurer l'avenir de l'aéroport Pearson, mais aussi pour rétablir la confiance des Canadiens dans leurs institutions démocratiques.

• (1205)

Nous n'annulons pas cet accord sous prétexte qu'il a été conclu par un ancien gouvernement. Il serait frivole et inexcusable de le faire uniquement pour des raisons d'esprit de parti. Au contraire, notre gouvernement a déclaré que nous allions miser sur les initiatives de l'ancien gouvernement lorsque, et j'insiste sur cet aspect, ces dernières favorisent les intérêts des Canadiens. Ce n'était pas le cas de l'accord concernant l'aéroport Pearson.

Les Canadiens se sont prononcés aux dernières élections pour un gouvernement ouvert et transparent. Le processus menant à cet accord n'était ni ouvert ni transparent; d'ailleurs, il n'a pas résisté à l'examen d'un observateur impartial, M. Robert Nixon. Nous nous rappelons tous que M. Nixon, ancien trésorier de l'Ontario, a recommandé au gouvernement de rejeter cet accord

et je cite: «Valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.»

Permettez-moi une légère digression. Le gouvernement s'est notamment engagé à renouveler les infrastructure du Canada, y compris le réseau des transports.

Comme mon collègue ministre des Transports l'a déclaré dans un discours en février, nous voulons bâtir une économie solide. Une façon d'y parvenir, c'est en observant des politiques qui font augmenter sans tarder l'efficacité des transports. Ce genre de perspicacité favorisera la croissance économique à long terme, en permettant aux Canadiens de faire des affaires et d'acheminer leurs produits rapidement et efficacement, à des prix compétitifs. Oui, nous devons améliorer notre infrastructure de transport, mais pas au détriment des intérêts à long terme des Canadiens.

Revenons à l'affaire qui nous intéresse aujourd'hui. Il serait peut-être bon de faire l'historique de cette transaction pour voir où les choses ont commencé à se gâter, même si d'autres députés l'ont déjà fait. Le 8 avril 1987, le parti qui formait le gouvernement du Canada à l'époque a diffusé son cadre stratégique pour la gestion des aéroports du Canada. Le 22 juin 1987, le gouvernement a choisi l'Airport Development Corporation pour construire et gérer l'aérogare 3 de l'aéroport Pearson. Je devrais signaler que, à l'époque, le chef de l'opposition faisait partie du Cabinet conservateur.

L'offre présentée par le Falcon Star Group, qui comprenait les entreprises du Matthews Group, a été rejetée le 22 juin 1987. En septembre 1989, le Matthews Group a présenté une soumission spontanée en vue de la privatisation des aérogares 1 et 2, mais sa proposition a été rejetée par le gouvernement de l'époque.

En octobre 1990, le ministre des Transports a annoncé que le gouvernement irait de l'avant et privatiserait les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Environ un an et demi plus tard, soit le 11 mars 1992, le gouvernement formulait une demande de proposition pour la privatisation et le réaménagement des aérogares 1 et 2. La demande originale ne donnait que 90 jours aux soumissionnaires pour réagir, même si ce délai a par la suite été prolongé de 30 jours, si l'on peut appeler cela une prolongation.

À l'époque, le secteur de la construction était loin d'être florissant dans le sud de l'Ontario. Pourtant, le gouvernement n'a pas accordé aux autres entreprises un délai raisonnable pour présenter une offre. C'est donc dire que le processus était boiteux dès le début.

Le 7 décembre 1992, le gouvernement a annoncé que la société Paxport avait présenté la meilleure offre. Cependant, il restait à cette société à prouver que son offre était rentable. Incapable de le faire, elle a demandé de l'aide financière à sa rivale, la société Claridge. En fait, le 1er février 1993, la société Paxport s'est jointe au soumissionnaire original pour former une entreprise conjointe qui est devenue la société T1 T2 Limited Partnership.

En mai 1993, une fois la plupart des questions réglées de façon satisfaisante et au moment d'entamer les négociations officielles, on s'aperçoit que la société Claridge, le soumissionnaire qui s'était classé au deuxième rang, avait, si l'on peut dire, le contrôle effectif de l'entreprise conjointe.

• (1210)

Le 30 août 1993, le ministre des Transports de l'époque annonçait qu'un accord général avait été conclu afin de réaménager et d'exploiter les deux aérogares. Puis, neuf jours plus tard à peine, ou finalement, selon le point de vue, soit le 8 septembre 1993, le gouvernement déclenchait les élections tant attendues. Nous nous souvenons tous bien de la campagne et des préoccupations que la vente de Pearson avaient soulevées dans la population et dans les médias.

Celui qui devait bientôt devenir le premier ministre prévint les parties à la transaction de ne pas conclure celle-ci et qu'un nouveau gouvernement n'hésiterait pas à l'annuler si elle ne se révélait pas être dans l'intérêt public.

Il faudrait peut-être remarquer ici que la situation était telle que le négociateur en chef du gouvernement avait demandé qu'on l'instruise par écrit de ce qu'il devait faire, soit conclure la transaction ou non. Et le négociateur en chef a obtenu ses instructions le 7 octobre 1993. En dépit des préoccupations exprimées par beaucoup de Canadiens, celle qui devait bientôt cesser d'être la première ministre avait donné l'ordre explicite de conclure ce marché. Je le répète, l'ancienne première ministre avait donné l'ordre explicite de conclure ce marché. Nous savons donc d'où les pressions sont venues pour que cette transaction aille de l'avant. Il semble que les Canadiens avaient aussi des doutes, et nous savons comment ils se sont exprimés lors du vote.

Qu'aurait gagné le gouvernement fédéral à conclure cette entente? Eh bien, n'oubliez pas qu'il s'agissait d'un contrat de location d'une durée de 37 ans avec possibilité d'une prolongation de 20 ans. Cela veut dire que le gouvernement aurait fort bien pu perdre son droit de regard sur un important actif national pendant presque trois générations.

Cette entente prévoyait aussi une contrainte concernant l'aménagement d'autres installations aéroportuaires dans un rayon de 75 kilomètres de Pearson. Et comment le gouvernement précédent croyait-il que le gouvernement actuel servirait les gens de London et du sud de l'Ontario en général avec une disposition de ce genre?

Des études approfondies ont révélé que les installations aéroportuaires du centre-sud de l'Ontario doivent être coordonnées. Les aéroports du sud de l'Ontario doivent, à des fins de planification, être considérés comme faisant partie d'un réseau intégré unique. À elle seule, cette disposition aurait sérieusement limité les gouvernements futurs en supprimant beaucoup de bonnes options de planification. Conformément à cette entente, le gouvernement n'aurait rien pu faire pour alléger les pressions d'expansion aux autres aéroports tant que Pearson n'aurait pas atteint un achalandage de 33 millions de voyageurs par année.

Comme l'a dit M. Nixon—et c'est le moins qu'on puisse dire—, cette entente ne servait pas les intérêts de la population.

Je sais que le temps mis à ma disposition tire à sa fin. Toutefois, je ne peux pas ne pas signaler le fait que ce marché avait des

allures d'affaire entre copains. Et c'est cela qui mine tellement la confiance de la population dans le gouvernement et ses institutions. Nous ne laissons pas entendre que l'une ou l'autre des parties a fait quoi que ce soit d'illégal, mais leurs façons de faire ont parfois donné l'impression qu'elles avaient quelque chose à cacher.

Tout le monde sait les préoccupations exprimées par des groupes de pressions et des membres du personnel politique qui semblaient exercer une influence indue sur des décisions qui auraient dû être prises en fonction de l'intérêt public et cela, à tel point que de hauts fonctionnaires se sont sentis coincés.

Nous avons au Canada une longue tradition d'ouverture et de transparence dans toute entreprise touchant aux deniers publics. Les Canadiens ont le droit d'être renseignés au sujet d'un marché intéressant leurs biens.

Je crains qu'il y ait encore beaucoup à dire, mais le temps me manque. Ce qui importe pour le moment, c'est que nous nous rendions compte que nous n'avons pas de temps à perdre. Le gouvernement comprend que la population de l'Ontario, en fait, que tous les Canadiens touchés par le fonctionnement de l'aéroport, attendent qu'une décision soit prise rapidement sur son mode de gestion. C'est là une bonne raison d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible pour annuler l'accord. Pearson est un actif national trop important pour laisser le débat s'éterniser. Comme l'a déclaré le ministre de l'Industrie en présentant le projet de loi, il faut annuler l'accord pour pouvoir planifier les activités futures de l'aéroport.

• (1215)

Cependant, comme l'a clairement affirmé le ministre des Transports, nous ne nous mettrons pas dans la situation intenable où nous devrions concocter une solution. Pearson est trop important, et nous sommes trop sensibles à notre responsabilité envers les Canadiens pour agir précipitamment tout simplement pour pouvoir dire que nous faisons quelque chose, comme semblent le souhaiter certains de nos vis-à-vis sans tenir compte des effets à long terme de la décision.

Le fait est que les décisions que nous prenons au sujet de Pearson ne se répercutent pas uniquement sur cet aéroport. C'est pourquoi nous consultons beaucoup de gens. Oui, nous consultons les députés de Toronto. Ces députés ont été élus par la population. Ce sont des gens investis d'une légitimité. Ils sont la voix légitime des électeurs de leur circonscription au Parlement, au sein de notre caucus et auprès du gouvernement. Nous consulterons les gouvernements provincial, municipaux et régionaux, ainsi que les personnes influentes au sein de la collectivité. Nous l'avons fait, et le ministre l'a fait. Nous voulons agir dans les formes, contrairement au gouvernement précédent.

Comme des députés de l'opposition l'ont déclaré, Pearson n'est pas un aéroport local. C'est un aéroport national. Nous voulons faire des consultations nationales.

Le fait que notre parti soit un parti national qui a des représentants dans toutes les régions du pays est un atout pour nous, ce n'est pas un handicap. Je ne pourrais pas dire la même chose du Bloc québécois qui n'a de députés que dans une seule province, ni du Parti réformiste qui n'a de députés que dans deux ou trois provinces. Nous sommes un parti national qui représente toutes les régions du Canada, et nous consulterons nos caucus régionaux sur ce qu'il faut faire au sujet de notre aéroport national.

Le gouvernement a l'intention de prendre une décision définitive au sujet de la structure administrative de l'Aéroport Pearson avant la fin de l'année. Il est temps de mettre le point final à ce malheureux chapitre et de penser à planifier l'avenir de la plaque tournante du transport au Canada. L'adoption de cette mesure législative nous permettra de planifier l'avenir de l'Aéroport Pearson sans tenir compte de ces ententes imparfaites.

Ce projet de loi ne devrait surprendre personne. Il ne fait que refléter ce que nous avons dit que nous ferions avant les élections, après les élections et lorsque nous avons présenté cette mesure.

Nous ne négocierons des ententes que pour les dépenses directes. Nous ne négocierons pas d'ententes pour les profits non réalisés ni pour les sommes versées aux lobbyistes. Nous faisons exactement ce que le Bloc et le Parti réformiste nous ont recommandé de faire. Nous ne verserons pas un sou au titre des profits non réalisés ni au titre des sommes versées aux lobbyistes. Nous paierons seulement les dépenses directes.

Le projet de loi ne limite pas le montant de tout versement possible et n'empêche pas non plus les négociations. En fait, les négociations doivent se poursuivre. Cependant, il dit clairement à toutes les parties ce que le gouvernement est prêt à considérer et ce qu'il n'est pas prêt à considérer. Il dit aussi clairement que ces négociations ne peuvent pas continuer indéfiniment.

Nous ne disons pas que les lobbyistes ne devraient pas être payés. Nous disons simplement qu'ils devraient prendre des arrangements à cet égard avec les gens qui ont retenu leur services, les promoteurs, et non avec les contribuables canadiens.

Je voudrais terminer en rappelant à tous que l'atout le plus précieux qu'un gouvernement puisse avoir, c'est la confiance des citoyens. Durant les neuf années où le gouvernement précédent a été au pouvoir—et j'ai écouté avec plaisir la leçon d'histoire du chef du Bloc québécois puisqu'il a été membre de ce gouvernement pendant une partie de ces neuf années—, nous avons été témoins de l'érosion progressive de la confiance des Canadiens envers le secteur public.

Les causes de cette érosion étaient nombreuses, allant du comportement de certains élus jusqu'à un style arrogant de leadership politique. Une des principales causes de cette érosion était l'habitude qu'avait le gouvernement de conduire les affaires de l'État dans les coulisses, ce qui donnait vraiment l'impression qu'il y avait du favoritisme.

Les Canadiens méritent mieux que cela, et notre gouvernement a l'intention de leur donner le leadership et l'innovation qu'exige le monde d'aujourd'hui, de faire preuve d'intégrité et de ne jamais sacrifier ses principes sur l'autel de l'opportunisme politique.

• (1220)

Nous sommes impatients de travailler avec les deux partis de l'opposition en comité pour améliorer le projet de loi si c'est possible, mais nous devons vraiment commencer dès maintenant à planifier l'avenir de l'aéroport Pearson. J'écouterai avec plaisir les observations des députés des deux côtés de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de passer aux questions et aux observations, je tiens à préciser que le sous-amendement proposé par le député de Simcoe-Centre est recevable si ce dernier demande qu'on ajoute les mots «au Canada» après le mot «lobbyistes». C'est bien ça, n'est-ce pas?

M. Harper (Simcoe-Centre): C'est cela, madame la Présidente.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je voudrais faire deux ou trois observations avant de poser une question au secrétaire parlementaire.

Le projet de loi C-22 est raisonnable et prudent. Il protège les contribuables canadiens. Après tout, les promoteurs à l'origine des accords concernant l'aéroport Pearson avaient été prévenus. Le Parti libéral avait déclaré longtemps avant les élections de 1993 que ces accords sentaient mauvais. Nous avions déclaré publiquement que nous allions prendre une mesure de ce genre si nous constations que les accords avaient quelque chose de pourri. Puisque le rapport Nixon l'a confirmé, nous avons maintenant présenté le projet de loi C-22. C'était la seule mesure à prendre.

Pour en arriver à ma question, je suis heureux que le gouvernement ait pris cette mesure, car cela me donne à croire que le gouvernement attache une grande importance à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes.

La Chambre sait probablement déjà qu'on propose d'établir des administrations aéroportuaires locales dans d'autres villes canadiennes, notamment dans ma ville, Winnipeg. Le modèle retenu et proposé par le gouvernement précédent pour le projet d'administration aéroportuaire locale à Winnipeg est imparfait.

L'obligation de rendre des comptes prévue dans le plan proposé par le gouvernement conservateur est faible. Il y manque de la transparence. Par exemple, il n'y a aucune disposition concernant le processus d'appel d'offres. Quant aux lignes directrices en matière de conflits d'intérêts, c'est de la blague, et on peut certainement améliorer la représentation.

Si nous voulons vraiment établir des administrations aéroportuaires locales, que ce soit celle qui remplace l'administration prévue dans les accords concernant l'aéroport Pearson à Toronto ou celle qui remplace l'administration assurée par Transports Canada dans d'autres villes du pays, faisons-le bien. Notons-le par écrit si nous voulons avoir l'obligation de rendre des comptes au public, la transparence et ainsi de suite.

Voici ce que je veux demander au secrétaire parlementaire. Allons-nous de l'avant avec l'établissement d'autres administrations aéroportuaires locales du genre proposé pour Winnipeg, à des fins non lucratives, mais quand même une administration aéroportuaire qui constitue une certaine privatisation? Une fois que ces administrations aéroportuaires locales seront établies, l'obligation de rendre des comptes au public constituera-t-elle leur première priorité?

Je ne veux pas que les aéroports soient exploités par des clubs privés. Je veux qu'ils le soient par des organismes qui se soucient de l'intérêt public et dont la première priorité est de rendre des comptes au public.

M. Fontana: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Winnipeg St. James de ses observations. Il a abordé un certain nombre de questions importantes au sujet des administrations aéroportuaires locales. Il a parfaitement raison de dire que nous voulons bien faire les choses.

Le gouvernement actuel a appris des erreurs des autres. Le ministre des Transports et Transports Canada cherchent des façons de remédier aux lacunes dont le député a parlé et qui concernent les administrations aéroportuaires locales. Il y a là des possibilités extraordinaires.

• (1225)

Le ministre et Transports Canada estiment que les localités peuvent jouer un rôle positif, constructif et proactif dans l'administration des aéroports et devenir les instruments économiques qu'elles peuvent être, mais pas au détriment de l'intérêt public. Nous sommes justement en train de définir comment cet intérêt public se traduit sur le plan de la sécurité et à d'autres égards.

Le député a raison. Nous voulons améliorer les dispositions concernant les administrations aéroportuaires locales afin que celles-ci aient davantage de comptes à rendre, qu'elles soient plus transparentes, qu'il y ait une vaste représentation au sein des conseils d'administration et que, au bout du compte, les intérêts de la collectivité aient toujours préséance. Nous voulons nous assurer qu'il en soit ainsi.

Je remercie le député de ses remarques constructives. Nous espérons mettre en oeuvre les mécanismes d'examen le plus tôt possible car, comme il l'a dit, il y a un certain nombre de localités que ces possibilités intéressent.

Comme le Parti réformiste ne cesse de nous le rappeler, le gouvernement doit être le plus efficace possible pour économiser les deniers publics. Or, si les administrations aéroportuaires locales peuvent bien s'acquitter du travail en réalisant leurs objectifs locaux, pourquoi pas? Le gouvernement est prêt à envisager cette possibilité.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Des propos du secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je dénote une certaine contradiction et j'explique pourquoi.

Il me semble que le secrétaire parlementaire parle des deux côtés de la bouche, pas en même temps, bien entendu, mais j'explique.

Le 10 mars, le ministre des Transports, en réaction au discours sur le budget de l'honorable ministre des Finances, a dit à plusieurs endroits—je n'ai pas le hansard dans les mains, mais j'ai très bien étudié son discours—que plusieurs activités effectuées actuellement par Transports Canada devront être commercialisées et privatisées.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire m'indique s'il n'y a pas une contradiction entre les propos qu'il tenait tout à l'heure du fait que l'aéroport Pearson devrait continuer à demeurer dans le patrimoine public.

[*Traduction*]

M. Fontana: Madame la Présidente, je comprends bien les observations et la question de mon collègue, le porte-parole du Bloc québécois en matière de transport.

Le ministre et le gouvernement ont dit que Transports Canada et notre gouvernement voulaient étudier des possibilités de commercialisation. Commercialisation ne veut pas nécessairement dire que, lorsque des activités sont cédées au secteur privé, les intérêts privés sont protégés, mais non les intérêts publics.

Le député n'est pas sans savoir que nous avons déjà annoncé des mesures comme le système de navigation aérienne, au sujet duquel nous consulterons tous les intéressés afin de savoir s'il y a une meilleure façon de contrôler ces systèmes en garantissant la primauté de la sécurité, la prise en considération des points de vue de tous les intéressés et des économies pour les contribuables.

Inutile de rappeler au député pourquoi nous devons chercher à faire des économies. Il y a un problème de déficit et de dette à régler, et les contribuables exigent que le gouvernement ne néglige aucune occasion d'assurer le maximum d'efficience et d'efficacité sans sacrifier l'intérêt public.

Nous ne sommes pas en mesure d'annoncer les solutions qui seront retenues pour Pearson. Comme je l'ai dit dans mon exposé et comme le ministre lui-même l'a déclaré, nous annoncerons avant la fin de l'année notre plan d'action pour Pearson, ce qui englobe aussi bien la structure administrative que les plans d'avenir. Nous menons des consultations.

Ce n'est pas de l'incohérence de notre part ni un discours contradictoire lorsque nous disons que l'accord conclu par l'ancien gouvernement était un mauvais marché. Il était mal structuré. Le processus laissait à désirer, il répugnait aux contribuables et, dans ses détails et par le fond, il était mauvais et ne servait pas l'intérêt public.

• (1230)

Nous ne voulons pas commettre les mêmes erreurs. Nous avons tiré des leçons des erreurs des autres, je l'espère. Nous allons concevoir un plan pour l'aéroport Pearson et pour d'autres aéroports, ainsi que d'autres modes de transport, qu'il s'agisse de la voie maritime, des chemins de fer, ou encore du transport maritime ou routier, en collaboration avec tous les intéressés, les provinces, les municipalités, les collectivités et ainsi de suite en vue de garantir au Canada le réseau intégré de transport le plus efficace et le plus efficient possible pour servir les Canadiens.

En fin de compte, nous devons concurrencer les États-Unis, le Mexique et tous les autres pays. Or, à moins de pouvoir transporter les voyageurs et les marchandises avec le maximum d'efficience, nous ne pourrons livrer concurrence. Si nous ne pouvons le faire, nous n'allons pas pouvoir créer d'emplois et, s'il n'y a pas d'emplois, nous aurons des problèmes économiques et sociaux.

J'espère que le terme commercialisation n'est pas tabou. Le gouvernement cherche simplement comment nous pouvons améliorer notre efficacité et notre efficience dans tous les modes de transport.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, en ma qualité de porte-parole de l'opposition officielle en matière de transport, vous comprendrez que j'ai pris extrêmement au sérieux le projet de loi C-22, présenté en première lecture le 13 avril 1994. C'est aussi avec intérêt que j'ai étudié le rapport de M. Robert Nixon présenté à l'honorable premier ministre le 29 novembre 1993.

Je m'étais empressé d'étudier le contrat signé le 7 octobre 1993 entre le gouvernement du Canada et T1 T2 Limited Partnership. J'ai aussi cru nécessaire de demander le point de vue de certains regroupements d'employés et de consulter les administrateurs de certains aéroports. Après ces lectures et consultations, je ne dévoilerai pas de secret d'État si je vous affirme que je suis d'accord sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et que je demande à cette Chambre d'autoriser la mise en place d'une commission royale d'enquête sur les circonstances entourant la signature du contrat entre le gouvernement et T1 T2 Limited Partnership.

Le projet de loi C-22 comprend actuellement une douzaine d'articles. Nous sommes d'accord sur certains articles du projet de loi, mais pas du tout tel que libellé actuellement sur l'article 10(1), et je cite:

> Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions qu'il estime indiquées.

Durant la dernière campagne électorale, le chef du Parti libéral fédéral, et premier ministre actuel, a prévenu les partis qu'il n'hésiterait pas à annuler cet accord après son élection. Après cette déclaration, le négociateur en chef de l'ancien gouvernement réclame des instructions écrites pour procéder à la signature du contrat. La première ministre conservatrice d'alors demande expressément que la transaction soit faite le jour même. Pourtant, il n'est pas dans les usages démocratiques normaux de signer une transaction de cette ampleur en pleine campagne électorale, ce qui aura pour effet de lier le gouvernement qui sera élu à une politique établie par le précédent gouvernement.

Il faut admettre que le premier ministre libéral élu le 27 octobre dernier s'est empressé, le 3 décembre 1993, de régulariser la situation et d'annoncer l'annulation de l'accord de privatisation de l'aéroport Pearson. Malheureusement, il s'est probablement vite aperçu que certaines personnes impliquées dans le dossier étaient aussi des gens de son parti. C'est probablement la raison pour laquelle, le 13 avril 1994, son gouvernement présentait un projet de loi pour concrétiser l'annulation tout en se gardant, par l'article 10(1), le droit de conclure au nom de Sa

Majesté des ententes en vertu du versement des sommes qu'il estime lui-même indiquées.

Vous comprendrez qu'il est inacceptable d'exclure le Parlement d'une décision aussi importante et de donner un chèque en blanc au Conseil des ministres et, plus particulièrement, au ministre des Transports.

• (1235)

Lors de la dernière campagne électorale, notre parti mentionnait que les libéraux et les conservateurs, c'était du pareil au même. Comme on dit chez nous, à Beauport ou à l'Île d'Orléans, c'est blanc bonnet, bonnet blanc. Ce projet de loi nous le confirme.

Il est inacceptable d'autoriser le versement d'une compensation sans être persuadé qu'il y a compensation à verser. Lorsque je prends connaissance de toute la documentation, et particulièrement du volumineux rapport Nixon, je m'interroge à savoir s'il y a eu malversation entourant cette opération, et je suis très inquiet de la réponse.

Après étude par la commission royale d'enquête et décision et recommandation, peut-être en viendrons-nous à la conclusion que c'est la compagnie T1 T2 Partnership qui aura compensation à faire au gouvernement du Canada. Si toutefois la commission royale en vient à la conclusion qu'il y a compensation à verser, il sera toujours temps pour le Parlement de prendre une décision juste et éclairée.

J'ai mentionné que nous n'étions pas d'accord avec l'article 10(1), mais j'aimerais ajouter qu'il aurait dû y avoir un article supplémentaire au projet de loi pour déterminer qui devrait administer l'aéroport Pearson. Nous ne sommes pas sans savoir que Transports Canada continue actuellement d'administrer Pearson, mais nous aurions souhaité que le projet de loi détermine clairement que l'aéroport de Toronto sera administré par un organisme à but non lucratif, comme c'est le cas à Montréal, Calgary, Vancouver et Edmonton.

Ces administrations sont composées de représentants du milieu et sont donc aptes à défendre les intérêts de leurs commettants. Je cite comme exemple Aéroports de Montréal qui administre les deux aéroports de Montréal et dont le conseil d'administration est composé de sept représentants de la communauté des affaires, qui sont aussi membres du conseil d'administration de la Société de promotion des aéroports de Montréal, la SOPRAM.

Le huitième membre est le président et chef de la direction d'ADM. Il est aussi intéressant de souligner que SOPRAM est une société à but non lucratif formée de 21 membres nommés par les organismes suivants: la Ville de Montréal, la Ville de Laval, la Conférence des maires de banlieue, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, the Board of Trade of Metropolitan Montreal, COPAM, la Corporation de promotion de l'aéroport de Mirabel, SMD, la Société montérégienne de développement et la Ville de Longueuil.

Cette représentation assure à ADM une approche attentive aux intérêts locaux et une perspective enracinée dans le monde des affaires. C'est un prérequis indispensable que nous aurions voulu voir dans le projet de loi C-22. Je voudrais revenir sur la commission royale d'enquête demandée. Pourquoi une commission d'enquête?

Premièrement, pour déterminer pourquoi, le 11 mars 1992, le gouvernement demande officiellement des propositions pour la privatisation des aérogares 1 et 2 de Pearson. Le tout sera fait en une seule phase, pas de préqualification, méthode différente du processus de l'aérogare 3 qui, lui, comportait 2 phases.

Deuxièmement, en prenant connaissance du rapport Nixon, nous notons que l'appel d'offres a été étonnamment court, soit de 90 jours, et qu'il a été impossible pour des groupes qui n'étaient pas déjà impliqués dans l'administration de l'aéroport, comme Claridge et Paxport, de présenter une soumission valable. C'est pourquoi deux soumissions seulement ont été reçues. En effet, Paxport avait déjà présenté un plan de privatisation en 1989 et avait dû se désister, et Claridge exploitait l'aérogare 3.

La troisième raison invoquée pour demander une commission d'enquête, c'est pour savoir pourquoi le contrat a été signé le 7 octobre 1993, en pleine campagne électorale, et après les réticences certaines du négociateur en chef qui a exigé des instructions écrites avant de signer.

Quatrièmement, quel a été le rôle exact des lobbyistes et auprès de qui ont-ils fait leur travail? Cinquièmement, qu'a coûté à la population cette décision hâtive, et qui en a vraiment profité? Sixièmement, pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il voulu privatiser l'aéroport Pearson, alors qu'il est le plus rentable au Canada? Septièmement, pourquoi le gouvernement a-t-il alloué à T1 T2 Partnership un taux de rendement de 24 p. 100 avant impôt et 14 p. 100 après?

• (1240)

Huitièmement, pourquoi le rapport Nixon recommande-t-il de ne pas compenser pour pertes d'occasions d'affaires et de frais de lobby? Serait-ce qu'il a découvert encore plus d'irrégularités que nous en connaissons?

Neuvièmement, quel rôle ont joué certains intervenants reliés de près au Parti conservateur, et quelques-uns au Parti libéral du Canada?

Dixièmement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas inclu dans le projet de loi C-22 un article l'autorisant à transférer l'administration de l'aéroport Pearson à une société sans but lucratif?

Voilà quelques raisons pour lesquelles une commission royale d'enquête est nécessaire pour prendre une décision éclairée. Aussi, il est important que cette commission fasse clairement ressortir l'impact qu'ont eu les lobbyistes dans ce dossier. Elle

devra approfondir les coûts sur les finances publiques, sur l'incidence de l'emploi dans la grande région métropolitaine de Toronto, et particulièrement les impacts sur les transports au Canada.

Je m'attarderai plus particulièrement aux impacts de cette transaction sur le transport canadien. Mes collègues qui me suivront appuieront plus spécifiquement sur les finances publiques et l'incidence de l'emploi dans la région du Toronto métropolitain, mais aussi sur le rôle des lobbyistes dans ce dossier.

Les aéroports constituent avec les avions et les ressources humaines qui y travaillent le pilier central de l'industrie du transport aérien. Ce sont les infrastructures aéroportuaires qui permettent de développer le réseau des destinations offertes, d'accueillir différents types d'aéronefs et de permettre l'éclosion de différents types de services.

Le transport aérien influence grandement l'économie générale d'une région. Un aéroport, c'est la porte d'entrée des investisseurs étrangers dans une région donnée, et le point de départ vers l'extérieur des ressources matérielles et humaines de cette même région. Un aéroport constitue pour la région qui l'accueille, tout comme les destinations qui y sont reliées, un levier économique considérable.

Une étude de l'École des hautes études commerciales de Montréal, faite à la fin des années 1980, prévoyait que la contribution des aéroports montréalais au produit intérieur brut en valeur ajoutée pour l'année 1992 s'élèverait à 1,3 milliards de dollars en ne tenant compte que des effets directs seulement, et à 2,2 milliards en comptabilisant les effets indirects.

Pour illustrer à quel point les structures aéroportuaires peuvent influencer le développement d'une région, citons un exemple tiré d'un rapport de l'IATA datant de décembre 1991. À Toronto, l'ajout d'une piste augmenterait de 3,5 milliards les revenus de la région au cours des 15 prochaines années et enrichirait la province de plus de 9 milliards de dollars. L'impact sur l'emploi serait également très important: localement, cet ajout de piste créerait 3 300 emplois annuellement et 3 700 emplois à travers l'Ontario, ce qui totaliserait pour la province une augmentation de plus de 7 000 emplois.

Notons également que dans la revue *L'Actualité* d'octobre 1992, un article fait état du fait que le critère du nombre et de la fréquence des liaisons aériennes entre les villes les plus importantes arrive en cinquième place dans la liste hiérarchisée des éléments considérés pour investir dans un lieu donné.

L'industrie du transport aérien est directement dépendante des structures aéroportuaires. Les transporteurs sont les premiers clients des aéroports et c'est par la conviabilité de leurs structures que les sociétés aériennes peuvent se développer et générer par leurs activités des revenus importants pour la communauté.

La principale raison qui a apporté ces diminutions est assez précise: au milieu des années 60, compte tenu des projections de trafic voyageurs et du cargo pour les années futures, les autorités gouvernementales ont cru bon de planifier la construction d'un deuxième aéroport à Montréal: Mirabel. Ces prévisions, faites en 1967 pour les années 80, laissaient entrevoir 14 millions de passagers pour 1985 et 2 020 000 tonnes de cargo pour 1985.

On anticipait également, au milieu des années 60, un taux de croissance du trafic voyageurs de l'ordre de 15 p. 100 pour la région de Montréal, c'est-à-dire environ 10 600 000 voyageurs en 1975, lors de l'ouverture de Mirabel.

Enfin, Mirabel devait être la seule porte d'entrée au Canada de tous les vols transatlantiques et éventuellement de tous les vols internationaux autres que transfrontaliers.

• (1245)

Or, la réalité est tout autre. En 1985, pour Dorval et Mirabel combinés, le trafic voyageurs a été de 7 millions, c'est-à-dire la moitié de ce qui avait été prévu initialement. En 1985, pour Dorval et Mirabel combinés, il y a eu environ 105 000 tonnes de cargo, ce qui est inférieur à ce que Dorval a traité, à lui seul, en 1975. Cette quantité représente 5 p. 100 de ce qui avait été projeté en 1967.

Au cours des années qui ont suivi l'ouverture de Mirabel, Montréal a perdu le statut privilégié qu'on lui avait promis. Mirabel n'est plus l'unique porte d'entrée et de plus en plus de compagnies aériennes reçoivent l'autorisation de relier directement d'autres aéroports canadiens à des destinations étrangères.

Le taux de croissance du trafic voyageurs à Montréal entre 1966 et 1975 a été d'environ 9,9 p. 100, ce qui est 5 p. 100 de moins que ce qui avait été prévu. Toutefois, ce taux de croissance ne s'est pas maintenu après 1975. Il a plutôt été de 2,24 p. 100 entre 1975 et 1984, ce qui fait un taux annuel de progression de moins de un quart de 1 p. 100. Les deux aéroports de Montréal se situent ainsi à environ 10 p. 100 du taux de croissance canadien durant la même période.

Les augmentations du trafic voyageurs au Canada entre 1975 et 1984 se sont faites surtout à Toronto, à Vancouver, à Calgary, à Edmonton, à Ottawa ainsi qu'à Halifax. Montréal n'a recueilli que 1,86 p. 100 de l'augmentation du trafic au Canada au cours de ces neuf années. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, soit de 1981 à 1991, Montréal a obtenu un taux de croissance de trafic voyageurs très faible en comparaison avec Toronto à 44,55 p. 100.

En 1981, Dorval et Mirabel avaient 7,5 millions de voyageurs annuellement et Toronto 14,7 millions. La lenteur de la croissance de l'activité aérienne à Montréal depuis le début des années 70 est particulièrement évidente face à Toronto au cours de la même période. Les données statistiques constituent un critère reconnu de mesure du volume de l'activité d'un aéroport.

Il est ainsi possible d'imaginer que l'impact négatif de ce déplacement d'activités économiques de Montréal vers Toronto a joué un rôle majeur dans l'érosion de la base de pilotes d'Air Canada à Montréal en faveur de la capitale ontarienne. À titre d'exemple, mentionnons qu'en 1979, Air Canada avait 461 pilotes basés à Montréal, alors que Toronto n'en avait que 451, soit 10 de moins qu'à Montréal. Quelque 13 ans plus tard, soit en 1992, Montréal n'a que 301 pilotes d'Air Canada alors que Toronto en a 781, c'est-à-dire 480 de plus qu'à Montréal. En 13 ans, Montréal a perdu 160 pilotes et Toronto en a gagné 480. Tout

ça, principalement parce que Montréal a perdu son statut privilégié lui permettant de desservir directement l'Europe, ce qui a permis le déplacement des activités économiques de Montréal à Toronto.

J'aimerais citer, en terminant, M. Tory Hine, analyste financier de Scotia McLeod dont la revue *Wings* publie les propos dans le numéro 5 à l'automne 1992.

[*Traduction*]

«Notre industrie aérienne ne possède qu'un centre principal, l'Aéroport international Pearson de Toronto, et des centres secondaires, la porte de l'Ouest qu'est Vancouver et Montréal. La prééminence du centre de Toronto constitue le principal atout de l'industrie canadienne. La possibilité que Toronto devienne le centre nord-américain modèle est importante pour la création d'emplois et la production de revenus dans la région de Toronto; en outre, si cela se réalisait, Toronto deviendrait une plaque tournante importante permettant au Canada de participer pleinement à l'ALE et à l'ALENA. La répartition des services entre les deux aéroports de Montréal, soit les vols internationaux à Mirabel et les vols intérieurs et transfrontaliers à Dorval, a eu pour effet que les deux aéroports desservent principalement le marché local. Il en résulte que Montréal n'est pas devenu un centre à part entière.»

[*Français*]

Encore une fois, si Montréal avait conservé le statut qu'elle possédait dans les années 70, elle ne serait pas réduite à desservir le monde local.

• (1250)

En conclusion, ADM administre actuellement très bien les deux aéroports de Montréal. Les gens d'affaires et du milieu se parlent et la solution idéale sera bientôt trouvée. Nous espérons que ADM tentera d'inciter les compagnies aériennes à faire effectuer les vérifications des appareils, de même que leurs réparations dans un centre où un très grand nombre d'appareils passent. Ceci aurait un impact majeur sur les emplois du Centre d'entretien technique d'Air Canada à Montréal qui emploie environ 3 500 personnes et qui est mondialement reconnu pour son excellence et son expertise.

Mon parti n'a pas l'intention de se substituer aux gens du milieu pour décider si Montréal devrait avoir un aéroport ou deux. Nous sommes persuadés qu'ils sont aptes à prendre les bonnes décisions.

Le gouvernement aura bientôt des décisions importantes à prendre concernant l'aéroport Pearson et je ne parle pas de compensations, mais de son avenir et de son administration. Avant de prendre des décisions qui feraient qu'une région du pays serait plus prospère qu'une autre, pourquoi ne pas en profiter pour revoir tout le système aéroportuaire canadien, discuter avec les hommes et les femmes d'affaires, les organismes du milieu et impliquer les gouvernements provinciaux pour s'assurer de la prospérité de toutes les régions et pas uniquement d'une seule.

[*Traduction*]

M. Barry Campbell (St. Paul's): Madame la Présidente, je suis en faveur du projet de loi C-22 concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

Ce projet de loi vise à annuler les accords conclus par le gouvernement précédent pour l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Comme mon collègue, le député de London-Est, l'a fait remarquer il y a quelques instants, il est temps de mettre un terme à ce projet mal conçu afin que nous puissions commencer l'important travail de planification de l'avenir de l'aéroport Pearson.

Je suis en faveur du projet de loi pour un certain nombre de raisons, parce qu'il met fin à une entente contraire à l'intérêt public qui a été conclue dans des circonstances douteuses, c'est le moins qu'on puisse dire. Le projet de loi dont nous sommes saisis permet au gouvernement de poursuivre la planification de l'avenir de l'aéroport Pearson et des transports aériens. Cet avenir est trop important pour qu'on s'empêtre dans des questions de procédure.

Par dessus tout, ce projet de loi devrait être adopté parce qu'il prépare le terrain pour la tâche importante que constitue le réaménagement du système de transports du Canada, y compris notre réseau de transport aérien dont le centre se trouve à Toronto.

L'une des priorités de notre gouvernement est d'assurer l'avenir économique du Canada, une tâche dans laquelle les transports jouent un rôle clé. Il ne fait pas de doute que le coût de transport des biens et des voyageurs est un facteur de première importance pour la santé économique de notre pays. Pour le Canada, c'est un défi à relever tous les jours.

La croissance et la prospérité du Canada ont toujours reposé sur les transports. C'était le cas avant la Confédération, et c'est encore vrai aujourd'hui. C'est encore plus vrai aujourd'hui. Un système de transport rapide, fiable et peu coûteux est essentiel à la prospérité du Canada. Les transports sont le système vital de soutien de nos exportations, ils sont essentiels à notre compétitivité et font l'unité de notre pays.

Les transports aériens contribuent de façon toute particulière à l'unité nationale. Lorsque nous partons en congé, que nous prenons des vacances ou que nous voulons étendre nos activités professionnelles, nous prenons l'avion. L'aéroport Pearson est la plaque tournante du transport aérien au Canada. C'est le premier aéroport en importance au Canada et l'un des principaux points d'accès en Amérique du Nord. Le tiers de tous les voyageurs qui prennent l'avion au Canada passe par l'Aéroport international Lester B. Pearson. Quelque 21 millions de voyageurs y passent, que ce soit pour aller visiter des amis ou des membres de leur famille, pour des raisons professionnelles ou encore pour fouler le sol canadien pour la première fois.

Dans son rapport au premier ministre, M. Nixon précise que l'aéroport Pearson est un point d'entrée national extrêmement important et un point de service central pour les voyageurs, les familles et les expéditeurs. Aucune autre installation ne peut l'égaler dans la région, voire dans toute la province ou n'importe où ailleurs au pays.

L'aéroport est cependant plus qu'une plaque tournante. Il est aussi une source d'activité économique pour le sud de l'Ontario. Ses installations emploient directement ou indirectement quelque 57 000 personnes, dont 14 000 travaillent sur place, et elles gagnent deux milliards de dollars de salaires annuels. À cela viennent s'ajouter près de quatre milliards de revenus directs pour les entreprises locales et le tourisme, ainsi que 633 millions d'impôts que touchent les diverses administrations gouvernementales sur les activités de l'aéroport. Ces chiffres donnent une idée de l'importance économique de l'aéroport pour la région du Grand Toronto, le sud de l'Ontario et même l'ensemble du Canada.

• (1255)

Si l'on tient compte de son importance socio-économique pour la région, les provinces et l'ensemble du pays, l'aéroport Pearson est beaucoup plus qu'un service de transport. Cet aéroport, qui dessert toute la région, l'Ontario et même l'ensemble du Canada, est l'un des principaux actifs publics de notre économie.

Je trouve inconcevable que le gouvernement précédent ait envisagé, dans la fièvre d'une campagne électorale, de se départir d'un actif aussi indispensable sans procéder à une évaluation financière préalable et restreindre l'expansion de l'industrie aéroportuaire dans l'ensemble de la région.

Comme le disait M. Nixon, il s'agissait d'un contrat inadéquat conclu de façon irrégulière et, possiblement, après manipulation politique. Cette entente était contraire à l'intérêt public.

Le fait d'être contre le contrat de vente de l'aéroport Pearson ne signifie pas qu'on est contre le renouvellement de notre système de transport, loin de là. Le ministre des Transports affirmait dans sa réponse au budget que le gouvernement était déterminé à aider les Canadiens à relancer notre économie. L'un des éléments essentiels de cet effort est le renouvellement de l'infrastructure du Canada, laquelle comprend le réseau de transport. Ce projet contribuera à la croissance à long terme de l'économie puisque les Canadiens pourront faire des affaires et transporter les marchandises avec rapidité et efficience, à prix concurrentiel.

Certes, l'actuel gouvernement s'est engagé à améliorer l'efficacité des transports, mais il nous faut éviter les solutions simplistes qui procèdent davantage d'un programme politique que d'un sérieux effort de planification. Nous devons éviter de sacrifier les intérêts de la nation sur l'autel d'une vision sectaire et étriquée des choses.

Voilà pourquoi le gouvernement travaille à l'élaboration d'une politique nationale de transport, d'un cadre qui nous permettra de faire en sorte que nos installations et nos services répondent aux besoins d'aujourd'hui et répondront à ceux de demain.

Pour répondre à ces besoins, un système de transport intégré s'impose. Pour tirer le maximum d'avantages dans le domaine des transports, nous devons considérer tout le système, pas seulement ses diverses composantes, qui sont nombreuses. La transition sera peut-être difficile à certains égards pour notre industrie des transports qui est mise à dure épreuve, mais il faut passer par là.

De plus, nous devons favoriser et stimuler la compétition. À cet égard, le gouvernement peut fournir le cadre réglementaire, les incitatifs et l'infrastructure dont le secteur privé a besoin pour offrir des services de transport qui soient à la fois sûrs et à prix concurrentiel.

Le gouvernement se propose de poursuivre une approche qui privilégie l'intégration modale, l'innovation et le réalisme. Transports Canada procède actuellement à un examen de l'ensemble de ses politiques et de ses programmes. Devant aboutir à une stratégie de réforme globale et cohérente, cet examen se veut une réponse aux défis et aux pressions auxquelles est confronté le secteur canadien des transports.

Être contre la mauvaise transaction commerciale touchant l'aéroport Pearson, ce n'est pas être contre la participation du secteur privé à des activités qui, jusqu'à présent, étaient assurées par le gouvernement.

Le gouvernement est d'avis qu'il n'est pas nécessaire qu'il possède et exploite un système pour réaliser ses objectifs d'ordre public. Par contre, il doit jouer un rôle de facilitateur, de catalyseur, c'est-à-dire qu'il doit établir des objectifs, imprimer une orientation stratégique, assurer le suivi, puis veiller à ce que tout soit fait et bien fait.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer lorsqu'il s'agit de faire en sorte que le Canada soit doté d'un bon système national de transports, et nous avons l'intention d'assumer cette responsabilité. Par contre, nous ne voyons pas pourquoi nous ne devrions pas inviter le secteur privé à faire ce qu'il sait faire le mieux. Le gouvernement estime que la commercialisation est une solution qui présente des avantages certains, qui permet d'imposer une discipline chère aux milieux d'affaires dans la prestation de services traditionnellement assurés par le gouvernement.

Mais qui dit commercialisation ne dit pas nécessairement privatisation pure et simple. Elle peut revêtir différentes formes allant de la sous-traitance, pour certains services, à la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ou encore au recours à des entreprises sans but lucratif, à des organismes de service spécial et à des sociétés d'État.

Peu importe la forme qu'elle prendra pour la prestation des services, il faut toujours adopter une approche commerciale, qui soit plus efficace, qui permette une meilleure réaction et qui compte moins sur les contribuables canadiens.

Cela entraînera une meilleure planification des immobilisations, un meilleur accès au financement privé, une approbation plus rapide, une introduction plus facile des nouvelles technologies et une participation accrue des clients et des usagers. Par exemple, le gouvernement estime qu'on peut faire beaucoup en commercialisant le système de navigation aérienne. Selon l'Organisation de l'aviation civile internationale, il y a clairement une tendance à la création d'administrations autonomes qui possèdent et exploitent les services aéronautiques dans le monde entier.

La commercialisation de ce secteur et d'autres secteurs où le gouvernement exerce des activités peut entraîner des économies importantes pour les contribuables et une amélioration des services aux clients. Toute mesure qui favorise la commercialisation doit toujours assurer le respect des normes élevées du Canada en matière de transport. En annulant ce contrat, on n'attaque pas le secteur privé. On ne fait que dénoncer ce qui est un contrat louche, imparfait et contraire à l'intérêt public.

• (1300)

Même si nous adoptons une telle attitude face à cette transaction, cela n'empêche pas le secteur privé de participer, à l'avenir, à des activités entreprises par le gouvernement. En fait, nous examinerons toutes les possibilités de collaborer avec le secteur privé pour assurer des services de transport aux Canadiens.

Le secteur privé a un rôle à jouer dans les opérations aéroportuaires. Actuellement, ce sont des groupes administratifs sans but lucratif du secteur privé qui gèrent cinq des principaux aéroports du Canada. Nous devons aujourd'hui prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au contrat mal fait qui vise les aérogares 1 et 2 et laisser le gouvernement aller de l'avant avec ses projets concernant Pearson.

En vertu de la mesure législative proposée, le gouvernement peut verser des sommes aux promoteurs, mais cela ne comprendra pas les profits non réalisés ou les montants versés aux lobbyistes. Quand il a présenté ce projet de loi, le ministre de l'Industrie a déclaré que son gouvernement avait demandé publiquement à l'ancien gouvernement et à cette société de ne pas signer ce contrat très controversé pendant la campagne électorale, mais que ceux-ci ne l'avaient pas écouté.

Cette mesure législative ne met pas fin aux négociations ou aux indemnisations et ne les empêche pas non plus. Elle ne fait que fixer les limites nécessaires quant à la durée de ce processus et quant à la période où les négociations pourraient empêcher le règlement de cette question.

Le gouvernement préfère un règlement négocié. Toutefois, une fois cette mesure législative adoptée et promulguée, le gouvernement et les promoteurs disposeront de 30 jours pour parvenir à une entente. Après ce délai, il ne sera plus question de discussion ou d'autre indemnisation. Après tout, le gouvernement négocie avec la Pearson Development Corporation pour le compte de la société T1 T2 Limited Partnership depuis décembre dernier, c'est-à-dire depuis que le premier ministre a annoncé l'intention du gouvernement d'annuler les accords.

Je rappelle à la Chambre que cette mesure législative est nécessaire pour finaliser l'annulation de ce contrat, étant donné que l'accord initial négocié par le gouvernement précédent ne contenait pas de clause d'annulation.

Le ministre des Transports a dit que les décisions concernant les projets d'agrandissement de l'aéroport étaient directement liés à celles concernant la structure administrative de ce dernier. Ces décisions ne peuvent pas être prises tant que les anciens accords n'auront pas été annulés. Cela veut dire que rien ne peut avancer tant que nous n'aurons pas annulé cet accord qui n'aurait pas dû être conclu au départ. Nos décisions concernant l'aéroport Pearson ne peuvent plus être retardées par ces accords.

Cela aurait pour conséquence d'empêcher tous les travaux d'aménagement aux aérogares 1 et 2 ou tous les travaux de prolongement de piste qui pourraient se faire cette année. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est dans l'intérêt des habitants du sud de l'Ontario et du Canada en général de mettre au point, aussi vite que possible, une nouvelle structure administrative pour cet aéroport afin que nous puissions aller de l'avant et prendre les décisions critiques qui s'imposent, si nous voulons que l'aéroport Pearson demeure l'actif économique crucial qu'il constitue pour notre pays.

C'est maintenant qu'il faut agir. Nous ne devons plus attendre. L'adoption de cette mesure législative nous permettra d'aménager au Canada une plaque tournante du transport aérien dans l'intérêt du public et sans que les erreurs d'hier ne fassent obstacle. Nous devons agir maintenant.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, dans quelle situation étrange nous nous trouvons aujourd'hui! En effet, nous tenons un débat pour savoir si nous devrions adopter un projet de loi qui pourrait déterminer le montant d'indemnisation pouvant être versé à la suite de l'annulation du contrat de privatisation de l'aéroport Pearson.

En temps normal, dans le secteur privé, l'annulation d'un contrat fait suite à un règlement négocié ou judiciaire qui tient compte des possibilités et des recettes perdues.

J'admets que ces négociations peuvent parfois prendre des années et que, souvent, seuls les avocats y trouvent leur compte. Cependant, une société privée n'a pas le luxe de légiférer elle-même pour se soustraire à l'obligation d'indemniser une autre partie lorsqu'elle rompt un contrat.

• (1305)

Il est un peu désagréable de penser qu'un gouvernement puisse agir d'une manière qui est interdite à une entreprise privée en se soustrayant à la nécessité d'indemniser un groupe et en empêchant quelqu'un d'intenter une action contre lui.

Je dois avouer que je me sens quelque peu mal à l'aise du fait que le gouvernement puisse déposer un tel projet de loi pour se protéger. Je sais que ce gouvernement libéral compte un pourcentage élevé d'avocats, alors que le caucus du Parti réformiste n'en a qu'un seul.

C'est peut-être cette abondance d'avocats parmi les libéraux qui a entraîné le dépôt de ce projet de loi. Ils célèbrent probablement leur capacité de contrôler l'issue d'une affaire, ce qui est probablement le rêve de tous les avocats. Pourquoi aurait-on besoin d'un juge et d'un jury lorsqu'on peut tout simplement légiférer sur l'aboutissement de l'affaire en interdisant tout recours?

J'admets que cette situation me rend un peu mal à l'aise, bien que je doive également avouer que les circonstances sont plutôt exceptionnelles. C'est en août 1993 que le ministre des Transports de l'époque a annoncé qu'une entente générale avait été conclue avec la Pearson Development Corporation pour réaménager les aérogares 1 et 2.

Le ministre avait déclaré qu'on mettrait la dernière main à l'entente à l'automne, dans un document juridique portant sur la gestion, l'exploitation et le réaménagement à long terme des aérogares. Quelle liste impressionnante de joueurs y participaient! Il y avait, entre autres, Donald Matthew, ancien président et collecteur de fonds du Parti conservateur, Otto Jelinek, ancien ministre du Cabinet conservateur et Bill Neville, ancien chef de

cabinet du Parti conservateur et membre de l'équipe de transition du premier ministre précédent. Il y avait un multimilliardaire du Québec, Charles Bronfman, ainsi que certains libéraux bien connus, un certain sénateur, Herb Metcalfe, et Bob Wright, un collecteur de fonds libéral.

C'est la participation de ces libéraux très connus qui m'a incité à utiliser le mot «pourrait» dans ma première phrase lorsque j'ai déclaré que le projet de loi pourrait déterminer le montant de l'indemnisation. Est-il possible que l'article 10 du projet de loi permette au ministre des Transports de s'occuper de certains amis libéraux tout en laissant tomber d'autres personnes?

On dit ce qui suit dans la partie en question du projet de loi: «Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à-propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées.»

Je me demande si l'indemnité qui convient pour un partisan libéral sera différente de celle versée à d'autres. C'est une question qu'on peut se poser tout haut. Malgré tout cela, il y a un aspect des circonstances entourant la signature et l'annulation subséquente de cette entente qui milite fortement en faveur de l'adoption du projet de loi C-22.

Cela vient du sens naturel de la justice qu'on a lorsqu'on sait qu'une personne qui a été avertie des conséquences d'une action donnée va quand même de l'avant et en subit ensuite, bien entendu, les conséquences.

À peine neuf jours après l'annonce, le 30 août 1993, de l'entente sur l'aéroport Pearson, l'ancienne première ministre a déclenché les élections. Avant la conclusion de cet accord juridique, le chef de l'opposition de l'époque, qui est maintenant premier ministre, a déclaré clairement que les parties à l'entente le faisaient à leurs propres risques, car un gouvernement libéral n'hésiterait pas à adopter un projet de loi pour bloquer la privatisation des aérogares 1 et 2 si la transaction n'était pas dans l'intérêt public.

Le négociateur en chef du gouvernement à l'époque a même pris cette déclaration si au sérieux qu'il a demandé des instructions écrites pour savoir au juste s'il devait conclure cette transaction. Le 7 octobre 1993, dans les derniers jours de son gouvernement, l'ancienne première ministre a donné par écrit l'ordre de le faire et, le même jour, l'entente a été signée.

Les événements qui ont suivi à compter du 28 octobre 1993 avec la nomination de Robert Nixon pour étudier la transaction, ont conduit à son annulation. Même si l'idée qu'un gouvernement puisse s'exempter de la responsabilité d'indemniser les personnes lésées m'inquiète, je serais disposé à appuyer ce projet de loi, car toutes les parties intéressées avaient été clairement averties des conséquences. Peut-être certaines d'entre elles ont-elles cru que cette transaction serait annulée et ont misé sur la possibilité que des indemnités seraient versées, comme cela se fait normalement après l'annulation du projet. C'était tout un risque.

• (1310)

Je doute qu'une partie puisse prétendre qu'elle ignorait tout de la position de l'actuel premier ministre sur cette question lorsqu'il siégeait dans l'opposition, en octobre 1993. Il y a eu beaucoup de publicité à ce sujet, et on avait toutes les raisons de croire que cette entente serait bel et bien annulée si les libéraux prenaient le pouvoir. Or, à l'époque, les sondages montraient certes que c'était là une possibilité.

Soit dit en passant, je me suis souvent demandé pourquoi ces mêmes sondeurs qui ont prédit avec tant d'assurance la victoire des libéraux n'ont jamais prévu que le Parti réformiste obtiendrait 52 sièges. J'ignore s'ils étaient au courant et ont caché la nouvelle ou s'ils n'ont pas effectué de véritable sondage.

Je vais continuer d'écouter le débat sur le projet de loi C-22 et de recevoir les instances des électeurs qui m'écrivent et me téléphonent parfois relativement à cette question. J'exhorte tous mes collègues à faire de même. Ils doivent suivre le débat et connaître l'opinion de leurs électeurs avant de décider une fois pour toutes d'appuyer ou non le projet de loi C-22.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'exprimer aujourd'hui mon appui au projet de loi C-22. Je voudrais en premier lieu décrire vraiment l'objet du débat et examiner plus précisément les questions concernant l'aéroport de la région de Toronto.

L'Aéroport international Lester B. Pearson est le plus important aéroport du Canada. Trente pour cent de tous les passagers des transports aériens au Canada passent par Pearson, ce qui a représenté 20 millions de personnes en 1992. Il fait partie des 30 plus grands aéroports du monde et est le troisième point d'entrée en Amérique du Nord après l'aéroport J.F. Kennedy et celui de Miami. C'est une plaque tournante pour bon nombre de villes plus petites de l'Ontario et de tout le Canada.

L'aéroport Pearson emploie 15 000 personnes sur place et crée 56 000 emplois en Ontario; il suscite annuellement une activité économique de plus de 4 milliards de dollars. Voilà pourquoi le dossier de l'aéroport Pearson est si important.

Le projet de loi C-22 dont nous sommes maintenant saisis traite précisément de questions concernant l'aéroport Pearson. Permettez-moi de résumer l'historique des événements qui ont mené aux accords juridiques dont il est question dans le projet de loi C-22.

En 1989, le groupe de compagnies Matthews a présenté une proposition spontanée au gouvernement fédéral pour la privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Le gouvernement a refusé cette proposition, mais l'année suivante, il a annoncé qu'il procéderait à une demande de propositions afin d'obtenir la participation du secteur privé dans la modernisation des deux aérogares de Pearson.

Le gouvernement fédéral a demandé des propositions pour la privatisation et le réaménagement des aérogares 1 et 2 en mars 1992; les soumissionnaires avaient 90 jours pour répondre. Deux propositions furent reçues, celle de Paxport Inc., entreprise sous le contrôle de Matthews Group Ltd., et celle de Claridge Holdings Inc.

En décembre 1992, la proposition de Paxport a été jugée la plus acceptable, et le gouvernement a accordé à cette société jusqu'au milieu du mois de février 1993 pour prouver que sa proposition était financièrement viable. Lorsque Paxport a constaté qu'elle ne pourrait ni fournir cette preuve ni trouver le capital nécessaire, elle s'est tournée vers Claridge pour de l'aide. Afin de réaliser le projet, les participants du secteur privé ont alors formé le partenariat Pearson Development Corporation, aussi appelé PDC, et T1 T2 Limited Partnership.

En août 1993, le gouvernement fédéral et PDC ont annoncé qu'ils étaient arrivés à une entente pour le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2. Les accords juridiques devaient être finalisés à l'automne 1993.

On a déclenché des élections fédérales le 8 septembre 1993. Durant la campagne électorale, le chef de l'opposition d'alors, maintenant premier ministre, a déclaré que, sous son leadership, le nouveau gouvernement annulerait toute entente menant à la privatisation des aérogares 1 et 2 si la transaction était jugée contraire à l'intérêt public. Le négociateur en chef pour le gouvernement a demandé qu'on lui dise par écrit s'il devait conclure la transaction et, le 7 octobre 1993, il recevait des instructions écrites précisant que la première ministre Campbell désirait que l'accord soit conclu le jour même. Les accords juridiques furent donc signés le 7 octobre.

• (1315)

Après les élections, l'une des premières décisions de ce gouvernement fut de revoir l'accord Pearson. Et comme on l'a déjà mentionné, le gouvernement engagea M. Robert Nixon pour faire une étude indépendante. J'aimerais vous lire ce qu'il dit dans la conclusion de son rapport: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je vous recommande donc de l'annuler.»

J'ai poursuivi ma lecture car, de toute évidence, une déclaration aussi catégorique devait s'appuyer sur des faits concrets. On ne parle pas ainsi sans preuve à l'appui. Pour que les Canadiens aient une idée des irrégularités découvertes par M. Nixon et figurant dans son rapport, j'aimerais lire des passages du chapitre 3 de ce dernier, et plus particulièrement ce qu'il dit à la page 8:

«Comme la demande de propositions ne comportait qu'une seule phase et obligeait leurs auteurs à entreprendre la définition du projet et à présenter leurs offres, le tout dans un délai de 90 jours, l'un d'entre eux s'est trouvé fortement avantagé, à mon avis, du fait qu'il avait déjà fait une proposition pour la privatisation et l'aménagement des aérogares 1 et 2. Les autres sociétés de gestion et de construction qui n'avaient pas trempé dans le magouillage antérieur à la demande de propositions n'avaient aucune chance de faire assez vite pour préparer leur offre dans le bref délai imparti.»

M. Nixon fait alors état d'irrégularités et peut-être même de malhonnêteté, du moins en apparence, dans le délai accordé.

«Comme les projets de construction et d'aménagement se faisaient rares, d'autres sociétés auraient dû être invitées à présenter des propositions et se voir accorder à cette fin un délai raisonnable.» Il poursuit en disant: «De plus, il est important de noter qu'aucune analyse financière préalable n'était exigée dans cette demande de propositions. Il me semble fort peu habituel et malavisé que, pour un projet de cette envergure, la meilleure proposition globale ait été choisie sans qu'on soit absolument sûr de sa viabilité financière», conclut-il.

M. Nixon dit plus loin: «Enfin, la conclusion de cette transaction sur l'ordre de la première ministre en pleine campagne électorale, à un moment où cette affaire soulevait une controverse, bat en brèche, à mon sens, les usages démocratiques normaux et dignes de ce nom. Il est de tradition notoire et respectée jalousement par les gouvernements que, lorsqu'ils dissolvent le Parlement, ils doivent exercer un pouvoir de décision restreint en période électorale. Il ne fait aucun doute qu'une transaction financière d'une telle envergure, qui devait privatiser pour 57 ans un bien public d'importance, n'aurait pas dû être conclue à ce moment-là.»

Je dois répéter que le gouvernement a dit très clairement, pendant la campagne électorale, que l'entente Pearson ne devait pas être entérinée et que, si elle l'était, un gouvernement libéral examinerait le contrat et l'annulerait s'il se révélait ne pas être dans l'intérêt du public. L'entente a été entérinée, et le gouvernement a honoré la promesse qu'il avait faite à la population canadienne.

Beaucoup de députés ont déjà parlé du processus et de ses défauts. Ils ont ajouté que le contrat avait de sérieux défauts également et que nous avons vraiment besoin en fait d'une politique des transports pour le Canada, une stratégie générale pour tous les moyens de transport.

Pendant la campagne électorale, j'ai pu constater que les Canadiens n'accordaient aucune crédibilité à leurs représentants politiques. Une chose que tous les députés ont apprise, c'est que la crédibilité politique passe par la responsabilité financière. C'est cette dernière qui restaurera la confiance des Canadiens dans le processus législatif et dans l'intégrité et la crédibilité des politiciens. L'entente Pearson, comme beaucoup l'ont dit, ne rendait pas justice à la population canadienne. Notre initiative est la bonne.

• (1320)

Je voudrais maintenant me pencher plus spécialement sur le projet de loi C-22, Loi concernant certains accords sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, qui a été lu pour la première fois le 13 avril 1994. Je voudrais lire à la Chambre les notes explicatives qui disent:

Le texte vise les accords qui découlent de la demande de propositions en vue du réaménagement des aérogares à l'Aéroport Lester B. Pearson ou des négociations qui ont suivi. Il déclare que ces accords ne sont pas entrés en vigueur et n'ont aucun effet juridique. De plus, il empêche d'intenter certaines actions ou autres procédures contre Sa Majesté du chef du Canada à l'égard des accords.

Le texte autorise aussi le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des ententes en vue du versement de sommes liées à l'application du texte.

Le projet de loi a été présenté à la Chambre par l'honorable John Manley au nom du ministre des Transports. En bref—pour ceux qui n'ont pas suivi le débat jusqu'à maintenant—, la mesure législative proposée annule les accords qui avaient été conclus. Elle indique que le gouvernement n'est pas tenu de dédommager le promoteur et elle permet au ministre d'effectuer certains paiements, à condition que ce ne soit pas pour payer des lobbyistes ou au titre de profits non réalisés.

Le gouvernement a toujours eu pour politique de rembourser les dépenses réelles engagées, à l'exception du coût des lobbyistes, mais il n'a jamais été question de verser une indemnisation pour profits non réalisés.

En examinant les nombreux documents qui ont été mis à notre disposition, j'ai pris note avec un certain intérêt de questions que beaucoup de Canadiens et même beaucoup de députés se posent probablement. La première question qu'on peut se poser, c'est si les entreprises du secteur privé ne craindront pas de faire affaire avec le gouvernement. Je pense que c'est une préoccupation fondée, mais la réponse est non, pas du tout. Le gouvernement prend ses obligations contractuelles au sérieux, mais il s'agit ici d'une situation bien particulière, qui risque peu de se reproduire.

Le Parti libéral a clairement fait savoir qu'il craignait que l'entente soit contraire à l'intérêt public, mais les intéressés ont décidé de courir le risque et l'ont signée quand même. Je crois qu'il importe de retenir que le gouvernement les avait mis en garde. Même s'ils avaient clairement été mis au courant, ils ont décidé d'aller de l'avant.

Par la suite, le nouveau gouvernement a examiné l'entente en détail et en a conclu qu'elle était effectivement contraire à l'intérêt public, faisant ainsi exactement ce qu'on attend des autorités gouvernementales.

La deuxième question qui mérite qu'on s'y attarde est pourquoi le gouvernement se montre tellement impitoyable envers la Pearson Development Corporation. On dirait que cette société est condamnée à perdre beaucoup d'argent pour avoir commis le crime de négocier un marché avec le gouvernement de l'époque. Là encore, c'est une question très pertinente et valable, mais il faut comprendre que ceux qui ont signé ces ententes sont des gens d'affaires professionnels et responsables de leurs actes et que le gouvernement souhaite négocier avec eux de façon juste et raisonnable.

Durant la campagne électorale, notre parti a fait savoir très clairement qu'il craignait que cette entente soit contraire à l'intérêt public, mais les parties en cause l'ont signée quand même. Cette facette de l'affaire est un élément extrêmement important dans la conception de ce projet de loi.

Par la suite, le gouvernement a examiné l'entente et en a conclu qu'elle était effectivement contraire à l'intérêt public. Il s'en tient toutefois à ses engagements. Il ne versera pas d'indemnisation pour les profits non réalisés ou le coût des lobbyistes.

On peut enfin se demander quels sont les plans d'avenir du gouvernement pour l'Aéroport international Pearson. Cette question compte probablement parmi les plus importantes. J'ai parlé un peu plus tôt de ce que l'aéroport Pearson apportait au Canada, sur le plan de la création d'emplois et de soutien de l'économie. Le ministre des Transports a justement dit que, d'ici la fin de l'année, il compte rendre une décision au sujet de la structure administrative de l'aéroport et de son expansion éventuelle. Il consulte des sources diverses et nombreuses, dont les membres de son propre caucus qui lui feront part de leur opinion sur les décisions à prendre.

• (1325)

La question de l'aéroport Pearson me tient particulièrement à coeur, car celui-ci est situé directement au nord de ma circonscription, à peine à dix minutes d'auto de son extrémité est. Au fil des ans, il y a eu de nombreuses assemblées publiques; bon nombre ont porté sur des questions controversées et sur la privatisation, et certaines, sur l'expansion de l'aéroport. Récemment, il y a d'ailleurs eu un débat très émotif au sujet de l'agrandissement des pistes, les nouvelles pistes nord-sud qui faisaient déjà l'objet d'une évaluation environnementale.

Ayant assisté à deux assemblées publiques dont la dernière a eu lieu, sauf erreur, il y a à peine deux semaines, j'ai entendu ceux qui ont participé au débat depuis de nombreux mois dire qu'ils reconnaissaient que l'aéroport Pearson était un instrument économique très important pour le Canada et qu'il fallait envisager son avenir d'une manière globale pour que cet aéroport demeure la plaque tournante de notre pays.

Pour l'instant, je ne veux pas débattre les mérites de l'expansion de l'aéroport et de sa privatisation. Tout ce que je puis dire, c'est que les électeurs que je représente et qui ont assisté à ces assemblées publiques demandent au gouvernement de faire preuve de leadership à l'égard de cet instrument économique important.

Je crois que le projet de loi à l'étude est la prochaine étape à franchir. Le moment n'est jamais mal choisi pour annuler un mauvais accord et pour commencer à étudier l'avenir de l'aéroport Pearson, ce que fait le gouvernement aujourd'hui.

Je conclurai mes observations en parlant de l'amendement que propose le chef du Bloc québécois et qui préconise essentiellement la tenue d'une enquête publique. Les tenants de cet amendement invoquent surtout, pour le justifier, le fait que le projet de loi ne prévoit pas assez de mesures pour garantir la transparence des activités des lobbyistes canadiens, ce qui correspondait à l'amendement du Parti réformiste.

Je vois mal ce que cette question a à voir avec le projet de loi à l'étude. Le gouvernement a dit clairement que le lobbying est au nombre de ses priorités et qu'il étudiera effectivement certaines questions concernant les activités des lobbyistes au Canada.

Il n'y a toutefois pas de lien direct entre ce projet de loi et les activités des lobbyistes. Ce projet de loi traite des accords légaux et de ce que nous pouvons faire à partir de maintenant pour garantir que l'avenir de l'aéroport Pearson soit planifié comme il se doit.

L'amendement me semble tout à fait injustifié. Je ne le comprends pas. L'aéroport Pearson demeurera le principal aéroport du Canada. Je suis heureux d'avoir pu me prononcer aujourd'hui en faveur du projet de loi C-22.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): J'écoutais avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue qui vient immédiatement de s'asseoir.

Tout au long de ses propos, il parle d'annulation: annulation de contrats, annulation d'ententes. J'ai de la difficulté à m'expliquer que le projet de loi C-22 sous étude soit effectivement un projet de loi d'annulation, parce qu'en droit, au Québec comme partout ailleurs au Canada j'imagine, les choses nulles ne produisent nul effet. *Ab initio*, lorsque quelque chose est nul, c'est nul, ça ne fait pas de petits, une chose nulle.

Par contre, dans le projet de loi C-22, on dit que les ententes sont nulles et que tout cela est nul, mais par contre, on veut donner un caractère de vivacité à la nullité, je pense bien.

On arrive avec l'article 10 et on dédommage les petits amis du régime qui pourraient avoir gravité autour de tout ce pot-là. C'est ma première question.

• (1330)

Le député qui a pris la parole précédemment dit ne pas comprendre grand-chose dans l'intervention du Bloc québécois qui intervient dans le domaine des lobbyistes par le biais du projet de loi déposé. J'ai comme l'impression, depuis ce matin, que les libéraux comprennent ce qu'ils veulent bien comprendre et préfèrent ignorer ce qui ne fait pas leur affaire. Il y a eu de la gravitation là-dedans, et ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport Nixon. Il y a eu des choses tout à fait inhabituelles dans ce dossier de la part de certains amis des gouvernements, tant celui-ci que le précédent.

Je pense que ce n'est pas la future loi sur le lobby qui contrecarrera les agissements de l'automne dernier. La nouvelle loi sur les lobbys, si Dieu veut un jour que le premier ministre la dépose, réglementera, je l'espère, les activités des lobbyistes dans le futur. Pour ce qui est du passé, je m'étonne de l'attitude actuelle des libéraux qui disent: «On annule tout ça, on veut se dépêcher, on ne veut pas faire de mal à personne, on ne veut pas ternir de réputation.» Je trouve scandaleux des propos comme ceux-là face à un projet comme celui-ci sur l'aéroport de Toronto, où à peu près tout le patrimoine canadien aurait été englouti au bénéfice de certaines personnes, si on les avait laissé faire. C'est tout ce que j'avais à dire à cet égard. Je demande donc au député, s'il peut me répondre: S'agit-il d'une annulation ou d'une reconnaissance juridique d'un contrat valablement signé et s'apprête-t-on à dédommager ses principaux acteurs?

[*Traduction*]

M. Szabo: Madame la Présidente, je comprends parfaitement la préoccupation du député et ses questions.

Il a soulevé deux points. Il a d'abord invoqué la question relative aux lobbyistes, puis il a commenté mes propos au sujet de l'amendement proposé par son chef.

En ce qui concerne les lobbyistes, il s'agit d'une question importante qu'il faut résoudre. Le gouvernement s'est engagé à se pencher sur cette question des lobbyistes et à l'examiner à fond. À mon avis, il y aurait peut-être lieu de créer une commission d'enquête afin de savoir ce qui s'est passé et le pourquoi, que ce soit dans l'affaire de l'aéroport Pearson ou ailleurs, histoire de mettre les pendules à l'heure.

L'amendement proposé par le chef du Bloc québécois vise essentiellement à empêcher l'adoption de cette mesure législative. Le député n'a pas posé la vraie question qui est de savoir s'il y a lieu d'aller de l'avant avec cette loi. Si elle est adoptée, cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas aborder, entre autres, la question relative à l'enregistrement des groupes de pression.

Le député s'interroge sur la nature du projet de loi, se demande s'il y a entente et cherche à savoir quelles sont nos intentions. Or, le gouvernement s'est demandé si cette mesure législative s'imposait. Il a fondé sa décision sur l'avis de ses meilleurs experts en droit qui ont estimé qu'il était nécessaire de présenter cette mesure législative d'abord et avant tout pour rompre les ententes, pour les déclarer nulles et—je poursuis la lecture au profit des députés—non exécutoires. Il semble qu'elles ne soient pas devenues exécutoires et qu'elles soient nulles, ce qui met le gouvernement à l'abri de certaines poursuites.

Donc, il faut une loi, et nous avons présenté ce projet de loi pour que le gouvernement du Canada puisse enfin régler cette affaire.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Madame la Présidente, le projet de loi faisant l'objet de la présente lecture s'impose, compte tenu du contexte prévalant lors de la signature de certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'Aéroport international de Toronto. Les conclusions du rapport Nixon, rapport commandé par le premier ministre, sont éloquentes.

[*Traduction*]

«Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je vous exhorte à annuler le contrat.»

• (1335)

[*Français*]

Si le projet de loi sous étude rend caduques et sans effet toutes les ententes signées avec T1 T2 Limited Partnership, il convient à tout gouvernement responsable de s'enquérir des raisons qui l'ont conduit là.

Notre Très Gracieuse Majesté s'est engagée dans certaines tractations avec des personnes occultes dont les identités sont à ce jour encore très obscures. Elle doit, comme le lui recommande le rapport Nixon, résilier unilatéralement lesdites ententes dû au fait qu'elle fut induite en erreur par ses principaux conseillers et mandataires à la fin de la dernière législature, la 34e. Nous tenterons d'exposer à cette Chambre le rôle qu'ont joué certains intervenants et nous comprendrons alors mieux pourquoi ils préfèrent conserver le plus entier anonymat.

Le rapport Nixon n'est pas tendre envers les auteurs de toute cette polémique qui entoure la signature desdites ententes et il est à craindre que des personnes très influentes auprès des autorités gouvernementales d'alors aient joué de leur influence de façon indue et au détriment du patrimoine canadien. Le rapport Nixon croit à des jeux d'influence politique du plus haut niveau.

Si cette Chambre en est rendue à faire fi du consensualisme—c'est un principe de droit qui signifie un accord des volontés—et à faire perdre la face à notre très chère souveraine en annulant unilatéralement ce contrat, c'est, il me semble, à cause du fait que cette dernière fut bien mal avisée.

Qu'est-ce qui pressait un régime, de toute évidence moribond, à passer de tels contrats de privatisation des seules aérogares rentables du pays, engageant ainsi à long terme, pour une période de 57 ans, les gouvernements canadiens futurs, alors que le chef de l'opposition officielle d'alors et actuel premier ministre du Canada mettait en garde quiconque tenterait de clore ces ententes avant le scrutin du 25 octobre dernier, y allant même de la menace de tout annuler?

Avant la signature définitive de l'accord, le futur premier ministre fait connaître publiquement et prévient les parties qu'il n'hésitera pas à annuler tout cela. À la suite de cette déclaration, le négociateur en chef du gouvernement dans ce dossier réclame des instructions écrites avant de procéder à la séance de signature des contrats. Le 7 octobre 1993, la première ministre d'alors, par directive interne, exige que la séance de signature ait lieu le jour même. Pendant la période finale des négociations, certains hauts fonctionnaires impliqués demandent à être mutés ailleurs, incertains qu'ils sont d'agir correctement.

Peut-on associer cette démarche à celle à peu près contemporaine de 500 nominations partisanes en faveur de petits amis du régime alors en pleine déconfiture? Il n'est pas inopportun de le croire.

En plus des sommes considérables impliquées en termes de pertes et autres dépenses relatives à ce volumineux dossier dont certains de mes collègues feront état ultérieurement, les principes de transparence et de probité en ont pris un coup, et rien de ce que je viens d'affirmer n'est de mon cru. Tout se trouve dans le rapport Nixon.

En prenant à la légère tout le développement d'une industrie d'avenir qui a coûté très cher aux Canadiens et Canadiennes, le gouvernement s'est donné l'allure d'un sauve-qui-peut aux yeux de la population, et c'est sérieux de la part de celui qui se doit d'être le plus probe et le plus droit de tous nos instruments démocratiques.

Le gouvernement de la 34e législature s'est conduit en véritable pique-assiette, ternissant par ses agissements l'image que se faisait de lui la population canadienne. Le verdict rendu quelques jours plus tard ne laisse aucune équivoque à cet égard.

Le rapport Nixon nous apprend également que notre gouvernement s'est même prêté de bon gré à une collusion, afin de priver le gouvernement ontarien du droit de toucher 10 millions de dollars en regard de l'application de la Loi sur les transferts de terrains qui a cours dans cette province.

Un gouvernement responsable ne peut se permettre d'avoir deux régimes de droit différents; l'un qui lui soit propre et l'autre qui soit applicable aux citoyens. Plusieurs arrêts percutants du plus haut tribunal du pays nous l'ont par le passé rappelé, et ce de façon retentissante. Voilà cependant devant quel odieux nous mènent les agissements du gouvernement précédent: celui de résilier unilatéralement les effets d'un contrat. Cela frôle l'indécence.

• (1340)

Les simples citoyens ne peuvent invoquer le dol—le dol c'est la fraude, ce qui nous a induits en erreur—pour demander la résiliation d'un contrat, sauf au Québec, bien sûr, où cette procédure est permise en vertu des dispositions du nouveau Code civil. Encore une fois, notre belle province, dans ce domaine comme dans bien d'autres d'ailleurs, a fait preuve de clairvoyance et d'innovation, contrairement à certaines autres provinces qui sont incapables d'une vision de leur pays autre que celle qu'ils ont toujours connue.

Mais je m'égare, monsieur le Président, je m'égare et je reviens à ce fameux projet de loi C-22 qui fait mal paraître notre Souveraine à tous, tant en droit qu'en fait.

Les principes de *Common Law* ne reconnaissent pas au simple citoyen le droit d'invoquer le dol, la jurisprudence est constante à cet égard.

Perdre la face, monsieur le Président, le mot n'est pas trop fort. Comment notre Souveraine gracieuse peut-elle invoquer le dol pour résilier ce contrat, elle qui est pourtant si bien avisée, munie du plus gros cabinet d'aviseurs légaux qui soit, celui de la Fonction publique du Canada?

Notre très chère Majesté ne doit certainement pas être très heureuse de ce qui se passe actuellement. N'eut été de ses pouvoirs illimités, notre souveraine se serait fait avoir. Heureusement que, comme on l'apprenait en première session du BAC en

droit, la seule chose que la Couronne ne peut faire, c'est changer un homme en femme, et j'ajouterai «et encore».

The Queen can do no wrong. C'est en vertu de ce principe de *Common Law* pourtant bien cher à nos concitoyens d'en face que ce véritable marché de dupes peut encore être annulé ou ses effets anéantis, Dieu merci!

Je me demandais plus tôt comment on en était rendu là. Qu'on annule à toutes fins de droit les ententes concernant les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson, j'y souscris, mais que l'on n'essaie pas de le faire sur le dos de nos fonctionnaires. Qu'on le fasse sur le dos du gouvernement précédent comme en a pris si bien l'habitude le parti au pouvoir, cela se conçoit, mais je mettrais en garde les libéraux de jeter la première pierre, les conservateurs n'ayant que poussé juste un peu plus loin la rondelle mise au jeu par leurs prédécesseurs.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour que de tels affronts ne puissent se reproduire à l'encontre de notre bien-aimée Souveraine? Le parti au pouvoir avait fait la promesse formelle aux contribuables canadiens, par le biais de son fameux livre rouge, de déposer une loi qui aurait pour effet de limiter les activités des lobbyistes sur la Colline parlementaire, et ce, précisément en critiquant à bon droit les contrats conclus à quelques jours des élections du 25 octobre. A-t-il tenu parole? Pas du tout!

L'actuel premier ministre et député de Saint-Maurice nous avait promis une loi régissant la pratique des lobbyistes sur la Colline parlementaire. Cette loi se fait encore attendre.

Dans le quotidien *Le Droit* du 21 mars dernier, M. David Zussman, responsable du dossier lobbyiste auprès du premier ministre, disait à propos du dépôt de cette loi, et je cite: «Les principes sont clairs, mais il faut parfois plus de temps pour rédiger les règles que pour s'entendre sur les principes. Il y a tellement d'éléments et tellement de joueurs dans tout cela qu'il nous a fallu beaucoup plus de temps que quiconque ne l'avait imaginé.»

Cette citation a de quoi laisser perplexe, surtout si on l'entend en gardant à l'esprit les paroles du premier ministre lorsqu'il s'est fait chahuter dans sa circonscription récemment, et qui disait: «C'était écrit dans le livre rouge, il fallait lire entre les lignes. . .»

Toute bonne loi se doit d'être claire, précise et nette. Ses principes doivent être précis et n'être sujets à aucune interprétation, le nombre de personnes visées et leur statut politique ou social ne doit en aucun cas en atténuer la portée, mais si cette loi est rédigée en fonction des intérêts corporatifs de tous les amis du parti au pouvoir, on ne peut en arriver qu'à l'élaboration d'une loi difficile de rédaction, évasive, permissive et facilement contournable; ça devient une loi de compromis. Devons-nous comprendre qu'il s'agit du genre de difficulté que rencontre l'élaboration de cette loi actuellement?

Les contrats de l'aéroport Pearson ont été accordés *in extremis* par l'ancien régime lorsqu'il a senti le tapis lui glisser sous les pieds. Qu'entend faire le gouvernement pour se prémunir contre lui-même d'une pareille tentation à la fin de son actuel mandat? J'ose croire qu'une telle vision du futur ne lui commande pas le freinage dont il fait preuve dans l'élaboration de son code de déontologie.

• (1345)

L'actuel gouvernement, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à son prédécesseur, ne pourrait-il pas rassurer notre chère souveraine, les Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises, que des gestes aussi aberrants que ceux commis par l'ancien gouvernement dans le dossier de l'aéroport de Toronto ne sont plus susceptibles de se reproduire?

Ces divines agapes à 3 000 $ le couvert, auxquelles se sont présentés les membres les plus influents du présent gouvernement et du Sénat, les brunches à 1 000 $ la tête, voilà où sont susceptibles de s'exercer les principales activités des plus influents lobbyistes, l'élocution du premier ministre ne pouvant à elle seule justifier un pareil investissement.

Loin de moi l'idée de jeter le discrédit sur la personne de notre très honorable premier ministre: sa longévité politique étant à cet effet la preuve *juris et de jure* de son intégrité. On peut cependant reprocher au premier ministre un certain laxisme dans la sauvegarde de son image en nommant un solliciteur libéral hors pair comme M. Robert Wright afin de négocier l'annulation du contrat relatif à la privatisation des aérogares de Toronto, surtout lorsque l'on sait que M. Wright, qui possède bien des qualifications, fut jadis solliciteur de fonds en faveur du premier ministre lors de la course à la chefferie du Parti libéral en 1984.

L'article 10 du projet de loi à l'étude accorde au ministre, «s'il le juge à propos, le pouvoir de conclure, au nom de Sa Majesté, des ententes en vue du versement de sommes qu'il estime indiquées en vertu de l'application de la présente loi». C'est ainsi rédigé.

Cette disposition joint le geste à l'injure. Non seulement notre divine Majesté s'est-elle faite rouler dans ces divers contrats, mais encore lui fait-on supporter l'odieux de la contestation amorcée par le présent projet de loi. Se sert-on encore de notre trop bonne Majesté pour lui soutirer quelques millions de dollars en faveur des bons amis du régime?

Loin de moi l'idée de mettre en doute l'intégrité du ministre des Transports qui, je le crois sincèrement, pourrait exercer son pouvoir tout à fait discrétionnaire de façon honnête et réservée. Mais c'est, je crois, mettre sur ses épaules une charge herculéenne et on ne peut moralement exiger cela de lui.

Ceux qui ont transigé avec le gouvernement dans le dossier qui nous occupe savaient, pour en avoir été mis en garde par l'actuel premier ministre, qu'ils s'engageaient sur une pente abrupte et que, si le Parti libéral prenait le pouvoir, ces contrats seraient annulés. C'est pour cette raison que le négociateur gouvernemental a demandé instructions avant de procéder à la signature des accords. Ceux qui ont traité avec le gouvernement connaissaient toutes les implications de leur geste; ils ont joué et ils ont perdu. Nul ne peut en droit alléguer sa propre turpitude, c'est une règle stricte.

Les personnes impliquées dans ces contrats n'ont jamais été perdantes de toute façon dans leurs tractations avec le gouvernement quel qu'il soit. Je me demande, pour les raisons que j'ai mentionnées plus tôt, en vertu de quels principes d'éthique nous leur serions collectivement redevables.

Tout au long de ce discours, j'ai utilisé sciemment, volontairement et à dessein les termes «majesté, souveraine, reine». Les gens d'en face, ceux d'à côté savent que c'est d'eux qu'il s'agit, et aussi des Canadiens et Canadiennes. Ceux-ci le savent-ils? Les personnes roulées, flouées, volées, ce sont elles les rois et reines du Canada, du Québec aussi.

Les citoyens de ce pays savent-ils et comprennent-ils que le cas de l'aéroport de Toronto n'est que la pointe de l'iceberg? Depuis 127 ans maintenant, la Fédération canadienne existe; depuis autant de temps, les citoyens ont l'impression de posséder leur pays et d'en conduire les destinées. Pays austère, froid, nordique pour tout dire, cependant pays de forts, de braves, de hasardeux. Ceux qui l'ont choisi ne l'ont-ils pas fait par amour, dans le rêve de bâtir, abnégation totale, peu de soleil, peu de chaleur, peu de tout et tout de peu, mais avec beaucoup d'amour.

Floués depuis toujours par les compagnies étrangères pratiquant le commerce des fourrures, trahis par des politiciens avides de pouvoir, sinon carrément d'argent, rêves arrêtés, vision limitée. Qu'allons-nous laisser à nos enfants? Six cents, sept cents, huit cents, neuf cents milliards de dette.

• (1350)

J'ai honte, monsieur le Président, j'ai honte! Honte pourquoi? Je suis de la génération qui s'est sauvée avec la caisse, avec le *cash*, comme on dit. J'ai reçu un pays beau, propre, net, et voilà qu'en moins de 50 ans, je le transmets endetté, pollué, sali, déchiré par des politiciens tristes dont la seule préoccupation était leur confort personnel.

Pays décimé par le lucre, vandalisé par ceux qui ne se proclament d'aucun pays, par le tétard qui suce le fond, par des politiciens aveuglés par leurs projets personnels, politiciens instruits, mais de peu d'envergure.

Un grand philosophe disait: «Ce n'est pas la dernière goutte qui fait déborder la coupe, c'est la première.» C'est vrai.

L'aéroport de Toronto est peut-être la dernière goutte. Il y a ici trop de doutes, trop de confusion, trop d'erreurs pour que nous ne nous posions pas de véritables questions.

Dans cette saga, de hauts fonctionnaires ont démissionné, d'autres ont réclamé une réaffectation, d'autres se sont tus par crainte de représailles. La manoeuvre était si grossière que seuls les détenteurs du pouvoir absolu se sont crus intouchables.

Le rouleau compresseur était en marche. Contre tout avis, on avançait, l'avidité ne connaissait plus de fin. Le lucre, le projet, l'avidité étaient rois.

De gens fiers on a fait des laquais, d'honnêtes, on a fait des fourbes, de francs, des menteurs. Il faut que ça change, que ce pays regagne sa dignité, son envie, ses rêves et surtout la primauté du droit. C'est pourquoi il faut illico, sans délai, au risque de se faire mal collectivement, que la justice renaisse, que la fierté rejaillisse, que l'espoir revienne pour ceux qui suivent, qu'on se prenne en main!

Ainsi, il faut commander sans délai une commission royale d'enquête sur le dossier de l'aéroport Pearson, que ses conclusions soient appliquées, qu'on mette un terme à la folle enchère, que les Canadiens, y compris les Québécois, regagnent leurs fierté et dignité, que les principes d'égalité, fraternité et justice regagnent leur noblesse. Peut-être ainsi aurons-nous considérablement réduit le contentieux Québec-Ottawa, peut-être comprendrons-nous que les Québécois qui optent pour leur émancipation ont décidé d'en finir avec ce colonialisme socio-économique et financier dont sont encore otages trop de Canadiens.

Qui bene amat, bene castigat, «Qui aime bien châtie bien», maxime latine millénaire mais encore d'actualité. Si notre premier ministre est sincère en déposant le projet de loi C-22, s'il entend rétablir les principes de justice en ce pays, qu'il proclame sans délai l'avènement d'une commission royale d'enquête sur la concession des aérogares 1 et 2 de Toronto et qu'ainsi, selon les conclusions de ces enquêteurs, tous ceux qui sont fautifs, riches, autant puissent-ils l'être, soient confrontés à une justice, droite et honnête, celle des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, on aurait dit que le député, à la fin de son intervention, avait pris la position du gouvernement.

Ce sont nous, les libéraux, qui, avec le premier ministre, nous sommes opposés au démantèlement de l'Aéroport international Pearson, non seulement quand nous siégions de ce côté-là de la Chambre des communes, mais aussi pendant la campagne électorale, lorsque nous avons entendu dire que le gouvernement de l'époque, le gouvernement conservateur, allait donner suite à ce projet. Nous avons dit que cela ne faisait pas partie de nos plans. Nous ne voulions pas privatiser l'Aéroport international Pearson. Nous avons fait campagne contre la privatisation de cet aéroport et nous avons pris des mesures en ce sens dès que nous sommes arrivés au pouvoir.

Les Canadiens comprennent très bien la décision qu'a prise le premier ministre. Cette décision était ferme, et c'était la décision à prendre dans l'intérêt à long terme de tous les Canadiens.

L'approche qui a été adoptée aujourd'hui est plutôt étrange, parce que nous essayons d'exécuter la décision, de classer le dossier Pearson et de payer comme il se doit les gens qui, malheureusement, ont conclu une mauvaise entente avec l'ancien gouvernement.

• (1355)

Nous essayons de classer ce dossier pour pouvoir repartir à neuf, à Toronto. Le député sait sûrement qu'il y a beaucoup de chômeurs à Toronto et que nous n'avons pas l'intention de laisser indéfiniment l'aéroport Pearson dans l'état où il se trouve actuellement.

Nous voudrions faire de ce projet un projet du gouvernement du Canada, car, comme le député l'a si bien reconnu, il s'agit d'un bien du gouvernement qui génère des profits pour les Canadiens. C'est ce qui explique en partie que nous ne voulions pas donner suite à cette entente. Elle n'était pas avantageuse pour les contribuables.

Je ne pense pas que ce soit la chose à faire que de mêler, comme on le fait aujourd'hui, la question du lobbying aux mesures prévues par ce projet de loi. Le député ne pense-t-il pas qu'il vaudrait mieux attendre, pour discuter des activités des lobbyistes en général ou de celles qui concernent plus particulièrement l'Aéroport international Pearson, que soit déposé le projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes, cette mesure qui sera étudiée non seulement à la Chambre, mais aussi en comité? Ainsi, nous ne ralentirions pas tout le processus. Nous en aurions terminé de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Lebel: Madame la Présidente, je l'ai dit tantôt, je le répéterai parce que les libéraux comprennent ce qui fait leur affaire et ce qui apporte de l'eau à leur moulin. Quand on déposera le projet de loi ou le code d'éthique ou le code de déontologie, prochainement, il ne sera pas pertinent de traiter des cas passés. Cela, le député qui a posé la question le sait pertinemment. Il est en train d'essayer de me tendre un piège. Il sait qu'on ne pourra pas traiter de l'histoire de l'aéroport Pearson au moment où ils se décideront enfin à déposer leur loi.

On discutera des principes de la loi elle-même, de ses forces ou de ses faiblesses, j'en anticipe plusieurs. Mais on ne pourra pas parler de toute la véritable magouille qui a prévalu dans la saga de l'aéroport de Toronto et il le sait mieux que moi parce qu'il a beaucoup plus d'expérience. Je ne comprends pas que les libéraux, qui se sont élevés pendant la campagne électorale pour bannir ce contrat qu'on était en train de signer, soient devenus tout moutons parce qu'ils ont constaté depuis le 7 octobre, date de la signature du contrat, qu'il y avait une partie de leurs amis qui étaient impliqués dans ce contrat. C'est pour ça le dédommagement de l'article?

Des voix: Bravo.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je suis debout depuis une minute et la coutume veut qu'après qu'un député ait posé une question au député du Bloc, ce soit ensuite un député d'un autre parti qui s'adresse à l'orateur précédent. Alors, je me demande pourquoi vous ne me reconnaissez pas plutôt que le député qui se lève.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'orateur était un orateur du Bloc québécois. M. Mills s'est levé pour les questions et commentaires et la coutume veut qu'on reconnaisse le parti opposé. Dans ce cas, l'orateur était du Bloc québécois.

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'aimerais que vous consultiez les greffiers et le Règlement. C'est celui qui se lève le premier qui a le droit de parole et s'il y a plusieurs personnes qui se lèvent en même temps, vous respectez la tradition d'alterner de parti en parti. Mais lorsque je suis debout depuis une minute, mon droit de parole est évident. Il n'y a personne d'autres partis qui se soit levé et j'ai la priorité pour m'adresser à l'orateur précédent. Je vous demande de consulter et de rendre une nouvelle décision.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je pourrais peut-être clarifier la situation. J'étais sur le point de prendre part au débat, et c'est pourquoi je me suis levé. Quand j'ai vu le député du Bloc se lever tout d'un coup, je me suis rassis. Il reste encore quelques minutes.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vais revenir à l'honorable député de Richelieu. Il est vrai que le secrétaire parlementaire désirait prendre la parole, mais il y avait un autre député en arrière. Alors je m'excuse, ce n'était pas que je vous oubliais ni que je vous ignorais, c'est absolument à l'opposé.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je veux répondre à une observation du député qui visait essentiellement à prêter des intentions au gouvernement. Je sais que le Président met souvent les députés en garde de ne pas prêter d'intentions dans leurs propos.

Le député a dit que le gouvernement libéral avait annulé l'entente pour pouvoir plutôt favoriser les siens. J'ai trouvé cela de très mauvais goût. J'invite le député à lire le rapport de M. Nixon et à se faire une idée, à savoir si le processus comportait vraiment des lacunes et si le gouvernement a eu raison d'annuler l'entente. Au lieu de prêter des intentions au Parti libéral, il devrait tirer ses propres conclusions. Ce n'était pas une bonne entente. Elle a été annulée, et le gouvernement a ainsi fait preuve de bon sens.

Le Président: À l'ordre. Il semble que j'arrive au coeur d'un débat passablement animé.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, l'avant-projet de modification du Code criminel et du Tarif des douanes, que le ministre de la Justice a déposé la semaine dernière pour contrer la prolifération des cartes et des jeux de société sur les tueurs en série, signale clairement à tous les Canadiens que notre ministre de la Justice est à l'écoute et qu'il réagira promptement pour apporter les changements nécessaires à notre système de justice.

Comme le ministre l'a dit, en tant que société, nous devons empêcher que les enfants et les jeunes soient exposés à du matériel qui exploite la violence, la cruauté et l'horreur. Il faut aussi équilibrer cet objectif en préservant l'application des importantes garanties prévues dans la Charte des droits et des libertés au chapitre de la liberté d'expression.

Notre gouvernement veut rendre plus sûrs nos rues, nos foyers et nos collectivités. La menace de violence qui s'infiltre dans notre société inquiète et trouble la plupart des Canadiens. En cherchant à interdire la vente ou la distribution de matériel qui exploite la violence, nous rendons un grand service non seulement à la majorité des Canadiens respectueux de la loi, mais aussi aux jeunes qui méritent de se développer pleinement sans que leurs intérêts et leurs talents soient teintés de telles influences négatives.

* * *

[*Français*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui restera longtemps dans la mémoire des hommes et des femmes du monde entier. Nos institutions parlementaires démocratiques s'inscrivent désormais dans la réalité politique sud-africaine car, depuis ce matin, pour la première fois, des Noirs de tous les villages et villes de l'Afrique du Sud ont débuté le vote qui conduira à l'élection démocratique de leurs représentants.

On ne peut rester indifférents, comme parlementaires, à un témoignage venant d'une personne âgée qui nous dit: «Je peux mourir maintenant, car j'ai voté pour la première fois de ma vie.»

Malgré les attentats et la violence, malgré les obstacles nombreux qui se dressent sur le chemin de la démocratie sud-africaine, nous sommes confiants que le peuple sud-africain vaincra.

[*Traduction*]

KURT BROWNING

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai assisté à Caroline, en Alberta, au coeur de ma circonscription de Red Deer, à un événement qui m'a vraiment rendu très fier d'être Canadien.

Le village de Caroline a organisé un barbecue pour rendre hommage à un modèle pour tous les Canadiens, M. Kurt Browning. Les gens sont venus de tous les coins de ma circonscription et de bien plus loin pour célébrer les exploits de ce Canadien de renommée internationale. Les honneurs remportés par Kurt rejaillissent non seulement sur la localité de Caroline, mais également sur toute l'Alberta et le Canada dans son ensemble. Ses quatre championnats mondiaux sont une inspiration pour tous les Canadiens. Les exploits de Kurt et sa détermination bien canadienne donnent aux Canadiens un sentiment de fierté et d'identification nationale dont nous avons vraiment besoin pour unir notre pays.

La fierté qui se lisait sur tous les visages est bien canadienne. Kurt nous donne sans cesse des preuves de sa belle personnalité et de son grand amour pour les gens de notre pays. C'est pourquoi je demande à la Chambre de saluer un véritable champion canadien, M. Kurt Browning.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1405)

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, le Centre de formation interculturelle de London est un établissement d'enseignement multidisciplinaire qui sert les nouveaux arrivants au Canada depuis plus de 25 ans. Ce centre offre maintenant une combinaison unique de programmes et de services basés sur l'initiation aux différences culturelles au sein de la collectivité.

Pour favoriser l'éducation interculturelle dans la collectivité, cet établissement compte un centre d'information et reçoit régulièrement des conférenciers extérieurs, en plus de présenter des films et d'organiser des expositions spéciales. En outre, il collabore avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et la collectivité pour donner des cours de langue pour les immigrants au Canada, des CLIC.

Il y a une diversité culturelle croissante dans la collectivité de London—Middlesex, et je félicite de leur dévouement et de leurs efforts les gens qui ont réussi à créer un centre d'apprentissage interculturel aussi unique que celui-là.

* * *

LE TOURISME

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, le tourisme est très important pour l'économie de la circonscription d'Erie et, en fait, de toute la région de Niagara.

C'est une industrie qui peut employer plus de gens qu'elle n'en emploie actuellement dans cette région où le taux de chômage est très élevé. L'industrie du tourisme met à contribution des entreprises, petites et grandes, des hommes et des femmes d'affaires de tous les milieux, des jeunes et des personnes âgées. Nous devons examiner les besoins de ces gens et de l'industrie touristique afin de les aider non seulement à survivre, mais aussi à prospérer.

Le tourisme, au Canada, est une industrie de 28 milliards de dollars. Les petites et les moyennes entreprises forment la grande majorité des 60 000 entreprises touristiques de notre pays. On estime que les différents paliers de gouvernement retirent chaque année du tourisme des recettes fiscales de l'ordre de 11 milliards de dollars. Le tourisme est donc un important secteur de l'économie.

Malgré cela, en 1993, nous avons eu un déficit commercial de huit milliards de dollars, dont environ 5,5 milliards de dollars avec les États-Unis. Nous pouvons et nous devons faire mieux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, jeudi, CNN a signalé que, en raison de la faiblesse du dollar canadien, les Américains venaient en masse dans les localités frontalières canadiennes pour y acheter des voitures neuves. Les Américains ont constaté qu'ils pouvaient économiser des milliers de dollars en achetant au Canada.

Cela pose un problème. Non, cela ne concerne aucun des deux gouvernements nationaux. Grâce à la libéralisation des échanges, ces ventes sont maintenant autorisées. Le problème, ce sont plutôt les trois grands de l'automobile qui interdisent à leurs concessionnaires de vendre des voitures pour l'exportation.

Les trois grands ont en effet menacé leurs concessionnaires de rompre leur contrat de franchise s'ils vendent des voitures pour l'exportation. Cela va à l'encontre des concessionnaires qui disent que, si on les y autorisait, ils pourraient vendre des centaines de voitures à nos voisins américains. Cette mesure est préjudiciable à ces concessionnaires puisque leurs compétiteurs qui ne sont pas associés aux trois grands ne sont pas tenus de se plier à cette interdiction.

Les milieux d'affaires se plaignent depuis longtemps qu'avec ses lois commerciales importunes, le gouvernement nuit à leurs efforts de vente. Le gouvernement y a vu, mais voilà que ce sont les grandes entreprises qui s'emploient à renforcer les barrières non tarifaires. L'économie canadienne souffre du magasinage transfrontalier depuis trop longtemps. Le moment est venu de renverser la tendance et de profiter de la situation pendant qu'elle nous est encore favorable.

* * *

[*Français*]

LA COTE DE CRÉDIT DU CANADA

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, hier, le président de Moody's de New York affirmait: «Les élections au Québec ne constituent pas un facteur à analyser en ce qui a trait à la réévaluation de la cote de crédit canadienne.» Le président de

Moody's a confirmé que c'est en raison de la situation financière du pays et des dettes élevées que la cote de crédit du Canada est sous surveillance. Le résultat de l'évaluation en cours pourrait s'avérer coûteux en ce qui a trait aux taux d'intérêt élevés.

En fait, depuis le dépôt du premier budget libéral, l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et les taux d'intérêt américains a grandement augmenté. Cette réaction des marchés provient du fait que les investisseurs étrangers sont inquiets de l'absence de mesures concrètes de lutte au déficit du premier budget libéral.

Les déclarations du président de Moody's viennent confirmer que c'est l'état lamentable des finances publiques qui explique les soubresauts récents du marché et non la situation politique interne du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE CURLING

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec fierté et plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour rendre une nouvelle fois hommage aux curleurs canadiens.

Pour la première fois, les principales équipes canadiennes de curling ont raflé des championnats mondiaux. Que ce soit dans la catégorie femmes et hommes seniors ou dans la catégorie femmes et hommes juniors, les curleurs canadiens ont raflé la médaille d'or.

Je tiens à féliciter particulièrement Elaine Dagg-Jackson, de Saanich—Les îles-du-Golfe, qui était à la tête de l'équipe canadienne junior de curling mondial. Elaine et les membres de son équipe ont prouvé que le Canada était un champion mondial du curling. Même dans les parties serrées, ils ont toujours atteint le bouton.

Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour féliciter ces remarquables athlètes.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME TERRITORIAL

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, la semaine dernière, un des députés du Parti réformiste présentait en cette Chambre une motion proposant qu'on modifie la Loi sur les langues officielles de manière à refléter le principe du bilinguisme territorial, c'est-à-dire des services fédéraux presque seulement en français au Québec et presque seulement en anglais dans le reste du Canada.

● (1410)

Ce concept de bilinguisme territorial est aberrant et témoigne d'une profonde ignorance de l'histoire de la fondation de notre pays. Une telle idée fait abstraction de notre identité nationale canadienne et prône ni plus ni moins l'intolérance.

Après un quart de siècle d'existence de la politique de langues officielles du gouvernement fédéral, elle fait sans équivoque partie intégrante de l'identité canadienne.

Article 31 du Règlement

Selon un sondage Angus Reid mené en mai 1993, près de 70 p. 100 des Canadiens voient d'un bon oeil que le gouvernement fédéral favorise et encourage l'épanouissement des minorités de langue officielle.

Il est inconcevable qu'on ose proposer un retour en arrière!

* * *

[*Traduction*]

L'INSTITUT DE RECHERCHE EFAMOL

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour sensibiliser la Chambre à d'intéressants travaux de recherche et de développement actuellement en cours à l'Institut de recherche EFAMOL, dans ma circonscription, Annapolis Valley—Hants.

Cet institut est le leader mondial de la recherche sur les avantages médicaux dérivés de l'huile d'onagre. Il se concentre sur la recherche de nouveaux traitements pour le cancer, le sida, le diabète, les maladies cardio-vasculaires et l'arthrite.

L'EFAMOL est l'huile d'onagre utilisée dans plus de 95 p. 100 de tous les essais médicaux publiés. Cette substance est généralement considérée comme l'huile d'onagre la mieux étudiée sur le marché.

Le mercredi 4 mai, la société de recherche EFAMOL procédera à l'inauguration de son nouveau laboratoire de recherche et de développement. Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter les membres de l'Institut de recherche EFAMOL pour leur travaux de calibre mondial dans ce domaine.

* * *

LA SOCIÉTÉ BINNEY AND SMITH (CANADA)

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, la société Binney and Smith (Canada) n'est peut-être pas un nom familier pour la majorité des Canadiens, mais, en y regardant de plus près, vous constaterez certainement que ce n'est pas votre cas.

La société s'est établie au Canada en 1926. En 1933, elle est déménagée à Lindsay, en Ontario, et a été rebaptisée la Canada Crayon Company. Dès 1934, la société a commencé à fabriquer les crayons Crayola et elle est devenue, en 1958, une filiale à part entière de la Binney and Smith Incorporated. Elle est actuellement le seul fabriquant de crayons de couleur au Canada.

Mais elle en produit et combien! L'an dernier, 185 employés ont produit 150 millions de crayons et 30 millions de crayons marqueurs. Cette société est un modèle de réussite dont toutes les entreprises canadiennes devraient s'inspirer. En 1992, la gamme complète de produits de cette société a été nommée Jouet de l'année par le Conseil canadien d'évaluation des jouets. En septembre de l'année dernière, elle a été l'un des cinq lauréats du Outstanding Business Achievement Award décerné par la Chambre de commerce de l'Ontario en reconnaissance de la qualité exceptionnelle de ses produits et de son excellence en tant qu'entreprise commerciale.

Nous rendons hommage à une grande société canadienne, la Binney and Smith (Canada) de Lindsay, en Ontario.

* * *

[*Français*]

LE IRVING WHALE

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, la famille Irving essaie une fois de plus de se défiler de ses obligations auprès des contribuables canadiens. Dans une habile tentative de diversion, la compagnie proposait que les frais de renflouement de la barge échouée soient payés par la Caisse d'indemnisation financée par l'industrie du pétrole.

Il semble que la Caisse en question ne pourrait contribuer puisqu'elle fut créée après l'accident. Ottawa n'a toujours pas indiqué qui paiera pour cette opération. Connaissant la réputation apatride de la famille Irving, dont une partie des affaires échappe au fisc canadien en raison de son implantation aux Bermudes, les contribuables sont en droit de s'inquiéter face à la décision que prendra le gouvernement.

Il appartient au gouvernement de faire payer les responsables de cette situation. Le comité Gagnon-Easter a été muet à ce sujet

* * *

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, les premières élections multiraciales en Afrique du Sud débutent aujourd'hui.

Ces élections constituent une première dans ce pays et marquent la fin du racisme institutionnalisé. Elles sont également l'aboutissement d'années de dur travail pour de nombreux citoyens de ce pays.

Je formule l'espoir et le voeu que ces élections se déroulent de façon juste et équitable et que les membres du nouveau gouvernement multiracial parviendront à travailler ensemble à la réalisation d'un avenir pacifique et prospère pour tous.

Seules la tolérance, la compréhension et la modération permettront à la population de ce pays magnifique d'enterrer son sombre passé. L'Afrique du Sud a appris que l'égalité de tous est indispensable à la paix dans une société et que le fait de conférer un statut spécial à certains groupes aux dépens d'autres groupes ne peut qu'engendrer les conflits et la division.

• (1415)

J'espère que les Canadiens sauront en tirer la leçon qui s'impose pour régler leurs propres problèmes constitutionnels. J'invite personnellement les Canadiens de toutes les régions et de toutes les races à pratiquer la tolérance et la compréhension mutuelles.

LE SOLDAT GEORGE ANDERSON

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais saluer le courage d'un jeune homme, un de mes électeurs, le soldat George Anderson, de Cape Ray, à Terre-Neuve.

Les députés sauront qu'il est un des deux casques bleus canadiens qui ont été gravement blessés dimanche dernier, en Croatie, au cours d'un incident où il a perdu un oeil et la partie inférieure de ses deux jambes, pendant qu'il faisait sa part pour aider à rétablir la paix et la stabilité dans cette région du monde.

Hier soir, je suis allé voir sa famille, Ralph et Mary, ses parents, et Angela et Leroy, sa soeur et son frère. Son père m'a dit qu'il savait que cet endroit était dangereux.

Je voudrais me faire le porte-parole des députés pour dire à ce soldat et à sa famille que nos pensées et nos prières l'accompagnent en cette période très difficile de sa vie.

* * *

L'ÉCOLE SECONDAIRE DE YARMOUTH

M. Harry Verran (South West Nova): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à un groupe d'élèves de 12e année de l'École secondaire de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, la plus grande ville de la circonscription de South West Nova.

M. Ken Langille et son groupe effectuent dans la capitale une visite parrainée par la société du barreau. Ces jeunes ont recueilli les fonds nécessaires à ce voyage en rédigeant, en publiant et en vendant une revue qui décrit diverses activités et affaires criminelles.

M. Ken Langille est bien connu dans tout le système d'enseignement de la Nouvelle-Écosse comme un enseignant innovateur pour ce qui est de notre système pénal.

Au nom du gouvernement et de la Chambre, nous sommes très heureux de les accueillir à Ottawa. J'espère qu'ils trouveront leur voyage éducatif et enrichissant. Je sais que tous les députés se joindront à moi pour leur souhaiter du succès et un bon voyage de retour.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Par son programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le gouvernement obligera les pêcheurs à signer un contrat les engageant à suivre des cours de formation, de rattrapage scolaire ou à faire des travaux communautaires. Autrement, ils ne pourront pas recevoir les bénéfices du programme. Le ministre du Développement des ressources humaines a même confirmé que sa réforme pourrait étendre l'imposition de ce contrat à l'ensemble des programmes sociaux d'un océan à l'autre.

Je demande au premier ministre de nous indiquer si, par sa réforme, il entend obliger les chômeurs et les assistés sociaux à suivre des cours et à faire des travaux pour pouvoir toucher les prestations auxquelles ils ont droit et je lui demande de nous dire s'il reconnaît que la généralisation d'un tel contrat ne serait pas légale actuellement.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme c'est une situation tout à fait exceptionnelle d'avoir des gens qui ont perdu globalement le moyen de gagner leur vie, en collaboration avec le gouvernement provincial de Terre-Neuve, nous avons essayé de faire un programme qui pourrait aider ces gens-là à se replacer dans la vie.

Comme on sait qu'il y aura la moitié des pêcheurs qui ne pourront pas retourner pêcher, ils ont besoin de se réadapter au marché du travail, c'est pourquoi nous avons préparé un plan global comme celui-là et nous voulons que ceux qui ne pourront pas retourner au travail dans les pêcheries soient aptes à retourner au travail ailleurs et ils recevront leur formation dans les maisons d'éducation des provinces concernées.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Il semble y avoir une contradiction, encore une fois, entre le premier ministre et le ministre porteur du dossier, puisque le premier ministre nous dit que le programme des pêcheurs a été façonné en fonction d'un besoin très spécifique et que, donc, il serait limité aux pêcheurs. Pourtant, le ministre, lui, a laissé entendre que l'ensemble des programmes sociaux pourrait être soumis à ce genre d'imposition.

• (1420)

Je demande donc au premier ministre s'il peut nous dire si l'opposition farouche de plusieurs provinces à son programme de réforme sociale s'explique par leur refus d'endosser l'approche coercitive que privilégie son ministre.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce que mon ministre essaie de faire, en ce moment, c'est de s'entendre avec les provinces. Elles ont demandé des délais pour pouvoir étudier de façon plus approfondie quelles sont les meilleures méthodes d'adaptation pour les gens qui veulent revenir au travail, ce qui, pour nous, est prioritaire. Ce que nous voulons, c'est que les gens retournent au travail, qu'ils aient la dignité du travail, la satisfaction de gagner le pain et le beurre de leur famille. C'est pourquoi le ministère du Développement des ressources humaines négocie et discute avec les provinces en ce moment, parce que nous avons, tout comme elles, des programmes et nous préférons trouver une solution qui soit convenable et aux provinces et au gouvernement fédéral.

Notre souhait est que les gens puissent se recycler et se préparer pour être capables de gagner honorablement leur vie.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, premièrement tout le monde sait que, contrairement à ce que prétend le premier ministre, ça ne négocie pas bien fort, puisque les provinces, en tout cas plusieurs d'entre elles, ont refusé d'assister à la dernière conférence fédérale-provinciale que le ministre voulait tenir à ce sujet.

Deuxièmement, les provinces savent bien que le premier ministre, dans toutes ses réponses, laisse entendre que si elles n'acceptent pas son point de vue, il va le leur imposer.

Alors, je lui demande s'il faut comprendre qu'il cherche à casser les provinces les plus pauvres en brandissant la menace d'une réduction substantielle des paiements de transfert.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est tout à fait dans l'erreur. Il est regrettable qu'il passe tout son temps à la Chambre à parler de difficultés qui n'existent même pas.

La réalité, c'est que nous venons tout juste, la semaine dernière à peine, de rencontrer les ministres provinciaux qui sont toujours déterminés à collaborer, pour réformer complètement les programmes devant aider à remettre les Canadiens au travail.

Il n'y a au Canada qu'une seule personne avec son groupe qui souhaitent l'échec de ces programmes, et c'est le chef de l'opposition.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, le projet Hibernia était déjà loin de faire la preuve de sa rentabilité. En raison des dépassements de coûts annoncés, le coût de production d'un baril de pétrole d'Hibernia serait nettement plus élevé que les cours sur les marchés internationaux. L'injection d'investissements additionnels du gouvernement est tout à fait injustifiable. Défendre la rentabilité d'Hibernia apparaît comme un acte de foi dont nous n'avons plus les moyens.

Ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles, bien sûr. Comment la ministre peut-elle invoquer la rentabilité du gouffre financier d'Hibernia, alors qu'il semble assuré qu'il en coûtera plus cher d'extraire le pétrole de la nappe d'Hibernia que les prix du pétrole sur les marchés internationaux?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dirai d'abord que nous avons pris des engagements contractuels. Nous sommes l'un des cinq propriétaires du projet Hibernia, dans lequel nous avons un intérêt de 8,5 p. 100. Nous devons respecter nos engagements contractuels. Nous allons donc assumer 8,5 p. 100 de tous les dépassements de coûts.

Je me permets d'ajouter qu'au gouvernement, nous continuons de croire que le projet Hibernia sera rentable d'ici 18 à 20 semaines.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, doit-on comprendre qu'après avoir engagé 4 milliards dans la construction d'Hibernia, le gouvernement est en train de nous dire qu'il a le bras dans le tordeur, qu'il ne peut plus reculer et qu'il ira de l'avant coûte que coûte, en continuant d'engloutir des millions de dollars pris dans la poche des contribuables?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je tiens d'abord à rectifier les faits. Le gouvernement n'a pas investi 4 milliards de dollars dans le projet Hibernia. Le coût total du projet devrait s'élever à 5,2 milliards de dollars à répartir entre tous les coparticipants.

• (1425)

Il est donc absolument faux de prétendre que le gouvernement fédéral a investi 4 milliards de dollars et, malheureusement, c'est une déformation de la situation actuelle.

De plus, permettez-moi de réitérer l'opinion du gouvernement, qui est confortée par les prévisions ainsi que par les données que j'ai en main, et selon laquelle le projet Hibernia sera vraisemblablement rentable au bout du compte et représentera un élément important de la sécurité énergétique à long terme des Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Fonds monétaire international et la maison Moody's Investors Service ont encore une fois exprimé certaines inquiétudes devant les dépenses excessives du gouvernement du Canada. Il n'y a pas que l'ampleur du déficit et de la dette qui inquiète le marché monétaire, il y a aussi l'incapacité apparente du gouvernement fédéral de mettre un frein à ses dépenses excessives.

Quelles mesures, le gouvernement prendra-t-il pour permettre au Conseil du Trésor, aux gestionnaires des ministères et au Parlement lui-même de juguler les dépenses fédérales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je répondrai à la question en disant que nous travaillons en permanence à la recherche de moyens.

Il suffit de lire le budget. Nous y disons que nous allons prendre des mesures pour réduire radicalement le déficit et nous sommes convaincus que nous aurons réussi à le ramener à 3 p. 100 du PIB dans trois ans. Nous travaillons constamment pour atteindre cet objectif.

Par exemple, le ministre de l'immigration a annulé tous les postes de juges de la citoyenneté, ce qui se traduira par des millions de dollars d'économies.

J'attends encore que le député me fasse parvenir sa liste de compressions. Dès que nous réduisons les dépenses dans un programme, nos vis-à-vis nous disent que ce n'est pas là qu'il faut couper. Par exemple, j'ai reçu des plaintes de citoyens de la

province du député parce que nous avions réduit le budget de la Défense nationale. Les choix ne sont pas faciles. Nous faisons de notre mieux. Nous avons présenté un plan qui a permis de nous faire élire et nous allons livrer la marchandise.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour sa réponse. Il a peut-être pris un peu de retard dans ses lectures. Nous avons déposé à la Chambre une liste de compressions totalisant 20 milliards de dollars qu'il serait possible de faire au cours des trois prochaines années. C'était notre contribution au règlement du problème des dépenses.

Ma question supplémentaire propose au premier ministre d'envoyer un message encourageant au marché monétaire en invitant ouvertement les comités parlementaires à ne plus se contenter d'approuver automatiquement les crédits prévus, mais à les réduire.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre que, si les comités proposaient de réduire les crédits qui sont soumis à leur examen, le gouvernement accepterait ces propositions et n'y verrait pas l'expression d'une défiance face à son budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous examinons toutes les dépenses. Si les comités veulent faire davantage de recommandations, nous serons heureux de les examiner, mais il y a certains secteurs où, par principe, nous n'accepterons aucune compression.

Nous n'éliminerons pas l'assurance-maladie au Canada, même si des députés nous le demandent.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Très bien, il y en a en face qui applaudissent. Est-ce qu'il y a des députés qui veulent que nous éliminions les pensions de vieillesse?

Des voix: Non.

M. Chrétien (Saint-Maurice): D'accord. Est-ce qu'il y a des députés qui veulent que nous mettions fin aux transferts. . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore, encore.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, c'est maintenant à nous qu'on pose les questions. Nous serons heureux d'y répondre.

Sérieusement, le premier ministre n'a pas répondu à ma question simple et directe. Je la répète. Tout ce que nous voulons, c'est une réponse directe. Le premier ministre peut-il nous garantir que, si les comités proposaient des réductions dans les dépenses prévues, le gouvernement les accepterait et n'y verrait pas une expression de défiance face à son budget?

• (1430)

Je ne demande pas cela uniquement au nom des membres des comités qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais au nom des députés de tous les partis.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les crédits sont étudiés par les comités, et ceux-ci nous font des recommandations. Nous en sommes satisfaits, c'est pour cela que nous avons des comités. Mais il est très facile de faire de grandes déclarations à la Chambre.

Chaque fois que je dis que nous allons réduire le budget d'un programme, le Parti réformiste s'y oppose. Qu'il se décide. Il est obsédé par un ou deux programmes, comme le bilinguisme. Il ne réduira pas le déficit en éliminant le programme de bilinguisme. De plus, le jour où nous devrons faire face à ces gens qui veulent se séparer du pays, il me reprochera de ne pas avoir voulu d'une politique pour préserver l'unité nationale.

Le Président: J'ai à nouveau cette vieille sensation bien connue.

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le directeur général des élections au Québec, M. Pierre-F. Côté, a reconnu hier que le premier ministre et ses ministres ne sont pas liés par les dispositions de la loi électorale du Québec, particulièrement au regard des dépenses électorales. Le premier ministre et ses ministres peuvent ainsi dépenser comme ils le veulent pendant la campagne électorale sans rendre compte des frais encourus. Les autres députés fédéraux dont ceux du Bloc québécois sont, eux, tenus de se conformer aux dispositions de la loi.

Ma question est la suivante: Est-ce que le premier ministre s'engage au nom de l'ensemble des membres de son gouvernement à respecter l'esprit de la loi électorale du Québec lors de la prochaine campagne électorale, comme le lui demande, par souci d'équité démocratique, le directeur général des élections du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu ce rapport. Est-ce que vous avez peur que je fasse campagne au Québec?

Des voix: Oh! Oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Tant mieux! Je vais certainement trouver des occasions pour dire que ce sera un désastre pour les Québécois si les séparatistes sont élus.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Et ça ne coûte pas cher, je le dis ici dans cette Chambre, je n'ai pas l'intention d'abuser des privilèges que j'aurai comme premier ministre pendant la campagne électorale. Je vais respecter l'opinion des gens là-bas. C'est sûr que j'aurai l'occasion de m'exprimer et mes ministres aussi. Ne vous inquiétez pas. Nous n'avons pas l'intention d'abuser. Cependant, nous représentons le gouvernement, et le gouvernement a le droit de parole dans toute province quand il y a des élections, et nous allons nous servir de notre droit de parole. Mais je pense que M. Johnson n'est pas comme M. Parizeau: il

n'a pas besoin de l'aide du palier fédéral pour gagner ses élections.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, nous souhaitons que le premier ministre vienne débattre des vraies questions au Québec. Cependant, nous ne voudrions pas payer pour des coups de la Brinks à même l'argent que l'on envoie à Ottawa, comme il l'a fait dans le passé avec ses amis et Trudeau.

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: J'aimerais demander au premier ministre s'il peut s'engager à ne pas entreprendre de vastes campagnes publicitaires gouvernementales susceptibles d'aider la cause de son allié fédéraliste québécois? Est-ce qu'il peut s'engager à ne pas dilapider les fonds publics à des seules fins partisanes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si l'honorable député veut me promettre que chaque député du Bloc québécois et chaque employé dans les bureaux de circonscription ne participeront pas du tout aux élections, qu'ils vont faire leur devoir comme députés et rester à Ottawa, je vais lui promettre de rester à Ottawa aussi.

Des voix: Oh! Oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Alors, s'ils ne sont pas d'accord à ce moment-ci. . .

• (1435)

Non, non, c'est ça. Les 54 députés du Bloc québécois ont des employés payés par le fédéral pour s'occuper des problèmes fédéraux, et ils ne devraient pas faire la promotion de la séparation du Québec avec l'argent du fédéral.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE PARC THÉMATIQUE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Outre les compressions budgétaires de 20 millions de dollars qui ont été déposées, nous avons un exemple très pratique. Hier, le premier ministre a parlé du vaste appui que le secteur privé accorde à la construction du parc thématique dont sa circonscription se verra favorisée.

Je signale au premier ministre qu'Hydro-Québec, qui fournit presque tout le financement prétendument privé, est une société d'État provinciale. En fait, les contribuables du Canada et du Québec avancent presque tous les fonds nécessaires à la réalisation de cette futilité.

Étant donné que ce parc thématique est presque entièrement financé par des fonds publics et non privés, le gouvernement fédéral retirera-t-il son appui à ce projet qui est voué à l'échec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le rapport dont s'inspire le député a été publié il y a deux ans. Depuis, le projet a été réexaminé et réduit, et les gouvernements provincial et fédéral ont convenu d'aménager ce parc. Dans la localité, cela fait longtemps qu'on travaille à ce projet.

S'il s'était agi d'un projet d'infrastructure, le gouvernement fédéral aurait payé le tiers du coût. Or, dans le cas présent, nous en payons moins de 20 p. 100. À lui seul, l'ouvrage nous rapportera tout probablement plus que notre part d'impôt sur le revenu et d'autres taxes.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, il est vraiment décevant de voir le gouvernement porter ainsi des oeillères. Selon le rapport du Bureau fédéral de développement régional, les entrées au parc rapporteront moins de la moitié des recettes prévues. Il en coûtera près de 900 000 $ par année de plus que prévu pour entretenir les installations et, pour bien fonctionner, le parc devra peut-être tripler son personnel.

Les faits montrent que ce parc à saveur de népotisme sera chaque année déficitaire.

Le gouvernement du premier ministre est-il disposé à renflouer tous les ans une affaire déficitaire, ou le premier ministre va-t-il faire preuve d'autorité et retirer l'appui du fédéral à cette futilité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député s'appuie sur un document qui, je le répète, a été rédigé en 1992. Depuis, le projet a été ramené à des dimensions plus raisonnables, et le groupe responsable a été bien averti par les gouvernements québécois et fédéral que, s'il n'arrivait pas à rentabiliser le projet, il ne devait pas compter sur notre aide à l'avenir.

Les gens du coin sont consciencieux et ils sont déterminés à assurer le succès de cette affaire, et je suis persuadé qu'ils y arriveront. Notre contribution n'est pas grande à côté de celle d'Hydro-Québec, une société indépendante du gouvernement. Comme tout député provincial vous le dira, elle fonctionne comme une société tout à fait indépendante.

* * *

[*Français*]

TRANSPORTS CANADA

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, dans un document de travail en provenance de Transports Canada, on nous apprenait que le ministre des Transports envisage de supprimer 14 000 emplois par la privatisation de plusieurs de ses activités et on évoque même la privatisation de l'ensemble des activités de la Garde côtière canadienne.

Le ministre des Transports est-il en mesure de confirmer qu'il s'apprête à réduire de façon substantielle les effectifs de son ministère en supprimant 14 000 postes?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme l'honorable député le sait, dans le Budget, on a fait référence à un processus de commercialisation des activités de Transports Canada.

Nous allons regarder l'ensemble des activités dont le ministère est responsable et nous allons procéder à des consultations qui nous permettront de fournir aux Canadiens des services efficaces mais toujours sécuritaires. Lorsque la décision sera prise, on avisera l'honorable député.

• (1440)

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en complémentaire, le ministre peut-il nous confirmer que le gouvernement privatisera les activités de la Garde côtière, ce qui affaiblira la capacité concurrentielle des ports du Saint-Laurent en obligeant les armateurs à refiler une facture d'environ 200 millions de dollars par année?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'opposition officielle et d'autres partis représentés à la Chambre nous ont dit de mettre de l'ordre dans nos finances, que nous ne devons négliger aucun domaine où il est possible de réduire les coûts et d'améliorer l'efficience.

Nous allons examiner tout l'éventail des activités dont Transports Canada est responsable, celles de la Garde côtière comprises. Nous allons cependant prendre grand soin de nous acquitter de la responsabilité que les Canadiens nous ont confiée, soit de garantir leur sécurité dans tous les modes de transport. Mais toutes les possibilités seront envisagées en consultation avec les provinces et les clients que nous avons à servir.

Nous n'avons pris aucune décision sinon de faire de notre mieux pour appliquer, en matière de transports, une politique efficace et intégrée dans tous les domaines qui sont de notre ressort.

* * *

LE DÉPUTÉ DE SAINT-LÉONARD

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Des informations plutôt troublantes ont été publiées dans *La Presse* ce matin au sujet du député de Saint-Léonard. Le premier ministre a-t-il personnellement examiné le dossier de la GRC et la vérification de sécurité du député en question? Dans l'affirmative, le premier ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il a la conviction que le député a eu une conduite irréprochable?

Le Président: À l'ordre. Des sujets délicats sont parfois soulevés à la Chambre. Je rappellerais à tous les députés que les questions doivent être exemptes de toute attaque contre la personne ou l'intégrité d'un autre député.

Néanmoins, ces questions, pourvu qu'elles relèvent de la responsabilité administrative du gouvernement, sont évidemment recevables. La dernière question me semble réglementaire, et je permettrai au très honorable premier ministre d'y répondre.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai effectivement étudié toute la situation à fond.

Lorsque je suis devenu chef de gouvernement, et même avant de former le Cabinet, j'ai demandé aux forces policières de faire enquête sur tous les députés de mon parti. Elles avaient des doutes au sujet de certains clients du député, mais rien du tout au sujet du député lui-même.

J'ai donc demandé au député s'il avait fait quelque chose de répréhensible et il m'a répondu que non. Il a demandé: «Comment est-ce que je peux faire disparaître tout doute dans mon dossier?» Je lui ai répondu: «Demandons à la police d'aller au fond de l'affaire.» En janvier, le greffier du Conseil privé m'a informé qu'il n'y avait aucune allégation retenue contre le député, qui est notre whip.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je connais le député. Il a été whip de notre parti quand nous étions dans l'opposition et il s'est très bien acquitté de ses fonctions. Je lui ai demandé d'être whip de nouveau, et vous pouvez constater les résultats de son travail. Nous avons retranché 5 millions de dollars aux avantages indirects des députés.

Voici un autre bel exemple de son excellente administration. En 1988, lorsque 55 nouveaux députés ont été élus, le gouvernement précédent a dépensé 1,3 million de dollars pour installer tout le monde. Cette fois-ci, avec 205 nouveaux venus, le whip a réussi à limiter ces dépenses à 185 000 $. Il a économisé plus...

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Le Parlement serait en bien meilleure posture s'il pouvait compter sur un nombre beaucoup plus grand de Gagliano.

Des voix: Encore!

Des voix: Bravo!

• (1445)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais remercier le premier ministre du soutien non équivoque qu'il a offert au député.

J'estime qu'il n'y a rien dans ces rapports. Y a-t-il un avantage à ce que le premier ministre dépose à la Chambre tant le rapport préliminaire que celui de janvier afin que les spéculations cessent une fois pour toutes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a une règle qui veut que l'on croit en la parole d'un député. C'est très malheureux parce que c'est une fuite qui vient d'on ne sait où.

En cas de fuite semblable, un doute plane sur la personne en cause. Cet homme a été innocenté par tous. Je suis même surpris que la question soit soulevée à la Chambre. À cause d'une fuite, des gens peuvent porter contre l'un d'entre nous des accusations qui ne sont pas fondées. Le simple fait que la presse en fasse état laisse planer un doute sur la personne en question. C'est terriblement injuste.

À mon avis, cet homme–là jouit de notre appui. Il a été un excellent député et il m'a donné une explication très satisfaisante. Je suis très fier qu'il fasse partie de mon caucus.

* * *

[*Français*]

BIOVAC

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le 8 juin 1992, BioVac du Québec déposait une demande d'homologation pour son vaccin BCG–cancer. Après 22 mois, cette demande est toujours en attente. La compagnie Connaught a déposé une demande d'homologation pour un vaccin semblable, le 2 mars 1989, qui a été accordée après seulement 14 mois. Le retard dans l'homologation de son vaccin cause de sérieux préjudices commerciaux à BioVac qui risque de perdre d'importants contrats.

La ministre peut–elle nous expliquer les raisons qui retardent indûment l'homologation du vaccin BCG–cancer de BioVac?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je ne peux vous donner d'opinion sur ce qui s'est passé avant que je n'arrive au ministère de la Santé. Mais je peux vous dire qu'il y a plusieurs raisons pour expliquer des délais. Dans ce cas–ci, si vous voulez, on peut étudier la question un peu plus en détail et vous répondre plus tard. Vous devez être assuré que nous souhaitons toujours servir le peuple canadien du mieux possible.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer à madame la ministre que j'ai déjà posé cette question dans l'antichambre et j'attends toujours une réponse. Alors, j'aimerais bien qu'elle m'explique quelle est cette situation de deux poids, deux mesures où BioVac, après 22 mois, attend toujours une réponse du ministère, qui n'a mis que 14 mois, dans le cas de Connaught, pour l'homologation de son vaccin.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis toujours intéressée à répondre aux questions de l'honorable députée. Lorsque j'aurai une réponse je la lui donnerai.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAITÉ SUR LE SAUMON DU PACIFIQUE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La plus récente session tenue dans le cadre des négociations de 1993–1994 concernant le Traité sur le saumon du Pacifique n'a donné aucun résultat. Les négociations avec les États–Unis sont encore une fois dans une impasse, ce qui aura des conséquences graves du point de vue de la conservation en 1994 et au cours des années subséquentes. Cet échec aura aussi des conséquences sur les relations entre le Canada et les États–Unis dans le domaine des pêches.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre quelles autres mesures le gouvernement compte prendre pour en arriver à une entente avec les États–Unis et pour protéger nos pêcheurs et nos ressources en vertu du droit international?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question sur ces négociations à la fois importantes et inquiétantes.

Nous avons fait tout ce que nous pouvons pour faire avancer les négociations et pour éviter tout conflit avec les Américains au sujet du plan de gestion du saumon du Pacifique cette année. Pas plus tard que la semaine dernière, le premier ministre a soulevé la question directement auprès du président des États–Unis, précisant qu'il s'agissait là d'une importante affaire à régler entre les deux pays.

• (1450)

Je serai en Colombie–Britannique cette semaine pour rencontrer les représentants de l'industrie et pour les consulter avant que le Canada n'aille plus loin dans cette affaire.

D'après ce que les États–Unis nous ont laissés savoir jusqu'à maintenant, ils veulent un accès accru au saumon canadien—60 ou 70 millions de dollars de plus pour être plus précis—et ils veulent que les pêcheurs canadiens aient un accès réduit à notre propre saumon et au saumon américain. En fait, ils veulent que le déséquilibre qui existe depuis neuf ans soit maintenu. Je peux assurer à la Chambre que cela ne se produira pas.

* * *

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, alors que les Sud–Africains votent aujourd'hui à l'occasion de leurs premières élections vraiment démocratiques, la démocratie canadienne vient de subir un recul.

Le projet de loi C–18, qui est conçu pour bloquer le redécoupage de la carte électorale jusqu'au siècle prochain, a été carrément condamné au Canada, notamment en Colombie–Britannique où il a été dénoncé par tous les partis, y compris les libéraux provinciaux.

Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement retirera–t–il son projet de loi C–18, maintenant que des audiences publiques sont en cours, afin d'éviter le risque de contestations constitutionnelles et une confrontation inutile avec le Sénat?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous sommes convaincus que le projet de loi est constitutionnel. Il a reçu l'appui de la Chambre, et je suis impatient d'en discuter avec les membres de l'autre endroit.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je suis évidemment déçu de cette réponse.

Les raisons pour lesquelles on a présenté ce projet de loi ont donné lieu à bien des conjectures. Le *Globe and Mail* a rapporté le 25 mars que le leader du gouvernement à la Chambre avait promis à une réunion de députés libéraux tenue à huis-clos au début de mars qu'il bloquerait le redécoupage de la carte électorale pour répondre aux besoins politiques et sectaires des députés libéraux ontariens.

Le ministre confirmera-t-il à la Chambre que la réunion dont fait état le *Globe and Mail* a bien eu lieu?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est considéré inconvenant de prêter des intentions à la Chambre, comme le député devrait maintenant le savoir.

La pertinence du processus de redélimitation des circonscriptions électorales a été mise en doute dans de nombreux coins de la Chambre et dans de nombreuses provinces; on doute en effet qu'il reconnaisse des facteurs comme la communauté d'intérêts, l'unité géographique et ainsi de suite.

Encore une fois, je tiens à dire que je suis impatient de discuter du projet de loi avec les membres de l'autre endroit. Quant aux députés libéraux de l'Ontario, ils ont montré lors des dernières élections qu'ils peuvent très bien se débrouiller par leurs propres moyens.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'HÉMOPHILIE

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé, dans l'espoir d'être plus chanceux que ma collègue de Drummond.

Un groupe d'experts internationaux a récemment été assigné à la Commission Krever sur le sang contaminé afin d'effectuer une étude comparative des meilleurs systèmes d'approvisionnement sanguin au monde et de faire des recommandations pour améliorer le système d'approvisionnement des produits sanguins au Canada.

Pourquoi la ministre accorde-t-elle des sommes très importantes à ces experts internationaux, alors que la Société canadienne de l'hémophilie attend toujours l'argent nécessaire pour représenter adéquatement ses propres membres à la commission?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le juge Krever qui est en charge de l'enquête dépense son argent comme il le juge nécessaire, et c'est lui qui a embauché ces experts. Nous continuons nos démarches envers la commission. Il faut dire qu'il n'y a eu de problème en aucun cas jusqu'ici. Les gens qui veulent participer à la commission en ont le droit et disposent même de l'argent nécessaire pour comparaître devant la commission.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je dois différer d'opinion. En effet, la Société canadienne de l'hémophilie doit présentement faire des mises à pied parce que la ministre n'a pas accordé les sommes requises, muselant ainsi ladite société.

La ministre ne reconnaît-elle pas que la création du comité d'experts n'aidera absolument en rien à faire la lumière sur le scandale du sang contaminé?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, lorsqu'une commission d'enquête est instituée, le président de cette commission a beaucoup de latitude. À ma connaissance, c'est lui qui a formé le comité de spécialistes.

• (1455)

Par ailleurs, la société dont le député vient de parler a demandé des fonds additionnels. Sa demande est à l'étude, mais à ce jour, jamais on n'a refusé à des gens souhaitant comparaître devant la commission Krever les fonds nécessaires pour les y aider.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU VIH

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le gouvernement reconnaît que, pour les détenus des pénitenciers fédéraux, les risques de contracter le VIH sont de moyens à élevés parce que de nombreux détenus ont déjà utilisé des drogues intraveineuses, que l'injection de drogues au moyen d'aiguilles non stérilisées se poursuit en milieu carcéral, que des détenus se font tatouer avec des aiguilles non stérilisées ou qu'ils ont des relations sexuelles non protégées.

Compte tenu des coûts sociaux et financiers élevés que le sida impose à la société, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas institué un programme concerté de dépistage du VIH dans les prisons?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que le député n'aura pas d'objection à ce que je réponde à sa question. Celle-ci relève du Service correctionnel du Canada.

Récemment, un comité de spécialistes de l'extérieur du gouvernement a étudié la question et formulé des recommandations; le gouvernement, par l'entremise du Service correctionnel du Canada, a annoncé qu'il acceptait la plupart de ces recommandations, dont celles concernant les mesures à prendre pour faire face au problème du sida.

J'invite le député à jeter un coup d'oeil à ce rapport et à la réponse du Service correctionnel. J'espère que cela l'éclairera.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai examiné le rapport qu'a mentionné le ministre.

J'ai constaté que dans la deuxième partie du rapport qui, sauf erreur, a été préparé le 4 février, il est dit très clairement que le programme de dépistage du VIH actuellement en place laisse malheureusement à désirer à bien des égards.

Le ministre pourrait-il me dire quelles mesures on prend pour améliorer la situation?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si je me souviens bien, en réponse à ce rapport, le Service correctionnel intensifie son programme de dépistage, de sorte qu'on fait davantage à ce chapitre.

Questions orales

LE FICHIER DES BOURREAUX D'ENFANTS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Je sais que le ministre est au courant des injustices et des mauvais traitements dont sont victimes de nombreux enfants au Canada. Il conviendra sûrement que ces infractions sont trop longtemps restées secrètes.

Le ministre pourrait-il s'engager à prendre des mesures immédiates pour établir un fichier national des bourreaux d'enfants? Les employeurs, avant d'embaucher une personne à qui ils confieraient la garde d'enfants, seraient tenus de consulter ce fichier pour s'assurer que cette personne n'a jamais été condamnée pour une infraction à caractère sexuel contre des enfants?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je peux prendre cet engagement tout de suite.

Suite aux travaux que le solliciteur général, la ministre de la Santé et moi effectuons depuis quelques semaines, nous nous apprêtons à remettre, au cours du mois de mai, à tous les intéressés partout au Canada, un énoncé des mesures que nous pouvons prendre pour établir un fichier des bourreaux d'enfants au Canada.

Ce matin encore, j'ai rencontré Monica Rainey qui a présidé activement et très efficacement l'organisme Citizens Against Child Exploitation. Le message qu'elle m'a transmis ce matin à mon bureau montre bien l'urgence de cet engagement. Nous devons protéger nos enfants contre les mauvais traitements répétés de gens qui ont déjà été condamnés pour de telles infractions.

Nos efforts sont centrés à la fois sur des objectifs à court et à long terme. Il faut d'abord établir le fichier, peut-être en adaptant le système qu'utilise le Centre d'information de la police canadienne pour les condamnations et, ensuite, un système de triage efficace permettant à un employeur, qui s'apprête à embaucher une personne devant assumer la charge d'enfants, de vérifier si cette personne a déjà été condamnée.

Je partage donc le sentiment d'urgence du député à l'égard de cette question. Je veux l'assurer que nous prenons des mesures et que notre document lui sera remis d'ici quatre semaines.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ

Mme Monique Guay (Laurentides): De sa propre initiative, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a reconnu hier avoir prolongé d'un an le lucratif contrat accordé à Genesis Media Inc. pour le placement média des publicités du gouvernement fédéral. Ce contrat, d'une valeur de 1,8 millions de dollars, a donc été prolongé de façon discrétionnaire par le ministre, sans appel d'offres.

• (1500)

Comment dans le cadre de la nouvelle éthique du gouvernement, si chère au premier ministre, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux justifie-t-il sa décision de prolonger d'un an un contrat de près de deux millions de dollars sans appels d'offres et sans avoir avisé le Cabinet?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée pour une question excellente. La condition préalable que le gouvernement a posée concernant l'attribution de divers contrats, c'est la capacité et la compétence nécessaires pour réaliser les travaux.

La députée sait sûrement que, chaque jour, cette société effectue quelque 1 500 opérations. Il nous était pratiquement impossible d'apporter une modification. Nous avons prolongé le contrat aux termes des règles existantes pour une période de douze mois, pendant laquelle nous allons exécuter notre étude. Il y aura ensuite un appel d'offres, ce qui permettra à d'autres sociétés intéressées à ce type d'activités de présenter des soumissions.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le 16 avril dernier, un groupe d'électeurs de North Vancouver, choisis à partir de la liste électorale, ont étudié les demandes de subvention faites dans le cadre du Programme Emploi d'été/Expérience de travail et visant à créer des emplois d'été pour les étudiants. Des 52 demandes, le groupe en a rejeté 16 qui auraient, selon eux, entraîné le gaspillage des fonds publics.

Emploi Canada a décidé de soumettre les demandes rejetées à l'examen du ministre. Le ministre peut-il garantir aux électeurs de North Vancouver qu'il ne renversera pas la décision démocratique qui a été prise?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que les 16 personnes choisies par le député représentent les 75 000 habitants de North Vancouver et surtout le nombre élevé de jeunes chômeurs de North Vancouver qui se cherchent désespérément un emploi afin d'avoir les moyens de poursuivre leurs études.

* * *

VIA RAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la révélation que la société américaine de transport Railex

aurait offert d'acquérir l'infrastructure de Via Rail située à l'ouest de Winnipeg, à la condition que tous les employés actuels de Via Rail soient mis à pied.

Le ministre profitera-t-il de l'occasion que lui offre cette affaire pour écarter officiellement et très publiquement ici toute possibilité de privatiser Via Rail dans l'ouest du Canada et, quant à cela, où que ce soit, surtout dans les conditions proposées en ce qui concerne l'Ouest?

Peut-il nous dire quand il rendra publiques les recommandations du groupe de travail qui a parcouru le Manitoba, notamment, et qui était coprésidé par les députés de Saint-Boniface et de Churchill? Comment le gouvernement reçoit-il cette proposition?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Tout d'abord, en ce qui concerne la proposition de la société Railex, elle n'est pas à l'étude et elle n'est pas du genre à nous attirer le moindrement.

En ce qui concerne le travail des députés, ces derniers ne sont pas sans savoir qu'ils sont certes libres de mener des sondages afin de s'assurer que l'opinion de leurs électeurs sur quelque sujet que ce soit est entendue. Je suis impatient d'entendre les députés qui ont tenu au Manitoba les audiences auxquelles le député fait allusion et dont je tiendrai certes compte.

Je tiens à préciser que cette initiative ne vient pas du ministre des Transports. Toutefois, comme chaque fois qu'un député consulte ses électeurs, nous allons écouter très attentivement ce que ces députés auront à nous dire.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du très honorable Donald McKinnon, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le Président: J'aimerais aussi souligner la présence à notre tribune de M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Si je comprends bien, on avait posé une question au député de Chambly avant la période des questions orales. Alors, je vais donc demander au député de Chambly de bien vouloir compléter sa réponse.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, il y a sûrement confusion. J'avais répondu à la question et le député de Mississauga avait pris la parole après moi là-dessus.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-22 parce que, comme le savent les députés, il porte sur un sujet auquel je me suis beaucoup intéressé lorsque je siégeais du côté de l'opposition et pendant la campagne électorale. L'Aéroport international Pearson ne se trouve pas dans ma circonscription, mais il est situé dans la ville que je représente avec de nombreux autres députés libéraux.

Je veux parler de l'époque où nous étions dans l'opposition, lorsque nous nous opposions à la privatisation de cet aéroport, et je tiens à ce qu'il soit bien clair que, lorsque nous avons dit au gouvernement de l'époque que nous nous opposions à son projet, nous avions d'excellentes raisons.

Une des raisons que nous avons avancées, c'est que l'Aéroport international Pearson constitue probablement l'entreprise contrôlée par le gouvernement qui génère le plus de revenus. J'ai consulté des chiffres que m'a fournis mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, pendant la période des questions. Ces chiffres se rapportent aux années 1991-1992 et 1992-1993. Ils font état de revenus nets, après déduction des frais d'exploitation et des dépenses d'immobilisation, de 50 millions de dollars. C'était à une époque où les recettes et les voyages étaient à la baisse. En 1992-1993, la marge brute d'autofinancement a été de 67 millions de dollars et, en 1993-1994, elle se rapproche de nouveau des 68 millions de dollars.

• (1510)

Si nous retournons au milieu et à la fin des années 80, il y a eu deux ou trois années où l'Aéroport international Pearson générait près de 100 millions de dollars par année. À l'époque, le gouvernement conservateur disait que, si nous cédions l'aéroport Pearson au secteur privé, celui-ci pourrait faire mieux que les bureaucrates.

Notre avons adopté la position suivante: s'il existe des gestionnaires qui pourraient faire mieux que les bureaucrates qui arrivent à générer 100 millions de dollars par année et, même en pleine récession, plus de 50 millions de dollars par année, qu'on nous les présente et nous les embaucherons à titre de conseillers en gestion.

Autrement dit, si ces gestionnaires prétendent pouvoir relever la marge brute d'autofinancement de ces aéroports de 51 à 60 ou à quelque autre chiffre précis, nous leur donnerons un salaire de base plus un pourcentage des fonds supplémentaires générés grâce à eux.

En adoptant cette position, nous pensions pouvoir faire probablement tout ce que le gouvernement précédent voulait faire, c'est à-dire accroître la marge brute d'autofinancement, rénover les aérogares et nettoyer les stationnements, sans céder l'aéroport. C'est la position que nous avons adoptée.

Je sais que, durant la campagne électorale, beaucoup de gens s'intéressaient à cette transaction concernant l'aéroport. Ils sont venus me voir à mon bureau de campagne et m'ont dit: «Dennis, j'espère que ta position concernant l'aéroport Pearson n'est pas aussi inflexible.» Je leur répondais: «Je suis aussi inflexible aujourd'hui que je l'étais alors.» Je ne m'oppose pas à ce qu'on accorde un contrat pour réaménager un bâtiment ou en construire un nouveau à l'aéroport. Je ne m'oppose pas à ce qu'on ait recours au secteur privé pour assurer les services de restauration, de stationnement ou de nettoyage, tous ces services que le secteur privé peut assurer avec plus d'efficacité. Je m'oppose cependant à ce qu'on cède un bien de la Couronne, que dis-je, un joyau de la Couronne, qui pouvait permettre de payer toutes les rénovations et les travaux de réaménagement nécessaires pendant une période de dix ans sur le fonds de roulement existant.

Encore une fois, j'estime que nous avions une position constructive dans l'opposition quand nous disions: «Si l'on peut accroître l'efficience, nous approuverons le projet. Il y a toujours une possibilité, mais embauchons ces prétendus experts qui peuvent mieux exploiter l'aéroport. Accordons-leur un contrat, mais sans aller jusqu'à leur céder la franchise tout entière. Ne cédons pas tout le commerce.» Si vous aviez une entreprise prospère et que quelqu'un venait vous dire: «Je peux faire augmenter vos bénéfices ou votre marge brute d'autofinancement de 10 ou 20 p. 100», vous diriez: «D'accord, faisons-le.» Mais s'il vous disait: «Non, non, je veux être propriétaire de l'entreprise, je veux avoir votre entreprise», il n'y a pas un député qui accepterait ce marché.

Le premier ministre avait donc pris la bonne décision pendant et après la campagne électorale, quand il a dénoncé ce contrat parce qu'il ne le jugeait pas dans les intérêts à long terme des Canadiens.

Ce que je trouve regrettable à propos de ce contrat, c'est que nous aurions pu avoir cette aérogare en construction à l'heure actuelle si les gens qui avaient toutes ces compétences et tous ces plans de réaménagement et de rénovation s'étaient présentés avec une proposition dans laquelle il n'était pas question qu'ils en soient propriétaires. C'est vrai que nous devons nettoyer le terrain de stationnement et faire les rénovations, et que des gens auraient pu travailler. C'est dommage que le compromis suggéré par bon nombre d'entre nous n'ait pas été retenu. Espérons que nous finirons l'examen de ce projet de loi aujourd'hui et que nous pourrons peut-être réexaminer la question dans une nouvelle optique.

• (1515)

Il y a une autre partie du contrat qui me déplaisait. Je tiens à remercier mon collègue, le député de York-Sud—Weston, d'avoir soulevé cette question. Comme tous les Canadiens le savent, c'est lui qui a vraiment lancé le débat sur le bien-fondé de ne pas conclure cet accord de privatisation.

Je n'oublierai jamais cette réunion à laquelle nous avons assisté un soir. C'était comme dans n'importe quelle famille: il y avait des gens qui étaient en faveur ou contre et qui avaient des opinions différentes sur la question. Je me souviens d'avoir vu le député de York-Sud—Weston se tourner vers quelqu'un qui connaissait assez bien la teneur du contrat et de l'avoir entendu lui demander: «Y a-t-il une disposition de revente dans ce contrat de privatisation de l'aéroport Pearson?» Et la personne de répondre: «Oui, dans dix ans, les propriétaires pourront procéder à la revente.» C'est exactement ce qui s'est dit.

Je me souviens que nous avons soudainement tout compris. Nous avons dit: «Si ce contrat était conclu et que, dans dix ans, les intérêts privés propriétaires de l'Aéroport international Lester B. Pearson décidaient de vendre cet aéroport aux Libyens ou à d'autres intérêts étrangers, pouvez-vous imaginer la réaction des Canadiens?» Je me souviens qu'un soir, nous avons dit en plaisantant que, dans dix ans, il s'appellerait l'aéroport international Kadhafi.

Je n'arrive pas à croire qu'on puisse vouloir vendre l'aéroport Pearson à des intérêts étrangers—s'il est une installation qui a contribué au bien-être de notre collectivité et du pays tout entier, c'est bien l'aéroport Pearson. C'est incroyable qu'on soit assez stupide pour vouloir conclure une entente qui permettrait que cet aéroport soit cédé dans dix ans.

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. Je voudrais dire aux députés du Bloc québécois, qui ont proposé aujourd'hui que le projet de loi soit renvoyé à une commission d'enquête, que je sais exactement où ils veulent en venir. Ils veulent qu'on fasse une analyse détaillée de chacune des parties à l'entente. Si cette question est renvoyée à une commission d'enquête, l'étude va durer des mois et des mois, voire des années, et coûter littéralement des millions de dollars.

L'objectif fondamental que visent les députés du Bloc, à mon avis, pourrait être atteint à l'occasion de l'étude du projet de loi sur l'inscription des lobbyistes. Il nous faut maintenant adopter sans tarder le projet de loi pour que nous puissions recommencer à zéro le renouvellement et la rénovation de l'Aéroport international Pearson. Il faut le faire non seulement pour créer immédiatement des emplois, mais aussi parce que Toronto est un important point d'entrée pour les touristes, les foires commerciales et une foule d'autres activités. L'aéroport Pearson est une plaque tournante non seulement pour l'agglomération de Toronto, mais

aussi pour l'ensemble du pays. Il importe donc vraiment que nous mettions ce projet en oeuvre.

J'espère que, lorsque nous discuterons de nouveau avec le secteur privé, celui-ci comprendra que nous respectons ses compétences en tant qu'expert-conseil en matière de gestion de l'aéroport. Nous confierons sûrement au secteur privé les travaux de construction et tout cela parce que cela n'est pas l'affaire du gouvernement. Le secteur privé doit également comprendre que dans l'intérêt à long terme des Canadiens il vaut mieux que l'Aéroport international Lester B. Pearson reste entre les mains du gouvernement du Canada.

• (1520)

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable député de Broadview—Greenwood. Il nous fait part dans son discours que, après avoir pris conscience du fait que l'État pouvait faire des profits avec l'aéroport Pearson et après avoir considéré que l'industrie privée n'avait plus sa place dans cette transaction, il a décidé d'abandonner et d'annuler le contrat. Le député nous dit que l'État, le gouvernement, voudrait ramener l'aéroport Pearson comme propriété de l'État, mais il nous dit en même temps: «Lorsque nous retournerons discuter avec l'entreprise privée, nous verrons à établir de meilleures conditions pour nous assurer que l'État a été bien servi.»

Alors, est-ce qu'on doit comprendre de l'analyse que fait le député du dossier que l'État entend redonner à l'entreprise privée la propriété de l'aéroport Pearson dans un avenir plus ou moins éloigné et que, pour l'instant, il s'agit d'annuler une transaction qui a été faite avec l'industrie privée? En fait, que l'État reprendrait temporairement la possession pour ensuite la retransmettre à l'industrie privée, peut-être dans quelques mois, dans un an ou deux?

Si c'était là la question, il faut se demander quelles sont les véritables intentions de l'État. Est-ce que le gouvernement voudrait annuler le contrat tout simplement pour transmettre la propriété à d'autres individus qui feraient mieux l'affaire du gouvernement que ceux choisis par l'ancien gouvernement? J'aimerais que le député nous précise les intentions du gouvernement là-dessus.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question et je voudrais qu'il soit parfaitement clair que nous avons adopté la position suivante: non seulement le contrat concernant cet aéroport était déficient, mais l'approche qu'on a utilisée au sujet de sa privatisation n'était pas conforme à nos intentions.

Nous n'annulons pas ce contrat simplement pour aller l'accorder à un autre groupe quelconque du secteur privé. Nous examinons toutes sortes d'options pour nous assurer d'obtenir le meilleur contrat au profit des Canadiens, non seulement à court terme, mais aussi à long terme.

Cela signifie qu'il ne sera peut-être pas exécuté par le ministère des Transports, mais par un organisme quasi gouvernemental. Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais entendu un député de notre parti déclarer que nous songeons à annuler ce contrat pour pouvoir simplement l'accorder à quelque autre entrepreneur du secteur privé.

Personnellement, j'estime que les fonctionnaires de Transports Canada font un excellent travail de gestion de l'Aéroport international Pearson. Le député me demande-t-il s'ils peuvent faire un meilleur travail? Nous pouvons tous faire un meilleur travail, peu importe de quoi il s'agit. Cela veut-il dire que nous devrions peut-être aller demander les conseils d'entrepreneurs du secteur privé sur les moyens d'accroître les recettes ou de recueillir des fonds plus efficacement? Je n'y vois pas d'inconvénient. Accordons simplement le contrat aux experts-conseils. Ne cédons pas tout.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, à l'instar du député qui a pris la parole avant moi, je suis convaincu que l'aéroport Pearson est la plaque tournante de l'aviation commerciale canadienne. La construction d'un réseau de transport aérien efficace au Canada dépend du concept de réseau en étoile. L'aéroport Pearson est sans doute le plus important de nos aéroports et, comme je le disais, il représente un élément important de l'infrastructure de l'Ontario et du Canada. C'est pourquoi les effets de tout projet de loi ou de toute mesure sur l'aéroport Pearson sont de la plus grande importance pour les Canadiens.

• (1525)

L'aéroport Pearson doit donc constituer la pierre angulaire de ce processus de planification. Les activités de l'Aéroport international Pearson génèrent deux milliards de dollars de salaires, quatre milliards de revenus d'entreprises et 700 millions de recettes fiscales.

L'aéroport Pearson reçoit le tiers de tous les vols intérieurs et la moitié des vols internationaux et transfrontaliers.

Nous reconnaissons tous que l'accord passé l'an dernier entre le gouvernement conservateur et la Pearson Development Corporation était inacceptable. Cette transaction correspond à l'ancien style de gestion. Je suis d'accord avec le ministre des Transports qui déclarait plus tôt aujourd'hui que l'accord devait être annulé à cause des manigances de coulisses et autres agissements malhonnêtes. Si le ministre a raison et que le gouvernement actuel n'est pas responsable de l'entente concernant l'aéroport Pearson, le gouvernement ne doit pas honorer le contrat.

Je crois que c'est le cas et, par conséquent, le gouvernement actuel serait sage d'annuler le contrat. Le fait de légiférer pour mettre fin à un fiasco et, espérons-le, rendre le processus de rénovation de l'aéroport Pearson transparent nous semble acceptable, à mon parti et à moi. Nous jugeons cependant inacceptable la disposition du projet de loi qui autorise le ministre à négocier le paiement de sommes aux entrepreneurs. Le premier ministre avait promis avant les élections qu'il annulerait l'accord au complet. Il a annulé une partie du contrat, mais voilà que le ministre des Transports va dédommager les personnes qui ont été mêlées à cette affaire sordide. De plus, le ministre n'a rien fait

pour rendre plus transparent ce dossier ouvert par le gouvernement précédent.

Voici ce que Greg Weston de l'*Ottawa Citizen* disait dans sa rubrique du 9 mars: «Les libéraux ont accompli le remarquable exploit de transformer un contrat hautement suspect et secret des conservateurs en un processus d'annulation hautement suspect et secret des libéraux: une enquête secrète suivie des négociations en cours en vue d'établir le montant des dédommagements!» Le gouvernement ne doit pas régler à moitié la question relative aux dédommagements à accorder aux personnes qui ont participé à cette affaire louche. C'est simple: pas d'indemnisation pour quiconque a trempé dans cette affaire. . . un point, c'est tout!

La privatisation de l'aéroport Pearson a donné lieu à de trop nombreuses tractations de couloir, et les libéraux comme les conservateurs y sont mêlés de près. Parmi les principaux acteurs figurent Charles Bronfman, le sénateur Leo Kolber, Herb Metcalfe et bien d'autres. La liste comporte une cinquantaine de noms.

Les libéraux ont nommé un ancien ministre libéral d'un cabinet provincial, Robert Nixon, et l'ancien associé de l'étude d'avocats du premier ministre, Bob Wright, à la tête des négociations en vue de déterminer le montant des dédommagements. Le gouvernement libéral, par l'intermédiaire de négociateurs libéraux, dédommage des bailleurs de fonds libéraux! Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est louche.

Quelles sont les solutions de rechange? Ces montants qui, selon certains, atteindraient 40 millions de dollars, on pourrait les réinvestir dans l'aéroport Pearson. Avec l'argent que nous devrons repayer pour ce marché, nous pourrions y faire de grandes choses. Il en a été question plus tôt aujourd'hui.

Nous pourrions aider l'aviation commerciale qui cherche par tous les moyens à devenir plus efficace et plus compétitive face au marché international. J'aimerais également, si vous me le permettez, parler brièvement de l'aménagement de nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson et de tout ce qui devrait arriver là-bas.

L'aménagement de nouvelles pistes est le moyen le plus sûr et le plus rentable d'assurer la viabilité future de l'Aéroport international Pearson. La première piste dont cet aéroport a besoin est une nouvelle piste vent de travers, et il en a besoin le plus tôt possible car elle contribuera à éliminer près de la moitié des retards enregistrés. Ces retards coûtent très cher aux voyageurs canadiens, parce que les avions tournent en rond et consomment de grandes quantités de carburant.

On a déjà investi quelque 30 millions de dollars dans les travaux préparatoires à l'aménagement de la piste vent de travers sur l'axe nord-sud. Une piste vent de travers augmenterait considérablement la sécurité à l'aéroport Pearson. Récemment, des pilotes qui se posent à Pearson ont parlé des dangers que peuvent présenter des vents de travers extrêmes sur les pistes actuelles.

• (1530)

On pourrait aussi utiliser les 40 millions de dollars que le gouvernement va dépenser pour amener des entrepreneurs à financer la construction de deux pistes est-ouest, ce qui permettrait d'utiliser Pearson au maximum et d'en faire une plaque tournante d'envergure internationale.

Si ces travaux ne se concrétisent pas, il faudra avant longtemps détourner le trafic de cet aéroport. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres solutions raisonnables à l'expansion de Pearson. De plus, toute tentative de détourner le trafic de Pearson nuira aux aéroports régionaux. Pour nombre de ces collectivités, deux tiers des vols allant à l'aéroport Pearson assurent la correspondance avec un autre aéroport.

Enfin, ces nouvelles pistes peuvent être aménagées maintenant sans que cela empêche pour autant les discussions concernant la future structure administrative de l'aéroport Pearson. Les fonds actuellement affectés au paiement des frais d'annulation des contrats découlant de l'entente Pearson pourraient être utilisés pour l'extension de la piste. Cela créerait un nombre estimatif de 2 500 emplois dans le secteur de la construction et jusqu'à 6 000 emplois à long terme.

Comme dans le cas de beaucoup d'autres décisions prises par ce gouvernement, les fonds qui vont servir à payer les frais d'annulation des contrats pourraient être utilisés pour financer l'agrandissement de l'aéroport Pearson, l'une des infrastructures les plus importantes du Canada.

Il faut également dire un mot des problèmes que cela pose sur le plan international. Selon un reportage paru dans le *Financial Post*, l'une des sociétés qui demande à être indemnisée est une société d'État néerlandaise, la firme Schiphol.

Cette société a déposé, auprès d'un tribunal de l'Ontario, une plainte afin de réclamer des dommages-intérêts de 7,5 millions de dollars. Les autorités de l'aéroport d'Amsterdam se sont dites choquées de voir qu'Ottawa était prêt à user de son pouvoir pour faire adopter des mesures législatives visant à annuler un contrat valide.

Loin de moi l'idée de vouloir dire que le gouvernement doit revenir sur sa position qui est de rejeter une telle requête, mais je me demande comment le gouvernement va s'y prendre avec une firme comme Schiphol, qui est apolitique et qui n'a rien à voir avec le népotisme politique canadien. Cette firme sera-t-elle indemnisée de ses menus frais? Sera-t-elle indemnisée des pertes entraînées par la rupture de son contrat initial? Quelles sont les ramifications politiques et diplomatiques de toutes considérations internationales?

Nous voulons un gouvernement transparent, qui ne conclut pas des ententes en coulisses, comme dans le cas de l'entente Pearson.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député s'inquiète d'autres sociétés qui pourraient être impliquées de bonne foi dans ce processus.

Je voudrais lui rappeler que le contrat relatif à la rénovation de l'Aéroport international Pearson n'a été signé que le 7 octobre

1993, quelques semaines avant la campagne électorale et après que le chef du Parti libéral eut déclaré sans équivoque que, s'il était élu, il annulerait ce contrat.

Sachant cela, le consortium a signé le contrat et, en fait, toutes les autres personnes susceptibles de demander une indemnisation étaient également au courant. Ne croit-il pas que, dans les circonstances, ceux qui ont été parties à ce contrat tout à fait inacceptable sont, en réalité, les seuls responsables de ce qui leur arrive, car ils savaient, bien à l'avance, que le contrat serait annulé lorsqu'ils l'ont signé? Ne pense-t-il pas que leur demande d'indemnisation n'est pas fondée en principe, sur le plan moral ou autre?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je suis certes d'accord là-dessus et je souscris de tout coeur aux observations du député qui affirme que les intéressés étaient parfaitement au courant et que, manifestement, ils ne devraient s'attendre à être indemnisés.

• (1535)

Cependant, du fait que certaines de ces entreprises, dont Schiphol, sont internationales, le problème diplomatique est probablement peut-être plus important que la possibilité pour les intéressés de retirer quoi que ce soit de cette transaction.

Lorsque des gouvernements étrangers commencent à poursuivre notre gouvernement parce qu'ils jugent qu'il s'est immiscé dans une transaction privée, à juste titre ou non, des problèmes diplomatiques se posent, et c'est pourquoi j'ai pris cet exemple. Il pourrait y avoir d'autres entreprises qui pourraient demander à être indemnisées et, chose certaine, un certain nombre d'autres compagnies aériennes avaient des projets et avaient entrepris des négociations avec ce groupe. C'est là où le problème réside.

Sur le plan financier, cela ne devrait rien nous coûter et, bien entendu, je le répète, je ne recommande pas de verser un seul sou pour indemniser qui que ce soit.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le contrat a été signé le 7 octobre, et le député dit se préoccuper du problème diplomatique qui pourrait surgir.

Or, le premier ministre et le ministre des Transports ont dit haut et fort lorsque ce contrat a été annulé que, pour traiter avec le gouvernement du Canada, il fallait agir de façon correcte, réfléchie et raisonnable et que l'on devait tenir compte de l'intérêt public.

Dans le cas présent, M. Nixon a précisé très clairement qu'il y avait beaucoup d'aspects louches dans cette transaction. Bien des négociations se sont déroulées dans les coulisses. On a assisté à beaucoup de magouillage. Un grand nombre de pots-de-vin ont été versés. Les lobbyistes vendaient l'accès aux autorités. Ils organisaient des rencontres pour des montants très importants.

Le député parle de l'une de ces entreprises qui peut se sentir particulièrement lésée, et il y a lieu de se demander si, en fait, elle avait engagé l'une des firmes de lobbying en cause. Manifestement, en tant que gens d'affaires responsables, les intéressés savaient ce qui se passait.

Quoi qu'il en soit, le député n'est-il pas d'accord pour dire que leur demande porte sur des profits non réalisés et non des dépenses qu'ils auraient effectuées, et que ces dépenses n'auraient pu être effectuées qu'après la signature de l'entente elle-même, le 7 octobre. Par la suite, bien entendu, ils savaient le 25 octobre que le gouvernement allait changer.

Je demande encore au député s'il ne reconnaît pas que toute entreprise qui est liée de près ou de loin à ce contrat et qui espérait s'enrichir grâce à ce dernier savait fort bien, même avant sa signature, qu'il serait annulé. Pourquoi ces gens s'attendraient-ils à recevoir un seul sou alors qu'ils savaient déjà parfaitement à quoi s'en tenir?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je répète que je souscris à ces observations tout à fait légitimes.

Cependant, après m'être entretenu avec un représentant de l'ambassade des Pays-Bas, je sais que le gouvernement de ce pays croit que le projet de loi C-22 punit injustement des tierces parties associées à l'aéroport Pearson. En outre, on estime que, comme l'administration aéroportuaire de Schiphol est un organisme apolitique, elle ne devrait pas être victime de toute la corruption politique au Canada dont le député a parlé. Selon l'ambassade, cette entreprise des Pays-Bas croit avoir une juste revendication.

On en revient au problème diplomatique. Je ne dis pas que ces gens ont raison; manifestement, ce sont les tribunaux qui trancheront la question. Cependant, ils se sont adressés aux tribunaux canadiens pour être indemnisés, ils considèrent que la question n'est pas réglée et qu'ils peuvent encore la soulever.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je serais plutôt porté à faire miennes les recommandations du député qui a parlé avant celui du Parti réformiste. Je me demande en vertu de quels principes. Je comprends bien qu'il puisse y avoir des compagnies qui, malheureusement de bonne foi, aient amorcé des négociations ou des tractations quelconques avec T1 T2 Partnership Limited. Mais je reviens plutôt dans le même sens que le collègue libéral qui dit: En vertu de quoi aurions-nous à dédommager des gens qui ont véritablement participé à une magouille quelconque contre le gouvernement?

• (1540)

Un groupe de malfaiteurs qui dépensent des sommes considérables pour aller voler une banque, par exemple, s'ils manquent leur coup, la banque n'a pas à leur rembourser les frais de dépense pour avoir tenté d'essayer leur mauvais coup. C'est ce principe-là que j'ai du mal à comprendre. J'espère que ce n'est pas ce que le député du Parti réformiste tente de me dire, à savoir qu'on serait peut-être mieux de compenser cela pour ne pas être blâmé par les compagnies étrangères. Ai-je bien compris?

[*Traduction*]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, permettez-moi d'être absolument clair: je recommande que nous ne versions pas d'indemnisation à qui que ce soit, y compris les sociétés étrangères qui font des revendications comme elles le font devant les tribunaux. Nous ne devrions pas les indemniser. Tout ce que je

dis, c'est qu'on a formulé des demandes, que celles-ci nuisent certainement à l'image de notre pays et qu'il ne faut verser d'indemnisation à personne.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le contrat de tierce partie dont parle le député est certainement inclus dans la définition du mot «accord» selon ce projet de loi. En fait, ce projet de loi annule ou exclut tout recours juridique quel qu'il soit, pour tous les contrats, qu'il s'agisse du consortium ou d'une tierce partie qui aurait pu participer au projet. Je voulais simplement souligner ce point.

Un autre élément à noter: la demande de propositions du mois de mars 1992 était très explicite pour tous ceux qui voulaient soumissionner pour ce contrat; le gouvernement n'était absolument pas obligé d'accepter l'un des contrats ou l'une des propositions. En fait, le gouvernement avait et se réservait le droit de rejeter toutes les propositions, ou l'une d'entre elles, et de choisir de ne pas aller de l'avant avec le projet.

Toutes les entreprises participant au processus de soumission, et peut-être cette société étrangère faisait-elle partie du groupe, savaient à l'avance que toute somme qu'elles consacreraient à la préparation d'une proposition pourrait bien être perdue car le gouvernement avait fait savoir très clairement dans sa demande de propositions qu'il pouvait ne pas donner suite au projet.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je souscris entièrement à cette observation.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je participe également avec plaisir aujourd'hui au débat concernant le projet de loi C-22, qui vise essentiellement à cerner les problèmes relatifs au réaménagement du plus gros aéroport au Canada depuis quelques années. Non seulement le projet de loi cerne ces problèmes en fixant un échéancier, mais il prévoit une compensation, s'il doit y en avoir une, aux soumissionnaires retenus.

Dans sa déclaration aujourd'hui, le ministre a dit que la solution au problème ne tiendra compte ni des honoraires des lobbyistes, ni des coûts divers, ni des profits non réalisés.

Je fais remarquer avec fierté le sens de la continuité au sein du Parti libéral qui, lorsque ses députés étaient assis en face, s'est opposé dès le départ à la privatisation de l'aéroport Pearson.

Le 12 juin 1989, mon collègue, qui est intervenu tout à l'heure et qui a été membre d'un groupe de travail du caucus libéral sur l'avenir de l'Aéroport international Pearson, a recommandé qu'il ne faudrait jamais permettre la privatisation de l'aéroport, qui devrait toujours demeurer un élément rentable et important de l'infrastructure canadienne et servir aux fins de la politique officielle et aux intérêts de tous les Canadiens. Mon collègue a fait cette déclaration dans un rapport présenté en 1989.

Le problème est vraiment apparu lorsque le gouvernement de l'époque a décidé de privatiser une nouvelle aérogare qui était en construction à l'aéroport Pearson. Par conséquent, il a autorisé un consortium privé à construire ce que nous appelons maintenant Trillium ou l'aérogare 3.

• (1545)

Bien que nous ayons tenté, à l'époque où nous formions l'opposition, de découvrir les conditions de l'entente contractuelle signée par les propriétaires de Trillium et le gouvernement, nous n'avons pu obtenir ce document très important qui autorisait la privatisation d'une premiere aérogare à l'aéroport Pearson.

Le gouvernement de l'époque nous a précisé qu'il avait décidé de privatiser l'aérogare 3 parce que les Canadiens n'avaient pas les moyens d'agrandir l'infrastructure aéroportuaire de cette région. À l'époque, cela nous a semblé assez juste, mais ce que nous ne savions pas, c'est qu'il aurait suffi de quelques millions de dollars pour moderniser l'aérogare 1 et la rendre plus efficace.

Les travaux de construction ont donc commencé et, avant même l'ouverture de l'aérogare 3, nous apprenions que le gouvernement songeait à privatiser les aérogares 1 et 2. Il envisageait cette possibilité, parce qu'il voulait, et voilà un concept très important, faire jouer la concurrence à l'aéroport international Pearson. En opposant les intérêts privés associés à l'aérogare 3 à ceux des aérogares 1 et 2, dirigées par une tout autre organisation, le gouvernement cherchait à établir un certain équilibre, et ce dans l'intérêt du consommateur qui utilise les services de cet aéroport. Voilà pourquoi le gouvernement de l'époque a proposé la privatisation des aérogares 1 et 2.

Comme nous avions des réserves au sujet de la notion de privatisation, nous, libéraux, toujours de ce côté-là de la Chambre, avons proposé de créer un autre groupe de travail. C'était le 12 septembre 1990, soit un an après la première proposition. Nous avons découvert que le contrat intéressant l'aérogare nº 3 avait été signé, mais aucune ligne aérienne n'avait encore été associée à cet aéroport.

Je tiens à citer des conclusions de ce groupe de travail. Rappelez-vous que, en 1990 tout comme aujourd'hui d'ailleurs, les compagnies aériennes éprouvaient de graves difficultés financières et nous avons notamment découvert que les lignes aériennes du Canada, en particulier Canadien, étaient aux prises avec le dilemme suivant: elles ne pouvaient pas se permettre de ne pas être présentes dans cet aéroport et de ne pas utiliser l'aérogare nº 3, mais elles n'avaient pas les moyens de le faire. Ce serait pour elles la catastrophe financière. C'est ce que disait alors un dirigeant de l'industrie aérienne du Canada.

Ce que cette étude menée en 1990 nous a aussi permis de découvrir—et il en a été question à la Chambre juste avant l'ouverture de Trillium—, c'est qu'il serait prohibitif pour le consommateur canadien moyen de voyager par l'aérogare nº 3. Nous, qui voyageons parfois aux frais de la princesse, ne sommes

peut-être pas aussi conscients que nous le devrions du coût élevé du transport aérien. Toutefois, le salarié canadien moyen n'aurait pas eu les moyens de prendre l'avion avec sa famille à l'aérogare nº 3 pour visiter le Canada.

Les frais de location y étaient exorbitants. C'est ainsi que, après l'ouverture de l'aérogare nº 3, il y eut une révolte ou presque de tous les locataires de l'aérogare nº 3. Le coût des baux exigés des lignes aériennes et des détaillants seront refilés aux passagers.

Si les aérogares nºs 1 et 2 sont privatisées, tous les consommateurs doivent s'attendre à des hausses de prix. Si la privatisation a lieu, il arrivera pour les aérogares nºs 1 et 2 ce qui est arrivé pour l'aérogare nº 3. Peu importe qu'il s'agisse d'un consortium pour l'aérogare nº 3 et d'une autre société pour les aérogares nºs 1 et 2, le résultat sera le même, à savoir qu'il en coûtera nettement plus cher de passer par l'aéroport de Toronto, qui est l'un des plus importants au Canada. Ce sont là nos constatations. C'est ce que nous recommandions, mais le gouvernement est allé de l'avant même si nous tentions de bonne foi de le faire changer d'idée.

• (1550)

Voyons ce qui s'est passé après cela. Tout à coup, des gens ont commencé à se présenter à nos bureaux, et aussi au bureau du député qui vient de parler, j'en suis sûr, pour nous dire qu'ils avaient des propositions à nous montrer. Cela se passait longtemps avant que le gouvernement lance des appels d'offres pour la privatisation des aérogares 1 et 2.

En 1991, des gens se sont présentés à mon bureau pour me montrer leurs propositions pour les aérogares 1 et 2. Je leur ai dit que le gouvernement n'avait pas encore lancé d'appels d'offres, mais ils ont répliqué qu'ils s'attendaient à ce que le gouvernement le fasse.

Enfin, en mars 1992, je crois, le gouvernement a demandé des propositions officielles en vue de la privatisation des aérogares 1 et 2. Trois propositions ont été reçues. La première provenait des propriétaires de l'aérogare 3. Cette proposition n'a pas été bien cotée car on voulait conserver un élément de concurrence entre les aérogares 1 et 3.

Une très bonne proposition a été présentée par la British Airport Authority, c'est-à-dire par les gens qui administrent les aéroports en Angleterre et ailleurs en Europe. Elle avait quelques bonnes idées qui, je crois, devraient être transposés dans les plans que nous avons pour Pearson. Cependant, sa proposition a fait long feu. Elle n'a pas été retenue.

La troisième proposition a été présentée par Paxport. Pour une raison ou une autre, Paxport semblait toujours avoir une longueur d'avance sur ses concurrents. Finalement, au cours des discussions sur ces propositions, Air Canada a fait savoir que c'est la proposition de Paxport qu'elle jugeait la plus intéressante et que, comme ses activités étaient concentrées exclusivement dans l'aérogare 2, c'est cette proposition qu'elle appuierait.

N'oublions pas, si on retourne à la déclaration initiale, que la concurrence devait être un des principaux facteurs dans la privatisation des aérogares 1 et 2. Ainsi, après qu'Air Canada se fut prononcée en faveur de la proposition de Paxport, quelque chose d'étrange s'est produit.

L'aérogare 3 a été cédée par son propriétaire à une société du nom de Pearson Development Corporation.

Une voix: À qui appartient la Pearson Development Corporation?

M. Comuzzi: Puis, Paxport, la société qui était favorisée, a disparu. Et où a-t-elle refait surface? Pearson Development Corporation. Le gouvernement nous avait bel et bien assuré qu'il y aurait de la concurrence à l'aéroport à Toronto, mais soudainement, au moment où le gouvernement s'apprêtait à adjuger le contrat, nous découvrons qu'il n'y aura pas de concurrence à l'aéroport Pearson. En fait, les trois aérogares, soit l'aérogare 3 appelée Trillium ainsi que les aérogares 1 et 2, seraient toutes sous le contrôle direct de la Pearson Development Corporation.

Une voix: Un véritable monopole.

M. Comuzzi: Un véritable monopole dans le plus grand aéroport du Canada, un aéroport qui fait la joie et la fierté de tous les Canadiens. C'était tout simplement impensable.

Nous, les libéraux, avons continué d'exprimer notre mécontentement à l'égard de ce qui se passait à l'aéroport Pearson. Tout au long de la campagne électorale, nous avons dit que la privatisation de l'aéroport Pearson n'était pas une décision logique et judicieuse pour le Canada.

Ce qui a été proposé pour tous les autres aéroports du pays, c'est qu'ils soient confiés à des administrations aéroportuaires locales. Cela voulait dire que l'aéroport local dans chacune de nos localités serait administré par un organisme sans but lucratif formé de gens d'affaires de l'endroit dont la première préoccupation serait les intérêts de la collectivité. Ce n'était pas une mauvaise idée, et nous avons appuyé la mesure législative.

• (1555)

Nous avons demandé ceci au gouvernement de l'époque: S'il est bon de céder à des administrations aéroportuaires locales les installations de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Winnipeg, de Mirabel, de Dorval et d'ailleurs au Canada, pourquoi la formule ne le serait-elle pas aussi pour l'Aéroport international Pearson?

On nous a donné pour toute réponse qu'il était difficile de s'entendre avec toutes les municipalités qui entourent l'aéroport Pearson. Nous n'avons pas gobé ça.

Une deuxième raison nous a été donnée: Pearson était un aéroport international important dont on ne pouvait céder le contrôle à des administrations locales. On n'appliquait pas le même raisonnement à Dorval, Winnipeg, Edmonton, Calgary ou Vancouver. Tout cela n'a jamais vraiment tenu debout.

Ceux qui en savaient sans doute le plus long sont les gens qui formaient Paxport et ont ensuite fait partie de Pearson Development Corporation. Pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1993, la question est devenue un sujet de plus en plus brûlant sur la scène politique. Monsieur le Président, le temps ne me permet pas d'évoquer les longues rencontres avec les lobbyistes.

Des anciens ministres du gouvernement intervenaient dans les négociations avec Pearson Development Corporation et le ministère des Transports. Lorsque les lobbyistes ont senti l'affaire leur échapper, ils ont conclu un contrat en sachant pertinemment que, s'il y avait changement de gouvernement, ce contrat serait annulé. C'est effectivement la première chose que le gouvernement a faite, et je lui en suis reconnaissant.

Cela nous amène à la situation d'aujourd'hui. Mes collègues et moi sommes d'avis que, d'ici quatre à huit semaines, l'entente relative à l'aéroport Pearson sera conclue et adoptée d'une façon définitive. Nous pourrons alors passer aux choses qu'il faut faire à l'aéroport Pearson dans l'intérêt non seulement de l'agglomération de Toronto et du sud-ouest de l'Ontario, mais aussi de tous les voyageurs au Canada.

Quand nous aurons réglé ce problème, quand nous en aurons fini avec cette affaire, nous devrons examiner l'entente qui a été conclue le 7 ou le 8 octobre, soit 20 jours avant les élections. Cela est en soi inacceptable. On a parlé aujourd'hui à la Chambre de l'octroi d'une compensation. Le ministre, qui est beaucoup plus généreux que beaucoup d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre, a dit que le gouvernement n'allait pas indemniser les intéressés pour leur manque à gagner et leurs frais de lobbying, mais qu'il examinerait leurs débours dans la mesure où ils seraient liés aux propositions.

Allons-nous examiner les frais engagés par la British Airport Authority, qui a fait une excellente proposition, mais n'a pas eu la chance de faire une offre avec la moindre certitude?

Il n'est que juste et équitable que nous examinions les dépenses engagées par cet organisme pour présenter la meilleure offre possible à la Chambre et au gouvernement d'alors. Nous devons aussi examiner les autres propositions qui ont été faites et déterminer les frais qui ont été engagées par elles. Ce n'est que juste et équitable.

Il ne convient pas de songer à verser une compensation uniquement à la Pearson Development Corporation pour ses débours. Nous devons tenir compte aussi des dépenses de tous ceux qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent pour présenter des propositions.

En terminant, permettez-moi d'ajouter qu'au cours des quatre à huit prochaines semaines, j'espère que mes collègues de tous les côtés de la Chambre seront heureux d'en finir avec ce problème le plus rapidement possible afin de pouvoir être libres pour se pencher sur la question de savoir si l'on a besoin d'une piste nord-sud à l'aéroport Pearson, si l'on va de l'avant avec le projet de deux autres pistes est-ouest et si l'on s'attaque à la situation qui règne à l'aérogare 1. Devrait-on le remettre en état? Il s'agit d'un très bon aéroport qui peut accueillir sans problème de huit à neuf millions de personnes par an.

• (1600)

En ce qui concerne nos besoins en transport, nous devons commencer à rattraper le temps perdu. Nous sommes supplantés par des collectivités qui n'ont même pas la moitié de la taille de Toronto, et ces retards sont dûs au fait que nous n'agissons pas et que nous ne faisons pas le nécessaire, non seulement dans le secteur du transport aérien, mais également dans celui du transport ferroviaire de passagers. Enfin, nous devons trouver une façon économique d'acheminer nos marchandises vers le marché afin de pouvoir être compétitifs dans le monde.

J'implore donc mes collègues de tous les côtés de la Chambre et je leur dis: passons aux actes, réglons le plus rapidement possible le cas de l'aéroport Pearson et faisons en sorte que Pearson devienne un aéroport de niveau international dont nous puissions tous être fiers. Je suis persuadé que l'actuel gouvernement, avec l'appui des gens de l'autre côté, assumera ce rôle essentiel pour cet aéroport, pour notre pays, bref, pour nous tous.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je comprends mal l'intervention du député de Thunder Bay—Nipigon. Presque sur toute la ligne, il semble d'accord avec les propos qu'on tient de ce côté-ci de la Chambre depuis le matin. Je prends la population canadienne à témoin ici, la population québécoise entre autres, de l'embarras à peine dissimulé et non dissimulable des intervenants du parti au pouvoir dans ce dossier du projet de loi C-22.

On nous dit: «Il y a eu de la magouille, il y a eu des actes qui, par ailleurs, seraient de nature purement criminelle, commis tant par des politiciens que par des hommes d'affaires. Passons l'éponge, pour le bien de l'aéroport de Toronto qu'on veut développer. Oublions tout cela. Ne parlons plus de cela, ça ne fait pas progresser les choses.» Les choses sont-elles aussi urgentes maintenant qu'elles l'étaient le 7 octobre dernier? Qu'est-ce qui nous empêche d'aller au fond des choses et de regarder ce qu'il y avait là-dedans, l'urgence, comme dit le député de Thunder Bay—Nipigon?

Je comprends que l'urgence soit là, qu'il soit impératif, à un moment donné, de régler ce dossier-là, mais les députés du parti d'en face donnent l'impression d'essayer de se cacher derrière une mèche de vilebrequin. Ils réussissent presque, mais il y a encore des petits bouts qui dépassent. Il y a des choses qui ne sont pas claires là-dedans. Il faut tirer ça au clair.

Pourquoi ne veulent-ils pas le tirer au clair? S'il n'y a rien de grave là-dedans, s'il ne s'est pas commis d'impair, contrairement à ce que M. Nixon avance dans son rapport, la population canadienne aura au moins l'impression que c'était bien, que son gouvernement de l'époque, comme celui d'aujourd'hui, a agi selon les intérêts de la population canadienne. Pourquoi s'acharner à tout prix, mordicus, à ne pas vouloir qu'on aille au fond des choses dans ce dossier-là?

Je demande au député de Thunder Bay—Nipigon d'essayer de nous justifier ce fait, s'il pense qu'il en a encore la force et qu'il est encore capable de le faire.

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je ne me suis peut-être pas exprimé clairement au début de mon intervention aujourd'hui. Je ne défends rien de ce qui s'est produit dans le passé. En fait, j'estime, à l'instar du député, qu'on dévoilera peut-être au grand jour, à un moment donné, bien des choses qui se sont passées au sujet de la privatisation.

Je ne crois pas que ce soit là notre tâche aujourd'hui. À mon avis, nous devons maintenant décider si une partie, la Pearson Development Corporation, doit être indemnisée. Laissons donc à plus tard les problèmes de fonctionnement du gouvernement et leur évolution, pour ne pas nuire à notre préoccupation immédiate. Je n'ai rien à cacher, pas plus que le gouvernement, sur ce que nous avons fait.

• (1605)

Si quelqu'un a quelque chose à cacher, c'est bien le gouvernement précédent, qui devrait nous expliquer comment il nous a mis dans cette situation avec la Pearson Development Corporation.

Tout ce que nous essayons de faire, et j'insiste là-dessus auprès du député, c'est de réparer un gâchis. Je crois que le député fait allusion à une commission royale. Qu'est-ce qu'une commission royale? C'est quatre, cinq ou six personnes indépendantes qui n'ont peut-être pas encore été exposées au problème et qui reçoivent des fonds. Combien coûte une commission royale de nos jours? La dernière dont j'ai eu connaissance et qui portait sur la politique des transports a coûté 22 millions de dollars. Avons-nous besoin de nous lancer dans ce genre d'entreprise aujourd'hui? Avons-nous besoin d'une inquisition de la sorte pour nous dire ce que nous savons déjà? Sommes-nous prêts à dépenser un tel montant? Nous aurions un rapport dans 18 ou 24 mois—c'est le temps qu'il faut pour obtenir les conclusions d'une commission royale de nos jours—sur quelque chose que nous savons déjà.

Je comprends le député et je lui sais gré des observations qu'il vient de faire, mais je dis que nous devrions nous mettre au travail, régler cette situation et oeuvrer ici non seulement pour l'Aéroport international Pearson, mais pour tous les autres aéroports du pays.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député du Bloc. Je le remercie d'avoir fait ressortir le côté sordide de cette affaire.

Je me souviens que l'opposition avait demandé au gouvernement libéral alors au pouvoir de divulguer, au vérificateur général, tous les détails de la vente de Petrofina. Le gouvernement avait refusé d'accéder à cette demande. Ensuite, le gouvernement a changé et les Canadiens ont entendu l'opposition libérale demander au gouvernement conservateur de faire exactement la même chose, c'est-à-dire de révéler au vérificateur général tous les détails financiers de la vente de Petrofina pour qu'il puisse présenter un rapport précis au public. Ça n'a jamais abouti.

Le député a parlé d'un contrat qui aurait été passé pour l'aménagement de la troisième aérogare et a dit qu'ils avaient demandé des détails au sujet de ce contrat.

Le gouvernement est-il prêt à divulguer tous les détails de ce contrat? Nous n'avons pas besoin d'une commission royale d'enquête. Il suffirait d'apporter tous les documents pertinents et de les déposer à la Chambre pour que le public et les représentants des Canadiens puissent y avoir accès et que tous ceux qui veulent les examiner et présenter des observations puissent le faire.

Le député aurait-il des commentaires à faire à ce sujet?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, j'aimerais effectivement faire des commentaires à ce propos et je suis heureux d'entendre le député dire que nous n'aurons pas besoin d'une commission royale d'enquête.

Sa question tombe à pic. Le Comité permanent des transports vient justement d'avoir une réunion ce matin. Deux représentants du Parti réformiste participaient à cette réunion où nous avons déclaré, à l'unanimité, vouloir que le Comité permanent des transports de la Chambre des communes examine cette question de façon aussi approfondie que possible, recueille le plus d'informations possible et se penche sur celles-ci dans les meilleurs délais, de sorte que les députés et les Canadiens sachent exactement comment a été conclue cette entente qui empiète sur leurs droits.

J'espère que cela apprendra aux députés de notre côté et de votre côté de la Chambre que, s'ils veulent honnêtement représenter les habitants du Canada, ils ne doivent jamais plus se lancer dans un processus de négociation comme celui-ci. Je serais personnellement très contrarié si je voyais quiconque à la Chambre se lancer dans un processus de négociation où les pressions et l'influence seraient telles qu'il serait gênant d'être un ministériel.

• (1610)

Je suis content que le député ait posé cette question. L'information que le député veut obtenir lui sera donnée par le Comité permanent des transports
et les membres de son parti.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député du discours qu'il a prononcé aujourd'hui. Son allocution a certainement convaincu tous les députés qu'il était un spécialiste des questions touchant l'Aéroport international Pearson et même les transports en général.

J'ai toujours admiré les profondes connaissances de mon collègue. Je ne dis pas cela seulement parce que je suis d'accord avec lui, mais parce que, depuis son élection au Parlement en 1988, il s'est fait connaître comme l'un de nos meilleurs spécialistes des questions de transport, en particulier en ce qui concerne l'accord de l'aéroport Pearson. Mon collègue m'a beaucoup conseillé sur cette question.

Lui et moi somme d'avis qu'il faut beaucoup d'audace à M. Bronfman et aux autres dirigeants de la Pearson Development Corporation pour demander un dédommagement de près de 200 millions de dollars, surtout après toutes les manigances qui ont eu lieu.

Mon collègue a rappelé certains éléments de l'accord qui ont amené M. Nixon à tirer une conclusion, et je cite: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui-ci, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.» Et M. Bronfman a le front de réclamer un dédommagement.

Ma question est la suivante: Mon collègue croit-il que ces gens ont droit à quelque chose? Sauf le respect que je leur dois, M. Bronfman et la Pearson Development Corporation méritent de se faire envoyer promener, après tout ce que nous avons appris. Ils ne méritent pas un cent en vertu de ce contrat déraisonnable.

Si mon collègue est d'accord sur ce point, ne reconnaît-il pas. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre s'il-vous-plaît. Je regrette, mais nous ne pouvons pas prolonger davantage. Je demanderais au député de Thunder Bay—Nipigon de bien vouloir répondre.

M. Commuzzi: Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue de ses aimables paroles. Je tâcherai d'être bref. Je crois que ces négociations sont sans valeur au départ.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis, dans l'histoire de la privatisation de l'aéroport Pearson, de faire toute la lumière sur les circonstances entourant la négociation et l'accord de privatisation comme tel.

Au lieu de cela, nous avons eu droit à une étude réalisée par un ex-ministre libéral de l'Ontario, derrière des portes closes, et qui nous explique que le personnel politique et les lobbyistes ont eu un rôle à jouer, un rôle hors de l'ordinaire dans la négociation de cette transaction. On ne rentre pas suffisamment dans les détails et on ne blâme personne. La lumière doit être faite et elle ne peut se faire que par une enquête publique.

Tant et aussi longtemps que nous ne saurons pas quel a été le rôle des intervenants, c'est-à-dire du gouvernement, des fonctionnaires, du personnel politique, des lobbyistes et des investisseurs comme tels dans le déroulement de la négociation, et tant que nous ne saurons pas qui a poussé pour que cette transaction soit signée coûte que coûte, même en pleine campagne électorale, nous ne pourrons pas déterminer si les investisseurs sont effectivement des victimes de cette signature et qu'il faille compenser le cas échéant, les dédommager pour y avoir concouru, ou si ces investisseurs sont des acteurs de cette signature précipitée, auquel cas ils ne devraient pas recevoir de compensation.

Puisque le gouvernement veut montrer patte blanche et être un gouvernement transparent, il devrait permettre la tenue d'une commission royale d'enquête, comme nous le lui demandons depuis le début, pour que toute la lumière soit faite sur ce qui pourrait s'avérer un des plus importants cas de patronage dans l'histoire du Canada.

• (1615)

Notons que dans ses premiers jours—et j'entendais, ce matin, ses commentaires odieux quelquefois, déplacés souvent—le ministre des Transports ne s'opposait pas à ce qu'une enquête publique soit ordonnée pour éclaircir les circonstances entourant la transaction de Pearson. Et plusieurs députés libéraux du caucus de Toronto étaient favorables à une telle enquête. Mais c'est après avoir réalisé que des intérêts d'amis du parti étaient en jeu, et non seulement d'amis du parti conservateur, que le gouvernement s'est rabattu, que le premier ministre s'est rabattu sur un simple rapport réalisé à huis clos, soit le rapport Nixon.

Il est certain que lorsqu'on regarde les personnes impliquées, et surtout les lobbyistes impliqués dans cette affaire, il y a beaucoup de lobbyistes tout près de l'administration précédente, l'administration conservatrice. Je n'en nommerai que quelques-uns. Il y a Pat MacAdam, lobbyiste conservateur et ami de collège de Brian Mulroney. Il y a Bill Fox, lobbyiste et conservateur, ancien attaché de presse et ami personnel de Brian Mulroney. Il y a Harry Near, lobbyiste conservateur et militant conservateur de longue date. Il y a Don Matthews, ex-président de la campagne d'investiture de Brian Mulroney en 1983, ex-président du Parti conservateur et ex-président de la campagne de financement du Parti conservateur. Il y a Hugh Riopel, lobbyiste, homme fort du Cabinet Mulroney. Il y a John Llegate, un ami particulier de Michael Wilson. Il y a Fred Doucet, toujours lié de près ou de loin au Parti conservateur.

Mais il y avait aussi des libéraux, et c'est probablement là que le bât blesse, et c'est probablement là que se trouve l'argument qui a fait en sorte que malgré les promesses faites sur l'éventualité d'une commission royale d'enquête qui pourrait faire la lumière sur l'ensemble des rouages et des choses inconnues entourant la privatisation de l'aéroport Pearson, c'est probablement à cause de ça qu'on n'a pas fait cet examen avec toute la transparence que l'on demandait à l'actuel gouvernement.

Il y avait, par exemple, dans les personnages impliqués, le sénateur Leo Kolber. On s'en rappelle, il a fait les manchettes pendant la campagne électorale en organisant pour l'actuel premier ministre un dîner causerie très intime, quelque chose de pas compliqué à 1 000 $ le couvert. Et le sénateur Kolber avait invité des personnalités très connues, comme Charles Bronfman, qui lui aussi était impliqué dans l'histoire de Pearson.

Il y avait aussi Herb Metcalfe, un lobbyiste du groupe Capital Hill et représentant de Claridge Properties et ancien organisateur de l'actuel premier ministre. Il y en avait d'autres et il y en aura d'autres, comme Ramsay Whitters, lobbyiste libéral avec des liens profonds avec le premier ministre actuel. Disons qu'il y en avait pour tous les goûts.

Alors, lorsqu'on regarde cela, je comprends fort bien qu'au risque d'éclabousser les amis du parti qui sont aussi de façon indirecte, probablement, par la participation qu'ils ont dans certaines entreprises canadiennes, des contributeurs à la caisse du Parti libéral du Canada, mais c'est probablement à cause de cela que le gouvernement actuel n'a pas voulu faire toute la lumière sur ce dossier.

Je vois nos amis d'en face qui sont fâchés qu'on nomme de leurs amis, qu'on pointe du doigt le facteur principal qui a joué en faveur d'un projet indécent comme celui qu'on nous présente aujourd'hui en cette Chambre, et qui veut passer l'éponge sur l'implication des amis du Parti libéral du Canada dans l'histoire de la privatisation de l'aéroport Pearson.

Le public a droit de connaître tous les détails de l'accord, et c'est pour ces raisons que le Bloc québécois exige une enquête publique et indépendante pour que le gouvernement fasse la lumière sur ces événements. La situation est suffisamment grave et suffisamment sérieuse pour que le ministre des Transports ait lui-même affirmé que le gouvernement fédéral songeait à mettre sur pied une commission royale d'enquête. Il a fait cela le 29 novembre 1993. Il est vrai qu'on est toujours un peu plus pur lorsqu'on prend les rênes d'un ministère. Probablement qu'il s'est fait rappeler à l'ordre rapidement par l'*establishment* de son parti.

Il n'y a pas seulement l'implication des amis du Parti libéral du Canada dont il faut faire mention dans ce dossier. Il y a aussi un cumul, une somme d'incongruités, de bizarreries, d'anomalies, de choses pratiquement indécentes sur le plan financier au niveau de la transaction comme telle dont il est important de faire mention. J'en nommerai quelques-unes. Nous nous sommes penchés sur le contrat en entier et c'est pour cela qu'il serait intéressant d'avoir une commission royale d'enquête pour faire le tour de l'ensemble de ces incongruités.

• (1620)

Tout d'abord, j'en viens au terme du contrat. On dit que le terme est divisé en deux pour les premières 37 années, auxquelles s'ajoute une possibilité de renouvellement de 20 ans. Pourquoi avoir fait cela? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il accepté, à ce moment-là, d'agir ainsi avec les investisseurs de l'aéroport Pearson? C'était justement pour économiser une taxe ontarienne sur le transfert de propriété qui fait en sorte que quand vous avez des baux supérieurs à 50 ans, d'un seul coup comme cela, vous devez payer environ 10 millions de dollars.

Alors avec la complicité du gouvernement fédéral, les investisseurs ont pu contourner, par cette clause, la taxation ontarienne. A-t-on déjà vu un gouvernement fédéral se faire complice d'une évasion fiscale d'un gouvernement provincial?

La deuxième incongruité se retrouve dans le calcul du loyer de base. Selon le contrat, il y a deux façons de calculer le loyer. Je n'en mentionnerai qu'une autour de laquelle on ne retrouve pas moins de dix choses bizarres, dix clauses qui ne se retrouvent pratiquement jamais ou qui se retrouvent peu dans des contrats de la sorte, et surtout, dans des transactions impliquant des centaines de millions de dollars, comme celle de la privatisation de Pearson. Selon le contrat, Pearson Development Corporation, PDC, doit payer 30,5 p. 100 de ses revenus bruts de l'année précédente au gouvernement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars de revenus bruts. Pour tout montant supérieur à 125 millions de dollars de revenus bruts, PDC, c'est-à-dire Pearson Development Corporation, devait payer au gouvernement 45,5 p. 100 de ses revenus bruts en loyer.

Or, le calcul du revenu brut inclut normalement tous les revenus générés par les opérations des aérogares, mais exclut, dans le cas de Pearson, pas moins de 10 déductions considérées comme inhabituelles dans ce genre de contrats. La première touche les taxes prélevées auprès des consommateurs, passagers et occupants, qui ont été encaissées par Pearson Development Corporation pour le compte du gouvernement. La deuxième: des éléments de revenus extraordinaires ont été enlevés du calcul de revenu brut. C'est une chose inhabituelle. Si vous enlevez ces revenus extraordinaires du calcul du revenu brut, nécessairement, cela se reflète à la baisse sur le loyer de Pearson.

Alors, on a enlevé délibérément dans le contrat les éléments de revenus extraordinaires, pour faire en sorte que, sur les 57 années, on puisse réduire le loyer de Pearson. Le troisième aspect d'incongruité dans la transaction financière a trait aux revenus qui, sans être extraordinaires, donc, qui sont d'autres types de revenus, ne sont toutefois pas fréquents et n'émanent pas des opérations normales des terminaux, y compris la vente d'actifs. Autrement dit, encore une fois, par ces revenus non extraordinaires, en les exemptant du calcul du loyer brut, on réduit à la baisse, justement, ce loyer brut.

Il y avait des incongruités aussi dans les dispositions concernant les revenus d'investissement. Je me passerai de détails, car il y a des tables d'actualisation autour de cela, mais je voudrais toutefois dire que ce type de disposition sur des revenus d'investissement ne se retrouve que peu fréquemment dans ce genre de transaction. Je pourrais nommer les rabais et remboursements octroyés par PDC aux occupants de l'aéroport. Je pourrais parler du recouvrement et des dépenses faites par le gouvernement pour l'occupation d'espaces à l'aéroport où on a relevé des incongruités partout, des choses bizarres, des choses qui sont anormales dans ce type de transaction.

On peut parler aussi des sommes encaissées d'un tiers par PDC pour le compte du gouvernement ou de tout autre tiers, clause assez inhabituelle dans ce genre de contrat. Bref, il y a une clause aussi dont je voudrais faire mention, c'est que le gouvernement fédéral a pris à sa charge des créances de Pearson, alors qu'il n'est aucunement impliqué dans les opérations. Autrement dit, le gouvernement fédéral se portait garant pour les mauvaises créances, alors qu'il n'était plus impliqué dans la gestion de l'aéroport. C'est révoltant, monsieur le Président!

Pour en nommmer d'autres, je pourrais parler des 70 millions de dollars qu'on a payés à Air Canada pour la convaincre de soutenir le projet de privatisation. Imaginez, convaincre Air Canada d'appuyer un projet de privatisation aussi incongru, aussi irrégulier que celui de l'aéroport Pearson.

• (1625)

On pourrait parler aussi de la prime de séparation aux employés de Transports Canada. Le gouvernement du Canada avait offert des primes de séparation à 160 de ses employés, et ça même si leurs emplois étaient garantis pour deux ans, auprès de Pearson Development Corporation, et ce, à des conditions simi-

laires à leur emploi actuel. Cette prime de séparation aurait coûté aux contribuables canadiens, absolument pour rien, monsieur le Président, pas moins de 5,5 millions de dollars.

On peut aussi déplorer, surtout dans une transaction de cet ordre, l'absence d'analyses financières, d'analyses de prévision de revenu sérieuse et indépendante des principaux intimés, c'est-à-dire des deux sociétés d'investisseurs qui se sont fusionnées, et aussi l'absence d'analyses de la situation de ces investisseurs eux-mêmes. Quand vous regardez la situation de Paxport, quand vous regardez la situation de l'autre participant à la transaction, vous vous apercevez que ce n'était pas le Pérou pour ces gens-là. La situation financière de Paxport était déplorable.

Alors, on pourrait en parler des incongruités, on pourrait en parler pendant une journée, je vous dirais, parce que lorsqu'on passe le contrat au peigne fin, on ne cesse de relever des choses sur lesquelles on se pose de sérieuses questions dans cette transaction.

Alors, en allant de l'avant avec le projet de loi qu'il nous a présenté ce matin et en refusant de mener une enquête publique sur ce dossier, le gouvernement perd toute sa crédibilité, un gouvernement qui prétendait en pleine campagne électorale redonner confiance aux citoyens en leur gouvernement en misant sur la transparence et sur l'intégrité. Je pense que déjà en partant, ça va mal, «ça va mal à la shop» comme on dit.

Il serait peut-être temps que les députés d'en face, les députés libéraux, qui sont devant moi, qui semblent un peu attristés par le cours des choses, que ces députés-là se réveillent. Qu'ils se réveillent, parce que, pour moi et pour mes collègues, j'ai l'impression qu'ils sont des marionnettes de l'establishment de leur parti, des marionnettes de leur ministre aussi qui arrive avec des réponses toutes faites au caucus, en disant: «Il faut voter pour ça, il faut appuyer ci, il faut appuyer ça.» Ils sont surtout des marionnettes des grands mandarins de l'establishment du Parti libéral.

Alors, je leur demanderais de se réveiller, parce que la population commence aussi à se réveiller et commence à en avoir assez du patronage, du graissage de pattes des amis du parti, de l'absence de politiques de financement populaire, aussi de l'absence de transparence, de l'absence d'intégrité, bref, de gens qui se sont battus pendant des années en dénonçant le manque d'intégrité du gouvernement précédent, et en dénonçant justement ce type de transaction qu'ils ont pratiquement béni, parce que justement les amis du Parti libéral du Canada sont impliqués et ils sont impliqués directement.

Alors pour toutes ces raisons, je m'opposerai à l'adoption du projet de loi C-22 et je réclame aussi, au nom de mes collègues, et le chef de l'opposition l'a aussi demandé ce matin, la tenue d'une commission royale d'enquête pour faire la lumière dans toute cette histoire.

Je vous remercie, monsieur le Président, et j'espère que mes collègues d'en face sauront un jour se réveiller, parce que c'est un comportement irresponsable qu'ils adoptent à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, les déclarations du député sont, pour le moins, non fondées. Il est totalement ridicule d'accuser ce parti qui a tenu sa promesse et a annulé la transaction, et de nous qualifier ainsi de marionnettes.

Nous ne sommes pas le parti qui tente de se soustraire à ses responsabilités envers le public canadien car, en vertu de ce projet de loi, nous remplissons une promesse faite avant les élections et réitérée après notre élection, soit celle d'annuler la transaction que nous savions être contraire aux intérêts des Canadiens. Même le Bloc québécois admet que le processus n'est pas valable et que le contenu des accords n'est pas satisfaisant.

J'aimerais toutefois que le député emploie un langage un peu plus noble. Car c'est son chef qui, pendant de nombreuses années, a fait partie de cette bande de malfaiteurs, comme nous appelions le gouvernement précédent. J'en ai assez de votre hypocrisie, de vous voir pointer du doigt. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je tiens à rappeler aux députés de bien vouloir s'adresser à la présidence.

• (1630)

M. Fontana: Monsieur le Président, par l'intermédiaire de la présidence, je voudrais dire au député qu'il est un hypocrite comme son chef et. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Ce genre de langage est antiparlementaire. La présidence doit demander au secrétaire parlementaire de retirer cette remarque non parlementaire.

M. Fontana: Monsieur le Président, c'est antiparlementaire uniquement lorsque ce n'est pas vrai. Je ne retirerai pas ma remarque parce que nous faisons l'objet de toutes sortes d'accusations. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je sais que les députés croient fermement aux causes qu'ils défendent à la Chambre. Dans l'ensemble, nous nous conduisons tous de façon respectueuse afin de préserver la tradition et aussi, à mon avis, pour répondre aux attentes de nos électeurs, qui peuplent ce grand pays qui est le nôtre. Il arrive parfois que les débats à la Chambre soulèvent de grandes passions. Je demande tout de même au député de London-Est, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de réfléchir et de retirer ses propos.

M. Fontana: Monsieur le Président, je retire mes propos et je présente mes excuses à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Fontana: J'aimerais que le député d'en face réussisse aussi, de son côté, à ne pas utiliser de paroles désobligeantes. Par exemple, en traitant de marionnettes les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, il s'attaque à leur réputation.

Le Bloc a présenté un amendement et une proposition réclamant des audiences publiques. Je veux savoir comment nous pourrions justifier le long retard que cela engendrerait et les dépenses faramineuses qui s'ensuivraient. Ne serait-il pas plus prudent d'oublier cela? Le projet de loi est assez clair sur ce qui sera payé et ce qui ne le sera pas. Nous ne paierons ni les lobbyistes, ni les profits non réalisés ni les occasions ratées, mais nous paierons les dépenses engagées. Le projet de loi est assez explicite. En fait, il dit que nous devons négocier selon ces conditions. Si nous ne pouvons pas nous entendre dans ce cadre,

les négociations se termineront 30 jours après la proclamation de cette loi et les gens n'auront rien.

Les bloquistes parlent des responsabilités du gouvernement sur le plan fiscal, de transparence, de la nécessité de bâtir notre pays et d'agrandir l'aéroport Pearson, ainsi de suite. Comment peuvent-ils présenter une telle proposition qui ne fera qu'augmenter le coût du projet pour les contribuables canadiens et retarder encore son aboutissement?

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Saint-Hyacinthe—Bagot, au nom de tous ceux qui occupent ce fauteuil, je tiens à faire part au député de London-Est de mon appréciation et de mon respect devant le fait qu'il a retiré ses propos.

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, j'accepte les excuses de mon collègue.

Pourquoi tenir une commission royale d'enquête? Je vais vous donner quelques raisons. La première, c'est pour répondre justement aux recommandations de M. Robert Nixon qui a mis en lumière un tas d'aspects, un tas d'incongruités. Il affirmait, à un moment donné, que les lobbyistes avaient joué un rôle très important dans toute cette histoire-là, de même que les amis du Parti conservateur et du Parti libéral aussi.

Alors, c'est pour faire la lumière sur cela et pour faire en sorte que les lobbyistes qui se promènent sur la Colline parlementaire, qui essaient d'influencer les ministres, qui essaient d'influencer les députés, qui essaient d'influencer les caucus, le premier ministre aussi, que ces lobbyistes se comportent comme des bons citoyens et qu'ils ne se comportent pas comme des magouilleurs, avec la complicité d'anciens hauts fonctionnaires liés de près au Parti libéral.

S'ils n'ont rien à se reprocher de l'autre côté de la Chambre, pourquoi refusent-ils d'avoir cette commission royale d'enquête, qui est une recommandation même du ministre des Transports, il n'y a pas si longtemps? Pourquoi ne voulez-vous pas la tenir, cette commission royale? De plus, je trouve que mon collègue fait preuve d'un cynisme absolu lorsqu'il dit qu'avec ce projet de loi, on ne graissera plus la patte à tous ceux qui en ont profité probablement dans d'autres projets, peut-être pas d'une ampleur comme celle de Pearson, mais dans d'autres, ailleurs, parce que les lobbyistes demeurent des lobbyistes professionnels partout, dans tous les dossiers fédéraux.

• (1635)

Pourquoi dit-il qu'il n'y a plus de graissage de patte dans ce projet-là, alors qu'il est précisé être à la discrétion du ministre des Transports d'indemniser ou non les parties intimées et que c'est à lui aussi que revient le choix du montant de l'indemnité à donner et à qui la donner? Imaginez-vous, c'est presque une dictature, c'est presque dictatorial.

Alors, je demanderais à mes collègues de cesser de se conduire avec ce cynisme, de cesser de se conduire comme des olibrius.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je veux dire à mon collègue que je suis d'accord avec lui que nous avons besoin d'une enquête royale.

[*Traduction*]

Je tiens à dire au député que je suis d'accord avec lui et son parti sur la nécessité de tenir une enquête sur cette question, surtout à la lumière de ce que M. Nixon avait à dire.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Je voudrais vous citer à nouveau ce qu'il déclarait dans son rapport. Il disait: «Valider un contrat inadéquat comme celui-là qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.»

Il a ajouté que le rôle des groupes de pression était allé bien au-delà de ce qu'il considérait comme les activités appropriées de consultants auxquels les entreprises pouvaient avoir recours pour se mettre en rapport avec le gouvernement.

On pourrait presque conclure que ces activités étaient pratiquement criminelles. J'ai un très grand respect pour M. Nixon, mais il a effectué son enquête et rédigé son rapport en privé. Alors que nous étions dans l'opposition, puis au gouvernement, nous nous sommes plaints du processus qui avait conduit à la signature de ce contrat avec la Pearson Development Corporation.

M. Nixon a procédé à ses audiences en privé. À l'heure actuelle, M. Wright poursuit les négociations de la même façon et, en toute déférence, je tiens à dire que M. Nixon n'a nommé personne, mais qu'on aurait peut-être dû le faire pour que les Canadiens comprennent exactement ce qui s'est produit; ils sauraient ainsi si oui ou non des indemnités doivent être versées.

On nous dit dans ce projet de loi qu'on devrait indemniser certains pour les dépenses engagées. Selon moi, il ne devrait y avoir aucune indemnisation.

À la suite d'une enquête ou si les Canadiens sont mis au courant de tous les faits dans le cas présent, je suis persuadé qu'eux aussi jugeront qu'il est inutile d'indemniser les parties.

Je voudrais poser une question à mon collègue du Bloc québécois. À la lumière des renseignements qu'il a en main aujourd'hui, ne trouve-t-il pas comme moi qu'aucune indemnisation n'est nécessaire?

Dans l'affirmative, le Bloc québécois appuierait-il un amendement supprimant l'article 10 de ce projet de loi qui permet au ministre, en fait, d'obtenir un chèque en blanc pour rembourser leurs frais aux parties en cause?

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, la suggestion du député sera étudiée au mérite par mon parti. Nous accueillons certes avec satisfaction la déclaration de l'honorable député, et nous sommes contents qu'il n'y ait pas que des marionnettes et des pantins de l'autre côté de la Chambre.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de Saint-Hyacinthe de sa brillante intervention et des

faits troublants qu'il a exposés et qui justifient la mise sur pied d'une commission royale d'enquête.

J'aimerais également faire un commentaire concernant mon collègue et néanmoins ami, le député de London, qui, lui, s'oppose à une enquête royale et qui a accusé notre chef d'utiliser des mots antiparlementaires, l'associant aux décisions du gouvernement antérieur qui allaient dans le sens des décisions qui ont été prises concernant l'aéroport Pearson. Je pense qu'il devrait changer d'avis et convenir avec nous de la nécessité d'une commission royale d'enquête. Il verrait qui sont les véritables acteurs, autant du côté des conservateurs que du côté des libéraux et il comprendrait mieux l'importance de saisir le public de toute l'information.

• (1640)

Alors j'invite mon collègue, tout comme son collègue, à appuyer cette demande d'enquête. Je pense qu'après le caucus de demain, les députés du parti ministériel vont ajuster leur tir. Je suis tout à fait convaincu que demain après-midi ils vont appuyer d'emblée l'amendement du Bloc québécois.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Leeds-Grenville, l'éthanol; l'honorable député de Lévis, le Plan d'action pour les jeunes; l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, VIA Rail.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir faire quelques commentaires sur le projet de loi C-22 dont le Parlement est saisi.

À titre de député de la région du Grand Toronto, je me suis particulièrement intéressé à ce dossier, non seulement durant la campagne électorale de l'automne dernier, mais aussi pendant les années où j'ai présidé les travaux d'un groupe de travail libéral fédéral chargé d'étudier l'avenir de l'Aéroport international Pearson.

Le 12 juin 1989, le groupe a présenté un rapport dans lequel il concluait que ce serait une erreur de privatiser n'importe lequel des aérogares de l'aéroport Pearson. Notre parti a toujours défendu cette position depuis nombre d'années.

L'ancien gouvernement conservateur a toutefois décidé, dans sa grande sagesse et à notre vif dépit, de privatiser les aérogares 1 et 2 de l'Aéroport international Pearson, ayant déjà autorisé des intérêts privés à aménager et à exploiter l'aérogare 3 à cet endroit.

Au cours de la dernière année et des mois qui ont précédé les élections générales, ce qui s'est produit relativement à la privatisation des aérogares de l'aéroport Pearson est devenu très clair: les ministres conservateurs, y compris le premier ministre Mulroney et même la première ministre Campbell, savaient parfaitement ce qui se passait au regard de la privatisation et ont en fait donné leur bénédiction à un processus envers lequel M. Nixon n'a pas été tendre et qu'il a qualifié d'irrégulier

Les négociations ont eu lieu à huis clos. L'accord a été achevé dans l'ombre. Des lobbyistes sont intervenus. Ils ont gagné des centaines de milliers, voire des millions de dollars à la suite de cela.

J'en reviens toujours à ce que M. Nixon a déclaré dans son rapport: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui-là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.» Il a ajouté que les lobbyistes avaient joué un grand rôle, un rôle dépassant nettement ce qu'il considérait être des activités légitimes de la part d'experts-conseils aidant des entreprises dans leurs démarches auprès du gouvernement. Dans son rapport, il a aussi dit que de hauts fonctionnaires des Transports avaient été remplacés après s'être opposés au contrat.

Peut-on imaginer que l'ancien gouvernement ait, d'une manière constructive, démis de leurs fonctions et replacé ailleurs des fonctionnaires qui avaient à coeur l'intérêt public et qui, pour cette raison, s'opposaient à ce contrat? Le gouvernement les a remplacés par des gens qui approuvaient un contrat récompensant, dans les faits, les fidèles et les amis des conservateurs.

Durant la campagne électorale, le gouvernement et le consortium ont senti que le règne conservateur tirait à sa fin; ils ont signé le contrat le 7 octobre 1993, deux semaines et demie avant les élections générales.

• (1645)

Ce gouvernement croyait — et mal lui en a pris — qu'une fois le contrat signé, le nouveau gouvernement libéral n'allait pas l'annuler. Pourtant, pendant la campagne électorale, M. Chrétien, qui était alors chef du Parti libéral et donc pas encore le premier ministre, avait clairement dit, longtemps avant que le contrat ne soit signé, que, s'il était élu, il l'annulerait.

Voici les propos qu'il a tenus la veille, le 6 octobre: «Je prie instamment le premier ministre de mettre un terme au processus dès maintenant.» Il a ajouté: «Vous ne devez pas conclure une affaire de ce genre à trois semaines de la tenue d'élections, puisque ce sont des centaines de millions de dollars qui sont en jeu. Nous ne l'accepterons pas. Je ne plaisante pas! À tous ceux qui y sont mêlés, je dis: «Ne vous montez pas trop la tête demain. Nous examinerons le marché quand nous formerons un gouvernement. Si ce n'est pas une bonne affaire, nous n'irons pas de l'avant.»

Il a dit aussi: «C'est la mentalité Mulroney à son comble. On essaie vraiment de nous avoir jusqu'à la toute fin, ce qui est absolument inacceptable.» Voici encore ce que disait le premier ministre pendant la campagne électorale: «Je préviens toutes les personnes en cause que, si nous formons le gouvernement, nous nous pencherons sur cette transaction.»

Le chef de l'opposition officielle d'alors pouvait-il être plus clair à la veille de la signature de l'entente? Pouvait-il dire plus clairement que son gouvernement allait annuler l'entente? Que M. Charles Bronfman et le consortium se présentent humblement devant les contribuables canadiens, après toutes leurs manigances pour faire signer cette entente et après l'avoir conclue, malgré l'avertissement formulé par celui qui allait devenir le prochain premier ministre du Canada, afin de soutirer aux contribuables canadien 200 millions de dollars, il faut pour cela avoir un sacré culot! Cela prend une bonne dose d'audace!

Je trouve que M. Bronfman et sa société devraient avoir honte d'avoir eu l'audace de faire cela après ce que M. Nixon en avait dit et ce que le premier ministre avait affirmé, quand il était chef de l'opposition.

Le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit le versement d'une certaine indemnisation. J'ai le devoir de m'opposer au versement de toute indemnisation. Personne n'a pu démontrer qu'il fallait en verser une. On pourrait invoquer toutes sortes de raisons. Nous avons entendu plusieurs députés nous expliquer qu'il ne devrait y avoir aucune indemnisation. Par contre, je n'ai entendu personne dire que, comme on avait agi de bonne foi ou qu'on avait dépensé de l'argent sans savoir, on n'était coupable d'aucune faute et avait droit à une indemnisation. Je n'ai entendu personne nous donner une raison.

Il n'existe pas de raison valable. C'est pourquoi nous n'avons entendu aucune justification, aucune explication ni aucun raisonnement qui légitime le versement d'une somme quelconque à la Pearson Development Corporation. C'est pour cette raison que je crois que l'article 10, qui permet au ministre de verser une indemnisation, devrait être supprimé.

J'exhorte les membres du comité, qui ont étudié ce projet de loi, à proposer la suppression de l'article 10, parce que c'est celui qui donne carte blanche au ministre, mis à part les dispositions prévoyant qu'on ne rembourse pas le coût des lobbyistes ou les profits non réalisés. Ainsi, le ministre pourrait signer des chèques pour indemniser non seulement la Pearson Developement Corporation, mais tous ceux qui ont collaboré à ses travaux—pour payer leurs dépenses.

J'affirme que ce serait déraisonnable de leur verser quelque somme que ce soit, non seulement à cause de ce qui s'est dit durant la campagne électorale et de ce qui s'est passé dans les coulisses, mais aussi en raison de l'énoncé très clair qu'on pouvait lire à l'alinéa 8.6.3 de la demande de propositions émise en mars 1992. Je répète que M. Bronfman et tous ceux qui étaient liés par ce marché connaissaient très bien les termes de la demande de propositions.

Voici ce que l'alinéa disait: «Tous les coûts et les dépenses engagés par les soumissionnaires relativement aux propositions sont à la charge des soumissionnaires. En aucune façon, le gouvernement n'est tenu d'acquitter ces coûts et ces dépenses, ni de verser un remboursement ou une compensation aux promoteurs, quelles que soient les circonstances, y compris en cas de rejet des soumissions et de l'annulation du projet.»

• (1650)

On ne saurait être plus explicite, et l'appel d'offres précisait que tous ceux qu'un tel contrat avec le gouvernement du Canada intéressait s'y engageraient à leur propre risque puisque, non seulement leur soumission pouvait être rejetée, mais le gouvernement se réservait même le droit d'annuler le projet et donc de rejeter la soumission la plus avantageuse.

Comment expliquer le versement d'une compensation? L'appel d'offres stipulait au paragraphe 8.7.1 que le gouvernement avait le droit, premièrement, de rejeter toute soumission, deuxièmement, d'accepter toute soumission et, troisièmement, de décider s'il allait exécuter ou non le projet, uniquement selon sa propre discrétion.

Peut-on être plus clair? Ainsi, comme tous les intéressés savaient ce qu'ils faisaient, comment expliquer qu'on ait demandé aux pauvres contribuables canadiens de verser un montant à la Pearson Development Corporation dont le propriétaire majoritaire est Charles Bronfman, de Montréal?

Voilà la question à laquelle le comité et le Parlement sont confrontés. D'après moi, la grande majorité des députés de ce côté-ci, voire du Parlement conviendraient que, dans les circonstances, il ne devrait y avoir aucune compensation.

Il y a une expression latine qu'on nous apprenait dès la première année de droit et qui signifie: D'une cause honteuse une action ne naît pas. Autrement dit, pour se présenter devant le tribunal, il faut avoir les mains propres. On ne peut causer son propre malheur, participer à une transaction frauduleuse ou être coupable d'une façon ou d'une autre et s'attendre aller devant un tribunal pour réclamer justice, équité ou compensation.

Dans le cas de M. Bronfman, de la Pearson Development Corporation et de ses prédécesseurs, Paxport et tous ceux qui ont participé à cette malheureuse et regrettable transaction, on peut difficilement soutenir qu'ils sont innocents, dans le sens qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient ni ce qui se passait derrière les portes closes.

L'ancien gouvernement conservateur a jeté de la poudre aux yeux des Canadiens. Par exemple, on nous a dit qu'il y aurait de la concurrence à l'aéroport et, pourtant, le contrat a été accordé à un ami du premier ministre Mulroney. Puis, pour des raisons financières, il va dire à M. Bronfman qu'il ne peut pas respecter ce contrat. M. Bronfman, qui possède l'aérogare no 3, devient donc tout à coup le seul propriétaire de tous les aérogares de l'Aéroport international Pearson.

Qu'est-il advenu de l'intérêt public? S'est-on soucié de l'intérêt public tout au long de cette triste affaire? Je ne le crois pas, car beaucoup de gens—des gens qui demandent maintenant au Parlement d'être indemnisés—ont seulement cherché à tirer le plus d'argent possible des contribuables canadiens. Ils étaient prêts à agir d'une façon qui pouvait être perçue comme criminel-

le ou frauduleuse afin de conclure un marché qui, je le répète, est absolument déraisonnable.

La responsabilité en incombe entièrement au gouvernement précédent. L'actuel premier ministre a bien précisé au cours de la campagne électorale qu'il allait annuler ce marché et c'est ce qu'il a fait. Personne ne peut mettre en doute l'intégrité du premier ministre en ce qui concerne l'annulation du contrat de vente de Pearson. Il a mené une étude. Une étude a été effectuée, et la transaction a été annulée. En fait, elle a été annulée le 3 décembre 1993. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui légalise la décision que le premier ministre a prise le 3 décembre. Mais il fait plus que cela. J'approuve en principe l'annulation de la transaction prévue par le projet de loi, mais je ne suis absolument pas d'accord pour qu'une indemnité soit versée conformément au paragraphe 10. Plus important encore, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord pour que le Parlement soit appelé à discuter d'une proposition dont nous ne savons rien.

• (1655)

Le consortium dirigé par M. Bronfman a présenté une réclamation. J'estime que les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'est au juste cette réclamation. Que veulent ces gens-là? Pourquoi au juste devraient-ils être indemnisés? Nous savons qu'ils ne recevront rien pour les profits non réalisés, mais ils ont apparemment l'intention de réclamer une indemnisation de 30 à 35 millions de dollars pour leurs frais remboursables.

Avant que le Parlement puisse examiner efficacement la question, le comité devrait demander un état détaillé de tout ce qui entre dans le calcul de l'indemnisation demandée—si, bien sûr, le Parlement doit leur donner quoi que ce soit, et, à mon avis, il ne devrait rien leur donner.

J'espère que le ministre n'est pas prêt à émettre un chèque à l'ordre de la société sans dire aux contribuables ce que couvre exactement ce chèque. Je crois sincèrement à l'intégrité du ministre des Transports, et je sais qu'il ne fera pas cela, mais qu'il soumettra la réclamation au Parlement. Par conséquent, j'espère que le comité demandera ce document détaillé pour que nous sachions exactement ce qui entre dans le montant de l'indemnisation.

C'était là mon point de vue sur l'indemnisation. Je conviens qu'il faut annuler l'accord par voie législative. Il est évident que la société, Pearson Development Corporation, n'acceptera pas d'en rester là. On devrait lui dire d'aller se faire voir ailleurs, mais il semble qu'elle ait plutôt l'intention de revenir à la charge.

Cependant, il faut aussi s'occuper de l'avenir de l'aéroport international Pearson. J'utiliserai les quelques minutes qu'il me reste pour parler de l'avenir de cet aéroport.

Maintenant qu'il a décidé d'annuler l'accord, le gouvernement doit réfléchir à la suite des événements. Après débat, on décidera si, en fin de compte, un groupe privé ou une administration aéroportuaire locale doit gérer Pearson ou si Transports Canada doit continuer de contrôler directement un établissement fédéral qui procure près de 100 000 emplois directs et indirects, et dont les retombées économiques se calculent en milliards de dollars.

Il faudra tenir un débat plus approfondi sur la question, mais j'estime que, compte tenu de l'importance de l'aéroport Pearson pour l'économie nationale et pour le système de transport canadien, le gouvernement devrait en conserver le contrôle par l'intermédiaire du ministère des Transports et que nous ne devrions pas en confier la gestion à une administration aéroportuaire locale, car un tel organisme se préoccuperait surtout du rôle de l'aéroport dans la région de Toronto plutôt que dans l'ensemble de la nation.

J'espère que le ministre fera en sorte que le Parlement ait un jour la possibilité de se prononcer sur la question plus vaste de l'avenir de l'Aéroport international Pearson et de la responsabilité de sa gestion. Je crois que la plupart des députés conviennent que l'aéroport ne doit pas être privatisé, que ce serait une erreur. Notre premier aéroport international en importance ne devrait pas être cédé à des entreprises privées qui en retireront des profits dont elles seront les seules bénéficiaires.

Nous voulons tous voir l'aéroport Pearson remis à neuf, mais il y en a certains qui soutiennent que le gouvernement n'a pas l'argent pour le faire. Ce n'est pas tout à fait vrai. Si nous regardons l'état des résultats de l'aéroport international Pearson au cours des 10 ou 20 dernières années, particulièrement au cours des quelques dernières années où nous étions en pleine récession, l'aéroport a réalisé et réalise encore d'importants profits. On pourrait utiliser ces profits pour rénover.

• (1700)

En dernier recours, si chacun des quelque 20 millions de voyageurs qui passent par l'aéroport Pearson chaque année devait payer des droits de 5 $ pour la rénovation de l'aéroport, ce qui est raisonnable, on aurait les fonds nécessaires sans avoir à privatiser l'aéroport.

Étant donné l'importance de l'aéroport Pearson, le groupe de travail dont j'ai fait partie a recommandé la création d'une commission royale d'enquête chargée d'examiner l'avenir de l'Aéroport international Pearson, son rôle et son utilisation, les problèmes de contrôle de la circulation aérienne, la nécessité de construire des pistes additionnelles et l'impact de ces nouvelles pistes sur l'environnement. Je ne crois pas que nous puissions regarder un aspect en particulier de l'aéroport Pearson sans tenir compte de tous les autres aspects.

J'exhorte le ministre à engager le Parlement dans un débat sur l'avenir de l'aéroport Pearson et sur le meilleur moyen de déterminer quelle voie nous devons choisir.

En terminant, je tiens à répéter ce que j'ai dit plus tôt, soit qu'on doit modifier ce projet de loi afin qu'il soit absolument clair qu'aucune indemnité ne sera versée à la Pearson Development Corporation. De plus, d'ici à ce que le Parlement ait eu le temps de terminer l'étude de ce projet de loi, la demande présentée par M. Bronfman devrait être rendue publique afin que les

contribuables canadiens sachent exactement quelle en est la nature.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour la clarté de sa présentation. Il est évident qu'il connaît assez bien le dossier.

J'aimerais qu'il nous dise quel sera l'impact, pour la population québécoise et la population canadienne, de ne pas tenir d'enquête publique dans une telle situation si, effectivement, comme il apparaît très clairement, il y a eu beaucoup de malversations dans ce dossier, il y a beaucoup de gens qui se sont servis de la surreprésentation des lobbyistes et de pratiques de lobbying plus ou moins acceptables?

Donc, j'aimerais qu'il nous dise quel sera l'impact, selon lui, sur la population et sur l'avenir du gouvernement libéral actuel, de donner l'image qu'on veut laisser les souris danser et on veut continuer à fonctionner dans le même genre de système. En même temps, quelle image cela donne-t-il à ceux qui ne font pas partie de ce merveilleux ensemble, de ce merveilleux système où ce sont les contacts privilégiés qui importent ou le fait d'avoir un ami à un endroit ou à un autre?

Pour les citoyens ordinaires qui sont pris avec les contraintes économiques actuelles, avec toutes sortes de difficultés et sur qui on s'acharne, par exemple, en augmentant le nombre de semaines nécessaires pour l'assurance-chômage, quel message transmet-on lorsqu'un gouvernement en entier tolère de telles situations et chercherait à les laisser aller en ne tenant pas l'enquête publique qui pourrait permettre de clarifier cela?

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, je puis dire au député que le premier ministre a promis d'instaurer l'intégrité au gouvernement. Le 3 décembre dernier, il a fait savoir très clairement à tous ceux qui voulaient faire affaire avec le gouvernement du Canada que l'intérêt public était primordial; l'intérêt public devait donc être respecté, et il n'hésiterait pas à dénoncer et annuler toute transaction qui serait conclue d'une façon contraire à l'intérêt public.

Il faut faire remarquer au crédit du premier ministre qu'il a toujours maintenu qu'on devrait respecter la justice et l'équité dans les relations avec le gouvernement du Canada. Je pense que ce message a été bien accueilli par les Canadiens.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, il paraît clair que l'article 10, y compris tous ses paragraphes, constitue un instrument permettant de verser une indemnité. Cela paraît clair. On peut donc conclure que cet article résulte directement d'instances dont le gouvernement a fait l'objet.

• (1705)

Par conséquent, il semble donc qu'une indemnité sera payée. Quelqu'un a dû soumettre une demande d'indemnisation au gouvernement, et le montant a dû être clairement établi. Grâce à l'article 10, ce document permettra de verser une telle indemnité.

Le député a tellement bien exposé la situation qu'il semble s'opposer clairement à ce que fait son propre gouvernement. Pourrait-il confirmer ce qui semble se faire jour, c'est-à-dire qu'une demande d'indemnisation a été présentée, qu'une mesure législative sera adoptée pour permettre de verser cette indemnité en vertu de l'article 10, et qu'il n'y a rien que nous puissions faire à ce propos?

M. Nunziata: Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président. Je pense que nous pouvons faire beaucoup.

Le Parlement est saisi du projet de loi. Nous sommes tous des parlementaires. Nous avons le devoir de veiller à ce que le projet de loi respecte l'intérêt public. J'espère que tous les députés qui sont de mon avis prendront la parole pour réclamer la suppression de l'article 10 du projet de loi.

À l'article 9 du projet de loi, on peut lire que nul ne peut obtenir d'indemnité contre Sa Majesté en raison de l'application de la présente loi. Cette disposition établit clairement que le marché est annulé, mais j'ai de sérieuses réserves à l'égard de l'article 10.

Le député a raison. C'est l'instrument qui permettra de libeller un chèque à l'ordre de la société Pearson Development Corporation, et c'est répréhensible. J'estime qu'on ne devrait absolument rien lui payer.

Je ne fais pas partie du Comité des transports, mais j'espère que les membres du Comité des transports proposeront un amendement au lieu de se laisser distraire par des questions comme la possibilité de créer une commission royale d'enquête. C'est une question distincte. Quant au projet de loi dont le Parlement est saisi, j'espère que les députés proposeront un amendement visant à supprimer l'article 10. Grâce à la suppression de l'article 10, absolument aucune indemnité ne pourra être payée.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de York-Sud—Weston pour la franchise et le courage dont il fait preuve. Malheureusement, on n'a pas constaté les mêmes qualités chez tous les députés du parti d'en face.

Je voudrais demander au député si, à son avis, et selon son expérience — et je le respecte énormément parce qu'il siège en cette Chambre depuis longtemps maintenant et sa renommée et son honnêteté ne sont plus à faire —, selon le menu législatif qui nous est présenté ou qu'on peut anticiper, on aura la chance, comme le disait le député de Thunder Bay—Nipigon plus tôt, de revoir toute cette saga de l'aéroport Pearson, notamment lorsqu'on va déposer la fameuse loi sur les conflits d'intérêts ou sur les lobbyistes sur la Colline parlementaire? En tout cas, le type de loi qui s'en vient est assez difficile à saisir, mais je pense qu'il sait à quelle loi je fais référence. Est-ce que, à son avis, on

pourra aborder tout ça à ce moment-là, comme l'affirmait le député de Thunder Bay—Nipigon?

[*Traduction*]

M. Nunziata: Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le Président, je crois qu'il est important de rendre publics tous les détails de l'accord sur l'aéroport Pearson, mais je ne suis pas certain du moyen à utiliser pour le faire. Je pense que tous les documents devraient être rendus publics.

M. Nixon a fait des remarques très sévères, mais il n'est pas entré dans les détails; or, je crois qu'il faut connaître ces détails pour savoir, par exemple, quelles entreprises de lobbying d'Ottawa et quels particuliers faisant actuellement des affaires avec le gouvernement du Canada ont participé à des activités que M. Nixon jugeait totalement inacceptables. Je crois qu'il est dans l'intérêt public que l'on divulgue tous ces détails. Pour cette raison, je suis donc en faveur de la tenue d'une enquête.

• (1710)

Le Comité des transports pourrait s'en charger. Un commission royale doté d'un mandat limité à trois mois et d'un modeste budget pourrait aussi s'en acquitter. M. Nixon, qui s'est déjà intéressé au dossier, pourrait également mener une enquête publique, de manière que tous les témoignages puissent être entendus et que les Canadiens connaissent exactement les détails de cette affaire.

Je ne crois pas que nous puissions discuter d'une manière éclairée de l'indemnité à verser à moins de connaître les détails actuellement disponibles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, à la lumière des informations que j'ai et des déclarations de M. Nixon, j'en suis venu à la conclusion qu'aucune indemnisation ne devrait être versée.

Comme le Parlement étudiera dans l'avenir un code d'éthique, je pense que cet accord pourrait très bien illustrer comment les délibérations des gouvernements et des lobbyistes peuvent porter préjudice à l'intérêt public et à quel point il faut éviter ce genre d'activité.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur cette question. Je remercie le député d'en face d'avoir aussi nettement ouvert le débat pour nous tous. J'espère que cela va attirer l'attention des Canadiens moyens d'un bout à l'autre du pays et susciter leur colère.

La privatisation de l'aéroport Pearson et l'annulation hâtive, par le gouvernement, de la décision de privatiser ce dernier s'apparentent à des épisodes d'un mauvais feuilleton politique entraînant des conséquences très réelles pour les gens concernés, les Torontois et tous les Canadiens. À ce stade, on peut prédire que ce feuilleton n'aura pas un dénouement heureux.

La privatisation de l'aéroport était un projet complexe dès le départ, l'une des raisons étant bien sûr que tout s'est fait derrière des portes closes. C'est une décision dont la complexité n'a cessé de s'accroître avec le temps et la participation d'un nombre de plus en plus grand d'intervenants politiques.

Le gouvernement présente maintenant le projet de loi C-22, qui n'est pas vraiment complexe, quand on y pense, mais je crains que sa simplicité même ne cache ce que nombre d'entre nous croient être des intentions complexes de la part du gouvernement.

Il va sans dire que le Parti réformiste appuie l'annulation de l'entente de privatisation de l'aéroport Pearson même si la privatisation de la plupart, sinon de la totalité, des entreprises du gouvernement représenterait un grand pas en avant pour l'édification d'un nouveau Canada. Il est vraiment déplorable que le gouvernement précédent et le parti qui était auparavant au pouvoir aient été si embourbés dans le scandale et le népotisme qu'ils ont présenté sous un si mauvais jour toute la question de la privatisation aux Canadiens.

Certes, le projet de loi C-22 n'est pas une solution ni un remède au gâchis que nous a laissé le gouvernement précédent. Il ne fait qu'ajouter au gâchis. C'est pourquoi nous devons absolument rejeter le projet de loi C-22 en adoptant la motion présentée par mes collègues et l'opposition officielle, ainsi qu'en recommençant à zéro pour démêler cet écheveau d'intrigues politiques, de népotisme et de politique de bas étage.

À mesure que nous démêlerons l'écheveau, il se pourrait que nous trouvions une nouvelle liste de noms de gens ayant joué un rôle de premier plan dans toute cette affaire. Je crains que ce ne soit là l'objectif visé par la disposition du projet de loi C-22 donnant carte blanche au remboursement de débours. Le projet de loi C-22 ne règlera pas le problème, il ne fera que le faire disparaître en douce.

Je qualifie cette saga de mauvais feuilleton, mais ce sont des gens bien réels qui ont été victimes de ce gâchis. Comme d'habitude, ce sont les gens qui sont le moins responsables du problème qui en souffriront le plus et qui sont le moins susceptibles de bénéficier de la solution proposée par le gouvernement.

Je pense aux Torontois qui ont tellement besoin que l'aéroport Pearson devienne un aéroport de calibre international pour servir une ville de calibre international. Je pense aux gens qui auraient travaillé à la rénovation de l'aéroport Pearson. Ces gens comptaient sur des emplois. Je fais allusion par là à tous les Canadiens qui, qu'ils en soient conscients ou non, dépendent de l'aéroport Pearson, la plaque tournante la plus importante au Canada, pour maintenir les échanges commerciaux et assurer le transport aérien des Canadiens qui se rendent pour affaires à l'étranger, ainsi que des commerçants étrangers qui viennent faire des affaires au Canada.

• (1715)

Chaque fois qu'un gouvernement prend une décision de ce genre, il y a un effet de ruissellement. C'est précisément pour cette raison que le gouvernement doit apprendre à se contrôler. En effet, chaque fois qu'il fait quelque chose, la vie des gens qui n'ont rien à voir avec un projet particulier se trouve bouleversée.

Encore une fois, il faut encourager la privatisation. Mais si celle-ci échoue à cause d'une mauvaise gestion et de la corrup-

tion, comme dans le cas qui nous préoccupe, il faut virer de bord avec le plus grand soin, même si ça prend du temps.

Ce n'est pas ce qui s'est produit ici. Ce gouvernement veut faire franchir de façon expéditive toutes les étapes au projet de loi C-22. Chaque fois qu'un gouvernement décide d'étudier une question et de publier un rapport, il faut normalement s'attendre à ce que, d'ici à ce que les bureaucrates arrivent à une conclusion, le problème soit totalement différent tellement de temps se sera écoulé, tellement de poussière se sera accumulée sur les documents et tellement les pages de ces derniers auront jauni.

Cela a sans nul doute été le cas pour l'ancien gouvernement et presque à coup sûr pour ce parti la dernière fois qu'il s'est trouvé au pouvoir. Mais pas cette fois-ci. Je suis devenu tellement sceptique quant aux rouages de la politique traditionnelle que je ne puis m'empêcher de penser que, si ce gouvernement a fait preuve d'une telle célérité pour publier le rapport de l'étude Nixon et a décidé d'indemniser les entrepreneurs, c'est parce qu'il a peur que cette question ne traîne trop longtemps.

L'entente Pearson qui a été conclue doit être révoquée. Faisons-le. Mais plutôt que d'accorder au ministre le pouvoir de distribuer de vastes sommes d'argent, quelque chose comme 30 ou 40 millions de dollars, pour rembourser les menus frais, une expression politiquement douteuse si j'en ai entendu une, approfondissons la question pour déterminer une chose ou deux: premièrement, dans quelle mesure l'ancien gouvernement a bousillé cette entente?

Une enquête publique, autrement dit une affaire déjà réglée qui mérite qu'on en discute encore de crainte qu'elle ne rejaillisse et foule aux pieds encore une fois le processus politique au Canada. Prenons le temps de découvrir toute l'ampleur de cet impair politique. Essayons plus particulièrement de découvrir le rôle des lobbyistes dans cette affaire. Essayons de trouver combien de personnes ont pâti, inutilement et sans qu'elles l'aient cherché, de l'affaire Pearson pour que ce gouvernement puisse réparer ses erreurs.

Il est intéressant de voir qui a participé à cette affaire et quels sont les partis, les sociétés et les noms dont il a été question dans d'autres documents. Il faudrait les examiner attentivement. Nous devrions nous servir de cette histoire comme d'un exemple de ce qu'il ne faut jamais faire en politique.

Nous devons voir jusqu'à quel point Pearson a été un passif pour le gouvernement. Nous savons qu'il a été un passif très important et qu'il deviendra encore plus important si le projet de loi C-22 est adopté compte tenu, surtout, de l'article 10.

Pour terminer, nous devrions examiner de nouveau la privatisation de Pearson pour voir comment cela pourrait fonctionner. Cette fois, j'espère que le gouvernement au pouvoir aura la volonté politique et la sagesse de ne pas oublier que des décisions politiques de ce genre-là ne touchent pas seulement les intervenants politiques mais touchent tout le monde, les personnes qui travaillent à Pearson, celles qui réaménageraient cet aéroport et tous les Canadiens qui comptent tant sur cet aéroport.

Il y a une leçon valable à tirer de cette affaire. En présentant le projet de loi C-22, le gouvernement a montré aux Canadiens qu'il n'avait rien appris, surtout sur le plan de la rémunération. J'espère qu'il se rachètera en appuyant l'amendement qui anéantira ce projet de loi et qui mettra fin au faux pouvoir du ministre de rembourser des sommes énormes sans avoir à rendre de comptes, et en recommençant à zéro.

• (1720)

Sinon, il aura montré que ce sont encore des intérêts politiques étroits qui contrôlent Ottawa et que les intérêts des travailleurs ne sont pas encore défendus comme ils le devraient par les partis politiques traditionnels.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je félicite l'orateur précédent, car je trouve ses propos très pertinents.

Vu qu'il prône également la création d'une commission royale d'enquête, je voudrais lui demander s'il estime lui aussi que les coûts de cette commission seraient de l'ordre de 27 millions de dollars, comme nous l'a dit un intervenant précédent, car c'est bel et bien le chiffre qui a été donné par le Parti libéral tout à l'heure?

[*Traduction*]

M. Hanger: Monsieur le Président, c'est une bonne question qui touche l'évaluation des coûts. Qu'est-ce qu'il en coûtera s'il est question de remboursement? Je ne pense pas pouvoir évaluer l'offre globale proposée à titre d'indemnisation à ce moment-ci. Il faudra rendre les chiffres publics et ouvrir un processus d'examen transparent.

Le député a dit quelque chose au sujet d'une commission royale. Je me demande si une commission royale s'impose vraiment. Certes, je suis en faveur d'une enquête publique pour passer l'offre de dédommagement à la loupe, mais pas nécessairement d'une commission royale.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je voudrais retenir les propos de l'orateur précédent qui ne voulait pas qu'on mêle le bien-fondé de la privatisation dans certaines circonstances à une privatisation qui serait faite dans un contexte plus ou moins douteux, du type de celui qu'on a devant nous.

J'aimerais lui demander si dans une éventuelle loi sur les lobbies, il serait pertinent qu'il y ait un chapitre particulier sur les préoccupations, les protections qu'on doit prendre contre les lobbies dans des situations particulières où une privatisation est prévue? Est-ce qu'il faudrait des règles particulières concernant les lobbies qui pourraient s'appliquer dans le cas présent, mais qui pourraient s'appliquer aussi dans l'ensemble des cas, de telle sorte qu'on soit sûr que les mouches soient plus loin du miel?

[*Traduction*]

M. Hanger: Monsieur le Président, le métier de lobbyiste est aussi vieux que celui de politicien. Vouloir mettre fin au travail des lobbyistes par l'adoption d'une mesure législative est une gageure.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit dans le cas d'une entente, d'une offre de dédommagement ou d'une transaction quelconque qui amène le gouvernement à intervenir dans le secteur privé, c'est que, si tout est mis sur la table afin que le public en prenne connaissance et que tout le monde sache de quoi il retourne, on préviendra beaucoup d'activités douteuses. Si tout se passe dans le plus grand secret, les lobbyistes ont beau jeu. Par contre, si tout se déroule au grand jour, ils sont moins tentés de dépasser les bornes.

C'est dans cet esprit, c'est-à-dire au grand jour, que j'aimerais que l'on aborde à l'avenir toute proposition de privatisation.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, il y a un aspect de la question qui m'inquiète un peu. On a entendu plusieurs orateurs s'inquiéter du coût d'une telle enquête, ou si une enquête royale est le bon choix. Peut-être pourrions-nous avoir un autre genre d'enquête? Ce qu'il importe de savoir et de se donner comme instrument, c'est une commission qui aurait le pouvoir de faire connaître la vérité. Quand vient le temps de choisir entre l'intérêt physique de la construction rapide d'un aérogare et l'intérêt du citoyen pour qu'il ait confiance en ses institutions, je pense qu'on n'a pas le droit d'hésiter deux minutes, on doit choisir l'intérêt du citoyen pour s'assurer qu'il soit protégé.

• (1725)

S'il faut attendre six mois de plus pour obtenir la construction d'une troisième aérogare à Pearson, on attendra. Pendant ce temps-là, le citoyen qui paie des taxes saura que ses taxes sont utilisées à bon escient. Et si le parti ministériel n'a rien à se reprocher concernant les transactions menées par l'ancien gouvernement, si le gouvernement actuel prétend ne pas agir de la même façon, il ne devrait pas craindre une telle enquête. Il ne devrait pas craindre que cette enquête révèle des procédés dans lesquels il aurait pu lui-même tremper.

Un gouvernement transparent comme le Parti libéral se plaît à se qualifier ne devrait pas être inquiet des enquêtes menées par une commission royale. Il ne devrait pas avoir peur de répondre aux questions qui lui seront posées. Mais si le gouvernement continue de s'opposer à cette demande, il est fort possible que les contribuables commencent à douter de la sincérité de ce gouvernement. Il est possible que les contribuables se demandent pourquoi les libéraux cherchent tant à s'éviter l'odieux de passer devant un commissaire enquêteur. Lorsqu'on a les mains blanches, on ne craint pas la vérité, on ne craint pas les enquêteurs, on ne craint pas de révéler le passé des autres en ayant peur que ce passé puisse peut-être être assimilé au nôtre.

Selon moi, les commentaires qui ont été faits sont sincères, mais je ne pense pas qu'ils doivent s'arrêter là. Notre action doit faire en sorte que la vérité sorte au grand jour, que le grand public en soit informé et surtout, qu'on évite que dans d'autres transactions—ce pourrait être celle de Hibernia, celle du contrat des hélicoptères, un autre contrat qu'on a annulé—on ait à se poser les mêmes questions. Lorsque des questions se posent, lorsqu'il en va de l'intérêt public, on ne doit pas craindre de les poser et de le faire au grand jour.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne sais pas si le député de Calgary-Nord-Est veut faire une observation au sujet de la dernière intervention.

M. Hanger: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question proprement dite. Son exposé de cinq minutes fourmillait de détails.

Toujours à propos de la commission royale et des deniers publics, qu'obtiendrait-on en en instituant une? Les précédentes commissions royales n'ont-elles pas été très coûteuses? Ne pourrait-on pas régler la chose de façon beaucoup plus efficace en recourant à d'autres moyens qu'une commission royale qui peut coûter des millions de dollars?

S'étant penché sur la question, M. Nixon a formulé certaines recommandations, et je crois que nous devrions les examiner de près. S'il est dit quelque part qu'il ne devrait pas y avoir d'indemnisation, il ne devrait tout simplement pas y en avoir! Voilà l'approche que je préconise.

Cela étant dit, je n'ai rien à ajouter aux observations du député.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, c'est un privilège de pouvoir prendre la parole dans le contexte de ce débat sur le projet de loi C-22. Pendant la dernière campagne électorale, le chef du Parti libéral du Canada s'est promené partout, d'un océan à l'autre, pour promettre à la population canadienne, entre autres, un gouvernement transparent. Où en est ce gouvernement après six mois de pouvoir?

Je rappellerai brièvement quelques faits qui, à mon avis, sont marquants dans ce domaine. Tel que promis, le gouvernement annule d'abord le contrat des hélicoptères, mais une grande surprise, nous ignorons, et la population ignore, le coût réel de cette transaction.

En décembre, pendant qu'à peu près personne ne s'intéressait à ce qui se passait à Ottawa, et pendant que nous étions préoccupés d'installer nos bureaux, tant à Ottawa que dans nos comtés, le gouvernement annonce une augmentation des cotisations à l'assurance-chômage. Par la suite, au moment de la présentation de son Budget, le 22 février dernier, il veut se donner une bonne image auprès de la population et il lui laisse croire qu'il est généreux, compréhensif et très bon administrateur en annonçant une baisse des cotisations qui, toutefois, ne sera effective qu'en 1995. Ce gouvernement se garde bien de dire clairement à la population qu'il ramène les cotisations au montant où elles se situaient avant qu'il les hausse.

• (1730)

Dans le dossier de Ginn Publishing, le gouvernement n'a berné personne qui a suivi le dossier, et la population n'a pas avalé les explications on ne peut plus étranges et contradictoires des différents ministres qui ont été interrogés sur le sujet.

L'opposition officielle a tenté par tous les moyens accessibles de faire la lumière sur cette vente d'une maison d'édition canadienne à un géant américain. Ce fut sans succès. Tous les libéraux, ministres comme députés, sont demeurés complices et ont préféré le silence aux réponses claires et sans équivoque. Ils nagent dans le clair-obscur, entre deux eaux, où l'oral seul laisse des traces sur ce terrain, où les libéraux se sentent liés par un engagement verbal venant apparemment d'un ministre du gouvernement précédent. Question pour laquelle un avis juridique, donné par le ministère de la Justice à la demande de son client, le ministère des Finances, tombe sous le secret professionnel des avocats, comme le stipule l'article 23 de la Loi sur l'accès à l'information.

Compte tenu du manque de transparence de ce gouvernement, il a été impossible pour la population de savoir vraiment qui on voulait protéger dans cette transaction et à qui cette transaction avait vraiment profité. Puis survint une autre situation troublante: des allégations sérieuses voulant que le Musée de la nature était mal administré. Un tollé général du monde scientifique, tant canadien qu'international, s'unissait pour réclamer une intervention avant qu'il ne soit trop tard.

Devant le Comité du patrimoine canadien, l'opposition officielle a rappelé, une fois de plus, que la population avait le droit de savoir si les allégations étaient fondées ou non, puisque les 18 ou 20 millions qui constituent le budget de ce musée viennent après tout de l'argent des contribuables. Les deux partis d'opposition ont alors réclamé le droit de recevoir en comité des témoins qui permettraient d'entendre les deux versions de cette histoire. Peine perdue! Les libéraux avec leur grande transparence ont refusé, encore une fois, que la lumière soit faite.

Loin de moi l'idée de prétendre que j'ai fait une revue exhaustive des six mois de cette administration et de ce gouvernement depuis qu'il est au pouvoir. Mon intention est plutôt d'attirer l'attention de la population sur une constante à partir des quelques exemples que je viens de rappeler. Et cette constante est la suivante: chaque fois que le gouvernement pourrait donner suite à sa promesse d'intégrité et de transparence, il choisit des faux-fuyants, même si dans le livre rouge ou dans ses discours tout au long de la campagne, le premier ministre a dit de différentes manières que la transparence était nécessaire pour que la population retrouve confiance dans le gouvernement et dans les hommes et les femmes politiques.

Voyons maintenant de plus près ce qu'il en est du projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson. J'irai droit au but pour rappeler brièvement et à ma manière quelques événements marquants qui débutent en avril 1987.

Dans un premier temps, le gouvernement conservateur convient d'abord de confier à une société immobilière, propriété de Charles Bronfman, la construction et l'exploitation de l'aérogare 3 de l'aéroport Pearson. Dans ce premier groupe d'amis se retrouvent entre autres Herb Metcalfe, démarcheur pour Claridge Properties Inc. et ancien organisateur de M. Jean Chrétien; Léo Kolber, le sénateur libéral qui, en campagne électorale, s'est permis d'organiser, comme on l'a rappelé à plusieurs occasions, le party à 1 000 $; Peter Coughlin, président de Claridge Properties Inc. qui est directeur général de Pearson Development Corporation; Ray Hession, ex-sous-ministre de tout ce qu'il y avait d'important dans les gouvernements libéraux précédents, et comme le rappelait le *Ottawa Citizen*, il est lié à la compagnie Paxport Inc.

• (1735)

Par la suite, le gouvernement de Brian Mulroney revient sur une de ses décisions, et, en décembre 1992, décide de céder à l'entreprise privée le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson. Les délais sont très courts et seulement deux firmes peuvent répondre à l'appel du gouvernement et soumissionner: Claridge, de Charles Bronfman, et Paxport, du groupe Matthews. C'est Paxport Inc. qui est retenue.

Cette fois, on retrouve les vrais amis du régime conservateur, dont Don Matthews, président de Paxport Inc., qui, en 1983, était le président de la campagne à la chefferie de Brian Mulroney, ex-président du Parti conservateur et de plusieurs campagnes de financement. Son gendre, David Peterson, est l'ex-premier ministre de l'Ontario. C'est à Bob Nixon, ex-ministre du Cabinet Peterson que M. Chrétien confiera le soin d'enquêter à huis clos sur la transaction qu'il a promis d'annuler au tout dernier jour de sa campagne.

Otto Jelinek, ex-ministre dans le gouvernement conservateur, membre du Conseil d'administration de Paxport, est président d'une des filiales asiatiques du groupe Matthews. Fred Doucet, un démarcheur de profession et ami de très longue date de Brian Mulroney, sera engagé par Paxport et on le retrouvera également dans le dossier de Ginn Publishing. Comme vous voyez, monsieur le Président, tout se tient.

Bill Neville, démarcheur lui aussi pour Paxport—il est très intéressant; c'est un personnage intéressant, vous allez voir—ancien chef de Cabinet de l'ex-premier ministre Joe Clark, membre du cercle restreint de Brian Mulroney et responsable de l'équipe de transition de M^me^ Campbell. Alors, il les aura eus tous les trois. Lui, c'est mur à mur!

Paxport Inc. doit démontrer avant le 15 février 1993 que sa proposition est financièrement viable. Le gouvernement ne respectera pas cette condition, et Paxport, qui n'avait vraiment pas les reins assez solides pour faire cette acquisition, devra se tourner vers son ami Charles Bronfman et lui dire: «Viens au secours, mon concurrent, que nous nous fusionnions et que nous prenions le grand contrôle de cet aéroport très rentable. Nous allons pouvoir ajouter des millions à nos fiducies familiales.» Donc, T1 T2 Limited Partnership. Alors, s'ils veulent continuer la négociation avec le gouvernement, c'est la seule façon. Donc, Claridge, la concurrente, devient par surcroît majoritaire avec 66

p. 100 des actions, et la compagnie qui avait été retenue pour mettre ce projet de l'avant se retrouve sans doute, selon ses moyens, avec uniquement 17 p. 100 des actions de la nouvelle compagnie.

Or, pour rendre toute cette aventure très avantageuse pour ses amis, le gouvernement s'engage à détourner la clientèle vers cet aéroport et à freiner, voire empêcher, tout développement aéroportuaire dans les 75 kilomètres de l'aéroport Lester B. Pearson.

Puisque le gouvernement est à même une caisse qu'il juge sans fonds, puisque des déficits, on peut en faire, il épuise plusieurs autres millions de dollars pour mener à terme cette privatisation qui permettra à de bons amis du régime de s'enrichir au détriment de la population. Pour faire accepter la privatisation à certains groupes clés, il offre les compensations suivantes: des primes de séparation pour les employés de Transports Canada pour un grand montant de 5,5 millions, et ce, même si tous les emplois avaient été garantis au préalable pour au moins deux ans auprès de Pearson Development Corporation.

Une contribution de 15 p. 100 pour défrayer une partie du loyer d'Air Canada et celui de lignes aériennes étrangères qui utilisent les installations de l'aérogare 2.

• (1740)

De plus, alors que le gouvernement s'est spécifiquement engagé à ne pas financer les travaux de construction, de réparation ou de rénovation aux aérogares 1 et 2, il décide de financer de façon déguisée, par l'acceptation d'un report de 40 p. 100 sur le coût du loyer, en s'entendant, naturellement, avec une bonne clause, dans un contrat qui est à peu près de cette épaisseur-là—je l'ai vu ce matin, j'ai été assez surprise—que l'argent sera remboursé ultérieurement, portant intérêt du taux d'escompte de la Banque du Canada, plus 2,5 p. 100.

L'aéroport Lester B. Pearson génère des profits, ce qui pourrait le rendre intéressant pour des partenaires tiers. Mais voilà que le gouvernement canadien, dans ce contrat d'une telle épaisseur, n'a même pas prévu une clause qui lui permettrait de s'opposer à une telle transaction, de sorte que l'exploitation de l'aéroport pourrait passer à des intérêts étrangers sans que le gouvernement puisse même s'y opposer.

Il existe, semble-t-il, suffisamment de raisons pour justifier une enquête publique dans ce dossier. En effet, dans le rapport qui devait recommander l'annulation de l'accord de privatisation de l'aéroport Pearson, M. Nixon a mentionné que le rôle des démarcheurs dans ce dossier a largement dépassé ce qui est habituellement convenable, principalement en ce qui concerne la réaffectation de plusieurs hauts fonctionnaires. Le rapport précise de plus qu'il n'est pas dans les usages démocratiques de signer une transaction de cette ampleur en pleine campagne électorale.

Dans les huit premiers articles de la loi, le projet annule la transaction et interdit toute poursuite contre le gouvernement du Canada et ses représentants. Très bien. Le gouvernement libéral avait fait une promesse et, pour la deuxième fois, il se dégage d'un engagement écrit et signé qui mettait en cause plusieurs millions de dollars. La première fois, il se débarrasse du contrat des hélicoptères et, cette fois-ci, par une loi, il se débarrasse de ce contrat fait à la hâte dans le contexte de l'aéroport Lester B. Pearson.

Comment ce même gouvernement peut-il prétendre depuis des mois qu'il n'a pas pu se défaire d'un engagement verbal d'un ancien ministre de l'autre gouvernement, alors qu'il se défait de l'engagement écrit? Ce gouvernement ne berne personne, et l'enquête pourrait peut-être s'étendre à autre chose.

Que cache réellement l'annulation de tout ceci? Y avait-il trop de conservateurs et pas suffisamment de libéraux qui profitaient de la transaction? Ou a-t-on eu peur qu'on découvre finalement—j'ignore si c'est un mot parlementaire—la magouille?

Il y a là de quoi s'inquiéter, et la population apprendra vraiment le contenu de cette loi. Alors qu'on lui demande de se serrer la ceinture et qu'on s'apprête à revoir son filet de programmes sociaux, on veut faire adopter une loi pour graisser ceux qui permettent à certains partis politiques d'avoir le pouvoir.

À l'article 9, la loi établit le principe qu'il n'y aura aucune indemnité de versée, en raison de l'application de la présente loi. Par ailleurs, à l'article 10, il est écrit que l'indemnité à verser est laissée à la discrétion du ministre. Quel maquillage, monsieur le Président! J'étais très contente d'entendre d'autres collègues trouver que, vraiment, laisser tout ce pouvoir au ministre, quand on sait que le panier est percé et qu'on ne saura pas où il va s'arrêter, était très risqué.

J'en suis donc venue aux conclusions suivantes. Ce gouvernement a les pieds et les mains liés par les amis du régime qui, année après année, garnissent la caisse électorale du Parti libéral comme celle du Parti conservateur.

• (1745)

Et je rappellerai que le chef de l'opposition nous a fait une excellente démonstration ce matin, en nous montrant que les cinq plus grandes banques du Canada donnaient à peu près 50-50, à peu près un demi-million de dollars, 250 000 dollars au Parti libéral et 250 000 dollars au Parti conservateur.

Ces vieux partis font de la politique en prenant en compte les intérêts de celles et de ceux qui leur permettent de détenir le pouvoir à tour de rôle en faisant fi des intérêts de la population.

Il est grandement temps d'assainir les finances publiques en introduisant une législation sur le financement des partis politiques, législation qui pourrait largement s'inspirer de la législation québécoise.

Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, il n'y a pas d'autres solutions que de mettre sur pied une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur cette sombre histoire de patronage éhonté.

La commission pourrait elle-même recommander, s'il y a lieu, les sommes à verser en raison de l'annulation du présent contrat. Toutefois, il est bien entendu que ces sommes ne pourraient compenser des profits hypothétiques que T1 T2 Limited Partnership aurait pu réaliser à la suite de l'exploitation des terminaux 1 et 2 de l'aéroport Pearson, ou rembourser les som-

mes versées aux démarcheurs auprès des titulaires d'une charge publique.

En clair, aucun remboursement pour l'argent donné aux lobbyistes qui ont finalement mené le gouvernement par le bout du nez en leur rappelant qui les avait réellement fait élire.

Les Canadiens et les Canadiennes en ont ras le bol du manque de transparence de ce gouvernement. Ils en ont ras le bol des promesses faites en catimini qui finissent par coûter très cher aux contribuables.

Les Canadiens et les Canadiennes en ont ras le bol de ce gouvernement qui protège ses amis et rembourse des donateurs généreux des campagnes électorales. Ils en ont ras le bol des promesses du livre rouge—le *red book*, quand j'étais petite, c'était pour les voitures d'occasion—qui donne belle figure au gouvernement et protège une fausse image de ce qu'il est en réalité.

En somme, les Canadiens et les Canadiennes en ont assez des promesses qui permettent que la roue tourne, que les riches deviennent de plus en plus riches, que les pauvres deviennent de plus en plus pauvres, et que les partis traditionnels se maintiennent en place à tour de rôle pour partager entre eux leur part de gâteau.

Les Canadiens et les Canadiennes ont atteint le seuil limite de la tolérance et ont perdu confiance dans ce gouvernement qui, en si peu de temps, a raté toutes les occasions de leur donner confiance, parce qu'il se refuse à gouverner avec transparence.

Aussi, en leur nom et à mon tour, je réclame une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur cette transaction que je qualifie de scandaleuse.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je voudrais remercier ma voisine de la clarté de la démonstration qu'elle nous a faite. C'est un exercice pédagogique très éclairant, et on voit que son expérience d'enseignante lui sert beaucoup pour nous donner des exemples très précis.

J'ai bien aimé, d'ailleurs, la comparaison avec Ginn Publishing. Ici, on est dans un dossier qui, dans le cas de l'aéroport Pearson, fait référence à l'ancien gouvernement, et, dans le cas de Ginn Publishing, on est rendu dans les activités du présent gouvernement et on rencontre exactement le même modèle de comportement plus ou moins clair, plus ou moins précis, qui perpétue le pouvoir occulte du lobbying. J'aimerais là-dessus que ma collègue de Rimouski—Témiscouata nous parle un peu plus en détails du type de financement des partis politiques que ça prendrait pour réussir à nettoyer la situation qu'on vit ici.

Dans un certain sens, ça nous rappelle un peu ce qui peut s'être passé au Québec avant 1976, particulièrement dans les deux mandats de Robert Bourassa, de 1970 à 1976, les deux premiers mandats où les pratiques douteuses étaient très courantes.

On avait des gens un peu équivalents des personnes qu'on a nommées dans le discours. Ici, au Québec, c'était peut-être plutôt des Desrochers, par exemple, qui faisaient ce type de travail-là.

• (1750)

Aujourd'hui, on a réussi, au Québec, à sortir de ce modèle, grâce particulièrement à l'action de M. René Lévesque sur la question du financement des partis politiques. J'aimerais que ma collègue nous précise quelles seraient les modalités qui permettraient d'éliminer les liens douteux qu'il y a entre les gouvernements et les lobbyistes.

Mme Tremblay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question et de l'occasion qu'il me donne de parler un peu du financement des partis politiques.

Il est évidemment extrêmement important que le gouvernement fédéral se penche sérieusement sur cette question et fasse une modification de base, c'est-à-dire interdise à toutes les compagnies de donner quelque somme d'argent que ce soit aux partis politiques. Il faut que le financement des partis politiques se fasse par les individus et qu'il y ait un montant maximum à ne pas dépasser.

Bien sûr, on l'a vu depuis plusieurs années au Canada. Regardons par exemple les chiffres avancés lors de la tenue du référendum de Charlottetown; on a vu la contribution versée par M. Desmarais—il y a huit personnes dans sa famille, y compris la petite de trois ans qui a donné 3 000 $, il ne pouvait pas aller plus loin que 24 000 $—on est très loin des chiffres de 250 000 $ qu'il aurait pu verser à la campagne.

Il en va de même avec Bombardier. Ils sont obligés de se peindre en rouge ou en bleu, mais les gens sont obligés de se faire connaître à ce sujet. Ce serait donc très long de donner des détails et de répondre à la question de mon collègue, mais encore là, si on enlevait aux compagnies le droit de donner de l'argent aux partis politiques, on ne serait pas pris dans le dédale dans lequel on se trouve. Si on avait une réforme de la Loi sur les lobbyistes, on saurait clairement comment cela se passe et on pourrait aller au fond de la question.

C'est la même chose quand on envoie les gens témoigner en comité. Il faudrait qu'on emprunte le système américain et qu'on puisse faire témoigner les gens sous serment, autrement les comités font du travail bidon.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je crois que, lorsqu'un gouvernement annule un accord comme celui-ci, on doit se demander comment il a pu le faire sans s'aliéner les personnes très puissantes au Canada qui étaient parties à l'accord. Le gouvernement y est de toute évidence parvenu par le biais de l'article 10. Cet article montre clairement qu'une entente a été conclue. Et même plus, afin de satisfaire tout le monde, l'entente devra être conclue dans un très court laps de temps.

Le paragraphe 10(3) stipule:

> Nulle entente ne peut être conclue en vertu du présent article plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ainsi, le versement de sommes interviendra un mois après l'adoption du projet de loi.

En vertu de l'entente qui a été conclue, et cela est évident pour moi comme pour quiconque a examiné la question, ces gens ont présenté des propositions de dédommagement au gouvernement, et une entente a été conclue. Quant à nous, notre tâche consiste

simplement à passer les motions en revue. Comme nous avons un gouvernement majoritaire, cette entente va passer. Nous sommes devant un fait accompli.

Je voudrais poser une question à la députée qui a parlé de cette question avec beaucoup d'éloquence. Le Bloc recommande de créer une commission royale d'enquête. Ma collègue ne croit-elle pas que les comités permanents devraient avoir le pouvoir de traiter ce genre de questions et de citer des témoins à comparaître afin de les examiner? Les représentants élus ne devraient-ils pas jouer le rôle qu'ont rempli à grands frais les commissions d'enquête? Les députés ne devraient-ils pas remplir cette fonction? Je voudrais savoir si la députée est de cet avis? Dans l'affirmative, serait-elle prête à en faire la recommandation à son caucus?

[*Français*]

Mme Tremblay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question fort pertinente et son commentaire très judicieux. Il est bien évident qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une boule de cristal ou des talents ésotériques pour voir ce que contient l'article 10 du projet de loi.

Cela veut dire que ce que les gens ont perdu par l'annulation de leur contrat, ils vont l'obtenir de nouveau grâce à l'article 10. Je partage tout à fait l'opinion de mon collègue à ce sujet.

• (1755)

Malheureusement, je ne crois pas aux travaux des comités. Je n'y crois pas, de l'expérience personnelle que j'ai eue, je trouve ces comités bidons. Et à moins qu'on puisse avoir recours au *subpoena* et qu'on fasse témoigner des gens sous serment, ces comités ne servent qu'à distraire la majorité des *backbenchers* libéraux, mais commencent à nous faire perdre pas mal de temps de notre côté.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter ma collègue pour son intervention. Ce que je retiens de ses propos, c'est l'espèce de lien, de magouille qui est mise à jour dans ce dossier entre les différents régimes qui se succèdent à la Chambre des communes.

Dans le fond, ma collègue de Rimouski a démontré d'une façon très éloquente les liens qui existaient tantôt avec le gouvernement conservateur, tantôt avec le gouvernement libéral, les souscripteurs libéralo-conservateurs ou conservato-libéraux. Ce qu'on constate, c'est que c'est la même poutine. Il y a là de quoi s'interroger sérieusement. Quand notre collègue de Crowfoot soulève que l'article 10 du projet de loi laisse entendre qu'il y a eu un *deal* en quelque part, naturellement on ne peut le mettre dans le projet de loi. Ce qu'on met dans le projet de loi, c'est que le ministre pourra entériner toutes ententes qui lui seront soumises dans les 35 jours qui suivront l'adoption du projet de loi.

J'aimerais entendre ma collègue sur cette espèce de *deal* et également, je le rappelle, de poutine libéralo-conservatrice ou conservato-libérale qui fait qu'on se retrouve toujours dans ce genre de situation-là. Les gens qui participent au party à 1 000 $ ou à 3 000 $ le couvert ne sont pas le genre de personnes que le premier ministre a affublé du titre de buveurs de bière la semaine passée, ce sont plutôt les gens qui arrivent avec leur *six pack* de champagne et des souscriptions généreuses pour le Parti libéral.

La seule façon de régler ce problème, c'est d'avoir une législation sur le financement des partis politiques, le financement des campagnes électorales. J'aime rappeler qu'au Québec, depuis que cette loi a été adoptée, quel que soient les gouvernements qui se sont remplacés à Québec, aucun cas de malversations n'a été mis sur la place publique. Grâce à quoi? Grâce à la limpidité des fonds qui transitent à l'intérieur des partis. J'aimerais entendre ma collègue là-dessus.

Mme Tremblay: Monsieur le Président, je serai très brève. Évidemment, le *deal* est conclu, c'est très clair dans la loi. C'est la seule transparence de cette loi, le *deal* existe. Maintenant, je pense qu'on l'a répété tout le temps de la campagne, blanc bonnet, bonnet blanc, les conservateurs, les libéraux, c'est pareil. Si on peut se lever aujourd'hui en Chambre et dénoncer ce projet de loi, dénoncer la magouille, dénoncer le patronnage, c'est parce que nous avons les mains propres.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 56, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 mars, de la motion.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est un peu dommage de changer de sujet. Je pense que nous étions partis dans un débat très intéressant, très animé. Maintenant, on discutera de quelque chose d'un peu plus technique au niveau des pensions alimentaires, ce qui est quand même un sujet relativement important.

À la base de tout cela, il y a des phénomènes auxquels l'évolution des sociétés doit s'adapter. De plus en plus, on se retrouve avec un nombre assez grand de familles éclatées. Même si cela n'est pas une situation souhaitable, le gouvernement doit avoir la capacité de s'adapter à un contexte plus moderne.

La proposition de M^me^ Gaffney, la députée de Nepean, se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

• (1800)

C'est une proposition qui nous semble très intéressante, mais il faut quand même regarder les impacts potentiels qui peuvent survenir des deux côtés. Déjà, des collègues ont parlé avant moi disant que le Bloc appuyait cette proposition, et c'est ce que nous allons faire.

Il y a cependant un point que j'aimerais soulever. Le système actuel fait en sorte que le parent qui doit verser une pension alimentaire—dans la plupart des cas et majoritairement, c'est l'homme—peut déduire de son revenu le montant qu'il verse en pension alimentaire. De l'autre côté, son ex-conjointe, la femme, doit inclure, elle, son revenu, sa pension alimentaire dans ses revenus.

La logique première est d'inviter soit une double imposition d'un revenu ou d'imposer la personne qui reçoit le revenu. Un autre élément est aussi de permettre que la personne ayant le plus faible revenu déclare, dans son revenu, le montant de la pension alimentaire. Donc, le montant total d'impôt payé est moindre. Ce sont des objectifs très corrects. Cependant, dans la pratique, cela crée un sentiment d'injustice profond.

La question qu'il faut peut-être se poser est: À qui va le revenu? À qui s'adresse le revenu? On parle d'un revenu qui va à la conjointe et qu'elle doit déclarer. En réalité, c'est un revenu qui va aux enfants, qui devrait servir les enfants et qui, dans la plupart des cas, sert les enfants. Souvent, même, il est insuffisant, car il doit tenir compte de la capacité de payer du conjoint ou de la personne qui doit verser la pension alimentaire. Et la personne qui la reçoit doit payer de l'impôt sur ce revenu.

Cela crée donc un sentiment d'injustice parce que, dans le fond, ce revenu-là doit aller à l'enfant. Est-ce que l'enfant doit avoir à payer ou supporter de l'impôt, finalement? L'enfant n'a pas de revenu, lui, et la question est peut-être là. Est-ce qu'on doit vraiment rendre ce revenu imposable?

C'est là, par exemple, où il faudrait peut-être raffiner la proposition. Dans la mesure où la personne qui reçoit la pension alimentaire ne doit pas payer d'impôt et ne doit pas la déclarer, il faudrait éviter dans les jugements, lorsqu'un juge donne le montant de la pension alimentaire, que celui-ci soit influencé par le changement du régime fiscal.

Prenons l'exemple de quelqu'un qui recevait une pension alimentaire de 6 000 $ par année ou de 500 $ par mois; un revenu brut de 500 $ par mois, qui pouvait être un revenu net de 400 $, donc sur lequel 100 $ d'impôt étaient payés. On pourrait se retrouver dans une situation où un juge qui tient compte du nouveau système fiscal dise: Je vais demander au conjoint de ne verser que 400 $. Il ne sera imposé que sur 400 $ et, d'un autre côté, la conjointe recevra le même montant qu'avant.

On se retrouverait donc dans une situation neutre pour la personne qui reçoit la pension alimentaire, et je ne pense pas que ce soit l'objectif de la motion de la députée de Nepean. Je pense que son objectif est de s'assurer que le montant brut qui est versé devienne un montant net, et que le conjoint qui verse la pension alimentaire supporte le fardeau de l'impôt, comme si, dans le fond, il faisait encore partie du couple et qu'il devait assumer les dépenses des enfants.

On pourrait dire: «Oui, mais, dans le fond, on aurait juste à ne pas imposer ni d'un côté ni de l'autre.» C'est un danger, parce qu'on favoriserait facilement un transfert de revenu d'un conjoint à l'autre et, de cette façon, on rendrait une bonne partie des revenus non imposables. Cela n'est pas tellement souhaitable. Il faut qu'une partie des revenus reste imposable.

La question qu'il faut se poser est: Est-ce que les enfants doivent supporter une partie de cet impôt-là? Pour le gouvernement même, faire payer l'impôt par la personne qui verse la pension alimentaire aurait un effet stimulant sur les revenus, étant donné que, souvent, il s'agit d'un revenu plus élevé que celui de la personne qui reçoit la pension alimentaire. Cela permettrait peut-être, d'un autre côté, de stimuler l'encouragement aux familles monoparentales. Il faudrait examiner cela.

Il y a aussi un aspect du dossier qu'il ne faut pas négliger. Une bonne partie des problèmes ne vient pas nécessairement du traitement fiscal, mais souvent de l'incapacité pour un conjoint ou une conjointe qui reçoit une pension alimentaire d'aller chercher cette pension-là dans la réalité.

• (1805)

On connaît ou on entend souvent dire des gens que l'ex-conjoint ou conjointe a un revenu, souvent des revenus non déclarés. On connaît l'expansion de notre économie souterraine, et un conjoint peut éviter de payer sa pension alimentaire. Les recours sont difficiles, difficilement exerçables. Ce sont des procédures qui sont longues et coûteuses et il y a là une non-responsabilisation d'une catégorie d'individus. Je ne dis pas que tout le monde est comme cela. Il y a beaucoup de gens qui, malgré le fait que leur famille soit éclatée, ont encore un souci très grand par rapport au développement de leurs enfants et un sens des responsabilités.

Il existe quand même des cas où c'est beaucoup plus difficile. Il faudrait porter une attention particulière aux conjoints, particulièrement les anciennes conjointes, parce que c'est beaucoup plus une problématique qui s'applique à l'ensemble des femmes qui ont de la difficulté à recevoir la pension alimentaires de leur conjoint. Je pense que ce sont des dossiers qu'il ne faut pas séparer. Il faut intégrer cela comme un tout. Dans ce sens-là, cette proposition est bonne, mais, comme je dis, il faudra en tenir compte.

Après avoir vérifié cet après-midi, selon les informations qu'on a pu avoir, les juges auraient tendance à tenir compte du traitement fiscal présentement lorsqu'ils vont donner une somme d'argent à un ex-conjoint ou une ex-conjointe. Et cela dit, s'ils le font actuellement, il est fort probable qu'ils vont continuer à le faire dans l'avenir et qu'ils vont tenir compte des modifications qu'on apporterait à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il faudrait mettre les choses assez claires pour éviter que dans le fond il y ait un effet pervers à la mesure. Je comprends bien qu'il s'agit simplement d'une motion et qu'on veuille énoncer un principe. Je pense que tout le monde doit être en accord avec le

principe. Même les députés du Parti réformiste qui ont dit qu'ils s'opposaient à la motion, je pense, reconnaissaient le principe. Ils n'étaient pas opposés au principe. Cependant, ils disaient que dans les détails, ils avaient des problèmes. Il peut y en avoir. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas moyen de les améliorer.

La députée de Nepean a très bien documenté sa recherche. Elle a étalé depuis l'origine des pensions alimentaires ou du traitement versus l'impôt sur le revenu, qui a commencé d'ailleurs dans les années 1940, et c'est pour cela qu'elle dit avec raison que le contexte ou la loi n'a pas su s'adapter avec le temps. On a inclus le principe de déduction-inclusion au fait qu'on peut déduire d'un côté, inclure dans l'autre revenu, ce qui n'est pas parfait et qui s'applique mal, en réalité, et pour plusieurs, paraît très injuste.

Dans ce sens, je pense qu'elle devrait maintenant aller encore une coche plus loin que sa motion, sachant aussi qu'elle a l'appui de ce côté-ci de la Chambre, et de sensibiliser son ministre du Revenu et son ministre des Finances.

Certainement que le ministère du Revenu s'est penché sur la situation. Il y a quelqu'un qui a fait référence dans le débat, lorsque le débat a passé plus tôt en Chambre, qu'aux États-Unis on faisait une distinction dans la pension alimentaire entre une portion qui va pour des dépenses que la femme doit supporter du fait qu'elle a les enfants et des dépenses reliées directement aux enfants. Il y a deux catégories avec des traitements fiscaux qui sont différents. Il y a peut-être là une alternative intéressante à examiner, une approche intéressante. Il faudrait regarder aussi ce qui se fait ailleurs. Il y a des choses qui se font bien et qui permettraient d'atteindre un peu plus de justice. C'est cela le sens de sa proposition.

Donc, en conclusion, ce sont des motifs profondément humains qui ont guidé la députée à déposer cette motion, et nous allons appuyer sa proposition, mais dans les détails, il va falloir aller encore une coche plus loin pour s'assurer qu'on ne créera pas d'effets pervers à ce qu'on veut mettre de l'avant.

[*Traduction*]

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer la motion d'initiative parlementaire présentée par ma collègue, la députée de Nepean. Sa démarche donne l'occasion à ce nouveau Parlement de s'attaquer non pas à une seule question, mais plutôt à trois phénomènes récents au Canada qui désolent les Canadiens.

La motion traite précisément des paiements de pension alimentaire considérés comme un revenu imposable, mais elle nous interpelle plus profondément en nous demandant d'analyser aussi la répartition de la richesse, l'augmentation de la pauvreté chez les enfants et la cohésion entre les valeurs des Canadiens et les politiques de leur gouvernement.

Examinons d'abord la répartition de la richesse. Si vous réunissiez toutes les familles du Canada et que vous les divisiez ensuite en cinq groupes égaux en nombre, il en ressortirait des données fort intéressantes. Les 20 p. 100 ayant le plus haut niveau de revenus encaissent 40 p. 100 du revenu total des familles. Les 20 p. 100 du niveau inférieur ne reçoivent, pour leur part, que 6 p. 100 du revenu total.

• (1810)

Si vous poussez l'exercice un peu plus loin et réunissez les deux derniers groupes, le nouveau bloc renfermant 40 p. 100 des familles canadiennes est assez important en nombre et pourtant il vit avec seulement 18 p. 100 du revenu total de toutes les familles. Comparez ce groupe de 40 p. 100 qui reçoit 20 p. 100 du revenu total à celui du niveau supérieur, où 20 p. 100 des familles reçoivent 40 p. 100 du revenu total.

Les deux groupes qui restent au milieu gagnent respectivement 18 et 24 p. 100 du total, ce qui correspond à peu près à leur proportion en nombre, soit 20 p. 100.

Je demande aux députés si, en leur qualité de représentants des Canadiens, ils sont satisfaits de cette situation. Je sais que la question est vaste, mais je crois qu'il est opportun de la poser dès les débuts d'un nouveau Parlement car le débat d'aujourd'hui nous offre notre première occasion d'analyser ce phénomène; ainsi, on l'aura présent à l'esprit lorsqu'on discutera de réforme fiscale, du budget de 1995 et des budgets subséquents.

Je ne suis pas du tout contente du fait que 20 p. 100 de nos familles se battent pour survivre avec 6 p. 100 seulement du revenu total, car je sais que dans ces familles vivent des enfants qui ne reçoivent pas leur juste part de la richesse de leur pays.

En deuxième lieu, examinons le phénomène de la pauvreté chez les enfants au Canada. Statistique Canada indique que 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté. L'impact sur leur santé est particulièrement significatif car la pauvreté dès les premières étapes de la vie produit sur l'état de santé des effets qui se prolongent jusqu'à l'âge adulte.

C'est encore illustré par le fait que la mortalité infantile dans les quartiers pauvres est presque le double de celle des quartiers riches. En 1992, 900 000 enfants ont eu recours aux banques alimentaires et environ une famille sur huit vivait dans un logement insalubre.

Je ne suis pas heureuse non plus de ces statistiques. Elles me rappellent la situation dans un pays en développement où quelques rares personnes vivent comme des rois pendant que la majorité a du mal à survivre. Cela fait même apparaître à notre esprit le mot oligarchie, qui signifie que quelques puissants contrôlent la situation et tolèrent le spectacle d'enfants affamés.

Les Canadiens rejettent l'idée qu'un tel système puisse être acceptable. Les Canadiens tolèrent mal les salaires obscènes de certains présidents-directeurs généraux de compagnie. Dans *Maclean's*, Allan Fotheringham parle d'un PDG canadien qui, l'an dernier, a eu une rémunération de 6,9 millions et il se demande: «Est-ce que le travail d'une personne pendant un an peut valoir 6,9 millions?»

De nombreux Canadiens ont de la difficulté, les banques alimentaires ne suffisent pas à la tâche, cependant il y a assez d'argent dans le système pour donner 6,9 millions à une seule personne. C'est scandaleux pour les Canadiens qui veulent justice et dignité pour tous. C'est scandaleux pour des gens attachés à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement.

C'est le contexte dans lequel on aborde la question de l'imposition des paiements de pension alimentaire au titre des enfants. Aujourd'hui, en cas de divorce, un des parents obtient habituellement la garde des enfants et l'autre doit faire des paiements réguliers. L'argent reçu par le parent qui a la garde des enfants est considéré comme un revenu et est donc imposé. L'autre parent, lui, peut déduire le montant transféré de son revenu imposable.

Je dirais tout de suite que je trouve cela injuste par rapport aux familles où les deux parents font des déclarations d'impôt. Dans une famille ordinaire, les deux parents consacrent de l'argent à leurs enfants pendant toute l'année. Mais aucun des deux ne peut déduire ces dépenses de son revenu imposable.

Aujourd'hui, on récompense le parent qui n'a pas la garde des enfants en lui donnant un avantage fiscal que n'ont pas les parents qui ont la garde des enfants ou les parents qui restent ensemble.

Comment en sommes-nous arrivés là? On pensait au départ que, si l'impôt était payé par le parent ayant la garde, habituellement la mère ayant un revenu moindre, le gouvernement prélèverait moins et il en resterait donc plus pour les enfants. De toute évidence, cette façon de voir venait de personnes qui n'avaient jamais divorcé et qui pensaient que l'appui mutuel et le soin des enfants survivaient au divorce.

• (1815)

On a fait fi de plusieurs réalités, à savoir que le divorce donne lieu à une confrontation et conduit généralement à des idées de revanche et à une certaine amertume, qu'il exige d'entretenir deux maisons avec les coûts que cela entraîne et que le parent qui n'a pas la garde des enfants adopte un nouveau style de vie qui s'accompagne de nouvelles demandes et de coûts imprévus. On a oublié que la famille qui reste perd un travailleur adulte pour partager les travaux ménagers, l'entretien de la maison et la garde des enfants. On n'a pas tenu compte de la réalité qui veut que le conjoint ayant la garde hérite du travail, des inquiétudes, ainsi que des problèmes émotionnels et intellectuels qui vont de pair avec le fait de s'occuper d'une maison et d'être à la disposition des enfants 24 heures sur 24.

Notre régime fiscal récompense le conjoint qui quitte le domicile et pénalise celui qui reste.

Certains vont dire que ce sont les tribunaux qui doivent décider des montants à verser et que les juges et les avocats tiennent compte à l'heure actuelle de tous ces faits lorsqu'ils calculent le montant de la pension alimentaire. Cependant, certaines de ces décisions remontent à 10 ou 15 ans. Non seulement les montants versés sont-ils totalement insuffisants, mais ils n'ont jamais été majorés.

Il y en a qui diront qu'il est temps de revenir devant les tribunaux pour qu'ils examinent le changement de situation. Je dirais que ceux qui donnent ce conseil n'ont jamais été divorcés ou n'ont jamais été forcés de subir la vie d'un chef de famille monoparentale. Les parents seuls sont généralement plus pauvres que les gens mariés. Ils sont souvent épuisés à cause du fardeau qu'ils doivent supporter.

Imaginez-vous une mère, chef de famille monoparentale, qui a trois adolescents et qui est divorcée depuis dix ans. Il y a de fortes chances qu'elle ait déjà dû s'adresser aux tribunaux plusieurs fois pour essayer d'obtenir les sommes qui lui étaient dues ou elle s'est peut-être enregistrée auprès d'un système provincial destiné à trouver les parents qui n'ont pas la garde des enfants pour les forcer à payer les montants qu'ils doivent. Aucun système ne procure à elle et à ses enfants ce qu'ils ont besoin.

Le résultat de ces systèmes qui ne fonctionnent pas, c'est que les membres des familles monoparentales ont le sentiment qu'ils sont moins utiles à la société et qu'ils sont marginalisés dans leur lutte pour survivre. Ils sont tentés de tout abandonner.

Lorsque les chefs de familles monoparentales pauvres lisent dans les journaux que 61 p. 100 des familles de ce genre vivent dans la pauvreté et que leur revenu est en moyenne de 9 000 $ par année inférieur au seuil de pauvreté, cela ne fait que confirmer la réalité dans laquelle ils vivent chaque jour. Cela n'a rien d'encourageant.

À l'instar des autres membres de ce nouveau Parlement, j'ai hérité d'un pays où, au cours des neuf dernières années, l'économie de marché et la non-ingérence du gouvernement étaient censées améliorer le bien-être économique de tous, mais les Canadiens s'entendent pour dire que ce système ne leur a pas apporté les résultats qu'ils attendaient.

Ils veulent que nous mettions un terme à la paralysie politique et que nous abandonnions l'idéologie qui consiste à ne pas intervenir. Ils nous demandent de libérer la volonté politique d'apporter des modifications qui redonneront à tous les Canadiens le sentiment d'être traités de façon équitable.

Le fait de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin que la pension alimentaire ne soit plus considérée comme un revenu imposable n'est là, je le reconnais, qu'un élément de la solution à ce problème, mais la motion dont nous sommes saisis ce soir est la première chance que nous avons de montrer que nous aussi sommes consternés par les statistiques sur la pauvreté dans laquelle vivent les enfants de familles monoparentales et que nous entendons redonner l'espoir à ces jeunes.

Notre appui à cette motion dit clairement que nous ne sommes pas timides: nous n'avons pas peur de remettre en question le statu quo. C'est plutôt le signe que nous, qui formons le gouvernement, reflétons les valeurs profondes des Canadiens et que nous avons la volonté politique nécessaire pour apporter les modifications voulues afin de faire à nouveau de l'équité un symbole de la société canadienne.

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis fière et heureuse d'appuyer la motion présentée par ma collègue de Nepean. La question des paiements de pension alimentaire est très importante pour beaucoup de personnes, particulièrement pour les femmes et les enfants.

La loi actuelle présente une forme de discrimination envers les enfants qui sont nés dans des familles pauvres ou monoparentales. Cette motion est nécessaire pour l'amélioration de la condition des femmes et des enfants. La loi a été votée il y a maintenant 52 ans. Elle n'a pas beaucoup changé, mais la société et la situation des femmes, elles, ont beaucoup changé depuis.

Au cours des années 1940, lorsque le gouvernement a présenté la loi, il s'agissait d'une loi progressive. En 1994, ce n'est plus vrai.

• (1820)

[*Traduction*]

En 1942, quand cette politique a été conçue, ceux qui payaient des pensions alimentaires, surtout des hommes à l'époque, gagnaient invariablement plus que leur femme. Les tranches d'imposition des deux parents n'étaient donc pas les mêmes. La déduction faisait épargner au mari une somme supérieure à ce que sa femme payait d'impôt. Il était donc logique de penser que cette épargne bénéficierait à l'enfant. Bien sûr, dans certains cas, c'est ce qui s'est produit, mais si peu souvent que ça n'a fait presque aucune différence. Il faut donc absolument appuyer cette motion, et pour trois raisons.

Premièrement, pensons à une conséquence courante des séparations et des divorces. Je suis sûre que tous les députés connaissent des cas où les enfants sont devenus les otages des disputes parentales. Les enfants n'ont généralement pas leur mot à dire dans ces histoires, et on ne leur demande pas leur avis sur leur avenir.

Ce n'est pas en modifiant le code de l'impôt sur le revenu qu'on éliminera ce problème, mais la mesure proposée pourrait aider grandement à le combattre.

[*Français*]

Je veux ajouter qu'après un divorce, le standard de vie du mari s'accroît, tandis que celui de la femme et des enfants diminue. La justice, en ce cas, n'est plus possible avec la loi qui prévaut.

[*Traduction*]

Deuxièmement, lors de la réforme du code de l'impôt, il y a quelques années, le nombre de tranches d'imposition avait été réduit à trois. La possibilité d'un écart entre les taux d'imposition des conjoints est donc passablement moindre, de ce seul fait.

[*Français*]

De nos jours, la probabilité que les deux parents soient au même échelon d'impôt est beaucoup plus grand. Donc, l'effet est de donner un sursis à l'époux qui n'a pas la garde de ses enfants, et que l'épouse doit payer sous forme d'impôt. Il s'agit d'un système ridicule et, après toute cette farce, l'argent qu'on sauve va rarement à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les enfants.

[*Traduction*]

Troisièmement, si l'on considère également que de plus en plus de femmes sont sur le marché du travail, par rapport au moment où cette loi a été adoptée, il est encore plus évident que ce système favorise une discrimination subtile contre les femmes. Je fais allusion au fait que, s'étant taillé une place sur le marché du travail, les femmes ont conservé les mêmes responsabilités face à leur famille. La preuve en est qu'il est encore très rare que les hommes obtiennent la garde de leurs enfants.

Ayant la double responsabilité de s'occuper de la famille et de travailler, les mères qui élèvent leurs enfants seules ont un handicap supplémentaire parce que leurs pensions alimentaires sont frappées d'un impôt. Ce n'était pas là l'intention de la loi originale.

Examinons une situation type où la mère se voit verser une pension alimentaire. Partout au Canada, on connaît le problème de ces pères désintéressés qui ne paient pas régulièrement leur pension alimentaire. Si, par exemple, la pension alimentaire était de, disons, 10 000 $ par an, ce revenu serait naturellement imposé. Souvent, les tribunaux tiennent compte de ce revenu additionnel, de sorte que le montant net de la pension demeure le même.

Malheureusement, si la pension alimentaire n'est pas versée entièrement, le parent qui a la garde de l'enfant, et je le répète c'est presque toujours la mère, doit payer des impôts sur une somme déjà insuffisante pour subvenir aux besoins de son enfant, alors que la partie en défaut bénéficie d'un crédit d'impôt pour ce qu'elle a versé.

Si le père ne verse que la moitié de la pension alimentaire, soit 5 000 $ dans ce cas, la mère et l'enfant sont pénalisés parce qu'ils n'ont pas assez d'argent et qu'en plus ils doivent, de par la loi, payer des impôts alors que le père bénéficie d'un crédit d'impôt sur ce qu'il a versé sans être pénalisé.

Une loi qui permet ce genre d'absurdité est choquante et doit être modifiée.

[*Français*]

On entend souvent des histoires qui soulignent la difficulté des familles monoparentales à récupérer la pension alimentaire. Ces familles sont souvent pauvres et nous, le gouvernement, les pénalisons un peu plus.

J'espère que tous les députés de tous les partis se rendent compte que cette motion n'est pas seulement une question d'amendement à la Loi de l'impôt, mais au contraire, c'est vraiment une question de justice envers des individus qui survivront mieux que dans le présent.

Je dois dire aussi que les changements appuyés par ma collègue de Nepean sont tout à fait sensés, économiquement parlant. Les programmes sociaux supportent beaucoup de femmes qui doivent en retour payer à l'impôt des sommes qu'elles ne possèdent pas. Souvent, les femmes pauvres ne peuvent pas travailler, parce que la vie coûterait trop cher. Dépendre du Régime d'assistance sociale réduit la dignité et l'espoir.

• (1825)

L'intention des programmes sociaux n'est pas l'assistance aux divorcés. Le système présent coûte cher sans aucune raison.

[*Traduction*]

Ne perdons pas de vue certains aspects du problème plus vaste qu'est celui des familles monoparentales. Une vaste proportion des enfants pauvres viennent de familles monoparentales dirigées par une femme. La plupart des familles monoparentales se maintiennent aux alentours du seuil de pauvreté ou en deçà.

Je pense que nous devrions tous reconnaître que, si nous ne modifions pas cette loi, nous condamnons à l'échec certaines personnes—et je rappellerais aux députés qu'il s'agit d'enfants en chair et en os, pas de simples chiffres en l'air — qui auraient pu réussir si seulement on les y avait aidés en adoptant ce qui est, à nos yeux, une mesure relativement mineure.

Cette loi semble faite pour porter préjudice à nos jeunes. Les jeunes m'ont toujours tenue à coeur et, j'en suis sûre, il en est de même de tous mes collègues. Je m'oppose à toute mesure qui, de toute évidence, rend la vie encore plus difficile aux jeunes Canadiens.

Comme l'a fait remarquer ma collègue lorsqu'elle a présenté sa motion, parmi tous les pays développés, le Canada se distingue en imposant les pensions alimentaires. Le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie étaient au nombre des pays dont elle a dit qu'ils étaient plus en avance que le Canada.

Je veux maintenant m'en prendre au député de Calgary-Centre qui a affirmé en cette Chambre, le 22 mars, que si les pensions alimentaires devenaient non imposables, le gouvernement verrait ses recettes fiscales diminuer, ce qui nuirait au bien-être économique du pays.

Une fois de plus, le Parti réformiste ne tient pas compte de l'avenir. Si nous n'aidons pas nos enfants maintenant, il en résultera à long terme une insécurité familiale plus profonde, une dépendance accrue à l'égard de l'assistance sociale et une augmentation de la criminalité, sujets qui préoccupent beaucoup les députés à l'heure actuelle.

Je m'inscris en faux contre son analyse du bien-fondé de cette motion.

[*Français*]

Est-ce qu'on peut vraiment dire que le régime est juste? Non. On peut citer plusieurs experts qui disent à l'unanimité que la loi doit être changée dès que possible. Ce n'est pas simplement un débat entre hommes et femmes. Les enfants sont les plus affectés par une séparation ou un divorce et ce sont les enfants qui souffrent dans tous les cas.

Est-ce qu'on peut supporter le statu quo quand les mesures prises par le gouvernement en ce moment sont discriminatoires contre les jeunes? Non, monsieur le Président. Les jeunes sont notre ressource humaine pour l'avenir. Il y a plusieurs programmes de notre gouvernement qui sont très importants et je suis heureuse de les appuyer. D'une main nous donnons et de l'autre nous retirons. La prospérité ne s'établira jamais si nous maintenons des mesures discriminatoires envers les jeunes, ces jeunes qui n'ont pas toutes les opportunités auxquelles ils ont droit dans un pays riche et fort comme le Canada.

Je voudrais encore une fois féliciter ma collègue, la députée de Nepean pour cette motion votable. J'espère que tous les députés de cette Chambre prendront avis de cette motion et l'appuieront sans hésitation.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que je participe au débat sur cette motion ce soir. Elle porte sur une question importante pour notre pays et pour les familles, qu'elles soient unies ou éclatées, car il s'agit de veiller à ce que les besoins des enfants soient satisfaits.

Cela dit, j'estime que la Loi de l'impôt sur le revenu ne devrait pas avoir des effets différents sur le revenu des familles qui restent unies et sur celui des familles qui se séparent. Pour l'instant, les effets ne sont pas les mêmes.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair dès le départ que j'appuie le principe de la motion. Cependant, celle-ci ne va pas assez loin. Et c'est parce qu'elle n'est pas suffisamment fidèle au principe que, en fin de compte, je ne peux l'appuyer.

Je vais expliquer ce qui va bien et ce qui ne va pas dans la motion. Fidèle à la coutume qu'ont adoptée mes collègues réformistes, je vais faire des propositions constructives pour rendre la motion plus acceptable.

Je tiens à féliciter ma collègue, la députée de Nepean, d'avoir mis le doigt sur une disposition législative qui nécessite de toute urgence une réforme. Elle a fait remarquer que la loi a été adoptée à une époque où peu de femmes travaillaient à l'extérieur du foyer. C'était en 1942, et la mesure a été élaborée pour l'époque, en toute bonne foi.

• (1830)

Cependant, l'article en cause de la Loi de l'impôt sur le revenu est maintenant largement dépassée. Il ne reflète plus la réalité contemporaine et le phénomène du divorce. Il ne tient pas compte non plus du fait que des millions de Canadiennes travaillent à l'extérieur du foyer. Permettez-moi de décrire brièvement le sort de ces femmes dont le conjoint est parti et qui doivent élever seules leurs enfants.

Statistique Canada révèle qu'un nombre important et croissant de parents, surtout des femmes, voient leur niveau de vie diminuer par rapport celui du parent qui ne vit plus avec ses enfants. L'argument a été invoqué à maintes reprises.

La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que le parent qui verse la pension alimentaire peut la déduire de son revenu tandis que celui qui la reçoit doit l'ajouter au sien. Si celui qui paie était resté dans la cellule familiale, sa capacité de déduire les frais de soutien des enfants aurait été réduite, dans la plupart des cas.

Ainsi, en Alberta, le principal soutien économique, dans la famille type formée du mari, de la femme et d'un enfant, aurait eu droit en 1993 à un crédit d'impôt pour enfants de 1 002 $ pour un enfant à charge de 7 à 11 ans. Si le revenu familial était supérieur à un certain seuil, il n'y avait pas de crédit, et les frais de soutien de l'enfant ne pouvaient en donner lieu qu'à fort peu de déductions, voire pas du tout. Si les parents se sont séparés en 1993 et que le parent gagnant le revenu le plus élevé s'occupe de l'enfant uniquement à l'aide de paiements pleinement déductibles d'impôt—500 $ par mois, par exemple—, il aurait droit à cette déduction d'impôt non négligeable.

On estime qu'en accordant la déduction au parent qui n'a pas la garde des enfants et en prélevant de l'impôt sur le paiement versé au parent qui a la garde, généralement celui qui touche le revenu le moins élevé, le gouvernement a perdu 235 millions de dollars de recettes fiscales en 1992. Comme la législation obligeant plus de parents à payer pour le soutien des enfants a été renforcée, on prévoit que ce montant pourrait augmenter. On pourrait appeler cela un risque moral, si vous voulez.

Je suis d'accord avec la députée d'en face pour dire que la Loi de l'impôt sur le revenu semble traiter le parent qui met fin à une union et qui a moins de responsabilités dans l'éducation des enfants beaucoup mieux que celui qui reste avec les enfants, la mère le plus souvent. Permettez-moi de vous donner un exemple. C'est un exemple concret. Il illustre bien la situation dans laquelle se trouvent bien des Canadiens. Cela se passe dans la circonscription de Calgary-Sud-Est que je représente.

Il s'agit d'un couple, lui gagnait 85 000 $ par an et elle, ménagère, ne touchait aucun revenu. Le couple a divorcé et la femme a eu la garde des enfants. Lui continue de gagner 85 000 $ par an et elle fait un travail qui lui donne un revenu annuel de 17 000 $. Dans le cadre du règlement, il a convenu de verser à son ex-épouse 6 000 $ de pension alimentaire pour ses enfants.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit ici, c'est le montant de 6 000 $ versé comme pension alimentaire. En vertu du régime fiscal actuel, la personne qui touche les 6 000 $ paie l'impôt sur ce montant et celle qui les lui verse, l'ex-mari en l'occurrence, reçoit un crédit d'impôt de 6 000 $. Ce système offre donc des incitatifs fiscaux aux conjoints qui rompent avec les liens du mariage et n'ont pas la garde des enfants.

Grâce à la loi actuellement en vigueur, une personne qui divorce touche une prime en changeant d'état civil. Certes, cette loi ne vise pas à récompenser financièrement une personne qui abandonne ses responsabilités familiales.

Telle qu'elle est rédigée, la Loi de l'impôt sur le revenu, pour les raisons que je viens d'invoquer, donne l'impression que les familles déchirées par le divorce n'ont pas grand-chose à attendre du législateur. Cette situation est intolérable. Ce sont les enfants qui en souffrent à la fin.

Selon moi, le système est fautif pour deux raisons. D'abord il permet à l'ex-mari de demander un crédit d'impôt, puis il applique un impôt sur le montant que perçoit l'ex-épouse. Ces deux lacunes montrent bien que le gouvernement ne se préoccupe pas de favoriser le maintien de l'unité familiale, d'en reconnaître l'importance et de prendre en charge les enfants en cause.

• (1835)

La motion que ma collègue a présentée reconnaît l'existence de cette iniquité et tente de la réparer. Cependant, je crains qu'elle ne soit pas juste. Le pendule est peut-être rendu trop loin du côté de l'iniquité, mais la solution ne consiste pas à le balancer promptement dans l'autre sens.

Nous avons besoin d'un compromis réel qui assurera, en fin de compte, l'existence d'une norme efficace concernant la pension à verser et qui traitera toutes les parties de façon équitable.

Cette motion permet au bénéficiaire, peu importe son revenu, de ne pas avoir à déclarer le montant reçu. C'est la non-reconnaissance du revenu touché qui est injuste.

Il faudrait examiner les ressources du bénéficiaire pour déterminer s'il doit ou non payer de l'impôt sur la pension alimentaire. Cela pourrait se faire très simplement. Je propose qu'un bénéficiaire ne paie pas d'impôt sur les pensions alimentaires de 1 000 dollars ou moins par mois et que le parent bénéficiaire déclare dans son revenu imposable les pensions alimentaires de plus de 1 000 dollars par mois.

Je voudrais que cette motion dise que ni le conjoint qui a la garde ni le conjoint qui verse la pension alimentaire ne devraient payer d'impôt sur le montant qui est versé, tant que celui-ci n'atteint pas une certaine limite. Je propose de n'imposer la pension alimentaire comme partie du revenu du parent qui a la garde que si ce montant dépasse 1 000 dollars par mois. Dans le cas, par exemple, d'une pension alimentaire de 1 200 dollars par mois, 200 dollars viendraient s'ajouter au revenu du bénéficiaire, et c'est ce montant seulement qui serait imposé.

Dans l'ensemble, cela n'entraînera peut-être pas une perte de recettes gouvernementales, mais il est vraiment trop tôt pour dire quel en serait l'effet net et on ne sait pas au juste, à ce stade-ci, si cette approche donnerait effectivement lieu à une perte nette de recettes fiscales. En fait, à long terme, cela permettrait peut-être de garantir une meilleure aide financière pour les enfants.

J'ai consacré passablement de temps, au cours de la pause, à élaborer cette thèse, et elle n'est peut-être pas la même que celle que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont adoptée à cet égard. Cependant, j'ai estimé qu'il était également très important d'exprimer mon opinion au nom des électeurs qui s'adressent à moi depuis très longtemps au sujet de cette question.

Étant donné que la motion traite de changements à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, je dois aussi mentionner ceci en terminant: la députée désire que la Loi de l'impôt sur le revenu soit plus équitable pour toutes les parties. Adopter un régime d'impôt uniforme constituerait un bon début. Si cet impôt uniforme constituerait appliqué, nous n'aurions pas à examiner encore d'autres changements compliqués à un régime fiscal qui est déjà compliqué.

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler en faveur de la motion nº 14, qui a été présentée par ma collègue, la députée de Nepean.

La motion demande au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour les bénéficiaires. Ce débat fournit au Parlement l'occasion de mettre fin à un problème que pose depuis longtemps la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les dispositions de la législation fiscale qui prévoyaient la déduction des paiements de pension alimentaire du revenu imposable étaient entrées en vigueur en 1942. Depuis les années 40, la société canadienne a fait beaucoup de progrès. Malheureusement, en ce qui concerne la pension alimentaire, la législation fiscale a pris bien du retard sur les réalités de la société d'aujourd'hui.

Il y aujourd'hui, au Canada, près de un million de familles monoparentales, soit 20 p. 100 des familles qui ont des enfants. Quatre-vingt pour cent de ces familles monoparentales sont dirigées par des femmes. La moitié de ces familles vivent dans la pauvreté et, même si elles ne représentent qu'un petit nombre de foyers canadiens, seulement 3 p. 100, les familles monoparentales où le chef de famille est une femme portent 17 p. 100 du fardeau total de la pauvreté au Canada.

• (1840)

Le problème que nous examinons aujourd'hui ne consiste pas seulement à modifier la législation. Il s'agit fondamentalement d'un problème de justice envers les parents seuls, particulièrement les mères.

Durant ce débat, nous devons examiner l'intention de la loi actuelle et l'effet de cette loi sur les familles d'aujourd'hui. Étant donné que 90 p. 100 des personnes qui touchent une pension alimentaire sont des femmes, il est juste de dire que les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives à la pension alimentaire ont un effet préjudiciable envers les femmes et les enfants de familles monoparentales.

Le traitement fiscal des paiements de pension alimentaire réduit en fait la capacité des mères seules de subvenir aux besoins de leurs enfants, après une séparation ou un divorce, et crée de plus grandes disparités encore entre les parents qui ont la garde des enfants et ceux qui ne l'ont pas. Le revenu des payeurs de pension alimentaire est à peu près le double de celui des bénéficiaires et des personnes à leur charge.

On a constaté que, après un divorce, le niveau de vie de la femme et de ses enfants tend à baisser, alors que celui de l'homme s'accroît. Étant donné que 57 p. 100 des familles monoparentales dirigées par des femmes vivent sous le seuil de la pauvreté, il est devenu nécessaire de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de tenir compte de la condition des familles monoparentales des années 90. En modifiant la loi, le gouvernement contribuerait à assainir les conditions de vie des enfants des familles monoparentales.

Le ministère des Finances considère la déduction d'impôt accordée aux payeurs de pension alimentaire comme un moyen de les inciter à payer la pension alimentaire. Toutefois, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a signalé que, d'après certaines études, le taux de non-paiement de la pension alimentaire pour enfants peut atteindre 85 p. 100.

De plus, le ministère des Finances estime que la déduction actuelle favorise également le paiement de pensions alimentaires plus élevées. Puisque le fardeau du revenu imposable se répercute du payeur, qui est présumé se situer dans une tranche d'imposition plus élevée, au bénéficiaire, présumé être dans une tranche d'imposition moins élevée, il en résulte une économie d'impôt globale qui accroît les ressources disponibles et, par conséquent, le montant de la pension alimentaire versé. Dans les faits, cependant, c'est rarement le cas.

Lorsque la loi originale a été rédigée il y a 52 ans, on tenait pour acquis que la personne ayant la garde de l'enfant, c'est-à-dire la mère, avait un revenu inférieur à celui du payeur, le père. De nos jours, cette hypothèse n'est plus toujours vraie. Même si les femmes représentent aujourd'hui une part importante de la main-d'oeuvre, les disparités salariales existent encore, mais la structure fiscale actuelle n'en tient pas compte.

La seule façon pour une mère seule de tirer avantage de la loi actuelle est d'avoir un revenu qui se situe dans une tranche d'imposition inférieure. Heureusement, les Canadiens ont fait des efforts pour que les femmes bénéficient d'une plus grande égalité de traitement et pour qu'elles touchent un salaire égal pour un travail égal. Le régime fiscal actuel freine ce progrès pour les mères chefs de famille monoparentale qui travaillent, car il gruge leur revenu et alourdit ainsi leur fardeau.

Certaines études du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme ont montré que, dans 49 p. 100 des cas, les économies d'impôt réalisées par celui qui paie la pension alimentaire n'excédaient pas le montant de l'impôt à payer pour le bénéficiaire de la pension; autrement dit, les effets fiscaux s'annulent. Dans 20 p. 100 de ces cas, les dispositions relatives aux pensions alimentaires dans la Loi de l'impôt sur le revenu font diminuer les ressources qui peuvent être consacrées à la pension.

Nous devons modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de l'adapter à la réalité actuelle et de fournir un soutien à la personne qui en a vraiment besoin, c'est-à-dire le parent qui a la garde des enfants. Dans les familles monoparentales, le parent qui n'a pas obtenu la garde reçoit un incitatif fiscal même si ses responsabilités parentales persistent.

En cas de divorce, la responsabilité des deux parents envers leurs enfants demeure la même. Par conséquent, les paiements de pension alimentaire ne devraient pas être considérés comme un revenu imposable pour le parent qui a la garde, mais plutôt comme le prolongement de l'obligation de son conjoint à l'égard du soin et de l'entretien de ses enfants.

J'ai analysé certains points entourant cette question; j'aimerais maintenant revenir au thème principal, c'est-à-dire la justice. La plupart des familles monoparentales sont dirigées par une femme. Ces foyers vivent en majorité sous le seuil de pauvreté et supportent une partie tout à fait disproportionnée de la pauvreté totale qui existe au pays. La Loi de l'impôt sur le revenu, dans son état actuel, ne fait qu'accentuer ce malheureux problème.

• (1845)

Il est évident qu'une telle situation n'est pas synonyme de justice. Nous avons la possibilité de faire un pas dans le sens de la justice envers les femmes et les familles monoparentales. J'espère sincèrement que cette motion sera adoptée par la Chambre des communes et confirmée par le gouvernement sous forme de modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui d'une mesure fiscale qui remonte à 1942 et qui définit les règlements régissant le versement des pensions alimentaires à la suite d'un divorce. Je suis heureux de participer à ce débat car je crois qu'une société avisée devrait

essayer de donner à ses enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Les Canadiens ont été consternés lorsqu'en 1993, le Comité des Nations unies des droits économiques, sociaux et culturels a reproché vivement au Canada le fait que la moitié de toutes les mères chefs de famille monoparentale et leurs enfants vivaient sous le seuil de la pauvreté. Dans la conclusion du rapport, on disait que le Canada n'avait pas établi ou prévu de nouvelles mesures pour remédier à la situation.

Nous essayons de déterminer aujourd'hui si la législation fiscale devrait être modifiée par mesure d'équité en ce qui a trait aux pensions alimentaires. En vertu de notre régime actuel, ceux qui versent des pensions profitent d'un avantage fiscal, alors que les bénéficiaires, les mères qui ont la garde des enfants, doivent considérer ces paiements comme un revenu imposable.

Je demande à la population, à mes collègues et aux bureaucrates qui défendent ce règlement de 1942 de décider dans leur for intérieur si ce sont les principes du régime fiscal ou les droits des enfants qu'on doit défendre.

Il y a 52 ans, lorsque cette politique a été élaborée, il y avait dix tranches d'imposition pour les Canadiens. Le conjoint qui versait une pension alimentaire avait un revenu qui le plaçait généralement dans une tranche d'imposition supérieure à celle du conjoint bénéficiaire. C'est pourquoi on croyait qu'en accordant un allégement fiscal au conjoint qui versait la pension tout en imposant le bénéficiaire dont la tranche d'imposition était inférieure, on réduirait le montant total d'impôt versé sur cette somme.

En outre, les bureaucrates se sont dit qu'en permettant aux parents qui n'avaient pas la garde des enfants de déduire ces paiements de leur revenu imposable, on les encouragerait à verser cette pension régulièrement. Même si cela peut être convaincant en théorie, c'est bien loin d'être le cas en pratique.

Les députés ont parlé aujourd'hui avec beaucoup d'éloquence du caractère désuet de la politique d'imposition des pensions alimentaires. En 1942, il était probable que les enfants recevraient davantage d'argent si on accordait au parent qui n'avait pas la garde des enfants un allégement fiscal pour imposer le conjoint bénéficiaire. De nos jours, il est beaucoup plus probable que les deux parents soient dans la même tranche d'imposition.

Étant donné la situation dans les années 90, nous devons décider lequel des deux parents doit bénéficier de cette subvention. Je crois que la mère, qui est dans 98 p. 100 des cas la bénéficiaire de la pension alimentaire pour les enfants, ne devrait pas avoir à payer d'impôt sur ces paiements.

Même s'il est vrai qu'en moyenne, les femmes gagnent encore moins que les hommes, elles ont beaucoup plus de chances qu'auparavant d'être dans la même tranche d'imposition que leur ancien conjoint. Au fur et à mesure que la législation sur l'équité salariale fera sentir ses effets, nous espérons que les femmes atteindront la parité avec les hommes au Canada. Ainsi, un système de pension alimentaire qui tient pour acquis que les femmes gagnent moins que les hommes est anachronique et doit être modifié.

Les modifications que nous souhaitons devraient permettre d'imposer moins les parents pour donner davantage aux enfants. En Nouvelle-Écosse, un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Les modifications proposées ne seraient qu'un tout petit pas pour aider ces enfants.

On a proposé une autre solution dont les tribunaux sont saisis à l'heure actuelle; ce revenu pourrait être considéré comme celui de l'enfant et imposé en conséquence. Les parents pourraient également négocier entre eux l'allégement fiscal dont ils profitent généralement pour s'assurer que ce montant serve aux dépenses consacrées aux enfants.

Le débat sur les complexités du régime fiscal ou de la réforme fiscale ne devrait pas nous éloigner des questions plus larges qui se posent dans le cas présent. Dans un rapport publié par Ellen Zweibel et Richard Shillington, du Policy Research Centre on Children, Youth and Families, on trouve incroyablement faible la pension alimentaire de base avant impôt qui est accordée.

Notre gouvernement prouvera qu'il s'intéresse au sort des jeunes en respectant les promesses contenues dans le livre rouge.

• (1850)

Les programmes d'apprentissage faciliteront la transition de l'école au travail. Nous créons un Service jeunesse et nous rétablissons le financement du programme national d'alphabétisation. Cependant, il faut commencer chez les plus jeunes. Nous devons investir toutes les ressources disponibles pour les enfants pendant leurs années de formation.

Une résolution de la Chambre des communes, en 1989, adoptée à l'unanimité, demandait l'abolition de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Nous devons renouveler cet engagement et redoubler d'efforts.

En 1991, plus de 1,2 million d'enfants canadiens vivaient dans la pauvreté. Pendant cinq ans, j'ai travaillé avec la société des banques alimentaires de la région de Halifax-Dartmouth et je sais qu'il faut procéder à des changements durables et systématiques.

En 1992, on estimait que 900 000 enfants avaient dû recourir à l'une des 436 banques alimentaires de ce pays et que le nombre augmentait. En 1980, il n'existait pas de banque alimentaire au Canada, alors qu'aujourd'hui nous en avons plus de 400. C'est navrant et stupéfiant.

Pour renverser cette effrayante tendance, nous devons apporter les changements requis à la Loi de l'impôt sur le revenu, pour que les enfants ne soient pas les victimes économiques du divorce ou de la séparation de leurs parents. Il faut faire en sorte que les pères—car dans 98 p. 100 des cas, ce sont les pères qui sont les payeurs—versent régulièrement les pensions alimentaires.

On peut se faire une idée du mauvais fonctionnement du système en regardant les statistiques juridiques. En Nouvelle-Écosse, le réseau des tribunaux de la famille administre les paiements de pension alimentaire de 13 000 familles. En 1990-1991, ces tribunaux ont émis 7 000 sommations à des

personnes qui n'avaient pas versé la pension qui leur avait été imposée. Ce ne sont pas des chiffres anodins. Chaque sommation est l'histoire d'une situation difficile.

J'ai mentionné plus tôt que le dégrèvement accordé au parent n'ayant pas la garde des enfants avait été vu comme un encouragement à payer. Ça n'a pas fonctionné. Cinquante-deux ans plus tard, un grand nombre de parents ne paient pas la pension alimentaire de leurs enfants. Nous avons fait quelques progrès. Dans toutes les provinces il existe une loi permettant de mettre une saisie-arrêt sur le salaire des personnes en défaut. Cela ne suffit pas. Il faudrait travailler à normaliser le niveau des pensions alimentaires et les mécanismes d'exécution dans tout le pays.

Les échappatoires abondent dans notre régime fiscal sans que l'on sache très bien pourquoi une catégorie en profite et une autre non. Le bons sens et les groupes qui oeuvrent dans ce domaine nous disent que les femmes ne devraient pas payer d'impôt sur les pensions alimentaires de leurs enfants. L'adoption de cette motion par la Chambre serait un pas dans la bonne direction. Un pas logique.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je désire féliciter le député de Nepean pour avoir pris l'initiative de présenter un projet de loi visant à amender la Loi de l'impôt.

Son projet de loi s'adresse particulièrement à un règlement de 1942, c'est-à-dire il y a 52 ans passées, alors que la pension alimentaire était payée, la plupart du temps, à la femme, à la mère qui était responsable des enfants, qui avait la charge des enfants. Cette taxe permettait au mari, à l'époux, au père, de déduire de son impôt l'argent qu'il payait pour la pension alimentaire des enfants.

Comme vous savez, la Loi sur le divorce est mise en application par les provinces et ce sont les juges des cours provinciales qui décident du montant que le père doit payer lors d'un divorce ou d'une séparation pour la pension alimentaire des enfants.

On sait très bien qu'aujourd'hui, contrairement à 1942, les divorces se font très nombreux. C'est une chose malheureuse dans notre société, mais c'est une réalité.

[*Traduction*]

J'ai ici un rapport du comité fédéral-provincial-territorial du droit familial, qui signale que, sur le plan fiscal, un bon nombre de questions devraient être étudiées. La Loi sur le divorce ne dit rien, pas plus que la législation provinciale ou territoriale, des calculs à faire ou de la façon de partager l'avantage de la déduction entre les parties.

• (1855)

Dans ce rapport, on mentionne une évaluation de la Loi sur le divorce, effectuée en 1990 par le ministère de la Justice. On y disait ceci: «Il importe de remettre cette question dans son contexte actuel, c'est-à-dire de garder à l'esprit que les deux tiers des femmes vivent dans la pauvreté après le divorce.»

Je me permets de vous lire des extraits d'une lettre qu'une de mes électrices m'a envoyée. M^me^ Jackie Cloutier m'a écrit au sujet de l'imposition des pensions alimentaires. Elle était très fière de me donner la permission de la citer. «Taxer la pension alimentaire versée au parent déjà appauvri, c'est inacceptable. De nombreuses femmes peuvent perdre, comme moi, jusqu'aux deux tiers de leur pension au profit de l'impôt. Elles ne vivent pas dans de belles maisons et ne conduisent pas des voitures luxueuses. Elles ne prennent pas des vacances de rêve. Elles ne peuvent pas se permettre de planifier leur retraite. Elles luttent tous les jours pour joindre les deux bouts. La plupart du temps, elles se contentent de planifier jusqu'au prochain chèque de paie et manquent régulièrement d'argent à la fin du mois. Chaque année, en avril, elles sont aux prises avec cette dette inutile envers Revenu Canada.»

J'en saute une partie pour vous lire sa conclusion: «Le rapport des Nations Unies sur le statut des femmes et des enfants au Canada affirmait que ces deux groupes vivent dans la pauvreté. Sil vous plaît, prenez dès maintenant des mesures pour modifier la loi. Ne laissez pas passer une autre année. Cela ferait souffrir pour rien des femmes et des enfants tombés aux mains du régime fiscal.»

[*Français*]

C'est donc avec plaisir que j'appuie l'initiative de la députée de Nepean de demander au gouvernement fédéral de changer la Loi fédérale sur l'impôt et de cesser d'imposer des taxes sur les paiements alimentaires pour les enfants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ÉTHANOL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de participer ce soir au débat d'ajournement, conformément au paragraphe 37(3) du Règlement, sur la question de l'éthanol.

Le mélange d'éthanol et d'essence pour remplacer l'essence ordinaire remporte un vif succès dans l'ouest du Canada et, depuis des années, aux États-Unis. La proportion qui est proposée au Canada est de 90 p. 100 d'essence pour 10 p. 100 d'éthanol, soit 90 p. 100 de source non renouvelable et 10 p. 100 de source renouvelable.

Ce mélange, qui est disponible dans l'ouest de l'Ontario, arrive maintenant sur les marchés de l'est de la province. Il est même question de construire une usine dans ma circonscription de Leeds—Grenville. Espérons que ce projet se matérialisera. Tout a commencé lorsque des agriculteurs, 135 environ, ont décidé de fabriquer de l'éthanol et d'y mettre chacun 2 500 $. Cela prouve leur détermination, il me semble.

Les avantages de ce mélange d'éthanol et d'essence peuvent être abordés de divers points de vue, mais c'est un de mes anciens collègues, Ralph Ferguson, qui a pris la défense de ce genre de carburant en cette Chambre lors de la dernière législature. C'est lui qui m'a intéressé à la question, alors qu'il était ministre de l'Agriculture et qu'il revenait sans cesse à la charge. En fait, on pourrait même appeler ce mélange «le carburant à Fergie» car, à chaque fois qu'on lui adressait la parole, il faisait la promotion de l'éthanol. Il était convaincu de son utilité en tant que source d'énergie.

Faute de temps, je vais devoir résumer mes arguments. Dans cette affaire, le grand gagnant, c'est l'environnement. Cela ne fait aucun doute. L'échappement d'un véhicule utilisant un mélange contient 30 p. 100 moins d'oxyde de carbone et de 6 à 10 p. 100 moins de bioxyde de carbone. La production d'éthanol à partir de céréales, surtout le maïs, a pour effet d'étendre le marché des producteurs de maïs et des agriculteurs en général.

• (1900)

Un boisseau de maïs donne environ 10 litres d'éthanol. Le sous-produit obtenu une fois que la fécule est retirée du maïs pour produire l'éthanol est une excellente source alimentaire pour le boeuf et la vache laitière. Comme l'éthanol est produit à partir d'une ressource renouvelable, tout le monde en bénéficie. Ce n'est pas le cas des combustibles fossiles.

En fait, c'est le coût de production qui a suscité la question que j'ai d'abord posée au ministre des Finances. C'est là le problème. Si nous appliquions la taxe d'accise fédérale et la taxe d'accise provinciale à l'éthanol, le produit ne serait plus offert sur le marché car il deviendrait trop dispendieux. Les gens n'en achèteraient pas parce qu'il coûterait trop cher. Personne ne s'en servirait comme carburant de remplacement.

Nous ne fabriquerions pas le produit, nous ne le vendrions pas, mais le plus important, c'est que nous ne bénéficierions pas des avantages qu'il a pour l'environnement. J'ai obtenu du ministre des Finances l'assurance que le gouvernement n'appliquerait pas de taxe d'accise à l'éthanol.

Cependant, les gouvernements ne sont pas éternels, ils se succèdent, aussi les gens attendent-ils une garantie plus ferme. Les producteurs d'éthanol voulaient une garantie comme celle que l'Ontario leur a donnée il n'y a pas longtemps. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que, si un futur gouvernement provincial voulait imposer de nouveau la taxe d'accise provinciale sur l'éthanol, les fabricants seraient indemnisés. L'industrie de l'éthanol voudrait ce genre de garantie de la part du gouvernement fédéral.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour participer à ce débat sur une question qui revêt une grande importance pour de nombreux députés.

Les députés savent sans doute que la réduction de taxe de 8,5 cents le litre d'éthanol utilisé dans des carburants s'apparentant à l'essence a été proposée dans le budget de 1992 pour assurer une plus grande uniformité en ce qui concerne les taxes applicables aux combustibles de remplacement. Avant 1992, les taxes fédérales d'accise sur les carburants ne s'appliquaient pas au propane, au gaz naturel ou encore au méthanol et à l'éthanol purs utilisés comme carburants. Cependant, la taxe d'accise sur l'essence s'appliquait entièrement aux carburants mélangés comprenant une faible proportion d'éthanol ou de méthanol.

Lorsqu'on a décidé d'éliminer la taxe d'accise sur l'éthanol et le méthanol faisant partie de carburants mélangés, c'était pour que tous les combustibles de remplacement soient traités de la même façon aux fins de la taxe d'accise fédérale durant la période de développement technologique et commercial de ces combustibles.

Je devrais signaler que l'exemption de la taxe d'accise est limitée aux carburants mélangés qui utilisent de l'éthanol et du méthanol fabriqués à partir de matières renouvelables comme le maïs et le bois. Les carburants à base d'éthanol tirés de la biomasse présentent un certain nombre d'avantages importants sur le plan de l'environnement. Par exemple, ils produisent moins de monoxyde de carbone que l'essence.

[*Français*]

L'exemption de la taxe d'accise sur les mélanges essence-éthanol continue d'être entièrement compatible avec les politiques actuelles du gouvernement au sujet du régime fiscal des carburants de remplacement. En conséquence, j'aimerais vous assurer que l'éthanol et le méthanol produits à partir de la biomasse et utilisés dans des carburants de type essence demeureront exempts de la taxe d'accise de 8,5c. le litre pendant le mandat actuel de ce gouvernement.

En encourageant le mélange et la commercialisation des mélanges éthanol-essence, cet engagement devrait aider sensiblement les producteurs canadiens d'éthanol. Le secteur agricole devrait en profiter aussi, car cette mesure assurera des débouchés additionnels au grain et au maïs, et elle pourrait assurer de nouveaux débouchés pour le bois et les rebuts agricoles.

• (1905)

LE PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le 14 avril dernier, j'ai posé une question au ministre du Développement des ressources humaines au sujet de son Plan d'action pour les jeunes.

Or, au lieu de me répondre au sujet des problèmes de juridiction que son plan d'action suscitait, le ministre du Développement des ressources humaines s'est limité à critiquer le fait que je critiquais son plan d'action. C'est un peu spécial, parce que

j'estimais qu'il était du devoir d'un député de l'opposition de critiquer l'action du gouvernement et que c'était quelque chose d'absolument normal, selon ce qu'on m'avait dit. Or, le ministre me critiquait là-dessus.

C'est d'autant plus mon devoir que ce plan d'action pour les jeunes était une intrusion de plus dans le champ de juridiction des provinces, le domaine de l'éducation, et je vais en faire la démonstration.

Premièrement, je vais lire le titre de ce plan d'action. La première partie ne cause pas de problème: «Stratégie d'emploi». Il est vrai qu'il s'agit d'un domaine de juridiction partagée.

La deuxième partie du titre du document se lit ainsi: «Et d'acquisition du savoir pour les jeunes». En somme, je me demande s'il y a quelque chose de plus clair comme titre qui indique qu'il s'agit du domaine de l'éducation. Or, je rappelle que l'éducation est un domaine de juridiction exclusive des provinces. Pourtant, le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé, le 15 avril dernier, une stratégie qui s'avère une intrusion de plus dans le domaine de l'éducation.

D'abord, examinons le premier programme, le Service jeunesse Canada. Le premier secteur visé par ce programme concerne le développement des collectivités et l'acquisition du savoir concernant, et je cite le document, «le domaine de l'éducation». On ne s'en cache même pas.

Un deuxième aspect qui concerne l'éducation dans le Service jeunesse: le bon d'étude. À la fin du stage de neuf mois, un montant de 2 000 $ est réservé pour bon d'étude.

Deuxièmement, le programme des jeunes stagiaires. Il s'agit d'un nouveau titre pour ne pas parler de programmes d'apprentissage; on parle maintenant de jeunes stagiaires. Que dit ce programme de jeunes stagiaires, au deuxième paragraphe? «Le gouvernement fédéral travaillera à la mise en oeuvre de nouveaux modèles de formation»; puis à la page 7, au troisième paragraphe: «Le gouvernement fédéral travaillera à la normalisation des plans de formation existants, mais avec des normes communes pour tout le Canada.»

Je vais passer plus rapidement le programme d'emploi d'été qui ne soulève pas de problème de juridiction et aussi assez rapidement sur l'augmentation des prêts accordés aux étudiants, malgré le fait que je signalerai ici que, parmi nos étudiants, notamment au Québec, 16 p. 100 n'arrivent pas à rembourser leurs prêts étudiants et sont obligés de se placer sous la protection de la Loi sur les faillites personnelles parce qu'ils ne sont pas capables de rembourser. Pourtant que fait le ministre? Il augmente le niveau d'endettement des étudiants.

À la page 13, sous Initiatives relatives à l'acquisition du savoir, on parle d'établissement d'objectifs nationaux de formation; on parle aussi de la mise à jour d'instruments de mesure dans le domaine de la formation; on parle ensuite de la mise en place de ressources multimédias et d'ordinateurs dans les écoles; on parle ensuite d'une meilleure diffusion de l'information sur les grands enjeux concernant l'acquisition du savoir; ensuite, dernière mesure, maintien du Programme l'école avant tout. Tout cela relève du domaine de l'éducation.

Or, à la suite de l'annonce de ce programme, trois provinces ont décidé de ne pas se présenter à la conférence fédérale-provinciale prévue le lundi suivant. Le même jour, à l'Assemblée nationale du Québec, le Parti libéral et le Parti québécois adoptaient de façon unanime une motion demandant au fédéral non seulement de ne pas faire de nouvelles intrusions, mais de se retirer du domaine de la formation dans lequel il était.

Enfin, le dernier, c'est le Conseil permanent de la jeunesse, un organisme paragouvernemental québécois qui, vendredi dernier, dans une conférence de presse, dénonçait à son tour l'ingérence du fédéral dans le domaine de la formation. J'aurais aimé poser ma question au ministre, mais je vois que le secrétaire parlementaire n'est pas là. J'espère qu'il y a quelqu'un pour le représenter. Normalement, on devrait avoir une réponse à notre question.

• (1910)

Quand le fédéral se retira-t-il du champ de juridiction de l'éducation?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, tout comme le gouvernement du Québec, s'est engagé à investir dans la jeunesse du Canada, particulièrement en s'assurant que nos jeunes aient les compétences et les connaissances nécessaires pour les emplois de demain.

Ce faisant, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de débattre de la responsabilité provinciale pour l'éducation. Est-ce l'intention du gouvernement d'aider les jeunes de ce pays, grâce à des programmes qui complètent, et je dis bien qui complètent, ceux que les provinces offrent?

[*Traduction*]

En fait, des discussions sont en cours avec toutes les provinces au sujet des quatre composants de la stratégie d'emploi et d'acquisition du savoir pour les jeunes.

[*Français*]

Le rôle du gouvernement fédéral est celui d'un présentateur. Les provinces participeront à la mise en oeuvre des projets pilotes de stages pour les jeunes. Ces projets s'appuieront sur les programmes provinciaux actuels et respecteront les priorités provinciales.

Nous encourageons aussi les provinces à instaurer, ajuster ou proposer des mécanismes additionnels aux trois mécanismes existants pour le programme de stages pour les jeunes, c'est-à-dire les initiatives sectorielles, l'alternance travail-études et la formation axée sur les projets.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des programmes de stage pour les jeunes au Québec, nous avons reçu des réactions très positives de la part des ministres de l'éducation, y compris celui du Québec.

[*Français*]

Notre gouvernement souhaite harmoniser ses initiatives de stages pour les jeunes à celles du Québec et des autres provinces et nous poursuivrons des discussions productives et efficaces, toujours avec les provinces, afin de trouver les meilleurs moyens d'aider tous les jeunes où ils se trouvent au Canada.

VIA RAIL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le 24 mars 1994, j'interrogeais le ministre des Transports sur les opérations de rationalisation des activités de VIA Rail. Le ministre répondait:

> S'il n'y a pas de progrès dramatique dans la capacité de VIA Rail de continuer à fournir des services à l'intérieur des budgets prévus par le gouvernement du Canada, il y aura certainement des changements majeurs.

J'inviterais le ministre à considérer le rapport du groupe libéral fédéral sur VIA Rail qui date de novembre 1989, dans lequel on retrouve un certain nombre de députés libéraux qui siègent ici présentement en Chambre, certainement au-delà d'une quinzaine, et qui faisaient des recommandations à ce moment-là sur ce que VIA Rail devait faire et qu'est-ce qu'on devrait faire de VIA Rail pour la rendre rentable, la rendre efficace. Je voudrais tout simplement citer une des conclusions: «Nous devons toutefois faire preuve de prévoyance en lançant dès aujourd'hui un programme de dépenses. . .»—on ne parle pas de coupures, on ne parle pas de rationalisation—«. . .d'investissement destinées à moderniser la totalité du réseau de VIA Rail.»

Ce rapport, signé par plus d'une vingtaine de députés libéraux fédéraux, le ministre des Transports aurait intérêt à le considérer, peut-être à en faire son programme pour assurer effectivement qu'à l'avenir, VIA Rail devienne une institution rentable, une institution efficace et qu'on cesse de jouer à la défensive, parce que depuis au moins 10 ans, dans l'est du Québec, on tente toujours de rester en vie au niveau des trains.

Là-dessus, j'inviterais le gouvernement fédéral à s'occuper de ses responsabilités avant de s'occuper de celles en éducation ou ailleurs. C'est toujours mieux de vérifier dans son champ d'action si on fait les choses correctement. Je pense que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine en particulier a une responsabilité majeure, parce que dans cette région, il y a un train qui, d'année en année, est remis en question. Toute la ligne qui va jusque dans les Maritimes est aussi remise en question d'année en année.

On dirait que lorsque les partis fédéraux passent de l'opposition au pouvoir, leur vocabulaire change soudainement et ils deviennent des défenseurs du sous-développement des régions. On pourrait faire du développement ferroviaire un axe important pour assurer à nos régions des infrastructures de base nécessaires en matière de transport afin de s'assurer qu'on puisse, à l'avenir, développer les PME dans nos milieux et ainsi contribuer au développement, plutôt que de toujours être sur la défensive et de ne voir que les petites coupures qui peuvent être faites à droite ou à gauche.

Ce que je trouve assez étonnant, c'est de voir que lorsque le Parti libéral du Canada était dans l'opposition, les recommandations qu'il retenait étaient du genre de celles-ci: améliorer les équipements et l'infrastructure; moderniser et introduire le train à grande vitesse—ils ont plutôt pris la petite vitesse—faire renaître l'autobus sur rail; flexibiliser les tarifs et les horaires; faire intervenir le public.

Dans ce sens-là, il nous semble important qu'il y ait un moratoire sur les fermetures, sur la disparition du transport ferroviaire dans l'est du Canada, comme il y en a un dans l'ouest du Canada. Ce gouvernement, dans son document de 1989, lors de son dernier mandat au Parlement, alors qu'il était dans l'opposition, voulait que le public puisse participer à l'avenir de VIA Rail. Je demanderais au gouvernement actuel pourquoi il ne respecte pas les engagements qu'il a pris au moment où il formait l'opposition, pas simplement comme députés indépendants, mais c'est un rapport officiel du caucus libéral national, et plusieurs des membres du comité sont aujourd'hui des ministres qui devraient faire des représentations pertinentes au Conseil des ministres.

J'espère que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine obtiendra de son gouvernement qu'il tienne son bout et qu'il respecte les engagements qu'il prenait à ce moment-là dans le document du caucus libéral national.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre aux commentaires du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Il est toujours important de mettre ces commentaires en perspective. Le ministre des Transports n'a pas caché le fait que le gouvernement n'a pas d'autres fonds à offrir à VIA Rail.

[*Traduction*]

L'avenir de VIA Rail dépendra des ressources financières disponibles de l'État, des recettes tirées du transport des voyageurs, de même que de l'issue des négociations collectives en cours. Au terme de ces négociations, VIA communiquera ses plans au gouvernement, et celui-ci prendra une décision.

Le gouvernement appuie les efforts que déploie actuellement VIA pour optimiser l'efficacité de ses activités avant qu'une décision ne soit prise quant à son avenir à long terme. Je signale au député que, depuis trois ans, VIA a réalisé des gains spectaculaires du point de vue de son efficience. En effet, la compagnie a fait des progrès importants au niveau de l'utilisation de sa main-d'oeuvre, de ses locomotives et de son matériel en général, mais elle peut faire encore mieux.

De toute évidence, il ne peut y avoir de changements immédiats dans le service. VIA doit présenter une proposition au gouvernement. Je répète qu'il ne peut y avoir de compressions sans l'approbation du gouvernement.

Il est très important de pouvoir transporter efficacement les personnes et les marchandises dans tout le pays. Les Canadiens veulent un réseau de transport pratique et abordable. Il serait prématuré de s'interroger sur les changements qui seront apportés au service. Ce qui est certain, c'est que VIA exploitera un réseau que les Canadiens auront les moyens de se permettre.

Le député a aussi fait allusion au groupe de travail libéral. Je suis l'un des co-auteurs du document, comme le savent bon nombre de mes collègues. Il sera tenu compte de certaines des recommandations formulées, lorsque le ministre et le gouvernement étudieront les diverses options possibles. Nous allons aussi nous pencher sur la façon de moderniser le réseau VIA.

Il importe que le député comprenne cela. Celui-ci a soulevé la question de savoir si le gouvernement devait ou non s'immiscer dans les secteurs de compétence provinciale. Il s'agit ici d'un secteur où le fédéral devrait collaborer avec les provinces, comme il l'a fait avec l'Ontario. Nous serions heureux de travailler de concert avec le gouvernement du Québec, les municipalités, le secteur privé, les groupes communautaires et tous les autres intervenants afin d'en arriver à une solution qui permette de préserver le réseau VIA d'un bout à l'autre du pays.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 19 h 18, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 avril 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SOMATOTROPINE BOVINE RECOMBINANTE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, permettez–moi de vous soumettre aujourd'hui mes appréhensions concernant la STB ou la somatotropine bovine recombinante.

Même si cette hormone existe à l'état naturel chez les bovins, le fait d'en augmenter artificiellement le taux n'améliorera pas ce qui compte le plus, c'est–à–dire la qualité du lait.

Par contre, le ressac des consommateurs risque d'être important. Il n'existe actuellement aucune urgence pour cette approbation, surtout qu'il n'y a pas eu de consultations appropriées avec les associations de consommateurs.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai assisté, avec des représentants du milieu de la justice, à une réunion où il a été question de procéder à un examen de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Cette réunion m'a laissé perplexe quant aux responsabilités de cet organisme. Il est ressorti une fois de plus des discussions que le système actuel laissait à désirer. Le solliciteur général en a profité pour proposer un code de discipline applicable aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. On a consacré inutilement beaucoup de temps et de réflexion à ces changements superficiels que l'on veut apporter sur le chapitre de la discipline. On ne devrait pas perdre son temps à chercher des moyens de se débarrasser des gens. On devrait plutôt s'assurer, dès le départ, que la commission est compétente.

La population veut des changements concrets, pas des mesures d'épuration. C'est par le sommet qu'il faut commencer si l'on veut rétablir le principe de la responsabilité. Autrement dit, le solliciteur général devrait songer à imposer un moratoire sur la libération conditionnelle des contrevenants dangereux, tant que l'on n'aura pas procédé à une réforme complète du système afin qu'il satisfasse à la norme.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, au cours des prochaines années, le Québec accueillera un contingent important d'immigrants et d'immigrantes. La nécessité d'accueillir et d'intégrer ces personnes à la société québécoise apparaît donc de toute première importance, non seulement pour assurer la pérennité de la langue française, mais également pour raffermir les liens économiques entre les nouveaux arrivants et les institutions québécoises.

Le Mouvement des caisses populaires Desjardins, moteur économique du développement du Québec, fait preuve de leadership dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE DU SUD

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, au nom du ministre des Affaires étrangères, j'ai l'honneur de rendre hommage aux artisans du processus démocratique qui se déroule aujourd'hui en Afrique du Sud.

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir les droits de la personne et continue de les défendre, car quelque 150 Canadiens sont actuellement en Afrique du Sud comme observateurs et experts–conseils dans le cadre des premières élections démocratiques et non raciales.

À l'heure actuelle, le secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique dirige l'équipe officielle bilatérale d'observateurs des élections. En outre, beaucoup d'autres Canadiens oeuvrent auprès des Nations Unies, du Commonwealth et d'organismes non gouvernementaux au cours de cette transition historique.

Je salue tous les habitants de la nouvelle Afrique du Sud. Aujourd'hui, ils tournent la page sur le passé et fondent beaucoup d'espoir sur l'avenir.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai fêté le Jour de la Terre avec les étudiants du Collège de Bois–de–Boulogne, dont quelques repré-

sentants sont ici aujourd'hui. Nous avons dévoilé les résultats des programmes environnementaux mis en place au collège, et nous avons lancé officiellement le système de compostage que les jeunes ont implanté.

Je tiens à souligner tout particulièrement le travail d'Environnement Jeunesse, ENJEU, qui sensibilise et éduque les jeunes au sujet de l'environnement au Québec. J'ai été ravie et inspirée par leur engagement et les projets qu'ils ont mis sur pied. Ils m'ont convaincue de la nécessité d'appuyer fortement toutes les initiatives des jeunes.

[*Traduction*]

En cette période où nous cherchons désespérément d'autres possibilités et d'autres initiatives pour les jeunes, le Collège Bois de Boulogne est parvenu à trouver des moyens nouveaux et novateurs pour assurer la participation de ses étudiants et les sensibiliser davantage aux questions de l'heure.

Cela montre bien que, avec de la persévérance et de la détermination, on peut réussir. Des projets comme ceux-là constituent de grandes réalisations et devraient servir d'exemple à tous nos jeunes.

Je félicite les administrateurs du collège, le secteur privé et la collectivité d'avoir fait de cette idée une réalité et j'exhorte mes collègues à promouvoir les initiatives de ce genre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer la Chambre que j'ai organisé des réunions dans le cadre de l'examen du système de sécurité sociale.

Les habitants de ma circonscription ont eu à trois reprises l'occasion de me faire part des changements qui, selon eux, moderniseraient notre système.

Aujourd'hui, j'ai présenté, au nom des habitants de ma circonscription, un rapport au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre a assuré à tous les députés que les avis de leurs électeurs étaient importants. Je demande aux députés d'en face d'arrêter de dire que les réunions de ce genre sont des écrans de fumée destinés à dissimuler des décisions qui, suggèrent-ils, ont déjà été prises. Les Canadiens pourraient bien en déduire que l'opposition cherche à torpiller le travail accompli par le truchement de ces consultations publiques.

• (1405)

Pour terminer, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines pour le discours qu'il a prononcé à l'occasion de cette consultation publique et de l'oreille attentive qu'il a prêtée aux préoccupations de mes électeurs.

[*Français*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, la décision rendue hier par la Cour suprême du Canada en matière de télécommunications n'a surpris personne au Québec. Pour la troisième fois depuis 1939, le Québec se voit arracher des pouvoirs par le fédéral dans le domaine des communications. Après la radiodiffusion et la câblodistribution, c'est maintenant la téléphonie qu'on retranche au pouvoir pourtant essentiel au développement économique et social du Québec, au moment où on s'engage dans l'autoroute électronique.

Encore une fois, la Cour suprême applique sa vision *canadian* et centralisatrice de la Constitution pour diminuer, tranche par tranche, année après année, les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec. Voici la vraie nature du fédéralisme canadien, monsieur le Président.

Cette décision de la Cour suprême confirme la nécessité et l'urgence pour les Québécois et les Québécoises de se doter d'un État souverain.

* * *

[*Traduction*]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR EMPLOI À L'ÉTRANGER

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens qui travaillent à l'étranger dans le secteur des ressources naturelles reçoivent le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger. Parce qu'ils travaillent six mois par année dans des conditions souvent pénibles et loin de leurs familles, ces Canadiens profitent de ce crédit qui réduit leur obligation fiscale annuelle.

Or, d'après un article publié dans le magazine *Alberta Report*, Revenu Canada a décidé de refuser rétroactivement ce crédit d'impôt aux Canadiens qui travaillent pour des sociétés mères américaines. Dans certains cas, l'application de cette mesure pourrait remonter trois ans en arrière. Cette décision gênera les sociétés en cause, mais elle nuira considérablement à des centaines de travailleurs canadiens, Albertains pour la plupart.

J'ai appris que certains travailleurs risquent de perdre leur maison à cause de cette dette fiscale qui, dans certains cas, pourrait atteindre 50 000 $. Le ministre du Revenu national devrait avoir honte de recourir à un moyen pareil pour supprimer les prétendues échappatoires fiscales.

* * *

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

M. John Cannis (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai participé, avec ma famille, à un projet de reboisement dans la vallée de la rivière Rouge.

Ce programme, qui existe depuis cinq ans, est de plus en plus connu de la collectivité. Cette année, plus de 1 200 habitants de Scarborough ont planté 8 000 arbres. Ces cinq dernières années, on a planté près de 60 000 arbres sur environ 80 acres de terrain dans le cadre de ce programme.

La vallée de la rivière Rouge est une ressource environnementale unique et précieuse. J'exhorte la ministre de l'Environnement et le ministre du Patrimoine canadien à continuer d'appuyer ce programme et à poursuivre les négociations avec le

gouvernement provincial pour prendre rapidement des mesures en vue de protéger cette région.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste a déclaré la semaine dernière qu'il allait saper les fondements de la Loi sur les langues officielles, s'attaquant ainsi à notre Charte des droits et libertés, à notre Constitution, à notre histoire et à notre pays.

Pour placer dans son contexte le programme de sape du Parti réformiste à cet égard, je voudrais lui préciser que ses travaux de sape. . .

Le Président: À l'ordre!

* * *

LA SEMAINE ENFANTS AVERTIS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, du 27 avril au 1er mai 1994 aura lieu dans tout le Canada la Semaine Enfants avertis parrainée par le Conseil international des centres commerciaux, une organisation professionnelle sans but lucratif. Comme nous le savons, les centres commerciaux du pays contribuent énormément à notre économie, en plus de servir de centres de divertissement et d'être d'excellents endroits pour offrir des programmes de service public.

Ce matin, j'ai eu le plaisir de rencontrer des enfants, des parents, des policiers, ainsi que d'autres personnes au Centre commercial Merivale, à Nepean. Nous avons pu voir que ce centre, comme tous les autres centres commerciaux d'ailleurs, offrent un important service communautaire. On y sensibilise la population aux questions de sécurité dans le cadre de la Semaine nationale Enfants avertis.

Je suis très heureuse qu'on mène la campagne en question cette semaine dans la région d'Ottawa–Carleton et j'encourage nos jeunes, ainsi que leurs parents ou ceux qui en ont la garde à participer à cette activité communautaire essentielle.

* * *

SARAJEVO

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais porter à la connaissance de tous les députés une lettre et un dessin que j'ai reçus d'une fillette de 7 ans de ma circonscription, Milaine Curé.

Le dessin montre une maison en train d'être détruite par un char d'assaut, tandis que des gens la mitraillent avec des fusils.

• (1410)

La lettre dit: «Monsieur le député, comment pourrais–je aider les enfants de Sarajevo? Ils sont très malades et ils n'ont pas de médicaments.»

Nous oublions souvent l'effet que les nouvelles peuvent avoir sur nos enfants. J'ai ressenti la crainte de cette enfant face à la folie et aux souffrances résultant de cette guerre. Cependant, j'ai aussi ressenti la promesse d'un espoir venant de nos enfants.

Les Canadiens sont des gens compatissants, et nous n'oublierons pas nos devoirs de citoyens du monde.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, hier le premier ministre cachait mal son désir de participer activement à la prochaine campagne électorale du Québec. Nous sommes cependant déçus de ce que le premier ministre refuse de s'engager publiquement à respecter l'esprit de la loi québécoise en matière de dépenses électorales. Le Bloc québécois déplore vivement que les contribuables soient appelés, malgré eux, à défrayer par les impôts des entorses à la démocratie.

De plus, devant le refus du premier ministre, doit–on comprendre que ce dernier entend autoriser des dépenses illégitimes et massives durant la campagne électorale du Québec, comme cela avait été le cas lors du référendum de 1980? Nous croyons que le premier ministre devrait suivre le conseil du premier ministre du Québec qui l'invite à se mêler de ses affaires.

* * *

[*Traduction*]

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le dimanche 1er mai, nous allons commémorer la bataille de l'Atlantique d'un bout à l'autre du Canada. Nous allons rendre hommage à nos anciens combattants, qui se sont battus si courageusement et au prix d'immenses sacrifices pour empêcher l'ennemi d'atteindre nos côtes, ainsi que pour contrôler les voies maritimes. C'est ainsi que les forces alliées ont pu mettre un terme à la Seconde Guerre mondiale.

Nous devons témoigner notre respect à ceux qui ont servi au sein du commandement de l'aviation côtière de l'ARC, de la Marine royale du Canada et de notre marine marchande. Au cours du conflit sanglant et acharné qui s'est déroulé dans l'Atlantique, chacun de ces éléments a fait une contribution vitale à la guerre en contrant la menace des sous–marins allemands, qui s'étendait de la Grande–Bretagne jusqu'au Saint–Laurent.

Ces éléments ont permis le transport de troupes et de ravitaillement indispensables pour la Grande–Bretagne assiégée. Sans leurs efforts héroïques, le débarquement en Normandie, réalisé au jour J, n'aurait jamais eu lieu.

Cette année, nous soulignons le 50e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre du programme *Le Canada se souvient*. Dimanche prochain, tous les Canadiens qui tiennent à leur liberté devraient avoir une pensée pour ceux qui ont combattu avec tant d'ardeur et qui ont fait le sacrifice suprême, lors de la bataille de l'Atlantique.

Questions orales

LA VIOLENCE DANS LES LOCALITÉS

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur un incident qui a profondément choqué et attristé les habitants de ma circonscription.

Samedi dernier, Vancouver–Sud a été la scène d'une déplorable tragédie. Alors qu'il promenait son chien dans une rue de ma circonscription, un spectateur innocent, M. Glen Olsen, a été abattu d'un coup de feu.

C'est avec profond chagrin que j'offre mes condoléances les plus sincères à la famille et aux amis de M. Olsen. Je tiens à ce qu'ils sachent que l'horreur d'un tel geste n'est pas passée inaperçue.

Je me suis entretenu avec les forces de police de Vancouver et je suis fermement convaincu qu'elles font tout ce qui est en leur pouvoir pour traduire les responsables en justice.

En tant que député fédéral de ma communauté, j'aimerais qu'ils sachent que, de mon côté, je ferai tout ce que je peux pour que ce genre de tragédie ne se reproduise pas chez nous. À cette fin, je vais continuer à faire campagne en faveur d'un contrôle plus strict des armes à feu et pour l'adoption de mesures de prévention criminelle plus efficaces.

Au nom des victimes, j'implore tous les députés de la Chambre d'appuyer les initiatives visant à rendre nos rues et nos localités plus sûres.

* * *

LA TAXE SUR LES CIGARETTES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, au cours du débat sur la réduction des taxes sur les cigarettes, notre parti s'est opposé en faisant valoir plusieurs bons arguments.

Selon Statistique Canada, cette baisse allait encourager l'habitude de fumer chez les jeunes ainsi que chez les Canadiens en général, entraînant une hausse des coûts de la santé.

Aujourd'hui, nous constatons que la production totale de cigarettes au Canada a atteint 5,8 milliards en mars, ce qui représente le sommet des huit dernières années. La politique gouvernementale visant à réduire les taxes sur les cigarettes va évidemment faire grimper le coût des soins, puisque la santé des Canadiens sera encore plus compromise.

J'invite la ministre de la Santé à prendre la défense de la santé des Canadiens, à lutter en leur nom et à combattre la politique de son gouvernement qui ne fait qu'encourager les Canadiens à fumer et à compromettre leur santé.

* * *

● (1415)

L'INFRASTRUCTURE

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a décidé d'engager 11,9 millions de dollars pour construire son propre complexe de bureaux à Sault–Sainte–Marie. L'immeuble de deux étages en briques et en verre, d'une superficie de 120 000 pieds carrés, abritera les bureaux du Centre d'emploi du Canada, du Programme de la sécurité du revenu, de Revenu Canada, de Santé Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux, ainsi que de la GRC.

Les gestionnaires immobiliers locaux sont scandalisés par ce projet inutile qui relève du favoritisme. Dernièrement, une étude a fait état d'un taux d'inoccupation de plus de 20 p. 100 dans les principaux immeubles du centre–ville. La construction d'un nouvel immeuble fédéral ne fera donc qu'augmenter le taux d'inoccupation existant.

Le gouvernement n'a–t–il pas de meilleurs moyens de remettre les gens au travail que d'investir de l'argent dans la construction d'installations inutiles faisant concurrence au secteur public?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le président de VIA Rail a rendu publique la proposition de son organisme pour la construction d'un TGV dans le corridor Québec—Windsor. VIA Rail propose que la contribution financière du gouvernement fédéral soit assurée à même une partie de la subvention qu'il verse chaque année à VIA Rail, de sorte que le gouvernement pourrait construire le TGV sans aucun impact budgétaire pour Ottawa.

Le premier ministre peut–il nous indiquer si le gouvernement accueille avec intérêt la proposition de VIA Rail, qui a le mérite de n'exiger du fédéral aucun effort budgétaire additionnel?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons un intérêt dans ce projet, nous l'avons indiqué. Nous avons dit que si on peut le faire sans des coûts importants pour le fédéral, nous en serons heureux. Seulement, s'il y a une proposition qui est plus acceptable en ce moment, je suis sûr que le gouvernement l'étudiera avec beaucoup d'intérêt. Ce que je trouve intéressant, c'est que ce sera difficile pour un train rapide entre Montréal et Toronto d'être obligé d'arrêter aux frontières du Québec pour être inspecté, après que le chef de l'opposition aura eu son indépendance.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je posais une question sérieuse à un homme que je croyais sérieux et qui a répondu d'une façon farfelue.

Le projet de TGV a été étudié depuis de très nombreuses années; cela fait au moins trois ans que les gouvernements l'étudient. Je me demande pourquoi le premier ministre hésite tant à annoncer son soutien au projet TGV, alors qu'il s'agit d'un projet moteur qui créera des milliers d'emplois durables et qui,

en plus, renforcera notre capacité concurrentielle dans un secteur à haute technologie.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition sait certainement que les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada ont déjà investi tout près de 6 millions de dollars dans l'étude sur le train à grande vitesse. Les trois gouvernements s'attendent à ce que le rapport soit prêt cet été et, évidemment, nous allons l'étudier avec beaucoup d'intérêt. L'étude est conjointe entre les trois paliers de gouvernement, et j'espère que le chef de l'opposition s'intéresse aux résultats de l'étude, comme les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande comment le premier ministre explique ses réticences à dire clairement ce qu'il pense et ce qu'il souhaite au sujet du projet du TGV, alors que le gouvernement fédéral a investi et investira—je dirais gaspillera, en tout cas dans le cas d'Hibernia—des milliards dans le dossier d'Hibernia et a investi des sommes extrêmement considérables aussi dans la modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest.

Pourquoi, quand il s'agit d'un TGV qui va relier le Québec et le Canada aux États–Unis, tarde–t–il tant à dire ce qu'il pense?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si on veut parler des décisions qui ont été prises par ce gouvernement, je voudrais faire remarquer au chef de l'opposition que l'industrie qui fonctionne le mieux à Montréal, c'est Canadair. Et c'est lorsque j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce que nous avons racheté Canadair du secteur privé, que nous l'avons remis en place et avons avancé l'argent pour mettre de l'avant les avions Challenger et d'autres qui font le succès de Canadair en ce moment. C'est par une intervention de ce gouvernement.

• (1420)

Cependant, le chef de l'opposition nous demande toujours de travailler en collaboration avec les provinces et dans ce cas, le ministre des Transports vient de dire qu'il travaille main dans la main avec les gouvernements provinciaux. C'est le chef de l'opposition qui voudrait qu'on n'écoute pas les provinces.

On écoute les provinces et quand le dossier sera prêt, nous allons réagir et si ça ne coûte pas d'argent, c'est sûr que cela va être fait. Mais, si ça coûte énormément cher, il faudra tenir compte des conditions budgétaires de ce gouvernement.

* * *

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

M. Michel Gauthier (Roberval): Merci monsieur le Président. Selon le ministre de l'Industrie, le gouvernement fédéral semble vouloir remettre en question la Loi sur les brevets pharmaceutiques. Cette loi portait à 20 ans, faut–il le rappeler, la protection des médicaments brevetés et a permis l'annonce de près de un milliard de dollars d'investissements en recherche et développement qui seront faits d'ici 1996 au Québec. D'ici l'an 2000, d'ailleurs, les projets d'investissements pourraient atteindre 5 milliards de dollars au Canada.

Le ministre reconnaît–il que c'est sous la pression des lobbyistes représentant les intérêts des industries pharmaceutiques de produits génériques, principalement concentrées à Toronto, qu'il s'apprête à remettre en question la Loi sur les brevets pharmaceutiques?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Merci, monsieur le Président. Je suis prêt à expliquer au député que je ne m'intéresse pas du tout aux efforts des lobbyistes. Je m'intéresse aux intérêts des Canadiens et des Canadiennes, et ça, c'est la première chose.

Nous avons déjà promis, pendant la campagne électorale, que nous allions réviser le projet de loi C–91, c'est ce que nous avons expliqué encore hier. Nous nous intéressons au prix des produits pharmaceutiques et aussi à l'expérience en ce qui concerne l'investissement et la recherche et le développement ici, au Canada.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a déclaré ce matin, en commission parlementaire à Québec, que la simple allusion à une révision du projet de loi C–91 a eu pour effet de suspendre immédiatement un investissement de 50 millions de dollars au Québec dans le domaine pharmaceutique.

Le ministre des Finances (Responsable du développement régional au Québec) reconnaît–il que la remise en question de la Loi sur les brevets pharmaceutiques sera catastrophique pour l'industrie pharmaceutique de produits d'origine, qui est principalement concentrée à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, il y a déjà trop longtemps que ce débat donne lieu à des hyperboles de ce genre.

Nous essayons de nous en tenir à la réalité. Nous allons donc relever les faits, qui dicteront au gouvernement l'orientation à adopter à l'avenir.

Je voudrais être clair, parce que le député n'était pas à la Chambre lorsque le projet de loi C–91 a été adopté. Or, cette mesure prévoit le réexamen de la loi dans les cinq années qui suivent sa promulgation en 1993. Le réexamen est déjà inclus dans la loi, de sorte qu'il n'y a rien de neuf quand nous disons que nous allons réexaminer la loi adoptée par le gouvernement précédent.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, le ministre du Développement des ressources humaines a dû annuler une rencontre fédérale–provinciale sur la formation professionnelle, parce que plusieurs provinces s'opposaient à la stratégie adoptée par le gouvernement.

Aujourd'hui, il semble que la ministre de la Santé s'apprête à saborder le forum sur le régime national de soins de santé avec la taxe inopportune qu'elle songe à appliquer sur les initiatives

provinciales que veulent prendre l'Alberta et la Colombie–Britannique dans le domaine de la santé. La réforme du régime national de soins de santé repose sur des relations plus étroites, et non plus ardues, entre le fédéral et les provinces.

Le premier ministre ordonnera–t–il à sa ministre de la Santé de cesser de contrarier les provinces et de commencer à écouter ce qu'elles ont à dire au sujet de la réforme des soins de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Nous avons une loi au Canada qui précise bien que le régime de soins de santé est gratuit pour tout le monde.

• (1425)

Nous avons une loi qui établit clairement que le Canada n'aura pas un régime de soins de santé à deux niveaux, un pour les riches et un autre pour les pauvres. Nous avons aussi une loi au Canada qui prévoit que les fonds seront coupés à toute province qui s'engage dans cette voie.

La ministre a raison d'agir comme elle le fait. Elle veille tout simplement au respect des lois du Canada.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, les difficultés financières du système des soins de santé viennent de ce que les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces au titre des soins de santé n'ont cessé de diminuer au cours des 15 dernières années. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Finances a promis de réduire encore davantage ces paiements de transfert.

Si le premier ministre tient vraiment à préserver le système des soins de santé, s'engagera–t–il aujourd'hui à maintenir les paiements de transfert à leur niveau actuel et, pour y arriver, à effectuer des compressions ailleurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un autre jour à marquer d'une pierre blanche. Voici que le chef du Parti réformiste nous supplie de ne pas procéder à des réductions. J'espère que le ministre des Finances en prend bonne note.

Nous avons dit dans notre programme que nous allions maintenir le niveau actuel des paiements de transfert aux provinces, que nous n'allions pas réduire ces paiements. Nous ne les avons pas réduits dans le dernier budget.

Ce que nous disons aux gouvernements provinciaux, c'est que nous voudrions en discuter avec eux. La ministre de la Santé est en train d'organiser une conférence que j'espère présider en juin et qui aura pour objectif de veiller à ce que le régime de l'assurance–maladie soit transférable pour tous les Canadiens, quels que soient leurs moyens financiers, et qu'il soit respecté et géré efficacement. Nous allons nous réunir pour cela. J'espère que le Parti réformiste approuvera cette façon de procéder. Hier, lorsque j'ai dit qu'il fallait maintenir ce régime au Canada, beaucoup de députés de son parti ont applaudi.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre évite la question. Lorsque le régime national d'assurance–maladie a été lancé, le gouvernement fédéral s'est engagé solennellement à absorber la moitié du coût de ce programme pour les provinces.

Aujourd'hui, les paiements de transfert fédéraux au titre des soins de santé ne couvrent que 36 p. 100 de leur coût dans une province comme la Colombie–Britannique. Et pourtant, le gouvernement fédéral continue à utiliser la Loi canadienne sur la santé pour dire aux provinces comment financer et exploiter le régime. Autrement dit, le régime des soins de santé est en train d'étouffer entre la réduction des paiements de transfert fédéraux et une Loi canadienne sur la santé qui est désuète.

Je demanderai tout simplement au premier ministre s'il va mettre fin à la suffocation. Va–t–il promettre que les paiements de transfert fédéraux au titre des soins de santé ne seront pas réduits et donnera–t–il l'ordre à la ministre de la Santé d'accroître et non de réduire la marge de manoeuvre des gouvernements provinciaux dans la mise au point de solutions à leurs problèmes de soins de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, bien sûr qu'il y a des problèmes dans l'administration de l'assurance–maladie. C'est pourquoi nous voulons tenir une conférence.

C'est un bon régime. C'est un régime auquel les Canadiens sont attachés. Nous devons voir avec les gouvernements provinciaux comment on pourrait le réaménager afin qu'il se développe correctement. Il a toujours été très utile au Canada. Je crois que tous les Canadiens veulent le conserver.

Nous voulons travailler en ce sens, mais je me réjouis de constater que le Parti réformiste appuie la gratuité des soins et ne préconise pas la création de deux systèmes d'assurance–maladie au Canada.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adressse à la ministre de la Santé. La compagnie Bio Vac, après 22 mois d'attente, n'a toujours pas reçu l'approbation de son vaccin BCG cancer, alors que Connaught de Toronto a obtenu une telle approbation après seulement 14 mois d'attente. J'ai rappelé hier à la ministre que son ministère appliquait une politique de deux poids, deux mesures.

Ma question est la suivante: Maintenant qu'elle a eu le temps de faire les vérifications nécessaires, la ministre peut–elle nous dire quand BioVac va obtenir son homologation?

• (1430)

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, une demande a été soumise pour le produit BCG thérapeutique pour le traitement du cancer de la vessie, par les laboratoires Connaught, le 2 mars 1989. L'avis de conformité a été délivré le 25 avril 1990. Le processus d'approbation s'est donc étalé sur une période de treize mois et demi.

Le dossier de la Société Biochem pour le BCG cancer, un produit destiné au traitement du cancer de la vessie, a été reçu le 10 juin 1992. Il faut que la députée reconnaisse que nous recevons un nombre croissant de présentations de drogues nouvelles de recherche et de drogues nouvelles qui se qualifient pour une évaluation prioritaire, dû principalement aux progrès de l'industrie de la biotechnologie.

La révision de ces demandes prioritaires a préséance sur les demandes régulières déjà en attente et suivent un ordre chronolo-

gique. De nombreux médecins désireux de se procurer le produit de la firme Biochem pour traiter les malades placés sous leurs soins peuvent le faire par l'intermédiaire du Programme de distribution des médicaments d'urgence.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'ai rencontré personnellement la ministre. Je lui ai écrit. Je lui ai posé une question en Chambre hier. Je lui pose de nouveau aujourd'hui la même question: Quand BioVac aura–t–elle son approbation? Quand? Est–ce clair?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que je dois m'assurer que, lorsqu'un avis de conformité est émis, le médicament visé est sûr et efficace.

Je n'émets de tels avis que lorsque les fonctionnaires et les chercheurs du ministère de la Santé sont absolument certains que le médicament visé ne présente aucun danger pour les Canadiens.

C'est ainsi que nous procédons et nous n'avons pas l'intention de changer notre façon de faire.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'immigration.

Nous avons appris que l'un des individus arrêtés en rapport avec le meurtre commis au restaurant Just Desserts, à Toronto, avait un dossier actif au ministère de l'Immigration du Canada.

L'expulsion de cet individu avait été ordonnée en 1992, mais, en 1993, le ministère de l'Immigration a décidé de surseoir à l'exécution de l'ordonnance. Si cet individu avait été expulsé à la date fixée à l'origine, aucune accusation n'aurait été portée contre lui dans l'affaire du meurtre de Georgina Leimonis.

Pourquoi le ministère de l'immigration lui a–t–il accordé un sursis en 1993?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la situation est très complexe et nous devons prendre garde de ne pas commettre d'outrage au tribunal qui risquerait de compromettre un procès très important attendu par de nombreux Canadiens. Je peux dire que ce meurtre inutile n'a pas ému seulement les Torontois, mais tous les Canadiens.

Le ministère avait ordonné l'expulsion de cet individu qui avait été déclaré inadmissible au Canada. Je peux dire au député et à tous les députés que, lorsque nous avons ordonné son expulsion, nous étions prêts à défendre notre position devant un juge–arbitre de l'immigration. Les juges–arbitres appartiennent à un tribunal quasi–judiciaire indépendant de mon ministère.

Dans ce cas, le système a failli, et cela m'a raffermi dans ma conviction que les modifications dont j'ai discuté avec mes fonctionnaires s'imposent pour renforcer les dispositions relatives à la criminalité et pour éliminer les échappatoires.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, l'individu en question a bénéficié d'un sursis dans l'exécution de l'ordonnance d'expulsion en 1993, en dépit du fait qu'il avait un casier judiciaire long comme le bras, ce que savait le ministère.

• (1435)

Quand le ministre admettra–t–il que le système utilisé par son ministère pour vérifier le passé des personnes qui demandent à immigrer au Canada et pour faire appliquer la loi ne fonctionne pas? Combien de personnes devront encore perdre la vie avant que le ministre prenne des mesures pour protéger les Canadiens?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne présente pas les faits sous leur vrai jour et il ne fait rien pour alléger nos préoccupations à tous. Vous n'êtes pas le seul à être préoccupé...

Des voix: Bravo!

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Marchi: Monsieur le Président, mon ministère tenait à l'expulsion de cet individu. Un organisme quasi–judiciaire indépendant a décidé de surseoir à l'ordonnance d'expulsion. Je n'ai pas renouvelé le mandat de la juge–arbitre qui a rendu cette décision. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir du député.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a reconnu, à maintes reprises par le passé, la nécessité de mettre sur pied un programme d'aide à la reconversion de l'industrie militaire. D'autant plus que la situation de ces entreprises est particulièrement précaire. D'autant plus qu'il n'existe pas à l'instant où on se parle d'aide spécifique pour les entreprises qui désirent procéder à des projets de reconversion.

Le ministre de l'Industrie reconnaît–il que le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, mieux connu comme PPIMD, ne comporte aucune mesure spécifique d'aide à la reconversion et que ce que lui demande les acteurs du complexe militaro–industriel, c'est de mettre en place un fonds de soutien à des activités de reconversion financées à même le budget actuel du PPIMD? C'est ce à quoi devrait servir le budget de ce Programme.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux que le député mentionne ce projet. En effet, les règles du PPIMD seront élargies pour englober les projets de reconversion des industries militaires.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je comprends bien que le ministre nous dit que dans le futur, parce que tel n'est pas le cas en ce moment, ce programme permettra à des entreprises de se livrer à des stratégies de reconversion.

Dans ce cas, pourquoi le ministre ne nous présente–t–il pas de manière concrète et pressante un échéancier de travail quant à sa stratégie de reconversion?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député qu'on travaille actuellement à l'élargissement du PPIMD, comme nous l'avons annoncé dans le budget.

Le député est au courant de la situation financière du gouvernement, et c'est pourquoi nous envisageons non seulement d'exiger le remboursement total des contributions du PPIMD, mais aussi de créer un fonds renouvelable axé sur la viabilité commerciale. Ainsi, en plus de participer financièrement aux projets de reconversion maintenant, nous pourrons, grâce à ce fonds, appuyer les projets de ce genre et les sociétés qui oeuvrent dans ces secteurs de notre industrie au cours des années à venir.

* * *

LE JET CHALLENGER

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

C'est avec le coeur lourd que je dois demander encore une fois au premier ministre pourquoi il continue de gaspiller les deniers publics, cette fois pour des vacances–soleil dans une île des Antilles.

Il paraît que le premier ministre ne se serait pas contenté d'utiliser un appareil Challenger pour des vacances personnelles au coût d'un peu plus de 250 000 $, selon la formule du vérificateur général, mais qu'il aurait aussi permis à son entourage et au personnel de bord de profiter de 10 jours au soleil également.

Quand le premier ministre se rendra–t–il compte que les contribuables canadiens n'accepteront pas de le voir dépenser ainsi les deniers publics?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué qu'on m'a demandé de voyager à bord de ces avions pour des raisons de sécurité. J'étais déjà au Mexique et j'ai décidé de rester dans le sud pour quelques jours. Le député se serait plaint si l'avion était rentré au pays pour ensuite revenir me chercher, comme il l'a fait pour le gouverneur général.

• (1440)

Je crois que vous faites beaucoup de tort à une industrie. Je parlais avec un représentant de Canadair l'autre jour, et il m'a dit que ces questions nuisent à la popularité des appareils canadiens parce que vous prétendez qu'ils coûtent énormément cher, ce qui est absolument faux. Les chiffres que vous donnez ne sont pas réels.

Le président: Chers collègues, je reconnais que, dans le feu de l'action, on ait parfois tendance à oublier le Président. Je vous demanderais de bien vouloir adresser vos remarques à la présidence.

Si le premier ministre n'a pas terminé, je l'invite à le faire. Autrement, je passerai à la prochaine question.

M. Myron Thompson (Wild Rose): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. On ne s'est pas attaqué aux extravagances. Cela me paraît être un système à deux niveaux. Nous comprenons que la sécurité du premier ministre est une considération extrêmement importante. Nous le comprenons.

Le premier ministre a–t–il vérifié les prix pour un avion affrété du secteur privé? Je l'ai fait, et il aurait pu économiser 125 000 $. Pourquoi ne pas économiser de l'argent pour changer? Il faut cesser de dépenser de façon aussi insouciante. Cessera–t–il de dépenser avec insouciance?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): C'est ce que je fais, monsieur le Président. Il s'agit d'un avion appartenant au gouvernement canadien et qui doit être utilisé par le premier ministre du Canada.

J'ai vérifié moi–même. J'ai demandé à Canadair combien il en coûterait si je prenais ces avions une fois que la propriété leur en aurait été transférée, quel tarif ces sociétés factureraient au gouvernement pour mes déplacements. Elles m'ont répondu moins de 3 500 $ l'heure. Voilà ce qu'il en coûte réellement pour utiliser ces avions.

Par ailleurs, quand on calcule le coût des pilotes, il faut comprendre qu'il s'agit de pilotes de la Défense nationale et qu'ils doivent voler tant d'heures par mois de toute façon pour conserver leur brevet. Or, on impute le coût au gouvernement quand un ministre est à bord, mais personne ne trouve à redire quand on utilise l'avion pour l'entraînement.

Il faut avoir un peu de respect. Les déplacements du premier ministre du pays devraient pouvoir se faire selon les règles de la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

De profondes divergences de vues perdurent entre Ottawa et les provinces sur la réforme des programmes sociaux. On sait que la Conférence fédérale–provinciale sur la question a été annulée à la dernière minute, en raison des objections de plusieurs provinces.

Par ailleurs, le ministre s'était engagé à rendre public, au début du mois de mai, un document d'orientation présentant les choix et les options du gouvernement. Le ministre entend–il respecter son échéancier et rendre public son plan d'action la semaine prochaine, comme il s'y était engagé?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétend le député, toutes les provinces sont encore bien déterminées à participer au processus de la réforme.

Ces derniers jours, j'ai parlé aux ministres provinciaux en personne et par téléphone, et ils sont toujours disposés à collabo-

rer pour trouver des moyens d'exécuter plus efficacement les programmes dans l'intérêt des Canadiens.

Lorsque le député parle de profondes divergences et de graves problèmes, il ne décrit pas du tout la réalité. Nous avons reporté la réunion de quelques semaines pour laisser plus de temps aux provinces. J'ai dit que les sous-ministres se rencontreront dans quelques semaines pour examiner les documents et que, à partir de là, nous fixerons un nouveau calendrier pour les rencontres ministérielles.

● (1445)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le ministre confirme-t-il que la conférence fédérale-provinciale, déjà annulée une première fois, a été remise une fois de plus à une date indéterminée en raison de l'impasse qui persiste avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député vit dans un monde de fiction qui n'a rien à voir avec la réalité. Il s'imagine des choses et essaie ensuite de les ériger en vérités.

Ce qu'il a dit est tout simplement faux. Juste avant qu'il lise la deuxième question qu'il avait préparée, je lui ai expliqué que j'ai parlé aux ministres de toutes les provinces et qu'ils se sont montrés disposés à coopérer pour réaliser une réforme des programmes sociaux au Canada, pour redonner du travail aux gens, pour les sécuriser davantage et pour redonner de l'espoir aux Canadiens.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Ma question s'adresse au ministre responsable de l'Infrastructure.

Au moment où le gouvernement s'engage dans le renouvellement de l'infrastructure des communications et des transports et dans des travaux pour garantir la salubrité de l'environnement, beaucoup de mes électeurs de Trinity—Spadina ont hâte de voir apparaître les emplois que ce programme créera dans l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Combien d'emplois les Canadiens peuvent-ils compter obtenir grâce à ce programme et à ses retombées et quand débuteront ces projets dont nous avons grand besoin?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui me donne l'occasion d'annoncer encore d'autres bonnes nouvelles à la Chambre sur les mesures par lesquelles le gouvernement relance l'emploi.

Depuis que j'ai fait rapport de la question, vendredi dernier, le montant des projets approuvés a augmenté de 8 millions de dollars, ce qui se traduira par 400 emplois de plus, pour un total de 5 500 jusqu'à maintenant. Nous avons approuvé plus de 350 demandes, et il y en a encore un millier qui sont à l'étude. Qui plus est, il y a des gens dans les zones rurales de la Saskatchewan qui, en ce moment même, sont en train de travailler à la construction ou à la réfection de routes utiles aux habitants de la région.

Enfin, l'estimation initiale de 60 000 emplois a été révisée grâce à des données exactes de Statistique Canada.

* * *

LE TABAC

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Quand le gouvernement fédéral a abaissé le prix des cigarettes pour faire échec à la contrebande, il a donné naissance à d'autres problèmes comme l'intensification de la contrebande d'alcool et la contrebande de cigarettes entre les provinces.

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a des plans réalistes pour éteindre ces feux que sa politique sur le tabac a allumés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le programme que nous avons mis en oeuvre pour faire échec à la contrebande de cigarettes a été couronné de succès. Selon les journaux, le nombre de fumeurs a augmenté, mais on ne mentionnait pas que les cigarettes qui étaient auparavant exportées étaient maintenant vendues au Canada.

Sur le plan de la consommation, quand on compare le nombre de cigarettes expédiées cette année à celui de l'an dernier, on constate qu'il y a eu une diminution de 3 p. 100.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Plus tôt ce mois-ci, le premier ministre de l'Alberta, en sa qualité de président de la dernière conférence des premiers ministres de l'Ouest, a écrit au premier ministre fédéral pour lui demander son aide dans la lutte contre la possibilité que la contrebande de cigarettes se déplace du centre du pays vers l'Ouest. L'une des recommandations était de mettre en oeuvre une taxe fédérale uniforme sur le tabac dans tout le Canada pour diminuer l'attrait de la contrebande interprovinciale.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a fait le moindre effort en vue de l'adoption de cette proposition des premiers ministres de l'Ouest?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait exactement la même offre à toutes les provinces. Certaines l'ont acceptée, d'autres pas. Nous avons offert exactement la même chose à toutes les provinces. Nous n'avons traité aucune province différemment des autres.

• (1450)

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le président, le ministre de la Défense nationale a répété à maintes reprises que le gouvernement ferait connaître bientôt sa décision sur l'avenir du Collège militaire de Saint–Jean, à la lumière de consultations et de recommandations, notamment de la part du gouvernement du Québec.

Le ministre peut–il nous indiquer ses intentions quant à la nouvelle vocation militaire de Saint–Jean et faire le point sur le résultat des négociations avec le gouvernement du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, qui est malade aujourd'hui, examine les autres utilisations possibles du Collège militaire royal de Saint–Jean. Le gouvernement a effectivement annoncé, dans son budget du 22 février, la consolidation des activités collégiales à Kingston, en Ontario.

Hier, j'ai fait une déclaration à la Chambre sur la façon dont nous allons nous y prendre pour rendre le collège de Kingston beaucoup plus bilingue qu'il ne l'est actuellement. Son collègue, le député de Charlesbourg, a répondu à cette déclaration au nom de son parti. J'ai également déclaré que le commandant du Collège militaire royal de Saint–Jean, le général Émond, sera, à compter de juillet prochain, le nouveau commandant du Collège militaire royal de Kingston et qu'il veillera à ce que la transition se déroule bien et à ce que nous continuions d'offrir une formation bilingue aux officiers des forces armées.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Justement, monsieur le Président, sur la déclaration du ministre, hier. Il a annoncé deux plans: l'un pour rendre le Collège militaire de Kingston biligue et l'autre pour adopter les programmes de cours.

Le ministre peut–il nous dire combien coûteront ces mesures et peut–il nous confirmer que ces coûts additionnels viendront annuler à toutes fins utiles les maigres économies qu'il comptait réaliser dès l'an prochain en fermant le Collège militaire de Saint–Jean?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous sommes revenus très souvent sur cette question à la Chambre.

La fermeture du Royal Roads Military College et du Collège militaire royal de Saint–Jean devrait rapporter environ 35 millions de dollars par année au Trésor. Il y a des coûts uniques qui sont liés à la consolidation des activités collégiales à Kingston, et tout cela figurait dans le budget. J'inviterais le député à le lire.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre a confirmé qu'il faudrait hausser les cotisations au Régime de pensions du Canada, qui représentent actuellement 5,2 p. 100 de la rémunération, afin d'absorber les versements destinés à notre population vieillissante. À ce rythme–là, dans moins de 25 ans, ces cotisations engloutiront 10 p. 100 du chèque de paie des travailleurs.

Le ministre s'est–il penché sur ce problème? Que fait–il pour contenir l'augmentation des primes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais informer le député que j'ai pris connaissance des revues de presse.

Il y aurait également lieu de renvoyer le député à une étude ou évaluation réalisée par l'Institut canadien des actuaires et selon laquelle le financement du Régime de pensions du Canada repose sur des principes actuariels sains. Les formules sont là.

Tout le monde sait qu'à cause du vieillissement démographique, le nombre des Canadiens à l'âge de la retraire ira en grandissant, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le Régime de pensions du Canada. Voilà pourquoi mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé dans le budget que nous allions présenter un document qui fournira une évaluation et une analyse de tous ces éléments. Nous pourrons alors engager un débat public ou un dialogue sur les recommandations formulées ou sur les réactions exprimées.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, nous sommes impatients de participer à ce débat public.

Les fonds excédentaires ou le fonds d'urgence dont le ministre a parlé sont actuellement investis dans des obligations provinciales à intérêt réduit qui servaient à amortir la dette de ces gouvernements.

Qu'est–ce que le gouvernement fait pour améliorer le rendement de ces investissements, afin que les Canadiens puissent être sûrs de toucher la pension à laquelle ils ont contribué toute leur vie?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, pour replacer la question dans son contexte, il faut savoir que les gestionnaires du fonds ont fortement insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une évolution imprévue du fonds d'urgence et que des pressions seraient exercées.

Chose certaine, au cours des trois prochaines années, il y aura assez d'argent pour parer à toute éventualité en ce qui concerne le fonds. Le régime repose sur des principes actuariels sains et il dispose de réserves suffisantes.

Comme le député le sait, la loi prévoit que les taux de cotisation doivent changer à un moment donné. C'est en partie pourquoi nous avons insisté dans le budget sur l'importance de réduire les charges sociales, telles que les cotisations d'assurance-chômage et les cotisations au Régime de pensions du Canada, afin de pouvoir offrir un puissant incitatif au secteur privé. Et c'est aussi en partie pourquoi il sera très important pour nous d'étudier le document que le ministre des Finances a annoncé.

* * *

• (1455)

LES PERMIS DE PÊCHE AU POISSON DE FOND

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

En décembre 1992, le gouvernement a annoncé que les permis inactifs de pêche au poisson de fond ne seraient pas renouvelés, à la suite de quoi les pêcheurs se sont sentis obligés d'accroître leur effort de pêche pour prouver leur attachement à la pêche et ne pas perdre leur permis. La semaine dernière, lorsqu'il a annoncé la stratégie concernant le poisson de fond de l'Atlantique, le ministre a promis de revoir cette politique.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui a été fait à ce sujet?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En fait, lui et presque tous les membres des groupes parlementaires de l'Atlantique m'ont parlé de la question des permis non renouvelés ou inactifs de pêche au poisson de fond.

Après avoir consulté les membres de ces groupes parlementaires de l'Atlantique et le Canadian Council of Fish Harvesters, j'ai décidé de mettre en place une nouvelle norme professionnelle qui aura pour effet d'assouplir les restrictions concernant le renouvellement des permis inactifs de pêche au poisson de fond.

Cette décision n'aura aucun effet sur la capacité, étant donné qu'elle touche seulement les véritables pêcheurs professionnels. Elle n'accroîtra pas d'un cent le coût de la stratégie concernant le poisson de fond de l'Atlantique, mais fera beaucoup sur le plan de la justice et, si je puis dire, contribuera à rétablir la confiance entre les véritables pêcheurs professionnels et leur gouvernement.

Je remercie le député et, bien sûr, tous les membres des groupes parlementaires de l'Atlantique d'avoir participé activement et de m'avoir aidé à prendre cette décision. Je pense que nous avons fait un effort réel.

* * *

[*Français*]

LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice affirmait le 9 février dernier que les recommandations du rapport Baird concernant les nouvelles technologies de reproduction faisaient l'objet d'une étude approfondie, mais le gouvernement n'a toujours pas indiqué quelle suite il entendait donner à ces recommandations. J'aimerais rappeler que le Canada est un des seuls pays industrialisés à ne pas avoir de législation dans le domaine des technologies de reproduction.

Le ministre convient-il de la nécessité d'intervenir pour réglementer les pratiques reliées aux technologies de reproduction, comme le recommande le rapport Baird et s'engage-t-il à déposer un projet de loi d'ici l'ajournement de la Chambre en juin?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je refuse de prendre cet engagement. Je pense que c'est prématuré. La commission royale qui a fait rapport en février a soumis au gouvernement quelque 300 recommandations dont la plupart s'adressaient à ma collègue, la ministre de la Santé, mais dont beaucoup concernaient le ministère de la Justice en ce sens qu'elles proposaient de modifier le Code criminel.

Comme je l'ai dit à la députée la dernière fois qu'elle a soulevé cette question importante, certaines recommandations donneraient lieu à des problèmes complexes, comme par exemple le fait que, d'une part, le droit criminel essaie de prévenir une terrible ingérence dans les questions génétiques et que, d'autre part, il faut permettre aux universités d'effectuer des recherches légitimes afin de reculer les frontières de la connaissance médicale.

Je tiens à préciser à la députée que, moi aussi, je crois que ces questions sont importantes et qu'il faudra en saisir le Parlement, mais je ne le ferai pas tant que nous ne les aurons pas évaluées en profondeur, afin de pouvoir les présenter comme il se doit pour que les députés soient en mesure de prendre une décision basée sur tous les faits.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le ministre de la Justice entend-il modifier les dispositions du Code criminel pour empêcher la commercialisation des embryons humains, tel que recommandé par le rapport Baird, et qui fait l'objet d'un large consensus dans la population?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en toute déférence à l'égard de la députée, je refuse de donner la position du gouvernement sur ces questions car elle serait incomplète. Je préférerais qu'on aborde ce dossier d'une façon globale après en avoir bien évalué tous les aspects complexes sous-jacents. C'est pourquoi je vais répondre à cette question au moment opportun.

Affaires courantes

LES PREMIÈRES NATIONS

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'épouse du président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a été engagée par l'Assemblée des premières nations, financée par le gouvernement fédéral, à titre d'agente des relations avec les médias.

Mon collègue de l'opposition officielle a exigé la démission du président. Un porte-parole du bureau du premier ministre aurait déclaré qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Le premier ministre souscrit-il à cette déclaration que l'on attribue à son bureau?

• (1500)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds à cette question à titre de leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais faire remarquer au député qu'un président de comité n'est pas membre du Cabinet et qu'ainsi, les craintes à la base de sa question sont injustifiées.

En outre, je crois que nous en sommes arrivés à une époque où notre société considère les conjoints des parlementaires comme des personnes indépendantes, capables d'avoir leur propre carrière.

Le Président: À l'ordre! Comme je l'ai signalé la semaine dernière dans une brève déclaration, les comités sont indépendants de la Chambre, et les questions les concernant devraient probablement leur être adressées. Si cependant il y a des questions de nature générale qui, selon moi, ont des répercussions sur l'administration du gouvernement, je pourrais les considérer comme étant recevables.

Si les députés ont des questions au sujet de l'administration du gouvernement, et non pas concernant le fonctionnement de comités, je les exhorte à les exposer ainsi.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est là un autre exemple qui montre la nécessité de créer ce poste de conseiller chargé de l'éthique, poste qui se fait attendre depuis longtemps.

Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour dire que ce conseiller trouverait qu'il s'agit bien d'un cas flagrant de conflit d'intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a très bien répondu à la question.

Dans notre société, la carrière des conjoints des députés ne devrait pas souffrir du fait qu'ils sont mariés à des députés.

Il y a bien certaines restrictions que les ministres doivent respecter, mais dans le cas des députés, les conjoints ont le droit de gagner leur vie, car ils ont la capacité de le faire et c'est là un droit fondamental dans notre société où hommes et femmes sont égaux.

LES ARMES DE POING

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Lundi, le ministre de la Justice a rencontré une délégation composée de représentants de l'université Concordia, du Conseil canadien de sécurité et de l'Association du Barreau canadien, du chef de la police d'Ottawa et d'autres personnes. Cette délégation réclamait l'interdiction des armes de poing.

Comme ce type d'arme ne sert pas à la chasse mais qu'il est très souvent utilisé à des fins criminelles, le ministre proposera-t-il des amendements donnant suite à leur proposition? Qu'a-t-il répondu à cette délégation, lundi dernier?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié la rencontre de lundi. La délégation qui est venue me rencontrer à mon bureau était bien telle que l'a décrite le député. Ses membres venaient me rappeler que la grande majorité des Canadiens souhaitent qu'on effectue un contrôle efficace des armes à feu au Canada.

On reconnaît cependant que ce n'est là qu'une partie de la solution. On reconnaît qu'il faut aussi prendre des mesures contre la contrebande des armes illégales et s'occuper comme il se doit de ceux qui commettent des crimes à l'aide d'une arme à feu. En outre, je crois qu'il faut reconnaître que, chaque année, plus de 1 000 personnes se suicident à l'aide d'une arme à feu, et que 3 000 armes à feu sont déclarées perdues ou volées par leurs propriétaires légaux. Ces armes aboutissent entre les mains de criminels qui s'en servent pour blesser ou tuer.

Bien qu'il respecte les droits des propriétaires légaux d'armes à feu au Canada, le gouvernement tient à établir un contrôle plus efficace des armes à feu. Il prendra des mesures pour calmer les préoccupations comme celles qu'ont exprimées, lundi, dans mon bureau, les membres de la délégation dont parlait le député.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocation pour enfants).

—Monsieur le Président, le traitement fiscal actuel des pensions alimentaires pour enfants exige du parent ayant la garde qu'il paie des impôts sur l'allocation qu'il reçoit, alors que le parent qui n'a pas la garde a droit à la pleine déduction du montant.

La politique fiscale du Canada impose les pensions alimentaires pour enfants, contrairement à ce qui se fait aux États–Unis, en Australie, Grande–Bretagne, en Suède et dans bien d'autres pays.

Même si l'allocation moyenne pour enfants correspond à moins de la moitié du montant minimal qu'il en coûte pour élever un enfant, jusqu'au tiers ou plus de l'allocation devant aider à nourrir et à habiller les enfants est prélevée sous forme d'impôts.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de corriger cette injustice et de rendre notre régime fiscal plus équitable, surtout en ce qui concerne l'avenir de nos enfants.

Je présente ce projet de loi en même temps qu'une motion d'initiative parlementaire également sur cette question. Je pense que la question est pertinente et qu'il faut corriger une injustice qui frappe des enfants canadiens.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions signées par une quarantaine de mes électeurs.

La première pétition porte sur le caractère sacré de la vie humaine. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de ne pas modifier la loi dans le but d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou encore l'euthanasie active ou passive.

La deuxième pétition traite aussi du caractère sacré de la vie, mais concerne un tout autre aspect. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour protéger l'enfant à naître, en modifiant le Code criminel pour étendre la même protection accordée aux êtres humains vivants à ceux qui ne sont pas encore nés.

LE PORT DE CHURCHILL

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions dûment certifiées. Elles sont signées par plus de 100 électeurs de ma circonscription et d'ailleurs qui demandent que le port de Churchill soit davantage utilisé.

Le port de Churchill est une ressource nationale inexploitée. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'enjoindre au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de maximiser la fréquentation du port et d'expédier au moins 5 p. 100 des envois céréaliers annuels du Canada par ce port.

Les Canadiens qui ont aménagé ce port et construit le chemin de fer menant à Churchill avaient une vision d'avenir du Canada et du Nord. Je me joins aux pétitionnaires qui souhaitent que cette vision puisse subsister.

• (1510)

L'ÉTHANOL

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition concernant l'éthanol. L'industrie de l'éthanol sera certainement une bénédiction pour l'agriculture canadienne. L'éthanol est l'un des carburants disponibles les moins nocifs pour l'environnement.

Les habitants de la région de Chatham, d'Essex et de Kent s'inquiètent beaucoup de ce que le gouvernement envisage de taxer l'éthanol.

Ils demandent humblement au Parlement du Canada de soustraire l'éthanol à cette taxe pendant dix ans pour que l'industrie puisse démarrer. Les avantages économiques pour l'industrie seront nettement supérieurs aux coûts fiscaux.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter une pétition en faveur de l'éthanol, carburant qu'il est maintenant temps d'utiliser en Ontario.

Quelque 200 pétitionnaires demandent au gouvernement de continuer de soustraire à la taxe d'accise la partie de l'éthanol contenu dans les carburants mixtes, et ce pendant dix ans, ce qui permettra la mise en place d'une industrie de l'éthanol solide et autonome au Canada.

Je présente cette pétition en leur nom.

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureuse de présenter, au nom des électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex et de la région environnante, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir pendant dix autres années l'exemption de la taxe d'accise visant actuellement l'éthanol contenu dans les carburants mixtes, ce qui permettra la mise en place d'une industrie de l'éthanol solide et autonome au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice–président: La Chambre est–elle d'accord?

Décision de la Présidence

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE PÉTITIONS À LA CHAMBRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice–président: Chers collègues, la Présidence est maintenant prête à traiter du recours au Règlement soulevé par l'honorable député de Chicoutimi, le lundi 18 avril 1994, concernant la façon dont certaines pétitions ont été récemment présentées à la Chambre.

Le droit du public de présenter des pétitions au Parlement est très important parce qu'il constitue le seul moyen dont disposent les Canadiens pour transmettre directement leurs griefs au Parlement et faire connaître leurs intérêts. Comme le mentionne la quatrième édition de Bourinot, à la page 231, la signature et la présentation de pétitions publiques sont très appréciées par le Parlement et l'aident souvent à se former une opinion et à prendre des mesures appropriées.

[*Traduction*]

Puisque les Canadiens ne sont pas autorisés à s'adresser à la Chambre directement, les pétitions sont présentées par les députés. Les groupes et les citoyens ayant des pétitions à transmettre à la Chambre doivent donc obtenir l'aide de députés pour faire certifier et présenter leurs pétitions. Le commentaire 1038 de la 6e édition du Beauchesne mentionne que les députés ne sont pas tenus de présenter une pétition et ne peuvent être contraints de le faire. Néanmoins, les députés présentent couramment des pétitions à la Chambre, qu'ils soient d'accord ou non avec leur contenu.

Selon le Règlement, une pétition peut être présentée de deux façons. Ainsi, le paragraphe 36(5) du Règlement précise que:

> Tout député peut présenter une pétition à la Chambre n'importe quand pendant une séance, en la déposant auprès du Greffier de la Chambre.

C'est ce qu'on appelle déposer une pétition «par la porte arrière». L'autre façon de présenter une pétition publique à la Chambre est décrite au paragraphe 36(6) du Règlement:

> Tout député qui désire présenter une pétition de sa place à la Chambre peut le faire pendant les Affaires courantes ordinaires, à l'appel de la «Présentation de pétitions», à laquelle est affectée une période d'une durée maximale de quinze minutes.

Comme on l'explique à la page 111 du *Règlement annoté de la Chambre des communes*, plusieurs conditions s'appliquent à la présentation d'une pétition durant les affaires courantes, la plus notable étant celle stipulée au paragraphe 36(7) du Règlement, à savoir qu'«aucun débat n'est permis à son sujet».

Le 26 février 1986, le Président Bosley a émis des lignes directrices qui non seulement réitéraient les dispositions du paragraphe 36(7), mais s'appuyaient également sur les pratiques établies ici quant à la manière de présenter les pétitions. Je cite:

> Lorsqu'il présente une pétition durant les affaires courantes, le député peut résumer brièvement. . .

● (1515)

Je souligne le mot «brièvement».

> . . . la requête qu'elle contient, mentionner les personnes au nom desquelles il la présente et indiquer le nombre de signatures qu'elle porte; cependant, il ne faut pas faire de discours ni s'engager dans un débat portant, directement ou indirectement, sur la pétition. Le député doit aussi indiquer que la pétition a été certifiée correcte en vertu des dispositions du Règlement.

[*Français*]

Ainsi, tout commentaire sur la valeur d'une pétition pourrait être considéré comme une forme de débat sur cette pétition. Au cours de la présente législature, à plusieurs occasions, comme le député le sait, des députés ont fait des commentaires favorables ou défavorables sur les pétitions qu'ils présentent, incitant ainsi d'autres députés à faire valoir leurs objections face à ces commentaires.

Puisque les députés ne disposent que d'une période de temps limitée pour présenter leurs pétitions durant une séance, le fait de dire autre chose que ce qui est normalement permis empêche d'autres députés de présenter des pétitions. Les députés devraient se rappeler, semble–t–il, que le député qui présente une pétition à la Chambre ou qui en dépose une auprès du greffier agit comme messager ou intermédiaire entre le Parlement et les pétitionnaires.

Si les règles permettaient la tenue d'un débat sur les pétitions ou si le sujet de la pétition devait être soumis à la Chambre d'une autre façon afin qu'elle en débatte, il serait pertinent et essentiel que le député fasse connaître son opinion sur ce sujet. Dans la situation actuelle, cependant, le rôle du député est donc limité bien qu'essentiel.

La Présidence demanderait donc aux députés d'éviter de faire des commentaires sur les pétitions qu'ils présentent et de se contenter de mentionner la requête que contient la pétition ainsi que le nombre de signataires et leur lieu de résidence.

[*Traduction*]

Enfin, si les députés décident de présenter des pétitions auxquelles ils ne souscrivent pas, ils peuvent le faire durant les affaires courantes sans faire de commentaires, ou tout simplement les déposer auprès du greffier de la Chambre en tout temps.

Ces deux méthodes de présentation sont conformes au Règlement et également valables.

[*Français*]

J'espère que cette courte déclaration aidera à expliquer la procédure relative à la présentation des pétitions.

Je remercie l'honorable député de Chicoutimi d'avoir soulevé cette question et d'avoir ainsi permis à la Présidence de fournir à la Chambre une explication du processus.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 avril, de la motion: Que le projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, le projet de loi C–22 me permettra de démontrer l'iniquité dont est victime l'aéroport Jean–Lesage dans ma circonscription par rapport à d'autres aéroports canadiens.

Depuis l'ouverture de la 35e législature, le 17 janvier dernier, nous avons, à plusieurs reprises, entendu des députés, tant libéraux que réformistes, vanter les avantages du fédéralisme canadien pour les Québécois et les Québécoises. Dans cette intervention sur le projet de loi C–22, je tenterai de démontrer, à partir des problématiques reliées au transport aérien, comment la réalité est tout autre.

Dans un premier temps, il convient de dénoncer l'attitude centralisatrice de Transport Canada relativement à ses décisions touchant le Québec. Et, à titre d'exemple, rappelons simplement la saga qui a entouré le choix de Mirabel comme deuxième aéroport pour Montréal. Conséquence: 20 ans de marasme. Mirabel cherche encore sa voie, Dorval a stagné et c'est l'aéroport de Toronto qui est sorti grand gagnant de ce désastre dans la planification de Transports Canada. C'est ainsi que de 1970 à 1991, Air Canada a déplacé 12 p. 100 de ses employés de Montréal vers Toronto, que de 1977 à 1991, Montréal a perdu 22 p. 100 de ses pilotes, alors que leur nombre, à Toronto, augmentait de 34 p. 100. En 1988, Air Canada a transféré à Toronto son service de formation des pilotes et en 1991, 12 postes de direction ont aussi été transférés.

Les vélléités centralisatrices de Transport Canada ont aussi touché le contrôle aérien.

• (1520)

C'est ainsi que des unités de contrôle terminal ont été transférées dans des centres de contrôle régionaux. Ainsi, les villes de Halifax, Thunder Bay, North Bay, Regina, Saskatoon, Sault–Sainte–Marie ont perdu leur salle de contrôle radar.

La fermeture du terminal de l'aéroport de Québec est prévue pour juillet 1994, donc, après cette date, en dehors des sept centres de contrôle régionaux, seules les villes d'Ottawa et de Calgary jouiront d'un privilège et auront encore leur unité de contrôle aérien.

Cette situation a entraîné des dépenses de près d'un milliard de dollars, en plus de créer des situations aberrantes au niveau de la sécurité, en rendant de vastes territoires très vulnérables en cas de malfonctionnement des radars régionaux ou en cas de situation d'évacuation d'urgence des centres de contrôle régionaux. J'y reviendrai plus loin.

Entrons maintenant dans une série de comparaisons qui vont permettre d'illustrer l'ignorance des députés libéraux et réformistes lorsqu'ils prétendent que le Québec se plaint le ventre plein.

L'aéroport de Québec est construit sur un terrain de 633 hectares, celui de Halifax sur une superficie de 930 hectares, celui de Winnipeg sur 1504 hectares, celui de Toronto sur 1714 hectares et celui d'Edmonton sur 2669 hectares.

Les députés libéraux et réformistes devront reconnaître que les Québécois et les Québécoises ont payé environ 25 p. 100 de ces emplacements nettement plus grands que celui de l'Aéroport Jean–Lesage à Québec.

Ces emplacements ont donc coûté cher au peuple québécois. Seuls les terrains des aéroports de Terre–Neuve, de Charlottetown, de Regina, de Yellowknife et de Whitehorse sont plus petits que celui de Québec.

Voyons ce qu'il en est au niveau des superficies des aérogares proprement dites. Alors que Québec dispose de 12 126 mètres carrés, Ottawa en a 18 044, Winnipeg, 24 834, Halifax, 24 870 et Edmonton, 34 374. Les députés libéraux et réformistes devront reconnaître que les Québécois ont payé 25 p. 100 des aérogares de ces villes canadiennes, alors qu'eux–mêmes doivent se satisfaire de surfaces de deux à trois fois plus petites. Ce sont donc, encore une fois, les autres provinces qui ont coûté cher aux Québécois et aux Québécoises.

Pour justifier l'incurie de Transports Canada à l'endroit du Québec, mes collègues libéraux et réformistes auront peut–être la tentation de croire que le trafic aérien de l'aéroport de Québec est moins important en volume que celui de certains autres aéroports canadiens.

Voici donc, encore une fois, des chiffres qui démontrent la cupidité de Transports Canada. Voici la variation des vols transfrontaliers et internationaux de 1988 à 1992: Halifax a augmenté de 12,5 p. 100; Winnipeg, de 13 p. 100; Calgary, de 15 p. 100; Québec, de 179 p. 100.

Je n'ai pas inventé ces chiffres, ils proviennent de Transports Canada.

Ces données illustraient la variation des vols. Si nous comparions le volume des vols de Québec avec ceux des aéroports concernés, nous constaterions qu'il se situe dans des volumes comparables. Ce n'est donc pas surprenant qu'avec un volume comparable de vol et des superficies d'installation deux et trois fois plus restreintes, la qualité de service offerte par Transports Canada à l'aéroport Jean–Lesage en est une des plus pourries. D'ailleurs, lorsque Transports Canada applique ses propres normes de niveau de service à l'aéroport de Québec, il se donne la cote F, ce qui signifie: saturation du système, congestions et retards inacceptables. C'est cela, le fédéralisme rentable que vous tentez de vendre aux Québécois et aux Québécoises!

Tous s'entendent pour parler d'un aéroport de brousse en parlant de l'aéroport Jean–Lesage. Dans le contexte des millions

de dollars investis dans les autres aéroports canadiens, et en particulier celui de Toronto, la situation de l'aéroport de Québec est à proprement parler scandaleuse; et seule l'irresponsabilité, sinon la mauvaise foi de Transports Canada et des députés libéraux et conservateurs qui se sont succédé sur les banquettes d'en face, peut l'expliquer.

C'est une autre preuve que dans le fédéralisme canadien, les députés libéraux et conservateurs du Québec ont toujours été soumis à la majorité anglo–canadienne et qu'ils n'ont jamais détenu aucun pouvoir. La présence des premiers ministres provenant du Québec, c'était et c'est encore l'illusion du pouvoir!

• (1525)

Revenons maintenant au contrôle aérien. Alors que le centre de contrôle régional des autres provinces dessert en moyenne une population de 2,6 millions de personnes, au Québec, selon les plans de Transports Canada, le centre de contrôle régional de Montréal dispensera des services de contrôle aérien à une population de 7 millions de personnes. C'est cela le fédéralisme rentable pour tous les Canadiens, sauf pour les Québécois et les Québécoises. Ceux–ci continuent de payer pour doter les autres provinces de services dont eux–mêmes ne voient que le mirage.

Nous ne sommes pas dupes! Pourquoi Transports Canada tente–t–il de fermer l'unité de contrôle terminal de l'aéroport de Québec? Le motif officiel mis de l'avant: mesure d'économie. Toutefois nous n'en croyons rien car nous pouvons démontrer qu'une série de décisions mises de l'avant par Transports Canada se traduira par des investissements bien supérieurs à ceux réclamés par les intervenants de la région de Québec. Nous croyons que le vrai motif, bien qu'il soit inavouable, c'est l'élimination d'un centre francophone de contrôle aérien pour n'en garder officiellement que deux bilingues au Canada, celui de Montréal et celui d'Ottawa.

Mais à propos du bilinguisme de l'aéroport d'Ottawa, comment voulez–vous que les francophones de ce pays se sentent respectés alors qu'ils savent que Transports Canada tente sans succès depuis cinq ans de rendre bilingue le contrôle aérien à l'aéroport de la capitale d'un pays qui se targue d'avoir une politique des langues officielles? C'est cela le Canada du premier ministre.

Pourquoi au fait l'unité de contrôle terminal de l'aéroport d'Ottawa n'a pas été, elle, transférée au centre de contrôle de Toronto, comme les autres unités de contrôle terminal vers leur centre de contrôle régional respectif? Comme le contrôle aérien d'Ottawa devra devenir bilingue, comme promis, était–il pensable que le centre de contrôle de Toronto puisse lui aussi devenir bilingue un jour? Poser la question c'est y répondre.

Voilà l'une des nombreuses démonstrations de la pseudo–rentabilité du fédéralisme canadien appliquée cette fois au transport aérien. Au cours des ans, les Québécois et les Québécoises ont compris que le fédéralisme canadien est non–réformable et non–rentable. D'ailleurs, si les Canadiens des autres provinces n'étaient pas arrivés à la même conclusion que nous, c'est–à–dire la présence d'un Québec rentable pour eux, pourquoi seraient–ils si réticents et opposés à la souveraineté du Québec?

Pour ce qui est de la possibilité que le gouvernement canadien compense par une indemnité des gens qui s'apprêtaient à extorquer des dizaines de millions de dollars aux Canadiennes et aux Canadiens, c'en est trop! S'il fallait ainsi compenser ces amis des régimes libéraux et conservateurs pour des profits qu'ils n'ont pas pu faire, quelle compensation faudrait–il donner aux Québécoises et aux Québécois pour les 125 ans de régime fédéral qui les a maintenus dans le chômage et la dépendance? Cette injustice à l'endroit du peuple québécois a commencé en 1840 lorsque l'Angleterre a imposé l'Acte d'union entre le Haut et le Bas–Canada. C'était une manoeuvre de l'Angleterre pour faire payer par les Canadiens du Bas–Canada, les francophones, une partie de la dette du Haut–Canada. Les compensations, la nation québécoise les a déjà toutes payées et bien plus encore.

Il est donc évident, monsieur le Président, que je voterai contre ce projet de loi.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, en écoutant l'analyse de notre collègue d'en face, on a l'impression que c'est une question en noir ou blanc. Votre analyse de l'histoire démontre un préjugé qui n'est pas valable dans notre monde.

Quand on regarde l'histoire de notre pays, il est sûr que tout n'a pas été parfait, mais donner une analyse comme celle que vous avez faite frise la malhonnêteté. Je me demande où vous trouvez toutes ces données pour en arriver à une conclusion aussi négative. Ce n'est pas juste. Il y a un revers à chaque médaille et vous devez prendre cela en considération lorsque vous analysez des situations comme celle–là, lorsque vous retournez à 1840.

Seriez–vous prêt à regarder les avantages de cette fédération qui a été une des meilleures au monde? Il sera difficile de vous convaincre que s'il ne s'agissait pas de la fédération canadienne vous n'auriez pas pu maintenir une autre langue officielle. Cela aurait été impossible ailleurs au monde, sauf au Canada. On est la seule preuve tangible au monde.

Le vice–président: Avant de donner la parole au député je vous demanderais encore une fois d'adresser vos remarques à la Présidence. Cela diminue les frictions.

• (1530)

M. Paré: Monsieur le Président, la majorité des chiffres que j'ai évoqués dans mon discours proviennent de données contenues dans les rapports de Transports Canada. Lorsque j'ai fait toute la série de comparaisons sur la situation de l'aéroport de Québec, par rapport à la situation d'autres aéroports de capitales, soit provinciales ou des Territoires du Nord–Ouest, j'ai pris essentiellement les données de Transports Canada. Lorsque j'ai comparé la progression des vols entre ces aéroports, ça provient de Transports Canada. Lorsque j'ai comparé le volume des vols, ça provient toujours de Transports Canada.

Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises ont étudié l'histoire. Peut–être qu'on n'avait pas toujours les mêmes livres d'histoire que nos collègues d'en face, cependant, je peux vous assurer que dans les prochains mois, dans les débats qui vont s'enclencher sur la question nationale au Québec, nous aurons tout ce qu'il faut et soyez assuré que le système nous a fait toutes les démonstrations qu'il est possible d'utiliser pour faire la démonstration que j'ai commencé à faire et ce n'est qu'une

question de temps. On a simplement à reprendre dans les rapports officiels qui proviennent du gouvernement fédéral et de Statistique Canada tous ces chiffres–là. On les donnera au grand public et les Québécois et Québécoises en tireront les bonnes conclusions, j'en suis certain.

Le vice–président: Je dois faire connaître à la Chambre que suite aux cinq heures de débat qui ont eu lieu, nous procéderons maintenant avec des discours de 10 minutes, sans questions et commentaires. Je cède donc maintenant la parole au député de Chicoutimi.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je prends la parole pour discuter de l'amendement au projet de loi C–22.

J'aimerais tout d'abord faire une courte chronologie des événements. En 1989, Paxport Inc. présente une proposition spontanée pour privatiser les aérogares 1 et 2. Le gouvernement de l'époque décline. Nous sommes en 1989. Cependant, en octobre 1990, le gouvernement invite le secteur privé à participer à la modernisation des aérogares 1 et 2. En 1991, l'aérogare nº 3 entre en service sous le contrôle de Claridge Holdings Inc. Le 11 mars 1992, le gouvernement demande officiellement des propositions pour la privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson, ce qui précède la décision touchant un projet d'expansion du réseau de pistes de l'aéroport. On ne prévoit qu'une seule phase, sans préqualifications, alors que lors du processus de privatisation de l'aérogare nº 3, il y avait eu deux phases, à savoir l'invitation des parties intéressées à soumissionner; deuxièmement, la sélection d'un petit nombre d'entre elles, qui, par la suite, devaient répondre à l'invitation en présentant des propositions détaillées.

Relativement au processus lui–même, le Rapport Nixon indique en page 2, et je cite: «La demande de propositions ne précisait pas beaucoup d'aspects fondamentaux de l'aménagement proposé et laissait plutôt à leurs auteurs le soin de définir eux–mêmes ces aspects. Ainsi, c'est eux qui devaient établir les projections touchant le trafic de passagers à l'aéroport. Pourtant, le trafic de passagers est une donnée qui est essentielle pour déterminer le rythme et l'ampleur du réaménagement. Comment peut–on, pour un projet de cette envergure, laisser aux soumissionnaires le soin de définir des paramètres aussi cruciaux!

De plus, on ne prévoit qu'un délai de 90 jours. Ce délai est anormalement court. N'oublions pas qu'il s'agit d'un contrat d'une très longue durée, 57 ans, et d'une grande complexité. Pourquoi donner un délai aussi serré si ce n'est pour favoriser certaines entreprises, à savoir Paxport, qui avait déjà présenté un plan de privatisatio en 1989, et Claridge qui gère déjà l'aérogare nº 3 de l'aéroport Pearson. Le gouvernement ne recevra effectivement que deux soumissions, l'une de Claridge et l'autre de Paxport.

Le 7 décembre 1992, la proposition de Paxport est retenue. Cette société a jusqu'au 15 février 1993 pour démontrer que sa proposition est financièrement viable.

• (1535)

Comme elle ne peut le faire ni, selon son président, se procurer les capitaux nécessaires auprès d'autres sources, Paxport et Claridge forment T1 T2 Limited Partnership moins de deux mois plus tard. De fait, Paxport forme une entreprise en participation avec son seul concurrent.

Comment se fait–il que le gouvernement d'alors octroyait un contrat de plusieurs centaines de millions de dollars d'une durée de 57 ans à une firme en difficulté financière, de surcroît proche du parti? Tous les intervenants de la région de Toronto savaient à l'époque que Paxport était en difficulté financière. Le gouvernement ne peut plaider la bonne foi.

Rappelons que l'un des motifs qui avait justifié le choix de Paxport était le fait de la saine concurrence entre le gestionnaire des aérogares 1 et 2 et celui de l'aérogare 3.

Le 30 août 1993, le ministre des Transports annonce une entente générale entre les deux parties. Il promet une signature finale à l'automne.

Le 8 septembre 1993, le gouvernement du Canada déclenche les élections. Le rapport Nixon fait un rappel des événements, et je cite: «Avant la signature de l'accord juridique, le chef de l'opposition de l'époque et l'actuel premier ministre affirma clairement que, si les parties à cette transaction décidaient de la conclure, elles le feraient à leurs propres risques et que le futur gouvernement. . .»—donc les gens d'en face—«. . .n'hésiterait pas à adopter une loi pour bloquer la privatisation des aérogares 1 et 2 si la transaction allait à l'encontre de l'intérêt public.» On assiste néanmoins à la signature de l'accord juridique.

À la suite des pressions de l'opinion publique, le gouvernement a fait examiner ce dossier hautement controversé et, le 29 novembre 1993, le rapport Nixon est déposé. Le 3 décembre 1993, le premier ministre annonce l'annulation de l'accord.

Le rapport Nixon fait état du processus et déclare que ce dernier avantageait fortement l'une des propositions, puisque Paxport avait déjà fait une proposition pour la privatisation.

Dans le rapport lui–même, on utilise une terminologie claire pour indiquer les abus qui ont été commis lors de cette transaction. Je cite: «Les autres sociétés de gestion et de construction qui n'avaient pas trempé dans le magouillage antérieur à la demande de propositions n'avaient aucune chance de faire assez vite pour préparer leur offre dans le bref délai imparti.»

D'autres sociétés auraient dû être invitées à présenter des propositions et se voir accorder à cette fin un délai raisonnable. Aucune analyse financière préalable n'était exigée dans cette demande de propositions.

Enfin, le gouvernement conservateur a signé le contrat dans les derniers milles d'une campagne électorale. Je cite le rapport: «Il est de tradition notoire et respectée jalousement par les gouvernements que, lorsqu'ils dissolvent le Parlement, ils doivent exercer un pouvoir de décision restreint en période électorale.» Le rapport conclut que le processus de privatisation est très loin de favoriser au plus haut point l'intérêt public.

Nous exigeons la tenue d'une commission royale d'enquête. Le rapport Nixon a été fait à huis clos. Dans le livre rouge, les libéraux affirment que les citoyens sont mécontents parce que les affaires publiques, lorsqu'elles deviennent cruciales, sont traitées à huis clos.

Le gouvernement nous parle continuellement de transparence, il a ici l'occasion de nous montrer qu'il croit en ses principes et qu'il les applique de façon responsable.

Un gouvernement qui prêche la transparence doit jeter la lumière sur ce dossier. Les contribuables ont le droit de savoir et de connaître les dessous de ces transactions. Le gouvernement a annulé la privatisation, mais son projet de loi prévoit quand même une indemnisation, alors que les parties savaient qu'elles s'exposaient à une possible annulation du contrat.

• (1540)

L'État n'a pas à indemniser les mauvais calculs des investisseurs. L'article 10, alinéa 2 est libellé de la façon suivante:

> Les sommes visées par une entente conclue en vertu du présent article ne peuvent être versées au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme auprès des titulaires d'une charge publique, au sens du paragraphe (2) de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes à l'égard d'un accord.

Il faut aller plus loin; les deniers publics sont en jeu.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de dénoncer les agissements de certains intervenants de la classe politique de ce pays. Plus particulièrement, j'entends dénoncer les pratiques quasi incestueuses qui font partie de la culture de certains qui, quotidiennement, tentent d'influencer les décisions gouvernementales, utilisant tous les leviers mis à leur disposition, des amitiés d'enfance aux services rendus, en passant par l'organisation électorale et le financement des partis politiques.

Ces personnes contribuent à modifier le cours normal des choses, contribuent à troquer l'intérêt public pour le bien privé et, tristement, contribuent à reléguer au second plan le rôle des parlementaires ayant en poche un mandat de leurs électeurs et électrices. C'est donc sur cet arrière–goût amer que draine le projet de loi C–22 que j'interviens, à l'égard de l'aspect nébuleux du dossier de privatisation de l'aéroport Pearson, où semblent s'être mêlés lobbyistes, politiciens, anciens hauts fonctionnaires et amis du régime.

Le dossier de l'aéroport Pearson mérite qu'on s'y attarde au–delà du projet de loi C–22. Le gouvernement fait fausse route en refusant de faire toute la lumière sur le dossier. En se contentant de presser le couvercle sur la marmite tout en permettant, par l'article 10, l'écoulement de généreuses compensations qu'il veut fixer à la cachette, à sa discrétion, sans consulter les parlementaires, le gouvernement livre aux peuples québécois et canadien ses vrais couleurs lorsqu'il discourait à l'intérieur du livre rouge sur un code d'éthique et de lobbyisme.

Le puissant lobby qui l'entoure l'aurait–il fait changer d'avis? Si tel n'est pas le cas, et je l'espère, le gouvernement a devant lui le dossier tout désigné pour lui permettre de démontrer sa bonne volonté, d'indiquer une nouvelle marche à suivre dans la conduite des affaires de l'État et surtout, de redonner à nos concitoyens et concitoyennes un minimum de confiance envers la classe politique dirigeante.

Au moment où les sondages et toutes les enquêtes d'opinions s'alignent au consensus de la méfiance, de l'incrédulité et du peu de considération de la part des citoyens envers leurs dirigeants politiques, ne vaut–il pas la peine d'affronter les vieux démons qui hantent les galeries et les corridors des officines gouvernementales et de donner au peuple ce qu'il réclame, l'heure juste, la transparence, la simple mais bonne vérité? Le dossier Pearson est tout indiqué pour cet exercice et je suis assurée qu'à l'intérieur d'un vote libre, la conscience de chaque parlementaire irait dans ce sens, celui de la lumière, de la légitimité parlementaire et des ambitions contenues.

Le gouvernement a le devoir de tenir une enquête publique sur le dossier de la privatisation de l'aéroport Pearson. S'il refuse de le faire, tel que le Bloc québécois lui demande, ce sera qu'il abdique ses responsabilités, ce sera qu'il renonce à ses engagements électoraux, ce sera qu'il absout les pratiques des conservateurs pour mieux en faire les siennes. En clair, il ne fera que changer quelques invités autour de l'assiette au beurre et le tour sera joué.

Comme l'indiquait M. Nixon dans son rapport, le dossier de la privatisation de l'aéroport Pearson est un exemple patent de manipulation politique, d'irrégularités, somme toute, de magouillage. De là l'importance, si on n'a rien soi–même à cacher ou à protéger, d'étudier à fond tout ce dossier pour qu'il serve d'exemple et fasse en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus.

• (1545)

En 1987, lorsque le gouvernement fédéral a promulgué une nouvelle politique de gestion des aéroports canadiens, il le faisait principalement afin d'impliquer les administrations locales dans les affaires et le développement des sites aéroportuaires. Ce fut le cas pour Vancouver et Montréal, entre autres, où des sociétés sans but lucratif administrent les installations aéroportuaires. À Toronto, ce fut différent, bien différent. Peut–être est–ce le fait que l'aéroport Pearson était le plus rentable au Canada. Dans ce monde du sacro–saint libéralisme économique, pourquoi laisser au gouvernement un dossier rentable alors qu'il y a tant d'autres dossiers non rentables à sa portée?

Loin de favoriser l'intérêt public, la transaction s'effectue en pleine campagne électorale, au profit des deux seules compagnies soumissionnaires, jadis concurrentes, maintenant réunies pour faire la noce. La société Paxport Inc., dont la candidature avait été retenue par le gouvernement sans aucune analyse financière préalable, s'avère incapable d'amasser les fonds nécessaires pour effectuer la transaction des aérogares 1 et 2. La société Paxport Inc. s'allie à Claridge Inc. qui contrôle déjà, via Pearson Development Corporation, le terminal numéro 3.

Cet alliage se fige dans T1 T2 Partnership. Et voilà, le tour est joué! Pearson, aéroport très rentable, se trouve privatisé au complet, aux mains d'un même groupe. Les conditions financières de la transaction sont tenues secrètes, mais lorsque étudiées par Robert Nixon et d'autres examinateurs ontariens, elles apparaissent contraires à l'ordre public. Mais pour combien de millions? Cela aussi, il nous faut le savoir clairement pour détermi-

ner avec autant de précision possible jusqu'à combien on est prêt à casquer pour faire des cadeaux aux partisans du régime. C'est de l'intérêt public de connaître ces choses, parce que c'est de son bien dont on disposait de pareille façon, par dilapidation et magouillage.

Il est également de l'intérêt public de connaître tous les personnages qui ont participé à ces transactions, comme il serait de l'intérêt public d'apprécier de quelle façon ils ont conduit ces transactions, à maints égards, sinueuses et irrégulières. Cette information publique dépend d'une enquête en profondeur que le gouvernement doit ordonner.

Pour l'instant, nous ne pouvons que situer les acteurs importants dans l'affaire Pearson et constater que tous ont un lien, soit avec le Parti conservateur, soit avec le Parti libéral. Ainsi, Claridge Properties Inc. est une société appartenant à Charles Bronfman, dont la parenté avec le Parti libéral du Canada est de notoriété publique. le sénateur Léo Kolber était administrateur de Claridge lors de la signature de l'accord, et c'est à sa résidence qu'il recevait, durant la campagne électorale, à 1000 $ le couvert, entre autres, M. Bronfman et l'actuel premier ministre.

Herb Metcalfe, qui a agi comme lobbyiste pour Claridge, est un ancien organisateur de M. Chrétien tandis que Ramsey Withers, qui était sous–ministre des Transports durant le processus d'appel d'offres concernant le terminal 3, agissait aussi comme lobbyiste reconnu pour ses liens étroits avec l'actuel premier ministre.

Chez Claridge, histoire d'équilibrer le rouge et le bleu, il y avait aussi des lobbyistes conservateurs participant au dossier: Pat MacAdam, ami de collège de Brian Mulroney, Bill Fox, ancien attaché de presse et ami personnel de Brian Mulroney et finalement Harry Near, reconnu comme un militant conservateur de longue date.

Du côté de chez Paxport Inc., les amitiés conservatrices ne sont pas en reste, même si on la dit également liée au Parti libéral du Canada. On y retrouve Don Matthew, qui fut président de la campagne au leadership de Brian Mulroney, président du Parti conservateur et président des campagnes de financement. L'ancien chef de cabinet de Brian Mulroney, Fred Doucet, agit comme lobbyiste conservateur pour le compte de Paxport durant l'épisode où se forme le consortium avec Claridge. D'autres lobbyistes comme Bill Neville, Hugh Riopelle et John Llegate ont tous la réputation de jouir d'entrées directes au sein du cabinet Mulroney.

À la lumière de ces informations qui s'ajoutent aux faits troublants soulevés par le rapport Nixon, le gouvernement ne peut se contenter de balayer le dossier sous le tapis, comme il veut le faire avec le projet de loi C–22.

• (1550)

M. Nixon parle de manipulation politique dans son rapport, ce qui est un grave constat. Allons–nous continuer dans le même sens en remettant au ministre, sous le couvert de l'article 10, un chèque en blanc pour le paiement d'indemnisations, et cela à sa discrétion? Le rapport Nixon nous indique que des financiers, contribuables, lobbyistes ont essayé de nous rouler dans ce projet, nous tous contribuables québécois et canadiens; allons–nous les aider à le faire encore davantage?

Non, et je termine là–dessus, le contribuable a déjà trop payé, et de plus, il doit savoir pourquoi. Aussi faut–il rejeter le projet de loi C–22 et procéder rapidement à une commission royale d'enquête.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le lobbying a sensiblemenet évolué depuis quelques années et s'est transformé véritablement vers le début des années 1970. Avant, les Canadiens pensaient qu'il n'existait pratiquement pas et ce sujet n'était pas souvent discuté. Cependant, vers le début des années 1980, le lobbying a fait partie du processus décisionnel fédéral.

Dans le fameux livre rouge libéral, on insiste sur une plus grande transparence afin de redonner une plus grande confiance au gouvernement. Cependant, le rapport Nixon mentionne que certains membres de personnel politique ont démontré un intérêt démesuré pour la transaction de l'aéroport Pearson. Robert Nixon dans son rapport a déclaré, et je cite: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion: valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.»

Maintenant, je vais vous présenter un bref historique sur l'évolution du lobbying avant de vous entretenir sur les véritables acteurs de l'aéroport Pearson.

Inutile de le rappeler, puisqu'il s'agit d'un sujet d'actualité suite au décès de Richard Nixon, le scandale du Watergate aux États–Unis dans les années 1970, scandale qui a ébranlé la confiance de nos voisins du Sud dans le système politique. Doit–on également rappeler un des premiers scandales politiques au Canada dans les années 1870, celui du Canadien Pacifique qui consistait en l'octroi de dons à la caisse électorale? D'ailleurs, sir Alexander Mackenzie avait axé sa campagne électorale libérale sur l'honnêteté, entraînant par le fait même la défaite du gouvernement de sir John A. Macdonald.

Par la suite, sous le gouvernement du Parti conservateur, on entreprit l'élaboration d'une loi énonçant les principes directeurs d'un système d'enregistrement des lobbyistes. Son fondement fut le projet de loi C–82, intitulé maintenant Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, ci–après loi C–44, sanctionnée le 13 septembre 1988 et en vigueur le 30 septembre 1989. Cette loi fut amendée par la suite par le projet de loi C–76 adopté le 22 février 1993.

Posons–nous la question: Qu'est–ce qu'un véritable lobbyiste? On peut le définir comme une personne ou une société qui, contre rémunération ou autre avantage, représente un client auprès des ministres et des fonctionnaires. Les principes de base peuvent se résumer ainsi: accessibilité du public auprès du gouvernement; transparence des activités auprès des gouvernements; simplicité de l'administration du système.

Le neuvième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale de la Chambre des communes en 1993 mentionnait que, et je cite: «Lorsque le lobbying se fait à l'insu du public, les décisions prises risquent davantage d'aller à l'encontre de son intérêt.»

• (1555)

Ainsi, les lobbyistes doivent obligatoirement s'enregistrer auprès des directeurs. Par conséquent, il existe maintenant différentes catégories de lobbyistes.

D'une part, il y a les lobbyistes professionnels qui, contre rémunération, s'engagent auprès d'un client à obtenir une entrevue avec une personne occupant une charge publique, en tentant de l'influencer sur des propositions législatives, sur l'adoption ou sur le rejet d'un projet de loi ou sur l'octroi de sommes d'argent ou de contrats. Ces lobbyistes sont soumis à des règlements très stricts.

Puis il y a les autres lobbyistes. Ce sont des employés dont une partie importante des fonctions consiste à communiquer avec des titulaires d'une charge publique. Notons que le registre des lobbyistes peut être consulté par le public. Cette deuxième catégorie de lobbyistes cause un problème puisqu'ils ne sont pas soumis au même régime de divulgation.

Ainsi, le Comité permanent en 1993 recommandait l'élimination des distinctions entre les catégories en ce qui concerne les divulgations obligatoires. Par conséquent, il est primordial d'endosser les recommandations du rapport du Comité permanent, considérant que beaucoup de lobbyistes ne respectent pas la loi. Une disposition anti–évitement doit être adoptée. Évidemment, plusieurs lobbyistes seront fermement opposés à cette recommandation.

D'autre part, il faudrait joindre par le concept de transparence la question du financement des partis politiques. D'ailleurs, mon collègue du comté de Richelieu déposait le 18 mars dernier, à la Chambre des communes, une motion à cet effet, restreignant la contribution des particuliers à 5 000 $ annuellement et éliminant toute contribution des compagnies.

Cette motion nous rappelle qui sont nos véritables patrons: les électeurs et électrices et non les gros bailleurs de fonds des partis politiques.

Le député de Richelieu ajoutait: «Si la proportion a changé, les montants en cause sont toujours importants et demeurent une source de conflits potentiels. Parallèlement, depuis la réforme de 1974 et l'évolution consécutive de la collecte de fonds, les petites contributions, surtout celles des particuliers, représentent une part importante de financement pour les partis politiques. Cette démocratisation, on la doit beaucoup à l'instauration du crédit d'impôt fédéral relatif aux contributions politiques adopté en 1974.

Monsieur le Président, certains pourraient croire que les mesures actuelles sont suffisantes pour limiter les abus d'influence et qu'il n'est nullement nécessaire de réglementer le plafonnement des dons. Or, les accusations portées au cours des dix dernières années contre des membres du Sénat et de la Chambre des communes, relativement au trafic d'influence, tendent à prouver le contraire.

La transparence est exigée par tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi que par tous les Québécois et Québécoises, et ce de plus en plus. Il faut que cette influence démesurée cesse et que les électeurs et électrices reprennent le contrôle de notre système électoral. La législation québécoise est un modèle sous tous les aspects du système électoral. Le financement populaire et l'exigence de dévoiler les sources et le montant des contributions font partie des moeurs des Québécois et Québécoises.

Le dernier point que je tiens à souligner est la recommandation d'un code d'éthique pour les élus et les hauts dirigeants, permettant évidemment une plus grande transparence concernant l'enregistrement des lobbyistes. Cette recommandation m'amène à l'affaire «Aéroport Pearson».

Les acteurs de l'aéroport Pearson sont nombreux et les deux grands partis politiques ont été largement impliqués dans cette magouille. Nous retrouvons les compagnies suivantes: Claridge Properties Inc., Paxport Inc., Pearson Development Corporation, et les noms suivants: Peter Coughlin, le sénateur Leo Kolber, Herb Metcalfe, Ray Hession, Don Matthews, Otto Jelinek, Fred Doucet, et j'en oublie.

• (1600)

Ce n'est donc pas sans raison que finalement Robert Nixon, enquêteur de Jean Chrétien, recommandait au mois de novembre dernier l'annulation du contrat. Par la description de tous ces acteurs, il est évident qu'un code d'éthique pour les élus et les hauts dirigeants est nécessaire.

Devant tous ces faits troublants dans l'affaire de l'aéroport Pearson, il est primordial de demander au premier ministre une commission royale d'enquête afin de faire toute la lumière sur les agissements de ces intervenants. La transparence doit primer afin que la démocratie canadienne retrouve son véritable sens.

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui remet en question toutes nos moeurs politiques, nos usages et toutes nos coutumes hors de cette Chambre, nos relations dans les coulisses, les jeux d'influence qui n'ont pas l'habitude de se dévoiler au grand jour. L'étude de ce projet de loi C–22 est une occasion en or de se questionner sur l'interaction qui peut exister entre le pouvoir politique gouvernemental public et le pouvoir économique de grandes sociétés privées.

Nous sommes devant l'exemple d'un holding qui a su faire usage des manoeuvres les plus extrêmes pour tenter d'acquérir les aérogares 1 et 2 de Pearson, à Toronto. Le rapport de Robert Nixon, chargé d'examiner l'entente est accablant à cet égard. Mouvements corporatifs, réaffectations de hauts fonctionnaires, procédures d'appels d'offres exceptionnelles, aucune analyse financière exigée avant coup, clauses avantageant l'aéroport au détriment des autres, tout indiquait à cet enquêteur qu'un contrat aussi inadéquat, conclu de façon aussi irrégulière, était inacceptable.

On peut comprendre Pearson Development Corporation, Claridge Holdings Inc., Paxport Inc., leur consortium T1 T2 Limited Partnership. L'aéroport Pearson est devenu un joyau pour les

développeurs de l'industrie du transport aérien. Avec 20 millions de passagers annuellement, ses 1 792 hectares, ses trois aérogares, ses 15 000 emplois; avec les 800 appareils qui atterrissent et qui décollent quotidiennement vers 300 destinations dans 60 pays, Pearson est actuellement la plaque tournante du transport aérien au Canada.

Selon une étude de Transports Canada en 1987, l'aéroport Pearson apporte des retombées économiques directes de 4 milliards de dollars pour l'économie de l'Ontario et contribue au maintien de 56 000 emplois. Et pourtant, il n'y a pas si longtemps c'est Montréal qui était la plaque tournante du transport aérien.

Le gouvernement fédéral est le maître d'oeuvre de profondes modifications qui ont affecté la localisation des pôles d'activité économique. Depuis longtemps le Québec subit les affres de l'interventionnisme du fédéral au sein de son économie. L'aéroport Pearson bénéficie des retombées de l'une de ces interventions fédérales, j'ai nommé l'édification de l'aéroport international de Mirabel.

Mirabel fut une décision aux conséquences terribles pour le Québec, et ce à plusieurs égards. L'idée initiale, c'était de combler les besoins que l'aéroport de Dorval n'arrivait plus à satisfaire. S'en tenir à consolider les infrastructures de Dorval en un seul aéroport moderne, efficace, qui aurait eu pour effet de confirmer Montréal comme plaque tournante pour les 50 années à venir? Non! Les politiciens de l'époque ont donc convenu d'ériger un deuxième aéroport à Mirabel, à 40 kilomètres de Montréal et à une centaine de kilomètres d'Ottawa, là où l'autoroute 13 ne se rend même pas encore.

Pendant ce temps, les représentants du Québec envisageaient de situer cet aéroport dans le triangle Montréal–Sherbrooke–Québec afin de bien desservir la métropole, autant que la vieille capitale, tout en s'ouvrant par Sherbrooke au grand marché de la côte est, un bassin de population de plusieurs millions de personnes. Le fédéral n'a rien voulu entendre et pendant que le Québec poursuivait ses démarches et ses consultations, le fédéral y allait d'une décision unilatérale le 27 mars 1969. Son aéroport serait localisé à Mirabel pour soi–disant desservir autant la capitale fédérale, Ottawa, que la métropole montréalaise.

• (1605)

Le fédéral, avec notre argent, faisait un cadeau empoisonné au Québec. Quel cadeau! Il nous privait de 95 856 acres de terres agricoles, parmi les meilleures. Mais surtout, l'aéroport de Mirabel allait causer la perte progressive pour la région de Montréal du statut de plaque tournante du transport international aérien en faveur de l'aéroport Pearson de Toronto. Pendant qu'on construisait Mirabel, le fédéral accordait la permission à tous les transporteurs aériens internationaux d'utiliser l'aéroport de Toronto qui pouvait ainsi offrir tous ces services et prendre de l'expansion dans un seul aéroport.

Un complot pour déplacer cette activité économique de 500 kilomètres vers l'ouest n'aurait pas mieux réussi. Le résultat de cette intervention fédérale fut une perte significative d'emplois pour le Québec. Et qui a payé la note? Les Québécois eux–mêmes, par leurs impôts qu'ils envoient à Ottawa.

Ce genre d'intervention malheureuse du fédéral contre les intérêts du Québec n'est pas une première et ne sera pas une dernière, tant et aussi longtemps que le Québec restera dans cette fédération. L'interventionnisme a touché aussi toutes nos industries pétrolières et pétrochimiques. En 1957, le gouvernement Diefenbaker établit un commission royale d'enquête sur l'énergie, présidée par Henry Borden. Des six commissaires, le Québec n'est représenté que par Jean–Louis Lévesque de Montréal. La commission Borden avait pour mandat d'examiner toutes les questions connexes à l'énergie, comme l'importance du marché intérieur, la sécurité des approvisionnements, le volume des exportations et le prix.

La commission était soucieuse de développer ce secteur de l'économie pour être moins dépendant à l'égard de l'étranger, tout en cherchant à s'ouvrir sur le marché des États–Unis, disait–on. Mais il y avait anguille sous roche. On lorgnait aussi du côté des raffineries de pétrole de Montréal, que l'on souhaitait transférer vers l'Ontario. La commission écoutait donc les représentations de producteurs indépendants en faveur de la construction d'un oléoduc entre Edmonton et Montréal, afin que le brut de l'Alberta supplante le brut importé du Venezuala, raffiné à Montréal. Mais le véritable intérêt pour l'Ontario, ce n'était pas le pipeline, ni le gaz naturel de l'Ouest, c'étaient les grandes raffineries de Montréal.

Encore une fois, dans ce dossier comme dans d'autres, l'influence des lobbyistes fut déterminante. Le projet essuya l'opposition des grandes pétrolières multinationales. La commission finit par recommander de tirer une ligne de démarcation le long de la vallée de l'Outaouais. Elle recommanda de réserver tout ce qui se trouvait à l'ouest de cette ligne aux producteurs albertains. Le fédéral appliqua cette recommandation en 1961. Et comme l'oléoduc passait dorénavant par Toronto, Sarnia était née. Il ne restait plus qu'à prolonger l'oléoduc jusqu'à Montréal. Après nous avoir enlevé nos raffineries, le Canada anglais allait définitivement s'emparer du marché de Montréal.

Nous devons la disparition de toute l'industrie pétrochimique de l'est de l'île de Montréal aux initiatives des politiques nationales du Canada. Richard Séguin, l'un de nos grands chansonniers du Québec, à qui faisait allusion justement le secrétaire parlementaire de l'Industrie, le 9 février dernier, le qualifiant de «grand artiste», rappelle, dans l'une de ses chansons, les coûts humains incalculables de la disparition des raffineries dans l'est de Montréal. Pour son père, il terminait sa chanson en lui disant: «J'vais prier pour toi.»

Un autre exemple, mais non le moindre, est celui de la voie maritime du Saint–Laurent. Nous savons toutes et tous maintenant que ce couloir d'accès aux Grands Lacs, construit à même nos impôts, a tué le port de Montréal. Il a contribué substantiellement à déplacer les secteurs d'activités vers l'ouest, tout en brisant le rôle de Montréal comme zone de transit de biens, de marchandises, de services et de personnes. Nous aurions pu faire du port de Montréal le plus grand port intérieur au monde, une véritable plaque tournante mondiale.

Aujourd'hui, un comité spécial se questionne sur l'avenir de la voie maritime, mais nous sommes pris avec, et il en coûterait sûrement trop cher pour revenir en arrière.

• (1610)

Le transport comme activité économique est un pivot de bien d'autres secteurs d'activités. C'est pour cela que le transport maritime, ferroviaire, par pipeline ou aérien, joue un rôle dans la capacité du développement d'autres activités économiques. Imaginez donc l'intérêt d'une telle nécessité! C'est évidemment pour cela que les grands investisseurs, les lobbyistes et les amis du pouvoir font des pieds et des mains pour obtenir une mainmise sur ces champs d'action. Les loups sont là où le gibier se trouve, et sans vigilance pour le bien public, c'est l'intérêt privé qui peut y trouver son compte, d'abord et avant tout.

En terminant, trop longtemps nos impôts ont servi à nous détruire dans cette fédération. Nous ne voulons plus que nos impôts servent à enrichir les amis du pouvoir, mais à payer nos dettes. Nous, du Bloc québécois, notre financement est exemplaire. Il est populaire, il ne passe pas par les grandes compagnies et tous les groupes d'intérêt qui cherchent des faveurs en donnant aux grands partis, sans discrimination d'ailleurs à l'égard de la couleur. Nous ne devons rien à personne et nos mains ne sont pas liées.

Nous sommes venus ici pour défendre les intérêts du Québec, et ses intérêts passent par une saine gestion des deniers publics. C'est pour cette raison que le Bloc québécois demande une commission royale d'enquête. D'ici à ce que le Québec devienne souverain, si notre rôle ne peut consister à faire avancer le pays du Canada, soyez assurés que nous allons nous charger de le nettoyer.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, plusieurs questions ont été soulevées depuis hier sur le fameux projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Leaster B. Pearson.

Plusieurs questions, au grand étonnement de nos amis d'en face, ont été évitées par eux, et je devrais plutôt dire par l'ensemble des députés libéraux. Toutefois, il en demeure des plus lucides parmi ceux–là, comme entre autres le député de York–Sud—Weston, et je le cite à la page 3539 du journal des Débats d'hier:

> J'affirme que ce serait déraisonnable de leur verser quelque somme que ce soit, non seulement à cause de ce qui s'est dit durant la campagne électorale et de ce qui s'est passé dans les coulisses, mais aussi en raison de l'énoncé très clair qu'on pouvait lire à l'alinéa 8.6.3 de la demande de propositions émise en mars 1992. Je répète que M. Bronfman et tous ceux qui étaient liés par ce marché connaissaient très bien les termes de la demande des propositions.
>
> Voici ce que l'alinéa disait: «Tous les coûts et les dépenses encourus par les soumissionnaires relativement aux propositions sont à la charge des soumissionnaires. En aucune façon, le gouvernement n'était tenu d'acquitter ces coûts et ces dépenses, ni de verser un remboursement ou une compensation aux promoteurs, quelles que soient les circonstances, y compris en cas de rejet des soumissions et de l'annulation du projet.»

Il est donc clair, de par cet alinéa, que l'article 10 du projet de loi C–22 perd tout son sens, à moins que le ministre des Transports dans ce cas–ci se doive de récompenser des amis du parti. Mais loin de nous cette idée!

Les députés libéraux se sont montrés surpris de notre acharnement sur ce projet de loi, pourtant, qu'en est–il des promesses des libéraux sur la transparence après plus de six mois à la tête du pays?

Parmi les engagements qui faisaient l'objet d'un chapitre complet du livre rouge, qu'arrive–t–il avec le conseiller chargé de l'éthique des ministres, des députés et des autres fonctionnaires de l'appareil? Pourtant, ils en auraient bien besoin, ces temps–ci. Où en est la rédaction du code de déontologie à l'intention du Parlement? Il semblerait qu'on l'ait oublié dans les airs.

Où en sont les nouvelles règles concernant le lobbying? Sûrement que les libéraux vont nous répondre qu'il s'agit là d'une priorité, mais si on répertoriait le nombre de priorités que les libéraux ont exprimées depuis le 17 janvier, je serais triste pour le dossier qui n'en serait pas une, car tout est priorité pour ce gouvernement, tout, enfin, rien!

• (1615)

Concernant les nouvelles règles sur le lobbying, on apprenait pas plus tard qu'hier dans le quotidien *La Presse* que le fédéral avait décidé de prolonger d'une année les contrats très lucratifs de publicité du gouvernement fédéral avant donc l'établissement de ses nouvelles règles concernant le lobbying.

Il est évident que l'on doit se tromper, mais l'impression que le gouvernement donne en ce moment c'est de placer ses pions, ses amis, ses «plugs», et après légiférer pour les protéger, comme je viens de le souligner. Nous sommes peut–être dans l'erreur, mais la perception est différente. Et c'est la perception qu'il dégage qui amène la population à avoir confiance ou non au gouvernement. Dans ce cas–ci, le positionnement est relativement simple.

Permettez–moi de citer un autre député, celui de Red Deer, qui disait hier à la page 3529 du journal des *Débats*, et je cite:

> . . .je suis certes d'accord là–dessus et je souscris de tout coeur aux observations du député qui affirme que les intéressés étaient parfaitement au courant et que manifestement, ils ne devraient s'attendre à être indemnisés.

Comme vous pouvez le remarquer, j'ai apporté des citations des libéraux et des réformistes—aucune du Bloc—, des libéraux et des réformistes qui étaient d'accord avec notre amendement.

Voilà, il est clair que les députés du Bloc font l'unanimité là–dessus, les réformistes aussi il me semble, et même quelques libéraux. Alors, qu'ils ne disent pas que nous sommes paranoïaques et que nous cherchons des bibites.

Dans le passé pas si lointain, en plus du député de York–Sud—Weston, le ministre de l'Immigration lui–même, le président du Conseil du Trésor et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie se sont déjà prononcés sur cette entente. Même le ministre des Transports a lui–même affirmé que le gouvernement fédéral songeait à mettre sur pied une commission royale d'enquête sur la privatisation de l'aéroport Pearson, tel qu'on pouvait le lire dans *La Presse* du 29 novembre dernier. C'est le ministre des Transports lui–même qui proposait la création d'une commission royale d'enquête.

Alors pourquoi tant de surprises chez nos amis d'en face qui, il y a à peine quelques mois, étaient d'accord avec nous là–dessus? Seraient–ils surpris du fait que nous, de notre côté, on ne change pas d'idée quand on change de côté ou quand on change de place, ou après quelques mois?

Pourquoi donc n'avons–nous pas changé d'idée? Pourquoi demande–t–on une commission royale d'enquête qui vise à faire économiser des millions aux contribuables, et peut–être des centaines de millions à long terme, mais qui vise surtout à démontrer que le gouvernement a ou n'a pas patte blanche dans ce dossier? Là est la question.

Pourquoi aussi pouvions–nous lire dans le rapport Nixon, un rapport qui n'a surprenamment pris que 30 jours à réaliser, pourquoi donc pouvions–nous y lire qu'il y avait eu malversation de lobbyistes? Mais cependant, dans ce même rapport il n'y a aucun exemple concret de malversation.

Toujours dans ce même cas, pourquoi rembourser des gens pour des frais encourus dans des cas de malversation? Ma mère me disait, quand j'étais plus jeune, que l'honnêteté paye. Avait–elle raison ou avait–elle tort?

Pour quelle raison le gouvernement refuse–t–il toujours de divulguer le contrat de privatisation de l'aéroport Pearson? Plusieurs questions sans réponses, n'est–ce pas? Plusieurs questions qui n'aideront pas le Parti libéral à augmenter sa cote de crédibilité, s'il en a encore une.

C'est pour avoir une réponse à toutes ces questions que l'on s'oppose au projet de loi C–22 et que l'on demande au gouvernement, pour son bien et pour l'ensemble de la population canadienne, de faire la lumière dans ce dossier obscur. Évidemment, s'il n'a rien à cacher. . . sinon, nous comprendrons le pourquoi de son opposition.

En terminant, je rappelle l'amendement proposé par le Bloc, et je cite:

> Cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Lester B. Pearson:
>
> Parce que le principe du projet de loi est défaillant puisqu'il n'entrevoit pas des mesures visant à rendre transparent le travail des lobbyistes.

Nous appuyons aussi le sous–amendement du Parti réformiste qui veut ajouter «des lobbyistes au Canada».

• (1620)

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, comme mes collègues le font depuis maintenant deux jours, je tiens à intervenir dans la nébuleuse privatisation de l'aéroport Pearson. C'est évidemment une question de gros sous, mais c'est aussi une question de principe qui touche le système fédéral à sa source: le financement des partis politiques.

Quand des histoires comme celle–là font encore couler de l'encre en 1994, on se demande si la démocratie a évolué ou si ou en est encore au stade des combines douteuses des belles années 1940. Et ici, mes chers amis, monsieur le Président, j'aimerais vous raconter une histoire que mon père et ma mère m'ont racontée plus d'une fois. Mon père, un organisateur très bien coté pour le Parti libéral—évidemment, je reviens aux années 1940—qui souscrivait d'énormes sommes au Parti libéral, avait eu la chance d'acquérir, après la guerre de 1939–1945, puisque mon père était un commerçant de bois important, des machineries, inutiles maintenant après la guerre, des chenilles, des chars d'assaut. Puisqu'il avait acheté cela à Toronto, il avait loué des *flatcars* du Canadien Pacifique et il me racontait toujours son bon marché qu'il avait fait. Il avait dit: «J'en ai vendu une et toutes les autres me sont tombées claires.» Or, c'était, bien sûr, un ami du régime. Tous ses *chums* du coin ont essayé à leur tour d'en acheter mais il n'en restait plus, bien sûr, puisque les amis du régime avaient acquis tout ce qui pouvait se vendre à ce moment–là, à un prix ridicule.

Vous savez, avant les dernières élections, j'étais tranquille dans mon petit coin de pays à regarder de très loin ce que les politiciens plus ou moins crédibles tentaient de faire. Des fois c'était des bons coups, des fois c'était moins brillant. Mais, toujours ce qu'on critique, ce qu'on analyse par rapport à la politique, c'est ce que les médias veulent bien nous rapporter. On n'est quand même pas assez naïfs pour croire que les journaux sont toujours objectifs et qu'ils nous rapportent tous les faits. Il faut en prendre et en laisser.

Donc, les médias nous montrent des histoires épouvantables d'un gouvernement qui ne fait pas son travail. Puis, on se révolte, on trouve que ça n'a pas d'allure, mais dans le fond on garde toujours un petit doute quant à la véracité de l'histoire. À moins de cas pas trop fréquents, c'est jamais tout noir ou tout blanc. Sauf quand c'est la vertu contre la bureaucratie, comme c'était le cas pour la famille Malaroï, et mon collègue, le député de Québec–Est a travaillé énormément sur ce dossier. C'est le sensationnalisme qui rapporte, pas les nuances. Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, même si au début de l'histoire on n'était pas ici, on se rend compte que plus les médias nous en apprennent, plus ça devient tout noir.

Même si tout le monde dans cette Chambre connaît l'histoire, je vais résumer très brièvement toute l'affaire comme moi, député de Frontenac, je la comprends.

Le contrat visant à privatiser l'aéroport Pearson a été signé le 7 octobre 1993. Vous vous rappellerez que nous étions à 18 jours de la fin du règne des conservateurs. Et au Québec comme ailleurs, on sortait, jour après jour, des sondages. Et plus on approchait du 25 octobre, plus la cote de popularité des conservateurs baissait. Il fallait donc faire vite, il ne fallait pas attendre après les élections, d'ailleurs les conservateurs n'étaient plus là. Vous vous rappelez des résultats aussi bien que moi. Deux compagnies compétitrices se sont livré une lutte acharnée pour l'obtention de ce contrat de plusieurs millions de dollars. Elles se sont, finalement, pour réussir leur coup, fusionnées et ont obtenu le 7 octobre, le fameux contrat.

• (1625)

Lors de la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis d'abolir le contrat, et surtout les libéraux de la région de Toronto. Ce qu'ils tentent présentement de faire, ces mêmes libéraux, c'est d'annuler le contrat, mais attention, c'est aussi d'indemniser les promoteurs. Pour être plus précis, il faut expliquer que le projet de loi C–22 indique que le gouvernement n'est pas tenu de dédommager les promoteurs, mais autorise—et c'est là que je ne suis pas du tout d'accord—, mais autorise le ministre à effectuer certains paiements aux promoteurs selon son bon jugement. Je vous rappelle que les derniers sondages montrent que les politiciens sont loin d'être très populaires.

Dans mon coin de pays, quand les gens me rencontrent il me disent: «Toi t'es correct, mais les autres on leur fait pas confiance, mais essaie de pas rester trop longtemps au Parlement d'Ottawa, tu vas virer comme eux!» Mon collègue de Terrebone me rappelle qu'on dit que les politiciens sont moins populaires que les vendeurs d'automobiles usagées. Ils ne font pas de rabais. Quand des histoires aussi sordides sont mises au jour, comment voulez–vous qu'on puisse rehausser le prestige des politiciens au Québec? Quand un d'entre nous se fait éclabousser, c'est l'ensemble des politiciens qui en paient la note.

Le premier commentaire qui me vient à l'esprit, c'est comme on dit: «Il n'y a pas de fumée sans feu». Si tout est honnête et clair dans ce contrat, pourquoi faire tant de mystère? Pourquoi ne pas confier le tout à une commission royale d'enquête? Le gouvernement libéral d'en face, s'il n'a rien à se reprocher, réglerait du même coup tout ce dossier, et les conservateurs pourraient passer, comme on dit si bien, au *cash*. Mais non, le Parti libéral a peur de commander une commission royale d'enquête où on pourrait interroger tous les intervenants dans cette belle histoire de l'aéroport Pearson.

Ce qui semble contradictoire à prime abord, c'est qu'un contrat qui a été signé dans des conditions louches par les conservateurs ne soit pas trop décrié par le Parti libéral. Ils forment maintenant le gouvernement et ils ont en main tous les outils nécessaires pour faire la lumière sur cette histoire. Ils nous ont rebattu les oreilles tout au long de la campagne électorale avec la fameuse transparence.

• (1630)

Lorsque j'enseignais la transparence de l'eau à mes étudiants en écologie je leur disais: c'est lorsque vous regardez dans un lac et que vous voyez le fond. On dit que l'eau est transparente lorsqu'on voit à travers. Est–ce qu'on peut dire qu'on voit à travers l'administration libérale aujourd'hui? Je leur pose la question.

Pourtant, dans le livre rouge, c'était très bien écrit: le gouvernement s'engage à plus de transparence. Cela fait six mois que le gouvernement libéral est au pouvoir et on attend toujours cette transparence. Cela aurait été l'occasion, je pense, de prouver qu'il s'agissait de la transparence d'un concept auquel ils tenaient et non pas d'un show médiatique.

Malheureusement, je n'ai pu livrer qu'une seule partie de mon discours. Si jamais un de mes collègues voulait le prendre, je pourrais le lui faire passer. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je suis amené à intervenir à mon tour sur le projet de loi C–22 concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Leaster B. Pearson de Toronto.

Vous aurez compris très certainement, à l'audition de toutes les interventions que nous avons eues jusqu'à présent, que l'immense réserve de l'opposition officielle quant à ce projet de loi porte sur l'article 10. Cet article se lit comme suit:

> 10. (1) Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions qu'il estime indiquées.

Monsieur le Président, vous aurez également compris que l'opposition est d'accord avec le fait d'annuler ce contrat scabreux parce qu'il y a de nombreuses raisons de le faire. Ce qui m'en a convaincu, très humblement, c'est que j'ai lu au complet et à plusieurs reprises le rapport Nixon. J'ai compris pourquoi, tout libéral qu'il est, M. Nixon —libéral respectable d'ailleurs, tout près des milieux dont on parle, entre autres des amis du premier ministre— a dû dans son honnêteté intellectuelle et dans son sens des responsabilités, employer le mot «magouillage».

Quand on fait une lecture attentive de son document, on comprend pourquoi il en est venu à employer le mot très grave de «magouillage». Le mot «magouille» est défini ainsi par le Petit Robert: «Manoeuvres, tractations douteuses ou malhonnêtes.» Il s'agit donc d'un vocabulaire très sérieux.

J'ai pensé tout simplement porter à l'intention de cette Chambre certains extraits du rapport Nixon, extraits qui disent bien ce qu'ils veulent dire et illustrent le caractère nébuleux, non transparent, scabreux de cette affaire. Comme le disent certains, il faudrait peut–être une commission royale d'enquête pour décréter s'il s'agissait ou non d'une affaire à caractère malhonnête.

Par exemple, à la page 4, il y a un petit paragraphe qui nous donne des indications de la magouille. La magouille est le fil conducteur de tout le rapport Nixon. Je cite ce paragraphe:

> Dans le calcul du revenu brut (qui servira à déterminer le loyer) entrent 10 déductions qui, m'informe–t–on, sont inhabituelles dans les transactions commerciales.

M. Nixon dit aussi que la société T1 T2 Limited Partnership, qui verrait à l'administration de l'aéroport, est une société à buts multiples, plutôt que d'être à but unique.

> Le bail n'empêche pas T1 T2 Limited Partnership d'exercer des activités autres que la gestion, l'exploitation et l'entretien des aérogares 1 et 2. En conséquence, la ruine financière d'une entreprise tout à fait étrangère à ces activités pourrait mettre en péril la situation financière de T1 T2 Limited Partnership.

On y dit aussi, concernant le trafic aérien:

Le gouvernement du Canada s'engage à n'autoriser l'aménagement, dans un rayon de 75 km des aérogares 1 et 2, d'aucune installation aéroportuaire susceptible de réduire de plus de 1,5 million de passagers par année le trafic à Pearson, tant que ce trafic n'y aura pas atteint 35 millions de personnes par an, ce qui, d'après les dernières projections, devrait se produire vers l'an 2005. Si le gouvernement du Canada décide quand même de procéder à un tel aménagement. . .

• (1635)

—on voit la magouille, on voit la bonne entente entre gens qui sont près du pouvoir, qui ont une influence indue et qui peuvent même, on le verra plus loin, conditionner, intimider des hauts fonctionnaires—

. . .il devra ou bien compenser le locataire

—on sait de qui il parle—

. . .pour la perte que celui–ci en subira ou lui donner accès à la zone 4 de l'aéroport Pearson, qui était explicitement exclue de la demande de propositions.

Autre point intéressant et révélateur.

Vers la fin de septembre 1993, T1 T2 Limited Partnership a fait valoir auprès du gouvernement qu'elle avait passé avec des parties non indépendantes. . .

—donc des parties dépendantes, des parties qui sont liées au projet, des parties prenantes—

. . .avant le 7 octobre 1993, dix contrats, dont l'un était apparemment une entente de pilotage conclue avec Matthews Construction. Cette information n'a pas été rendue publique.

Il faut savoir que Matthews est directement concernée. Elle est partie prenante à toute la transaction et intimement liée aux activités de Paxport.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

La privatisation de l'aérogare 3 de l'aéroport Pearson ayant été autorisée, le processus de privatisation des aérogares 1 et 2, qui sont les installations restantes du plus grand aéroport canadien, déroge. . .

—c'est fondamental—

. . .à l'orientation principale de la politique annoncée par le gouvernement du Canada en 1987.

Et c'est de par cette politique–là, que l'offre faite en 1989–1990 par ces mêmes parties intéressées a été refusée par le gouvernement. Le temps et les influences indues ayant fait leur oeuvre, le gouvernement s'est montré drôlement intéressé en 1993, et on sait comment cela a tourné.

Une autre considération très importante du rapport Nixon est celle relative au délai donné aux parties pour soumissionner.

Comme la demande de propositions ne comportait qu'une seule phase et obligeait leurs auteurs à entreprendre la définition de projet et à présenter leurs offres, le tout dans un délai de 90 jours. . .

—et on sait que dans cette question de mise de fonds, même s'il s'agit d'un investissement de 700 millions de dollars, on ne donne que 90 jours aux gens pour décider.

. . .l'un d'entre eux. . .

—Paxport—

. . .s'est trouvé fortement avantagé. . .

—c'est ça de la magouille—

. . .à mon avis, du fait qu'il avait déjà fait une proposition pour la privatisation et l'aménagement des aérogares 1 et 2.

On en a parlé tantôt, la proposition refusée en 1989.

Les autres sociétés de gestion et de construction qui n'avaient pas trempé dans le magouillage. . .

—je cite toujours M. Nixon—

. . .antérieur à la demande de propositions n'avaient aucune chance de faire assez vite pour préparer leur offre dans le bref délai imparti. Comme les projets de construction et d'aménagement se faisaient rares. . .

—chez les gens honnêtes car on connaît la situation économique, entre autres à Toronto—

. . .d'autres sociétés auraient dû être invitées à présenter des propositions et se voir accorder à cette fin un délai raisonnable.

De plus, il est important de noter qu'aucune analyse financière préalable n'était exigée dans cette demande de propositions. Il me semble fort peu habituel et malavisé que, pour un projet de cette envergure, la «meilleure proposition globale». . .

—c'était ça le critère fondamental—

. . .ait été choisie sans qu'on soit absolument sûr de sa viabilité financière.

Enfin, la conclusion de cette transaction sur l'ordre du premier ministre en pleine campagne électorale, à un moment où cette affaire soulevait une controverse, bat en brèche, à mon sens, les usages démocratiques normaux et dignes de ce nom. Il est de tradition notoire et respectée jalousement par les gouvernements que, lorsqu'ils dissolvent le Parlement, ils doivent exercer un pouvoir de décision restreint en période électorale.

Il ne fait aucun doute qu'une transaction financière d'une telle envergure—57 ans, 700 millions de dollars—qui devait privatiser pour 57 ans un bien public d'importance n'aurait pas dû être conclue à ce moment–là.

• (1640)

Je conclus sur une des conclusions de M. Nixon: «Je suis d'avis que le processus de privatisation et de réaménagement des aérogares 1 et 2 de Pearson est très loin de favoriser au plus haut point l'intérêt public.» C'est pourquoi, compte tenu de tout ce qui entoure cette «négociation», et on est surpris premièrement de voir que le rapport lui–même n'en fasse pas la suggestion et deuxièmement que le premier ministre, avec toutes ses prétentions de transparence inscrites dans le livre rouge, n'ait pas déjà agi en ce sens, il s'impose qu'il y ait, en cette matière, une commission royale d'enquête pour faire toute la lumière sur cet événement scabreux et qui fait la honte, à mon avis, d'un Canada qui est censé être développé au niveau de nos institutions.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, en vertu de l'article 10 du projet de loi C–22, c'est au partage d'un gâteau particulièrement juteux que le gouvernement convie les amis du régime. Conservateurs et libéraux se trouvent cette fois fraternellement unis pour saliver d'avance au bord de l'assiette pearsonienne. En plus de laisser dans une ombre propice ses intentions quant au partage du gâteau, le projet de loi ne nous éclaire pas non plus sur le mode de gestion et la place dans le réseau canadien qu'il prévoit pour l'aéroport Pearson. C'est ce dernier aspect moins scandaleux, sans doute, mais important, que je veux évoquer dans ce débat.

Il est bon de situer cet aéroport dans la perspective globale du transport aérien et, plus particulièrement, sur ses rapports avec les deux aéroports de Montréal.

Pearson et Mirabel–Dorval jouent tous deux un rôle fondamental dans le transport aérien du pays. Leur concurrence peut être bénéfique, à condition qu'elle ait lieu à armes égales. Or, ce n'est pas le cas. Le complexe aéroportuaire Mirabel–Dorval souffre d'un handicap majeur. Si je voulais faire un procès d'intention au gouvernement fédéral, je le soupçonnerais, sinon d'entretenir cette plaie, du moins de veiller soigneusement à ne pas la soigner. Son obstination à ne pas agir dans ce dossier est en effet incompréhensible. Je veux parler de l'absence de lien rapide entre Mirabel et Dorval, de même que de l'articulation absolument insuffisante du complexe aéroportuaire avec le réseau routier et ferroviaire. Rappelons quelques faits.

C'est de Dorval que partent les lignes régulières desservant le Canada et les États–Unis. Mirabel, pour sa part, est le point d'embarquement vers les autres pays. Donc, un voyageur voulant se rendre de la ville de Québec à Paris doit faire un transfert. C'est bien normal. Ce qui l'est moins, c'est que, de Dorval à Mirabel, ce voyageur dépend d'une navette routière passant successivement par les autoroutes 13, 640 et 15, puis par le boulevard Mirabel. Durée de la navette: 40 minutes, plus le temps d'attente. C'est aberrant!

Certains, pour régler le problème, ont parlé de fermer Mirabel et de rassembler tous les vols à Dorval. Comme c'est intelligent! Bien sûr, en supprimant l'un des deux aéroports, on supprimerait du même coup la nécessité de les relier! Plutôt que de guérir le malade, on trouverait plus simple de le supprimer.

En prolongeant vers le nord l'autoroute 13 sur une distance de 25 kilomètres, on règlerait le problème. Il était depuis longtemps prévu que les frais, soit 78 millions en 1988, devaient être partagés par moitié entre Ottawa et Québec, mais personne, depuis, n'a bougé. Chacun des deux gouvernements, bien entendu, a longtemps accusé l'autre de ne pas vouloir collaborer, affirmant que, quant à lui, il était prêt à faire son chèque demain matin, si seulement l'autre partie cessait de se traîner les pieds. C'est ce qu'on appelle le fédéralisme rentable.

• (1645)

Le malheur, monsieur le Président, c'est que depuis, l'évaluation des coûts a monté de 50 millions de dollars, à force de tergiversations. Voilà qui n'aidera certes pas à sortir de l'impasse. N'empêche qu'il demeure d'une impérieuse nécessité de prolonger la 13, de Boisbriand à l'aéroport de Mirabel.

Mais, pour devenir enfin un aéroport de classe mondiale, il manque à Mirabel un lien avec le réseau ferroviaire.

La possibilité existe de combler cette inadmissible lacune, tout en en corrigeant une autre, non moins fâcheuse. Comme chacun le sait, la plupart des pays développés se sont déjà dotés de cet outil ultra–moderne de transport terrestre qu'est le TGV. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, le Canada, faute de vision, est à la traîne. Le ministre des Transports attend la xième étude sur le projet de TGV Québec–Windsor avant d'envisager, de considérer, l'éventuelle création de ce réseau. Les études déjà effectuées concluent à la faisabilité, à la nécessité et à la rentabilité de ce lien ferroviaire est–ouest, balayant le Québec et l'Ontario. Cent vingt mille emplois seraient créés pour la durée de la construction.

En ce qui concerne les deux aéroports de Montréal, il suffirait, pour les desservir, d'ajouter une boucle à la ligne directe.

Ainsi, la liaison entre les deux aéroports serait assurée en 18 minutes et non plus quarante. Qui plus est, les deux provinces se trouveraient reliées à Mirabel–Dorval par un réseau ultra–rapide et confortable, qui donnerait aux voyageurs étrangers l'image, cette fois, d'un pays à la hauteur des technologies nouvelles.

Monsieur le Président, je conclus et me résume. Pour assurer l'heureuse complémentarité des aéroports de Toronto et de Mirabel–Dorval, dans des conditions où les deux aéroports puissent offrir à l'usager des services d'une qualité à la hauteur des capitaux investis, il faut doter Mirabel de ces deux outils sans lesquels cet aéroport et celui de Dorval, sont incapables de donner leur mesure au service des usagers. Je veux parler de la prolongation de l'autoroute 13 vers l'aéroport entre Boisbriand et Mirabel, ainsi que de la création du TGV Québec–Windsor, avec une boucle desservant Mirabel et Dorval.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le président, j'aimerais vous présenter ma position sur le projet de loi C–22, Loi sur certains accords concernant l'aéroport international Pearson.

Ce projet de loi déclare en particulier que ces accords ne sont pas entrés en vigueur, il empêche que toute action soit intentée contre le gouvernement fédéral au titre de dommages–intérêts et autorise le ministre des Transports à conclure des ententes en vue du versement de sommes liées à l'application des dispositions législatives.

C'est sur ce dernier point que je veux attirer spécifiquement l'attention de la Chambre. Je m'oppose fortement au projet de loi C–22, qui autorise le gouvernement à verser des compensations qu'il juge indiquées auprès des participants du secteur privé signataires du contrat sans que la lumière ne soit faite sur les circonstances qui ont mené à la décision de privatiser l'aéroport et à la signature précipitée du contrat.

Lorsque le gouvernement privatise un bien public, la transparence doit être mise de l'avant, comme le gouvernement le préconise dans le discours du Trône présenté au début de cette législature. Je cite une partie de ce discours du Trône: «Il est essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public. Mes ministres—disait le gouverneur–général—mettront tout en oeuvre pour que ceux et celles qui exercent le pouvoir au nom des Canadiens fassent preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture.»

• (1650)

Le premier ministre nous a promis de faire la lumière sur les circonstances entourant la négociation et l'accord de privatisation de l'aéroport Pearson. Au lieu de cela, on nous donne droit seulement à un examen interne réalisé à huis clos. Néanmoins, cette étude réalisée par M. Robert Nixon, un bon libéral, ancien trésorier provincial et ancien chef du Parti libéral de l'Ontario faisait état d'influences hors de l'ordinaire de lobbyistes sympathiques au présent régime.

Dans son rapport, M. Nixon a formulé un certain nombre d'observations au sujet du processus de privatisation, de la dimension politique du processus et des conditions des accords prévoyant le projet d'aménagement. D'après ce même M. Nixon, la privatisation des aérogares 1 et 2 n'est pas conforme à la politique du gouvernement voulant que la propriété et l'exploitation des aérogares relèvent d'administrations locales. Il condamne cette transaction et parle du rôle joué par le favoritisme et les groupes de pression.

Je voudrais préciser mon intervention. Nous voulons que la lumière soit faite sur le processus de privatisation, d'aménagement et d'accords qui ne servent pas les intérêts publics. L'examen du dossier de l'aéroport Pearson conclut, en page 9: «que le rôle des groupes de pression a débordé largement le principe acceptable de la consultation et dépassé les limites permises. Les groupes de pression, cela ne laisse aucun doute, ont joué un rôle déterminant en vue d'infléchir les décisions prises à ce moment-là».

Voilà une série de faits troublants faisant en sorte qu'il faille sérieusement remettre en question la transparence de ce gouvernement, de même que la légitimité de toute décision visant à indemniser les entreprises impliquées dans le dossier. Dans ce cas, pourquoi rembourser les individus pour des frais encourus par des gens qui ont abusé de leurs relations? Cette décision va à l'encontre des politiques gouvernementales à cet égard. Le projet de loi C-22 porte sur une entente de développement très controversée qu'il est justifié d'élucider.

Je comprends le gouvernement qui estime pour sa part que le projet de loi constitue une façon de se défaire d'un accord qu'il condamne parce qu'issu de mobiles politiques et nourri par les lobbyistes. Je comprends le gouvernement qui désire également éviter de longues et coûteuses poursuites, advenant l'impossibilité de négocier une entente.

Par contre, malgré la controverse et malgré que le gouvernement annonce la fin du contrat, pourquoi le gouvernement veut-il encore garder secret le contrat en question? Y aurait-il anguille sous roche? La non-divulgation de l'identité complète des parties à cet accord et d'autres importantes dispositions du contrat éveillent inévitablement la méfiance du public. À mon avis, quand le gouvernement propose une décision d'ordre public, la transparence doit être de mise. Le public a le droit de connaître tous les détails de cet accord et les faits entourant la décision du gouvernement.

[*Traduction*]

Les différents lobbyistes semblent avoir joué un rôle beaucoup trop important dans les événements ayant conduit à la signature de l'entente autorisant la privatisation de l'Aéroport international Pearson.

Je demande au gouvernement de tirer au clair cette affaire d'intérêt public, comme l'a souligné le chef de l'opposition officielle à la Chambre, et d'ordonner l'établissement d'une commission royale d'enquête avant la présentation du projet de loi C-22.

Tant que nous ne connaîtrons pas le rôle qu'ont joué les différents intervenants, comment pourrons-nous savoir si les investisseurs sont des victimes ou des acteurs dans toute cette affaire?

• (1655)

Aux termes du projet de loi C-22, les sommes visées par cette entente ne peuvent être versées au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme auprès des titulaires d'une charge publique. Dans ce cas, pourquoi le ministre des Transports peut-il, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, conclure, au nom du gouvernement, des ententes en vue du versement de ces sommes?

[*Français*]

Si le gouvernement veut faire patte blanche, il doit alors permettre que toute la lumière soit faite sur ce qui pourrait s'avérer être l'un des plus importants cas de favoritisme de l'histoire du Canada.

Notez, monsieur le Président, que même le ministre des Transports, initialement, ne s'opposait pas à ce qu'une enquête publique soit ordonnée pour éclaircir les circonstances entourant la transaction Pearson. Le ministre avait même l'appui de plusieurs de ses collègues entourant cette affaire d'ordre public.

Ce n'est qu'après avoir réalisé que des intérêts d'amis proches du régime, de son parti, étaient impliqués dans l'affaire, que le gouvernement s'est résigné à faire volte-face en se rabattant sur un simple rapport réalisé derrière des portes closes. Le gouvernement n'a pas le droit d'exiger des sacrifices à la population pour réduire son déficit, couper ses programmes sociaux et par la suite engager des fonds publics récupérés dans les poches des contribuables pour indemniser les principaux intervenants de cette affaire, alors que le rapport de son propre gouvernement réfère à des groupes de pression qui ont largement dépassé les limites permises par les politiques gouvernementales à cet égard.

Même si le lobbying est une activité légale, l'idée générale que s'en fait le public est négative, surtout dans un cas comme celui-ci, où le lobbying se fait à l'insu du public. Les décisions prises vont à l'encontre de l'intérêt public. Une plus grande divulgation permettra à la population canadienne de savoir qui cherche à influencer qui, comment et à quel sujet.

Afin d'accroître la transparence et l'honnêteté du gouvernement, il doit y avoir une enquête pour faire le jour sur l'affaire de l'aéroport Pearson.

Monsieur le Président, sans réserve, j'appuie le gouvernement lorsqu'il s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Je

veux bien appuyer le gouvernement lorsqu'il présente des mesures législatives destinées à assurer une plus grande transparence des rapports entre le gouvernement et les lobbyistes.

Dans ce cas–ci, le gouvernement n'a d'autre choix que de faire toute la lumière sur l'affaire de l'aéroport Pearson. C'est pourquoi j'appuie le chef de l'opposition officielle qui demande la création d'une commission royale d'enquête qui fera toute la lumière sur cette affaire malheureuse.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je veux m'exprimer aujourd'hui sur le projet de loi C–22.

J'aimerais profiter de l'occasion pour sensibiliser mes confrères de cette Chambre, ainsi que la Chambre elle–même sur le fait que j'ai pu avoir le privilège de siéger pendant quatre ans à la Société de promotion des aéroports de Montréal qui est, comme vous le savez, dans le plan du gouvernement de 1987, une autorité aéroportuaire locale. Je veux vous faire la démonstration qu'une autorité aéroportuaire locale, c'est–à–dire en terme de jargon aéroportuaire, on dit un AAL. Ces AAL–là sont beaucoup plus à l'abri des magouillages qui existent que lorsque le secteur privé prend en charge un aéroport comme cela a été le cas avec Pearson.

Alors, je pense qu'ici il faut absolument qu'on fasse la démonstration de la très grande transparence qui existe dans une autorité aéroportuaire locale, et je veux vous donner l'exemple de Montréal là–dessus, l'aéroport de Montréal et sa société de promotion des aéroports qui est composée de 21 individus de la grande communauté urbaine de Montréal.

• (1700)

Qu'est–ce que cela fait une SOPRAM ou une société de promotion? D'abord, elle doit se privilégier d'une très bonne représentation au niveau de la grande métropole comme telle. Dans le cas de SOPRAM, il y a trois collèges électoraux qui constituent les 21 membres de cette société de promotion. Naturellement, ce que la société va mettre en promotion, ce sont ces aéroports et dans un seul objectif, celui de réinjecter l'argent dans la grande communauté au niveau de travaux de réfection auprès de ces aéroports. C'est beaucoup mieux que de privilégier une *gang* d'amis qui se prémunissent surtout du côté de l'intérêt de faire fructifier leur mise de fonds et de faire en sorte que les actionnaires sortent grandis en termes de dividendes au bout de l'opération.

Du côté d'une autorité aéroportuaire locale, c'est le contraire, ce sont des sommes d'argent qui sont destinées à la communauté et qui font en sorte qu'on réinjecte cet argent–là, et on met au travail des gens dans la communauté même.

Si je reviens à SOPRAM, je disais tantôt qu'il y avait trois grands collèges électoraux, il y a des gens d'affaires qui composent l'exécutif de l'aéroport de Montréal ADM, il y a sept personnes qui composent l'exécutif et ce sont tous des gens d'affaires et la répartition de ces gens–là, vous allez le voir, est très étudiée en termes de répartition territoriale dans la grande région de Montréal. On y retrouve aussi sept élus municipaux, des représentants des politiciens municipaux et on y retrouve des gens qui s'occupent des techniques et de l'administration comme telles. Je faisais partie moi–même de la catégorie techniciens et administrateurs et j'étais délégué par la Société montérégienne de développement et de la ville de Longueuil communément.

Sur la répartition territoriale aussi, on a pris bonne garde de faire en sorte que l'ensemble y soit très bien représenté. Entre autres, on a trois représentants de la couronne sud, six représentants de la couronne nord et 12 représentants de l'île de Montréal. Ces gens–là défendent leurs intérêts respectifs à l'intérieur d'une solidarité régionale, et je le répète et cela vaut la peine d'être répété, toutes ces sommes d'argent sont réinjectées à l'intérieur de la grande communauté urbaine de Montréal.

Mes collègues ont soulevé tantôt la pertinence de la dualité aéroportuaire à Montréal. C'est un débat qu'on vient de conclure—aéroport de Montréal—et ce qui a été convenu, et confirmé par un grand groupe international, c'est que le fait d'avoir deux aéroports à Montréal est primordial. Le groupe international nous a dit qu'on bénéficiait d'un avantage extraordinaire d'avoir deux aéroports. Ce qui est malheureux, cependant, c'est qu'au moment de la dévolution, le gouvernement s'est désengagé de son projet de faire une navette spéciale entre Dorval et Mirabel et, malheureusement, aujourd'hui, c'est un coût qui doit être assumé par ADM.

Si on regarde un peu l'impact économique parce que, je le répète, le but et l'objectif d'une société de promotion et de ADM en ce qui a trait aux aéroports de Montréal est de faire en sorte de réinjecter les sommes d'argent. Actuellement, il y a un coût d'affaires d'environ 100 millions de dollars à ces deux aéroports. Il y a 30 millions qui réussissent à être dégagés annuellement après avoir payé les dépenses, et ces sommes d'argent pour les cinq prochaines années vont être réinjectées dans la communauté pour servir à la réfection de ces aéroports. Cela va créer 1 700 emplois directs au cours des cinq prochaines années. On voit déjà la différence. Le bénéfice, ici, est réinjecté en argent auprès de la communauté, auprès des travailleurs pour améliorer le réseau et l'infrastructure aéroportuaire et non pas pour donner des dividendes à des actionnaires ou favoriser une *gang* d'amis.

On peut parler de l'impact direct aussi. L'impact direct, en 1987, était de 109 millions dans la communauté de Montréal et en chiffres de 1992, c'est 273 millions. Un chiffre d'affaires, je le répète, de 100 millions de dollars par année.

D'ailleurs, selon une étude du HEC, il y a 42 185 emplois directs et indirects qui sont générés par les deux aéroports de Montréal et si ces emplois sont générés, c'est justement à cause de la réinjection de cet argent–là dans la communauté. Donc, on voit toute l'importance d'une autorité aéroportuaire locale. Ce qui ne s'est pas produit à l'aéroport Pearson. Pourquoi cela ne s'est–il pas produit?

• (1705)

Il est évident que le secteur privé a vu qu'il y avait là un morceau de gâteau très intéressant, quelque chose qui faisait l'envie d'actionnaires du secteur privé. Ils se sont empressés, avec l'aide de lobby, de dire au gouvernement: «Écoutez, ne donnez pas ça à une autorité aéroportuaire locale à Toronto, il y a de la bisbille là–dedans.» De la bisbille, il y en a eu dans toutes les autorités aéroportuaires locales, y compris à Montréal, et on a fini par se mettre d'accord afin de défendre les intérêts de la communauté.

À Toronto, ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement a saisi l'occasion pour dire qu'une autorité aéroportuaire locale à Toronto ne fonctionnerait pas et qu'on devrait en profiter pour donner au secteur privé l'opportunité de vraiment se mettre les mains dans l'assiette à beurre; et c'est ce qui s'est passé. Et ce gouvernement, qui avait fait la promesse électorale de résilier ce contrat, maintenant, doit constater qu'il n'y avait pas seulement des amis conservateurs qui avaient les mains dans le beurre, mais aussi leurs propres amis. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui le ministre est en train de mettre dans la loi des dispositions qui lui permettront de se prévaloir de droits discrétionnaires et d'indemniser les amis du Parti.

On voit toute la différence et la contradiction entre les deux systèmes, soit la façon démocratique d'agir, préoccupée par les intérêts de la communauté, comme Montréal procède; et du côté de Toronto, la façon de mettre les mains dans le beurre et que les intérêts des actionnaires, des lobbyistes et des amis du régime passent avant les intérêts de la communauté.

En conclusion, naturellement, je serai totalement en accord avec l'amendement du Bloc québécois parce qu'il faut qu'une commission royale d'enquête étudie cette question. Je dirais même que le gouvernement, en plus de la commission royale d'enquête, devrait autoriser le plus rapidement possible la grande communauté de Toronto à se prendre en main. Je pense qu'il y a des gens très intéressants à Toronto qui seraient plus préoccupés par les intérêts de la communauté que par des intérêts strictement financiers. Il y a des gens qui étaient là à l'époque, entre autres, la mairesse de Mississauga qui était très active et qui serait, probablement, prête à reprendre le flambeau pour assurer que cette autorité aéroportuaire locale puisse naître et qu'on mette de l'avant les intérêts de la communauté et non ceux des amis du régime.

À cet effet, je pense que la commission royale d'enquête est une absolue nécessité. Et je répète qu'il faudrait profiter de l'occasion pour permettre à la grande communauté de Toronto de se prendre en main et de dire aux amis du régimes qu'on est désolés, mais qu'on résilie le contrat et qu'il n'y aura pas de compensations discrétionnaires. Je pense qu'il faut regarder aussi la transparence du gouvernement dans cette histoire pour faire en sorte de créer un exemple afin qu'au Canada le message soit clair: on ne peut se permettre de tout cacher et de favoriser des amis aux dépens des fonds publics. Je pense que la commission royale d'enquête est très à propos. Allons de l'avant avec la commission d'enquête et voyons une fois pour toutes ce qui se cache derrière ce magouillage.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, au moment où on a un débat sur l'avenir du Québec et du Canada, voilà que l'on parle encore des lobbyistes. Faut-il rappeler que ce n'est rien de nouveau les lobbyistes? Ce pays, le Canada, est un des fruits du lobbyisme, le grand tronc. Et tous les lobbyistes qui s'occupaient des chemins de fer, à l'époque, ont été ceux qui dans les faits ont créé le Canada. Donc plus ça change, plus c'est pareil.

La question est même soulevée dans nos livres d'histoire. Je fais remarquer ça à un député, un de mes amis de l'autre côté de la Chambre. Ils ont été les grands promoteurs du Canada, et on est toujours pris avec certains—pas les mêmes—, mais le même esprit, on est toujours pris avec ce problème du lobbyisme.

Pourtant, dans le livre rouge du gouvernement, on nous avait promis de la transparence. Quand on regarde toute la question de l'aéroport Pearson, il semble que ce qui manque, effectivement dans ce dossier, soit la transparence; c'est le moins qu'on puisse dire. Je vous rappelle quelques faits.

• (1710)

Le 7 décembre 1992, c'est à ce moment que le gouvernement fédéral accepte la soumission de Paxport Inc.

Deux mois plus tard, cette firme doit fusionner avec son seul concurrent pour créer le consortium T1 T2 Limited Partnership. C'est un peu troublant de réaliser que le gouvernement octroie un contrat de plusieurs centaines de millions de dollars, d'une durée de 57 ans, à une firme qui est en difficultés financières et qui, de surcroît, est proche du parti politique gouvernemental, à ce moment-là, le gouvernement conservateur.

On pourrait cependant dire que T1 T2 n'est pas que bleue, T1 T2 est devenue rouge avec le temps. Donc, c'est un peu ça, le livre rouge. Dans le fond, le message du livre rouge, monsieur le Président, c'est: Comptez sur nous, on va vous mettre dans le rouge. Et c'est un peu là qu'on s'en va actuellement.

La politique mise de l'avant par le gouvernement conservateur, et dès 1987, en matière de gestion des aéroports misait d'abord et avant tout sur des administrations locales de type publique, je pense à l' ADM de Montréal, ou encore confiait la gestion des aéroports à certaines firmes. Cela a été le cas à Vancouver, Calgary et Edmonton. La privatisation de Pearson allait donc à l'encontre, et ce, directement, des politiques élaborées au ministère des Transports.

Pensons également à la période de soumission, qui n'a été que de 90 jours. Ce délai nous semble un peu anormal, dans le sens qu'on ne peut pas parler d'un appel d'offre standard. Il s'agit d'un contrat de 57 ans, un contrat de longue durée, d'une grande complexité.

Alors, pourquoi restreindre autant cette période sinon, pourrait-on penser, pour favoriser les entreprises qui ont déjà manifesté un certain intérêt en ce domaine. La société Paxport, qui avait déjà présenté un plan de privatisation en 1989, ou encore qui gère déjà un autre aérogare, Claridge, gestionnaire de l'aérogare numéro 3 de l'aéroport Pearson.

Il y a eu le rapport Nixon, qui fait état de malversations de lobbyistes, mais en ne citant aucun cas concret. Mais dans ce cas, pourquoi rembourser des gens pour des frais encourus, si ces gens ont abusé de leurs relations?

Robert Nixon souligne, et je le cite: «Les groupes de pression, cela ne laisse aucun doute, ont joué un rôle déterminant en vue d'infléchir les décisions prises à ce moment-là, débordant largement le principe acceptable de la consultation.» C'est à la page 9 du rapport, monsieur le Président.

Le même rapport fait également état d'agissements troublants de membres de personnels politiques, qui ont démontré un intérêt beaucoup trop marqué pour la transaction, et qui n'avait rien de commun avec la réalité telle qu'on la connaît habituellement. Toujour à la page 9, monsieur le Président.

Et malgré la controverse, malgré que le gouvernement a déjà annoncé la fin du contrat, celui–ci continue de s'entêter à garder secret le contrat en question.

On peut se demander pourquoi. Est–ce qu'il y a des choses à cacher? Est–ce que c'est le syndrome de Ginn Publishers? Parce que là aussi, on nous cache le contrat. Est–ce que ce sont ces contrats de publicité alloués, entre autres, par le ministre des Opérations gouvernementales, contrats que l'on accorde sans réelle soumission, sans paramètres expliqués, à la discrétion du ministre?

Des contrats qui, plus que souvent, réalise–t–on, sont accordés à des amis du régime, des gens qui ont peut–être leur carte du Club Laurier. C'est bizarre qu'on n'ait pas plus de transparence, qu'il n'y ait même pas de paramètres.

Au Parlement de Québec, si des contrats étaient accordés de cette façon, ça ferait tout un scandale. On est loin des «culottes à Vautrin» du temps de Duplessis. On ne parle pas d'une paire de culottes, on parle d'un aéroport, monsieur le Président.

Contrat, donc, qui a été accordé, également, sans étude financière préalable. Un contrat de centaines de millions de dollars sans étude. On peut se demander pourquoi, c'est un contrat de 57 ans et Robert Nixon conclut à la page 8 de son rapport qu'une telle procédure est fort peu habituelle. On l'espère, tout au moins. S'il fallait que ça soit habituel qu'on accorde des contrats de 57 ans de plusieurs centaines de millions sans étude financière préalable, il y aurait de quoi s'inquiéter.

• (1715)

On peut se poser la question, cependant, et ce n'est pas nécessairement une première non plus, à savoir qu'au niveau du projet Hibernia, qu'on revoit actuellement, il n'y a pas eu d'étude financière très solide là–dessus. On doit réinjecter un milliard de dollars dans le plus gros contrat de toute l'histoire du Canada, privé–public, et on n'a pas fait d'étude très solide. Aujourd'hui, on nous demande d'en réinjecter un milliard, comme ça, les yeux fermés. Donc, il n'y a pas d'étude financière préalable pour l'aéroport Pearson.

Faut–il rappeler également que le gouvernement conservateur a signé le contrat dans les derniers milles d'une campagne électorale. C'est un geste antidémocratique, dénoncé d'ailleurs par nos amis d'en face. M. Chrétien en a fait ses choux gras en dénonçant l'antidémocratisme qui niait la suprématie du Parlement, parce que ce dernier, bien sûr, est lié par les engagements de ses prédécesseurs. Encore est–il, qu'il y a moyen d'y mettre fin. Il y a moyen d'y mettre fin quand la réalité nous l'impose. C'était le cas des hélicoptères. On a agi, mais cette fois avec plus de transparence. C'était au Québec, et peut–être y avait–il moins d'amis du régime; mais à Toronto, c'est différent.

D'ailleurs, les promoteurs privés ne pouvaient prétendre ignorer que le gouvernement, que les libéraux, avaient d'excellentes chances de former le prochain gouvernement. C'est pour cela que le consortium T1 T2 Partnership, eh bien, c'est bleu et c'est rouge, et c'est rouge et c'est bleu. Les lobbyistes, tout le monde le sait, n'ont pas parmi leur cabinet seulement que des bleus. Il faut des rouges au cas où ça change. Ils se préparent bien aux changements. Ces gens sont des habitués du pouvoir. Les couleurs changent, les idées restent les mêmes.

À ce moment–là, donc les lobbyistes savaient que les libéraux prendraient le pouvoir, savaient qu'il y avait un risque à signer un tel contrat. Ils ont décidé de le prendre. C'est la loi du marché. Ce sont des gens d'affaires, des gens sérieux qui nous répètent sans cesse qu'une des règles de la libre concurrence, c'est qu'il faut oser, il ne faut pas avoir peur, il faut savoir prendre des risques. Ils demandent à l'État de rembourser les risques qu'ils ont pris. Ils se sont trompés, les pauvres! Il faut les rembourser. Ce sont les mêmes gens qui habituellement dénoncent les chômeurs, dénoncent les assistés sociaux. Mais Pearson, c'est du BS de luxe, monsieur le Président.

Lorsque les conservateurs ont donné le contrat, ils se sont aperçus d'une chose. M^me^ Campbell et M. Charest ne pensaient pas sérieusement conserver le pouvoir. Ça, ils le savaient. Mais tomber à deux députés, ça, ils l'ignoraient.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux m'assurer que nous comprenions bien que selon la tradition de cette Chambre, on utilise le nom du comté pour désigner les collègues, quand nous siégeons à la Chambre. Je voulais porter cela à l'attention du député.

M. Duceppe: Je vous remercie, monsieur le Président. Donc, le député de Sherbrooke et M^me^ Campbell—et ici, je dois la nommer puisqu'elle n'a plus de comté—ne se doutaient pas qu'il ne resterait que deux députés.

Or, ces gens se sont dit: «Avant de partir, avant de quitter la Chambre, avant de quitter les caisses de l'État, on va s'assurer que nos amis n'aient pas investi pour rien.» Les noms que l'on retrouve dans l'histoire de Pearson n'ont pas investi que dans Pearson. Ce sont des gens qui investissent à tous les quatre ans au moins, à chaque année même, chez les rouges et chez les bleus, chez les bleus et chez les rouges. Dépendant de qui aura le pouvoir, ils investissent plus d'un côté que de l'autre. J'imagine que c'est plus chez les libéraux qui sont 177 que les deux conservateurs, bien que les deux conservateurs, *per capita*, doivent avoir plus que les 177 libéraux.

M. Nixon nous dit un peu plus loin dans son rapport, et je vais terminer là–dessus car mes 10 minutes sont presque expirées: «Mon examen m'a mené à une seule conclusion: valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et possiblement après manipulations politiques, c'est inacceptable.»

Eh bien, c'est précisément ce qu'on dit: C'est inacceptable et il faut faire toute la lumière sur cela. Mais il faut avoir les moyens de faire la lumière, avoir les moyens de forcer les gens à témoigner, déposer les documents et voir clair dans ce que vous, gens d'en face, voulez bien conserver dans le clair-obscur.

• (1720)

Le président suppléant (M. Kilger): Je me permets simplement d'ajouter un commentaire, c'est qu'à titre de président suppléant, je me dois et je me fais l'honneur et le plaisir de protéger d'abord les intérêts et les privilèges de ceux et celles qui ont leur place ici, à la Chambre.

Lorsqu'ils sont à l'extérieur, je comprends très bien qu'ils sont plus vulnérables. Mais, que ce soit en votre présence ou en votre absence, je me dois de maintenir ces respects, ces traditions à la Chambre.

Alors, maintenant, pour la suite du débat, l'honorable député de Gaspé a la parole.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le président, excusez mon étonnement. Je ne pensais pas que j'aurais eu à parler aussi tôt dans cette Chambre relativement à ce sujet.

Mais, ça ne fait rien, je pense qu'il y a assez de matière à dire concernant cet exercice que je qualifierais de «dépêchons-nous à sortir le sapin, les Fêtes sont finies». C'est un peu comme ça que je pourrais qualifier l'attitude de la motion des gens d'en face.

Si j'ai bien compris mes confrères et ce que les gens d'en face n'ont pas compris, ce que nous reprochons principalement au projet de loi en question, c'est que son principe ne nous permet pas d'entrevoir l'action des lobbyistes impliqués dans cette cause.

Pour nous, si on veut éviter que les erreurs se répètent dans l'avenir, je crois qu'il est important que nous puissions réviser ce genre de choses. Il ne s'agit pas de menu fretin. Il ne s'agit pas de petites sommes d'argent. Il s'agit de grosses sommes d'argent et il s'agit en plus de l'avenir du transport du Canada, qui était en cause dans cette chose-là et on essaie de nous faire oublier, du revers de la main, comme ça, ce qui s'est passé.

Ce qui est d'autant plus surprenant, et c'est pourquoi, je pense, que mes confrères sont tous d'accord là-dessus, ce n'est qu'à l'aurore du scrutin électoral, soit dans la dernière semaine, qu'on a vu l'empressement du nouveau premier ministre à vouloir annoncer qu'on arrêterait ce «bargain»-là.

Nous apprenons, maintenant que nous sommes députés, que nous n'aurons pas un mot à dire et que nous ne saurons pas ce qui s'est passé là-dedans. C'est ce qu'on appelle aussi en français donner un chèque en blanc. Je dois avouer que j'ai beaucoup de difficultés à vivre avec ce phénomène-là.

Quoi penser de toutes ces choses qu'on nous cache? Et les choses qu'on nous cache en ce sens-là sont aussi révélatrices, peut-être, de la façon dont les partis politiques sont financés. On parle de lobbyistes dans cette chose-là. Nous, du Bloc québécois, avons des règles très propres au niveau du financement du parti, et ça, c'est un cadeau que M. René Lévesque nous a donné.

On doit déclarer qui nous donne l'argent et les montants sont limités à un maximum de 5 000 $. Ça, monsieur le président, c'est un bel exercice de transparence. Vous pouvez lire qui nous donne de l'argent et pouvez comprendre maintenant, pour qui je travaille. Pour des gens qui ont collaboré avec des 5, 10 et 100 $. Les 1 000 $, ils sont très rares dans notre comté, et c'est ce qui m'amène aussi à parler d'un autre phénomène: le sous-développement des régions.

Les régions éloignées comme la mienne ne bénéficient pas de montants d'argent ou d'attraits nous permettant de nous payer des lobbyistes, très articulés, j'en conviens. On a vu qu'ils sont capables d'accomplir de grandes choses, mais nous n'avons pas de chances égales dans cette chose-là. Il y a une chose au moins, et j'y reviendrai au niveau du sous-développement de nos régions, que la population a comprise.

La population a le droit de savoir. Avec les maigres moyens financiers que le Bloc québécois avait pour faire face à la dernière campagne électorale, avec les 5 et 10 $ comme j'ai mentionné, on a réussi à faire élire près des deux tiers des députés au Québec: 54 sur 75, avec des petits montants d'argent.

• (1725)

Je n'ai personnellement atteint que trois cinquièmes du budget qui m'était alloué par le président des Élections et, avec cela, j'ai été capable de faire face à deux grandes machines. Je le concède, ce sont deux grands partis, deux vieux partis, mais avec mes maigres moyens, j'ai réussi à me faire élire. Pourquoi? Parce qu'en parlant avec les gens, en s'articulant, je ne les ai pas achetés avec de gros montants d'argent, je n'ai pas pu me payer de la publicité, pas une page de publicité seulement a été payée dans les journaux, mais en jasant avec les gens, en répondant aux questions des journalistes, on a pu faire l'éducation de la population. Et les gens ont compris le message.

La chance qui est donnée maintenant au gouvernement libéral c'est de faire exactement ce que la population attend d'eux autres, c'est-à-dire les instruire sur ce qui leur pend au bout du nez. Il faut leur faire connaître ce qui s'est passé dans cette histoire-là. Il faut leur faire connaître pourquoi cela ne doit pas se reproduire à l'avenir. C'est très important.

J'aimerais aussi souligner le point au niveau du sous-développement des régions. Si le régime libéral que nous avons maintenant ne nous permet pas de voir comment on pourrait contraindre le régime des lobbyistes, comment on pourrait s'assurer qu'à l'avenir ce régime-là, le régime des lobbyistes, ne continuera pas à influencer, d'une façon que je qualifierais de négative, les politiques de développement et les politiques économiques du Canada, comment pourrait-on mettre à profit le travail des lobbyistes? C'est une belle question puisque dans le livre rouge et lors de la campagne électorale on parlait de *jobs, jobs, jobs*. Mais quand est-ce qu'on pourra avoir des gens qui seront capables de nous aider à soutirer de l'argent du gouvernement pour remettre les gens des régions éloignées au travail?

Je sais que je m'éloigne, mais je vais revenir au dossier Pearson, je voudrais citer que dans mon comté, avec 27 p. 100 de chômage et 42 p. 100 de taux d'activité, comment je vais faire pour répondre aux gens de ma population que j'ai donné un chèque en blanc au gouvernement pour passer sous silence les millions et le jeu néfaste qu'on s'apprêtait à faire au niveau du

transport aérien au Canada. Je ne pourrai jamais l'expliquer. Cependant, si le ministre ou si le Cabinet veut jouer cette *game*, peut-être sont-ils capables, eux, d'expliquer et d'envoyer quelques lobbyistes pour développer les régions éloignées, que je qualifierais présentement de sous-développées. Nous avons des ressources mais peut-être qu'on les développe mal. Mais on ne nous a pas donné de chance par le passé non plus parce qu'à chaque fois qu'il y a une bonne idée, nombre de Gaspésiens nous ont dit: C'est drôle Yvan, mais le projet d'Untel est encore parti pour la ville. C'est drôle, cette affaire-là.

C'est ce qui nous laisse croire que l'action des lobbyistes est très forte et c'est quelque chose qui est inadmissible pour nous. C'est aussi difficile à comprendre que dans le cadre de ce contrat, deux groupes étaient en place comme on avait aussi, et certains nous l'ont reproché, qu'il n'y avait que deux partis. Mais il y en a un troisième maintenant, que je qualifierais de la voix du peuple québécois, qui est le Bloc québécois. Et ce genre de choses-là, nous, on ne peut pas vivre avec cela.

Je réitère tout ce que le député de Lac-Saint-Jean, l'honorable chef de l'opposition, a mentionné dans son discours l'autre jour, et j'inviterais toute la population à être sensibilisée à cela. Je pense que le nombre de discours que nous prononçons ici dans le but de sensibiliser les députés d'en face, nos autres confrères de l'opposition, même s'ils ne sont pas du même parti que nous, eux aussi doivent avoir des choses à reprocher à ce système de lobbyistes qui a été la cause de l'agrandissement peut-être de la pauvreté et du développement entre les régions centrales et les régions rurales ou éloignées comme la mienne.

• (1730)

Comment faire pour faire réfléchir le gouvernement? La seule arme dont je dispose, comme député, c'est de m'exprimer en cette Chambre. Je n'ai pas de millions, mais je représente cependant un comté qui a égale valeur et égale pesanteur.

Dans ma campagne électorale, je disais: «À un problème local existent des solutions locales.» L'aéroport Pearson, si jamais il doit ne plus être sous juridiction fédérale ou s'il doit être concédé à une administration autre que le fédéral, je conçois, comme mon confrère qui a parlé précédemment, que cela puisse revenir à une administration locale municipale. Les gens de Toronto sauront articuler cet outil de développement, cet outil de transport. Mais je le répète, avant toute chose, il faudra que le gouvernement nous permette de faire la lumière sur l'action des lobbyistes dans ce dossier. Il faut que le cas Pearson soit un fait historique, de façon à ce que plus jamais une telle chose se reproduise sur le dos des électeurs, et de surcroît, pendant une campagne électorale.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LE SPORT NATIONAL

M. Nelson Riis (Kamloops) propose: Que le projet de loi C-212, Loi reconnaissant le hockey comme le sport national, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Broadview—Greenwood ainsi que mon autre collègue de Regina—Lumsden et de nombreux autres députés qui ont officiellement appuyé ce projet de loi. Je veux remercier mon adjoint, Bill Syrros, pour tout le travail préparatoire qu'il a accompli afin d'aboutir à la réussite d'aujourd'hui.

J'aimerais commencer mon court exposé par une citation de Bruce Kidd tirée d'un livre intitulé *Welcome Home* de Stuart McLean: «Le hockey est la métaphore du Canada. La patinoire est le symbole de nos vastes étendues d'eau et de nos immenses régions sauvages, de la grande diversité de notre climat, et le joueur est le symbole de notre combat pour civiliser ces terres. Nous avons peut-être des problèmes d'identité, mais, chose certaine, nous sommes sûrs de l'une de nos caractéristiques: nous sommes des hockeyeurs et des amateurs de hockey.»

Je pense que ces mots sont tout à fait appropriés en cette période de l'année où, d'un océan à l'autre, soir après soir, les Canadiens partagent le même passe-temps.

Nous sommes assurément nombreux à nous rappeler cet instant de vive émotion que l'on éprouvait le samedi soir, lorsque l'équipe des Canadiens de Montréal sautait sur la glace et que la pièce vibrait aux doux accents de cette voix venue des Maritimes: «Bonsoir, mesdames et messieurs et amateurs de hockey de partout au Canada. Ici Danny Gallivan qui vous parle du Forum de Montréal!» C'est ainsi que se déroulait le samedi soir, et la vie était belle.

J'imagine que la plupart d'entre nous ici ont joué au hockey et ont patiné, peut-être même avant de pouvoir lacer tout seuls leurs patins. Bon nombre d'entre nous se souviennent avec émotion du grand jour où, pour la première fois, ils ont réussi à soulever la rondelle. On pouvait voir la rondelle voltiger dans les airs pour la première fois. C'était peut-être aussi la première fois qu'on réussissait un lancer frappé et que la rondelle heurtait avec fracas la bande de la patinoire.

Je pense que l'on peut dire à juste titre que le hockey, c'est notre affaire, au Québec et partout ailleurs au Canada. Le hockey fait partie intégrante de notre culture. C'est un élément essentiel pour comprendre le Canada. C'est le sport idéal, diffusé par le médium idéal, à une saison idéale! Nous sommes un peuple nordique, et le hockey est un sport nordique. Je pense qu'il est juste de dire que c'est beaucoup plus qu'un sport chez nous.

Ils sont rares les sportifs du Canada qui, les samedis soirs d'hiver, ne sont pas assis dans leur fauteuil, attendant impatiemment d'entendre ces mots si familiers à nos oreilles aujourd'hui: «Voici la soirée du hockey!» La voix du regretté Foster Hewitt est restée gravée dans l'esprit de nombreux Canadiens depuis le

début de la diffusion des matches à la radio et à la télévision de Radio–Canada. C'est une voix qui a su unir le Canada, des rives atlantiques de Terre–Neuve à l'île de Vancouver, en passant par les missions de l'Arctique.

On estime à plus de 650 000 le nombre de Canadiens qui sont mêlés de près ou de loin au hockey organisé.

• (1735)

Je vais lire ce qu'a dit Foster Hewitt, aujourd'hui disparu: «Si le hockey est dans notre pays un jeu auquel on s'adonne en principe par pur plaisir, les patinoires extérieures et les patinoires fermées sont, pour les jeunes de toutes origines, des lieux de rencontre où l'on oublie tout: la race, la culture et la religion. Les Stewart, Kelly, Smith, Béliveau, Delvecchio, Mahovlich, Ullman et Howe ne font qu'un pour la gloire de l'équipe et, ce faisant, font du Canada un pays plus uni et plus fort.»

Aujourd'hui, le sport est devenu un moyen pour une nation d'acquérir un statut international et de s'assurer la reconnaissance mondiale. Le hockey est, à mon avis, le jeu national et le sport auquel les jeunes s'intéressent le plus au Canada.

Il fait intimement partie de l'image et de la mythologie canadiennes. Paul Henderson a donné le ton à cette image en 1972, grâce au but spectaculaire qu'il a marqué contre la Russie. En fait, le hockey est plus qu'un jeu national, si l'on considère que sa popularité s'étend aujourd'hui à vingt pays au moins.

Il est temps de reconnaître l'impact du hockey sur le Canada. Il est temps de remercier les bénévoles et toutes les équipes de hockey au Canada pour la contribution qu'ils ont faite dans plusieurs secteurs: assistance humanitaire, éducation, compétition et coopération internationale.

J'ai le grand plaisir de féliciter l'équipe féminine de hockey canadienne qui, il y a deux semaines, à Lake Placid, a remporté pour la troisième fois consécutive le championnat mondial de hockey. Pas étonnant que le hockey féminin soit le sport le plus en expansion au Canada.

Il est important, quand il s'agit de décider d'accorder à un sport le statut de sport national, de s'arrêter à l'origine de ce sport, à la popularité dont il jouit aujourd'hui, à la réputation qui est la sienne à l'étranger et à l'importance d'un certain nombre d'impondérables.

De nombreux historiens ont essayé de déterminer où et quand le hockey est apparu au Canada. Les villes de Halifax, Kingston et Montréal se vantent toutes d'être le véritable berceau du hockey au Canada. Je suis sûr que nous aurons droit à d'autres théories à ce sujet.

Le mois dernier, j'ai écouté avec intérêt mon collègue libéral d'Annapolis Valley—Hants déclarer que sa circonscription était le berceau du hockey.

Selon une théorie favorable à Kingston, un historien du nom de M. Horsey aurait écrit dans son journal, en 1847, que la plupart des soldats étaient parfaitement à l'aise en patins, que rien ne leur faisait plus plaisir que de jouer au hockey et qu'il pouvait y avoir, de chaque côté, 50 joueurs ou plus.

Un comité qui avait été chargé, par l'Association canadienne de hockey amateur, de déterminer les origines du hockey au Canada, avait conclu que c'étaient les Royal Canadian Rifles, une unité anglo–saxonne postée à Halifax et à Kingston, qui avaient joué au hockey pour la première fois, en 1855. Il est fort possible que des troupes anglaises qui étaient en poste à Kingston de 1783 à 1855 aient joué au hockey, comme l'attestent d'anciens documents, d'anciennes lettres et de vieilles légendes.

À Montréal, les autorités ont été formelles: c'est dans leur ville qu'on a joué au hockey pour la première fois. Elles estiment que c'est le 3 mars 1875, sur la patinoire Victoria, à Montréal, que l'on a joué pour la première fois au hockey, dans sa forme pure.

En réalité, le berceau du hockey aurait tout aussi bien pu être l'Acropole, en Grèce, car on y retrouve des vestiges d'un but, d'hommes tenant des bâtons de hockey, d'une balle posée sur le sol entre des lames incurvées et d'un officiel sur le point de donner le signal de départ.

Le hockey demeure le sport de prédilection d'une grande majorité de foyers canadiens, et les Canadiens le considèrent déjà comme leur sport national. Nous en avons encore eu la preuve récemment, par tout l'appui et l'encouragement qu'ils ont manifestés à l'équipe nationale junior qui a remporté la médaille d'or, cinq médailles au cours des sept dernières années, et à l'équipe olympique, qui a remporté la médaille d'argent aux deux derniers Jeux olympiques d'hiver. Récemment, on pouvait lire, dans un article de l'*Ottawa Citizen*, que les amateurs canadiens avaient été beaucoup plus nombreux que les amateurs américains à assister au championnat mondial qui s'est déroulé à Lake Placid, à New York, et qu'ils avaient, dans la foule de spectateurs, formé une véritable mer rouge et encouragé l'équipe nationale féminine de hockey à remporter ce championnat pour une troisième année consécutive.

Un sport national stimulerait l'intérêt national lorsqu'il y a des compétitions nationales. Le hockey est régi par une organisation nationale, et des millions d'amateurs s'y intéressent. Partout au pays, des stations de radio et de télévision consacrent énormément d'argent à la diffusion des matches de hockey, et il y a des équipes de hockey dans presque toutes les collectivités canadiennes, tant dans les grandes villes que dans les petits villages.

L'Association canadienne de hockey amateur, qui compte plus de 100 000 bénévoles et jusqu'à 500 000 joueurs de hockey, m'a envoyé une lettre qui appuie cette motion.

Le Canada est reconnu mondialement comme le pays d'origine de ce sport fantastique et est incontestablement considéré comme un chef de file dans l'évolution du hockey sur la scène mondiale. Selon les données les plus récentes, on jouerait maintenant au hockey non pas dans 20 mais dans 51 pays, qui sont tous membres de la Fédération internationale de hockey sur glace.

• (1740)

Partout dans le monde, le hockey est d'abord et avant tout associé au Canada. Des équipes de tout niveau de l'Association canadienne de hockey amateur participent périodiquement et

avec succès à des tournois et championnats internationaux un peu partout dans le monde.

Chaque année, l'Association canadienne de hockey amateur envoie près de 600 joueurs contribuer, dans les pays où l'on joue au hockey, à l'épanouissement de ce sport au sein des diverses fédérations de hockey qui voient le jour. Chacun de ces joueurs est un ambassadeur exceptionnel de notre pays et de notre sport et aide à faire connaître le Canada ainsi qu'à répandre ses valeurs et son mode de vie sains.

Lorsqu'on discute de hockey, on ne doit jamais oublier l'importance économique de ce sport au Canada. On constate au premier coup d'oeil que des dizaines de milliers d'emplois au Canada sont liés directement ou indirectement au hockey.

En 1992, une enquête de Statistique Canada au sujet des dépenses des familles a révélé que les Canadiens consacrent environ 400 millions de dollars par année au hockey, et ce montant n'inclut pas les frais d'adhésion aux équipes, les coûts de location des patinoires, les dépenses de déplacement ou les nombreuses dépenses qu'entraîne toute participation aux compétitions de hockey.

Je ne saurais trop insister sur le mérite des bénévoles qui consacrent des millions d'heures au succès des tournois et à l'éducation des jeunes en hockey.

De tous les sports pratiqués par les femmes, le hockey est celui qui connaît la plus forte croissance à l'heure actuelle au Canada. L'Association canadienne de hockey amateur estime que, depuis quelques années, le nombre de femmes qui pratiquent le hockey mineur est passé à 13 000 environ, mais cette estimation est très modeste. On n'en comptait que 6 000 en 1991–1992. Cette croissance s'explique en bonne partie par le succès que connaissent les championnats mondiaux officiellement sanctionnés.

Les femmes déploient actuellement des efforts considérables pour être admises dans des équipes professionnelles au Canada et aux États–Unis. Les succès de la Canadienne Manon Rhéaume, la première femme à jouer dans la Ligue nationale de hockey, explique aussi en grande partie la montée de la présence féminine dans ce sport.

La ville de Brampton, en Ontario, tient chaque année un tournoi de hockey féminin qui attire plus de 250 équipes dont des équipes internationales de pays comme la Russie et la Finlande.

Je pourrais parler de la contribution des organisations de hockey aux organismes de charité de toutes sortes au Canada. Je pourrais parler du Temple de la renommée du hockey, célèbre dans le monde, situé dans la belle ville de Toronto. Je pourrais aussi parler de l'importance du hockey dans ma propre ville de Kamloops qui appuie avec enthousiasme les Blazers de Kamloops. Je leur souhaite bonne chance dans la compétition qui les oppose à nos amis de Saskatoon. Je pourrais continuer à parler, mais je préfère laisser tout le temps voulu aux nombreux autres députés qui désirent participer au débat actuel.

Je dirai simplement que le moment est venu et bien choisi puisque nous sommes en pleine période de fièvre du hockey au Canada. Le Parlement poserait un geste noble en reconnaissant le hockey comme notre sport national. Je crois que les Canadiens d'un océan à l'autre en seraient heureux.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, on a tenu beaucoup de beaux discours sur le fait que les parlementaires devraient faire preuve de plus de coopération et sur la façon dont les députés devraient travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.

[*Français*]

Aujourd'hui, c'est l'occasion de prouver que la collaboration fonctionne.

[*Traduction*]

Dans un effort pour intégrer une tradition sportive du Canada qui remonte plus loin que la Confédération, j'ai demandé au député de Kamloops d'appuyer un amendement à son projet de loi d'initiative parlementaire pour reconnaître à la fois le hockey sur glace et la crosse, comme sports nationaux du Canada.

De nombreux Canadiens trouvent sans aucun doute naturel, compte tenu de la réalité canadienne, qu'on reconnaisse le hockey sur glace en tant que sport national. L'idée est dans l'air depuis des décennies. Les Canadiens reconnaissent cependant depuis longtemps l'importance d'un autre sport, qui est également d'origine canadienne et qu'on joue maintenant partout dans le monde.

L'amendement que nous préposons inscrirait dans la loi l'ancienne tradition de la pratique de la crosse au Canada, et réglerait une question qui traîne depuis la Confédération.

En janvier 1967, le premier ministre Lester Pearson, grand amateur de sport et président honoraire de l'Association canadienne de crosse, a déclaré à la Chambre: «Je crois que nous devrions avoir un sport national d'été et un sport national d'hiver.»

• (1745)

Vingt–sept ans plus tard, les députés ont une chance de donner suite à cette proposition de Pearson et de graver dans notre histoire un élément unique de la culture canadienne.

Tout comme les Américains se souviennent du moment où Neil Armstrong a fait un pas de géant pour l'humanité, les Canadiens se souviennent de ce qu'ils faisaient quand Paul Henderson a propulsé les Canadiens vers la gloire en marquant le but gagnant pour le Canada, en 1972.

[*Français*]

Les Canadiens peuvent être fiers lorsque le hockey est joué aux Jeux olympiques de Norvège ou lorsque les championnats du monde de lacrosse sont tenus au Royaume–Uni.

[*Traduction*]

Les Canadiens sont non seulement des concurrents d'importance dans les deux sports, ils en sont les champions depuis plus d'un siècle. Ces deux sports symbolisent le Canada tout autant que la feuille d'érable ou le *Bluenose*.

[*Français*]

Le hockey sur glace, tel qu'il est joué aujourd'hui, tire son origine du Canada, alors que le Jour de Noël 1855, les *Royal Canadian Rifles*, postés à Kingston, en Ontario, ont décidé de déblayer la neige qui recouvrait la glace dans le port. Ensuite, ils ont attaché des lames sous leurs bottes et se sont mis à jouer avec des crosses de hockey sur gazon et une balle de crosse qu'ils avaient empruntée.

[*Traduction*]

Au début du XIX^{e} siècke, la tribu algonquine de la vallée du Saint-Laurent jouait déjà à ce qu'on appelle la crosse. Ce sport était un élément important de la vie et de la culture des premières nations. De nos jours, il est toujours aussi important dans la vie des Canadiens de toutes origines.

[*Français*]

À travers l'histoire du Canada, nous avons eu toutes les raisons d'être fiers de nos athlètes qui participent dans tant de sports différents.

[*Traduction*]

Les athlètes de notre pays ont su inspirer le respect dans le reste du monde en accomplissant des performances de niveau mondial dans un grand nombre de sports différents: le curling, la nage synchronisée, le canot, le rugby, le plongeon, l'athlétisme, le ski, le patin et le biathlon, pour n'en nommer que quelques-uns. Aujourd'hui, nous saluons les réalisations canadiennes dans tous les sports.

[*Français*]

À mon avis, ce qui est primordial aujourd'hui, c'est que tout en reconnaissant que le sport est un élément important de notre culture, nous devons accepter une responsabilité quant à l'avenir du sport au Canada.

[*Traduction*]

En tant que partenaire du développement des sports au pays, le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel et très justifié pour l'avenir de ce domaine. Nous devons viser à faire reconnaître davantage les sports en tant qu'élément de l'identité culturelle des Canadiens.

Douglas Fisher a dit un jour: «La plupart de nos expériences et de nos valeurs communes, de Bona Vista à l'île de Vancouver, ont trait à la politique ou aux sports. Sans nos traditions sportives et notre pratique des sports, nous serions un peuple beaucoup plus ennuyant.» Bref, nous devons nous assurer que nos athlètes pourront toujours donner leur plein rendement.

Voici l'occasion pour le Parlement de ne pas se contenter de faire une chose à la fois. Monsieur le Président, je crois que la Chambre donnera son consentement unanime à cette motion. Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-212, à l'article 2, en supprimant le point après le mot «national» et en ajoutant ce qui suit:

d'hiver du Canada et le jeu connu sous le nom de «jeu de la crosse», le sport national d'été du Canada;

Qu'on modifie le titre et le titre abrégé de façon à y faire figurer la mention du jeu de la crosse; et

Que, à l'expiration du temps alloué pour les affaires émanant des députés d'aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi C-212 à toutes les étapes soient réputées avoir été proposées, mises aux voix, agréées, et le projet de loi adopté.

● (1750)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il un rappel au Règlement? J'accorde la parole à l'honorable député de Bellechasse.

M. Langlois: Monsieur le Président, mon recours au Règlement porte sur la recevabilité de l'amendement. Je vous soumets respectueusement que cet amendement devrait être soumis lors de l'étude en comité plénier, si comité plénier il y a, et non pas au stade d'une motion lors de l'étude en deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de Bellechasse de son intervention. Je vais consulter les officiers à la table et je reviendrai tout de suite à cette question.

La secrétaire parlementaire demande qu'on obtienne le consentement unanime. Si la Chambre accorde son consentement unanime, il sera acceptable de procéder de cette façon à ce stade-ci.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la secrétaire parlementaire présente la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, étant donné que je me suis préparé sur la motion portant sur le hockey, mon discours portera uniquement sur le hockey, ce qui ne veut pas dire que je m'oppose à l'amendement.

Premièrement, j'aimerais féliciter le député de Kamloops de son acharnement à vouloir faire adopter le hockey comme sport national parce que, selon les recherches qu'on a effectuées, il s'agit au moins de la troisième tentative de sa part pour faire adopter le hockey comme sport national. De plus, mes recherches m'ont appris que c'est au moins la dixième fois dans cette Chambre qu'on tente de faire adopter le hockey comme sport national.

Je vous dirai tout de suite qu'on est favorable à l'adoption du hockey comme sport national, mais pour une raison différente que celle invoquée par le député de Kamloops. Le député de Kamloops a dit que l'un des motifs qui l'ont amené à soutenir son projet c'est que l'adoption du hockey comme sport national pourrait contribuer à l'unité canadienne.

Il n'est pas de mon intention d'aujourd'hui d'intervenir dans un débat politique à caractère partisan, étant donné que l'objectif d'un sport national est l'harmonie, mais j'aimerais quand même indiquer au député de Kamloops que notre motivation, quant à nous, comme il n'y a pas d'empêchement à ce que deux pays partagent le même sport national et étant donné que les Québécois sont aussi très attachés au hockey, et comme il est probable que le Québec—malgré qu'on attendra le résultat d'un référendum sur la souveraineté—devienne souverain d'ici un an ou deux, dans le contexte, nous voulons quand même maintenir d'excellentes relations avec le Canada anglais. Le sport est justement un moyen de maintenir de bonnes relations, donc, pour une raison tout à fait inverse de celle du député de Kamloops, on est quand même favorable à ce que le hockey devienne le sport national.

S'il existe un sport qui suscite l'intérêt ici, c'est bien le hockey. Présentement les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey préoccupent beaucoup de gens. La preuve, la première nouvelle de l'édition du 20 avril dernier du *Téléjournal* de Radio–Canada—reprise dans les journaux du lendemain—a été sur les problèmes de santé du gardien de but des Canadiens de Montréal, Patrick Roy. Cela, en dépit de la guerre en Bosnie et des massacres au Rwanda.

Plusieurs personnes peuvent peut–être déplorer ce phénomène, mais cela démontre bien, quant à nous, jusqu'à quel point le hockey est important pour les Canadiens et les Québécois.

• (1755)

La façon la plus souvent utilisée par les pays pour choisir un sport national, c'est de chercher un sport qui a été créé dans le pays même. Or, c'est le cas du hockey qui est un amalgame de quatre autres activités, dont trois proviennent de l'extérieur et une d'origine amérindienne. Les gens ne le savent peut–être pas, mais le hockey s'inspire du *bandy* qui est d'origine anglaise; du *shinty* qui est d'origine écossaise; du *hurley* qui est d'origine irlandaise et, bien sûr, de la crosse qui est d'origine amérindienne.

La littérature sur le hockey ne nous permet pas de savoir précisément où et quand a été joué le permier match de hockey, comme tel. Le député de Kamloops l'a souligné, ainsi que la secrétaire parlementaire, et plusieurs y vont de leur élément d'histoire. Plusieurs régions se disputent encore, sans preuve de type archivistique, le lieu du premier match. Par contre, on sait que la première partie de hockey publicisée s'est jouée en 1875 à l'Université McGill, à Montréal, et que les premières règles furent publiées dans le journal *The Gazette*, le 27 février 1877. Mais tout cela démontre une chose, et ce fait demeure, le hockey est vraiment né au Canada.

Un autre élément très important est le nombre de personnes qui participent à un sport pour en déterminer l'intérêt. Or, le hockey de nos jours regroupe plus de 650 000 personnes au Canada, des hommes et des femmes qui pratiquent ce sport. Bien que le hockey soit un sport davantage pratiqué par les hommes, les femmes y jouent de plus en plus. Notre équipe nationale féminine vient d'ailleurs de remporter son troisième championnat mondial d'affilée. Cette équipe compte dans ses rangs la gardienne de but Manon Rhéaume, la première joueuse de hockey professionnelle dans l'histoire du hockey.

Qui n'a pas joué au hockey dans la rue ou sur un lac gelé? Alors, quand on dit 650 000 joueurs, ce sont des joueurs inscrits à la Fédération canadienne de hockey. Mais la question se pose, car le nombre est incalculable. Finalement, presque tout le monde a joué, un jour ou l'autre, au hockey, et plus souvent dans la rue que sur des patinoires avec bandes. Les amateurs qui suivent pas à pas les performances de leurs équipes favorites se comptent par millions. Des noms comme Wayne Gretzky, Mario Lemieux, Gordie Howe, Maurice Richard, Bobby Hull, Jean Béliveau et Bobby Orr sont entrés dans la légende. Ils sont, ou seront, intronisés au Temple de la renommée du hockey de Toronto, où la majorité des joueurs sont natifs du Canada et du Québec.

Lorsqu'on pense au hockey, on pense naturellement à la Ligue nationale de hockey et à la coupe Stanley, l'un des trophées les plus prestigieux du sport professionnel. Ce trophée a été inventé en 1893 par lord Stanley, grand amateur de sports, mais aussi sixième gouverneur général de l'histoire du Canada. Le trophée d'origine n'était qu'un bol à salade payé moins de 50 $ par lord Stanley. Mais au fil des ans, plusieurs étages s'ajoutèrent, avec les noms des membres des équipes gagnantes gravés dessus. Le trophée devint très convoité malgré sa faible valeur.

Le hockey est une fierté nationale au Canada et au Québec, et elle a atteint un point culminant lors de la série du siècle en 1972, opposant le Canada et l'Union soviétique.

Au Québec, une équipe de hockey a grandement contribué à rehausser la fierté des Canadiens français—c'est ainsi qu'on les appelait à l'époque—les Canadiens de Montréal, fondés en 1909. Ils représentent la plus grande dynastie du sport professionnel en Amérique du Nord avec 24 coupes Stanley. Cette équipe fut, dans les années 1920 et 1930, l'une des premières à recruter des joueurs francophones. Rapides et combatifs, ils héritèrent du surnom de *flying Frenchmen*. Ils se nommaient entre autres Aurèle Joliat, Armand Mondou et Sylvio Mantha. Ils évoluaient au Forum de Montréal, le légendaire édifice au coin des rues Sainte–Catherine et Atwater.

Mais c'est au cours des années 1940 et 1950 que l'épopée légendaire prit de l'ampleur, particulièrement en la personne de Maurice Richard.

• (1800)

Il fut le premier joueur à marquer 50 buts en une saison dans la LNH, il mena les Canadiens de Montréal à plusieurs coupes Stanley, dont cinq d'affilée, entre 1956 et 1960. Cet homme fut un puissant symbole pour les Québécois. La suspension dont il a écopé en 1955, privant les Canadiens de Montréal de la coupe Stanley, provoqua une véritable émeute au Forum de Montréal.

Les Canadiens ont bénéficié d'un quasi monopole du recrutement au Québec durant plusieurs années. Ça leur a permis de mettre la main sur des joueurs comme Phil Goyette, Bernard Geoffrion et Jacques Plante.

Ainsi, au fil des années, les Canadiens ont toujours eu de nombreuses vedettes francophones. J'en nomme d'autres: Jean Béliveau, Jacques Lapperrière, Henri Richard, Guy Lafleur, Jac-

ques Lemaire, Guy Lapointe, Patrick Roy, Guy Carbonneau et bien d'autres. Bien sûr, il y a eu aussi des joueurs anglophones qui ont contribué: Howie Morenz, Ken Dryden, Toe Blake, Doug Harvey, Larry Robinson et bien d'autres. Naturellement, des joueurs francophones se sont aussi illustrés avec d'autres équipes: Jean Ratelle avec les Rangers de New York, Mario Lemieux avec Pittsburgh, Marcel Dionne et j'en citerais bien d'autres.

Le but était de démontrer que les Québécois ont bien figuré dans le sport qui s'appelle le hockey. Cela a été l'une de leurs premières réussites, mais je ne me pardonnerais pas, moi qui suis de la région de Québec, de ne pas en profiter pour dire un mot sur les Nordiques de Québec et pour dire à quel point, actuellement, à cause de l'escalade des salaires, ils sont menacés de quitter la ville de Québec, et c'est le cas aussi des villes comme Edmonton, Calgary et Winnipeg, de petites villes.

Alors, c'est bien beau d'adopter aujourd'hui une loi pour reconnaître le hockey comme sport national, mais je pense qu'il faudrait un jour se pencher assez rapidement sur des mesures qui pourraient garder dans le Canada et au Québec, des équipes comme celles que je viens de nommer. Ce serait très important.

Un autre aspect, et c'est le dernier dont je vais traiter, pour conserver ce sport, il serait très important qu'on pense aussi à des mesures pour lutter contre la violence au hockey, parce que c'est ça qui risque un jour de discréditer ce sport. Alors, là-dessus, monsieur le Président, je m'associe à mes collègues pour féliciter encore une fois le député de Kamloops d'avoir présenté ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Dans un esprit de collaboration et de bonne volonté et en reconnaissance de l'énorme travail que le secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien a accompli pour nous faciliter les choses aujourd'hui, je me demande si je pourrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour que le secrétaire parlementaire soit reconnu comme étant l'un des appuyeurs officiels du projet de loi C-212.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu le député de Kamloops. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis persuadé que, un jour comme celui-ci, vous souhaiteriez pouvoir participer au débat, vous qui avez été non seulement joueur d'une équipe de la Coupe Mémorial, mais entraîneur et arbitre dans la LNH. Nous savons certes tous que vous avez pratiqué notre sport national.

Je voudrais tout d'abord citer *The Game* écrit par Ken Dryden et Roy McGregor. Il résume bien, je crois, l'esprit et l'idée que le député de Kamloops fait valoir aujourd'hui dans son projet de loi.

> Le hockey est à la fois un sport et un loisir, un divertissement et une entreprise commerciale, un moyen de développer le sens communautaire et l'imagination ainsi qu'une façon de socialiser. Il est joué dans tous les coins de toutes les provinces et des deux territoires de notre pays.
>
> Autrefois réservé aux garçons, il est aujourd'hui pratiqué par les filles ainsi que par les hommes et les femmes, les aveugles et les personnes handicapées mentalement et physiquement et, même s'il est loin de rallier tout le monde, il réussit beaucoup mieux que la plupart des autres sports à réunir les diverses couches de la société, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, les citadins et les villageois, les francophones et les anglophones, l'Est et l'Ouest, les bien-portants et les invalides.
>
> C'est cette envergure, la profondeur de ses racines, qui fait du hockey un aussi bon instrument d'étude de la société canadienne.

Je crois que Roy McGregor et Ken Dryden expriment bien ce que le député de Kamloops essaie de faire valoir aujourd'hui avec ce projet de loi qui a tout mon appui. Je tiens à raconter deux ou trois expériences que j'ai vécues en tant que député en rapport avec la reconnaissance du hockey comme notre sport national, et comment j'ai senti que le hockey nous unit vraiment, non seulement nous, les parlementaires, mais tous les Canadiens.

• (1805)

À l'époque du 125e anniversaire de notre pays, des députés de tous les partis qui travaillaient à cette idée ont formé un petit groupe dont je faisais partie. Nous siégions pour la plupart dans l'opposition, mais nous sommes allés voir le ministre alors chargé de l'unité nationale, le très honorable Joe Clark, et nous lui avons demandé de nous aider à faire venir à Toronto 58 équipes de hockey de villages et villes de tout le Canada. Et, cette année-là, en avril, elles sont venues de tous les coins du pays pour participer à un tournoi de dix jours au Maple Leaf Gardens de Toronto.

Certains détails m'ont amené à croire que le hockey est vraiment le sport qui unit notre pays.

D'abord, je dois parler du soir où les Whalers de Dartmouth ont joué au Maple Leaf Gardens contre une équipe que tout le monde disait gagnante. Il s'agissait d'une équipe AAA de niveau pee wee de Toronto. Et ce sont les Whalers qui ont remporté la partie. Ils ont vaincu cette équipe championne de Toronto.

Le lendemain matin, à l'hôtel, j'avais dit au capitaine des Whalers de Darmouth, sur qui j'étais tombé par hasard, à quel point son équipe avait bien joué et à quel point nous étions surpris de sa performance. Il m'a répondu: «Vous savez, M. Mills, nous avons vécu une expérience très bizarre. Lorsque nous sommes entrés dans le Maple Leaf Gardens et que nous avons regardé les estrades, nous avons senti toute la magie de cet édifice. Une très belle sensation. Cependant, lorsque nous avons sauté sur la glace, notre énergie a quadruplé, nous étions gonflés à bloc et personne n'aurait pu nous battre.»

Ces jeunes hockeyeurs de Dartmouth de calibre pee wee ont bien résumé la situation. Le hockey parvient à galvaniser notre énergie et à susciter un sentiment d'appartenance plus que tout

autre sport au Canada. Je ne dénigre pas les autres sports, mais je crois sincèrement que le hockey est notre sport national.

Je voudrais ajouter une chose, monsieur le Président, et je sais que vous me comprendrez, car nous avons chacun un fils qui joue dans la Ligue de hockey de l'Ontario. Votre fils est un joueur formidable de l'équipe des Frontenacs de Kingston, tandis que j'ai le plaisir de voir mon fils évoluer cette année au sein de la formation des Bulls de Belleville. J'ai donc l'occasion de me rendre dans les centres sportifs locaux et je suis surpris de voir à quel point le hockey rapproche les gens. Dans chaque collectivité, les matches de hockey deviennent des événements. Les stations de radio et de télévision locales, les collectivités et les familles vibrent toutes au rythme du hockey. C'est la même chose à toutes les patinoires partout au pays.

Je suis heureux d'appuyer aujourd'hui une motion reconnaissant le hockey comme notre sport national. Je crois que le hockey est l'un des éléments qui préserveront en fin de compte l'unité de notre pays. Je ne peux m'imaginer qu'un jour les Canadiens de Montréal s'appelleront les Blocs de Montréal. Cela ne sonne pas bien.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat aujourd'hui pour marquer mon opposition contre ceci, mais j'imagine que je dois changer de formule puisque j'ai déjà approuvé l'amendement et le reste.

Pourquoi perdons–nous un temps précieux à discuter d'un projet de loi qui nie l'existence même de notre sport national, c'est–à–dire la crosse? Peut–être le député qui présente le projet de loi ne connaît–il pas l'histoire du Canada? Peut–être le projet de loi a–t–il été présenté à la Chambre par ignorance?

Je me suis dit que, si un député ne connaissait pas l'histoire de notre pays, peut–être y en aurait–il d'autres qui ne connaîtraient pas non plus le riche héritage culturel que nous tenons des premières nations? Je vais donc faire l'historique de la crosse à l'intention des députés. En 10 minutes, je ne peux pas vraiment rendre justice à ce sport, mais je ferai de mon mieux.

• (1810)

Certaines personnes tentent de faire remonter la crosse au moment de la Confédération. C'est peut–être parce que, selon beaucoup d'encyclopédies, il est notre sport national depuis ce moment–là.

On ne peut pas dire à quand remonte la crosse. Qui, ici, pourrait décider quand la crosse a commencé à être jouée dans ce que nous appelons aujourd'hui le Canada? Selon certains documents, la crosse était jouée pendant la Guerre de sept ans, au XVIIIe siècle. Le marchand anglais Alexander Henry a rapporté que, sous prétexte de célébrer l'anniversaire de naissance du roi George III, le 2 juin 1763, les Indiens ojibway ont organisé une partie de crosse devant les portes ouvertes du fort Mackinac. À un certain moment, la balle a passé les portes et joueurs et spectateurs se sont engouffrés derrière elle.

Une fois à l'intérieur, les Indiens ont attaqué la garnison et pris le fort. On dit que les femmes indiennes avaient caché les armes sous leur jupes.

Le père Brébeuf, un jésuite, parle de la crosse dans ses écrits. Beaucoup de députés, j'en suis sûre, savent que les jésuites, les robes noires, étaient au Canada dès le début du XVIIe siècle.

On dit que le Créateur aurait donné la crosse aux peuples autochtones du Canada.

J'ai ici une liste de 27 citations où la crosse est présentée comme étant le sport national du Canada. Ces citations proviennent de documents faisant autorité et d'ouvrages de chercheurs reconnus, notamment en sport et en histoire, ainsi que de cinq encyclopédies. Les dates de ces ouvrages vont de 1877, 1902 et 1911 jusqu'à aujourd'hui.

La source la plus ancienne est Shribners. Dans le volume 14, de mai à octobre 1877, on peut lire: «La crosse a été adoptée comme sport national du Canada le 1er juillet 1859.»

Dans la 11e édition de l'*Encyclopaedia Britannica*, en 1911, on lit que la crosse est le sport national du Canada. Je n'ai pas le temps de citer toutes mes sources.

Lorsque nos enfants nous demandent quelque chose ou le demandent à leurs enseignants, où leur disons–nous d'aller voir? Nous leur disons de consulter l'encyclopédie pour avoir des renseignements fondés sur les faits.

Je ne suis pas ici pour vanter la crosse et démolir le hockey. Les deux sont des grands sports. En fait, si nous demandions leur opinion aux joueurs de nos équipes nationales de crosse et de hockey, je ne serais pas étonnée que beaucoup d'entre eux aient joué les deux sports au cours de leur carrière et qu'ils trouvent des qualités particulières aux deux.

Bobby Orr, une légende du hockey, a joué de la crosse pour Oshawa, je crois. Parmi les autres grands joueurs de crosse, il y a Wayne Gretzky, Joe Nieuwendyk, Gary Roberts, Cliff Ronning, Newsy Lalonde, Jack Bionda, Adam Oates et Brian Bellows. Il y en a beaucoup d'autres que je ne peux pas nommer. Ils ont tous joué à la crosse l'été et au hockey l'hiver. Gretzky jouait de la crosse pour s'améliorer au hockey.

Il y a certains faits se rapportant à la crosse que beaucoup de députés ignorent, j'en suis convaincue. Selon le *Livre des records Guinness*, c'est en 1883 que la première partie de baseball de nuit a été jouée. Les amateurs de baseball tirent fierté d'un tel exploit. Mais les députés seraient–ils surpris si je leur disais qu'une partie de crosse a été jouée sous un éclairage électrique à Montréal en 1880?

Savons–nous tous que certaines des plus belles traditions du hockey trouvent leur origine dans la crosse. Chaque année, les amateurs de hockey font grand cas de leur partie des étoiles. Le concept des matches des étoiles a vu le jour dans les années 1870, lorsque les équipes de crosse de l'Ontario se regroupaient pour se mesurer à leurs rivaux de l'autre côté de la frontière, au Québec.

Dans les années 70 et 80 du XIXe siècle, au moment où le hockey gagnait en popularité, ce dernier a emprunté divers élé-

ments du sport le plus populaire à l'époque, la crosse, afin de plaire davantage au public, des éléments comme les poteaux de but, les mises en jeu au centre, les arbitres et le nom des positions des joueurs.

En 1904, le Canada a envoyé sa première délégation aux Jeux olympiques. Parmi les sports d'équipe, notre pays était représenté à ses premiers jeux par son équipe de crosse. La crosse est le seul sport d'équipe olympique où le Canada a remporté plus de médailles que les autres pays réunis.

Parlons un peu de l'assistance aux matches. En 1910, lorsque l'équipe de New Westminster et les Shamrocks de Montréal se sont affrontés lors des championnats canadiens de crosse pour l'obtention de la Coupe Minto, il y avait 15 000 spectateurs. C'est peu, me direz–vous. C'est pourtant un nombre incroyable de spectateurs si on examine les faits. À ce moment–là, New Westminster comptait moins de 8 000 habitants. C'est presque la Colombie–Britannique toute entière qui a cessé de fonctionner ce jour–là, les gens se rendant en foule à New Westminster pour assister au match. C'est ça le nationalisme.

• (1815)

Combien de députés savent que, pendant qu'il était premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson a été à la tête d'un seul sport au Canada? Il a été président honoraire de l'Association canadienne de crosse.

J'ai toujours préféré faire du sport qu'être spectatrice, mais j'ai quand même eu l'occasion, au début de la vingtaine, d'en apprendre beaucoup au sujet de notre sport national, la crosse, qu'on dit souvent le sport à pied le plus rapide, grâce à mon beau–frère, Jack Bionda, qui a joué au hockey et à la crosse chez les professionnels.

Le cas de Jack me permet le mieux de décrire comment ces deux grands sports peuvent faire partie de la vie de quelqu'un. Il a joué au hockey pour les Bruins de Boston à l'occasion de deux séries finales de la Coupe Stanley de même que pour les Maple Leafs de Toronto, entre autres, et il a été joueur de défense pour les Buckaroos de Portland pendant six ans.

La crosse a cependant été son sport de prédilection; il a commencé à le pratiquer à Huntsville, et ce sport l'a mené dans l'Ouest où son équipe a disputé sept séries finales de la Coupe Man, et en a remporté cinq. Il a joué pour les Shamrocks de Victoria, pour l'équipe de Nanaïmo et pour les Salmonbellies de New Westminster. Jack a commencé à l'âge de 10 ou 11 ans à acquérir sa superbe maîtrise du bâton de crosse. Il en était inséparable et, sur le chemin de l'école, il s'exerçait en frappant de sa balle les poteaux de téléphone. Cette habileté à contrôler la balle jusqu'à la dernière minute pour finalement compter lui a valu à son époque le titre de meilleur compteur de tous les temps à la crosse.

On l'a honoré en le faisant entrer au Temple de la renommée de la crosse de New Westminster et au Temple canadien de la renommée. Même aujourd'hui, dans la soixantaine, Jack se dépense sans compter pour les jeunes joueurs de crosse lors des ateliers et des tournois. Il aime tellement ce sport qu'il continue d'utiliser le bâton de crosse en bois des autochtones.

Ce qui m'amène à Wes Patterson, un autochtone tuscarora dont la tribu fait partie des Six Nations. Wes Patterson est un Amérindien qui en connaît autant que n'importe qui au Canada à propos du patrimoine culturel que représente notre sport national de la crosse. Durant de nombreuses années, il s'est occupé à produire avec succès des bâtons de crosse en bois au sein de la société Can Am Lacrosse Ltd. J'aimerais bien en avoir un à la Chambre aujourd'hui pour vous montrer le savoir–faire de cet autochtone très doué.

Je n'ai pas encore eu l'honneur de le rencontrer personnellement, mais je tiens de bonne source que Wes Patterson peut fabriquer sous vos yeux un bâton de crosse complet en 20 minutes. Il parle de l'époque où, jeune garçon, il jouait à la crosse et où l'on ne pouvait pas jouer au sein d'une équipe si on ne savait pas choisir et couper sa branche de noyer, la passer à la vapeur, la courber et lui donner sa forme, puis couper les lanières de cuir et fabriquer le filet.

Qu'est–ce que j'essaie de faire comprendre? Qu'il est grand temps que les Canadiens reconnaissent la contribution culturelle des premiers habitants du pays, non seulement dans les sports mais en beaucoup d'autres domaines également. Ce n'est pas de la mythologie, mais la réalité.

Je ne crois pas que les Canadiens puissent manifester avec plus d'ardeur ni avec plus d'enthousiasme leur intérêt pour le hockey qu'ils ne l'ont fait lors des séries de hockey d'autrefois entre le Canada et la Russie ou lors de la brillante prestation de notre équipe de hockey aux Jeux de Lillehammer. Les deux sports sont très populaires à l'heure actuelle. Si les députés ne le savent pas, qu'ils aillent demander aux innombrables bénévoles qui font chaque saison l'inscription des jeunes Canadiens pour ces deux sports.

Je rends aujourd'hui hommage à tous les bénévoles des deux associations qui ont consacré au fil des années d'innombrables heures à la promotion de ces sports. Par–dessus tout, jamais je ne pourrai renier ce que le passé nous a donné, car nous avons vraiment un riche patrimoine culturel.

Je vous invite tous à venir à Victoria assister aux Jeux du Commonwealth qui s'y dérouleront du 18 au 28 août prochain et à assister à une démonstration de crosse. Et qui représentera nos autochtones? Nul autre que Wes Patterson.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer le projet de loi amendé. Il proposait à l'origine de déclarer le hockey sport national du Canada; il vise maintenant à faire reconnaître le hockey comme notre sport hivernal national, et la crosse, comme notre sport estival national.

J'appuie sans réserve l'amendement, mais je veux surtout parler de hockey. J'adore ce jeu. J'adore y jouer, j'adore le regarder et j'adore en parler. J'ai connu certains de mes meilleurs amis grâce au hockey.

Comme beaucoup le savent, je suis originaire de Montréal, la capitale mondiale du hockey. Les Montréalais, plus que n'importe quels autres citoyens, vivent pour le hockey; ils en mangent.

L'an dernier, c'était le 100e anniversaire de la Coupe Stanley.

• (1820)

Durant ces cent ans, six équipes montréalaises ont remporté la Coupe Stanley à 41 occasions, dont la première fois en 1893. Les Canadiens l'ont remportée à 24 reprises. Je tiens à apporter cette précision, car de nombreux journaux canadiens ont dit l'an dernier, alors qu'ils dressaient la liste des vainqueurs de la Coupe Stanley durant ces 100 années, que les Canadiens l'avaient remportée 24 fois et les Leafs tant de fois; il ont toutefois oublié de

mentionner que cinq autres équipes montréalaises l'ont gagnée, si bien que Montréal a remporté ce trophée 41 fois au total, c'est–à–dire plus que n'importe quelle autre ville ou localité canadienne. Je ne dis pas cela pour rabaisser les autres villes, mais simplement pour rappeler aux Canadiens que Montréal est la capitale du hockey au Canada.

J'ai commencé à jouer au hockey à six ans et, même si j'ai l'air d'un âge respectable, j'y joue encore. Je veux maintenant rendre hommage à de nombreux Canadiens qui jouent encore et qui organisent des matchs de hockey entre anciens. Il y a maintenant des milliers de ligues au Canada et de nombreux tournois; tous les week–ends, beaucoup de vieux comme moi participent en effet à des tournois organisés ici et là.

Tout cela corrobore ce que de nombreux députés disent à la Chambre. Cela montre que les Canadiens et Canadiennes de tout âge aiment ce jeu. Nous appuyons le projet de loi visant à faire du hockey notre sport d'hiver national, mais j'espère qu'il ne consacrera pas ce sport uniquement sur papier.

J'espère que nous, les Canadiens, appuierons vraiment ce jeu à tous les niveaux, du hockey pee wee à celui de calibre international. Ces dernières années, le gouvernement fédéral et le secteur privé ne l'ont pas toujours appuyé autant qu'ils auraient dû.

En adoptant un projet de loi faisant du hockey notre sport national hivernal, j'espère que nous serons plus conscients de la place que ce sport a occupée dans notre histoire, nos traditions et notre culture.

J'ai seulement un regret et je vais conclure là–dessus. Je sais que, de nos jours, jouer au hockey coûte cher, à tel point que bien des jeunes ne peuvent plus pratiquer ce sport. Je dois malheureusement dire que le hockey est en train de devenir un sport de riches.

Ce n'était pas le cas lorsque j'étais jeune, à Montréal. Nous jouions sur des patinoires extérieures, aux niveaux pee wee et bantam. Ceux qui jouaient dans l'équipe d'une école pouvaient parfois jouer sur de la glace artificielle. Notre équipement ne coûtait pas si cher. Nos déplacements n'étaient pas nombreux ni longs, et notre calendrier n'était pas chargé.

De nos jours—je n'ai rien contre, mais je signale simplement mes craintes—les joueurs de 11, 12 ou 13 ans, disputent tous leurs matchs sur des patinoires artificielles intérieures qui sont très coûteuses. C'est très cher pour les parents. Les jeunes sont équipés de la tête aux pieds, avec le meilleur équipement qui soit. Leur calendrier est chargé, et leurs déplacements sont souvent très chers.

Je félicite les parents qui font un travail extraordinaire pour suivre l'évolution de leurs jeunes, garçons ou filles, au sein de ces équipes. Certains paient jusqu'à 1 000 $ par année simplement pour que leurs enfants puissent jouer dans une ligue de hockey mineure. S'il en avait été autrement, nous n'aurions peut–être jamais connu les Maurice Richard, les Boum Boum Geoffrion, les Gordie Howe et de nombreux autres joueurs qui sont issus de milieux modestes, qui ont gravi les échelons et qui sont devenus des joueurs de hockey exceptionnels.

J'appuie sans réserve ce projet de loi. Les Canadiens l'appuient aussi, mais j'espère qu'une fois adopté, il ne sera pas seulement un souvenir pour nous; j'espère qu'il aura des répercussions concrètes. C'est un engagement du Parlement canadien à vraiment appuyer ces deux sports, le hockey et la crosse, des échelons mineurs aux niveaux internationaux et professionnels.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le débat d'une demi–heure ou, du moins, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'intervenants. Un plus grand nombre de députés pourraient ainsi participer au débat.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1825)

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir prendre cinq minutes de mon temps pour intervenir sur ce projet de loi que j'appuie, il va sans dire. Je voudrais féliciter le député qui a réussi finalement à mener son projet à terme, au moins pour la partie des débats, et j'espère qu'on le conduira à terme avant la fin de cette séance. Je félicite également la secrétaire parlementaire pour l'ajout de son amendement que nous appuierons avec plaisir. Connaissant très peu de chose sur la crosse, cela nous permettra d'en apprendre sans doute beaucoup. Il faudra qu'on trouve au moins les équipements nécessaires pour pouvoir apprendre à jouer ce sport bien que dans certains autres domaines, on sache déjà se débrouiller.

Les orateurs précédents ont beaucoup parlé du hockey, je m'en tiendrai moi aussi à cela. On a voulu refaire l'histoire et ça se perd dans la nuit des temps. Il est extrêmement difficile de trouver où a commencé ce sport, comment il a commencé et tout. On fait remonter cela à 2 000 ou 3 000 ans. On ne le sait plus. Même au Canada, le lieu et le moment où la première joute a été jouée est difficile à trouver. Je préfère retenir une date qui me frappe particulièrement, c'est à Montréal, en 1837, 100 ans avant ma naissance.

M. Robichaud: C'était bien avant ça!

Mme Tremblay: Oui, peut–être. On ne se battra pas sur cette date–là. Je pense que chacun peut y aller.

Déclarer le hockey notre sport national, il faut être bien conscient que cela nous donne vraiment au Canada un symbole de plus. On avait le castor, on avait l'hymne national, on avait le drapeau, maintenant on a deux sports nationaux: la crosse l'été et le hockey, l'hiver. Ce sont donc des éléments importants de notre identité nationale. Pour l'instant, le sport est déclaré sport national au Canada et comme le soulignait mon collègue, on verra en temps et lieu ce qu'on fait au Québec, mais je retiens déjà la suggestion du secrétaire parlementaire: le Bloc de Montréal, ça

pourrait très bien jouer contre les Maple Leafs de Toronto et représenter les deux nations canadiennes devenues souveraines.

Quand le téléjournal commence les nouvelles avec une défaite du Canadien, je m'interroge davantage non pas sur le fanatisme des fans montréalais ou canadiens mais davantage sur le responsable de pupitre qui fait le choix de la nouvelle. Reconnaître le hockey comme notre sport national implique qu'il ne faut pas non plus lui donner une valeur démesurée. Reconnaître le hockey comme notre sport national c'est lui reconnaître, bien sûr, des droits mais également des devoirs. Je pense qu'il faudra prendre les moyens pour établir clairement des normes pour que le sport national du Canada soit joué à l'intérieur de règlements observés même dans la Ligue nationale et que le Parlement pourrait peut-être être appelé à adopter des règlements visant à poursuivre au civil ou au criminel les joueurs de hockey de la Ligue nationale qui pourraient continuer à se conduire comme ils le font dans certains cas parce que notre sport national devient un exemple pour les jeunes. Il faudra donc que les responsables du hockey au Canada prennent leurs responsabilités.

Le Canada devrait prendre aussi les moyens pour que l'équipe qui dorénavant ira jouer notre sport national quelque part puisse être une équipe qui soit capable de se défendre et de gagner des médailles comme on a la capacité de le faire avec les joueurs qui sont de grandes vedettes de notre sport national. Rocket Richard qui a mis ce sport sur la carte, le grand Jean Béliveau, Bernard «Boom Boom» Geoffrion, qui a enlevé le championat des compteurs à Maurice le jour où M. Campbell l'avait suspendu. . .

Une voix: Elle connaît le hockey!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): J'étais là au forum le jour de l'émeute. Cela ne me rajeunit pas.

Les grands: Lemieux, Gretzky, Roy, Orr et Hull comme plusieurs autres les ont nommés. Je félicite donc toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce débat pour le mener à terme et je suis très contente que nous puissions disposer dorénavant de nos deux sports nationaux.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je tiens pour commencer à féliciter le député de Kamloops. C'est avec grand plaisir que j'appuie le projet de loi modifié. Ce projet de loi reconnaît officiellement deux sports comme sports nationaux, le hockey et la crosse, sports que la Chambre n'a jamais reconnus encore comme sports nationaux. Selon moi, il s'agit d'une excellente initiative.

• (1830)

Se trouve-t-il un seul député à la Chambre ou un seule personne au Canada qui ne sache pas qu'un sport fascine et obsède les Canadiens d'un océan à l'autre? Évidemment, ce sport est le hockey.

Il s'agit effectivement d'une obsession nationale. Ce sport est pratiqué par des jeunes et des vieux, des hommes et des femmes, des bien-portants et des personnes handicapées. Je me rappelle fort bien avoir vu dans un gymnase des gens qui avaient perdu l'usage de leurs jambes pratiquer une variante du hockey. Ce sport nous obsède comme nul autre, et je ne veux dénigrer de la sorte aucun des nombreux autres sports que les Canadiens pratiquent avec enthousiasme, notamment la crosse.

Qu'il s'agisse de mon jeune fils Carl ou du vôtre qui jouent au hockey dans l'arrière-cour ou encore de Patrick Roy qui joue au Forum, la plupart des Canadiens ont pratiqué le hockey à un moment ou l'autre de leur vie, que ce soit dans nos grandes villes ou dans nos petits villages.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, d'où je viens, le sport estival de prédilection est le baseball. Il en a toujours été ainsi. C'est à London, en Ontario, qu'on trouve le terrain qui est utilisé depuis le plus longtemps sans interruption pour la pratique de ce sport, Labatt Park. Je ne veux pas dénigrer la crosse, sport que j'ai pratiqué un peu mais qui est totalement absent dans certaines régions, mais c'est une tout autre histoire pour le hockey sur glace, comme chacun sait. Le hockey est vraiment le sport national des Canadiens, au point que c'est une obsession nationale.

Nous savons tous que le vrai championnat mondial de hockey n'est pas disputé pendant les Jeux olympiques, mais au moment de la Coupe Canada. C'est ça le vrai championnat mondial de hockey. Les Canadiens et les Canadiennes excellent dans ce sport.

Plusieurs députés ont d'ailleurs dit que l'équipe nationale féminine venait tout juste de remporter le championnat mondial pour une troisième fois d'affilée. Et je pense qu'elle répétera encore souvent cet exploit.

Le hockey fait donc partie de notre identité. Il nous aide à nous définir nous-mêmes. Le poète canadien Al Purdy a dit du hockey qu'il était «une combinaison de ballet et de violence». Nous n'aimons peut-être pas le deuxième mot, mais il faut quand même admettre que le hockey est un sport rude. Il a dit aussi que «pendant des années, les Canadiens se sont servis du hockey pour combattre leur complexe d'infériorité par rapport aux Américains».

Les Américains s'améliorent, mais ils ont encore bien du chemin à faire pour nous rattraper. Les équipes américaines sont largement composées de joueurs canadiens et, avec l'arrivée des joueurs européens, on constate que les Américains devront faire encore beaucoup de progrès pour se hisser à notre niveau dans notre sport national.

Il a déjà été dit que, de toutes les équipes de sports professionnels, c'étaient les Canadiens de Montréal qui avaient remporté le plus de succès. Comme plusieurs de mes collègues l'ont dit, et je suppose que vous avez deviné que je suis partisan de cette équipe, les Canadiens détiennent le record, tous sports confondus, pour le plus grand nombre de championnats, soit 24 Coupes Stanley. Aucune autre équipe dans tout autre sport n'a fait mieux.

Je suis fier de dire à la Chambre ce que vous savez sûrement, monsieur le Président, à savoir que, si nombre des premiers joueurs des Canadiens étaient des Canadiens français et que le sport soit né à Montréal, c'est un Irlandais du nom d'Ambrose O'Brien qui a inventé le hockey. C'est avec fierté que je le dis à la Chambre.

Les villes canadiennes se disputent l'origine de ces grands joueurs. Ainsi, venant du sud-ouest de l'Ontario, je peux dire que les gens de Stratford prétendent que Howie Morenz vient de

leur ville alors que ceux de Mitchell prétendent qu'il vient plutôt de la leur.

Sur le plan national, nous avons plusieurs leçons à tirer de ce merveilleux sport qu'est le hockey sur glace. Je pense notamment au plus célèbre des buts jamais marqué, à savoir celui que Paul Henderson a inscrit pour donner la victoire au Canada lors du championnat mondial de 1972 contre l'Union soviétique, le premier du genre.

En tant que partisan éternel des Canadiens de Montréal, je suis fier de rappeler à la Chambre que le but de Paul Henderson a été rendu possible par un brillant jeu d'Yvan Cournoyer qui a maintenu la rondelle dans la zone des Soviétiques, empêchant ceux-ci de dégager leur zone et permettant à Phil Esposito de décocher un lancer au filet et à Henderson de s'emparer du retour pour marquer. Pendant des années, j'ai souvent repensé à tout le symbolisme de ce but qui avait été marqué grâce à trois joueurs: Paul Henderson, Yvan Cournoyer et Phil Esposito. C'est de ce genre de collaboration dont nous avons besoin dans notre pays: un Canadien anglais, un Canadien français et un Canadien d'origine italienne faisant front commun pour nous aider à remporter une série de hockey.

• (1835)

Sur une patinoire, nous sommes très confiants, nous sommes très résolus et nous sommes très unis. Je pense qu'il faut en tenir compte pour l'adoption de ce projet de loi. Je trouve ce projet de loi très opportun. Il est loin d'être insignifiant. Au contraire, je le trouve extrêmement important. Il vaut la peine que nous prenions quelques minutes, à la Chambre, pour réfléchir à la leçon que nous pouvons tirer du hockey, à savoir que, lorsque nous faisons abstraction de nos antécédents et de nos différentes origines et que nous unissons nos efforts, nous formons une nation tout à fait remarquable. Puisse-t-il toujours en être ainsi!

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je souscris au projet de loi C-212 et à l'amendement proposé par la secrétaire parlementaire.

Ce débat dépasse, et de loin, la question de savoir s'il y a deux sports canadiens. C'est plutôt pour nous, députés de la Chambre, l'occasion de faire valoir une caractéristique commune qui nous permet de mieux nous identifier comme Canadiens. Je soutiens qu'en élevant des sports au statut de sports nationaux au Canada, nous touchons à des éléments de notre passé, de notre présent et de notre avenir qui sont de nature à rapprocher encore davantage les Canadiens les uns des autres.

Certes, nous pouvons nous poser des questions. Mon collègue a soulevé le cas de la crosse. J'aimerais poser brièvement quelques questions ayant trait à la pertinence du hockey comme sport national du Canada.

Premièrement, le hockey est-il solidement enraciné dans l'histoire du Canada? Comme on vient de l'entendre, il ne fait pas de doute que la réponse est oui. Chez nous, le hockey est aussi vieux que le Canada lui-même. Le hockey est un sport typiquement canadien qui remonte au début du XIXe siècle.

Le hockey, si populaire auprès des Canadiens aujourd'hui, a été introduit à Montréal par un étudiant de l'Université McGill, un certain J.G.A. Creighton. Le premier championnat mondial de hockey a eu lieu au Canada en 1883. Le premier match de la Coupe Stanley a été disputé en 1894 et a été remporté par l'équipe triple A de Montréal.

Outre la contribution de lord Stanley, le Canada décerne d'autres récompenses historiques lorsqu'il s'agit de reconnaître l'excellence au hockey. C'est ainsi que le trophée Lester B. Pearson est offert au meilleur joueur de la LNH et le trophée Lady Bing est remis au joueur qui a su démonter à la fois ses qualités de gentilhomme et de très grandes aptitudes au jeu.

Deuxièmement, les Canadiens considèrent-ils le hockey comme leur sport national? La plupart d'entre eux répondraient oui. Depuis plusieurs dizaines d'années, le hockey n'a cessé d'attirer un plus grand nombre d'amateurs et de participants que tous les autres sports réunis. Il y a les grands noms du hockey que nous connaissons bien, comme Rocket Richard, Gordie Howe et Wayne Gretzky.

Après eux, il y a plus d'un demi-million de joueurs amateurs et, pour chacun d'entre eux, cinq Canadiens au moins qu'on ne voit pas: 31 000 équipes et 2 400 associations de hockey sont enregistrées. Cela n'inclut pas les dizaines de milliers d'autres joueurs, depuis les enfants d'âge préscolaire jusqu'aux anciens joueurs. C'est une explosion de participation. Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres centres, les installations dans ma circonscription, Port Moody—Coquitlam, ne suffisent pas à la demande.

Troisièmement, le hockey est un sport ouvert à tous les Canadiens? Par exemple, le hockey est un sport de plus en plus pratiqué par les femmes. Il y a deux semaines, l'équipe féminine nationale de hockey a été reconnue sur le plan international comme la meilleure du monde. C'est le troisième titre mondial qu'elle remporte et elle n'a encore jamais été battue.

Quatrièmement, le hockey est-il accessible aux Canadiens? Le Canada peut s'enorgueillir de la plus impressionnante organisation du monde pour le hockey. Connu sous le nom de l'Association canadienne de hockey amateur, cet organisme relie les associations locales à tous les autres organismes nationaux et internationaux. Formée en 1914, l'ACHA a favorisé l'épanouissement du hockey amateur au Canada afin que des millions de Canadiens dans tout le pays puissent se réunir. En outre, les corps policiers, les organismes gouvernementaux, les collèges, les universités et le reste rassemblent les Canadiens par l'entremise du hockey dans toutes les régions du pays.

• (1840)

Cinquièmement, le hockey sert-il les intérêts des Canadiens, sur les plans individuel et collectif? En effet, il enrichit la vie de nombreux Canadiens. Il encourage le leadership parmi nos jeunes, enseigne l'esprit sportif ainsi que la détermination, donne aux joueurs un esprit de compétition très sain et favorise un climat permettant, comme on nous l'a déjà dit, de lier des amitiés durables.

Des millions de bénévoles consacrent des heures à ce sport chaque année. Des parents, des enseignants, des amis et des voisins, des gens de toutes les couches de la société, investissent

leur temps dans leurs collectivités et donc dans le Canada dans son ensemble. En outre, on estime que le hockey représente chaque année une injection directe de 400 millions de dollars dans l'économie nationale.

Sixièmement, lorsque les autres pays regardent le Canada, que voient-ils? Le hockey. Des équipes de tout le pays parcourent le monde pour aller se mesurer aux meilleurs joueurs d'autres pays. Que nous remportions la victoire ou non sur la glace, en tant que nation, nous sommes toujours gagnants chaque fois que l'une de nos équipes va jouer à l'étranger.

On se rappelle bien de la série Canada-Russie de 1972 que nous avons remportée grâce au but marqué par Paul Henderson. C'était là l'un des grands moments de notre histoire, un moment qui est resté gravé à jamais dans l'esprit et le coeur de tous les Canadiens.

Septièmement, lorsque les Canadiens regardent le Canada, que voient-ils? Pour eux, le Canada, c'est le hockey. Ce sport est pratiqué dans toutes les régions du pays, de l'Ouest à l'Est, du Sud au Nord, de Vancouver à St. John's, de Calgary à Montréal, d'Edmonton à Toronto et dans toutes les villes et les villages.

On constate que, pour le présent et pour l'avenir, il est nécessaire de rassembler davantage les Canadiens. Nous avons besoin de symboles qui représentent le Canada dans son ensemble. Il faut bâtir à partir de ce que nous avons. Le hockey et la crosse peuvent favoriser un sentiment de fierté dans le Canada, ainsi que notre unité.

Comme l'a dit l'un des grands du hockey, «la série Canada-Russie de 1972 n'était pas une question de politique, mais de sport. À l'époque, les joueurs n'étaient pas considérés comme des gens de l'Est ou de l'Ouest mais comme des Canadiens. Cette équipe, qui comptait sur les meilleurs joueurs du monde, représentait le Canada».

En conclusion, en ce qui concerne notre sport national, puis-je proposer qu'en tant que parlementaires, à partir de ce que j'ai entendu aujourd'hui, nous participions sur la glace au Festival Bal de Neige de l'année prochaine et que nous montrions alors au Canada que nous pouvons profiter des joies de notre sport d'hiver national.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous n'en sommes encore qu'au début d'une législature et voici que nous siégeons en prolongation ce soir.

À entendre leurs discours, on pourrait dire que les gens d'en face manoeuvrent habilement. Aujourd'hui, la Chambre des communes gagne sûrement la faveur des Canadiens en adoptant ce projet de loi. Nous avons un arbitre de la LNH pour présider le débat et je parle de vous, monsieur le Président. Quant à la secrétaire parlementaire, elle a réussi le tour du chapeau, puisque nous avons procédé aux trois lectures en une seule journée. C'est bien sûr une victoire pour le député de Kamloops puisqu'il marquera le but vainqueur.

Nous avons joué la partie sans la moindre punition, monsieur le Président. Nous en arrivons à la fin du débat et j'espère que vous ne jugerez pas mes propos hors-jeu.

Ce sont les Canadiens qui sortent gagnants de tout cela. Le jeu est sûrement unique du fait que tout le monde gagne; il n'y a pas de perdants. En fait, c'est une victoire pour l'équipe de hockey du peuple canadien.

[*Français*]

L'équipe canadienne vient de gagner. Ce soir, nous gagnons tous en adoptant un projet de loi de ce genre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): En dix ans dans la Ligue nationale de hockey, je disais couramment aux joueurs: «Ma décision est fondée sur ce que j'ai vu.» Ils répondaient: «Mais, Bob, tu ne vois pas assez bien.» Aujourd'hui, je porte des verres et je vous vois tous.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, il me fait également plaisir d'appuyer et de reconnaître la Loi reconnaissant le hockey comme le sport national.

Comme mes prédécesseurs l'ont fait tantôt, tout le monde au Canada et au Québec est d'accord pour admettre que le hockey étant le sport le plus populaire, il faut le reconnaître comme sport national. Pour nous, cela va de soi. Nous n'avons qu'à regarder l'immense popularité des séries éliminatoires présentement en cours, et qui doivent commencer dans quelques minutes, pour reconnaître l'importance du hockey.

• (1845)

Mais cependant, je voudrais apporter un petit bémol sur les propos tenus, surtout du côté du gouvernement, où on voit qu'ils veulent se servir, et j'utilise le mot «se servir» du hockey, comme élément d'unité nationale.

Je leur rappellerais que ce soir, les Canadiens jouent contre Boston, donc c'est un pays canadien souverain contre un pays américain souverain, et aussi que Toronto joue, si je ne m'abuse, contre Chicago. Et, je ne pense pas que M. Clinton et M. Chrétien s'appellent souvent et que ça cause des problèmes entre les deux pays souverains. Pour l'unité nationale, oui.

Aussi, je voudrais vous dire que, concernant l'importance du hockey comme sport national, comme on l'a souligné tout à l'heure, je pense qu'il n'y a plus personne au Québec et même au Canada qui n'est pas au courant des problèmes d'appendicite de Patrick Roy et on lui souhaite prompt rétablissement.

Cependant, permettez-moi de démontrer quelque peu de réserve lorsqu'on parle du hockey dans cette Chambre, et ce, tout en respectant les grands principes du parlementarisme.

Hier midi, j'étais conférencier invité à la Chambre de commerce de Repentigny, je les en remercie. Devant cette centaine de commerçants de mon comté, on discutait des difficultés économiques, du taux d'intérêt, du manque de capital de risque

disponible pour les PME. On discutait de la TPS et de la TVQ. On discutait des problèmes de chômage et il va de soi, on discutait de souveraineté, entre autres.

Un rapide survol du journal des débats d'hier dans cette Chambre nous amène aussi à nous questionner sur plusieurs problématiques auxquelles les gens doivent faire face et cependant, nous parlons du hockey ce soir.

Hier, en cette Chambre, il a été discuté, par exemple, du Collège militaire de Saint–Jean; il a été discuté du dossier de l'aéroport Pearson; il a été aussi discuté de la Loi sur les jeunes contrevenants, de l'Afrique du Sud—on les félicite, première élection démocratique et, nous l'espérons, tout le monde va reconnaître le résultat de cette élection, la Bosnie, la cote de crédit du Canada, le bilinguisme, les pêches, le dossier d'Hibernia, l'économie, le sida, l'impôt sur le revenu et la formation professionnelle.

Je remarquais tout à l'heure qu'il y avait plusieurs jeunes qui assistaient à nos débats. Et ici, quand on parle de formation professionnelle, je voudrais citer le confrère d'en face de Bonaventure—les Îles dans le journal de la Chambre d'hier, où il disait, en réponse à mon confrère de Lévis: «Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de débattre de la responsabilité provinciale pour l'éducation.» Cela voudrait–il laisser sous–entendre qu'il ne débattra pas de cela, qu'il va en prendre l'entière responsabilité? Nous pouvons nous interroger là–dessus.

Toujours parlant des jeunes, ce même député de Bonaventure—les Îles disait, dans une émission de CBC datant de deux semaines, que de 30 à 60 p. 100 des jeunes du Québec sont des *drop–out* et cela dépend directement du projet de la souveraineté. Regardez le chiffre de statistique, entre 30 et 60 p. 100. Il pourrait être ministre des Finances avec pareille précision dans ses chiffres.

Alors que l'automne dernier *MacLean's* démontrait que bien que grave, le taux de décrochage réel chez les jeunes au Québec était d'environ 20 p. 100. Il faut encourager nos jeunes et notre jeunesse, nous en convenons. Mais non pas sur leur dos, et non plus sur la petite politique crasse comme il en fait preuve trop souvent.

Monsieur le Président, comme j'ai dit au début de mon exposé, j'appuie le projet de loi reconnaissant le hockey comme sport national au Canada. Mais, convenons–en tous ensemble, au Québec, au Canada et dans le monde, des problèmes bien plus urgents confrontent les gens de la population.

[*Traduction*]

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre ce soir aux autres députés pour appuyer le projet de loi C–212.

Je suis un entraîneur de hockey agréé par l'ACHA. Je suis de la Saskatchewan, et nous avons les équipes de curling masculines et féminines championnes du monde. On joue au hockey dans toutes nos collectivités, sur tous les ronds de glace que l'on peut trouver dans nos villes et villages en hiver.

En faisant officiellement du hockey et de la crosse nos deux sports nationaux, nous reconnaissons la popularité de ces sports.

Tous les Canadiens ont joué du hockey ou veulent jouer du hockey. Pratiquement tous les jeunes joueurs de hockey veulent faire un jour partie de la LNH.

• (1850)

La Saskatchewan n'a pas d'équipe dans la LNH, mais on compte un certain nombre de joueurs originaires de ma province dans la ligue. Mike Modano, par exemple, joue pour les Stars de Dallas. Il a aussi joué pour les Raiders de Prince Albert. Ron Grechner, maintenant avec les Sabres, est de North Battleford. Theoren Fleury, des Flames de Calgary, a déjà joué à Moose Jaw. Jeff Shantz jouait pour les Pats de Regina. Il joue maintenant pour les Black Hawks de Chicago.

Bien sûr, Wendel Clark, de Kelvington, en Saskatchewan, joue avec les Maple Leafs de Toronto. Doug Wickenheiser, le premier choix des Canadiens de Montréal au repêchage, a aussi joué avec les Pats de Regina. Barry Melrose, ex–joueur de la LNH et entraîneur des Kings de Los Angeles, est lui aussi originaire de la Saskatchewan, de Kelvington je crois, tout comme Wendel Clark. Quant à Bill Hicke, il a joué de nombreuses années pour les victorieux Canadiens de Montréal.

Évidemment, M. Hockey lui–même, Gordie Howe, est originaire de Floral, en Saskatchewan. Le hockey est un sport tellement populaire dans notre province qu'il y a même une statue de Gordie Howe que mes collègues d'en face reconnaîtraient sûrement avec plaisir parmi celles qui embellissent Saskatoon.

En fait, Gordie Howe est une personnalité tellement importante en Saskatchewan qu'il a même permis à certains de mes confrères d'obtenir leurs diplômes universitaires. Ainsi, nous avions un jour un examen de psychologie à faire, et l'un de mes amis de la Saskatchewan ne savait que répondre aux questions. Il a donc écrit une histoire à propos de Gordie Howe, qui n'avait rien à voir avec la psychologie. Le professeur lui a décerné un «A» parce qu'il était lui aussi un admirateur de Gordie Howe. Je crois que le hockey a des répercussions intéressantes.

Je veux non seulement appuyer ce projet de loi, mais rappeler à la Chambre des communes que les Regina Pat Canadians ont remporté le Championnat midget canadien de 1994. Ils ont très bien joué tout au long de la saison et ont finalement remporté le championnat récemment.

J'ai non seulement été entraîneur, mais j'ai aussi travaillé avec de nombreuses personnes au niveau local. Je veux ce soir rendre hommage aux bénévoles qui ont travaillé des centaines d'heures et pendant de nombreuses années, notamment dans ma circonscription, celle de Regina—Lumsden, pour les ligues des parcs et les ligues récréatives qui regroupent environ 2 000 joueurs de hockey dans ma circonscription, et ceux qui ont travaillé dans la ligue plus compétitive de la ville de Regina, qui compte environ 1 600 joueurs d'un niveau supérieur.

Je crois que ce qu'ils accomplissent est très important. Des personnes comme Greg Mario, le président de la Regina North-

west Sports Association, et Harald Gohlke, le vice–président responsable du hockey, ont fait beaucoup pour leur collectivité, en oeuvrant dans le domaine du sport, en enseignant aux jeunes non seulement la technique, mais en leur apprenant aussi comment avancer dans la vie et devenir des citoyens canadiens très fiables et admirables.

Il y a environ huit patinoires dans ma circonscription. Elles sont toujours très fréquentées, de 5 heures le matin jusqu'à très tard le soir. Il n'y a pas que des ligues de loisir. Il y en a aussi pour la compétition, pour les personnes plus âgées, pour les anciens joueurs et pour les plus de 30 ans. Tout le monde, chez moi, joue au hockey ou l'a déjà fait. Cela témoigne du profond enracinement de ce très important sport national que nous reconnaissons officiellement ce soir.

Je voudrais terminer par une formule bien connue au hockey: «Il lance et compte.» Je crois qu'aujourd'hui, à la Chambre des communes, tout le monde a fait un lancer et tout le monde a marqué.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai seulement quelques mots à dire sur ce projet de loi. Je suis certainement en faveur du principe du projet de loi et de son amendement. Je suis très heureux de l'appuyer.

J'estime qu'il convient parfaitement pour un habitant de Winnipeg de prendre part à ce débat parce que la ville de Winnipeg et le Manitoba ont grandement contribué au succès de ce grand sport qu'on appelle le hockey et qui est pratiqué dans la LNH.

Je voudrais rappeler au Président suppléant qui a été arbitre dans la LNH, que le plus grand arbitre de tous les temps dans la LNH, qui est toujours actif, est nul autre qu'Andy Van Hellemond, qui vient de cette grande banlieue de Winnipeg qui s'appelle Saint–Boniface.

Andy n'est qu'un des nombreux habitants de Winnipeg qui ont contribué à ce grand sport qu'est le hockey. Par exemple, les députés savent–ils que—et c'est pour mettre leurs connaissances à l'épreuve—le joueur de la LNH qui détient le record des trois buts les plus rapides vient de Winnipeg? Je suis sûr, monsieur le Président, que vous savez que c'est Bill Mosienko, qui n'est âgé que de six mois de plus que vous, ou quelque chose comme ça. J'en suis désolé. Bill Mosienko a bien sûr joué pendant de nombreuses années. Il a eu une brillante carrière avec les Black Hawks de Chicago, et son record des trois buts marqués en 21 secondes tient toujours, si je ne m'abuse. Je doute même qu'il soit jamais battu.

• (1855)

Qui peut oublier Bill Juzda, le grand défenseur qui a sans doute donné certaines des plus dures mises en échec de l'histoire de la LNH?

On n'oubliera pas non plus Don «Bones» Raleigh, qui a été un grand joueur des Rangers de New York. Et que dire de Tom Johnson, qui a joué non seulement avec les Bruins de Boston, mais aussi avec les Canadiens de Montréal. Je dois dire que les politiciens sont sujets à s'emballer pour ce genre de choses. Tom, qui est comme moi Canadien d'origine islandaise, a grandi à 14 milles seulement de ma localité, Glenboro, dans une petite ville qui s'appelle Baldur.

Il y a un autre grand hockeyeur qui vient du Manitoba. Compte tenu de votre âge, de votre intérêt pour ce sport et du fait que vous avez joué vous–même, monsieur le Président, je suis persuadé que vous vous souvenez du grand Black Jack Stewart, de Pilot Mound, au Manitoba.

Je voulais seulement faire un peu d'histoire avec vous, car le Manitoba a joué un rôle important dans le monde du hockey et a beaucoup contribué à ce sport. Nous en sommes tous fiers. Je suis ravi d'appuyer ici le projet de loi. Le simple fait d'ajouter cet amendement en dit long sur la façon dont se fait la politique au Canada, puisque nous faisons un compromis typique. On propose une motion pour reconnaître le hockey comme sport national et voilà que chacun intervient en disant: «Un instant. Nous avons une histoire. La crosse a marqué le Canada, pourquoi ne pas faire un compromis? On pourrait reconnaître la crosse comme sport national d'été et le hockey comme sport national d'hiver.»

C'est un compromis formidable, et je suis très heureux d'appuyer le projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Winnipeg—St. James a nommé un ancien collègue de la Ligue nationale de hockey, Andy Van Hellemond, et je me permets d'en nommer un autre qui est Red Storey. Il y a quelques années, un certain nombre de parlementaires, dont le député de Notre–Dame–de–Grâce qui a pris la parole tout à l'heure, se sont réunis pour former une équipe de hockey et jouer pour une bonne cause à l'auditorium municipal d'Ottawa contre une équipe formée d'anciens joueurs de la Ligue nationale de hockey.

C'est alors qu'au beau milieu du match, sans raison apparente, Red Storey a sifflé pour interrompre le jeu. Rappelez–vous qu'il y avait une trentaine de joueurs sur notre banc. Red s'est approché de nous et nous a dit ceci: «Écoutez les gars, quoi qu'il arrive, n'abandonnez pas l'emploi que vous occupez le jour.»

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, je veux tout d'abord féliciter le député de Kamloops pour sa persévérance qui va être reconnue dans quelques instants.

Je veux également remercier notre collègue de Mission—Coquitlam pour son brillant exposé sur le sport de la crosse. La lecture du hansard demain nous permettra certainement d'en apprendre davantage. Si elle possède des notes personnelles plus détaillées il me ferait grand plaisir d'en prendre connaissance. Je crois que sa contribution au débat doit être remarquée et soulignée.

Tout à l'heure, la plupart des collègues vont aller regarder à la télévision la partie entre Montréal et Boston. Pour ma part, je prendrai la direction de Hull pour aller voir la sixième partie entre les Olympiques de Hull et les Saguenéens de Chicoutimi dans la ligue junior majeure du Québec, et cela pour une raison bien simple, c'est que mon attachement au hockey, je le dois au journalisme car mes qualités sur la glace n'étaient pas évidentes. J'étais meilleur pour écrire les articles. J'ai été amené, au début de ma carrière journalistique, qui a été, somme toute, assez brève, à couvrir les activités de ce qui était alors le hockey junior «A» au Canada, puisque le hockey junior majeur n'existait pas encore.

Je me rappelle les périples que j'ai effectués pour le journal pour lequel je travaillais et qui m'ont amené à couvrir des séries éliminatoires entre des équipes qui sont devenues célèbres, avec des anecdotes qui sont peut–être oubliées, à certains endroits, mais qui sont aussi célèbres.

Je me rappelle avoir couvert des parties entre les Remparts de Québec et une autre grande équipe du hockey junior, les Royaux de Cornwall, qui étaient alors membres de la Ligue junior majeure du Québec, de même que la série est–ouest entre les Bruins d'Estevan et les Flyers de Niagara Falls. Fait un peu bizarre, c'est que le chandail des Bruins d'Estavan était identique à celui des Flyers de Niagara Falls, de telle sorte qu'à l'époque, je crois, les Flyers de Niagara Falls avaient dû prêter leurs chandails d'équipe–visiteur à l'équipe de l'Ouest canadien pour la finale de la coupe Memorial.

Je signale que vendredi de cette semaine commencera à Olds, en Alberta, la série pour la coupe du Centenaire où le Québec est représenté par les Élites de Châteauguay, à qui je souhaite la meilleure des chances, tout en espérant que le meilleur gagne.

S'il n'y avait pas, dans ce pays, des hommes et des femmes qui conduisent leurs enfants à l'aréna et qui restent avec eux pour leur donner le goût de pratiquer leur sport préféré, dans les arénas, sur les patinoires à ciel ouvert encore à bien des endroits, nous n'aurions pas de sport national. On a parlé de gens qui jouent à la chaleur, avec des équipement à prix exorbitant, mais il y a encore des personnes qui jouent à l'extérieur par des froids sibériens comme nous avons connus cet hiver. Il faut rendre hommage à ces personnes, à ceux de mon âge qui ont commencé à jouer au hockey avec des équipements rudimentaires, parce que le hockey, pour nous, c'était le soccer du Nord. On faisait un filet et on se faisait de la glace avec un boyau d'arrosage et en le faisant éclater, la plupart du temps, ce qui mettait les parents en furie. On jouait avec un bâton de hockey à 59c. et comme rondelle, on se servait, assez souvent, d'une pomme de route glacée. Imaginez au printemps, il aurait été intéressant de prendre un bon *slap shot* vers le député de Glengarry—Prescott—Russell! C'est dit à la blague, monsieur le Président.

C'est avec plaisir qu'au nom du Bloc québécois et de tous mes collègues, puisque nous partageons une même communauté d'intérêt, que nous soyons du Québec ou du Canada, relativement aux deux sports que nous allons bientôt reconnaître, que j'appuie le projet de loi présenté par le député de Kamloops, que nous allons adopter unanimement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je dois reconnaître que j'ai été très heureux et honoré d'occuper le fauteuil durant l'heure réservée à cette initiative parlementaire et je tiens à féliciter le député de Kamloops. Je voudrais également remercier la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien pour le zèle et les efforts qu'elle a déployés pour que nous puissions adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui.

Je tiens à vous dire que le hockey et la crosse ont joué un rôle important dans le développement de ma ville natale de Cornwall et de toute la région de Stormont—Dundas. En fait, lorsqu'on nomme certaines personnes, on en oublie toujours, mais permettez–moi de revenir au début des années 90. Il y a deux noms qui nous viennent à l'esprit, soit Joe Lally et Newsie Lalonde, qu'on retrouve tous deux au Temple de la renommée de la crosse situé à New Westminster, en Colombie–Britannique. Bien entendu, Newsie Lalonde a également été intronisé au Temple de la renommée du hockey de la Ligue nationale de hockey.

Avant le début des années 60, l'usine de fabrication de bâtons de crosse Roundpoint Chisholm, située sur la réserve d'Akwesasne, fabriquait de 85 à 90 p. 100 de tous les bâtons de crosse en hickory du monde. J'ai vraiment apprécié d'être au fauteuil durant tout ce débat.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est réputé que le projet de loi C–212 modifié est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité plénier, qu'il est étudié en comité plénier, que rapport en est fait sans propositions d'amendement, qu'il est agréé et que le projet de loi, lu pour une troisième fois, est adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Comme il est 19 h 4, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 4.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en ce Jour de deuil national, je m'unis aux travailleurs canadiens.

Tous, nous exprimons notre appui et notre souvenir à nos amis, parents et collègues décédés, blessés ou handicapés par des accidents de travail.

[*Traduction*]

Rien ne me ferait plus plaisir que de pouvoir dire que la situation de la santé et de la sécurité au travail s'améliore d'année en année, et que les mesures de prévention mises en oeuvre remportent un franc succès. Ce n'est malheureusement pas le cas.

En 1992, par exemple, plus de 700 travailleurs ont perdu la vie par suite d'accidents de travail. Même si le taux des accidents mortels a généralement baissé au cours de la dernière décennie, tous les intéressés, qu'ils soient travailleurs, employeurs ou représentants de syndicats et d'organismes de réglementation, doivent faire leur part et prendre plus au sérieux le problème de la sécurité au travail pour que nous puissions commencer à le résoudre, au nom de ceux qui ont perdu des amis, des proches et des membres de leur famille par suite de tels accidents.

Investir dans la santé et la sécurité, c'est investir dans la population et tendre vers la prospérité en évitant les tragédies inutiles. Je suis d'avis que nous devons continuer à améliorer les règlements, tant au niveau fédéral que provincial, pour mieux faire observer les lois et mieux protéger les travailleurs canadiens.

À cet effet, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, situé à Hamilton, offre un excellent service d'information et de soutien ainsi que des ressources pour protéger les employés et transmettre aux employeurs des connaissances importantes sur la sécurité au travail.

[*Français*]

J'ai visité le Centre récemment et à ce moment–là j'ai annoncé le financement de 100 000 $ de mon gouvernement pour aider à maintenir la ligne d'urgence de téléphone sans frais du Centre.

[*Traduction*]

Ce service très important est le seul centre au Canada où employeurs et employés peuvent téléphoner pour obtenir des renseignements à jour. J'espère que nous continuerons à améliorer et à accroître le rôle de ce centre, qui représente l'une des principales institutions canadiennes en matière de sécurité au travail.

Les députés noteront également que la santé et la sécurité au travail constitue un vaste problème partout dans le monde. En signant l'accord sur la main–d'oeuvre dans le cadre de l'ALENA, les trois pays, soit le Mexique, les États–Unis et le Canada, sont convenus que la question serait prioritaire. Par suite des rencontres qui ont eu lieu à ce moment, nous avons organisé une série de grandes conférences sur la sécurité au travail, dont la première aura lieu au Canada cet été.

Cet accord sur la main–d'oeuvre dans le cadre de l'ALENA peut maintenant nous être utile pour parfaire les connaissances d'autres pays et même les aider à partager ces connaissances pour qu'ils entreprennent des mesures dans les principales industries, notamment celles des hydrocarbures et de l'ingénierie. Ainsi, nous pouvons entreprendre des activités mutuelles par le biais de la collaboration.

Tous les députés se joindront sûrement à moi pour rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie au travail et pour inviter tous nos électeurs à être plus vigilants en matière de santé et de sécurité au travail. Nous pouvons alléger considérablement la douleur causée par les accidents aux victimes, à leurs familles et à leurs amis, si nous sommes plus attentifs, plus vigilants et mieux sensibilisés au problème.

Affaires courantes

● (1010)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le Bulletin du Congrès du travail du Canada—Santé et sécurité au travail, dit: «Mille travailleurs et travailleuses meurent chaque année à la suite d'un accident au travail et un million d'autres sont blessés», il ajoute, «des milliers d'autres meurent de maladies causées par les substances toxiques utilisées au travail et à la suite de divers autres problèmes rencontrés dans leur milieu de travail.»

Le Bloc québécois, l'opposition officielle, s'associe au deuil auquel nous convie cette journée nationale et internationale à la mémoire des hommes et des femmes morts au travail ou à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en milieu de travail.

En tant qu'opposition officielle, je suis obligée de souligner que même si on peut constater que les chiffres absolus d'accident ont tendance à diminuer, il ne faut pas se laisser leurrer par la situation. L'état réel de la situation, c'est qu'il y a un grand nombre de maladies contractées à cause du travail et qui ne sont pas encore reconnues et donc qui ne sont pas comptabilisées.

Il faut dire également que le milieu de travail se transforme et comme chaque génération de technologie a engendré des maladies et des accidents nouveaux, c'est aussi vrai de la période que nous vivons. C'est d'autant plus vrai que, contrairement aux autres périodes que nous avons connues avant la Seconde Guerre mondiale, le mouvement syndical n'est pas dans une tendance qui renforce sa présence, mais connaît à certains égards des difficultés et même dans certains cas un reflux; d'où la responsabilité accrue des gouvernements, non seulement dans l'amélioration des lois, mais également dans l'application de celles-ci.

Je ferai remarquer que compte tenu des pressions de la mondialisation, il y a de plus en plus tendance à fractionner le milieu de travail et à faire que le travail se fasse au noir par des entreprises qui ne sont pas responsables. Ce qui fait qu'en tant que parlementaires, nous devons rester extrêmement alertes. Ce sont donc la volonté politique et un mouvement social qui seuls pourront venir à bout de ces affreux, inacceptables effets du travail. Autant nous nous préoccupons du sort de ceux qui ont des problèmes parce qu'ils n'ont pas de travail, autant nous ne pouvons abandonner celles et ceux qui à cause des pressions actuelles dans le milieu de travail vivent des situation qui peuvent faire en sorte qu'ils perdront la vie ou qu'ils perdront, d'ici la fin de leur vie, l'intégrité physique ou mentale.

[*Traduction*]

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, les politiciens sont bien connus pour se cacher derrière des montagnes de paperasse et des bureaucrates et donner des conseils aux autres. Il est rare qu'ils sortent de leur vénérable enceinte pour partager la douleur des autres et avoir eux aussi des muscles endoloris et des ampoules après une dure journée de travail physique.

À mon avis, il aurait été préférable de demander, à un monteur de charpente, un maçon, un ouvrier spécialisé du travail sur hauts échafaudages, un conducteur de chariot, un ouvrier non spécialisé ou un manoeuvre, de prendre la parole en hommage à cette occasion.

Je me rappelle du cas d'un jeune mécanicien très fort qui a été gravement blessé par une explosion de gaz propane qui, en un instant, l'a laissé défiguré et aveugle. Ses années de formation étaient devenues inutiles. Les expériences de sa vie n'étaient plus, tout à coup, que des souvenirs. Son monde était complètement bouleversé.

Cliff et sa femme ne se plaignent jamais. En fait, ils sont heureux de pouvoir compter sur l'amour et l'appui qu'ils s'apportent l'un l'autre. La santé et la sécurité au travail sont très importantes. Je dédie cette journée nationale de deuil à Cliff et à tous ses collègues blessés. À ceux qui ont eu moins de chance, j'offre une simple prière.

* * *

● (1015)

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des comptes publics. Pour le Comité, la question de la dette et des déficits ne devrait pas seulement être discutée lors des consultations prébudgétaires, mais en tout temps. Le Comité encourage d'ailleurs tous les parlementaires à se servir, entre autres, des indicateurs qui sont proposés dans le présent rapport afin d'expliquer plus facilement à leurs commettants la situation financière et économique du Canada.

Le rapport déposé aujourd'hui en cette Chambre exprime le consensus de base du Comité, auquel s'ajoute l'opinion dissidente des députés de Joliette et de Chicoutimi, portant sur l'ajout au rapport d'une série d'indicateurs économiques prévisionnels.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (amélioration de la sécurité du public).

—Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir présenter de nouveau à la Chambre ce projet de loi qui modifie le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Cette mesure comblera une lacune importante dans les lois qui régissent la détermination de la peine. Elle abaissera l'âge où les jeunes délinquants sont soumis à la loi et déclarera illégale l'existence des fumeries de crack et d'autres endroits liés au trafic de la drogue. Elle établira une procédure de cautionnement plus stricte et abolira la libération d'office pour les récidivistes

ayant commis des crimes graves. Au bénéfice des victimes, elle permettra de procéder d'office à des analyses sanguines dans le cas de personnes qui sont accusées d'agression sexuelle ou de viol.

Je tiens à souligner l'appui et la collaboration de certains de mes collègues de la présente législature et de la précédente, ainsi que l'aide que m'ont apportée divers groupes de victimes de partout au Canada, en participant et en collaborant à l'élaboration de ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve) demande à présenter le projet de loi C–243, tendant à modifier la Loi sur le ministère du Travail (admissiblité aux allocations aux anciens employés).

—Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Mercier de cet appui au projet de loi qui vise à modifier le programme d'adaptation aux travailleurs âgés.

Le projet de loi d'initiatives parlementaires que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui en cette Chambre vise à corriger une terrible iniquité pour les travailleurs montréalais, particulièrement pour les travailleurs qui appartiennent à une collectivité où il y a plus de 500 000 résidants. La situation étant que, lorsqu'une entreprise procède à un licenciement collectif, les travailleurs qui sont licenciés et qui habitent à Montréal doivent être licenciés dans une proportion de 100 travailleurs à la fois, sinon ils ne peuvent se rendre admissibles au Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Il se trouve que le tissu industriel montréalais comporte majoritairement des entreprises qui emploient entre 20 et 30 personnes, tant et si bien qu'on se retrouve dans la situation où 83 p. 100 des demandes d'aide soumises au chapitre du programme PATA ont été refusées dans la région de Montréal. Ce projet de loi–là vient corriger cette terrible iniquité. J'espère qu'il trouvera un écho favorable auprès des ministériels.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1020)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance, je vous prie, de faire l'appel de la question no 24, marquée d'astérisque.

[*Texte*]

Question nº 24—**M. Robinson:**

Le gouvernement a–t–il l'intention de présenter un mémoire à la Cour internationale de justice à la suite de l'appel de mémoires lancé par cet organisme concernant la légalité de l'utilisation d'armes nucléaires par un État dans un conflit armé; dans l'affirmative, quelle position le gouvernement adoptera–t–il à ce sujet, et dans la négative, pourquoi ne présentera–t–il pas de mémoire?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je demande que la réponse soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Le gouvernement étudie cette question et sera en mesure d'annoncer une décision en temps voulu.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je vous suggère respectueusement que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux aviser la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de neuf minutes, en raison de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'AGRICULTURE

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est) propose:

Que la Chambre condamne l'inertie du gouvernement dans le secteur agricole qui est confronté présentement aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années.

—Monsieur le Président, merci à mon distingué collègue d'Hochelaga—Maisonneuve d'avoir appuyé cette motion. Il me fait plaisir de me lever en cette Chambre sur cette motion:

Que la Chambre condamne l'inertie du gouvernement dans le secteur agricole qui est confronté présentement aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années.

Je sollicite également tous les députés de tous les partis ici présents de faire pareil en ce qui est de condamner l'inertie du gouvernement en matière agricole. Vous savez qu'une société qui se respecte en est une qui reconnaît l'importance de son agriculture. Un pays doit voir avant tout à la bonne alimentation de ses citoyens, d'où l'importance de stimuler ce secteur crucial de notre économie. Sujette aux caprices de la nature, bousculée par les décisions politiques prises ici et ailleurs, l'agriculture exige de forts investissements, une expertise technique diversifiée et un appui soutenu du gouvernement.

Nous ne pouvons le souligner suffisamment. L'agriculture est une très importante industrie au Canada. L'agro–alimentaire représente à peu près 8 p. 100 du Produit intérieur brut et compte près de deux millions d'emplois, soit 15 p. 100 de tous les emplois au Canada. Cela constitue un chiffre d'affaires d'environ 64 milliards de dollars par année. À elles seules, les industries de transformation des aliments génèrent 38 milliards de dollars, ce qui est plus que l'industrie de l'automobile au Canada, qui elle génère environ 30 milliards.

En fait, chaque dollar de production agricole génère près de 3 $ en retombée économique.

• (1025)

C'est donc dire que l'agriculture est excessivement importante au Canada ainsi qu'au Québec. L'agriculture joue un rôle majeur, non seulement dans son économie, mais aussi comme fondement de notre société, comme thème important de notre identité nationale.

Avec ses 38 000 fermes et 1200 usines manufacturières, l'industrie agro–alimentaire injecte près de 3 milliards de dollars dans l'économie, sous forme d'intrants, de services et de salaires. Elle génère près de 400 000 emplois, soit 11 p. 100 du total, et onze milliards de dollars de livraisons manufacturières au Québec.

Ça, c'est presque trois fois plus que les livraisons manufacturières de l'industrie des pâtes et papiers. En effet, le secteur agricole et agro–alimentaire au Québec est beaucoup plus important que le secteur des pâtes et papier et, au Québec, plus important que l'industrie de l'automobile.

Ne serait–il pas temps, donc, que nos politiciens, nos gouvernements, s'occupent plus sérieusement de l'agriculture et qu'ils cessent de mettre au rancart ce secteur, source d'emploi et de richesse économique?

Qu'est–ce donc que cette molesse, cette inertie du gouvernement? Car il faut reconnaître que les agriculteurs ont, en ce moment, de sérieuses difficultés. Le secteur agricole, ces années–ci, avec les turbulences créées par le GATT et l'ALENA, est peut–être en train de traverser une des périodes de changement les plus majeures depuis 30 ans.

Nous savons tous que le GATT et l'ALENA ont changé les règles du jeu dans le secteur agricole, et on ne peut pas soutenir que le gouvernement fédéral, dans ces ententes, a réussi à défendre véritablement les intérêts des agriculteurs canadiens.

Le gouvernement canadien a perdu au GATT. D'abord, nous savons que le gouvernement fédéral a perdu son soutien pour l'article 11, n'a pas pu rallier à sa cause une coalition suffisamment importante de pays pour défendre et faire accepter le maintien de l'article 11. Et non seulement le gouvernement fédéral n'a pas défendu l'article 11 au GATT, qui est un système très équitable pour les agriculteurs et les consommateurs, il n'a pas réussi à gagner, pour les agriculteurs touchés par l'article 11, un délai raisonnable pour s'adapter aux changements dans ce secteur.

Le secteur agro–alimentaire a besoin d'une période raisonnable pour assurer sa transition vers la «compétitivité». Mais, le gouvernement n'a pas gagné un délai raisonnable pour assurer cette transition harmonieuse.

Le gouvernement fédéral, en acceptant de signer l'accord du GATT, soumet les agriculteurs canadiens et québécois à un rythme et à des modalités de changement imposées de l'extérieur par leurs concurrents.

Et c'est, en fait, à partir de la signature du GATT qu'on a vu se manifester cette inertie du gouvernement fédéral dans le domaine agricole, et surtout dans ses négociations commerciales avec les États–Unis.

En plus d'avoir perdu l'article 11 au GATT, en plus d'avoir imposé aux agriculteurs un délai bref de réadaptation, le gouvernement fédéral ne s'est pas assuré, lors de la signature des accords du GATT, le 15 décembre dernier, du règlement des nombreux litiges commerciaux qui l'opposaient à son principal partenaire économique, les États–Unis.

Donc, le Canada, depuis, se retrouve à devoir négocier sous pression le règlement d'un grand nombre de litiges commerciaux dans le domaine agricole. Évidemment, les États–Unis ont réussi a traîner le Canada vers des négociations globales touchant toutes les questions agricoles, et non pas, comme cela devrait être, des négociations dossier par dossier, au mérite.

Le Canada s'est donc mis, encore une fois, dans une position de faiblesse extraordinaire. La stratégie du gouvernement fédéral en est une de limitation des dégâts, une stratégie essentiellement défensive. Nos négociateurs passent donc leur temps à se plaindre que les États–Unis font preuve de mauvaise foi.

Une autre illustration du caractère passif et de l'inertie de la position canadienne est son acceptation de négocier un plafond sur les exportations de blé dur canadien vers les États–Unis!

• (1030)

Alors que le Canada n'a rien à se reprocher, selon l'entente de l'ALENA, pourquoi se permettre de se faire pénaliser dans l'exportation du blé dur, quand on sait très bien que cela est dû à des problèmes américains.

Il y a une très longue série de cas provenant des accords signés au GATT et de l'ALENA concernant divers secteurs agricoles de tout le pays qui démontrent la faiblesse, la mollesse bureaucratique du présent gouvernement dans le secteur agricole. Nous aurons l'occasion d'en parler plus en détail tout au cours de la journée.

Il y a, à la base même de l'agriculture au Canada, un sérieux problème dont le gouvernement ne s'est pas occupé et pour lequel il n'a entrepris aucune démarche: c'est le fait qu'au Canada le nombre de fermes diminue considérablement.

Au Canada, depuis 20 ans, le nombre de fermes a diminué de près de 25 p. 100, soit près du quart. Nous avons perdu près de 100 000 fermes. Cela veut dire que 170 000 hommes et femmes qui, autrefois, étaient agriculteurs et agricultrices, ne vivent plus du travail de la ferme. Même parmi ceux qui sont encore agriculteurs, près de 40 p. 100, et dans certains secteurs plus de 50 p. 100, requièrent un travail principal hors de la ferme pour survivre comme agriculteurs.

Autrement dit, au Canada, non seulement la population agricole diminue, mais l'agriculture ne permet même plus de faire vivre convenablement ceux et celles qui la pratiquent. Le monde rural a besoin de notre soutien; le monde rural est en déclin et rien ne semble pouvoir faire sortir le gouvernement de son cocon sur cette question. Jusqu'ici, le gouvernement n'a rien proposé pour améliorer le monde rural et le sort de la ferme familiale agricole.

Nous avons une classe agricole qui se situe parmi les plus perfectionnées au monde dans plusieurs domaines. Malgré leur pauvre revenu et la perte du nombre d'agriculteurs, il faut remar-

quer que, depuis 1981, les agriculteurs ont connu un taux de croissance de productivité annuelle moyen de 2,4 p. 100, c'est–à–dire le premier au Canada, supplantant de beaucoup le secteur manufacturier qui a connu un taux de croissance de seulement 1 p. 100. Aussi faut–il souligner la bonne performance des agriculteurs.

On sait que le Canada est bon premier au monde quant à sa capacité de nourrir ses citoyens à moindre coût. Serions–nous heureux de vivre à Londres, en Angleterre, et de dépenser 24 p. 100 de notre salaire pour nous nourrir? Ou encore vivre à Tokyo et débourser 33 p. 100, le tiers de notre revenu, pour nourrir notre famille alors qu'ici, au Canada, le consommateur ne consacre que 13 p. 100 de son revenu pour s'alimenter et cela avec des produits de très haute qualité et d'une variété surprenante? Il faut dire que l'agriculture remplit bien son rôle malgré les problèmes qu'elle connaît et malgré le manque de support des gouvernements.

Nous perdons nos fermiers à une vitesse hallucinante. Nos campagnes se vident et le chômage augmente. De plus, la population agricole est vieillissante: 42 p. 100 des agriculteurs ont plus de 55 ans et la relève se fait difficilement car l'investissement requis en matière agricole est énorme. Le «retour» sur l'investissement est minime, les conditions de travail pénibles et tout à fait à l'encontre de ce que vivent les autres travailleurs du pays.

Qui, parmi nous, serait preneur pour se lancer en affaires en investissant un demi–million de dollars avec comme résultat des semaines de travail de 80 heures pour certaines productions, sans congé, et un salaire qui ne représente que 80 p. 100 du revenu moyen des autres Canadiens? Le problème n'est pas qu'il n'y a pas de jeunes prêts à prendre la place de leurs parents, mais que la politique actuelle favorise le démantèlement des fermes familiales.

• (1035)

Actuellement, un parent qui désire transférer sa ferme à son enfant doit faire des sacrifices considérables. Il doit accepter une réduction substantielle de la valeur de sa ferme, souvent de l'ordre de 50 p. 100. En d'autres termes, c'est cet individu qui a travaillé dur pendant plus de 40 ans, réinvestissant tout son gagné dans sa ferme pour l'améliorer, la rendre plus efficace et plus rentable, qui se prive tout au long de sa vie des petits caprices que le citoyen normal prend pour acquis—vacances, soirées libres, grasses matinées, et j'en passe—, qui doit, rendu à l'âge de la retraite, sacrifier son fonds de pension pour permettre à sa progéniture de suivre ses traces. Ce n'est pas aux fermiers de subventionner la relève agricole. Si ce pays veut un approvisionnement abondant et régulier de produits alimentaires, que le gouvernement prenne ses responsabilités et qu'il «initie» un programme de transfert de ferme. C'est pour quand cette initiative?

La perte d'une ferme est un élément important qui accentue la détérioration des zones rurales. Il faut que cesse cette hémorragie. Il faut que la population rurale cesse de décroître. Il est essentiel de maintenir un monde rural en santé: la santé de notre société en dépend. La perte d'une ferme veut souvent dire la perte d'un rang, d'un chemin, la fermeture d'un bureau de poste, d'un magasin, la détérioration du monde rural, la perte de gros investissements, de connaissances, d'argent, de formation, d'expertise, de recherche et de subventions, de grosses pertes. Nos campagnes fourmillent de gens dynamiques, intelligents qui méritent un meilleur sort que ce que leur propose actuellement ce gouvernement. Il serait temps que nos distingués collègues d'en face nous présentent une politique rurale qui tienne compte des transferts de ferme.

En plus de la relève qui se fait difficilement, les revenus agricoles, comme mentionné auparavant, sont loin d'être une sinécure. Combien d'entre nous seraient prêts à passer une soirée ou ses fins de semaine ou ses vacances à travailler à un deuxième emploi parce que notre patron ne nous donne pas un salaire convenable? En 1992–1993, les subventions gouvernementales représentaient 42 p. 100 des revenus nets totaux de la ferme. Une réduction significative puisque les paiements directs gouvernementaux ont baissé de 113 millions en 1993. La situation se rétablit quelque peu, mais il est très évident par ces chiffres que la contribution gouvernementale est d'une importance vitale pour la survie de l'agriculture. Les agriculteurs et agricultrices ont besoin d'un appui du gouvernement.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire gère un budget d'environ trois milliards de dollars, une somme qui représente moins de 2 p. 100 du Budget du gouvernement fédéral. Ce n'est pas une forte somme considérant l'importance du secteur. Malheureusement, ces sommes ne sont pas toujours très bien gérées. La recherche agricole, par exemple, a coûté aux contribuables 300 millions de dollars environ en 1992–1993 et accaparé 3 000 employés. Bon investissement à première vue, mais il n'est pas certain que cet argent ait été bien utilisé.

Le vérificateur général nous dit: «Le ministère ne dispose pas d'un système pour contrôler l'utilisation des technologies qu'il a mises au point et transférées, sauf dans le cas des nouvelles variétés de semences. Sans un système efficace de suivi, il est impossible de déterminer dans quelle mesure le ministère a réussi à accroître l'adoption de technologies chez les producteurs et les transformateurs canadiens. Depuis 1986, le ministère est avisé que tant qu'un cadre de responsabilités ne sera pas défini et mis en oeuvre au moyen de systèmes financiers et de mécanismes de mesure du rendement, le ministère ne pourra faire ressortir de façon efficace les liens entre les ressources et les résultats prévus d'une part, et les dépenses engagées et les résultats obtenus d'autre part.

• (1040)

Des dépenses gaspillées, des recherches inefficaces, il y aurait beaucoup à dire sur le recueil d'informations sur les marchés, la collecte et la compilation des statistiques. C'est hallucinant à quel point Agriculture Canada ne répond pas aux besoins des agriculteurs. L'information ne renferme pas toujours des conclusions, des prévisions et des indications sur les possibilités commerciales, et je cite le vérificateur général: «La diffusion de

l'information et des renseignements sur les marchés prend trop de temps, et ceux–ci n'arrivent pas quand le secteur en a besoin.»

Inefficacité à Agriculture Canada, malgré le peu de budget. Le système a plusieurs lacunes, et il serait temps de faire un bon ménage. L'année 1994 verra une révision en règle des programmes du ministère, situation exigée par l'entente du GATT et de l'ALENA.

Par le passé, même ces programmes n'étaient pas bien contrôlés. Je cite encore le vérificateur général: «Certains aspects clés des ententes, comme les objectifs, les responsabilités, le partage des coûts et l'obligation de rendre compte, ne sont pas clairement définis.»

Tant d'argent et tant d'efforts pour fournir un service qui ne répond pas aux besoins des producteurs. Et il y a du gaspillage aussi dans la duplication de programmes, que ce soit le crédit agricole, l'inspection des aliments, les programmes de soutien du revenu, le développement des marchés ou la commercialisation. Ces dédoublements encourent des frais que les contribuables paient, tels pour le personnel, le service ou les locaux. Les tâches respectives du gouvernement fédéral et des provinces dans les travaux d'exploration commerciale sont mal définis. Quant à l'information recueillie par les divers ministères, elle est transmise aux agriculteurs, mais il est souvent trop tard pour qu'ils puissent en profiter.

Il y a eu des progrès, bien sûr, mais il y a beaucoup de duplication encore entre les niveaux fédéral et provincial, non seulement dans les programmes, mais aussi, c'est même un exemple flagrant, dans les données. Selon Agriculture Canada, les données d'exportation sur les porcs, en 1992, étaient de 72 000 dans l'Est du pays. Et selon Statistique Canada, pour la même année et la même région, c'était 125 000, c'est–à–dire le double. C'est une très mauvaise tenue de statistiques, tout au moins, et c'est très gênant de constater une telle ineptie.

Vous me faites signe qu'il ne me reste qu'une minute, mais ce n'est pas assez, une minute. C'est inacceptable, d'autant plus que j'arrive au coeur du sujet.

Au–delà de ces difficultés nombreuses des agriculteurs, du gaspillage et des dédoublements administratifs nombreux, il y a pire encore dans le domaine agricole. Il y a un problème très grave d'iniquité au Canada entre l'Ouest et le Québec; une iniquité qui se manifeste de plusieurs façons et qui dure depuis de longues années. Les exemples sont nombreux: sur le lait, sur la recherche, sur la diversification agricole, sur le transport et dans le GATT. Même que—pour résumer très rapidement, étant donné que le temps ne me permet pas d'extrapoler—depuis 1980, les Prairies, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, sont passées de 42 p. 100 du budget fédéral à 64 p. 100 aujourd'hui en ce qui a trait à l'aide gouvernementale. Le Québec est passé d'une aide financière de 30 p. 100 à 10 p. 100.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme le député de Québec–Est est le premier à intervenir aujourd'hui sur ce sujet important pour tout le pays, je me demande s'il y aurait consentement unanime pour permettre au député de compléter ses remarques, afin de partir le débat du bon pied.

[*Traduction*]

Puisque, en cette journée d'opposition, le député de Québec–Est est le premier à intervenir dans cet important débat sur l'agriculture, y a–t–il consentement unanime?

• (1045)

[*Français*]

J'espère qu'il pourra compléter ses remarques disons dans deux ou trois minutes.

M. Marchand: Dans cinq minutes, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Dans cinq minutes.

[*Traduction*]

Le député demande le consentement unanime pour prolonger son temps de parole de cinq minutes? Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Marchand: Monsieur le Président, vous êtes très gentil, et je remercie tous les députés.

Je voulais parler de l'iniquité, car c'est le corps du problème en agriculture, du moins du point de vue québécois. Les exemples pleuvent d'iniquités entre le Québec et l'Ouest canadien.

Vous prenez l'exemple du transport du grain. La Voie maritime du Saint–Laurent perd régulièrement des volumes de grain au détriment des ports de l'Ouest. Depuis 1984, le volume des céréales transigé, par le biais de la Voie maritime, a chuté de 12 millions à 6 millions de tonnes. C'est la moitié.

La Voie maritime a manutentionné 32 millions de tonnes de marchandises en 1993, une baisse de 50 p. 100 par rapport à il y a 15 ans. La Loi sur les transports du grain de l'Ouest encourage le déversement des céréales vers les ports du Pacifique, ce qui désavantage le Saint–Laurent, selon M. Glen Stewart, président de la Voie maritime du Saint–Laurent. Une situation qui se comprend, car nous avons plus de clients en Orient, mais ce qui n'explique pas pourquoi les céréales en millions de tonnes, à destination de l'Afrique et de l'Europe, passent par l'Ouest et le Canal de Panama.

Les cartes sont «pipées», car le transport des céréales est subventionné jusqu'au Pacifique en direction ouest, mais seulement jusqu'au lac Supérieur en direction est, ce qui est à des milliers de kilomètres de l'Atlantique. Ne serait–il pas normal que cette subvention s'applique *a mari usque ad mare*?

Pourquoi favoriser uniquement l'Ouest au détriment de l'Est du pays? Depuis leur origine, les politiques agricoles canadiennes ont été conçues principalement pour les besoins des producteurs céréaliers de l'Ouest et ont mal servi les intérêts des agriculteurs du Québec. Pour pallier les carences de ces politiques et l'iniquité des transferts fédéraux pour le Québec, nous,

les Québécois, avons dû développer nos propres programmes adaptés aux réalités québécoises.

Il va sans dire que cette situation coûte très cher aux contribuables québécois. Il faut dire que la très grande proportion des taxes payées par les Québécois qui ont servi les agriculteurs ont servi les agriculteurs de l'Ouest. Comme je l'ai dit auparavant, les Prairies sont passées de 42 p. 100 du budget fédéral à 64 p. 100 en ce qui a trait à l'aide, alors que le Québec est passé d'une aide financière de 30 p. 100 à une de 10 p. 100.

Il y a évidemment des dépenses que le gouvernement fédéral a faites pour aider la diversification dans l'Ouest. Des centaines de milliers de dollars ont été dépensés dans la diversification de l'agriculture de l'Ouest depuis cinq ans, alors que le gouvernement fédéral n'a jamais rien contribué, ne serait–ce que 1 $, dans la diversification de l'agriculture au Québec.

Il y a une pluie de cas où on peut voir très clairement que le gouvernement fédéral se préoccupe de moins en moins de l'agriculture au Québec, peut–être que c'est avantageux pour les agriculteurs, en fait, parce que les agriculteurs au Québec sont très bien organisés et je pense qu'ils vont profiter, mais largement, de la souveraineté.

C'est peut–être bon, mais juste pour votre gouverne, par exemple, vous prenez le cas du lait UHT au Québec, un produit de haute qualité qui occupait 40 p. 100 du marché de ce genre de lait à Porto Rico, que les Américains ont voulu bloquer et qui ont réussi à le faire. Maintenant, on ne vend plus ce lait à Porto Rico. Dans ce dossier, le gouvernement fédéral a fait zéro pour défendre cette production de 40 millions de dollars. Alors qu'au même moment, quand il y avait un conflit entre la bière de l'Ontario et celle des États–Unis, le gouvernement fédéral est intervenu très rapidement.

Donc, j'ai mentionné la diversification agricole, mais j'ai donné un autre exemple: les chemins de fer. Dans l'Ouest, on maintient presque 25 000 kilomètres de lignes ferroviaires par besoin national, par besoin d'unité nationale, alors qu'on abandonne des milliers de kilomètres de chemins de fer dans l'Est, et notamment au Québec.

• (1050)

Autre exemple: les producteurs de pommes de terre du Nouveau–Brunswick savent que leur production est subventionnée. Le transport de leurs pommes de terre est subventionné à 50 p. 100.

Aucun autre producteur de pommes de terre n'est subventionné à 50 p. 100 pour son transport, mais cela fait en sorte que les producteurs du Nouveau–Brunswick sont capables de vendre leurs pommes de terre au Québec moins chères que celles des producteurs du Québec.

C'est le même cas avec l'Île–du–Prince–Édouard et les exemples continuent. On dirait qu'on veut écraser le Québec. Encore une fois, la mauvaise négociation dans le GATT a permis de faire peur aux agriculteurs au Canada. On a comme l'impression que le gouvernement fédéral ne veut pas protéger les agriculteurs et créer une instabilité très grave dans les produits contingentés et voilà cette crise dans la production du poulet en Ontario, où on augmente la production très sérieusement, ce qui met tout en doute, en fait ce qui met en doute toutes les productions contingentées au Québec.

Je termine, monsieur le Président, avec ces mots, très brièvement, je suis convaincu que les agriculteurs au Québec vont être les premiers à bénéficier de la souveraineté du Québec, parce que l'argent que le Québec paie à l'Ouest pour subventionner l'agriculture, lorsque récupéré au Québec, va aller directement dans les régions, pour faire en sorte que les infrastructures socio–économiques, les écoles, l'éducation, les services, va fortifier les régions du Québec et favoriser l'agriculture et même inscrira le Québec dans un mouvement de démocratisation qu'on souhaite pour tout le monde.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les commentaires du député parce que je représente une circonscription à la fois rurale et urbaine et parce que je défends le secteur agricole, tout particulièrement le secteur de la production laitière.

Je rappelle au député deux choses que le gouvernement a faites. Grâce au Programme emploi d'été/expérience de travail, programme pour étudiants qui vient d'être lancé, le quart des étudiants de ma circonscription qui cherchent un emploi ont pu demander à travailler dans le secteur agricole. Je peux dire au député que le secteur agricole est encore un secteur dynamique de notre économie, que nos jeunes retournent à la ferme et qu'une nation qui ne peut pas se nourrir elle–même n'est pas une nation forte. Je crois que le Canada s'est engagé dans la bonne voie.

Je rappelle aussi au député que, dans notre budget de février dernier, nous avons maintenu l'exemption de 500 000 $ pour gains en capital pour les petites entreprises et les exploitations agricoles afin que ces dernières puissent se transmettre d'une génération à l'autre et pour offrir aux agriculteurs une certaine forme de sécurité pour leurs vieux jours.

Nous n'avons pas fait tout ce que nous pouvions, mais nous avons pris des mesures qui protégeront les exploitations agricoles familiales et qui garantiront au Canada d'excellentes sources d'approvisionnement en aliments sains.

[*Français*]

M. Marchand: Merci, monsieur le Président, pour le temps que vous m'avez alloué, et en réponse à madame ma colllègue...

[*Traduction*]

Je n'irais évidemment pas jusqu'à dire qu'Agriculture Canada n'a commis que des erreurs. L'exonération cumulative de gains en capital de 500 000 $, qu'on doit plutôt au ministre des Finances, est certainement une bonne chose, tout comme le fait d'encourager les jeunes à retourner travailler dans les exploitations agricoles durant les mois d'été.

Il y a toutes sortes d'initiatives d'Agriculture Canada qui valent la peine d'être soulignées; cela ne fait pas doute. Cependant, dans l'ensemble, le gouvernement n'accomplit pas ce qu'il

devrait faire pour le secteur agricole, et cela paraît. Il y a des tas d'exemples qu'on pourrait citer.

Regardons l'exemple des exploitations agricoles familiales, qui disparaissent les unes après les autres. Le gouvernement ne fait rien pour empêcher cela. Je crois qu'Agriculture Canada n'encourage pas les exploitations agricoles familiales et qu'il a plutôt tendance à adopter l'attitude des Américains à l'égard de l'agriculture, attitude qui consiste à encourager les grandes entreprises bien intégrées, de sorte que les agriculteurs ne seront plus des agriculteurs. Ils deviendront des employés dans des grandes entreprises. Ils gagneront peut-être un meilleur salaire, qui sait, mais je ne crois pas que ce soit la voie à suivre en ce qui concerne les exploitations agricoles familiales.

• (1055)

À mon avis, le gouvernement pourrait se servir davantage des fonds de structure pour aider à corriger la situation. On pourrait parler longtemps de cette seule question. Nous pourrions encourager les grandes entreprises agricoles dans des villes comme Saskatoon ou Québec, mais il ne faut pas oublier les régions rurales. Comment peut-on encourager les gens à s'installer dans les régions rurales si l'on n'encourage pas les exploitations agricoles familiales?

L'agriculture est fondamentale, et les agriculteurs ne sont pas différents du reste des Canadiens. Ils ont besoin de toutes sortes de services comme des écoles, des hôpitaux et ainsi de suite.

Si on perd les agriculteurs dans les régions rurales et tous les autres services, ces régions deviendront simplement abandonnées, et ce serait une perte énorme pour un pays comme le Canada.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Monsieur le Président, j'aimerais faire part de quelques observations au député d'en face, qui discute avec nous depuis un certain temps ce matin.

Dans la dernière partie de la motion, il est question de l'industrie agro-alimentaire qui est confrontée présentement aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années. C'est vrai, j'en conviens, mais si le député était parfaitement honnête avec la Chambre, il reconnaîtrait que ces chambardements constituent aussi des possibilités.

Il y a en effet des défis à relever. Jamais dans son histoire, l'industrie agro-alimentaire canadienne—à commencer par les producteurs du secteur primaire, les agriculteurs, et en passant par tous les échelons de la chaîne—n'a-t-elle eu autant de possibilités qu'actuellement.

Nous pouvons aussi relever les défis qui s'offrent à nous. C'est comme dans n'importe quel domaine. Ces défis ne sont pas toujours simples, et on ne saurait les relever en un tournemain, mais les possibilités sont là.

À mon avis, le député devrait reconnaître que le gouvernement n'est en place que depuis six mois et il devrait examiner ce qu'il a accompli relativement aux initiatives commerciales, à la protection des exploitations agricoles familiales, à l'établissement des tarifs dans le cadre des pourparlers du GATT, etc. Il faut voir ses réalisations concernant l'examen des pesticides et le programme de soutien du revenu dans le domaine agricole.

Je rappelle au député que nous avons fait beaucoup durant les six premiers mois de notre mandat. Il lui faut attendre, car ce n'est qu'un début.

M. Marchand: Monsieur le Président, on a beaucoup parlé, puis on a fait beaucoup d'études. Même le secrétaire parlementaire du ministre de l'agriculture a pris part à l'une de ces études. Mais il y a eu très peu de gestes concrets.

Le gouvernement a pris quelques mesures qui nous ont surtout fait faire marche arrière à certains égards, des mesures imposées par le précédent gouvernement, comme dans le cas du GATT. Nous devons composer avec le GATT, car je ne suis pas convaincu que cet accord est favorable aux agriculteurs canadiens.

On a bien fait quelques tentatives, mais, à mon sens, on n'a pas négocié à fond, de façon efficace. Résultat, nous devons dire adieux à notre système de gestion de l'offre, un excellent système, le meilleur qui soit. Nous devons maintenant y renoncer.

• (1100)

Le secteur agricole qui était régi par le système de gestion de l'offre a maintenant six ans pour s'adapter à de nouvelles règles. C'est tout un défi pour les agriculteurs. Ce n'est pas comme s'ils étaient dans la fabrication de cartes postales et autres babioles. L'agriculture, ça ne se transforme pas du jour au lendemain. Ça nécessite une planification à long terme et des mesures d'investissement structurel. Il faut savoir où l'on va, mais le gouvernement ne semble pas le savoir.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je viens de la Colombie-Britannique où la question du grain n'est pas un problème important. Je voudrais toutefois faire un ou deux commentaires au député au sujet de la préoccupation qu'il a exprimée parce qu'il n'y avait pas d'expéditions de grain transitant par la Voie maritime du Saint-Laurent, ou qu'il y en avait moins.

Le député se rend sûrement compte qu'un changement considérable s'est produit sur le marché mondial de la demande de grain. Par exemple, l'Europe, qui était un importateur net de grain est maintenant un exportateur net. C'est un facteur qui a considérablement influé sur les expéditions de grain transitant par des ports de la côte est.

Tous les jours, les députés du Bloc à la Chambre n'arrêtent pas de se lamenter et de nous dire tout le tort causé au Québec, combien la situation est difficile et combien leur province est pénalisée. Le député devrait se rendre compte que le mouvement du pendule a, pendant de nombreuses années, oscillé dans le sens de la province de Québec.

On parle du système de gestion de l'offre. Aujourd'hui, la province de Québec jouit, sur le marché national, d'un avantage protectionniste énorme en ce qui concerne l'expédition de produits comme les produits laitiers et autres.

Dans notre province, par exemple, le système de gestion de l'offre a restreint la vente de nos produits à peu près à l'échelle régionale. J'estime qu'encore une fois, le député ne présente pas exactement les faits quand il nous parle du tort causé au Québec.

M. Marchand: Monsieur le Président, le Québec n'a assurément rien à gagner dans ce cas. Parlons du marché du lait, par exemple. Le Québec jouit indéniablement d'un certain avantage sur l'Ouest dans ce domaine, mais les changements apportés au GATT vont l'obliger à se réaligner et à trouver de nouveaux marchés.

En ce qui concerne le transport du grain, des millions de tonnes de grain transitent par le port de Vancouver. Je ne suis pas contre, mais je trouve plutôt illogique qu'on fasse passer par le port de Vancouver du grain destiné à l'Europe, alors que la Voie maritime du St–Laurent offre un moyen plus direct. Il y a de toute évidence une tendance en faveur du port de Vancouver, et je ne comprends pas pourquoi.

C'est la même chose avec le programme de subventions. Pourquoi, par exemple, des tonnes de grain destinées à Thunder Bay sont–elles subventionnées et acheminées ensuite vers les États–Unis? Le transport du grain est subventionné de telle façon. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais, comme je l'ai déjà dit, que cette question est d'une grande importance et je suis certain que de nombreux députés voudront en parler au cours de la journée.

• (1105)

[*Français*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, au nom de mes collègues: le ministre, l'honorable Ralph Goodale, et le secrétaire parlementaire M. Lyle Vanclief, c'est avec plaisir que j'ouvre le débat sur la motion de l'opposition portant sur un secteur vital de l'économie canadienne, l'agriculture et l'agro–alimentaire.

D'abord, je voudrais m'attarder quelques instants au texte de cette motion que je trouve tout à fait farfelue. Je dois avouer ma stupéfaction, mon incrédulité à la lecture du libellé. Imaginez, nos collègues de l'opposition voudraient que la Chambre condamne l'inertie du gouvernement dans le secteur agricole. L'inertie du gouvernement, rien de moins!

Eh bien, je trouve assez ironique merci qu'au moment même où on cherche à nous faire avaler de tels clichés, à nous reprocher une supposée inertie, mon collègue, le ministre de l'agriculture, se trouve justement en mission à l'étranger pour accroître le commerce de nos produits agro–alimentaires.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je remplace l'honorable Ralph Goodale aujourd'hui. Au moment où je vous parle, mon collègue de l'agriculture mène une délégation commerciale dans la région de l'Asie pacifique, une zone économique en croissance phénoménale, une région qui s'annonce un excellent débouché pour nos produits agro–alimentaires et notre savoir–faire.

Le ministre est accompagné d'une délégation de 15 chefs de file de l'industrie agro–alimentaire canadienne représentant la plupart des secteurs. Cette délégation commerciale s'est d'abord arrêtée au Japon et en Corée; elle se trouve aujourd'hui en Chine puis elle se rendra à Hong Kong.

Pas plus tard que lundi dernier, mon collègue de l'Agriculture a quitté la Corée avec en main un contrat de vente de blé et, notamment, de belles perspectives pour la vente de viande de porc et d'aliments du bétail. Si ça, c'est l'inertie, il faudra redéfinir le mot. D'ailleurs, je suis sûr que non seulement le critique de l'agriculture du Bloc québécois, mais mon collègue le critique des finances, un éminent économiste en agriculture, vont vraiment approuver l'objectivité et la capacité de faire valoir l'agriculture au sein de l'économie canadienne.

Comment oser parler de l'inertie du gouvernement qui s'est attiré les éloges de l'industrie en réagissant rapidement et fermement à la décision américaine de renégocier les droits de douane sur le blé en vertu de l'article 28 du GATT? Notre gouvernement a été clair. Nous ne voulons pas de guerre commerciale avec les États–Unis, nous préférons la négociation, mais s'il le faut, nous la ferons la guerre. Comme l'a déclaré l'honorable Ralph Goodale, il n'y aura pas d'entente avec les Américains à moins que celle–ci ne soit avantageuse pour l'ensemble de l'industrie agro–alimentaire, pour le secteur des grains, de la transformation et des produits soumis à la gestion de l'offre. Le Canada ne cédera pas sur un point pour obtenir plus sur un autre. Nous refusons de jouer un groupe contre un autre ou une région contre une autre.

[*Traduction*]

Inertie, mon oeil! Le gouvernement est très fier du travail exceptionnel que le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire a accompli depuis son entrée en fonction, en novembre. Je voudrais d'ailleurs féliciter mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre, de l'intervention qu'il a faite il y a cinq minutes. Il a parlé de tout ce que nous faisons, comme gouvernement et comme pays, dans ce secteur qui est l'un des plus importants secteurs de notre économie.

Au cours des cinq derniers mois, le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire a beaucoup voyagé afin de rencontrer toutes les parties intéressées dans le monde entier, au Canada et au Québec. Il a rencontré des groupes et des associations de l'industrie, des représentants des administrations provinciales et municipales, ainsi que des représentants du commerce et de l'agriculture des États–Unis, du Mexique et, plus récemment, de l'Asie et du Pacifique.

Ces rencontres se sont déroulées dans le climat de collaboration et de consultation qui caractérise l'approche adoptée par le gouvernement pour faire de l'industrie agro–alimentaire du Canada l'une des plus fortes du monde.

L'industrie agro–alimentaire canadienne est un employeur important et un exportateur très important également. Elle représente 8 p. 100 du PIB du Canada et est à l'origine de 15 p. 100 de nos emplois dont les trois quarts se retrouvent au–delà de l'étape de la production comme telle. Elle fait travailler plus de 1,5 million de Canadiens à la ferme, dans les usines de transforma-

tion et dans la chaîne de la distribution alimentaire. Elle offre aussi aux Canadiens des aliments sains et nutritifs à des prix abordables. Les exportations agro–alimentaires sont une source importante de revenu pour le Canada. En 1992, elles se sont chiffrées à 13,7 milliards de dollars.

• (1110)

Dans le livre rouge, nous avons dit que ce secteur était placé devant des possibilités uniques de développement et nous avons beaucoup insisté sur la sécurité des familles agricoles du Canada. Les agriculteurs canadiens, nous le savons, veulent que cette sécurité soit fondée sur le développement de marchés intérieurs et internationaux solides, sur l'adoption d'une position avant–gardiste en matière d'innovation, sur l'administration judicieuse de nos ressources naturelles et sur la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité de nos denrées alimentaires.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de ce que nous avons fait pour respecter nos engagements et pour donner suite, en quelque sorte, aux propos que vient de tenir le secrétaire parlementaire.

Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'engagement que nous avons pris, en tant que gouvernement, face à la recherche et à l'innovation. Le gouvernement estime que le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire peut travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux pour établir une structure qui faciliterait l'accès des produits agricoles au marché.

Pour réussir, l'industrie agricole doit être fondée sur les connaissances. Des études ont montré que, dans certains secteurs–clés de la recherche agro–alimentaire, le rendement des investissements peut dépasser 50 p. 100. C'est un domaine dans lequel Ralph Goodale tient absolument à ce que le gouvernement continue de mettre l'accent. . .

Le président suppléant (M. Kilger): J'hésite à interrompre le ministre des Finances, mais je voudrais simplement rappeler aux députés qu'ils doivent désigner les gens par leur titre ou leur poste, comme le ministre de l'agriculture ou le ministre de je ne sais quoi, à moins, bien entendu, que cette personne ne siège plus dans cette enceinte, ce qui est toujours regrettable; cependant, je sais que tous ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre en cette 35e législature voudront maintenir cette tradition.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, vous avez eu raison de me rappeler à l'ordre. Je suis tellement enthousiasmé par le travail que fait le ministre de l'agriculture que je me laisse parfois emporter.

Quoi qu'il en soit, c'est là un domaine, la recherche agro–alimentaire, auquel le gouvernement souhaite ardemment consacrer plus d'efforts. Ainsi, le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire va donner une très forte priorité à la recherche innovatrice et à la collaboration avec des partenaires privés dans le secteur de la recherche.

Dans notre programme pour la création d'emplois et la relance économique, nous avons souscrit à l'idée de financer pour moitié la recherche proposée conjointement par les secteurs public et privé. Mon collègue examine un éventail de solutions, comme la collaboration avec ces secteurs et notamment un projet de coopération avec l'industrie pour financer conjointement d'autres entreprises coopératives.

En ce qui concerne les échanges commerciaux dont le porte–parole de l'opposition officielle a parlé, cette question est devenue notre principale priorité à partir du moment où nous avons pris le pouvoir. Le programme de notre gouvernement était basé sur la relance économique, la croissance et les emplois. Un certain nombre d'initiatives entreprises jusqu'à maintenant visaient à encourager les petites entreprises, à stimuler l'innovation dans la recherche et le développement et à assurer une certaine stabilité pour l'avenir et, en particulier, à rétablir la confiance et la stabilité dans le secteur agro–alimentaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes fixé deux priorités: conclure des accords commerciaux et tirer le maximum des nouveaux débouchés qui s'offrent à nous. Le secrétaire parlementaire en a aussi parlé. Ne nous arrêtons pas simplement sur les problèmes; envisageons plutôt des changements qui permettront de rendre le secteur agricole extrêmement dynamique et nous donneront l'occasion de mettre au point de nouveaux produits et de créer de nouveaux débouchés.

Nous sommes bien partis en négociant un bon accord du GATT qui rendra plus équitable et prévisible le commerce international dont le Canada dépend tellement.

Le 1er janvier, l'Accord de libre–échange nord–américain est entré en vigueur; il ouvrira à notre industrie des débouchés encore plus grands en Amérique du Nord. Un climat commercial plus sûr offrira avec le temps une meilleure stabilité à nos exploitations agricoles familiales et à nos entreprises du secteur agro–alimentaire. Nous devons maintenant tâcher de tirer le maximum des possibilités que nous donnent ces accords.

• (1115)

L'industrie agro–alimentaire s'est déjà engagée à viser l'objectif de 20 milliards de dollars d'exportations d'ici l'an 2000. C'est un bond considérable, par rapport à notre chiffre d'exportations actuel, soit 13,7 milliards. Je suis sûr, tout comme les fonctionnaires du ministère de l'agriculture et l'ensemble du gouvernement, que nous y parviendrons si tout le monde collabore. J'invite l'opposition à se joindre à nous dans cette entreprise majeure.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire est en train de réorganiser ses objectifs pour donner plus de soutien aux projets d'exportation. Nous avons affecté des spécialistes de l'agro–alimentaire dans certaines ambassades choisies afin que nos exportateurs puissent compter sur un meilleur service. Les premiers en poste sont au Mexique, au Japon, en Corée du Sud et à Taiwan. Leur travail a suscité des réactions très favorables.

Pour consolider davantage nos échanges commerciaux avec le Mexique, nous ouvrirons bientôt un centre d'affaires canadien à Mexico. Celui–ci se chargera de la promotion de nos exportations et offrira des services pour soutenir nos liens commerciaux avec nos nouveaux partenaires, dans le cadre de l'ALENA.

Les agriculteurs canadiens sont très en faveur de cette décision de mettre l'accent sur le commerce. Ils veulent que leur revenu soit assuré par leur exploitation du marché, et non grâce à de fortes subventions, comme ce fut le cas pour la plupart, au cours des dernières années. Ils nous répètent constamment qu'ils

ne veulent pas de subventions. Ils veulent simplement pouvoir vendre leurs produits sur le marché à un prix décent.

Les producteurs auront toujours besoin d'une certaine protection contre les caprices du marché et les désastres dus aux éléments extérieurs. Cette protection leur est assurée en vertu de notre promesse électorale d'examiner tous les programmes de soutien existants et de mettre au point des programmes de stabilisation du revenu agricole fondés sur la prise en compte de données complètes sur les exploitations agricoles. Ce sera une sorte de protection du revenu conviviale, établie sur des données complètes.

Nous considérons que la sécurité du revenu agricole devrait provenir davantage du marché que de programmes de soutien gouvernemental.

La mise au point du nouveau programme de soutien du revenu fondé sur des données complètes relativement aux exploitations agricoles est un élément clé de notre plan visant à assurer une certaine sécurité aux familles agricoles. Au début de février, à Winnipeg, nous avons lancé un processus de consultation sur la réorganisation des programmes de sécurité du revenu agricole. Ce processus s'inspirera de l'expérience des chefs de file du secteur agricole des quatre coins du Canada, ainsi que de celle des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Les participants à cette rencontre tenue à Winnipeg sont parvenus à un consensus bien arrêté quant à la nécessité d'établir un programme fondé sur des données complètes et applicable à tous les produits. On s'entend aussi pour dire qu'il faudra un soutien supplémentaire quelconque ou des programmes connexes conçus pour résoudre les problèmes particuliers à certaines régions ou à certains produits, à mesure qu'ils se présenteront. Nous en tiendrons compte également dans notre examen global du programme de protection des revenus.

Nous avons déjà franchi quelques étapes importantes dans la réforme de ce programme. La première a été de mettre sur pied un comité national chargé de la protection des revenus, composé de représentants du gouvernement et de l'industrie.

La composition du comité a été établie de manière que l'industrie agro-alimentaire puisse contribuer à l'élaboration de la politique et des activités qui mèneront à la mise sur pied d'un régime de soutien du revenu renouvelé. Les membres du comité sont chargés de transmettre les points de vue de tous les producteurs intéressés. Ils doivent aussi faire en sorte que leurs travaux et leurs conclusions soient diffusés partout au Canada.

Nous devons élaborer un programme qui soit conforme aux dispositions du GATT, neutre sur le plan commercial, financièrement solide, économique et efficace. Nous devons voir à ce que l'argent des contribuables soit dépensé le plus efficacement possible pour que l'industrie soit mieux en mesure de s'adapter et de relever la concurrence, mais nous ne devons engendrer aucune distorsion des échanges. Nous espérons que ce programme sera mis en oeuvre dès 1995.

Bien qu'il ne se rapporte pas strictement au soutien du revenu, le problème des avances de fonds sans intérêts doit aussi être étudié si nous voulons assurer un soutien du revenu parce qu'il y a seulement une source de financement pour les programmes agricoles. Comme le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire a déclaré dernièrement à des groupes d'agriculteurs, notre gouvernement est entièrement disposé à remplir sa promesse électorale et à améliorer ces programmes, mais il voudrait d'abord obtenir les opinions des principaux groupes agricoles.

Il importe de souligner que le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire pour tous les programmes de soutien du revenu s'établit actuellement autour de 850 millions de dollars. Dans le passé, le programme des avances de fonds sans intérêts nous a coûté entre 50 et 75 millions de dollars. Si nous consacrons 75 millions de dollars à des avances de fonds, nous devrons sacrifier autre chose. Toutefois, si les producteurs s'entendent pour dire que c'est la meilleure façon de dépenser l'argent, notre gouvernement ira de l'avant avec ce programme.

• (1120)

Le porte-parole du Bloc québécois en matière de finances peut bien dire à son collègue chargé de l'agriculture qu'à son avis, il ne faut pas dépenser pour l'agriculture, mais nous allons le faire parce que nous croyons dans ce secteur au Canada.

Nous demandons aux groupes d'agriculteurs de considérer l'éventail de programmes qui sont en place, les nouvelles initiatives qui découleront peut-être des discussions sur le filet de sécurité et les fonds qui sont disponibles pour financer ces programmes, puis de nous dire quelle est la meilleure façon de dépenser les ressources limitées, les maigres ressources dont nous disposons. Je sais que mon collègue, le porte-parole du Bloc en matière financière, m'appuiera à cet égard.

Des avances de fonds entièrement libres d'intérêt constituent-elles la meilleure façon d'employer ces fonds? Pourrait-on faire que les programmes d'avances de fonds soient plus efficaces à meilleur coût? Tel est le débat que nous devons tenir ici.

Un autre élément de sécurité pour les exploitations agricoles familiales réside dans les programmes qui sont en place pour aider les agriculteurs à gérer leur exploitation. Il y en a un certain nombre. Certains sont contestés; d'autres visent à aider les agriculteurs à s'adapter aux changements de situation financière dont le porte-parole a lui-même parlé au cours de ses observations.

Dans certains cas, les programmes provinciaux sont similaires aux nôtres. Il nous faut évaluer ces programmes. Il nous faut nous demander quels types de programmes peuvent être considérés comme connexes et comment ils peuvent le mieux satisfaire aux besoins futurs. Comment peut-on supprimer les doubles emplois entre les divers niveaux de gouvernement? Comment peut-on servir directement les agriculteurs? Nous allons examiner tous nos programmes fédéraux dans cette perspective.

La sécurité des exploitations agricoles familiales et des collectivités agricoles en général est liée à la question du développement rural. Un secteur rural sain est important pour assurer la prospérité de l'industrie agricole et vice-versa.

Le premier ministre a demandé au ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire de promouvoir et de favoriser le renouveau rural à l'aide des ressources d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada. En conséquence, le ministre a annoncé qu'on était à établir au sein de son ministère un secrétariat du renouveau rural qui assurera la direction et la coordination de ce renouveau.

Ce secrétariat va collaborer avec les autres ministères, les gouvernements provinciaux, le secteur industriel, les collectivités, les organisations et les intervenants locaux afin de relever les défis qui se posent au Canada rural.

La clé de cet effort réside dans le partenariat, la coordination des programmes du gouvernement, la vigilance et la volonté politique d'assurer que les habitants et les problèmes du secteur rural reçoivent toute l'attention qu'ils méritent au Cabinet et au gouvernement en général.

[*Français*]

En ce qui concerne la gestion de l'offre, la nouvelle entente du GATT nous obligera à des rajustements, c'est sûr, mais il faut tout de même reconnaître que nous avons réalisé un important gain. Nous nous sommes assurés que les tarifs seraient assez élevés, qu'ils s'appliqueraient assez longtemps et qu'ils seraient combinés à des règles d'accès suffisamment claires pour que les secteurs de production se tirent d'affaire convenablement.

De concert avec les provinces et l'industrie, nous élaborons un système de gestion de l'offre durable et sensible aux nouvelles conditions du marché. Un groupe de travail réunissant le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie mènera des consultations et élaborera une stratégie pour tirer le maximum du nouveau contexte commercial.

[*Traduction*]

Beaucoup des entreprises du secteur agro-alimentaire sont des petites ou des moyennes entreprises. Un élément clef de notre programme consiste justement à aider ce type d'entreprises à réaliser pleinement leur potentiel de création d'emplois. Nous mettrons en place un comptoir unique pour les entreprises. Nous fournirons l'aide nécessaire à la prospection de marchés pour que les entreprises puissent prospérer à l'échelle mondiale et nous continuerons d'éliminer les tracasseries administratives et la réglementation inutile.

[*Français*]

L'heure est aux changements. Ce Parlement doit aussi se mettre à l'oeuvre en collaborant pour assurer la prospérité de notre industrie agro-alimentaire.

● (1125)

Notre gouvernement ne s'est pas tourné les pouces, quoi qu'en dise l'opposition. Je fais appel à leur bon sens et à leur collaboration pour que s'effectuent ces changements positifs au sein de l'industrie. Tous les Canadiens en bénéficieront.

[*Traduction*]

Je crois que les agriculteurs et les gens d'affaires du Canada reconnaissent l'importance du secteur agro-alimentaire dans l'économie canadienne. Nous tenons tous à ce que l'avenir de tous les Canadiens soit le plus brillant possible.

En conclusion, nous de ce côté-ci, nous réjouissons du débat. Un simple coup d'oeil suffit pour constater que la composition de la Chambre des communes a changé radicalement par rapport à ce qu'elle était avant les dernières élections. Comme l'intervention du député l'a très bien fait ressortir, l'agriculture suscite un grand intérêt dans les rangs du côté ministériel et nous pouvons compter sur des députés qui connaissent très bien ce domaine. Le monde rural exerce une forte influence au sein du caucus libéral.

Le Parti réformiste lui-même nous apporte d'excellentes connaissances sur l'agriculture dans l'Ouest, tandis que le critique des questions agricoles du Bloc québécois est un expert reconnu du domaine, tout comme, d'ailleurs, le critique bloquiste des questions financières, qui est un éminent économiste du domaine agricole.

Le gouvernement peut miser sur les immenses connaissances en agriculture que possèdent ses députés et sur leur enthousiasme pour ce domaine, ainsi que sur la bonne foi des partis d'opposition. C'est pour cette raison que nous sommes heureux de participer au débat d'aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme je remarque que beaucoup d'entre vous veulent poser des questions ou faire des observations au ministre des Finances, je vais essayer de donner la parole au plus grand nombre possible de députés durant la période de 10 minutes à notre disposition.

Je vous encourage donc à poser des questions brèves et j'encourage le ministre également à donner des réponses brèves afin que le plus grand nombre possible de députés puissent intervenir.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Merci beaucoup, monsieur le Président, de l'occasion que vous me donnez de m'adresser au ministre des Finances. Dans le secteur agricole, je ne lui connaissais pas ces talents d'orateurs-là.

Le ministre remplaçant du ministre de l'Agriculture disait tout à l'heure que j'étais d'accord pour qu'on coupe dans les subventions agricoles. Avec les énormes bouleversements que subit, à l'heure actuelle, le secteur agricole québécois et canadien, je n'ai jamais dit une telle chose, monsieur le Président, au contraire!

Il faut continuer à soutenir le secteur agricole et même le soutenir davantage, pour le rendre plus performant qu'il ne l'est à l'heure actuelle et je ne parle pas seulement au niveau primaire, mais aussi au niveau de la transformation, pour affronter les défis de la concurrence mondiale.

Quand on parle d'inertie dans la motion, je vais vous dire de quoi on parle. Depuis 1986, même, ça remonte à 1982, quand j'étais moi-même à l'emploi du ministère de l'Agriculture du Canada, on discute beaucoup, en tout cas le gouvernement fédéral, les provinces et les agriculteurs.

On discute surtout depuis 1986, avec les conservateurs, et le ministre des Finances actuel dénonçait lui-même le fait qu'on discutait sans qu'il n'y ait jamais de décision prise. Et pourquoi? Parce qu'il se passe exactement la même chose aujourd'hui et ce sont les hauts fonctionnaires qui veulent appliquer des politiques mur à mur, d'Est en Ouest, dans le secteur agricole comme ailleurs, et j'ai souvent questionné le ministre de l'Agriculture sur les programmes de sécurité du revenu et les négociations qu'il y a à l'heure actuelle entre les fonctionnaires et les produc-

teurs horticoles. Ce qu'ils me disent, c'est qu'il faut laisser cela entre bonnes mains, les fonctionnaires sont là pour y répondre.

Alors, je pose la question au ministre de l'Agriculture: Quand va–t–on établir, justement, des vraies politiques pour faire en sorte que les agriculteurs canadiens puissent affronter la mondialisation, et quand le gouvernement va–t–il mettre ses culottes, quand il est menacé constamment par les Américains dans des questions de litiges commerciaux, comme c'est le cas pour la tarification, à l'heure actuelle, et comme c'est le cas pour le blé durum canadien?

M. Martin (LaSalle—Émard) Monsieur le Président, tout d'abord, je suis certainement le premier à reconnaître que je ne suis pas reconnu personnellement comme étant un expert en agriculture, sauf que je devrais dire à mon honorable collègue que je suis agriculteur.

J'ai une ferme, je suis un éleveur de boeuf dans Brome—Missisquoi, c'est–à–dire un des plus beaux coins du Québec, et je l'invite à venir visiter ma ferme et voir ce que c'est, vraiment, travailler avec la terre.

• (1130)

J'invite aussi le critique de l'agriculture du Bloc québécois. Je peux lui parler comme à un agriculteur du Québec et je peux lui dire certainement que pour moi, comme agriculteur du Québec, non seulement le gouvernement provincial est important, mais le gouvernement fédéral l'est aussi.

Ils ont demandé: Quand va–t–on affronter les Américains? Je pense que le ministre de l'Agriculture et le secrétaire parlementaire l'ont très bien élaboré; on l'a fait. Moi–même, j'étais à Washington il y a deux jours, j'y ai rencontré le secrétaire au Trésor et j'ai soulevé la question du débat que nous avons ici entre nous. Je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'on demeurera ferme au cours de ces discussions avec les Américains et qu'on en sortira vainqueur, parce qu'on a raison.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les remarques du ministre des Finances au sujet de l'agriculture, et sa présence ici aujourd'hui me réjouit parce que beaucoup des décisions touchant l'agriculture ont des répercussions financières.

Le discours du ministre était de ceux qu'on peut qualifier d'inattaquables. Je suis certain que, si on feuillette les comptes rendus des débats, on verra que les ministres de l'agriculture et les ministres des finances, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, prononcent des discours semblables depuis des temps immémoriaux.

Il n'y avait vraiment rien d'important dans ce discours, rien que je puisse rapporter aux électeurs de ma circonscription rurale pour leur redonner espoir ou au moins pour les aider à prendre les décisions nécessaires dans la gestion de leurs entreprises agricoles.

Il y a une question cruciale à laquelle nous aimerions que le ministre des Finances réponde de façon claire et précise. Nous voudrions savoir quand l'aide financière fédérale à l'agriculture est justifiable.

Le Parti réformiste a déjà énoncé clairement dans quelles circonstances nous estimons que l'aide est justifiable, et je peux donner huit exemples précis, soit les guerres commerciales internationales, les questions liées au transport, les désastres naturels, les disparités régionales dans le secteur agricole, les variations de prix des produits agricoles sur le marché, la survie du Canada rural, la recherche et le développement ainsi que les mesures de protection de l'environnement et de conservation.

Je voudrais donc savoir si le gouvernement appuie l'aide financière à l'agriculture dans ces circonstances précises, car je ne suis pas certain qu'il y ait assez d'argent pour tout. Nous avons besoin de savoir quelles sont les priorités du gouvernement. Comme le ministre n'a pas tari d'éloges envers son collègue, le ministre de l'agriculture, je suis certain qu'ils ont eu de longues consultations et qu'ils ont un plan d'action.

Je voudrais savoir quelles sont les priorités du gouvernement fédéral en ce qui concerne le regroupement des programmes fédéraux. Le ministre a mentionné que c'était là une possibilité. Nous voulons savoir quels programmes seront regroupés dans le domaine de l'agriculture. À quoi pouvons–nous nous attendre de la part du gouvernement?

Nous nous demandons aussi si le gouvernement peut s'engager à faire des réductions seulement au niveau de l'administration des programmes agricoles, sans toucher aux fonds accessibles, à moins que des économies puissent être réalisées grâce à une amélioration de la situation en ce qui concerne les guerres commerciales.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai abordé longuement dans mon intervention les questions que le porte–parole de l'opposition a évoquées.

Notre position touchant les guerres commerciales est très claire: nous sommes tout à fait prêts à aller jusqu'au bout pour défendre l'agriculteur canadien, et le ministre de l'agriculture l'a fait savoir très clairement. Nous avons raison et nous allons gagner, cela ne fait aucun doute.

Quant à la recherche et au développement, encore une fois, j'en ai parlé abondamment dans mon intervention. Si l'on examine l'évolution de l'agriculture canadienne au fil des années, on constate que, grâce à nos investissements considérables dans la recherche et le développement, nous avons pu mettre au point de nouvelles formes hybrides de grains, notamment dans la région dont vient le député, lesquels grains ont connu un grand succès sur les marchés mondiaux.

Nous avons déclaré très clairement que l'industrie agro–alimentaire constituait un élément essentiel de l'économie canadienne en pleine croissance. C'est une industrie qu'il vaut la peine de soutenir sur les marchés mondiaux.

Le ministre lui–même fait actuellement une tournée des marchés asiatiques qui sont cruciaux pour l'avenir de l'agriculture canadienne.

Quant aux compressions budgétaires, nous avons dit également que le ministère de l'agriculture, à l'instar des autres ministères, réduira les lourds coûts d'administration dont nous avons hérité, afin de consacrer plus d'argent aux programmes de soutien des agriculteurs canadiens.

Cela fait partie intégrante de la philosophie de notre gouvernement en matière d'agriculture, de défense ou d'industrie, à savoir que nous croyons vraiment qu'il faut réduire l'énorme appareil gouvernemental de sorte que nos maigres ressources puissent être investies sur le front où se livrent les batailles.

• (1135)

J'ai parlé avec beaucoup d'enthousiasme du ministre de l'Agriculture et du travail qu'il est en train d'accomplir. Nous avons adopté le principe suivant comme un des piliers essentiels de notre philosophie économique: l'agriculture canadienne doit non seulement survivre, mais croître. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, c'est parce que nous voyons dans l'agriculture canadienne non seulement des problèmes, comme le fait l'opposition, mais aussi d'extraordinaires perspectives d'avenir.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous sommes heureux que le ministre des finances parle d'agriculture. Il est excellent orateur, mais ce ne sont que des mots. Ce sont essentiellement de belles phrases creuses, comme celles du ministre de l'agriculture: des mots.

Prenons le cas du GATT. Le Canada a essuyé la défaite. Nous sommes dans une situation difficile parce que le gouvernement fédéral n'a pas été assez fort dans ces négociations. Que dire aussi des exportations de blé? Pourquoi accepter de limiter nos exportations vers les États–Unis? C'est ce qui est en train de se négocier. Si le Canada se respectait le moindrement, il n'accepterait aucune limite. Nous négocierions dans le cadre de l'Accord de libre–échange.

Quant au voyage du ministre de l'agriculture en Chine et ailleurs, ce fut évidemment un bon voyage pour lui. J'espère que le Canada en retirera aussi quelque chose. Toutes ces mesures vont de soi, en fait; elles correspondent à ce qu'on attend normalement d'Agriculture Canada et du gouvernement fédéral. Mais nous nous attendons à un peu plus au lieu de nous contenter du strict minimum. Nous attendons de nouvelles idées et de meilleures idées en agriculture.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai dit dans mes observations, tout comme le secrétaire parlementaire, que, dans le programme exposé par le ministre de l'agriculture, nous avions été extrêmement précis quant aux mesures que nous entendions prendre.

Il y a effectivement des domaines où nous avons annoncé des consultations, car nous estimons que c'est un élément essentiel du processus démocratique que d'aller demander leur avis aux citoyens. Les députés réformistes sont sûrement d'accord pour que nous consultions les Canadiens et que nous discutions avec les intéressés.

Je n'arrive pas à croire que le Bloc québécois ne partage pas le même point de vue, soit que le gouvernement doit consulter les protagonistes avant de proposer son programme définitif. Nous avons affiché nos couleurs. Nous avons dit ce que nous allions faire.

Ma dernière observation en réponse à l'intervention du porte–parole concerne le GATT. J'ai vu se dérouler ces négociations. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, elles touchaient à leur fin. Le gouvernement précédent n'avait pas été à la hauteur de cette tâche redoutable; il avait d'ailleurs fini par avouer la vérité. Je dois dire qu'il avait très mal mené son jeu à Genève. Même s'il était très tard dans les négociations, nous avons réussi à arracher une extraordinaire victoire grâce à nos talents de négociateurs.

Alors que le GATT aurait pu être catastrophique pour le Canada, nous avons remporté une éclatante victoire parce que nous savions exactement ce que nous voulions. Nos négociateurs sont partis en Europe, ils se sont attelés à la tâche et ils n'ont pas lâché prise avant d'avoir emporté le morceau. Je suis persuadé que, dans son for intérieur, le porte–parole de l'opposition le sait bien.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, j'aimerais aviser la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement et avec votre consentement, les députés de notre parti qui débattront cette motion se partageront le temps qui leur est alloué.

Je suis très enthousiaste à la suite du discours que le ministre a prononcé ici ce matin. J'aimerais simplement lui faire part de quelques observations avant de présenter au gouvernement libéral un exposé plus détaillé de la situation.

Je suis de ceux qui sont devenus exploitants agricoles grâce à des programmes comme ceux offerts par la SCA et la SCAM. On m'a garanti un taux d'intérêt peu élevé pendant 25 ans, à ma grande joie. Pour moi, c'était la seule façon de pouvoir acquérir une terre et de continuer à l'exploiter jusqu'à ce que je prenne ma retraite comme agriculteur.

• (1140)

Je me demande pourquoi, durant les années 70, le gouvernement libéral a modifié les règlements concernant le crédit agricole de manière à mettre un terme à cela et pourquoi il a permis aux banques de s'occuper du financement des jeunes agriculteurs. Je me demande aussi pourquoi, durant cette période, le gouvernement libéral a laissé les taux d'intérêt grimper jusqu'à 24 p. 100, obligeant ainsi des milliers d'agriculteurs à abandonner leurs terres.

Je me réjouis que le ministre soit prêt à prendre certaines mesures de redressement. J'espère qu'il en prendra de très solides pour l'Ouest, car la situation y est très précaire. Si rien n'est fait, les gros agriculteurs de l'Ouest pourraient très bien marcher sur Ottawa pour exiger des changements. J'apprécie toutefois ce qu'a dit le ministre et j'espère qu'il tiendra compte de mes remarques.

Sans critiquer aussi vertement que mon collègue du Bloc l'attitude du gouvernement dans le dossier agricole, j'aimerais parler de certains des problèmes auxquels nous, les agriculteurs,

faisons face. J'espère que le parti ministériel aura à coeur de les résoudre, qu'il les examinera et qu'il nous aidera à cet égard.

Mon discours portera essentiellement sur le transport. Je voudrais simplement mentionner certains des problèmes que nous avons aujourd'hui. À notre avis, la pénurie de wagons dans le système ferroviaire n'est pas survenue du jour au lendemain.

J'aimerais rappeler au gouvernement que, dans une lettre en date du 15 novembre 1993, la Commission du port de Thunder Bay a signalé au ministre des Transports que la pénurie de wagons existait depuis un certain temps et qu'elle était en partie attribuable à la politique consistant à utiliser les wagons de chemin de fer à d'autres fins et pour d'autres circuits que ceux pour lesquels ils avaient été prévus à l'origine.

Dans un mémoire qu'elle a adressé en octobre à l'Office national des transports, une compagnie ferroviaire a confirmé que dès le mois de mai une très grave pénurie de wagons nuisait à sa capacité de fournir des wagons. Il ne fait pas de doute que la situation terrible dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui n'est pas venue sans avertissement.

Qu'ont fait les compagnies ferroviaires? Elles ont essayé de mettre la main sur des marchés aux États–Unis sans s'assurer qu'elles disposaient d'assez de wagons pour remplir leurs obligations envers les producteurs de grain canadiens. Elles ont sûrement fait de l'argent, mais au détriment des agriculteurs de l'Ouest.

En vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest adoptée par le gouvernement libéral précédent, les chemins de fer sont censées être passibles de sanctions s'ils n'atteignent pas les objectifs fixés pour le débarquement de grain dans des ports canadiens.

Cependant, ce recours a été inutile puisque les hauts dirigeants de l'Office national des transports ont décidé de ne pas imposer ces sanctions. Je me demande pourquoi. Qui fait partie des dirigeants de cet organisme et quels intérêts protègent–ils? Il semble que ce ne soit pas ceux des agriculteurs.

Cet organisme compte des propriétaires de silos–élévateurs et de terminaux ainsi que des chemins de fer, mais aucun agriculteur. Dans un article du *Western Producer*, il est écrit qu'une compagnie de silos–élévateurs n'a pas expédié le bon grain au port de Vancouver tout récemment. Pourquoi? Elle dispose pourtant de toutes les données commerciales requises. Elle sait quel grain il faut expédier. Le système serait–il inefficace au point qu'elle ne puisse même pas faire charger le grain qu'il faut?

Monsieur le ministre, j'espère que nous allez vous penchez sur cette question parce que la situation me semble ridicule. On dirait presque qu'il y a une conspiration pour faire fermer le système.

William Stinson, président et directeur général du Canadien Pacifique Ltée, a reçu une prime de 448 000 $ pour avoir perdu moins d'argent que l'exercice précédent. Le CP négocie à l'heure actuelle avec deux syndicats pour obtenir leur accord sur des baisses salariales et d'autres concessions afin qu'ils n'aillent pas en grève, mais le P.–D.–G. a touché un supplément d'un demi–million de dollars pour avoir perdu 2 milliards de dollars. Comment le CP espère–t–il conclure une entente avec les syndicats?

Il est impératif que le gouvernement se penche sur ces questions et y trouve une solution sinon il risque d'y avoir une guerre civile si rien ne change. Est–ce que c'est juste, monsieur le ministre, de donner un million et demi au P.–D.–G. et 0,50 $ l'heure aux travailleurs?

• (1145)

Le président suppléant (M. Kilger): Je me suis demandé pendant un moment si l'on ne m'avait pas oublié.

M. Hoeppner: Ma foi, vous savez. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Un instant, s'il–vous–plaît! On ne doit parler qu'un seul à la fois et, pendant que je suis debout, je demanderais au député de prendre le temps de s'asseoir. Je comprends que l'on a très à coeur toutes les questions débattues à la Chambre et que celle–ci n'échappe pas à la règle. Cependant, je dois prier le député d'adresser ses paroles à la présidence.

M. Hoeppner: Je m'en excuse, monsieur le Président. De voir le ministre si impressionné par les questions agricoles, ça m'est allé droit au coeur, mais je vais essayer de me calmer un peu.

La loi oblige les chemins de fer à transporter le grain conformément aux dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Pourquoi ne le font–ils pas? Ça me renverse de voir que, selon les statistiques publiées aujourd'hui, la rotation d'un wagon–trémie est un peu plus longue qu'elle ne devait l'être en 1923. Le système sophistiqué que nous avons aujourd'hui n'a–t–il pas été conçu pour aider les agriculteurs à survivre?

Voilà plus d'un an que les grèves ou les négociations se poursuivent sur la côte ouest, et l'actuel gouvernement n'a pas encore fait adopter une loi de retour au travail. Douze jours ont été ainsi perdus. En outre, pendant le congé de Pâques, on m'a parlé d'un autre arrêt de quatre jours. À Vancouver, nous devons acquitter des frais de surestarie à l'égard de 40 navires qui mouillent dans le port à attendre leur grain. Quand le gouvernement va–t–il intervenir dans ce dossier?

Cette situation a porté un dur coup au secteur agricole de l'Ouest. Expédier du blé fourrager à 100 $ la tonne aux États–Unis en deux fois plus de temps qu'il ne le faut pour acheminer à Vancouver un wagon de colza canola à 500 $ la tonne, c'est insensé! Quand les organismes chargés du dossier agricole, ou bien notre gouvernement, vont–ils enfin prendre des mesures de nature à résoudre ces problèmes? Les agriculteurs ont besoin d'argent pour la prochaine saison. Les programmes agricoles ne peuvent pas parer à tous ces besoins. Nous devons expédier ce grain. Nous devons récupérer l'argent que nous avons investi dans ce grain. J'espère que le ministre écoute et qu'on va intervenir dans ce dossier.

L'autre grave problème causé par la non–livraison de ce grain, ce sont les ventes perdues. Aujourd'hui, le Japon encourage les agriculteurs australiens à planter plus de colza canola parce que le système canadien n'est pas en mesure de livrer ce produit une fois cultivé. Combien de temps l'économie de l'ouest du Canada va–t–elle tenir, si nous ne commençons pas à venir en aide aux agriculteurs dont la production est plus efficace chaque année et qui, pourtant, ne tirent rien de cette culture parce qu'ils ne

peuvent pas la vendre?

Je suis stupéfait de ce qu'a pu accomplir la modernisation, avec toute cette technologie informatique et toutes ces nouveautés pour nous rendre plus efficaces que nous avons introduites dans notre système. Je vais vous en donner un exemple qui n'a rien à voir avec le transport du grain.

Étant agriculteur, j'essaie d'épargner au maximum. Il y a deux mois, juste avant que je ne vienne à Ottawa, j'ai eu une facture de téléphone de 27,65 $. J'ai fait un chèque postdaté à la date de paiement indiquée sur la facture et j'ai demandé à ma femme de le déposer directement au bureau de la compagnie du téléphone pour éviter de payer 45c. de timbre.

Résultat, on m'a renvoyé mon chèque un mois plus tard, accompagné d'une note portant la mention «sans provision», et on m'a facturé des frais de service de 15 $ pour une facture de téléphone de 27 $. Il s'agit d'un service public provincial. Je suis allé à la banque, absolument furieux. Je n'ai jamais eu dans mon compte un solde inférieur à 2 000 $.

• (1150)

Quelqu'un, s'étant tout simplement trompé en introduisant le montant, a reçu le message «sans provision» et, pour cacher son erreur, a simplement écrit une petite note reprenant cette formule «sans provision». Il m'a fallu un mois, et peut-être 30 $ de téléphone, pour déterminer où était le problème. Est-ce là le progrès?

J'ai dit à ma femme: «Je sais ce que je vais faire de la prochaine facture de téléphone. Je la mettrai dans une enveloppe affranchie et la posterai à Morden, car il faudra au moins six mois aux services postaux pour s'apercevoir qu'elle est destinée à Morden. Entre temps, elle aura fait tout le tour du Canada. Le téléphone sera coupé avant que je ne revienne. J'aurai alors l'esprit tranquille et la paix cet été, lorsque Statistique Canada me téléphonera chaque mois pour savoir combien de stocks de grain il me reste.» Cela prouve qu'il y a moyen de contourner le système. Mais combien de temps pouvons-nous le faire?

Je vous demande pardon pour les problèmes que je vous ai causés, monsieur le Président. J'espère que le ministre écoute.

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis parfaitement d'accord avec le député de Lisgar—Marquette.

[*Traduction*]

Je suis d'accord au sujet des critiques qu'il a faites sur l'agriculture et de celles qu'il a adressées au ministre des Finances.

Le ministre des Finances a souligné que Agriculture Canada consulte actuellement les agriculteurs. Encore un fois, il s'agit là de moyens dilatoires, car les agriculteurs savent ce qu'ils veulent. Ils le savent, mais le gouvernement ne les écoute pas.

Dans la négociation du GATT, par exemple, les agriculteurs voulaient conserver l'article XI, mais le gouvernement n'a pas accédé à leur désir. Le problème du transport des céréales est criant dans l'Ouest. Les retards sont incroyablement longs, mais le gouvernement n'en a cure.

Il y aurait peut-être moyen d'améliorer le transport des céréales en passant par la Voie maritime du Saint-Laurent, mais on ne tire pas parti de cette possibilité. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu en Corée et en Chine pour vendre plus de céréales. Pour l'amour du ciel, si nous pouvons exporter nos céréales, pourquoi chercher de nouveaux débouchés en Chine alors que nous pourrions conserver les marchés que nous perdons à cause de l'inefficacité de notre système?

Il y a beaucoup de programmes à améliorer au Canada. Le député de Lisgar—Marquette a donc certainement raison de critiquer le gouvernement de son manque d'initiative pour créer de meilleurs programmes à l'intention des agriculteurs du pays.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je voudrais parler d'un rapport qui a été présenté l'autre jour au Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire pour étayer certains des chiffres que je viens de donner et pour enchaîner sur ce que vient de dire le député à propos de l'acheminement par Thunder Bay.

Des témoins représentant l'AFPC, qui étaient venus nous parler du transport du grain, nous ont dit que, au cours de deux semaines de pesée officielle du grain pour le compte d'Agriculture Canada, on avait découvert que 341 wagons porte-rails étaient mal numérotés et que le grain qu'ils contenaient n'aurait pas été expédié au bon destinataire. Comme 169 wagons étaient mal initialés, il a fallu, en deux semaines, corriger les inscriptions figurant sur 510 wagons, au total.

Au cours de la même période, il s'est produit 26 erreurs dans les différents chemins de fer, les peseurs et les assistants ont pu corriger 45 erreurs, on a laissé du grain dans des trémies de réception à dix occasions, il y a eu 12 déversements, on a trop rempli un wagon couvert ou un wagon-trémie, qui pesaient jusqu'à 25 tonnes de trop, ou encore, on n'a pas suffisamment rempli certains wagons.

Dans l'ensemble, en deux semaines, on avait fait des erreurs dans le cas de 1 173 wagons sur un chargement total de 13 000 wagons. Près de 10 p. 100 des wagons qui allaient à Thunder Bay avaient été mal identifiés par les exploitants de silos-élévateurs. Comment pensez-vous que le grain puisse être bien livré dans ces conditions-là?

• (1155)

C'est pourquoi je dis que le réseau de transport est un fiasco, une calamité. Si ce gouvernement ne règle pas certains de ces problèmes, les agriculteurs ne réussiront jamais à devenir plus efficaces et à produire davantage. Ça n'a aucun sens!

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je commencerai par rappeler la question qu'on me pose le plus souvent dans ma circonscription, Moose-Jaw—Lake Centre. Les agriculteurs me demandent pourquoi les journaux et la télévision ne font jamais état de discussions sur

l'agriculture à Ottawa, et je dois honnêtement leur répondre que c'est parce que nous ne parlons pas d'agriculture à Ottawa. Il m'est parfois difficile, étant moi–même agriculteur, d'admettre que nous ne discutons pas beaucoup d'agriculture ou que nous ne consacrons pas beaucoup de temps à ce sujet. C'est la question qu'on me pose le plus souvent.

Je voudrais parler de deux sujets aujourd'hui, soit les filets de sécurité et l'endettement agricole.

Tout d'abord, les filets de sécurité créés jusqu'à maintenant ont souvent été mal conçus. Ils sont vulnérables aux abus et mal planifiés. Je ne crois pas qu'il y ait un seul agriculteur au Canada qui veuille des subventions agricoles, qu'elles soient fédérales ou provinciales. Ils souhaitent seulement avoir la chance de gagner leur vie décemment dans notre pays, de quelque région qu'ils soient.

Depuis un certain nombre d'années, nous nous sommes occupés des problèmes liés au commerce mondial ou des problèmes climatiques. Notre attention s'est portée sur plusieurs domaines à la fois, de sorte que les gouvernements ont mal planifié l'aide financière accordée aux agriculteurs.

Les filets de sécurité existent depuis de nombreuses années. Il y a eu le RARB, l'assurance–récolte, les Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture, le Programme de stabilisation du revenu des producteurs de céréales et toutes sortes de programmes spéciaux, plus que nous ne pouvons nous ie rappeler.

Nous avons accordé des milliards de dollars en subventions agricoles aux frais des contribuables et, pourtant, il y a encore des agriculteurs en Saskatchewan et ailleurs au Canada qui perdent leurs fermes. Comment peut–on justifier qu'on dépense des milliards et des milliards de dollars? Est–ce efficace, y a–t–il une raison valable d'accorder autant de subventions aux agriculteurs, alors qu'il n'y a pas véritablement de chance de réussite?

La plupart des programmes qui ont été créés sont vulnérables aux abus. Ils encouragent des pratiques agricoles peu efficaces et manquent de cohésion. Comme je le disais, nous sommes passés d'un programme à l'autre presque chaque année.

C'est justement le problème habituellement lié aux programmes de ce genre. La plupart, sinon tous, sont des programmes issus de la bureaucratie, crées par des bureaucrates pour des bureaucrates. Ces derniers parlent peu aux agriculteurs et ils n'écoutent guère ce que les agriculteurs canadiens ont à dire. Nous devons remédier à cette situation.

Je l'ai dit à d'innombrables reprises, les agriculteurs savent quels programmes sont ou ne sont pas efficaces. Ils savent quelle est la meilleure façon de commercialiser leurs céréales et, dans bien des cas, quel est le meilleur moyen de transport.

Je ne suis pas particulièrement critique à l'endroit du gouvernement actuel. Les gouvernements nous en ont fait voir de toutes les couleurs jusqu'à maintenant. Ils sont tous à blâmer.

D'une façon générale, j'accepte le principe de l'assurance agricole, qui est un principe réaliste, à mon avis. Je m'interroge plutôt sur le processus qui doit servir à élaborer ce programme. Est–ce que ce sera un autre produit des bureaucrates, comme c'est arrivé trop souvent dans le passé, ou le fruit d'une consultation auprès des agriculteurs? S'il résulte d'un consultation auprès des agriculteurs, de la base, j'y suis totalement favorable.

• (1200)

Je sors à peine d'une réunion du Comité permanent de l'agriculture qui avait lieu ce matin, où nous avons reçu des représentants de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan. L'an dernier, ces derniers ont fait une synthèse provinciale de la liste des problèmes que soulèvent, à leur avis, les programmes RARB et CSRN.

Dans leur rapport, ces gens ont fait état des problèmes suivants: la baisse du niveau de soutien, des cotisations trop élevées et non conformes aux pratiques bancaires, l'absence de consultation auprès des agriculteurs et un processus de versement trop long.

Au sujet du programme CSRN, ils disent qu'en plus des formules qui sont trop longues à remplir, ce programme est compliqué et mal administré. Ils hésitent à confier leur argent au gouvernement. Le programme ne protège pas tout le revenu agricole et ne convient pas aux jeunes agriculteurs.

Voilà les observations que les agriculteurs de la Saskatchewan font à leurs représentants sur les problèmes qu'ils éprouvent concernant les programmes de soutien du revenu.

Je voudrais aussi m'arrêter deux ou trois minutes sur le problème que constitue l'endettement agricole qui, uniquement en Saskatchewan, dépasse les 5 milliards de dollars. Dans une municipalité rurale voisine de la mienne, Craik, plus de la moitié des agriculteurs ont été l'objet du processus de révision de l'endettement agricole. Autrement dit, ils éprouvent de graves difficultés financières.

En Saskatchewan, le plus gros contribuable municipal est la Société de crédit agricole, et les banques à charte viennent au deuxième rang. L'étude de ces problèmes donne une bonne idée de la gravité de l'endettement général au Canada.

Il y a quelques années, nous avons tous été témoins d'un grand nombre de ralliements agricoles, qui ont surtout eu lieu dans l'Ouest canadien en raison de la crise de l'endettement agricole. Il n'y en a pas eu beaucoup au cours des 12 ou 18 derniers mois.

On vous dira que la crise de la dette agricole est peut–être terminée et qu'elle ne constitue plus un problème. Les prix du bétail montent. De même que ceux des céréales spéciales. La crise est peut–être derrière nous. Pour ma part, je n'en crois rien.

Je crois que la crise de la dette est toujours là et qu'elle est toujours aussi grave. Ce qu'il y a de différent, c'est que les agriculteurs canadiens se sont rendu compte que, s'ils veulent que les problèmes de la dette et de la commercialisation ainsi que les autres problèmes du genre soient réglés, ils doivent s'en occuper eux–mêmes.

Ils ne comptent plus sur l'aide gouvernementale comme ils le faisaient il y a cinq ou dix ans peut–être. Ils ont compris qu'il leur faut élargir le processus et s'occuper eux–mêmes de leurs affaires.

Les agriculteurs ont décidé de trouver eux–mêmes une solution. Voilà pourquoi nous voyons des choses comme un influx énorme de nouvelles cultures au Canada, des cultures spéciales que nous n'aurions pas cru possibles il y a cinq ou dix ans. On s'adonne aujourd'hui à ces cultures. Le secteur de l'élevage s'est considérablement accru. On s'est aussi tourné vers le secteur de la valeur ajoutée. Ma circonscription compte un bon nombre de sociétés à valeur ajoutée qui vont prospérer parce que ce sont des agriculteurs qui en sont les propriétaires et les actionnaires majoritaires et que leur succès ne dépend pas des subventions du gouvernement.

Les emplois non agricoles ont connu une croissance faramineuse. Selon un sondage mené récemment en Saskatchewan, jusqu'à la moitié des agriculteurs de cette province auraient un emploi d'appoint. Comme agriculteur, je dis moi–même souvent à la blague que mon épouse enseigne pour me permettre de m'adonner à l'agriculture. C'est une réalité dans le monde agricole. C'est tout simplement comme cela. Je crois que c'est bon. Les gens commencent à se rendre compte qu'il leur faut se prendre en main.

Je veux dire ici quelques mots au sujet de la Société du crédit agricole. Elle offre à compter de cette année un nouveau programme de prêt–bail. Jusqu'à maintenant, mes électeurs me disent que c'est un bon programme. Par contre, on trouve peut–être qu'une durée de six ans, c'est probablement trop court et qu'il faudrait l'étendre à dix ans.

L'autre observation qu'on me fait au sujet de la Société du crédit agricole—et je terminerai là–dessus—, c'est qu'il a toujours été très difficile de traiter avec elle, qu'elle est très bureaucratique. Beaucoup d'agriculteurs de ma région ont remis leur terre ou l'ont volontairement transférée à la Société du crédit agricole, ces dernières années, et ont eu beaucoup de mal à négocier et à s'entendre avec la société.

Pour terminer, je dirai que les agriculteurs se préparent maintenant aux semences du printemps. Ils sont occupés d'un bout à l'autre du pays. Ils sont sur leurs tracteurs. Ils écoutent la radio. Ce qu'ils voudraient entendre plus que toute autre chose, je crois, en écoutant la radio tout en travaillant ce printemps, ce sont des détails précis. Ils espèrent que quelqu'un exposera en détail les paramètres du programme. Voilà ce qu'ils veulent entendre.

• (1205)

Je crois que la politique agricole doit être mise aux point par et pour les agriculteurs. Ce n'est qu'en consultant les agriculteurs qu'on réussira à résoudre certains des problèmes qui assaillent le secteur agricole.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je prends note des remarques que le député et son collègue ont faites au cours des dernières minutes.

Je tiens à assurer au député que, en ce qui concerne les programmes de soutien du revenu dans le secteur agricole, nous avons un comité national formé de 17 personnes, dont la grande majorité sont des agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada. Je ne crois donc pas qu'on puisse dire que les agriculteurs n'ont pas voix au chapitre dans l'élaboration de ces programmes. Je ne sais même pas comment nous pourrions consulter davantage au sujet de ces programmes.

En réponse à l'avant–dernier orateur, je voudrais annoncer à la Chambre que nous savons très bien que nous avons actuellement beaucoup de problèmes en ce qui concerne la manutention des grains dans l'Ouest.

Quelques–uns d'entre nous ont parlé au ministre, qui est en Chine, ce matin. Le ministre m'a demandé d'annoncer que, demain, il invitera un certain nombre d'acteurs clés dans l'industrie céréalière à le rencontrer le plus tôt possible après son retour de Chine, c'est–à–dire dès qu'on pourra s'entendre sur la date de cette rencontre, pour discuter de toutes ces questions, de tous ces problèmes relatifs à la manutention des grains dans l'ouest du Canada.

J'espère que les députés de l'opposition seront heureux de cette annonce et qu'ils nous feront part de leurs suggestions à cet égard.

M. Kerpan: Monsieur le Président, je suis évidemment au courant qu'il existe un comité national sur les programmes de sécurité du revenu. J'applaudis à cette initiative du gouvernement. Je crois qu'il y a des gens très bien au sein de ce comité.

Cela étant dit, je crois également que nous devons aller un peu plus loin. Nous devons consulter chaque agriculteur au Canada. Les consultations ont toujours visé un groupe choisi, et c'est ça le problème. Ce sont des gens bien, mais ils ne peuvent pas toujours savoir ce que chaque agriculteur veut. Je crois que nous n'aurons du succès que si nous poussons vraiment le processus de consultation jusqu'au bout.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je félicite le député de Moose Jaw—Lake Centre pour beaucoup de ses commentaires.

Par exemple, il a parlé du problème de l'information sur l'agriculture dans les journaux et les autres médias. C'est un gros problème. C'est probablement un élément que nous négligeons ou que nous oublions très rapidement. Il n'y a pas suffisamment de journalistes spécialisés qui parlent d'agriculture. C'est peut–être parce que l'agriculture n'est pas un sujet suffisamment sexy. Même s'il y a beaucoup de sexe en agriculture, le domaine n'est pas assez sexy pour susciter beaucoup d'attention.

Les gens de l'Ouest devraient au moins être rassurés par le fait qu'il y a beaucoup de journaux et de journalistes qui couvrent l'agriculture dans l'Ouest, au Québec et dans l'Est. Cependant, leur nombre a beaucoup diminué ces dernières années.

L'endettement agricole au Québec est très sérieux et constitue un grave problème. De plus, le pourcentage d'agriculteurs qui doivent se trouver un deuxième travail en–dehors du domaine agricole est très élevé.

Un dernier commentaire sur les bureaucrates d'Agriculture Canada. Il y en a beaucoup trop qui ne sont pas des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire n'est pas un agriculteur. Beaucoup de sous–ministres ne sont pas des agriculteurs. Pour régler le problème des bureaucrates à Agriculture Canada, je suggère que 50 p. 100, sinon 75 p. 100 des employés de ce ministère soient des agriculteurs.

M. Kerpan: Monsieur le Président, très brièvement, je veux dire très brièvement que le député a raison lorsqu'il dit que, dans bien des cas, les agriculteurs du Québec ne comprennent pas ceux de l'Ouest et vice–versa. Je crois que cela est évident.

• (1210)

Les médias jouent un rôle important en agriculture. Nous avons suffisamment de médias dans notre coin de planète, mais, comme je l'ai dit, il y a parfois des malentendus entre les régions.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je serai bref.

Mon collègue et voisin de circonscription a fait allusion aux programmes de sécurité du revenu et au problème chronique de l'agriculture. Les électeurs de Kindersley—Lloydminster me disent que, en dépit de toute les consultations, personne n'a la moindre idée du programme qui remplacera le régime universel qui est sur le point de prendre fin.

Je me demande si le député a entendu la même plainte dans sa circonscription.

M. Kerpan: Oui, monsieur le Président. C'est sûr. Étant donné que la Saskatchewan se retirera du régime universel après cette année, il faut trouver quelque chose pour le printemps de l'an prochain. Il est capital que nous élaborions un programme efficace pour les habitants de ma province. Cette situation est indéniablement un grave sujet de préoccupation.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le secteur agricole et débattre de la motion présentée par mon collègue porte–parole de l'opposition officielle en matière agricole.

J'ai eu la chance et l'honneur de travailler pendant longtemps pour les agriculteurs et les agricultrices du Québec et je peux vous dire que depuis 1986, en particulier, toute la question des grands bouleversements mondiaux, négociations du GATT, libre–échange nord–américain, etc., a mobilisé beaucoup leurs réflexions, beaucoup, aussi, leur capacité de concertation et beaucoup de leurs idées.

Ils savent où ils veulent aller, ils savent vers quoi ils veulent tendre, ils savent vers où on doit cibler leurs actions, les actions de leurs partenaires et les actions, aussi, des gouvernements, il ne reste qu'à tirer, comme ils le font depuis toujours, le gouvernement fédéral vers ces objectifs qu'ils poursuivent et qu'ils ont clairement exprimés.

D'abord, en février 1991, lorsque l'Union des producteurs agricoles a mis en branle un processus de réflexion qu'on a appelé les états généraux du monde rural—et à cet égard, je rends hommage à M. Jacques Proulx, qui était président, jusqu'à tout récemment, de l'Union des producteurs agricoles, qui a agi comme un grand timonier, justement, pour concerter non seulement les partenaires de l'agro–alimentaire, mais aussi les partenaires de la «ruralité», dans ce merveilleux exercice des états généraux du monde rural. Alors, je rends hommage aujourd'hui à ce grand timonier, M. Jacques Proulx, anciennement président de la confédération de l'Union des producteurs agricoles.

Qu'est–ce qui a découlé de ça? Il en a découlé un désir profond, très prononcé d'une prise en charge des agriculteurs et agricultrices par eux–mêmes, d'une prise en charge aussi de tous les acteurs de la «ruralité».

On a parlé de concertation entre les partenaires locaux et régionaux. On a parlé de protection et de regénération des ressources en milieu rural. On a parlé aussi et surtout du rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas.

Qu'est–ce que ça veut dire? Ça veut dire subsidialité, modernité, justement, dans la gestion des politiques agricoles et dans la gestion des politiques de développement rural. Ça veut dire un mot que les gens d'en face ne connaissent pas, ne reconnaissent pas et n'ont jamais reconnu: décentralisation, pour une meilleure efficacité.

Cette réflexion–là s'est poursuivie lors du Sommet de Trois–Rivières, en 1991, où là, les partenaires de l'agro–alimentaire du Québec se sont rencontrés, ont décidé d'un certain nombre d'orientations et d'engagements.

Pour n'en nommer que quelques–uns, je pourrais parler d'accentuer les efforts de recherche, de transfert et de veilles technologiques s'inscrivant dans l'orientation stratégique de la conquête des marchés. Parce qu'on a vraiment pris le goût de la conquête des marchés, le goût de gagner, face à la mondialisation des marchés.

On a pris aussi des engagements très fermes entre les différents partenaires de l'agro–alimentaire. Toujours sous le leadership de M. Jacques Proulx, anciennement président de l'UPA, on a pris des engagements en faveur d'un maillage plus efficace entre la recherche, les transferts technologiques et la production. Une meilleure intégration des activités de recherche réalisées par les gouvernements et les universités du secteur privé.

On a pris aussi des engagements très sérieux, pas des discours vides de sens comme le ministre des Finances nous a servis tout à l'heure à titre de porte–parole du ministre de l'Agriculture, mais de vrais engagements sérieux.

Par exemple, celui de reconnaître, de valoriser et d'appuyer la formation des ressources humaines.

• (1215)

On a pris l'engagement d'assurer la pérennité, le développement et la croissance des entreprises agro–alimentaires en identifiant les créneaux particulièrement promoteurs, non seulement pour desservir le marché national, mais aussi le marché mondial.

On a pris plusieurs engagements, surtout de travailler sérieusement à rajuster les programmes de sécurité de revenu présents dans le secteur agricole pour les rendre conformes, non seulement à l'Accord de libre–échange nord–américain, mais aussi à l'Accord multilatéral du GATT.

On a pris l'engagement—et ce, par tous les maillons de la chaîne agro–alimentaire du Québec, autant les producteurs agricoles que les transformateurs et les distributeurs, même les exportateurs—de favoriser le financement et l'autonomie des entreprises agricoles en assurant un transfert vers la nouvelle génération, un transfert vers la relève, de la façon la plus efficace et la moins coûteuse possible. Il ne faut pas oublier qu'une ferme, à l'heure actuelle, pour être productive, étant donné l'immense capitalisation nécessaire, se doit d'avoir un capital très élevé, d'avoir une machinerie de haute technologie. Bref, elle doit emprunter souvent des montants faramineux pour pouvoir être productive, pour pouvoir être compétitive de plus en plus aussi, par rapport aux compétiteurs nationaux et internationaux. Donc, favoriser et améliorer les programmes qui incitent les jeunes à s'établir, voilà un autre engagement pris lors du Sommet de Trois–Rivières, un sommet historique, si on en croit l'ensemble des acteurs agro–alimentaires du Québec à ce moment–là.

De toutes ces réflexions et de ces engagements ou des principes énoncés par les partenaires agro–alimentaires du Québec, j'ai fait découler, je dirais, quatre voies qui devraient être empruntées par les acteurs agro–alimentaires et appuyées aussi par les gouvernements.

Le premier principe est celui de favoriser l'autonomie des entreprises agricoles et des usines de transformation en soutenant leurs démarches, pas en prenant leur place, mais en soutenant leurs démarches, comme gouvernement, pour, par exemple, s'adapter aux nouvelles exigences des marchés. Quand on parle de marchés, on parle des goûts des consommateurs, de leurs goûts de plus en plus pointus et particuliers pour des produits surtransformés, qu'on appelle, des produits de haut de gamme, des produits d'une qualité irréprochable.

On parle aussi de favoriser l'autonomie et la performance des entreprises dans la conquête des nouveaux marchés internationaux. C'est cela, le crédo. Ce n'est pas uniquement d'en arriver à parler de mondialisation et à laisser aller les partenaires en disant: «Le libre marché va tout organiser.» Il faut s'organiser, il faut se concerter, il faut développer l'industrie à l'aide d'une grande concertation entre tous les maillons de la chaîne agro–alimentaire.

Le deuxième grand principe, c'est de considérer les agriculteurs comme des entrepreneurs et soutenir l'entrepreneurship régional. Pour faire face aux nouvelles réalités des années 1980 et 1990, celles de la concurrence internationale, les agriculteurs sont devenus de grands gestionnaires de PME. Et quand je dis «grands gestionnaires», le mot grand s'écrit avec un grand G, parce que j'ai vu évoluer, moi, des producteurs et des productrices agricoles, à partir de 1982, lorsque j'étais à Agriculture Canada, mais surtout de 1986 à 1991, lorsque j'étais employé de l'Union des producteurs agricoles. Je peux vous dire que le secteur agricole est un secteur à haut niveau de risque. C'est un secteur qui est très difficile et où il est très difficile de performer. C'est un secteur où les aléas climatiques font en sorte qu'un producteur ou une productrice agricole qui veut vraiment vivre de l'agriculture doit faire face à différents éléments qui sont hors de contrôle.

Alors, lorsqu'on ajoute au secteur à haut niveau de risque la mondialisation, la compétitivité accrue venant du monde extérieur au Québec ou au Canada, eh bien là, cela prend des gestionnaires hors pair. Je tiens à rendre hommage aux 47 000 producteurs et productrices agricoles du Québec pour le travail qu'ils font journalièrement, parce que ce n'est pas facile de travailler 14, 15 ou 16 heures par jour pour faire vivre une famille. Je pense donc qu'on se doit de respecter ces grands artisans de l'agriculture moderne.

Ces grands artisans doivent aussi bénéficier d'une formation professionnelle continue, parce que, lorsqu'on parle de mondialisation, d'internationalisation, de concurrence accrue, il faut que ces grands gestionnaires soient capables de s'ajuster continuellement à cette concurrence accrue, d'autant plus que, depuis la signature des accords du GATT, lorsqu'on regarde ce qui va se passer au cours des prochaines années, il y aura de moins en moins de protection aux frontières. Autrement dit, il y aura de plus en plus de concurrence de produits alimentaires des États–Unis, du Mexique, de l'Amérique latine en général, de l'Europe et même des pays nouvellement formés, comme on parle de l'Ukraine qui a déjà été et qui risque de devenir encore, au cours des prochaines années, le grenier mondial. Ce n'est pas le Canada qui est le grenier mondial, c'est l'Ukraine qui l'a déjà été jusqu'en 1990 à peu près, jusqu'à ce que là la bureaucratie fasse son oeuvre comme dans toute grosse bureaucratie, dans toute lourdeur administrative qu'on connaît même à l'heure actuelle au sein du gouvernement fédéral, jusqu'à ce que la bureaucratie prenne le dessus et fasse en sorte que l'Ukraine perde son statut de grenier mondial.

• (1220)

Monsieur le Président, une troisième voie doit s'offrir à nous, qu'on doit explorer, qu'on doit concrétiser à partir de la politique des programmes consistants pour affronter les défis actuels, les défis contemporains: c'est la décentralisation.

Je l'ai souligné tout à l'heure. La décentralisation au Québec, ça fait l'unanimité. Lorsqu'on parle de rapprocher les mesures, les règlements, le pouvoir des citoyens et des citoyennes, ça s'applique au secteur agricole. Je pourrais vous dire que ça fait encore plus l'unanimité au Québec depuis qu'en 1989, lors du Congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles, il y a eu une résolution adoptée par 99,3 p. 100 des délégués, réunis en congrès annuel, délégués de l'ensemble du Québec, de tous les secteurs aussi de l'agriculture, une résolution qui disait ceci: «Le gouvernement fédéral doit cesser de s'impliquer dans le secteur agricole québécois. On doit rapatrier l'ensemble des leviers, l'ensemble des budgets aussi, mais des budgets une fois la correction faite pour l'équité.»

Comme l'a mentionné mon collègue tout à l'heure, l'équité des interventions fédérales, en matière agricole, ce n'est pas ce qui va étrangler le gouvernement fédéral et ce n'est pas ce qui étrangle le gouvernement fédéral depuis les 15 dernières années. Les interventions ont toujours été inéquitables pour le Québec.

Alors, la décentralisation des pouvoirs, le rapprochement justement de ces pouvoirs et de ces deniers publics, pour soutenir les efforts des agriculteurs, du fait qu'ils ne sont pas considéra-

bles pour s'adapter aux nouvelles réalités, c'est une troisième voie qu'on doit privilégier.

La quatrième voie, c'est soutenir la transition dans une agriculture durable. L'agriculture durable, c'est–à–dire une agriculture qui, tout en respectant les intéressés de la performance économique, en arrive aussi à protéger et même à regénérer les ressources qui servent à produire un bien agricole, c'est non seulement une nécessité vitale ce développement durable, mais c'est aussi un outil de promotion de l'agriculture aussi primordial que la salubrité ou l'innocuité des aliments.

Je vous dirais que la capacité compétitive de l'agriculture du Québec, comme celle du Canada d'ailleurs, va justement tenir à motre capacité d'avoir non seulement des produits de qualité égale à ceux de nos partenaires commerciaux, mais d'une qualité surpassée. Je vous dirais que la tendance vers le développement durable qui a été adoptée depuis deux ans par les agriculteurs et les agricultrices du Québec se doit d'être supportée davantage, car ce n'est pas facile de «partir» de méthodes culturales ou de méthodes d'élevage conventionnelles vers des méthodes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Mais c'est payant, monsieur le Président. Quand on parle d'adaptation aux nouvelles réalités mondiales, ça devient, je dirais, un outil de promotion inégalé. Ça devient un outil de promotion même qui pourrait être reconnu rapidement par nos partenaires commerciaux.

Je signalerai juste un exemple récent qui nous est apparu. Lorsqu'on a parlé de la somatotropine bovine, cette hormone de croissance qui permet à une vache laitière d'avoir un rendement supérieur de 15 à 30 p. 100, dépendant des études,—mon collègue me corrigera— nous allons obtenir un moratoire si on se fie aux audiences publiques tenues au Comité de l'agriculture et déjà il y a des partenaires américains, des transformateurs qui se tournent vers nous en disant que si on n'utilise pas la somatotropine bovine au cours de la prochaine année, ça pourrait nous favoriser, parce que du côté américain on l'utilise. Quand on parle de lactose pour les nouveau–nés par exemple, l'image de l'utilisation d'une hormone de croissance comme la somatotropine peut nuire à des entreprises comme Gerber, une compagnie qui fabrique justement ce genre de produit–là.

Alors, le fait de maintenir une production qui est «plus biologique», qui a une image plus saine, déjà ça pourrait être payant pour les agriculteurs et agricultrices du Québec et du Canada dans le secteur laitier, par exemple.

• (1225)

Lorsqu'on regarde la concertation, lorsqu'on regarde tous les beaux engagements pris par les acteurs de l'agro–alimentaire du Québec, et ensuite par le Canada, on doit confronter ce défi emballant, cette fraîcheur qu'on retrouve dans le domaine agro–alimentaire, au laxisme du gouvernement actuel, à son inertie, comme le mentionne la motion déposée par l'opposition.

J'écoutais tout à l'heure le ministre des Finances qui disait qu'on avait tout obtenu dans le dossier du GATT. Justement, s'il y a un dossier où on peut faire ressortir l'inertie du gouvernement pour aider à supporter le développement et la croissance de l'agriculture du Québec comme du Canada, c'est bien celui–là. On n'a rien obtenu de particulier dans cette négociation. C'est un *show* qui nous a été offert, dès la signature de l'accord du GATT en disant que le Canada avait gagné partout. Le Canada a perdu l'article XI (2)c)i) du GATT.

Je répète qu'on ne reproche pas au gouvernement d'avoir perdu l'article XI (2)c)i) du GATT, mais ce qu'on lui reproche, c'est d'essayer de «bourrer» les agriculteurs et les agricultrices du Québec et du Canada en leur disant qu'il a gagné partout, sur toute la ligne. Les agriculteurs sont devenus des spécialistes de négociations commerciales au cours des six dernières années. Ils sont devenus des spécialistes du GATT.

On ne peut pas leur rire en pleine face en disant qu'on a tout gagné avec cette négociation. S'il vous plaît, monsieur le Président, un peu plus de respect pour les agriculteurs et les agricultrices du Québec et du Canada! Ils sont prêts à s'adapter; ils ne cessent de le faire et de le démontrer. Ils vont le faire encore, ils vont continuer à s'adapter, mais de grâce, qu'on cesse d'avoir un discours triomphaliste sur le GATT et l'agriculture. Les négociateurs canadiens, sous la conduite du nouveau gouvernement libéral, n'ont absolument rien gagné dans cette négociation.

La même chose vaut pour les subventions à l'exportation pour nos collègues du secteur céréalier de l'Ouest. L'objectif primordial de l'Uruguay Round de 1986 était justement d'éliminer les subventions à l'exportation, celles qui ont causé le plus grand préjudice depuis 1978 au secteur céréalier. Au lieu de cela, on parle d'une réduction de 36 p. 100 des subventions au cours des prochaines années. Il fallait les éliminer ces subventions à l'exportation.

De surcroît, il y a un autre exemple de l'inertie de ce gouvernement, toujours dans le secteur céréalier. Regardez comment se comporte l'actuel gouvernement face aux menaces de représailles américaines dans le secteur du blé durum. Les céréaliculteurs de l'Ouest, les premiers producteurs de blé de qualité au monde, le meilleur blé durum au monde, sont menacés quotidiennement de représailles commerciales par les Américains, et cela injustement. Ils ne sont pas plus subventionnés que leurs homologues américains. On met le doigt sur des politiques comme celle du Crow's Nest Pass Agreement, celle du Nid de Corbeau comme on dit en français, relative au transport des céréales de l'Ouest, alors que du côté américain il y a de telles subventions pour le transport des céréales sur le Mississippi.

Pourquoi ce gouvernement ne se défend–il pas en disant: *No way*, il y a des limites! Vous nous dites qu'on est subventionné dans le blé durum, vous voulez nous menacer de quotas d'exportation sur le marché américain, alors que vous subventionnez vos producteurs céréaliers peut–être plus encore, parce que seule une étude le démontrerait, que les producteurs céréaliers canadiens!

Cela aussi est un autre exemple de l'inertie de ce gouvernement face au secteur agricole québécois et canadien.

On peut parler aussi à l'heure actuelle des négociations bilatérales entre le Canada et les États–Unis. Je vous avoue que je suis inquiet parce que les Américains considèrent que la nouvelle tarification qui découle des négociations du GATT, —celle devant s'appliquer au secteur laitier et au secteur agricole—les

Américains prétendent depuis le début, depuis le 15 décembre dernier que cette nouvelle tarification qui remplacera les contrôles à l'importation par l'article XI doit être soumise aux dispositions de l'Accord de libre–échange nord–américain qui prévoit une disparition des tarifs douaniers au cours des dix prochaines années. Même en ayant eu une protection tarifaire de 343 p. 100 pour le beurre, contrairement à ce que disait le ministre des Finances, rien n'est acquis. On est encore en négociation et les Américains sont très sévères dans ces négociations. Les négociateurs canadiens, conduits par l'actuel gouvernement, se conduisent comme des pee–wee depuis le début des négociations commerciales.

Je vois qu'il me reste très peu de temps, mais je pense que je peux encore ajouter quelques exemples d'inertie.

Je regarde ce qui se passe dans le secteur du poulet, dans le secteur de la volaille en général. Les chicanes entre le Québec et l'Ontario sont en train de déstabiliser l'ensemble de l'industrie, sont en train de compromettre le développement normal de cette industrie–là, ainsi que la mise sur pied de mesures pour leur permettre d'affronter la concurrence mondiale. Je vois l'absence de leadership dans ce dossier.

• (1230)

Je vois le ministre actuel de l'Agriculture qui pourrait faire preuve d'un peu plus de leadership et prendre en main, justement, faire le conciliateur de cette chicane–là. Au lieu de cela, il dit ceci: «Arrangez–vous, entre–tuez–vous et après ça, on verra ce qu'on peut faire.»

Monsieur le Président, c'est inacceptable et vous êtes plus en mesure de comprendre la définition de ce qu'on entend par inertie gouvernementale dans le secteur agricole.

C'est la même chose lorsqu'on regarde, actuellement, les discussions entourant les nouveaux programmes de sécurité du revenu dans le secteur agricole.

J'ai demandé à je ne sais combien de reprises au ministre de l'Agriculture, et je l'ai souligné au ministre des Finances ce matin, à combien de reprises lui ai–je demandé de faire preuve de responsabilité et de dire à ses hauts fonctionnaires qui s'occupent, justement, de la négociation de nouveaux programmes de sécurité du revenu, dans le secteur horticole en particulier, de dire à ses hauts fonctionnaires de procéder, de faire en sorte que les négociations débloquent, qu'on en arrive à mettre en place un nouveau programme de sécurité de revenus pour les producteurs maraîchers du Québec et de l'Ontario qui sont d'accord sur une telle position et qu'on arrête de croire sur parole les hauts fonctionnaires.

Mais, ce sont des gens qui ne font pas preuve de leadership. Ils suivent le mouvement des hauts fonctionnaires. Ils prennent pour du *cash* tout ce que les hauts fonctionnaires peuvent dire dans des négociations, dans des discussions.

Je trouve que dans les circonstances actuelles, c'est très dangereux d'avoir des leaders comme ça, des leaders politiques qui ne prennent pas leurs responsabilités, qui n'ont aucun sens des responsabilités, étant donné les immenses défis auxquels doit faire face l'agriculture du Québec et du Canada.

En conclusion, je souhaite que pour les prochains mois, les agriculteurs du Québec et du Canada soient mieux servis par leur gouvernement fédéral, parce qu'ils méritent d'être soutenus dans l'immense effort qu'ils déploient depuis les dernières années pour affronter les défis de la mondialisation notamment.

Quant aux producteurs du Québec, nous leur offrons, avec l'accession du Québec à la souveraineté, justement le défi emballant qu'ils ont eux–mêmes construit au cours des discussions des dernières années, le défi emballant de construire une agriculture du Québec performante, respectueuse de l'environnement et surtout, une agriculture qui va faire vivre les agriculteurs et agricultrices du Québec, comme du Canada.

Nous leur offrons, surtout pour ceux du Québec, de travailler au bilan agro–alimentaire de leur propre pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis sûr que le député de Québec–Est va ramener son collègue à l'ordre lorsqu'il aura la chance de lui parler un petit peu et de lui faire part de certains faits.

Le député de Québec–Est saurait sans doute que les États–Unis d'Amérique n'ont contesté aucun tarif, aucun, qui ont été déposés par le Canada.

Ils avaient jusqu'au 15 avril pour le faire. J'ai la liste, ici, devant moi. Page après page après page de tarifs. Vous voyez?

Alors, c'est la liste finale concernant les tarifs agricoles. Aucun n'a été contesté par les États–Unis. Est–ce que le député d'en face le savait? Si on s'en tient à ses propos de tout à l'heure, je dirais que non.

Dans un deuxième temps, le député nous a parlé du dossier du blé durum. Sait–il que ça fait quatre fois, juste quatre, que le Canada gagne ce débat–là? C'est quatre–zéro, si on peut utiliser une expression de hockey—on a parlé de hockey, hier soir dans cette Chambre. On a gagné quatre–zéro.

Les États–Unis nous amènent devant le GATT et on a gagné quatre fois jusqu'à ce jour. Si on a gagné quatre fois sans exception, on n'a pas besoin d'être un avocat de Baie–Comeau pour comprendre qu'on va gagner une cinquième fois. Le gouvernement canadien protège les agriculteurs canadiens, fait de son mieux pour les agriculteurs. Et de tout dépeindre de cette façon et d'invoquer une souveraineté pour finir le débat—on peut mélanger de la souveraineté à la crème glacée, en face, ou avec du blé, peut–être les trois ensemble, quand ça fait l'affaire, mais ça n'est pas tout à fait vrai.

Monsieur le Président, on parle de la perte de l'article XI du GATT. J'ai devant moi un article d'un journal francophone de ma circonscription et je demande au député de répondre à tout ça.

Si ce qu'il dit est vrai, comment peut–il expliquer, par exemple, que des revues agricoles disent, et je lis seulement le titre, faute de temps: «Malgré la perte de l'article XI du GATT, les programes canadiens de gestion de l'offre sont saufs», disent–ils. Je pourrais en lire extrait après extrait, où des revues agricoles nous disent que nos quotas sont protégés. Comment se fait–il que les quotas sont protégés pour la communauté agricole, mais pas pour le Bloc québécois? Serait–ce qu'eux ne les favorisent pas?

• (1235)

M. Loubier: Monsieur le Président, je commencerai par la dernière parce qu'elle est trop odieuse, mais il fait toujours la même chose, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Il dit que malgré la perte de l'article XI, les secteurs contingentés survivront, etc. Qui a dit le contraire? Ce que j'ai dit, c'est: «Arrêtez de bourrer les producteurs et productrices du Québec en

leur disant que vous avez tout gagné». Les producteurs sont en train, à l'heure actuelle, de s'adapter. Il est certain que les producteurs et productrices, quand vous les connaissez, sont des gens d'un immense talent, des gens ingénieux. Ils s'adapteront, ils passeront à travers. Vous, je ne suis pas assuré que vous passerez à travers les prochaines élections.

Ce qu'on dit, c'est: «Arrêtez de bourrer les producteurs» qui sont devenus des spécialistes des articles du GATT. Ils savent fort bien que l'article XI est disparu et qu'il est remplacé par une tarification qui, elle, est appelée à diminuer. Ce ne sera pas facile de s'adapter, mais ils s'adapteront. Jamais personne ici n'a parlé de la mort de la gestion de l'offre dans le secteur laitier et dans l'agriculture. Si vous comprenez tout de travers, c'est que vous voulez comprendre tout de travers.

Autre chose: cessons donc de manquer de respect envers l'intelligence des producteurs agricoles à l'égard d'un autre dossier soulevé par le député d'en face. Quand on parle de tarification et qu'on dit qu'à l'heure actuelle il y a des négociations entre les États–Unis et le Canada, s'il nie l'existence de ces négociations, c'est qu'il contredit son ministre de l'Agriculture, son ministre du Commerce extérieur, son ministre des Finances et son premier ministre.

Le 15 décembre dernier, un groupe de travail a été mis en place par le premier ministre lui–même, lors de la signature de l'accord du GATT, un groupe de travail canadien. Du côté américain, il y a eu un groupe de travail mis en place par le président Clinton pour étudier les implications entre l'Accord du GATT et le pendant de l'Accord de libre–échange nord–américain. Comment gère–t–on les deux?

La première chose que les Américains ont dite, c'est que l'Accord de libre–échange nord–américain primait sur l'Accord du Gatt en ce qui a trait à la tarification. C'est–à–dire que la nouvelle tarification prévue pour protéger les secteurs agricole et laitier devait entrer sous l'article de l'Accord de libre–échange nord–américain qui, lui, prévoit qu'au cours des dix prochaines années, il y aura une abolition des tarifs. S'il n'est au courant de rien, je pense qu'il devrait cesser de parler à travers son chapeau.

En ce qui a trait au blé durum, les producteurs céréaliers de l'Ouest. . . encore une fois, je regardais la semaine dernière un rapport du *Prairie Pool* et du *Western Producer* où on disait que le gouvernement canadien devait faire preuve de fermeté. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les producteurs et les éditorialistes de l'Ouest. S'il pense qu'on lit seulement ce qui se passe au Québec, il se trompe. Nous prenons à coeur nos responsabilités d'opposition officielle et on voit que pour la protection des céréaliculteurs de l'Ouest, dans le cas des exportations de blé durum aux États–Unis, le Canada ne fait pas sa «job». C'est cela qu'on met sur la table aujourd'hui. Je peux croire que c'est vrai que ça fait mal se faire dire la vérité et surtout, je vous en prie, monsieur le Président, il faut dire au député de cesser de parler à travers son chapeau. Quand on ne connaît pas un sujet, on s'abstient.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, en effet le député de Glengarry—Prescott—Russell ne connaît vraiment pas le secteur agricole parce que quand il dit qu'aucun tarif n'a été remis en question, il oublie qu'il y a des négociations présentement avec les Américains, surtout sur la crème glacée et le yaourt. C'est le gros morceau des négociations, c'est là où on écope particulièrement, on veut réduire les tarifs dans ces deux secteurs par 200 p. 100. Crime!

On parle d'ignorance, vraiment c'est gros. Cela représente environ 14 p. 100 de l'industrie. S'ils pensent avoir gagné au GATT, pourquoi la crise du poulet en Ontario? Pourquoi les agriculteurs contingentés dans le domaine du poulet sont–ils en panique? Ils ont augmenté leur production de 30 p. 100. Ils font la guerre, ils ne respectent pas les principes établis par le conseil canadien dans la production du poulet. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral, dans les négociations du GATT, n'a pas fait son boulot, n'a pas gagné, effectivement. On a réussi à passer une entente qui paraissait très, très généreuse pour les agriculteurs, mais quand on examine les faits, les disciplines et les secteurs, comme la crème glacée, le yaourt ou le poulet, on s'aperçoit que les agriculteurs réalisent très bien que ce n'est pas nécessairement pour garantir de bons revenus à ces secteurs, au contraire!

• (1240)

Donc, quand le député de Glengarry—Prescott—Russell maintient que le GATT a été une victoire, qu'il n'y a pas de remise en question des tarifs dans certains secteurs contingentés, je dois lui dire que je ne suis pas d'accord.

M. Loubier: Monsieur le Président, comme l'a mentionné mon collègue tout à l'heure, j'avais oublié de mentionner les négociations dans le secteur du yaourt et de la crème glacée. C'est un secteur très important pour le Québec en particulier, puisque ce secteur dispose d'à peu près 48 ou 49 p. 100 de la production de lait de transformation, c'est–à–dire le lait qui sert à produire le yaourt et la crème glacée.

Si on regarde cela du point de vue canadien, c'est 15 p. 100, environ. Les producteurs québécois produisent 40 p. 100 du yaourt canadien. Alors, cela devient pratiquement un dossier majeur pour l'avenir du secteur laitier québécois. J'avais oublié de mentionner cette négociation, mais je suis sûr que le député de Glengarry—Prescott—Russell n'était même pas au courant de cela.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui. Dans mon intervention ou dans la période des questions et réponses qui y fera suite, je serai plus particulièrement heureux de brosser un tableau de la situation pour les députés d'en face, qui ignorent manifestement ce qui se passe dans l'agriculture aujourd'hui, et de tâcher de leur expliquer les faits pour les informer.

J'ai lu la motion et j'ai fait quelques observations plus tôt aujourd'hui à ce propos, mais je tiens à rappeler à mes vis–à–vis que je suis d'une certaine façon d'accord avec eux lorsqu'ils disent dans leur motion que le secteur agro–alimentaire est confronté aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années. Mais, comme je l'ai déjà dit, ces chambardements sont positifs. Ils représentent des défis qui offrent aux

agriculteurs des perspectives qui ne leur avaient jamais été offertes auparavant dans toute cette ampleur.

La motion parle d'inertie de la part du gouvernement, mais c'est tout le contraire. Il y a énormément d'activité dans le secteur. Nous avons des défis à relever. À mesure que nous progressons dans la vie, nous faisons face à des défis et nous devons nous préparer à affronter ces défis et à en tirer le meilleur parti. Nous vivons à une époque qui offre des perspectives nouvelles et qui fait appel à l'imagination.

Il faudrait plutôt féliciter notre gouvernement. Je respecte et je partage l'opinion de certains des députés d'en face qui ont parlé aujourd'hui de certaines des bonnes mesures, à leurs yeux, que le gouvernement a prises. Nous ne sommes au pouvoir que depuis six mois et nous avons dû faire de notre mieux avec la succession qui nous a été laissée, comme le ministre des Finances l'a dit plus tôt ce matin, dans le secteur agro–alimentaire tout comme dans beaucoup d'autres secteurs au Canada.

Nous sommes occupés à faire le point de la situation. Nous consultons constamment les intervenants et tous les intéressés. Je tiens à rappeler aux députés et à tous ceux qui suivent aujourd'hui nos délibérations l'importance du secteur agro–alimentaire au Canada. Le Canada compte environ 225 000 exploitations agricoles, plus ou moins selon la façon dont on fait le décompte et selon la définition que l'on a d'une exploitation agricole. De 425 000 à 430 000 personnes travaillent dans ces exploitations agricoles.

Je rappelle à la Chambre le nom du ministère. C'est le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire. Le secteur agro–alimentaire canadien emploie plus de 1,5 million de Canadiens, soit environ 15 p. 100 de la population active canadienne.

Quant à la valeur de ce secteur, les 10,5 milliards de dollars que les producteurs primaires ou les agriculteurs dépensent chaque année en facteurs de production pour lancer le système donnent lieu à une production agro–alimentaire d'exportation de produits en vrac ou transformés d'une valeur de 13,5 milliards de dollars. À cela s'ajoute ce que les Canadiens dépensent pour leur consommation sur le plan intérieur. Cela ne comprend pas le coût des repas au restaurant, mais cela comprend le coût des aliments que les restaurateurs achèteront. Ces 10,5 milliards de dollars d'intrants annuels des producteurs primaires se multiplient, si bien que la valeur de l'industrie agro–alimentaire au Canada dépasse les 70 milliards de dollars. Si vous me passez l'expression, ce n'est pas de la petite bière. C'est une grande industrie.

● (1245)

Je me suis intéressé au secteur agro–alimentaire toute ma vie et jamais je n'ai vu une concertation des intervenants de cette industrie comme celle que le gouvernement a réussi à réaliser depuis son arrivée récente au pouvoir.

Nous avons réussi à obtenir une excellente coopération des intervenants; ils réfléchissent beaucoup à la situation actuelle et en parlent. Ils s'assoient ensemble pour discuter de ce que les membres de l'industrie et toutes les personnes concernées peuvent faire collectivement pour assurer la prospérité de l'industrie.

Voilà ce que je voulais dire. Je veux aussi féliciter le secteur agro–alimentaire de la façon dont il relève ces défis. Comme l'ont dit d'autres députés aujourd'hui, ce n'est pas facile. Dans la conjoncture économique actuelle, ce n'est facile pour aucun secteur.

Les membres de l'industrie agro–alimentaire n'y échappent pas non plus, qu'il s'agisse des agriculteurs qui ensemencent leurs champs, des éleveurs qui s'occupent de leur bétail ou, à l'autre bout de la chaîne, des transformateurs, des grossistes ou des détaillants.

Ce n'est pas facile, mais ils relèvent les défis, car cette industrie est composée de gens qui ont un énorme potentiel, qui sont très instruits, qui savent comment utiliser la technologie et qui connaissent bien la gestion en général, la commercialisation, etc.

Je les admire et les félicite. Le ministère responsable et le gouvernement sont impatients de continuer à travailler avec eux pour relever ces défis. Je rappelle aussi à tous que le gouvernement est conscient que le Canada est un pays exportateur. Sur chaque dollar que l'agriculteur reçoit de ses ventes—on parle en l'occurrence du prix à la ferme—, environ 46 à 50 cents proviennent en fin de compte de ventes à l'exportation.

Le gouvernement a jusqu'à maintenant pris des initiatives pour exploiter les perspectives commerciales qui s'offrent à nous, et c'est très important. Nous savons que le gouvernement n'a pris part aux négociations du GATT que dans les sept dernières semaines de pourparlers qui devaient durer quatre ans et se sont en fait prolongés pendant sept ans.

Nous avons constaté là–bas que le gouvernement n'avait peut–être pas été aussi franc avec les agriculteurs qu'il aurait pu l'être. Environ 24 mois avant l'arrivée d'un gouvernement plus direct et franc, bon nombre des partisans de la gestion de l'offre avaient quitté la table depuis longtemps, mais le gouvernement précédent ne l'avait pas expliqué aux Canadiens et aux agriculteurs avec toute la franchise souhaitable.

Nous avions deux possibilités, et nous avons fait un choix responsable. Nous aurions pu quitter la table et laisser le reste du monde décider du sort de l'industrie laitière, de la production d'oeufs et de l'aviculture du Canada, mais cela ne nous a pas semblé être une solution responsable. Nous avons participé aux négociations pour arracher le meilleur accord possible.

Nous avons conclu un accord qui prévoit une protection tarifaire. Il n'y a pas d'accord, qu'il s'agisse du GATT ou d'autre chose, dont tout le monde soit parfaitement satisfait. Nous aurions effectivement souhaité que l'article XI soit conservé et renforcé. Si nous avions réussi à renforcer et à clarifier cet article, peu importe dans quelles conditions, il faut avoir l'honnêteté d'admettre qu'il aurait probablement été remis en cause ultérieurement.

Il faut vivre dans le monde d'aujourd'hui. Nous connaissons les avantages de la libéralisation commerciale. Nous avons réussi à obtenir une extraordinaire protection pour l'industrie laitiè-

re, la production d'oeufs et l'aviculture. En l'an 2001, les taux seront encore à 85 p. 100 du niveau actuel.

La réduction ne sera que de 2,5 p. 100 par année au cours des six années suivant la mise en oeuvre de l'accord du GATT, soit le 1er janvier ou le 1er juillet 1995, ce qui reste à préciser.

• (1250)

Jamais nous n'avons fait aussi vite que dans ce différend commercial et nous avons sans doute obtenu la meilleure entente dans les circonstances pour les producteurs canadiens parce que, comme je l'ai déjà dit, nous sommes une nation commerçante. Dans ces négociations et même dans les négociations actuelles sur des questions bilatérales avec les États–Unis, nous avons défendu très vigoureusement notre position.

Dans les négociations bilatérales avec les États–Unis sur le blé et d'autres produits, et c'est une promesse que nous avons faite aux producteurs canadiens et à tout le pays, nous ne signerons aucune entente à moins qu'elle ne soit favorable au Canada, qu'il s'agisse des céréales, des produits transformés ou des produits touchés par la gestion de l'offre.

Nous n'allons pas sacrifier un secteur pour en favoriser un autre, comme d'aucuns le préconisent. Nous disons que nous ne le ferons pas parce qu'il ne faut pas le faire. Il n'y a aucune raison pour le faire. Nous négocions et parlons de choses différentes à la table, mais il n'est pas question de les lier toutes.

Nous avons résolument maintenu notre position, comme le montre le fait que ces négociations bilatérales se poursuivent depuis de nombreux mois. Les fonctionnaires des deux gouvernements ont eu trois face–à–face et de nombreuses réunions, le ministre canadien a eu des entretiens téléphoniques avec le secrétaire américain à l'Agriculture. Nous avons toujours été fermes et nous allons continuer de défendre fermement notre position.

Nous disposons maintenant d'une série de règles commerciales, dont celles du GATT, que tous les pays doivent respecter. Nous pouvons faire appel à l'Organisation mondiale du commerce, comme tout pays peut le faire s'il estime avoir été victime de mesures ne convenant pas ou accusé de quelque chose par un autre pays. On ne doit jamais être naïf au point de penser qu'il n'y aura plus de contestations.

Quand nous croirons que quelqu'un traite injustement le Canada, nous aurons recours aux mesures mises à notre disposition pour examiner la chose, et la contester s'il y a lieu, et force nous est de reconnaître que l'inverse peut aussi très bien se produire.

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russel vient de le dire, dans le litige concernant le blé dur qui nous oppose aux États–Unis, le compte est 4 à 0 en faveur du Canada. Comme il a été dit aujourd'hui, la Commission du commerce international tient en ce moment même aux États–Unis une autre audience sur ce dossier et nous sommes sûrs de l'emporter encore, ce qui nous fera un compte final de 5 à 0.

Ici, au Canada, nous jouons franc jeu. Nous respectons les règles du jeu. Nous avons toujours joué franc jeu, nous continuerons de jouer franc jeu et nous allons encore gagner parce que nous observons ces pratiques commerciales honnêtes.

Nous reconnaissons aussi que nous ne saurions en rester là. C'est très important parce que, si le producteur primaire n'est pas économiquement à la hauteur, le reste ne suivra pas. Si le transformateur, le transformateur de second cycle, le grossiste ou le détaillant fait défaut, c'est tout le système qui va s'enrayer. Nous savons parfaitement que, dans tous ces divers domaines d'intervention, il faut que le producteur et le transformateur soient efficaces et que leurs activités soient rentables pour que le secteur soit prospère.

À cet égard, j'aimerais revenir sur la question relative au secteur régi par la gestion de l'offre que l'opposition accuse aujourd'hui de ne rien faire, ce qui est loin d'être le cas. Le ministre de l'agriculture m'a offert l'occasion d'animer un groupe de travail dans ce secteur. Certains députés de l'opposition ont prétendu aujourd'hui que l'on ne faisait pas appel à la participation des groupes intéressés. Il n'en est absolument rien.

Nous avons doté le secteur régi par la gestion de l'offre de cinq commissions de commercialisation: les producteurs primaires, les transformateurs, les fabricants de produits alimentaires, les transformateurs de deuxième cycle et tous les autres intervenants. Nous avons d'abord dressé la liste des dossiers à traiter et des mécanismes de règlement déjà en place. Ce sont donc les gens qui oeuvrent quotidiennement dans ce secteur, et non des bureaucrates, qui se rassemblent pour décider de la façon dont le Canada pourrait le mieux profiter des occasions qui s'offrent à lui dans le cadre des nouvelles règles du GATT et des nouvelles pratiques commerciales qui sont les siennes.

Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire de plus en faveur de ce type de participation.

• (1255)

Nous avons également fait de grands progrès pour ce qui est de relever le défi proposé par les ministres, aux niveaux fédéral et provincial. Nous savons que l'élimination des barrières interprovinciales au commerce est un défi de taille, comme tout le reste d'ailleurs. Trop souvent, les gens sont d'accord, en principe. mais quand vient de temps d'agir, les objections se mettent à fuser. Nous devons faire taire ces objections.

Nous devons relever le défi et foncer, dans différents secteurs, pour atteindre, d'ici l'an 2000, les 20 milliards de dollars d'exportations. L'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux disent que c'est faisable et voient ce défi d'un oeil favorable.

Certaines personnes ont parlé d'inertie. De toute évidence, elles ne savent vraiment pas ce qui se passe au gouvernement. Je leur conseillerais de se renseigner là–dessus et de suivre les choses d'un peu plus près.

J'ai parlé de la gestion de l'offre. J'ai aussi parlé des discussions bilatérales avec les États–Unis. Il y a quelques minutes, j'ai annoncé à la Chambre, et je reviendrai là–dessus un peu plus tard, que certains d'entre nous avaient discuté ce matin avec le ministre, qui se trouve en Chine. Nous sommes pleinement

conscients des problèmes et des défis qui se posent actuellement pour le transport du grain de l'Ouest.

Le ministre devrait annoncer officiellement demain qu'il réunira, dès que possible après son retour d'Asie, un petit groupe d'intervenants clés du secteur du grain de l'Ouest pour qu'ils réfléchissent à ce que l'on peut faire pour régler les problèmes qui existent là-bas et, à partir de là, qu'ils examinent la situation de l'industrie du transport du grain de l'Ouest et l'industrie du grain au Canada. Le problème ne concerne pas uniquement l'Ouest. À l'heure actuelle, il a pris des proportions critiques dans cette région, mais c'est un problème national.

Nous avons déjà apporté des modifications découlant de notre programme électoral et nous en avons annoncé d'autres relativement à la Société du crédit agricole. Nous avons probablement réalisé plus de progrès dans la réglementation des pesticides et leur enregistrement au cours des 60 derniers jours que le gouvernement précédent ne l'avait fait entre le moment où il a déposé cette étude en décembre 1990 et la date où il a heureusement été remplacé par le gouvernement actuel.

En outre, nous avons ajouté du personnel dans nos bureaux commerciaux dans le monde entier, notamment au Mexique, au Japon et à Taiwan et cela nous rapporte d'excellents résultats. Nous avons établi au sein du ministère un nouveau service des marchés et de l'industrie chargé de collaborer avec les producteurs, les associations de producteurs, les transformateurs et l'industrie, tandis que nous essayons de profiter de nouveaux débouchés dans le monde entier pour écouler nos produits de seconde transformation.

Nous avons remporté assez de succès, mais pas autant que nous aurions aimé en obtenir dans le passé en vendant des produits non transformés. Maintenant, si nous voulons créer des emplois et profiter de la valeur ajoutée des produits, il nous faut ajouter cette valeur, procéder à une transformation ultérieure.

Comme nous le savons, le ministre fait une tournée de quelques jours en Corée, à Hong Kong et en Chine, non seulement pour parler de grain, de boeuf, de produits laitiers et de porc, mais également pour raffermir les liens et les alliances stratégiques que nous avons là-bas, car nous savons que la Banque mondiale elle-même considère que, d'ici l'an 2000, cette région du monde représentera 50 p. 100 de l'augmentation des échanges commerciaux, notamment dans le secteur agricole.

Cela ne nous laisse pas beaucoup de temps, entre 1995 et l'an 2000, pour assister à une augmentation de 50 p. 100. C'est parce que la moitié de l'accroissement de la richesse dans le monde se fera dans cette région et nous devons donc être présents là-bas. Nous collaborons avec tous les intéressés dans l'industrie afin de profiter collectivement de cette situation.

Nous allons réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dans le programme électoral que nous avons présenté à l'automne dernier aux Canadiens. Ainsi, en ce qui concerne le secteur agro-alimentaire, nous voulons assurer sa sécurité financière, veiller à la qualité des aliments des Canadiens et garantir à nos citoyens que nous allons maintenir et améliorer la pérennité des ressources qui ont tant d'importance pour nous tous. Nous y parviendrons en lançant des programmes d'adaptation et de développement ainsi qu'en consultant tous les intéressés. Nous allons favoriser cette croissance grâce à des initiatives destinées à répondre davantage aux besoins du marché et à ajouter de la valeur à nos produits. Je suis fier de dire que nous allons réaliser ces objectifs tout en demeurant responsables sur le plan financier.

• (1300)

En terminant, je voudrais formuler une dernière observation que je garde toujours pour la fin, car je tiens à la rappeler aux gens. Il est vrai qu'il y a beaucoup de secteurs importants dans l'économie canadienne, mais peut-être parce que je suis né et que j'ai grandi sur une exploitation agricole ou parce qu'après ma famille, c'est au secteur agro-alimentaire que j'accorde le plus d'importance, je veux redire à tous les Canadiens et à la Chambre que, comme nous le savons, comme le ministre et le ministère en sont bien conscients, la santé de l'économie canadienne dépend directement de celle de l'agriculture.

Nous allons nous assurer, avec la collaboration de tous, qu'elle se porte bien et qu'il en ira ainsi de même de notre économie.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je m'adresse au secrétaire parlementaire et je serai bref. Vous avez parlé de l'effondrement du commerce interprovincial. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais simplement rappeler aux députés qu'ils doivent poser leurs questions par l'intermédiaire de la présidence.

M. Harris: Je m'en excuse, monsieur le Président.

Je voulais demander au député s'il pourrait brièvement donner un ou deux exemples précis d'obstacles au commerce interprovincial que le gouvernement s'efforce d'abolir afin de permettre aux producteurs de l'Ouest d'avoir accès aux marchés de l'Ontario et du Québec. J'aimerais savoir s'il s'occupe à l'heure actuelle de faire disparaître un ou deux obstacles pour permettre ce commerce.

M. Vanclief: Monsieur le Président, plusieurs de ces obstacles font l'objet de négociations. Comme je l'ai dit, la question est délicate, tous les intervenants sont d'accord en principe et, lorsque les ministres se rencontrent, ils parlent de plusieurs choses.

La dernière fois que les ministres fédéral et provinciaux se sont rencontrés, ils ont transmis des directives très strictes à leurs fonctionnaires. J'étais présent à cette rencontre et les directives données à cette occasion stipulaient qu'on devait se rencontrer à nouveau et poursuivre les échanges afin de trouver certains points de départ qui nous permettraient de prouver que ce genre d'activité est possible et peut réussir.

Au cours des dernières années, on a travaillé, et réussi jusqu'à un certain point, dans le cas du miel et de quelques autres produits, mais je sais qu'il existe des obstacles plus importants que nous devons examiner et pas seulement dans le domaine de l'agriculture malheureusement. Il y a simplement trop de barrières commerciales entre les provinces. Il semble que nous admettons la situation comme jamais auparavant et que nous avons maintenant la volonté d'agir. Je suppose que c'est comme en toutes choses: pour vaincre une difficulté, il faut d'abord et avant tout l'admettre. Or nous admettons davantage le problème aujourd'hui; nous avons donc fait un grand pas en avant.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je suis en accord avec l'intervenant du gouvernement pour dire que, finalement, c'est le leadership du milieu agricole qui est à la source du dynamisme qui peut exister dans ce domaine-là.

Par contre, c'est bien connu que le problème ne vient pas des agriculteurs, il vient plus de la difficulté du gouvernement à assurer leur défense, de la même façon qu'on n'a pas su défendre l'article XI, de la même façon, un peu, que le protectionnisme est en train de mourir et le seul argument qu'on m'avait présenté à la Commission Bélanger-Campeau, à ce moment-là, par la personne qui est maintenant ministre des Affaires étrangères, c'était: «Le système canadien va protéger la production du lait au Québec et si vous n'êtes plus dans le Canada, vous n'aurez plus cette protection.»

Maintenant, cet argument-là des fédéraux est tombé de lui-même, parce qu'on est dans un marché important. Ce que j'aimerais que le député me dise, c'est: Est-ce que ça n'est pas évident que dans l'économie nord-américaine, dans l'économie canadienne, l'agriculture dans l'Est et dans l'Ouest du Canada a des intérêts tellement divergents, à un moment donné, que d'essayer de défendre cela, ensemble, comme structure, ça crée des problèmes très importants et, finalement, qui sont presque inconciliables? Et je vous donne un exemple. Dans la production de l'agneau, il y avait des règles pour contrôler les maladies. Dans ma circonscription, il y a un producteur d'agneau qui s'est trouvé en situation difficile par rapport à une maladie qu'il y avait chez lui.

• (1305)

Antérieurement, on abattait les bêtes qui étaient touchées par ça et le problème se réglait de cette façon-là. Maintenant, sous la pression des Américains, on a changé la procédure. On n'abat plus de bêtes, parce que pour les Américains, à cause des grands troupeaux qu'il y a dans l'Ouest canadien, ils ont fait pression pour qu'on n'ait plus le même type de contrôle, alors qu'au Québec les troupeaux sont plus petits, on se ramasse avec une directive pancanadienne qui n'a aucun réalisme par rapport aux producteurs d'agneau pur sang.

Cela met en contradiction finalement une situation pour défendre les agriculteurs de l'Ouest et même si ce n'était pas juste pour défendre ces derniers, on a cédé aux pressions des Américains et c'est un problème pour les agriculteurs du Québec.

Je donne cela comme exemple pour indiquer que, selon moi, à l'avenir, les intérêts des agriculteurs québécois et canadiens dans l'ensemble sont très difficilement conciliables. On a des intérêts très divergents et dans le passé on s'en est souvent fait passer là-dessus. Je pense que les agriculteurs québécois vont faire un choix prochainement qui va leur permettre, dans le grand marché économique qu'on a maintenant, d'aller vers des solutions plus concrètes.

[*Traduction*]

M. Vanclief: Monsieur le Président, le député cite l'exemple des producteurs d'agneaux et, personnellement, je ne connais pas la situation. Je voudrais bien qu'il me l'explique et que nous en discutions. Il me semble y avoir anguille sous roche. Je n'accuse pas le député de ne pas donner tous les éléments de l'histoire.

Afin d'illustrer ce que nous faisons pour nos industries à Agriculture Canada, je vais rappeler ce qui est arrivé quand nous avons découvert la maladie des vaches folles. Je n'arrive pas à en prononcer le nom savant. L'an dernier, lorsqu'une vache est morte de cette maladie en Alberta, nous avons fait des recherches et nous avons abattu toutes les bêtes au Canada qui auraient pu entrer en contact avec cette maladie. Nous l'avons fait pour protéger l'industrie du boeuf, et je suis certain que nous ferons la même chose pour l'industrie de l'agneau. Je voudrais bien connaître la suite de l'histoire du député.

Quant aux dispositions protectionnistes de l'article XI, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Il y a des problèmes. Je pose au député la question suivante: Si l'industrie laitière et ses producteurs s'inquiètent tellement de leur avenir, le député peut-il expliquer pourquoi ils sont prêts à payer davantage pour acheter des quotas pour pouvoir produire? Je ne comprends pas pourquoi, si l'industrie est effectivement vouée à la perdition, comme le prétendent les gens d'en face, il y a tant de gens qui tiennent à acheter ces quotas.

C'est très intéressant. Quand on parle aux producteurs laitiers du Québec et du Canada, on se rend compte que la situation n'a pas évolué exactement comme il était prévu, mais, quand on regarde le niveau de protection, quand on regarde le rythme très lent d'évolution. . .

Dans le secteur assujetti à la gestion de l'offre, on constate qu'au cours des six ou sept prochaines années, on aura l'occasion de se préparer à relever les défis du marché de même que les défis que posera le rythme très lent de réduction des tarifs. Je rappelle aux gens d'en face que, même en 2001, la protection de tous les membres de ce secteur sera toujours assurée grâce à un taux tarifaire presque égal, sinon supérieur à 200 p. 100.

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, effectivement, ce gouvernement manque de leadership, c'est très évident, parce que depuis ce matin, on a eu beaucoup de blabla, *lots of talk*, et même d'ailleurs de certains députés, dont le député de Glengarry—Prescott—Russell, vraiment des erreurs.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture vient de nous dire effectivement que le gouvernement essaie de faire de son mieux même quand il y a une division chez les agriculteurs. Mais notez bien que, même lorsque les agriculteurs sont parfaitement d'accord avec les consommateurs, comme c'est le cas pour la somatotropine bovine, qu'est-ce que fait le gouvernement? Après une recommandation du Comité de l'agriculture, une recommandation unanime que certains députés dans cette Chambre connaissent très bien, que fait le gouvernement?

• (1310)

Je voudrais poser la question, justement, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture pour dire: Mais que fait le

gouvernement? Est–ce qu'on va respecter une recommandation du comité agricole d'un moratoire d'un an qui, lui, est soutenu par tous les organismes agricoles au Canada et toutes les organisations de consommateurs?

M. Boudria: Ha! Oui.

M. Marchand: Je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell, comme d'habitude, n'est pas au courant. Je pose la question, donc, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

[*Traduction*]

M. Vanclief: Monsieur le Président, je mets le député d'en face au défi d'affronter le député de Glengarry—Prescott—Russell dans un débat sur l'agriculture. Je recommande, par contre, à mon collègue d'en face de bien se préparer s'il décide de participer à un tel débat.

En ce qui concerne le délai qu'a le gouvernement pour répondre aux recommandations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agro–alimentaire relativement à l'hormone de croissance des bovins, la somatotropine bovine ou STB, ou peu importe comment vous l'appelez, vous savez de quel produit il s'agit, le député le sait très bien, puisqu'il siège à ce comité et qu'il était présent lorsque les recommandations ont été formulées.

Le gouvernement a 150 jours pour faire connaître sa réponse à ces recommandations. Le gouvernement, les fonctionnaires, le ministre et moi sommes déjà en train d'examiner ces recommandations. Que le député soit assuré que le gouvernement répondra bien avant le délai prévu de 150 jours aux recommandations du comité permanent, et ce de façon responsable.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Alors, reprise du débat avec l'honorable député de Beauharnois—Salaberry. Je lui demanderais peut–être de venir en aide à la Présidence en indiquant s'il va partager son temps de parole ou s'il va prendre les 20 minutes en entier?

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'allais vous signaler. Nous allons partager notre temps de parole, en vertu de l'article 43(2).

Je voudrais enchaîner sur la motion qui est à l'étude aujourd'hui, motion sur l'agriculture.

On parle d'inertie de la part du gouvernement d'en face, et je voudrais ajouter à ce terme–là, le terme d'inertie, avec lequel je suis en parfait accord, l'iniquité.

Je pense que dans toute la politique gouvernementale canadienne, depuis plusieurs années, les producteurs québécois ont vécu et connu des iniquités, à mon avis, qui sont inacceptables.

J'ai sorti quelques chiffres pour avancer mes dires et pour que le mot iniquité soit, comme je pourrais dire, ajouté à la motion de blâme d'aujourd'hui, parce qu'effectivement, quand on regarde les dépenses gouvernementales en agriculture, on s'aperçoit que l'agriculture, pour le gouvernement fédéral, ça n'existe que pour l'Ouest canadien.

Un exemple en commençant: on pourrait dire qu'en 1980, le Québec a reçu 300 millions de dollars des dépenses fédérales en agriculture, comparativement à un milliard de dollars pour l'Ouest canadien.

En 1987, le Québec a reçu 410 millions de dollars, comparativement à plus de 4 milliards de dollars pour l'Ouest canadien. Je pense que d'ajouter à la motion d'aujourd'hui le mot iniquité n'est pas superflu ni inapproprié.

Un autre point que j'ai soulevé dans mes recherches, c'est que la part des dépenses fédérales au Québec est passée de 16,4 p. 100 en 1980 à seulement 7,7 p. 100 en 1987, ce qui représente la moitié de la part du Québec au chapitre des recttes monétaires agricoles au Canada, qui s'élèvent à 15,6 p. 100.

Par contre, en 1980, l'Ouest recevait 55 p. 100 des dépenses fédérales en Agriculture, alors qu'en 1987, il recevait 76 p. 100. Voyez–vous la différence, monsieur le Président?

Nous, en 1980, nous étions plus hauts, et en 1987, on diminuait, et dans l'Ouest, ce fut l'inverse. En 1980, ils étaient à 55 p. 100 et en 1987, ils étaient rendus à 76 p. 100.

Encore une fois, je veux appuyer sur le mot iniquité et tout cet argent, il faut considérer que le Québec y participe grandement, parce qu'à travers nos perceptions de taxes et d'impôts, on sait très bien que le gouvernement fédéral en recueille une bonne partie.

On calcule qu'environ 25 p. 100 des taxes et des impôts qui sont perçus par le gouvernement fédéral viennent du Québec, ce qui veut dire que cet argent–là que les Québécois envoient au gouvernement fédéral est redistribué à notre détriment avec iniquité, particulièrement dans le monde agricole.

De 1980 à 1987, les dépenses fédérales en agriculture se sont accrues six fois moins vite au Québec que dans le reste du Canada.

• (1315)

Au cours de cette période, les dépenses fédérales ont augmenté de 192 p. 100. Cent quatre–ving–douze p. 100 entre 1980 et 1987, l'augmentation des dépenses fédérales en agriculture, je suis content de ça. Le gouvernement fédéral a jugé important d'augmenter ses dépenses pour aider l'agriculture. Je reviens à mon mot d'iniquité, et on verra comment ces 192 p. 100 d'augmentation des dépenses fédérales en agriculture ont été distribués.

Les dépenses ont augmenté de 37 p. 100 au Québec comparativement à 340 p. 100 en Alberta; à 292 p. 100 au Manitoba; et à 285 p. 100 en Saskatchewan. Voyez–vous, je reviens encore sur le mot iniquité. C'est impensable de voir des différences aussi flagrantes. Quand on pense, une augmentation de 37 p. 100 au Québec par rapport à 340 p. 100 en Alberta; 292 p. 100 au Manitoba et 285 p. 100 en Saskatchewan. C'est inacceptable. Cet argent, je le répète, provient en grande partie, au moins pour 25 p. 100, des poches des Québécois et des Québécoises.

En 1990, le gouvernement fédéral a dépensé presque la moitié, 50 p. 100, de toutes ses dépenses d'agriculture en recherche. Je ne sais pas si c'est le hasard qui a fait cela, mais le gros morceau, le gros du budget de recherche en agriculture, a été investi dans la production des grains. On sait que la production des grains au Québec se développe depuis quelques années, mais il n'en reste pas moins que dans l'ensemble de notre agriculture au Québec, cela ne représente que 6 p. 100. Donc on a été un peu pénalisés dans la distribution du budget de recherche du ministère de l'Agriculture, quand on sait que le ministère a investi la moitié de son budget de recherche dans les grains et qu'au Québec on n'en produit que 6 p. 100.

Par ailleurs, quand est venu le temps de faire de la recherche dans trois autres secteurs, là où le Québec est beaucoup plus actif, le lait, la volaille et le porc, il n'a mis que 24 p. 100. Pourtant, cela représente pour nous, les Québécois, 59 p. 100 de notre production. Voyez–vous encore l'iniquité? Dix p. 100 des dépenses de recherche mises dans le lait quand la production laitière au Québec représente le tiers de notre production. Encore là, au niveau de la recherche et du développement en agriculture, nous avons été l'enfant pauvre parce que plus de 50 p. 100 du budget de recherche et développement a été affecté dans l'Ouest.

Les politiques injustes du gouvernement fédéral confèrent des avantages indus aux producteurs de l'Ouest et elles affectent la compétitivité des producteurs du Québec, en particulier dans le secteur des céréales et des productions animales, comme je viens de l'indiquer.

Les politiques inéquitables du gouvernement fédéral forcent le Québec à accroître ses propres efforts financiers en matière de soutien agricole. Et ici, on verra encore comment, parce que nous ne recevons pas notre dû de la part du gouvernement fédéral, c'est le ministère de l'Agriculture du Québec qui doit faire un effort à partir des taxes gouvernementales québécoises. En 1987, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a dû injecter dans son agriculture 569 millions de dollars. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral ne mettait que 410 millions. Cela veut dire que la part que le gouvernement du Québec a mise dans son agriculture est plus grande que la part que le gouvernement fédéral a mise dans l'agriculture québécoise.

Par ailleurs, et c'est là l'injustice, il y a une chose qu'il faut souligner, les Québécois ont contribué beaucoup plus au soutien de l'agriculture des autres provinces qu'à sa propre agriculture. En 1987, la participation des Québécois à l'agriculture des autres provinces s'élevait à 1,3 milliard de dollars. On a donné 25 p. 100 des dépenses fédérales en agriculture qui s'élevaient à ce moment à 5,3 milliards, soit plus du double du budget consacré par le gouvernement du Québec à l'agriculture québécoise. Ce qui revient à dire que nous avons pris dans les taxes et les impôts québécois 569 millions pour notre agriculture et 1,3 milliard pour envoyer à Ottawa afin d'aider les autres provinces canadiennes. C'est là encore une source d'iniquité. J'insiste sur ce terme. C'est insensé comme les politiques canadiennes ont été inéquitables envers les politiques québécoises.

• (1320)

Les politiques agricoles fédérales représentent deux poids, deux mesures. Je vais vous citer quelques exemples: entre 1983 et 1987, les subventions fédérales ont été en moyenne de 32 $ la tonne pour les céréales produites dans les provinces des Prairies, comparativement à 12,34 $ la tonne pour celles produites au Québec. Pourquoi 34 $ dans l'Ouest et 12 $ au Québec? C'est quoi, l'affaire? Pourtant, nous payons, nous aussi, nos taxes et nos impôts. Pourquoi ne recevons–nous pas notre dû?

À la livraison du grain des producteurs des Prairies, la Commission canadienne du blé verse, en vertu de la loi, un paiement initial dont le niveau est approuvé et garanti par le gouvernement fédéral. Si les recettes des ventes ne permettent pas de combler ce paiement, le déficit est remboursé par le gouvernement fédéral. Cela a produit les chiffres suivants: entre 1985 et 1988, le gouvernement fédéral a déboursé, à ce titre, 344 millions de dollars pour compenser la vente que faisait la Commission canadienne du blé par rapport au prix qu'il donnait au producteur. Il y avait un manque à gagner de 344 millions et le gouvernement fédéral, à partir de nos taxes et des impôts, a comblé la différence. Mais savez–vous la beauté de cette affaire–là, c'est que les producteurs de grain du Québec ne sont pas admissibles à ce programme–là. On paie pour les autres, mais on n'a pas droit à ces privilèges–là.

Au niveau des programmes de stabilisation des grains, entre 1991 et 1992, le programme de stabilisation des grains de l'Ouest garantissait aux producteurs de céréales de l'Ouest un revenu net équivalant à un revenu moyen des cinq années précédentes. Les trois quarts des primes de ce programme étaient versés par le fédéral et le quart par les producteurs. Les provinces de l'Ouest ne participaient pas à ce programme. Quand est venu le temps d'appliquer ce programme au Québec, le gouvernement fédéral a demandé à la province de Québec d'y participer pour un tiers. Pourquoi les provinces de l'Ouest n'y participaient–elles pas? C'étaient uniquement le producteur et le gouvernement fédéral. Mais quand est venu le temps de profiter de ce programme–là au Québec, ils ont dit au Québec: Vous allez payer un tiers du programme.

Au chapitre de l'aide au transport des grains de l'Ouest, c'est scandaleux. Le gouvernement fédéral verse depuis 1983 un montant annuel indexé de 658 millions. En 1991–1992, le fédéral a versé 1,1 milliard aux compagnies ferroviaires pour le transport du grain de l'Ouest et les producteurs québécois ne sont pas admissibles, encore fois, à ce programme. Nous payons des taxes et des impôts, on les prend et on favorise la production agricole de l'Ouest au détriment des productions de l'Est. C'est pourquoi, à mon avis, en plus du mot «inertie» qu'on retrouve dans notre motion, aujourd'hui, je voudrais ajouter le mot «iniquité». Si j'avais plus de temps, j'aurais d'autres exemples à vous donner, mais j'arrive à la fin du temps de parole qui m'est alloué.

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette, mais le temps mis à la disposition du député est écoulé.

[*Traduction*]

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, certaines observations du député d'en face m'étonnent. Certes, le député joue sur les chiffres.

L'un des principes de notre pays, c'est que nous nous entraidions dans les périodes difficiles. En ce qui concerne les versements faits aux agriculteurs de l'Ouest, je rappellerai au député que nous étions en pleine guerre internationale des prix des céréales et que nous avions le devoir en tant que Canadiens

d'aider nos compatriotes de l'Ouest, et c'est ce que nous avons fait. De la même façon, lorsque les prix étaient à la baisse dans les secteurs du porc et du boeuf, qui sont situés principalement au Québec, ces secteurs ont reçu l'aide de tout le pays.

Le député d'en face devrait comprendre que, s'il y a un programme dont le Québec bénéficie probablement plus que toute autre province, c'est bien le système de gestion de l'offre. Le Québec profite énormément de ce programme. Je crois que 46 à 48 p. 100 de la production laitière du Canada est québécoise grâce à notre magnifique programme canadien de gestion de l'offre.

Le député me dira–t–il ce qui arrivera aux producteurs laitiers de la province de Québec si son parti réussit à réaliser la séparation du Québec, ce dont je doute, puisqu'ils ne bénéficieront plus alors de ce magnifique système canadien de gestion de l'offre?

• (1325)

[*Français*]

M. Lavigne: Monsieur le Président, je pense qu'avec l'exposé que je vous ai fait il y a un instant, j'ai clairement démontré que la participation du Québec au revenu agricole, en matière d'impôt, —et j'aurais pu vous donner d'autres exemples— l'argent qui est envoyé à l'impôt fédéral et qui est réinvesti dans l'agriculture canadienne, encore une fois je vais reprendre mon mot «iniquité», on s'est aperçu qu'il y avait plein de programmes inéquitables.

Pour répondre à la question de mon collègue d'en face, si le Québec devenait souverain, tout cet argent, soit en gros 28 milliards en taxes et impôts qui sont envoyés à Ottawa chaque année, nous pourrions garder cet argent et le redistribuer dans nos différents programmes agricoles sans subir la discrimination et l'iniquité du gouvernement fédéral. Nous aurions alors plusieurs programmes très avantageux pour nos producteurs agricoles. Je pense qu'on pourrait, à ce moment–là, être beaucoup plus agressifs sur les marchés internationaux, prendre notre place autant en ce qui a trait au lait, qu'à la volaille, aux oeufs, au grain, ou tout ce qu'on voudrait produire au Québec.

Je pense que ce n'est pas un problème. Au contraire, cela réglerait un problème que d'être souverains.

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion d'inertie du gouvernement, et d'iniquité, comme le disait mon collègue.

Le gouvernement ne semble pas avoir d'orientation précise en ce qui concerne les voies à suivre en agriculture, et particulièrement dans le contexte de l'après–GATT. Par contre, fidèles au modèle de développement québécois, les intervenants du monde agricole ont entrepris depuis quelques années un vaste effort de réflexion d'où découlent un travail d'équipe et une mise en place de tables de concertation regroupant tous les intervenants du monde agricole au Québec.

Les États généraux du monde rural, tenus en février 1991 à Montréal, réunissaient tous les intervenants québécois impliqués et parties prenantes du développement des régions et de l'agro–alimentaire. L'exercice donna naissance à une série de balises qui formeront la trame de fond des actions à venir. Voici quelques exemples de ces actions: prise en charge par le milieu de son propre avenir; respect et promotion des valeurs régionales et locales; concertation des partenaires locaux et régionaux; diversification de la base économique régionale; protection et regénération des ressources; rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas.

Dans la foulée de ce processus de concertation, les intervenants québécois du monde agricole se sont regroupés et ont travaillé à trouver des moyens pour mettre leur énergie en commun. Ces tables de concertation se sont organisées sur des bases sectorielles, par exemple: l'industrie laitière, porcine et autre. Ces tables dégagèrent, lors du Sommet de Trois–Rivières, en juin 1992, des consensus sur les grandes avenues à privilégier pour assurer le développement de l'agro–alimentaire au Québec.

Exercice sans précédent au Québec, le Sommet de Trois–Rivières donna naissance à une série d'engagements dont, entre autres: accentuer l'effort de recherche et de transfert de technologie s'inscrivant dans l'orientation stratégique de la conquête des marchés; reconnaître, valoriser et appuyer la formation des ressources humaines; assurer la pérennité, le développement et la croissance des entreprises agro–alimentaires; réajuster les programmes actuels de sécurité du revenu basés sur les coûts de production en les appuyant sur le partage du risque et l'incitation des entreprises agricoles à la productivité, à la durabilité et à la perception des signaux des marchés; développer des programmes de sécurité du revenu compatibles avec les règles du commerce international; favoriser le financement des entreprises agricoles et leur transfert sans endettement massif; envisager un support pour les entreprises non viables susceptibles d'être réorientées à l'intérieur du secteur et aider les exploitants et exploitantes qui sortent de la profession.

Les intervenants québécois ont fait un effort de concertation et un exercice de réflexion, maintenant il ne manque que le bon véhicule afin de rendre opérationnelle la nouvelle stratégie du développement agro–alimentaire du Québec.

• (1330)

Les intervenants du monde agricole au Québec savent ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas besoin du gouvernement fédéral pour venir leur dicter des politiques qui ne cadreraient pas avec les priorités et les pistes de développement qu'ils ont eux–mêmes élaborées. Conséquemment, les intervenants québécois désirent contrôler les leviers de décision dans les domaines qui les concernent.

Évidemment, on parle ici d'une décentralisation massive du haut vers le bas. Est–ce cela qu'a à offrir le gouvernement fédéral? Est–ce que le gouvernement est prêt à donner aux Québécois et aux Québécoises les moyens nécessaires pour faire de leur projet une réalité?

Le secteur de l'agro–alimentaire a besoin d'une période raisonnable pour assurer sa transition vers la compétitivité internationale. Malheureusement, le gouvernement fédéral, par sa mollesse, a mal défendu les intérêts des producteurs agricoles canadiens et québécois, lors des dernières négociations de l'Uruguay Round, par sa défaite complète dans la défense de l'Article XI du GATT qui permettait une certaine protection des productions d'oeufs, de volaille et de lait, surtout concentrées au Qué-

bec. Malgré les promesses répétées du gouvernement libéral en décembre dernier, les négociateurs fédéraux n'ont pu rallier à leur cause une coalition suffisamment importante de pays pour défendre et faire accepter le maintien de l'Article XI.

Bien que les quotas d'importation en vigueur actuellement seront remplacés par de hautes barrières tarifaires dont le niveau diminuera graduellement sur une longue période, l'abolition de l'Article XI ébranle considérablement la structure de l'agriculture québécoise.

Le gouvernement fédéral, en acceptant de signer l'Accord du GATT, soumet les agriculteurs canadiens et québécois à un rythme et à des modalités de changement imposés de l'extérieur par leurs concurrents. L'industrie agro-alimentaire doit donc se transformer rapidement pour affronter la nouvelle concurrence internationale.

L'Accord du GATT réduit de 36 p. 100 les dépenses consacrées aux subventions des exportations des produits agricoles. C'est un pas dans la bonne direction, mais insuffisant. Il en coûtera chaque année des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens et québécois à la seule fin de pouvoir concurrencer sur les marchés internationaux les exportations de céréales hautement subventionnées des États-Unis et de l'Union européenne.

Alors que l'on maintient des niveaux élevés de subventions aux exportations de céréales, les accords du GATT obligent le gouvernement à réviser l'ensemble de ses politiques de soutien interne aux productions agricoles.

Le gouvernement fédéral, manifestement, n'est pas revenu de Genève, le 15 décembre dernier, avec le meilleur accord possible et négociable pour les producteurs agricoles canadiens et québécois. La plus grande menace qui pèse actuellement sur les intérêts des agriculteurs canadiens et québécois est l'issue des négociations commerciales canado-américaines dans le domaine agricole.

Le gouvernement fédéral se fait actuellement bousculer par les négociateurs américains sur les questions de la tarification des secteurs contingentés—oeufs, volaille et lait—principalement concentrés au Québec et en Ontario, et sur la question des exportations du blé dur, du yaourt et de la crème glacée aux États-Unis.

Le gouvernement pratique en agriculture des dépenses non structurantes. Le gouvernement doit évaluer le rendement de ses interventions. Agriculture Canada s'implique dans l'analyse, l'organisation et la diffusion d'information sur les marchés agro-alimentaires. Toutefois, le vérificateur général note que l'information recueillie ne correspond pas nécessairement aux besoins des utilisateurs. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire doit se rapprocher de la clientèle qu'il dessert pour éviter un gaspillage des fonds publics.

Le gouvernement doit délimiter davantage son intervention pour s'assurer qu'il ne chevauche pas des initiatives mises de l'avant par les provinces. En effet, au Québec, l'industrie et le gouvernement travaillent de concert depuis plusieurs années pour mettre en place diverses stratégies de conquête des marchés. Puisque le développement de marchés semble devenir une priorité pour le gouvernement fédéral, il est essentiel que ses démarches respectent les priorités établies par le Québec.

Le gouvernement fédéral doit participer, particulièrement sur le plan de la recherche et développement, aux efforts financiers que consentent les acteurs du milieu agro-alimentaire québécois pour relever les nouveaux défis de la conquête des marchés.

• (1335)

L'argent des contribuables ne doit pas être tout simplement dépensé, mais investi de sorte qu'il favorise une restructuration des activités de l'industrie, tout en maintenant la structure de ferme familiale qui est au centre de l'économie agricole du Québec.

Les producteurs et les transformateurs travaillent de concert pour développer de nouveaux marchés et adapter leurs produits aux exigences des consommateurs. Dans le domaine de l'agro-alimentaire, la compétition est forte et l'industrie doit réagir rapidement pour diversifier sa production, tout en s'assurant l'accès à la technologie la mieux adaptée. Pour cela, elle doit suivre l'évolution rapide des technologies utilisées par ses concurrents étrangers.

Le gouvernement doit faire plus que dégager des fonds pour la recherche et le développement. Il doit s'assurer d'une collaboration plus étroite entre son ministère, le secteur privé et la recherche. Nous souhaitons que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour rectifier son tir et que l'argent dépensé réponde aux priorités dictées par l'évolution des marchés. De plus, son intervention doit être équitable et accorder, toutes proportions gardées, la même importance pour chacun des secteurs agricoles.

Une solution qui m'apparaît optimale pour les producteurs agricoles du Québec serait une décentralisation des mécanismes de prise de décision et des budgets inhérents. En somme, une autre bonne raison de plus de faire la souveraineté au Québec!

[*Traduction*]

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je suis ravi de constater que le député reconnaît les avantages du système de gestion de l'offre qui a été mis sur pied dans le contexte canadien.

Je reviens à la charge avec la question que j'ai posée tout à l'heure à son collègue. Le principe fondamental du programme de gestion de l'offre, c'est qu'on gère l'offre en fonction de la demande nationale réelle. Étant donné que 46 à 48 p. 100 de la production laitière canadienne se fait au Québec, comment les députés d'en face vont-ils expliquer à leurs producteurs que, advenant la séparation du Québec, ils pourront toujours bénéficier de ce système qu'ils admirent tellement?

Le député a fait allusion à nos discussions commerciales avec les États-Unis. Il faut reconnaître, je crois, que nos ministres sont inflexibles dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je dirai au député d'en face que nous, de ce côté-ci, apprécierions certes que son parti appuie la position courageuse que nos ministres ont adoptée dans ces négociations dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Lefebvre: Monsieur le Président, j'endosse exactement la même réponse que mon collègue, M. Lavigne, qu'il a donnée à notre collègue d'en face. Je voudrais surtout relever que le coeur du problème pour les Québécois est vraiment l'iniquité, parce que, à nos yeux, on a l'impression qu'en ce qui concerne toute

l'agriculture du Canada, les vues du gouvernement se versent vers l'Ouest.

Je voudrais aussi relever quelques faits que mon collègue n'a pas eu le temps de mentionner tantôt. Dans la production d'agneau, le Québec n'a pas été capable de suivre l'Ouest, alors que son cheptel a crû de 8 p. 100 entre 1981 et 1991. Il a augmenté de 33 p. 100 dans les autres provinces de l'Ouest. Je pense que voici une raison qui nous amène aussi, pour toutes les raisons qui ont été mentionnées, ici en Chambre, depuis le commencement du débat, à faire la souveraineté du Québec afin qu'on nous donne les lois et les articles dont on a vraiment besoin pour bien fonctionner à l'intérieur de notre future nation.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, afin de poursuivre concernant la question du lait au Québec, la question a été posée. . .

[*Traduction*]

. . .au moins deux fois. Évidemment, le système de gestion de l'offre favorisait la production laitière au Québec. C'est le seul avantage dont jouissait le Québec dans le secteur agricole.

• (1340)

Comme le gouvernement fédéral n'a pas réussi à assurer le maintien de l'article XI, la gestion de l'offre est maintenant chose du passé, comme le député le sait. Les agriculteurs du Québec, qui sont mieux organisés que n'importe qui d'autre dans le secteur agricole au Canada, sont prêts à vendre leur production laitière dans d'autres pays. Nous ne pouvons plus fonctionner dans le système de gestion de l'offre à cause du gouvernement fédéral.

Je veux signaler une autre injustice en ce qui concerne les dépenses du gouvernement fédéral. Ce n'est pas comme si les Québécois n'étaient pas généreux. Lorsqu'une province est plus pauvre qu'une autre, nous essayons d'être généreux. Là n'est pas la question. Le problème, c'est la concurrence déloyale.

Cette forme d'injustice envers le Québec dure depuis des décennies. Lorsque le Québec a un avantage marqué dans un secteur, par exemple la production de porc, le gouvernement fédéral dépense de l'argent pour favoriser l'essor des industries dans les autres provinces afin qu'elles puissent concurrencer le Québec.

Ce n'est pas une simple question d'injustice. C'est de la concurrence déloyale, et c'est un des problèmes auxquels les agriculteurs québécois sont confrontés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Alors, le collègue du député de Québec–Est, le député de Champlain, voudrait–il ajouter quoi que ce soit aux commentaire de son collègue avant qu'on commente? Le député de Champlain a la parole.

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le président, ici en Chambre, souvent, on pense qu'on a juste des oeillères sur le Québec, mais je crois que nous sommes capables de comprendre autant l'Ouest dans nos délibérations, mais il faut aussi vraiment faire référence à cette grande iniquité envers le Québec dans tous les domaines.

Nous ne voulons pas passer pour des pleurnichards, mais nous avons relevé tellement d'iniquités à l'intérieur d'Agriculture Canada qu'il faut vraiment le mentionner aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte de parler de ce que notre gouvernement a fait pour protéger les revenus agricoles et les programmes de soutien du revenu des agriculteurs.

Le débat d'aujourd'hui m'intéresse tout particulièrement puisque je représente beaucoup de céréaliculteurs et de producteurs participant à la gestion de l'offre. Je suis prêt à discuter de ces questions avec des députés du Parti réformiste et du Bloc québécois.

Les mesures prises par le gouvernement précédent à l'égard du soutien du revenu agricole ne s'inscrivaient dans aucun plan d'ensemble, mais notre gouvernement a adopté une perspective plus globale. Dans notre programme électoral, nous prenions un engagement ferme en faveur de bons programmes d'aide à l'agriculture.

Notre approche est fondée sur des principes simples, mais efficaces. Les agriculteurs et leurs familles ont besoin d'un ensemble complet de programmes de soutien du revenu pendant qu'ils s'adaptent au nouvel ordre commercial international et qu'ils se placent sur les marchés, programmes stimuleront la croissance économique des collectivités rurales, ce dont le Canada a grand besoin.

Notre gouvernement veut doter les collectivités agricoles des outils dont elles ont besoin pour prospérer au cours des années et du siècle qui viennent. Je suis heureux de dire à la présidence que notre ministre fait un excellent travail à cet égard.

Comme nous le savons tous, le système de soutien du revenu agricole au Canada fait intervenir les producteurs, les provinces et le gouvernement fédéral. Les besoins sont très variés d'une région à l'autre du Canada.

Nous savons qu'ils ne sont pas les mêmes au Québec, dans les provinces atlantiques et même à l'intérieur du Manitoba, dans le sud et le nord de cette province. Étant lui–même agriculteur au Manitoba, le député réformiste de Lisgar—Marquette peut en témoigner.

Le ministre a choisi un mode d'action ouvert et transparent. Peu après les élections, il a convoqué une conférence sur les programmes de soutien du revenu. Tous les intervenants du domaine y étaient invités à exprimer leur point de vue et à faire connaître leurs préoccupations. Nous voulons continuer sur cette lancée dans tous les programmes d'aide à l'agriculture. Nous ne voulons pas un programme pour le Québec, un autre pour la Colombie–Britannique et un autre pour l'Île–du–Prince–Édouard. Nous préconisons une approche nationale globale. Nous rencontrons les leaders du monde agricole québécois.

• (1345)

Par exemple, au cours des négociations du GATT, le ministre a rencontré les producteurs laitiers du Québec et, si je me souviens bien, ceux–ci se sont levés pour l'applaudir à la fin de son discours. Je souligne aussi que c'est un gouvernement libéral qui a introduit le système de gestion de l'offre dont le Québec retire de grands avantages depuis 20 ans. Donc, si on parle de loyauté, je crois que nous avons été loyaux et très représentatifs de tous les agriculteurs dans notre démarche.

Nous voulons mettre en place des programmes de soutien du revenu qui correspondent aux besoins de tous nos partenaires. Les contribuables veulent des programmes transparents et financièrement sains. Par conséquent, notre objectif est de mettre en place un système complet de soutien du revenu agricole qui garantira—et je paraphrase le député—un soutien équitable à tous les producteurs agricoles de toutes les provinces, qui ne fluctuera pas au gré des indicateurs du marché, qui ne se répercutera pas sur les décisions se rapportant à la production et qui sera moins susceptible de provoquer des mesures de rétorsion. Les producteurs de blé de l'Ouest en connaissent un chapitre sur le sujet, d'autant plus que les États–Unis viennent de prendre une nouvelle série de mesures contre eux.

Les agriculteurs ont vu leurs programmes de soutien du revenu subir de grandes modifications ces cinq dernières années. Dans certains cas, c'était pour le mieux—nous reconnaissons les bonnes mesures—, mais dans d'autres cas, ces mesures ont souvent échoué parce qu'elles ont été mises en oeuvre à la hâte et parce que les producteurs ne les acceptaient ou ne les comprenaient pas. Le gouvernement actuel s'est engagé à consulter les personnes visées et à parvenir à des ententes qui donnent des résultats.

Ce que nous avons accompli depuis la conférence sur le filet de sécurité du revenu montre clairement que notre démarche globale de consultation est fructueuse. Ce n'est pas un processus facile. Les gens ont besoin d'exprimer complètement leurs divergences d'opinons. Nous reconnaissons encore une fois qu'il en existe. Le secrétaire parlementaire a reconnu que nous devons nous asseoir à la table des négociations et régler ces divergences d'opinions dans l'intérêt supérieur de tous les agriculteurs canadiens.

Les travaux du comité au cours des six prochains mois seront d'une importance cruciale pour façonner la position économique du secteur. Pour saisir les occasions que nous offrent les accords commerciaux et les marchés internationaux en pleine croissance, nous avons besoin de stabilité et de confiance chez nous. Nous en avons très bien compris l'importance, surtout encore une fois dans l'Ouest, à cause du risque d'une guerre commerciale avec les États–Unis.

La stabilité n'entrave cependant pas notre capacité d'innover et de réagir à l'évolution des marchés; la stabilité nous permet de préserver nos ressources et tient compte des réalités financières.

Pendant la campagne électorale, notre gouvernement a promis de rétablir les avances de fonds sans intérêt pour renforcer le processus d'examen de l'endettement agricole. Le ministre consulte les organismes agricoles et les a invités à soumettre des propositions. Il s'agit d'un problème important.

Au comité des banques, par exemple, nous avons entendu les représentants des agriculteurs du Québec, de la région de l'Atlantique et de l'Ouest. Ils se plaignent de ne pouvoir avoir accès aux capitaux. Les jeunes Canadiens et Canadiennes ne peuvent acheter de fermes, notamment celle de leurs parents, parce que les banques ne sont pas disposées à traiter avec eux. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral est intervenu dans le processus par le truchement d'organismes comme la Société du crédit agricole pour ouvrir des sources de financement aux jeunes agriculteurs canadiens.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire est en train de revoir le programme du Bureau d'examen de l'endettement agricole, de même que d'autres programmes, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels du secteur. Je tiens à souligner encore une fois que nous consultons les gens.

Notre gouvernement constate avec plaisir que les filets de sécurité du revenu aident les agriculteurs à stabiliser leur revenu et les protègent contre les risques que les banques ne sont pas disposées à prendre avec les exploitations agricoles. Cependant, la solution ne réside pas nécessairement dans un financement accru. Chez nous et à l'étranger, les marchés de produits à valeur ajoutée et les marchés à créneaux représentent de gros bénéfices pour ceux qui savent saisir les bonnes occasions. C'est précisément ce que notre secteur agricole cherche à faire.

L'accord du GATT a créé de nouvelles possibilités pour le monde agricole canadien. Je tiens à répliquer aux observations du député au sujet du GATT. Notre ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire a défendu l'industrie laitière devant le GATT. Il y des producteurs laitiers dans ma circonscription. Je sais qu'ils étaient très satisfaits de la tournure des événements; je sais aussi que nos niveaux tarifaires, qui atteignent presque 300 p. 100, protégeront les producteurs laitiers du Québec et ceux de ma circonscription, celle de Provencher.

• (1350)

Il est évident que le gouvernement a accompli beaucoup depuis qu'il a été porté au pouvoir l'automne dernier. Si l'on tient compte de tous les intervenants concernés par les programmes de soutien du revenu ainsi que de la complexité et de la diversité de notre industrie agricole, force est d'admettre que le gouvernement respecte ses engagements.

Nous avons réuni tous les intervenants à la table et nous avons un échéancier serré pour élaborer un nouveau programme de soutien du revenu que nous souhaitons mettre en oeuvre d'ici 1995. Ce sera un point clé à l'ordre du jour de la prochaine rencontre fédérale–provinciale des ministres de l'agriculture, et notre ministre souhaite en rendre compte à la Chambre peu après.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le député de Provencher de son discours. J'aimerais simplement lui signaler que le manque de liquidités et les problèmes financiers sont graves.

S'il avait lu le *Winnipeg Free Press* hier soir, il saurait qu'une usine de fenêtres de Winnipeg a obtenu une subvention de 370 000 $ sans intérêt. Voilà ce dont la SCA a besoin pour aider

les agriculteurs à résoudre certains de leurs problèmes. J'aimerais que le député prenne cela en considération.

M. Iftody: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Même si je n'ai pas lu le *Winnipeg Free Press* comme me l'a suggéré le député, je puis lui dire que, dans sa circonscription, celle de Lisgar—Marquette, et dans ma circonscription qui est adjacente à la sienne, celle de Provencher, le gouvernement fédéral a fait un certain nombre d'investissements dans le secteur agricole, comme il le sait sûrement.

Il se souviendra sans doute que, il y a à peine deux ou trois semaines, j'ai eu l'occasion de me rendre dans sa circonscription et, en vertu des accords PAMWI, je suis heureux de dire qu'un investissement de trois millions de dollars a été fait dans le cadre d'une entente tripartite, le gouvernement fédéral ayant accepté de verser un million de dollars de notre programme agricole aux gens de Winkler.

Pour revenir au sujet abordé par mes collègues du Parti réformiste, je tiens à dire que le gouvernement fédéral a des politiques qui sont pour le moins équitables. Si nous avons consenti un allégement fiscal à un fabricant de fenêtres de Winnipeg, nous avons certainement offert une aide semblable aux gens de Winkler, la localité où habite mon collègue.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, le député dit que des efforts ont été faits depuis qu'ils sont au pouvoir. Pour être allé dans l'Ouest et être originaire de l'Est, je peux dire que ce sont deux mondes. À savoir que dans l'Ouest, les terres ont une autre dimension, elles sont grandes, si vous venez dans l'Est, particulièrement dans la Gaspésie, vous vous apercevrez que c'est très différent. Les fils sont incapables d'acheter les terres de leur père.

Chez nous, dans la Matapédia, on n'a même pas d'abattoir, on envoie nos animaux se faire abattre à 100, 150 kilomètres. Je voudrais demander à l'honorable député, concrètement, pas simplement des plans de révision: Depuis que vous êtes au pouvoir, que faites–vous pour aider les fils de cultivateurs qui ont le goût de prendre la relève? Que faites–vous pour qu'on puisse abattre nos animaux chez nous, pas à 200 ou 300 kilomètres?

[*Traduction*]

M. Iftody: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de ses questions. Je voudrais lui dire une chose. Il a parlé des producteurs de lait de sa circonscription. J'en ai aussi dans la mienne.

• (1355)

Vu la teneur de sa question, il me semble important de préciser que ces producteurs de ma circonscription se trouvent surtout dans les localités francophones ou à prédominance francophone, dans le sud de ma circonscription. Je crois que leur situation est tout à fait comparable à ce qu'on peut observer dans la circonscription du député. En 1993, les exploitations des deux groupes de producteurs sont très semblables. Je n'irais jamais dire que ceux de la circonscription du député sont très en avance ou très en retard sur les nôtres.

Je répète que les producteurs de lait au Canada, y compris ceux de la circonscription du député, se sont très bien tirés d'affaires ces 20 dernières années grâce à un programme libéral de gestion de l'offre. Je tiens à donner au député l'assurance que le gouvernement va continuer de témoigner de sa loyauté envers les Québécois en aidant les producteurs de lait du Québec et en se portant à leur défense.

Sur le deuxième point concernant les abattoirs, je travaille moi aussi à un type semblable de proposition avec mes collègues de la province dans le sud–est de Provencher. Nous prévoyons que les exportations des éleveurs de bétail et de porc vont doubler au cours des dix prochaines années. Nous voulons profiter de cette croissance pour vendre des produits à valeur ajoutée.

J'inviterais le député à demander à ses collègues de manifester leur intérêt pour cette transformation secondaire afin que les gens de sa région puissent tirer avantage de cette production à valeur ajoutée. Je me félicite de ce genre d'échange. Je donne au député l'assurance que nous faisons tout pour que les jeunes producteurs de sa région et de la mienne aient les mêmes possibilités que celles dont ont profité leurs pères et leurs grands–pères sous un gouvernement libéral.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je remercie le député de Provencher de son intervention sur cette question.

Il n'ignore sans doute pas que la question suivante sème la discorde dans l'Ouest: À qui doit–on verser les fonds que prévoit la Loi sur le transport du grain de l'Ouest? Aux producteurs ou aux chemins de fer, comme c'est actuellement le cas? Le député est–il favorable au statu quo, soit de verser la subvention aux chemins de fer? Est–il favorable au versement de la subvention aux producteurs ou préconise–t–il une autre méthode?

M. Iftody: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait sans doute, un groupe de travail étudie la question depuis un certain temps. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire attend de recevoir la réponse de ce groupe avant d'examiner la proposition.

Je tiens à assurer toutefois au député que ma position respecte l'intérêt des agriculteurs et de céréaliculteurs de ma région. Si, par exemple, ces derniers estiment qu'il vaut mieux conserver le système, je les appuierai. Si, par contre, ils veulent qu'on change de système et qu'on adopte le paiement direct aux producteurs, je les appuierai aussi.

Pour donner une idée, dans ma propre circonscription, les agriculteurs n'ont pas le même point de vue là–dessus. Des agriculteurs voisins, mais cultivant des produits différents, ne s'entendent pas sur la question de savoir s'il est dans leur intérêt de recevoir les paiements qu'ils reçoivent.

Je tiens à assurer au député et à la Chambre tout entière que le ministre, ainsi que je l'ai dit au début de mon discours, va étudier la question en détail. Nous voulons avoir le point de vue de tous

là–dessus. Nous ne savons pas quelle solution servira le mieux l'intérêt des agriculteurs de l'Ouest.

Le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES CHÂTIMENTS CORPORELS

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour dénoncer les châtiments corporels.

Je suis d'avis que les châtiments corporels constituent une forme de torture qui ne devrait pas être tolérée par un gouvernement civilisé. C'est avec consternation que j'ai appris qu'un juge d'un tribunal provincial avait récemment dit être en faveur de la flagellation comme peine convenant aux jeunes contrevenants.

À Singapour, le châtiment de la flagellation est administré par un expert des arts martiaux qui se sert d'un gros bâton de bambou pour frapper les victimes sur le postérieur dénudé. Les victimes saignent dès le premier coup et sont marquées pour la vie. Des événements récents à Singapour ont attiré l'attention du monde entier sur cette forme de justice coloniale. Nous ne pourrons pas progresser en tant que pays civilisé si nous administrons des châtiments archaïques comme la flagellation.

Je crois fermement que ce n'est pas en menaçant les gens de châtiments violents qu'on les empêchera de recourir à la violence.

* * *

● (1400)

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, la ministre de la Santé, à qui la santé des Canadiens et des Québécois tient tellement à coeur, comme elle le répète constamment, obtient, à mon avis, la palme d'or du cynisme.

Comment la ministre peut–elle dénoncer des gouvernements provinciaux qui sont obligés de réduire les soins de santé ou de surfacturer des services, tandis que son gouvernement reconduit le gel des paiements de transfert jusqu'en 1995?

Comment les provinces peuvent–elles maintenir la qualité des soins de santé, alors que son gouvernement diminue constamment sa part dans les dépenses de santé?

La vice–première ministre affirmait, alors qu'elle siégeait dans l'opposition et je la cite: «Le financement fédéral glisse sur une pente savonneuse qui est en train de provoquer une crise dans le secteur des soins de santé au Canada.»

La crise, elle est là. Le responsable du prolongement de cette crise n'est nul autre que son gouvernement.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ALBERTA

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, lors du congé de Pâques, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants des administrations de dix municipalités de ma circonscription, Crowfoot.

Ces représentants de municipalités de l'Alberta m'ont tous dit que celles–ci n'avaient pas de dettes et qu'elles possédaient des réserves dans lesquelles elles pouvaient puiser jusqu'à un certain point, si cela était nécessaire.

Quelle bonne nouvelle! De l'argent à la banque! Pas de paiement d'intérêts! Pas de dette incontrôlable! Pas de menace de faillite, mais une cote de crédit montrant une saine gestion financière! Seulement en Alberta, disent–ils.

Je voudrais féliciter les maires et les conseillers de ces municipalités de l'Alberta. Quand je leur ai demandé comment ils s'y prenaient pour ne pas s'endetter, ils m'ont révélé leur secret. Ils ne dépensent jamais plus d'argent qu'ils n'en ont.

Comment se fait–il que les administrations locales soient aussi responsables sur le plan financier, alors que le gouvernement fédéral échoue si lamentablement?

* * *

[*Français*]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, la vente de jeux de société et cartes de tueurs, au Canada, a essuyé un sérieux revers la semaine dernière, quand le ministre de la Justice a présenté un projet de loi visant à les interdire au pays, dans le cas des enfants de moins de 18 ans. Les jeux de société et cartes de collection sur les grands meurtriers n'ont pas leur place dans la société canadienne.

Ces produits glorifient les criminels et leurs actes brutaux. Beaucoup d'électeurs de ma circonscription d'Ontario m'ont exprimé leur préoccupation et leur répugnance concernant la vente de tels articles aux enfants.

Je désire féliciter le ministre de la Justice d'avoir pris cette initiative et je serai heureux lorsque le Comité permanent de la justice et des questions juridiques entreprendra l'étude publique du projet de loi.

Je profite également de l'occasion pour féliciter les efforts du *Catholics Women's League* du Canada et aussi des églises de ma circonscription.

* * *

[*Traduction*]

LE CLUB ROMA

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter le Club Roma qui a célébré récemment son 33^{e} anniversaire. Le Club Roma est un important organisme italien de St. Catharines. À l'aube de sa 34^{e} année

Article 31 du Règlement

d'existence, il entreprend le plus grand projet de collecte de fonds et d'expansion de son histoire.

Pour lancer cet ambitieux projet, il organise une tombola dont le gros lot est une maison de rêve. Ce nouveau projet d'expansion témoigne du rôle important que joue le Club Roma dans la collectivité. Bon nombre d'organismes de St. Catharines, dont tous les hôpitaux de cette ville, ont profité de la générosité de ce club.

Le Club Roma fais aussi partie du patrimoine multiculturel très riche de St. Catharines. Le succès qu'il a remporté dans la préservation et la promotion du patrimoine très diversifié de notre collectivité a beaucoup apporté à la ville de St. Catharines et à toute la région de Niagara.

Je voudrais féliciter le président du Club Roma, M. Angelo Mirabella, lui adresser tous mes voeux de succès dans sa campagne de collecte de fonds et lui souhaiter une bonne année 1994.

* * *

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, le Congrès du Travail du Canada a déclaré aujourd'hui Jour de deuil à la mémoire des travailleurs blessés ou morts au travail.

Les statistiques d'accidents du travail sont effrayantes. Chaque jour, quatre Canadiens meurent à cause d'un d'accident du travail parce qu'ils travaillent dans des conditions dangereuses ou qu'ils sont exposés à des substances nocives. Les blessures qui entraînent un handicap ont augmenté de 17 p. 100 ces vingt dernières années. Chaque jour, une femme sur quatre est blessée au travail par rapport à un homme sur huit. Les accidents du travail coûtent 10,6 milliards de dollars par an.

Sans compter la souffrance des parents ou des amis qui ont perdu un être qui leur était cher dans un accident du travail et dont la vie n'a pas de prix.

● (1405)

Nous devrions reconnaître cette journée du 28 avril comme un jour où rendre hommage aux travailleurs canadiens morts ou blessés au travail.

* * *

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, la question de l'autoroute électronique est le principal défi technologique de l'avenir. Sa mise en oeuvre se veut la convergence de la technologie du téléphone, du câble et de l'informatique et ce, en vue d'offrir une gamme considérable de services interactifs aux consommateurs.

Bien que le Comité consultatif ait réussi à réunir une solide équipe détentrice d'expertise liée à l'infrastructure électronique, force est de constater que la communauté des artistes créateurs a été maladroitement laissée à l'écart. C'est là une omission inacceptable.

Le gouvernement ne peut pas écarter du processus de décision ceux–là mêmes qui produisent une large part du matériel qui sera transporté par le biais de l'autoroute électronique. D'autant plus que la communauté des artistes créateurs aurait pu y jouer un rôle indispensable par sa connaissance des questions telles la protection de la vie privée, les droits d'auteur, la propriété intellectuelle.

Si le ministre et son gouvernement se préoccupent réellement de la protection de la culture, ils se doivent de réparer cette erreur et ainsi faire une vaste place aux créateurs de ce pays.

* * *

[*Traduction*]

LE TEST D'EMPREINTES GÉNÉTIQUES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire part à la Chambre d'une terrible injustice qui a été commise dans ma province, la Colombie–Britannique.

Une dame âgée de 78 ans a été violée et brutalement battue par un criminel sans pitié. Le juge a admis que le test d'empreintes génétiques était concluant, mais a décidé que la preuve était irrecevable parce qu'elle portait atteinte aux droits que la charte garantit au criminel. Ce criminel a laissé cette pauvre femme nue après l'avoir battue et violée et, pourtant, c'est lui que l'on protège.

Alors que la police a le droit de recourir à l'alcootest dans les cas de conduite en état d'ébriété, nous lui refusons celui de recourir à cet important outil pour mettre de violents criminels derrière les barreaux.

Le test d'empreintes génétiques doit être autorisé si nécessaire. Nous en avons assez d'avoir des partis politiques inefficaces. Les droits de la victime doivent l'emporter sur ceux du criminel.

* * *

LA NATIONAL BASKETBALL ASSOCIATION

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour féliciter la ville de Vancouver et, en particulier, M. Arthur Griffiths pour avoir obtenu une franchise dans la National Basketball Association.

Vancouver se joint à une ligue fantastique en expansion. Les Canadiens attendaient depuis longtemps cette décision qu'ils ont toujours espéré favorable et qui est bien méritée. Nous devons remercier Arthur Griffiths pour son dévouement et la remarquable ténacité dont il a fait preuve pour en arriver là.

L'octroi de cette franchise montre l'importance de cette vibrante métropole qu'est devenue Vancouver. On se rend compte que les Canadiens ont une grande contribution à faire au monde du sport. Les Canadiens sont reconnus pour faire partie des supporters les plus enthousiastes, les plus passionnés et les plus dévoués.

La nouvelle équipe de basketball va partager les locaux du complexe de la Place GM, qui n'est pas encore terminé, avec les Canucks de Vancouver, qui, à propos, jouent ce soir contre les Flames de Calgary au Pacific Coliseum.

Je suis sûre que les Canucks vont facilement égaler la série. Je leur adresse, à eux et à la nouvelle équipe de basketball de Vancouver, tous mes voeux de succès.

* * *

LES PÊCHES

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, hier, pendant la période des questions, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré que les permis de pêche au poisson de fond des véritables pêcheurs professionnels, qui ont été gelés en 1991, seront renouvelés tout de suite. Il a bien précisé que ce ne sont pas tous les permis qui seront renouvelés, mais seulement ceux des véritables pêcheurs professionnels.

C'est un geste qu'appuieront les diverses associations de pêcheurs. C'est vraiment bon de pouvoir constater qu'on a un ministre des Pêches et des Océans qui prête l'oreille aux dirigeants de l'industrie des pêches et aux pêcheurs.

Le renouvelement de ces permis est une mesure très importante pour la pêche traditionnelle, ouverte à divers types de permis et diversifiée que pratiquent les pêcheurs professionnels de la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente.

Le ministre a montré qu'il comprend bien la situation qui règne dans le secteur de la pêche traditionnelle et qu'il prend la chose au sérieux. Je tiens, à titre personnel, à remercier le ministre et à le féliciter d'avoir pris cette mesure très sensée et des plus importantes.

* * *

LE PROGRAMME D'ASSURANCE DES PRÊTS POUR MAISONS

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour me prononcer sur le programme de prêts du gouvernement fédéral à l'intention des acheteurs d'une première maison.

Le premier trimestre 1994 a connu un regain d'activité dans le secteur du logement, et plus de 33 000 maisons ont été achetées par des personnes qui en étaient à leur première accession à la propriété. Ce niveau élevé d'activité s'explique par le fait que les consommateurs entendent bien profiter des conditions d'achat d'une maison presque idéales qui leur sont actuellement offertes.

Le programme d'assurance des prêts pour maisons, que voilà une bonne nouvelle! Cette mesure aidera les Canadiens à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété. Et ce qui est non moins important, l'économie va s'en trouver stimulée. Près de 60 000 années-personnes ont ainsi été créées au titre de l'emploi direct.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette initiative a été couronnée de succès sans qu'il n'en coûte rien aux contribuables canadiens.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

Bravo au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et aux autres membres de son gouvernement qui ont si vivement appuyé ce programme!

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, hier, lors d'un cocktail bénéfice à 250 $ par personne, le ministre des Affaires étrangères a dénoncé le manque d'impartialité du directeur général des élections du Québec, qui invitait le gouvernement fédéral à respecter les normes de dépenses prévues par la Loi électorale du Québec.

En attaquant l'intégrité professionnelle de Pierre-F. Côté et en méprisant les règles électorales que se sont données les Québécois, le ministre des Affaires étrangères tient des propos arrogants, dignes des années Trudeau.

Il est ironique que ce soit au beau milieu d'un cocktail bénéfice que le ministre tienne de tels propos. Il serait mieux avisé de mettre en oeuvre les engagements du Parti libéral en matière d'éthique en présentant une Loi sur le financement des partis politiques qui s'inspire des principes de transparence et d'équité de la loi québécoise.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il y a 30 ans, le gouvernement libéral de Lester Pearson a implanté le régime d'assurance-santé au Canada. Bien que, à l'époque, des Canadiens se soient inquiétés au sujet du coût de ce régime, la majeure partie d'entre eux ont accueilli favorablement cette initiative.

Au cours des années qui ont suivi, les Canadiens, y compris les députés du Parti réformiste, en sont venus à attacher une grande importance à leur régime de santé. Il est tragique qu'aujourd'hui, ce régime soit menacé par le parti même qui l'a adopté.

Le régime de santé se détériore rapidement et, bientôt, il ne fera peut-être plus l'envie des autres pays. Ensemble, notre dette et nos déficits énormes et le refus du gouvernement de mettre à jour la Loi canadienne sur la santé, qui est désuète et vieille de 30 ans, minent et détruisent progressivement le régime de santé.

Les Canadiens tiennent beaucoup à leur régime de santé. Ils exigent du gouvernement des solutions, au lieu de belles paroles tirées des archives qui datent des années 60.

Espérons qu'en plus du musée de l'aluminerie, à Shawinigan, le premier ministre n'aura pas à envisager la construction d'un musée des soins de santé.

Questions orales

LA LOI SUR LES SPORTS NATIONAUX

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, hier, le Parlement a adopté le projet de loi C–212, qui désigne officiellement le hockey sur glace comme le sport national d'hiver et la crosse comme le sport national d'été.

Ces deux sports occupent une place prépondérante dans l'histoire du Canada et constituent un aspect important de notre culture. Le hockey et la crosse symbolisent le Canada tout autant que la feuille d'érable ou le *Bluenose*.

L'adoption de ce projet de loi est un bel exemple de collaboration des parlementaires et de la façon dont les députés des deux côtés de la Chambre devraient travailler ensemble sans les doubles échecs, les retenues et les obstructions qui se produisent habituellement à la Chambre, comme sur la glace, sur le parquet ou dans le champ.

Ce projet de loi rassemble tous les Canadiens et contribue à l'unité nationale. Je suis sûr que tous les Canadiens seront heureux des mesures qu'a prises le Parlement.

* * *

[*Français*]

LA PÂQUES ORTHODOXE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine sainte pour les Canadiens de foi grecque orthodoxe. En fait, c'est également la Semaine sainte pour toutes les religions orthodoxes orientales. Dimanche, nous célébrons notre fête de Pâques.

[*Traduction*]

Dans toute la circonscription de Saint–Denis, les Canadiens d'origine grecque participeront aux activités traditionnelles de la fête de Pâques dans l'Église orthodoxe, telles que les méchouis, les danses et les plats traditionnels, qui seront sans aucun doute en abondance. Les familles se réuniront; les amis et les voisins d'autres milieux culturels prendront également part à cette journée spéciale.

Saint–Denis est une circonscription où nous célébrons et partageons nos différences culturelles et religieuses, dans un effort pour mieux nous comprendre les uns les autres. Je suis fière de représenter cette circonscription.

[*Français*]

J'aimerais, en terminant, souhaiter à tous mes concitoyens et concitoyennes de Saint–Denis ainsi qu'à tous les Canadiens d'origine grecque de joyeuses Pâques. *Kalo Pasha.*

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le 28 avril a été décrété journée de deuil à la mémoire des travailleurs qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie au travail.

[*Français*]

Chaque jour ouvrable, quatre Canadiens meurent au travail.

[*Traduction*]

Toutes les sept secondes de chaque jour ouvrable, un travailleur est grièvement blessé. Chaque année, des travailleurs succombent à des maladies professionnelles qui trop souvent ne sont pas reconnues ou ne font l'objet d'aucune indemnisation. Les gouvernements, tant au plan national qu'international, continuent d'affaiblir les normes de santé et de sécurité; ils en assurent de moins en moins le respect.

Je demande au gouvernement de commémorer cette journée nationale de deuil décrétée par la Chambre des communes en prenant parti pour de bonnes normes de travail et je demande au premier ministre de faire mettre les drapeaux en berne, en ce jour de deuil, pour rendre hommage aux travailleurs canadiens morts au travail.

* * *

LA COUR DE LA CITOYENNETÉ

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le 14 avril, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration déclarait ce qui suit: «Dorénavant, il n'y aura plus de nouvelles nominations de juges de la citoyenneté pour combler les postes vacants.» Le 26 avril, le premier ministre déclarait: «Nous allons prendre des mesures pour réduire radicalement le déficit.» Il a souligné que la décision concernant les juges de la Cour de la citoyenneté ferait réaliser des millions de dollars d'économies.

• (1415)

On estime que le fait de ne plus pourvoir les postes vacants entraînera des économies de quelque 300 millions de dollars pour cette année seulement. Toutefois, le caucus du premier ministre n'a donné que des réponses évasives à toutes les demandes visant à réduire le budget des dépenses de ce ministère proportionnellement aux économies réalisées pour les contribuables canadiens.

À l'instar du premier budget déposé par le gouvernement en février dernier, le premier ministre continue de faire des promesses, mais les mesures concrètes se font toujours attendre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais poser ma question au ministre des Finances.

Réagissant à l'intention du gouvernement fédéral de rouvrir la Loi sur les brevets pharmaceutiques, le ministre québécois de l'Industrie accuse Ottawa de créer un climat d'instabilité en mettant en péril des investissements au Québec. Il affirme que déjà, un investissement de 50 millions de dollars en recherche et développement a été reporté par une entreprise pharmaceutique établie au Québec, en raison de l'intention du gouvernement fédéral de réviser le projet de loi C–91.

Je demande au ministre s'il reconnaît que l'annonce de l'intention du gouvernement de réviser cette loi nuit déjà aux investissements de haute technologie et confirme-t-il que, faute d'obtenir d'Ottawa l'assurance sur la loi, une entreprise pharmaceutique établie au Québec a reporté un investissement de 50 millions de dollars?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Premièrement, monsieur le Président, je veux affirmer que le gouvernement a déjà annoncé son intention de respecter ses engagements internationaux, comme la signature du nouvel accord du GATT et celui de l'ALENA.

De plus, je veux que le chef de l'opposition se rappelle des dispositions du projet de loi C-91 qu'il a appuyé. Ces dispositions contiennent un article de révision de ce projet de loi. C'est déjà dans le projet de loi C-91. Les bloquistes ont appuyé ce projet de loi et c'est plus qu'un peu hypocrite de la part du chef de l'opposition de déclarer maintenant que c'est une révision du projet de loi.

Le Président: Le mot «hypocrite» est un mot qui enflamme un peu. Je demanderais à l'honorable ministre de retirer le mot «hypocrite».

M. Manley: Monsieur le Président, il me semble qu'il sera un peu difficile de comprendre sans l'utilisation de ce mot. Jamais je ne voudrais donner l'impression que l'honorable chef de l'opposition est un hypocrite.

Le Président: J'aimerais tout simplement que l'honorable ministre retire ce mot.

M. Manley: Certainement, monsieur le Président, je retire ce mot.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'essentiel est de savoir si ce gouvernement va, oui ou non, rouvrir la loi avant terme.

J'ai devant moi ici un article paru dans le journal *La Presse*, signé par la Presse canadienne, qui attribue au ministre d'avoir prononcé le 26 avril des propos qui indiquent qu'il va passer en revue la Loi sur les brevets pharmaceutiques. Nous savons très bien que cette loi ne doit pas être révisée avant 1997. Nous, du Bloc, sommes très fiers d'avoir voté pour une loi qui va doter Montréal d'un centre de recherche pharmaceutique extrêmement important. . .

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Bouchard: . . .plus fiers sans doute que le Parti libéral qui a mené un combat farouche pour empêcher que se crée à Montréal un véritable centre de recherche en pharmacie.

Je demande au ministre de nous dire aujourd'hui en cette Chambre s'il n'estime pas devoir rassurer l'industrie pharmaceutique et s'il n'envisage pas, une fois pour toutes, d'annoncer qu'il ne remettra pas en question la protection de 20 ans des brevets qui permet à une compagnie qui détient un brevet et qui a inventé un médicament de ne pas le voir copier par d'autres. Je lui demande l'engagement ici en cette Chambre aujourd'hui.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, comme je viens de l'indiquer, nous sommes très conscients de nos engagements en vertu du GATT et de l'ALENA. C'est la base de notre position.

[*Traduction*]

Je veux que ce soit parfaitement clair pour la Chambre et pour tous les Canadiens. Ce gouvernement ne cédera jamais aux chantage et aux menaces. Durant la campagne électorale, nous avons pris un seul engagement à l'égard du projet de loi C-91, soit celui de l'examiner.

Comme je l'ai expliqué hier, ici et devant les médias, examiner ce projet de loi signifie, premièrement, analyser son impact sur les prix des médicaments prescrits et, deuxièmement, remplir les obligations du gouvernement précédent quant aux investissements en recherche et développement.

Si le chef de l'opposition considère qu'il ne convient pas que les gouvernements surveillent les effets de l'adoption d'une loi de cette importance, pourquoi ne se lève-t-il pas pour dire franchement que les sociétés, quelles qu'elles soient, peuvent faire tout ce qu'elles veulent? Nous croyons que les intérêts des Canadiens doivent passer en premier lieu, et c'est ce que le gouvernement s'efforce de faire.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'y a rien de pire en politique comme ailleurs que les ambiguïtés, et je voudrais donner au ministre la chance de préciser clairement toute espèce d'ambiguïté qu'il pourrait y avoir.

Il y a dans la loi C-91 une obligation statutaire de réviser les dispositions et l'application de la loi en 1997, une révision statutaire prévue pour 1997.

J'ai compris les propos du ministre qui s'apprête à rouvrir la loi avant l'expiration du délai, qui va rouvrir cette loi avant le délai de 1997. Si c'est le cas, qu'il nous le dise clairement: Est-ce qu'il va attendre en 1997 ou s'il va la réviser avant par une décision de la majorité libérale en cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le chef de l'opposition semble très nerveux à ce sujet. Au moins, il admet maintenant qu'il approuvait l'examen de cette loi. Comme il l'a affirmé, il est effectivement prévu que cet examen doit avoir lieu avant l'expiration de la quatrième année suivant l'adoption du projet de loi, soit au printemps de 1997 comme il l'a indiqué.

Il serait juste de dire que, durant cet examen, il est tout à fait approprié que le gouvernement analyse les résultats dans les domaines que j'ai mentionnés. Nous étudierons sans doute les conclusions de cette analyse et nous pourrons fournir une réponse précise plus tard.

Permettez–moi d'ajouter un commentaire. Celui qui veut parler de l'origine du climat d'instabilité pour les investisseurs au Canada n'a pas à chercher plus loin que le chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on comprend de la réponse du ministre de l'Industrie qu'il a l'intention de rouvrir la loi dès maintenant et c'est pour cela qu'il nous l'a annoncé. C'est ce qu'on comprend de sa réponse.

Ma question s'adressera au ministre des Affaires extérieures. Vous allez avoir l'occasion de répondre, vous. Écoutez la question et vous aurez l'occasion de répondre.

Réagissant hier aux propos du ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Gérald Tremblay, qui s'indigne de voir que le gouvernement fédéral crée un climat d'instabilité qui nuit au Québec, le ministre des Affaires étrangères a répliqué que M. Tremblay aurait mieux fait de lui parler au lieu de s'exciter, ce qui, selon lui, l'aurait rassuré.

• (1425)

Avec les propos que vient de tenir le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre des Affaires extérieures ne devrait–il pas profiter de cette Chambre pour tenir ces propos si rassurants à l'endroit de tout le Québec et de l'industrie pharmaceutique du Québec!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, chaque fois que le député de Roberval pose une question, ça me rappelle un vers de Macbeth: «C'est un récit conté par un idiot, plein de son et furie, ne signifiant rien.»

Des voix: Bravo!

Le Président: Je demanderais à tous les députés de bien vouloir baisser le ton et de choisir leur vocabulaire.

Je prie tous les députés de bien vouloir adoucir le ton de leurs questions et réponses et de ne pas se laisser entraîner dans une escalade verbale. J'aimerais qu'on puisse poser toutes les questions prévues aujourd'hui.

Le ministre de l'Industrie a terminé, n'est–ce–pas?

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, les gens peuvent juger, on est à la télévision, c'est diffusé largement et ils comprendront à qui on s'adresse. On sait pourquoi le ministre de l'Industrie est nerveux. Il ne répond que par des insultes aux revendications légitimes du Québec.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je demanderais à l'honorable député de s'adresser à la Présidence en posant sa question.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, c'est inquiétant de voir le ministre des Affaires étrangères répondre quand ce n'est pas le temps et ne pas répondre quand on le questionne. Est–ce que le gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Industrie ou le ministre des Finances pourront, l'un des trois, répondre et nous dire pourquoi les Québécois auraient confiance en des ministres qui appartiennent à un gouvernement qui a piloté le projet de loi S–31 qui liait les mains de la Caisse de dépôt et qui empêchait le Québec de se développer normalement? Pourquoi devrait–on avoir confiance en ces gens? On veut une réponse de la part du ministre.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je dois constater qu'il est impossible pour le ministre des Affaires étrangères de répondre à des questions qui ne relèvent pas de ses responsabilités administratives. Je pense qu'il serait facile pour lui de donner la réplique nécessaire, mais selon le Règlement de cette Chambre, il n'a pas le droit.

Je peux ajouter qu'il est aussi évident que les trois ministres, mentionnés par le leader parlementaire de l'opposition, ont déjà prouvé comment ils ont travaillé et continuent à travailler dans l'intérêt des Québécois et de tous les Canadiens. Ce travail continuera d'être un travail positif dans l'intérêt des Québécois et des Canadiens, et c'est clair selon les preuves. Les questions de l'opposition ne montrent aucunement le contraire.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, étant donné que vous avez permis une citation de Shakespeare, je suis persuadé que vous en accepterez une d'Edmond Burke, qui a déclaré que ce n'était pas parce que quelques sauterelles sous une fougère faisaient résonner le champ de leurs stridulations importunes, alors que des milliers de bovins se reposaient sous les arbres, à ruminer en silence, qu'il fallait croire que les seuls habitants du champ étaient ceux qui faisaient du bruit.

Des voix: Bravo!

Le Président: Si vous me permettez de citer l'un des grands Présidents de la Chambre des communes, le député aurait–il l'obligeance de poser sa question.

M. Manning: Monsieur le Président, ma question d'aujourd'hui s'adresse à la ministre de la Santé. Hier, le premier ministre a reconnu que le régime de soins de santé du Canada était confronté à de graves problèmes, mais du même souffle, il a refusé d'envisager les mesures les plus évidentes pour aider notre régime à survivre.

Je vais donc poser la question suivante à la ministre de la Santé. Si le gouvernement fédéral est incapable de maintenir son appui financier aux soins de santé, et s'il refuse de modifier la Loi canadienne sur la santé pour donner aux provinces plus de latitude dans le financement des soins de santé, comment la ministre propose–t–elle alors de résoudre le problème de financement qui se pose au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Cela me permet de mettre les choses au point.

En fait, la meilleure nouvelle contenue dans le dernier budget résidait dans le fait que les paiements de transfert au titre des soins de santé n'étaient pas réduits. C'est le seul domaine qui a été épargné. Nous avons garanti une certaine stabilité au cours des prochaines années. En fait, ces paiements pourront même augmenter quelque peu au cours de cette période.

Étant donné les problèmes financiers auxquels nous faisons face, je pense que cela envoie un message très positif à tous les Canadiens, que cela leur montre que notre régime de soins de santé est la chose à laquelle nous attachons le plus d'importance.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Je remercie la ministre de sa réponse, mais ça ne prend pas un génie pour comprendre ce qui est à la source de nos problèmes de financement des soins de santé. La facture totale à cet égard au Canada est maintenant de plus de 70 milliards de dollars, les provinces payant 46 p. 100 de la note, les particuliers et les compagnies d'assurance privées en absorbant 28 p. 100 environ, et le gouvernement fédéral, à peu près 23 p. 100 maintenant. Le gouvernement fédéral n'est plus la principale source de financement des soins de santé; il joue un rôle mineur.

La ministre va–t–elle reconnaître aujourd'hui que les transferts au titre des soins de santé ne permettent plus aux provinces de répondre aux exigences de la Loi canadienne sur la santé et va–t–elle s'engager à modifier celle–ci pour donner aux provinces, qui paient le plus gros de la note, la latitude voulue pour financer ce régime?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, les Canadiens laborieux, qui respectent les règles et paient leurs impôts, nous ont envoyé un message très clair lors des dernières élections. Ils croient dans le système de santé actuel régi par la Loi canadienne sur la santé. C'est là le mandat qu'on nous a confié, et nous allons maintenir cette loi. C'est là le rôle du gouvernement national.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire à tous les Canadiens qu'il y a quelqu'un ici, un gouvernement, qui va s'assurer qu'ils obtiennent de bons soins de santé lorsqu'ils sont malades, peu importe leurs moyens financiers.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question supplémentaire.

La réponse de la ministre amène les Canadiens à se demander ce qu'il va falloir pour convaincre le gouvernement qu'il faut procéder à une réforme du financement des soins de santé et modifier la loi pertinente. Combien d'hôpitaux devront fermer leurs portes? Dans quelle mesure les listes d'attente devront–elles encore s'allonger? Combien de Canadiens devront se rendre aux États–Unis pour se faire soigner?

• (1435)

À quel point faudra–t–il que notre régime de santé se détériore avant que le gouvernement n'accepte de procéder à la réforme qui s'impose?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il n'y a aucun doute dans mon esprit et dans celui de la plupart des Canadiens que notre régime est l'un des meilleurs du monde. Il est bien supérieur à celui qu'on trouve aux États–Unis.

Non seulement il est l'un des meilleurs, mais il nous donne également un avantage économique marqué. Nous n'entendons pas toucher à la Loi canadienne sur la santé dans l'immédiat. Nous sommes ici pour veiller à maintenir ce à quoi nous attachons de l'importance en tant que parti, en tant que pays.

Des modifications s'imposeront sans aucun doute, et le changement est toujours difficile. Cependant, cela ne veut pas dire pour autant que nous devons laisser tomber les principes dans lesquels nous croyons vraiment.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, ministre également responsable du développement régional au Québec.

Le livre rouge réitère l'importance de développer des entreprises dans les secteurs de haute technologie. Le Parti libéral s'y engage à accroître les efforts pour encourager les industries innovatrices. Nous sommes donc stupéfiés d'apprendre que le gouvernement s'apprête à réviser, dans le but de l'affaiblir, la Loi C–91 qui protège les innovations.

Ma question est la suivante: Comment le ministre peut–il se faire le complice de son collègue de l'Industrie dans une stratégie qui aura un effet catastrophique et dévastateur pour l'industrie pharmaceutique de produits d'origine, laquelle investit de façon massive en recherche et développement et se retrouve principalement dans la région de Montréal, la propre région du ministre des Finances?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, les bloquistes ont bien des difficultés à comprendre les réponses aux questions. Comme je viens de le dire, j'ai expliqué que, premièrement, nous sommes très conscients de nos engagements auprès du GATT et de l'ALENA; deuxièmement, c'est très important pour nous de réviser la performance des compagnies selon leur engagement de faire des investissements et de la recherche et développement et aussi, c'est nécessaire. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Manley: Monsieur le Président, ils ne s'intéressent pas et même ils n'écoutent pas les réponses. C'est peut–être pourquoi ils ne comprennent pas.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, une autre question au ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et j'espère qu'il va me répondre. Je tiens à souligner que le ministre, lui, contrairement à ses collègues libéraux d'alors n'avait pas voté contre le projet de loi C-91 parce qu'il en connaît l'importance pour Montréal, et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: Monsieur le Président, je demande au ministre: Est-ce qu'il va enfin se faire le porte-parole des intérêts du Québec au conseil des ministres et défendre cette importante industrie de la région de Montréal en s'opposant catégoriquement à toute révision visant à affaiblir la Loi sur les brevets? Le ministre va-t-il se battre contre ses collègues pour défendre les intérêts du Québec et de Montréal ou rester silencieux et laisser parler les ministres de l'Ontario pour affaiblir le Québec?

[*Traduction*]

Le Président: La question devrait être adressée au ministre qui a la charge d'administrer ce dossier particulier. Je la renvoie donc au ministre de l'Industrie.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, l'opposition officielle cherche constamment à créer la confusion et à compliquer les choses. La question du député laisse entendre que cet enjeu est différent d'un côté et de l'autre de la rivière Outaouais. C'est tout simplement faux.

L'industrie du médicament de marque est tout aussi importante en Ontario qu'au Québec, et l'industrie du générique existe au Québec, tout comme en Ontario.

● (1440)

En outre, les Canadiens des quatre coins du pays tiennent grandement à ce que les gouvernements prennent bien soin des sociétés oeuvrant dans ce domaine, d'abord parce qu'ils doivent respecter leurs engagements et, ensuite, parce que l'impact qu'aura le prix des médicaments sur notre régime de soins de santé inquiète les Canadiens.

Si le Bloc québécois ne s'intéresse pas à ces choses, qu'il le dise. Cependant, le gouvernement s'est clairement engagé à pratiquer une économie innovatrice. Il poursuivra cet objectif partout au Canada, avec énergie et détermination.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Monsieur le Président, notre régime de soins de santé ne va pas bien et la meilleure façon de s'en rendre compte, c'est d'aller à l'hôpital.

Dernièrement, en Colombie-Britannique, d'où je viens, l'Hôpital régional de Prince George a dû supprimer le tiers de ses lits. L'Hôpital général de Vancouver en a supprimé 108. À Calgary, l'Hôpital général et l'Hôpital pour enfants doivent fermer leurs portes, tout cela à cause du manque de fonds.

En raison du régime de la Loi canadienne sur la santé, l'unique solution au problème des soins de santé au Canada que la ministre a laissée aux provinces en retenant des fonds à ce chapitre, c'était de réduire le nombre de lits.

La ministre voit-elle d'autres solutions au financement des soins de santé au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'il y a eu des problèmes dans les paiements de transfert. Le gouvernement a changé. Nous sommes revenus au pouvoir et nous allons protéger les Canadiens.

Il existe aujourd'hui une multitude de nouvelles techniques qui font que souvent nous n'avons pas besoin de tous ces lits d'hôpitaux. Il ne faut pas répandre la peur dans la population. Notre régime est excellent, et nous allons collaborer pour l'améliorer encore et le renouveler. C'est précisément le but du forum national sur la santé que nous organisons.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, à titre de médecin et chirurgien qui travaille dans les hôpitaux, je peux affirmer que, lorsqu'on est malade et qu'on a besoin d'un lit dans un hôpital, mais qu'on ne peut l'avoir, c'est une tragédie qui est inacceptable dans un pays comme le nôtre.

Hier, la ministre a averti la province qu'elle allait retenir 750 000 $ par année au chapitre des paiements de transfert pour les soins de santé. Il y aura donc 750 000 $ de moins pour traiter les habitants de la Colombie-Britannique, de sorte que des lits seront supprimés plus longtemps, des malades et des personnes âgées recevront moins de soins, et des gens vont mourir.

Regardons les choses en face! Qu'est-ce que la ministre entend faire et quelles sont ses solutions pour mettre les soins de santé et le Canada sur la voie de la rentabilité? Il faut s'en occuper tout de suite. Qu'est-ce qu'elle va faire pour régler le problème, maintenant?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons la loi du pays qui est très précise. Si un gouvernement précédent a décidé de ne pas observer la loi du pays, il a eu tort.

Aujourd'hui, la ministre de la Santé et le gouvernement assument leurs responsabilités avec sérieux. Nous allons respecter la lettre de la loi. Nous allons aussi faire savoir que la surfacturation est inacceptable. Elle est inacceptable parce qu'elle fait du tort à ceux qui sont dans le besoin. Croyez-moi, je vais lutter pour que les malades reçoivent les traitements en fonction, non pas de leur porte-monnaie, mais de leur maladie. La surfacturation est une taxe sur la maladie et elle est inacceptable.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, Ottawa tarde toujours à faire connaître sa décision quant à la construction d'un nouveau tra-

versier pour les Îles–de–la–Madeleine, un projet qui assurerait la relance du chantier maritime de la MIL Davie, à Lauzon.

Hier, le ministre québécois de l'Industrie dénonçait l'attitude du gouvernement fédéral, et je le cite: «On a le droit d'avoir notre traversier à construire au Québec. Tout à coup, c'est intéressant, un traversier, pour le fédéral, on ne veut plus l'envoyer au Québec, mais dans une autre province.»

• (1445)

Ma question s'adresse au ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec). Le ministre peut–il nous donner l'assurance qu'il va prendre les moyens nécessaires pour que le premier ministre rappelle à l'ordre son ministre des Transports pour l'empêcher de faire de la petite politique sur le dos du Québec en détournant le contrat du traversier de la MIL Davie de Lauzon vers la Saint John Shipbuilding Ltd., dans la province du ministre des Transports?

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question a été posée à maintes reprises à la Chambre au ministre des Transports et au ministre de l'Industrie. Le ministre des Transports examine actuellement toutes les solutions possibles en vue du remplacement de ce traversier.

Aucune décision n'a encore été prise. Nous prendrons tous les éléments en ligne de compte et nous aviserons la Chambre dès qu'une décision sera prise.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, on se demande si on a un ministre chargé du Bureau fédéral du développement régional au Québec.

Est–ce qu'on doit comprendre du silence du ministre au développement régional au Québec qu'il cautionne les propos du ministre des Transports? Est–ce que c'est pour cette raison que le premier ministre, lors de la dernière campagne électorale, a refusé de prendre des engagements précis vis–à–vis des travailleurs du chantier maritime de Lévis?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de l'importance du chantier maritime de la MIL Davie pour la région du Québec.

Comme le député le sait très bien, nous, ainsi que le gouvernement québécois, nous avons reçu une ébauche du plan d'entreprise et nous sommes prêts à considérer ce plan d'entreprise dans le cadre d'un plan à long terme pour la viabilité commerciale de la MIL Davie.

Mais je suis aussi certain que le député est d'accord sur cette citation: «Je souhaite que cette politique—celle de la rationalisation des chantiers maritimes—soit basée sur le principe fondamental que le gouvernement a toujours défendu, soit celui de la libre entreprise. En effet, toute autre attitude ne pourrait aboutir qu'au maintien de canards boiteux, au détriment du chantier qui a déjà une position concurrentielle certaine.»

Ce sont les paroles du député de Richelieu, son collègue.

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Dans ma province, l'Alberta, on a trouvé certaines solutions créatives aux problèmes découlant du système de soins de santé. Par exemple, la Gimbel Eye Clinic, une clinique privée de renommée mondiale, a fait des extractions de cataracte sur 3 500 personnes l'an dernier, ce qui représente le quart de toutes les extractions de cataracte effectuées en Alberta.

Puisqu'elle s'entête à vouloir appliquer la Loi canadienne sur la santé, qui est vieille de trente ans, la ministre veut–elle que 25 p. 100 des personnes qui ont besoin de chirurgie pour un problème de cataracte aillent se placer au bout de la file d'attente qui est déjà longue?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je veux mettre les choses au clair. Lorsqu'une personne se rend à la Gimbel Eye Clinic, elle doit payer des frais d'environ 1 000 $.

Ce que cela veut dire, c'est que la personne qui a de l'argent pourra subir une extraction de cataracte avant les autres, tandis que la personne qui a vraiment besoin de l'opération mais qui n'a pas d'argent devra attendre beaucoup plus longtemps.

À quoi servent ces 1 000 $? Servent–ils à améliorer les services offerts dans les hôpitaux? Servent–ils à rendre le système plus efficace? Servent–ils à favoriser une meilleure utilisation de nos installations? Non. Ils servent uniquement à gonfler le portefeuille de quelqu'un.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, permettez–moi de démystifier ceux qui croient que ce sont des gens riches qui fréquentent la clinique Gimbel Eye. Ce sont des personnes âgées, des personnes qui ne voient pas et qui sont incapables de regarder la télé ou de lire. Elles ne sont pas riches. Elles sont pauvres.

La ministre de la Santé semble nous dire qu'elle se préoccupe davantage du respect de la loi au Canada que de la santé des Canadiens, et ce n'est pas correct.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE DIRECTEUR DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, hier soir, à Québec, lors d'un cocktail bénéfice du Parti libéral à 250 $ l'entrée, le ministre des Affaires étrangères a publiquement attaqué la crédibilité du directeur général des élections du Québec. Il a qualifié d'attaque biaisée et partisane la mise en garde que M. Côté faisait aux partis fédéraux quant à leur implication lors de la prochaine campagne.

Le Président: Ces questions ne concernent pas les fonctions administratives du gouvernement. Peut–être que l'honorable député pourrait changer la question pour qu'elle se rapporte à ses fonctions, pour que la question soit acceptable. L'honorable député de Portneuf a la parole.

M. de Savoye: Monsieur le Président, ne croyez–vous pas que le ministre devrait se rendre compte qu'il va à l'encontre de l'engagement du premier ministre, mardi, à l'effet que son gouvernement respecterait la loi électorale québécoise et que ceci—le ministre ne s'en rend–il pas compte—constitue une attaque mesquine et contraire à ce que le premier ministre avait promis, une attaque mesquine contre le directeur général des élections, lequel est à la tête, vous en conviendrez, d'une institution fondamentalement d'importance dans la vie démocratique québécoise?

Le Président: Je m'excuse, cher collègue. À mon avis, cette question ne concerne pas les fonctions exactement administratives du ministre qui est là, il me semble que cette question n'est pas en règle. Si le député a une autre question, veut–il s'il vous plaît la poser?

M. de Savoye: J'en ai déjà posé deux. Monsieur le Président, si le premier ministre avait été ici, cela m'aurait fait plaisir de lui adresser une question, mais il n'est pas ici.

* * *

LE RWANDA

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères et concerne le Rwanda.

Le Canada jouit d'une très bonne réputation en Afrique. Pourquoi ne pas utiliser nos bons offices auprès des institutions internationales, surtout l'Organisation de l'unité africaine, pour établir un corridor humanitaire permettant aux 20 000 âmes présentement retenues à Kigali de sortir et de chercher refuge en Tanzanie, jusqu'à ce que la situation se stabilise et que la boucherie cesse?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à une question qui relève de mon ministère et qui m'est posée directement en vertu des règlements de cette Chambre.

Je voudrais en effet confirmer à l'honorable député que notre représentant, notre mission à Addis–Abeba a fait des représentations auprès de l'Organisation de l'union africaine, afin qu'elle s'implique davantage et qu'elle essaie de trouver des moyens pour venir en aide à une population tout à fait ravagée par cette guerre civile absolument inacceptable.

Je peux assurer l'honorable député que le Canada est disposé à intervenir pour participer avec d'autres à une mission humanitaire dans ce coin du monde qui en a bien besoin.

[*Traduction*]

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Il y a quatre ans, un jeune contrevenant du nom de Danny Perreault était trouvé coupable d'homicide involontaire par un tribunal pour adolescents et il était condamné à trois ans d'emprisonnement. L'an dernier, il a été transféré dans un établissement provincial à sécurité minimale pour adultes, afin d'y purger une peine pour s'être illégalement enfui du centre de détention pour les jeunes.

M. Perreault s'est échappé de l'établissement à sécurité minimale et, avant d'être arrêté, il a commis une agression sexuelle avec violence. Plus tôt cette année, il a été condamné à purger une peine de 14 ans pour ce crime, mais il a interjeté appel, sous prétexte que le juge a accordé une importance excessive à la protection de la société.

Le ministre enverra–t–il un message non équivoque au milieu juridique et à la population du Canada, un message indiquant que la protection de la société est une priorité du système de justice pénale?

● (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ma réponse comporte trois volets.

Premièrement, comme le sait la députée parce que je l'ai déjà dit souvent à la Chambre, nous comptons proposer des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants au cours des prochaines semaines, comme nous l'avions promis durant la campagne électorale, afin notamment de prendre des mesures plus efficaces à l'égard des crimes d'une grande violence. Les mesures que nous proposerons viseront essentiellement à résoudre les problèmes que la députée a évoqués dans sa question.

Deuxièmement, je tiens à rappeler à la députée que, même si on invoque cet aspect dans l'appel qui a été interjeté, il n'en demeure pas moins que la Loi actuelle sur les jeunes contrevenants mentionne expressément la protection de la société dans sa déclaration de principes et précise qu'il faut en tenir compte.

Troisièmement, il ne faut pas s'imaginer que la société résoudra le problème des crimes violents en remaniant ou en modifiant ses lois. En fait, le système de justice pénale ne peut pas lui–même venir à bout des crimes violents. Il ne s'occupe que des conséquences des problèmes sociaux sous–jacents. C'est la prévention de la criminalité qui doit recevoir au moins autant d'attention de la Chambre des communes.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général.

On a récemment rapporté que, malgré le fait que le Grand Danny Perreault a par deux fois terrorisé le Grand Vancouver en

se trouvant illégalement en liberté, la loi actuelle sur la libération conditionnelle lui permettrait de bénéficier d'une permission de sortir sans surveillance dès décembre prochain.

Le ministre est–il prêt à modifier la loi sur la libération conditionnelle pour assurer aux Canadiens que la protection de la société est une priorité du système de justice pénale?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre et au Comité permanent de la justice et des questions juridiques que j'ai l'intention de présenter très bientôt un projet de loi visant à mettre à jour le système de libération conditionnelle et le système correctionnel afin de répondre à un certain nombre de préoccupations des Canadiens.

À cet égard, je tiens à confirmer ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous continuerons d'accorder la priorité à la protection du public.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec), dans l'hypothèse peut–être optimiste où il aurait quand même quelque chose à dire aujourd'hui.

Le gouvernement, qui nous disait hier avoir déjà consacré 6 millions de dollars à des études sur le TGV, se réfugie derrière une mise à l'étude à venir pour éviter de prendre position, même un appui de principe, au projet de construction d'un TGV. Du bout des lèvres, il a manifesté avec tiédeur son intérêt pour la proposition de VIA Rail.

Comment le gouvernement, qui se dit obsédé par l'emploi, peut–il manifester autant de tiédeur à l'égard de ce projet majeur susceptible de créer quelque 120 000 emplois dans un secteur de haute technologie?

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en réponse à la question du député sur VIA, je dirai que le premier ministre, hier, et le ministre des Transports ont tous deux dit à la Chambre que ce rapport de 6 millions de dollars, qui est attendu et auquel travaillent le gouvernement fédéral ainsi que ceux du Québec et de l'Ontario, devrait paraître cet été.

À ce moment–là, le gouvernement analysera les possibilités s'offrant à lui en ce qui concerne ce très intriguant projet de train à grande vitesse.

Nous n'écartons aucune possibilité, mais il serait plutôt prématuré de nous prononcer jusqu'à ce que l'étude soit terminée. Nous serons heureux alors de discuter avec tous les députés pour déterminer si c'est un projet viable et réalisable pour le Canada.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, à force de se pencher sur un problème, on finit par tomber!

Le premier ministre ne reconnaît–il pas que le projet de construction de TGV, par le type d'équipements qu'il requiert et par le genre d'emplois qu'il crée, s'inscrit tout à fait dans une stratégie de reconversion de l'industrie militaire, stratégie qui constitue un engagement du Parti libéral dans son livre rouge, mais que le gouvernement n'a toujours pas concrétisé?

• (1500)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le Bloc québécois parle toujours du besoin de coopération avec les provinces. Le dossier TGV est un dossier auquel nous travaillons étroitement avec le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario. Alors, si nous suivons les conseils du Bloc, nous attendrons la fin de ces études et nous prendrons en considération très sérieusement le résultat de ces études. Étant le député de Windsor, je vous assure que cet intérêt sera très profond.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines.

On rapporte dans le *Globe and Mail* que le gouvernement a versé 440 millions de dollars de prestations d'assurance–chômage par suite de fraudes, d'abus ou d'erreurs en 1993. Une enquête interne et une vérification de contrôle ont révélé l'existence d'une étude qui a recommandé de mieux viser ceux qui abusent de l'assurance–chômage, mais cette recommandation a été rejetée parce qu'elle contrevenait à la Charte des droits et libertés.

Le secrétaire parlementaire confirmera–t–il que la Charte des droits et libertés, qui a été créée pour protéger les citoyens respectueux des lois contre les abus de l'État, est de nouveau utilisée pour protéger des criminels au détriment des citoyens ordinaires et respectueux des lois?

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, comme vous le savez, les députés siégeant de ce côté–ci de la Chambre sont les architectes de la Charte des droits et libertés, et nous avons beaucoup de respect pour cette dernière. Tout ce que fait le gouvernement le montre.

Quant à la question, c'est un problème très particulier pour lequel le ministre a pris des mesures. Bien sûr que tout ce que nous faisons respecte la charte. Celle–ci est respectée dans sa totalité.

Le Président: Deux députés m'ont prévenu qu'ils souhaitaient soulever la question de privilège.

Je rappelle aux députés qui soulèvent la question de privilège que la définition d'atteinte au privilège est très étroite. Je demanderais donc aux députés de préciser en quoi leur privilège a été violé pour que j'aie une meilleure idée de ce dont il s'agit.

Je donne d'abord la parole au ministre des Affaires étrangères.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

PROPOS TENUS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je comprends très bien que vous voulez vous assurer que tous les députés de cette Chambre aient des privilèges égaux. Je me lève parce que je considère que mes privilèges de député de cette Chambre ont été affectés au cours de la période des questions.

Le député de Roberval, certainement à titre de leader de l'opposition officielle, doit connaître les Règlements et il doit reconnaître que les Règlements prévalent lors de la période des questions. Qu'il pose des questions à un ministre qui n'a pas de responsabilités en ce domaine, cela en soi n'est pas un abus de son droit de poser des questions puisqu'un autre ministre, qui, lui, a la responsabilité, peut répondre à la question.

Or, le point que je soulève et qui fait que je considère que mes privilèges ont été affectés et je pense qu'il en va de même, au cours de cette période des questions, pour le ministre des Finances, ce n'est pas que des députés de l'opposition se lèvent et nous posent des questions à nous, sachant très bien que nous ne pouvons pas répondre parce que ces questions ne s'adressent pas aux responsabilités que nous avons à titre de ministres. Ce sont donc d'autres ministres qui ont répondu aux questions.

• (1505)

Là où mes privilèges ont été affectés, c'est que dans le préambule de la question, des affirmations gratuites ont été faites tant par le député de Roberval que par celui de Sainte–Marie, prétendant que, aussi bien moi comme député et ministre d'une circonscription de la province de Québec, je ne répondais pas à la question parce que je ne voulais pas y répondre, et qu'on laissait un autre ministre de l'Ontario répondre à la question.

Il est tout à fait inacceptable de laisser prétendre qu'un député ne fait pas son devoir en cette Chambre—c'était cela l'accusation du député de Roberval et du député de Sainte–Marie—et de créer une mauvaise impression qui reflète sur mon travail, non seulement comme ministre mais comme député en cette Chambre pour défendre les intérêts de mes électeurs.

Je termine en disant ceci: je vous invite à réfléchir à cette situation et à revoir les questions posées par l'opposition dans ces cas–là. Je pense qu'il est important que vous vérifiiez les bleus. Il y a un adage qui dit: «Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.»

Le Président: Je vais certainement relire les bleus et le hansard. . .

Des voix: Et les journaux!

Le Président: À l'ordre!

Je vais considérer ce qui a été dit et je vais revenir à la Chambre avec. . .

Des voix: C'est beau!

Le Président: À l'ordre!

Je vais lire le hansard et je vais revenir à la Chambre avec une décision demain.

Maintenant, je donne la parole au député de Roberval sur une question de privilège.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège et un recours au Règlement.

Tout d'abord, si vous me le permettez, je vais passer au recours au Règlement, puisqu'il est en lien direct avec ce qui vient d'être dit.

Monsieur le Président, je voudrais avoir votre avis, comme c'est votre rôle de le faire, parce que mon collègue a posé une question sur des propos tenus par un ministre du gouvernement. La question de privilège qui vient d'être soulevée référait à des propos tenus par un ministre. Qu'il l'ait fait hors de son champ de responsabilité, j'en conviens, mais ce n'est pas mon problème, je n'ai pas à voir à cela. Je peux questionner, selon ma prétention, mes collègues peuvent le faire, ils peuvent questionner tout propos tenu par un membre du gouvernement parce qu'ils sont censés le faire de façon responsable. Si ce n'est pas le cas, c'est un autre problème.

J'aimerais, monsieur le Président, que vous me donniez là–dessus un avis, que vous preniez le temps de faire les recherches nécessaires pour qu'on sache si l'opposition est autorisée à questionner de façon correcte, en vertu du Règlement, tout membre du gouvernement qui aura fait une déclaration publique, même si celle–ci n'est pas directement liée à son ministère.

J'aimerais avoir votre avis là–dessus, quand vous jugerez bon de le faire, et si vous voulez bien, je passerai maintenant à ma question de privilège.

Le Président: Je vais m'en informer. Je retournerai à la Chambre et je vous donnerai mon avis.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, vous comprendrez que le privilège que je considère comme bafoué en cette Chambre a trait aux propos tenus par le ministre de l'Industrie, propos que je considère tout à fait antiparlementaires, indignes de cette Chambre et inacceptables, lorsque dans une citation le ministre a essayé de qualifier ou de laisser voir qu'il qualifiait mon attitude, ou ma façon de poser la question, ou comment lui, il me percevait.

• (1510)

Je considère tout à fait inacceptable que, dans le cadre du jeu parlementaire, un ministre du gouvernement n'ait d'autre procédé pour se défendre de la joute oratoire qui se déroule ici ou des questions qui lui sont posées, n'ait d'autre procédé, dis–je, que de tenter d'humilier, de discréditer ou d'être incorrect à l'endroit d'un député de ce Parlement.

J'aimerais, monsieur le Président, vous dire que je considère, comme leader parlementaire de l'opposition officielle, que le ministre de l'Industrie a violé ces privilèges et j'exige qu'il retire ses paroles sans aucune autre formalité. Voilà ce que j'exige.

Le Président: Comme vous le savez, je ne me souviens pas de tous les mots qui ont été prononcés aujourd'hui, mais je vais certainement encore relire, pour mes collègues, ce qui a été dit et également voir quel en était le contexte. Je prends à coeur la demande de l'honorable député de Roberval et je reviendrai à la Chambre avec ma décision.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'occasion de répondre un peu.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la Chambre a un grand nombre de traditions. C'est vous qui êtes maître de notre Règlement et c'est vous qui tranchez. Je ne crois pas que les privilèges soient en cause, mais il y a peut–être matière à un rappel au Règlement.

La Chambre serait sûrement privée de beaucoup de choses s'il était interdit aux députés de recourir à des citations célèbres de Shakespeare lorsque les circonstances s'y prêtent.

Le Président: Je vais prendre en délibéré les interventions des députés des deux côtés de la Chambre. Je n'ai pas la certitude que les privilèges soient en cause, mais je vais traiter la chose soit comme une question privilège, soit comme une clarification.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, on ne veut pas en faire une question de culture. C'est ce que le ministre tente de faire, alors que c'est des droits du député de Roberval dont il est question. Si on veut parler de culture, on peut citer Confucius qui disait: «La culture, c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étale.»

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Si ça continue, on va commencer à chanter des chansons.

[*Traduction*]

Je vais entendre un rappel au Règlement du député de North Island—Powell River qui a une rectification à apporter.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, hier, dans une déclaration que j'ai faite aux termes de l'article 31 du Règlement, j'ai parlé d'un nouvel immeuble fédéral de 120 000 pieds carrés. Je voudrais apporter une rectification. Le chiffre exact est de 40 000 pieds carrés. En convertissant au métrique, j'ai porté au cube plutôt qu'au carré.

Le Président: La rectification sera apportée au hansard.

Travaux de la Chambre

Nous passons aux travaux de la Chambre avec le leader du gouvernement à la Chambre. Nous aurons d'abord la question, suivie de la réponse.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, avant que vous ne m'accordiez la parole pour que je pose cette question–là, je vous ai signalé mon intention de vous poser une question préalable. C'est simplement une demande d'information par rapport à la question de privilège que j'ai soulevée.

Je veux simplement vous demander, et c'est légitime de le faire, si tant est que la vérification que vous ferez des paroles qui ont été dites par le ministre de l'Industrie vous rappelait, vous indiquait qu'il a outrepassé ses droits de parlementaire et qu'il a eu des propos inqualifiables, je veux simplement savoir si vous exigerez, à ce moment–là, qu'il retire ses paroles, comme je l'ai demandé.

• (1515)

Le Président: Comme je l'ai dit à l'honorable député, je vais revoir ce qui a été dit, puisque je ne me souviens pas de tous les mots.

À ce moment, s'il est question d'avoir utilisé des mots qui ne sont pas acceptables ici à la Chambre, je prendrai ma décision sur cette base–là.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon honorable collègue, le leader parlementaire du gouvernement, quels seront les travaux pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, avant de présenter les travaux de la semaine, je tiens à assurer à tous mes collègues que je ne vais pas dire un mot sur la culture.

Demain, la Chambre reprendra l'étude du projet de loi C–22 sur l'aéroport Pearson à l'étape de la deuxième lecture. Si nous terminons ce débat, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi C–16 sur le Sahtu.

Si nous terminons ces deux projets de loi vendredi, nous passerons lundi à la deuxième lecture du projet de loi C–23, modifiant la Loi sur les oiseaux migrateurs, du projet de loi C–24, modifiant la Loi sur la faune, et du projet de loi C–12, modifiant la Loi sur les sociétés par actions.

Le mardi 3 mai et le jeudi 5 mai seront des jours d'opposition. Mercredi, la Chambre poursuivra les débats déjà entamés. Je vais consulter mes collègues d'en face au sujet de ces travaux à notre rencontre hebdomadaire la semaine prochaine.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre cet après–midi pour exprimer mon opposition à la motion présentée par le député de Québec–Est.

Dans cette motion, il est notamment question de la prétendue inertie du gouvernement dans le secteur agricole. Je trouve que c'est faire affront à notre secteur agricole. Je ne crois pas que les agriculteurs ont l'intention de se présenter dans cette enceinte pour solliciter des faveurs de notre gouvernement.

J'aimerais m'entretenir de ma circonscription, la circonscription de Durham, où l'agriculture occupe une grande place. Elle comprend Uxbridge, Scugog Townsphip, Bowmanville et Orono. Ces localités sont bien connues pour leurs activités agricoles, pas seulement dans la circonscription, mais également dans tout le Canada. Leurs habitants font voir leurs animaux à l'exposition agricole locale et ils entrent en compétition avec certains agriculteurs du Québec.

L'agriculture constitue la deuxième industrie en importance dans ma circonscription, la première étant General Motors.

Les années que j'ai vécues auprès de ces gens, leur prodiguant des conseils et cultivant moi–même la terre, m'ont appris que c'était des personnes très indépendantes et d'une absolue intégrité. Ils ne misent pas sur le gouvernement pour assurer le déroulement de leurs activités journalières. Je suis sûr qu'en ce moment même, ils sont nombreux à préparer la terre en vue des semailles.

Quel est le rôle du gouvernement et comment s'intègre–t–il dans notre secteur agricole? Qu'est–ce que le gouvernement a fait pour favoriser ce développement?

Je voudrais aborder trois aspects fondamentaux. L'un d'eux est le commerce. Comme certains le savent, nous venons tout juste de boucler nos négociations commerciales du GATT qui ont abouti à un changement de système. En effet, notre système de gestion de l'offre est devenu un système de tarification. Nous avons passé un grand nombre de jours à la Chambre à débattre de ces négociations. Pour sa part, notre ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire s'est consacré à ce dossier 24 heures sur 24.

• (1520)

Cette activité se poursuit même après la signature du GATT, car nous sommes occupés à essayer de conclure des accords parallèles avec les Américains pour régler quelques–uns de nos problèmes, comme la question du blé dur par exemple. Le gouvernement s'est effectivement engagé à représenter les intérêts des agriculteurs. Je peux assurer aux députés que les agriculteurs de ma circonscription que j'ai rencontrés sont heureux et fiers que notre gouvernement ait défendu leurs intérêts. Ils savent néanmoins qu'ils n'ont pas pu obtenir tout ce qu'ils souhaitaient arracher aux négociations du GATT.

Cela dit, je reviens à mon propos du début. Ce sont des gens fiers et indépendants. Ils considèrent les négociations du GATT et les nouveaux débouchés commerciaux comme de grands défis à relever pour les agriculteurs canadiens. Ils sont heureux des accords comme l'ALENA et des nouveaux marchés qui leur sont ainsi ouverts aux États–Unis et maintenant au Mexique.

Pas plus tard que la semaine dernière, un certain nombre d'agriculteurs se sont présentés à mon bureau, non pas parce qu'ils trouvaient à redire aux mesures prises par le gouvernement, mais parce qu'ils voulaient assister à des négociations commerciales en Amérique du Sud. Ils voulaient se renseigner au sujet des producteurs de haricots, en Amérique du Sud. Je me suis fait un plaisir de transmettre leur demande au ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire, qui l'étudie actuellement.

L'un de ces agriculteurs avait profité des possibilités extraordinaires du marché nord–américain et ouvert une usine de transformation des aliments. Bon nombre d'agriculteurs de la région s'étaient réunis pour l'aider. Cette usine congèle des légumes qu'elle expédie entièrement sur le marché américain. Ces agriculteurs ont su profiter de ces possibilités fantastiques.

Je voudrais aborder un autre point, qui a trait à la recherche et au développement ainsi qu'à l'engagement que notre gouvernement a pris à cet égard envers les agriculteurs canadiens. Notre capacité d'innover est fonction de notre engagement envers la recherche. La recherche agro–alimentaire a permis au Canada de réaliser des gains économiques exceptionnels.

La mise au point du canola en est probablement le meilleur exemple. Cultivé initialement, au cours de la Seconde Guerre mondiale, pour produire un lubrifiant utilisé dans la marine, le canola est devenu l'une des plus importantes plantes oléagineuses à être exportées. On en exporte, en effet, près d'un milliard de dollars.

L'histoire du canola, qui tient véritablement du conte de fées, est bien connue, mais ce n'est rien à comparer à ce que sont en train de faire les chercheurs d'Agro–alimentaire Canada. Ceux–ci tentent d'améliorer cette plante, génétiquement, afin de réduire, voire d'éliminer, les aspects indésirables de l'huile et de produire un substitut de très grande qualité destiné à l'alimentation humaine.

Il y a encore bien d'autres exemples de pensées innovatrices dans la recherche agro–alimentaire. Par exemple, le centre de recherche de Lennoxville, au Québec, a mis au point une technique qui aide à déceler, chez le porc, une mutation génétique qui en diminue la qualité. Cette technique aidera les éleveurs de porcs à vendre leurs produits sur des marchés lucratifs et aussi sur des marchés très sélects, en Asie.

Je voudrais ici ouvrir une parenthèse pour souligner que le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire est actuellement en Asie du Sud–Est où il travaille à l'ouverture de nouveaux marchés pour les producteurs agricoles du Canada. J'apprécie beaucoup ces initiatives. J'ai d'ailleurs conseillé à des producteurs laitiers de ma circonscription qui exportent des bovins dans le monde entier de se concentrer sur l'Asie du Sud–Est.

Je voudrais aussi mentionner que l'ACDI procède en ce moment à un examen de l'exploitation laitière dans le sud de la Chine. Il est à espérer que cela se traduira, entre autres, par un plus grand élevage de bovins et une augmentation des expéditions de bovins en Chine.

Toujours dans le secteur de la recherche et du développement, le Centre de recherche de Saskatoon a mis au point un nouveau type de tournesol, le sunola, qui résiste à la chaleur et à la sécheresse. Ce type de tournesol peut être cultivé plus au nord que les tournesols ordinaires et produit une huile plus saine. On a commencé à le cultiver en Saskatchewan, en 1993, sur environ 100 000 acres.

Le ministère joue également un rôle important dans la mise au point et l'application de biotechnologies comme les méthodes naturelles de lutte contre les parasites qui visent à améliorer les produits agricoles et agro-alimentaires.

En ces temps de restrictions financières, il n'est tout simplement pas possible d'élargir le budget de recherche et de développement du secteur agro-alimentaire. Cependant, le ministre s'est fermement engagé à maintenir les niveaux actuels de financement de la recherche et à faire absorber les frais administratifs par d'autres divisions de son ministère.

• (1525)

Par ailleurs, le ministère veille à ce que les priorités de recherche soient guidées par les perspectives qu'offrent les marchés. Une R-D mieux centrée est primordiale pour la compétitivité mondiale et la croissance économique. Il est désormais de plus en plus important que nous concevions des procédés peu coûteux et les nouveaux produits dont nous avons besoin pour conquérir de nouveaux marchés. L'avenir réserve d'énormes possibilités et des avantages éventuels à la biotechnologie et aux produits non alimentaires à valeur ajoutée, comme l'éthanol.

Le Canada n'est pas le seul dans ce domaine. Notre secteur agro-alimentaire compte beaucoup de concurrents. Bien que le Canada ait un excellent bilan en matière d'investissement public et de R-D, dans l'ensemble, nos concurrents, c'est-à-dire ceux des secteurs public et privé, investissent plus que nous dans la recherche et le développement.

Les principaux défis du gouvernement consistent à maintenir le financement de la R-D au moins aux niveaux actuels, pour s'assurer que les priorités de recherche sont guidées par les perspectives qu'offrent les marchés, pour stimuler l'investissement dans l'industrie, pour trouver des moyens d'accroître l'accessibilité à du capital de risque afin de concevoir de nouveaux produits, et pour veiller à ce que les bonnes technologies parviennent aux bonnes personnes le plus rapidement possible.

Contrairement à d'autres dépenses, on ne peut pas supprimer celles qui sont consacrées à la R-D. Cela nécessite une planification attentive. En raison du soutien insuffisant de la recherche dans le passé, le Canada a déjà raté les avantages que présente un leadership dans certains domaines. Le gouvernement modifiera donc les politiques qui découragent le secteur privé à investir dans les technologies agro-alimentaires.

Je voudrais passer à un autre aspect, qui porte sur nos politiques fiscales. Au Canada, nous avons une politique fiscale très favorable à l'endroit des agriculteurs. Il s'agit de la comptabilité de caisse. Ainsi, un agriculteur peut acheter, entre autres, du bétail et le déduire de son revenu aux fins d'impôt. Cette politique existe au Canada et, bien sûr, au Québec depuis de nombreuses années. Elle permet aux agriculteurs de constituer d'importants stocks de bétail sans payer aucun impôt sur leur revenu. Évidemment, notre gouvernement poursuit ce programme.

Je pense également au dernier budget. On a beaucoup parlé de la suppression de l'exonération de 500 000 $ dont bénéficiaient les agriculteurs. Je suis fier de dire que notre ministre des Finances a très bien écouté les besoins et les préoccupations des agriculteurs et qu'il a maintenu cette disposition.

Je remarque également que nous débattons la TPS au sein du Comité des finances, dont je suis membre. Une de nos principales préoccupations est de réduire ou de supprimer cette taxe pour les agriculteurs, ou de tenter de la simplifier pour qu'ils n'aient pas à la calculer.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, presque toutes les mesures que le gouvernement a prises visent à défendre les intérêts des agriculteurs.

Je voudrais revenir au début de mon intervention et dire que cette motion présente des contradictions et fait en sorte que les agriculteurs ont l'impression de devoir dépendre du gouvernement pour tout. Ce n'est certainement pas le cas et cela ne rend pas justice aux agriculteurs canadiens.

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai apprécié les propos de l'honorable député. La motion d'aujourd'hui ne porte pas vraiment sur la question de la recherche et du développement au Canada, c'est sur la mollesse du ministère de l'Agriculture, le manque de leadership, le manque de direction dans le domaine agricole.

C'est certain que dans le domaine de la recherche et du développement, réparti à travers le Canada, il y a des hommes de science qui découvrent toutes sortes de choses, cela est très bien, c'est souhaitable qu'on innove dans les nouvelles variétés de blé, de semence, etc. On souhaiterait même que le gouvernement puisse trouver de l'argent supplémentaire pour la recherche et le développement. Comme, d'ailleurs, l'honorable député l'a mentionné, la recherche et le développement, c'est la pointe de lance du développement de nouveaux marchés. C'est avec de la recherche et du développement qu'on va chercher de nouveaux marchés.

Donc, même concernant la recherche et le développement, le gouvernement manque d'initiative puisque—monsieur le député l'a admis lui-même—on a gelé les investissements dans ce domaine. Le gouvernement pourrait au moins augmenter les fonds pour la recherche et le développement pour l'agriculture, si vraiment le gouvernement libéral actuel tenait à coeur les intérêts des agriculteurs. Mais, encore une fois, la motion ne porte pas sur la recherche et le développement qui se fait au Canada, mais bien sur le manque de leadership et d'initiative. On pourrait vous donner des exemples multiples sur ce manque d'intiatives comme, par exemple, les négociations avec les États-Unis où certains députés du Parti libéral nous disent que le gouvernement a pris un *tough stand* face aux Américains, alors que dans le fond, ils sont en train de s'écrouler.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Sheperd: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je suis sûr qu'au moment où nous nous parlons,

Agriculture Canada effectue des travaux de recherche et de développement. Mon collègue a sans doute raison, dans la mesure où nous ne pouvons pas accroître le financement et où de nombreux secteurs gouvernementaux ont effectivement subi des réductions. Il en est ainsi.

Je peux cependant donner l'assurance au député que la recherche et le développement se poursuivent en ce moment même et je peux difficilement accepter cette idée concernant l'absence d'initiative. En cet instant même, le ministre de l'agriculture est en Asie du Sud–Est à la recherche de nouveaux marchés pour l'agriculture canadienne. J'ai peine à croire que mon collègue pense de la sorte.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, mon distingué collègue d'en face, qui vient de prononcer cet excellent discours, est comptable de profession et il sait sans aucun doute compter.

J'aimerais savoir comment il peut concilier la politique du Bloc québécois qui, d'une part, disait aujourd'hui qu'il fallait réduire le nombre de spécialistes en agriculture et embaucher, selon les propos que tenait ce matin le député de Québec–Est, davantage d'agriculteurs au ministère de l'agriculture et qui, d'autre part, déclare quelques heures plus tard qu'il faudrait plus de spécialistes de l'agriculture, ce qui est une contradiction.

Je voudrais également que le député me dise, en tant que comptable, ce qu'il pense d'un parti qui nous demande de réduire les dépenses budgétaires générales, mais qui nous reprochait aujourd'hui même de ne pas dépenser suffisamment.

Le député peut–il nous expliquer ce genre de comptabilité, car j'ai de la difficulté à comprendre? Mon collègue pourra peut–être nous aider, grâce à son jugement professionnel, à comprendre les mathématiques modernes du Bloc québécois.

M. Sheperd: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ignore si les mathématiques au Québec sont différentes de celles d'ailleurs au Canada. Il semblerait que ce soit possible.

Je ne comprends pas non plus comment ils font pour équilibrer les choses. Ils ne semblent pas vivre dans le même univers que nous. Ce doit être un endroit merveilleux, un lieu féerique où il est possible de gagner sur tous les tableaux à la fois. J'ai cependant beaucoup de difficulté à le croire. À mon avis, il faut aborder ces problèmes avec plus de franchise. Je suis sûr que les agriculteurs de partout au Canada sont aussi de cet avis.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de cette importante question qu'est l'agriculture.

Ma femme et moi exploitons une ferme céréalière de 1 100 acres dans le nord de l'Alberta. L'agriculture est donc quelque chose qui nous tient terriblement à coeur. Elle occupe aussi une place importante dans ma circonscription, Peace River, où elle constitue une très vaste industrie. Personne ne doute de l'importance de l'agriculture pour le Canada.

Bien que péniblement touchés par une guerre commerciale qui a duré plusieurs années, les agriculteurs canadiens ont réussi, rien qu'en 1992, à exporter plus de 12 milliards de dollars de produits agricoles. Le blé et d'autres céréales constituent nos principales exportations à destination, dans une grande partie, de la Chine, de la Corée et du Japon. Les exportations d'animaux vivants, de viande et de produits de viande vers les États–Unis et le Japon sont également importantes. Les graines oléagineuses, principalement le colza canola, sont exportées principalement au Japon sous forme brute et aux États–Unis sous forme d'huile traitée.

En 1991, il y avait en tout au Canada 867 000 agriculteurs. Les recettes provenant de l'exploitation agricole se sont chiffrées au total à 23 milliards de dollars. Nous savons aussi que l'agriculture est un secteur dont les retombées sur la création d'emplois sont les plus grandes.

Aujourd'hui, on nous demande de condamner l'inertie du gouvernement dans le secteur agricole qui est actuellement confronté aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années.

• (1535)

La restructuration est une chose bien connue du secteur agricole et des agriculteurs, qui se produit depuis que le Canada est habité. Ma réponse à cette question est oui, le gouvernement pourrait faire plus. Cependant, dans le cas du commerce, nous avons pris un excellent départ, même si ce n'est qu'un début.

Le Canada est une nation commerçante. Un emploi sur quatre au Canada peut être lié au commerce, et nous devons donc promouvoir une libéralisation des échanges au Canada et à l'étranger. Pour cela, il faut aller au–delà de ce qui a été négocié dans le cadre de la première phase du GATT. Nous devons collaborer au sein de l'Organisation mondiale du commerce afin de réduire plus rapidement les barrières commerciales qui demeurent, pour que les secteurs qui profitent d'avantages naturels puissent être compétitifs et s'implanter sur de nouveaux marchés sans compter sur les deniers publics de leur pays.

Nous sommes heureux des nouvelles règles touchant l'agriculture qui ont été établies par le GATT. Examinons certaines de ces règles.

Premièrement, dans l'ensemble, les droits de douane sur les produits agricoles sont réduits de 36 p. 100, avec une réduction minimale de 15 p. 100 pour chaque produit. La mise en oeuvre se fera entre 1995 et l'an 2000 en six étapes annuelles égales.

Deuxièmement, les pays seront tenus de réduire le soutien interne apporté à leurs industries agricoles dans une proportion pouvant aller jusqu'à 20 p. 100 sur six ans lorsque cet appui fausse les échanges commerciaux. Ils sont censés réduire leurs subventions aux exportations de 36 p. 100 et le volume des exportations subventionnées de 21 p. 100 au cours des six prochaines années.

Les produits soumis à la gestion de l'offre seront maintenant assujettis à des barrières tarifaires au lieu de quotas. Il est vrai que les secteurs soumis à la gestion de l'offre ont besoin d'être protégés pendant un certain temps pour leur permettre de s'ajuster aux conditions du libre marché. Je pense que dix ans devraient suffire amplement pour cette adaptation.

Il était évident, dans le cadre des négociations du GATT, que le Canada n'avait aucun appui en ce qui concerne l'article XI. Le monde avait dépassé ce stade. Nous souhaitons la libéralisation des échanges dans le monde entier, et le Canada ne pouvait

simplement pas présenter des arguments pour défendre l'article XI.

Ce que je crains, c'est qu'en fixant nos droits de douane sur certains produits à des niveaux excessivement élevés, nous nous exposions à des contestations de la part de nos partenaires commerciaux. Permettez–moi de vous faire part rapidement de quelques exemples. Nos droits de douane s'établissent à 192 p. 100 pour les oeufs, à 279 p. 100 pour le yogourt, à 280 p. 100 pour le poulet, à 283 p. 100 pour le lait, à 326 p. 100 pour la crème glacée et à 351 p. 100 pour le beurre.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce dernier droit. Le prix intérieur du beurre aux États–Unis est de 1,54 $ le kilogramme. Lorsqu'on ajoute les frais de transport et le droit de douane de 351 p. 100, ainsi que le taux de conversion du dollar américain en dollar canadien, on constate que ce même kilo de beurre coûtera 10,15 $ au Canada comparativement au prix plancher canadien de 5,32 $.

À cause de ce droit de douane, le beurre américain est presque deux fois plus cher que le beurre canadien. Ne va–t–on pas un peu trop loin? N'est–ce pas un exemple effarant de surtarification? De toute évidence, ces tarifs douaniers sont totalement excessifs, et le beurre ne sera pas l'objet d'échanges commerciaux avant bien des années. Bien sûr, il faut aider le secteur soumis à la gestion de l'offre à devenir une industrie auto–suffisante, mais en restant juste, et sans risquer de perdre toutes les possibilités commerciales qu'offrent les secteurs agricoles concurrentiels en imposant des tarifs ridiculement élevés sur les produits laitiers et la volaille.

Je pense que c'est le comportement des consommateurs canadiens qui mettra véritablement à l'épreuve ces tarifs douaniers élevés. Pourquoi ces derniers accepteraient–ils de payer trop cher? En outre, des tarifs douaniers élevés iraient à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre–échange nord–américain, dont les consommateurs canadiens attendent les bénéfices avec impatience.

Je veux aussi parler de l'industrie des céréales qui connaîtra, d'après moi, une amélioration lente, mais constante. Nous devons à cette fin accélérer les mesures pour réduire la surproduction, les subventions et les quotas d'importation à l'échelle mondiale. Par exemple, les cultivateurs de blé dur de l'Ouest doivent maintenant composer avec les quotas d'importation des États–Unis, qui nous accusent de subventionner nos exportations de blé.

● (1540)

La vérité, c'est qu'à quatre reprises, un groupe spécial binational a rejeté les allégations des États–Unis sur ce plan. C'est le programme d'encouragement des exportations des Américains eux–mêmes qui favorise l'exportation du blé canadien vers d'autres pays. Ce programme laisse les Américains aux prises avec des pénuries qui font de la place pour le blé canadien, et les agriculteurs américains se plaignent maintenant que leurs marchés sont inondés de céréales canadiennes.

C'est exactement le genre de programme qui s'est révélé dévastateur pour l'agriculture de pays comme l'Australie, l'Argentine et le Canada, dont les Trésors ne leur permettent pas de soutenir leurs agriculteurs autant qu'on le fait en Europe et aux États–Unis.

Je crois que les gouvernements doivent rapidement en venir au libre–échange. Autrement, l'optimisme suscité par la signature du GATT faiblira. Le grand défi pour le nouvel organisme commercial mondial, qui remplacera le GATT en janvier, sera de définir ce qui va se passer dans six ans. Je pense que nous devrions avoir pour but d'éliminer les subventions et les barrières commerciales d'ici 10 ans.

Malheureusement, je n'ai pas assez de temps pour traiter en détail d'autres sujets importants, mais je sais que mes collègues vont en aborder quelques–uns. J'aimerais quand même les passer brièvement en revue.

J'estime qu'il nous faut un système de transport flexible et déréglementé. Je pense également que le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé devrait être élu démocratiquement et que la commission devrait répondre aux conditions du marché.

Les agriculteurs canadiens sont des travailleurs fiers et acharnés qui préféreraient vivre de ce que leur offre le marché plutôt que de subventions gouvernementales. Nos agriculteurs fournissent aux Canadiens des produits de qualité, à un prix raisonnable. Ils ont acquis une réputation mondiale pour la qualité de leurs produits.

Qu'attendent–ils de leur gouvernement? Ils veulent qu'il les protège contre les pratiques commerciales déloyales de leurs concurrents. Ils veulent être protégés par des règles commerciales équitables à l'échelle mondiale. Ils veulent que le gouvernement réclame la suppression des subventions dans le monde entier pour pouvoir profiter pleinement du libre–échange. Ils veulent que les gouvernements vivent selon leurs moyens, ce qui aura pour effet de faire baisser les impôts et le coût des intrants. Enfin, ils veulent que les gouvernements éliminent les règlements et les programmes inutiles.

Je suis convaincu que, si on leur en donne la chance, les agriculteurs canadiens pourront soutenir la concurrence de n'importe quel autre pays. Je suis également convaincu qu'ils sauront s'adapter et prospérer dans le nouvel environnement commercial et je pense qu'ils n'ont pas besoin de plus de 10 ans pour procéder aux ajustements nécessaires.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le discours du député, mais j'aurais quelques questions à lui poser sur deux points qu'il a soulevés.

Au sujet de la déréglementation des transports, dont il se fait le défenseur, je me demande quels arguments on pourrait invoquer en faveur de la déréglementation, car on s'est aperçu au cours de la dernière campagne agricole, en expédiant nos produits vers un marché déréglementé, c'est–à–dire les États–Unis, où les transports sont relativement déréglementés, qu'il fallait 40 jours et plus avant que nos wagons–trémies transportant le blé et le durum reviennent à leur point de départ, tandis que, au Canada, dans un marché réglementé, les expéditions durent entre 13 et 15 jours.

J'aimerais que le député, à la lumière de ces faits, commente les avantages de la déréglementation. Je voudrais aussi qu'il profite de l'occasion pour nous expliquer plus clairement pourquoi il s'oppose tant à l'augmentation des tarifs qu'on propose d'appliquer sur le beurre et les produits laitiers faisant l'objet

d'échanges entre le Canada et les États–Unis et, en fait, d'autres pays étrangers, même si, dans les faits, la majorité du commerce des produits laitiers se fera entre le Canada et les États–Unis.

Comme il nous est impossible d'exporter tout produit laitier aux États–Unis, les tarifs américains seront aussi élevés sinon plus élevés que les nôtres, à cause de l'exemption que le GATT a accordée aux Américains pendant toutes ces années et qui s'appliquait aux produits laitiers.

• (1545)

Voilà l'une des raisons pour lesquelles le Canada a beaucoup hésité à respecter l'exemption que le GATT accordait aux États–Unis avant la dernière ronde de négociations, où nous avons été obligés d'accepter l'importation de la crème glacée et du yogourt des producteurs américains. À l'époque, si nous avions ouvert notre marché, nous aurions pu acheter de la crème glacée et du yogourt américains, les mettre dans le congélateur de notre roulotte pour aller en Arizona et nous rendre compte à la frontière qu'il était interdit d'apporter ces produits américains aux États–Unis, car l'entrée de produits laitiers aux États–Unis était tout à fait illégale.

Le député pourrait–il nous exposer son point de vue sur la déréglementation et reconnaître qu'il serait en quelque sorte justifié d'augmenter les tarifs s'appliquant aux produits laitiers?

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Mackenzie a bien mis ses 14 années d'expérience à profit, aujourd'hui, et je demanderais au député de Peace River de répondre.

M. Penson: Monsieur le Président, je remercie le député de Mackenzie pour ses questions.

Tout d'abord, je crois qu'il faut dérèglementer le secteur des transports. Il faut trouver une solution très pratique pour le transport des marchandises, lequel doit se faire par le moyen le plus économique et par le chemin le plus court et le moins coûteux.

Le député parle de la durée de rotation des wagons–trémies qui vont aux États–Unis. Je crois qu'elle s'explique en partie par le système très réglementé que nous avons avec le tarif du Nid–de–Corbeau, qui fait que des céréales peuvent se rendre jusqu'à Thunder Bay puis revenir en Saskatchewan pour traverser la frontière. Cela n'a absolument aucun sens.

Il faut trouver des solutions pratiques aux problèmes afin que les Canadiens puissent affronter la réalité des années 90 et s'adapter au nouvel environnement commercial.

Je trouve les tarifs douaniers trop élevés. Je crois que ces tarifs sont une sorte de mécanisme d'adaptation visant à aider nos entreprises à faire la transition en un temps raisonnable entre un système de gestion de l'offre fortement réglementé et le libre–échange. Je crois que cette transition peut se faire assez rapidement. Les tarifs douaniers sont probablement élevés des deux côtés de la frontière, mais cela n'est pas une excuse d'un côté ni de l'autre.

Nous venons de conclure un accord commercial avec les États–Unis et le Mexique pour que, très bientôt, les échanges se fassent librement entre les trois pays. Il est donc dans notre intérêt à tous de supprimer très rapidement ces tarifs douaniers.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, c'est avec joie et avec beaucoup d'intérêt que je participe au débat d'aujourd'hui sur l'agriculture.

Je représente la circonscription de Kindersley—Lloydminster où la plupart des habitants, y compris moi, tirent directement ou indirectement leur subsistance de l'agriculture. J'estime donc que c'est un sujet très important et je me réjouis d'avoir la possibilité d'en discuter. J'ai choisi de parler des problèmes que rencontrent de nombreux agriculteurs dans la mise en marché de leurs produits et des problèmes de l'organisme fédéral chargé de la commercialisation des céréales des Prairies, la Commission canadienne du blé.

Il serait plus juste de parler de la commission du blé des Prairies plutôt que de la Commission canadienne du blé, car son mandat limite son activité aux trois provinces des Prairies et à une petite portion de la Colombie–Britannique, soit le district de Peace River. Il existe un organisme semblable en Ontario, la Commission ontarienne de commercialisation du blé. À mon avis, l'un des secrets les mieux gardés des Prairies, c'est que la Commission canadienne du blé n'est pas un organisme national, mais un organisme régional. Beaucoup de producteurs de ma région ne savaient même pas qu'il existait une commission ontarienne du blé.

La commission ontarienne est assez intéressante. Elle a été créée en 1958 par un vote des producteurs de blé de l'Ontario. Elle fonctionne sous le régime de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles de l'Ontario. Il y a 18 000 producteurs de blé en Ontario et ceux–ci élisent les 10 administrateurs de la commission ontarienne. Chaque producteur a un vote. Chacun des 10 administrateurs représente une région géographique de la province. À sa réunion annuelle, chaque région élit un délégué par groupe de 250 producteurs et les administrateurs sont choisis parmi les délégués.

De son côté, la Commission canadienne du blé regroupe 137 000 producteurs, ou détenteurs de carnet de livraison, ce qui contraste avec les 18 000 producteurs représentés par la commission ontarienne. Beaucoup de détracteurs du système contrôlé par les producteurs soutiennent que le gouvernement ne garantirait pas les prix initiaux d'un organisme dépolitisé comme la Commission ontarienne de commercialisation du blé.

Cependant, dans la pratique, les prix initiaux sont garantis tant à la Commission canadienne du blé qu'à son pendant ontarien.

• (1550)

La Loi sur la Commission canadienne du blé limite les activités de cet organisme au blé et à l'orge destinés à l'alimentation humaine. La Commission ontarienne de commercialisation du blé est tenue par la loi de limiter ses activités à la production et à la commercialisation du blé dans cette province. Cela montre qu'il y a des différences et des ressemblances dans la portée et

l'influence d'une organisation dirigée par les producteurs comparativement à une organisation dirigée par le gouvernement.

La principale différence entre les deux, c'est que la Commission ontarienne de commercialisation du blé est démocratique tandis que la Commission canadienne du blé est dirigée par un groupe de trois à cinq commissaires qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Cela veut dire que, habituellement, ces personnes sont recommandées par le ministre.

La Commission canadienne du blé est une société d'État, et ses commissaires sont nommés par les autorités politiques. Malgré cela, les producteurs financent les activités de la commission au moyen du montant soustrait des paiements finaux qu'ils reçoivent pour leurs céréales. En fait, dans la plupart des organismes de commercialisation de produits agricoles, y compris dans les secteurs assujettis à la gestion de l'offre, les producteurs participent au processus de gestion et de prise de décisions. La Commission canadienne du blé fait cependant exception à la règle puisqu'elle est dirigée par le gouvernement selon le principe de la gestion descendante.

Beaucoup d'agriculteurs de l'ouest du Canada sont mécontents du travail de la Commission canadienne du blé et de la façon dont elle est administrée. Partout, que ce soit dans les tribunaux ou dans les petits restaurants du coin, on consacre beaucoup de temps et d'énergie à essayer de déterminer quels devraient être les pouvoirs de la commission, quels produits devraient être ajoutés à son mandat ou rayés de son mandat, si les agriculteurs devraient vendre leurs céréales en vertu de contrats ou selon le système des quotas, ou encore les deux et, dans ce cas, quelle devrait être la proportion pour chacun.

On parle beaucoup du pouvoir de monopole de la commission par rapport au principe du choix de la méthode de commercialisation. L'un des plus gros irritants aujourd'hui réside peut–être dans le rôle que joue la Commission canadienne du blé dans l'attribution des wagons à céréales. Mon collègue, le député de Lisgar—Marquette, a parlé également de cette situation sous l'angle de l'Office du transport du grain. Il y a trop d'intervenants dans cette situation. Il en résulte à mon avis que le service n'est pas très bon.

Ce qui reste en travers de la gorge de tant de producteurs, c'est que ces problèmes complexes, auxquels il n'y a pas de solution facile, exigent des solutions, mais les producteurs n'ont pas vraiment leur mot à dire sur la solution à trouver à ces problèmes.

Un autre grand inconvénient attaché au fait que la Commission canadienne du blé est un organisme d'État, c'est la façon dont on annonce les nouveaux prix du blé ou les paiements finaux ou les changements de prix. Les ministres de l'agriculture avaient autrefois l'habitude d'obéir au souci électoral en annonçant les hausses ou les diminutions de prix. Les agriculteurs étaient le jouet du ministre qui attendait le moment propice pour annoncer la nouvelle de sorte qu'il puisse tirer le maximum d'avantage politique d'une hausse du prix ou minimiser les retombées d'une diminution du prix.

Nous, du Parti réformiste, avons parlé très clairement de la direction que devrait prendre la réforme de la commercialisation. Il est primordial de démocratiser la Commission canadienne du blé. Elle doit rendre des comptes aux producteurs qu'elle sert, et les producteurs doivent avoir le pouvoir de modifier ou de mettre à jour le mandat de la commission quand ils estiment que leurs intérêts pourraient ainsi être mieux servis.

Les producteurs doivent avoir un droit de regard sur la commercialisation de leurs céréales. Il faut nous rappeler qu'il s'agit de leurs céréales après tout. Si les producteurs décident, au moyen d'un processus démocratique, que le mandat de la commission devrait être élargi pour s'appliquer à d'autres céréales et aux oléagineuses, il faudrait modifier la loi pour respecter les voeux des producteurs. Dans ce cas–là, ils pourraient décider de prévoir une option de retrait pour les marchés à créneaux. On pourrait envisager l'achat des céréales au comptant ou en commun afin d'améliorer les arrangements actuels de commercialisation. Nous souhaiterions voir l'expansion de contrats de producteurs si les agriculteurs le désirent.

Une fois que la Commission canadienne du blé sera démocratisée, la décision incombera aux producteurs, mais nous estimons que la commission devrait conserver sa responsabilité à l'égard de l'insuffisance de l'acompte à la livraison. Le gouvernement devrait également continuer d'offrir des garanties d'emprunt pour les ventes à l'exportation tant que les autres pays feront de même.

Nous devons reconnaître que le changement est nécessaire, car les réalités actuelles dans le secteur agricole sont différentes de ce qu'elles étaient lorsque la Commission canadienne du blé a été créée.

Mon père était un pionnier. La première fois qu'il a livré son blé, il a dû atteler une paire de chevaux à un chariot et parcourir ainsi 26 milles pour aller livrer son blé à une petite localité appelée Waldeck, en Saskatchewan. Quand il est arrivé là–bas, il ignorait quel allait être le prix qu'il en obtiendrait. Il ignorait également quelle catégorie on attribuerait à son grain. Un changement s'imposait dans la façon dont nos produits étaient commercialisés, et nous avons vu apporter au système des améliorations qui lui ont permis de jouir d'une certaine protection dans la commercialisation de son produit.

La situation est différente aujourd'hui avec les moyens modernes de transport et de communication. En fait, nous ne pouvons pas maintenir un système qui était conçu pour les réalités d'il y a 30, 40 ou 50 ans. Nous devons être prêts à envisager des méthodes nouvelles et innovatrices de commercialisation de nos produits.

• (1555)

L'Ontario a prouvé qu'un système contrôlé par les producteurs est possible. Ce modèle d'organisation particulier peut ou non convenir aux Prairies, mais je crois que le principe d'un système dirigé par les producteurs est valable. Si nous donnons aux agriculteurs la chance de concevoir, de contrôler et de constamment mettre à jour leur système de commercialisation, il en résultera une Commission canadienne du blé beaucoup plus efficace, juste et rentable. À titre de législateurs, nous leur donnerions la liberté d'action.

En conclusion, je tiens à dire que j'ai beaucoup apprécié que nous ayons eu du temps pour discuter de l'agriculture. Les questions agricoles semblent être très peu prioritaires pour le gouvernement. Aussi, au nom de tous les agriculteurs de la circonscription de Kindersley—Lloydminster et de l'ensemble de la Saskatchewan, je suis heureux que nous ayons tenté de

résoudre certains problèmes très importants des collectivités rurales du Canada.

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à saisir la position du député en ce qui concerne la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a indiscutablement fait preuve de leadership durant la campagne et depuis celle–ci.

Je vais simplement citer un passage du livre rouge où il est question de la Commission canadienne du blé. C'est pour cela que nous avons été élus. «La régularisation des marchés agricoles, le Conseil canadien du blé et les programmes de stabilisation de revenus sont nécessaires pour atténuer les fluctuations des cours. . .»

Durant la campagne, nous avons fermement appuyé la commission du blé et nous continuons de le faire. Je sais qu'il y a un débat à ce sujet dans l'Ouest, mais j'ai reçu récemment de très nombreuses pétitions demandant qu'on renforce la Commission canadienne du blé et qu'on élargisse ses pouvoirs.

Le député semble souhaiter le maintien de certaines composantes de la commission du blé, mais pas son maintien intégral. J'aimerais savoir s'il a des commentaires à faire au sujet du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Celui–ci est formé de producteurs légitimement élus qui conseillent la commission du blé. Lors des dernières élections, huit des onze membres élus étaient extrêmement favorables à une régularisation des marchés.

Que pense le député du fait que le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé nous demande de maintenir les pouvoirs de la commission? Elle est la seule à vendre du blé et de l'orge destinés à l'exportation.

M. Hermanson: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre au député de Malpèque. Je sens une certaine affinité avec lui, car il a dû lui aussi gagner sa vie, comme moi. Il mâche de la gomme et il oublie de boutonner son veston comme moi. Je sens donc une certaine affinité.

C'est aussi un grand plaisir de répondre à sa question, car je crois que, habitant dans l'ouest du Canada, je me sens assez proche de certains des problèmes qu'il a soulevés. Je lui rappellerai toutefois qu'on ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Son gouvernement a pris l'engagement de tenir un référendum ou de faire voter les producteurs sur l'établissement d'un marché continental de l'orge. J'étais en faveur lorsque le député l'était. C'était qu'on décide qu'il n'y aurait pas de marché continental de l'orge.

Le député et son gouvernement ont changé d'avis depuis que la décision judiciaire a été renversée. Le marché continental de l'orge a été jugé illégal. Mais je n'ai pas changé d'avis. Mon parti non plus. Nous croyons toujours que les producteurs doivent être aux commandes et prendre ces décisions.

Le député d'en face dit que, tant que les choses vont dans le sens de mon idéologie personnelle, c'est avec plaisir que je laisse les producteurs aux commandes, mais que, dès que mes opinions personnelles et celles des producteurs divergent, je veux prendre le contrôle. Je veux que la chose soit du domaine politique. Je ne veux pas abandonner le contrôle administratif de la Commission canadienne du blé.

Le député doit se brancher. Ou il fait confiance aux producteurs ou il ne leur fait pas confiance.

Je me suis entretenu récemment avec un organisme que le député connaît bien, la section locale du Syndicat national des cultivateurs. Nous avons discuté du conseil consultatif, et nous partagions la même opinion. Cet organisme est à peu près inutile, car il n'aura aucune influence tant que la Commission canadienne du blé sera contrôlée par le gouvernement du Canada et que la politique primera, au lieu de l'opinion de la base, c'est–à–dire des producteurs.

• (1600)

Je remercie le député de ses questions et j'espère avoir jeté un peu de lumière sur notre position. Nous voulons résoudre les problèmes en faisant confiance aux producteurs plutôt qu'en nous substituant à eux pour prendre les décisions.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer à ce débat. Je voudrais attirer l'attention de cette Chambre sur la politique et les actions du gouvernement à l'égard d'un secteur important pour l'économie canadienne, soit l'industrie agricole et l'industrie agro–alimentaire. Plus particulièrement, j'aimerais vous parler de l'industrie contingentée, soit le lait, la volaille et les oeufs.

Vous, monsieur le Président, qui représentez si bien la circonscription voisine de la mienne, vous reconnaîtrez, bien sûr, l'importance de l'agriculture contingentée chez nous.

Dans son programme agricole, le gouvernement libéral poursuit le grand objectif de «la sécurité alimentaire pour les Canadiens et des revenus convenables pour tous nos agriculteurs». Le secteur de la gestion de l'offre créé par un gouvernement libéral, il y a près d'un quart de siècle, témoigne du bien–fondé et du succès de cette politique.

On se souviendra tous du ministre libéral Eugene Whelan. Je sais que mon collègue, le député de Québec–Est, le connaissait bien. Je pense qu'il a fait partie du cabinet de l'honorable Eugene Whelan à un moment donné dans le passé. La fille de M. Whelan est maintenant députée de cette Chambre et représente très bien, elle aussi, les intérêts des agriculteurs, comme le fait mon collègue d'Haldimand—Norfolk, ainsi que celui de Prince Edward—Hastings, et bien sûr le ministre de l'Agriculture.

Comme je l'ai dit, au début des années 1970, le gouvernement libéral d'alors mettait en place des régimes de mise en marché ordonnée dans les industries du lait, de la volaille et des oeufs. Ce système repose sur deux principes fondamentaux: des quotas de production domestique, et bien sûr, pour que ces quotas fonctionnent, un contrôle efficace des importations.

La gestion des approvisionnements a stabilisé les revenus des agriculteurs, assuré un approvisionnement en aliments sains et de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes, et a fourni un instrument de développement économique régional important.

Permettez–moi d'abord, monsieur le Président, de répéter aux députés de l'opposition le travail considérable accompli par ce gouvernement pour le secteur de la gestion de l'offre. En moins de six semaines après avoir remporté les dernières élections, le gouvernement a négocié une entente du GATT qui est acceptable au secteur et qui met en place le processus nécessaire pour que la gestion de l'offre soit en mesure de relever les défis et de profiter des opportunités contenues dans l'entente du GATT. C'est de l'action, de l'action efficace et concertée.

J'aimerais vous citer un extrait d'un article de M. Pierre Glaude paru dans un journal de ma circonscription, le journal *Agricom*, le 20 décembre 1993: «L'objectif demeure le même, a déclaré le nouveau président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, M. Laurent Pellerin, seul l'outil change. L'organisme se fait rassurant auprès de ses membres. Le nouvel accord du GATT permet de maintenir des programmes de gestion de l'offre au moyen de tarifs.»

En d'autres termes, contrairement à ce que prétendent certains députés d'en face, les porte–parole de la communauté agricole au Québec disent que les actions de notre gouvernement ont bien réussi à protéger nos quotas.

Ce n'est pas seulement au Québec que les agriculteurs font cette affirmation et que leurs représentants en parlent. Dans ma propre circonscription, on dit la même chose. Les représentants de la communauté agricole disent que nos systèmes de quotas seront protégés par ces nouveaux tarifs.

C'est peut–être la meilleure preuve que je pourrais évoquer à l'effet que les agriculteurs canadiens ont confiance, encore aujourd'hui, dans notre système agricole, dans notre système de contingentement, et que les députés d'en face ne devraient pas miner cette confiance. Il est important d'avoir cette confiance pour le maintien de la valeur des quotas. Les quotas remontent en valeur depuis la signature de l'accord du GATT. Qu'est–ce que ça nous dit? Ça nous dit que la communauté agricole est confiante, qu'elle prend comme position que le système de gestion de l'offre sera là pour longtemps. Après tout, on n'achète surtout pas à crédit des quotas lorsqu'on pense ou lorsqu'on croit que ces quotas seront abolis d'ici peu de temps. La communauté agricole pense comme nous, et les quotas sont là, et sont là à long terme, et seront protégés par les nouveaux tarifs qu'on a négociés avec les autres pays.

• (1605)

Parlant de tarifs, j'ai devant moi, et je l'ai soulevé ce matin, la liste des tarifs qu'a déposée notre gouvernement au GATT. Il est important de noter que les États–Unis d'Amérique n'ont pas soulevé une objection à ces tarifs. Il y a ici certainement des centaines de pages de tarifs agricoles qui ont été déposés, et à Marrakech aucune objection à ces tarifs n'avait été soulevée de la part des États–Unis d'Amérique. Comme on le sait, on parle de tarifs dans le secteur laitier, de quelque 300 p. 100 à peu près, et je ne suis pas d'accord sur la façon du député du Parti réformiste tantôt lorsqu'il a calculé le prix de ces tarifs–là, d'à peu près 300 p. 100, et baissant de 15 p. 100 sur une période de six ans. Ce n'est pas 15 p. 100 par année mais bel et bien une somme de 15 p. 100 sur six ans.

Dans le contexte du livre rouge libéral et en particulier son annexe sur l'agriculture, on engageait le gouvernement dans les négociations du GATT à défendre résolument nos programmes de régularisation du marché. C'est ce que le gouvernement libéral a fait et a réussi. Il a réussi en obtenant un régime tarifaire qui permettra de maintenir des offices, des plans, des organismes et des commissions de commercialisation et de mise en marché ordonnée. Ainsi, les répercussions des fluctuations des prix pourront toujours être le plus possible atténuées et un revenu convenable garanti aux agriculteurs et aux fabricants d'aliments.

Au cours des négociations du Uruguay Round du GATT, le gouvernement libéral a tout mis en oeuvre pour défendre la gestion de l'offre canadienne. Il est important de souligner que la position du gouvernement canadien durant les dernières semaines qui ont mené à l'accord du GATT a été établie de concert avec le secteur agricole. De plus, le ministre de l'Agriculture a travaillé sans arrêt avec ses collègues et ses hauts fonctionnaires pour s'assurer que tous les secteurs de l'agriculture canadienne pourraient non seulement survivre au GATT, mais aussi tirer profit des occasions contenues dans l'accord du GATT.

Lorsque le porte–parole de l'opposition officielle en matière de finances nous disait un peu plus tôt aujourd'hui que tout le monde avait perdu au GATT dans le secteur agricole, rien ne pourrait être plus faux. Le secteur agricole a fait des gains majeurs au GATT et les députés d'en face le savent. Ils connaissent bien le US Farm Bill qui existait depuis 1985 et par lequel les États–Unis d'Amérique s'en donnaient à coeur joie à subventionner le secteur agricole et endommager ainsi les occasions d'exportations de notre pays.

Quelque 70 milliards de dollars américains avaient été accordés dans les premiers cinq ans seulement de ce programme agricole américain et on sait que le programme avait pour but de tenter d'enlever une partie du marché mondial que détenaient les autres pays, plus particulièrement les pays de l'hémisphère sud. Mais, bien sûr, le Canada a été victime du US Farm Bill, même s'il n'en était pas la cause. Les États–Unis voulaient se venger de la surproduction et du fait que d'autres pays avaient, après la crise de l'Afghanistan, tenté de vendre du blé et d'autres produits à l'Union soviétique et qui avaient ainsi pris une partie du marché soi–disant traditionnel des Américains.

• (1610)

Les députés d'en face le savent bien et savent aussi les importantes subventions qui devaient être accordées à l'agriculture, surtout dans le domaine céréalier, à cause des énormes pertes que devaient subir nos frères et soeurs, producteurs agricoles. Cela ne pouvait plus durer. Certains députés d'en face l'ont même dit

tantôt. Et c'est pourquoi le gouvernement devait, avec les autres pays, travailler pour le bien de toute la communauté agricole.

Tout d'abord, il fallait renforcer les lois qui gouvernaient la gestion de l'offre. On sait que certaines de ces lois avaient connu des difficultés. On se souvient du cas de la crème glacée et du yaourt, après l'Accord de libre–échange de 1988, appuyé d'ailleurs par l'actuel chef de l'opposition. On se souviendra aussi que cet Accord de libre–échange nous avait fait perdre la crème glacée et le yaourt en ce qui a trait à l'agriculture contingentée. On a regagné cela avec l'Accord du GATT.

En ce qui a trait au domaine céréalier, on réussira à couper certaines des subventions en provenance des autres pays, permettant la mise en marché de nos produits. On a trouvé des débouchés additionnels pour les produits canadiens. Nos ministres ont travaillé fort, tout comme le secrétaire parlementaire. Le secteur agricole s'est bien tiré d'affaire avec notre gouvernement, et nous venons de débuter notre travail. Cela ne fait que six mois qu'on est là, on en a déjà fait beaucoup, on en fera davantage à l'avenir.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, parfois je me demande si l'honorable député qui vient de prendre la parole vient vraiment de Glengarry—Prescott—Russell ou si c'est un extra–terrestre qui vient de la lune, parce qu'il tient des propos qui indiquent très clairement qu'il ne comprend pas ce qui est arrivé avec l'Accord du GATT. Il ne semble pas non plus faire confiance aux agriculteurs, comme si les agriculteurs n'avaient pas compris ce qui s'était passé avec le GATT.

Par exemple, dire que la valeur des quotas a augmenté depuis le GATT ou que le système de quotas sera en place pour très longtemps sont des choses farfelues. D'autant plus que les agriculteurs savent que le système de quotas, le système de contingentement, est remis en question à cause des tarifs. Les agriculteurs n'ont pas nécessairement confiance en ce qui est arrivé. La preuve, c'est justement les producteurs de poulet de l'Ontario qui nous la donnent. Pourquoi ont–ils augmenté leur production de 30 p. 100? C'est parce qu'ils manifestent clairement leur manque de confiance dans le système. Ils comprennent les jeux du marché.

Ce n'est pas en disant aux agriculteurs que tout est bon, tout est parfait au Canada, que tout ira bien. Les agriculteurs comprennent très bien. C'est le député de Glengarry—Prescott—Russell qui, malheureusement, ne comprend pas.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député d'en face nous dit que les quotas ne survivront pas. Le tarif en 1995, pour le lait de consommation, sera de 283,8 p. 100 minimum et en l'an 2000, de 241 p. 100 minimum. Est–il en train de nous dire que ces tarifs sont insuffisants? Et dans l'affirmative, comment fait–il pour être si déconnecté de la communauté agricole?

Laissez–moi vous lire ce que disait André Chabot, président de l'Union des cultivateurs franco–ontariens. Tantôt, je lui ai fait part de ce que disaient les leaders de la communauté agricole du Québec, mais maintenant je lui parlerai de l'Ontario. Le député de Québec–Est est un Franco–Ontarien, comme moi. Mais enfin, l'article se lit comme suit: «. . .les agriculteurs canadiens s'accordent pour dire que les systèmes de gestion de l'offre canadiens ne sont nullement menacés par les nouvelles règles du GATT. Certains y voient même des gains comparativement à la situation avec l'Article X1». Est–ce assez clair? Un Franco–Ontarien comme mon *chum* d'en face comprend cela, certainement.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, la politique est une bien drôle d'activité. Je suis convaincu que, s'il faisait partie de l'opposition et non du parti au pouvoir, le député de Glengarry—Prescott—Russell tiendrait des propos fort semblables à ceux du député du Bloc qui a parlé d'agriculture. En fait, il semble que le gouvernement ait un point de vue très différent du déroulement des négociations du GATT parce qu'il participe maintenant au processus.

• (1615)

Je voudrais dire au député et à la Chambre que le Parti réformiste a analysé la situation du GATT il y a deux ans. Je ne doute pas que nous avons eu accès aux mêmes sources que le député. Il nous est apparu très évident que l'article XI deviendrait indéfendable, et nous l'avons dit très franchement et très honnêtement.

Pendant ce temps, nos amis d'en face n'ont pas bien évalué la situation. Ils ont dit au secteur soumis à la gestion de l'offre que l'article XI n'était pas menacé, qu'il pouvait être préservé et qu'ils s'en chargeraient. Au contraire, le Parti réformiste a dit qu'il était évident que l'article XI disparaîtrait et qu'il serait remplacé par des tarifs douaniers.

À cause de cette prise de position, le secteur soumis à la gestion de l'offre a entrepris une campagne de publicité très coûteuse, qu'on évalue à des millions de dollars, pour convaincre les partis politiques et leurs membres de défendre fermement l'article XI, qui était une cause perdue. J'ose espérer que certains députés d'en face vont s'excuser de cette prise de position parce que, vous savez, cet argent est durement gagné et n'aurait pas dû être gaspillé pour cette inutile campagne de publicité.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne m'excuserai pas d'avoir pris la défense des producteurs de lait de ma circonscription. Ce n'est pas que l'article XI était indéfendable. Le député ne comprend pas. Ce n'est pas ce qui est arrivé. S'il pense que c'est ce qui est arrivé, il se trompe.

Je voudrais lui dire et dire à tous les députés que l'article XI était parfaitement défendable. C'était, en fait, un excellent système. Nous avons perdu graduellement les appuis dont nous jouissions parmi les autres nations. Cela ne veut pas dire que notre système était mauvais. Nous avons fini par nous retrouver, au dernier jour, à 115 voix contre 1. Nous étions le seul pays à vouloir encore de ce système. Cela ne signifie pas pour autant qu'il était mauvais. Il était encore très bon. Nous étions en train de commercer avec d'autres pays, et voilà que 115 pays disent qu'ils n'en veulent plus.

C'est un peu comme si la Ligue nationale de hockey décidait que toutes les équipes, sauf une, allaient cesser leurs activités. Nous pourrions vouloir que la ligue existe encore, mais avec une équipe seulement, il ne peut plus y avoir de ligue. C'est très facile à comprendre pour tous les députés, surtout après le débat que nous avons eu hier soir.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que je ne présenterai pas d'excuses moi non plus pour avoir pris parti en faveur des denrées soumises à la gestion de l'offre. Je n'ai pas à m'excuser.

J'ai défendu la gestion de l'offre plus que tout autre député à la Chambre. Pendant la campagne électorale, j'ai dit à mes électeurs que je ne pouvais pas leur promettre de sauver ce système, mais je leur ai dit que je le défendrais énergiquement. C'est ce que nous avons fait et ce que mon parti a fait.

Je suis fier du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire. Le ministre du Commerce international, avec qui j'ai eu quelques divergences d'opinions dans le passé, a défendu ce point de vue à Genève. Malheureusement, comme le disait mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, nous n'avons pas eu gain de cause.

Les réformistes ont beau jeu maintenant, eux qui passent la moitié de leur temps au comité de l'agriculture à déblatérer contre la gestion de l'offre. M. Hoeppner là–bas le sait bien, lui qui n'est pas des leurs.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais que les députés des deux côtés ont cette question très à coeur, mais je crois que le député voulait parler tout à l'heure du député de Lisgar—Marquette.

M. Speller: Monsieur le Président, je cherchais son nom. Il s'agit du député réformiste dont le parti s'en est malheureusement pris à la gestion de l'offre. Il est facile de dire après coup: «Oh oui, nous le savions!» Il aurait cependant été préférable que les réformistes nous appuient là–dessus. Lorsque les Américains se sont opposés à nous sur cette question, les réformistes ont dit que notre parti ne voulait pas de commission du blé ni de subventions. Ils déclaraient que les députés albertains étaient contre les subventions. Nous avons continué de faire valoir que la gestion de l'offre n'était pas une subvention.

Sur le chapitre des subventions, je voudrais voir ce qu'Agriculture et Agro–alimentaire Canada dépense par province. Quand j'entends ces députés de l'Alberta répéter sans cesse: «Nous pouvons le faire par nous–mêmes», ça m'amuse de constater tous les fonds qui sont affectés à la province de l'Alberta au titre de l'agriculture. En fait, en 1993, le montant se chiffrait à 536 315 000 $, ce qui est bien supérieur à son pourcentage d'agriculteurs. Dans le cas de l'Ontario, si nous étions aussi provincialistes que certains de ces députés prétendre l'être, si je n'avais que l'Ontario à défendre et non pas tout le Canada, j'affirmerais que cette province, avec 25 p. 100 des agriculteurs du pays, ne reçoit pas sa juste part. Mais je comprends les problèmes que nous avons dans l'Ouest, et c'est pourquoi je ne le ferai pas.

• (1620)

Dans mon intervention, j'aimerais aborder certains thèmes particuliers. Il y a d'abord le commerce international. À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à beaucoup de problèmes dans le domaine de l'agriculture. Et un grand nombre des problèmes qui se présentent dans les circonscriptions des réformistes sont consécutifs aux manoeuvres d'autres pays. Beaucoup de litiges opposent les États–Unis et le Canada. Ce sont là, à mon sens, des pratiques très déloyales.

Sur le chapitre du blé, par exemple, Mickey Kantor, le porte–parole des États–Unis en matière de commerce international, a déclaré devant le comité du Sénat que le Canada abusait d'un créneau qui s'était créé. Or, ce créneau a été créé parce que les Américains ont mis en oeuvre un programme de subventions à l'exportation qui consiste en un système de double prix que nous aimerions bien appliquer ici. Mais ce système a soulevé l'ire des réformistes, et c'est pourquoi nous ne l'avons pas pour l'instant. C'est ce système de double prix qui explique pourquoi le blé est exporté.

Résultat, les producteurs canadiens ont expédié du blé là–bas et ont montré aux meuniers américains que nous produisions du blé de haute qualité, du blé classé qui produit exactement ce qu'on attend de lui. Les meuniers américains ont réagi en disant qu'ils préféraient ça parce qu'ils étaient sûrs, étant donné le système canadien de distribution du blé, d'avoir du blé de cette qualité.

Les États–Unis se sont plaints de certaines mesures que nous avons prises dans l'ouest du Canada en ce qui concerne le blé et son expédition, qu'ils considèrent comme des subventions. Ce n'est pas le cas. La commission américaine du commerce international a conclu par exemple, en 1990, que les subventions au transport du blé n'entraient pas en ligne de compte dans la compétitivité du blé canadien. Le General Accounting Office, aux États–Unis, a conclu, en 1992, qu'il n'y avait aucune preuve de pratiques déloyales de la part de la Commission canadienne du blé. Toujours en 1992, un groupe spécial binational, dont faisaient partie l'ancien Attorney General américain et, je crois, l'ancien juge en chef Dickson, a trouvé que la plainte des Américains n'était pas fondée.

Toutefois, le groupe spécial a recommandé qu'une vérification soit faite. Les résultats de cette vérification ont été publiés dans le courant du mois dernier. Il a été conclu dans ce rapport que, sur 105 contrats de blé dur exécutés entre 1989 et 1992, 102 étaient entièrement conformes aux dispositions de l'Accord de libre–échange. Il est clair que les États–Unis n'ont pas de position bien arrêtée à ce sujet.

Je félicite le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire de sa fermeté. J'ai vu, au fil des années que j'ai passées à la Chambre, l'ancien gouvernement négocier avec les Américains. À chaque fois, j'ai senti que quelque chose n'allait pas dans ce pays. En tant qu'agriculteur, j'ai toujours eu quelque peu l'impression que les agriculteurs n'étaient pas représentés équitablement par leur gouvernement dans notre pays. J'ai été très heureux non seulement du GATT et des positions que le ministre a adoptées à Genève, mais également de certaines des positions

fermes qu'il a prises pour défendre les intérêts du secteur agricole au Canada.

Je voudrais maintenant revenir au député de Québec–Est, du Bloc québécois, un excellent membre du comité permanent, ajouterais–je, qui défend bien les opinions de son parti à cet égard. Je suis indigné de l'entendre dénoncer l'inaction du gouvernement dans le secteur agricole. Il a siégé au comité de l'agriculture avec nous, de même qu'avec d'autres députés du Bloc qui enrichissent le comité de leurs opinions. Nous faisions du très bon travail. Ces dernières semaines, nous avons examiné certaines mesures que prend Agriculture Canada. Lorsque j'étais dans l'opposition, j'ai critiqué certaines des actions d'Agriculture Canada, mais je reconnais que, récemment, beaucoup de ces actions ont changé considérablement. C'est que le gouvernement a changé et que nous avons donné une nouvelle orientation à ce ministère. Si vous désirez connaître cette orientation, vous la trouverez dans le livre rouge. On y décrit clairement l'orientation que nous comptons donner à l'agriculture au cours du prochain siècle.

• (1625)

Au sujet de la somme qu'Agriculture Canada dépense au Québec—c'est le député qui a demandé ces renseignements—371 723 000 $ ont été accordés au Québec. Si l'on examine le graphique, on constate que le Québec se classe juste après la Saskatchewan, l'Alberta et un peu après l'Ontario sur ce chapitre. De toute évidence, compte tenu des problèmes de l'Ouest au sujet des prix du blé, on peut comprendre pourquoi une grande partie de l'argent a été versée à cette région.

Je suis réellement indigné d'entendre le député affirmer que nous n'avons rien fait. Franchement, il y a six mois que nous sommes arrivés au pouvoir. Je n'entends pas utiliser cela comme une excuse, mais nous avons apporté certains changements importants dans les domaines qui concernent particulièrement l'agriculture. J'en ai mentionné quelques–uns dans le domaine du commerce. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire fait actuellement un excellent travail pour défendre nos intérêts à cet égard. Cependant, je voudrais également parler de quelques–unes des mesures que nous prenons sur le plan du développement rural.

Je suis originaire d'une petite ville de l'Ontario, comme vous, monsieur le Président. Au cours des dernières années, dans ces petites villes, et particulièrement dans une région comme la mienne qui a été durement touchée à cause de ce qu'on y produit, notamment du tabac, on a constaté une augmentation des taux de chômage et une diminution de l'achalandage dans les boutiques et les entreprises qui contribuent à la survie des collectivités agricoles. À cause du manque d'emploi, on voit de nombreuses personnes quitter ces petites villes pour s'installer dans les grands centres.

J'ai été très heureux de voir le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire présenter un plan de développement rural. Il a indiqué très clairement que le développement rural était une priorité, non seulement en Ontario et au Québec, mais aussi dans l'Ouest où les petites villes disparaissent littéralement à certains endroits.

Il n'existe aucun budget faramineux. Cette promesse ne s'appuie pas sur de grosses sommes d'argent, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'argent. Au lieu de dépenser des fonds, le ministre a l'intention d'organiser les sections des ministères qui consacrent précisément leurs efforts à la cause des petites villes et des infrastructures, comme les gens du ministère l'ont affirmé devant le comité aujourd'hui. Nous coordonnons le travail des divers rouages gouvernementaux.

Ce projet repose sur la participation des gens de la base. Le gouvernement a consacré beaucoup de temps à ce dossier, et le ministre lui–même a pris beaucoup de temps pour parler aux Canadiens ordinaires, aux agriculteurs. L'initiative de développement des petites villes et des régions rurales se réalisera grâce aux collectivités elles–mêmes.

C'est une chose dont je suis très fier. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons bien fait en nous assurant que les Canadiens seraient consultés avant qu'une décision ne soit prise et que le point de vue des agriculteurs serait entendu. Nous continuerons à procéder ainsi.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, le député de Haldimand—Norfolk est un excellent président pour le comité de l'agriculture, il fait un très bon travail.

Cependant, il y a trois points que je voudrais soit corriger, soit porter à son attention car, essentiellement, le débat d'aujourd'hui est sur l'absence de leadership du gouvernement dans le domaine agricole. Même à partir de ce qu'il a dit, on pourrait conclure à un manque de leadership. Il a mentionné, par exemple, le développement rural, quelque chose qui est très important, et il a dit que c'était la priorité absolue du ministre, sauf qu'il n'y a pas consacré un sou. De quel genre de priorité parlons–nous lorsqu'on n'y consacre pas d'argent?

• (1630)

Autre exemple, le commerce. Il a mentionné qu'il y avait de nombreuses initiatives commerciales. Bien sûr, le ministre est allé en Chine pour vendre du blé. Mais regardez les négociations avec les États–Unis en ce moment. Il y a un problème qui a été créé par les Américains eux–mêmes et leur programme de stimulation des exportations. Naturellement, le Canada a profité de cette situation, il a profité du libre–échange avec les États–Unis, mais pourquoi plions–nous soudainement devant les pressions américaines et plaçons–nous un plafond sur les exportations de blé dur aux États–Unis? C'est un manque de leadership.

Autre exemple, toujours dans le domaine du commerce avec les États–Unis qui est très important. Au lieu de négocier secteur par secteur et d'essayer d'obtenir les meilleurs résultats possibles, nous voulons un règlement global. C'est ce que recherche le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire, au lieu de pendre les secteurs les uns après les autres. C'est un manque de leadership. Ce sont les propres exemples du député de Haldimand—Norfolk qui, je le répète, est excellent comme président du comité de l'agriculture.

M. Speller: Monsieur le Président, c'est peut–être là l'une des différences entre notre parti et celui du député de Québec–Est. Selon nous, en tant que gouvernement, si nous devons apporter des modifications qui touchent vraiment directement les Cana-

diens, les agriculteurs dans le cas présent, et qui seront dans leur intérêt, nous ne pouvons régler le problème à coups de dollars.

À notre avis, la meilleure solution consiste à utiliser l'argent disponible de façon plus judicieuse en s'assurant qu'il ne serve pas à acquitter des frais administratifs ou généraux mais qu'il aille bien aux intéressés.

Quant à sa question sur le plafond imposé dans le cas du blé, je suis désolé, mais je n'ai entendu aucune annonce en ce sens. En fait, si le député était plus honnête, il saurait qu'il n'y a pas de plafond pour le blé, du moins pour le moment. Toutefois, il s'agit de savoir si nous devrions négocier une entente.

Tous les députés qui s'imaginent que le commerce mondial est équitable n'ont aucune idée de la façon dont le système fonctionne. En réalité, il n'a rien d'équitable. Le Canada représente une très petite portion des échanges commerciaux dans le monde. En fait, en fonction de notre produit intérieur brut, cela peut paraître un chiffre important, mais nous sommes un petit pays. Il est faux de prétendre que nous pouvons négocier de façon bilatérale avec les Américains et, en toute franchise, ils n'ont pas à jouer franc jeu.

L'ancien ministre de l'agriculture, M. Whelan, qui a siégé longtemps dans cette enceinte, avait pour habitude de répéter que les Américains n'avaient jamais accepté une décision du GATT, car ils n'étaient pas forcés de le faire. Ce n'est pas une décision juste. Le ministre leur a notamment souligné une chose. Il leur a dit très clairement, comme il l'a répété dans cette enceinte à plusieurs reprises, que nous n'étions pas prêts à sacrifier une partie du pays au profit d'une autre, ni un secteur dans l'intérêt d'un autre.

En fait, si vous vous rappelez les observations du premier ministre et du ministre du Commerce international, ils n'étaient pas disposés à traiter de toute cette question globalement. Ils préféraient aller secteur par secteur. Nous jugeons être bien placés. Selon nous, les Américains céderont en définitive sur cette question, parce qu'ils seront forcés de le faire et qu'ils sont dans leur tort. Nous sommes disposés à défendre avec vigueur ce point de vue au nom des agriculteurs canadiens.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont très sensibilisés au monde rural et plus particulièrement à l'agriculture. Je ne pourrai pas en dire autant de mes collègues d'en face. Mes collègues du Bloc ont démontré avec justesse l'iniquité qui existe entre les provinces et l'inertie du gouvernement fédéral envers la province de Québec.

• (1635)

Plus particulièrement, je vais m'attacher davantage à décrire une situation rurale de certains comtés de chez moi en Gaspésie et du Bas–Saint–Laurent. Dans le Bas–Saint–Laurent, comme la plupart des régions rurales du pays, l'agriculture devrait jouer un rôle très important dans le développement régional. L'agriculture se pratique sur plus de 400 000 hectares et compte plus de 260 entreprises agricoles pour des ventes de l'ordre de 190 millions de dollars annuellement.

La production laitière chez nous génère à elle seule 75 p. 100 des revenus de la ferme et compte pour plus de 50 p. 100 des entreprises agricoles. Les autres productions sont principalement celles du bovin de boucherie, 16 000 têtes, de la production ovine, 20 000 et la production porcine 30 000 têtes.

Maintenant, si l'on regarde les emplois, c'est plus de 7 500 emplois permanents et des milliers d'autres, selon les saisons, de production. La main–d'oeuvre est composée de 48 p. 100 de travailleurs de moins de 40 ans.

Malgré ce profil, si l'on prend les chiffres pour la vallée de la Matépédia seulement, on observe une diminution de la superficie des fermes de l'ordre de moins de 22 p. 100, de 1981 à 1991. Pour la même période, le nombre de fermes est passé de 420 à 285, c'est–à–dire une diminution de 32 p. 100. Monsieur le Président, cette diminution a des causes et la principale demeure la même que pour les autres secteurs d'activité.

Nos régions produisent des matières premières au profit des grands centres qui les transforment pour venir les revendre ensuite chez nous. Quand allons–nous comprendre que pour se développer, les régions ressources doivent se munir des infrastructures nécessaires pour transformer et mettre en marché leur matière première? C'est beaucoup plus important chez nous que des bouts de trottoirs et un peu d'asphalte.

La transformation veut également dire des emplois. La mise en marché veut aussi dire d'autres emplois, ce qu'on n'a pas, malheureusement. La transformation amène une activité économique qui donne confiance aux gens et qui leur permet d'envisager le développement de leur propre entreprise.

Si l'on prend chez nous le cas du boeuf, nous avons le potentiel pour développer cette production et le Québec, malheureusement, demeure déficitaire au niveau de cette production. Chez nous, les producteurs de boeuf doivent exporter leur production en dehors de la région, sans pouvoir la transformer. On exporte même les veaux à moindre coût, sans pouvoir les finir sur place.

Plus de 100 producteurs dans la vallée se sont engagés à investir de leurs propres deniers au–delà de 160 000 $ dans la construction d'un abattoir afin de transformer chez eux les animaux qu'ils élèvent. Il faut le faire, monsieur le Président!

Voilà une bonne initiative de la base. Voilà une méthode de prise en main qui doit être encouragée.

• (1640)

Dans ma région, les gens se sont concertés et sont maintenant prêts à passer à l'action.

Le Conseil régional de concertation et de développement, après une vaste consultation des intervenants, a ciblé cinq actes prioritaires de développement dans le domaine bio–alimentaire: la transformation et la valorisation des produits bioalimentaires; la diversification des productions; la consolidation des productions également; le développement des ressources humaines; le développement et la mise en marché des produits régionaux.

Les gens de Matane, de Mont–Joli, de la vallée de la Matapédia, les gens de nos régions savent de quoi ils ont besoin pour se développer et connaissent les moyens pour réussir. Ce n'est sûrement pas en centralisant les décisions et en mettant des programmes uniques à l'échelle du pays que le gouvernement réussira à relancer l'agriculture chez nous.

Au contraire, il faut décentraliser les décisions, décentraliser les programmes et adapter ceux–ci aux réalités régionales. C'est en faisant confiance aux hommes et aux femmes, qui sur le terrain produisent ce dont les gens des villes ont besoin pour vivre. Le développement économique se fait sur le terrain, et non pas dans des officines de hauts fonctionnaires.

Je vais vous donner une preuve de cette incohérence malsaine, démotivante même, pour des agriculteurs de ma région. En mars 1995, prendra fin une entente fédérale–provinciale dans laquelle il y avait un volet *Essais et expérimentation*. Ce programme est le plus visible des programmes en provenance du gouvernement fédéral. Ce programme, par des sommes injectées, a permis aux agriculteurs de mettre sur pied des activités structurantes avec des retombées importantes pour notre région. La fin de ce programme fera très mal chez nous et je dis au ministre du Développement régional qu'il doit au plus tôt se prononcer sur la poursuite de celui–ci.

Il faut donner aux régions des moyens d'accueillir ce qu'elles ont décidé de faire pour faire face aux transformations de la technologie et à l'évolution du marché. Oublier les régions ressources, c'est oublier ce que nous sommes: des êtres humains qui avons besoin de nous nourrir et de vivre dans un environnement sain, afin de nous développer de façon digne.

Un autre point que je veux immédiatement soulever, ce sont les subventions accordées au transport. La plupart de celles–ci provoquent une compétition malsaine entre les régions. On paie les compagnies de transport pour acheminer des produits bruts vers des centres, au lieu d'encourager la transformation sur place et de permettre aux gens de se développer.

C'est cela l'incurie du gouvernement. À vouloir tout centraliser, on empêche le développement. À vouloir tout centraliser, on encourage la dépendance des populations. À vouloir tout centraliser, on tue toute initiative des gens du milieu.

• (1645)

Lorsque l'on sait que l'Ouest du pays reçoit dix fois plus du gouvernement fédéral que le Québec, et cela depuis près de dix ans, on est en droit de se poser de très sérieuses questions. Je réclame donc pour ma région et pour l'ensemble des producteurs agricoles du Québec ce qui nous revient de droit, simplement ce qui nous revient de droit.

Les agriculteurs du Québec ont axé le développement de leurs activités sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, ils ont décidé: premièrement, de consolider et de favoriser le potentiel existant; deuxièmement, de remettre en valeur les sols agricoles de leur plein potentiel; et, troisièmement, de transformer au maximum chez eux les produits de leur labeur.

En générant plus de 4 millions de revenu annuellement, ces gens sont en droit d'être reconnus comme des créateurs d'emplois et surtout des entrepreneurs importants, au même titre que toutes les multinationales qui financent les caisses électorales de ces vieux partis.

Ce n'est pas parce que l'on vit dans des régions rurales qu'on n'a pas le droit de profiter de la richesse collective. Ce n'est pas parce que l'on vit dans des régions rurales qu'on doit être mis de côté par un système qui privilégie la grande entreprise.

Il faut que les producteurs du Bas–Saint–Laurent reçoivent les mêmes égards. Ils ont besoin de consolider leur entreprise. Ils ont besoin de transformer leur produit et d'en tirer un profit à cause de la valeur ajoutée. Ils ont le droit de se développer de la manière qu'ils le jugent nécessaire. Il faut leur donner les moyens de le faire.

Et je termine avec la phrase suivante: Lorsque le gibier commença à manquer, l'homme trouva l'agriculture pour assurer sa survie et depuis, rien n'a remplacé cette nourriture issue de cet art. Et c'est pour ça que nous avons besoin, dans des régions rurales comme les nôtres, d'aide.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai aimé les propos de notre collègue. Il nous a fait part de certaines doléances des agriculteurs de sa circonscription, lui qui représente un si beau coin de pays.

Je veux poser une question au député d'en face. Il doit sûrement reconnaître, par exemple, nonobstant cette partisanerie—bien sûr, cela fait partie de notre travail parlementaire et il ne faut pas s'en excuser mais, quand même—il doit sûrement reconnaître que, depuis une vingtaine ou une trentaine d'années, l'agriculture canadienne a joui d'une effervescence auparavant inconnue.

Il ne doit pas être sans savoir non plus que, par exemple, dans des fermes laitières, au Québec et en Ontario, dans ma circonscription, puisque ma circonscription est adjacente au Québec, on voit de belles exploitations agricoles qui sont là grâce au système établi par l'ancien patron de son collègue le député de Québec–Est, M. Whelan, et d'autres ministres de l'Agriculture de formation libérale, et, bien sûr, des ministres d'autres formations politiques aussi.

Le député ne reconnaît–il pas les immenses progrès qui ont été faits dans le secteur agricole, tant au niveau de la technologie de ce qui est fait sur la ferme, le niveau de vie des agriculteurs, particulièrement dans l'agriculture contingentée et ailleurs? Et va–t–il au moins, avec toute son éloquence, souligner le bon travail fait par l'ancien patron du député de Québec–Est?

M. Canuel: Monsieur le Président, je reconnais volontiers que des choses se sont passées, évidemment, sauf que je reconnais également qu'il y a énormément de fermes qui ont disparu.

• (1650)

Pour s'agrandir, certains agriculteurs ont acheté de grandes fermes avoisinantes, ils se sont modernisés. Ils ont utilisé la technique évidemment, mais pour le monde rural, ce n'est pas forcément un bien. Dans une paroisse de 3 000 personnes, s'il ne reste que quatre cultivateurs là où il y en avait 40, on ne peut pas dire forcément que c'est un bien. On peut dire que c'est à cause de l'époque moderne qu'on en est arrivé là, on peut dire bien des

choses, mais à ce moment–là, cela veut dire que le monde rural disparaît tranquillement.

Si le monde rural disparaît tranquillement, cela veut dire que ce sont des petites villes qui disparaissent également. Si vous connaissez notre coin de pays, à ce moment–là, vous allez voir qu'à partir de Mont–Joli, c'est très difficile d'alimenter ce monde rural parce que, précisément, la plupart des cultivateurs se sont retirés de ce coin–là et la production laitière a augmenté ou est restée stable, parfois elle a augmenté, sauf que les personnes ne sont plus là. Alors, je me dis que l'agriculture doit fonctionner également avec le monde rural. Je n'ai pas de solution à présenter immédiatement, sauf qu'il y a sûrement une solution et il faut la trouver. Quand nous serons souverains, nous allons la trouver sûrement plus facilement.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Lévis—La formation de la main–d'oeuvre; l'honorable député de Brome—Missisquoi—L'usine Hyundai de Bromont; l'honorable député de Regina—Lumsden—Le commerce extérieur; l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve—Les industries militaires; l'honorable député de Matapédia—Matane—La réforme de l'assurance–chômage.

Nous reprenons le débat. L'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup a la parole.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir en cette première journée que le Parlement consacre à l'agriculture. Il faudra se souvenir que la première journée de la 35e législature qui a été consacrée à l'agriculture l'aura été à la demande de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

Une voix: Selon une motion du député de Québec–Est.

M. Crête: Oui, le député de Québec–Est est à l'origine de cette proposition. Il a déjà travaillé pour un ancien ministre de l'Agriculture, M. Whelan, mais il a compris depuis ce temps–là et probablement à cause de cette expérience–là, que le Québec n'avait pas d'avenir dans le Canada, surtout au niveau de l'agriculture. D'ailleurs, vous vous souviendrez que ce ministre de l'Agriculture s'était fait asperger de lait par les agriculteurs du Québec parce qu'ils lui expliquaient ce qu'il devait comprendre, mais il ne comprenait jamais. Il n'a compris que lorsqu'on lui a tiré le lait au le visage.

Plus sérieusement, ce que je voudrais dire en ce jour consacré à l'agriculture, c'est qu'on peut donner tout ce qu'on veut comme résultat sur les quantités de ventes, les quantités de production de lait et tous les autres secteurs, mais la réalité, c'est que notre monde rural se vide, nos villages se dépeuplent depuis plusieurs années. Quand on en est rendu à des initiatives, qui sont très correctes je dois dire, comme celle de Saint–Paul–de–la–Croix, dans ma circonscription, où les gens font des opérations médiatiques pour attirer des familles à se réinstaller dans notre coin de pays, eh bien, c'est parce qu'on a vraiment besoin qu'il y ait une transformation fondamentale dans la façon d'approcher et le développement rural et l'agriculture.

Présentement, dans l'est du Québec, ce qu'on voit passer, ce sont des camions de lait qui s'en vont vers Montréal et on voit revenir des sacs de fromage. Ce sont de telles choses qu'on voudrait réussir à changer de telle façon que les gens puissent, au niveau de la première et de la deuxième transformations, assurer un avenir à nos régions. Cela ne veut pas dire parce qu'on a des difficultés dans le peuplement, qu'on n'a pas une expertise par exemple au niveau des différentes productions agricoles.

Dans ma circonscription, on a depuis longtemps fourni les plus grands producteurs de lait au Canada.

• (1655)

On est aussi dans le domaine de l'agneau frais notamment, puisque 30 p. 100 de l'agneau frais qui est consommé au Québec est transformé dans notre région, ce qui est très intéressant.

De plus, les agriculteurs de l'est du Québec, et particulièrement dans ma circonscription, ont su faire face aux transformations qui se présentent dans le domaine de l'agriculture. Ce n'est pas parce que les gens de l'UPA se disent confiants dans l'avenir qu'ils bénissent automatiquement l'action des gouvernements, c'est simplement parce qu'ils savent que la compétence qu'ils ont, les idées qu'ils ont mises de l'avant vont leur permettre de traverser ce changement fondamental qu'est la période du GATT.

Des démarches significatives ont eu lieu au Québec pour être bien en place à l'avenir et faire en sorte que l'agriculture du XXIe siècle ait toute sa place au Québec. Qu'on signale seulement les États généraux du monde rural et le Sommet de Trois–Rivières où on en est venu à un consensus sur les efforts nécessaires qu'il fallait faire pour que l'agriculture au Québec ait un avenir prospère.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de cela dans ses actions futures, et surtout qu'il s'organisera pour ne pas noyer les intérêts de l'agriculture du Québec dans les intérêts pancanadiens, dans les intérêts de l'Ouest. Il ne faudrait pas que la question de l'exportation du blé dur ait des impacts négatifs sur la défense des intérêts des agriculteurs de l'est du Canada, et particulièrement du Québec.

J'aimerais bien rappeler que lorsque la Commission Bélanger–Campeau a siégé dans la région du Bas–Saint–Laurent, le ministre des Affaires extérieures, qui était alors le représentant du Parti libéral à cette commission, m'avait donné comme argument: si le Québec devient un pays souverain vous ne pourrez plus protéger vos quotas de lait. Depuis ce temps l'actualité mondiale a rejoint le député —qui est maintenant ministre des Affaires extérieures— puisque les quotas vont prendre moins de place. Finalement, le fait d'appartenir à la fédération canadienne n'est plus nécessairement un avantage pour les agriculteurs du Québec. Il est plus avantageux de faire en sorte qu'on puisse vendre ses produits à l'extérieur. Pour cela, il faut des programmes qui vont aider à la transformation des produits.

Il faut aussi tirer des leçons du passé. En agriculture, on est passé d'une période où plusieurs régions étaient autosuffisantes, en transformant et vendant les produits localement, à une époque où, par souci de productivité, on a transporté les productions, la ressource naturelle, à l'extérieur des régions productrices et cela

a un effet direct sur le chômage. Il y aurait des choses à faire dans ce domaine pour ramener la transformation dans les régions et permettre ainsi à plus de gens de vivre dignement.

Il y a aussi dans le système canadien certaines aberrations et je voudrais en signaler une. Dans la production de l'agneau, le Canada, sous la pression des États–Unis, a revu la façon dont il traite les animaux sujets à des maladies. Antérieurement, surtout pour les agneaux pur sang, la pratique était d'abattre toutes les têtes porteuses de maladie. Maintenant, on a décidé que les agneaux qui avaient des problèmes moyens, on ne les abattait plus, on ne faisait que les mettre en quarantaine. C'est une mesure qui peut être appropriée pour des propriétaires comme ceux de l'Ouest canadien qui ont de très grands troupeaux et le fait de mettre en quarantaine une petite partie du troupeau ne pose pas de problème majeur.

Par contre, au Québec où les cheptels sont beaucoup plus petits, ce type d'action a eu dans ma circonscription l'impact de pousser un producteur sur le bord de la faillite. Il a fallu faire des interventions multiples pour pouvoir amener l'appareil bureaucratique à comprendre cette situation. Malheureusement on n'a pas encore réussi à changer la réglementation, la nouvelle pratique adoptée à la suite de la pression américaine.

C'est le genre d'exemple où une application pancanadienne d'une pratique peut être néfaste pour l'économie d'une des régions du Canada.

• (1700)

L'autre élément sur lequel j'aimerais attirer l'attention de la Chambre, c'est le soutien à l'exportation. Il y a dans ce domaine beaucoup de pratiques pour des gens établis depuis longtemps, mais il n'y a pas beaucoup de place pour les nouveaux exportateurs. Les jeunes, par exemple, qui voudraient exporter du sirop d'érable haut–de–gamme, ne savent pas facilement quel programme gouvernemental peut leur être favorable.

D'ailleurs, dans le domaine de l'agriculture, savoir quel programme est pertinent pour quelle production c'est très complexe du fait que l'agriculture est, depuis toujours, de juridiction mixte, fédérale et provinciale; cela ne simplifie pas la tâche de ceux qui veulent intervenir dans ce secteur.

Il y a un autre secteur où l'action du gouvernement fédéral va à l'encontre des beaux principes qu'il met de l'avant, c'est la coupure du financement pour les expositions agricoles régionales. Alors qu'on dit vouloir donner une chance à l'agriculture régionale, on coupe, cette année, 15 p. 100 des budgets pour les 55 expositions agricoles régionales au Québec, et l'année prochaine, on veut les couper complètement ce qui entraînera l'élimination de ces expositions agricoles régionales qui permettent de mettre en valeur des cheptels de grande qualité.

Je trouve que ce type d'exemple prouve très clairement le manque de leadership qu'il y a dans l'action gouvernementale en matière d'agriculture. On en reste aux bons mots, et les actions concrètes, elles, vont à l'encontre des décisions qui devraient être prises. Au lieu d'encourager l'agriculture, on procède à des coupures sauvages, des coupures qui nuiront à l'agriculture plutôt que de contribuer à son développement.

[*Traduction*]

M. Althouse: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande à la Chambre la permission de parler de huit à dix minutes, si cela est possible.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés acquiescent–ils à la requête du député de Mackenzie?

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux simplement m'assurer à la demande du député de Mackenzie que ce dernier puisse partager avec nous ses commentaires pendant une durée de huit à dix minutes au maximum. Y aurait–il consentement unanime?

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Le fait de me donner la parole aura–t–il comme conséquence d'empêcher un intervenant prévu précédemment d'intervenir sur ce point?

Le président suppléant (M. Kilger): La période devrait se terminer à 17 h 30; il faudrait ajouter de neuf à dix minutes, or la déclaration du ministre est prévue à 17 h 40. Donc, si un député parle, il y aurait certainement quelqu'un qui ne pourrait pas parler. Or, la journée doit prendre fin.

Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, c'est pour moi un immense privilège de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour débattre de questions agricoles. Je sais très bien que je représente une circonscription urbaine, mais j'aimerais rappeler aux députés que non seulement les habitants des circonscriptions urbaines sont–ils des consommateurs, mais qu'en outre ils tiennent à ce que notre secteur agricole soit en bonne santé.

C'est dans l'intérêt de tous. Ils sont nombreux ceux qui, dans la circonscription de Rosedale, contribuent d'une façon ou d'une autre au bien–être de ce secteur si important. Citons, par exemple, les chercheurs qui travaillent à l'Université de Toronto.

• (1705)

Depuis les dernières élections, le dossier prioritaire le plus important pour le gouvernement canadien et pour l'industrie agro–alimentaire est sans doute celui du commerce international. C'est une source de graves préoccupations pour le Comité des affaires étrangères et du commerce international dont je suis vice–président. Comme l'ont souligné les députés de Haldimand—Norfolk, de Glengarry—Prescott—Russell et de Peace River, nous sommes en train de traverser une période très intense et extrêmement ardue pour ce qui est du commerce international.

Il est important de ne pas perdre de vue que 1,5 million de Canadiens, soit un sur cinq, vivent directement de l'exportation. Les échanges de biens et services représentent presque la moitié

de notre PIB et, dans le secteur de l'agro–alimentaire, chaque dollar de production agricole donne lieu à 45 cents d'exportation.

[*Français*]

Monsieur le Président, le commerce international dans ce domaine est devenu progressivement plus important dans la province de Québec. En 1991, les exportations de cette province s'élevaient à 9 p. 100 du total canadien. Aujourd'hui, elles s'élèvent à 13 p. 100, ce qui représente un accroissement de 49 p. 100, pour un total de 1,8 milliard de dollars canadiens.

[*Traduction*]

Les exportations aux États–Unis sont extrêmement importantes. Notre arrivée sur de nouveaux marchés internationaux créera aussi de nouveaux emplois et de nouveaux créneaux à exploiter. Nous sommes actuellement engagés dans des négociations difficiles avec les États–Unis pour certains produits agro–alimentaires, mais nous espérons les mener à bonne fin au cours des prochains mois. Pour le reste, nos relations commerciales ne font généralement l'objet d'aucun différend et continuent à s'accroître. Une fois qu'on aura réglé cette question avec les États–Unis, nous évoluerons dans un contexte commercial plus sûr, où tous les secteurs pourront planifier l'avenir.

Je profite de l'occasion pour examiner certaines des répercussions des nouvelles dispositions commerciales en vigueur et la façon dont notre gouvernement contribue à aider le secteur agro–alimentaire à développer son marché.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a prévu que le nouvel accord du GATT injecterait 8 milliards de dollars de plus dans l'économie canadienne, d'ici l'an 2002. Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que le secteur agro–alimentaire du Canada joue un rôle majeur dans cette croissance économique.

Ces changements établissent, pour la première fois de notre histoire, des règles commerciales efficaces applicables à l'agriculture d'une façon égale dans tous les pays. Dans le cadre de l'Uruguay Round, les membres du GATT ont accepté de réduire leurs subventions à l'exportation de produits agro–alimentaires de 21 p. 100, pour ce qui est du volume, et de 36 p. 100 pour ce qui est de leur valeur, sur une période de six ans. Des limites seront imposées aux programmes de subventions à l'exportation, comme la PAC de la Communauté européenne et le programme américain de subvention des exportations, dont le député de Haldimand—Norfolk a parlé cet après–midi. Par conséquent, les prix internationaux des céréales et des oléagineux augmenteront graduellement.

Il est difficile de décrire l'importance de ces changements. Les subventions à l'agriculture dans les échanges internationaux ont créé des anomalies absolument extraordinaires. Nous avons vu cette situation insensée aux États–Unis, par exemple, où les subventions à l'exportation ont encouragé les agriculteurs américains à exporter du blé en Turquie. Les Turcs, qui ne sont pas fous, en ont fait des pâtes qu'ils ont expédiées aux Américains, livrant ainsi concurrence aux producteurs de pâtes des États–Unis qui devaient importer du blé canadien. Entre temps, les Canadiens vendaient du blé subventionné aux Italiens qui en faisaient des pâtes qu'ils expédiaient au Canada.

Ces anomalies causées par les subventions ont embarrassé le commerce agricole. Dans une certaine mesure, les nouvelles règles du GATT viennent corriger la situation. Il ne faut pas trop simplifier l'importance de ce fait.

Dans ce contexte, nous devons reconnaître que notre système de gestion de l'offre sera préservé par suite de l'attaque portée contre nos tarifs élevés aux termes de l'article XI, mais le gouvernement en place a pu négocier ces tarifs protecteurs élevés qui préserveront les avantages de notre système de gestion agricole.

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a fait remarquer, nous ne sommes pas seuls au monde. Nous sommes un membre du GATT, et nos 115 partenaires insistent pour que nous abandonnions nos quotas pour adopter un système nouveau et différent.

• (1710)

Le gouvernement reconnaît qu'il faut apporter des modifications pour faciliter les choses dans ce secteur. À cette fin, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire préside un groupe de travail sur la régularisation du marché. Ce comité se compose de six membres représentant le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie. Le comité doit consulter tous ceux qui s'intéressent au système de gestion de l'offre, cerner les problèmes et recommander un processus de concertation pour décider comment corriger ces problèmes d'ici la mise en oeuvre de l'accord du GATT en 1995.

La modification des règles du GATT entraînera une concurrence plus vive. En soi, ces règles ne garantiront pas que nous tirerons avantage de ces marchés. Nous devrons lutter, et le gouvernement le sait fort bien. Pour aider le secteur agro–alimentaire à miser sur ces avantages, Agriculture et Agro–alimentaire Canada a établi une nouvelle direction générale chargée des services aux marchés et à l'industrie. Cette direction générale est représentée dans toutes les provinces et doit collaborer avec l'industrie pour accroître sa compétitivité mondiale et sa part des marchés tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le gouvernement fédéral compte aussi 55 délégués commerciaux qui doivent s'occuper de l'agro–alimentaire et développer plus de 150 marchés étrangers. Ce chiffre comprend 18 spécialistes du secteur agro–alimentaire, dont cinq ont récemment été affectés à des postes diplomatiques à Taibei, Séoul, Singapour, Osaka et Mexico.

Au Canada, un conseil de l'industrie agro–alimentaire sera formé pour donner des conseils sur toutes les questions liées à l'amélioration de la position commerciale du Canada, la promotion de sa croissance économique et la création d'emplois.

De plus, Agriculture et Agro–alimentaire Canada collaborera avec d'autres ministères fédéraux et les provinces en vue établir un service de commercialisation à guichet unique pour l'industrie canadienne. Cela facilitera l'accès à des programmes comme le tout nouveau programme à frais partagés appelé «Préparons–nous à la mondialisation», qui permet à l'industrie des aliments et des boissons d'élaborer des projets et des stratégies de commercialisation, et le Programme de stratégies de commercialisa-

tion des produits agro–alimentaires visant à aider les associations agro–alimentaires à concevoir des plans de commercialisation.

Le gouvernement cherche à concentrer nos efforts de commercialisation sur les marchés extérieurs offrant les meilleures perspectives de croissance économique et d'expansion. Voilà pourquoi il s'intéresse particulièrement aux marchés du Mexique ainsi que de l'Asie et du Pacifique.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire et le gouverneur général effectuent actuellement une tournée en Chine et en Asie, accompagnés de représentants de l'industrie, pour tenter de vendre nos produits agro–alimentaires. Après avoir entendu le député de Peace River rappeler aujourd'hui l'importance du commerce international de nos produits agricoles, j'espère, monsieur le Président, qu'il saura influer sur le député de Wild Rose qui remet en question le coût de ces voyages et la présence du gouverneur général, quand on sait que d'importantes ententes de commercialisation peuvent découler de ces rencontres.

La région de l'Asie et du Pacifique est la région qui affiche la plus forte croissance économique dans le monde entier et qui offre à l'industrie agro–alimentaire et aux exportateurs canadiens des débouchés extraordinaires. Le gouvernement entend exploiter ce marché, et c'est d'ailleurs ce qu'il fait actuellement. Cela pourrait contribuer à créer des emplois, de bons emplois, des emplois très bien rémunérés, grâce aux marchés réels qui existent dans une région du monde en pleine expansion.

Je tiens à rappeler, monsieur le Président, à vous et aux autres députés, que les emplois créés dans le domaine de l'exportation sont favorables non seulement aux agents de commercialisation des produits agricoles, mais aussi aux services de soutien, comme les banques et autres établissements, dont profitent également tous ceux qui vivent en milieu urbain. Voilà pourquoi le ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire est en Asie aujourd'hui et 15 porte–parole du secteur agro–alimentaire ont jugé qu'il serait utile de l'accompagner.

Il est évident que, grâce à l'accès à de nouveaux marchés mondiaux, l'avenir de l'industrie agro–alimentaire du Canada est prometteur. Cette industrie devrait pouvoir croître, contribuer à l'activité économique et créer des emplois partout au pays.

Je suis convaincu que, en travaillant en étroite collaboration avec les provinces, l'industrie et tous les autres intervenants ainsi qu'en continuant d'appuyer les initiatives de commerce et de commercialisation du ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire et des autres ministères fédéraux, nous pouvons aider l'industrie de l'agriculture et de l'agro–alimentaire du Canada à devenir la meilleure au monde.

Nous veillerons ainsi non seulement au bien–être de nos agriculteurs, mais à la santé économique de notre pays, ce qui comprend également les intérêts importants de nos régions urbaines.

• (1715)

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir dire quelques mots au sujet de cette malheureuse motion, mais je tiens à féliciter l'opposition d'avoir soulevé cette question, car l'apport économique du secteur agro–alimentaire est tellement important.

Le député de Mackenzie a été empêché de parler par l'opposition. Le député de Mackenzie, qui s'intéresse énormément à l'agriculture, siège souvent au comité permanent. Je n'approuve pas toujours ses observations ni ses théories, mais je regrette que l'opposition ne l'ait pas laissé parler.

Les entreprises sont tenues de se conformer à la réglementation gouvernementale. Celle–ci protège les Canadiens en leur assurant des aliments sûrs et nutritifs, mais elle joue aussi un rôle très important. Elle est une façon de fixer des normes. Des normes élevées sont un gage de qualité, et des produits agro–alimentaires de qualité trouveront toujours leur place sur les marchés internationaux.

Toutefois, les temps changent et la réglementation qui était utile hier devient aujourd'hui un obstacle à la croissance. Dans certains cas, une nouvelle technologie rend une réglementation désuète lorsque des tests scientifiques remplacent les inspections manuelles. Dans d'autres cas, divers niveaux de gouvernement réglementent un même domaine sans coordonner leurs efforts ni tenir compte des coûts pour le secteur industriel.

Nous considérons la réglementation comme un outil pouvant aider le secteur agro–alimentaire à produire des denrées compétitives au plan international mais, pour être efficace, cet outil doit être constamment affûté et aiguisé pour suivre l'évolution des marchés mondiaux et de la technologie. La réglementation devrait être un outil qui encourage l'innovation et l'esprit d'entreprise au lieu de saper l'intégrité de l'industrie.

Voilà pourquoi le gouvernement est déterminé à réformer la réglementation. Celle–ci est effectivement aride, technique et compliquée. Mal employée, elle coûte trop cher à l'industrie et aux contribuables, mais lorsqu'elle est bien employée, elle peut créer des emplois.

Comme le savent les députés, les thèmes que notre parti a défendus au cours de la campagne électorale de l'automne dernier étaient le renouveau économique et la création d'emplois. Se fondant sur cet engagement, le ministre des Finances a annoncé dans le budget de février de nombreuses initiatives visant à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.

Il a annoncé notamment ceci: «Nous allons intensifier et accélérer nos efforts en vue d'éliminer les règlements qui occasionnent confusion et dépenses. Nous mettons en place un groupe de travail chargé d'élaborer, dans les meilleurs délais, un régime réglementaire amélioré, qui ne mettra pas en cause son respect, mais augmentera la compétitivité des entreprises.»

Le gouvernement a déjà fait énormément ces dernières années pour s'assurer que la réglementation gouvernementale remplisse un mandat ministériel précis et mette en valeur la compétitivité de l'industrie au lieu de l'entraver. Un comité interministériel composé de sous–ministres adjoints travaille actuellement à la réforme de la réglementation. Son mandat consiste à: a) proposer

aux ministères des options pouvant remplacer les règlements pour alléger le fardeau de la réglementation; b) élargir l'éventail d'outils et de moyens d'exécution; c) améliorer le processus d'élaboration de la réglementation.

À Agriculture et Agro–alimentaire Canada, la première étape de la gestion de la réglementation a conduit à l'élimination ou à la modification de certaines dispositions réglementaires par l'adoption, en avril 1993, d'une série de modifications omnibus. Le travail se continue. Une deuxième série de modifications, qui porte sur les règlements concernant la volaille, la classification des carcasses de bétail, les engrais et les oeufs, a été préparée. Le texte de ces modifications a été soumis aux provinces pour examen et commentaires. On en prévoit la publication dans la partie I de la *Gazette du Canada* cet été.

• (1720)

Dans le cadre du processus de réforme de la réglementation, le gouvernement, en coopération avec des groupes de consommateurs et des représentants de l'industrie, a également examiné la réglementation se rapportant aux dates de péremption et aux dates d'emballage et, dans une optique plus générale, toute la question de l'inscription de dates sur les emballages de denrées.

En vertu du Règlement sur les aliments et drogues, les étiquettes de la plupart des denrées périssables ou semi–périssables préemballés dont la durée de conservation est de 90 jours ou moins doivent porter une date de péremption non codée. Les étiquettes doivent aussi comporter des instructions de conservation si les denrées ne peuvent pas se garder à la température de la pièce. Lorsqu'elles sont emballées sur les lieux de vente, les denrées périssables et semi–périssables doivent porter une date d'emballage plutôt qu'une date de péremption.

Ces exigences, imposées en 1974, visaient à donner aux consommateurs des renseignements utiles sur la fraîcheur relative et la durée de conservation des aliments. Les denrées dont la date de péremption est dépassée peuvent quand même être consommées, mais elles ne sont plus de toute première fraîcheur.

Au cours de son examen, le gouvernement a constaté que l'inscription de la date de péremption ou de la date d'emballage sur les denrées périssables et semi–périssables pouvant se conserver 90 jours ou moins était une mesure très populaire.

Les consommateurs et les représentants de l'industrie croient que ces exigences constituent un moyen très efficace et très utile d'informer les consommateurs sur le degré de fraîcheur des denrées.

Nous avons également constaté que les fabricants étaient d'accord pour inscrire volontairement une date de péremption sur les produits dont la durée de conservation est de plus de 90 jours.

L'examen a mené aux recommandations suivantes: appuyer l'inscription volontaire d'une date de péremption sur les produits dont la durée de conservation dépasse 90 jours; modifier le Règlement sur les aliments et drogues pour révoquer les exemptions relatives à la date limite de conservation pour les beignes et articles de cantine; examiner les règles relatives à l'inscription de la date sur les produits conditionnés sous atmosphère modifiée; examiner la nécessité d'inscrire la date sur les produits hypoacides emballés dans des contenants hermétiques et sur les produits réfrigérés; enfin, envisager de faire en sorte que les exigences relatives à l'inscription «précongelé» s'appliquent à tous les produits qui ont été congelés et décongelés avant d'être vendus.

Dans la dernière phase du processus de mise en oeuvre, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture et Agro–alimentaire Canada, en collaboration avec le ministère de la Santé, consultera des représentants de l'industrie agro–alimentaire, des groupes de consommateurs et d'autres ministères fédéraux et provinciaux au sujet de ces recommandations.

Le mandat d'inspection et de réglementation d'Agriculture et Agro–alimentaire Canada est au coeur de ces discussions. Le ministère a pour mandat d'établir et de voir à l'application de normes visant à protéger la santé humaine, animale et végétale, de faciliter le commerce international et d'appuyer la protection de l'environnement grâce à des pratiques agricoles durables.

Pour aider le ministère à s'acquitter de ces responsabilités, la DGPIA a travaillé ces derniers mois à l'élaboration d'un plan d'entreprise qui nous permettra de nous assurer que les ressources sont affectées aux secteurs les plus prioritaires, que seuls les aliments sains et sûrs entrent sur le marché canadien et que nos programmes d'inspection contribuent à accroître la compétitivité du secteur agro–alimentaire au Canada.

Le défi consiste à maintenir et à améliorer les programmes actuels d'inspection des aliments de la direction générale tout en utilisant le plus judicieusement possible les deniers publics.

Je crois que nos efforts en vue de réduire la réglementation inutile dans l'industrie et d'axer nos ressources sur la plus grande priorité, qui est d'assurer la salubrité des aliments, donneront des résultats positifs dans toutes les provinces. La réforme de la réglementation crée de nouvelles possibilités. Elle crée des emplois. C'est une façon de voir à ce que le secteur agro–alimentaire soit rentable. Cela restera toujours un très bon moyen d'assurer la compétitivité de ce secteur.

• (1725)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, un court commentaire sur l'introduction du discours de mon collègue, où il nous a un peu reproché de ne pas avoir permis à un autre député de prendre la parole.

Je voudrais tout simplement dire que pour la journée de l'opposition qu'on a demandée sur l'agriculture, on a besoin de toute la période pour donner une voix au Québec et aux agriculteurs de l'ensemble du Canada et nous sommes prêts à considérer la possibilité que le député puisse parler après nous. Il faut que tous les députés qui ont manifesté de l'intérêt, qui sont de circonscriptions agricoles et qui veulent que l'agriculture prenne toute sa place au Canada, toute sa place au Québec doivent pouvoir parler, c'est pour ça que ça nous est apparu important, parce

qu'on n'a pas suffisamment eu l'équité dans le passé, au niveau de l'agriculture au Québec.

L'agriculture au Canada, finalement, c'est beaucoup l'agriculture de l'Ouest et nous voudrions aussi dire qu'il y a de l'agriculture au Québec et c'est pour ça qu'on a besoin que tous nos députés qui ont des choses à dire sur leur circonscription, qui ont des attentes à exprimer provenant de leur milieu puissent le faire, et c'est dans ce sens–là qu'on veut s'assurer que la voix de l'agriculture, tant au Québec qu'au Canada, prenne toute sa place et c'est pour ça qu'on veut s'assurer que tout le débat puisse y être consacré.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme vous l'avez constaté, j'ai été au fauteuil durant toute la journée en ce débat qui est très important et j'apprécie, comme le député vient de le souligner, qu'un grand nombre de députés veuillent encore se prononcer sur cette initiative.

Si je peux venir en aide, je sais que d'autres députés ont souligné, lorsque le député a fait son intervention, qu'il y a une tradition dans la Chambre, qu'on ne reflète pas sur une décision prise.

Alors, je pense que c'est peut–être une expérience qu'on prend et je suis certain que le député de Carleton—Charlotte en prendra connaissance et moi aussi au fauteuil et alors, je remercie le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup pour avoir fait son intervention.

[*Traduction*]

Le député de Carleton—Charlotte voudrait peut–être répondre.

M. Culbert: Monsieur le Président, le député de Mackenzie a certainement, comme je l'ai dit, une expérience considérable. Comme je l'ai dit également, même si je ne souscris pas toujours à ses propos ou à ses théories, j'estimais qu'il méritait d'avoir la chance d'exprimer son opinion.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. La Chambre est bien sûr toujours maître de sa destinée. La tradition à la Chambre veut cependant qu'une fois une décision prise, nous poursuivions les travaux prévus. La tradition veut qu'on ne critique pas la décision prise.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pourrais peut–être venir en aide à la présidence et à la Chambre entière en disant que j'ai actuellement des entretiens avec mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre et qu'ils sont tous d'accord pour prolonger la séance afin de permettre au député d'intervenir.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous anticipons un peu. Je sais qu'il y a d'autres députés qui veulent intervenir dans le débat sur la motion à l'étude aujourd'hui.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je comprends que le débat devrait se terminer normalement vers 17 h 40.

Alors, comme je serai fort probablement le dernier intervenant dans cette Chambre sur cette motion, je voudrais, et vous me le permettrez sûrement, d'abord féliciter de nouveau mon collègue de Québec–Est, le critique de l'opposition officielle en agriculture, d'avoir mis devant cette Chambre cette motion qui, comme l'a souligné il y a quelques instants le député de Kamouraska—Témiscouata, est la première motion portant sur l'agriculture depuis les débuts des travaux de la Chambre des communes, de la 35e législature.

• (1730)

Nous avons raison d'être fiers, nous de l'opposition officielle, d'avoir été les premiers à mettre sur le plancher de la Chambre le dossier de l'agriculture et à démontrer à l'ensemble de la population du Québec, et particulièrement aux agriculteurs et agricultrices du Québec, que nous sommes, nous du Bloc, ici à la Chambre des communes, pour prendre les intérêts des Québécois dans tous les domaines et en particulier dans le domaine de l'agriculture.

Et au cours de cette journée, tous mes collègues du Bloc qui se sont exprimés avec beaucoup de brio et d'éloquence ont démontré, à satiété, l'espèce de nonchalance du gouvernement libéral dans le domaine de l'agriculture depuis son élection, l'absence de vision, de politique, de décision qui aurait comme effet d'améliorer le sort de l'agriculture en général au Canada, et en particulier au Québec.

Je voudrais quand même profiter des quelques minutes à ma disposition pour démontrer l'importance de l'agriculture en prenant l'exemple de ma circonscription, Mégantic—Compton—Stanstead, qui comme vous le savez est une circonscription essentiellement rurale pour qui l'agriculture est la première industrie. J'ai quelques chiffres qu'il me fait plaisir de porter à votre attention et à l'attention de l'ensemble des Canadiens pour qu'on puisse comprendre l'impact des mesures que nos gouvernements prennent—en particulier le gouvernement fédéral—, l'impact de ces mesures dans cette industrie.

Dans Mégantic—Compton—Stanstead, on compte près de 2 000 fermes. Et selon les données de 1991 de Statistique Canada, l'industrie agricole dans Mégantic—Compton—Stanstead a représenté des dépenses de l'ordre de 123 millions de dollars et des revenus de l'ordre de 156 millions de dollars. Ces deux chiffres suffisent à démontrer l'importance de l'industrie agricole dans le comté de Mégantic—Compton—Stanstead et, par le fait même dans l'ensemble du Québec.

Je continue en vous indiquant qu'il y a dans l'industrie agricole de ma circonscription, 2 500 emplois directs qui en dépendent. Deux mille cinq cents emplois, il faut faire plusieurs municipalités, plusieurs circonscriptions pour trouver des industries qui emploient un nombre aussi considérable de travailleurs et de travailleuses. Et le nombre des emplois qu'on considère comme indirects comparativement à ces emplois est de six pour un, c'est donc dire que 15 000 autres emplois dans la région de l'Estrie dépendent de l'agriculture de Mégantic—Compton—Stanstead.

L'industrie agricole au Québec a évolué rapidement au cours des années. J'entendais le député de Glengarry—Prescott—Russell tenter de faire dire à mon collègue du Bloc, porte–parole de l'agriculture, que si l'agriculture s'est développée au Québec, ça dépendait des politiques du gouvernement fédéral. Je voudrais rappeler en cette Chambre, et pour le bénéfice de mon collègue, que l'agriculture a connu un essor considérable au Québec entre

les années 1976 et 1985, grâce à la vision, à l'énergie d'un gouvernement, mais en particulier d'un homme, le député provincial de Lévis, M. Jean Garon qui a été la bougie d'allumage du développement de l'agriculture au Québec. Et nombreux étaient ceux qui considéraient le député de Lévis comme étant un rêveur, même, certains le considéraient comme un hurluberlu lorsqu'il disait qu'il voulait faire passer le niveau d'autosuffisance alimentaire du Québec d'environ 50 p. 100 qu'il était, lorsque le gouvernement du Parti québécois a pris le pouvoir en 1976, à au–dela de 70 p. 100. À l'intérieur de quatre ans, d'un premier mandat, déjà le Québec avait atteint, grâce aux politiques de ce gouvernement, un niveau d'autosuffisance supérieur à 70 p. 100. Et depuis cette époque, le gouvernement libéral, qui a pris charge du gouvernement en 1985, a réussi à ramener ce taux aux alentours de 60 p. 100.

• (1735)

Quand on parle d'industrie agricole, il convient également d'expliquer un peu les retombées ou les initiatives qui sont prises un peu partout pour démontrer, comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, l'impact de l'agriculture dans un milieu. Je me permettrai d'en souligner trois dont je suis particulièrement fier dans ma circonscription: d'abord, le Centre d'initiative agricole de Coaticook, qui est constitué d'un regroupement d'agriculteurs qui s'investisssent non seulement dans leur entreprise agricole mais qui donnent de la formation à l'ensemble des agriculteurs. Ils viennent d'établir un précédent en confirmant une entente avec la commission scolaire locale de Coaticook et en s'investissant sur le plan de la formation de nos jeunes en agriculture. Cela mérite d'être mentionné. Ils ont été honorés par la plupart des intervenants socio–économiques de la région de l'Estrie pour cette initiative.

Il y a également, dans la MRC du Haut–Saint–François, la Table agro–alimentaire qui, un peu à l'instar de ce qui se passe dans la région de Coaticook, réunit un certain nombre d'agriculteurs qui se sont donné mandat de développer le domaine de l'agriculture, d'abord en favorisant l'implantation ou la mise sur pied de nouvelles fermes en allant chercher des étudiants formés dans nos écoles d'agriculture, à Saint–Hyacinthe ou dans la région de Québec, et en les invitant à investir dans ce qui constitue la plus belle circonscription du Québec, le comté de Mégantic—Compton—Stanstead.

Ils mettent sur pied également, de concert avec l'ensemble des intervenants économiques, des industries de transformation dans le domaine de l'agriculture pour faire en sorte que les produits de nos fermes puissent être transformés chez nous et ainsi créer des emplois.

Un dernier exemple que je donne avant de conclure, c'est celui de l'agro–tourisme. On en a peu parlé aujourd'hui, mais c'est une industrie importante. Je rappelle simplement un chiffre. Dans ma circonscription, dans la région de Coaticook, en collaboration avec les municipalités, le monde agricole, les intervenants dans le domaine du tourisme, l'an passé, en 1993, 4 000 touristes européens, en particulier des Français, sont venus visiter ce coin de pays et ont été à même d'apprécier le développement de l'industrie agricole et également de découvrir, naturellement, la chaleur des relations de nos Québécois et Québécoises.

• (1740)

Monsieur le Président, je conclus en disant que l'intervention du gouvernement fédéral doit, dans les semaines, les mois qui viennent, se concentrer sur un point très important pour ma circonscription, mais aussi pour l'ensemble du Québec et même pour une bonne partie de l'Ontario, et je parle bien sûr des négociations qui doivent avoir lieu à la suite de l'accord du GATT, particulièrement dans le domaine du lait, pour établir les tarifs.

Tantôt, du côté gouvernemental, on a dit—et je termine là–dessus— qu'on était déjà arrivé à des ententes. Nous voulons, nous insistons pour que les efforts qui ont été déployés par les agriculteurs au cours des années ne soient pas mis en danger par des négociations dont on ne connaît pas les résultats concrets. Nous, du côté de l'opposition, serons très vigilants à cet endroit.

* * *

[*Traduction*]

MOTION PORTANT PROLONGATION DE LA SÉANCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la séance soit prolongée de dix minutes. Le député de Mackenzie pourrait ainsi prendre la parole. Par la suite, l'heure réservée aux initiatives parlementaires se terminerait dix minutes plus tard. Elle ne serait pas écourtée, et une heure entière serait réservée aux initiatives parlementaires, comme c'est l'usage.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie la Chambre d'avoir accepté de prolonger la séance de dix minutes. Je suis désolé du malentendu qui est survenu il y a quelques minutes quand nous avons essayé sans succès d'en arriver au même résultat.

Je représente la circonscription de Mackenzie, dans le nord–est de la Saskatchewan, et mes électeurs et moi sommes très préoccupés par la politique agricole du gouvernement canadien et par les conditions qu'il impose à cet égard. Localement, nous avons connu des problèmes assez inhabituels au cours de la dernière année, dont des inondations et un surplus de pluie. À cause de cela, la récolte de l'an dernier n'a pu être achevée et, de ce fait, de nombreux producteurs ne pourront pas ensemencer leurs champs cette année parce que la récolte de l'an dernier s'y trouve encore.

Beaucoup ont espéré la création d'une troisième ligne de défense, vu la situation dans le nord–est de la Saskatchewan et le nord–ouest du Manitoba. Leurs espoirs ont cependant été déçus. Le ministre et ses homologues des provinces ont simplement dit qu'il faudra utiliser les régimes d'assurance–récolte qui sont en vigueur ainsi que le RARB.

Nous exhortons tous les agriculteurs qui risquent de perdre deux récoltes à se prévaloir de la partie du régime d'assurance–

récolte couvrant l'incapacité d'ensemencer durant l'année qui vient.

Ces gens se sont aussi heurtés à d'autres problèmes. Ils sont aux prises avec les mêmes problèmes que tous les agriculteurs canadiens: de faibles revenus parce que les prix du grain sont bas à cause des guerres commerciales qui ont éclaté à ce sujet entre les États–Unis et l'Europe; l'entêtement des États–Unis à utiliser les subventions aux exportations pour faire baisser les prix à l'exportation, au point où le seul marché où les Canadiens peuvent obtenir un prix raisonnable pour le blé, c'est le marché américain, les États–Unis étant le seul pays à ne pas avoir été la cible des subventions aux exportations.

Aux États–unis, le prix la tonne est donc de 40 $ ou 50 $ US plus élevé que sur les autres marchés où nous vendons habituellement notre blé parce que, monsieur le Président, les Américains paient nos anciens clients 50 $ à 60 $ la tonne pour qu'ils achètent leur blé dur ainsi que leurs autres céréales.

De plus, pour un court laps de temps, une occasion s'est offerte pour l'orge sur le marché américain, et le marché de l'orge a soudainement pris de la valeur. Le Canada a donc vendu de l'orge aux États–Unis, ce qui n'a pas manqué de déclencher une autre escarmouche commerciale le long de la frontière, au point où un sénateur du Dakota du Nord—il a dit par la suite que c'était une blague—a proposé à un des comités du Congrès que les 300 missiles Minuteman des silos du Dakota du Nord soient pointés sur les producteurs de blé canadiens.

• (1745)

Selon mon expérience du libre–échange avec les États–Unis, ce problème sera réglé, mais d'autres surviendront plus tard. Même si le libre–échange existe depuis 50 ans dans le secteur du boeuf et du porc, il y a toujours eu des périodes où l'accès au marché américain a été très difficile.

Le défi dont je voulais parler aujourd'hui dans le peu de temps dont je dispose est celui de la mondialisation des marchés par suite de la conclusion de l'Accord de libre–échange Canada–États–Unis, de l'Accord de libre–échange nord–américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Ces accords ont sensiblement limité le pouvoir des gouvernements nationaux de créer leurs propres programmes agricoles, qu'il s'agisse de produits bruts ou transformés, comme la plupart des produits agricoles que nous exportons.

Plusieurs économistes et experts en matière de commerce international ont conclu que le secteur agricole canadien allait devoir s'habituer à un niveau réduit d'exportations et à des revenus moindres. Il s'ensuit que le Canada rural et le gouvernement fédéral auront tout un défi à relever, c'est–à–dire qu'ils devront trouver de nouvelles façons de réduire les coûts de production.

Là où je vis, notre capacité d'exportation repose largement sur le maintien du tarif du Nid–de–Corbeau, qui a été fixé au départ pour que nous venions nous établir dans cette région. Nous sommes très loin de la côte et des modes de transport à bon marché. Certes, nous ne sommes pas trop loin de Churchill, mais aucun de nos acheteurs de produits bruts ne semble vouloir venir y chercher ses produits. Nous devons donc les expédier à Vancouver, à Thunder Bay ou à Prince Rupert, qui sont tous très loin.

Nous sommes aussi loin de ces ports qu'il est possible de l'être dans les Prairies. Or, le gouvernement maintient la politique de son prédécesseur qui consistait à réduire le tarif du Nid–de–Corbeau.

Le groupe de travail s'est penché sur la question de savoir qui devrait recevoir le paiement. Même si le groupe n'a pas fait de recommandation, l'étude montre qu'il y aurait peu à gagner à verser la subvention aux producteurs. En fait, elle montre que, si on versait la subvention aux producteurs plutôt qu'aux chemins de fer, les exportations d'orge disparaîtraient. Il y aurait peu de changement dans la production de viande de boeuf et de porc, ce que prétendaient ceux qui préconisaient que le paiement soit fait aux producteurs plutôt qu'aux chemins de fer. Le gouvernement devra prendre une décision qui sera probablement difficile. Il y a un aspect politique derrière cette impression qu'ont certains groupements agricoles qu'ils pourraient mieux utiliser l'argent des subventions en payant eux–mêmes les chemins de fer au lieu de laisser le gouvernement subventionner ces derniers pour que les tarifs restent bas.

Le gouvernement n'a plus tellement de choix. Aux termes du nouvel accord du GATT, il doit réduire les subventions. Nous devons pour notre part déceler les subventions versées dans d'autres pays pour nous assurer que nous sommes à armes égales. Le gouvernement précédent ne s'est pas bien acquitté de cette tâche. Il n'a pas su déceler les subventions versées aux États–Unis, même s'il a passé beaucoup de temps à négocier l'accord avec les Américains.

Il y a des éléments positifs à prendre en considération. J'essaie de faire vite parce que le temps file. Nous pouvons encore recourir à des offices de commercialisation. Ils présentent de grands avantages pour les producteurs en régularisant les produits qu'ils veulent mettre sur le marché. La preuve a été faite par la Commission canadienne du blé, les offices de commercialisation du porc, la Commission ontarienne de commercialisation du blé, ainsi que divers offices de commercialisation du lait, du poulet et des oeufs partout au Canada.

• (1750)

Ces organismes font un excellent travail en s'assurant de trouver un marché pour le produit et en l'acheminant de la façon la moins coûteuse possible, sans devoir utiliser des camions et des trains d'un bout à l'autre du pays. C'est la façon de travailler la plus efficace.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à poursuivre ces options, notamment à rendre la Commission canadienne du blé responsable de plus de céréales et à élargir sa compétence pour qu'elle oeuvre également dans l'est de l'Ontario et ailleurs dans le pays si elle le décide.

Je remarque qu'il y a un besoin de relance. J'assistais à une réunion de comité, ce matin, où des fonctionnaires du ministère parlaient de la relance des collectivités rurales. Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine, et on peut y parvenir même en dépit des règles du GATT.

Nous avons des politiques fiscales qui favorisent les gens relativement riches, les gens à revenu moyen ou élevé et les gens relativement âgés mais, dans les REER, nous n'avons aucune disposition à l'intention des jeunes, qui leur permettraient d'investir dès maintenant dans des exploitations agricoles et des entreprises afin d'obtenir certains avantages fiscaux. Au lieu de cela, nous attendons qu'ils ne soient plus tout à fait jeunes, et c'est à ce moment–là que le régime fiscal les encourage à investir dans un REER. Nous perdons des recettes fiscales à cause de cela.

Pourquoi n'investissons–nous pas le traitement fiscal chez les jeunes pour qu'ils puissent relancer les localités? Nous pourrions peut–être également réduire quelque peu les avantages fiscaux que nous accordons aux gens à revenu élevé ou moyen. Nous devrions poursuivre ces options et bien d'autres que j'avais sur ma liste. Peut–être qu'une autre fois la Chambre m'accordera le privilège de présenter ces autres idées.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 49, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que le temps prévu pour l'étude de la motion est écoulé.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

M. John Solomon (Regina—Lumsden) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de révoquer la Loi modifiant la Loi sur les brevets, chapitre 2, Lois du Canada (1993), pour rendre le prix des médicaments d'ordonnance plus abordable et encourager la création d'emplois chez les fabricants de médicaments génériques.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir, cet après–midi, de présenter cette motion à la Chambre des communes. Le projet de loi C–91 mettait essentiellement fin au système d'octroi obligatoire de licences qui existait au Canada depuis 1969 et qui avait contribué à rendre le prix des médicaments plus abordable.

Le projet de loi C–91 augmentait la durée de la protection des brevets des grandes sociétés pharmaceutiques multinationales. Autrement dit, ces compagnies pharmaceutiques pouvaient demander des prix de monopole sur des médicaments d'ordonnance pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 20 ans. Les Canadiens s'inquiètent énormément des conséquences de ce projet de loi qui a eu pour effet d'augmenter le coût de certains médicaments d'ordonnance d'environ 120 p. 100 ces trois dernières années.

Par suite de ce projet de loi, par exemple, le gouvernement de la Saskatchewan a dû réduire considérablement la liste des médicaments couverts par son programme de médicaments, mais paie encore près de dix millions de dollars de plus par an pour ce programme à cause de l'augmentation du prix des médicaments de prescription.

Étant donné l'augmentation du coût des programmes provinciaux de médicaments, nous devons payer plus pour les médicaments, et cela rend le Canada plus dépendant des grandes sociétés pharmaceutiques. Le projet de loi C–91 se trouve à affaiblir les fabricants canadiens de produits génériques, tout en renforçant les sociétés pharmaceutiques multinationales étrangères. De même, il nuit beaucoup à notre balance commerciale, dans le secteur des produits pharmaceutiques, et fait du Canada un entrepôt de médicaments importés. Cependant, les plus grands perdants sont les consommateurs, en particulier les personnes qui ont besoin de médicaments d'ordonnance, les malades et les personnes âgées, qui sont de toutes conditions sociales.

Selon le comité Eastman, qui a étudié les coûts et les brevets des produits pharmaceutiques en 1983, dans tout le Canada, à ce moment–là, les gens économisaient 211 millions de dollars par an dans le coût des médicaments grâce aux produits génériques. En 1986, l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui regroupe les fabricants canadiens de médicaments génériques, estimait que l'octroi obligatoire de licences nous faisait économiser environ 500 millions de dollars par année.

• (1755)

Nous n'avons pas les derniers chiffres, mais le coût que représentent les produits pharmaceutiques dans les régimes d'assurance–santé dans notre pays, qui coûtent au total environ 70 milliards de dollars au gouvernement, est approximativement de 17 p. 100, ce qui veut dire un coût d'environ 13 à 14 milliards par an pour les Canadiens. Selon les estimations actuelles, nous épargnerions entre un et deux milliards de dollars par an si le projet de loi C–91 n'existait pas.

Non seulement nous épargnons sur les produits génériques, mais chaque fois qu'un produit générique équivalent est introduit sur le marché, le prix du produit de marque est réduit d'environ 20 p. 100 de façon à le rendre concurrentiel.

Le comité Eastman avait recommandé à l'époque un monopole pour une durée maximale de quatre ans. Le gouvernement a légiféré une durée de sept ans pour certains médicaments et de dix ans pour d'autres. Quelqu'un du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales a déclaré qu'on ne leur avait pas donné un cent de plus que ce qu'ils avaient demandé. Voilà qu'à présent, en vertu du projet de loi C–91, ces produits pharmaceutiques ne sont plus seulement protégés pendant sept, dix, voire dix–sept ans, mais pendant vingt ans.

Il existe un médicament bien connu, un antibiotique vendu sous l'appellation Septra par une société appelée Burroughs Wellcome et sous l'appellation Bactrim par une autre société appelée Hoffmann–La Roche. Ce médicament est composé de deux ingrédients qui, combinés, agissent sur le tractus urinaire et l'appareil respiratoire.

L'un de ces ingrédients est la propriété de la société pharmaceutique anglaise Burroughs Wellcome, l'autre celle de la société suisse Hoffmann–La Roche.

Non seulement ces médicaments agissent en symbiose, mais les sociétés aussi. Burroughs Wellcome fabrique son produit en quantité suffisante pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de la société La Roche, et vice versa.

Elles font ensuite chacune de la publicité pour leur produit qu'elles prétendent supérieur à l'autre et produisent même des documents de recherche pour le prouver. La seule différence est qu'une société commercialise ce médicament sous la forme d'un comprimé vert et l'autre sous la forme d'un comprimé blanc. Il y a une légère différence de forme, mais les deux comprimés renferment des quantités identiques des deux ingrédients venant de ces deux mêmes sociétés. Les comprimés sont produits sur les mêmes machines et proviennent des mêmes usines. De plus, ces firmes fournissent chacune ces ingrédients aux fabricants de médicaments génériques qui, avec une licence obligatoire, pourraient les produire à un coût meilleur marché. Et ces sociétés pharmaceutiques ont le toupet de se vanter de respecter les règles de la morale.

Un article publié dans le *Globe and Mail* du 20 janvier 1993 cite le président d'une société qui administre de nombreux régimes de médicaments privés en Ontario. Il a déclaré au comité sénatorial chargé d'examiner la question que le prix moyen d'une ordonnance en Ontario, en 1987, était de 12,52 $ .Cinq ans plus tard, il était de 21,12 $, soit une hausse de 75 p. 100, et il prévoyait qu'en l'an 2000, dans six ans seulement, une ordonnance coûterait en moyenne 34 $.

Bien sûr, la raison invoquée par le gouvernement fédéral pour justifier le projet de loi C–91 était le monstre sacré du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Or, le projet de loi C–91 a précédé de trois ans l'entrée en vigueur de !'accord. Pourquoi faudrait–il que les affaires internes du Canada soient décidées par des gouvernements étrangers?

De fait, les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques ont révélé dans leur recherche, et j'ai ici une note en ce sens, que l'actuelle Loi sur les brevets interdisait aux fabricants de produits génériques de fabriquer des produits d'exportation brevetés au Canada, même s'il n'existe pas de brevet pour ces produits dans le pays où ils sont exportés.

Par exemple, des brevets qui seraient accordés aux États–Unis avant de l'être au Canada arriveraient d'abord à échéance aux États–Unis. L'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques doit maintenant installer des industries aux États–Unis lorsqu'un brevet expire dans ce pays avant d'arriver à échéance au Canada.

Il s'ensuit que nous ne pouvons pas créer des emplois et fabriquer nos produits d'exportation au Canada. Nous nous voyons dans l'obligation d'exporter des investissements et des emplois canadiens que nous préférerions garder au Canada. Si nous ne réglons pas rapidement ce problème, on sera forcé d'éliminer encore des emplois au Canada pour investir et créer des emplois aux États–Unis, au Mexique et dans d'autres marchés d'exportation.

L'abrogation du projet de loi C–91 prouverait aux Canadiens que le gouvernement du Canada exerce toujours un contrôle sur la conduite des affaires du pays et qu'il n'obéit pas au doigt et à l'oeil des multinationales spécialisées dans la fabrication de médicaments. Si ce projet de loi n'est pas abrogé, ce sera une preuve de plus que les libéraux ne diffèrent pas des conservateurs.

Un peu partout dans notre pays, on entend souvent les gens répéter: «Libéraux, conservateurs, du pareil au même!»

• (1800)

J'estime que, si les libéraux, qui ont voté contre le projet de loi C–91 lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ne l'abrogent pas, ils ne valent pas mieux que leurs semblables, les conservateurs. Il incombe au gouvernement libéral d'intervenir dans ce dossier et d'abroger cette mesure législatives afin de sauver beaucoup d'emplois et d'économiser beaucoup d'argent pour nos régimes de médicaments et, en définitive, pour l'ensemble des consommateurs canadiens.

Lorsque les conservateurs ont fait adopter la Loi sur les brevets, le projet de loi C–91, les néo–démocrates avaient prédit que cela créerait un tas de problèmes. Cette mesure législative accorde à des sociétés spécialisées dans la fabrication de médicaments de marque une situation de monopole d'une durée de 20 ans, leur permettant ainsi de vendre leurs médicaments d'ordonnance aux prix qui leur conviennent. Les néo–démocrates affirmaient à l'époque que la pratique d'octroyer des licences de fabrication de médicaments génériques serait abolie et que les consommateurs auraient à subir les effets d'une concurrence moins vive et de l'augmentation des prix. Sans concurrents, les grandes sociétés pharmaceutiques seraient en mesure de déterminer ce qu'il en coûte d'être en santé.

Selon un rapport qui a été publié en Ontario en 1986 et qui portait sur la concurrence dans le secteur des médicaments, lorsqu'il existait cinq versions d'un même médicament sur le marché, le médicament générique le moins cher se vendait près de la moitié du prix du médicament original. Depuis l'adoption du projet de loi C–91, le consommateur ne peut plus réaliser ce genre d'économies.

J'ai ici un tableau comparatif des prix des médicaments de marque et des médicaments génériques pour 25 produits. Ainsi, prenons la cimétidine, un médicament contre les ulcères—son nom de marque est Tagamet. Le prix du médicament générique est environ 80 p. 100 inférieur à celui du médicament de marque original. En réalité, nous payons donc 80 p. 100 de plus pour un médicament de marque qui produit les mêmes résultats au bout du compte.

Le naproxen est un médicament prescrit en cas d'arthrite et le naprosyn est le médicament de marque; dans ce cas, en utilisant le générique, on économise environ 76 p. 100. Il y a toute une liste d'exemples; dans chaque cas, l'économie réalisée grâce aux génériques est d'au moins 15 p. 100, mais elle atteint parfois 80 p. 100.

On peut donc en conclure que les consommateurs Canadiens se font escroquer par le projet de loi C–91 qui permet aux sociétés pharmaceutiques d'arnaquer les consommateurs. Les néo–démocrates du Canada et de cette Chambre s'opposent à ce genre d'escroquerie.

Même les régimes d'assurance–médicaments provinciaux ne peuvent pas protéger les Canadiens contre le coût élevé de la santé. Les provinces moins bien nanties seront forcées de rayer de plus en plus de médicaments de la liste de produits couverts, ce qui mènera à une situation comme celle qui règne aux États–Unis où les gens meurent parce qu'ils ne peuvent payer le coût des médicaments de marque et n'ont pas le choix d'acheter des médicaments génériques.

La Saskatchewan était convaincue que le projet de loi C–91 représentait un dur coup pour elle. Au moment de l'adoption de cette loi, cette province avait calculé qu'il en coûterait de 6 à 10 millions de dollars de plus chaque année à son régime d'assurance–médicaments. Non seulement la prévision de 10 millions de plus s'est avérée, mais la province a dû réduire la gamme des médicaments assurés à cause des augmentations de prix considérables.

Les conservateurs défendaient le projet de loi C–91 en arguant que, sans la protection des brevets, le Canada risquait de perdre les investissements en recherche et développement. Pour défendre ce point de vue, Judy Erola, ancienne ministre libérale de la Consommation et des Affaires commerciales et présidente de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, avait eu recours au chantage comme cri de ralliement. Elle prétendait que l'industrie des médicaments de marque irait s'installer ailleurs si l'on ne prolongeait pas la période de protection des brevets. Bien que le projet de loi C–91 ait été adopté, les emplois promis dans le secteur pharmaceutique ne se sont pas matérialisés; en fait, on a plutôt assisté à des mises à pied.

Pas plus tard que le 26 avril 1994, on pouvait lire dans le *Globe and Mail* que, plus tôt durant le mois, Eli Lilly Canada Inc. de Toronto avait annulé le plan d'expansion et de création de 150 emplois de fabrication annoncé lors de l'adoption du projet de loi C–91 et que, même si elle prévoyait encore investir dans la recherche et le développement, elle avait renoncé à l'expansion de 170 millions de dollars à cause des compressions imposées par la société mère, Eli Lilly Company, de Minneapolis au Minnesota.

Voici un exemple parmi tant d'autres illustrant bien que le projet de loi C–91 n'a rempli aucune des promesses faites par l'ancien gouvernement.

La faiblesse des arguments de M^me^ Erola vient du fait que les sociétés pharmaceutiques ne sont pas juridiquement obligées de consacrer leurs profits additionnels à la recherche ou à la création d'emplois au Canada. L'expérience antérieure démontre même le contraire. Lorsque les conservateurs ont adopté le projet de loi C–22 en 1987, ils ont fait exactement le même genre de promesses. Cependant, les chiffres de Statistique Canada montrent qu'à peine 500 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur de la recherche et qu'il y a eu, par contre, plus de 1 000 suppressions d'emplois dans le secteur de la fabrication des médicaments. En outre, le Canada ne peut compter sur aucune grosse société pharmaceutique ayant des établissements de recherche fondamentale et son siège social ici.

• (1805)

Notre régime de soins de santé est confronté à de très graves problèmes. Nous avons accru le prix des médicaments qui a monté en flèche depuis la mise en oeuvre du projet de loi C–91. J'ai choisi cette motion, car elle est importante non seulement pour votre serviteur, mais également pour des millions de Canadiens.

J'ai présenté à la Chambre des pétitions portant des milliers de signatures de gens qui s'opposent au projet de loi C–91 et qui veulent que les fabricants de médicaments génériques puissent leur offrir des médicaments moins coûteux leur permettant de se soigner. J'ai en main des lettres d'un certain nombre d'organismes et je voudrais vous en lire une. Elle m'a été envoyée par M. F.J. Lancaster, président national sortant de l'Association nationale des retraités fédéraux, qui représente environ 70 000 fonctionnaires fédéraux à la retraite dans ses 74 bureaux répartis dans tout le pays. Il affirme que le projet de loi C–91 est une mesure insidieuse d'autant plus que, selon lui, on a déjà prolongé de dix ans la protection accordée aux nouveaux médicaments brevetés dans les années 70. Il ajoute que le projet de loi C–91 est simplement une autre mesure pour apaiser les grosses sociétés pharmaceutiques internationales. À son avis, le coût des médicaments de prescription a monté en flèche et cela frappe durement les pauvres et les personnes âgées qui ont un petit revenu, en plus de forcer les régimes d'assurance–maladie provinciaux à ne plus payer certains médicaments de prescription car ils n'en ont plus les moyens.

Il précise que les gens qui prennent des médicaments de ce genre doivent supporter un fardeau supplémentaire extrêmement lourd. Il dit enfin que son organisation est tout à fait apolitique, mais qu'elle va combattre le gouvernement au pouvoir relativement à toute mesure contraire aux intérêts de ses membres et appuyer les efforts de tous les parlementaires qui s'opposent à ce type de mesure. Il représente 70 000 retraités.

J'ai également reçu un certain nombre de lettres, dont une adressée au premier ministre par un de mes électeurs et exhortant le gouvernement à réexaminer immédiatement le projet de loi C–91. Cette lettre était datée du 5 janvier 1994. J'ignore encore si le premier ministre lui a répondu. Je suis persuadé qu'il l'aura fait. Ce sont là des exemples de gens inquiets dans tout le pays.

Autre exemple, le 5 avril 1994, l'Assemblée législative de la Saskatchewan, la province que je représente à la Chambre des communes, adoptait à l'unanimité une motion qui disait ceci: «Que cette assemblée prie le gouvernement fédéral d'abroger le projet de loi C–91 qui permet aux sociétés pharmaceutiques étrangères de faire des profits excessifs, qui cause des difficultés financières aux utilisateurs de médicaments de prescription, notamment les personnes âgées, et qui interdit que les régimes provinciaux d'assurance–médicaments soient économiques.»

Tous les députés présents, soit 54 néo–démocrates, 3 libéraux et 10 conservateurs, ont appuyé la motion.

Non seulement les preuves que j'ai apportées sont–elles importantes, mais un sondage récemment effectué auprès de 1 100 Canadiens par Insight Canada Research pour le compte de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, indiquait que 63 p. 100 des Canadiens et 79 p. 100 des Québécois interrogés s'inquiétaient du prix des médicaments. Donc, 79 p. 100 de la population du Québec s'inquiètent du prix des médicaments, 71 p. 100 de la population des Prairies et 77 p. 100 des habitants de la région atlantique pensent de même. L'enquête constatait également que 75 p. 100 des Canadiens et 87 p. 100 des Québécois souhaitaient que le gouvernement fédéral contrôle le prix des médicaments de prescription qui était considéré comme trop élevé.

J'ai noté avec surprise, aujourd'hui, pendant la période des questions, qu'un député du Bloc québécois s'est levé pour dire: «Nous sommes contre l'abrogation du projet de loi C–91. Au contraire, nous le voulons non seulement protégé, mais amélioré et renforcé.» Les députés du Bloc estiment que c'est un bon

projet de loi. Il ne faut pas s'en étonner, car ils avaient appuyé le projet de loi au cours de la dernière législature.

Je ne vois pas leur logique, car ce qu'ils font, c'est appuyer les sociétés pharmaceutiques internationales qui exploitent leurs électeurs, les consommateurs canadiens français. En fait, ils trahissent leurs électeurs. Ils se sont fait élire en préconisant une politique de démocratie sociale et, à la première occasion qu'ils ont de défendre leur population, ils la poignardent dans le dos. Je pense que c'est dégoûtant. Tout ce que je peux dire, c'est qu'ils devraient avoir honte d'avoir agi de la sorte et d'avoir pris cette position sur un enjeu aussi important.

• (1810)

Le projet de loi C–91 est une menace pour notre régime d'assurance–maladie. C'est aussi une menace pour les fabricants canadiens de médicaments génériques et pour les consommateurs de médicaments de prescription. Le projet de loi C–91 est une menace pour nos programmes provinciaux d'assurance–médicaments ainsi que pour les malades et les personnes âgées.

Il n'est bon pour personne, sauf pour les grandes multinationales. Il n'aide personne au Canada, et c'est pourquoi je considère que le gouvernement doit appuyer cette motion.

Je sais que, au cours de la législature précédente, nombre de députés d'en face, des ministériels aujourd'hui, y compris le premier ministre du Canada et la ministre de la Santé, étaient contre le projet de loi C–91. Je leur demande donc, en tant que membres du Cabinet et membres influents du gouvernement, de suivre leur instinct et de rester fidèles à leur ancienne position en rejetant le projet de loi C–91.

Je termine en faisant savoir à la Chambre que j'ai été très heureux d'entendre plusieurs députés prendre la parole à l'appui de la motion, notamment les députés de la circonscription d'Ontario et, bien sûr, de Notre–Dame–de–Grâce.

Je sais que mon temps est écoulé. Je répète simplement que je presse le gouvernement fédéral de révoquer le projet de loi C–91, pour le salut de nos programmes sociaux, de notre régime d'assurance–maladie, de nos malades et de nos personnes âgées.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour répondre à la motion présentée par le député de Regina—Lumsden.

Nous sommes, comme lui, inquiets des répercussions des modifications qui ont été apportées à la Loi sur les brevets par la précédente législature. La législation qui régit les produits pharmaceutiques doit prendre en considération des intérêts aussi nombreux que variés. Elle doit protéger l'industrie, les consommateurs et les gouvernements provinciaux dont les régimes d'assurance–maladie paient près de la moitié des médicaments prescrits au Canada. Par conséquent, je pense qu'il convient d'étudier de très près les conséquences des modifications qui ont été apportées à la Loi sur les brevets par le gouvernement précédent.

J'aimerais rappeler à la Chambre que le système d'octroi de licences obligatoires fut adopté en 1923, sur le modèle d'une loi anglaise. Toutefois, jusqu'en 1969, très peu de ces licences obligatoires avaient été octroyées parce que la loi exigeait que les principes actifs entrant dans la composition des médicaments génériques soient produits au Canada.

Cela a changé en 1969. Cette année–là, la Loi sur les brevets fut modifiée pour autoriser les fabricants de produits génériques à importer les principes actifs. C'est ainsi que le secteur des médicaments génériques s'est développé au Canada.

En vertu du système qui avait été établi, les demandes de licences étaient faites auprès du commissaire des brevets qui déterminait le montant de la redevance que les fabricants de produits génériques devaient verser aux détenteurs de brevets. Elle était généralement fixée à 4 p. 100 du produit des ventes du médicament générique. Ce système est demeuré en vigueur pendant 18 ans.

D'aucuns prétendent qu'il était avantageux pour le Canada, permettant aux régimes d'assurance–maladie d'avoir accès à des médicaments meilleur marché. Mais, par ailleurs, les fabricants de produits pharmaceutiques de marque hésitaient à venir faire de la recherche au Canada puisque le résultat de leurs investissements, de leur travail et de leurs innovations n'était pas protégé par notre législation sur les brevets.

En 1969, cela ne semblait pas aussi important que d'avoir des médicaments à un prix raisonnable. D'ailleurs, il semblait très peu probable, à l'époque, que les fabricants de produits pharmaceutiques de marque veuillent installer des établissements de recherche au Canada. Après tout, la plupart des compagnies pharmaceutiques novatrices étaient des multinationales étrangères qui préféraient faire de la recherche dans leur pays d'origine.

En fait, lorsque la commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique, présidée par Harry Eastman, a déposé son rapport en 1985, elle concluait que les compagnies pharmaceutiques novatrices ne souffraient nullement financièrement du système d'octroi de licences obligatoires. Entre 1968 à 1982, leurs bénéfices avaient été sensiblement supérieurs à ceux de l'industrie manufacturière en général.

La commission Eastman affirmait que le système d'octroi de licences obligatoires introduisait un élément de concurrence dans l'industrie. Elle estimait qu'en 1983 seulement, il avait permis aux contribuables et aux consommateurs canadiens d'économiser 200 millions de dollars. La commission recommandait que le système soit maintenu mais que les redevances versées aux détenteurs de brevets soient augmentées pour tenir compte du coût de la recherche et du développement assumé par l'innovateur. Le rapport a aussi recommandé que les détenteurs de brevet bénéficient de l'exclusivité du marché pendant quatre années avant l'arrivée des compagnies génériques.

• (1815)

La commission Eastman a déposé son rapport au moment où l'industrie pharmaceutique subissait une profonde transformation partout dans le monde. M. Eastman n'avait pas pu prévoir les

changements dans le secteur de la R–D qui se produisaient alors à l'échelle mondiale.

Les principales multinationales pharmaceutiques commençaient alors à investir en R–D ailleurs que dans leurs pays d'origine. En échange, elles demandaient une protection adéquate pour la propriété intellectuelle à l'égard de leurs produits.

Partout dans le monde, les autres principaux pays industrialisés ont abandonné leur système d'octroi obligatoire de licences pour les médicaments. De plus en plus, le Canada s'est retrouvé seul dans les discussions commerciales et il a fait l'objet de pressions pour qu'il abandonne son système d'octroi obligatoire de licences.

De nombreux députés se souviendront des débats acerbes provoqués par les modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1987. On a garanti aux détenteurs de brevets pharmaceutiques l'exclusivité du marché pendant sept à dix ans au lieu de quatre, comme c'était le cas auparavant. En échange, les compagnies pharmaceutiques génériques se sont engagées à accroître leur rapport R–D et ventes de telle sorte qu'il passe de 4,9 en 1987 à 10 p. 100 avant 1996.

Pour être juste envers ces compagnies, la Chambre devrait reconnaître qu'elles respectent leur engagement et que leurs activités de R–D sont en hausse. Les députés se souviendront que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés à été créé grâce au projet de loi C–22 dans le but de contrôler le prix des médicaments brevetés et de faire rapport sur les investissements dans le domaine de la recherche et du développement.

La Loi sur les brevets, telle que modifiée par le projet de loi C–22, ne satisfaisait pas le gouvernement précédent. Donc, en 1993, après un autre débat très acerbe, d'autres modifications ont été proposées dans le projet de loi C–91.

Ces modifications ont servi à abolir complètement l'octroi obligatoire des licences. La mesure s'appliquait d'ailleurs de façon rétroactive. Les modifications annulaient toutes les licences obligatoires que le commissaire des brevets n'avait pas encore accordées en date du 20 décembre 1991. Cela correspondait à la date où la proposition Dunkel du GATT a été rendue publique. L'ALENA exigeait, lui aussi, l'entrée en vigueur d'une telle mesure à cette date–là. Ces deux accords, le GATT et l'ALENA, limitent la possibilité de modifier la législation canadienne sur les brevets. En effet, l'octroi obligatoire de licences pour les produits pharmaceutiques est explicitement interdit.

Toutefois, certaines des modifications proposées dans le projet de loi C–91 allaient au–delà des exigences des deux accords commerciaux. Le gouvernement examine de très près la façon d'harmoniser les intérêts des divers intervenants au sein de l'industrie pharmaceutique et de concilier les intérêts des consommateurs, des gouvernements provinciaux et des fabricants de produits pharmaceutiques.

Je voudrais aussi rappeler à la Chambre que le projet de loi C–91 renforçait les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Par exemple, le non–respect des ordonnances du conseil entraîne une amende allant jusqu'à 100 000 $ par jour pour les sociétés et à 25 000 $ par jour pour les simples citoyens. Même si les tests utilisés par le conseil n'ont pas été modifiés, le conseil peut, après avoir consulté les divers intervenants, appliquer, par voie réglementaire, de nouveaux facteurs pour contrôler les prix.

Une autre modification apportée à la Loi sur les brevets est digne de mention. Une réglementation empêche la Direction générale de la protection de la santé de Santé Canada d'approuver un produit générique avant que le brevet canadien sur le produit de marque ne soit expiré. Cette réglementation a donné suite à de nombreuses poursuites judiciaires au sein de l'industrie pharmaceutique, et ces affaires litigieuses sont présentement à l'étude.

Ce sont là des questions dont la Chambre doit tenir compte lorsqu'elle débat de la motion dont elle est maintenant saisie, car il ne convient pas de considérer un seul aspect de cette affaire très complexe, comme l'a fait le député de Regina—Lumsden.

Je crois savoir que le ministre de l'Industrie s'est entretenu avec des représentants de l'industrie pharmaceutique. Il examine attentivement l'incidence de l'actuelle politique en matière de médicaments sur les investissements au Canada, la création d'emplois et le prix des médicaments, et il va s'assurer que les consommateurs sont traités avec équité.

Le défi consiste à s'assurer que la loi sur les brevets pharmaceutiques favorise le développement de l'industrie pharmaceutique canadienne tout en rendant les médicaments brevetés accessibles aux consommateurs canadiens à prix abordable.

Le gouvernement ne favorisera pas l'industrie pharmaceutique aux dépens des objectifs en matière de soins de santé. Il tiendra compte de tous les intérêts en jeu. C'est ce que notre gouvernement est résolu à faire. C'est ce que les Canadiens attendent de nous, et le gouvernement va peser très soigneusement les diverses questions en jeu et réexaminer comme promis la politique concernant les médicaments brevetés.

• (1820)

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, dans les minutes qui vont suivre, j'ai l'intention de vous faire part de mes commentaires et des mes appréhensions face à la motion déposée par mon collègue de Regina—Lumsden, qui demande à cette Chambre de révoquer la Loi modifiant la Loi sur les brevets, adoptée par cette Chambre en 1993 et mieux connue selon l'appellation de C–91.

Je dois vous le dire tout de suite, je m'oppose fermement à cette motion et je vais exposer à mes honorables collègues les raisons qui justifient ma position.

Pour bien comprendre toutes les données du débat, un saut dans le passé s'avère utile pour voir quelle était la situation qui prévalait au Canada avant l'adoption de la loi de 1993, le C–91 et son prédécesseur le C–22, adoptés en 1987.

En 1960, une commission royale d'enquête constatant que le prix des médicaments était trop élevé au Canada, recommanda que soit créé un mécanisme d'octroi de licence obligatoire pour permettre l'importation et la vente de produits pharmaceutiques brevetés. C'est ce que fit le Canada en 1969.

Cette réforme entraîna la parution d'un certain nombre d'entreprises pharmaceutiques qui, munies de ces licences obligatoires, produisaient et vendaient des médicaments génériques, c'est–à–dire à meilleur prix que les médicaments de marque. Si le but visé de cette réforme, le contrôle et la baisse des prix des médicaments, fut atteint, il n'en demeure pas moins que cette réforme produisit du même coup un effet très négatif. La recherche dans le milieu pharmaceutique canadien chuta dramatiquement.

C'est dans le but de stimuler la recherche et la croissance de l'industrie pharmaceutique qu'en 1984 le gouvernement fédéral créait la Commission Eastman. Celle–ci, dans son rapport, qu'elle rendait public l'année suivante, proposait une réforme importante qui, une fois adoptée par le gouvernement, devait donner lieu à la modification de la Loi sur les brevets, le projet de loi C–22.

Cette réforme avait un but ambitieux, freiner l'exode des chercheurs canadiens vers les États–Unis, convaincre les compagnies pharmaceutiques d'investir plus d'argent dans la recherche, réintroduire le Canada dans la liste des pays industriels où se fait la recherche médicale de haute technologie.

Monsieur le Président, l'historique étant fait, on comprend mieux les différentes composantes et les raisons qui ont créé cette guerre de tranchée que se sont livrée et se livrent toujours les compagnies génériques et les compagnies innovatrices. Après avoir appuyé pendant plus de 25 ans les premières, le gouvernement a relevé le pari qu'il pourrait aider les compagnies innovatrices et de recherche tout en s'assurant que les prix des médicaments restent sous contrôle.

On peut isoler trois conséquences réelles de cette réforme. Premièrement, les compagnies innovatrices avaient fait publiquement la promesse d'augmenter de façon marquée les investissements dans la recherche pharmaceutique. Ces compagnies ont tenu parole. Ainsi, les deux lois sont à l'origine du plus vaste programme d'expansion de la recherche et de développement jamais entrepris dans l'histoire récente de la recherche médicale.

Avant 1987, les fabricants de médicaments de marque ne consacraient que 3,5 à 4,5 p. 100 des recettes tirées de leurs ventes à des activités de recherche et de développement. À la suite de l'adoption du projet de loi C–22, le ratio des dépenses en recherche et développement est passé de 6,1 p. 100 en 1988 à 9,7 p. 100 en 1991. Les derniers chiffres disponibles, ceux de 1993, font état d'un ratio de 9,9 p. 100.

On constate donc que les investissements en recherche et développement ont pratiquement doublé depuis l'adoption des deux projets de loi, passant de moins de 100 millions à plus de 400 millions de dollars investis dans la recherche médicale, et ce en moins de sept ans.

Juste sur ce point, on peut voir que l'adoption des deux lois fut un succès. Même s'il faut espérer que les fabricants de médicaments continueront leur poussée au–delà de la barre des 10 p. 100 afin de se rapprocher de l'effort fait par les compagnies innovatrices américaines qui investissent 14,2 p. 100 en recherche et développement et leurs contreparties britanniques qui pour leur part investissent jusqu'à 20 p. 100.

Une deuxième conséquence majeure de cette réforme fut celle du maintien des prix des médicaments brevetés. C'était là d'ailleurs la plus grande préoccupation des adversaires des projets de loi C–22 et C–91. C'est, encore aujourd'hui, on le voit dans cette Chambre présentement, l'aspect qui semble le plus inquiéter les adversaires de cette réforme.

• (1825)

Il faut bien le constater, le prix des médicaments occupe une large part des dépenses de santé des divers gouvernements. Un vieillissement de la population, une consommation plus grande des soins de la santé et de la recherche, qui se veut de plus en plus sophistiquée, sont des facteurs qui influencent en quantité et en qualité la consommation de médicaments et les budgets qui y sont consacrés.

C'est justement pour éviter la montée soudaine du prix des médicaments brevetés que l'on a créé le Conseil d'examen du prix qui a eu, et qui a toujours, comme mandat de veiller à ce que les compagnies innovatrices ne gonflent pas les prix des médicaments brevetés qui sortent de l'usine, au–dessus de leur valeur réelle. Le Conseil doit donc tenir compte du prix des médicaments vendus dans d'autres pays, du prix des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique, ainsi que d'autres facteurs pour établir si le prix d'un médicament est excessif. Le ministre de l'Industrie et les ministres provinciaux ont le droit d'intervenir aux audiences du Conseil.

De 1987 à 1992, le prix des médicaments brevetés a augmenté à un taux annuel moyen de 2,9 p. 100, comparativement à 4,2 p. 100 pour l'indice des prix à la consommation au cours de la même période. Depuis 1988, la hausse du prix des médicaments brevetés est demeurée inférieure à celle du prix de tous les médicaments. On doit donc conclure que le Conseil d'examen des prix, fort de ses pouvoirs accrus suite à l'adoption du projet de loi C–91, a été à la hauteur de son mandat en veillant à ce qu'il n'y ait pas de hausse de prix des médicaments brevetés.

La troisième conséquence de la réforme découle surtout de l'adoption du projet de loi C–91, cette même loi que l'on nous demande maintenant de révoquer. Et pourtant, cette conséquence, qui était de procéder à ce que j'appellerai un réalignement mondial, est toute naturelle et devait se produire. À notre époque de la libération des marchés, de création de zones de libre–échange, le Canada a l'obligation d'offrir à ses industries et à son économie un cadre législatif qui leur permet d'être compétitives internationalement. C'est dans cet objectif qu'ont été adoptées les deux lois.

Ainsi, une comparaison avec les autres pays industrialisés s'impose. Si en règle générale on applique aux médicaments un brevet d'une durée de 20 ans, certains pays ont été encore plus loin en allongeant l'exclusivité de 20 ans, de façon à absorber le délai de mise en marché, délai qui peut prendre quelquefois de 10 à 12 ans. C'est le cas de la CEE qui, depuis juin 1992, accorde une prolongation de 5 ans, dépendant du délai de mise en marché, de façon à garantir aux titulaires de brevets une exclusivité de 15 ans.

Le Japon et l'Australie ont également accordé une prolongation de cinq et quatre ans. Le Canada, un marché restreint, a tout intérêt à s'assurer que les lois sur la propriété intellectuelle soient régies par les propositions du GATT, car c'est là le but

premier du projet de loi C–91: adapter la Loi canadienne sur la propriété intellectuelle des médicaments brevetés aux lois et règlements en vigueur ailleurs dans le monde.

En effet, avant l'adoption du projet de loi C–91, le Canada était le seul pays industriel qui n'accordait pas aux médicaments un traitement égal à celui de toutes les autres inventions. Il ne fait aucun doute qu'en 1993, en choisissant d'harmoniser sa politique en matière de propriété intellectuelle aux règles qui favorisent déjà ses principaux compétiteurs internationaux, c'est–à–dire en abolissant le régime des licences obligatoires tel qu'appliqué pour les produits pharmaceutiques, le Canada se donne l'un des meilleurs moyens d'obtenir les investissements dont il a besoin.

En conclusion, nous avons devant nous une motion qui demande à cette Chambre de révoquer la loi de 1993, mieux connue sous le thème de projet de loi C–91, pour rendre le prix des médicaments brevetés plus abordable. Il est clair que les dispositions prévues dans la loi fédérale permettent à la fois de protéger le consommateur contre des prix de médicaments brevetés, de stimuler la recherche et développement, ainsi que la création d'emplois de haut niveau.

La protection qu'accordait le Canada aux brevets pharmaceutiques avant l'adoption du projet de loi C–91 empêchait les fabricants de produits de marque d'être concurrentiels. Alors que les compagnies canadiennes avaient à leur disposition sept ans, leurs concurrents des États–Unis et de l'Europe se voyaient octroyer une période d'exclusivité de 14 ans.

• (1830)

Le Canada et le Québec ne peuvent faire abstraction des conditions avantageuses offertes par nos concurrents économiques étrangers.

Je crois avoir démontré que le projet de loi C–91 avait aussi une fonction d'ajustement nécessaire en cette période de libéralisme économique. Elle permet au Canada de s'ajuster, d'harmoniser ses lois et règlements avec les ententes internationales dont elle est signataire. L'adoption du projet de loi C–91 fut l'aboutissement d'une réforme qui a eu des conséquences positives et souhaitables sur l'économie québécoise et canadienne et c'est pourquoi je m'oppose fermement à cette motion.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, aujourd'hui, je pense qu'il serait important de situer tout ce débat. Tout d'abord, le député nous propose une motion qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de révoquer la Loi modifiant la Loi sur les brevets, chapitre 2.

C'est bien beau tout cela, mais la remplacer par quoi, parce que vous savez comme moi qu'il est difficile, devrais–je dire impossible de défaire une omelette. Le débat me fait penser un peu à celui sur le libre–échange il y a quelques années, car même si je suis un de ceux qui avaient à l'époque voté contre l'Accord de libre–échange, après les décisions d'investissements qui ont été prises subséquemment, il est impossible de reculer. On devrait sans doute prendre en considération, par exemple, et je reviens à mon parallèle de libre–échange, que les usines qui ont fermé dans ma circonscription à cause de la venue du libre–échange n'ouvriront pas leurs portes de nouveau si on annule l'entente. Et celles qui ont ouvert depuis, sans doute, fermeront. Alors vous voyez, c'est ce que j'essaie d'expliquer à la Chambre: il est impossible de défaire cette omelette.

C'est un peu la même situation qu'on a devant nous aujourd'hui. Un député nous dit d'annuler une mesure adoptée il y a un an. Et la remplacer par quoi? Qu'est–ce que cela va donner de plus après que les décisions d'investissements ont été faites? Est–ce que cela va abaisser de nouveau le prix des produits pharmaceutiques? On ne sait pas. Il n'y a même pas de preuve à cet effet–là. Est–ce que cela va encourager d'autres industries? Probablement pas. Est–ce que cela va faire perdre des investissements qui auraient peut–être déjà été annoncés ou qui devraient l'être? Fort probablement oui. Alors, c'est la difficulté avec une motion proposée de cette façon–là, c'est qu'elle ne tient pas en ligne de compte qu'il y a une évolution constante et que les situations changent. D'autant plus qu'il faut, à titre de parlementaires, réaliser que non seulement les situations changent à l'intérieur de notre pays mais bel et bien dans la communauté mondiale.

Lorsqu'on débattait en cette Chambre du projet de loi C–22, il y a sept ans, je dois vous dire que je ne me souciais pas beaucoup d'un accord du GATT qu'on signerait à Marrakech le 15 avril 1994 et encore moins du contenu d'une telle entente. La même chose s'applique avec le projet de loi C–91.

Je reviens au projet de loi C–91 parce qu'il y a là un autre élément important. Aujourd'hui, un peu plus tôt pendant la période des questions orales, les députés d'en face disaient, eux, ça c'est l'autre extrême: Comment osez–vous dire qu'il y aura une revue du projet de loi C–91? On n'a pas besoin d'être—au risque d'utiliser l'expression que j'utilise souvent—un avocat de Baie–Comeau pour comprendre qu'à l'article 14 du projet de loi C–91, ou de la loi aujourd'hui, il doit y avoir une revue de ce genre. Ce n'est même pas facultatif, c'est obligatoire, c'est dans la loi. Et devinez qui a voté pour ce projet de loi? Oui, les députés du Bloc qui étaient ici dans le dernier Parlement. Ils n'ont pas proposé d'amendement même pour rayer cet article–là. Alors, je dis aux députés d'en face: de votre côté, ne charriez pas vous non plus!

• (1835)

N'allez pas me dire qu'il n'y aurait jamais de révision du projet de loi. Vous avez voté pour un projet de loi qui inclut une mesure de ce genre sans proposer d'amendement pour l'omettre. J'ai ici le hansard du 10 décembre 1992; je l'ai zieuté avec attention. Il n'y a aucun amendement de ce genre qui a été proposé en 1992 par les députés du Bloc.

Alors, je dis respectueusement, messieurs dames d'en face, ne venez pas m'achaler en me disant que vous êtes contre une initiative telle qu'une révision de la loi en 1997, sinon vous êtes comme l'arc–en–ciel, un peu en retard, car la pluie est déjà tombée.

Alors, c'est à l'intérieur de la loi. Ce doit être fait et pas plus tard que 1997. C'est la réalité, c'est même la politique des députés du parti d'en face, du fait qu'ils ont voté en faveur en choisissant de ne même pas soumettre d'amendement pour rayer cet article–là, s'ils avaient été contre. Donc, on peut conclure qu'ils n'étaient pas contre.

Bien sûr, les députés de ma formation ont, à ce moment–là, proposé une série d'amendements. J'en ai proposé moi–même. Mes amendements n'ont pas été adoptés, mais enfin! Ça, c'est de l'eau sous le pont Perley, comme on dirait à Hawkesbury, monsieur le Président.

Il n'en demeure pas moins que nous avons aujourd'hui le projet de loi C–91. L'abolir complètement comme le suggère le député de Regina—Lumsden dans sa motion, sans offrir d'alternative, sans offrir quoi que ce soit pour remplacer la mesure en question, ce n'est pas raisonnable.

Je me demande où se situerait le député si, par malheur, il fallait voter là–dessus. C'est presque la même chose que de voir le chien courir après le pneu, et se demander ce qui arrive s'il l'attrape.

Est–ce qu'il voterait en faveur, sachant le résultat au lendemain du vote? C'est bien beau de proposer quelque chose, mais il faut toujours regarder cela dans la perspective suivante: Qu'est–ce qui arrive si je gagne? S'il fallait qu'ils obtiennent ce qu'ils proposent aujourd'hui, les députés d'en face se retrouveraient peut–être devant une situation fâcheuse.

Donc, il est plus facile de proposer quelque chose sachant fort bien que cela n'a aucune chance de réussir, que de proposer une initiative avec une possibilité qu'elle soit adoptée par les autres collègues parlementaires. Heureusement, les chances d'adopter la motion proposée par le député de Regina—Lumsden sont à peu près nulles. Et les raisons, je crois les avoir suffisamment évoquées tout à l'heure.

En 1992, nous avons eu un grand débat ici, à la Chambre des communes, à cet effet. À ce moment–là, des députés de différentes formations politiques ont exprimé à tous leur avis sur le projet de loi et le Parlement, dans sa sagesse à ce moment–là, que j'aie été d'accord ou pas, c'est sans doute sans importance, a adopté l'initiative, en y insérant un système de révision, laquelle doit prendre place en ou avant 1997. C'est à l'article 14(1) et 14(2) du projet de loi. Je suis sûr que vous vous souvenez fort bien de cet article, monsieur le Président. Vous l'avez sans doute personnellement lu avec beaucoup d'attention.

Mais souhaiter la disparition de cette loi aujourd'hui, ce n'est pas du tout la solution à envisager, parce que la disparition du projet de loi ne nous offre aucune assurance qu'il y aurait réduction de prix et création d'emplois, ou qu'on ferait la recherche nécessaire pour trouver des médicaments aux différentes maladies.

• (1840)

Monsieur le Président, j'ai une jeune fille de 16 ans, vous la connaissez, ma fille Julie, qui souffre d'asthme. Dans son cas, elle utilise une de ces pompes qui est manufacturée par un des grands fabricants pharmaceutiques situé à Kirkland. Je sais que certains autres produits apparemment semblables, mais des produits génériques, lui ont été prescrits à un moment donné. Dans son cas, et je n'en parle pas comme d'une anecdote, le produit générique qui était sensé être identique ne fonctionnait pas du tout. C'est–à–dire que sa situation s'aggravait. Ma fille vit une vie très normale, c'est une adolescente très active, mais lorsqu'elle a une attaque de bronchite, c'est fort alarmant chez nous. C'est là qu'on tente assez rapidement d'avoir accès à une de ces petites pompes. Comme vous pouvez l'imaginer, il y en a une dans son sac d'école, une ici, une là dans la maison. Lorsqu'on en voit une qui n'est pas de la marque connue, on s'efforce bien de ne pas l'utiliser parce qu'on en connaît les résultats, plus exactement le manque de résultats auxquels on a dû faire face par le passé.

La recherche c'est important. Je le dis à titre personnel, en me basant sur une expérience personnelle. L'initiative du député ne nous offre aucune assurance qu'il y aurait du bien dans ce qu'il nous propose, d'aucune façon, ni dans la recherche, ni dans la réduction de prix. Au risque de me répéter, il est impossible de défaire l'omelette.

[*Traduction*]

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur la motion de mon collègue. La motion nº 167 nous donne l'occasion de discuter de la possibilité d'abroger le projet de loi C–91, qui a été adopté au cours de la 34e législature.

En toute équité pour les fabricants de produits génériques et pour les fabricants de produits de marque, je crois que nous devrions reporter le débat jusqu'à ce que l'on puisse déterminer si oui ou non le projet de loi C–91 a eu des effets positifs ou négatifs sur les dépenses en recherche et développement au Canada, sur l'emploi et sur le coût des soins de santé.

D'ailleurs, il est déjà clairement dit aux paragraphes 14(1) et 14(2) du projet de loi C–91 qu'il doit y avoir un examen des effets du projet de loi en 1997. Nous devrions laisser au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et aux fabricants de médicaments le temps de s'adapter à la nouvelle loi. Cependant, je voudrais faire quelques commentaires inspirés par la motion.

Tout d'abord, je crois qu'il serait utile de nous demander pourquoi il faut protéger les brevets de l'industrie pharmaceutique. La protection des brevets est capitale pour le secteur innovateur. Les sociétés pharmaceutiques ont besoin qu'on leur garantisse l'exclusivité pendant un certain temps pour récupérer les coûts de leurs activités de recherche et développement et pour financer la mise au point de nouveaux produits. Cela peut se faire au moyen de la protection des brevets.

Je suis d'accord avec les autres députés qui ont dit que les produits pharmaceutiques, comme d'autres inventions, ont droit à la protection offerte par les brevets mais que, contrairement à d'autres produits, les médicaments doivent subir une série de tests stricts visant à en déterminer leur innocuité et leur efficacité avant qu'ils puissent être mis en marché. Ces tests sont rigoureux, prennent du temps et sont effectués au moyen d'essais sur des animaux et d'essais cliniques.

Le projet de loi C–91 permet de prolonger la durée des brevets d'environ trois ou quatre ans. Même avec cette prolongation, nous restons derrière le reste des pays du monde. En fait, la durée des brevets est en moyenne de 15 ans dans les pays de la Communauté européenne et de 14 ans aux États–Unis, tandis qu'elle n'est que de 10 ans au Canada. Pas étonnant que ce soit au Canada que les dépenses en R–D soient proportionnellement les plus faibles des pays développés.

Depuis 1987, année de l'adoption du projet de loi C–22, qui apportait les premières modifications à la Loi sur les brevets, les dépenses en R–D au Canada ont augmenté. C'est avec le projet de loi C–22 que les sociétés pharmaceutiques multinationales ont accepté de consacrer 10 p. 100 de leur chiffre de vente au Canada à la R–D ici. Par suite de l'adoption de cette mesure, la R–D s'est accrue d'environ 250 p. 100 entre 1988 et 1992. Toutefois, comme je l'ai mentionné plus tôt, il est trop tôt pour déterminer

l'impact que le projet de loi C–91 aura à long terme sur les dépenses de R–D au Canada.

• (1845)

Je sais cependant que, depuis l'adoption du projet de loi C–91, l'industrie pharmaceutique a dépensé plus de 600 millions de dollars au titre de la recherche et du développement au Canada. Ce sont d'importants investissements qui ont été profitables pour toutes les régions du pays.

Une autre question clé qui doit être examinée concerne le mandat et les pouvoirs du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Cet organisme a été créé en vertu d'une modification à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C–22. Il a également été modifié dans le projet de loi C–91, adopté durant la dernière législature. Le conseil est un organisme quasi–judiciaire qui a le pouvoir d'émettre des ordonnances correctives lorsque, à la suite d'une audience, il est déterminé que le prix d'un médicament breveté vendu au Canada est excessif. La compétence du conseil s'étend à tous les médicaments brevetés vendus au Canada, qu'il s'agisse de médicaments d'ordonnance ou non.

Le mandat du conseil comporte trois volets. Premièrement, il doit s'assurer que le prix à l'usine fixé par les fabricants de médicaments brevetés n'est pas excessif. Deuxièmement, il doit faire rapport annuellement sur les activités et les tendances des prix dans l'industrie pharmaceutiques. Troisièmement, il doit faire rapport annuellement sur les dépenses faites par l'industrie des médicaments brevetés au titre de la recherche et du développement.

Les lignes directrices du conseil concernant les prix garantissent que le prix d'aucun médicament n'excédera le niveau international peu importe la catégorie à laquelle il appartient. Ces lignes directrices garantissent également que les prix n'augmenteront pas dans une proportion supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

Depuis la création du conseil, les prix des médicaments brevetés au Canada ont connu une hausse inférieure en moyenne à celle de l'indice des prix à la consommation. Avant l'établissement de cet organisme, les prix des médicaments brevetés augmentaient en moyenne à un rythme deux fois supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation.

Les principales modifications apportées à la Loi sur les brevets par le projet de loi C–91 prévoient de nouveaux recours contre les entreprises qui demandent des prix excessifs. On peut, par exemple, obliger l'entreprise à baisser le prix du médicament ou l'obliger à payer une amende correspondant au revenu excessif qu'elle en a tiré, en plus, bien sûr, de prolonger d'environ trois ans la durée du brevet protégeant les médicaments brevetés.

Grâce à l'adoption du projet de loi C–22, l'industrie pharmaceutique canadienne a vu accroître la durée de la protection assurée par les brevets de même que le nombre des employés embauchés. En fait, le nombre des emplois a augmenté de près de 15 p. 100 de 1987 à 1991. Je le répète, je crois que nous aurions dû prévoir un délai plus long pour évaluer les répercussions que le projet de loi C–91 aura sur le taux d'emploi dans l'industrie pharmaceutique.

Un autre aspect essentiel qu'il faudra examiner, c'est la question de savoir si la prolongation de la durée de protection du brevet—maintenant de 20 ans—a effectivement fait augmenter les coûts des soins de santé au Canada. Encore une fois, la question n'est pas tranchée. On n'a pas eu suffisamment de temps pour effectuer une étude réaliste des prix des médicaments au Canada, qui porte directement sur la durée de protection des brevets. Le projet de loi C–91 permet au conseil d'exercer une surveillance réelle et rigoureuse pour veiller à ce que les prix des médicaments ne deviennent pas un fardeau pour le système de santé.

Selon le directeur exécutif de la *Newfoundland Hospital and Nursing Home Association*, les conseils ont permis une baisse des prix, et les sociétés ont payé de lourdes pénalités. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés semble avoir pris des mesures très positives qui ont mis les sociétés au pas.

Comme je l'ai dit plus tôt, le conseil a un nouveau mandat, celui de s'assurer que les fabricants qui veulent enfreindre les normes d'établissement des prix seront tenus financièrement responsables.

En fait, le coût des produits pharmaceutiques ne représente qu'environ 2 p. 100 du coût total des soins de santé au Canada. Je ne suis donc pas convaincu que le fait de prolonger la protection que les brevets confèrent à ces sociétés est ce qui fait augmenter le coût de nos soins de santé.

La comparaison entre l'industrie des produits génériques au Canada et aux États–Unis fait ressortir des aspects intéressants. Premièrement, deux entreprises canadiennes contrôlent 80 à 90 p. 100 du marché générique au Canada, et le prix de leurs produits représente en moyenne 60 à 80 p. 100 du prix des produits de marque. Aux États–Unis, il y a 200 à 300 entreprises qui se livrent concurrence sur le marché, et le prix des produits génériques représente en moyenne 25 à 35 p. 100 de celui des produits de marque.

• (1850)

J'estime qu'il est trop tôt pour discuter des avantages et des inconvénients du projet de loi C–91, car il n'est pas en vigueur depuis assez longtemps pour que nous puissions prendre une décision éclairée et objective. Je crois qu'il serait préférable de discuter de cette question plus tard et de laisser suffisamment de temps aux fabricants de produits de marque et génériques pour qu'ils apportent les changements nécessaires et qu'ils s'adaptent à la nouvelle loi.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure prévue pour les initiatives parlementaires est terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le 13 avril dernier, j'ai posé une question au ministre du Développement des ressources humaines au sujet du nouveau programme d'apprentissage s'adressant aux jeunes et qui, comme on le sait, s'appelle

maintenant «Jeunes stagiaires», et à laquelle malheureusement on n'a pas répondu à ma satisfaction.

Ce que je demandais au ministre, c'était qu'il s'engage à ce que le Québec reçoive sa juste part des fonds des programmes d'apprentissage et qu'il puisse l'investir lui–même selon ses besoins et ses priorités qui ont été identifiés par le Québec.

Or, le ministre du Développement des ressources humaines, au lieu de répondre à ma question, a répondu en critiquant des chiffres que je n'avais d'ailleurs pas cités au niveau de la formation professionnelle. La formation professionnelle relève des provinces. D'ailleurs, l'Assemblée nationale du Québec, le lendemain, adoptait une motion à l'unanimité, tant par les députés du Parti québécois que par ceux du Parti libéral du Québec, pour que le gouvernement fédéral se retire du domaine de la formation professionnelle.

D'ailleurs, le Québec n'a pas été seul à adresser cette demande au ministre; pas moins de trois autres provinces ont aussi fait part de leurs réserves au ministre, ce qui a amené, semble–t–il, l'annulation de la conférence fédérale–provinciale prévue pour le lundi suivant.

Malgré cela, depuis ce temps, le ministre continue d'aller de l'avant avec ce programme de «Jeunes stagiaires», de façon unilatérale, malgré que la formation professionnelle soit, je le répète, un domaine de juridiction exclusive des provinces.

Se servant du pouvoir fédéral de dépenser, avec plus ou moins 24 p. 100 des impôts qui proviennent du Québec, le ministre du Développement des ressources humaines a admis hier, en comité parlementaire, s'être servi des fonds antérieurement alloués à des organismes communautaires pour financer en partie ces nouveaux programmes. Pour les Québécois, je précise que ces programmes on les appelle communément les PDE.

Or, c'est une honte que de se servir ainsi des fonds généralement accordés à des organismes voués au développement des communautés locales pour financer une nouvelle intrusion dans un champ de compétences des provinces. Des centaines d'organismes communautaires, d'ailleurs, attendent actuellement une réponse du ministre du Développement des ressources humaines.

On parle de «nouveaux modèles», de «nouveaux programmes», mais on ne parle nulle part de «nouvelles enveloppes budgétaires». On recycle et on détourne des enveloppes existantes, celles des organismes communautaires.

Le ministre croit–il que nous sommes dupes? Quand le gouvernement fédéral va–t–il enfin comprendre que l'heure est à la réduction des dédoublements, à l'allégement des bureaucraties excessives, à la concertation en ce qui concerne le financement des programmes et au respect des juridictions provinciales, comme celle de l'éducation et de la formation professionnelle?

• (1855)

Le ministre comprendra–t–il qu'on pourrait économiser plus de 300 millions de dollars s'il mettait fin au dédoublement en matière de formation professionnelle et s'il remettait au gouvernement du Québec les sommes d'argent qu'il entend dépenser dans ce domaine?

En conclusion, est–ce que le ministre va faire preuve de bon sens et va–t–il respecter la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec en ce qui concerne la formation professionnelle en général, mais aussi en ce qui concerne les divers programmes récemment annoncés par le ministre pour les jeunes?

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que, dans son annonce récente sur la stratégie d'emploi et de formation des jeunes, le gouvernement a déclaré qu'il collaborerait avec toutes les provinces pour proposer des modèles et des programmes précis aux jeunes Canadiens. Le gouvernement souhaite aider les jeunes en proposant des programmes qui complètent ceux des provinces.

Le Québec a des programmes d'apprentissage très différents de ceux de toutes les autres provinces. Au Québec, les jeunes qui veulent apprendre un métier fréquentent un cégep deux ou trois ans et cherchent ensuite un employeur. Dans les autres provinces, ils doivent trouver un employeur qui est disposé à les employer et à les former. Par conséquent, le Québec n'a pas besoin d'autant de fonds pour l'apprentissage que les autres provinces. Les fonds sont donc utilisés là où ils sont le plus utiles, comme pour certaines formations professionnelles offertes dans un cégep.

En outre, le Québec reçoit plus que sa juste part pour les jeunes grâce à des programmes et services d'emploi réguliers et à des initiatives spéciales comme la gestion conjointe du projet d'alternance travail–études fondé sur des cours de formation offerts conjointement avec la SQDM.

Nous continuerons de travailler avec le Québec pour établir les priorités dans nos programmes jeunesse et, autant que possible, nous harmoniserons nos programmes avec les siens.

[*Français*]

L'USINE HYUNDAI DE BROMONT

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, j'aimerais m'adresser au ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) afin de m'enquérir de la situation qui prévaut dans le dossier de l'usine automobile Hyundai de Bromont.

Comme le ministre le sait déjà, plus de 850 travailleurs ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture de cette usine. Le 23 mars dernier, j'interrogeais le ministre afin de pouvoir renseigner les gens de Brome—Missisquoi sur la façon dont son gouvernement entendait traiter ce dossier. À cette époque, le ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) nous informait qu'il désirait travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec afin de trouver des pistes de solutions susceptibles de favoriser la reprise des travaux dans cette usine de mon comté.

Aujourd'hui, plus d'un mois après cette intervention dans cette Chambre, je m'adresse à nouveau au ministre afin de savoir s'il peut me donner l'heure juste sur les démarches qui ont été prises à ce jour, afin d'arriver à une conlcusion heureuse dans ce dossier.

Depuis plus d'un mois, toutes sortes de rumeurs ont circulé sur la réouverture possible de l'usine Hyundai: reprise des travaux en 1998, en l'an 2000, en l'an 2002, fermeture définitive de l'usine, rachat de la bâtisse par d'autres compagnies, et j'en passe. De plus, les employés ont reçu, de la part de la compagnie, de très minces compensations comme prime de séparation.

Vous conviendrez avec moi que la situation est déjà assez pénible et qu'il est primordial pour les travailleurs de Hyundai, leur famille et leur entourage, ainsi que pour l'ensemble des contribuables de Brome—Missisquoi, que nous évitions de créer plus de confusion encore dans ce dossier.

Il est temps que le ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) informe cette Chambre des actions qu'il a prises ainsi que de celles qu'il entend prendre afin de favoriser la réouverture de l'usine de Bromont pour la fabrication d'automobiles ou pour tout autre produit susceptible de remettre au travail les 850 travailleurs et travailleuses qui attendent de pouvoir mettre à profit leur talent et leur dévouement.

• (1900)

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je voudrais commencer par réitérer l'immense déception ressentie par le gouvernement par suite de la décision de Hyundai Canada de retarder indéfiniment la réouverture de l'usine de Bromont.

Nous savons tous que la fermeture définitive de cette usine constituerait une lourde perte non seulement pour les Cantons de l'Est, mais encore tout le Québec. Je souligne toutefois que nous n'avons pas lancé la serviette et que nous ne considérons pas que l'affaire est close.

Nous nous sommes d'ailleurs mis en relations avec le gouvernement du Québec dans l'espoir de trouver une solution à ce problème. J'ajouterai qu'à l'occasion d'une visite qu'il a faite en Corée du Sud au début d'avril le ministre du Commerce international a rencontré le directeur général du groupe Hyundai, M. Chung, ainsi que le président du conseil de Hyundai Motor—la société mère de Hyundai Canada—, M. Chong.

MM. Chung et Chong ont tous deux dit avoir la ferme intention de rouvrir l'usine de Bromont pour l'assemblage d'un véhicule concurrentiel qui se taillerait une place bien à lui sur le marché de l'automobile.

Les dirigeants de Hyundai ont déclaré qu'ils soumettraient un plan d'entreprise à l'automne 1994. Nous examinerons ce document attentivement en compagnie du gouvernement du Québec. À l'issue de cet examen, nous déterminerons quel type de soutien nous accorderons à Hyundai pour la mise en oeuvre de son plan et la réouverture de l'usine de Bromont.

Notre gouvernement est déterminé à replacer l'économie du pays sur la voie de la prospérité. Les mesures que nous prenons ne font que traduire notre souhait de fournir à tous les Canadiens des emplois bien rémunérés et productifs comme ceux de l'industrie automobile.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, le 22 avril, j'ai posé au ministre du Commerce international une question au sujet de la décision que le gouvernement américain a prise récemment au sujet des exportations de blé dur canadien.

Ce qui s'est passé, c'est que des lobbyistes travaillant pour les agriculteurs américains faisaient pression sur le gouvernement américain, sur le représentant au commerce des États–Unis et sur le président pour qu'ils adoptent une réglementation antidumping et imposent des pénalités conformément à l'accord du GATT.

Cela a créé un climat d'incertitude pour les agriculteurs canadiens, notamment les agriculteurs de la Saskatchewan que je représente. Le problème est qu'il semble que, chaque année électorale, les américains prennent des mesures antidumping ou compensatoires à l'égard des exportations canadiennes.

C'est un problème très sérieux, quand on pense que nous avons signé l'Accord de libre–échange en 1988 et l'ALENA en 1993. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons signé les accords du GATT pour favoriser la libéralisation des échanges et la concurrence commerciale entre les nations, notamment entre le Canada et les États–Unis.

Depuis la signature de ces accords, on dirait que plein de mesures sont prises, ce qui est extrêmement difficile pour nombre de producteurs, en particulier les producteurs de grain de l'ouest du Canada et d'autres régions qui ont un très bon marché. Ils ont un très bon produit à offrir et sont très concurrentiels. La subvention n'est pas bien grande. C'est une mesure loyale.

Je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse que m'a donnée le ministre durant la période de questions. Elle était très brève. Ce que je voulais vous dire, c'est ce que la semaine dernière, à Washington, j'ai rencontré un certain nombre de membres du Congrès américain avec lesquels je me suis entretenu des questions commerciales, ainsi que le représentant au commerce américain et d'autres personnes.

J'ai déduit de ces entretiens qu'en privé, les membres du Congrès américain comprennent la question des importations de blé dur aux États–Unis. Ils comprennent la complexité des échanges et les points que les États–unis et le Canada ont en commun. Sous bien des rapports, ils sont conscients du fait très important que le Canada est le grand partenaire commercial des États–Unis, et vice versa.

• (1905)

En privé, ils sont très consolateurs et disent: «Oh! ne vous en faites pas avec ces choses; elles sont très importantes pour les agriculteurs que nous représentons, mais c'est l'année des élections.»

Voilà le hic. Les 435 représentants que compte le Congrès cherchent à se faire réélire cet automne, de même que 34 des 100 sénateurs. On dirait que tous les deux ans, un rythme de campagne électorale très épuisant, un grand nombre de ces mesures antidumping et compensatoires s'abattent sur le Canada—pas seulement sur le Canada, car elles visent toujours d'autres pays comme le Brésil, l'Europe, l'Amérique du Sud et certains pays riverains du Pacifique, mais elles frappent toujours le Canada, car ce sont des astucieux.

Ma question se ramène donc à celle de l'autre jour, mais j'aimerais qu'elle soit accompagnée d'un peu plus de précisions de la part du gouvernement: Le gouvernement peut–il nous garantir qu'il protégera les intérêts des agriculteurs canadiens et qu'il ne cédera pas devant la position pré–électorale des Américains?

Concrètement, j'aimerais savoir quelle sera notre réponse, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, à cette intervention que je qualifierais de non amicale à l'égard de notre pays, de la part des Américains et de certaines entreprises ayant leur siège social aux États–Unis et faisant des affaires avec le Canada?

Le député peut–il nous donner une idée précise de ce que pourrait être notre stratégie?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Je crois que je peux aider le député, monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il me reste.

C'est certainement une question de première importance pour le gouvernement. C'est une question qui a été abordée au plus haut niveau, et qui fait actuellement l'objet de discussions entre notre premier ministre et le président des États–Unis. Le ministre de l'agriculture, le ministre du Commerce international et l'ensemble du gouvernement ont vraiment l'intention et la volonté fermement arrêtée de conclure un accord qui respecte les intérêts de l'industrie agricole du Canada.

Plus précisément, nous avons l'intention de conclure une entente qui donnera au Canada un accès protégé au marché américain afin que les producteurs agricoles et agro–alimentaires aient plus de certitude et soient plus en mesure de prévoir.

Comme le ministre de l'agriculture l'a dit à maintes reprises, il n'y aura pas d'entente si ce n'est pas une bonne entente pour le Canada. On parle ici d'une bonne entente pour les secteurs des céréales et de la transformation des aliments ainsi que pour ceux qui sont soumis à la gestion de l'offre.

Pour ce qui est des céréales, nous savons déjà que vendredi dernier, le 22 avril, les États–Unis ont avisé le GATT de leur intention de renégocier le tarif du blé et de l'orge canadiens, en nous en faisant part, conformément à l'article XXVIII du GATT. Les frontières ne sont pas fermées pour autant. Les négociations peuvent se poursuivre durant 90 jours. Si, à la fin de cette période, les États–Unis sont déterminés à passer à l'action et agissent unilatéralement, nous prendrons les mesures de rétorsion appropriées. Nous protégerons et défendrons les intérêts du Canada et des producteurs canadiens.

Nous sommes honnêtes dans nos relations commerciales avec les États–Unis. Si nous avons réussi sur ce marché, c'est grâce à nos produits de grande qualité. C'est aussi parce qu'il y a des pénuries aux États–Unis, principalement dues à leur programme de stimulation des exportations, qui a favorisé l'acheminement de leurs produits à l'étranger, permettant ainsi aux Américains de profiter de leurs imposantes subventions aux exportations.

Durant toutes ces négociations, qui ont commencé en décembre, nous avons mené d'étroites consultations avec l'industrie ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, à un très haut niveau. Nous continuerons à le faire, parce que nous connaissons l'importance du commerce bilatéral entre le Canada et les États–Unis, qui représente 11,5 milliards de dollars. Nous tenons à faire en sorte que ce commerce continue à croître à l'avantage des deux pays, avec toutes les retombées futures et les avantages mutuels que cela représente.

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'ai posé ma question au ministre des Finances, responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec).

C'est à la suite de l'Opération Dignité II. Le gens d'Opération Dignité II sont venus sensibiliser le gouvernement parce que, à leur avis, ils ne sont pas écoutés. Ce sont des gens du monde rural. Je ne comprends pas. Les gouvernements changent. Les conservateurs sont venus, les libéraux sont là et ils y étaient avant les conservateurs. Dans le monde rural, on vit de plus en plus du BS, de plus en plus de l'assurance-chômage.

• (1910)

Et là, on coupe le chômage. Il y a de nombreuses années, le BALQ a dépensé des millions pour fermer les petites paroisses. Au lieu de créer des emplois, ils se sont ingéniés à fermer des petites paroisses. Heureusement, il y a des gens dans ces paroisses que se sont pris en main. Il y a eu Opération dignité I, de plus il y a eu le ralliement populaire, la formation des sociétés de mise en commun des lots forestiers, des propriétaires qui se sont réunis.

Il y a eu le ralliement populaire et avec lui, en descendant dans les rues maintes fois, nous sommes allés chercher une usine Panval de Sayabec. Les gens de Sainte–Paule à qui on avait dit que leur paroisse allait fermer, ont réussi à la garder ouverte. Je vous invite, monsieur le Président, et j'invite le ministre du Développement régional à venir visiter cette petite paroisse qui s'est prise en main.

Il y a d'autres paroisses également qui se prennent en main. Sauf que les gouvernements n'ont pas la volonté, on dirait qu'ils veulent faire de la Gaspésie un immense parc. C'est plus dur de réclamer d'un gouvernement un abattoir chez nous que de réclamer des milliards pour Hibernia. Et probablement qu'une partie de ces milliards n'aura aucune rentabilité. Chez nous, un abattoir, c'est simplement pour que nos bovins puissent revenir chez

nous, non pas les envoyer à Montréal ou à Toronto et les faire revenir.

Qu'a-t-on fait depuis une vingtaine d'années? On donne de l'argent pour le chômage, des millions, et ce que nous réclamons, nous, c'est quelques milliers de dollars, quelques millions peut-être, pour faire des produits finis, une seconde finition, une troisième finition, et cela, on nous le refuse. C'est pour ça que j'étais très insatisfait de la réponse du ministre. Cependant, j'ai eu une consolation et le secrétaire parlementaire m'expliquera sûrement davantage sa vision du monde rural, mais le ministre nous a dit que cet été, il était prêt à venir dans ma circonscription. Il a dit cela le 17; je l'y invite grandement parce que les gens veulent lui parler.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je dois d'abord dire au député que je ne peux parler au nom du ministre qui se rend dans sa circonscription. J'aimerais cependant aller un jour dans la circonscription du député et j'espère qu'il pourra venir visiter ma propre circonscription au centre-ville de Toronto.

Je voudrais dire à mon collègue que, même s'il représente une circonscription rurale et moi, une circonscription urbaine, nous avons les mêmes préoccupations. Le gouvernement prend des mesures dans l'espoir de remettre les gens au travail.

Nous ne faisons pas que réformer l'assurance-chômage. Nous tentons également d'amener les institutions financières et les banques canadiennes à avoir une attitude plus généreuse à l'égard des petites et moyennes entreprises, celles que le député a décrites dans son comté. Grâce au soutien de ses collègues au comité, nous commençons à obtenir des résultats à ce sujet. Nous tentons également de stimuler, par le programme d'infrastructure, l'activité économique dans la collectivité du député et partout ailleurs au Québec et au Canada.

• (1915)

Le comité des finances fait également de son mieux pour réformer le régime fiscal. Nous essayons de réaliser plusieurs choses. Nous savons que la situation est urgente et nous faisons de notre mieux pour que les projets aillent de l'avant.

Qu'on ne s'y trompe pas, la circonscription de mon collègue recevra la même attention que toutes les autres.

Au nom du ministre, je tiens à dire à mon collègue que nous sommes sensibles aux difficultés que connaissent ses électeurs et que nous ferons de notre mieux pour les soulager dans un avenir assez rapproché.

[*Français*]

LES INDUSTRIES MILITAIRES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, il y a deux semaines j'interrogeais le ministre de l'Industrie, qui avec son flegme britannique ne m'a pas répondu. Pourtant je l'interrogeais sur une question d'importance, soit la question de la reconversion des industries militaires à des fins civiles.

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis trois ans, à cause de facteurs appartenant à la conjoncture internationale, à cause également des coupures qui sont effectuées au ministère de la Défense, les industries qui oeuvrent dans le complexe militaro-industriel, qui sont situées dans une proportion de 60 p. 100 sur le territoire du Québec, sont dans une situation particulièrement désastreuse.

À telle enseigne qu'il y a 10 000, monsieur le Président, vous avez bien compris et je vois un voile d'inquiétude qui se dépose sur votre figure, 10 000 emplois qui ont été perdus dans le secteur militaire et c'était la raison de mon appel au ministre de l'Industrie pour nous préciser, nous présenter concrètement quelles sont les mesures que son gouvernement entend prendre pour pallier cette situation.

Quel ne fut pas mon désespoir de voir qu'il n'y avait que du vent, que le ministre que je croyais être un homme sérieux n'était pas en mesure de nous renseigner, malgré les promesses qui avaient été faites par son gouvernement au cours de la dernière campagne électorale et qui ont été inscrites dans son livre rouge, qui est rapidement devenu le livre noir pour la population canadienne.

Il faut que ce gouvernement nous précise un échéancier et qu'il soit en mesure d'aider les entreprises parce qu'il y a au sein de ces entreprises,—on parle de 600 sur le territoire du Québec, dont 30 qui sont plus particulièrement menacées faute de carnets de commande—ces entreprises ont des projets, elles savent comment opérer cette diversification que nous appelons de tous nos voeux.

Permettez-moi de citer le grand spécialiste au Québec en matière de stratégie de reconversion, le professeur Yves Bélanger, qui dans une entrevue qu'il accordait au *Soleil* le 16 avril dernier, se joignait à moi pour lancer un appel du coeur, et il disait: «L'industrie militaire ne manque certes pas d'idées pour diversifier sa production, conclut M. Bélanger, d'autant plus qu'il regroupe la plus forte concentration de spécialistes attirés par les salaires et les conditions de recherche.»

Voilà la conclusion du professeur Bélanger: «Il faut faire vite et bien, puisque les expériences récentes démontrent qu'il faut de cinq à sept ans pour transformer la moitié de la production d'une entreprise du civil au militaire. Immanquablement des joueurs importants seront perdus en cours de route si le gouvernement n'agit pas avec diligence.»

On se demande comment il se fait que le gouvernement qui dispose pourtant d'un outil, via le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, voilà là un véhicule administré par le ministre Manley et son ministère, qui serait la voie toute tracée, la voie idéale pour mettre en place un programme de reconversion.

Comment se fait-il que le ministre n'a pas trouvé l'énergie pour nous proposer cet échéancier et nous proposer une façon concrète de résoudre le problème auquel est confronté cet important secteur industriel?

Monsieur le Président, vous avez devant vous un homme découragé par le laxisme du gouvernement, mais je veux qu'il sache que, pour nous, le combat n'aura de cesse tant que le gouvernement n'aura pas concrètement déposé un programme ou un échéancier.

Les enjeux sont trop importants pour le Québec pour que le gouvernement ne procède pas à un échéancier de travail d'ici la fin de la présente session et c'est le défi que nous lui lançons, monsieur le Président, et soyez assuré que nous allons suivre de très près son action et que nous allons l'inciter à beaucoup de vigilance.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire que je suis très déçu de voir que le député de Hochelaga—Maisonneuve ne prise guère l'humour britannique du ministre de l'Industrie que nous apprécions tous beaucoup, de ce côté-ci de la Chambre.

Je voudrais également dire au député de Hochelaga—Maisonneuve que nous nous sommes engagés à tenir notre promesse d'aider les industries de la défense à faire la transition de la production de matériel de défense de pointe à la production de matériel civil de pointe.

Parce qu'il est instruit et qu'il suit de près ces questions, le député sait très bien que ce n'est pas comme acheter une boîte de soupe, la placer dans le micro-ondes et la consommer, après avoir attendu 20 secondes. Il s'agit d'une question très complexe, et la conversion de ces industries de la défense en industries qui vont être viables en temps de paix est loin d'être simple.

Le député devrait savoir que nous nous sommes engagés à faire cette conversion et que nous collaborons, à cette fin, avec plusieurs organisations, surtout au Québec. Comme il le sait, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense a clairement été visé par la restructuration, dans le budget de février dernier, et nous travaillons avec de nombreuses compagnies, dont Oerlikon et Paramax. Je demanderais donc au député un peu de patience.

Je crois que, d'ici à ce que nous soyons revenus de Chine, où nous nous rendrons avec le député et cent dirigeants de petites et de moyennes entreprises de partout au Canada, la conversion du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense aura beaucoup progressé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 avril 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[*Traduction*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 avril, de la motion: Que le projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C–22, qui est la réponse du gouvernement libéral au fiasco que lui a légué son prédécesseur concernant l'aéroport Pearson.

Nous savons tous que, ces dernières années, le gouvernement précédent a voulu s'attaquer au coût et à la gestion des aéroports régionaux au Canada. À cette fin, il a notamment mis à l'essai une nouvelle politique de gestion budgétaire, qui consistait à établir des administrations aéroportuaires locales et quasi indépendantes.

Il a retiré du bilan gouvernemental la gestion et le financement des aéroports, de telle sorte que le gouvernement fédéral n'en tienne plus compte dans son déficit et laisse les administrations indépendantes contracter leurs propres emprunts, qu'il allait tout de même garantir. Du simple fait de cette garantie d'emprunt du gouvernement fédéral, les administrations n'avaient pas à fournir les documents faisant état d'un budget beaucoup plus élevé et pourtant le montant emprunté par le gouvernement et ses institutions ne changeait guère.

Cela faisait partie des astuces qu'utilisait l'ancien gouvernement pour tromper les Canadiens quant à la situation réelle du pays et, d'après moi, c'était honteux d'agir ainsi. Bien sûr, les résultats du scrutin ont prouvé que les Canadiens avaient totalement perdu confiance dans les méthodes de ce gouvernement.

En raison de la grande importance de l'aéroport Pearson, et parce que c'était le seul aéroport rentable au pays, les conservateurs ont décidé d'innover. Ils ont donc commencé à négocier en coulisse, sans appel d'offres, en vue de louer, de vendre et de céder des biens qui appartenaient aux contribuables canadiens.

Il semble plutôt ironique qu'ils aient décidé de s'adresser à leurs propres amis et à ceux d'autres partis politiques pour venir négocier en coulisse avec le gouvernement et conclure un accord leur permettant de se charger de biens de choix du gouvernement fédéral, soit des centaines d'acres de terrains situés à proximité du centre–ville de Toronto, et de les louer pour nombreuses années aux termes d'un bail de faveur leur garantissant un revenu, tout cela aux dépens des contribuables canadiens.

Quand l'affaire est sortie du sac au cours des dernières élections, le parti formant le gouvernement actuel a décidé qu'il était temps d'y mettre un terme et d'empêcher la mise en oeuvre de l'accord. Évidemment, l'ancien gouvernement n'a pas tenu compte des protestations et des inquiétudes des électeurs et il a signé un accord dans les tout derniers jours de son mandat.

Nous voyons maintenant la réaction du gouvernement actuel dans le projet de loi visant à annuler l'accord qui avait été conclu par le gouvernement fédéral. Ce fut un bien triste jour pour le Canada, pour le gouvernement et l'administration du pays, que celui où le gouvernement précédent a passé ce contrat. C'est un bien triste jour également que celui où le gouvernement actuel propose le projet de loi C–22 par lequel il va se servir de sa force et de son pouvoir pour résilier un accord qui avait été conclu.

Il existe une expression, cas de force majeure, signifiant que si quelqu'un exerçant une autorité supérieure se prévaut de son pouvoir pour annuler une transaction légitime qui était déjà convenue, cela est parfaitement accepté en droit, mais quand le gouvernement fédéral conclut une transaction avec le secteur privé et change ensuite d'avis, personne du secteur privé ne peut le faire sans recours. Le gouvernement fédéral s'est néanmoins servi de son pouvoir, le pouvoir suprême au Canada, pour résilier l'accord qui avait déjà été conclu.

• (1010)

Au Parti réformiste, nous avons pour position que le projet de loi nous déplaît parce qu'il prévoit une indemnisation pour des gens qui savaient que les Canadiens n'étaient pas d'accord et que le contribuable canadien se faisait nettoyer dans cette situation. Nous n'aimons pas le projet de loi parce que le ministre pourra maintenant verser une indemnité à déterminer, sans doute des millions de dollars, à ces gens pour les dédommager des dépen-

ses qu'ils ont encourues dans les négociations entourant ce contrat, alors qu'ils savaient pertinemment qu'il était contraire à l'intérêt public et contraire aux voeux et au bien du contribuable canadien. Or, ils estiment maintenant qu'ils ont droit à une indemnisation parce qu'ils ont passé ce genre de transaction.

On tente de rouler le contribuable canadien qui se sent insulté par ce genre de mesure législative. À notre avis, les gens de l'autre partie ne devraient avoir droit à absolument aucune indemnité, car, lorsqu'ils ont signé le contrat, ils savaient qu'il était très probable que le contrat soit annulé si les libéraux remportaient les élections. S'ils avaient attendu une ou deux semaines pour connaître l'issue des élections, ils auraient évité de se trouver dans une situation où ils s'estimeraient en droit de réclamer une indemnisation de quelque gouvernement que ce soit.

Étant donné que nous nous sentons responsables envers les contribuables et que nous nous préoccupons de l'utilisation des deniers publics, nous estimons que ce projet de loi doit être rejeté et qu'on ne devrait verser absolument aucune indemnité au groupe qui a conclu cet accord.

Quant au contexte plus général, j'ai dit que toute cette notion d'administration aéroportuaire locale telle qu'envisagée par le gouvernement précédent représente au fond un effort pour rayer certains emprunts du bilan et du budget, et nous nous y opposons également. Le vérificateur général examine ces cas-là depuis quelques années et il s'est montré très critique à l'égard de la façon dont le gouvernement envisage la méthode de financement et l'administration des aéroports.

Il est temps que le gouvernement actuel, dont le mandat est encore tout neuf, décide que le temps est venu d'étudier toute la question de l'administration et du financement des aéroports au Canada et d'élaborer une politique claire et concise qui garantisse que ce genre transaction bidon ne se reproduise plus, pour veiller à ce que le contribuable soit respecté et que les deniers publics soient dépensés judicieusement et équitablement pour le bien de tous les Canadiens et pour le transport des gens qui ont besoin de se déplacer dans le pays.

Telle est la position du Parti réformiste. J'espère que le gouvernement la prendra sérieusement en considération. Si le projet de loi est adopté, quand viendra le temps de négocier l'indemnité avec l'autre partie, j'espère que le montant en sera maintenu sinon à zéro du moins à un minimum absolu.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous débattons présentement porte un nom très évocateur, la Loi sur certains accords concernant l'aéroport international Pearson.

L'aéroport Pearson est un peu comme le symbole de toutes les vieilles pratiques partisanes et de toute la question du lobby plus ou moins correct qui peut se passer dans un système parlementaire, lorsque les élus n'en assurent pas suffisamment le contrôle.

C'est un exemple aussi qui va faire comme un peu jugement sur les pratiques du gouvernement libéral actuel. Il est certain qu'ils ont hérité d'un dossier qui avait été «négocié» par les conservateurs, mais il semble que d'un premier ministre à l'autre, les amis demeurent les mêmes. Dans la liste des lobbyistes qui ont baigné dans cette affaire, on en retrouve autant qui sont des amis ou des contributeurs du Parti libéral qu'on en trouve du côté de l'ex-parti conservateur.

Ce sur quoi j'aimerais attirer l'attention de la Chambre ce matin, c'est qu'on essaie souvent d'expliquer le sous-développement des régions par le manque de dynamisme de ces régions-là ou par tout autre argument de ce type-là.

• (1015)

J'aimerais plutôt sensibiliser la Chambre au fait que peut-être que c'est plutôt parce qu'on n'a pas d'entrée dans ces réseaux plus ou moins légaux, plus ou moins ténébreux que sont les réseaux des lobbys. Et je disais en boutade, à un de mes collègues député, que j'aimerais bien qu'il y ait une loi sur certains accords concernant le développement de l'Est du Québec. Cela nous permettrait peut-être, effectivement, de mieux comprendre la raison pour laquelle nos dossiers, qui sont montés par des organismes de développement, des entrepreneurs locaux, des fonctionnaires régionaux de bonne foi ou même par les regroupements de citoyens, ont très rarement de succès, où les dollars ont toujours beaucoup d'importance.

C'est-à-dire que dépenser 250 000 $ chez nous, cela a toujours l'air plus compliqué que de dépenser 250 000 $, par exemple, dans le dossier de l'aéroport Pearson où 250 000 $ devient une goutte d'eau dans l'ensemble de ce qui sera versé seulement aux lobbyistes, par exemple.

Donc, on est en face de deux composantes, deux poids deux mesures différents. D'un côté, il y a les réseaux que je pourrais appeler du grand capital, qui dans la question de l'aéroport Pearson viennent s'assurer que tout le monde est gagnant dans l'environnement de ceux qui ont monté cette un peu machination.

On aurait aimé que dans le projet de loi, il soit exprimé clairement quelle sera la forme de compensation, s'il y en a une, pour telle ou telle partie au contrat, et de quelle façon elle sera distribuée pour qu'on soit dans un dossier transparent.

On peut se demander aussi pourquoi on en est arrivé à un tel fouillis. Qu'est-ce qui fait que dans notre système, des gens qui sont des non-élus en viennent à avoir plus de poids que les élus? Qu'est-ce qui fait que dans le dossier Pearson, quand on regarde la liste des gens impliqués, de ceux qui amènent le gouvernement à prendre une décision, on rencontre très peu d'élus et qu'on rencontre beaucoup de personnes qui sont, finalement, des éminences grises?

Et à cette question-là, j'aurais pu dire qu'on est un peu dans un système qui a perdu le contrôle sur la façon dont il fonctionne, et je retrouve là les arguments que les électeurs nous disaient en campagne électorale. Par gros bon sens, il est facile de voir que dans le système politique fédéral actuel, il y a beaucoup de gaspillage, beaucoup d'argent qui se perd. Et pourquoi se perd-il comme ça? On essaie de trouver des raisons pour dire que c'est normal que dans l'activité humaine, il y ait certaines erreurs, certains pourcentages d'erreur dans notre fonctionnement, mais il n'y a pas d'excuses pour ce type de comportement-là et je pense que le gouvernement libéral qui s'est fait élir sur un mandat de transparence sera jugé sur la façon dont il réglera la question de Pearson, et ce qu'il y a dans le projet de loi actuel, quant à moi, est très insuffisant et manque nettement de transparence.

Finalement, ce qu'on nous propose, c'est un projet de loi qui a un peu un pouvoir éparpillé, une espèce de filet plein de trous où chacun peut aller chercher ce qui semble lui revenir de façon plus ou moins correcte. On peut trouver, aussi, dans les raisons pour lesquelles un tel type d'arrangement en vient à être déposé dans un projet de loi, le fait que les partis politiques qui ont assumé les gouvernements au Canada depuis que le pays existe, ont toujours été financés de façon plus ou moins transparente, et de toute façon, par des gens qui ne sont pas des électeurs: par des compagnies, par des syndicats, par d'autres types d'organismes qui, finalement, ne sont pas des électeurs, ne sont pas ceux qui donnent les mandats aux gens qui sont élus. Et j'aimerais citer, à cette fin, l'exemple du Québec, où la Loi sur le financement populaire est venue renverser de façon significative le comportement et le pouvoir des élus versus les lobbyistes.

Au Québec, et c'est la même chose au Bloc par rapport à notre financement, les seuls lobbyistes qui ont une influence sur nous sont les gens qui contribuent à notre campagne de financement, mais en en tant que citoyens et en tant qu'individus.

• (1020)

Pour les partis fédéraux, et cela s'applique particulièrement au gouvernement actuel, le financement vient de ces mêmes gens qui en changeant de chapeau deviennent des lobbyistes. Ils deviennent les représentants de telle ou telle compagnie, et cela place le gouvernement en situation très difficile parce qu'on peut difficilement dire non à quelqu'un qui nous a offert sa collaboration monétaire de façon significative, plus à titre de citoyen corporatif que comme individu.

D'ailleurs, nous aurons à l'ordre du jour, probablement la semaine prochaine, une motion qui traite de la question du financement des partis politiques. Je trouve très logique que cette motion ait été présentée par le député de Richelieu. Je trouve très logique qu'elle soit présentée dans la continuité du débat sur l'aéroport Pearson. Je pense que le gouvernement devrait tirer une leçon de l'opposition marquée au dossier de l'aéroport Pearson, en profiter pour faire un examen de conscience et voir de quelle façon, à l'avenir, il pourra éviter que ce genre de dossier se représente.

Au sujet du sous–amendement présenté par le Parti réformiste, j'ai tout d'abord eu l'impression que c'était un amendement technique, mais en y repensant, comme on ajoute les mots «du Canada, cela reflète un peu mieux la réalité canadienne.

Qu'est–ce qui fait que l'Ontario a toujours plus profité du développement économique au Canada? Est–ce parce qu'ils ont plus d'entrepreneurs, plus de leadership? Je ne pense pas que ce soit l'explication. Je pense que c'est une question de réseaux et de la façon dont les gens se sont mis en contact avec les appareils politiques. Dans ce sens–là, le sous–amendement du Parti réformiste est intéressant parce qu'il nous fait bien voir qu'au Canada, il y en a qui sont plus égaux que d'autres.

C'est un peu ce principe qu'on voudrait que le gouvernement mette de l'avant en modifiant ou en retirant la Loi sur certains accords concernant l'aéroport international Pearson. On aimerait qu'il présente un projet de loi qui s'intitulerait: Loi sur le règlement relatif à l'aéroport Pearson et que ce projet de loi permette de savoir, de façon claire et nette, si des amis du régime ont profité de cette entente. Cela permettra également de savoir si à l'avenir le gouvernement libéral va se sortir de ces ornières.

Quand on sait que pendant la campagne électorale il y a eu un souper, un peu en cachette, à 1 000, 2 000 ou 3 000 $ par couvert, on ne sait plus trop bien, c'est comme un précédent, un indicateur un peu dangereux de la forme d'action que le gouvernement veut mettre de l'avant. Il me paraîtrait important qu'il y ait un signal clair, maintenant, qu'au Canada et au Québec il est possible de faire évaluer des dossiers de développement sans entrer dans les circuits parallèles, d'avoir un circuit naturel, un circuit basé sur la pertinence des projets et non pas sur les influences des amis du régime.

Dans ce sens, je trouve important que toute la population canadienne soit bien mise au courant et que ce débat actuel permette de faire toute la lumière sur le dossier, et que l'on prenne le temps de l'explorer à fond.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai lu le rapport Nixon et j'ai eu un aperçu des déclarations qui ont été faites par le ministre des Transports et par d'autres députés ministériels, et il me semble très clair que le gouvernement et le chef du Parti libéral ont bien fait, au cours de la campagne électorale, de mettre en question cette entente intervenue entre l'ancien gouvernement et les autorités aéroportuaires de Pearson.

Rappelons les événements. Cette entente a été conclue le 7 octobre, en pleine campagne électorale fédérale. Lorsqu'elle a été conclue, le chef de l'opposition de l'époque, qui, selon toute évidence, allait probablement devenir premier ministre, avait bien dit que lorsqu'il deviendrait premier ministre, cette affaire serait réexaminée et peut–être annulée. Les personnes qui se sont réunies pour investir dans le projet de l'aéroport Pearson, de Toronto, savaient donc à l'avance qu'il s'agissait d'une entreprise risquée. Elles savaient d'ores et déjà qu'il était fort possible que la transaction soit annulée. Nous applaudissons jusque–là la décision du gouvernement d'abroger cette entente au moyen du projet de loi C–22. Voici les raisons que le ministre a données pour justifier l'annulation de cette transaction, et je cite: «La grande confiance accordée à des lobbyistes, les accords secrets, la manipulation concernant le bien–fondé d'intérêts privés et le manque de respect pour l'impartialité des fonctionnaires sont tout simplement inacceptables.»

• (1025)

Nous pouvons comprendre que le ministre, que le gouvernement ait pris cette décision. Ce qui me préoccupe et ce qui préoccupe le Parti réformiste, c'est qu'on s'attende à être remboursé pour avoir soumis une proposition au gouvernement et pour les menus frais que supposait cette soumission.

Ce qui me préoccupe, c'est que le gouvernement demande à la Chambre de lui faire un chèque en blanc pour dédommager ces investisseurs pour leurs menus frais, alors que ces investisseurs savaient depuis le début que l'entreprise était très risquée. À ma connaissance, il y a toujours des frais qui sont associés à la rédaction de la documentation accompagnant une proposition et

à la présentation d'une soumission en vue d'un contrat, et ces frais ne sont jamais remboursés.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'une disposition de ce projet de loi permette un tel dédommagement. Nous ne devons jamais oublier à quelle date le marché a été signé. C'était le 7 octobre, en plein milieu d'une campagne électorale. Je me demande si l'examen porte uniquement sur les frais remboursables engagés après la signature du marché, le 7 octobre, ou si nous parlons aussi des frais engagés avant cela. Il est très important que le gouvernement n'oublie pas que quiconque lui présente une offre le fait à ses risques et à ses frais. Personne ne devrait être indemnisé ou remboursé pour les frais associés à une offre qu'il présente au gouvernement.

Je dirais même que, puisque les médias avaient fait savoir à tout le monde que le futur premier ministre probable estimait qu'un tel investissement était très risqué, toute personne ayant décidé quand même de dépenser après le 7 octobre s'exposait en pleine connaissance de cause à des pertes.

Si le gouvernement est véritablement déterminé à rejeter la façon conservatrice de faire les choses, il le prouvera aujourd'hui. Il fera comprendre que toute personne concluant des ententes douteuses avec un gouvernement qui en est aux derniers jours de son mandat le fait à ses propres risques. Si le gouvernement veut montrer au groupe visé aujourd'hui et aux autres lobbyistes que c'était une erreur, il devra adopter une position ferme. Les demi-mesures ne suffiront pas. Je suggère au gouvernement de rejeter toute idée de remboursement d'une entreprise privée qui fait affaire avec lui.

Le ministre a déclaré que le ministre des Transports pourrait, avec l'accord du gouverneur en conseil, approuver le paiement de ses frais remboursables à la société en commandite. J'ai déjà dit que cela ressemblait fort à un chèque en blanc. Nous n'avons aucune idée du montant de ces frais remboursables. Ce que nous savons, c'est qu'il s'agira certainement de millions de dollars. Je ne pense pas que les contribuables canadiens doivent quoi que ce soit à un groupe d'investisseurs qui s'est embarqué dans une entreprise qui, dans le meilleur des cas, présentait des risques.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement rejette le genre de favoritisme mis en lumière par cette affaire. S'il indemnise la société en commandite, ce sera, pour les Canadiens, comme s'il faisait le contraire de ce qu'il prêche. Je ne crois pas que le projet de loi doive offrir de prix de consolation.

Si on réfléchit à la place que devrait occuper le gouvernement, on arrive à la conclusion que celui-ci peut se retirer de la gestion directe des aéroports par d'autres moyens que celui qui avait été retenu. Il l'a déjà fait avec succès dans le cas des aéroports internationaux de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary et de Montréal en établissant des administrations aéroportuaires locales sans but lucratif capables d'offrir aux Canadiens les services dont ils ont besoin.

• (1030)

Bien que je ne sois pas un expert de l'aviation civile, je fréquente souvent l'aéroport de Vancouver, non pas parce que je le veux, mais bien parce que j'y suis obligée. Cependant, en tant que consommatrice, je suis vraiment impressionnée par le travail que fait le secteur privé à cet aéroport.

L'aéroport de Vancouver est le deuxième en importance au Canada. On y fait actuellement d'importants travaux d'expansion. On est en train de construire une deuxième piste principale et d'agrandir considérablement l'aérogare. L'administration locale se prépare d'avance pour pouvoir profiter du marché des pays du Pacifique, qui ne cesse de prendre de l'importance. Pendant qu'on effectue ces travaux d'expansion, tout semble fonctionner mieux que jamais à l'aéroport international de Vancouver.

Les services offerts à l'aérogare sont meilleurs et plus accessibles qu'auparavant. Par ailleurs, même si certains groupes se sont opposés à l'origine à ce que tous les usagers aient à payer un droit pour l'amélioration de l'aéroport, les travaux d'expansion de l'aéroport se trouvent ainsi à être financés par les gens mêmes qui utilisent ces installations.

Les Canadiens sont prêts à ce qu'on recoure davantage au système de financement par les usagers afin que ce soit les gens qui utilisent vraiment les services qui paient et non l'ensemble des contribuables dont une grande partie ne mettent que très rarement, sinon jamais, les pieds dans un aéroport.

Les aéroports doivent fournir un service, mais il vaut mieux laisser le secteur privé s'en occuper. Le gouvernement doit prendre cette option en considération lorsqu'il aura réglé l'affaire du contrat pour l'aéroport Pearson. Il doit se rappeler en quoi consiste le rôle du gouvernement dans l'exploitation d'un aéroport. À mon avis, son rôle est de s'assurer que l'avion soit pour le public un mode de transport sécuritaire, abordable et pratique, qui ne soit pas motivé en priorité par la quête de profits et des considérations politiques.

Les administrations aéroportuaires sans but lucratif me semblent une bonne solution pour s'assurer que les intérêts du public aient préséance et que les services offerts soient excellents.

Si le gouvernement précédent avait adopté cette approche, nous ne serions pas dans ce pétrin avec le projet de loi C-22. Pour éviter d'autres problèmes dans l'avenir, le gouvernement actuel devrait faire deux choses. Premièrement, il devrait laisser tomber l'idée de verser quelque somme que ce soit à la Pearson Development Corporation; deuxièmement, il devrait examiner attentivement l'efficacité d'une administration sans but lucratif qui gérerait l'Aéroport international Pearson.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, j'apprécie pouvoir intervenir sur le projet de loi C-22 déposé par le ministre des Transports, projet de loi qui vient annuler les accords de privatisation de l'aéroport Pearson. Tout ce dossier ne constitue certes pas un exemple à suivre. Il est, pour moi et pour la majorité de la population, j'en suis convaincue, un gâchis

complet, un gâchis total de A à Z, et dans tous ses éléments, un gâchis assis sur du favoritisme de grand chemin, du jamais vu.

Il représente un énorme nuage dans lequel les intervenants et acteurs, sûrement pas des anges, ont travaillé nébuleusement pour atteindre leur but: mettre la main sur l'aéroport numéro 1 canadien, rentable et promoteur, grâce à certaines conditions liées à l'entente.

Je crois que l'on peut attribuer à ce dossier tous les qualificatifs contraires à transparence et ouverture. Dans toutes ses étapes, on révèle des faits troublants et très inquiétants. Il est certain que ce n'est pas en gérant de cette façon que nous pourrons revaloriser le rôle et l'image des gouvernements et de leurs élus.

L'entente Pearson signée en pleine campagne électorale, suivie de l'annonce de son annulation par le premier ministre,le 3 décembre dernier, demande un examen approfondi. Toute la lumière doit être faite dans ce dossier, rapidement et au grand jour.

• (1035)

Ce n'est pas le rapport Nixon, fait en privé, encore un manque de transparence et d'ouverture, commandé par le premier ministre, sur lequel il se base pour annuler les accords, qui permet de jeter toute la lumière sur cette affaire. Au coup d'oeil de Nixon, rapide et superficiel, la population réclame la loupe d'une enquête publique afin de déterminer réellement les faits entourant les négociations de cet accord et qui permettrait de déterminer notamment, si les firmes concernées devraient recevoir compensations. Je rappelle d'ailleurs au gouvernement que plusieurs de ces députés de la région de Toronto ont réclamé cette enquête publique. J'ose espérer que leur maigre récolte, soit le rapport Nixon, les incitera à poursuivre leurs pressions en ce sens. Espérons que le bâillon du parti ne les transformera pas en moutons.

La commande du rapport Nixon dénote un manque réel de volonté et de courage. On a voulu regarder et garder tout le dossier sous la couverture. Libéraux, premier ministre en tête, ont préféré la solution sans vagues pour n'éclabousser personne. Pourtant, bien des choses demeurent obscures. La population a le droit de tout savoir sur cette affaire.

Dans ce dossier, bon nombre de personnes ont gravité autour des décideurs. On les appelle des lobbyistes. Comme nous le savons tous, et sûrement davantage les ministres d'en face, le lobbyisme permet à divers groupes de faire valoir des intérêts particuliers et bien définis. Ces lobbyistes classés en deux catégories par la loi, professionnels ou employés, se promènent dans les coulisses, visitent les décideurs, communiquent avec les titulaires de charge publique et les ministres afin d'influencer leurs décisions.

Il est bien clair, dans le dossier de l'aéroport, que les lobbyistes ont joué un rôle crucial, voire prédominant. Dans toutes les étapes du dossier, y compris le rapport Nixon, la présence d'atomes crochus a produit des effets, des résultats. Par la connaissance des personnes impliquées, on peut très bien tisser des liens étroits entre celles–ci et les décideurs, et même une grande toile d'araignée dans laquelle, finalement, tout le monde fut coincé. Le Parti conservateur et le Parti libéral se sont retrouvés entremêlés dans ce dossier. Les ex–ministres, anciens organisateurs, anciens chefs de Cabinet, amis de longue date des vieux partis ont mis la main à la pâte. Ils ont profité de leurs connaissances du système et des personnes et de la situation pour influencer des décideurs à leur avantage ou à celui de leur patron.

Il est à se demander si ces gens ne sont pas plus influents maintenant qu'à l'époque où ils travaillaient directement dans le milieu politique. Ces gens détiennent des moyens financiers importants pour atteindre des objectifs bien ciblés et ils doivent les atteindre.

Devant toute cette influence systématique et organisée, nous devons nous questionner sur la façon de décider de nos gouvernements. Il faut se demander si notre système politique et ses tenants ne représentent pas des proies pour le lobbyiste. Nos décideurs sont–ils indépendants? Font–ils la part des choses? Nos décideurs sont–ils vulnérables à toute cette démarche d'influence? Conservent–ils une bonne dose de réalisme?

Il ne faut pas se le cacher, monsieur le Président, les lobbyistes travaillent et promeuvent essentiellement des causes à caractère économique et financier. Les grandes corporations paient ces gens et ultimement, le profit constitue leur raison d'être. À preuve, le rapport annuel de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes indique que les sujets les plus à la mode sont le commerce international, l'industrie, le développement économique régional, les marchés publics et au cinquième rang, la science et la technologie. Ces sujets sont d'ordre économique exclusivement.

Dans le même rapport, on ne retrouve des sujets sociaux qu'à compter du quarantième rang; questions relatives à la jeunesse, quarantième rang; le logement—un dossier qui me tient vraiment à coeur—quarante et unième rang; questions relatives aux femmes, quarante–deuxième rang; aux aînés, quarante–troisième; et au cinquante–deuxième et dernier rang logent les droits de la personne.

Hors de tout doute, les lobbyistes tentent d'influencer les décideurs pour des causes économiques, liées au profit. Les causes sociales, l'humanisme, traînent loin derrière, aux oubliettes.

• (1040)

Les résultats sautent aux yeux et sont de plus en plus dénoncés. La réalité de tous les jours en constitue la meilleure preuve. La pauvreté qui s'incruste de plus en plus et des besoins de base non comblés pour un nombre croissant d'individus et de ménages démontrent clairement que les causes sociales sont abandonnées par les décideurs.

Pourtant, une multitude d'organismes oeuvrent dans le milieu et demandent des changements profonds. Mais sont–ils écoutés? Leur pouvoir est bien petit si on le compare à celui des grandes corporations et industries. Ils ne possèdent pas non plus les mêmes moyens pour influencer. Les gros ont des dollars et les petits ont des cents. Les gros connaissent beaucoup d'amis haut placés; les petits connaissent les petits.

Pour les uns, cocktails, dîners d'affaires, rencontres organisées; pour les autres, marches dans la rue, occupations de bureau, rencontres à la sauvette avec les décideurs pour qu'ils se donnent bonne conscience et se débarrasser de quelques médias intéressés.

Les effets sont là. Les preuves sont bien présentes. Les gouvernements se déconnectent de la base, et ce, depuis un bon moment déjà. Si on ajoute au poids des lobbyistes tout le poids des donateurs politiques importants, il ne reste que très peu de place aux plus petits.

Les groupes de personnes âgées, les associations de sans–emploi, les groupes communautaires, les comités de mal logés, les maisons pour femmes victimes de violence, les garderies, eux ne fournissent pas de milliers dollars dans les caisses des vieux partis.

Les libéraux sont pris dans ce système de lobbyisme et de grands donateurs. Le Budget Martin prouve tout à fait cette situation. On touche, on affecte les petits et la classe moyenne, et on laisse les plus riches respirer bien à l'aise.

Le dossier Pearson démontre aussi très bien toute l'influence et la pression exercées par les plus riches. On sent le gouvernement mal à l'aise, on le sent hésitant à vouloir faire toute la lumière.

Le système politique et ses acteurs doivent à la population transparence et ouverture. Les cachettes et les intrigues ne sont plus de mise. Le gouvernement doit absolument se pencher sur le système actuel d'influence et aussi sur le financement des partis politiques.

Le lobbyisme doit être passé aux rayons X. Qui fait quoi? Travaille pour quoi? Rencontre qui? Dans quel but? Quels sont les résultats? Les électeurs et contribuables ont le droit de tout savoir, car ce sont eux qui paient l'administration publique. Quant au financement des partis politiques, j'invite les vieux partis à faire preuve de modération. Je les invite à suivre notre parti et à adopter la formule québécoise. Enfin, les gouvernements doivent être libres et indépendants.

Espérons pour bientôt l'ouverture complète du système et donnons à tous et toutes un accès égal aux décideurs. La démocratie ne s'en portera que mieux.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, j'ai l'habitude de me lever avec enthousiasme en cette Chambre afin de prendre la parole sur les divers projets de loi que nous présente le gouvernement. D'ailleurs, j'entreprends souvent mes interventions en disant qu'il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre sur tel ou tel projet de loi.

Mais aujourd'hui, c'est sans enthousiasme et avec déception que je le fais. Je le fais sans plaisir, mais avec la conviction de m'acquitter de mes devoirs et responsabilités en tant que parlementaire.

Je me dois, en effet, de prendre la parole en cette Chambre afin de dénoncer publiquement le projet de loi qui fait l'objet du présent débat. Ce débat sur le projet de loi C–22, qui s'est engagé mardi dernier, nous a permis de dévoiler au grand jour une affaire tout simplement scandaleuse. Le contrat de privatisation de l'aéroport Pearson, conclu par le précédent gouvernement conservateur, a pris l'allure d'une distribution de cadeaux aux petits amis du régime, le tout concocté dans une atmosphère de magouille et de secrets.

Permettez–moi de rappeler quelques–unes des incongruités qui permettent aux observateurs les plus sérieux d'en arriver à cette conclusion.

En 1993, l'aéroport Pearson générait plus de 23 millions de dollars de profits. En vertu du contrat qu'il avait signé avec la société Pearson Development Corporation en pleine campagne électorale, le gouvernement conservateur accordait à cette dernière l'exploitation des aérogares 1 et 2 pour 27 millions de dollars annuellement.

À première vue le contribuable semblait sortir gagnant de cette transaction.

• (1045)

Le tableau prend une toute autre allure lorsqu'on sait que l'entreprise choisie avait l'intention d'augmenter de plus de 350 p. 100 les tarifs par passager, ce qui, au total, résulte en une augmentation nette de revenus de plus de 100 millions de dollars annuellement. Les usagers de l'aéroport auraient bien entendu encaissé les frais de cette augmentation.

La société Air Canada s'est alors insurgée publiquement contre une telle mesure. Pour qu'elle puisse avaler la transaction, elle a eu droit, elle aussi, à un petit boni sous forme de réduction de loyer, laquelle, évidemment, était absorbée par les contribuables.

La raison invoquée par le gouvernement pour ne pas effectuer lui–même l'augmentation de tarif, et ainsi empocher les profits considérables, vient de la nécessité de financer d'importants travaux de rénovation de l'aérogare 1 qui devaient s'élever à près de 100 millions de dollars. Toutefois, le gouvernement, dans un grand élan de générosité, accordait à Pearson Development Corporation un report de loyer de 40 p. 100 pour les années 1994, 1995, 1996 et une partie de 1997.

Bien que ces sommes devaient éventuellement être remboursées avec intérêt, il n'en reste pas moins que le gouvernement bafouait sa promesse de ne pas financer la modernisation de l'aérogare 1, puisqu'il acceptait une remise de loyer s'étalant sur quatre ans. Par ailleurs, il est frappant de constater le manque flagrant d'analyse financière qui a présidé à toute l'élaboration des ententes de privatisation. Aucune étude de viabilité financière n'a été effectuée, de sorte que la compagnie Paxport, à qui on avait tout d'abord octroyé le contrat, s'est vue confrontée à de sérieuses difficultés financières et s'est alliée avec son seul concurrent, la compagnie Claridge, créant du même coup une situation de monopole.

Pour des raisons obscures, le contrat n'a pas pour autant été résilié, alors qu'il aurait dû l'être. Soulignons encore que le fait d'avoir scindé le contrat en deux parties, l'une de 37 ans et l'autre de 20 ans, évite aux propriétaires d'avoir à payer la taxe provinciale qui se serait élevée à 10 millions de dollars, si le contrat avait été accordé pour une période de 50 ans. Même si l'on calcule le coût des travaux assumé par les investisseurs, le contribuable demeure toujours le grand perdant dans cette affaire.

Enfin, je tiens à souligner brièvement que plusieurs quotidiens ont rapporté que le taux de rendement accordé à Pearson Development Corporation, de l'ordre de 14,2 p. 100 après impôt était excessif pour ce genre de transaction. Les médias, le gouvernement ontarien, l'opinion publique et même le Parti libéral, à la toute fin de la campagne électorale, se sont prononcés contre ce contrat scandaleux. En toute logique, nous aurions été en droit de nous attendre à ce que ce gouvernement creuse jusqu'à la source du problème.

Or, il n'en est malheureusement rien. Le projet de loi C–22 ne vise pas à poser les jalons d'une nouvelle ère, mais bien à jeter un voile sur les événements qui se sont déroulés. Le gouvernement veut éviter à tout prix d'avoir à creuser jusqu'aux racines du problème, lesquelles sont premièrement le manque aigu de transparence dans le processus de privatisation, deuxièmement, la collusion qui existe entre les grands partis fédéraux et certaines entreprises privées, et troisièmement, l'absence de lois régissant convenablement le travail des lobbyistes.

En octobre dernier, le gouvernement mandatait un ancien ministre libéral de l'Ontario, M. Robert Nixon, pour effectuer une enquête à huis clos, dans le but de connaître le processus qui a conduit, et je cite le rapport Nixon: «. . .à valider un contrat inadéquat comme celui–ci, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique.»

Je voudrais rappeler au gouvernement que la lumière se fait rarement derrière des portes closes et qu'un ex–ministre libéral, quelle que soit sa crédibilité personnelle, n'est certainement pas la meilleure personne pour enquêter sur une affaire dont certains personnages clés sont directement liés au Parti libéral du Canada.

À la suite de cette enquête, et je dois le dire, dans un élan de lucidité et de bon sens, le gouvernement décidait d'honorer sa promesse électorale et annulait le contrat formel qui le liait à Pearson Development Corporation. Malheureusement, il l'a fait d'une telle façon que tout porte à croire qu'il compte bien s'acquitter des dettes politiques qui ont été contractées à l'égard des amis du régime. Et lorsque je parle de régime, je fais référence tant aux conservateurs qu'aux libéraux, puisque les personnes et entreprises impliquées dans cette nébuleuse transaction sont très intimement liées à l'une ou l'autre de ces vieilles formations politiques.

En effet, s'il est vrai que l'article 9 du projet de loi C–22 prévoit qu'aucune compensation ne sera versée au titre de profits non réalisés ou pour des sommes versées à des activités de lobby auprès de titulaires de charges publiques, il n'en demeure pas moins qu'à l'article 10, le gouvernement réserve au ministre des Transports le droit arbitraire de verser aux personnes qu'il jugerait appropriées les sommes d'argent qu'il estimerait indiquées.

• (1050)

Ne s'agit–il pas là d'une autre porte grande ouverte à de nouveaux abus? L'article 10 du projet de loi C–22 permet au gouvernement de compenser, et j'irais même jusqu'à dire de récompenser, les personnes physiques et morales ayant trempé dans une affaire scabreuse qui, non seulement allait à l'encontre de l'intérêt public, mais qui frôle dangereusement les limites de l'illégalité.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a prétendu, mardi dernier, que le gouvernement libéral avait appris des erreurs du gouvernement précédent. Vous me permettrez d'en douter, monsieur le Président. Ce refus de faire toute la lumière sur cette nébuleuse affaire est tout ce qu'il y a de plus louche, mais le gouvernement ajoute à l'injure en se donnant toute latitude pour octroyer de généreuses rétributions aux loyaux donateurs à la caisse des vieux partis politiques. Ce gouvernement qui, il n'y a pas si longtemps, promettait solennellement de se laisser guider par des principes de transparence, d'intégrité et de saine gestion des deniers publics, aura mis peu de temps à trahir ses bonnes intentions et à revenir à ses mauvaises habitudes. Chassez le naturel, il revient au galop, comme le dit l'adage populaire.

Le fait que la Loi électorale canadienne permette à de grandes entreprises de contribuer généreusement à la caisse électorale des partis politiques n'aide certainement pas à améliorer la crédibilité des politiciens et partis fédéraux. Le gouvernement libéral actuel, en ne changeant pas le cadre législatif qui a permis la conclusion d'un tel contrat, demande à la population de faire une autre profession de foi: croire que ce gouvernement est totalement indépendant des intérêts financiers et corporatifs qui le supportent et qu'il résistera à la pression de ses amis.

Cette déplorable affaire démontre à quel point il est impérieux d'adopter, dans les plus brefs délais, une loi sur le financement populaire des partis politiques inspirée de celle qui existe actuellement au Québec, ce qui aurait pour effet de dégager les partis politiques fédéraux de toute inféodation à l'égard des grands intérêts financiers et de les rendre redevables à la seule population qu'ils sont supposés représenter.

L'autre grande cause du problème vient du fait que le cadre législatif régissant l'activité des lobbyistes est poreux et qu'il circonscrit mal leur nature propre et la nature de leurs activités. L'identification des personnes qui font l'objet des pressions pose également de graves problèmes éthiques.

Le rapport Nixon fait état d'agissements des membres de personnels politiques qui se seraient intéressés de trop près à la transaction. Les lobbyistes seraient directement responsables de la réaffectation de plusieurs hauts fonctionnaires et de la demande de certains autres d'être remplacés. Les promoteurs du projet de privatisation savaient pertinemment qu'un futur gouvernement libéral annulerait le contrat de privatisation et ils ont décidé de prendre un risque. L'État n'a pas à indemniser les mauvais calculs des investisseurs. La réforme de la Loi sur les lobbyistes aiderait grandement à prévenir de tels embrouillaminis qui, dois–je le rappeler, sont à la limite de la légalité.

J'exhorte le gouvernement actuel à tout mettre en oeuvre pour éviter de répéter les bévues commises par les conservateurs. Par bévues j'entends, entre autres, le fait d'avoir confié la gestion de l'aéroport à des intérêts privés alors que partout ailleurs au Canada et au Québec, il a été convenu que la solution la plus judicieuse était de créer un regroupement d'intérêts locaux sans but lucratif. J'entends également par bévue le fait d'avoir mené tout ce dossier avec un mépris flagrant et constant de la volonté et des choix du gouvernement provincial concerné.

En terminant, je joins ma voix à celle du chef de l'opposition officielle, afin de réclamer à mon tour la mise sur pied dans les plus brefs délais d'une commission royale d'enquête indépendante qui mettra en lumière tous les éléments de ce nébuleux dossier de privatisation et qui empêchera, à l'avenir, que des intérêts organisés et grassement financés puissent influencer ainsi le processus de prises de décision. Cette enquête publique pourrait poser les premiers jalons d'une réforme de la Loi des lobbies. Parallèlement, il est impérieux que le gouvernement procède à une réforme de la loi électorale, de façon à redonner au

Article 31 du Règlement

public confiance en ses institutions politiques, de même qu'en ses femmes et ses hommes politiques.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, avec son projet de loi C–22, le gouvernement du Parti libéral réamorce le débat sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'affaire Pearson. Les dispositions contenues dans ce projet de loi poussent cependant la discussion au–delà de la simple vente de l'aéroport international de Toronto. Elles exposent au grand jour une des grandes lacunes du système politique canadien.

• (1055)

Le dossier de l'aéroport Pearson qui ne représente peut–être qu'un glaçon de la pointe de l'iceberg, illustre parfaitement l'influence qu'exercent les lobbyistes et les différents groupes de pression sur les décisions gouvernementales qui ont la fâcheuse habitude de toujours favoriser des intérêts particuliers plutôt que l'intérêt public.

Il est important que la population prenne enfin connaissance de ce qui se passe derrière les portes closes de leur Parlement fédéral. En effet, c'est tout le processus décisionnel en place qui doit être remis en question. Actuellement, la manière la plus efficace de faire valoir ses doléances au gouvernement fédéral demeure l'embauche d'une firme de lobbyistes qui, moyennant quelques milliers de dollars par jour, verront à vous mettre en contact avec les hautes instances gouvernementales. On devine aisément que seuls les grosses corporations et les gens les plus fortunés ont les moyens de se payer les services d'une firme de lobbyistes professionnels.

Il existe un autre moyen efficace pour rejoindre le gouvernement au pouvoir et c'est bien sûr une contribution substantielle à la caisse électorale du parti qui aura à gouverner. La population, elle, après s'être vu accorder une voie au chapitre lors des élections fédérales doit maintenant s'asseoir calmement et observer de quelle manière le gouvernement va gérer ses biens. Les gens ne réalisent pas toujours que leur simple vote ne pèse pas beaucoup dans la balance lorsqu'il est confronté aux puissantes corporations et aux riches amitiés que le gouvernement entretiendra au cours de son mandat. Les libéraux et les conservateurs ont certainement contribué à renforcer le phénomène obscur qu'est le lobbyisme.

Mais qu'est–ce qu'un lobbyiste? L'image que s'en font la majorité des gens est ce personnage mystérieux qui, dans un coin sombre, remet une grosse enveloppe à un ministre ou à un haut fonctionnaire afin d'obtenir une quelconque faveur du gouvernement. La réalité est malheureusement beaucoup plus subtile puisque les lobbyistes qui oeuvrent actuellement dans les coulisses du Parlement sont bien souvent d'anciens ministres, sous–ministres ou avocats de partis politiques qui, grâce à leurs contacts à l'intérieur des murs réussissent à faire valoir les revendications de ceux et celles qui les embauchent.

Leur travail est d'autant plus facile que leurs patrons ont déjà, la plupart du temps, contribué grassement à la caisse électorale du parti au pouvoir. Les lobbyistes ont pour tâche de rappeler au gouvernement en place les dettes politiques qu'il a contractées envers ces groupes de pression. En fait, les vrais représentants élus, les députés de cette Chambre, tant du parti au pouvoir que de l'opposition, obtiennent collectivement moins d'audiences auprès des ministres que le moindre de ces obscurs démarcheurs professionnels. C'est dire l'importance de la place qu'ils occupent dans le processus décisionnel gouvernemental.

Le politicologue Stanley B. Ryerson défendait, il y a une quinzaine d'années, l'idée que la fédération canadienne avait été créée en 1867 suite aux revendications de certains groupes d'intérêts. Vous me permettrez de le citer en cette Chambre: «Macdonald et Galt représentaient les intérêts généraux des milieux d'affaires canadiens–anglais.»

Le Président: Je suis désolé, mon cher collègue, mais comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

J'ajoute, cher collègue, que vous avez encore à peu près cinq minutes pour terminer votre discours et nous reprendrons après la période des questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Traduction*]

LES JEUX ET LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de la Justice de présenter un projet de loi concernant la distribution au Canada des jeux et des cartes de tueurs en série.

Notre gouvernement s'est engagé à lutter contre l'augmentation des crimes violents dans notre pays. En conséquence, on ne doit pas tolérer que l'exploitation de crimes violents, cruels et horribles vienne saper les mesures de prévention de la criminalité que nous prenons.

La glorification d'individus qui, par leurs actes, ont fait des victimes, causé des souffrances à des familles et compromis la sécurité de nos localités est déraisonnable et injustifiée. Le gouvernement doit tâcher de restreindre l'accès à pareils produits.

Mobilisés par ceux qui ont subi les conséquences dramatiques de crimes violents, les gens ont signé des pétitions et dit au Parlement que ces cartes et jeux ne doivent pas être disponibles au Canada.

En présentant un projet de loi, le ministre montre que le gouvernement est à l'écoute et qu'il prend des mesures concrètes. Nous ne devons pas amener les enfants canadiens à penser que les actes violents d'un Clifford Olsen ou d'un Fils de Sam sont de quelque façon comparables à ceux de. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE MARALOÏ

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la famille Maraloï, qui a dû affronter l'hostilité du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, les tergiversations du ministère québécois de l'Immigration et des communautés culturelles, va finalement pouvoir demeurer au Québec.

En tant que députés de l'opposition officielle, nous désirons souligner le courage et la détermination de ces personnes qui ont été placées, bien malgré elles, au coeur de la bureaucratie canadienne en matière d'immigration. Après s'être fait faussement dire par le gouvernement fédéral que le Québec disposait des pouvoirs pour les accepter comme résidants permanents, après avoir été refoulés à la frontière américaine alors qu'ils risquaient la déportation vers la Roumanie, la saga se termine enfin pour cette famille durement éprouvée par l'appareil gouvernemental.

Monsieur le Président, nous accueillons les Maraloï au sein de la société québécoise et nous leur souhaitons tout le succès et le bonheur qu'ils méritent à la veille d'une nouvelle vie en terre québécoise.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, hier, près de Saint John, au Nouveau-Brunswick, deux aviateurs ont perdu la vie et deux autres ont été grièvement blessés alors qu'ils servaient leur pays. On ne connaît pas encore les circonstances de l'accident, et il faudra encore du temps avant que la lumière soit faite sur cette affaire.

Nous savons toutefois que, chaque jour, que ce soit au Canada, en Croatie, en Bosnie ou dans d'autres parties du monde, des membres des Forces canadiennes, hommes et femmes, acceptent de servir leur pays et de prendre des risques pour lui.

On ne peut malheureusement rien changer à l'accident qui est survenu hier ni à ses répercussions sur les familles des victimes.

Au nom de tous les députés, j'offre nos meilleurs voeux de prompt rétablissement à Owen Hanam, de Baddeck, en Nouvelle-Écosse, et à Michael Langdon, de la Base des Forces canadiennes Shearwater, en Nouvelle-Écosse.

Aux familles du major Walter Sweetman, de Peterborough, en Ontario, et du major Robert Henderson, de Victoria, en Colombie-Britannique, qui ont péri dans l'écrasement de leur appareil, nous offrons nos très sincères condoléances. Nous espérons qu'elles trouveront un peu de réconfort dans le fait que d'autres partagent avec elles leur chagrin.

Article 31 du Règlement

L'AFRIQUE DU SUD

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, lorsque Nelson Mandela a voté mercredi dernier à l'école secondaire d'Ohlange, au nord de Durban, le monde entier a suivi la scène avec enthousiasme. Lauréat du prix Nobel de la paix et pionnier de la démocratie, Mandela est un modèle d'intégrité et de dévouement pour notre monde troublé.

Le Canada a joué un rôle actif dans les années 80, mobilisant l'opinion mondiale contre l'apartheid et appuyant les sanctions. Notre effort en Afrique du Sud se traduit notamment par la participation de 57 Canadiens à la mission d'observation des Nations Unies. Nous avons envoyé des spécialistes en matière électorale. Nous avons mis sur pied des missions d'observation parrainées par des ONG, ainsi que la mission canadienne d'observation bilatérale dirigée par la secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique.

Ces observateurs sont de toutes conditions sociales et viennent de toutes les régions de notre pays. La Nouvelle-Écosse est représentée par la directrice générale des élections, M^me^ Janet Willwert, et quelques autres.

Ni le fanatisme ni les bombes ne peuvent avoir raison du sentiment démocratique qui prévaut en Afrique du Sud. La secrétaire d'État a dit au *Cobourg Star* que la communauté internationale devait continuer de soutenir l'Afrique du Sud après les élections. Les problèmes qui s'annoncent sont énormes, mais, lorsque les résultats seront connus samedi, les Canadiens et le monde entier pourront partager cette victoire pour l'égalité.

* * *

LES PERMIS DE PÊCHE

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, mercredi dernier, à l'issue d'une réunion avec les représentants de l'industrie des pêches à Halifax, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé les conclusions d'une étude sur les permis inactifs de pêche au poisson de fond.

Le ministre a adopté de nouvelles mesures afin que les permis gelés soient renouvelés dans le cas des pêcheurs de poisson de fond qui satisfont aux critères suivants.

Ils dirigent une entreprise inactive de pêche polyvalente; ils ont pêché à plein temps pendant sept ans et ont tiré de cette activité 75 p. 100 d'un montant de 20 000 $ récemment gagné à titre de revenus annuels d'entreprise.

• (1105)

Plus tôt au cours de la semaine, le ministre a convenu de modifier la politique d'octroi des permis de pêche aux phoques pour l'est du Canada afin que les pêcheurs inactifs qui avaient droit à un permis de pêche aux phoques en 1993 puissent capturer jusqu'à six phoques par an pour leur consommation personnelle. Ces mesures touchant le renouvellement des permis inactifs de pêche au poisson de fond et l'octroi de permis de pêche aux phoques constituent un pas dans la bonne direction pour la viabilité économique de l'industrie de la pêche au poisson de fond et ne vont pas à l'encontre des objectifs de conservation des espèces. Elles préparent la pêche de demain par l'octroi de permis de pêche valables pour plusieurs espèces.

Article 31 du Règlement

LES RÉSERVES D'OR

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, le ministre de Finances a récemment annoncé que le Canada mettrait un terme à la liquidation de ses réserves d'or entamée par le gouvernement précédent. Cette mesure avait contribué à l'épuisement de nos réserves et avait, sans aucun doute, provoqué une pression à la baisse sur le prix de l'or sur les marchés mondiaux.

Voilà une bonne nouvelle pour le Canada, pour la circonscription de Timmins—Chapleau que je représente et, en particulier, pour la ville de Timmins, qu'on appelle la ville au coeur d'or.

Je signale à la Chambre le dur travail accompli par le maire de la ville de Timmins, M. Vic Power, qui a exercé des pressions sur le gouvernement afin que celui-ci mette un terme à la vente des réserves d'or du Canada.

J'ai bon espoir que la décision du gouvernement aura des résultats positifs et que l'or retrouvera son attrait sur les marchés internationaux.

* * *

[*Français*]

LE 12E RÉGIMENT DE VALCARTIER

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, un groupe de soldats, pour la plupart du 12e Régiment blindé de Valcartier, est arrivé à Québec, hier, après une mission de paix de plusieurs mois dans l'ex-Yougoslavie. Les autres militaires du 12e Régiment vont arriver d'ici quelques jours.

Au nom de tous les députés du Bloc québecois, j'aimerais saluer ces militaires québécois et canadiens pour avoir accompli leur mission avec honneur et dévouement, tout au long de leur difficile séjour dans l'ex-Yougoslavie. Je crois que plusieurs soldats et «soldates», si je puis m'exprimer ainsi, mériteraient de recevoir une reconnaissance officielle pour leurs actes de bravoure.

La mission de paix de l'ONU dans ce pays se poursuit et c'est maintenant au tour des militaires de Calgary de prendre la relève du 12e Régiment. Nous leur souhaitons nos meilleurs voeux.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, les réformistes disent au gouvernement depuis des mois qu'il est possible de faire plus avec moins.

Ce matin, plusieurs journaux canadiens ont révélé combien chaque parti politique a dépensé pour s'assurer des sièges à la Chambre des communes. Personne se s'étonnera d'apprendre que le parti qui a le plus endetté le pays est le Parti conservateur. Les conservateurs ont dépensé bien au-delà de dix millions de dollars pour obtenir deux sièges à la Chambre de communes. C'est plus de cinq millions par siège! Les néo-démocrates ont eux aussi été très prodigues et ont dépensé plus de 825 000 $ par siège. Les libéraux, qui forment le gouvernement, ont un peu mieux fait, en ne dépensant que 56 000 $ par siège.

Si le gouvernement veut voir ce qu'est l'exercice de la vraie responsabilité budgétaire, il peut toujours prendre exemple sur le parti qui a dépensé moins de 1,5 million de dollars pour obtenir 52 sièges. Il s'agit du Parti réformiste qui n'a dépensé que 28 000 $ par circonscription, soit la moitié moins que le gouvernement et considérablement moins que les autres partis politiques.

Les contribuables canadiens sont très préoccupés de voir gaspiller une partie importante de leur argent. Les dépenses des partis politiques fédéraux aux dernières élections montrent que les réformistes seraient les meilleurs gestionnaires de l'argent des contribuables parce que le Parti réformiste a terminé les élections avec un surplus financier.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter les membres du Comité permanent des finances de l'excellent travail qu'ils ont accompli, au nom de la Chambre, pour trouver des mesures de remplacement de la TPS.

Ils ont parcouru de longues distances et passé de longues heures, en notre nom, à écouter les suggestions des Canadiens sur la façon dont nous pourrions remplacer cette taxe si détestée et si préjudiciable.

Cette semaine, j'ai eu le privilège de témoigner devant ce comité ici, à Ottawa, et de présenter ma proposition d'une taxe de 2 p. 100 sur le produit commercial brut pour remplacer la TPS qui est de 7 p. 100.

Notre gouvernement a promis, dans le livre rouge, de consulter la population pour examiner les différents moyens de remplacer la TPS. Étant donné tous les efforts qu'il a faits pour consulter sérieusement les Canadiens afin de trouver une solution de rechange à la TPS, ce comité mérite toutes nos félicitations.

* * *

LA CRIMINALITÉ

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la criminalité, dans notre société, est un sujet très sérieux qui devient de plus en plus préoccupant chaque jour.

• (1110)

En 1992, le Centre canadien de la statistique juridique a signalé 3 270 000 incidents de nature criminelle, dont 87 p. 100 étaient des infractions au Code criminel.

Depuis 1977, les crimes avec violence augmentent en moyenne de 5 p. 100 par annnée. La criminalité chez les jeunes inquiète énormément bon nombre de Canadiens. En 1992, 135 348 jeunes de 12 à 17 ans ont été condamnés en vertu du Code criminel. Quinze pour cent des incidents qu'ils avaient commis étaient des crimes avec violence.

Les Canadiens veulent que des mesures fermes soient prises pour freiner la montée de la criminalité. . .

Le Président: Je dois malheureusement interrompre le député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le Canada et les États–Unis continuent de se chamailler au sujet des différends commerciaux, qui vont de la bière jusqu'au bois d'oeuvre. Parfois, c'est presque du harcèlement.

Le ministre du Commerce du gouvernement précédent avait raison lorsqu'il a dit un jour à la Chambre qu'il était fort dommage que nous n'ayons pas pu nous entendre sur une définition de subvention. Le gouvernement actuel devrait prendre l'initiative qui s'impose et convoquer une réunion des représentants du commerce du Canada, des États–Unis et du Mexique pour qu'ils parviennent à une définition avant que les choses ne se gâtent encore davantage.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, le Bloc québécois tient à souligner la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses qui se déroulera le 1er mai prochain.

Pour souligner cette fête, le chef du Bloc québécois rencontrait ce matin, comme chaque année, les leaders des trois grandes centrales syndicales du Québec pour discuter des enjeux auxquels les travailleurs sont confrontés.

Soulignons d'ailleurs que les évêques du Québec s'associeront aux rassemblements qui se tiendront dimanche pour dénoncer les problèmes grandissants de pauvreté que connaît notre soicété.

Le Bloc québécois invite donc les travailleurs à y participer en grand nombre pour souligner leur fierté et pour rappeler leur apport essentiel à la société. Nous invitons également les sans–emploi à participer pour dénoncer le laxisme des gouvernements en matière de création d'emploi.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens estiment que la clé de la réforme parlementaire réside dans les principes de la démocratie directe. Cela comprendrait des votes plus libres à la Chambre, des référendums, des initiatives de citoyens et, bien sûr, la révocation de députés.

Une grande partie des changements dynamiques et constructifs qui se sont produits tout au long de notre histoire sont le fait de citoyens qui ont insisté pour que l'appareil gouvernemental soit renouvelé et réformé.

Les Canadiens sont devenus cyniques à l'égard de la politique. Lorsqu'on demande à des parents s'ils seraient heureux de voir leurs enfants embrasser la politique, ils répondent par la négative dans 98 p. 100 des cas. Ces réactions et les perceptions qu'elles sous–tendent témoignent d'un grave malaise dans notre régime parlementaire et ne présage rien de bon pour l'avenir de la démocratie au Canada, à moins que nous ne procédions immédiatement à une réforme.

L'imputabilité est le mot clé ici. Si des députés négligent de s'acquitter des fonctions pour lesquelles ils ont été élus ou abusent d'une position de confiance, leurs électeurs devraient pouvoir les révoquer. Les trois «r» sont toujours de rigueur. Soyons radicaux, réformons le régime et soyons assujettis à la révocation, comme tout autre travailleur dans notre pays.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en dépit des déclarations de certains députés d'en face, le soutien de la Loi sur les langues officielles au Canada demeure vigoureux. Un récent sondage Angus Reid commandé par Southam News révèle que 64 p. 100 des Canadiens appuient la politique du bilinguisme officiel.

[*Français*]

Certains députés se plaisent à faire l'addition des coûts du bilinguisme. Combien d'entre eux ont pris le temps de faire l'analyse des bénéfices? Par exemple, l'ancien président d'Air Canada, Claude Taylor, a souvent exprimé l'avis que la société aérienne s'était épanouie grâce aux connaissances linguistiques de ses employés. Combien d'autres cas encore sont semblables?

La connaissance du français et de l'anglais nous permet davantage de transiger avec ces deux grandes cultures. En effet, 33 pays se servent du français comme langue de travail, tandis que 56 pays se servent de l'anglais. À titre de Canadiens, nous sommes choyés.

[*Traduction*]

Rappelons–nous combien nous avons de la chance. Soyons fiers de notre richesse, l'utilisation de deux langues merveilleuses, celle de Shakespeare et celle de Molière.

* * *

[*Français*]

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, contrairement aux représentations de plusieurs députés de l'opposition, l'industrie pharmaceutique n'est ni surprise ni inquiète de la position du gouvernement fédéral envers la Loi sur les brevets pharmaceutiques.

• (1115)

Non seulement l'industrie se trouve «en bonne posture», pour reprendre les paroles de M. Charles Pitts de l'Association de l'industrie des médicaments, mais elle comprend mal l'inquiétude des députés du Bloc. Il n'y a donc pas de raison à rassurer une industrie qui n'est pas inquiète! Le fait que l'opposition se serve de l'industrie pharmaceutique comme d'un simple pion pour des motivations politiques est inacceptable!

La population serait mieux servie par des dirigeants politiques qui travaillent à construire un environnement stable et prospère pour encourager toutes les industries à créer des emplois, et non par ceux qui ne font que de la politique.

* * *

[*Traduction*]

REVENU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en entendant cette nouvelle ce matin, les Canadiens ont été étonnés et choqués. Ce soir, ils vont être furieux. L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada a révélé aujourd'hui que Revenu Canada ne jouait pas sérieusement son rôle consistant à faire appliquer la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres mesures législatives.

L'Institut a effectué une enquête auprès de 4 000 fonctionnaires chargés de vérifier, pour le compte de Revenu Canada, l'impôt des sociétés. Soixante–quinze pour cent des fonctionnaires interrogés estiment que les opérations ont été entravées par la vague de politisation du gouvernement libéral. Ils ont dit avoir reçu des instructions du gouvernement libéral de laisser tomber ce dossier et de passer à un autre.

Alors que les particuliers et les petites entreprises remplissent leur déclaration d'impôt et paient des impôts faramineux, nous apprenons de Revenu Canada que les grosses sociétés s'en tirent encore une fois à bon compte, sans avoir à acquitter leur quote–part d'impôt.

* * *

LE PROJET DE LOI C–18

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter la députée libérale de Vancouver–Est qui, dans une entrevue accordée le 28 avril au *Hill Times*, a déclaré qu'elle se rendait compte que la disposition du projet de loi C–18 visant à suspendre pendant deux ans l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales n'avantageait pas sa province. En fait, cela rendrait pratiquement impossible l'achèvement du processus avant les prochaines élections. La députée a poursuivi en disant qu'une année serait probablement préférable.

Si c'est le cas, je me demande pourquoi tant de libéraux, dont la députée de Vancouver–Est, ont décidé de rejeter la proposition introduite à la Chambre par le Parti réformiste et qui consistait à ramener le délai à un an.

C'est un parfait exemple qui illustre bien pourquoi les Canadiens sont si cyniques à l'égard de la façon dont ils sont représentés à la Chambre et pourquoi la liberté de vote est essentielle si nous voulons rétablir la confiance des Canadiens à l'égard des représentants élus.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Malgré les effets déstabilisateurs qu'a créés sa déclaration irréfléchie et irresponsable à l'effet de réviser la Loi sur les brevets pharmaceutiques, le ministre de l'Industrie réitérait hier son intention de procéder à une révision de la loi. Cette révision compromet déjà d'importants investissements au Québec.

Le ministre compte–t–il donner suite à la requête de son collègue québécois et rassurer lui–même et directement la multinationale qui a décidé cette semaine de reporter un investissement de 50 millions de dollars au Québec, à la suite de l'annonce irréfléchie d'Ottawa de rouvrir la Loi C–91 sur les brevets pharmaceutiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je veux dire un mot à ce sujet parce que l'opposition exagère véritablement.

Dans ce dossier, c'est bien simple. On a adopté une loi de ce Parlement et l'industrie pharmaceutique a pris des obligations vis–à–vis le peuple canadien. Ils ont promis de faire des investissements et ils ont aussi promis de ne pas augmenter les prix des médicaments. Alors, c'est le devoir du gouvernement de s'assu rer que les investissements qui ont été promis soient faits.

Si l'industrie pense qu'elle a rempli les obligations établies par ce Parlement, elle peut dormir en paix, il n'y a pas de danger. S'ils n'ont pas rempli leurs engagements, s'ils n'ont pas fait les investissements, l'opposition devrait nous dire: «Prenez les moyens pour qu'ils fassent les investissements». Mais si on n'en fait pas la revue, on ne le saura pas.

C'est en vertu de la loi votée par ce Parlement que nous sommes obligés de faire cette revue. D'ailleurs, comme le disait le whip tantôt, un porte–parole de l'industrie dit qu'il ne s'inquiète pas du tout et que c'est évidemment une tempête dans un verre d'eau, tout simplement créée par le Bloc québécois. Les députés du Bloc québécois se lèvent à la Chambre et nous disent: «Pouvez–vous donner de la sécurité à cette industrie», alors qu'en même temps ils se lèvent et disent qu'ils vont amener la plus grande insécurité que tout investisseur pourrait avoir au Canada dans les années à venir, avec leur projet de séparation du Québec.

• (1120)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, comme d'habitude lorsqu'on pose des questions sérieuses, lorsqu'on pose des questions qui mettent en jeu les intérêts économiques du Québec, le premier ministre et ses ministres répondent par des niaiseries.

Le Président: Parfois, il y a des journées qui sont plus difficiles que les autres et nous espérons que les mots comme ceux qu'a utilisés l'honorable député et comme ceux que j'ai déjà demandé à un autre député de retirer ne soient pas entendus. J'espère que

l'honorable député pourra comprendre que je lui demande de retirer le mot «niaiseries».

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je retire le terme «niaiseries», mais c'était simplement pour signaler que lorsqu'on parle, par exemple, de formation professionnelle, on nous dit qu'on est capricieux au Québec, lorsqu'on nous parle de brevets pharmaceutiques, on nous dit qu'on s'énerve pour rien, et le ministre Tremblay, d'ailleurs, hier soir, a demandé, et je réitère cette demande du ministre Tremblay, d'intervenir.

Est–ce que le ministre de l'Industrie pourrait intervenir directement auprès de l'entreprise qui a remis en question les 50 millions de dollars d'investissement qu'elle devait faire au Québec? Ne pensez–vous pas que cela serait la voie, justement, pour rassurer l'ensemble des entreprises qui oeuvrent dans le secteur pharmaceutique? Ces entreprises sont très inquiètes, à l'heure actuelle, monsieur le Président, des déclarations irresponsables du ministre. Alors, je lui pose la question.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Regardez, il vient de qualifier la déclaration d'irresponsable. Je pense que les propos utilisés par le député—on a l'habitude de dire que l'insulte est l'arme des faibles—alors c'est bien évident qu'il veut insulter tout le monde.

Nous avons dit et les gens de l'industrie elle–même ont dit, hier, qu'ils ne s'inquiètent pas de ce qui se passe à l'heure actuelle. C'est ce qui a été déclaré par les gens de l'industrie elle–même. Cependant, si l'industrie veut investir, qu'elle le fasse! La loi est là, elle a été votée et il y a eu des investissements dans les années précédentes avec cette loi–là.

Comment, soudainement, l'un devient plus nerveux que les autres? Ceux qui ont investi l'année dernière ont investi en vertu de cette loi–là. J'imagine que les industriels qui ont investi pendant les autres années connaissaient la loi; cette compagnie–là devrait lire la loi et suivre le même raisonnement que ceux qui ont investi l'année dernière et l'année précédente. C'est normal, il n'y a pas de quoi fouetter un chat et notre position est que nous allons respecter la loi dans l'intérêt de l'investissement et dans l'intérêt des malades qui doivent acheter les médicaments.

C'est un des objectifs de cette loi et nous allons le faire respecter, parce que ce sont les malades qui paient ou les gouvernements qui paient pour les malades quand l'industrie pharmaceutique exagère.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le président, j'entends le premier ministre parler d'une révision et d'un examen de l'évolution des prix et des investissements réalisés par l'industrie pharmaceutique. C'est déjà prévu dans le projet de loi C–91. On n'a pas besoin d'ouvrir le projet de loi C–91, c'est déjà prévu. Il y a un organisme qui s'occupe de surveiller ces choses–là, alors je pose la question au ministre, encore une fois.

Le ministre ne convient–il pas que son intention de réviser la loi a déjà des effets néfastes sur des investissements en recherche et développement au Québec et que la révision qu'il entend faire a un objectif beaucoup plus large que celui de vérifier l'évolution des prix des médicaments brevetés ou des investissements qui sont déjà contrôlés, quant à eux, par un organisme relevant du ministère de la Santé?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué en Chambre hier que nous avons l'intention de faire une révision, comme le premier ministre l'a promis pendant la campagne électorale, mais de plus, comme le premier ministre vient de le dire, ce n'est pas une question de révision proposée qui cause l'incertitude. Parce que je peux indiquer au député que j'ai ici deux communiqués de presse, premièrement de la Merck Frosst, hier, qui annonce qu'elle a terminé son étude d'ingénierie et qu'elle a commencé le travail de design pour l'usine en question, et je cite: «Nous allons honorer notre engagement car nous sommes sûrs que le gouvernement canadien va honorer le sien.»

• (1125)

De plus, j'ai une lettre que j'ai reçue de Astra Canada.

[*Traduction*]

Pardonnez–moi, monsieur le Président, le député. . .

Le Président: Le ministre de l'Industrie pourrait peut–être terminer sa réponse.

M. Manley: Monsieur le Président, si les députés du Bloc veulent vraiment obtenir des garanties à ce sujet, ils pourraient peut–être écouter les assurances que je peux donner.

Voici ce qu'a dit la société Astra Canada: «On a laissé entendre qu'une société pharmaceutique non identifiée aurait indiqué qu'elle annulait son investissement de 50 millions de dollars. J'ai reçu des coups de téléphone de gens me demandant si cette entreprise était Astra. Je peux vous assurer que nous comptons toujours établir notre centre de recherche fondamentale dans la ville de Saint–Laurent. Il s'agit d'un investissement extrêmement important qui représente près de 33 millions de dollars pour la construction et le matériel et un investissement annuel de plus de 10 millions de dollars dans le domaine de la recherche.»

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est seulement le Bloc québécois qui veut créer l'instabilité, afin de poursuivre son but politique qui est la séparation du Québec.

* * *

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Le premier ministre affirme que le Bloc québécois fait une tempête dans un verre d'eau. Or, il semble faire la sourde oreille à plusieurs commentaires et interventions des ministres québécois.

Le ministre québécois de l'Emploi tente en vain depuis plusieurs mois de convaincre le gouvernement fédéral de conclure une entente dans le dossier de la formation de la main–d'oeuvre.

Il a lancé hier un véritable cri d'alarme sur l'état des relations entre Québec et Ottawa. Parlant de malaise, le ministre a affirmé que plusieurs de ses collègues du Cabinet se butent aux visées centralisatrices d'Ottawa.

Doit–on comprendre dans cette déclaration, et contrairement à ce que le ministre a affirmé en cette Chambre, que les négociations entre Québec et Ottawa sur la formation de la main–d'oeuvre sont plus que jamais dans l'impasse parce qu'Ottawa ne veut rien céder au Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, comme je m'occupe de relations interprovinciales depuis plusieurs dizaines d'années, je n'ai évidemment pas la même pression sanguine quand il s'agit d'un problème comme la formation de la main–d'oeuvre qui existe depuis des années et des années.

Nous avons une position claire dans les négociations qui n'est pas la même que celle du Québec. Nous continuons à discuter avec le Québec. Il est possible que nous nous entendions et il est également possible que nous ne nous entendions pas, pour le moment, sur cette question. Cela fait partie de la façon dont les relations fédérales–provinciales s'effectuent dans ce pays depuis des années et il n'y a pas plus de problèmes maintenant qu'il n'y en a eu à tout autre moment de notre histoire.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, alors le ministre confirme la détérioration des négociations et l'impasse.

Le ministre des Affaires intergouvernementales confirme–t–il, et aura–t–il le courage de reconnaître que les relations entre Québec et Ottawa se détériorent dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation, les programmes jeunesse, les programmes d'adaptation pour les pêcheurs, la révision du projet de loi C–91, le financement de la santé et le TGV, pour ne nommer que ceux–là, et que finalement, les visées d'Ottawa sont centralisatrices?

Le Président: Je trouve que les questions et les réponses sont peut–être un peu longues. Je demanderais à chacun de bien vouloir abréger un peu.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, la réponse est non.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, la ministre de la Santé a déclaré que le gouvernement n'allait pas toucher à la Loi canadienne sur la santé «dans l'immédiat». Elle a dit: «Des modifications s'imposeront sans aucun doute et le changement est toujours difficile.»

• (1130)

À la lumière de ces commentaires, le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre exactement quand le gouvernement prévoit revoir la Loi canadienne sur la santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement prévoit tenir une conférence, présidée par le premier ministre lui–même, où seront convoqués tous les intervenants des services de santé du Canada.

Nous avons affirmé que cette loi ferait l'objet d'un examen. Nous sommes en discussion avec les provinces et la première rencontre dans le cadre de cette conférence continue sur les problèmes des services de santé au Canada devrait avoir lieu au milieu du mois de juin.

M. Grant Hill (Macleod): Les propos de la ministre de la Santé étaient très clairs hier, monsieur le Président. Elle a dit que la Loi canadienne sur la santé serait modifiée et que ces modifications étaient nécessaires.

La ministre de la Santé a aussi affirmé que le financement des soins de santé n'avait pas été réduit sous le présent gouvernement, mais en réalité, la portion fédérale des dépenses totales en matière de santé est passée de 50 p. 100 à 23 p. 100 et elle continue de baisser. Il en résulte que les provinces, liées par la Loi canadienne sur la santé, sont forcées de réduire les services de santé.

Je le répète, quand et comment ce gouvernement modifiera–t–il la Loi canadienne sur la santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le financement de ces programmes est calculé selon une formule. Parfois, les chiffres qu'on donne portent à confusion, car si les sommes d'argent transférées directement ont été réduites, il y a aussi eu un transfert de points d'impôt aux fins du financement de ces programmes.

Au fil des années, les gens ont oublié cela. En fait, nous avons laissé plus de latitude aux provinces afin qu'elles puissent percevoir davantage de fonds. Alors, même si les paiements en espèces ont diminué, la participation du gouvernement fédéral n'a pas diminué, comme le prétendent certaines personnes.

Ce dont je suis fort heureux toutefois, c'est que le Parti réformiste a demandé hier au gouvernement fédéral de dépenser plus et encore plus.

M. Grant Hill (Macleod): Cette journée est certainement bénie des dieux, monsieur le Président.

Les actions et inactions de ce gouvernement se résument à une abdication totale de ses responsabilités à l'égard du système de soins de santé. Le gouvernement libéral nous parle constamment du caractère sacré de l'assurance–santé, mais il ne peut jamais nous indiquer comment il arrivera à le sauvegarder.

Pourquoi ce gouvernement tente–t–il maintenant de faire obstacle à toute initiative créatrice de la part des provinces, des médecins et des patients qui veulent préserver le système de soins de santé alors que le gouvernement ne semble avoir aucune réponse à ce sujet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je doute de cela. Il existe une préoccupation tout à fait primordiale pour ce parti. Nous ne voulons pas tomber dans le piège où, sous prétexte de découvrir de soi–disant nouvelles solutions ou approches, le Canada se retrouverait dans la même situation que les États–Unis, où les riches ont d'excellents services alors que les pauvres n'ont droit qu'à des services médiocres. Nous ne laisserons jamais une telle situation se produire au Canada.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, on apprenait ce matin que plusieurs enquêteurs du ministère du Revenu se plaignent d'ingérence politique dans leur travail d'enquête auprès des entreprises canadiennes.

Le président de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada affirmait en conférence de presse ce matin, et je cite: «*Auditors received instructions to back off from certain files.*»

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a–t–il l'intention de faire enquête sur ces très sérieuses allégations et peut–il nous assurer que toutes les dispositions de la Loi canadienne sur l'impôt s'appliquent à toutes les entreprises au Canada, sans aucune exception?

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le sondage qui a été rendu public aujourd'hui est de nature très générale. On ne formule aucune allégation précise.

À l'instar du gouvernement, notre ministère entend bien mettre en oeuvre un régime fiscal équitable pour tous. Si nous recevons des preuves concrètes d'une ingérence politique quelconque, il va sans dire que le ministère fera enquête.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ajouterais que 250 fonctionnaires se sont plaints de ce genre d'ingérence politique et ce sont pour moi des choses assez concrètes.

Le premier ministre ne reconnaît–il pas que ces graves allégations risquent d'ébranler la confiance de la population envers l'impartialité du traitement fiscal et s'engage–t–il à faire toute la lumière sur cette question par l'entremise d'une enquête indépendante sous l'égide du vérificateur général et dont les conclusions seraient rendues publiques aussitôt le dépôt du rapport?

• (1135)

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministère est au courant du sondage. Il a prévu de rencontrer les représentants du syndicat le 11 mai. On avait établi cette date avant l'annonce d'aujourd'hui. Nous entendons aller de l'avant avec cette rencontre. Le sondage est un des points à l'ordre du jour.

Je le répète, on n'a formulé aucune allégation précise aujourd'hui.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Une étude effectuée récemment par l'Association des chirurgiens généraux a révélé que 23 000 personnes au Québec figurent sur les listes d'attente pour se faire opérer. La moitié d'entre elles attendent depuis plus de 18 mois. Ces listes ont doublé en longueur depuis 1985, et 626 de ces personnes sont des cancéreux devant être opérés d'urgence.

Compte tenu de cette situation, le premier ministre reconnaît–il que le système de soins de santé de notre pays est en train de se détériorer? La loi est désuète et il faut absolument y apporter des changements. Nous ne demandons pas plus d'argent.

Le premier ministre peut–il nous garantir que les paiements de transfert fédéraux seront au moins maintenus au niveau de 1992–1993 au chapitre des soins de santé, et qu'ils ne diminueront pas davantage?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, d'une part, le député nous dit qu'il ne veut pas que nous dépensions plus d'argent et, d'autre part, il signale que, d'un bout à l'autre du Canada, les provinces se butent à des difficultés.

La ministre de la Santé a rencontré les ministres provinciaux en février dernier. Elle doit les rencontrer de nouveau au cours des prochaines semaines pour discuter de questions précises, dans le but de garantir que tous les Canadiens ont accès gratuitement aux soins de santé.

Franchement, appliquer la suggestion du Parti réformiste d'annuler la Loi canadienne sur la santé équivaudrait à démolir tout ce que nous avons fait depuis 30 ans pour bâtir l'un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde. Nous n'allons pas faire une chose pareille.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, actuellement, nous n'avons pas le meilleur système de soins de santé du monde. Pourtant, nous devrions.

D'un côté, le gouvernement refuse aux provinces le droit d'administrer elles–mêmes leurs soins de santé en les forçant à se plier à la Loi canadienne sur les soins de santé, qui est désuète. D'un autre côté, il ne respecte pas son engagement, parce que, depuis 15 ans, il a diminué constamment le financement au titre de la santé.

Au nom de mes patients, je vous demande si vous allez donner, au Canada et aux Canadiens. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! Le député peut–il en venir à la question et s'adresser à la présidence?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le gouvernement peut–il promettre qu'il respectera ses anciens engagements et qu'il maintiendra le financement fédéral des soins de santé au niveau établi pour 1992–1993, plutôt que de le diminuer constamment?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis certainement pas d'accord avec l'affirmation du député au sujet de l'état des soins de santé au Canada.

Hier, j'ai eu la chance de discuter des réformes envisagées aux États–Unis, au chapitre de la santé, avec l'épouse du président. Celle–ci me demandait des conseils sur la façon d'instaurer un système qui refléterait le nôtre, ou qui serait comparable. Les Américains viennent chez nous pour étudier le fonctionnement d'un système efficace.

De toute évidence, le système doit être adapté aux nouvelles réalités.

[*Français*]

Nous étions très contents de constater l'acceptation, finalement, des sages–femmes par les médecins dans certaines provinces, y compris au Québec et en Ontario. Il est très important de faire des changements dans le système.

Dire seulement qu'on va modifier la Loi sur la santé au Canada, ce n'est pas la solution. La solution, c'est l'innovation, et c'est ce que nous cherchons à faire avec les provinces.

* * *

LE SANG CONTAMINÉ

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

La ministre de la Santé affirmait en cette Chambre, le 3 février dernier, le 23 mars dernier également et encore cette semaine, le 26 avril, que la demande de ressources financières supplémentaires pour la Commission Krever et pour la Société canadienne d'hémophilie était encore à l'étude au Conseil du Trésor.

Le ministre peut–il s'engager, devant cette Chambre, à donner une réponse claire, définitive et favorable dès maintenant concernant la demande de ressources financières additionnelles à la Commission Krever et à la Société canadienne d'hémophilie.

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, l'étude de la question est presque terminée. Je puis garantir au député que nous faisons tout pour la régler au plus tôt, vu son importance.

Je dois également ajouter que personne ne s'est fait refuser la possibilité de comparaître devant la commission et de présenter son point de vue.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, on comprend que le président du Conseil du Trésor soit plus pressé de faire un *show* avec les infrastructures que de s'occuper des vrais problèmes.

Je demande au président du Conseil du Trésor: Est–ce qu'il va attendre que les travaux de la commission soient terminés pour donner une réponse à la Société canadienne d'hémophilie? Qu'est–ce qui justifie un tel retard, alors que [illegible] de fonds additionnels demandés par le juge Krever permettrait à la commission d'exercer pleinement son mandat et de faire toute la lumière sur ce scandale?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le gouvernement a accordé des ressources considérables à la commission Krever. Celle–ci demande davantage. Un examen s'impose, mais nous tâchons de faire vite.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, personne ne s'est vu refuser la possibilité de comparaître devant la commission. Nous allons essayer de régler la question au plus tôt afin que la commission puisse poursuivre son travail et déposer son rapport.

* * *

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice.

Jason Gamache, de Courtney, en Colombie–Britannique, a été récemment condamné pour le meurtre au premier degré d'une enfant de six ans, Dawn Shaw. Les faits montrent que Gamache était un délinquant sexuel récidiviste qui n'était pas autorisé à s'approcher des enfants. Or, ni les autorités locales ni les voisins de Jason Gamache n'étaient au courant à cause des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants qui régissent la protection des renseignements personnels.

Le gouvernement a–t–il l'intention d'éliminer ces dispositions?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministre et le ministère de la Justice ont certes l'intention d'étudier cette importante question, et ils s'en occupent déjà.

Le ministre de la Justice a dit à la Chambre que lui et son ministère étudiaient la possibilité de créer un registre des agresseurs sexuels. Des mesures seront proposées à la Chambre dans un avenir pas trop lointain.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, le gouvernement est–il disposé à reconnaître que les droits des victimes doivent primer ceux des criminels ou croit–il que les droits des Jason Gamache de ce monde sont plus importants que ceux des Dawn Shaw?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nos enfants sont notre avenir. Le gouvernement accorde la plus haute importance aux enfants. Rien ne saurait être plus important que leur bien–être.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Pour justifier la vente controversée de Ginn Publishing à Paramount, le gouvernement a fait valoir les engagements précis qu'il a obtenus de Paramount afin que le Canada en retire un avantage net. Or, ces engagements ne seraient pas respectés. Les 140 membres de l'Association des éditeurs canadiens demandent au gouvernement de faire enquête sur le comportement de Paramount.

En retirant au distributeur canadien Distican un marché de près de deux millions de dollars pour le confier à une compagnie sous contrôle américain, plutôt que canadien, le ministre reconnaît–il que Paramount viole de façon flagrante l'entente prévue lors de la vente de Ginn?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, bien sûr que je suis informé, tout comme mon collègue le ministre de l'Industrie, de l'allégation qu'on vient d'entendre.

Il est bien sûr que lorsque des compagnies prennent des engagements, elles doivent les tenir, surtout si ces engagements sont pris vis–à–vis du gouvernement du Canada. C'est pourquoi, en consultation avec le ministre de l'Industrie, nous avons mis en marche une investigation pour obtenir les faits.

* * *

● (1145)

[*Traduction*]

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, lors d'une réunion récente de la Middlesex County Federation of Agriculture, on a dit craindre que le Canada ait abandonné l'idée d'améliorer l'indication du pays d'origine sur les étiquettes des produits agro–alimentaires. Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire.

Le Canada a–t–il conclu une entente avec les États–Unis et le Mexique, dans le cadre de l'ALENA, en matière d'étiquetage du pays d'origine sur les produits vendus au Canada? Le secrétaire parlementaire peut–il nous donner un échéancier quant à la mise en oeuvre de cette entente?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, nous avons déjà des règles obligeant les producteurs à indiquer le pays d'origine sur l'étiquette des produits qu'ils exportent au Canada et vendent au détail. Dans la plupart des provinces, d'autres dispositions exigent que les fruits et légumes vendus en vrac soient étiquetés comme produits venant du Canada ou d'un autre pays. Nous exigeons également que les produits réemballés au Canada portent une indication à cet égard et que la catégorie de qualité attribuée par le Canada y soit apposée.

Il n'y a eu aucun changement dans l'ALENA à cet égard et nous continuons de veiller à la sécurité et à ce que les consommateurs sachent d'où viennent les produits qu'ils achètent.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Dans une lettre datée du 15 novembre 1993, les autorités portuaires de Thunder Bay ont informé le ministre que le problème de la pénurie de wagons ne datait pas d'hier et qu'il était dû à la politique de dispersion du parc de wagons entre des produits et des routes ne répondant pas à son objet premier. Ce n'est là qu'un des quelques avertissements que le ministre a reçus.

Le ministre pourrait–il nous dire quelles mesures il a prises par suite de ces avertissements?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, au nom du ministre des Transports, je vais prendre note de la question du député et lui fournir une réponse dès que possible.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je voudrais savoir de plus ce que fait le gouvernement en ce qui concerne les frais de surestarie qui s'accumulent sur la côte ouest. Des ventes de grain et d'oléagineux ont été perdues. Le Japon est à la recherche d'un fournisseur sûr pour produire du canola l'an prochain.

Le gouvernement peut–il dire quelles mesures il a l'intention de prendre pour que le Canada continue d'être un fournisseur mondial de grain et d'oléagineux digne de confiance?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, le gouvernement et tous les ministères sont au courant de la situation actuelle de la manutention du grain dans l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture annoncera plus tard aujourd'hui que, dès son retour au pays, il réunira les principaux protagonistes de l'industrie de la manutention du grain dans l'Ouest canadien afin de régler cette question.

Les compagnies ferroviaires nous ont informés que dans les prochaines semaines elles allaient mettre plusieurs milliers d'autres wagons sur les rails, ce qu'elles ont d'ailleurs déjà commencé à faire. Nous avons l'intention de régler cette question pour mieux servir nos clients, comme nous l'avons fait dans le passé et comme nous continuerons de le faire dans l'avenir.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le 10 avril dernier, la ville de Montréal ainsi que les principaux intervenants du secteur du logement social et coopératif ont lancé un appel pressant au gouvernement du Québec et au gouvrnement fédéral pour la mise en place d'un programme non récurrent de 40 millions de dollars pour la rénovation de 1 000 logements par année dans la métropole.

Compte tenu du fait que le ministre des Affaires municipales du Québec accueille positivement ce programme, appelé «Résolution Montréal», le gouvernement fédéral est–il prêt à s'engager auprès du gouvernement du Québec et des Montréalais afin de répondre aux besoins urgents de la population?

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question. Le ministre a déjà rencontré ses homologues. Il les rencontrera d'ici peu. Il est en train de consulter afin de prendre des décisions pour voir quelle nouvelle initiative le gouvernement pourra entreprendre en coopération avec les provinces et les territoires. Évidemment, le projet qui a été mentionné en sera un qui sera considéré et considéré de façon très sérieuse.

• (1150)

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune mesure concrète prise, dans cette Chambre, depuis l'ouverture, concernant le logement social. La vice–première ministre ne convient–elle pas qu'en retardant indûment l'engagement des sommes nécessaires pour la mise en oeuvre de ce programme novateur, son gouvernement se dégage de toute responsabilité à l'égard des plus démunis de Montréal?

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, nous devons consulter les provinces, on nous demande de le faire. On a rencontré les ministres, on continuera de le faire. Et j'ai bien dit qu'on retient ce projet, on verra ce que les autres ministres proposent.

Dire que le gouvernement n'a rien fait dans le domaine du logement social n'est pas du tout vrai. On a au–delà de 559 000 unités à travers le Canada qui coûtent au gouvernement fédéral 2,1 millions de dollars annuellement. On dépensera 100 millions, répartis sur deux ans, pour la réparation de logements. Il y a plusieurs autres projets, je n'ai pas le temps de tous les mentionner. Il y a en plusieurs, même au Québec. J'aimerais bien que l'opposition admette qu'un grand effort a été fait. Un dernier point: le ministre a bien dit qu'avec les épargnes d'environ 100 millions de dollars, il y aura d'autres initiatives.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Dernièrement, les Américains ont adopté l'article XXVIII du GATT pour répliquer à ce qu'ils considéraient être des importations déloyales de blé dur canadien. En réalité, aux États–Unis, les prix du blé dur ont augmenté d'environ 90 p. 100 depuis un an, ce qui contredit tout à fait l'affirmation voulant que les importations de blé dur du Canada causent un préjudice à l'industrie américaine.

Le ministre peut–il expliquer les mesures de son gouvernement pour contester l'affirmation des Américains voulant que les importations de blé dur canadien nuisent à leurs agriculteurs?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, nous déplorons certainement le fait que les Américains aient réagi en appliquant l'article XXVIII, la semaine dernière. J'assure toutefois le député et l'industrie que la frontière ne s'en trouve pas fermée pour autant, mais que les négociations passent maintenant à une autre étape.

Nous allons continuer à négocier cette question avec les Américains aussi fermement que nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Plusieurs différends ont été réglés en notre faveur depuis 1990. Dans le secteur du blé, quatre décisions ont été rendues, et toutes étaient en notre faveur. À ce temps–ci de l'année, quand le score au hockey est de 4 à 0, on devine assez bien qui va gagner.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, comme le député l'a indiqué, quatre enquêtes ont déjà établi que la Commission canadienne du blé n'avait pas fixé des prix inéquitables. Malgré cela, nous sommes maintenant confrontés à des droits de douane de représailles dommageables entre les États–Unis et le Canada.

Le gouvernement est–il prêt à soutenir que ce ne sont pas les importations de blé dur du Canada qui sont la source de ces problèmes commerciaux, mais bien l'effet de distorsion du programme américain de subvention des exportations?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, nous avons clairement dit aux États–Unis que, s'ils allaient de l'avant et prenaient une mesure unilatérale à la fin des 90 jours, nous agirions de la même façon. Nous leur avons même indiqué certains des secteurs qui seraient visés.

Le député saura qu'il y a eu des présentations à cet égard hier aux audiences de la Commission américaine du commerce international, tenues à Washington, et je pense que nous devrions nous en réjouir.

Tous les commissaires sont américains, mais l'un d'entre eux a déclaré: «Nous n'avons reçu que deux documents du département américain; ce sont essentiellement des documents vides d'analyse et, dans un cas, j'ai eu du mal à comprendre où on voulait en venir.»

Nous pouvons être optimistes. Nous attendons la réponse et la conclusion du groupe spécial de la CCI en juillet prochain.

* * *

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Compte tenu que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sous la direction des Saint–Laurent, Pearson, Paul Martin père et Trudeau, le Canada a toujours fait figure de chef de file à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le mouvement de désarmement nucléaire et général conformément au droit international, le ministre des Affaires étrangères envisage–t–il d'intervenir dans le procès de l'Organisation mondiale de la santé qui est en instance devant la Cour internationale de justice, à La Haye, sur l'illégalité des armes nucléaires?

• (1155)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Je remercie le député de Vancouver Quadra de poser la question.

Il est vrai que le Canada a toujours été à l'avant–garde de la non–prolifération des armes. Nous pouvons nous vanter d'avoir étouffé la prolifération des armes nucléaires.

La question du député est très légitime. On me dit que le ministre des Affaires étrangères est en train de l'étudier et qu'il prendra une décision à cet égard en temps et lieu. Mais rien ne laisse supposer que le Canada va cesser de préconiser la non–prolifération et mettre fin à sa lutte contre les armes nucléaires.

* * *

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine et qui plus est, mon honorable voisin.

La Société des auteurs et compositeurs du Québec s'est présentée cette semaine devant la Commission du droit d'auteur afin de demander une majoration de 2 à 5 p. 100 des redevances accordées aux auteurs de chansons chaque fois que leurs oeuvres sont interprétées en spectacle.

Le ministre peut–il faire le point sur l'état de la révision législative en cours sur le droit d'auteur, à la fois dans son ministère et dans celui du ministre de l'Industrie, et indiquer à quel moment il entend déposer un projet de loi afin de moderniser les dispositions désuètes de l'actuelle législation?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que je considère la législation courante comme étant désuète. Je crois donc qu'il sera important d'y remédier en apportant les amendements nécessaires.

Les projets de changement sont à l'étude, non seulement à l'intérieur de mon ministère, mais en discussion avec les autres ministères considérés. Lorsque nous aurons atteint la fin de ce travail de rédaction, je serai heureux d'en faire part à la Chambre.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, je suis ravie de voir que mon voisin et moi–même sommes sur la même longueur d'ondes en ce qui a trait à la désuétude de certaines lois.

Le ministre de l'Industrie a fait connaître récemment la composition du Comité consultatif national sur l'autoroute de l'information. Or, on n'y voit aucun représentant de la communauté des créateurs et des auteurs–compositeurs.

Le ministre du Patrimoine peut–il nous indiquer s'il a l'intention de proposer à son collègue de l'Industrie de nommer un tel représentant au sein de ce comité?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je crois qu'il est du devoir du ministre de répondre aux questions qui relèvent de sa responsabilité.

Sur ce conseil consultatif, que j'ai créé pour conseiller mon ministère, siègent des représentants des industries culturelles. Ce que dit la députée n'est pas vrai. Certains Québécois très importants ont apporté beaucoup à l'industrie culturelle en général, tels que M. Chagnon de Vidéotron, qui a mis sur pied, dans la région de Chicoutimi, un projet–pilote qui sera très important lors de la création de l'autoroute électonique, ainsi que M. Bureau, l'ancien président du CRTC, et il y en a d'autres.

Il est très difficile de comprendre pourquoi la députée bloquiste pense que ces gens–là n'ont pas une compréhension des questions culturelles aussi.

* * *

[*Traduction*]

LE PERSONNEL DES MINISTRES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En novembre, le premier ministre a annoncé que le personnel des ministres serait limité à dix–neuf employés, ce qui permettrait de réaliser des économies de 10 millions de dollars. Pourtant, les médias rapportaient hier que, en réponse aux pressions venant de son caucus, le premier ministre allait bientôt permettre aux ministres d'embaucher plus de gens.

• (1200)

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre si cela est vrai?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Non, monsieur le Président, ce n'est pas vrai, sauf qu'on a prévu une exception à la règle pour l'embauchage d'étudiants pendant l'été.

Nous disions dans le livre rouge que nous allions réduire de quelque 10 millions de dollars les budgets des ministres. Non seulement nous avons tenu parole, mais nous avons même dépassé ce montant.

Je suis heureux de dire que, tout en réalisant ces économies, nous avons été capables de donner aux ministres la possibilité d'embaucher des étudiants pour aider ceux–ci à se préparer à entrer sur le marché du travail lorsqu'ils auront terminé leurs études.

J'espère que tous les députés approuvent cette initiative.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, nous approuvons effectivement cette initiative et toute initiative qui permet au gouvernement de réaliser des économies. Ce que nous craignions, c'est qu'une annonce soit faite plus tard cet été. Nous applaudissons à l'initiative du gouvernement et le félicitons d'avoir tenu parole pour ce qui est de limiter le nombre d'employés des ministres.

Le Président: Nous ferions peut–être mieux de passer à autre chose.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des institutions financières internationales.

Selon la *Gazette* de Montréal, l'économie du Canada progresse plus rapidement que celle des États–Unis. Selon ce journal, le Canada aurait enregistré un taux de croissance de 4 p. 100 au cours du dernier trimestre et cette croissance devrait se maintenir ce printemps, tandis que le taux de croissance aux États–Unis pendant la même période aurait été de 2,6 p. 100.

Quel est le rapport entre ces chiffres et les prévisions du taux de croissance économique contenues dans le budget du gouvernement?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je suis heureux que l'on me pose cette question, car elle me donne l'occasion de confirmer que ce sont là de bonnes nouvelles pour le Canada.

Nous avons entendu toute une série de bonnes nouvelles récemment. Le rendement de notre économie s'est amélioré et un certain nombre de prévisionnistes en ont fait état. Les chiffres sont nettement mieux que ceux que nous avons utilisés dans nos prévisions budgétaires. Ces bonnes nouvelles devraient réjouir tous les députés.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Hier, on m'a demandé d'étudier deux questions de privilège et un rappel au Règlement et de me prononcer. Je suis prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement. Je me prononcerai plus tard sur les questions privilège.

J'ai pu revoir les bleus et le hansard d'hier et vérifier les déclarations qui ont été faites dans le feu de l'action. À un moment donné, le ministre de l'Industrie a cité Shakespeare.

Moi qui suis un ancien enseignant, je ne saurais reprocher à quiconque de citer de grands auteurs et surtout Shakespeare, mais j'estime, après avoir étudié la question, que la citation a été utilisée dans un contexte tel qu'elle me paraît antiparlementaire.

J'invite le ministre de l'Industrie à revenir sur les mots qu'il a utilisés. Je lui demande de retirer les propos qu'il a tenus hier au sujet du député de Roberval et qui sont consignés à la page 3648 du hansard.

Le ministre de l'Industrie se trouve à la Chambre et je l'invite à se rétracter.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, par respect pour votre sagesse et vos fonctions, je retire ces propos et je vais m'abstenir désormais d'associer le député de Roberval à Shakespeare.

Le Président: J'accepte la rétractation. Je pense que l'affaire est réglée.

Il y a parfois des jours, comme hier, où les échanges sont très vifs. J'invite les députés faire preuve de la plus grande prudence dans le choix de leurs mots, qui sont nos armes, nos outils, dans les travaux de la Chambre. Je remercie le ministre de l'Industrie de sa rétractation. L'affaire est close.

• (1205)

Je communiquerai plus tard à la Chambre ma décision sur les deux questions de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PERMIS MINISTÉRIELS

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur les permis ministériels émis du 1er janvier au 31 décembre 1993.

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les sociétés par actions, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'assurance–chômage et certaines lois connexes.

Je dépose également un résumé du document et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 18e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le Budget des dépenses principal de la Chambre des communes.

Le comité a étudié ce budget et il en fait rapport sans propositions d'amendement.

[*Français*]

J'ai aussi l'honneur de présenter le 19e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 19e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE JOUR D'EXPRESSION NATIONALE DE SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES DU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C–244, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des autochtones du Canada.

—Monsieur le Président, étant donné que la plupart des Canadiens jugent souhaitable qu'on prévoie une journée pour reconnaître la contribution des premiers habitants du pays et cherchent très sérieusement à bien montrer qu'ils entendent rendre hommage aux cultures autochtones, le projet de loi vise simplement à ce que chaque année, le 21 juin soit un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des autochtones du Canada.

Je voudrais préciser, monsieur le Président, que cette journée ne serait pas un jour férié qu'il faudrait observer comme tel.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je propose: Que le dix–neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été déposé plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1210)

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau présenter à la Chambre une pétition demandant au Parlement d'interdire l'importation ou la vente de cartes de tueurs.

Il devrait être maintenant évident que le gouvernement doit prendre rapidement des mesures face à l'immense tollé que soulèvent ces cartes ignobles.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première est signée par 31 personnes, surtout de la ville de Calgary, qui demandent au gouvernement de modifier la législation canadienne afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs.

Je note avec satisfaction que le gouvernement a déposé un avant–projet de loi relativement à cette question.

[*Français*]

LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne un référendum national sur la question des deux langues officielles au Canada. Elle est signée par 36 électeurs, principalement de la ville de Calgary. À mon avis, le succès d'un tel référendum serait plus possible avec une politique plus basée sur le principe de territoire comme proposé par le Parti réformiste du Canada.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question no 17.

[*Texte*]

Question no 17—**M. Forseth:**

Au cours de 1992 et 1993, des ministères, organismes ou sociétés d'État ont–ils apporté une contribution financière au Fonds d'information et d'intervention juridiques et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quel a été le montant de cette contribution?

Initiatives ministérielles

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Les ministères de la Justice et du Développement des ressources humaines m'informent comme suit:

	Justice Canada	Développement des ressources humaines
1992–1993	9 395 $	232 248 $
1993–1994	Aucune	259 324

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Mifflin: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre des Transports, de l'amendement de M. Bouchard, et du sous-amendement de M. Harper (Simcoe-Centre).

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, avant que je ne sois interrompu pour la période des questions orales, je mentionnais que le politicologue Stanley Ryerson défendait, il y a une quinzaine d'années, l'idée que la fédération canadienne avait été créée en 1867, suite aux revendications de certains groupes d'intérêts. Vous me permettrez de le citer en cette Chambre.

Ainsi, «Macdonald et Galt représentaient les intérêts généraux des milieux d'affaires canadiens-anglais. Brown, pour sa part, était le porte-parole des milieux commerciaux et industriels de Toronto. Enfin, Cartier représentait l'aile conservatrice de la bourgeoisie canadienne-française et de l'Église. Les nouvelles structures politiques étaient conçues en fonction des intérêts économiques et politiques des groupes sociaux dominants».

Nos valeureux Pères de la Confédération étaient donc des banquiers, financiers et entrepreneurs canadiens qui faisaient des pressions sur le Parlement britannique, afin d'unir les colonies canadiennes, ce qui leur permettait d'élargir leurs marchés et de se prémunir contre la menace économique américaine. Le Canada lui-même aurait donc été formé par des lobbyistes et les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont contribué à perpétuer cette longue tradition de favoritisme. Les deux grands partis nationaux ont, depuis ce temps, toujours compté sur les grandes corporations pour financer leurs activités politiques.

La privatisation de l'aéroport Pearson nous prouve que rien n'a vraiment changé depuis les débuts de la Confédération, sinon le fait que les groupes d'intérêts ont une influence de plus en plus grande dans le processus décisionnel du gouvernement canadien.

• (1215)

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une société organisée autour d'un système de corruption parfaitement institutionnalisé. La voix du peuple résonne de moins en moins fort dans les couloirs du Parlement du Canada et le projet de loi C-22 ne fait rien pour l'amplifier. Au contraire, il rend le système encore plus accessible à la manipulation de groupes d'intérêts.

Les noms qui reviennent dans le dossier de la vente de l'aéroport Pearson illustrent bien comment fonctionne le système à Ottawa. Amis de Mulroney et organisateurs conservateurs, en voici: Otto Jelinek, ex-ministre conservateur; Don Matthews, ex-président du Parti conservateur; Bill Neville, ex-chef de Cabinet de Joe Clark; Hugh Riopelle, lobbyiste et ami de M. Mazankowski; Fred Doucet, ex-chef de Cabinet de Brian Mulroney; John Llegate, lobbyiste et ami de Michael Wilson; Pat MacAdam, lobbyiste et ami de M. Mulroney; Bill Fox, lobbyiste et ami de M. Mulroney; Harry Near, lobbyiste et militant conservateur; Scott Proudfoot, lobbyiste conservateur.

Si on va du côté des amis et organisateurs libéraux, on a: Herb Metcalfe, ex-organisateur de M. Chrétien; Leo Kolber, sénateur libéral.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je demanderais au député de bien vouloir reconnaître ceux et celles qui sont toujours à la Chambre par leur titre. Par exemple, si on parle de M. Chrétien, le très honorable premier ministre puisqu'on parle du gouvernement libéral. Je tiens à m'assurer que les traditions soient maintenues en votre présence ou en votre absence. Je sais que le député de Brome—Missisquoi en très peu de temps à la Chambre a acquis une grande expérience, je lui demande sa coopération.

M. Péloquin: Tous ces gens ont été impliqués de près ou de loin dans les tractations secrètes qui ont jusqu'ici entouré la vente de l'aéroport international Pearson de Toronto. Ces lobbyistes ont tenté de faire signer un mauvais contrat au gouvernement, et ils ont réussi grâce leurs contacts politiques. Celui-ci, pour les en remercier, songe à les compenser pour ne pas avoir mené leurs manigances à terme.

C'est exactement le genre de situation qui justifie le cynisme exprimé par la population envers les politiciens. Ne dit-on pas d'une promesse non tenue qu'il s'agit là d'une promesse de politicien? La crédibilité de tout le système parlementaire canadien est remise en cause. Le projet de loi C-22 contribuera certainement à alimenter l'ironie et le mépris démontrés à l'égard des politiciens. Dans le fond, la population ne devrait pas se surprendre de voir les libéraux agir de la même manière qu'ils l'ont fait chaque fois qu'ils ont eu le pouvoir à Ottawa.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat d'une extrême importance. Ce projet de loi veut faire en sorte qu'on évite d'aller de l'avant avec le *deal* conclu sous le gouvernement conservateur, mais il est également important, ce projet de loi concernant la crédibilité du gouvernement et l'intégrité du processus parlementaire.

Le point que j'aimerais aborder dans les quelques minutes qui viennent concerne l'aspect de la compensation. Lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi C–22, je me suis posé de sérieuses questions. Vous conviendrez avec moi, ainsi que tous ceux qui sont en cette Chambre, que lorsque les parlementaires légifèrent, ils se doivent de respecter certains principes pour faire en sorte que nos lois soient claires, que les textes soient le plus précis possible et également que les articles de loi soient cohérents entre eux.

• (1220)

À l'article 7 du projet de loi, en ce qui concerne les compensations, on y lit ceci:

> Aucune action ou autre procédure, au titre notamment de la restitution ou des dommages–intérêts fondés sur la responsabilité contractuelle ou délictuelle, ne peut être intentée ni contre sa Majesté, ni contre un ministre, un préposé. . .

Autrement dit, l'article 7 signifie qu'aucune compensation ne pourrait être versée en rapport avec la transaction de Pearson.

Quand on va à l'article 10, il y est dit:

> 10.(1) Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions qu'il estime indiquées.

Et on ajoute un peu plus loin, toujours à l'article 10:

> (3) Nulle entente ne peut être conclue en vertu du présent article plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Quand on met en parallèle ces deux articles, dans ma région, on dirait qu'«il y a une lacune dans le problème», puisque, d'un côté, on laisse entendre qu'on ne peut pas poursuivre le gouvernement pour des ententes ou des compensations éventuelles et, de l'autre, on dit que lui, le ministre, avec la bénédiction de Sa Majesté, pourra en arriver à des ententes, mais qu'on lui donne un mois après l'adoption du projet de loi pour conclure ces ententes.

À force de relire ces articles, j'ai quand même réussi à découvrir une certaine cohérence. Dans le fond, ce que le projet de loi nous dit en rapport avec les compensations, c'est qu'il y a un *deal*. Le *deal* est conclu. Il s'agit maintenant qu'on ait une façon d'aller de l'avant avec le *deal*. Il faut éviter deux ou trois pièges. Premièrement, il ne faut pas avoir l'air de verser de compensation, suivant l'article 7. Mieux que ça, on dit à nos interlocuteurs: «Ne vous en faites pas, vous n'aurez pas besoin de nous poursuivre, on va vous interdire de nous poursuivre. Donc, pas de problème, vous allez directement voir le ministre—suivant l'article 10—et vous concluez avec lui une entente qui n'a pas l'air de porter sur la transaction mais qui vous permet, dans le fond, d'arriver au même résultat.»

La raison pour laquelle je dis que, selon toute vraisemblance, le *deal* est déjà conclu, c'est cette spécification qui dit qu'il faut que l'entente soit réglée dans le mois qui suit l'adoption du projet de loi. Alors, il semble y avoir urgence en ce domaine, puisque le législateur qui, habituellement, ne parle pas pour ne rien dire, en arrive à cette conclusion que les ententes doivent être conclues dans un mois. Alors, c'est le point que je voulais souligner.

Je continue sur cette évidence, je dirais, d'entente qui existe, mais qu'on ne connaît pas. Comme mes collègues l'ont mentionné, dont mon collègue de Brome—Missisquoi qui vient tout juste de parler et d'autres qui l'ont dit et répété cette semaine, on sait que, dans le domaine du lobby, les lobbyistes sont de tous les partis et mangent à toutes les auges, que ce soit du côté du gouvernement libéral ou de l'ex–gouvernement conservateur. On ne fait simplement que changer de veston, puis on va rencontrer le ministre et on obtient les mêmes résultats.

• (1225)

Pendant la campagne électorale, tout le monde se souvient de ce fameux souper à 1 000 $ le couvert auquel M. Charles Bronfman, francophile émérite, à n'en pas douter, qui, en 1976, n'avait rien de mieux à dire au lendemain de la victoire du Parti québécois, qu'il allait déménager les Expos à l'extérieur du Québec, alors donc, M. Bronfman, qui assiste à ce petit souper à 1 000 $ le couvert se fait dire par le premier ministre qu'on mettra fin à l'entente prise pour privatiser l'aéroport Pearson.

Et le premier ministre se glorifiait, pendant la campagne électorale, en disant: «Monsieur Bronfman a payé 1 000 $ pour se faire dire que son entente n'était pas bonne.» Monsieur le Président, probablement que le souper a duré un peu plus longtemps que cette conversation, et sûrement que M. Bronfman avait obtenu des garanties pour la suite des événements.

Et il y a plusieurs personnes qui en arrivent à cette conclusion. Au premier chef, le président de la commission d'enquête, M. Robert Nixon, qui disait dans son rapport: «Mon examen m'a amené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je recommande donc de l'annuler.»

Également, je me permets de citer, toujours en rapport avec le fameux souper à 1 000 $ le couvert, le commentaire du journaliste André Pratte pendant la campagne électorale, journaliste du quotidien *La Presse*, qui disait: «Si un don de 1 000 $ permet de glisser quelques mots à l'oreille du chef ou du premier ministre potentiel, de quels privilèges jouissent les personnes qui donnent 5 000 $?»

Et que reçoit une entreprise comme le Canadien Pacifique, qui a versé 64 000 $ à chacun des partis l'an dernier? Il faut se poser ces questions, il faut savoir! Il y a un vieux dicton qui dit: «Dis–moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es.» Il faut connaître ces faits, il faut connaître ces liens.

C'est pourquoi il va sans dire que j'appuie l'amendement du Bloc québécois et le sous–amendement du Parti réformiste pour insister pour qu'il y ait une commission d'enquête. Car, monsieur le Président, il n'est pas tout de venir en cette Chambre légiférer. Même si on appuie l'objectif de la loi, qui est de mettre fin à ce contrat qui n'a aucun bon sens, il faut s'assurer que jamais plus le gouvernement ou les politiciens ne se retrouveront dans une situation semblable.

Et pour obtenir cette certitude, il faut connaître les faits. Pour connaître les faits, je dirais parce que nous avons devant nous le rapport de M. Nixon, qui a conduit une enquête en catimini et qui en arrive quand même à des conclusions très sérieuses, il est tout à fait justifié d'établir et de mettre sur pied une commission d'enquête. Je le répète, il ne faut pas que ce projet de loi permette de mettre fin à une démarche qui, à mon sens, révèle des faits troublants.

Alors, il faut connaître la vérité. La population qui nous a élus à travers le Canada et à travers le Québec veut savoir de quoi il en retourne. Il y va de la crédibilité du gouvernement et de l'ensemble des parlementaires, et c'est pourquoi il faut avoir cette commission d'enquête.

• (1230)

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–22 pour démontrer les effets indirects que peut avoir, sinon le projet de loi, sinon la privatisation, moins bien faite ou mal faite, d'un aéroport aussi important sur les citoyens de ma circonscription.

L'aéroport Pearson de Toronto est l'aéroport le plus important au Canada, avec près de 20 millions de passagers annuellement, soit près de 57 000 par jour. L'aéroport Pearson a des retombées économiques directes de près de 4 milliards de dollars par année pour l'économie de l'Ontario.

Avec un tel achalandage, avec un tel chiffre d'affaires, on considère l'aéroport Pearson, avec raison, comme un aéroport rentable, et même très rentable. Je suis très heureux d'une telle situation puisque dans un grand pays comme le nôtre où la péréquation est de rigueur afin de partager entre les citoyens, il est normal que les aéroports rentables du Sud permettent d'aider le fonctionnement des aéroports plus au nord.

La nécessité d'une commission d'enquête s'impose sur les transactions qui ont été faites et sur celles qui auraient pu être complétées afin de réaliser le potentiel financier réel de cet aéroport, qu'il soit vendu ou non à des intérêts privés, afin d'en mesurer exactement l'impact financier, afin que les bénéfices tirés de l'opération servent à financer le maintien et le développement des aéroports nordiques.

Le transport aérien du Nord constitue un élément de liaison vital, indispensable pour de nombreuses communautés entre elles, et de ces communautés du Nord avec le Sud. Elles sont trop fragiles et trop peu développées pour survivre à la libre concurrence sans pénaliser leurs citoyens dans leur sécurité et leur autonomie. Aussi, le cas de l'aéroport Pearson m'amène à parler de la politique de commercialisation que le gouvernement veut développer au Canada et au Québec. Comment ne pas voir, dans le cas de l'aéroport Pearson, et dans le projet de commercialisation du contrôle aérien canadien, une perte de services pour les gens en régions?

Il y a de cela quelque temps, le ministre des Transports annonçait que des études, accompagnées de futures consultations auprès des usagers, des syndicats et de groupes intéressés au système de la navigation aérienne au Canada, allaient être faites sur la commercialisation du contrôle aérien au Canada et au Québec.

Le Bloc québécois s'inquiète de la direction, et surtout du manque de visibilité qui entoure ce projet. Les informations qui nous parviennent sont des plus nébuleuses. Le Bloc québécois s'inquiète donc de connaître les vraies raisons qui motivent le gouvernement à transférer près de 6 000 emplois, dont 2 000 en contrôle aérien, vers une entité toujours de type inconnu.

Sera–t–il question d'une corporation de la Couronne, tout comme la Société canadienne des postes, ou bien d'une entreprise complètement privée?

D'ailleurs, le ministre prévoit–il nous informer de l'identité de ces compagnies, groupes commerciaux ou d'intérêt qui ont manifesté leur intérêt ou même déposé des appels d'offres visant le système ou des parties du système de navigation aérienne au Canada?

Il nous semble important que le public sache qui veut quoi et quelles sont les conditions qui entoureront la vente de ce système, si elle se fait. Nous ne voulons pas que se reproduise le scandale de la privatisation de l'aéroport Pearson.

La sécurité aérienne. S'il y a un secteur des transports où les décisions qui concernent la sécurité du public voyageur ne doivent pas être reléguées à l'entreprise privée, c'est bien la sécurité aérienne. Le gouvernement peut–il nous expliquer comment il fera pour forcer la nouvelle entreprise à donner des services de contrôle là où le besoin s'en fait sentir?

Le gouvernement forcera–t–il cette nouvelle compagnie, ou ces compagnies, à offrir un service de contrôle, même aux endroits où le trafic aérien n'est pas payant? Un exemple: si un aéroport où il y a par année des milliers de vols de petits avions qui ne rapportent pas beaucoup en frais d'atterrissage et que ce n'est pas viable économiquement, mais où la quantité de vols est telle que le risque des collisions aériennes est élevé, forcera–t–il cette ou ces nouvelles compagnies à offrir des services de contrôle, même si celles–ci y perdaient de l'argent? On n'est pas vraiment sûr.

Comment seront traitées les régions éloignées comme l'Abitibi ou la Côte–Nord, ou toute autre région nordique ou éloignée? Comment fera le gouvernement pour forcer cette nouvelle entité commerciale à surveiller le niveau et la qualité des services offerts?

• (1235)

On se souviendra de l'écrasement de Dryden où il a été démontré que Transports Canada avait eu de la difficulté à faire appliquer les lois et règlements. La preuve est faite que l'auto–réglementation ne fonctionne pas et est inacceptable, surtout en aviation. Comment le gouvernement fera–t–il pour faire appliquer la sécurité aérienne?

S'il existe un service qui est d'intérêt national, comme les Forces armées, comment le gouvernement peut–il envisager de transférer cette responsabilité—je parle du contrôle aérien—à des intérêts commerciaux?

Dans ce même ordre d'idées, le ministre peut–il nous informer où se dirige la protection du public voyageur alors qu'il étudie présentement la possibilité de cesser d'offrir la présence de pompiers permanents et professionnels dans les aéroports canadiens en région?

On se souvient très bien de la diminution de services qui a accompagné la transformation de Postes Canada en corporation de la Couronne. Dans les régions éloignées et isolées, le service postal a diminué de façon importante pour «sauver» des sous, au nom de la rentabilité. Est–ce que le gouvernement entend faire subir le même sort aux tours de contrôle et stations d'information sur les vols ainsi que pour les pompiers de ces aéroports en région? Se retrouvera–t–on avec des aéronefs qui seront contrôlés à distance à partir de Québec ou Montréal? La question pourrait se résumer à ceci: Est–ce que le gouvernement s'apprête à fermer les régions en y diminuant au minimum les services offerts?

D'ailleurs, le ministre peut–il expliquer pourquoi son gouvernement poursuit toujours son projet dit de «modernisation» du système de contrôle aérien en voulant toujours fermer treize tours de contrôle au Canada? Pourquoi le ministère veut–il fermer quatre tours de contrôle au Québec, soit 44 p. 100 du nombre total des tours au Québec? Faut–il rappeler au ministre que trois de ces quatre tours, comme par hasard, sont situées dans des régions périphériques, c'est–à–dire Val–d'Or, Sept–Îles et Baie–Comeau?

En plus de la sécurité aérienne, ce qui inquiète le plus notre parti, c'est le traitement dont seront l'objet les contrôleurs aériens et autres employés du SNA canadien, qui sont maintenant des fonctionnaires fédéraux. Le ministre peut–il expliquer comment seront protégés ces hommes et femmes qui ont donné 5, 10, 15, voire 20 ans de bons et loyaux services au peuple canadien? Va–t–il leur offrir la porte s'ils ne désirent pas rejoindre la nouvelle corporation ou compagnie privée? Le ministre a–t–il l'intention de leur offrir peut–être une clause «grand–père» qui leur permettrait de demeurer fonctionnaires fédéraux, même en travaillant au sein du nouveau système de contrôle canadien?

Le ministre est–il informé que plusieurs croient que les contrôleurs aériens de la nouvelle entité pourraient avoir le droit de faire la grève, droit qu'ils n'ont pas présentement? Le ministre peut–il confirmer ou infirmer cette rumeur et quelles sont les actions qu'il entend prendre pour mettre les choses au clair concernant ce service essentiel? Le gouvernement entend–il faire respecter l'ancienneté et les autres avantages que ces employés ont accumulés au sein du gouvernement canadien ou seront–ils à la merci de l'humeur des nouveaux dirigeants de cette compagnie?

Si le gouvernement poursuit ce projet de commercialisation du système de navigation aérienne canadienne, prévoit–il aussi forcer la nouvelle compagnie à respecter la Loi sur les langues officielles pour les services offerts, tant aux usagers qu'aux employés? Est–ce que les pilotes, qu'ils soient privés ou professionnels, pourront continuer à recevoir les services de contrôle dans la langue de leur choix? Est–ce que les employés bénéficieront des règles de travail actuelles, comme le droit de recevoir la formation et des communications en français là où la loi le permet?

Ceci, monsieur le Président, est pour souligner l'impact que peut avoir les pertes de revenus dans les régions du Sud, ce qui permettrait de subventionner et aider le travail dans les régions du Nord.

Tout projet de privatisation d'intérêt national, que ce soit le projet de l'aéroport Pearson ou le projet de commercialisation du service de contrôle aérien, devrait être étudié pour tenir compte de l'intérêt de tous et pour que les citoyens des régions nordiques ou en région soient traités avec équité.

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, j'aimerais profiter du débat sur le projet de loi C–22 pour démontrer jusqu'à quel point l'aéroport de Québec a été injustement traité jusqu'ici par le gouvernement fédéral, un traitement qui freine le développement de la grande région de Québec.

• (1240)

Ce qui me saute aux yeux, avec ce projet de loi, c'est le deux poids, deux mesures dont fait preuve le gouvernement libéral lorsque vient le temps de traiter des dossiers des aéroports de Toronto et de Québec. Quand il s'agit de Québec, on se traîne les pieds. Quand il s'agit de Toronto, le gouvernement libéral prend la technique du rouleau compresseur conduit à toute vitesse, sans prendre le temps d'aller au fond des choses, poussé probablement par les pressions des lobbyistes.

D'ailleurs, je commence à comprendre maintenant un peu mieux ce que voulaient dire certains candidats libéraux de la région de Québec lors de la dernière campagne électorale, lorsqu'ils parlaient des corridors du pouvoir. Ils voulaient sans doute dire les corridors utilisés pas les lobbyistes. Mais est–ce bien ce que la population veut, laisser le pouvoir d'influencer le gouvernement aux lobbyistes? Ou plutôt, la population ne souhaiterait–elle pas laisser à ses députés le soin de faire les représentations auprès de son gouvernement? Je pense que c'est cette deuxième option que souhaite la population.

Si c'était autre chose, il faudrait, du moins à Québec, penser à accélérer le projet de TGV pour raccourcir les délais ou encore améliorer l'aéroport de Québec, parce que les lobbyistes de Québec ont l'air d'être moins puissants que ceux qui sont autour de l'aéroport de Toronto.

Depuis longtemps, le gouvernement fédéral sait que les infrastructures de l'aéroport de Québec ne répondent plus aux besoins d'une région où est située la capitale de tous les Québécois. Le 23 juin 1993, à la veille de la fête nationale des Québécois, les représentants du gouvernement fédéral de l'époque, le gouvernement conservateur, accolait l'épithète «international» à l'aéroport Jean–Lesage de Québec par une grande cérémonie pour inaugurer une petite affiche. Sans minimiser l'impact promotionnel de ce nouveau statut, les projets d'agrandissement de l'aéroport Jean–Lesage continuent toujours de traîner sur le bureau du ministre responsable de ce dossier.

Ce n'est pas un simple panneau d'identification affichant l'étiquette «international» qui règlera les problèmes d'engorgement qui affligent l'aéroport de Québec. La zone internationale est actuellement si exiguë, que les problèmes d'engorgement

refont surface régulièrement, quand plusieurs vols nolisés internationaux amènent des centaines de passagers en même temps. On doit même retarder le débarquement des derniers arrivés pour éviter la confusion totale qui, trop souvent, résulte d'une telle situation.

La foire tourne même au cirque lorsque des centaines de passagers convergent vers l'unique carroussel à bagages de la zone internationale et vers le secteur des douanes. Comment peut–on espérer attirer des transporteurs internationaux d'importance quand, par exemple, une soi–disant courte escale à Québec, pour un vol Paris–Los Angeles, signifie une attente de plusieurs heures pour les passagers qui doivent prendre leur mal en patience, en attendant que ceux qui débarquent à Québec puissent enfin descendre et permettre que l'avion reprenne son vol?

Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que la région de Québec soit victime des nombreuses tentatives passées d'établissement de liaisons internationales que les compagnies se sont empressées d'abandonner.

Un autre point en faveur de l'agrandissement de l'aéroport est la candidature de Québec pour les Jeux olympiques d'hiver de 2002. Selon l'Association des gens de l'air du Québec, l'aéroport Jean–Lesage est trop petit pour accueillir les olympiques à l'aube du prochain millénaire, dans huit ans.

Les gens de l'air estiment même que l'image que la ville de Québec offrira aux étrangers, à cause de son aéroport de brousse, en sera une et je cite: «de république de bananes». En fait, dans notre région, on n'en revient pas du peu de correctifs apportés à l'aéroport, au cours des dernières années.

• (1245)

Je cite une fois de plus les propos du président des Gens de l'air rapportés dans un quotidien de Québec: «On a élargi la piste principale pour permettre au 747 d'atterrir. C'est bien beau, mais on n'a même pas tassé les lumières sur la piste, alors si l'appareil lourd dévie légèrement, c'est le système d'éclairage qui mange la claque, avec les ralentissements qui en résultent lors des réparations».

Un mémoire que les Gens de l'air ont fait parvenir aux responsables du plan de développement de l'aéroport de Québec et à la Corporation Québec 2002 relève quatre lacunes majeures à corriger rapidement. Premièrement, ce mémoire recommande qu'une piste parallèle à la piste principale, d'une longueur de moins de 4 000 pieds soit aménagée, ce qui permettrait de séparer le trafic lourd du léger, pour plus de sécurité et de rapidité.

Deuxièmement, le mémoire recommande, en outre, de développer un réseau de voies de circulation afin de permettre aux avions de quitter ou de rejoindre rapidement la piste principale pour réduire les périodes d'attentes. Troisièmement, il faut aussi élargir les rampes d'accès. Celles–ci sont de plus en plus congestionnées. Les passagers doivent franchir à pied, à l'extérieur, des distances importantes, une situation embarassante et même parfois dangereuse, surtout l'hiver.

Enfin, quatrièmement, les effectifs des douaniers doivent être augmentés. L'insuffisance du nombre de douaniers provoque des temps d'attente parfois longs et pénibles aux heures de pointe pour les passagers en provenance de l'étranger.

Je signale que ces recommandations ont été déposées le 8 décembre 1992. On attend toujours que les responsables fédéraux y donnent une réponse concrète, autre chose qu'une simple épithète, qualifiant d'international un aéroport qui en a le statut, mais pas les attributs. Il ne faut surtout pas commettre l'erreur de minimiser l'importance d'un aéroport adéquat pour les olympiques de 2002.

La ville de Salt Lake City sera certainement la rivale la plus redoutable de la ville de Québec. Or, Salt Lake City possède un aéroport véritablement international qui a tous les atouts susceptibles de séduire les membres chargés de la sélection des villes candidates.

D'ailleurs, le *Manuel de candidature à l'organisation des XIX^e Jeux olympiques d'hiver 2002* du Comité international olympique fait valoir au thème «transport», page 82, et je cite: «l'une des clés du succès des Jeux, les éditions précédentes le démontrent, est un système de transport performant». Le document poursuit plus loin qu'il est recommandé aux villes candidates de se concentrer sur trois points, dont non seulement le transport des personnes, mais également du matériel et des bagages, ainsi que des questions liées aux formalités douanières. Voilà qui plaide éloquemment en faveur de l'augmentation du nombre de douaniers et de nouveaux caroussels à bagages pour l'aéroport de Québec.

Bien sûr, la décision d'agrandir l'aéroport ne doit pas reposer uniquement sur l'éventualité de recevoir ou non les Jeux olympiques d'hiver de 2002. Il faut surtout penser aux besoins de la région de Québec, avant et après les jeux. Or, les chiffres dévoilés mercredi, ici en cette Chambre, par mon collègue de Louis–Hébert, démontrent la nécessité d'un agrandissement en regard de l'augmentation spectaculaire des vols transfrontaliers et internationaux de 1988 à 1992 enregistrée à l'aéroport de Québec.

Ainsi, selon les chiffres de Transport Canada, cités par le député de Louis–Hébert, les vols transfrontaliers et internationaux ont augmenté de 179 p. 100 à Québec. En comparaison, Halifax a enregistré une hausse de 12,5 p. 100, Winnipeg, 13 p. 100 et Calgary, 15 p. 100.

J'entends déjà les gens des banquettes ministérielles dire que des investissements ont déjà été faits pour améliorer la piste, dans le but d'accommoder des gros porteurs comme les Boeing 747. Il s'agit en fait d'une réfection tout à fait mineure de 7,5 millions de dollars, alors qu'un plan quinquennal d'immobilisations de 33,5 millions, annoncé en septembre 1990, comportait entre autres, la construction d'une nouvelle tour de contrôle.

• (1250)

Qu'en est–il maintenant de ce plan? Je crains que, comme d'habitude, ce gouvernement nous dise qu'on est en train de l'étudier, l'excuse type pour ne pas avouer encore une fois qu'on ne fera rien.

En fait, la réfection de la piste n'a servi qu'à engloutir des millions de dollars, seulement dans le but d'empêcher que les débris de gazon soufflés par les réacteurs des 747 ne reviennent sur la piste. Voilà! Ce sont là les améliorations apportées à l'aéroport de Québec!

Pourtant, cela fait des années que le milieu des affaires de la région de Québec souligne les carences de notre aéroport.

Le développement de notre région repose en bonne partie sur des entreprises technologiques ouvertes sur le monde et sur le tourisme. Québec a acquis une stature internationale après avoir été reconnue, seule ville canadienne d'ailleurs, Ville du patrimoine mondial par l'UNESCO. Sa vie culturelle, ses festivals, en font une destination de choix pour les touristes du monde entier. Mais notre développement risque d'être compromis parce qu'encore une fois, un gouvernement central déconnecté des besoins du milieu se traîne les pieds.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, j'ai le plaisir de prendre la parole à l'occasion du débat sur le projet de loi C–22, et à la suite de ceux–ci, d'apporter un éclairage sur ce projet de loi, un éclairage qui se doit absolument d'être fait, parce que, comme vous l'avez entendu dans tous les propos, il y a des zones grises, voire gris foncé, très foncé dans ce projet de loi.

Un des thèmes importants du livre rouge du gouvernement, véritable manifeste politique durant la campagne électorale du Parti libéral du Canada, est de remettre en cause l'influence démesurée et déterminante, en coulisse, des lobbies sur les politiques gouvernementales.

L'objectif visé est de refaire l'image de ce même gouvernement, afin que la population reprenne confiance en son élite politique, que la vie démocratique connaisse un renouveau sans précédent. Il est écrit dans la bible libérale, et je cite: «Nous rédigerons un code de déontologie à l'intention des ministres, des sénateurs, des députés, des personnels politiques et des fonctionnaires pour bien encadrer leurs rapports avec les groupes de pression.»

En somme, l'un des mots clés de la campagne électorale des libéraux fut celui de la transparence. Cependant, la réalité est tout autre. Elle témoigne plutôt de l'opportunisme éhonté de ce parti, de sa soif de pouvoir ayant comme objectif la consolidation de l'establishment politique et financier au Canada.

Ainsi, dans le cadre des tentatives de privatisation de l'aéroport Pearson de Toronto, voici une série de faits troublants faisant en sorte qu'il faille sérieusement remettre en question la transparence du gouvernement libéral ainsi que du gouvernement précédent.

Le projet de loi C–22 est l'occasion unique pour le Bloc québécois de faire la lumière sur l'ensemble des lobbyistes qui sont les vrais dirigeants au sein des vieux partis, une zone d'ombre de la politique canadienne, monsieur le Président.

Au printemps 1987, le gouvernement fédéral, en publiant sa politique relative au cadre de gestion des aéroports du Canada, manifeste la volonté que cette gestion soit remise entre les mains de l'administration locale. Il est question des gouvernements provinciaux, des municipalités, ou commissions homologuées par une législation fédérale ou provinciale. On veut que Transport Canada assure l'existence d'un réseau aéroportuaire sécuritaire et efficace. Un rôle qui peut être maintenu grâce à une réglementation et à un appui financier adéquats, sans que Transport Canada ne soit propriétaire d'un aéroport.

À l'été de la même année, le gouvernement conservateur désigne Claridge Properties Inc. pour construire et exploiter l'aérogare 3 de Pearson. Dès lors, un statut de monopole est accordé à ce consortium, propriété de Charles Bronfman. Dans la première moitié des années 1990, ce dernier, avec l'aide du Parti conservateur, risque de devenir le gestionnaire unique des trois aérogares de l'aéroport. Pas plus d'un mois après son triomphe au Canada anglais en novembre dernier, le premier ministre du Canada, dans un esprit tout à fait contraire à la transparence, demande à un ancien ministre libéral ontarien, M. Nixon, de mener une enquête à huis clos, et on dit à huis clos, sur ce monopole qui s'apprête à prendre forme. Vous savez que le huis clos est l'inverse de la transparence, mais c'est quand même la façon de procéder de ces vieux partis. Il est écrit dans le rapport Nixon, et je cite:

> L'aérogare 3 sera louée à des intérêts privés et exploités par eux–ci pendant encore 57 ans. Envisager la privatisation des deux autres aérogares serait, à mon avis, contraire à l'intérêt public.

• (1255)

En contradiction flagrante avec ces propos politiques, en mars 1992, le gouvernement demande officiellement des propositions pour la privatisation des aérogares 1 et 2 de Pearson. La période pour présenter des soumissions est fixée à 90 jours. Ce délai est anormal, puisqu'il ne s'agit pas d'un appel d'offres standard; il s'agit d'un contrat d'une très longue durée—rappelons–nous, 57 ans—et d'une grande complexité. Or, pourquoi restreindre autant cette période, sinon que de favoriser les entreprises qui ont déjà manifesté un certain intérêt, dont Claridge Properties Inc. et Paxport qui avaient déjà présenté un plan de privatisation en 1989.

Expliquons Paxport. Paxport est un consortium contrôlé à 40 p. 100 par le groupe Don Matthews, un groupe lié au Parti progressiste–conservateur et au Parti libéral. M. Matthews fut président de la campagne d'investiture de Brian Mulroney et président du Parti conservateur. Lors de la soumission de Paxport, dans le cadre de l'offre du gouvernement pour privatiser les aérogares 1 et 2 de Pearson, son président était Ray Hession, ex–sous–ministre de l'Industrie et haut fonctionnaire à Approvisionnement et Services, là où les contrats sont octroyés. Donc, tout ce qu'il y avait d'important était relié aux gouvernements libéraux précédents. Or, le président de Paxport Inc. engage lui–même la batterie de lobbyistes qui travailleront sur la privatisation pour le compte de la compagnie. Il quitte la présidence en 1992, lorsque l'acceptation de la soumission de Paxport est confirmée par le gouvernement. Mission accomplie.

En février 1993, arrive la fusion de Paxport et Claridge Properties Inc. sous le nom de T1T2 Ltd. Partnership. Un des motifs qui avaient justifié le choix de Paxport était le fait qu'il y aurait

une saine concurrence entre le gestionnaire des aérogares 1 et 2, Paxport, et celui de l'aérogare 3, Claridge. La fusion des deux compagnies fait donc en sorte d'éliminer complètement la prétention d'une saine concurrence. D'autant plus que Claridge a réussi à mettre la main sur 66 p. 100 du consortium. Nous sommes donc en présence d'un monopole.

Claridge Properties Inc. est un groupe étroitement lié au Parti libéral du Canada. Ainsi, Léo Kolber, sénateur, administrateur de Claridge au moment de la signature des accords, est le même personnage qui a reçu à sa résidence de Westmont, dans le cadre d'un souper–bénéfice pour le Parti libéral à 1 000 $ le couvert, le premier ministre actuel à titre d'invité d'honneur. Vous comprendrez donc et vous vous souviendrez pourquoi on a tenté de cacher ce souper–bénéfice.

Herb Metcalfe, ancien organisateur de l'actuel premier ministre, est un lobbyiste du groupe Capital Hill et représentant de Claridge Properties. Ramsay Withers, ancien sous–ministre des Transports, est en poste au moment où le processus d'appel d'offres concernant le terminal 3 de l'aéroport Pearson est un lobbyiste libéral ayant des liens profonds avec l'actuel premier ministre.

À la lumière de ces faits, il faut donc se poser de sérieuses questions sur la nature de ce gouvernement et de ses liens avec l'establishment financier de Toronto. Quelle transparence! Quelle éthique! Soyons sérieux, il est ici plutôt question d'obscurité, de favoritisme à l'égard d'un certain capital financier au détriment des intérêts des payeurs de taxes, particulièrement ceux de la classe moyenne, toujours plus attaquée par le gouvernement et des plus démunis de cette société. Le Parti libéral du Canada a toujours partagé sa couche avec l'establishment financier. Disons–le clairement.

Le 7 octobre 1993 était signé l'accord juridique sur la privatisation des aérogares 1 et 2. Or, au mois de mai précédent l'accord, Claridge Properties a pris le contrôle de T1 T2 Partnership Inc. L'accord d'octobre s'est donc effectué entre le gouvernement et Pearson Development Corporation.

• (1300)

Mais qui est Pearson Development, si ce n'est ce consortium, qui regroupe les activités des trois terminaux de l'aéroport Pearson, puisqu'il est contrôlé à 66 p. 100 par Claridge Properties qui est le maître d'oeuvre de l'aérogare 3, dont les actionnaires majoritaires se retrouvent chez Paxport. Ce groupe est celui qui obtient le contrat de privatisation des aérogares 1 et 2 de Pearson, au mois de décembre 1992. Quel transparence, encore une fois, et quelle éthique! Le moins que l'on puisse dire, c'est que le dossier de l'aéroport Pearson n'est qu'une prise de contrôle d'un monopole éhonté de la part d'une puissance financière amie d'un régime politique, soi–disant démocratique.

Que ce régime politique canadien soit conservateur ou libéral, nous le voyons bien, c'est du pareil au même. Aujourd'hui plus que jamais, il devient de plus en plus évident que de puissants intérêts financiers, pour parvenir à leurs fins, placent à la tête du régime politique canadien un ami qui, à n'importe quel prix, veut obtenir le pouvoir, au mépris de la plus élémentaire règle de transparence et d'éthique.

Étant donné les circonstances troublantes qui ont entouré la négociation et la conclusion de l'accord de 1993. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais la période de dix minutes allouée au député est expirée. Nous devons poursuivre le débat.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Ne puis–je conclure?

Le président suppléant (M. Kilger): Je laisse cela à la discrétion de vos collègues. S'ils accordent le consentement unanime, je n'y ai pas d'objection.

Y a–t–il consentement unanime pour laisser le député de Richmond—Wolfe terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ce gouvernement n'a d'autre choix, parce que sa crédibilité est curieusement mise en jeu, que de confirmer qu'il faut qu'une commission d'enquête se penche sur ce dossier au plus tôt. Il nous faut une enquête.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, la plupart de mes collègues du Bloc québécois qui ont pris la parole jusqu'ici, lors de l'étude du projet de loi C–22, l'ont fait sous l'angle de la transparence gouvernementale, et tous en arrivent, avec des déductions d'évidence, à demander une enquête royale sur la question de la privatisation de l'aéroport Pearson.

Mon collègue de Brome—Missisquoi a bien fait ressortir dans l'allocution qu'il vient juste de prononcer le nombre d'amis du régime, autant conservateurs que libéraux, qui ont été impliqués ou qui ont trempé dans ce dossier qui représente des millions de dollars.

Mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead a fait ressortir comment la loi qui nous est proposée aujourd'hui avait été faite. L'article 7 interdit aux compagnies qui auraient des doléances vis–à–vis du gouvernement de poursuivre celui–ci. L'article 10, par contre, ouvre directement la porte au ministre pour régler en catimini les petits montants pour lesquels les gens pourraient avoir des revendications à faire.

D'ailleurs, le rapport Nixon, commandé par le premier ministre, va dans le même sens. J'aimerais ici en lire la conclusion:

> Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je vous recommande donc de l'annuler.

Avant cette conclusion–là, M. Nixon avait ajouté ceci: «La non–divulgation de l'identité complète des parties à cet accord et d'autres importantes dispositions du contrat éveillent inévitablement la méfiance du public.»

À mon avis, quand le gouvernement du Canada propose de privatiser un bien public, la transparence devrait être de mise et le public devrait avoir le droit de connaître tous les détails de l'accord. C'est pourquoi, dans l'ensemble, nous demandons une enquête sur ce sujet.

J'aimerais également citer les paroles qui ont été rapportées dans les journaux par mon collègue de York–Sud—Weston, qui siège de l'autre côté de la Chambre. Ses paroles sont rapportées dans *The Ottawa Citizen* du 26 novembre 1993, et je cite:

[*Traduction*]

«Je n'ai pas passé les neuf dernières années à Ottawa à critiquer les pratiques louches des conservateurs pour accepter que la même chose se produise dans notre parti ou que ce dernier ferme les yeux là–dessus.»

[*Français*]

D'autres paroles furent également enregistrées au *Globe and Mail*, où il disait tout simplement ceci:

[*Traduction*]

«On verra vraiment à ce moment–là à quel point M. Chrétien était sérieux lorsqu'il a parlé de redonner au gouvernement son intégrité et je suis tout à fait persuadé qu'il va annuler cette transaction».

• (1305)

[*Français*]

Bien sûr, on se présente à «Kill the deal» aujourd'hui. Cependant, dans les circonstances, donner au ministre des Transports le pouvoir discrétionnaire de rembourser les gens qui ont trempé là–dedans en catimini équivaudrait, dans les faits, à mettre le lapin en charge de la salade et le Bloc, bien sûr, s'y refuse.

Mais pourquoi en premier lieu, monsieur le Président, a–t–on cherché à privatiser l'aéroport Pearson? Tout simplement parce que l'aéroport Pearson est un aéroport rentable. C'est d'ailleurs l'un des très rares aéroports, sinon le seul, rentable au Canada. Pourquoi est–il rentable? Parce qu'on s'est arrangé pour qu'il le soit.

On a construit Mirabel, il y a quelques années, pour désengorger l'aéroport de Montréal, où il y avait un fort volume de vols internationaux. Quelques mois à peine après la construction de Mirabel, on a cessé l'interdiction qui existait à ce moment–là pour les vols internationaux d'atterrir à Toronto sans desservir Mirabel, si bien qu'après cela, tous les vols internationaux ont pu directement atterrir à Toronto sans desservir Mirabel.

Qu'est–ce qu'on a fait dans ces conditions–là? On a tué Mirabel et on a augmenté le volume des avions internationaux qui atterrissent à Toronto. C'est ce qui se passe aujourd'hui, Mirabel est un gros éléphant blanc et on se prépare à agrandir l'aéroport Pearson à coups de millions de dollars, dont plusieurs seront payés par les Québécois.

On a fait la même chose, bien sûr, avec le port de Montréal, en construisant la Voie maritime du Saint–Laurent. Au fil des ans, la construction de la Voie maritime du Saint–Laurent a transporté les bateaux qui passaient devant Montréal jusqu'au port de Toronto. Le port de Montréal est en train de mourir aujourd'hui, celui de Toronto est florissant.

On a fait la même chose, bien sûr, lors de l'établissement de la ligne Borden. On se souviendra que cette ligne a été établie suite à une commission qui avait été mise en place, la Commission Borden, à laquelle ne siégaient d'ailleurs aucun Québécois à l'époque. Et les conditions de cette commission ont fait que toute la pétrochimie de l'Est de Montréal a été transférée de Montréal vers Sarnia.

On se souviendra également du pacte de l'automobile, un pacte qui a eu lieu avec les Américains et qui prouve hors de tout doute, d'ailleurs, qu'un petit pays comme le Canada, vis–à–vis un grand géant comme les Américains, peut très bien faire des «deals», et qui tiennent, sauf que le «deal» s'est fait au profit de l'Ontario. Il n'y a jamais eu de retombées au Québec là–dessus.

Quelle est la logique derrière cela? La logique derrière cela est que l'Ontario est le coeur économique du Canada et on veut qu'il le soit. C'est dans la logique canadienne de penser comme ça. On concentre en Ontario toute l'activité économique. Malheureusement, cette concentration–là se fait au détriment du Québec et dans les quatre points que je viens de nommer, on parle de milliers d'emplois qui ont été perdus pour le Québec.

Une fois que l'attraction internationale de Toronto, de l'Ontario est créée, toutes les compagnies internationales qui décident de s'établir au Canada suivent la même logique que toutes les compagnies suivent, la logique qui dit: «*If you want to make business, go where the business is*». Elles s'en vont toutes à Toronto ou en Ontario de façon générale, parce que c'est là que les affaires se passent.

Dans la même veine, une fois que cette attraction–là est devenue extrêmement forte, elle draine même les propres compagnies du Québec. Que l'on pense à Cadbury, Black and Decker, Électrolux, aux Soupes Habitant, qui sont toutes des compagnies qui ont quitté le Québec, parce qu'il y avait de meilleures affaires à réaliser à Toronto. Bien sûr, on se retrouve dans ces conditions avec un déplacement de l'activité économique continu, des centaines de milliers d'emplois perdus pour le Québec. Au moment où on se parle, les médias parlent de 790 000 assistés sociaux au Québec, de 400 000 chômeurs. Et les médias—j'en écoutais encore ce matin—nous parlent de relance économique.

Il n'y a pas de relance économique, monsieur le Président, c'est de la bouillie pour les chats. Le premier ministre du Canada, dans ces circonstances, pour ne pas admettre le phénomène que je viens de décrire, se doit de trouver un coupable. Bien sûr, le coupable est toujours trouvé—et on l'a vu dernièrement en Chambre—ce sont les chômeurs, ce sont les assistés sociaux, c'est leur faute.

Alors, on les accuse officiellement d'être des buveurs de bière affalés devant leur télévision après qu'on leur ait enlevé tous leurs emplois. Malheureusement, tous ces gens–là sont effectivement des gens qui cherchent de l'emploi. Étant donné que ça a répondu très fort, le premier ministre essaie de trouver d'autres raisons pour lesquelles ça irait mal, alors que le phénomène de dispersion économique du Québec vers l'Ontario est clair, maintenant il vient qualifier toutes les revendications légitimes et historiques du Québec de caprices.

J'aimerais faire une petite remarque là–dessus. Tous les premiers ministres du Québec, peu importe le parti politique et depuis aussi longtemps que je me souvienne—je ne suis pas très vieux mais je m'en souviens quand même—ont toujours dit la même chose.

Au milieu des années 1950, Maurice Duplessis nous disait: «Rendez–moi mon butin» et il ne disait pas ça par caprice, il disait cela parce qu'il était convaincu qu'on se faisait flouer par Ottawa.

• (1310)

Au début des années 1960, Jean Lesage nous disait: «Maîtres chez nous» et il ne disait pas cela par caprice; il le disait tout simplement parce qu'il était convaincu que nous n'étions pas maîtres chez nous et qu'Ottawa décidait toujours tout.

Quelques années plus tard, Daniel Johnson nous disait: «Égalité ou indépendance» et il ne le disait pas par caprice non plus, mais tout simplement parce qu'au Canada, tel que c'est actuellement, nous ne sommes pas égaux. Nous vivons une situation de dominants dominés où Ottawa finit toujours par décider de ce qui va se passer chez nous.

Quelques années plus tard, bien sûr, René Lévesque dira, quant à lui: «Faisons la souveraineté du Québec». Ce n'était pas par caprice là non plus. C'est qu'il pensait que c'était la seule solution pour être enfin définitivement maîtres chez nous.

La Commission Bélanger–Campeau a dit la même chose en disant, tout simplement, à la fin de sa commission: «Ou bien on révise complètement le fédéralisme canadien pour donner sa juste part au Québec, ou bien on fait la souveraineté du Québec». Ce n'était pas un caprice non plus. C'était le consensus évident de tous les Québécois qui sont passés là.

Vous me dites qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président, mais j'en aurais encore beaucoup à dire. Quand nous disons par exemple que nous ne voulons pas que nos champs de juridiction en formation professionnelle soient envahis, ce n'est pas un caprice non plus, c'est à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

L'honorable premier ministre nous dit aussi qu'il y aura désastre si les séparatistes—enfin ce sont les mots qu'il emploie—sont élus. Je lui rappelle que Moody's, qui ne regroupe pas de méchants séparatistes, vient de lui rappeler que ce qui cloche au Canada, c'est la dette et non pas la situation politique. En 1980, les libéraux ont pris le Canada avec une dette de 80 millions de dollars pour la monter à 200 millions ou presque. Les Conservateurs l'ont fait grimper de 200 millions à 500 millions de dollars. Puis le Parti libéral, qui reprend aujourd'hui le pouvoir, nous garantit qu'elle sera à 600 millions.

Alors, on n'a pas à se demander bien longtemps pourquoi nos banquiers sont nerveux. Ce n'est pas à cause des méchants séparatistes, c'est parce qu'on leur doit beaucoup d'argent. Est–ce que je peux terminer?

Le président suppléant (M. Kilger): Si je me rappelle bien, hier, on m'avait posé la question à savoir si je permettais à quelqu'un de parler plus longtemps, si cela priverait un autre député de son temps de parole. On doit terminer nos travaux aujourd'hui à 13h30. Je laisse à vos collègues le soin de déterminer s'ils vous permettent de conclure brièvement.

Est–ce qu'il y a consentement unanime afin que le député puisse terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Pomerleau: Afin d'être bref, monsieur le Président, je vais en omettre un petit bout. Disons tout simplement que dans le dossier de l'aéroport Pearson, nous demandons une enquête royale sur la question. Il est évident, d'après tous les faits qu'on a établis ici, qu'il y a eu magouillage dans ce dossier–là. On ne veut pas qu'il y ait des tractations qui se fassent hors des éléments de cette Chambre. On veut que, s'il y a des éléments qui doivent être portés devant le public, qu'ils le soient ici, devant cette Chambre, pour que les gens puissent avoir une bonne idée de ce dossier–là.

Le président suppléant (M. Kilger): Je désire remercier le député de sa coopération. Nous reprenons le débat avec le député de Jonquière.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, à la toute fin de son deuxième mandat et en pleine campagne électorale, le dernier gouvernement conservateur privatisait les aérogares 1 et 2 de Pearson à Toronto, en signant une entente avec la compagnie T1T2 Limited Partnership. Suite à la défaite des conservateurs, le 25 octobre, le Parti libéral est porté au pouvoir et entend annuler cette entente, comme il l'avait promis durant la campagne électorale.

Le 28 octobre, le premier ministre a mandaté M. Robert Nixon, ancien trésorier d'un gouvernement libéral de l'Ontario, pour enquêter sur cet accord très controversé. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui fait suite aux recommandations de M. Nixon qui propose l'annulation de l'accord de privatisation signé entre le gouvernement fédéral et le consortium T1T2 Limited Partnership.

Rappelons que les principaux actionnaires de cette compagnie sont le richissime Charles Bronfman et M. Don Mathews, ancien président de la campagne d'investiture de M. Brian Mulroney en 1983, et ex–président de la campagne de financement pour le Parti conservateur.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et des nombreux faits troublants entourant cette entente, et compte tenu aussi des conclusions du rapport Nixon, une simple annulation du contrat ne suffit guère pour éclairer le public qui exige davantage de la part du gouvernement.

Le public s'attend en effet à ce qu'on fasse la lumière sur le rôle qu'ont joué les groupes de pression, c'est–à–dire les lobbies, dans toute cette affaire. D'après le rapport Nixon, les lobbyistes auraient exercé des pressions très fortes sur le personnel politique conservateur de même que sur des hauts fonctionnaires de l'appareil gouvernemental.

• (1315)

Monsieur Nixon affirme que les lobbys, par leurs agissements, ont amené le gouvernement à prendre des décisions douteuses. Il note, et je cite: «Les groupes de pression, cela ne fait aucun doute, ont joué un rôle déterminant en vue d'infléchir les décisions prises à ce moment–là, débordant largement le principe acceptable de la consultation». Il ajoute, en ce qui a trait à

l'influence des lobbyistes sur les fonctionnaires du gouvernement, et je le cite encore: «Lorsque les bureaucrates supérieurs qui représentent le gouvernement du Canada dans des négociations estiment que ces groupes influencent leurs actes et leurs décisions au point où ceux–ci l'ont fait dans cette affaire, le rôle de ces groupes dépasse, à mon avis, les limites permises». Les limites permises ont été dépassées dans l'affaire de l'aéroport Pearson. De telles affirmations ne peuvent rester sans suite.

Il paraît évident qu'un lobbying excessif aurait été exercé auprès de politiciens conservateurs et de hauts fonctionnaires fédéraux pour influencer leurs décisions. Il paraît évident que l'intégrité et l'impartialité de la fonction publique est questionnée par les révélations de l'enquête menée par M. Nixon. Dans ces circonstances, le gouvernement ne peut fermer les yeux sur cette affaire et se contenter d'annuler le contrat de privatisation de l'aéroport Pearson, en fournissant en cachette une compensation financière à ceux qui auraient encouru des pertes d'argent, comme il a l'intention de le faire par le projet de loi que nous étudions.

Il faut créer une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur cette transaction douteuse qui, à mesure que les faits sont connus, prend de plus en plus l'allure d'un scandale politico–financier. Les Québécois et les Canadiens doivent être éclairés sur le rôle attribué par les médias à MM. Bill Box, Pat MacAdam, Fred Doucet, Harry Near, Hugh Riopelle, Garry Ouellette, lobbyistes liés au Parti conservateur, anciens hauts fonctionnaires ou membres du personnel politique du parti de M. Mulroney. Nous pourrions ajouter à cette liste M. Ramsey Withers, lobbyiste libéral, ancien sous–ministre des Transports et M. Ray Hession, ancien sous–ministre de l'Industrie et haut fonctionnaire au ministère de l'Approvisionnement et des Services durant les années Trudeau.

Une commission d'enquête pourra vraiment faire toute la lumière sur cette affaire et sur le rôle que ces personnages ont joué. Si rien de répréhensible ne s'est passé, nous l'apprendrons avec plaisir. Ce n'est pas tout, car le gouvernement libéral doit tirer des leçons de cette affaire et profiter de l'occasion pour procéder à une révision en profondeur de la loi concernant les lobbyistes au Canada.

Dans une société libre et démocratique comme la nôtre, où les citoyens ont le droit de s'exprimer et de faire valoir leurs points de vue, le lobbying fait partie du processus décisionnel. Autant les citoyens que les groupes organisés peuvent influencer les décisions du gouvernement quand ils estiment que c'est de l'intérêt public de le faire. Aux États–Unis, le lobbying est une pratique institutionnalisée, ancrée dans les moeurs politiques et bien réglementé. Pour prévenir l'influence indue des groupes de pression sur l'appareil étatique, il est essentiel que leurs activités soient encadrées par une loi plus sévère que celle que nous avons présentement au Canada. Celle–ci a été complètement inefficace dans l'affaire de l'aéroport Pearson.

La présente Loi sur l'enregistrement des lobbyistes identifie deux catégories de groupes de pression: les lobbyistes professionnels qui, en vertu de contrats avec des tiers, font des démarches auprès des hommes politiques et des fonctionnaires pour les influencer; et les autres lobbyistes qui, dans le cadre de leurs fonctions, peuvent être amenés à s'adresser à des fonctionnaires fédéraux ou des hommes politiques et des fonctionnaires pour faire valoir leurs intérêts. Ce sont, par exemple, des organisations syndicales, des associations professionnelles qui sollicitent l'appui du gouvernement dans un cadre législatif particulier.

En ce qui a trait à la divulgation de leurs activités, les lobbyistes professionnels doivent actuellement indiquer le nom de leur employeur, le nom et l'adresse de leurs clients et l'objet des communications envisagées, tandis que ceux de la deuxième catégorie ne doivent fournir que leur nom et celui de l'organisme pour lequel ils travaillent.

Je crois, à l'instar du rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, que tous les groupes de pression, peu importe la catégorie, doivent être soumis au même régime de divulgation. Étant donné que les objectifs des groupes de pression visent essentiellement à influencer les décisions du gouvernement, il me paraît normal qu'ils soient contraints de suivre les mêmes règles.

• (1320)

En somme, il est grand temps que tous les lobbyistes soient forcés de divulguer la nature et l'objet de leurs activités auprès des instances gouvernementales, de même que les avantages financiers reçus en échange de leurs services.

Bien plus, monsieur le Président, nous devons protéger les hauts fonctionnaires de l'État contre les agissements de groupes de pression.

En effet, le Rapport Nixon nous apprend aussi que plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement ont fait l'objet de pressions considérables par des lobbyistes dans le but d'influencer leurs décisions dans le dossier de la privatisation de l'aéroport. Il souligne même, et je cite: «Les pressions qui entourent ce dossier ont entraîné la réaffectation de plusieurs fonctionnaires et en ont poussé d'autres à faire eux–mêmes une demande en ce sens.»

Selon les constatations de l'enquêteur, il appert que des fonctionnaires du gouvernement impliqués dans la privatisation de l'aéroport Pearson ont dû renoncer à poursuivre leur travail dans ce dossier, estimant que la pression des lobbyistes était trop forte et que leur intégrité s'en trouvait compromise.

Suite à ces révélations pour le moins troublantes, et pour éviter que de telles choses ne se reproduisent, il faut, monsieur le Président, que chaque titulaire d'une charge publique soit obligé, par une loi, à divulguer tous les contacts qu'il entretient avec des lobbyistes. Les citoyens du Canada et du Québec ont le droit de savoir qui essaye d'influencer les fonctionnaires de l'État et pour quelles raisons.

En conclusion, monsieur le Président, au moment où nos concitoyens exigent davantage de transparence de la part des gouvernements, nous n'avons pas d'autre choix que d'exiger une commission royale d'enquête pour faire la lumière sur les événements douteux qui ont entouré la privatisation de l'aéroport Pearson.

Le gouvernement doit aussi assainir la pratique du lobbying au Canada. Le scandale entourant la privatisation de l'aéroport Pearson l'y oblige. Il faut que cessent les magouilles des amis du

régime et les abus d'influence qui ternissent la réputation de nos institutions démocratiques et celle de ceux qui y travaillent.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, depuis le 26 avril, le projet de loi C–22 est au centre des débats dans cette Chambre. Ce projet de loi en est à sa deuxième lecture avant d'être déféré à un comité.

Mais il semble bien que la décision de cette Chambre se fera attendre car l'opposition officielle a bien l'intention de démontrer clairement qu'appuyer le projet de loi C–22, c'est cautionner la non–transparence. Jamais, le premier ministre du Canada, qui se définit comme le héraut de la transparence, ne nous le pardonnerait.

Depuis le 25 octobre 1993, il s'est passé, au Canada, beaucoup de choses, notamment l'arrivée d'un contingent de députés pour lesquels la transparence du pouvoir politique est un leurre sans l'existence de règles législatives rigoureuses en ce qui a trait notamment au financement démocratique des partis politiques. Le choc de notre arrivée en bloc a causé tout un traumatisme au Canada. Mais comme certaines thérapeutiques difficiles à avaler, je crois que ce choc ne pourra être que salutaire.

Le débat actuel entourant le projet de loi C–22, mené avec compétence et détermination par l'opposition officielle, joue un rôle pédagogique car il vise à démontrer clairement que le laxisme actuel des règles fédérales concernant le financement des partis politiques dessert les intérêts fondamentaux de la société.

Les oppositions traditionnelles des 34 Législatures précédentes hésitaient à juste titre à pointer du doigt les amis du régime en place parce que leurs accusations avaient dix chances sur dix d'être un boomerang d'autant plus puissant que les attaques auraient été plus viriles. Contrairement à ces oppositions, l'opposition officielle de la 35e Législature fait la démonstration que l'inexistence de législation quant au financement démocratique des partis politiques ne peut que générer un cercle vicieux dont la logique est simple, évidente.

Monsieur le Président, personne n'a le droit de mordre la main qui la nourrit. Ce gouvernement encore moins que les autres. Les contributions des grandes entreprises aux caisses électorales des partis fédéraux traditionnels, qui sont un secret de polichinelle, sont considérées par le gouvernement actuel aussi essentielles que le pain et le beurre. Mais il se trouve qu'il y a beaucoup de beurre, au point d'engorger le foie le plus performant. Autrement, comment expliquer la présence dans ce projet de loi de l'article 10, article qui, à toutes fins pratiques, autorise le Cabinet à indemnisr, s'il le juge à propos, Limited Partnership. J'ai consulté ma boule de cristal et j'y vois, sans l'ombre d'un doute, que le gouvernement accordera une compensation raisonnable aux groupes liés à la Pearson Development Corporation.

• (1325)

Mais peut–on vraiment, si on est un gouvernement responsable, s'arroger le droit d'accorder une compensation financière raisonnable alors que tout ce contrat, de l'avis même de M. Robert Nixon, était rien de moins que déraisonnable? Je vous invite à en juger par vous–même, puisque dans son rapport, M. Nixon écrit ce qui suit:

> Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui–là qui a été conclu de façon si irrégulière et possiblement après manipulatiion politique, serait inacceptable. Je vous recommande donc de l'annuler.

Dans sa sagesse, le premier ministre du Canada a suivi la recommandation de son enquêteur. En effet, Robert Nixon, ancien trésorier ontarien dans le gouvernement libéral de David Peterson et tête d'affiche du Parti libéral ontarien, savait sûrement de quoi il retournait.

Je pose ma question de nouveau: Est–il raisonnable d'accorder une compensation suite à l'annulation raisonnable d'un contrat déraisonnable? Tout citoyen de bon sens répondra non, sans hésiter. Pourquoi donc ce gouvernement sera–t–il tenté de répondre par l'affirmative? On peut croire, sans grand risque de se tromper, que les réponses sont multiples. Je vous en suggère deux.

Réponse nº 1: On ne mord pas la main qui nous nourrit, quand la main s'appelle entre autres Charles Bronfman, dont les liens avec le Parti libéral sont de notoriété publique; Léo Kolber, ci–devant sénateur libéral et hôte très sélect d'un diner–bénéfice à 1 000 $ le couvert, lors de la dernière campagne électorale; Herb Metcalfe, démarcheur réputé et, chose étonnante, ancien organisateur de l'actuel premier ministre, une fonction pavant la voie à l'autre; Ramsey Withers, autre démarcheur libéral, Ray Hession, ex–sous–ministre de l'Industrie dans le régime Trudeau.

Réponse nº 2: On ne mord pas la main qui a nourri les autres. On ne sait jamais, même si les autres ont l'air d'agoniser, il pourrait peut–être se produire un miracle, voire même une résurrection. Don Matthews, en effet, était président lors de la campagne d'investiture de Brian Mulroney, en 1983.

J'ai certains autres noms à nommer, mais comme le temps passe et que je veux absolument donner ma conclusion, je passe par–dessus ces noms, ils sont d'ailleurs très publics.

La boucle est bel et bien bouclée. Ce gouvernement, qui se gargarise depuis trop longtemps avec le mot transparence, n'a maintenant d'autre choix que de poser des gestes conséquents avec ses engagements.

Depuis le 25 octobre, ce gouvernement a pris un certain nombre de décisions. Au Québec, le contrat des hélicoptères est annulé. Mais où sont les compensations pour les emplois perdus? Y a–t–il espoir de reconversion industrielle? Non. Il est vrai que les travailleurs du Québec ne sont pas ceux qui enrichissent le plus la caisse électorale du Parti libéral canadien.

À Toronto, le contrat de l'aéroport Pearson est annulé. Là, on sait bien où iront les compensations. Les Canadiens et les Québécois le savent aussi. Les emplois seront sauvés et les amis de Pearson Development Corporation seront récompensés, je veux dire, monsieur le Président, compensés.

D'une part, on annule des contrats et d'autre part, chose à peine croyable, on respecte des contrats verbaux. Vous comprendrez que je fais référence ici à l'affaire Ginn Publishing.

Je peux facilement croire que nos collègues d'en face trouvent qu'on a assez ergoté sur le sujet. Ma carrière d'enseignante m'a appris que même un message clair n'est pas nécessairement compris par tous et nous croyons qu'à force de répéter ce message, la population canadienne exigera de ce gouvernement, au

nom de la transparence, la mise en oeuvre d'une loi sur le financement démocratique des partis politiques.

• (1330)

J'invite le gouvernement à s'inspirer à ce chapitre de la législation québécoise. Il n'y a d'ailleurs pas de honte à être à la remorque du Québec dans ce dossier. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le Québec, à cause peut–être de sa différence, voit les choses différemment.

Et je peux vous assurer, monsieur le Président, que le jour où le Québec choisira de décrocher la remorque canadienne, mon pays sera toujours heureux de collaborer avec son voisin dans la perspective de contribuer à la mise en place d'un monde plus juste et plus équitable.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River) propose: Que le projet de loi C–210, Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, j'ai cru un instant que la Chambre donnait son consentement unanime pour que le projet de loi soit adopté sans autre formalité. Cela aurait été absolument merveilleux.

Je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et d'aborder une question dont de nombreux Canadiens discutent, à l'extérieur de la Chambre du moins, et dont ils parlent probablement beaucoup plus souvent que ne sont prêts à le reconnaître certains de nos collègues.

Les Canadiens souhaitent modifier d'une manière dynamique et constructive leurs institutions politiques; ils ne veulent pas simplement y apporter des retouches ici et là, mais véritablement les modifier. Ils exigent que leurs institutions politiques et leurs élus les écoutent, qu'ils les consultent et que, en définitive, ils leur rendent des comptes.

Depuis 25 ans, les gouvernements ont considérablement élargi leur champ d'activités et ont touché les gens dans leur vie quotidienne de bien des façons. Les Canadiens veulent participer davantage aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie et leur porte–monnaie. Depuis 25 ans, les gouvernements sont devenus des institutions très vastes et complexes et elles ont souvent perdu contact avec les simples citoyens.

Il suffit de penser aux conclusions du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, rendues publiques il y a quelques années et connues sous le nom de Rapport Spicer, pour comprendre la frustration et la colère que les Canadiens éprouvent depuis quelque temps envers leurs gouvernements. Bon nombre ont interprété le rejet de l'Accord de Charlottetown, en octobre 1992, comme un refus catégorique du style de leadership ayant de tout temps été caractéristique au Canada.

Grâce aux comptes rendus des médias, à différents sondages et au porte–à–porte qu'ils ont effectué durant la dernière campagne électorale, les députés savent que de nombreux Canadiens ne voient plus l'utilité de participer au processus politique. Parce que les politiciens ne les écoutent pas, ne les consultent pas et ne rendent pas toujours des comptes à ceux qui les ont élus, un trop grand nombre de citoyens sont devenus désillusionnés par les partis politiques, les politiciens et les gouvernements en général; ils les rejettent et sont cyniques à leur égard, peut–être à juste titre dans certains cas, même si c'est triste à dire.

Durant cette 35e législature, nous avons la possibilité de changer cela, d'apporter les correctifs nécessaires et d'améliorer la qualité de la démocratie au Canada. Par une série de réformes parlementaires modestes et pratiques, nous pouvons améliorer cela pour les futures législatures et tâcher de rétablir la confiance et la fierté des Canadiens dans leurs institutions politiques. Rien ne serait plus agréable que cela. Des gens d'un océan à l'autre diraient que leurs élus accomplissent véritablement un travail utile et efficace à la Chambre.

Le projet de loi sur la révocation des députés est une de ces réformes parlementaires progressistes, pratiques et sensées que la Chambre devrait adopter. Le moment est venu d'adopter des dispositions concernant la révocation des députés.

Il y a beaucoup d'informations erronées qui circulent à ce sujet. J'aimerais rétablir la vérité en ce qui concerne le projet de loi sur la révocation des députés et j'ose espérer que cela incitera les députés d'en face à modifier les discours qu'ils ont déjà préparés sur la question. Je voudrais aussi parler des mérites d'un projet de loi de cette nature, car je pense qu'ils sont certainement plus importants que toutes les informations erronées ou idées galvaudées circulant à ce sujet. S'il en était autrement, je ne présenterais pas ce projet de loi.

• (1335)

Je pense qu'il importe d'avoir les mots–clés à l'esprit: écouter, consulter leurs employeurs, les électeurs de leur district qui les ont embauchés et leur ont confié une charge, et finalement leur rendre des comptes.

La mesure législative prévoyant la révocation des députés serait profitable à ceux et celles qui nous ont élus et à nous–mêmes. Ça doit être profitable aux deux parties. Ce ne sera pas uniquement à leur avantage ou à notre avantage à nous qui siégeons dans cette enceinte.

Les adversaires de cette mesure législative avancent au moins trois grands arguments. Leur premier argument est que ça n'a pas marché dans les administrations où on en a fait l'essai. Pour eux,

si ça n'a pas marché, il n'y a pas de raison pour ça marche cette fois–ci. À mes yeux, cet argument ne fait pas le poids.

Leur deuxième argument, c'est qu'on pourrait s'en servir à des fins de basse politique. Ainsi, les ministériels de haut niveau, comme les ministres du Cabinet ou mon ami de Broadview—Greenwood, qui se range sûrement dans cette catégorie, seraient exposés au harcèlement. Nous n'aimerions pas que ça se produise.

Le troisième argument veut que la menace d'une révocation incite les députés à privilégier les objectifs à court terme et les politiques de clocher plutôt qu'à défendre les intérêts fondamentaux de tous les Canadiens.

S'en remettre à l'un de ces trois mythes, c'est prétendre que la population canadienne n'a pas le sens commun. Je ne suis pas sûr qu'il y est ici quelqu'un qui oserait affirmer cela, surtout après l'échec de l'accord du lac Meech, après l'échec de l'accord de Charlottetown et après les élections générales de l'automne dernier qui ont bouleversé l'échiquier politique à la Chambre des communes.

Comme les députés ne sont pas sans le savoir, la révocation des députés est une des caractéristiques du système de démocratie directe pratiqué depuis longtemps et avec succès en Suisse. Quinze États américains ont recours à cette mesure à l'égard des représentants élus, et deux autres États, Hawaii et l'Utah, songent sérieusement à l'adopter.

Ce n'est pas la fin du monde, ça n'a rien de révolutionnaire! Ce n'est pas dans les moeurs des Canadiens de poser gestes révolutionnaires. Nous devrions néanmoins suivre l'exemple d'autres pays qui ont adopté cette mesure prévoyant la révocation des députés et qui s'en félicitent aujourd'hui. Trente–six États peuvent révoquer leurs élus locaux. Pas un État américain n'a abrogé ce genre de mesure une fois qu'elle a été mise en place. Je pense que ça en dit long.

Aux États–Unis, sur les 36 États qui ont adopté une mesure prévoyant la révocation des députés, aucun ne l'a jamais aboli. C'est la preuve que ça doit fonctionner.

En tant que députés du Parlement, nous savons bien que ce qui importe, ce n'est pas tant le libellé de la loi que la menace d'une révocation qui plane sur les députés, les obligent à se surveiller constamment, ce qui n'a rien de terrifiant pour nous qui n'avons rien à nous reprocher. Mais ces gens disent: «Nous croyons qu'il ou elle ne fait pas son boulot.» On se surveille constamment parce qu'on sent le présence de quelqu'un prêt à nous menacer du bâton pour nous faire rentrer dans les rangs.

Toute cette affaire est très importante. Il est des députés à la Chambre qui, comme ils l'ont fait à maintes reprises depuis que le Parlement existe, diraient: «Certainement, Deborah, mais l'Alberta l'a introduite et puis l'a abrogée.»

Comme on le sait, une mesure législative prévoyant la révocation des députés avait été introduite par le premier ministre Aberhart en 1936, puis abrogée parce qu'elle renfermait de graves lacunes qui permettaient essentiellement d'acheter des signatures pour une pétition. Soit dit en passant, j'ai pris bien soin, dans la mesure législative que je propose, que cela soit impossible. Encore une fois, et je tiens à ce que cela figure bien le hansard, le premier ministre Aberhart et Ernest Manning, le père du député de Calgary–Sud–Ouest et chef du Parti réformiste, Preston Manning, qui était alors ministre, avaient en fait voté contre l'abrogation de cette mesure législative. On peut donc dire, en toute honnêteté, que ce n'est pas de leur faute. Ils ont introduit cette mesure législative qui a été abrogée par une bande de simples députés qui estimaient qu'elle contenait de graves lacunes.

Mais regardons un peu l'aspect positif des choses, car c'est le plus important. Prenons l'exemple de la Suisse et de 36 États américains pour évaluer le principe de la révocation. L'argument voulant que les partis perdants ou des groupes spéciaux se servent de la révocation pour harceler les membres importants du gouvernement, comme les ministres, ne tient pas debout. À qui profiteraient de telles actions?

Les partis politiques ne veulent pas paraître frivoles. Dieu sait qu'ils veulent se faire passer pour bien d'autres choses! Mais pas un d'entre eux, je crois, ne veut passer pour frivole.

• (1340)

Deuxièmement, les partis perdants dans une circonscription n'ont pas tous intérêt à ce que des élections partielles soient organisées à un moment particulier. Ils ne voudraient pas tenir immédiatement des élections partielles simplement pour battre un concurrent. Comme vous le savez aussi bien que moi, après des élections, nous sommes tous épuisés et avons beaucoup de pain sur la planche pour la nouvelle législature. Je pense réellement que si l'on met suffisamment de restrictions, les gens ne seront pas tentés de demander la révocation d'un député.

Fait plus important, les partis n'ont pas vis–à–vis de leurs membres le même pouvoir politique qu'ils ont entre deux élections. Je ne pense pas que quiconque, à la Chambre, peu importe le parti politique dont il est membre, veuille que le chef de son parti dise: «D'accord, nous vous demandons de déclencher des élections partielles et d'obliger le député qui a remporté les élections dans cette circonscription à démissionner.» Je ne pense pas que ça puisse arriver. Il faut énormément de temps, d'énergie et d'argent pour mettre ce processus en marche. Je ne pense pas que les partis politiques feraient cela simplement pour le plaisir.

Le deuxième mythe, qui veut que les électeurs puissent être manipulés sans vergogne entre les élections, montre le peu de confiance que l'on fait aux électeurs. S'il y a une leçon que l'on a pu tirer des cinq ou des dix dernières années d'histoire au Canada, c'est que l'on devrait faire confiance aux électeurs. Certains d'entre nous diront peut–être qu'ils ont fait les mauvais choix, à un moment donné. Il y a certains candidats réformistes que j'aurais bien aimé voir élus, car ils auraient fait d'excellents députés.

En même temps, je sais que nous devons faire confiance au bon sens des électeurs. Par conséquent, quand nous disons que le peuple a parlé le jour des élections, nous devons le penser réellement. Nous devons être capables de reconnaître que les électeurs se sont prononcés, et que c'est ainsi. Il est certain que de ce côté–ci de la Chambre, nous aurions peut–être aimé que les

chiffres soient différents, mais qui sait. Il y a peut–être, en face de nous, des députés qui auraient aimé, eux aussi, que les chiffres soient différents. Cependant, le vote a été pris par des gens qui se souciaient de leur pays et ça, il ne faut jamais l'oublier.

Ce sont les mêmes électeurs qui ont fait preuve de sagesse et de bon jugement lors des élections générales. Tout porte à croire qu'ils feront preuve de la même sagesse et du même bon jugement face à une pétition en révocation.

Les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre ne peuvent dire, par exemple, parce qu'ils ont été élus avec une très forte majorité, que tous les électeurs sont très intelligents, et ensuite, cet après–midi, faire volte–face, dire que la révocation des députés est ridicule, pour un certain nombre de raisons, et laisser entendre que les électeurs ne s'abaisseraient pas à cela. Ça ne va pas.

La troisième chose qu'on reproche à la révocation, et c'est là un autre mythe que je voudrais dissiper, c'est que les députés risquent d'agir simplement par esprit de clocher au détriment de la mise en oeuvre du mandat du gouvernement. Un peu comme je l'ai dit tout à l'heure, ce point de vue dénote un manque de confiance dans l'intelligence ou le jugement des électeurs. En outre, il montre qu'on n'a aucune confiance dans les capacités ou le jugement des simples députés.

Je pense que les députés qui se sentent à l'abri dans cette enceinte après avoir été élus, qui savent qu'ils vont être payés pendant quatre ou cinq ans, voient la révocation comme une chose négative qui ne pourra jamais leur apporter rien de bon.

Permettez–moi de leur exposer le côté positif. Eh bien, si moi ou mon voisin accomplissons notre travail au mieux de nos capacités, nous ne devrions pas nous inquiéter de voir un très grand nombre de nos électeurs signer une pétition réclamant notre révocation. Je pense qu'il sera très difficile d'obtenir le nombre de signatures voulues en vertu de mon projet de loi, le C–210, et ainsi, ce sera en quelque sorte un vote de confiance dans le député de Kindersley—Lloydminster. Si l'on n'était pas capable de recueillir suffisamment de signatures contre lui, ce ne serait pas négatif, mais plutôt positif. Cela montrerait qu'il a la confiance de ses électeurs.

Ce serait merveilleux de voir ce que donnerait ce processus de révocation. S'il n'y avait pas un nombre suffisant de ses électeurs prêts à signer une pétition de ce genre, ce serait là un signe de la confiance que ses électeurs témoignent à mon collègue et il pourrait alors dire qu'en général, ils croient en lui et en ce qu'il fait. Je pense que ce serait là un changement sain et agréable qu'on aurait dû prévoir depuis longtemps.

Les protestations contre la révocation sont sans grand fondement et sont basées en grande partie sur des renseignements erronés.

Nous citons bien des gens à la Chambre depuis quelques jours. Permettez–moi de citer pour ma part Thomas E. Cronin qui discutait du pour et du contre de la révocation dans son livre intitulé *Direct Democracy: The Politics of Initiative, Referendum and Recall*, publié par les Presses de l'Université Harvard, en 1989. Thomas Cronin affirme:

> Les critiques actuels de la révocation. . .

Je suppose qu'il y en a certains à la Chambre aujourd'hui.

> . . .continuent de percevoir ce processus comme une invitation à une action impatiente et indisciplinée et un danger possible pour la notion de gouvernement représentatif. Ils affirment également que c'est là un autre élément de l'ère des médias qui pourrait affaiblir le système des partis.

● (1345)

En terminant, il dit ce qui suit:

> Rien ne prouve que ce soit le cas.

J'invite tous ceux qui vont intervenir cet après–midi pour dire que ce processus ne fonctionnera pas à faire preuve de prudence, car Thomas Cronin lui–même a déclaré que rien ne prouvait que de tels problèmes allaient se poser.

Lorsque je suis intervenue la dernière fois sur ce projet de loi, comme je l'ai fait à plusieurs reprises car je crois dans cette mesure, j'ai souligné que les députés n'avaient rien à craindre de sa présentation. Il renferme un certain nombre de dispositions sensées pour empêcher toute utilisation malveillante et garantit une réglementation très stricte de son application.

Le projet de loi présenté en Alberta en 1936 n'était peut–être pas assez rigoureux et c'est probablement pourquoi, en définitive, il a été annulé. Cependant, nous sommes parvenus à une mesure très sensée dans le cas présent.

Ce sont là certains exemples qui montrent comment, selon moi, cette mesure sera prise au sérieux par les électeurs du Canada et ne posera probablement pas de problème à la majorité des députés.

Tout d'abord, la pétition doit être signée par un nombre suffisant d'électeurs dans une circonscription donnée, afin d'empêcher qu'on cherche simplement à faire du tort au député. Si j'avais besoin de 100 signatures ou 5 000 signatures ou je ne sais combien, je pourrais les trouver très facilement. Mais si l'on pense au nombre d'électeurs qui ont voté aux dernières élections, 50 p. 100 plus un, ça fait beaucoup de noms. C'est un seuil très élevé, compte tenu de notre système multipartite.

Aux États–Unis, c'est l'un ou l'autre. On vote républicain ou démocrate, et l'élu doit obtenir 50 p. 100 plus un. C'est aussi simple que cela. Au Canada, nous avons quatre ou cinq partis qui se font concurrence. On peut aisément être élu sans obtenir 50 p. 100 du scrutin. C'est pourquoi j'ai fixé le seuil aussi haut. Il faut que la pétition en révocation compte, en nombre de signatures, l'équivalent de 50 p. 100 plus un du nombre d'électeurs s'étant prévalu de leur droit de vote dans cette circonscription, aux dernières élections. Ce serait très difficile à obtenir, et le directeur général des élections devrait s'assurer que tous les pétitionnaires sont légitimes.

J'ai aussi prévu une période de grâce dans le projet de loi. Ainsi, un délai de 18 mois devrait être respecté, à partir de la date des élections générales, avant qu'on puisse organiser une pétition en révocation. Cette procédure protégerait les députés contre les revirements de situation où des électeurs voudraient faire un sort au député deux semaines après son entrée en fonc-

tion. Cela laisserait un an et demi à la personne pour faire ses preuves. De cette façon, on serait sûr que tous les députés ont eu leur chance.

Naturellement, si un député faisait l'objet d'accusations au criminel ou s'il était trouvé coupable de fraude ou d'autres délits, ou dans les cas flagrants de fausse déclaration, cette période pourrait être abrégée, mais généralement, les électeurs seraient tenus d'attendre 18 mois. En outre, on ne pourrait recourir qu'une seule fois à cette procédure durant une même législature. On peut imaginer ce que cela pourrait donner si les gens se défaisaient d'un député chaque fois qu'un vent d'opposition soufflait dans la circonscription—s'il suffisait alors qu'ils se donnent le mot pour l'éliminer. Le projet de loi présente donc des lignes de conduite pertinentes, l'une d'elles étant de limiter le nombre de recours à cette procédure à une fois par législature.

Ceux qui hésitent encore devraient se rappeler que les gens sont intelligents. Si on leur parle de pouvoir, il faut leur en donner, qu'on le veuille ou non. De plus en plus dans le monde, les gens exercent du pouvoir et les Canadiens ne sont pas différents. Ils l'ont prouvé à maintes reprises. Prenons le cas de Charlottetown en 1992. Les gens d'en face, qui formaient alors l'opposition, ont tous approuvé l'accord publiquement. Or, certains d'entre eux, que je ne nommerai pas, avaient beaucoup de mal à l'accepter et s'y sont opposés. Mais, publiquement, ils étaient tous d'accord.

Tout dépend si nous parlons fort publiquement, mais nous ferons en sorte que, s'il n'y avait qu'une seule révocation au cours d'un Parlement, ce serait sain. Le processus serait assujetti à des règles strictes et vérifié par le Directeur général des élections, afin de garantir que les signatures sont authentiques et obtenues de façon légitime.

Bien sûr, on ne tardera pas à dire: «Cela va coûter beaucoup trop cher, alors que vous, les réformistes, vous répétez sans cesse qu'il faut faire des compressions.» Cela coûterait de l'argent, mais on pourra toujours demander aux cyniques: Combien en coûtera-t-il de ne pas le faire? Combien faudra-t-il payer au bout du compte, si nous rejetons la révocation et si sommes confrontés à des situations aussi incroyables que celle qui fait qu'aujourd'hui des parlementaires siègent à titre d'indépendants, par exemple? Quel coût devront finalement assumer les électeurs, le député en question et tout l'appareil politique canadien pour le tort que nous subissons tous? Nous ferions une aubaine si nous garantissions un sain équilibre à cet égard.

• (1350)

La révocation présente plusieurs autres avantages. Certains députés d'en face ne semblent pas encore convaincus.

Une voix: Ils le seront bientôt.

Mme Grey: Ils le seront. La révocation raffermira le lien entre les représentants élus et leurs électeurs, ce qui sera bénéfique pour notre pays.

Grâce à la révocation, l'électeur désillusionné et mécontent aura un instrument et un processus public pour réagir concrètement. Nous l'avons vu avec l'accord de Charlottetown. Les électeurs avaient la possibilité de s'exprimer par un vote et tous, d'un océan à l'autre, et pas uniquement les rebelles de l'Ouest, ont lancé un non retentissant. Une province maritime a dit non, l'Ontario a dit non.

Je trouve cela excitant parce que les gens se rendent compte qu'eux aussi peuvent exercer le pouvoir, qu'il n'est pas l'apanage exclusif du Parlement. Les gens peuvent faire autre chose que rester assis et se plaindre entre deux élections. On peut en déduire que la possibilité de révoquer les députés amènera les partis politiques et les politiciens à mieux écouter leurs électeurs.

Pour récapituler, je dirai que les politiciens doivent écouter davantage les électeurs, ils doivent les consulter davantage. S'ils faisaient cela, ils deviendraient plus responsables devant les gens qui les ont élus et qui leur paient leur salaire. Les Canadiens veulent le moyen de rendre leurs députés plus responsables devant eux.

Nous avons entendu à maintes reprises le premier ministre et des députés ministériels déclarer qu'il existe des mécanismes de responsabilisation, qu'il existe un mécanisme de révocation et que ce sont les élections générales. Non, ce qu'il faut c'est un véritable mécanisme de révocation des députés, aussi serais-je très heureuse de voir le projet de loi adopté à la Chambre des communes le plus rapidement possible.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est un plaisir de suivre la députée de Beaver River. Elle parle de façon réfléchie. Elle est toujours intéressante et de bonne humeur et j'espère pouvoir faire preuve des mêmes qualités dans le cadre du débat.

C'est là une question intéressante. Je pense que nous sommes tous intéressés par la démocratie directe. C'est après tout Pierre Trudeau qui a inventé le terme et tous les partis sont conscients de la nécessité de modifier le régime, pour permettre une participation plus directe des gens et aussi des députés.

Il faut comprendre cependant que nous fonctionnons dans le contexte de deux principes antinomiques, parfois incompatibles, du constitutionnalisme libéral d'aujourd'hui dans les sociétés occidentales ou d'influence occidentale. Il y a tout d'abord la notion d'un gouvernement fondé sur l'assemblée, qui redonne le pouvoir au Parlement après plus d'un demi-siècle de régimes dominés par l'exécutif dans la plupart des sociétés occidentales.

Il y a ensuite, bien entendu, la démocratie directe qui vise à faire participer les gens au processus de prise de décisions et qui conduit logiquement à ce que mon collègue, le professeur Mirkine-Guetzévitoh a appelé la démocratie par plébiscite. Parfois, ces deux tendances vont à l'encontre l'une de l'autre. Sans anticiper sur les travaux du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui étudie ces questions à l'heure actuelle, notamment la possibilité d'instituer une procédure de

révocation, je voudrais parler de certaines modifications déjà apparentes.

Le poste de premier ministre est en train de changer. Il est toujours vrai qu'il dépend de l'homme ou de la femme qui l'occupe. La situation sous M. Churchill n'était pas la même que sous son successeur, M. Attlee ou sous Margaret Thatcher et son successeur dont on oublie souvent le nom. La même chose se produit au Canada.

Le modèle Chrétien est celui d'un premier ministre moins autoritaire et plus souple, qui s'appuie sur la collégialité et le consensus et qui a un respect accru pour le Parlement. Certains pourraient dire qu'après les huit dernières années de pouvoir conservateur, c'était tout à fait nécessaire. C'est le modèle Pearson et on modifie ainsi le Parlement de façon intéressante et constructive.

Les députés sont également plus sensibles à leurs responsabilités vis–à–vis de leurs électeurs, à la nécessité d'obtenir leur opinion et ils ne craignent pas les référendums, soit dit en passant.

• (1355)

Personnellement, je crois que les référendums font partie intégrante du constitutionnalisme démocratique. Le référendum qui a eu lieu au Québec en 1980 était une bonne chose. Il a permis d'assainir le climat. Le référendum sur l'accord de Charlottetown était lui aussi une démarche saine. Contrairement aux prophètes de malheur, je n'ai jamais cru que le référendum pourrait sonner le glas du Canada. Toutes les personnes concernées ont accepté la décision loyalement et de bon gré, et nous nous sommes ensuite employés à résoudre les problèmes économiques du pays.

Les référendums ne devraient évidemment pas servir à harceler les gouvernements par rapport à l'établissement de leurs priorités. À mon avis, il doit y avoir des limites prévues dans la Constitution. Il y a amplement de moyens constitutionnels d'empêcher, par l'entremise de la Cour suprême, que les questions faisant l'objet de référendums soient délibérément ambiguës et déroutantes ou qu'elles soient répétées chaque année. Certains, dont moi–même, devront peut–être revenir sur cette question ultérieurement.

Mais parlons plutôt de la révocation des députés, que la députée a défendue avec beaucoup d'ardeur et de persuasion. À bien des égards, cela va à l'encontre de l'éthique du constitutionnalisme libéral fondamental dont j'ai déjà parlé. Le gouvernement fondé sur l'assemblée confère plus de pouvoirs aux députés, pas seulement à ceux de l'opposition, mais aussi à ceux du parti ministériel, et s'éloigne de la fonction de premier ministre de type présidentiel qui existe dans de nombreuses sociétés ayant subi l'influence britannique.

J'aurais certaines questions à poser à la députée. Ma vie professionnelle m'a amené à vivre en Suisse. J'admire beaucoup le système suisse, mais je n'arrive pas à oublier la particularité des institutions constitutionnelles de la société helvétique et les difficultés que suppose le fait de transposer une institution d'une société à une autre, à moins que les conditions sociales et culturelles fondamentales de l'une ressemblent beaucoup à celles de l'autre. C'est une chose que de procéder à la révocation d'un député dans un canton suisse où tout le monde se connaît. Je connaissais tous mes voisins. Je pense même que je connaissais tous les habitants de mon canton.

Essayez toutefois d'imaginer la procédure de révocation dans une circonscription—sans qu'il s'agisse d'une comme celle de mon collègue d'Ontario, qui compte 220 000 électeurs, mais simplement dans une comme la mienne, qui en compte 100 000. Comment prouver l'authenticité des 40 000 ou 50 000 signatures recueillies sur une pétition demandant la révocation d'un député? On n'a même pas besoin de faire appel à un bon avocat pour faire en sorte que l'affaire se retrouve bloquée devant les tribunaux pendant 17 années durant lesquelles on s'emploiera à prouver l'authenticité des signatures.

Je peux entrevoir les énormes problèmes et les litiges interminables et coûteux que cette proposition entraînerait si elle était adoptée. Je me demande donc si la députée ne ferait pas mieux de tourner ses idées de libéralisation vers d'autres institutions de démocratie directe, le comité permanent étant déjà favorisé, je crois.

Le Parlement dispose de moyens plus efficaces pour vérifier ses méthodes et pour s'assurer que les parlementaires travaillent dans la dignité et le respect mutuel. Il ne faut jamais oublier que le Parlement est un tribunal supérieur. C'est aussi le vestige d'une institution judiciaire. On oublie parfois qu'il dispose d'énormes pouvoirs disciplinaires. Il a le pouvoir de surveiller de près les parlementaires.

Il y a des limites constitutionnelles et des dangers politiques à cela. Lors du débat sur la destitution aux États–Unis, j'ai dit en tant qu'exégète qu'il fallait faire attention de ne pas confondre les causes légales et les causes politiques de la destitution. Cela nous ramène aux mauvais jours du XVIIIe siècle plutôt qu'au merveilleux XXVIIe siècle, lorsque le constitutionnalisme était florissant en Angleterre. Cela nous rappelle aussi les derniers jours de la République de Weimar, lorsque les majorités usaient de leur pouvoir pour exclure les parlementaires minoritaires.

Cela étant dit, toutefois, je crois que le comité permanent ferait bien de réexaminer le pouvoir qu'a le Parlement de discipliner les parlementaires, de réfléchir à ces questions afin de régler des cas pathologiques comme ceux que la députée a cités où, faute de mécanismes plus efficaces, la révocation pourrait être l'instrument constitutionnel à envisager.

• (1400)

Je demanderais à la députée d'inscrire ses propositions dans une vision constitutionnelle plus large incluant un Parlement ravivé dont les membres ont vraiment quelque chose à faire et où l'exécutif fait preuve de modestie et d'auto–discipline dans ses relations avec l'opposition et les députés ministériels.

Il y a des changements que nous sommes sur le point d'apporter. Nous avons un premier ministre compatissant. Je cite à nouveau l'exemple de M. Pearson. Son magnifique collègue, Paul Martin père, et lui étaient de grands parlementaires. La Chambre peut littéralement se réformer elle–même.

Des contributions comme celles de la députée d'en face sont constructives et utiles. Elles lancent le débat. Elles constituent la matière brute sur laquelle travaille le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Personne n'ose parler de «constitution», mais il faut bien reconnaître que le comité est constitué conformément à la Constitution.

La contribution de la députée va enrichir le débat et je crois sincèrement qu'elle verra des résultats, quoique peut–être pas les institutions qu'elle préconise. Il faut réfléchir encore à la façon dont cela pourrait se concrétiser, dont on éviterait que des bataillons de juristes s'en mêlent et dont on pourrait articuler ces retards de 17 ans, mais cela peut se faire.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre de ce débat du projet de loi C–210 et d'apporter un point de vue, un éclairage sur ce projet de loi.

Au nom du Bloc québécois, j'aimerais d'abord rappeler que l'essence de la loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes se résume en ces mots: «tout électeur résidant ordinairement dans une circonscription qui veut demander la révocation du député de sa circonscription peut déposer une demande de révocation en la forme réglementaire auprès du Greffier». Cette procédure qualifiée de *recall* existe dans quinze États américains et permet la destitution d'un député ou d'un fonctionnaire public.

J'aimerais faire un certain rappel historique. Un système analogue existe dans quatre cantons suisses. Il est significatif de noter qu'une telle procédure n'est prévue que dans un cadre socio–politique très limité. Et même à ce niveau, son utilisation concrète est excessivement restreinte. Aux États–Unis, par exemple, le système ne fonctionne guère que sur le plan municipal. À un échelon plus élevé, on ne cite que le cas d'un gouverneur de l'Oregon qui fut victime du *recall* en 1921.

Afin de mieux définir la position du Bloc québécois dans ce dossier, et d'éclairer la Chambre sur l'origine politique de la notion de *recall*, il m'apparaît important de faire un retour historique et j'en ferai un peut–être un petit peu plus loin que le député de Vancouver Quadra, un retour historique à la fin du XVIIIe siècle. À ce moment, sur le continent européen, c'est le siècle de la lumière, ce mouvement philosophique qui domine le monde des idées et qui donne naissance aux grands principes démocratiques qui vont régir les sociétés occidentales jusqu'à nos jours. Sur le continent européen, c'est l'époque où le principe de souveraineté est transféré des mains du monarque tout puissant à celles du peuple. Même si le mouvement a déjà été amorcé depuis deux siècles en Angleterre, en France et en Allemagne, il gagne en profondeur et il prend une dimension plus universelle.

Pour Jean–Jacques Rousseau, par exemple, la souveraineté s'incarne dans la «volonté générale» qui est toujours équitable, juste et donc de la plus grande efficacité sur le plan humain. Nous sommes en présence de l'émergence de l'idée même de la démocratie, où c'est l'ensemble du peuple qui décide. Mais la démocratie, au sens du pouvoir du peuple, est–elle la meilleure forme de gouvernement? Et dans ce sens, le droit de révocation, qui découle de la notion de pouvoir du peuple, est–il un bon moyen pour tempérer les agissements de politiciens? Si ce droit de révocation existait, les politiciens seraient–ils plus portés à répondre de leurs activités devant leurs électeurs?

• (1405)

En tant que fondement de la légitimité du pouvoir de l'État, une fois le pouvoir royal aboli à la fin du XVIIIe, dans l'esprit de Rousseau, le peuple devenait le détenteur ultime du pouvoir de prise de décision. Voià pourquoi ce dernier réfute l'idée de la démocratie de représentation où le peuple ne peut faire valoir son influence que par intervalles réguliers. Il dira, d'ailleurs, à propos du peuple anglais, et je cite: «Le peuple pense être libre, il se trompe fort; il ne l'est que durant les élections des membres du Parlement. Sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien». D'où l'idée chez Rousseau d'offrir au peuple la possibilité d'exercer un droit de révocation de ses représentants et cela, sur une base quotidienne.

On voit bien là que le *recall* n'est pas une idée nouvelle. Je pense que les grandes lacunes de la démocratie de représentation, en particulier le principe selon lequel le citoyen ne peut exercer son droit de vote qu'une fois tous les quatres ou cinq ans, hante profondément l'âme de tous les démocrates depuis que le suffrage universel existe.

Alors, la question qui se posait à l'aube de la démocratie de représentation et qui se pose toujours aujourd'hui: «Comment faire découler de la souveraineté populaire le pouvoir souverain exercé par un petit nombre de dignitaires parlementaires?» L'idée démocratique qui se manifeste par la souveraineté populaire, par l'idée que chacun des citoyens d'un État souverain peut influencer les prises de décision, que chacun détient en somme un pouvoir politique, se transformera rapidement en souveraineté de l'État avec la pratique de la démocratie.

Tout au long du XIX^{e} siècle, et plus particulièrement avec l'avènement du suffrage universel, on prend conscience que la volonté populaire qui se manifeste à travers le processus électif ne coincide pas avec la volonté générale. Ceci est important, elle ne coincide pas avec la volonté générale. Cette perspective permettra graduellement, plus on s'éloigne des grands mouvements révolutionnaires qui ont secoué l'Europe au XVIIIe et XIX^{e} siècles, de voir évoluer la notion de souveraineté populaire vers celle, plus absolutiste, de souveraineté parlementaire.

À la lumière de ces quelques considérations, le Bloc québécois considère ce projet de loi comme tout à fait légitime, symptôme à la fois de l'inquiétude de la population par rapport à ses représentants et de l'échec monumental du régime politique canadien. Cependant, un tel projet de loi n'est en réalité aucunement réalisable, il procède plutôt d'une conscience démocratique profondément désabusée par plus de 100 ans d'un régime qui ne fonctionne tout simplement pas. La souveraineté parlementaire a perdu toute sa crédibilité et ce n'est pas le principe de révocabilité des députés qui va la lui redonner.

Dans le projet de loi C–210, à l'article 4(d), il est fait mention qu'une déclaration de 200 mots ou moins suffirait pour enclencher le processus de révocation; cette disposition appelle nécessairement l'émergence d'une condition anarchique au sein même de plusieurs circonscriptions. Plus loin, l'article 6(b) mentionne

l'obligation de constituer une pétition comprenant les signatures d'une majorité de citoyens d'une circonscription pour révoquer un député. Une telle procédure rendrait le processus démocratique excessivement dispendieux et tout à fait incontrôlable. En ceci, je retiens les propos de mon collègue député de Vancouver—Quadra.

Ce projet de loi n'est pas réalisable à l'échelle du pays qui comprend plusieurs millions de citoyens, il découle plutôt d'un sentiment nostalgique par rapport à l'idéalisme démocratique qui prend naissance au coeur du XVIIIe siècle européen. C'est pourquoi le Bloc québécois s'oppose à ce projet et préfère opter en accord avec certains de nos collègues députés, comme le député de Vancouver—Quadra, d'aller dans la voie de développer à l'intérieur même du cadre de l'institution parlementaire tous les mécanismes prévus pour rappeler les députés qui ne sont pas capables de faire leur travail et de représenter démocratiquement leurs citoyens.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, tout d'abord je veux féliciter la députée de Beaver River pour avoir porté cette question à la Chambre des communes afin qu'on puisse en discuter. Je crois que c'est une question très importante. Ce n'est pas une nouvelle idée, elle existe depuis au moins le XIX^{e} siècle. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on questionne toujours et qu'on a questionné depuis longtemps ses bénéfices possibles aussi bien que son efficacité.

• (1410)

C'est une idée qui semble être très attrayante, même populaire, mais on n'a pas encore eu la preuve que cela pourrait fonctionner. Pour ma part, je ne crois pas qu'une simple loi changerait tellement le comportement des députés de cette Chambre. J'aimerais croire qu'il en va autrement, mais je crois que le comportement des députés ne peut pas simplement être géré par une loi.

Aux États–Unis, par exemple, depuis 1908, si ma mémoire est fidèle, il y a eu 11 élus seulement qui ont été rejetés, enlevés, si vous voulez. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a eu des centaines, même des milliers qui auraient pu faire l'objet d'une telle initiative. Mais il y en a eu seulement 11 depuis 1908.

[*Traduction*]

Il faudra répondre à un certain nombre de questions avant de pouvoir appuyer le projet de loi. Je voudrais revenir à une déclaration du chef du Parti réformiste. Qu'on me corrige si je me trompe. Il a déclaré que dès qu'une nouvelle mesure est envisagée, il faut poser au moins trois questions: Combien cela coûtera–t–il? Combien de gens seront touchés? D'où proviendront les fonds?

J'ai lu le projet de loi. J'ai demandé à quelques personnes d'y jeter un coup d'oeil. J'ai demandé à des tiers indépendants d'en faire une analyse à mon intention. Les trois questions n'ont pas encore eu de réponse et ce sont des questions importantes.

Il y a d'autres aspects que je veux aborder. Peut–être y trouvera–t–on des solutions. Lors des dernières élections fédérales, certains députés ont été élus par plus de 80 p. 100 des électeurs de leur circonscription, d'autre par un peu plus de 30 p. 100. Serait–il juste, s'il existait un système de révocation, de traiter ces deux députés selon les mêmes règles? Cette question me préoccupe.

L'autre aspect, je l'ai mentionné dans mon discours en français, est que la formule de révocation présente indéniablement un grand attrait. Je crois que l'idée de la révocation en soi est une bonne idée. Cependant, la chose est beaucoup plus compliquée qu'elle semble l'être au premier abord. À quels litiges la révocation pourrait–elle donner lieu? J'imagine que tout député menacé de révocation pourrait contester à plusieurs niveaux la mesure, tant sur le fond que sur la forme. Je crois que le processus de révocation pourrait être paralysé pendant des semaines, peut–être même des mois.

Je vous donne un exemple simple. Supposons que vous êtes visé par une mesure de révocation et que le nombre requis de signatures a été recueilli. Vous voudrez probablement vérifier si toutes les personnes qui ont signé étaient habilitées à le faire. Réunir ces signatures serait une tâche immense, vérifier l'admissibilité des signataires en serait une autre. Bien sûr, chaque étape serait extrêmement importante et coûterait très cher. Certains savent peut–être que la commission Lortie, après avoir examiné la question, est arrivée à la conclusion que ce n'était peut–être pas la meilleure façon de procéder.

Certains savent sans doute aussi que M. McCormick, un partisan de la révocation, a laissé bien des questions sans réponses. En fait, il n'a pas réussi à persuader les gens que c'était la bonne façon de faire.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le 7 février—je crois que c'est la date exacte—le gouvernement a demandé que son Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine un certain nombre de mesures dont, et je cite, «les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député. . .». Par conséquent, il y a déjà un processus en place qui nous permettra, je l'espère, de nous pencher très sérieusement sur cette question.

D'ici à ce que ce rapport soit présenté, d'ici à ce qu'on ait des réponses aux questions que j'ai soulevées, à savoir combien cela coûtera, combien de gens participeront à ce processus et d'où viendra l'argent, il me semble qu'il serait sage d'attendre avant d'appuyer une telle mesure.

Je reviens au point que j'ai fait valoir au début de mon intervention. Même si l'idée d'un processus ou d'une mesure législative qui contribuerait à réformer le Parlement ou le comportement des parlementaires peut sembler attrayante, je crois que nous devons être très prudents à cet égard. Je ne dis pas cela pour dénigrer l'idée que propose la députée, car je pense qu'elle croit vraiment que, si on mettait en place un tel processus, cela pourrait apporter certaines améliorations au Parlement, et nous savons tous que, certains jours, il aurait certainement besoin d'améliorations.

• (1415)

[*Français*]

Monsieur le président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, même si l'idée est attrayante, même s'il y a du bon à l'intérieur de cette idée, il y a un nombre de questions au point de vue de l'efficacité, des bénéfices, des coûts, qu'on doit étudier avant d'aller de l'avant.

Et surtout puisque le gouvernement a déjà mis sur pied un mécanisme qui répondra à un nombre de questions. Pour moi, il me semble que c'est l'ensemble des questions qui est important. Si on ne regarde pas l'ensemble, si on ne trouve pas de réponse à l'ensemble, je ne suis pas convaincu qu'on aura un grand changement dans le comportement des gens.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'aurais dû dire au départ que j'avais l'intention de partager mon temps de parole avec mon collègue de Broadview—Greenwood, et j'espère que les députés et vous-même me permettrez de le faire.

Le président suppléant (M. Kilger): Il reste cinq minutes à la période dont disposait le député et, si la Chambre y consent, le député de Broadview—Greenwood aura la parole jusqu'à 14 h 20.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la députée de Beaver River qui a fait avancer le débat sur cette question très importante.

J'ajouterai que l'une des raisons pour lesquelles je n'appuierai pas votre motion, c'est parce que, selon moi, vous avez été un exemple. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je reconnais que le député de Broadview—Greenwood fait preuve d'un grand enthousiasme et d'autres qualités dans ses interventions, mais la présidence aimerait que l'on respecte les règles usuelles et qu'on se montre quelque peu. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais que la députée sache que je n'avais pas l'intention de me lancer dans une attaque personnelle.

Je crois que l'une des grandes qualités de la députée de Beaver River est précisément qu'elle a toujours eu le courage d'aller à contre-courant. Je voudrais revenir sur ses propos concernant l'accord de Charlottetown et montrer la leçon qu'on peut en tirer pour ce débat sur la mesure législative prévoyant la révocation des députés.

Si j'ai été élu en 1988, en plein coeur de Toronto, c'est pour une raison bien précise: j'avais axé ma campagne sur mon opposition à l'accord du lac Meech. C'est que je crois en un gouvernement national fort. Sur le plan des idées, je partageais et partage encore la vision du pays chère à Pierre Trudeau. En 1988, les habitants de Broadview—Greenwood—pourtant une circonscription néo-démocrate pendant 25 ans—m'ont fait confiance parce que j'ai adopté une position très précise à l'égard de cette importante question touchant la Constitution. En outre, j'ai toujours su reconnaître les grands talents de débatteur de John Turner, une autre grande raison, je pense, qui explique ma victoire électorale.

Il y a deux ans, à l'occasion de l'accord de Charlottetown, j'ai adopté à la Chambre des communes une position précise au sujet de la Constitution, à savoir le maintien d'un gouvernement national fort. Si je voulais conserver la confiance de mes électeurs, et la députée de Beaver River répète sans cesse qu'il faut écouter ses électeurs, je devais exprimer à la Chambre mon opposition à l'accord de Charlottetown, ce que j'ai fait. Au moment du vote, je n'ai pas appuyé la position de mon parti. Ça été une expérience très pénible.

Je suis ensuite rentré dans ma circonscription et j'ai axé ma campagne sur mes convictions. Mes convictions, en gros, c'était qu'il ne fallait pas démanteler ou décentraliser encore davantage notre gouvernement national. J'ai fait campagne, pas trop ardemment, mais j'ai fait campagne tout de même. Je n'ai pas essayé de me mettre en porte-à-faux vis-à-vis de mon chef ou des collègues du parti. L'important, c'était qu'on m'avait fait confiance en 1988 et que je tenais à la conserver.

• (1420)

À l'époque, j'ai fait valoir ma position sur l'Accord de Charlottetown qui était à l'étude, mais la majorité de mes électeurs ne partageaient pas mon point de vue à l'égard de la Constitution. Chaque soir, j'expliquais mes raisons. Notre bureau était ouvert sept jours sur sept, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de négociations. On ne peut pas dire que je me suis caché derrière les rideaux. Les gens le savaient.

Or, à cause de la campagne de publicité incroyable et à cause des médias, nous avons été emportés dans la tempête de l'Accord de Charlottetown. Au cours de la campagne électorale, bien des membres de la collectivité se sont tout simplement joints à la majorité. Dans ma circonscription, nous avons perdu nos élections. Ceux qui ne partageaient pas l'opinion de la majorité ont perdu par une marge de 2 p. 100.

À ce moment-là, s'il y avait eu un processus de révocation, j'aurais bien pu en être victime, à cause de l'Accord de Charlottetown. Mes électeurs auraient pu entamer le processus, car ils auraient eu le motif nécessaire pour le faire.

Nous devons débattre cette question, mais ce n'est pas à court terme que notre responsabilité de député subit un vrai test. Le jugement porte plutôt sur notre rendement à la Chambre au bout de quatre années, c'est vraiment là que nous subissons le test de la révocation.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est vraiment un privilège d'être ici aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-210 introduit par ma collègue de Beaver River. Pour commencer, rappelons que les gens veulent un gouvernement qui écoute, et non un gouvernement qui leur fasse un cours.

Quand j'étais jeune, l'un de mes objectifs dans la vie était de me lancer en politique pour représenter mon pays de façon

responsable. J'ai eu la chance d'atteindre cet objectif grâce aux habitants de ma circonscription, Esquimalt—Juan de Fuca.

Avant la création de mon parti, le Parti réformiste, je trouvais qu'aucun parti politique n'incarnait vraiment les principes démocratiques préconisant que les politiciens se portent vraiment à la défense des intérêts de leurs électeurs.

L'une des choses qui m'a poussé à devenir membre du parti réformiste, plutôt que d'un autre parti politique, est l'engagement de ce parti envers les réformes démocratiques, les réformes qui redonneraient le pouvoir au peuple. Pour qu'une société soit vraiment démocratique, il faut redonner le pouvoir aux personnes à qui il appartient.

Un exemple très simple, c'est la capacité des électeurs de demander la révocation des députés qu'ils ont élus lorsque ceux–ci se servent de leur poste à des fins autres que celles auxquelles il devrait servir ou ne les représentent pas comme ils sont censés le faire. Il ne s'agit pas d'une réforme utopique, car cela existe déjà dans un certain nombre de pays. Une telle réforme, de tels principes démocratiques et une telle procédure de révocation font déjà partie intégrante de la politique locale et de la politique des différents États, aux États–Unis. Comme nous l'avons mentionné, il en est de même également en Suisse, qui est un modèle de démocratie.

Quel est le mécanisme de révocation au Canada? Premièrement, comme l'a proposé ma chère collègue, il faudrait qu'il y ait un seuil de pétition assez élevé, de 50 p. 100 plus un, cela, dans le but d'éviter toute tentative frauduleuse de demande de révocation de députés de la part de l'opposition. J'espère que cela dissipe quelques–unes des craintes des députés ministériels en face.

Ensuite, il faut donner aux députés suffisamment de temps pour faire leurs preuves. Ainsi, on ne peut pas instituer la révocation avant 18 mois au cours du mandat d'un député.

Enfin, la révocation ne peut s'appliquer qu'une fois au cours d'une période de quatre ou cinq ans pendant le mandat du député.

La révocation est une solution aux votes sectaires en bloc qui nuisent à la politique canadienne depuis des décennies; ainsi, à l'heure actuelle, un député vote souvent en fonction des désirs de son parti. C'est l'antithèse de la démocratie. Cependant, le gouvernement a une autre excellente occasion, qui va de pair avec la révocation, de contribuer à la démocratisation du système. C'est–à–dire que nous devons considérer que chaque vote à la Chambre sur un projet de loi ne constitue pas un vote de confiance dans le gouvernement. Au contraire, si un projet de loi est rejeté, nous aurions alors un vote de confiance. Ce serait quelque chose de libérateur qui permettrait aux députés de représenter vraiment les voeux de leurs électeurs sans se laisser paralyser par la discipline de parti.

• (1425)

Il suffirait de deux minutes au premier ministre pour faire une déclaration à la Chambre afin de nous permettre de le faire, et je l'en implore.

Mes collègues des banquettes ministérielles ont exprimé à propos de la révocation une inquiétude que je tâcherai maintenant de dissiper. Ils craignent que cela ne permette à des groupes de pression de manipuler les électeurs et d'exercer une influence indue dans le processus politique en faisant constamment circuler une pétition exigeant la révocation d'un député.

La réalité est cependant bien différente; cela ne se produira pas car les électeurs ne sont pas crédules, monsieur le Président, ils ne sont pas stupides, ils ne sont pas mal informés, et surtout ils ne se plient pas aux caprices des groupes de pression. Nous devrions plutôt avoir davantage confiance en la capacité des électeurs ne pas se laisser prendre aux tentatives fallacieuses visant à destituer un député, et c'est pourquoi cette mesure se révélera excellente pour la démocratie au Canada.

Des études ont déjà confirmé cette thèse à maintes reprises, et c'est une des raisons qui expliquent qu'elle ait connu tant de succès auprès de nos collègues des États–Unis.

Mon estimée collègue de Beaver River a soulevé cette question et continue de le faire en partie parce que les citoyens veulent désespérément avoir la possibilité de révoquer les députés. Il existe en ce moment quelques exemples flagrants.

Dans ma province, en Colombie–Britannique, il a été demandé aux électeurs, aux élections de 1991, s'ils souhaitaient avoir la possibilité de révoquer leur député. Quatre–vingt–un pour cent ont répondu par l'affirmative.

Le Parti réformiste a demandé à 1 500 personnes de toutes les régions s'ils étaient en faveur de la révocation. Soixante–quinze pour cent ont dit oui. Le public y tient. Nous devons donc user de notre influence pour faire adopter ce projet, c'est notre devoir et notre rôle.

Il y a d'autres initiatives visant à démocratiser le système auxquelles nous devrions donner suite et qui sont conformes à l'orientation du Parti réformiste. Deux autres sont les référendums nationaux exécutoires et les initiatives des citoyens; étant toutes deux des tribunes démocratiques, ces initiatives amélioreraient de beaucoup, à mon avis, le fonctionnement de la Chambre.

D'aucuns prétendront que ces réformes pourraient permettre aux représentants élus de se décharger de leurs responsabilités et d'éviter d'avoir à prendre des décisions difficiles. Cependant, monsieur le Président, dans une société démocratique, il n'y a pas de pouvoir qui soit supérieur à la volonté populaire.

En notre qualité de représentants élus, nous ne sommes que les exécuteurs de la volonté populaire. Certes, nous sommes élus pour prendre des décisions au nom de nos électeurs, mais je n'en pense pas moins que c'est la volonté populaire qui prime.

Voici ce qu'a dit Thomas Jefferson en 1820: « Il n'y pas de dépositaire plus sûr des pouvoirs suprêmes de la société que la population elle–même, et si nous croyons qu'elle n'est pas assez éclairée pour exercer ces pouvoirs avec toute la sagesse voulue, la solution n'est pas de la priver des pouvoirs, mais de les guider. »

C'est sa foi en la démocratie directe qui différencie le Parti réformiste des autres grands partis politiques. Mon parti et moi croyons en ces réformes démocratiques. Et c'est pour ça que nous allons nous battre.

J'espère que d'autres parlementaires croyant à ce genre de démocratie penseront comme nous et qu'ils conviendront que le projet de loi C–210 est important pour les réformes démocratiques et l'amélioration du fonctionnement de la Chambre.

Je les implore d'adopter ce projet de loi des plus valables.

Le président suppléant (M. Kilger): Reprise du débat, pour le peu de temps qu'il nous reste. Le député de Fredericton—York—Sunbury.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je serai aussi bref que possible.

Je félicite la députée d'avoir lancé ce débat. Je crois en sa sincérité et dans les principes qui sont à la base du concept de la révocation des députés qu'elle cherche à promouvoir. Malheureusement, je ne peux appuyer ce concept, car il y a quelque chose qui ressemble à de la confrontation dans la révocation des députés.

Les gens en ont assez de toutes ces confrontations. Je crois vraiment que nous pouvons trouver des formules positives pour faire participer les gens. Dans ma circonscription, nous avons organisé un certain nombre de rencontres publiques, qui ont attiré bien des gens qui ne partageaient pas tous les mêmes opinions politiques. Ces rencontres ont connu un vif succès. Les électeurs de Fredericton—York—Sunbury sont consultés au sujet des décisions gouvernementales. Voilà une façon positive de concevoir la participation du public.

Je suis d'accord avec la députée, la population se sent impuissante et étrangère au système. Pendant neuf mois, j'ai fait du porte–à–porte dans la circonscription que je représente et je dois avouer que le concept ne s'est pas concrétisé en mécanisme, bien que les préoccupations sous–jacentes auxquelles ma collègue fait référence aient fréquemment fait surface.

En tant que député, je me suis senti l'obligation d'agir et c'est ce que j'ai fait. Le 27 février, nous avons tenu dans la circonscription un important forum sur les questions de santé, puis un autre en mars sur la défense nationale. Ces discussions publiques ont attiré un public nombreux et ont été diffusées à la télévision. Dimanche dernier, le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines s'est rendu dans ma circonscription et a participé à une rencontre publique non partisane sur des questions touchant le développement des ressources humaines.

Je crois qu'il y a un réel besoin de changer le système et le public s'attend à ce que ce soit fait. Je crois aussi que ce désir s'est manifesté au Parlement. Les députés qui siègent du même côté que l'auteur de ce projet de loi l'ont bien montré à la Chambre, par exemple à l'occasion du débat sur la Bosnie, où l'on réclamait un changement positif.

Cela dit, monsieur le Président, je vous remercie de votre indulgence.

Le président suppléant (M. Kilger): Le temps alloué à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96(3) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 mai 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York–Sud—Weston) propose: Que le projet de loi C–217, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur les contraventions et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'engage aujourd'hui le débat sur les modifications à apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants. En effet, selon la presse, un jeune de 16 ans, Marwan Harb, a été assassiné hier, à Hull, non loin des édifices parlementaires.

L'auteur présumé de ce meurtre serait un jeune contrevenant. Toujours selon la presse, la victime, Marwan Harb, est le petit cousin d'un de nos collègues, le député d'Ottawa–Centre.

Nous n'avions pas besoin de ce dernier incident pour nous rappeler la nécessité d'apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants qui doit absolument être réformée. Il y a quelques semaines, un autre meurtre insensé a été commis par un jeune contrevenant. À Ottawa, Nicholas Battersby a été abattu par une balle tirée d'une voiture en marche. De tels meurtres, de tels incidents se produisent ici partout au Canada.

• (1105)

Mon collègue, le député de Kent, qui a contribué au projet de réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants, parlera d'un crime particulièrement violent qui a été commis dans sa collectivité.

En Alberta, une femme qui cherchait à protéger ses enfants a été poignardée à mort encore une fois par un jeune contrevenant.

En Colombie–Britannique, une enfant de six ans a été violée et assassinée par un jeune contrevenant qui avait été condamné à plusieurs reprises pour attentat contre de jeunes enfants, sans que la population n'en sache rien parce que la publication des détails avait été formellement interdite.

Et ça n'arrête pas! Pendant que ces incidents surviennent, pendant que ces meurtres, ces viols, ces vols et ces agressions se produisent, nous restons les bras croisés au Parlement. Nous n'avions pas besoin de ces incidents pour nous rappeler l'urgence de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Six mois plus tard, aucune mesure concrète n'a encore été prise. Ceci est le premier projet de loi présenté au Parlement qui s'attaque aux problèmes que pose la Loi sur les jeunes contrevenants et qui ne présente qu'un aspect restreint du système de justice pénale, qu'un élément mineur d'un système qui ne marche pas, d'un système qui souffre d'un déséquilibre, d'un système qui se préoccupe davantage des suspects et des criminels, enfin d'un système qui se préoccupe davantage de ceux qui commettent des crimes que de ceux qui en sont les victimes.

Les électeurs de la circonscription de York–Sud—Weston que je représente—et c'est aussi l'avis, j'en suis sûr, de tous les Canadiens—ont clairement fait savoir que notre système de justice pénale devait être réformé à tout prix.

Les Canadiens veulent que l'on fasse preuve de leadership. Ils veulent que l'on modifie non seulement la Loi sur les jeunes contrevenants, mais aussi d'autres mesures législatives fédérales, dont le Code criminel et les lois sur la libération conditionnelle, la liberté sous caution et la prostitution. Nous ne pouvons pas rester inactifs et nous dire: «Quel pays merveilleux et sûr que le nôtre par rapport aux États–Unis où la criminalité est vraiment terrible.»

Ce débat tombe à point. Quand il prendra fin ce matin, je demanderai à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que cette question soit renvoyée au Comité de la justice qui pourra ainsi commencer ses travaux. Je serai très attentif. Tout député qui ne donnera pas son consentement devra en expliquer les raisons.

Je ne suis pas non plus très satisfait du programme du gouvernement en ce qui concerne les changements à apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants. Il est nettement trop lent et des changements s'imposent immédiatement.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Monsieur le Président, parlant du réel engagement qu'il a pris de revoir le système de justice pénale, le ministre de la Justice, que je respecte beaucoup et en qui j'ai une grande confiance, a signalé que, selon son programme, il faudrait malheureusement attendre juin pour le dépôt d'une mesure législative dont l'adoption n'est pas prévue avant la fin de l'année ou au cours de l'année prochaine. Ce n'est pas suffisant.

À mon avis, il serait totalement—et je dis bien totalement—irresponsable de la part des députés de tous les côtés de la Chambre de partir cet été en congé, de rentrer chez eux retrouver leur famille et leur chalet avant que la Loi sur les jeunes contrevenants n'ait été modifiée et que la nouvelle loi n'ait été adoptée. Ce serait renoncer à nos responsabilités, en tant que législateurs. Ce serait renoncer au mandat que nous ont confié les Canadiens il y a six mois et tromper leur confiance.

Je prie instamment le ministre, le gouvernement et, enfin, tous les députés à la Chambre d'expédier cette affaire. Point n'est besoin d'étudier cette question pendant encore un ou deux ans. J'ai été membre du Comité de la justice pendant huit ans. Quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre en septembre 1984, il était clair que la Loi sur les jeunes contrevenants, qui n'avait que quelques mois, n'allait pas fonctionner. Cela fait dix ans que je réclame des changements.

• (1110)

Nous voici donc 10 ans plus tard, et il y a seulement quelques semaines, on a célébré le 10e anniversaire de la Loi sur les jeunes contrevenants. Cette loi remplaçait l'ancienne Loi sur les délinquants juvéniles. À l'époque, les grands coeurs affirmaient que la Loi sur les délinquants juvéniles n'était pas efficace et qu'il fallait un régime plus équilibré.

La loi fédérale actuelle est totalement déséquilibrée. Elle laisse complètement de côté l'intérêt public et la sécurité publique. Elle ne fait que protéger les jeunes et les inviter à enfreindre la loi et à se lancer dans une vie de criminalité.

Le projet de loi que je présente au Parlement aujourd'hui traite de trois des changements fondamentaux qui s'imposent dans la Loi sur les jeunes contrevenants. J'en parlerai dans quelques instants.

Je voudrais parler tout d'abord de l'article 3 de la loi actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants, qui renferme huit déclarations de principes et énonce la philosophie qui sous-tend cette loi. Je voudrais résumer cette philosophie et expliquer pourquoi, à mon avis, malgré l'intention de la loi, les 10 ans pendant lesquelles elle a été appliquée permettent d'établir clairement que ces principes n'ont pas donné les résultats escomptés.

Dans le premier principe, on dit que les adolescents ne sauraient être assimilés aux adultes quant à leur degré de responsabilité de leurs actes, mais qu'ils doivent toutefois assumer la responsabilité de leurs délits. Un principe indéniable.

Deuxièmement, la société doit pouvoir se protéger contre toute conduite illicite, bien qu'elle doive prendre des mesures pour prévenir la conduite criminelle chez les adolescents. C'était là le deuxième principe, mais l'expérience a montré que la protection de la société ne semble même pas constituer un facteur dans l'esprit de ceux qui appliquent le régime, notamment les juges, qui doivent assumer une part de responsabilité pour certaines peines scandaleuses qui sont imposées de nos jours.

Le troisième principe reconnaît qu'il est nécessaire de surveiller, de discipliner et d'encadrer les jeunes contrevenants, mais aussi qu'ils ont des besoins spéciaux qui exigent conseils et assistance. Monsieur le Président, vous ne saurez contester la nécessité d'offrir des conseils spéciaux et une assistance aux adolescents. Nous reconnaissons tous qu'il faut un régime permettant de s'occuper des adolescents. Nous ne voulons pas traiter comme des adultes des jeunes de 12 et 13 ans, de véritables enfants. Nous ne voulons pas les jeter en prison, les envoyer à Kingston purger une peine d'emprisonnement à perpétuité ou de longues peines. Nous reconnaissons tous la nécessité de disposer d'un régime équilibré.

Toutefois, quand on examine la situation actuelle, on se rend compte que non seulement le système ne rend pas service à la collectivité, mais qu'il ne rend pas non plus service aux jeunes puisque'il leur envoie le message qu'ils doivent transporter des couteaux sur eux. On ne peut s'empêcher de penser que si la mentalité actuelle des jeunes était différente, le jeune qui a été tué, à Hull, hier serait peut-être encore en vie. Pourquoi fallait-il que son meurtrier porte un couteau? Il n'est plus rare que des jeunes aillent à l'école armés de couteaux et d'armes à feu chargées. Voilà dans quelle ambiance les jeunes vivent aujourd'hui. Ils transportent couteaux, armes à feu et autres armes dangereuses non seulement pour agresser, mais aussi pour se protéger.

Monsieur le Président, à l'époque où vous et moi fréquentions l'école secondaire, l'école publique et l'université, nous nous servions de nos poings pour régler nos comptes. On se retrouvait dehors, on montrait les poings, on se battait un peu et la question était réglée. Aujourd'hui, on règle les différends en ayant recours à des moyens susceptibles de causer la mort. On utilise des couteaux ou bien des armes à feu chargées. À cause de cette situation malheureuse et tragique, des jeunes se font tuer ou estropier un peu partout au Canada.

Le quatrième principe veut qu'on puisse avoir recours à des mesures autres que des procédures judiciaires, lorsque cela n'est pas incompatible avec la protection de la société.

• (1115)

Le cinquième principe reconnaît les droits juridiques et constitutionnels des jeunes. Ce principe, à l'origine de l'un des principaux problèmes engendrés par la Loi sur les jeunes contrevenants, commande de traiter les jeunes comme des enfants, tout en leur reconnaissant tous les droits et privilèges reconnus aux autres criminels en vertu de la Charte des droits et libertés.

Voilà qui est épatant! Toutefois, les jeunes se sont rendu compte qu'ils avaient droit à un avocat et à l'assistance judiciaire, qu'ils jouissaient de la même protection que celle qui est accordée aux adultes, notamment le droit de demeurer silencieux, et ainsi de suite. Les jeunes ont donc conscience de ces droits et ils les utilisent pour se protéger. Ils s'en servent pour se mettre à l'abri de la responsabilité criminelle.

En vertu du sixième principe, le droit des adolescents à la liberté ne peut souffrir—écoutez bien cela—que d'un minimum d'entraves commandées par la protection de la société. C'est ce que dit la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous ne pouvons brimer leur liberté. C'est clair? Nous ne pouvons brimer leur liberté, nous devons la brimer le moins possible.

Septième principe: les adolescents ont le droit, chaque fois que la loi est susceptible de porter atteinte à certains de leurs droits et libertés, d'être informés du contenu de ces droits et libertés.

Dernier principe: les père et mère assument l'entretien et la surveillance de leurs enfants. En conséquence, les adolescents ne sauraient être soustraits à l'autorité parentale que dans des circonstances spéciales.

C'est sur cette philosophie que repose la Loi sur les jeunes contrevenants. Certaines dispositions de cette loi sont incontestables, tandis que d'autres, malheureusement, ont donné lieu à un système responsable ou en partie responsable du relâchement des moeurs et de la perte d'intégrité des jeunes.

Je tiens à souligner une chose. Je ne demande pas qu'on envoie les jeunes en prison, qu'on fasse disparaître les clés, qu'on les fouette et qu'on les pende. Je voudrais simplement qu'on adopte une approche plus équilibrée, parce que la plupart des jeunes, la grande majorité d'entre eux, respectent les lois. Ils n'ont pas besoin d'une loi pour les aider à distinguer le bien du mal. Nous nous occupons ici des exceptions, du petit, très petit pourcentage de jeunes malfaiteurs, de jeunes incorrigibles de notre société qui se servent des lois pour se protéger et pouvoir poursuivre leurs activités criminelles.

Nous avons besoin d'un système équilibré. Pour une raison que j'ignore, on n'a pas appliqué, comme on aurait dû le faire, la Loi sur les jeunes contrevenants et les principes qu'elle énonce. On a plutôt favorisé les droits et la protection des jeunes. On a relégué au second plan, et très souvent complètement oublié, la sécurité du public.

Mon projet de loi vise un triple but. D'abord, il modifierait les âges limites prévus dans la Loi sur les jeunes contrevenants. Selon la loi en vigueur, un jeune contrevenant, un enfant qui a besoin de protection et d'orientation, est défini comme toute jeune personne âgée de 12 à 17 ans. Il y a donc des jeunes de 17 ans, à une journée de leur 18e anniversaire peut-être, qui sont traités comme des enfants. Ils ont l'âge de conduire une automobile, sont même assez vieux pour signer des contrats dans certaines régions, et pourtant ils sont traités comme des enfants et classés dans cette catégorie.

Les statistiques nous montrent que la moitié des causes devant les tribunaux pour jeunes concernent des adolescents de 16 et 17 ans. Grâce à mon projet de loi, ces jeunes de 16 et 17 ans seraient traités comme des adultes. Ils seraient mis en accusation et poursuivis devant les tribunaux pour adultes. À mon avis, ce changement constituerait une mesure de dissuasion efficace qui empêcherait les autres jeunes de 16 et 17 ans de violer la loi.

De même, mon projet de loi ramènerait l'âge minimum à 10 ans. Selon certaines personnes, on ne devrait pas mentionner un âge minimum dans la définition de jeune contrevenant. Mais nous connaissons tous ce qui s'est produit en Grande-Bretagne où deux jeunes de 10 ans ont été reconnus coupables de meurtre. Au Canada, des adultes se servent d'enfants de moins de 12 ans pour commettre des infractions criminelles. En outre, certains de ces enfants commettent des infractions graves de leur propre chef. Par conséquent, en abaissant l'âge limite, on permettrait aux services policiers d'amener ces enfants devant les autorités compétentes afin qu'ils soient traités adéquatement.

• (1120)

Mon projet de loi définirait l'adolescent comme toute personne de 12 à 15 ans inclusivement. Les jeunes de 16 et 17 ans connaissent très bien la différence entre le bien et le mal; ils saisissent la nature et les conséquences de leurs gestes et devraient donc être poursuivis devant les tribunaux pour adultes. Comme les députés le savent, l'âge constitue toujours une circonstance atténuante dans la détermination de la peine par un tribunal pour adulte.

La deuxième partie de mon projet de loi, que le ministre a déjà indiqué qu'il appuyait, ferait passer de cinq à dix ans la peine maximale pour les meurtres au premier degré. Je félicite le ministre qui a récemment confirmé sa position à cet égard. Il y a quelques années, la peine maximale pour un meurtre au premier degré n'était que de trois ans.

À Scarborough, par exemple, nous avons eu le cas d'un jeune contrevenant qui avait commis un triple meurtre avec circonstances aggravantes et qui pourtant n'a été incarcéré que trois ans seulement avant d'être relâché. Cette peine est maintenant de 5 ans, mais j'affirme respectueusement qu'elle devrait être fixée à 10 ans pour un meurtre au premier degré.

Le troisième aspect de mon projet de loi autoriserait la publication des détails de l'infraction et de l'identité du jeune contrevenant après la deuxième condamnation pour infraction grave. À l'heure actuelle, toute publication de renseignements de ce genre est interdite.

Le cas en Colombie-Britannique, et il existe des douzaines de cas semblables, montre bien la nécessité pour le public, les voisins, le système scolaire d'être informés des infractions graves commises par un jeune contrevenant. Le jeune dont il était question avait été condamné pour attentat contre de jeunes enfants. Une fois libéré, il a violé et tué une enfant de six ans. Cette tragédie aurait pu être évitée si la population, la police et les voisins avaient été au courant, car les gens auraient été en mesure de prendre les précautions nécessaires.

Ce projet de loi donnera deux chances aux jeunes contrevenants. Lorsqu'ils auront commis deux délits graves, la population sera en droit alors de connaître les détails de l'affaire et leur identité. Je le répète, cela devrait avoir un effet dissuasif sur les jeunes contrevenants.

Permettez-moi de terminer par où j'ai commencé. Il faut absolument modifier rapidement le système. Je sais que certains pensent qu'il s'agit d'une réaction instinctive au meurtre qui a eu lieu à Hull ou à celui d'Ottawa ou aux dizaines d'autres meurtres, viols et agressions sexuelles dont nous avons été témoins dernièrement, mais je tiens à leur dire qu'ils se trompent. Ils jouent à l'autruche et il est temps qu'ils se rendent à l'évidence.

Ce n'est pas une chose qui s'est produite du jour au lendemain. Il s'agit d'un problème qui se pose depuis dix ans. J'exhorte mes collègues dans cette enceinte à adopter sans tarder ces modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je souhaiterais qu'à la fin de ce débat, à midi aujourd'hui, nous ayons le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer ce projet de loi et son objet au Comité de la justice afin que ce dernier puisse entreprendre immédiatement l'examen de cet aspect de notre système de justice pénale.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi du député de York–Sud—Weston, véritable ballon d'essai pour le gouvernement libéral sur la question des jeunes contrevenants.

Depuis le début de la 35e législature que l'on parle de modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants au ministère de la Justice. Pour des raisons que lui–même connaît, il semble que cette loi était une priorité.

D'ailleurs, dans le fameux *red book* dont on parle depuis le 25 octobre, le Parti libéral proposait de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en proposant des mesures concrètes de réadaptation, disaient–ils, et en alourdissant les peines des jeunes criminels.

Étant donné que personne ne peut être contre des mesures de réadaptation, le gouvernement libéral teste donc aujourd'hui l'humeur et la sensibilité de l'électorat sur la question de l'alourdissement des peines. Avec un tel projet de loi émanant de ce député, je comprends pourquoi il se retrouve à l'extrême droite du premier ministre.

• (1125)

Malheureusement, ce virage à droite, face aux jeunes contrevenants, est amplifié par une équation faussée de la violence et des jeunes. Pour le commun des mortels, jeunesse rime avec violence et l'âge ingrat est synonyme de délinquance. Pourtant, rien n'est plus faux.

Au Québec, depuis 1979, les crimes de tout acabit chez les jeunes ont diminué substantiellement, près de 8 p. 100 pour le Québec et de 34 p. 100 pour la métropole montréalaise. Est–ce que le gouvernement, ou plus précisément est–ce que le député est au courant de ces chiffres–là pour présenter un projet comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui?

On ne peut pas continuer d'être alarmiste à outrance parce que cela fausse la réalité et on se retrouve avec des projets de loi alarmants, car ce projet de loi, je le considère comme étant alarmant.

C'est bien beau de plaider la tolérance zéro, mais cette dernière doit–elle passer nécessairement par l'abaissement de l'âge limite des délinquants qui relèveront des tribunaux de la jeunesse, par des peines plus sévères et une publicité des noms des jeunes délinquants récidivistes? Cette compréhension de la tolérance zéro équivaut à dire à tous les jeunes délinquants: «En–dedans, bonjour, bonsoir et on s'en lave les mains». C'est trop facile.

C'est un raisonnement de petit bourgeois des années 1950. La solution n'est pas dans la punition chez les jeunes, mais davantage au niveau de l'aide, de l'encadrement et de la réinsertion du jeune délinquant.

On comprendra que je suis contre le projet de loi simpliste que nous avons devant nous aujourd'hui. Encore, si c'était un projet de loi qui pouvait faire économiser de l'argent au gouvernement qui est «cassé comme un clou», on pourrait en parler, on pourrait y voir un certain avantage à ce niveau–là. Mais non, au contraire, en augmentant les peines et en abaissant l'âge pour être considéré jeune contrevenant, on accélère le remplissage des prisons et on multiplie les jeunes inactifs qui resteront au crochet de la société le reste de leur vie.

La pression publique actuelle pour une plus grande sévérité de la Loi sur les jeunes contrevenants peut se comprendre, surtout dans l'Ouest. Les cas sensationnels des journaux aident cette mauvaise perception du problème. Cependant, y répondre directement par des modifications semblables dénote une confusion et un changement de cap important dans les objectifs poursuivis par la Loi sur les jeunes contrevenants adoptée en 1984, c'est–à–dire au niveau de la dissuasion, de la rééducation et de la protection de la société.

Au Québec, on a compris les grands principes de la protection de la jeunese et de la société. On mise sur la réhabilitation et la réintégration des jeunes délinquants. On s'éloigne le plus possible de la criminalisation d'un dossier impliquant un jeune.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et la direction de la Protection de la jeunesse au Québec prennent en charge le jeune délinquant pour l'aider, et les résultats sont surprenants. Au Québec, on investit dans la réhabilitation parce qu'on y croit. Les chiffres sont là. Selon une étude très sérieuse, faite au Québec, entre les années 1968 et 1983, l'investissement financier de la société pour la réadaptation d'un jeune homicidaire se rembourse en moins de cinq ans par la productivité du jeune adulte, soit par son travail, ses impôts qu'il rentre dans la société, par les achats qu'il fait car il fait rouler l'économie.

Dans l'Ouest canadien, l'intolérance est compréhensible parce qu'on n'investit pas comme chez nous. Ce n'est pas une préoccupation. Il semble y avoir peu de ressources, aucune prise en charge. Le jeune délinquant est laissé à lui–même en fin de compte. On se limite à caser les jeunes en prison dans une aile différente de celle des adultes.

On peut voir dans l'appréciation de cette loi un autre élément du caractère distinct du Québec. Ce n'est pas seulement sur la langue ou la culture que nous sommes distincts du reste du Canada. Nous avons des croyances, des préoccupations et une philosophie différente et distincte du reste du pays. Nous ne voyons tout simplement pas les choses de la même façon et le projet de loi que nous avons sous étude ce matin en est un bon exemple.

Je m'en voudrais avant de terminer de ne pas mentionner que l'objectif visé par les modifications proposées au projet de loi pourrait être atteint par une application de l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants. Il semble que l'objectif du projet de loi du député libéral est de rendre comptables et responsables certains

jeunes délinquants de leurs actes délictueux afin qu'ils subissent un procès devant les tribunaux ordinaires.

Le renvoi à la juridiction normalement compétente ou si vous préférez le renvoi devant un tribunal pour adultes d'adolescent accusé d'un acte criminel n'est pas monnaie courante dans notre système judiciaire, même si les modifications d'avril 1992 en facilitent le processus.

Avec le double souci de concilier la réadaptation de l'adolescent fautif et la protection de la société, ce n'est pas surprenant qu'avocat et magistrat ont des réticences à demander pour l'un et d'ordonner pour l'autre le renvoi.

• (1130)

Selon mes informations, au Québec, pas plus de 5 p. 100 du total des dossiers ne font l'objet d'une demande de renvoi des jeunes en chambre criminelle.

La réticence s'explique très facilement: si un jeune est reconnu coupable devant une cour pour adultes, l'adolescent s'expose naturellement à une sentence très sévère, lui offrant peu de possibilités de réhabilitation. En plus, une libération conditionnelle ne peut venir qu'après cinq ou dix ans de détention, selon qu'il s'agisse d'un meurtre au deuxième ou au premier degré.

Pourquoi forcer la main de la justice, si cette dernière, pour des considérations légales et sociales ne le fait pas? Même si elle pouvait traiter certains jeunes comme des adultes comptables et responsables de leurs actes, elle ne le fait pas. Si le député veut aider la société, il devrait plutôt présenter un projet de loi dont les objectifs seraient de sensibiliser le public au fait que la meilleure protection demeure un programme d'aide et de responsabilité qu'une mesure punitive, efficace seulement le temps de son application.

Plus encore, il devrait prôner le transfert de juridiction complet aux provinces avec le budget y afférent. De cette façon, nous pourrions traiter nos jeunes délinquants comme bon nous semble dans chacune des provinces.

De plus, l'effet dissuasif recherché par l'allongement des sentences dans ce projet de loi n'est pas, actuellement, appuyé par la documentation dans le domaine. Au contraire, *Crime and Delinquency* publiait, en janvier dernier, les résultats d'une étude faite dans plusieurs États américains qui démontrent complètement l'inverse de ce qu'on avance ce matin.

Donc, le député fait comme son gouvernement; il manque carrément la cible avec ce projet de loi. Si cette loi mérite des modifications, ce serait pour forcer la réhabilitation et la réinsertion sociale du jeune contrevenant, mais cela n'est pas de la juridiction de cette Chambre.

Il faudrait que la société soit plus tolérante et qu'elle se donne comme but non pas de rendre nécessairement l'adolescent conforme à ce que son milieu, sa famille, l'école ou elle-même attend de lui, mais de le rendre capable d'accéder, avec le moins de limitations possible, à son autonomie et à sa réintégration dans un bonheur corrigé et responsable.

[*Traduction*]

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre aujourd'hui la parole pour manifester mon appui total et sans réserve au projet de loi C-217, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur les contraventions et le Code criminel en conséquence. Ce projet de loi a été présenté par mon collègue, le député de York-Sud—Weston. Je le félicite d'avoir présenté cette mesure et d'avoir accompli un travail aussi soigné pour porter à l'attention de la Chambre la question des jeunes contrevenants, qui a grandement besoin qu'on s'y attarde.

Quand j'ai été élu député, l'un de mes objectifs était de donner plus de poigne à la Loi sur les jeunes contrevenants. Des événements récents survenus dans ma circonscription n'ont fait que renforcer ma détermination à réclamer des peines plus sévères.

Comme beaucoup de députés le savent probablement, les 43 000 habitants de la ville de Chatham, en Ontario, sont encore ébranlés par le meurtre brutal du petit Daniel Miller, un enfant de sept ans assassiné la semaine dernière. Il s'est trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. Un membre d'un gang de jeunes de l'endroit a été accusé de meurtre au premier degré pour avoir battu la victime à mort.

Je sympathise de tout mon coeur avec la famille Miller, qui a perdu un fils, mort avant d'avoir atteint le meilleur de la vie, avant même que son avenir n'ait pu se dessiner. Ce crime a donné lieu à des manifestations de citoyens en colère et à une pétition réclamant des mesures de prévention des actes de violence.

Le pont de chemin de fer où le corps du garçon a été trouvé était couvert de graffitis laissés par un gang, qui s'identifie sous le nom de Criminally Minded Corporations, ou CMC. Un jeune citoyen touché par les événements a repeint le pont, en fin de semaine, pour effacer le langage ordurier des graffitis. Le CMC est un des six gangs de jeunes de Chatham. Il compte plus de 100 membres, et c'est le mieux organisé. De nombreux membres de gangs portent des bottes d'armée, dont la couleur des lacets a un sens particulier.

Ce meurtre absolument gratuit semble n'être qu'un exemple de plus du déclin de notre société, de la morale et des valeurs familiales. Le lendemain, un jeune de 17 ans s'est attaqué à un gardien de sécurité qui surveillait le chantier abandonné où le meurtre avait eu lieu. Il a été accusé de voies de fait causant des blessures corporelles.

Où cela s'arrêtera-t-il? Des parents et d'autres résidants de l'endroit entendent faire régner la justice. Ils ne font pas confiance à l'appareil judiciaire actuel, qui laisse aller des criminels après une courte réprimande et ne fait rien pour les victimes qui restent marquées pour la vie.

• (1135)

Un résidant, Jason Gale, nouvellement arrivé à Chatham avec ses deux filles, sa mère, et sa grand-mère, a déclaré ce qui suit: «Ces jeunes terrorisent la population. Si les habitants de Chatham prenaient leur revanche, si certains membres de ces bandes recevaient une bonne raclée ou s'il leur arrivait quelque chose, la situation s'améliorerait.» Notre société en est-elle rendue là?

J'invite les gens calmes et raisonnables de ma circonscription à prendre l'initiative. Nous devons améliorer notre appareil judiciaire de telle sorte que les criminels paient pour leurs crimes. Le projet de loi C–217 permettrait de franchir un grand pas dans la bonne direction.

Il y a quelques années, l'ancien gouvernement conservateur a mis en vigueur des peines plus sévères. Par exemple, la peine maximale en cas de meurtre a été portée de trois à cinq ans. Au moment de la présentation du projet de loi, j'avais affirmé ce que je soutiens toujours aujourd'hui, soit que la Loi sur les jeunes contrevenants est trop indulgente, que ce n'est pas sérieux.

J'ai fait signer par plus de 25 000 personnes les pétitions qu'ont fait circuler Roy Asselstine fils et ses parents pour demander de resserrer la loi. Des avocats et des policiers me disent que des jeunes considèrent comme un honneur d'être poursuivis aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est une marque de distinction, du moins c'est ce qui se dit dans la rue. Ce n'est pas en restant dans leur tour d'ivoire que les parlementaires vont changer la réalité. Or, cette réalité n'est pas seulement présente à Toronto, Montréal ou Vancouver, mais aussi dans un grand nombre de petites villes comme Chatham.

Le projet de loi C–217 va intensifier le débat. Comme le député de York–Sud—Weston l'a fait remarquer, la mesure qu'il présente reçoit l'appui de l'Association canadienne des policiers et des Victimes de la violence, et elle est co–parrainée par 17 parlementaires.

Le projet de loi a un triple but: premièrement, un jeune contrevenant aurait désormais entre 10 et 15 ans, de sorte que les jeunes de 16 et 17 ans devraient désormais répondre de leurs actes criminels devant des tribunaux pour adultes; deuxièmement, la peine maximale en cas de meurtre au premier et au deuxième degrés serait portée de cinq à dix ans; troisièmement, après une deuxième condamnation, le nom d'un jeune contrevenant pourrait être rendu public.

Ces changements modifieraient de façon raisonnable la présente Loi sur les jeunes contrevenants, qui ne constitue pas une mesure dissuasive efficace et ne donne pas vraiment aux agents de correction l'occasion de réadapter les jeunes. Le projet de loi C–217 contribue grandement à assurer l'équilibre entre les besoins de la population et ceux des jeunes.

Oui, nous devons prévenir la criminalité, redonner espoir aux jeunes et leur faire comprendre qu'ils peuvent jouer un rôle important dans l'avenir et que leur vie peut faire toute une différence dans notre société. La réadaptation doit donc être un élément crucial de toute nouvelle loi.

Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi. J'invite les députés à le renvoyer au Comité de la justice qui pourra l'étudier plus en profondeur.

En terminant, je voudrais vous signaler un article publié dans le journal de Chatham, où l'on pouvait lire en manchette: «La famille de l'adolescent battu par une bande de jeunes quitte Maple City». Il s'agissait des Asselstine, dont le fils a dû être hospitalisé après avoir été battu par une bande de jeunes appelée CMC. Immédiatement après avoir reçu son congé de l'hôpital, le jeune Asselstine et ses parents ont circulé dans la région de Chatham pour faire signer une pétition. Victimes de harcèlement depuis ce temps, ils ont décidé de déménager sans laisser d'adresse. Ce n'est pas ce que nous voulons vivre dans la société d'aujourd'hui.

C'est donc en leur nom et au nom du jeune Daniel Miller que j'interviens aujourd'hui à la Chambre des communes pour appuyer le projet de loi C–217.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi en principe, car il est plus qu'urgent de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

La question a certes été soulevée maintes fois au cours de la campagne électorale dans des assemblées politiques locales.

• (1140)

En conséquence, compte tenu que des Canadiens de tout le pays se sont dits préoccupés par les lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants, c'est avec désarroi que nous, de ce côté–ci de la Chambre, avons constaté que le gouvernement ne mentionnait même pas cette loi dans le discours du Trône. Nous avons ultérieurement exercé des pressions auprès du gouvernement pour qu'il accorde à cette affaire toute la priorité qu'elle mérite et le ministre de la Justice nous a promis de présenter une série de modifications.

Toutefois, aux dernières nouvelles, le projet de loi gouvernemental tant attendu ne serait présenté qu'en juin. Comme le gouvernement a tendance à s'enliser, c'est à se demander s'il présentera jamais un projet de loi visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été.

Par conséquent, je suis persuadé que c'est avec un sentiment de frustration que le député a présenté son propre projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai entendu dire que, pour l'essentiel, ce projet de loi n'a pas l'appui du gouvernement, ce qui, vu d'ici, est plutôt déconcertant.

La Loi sur les jeunes contrevenants a un titre et ce projet de loi a pour objet de faire que ce titre soit juste. La Loi sur les jeunes contrevenants doit effectivement viser les jeunes contrevenants et non les jeunes adultes. Je voudrais certes que la loi subisse une réforme beaucoup plus complète. Toutefois, nous, de ce côté–ci, sommes tout disposés à appuyer ce projet de loi.

Le projet de loi comporte plus précisément trois volets. Il abaisse les limites d'âge qui définissent qui est une jeune personne aux fins de l'application de la loi. Il permet aussi que soit publié le nom d'un jeune contrevenant ayant été reconnu coupable par deux fois déjà d'un délit punissable. Cela ne constitue pas une grosse amélioration, mais c'est certes un pas dans la bonne voie.

En outre, le projet de loi porte à dix ans la peine d'emprisonnement maximale pour un meurtre au premier ou au second degré. Le ministre de la Justice a déjà fait allusion à ce dernier point. Toutefois, ce projet de loi ne touche pas aux autres mesures, alors que le ministre de la Justice se propose de reprendre d'une main ce qu'il aura donné de l'autre en limitant les dispositions relatives au transfert.

Je sympathise avec le député, car il fait partie d'un groupe qui est si peu en contact avec les Canadiens qu'il doit présenter son propre projet de loi. Bien que ce projet de loi prévoie des demi–mesures timides, il n'a toujours pas l'appui du Cabinet.

J'ai travaillé avec les jeunes à l'époque de la Loi sur les jeunes délinquants. Je me souviens trop bien des dix années de confé-

rences fédérales–provinciales et de négociations qui ont mené à l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants durant les derniers jours d'un gouvernement libéral.

On avait assuré aux Canadiens que la Loi sur les jeunes contrevenants était une mesure parfaitement équilibrée. Je me souviens aussi d'avoir entendu certaines personnes dire, même à la Chambre, que la LJC n'envoyait pas le bon message à la collectivité, particulièrement aux jeunes contrevenants.

Nous vivons avec la Loi sur les jeunes contrevenants depuis une dizaine d'années. Elle a été modifiée trois fois en réponse aux préoccupations de la collectivité. Dans le domaine du droit pénal, c'est la mesure législative la plus critiquée par les Canadiens. On pourrait penser que, après dix ans, on en serait arrivé à une mesure qui soit satisfaisante, mais ce n'est absolument pas le cas.

L'expérience sur le terrain a prouvé que la Loi sur les jeunes contrevenants est essentiellement mauvaise parce qu'elle est fondée sur de fausses hypothèses quant à la nature humaine et sur l'attitude paternaliste du gouvernement selon laquelle la collectivité ne sait pas vraiment ce qui est bon pour elle.

Les députés réformistes réclament depuis un certain temps un examen sérieux de la question parce que c'est ce que veut la collectivité. Le taux d'homicide a doublé depuis la dernière fois qu'on a eu recours à la peine de mort en 1962. La croissance a été encore plus forte pour les crimes de violence en général. Le taux de criminalité est fondamentalement trop élevé.

Nous savons qui sont les contrevenants. Nous devons protéger la collectivité et reconnaître davantage les victimes. Nous avons des ressources considérables à notre disposition pour aider les contrevenants. En fait, nous devrions même accroître les possibilités d'auto–réforme pour les contrevenants. Toutefois, avec la Loi sur les jeunes contrevenants, nous sommes sur la mauvaise voie en ce qui concerne les victimes de la criminalité chez les jeunes.

Dans ma circonscription, ce sont les élèves du secondaire qui réclament le plus énergiquement une réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils savent trop bien le sentiment qui existe dans la rue au sujet de ce qui arrive à un jeune qui commet une infraction grave à l'égard d'un autre jeune. Beaucoup d'élèves des écoles secondaires ont peur, surtout les filles. On a l'impression que rien n'arrive aux jeunes contrevenants, qu'ils n'ont pas vraiment à subir les conséquences de leurs actes. Les étudiants respectueux des lois n'ont aucune confiance dans le système judiciaire.

Les jeunes sont dans une période d'apprentissage où ils résistent aux limites qu'on leur impose. Ils défient l'autorité et regardent comment la collectivité réagit. La Loi sur les jeunes contrevenants ne rend service à personne en n'envoyant pas le bon message au sujet de l'importance du respect des droits d'autrui. Elle ne rend pas service aux jeunes ni à la collectivité.

Nous pouvons lire encore dans les journaux aujourd'hui qu'un jeune de 16 ans, Marwan Harb, de la rue Dompierre, a été déclaré mort à l'hôpital après avoir été poignardé dans le dos. Un jeune de 15 ans, qui a été arrêté deux heures après l'incident, sera accusé de meurtre.

• (1145)

Un groupe d'adolescents traversait un parc à pied et, pendant une discussion, un des garçons a frappé l'amie de Harb au visage et lorsque celui–ci a voulu la défendre, une bataille a éclaté et Harb a été poignardé dans le dos. Ce n'était qu'une querelle de jeunes. Ce n'était pas une guerre de gangs. Ce n'était pas non plus un incident raciste. La victime et l'accusé s'étaient connus à l'école secondaire. Lorsqu'ils ont été vus, les jeunes se sont enfuis, laissant Harb étendu sur le sol. La répétition de ce genre d'incidents dans tous les coins du Canada nous montre bien qu'il faut s'occuper du problème de la violence chez les jeunes.

Les jeunes sont armés. Il existe un certain consensus au sein de notre société sur notre responsabilité dans le maintien de la loi et de l'ordre et dans les sanctions contre les délinquants. À certains égards, nous voyons des jeunes se comporter comme si la loi et l'ordre n'existaient plus et comme s'ils vivaient dans un système anarchique où la règle serait «chacun pour soi, protège toi toi–même parce que personne ne le fera à ta place».

Il existe des liens d'interdépendance complexes entre la loi, son application et l'ordre social. Pourtant, les Canadiens de partout ont fait savoir que la Loi sur les jeunes contrevenants n'offrait pas un équilibre acceptable entre la dissuasion, les droits des victimes et les possibilités de réhabilitation.

J'ai récemment rédigé un projet de loi d'initiative parlementaire et il a été rejeté parce qu'il a été jugé trop semblable au projet de loi C–217, qui était déjà dans le système. Malheureusement, il n'y aura pas de vote sur le projet de loi C–217, mais je félicite le député pour avoir porté la question à l'attention de ses collègues. J'espère qu'ils se secoueront et qu'ils procéderont à des modifications de fond.

Le Parti réformiste aura beaucoup à dire sur sa solution de remplacement constructive à la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous nous sommes mis à l'écoute de la population. Notre programme a été élaboré par la base. Le groupe de travail national du Parti réformiste sur la loi et l'ordre a élaboré une série de modifications de fond à apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants et nous les mettrons de l'avant.

Cependant, il est temps d'écouter la voix de la raison et de regarder la réalité en face. La Loi sur les jeunes contrevenants a besoin d'être modifiée. Le projet de loi, même s'il ne va pas assez en profondeur, est un pas dans la bonne direction. Il faut appuyer les initiatives en ce sens. Le projet de loi ne doit pas être appuyé uniquement par les gens qui appuient ce qui y est proposé, mais il doit être appuyé au nom des jeunes de tout le Canada. Les principes de base de la Loi sur les jeunes contrevenants sont faussés et ils seront un jour modifiés, mais peut–être faudra–t–il attendre un gouvernement réformiste pour que cela se fasse.

Entre temps, les remplaçants de la loyale opposition de Sa Majesté appuieront toute proposition de mesures sensées et équilibrées allant dans le sens de ce que souhaite la population. Modifions la Loi sur les jeunes contrevenants sans attendre et faisons clairement comprendre aux délinquants et à ceux qui

risquent de le devenir que la liberté d'une personne s'arrête là où commence celle de l'autre. Il faut dénoncer les actes criminels.

Il nous faut une loi contre la délinquance adaptée à notre culture et reflétant un équilibre entre les besoins et les droits des criminels et des victimes. La population doit retrouver confiance dans le système judiciaire et c'est pourquoi j'appuie le message qu'envoie ce projet de loi.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots ce matin au sujet de la mesure à l'étude. Je félicite le député de York–Sud—Weston d'avoir soulevé la question, car elle préoccupe beaucoup tous les députés et certainement aussi le public en général. Il y a quelques éléments très particuliers de la Loi sur les jeunes contrevenants auxquels il faudrait consacrer un examen très attentif.

Cette question est comme toute autre question importante qui surgit et devient un sujet de préoccupation. À la suite de certains événements graves qui attirent l'attention des médias sur la question, les gens estiment que rien ne va plus. Certains éléments de la loi donnent de bons résultats, d'autres non. Il faudrait examiner les lacunes de la loi afin d'y remédier.

Toutes les lois ont besoin d'être modifiées de temps à autre pour réagir aux tendances qui apparaissent dans la société et aux changements qui s'y produisent. Il y a cependant une chose sur laquelle je suis en désaccord. Certains prétendent que les jeunes contrevenants ne comprennent pas les conséquences de leurs actes. À titre d'ancien enseignant, je puis vous assurer, après avoir enseigné à beaucoup d'adolescents avant d'être élu au Parlement, qu'ils savent très bien ce qu'ils font. Inutile de faire valoir cet argument, ça ne prendra pas.

• (1150)

Cet argument présente un autre aspect regrettable; c'est que les gens pensent automatiquement parfois que ces jeunes viennent de foyers pauvres où ils n'ont pas reçu d'éducation. Dans certains cas, c'est vrai, mais il y a aussi des cas où des jeunes ont reçu une bonne éducation dans leur famille et s'égarent quand même à cause des très fortes pressions de leurs pairs qui les incitent à entrer dans des gangs et à s'engager dans la mauvaise voie.

Je suis intervenu plusieurs fois au cours de la dernière législature sur le sujet des jeunes contrevenants parce que nous avons connu un cas grave dans ma circonscription, dans le village de Barry's Bay. Le problème, ou du moins l'un des principaux problèmes, c'est que le marchandage de plaidoyers qui se pratique dans les tribunaux n'est tout simplement pas justifiable et ne peut être toléré. Je me réjouis d'apprendre que le Comité de la justice entreprendra, à la demande du gouvernement, un examen sérieux de la loi à cet égard et s'y emploiera d'ici juin ou du moins au cours du mois de juin. Je le félicite d'entreprendre ce travail.

Il faut mettre fin au marchandage de plaidoyers qui se pratique dans nos tribunaux aujourd'hui si nous voulons modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, de même en fait que d'autres lois visant à lutter contre la criminalité. On ne peut absolument pas tolérer que les avocats continuent de marchander à la baisse les lois du pays. Le Parlement a adopté des lois pour qu'elles soient appliquées, et c'est dans cette intention que les législateurs les ont approuvées.

Mais je refuse catégoriquement qu'un groupe d'avocats, de procureurs de la Couronne et de magistrats se concertent et décident que si l'un renonce à telle chose, l'autre fera telle autre concession. Voilà qui mène à des situations comme celle que mon collègue, le député de Victoria—Haliburton, a portée à mon attention récemment: un individu entre dans un commerce avec un fusil de chasse tronqué pour y perpétrer un vol à main armée; il prend la fuite, mais finit par être arrêté et est traduit devant les tribunaux qui lui infligent une peine de quatre mois d'emprisonnement sur lesquels il ne purgera probablement que deux mois et demi. Avant, on infligeait des peines de 10, 12 ou 15 ans, pour un vol à main armée.

Ce n'est pas cela la justice. Ce n'est pas cela aux yeux de la population, et la peine n'est certainement pas proportionnelle au crime. Voilà ce qu'il faut changer.

On ne saurait tolérer que, dans notre pays, le Canada, des gens commettent des crimes, qu'ils s'en tirent et qu'ils se moquent des lois. Or, c'est justement ce qui se produit actuellement. On ne saurait tolérer que des individus qui circulent dans les rues abattent un brillant diplômé sur un trottoir d'Ottawa ou qu'ils fassent une autre victime à Toronto ou ailleurs, tuant ainsi de braves citoyens.

Il faut examiner le système en profondeur, et non pas simplement l'étudier superficiellement et en discuter. Je souhaite la meilleure des chances aux membres du Comité de la justice qui s'attelleront à cette tâche et je remercie le député de York–Sud—Weston d'avoir saisi la Chambre de cette question et de lui permettre d'en discuter. Je sais qu'il tient beaucoup à faire adopter ce projet de loi pour qu'il puisse ensuite être étudié plus en profondeur et renvoyé au Comité de la justice.

Ce qu'il faut retenir en l'occurrence, c'est que les législateurs adoptent des lois dans l'espoir qu'elles soient respectées et appliquées, dans l'espoir qu'elles ne comportent pas d'échappatoires permettant le marchandage de plaidoyers par des avocats désireux de régler une affaire et d'obtenir un verdict favorable pour des gens qu'on ne devrait pas laisser circuler dans les rues. Quand un individu remis prématurément en liberté récidive, il se crée toutefois un grand courant de sympathie et l'on dit qu'il n'aurait pas dû être en liberté.

Je comprends qu'il n'aurait pas dû l'être! Il faut appliquer les lois, et certaines prévoient déjà qu'une personne incarcérée ne devrait pas être libérée avant d'avoir reçu les traitements médicaux nécessaires et avant que les autorités médicales ne l'aient jugée apte à mener une vie acceptable une fois libérée.

• (1155)

S'il y a une amélioration que nous devrons apporter parallèlement à ce projet de loi, c'est de nous assurer que les traitements, les soins médicaux et les services de consultation nécessaires soient en place pour que ces jeunes gens puissent réintégrer la société et mener une vie productive.

Certains jeunes qui ont été jugés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants sont devenus des citoyens très productifs de la société. Il faut aussi le reconnaître et nuancer la situation. Nous pouvons toutefois tâcher d'améliorer celle–ci en rectifiant ce qui ne fonctionne pas actuellement.

Je veux revenir brièvement sur les aspects que j'ai abordés, soit les traitements médicaux des individus concernés, la modification du système de marchandage de plaidoyers de manière que celui–ci étaye les lois que nous avons adoptées, la publication des noms des jeunes contrevenants dans certaines circonstances, tel que le propose le projet de loi dont nous sommes saisis ce matin, et le fait que ces jeunes gens savent parfaitement ce qu'ils font.

Examinons ces questions d'une manière très constructive et apportons les correctifs nécessaires, à l'appui de ce qui fonctionne actuellement.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer le projet de le loi C–217. À l'instar d'un autre député de mon parti, j'en approuve le principe, mais il y a quelques aspects sur lesquels je souhaiterais des modifications mineures.

Toute mesure dans le sens proposé par le projet de loi sera favorable à notre ressource la plus précieuse, c'est–à–dire nos jeunes, car ce sont eux qui sont les plus désavantagés par l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants.

Je suis parfaitement d'accord avec le député de York–Sud—Weston pour dire que ce projet de loi aurait dû faire l'objet d'un vote. Il y a vraiment quelque chose qui cloche dans le système si nous pouvons nous prononcer sur un projet de loi faisant du hockey le sport national du Canada, mais non sur une mesure comme celle–ci qui intéresse directement les jeunes. C'est renversant.

Des jeunes gens viennent me voir fréquemment et me disent: «Comme élève du secondaire, mon plus grave problème est qu'on se méfie toujours de moi.» Il est probable que beaucoup de députés et de leurs électeurs, lorsqu'ils voient des jeunes dans l'autobus ou des rassemblements de jeunes, présument le pire parce qu'il y a quelques mauvais éléments.

Nous devons modifier la Loi sur les jeunes contrevenants non seulement pour protéger la propriété et lutter contre la violence, mais avant tout pour aider les jeunes, eux qui sont notre ressource la plus précieuse. Qui sont ces jeunes? Beaucoup participent à des activités comme les expo–sciences. Ce sont des manifestations passionnantes et j'invite tous les députés et le grand public à s'y rendre.

Beaucoup d'entre eux appartiennent à des clubs ou à des organisations scolaires, ou encore sont inscrits chez les cadets, les scouts, les guides. Un grand nombre fréquentent l'église, des groupes de jeunes ou sont animateurs dans des camps d'été. Ils font partie de fanfares, de clubs 4–H, de camps forestiers, de clubs d'informatique, de clubs de sport et de camps divers. Ces jeunes gens actifs sont les plus désavantagés par cette mesure.

Comme adultes, nous devons remettre de l'ordre dans nos priorités. Protégeons nos ressources les plus précieuses. Beaucoup de nos jeunes gens travaillent l'été, et nous considérons souvent ce travail d'été comme de la création d'emplois artificiels. Comme les députés le savent, si cette main–d'oeuvre n'était pas là l'été, bien des travaux de nettoyage ne se feraient pas. Les jeunes travaillent dans les entreprises touristiques et dans les services de loisirs. Ils travaillent dans les services d'information des entreprises.

Les parents doivent collaborer à l'éducation des jeunes, ils doivent les conseiller, ils doivent participer. . .

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'avoir interrompu le député, mais le Règlement prévoit que le débat doit prendre fin dans environ une minute.

Je crois savoir qu'un bon nombre d'autres députés veulent prendre part à ce débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice s'est levé. Il voudrait prendre la parole. Le député pourrait–il conclure pour que je puisse demander s'il y a consentement unanime à ce que le débat sur cette très importante question soit prolongé d'une heure jusqu'à 13 heures.

• (1200)

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime. La parole est au député pour un deuxième rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, pouvez–nous nous dire qui a refusé le consentement unanime? Je n'ai rien entendu à ce bout–ci.

Le vice–président: Si le député avait été assis ici, il aurait sûrement entendu.

M. Nunziata: C'est regrettable, monsieur le Président, si on considère l'importance relative du prochain projet de loi à l'ordre du jour pour la population canadienne, mais ceux qui ont refusé le consentement unanime devront rendre compte à leurs électeurs et à la population du Canada et leur dire pourquoi ils estiment qu'une heure de débat sur la Loi sur les jeunes contrevenants c'est trop.

Compte tenu donc de l'importance de ce projet de loi, je demande s'il y a consentement unanime à ce que la Chambre adopte le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et le renvoie au Comité de la Justice pour une étude plus approfondie.

[*Français*]

Le vice–président: Est–ce qu'il y a consentement unanime des députés?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Encore une fois, je dois indiquer aux députés qu'il n'y a pas consentement unanime de la part des députés de ce côté–ci.

[*Traduction*]

M. Nunziata: J'invoque encore le Règlement, monsieur le Président. Les séparatistes devront expliquer au reste du Canada pourquoi ils ne veulent pas qu'il y ait de débat ni même de discussion sur ce projet de loi.

Je demande donc s'il y a consentement unanime non pas à ce que le projet de loi soit adopté à l'étape de la deuxième lecture, mais à ce que l'objet de la Loi sur les jeunes contrevenants soit renvoyé au comité pour que celui–ci puisse en discuter.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime à ce que l'objet du projet de loi soit renvoyé au comtié?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Encore une fois, il n'y a pas de consentement unanime.

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1), cet article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 avril, de la motion: Que le projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, le gouvernement actuel pratique, de façon éhontée, la politique de deux poids, deux mesures. En effet, ce même gouvernement qui attaquait tout récemment les moins bien nantis de notre société s'apprête maintenant à protéger et dédommager des gens qui n'ont comme seul mérite que de garnir les coffres des deux grands partis politiques fédéraux.

C'est ce même gouvernement qui annonçait, il y a moins d'un mois, des coupures à l'accessibilité au programme d'assurance–chômage, projetant ainsi un grand nombre de travailleurs et travailleuses sur les rangs des prestataires d'aide sociale.

À l'inverse des sans–emploi, les lobbyistes et les directeurs de corporations bien branchées, eux aussi, aux partis politiques, ne peuvent encourir de pertes. On ne leur coupera certainement pas leurs prestations, rémunérations, compensations, il n'en est pas question. Leurs intérêts sont bien protégés, puisqu'ils sont directement reliés à ceux des finances des partis.

Les tractations entourant la privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson constituent un exemple saisissant de politique avec un petit *p* dont l'histoire des gouvernements canadiens regorge, malheureusement, trop souvent. Les nombreux orateurs et oratrices qui sont déjà intervenus dans le débat ont tracé avec moult détails l'historique de cette saga. Je n'y reviendrai pas.

L'objet de mon propos d'aujourd'hui est de souligner l'odieux de toute l'histoire et de l'attitude des deux gouvernements qui se sont succédé dans ce dossier.

• (1205)

Qu'on pense tout d'abord à la manière dont on a sollicité les soumissions pour la privatisation. Un délai de 90 jours est absolument anormal pour un contrat d'une telle envergure. Quelqu'un au sein de l'administration fédérale a–t–il protesté? Que non! On était en famille et on entendait bien y rester.

Le résultat est bien connu. Les seuls soumissionnaires ont été Paxport et Claridge Corporation. Le rapport Nixon est d'ailleurs très éloquent à ce sujet. Bien que le passage en question soit assez long, il mérite d'être lu et relu, et je cite:

> Comme la demande de proposition ne comportait qu'une seule phrase et obligeait leurs auteurs à présenter leurs offres, le tout dans un délai de 90 jours, l'un d'entre eux s'est trouvé fortement avantagé, à mon avis, du fait qu'il avait déjà une proposition pour la privatisation et l'aménagement des aérogares 1 et 2. Les autres sociétés de gestion et de construction qui n'avaient pas trempé dans le magouillage antérieur à la demande de propositions, n'avaient alors aucune chance de faire assez vite pour préparer leur avenir dans les brefs délais impartis.

La gagnante, on le sait, fut Paxport, même si elle était aux prises avec de graves problèmes financiers, d'où une autre question qu'il faut soulever à nouveau. Comment le gouvernement a–t–il pu accorder un contrat d'une telle importance à une compagnie dont il n'avait pas vérifié les états financiers? Pouvons–nous nous imaginer un seul instant qu'une personne sur le chômage qui veut mettre sur pied une petite entreprise se verrait accorder une subvention, un prêt ou un contrat, sans avoir à faire preuve de sa rentabilité?

Poser la question, c'est y répondre. Jamais, au grand jamais, une telle situation ne pourrait se présenter. On invoquerait l'obligation de gérer sainement les fonds publics. La politique des deux poids deux mesures, encore et toujours. Si on est riche et près du pouvoir, les critères habituels ne s'appliquent tout simplement pas, ou très peu.

Une autre inconnue dans cette histoire est le rôle joué par les lobbyistes pour l'obtention des contrats. On sait que la Loi concernant l'enregistrement des lobbyistes a été adoptée par le gouvernement conservateur, en 1988, et est entrée en vigueur en septembre 1989. Il est intéressant de s'arrêter un bref moment aux principes de base qui ont sous–tendu l'adoption de la loi. Ils sont au nombre de trois.

L'accessibilité, qui veut que le public possède le droit de faire connaître ses vues et de jouir d'un libre accès au gouvernement; deuxièmement, la transparence, qui veut que les activités auprès des gouvernements devraient être claires et transparentes; la troisième, la simplicité qui veut que l'administration du système d'enregistrement doit être simple. À ces fins, les lobbyistes doivent s'enregistrer auprès du directeur, suivant l'une ou l'autre de ces catégories créées par la loi. Théoriquement, il n'y a pas plus simple.

Je suis une lobbyiste, je m'enregistre auprès du directeur et toute personne qui consulte le registre saura que j'oeuvre à titre de lobbyiste. En fonction de la catégorie dont je fais partie, les renseignements sur mes activités seront plus ou moins élaborés. De nombreux problèmes ont déjà été identifiés concernant l'application de la loi, mais il n'en reste pas moins que le noyau est valide.

Voyons maintenant le rôle des lobbyistes impliqués dans le dossier de l'aéroport Pearson et le traitement relevé à la loi. Trois personnages ont joué un rôle important et retiendront pour l'instant notre attention. Il s'agit de M. Donald Matthews, M. Hugh Riopelle et M. Patrick MacAdam. Le premier, M. Matthews, est président du groupe Matthews qui contrôle Paxport à 40 p. 100. M. Matthews fut, on le sait, président de la campagne d'investiture de Brian Mulroney en 1983. Il fut également président du Parti conservateur et président de campagnes de financement de ce même parti.

M. Riopelle, quant à lui, est l'ancien chef de Cabinet de l'ex–premier ministre conservateur Joe Clark. Il fut ensuite nommé à la tête de l'équipe de transition de la première ministre Kim Campbell. M. Riopelle fut engagé comme lobbyiste par le président de Paxport, à l'époque, Ray Hession.

Le troisième lobbysite est M. MacAdam. Ce dernier est un ami de M. Mulroney et près du Parti conservateur. Ces trois lobbyistes ont une caractéristique commune qui retient notre attention: ils ne sont jamais inscrits comme lobbyistes.

La loi ne doit–elle pas s'appliquer également à tous? Il semble bien que ça ne soit pas le cas pour les lobbyistes conservateurs. Qu'en est–il des lobbyistes libéraux? La question est ouverte. Nous croyons qu'il est tout indiqué d'étudier aussi de plus près les compagnies de lobby qui ont été impliquées dans les transactions de l'aéroport Pearson, et en voici quelques–unes. Au compte de Paxport, on rencontre la compagnie Government Business Consulting Group Inc., dont le président–directeur général est J.A. Fred Doucet. Or, surprise, M. Doucet est l'ancien chef de cabinet de M. Mulroney et conseiller senior de la campagne de Kim Campbell. Comme le monde est petit.

• (1210)

La compagnie J.S.L. Consulting Services Limited est présidée par John Legate. M. Legate, en toute coïncidence, a été engagé comme lobbyiste par le président de Paxport, alors qu'il avait accès au cabinet conservateur via le ministre responsable de Toronto, à l'époque, Michael Wilson. On se rappellera que l'aéroport est situé dans cette ville.

Enfin, et non la moindre, mentionnons la société Atlantic Research Canada Inc. Son président, au début de la saga privatisation, était Ray Hession, le même qui présidait également la société Paxport. M. Hession était sous–ministre à Approvisionnements et Services du gouvernemet libéral de Pierre Elliot Trudeau. Une fois le contrat accordé à Paxport, il quitta la présidence pour y être remplacé par le fils de Don Matthews.

Pour Claridge Properties, le groupe Earnscliffe Strategy Group Inc., un des lobbyistes, est représenté par William J. Fox. Ce dernier est un ancien attaché politique et ami personnel de Brian Mulroney.

Chez Near Consultants and Associates Limited, on trouve M. Harry Near, qui est également impliqué dans le groupe Earnscliffe. M. Near milite depuis longtemps au Parti conservateur.

Nul besoin de continuer cette litanie de noms et de compagnies, la conclusion est claire et évidente: tous les acteurs étaient interreliés les uns aux autres et aux deux partis politiques fédéraux qui se sont succédé au pouvoir.

D'autres interrogations se posent: Qui, plus précisément, ces gens et ces compagnies représentent–ils? Qui sont ces administrateurs nommés des diverses compagnies impliquées? Il faut faire la lumière. Ces personnages ont été très influents auprès des décideurs politiques, à tel point que le gouvernement précédent passait outre à un important principe parlementaire qui veut qu'un gouvernement en fin de régime ne prenne aucune décision susceptible de mettre en péril le pouvoir décisionnel d'un prochain gouvernement.

Ils ont été influents à un tel point que le gouvernement libéral déposait, le 13 avril 1994, le projet de loi C–22 qui fait aujourd'hui l'objet des débats. Par le biais de cette mesure législative, on veut permettre au gouvernement de verser à des sociétés, dont la principale bénéficiaire serait la société en commandite T1 T2, des sommes importantes reliées à l'annulation de l'entente. Leur influence est telle que ce gouvernement nous demande d'entériner une autre transaction dont les bénéficiaires seront des corporations liées aux deux partis traditionnels. Leur influence est telle que ce gouvernement nous demande d'oublier que toutes les transactions entre les sociétés et le ministère des Transports ont été faites en flagrante contradiction avec les politiques gouvernementales en vigueur. Leur influence est telle que le gouvernement nous demande d'oublier que ces politiques avaient pour but de favoriser la commercialisation des aéroports, leur contribution au développement économique et leur sensibilisation aux préoccupations et aux intérêts locaux.

Nous voulons savoir quelle économie on voulait développer. Nous voulons savoir quelles préoccupations et intérêts locaux ont été servis par ces ententes. Nous voulons savoir qui en a retiré des bénéfices: les contribuables, les communautés locales ou les corporations.

Ces questions révèlent la transparence des affaires gouvernementales et l'accessibilité du public aux renseignements sur ces dernières. On se rappellera que ce sont ces principes qui sont visés par la loi, et que les lobbyistes se doivent de respecter.

Le tableau que nous venons de brosser nous renvoie la vision d'un groupe de personnages influents, bien branchés et liés aux

partis politiques, qui peuvent influencer à leur avantage financier les décisions gouvernementales.

Nous avons beaucoup de questions et très peu de réponses. Or, nous savons tous et toutes qu'un processus décisionnel doit d'abord passer par l'étape nécessaire des réponses aux questions.

Les contribuables canadiens et québécois ont besoin d'éclairage dans ce dossier, et ils ont besoin d'un éclairage intense et lumineux. C'est pourquoi le Bloc québécois requiert la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur cette question.

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir en cette Chambre sur le projet de loi C–22.

J'aimerais rappeler la chronologie des événements clés qui ont présidé à l'élaboration de ce contrat de privatisation, mais puisqu'il y a tellement de détails, de détours et de manoeuvres suspectes dans cette transaction et puisque d'autres collègues l'ont déjà fait avant moi à maintes reprises, je mettrai plutôt l'accent sur quelques aspects de ce projet qui mettent en cause la prétendue transparence de ce gouvernement dans tout ce dossier.

• (1215)

Ce gouvernement fait miroiter au peuple canadien les attraits de la consultation populaire, mais en réalité toutes ces prétendues séances de consultation, ces exercices de séduction populaire ne sont que des mirages, car lorsque ces artifices de transparence placent le gouvernement sur la défensive, alors il proclame sans ambages qu'il a été élu pour prendre des décisions et c'est ce qu'il fait. Mais à jouer les apprentis sorciers, ce gouvernement de gérants d'estrade, comme le qualifiait le premier ministre libéral Daniel Johnson, nous mènera directement au chaos social. La population n'est pas dupe.

Qu'est–ce qui différencie ce gouvernement de l'ancien gouvernement conservateur? Rien, sinon peut–être la couleur de son carnet de route. Un gouvernement centralisateur, faut–il encore le rappeler, un gouvernement qui n'hésite pas à maintenir les dédoublements et les chevauchements; un gouvernement qui continue à envahir les champs de juridiction provinciale en occupant tout simplement unilatéralement le terrain. Où est la transparence? Ne voit–on pas se dessiner une ligne directrice entre les récentes querelles Ottawa–Québec sur la formation de la main–d'oeuvre, le programme de formation jeunesse, les subventions fédérales en éducation, la réforme des programmes sociaux, les brevets pharmaceutiques, la téléphonie, la câblodistribution. Tous ces dossiers ne démontrent–ils pas l'évidence des visées centralisatrices d'Ottawa? Où est la transparence?

Sur le projet de loi C–22, je citerai à nouveau les propos du journaliste Greg Weston du *Ottawa Citizen* dans sa rubrique du 9 mars dernier. M. Weston écrivait:

> Les libéraux ont accompli leur remarquable exploit de transformer un contrat hautement suspect et secret des conservateurs, en un processus d'annulation hautement suspect et secret des libéraux. Une enquête secrète, suivie des négociations en cours, en vue d'établir le montant des dédommagements.

Voilà, tout est là fort bien résumé. Il m'apparaît évident que l'article 10(1) ouvre la porte à l'arbitraire, et que l'autorisation accordée au ministre de fixer des dédommagements constitue un pouvoir discrétionnaire dont ce gouvernement ne devrait pas se prévaloir, s'il désire vraiment gouverner avec transparence et crédibilité; car ce gouvernement libéral n'est pas à l'abri du patronage, surtout lorsqu'on jette un coup d'oeil rapide sur les amis du parti qui sont mêlés de près ou de loin à ce scandale. C'est pourquoi nous réclamons une commission d'enquête publique.

Les circonstances de la signature à la hâte du contrat de réaménagement de l'aéroport Pearson sont extrêmement troublantes, mais plus troublante encore est l'attitude de ce gouvernement qui lui aussi veut agir à la hâte en désignant un ancien ministre libéral, M. Bob Nixon, pour mener une enquête à huis clos.

Dans l'octroi de ce contrat, quel a été le rôle du sénateur libéral Léo Kolber, ancien membre du conseil d'administration de Claridge Properties Inc, groupe étroitement lié au Parti libéral du Canada, et celui de Herb Metcalfe, lobbyiste libéral du groupe Capital Hill, représentant de Claridge Properties et ancien organisateur de l'actuel premier ministre? Quel a été le rôle de Ramsey Withers, lobbyiste libéral, ayant des liens connus avec l'actuel premier ministre et ancien sous–ministre des Transports durant le processus d'appel d'offres concernant l'aéogare nº 3 de l'aéroport Pearson?

Quel a été le rôle de Ray Hession, ex–sous–minstre de l'Industrie et haut fonctionnaire à Approvisionnements et Services, là où les contrats étaient octroyés? M. Hession était président de Paxport Inc. et a engagé une batterie de lobbyistes tels Bill Neville, très près de MM. Mulroney et Clark, de M^me^ Campbell, M. Hugh Riopelle ancien «PR», représentant d'Air Canada, ayant accès à M. Don Mazankowski, homme fort du Cabinet Mulroney, M. John Legate, un proche de Michael Wilson, etc. Quel bourbier!

Y a–t–il eu entente entre le premier ministre actuel et M. Charles Bronfman, propriétaire de la société Claridge Properties et partenaire principal de la Pearson Development Corporation, lors de ce fameux dîner entre amis à 1 000 $ le couvert, durant la campagne électorale? Seuls des enquêteurs, indépendants du pouvoir politique actuel et passé, pourraient contraindre les gens impliqués à tout mettre sur la table, pas une timide enquête maison tenue en privé et sans pouvoir judiciaire.

Monsieur Nixon constate lui–même que le rôle des lobbyistes dans ce dossier dépasse les normes accceptables. Ainsi, l'appel d'offres de 90 jours est étonnamment court. N'oublions pas que ce contrat était de très grande durée, 57 ans, et d'une très grande complexité, ce qui a eu pour effet d'empêcher plusieurs groupes de présenter une soumission valable. Or, voilà, comme par hasard, Claridge et Paxport, déjà impliquées dans l'administration de l'aéroport, ont pu, elles, présenter des soumissions qui, d'ailleurs, furent les seules retenues. Maintenant, une seule société aurait le contrôle direct des trois aérogares, et ce en dépit du fait que le gouvernement d'alors considérait que la concurrence devait être un des principaux facteurs dans la privatisation des aérogares 1 et 2. On reconnaît maintenant le monopole qui se dessinait.

• (1220)

Enfin, monsieur le Président, la liste des irrégularités est fort longue et c'est pourquoi nous réclamons une enquête publique, enquête que les libéraux s'obstinent à refuser. Le gouvernement libéral actuel, dans sa grande transparence, veut annuler le contrat. Mais il se garde un pouvoir discrétionnaire, à l'article 10, pour dédommager, «s'il le juge à propos», certains amis du régime ou bailleurs de fonds de la caise du parti qui auraient pu tremper dans ce scandale. Car, comme l'a dit le chef de l'opposition, «ce dossier fourmille de lobbyistes, des gens qui trafiquent dans les corridors du pouvoir des deux grands partis».

Actuellement, M. Bob Wright, ami de notre très honorable premier ministre, négocie très fort et en privé lui aussi, en vue de déterminer le montant des dédommagements à accorder, à on ne sait trop qui.

En fait, on ne nous offre à connaître que la partie visible de l'iceberg, et on nous demande, un peu facilement, s'il ne serait pas plus sage d'oublier tout cela, par souci d'économie, dit–on.

Le député libéral de York–Sud—Weston déclarait de son côté, mardi en cette Chambre, que les dédommagements de la Pearson Development Corporation pourraient atteindre près de 200 millions de dollars.

Monsieur Bronfman et le consortium qu'il dirige, des amis du parti libéral, ont déjà présenté une réclamation de 30 à 35 millions de dollars pour leurs frais non remboursables. Ceci mis à part les déductions fiscales qu'ils pourraient réclamer à Revenu Canada, pénalisant ainsi les contribuables canadiens.

Le député de Thunder Bay déclarait en outre dans cette Chambre:

> Il ne convient pas de songer à verser une compensation uniquement à la Pearson Development Corporation pour ses débours. Nous devons tenir compte aussi des dépenses de tous ceux qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent pour présenter des propositions.

Et ce, en dépit du fait que tous ces gens savaient très bien ce qu'ils faisaient puisque le premier ministre actuel avait déjà annoncé qu'il annulerait le contrat.

Les faits mis à jour par une enquête publique permettraient au gouvernement de légiférer pour que ne se reproduisent plus de tels systèmes de patronage. Alors, je vous demande: Qu'est–ce qui est le plus économique? Une enquête publique, et non pas une étude et des négociations privées, ou plutôt des indemnisations accordées à ceux qui financent les partis politiques canadiens?

On pourrait parler du financement des partis politiques, mais on y reviendra. Le député de Thunder Bay—Nipigon, prétend de plus qu'une commission royale coûterait trop cher et qu'elle constituerait une perte de temps sur «quelque chose que nous savons déjà». Peut–être que nos collègues d'en face en savent plus que nous sur ce contrat.

Comme le souligne M. Nixon lui–même dans son rapport d'enquête privée:

> La non–divulgation de l'identité complète des parties à cet accord et d'autres importantes dispositions du contrat éveillent inévitablement la méfiance du public. À mon avis, quand le gouvernement du Canada propose de privatiser un bien public, la transparence devrait être de mise.

Monsieur Nixon ajoute encore:

> Mon examen m'a mené à une seule conclusion. Valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable.

Avec de pareils propos on ne peut justifier d'indemniser des gens ou des entreprises qui ont tenté de profiter de ces irrégularités.

La transparence et la crédibilité d'un gouvernement ont- elles un prix? Ces valeurs démocratiques que nous voulons maintenir sont–elles une perte de temps?

C'est pourquoi nous insistons pour qu'une enquête publique et indépendante soit mise sur pied, pour que le gouvernement fasse toute la lumière sur ces tristes événements.

Nous dénonçons une telle tentative et ce projet de loi.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas m'exprimer sur le projet de loi en cours qui démontre bien, de toute façon, le vrai visage des gens en face de nous. Il faut se rappeler l'engagement pris par le premier ministre, durant la campagne électorale, d'abolir ce contrat–là et de faire la lumière sur des enjeux de couloirs politiques. Pris probablement dans un espace médiatique de fin de campagne, il s'est emporté et est peut–être allé un peu trop loin.

• (1225)

Ces amis le lui ont rappelé, ces mêmes amis qui paient 1 000 $ le couvert pour aller lui chuchoter des mots à l'oreille. Ces amis lui ont seulement dit: «Il faudrait faire attention, on a encouru des frais là–dedans.» Et là, aujourd'hui, on a un portrait plus complet où maintenant, on va pouvoir les dédommager en adoptant cela ici, au Parlement, et on veut même passer cela assez rapidement. Heureusement, il y en a qui veillaient au grain et qui se sont aperçus de cela. Maintenant, on peut dénoncer cela haut et fort.

Il y a deux objectifs là–dedans. Le premier, comme je l'ai dit, vise effectivement à annuler le contrat qui était rempli d'anormalités, et cela, c'est correct. Mais, maintenant, les mécanismes de compensation qui se feront, encore une fois, en coulisses, sont peut–être beaucoup plus douteux.

Dès son arrivée au pouvoir, ce gouvernement avait fait de la transparence un de ses enjeux majeurs. Il avait aussi pris un certain nombre de décisions. Faisons un bref bilan des décisions majeures qu'il a prises depuis son arrivée: il a annulé le contrat des hélicoptères, il a annulé le contrat de l'aéroport Pearson et il a proposé le programme d'infrastructures. Il s'agit de trois dossiers, mais depuis, il n'y a eu à peu près rien, sauf pour un budget et un mauvais budget, en plus. Depuis ce temps–là, c'est la routine, le quotidien seulement. Maintenant, dans les trois dossiers qui, apparemment, avaient une note positive pour le gou-

vernement, on en trouve un où on peut peut–être baisser la note, et on se demande même s'il atteint la note de passage. On peut fortement en douter.

Cela m'agace d'entendre parler de transparence. Un peu plus et chacun des députés libéraux se promèneraient avec une bouteille de M. Net, tellement ils en font un enjeu majeur. Mais quand vient le temps de le mettre en pratique, plus rien, on oublie cela; les députés deviennent tout à coup muets. On n'en parle plus. On ne cherche pas à vraiment faire la lumière. On ne cherche par à trouver les causes d'un problème. On ne cherche pas à éviter que cela se reproduise dans l'avenir. Mais non, maintenant, on est au pouvoir. Il ne faudrait pas qu'on s'en aperçoive. Il ne faudrait pas que le public voit ce qu'on a envie de faire dans l'avenir.

C'est terrible. Faisons un petit retour sur ce processus de privatisation et parlons des entreprises impliquées, Paxport et Claridge. Lorsqu'on regarde qui se trouve dans ces entreprises–là—et ici, je ne ferai pas l'énumération, mes collègues l'ont fait—mais c'est un spectacle peu élogieux. Tous ces gens–là, reliés de très près au gouvernement fédéral, ont utilisé leur influence pour déplacer des gens de postes pour s'assurer d'arriver à leurs fins.

De ces gens–là, plusieurs vivent encore, et ils ne sont pas tellement loin de la machine encore aujourd'hui. Comment peut–on avoir confiance en ce gouvernement, alors que plusieurs de ces gens–là sont leurs amis et continuent d'être dans l'entourage. On refuse d'entreprendre une enquête qui blâmerait publiquement ces gens qui peuvent être associés à leur parti politique.

On ne veut pas aller dans ce sens–là, cela serait beaucoup trop dangereux. Le rapport Nixon, dans le court laps de temps qu'il a eu, a tenté de faire un peu de lumière sur ceci, suffisamment pour nous dire que, effectivement, il fallait annuler ce contrat. C'était une évidence seulement à la lecture de quelques articles de presse bien faits durant la fin de la campagne électorale et durant les moments qui entouraient les points forts, l'annonce d'une entente pour la privatisation de l'aéroport. On savait déjà qu'il y avait des choses qui n'allaient pas.

En campagne électorale, on avait donné l'impression qu'il ne s'agissait que d'amis conservateurs et on a blâmé l'ancien gouvernement. Maintenant, on découvre—et on l'avait découvert aussi avant—que c'est plein de liberaux, aussi, autour de cela. Quand l'intérêt économique devient important, ces gens–là n'ont plus beaucoup de conviction politique. Ils sont prêts à s'associer à n'importe qui et à n'importe quel prix.

Aujourd'hui, dans ce projet de loi, il y a quelque chose d'intéressant. On va pouvoir cibler, de façon très pointue, qui on veut compenser, et s'assurer qu'on compense seulement les bons amis. C'est encore plus merveilleux. Quel bel outil politique.

Ce genre d'attitude décourage profondément la population. Cela démontre beaucoup de cynisme face à la classe politique, face à la façon de gérer les fonds publics. Et là, on aurait une occasion idéale de faire la lumière sur un exemple de dossier majeur, où des gens ont utilisé leur influence, où le lobby a été beaucoup trop intensif, beaucoup trop influent surtout. Mais, non, on va attendre. On va attendre quoi? Cela, on se le demande.

Il y a quelques citations du fameux livre rouge que j'aimerais mentionner. Ce gouvernement nous avait dit qu'il contrôlerait l'activité des lobbyistes à son arrivée au pouvoir. Il faut croire que des choses prennent beaucoup plus de temps que d'autres à se faire, mais je vous cite ceci:

> Nous rédigerons un code de déontologie à l'intention des ministres, des sénateurs et des députés, des personnages politiques et des fonctionnaires pour bien encadrer leur rapport avec des groupes de pression.

Un peu plus loin:

> Nous désignerons un conseiller indépendant pour émettre des avis à l'intention des titulaires de charge publique et des groupes de pression sur l'application du code de déontologie. Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes.

• (1230)

Probablement qu'à ce moment–là, on était loin de se douter que le chef de l'opposition officielle serait un député du Bloc québécois. Il est possible que cela les énerve un peu. Mais il y avait des voeux intéressants là–dedans. Maintenant qu'on est au pouvoir, c'est autre chose. Ces gens–là ont été longtemps dans l'opposition. Ils ont eu beaucoup de temps pour se préparer. Un parti qui était dans l'opposition depuis 1984 aurait eu le temps d'arriver avec beaucoup de choses à mettre sur la table. Les gens apprécieraient qu'il le fasse. Mais non, maintenant on a tendu le bâton aux lobbyistes: «On va vous faire peur, on va vous faire quelque chose». Donc, ces gens–là doivent être très gentils avec le gouvernement présentement. Les coffres doivent se remplir assez facilement. On doit vouloir éviter cette législation–là à tout prix ou prendre assez de temps pour s'assurer qu'elle aura le moins d'effets possibles.

Dans le fameux projet de loi qu'on a présentement sous les yeux, ce qui choque le plus, c'est l'article 9 mais surtout l'article 10 qui le suit. L'article 9 dit qu'il n'y aura pas de compensation pour les parties impliquées. Je dirai rapidement que les articles 1 à 8 visent surtout à s'assurer que le gouvernement ne fera pas l'objet de poursuites. À l'article 9: pas de compensation—le gouvernement souhaiterait peut–être que les gens se découragent après la lecture de cet article. L'article 10 dit: «Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil» Maintenant, le ministre pourra faire des compensations, mais pas pour les frais qui auront été encourus pour payer des lobbyistes. C'est la moindre des choses car ces frais sont déjà déductibles pour l'impôt. Si en plus il fallait les compenser autrement, cela aurait été aucune dépense pour le gouvernement. Ces gens–là voient comme un investissement le fait de payer des lobbyistes. Eh bien, ils doivent en payer le prix quelque part.

Ce n'est rien pour nous rassurer de savoir que c'est le conseil des ministres qui aura ce pouvoir–là, dans l'obscurité, de verser des compensations qui atteindront quel montant? Qui sait? Qui le saura? Le saurons–nous un jour? Cela reste à voir. Pourtant, un objectif de transparence viserait à faire la lumière sur le dossier, mais en plus s'il y a des compensations qui devraient être versées, que les gens aient accès à cette information–là beaucoup plus facilement. Au moins, que certains parlementaires, un certain nombre, puissent se pencher là–dessus. Mais non, la transparence, c'est pour plus tard.

Avant de terminer—mon collègue veut que j'aille rapidement—je m'en voudrais de ne pas mentionner une des sources réelles du problème actuel, c'est–à–dire le financement des partis politiques. Je nous exclus, parce que nous nous sommes soumis à des contraintes beaucoup plus sévères. Mais lorsqu'on est financé par des gens qui ont des intérêts corporatifs très prédominants, lorsqu'on accepte le financement de ces corporations et que c'est même une des sources principales de son financement, on est soumis à cette pression–là. Les gens qui contribuent à des partis politiques exercent un certain contrôle.

Personnellement, je préfère de beaucoup que ce soit une base militante à coups de petits dons qui puisse exercer ce pouvoir–là plutôt que des gens qui le fassent à coups de grands dons, qui sont dans le domaine des affaires et qui essaient d'être très près du gouvernement via ces dons–là. Je pense que c'est là une contrainte de laquelle le gouvernement devrait se libérer. S'il est sérieux lorsqu'il parle de transparence, il a un modèle à la portée de la main. Le Québec a déjà une législation qui peut–être n'est pas totalement parfaite, mais qui est déjà beaucoup plus adéquate que ce qu'il y a ici et on pourrait s'en servir comme base pour travailler. Mais non! On refuse de regarder cela. Pourquoi? Parce que maintenant qu'on est au pouvoir, on veut profiter de la manne. On a neuf années de disette à récupérer maintenant. Il faut en profiter un peu. Peut–être même qu'on songera un peu plus tard à faire quelque chose pour contenter le public, mais rien de substantiel. En conclusion, s'il y a un héritage que j'aimerais léguer avant de quitter le régime fédéral, c'est bien de pouvoir laisser aux Canadiens une loi sur le financement des partis politiques qui s'assurerait d'avoir des élus beaucoup plus près des gens, dans un système beaucoup plus transparent, mais pour vrai, cette fois–là.

• (1235)

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le projet de loi C–22 dont nous parlons aujourd'hui est un projet de loi assez particulier. Il s'agit d'un projet de loi dont le texte vise des accords qui découlent de la demande de proposition en vue du réaménagement des aérogares à l'aéroport Lester B. Pearson et des négociations qui ont suivi.

Ce projet de loi déclare ces accords comme n'étant pas entrés en vigueur et comme n'ayant aucun effet juridique. De plus, ce projet de loi empêche d'intenter certaines actions ou autres procédures contre Sa Majesté du chef du Canada à l'égard des accords.

Ce projet de loi est extrêmement sérieux. Effectivement, le gouvernement précédent a conclu un contrat avec des corporations, et il s'agit maintenant de renier ce contrat avec ces corporations en prétendant qu'il n'a jamais eu lieu.

Pourquoi? Je demontrerai tantôt que la démarche qui a été suivie a été entachée d'un certain nombre d'irrégularités et que, effectivement, il y a tout lieu de ne pas donner suite à de telles propositions au contrat.

Le même projet de loi autorise aussi le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des ententes en vue du versement de sommes liées à l'application du texte. Cette deuxième partie paraît convenante pour s'assurer que des personnes ou des corporations qui auraient été lésées puissent être convenablement dédommagées à la suite de l'annulation du contrat dont il est question.

Or, si d'une part il semble que ce soit convenant d'agir ainsi, d'autre part, le texte de la loi nous laisse perplexe, et certaines autres connexions que l'on peut faire entre divers événements nous laissent également perplexes, et je tenterai de démontrer qu'il y a lieu, à cause de ces éléments qui risquent de laisser dans l'opinion publique un arrière–goût amer, d'aller plus avant dans le déroulement de ce qui s'est produit antérieurement à la négociation et à la conclusion des ententes et dans le déroulement de ce qui se produit maintenant.

Pour bien situer le texte de la loi, à l'article 3, on déclare que les accords, que l'on sait avoir été conclus:

> ne sont pas entrés en vigueur et n'ont aucun effet juridique.

De plus, l'article 4 stipule:

> 4. Il demeure entendu que sont déclarés inexistants (. . .) tous les engagements, droits, titres, intérêts, domaines et obligations prévus par les accords, ainsi que la responsabilité qui y est liée.

Le texte du projet de loi ajoute, à l'article 9:

> 9. Nul ne peut obtenir d'indemenité contre Sa Majesté en raison de l'application de la présente loi.

Jusque–là, on pourrait se réjouir de cette loi, mais ce qui gâche un peu la sauce, c'est l'article 10:

> 10. (1) Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à propos,

s'il le juge à propos

> ...conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions

—et on répète à nouveau—

> qu'il estime indiquées.

Je ne me permettrai pas de douter du bon jugement du ministre ni non plus du gouverneur en conseil. Cependant, j'aimerais me référer maintenant, pour étayer les doutes dont j'ai manifesté la présence dans le fond de mon coeur il y a quelques instants, et vous citer quelques passages du rapport de M. Robert Nixon, dont les services avaient été retenus par le premier ministre de cette législature, le 28 octobre dernier. Le rapport de M. Nixon a été déposé un mois plus tard, le 29 novembre. Qu'est–ce que ce rapport nous dit? Je cite M. Nixon:

> Avant la signature de l'accord juridique, le chef de l'opposition (l'actuel premier ministre) affirma clairement que, si les parties à cette transaction décidaient de la conclure, elles le feraient à leurs propres risques et que le futur gouvernement n'hésiterait pas à adopter une loi pour bloquer la privatisation des aérogares 1 et 2, si la transaction allait à l'encontre de l'intérêt public.

• (1240)

Or, le rapport de M. Nixon poursuit: «Le 7 octobre 1993, le négociateur en chef du gouvernement du Canada reçut des directives écrites précisant que le premier ministre—on devrait peut–être dire la première ministre, puisque c'était le cas à ce moment–là—avait demandé expressément que la transaction soit

ment–là—avait demandé expressément que la transaction soit faite le jour même. Ce jour–là fut donc conclu cet accord prévoyant la privatisation et le réaménagement des aérogares 1 et 2.»

Or, il ne s'agit pas d'un mince accord. En effet, lorsqu'on parle des aérogares 1 et 2, on parle d'une plaque tournante du transport aérien dans le pays. Effectivement, et je cite toujours le rapport Nixon:

> D'après une étude de Transports Canada datant de 1987, l'aéroport Pearson a des retombées économiques directes de 4 milliards pour l'économie de l'Ontario et a donné directement ou indirectement de l'emploi à plus de 56 000 Ontariens. Il représente à tous points de vue plus que la somme de ses parties ou que le total de ses actifs et de ses passifs.

C'est un contrat dont la portée est énorme sur l'économie d'une région que de confier à des intérêts privés la gestion d'une aérogare de cette dimension, alors qu'on sait que depuis nombre d'années, les aéroports de la région de Montréal sont sous–alimentés. Il s'est créé, au centre du territoire canadien, une force d'attraction sur le trafic aérien qui est capable de rendre exsangues les autres aéroports majeurs du pays, et notamment ceux de la région de Montréal.

Pour combien d'années encore parle–t–on de voir ce contrat être conclu? Je cite toujours M. Nixon: «L'aérogare 3 sera louée à des intérêts privés et exploitée par ceux–ci pendant—j'étais pour dire 25 ans minimum, mais non, monsieur le Président—encore 57 ans.» Non seulement notre génération, non seulement nos enfants, mais les enfants de nos enfants seront sous le joug ou auraient été sous le joug d'un tel contrat, d'une telle entente. Encore, si cette entente avait cheminé normalement. Je cite toujours M. Nixon: «Comme la demande de propositions ne comportait qu'une seule phrase»—un cachier des charges qui ne contient qu'une seule phrase, monsieur le Président, c'est non seulement inusité, c'est extrêmement troublant—«et obligeait leurs auteurs à entreprendre la définition de projet et à présenter leurs offres, le tout dans un délai de 90 jours».

J'ai déjà été en affaires, j'ai déjà reçu des appels d'offres gouvernementaux, et croyez–moi, les cahiers de charge, c'est déjà un morceau de les lire tous. C'est épais, c'est dense, il faut porter attention. Ensuite, faire une proposition, faire une offre, c'est quelque chose également de complexe. La première de nos préoccupations, bien sûr, c'est de faire une offre qui ne nous mettra pas en faillite. Il faut offrir à bon prix, mais faire quand même un profit, parce que, de toute manière, si on ne fait pas de profit, on ne sera pas capable de livrer. Alors, faire une offre à bon prix et être en mesure de faire une profit, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est de s'assurer que l'offre que l'on fait va être compétitive avec les autres soumissionnaires et par conséquent, on ajuste le prix très finement de manière à avoir une bonne chance de remporter cette offre, et ensuite, d'obtenir le contrat.

• (1245)

Mais, voyez–vous, monsieur le Président, lorsqu'on a 90 jours pour quelque chose d'aussi complexe, on se doute vraisemblablement qu'il n'y aura pas beaucoup de compétition, et par conséquent, le prix qui est soumissionné n'est sans doute pas celui qui aurait le mieux servi les intérêts du public, et je cite encore M. Nixon: «En résumé, je suis d'avis que le processus de privatisation et de réaménagement des aérogares 1 et 2 de Pearson est très loin de favoriser au plus haut point l'intérêt public.»

Or, tout ceci s'est fait sous l'administration conservatrice précédente. Voir ici les libéraux renier ce contrat, c'est très bien. Voir cependant la clause dont je faisais mention tout à l'heure à l'effet que le ministre peut accorder des indemnités, ça, c'est plus inquiétant, et c'est d'autant plus inquiétant que l'on sait que certains des acteurs importans dans l'affaire Pearson ont un lien avec le Parti libéral.

On va parler de Claridge Properties, société appartenant à M. Bronfman; on va parler de M. Colbert, de Claridge, qui recevait, à 1000 $ le couvert, M. Bronfman et l'actuel premier ministre. Je ne doute pas de la probité des députés et des ministres du Parti libéral. Ce que je dis, c'est qu'il y a apparence de conflit et pour le public canadien et pour le public québécois et pour le Bloc québécois et pour moi–même, cette apparence de conflit doit être éliminée, et la bonne façon de le faire, c'est d'avoir une commission d'enquête qui va faire toute la lumière sur le sujet.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ce contrat a libéré des odeurs de magouille et ce n'est, comme l'a dit le chef de l'opposition officielle, que par une commission royale qui fera la lumière sur toute cette question, que ces odeurs s'évanouiront.

Le public canadien et les citoyens de la région de Toronto ont droit à savoir la vérité et à être certains qu'il n'y aura pas de compensations indues pour ces contrats, qui avaient tout l'air de favoriser les amis et les amis au sens large des partis qui se sont échangés à tour de rôle le pouvoir.

Monsieur le Président, si le Bloc québécois, l'opposition officielle, propose une commission royale d'enquête, ce n'est pas pour ralentir les travaux qui doivent être effectués dans les deux aéroports, parce que—permettez–moi de vous le dire— la région de Montréal connaît les effets dévastateurs d'un climat d'incertitude qui entoure le développement des aéroports.

Je vais donc me permettre de rappeler, justement, les effets dévastateurs qui ont entouré le développement de ce qui est devenu les deux aéroports de Montréal et je vais souligner combien il sera urgent que Transports Canada et ensuite la *Airport Authority* de Toronto prennent la place et veillent au développement de Toronto, parce que son non–développement suffisant limite même les possibilités d'expansion d'autres aéroports, y compris celui de Montréal.

Mais, permettez–moi de rappeler que dans le domaine des aéroports, faire des prévisions de très longue durée risque d'être parfois périlleux. C'est au milieu des années 1960 que les autorités fédérales avaient cru bon de planifier la construction d'un deuxième aéroport à Montréal, soit Mirabel.

Les prévisions faites en 1967 pour les années 1980 laissaient entrevoir 14 millions de passagers pour 1985. Or, la réalité a été tout autre.

En 1985, pour Dorval et Mirabel combinés, le trafic passager a été de 7 millions, c'est–à–dire la moitié de ce qui avait été prévu initialement.

• (1250)

Or, on sait l'importance dramatique pour le développement d'une région d'infrastructures aéroportuaires efficaces. Pourquoi? Parce que c'est la porte d'entrée des investisseurs et c'est le point de départ vers l'extérieur des ressources matérielles et humaines. C'est donc un levier économique considérable.

Mon collègue a cité l'étude de Transports Canada sur Pearson qui date de 1987 et qui dit que Pearson a un effet économique direct de 4 milliards—mais c'était en 1987—sur l'économie de la province d'Ontario et est responsablle directement ou indirectement de 56 000 emplois. Or, à Montréal, on peut dire que si on ajoute non seulement les emplois directs et indirects, mais également les emplois induits, on totalise également 48 500 emplois. Ce développement économique lié aux aéroports est un développement qui tient non seulement au transport du fret, mais également au transport des passagers.

Je voudrais souligner que Toronto l'a échappé belle quand les autorités fédérales avaient décidé également de doter Toronto de deux aéroports situés à une distance respectable; le deuxième devait être situé à Pickering. Or, les protestations de la population de Pickering sont parvenues à convaincre les autorités fédérales de ne pas développer un deuxième aéroport et donc de développer à la place les deux aéroports Pearson et même, on l'a vu par la suite, un troisième sur un emplacement qui, lui, est facilement intégrable.

On peut dire que Toronto l'a échappé belle, mais ce n'est pas le cas de Montréal. Montréal, malgré toutes les protestations qu'on a faites à Mirabel, et on sait qu'on a exclu de la culture pendant de très nombreuses années parmi les meilleures terres arables de la région, Montréal, lui, s'est vu divisé entre deux aéréports qui, à eux deux, n'ont pas fait les prévisions qu'on avait pour un seul avant. Le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte du désir ni des populations ni des sociétés aériennes, mais il faut souligner que les deux aéroports, s'ils avaient été liés par une liaison directe et rapide, auraient pu sans doute donner des résultats différents. Or, en 1975, on avait annoncé une liaison rapide au coût de 400 millions de dollars, ce qui n'a jamais été fait.

Toronto s'est donc développé pour diverses raisons et il est aujourd'hui en voie d'être un «hub» ou le principal «hub»—expression qui, je pense, est propre au milieu et qui dit que c'est une plaque tournante, un lieu vers lequel les compagnies comme les voyageurs sont intéressés.

Parce que Montréal a deux aéroports non reliés efficacement, Toronto a accentué son écart de 1969 à 1983, de 27 à 116 p. 100 au niveau des passagers. C'est extrêmement important. Les effets négatifs de l'inefficacité de Montréal se sont fait sentir non seulement sur le développement de l'aéroport, mais également sur le développement économique. Cependant, ce qui est grave, les autorités fédérales ont tardé à donner aux municipalités montréalaises, au milieu montréalais, la gestion de leur aéroport. Il faut qu'à Toronto, ce milieu, ces municipalités aient la gestion des aéroports rapidement.

• (1255)

On peut penser que si le gouvernement fédéral mettait les investissements suffisants et à Toronto et à Montréal, on pourrait se retrouver avec deux hubs, un à Toronto, qui a un potentiel, et un autre à Montréal qui a un potentiel d'entrée pour l'est du pays.

Donc, cela me fait conclure que si on veut une commission royale d'enquête, ce n'est pas pour ralentir, parce qu'on sait les effets de l'incertitude sur le développement économique. Mais il nous semble absolument essentiel que cette magouille qui a entouré le développement des deux aéroports, et du troisième, soit dissoute, qu'elle s'évanouisse, et la seule façon de le faire, à notre avis, ce n'est pas avec un autre arrangement à la sauvette entre portes closes, mais c'est une commission royale d'enquête.

[*Traduction*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur le sous–amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter le sous–amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous–amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le vice–président: Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip en chef de l'Opposition demande que le vote soit différé.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est reporté à 15 heures demain, alors que le timbre se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime, étant donné que demain est une journée d'opposition, pour que la période pendant laquelle le timbre sonnera demain à 15 heures soit reportée à la fin du débat sur la motion d'opposition, afin de ne pas pénaliser les partis d'opposition au cours de leur débat.

Le vice–président: Est–ce que tous les députés sont d'accord et donnent leur consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 avril, de la motion: Que le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Lorsque le débat a été interrompu la dernière fois, il restait six minutes au député de Cariboo—Chilcotin. Je ne crois pas que le député soit ici. Je passe donc la parole au député de Skeena pour la reprise du débat.

• (1300)

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour m'opposer au projet de loi C–16, également connu sous le nom d'Entente sur le règlement de la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Avant d'examiner les clauses de cette entente, je tiens à dire au sujet de l'important monde que forment les médias dans notre pays quelque chose qui, je crois, a fort besoin d'être dit.

Au cours du débat sur le projet de loi C–16, qui a commencé lundi dernier, le 25 avril, les députés de côté–ci de la Chambre ont fait part ouvertement et en toute honnêteté de leurs préoccupations au sujet de cette entente. Voilà qui marque un précédent, car c'est la première fois qu'est rompue la tradition des partis politiques de l'ancienne garde voulant que de telles questions ne soient pas débattues en public.

Tout cela, parce que les réformistes estiment que nous ne devons pas avoir peur de parler en toute franchise des revendications des autochtones au chapitre des territoires et de l'autonomie gouvernementale. À moins de tenir un tel débat, nous ne pouvons pas nous attendre à trouver des solutions valables aux défis que nous devons relever, en tant que nation.

Après le débat de lundi, j'ai parcouru avec empressement les journaux et écouté les bulletins de nouvelles, à la télévision, pour voir comment la question était traitée par les médias. Savez–vous ce que j'ai constaté, monsieur le Président? Que la presse l'avait totalement mise de côté. Il n'était question nulle part du projet de loi C–16.

Il est vrai que bon nombre de projets de loi qui sont débattus à la Chambre ne sont pas très intéressants ou ne méritent pas vraiment de faire parler d'eux aux nouvelles, mais ce n'est sûrement pas le cas du projet de loi C–16, qui cèdera pour toujours à 1 800 autochtones des avantages sur un territoire immense, dont la superficie correspond à 50 fois celle de l'Île–du–Prince–Édouard, à peu près au tiers de celle de la Colombie–Britannique.

Étant donné toutes les revendications territoriales non réglées,on penserait que la presse s'intéresserait à la question, jusqu'à un certain point. Il y a, dans ma circonscription, des personnes que la chose intéresse, et je suis certain qu'il y en a aussi en Colombie–Britannique et dans les autres régions du Canada. Comment se fait–il que le compte de dépenses d'un député ou l'aspect théâtral de la période des questions puissent faire la une des journaux pendant des jours et qu'une question qui a des répercussions, aussi importantes pour tous les Canadiens, autochtones et non-autochtones, laisse les médias dans la plus profonde indifférence?

J'en déduis que cette indifférence tient à la paresse ou à une entente tacite de ne pas traiter de façon sérieuse les questions qui n'iraient pas dans le sens du programme des libéraux qu'un grand nombre de médias importants de ce pays ont si bien accueilli et adopté sans réserve.

Cela dit, je voudrais parler des éléments de ce projet de loi que je désapprouve. Comme bon nombre de députés réformistes l'ont souligné à la Chambre, l'entente conclue avec les Dénés et les Métis du Sahtu constitue une cession massive de terres et d'avantages à un groupe se composant de moins de 1 800 personnes, dont la moitié sont des enfants.

Il est peu probable qu'il y ait beaucoup de protestations de la part des non–autochtones qui vivent sur les terres revendiquées, car ceux–ci sont très peu nombreux. Pourtant, ces terres sont importantes pour tous les Canadiens, car elles pourraient générer, dans l'avenir, une richesse énorme, de nombreux emplois et des recettes fiscales importantes. Ces possibilités seront sérieusement entravées par la conclusion de cette entente.

On ne peut s'empêcher d'être frappé par l'immense superficie des terres cédées. Plus de 42 kilomètres carrés par adulte en fief simple. Pendant ce temps–là, la grande majorité des Canadiens ne possèdent que leur propre terrain, celui sur lequel est bâtie leur maison, et passent la plus grande partie de leur vie active à payer leur hypothèque pour qu'ils puissent enfin posséder leur terrain en fief simple quand ils arriveront à la retraite.

Selon le recensement effectué par Statistique Canada en 1991, le Canada compte actuellement 21,5 millions d'adultes. Si le gouvernement cédait 42 kilomètres carrés de territoire à chacun de ces Canadiens adultes, il faudrait disposer d'une superficie d'environ un milliard de kilomètres carrés.

Étant donné que la superficie actuelle du Canada dépasse à peine neuf millions de kilomètres carrés, il faudrait posséder cent fois cette superficie pour remplir cette obligation.

Comme le taux de croissance démographique actuel dans le monde demeure élevé et que de nombreux pays ont une densité démographique de plusieurs centaines d'habitants au kilomètre carré, il serait impossible de céder autant de territoire.

Je demande aux autochtones de tenir compte de la situation actuelle. Des immigrants et des réfugiés de partout dans le monde continuent de venir s'établir au Canada. Les niveaux actuels d'immigration ne font peut–être pas l'unanimité, mais l'immigration elle–même a l'appui de tous les Canadiens et de tous les députés à la Chambre. L'immigration est un bienfait non seulement pour ceux qui viennent s'établir ici, mais également pour le reste de la population canadienne, tout comme la venue

des Européens en Amérique du Nord, il y a de nombreuses années, a été bénéfique pour notre pays et pour les autochtones.

• (1305)

Il faut reconnaître que la colonisation a créé beaucoup de souffrances et d'injustices pour ces derniers, et je crois que les Canadiens reconnaissent qu'il s'agit là d'une réalité incontournable de notre histoire. Or, quand j'examine l'aspect territorial de cette entente, elle m'apparaît, au mieux, comme un produit du XVIIIe siècle, alors que le XX^{e} siècle tire à sa fin.

Outre qu'il céder a quelque 40 000 kilomètres carrés de territoire en fief simple, le gouvernement fédéral paiera environ 130 millions de dollars, au cours des quinze prochaines années, au conseil tribal du Sahtu. Cela représente plus de 130 000 $ pour chacun des adultes visés par l'entente.

Pour situer la question dans son contexte, si chaque Canadien recevait la même somme, le gouvernement devrait disposer de trois billions de dollars en banque pour pouvoir signer les chèques. Trois billions de dollars, c'est quatre fois plus que les 700 milliards de dollars auxquels s'élève la dette totale du Canada, c'est-à-dire la dette globale des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

En outre, même après ce transfert massif de terres et d'argent, rien dans l'accord n'interdit aux Dénés et aux Métis du Sahtu de bénéficier d'autres avantages dans le cadre des programmes destinés aux autochtones. Dans les entretiens que j'ai eus avec mes électeurs en ce qui concerne les revendications territoriales, j'ai entendu bien des opinions sur la façon d'aborder le dossier.

Un des thèmes qui revient le plus fréquemment à propos de cette affaire, c'est la finalité. La population veut être sûre que le règlement des revendications territoriales comporte des mesures visant la réduction systématique et la suppression progressive des programmes financés par les contribuables et que le gouvernement met à la disposition des autochtones. Cet accord n'atteint pas cet objectif.

J'aimerais maintenant toucher un mot des bénéficiaires des 130 millions de dollars versés au Conseil de bande du Sahtu. Seul un montant sera accordé à des particuliers sous forme de subventions uniques. La presque totalité des avantages que cet accord confère aux Dénés et aux Métis du Sahtu seront entre les mains des chefs, plutôt que d'être accordés aux particuliers.

Or, c'est bien connu, tous les gouvernements, y compris celui-ci, sont de mauvais gestionnaires des richesses et des ressources. C'est sûrement aussi l'avis de la plupart des Canadiens. Si j'étais un Déné ou un Métis du Sahtu, tout ce qu'il y a de plus ordinaire, j'aimerais beaucoup mieux toucher directement un avantage personnel que de voir cet argent et ces terres confiés aux mains d'un conseil de bande.

Je reçois constamment des autochtones qui vivent sur des réserves dans ma circonscription et qui viennent se plaindre des injustices qu'ils subissent de la part de leurs dirigeants. Ils me signalent des cas de népotisme, d'emplois réservés à la bande et d'autres à-côtés concédés à des parents ou à des amis de dirigeants autochtones, tandis que d'autres sont privés de tout.

C'est ainsi que tout gouvernement fonctionne. Si les députés en doutent encore, ils n'ont qu'à observer les agissements du gouvernement fédéral. C'est pour ces raisons que je crois à la valeur et à la dignité de l'individu par opposition à la collectivité, sans égard à la collectivité. Je préconise vivement les règlements de gouvernement à individu, et non de gouvernement à gouvernement.

Soit dit en passant, j'estime que la raison pour laquelle une majorité d'autochtones ont voté contre l'accord de Charlottetown, c'est que les gens ordinaires qui vivent dans les collectivités autochtones ont reconnu que l'autonomie gouvernementale n'était pas forcément dans leur intérêt, mais plutôt dans celui des dirigeants indiens. Ils savent que le pouvoir qui est détenu par une poignée de personnes est rarement une bonne chose. Il n'a pas été une bonne chose pour le Canada dans le cas de nos gouvernements fédéraux ou des gouvernements provinciaux et, en cette période où les institutions nationales luttent pour être plus près du peuple, pour briser les barrières de l'élitisme arrogant et politique, les autochtones du Canada ne désirent pas aller à contre-courant.

Par conséquent, avant que je ne puisse souscrire à toute mesure législative concernant l'autonomie gouvernementale ou le règlement des revendications territoriales, je voudrais que les autochtones intéressés puissent décider par référendum s'ils veulent l'autonomie gouvernementale et, dans le règlement des revendications territoriales, s'ils désirent que les fonds et les terres soient remis aux personnes ou aux dirigeants des bandes.

Ce qui me préoccupe au plus haut point au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il crée un précédent pour les négociations de revendications territoriales à venir. L'entente des Dénés et des Métis du Sahtu, ainsi que celle du Nunavut et d'autres ententes conclues récemment dans le Nord font sans aucun doute l'objet d'un examen minutieux par les autochtones du reste du Canada, notamment de la Colombie-Britannique.

Il y a actuellement 38 revendications territoriales enregistrées en Colombie-Britannique, et d'autres suivront. Dans cette province, la première revendication territoriale que le gouvernement fédéral a accepté de négocier est celle du Nishga, qui est situé dans la circonscription de Skeena. Les négociations se poursuivent depuis maintenant quelque temps, à huis clos, donc, dans une tribune où mes électeurs n'ont aucune idée des terres et des ressources qui font l'objet des négociations. Lorsque mes électeurs se disent vivement inquiets d'être exclus du processus, les représentants du gouvernement leur disent de façon condescendante de ne pas s'inquiéter, car on agit dans leur intérêt. Ce sont en grande partie les mêmes personnes qui nous avaient affirmé que l'accord de Charlottetown était bon pour nous et que nous devrions nous prononcer en faveur de cette entente.

• (1310)

On peut donc comprendre pourquoi les gens de ma circonscription doutent fort qu'on protège leurs intérêts. L'entente conclue avec les Dénés et les Métis du Sahtu n'apaisera pas leurs craintes, bien au contraire.

Si les Canadiens n'avaient pu se prononcer sur l'accord de Charlottetown dans le cadre d'un référendum, on nous l'aurait

imposé, même si une majorité de Canadiens et presque 70 p. 100 des gens de la Colombie–Britannique le trouvaient inacceptable.

Il faut absolument que les gens de Skeena puissent voter sur le règlement proposé de revendications territoriales visant leur circonscription, afin que cet accord ne leur soit pas imposé d'en haut. Cela dit, permettez–moi de garantir aux Indiens qui pourraient nous écouter que les Canadiens sont tout à fait équitables et je suis persuadé qu'ils souscriront à tout règlement proposé qui serait juste et équitable.

Je voudrais vous lire une lettre que j'ai récemment envoyée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et qui résume les préoccupations de mes électeurs relativement aux revendications territoriales:

Monsieur le Ministre,

Comme nous le savons tous deux, les négociations entre les Nishgas du nord–ouest de la Colombie–Britannique, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie–Britannique se poursuivent depuis un certain temps en vue de régler la revendication territoriale des Nishgas.

Les terres réclamées par les Nishgas se trouvent dans ma circonscription de Skeena et ainsi, cette question préoccupe beaucoup mes électeurs. Je reçois d'innombrables coups de téléphone, lettres et instances d'électeurs qui craignent les répercussions que pourrait avoir ce règlement sur eux.

Étant donné que l'économie, dans Skeena, repose sur le secteur primaire, la pêche, ainsi que l'exploitation forestière et minière, et que ces ressources sont liées de façon inextricable aux terres, dont les autochtones revendiquent la propriété, il est facile de voir pourquoi les gens sont inquiets.

Les négociations en cours sur les revendications territoriales se déroulent à huis clos, loin du regard du public, et cela ne fait qu'accroître les craintes et l'incertitude.

Je vous ai écrit plus tôt ce printemps au nom d'Andy Burton, maire de Stewart, qui souhaitait qu'on permette à un représentant de sa localité de faire partie de l'équipe de négociation. Cette requête a été rejetée.

Je vous écris donc aujourd'hui pour obtenir des renseignements détaillés et précis pouvant aider à rassurer mes électeurs.

1. Quel est le délai prévu pour le règlement de la revendication territoriale des Nishgas?

2. Quand un accord de principe devrait–il être signé?

3. Tous les Nishgas auront–ils le droit, à titre individuel, de voter pour accepter ou rejeter l'entente?

4. Les membres de la bande pourront–ils recevoir directement du gouvernement les sommes prévues par l'entente ou cet argent sera–t–il versé au Conseil de bande pour eux?

5. Les non–autochtones habitant la région touchée par la revendication territoriale auront–ils le droit, à titre individuel, de se prononcer pour ou contre l'entente?

6. Votre ministère a–t–il évalué les répercussions socio–économiques possibles du règlement de cette revendication territoriale sur les localités non autochtones avoisinantes? Dans l'affirmative, pourriez–vous me transmettre les chiffres à cet égard et dans la négative, êtes–vous prêt à vous engager à procéder à une évaluation de ce type avant de signer un accord?

7. Avez–vous songé à l'effet cumulatif possible que plus de 40 revendications territoriales pourraient avoir sur l'économie de la Colombie–Britannique?

8. Étant donné que la revendication territoriale des Nishgas est la première à être négociée en Colombie–Britannique et qu'elle établira non pas le plafond, mais le plancher des avantages accordés et des terres cédées, allez–vous vous engager à entreprendre une étude détaillée de l'effet cumulatif possible susmentionné?

9. Avez–vous étudié la question des impôts versés par les industries primaires établies dans la région et qui profitent directement à tous les Canadiens, et savez–vous dans quelle mesure ces derniers pourraient être touchés par le règlement de revendications territoriales?

10. Entendez–vous indemniser de façon équitable toutes les personnes autres que les Nishgas qui vont subir des préjudices économiques ou devront déménager ailleurs à la suite du règlement de cette revendication? Dans l'affirmative, pouvez–vous me donner des détails sur votre politique d'indemnisation? Je ne parle pas simplement des pêcheurs, des travailleurs forestiers ou des mineurs, mais également des milliers d'emplois dans les secteurs de la vente au détail et des services, ainsi que dans le secteur commercial qui dépendent de ces industries.

11. Les règlements en vigueur pour protéger et mettre en valeur nos ressources renouvelables s'appliquent–ils aux ressources cédées aux Nishgas?

Ces derniers auront–ils le droit de vendre des billes de bois aux fins d'exportation? Dans l'affirmative, quel pourcentage de leurs ressources forestières est visé par cette pratique?

Monsieur le Ministre, ce sont là des questions graves qui méritent une réponse et je suis persuadé que vous allez répondre à chacune d'entre elles de façon franche et détaillée.

● (1315)

Ce que je voulais dire dans cette lettre, c'est que la question des revendications territoriales ne touche pas simplement les autochtones, mais également la façon dont nous allons continuer de fonctionner en tant que société sur les plans économique et politique. En définitive, nos besoins sont fondamentalement les mêmes, quelles que soient nos origines linguistiques, culturelles ou ethniques. Nous voulons avoir la possibilité de vivre et travailler dans un pays libre, dans une économie qui nous permet de nous nourrir, nous loger et nous vêtir décemment, d'éduquer nos enfants et de profiter des bienfaits de la technologie moderne pour améliorer notre mode de vie.

L'entente sur la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu ne tient pas compte des intérêts à long terme de tous les Canadiens, y compris les autochtones concernés, et elle ne fait qu'inquiéter encore davantage mes électeurs relativement au règlement des revendications territoriales.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à un débat historique et qui, je crois, établira un précédent.

Tout d'abord, je crois que les libéraux profiteront de leur majorité pour faire adopter le projet de loi C–16, sans égard aux conséquences que cela pourra avoir pour les futures générations de Canadiens.

Deuxièmement, mes collègues et moi tenons à faire connaître notre opposition. Nous croyons que le projet de loi C–16 ne permettra pas de créer un Canada meilleur pour les Dénés et les Métis du Sahtu, ni pour aucun autre Canadien. Il ne prévoit rien qui assure des relations futures plus harmonieuses entre les Canadiens. Cet après–midi, je vais expliquer pourquoi je crois que cette entente n'atteindra pas son but.

L'entente permettra difficilement d'atteindre son objectif premier, qui est de «déterminer de façon certaine les droits de propriété et d'utilisation des terres et des ressources.» C'est clair

que l'objectif est d'établir avec certitude les droits de propriété des Dénés et des Métis du Sahtu, appelés «participants» dans le texte de l'entente. Voyons quels sont ces droits.

Il s'agit d'un très petit groupe, qui compte 153 Métis, 829 Dénés et 773 enfants, pour un total de 1 775 personnes, soit un peu moins de 2 000. Toutefois, d'autres personnes pourraient éventuellement s'ajouter aux collectivités du Sahtu, si des habitants de la région visée ont des ancêtres autochtones et sont acceptés comme membres par une de ces collectivités.

Les conditions de l'admission de nouveaux membres ne sont pas définies dans l'entente, qui précise seulement qu'il faut un répondant qui est aussi un participant et que la demande soit approuvée selon un processus à déterminer par les membres de la collectivité intéressée.

Quelles sont les conséquences de ces dispositions? Selon le libellé actuel, l'entente s'applique à un groupe de personnes bien identifié. Il n'y a pas de définition claire de ce que sera le groupe visé dans le futur. Nous savons seulement que toute personne ayant un répondant et ayant été acceptée selon un processus encore inconnu pourrait s'y ajouter. Le choix des nouveaux membres serait décidé uniquement par la collectivité visée. Ainsi, tous ceux qui pourraient être intéressés pourraient profiter des avantages de cette entente plus tard. Par conséquent, il se pourrait qu'un jour, le groupe de bénéficiaires de l'entente diffère grandement du groupe pour lequel l'entente a été conçue.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien suppose que les nouveaux membres ne seront pas nombreux, et qu'il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter. C'est peut–être vrai. Pensons cependant à la richesse et au pouvoir croissants des collectivités qui auront commencé à exploiter les ressources naturelles et à faire la prospection de pierres précieuses, ainsi qu'au libre accès aux ressources en eau. N'est–il pas raisonnable de supposer, dans les circonstances, que de plus en plus de gens voudront participer à l'entente? Le contexte incitera les intéressés à se joindre à une collectivité du Sahtu.

• (1320)

Examinons certains détails concernant la propriété dont il est question. Il existe trois genres de propriétés.

Il y a d'abord la propriété de la région visée par le règlement, d'une superficie de 280 000 kilomètres carrés, c'est–à–dire l'équivalent de 108 200 milles carrés ou 108 200 sections de terrain, soit 54 sections par participant si vous arrondissez leur nombre à 2 000 pour faciliter le calcul, ce qui représente un peu moins du tiers de la province de la Colombie–Britannique comme mon collègue l'a mentionné. Cette zone renferme le Grand lac de l'Ours, le lac Horton, le lac Colville et une grande partie de la vallée du fleuve Mackenzie.

Il y a ensuite le deuxième genre de propriété, soit la propriété en fief simple de 41 437 kilomètres carrés, ou 16 000 milles carrés, soit 8 sections de terrain par participant. Si vous préférez l'exprimer en acres, il s'agit alors de 5 120 acres.

Vient enfin le troisième genre de propriété, c'est–à–dire les terres municipales, qui se divisent en deux types, les terres situées à l'intérieur des limites de municipalités et celles situées à l'extérieur de ces limites.

Quelle est donc l'importance de tout cela? En premier lieu, les terres à l'extérieur des limites de municipalités doivent appartenir à une ou plusieurs organisations du Sahtu et, je tiens à insister sur le fait qu'elles ne peuvent être transférées à une ou des personnes. Toutefois, les terres situées à l'intérieur des limites de municipalités peuvent être transférées à une personne. Que signifie cette différence?

Les terres du Sahtu ne peuvent être grevées d'une hypothèque ni déposées en garantie. Si des terres du Sahtu sont transférées à une personne, elles ne sont plus alors des terres du Sahtu. Quelles conclusions peut–on tirer de tout ceci? Puisque les terres municipales du Sahtu peuvent être transférées à une ou des personnes et qu'elles cessent alors d'être des terres du Sahtu, elles peuvent à ce moment être hypothéquées et données en garantie.

Il n'est pas nécessaire de faire un gros effort de raisonnement pour constater qu'au fil des ans, les terres décrites comme des terres du Sahtu à l'intérieur des limites de municipalités pourraient devenir la propriété de personnes n'appartenant pas au Sahtu. Ridicule dites–vous? Il nous suffit d'observer ce qui se produit et ce qui s'est produit ailleurs au Canada.

Au moment où je vous parle, certaines institutions financières se sont entendues avec une bande indienne afin d'accorder des hypothèques pour le développement d'un ensemble résidentiel sur les terres d'une réserve. Si ça s'est déjà fait, il est possible et même probable que ça se produise à nouveau, surtout si des profits considérables sont en jeu.

Un autre exemple est celui des difficultés entourant les certificats de propriété. Ces certificats confirment l'appartenance des terres de certaines réserves indiennes à des autochtones dans le cas des réserves où de telles dispositions existent.

Dans le passé, je doute que les Indiens ait accepté cela. Aucune personne ne peut posséder une terre faisant partie d'une réserve. Pourtant, cela s'est produit. Ces gens ont dit: «Ce n'est pas égoïste à cause de la façon dont le transfert de propriété foncière s'effectue.» D'après moi, il est clair que ces transferts donnent lieu à de nombreux retards, des inexactitudes et des transferts d'une personne à un autre; de plus, il a même été prouvé que certains étaient frauduleux. Est–ce que cela se produira, dans ce cas–ci? Je l'ignore; le gouvernement aussi d'ailleurs. Or, le projet de loi comporte une disposition l'autorisant. Par conséquent, l'objectif déclaré consistant à déterminer en toute certitude et en toute clarté les droits de propriété et d'utilisation des terres veut tout dire sauf certifier la propriété des Dénés et des Métis du Sahtu.

Arrêtons–nous un moment sur les limites des terres municipales qui sont définies à l'article 23.2.1. L'entente prévoit la possibilité de modifier ces limites. Il faut noter la pertinence particulière des dispositions à cet effet, dont voici un extrait:

> Si des changements sont apportés en ce qui concerne l'étendue ou l'emplacement des terres municipales du Sahtu, conformément à la présente entente, les sous–annexes XV et XVI doivent être modifiées pour tenir compte de ces changements. . .

J'insiste sur les mots suivants:

. . .qui ne sont pas considérés comme des modifications de l'entente.

Les sous–annexes XV et XVI décrivent les terres municipales du Sahtu, c'est–à–dire, à la sous–annexe XV, les terres arpentées et, à la sous–annexe XVI, les terres non arpentées.

La liste des terres municipales comprend Déline, Fort Norman, Norman Wells, Colville Lake et Fort Good Hope. Ces noms sont éloquents pour tous ceux que l'exploration du pétrole, du gaz et des ressources naturelles intéresse.

• (1325)

Je suis d'avis qu'on n'a pas accordé l'attention qu'il fallait au développement que cette région canadienne pourrait éventuellement connaître, surtout en ce qui concerne l'incidence des dispositions de l'entente portant sur un tel développement dans la région.

En effet, je crois que même si l'entente clarifie certains points, elle en obscurcit d'autres.

L'entente, qui est aussi inscrite dans la Constitution, dit très clairement: «Ce traité qui, une fois que le Parlement lui aura donné effet par la loi de mise en oeuvre,» autrement dit, par le projet de loi C–16, «sera reconnu comme un accord sur des revendications territoriales au sens de la Loi constitutionnelle de 1982.»

Cela signifie que cet accord, une fois qu'il sera en vigueur, ne pourra être modifié que par l'application du mode de révision décrit dans la Loi constitutionnelle du Canada de 1982. Il y a six façons de modifier la Constitution. Il faut donc déterminer le mode de révision qui s'applique. Selon un constitutionnaliste:

> Au moment de l'élaboration du mode de révision, on n'a pas songé à concevoir une formule s'appliquant à un accord sur des revendications territoriales conclu entre une bande indienne et le gouvernement fédéral du Canada et consacré dans la Constitution. L'article 43 est ce qui ressemble le plus à ce genre de formule de révision, puisqu'il porte sur une modification à la Constitution ne touchant qu'une province. Dans de telles circonstances, la modification fait l'objet de résolutions que doivent adopter le Parlement du Canada et l'assemblée législative de la province concernée. Cependant, cet article de la Constitution ne s'applique pas vraiment, puisque les Dénés et Métis du Sahtu, même ensemble, ne forment pas une province. Mêmes les territoires ne sont pas considérés comme des provinces aux termes du mode de révision.
>
> Il faudra peut–être avoir recours dans de tels cas à l'article 41, appelé le mode général de révision. Si un projet de modification ne cadre pas avec les modalités plus précises du mode de révision. . .

Ce qui est le cas ici, à mon avis.

> . . .seul le mode de révision décrit à l'article 41 pourra alors s'appliquer. L'incongruité dans tout cela, c'est que l'article 41 exige non seulement une résolution adoptée par le Parlement, mais également une résolution approuvée par l'assemblée législative d'au moins sept provinces. C'est inconcevable dans les circonstances, étant donné naturellement que les provinces ne sont pas visées ou directement touchées par l'accord sur les revendications territoriales en question. Néanmoins, la procédure de modification de la Constitution ne souffre aucun raccourci ni aucune mesure improvisée.

Certains diront que cet accord n'est pas la Constitution et qu'il ne fait qu'offrir la protection de la Constitution. Pour que cette protection signifie quoi que ce soit, il faut que le processus de modification de l'accord respectent les dispositions de la Constitution.

Même si nous pouvions trouver des solutions aux problèmes que nous avons soulevés jusqu'à maintenant, il reste à déterminer s'il existe des précédents sur lesquels peuvent se fonder ces revendications.

Dans l'affaire Gitksan, le juge en chef Allan McEachern a rejeté une revendication de ce genre, affirmant que la jurisprudence canadienne sur ce point allait à l'encontre de telles prétentions à la souveraineté. Le gouvernement a–t–il raison de négocier et même d'accélérer le règlement des revendications territoriales, quand il semble, d'après les dernières décisions des tribunaux, que ces revendications ne sont nullement fondées?

Comme il s'agit d'un territoire 50 fois plus vaste que l'Île–du–Prince–Édouard, elle–même une province, on peut presque parler de création d'une nouvelle province. Aux termes de la Constitution, pour créer de nouvelles provinces, il faut l'approbation de toutes les provinces et du Parlement canadien. Avec le projet de loi C–16, on tente de contourner cette exigence.

En établissant qu'une région sera gouvernée conformément à un nouveau recueil de lois et en accordant à un groupe défini de Canadiens connus sous le nom de Dénés et de Métis de Sahtu un droit de propriété simple et absolu sur 41 000 km2 de terrain, on se trouve en fait à créer une nouvelle région géographique et politique au Canada, on se trouve à bien des égards à créer une nouvelle province. À mon avis, toutes les dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982 visant la création de nouvelles provinces devraient aussi s'appliquer dans ce cas–ci.

On pourrait m'accuser de contester toute entente ou tout accord avec les Dénés et les Métis de Sahtu en ce qui concerne leurs revendications territoriales. Ce serait pure sottise de déformer ainsi mes observations. Tous les Canadiens doivent se montrer justes. Ils doivent notamment reconnaître et corriger les injustices faites à des gens tels que les Dénés et les Métis de Sahtu.

• (1330)

D'accord. Tout ce que je dis, c'est que le projet de loi C–16 n'atteint pas ses propres objectifs, à savoir clarifier et certifier les droits de propriété territoriaux, il est inutilement compliqué à administrer, il coûte trop cher et fait que, à l'avenir, toute modification devra passer par une modification de la Constitution.

Il faut se demander enfin si cette entente favorisera l'unité canadienne et aidera à déterminer comment les Canadiens veulent s'autogouverner. Pour le savoir, il faudrait répondre d'abord à trois autres questions. Premièrement, est–ce en donnant des territoires et de l'argent aux Dénés et aux Métis de Sahtu qu'on va favoriser des relations harmonieuses entre eux? Non.

Deuxièmement, le règlement des revendications territoriales va–t–il promouvoir la reconnaissance, la compréhension et l'acceptation des valeurs, des principes sociaux, des croyances religieuses et des méthodes de prise de décisions respectifs des participants entre eux ou chez les autres Canadiens? Encore une fois, la réponse est non.

Troisièmement, est–ce en créant une autre série de conseils au–dessus, en–dessous ou au sein de la bureaucratie qui administre à l'heure actuelle les affaires indiennes et du Nord qu'on va mieux gouverner notre pays? La réponse est toujours non.

Étant donné que les réponses à ces questions sont toutes négatives à mon sens, comment peut–on justifier de conclure l'entente en adoptant le projet de loi C–16? J'estime que ce que le Parlement devrait faire, c'est construire un Canada plus fort, plus uni et plus concurrentiel sur le plan international. Je le dis à la Chambre et à tous les Canadiens: s'il est adopté, le projet de loi C–16 va diviser les Canadiens en créant des fiefs politiques, des divisions administratives qui seront peu rentables et même risquées au niveau économique et un véritable cauchemar à gérer.

S'il est adopté, le projet de loi créera un environnement dans lequel des pouvoirs se concurrenceront en faisant valoir égoïstement leurs intérêts propres à l'exclusion de ceux des autres. La collaboration fera place à la compétition. Songez seulement aux barrières commerciales qui existent aujourd'hui entre les provinces canadiennes. Enfin, le Canada deviendra de moins en moins concurrentiel sur les marchés internationaux.

Bref, il faut régler équitablement les revendications des Canadiens autochtones. Il faut aussi reconnaître que ce n'est pas avec l'entente qui fait l'objet du projet de loi C–16 qu'on y arrivera.

Je demande à tous les députés de rejeter le projet de loi C–16 et de trouver un autre moyen de redresser les torts qui nous séparent des Dénés et des Métis de Sahtu.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C–16. L'entente dont il est question dans cette mesure législative a été signée le 6 septembre 1993 et déposée à la Chambre le 10 mars 1994.

Je sais que les Dénés et les Métis du Sahtu ont appuyé ce projet de loi en masse lors d'un vote de ratification et il semble qu'ils soient plus que satisfaits de l'entente. Toutefois, je crois que ce serait de la négligence de notre part, péché que d'autres partis ont commis dans le passé, si nous ne nous penchions pas sur certains des problèmes contenus dans le projet de loi C–16.

Mes collègues du Parti réformiste et moi–même sommes certainement prêts à appuyer la notion d'autonomie gouvernementale pour les autochtones, mais seulement dans les situations où il est clair que les autochtones deviendront autosuffisants dans la société canadienne. Malheureusement, le projet de loi C–16 ne s'applique pas à une situation de ce genre.

En fait, le projet de loi C–16 prévoit une bureaucratie accrue, d'importants règlements en espèces, la continuation des programmes du MAINC et des négociations futures sur l'autonomie gouvernementale. La bureaucratie que crée le projet de loi C–16 est absolument énorme.

• (1335)

Sept nouveaux offices, groupes et conseils seront établis pour gérer les ressources de 2 200 personnes. Ces nouvelles entités se composeront de représentants des Dénés et des Métis du Sahtu et du gouvernement lui–même.

On se demande pourquoi les représentants des autochtones ne pouvaient pas simplement être invités à siéger aux conseils du MAINC qui gèrent actuellement les ressources dans le territoire visé par l'entente. Le projet de loi C–16 semble vouloir propager la bureaucratie parce qu'il crée des organismes dont le mandat chevauche celui des conseils de réglementation existants et menace de transformer une très petite population en une collectivité de bureaucrates.

Le chaos bureaucratique que ce nouveau régime risque de créer pose un danger très grave, et c'est un point sur lequel nous voulons nous pencher. Nous devons tenir compte du fait que les arrangements en matière de gestion des ressources prévus dans cette entente serviront de points de repère pour des ententes semblables dans d'autres territoires.

Les députés comprennent certainement que les ressources régies par ces offices couvriront une vaste région. Par conséquent, toute question concernant la faune ou l'eau toucherait les divers territoires qui partagent ces ressources. Ces divers territoires, faisant l'objet d'ententes distinctes, auraient tous leur propre régime de réglementation, d'où le risque de chaos bureaucratique dont je parlais tout à l'heure.

Par ailleurs, les divers territoires peuvent avoir des attitudes différentes quant à la façon d'aborder un problème particulier. Les autochtones jouissant de droits exclusifs à l'égard des ressources se trouvant dans leur territoire, les plaintes de mauvaise gestion venant des gouvernements ou des bandes voisines pourraient être difficiles à prouver et à régler.

Bref, il y a un risque énorme de confusion bureaucratique entre les divers offices dans les différents territoires faisant l'objet d'ententes. La position du gouvernement sur les décisions de ces commissions reste nébuleuse et pourrait ajouter au fouillis bureaucratique créé par l'entente.

Les nouveaux offices, le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral auront tous leur mot à dire dans la gestion des ressources. La responsabilité de la nouvelle bureaucratie créée par le projet de loi C–16 sera déterminée, comme l'a dit le ministre, par les besoins. Ceux–ci pourraient être définis par un ministre du gouvernement du Canada ou un ministre du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest.

Les offices autochtones, les ministères des Territoires du Nord–Ouest et les ministères du gouvernement fédéral interviendront tous dans les dossiers concernant les transports, l'environnement et les ressources naturelles, et ils auront tous leur mot à dire dans les décisions se rapportant à ces domaines. De plus, il y aura des querelles de compétence entre les bureaucraties situées dans les régions visées par l'entente et celles des différents paliers de gouvernement.

La conséquence directe de ce fouillis bureaucratique sera une augmentation des coûts, une confusion accrue et des délais pro-

longés dans la mise en oeuvre des mesures nécessaires. De plus, nous devons aussi penser aux effets néfastes possibles sur le développement économique du pays de toute cette réglementation et de toute cette consultation.

Sous le régime instauré par le projet de loi C–16, les entreprises qui voudront exploiter des ressources devront consulter les différentes bureaucraties et le Conseil tribal Sahtu sur des questions comme les répercussions environnementales et les possibilités d'emploi pour les membres du Sahtu. À mon avis, la lourdeur des structures bureaucratiques qui découlera inévitablement du projet de loi C–16 ainsi que les processus prévus dans l'entente pourraient bien dissuader de nombreuses entreprises d'investir dans la région.

Nous allons créer une énorme bureaucratie qui n'aura qu'une base économique restreinte pour la faire vivre. Cette bureaucratie et les pouvoirs qui y seront associés nous éloignent beaucoup de la notion d'autonomie administrative mise de l'avant par le gouvernement. En dépit de la vaste région visée par l'entente, de l'indemnisation de 130 millions de dollars, du pouvoir de réglementation et des redevances sur le pétrole et le gaz, les libéraux se sont quand même engagés à accorder l'autonomie administrative au Sahtu, comme il est dit à l'annexe B de l'entente.

L'incapacité de définir l'expression «droit inhérent à l'autonomie» ne suffit apparemment pas à dissuader le gouvernement d'entreprendre des négociations visant à mettre cette autonomie en oeuvre.

• (1340)

Cette entente volumineuse, complexe et coûteuse marque simplement le début d'une série de négociations plus ambitieuses, plus complexes et plus coûteuses sur l'autonomie gouvernementale. Il est de notre devoir de poser des questions pour connaître le genre de structure qu'adoptera ce nouveau palier de gouvernement et quels en seront les fonctions et les pouvoirs.

L'autonomie gouvernementale est–elle même opportune pour une population de 2 200 personnes, dont 982 adultes? Le gouvernement fédéral reconnaît–il ce qu'il en coûte en temps et en argent pour tenir séparément des négociations sur l'autonomie gouvernementale avec chaque bande indienne au Canada, comme il s'y est engagé? Le gouvernement continuera–t–il à nier la réalité de la situation comme il l'a fait en ne croyant pas qu'il soit nécessaire de définir le concept d'autonomie gouvernementale avant d'entamer les négociations?

Le gouvernement actuel n'a aucune définition de l'autonomie gouvernementale des autochtones; c'est comme vouloir entreprendre un voyage sans carte routière. Le gouvernement ne pourra pas tirer le rideau sur ce sujet. Les dispositions de cette entente et les négociations à venir sur l'autonomie gouvernementale frapperont en effet les Canadiens là où ils le sentiront le plus, c'est–à–dire au niveau de leur portefeuille.

Depuis 1990, le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a augmenté d'environ 400 millions de dollars par année. C'est la croissance la plus forte de tous les budgets des ministères. En 1994–1995, le MAINC dépensera environ 5 milliards de dollars, dont 68 p. 100, ou 3,33 milliards de dollars, au titre des subventions et contributions distribuées aux bandes et aux conseils tribaux. Il s'agit d'un processus que le vérificateur général a qualifié de mauvais en 1991, car le Ministère ne pouvait pas établir que les fonds étaient utilisés aux fins prévues ou administrés avec économie, efficience et efficacité.

Malgré cette entente, malgré le projet de loi C–16, il est clair que les Dénés et les Métis du Sahtu continueront d'avoir accès à tous les programmes que le MAINC offre présentement. Cela s'ajoute aux conditions de règlement établies dans l'entente.

Cette entente et les paramètres des négociations sur l'autonomie gouvernementale n'abordent pas le problème des dépenses inefficaces du MAINC qui montent en flèche. Le gouvernement n'aborde pas le problème de l'autosuffisance financière des autochtones du Sahtu. À en juger par cette entente, il semble que toutes les négociations sur l'autonomie gouvernementale contribueront très peu à aider les autochtones à sortir de leur dépendance continuelle du MAINC.

Puisqu'on ne s'attaque pas au problème de l'autosuffisance, il me semble que l'autonomie gouvernementale représentera simplement un autre instrument de dispersion des fonds publics chez les autochtones. Je crois que les contribuables n'ont plus les moyens de payer les dépenses énormes et inefficaces du MAINC et que les autochtones ne veulent pas non plus continuer de dépendre d'un ministère fédéral.

Le projet de loi C–16 ne règle pas clairement ce problème. Fondamentalement, cette entente accroît la bureaucratie et, partant, les dépenses du MAINC. De plus, comme il n'est pas question de l'autonomie des autochtones dans cet accord et que les bénéficiaires de l'entente peuvent continuer de se prévaloir de tous les avantages découlant des programmes du MAINC, des ententes comme celle–ci vont simplement endetter davantage notre pays.

À mon avis, le moment est venu de régler le plus rapidement et le plus équitablement possible toutes les revendications territoriales. Cependant, compte tenu de la situation financière actuelle du Canada, je crois qu'il faut, en réglant toutes ces revendications, chercher à ce que les autochtones ne dépendent plus des fonds de l'État. À mon avis, cela vaut aussi pour toutes les négociations concernant l'autonomie gouvernementale. Sinon, une part encore plus grande des fonds publics seront engloutis dans le MAINC.

Nous n'avons pas besoin d'entente comme celle–ci, d'entente garantissant un financement gouvernemental pendant longtemps encore. Il nous faut une stratégie qui rompra le cycle de la dépendance. Voilà ce que veulent les Canadiens et les autochtones. J'attends avec impatience le jour où les autochtones seront économiquement les égaux des autres Canadiens. Malheureusement, des ententes qui accroissent la bureaucratie et les dépenses ne font qu'aggraver leur dépendance par rapport au gouvernement fédéral.

• (1345)

Comme le règlement dont nous sommes saisis fait justement partie de ce genre d'ententes, je dois m'y opposer.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Il est évident, à écouter le député, qu'il n'est pas vraiment favorable à l'autodétermination des autochtones et ne comprend pas vraiment ce que les Dénés et les Métis du Sahtu tentent de faire par cet accord.

Depuis 200 ans, les autochtones qui ont des revendications territoriales sont les bénéficiaires de la générosité d'un autre groupe qui n'a pas compris que, dans ses contacts avec les autochtones, il avait affaire à une culture complètement différente de la sienne.

Les observations du député ne laissent subsister aucun doute: il ne comprend pas et ne veut pas comprendre les aspirations des autochtones.

Il est bien beau de dire: « Il serait bien que les autochtones de cette région parviennent à l'autonomie économique ». Mais ce sont les longues années du régime imposé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui ont entraîné cette fameuse dépendance. Nous n'aurions pas nécessairement à nous occuper de ce problème aujourd'hui si des bureaucrates prétendument bien intentionnés avaient décidé que les autochtones feraient bien mieux de prendre leurs propres décisions, laissant aux bureaucrates le soin de les appliquer.

J'ai une question à poser au député. A–t–il jamais rencontré les Dénés et les Métis du Sahtu et discuté sérieusement avec eux de leurs préoccupations? A–t–il discuté sérieusement de l'autonomie gouvernementale? Quelle conception se fait–il du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale? Et s'il est tellement en faveur de l'autonomie économique, admet–il qu'il faut reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale? Dans l'affirmative, comment ce droit devrait–il être reconnu aux Communes?

M. Harris: Monsieur le Président, je voudrais dire à mon vis–à–vis que, malheureusement, ce que nous venons d'entendre est la réponse habituelle qu'on donne à quelqu'un qui ose critiquer les programmes destinés aux autochtones. On lui dit: «Vous ne comprenez pas les peuples autochtones.»

Je vis dans une région de la Colombie–Britannique qui compte beaucoup d'autochtones. Je me suis longuement entretenu avec nombre d'entre eux et j'ai pris note de leurs préoccupations. L'une d'elles, c'est qu'ils veulent cesser de dépendre du gouvernement fédéral. Ils veulent subvenir eux–mêmes à leurs besoins.

• (1350)

C'est un objectif digne de louanges. Le projet de loi C–16, je le répète, ne mettra pas fin à la dépendance. Il ne fera que la prolonger.

J'estime que toute entente entre le gouvernement fédéral et les autochtones sur les revendications territoriales doit mettre un terme au financement du gouvernement fédéral. Les autochtones doivent avoir la possibilité de se doter des bases économiques qui leur permettront d'atteindre l'auto–suffisance.

Le député d'en face a posé une question au sujet de la définition du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Mon interprétation de ce droit, c'est qu'il a toujours existé et qu'il n'est assujetti à aucun autre pouvoir. Je considère que tous les habitants du pays sont des Canadiens. Nous avons un gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Ma vision de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, c'est qu'elle doit s'exercer dans le cadre de ces trois paliers de gouvernement.

Je ne suis pas en faveur de l'établissement d'autres paliers de gouvernement qui ne seraient pas assujettis aux lois que les autres Canadiens doivent observer.

Le vice–président: Il reste encore deux ou trois minutes pour les questions et observations.

M. Anawak: Monsieur le Président, le député ne comprend pas. Je n'ai pas posé une question standard. C'est peut–être ce qu'il attend de quiconque ne fait pas partie de cette culture. J'ai posé cette question en sachant parfaitement de quoi je parle. C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question. Ce n'est pas parce que j'ai lu ça dans une revue ou un journal, mais parce que je sais pertinemment de quoi je parle. Voilà la raison.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, je crois que le député ne comprend pas que les autochtones veulent pouvoir exercer leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le député pourrait–il nous dire combien d'autochtones lui ont dit être fort inquiets et de quelle région de la Colombie–britannique sont ces autochtones? Serait–il prêt à dire que ce groupe précis s'oppose à ce que nous essayons d'accomplir en tant que gouvernement? J'ai du mal à croire qu'un vaste groupe d'autochtones puissent dire que ce que nous essayons d'accomplir est contraire aux aspirations des autochtones au Canada.

M. Harris: Monsieur le Président, pour répondre au député, ce que j'ai dit dans ma déclaration précédente, c'est que lorsque quelqu'un ose critiquer une forme d'entente ou de structure proposée dans le cadre de négociations entre les autochtones et le gouvernement fédéral, on lui répond habituellement qu'il ne comprend pas les autochtones ni leurs préoccupations.

Le député a peut–être raison. Il est possible que je ne comprenne pas les autochtones ou que je ne les connaisse pas de façon aussi intime que lui, mais c'est bien normal, puisque je ne suis pas autochtone. Je sais cependant que le gouvernement et les autochtones eux–mêmes ne savent pas clairement ce qui ressortirait de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

• (1355)

Nous avons posé la question en Colombie–Britannique. La question a d'ailleurs été posée dans presque toutes les provinces et elle l'a également été à la Chambre. J'ai moi–même posé la question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais il n'a pas pu y répondre. Voilà l'essentiel de la question, à l'heure actuelle. L'entente apportera une solution immédiate à certains problèmes, mais elle ouvre néanmoins la porte à d'autres négociations longues et complexes sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il n'y a pas de carte qui nous montre

Article 31 du Règlement

clairement la route à suivre. Nous n'avons aucune direction claire ni aucun programme précis qui nous révèle quelle orientation prendront les négociations, ni où elles aboutiront.

C'est un peu comme se lancer dans un voyage en territoire inconnu en espérant atteindre son but.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je constate qu'il sera 14 heures avant que je n'aie terminé. Je poursuivrai donc jusqu'à ce que vous n'interrompiez.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, de m'offrir la possibilité de participer au débat sur le projet de loi C–16. Comme beaucoup de mes collègues, cette mesure législative m'intéresse particulièrement. Au cours de ma carrière, j'ai eu l'occasion de travailler directement avec des autochtones comme contremaître de manoeuvres sur un chantier d'hydro–électricité dans les territoires, comme protecteur du citoyen pour la région albertaine du ministère des Affaires indiennes, sous la direction de Harold Cardinal, et comme expert–conseil en administration des affaires.

J'ai été directement témoin des problèmes de ces gens; je parle donc par expérience, sinon avec empathie, des difficultés qu'ils doivent affronter.

À mon avis, les Indiens Dogrib des territoires étaient parmi les gens les plus travailleurs et les plus compétents que j'aie jamais côtoyés. Ils étaient toujours prêts à travailler dans des conditions climatiques difficiles et dans des régions isolées lorsque des emplois leur étaient offerts. Cependant, lorsque les possibilités d'emploi se faisaient rares, ces personnes de bonne volonté et compétentes se retrouvaient au chômage.

J'avais été nommé protecteur du citoyen par Harold Cardinal, qui était directeur général régional pour le ministère des Affaires indiennes, en Alberta. M. Cardinal était un dirigeant autochtone très en vue au Canada et avait présidé l'Association des Indiens de l'Alberta pendant un certain nombre d'années.

Dans l'exercice de ces fonctions, j'ai étudié bon nombre des préoccupations et des doléances des Indiens. En tant qu'expert–conseil, j'ai reçu de nombreuses plaintes de membres de bandes d'un peu partout dans l'Ouest, qui accusaient leurs dirigeants de conseil de bande de corruption et d'utilisation abusive des fonds. Le ministère des Affaires indiennes n'a pratiquement jamais examiné ces plaintes.

Par conséquent, à l'instar de beaucoup de Canadiens, je voudrais que les autochtones du Canada puissent devenir économiquement et politiquement indépendants. Je voudrais que leur dépendance à l'égard des contribuables prenne fin. Si un accord comporte ces ingrédients, il faut l'appuyer. Si on ne les y trouve pas, il n'y a pas lieu de l'appuyer.

Or, cet accord ne satisfait pas à ces critères et voilà pourquoi je ne peux pas souscrire au projet de loi C–16. La région visée par le règlement de la revendication territoriale du Sahtu s'étend sur 280 000 kilomètres carrés et a une population d'environ 1 700 habitants. Je suis disposé à appuyer cette partie de l'accord, même si c'est extrêmement généreux, car il va de soi que ces gens ont besoin d'un territoire d'où ils puissent tirer les ressources qui leur permettront d'être économiquement indépendants et autosuffisants.

Quand on compare ce territoire à celui qui est occupé par l'Île–du–Prince–Édouard et la Nouvelle–Écosse, qui ont pourtant une population beaucoup plus nombreuse, il est évident que cet accord répond amplement aux besoins territoriaux nécessaires à l'autosuffisance du Sahtu. De plus, cet accord confère non seulement des droits sur les ressources du sous–sol, mais également des redevances sur les ressources actuellement exploitées dans la vallée du fleuve Mackenzie.

Ces éléments de l'accord sont essentiels à l'autosuffisance économique à venir du Sahtu. J'estime qu'un Sahtu fort et économiquement autosuffisant sera à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. Cet accord prévoit un transfert de fonds provenant des contribuables canadiens qui s'élève à. . .

Le Président: J'ai pris bonne note que le député disposait encore d'environ 15 minutes. Il pourra reprendre la parole dès que le débat reprendra.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA COUCHE D'OZONE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les plus récentes données d'Environnement Canada sur la couche d'ozone sont préoccupantes. Selon des mesures de l'atmosphère prises au–dessus de Toronto, en avril, la couche d'ozone était de 7 à 9 p. 100 plus mince qu'elle n'aurait dû l'être. La situation aurait été à peu près la même à Montréal et à Vancouver. Comme tout le monde le sait, la couche d'ozone filtre les rayons ultraviolets. Ces rayons peuvent provoquer le cancer de la peau et les cataractes et risquent même d'endommager notre système immunitaire.

Ce sont les hydrocarbures chlorofluorés provenant des climatiseurs d'air, des réfrigérateurs et de certaines industries de l'électronique et du plastique qui ont ainsi rongé la couche d'ozone. Avec une couche d'ozone de 3 p. 100 inférieure à la normale que l'on prévoit pour cet été, il est important que les Canadiens, surtout les enfants et les jeunes, protègent leur peau et leurs yeux contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil.

Le message est donc on ne peut plus clair. Protégeons notre santé en nous protégeant contre le soleil!

* * *

[*Français*]

LA FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, malgré le mauvais temps, plus de 30 000 hommes et femmes, réunis à Montréal et à Québec, ont profité de la Fête internationale des travailleurs du premier mai pour manifester leur mécontentement face à l'absence de véritables politiques de création d'emplois du gouvernement fédéral et pour dénoncer la détérioration de la protection et de l'équité sociales.

Le signal de détresse lancé hier était clair: le gouvernement fédéral devrait s'acharner à susciter de l'espoir en instaurant une véritable politique de création d'emplois, plutôt que d'imposer une réforme des programmes sociaux qui, telle que proposée, risque fort d'hypothéquer l'avenir de plusieurs québécois et canadiens.

Les membres du Bloc québécois veulent ainsi joindre leur voix à celle des travailleurs du Québec et du Canada, dans l'espoir que le gouvernement fédéral puisse enfin entendre ce signal de détresse.

* * *

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les habitants d'Afrique du Sud qui ont tenu les premières élections libres de l'histoire de leur pays, mettant ainsi fin à 350 ans d'oppression.

Je voudrais également féliciter Nelson Mandela et l'ANC, qui s'apprêtent à prendre le pouvoir et à guider leur pays dans ce climat pour le moins tendu.

Je demanderais à notre pays de continuer à préconiser l'accession à une société prospère pour tous, car l'Afrique du Sud pourrait être le géant économique capable de donner un élan à toute la moitié sud du continent. Laisser tomber cette région serait la condamner à des décennies de luttes civiles et de misère.

J'espère que les dirigeants de la nouvelle Afrique du Sud sauront, tout comme nous, dans notre pays, tirer une leçon des erreurs grossières commises par d'autres pays de ce continent.

L'octroi d'un statut spécial à un groupe en particulier et le favoritisme constituent des mesures discriminatoires et ne font que semer la discorde dans la société. Par contre, le fait de reconnaître un statut égal pour tous et de n'octroyer de statut spécial à personne crée des liens. . .

Le Président: La députée de Mississauga–Est.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, les Canadiens sont très fiers de la reconnaissance internationale que la Société Radio–Canada a reçue récemment et qu'elle méritait tant.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Je suis ravie de rendre hommage, aujourd'hui, au réseau anglais de télévision de la Société Radio–Canada, qui vient de se mériter la prestigieuse Rose d'argent au Festival de Montreux, en Suisse.

[*Traduction*]

La Société Radio–Canada a reçu la rose d'argent pour la réalisation du documentaire *Kurt Browning—You Must Remember This.*

[*Français*]

Aussi, il a été annoncé, au cours d'une conférence de presse tenue la semaine dernière, que la Société Radio–Canada s'est méritée le plus prestigieux des prix offerts au Festival de la télévision de Banff. Cette distinction, remise pour la première fois à un radiodiffuseur canadien, vient couronner l'ensemble des réalisations, et plus spécialement, la qualité des téléromans du réseau français de télévision de notre radiodiffuseur public. Félicitations!

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX INTERNATIONAUX DE L'ENFANCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, du 16 au 19 juin, Hamilton accueillera les jeux internationaux de l'enfance. C'est la première fois, en 25 ans d'existence, que ces jeux ont lieu à l'extérieur de l'Europe.

Les participants, dont l'âge varie de 11 à 15 ans, apprennent, dans le cadre de ces jeux, la valeur de la compétition et de l'esprit sportif et découvrent les cultures d'autres pays. Le thème des jeux, «Rêves de demain», symbolise l'espoir que nourrissent tous les jeunes athlètes de devenir un jour des champions.

La Ville de Hamilton est très fière et très heureuse, à juste titre, d'accueillir cet événement spécial. Nous espérons faire de ces Jeux internationaux de l'enfance des jeux mémorables. Jusqu'à maintenant, trente–huit villes de partout dans le monde ont confirmé leur participation, ce qui porte le nombre d'enfants qui participeront à 750 au total, dont 150 du Canada.

Je voudrais féliciter toutes les personnes qui ont travaillé à la préparation de ces jeux. Hamilton se réjouit à l'idée de donner aux jeunes du monde entier l'occasion de participer à des jeux multidisciplinaires dans un esprit de franche camaraderie et de saine compétition.

* * *

● (1405)

[*Français*]

LES MINORITÉS CULTURELLES

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, finalement nous avons la vérité! Un gouvernement québécois dirigé par le Parti québécois ne protégera pas les minorités culturelles dans un Québec indépendant. Le vice–président du parti, Bernard Landry, a confirmé en fin de semaine que son parti rejette l'idée du multiculturalisme et veut que les minorités s'intègrent dans une sorte de *melting pot* québécois.

Article 31 du Règlement

Dans un discours prononcé devant le Conseil des citoyens d'origine haïtienne, le vice–président du PQ a aussi souligné que la culture publique et commune du Québec est la culture québécoise. C'est évident que le Parti québécois n'a aucun désir de respecter son engagement envers les différentes minorités de la société québécoise.

Il reste à savoir si le Bloc québécois est d'accord ou non sur les commentaires de M. Landry. Dans l'affirmative, qu'il l'affirme; sinon, qu'il le dénonce!

* * *

LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE DU SUD

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, les premières élections libres en Afrique du Sud ont eu lieu la semaine dernière, permettant ainsi à des millions de Noirs de voter pour la première fois de leur vie. Après tant d'années d'apartheid et de répression, cette victoire éclatante de la démocratie témoigne du courage et de la détermination de ceux qui luttaient en faveur de l'égalité de tous les Sud–Africains.

En rejetant clairement les partis politiques prêchant la violence et la vengeance, les électeurs sud–africains ont tourné la page d'un chapitre sombre de leur histoire pour embrasser un avenir qui se veut démocratique et pacifique. Ce rejet de la violence est porteur d'espoir pour tous les Africains et Africaines.

Au nom des députés de la Chambre, je félicite les nouvelles élues et nouveaux élus sud–africains de leur victoire et de leur détermination.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, je reçois souvent des lettres d'électeurs frustrés par certains aspects du régime d'assurance–chômage parce qu'ils ne comprennent pas les limites de cette assurance.

La plupart des plaintes concernent les restrictions quant à la formation ou au travail temporaire, deux activités qui, selon les bénéficiaires, leur permettraient de trouver plus facilement un emploi permanent.

Toute personne qui assure une maison ou une automobile reçoit un document écrit où sont expliquées la protection, les déductions et les restrictions. On pourrait prévenir bon nombre de malentendus et de frustrations si les travailleurs recevaient un document semblable expliquant les droits et les déductions associés au régime d'assurance–chômage.

Je prie le ministre de bien vouloir produire un document imprimé décrivant le régime d'assurance–chômage et de le faire afficher dans les lieux de travail ou de le faire remettre aux travailleurs lorsque ceux–ci commencent à cotiser à l'assurance–chômage. Avec le temps, on pourrait préparer toute une gamme de politiques correspondant à divers niveaux de cotisation et ainsi mieux répondre aux besoins des travailleurs et assouplir le régime d'assurance–chômage.

* * *

M^ME MARGARET MCCAIN

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter une éminente citoyenne de ma circonscription de Carleton—Charlotte, M^me Margaret McCain, qui a été nommée récemment lieutenant–gouverneur du Nouveau–Brunswick.

Après de nombreuses années de dévouement dans le cadre de plusieurs organisations provinciales et nationales, M^me McCain, de Florenceville au Nouveau–Brunswick, mère de quatre grands enfants, sera la première femme à devenir lieutenant–gouverneur de notre pittoresque province.

Je sais que les députés voudront joindre leur voix à la mienne pour offrir, au nom de tous les députés de cette Chambre, des félicitations sincères et nos meilleurs voeux de réussite à M^me Margaret McCain, le nouveau lieutenant–gouverneur du Nouveau–Brunswick, ainsi que nos remerciements à Son Excellence Gilbert Finn pour son remarquable travail.

* * *

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé des mesures qui redonneront plus de 500 permis suspendus à des pêcheurs de poisson de fond, qui vouent depuis longtemps un grand attachement à cette industrie. Plus de 200 des permis rétablis appartiennent à des pêcheurs de l'Île–du–Prince–Édouard.

Les terribles bouleversements qu'on a connus dans ce secteur étaient la conséquence d'une décision prise arbitrairement par l'ancien gouvernement, que je ne nommerai pas. Ce n'était que l'un des gâchis dont nous avons hérité dans le secteur des pêches.

Je félicite le ministre, non seulement pour avoir corrigé la situation, mais aussi pour avoir établi un processus consultatif qui, dans ce cas, a réuni 11 différentes organisations de pêcheurs.

Même si les temps sont très durs pour les pêcheurs de l'Atlantique, ce genre de coopération entre le ministre et les intéressés de l'industrie fera beaucoup pour soulager la misère et les difficultés des gens, pendant la période de restructuration de l'industrie.

Ce nouvel esprit de coopération et de négociation est de bon augure, alors que nous tentons de redéfinir le concept de la pêche commerciale et d'encadrer la pratique future de la pêche.

Faisant suite aux sentiments exprimés par l'Association des pêcheurs de l'Île–du–Prince–Édouard, je tiens à féliciter le ministre pour la solution qu'il a réussi à apporter à la situation.

• (1410)

[*Français*]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que nous célébrons cette semaine la Semaine de l'arbre et des forêts.

Les forêts sont la plus grande de nos ressources naturelles et contribuent plus que tout autre à notre balance commerciale. D'un océan à l'autre, le secteur forestier fournit quelque 800 000 emplois directs et indirects.

[*Traduction*]

Notre industrie forestière est la base de l'économie de quelque 350 villes et villages du Canada. Les habitants des collectivités dont la subsistance dépend de la forêt connaissent la valeur de cette ressource et le rôle vital qu'elle joue dans leur vie. Ils savent qu'il est absolument indispensable de préserver la santé et la croissance de nos forêts pour que les générations futures puissent en tirer les mêmes avantages, c'est-à-dire qu'elles génèrent des emplois et assainisse l'environnement tout en leur procurant une destination de loisirs.

[*Français*]

Le Canada est une nation exceptionnelle parmi les pays forestiers, car plus de 90 p. 100 de nos forêts appartiennent en majeure partie à la population. La forêt nous appartient. Il nous appartient d'en prendre soin.

* * *

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, le premier ministre se moquait, mercredi dernier, de la proposition du Bloc québécois d'aller de l'avant avec la construction d'un TGV entre Québec et Windsor. Selon le premier ministre, il serait difficile pour un train rapide d'être obligé d'arrêter aux frontières d'un Québec souverain.

Peut-être le premier ministre n'a-t-il jamais pris le train *Amtrak* entre New York et Montréal. Il aurait pu alors se rendre compte que le train ne s'arrête pas à la frontière canado-américaine. Pour le bénéfice du premier ministre, les avions non plus ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays souverain. En fait, le Bloc québécois ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même pour un TGV entre le Québec et l'Ontario.

Si des personnes voulaient ériger des murailles autour d'un Québec souverain, ce ne serait certainement pas les Québécois eux-mêmes. Les Québécois semblent plus conscients que le premier ministre que l'avenir et le développement des États passent par une ouverture sur le monde. Cessons cette démagogie et passons à une discussion rationnelle des véritables enjeux pour le Québec et le Canada.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE SIDA

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, imaginons un virus qui attaque le cerveau d'un bébé, de telle sorte que l'enfant ne puisse ni avancer à quatre pattes ni marcher ni parler. Imaginons un virus capable de tuer un enfant avant son deuxième anniversaire, après avoir laissé l'infection ravager complètement son corps. Il n'existe aucun vaccin, aucun remède à ce virus que, tragiquement, le bébé peut attraper de sa propre mère.

Le groupe des femmes hétérosexuelles de race blanche victimes du SIDA est celui qui connaît la plus forte croissance. Un bon nombre de ces femmes ignorent qu'elles sont atteintes. En fait, elles sont même convaincues que cela n'arrive qu'aux autres.

Le nombre des cas de SIDA signalés par les pédiatres ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1980. Les dernières statistiques révèlent que 93 enfants ont fait l'objet d'un diagnostic séropositif et que 63 d'entre eux sont déjà morts du SIDA.

Au Québec, une femme enceinte sur 80 est sidatique. Les spécialistes conviennent que la seule façon de contrer la hausse du SIDA chez les enfants est d'empêcher sa transmission aux femmes.

Je demande au gouvernement d'appuyer énergiquement les campagnes de sensibilisation auprès de la population, y compris les efforts visant les femmes. Le problème du SIDA chez les enfants n'est pas près de disparaître.

* * *

[*Français*]

LE RWANDA

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le drame humanitaire le plus tragique au monde se joue au Rwanda. Avec une population d'environ 5 millions d'habitants, 100 000 morts ont été rapportés à date, et 250 000 réfugiés de ce même pays sont rendus sur les frontières ou à l'intérieur de la Tanzanie et du Burundi.

Un appel général est nécessaire et cela presse. Les forces des Nations Unies qui étaient de 2 000 ont été réduites à moins de 300. L'évêque de l'Afrique du Sud, Edmund Tutu, a lancé un cri d'alarme aux Nations Unies pour retourner au Rwanda pour effectuer un cessez-le-feu et venir en aide à un peuple victime de violence sans précédent.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, hier, Marwan Harb, âgé de 16 ans, a été brutalement assassiné à Hull, de l'autre côté de la rivière. M. Harb était le petit cousin de notre collègue d'Ottawa-Centre.

Décision de la présidence

Ce meurtre est le dernier d'une série de crimes violents commis par des jeunes contrevenants un peu partout au Canada. La Loi sur les jeunes contrevenants a un besoin urgent d'être modifiée. Sa révision s'impose absolument.

Plus tôt dans la journée, nous avons traité d'un projet de loi à cet égard au Parlement. Malheureusement, le Bloc Québécois a refusé qu'il y ait consentement unanime pour que le projet de loi soit renvoyé au comité.

● (1415)

Je demande instamment à tous les députés, notamment à ceux du Bloc québécois, de se pencher sans délai sur cette importante question. Je prie le gouvernement de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et de garantir qu'il soit adopté avant. . .

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision concernant deux questions de privilège qui ont été soulevées jeudi dernier. Je désire le faire avant la période des questions, car ma décision pourrait influer sur la période des questions même.

Je chronométrai le temps qu'il me faudra pour lire ma décision et prolongerai la période des questions d'aujourd'hui d'autant.

Je le répète, je suis maintenant prêt à rendre ma décision concernant la question de privilège soulevée par l'honorable ministre des Affaires étrangères le jeudi 28 avril dernier, suite à la période des questions. Je répondrai par la même occasion au rappel au Règlement que soulevait l'honorable député de Roberval au même moment.

[*Français*]

L'honorable ministre a indiqué qu'on portait atteinte à ses privilèges en laissant entendre, dans le préambule de certaines questions, qu'il ne voulait pas répondre à des questions qui lui étaient adressées. Ces commentaires pouvaient ainsi laisser une mauvaise impression sur son travail de ministre et de député.

Il faut en tout temps nous souvenir des principes de base qui régissent la période des questions. Les Présidents Jerome et Bosley ont, dans le passé, éloquemment résumé ces principes lors de déclarations dont on retrouve les points saillants aux commentaires 409 et 410 de la 6e édition de Beauchesne.

Un de ces principes est que l'opposition est libre de poser des questions à tout ministre, mais à la condition que ces questions relèvent de la juridiction administrative du gouvernement. Cependant, comme il est mentionné dans la 6e édition de Beauchesne, au commentaire 410, paragraphe 16, et je cite:

> Les seules questions qui peuvent être posées à un ministre ont trait au ministère dont il est chargé à ce moment-là.

Permettez-moi de rappeler à cette Chambre les propos tenus à ce sujet par le Président Lamoureux le 16 octobre 1968 et que l'on retrouve à la page 133 des *Journaux* de la Chambre, et je cite:

> . . .il est permis de poser à un ministre des questions relatives à un ministère qui relève de sa compétence en sa qualité de ministre ou de ministre suppléant, mais il n'est pas permis de poser de questions à un ministre, et il ne lui est pas davantage permis de répondre, en toute autre qualité, par exemple en qualité de ministre représentant une province ou une partie de province, ou encore à titre de porte-parole d'un groupement racial ou religieux.

[*Traduction*]

Ces propos qui ont été repris par le président Bosley dans sa déclaration du 24 février 1986 s'appliquent aujourd'hui encore plus que jamais et devraient être suivis de façon très rigoureuse par les députés lorsqu'ils posent des questions aux ministres. Les députés se rappelleront que lors de la période des questions de jeudi, j'ai dû rediriger certaines questions aux ministres qui en étaient responsables.

[*Français*]

C'est pour cette raison également que j'ai jugé que la question de l'honorable député de Portneuf n'était pas acceptable. De plus, à la relecture des *Débats*, je dois admettre que les questions et les commentaires de l'honorable député de Roberval à l'endroit du ministre des Affaires étrangères et de l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie à l'endroit du ministre des Finances étaient non seulement incorrects, mais entièrement inacceptables selon nos règles.

La Présidence reconnaît donc le bien-fondé des arguments soulevés par l'honorable ministre des Affaires étrangères. Cependant, je dois déclarer qu'il n'y a pas ici, de prime abord, une question de privilège. Il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement.

Enfin, pour répondre à la question soulevée par l'honorable député de Roberval, à savoir si les ministres peuvent être questionnés sur une déclaration publique non reliée à leur responsabilité ministérielle, je réitère le principe qui veut qu'un ministre soit interrogé durant la période des questions orales sur des sujets directement reliés au domaine touchant son ministère. Le député n'a pas raison de prétendre qu'un ministre du gouvernement peut être questionné sur tout propos qu'il aurait tenu. Les précédents et la pratique parlementaires sont très clairs à ce sujet: un député ne peut pas questionner un ministre au sujet d'une déclaration publique qui n'est pas directement liée à son ministère.

[*Traduction*]

En terminant, permettez-moi d'ajouter que, depuis le début de cette législature, les échanges pendant la période des questions ont été intéressants et vivants et, dans la grande majorité des cas, empreints du respect que nous nous devons tous et que nous devons à cette Chambre. Je suis certain que nous pouvons poursuivre sur cette voie.

Je remercie l'honorable ministre des Affaires étrangères et l'honorable député de Roberval de la clarté et de la concision de leurs interventions. J'espère que ces commentaires leur seront utiles et pourront aussi servir de guide à tous les députés.

Il est maintenant 14 h 20. La période des questions sera prolongée jusqu'à 15 h 5.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre a désigné le ministre des Finances comme ministre responsable du développement économique régional du Québec. Toutefois, en raison de ses intérêts économiques personnels, que nous ne lui reprochons pas mais qui existent, le ministre des Finances voit sa marge de manoeuvre considérablement réduite sur plusieurs dossiers importants pour l'avenir économique du Québec.

Le premier ministre reconnaît–il en effet que son ministre des Finances a une marge de manoeuvre extrêmement réduite dans plusieurs dossiers économiques majeurs pour le Québec, ne pouvant pas, de son propre aveu, intervenir sur le TGV, sur le traversier des Îles–de–la–Madeleine, sur le bateau multifonctions *Smart Ship* ainsi que, pour une bonne part, sur la reconversion des industries militaires en industries civiles? Le premier ministre reconnaît–il que le Québec se trouve de ce fait mal servi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, absolument pas! Nous avons des ministres responsables de chacun des dossiers, et s'il y a quelques dossiers où le ministre des Finances, pour des raisons que tout le monde connaît, ne peut pas intervenir, le premier ministre vient du Québec, alors il peut intervenir. Cependant, le ministre des Transports ou d'autres ministres étudient les dossiers et, lorsqu'il est temps de faire rapport, ils le font. Tout le monde connaît très bien la compétence du ministre des Finances et, compte tenu des responsabilités que nous lui avons confiées, il ne pourrait faire mieux.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, si le premier ministre a jugé bon de nommer un ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest, responsable du développement des provinces atlantiques et responsable du développement du Québec, j'imagine qu'il avait de bonnes raisons de le faire.

Doit–on comprendre des propos que vient de tenir le premier ministre que le ministre nommé par lui pour être responsable des dossiers économiques du Québec, chaque fois qu'il ne peut pas intervenir, le premier ministre s'engage à devenir, à ce moment–là, le ministre responsable du développement économique du Québec et à plaider comme devrait le faire le ministre responsable du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a peut–être un ou deux domaines où ça arrive, particulièrement sur les questions de transport, pour des raisons que nous connaissons tous, mais ce sont des dossiers qui sont bien connus de la part de tous les ministres et du premier ministre.

Dans ce cas–ci comme dans la plupart des cas, le ministre des Transports est très au fait de ce qui se passe, alors en aucun moment les intérêts du Québec sont minimisés parce que le ministre des Finances, qui a aussi le reste du dossier en matière de développement régional, se trouve à en être le ministre responsable. Je pense au contraire que le député devrait se lever et dire: «Nous sommes très chanceux que le ministre des Finances vienne du Québec.»

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre reconnaîtra que le ministre des Finances est fort mal placé, dans le contexte actuel, pour intervenir dans le dossier d'un traversier pour les Îles–de–la–Madeleine en faveur du chantier MIL Davie de Lauzon, alors qu'effectivement son collègue des transports qui est directement impliqué dans la décision ainsi que le ministre responsable du développement des provinces atlantiques ont, eux, toute la marge de manoeuvre requise pour intervenir en faveur d'un chantier maritime situé dans leur région, dans leur province?

• (1425)

Est–ce que le Québec n'est pas défavorisé, du fait que le porte–parole officiel, lui, malheureusement dans ce dossier, a les mains liées, contrairement à ses collègues?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il faut bien comprendre les objectifs, vraiment, la vocation du Bureau fédéral de développement régional au Québec.

Comme je l'ai annoncé il y a trois semaines, et d'ailleurs, comme le ministre des Ressources humaines l'a annoncé, en ce qui concerne le *Western Diversification Fund* dans l'Ouest, nous avons l'intention, au Bureau fédéral, vraiment de miser sur la petite et moyenne entreprise.

Nous, au Québec, c'est–à–dire nous, vraiment, les héritiers de la Révolution tranquille, la révolution de l'entrepreneurship, on sait fort bien que l'avenir économique du Québec reste dans nos mains, dans nos petites et moyennes entreprises et nous avons l'intention, nous, du gouvernement fédéral, d'encourager ce dynamisme, et je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre le ministre des Finances et le ministre du Bureau fédéral et l'entrepreneurship de la province de Québec.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui est également responsable du développement régional.

L'avenir du plus important employeur privé de la région de Québec est sérieusement compromis. Il dépend essentiellement de deux décisions du gouvernement fédéral: la première concerne le projet de construction d'un navire pour les Îles–de–la–Madeleine, le second touche le projet de développement d'un navire multifonctionnel appelé *Smart Ship*.

Le ministre responsable du développement économique du Québec reconnaît–il que l'avenir du chantier MIL Davie repose essentiellement sur les décisions que prendra le gouvernement fédéral dans ces deux dossiers et reconnaît–il du même souffle qu'il ne peut intervenir directement pour défendre les intérêts de la MIL Davie dans ces deux dossiers majeurs?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, comme je le crois, le député le sait très bien, nous venons de recevoir une ébauche du plan d'entreprise pour la MIL Davie. Nos fonctionnaires sont en train de le reviser et quand nous aurons l'occasion de décider avec l'actionnaire qui a la plus grande responsabilité pour la MIL Davie, nous pourrons, peut–être, lui donner un peu de conseils au sujet de la MIL Davie, mais nous sommes très conscients de l'importance de cette compagnie dans la région de Québec.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Ma question s'adresse au premier ministre. Monsieur le Président, le premier ministre ne convient–il pas que le ministre des Finances ne peut répondre à cette question en Chambre, ce qui démontre clairement le problème qu'il a à assumer son mandat de ministre responsable du développement régional du Québec, alors qu'il est incapable d'intervenir en faveur du chantier MIL Davie au Cabinet, contrairement à ses collègues des Transports et des Travaux publics qui, eux, pourront défendre sans aucune contrainte les intérêts des chantiers navals des Maritimes?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très clair pour moi que l'enquête dans l'affaire des Prairies relève du ministre des Transports. Lui et moi suivons cette affaire de très près.

Je crois que les intérêts de toutes les parties en cause sont fort bien protégés. Le mandat qui a été confié au ministre des Finances ne suppose pas que celui–ci décide à la place du ministre des Transports. Nous avons un excellent ministre des Transports, qui est en train d'examiner les besoins en matière de transport. Il doit peser toutes les options et leur coût et une décision sera prise en temps opportun.

En ce qui concerne les chantiers maritimes, nous avons des ministres responsables. Le service qui relève du ministre des Finances n'a rien à voir avec la MIL Davie, les transports ou la défense. Il s'occupe des petites et moyennes entreprises. Le ministre réussit fort bien à aider ces entreprises.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier soir, beaucoup de Canadiens sont restés debout pour remplir leurs déclarations de revenus.

Une voix: Pour regarder le match de hockey.

M. Silye: Non, ils ne regardaient pas le match de hockey. Ils essayaient de se retrouver dans leurs T1, leurs T1CTB, leurs T778, leurs T4 et leurs T5 et, franchement, beaucoup de Canadiens en ont ras le bol de tous ces formulaires aujourd'hui.

• (1430)

Chaque année, les Canadiens dépensent des millions de dollars pour faire remplir leurs déclarations de revenus par des comptables et des avocats. La Loi de l'impôt sur le revenu, cette brique de 2 091 pages, est un fouillis total de règles et de règlements et elle a grandement besoin d'être réformée, ce que beaucoup de Canadiens réclament.

Quand le premier ministre ordonnera–t–il à ses ministres et à ses mandarins de simplifier le régime fiscal pour qu'il soit juste, efficient et efficace, réduisant ainsi le fardeau imposé aux Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très évident que le député a lu le livre rouge.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, la motion de l'opposition dont la Chambre sera saisie demain portera justement sur ce sujet, et j'espère que le premier ministre prendra le temps d'écouter les remarques que feront les députés.

Actuellement, la journée d'affranchissement de l'impôt est le 7 juillet. Cette date représente la fin de la période durant laquelle les Canadiens doivent travailler pour financer leur part du plan présenté par le gouvernement libéral dans son livre rouge.

Le premier ministre peut–il nous dire quand les Canadiens peuvent espérer payer moins d'impôt au cours d'une année qu'ils en ont payé l'année précédente?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les Canadiens seront dans cette position dès que tous ceux qui veulent travailler trouveront un emploi. C'est la meilleure façon de réduire le fardeau fiscal. Toutefois, lorsqu'il y a 11,6 p. 100 de chômeurs, comme c'était le cas lorsque nous avons été élus, il faut faire quelque chose pour corriger la situation. Comment corriger la situation?

La réponse facile, c'est de mettre en place des programmes qui créeront des emplois. Pourtant, j'ai remarqué que, chaque fois que nous voulons mettre sur pied un programme qui créera des emplois, le Parti réformiste s'y oppose.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, notre régime fiscal est tellement compliqué que le ministère du Revenu est le plus grand employeur dans la fonction publique, comptant plus de 35 000 employés qui lui coûtent 1,8 milliard de dollars. L'effectif de ce ministère est plus nombreux que la population de la ville de Shawinigan.

Le premier ministre peut–il nous dire si le gouvernement a calculé combien de milliards de dollars il pourrait économiser en frais d'administration et combien les contribuables pourraient économiser en frais de préparation de déclarations de revenus s'il mettait en place un régime fiscal juste et intégré?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons justement des comités de la Chambre des

communes qui examinent cette question. C'est également une des préoccupations constantes du ministre des Finances.

J'ai remarqué durant le débat sur le budget que, très souvent, lorsqu'on parlait de changer quelque chose, les députés réformistes s'y opposaient. Parfois, les gens ont peur des changements.

Nous essayons maintenant de remplacer la TPS par une autre taxe plus juste. Je suis certain que le comité présentera son rapport le mois prochain et que le ministre des Finances sera en mesure d'étudier les recommandations de la Chambre des communes en vue du remplacement de cette taxe très complexe dont les gens veulent se débarrasser. Je sais que le Parti réformiste veut garder cette taxe très complexe qu'est la TPS. Le chef de ce parti a affirmé que les réformistes aiment bien la TPS. Malheureusement pour eux, nous haïssons cette taxe et nous allons la faire disparaître.

* * *

[*Français*]

LE RWANDA

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. La guerre civile se poursuit au Rwanda où les massacres auraient fait jusqu'à 200 000 morts. Les pourparlers visant à assurer un cessez–le–feu sont dans l'impasse.

Vendredi, le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté le Conseil de sécurité à envisager un recours à la force pour mettre un terme au massacre de milliers d'innocents, même si cela nécessite des renforts de Casques bleus.

Alors qu'une dépêche de ce matin rapporte que le ministre de la Défense nationale hésite à appuyer cette démarche du Secrétaire général de l'ONU, le ministre des Affaires étrangères peut–il indiquer si le Canada entend appuyer ou non cette démarche?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est évident que le massacre qui continue au Rwanda ne peut être ni toléré ni même accepté par les pays qui ont eu par le passé des programmes de coopération avec cette population.

Le Canada est donc parmi les pays qui essaient, au sein des Nations Unies, ou au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de trouver des moyens pour ramener à la raison ces factions qui s'entre–tuent actuellement.

• (1435)

Je voudrais dire à l'honorable député que les discussions préliminaires qui ont eu lieu aux Nations Unies n'ont pas apporté les résultats escomptés. C'est pourquoi nous pensons que peut–être un autre forum, l'OUA en particulier, pourrait être mieux placé pour jouer un rôle de conciliation afin d'amener les parties à la raison pour cesser de s'entre–tuer. Toute démarche à cet effet sera certainement supportée par le Canada.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, compte tenu du nombre croissant de réfugiés rwandais qui fuient la guerre civile et au nom des 30 ans d'étroite coopération entre le Québec et le Rwanda, le ministre entend–il accroître l'aide humanitaire déjà annoncée?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, l'honorable député sait déjà que l'Agence canadienne de développement international a versé un million de dollars pour la fourniture d'aide d'urgence et que, également, nous avons fait une contribution de deux millions de dollars à la Croix–Rouge internationale pour l'aider à secourir des vies humaines et des blessés là–bas. Il reste que c'est peu devant l'ampleur du massacre. Le Canada, en collaboration avec d'autres, essaie de voir quel genre d'aide humanitaire peut être apportée de toute urgence.

Il est évident que tant que les combats continuent et que le carnage se poursuit, il est excessivement difficile d'amener de l'aide humanitaire et que cette aide soit mise à profit. Mais le Canada voudra continuer avec d'autres à trouver des moyens d'aller assister cette population complètement laissée à elle–même.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre a déclaré publiquement qu'il n'était absolument pas d'accord avec ceux qui disent qu'il existe une crise de confiance dans le système de justice au Canada. Il a également déclaré que le système de justice fonctionnait bien et qu'il était fondamentalement sain. On rapporte aujourd'hui que le ministre appuie ses affirmations sur des statistiques qui font son affaire.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il croit vraiment qu'une augmentation de 61 p. 100 des crimes avec violence depuis dix ans ne représente pas une crise dans le système de justice pénale du Canada.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je ne crois pas qu'il soit bien utile de se disputer longuement sur des chiffres. On peut dire cependant que, quel qu'en soit le nombre, il y a toujours trop de crimes au Canada. On pourrait toujours améliorer le système de justice, et nous y travaillons très fort.

Quant aux chiffres et aux statistiques, je ferai remarquer à la députée que les statistiques à ce sujet citées aujourd'hui dans un des journaux portaient sur des chiffres remontant à 1962. Ces chiffres sont intéressants, mais les chiffres plus récents ont peut–être davantage rapport à la situation actuelle.

Depuis 1977, c'est–à–dire au cours des 16 années où l'on a compilé ce genre de données, le nombre des homicides n'a augmenté que de 4 p. 100. Il s'agit de statistiques provenant de la même source que celle que citait le journal de ce matin.

On parle de crimes avec violence, mais si l'on examine ce que recouvrent ces chiffres dans bien des cas, on constate qu'il s'agit souvent de bousculade ou d'échange de coups dans la cour d'école, ce dont les jeunes contrevenants n'étaient pas inculpés avant l'adoption de la loi, contrairement à maintenant, et qui font dorénavant partie des statistiques à cet égard.

Je le répète, quel qu'en soit le nombre, il y a toujours trop de crimes, mais il faut considérer le problème dans son contexte. Je trouve que le système de justice, dans son ensemble, marche très bien.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, on dit aussi que, depuis que la peine de mort a été appliquée pour la dernière fois en 1962, le pourcentage d'homicides a plus que doublé au Canada, par rapport aux statistiques pour cette année–là.

Le ministre va–t–il essayer de convaincre les Canadiens que le système de justice n'est pas en crise en citant les statistiques qui font son affaire, ou le gouvernement est–il disposé à présenter les projets de loi nécessaires pour protéger la société?

• (1440)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à la question concernant les statistiques. À mon avis, les données plus récentes qui portent sur les 16 dernières années sont plus fiables et significatives. J'inviterais toutefois la députée à laisser de côté les statistiques et à examiner les causes du problème.

Je sais qu'elle et moi sommes d'accord sur une question: il faut améliorer le système de justice afin de réduire les crimes graves avec violence. Il faut pour cela rendre les lois plus efficaces et nous attaquer aux causes sous–jacentes de la criminalité.

Je sais que, dans les semaines à venir, lorsque nous présenterons des mesures législatives à ce sujet à la Chambre, la députée et son parti nous appuieront dans ce dossier.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le programme d'adaptation pour les pêcheurs de l'Atlantique soulève des oppositions croissantes. On apprend dans les journaux aujourd'hui qu'un porte–parole des travailleurs terre–neuviens refuse la proposition du ministre visant à obliger chaque pêcheur à signer, sur une base individuelle, un contrat par lequel il doit s'engager à suivre des cours de formation ou à effectuer des travaux communautaires en échange de sa prestation.

Le ministre reconnaît–il que sa proposition de contrats individuels soulève de vives critiques, des craintes légitimes et, en conséquence, est–il prêt à négocier des contrats collectifs avec les syndicats comme le lui propose le porte–parole des travailleurs de la pêche?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à préciser que les paroles ou les citations utilisées par la députée ne reflètent pas exactement ce que le président du syndicat des pêcheurs a déclaré. Il a dit que les pêcheurs avaient des questions sur la nature de ces ententes.

Je signale par ailleurs que dans le cadre d'un certain nombre de programmes du ministère du Développement des ressources humaines, les prestataires doivent déjà signer ce genre d'ententes. Il est normal que, dans le cas des programmes de formation par exemple, ils aient à se conformer à certaines obligations.

Nous tentons d'appliquer un principe de responsabilité mutuelle dans ces programmes et les membres du syndicat des pêcheurs ont eu de nombreuses occasions d'en discuter et d'échanger leurs points de vue sur la question depuis le début de février dernier. En fait, pendant les discussions, aucune objection n'a été soulevée.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ce qu'on lit dans le journal, ce matin, c'est:

[*Traduction*]

«Nous ne signons pas d'ententes individuelles; nous signons des ententes collectives.»

[*Français*]

Le ministre a dû lire ces propos–là.

Le ministre ne convient–il pas qu'après avoir passé par–dessus la tête des provinces, il aurait, au minimum, tout intérêt à s'assurer la collaboration des syndicats des travailleurs des pêches et, à cet effet, s'engage–t–il à rencontrer les syndicats avant de procéder à la signature de contrats individuels?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, je rappelle à la députée que l'entente sur les pêches de l'Atlantique n'a pas été négociée à l'insu des provinces touchées, mais que chacune d'elles a été consultée et était favorable au programme. C'est un fait.

Deuxièmement, nous avons discuté de tous les aspects de la question avec les syndicats. Chacun des syndicats a été consulté et, lorsque nous avons annoncé le programme, le ministre des Pêches et moi–même avons déclaré que, s'il y avait des problèmes en cours de route ou si quelqu'un avait des inquiétudes, nous étions prêts à nous asseoir pour en discuter et tenter de trouver des solutions.

Donc, monsieur le Président, la députée essaie encore une fois de déformer les faits. Le programme a été élaboré après des consultations très vastes avec toutes les parties en cause et toutes ces parties sont très satisfaites de l'entente.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon les dernières informations, le président Clinton se serait officiellement rangé du côté des agriculteurs américains dans le conflit sur le blé dur. Étant donné que la Commission du commerce international des États–Unis elle–même s'est moquée des allégations sans fondement voulant que les Canadiens se livrent à des pratiques commerciales injustes, le premier ministre va–t–il communiquer directement avec le président Clinton pour lui demander de se hisser au–dessus de la politique intérieure et de jouer un rôle de leader dans l'intérêt du libre–échange?

• (1445)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je l'ai déjà fait il y a une semaine. La question arrive un peu tard.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, question supplémentaire.

Le premier ministre expliquerait–il à la Chambre quelles mesures il prendra personnellement pour éviter que ce conflit commercial ne s'étende et ne dégénère en une vraie guerre commerciale mondiale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait ce qu'il était possible de faire.

Le ministre de l'Agriculture a fait valoir notre point de vue depuis janvier auprès de son homologue américain. Le ministre du Commerce international l'a fait auprès de son homologue lui aussi. J'ai abordé la question deux ou trois fois avec le président Clinton. Nous espérons que la raison prévaudra. Nous vendons du blé aux États–Unis parce que la production des agriculteurs canadiens est souvent meilleure.

Le sénateur Bradley, par exemple, a soutenu la semaine dernière que ce n'était pas une bonne idée d'essayer de freiner nos ventes de blé dur parce qu'il a reconnu que le blé dur produit au Canada est bien meilleur pour fabriquer les pâtes alimentaires. J'ai été heureux de constater qu'un sénateur américain employait l'argument que j'ai invoqué il y a un mois.

* * *

[*Français*]

FUTUROPOLIS

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

La ville de Montréal propose de réaliser un projet baptisé Futuropolis qui serait situé dans le technoparc. La première phase de ce projet pourrait entraîner des investissements de 225 millions de dollars d'ici trois ans et attirer quelque 200 entreprises actives dans les technologies reliées à l'autoroute électronique. La Société de développement industriel de Montréal, la SODIM, s'est engagée a investir 200 000 $ pour une étude de faisabilité du projet à condition qu'Ottawa et Québec fassent de même.

Le ministre de l'Industrie, responsable de l'autoroute électronique, entend–il répondre favorablement à la demande de la ville de Montréal pour le financement de l'étude de faisabilité du projet Futuropolis?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je serai très heureux de recevoir une proposition de la Ville de Montréal pour l'étudier. En ce moment, notre engagement envers le financement de l'autoroute électronique a été limité à notre aide au projet CANARIE qui est en train de former des réseaux partout au Canada pour établir la base de l'autoroute électronique.

De plus, nous sommes en train aussi, comme le député le sait très bien, de préparer la réglementation de l'autoroute électronique.

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, comme le ministre semble un peu pris au dépourvu relativement à ce projet, il faudrait qu'il se renseigne sur le projet Futuropolis qui permettrait certainement aux entreprises québécoises et montréalaises de bénéficier des retombées éventuelles et pourrait même devenir un pôle central du développement de l'autoroute et de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, Martin Luther King, l'une des figures dominantes du siècle, a dit un jour: «J'ai un rêve.» Aujourd'hui, son rêve s'est réalisé en Afrique du Sud où les Noirs sont enfin libres, de nouveau.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Le ministre peut–il dire à la Chambre quels programmes, s'il en est, il est prêt à mettre en oeuvre pour aider les Sud–Africains dans leur marche vers les réformes démocratiques et économiques dans les années à venir?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'estime que tous les députés se réjouiront du résultat des élections en Afrique du Sud, qui ont été très pacifiques et bien organisées.

Il est évident que nous sommes très heureux d'avoir participé à l'organisation de ces élections. Le Canada a en effet contribué aux préparatifs de la campagne. M. Gould, le numéro deux d'Élections Canada, a été envoyé là–bas pour se joindre à l'équipe chargée d'organiser les élections. Il a sans conteste fait de l'excellent travail en compagnie des autres organisateurs de ces élections.

Quant aux nouvelles initiatives canadiennes, il faudra d'abord en discuter avec le nouveau gouvernement. D'ailleurs, dès son retour, la Secrétaire d'État pour l'Afrique convoquera les représentants d'ONG, d'associations, de groupes et de particuliers qui voudront discuter de l'aide que le Canada pourrait consentir à l'Afrique du Sud.

• (1450)

Après ces consultations, nous pourrons sûrement faire des déclarations à la Chambre en cette matière.

* * *

MICHAEL LAWRENCE DRAKE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne l'extradition d'un certain Michael Lawrence Drake.

En mars 1992, Drake a été accusé d'avoir agressé une fillette de deux ans et demi à Washington. En attendant son procès, Drake s'est soustrait à la justice et est venu au Canada. En juin 1992, un tribunal américain a jugé Drake coupable d'agression sexuelle in absentia. La semaine dernière, Drake a été mis en liberté sous caution par les autorités canadiennes en attendant de comparaître devant la Cour suprême de la Colombie–Britannique pour une audience d'extradition.

Pourquoi les autorités canadiennes ont–elles relâché Drake, alors qu'il a déjà été condamné pour agression sexuelle contre une enfant et qu'il s'est déjà soustrait à la justice aux États–Unis?

Le Président: Je ne sais pas s'il y a un ministre en mesure de répondre à une question aussi précise. Peut–être que le député pourrait essayer d'obtenir cette information par d'autres moyens. Néanmoins, s'il connaît la réponse, le ministre de la Justice peut répondre à la question.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, c'est maintenant une affaire d'extradition.

Dans cette perspective, l'affaire sera d'abord entendue par un tribunal pour décider de la délivrance d'un mandat de dépôt, puis elle me sera soumise, si c'est bien la procédure à suivre. La personne est libre d'adresser une demande au ministre de la Justice, quelle que soit l'issue de la poursuite judiciaire. Si la personne est incarcérée, le ministre a le droit d'intervenir en vertu de la loi.

Je ne ferai pas de commentaires sur le fond ou sur les avantages de la procédure d'extradition. La question que soulève le député porte sur l'incarcération du détenu et le fait qu'il ait pu être remis en liberté en attendant que son cas ne soit réglé. Je me ferai un plaisir de me renseigner sur ce qui s'est passé et de rapporter les faits au député une fois que je les aurai.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, j'apprécie vraiment la franchise avec laquelle le ministre a répondu à ma question. Il s'agit, en fait, de l'incarcération d'une personne qui a été trouvée coupable et qui met en danger les jeunes enfants dans nos collectivités.

J'aurais une autre question à poser au ministre. Quand va–t–on arrêter de se retrancher derrière la loi et quand va–t–on enfin se décider à faire passer en premier la protection des enfants?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question beaucoup plus générale.

Chaque fois qu'une personne est accusée d'un crime grave, y compris d'attouchements sexuels sur des enfants, les tribunaux se demandent, en tenant compte des dispositions sur le cautionnement qui sont prévues dans le Code, si cette personne doit être libérée dans l'attente de son procès et, en fait, une fois le procès terminé, dans l'attente du prononcé de sa sentence ou d'un appel de la sentence.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que je suis certain que tous les procureurs de la Couronne du Canada exercent leur jugement de la façon la plus responsable qui soit et que, chaque fois, les tribunaux tiennent compte de la sécurité de la collectivité lorsqu'ils doivent déterminer s'il faut accorder un cautionnement, en cas de procès ou par la suite.

* * *

[*Français*]

LE LOBBYISME

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, dans son livre rouge, le Parti libéral énonçait de beaux principes quant à la nécessité d'encadrer les activités des lobbyistes pour le meilleur intérêt de l'administration gouvernementale. Or, six mois après les élections, plus rien. Le gouvernement libéral, comme par magie, se distancie du Parti libéral d'avant les élections.

Comment le premier ministre peut–il expliquer ses hésitations à déposer un projet de loi sur les lobbyistes, alors que ses intentions, annoncées au moment de la campagne électorale, semblaient très claires à ce sujet?

• (1455)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons pris cet engagement–là et avons l'intention de le respecter. En ce moment, j'essaie de trouver la personne qui pourra en devenir responsable. Je voudrais connaître très bien la personne qui aura cette responsabilité pour qu'elle puisse participer à la rédaction du projet de loi.

Comme je l'ai dit, lorsque nous aurons déniché la personne en question, je consulterai le chef de l'opposition et celui du Parti réformiste avant de la nommer, car je pense qu'il serait convenable qu'ils soient informés du choix de la personne qui jouera ce rôle. J'espère que nous serons en mesure de procéder avant l'ajournement de cette session, soit très bientôt.

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, près de quatre mois après le discours du Trône, le gouvernement n'a toujours pas procédé à la nomination du conseiller en question chargé de l'éthique, comme le premier ministre s'y était engagé au moment de la campagne électorale.

Dans combien de temps le premier ministre entend–il nommer ce conseiller responsable de l'éthique et de l'application de la loi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, aux dernières nouvelles, on avait un mandat de cinq ans. Nous avons rempli une grande partie des promesses que nous avons faites dans le livre rouge. J'espère que le député ira

voir à la page 107; il sera surpris. Les hélicoptères, le programme d'infrastructures, la création d'emplois pour les jeunes, et j'en passe, ont été mis de l'avant. Cette promesse–là n'est pas encore terminée. C'est sûr qu'on n'est pas capable de tout faire à l'intérieur d'une session de quatre mois. Mais ça va très bien jusqu'à maintenant. Ce problème–là sera réglé—je l'espère bien—à la satisfaction de tout le monde, avant que le Parlement n'ajourne, dans sept semaines exactement.

* * *

[*Traduction*]

LES POMICULTEURS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les pomiculteurs canadiens ont demandé à plusieurs reprises au ministre de faire cesser immédiatement le dumping des pommes américaines au Canada. Comme d'habitude, le gouvernement parle beaucoup, mais il ne fait rien. Tout ce que le gouvernement a trouvé à dire, ça a été de suggérer aux pomiculteurs d'engager une action antidumping par l'intermédiaire du Tribunal canadien du commerce extérieur. Résultat, il faudra attendre au moins cinq mois pour que la situation s'arrange. Or, c'est aujourd'hui que les pomiculteurs souffrent du dumping.

Le ministre va–t–il intervenir pour mettre fin à la destruction de l'industrie canadienne de la pomme?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

J'ai rencontré les représentants des pomiculteurs à deux occasions, pas seulement les pomiculteurs de Colombie–Britannique, mais aussi ceux d'ailleurs au Canada. Le député a omis de dire que si nous sommes confrontés à ce problème, c'est parce que les pomiculteurs canadiens ont été déboutés une première fois, si bien qu'ils doivent maintenant faire la preuve de dommages réels avant de pouvoir entreprendre un nouveau procès avec l'espoir de le gagner.

Le député et la Chambre ont intérêt à reconnaître qu'il serait très mal avisé de précipiter les choses avant d'avoir pu recueillir tous les éléments de preuve, vu que nous avons perdu la première manche. Nous devons donc collaborer avec les pomiculteurs à la préparation du meilleur dossier qui soit afin que, lorsque nous nous présenterons de nouveau devant le tribunal, nous ne perdions pas encore notre procès.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national se souviendra que, à l'occasion d'une récente réunion de la Chambre de commerce qui s'est tenue à Penticton, il s'est dit préoccupé au sujet des pomiculteurs du Canada. Il se souviendra aussi d'avoir dit que, lorsqu'une preuve de préjudice serait fournie à son ministère, des mesures seraient prises immédiatement. Je voudrais rappeler au ministre que les producteurs de fruits ont fourni ces renseignements au début d'avril.

Le ministre peut–il dire à la Chambre aujourd'hui quand les Canadiens verront son gouvernement agir?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, encore une fois, l'hypothèse du député est certes juste. Tous les ministériels et moi–même sommes fort préoccupés par le sort des producteurs de fruits du Canada, notamment des pomiculteurs, qui doivent affronter la concurrence des Américains qui envahissent notre frontière. Il a également raison lorsqu'il dit que nous procéderons dès que nous estimerons avoir une cause que nous pourrons remporter.

Je demande au député, comme je le lui ai demandé à une occasion précédente, à Kelowna, s'il désire que nous prenions le risque de perdre une deuxième fois ou que nous nous assurions d'avoir en main une cause que nous pourrons remporter avant de nous adresser à un tribunal du commerce international.

* * *

• (1500)

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR EMPLOI À L'ÉTRANGER

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, des députés d'en face ont déclaré que le ministre du Revenu national refusait rétroactivement le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger à certains Canadiens.

Le député de Calgary–Ouest a déclaré, à la page 3564 du *hansard*, et je cite: «Le ministre du Revenu national devrait avoir honte de recourir à un moyen pareil pour supprimer les prétendues échappatoires fiscales.»

Quelle assurance le ministre peut–il nous donner qu'il ne s'agit pas de ponctions fiscales rétroactives?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de Souris—Moose Mountain de sa question, car elle me donne l'occasion de dire clairement que le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger n'a fait l'objet d'aucune modification législative, rétroactive ou autre.

Les propos du député qu'il vient de citer sont inexacts. Le crédit a été créé pour rendre les sociétés canadiennes plus concurrentielles lorsqu'elles soumissionnent pour l'obtention de marchés à l'étranger. Cette mesure vise à faire en sorte que les entreprises canadiennes qui soumissionnent en vue d'obtenir ce genre de marché aient toutes les raisons d'embaucher des Canadiens et de créer des emplois au Canada. Ce crédit d'impôt n'a jamais eu pour but d'accorder une exonération d'impôt à quelqu'un parce qu'il travaille au Canada pour une filiale dont la société mère se trouve à l'étranger.

En fait, les demandes non admissibles de crédit d'impôt sont refusées et une nouvelle cotisation est établie conformément à la loi.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, les terrains utilisés par les Forces armées, soit les bases, les sites d'entraînement et les polygones de tir sont susceptibles

d'être contaminés par des substances spécifiques reliées à l'usage militaire, compromettant ainsi la qualité de l'environnement.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Le ministre peut–il nous informer s'il existe, au ministère de la Défense, une politique précise traitant de la décontamination des terrains militaires?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait soulevé cette question car il a parfaitement bien énoncé le problème.

À mesure que le ministère de la Défense se retire de certaines installations au pays où des exercices de tir ont eu lieu, on constate des dommages environnementaux assez considérables. Dans le cas d'Ipperwash, par exemple, nous discutons des modalités de nettoyage avec les autochtones qui revendiquent le territoire; nous dépenserons des sommes importantes afin de rétablir l'état original de ces sites en général, et de celui–là en particulier.

Nous sommes aussi confrontés à un problème à Calgary. Comme vous le savez, nous avons déménagé le régiment Lord Strathcona à Edmonton, notamment pour évacuer les terres des autochtones, mais nous devrons là aussi procéder à un certaine décontamination.

Nous avons annoncé, il y a deux semaines environ, dans le cadre de l'expansion du dépôt d'approvisionnements de Montréal, un projet de nettoyage de pointe, au coût de 26 millions de dollars, pour la remise en état du sol contaminé à cet endroit. Notre gouvernement est entièrement engagé à protéger l'environnement.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. J'aimerais que le ministre nous informe du nombre et du type d'interventions rendues nécessaires par la remise en état des terrains militaires sur le territoire canadien, et j'aimerais aussi, si possible, que le ministre dépose la politique de protection de l'environnement pour les terrains militaires, s'il lui plaît.

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il est évident que je mettrai à la disposition du député toutes sortes de renseignements sur le nettoyage que le ministère adoptera pour s'assurer que le terrain sera absolument sans danger pour l'environnement.

En fait, je crois que ma réponse précédente expliquait bien que nous avons mis en place un programme permanent afin de veiller à ce que tout terrain contaminé à la suite de son utilisation par le ministère soit effectivement ramené à son état original.

LA JUSTICE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les chiffres publiés la semaine dernière par Élections Canada prouvent encore une fois qu'on ne peut pas acheter les voix des Canadiens en dépensant beaucoup.

Maintenant que le résultat du vote sur l'accord de Charlottetown est ainsi renforcé, le gouvernement va–t–il épargner les deniers publics et laisser tomber son appel relativement à la loi du bâillon?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds à titre de leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Cette question est importante et de ce fait, je pense qu'elle mérite d'être soumise aux tribunaux.

Je comprends les préoccupations du député. Je me pencherai sur cette question avec le ministre de la Justice, mais je continue de croire qu'on doit s'en occuper du fait de son importance.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, un tribunal s'est déjà prononcé là–dessus, mais ce qui importe, c'est de savoir si le gouvernement a évalué le coût pour les contribuables de son appel et dans l'affirmative, s'il va déposer ces chiffres.

• (1505)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais demander au ministre de la Justice de se pencher là–dessus.

Je demande au député et à ses collègues de songer aux coûts pour l'économie canadienne et la population canadienne en général si des groupes nantis peuvent influencer de façon indue le résultat d'élections sans être assujettis aux mêmes types de contraintes que les partis politiques. C'est là une question qui mérite d'être étudiée.

J'ignore pourquoi le député refuse que ce soit fait, s'il s'inquiète de la démocratie au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, dans le cadre de son discours du budget, le ministre des Finances a déclaré que son gouvernement était attaché au développement durable. Il a ajouté qu'il entendait établir un groupe de travail chargé de déterminer les obstacles à de saines pratiques environnementales ainsi que les facteurs qui incitent à ne pas adopter ces pratiques.

La ministre de l'Environnement pourrait–elle nous dire où en est ce groupe de travail?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement attache beaucoup d'importance au développement durable. Les ministres de l'Environnement et

des Finances se sont engagés à créer ce groupe de travail sur le développement durable le plus tôt possible.

Ils ont demandé à leurs ministères respectifs d'en faire une priorité. Ensuite, on organisera une réunion de tous les intéressés pour discuter du mandat de ce groupe de ce travail; après quoi, il sera formé.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Mes collègues, j'aimerais souligner la présence à notre tribune de Juan Manuel Eguiagaray Ucelay, ministre de l'Industrie et de l'Énergie de l'Espagne.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, vous avez rendu tout à l'heure une décision que j'accepte, que je respecte et que nous respecterons à l'avenir, bien sûr, mais j'aimerais obtenir quelques explications supplémentaires.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai relu tous les débats qui ont eu lieu et j'ai pris une décision après avoir réfléchi pendant toute la fin de semaine.

Si l'honorable député veut avoir d'autres renseignements, premièrement, je l'invite à lire ma décision, et s'il a des questions qu'il voudra poser ou à moi au salon privé ou peut–être au greffier, je l'invite à le faire, mais le point est réglé, la décision est prise.

Est–ce le seul point que le député a à souligner?

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, il n'est nullement question de remettre votre décision sur la table. Cela n'a absolument rien à voir. Je vous ai simplement dit d'entrée de jeu qu'on respectait cette décision, mais elle vous amènera à rendre une autre décision. C'est ce que je voulais vous dire, si vous voulez prendre la peine de recevoir ma demande, qui est la suivante:

Vous avez dit dans votre décision, et on l'accepte, qu'un ministre ne doit pas répondre autrement que dans son champ de compétence. Vous avez ajouté que le ministre ne doit pas répondre à une question qui n'est pas dans son champ de compétence.

Voici la question que je voudrais maintenant que vous analysiez à partir de cela: Si ce que vous avez rendu comme décision est dorénavant respecté par tout le monde en cette Chambre, est–ce que, effectivement, quand on questionnera un ministre dans son champ de responsabilité en invoquant une déclaration faite par un de ses collègues, cela veut dire que ce collègue qui est cité n'aura plus le droit non plus de répondre sur cette question?

En d'autres termes, pour être pratique, si je ne peux pas questionner un ministre quelconque sur une déclaration qu'il a faite concernant le ministère des Finances et qu'il n'a pas le droit de répondre, est–ce à dire, si je dirige ma question au ministre des Finances sur une déclaration qu'aurait faite son collègue, que le ministre qui est cité n'aurait plus le droit de se lever et que le ministre des Finances serait tenu, à ce moment–là, de me répondre? C'est ce que je voudrais savoir, parce qu'il y a des implications sur la décision que vous avez rendue. Habituellement, si on cite un collègue d'un ministre, bien souvent, le collègue va se lever et justifier sa décision. Or, vous avez dit dans votre décision qu'il n'a pas le droit de le faire.

• (1510)

Le Président: À l'ordre! On peut poser des questions pendant toute la journée au Président. Ce sont des questions hypothétiques. S'il y a quelque chose qui découle de ce que nous parlons ici au Parlement, et si un député, n'importe quel député, a des questions sur ce qui s'est passé à la Chambre, il me fera plaisir de donner des réponses. Mais, s'il s'agit de questions hypothétiques, il faudra voir, à un moment donné, s'il y a lieu de donner des réponses à de telles questions. J'aimerais clore le sujet là–dessus à ce moment–ci. Y a–t–il d'autres questions?

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition certifiée correcte en vertu des dispositions du Règlement, signée par au–delà de 1 130 personnes qui appuient la cause de la famille Garda de Châteauguay, laquelle demande le statut de réfugié politique.

Ces deux personnes sont de minorité hongroise en Roumanie où elles font face, dans ces conditions, à des menaces et de la persécution.

Les citoyennes et les citoyens du comté de Châteauguay ne veulent pas une autre affaire Maraloï chez eux. Ils veulent que le ministre réponde véritablement aux besoins de toutes ces personnes qui veulent s'intégrer à notre société nord–américaine, dans des délais décents, surtout pour les réfugiés politiques.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Toutes les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Le député de Crowfoot avait la parole avant la période des questions. Je crois qu'il lui reste 15 minutes.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, poursuivant mon intervention sur le projet de loi C–16, j'affirme que ce sera avantageux pour tous les Canadiens que les nations du Sahtu soient autonomes et autonomes sur le plan économique.

Cette entente prévoit en outre un transfert de fonds versés par les contribuables canadiens représentant 130 millions de dollars répartis sur les 15 prochaines années. C'est plus de 8 millions par année. Apparemment, ces fonds sont destinés à financer des secteurs comme l'éducation, la formation et la préservation du patrimoine.

Je suis sûr que les Canadiens sont favorables à ce transfert des recettes fiscales pour les fins prévues, de même qu'à l'attribution des terres en cause. Cependant, je ne crois pas que la population canadienne approuvera ces dispositions si elles ne sont accompagnées d'aucune indication claire mettant un terme, à un moment donné, à la dépendance financière des nations indiennes à l'égard des contribuables.

L'entente ne donne aucune assurance de ce genre. En fait, elle établit clairement que les nations du Sahtu conserveront le droit de bénéficier des programmes pour les autochtones, actuels et futurs. Par conséquent, elle maintient l'état de dépendance de ces nations, que le gouvernement prétend faire cesser avec cette entente. Elle va donc à l'encontre de son but même.

• (1515)

À cet égard, je voudrais commenter un article paru dans le *Globe and Mail* du 29 mars 1994, selon lequel le gouvernement fédéral a consacré plus de 50 millions de dollars aux négociations sur l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones depuis sept ans, mais une seule entente en a résulté. Environ 400 collectivités autochtones ont entamé des pourparlers sur l'autonomie gouvernementale, mais la plupart ont abandonné jugeant le processus long, bureaucratique, limité et juridique.

D'après le *Globe and Mail*, c'était la conclusion d'une vérification fédérale. Cette vérification a apparemment fait état de nombreuses faiblesses dans la politique fédérale servant à négocier les ententes sur l'autonomie gouvernementale au niveau des collectivités et, selon sa conclusion, le processus serait long, lourd et coûteux.

Les paiements versés par le fédéral aux groupes autochtones aux fins de ces négociations ont grimpé de 500 p. 100 depuis le début du processus, au cours de l'exercice 1986–1987. Le ministère des Affaires indiennes a remis 30 millions de dollars aux groupes autochtones pour les pourparlers et il a consacré 20 millions de dollars aux coûts de fonctionnement interne.

Le Ministère a dépensé 50 millions de dollars pour créer une industrie artisanale dans le cadre de ces négociations, dont seuls les avocats et les leaders politiques ont bénéficié, car cet argent n'a absolument pas permis d'améliorer les conditions de vie déplorables des autochtones.

D'après moi, les faiblesses de l'entente avec le conseil du Sahtu reflètent celles qui ont été relevées au cours de la vérification fédérale du processus des négociations. L'entente ne protège nullement les intérêts du contribuable canadien.

Cette entente prévoit les moyens permettant au conseil du Sahtu de demander au gouvernement fédéral d'imposer davantage les Canadiens au profit des autochtones, en plus du territoire immense qui leur est attribué, des importantes redevances sur les ressources qu'il est convenu de leur verser et du règlement de plusieurs millions de dollars en argent qui est prévu.

L'entente n'est juste ni envers le conseil Sahtu ni envers les contribuables canadiens. Elle est injuste envers ces derniers parce qu'elle ne prévoit pas de fin au soutien financier exigé; elle est injuste envers le conseil Sahtu parce qu'elle ne met pas un terme à la dépendance de ses membres à l'égard des contribuables canadiens et, de ce fait, ne trace pas la voie de l'autonomie.

Un dernier aspect préoccupe bien des Canadiens: l'entente crée des droits fondés sur la race et l'origine ethnique; ce document sera donc aussi raciste que la Loi sur les Indiens. L'entente confère au conseil Sahtu un statut spécial fondé sur la race et détruit le principe d'une citoyenneté égale, selon lequel tous les Canadiens sont égaux devant la loi.

Cela ne présage rien de bon pour l'unité de notre pays. À mon avis, les conditions intolérables dans lesquelles les peuples autochtones ont vécu sont liées au fait que, pendant de nombreuses années, ils n'ont pas joui de droits égaux au Canada. Ils ont été victimes de discrimination à tous les niveaux de la société. On a cherché à faire disparaître leur langue, leur religion et leur culture. On n'a offert aucune perspective d'emploi à la majorité des autochtones.

Si nous voulons corriger la situation, nous devons veiller à ce que tous les citoyens soient égaux devant la loi. Si nous accordons à ces autochtones un statut spécial, nous ne parviendrons pas à l'harmonie et à l'unité.

Pendant que le reste du monde, y compris l'Afrique du Sud, tente d'abolir les barrières entre les groupes ethniques, nous en construisons au moyen de ce genre d'accord. Nous en avons eu la preuve avec l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown, et nous en avons une autre preuve avec l'entente dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les gens se voient accorder des droits et des privilèges spéciaux à cause de leur race et de leur origine ethnique.

Ce sont les contribuables canadiens qui paient la note pour ces droits et ces privilèges. Ce genre d'accord n'apporte rien à une société multiculturelle comme le Canada. Nous devons veiller à ce que tous les Canadiens soient égaux devant la loi, peu importe leur race, leur langue, leur culture ou leur religion.

La plus grave lacune de l'accord avec les autochtones du Sahtu réside peut-être dans le fait que l'entente leur donne des droits spéciaux en fonction de leur race et de leur origine ethnique, détruisant ainsi le principe de l'égalité des citoyens canadiens.

Le vice-président: J'avise les députés que nous avons maintenant franchi la limite des cinq heures dans le cadre de ce débat. À partir du prochain orateur, les discours seront d'une durée de 10 minutes et ne seront pas suivis d'une période de questions ou d'observations. Le député de Peace River.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, j'habite une de ces grandes circonscriptions du Nord qui comptent beaucoup de réserves et de villages métis.

Le précédent que le gouvernement est en train de créer en accordant ce règlement trop généreux me préoccupe beaucoup. J'appuie la notion d'autosuffisance et d'autonomie inhérente au bon règlement des revendications territoriales. Je ne conteste d'aucune façon le principe.

● (1520)

Toutefois, j'encourage le gouvernement à supprimer le ministère des Affaires indiennes et à laisser les intéressés s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. Cela aurait l'avantage de développer leur sens des responsabilités et de leur laisser, eux qui sont le plus directement intéressés, le soin de prendre les décisions.

Voyons quelle est l'ampleur de ce règlement. Mille sept cent cinquante-cinq personnes vont toucher un montant global de 130 millions de dollars, y compris les intérêts. Le territoire accordé équivaut à huit milles carrés par personne.

Remettons cela en perspective. Lorsque nos ancêtres sont arrivés au Canada, en 1869, soit il y a plus de cent ans, ils ont reçu 210 acres de terre agricole dans la région du lac Muskoka pour une famille de neuf personnes. Ce règlement accorde à chaque personne, et non à chaque famille, 5 120 acres. Devant une telle générosité, on voit très bien pour qui ces 1 755 personnes voteront à l'avenir.

Ma propre exploitation agricole, dans le nord-ouest de l'Alberta, exploitation que mon épouse et moi-même avons mis plus de 30 ans à édifier, compte 1 280 acres ou deux sections. On parle ici de huit sections par personne. Je connais beaucoup d'agriculteurs qui ne verraient aucune objection à ce que leur terre soit visée par un règlement aussi généreux.

N'oublions pas que le traité initial prévoyait que chaque personne reçoive 120 acres seulement, soit environ 5 000 de moins que ce qui est ici proposé.

En plus du règlement plus que généreux en terres et en espèces, les personnes visées continueront de bénéficier de leur statut d'autochtones et auront encore accès à tous les programmes actuels et futurs destinés aux autochtones ainsi qu'aux recettes découlant de l'exploitation des ressources.

Mes collègues ont parlé des grandes possibilités d'exploitation des ressources dans ce territoire. L'entente permet aux habitants du Sahtu de partager les recettes découlant de cette exploitation, avantage que la plupart des Canadiens n'ont pas.

En conclusion, il est clair que le gouvernement crée un précédent très dangereux, un précédent qu'il sera dorénavant forcé de respecter dans le règlement des revendications. Nous savons tous qu'il y a encore beaucoup de revendications territoriales à régler. Je crois vraiment que c'est là un précédent très dangereux. Cela se produit à un moment où notre pays est aux prises avec une dette accablante. Nous ne pouvons pas nous permettre ce genre de règlement.

Je suggère que nous renvoyions ce projet de loi à ses concepteurs. Le gouvernement peut faire mieux et doit faire mieux.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui marquer mon opposition à l'approbation d'office de l'entente sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu, dans les régions du Grand lac de l'Ours, dans les Territoires du Nord-Ouest, car il s'agit d'une entente dont on ignore les répercussions et qui est susceptible d'établir un précédent.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis tout à fait en faveur du règlement rapide des revendications territoriales des autochtones et de l'autonomie administrative négociée tribu par tribu.

Pourquoi est-ce que je m'oppose au projet de loi C-16? Je m'y oppose premièrement parce qu'en l'occurrence, l'entente constitue un chèque en blanc et équivaut à céder à vil prix des ressources non renouvelables et des redevances sur des ressources qui appartiennent à tous les Canadiens.

Deuxièmement, je m'y oppose parce que, plutôt que de tout simplement protéger les droits des autochtones et d'offrir à ceux-ci une compétence de type municipal sur la région visée par le règlement, le gouvernement effectue le transfert de vastes territoires et offre une propriété en fief simple à un infime pourcentage de la population du Canada.

Troisièmement, il s'agit d'une entente très complexe dont certains aspects restent à préciser et qui contient certaines dispositions que toute personne s'occupant intelligemment de ses affaires personnelles, et à plus forte raison des affaires de la nation, devrait refuser de signer.

Quant aux ressources, la vallée du Mackenzie est peu peuplée et on ignore encore toutes les richesses qu'elle renferme. En

1977, le Canada a rejeté le pipeline du Mackenzie et a imposé un moratoire de dix ans sur sa construction parce que le marché du pétrole était saturé, mais il se pourrait qu'un jour, en raison du progrès et de nouveaux besoins, notre nation affamée de ressources voie dans cette vallée un corridor de transport important. De plus, au Canada, seul le Saint–Laurent a un débit d'eau douce plus important que le Mackenzie.

• (1525)

Les ressources minérales de la vallée du Mackenzie, même si elles restent inconnues encore aujourd'hui, ont quand même provoqué la ruée de prospecteurs vers Yellowknife et le Grand lac de l'Ours ainsi que le projet pétrolier et gazier Canol.

Les politiques gouvernementales actuelles portent sérieusement préjudice à l'industrie minière canadienne qui fut un jour prospère. Un gouvernement plus avisé pourrait voir les milliers d'emplois liés à l'exploitation des ressources dans le bassin du Mackenzie, dont les richesses déjà connues comprennent l'or et peut–être même les diamants de Yellowknife, l'uranium d'Uranium City et d'Echo Bay, le tungstène de la rivière Flat et les gisements plombo–zincifères de Faro, sans compter le pétrole de Norman Wells et les sables bitumineux de l'Athabasca.

À titre de mineur et de prospecteur, je mets le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que la ministre des Ressources naturelles au défi de dire aux Canadiens combien de millions de dollars et de ressources non renouvelables sont cédés à jamais aux termes de cette entente qui octroie, à 982 adultes et 773 enfants des Dénés et des Métis du Sahtu, des droits miniers sur 1 800 km^2 du bassin du Mackenzie, bassin qui regorge de richesses minérales.

À cela viennent s'ajouter les 15 paiements annuels représentant entre 3,8 et 9,6 millions de dollars qui seront versés en espèces, en dollars de 1990; à cela s'ajoute aussi le pourcentage de redevances sur la production pétrolière et gazière que percevait le gouvernement dans la zone visée par le règlement, y compris le champ pétrolifère de Norman Wells exploité par Esso. Ces deux ministres sont prêts à remettre à 982 adultes et 773 enfants un chèque en blanc pour les ressources minérales.

Je serais curieux de savoir à quel moment, dans l'histoire autochtone, la prospection pétrolière, gazière et autre est devenue un droit autochtone.

La deuxième raison pour laquelle je m'oppose à l'entente visée dans le projet de loi C–16, c'est que cette dernière prive tous les Canadiens de la propriété commune d'une superficie plus grande que l'île de Vancouver, la vallée de l'Okanagan—où je vis—et celle du Fraser réunies et qu'elle en cède la propriété en fief simple à, je le répète, 982 adultes et 773 enfants.

Comme je l'ai dit, je suis tout à fait d'accord pour qu'on règle rapidement les revendications territoriales des autochtones et qu'on encourage l'autonomie gouvernementale de chaque tribu. Je n'aurais rien contre le fait de reconnaître aux Dénés et aux Métis du Sahtu des droits spéciaux les autorisant à continuer de chasser et de pêcher comme le faisaient les collectivités autochtones avant d'être en contact avec les colonisateurs.

Je pourrais même accepter que, aux fins de l'autonomie gouvernementale, un droit de propriété de type municipal soit conféré aux bandes concernées, relativement à leurs grandes zones d'établissement de Fort Good Hope, de Colville Lake, de Deline, de Fort Norman et de Norman Wells.

Dans un mémoire qu'il a rédigé, maître Melvin Smith, c.r., dit toutefois que, à sa connaissance, aucun tribunal canadien n'a établi que l'intérêt des autochtones dans la terre va jusqu'à leur donner la propriété en fief simple ou pleine propriété.

Au nom de tous les Canadiens, mes collègues réformistes et moi–même refusons de régler les revendications territoriales autochtones en cédant tout simplement la propriété en fief simple de vastes superficies de terres. Nous pensons qu'il vaudrait beaucoup mieux que la Chambre, à titre de défenseur des droits de tous les Canadiens, y compris ceux des générations à naître, reconnaisse aux autochtones des droits spéciaux de chasse et de pêche et leur garantisse une représentation particulière au sein de tous les organismes gouvernementaux ayant compétence sur l'utilisation des eaux et des terres dans les zones visées par les revendications. C'est plus qu'excessif. Nous croyons qu'il est imprudent et contraire au droit à l'égalité de traitement pour tous les citoyens de notre vaste pays de céder un si grand territoire en fief simple.

• (1530)

Troisièmement, je considère que l'entente elle–même présente plusieurs lacunes graves. Par exemple, l'entente s'accompagne d'une carte qui donne l'impression qu'on s'est entendu sur un territoire donné. Ce n'est tout simplement pas vrai.

L'annexe C de l'entente décrit en détail le processus de sélection des terres qui permettra au conseil tribal du Sahtu et au gouvernement de poursuivre le travail de délimitation et de sélection des terres. Autrement dit, le projet de loi invite le Parlement à approuver la cession d'une grande étendue de terrain qui n'a pas encore été délimitée précisément.

On trouve aux pages 119 et 120 de l'entente des dispositions de nature non déterminée. Au paragraphe 26.4, l'entente prévoit simplement la formation d'un groupe de travail qui sera chargé d'étudier la question et de faire des recommandations afin d'établir une liste d'endroits et de sites historiques. La page 120 est laissée en blanc, sauf pour la rubrique suivante: «Sites sacrés des Dénés et des Métis du Sahtu à déterminer par les parties.»

Peut–on considérer que la signature d'une entente comportant des dispositions de nature non déterminée constitue une bonne curatelle? Peut–on considérer que la signature de cette entente constitue une gestion prudente de terres qui appartiennent aujourd'hui à nos petits–enfants? Je soutiens que non.

Un autre aspect de cette entente que je trouve troublant, c'est la multiplication d'organismes quasi gouvernementaux. Par exemple, elle créera des conseils de gestion des ressources renouvelables pour chaque localité. Elle créera également des conseils pour la planification de l'aménagement du territoire, pour la gestion des droits de surface et pour l'étude des répercussions environnementales, de même que des conseils de gestion des terres et des eaux. Et, bien sûr, il y aura un conseil d'arbitrage.

On me dit que le gouvernement songe à présenter plus tard en 1994 un projet de loi sur la gestion des ressources du fleuve Mackenzie, qui fera naître encore plus de conseils et de comités chargés de coordonner l'activité de tous ces autres organismes, conseils et comités et de réglementer l'aménagement des terres et des cours d'eau qui traversent le territoire visé par l'entente.

Étant donné que la population des Dénés et des Métis du Sahtu ne compte que 982 adultes, on nous pardonnera de nous demander qui restera pour exercer les activités traditionnelles des autochtones, c'est–à–dire la chasse, la pêche et le piégeage, quand ils seront tous partis siéger aux divers organismes, conseils et comités.

Le vice–président: Les dix minutes du député sont terminées. Souhaite–t–il demander le consentement unanime pour poursuivre encore un peu?

Y a–t–il consentement unanime pour laisser le député terminer son intervention?

Des voix: D'accord.

M. Stinson: Monsieur le Président, malheureusement, la réponse est qu'une partie importante de l'argent qui est censé être versé à ces autochtones pour leur bien servira à engager des avocats, des travailleurs sociaux et des négociateurs blancs et d'autres parasites de ce qu'on peut appeler l'industrie indienne pour s'occuper des innombrables complications bureaucratiques de cet accord.

Enfin, en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale de ces peuples, l'accord prévoit une sorte de cadre à l'annexe B. Mais il dit aussi que, en cas de divergences, il prime sur tout accord futur d'autonomie gouvernementale.

En outre, selon le ministre des Affaires indiennes, il prime sur toutes les autres lois fédérales, territoriales et municipales, comme on peut le lire dans le hansard du 25 avril. Selon moi, nous avons tort d'établir un précédent selon lequel un accord national sur des revendications territoriales peut l'emporter sur toutes les autres lois fédérales, territoriales ou provinciales et sur tous les règlements municipaux, en matière de revendications territoriales.

En conclusion, j'adresse mes meilleurs voeux aux Dénés et Métis du Sahtu dans leurs efforts pour obtenir un règlement juste et rapide de leurs revendications territoriales. J'admets que bien des gens ont consacré de longues heures et des efforts considérables à l'élaboration de cet accord, mais je m'oppose vigoureusement à certains de ses principes fondamentaux.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, en prenant part au débat d'aujourd'hui où la Chambre doit se prononcer sur la sagesse d'appuyer le projet de loi C–16, qui porte sur l'entente conclue avec les Dénés du Sahtu, j'ai eu la chance d'entendre nombre d'arguments sensés, sincères et bien informés de la part de députés de tous les partis. Je voudrais reconnaître leur contribution au débat et les en remercier parce que leurs points de vue ont été d'un grand secours aux Canadiens pour évaluer cette entente sur les revendications territoriales des Dénés du Sahtu.

• (1535)

Il est toujours difficile d'exprimer des réserves sur de telles ententes. Aussi, quand on le fait, on se fait accuser de manquer de compassion, d'équité et de générosité, comme on l'a déjà entendu dans ce débat.

Je doute que les représentants de la population du Canada aiment être la cible de ce genre d'accusation, mais il faut bien que quelqu'un examine ces ententes d'une manière réfléchie et raisonnable puisqu'il en va du bien–être des gens directement touchés, à savoir les autochtones représentés par le conseil tribal du Sahtu. En outre, il faut également tenir compte des intérêts de tous les Canadiens, des 27 millions de Canadiens qui ont confié leur bien–être aux 295 députés qui siègent dans cette enceinte.

Il est clair qu'un grand nombre d'autochtones vivent dans des conditions socio–économiques épouvantables dans un pays qui vient au troisième rang dans le monde pour le niveau de vie. Il y a eu une petite joute oratoire sur la question de savoir si les autochtones jouiraient d'une vie paisible et autosuffisante s'ils étaient restés les seuls habitants de ce vaste pays que nous aimons, le Canada.

La réalité d'aujourd'hui, c'est que le Canada est peuplé par plus de 27 millions de personnes venant d'une foule d'autres pays à cause de la politique d'immigration de tous les gouvernements canadiens qui se sont succédé, du premier au dernier. Le mouvement d'immigration ne sera pas inversé. Nous avons donc pour devoir de prendre, au nom des Canadiens, des décisions pertinentes, justes et adaptées aux réalités actuelles et à celles de l'avenir prévisible.

Pendant des décennies, les décideurs ont essayé de satisfaire les besoins et les aspirations des autochtones et de s'occuper d'eux en créant une gigantesque bureaucratie dont le coût s'élève à plus de 10 milliards de dollars par année. Et ce montant est en sus des 10 000 $ par tête que le Canada verse à ses 997 000 autochtones. Malheureusement, les personnes à qui ces fonds sont destinés en profitent très peu. Ils servent plutôt à alimenter une bureaucratie sans cesse croissante.

Il est hélas évident que la multiplication de bureaucrates, de conseillers, d'experts–conseils, d'avocats, d'études, de subventions et de politiciens payés à même les impôts a bien peu fait pour améliorer le sort de la vaste majorité des peuples autochtones. Au contraire, elle a eu pour effets un déplorable état de dépendance, une renonciation à toute initiative et l'érosion de la fierté et des valeurs des autochtones.

L'entente dont nous sommes saisis remédie–t–elle résolument et énergiquement à ce système inefficace du passé? Non, pas du tout. Elle laisse plutôt en place les dispositifs qui sont à l'origine de l'état actuel des choses et les renforce encore en augmentant le nombre des commissions et des conseils.

Cette pluie de dollars qui va tomber sur chacun va–t–elle rétablir l'estime et l'esprit d'initiative de la population du Sahtu? Aucune disposition, aucun processus n'est mis place pour que ce pouvoir d'achat nouvellement acquis serve à rendre les dirigeants et les conseillers du Sahtu comptables envers tous. Je recommanderais fortement que cet élément de responsabilité démocratique soit considéré comme un facteur de dynamisme essentiel dans le cadre des futures négociations sur l'autonomie gouvernementale.

De plus, l'entente ne comporte aucune disposition visant à obliger le Sahtu à se conformer aux lois fédérales, dont la Charte. Cette exigence aurait assurément dû figurer textuellement dans la partie où il est question de négocier des ententes d'autonomie gouvernementale.

Le plus grand sujet de préoccupation soulevé par cette entente, c'est le précédent qu'il crée. Il n'est pas malaisé de constater l'extrême générosité avec laquelle on concède des terres démesurées par rapport aux besoins et aux capactés d'utilisation, alors que le nombre de personnes touchées est très peu élevé, soit moins de 2 000.

Qu'advient–t–il quand le même processus s'applique à un territoire qui est essentiel aux intérêts personnels et économiques d'un grand nombre de Canadiens, voire de gouvernements municipaux ou provinciaux? Comment le gouvernement du Canada va–t–il pouvoir offrir la même superficie de terre et la même quantité de fonds à des peuples autochtones beaucoup plus nombreux? Dans l'impossibilité, comment va–t–il pouvoir justifier une offre moins généreuse au chapitre des dédommagements et du règlement de la revendication territoriale? A–t–il pris en compte des principes fondamentaux d'impartialité et d'équité?

• (1540)

Étant donné que tout ce qui est accordé à un groupe est nécessairement tiré de l'avoir et du travail des autres, ce sont les intérêts de nous tous qui seront touchés, à mesure que le processus de règlement des revendications territoriales s'étendra à d'autres groupes d'autochtones dans notre pays. Cela est particulièrement vrai du fait que, comme d'autres députés l'ont fait observer, le règlement accordé ici ne vise aucunement l'élimination ou la réduction des coûteux programmes destinés aux peuples autochtones.

Je pense qu'il faudrait féliciter le gouvernement fédéral de tout ce qu'il a fait dans ce projet. Il a reconnu la nécessité de régler rapidement ces revendications. Pour être juste envers les autochtones du Canada et envers tous les Canadiens, il aurait fallu en arriver à de tels règlements depuis longtemps. Plus on tarde à régler ces revendications, plus le coût à payer est élevé.

Nous sommes très heureux de constater que les personnes visées ont été directement consultées et qu'on a obtenu leur consentement avant de donner suite à cette entente. Dans le projet d'entente, on note également un élément très positif d'autodétermination en ce qui a trait à l'utilisation des ressources et des terres que tous les Canadiens, je crois, approuveront, surtout si cela peut mener à l'autosuffisance et permettre aux autochtones du Sahtu de contribuer au bien–être du pays dans la même mesure que les autres Canadiens.

Je pense également que tant et aussi longtemps que tous les Canadiens seront soumis à la même charte et aux mêmes lois fédérales, il sera bon, pour l'administration de la justice dans cette région, de s'adapter aux coutumes et aux valeurs des collectivités, au niveau judiciaire.

Bref, il y a beaucoup de points positifs dans cette entente. Cependant, je crois que le gouvernement doit tenir compte des nombreuses réserves exprimées à propos des détails de cette entente et les analyser de façon constructive, conformément à l'esprit dans lequel elles ont été formulées.

Il faudrait corriger les lacunes de cette entente avant que le projet de loi ne soit adopté à la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième dois et renvoyé à un comité)

* * *

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) propose: Que le projet de loi C–23, Loi mettant en oeuvre la convention pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États–Unis, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

• (1545)

[*Français*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le cadre de sa modernisation globale de la législation canadienne sur la faune, le gouvernement fédéral a déposé, ce lundi, des modifications à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

Le Canada et les États–Unis ont signé, en 1916, la Convention concernant les oiseaux migrateurs pour protéger les populations communes d'oiseaux migrateurs. Ces populations diminuaient fortement au début du siècle. En 1917, le Parlement a mis en oeuvre la convention en adoptant la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs qui réglemente la chasse, qui empêche le trafic et la commercialisation et qui régit les utilisations des oiseaux migrateurs par voie de permis.

La loi permet également la création de refuges d'oiseaux migrateurs afin de contrôler et de gérer des zones importantes pour la protection de ces espèces. Aujourd'hui, le Canada compte 101 refuges d'oiseaux migrateurs qui, collectivement, protègent environ 11,3 millions hectares de terre.

[*Traduction*]

Seulement des modifications mineures ont été apportées depuis 1917 à cette loi soudain devenue dépassée. Cette loi n'assure plus à nos oiseaux migrateurs la protection dont ils ont besoin. Soixante–dix sept ans de gestion des oiseaux migrateurs sur le continent nous ont appris d'importantes leçons. Il est temps d'en tirer parti et de moderniser la loi grâce à l'adoption, dans les meilleurs délais, de cette mesure législative.

Les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi mettront les définitions qu'elle renferme à jour et les adapteront aux besoins de la protection des oiseaux migrateurs en cette veille du XXIe siècle. Les interdictions en vertu de la loi seront précisées.

Les dispositions de la loi sont modernisées, surtout en ce qui concerne son application et son exécution. Les moyens de dissuasion et les peines prévus dans l'ancienne loi ne sont plus suffisamment efficaces pour lutter contre les personnes qui ne respectent pas la loi. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le braconnage et les utilisations commerciales illégales des oiseaux migrateurs.

Comme le note la Convention internationale sur la biodiversité que le Canada a signée, un programme législatif solide et efficace est un élément important de toute stratégie destinée à conserver et à protéger nos ressources naturelles.

[*Français*]

Le braconnage est un crime grave. En tuant des oiseaux migrateurs protégés, le braconnier détruit un héritage faunique commun à tous les Canadiens et aux habitants des pays qui partagent ces oiseaux, en profitent et en dépendent. Les modifications à la loi porteront les sanctions éventuelles à une amende maximale de 25 000 $ ou à un emprisonnement de six mois, ou aux deux peines. Les modifications prévoiront également des amendes supplémentaires égales aux avantages pécuniaires tirés des activités illégales. Les modifications permettront de plus aux tribunaux de délivrer des ordonnances aux contrevenants reconnus coupables de s'être livrés à des activités illégales. Afin que les représentants de la loi disposent d'un plus grand arsenal de moyens pour lutter contre les contrevenants, elles créeront des infractions passibles d'une contravation.

Par ailleurs, les mesures figurant dans les modifications s'attaqueront plus fermement à la commercialisation illégale, par exemple, la vente d'aliments, le commerce d'oiseaux de compagnie et les chasses illégales organisées d'un grand nombre d'oiseaux. Les peines pour la commercialisation illégale correspondront à l'infraction. Elles pourraient comprendre la confiscation des armes, des véhicules, des embarcations, des avions ou même des entreprises que les coupables auront employés pour commettre l'infraction.

[*Traduction*]

La mise à jour de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs aidera à maintenir les populations d'oiseaux à des niveaux durables. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la loi ont été mises au point après d'intensives consultations auprès des parties intéressées, dont les provinces et les territoires, les groupes autochtones, les groupes environnementaux et les autres organisations non gouvernementales, les chasseurs et le grand public. Ces modifications ont été formulées à la demande de toutes les provinces et de tous les territoires, ainsi que de nombreux groupes intéressés.

• (1550)

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les oiseaux migrateurs en collaboration avec les provinces et les territoires qui forment avec lui un solide partenariat. Les organismes provinciaux et territoriaux de protection de la faune l'aident à faire appliquer la Loi sur les oiseaux migrateurs. Diverses sortes de zones protégées forment un réseau de refuges pour les oiseaux migrateurs, que leurs sanctuaires relèvent des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux.

Ces modifications renforceront ce partenariat encore davantage. Par exemple, avec l'accord des provinces et des territoires, il sera plus facile de désigner leurs agents chargés de la protection aux fins de l'application de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Tout objet de la faune obtenu illégalement et saisi pourra être vendu et les produits remis aux provinces, aux territoires ou au gouvernement fédéral, selon le cas.

Les modifications nous aideront à devenir des intendants meilleurs et plus efficaces de nos sanctuaires d'oiseaux migrateurs, dans le cadre d'une notion globale de gestion souple du paysage et de l'écosystème. Par exemple, à certaines périodes de l'année, comme la saison de reproduction, on devra peut-être recourir à des mesures de protection très sévères pour empêcher les utilisateurs des plages de marcher sur les oeufs de pluviers. À d'autres périodes, on pourra assouplir ces mesures. De bonnes lois, de bonnes mesures d'application et une saine gestion peuvent nous aider à maintenir nos écosystèmes.

[*Français*]

Il faudrait voir, dans leur perspective élargie, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs ainsi que la Convention qu'elle met en oeuvre. Il s'agit d'un volet du dispositif de protection, d'un élément de toute une série de partenariats hémisphériques et planétaires visant à protéger les oiseaux et les autres espèces sauvages ainsi que leurs habitats.

Ces partenariats comprennent des programmes de conservation des terres, comme le Programme de l'Amérique latine du Service canadien de la faune par lequel le Canada et ses voisins latino-américains conjuguent leurs efforts pour préserver les habitats méridionaux de nos visiteurs communs. Ils comprennent aussi la Convention sur la diversité biologique, instrument mondial que j'ai mentionné plus tôt.

Cette retombée de la CNUED reconnaît la valeur des espèces sauvages et de leurs habitats pour le monde. Cette valeur tient au fait que la faune et la flore font partie d'un patrimoine naturel sans pareil, qu'elles représentent une ressource socio-économique majeure et qu'elles constituent de plus un important indicateur de la salubrité globale de nos écosystèmes de plus en plus agressés, à preuve, la valeur des goélands et des cormorans pour montrer le niveau de perturbation de l'environnement de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Il ne faut pas oublier l'importante contribution que les activités liées aux poissons, à la faune et à la flore apportent à l'économie. En effet, Statistique Canada révèle que les Canadiens et les Américains visitant le Canada ont consacré, en 1991 seulement, 1,4 milliard de dollars aux activités récréatives liées aux oiseaux

d'eau. Ces dépenses ont maintenu plus de 30 000 emplois, elles ont suscité près de un milliard de dollars en revenus personnels et produit 743 millions de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales.

Je voudrais expliquer qu'il y a eu seulement des amendements tout à fait mineurs à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. C'est pourquoi il nous faut agir le plus vite possible pour procéder à ces amendements.

[*Traduction*]

Les dispositions de la loi sont modernisées, surtout en ce qui concerne son application et son exécution. Les moyens de dissuasion et les peines prévus dans l'ancienne loi ne sont plus suffisamment efficaces pour lutter contre les personnes qui ne respectent pas la loi. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le braconnage et les utilisations commerciales illégales des oiseaux migrateurs. Comme il est mentionné dans la Convention internationale sur la biodiversité que le Canada a signée, un programme législatif solide et efficace est un élément important de toute stratégie destinée à conserver et à protéger nos ressources naturelles.

• (1555)

Par conséquent, la modification que le gouvernement apporte à la loi permettra de mettre à jour les définitions qu'on y trouve. Elle les rendra appropriées pour la protection des oiseaux migrateurs au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle. Les interdictions prévues dans la loi seront clarifiées.

J'exhorte donc tous les députés de la Chambre, sans égard à leur parti politique, à souscrire très fortement à ce projet de loi. Il représente un progrès important dans notre objectif commun, soit le développement durable.

[*Français*]

J'espère que tous les députés de cette Chambre vont appuyer fortement ce projet de loi.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi, en tant qu'adjoint du dossier de l'environnement et du développement durable, de prendre la parole sur le projet de loi C–23.

Ce projet de loi vise à actualiser et à moderniser une loi datant de 1917. Pour mieux comprendre, je crois qu'il nous faut retourner un peu à notre histoire, en regardant la situation au tournant du siècle. Au début des années 1900, les oiseaux migrateurs étaient l'objet d'une exploitation et d'un commerce considérable. De ce fait, leur nombre chutait de façon dramatique. La nécessité d'intervenir afin d'arrêter ce commerce illicite et de protéger les espèces était de plus en plus pressante.

En 1916, le Canada et les États–Unis signaient la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Puis l'année suivante, en 1917, le Parlement adoptait la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Les dispositions de cette loi visent à réglementer la chasse des oiseaux migrateurs, à empêcher leur trafic et leur commercialisation.

Par les moyens de permis, cette loi contrôle l'utilisation faite des oiseaux migrateurs. Plusieurs aspects de la loi de 1917 sont désuets aujourd'hui. Par exemple, les sanctions prévues au sein de cette loi ne correspondent plus à ce que la société est en droit de s'attendre. Des amendes de 10 $ à 300 $ sont prévues en cas d'infraction. Le projet de loi C–23, tel que présenté aujourd'hui, augmente ces pénalités de façon beaucoup plus significative.

Des montants pouvant atteindre 5 000 $, et jusqu'à 25 000 $, selon l'article 13.1 de la loi, verront, nous l'espérons, à dissuader les braconniers. L'évolution de notre société et le seul exemple des sanctions démontrent l'importance d'actualiser et de moderniser cette loi, de renforcer les règles d'application et d'en éclaircir les procédures.

Plusieurs aspects de cette loi sont pour nous, du Bloc québécois, d'intérêt majeur. Comme je l'ai exprimé dans l'introduction de mon exposé, la modernisation du texte législatif était plus que nécessaire. Notamment, nous espérons y ajouter que ce ne sont plus seulement les oiseaux, leurs oeufs et leurs nids qui sont protégés, mais également les embryons et les cultures tissulaires.

Cette disposition est essentielle dans nos esprits, car compte tenu de l'évolution biotechnologique et des possibilités étonnantes qui existent ou qui existeront à cet égard, cette prévision est plus que souhaitable. Il est clair, cependant, qu'en 1917, on ne pouvait imaginer pareille réussite scientifique et inclure un tel article.

Selon différents groupes environnementalistes, des millions d'oiseaux sauvages sont illégalement emprisonnés, empoisonnés ou chassés de leur nid à travers le monde. D'où la pertinence de notre mode de législation face à ce phénomène.

Dans le *Saskatoon Star Phoenix* du mois de janvier dernier et dans *la Presse*, on apprenait que 1000 des 9600 espèces d'oiseaux étaient menacées d'extinction, soit plus de 10 p. 100 de nos oiseaux qui pourraient disparaître et ce, à très court terme. Nous sommes donc d'accord que la situation est urgente.

• (1600)

Dans un article de *La Presse* du 24 mars dernier, on pouvait y retrouver plusieurs commentaires démontrant le sérieux de la situation. L'auteur nous démontre que 70 p. 100 des espèces existantes dans le monde voient leurs effectifs baisser. Une étude dont il nous fait part nous montre que le commerce illégal d'oiseaux sauvages est une menace grandissante pour les espèces, et ce, spécifiquement en Asie du Sud–Est.

Dans la revue américaine *World Watch*, on explique en partie une des raisons du déclin du nombre d'oiseaux sur la planète et au Canada et je cite cette revue: «La plupart des espèces d'oiseaux sont en déclin parce que les équilibres naturels sont bouleversés par l'expansion globale de l'humanité.»

Évidemment, les problèmes engendrés par le déboisement dû à l'expansion des terres agricoles ou l'étalement urbain, la pollution industrielle et domestique ne sont que quelques facteurs qui contribuent au déclin du nombre d'oiseaux au Canada et partout dans le monde. En Amérique du Nord seulement, le déboisement aurait causé la baisse alarmante de la population d'oiseaux dans 250 espèces qui se reproduisent sur son territoire.

Comme je l'ai dit précédemment, il ne faut pas passer sous silence le commerce illégal des oiseaux. Dans une étude du Fonds mondial pour la nature et la vie sauvage, on apprend donc que ce commerce lucratif est en pleine ascension. Deux mille six

cents espèces ont été répertoriées au sein de cette activité commerciale au cours des vingt dernières années. L'Asie du Sud–Est est cette partie du monde où ce commerce est particulièrement florissant. Cinq millions de spécimens seraient transigés chaque année et à ces 5 millions, il nous faut ajouter les 3 millions estimés pour la Chine.

Nous sommes à même de constater que ce genre de commerce affecte bien plus que nos deux pays respectifs. En effet, nous légiférons sur une solution bilatérale entre le Canada et les États–Unis mais nous devons voir aussi le problème dans son entier.

Des affirmations graves nous amènent à nous positionner au niveau international sur ce problème. En effet, certaines compagnies aériennes refusent de transporter des oiseaux sauvages. Cela est bien, mais cependant nous apprenons dans l'article du WWF que je cite: «Singapour s'est proclamée plaque tournante de ce commerce pour toute la région.» Des lacunes dans la loi autorisent que des oiseaux sauvages exportés illégalement d'Indonésie, de Thaïlande ou de Malaisie deviennent des marchandises légales quand elles passent par Singapour.

Nous sommes bien loin de notre projet de loi sur les oiseaux migrateurs entre le Canada et les États–Unis, me direz–vous. Mais je vous répondrai que non. Les problèmes environnementaux comme les pluies acides, la couche d'ozone, les déchets dangereux et combien d'autres, ne connaissent pas de frontière. Et les retombées chez nous des différents problèmes nous obligent à nous positionner et à faire la part des choses dans ce domaine.

Il est clair qu'un projet de loi comme le projet de loi C–23 est positif face à cette problématique. Nous ne pouvons être contre la vertu. Mais la problématique internationale de la situation nécessiterait probablement une solution tout aussi internationale.

Les problèmes de la couche d'ozone étant internationaux, nous avons signé avec plusieurs pays le Protocole de Montréal. Le problème d'import–export des déchets dangereux ne pouvait pas se régler avec une législation nationale. Encore une fois, plusieurs pays souverains ont dû s'entendre sur une réglementation concernant l'échange et le transport de déchets dangereux. Il me semble donc que le Canada pourrait être le chef de file en la matière et au sein d'une convention internationale établir des normes visant à garantir un tant soit peu la vie de cette espèce animale.

En terminant, je voudrais réitérer mon apppui au projet de loi C–23, mais je voudrais aussi vous rappeler certains principes juridiques proposés pour la protection de l'environnement et du développement durable, et ces principes sont signés par le Canada.

L'article 2 de ces principes nous dit: «Les États préserveront et utiliseront l'environnement et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations présentes et futures». À l'article 3, on y voit que: «Les États assureront le maintien des écosystèmes et des processus écologiques essentiels au fonctionnement de la biosphère et préserveront la diversité biologique et appliqueront les principes d'une efficacité optimale durable dans l'utilisation des ressources naturelles vivantes et des écosystèmes.

• (1605)

À l'article 8, on y voit que les États coopéreront de bonne foi avec les autres États dans l'observation des droits et des obligations qui précèdent.

Voici 3 des 22 principes concernant la protection de l'environnement, tels que l'on peut les lire et les retrouver dans le rapport de la Commission Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*.

Je demande donc au gouvernement canadien d'aller vers le futur en ce qui a trait à la protection environnementale et au développement durable, mais tout en ayant en tête les accords déjà signés. En ce cas–ci, nous n'avons aucun choix de protéger les oiseaux migrateurs, cependant, faisons–le de sorte que l'on puisse appliquer nos juridictions. Trop souvent, l'aspect discrétionnaire de nos législations permet au ministre de ne faire appliquer une loi qu'en partie. Nous sommes convaincus que ce n'est pas le cas pour le présent projet de loi. C'est pour cela que mon parti et moi–même proposons qu'il soit étudié en comité afin de l'améliorer.

Tous ensemble, voyons à la protection des espèces menacées.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Je suis très heureux de dire que le Parti réformiste appuie le projet de loi C–23 à l'étape de la deuxième lecture. Ce projet de loi vise à protéger les oiseaux migrateurs et, bien entendu, les oiseaux migrateurs et la faune forment un tout.

J'ai la chance d'habiter dans une circonscription magnifique. Bien sûr, tous les députés en disent autant, mais ma circonscription compte trois parcs nationaux. Il y a le parc national de Kootenay, le parc national Yoho et le parc national Glacier, ce qui donne une idée de la magnificence de mon coin de pays.

La région où j'habite comprend également les terres humides du fleuve Columbia, qui courent sur une distance de 180 kilomètres et occupent 26 000 hectares de plaine inondable. J'aimerais lire un court extrait d'une brochure publiée par le service de la faune de la Colombie–Britanique sur le cycle hydrologique du fleuve Columbia.

L'habitat de la plaine inondable du fleuve Columbia nourrit et abrite une quantité exceptionnelle d'oiseaux et de mammifères. Les oiseaux aquatiques, qui regroupent les espèces les plus nombreuses et les plus visibles, se reproduisent et élèvent leurs nichées dans les terre humides, y habitent durant la période de la mue où ils sont sédentaires et y trouvent nourriture et repos durant les périodes migratoires du printemps et de l'automne. On a dénombré jusqu'à 15 000 canards à la fois à l'automne et plus de 1 000 cygnes trompettes au printemps.

J'ajoute que j'ai la chance de vivre tout juste au sud de cette région et que j'ai pu observer des cygnes trompettes sur le lac situé en face de ma maison. Ce sont des oiseaux magnifiques.

Le cygne trompette, une espèce rare, peut aussi être observé pendant la période de migration. Pendant la saison de reproduction, on a dénombré quelque 1 200 couples de bernaches du Canada. Les terres humides abritent également des plongeons, des mouettes, des sternes, des râles, des butors, des aigles, des aigles impériaux, des balbuzards et une centaine d'espèces d'oiseaux chanteurs. Des colonies de grands hérons, qui comptent quelque 300 couples, constituent le second groupe en importance dans l'Ouest.

Jusqu'à 90 p. 100 des élans d'Amérique, 70 p. 100 des cerfs de Virginie et 15 p. 100 des élans du bassin du haut Columbia dépendent des terres humides pour leur survie.

On peut voir à quel point cette région est à la fois magnifique et vierge. J'ai donc un intérêt certain à appuyer le projet de loi C–23.

En terminant la lecture de la brochure, j'ai mentionné la présence de gros gibier. En Colombie–Britannique, environ 25 p. 100 de toute la chasse au gros gibier se pratique dans ma circonscription de Kootenay–Est.

Je tiens à mentionner que ce n'est pas simplement une question environnementale, même si c'est là un aspect important, mais également une question économique. Nous avons des guides et des pourvoyeurs, des taxidermistes, des magasins de sport, des magasins de matériel de photographie, des fabricants de selles et de matériel de plein air, ainsi que des terrains de camping, des restaurants, des motels, des stations–services, des concessionnaires d'automobiles, des magasins de pneus et des magasins d'alimentation qui profitent tous de ces ressources fauniques, surtout durant la saison de la chasse, à l'automne, lorsque les affaires seraient autrement au ralenti.

Il se trouve que l'une des trois voies migratoires de l'Ouest survole notre région et selon les quantités d'eau dans les Prairies, il est possible de voir à l'automne, et à nouveau au printemps, durant les périodes de migration, des dizaines de milliers d'oiseaux passer au–dessus de nos têtes. C'est une région vraiment magnifique.

• (1610)

La principale raison pour laquelle j'appuie le projet de loi C–23, c'est parce qu'il constitue la pierre angulaire nécessaire pour coordonner les activités des organismes de réglementation, ainsi que la réglementation elle–même.

Les députés devraient savoir que le centre des données sur la conservation, qui est un service de la Direction de la faune du ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie–Britannique, a une liste exhaustive des oiseaux qui sont protégés dans notre région, le grèbe de l'Ouest, l'aigle à tête blanche, le faucon pèlerin, la gélinotte à queue fine, le courlis à long bec et j'en passe. Ce sont tous là des oiseaux qu'on retrouve dans notre région dont, je le répète, nous sommes très fiers.

Je voudrais également signaler qu'il y a une grande coopération entre les organismes de réglementation et les utilisateurs industriels de ma circonscription. Toutes les compagnies forestières collaborent avec la direction de la pêche et de la faune de Colombie–Britannique et procèdent à des coupes par blocs coordonnées par cette direction. Dans certains cas, elles ne coupent que 30 p. 100 des arbres afin de parvenir à un aménagement particulier pour certains oiseaux ou animaux, et prennent d'autres mesures dans d'autres cas.

Souvent, lorsqu'on songe au mot «écologiste», du moins dans mon cas, on pense aux pancartes, aux protestations, aux arrestations ou à la désobéissance civile. Je prétends que si nous voulons vraiment voir des écologistes au Canada, nous devrions nous adresser aux organismes de chasse et pêche de nos circonscriptions. Ce sont ces gens qui font tout en leur pouvoir pour préserver et améliorer l'environnement. Pour préparer mon intervention, je me suis entretenu avec les représentants de quatre de ces groupes.

Ceux du Kimberley Wildlife and Wilderness Club m'ont signalé qu'en ce qui concerne les oiseaux migrateurs, c'était l'hydro–électricité qui leur posait le plus de problèmes. Je dois reconnaître que j'avais toujours été un partisan de l'hydro–électricité jusqu'à ce que je prenne le temps d'examiner cette question. Cependant, lorsqu'on étudie les répercussions de l'hydro–électricité sur les oiseaux migrateurs, on s'aperçoit qu'elles sont singulièrement catastrophiques.

J'ai parlé de tous les efforts déployés par les intéressés. Les gens du Golden and District Rod and Gun Club m'ont fait remarquer qu'ils avaient prévu une aire artificielle où les oies pouvaient se poser pour se nourrir. Au cours des 15 dernières années, le Golden Rod and Gun Club a participé à la construction de 100 à 105 de ces aires pour les oies et cinq ou six fois par hiver, ses membres passent toute une journée à l'entretien de ces aires.

J'ai parlé aussi à des représentants du Elkford Rod and Gun Club. Un de leurs problèmes était l'absence de chicots. Il s'agit de troncs d'arbres morts, encore debout, dans lesquels nichent certains oiseaux. Beaucoup avaient été abattus par les exploitants forestiers, pour la protection de leurs employés, mais le service des forêts de Colombie–Britannique a mis sur pied un programme de protection des chicots, en vertu duquel il identifie les chicots à laisser pour la nidification. Cependant, cette identification est faite de telle sorte que la présence de ces chicots est reconnue sûre par la Commission des accidents du travail.

La Sparwood and District Fish and Wildlife Association avait deux questions qui la préoccupaient. L'une, et je sais que c'est quelque chose qui préoccupe tous les Canadiens, c'était que le projet de loi C–23, comme d'autres projets de loi, risquait d'interférer avec des questions autochtones, ce que nous devrions examiner.

La deuxième chose qu'elle faisait valoir, et cela en surprendra peut–être certains, c'est que, présentement, il y a une explosion de la population de grizzlis. Il y a une zone, dans le coin sud–est de ma circonscription, en fait le coin sud–est de Colombie–Britannique, qui est très isolée et où il n'y a qu'un peu d'exploitation forestière. C'est une région très peu peuplée et où, de ce fait, les grizzlis ont déjà atteint une densité de population qui pourrait devenir problématique.

• (1615)

Les membres de ces clubs de chasse et pêche sont des citoyens respectueux des lois. Ils s'intéressent profondément à la protection de la faune et de l'environnement. Il y a une chose que je ne comprends pas, parce que je ne suis pas chasseur, mais ils s'intéressent aussi beaucoup à la chasse. La dernière fois que je me suis intéressé à la question, j'ai constaté que les chasseurs avaient des fusils.

Ces gens, étant respectueux de la loi, gardent leurs armes en lieu sûr. Ils suivent toutes les règles d'une utilisation responsable. Ces gens attendent de moi et des autres députés que nous

nous opposions à l'imposition de certaines valeurs urbaines qui semblent les marginaliser.

Malheureusement, l'imposition de valeurs urbaines vient peut–être du fait que la volaille arrive en ville emballée et congelée et que l'on ne peut pas comprendre quel plaisir une personne peut prendre à chasser de façon responsable pendant la saison d'ouverture, à l'automne.

Nous appuyons le projet de loi C–23 parce qu'il est en faveur de la protection des oiseaux migrateurs et parce qu'il protège les valeurs de ces Canadiens respectueux des lois qui sont aussi des écologistes responsables et actifs.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter le secrétaire parlementaire, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, pour ses observations préliminaires et le ton qu'il a donné au débat, et le remercier de s'être assuré qu'un examen complet sera effectué à l'étape de l'étude en comité afin que tous les Canadiens intéressés puissent être consultés.

Je voudrais aussi féliciter les députés de Terrebonne et de Kootenay–Est qui ont présenté des observations fort intéressantes qui amélioreront certainement la qualité de l'examen, et qui ont donné de la vie à ce qui aurait été autrement un projet de loi passablement bureaucratique et sans grande valeur. Or, il ne s'agit pas d'un projet de loi futile, ennuyeux et sans intérêt.

Bien au contraire, je dirais même qu'il s'agit d'un projet de loi important que ce nouveau gouvernement présente aujourd'hui à la Chambre, et ce, pour trois raisons. Premièrement parce que les déplacements des oiseaux migrateurs sont importants pour nos agriculteurs car les oiseaux jouent un grand rôle dans l'équilibre écologique en contrôlant les insectes dans le milieu agricole ouvert. Ce rôle est bien connu, c'est certain, mais il n'est jamais souligné suffisamment.

Deuxièmement, ce projet de loi est important pour les citadins car l'arrivée et le départ des oiseaux migrateurs, et leur séjour au Canada durant la belle saison, sont source d'un plaisir énorme et non seulement pour les ornithologues amateurs. Il est bien connu que les Canadiens ont en commun un grand intérêt pour ces espèces magnifiques.

Troisièmement, notre littérature et notre patrimoine sont fondés sur la présence des oiseaux migrateurs, comme en témoigne le fait qu'au cours des décennies, nous avons jugé bon de produire des billets de banque et des pièces de monnaie représentant certains des oiseaux migrateurs les mieux connus au Canada.

Pour toutes ces raisons, on peut présumer qu'au fond du subconscient de la psyché canadienne, on trouve un attachement assez extraordinaire envers la faune de notre pays et que, par conséquent, la migration des oiseaux comporte une signification bien plus profonde que ne laisse entendre ce mot. Elle témoigne d'une attitude ouverte à l'égard de la nature et de la faune, dont on tire une satisfaction profonde qu'il est difficile d'exprimer avec des mots, comme j'essaie de le faire aujourd'hui.

• (1620)

Pour ces trois raisons, je considère que nous sommes aujourd'hui saisis d'une mesure importante, qui peut avoir des répercussions majeures pour les générations futures de Canadiens, comme d'autres l'ont déjà fait remarquer, notamment les députés de Terrebonne et de Kootenay–Est.

Cette mesure permet l'établissement de sanctuaires d'oiseaux. Elle détermine la gestion de régions importantes pour la protection des oiseaux migratoires. Il faut noter que, actuellement, nous avons quelque 101 sanctuaires d'oiseaux au Canada, représentant environ 11 millions d'hectares réservés à cette fin.

La nouvelle mesure vise à élargir la définition de l'oiseau migrateur. C'est important, parce que le sperme, les embryons et les cultures de tissus seront dorénavant compris dans la définition. On entend ainsi protéger les espèces contre les développements de la biotechnologie qui pourraient se produire dans les années à venir. C'est une très bonne disposition, proactive et chargée de sens.

Ce projet de loi prévoit l'établissement d'un organisme de réglementation. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que, dans l'ensemble, ce projet de loi est louable et très bien conçu.

Cependant, les éléments qui pourraient être contestés dans le débat d'aujourd'hui ont trait aux amendes et à la mise en oeuvre des dispositions—comme c'est généralement le cas avec ce genre de mesure. Très brièvement, je veux mentionner que les amendes actuellement en vigueur en vertu de la loi vont d'une maigre somme de dix dollars à un maximum de 300 $. Elles sont imposées par procédure sommaire. Il y a là de toute évidence un vide qu'il faut combler, et nous devons admettre que cette mesure aurait dû être adoptée depuis longtemps.

Le projet de loi prescrit en cas d'infraction et de déclaration de culpabilité, par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 $ et, par mise en accusation, un amende maximale de 25 000 $.

Or, ces amendes sont–elles vraiment suffisantes? Je suis certain qu'en réponse à cette question, il pourrait y avoir toute une gamme d'opinions différentes. Autrement dit, est–ce que le fait d'encourir une amende de 5 000 $ suffit à empêcher quelqu'un de blesser, tuer, capturer ou vendre illégalement des animaux appartenant à des espèces protégées?

Les observations faites par le député de Terrebonne me portent à conclure que cette amende ne suffit pas et que les législateurs devraient donner au juge toute la latitude voulue pour imposer une amende assez sévère. Cependant, cette amende doit être la plus forte possible pour être significative non seulement cette année ou l'an prochain, mais dans 10 ou 20 ans, quand la loi devra à nouveau être révisée. Cet aspect des amendes soulève donc plusieurs questions intéressantes.

On peut en dire autant au sujet de l'exécution. Les agents responsables de l'exécution seront nommés aux termes de cette mesure législative. Les pouvoirs de ces agents correspondront mieux à ceux que prévoient les autres lois fédérales et provinciales sur la conservation. L'article 13 porte précisément sur cet aspect de l'exécution.

L'article stipule qu'il est compté une infraction distincte pour chacun des jours au cours desquels se commet ou se continue l'infraction. On se demande s'il ne faudrait pas supprimer la référence à chacun des jours, de telle sorte que le juge ne puisse considérer qu'il s'agit d'une infraction moins grave.

• (1625)

D'après moi, cet article sur l'exécution devrait être examiné attentivement par le comité, car il doit être plus sévère. Ces dispositions décourageront vraiment ceux qui font le commerce de la faune. La lisibilité du projet de loi ne fait aucun doute. Nous devons conférer assez de pouvoirs au Service canadien de la faune et aux ministères provinciaux de ce domaine pour qu'ils assurent le respect de la loi.

Par conséquent, je voudrais rappeler à la Chambre une déclaration qu'a faite récemment l'Alliance animale du Canada, où elle recommandait de mettre fin à la réduction du personnel chargé de faire respecter la Loi sur la faune, de combler les cinq postes actuellement vacants et d'augmenter le nombre d'années–personnes, pour le faire passer de 29 au nombre promis en 1991, c'est–à–dire à un peu plus de 30.

Dans un pays aussi vaste que le Canada, où le pouvoir du gouvernement fédéral s'exerce sur un aussi grand territoire, il faudrait se poser la question suivante: pouvons–nous réussir, avec quelque trente agents seulement, à faire respecter cette loi importante? De toute évidence, la réponse est négative et, de toute évidence, il nous faudra régler ce problème fondamental.

Il faut consacrer plus de ressources à l'application de la loi. Nous devons augmenter le nombre de postes d'agents d'exécution de la loi, sinon, avec une trentaine d'agents seulement, le Canada risque de ne pas pouvoir respecter les engagements qu'ils a pris dans cette loi, dans la législation sur la CITES ainsi que dans la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Un titre de loi bien long.

Il y a un certain nombre de questions que nous devrions nous poser à l'étape de la deuxième lecture. Je les résume brièvement.

Le projet de loi accorde–t–il assez de pouvoirs à la ministre actuelle et aux ministres à venir pour leur permettre de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les oiseaux migrateurs?

Maintenant que le Canada a ratifié l'ALENA, la portée de la convention est–elle suffisante? Nos dirigeants politiques et nos spécialistes en la matière devraient–ils entreprendre des initiatives dans le but d'élargir la portée de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, afin d'inclure le Mexique, mais aussi l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, puisque, comme tout le monde le sait, les oiseaux migrateurs ne respectent pas les frontières?

La convention ne s'applique qu'en Amérique du Nord. Si la portée de la convention n'est pas élargie, un certain nombre d'espèces pourraient être menacées dans les années qui viennent.

Un grand nombre de nos oiseaux au Canada voyagent au–dessus de deux continents. Il faut reconnaître que la faune est une ressource mondiale, qu'elle n'appartient pas seulement au Canada et que notre capacité d'apprécier la présence des oiseaux migrateurs au Canada repose également sur la capacité de protéger ces espèces dans les régions du monde où ils vont passer l'hiver.

Par conséquent, la survie des oiseaux chanteurs du Canada, que nous aimons tous, repose sur les forêts tropicales de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Voilà le message politique que nous devons transmettre aux instances internationales si nous voulons élargir le plus possible la portée de cette convention. Autrement, le Canada aura très peu de chances d'améliorer la survie des espèces dans les décennies à venir.

• (1630)

Il est question ici aujourd'hui non seulement de la réalité des années 90, mais aussi et plus probablement de celle de la première moitié du prochain siècle étant donné que la Chambre des communes n'est pas fréquemment saisie d'un projet de loi de ce genre.

Bref, j'estime que les modifications que l'on propose d'apporter à cette loi sont essentielles, très souhaitables et évidemment opportunes, et je crois que nous devons nous assurer que des efforts coordonnés soient déployés en vue de mieux protéger les oiseaux migrateurs.

Il faut veiller à ce que les amendes soient vraiment coercitives. Il faut tout faire pour que la loi proposée soit au moins appliquée dans toutes les régions qui relèvent de la compétence fédérale et je suppose qu'il pourrait y avoir une excellente collaboration entre les services provinciaux et fédéraux. Il faut s'assurer que les pouvoirs de créer des refuges sont exercés et que les refuges existants continuent d'être protégés.

Enfin, je le répète, j'implore vraiment la ministre de l'Environnement d'envisager de veiller elle–même à ce que la portée de cette convention soit étendue à tout le continent américain afin que les oiseaux migrateurs soient effectivement protégés dans les décennies à venir.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38, je désire faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable députée de Mercier—Les programmes sociaux; l'honorable député de Chicoutimi—L'autoroute électronique.

[*Traduction*]

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je suis heureuse d'apporter mon appui au projet de loi visant à modifier la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Je félicite les députés des deux côtés de la Chambre pour le soutien qu'ils apportent au projet de loi. Je tiens tout particulièrement à souligner le travail du député de Davenport qui a examiné attentivement le projet de loi et qui a exprimé certaines préoccupations très sincères.

Tout comme la Loi sur la faune du Canada, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs a un urgent besoin d'être mise à jour pour refléter les lois actuelles se rapportant à l'environnement, tant au Canada qu'aux États–Unis. Beaucoup de dispositions de la loi actuelle sont inefficaces ou ne sont plus en harmonie avec les lois fédérales, provinciales ou territoriales connexes.

Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur les répercussions que le projet de loi aura sur les premières nations du Canada qui ont suivi le processus de mise à jour de très près. En fait, le projet de loi à l'étude n'est qu'une mesure d'une série de trois portant sur le même domaine, et qui présentent une importance toute particulière pour les premières nations. Les deux autres sont le projet de modification de la Convention canado–américaine de 1916 sur les oiseaux migrateurs et la mise en oeuvre d'une politique provisoire d'exécution, notamment de dispositions concernant la chasse à la sauvagine par les autochtones.

La convention de 1916 est une entente binationale régissant la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États–Unis. Au Canada, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs est la loi d'autorisation de mise en oeuvre de cette convention.

Le règlement d'application de cette loi régit la chasse aux oiseaux migrateurs pendant certaines périodes de l'année. Il fixe également les dates d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse pour protéger les espèces pendant les périodes de reproduction et de mue.

Ces mesures, et d'autres aussi, constituent le complément de mesures prises par les États–Unis, les provinces et les territoires ainsi que par des groupes de protection de la faune, le secteur privé et des particuliers pour protéger l'inestimable patrimoine faunique que sont les oiseaux migrateurs.

Dans bien des cas, les différents paliers de gouvernement et différents secteurs ont travaillé en étroite collaboration pour atteindre un but commun. Un excellent exemple de cette collaboration nous est donné par le Plan nord–américain de gestion de la sauvagine.

• (1635)

Dans certaines régions du Canada, spécialement dans le Nord, les oiseaux migrateurs ont toujours été une source de nourriture importante pour les autochtones, et les premières nations continuent de dépendre largement de cette source à diverses époques de l'année. Dans certains cas, les activités protégées par les droits des autochtones ne sont pas prévues dans la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, par exemple la chasse aux oiseaux migrateurs par les autochtones durant la période d'interdiction, soit du 10 mars au 31 août, ou la cueillette d'oeufs. Évidemment, les autochtones chassent également les oiseaux durant la saison de chasse, mais la chasse aux oiseaux migrateurs fait plus que fournir de la nourriture aux premières nations. La chasse traditionnelle revêt une grande importance dans la culture autochtone. Si nous voulons préserver cette culture, nous devons aussi voir à la conservation de la faune canadienne.

Dans sa forme actuelle, la Convention concernant les oiseaux migrateurs ne prévoit pas la chasse ni la cueillette d'oeufs par les autochtones durant la période d'interdiction. Cette omission ne peut être corrigée que par une modification de la convention elle–même, ce qui nécessite des négociations entre le Canada et les États–Unis. Comme je l'ai mentionné, nous cherchons à entreprendre les négociations nécessaires, qui devraient avoir lieu plus tard cette année.

Les premières nations prennent une proportion importante des oiseaux migrateurs chassés au Canada. Selon les plus récentes estimations, les autochtones tuent entre 250 000 et 750 000 canards et environ 350 000 oies chaque année. Dans le cas des canards, cela représente 13 p. 100 des prises pour le Canada et 6 p. 100 des prises totales pour l'Amérique du Nord. Dans le cas des oies, ces proportions sont de 32 p. 100 et de 12 p. 100. Les oies sauvages représentent une importante source de nourriture pour certaines collectivités autochtones, notamment le long des côtes ontariennes et québécoises de la baie James.

Étant donné l'importance de la récolte annuelle et comme nous voulons respecter les besoins de chasse de subsistance des autochtones, nous devons travailler en coopération avec les collectivités autochtones. Nous avons besoin de créer de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs partagés de conservation et de gestion des canards et des oies sauvages.

Une convention modifiée encouragera de tels partenariats, notamment sous la forme d'ententes de cogestion, d'ententes d'autonomie gouvernementale et, bien sûr, sous la forme des dispositions relatives à la gestion de la faune dans les ententes de règlement des revendications globales.

Une certaine cogestion avec les autochtones est déjà mise en oeuvre pour la conservation des caribous, des ours polaires et d'autres espèces. Cette démarche génère les données nécessaires sur la récolte qui peuvent servir de base à un accord sur les objectifs d'exploitation des ressources fauniques. C'est sur la base de ce succès et de nos efforts futurs que nous voulons modifier la convention.

À l'occasion d'ateliers organisés partout au Canada, des représentants du gouvernement, des communautés autochtones, des organismes de protection de la faune et d'autres groupes ont déjà examiné des possibilités de récolte en temps prohibé. Ces consultations nous ont permis de recueillir de précieux conseils pour les négociations à venir avec les États–Unis visant à modifier la convention pour la protection des oiseaux migrateurs, afin de permettre la chasse et la collecte des oeufs par les autochtones.

Les modifications à la convention ainsi qu'aux lois et règlements du Canada doivent, bien sûr, respecter les droits ancestraux ou issus de traités des autochtones de chasser les oiseaux migrateurs. Pour nous assurer qu'elles les respectent bien, il est essentiel de procéder à des consultations approfondies. C'est ainsi que nous en arriverons aux meilleures dispositions possibles pour répondre aux préoccupations des autochtones.

Des consultations au sujet de telles modifications à la convention sont maintenant en cours avec la participation entière des organismes autochtones, les provinces et les territoires de même que des organismes de protection de l'environnement et de conservation de la faune. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais les discussions ont jusqu'à maintenant été encourageantes. Qui plus est, le Canada et les États–Unis déploient maintenant des efforts convergents alors que nous nous préparons en vue des négociations officielles.

L'une des propositions de modification à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs dont les députés sont actuellement saisis concerne la procédure de modification de la convention elle–même. Le projet de loi à l'étude permettra de modifier par arrêté l'annexe à la loi qui établit la convention. Ce changement permettra au Canada d'honorer rapidement ses obligations à l'égard des États–Unis, de la convention et de tous ceux qui sont visés par une convention modifiée, notamment les autochtones.

D'ici à ce que la convention soit modifiée, une politique provisoire régit l'application de la Loi canadienne sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi sur la faune du Canada, relativement au temps prohibé pour la chasse et la collecte des oeufs par les autochtones. Cette politique accorde la priorité à la conservation et restera en vigueur jusqu'à ce que les projets de loi modernisant les deux lois soient adoptés et que la convention elle–même soit modifiée.

• (1640)

La politique d'application provisoire souligne aussi l'importance de la consultation et de la coopération, deux éléments indispensables si l'on veut établir avec les premières nations un partenariat pour la conservation.

Il est urgent d'adopter les modifications actuellement proposées à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il faut du temps pour faire le travail de base qui permettra de modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs de manière qu'elle tienne compte des besoins des autochtones.

Pendant que nous poursuivons nos efforts en ce sens, nous devons toutefois protéger les ressources elles–mêmes. Nous devons nous assurer qu'elles sont utilisées d'une manière durable. À cette fin, le Canada doit agir sans tarder pour mettre à jour ses lois sur la faune et les oiseaux migrateurs, pour renforcer leur application et moderniser leur administration.

Tout délai pourrait compromettre la capacité du Canada d'assurer des niveaux de population soutenables pour les oiseaux migrateurs et autres espèces fauniques. Qu'on songe seulement à la nécessité d'enrayer le problème des ventes commerciales illégales de guillemots et d'autres oiseaux migrateurs. Ce n'est qu'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons nous permettre de retarder l'adoption de ces modifications.

Pour le bien de la faune canadienne, notre pays doit mettre à jour la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et sa compagne, la Loi sur la faune du Canada. Par ailleurs, nous devons poursuivre de vastes consultations avec les autochtones pour répondre à leurs besoins et tenir compte de leurs préoccupations. Les modifications proposées aux deux lois ne porteront nullement préjudice à l'issue de ces initiatives de plus grande envergure.

La faune canadienne a besoin de protection et elle en a besoin maintenant. C'est pour cette raison que le gouvernement a présenté le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie et qui vise à modifier la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. C'est aussi pour cela que le projet de loi doit être adopté rapidement.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, pour aider les députés à examiner le projet de loi à l'étude, permettez–moi de donner un peu d'information générale sur la question des oiseaux migrateurs et les efforts que le Canada déploie pour les protéger et assurer leur préservation.

La Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs protège plus de 400 espèces d'oiseaux migrateurs au Canada. On trouve, dans cette remarquable variété d'oiseaux, de la sauvagine, des oiseaux de mer, des oiseaux de grève et des oiseaux chanteurs.

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada veille à ce que toutes les espèces d'oiseaux migrateurs puissent survivre pour le plus grand bien des générations à venir. La préservation de ces espèces nécessite de nombreuses mesures différentes, car les oiseaux ont des habitats et des habitudes fort variés.

Dans chaque cas, cependant, la stratégie du Service canadien de la faune comprend les mêmes éléments de base. Il contrôle l'évolution des populations et informe les Canadiens de l'état des oiseaux et de leur habitat. Il coordonne les efforts de diverses instances pour préserver les habitats et il établit et fait respecter des règlements pour limiter les abus dont les oiseaux peuvent être victimes.

Dans certains cas, des recherches s'imposent pour comprendre comment l'activité humaine peut influer sur les chances de survie des oiseaux. Il faut parfois élaborer des plans spéciaux pour aider des espèces menacées à se rétablir. Le Service répond à ces besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Dans tous les cas, il est essentiel de recourir à une large approche fondée sur l'écosystème en faisant appel à de nombreux intervenants. Cette approche est cruciale dans le travail du Service canadien de la faune.

Les questions qui requièrent notre attention sont très diverses. Par exemple, la coupe d'arbres peut avoir une incidence sur des oiseaux chanteurs. Les pesticides qui s'écoulent des terres agricoles peuvent nuire à la sauvagine et des oiseaux de mer peuvent se prendre dans les filets de pêche commerciale et se noyer. Les déversements de pétrole et d'autres substances dangereuses peuvent menacer des colonies entières d'oiseaux de mer.

Une mesure cruciale s'impose pour identifier les habitats d'importance critique pour les oiseaux migrateurs non seulement au Canada, mais aussi tout le long de leur parcours. Beaucoup d'oiseaux migrateurs du Canada passent l'hiver en Amérique latine et leurs habitats doivent y être protégés. C'est pourquoi le Service canadien de la faune a mis sur pied un programme spécial pour protéger les oiseaux migrateurs qui hivernent au sud de la frontière américano–mexicaine. Ce programme vise à définir les besoins des oiseaux migrateurs pour

qu'on puisse en tenir compte dans la planification de la conservation.

Ce programme repose largement sur la collaboration avec d'autres pays et des organisations internationales. Cette coopération est évidente dans le protocole d'entente entre le Service canadien de la faune et les organismes américains et mexicains de protection de la faune visant la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats au Mexique.

• (1645)

Le Service a également contribué à certaines initiatives internationales. L'une d'elles est le recensement international de la sauvagine réalisé par le Bureau international de recherches sur la sauvagine. Parmi d'autres initiatives, on compte le réseau de la réserve d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental. Le réseau a pour objectif de déterminer et de protéger les zones critiques pour la migration des oiseaux de rivage. Dans le cadre de cette initiative, le Service canadien de la faune a travaillé avec des pays de l'Amérique latine à l'élaboration d'un atlas des habitats côtiers des oiseaux de rivage.

Ici, au Canada, on a déterminé jusqu'à maintenant deux réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère, toutes deux dans le haut de la baie de Fundy. Ces réserves ont été jumelées à trois sites marécageux du Surinam désignés comme réserves d'oiseaux de rivage en 1989. Des travaux sont en cours pour déterminer d'autres sites importants au Canada et garantir leur désignation et leur protection au sein du réseau.

Les espèces de gibier à plumes présentent un défi particulier. Elles constituent une ressource de loisirs importante se traduisant par une activité économique non négligeable. En même temps, nous devons veiller à leur protection. Autrement dit, nous devons garantir qu'elles soient exploitées d'une manière durable.

Le Canada gère le gibier à plumes à l'aide d'un processus réglementaire annuel pour le suivi et le contrôle de la chasse. En plus de ce processus, nous tenons des sondages des populations. Un trait distinctif de ce processus est la consultation, notamment avec les provinces et les territoires canadiens ainsi que les organismes américains.

Le Service canadien de la faune suit une démarche à deux volets dans la gestion du gibier à plumes. Cette approche repose, d'une part, sur la réglementation et l'application du règlement, et sur l'amélioration de l'habitat, d'autre part. Dans les deux cas, les efforts sont largement fondés sur l'apport national et international. Au Canada, on note une contribution remarquable de la part des provinces et des territoires, ainsi que, de plus en plus, des conseils de gestion de la faune formés notamment de groupes autochtones.

À l'échelle internationale, le Canada travaille en collaboration avec les conseils des voies migratoires, qui ont été créés afin de gérer les populations d'oiseaux selon leurs voies de migration. Nous travaillons également avec le Comité responsable du Plan nord–américain de gestion de la sauvagine.

Des rapports d'étape sont produits à l'appui des consultations dans le but de mettre au point un règlement sur le gibier à plumes. Ces documents, qui sont à la disposition du public, fournissent des informations sur les populations de gibier à plumes et expliquent les modifications proposées au règlement. Les rapports d'étape sont distribués à de nombreuses organisations canadiennes et américaines qui s'intéressent à la protection des oiseaux migrateurs et peuvent, grâce à ces rapports, influencer l'élaboration des règlements.

Le Service de la faune publie aussi un bulletin annuel qui s'intitule *Tendances chez les oiseaux*. Il y est question de la situation des populations d'oiseaux canadiens. L'une des principales priorités du Service de la faune consiste à sensibiliser le public aux questions relatives aux oiseaux migrateurs. Il s'agit là de la première étape qui va conduire à la création de réseaux de bénévoles sur lesquels le Service compte pour la transmission des données.

Le Service de la faune et la Fédération canadienne de la nature parrainent un programme d'information et d'éducation sur les oiseaux migrateurs qui s'appelle «À tire–d'aile». Ce programme aide à acquérir une compréhension fondamentale de l'écologie des oiseaux et des populations en apprenant aux participants à identifier, à étudier et à protéger les oiseaux.

Les personnes qui ont suivi le programme avec succès peuvent ensuite prendre part à l'un des programmes de bénévoles mis sur pied par le Service. Ces programmes contribuent en grande partie à appuyer les initiatives de protection des oiseaux migrateurs et permettent au Service de déceler les problèmes et d'y apporter des solutions.

Il est à remarquer que le programme «À tire–d'aile» encourage les Canadiens à participer activement aux initiatives de protection des oiseaux migrateurs. L'une des initiatives de protection des oiseaux migrateurs les plus connues est le Plan nord–américain de gestion de la sauvagine. Ce plan unique offre à des pays du monde entier un moyen de discuter de diverses questions relatives à la gestion de la sauvagine. Il permet également de prévoir des mesures pour améliorer l'habitat du gibier d'eau.

Dans le cadre de ce plan, divers projets conjoints sont entrepris relativement à des zones habitées par des espèces qui présentent un intérêt particulier.

• (1650)

Au Canada, on a pour objectif d'assurer la protection des principaux habitats de la sauvagine dans tout le pays, d'étudier le déclin important des populations de sauvagine de l'Ouest, de commencer à recueillir, à long terme, des indications topographiques concernant les populations de canards de l'Est, ainsi que de délimiter et de surveiller les populations d'oies qui vont nicher dans l'Arctique.

Le Canada, les États–Unis et le Mexique participent au Plan nord–américain de gestion de la sauvagine. Les provinces et les territoires du Canada, de même que les États américains y sont représentés officiellement. Parmi les principaux collaborateurs, mentionnons le gouvernement fédéral, ainsi que des ministères du Canada et des États–Unis. Bon nombre d'organisations non gouvernementales y participent également.

Il y a une grande collaboration à la plupart des activités du Service canadien de la faune. De concert avec les États–Unis, ce Service cherche à protéger les oiseaux chanteurs migrateurs grâce à un programme appelé «Partenaires en vol». Tout comme les autochtones, il fait partie de conseils coopératifs de gestion de la faune. Il participe depuis longtemps à des projets conjoints

avec les principaux organismes non gouvernementaux du Canada du secteur de l'environnement.

Mais surtout, avec les provinces et les territoires, il veille à faire respecter la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, à préserver les écosystèmes comme habitats fauniques et à régler les problèmes des espèces en péril.

Ces efforts, qui profitent directement à tous les Canadiens, pourront être renforcés grâce aux modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi et j'invite tous les députés à faire de même.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, en tant qu'ardent défenseur de la conservation de la faune, je suis heureux de donner mon appui au projet de loi qui modifie la Loi sur la faune du Canada.

La faune a une importance particulière au Canada. Elle fait partie d'un patrimoine auquel nous tenons tous. Dans le Nord, de nombreux Canadiens gagnent encore leur vie en exploitant les ressources fauniques. À la grandeur du Canada, les activités liées à la faune constituent un loisir très apprécié d'une grande majorité de gens.

Notre défi est de transmettre ce patrimoine aux futures générations. Dans l'état actuel des choses, cependant, je ne suis pas sûr que nous y parviendrons.

Le faune au Canada est actuellement soumise à des tensions considérables. Un nombre croissant d'espèces sont considérées comme menacées et certaines populations diminuent. Les perspectives ne sont cependant pas complètement sombres. En effet, même si les dangers sont plus grands que jamais, les interventions en faveur de la conservation de la faune et notre compréhension des moyens à prendre pour préserver les ressources naturelles vivantes sont également sans précédent.

Lorsque la Loi sur la faune du Canada a été adoptée dans les années 70, nous pensions essentiellement à protéger les espèces menacées et notre incapacité à reconnaître les avantages sociaux et économiques de la faune limitait nos efforts.

On reconnaît maintenant de plus en plus ces aspects. Nous savons que les activités liées à la faune représentent un apport important à l'économie canadienne. Du seul point de vue financier, la préservation de la faune est essentielle à notre prospérité, à nos communautés et à nos modes de vie traditionnels. C'est pourquoi près de 90 p. 100 des Canadiens veulent que la faune soit mieux protégée.

De plus, nous avons fini par reconnaître que s'intéresser exclusivement à une espèce n'était pas nécessairement la meilleure méthode de protection de la faune. C'est particulièrement justifié dans le cas où une espèce donnée fait l'objet de menaces particulières. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte que chaque espèce faisait partie d'un réseau dont elle dépend et au maintien duquel elle contribue. Détruisez ce réseau et de nombreuses espèces auront tôt fait de disparaître. Tissez patiemment ce réseau et vous pourrez ainsi sauver non pas une mais des dizaines d'espèces.

• (1655)

Autrement dit, nous avons compris que le moyen le plus efficace de conserver la faune, c'est de veiller à la conservation de leurs écosystèmes. Notre tâche consiste d'abord et avant tout à protéger les écosystèmes–clés, à conserver l'habitat essentiel. C'est ainsi que les futures générations de Canadiens pourront profiter des avantages d'un riche patrimoine naturel.

En 1973, nos prédécesseurs à la Chambre ont été assez clairvoyants pour reconnaître qu'il fallait protéger l'habitat pour assurer la conservation de la faune et ils ont inclus cet objectif dans la Loi sur la faune du Canada. Cette loi permet au ministre de l'Environnement d'acquérir des terres à des fins de recherche, de conservation et d'interprétation. En vertu de la loi, on a créé dans les années qui se sont écoulées depuis 45 parcs fauniques couvrant 287 000 hectares.

Ces parcs sont gérés par le gouvernement fédéral en collaboration avec les autorités provinciales et territoriales, ainsi que des organismes privés. Ils viennent compléter un réseau important de parcs nationaux et provinciaux et d'autres zones protégées qui englobent un immense habitat excellent pour la faune sauvage.

Sur le plan international également, on comprend de plus en plus la nécessité de voir la conservation de la faune en fonction des écosystèmes. C'est ce qui est à la base du Plan nord–américain de gestion de la sauvagine. Il y a également les conventions sur la conservation des marécages d'importance internationale et, chose encore plus importante, la convention mondiale historique sur la biodiversité signée lors du Sommet de la Terre.

La convention de 1992 invite notamment chaque pays signataire à établir un système de zones protégées, afin de protéger la biodiversité. Pour respecter nos engagements aux termes de la Convention, le Canada doit maintenant redoubler d'efforts.

Nous avons eu un début prometteur en 1992 lors de la première réunion conjointe des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la faune, des parcs et de l'environnement. Dans le cadre de cette réunion inter–conseils, on a réclamé l'élaboration d'une stratégie canadienne sur la biodiversité. Elle a également donné un nouvel élan aux efforts entrepris pour compléter le réseau canadien de zones protégées, notamment les régions représentant les zones maritimes.

La portée de ces efforts a été définie de diverses façons. À un moment donné, on a voulu réserver 12 p. 100 du territoire canadien pour des zones protégées. Cependant, ce qui importe plus que de parvenir à un objectif particulier, c'est de protéger des échantillons représentatifs des écosystèmes canadiens. Cela conduit inévitablement à protéger des habitats essentiels dont notre faune dépend.

Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie améliorera notre capacité de le faire. Il élargit la définition de «terres» dans la Loi actuelle sur la faune du Canada, afin d'inclure les zones terrestres et maritimes jusqu'à la limite des 200 milles. Grâce à cette définition plus large, on pourra davantage administrer la loi en fonction des écosystèmes. En vertu de la nouvelle loi, il sera possible d'établir de nouveaux parcs fauniques nationaux protégeant des habitats où la faune se reproduit, ainsi que des zones, au large des côtes, où elle se nourrit.

Ainsi, plus notre réseau national de parcs fauniques sera étendu, plus nous pourrons protéger notre faune. Déjà, ce réseau couvre tout un éventail de paysages et d'écosystèmes dans tout le Canada. Il permet des activités aussi variées que la randonnée pédestre, la photographie, l'observation d'oiseaux, le pacage ou la fenaison, ainsi que la chasse, qui peuvent être poursuivies d'une façon compatible avec les objectifs de conservation de la faune dans une zone donnée.

Permettez–moi de décrire quelques–uns des parcs fauniques nationaux qui existent ou qui seront créés sous peu. Au Nouveau–Brunswick, cette année, Portabello deviendra le cinquième parc faunique national établi dans la province. On protégera ainsi plus de 2 000 acres de marais, où les oiseaux aquatiques se reproduisent et font escale au cours de leurs migrations annuelles, ainsi que de forêts à maturité encore peuplées d'orignaux, de cerfs de Virginie et d'ours noirs.

• (1700)

Au Québec, Cap–Tourmente est un lieu important pour sa valeur archéologique autant que comme habitat faunique. Situé au nord du Saint–Laurent, cette réserve a d'abord été établie pour protéger le seul troupeau de grandes oies blanches du monde, mais elle recèle par ailleurs des artefacts archéologiques préhistoriques et plus récents. Samuel de Champlain y avait construit une habitation et une écurie, aux premiers temps de la colonisation européenne.

En Ontario, la Réserve nationale de faune de Long Point constitue le coeur d'une réserve internationale de la biosphère. Ce fragile écosystème sablonneux situé sur les rives du lac Erié comporte des habitats uniques en leur genre, dont une partie importante de ce qu'il reste de forêt caducifoliée, et des marais essentiels.

En Saskatchewan, le lac de la Dernière–Montagne est le plus ancien refuge d'oiseaux aquatiques en Amérique du Nord. Le Parlement en a fait une réserve pour la première fois en 1887. Cette année, cette région sera officiellement désignée réserve nationale de faune.

Le Yukon obtiendra sa première Réserve nationale de faune en 1994, avec la désignation du delta de la rivière Nisutlin, dans le cadre de l'entente de règlement de la revendication territoriale des Tlingits de Teslin. La région protégée représente environ 5 200 hectares de delta fluvial intérieur qui sert de lieu de reproduction et d'escale aux oiseaux aquatiques migrateurs.

Cette réserve abritera notamment des spécimens du cygne siffleur, une espèce considérée comme vulnérable, dont il n'existe que 15 000 individus dans le monde.

La réserve de Nisutlin a ceci de particulier que les premières nations ont joué un rôle important dans sa création. Dans les Territoires du Nord–Ouest, la vallée Polar Bear est une réserve nationale de faune depuis 1986. Elle est aussi classée parmi les terres humides d'importance internationale aux termes de la Convention de Ramsar et considérée comme un site biologique important au sens du programme international de biosphère. C'est dans cette oasis arctique que vivent certaines des plus grandes concentrations d'oiseaux et de mammifères du Grand Nord.

Dans l'est de l'Arctique, un nombre considérable d'oiseaux marins font leurs nids dans l'île Coburg et à Nirjutiqavvik, de sorte que la région constitue un milieu d'alimentation pour le béluga, le narval, le morse, l'ours polaire et trois espèces de phoques. Une réserve nationale de faune sera constituée dans cette région en 1994 en vertu de l'accord définitif du Nunavut. Une protection sera assurée sur 3 450 hectares de terres et 14 350 hectares d'étendues d'eau, soit sur un total de 17 800 hectares.

Les Inuit de la région du fjord Grise participeront directement aux décisions concernant la gestion de ce territoire.

Loin au sud de l'île, à l'embouchure du Fraser, en Colombie–Britannique, se trouve la Réserve nationale de faune d'Alasken, constituée en 1976. Cette réserve représente une aire de repos importante pour les oiseaux migrateurs, y compris la petite oie blanche de l'île Wrangel, dans l'Arctique russe.

Ce ne sont là que quelques–unes des réserves nationales de faune du Canada, mais cette courte liste illustre bien la variété et la richesse de ces endroits, ainsi que la flexibilité de la notion de réserve de faune prévue dans la Loi sur la faune du Canada.

Par exemple, dans la réserve de Long Point, en Ontario, il faut surveiller étroitement presque toute activité humaine afin d'éviter tout dommage écologique. Des immeubles qui datent d'avant la constitution de la réserve d'Alasken servent aujourd'hui de bureaux pour les régions du Pacifique et du Yukon du Service canadien de la faune.

D'autres zones fauniques sont ouvertes à de nombreuses activités sportives, y compris la chasse, la pêche et le piégeage qui sont sévèrement réglementés.

• (1705)

Dans d'autres régions, les autochtones continuent d'exercer leurs droits de récolte traditionnels. Cette flexibilité est une des clés du succès des réserves nationales de faune.

Dans bien des cas, les endroits que nous voulons protéger sont très importants pour certaines collectivités ou certains groupes. Notre défi consiste à gagner leur appui pour trouver les moyens de collaborer et poursuivre les mêmes buts, notamment celui que représente la conservation de la faune.

C'est vraiment du développement durable. La plus grande valeur de nos réserves nationales de faune, c'est peut–être justement de fournir un modèle de développement durable, modèle qui devrait s'appliquer sur une grande échelle. C'est précisément ce que la Chambre a l'occasion de faire en modifiant la Loi sur la faune du Canada. J'ai bon espoir que les députés verront l'importance de ce projet de loi et l'adopteront rapidement.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations du député d'en face.

Je me demande si le député d'en face se rend compte que, à bien des égards, les peines prévues par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs sont beaucoup plus sévères que celles prévues par la Loi sur les jeunes contrevenants. Pour la gouverne des téléspectateurs qui ne dorment pas encore, le député pourrait–il nous dire ce qu'il pense de cela.

M. Culbert: Monsieur le Président, je parlerai d'abord de la partie de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs dont vous avez parlé. Vous trouvez manifestement les peines qu'elle prévoit trop sévères, alors que je les considère comme raisonnablement sévères si nous voulons effectivement protéger nos oiseaux migrateurs.

Comme vous le savez. . .

Le vice–président: Je comprends que le député est nouveau ici, mais aurait–il l'obligeance d'adresser ses observations à la présidence? On ne dit pas ici «vous» en parlant d'un député, mais bien «le député».

M. Culbert: Excusez–moi, monsieur le Président. Certaines observations présentées en préambule à la question sont les bienvenues. Nous savons les préoccupations qui ont été exprimées ici ces dernières semaines au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont entendu ce que le ministre de la Justice a répondu aux questions qui lui ont été posées à ce sujet. Je ne vais pas essayer de les interpréter. J'attendrai que le ministre présente ses propositions au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants pour voir quels arguments il invoquera pour amener la Chambre à accepter ces modifications.

J'appuie la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il faudra peut–être renforcer les peines prévues dans les années à venir afin de protéger notre faune.

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apporter mon appui au projet de loi C–23, qui modifie la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

J'ai constaté que cette loi avait été rédigée en 1917. Je ne pense pas que des millions de tourtes faisaient l'aller–retour entre le Canada et les États–Unis au–dessus du lac Ontario en 1917, mais il y en avait des millions avant le tournant du siècle.

Après 75 ans, il est temps de revoir cette loi et d'y apporter les modifications nécessaires. Dans son livre *Silent Spring*, Rachel Carson nous mettait en garde contre les dangers que les pesticides et les herbicides font peser sur les oiseaux. Nous devons garder cette mise en garde à l'esprit. Il est évident que la situation ne s'est pas améliorée depuis la parution de ce livre et que nous avons beaucoup à faire.

Je sais que nous consacrons de grands efforts à la protection des cygnes siffleurs. J'aimerais encore voir quelques merles bleus au printemps. Il n'y a presque plus de fauvettes. Le Canada assume une responsabilité particulière dans la protection des oiseaux. Chaque année, des centaines d'espèces vont nicher dans nos régions septentrionales sauvages et reprennent la direction du sud à l'automne pour faire profiter nos voisins du sud de leurs couleurs et de leurs chants. Nous devons donc être particulièrement sensibles à notre rôle dans le maintien de la biodiversité chez les oiseaux.

• (1710)

Je voudrais parler des résultats d'un sondage important réalisé par le Service canadien de la faune en 1991. Le questionnaire de sondage, qui portait sur les avantages socio–économiques des ressources biologiques au Canada, a été administré à 103 398 Canadiens. C'était le troisième sondage du genre effectué depuis 1981 par le Service canadien de la faune. Je veux en présenter quelques faits saillants.

En 1991, 18,9 millions de Canadiens, soit 90,2 p. 100 de la population, ont pris part à au moins une activité reliée à la faune. Au total, ils y ont consacré 1,3 milliard d'heures et 5,6 milliards de dollars.

La majorité des Canadiens, soit 86,2 p. 100, ont affirmé qu'il était important de maintenir une faune abondante, et 83,3 p. 100 ont affirmé qu'il était important de protéger les espèces menacées ou en déclin.

Du point de vue économique, environ 1,8 million d'Américains sont venus au Canada en 1991 pour s'adonner à des activités liées à la faune et ont dépensé 842 millions de dollars durant ces voyages, ce qui est cinq fois plus que ce que les Canadiens ont dépensé aux États–Unis durant des voyages du même genre.

On est en train de rédiger un deuxième rapport qui examinera de façon plus détaillée les répercussions des activités liées à la faune sur l'économie canadienne du point de vue des recettes et des emplois.

Je vais simplement citer les paroles de la ministre de l'Environnement, qui a dit ceci: «Les conclusions que je tire de ce sondage, c'est que les Canadiens restent très attachés à la protection et à la conservation d'une faune abondante et diversifiée et que les dépenses au titre des activités liées à la faune apportent beaucoup à l'économie canadienne. Ce sont là certaines des raisons qui incitent le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces, les territoires, les groupes environnementaux et le secteur privé à des initiatives telles que la conservation des marais et la protection de la diversité biologique du Canada.»

Il y a des oiseaux, comme la sterne arctique, qui parcourent des milliers de kilomètres deux fois par année pour se rendre des régions les plus au nord du Canada jusqu'en Amérique du Sud. Comme les oiseaux ne savent pas reconnaître les frontières municipales, provinciales et nationales, c'est à nous qu'il incombe de modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs pour assurer au monde entier que la biodiversité sera maintenue et que nos amis à plumes seront encore ici pendant de nombreuses années.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais prendre cinq ou dix minutes pour participer à la Chambre au débat sur ce projet de loi.

D'entrée de jeu, je dois dire que j'appuie celui–ci. Je félicite la ministre et son secrétaire parlementaire de leur excellent travail à cet égard, ainsi que tous les fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

Je profite des quelques minutes à ma disposition pour soulever une question d'intérêt local qui préoccupe vivement les électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell; elle concerne la faune, et plus particulièrement les oiseaux migrateurs. Certains députés penseront peut–être que les préoccupations que j'expose sont dérisoires, mais je puis donner à la Chambre l'assurance qu'il n'en est rien. Il s'agit d'un problème très important pour les agriculteurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Français*]

Comme vous le savez, les grandes bernaches canadiennes passent l'hiver aux États–Unis et reviennent le printemps pour se rendre vers la péninsule de l'Ungava au nord du Québec.

• (1715)

[*Traduction*]

Jusqu'à il y a quelques années, le plan de vol de ces oiseaux les menait aux environs de Kingston, en Ontario; environ 120 000 oiseaux s'arrêtaient en effet sur l'île Wolfe, avant de poursuivre leur migration vers le nord en suivant une direction nord–nord–est. Pour des raisons que les fonctionnaires du Service de la faune d'Environnement Canada ne comprennent pas tout à fait à ce jour, les oiseaux ont modifié leur plan de vol et, peu à peu, ils se dirigent davantage vers l'est. Ils se déplacent maintenant entre Ottawa et Montréal. C'est à peu près là leur trajectoire actuelle.

[*Français*]

Les oiseaux s'arrêtent dans ma circonscription pour ensuite se rendre dans la région de Papineauville. D'ailleurs, il y a même un festival consacré à ces grands oiseaux, de très belles bêtes incidemment, qui, ensuite, se dirigent vers le nord.

C'est bien beau et, comme tous mes électeurs, j'aime bien voir ces grandes bêtes et les admirer. Toutefois, il y a une communauté dans ma circonscription qui, pour des raisons très évidentes, que je vous expliquerai, trouve cela un peu moins drôle, et c'est la communauté agricole.

Chez nous, les oiseaux s'arrêtent et, comme je le disais, ils sont peut–être 75 000 ou 80 000 à la fois. Si c'était une région boisée ou presque, cela ne ferait quand même pas trop de dommage. Si c'était même un champ de maïs, cela ne ferait pas grand tort non plus, mais ce n'est pas cela qui arrive. Ces oiseaux s'arrêtent dans un champ de luzerne et il y a des espèces de foin, si vous voulez, très tendres, car justement, ces terrains–là sont riches en protéines pour les animaux. Donc, cela occasionne des pertes épouvantables pour les agriculteurs de ma circonscription.

J'ai en main ici un rapport préparé par le ministère de l'Agriculture, chez nous, qui chiffre les pertes à quelque 240 $ l'acre et on parle de centaines et de centaines d'acres de récoltes qui sont détruites chaque année par ces oiseaux. Je suis intervenu à plusieurs reprises dans le passé auprès du gouvernement fédéral pour demander de l'aide. Avec le gouvernement précédent, malheureusement, je n'ai jamais réussi à obtenir quoi que ce soit.

Je crois que dans ma circonscription, il y a trois solutions ou trois composantes pour solutionner le problème. D'une part, je crois que le gouvernement provincial de l'Ontario, avec le gouvernement fédéral au niveau du ministère de l'Agriculture, devraient établir une politique de pertes par site spécifique, comme il existe au Québec pour fins d'assurance–récolte. En d'autres termes, s'il y a une perte dans un endroit particulier, qu'on puisse le qualifier pour être désigné. Le plan ontarien ne permet pas d'analyser des pertes de ce genre. Ça prend des pertes régionales pour les qualifier ainsi, et bien sûr, les oiseaux ne se rendent pas que dans une région, ils se rendent sur un terrain, détruisent 300 ou 400 acres à la fois, mais pas les champs autour de ceux–là. Alors, il faudrait amender ce plan–là.

Dans un deuxième temps, il y a une difficulté au sujet de la façon utilisée pour contrôler les bêtes lorsqu'elles décident de se poser sur un terrain particulier.

[*Traduction*]

Les agriculteurs de Glengarry—Prescott—Russell, jusqu'à il y a environ trois ans, obtenaient des permis d'Environnement Canada pour tuer un oiseau. Ils pouvaient obtenir un permis pour tuer un oiseau, le retourner et, conformément aux instructions données par Environnement Canada, lui étirer les ailes. Ce sont de très grands oiseaux. Comme l'oiseau ainsi retourné était visible du ciel, les autres oiseaux le voyaient et ne s'approchaient pas de la ferme pour le reste de la saison. Cette méthode fonctionnait raisonnablement bien.

Il y a trois ans environ, Environnement Canada a décidé que la population d'oiseaux en question diminuait et que cette pratique devait cesser.

[*Français*]

C'est peut–être vrai, sauf que j'ai un problème avec la proposition. Si l'oiseau est une espèce en voie d'extinction, comment se fait–il qu'à l'automne, on permette la chasse à ces oiseaux–là? Pourquoi ne pas plutôt éliminer la chasse l'automne, si tout cela est vrai? Dans le passé, je ne suis jamais arrivé à faire comprendre le bon sens aux fonctionnaires préposés à ce genre de choses.

• (1720)

Si on doit contrôler quelque part, il serait préférable de le faire l'automne, quand c'est un luxe et non pas une nécessité, en fait, de les chasser. Au printemps, on pourrait accorder la permission aux agriculteurs, lesquels sont peut–être seulement 25 à en être affectés, de tuer un oiseau chacun pour, bien sûr, éviter ces grandes pertes matérielles.

De toute façon, on a refusé cela. On a plutôt fourni aux agriculteurs, à des frais considérables pour les payeurs de taxes, des cartouches sans balle, si vous voulez, et des fusils pour leur faire peur. Mais, inutile de dire que ces bêtes sont, à part tout le reste, extrêmement intelligentes, et après qu'on ait tiré dessus trois ou quatre fois, elles n'ont plus peur du fusil. À un tel point, monsieur le Président, que les agriculteurs ont acheté des canons automatiques pour mettre sur place. C'est un canon qui fonctionne au gaz propane et qui tire un coup toutes les demi–heures ou à peu près.

[*Traduction*]

Les cultivateurs de la région m'ont expliqué que le premier jour les oiseaux partaient dès qu'ils entendaient les coups de feu. Le deuxième jour, ils partaient cinq minutes environ avant les coups de feu. Le troisième jour, ils ne faisaient que lever la tête, écouter les coups de feu, après quoi ils se remettaient à manger. Voilà quel fiasco a été pour mes électeurs la recommandation d'Environnement Canada. Tout cela s'est fait à grands frais pour les contribuables.

Enfin, l'an dernier, j'ai cru que nous avions trouvé la solution quand Environnement Canada a offert à mes électeurs de créer une série de refuges pour la faune.

[*Français*]

On avait désigné trois territoires, trois sanctuaires pour ces oiseaux, dont un le long de la rivière Nation sud, un autre près de la rivière des Outaouais et l'autre, non loin du lac Cob, dans ma circonscription. On avait tout planifié, mais malheureusement, le gouvernement a retiré son offre de fonds, après avoir fait l'offre lui-même. Mes électeurs n'ont pas apprécié. Ce n'était pas sous le règne de notre gouvernement, bien sûr, c'était sous le gouvernement précédent.

Il n'en demeure pas moins que les pertes matérielles sont considérables et je le porte à l'attention de cette Chambre. Comme je l'ai dit, pour nous qui traitons de dossiers d'un bout à l'autre du pays, cela peut sembler un dossier local et de peu d'importance, mais je vous assure, monsieur le Président, que lorsque vous perdez, et j'ai l'estimation ici devant moi, 240 $ l'acre, et que vous perdez 200 acres de récolte d'un seul coup, vous ne trouvez pas cela tellement drôle.

Plusieurs électeurs, plusieurs agriculteurs de la circonscription de Glengarry—Prescott–Russell ont subi des pertes à cause de cela. J'ose espérer que d'une part, le gouvernement fédéral réussira à convaincre la province de l'Ontario de modifier le programme d'assurance–récolte pour faire en sorte qu'on puisse dédommager ces agriculteurs.

Dans un deuxième temps, j'espère qu'on arrivera à une solution, comme proposer des mesures, soit de sanctuaire ou de réinstaurer le programme par lequel chaque agriculteur avait le droit d'éliminer une bête par saison, d'autant plus, comme je le disais, que seulement une vingtaine d'agriculteurs en étaient affectés.

Je vous fais part de ces propos, non pas pour dire que je ne suis pas un de ceux qui veulent continuer à protéger cette espèce, bien au contraire. Toutefois, je dois souligner que lorsqu'une communauté s'aperçoit qu'il n'y a plus personne qui veut les écouter, il arrive parfois que les gens prennent la loi dans leurs propres mains. Mais personne ne sort gagnant dans de telles circonstances, parce que les gens vont faire des dommages et ne respecteront plus ces oiseaux. Ce que je veux, c'est m'assurer que cette espèce soit protégée. Après tout, c'est un symbole canadien, et de plus, ce sont des oiseaux très uniques. J'ai eu des séances d'information à propos des grandes bernaches canadiennes.

[*Traduction*]

La bernache du Canada a été un symbole du Canada jusqu'à ce qu'on mette un huard sur la pièce de un dollar. Avant cela, je suppose que la bernache du Canada était sans doute notre plus fameux oiseau. Il est toujours un merveilleux animal.

• (1725)

Je tiens à exprimer ces préoccupations parce qu'elles touchent beaucoup mes électeurs de Glengarry—Prescott—Russell. En ce temps-ci de l'année, je suis inondé d'appels d'agriculteurs qui perdent leurs récoltes à cause des dommages qui y sont causés. J'estime que c'est le rôle du gouvernement, qui fait les lois que j'appuie, de veiller à ce que les lois soient faites de manière à ne pas sacrifier les agriculteurs parce que les deux peuvent fort bien coexister si nous nous efforçons de garantir qu'une espèce ne nuise pas à l'autre.

Cela peut être évité. Tout ce qu'il faut faire, c'est travailler dans un esprit de collaboration. J'ai confiance qu'avec des gens comme la ministre de l'Environnement, le secrétaire parlementaire, qui est fort compétent dans ce domaine, nous réussirons là où nous avons échoué, soit sauvegarder les récoltes des agriculteurs de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Français*]

Et qui sait, en établissant des sanctuaires de ce genre, comme on pourrait le faire et comme, d'ailleurs, le ministère l'avait suggéré il y a un an, on pourrait peut-être augmenter le potentiel, augmenter le nombre de gens qui iraient voir ces belles bêtes sur place, et l'appréciation pour ces grands oiseaux augmenterait, si on travaille tous ensemble. C'est, en tout cas, ce que je veux, et j'espère que le ministère se penchera sur ce dossier qui est fort important pour ceux et celles que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Cela dit, je tiens à préciser que j'appuie la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui et je demande de nouveau au gouvernement de songer aux électeurs de Glengarry—Prescott—Russell et au problème qu'ils éprouvent dans le domaine de la gestion de la faune.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je voudrais féliciter et remercier notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell de son exposé. On voit combien il est sensible et familier à la question.

J'ai une question technique à lui demander. Il a fait allusion à une des mesures suggérées voulant qu'on recommande que le cultivateurs victimes de l'événement puissent abattre une bête par saison. Je ne comprends pas en quoi cela peut modifier ou améliorer la situation et quel impact cela peut avoir.

M. Boudria: Monsieur le Président, la réponse est assez facile. Lorsque le programme existait, il avait un effet très positif dans le sens que les oiseaux qui survolent et qui voient un des leurs mort au sol et tourné à l'envers, bien sûr, pour qu'on puisse le voir dans toute sa splendeur, étaient effrayés. C'est tout simplement ça.

Cela est tellement efficace que les experts du ministère nous disaient que les autres oiseaux n'iront pas, dans un rayon d'à peu près un kilomètre, là où il voient un autre oiseau mort.

Lorsqu'on étudie ces oiseaux—et j'ai eu la chance de me familiariser avec le dossier, compte tenu qu'il s'agit d'un problème local dans ma région—on peut s'apercevoir combien ces bêtes sont intelligentes. À un tel point, au risque de me répéter, que les oiseaux pouvaient, en deux jours, savoir la différence entre un vrai fusil et un fusil qui était là seulement pour faire du bruit et ne pas leur faire mal.

Il est quand même intéressant de voir un phénomène semblable, et il est intéressant de voir aussi que, lorsque l'oiseau se sent en danger, il va tout faire pour ne pas se trouver dans cette région.

Je me permets d'ajouter que le problème est différent chaque année. Apparemment, c'est relatif à la quantité de chaleur dans le sol. Les oiseaux peuvent détecter, par exemple, à quelle vitesse se diriger vers le Nord, et si le dégel n'est pas suffisamment rapide, il vont rester dans ma région pendant peut–être trois semaines. Imaginez–vous le dommage qu'ils peuvent faire. D'autres années, comme l'an dernier, ils ne sont restés qu'à peu près cinq ou six jours, parce que le sol s'est réchauffé plus rapidement, peut–être que la gelée était moins profonde, que le sol a dégelé plus vite, etc.

L'arrêt chez nous a été plus bref, puis ils se sont dirigés vers le Nord. Inutile de dire que, avec les froids que nous avons subis l'hiver dernier, je soupçonne qu'ils resteront passablement longtemps cette année, malheureusement pour les agriculteurs, heureusement pour ceux qui veulent les voir.

• (1730)

C'est probablement ce qui explique qu'on aura leur présence parmi nous pendant encore quelques jours, bien que cela fasse deux ou trois semaines qu'ils sont ici.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

M. Boudria: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime, et je crois qu'il sera accordé, pour que nous suspendions la séance jusqu'au débat d'ajournement.

Le vice–président: Le whip adjoint n'est peut–être pas au courant, mais je crois que la Chambre est prête à passer aux questions du débat d'ajournement.

M. Boudria: J'ignorais que les députés étaient déjà à la Chambre. Dans ce cas, je propose plutôt que nous passions immédiatement au débat d'ajournement et que la présidence fasse comme si c'était déjà l'heure de la motion d'ajournement.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, le 25 avril dernier, je m'adressais au ministre de l'Industrie pour qu'il puisse m'expliquer l'absence d'intervenants du milieu culturel sur le Comité consultatif de l'autoroute électronique.

Je lui faisais part également de mon inquiétude concernant l'absence des provinces qui n'étaient pas associées au processus. Aujourd'hui, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur ces deux questions.

Je représente la circonscription de Chicoutimi. La région du Saguenay a été la première du Québec à accueillir un centre multimédia, investissement de 80 millions de dollars qui procurera 250 emplois. Je me sens donc concerné par l'autoroute électronique.

Lors du discours du Trône et du discours du Budget, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en oeuvre une stratégie canadienne relative à l'autoroute électronique.

Comme nous le savons tous, le gouvernement a procédé à la nomination d'un conseil consultatif relativement à ladite autoroute électronique. Ce conseil est formé de 29 membres, dont un provenant de mon comté, M. Charles Sirois, et je m'en réjouis.

Parmi ces 29 membres, il y a notamment des représentants des secteurs de la câblodistribution, de la radiodiffusion, des télécommunications, mais cependant la culture n'est pas au rendez–vous. Il y a pourtant des forces vives, de l'énergie créatrice, des compétences qui n'attendent qu'à être sollicitées pour exprimer leur vision.

Le milieu culturel est articulé, il possède ses structures, a des représentants chevronnés. Pourquoi les écarte–t–on de ce processus? Au nom de quoi? Les artisans du monde culturel sont incontournables dans ce dossier.

Outre l'établissement d'une infrastructure comme telle, il y a le contenu véhiculé par l'autoroute électronique. L'un des objectifs du conseil est de renforcer l'identité culturelle, anglaise et française. Néanmoins, il n'y a aucun représentant du milieu culturel. Il y a là une contradiction flagrante. Comment peut–on rendre crédible cette opération en ne désignant aucun membre issu du monde culturel, ce qui, pourtant, pourrait apporter une dimension et une expertise extrêmement importantes. Il ne s'agit pas d'un appel que dicte un simple caprice, il en va d'un principe de représentativité. La culture ne sera touchée que de façon incidente. La culture est au coeur de l'autoroute électronique.

Malgré la composition d'un conseil de 29 personnes, le ministre de l'Industrie n'a nommé aucun protagoniste pour faire entendre la voix du secteur culturel. Il y a cependant une forte représentation de l'industrie. Il semble que l'on ait préféré évincer des intervenants qui auraient pu apporter un éclairage nécessaire, utile.

Dans le mandat et les résultats attendus, l'on demande au conseil de se pencher sur la question reliée au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle. N'est–ce pas souscrire au fait que les artisans du milieu culturel fournissent un apport considérable? Comment peut–on ainsi constater l'absence de ces acteurs dans le processus qu'a défini le gouvernement?

Le rapport Ostry recommandait la création d'un comité ministériel et la participation des provinces également. Le gouvernement s'en est écarté. L'autoroute électronique s'élaborera plutôt à huis clos, avec un seul joueur, et dans l'arène fédérale. Les provinces écartées, le milieu culturel écarté également, c'est un mauvais départ de concevoir l'autoroute électronique.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir cette occasion d'aborder les préoccupations soulevées par l'honorable député de la circonscription de Chicoutimi au sujet de la stratégie du gouvernement relative à l'autoroute de l'information.

Le gouvernement a déjà déclaré clairement qu'il vise trois grands objectifs dans l'élaboration d'une autoroute de l'information: la création d'emplois; donner à tous les Canadiens l'accès à cette autoroute; et renforcer la souveraineté canadienne et l'identité culturelle canadienne.

[*Traduction*]

Je peux dire au député que le gouvernement est très sensible à la question de l'information et à celle de la culture.

Le conseil consultatif contribuera au dialogue sur le sujet et je crois que nous devrons tous reconnaître que des Canadiennes et des Canadiens de premier plan ont accepté de consacrer temps et effort à cette cause vitale. Le mandat du conseil consultatif prévoit que celui–ci ira au–devant des Canadiens, ce qui l'aidera à délimiter les questions clés et lui permettra de faire participer un large éventail d'intervenants.

[*Français*]

L'honorable député de la circonscription de Chicoutimi a déclaré que la communauté culturelle n'est pas représentée au conseil consultatif.

En choisissant les membres du conseil consultatif, le gouvernement a cherché à y nommer les personnes les plus qualifiées, celles qui peuvent le mieux mettre leurs connaissances et leur expérience au service de tous les Canadiens.

Dans cette perspective, je crois que le gouvernement devrait être félicité d'avoir nommé des Canadiens aussi remarquables au Conseil consultatif de l'autoroute de l'information.

[*Traduction*]

Le vice–président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 mai 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–245, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le vérificateur général (examen du discours sur le budget).

—Madame la Présidente, je suis très heureux de déposer ce document à la Chambre. Il s'agit d'un projet de loi qui modifie la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le vérificateur général et qui vise à revoir les prévisions de recettes annoncées dans le budget au public et aux députés. Par le passé, les recettes ont été largement surestimées et nous croyons qu'il y a lieu de les évaluer avec plus d'exactitude. C'est justement l'objectif de ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par quelque 250 habitants du sud–ouest de l'Ontario, y compris de ma circonscription, London—Middlesex.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie afin de permettre le financement des intervenants dans le dossier des pipelines interprovinciaux. Au total, cela fait maintenant 1 000 personnes du sud–ouest de l'Ontario qui ont signé des pétitions pour demander au gouvernement de prendre une telle mesure.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par 50 de mes électeurs au sujet de l'article 241 du Code criminel du Canada portant sur l'euthanasie.

Voici ce qu'on dit notamment dans cette pétition: «La Cour suprême du Canada a récemment confirmé la validité de l'article 241 du Code criminel du Canada dans l'affaire Rodriguez. Elle a jugé que cet article visait à protéger toutes les personnes, notamment les handicapés, les malades en phase terminale, les personnes déprimées, les malades chroniques et les personnes âgées et que, s'il était annulé ou modifié, cette protection n'existerait plus et les membres les plus vulnérables de notre société se sentiraient davantage poussés à mettre fin à leurs jours.»

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RÉFORME FISCALE

M. Jim Silye (Calgary–Centre) propose:

Que la Chambre implore le gouvernement d'engager des consultations immédiates avec les contribuables canadiens et les gouvernements provinciaux en vue d'instaurer une réforme équitable et unifiée de l'ensemble du régime fiscal qui intègre les principes d'équité, d'efficience et d'efficacité, afin de réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

—Madame la Présidente, au nom du whip du Parti réformiste, je voudrais signaler à la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les membres de notre parti qui interviendront relativement à cette motion diviseront leur temps de parole aujourd'hui.

Comme disait l'autre, cela ne mène nulle part. Cette affirmation s'applique particulièrement bien à la décision du gouvernement canadien de s'en tenir à un régime d'imposition et de perception des recettes déroutant et compliqué. En cette journée d'opposition, je suis le premier de nombreux réformistes à venir exhorter le gouvernement à modifier complètement le régime fiscal au Canada.

La présidence a lu la motion et je m'abstiendrai donc de faire de même.

Chaque année, les Canadiens versent des millions de dollars à des comptables et des avocats pour faire préparer leur déclaration d'impôt sur le revenu. La Loi de l'impôt sur le revenu, longue de 2 091 pages, est un fouillis absolu de règles et de règlements qui exige une réforme immédiate, comme des millions de Canadiens le réclament.

Ce livre rouge, que nous ne devons pas confondre avec celui des libéraux, renferme des règles et des règlements et diverses formules qui le rendent si déroutant que tous ceux qui ont essayé de remplir leur propre déclaration cette année, notamment votre serviteur, ont eu du mal à s'y retrouver.

Dans son livre rouge, le gouvernement libéral nous a promis de trouver des façons de rendre le régime fiscal équitable, de le simplifier et de parvenir à une plus grande harmonisation, ce qui laissait supposer une sorte de réforme de notre fiscalité. Les Canadiens obtiennent–ils vraiment les modifications qu'ils ont exigées et qu'on leur a promises? Eh bien non.

Après six mois, en réponse à toutes les questions que nous posons, on nous parle simplement d'emplois, encore d'emplois et toujours d'emplois. Tout ce que le gouvernement libéral a fait, c'est faire adopter d'anciens projets de loi conservateurs sans en présenter de nouveaux, mais nous n'avons jamais été en mesure de le questionner sur la direction dans laquelle il entend conduire le pays.

Les libéraux n'arrêtent pas de promettre des réformes aux contribuables canadiens, mais jusqu'à présent ils n'ont rien fait.

Au cours de la période des questions d'hier—j'entends un député qui n'était pas ici hier, il devrait écouter cela—le premier ministre disait que la seule façon de réduire les impôts était de remettre les Canadiens au travail. C'est une bien noble pensée, mais le premier ministre n'a–t–il pas considéré que c'était peut–être le fardeau fiscal des Canadiens qui étouffait l'économie et empêchait la croissance?

La réalité, c'est que les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des particuliers ont doublé depuis l'année financière 1984–1985. L'impôt sur le revenu des sociétés est resté à peu près le même, environ 10 milliards, en raison de la minceur des bénéfices du fait de la récession.

Ces dernières années, le Canada est passé en deuxième place parmi les nations du G–7 en ce qui concerne le fardeau fiscal. Nous savons tous que cela a eu pour effet de stimuler l'économie souterraine, évaluée entre 20 et 120 milliards par année.

Le gouvernement ne s'est pas attaqué à ce problème. Dans son dernier budget, au lieu de limiter ou de réduire les dépenses, il les a augmentées de 3,3 milliards. Cela rend le secteur privé moins productif et conduit donc à augmenter le chômage. Le gouvernement finira–t–il par reconnaître qu'il est en réalité partie du problème plutôt que de la solution?

Le taux actuel d'imposition, qui encourage le gouvernement à continuer de dépenser comme avant, ne résoudra pas rapidement le problème de la dette et du chômage. Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens, comme tous les Canadiens. Nous ne pouvons pas compter sur les contribuables canadiens pour y arriver.

Nous croyons que les prêteurs, les investisseurs et les consommateurs doivent jouir d'une marge de revenu disponible plus importante, que c'est ainsi qu'on stimulerait l'économie et qu'on ferait augmenter les recettes du gouvernement. À cette fin, les libéraux devraient commencer par se débarrasser de la Loi de l'impôt sur le revenu et la remplacer par un système fiscal entièrement nouveau.

Pourquoi ne pas réformer le système fiscal? J'affirme au ministre des Finances qu'on y gagnerait à en prendre moins. Une baisse des impôts engendrerait plus de recettes pour le gouvernement. C'est pourquoi je recommande la mise en oeuvre d'un système d'imposition à taux uniforme pour les personnes et les sociétés. Je vous suggère, pour commencer, un modèle qui pourrait fonctionner, même s'il devait avant tout faire l'objet de consultations auprès des Canadiens, des provinces et des députés. En vertu de ce modèle, la première tranche de 12 000 $ serait exonérée d'impôt. Les dons de charité donneraient une déduction de 1 p. 100. La somme investie dans un REER serait déductible jusqu'à concurrence de 5 000 $ ou 6 000 $. Ainsi, les riches n'obtiendraient pas une déduction plus élevée. On aurait une déduction relative au conjoint et une déduction pour frais de garde d'enfants. C'est tout. On ferait le total et on le multiplierait par 15 ou 20 p. 100, puis on enverrait sa déclaration de revenus.

• (1015)

Les sociétés paieraient le même taux. La différence d'avec les particuliers se résumerait au fait que leurs dividendes seraient dorénavant déductibles. On n'imposerait pas cette somme pour qu'elle soit ensuite distribuée après impôt. Les dividendes versés aux investisseurs seraient déductibles et entreraient dans le revenu imposable des bénéficiaires. Pour tous les investissements, on éliminerait dorénavant toutes les échappatoires, les exemptions et les déductions, qui sont actuellement définies en fonction de règles et sujettes à des exceptions et à des contre–exceptions. Les particuliers investiraient leur argent après impôt et les sociétés nous paieraient selon les bénéfices qu'elles ont réalisés.

Cette forme d'imposition viserait trois objectifs. Elle simplifierait les formulaires d'impôt complexes que nous utilisons actuellement, pour que tous les Canadiens puissent les comprendre. Le système redeviendrait équitable et les Canadiens cesseraient d'avoir l'impression que certains groupes de contribuables sont plus favorisés que d'autres. Enfin, les gens qui ont un revenu comparable paieraient environ la même somme d'impôt. Là où c'est injuste maintenant, c'est qu'il y a des gens qui gagnent 100 000 $ par an et qui paient 40 000 $ d'impôts alors que d'autres n'en paient que 20 000 $ parce qu'ils ont été mieux conseillés ou qu'ils étaient en mesure d'emprunter davantage. Ce n'est vraiment pas équitable. Troisièmement, cette taxe aurait pour effet d'éliminer la triple ponction à laquelle sont soumis les Canadiens par le biais de la TVP, de la TPS et des impôts sur le revenu.

Sous un tel régime, il n'y aurait aucune échappatoire fiscale possible et on se débarrasserait de tous les bureaucrates qui, à grands frais, coordonnent la perception des impôts.

Le budget de Revenu national (Impôt et Douanes et Accise), qui emploie 44 000 personnes, est de 2,2 milliards de dollars. Le ministère du Revenu national économiserait plusieurs milliards de dollars au chapitre de la perception des impôts et de la vérification de toutes les exemptions fiscales des particuliers et des sociétés, au lieu de juste 36 millions de dollars, comme se propose de le faire ce gouvernement en amalgamant les fonctions de deux sous–ministres, à savoir le sous–ministre de Revenu Canada Impôt et celui de Douanes et Accise. Sur un budget de 2,2 milliards de dollars, il faut que nous économisions beaucoup plus que 36 millions de dollars. C'est ridicule. Le gouvernement devrait avoir honte.

Un régime fiscal simple, équitable et intégré permettrait de réduire les coûts de façon sensible et de mettre un frein aux pouvoirs de la bureaucratie, faute de quoi, les bureaucrates continueront à faire augmenter les impôts et les coûts, accélérant la chute du Canada dans le gouffre où il est en train de s'enfoncer. Les Canadiens ne pourront jamais payer moins d'impôts une année donnée que l'année précédente.

Un cabinet comptable de Calgary, la firme Bogle, Duska, Robinson and Perry, a attiré mon attention sur le coût exorbitant de la bureaucratie. M. George Duska a fait une analyse. Pour une période de six mois, la pile de formulaires et de bordereaux, qu'ils soient exigés ou non, dont il a besoin par client, une fois les copies faites et les modifications apportées, atteint près d'un pouce et demi d'épaisseur. Et ce, sur une période d'un mois et demi.

Quand il a constaté le coût des modifications apportées aux formules de déclaration fiscale depuis dix ans, M. Duska a analysé les formules révisées au cours des six mois pour voir si les modifications étaient vraiment nécessaires. Il s'est dit d'avis que 16 p. 100 des révisions étaient exigées par le régime fiscal, mais que les autres, soit 84 p. 100, «avaient été inutiles et avaient entraîné un gaspillage des fonds publics.» J'en conclus que, comme d'habitude, la bureaucratie échappe à tout contrôle.

Je défie le gouvernement, notamment le Cabinet, d'accroître le pouvoir des comités permanents actuels pour qu'ils puissent examiner les dépenses et les prévisions budgétaires, et recommander au Cabinet une liste des coupes prioritaires, en éliminant les deux coupes les moins importantes, afin de remettre le gouvernement sur la voie d'un budget équilibré. Nous parlons ici d'une petite partie des dépenses gouvernementales, mais elle montre bien que notre régime actuel devient un cauchemar bureaucratique.

En terminant, je voudrais faire comprendre au gouvernement libéral—même si la tâche semble presque impossible—la réalité à laquelle le secteur privé est confronté, et non la réalité telle que le gouvernement l'imagine. Les dépenses excessives du gouvernement nécessitent une hausse des impôts; une hausse des impôts signifie qu'il y a moins de capitaux disponibles sur le marché, de sorte que la demande baisse; quand la demande fléchit, la consommation ralentit et les entreprises ferment leurs portes; c'est ainsi que le cycle s'installe.

C'est justement ce cercle vicieux qui explique pourquoi il y a plus de un million de Canadiens au chômage. L'argent crée la richesse. Comme le gouvernement dépense trop, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait une hausse du chômage. Les députés qui viennent du milieu des affaires le savent parfaitement, ce sont les politiciens à la Chambre qui ne le comprennent pas. Ils ne comprennent pas la différence entre dépenser le capital d'emprunt et l'argent emprunté et dépenser les capitaux propres. On n'a qu'à penser au gouvernement qui n'a pas remboursé un seul dollar des emprunts qu'il a contractés depuis 1968, soit depuis les premières années du gouvernement Trudeau, pas un seul dollar.

● (1020)

Ne trouvez–vous pas cela gênant? Qui, parmi les députés qui ont déjà emprunté de l'argent de la banque, n'a jamais remboursé un dollar sur une période de 23 ans? Personne, j'imagine. Par conséquent, pourquoi le gouvernement se considère–t–il différent de nous? Le secteur privé, lui, comprend la différence, et il est temps que les dirigeants politiques la comprennent, eux aussi.

Nous devrions pouvoir le faire tout en créant un régime fiscal plus équitable et susceptible de favoriser la prospérité des Canadiens et l'essor économique au Canada. Ensemble, tentons de redonner confiance aux Canadiens dans leur régime fiscal et de créer un système qui respecte les principes d'équité, d'efficience et d'efficacité, afin de réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

Nous devons écouter ce que tous les députés ont à dire aujourd'hui pour voir si nous pouvons trouver des solutions. Le véritable problème tient au fait qu'il est important d'avoir un budget équilibré. Aucun régime fiscal, même s'il est très bon, sera satisfaisant s'il ne s'attaque pas au véritable problème. Si nous continuons de dépenser 160 milliards de dollars sans prélever 160 milliards de dollars, loin de régler le problème, nous ne ferons que le perpétuer.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, pour commencer, je tiens à féliciter le Parti réformiste d'avoir proposé ce débat sur une réforme complète de la fiscalité. Je voudrais aussi corriger humblement le député, qui a déclaré que le gouvernement ne s'était pas encore attaqué à ce problème.

Je tiens à clarifier officiellement les choses, car nous avons commencé à nous attaquer à ce problème et cela, au Comité des finances. Pas plus tard qu'hier, le premier ministre a réitéré notre promesse électorale de supprimer la TPS. Il importe que les Canadiens le sachent. Il ne faut pas qu'ils croient que nous n'avons encore rien fait simplement parce que nous avons fait campagne pendant trois ans contre la réforme de la fiscalité. Nous n'avons pas encore résolu le problème, mais nous avons commencé à chercher une solution.

Je rappelle au député que j'ai eu l'honneur de comparaître devant le comité, la semaine dernière, au sujet de la taxe unique sur laquelle nous sommes nombreux, de ce côté–ci de la Chambre, à travailler depuis quelques années. Comme l'a dit le député, c'est une question très délicate et complexe.

J'ai une question à poser au député. Lorsqu'on met au point une taxe unique ou un impôt proportionnel, comme on l'appelle, l'un des principes fondamentaux à respecter consiste à supprimer toutes les échappatoires dont se prévalent les sociétés, tous les avantages fiscaux dont elles bénéficient. Certains parleraient de subventions. Le Parti réformiste sera–t–il conséquent à cet

égard et conviendra–t–il avec ceux d'entre nous qui appuient la création d'une taxe unique que, en supprimant tous ces avantages, on se trouvera à supprimer les avantages dont bénéficie le secteur énergétique de l'Alberta?

M. Silye: Madame la Présidente, je voudrais répondre au député de Broadview—Greenwood au sujet du remplacement de la TPS et du travail du Comité des finances.

Même si ses intentions sont tout à fait honorables, nous aurions, en définitive, une nouvelle taxe pour remplacer l'ancienne. Nos vis–à–vis essaieraient quand même de venir prendre 15 milliards de dollars dans les poches des contribuables. On peut toujours la simplifier et la rendre moins coûteuse à percevoir, mais cela demeure quand même une taxe. Il s'agit d'une solution temporaire au problème, mais la véritable solution réside dans un réexamen complet du régime fiscal afin que nous n'ayons plus à nous inquiéter de remplacer simplement la TPS, et nous pourrions appliquer un impôt unique.

En ce qui concerne les profits des sociétés, à l'heure actuelle, le gouvernement se sert de la Loi de l'impôt sur le revenu et du régime fiscal pour mener à bien sa politique socio–économique. Il faut faire en sorte que le régime fiscal permette simplement de percevoir les recettes nécessaires pour financer les programmes gouvernementaux que les Canadiens souhaitent. Il incombe à la classe politique de savoir ce que les Canadiens veulent au juste et de trouver l'argent pour le faire.

• (1025)

Si le gouvernement lance un programme pour appuyer le secteur pétrolier ou gazier ou celui du charbon, ou pour venir en aide au secteur manufacturier, au secteur de la pêche, à l'industrie forestière ou je ne sais quoi, il doit traiter tous les intéressés sur le même pied et ne pas choisir d'accorder à certains des subventions ponctuelles qui ne font que fausser les règles du marché. Cela crée de la confusion sur le marché et une concurrence inéquitable au sein de l'industrie. À ce moment–là, on risque de favoriser un certain type d'industrie où ceux qui savent être rentables réalisent des profits et ceux qui en sont incapables touchent des subventions. En un sens, on se trouve à récompenser l'échec.

Il est question d'un impôt uniforme ou proportionnel ou, comme je ne le cesse de l'entendre, d'un impôt unique. Je me fiche du nom qu'on peut lui donner. C'est la notion et les principes qui importent. Si nous pouvons faire en sorte que les députés acceptent certains principes et certaines notions, il sera possible de résoudre le problème dans une certaine mesure, et aucune entreprise ni industrie, même celles de Calgary où j'ai travaillé 23 ans, ne s'opposera à l'élimination de toutes les complications qui précèdent et qui suivent la perception des taxes. Si on ne s'occupait que de l'argent après impôt, si nous avions tous un plus grand revenu disponible, le régime s'en trouverait alors vraiment purifié.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux de prendre part au débat sur la motion à l'étude aujourd'hui, car elle porte sur un sujet qui nous tient tous beaucoup à coeur, d'autant plus qu'à ce temps–ci de l'année, nous venons de puiser dans nos goussets pour payer nos impôts.

À mon sens, l'équité devrait être un élément fondamental de notre régime fiscal. Les députés savent que nous, les Canadiens, ne répugnons pas à payer notre juste part, mais nous voulons être absolument certains qu'il n'y a pas de personnes et de sociétés privilégiées qui ne paient rien et qui vivent du labeur des autres contribuables.

Je veux parler un peu de la structure fiscale des entreprises au Canada, surtout du cas des petites et moyennes entreprises. Il faut ici se demander si cette structure atteint ses objectifs. Notre régime fiscal atteint–il, oui ou non, les objectifs que nous voulons qu'il atteigne?

Les députés savent que de nombreux types de taxes frappent les entreprises au Canada. Il y a l'impôt sur le revenu, les charges sociales, l'impôt sur le capital, la taxe de vente et les impôts fonciers. Chacune de ces taxes s'applique différemment selon le secteur d'activité de l'entreprise et selon sa taille. Donc, la question fondamentale est la suivante: est–ce juste et efficace, et atteint–on nos objectifs?

Nous savons que la structure fiscale est différente selon que l'on parle de petites ou de grandes entreprises. Pourquoi? C'est parce que les charges sociales et les impôts fonciers représentent un fardeau fiscal plus lourd pour les petites entreprises que pour les grandes. Dans le cas des petites entreprises, ces taxes s'appliquent indépendamment des profits. Peu importe les profits de l'entreprise, elle doit payer ses charges sociales, ses taxes municipales, ses taxes pour l'eau et les égouts, et le reste. Toutes ces taxes pèsent plus lourd pour une petite entreprise que pour une grande.

Au fil des années, les gouvernements ont fait passer le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu des sociétés aux charges sociales et aux impôts fonciers. Les gouvernements sont tous favorables à ces formes de prélèvements parce qu'ils assurent un apport de recettes plus stable que les impôts sur le revenu qui dépendent évidemment des bénéfices.

L'incidence négative sur le développement de l'économie, sur l'équité du régime fiscal et sur la structure du régime fiscal devrait cependant inspirer de l'inquiétude alors que nous privilégions les charges sociales et autres impôts qui ne sont pas axés sur les profits plutôt que les impôts sur les sociétés résultant de leurs bénéfices.

Par exemple, les impôts non reliés aux profits constituent une part importante du fardeau fiscal global: 36,5 milliards de dollars en 1992, soit 73 p. 100 des impôts directs sur les sociétés qui s'élevaient à 50 milliards de dollars en 1992. Ainsi donc, 73 p. 100 des impôts sur les sociétés payés en 1992 n'avaient rien à voir avec le revenu.

Je voudrais reconnaître à ce point–ci la source d'une bonne partie de mon intervention aujourd'hui; il s'agit de *Pour l'essor de la petite entreprise*, un document budgétaire présenté par le ministre de l'Industrie. Une bonne partie de ce que je dirai aujourd'hui se trouve dans les propres documents budgétaires du gouvernement. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante m'a elle aussi fourni de l'information, et je l'en remercie beaucoup.

• (1030)

Certains impôts indirects sur les intrants d'entreprise ne sont pas non plus reliés aux profits. Ces impôts sont prélevés par les gouvernements fédéral et provinciaux et sont versés par les

entreprises au moment de l'achat de biens et de services. Il s'agit, par exemple, des taxes d'accise sur les carburants et des taxes provinciales de vente; environ le tiers de toutes les taxes provinciales de vente au détail est prélevé sur les intrants d'entreprise. Le crédit de TPS sur les intrants réduit le fardeau de ces taxes à l'échelon fédéral.

Le régime fiscal actuel au Canada constitue un fardeau pour les PME existantes et, fait tout aussi grave, il décourage ceux qui voudraient lancer leur propre entreprise. Par conséquent, si le gouvernement veut vraiment atteindre son objectif et créer de plus en plus d'emplois, il serait logique qu'il réduise également le fardeau fiscal et donc l'obstacle fiscal qui décourage les gens de devenir entrepreneurs, de se lancer en affaires et créer leurs propres emplois.

Bien qu'il se rende compte que la fiscalité inéquitable est un problème pour l'entreprise et qu'il le reconnaisse dans ses documents budgétaires, le gouvernement est peu disposé à faire quoi que ce soit pour remédier à la situation.

En fait, il est même allé jusqu'à annoncer dans son budget de février qu'il n'était pas en mesure d'offrir pour le moment une aide fiscale aux PME. Il a préféré faire pression sur les banques pour qu'elles consentent plus facilement des prêts, mais le problème ne tient pas uniquement à l'accessibilité des prêts.

Le problème tient à la difficulté pour la PME de conserver des liquidités pour employer davantage de personnel, pour prendre de l'expansion ou se lancer dans d'autres entreprises. Le gouvernement doit réaliser que tout le capital de démarrage du monde n'aidera pas les petites entreprises à moins que celles–ci soient rentables et qu'elles puissent garder de l'argent dans l'entreprise.

Les problèmes auxquels se heurtent les entreprises ne se limitent pas simplement aux impôts. Ils sont le résultat d'une mauvaise conception du monde des affaires. Il est prouvé que les petites entreprises créent jusqu'à 80 p. 100 des emplois au Canada et, malgré cela, les gouvernements ne cessent de dresser des obstacles qui les empêchent de croître et de prospérer.

L'un après l'autre, les gouvernements ont utilisé les petites et moyennes entreprises comme vache à lait pour équilibrer leurs budgets. Le gouvernement libéral actuel doit devenir l'exception à la règle s'il veut respecter sa promesse de créer des emplois. Dire que l'on veut créer des emplois sans modifier le régime fiscal pour les petites et moyennes entreprises n'arrangera rien.

Les petites et moyennes entreprises doivent pouvoir garder leur capital pour le réinvestir dans l'entreprise et ainsi créer les emplois dont notre économie a désespérément besoin. Le capital des petites entreprises ne devrait pas être imposé tant qu'il n'est pas sorti de l'entreprise.

Je prendrai quelques instants pour parler de l'imposition équitable des sociétés, des petites entreprises par rapport aux grandes sociétés ou aux multinationales.

J'ai ici une liste de nombreuses entreprises qui ont réalisé des bénéfices avant impôt allant de 26 millions à 111 millions de dollars et qui, en 1992, n'ont pas payé d'impôt au Canada. Il y a quelques années, un député de cette Chambre avait qualifié ces entreprises de «sociétés parasites». Mesdames et messieurs, cette expression était fort juste à l'époque et elle le demeure encore maintenant.

Les Canadiens seraient absolument horrifiés s'ils savaient à quel point les grandes sociétés ont des antennes à la Chambre, à Ottawa. Pour les sociétés qui ont le moyen de faire sentir leur présence à la Chambre, ce n'est rien d'autre qu'un moyen d'arracher de l'argent au gouvernement pour promouvoir leurs intérêts. À mon avis, les contribuables, les simples citoyens qui gagnent 7 $, 8 $ ou 10 $ l'heure n'ont pas à subventionner quelque société que ce soit au Canada. Si une entreprise n'est pas en mesure de livrer concurrence par ses propres moyens, elle n'a aucune raison d'être.

Tout au long de ce débat, il faut comprendre que notre régime fiscal doit être foncièrement équitable. Dans le cours des échanges, nous parlerons du principe d'un impôt unique ou d'un impôt uniforme. La prémisse fondamentale, c'est que tout le monde comprendrait que le régime est juste, que personne ne s'en tire à meilleur compte et que nous contribuons tous à la mesure de nos moyens.

• (1035)

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire des observations sur certaines des opinions exprimées par les députés du Parti réformiste aujourd'hui.

L'une d'elles est que le régime fiscal est complexe. Certes, il est complexe, mais il ne fait que suivre l'évolution de la société, qui est devenue plus complexe au fil des ans. C'est un fait indéniable.

J'ai voulu faire remarquer non pas tant la complexité du régime fiscal que le fait sur lequel les députés ont attiré notre attention, à savoir que nous ne cessons de le modifier. En fait, les deux dernières grandes réformes du régime remontent à 1972 et au début des années 80. Des députés proposent maintenant d'autres modifications. Toutes les fois que nous modifions le système, nous n'arrivons plus à comprendre. Il faut encore entre 10 ou 15 ans pour arriver à y voir clair.

Je suis d'avis qu'il vaudrait mieux ne pas modifier le régime de fond en comble. On pourrait tout au plus y apporter des modifications mineures pour éliminer les cas où certains contribuables en profitent plus que d'autres.

Je voudrais que le député réponde à ma question qui porte sur cet impôt. Je voudrais savoir comment le Parti réformiste justifie le transfert du fardeau fiscal des contribuables à revenu élevé à ceux de la classe moyenne.

Le calcul est très simple à faire. Si nous devons percevoir un montant donné, nous devons le répartir entre les différentes composantes de l'assiette fiscale. À l'heure actuelle, le régime fiscal est progressif. Il s'ensuit que si on adopte l'imposition uniforme que propose le Parti réformiste, le fardeau fiscal passera des contribuables à revenu élevé à ceux de la classe moyenne. Le député pourrait–il expliquer cela?

Les crédits

M. McClellan: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Il me donne l'occasion d'en dire davantage sur certains aspects de l'impôt uniforme.

Je crois que le député veut faire valoir que les changements apportés n'ont pas véritablement modifié le régime fiscal et que nous nous sommes contentés de faire des retouches. Dans l'industrie manufacturière, on appelle cela perdre le contrôle. Cela siginfie qu'à force de manier et de remanier une chose, on finit par ne plus savoir comment s'y prendre pour obtenir un produit; on a alors perdu le contrôle.

Nous avons perdu le contrôle de notre régime fiscal et tous les remaniements possibles n'y changeront rien. Il faut repartir à zéro et concevoir un système qui repose sur un principe fondamental: la simplicité. Il nous faut un système simple et direct. S'il faut consulter un volume de trois pouces d'épaisseur pour pouvoir comprendre la loi de l'impôt et que seul un illustre avocat peut enfin déchiffrer la façon de faire pour payer les impôts, les gens croiront que la loi réserve des échappatoires à certains au détriment des autres.

En ce qui a trait à l'équité d'un impôt uniforme, qui se ferait avoir? De toute évidence, ce serait seulement la classe moyenne, car c'est de là que vient la majeure partie de l'argent.

Présumer que les personnes à revenu élevé paient leur juste part, c'est affirmer qu'il n'existe pas d'exonération des gains en capital ni de stimulants fiscaux dont cette catégorie de gens peut se prévaloir, mais dont on ne peut pas profiter lorsqu'on se situe au bas de l'échelle des revenus.

Je ne suis pas d'accord avec le député pour dire que le régime fiscal actuel est juste et équitable. Je crois que le système actuel n'est pas équitable, mais qu'il doit le devenir. Le régime fiscal ne peut puiser des ressources qu'auprès des personnes qui en ont. Nous devons le comprendre.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'engage le débat aujourd'hui au nom des ministériels. Je tiens à remercier le député de Calgary–Centre d'avoir saisi la Chambre d'un dossier aussi important.

Il n'est pas un député de la Chambre qui ne soit confronté de temps à autre à la question de la réforme fiscale. J'ai suivi avec intérêt les interventions, à commencer par celle d'un ministériel, le député de Broadview—Greenwood. C'est un ardent champion de la réforme fiscale. Nous venons d'entendre le député de Durham qui siège au Comité des finances, tout comme le député de Niagara Falls. Depuis qu'ils siègent dans cette enceinte, ils ont tous été très actifs, chacun à leur façon, dans le dossier de la réforme fiscale. Je les remercie de leur contribution. Je suis sûr que tous les députés voudront, comme moi, en entendre davantage sur le sujet de la réforme fiscale.

• (1040)

Au premier coup d'oeil, la motion se veut une contribution positive au débat. Elle se lit comme suit:

> Que la Chambre implore instamment le gouvernement d'engager des consultations immédiates avec les contribuables canadiens et les gouvernements provinciaux en vue d'instaurer une réforme équitable et unifiée de l'ensemble du régime fiscal. . .

Après avoir jeté un coup d'oeil sur la première partie de la motion, j'aimerais que la Chambre se demande comment tout cela a commencé et où cela pourrait nous mener.

L'idée de s'attaquer à toute cette affaire en une seule fois et dans une seule assemblée est très séduisante. Ce serait très bien si l'on pouvait trouver une solution simple aux problèmes que pose la réforme fiscale au Canada, mais cette réforme s'est révélée un processus très difficile.

Après la Seconde Guerre mondiale, au Canada, la Commission Carter nous a habitués à une nouvelle expression: un dollar est un dollar. C'est ainsi qu'a été entreprise la réforme fiscale qui dure maintenant depuis 30 ans. Les gouvernements qui se sont succédé, dont nos administrations des années 60 et 70, ont fait plus que leur part pour introduire un peu plus d'équité dans le régime fiscal.

Mais c'est une tâche herculéenne. Nous avons besoin de l'avis non seulement des députés de notre propre parti, mais aussi de ceux de tous les partis représentés à la Chambre pour nous entendre sur le meilleur moyen d'améliorer le régime fiscal au Canada.

J'espère que chaque député à la Chambre est très au fait du régime fiscal, étant donné que la date d'échéance de production des déclarations de revenus est toute récente. Ce n'est pas une question abstraite. C'est une question qui intéresse chacun de nous, en tant que particuliers, puisque nous payons des impôts chaque année, voire tous les jours en raison des taxes à la consommation. Les Canadiens ne doivent pas oublier que lorsque les députés et les sénateurs parlent de réforme fiscale, ils ne parlent pas de quelque chose qui touche la vie des autres, mais de quelque chose qui touche leur propre vie. Les députés et sénateurs sont donc parfaitement conscients de la nécessité de rendre le système plus équitable.

Comme l'a fait remarquer le député qui a fait le premier exposé, le legs de ces dix dernières années, où l'on a assisté à une augmentation des impôts, notamment de l'impôt sur le revenu des particuliers, a amené les Canadiens à se poser beaucoup de questions au sujet de l'équité du régime fiscal. Parallèlement, dans les milieux d'affaires, la question des charges sociales et du fardeau toujours croissant des versements hebdomadaires et mensuels aux gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral rend les petits entrepreneurs absolument fous et joue toujours un rôle important dans la décision des grandes entreprises d'investir au Canada.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre se joignent à l'opposition pour demander que l'on trouve des moyens d'améliorer le régime fiscal dans notre pays, même s'ils ne sont probablement pas d'accord pour dire qu'un gouvernement est en mesure de trouver une solution globale au problème de la réforme fiscale. L'une des grandes frustrations que comporte la responsabilité de gouverner est bien sûr que chaque solution exige que l'on s'atta-

que au problème morceau par morceau et de façon pratique. La réforme fiscale est un processus en constante évolution.

Je voudrais faire part à la Chambre des moyens qui ont été mis en oeuvre pour commencer à s'attaquer à la question de la réforme fiscale maintenant. Le gouvernement doit se rappeler trois choses importantes.

La première est que, dans notre programme électoral, la réforme fiscale était une initiative majeure. Nous avons notamment promis aux Canadiens d'examiner, au cours de notre premier mandat, la question des impôts et de la réforme fiscale dans notre pays.

Deuxièmement, l'une des premières mesures prises à la Chambre a été d'approuver le travail accompli par le Comité des finances de la Chambre des communes, dont je fais partie. Il y a au moins quatre autres membres du comité qui se trouvent à la Chambre des communes aujourd'hui et qui participent à ce débat. Le comité s'est déjà penché sur la réforme de la TPS.

Comme le veut la coutume à la Chambre, je ne m'étendrai pas sur les travaux de ce comité. Je tiens cependant à dire que les témoignages qui ont été entendus, les conseils que les experts ont prodigués au comité et la sagesse des membres du comité donneront sûrement lieu à un rapport qui sera très utile au ministre des Finances dans ses discussions avec les gouvernements provinciaux.

La deuxième partie de la motion porte sur les négociations avec les gouvernements provinciaux. Il est vrai, comme le souligne la motion, que nous ne pouvons vendre seuls l'idée de la réforme fiscale.

L'exemple des taxes à la consommation qui sont imposées dans dix des onze administrations de notre pays le montre bien. Certaines provinces ont des taux différentiels. Toutes les onze administrations imposent les différents produits et services à des taux différents. Le consommateur a beaucoup de difficulté à s'y retrouver. Nous nous sommes fixé, comme toute première priorité dans la réforme fiscale, de rétablir un certain ordre, en ce qui concerne la TPS et les taxes à la consommation.

● (1045)

Encore une fois, au nom du ministre des Finances, je voudrais remercier mes collègues du comité de leur excellent travail. Comme eux, j'attends la parution du rapport dans le courant du mois prochain. Ce rapport sera ensuite remis aux ministres provinciaux des Finances et sera utilisé dans le cadre du débat national sur la réforme fiscale.

La troisième initiative que nous avons prise et dont je voudrais parler un peu plus longuement à la Chambre est le budget que nous avons présenté en février. Notre budget de février prévoyait un certain nombre de mesures pour éliminer des échappatoires fiscales et des inéquités du système. C'est pour cela que nous annoncions également que les cotisations à l'assurance-chômage seraient ramenées au niveau de 1993, pour réduire le coût élevé des charges sociales.

Bien que les changements apportés à l'assurance-chômage soient mineurs, nous considérons que c'est un pas important qui montre aux entreprises canadiennes que nous sommes conscients du fardeau que constituent les charges sociales. On oublie souvent que le travailleur supporte aussi, chaque semaine, des cotisations élevées. Toute initiative pour réduire ces cotisations est appréciée.

Pendant les consultations prébudgétaires, les Canadiens nous ont dit que les charges sociales nuisaient à la création d'emplois. Nous avons pris note et nous avons agi. Ces consultations prébudgétaires sont aussi la preuve indubitable que notre poursuite d'un régime fiscal plus juste passe par des consultations indispensables avec les contribuables et les autres niveaux de gouvernement.

Comme je le disais au début de mon discours, la réforme du régime fiscal nous prendra plusieurs années. L'automne prochain, nous passerons à la deuxième phase des travaux du Comité des finances. Pour la première fois de notre histoire, le ministre des Finances est tenu, par suite d'un ordre de la Chambre, de faire un exposé économique au Comité des finances.

Ce comité tiendra alors une série d'audiences publiques qui constitueront un processus de consultation prébudgétaire plus public. Personnellement, je considère cela comme un tournant dans l'attitude du gouvernement canadien à l'égard des contribuables en ce qui concerne l'organisation du budget, les dépenses et aussi les recettes.

Je dirais donc aux Canadiens qui regardent ce débat et aux députés qui y participent, de ne pas considérer que c'est la seule possibilité pour eux de contribuer à la réforme du régime fiscal, ils peuvent se préparer pour le Comité des finances, à l'automne, et présenter des idées de réforme, des façons d'améliorer l'équité du régime, afin que l'on en discute au comité. Ils peuvent écrire au comité et les députés qui ont un projet peuvent le lui soumettre.

L'un des aspects les plus intéressants des audiences sur la TPS a été la présentation d'idées de réforme par un certain nombre de députés. Quelque 24 ou 25 députés ont participé à ce débat et j'ai trouvé que c'était un processus très sain. Ma mémoire de la Chambre ne remonte pas très loin, mais il me semble que cela faisait longtemps que tant de députés avaient trouvé valable de se présenter à un comité pour y présenter leur point de vue.

Le fait est que les fonctionnaires du ministère des Finances, et d'autres qui traitent des questions fiscales, rencontrent régulièrement leurs homologues provinciaux pour discuter de propositions de changements et d'améliorations possibles. Dans le cadre du vaste processus d'examen de la politique présenté dans le budget de février, on étudiera certaines questions fiscales qui suscitent des inquiétudes et on consultera les Canadiens à cet égard.

Le fait qu'on effectue des consultations sur les améliorations souhaitables n'est que l'une des raisons qui font que la motion d'aujourd'hui, même si c'est un bon début, risque de faire du tort au processus de réforme fiscale, si elle ne rend pas compte de la

complexité de l'enjeu. Personne ne peut prétendre avec suffisance qu'une solution unique pourrait régler tous les problèmes.

C'est ce qui me dérange, personnellement, parce que la démagogie et le cynisme intellectuel qui caractérisent la motion laissent croire à la magie de la solution triple–E, c'est–à–dire qu'équité, efficience et efficacité peuvent aller de pair sans créer d'autres problèmes. Encore une fois, je tiens à assurer aux Canadiens que le gouvernement et les fonctionnaires du ministère des Finances et de Revenu Canada ont toujours reconnu ces principes comme étant essentiels, et qu'ils continueront à le faire.

• (1050)

Malheureusement, les Canadiens devraient reconnaître que ces principes réunis ne font pas toujours des miracles. En fait, il arrive parfois qu'ils fassent tout le contraire. L'opposition a choisi de ne pas tenir compte de ce problème dans la motion initiale.

Avec un peu de bon sens et de réflexion, et une petite rétrospective, on comprendra mieux pourquoi cette motion pourrait faire mieux pour aider à mener à bien la réforme fiscale. Les lois de l'impôt sur le revenu ont évolué graduellement au Canada, depuis 74 ans. Je vais résumer à l'intention des députés les divers éléments clés qui en ont fait ce qu'elles sont aujourd'hui.

Premièrement, le système fiscal avait d'autres objectifs que celui de générer des recettes pour le gouvernement. Il a aussi servi de moyen d'établir des politiques économiques et sociales, allant de l'aide pour payer les frais de garde d'enfants au crédit d'impôt à la recherche, ce qui contribue grandement au bien–être de notre nation. Chacune de ces mesures a nécessité l'adoption de dispositions précises et souvent complexes établissant des définitions, des règles et des procédures.

Deuxièmement, notre système fiscal moderne a été façonné par la planification fiscale de plus en plus perfectionnée que font les particuliers et les sociétés, pour réduire leurs obligations fiscales. Cette façon de faire, parfaitement légale et tout à fait compréhensible, a une conséquence inévitable. Nous avons dû adopter une loi fiscale tout aussi perfectionnée pour préserver l'assiette fiscale du gouvernement.

Troisièmement, l'évolution de l'économie, qui est chaque année plus complexe et de plus en plus liée aux tendances et à la concurrence internationales, est en soi un élément influent. Dans ce cas–ci, il y a malheureusement aussi une corollaire. En réalité, il est devenu très souvent impossible d'avoir un régime fiscal vraiment simple, juste et efficace étant donné la complexité et la variété extraordinaires des situations commerciales et autres qu'il doit couvrir.

Permettez–moi de vous donner un exemple de ce dont je parle, dans l'industrie de pointe. Tous les députés conviendront que ce secteur est à l'avant–garde de l'économie nouvelle et que la recherche dans ce domaine doit être encouragée par le régime fiscal. Sur cela, presque tous le participants à nos conférences prébudgétaires se sont entendus. Mais qu'advient–il lorsqu'une entreprise, disons Bell Northern Research, d'Ottawa, utilise le même matériel pour fabriquer des puces expérimentales et des puces commerciales? S'agit–il alors de matériel de production ou de matériel de recherche? Comment l'imposons–nous? Et plus précisément, comment déterminons–nous le statut fiscal de ce matériel sans élaborer un règlement détaillé?

Si nous éliminons tous les avantages fiscaux auxquels ont droit les établissements de recherche, nous encourageons les chercheurs et les industriels canadiens à aller s'installer là où ils peuvent bénéficier de tels avantages. C'est le genre de questions et de situations réelles que les législateurs doivent prendre en considération et qu'on ne doit pas perdre de vue lorsqu'on étudie une motion comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'un des éléments clés d'un régime fiscal juste et équitable est qu'il doit offrir aux contribuables et au gouvernement le plus de certitude possible. Si on ne sait pas exactement ce à quoi on a droit et si on ne connaît pas bien ses obligations, on ne peut jamais être sûr de ne pas être désavantagé. Seule une loi explicite peut apporter cette certitude. Et pour être explicite, elle doit être quelque peu complexe. Elle doit couvrir tous les cas possibles et être mise à jour au fur et à mesure des besoins.

Je suppose que les critiques du gouvernement prétendront qu'un grand nombre de mesures fiscales doivent être interprétées. Il est vrai que la législation fiscale actuelle est défaillante à cet égard et n'offre pas la certitude qu'on devrait y trouver. Ce dont ils ne se rendent pas compte, c'est qu'une simplification radicale, qui aurait recours à des généralités très vagues, rendrait en fait la loi beaucoup plus ambiguë et ne ferait qu'accroître la nécessité de l'interpréter.

Je préférerais que la réalité soit plus simple et nous facilite la tâche. Mais on ne peut arriver à une politique fiscale réaliste en rêvant en couleur et en prenant ses désirs pour des réalités; ça ne serait pas rendre service aux Canadiens. C'est pourtant ce que font certains députés lorsqu'ils proposent de simplifier le régime fiscal et d'adopter un impôt uniforme, proposition que je qualifierais d'alléchante. En effet, comme ce serait simple et équitable s'il n'y avait qu'un seul taux d'imposition! Plus simple, pas nécessairement; plus juste, tout dépend de ce qu'on entend par ce terme.

• (1055)

D'après moi, peu de Canadiens trouveraient le régime d'impôt uniforme sur le revenu plus équitable et juste que l'actuel système d'impôt progressif. Après tout, pour qu'il n'y ait aucune incidence sur les recettes, il faudrait diminuer les impôts de ceux qui ont des revenus élevés et hausser les impôts de ceux qui déclarent des revenus moyens ou faibles.

En réalité, la part d'impôts que les Canadiens dont les revenus sont élevés assument est nettement supérieure à la tranche de population qu'ils représentent. Par ailleurs, les Canadiens dont les revenus sont peu élevés acquittent une part relativement petite des impôts. Est–ce équitable? Ce ne l'est pas mathématiquement. Est–ce juste? La plupart des Canadiens conviennent que ceux qui éprouvent des difficultés financières et qui doivent consacrer presque tous leurs revenus à des besoins fondamentaux ne méritent pas qu'on leur impose un fardeau fiscal plus lourd. Notre gouvernement s'est engagé à éviter les hausses d'impôts aux familles à faibles revenus.

Je considère que la justice sans compassion ressemble plus à la tyrannie qu'à l'équité. De même, un régime fiscal qui place l'étroite simplicité numérique avant la conscience sociale désavoue les valeurs de soutien et de partage mutuels qui sont des éléments précieux de notre tissu social.

Il faut aussi souligner que la complexité de notre régime fiscal ne résulte pas tellement du fait qu'il y a plusieurs taux d'imposition. Je me permets encore de rappeler à la Chambre que cette complexité provient d'une multitude de situations difficiles qui existent dans le monde réel. Le régime fiscal actuel tient compte des circonstances différentes dans lesquelles se trouvent les particuliers et les familles dans la réalité.

Par exemple, une mesure spéciale, comme la déduction pour frais de garde d'enfants, soulage les familles qui engagent des dépenses à cet égard. D'autres mesures, telles que le crédit pour dons de charité, encouragent les Canadiens à participer au bénévolat. En fait, grâce au budget de 1994, nous aidons les Canadiens à contribuer aux associations bénévoles.

Le régime d'impôt uniforme sur le revenu ne prévoit pas l'existence de ces mesures. Par contre, si nous gardions ces mesures, il faudrait accepter le calcul des exemptions et des crédits avec lequel bien des gens se débattent chaque année. La seule différence, c'est qu'il y aurait un taux d'imposition au lieu des trois actuels. On peut difficilement dire que ce serait une nette amélioration.

Cela m'amène directement à une autre difficulté que je vois dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'ai l'impression que la motion suppose qu'il existe une solution miracle à tous ces problèmes. Or, je doute qu'il y ait au Canada un consensus à l'égard de cette solution simple et unique.

Au début de mon intervention, j'ai mentionné la série de consultations prébudgétaires auxquelles le ministre des Finances et moi avons participé un peu partout au Canada. Le député sera peut-être heureux d'apprendre que, tandis que certains participants voulaient moins de taux et de tranches d'imposition, d'autres réclamaient le contraire et nous incitaient à ajouter de nouvelles tranches d'imposition et à appliquer des taux encore plus progressifs. Un participant de Toronto a même fait une observation très sage. Il nous a fait remarquer que ce qui paraissait une échappatoire à un contribuable était de toute évidence un bénéfice dont profitait un autre contribuable.

Madame la Présidente, j'espère ne pas avoir trop mis la patience des députés à l'épreuve en voulant décrire la véritable conjoncture actuelle ainsi que les obstacles qui font de la création d'un régime fiscal juste et efficace un défi de taille. C'est un défi que notre gouvernement tentera toujours de relever. Je sais que mes collègues à la Chambre auront beaucoup de choses à dire sur les mesures que nous avons prises et les initiatives que nous entreprenons pour atteindre notre objectif.

Cependant, nous ne pouvons relever le défi en prétendant qu'il existe des solutions miracles. Il est impossible de progresser en nous contentant de mettre dans le même sac des principes qui se minent les uns les autres. Nous n'obtiendrons aucun résultat tangible en prétendant que l'affolement et l'empressement nous mèneront plus loin que la patience et la raison.

Au cours de mon intervention, j'ai décrit certains problèmes que nous pose la création de régimes fiscaux convenables pour les sociétés qui évoluent sur un marché mondial très compétitif, où les règles régissant les échanges commerciaux et les tarifs sont très difficiles. Ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de discuter avec des représentants de l'industrie du vêtement, qui est complètement perturbée par les changements apportés aux régimes fiscaux et tarifaires. Nous savons tous à quel point les familles canadiennes trouvent le régime fiscal difficile, ce qui rend les députés impatients de changer le système. En bout de ligne, cependant, je voudrais vous rappeler les paroles d'un grand juriste américain, Oliver Wendell Holmes, qui disait que les taxes, c'était le prix à payer pour une société civilisée.

Voilà, j'imagine, le message que je voudrais transmettre à la Chambre. Lorsque nous parlons du régime fiscal, nous parlons aussi de la légitimité de notre pays, puisque ce sont les taxes et les impôts qui nous donnent les moyens de progresser ensemble. Dans notre tentative de réformer le régime fiscal afin de le rendre plus équitable, il ne faudrait pas oublier à quel point les taxes et les impôts sont utiles à tout le monde. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat.

• (1100)

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, la résolution que nous avons aujourd'hui devant nous réclame encore des consultations et on risque d'entendre aujourd'hui beaucoup d'énoncés de bonnes intentions.

Je pense qu'on revient dans l'entente de la part du député de Winnipeg–Nord–Centre, qui est aussi membre du Comité des finances, qui nous dit vouloir amener plus d'équité entre les personnes dans le système fiscal et plus d'équité entre les provinces.

Je voudrais seulement vous donner deux exemples: le premier concerne les personnes et l'autre, les provinces, mais ceci n'a pas du tout été mentionné dans le discours du député et il doit pourtant être très au fait. On est rendu au moment où il faut passer à l'action.

À l'égard des personnes, tout au long de la campagne électorale, il a été clairement établi que les fiducies familiales étaient un avantage fiscal inacceptable pour l'ensemble des Canadiens. Pourtant, il n'y avait rien à cet égard dans le dernier Budget, mais peut-être que maintenant, le Comité des finances va étudier la question, l'automne prochain. On attend encore des données de la part du ministre des Finances, on nous dit que c'est transparent, on nous dit qu'on va obtenir de l'information, mais on attend encore. Si le comité commence à étudier la question des fiducies familiales l'automne prochain, cela signifie qu'il n'y aura rien dans le prochain budget.

Il ne faut pas oublier que c'est une mesure qui a été proposée par un gouvernement libéral, qui a été reconduite par le gouvernement conservateur à la fin de son mandat et, maintenant, on essaie de gagner du temps plutôt que de s'attaquer à une injustice évidente.

En ce qui regarde les provinces, le plus bel exemple qui contredit ce que le député de Winnipeg–Nord–Centre vient de nous dire, c'est comment le gouvernement fédéral traite la fiscalité à l'égard de la recherche et développement pour le Québec. Le Québec a mis en place un système fiscal avantageux pour la recherche et développement, avantageux pour les chercheurs et avantageux pour les universités.

Le système est simple: on permet aux entreprises d'avoir des crédits d'impôt de 20 p. 100 sur les dépenses de recherche, si elles les font seules et on permet un crédit d'impôt de 40 p. 100 si elles les font en collaboration avec l'université. C'est un programme qui connaît un très grand succès, sauf que le gouvernement fédéral a décidé que le crédit d'impôt accordé par le Québec était considéré comme une subvention, contrairement aux pratiques habituelles. Et c'est encore le cas maintenant.

Cela veut donc dire que dans les faits, le gouvernement fédéral se trouve à taxer à 39 p. 100 les crédits d'impôt qui sont accordés aux entreprises et aux universités par le gouvernement du Québec. Mais on n'en fait aucune mention. Il y a des années que le ministre des Finances du Québec réclame une révision de cette situation inacceptable de la part du gouvernement fédéral.

Avons–nous entendu parler d'une ouverture quelconque? Aucunement, madame la Présidente. Alors, si on veut être équitable à l'égard de la population et à l'égard des provinces, je demanderais au député qui est membre du Comité des finances de répondre à ces deux questions précises. C'est le temps de passer à l'action.

M. Walker: Madame la Présidente, je vais répondre tout d'abord à la question du député concernant ce qu'on appelle, en anglais, les *family trusts*. Dans le Budget, le gouvernement a annoncé que ces questions seraient renvoyées au Comité des finances pour étude. Actuellement, le comité est très occupé avec la question de la TPS, la question du Budget et le projet de loi C–17 et également d'autres projets de loi. Je pense qu'à l'automne, le comité entreprendra l'examen, avec le dépôt de mémoires, des *family trusts*. Mais en ce moment, le comité est trop occupé avec les autres projets de loi.

La deuxième question est très importante pour toute la nation, parce que les questions de recherche et les questions de taxe dans le domaine de la recherche sont très difficiles. Au sein du gouvernement, il se fait actuellement une révision, au ministère de l'Industrie et à celui des Finances, des directions de nos politiques de recherche. J'espère voir des changements avant le budget. Il est très facile, pour le député, à ce moment–ci, de voir les changements quant à la question des familles, si le Comité des finances juge que le problème se pose pour les prochains budgets.

• (1105)

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, je voudrais présenter une observation et poser une question au député de Winnipeg–Nord–Centre.

Je suis déçu qu'il se dise contre l'établissement éventuel d'un impôt uniforme intégré ou d'une taxe unique. Je n'en reviens pas non plus qu'il qualifie ici une telle taxe de séduisante. Il est malheureux que l'on reproche toujours à des propositions semblant avoir beaucoup de potentiel d'être trop simples.

Pourquoi les politiciens ont–ils le sentiment que les problèmes sont tellement complexes et que la réforme de la fiscalité est un processus difficile? Je crois que cela fait déjà trop longtemps que le secrétaire parlementaire écoute ce qui se dit au ministère des Finances. C'est là une prémisse incorrecte et fausse. Le secrétaire parlementaire devrait se faire lui–même une idée. Il devrait examiner le problème et essayer de faire preuve de bon sens. Il verra alors qu'il en arrivera exactement là. Ce n'est pas que je sois particulièrement intelligent, mais je me fie à mon pif et Dieu sait qu'il est plutôt long.

Je dois dire aussi que, au Comité permanent des finances, nous examinons une taxe visant à remplacer la TPS, mais cela revient à mettre un cataplasme sur une jambe de bois. Pourquoi ne pas opérer le malade et réformer la fiscalité dans son ensemble?

Nous avons un an et demi pour le faire. Si nous nous contentons d'appliquer un cataplasme, le mal se sera répandu d'ici là et notre problème se sera aggravé.

Le député s'est aussi attribué le mérite des merveilleuses consultations que le grand gouvernement libéral a mises au rang des principes démocratiques. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Si c'est là tout le mérite dont les libéraux veulent s'arroger, libre à eux.

Ce qui serait nouveau, ce serait que, après avoir consulté les provinces et les particuliers, le gouvernement les écoute vraiment et donne suite à leurs propositions. J'espère que ce sera le cas.

Le député critique en outre la notion de taxe unique. C'est ce qui m'amène à lui poser une question. Il dit que le régime actuel est progressiste, alors qu'une taxe unique serait régressive parce qu'elle s'appliquerait aux pauvres.

Les contribuables à faible revenu seraient exemptés de la taxe. Les contribuables touchant les revenus les plus élevés perdraient leurs échappatoires fiscales. Ils ne bénéficieraient plus de ces merveilleuses déductions et paieraient de l'impôt sur chaque dollar de revenu. Par exemple, les contribuables touchant les revenus les plus élevés peuvent réduire leur taux d'imposition de 50 à 30 p. 100, et je le sais d'expérience. Cela ne serait plus possible et ils paieraient de l'impôt sur tout ce qu'ils gagnent.

Voilà comment nous prélèverions davantage d'impôts auprès des particuliers et, surtout, des sociétés. Or, par suite de mes observations touchant plus précisément ses questions, le secrétaire parlementaire fera–t–il preuve de bon sens et demandera–t–il au ministère des Finances et au ministère du Revenu national et de l'Impôt de nous expliquer, chiffres à l'appui, quels sont les problèmes que pose un système sans exemptions comme celui–là?

Pourquoi ne pas faire travailler ces ministères au lieu de les écouter lorsqu'ils disent que ce système est trop complexe pour fonctionner? Mettez–les à contribution et demandez–leur de

prouver à la Chambre qu'un tel système ne mérite pas d'être retenu!

M. Walker: Madame la Présidente, le député de Calgary–Centre me place devant un dilemme: est–ce que je prends mes propres décisions ou est–ce que j'écoute le ministère?

Cela ne mène pas nécessairement à des divergences, mais j'aime croire que je peux suivre ma propre idée même lorsque des spécialistes me donnent leur avis.

Quant à la question de l'impôt uniforme, qui est très sérieuse, j'ai personnellement—et, si vous me permettez je parle ici en mon nom et non pas au nom du ministère—quelques réserves. Cela ne veut pas dire que je refuse d'emblée toute discussion de bonne foi. J'ai entendu le député de Broadview—Greenwood soulever la question à plusieurs reprises. J'espère que le Comité des finances étudiera l'idée à l'automne, dans le cadre de ses travaux préparatoires au prochain budget.

S'il peut être utile au comité d'entendre un exposé sur les chiffres et sur certains aspects complexes, que ce soit publiquement ou à huis clos, avec le député, je serai très heureux de transmettre la requête au ministère pour que nous puissions prendre des dispositions en ce sens. Je ne pense pas qu'il faille bloquer, si l'on peut dire, les ressources du gouvernement et je n'ai pas l'intention de le faire.

Je peux paraître réticent face à une nouvelle approche de la taxation, mais il ne faudrait surtout pas croire que je reste fermé à une nouvelle idée et que je ne tiens pas à ce qu'elle soit étudiée à fond au cours des mois qui viennent. Le député nous a donné suffisamment de matière pour alimenter notre réflexion. Nos points de vue divergent à certains égards, mais cela ne signifie pas que son idée ne mérite pas d'être examinée à fond.

• (1110)

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir de participer au débat d'aujourd'hui sur un sujet qui me tient à coeur. Lorsque j'ai décidé de me présenter pour vouloir faire de la politique active, il y avait deux enjeux majeurs qui me tenaient à coeur: le premier, évidemment, était l'avenir du Québec et l'accession du Québec à sa pleine souveraineté; le deuxième était d'en arriver à un système fiscal, qui est une bonne partie du contrat social entre les individus et le gouvernement, à quelque chose de plus juste et de plus équitable, et qui alimente présentement une bonne partie du mécontentement qu'ont les citoyens face à leurs élus.

Je pense aussi que le débat est très approprié aujourd'hui. Nous sommes le lendemain de la date limite pour les rapports d'impôt; plusieurs citoyens ont dû passer une fin de semaine de cauchemars à tenter, à la dernière minute, de remplir correctement leurs papiers d'impôt. Pas plus tard qu'hier, je complétais un dernier rapport d'impôt pour un copain. C'est quelque chose que j'aime faire, mais je sais que c'est très difficile pour plusieurs de le faire parce que c'est très complexe. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui sont capables de maîtriser totalement la Loi de l'impôt sur le revenu, car elle est tellement complexe. D'année en année, il s'y ajoute des choses, des modifications, et on se retrouve avec une loi très complexe.

On pourrait aussi parler de la taxe sur les produits et services. Certains députés du Parti libéral y ont fait référence tantôt. Cela aussi est quelque chose de très sérieusement complexe, avec beaucoup de difficulté à s'y retrouver, ayant beaucoup de règlements. C'est un livre presque aussi gros que celui sur la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le député de Calgary–Centre, en déposant sa motion, a abordé une alternative qu'il aimerait voir discuter. Bien que ne partageant pas tout à fait nécessairement l'objectif ou les détails techniques de cette taxe, je pense qu'elle mérite qu'on étudie toutes les options. Celle–ci en est une sérieuse et je pense qu'on doit la regarder.

Cela dit, il y a certaines réserves que j'émets. Je ne suis pas un spécialiste de cette taxe, mais il y a un certain nombre de réserves que j'aimerais émettre. Tout d'abord, je ne suis pas certain que ça va être vraiment plus progressif ou plus juste comme taxe. Il est sûr que dire qu'un taux unique qui s'applique sur tous les revenus peut paraître assez simple, mais est–ce que ça va réellement permettre d'avoir un système plus juste, moins régressif que le système actuel? J'ai un certain doute, parce qu'il y a aussi toutes sortes de façons d'éviter de déclarer des revenus. Il faudra regarder ça attentivement.

D'autre part, cela nous enlève toute la marge de manoeuvre pour utiliser la fiscalité comme un outil de développement économique et social, et je sais que c'est là un des arguments de ceux qui sont en faveur. La fiscalité ne doit pas être un instrument de développement économique et social; on doit trouver d'autres moyens.

À mon avis, je crois que ça peut être un très bon outil, et je vais vous donner un exemple. Dans ma région, en 1987, l'économie roulait à pleine vapeur. On frôlait presque un taux de plein emploi dans notre région; le taux de chômage était de 6 p. 100 et ça allait très bien. Une des raisons majeures de ce succès, c'était l'exploration minière, fortement encouragée par les déductions du système du régime d'actions accréditives.

Vers la fin de cette période d'expansion économique, les gouvernements se sont attaqués à cette déduction, et vous auriez dû voir l'impact terrible que cela a eu dans notre région. Maintenant, on ne fait même plus suffisamment de recherches pour avoir des réserves suffisantes. Dans une dizaine d'années ou peut–être moins, on va avoir des problèmes parce qu'on ne découvre pas assez de réserves minières. On commence déjà à avoir des problèmes dans ce domaine dans notre région, et cela, c'est grave.

Mais on avait eu un outil fiscal qui avait permis, qui avait incité des gens à investir. Vous savez qu'il y a un risque très élevé à investir dans une compagnie qui fait de l'exploration minière. Donc, le contribuable y mettait de l'argent, le gouvernement reconnaissait ça, et en reconnaissant le risque, il partageait le risque par le biais d'incitatifs utilisés par la fiscalité.

Ce qui est intéressant là–dedans, c'est que ce n'est pas le gouvernement qui subventionne directement en donnant de l'argent et en disant aux gens de faire de la recherche, mais c'est plutôt le gouvernement qui vient appuyer des montants d'argent qui sont investis par des individus dans le secteur privé. Donc, il y a un partage du risque. Et ça, je pense que ce sont des formules

intéressantes qu'on réussit à utiliser via la fiscalité. Là, il ne faut pas se tromper, ce ne sont pas seulement que des contribuables à revenu élevé qui utilisaient ça. Beaucoup de gens de la région, avec des revenus situés dans la classe moyenne investissaient parce qu'ils voyaient toutes les retombées que ça pouvait avoir. Il y avait aussi un aspect intéressant parce que, lorsque vous tombez sur une compagnie qui, elle, découvre des gisements intéressants, alors à ce moment–là, c'est presque une loterie.

• (1115)

Donc, comment fait–on pour encourager ces entreprises? J'aimerais que les défenseurs de ce type de taxation m'expliquent comment ils feront pour susciter ce développement économique, particulièrement où il y a un risque plus élevé. C'est un rôle d'État d'intervenir lorsqu'il y a des investissements peut–être insuffisants en raison d'un certain nombre de facteurs. Donc, voilà ce que je voulais dire concernant cette taxe–là.

Maintenant, regardons l'ensemble de la fiscalité actuelle. Je pense que dans toute résolution de problème, il y a un cheminement à suivre. Il faut premièrement analyser la situation comme il faut, poser un diagnostic, identifier des alternatives et faire un choix. Mais il y a aussi une étape après, que le gouvernement oublie souvent: c'est le suivi des choix qui sont faits. Le vérificateur général en parle souvent. Beaucoup de programmes gouvernementaux ne sont pas très bien évalués après leur mise en oeuvre. Il en va de même pour les mesures fiscales. C'est pour ça qu'il nous semblerait intéressant de regarder l'ensemble des dépenses, des dépenses fiscales et pas seulement des dépenses budgétaires, les évaluer, voir le suivi, étudier l'impact qu'elles ont eu au cours des dernières années.

Évidemment, les libéraux étaient pleins de bonnes intentions lorsqu'ils formaient l'opposition; cela les a amenés à écrire le livre rouge que je ne citerai pas parce que mon livre rouge, je l'ai envoyé au recyclage quand je me suis aperçu qu'il n'y avait que des voeux là–dedans. Il y a très peu de choses qu'on met de l'avant dans cette Chambre. J'aimerais que le gouvernement, les gens du Parti libéral, fasse montre d'un peu plus de sérieux. Il ne faut pas toujours dire que le mandat est de quatre ans et qu'on a le temps. Il y aura toujours des choses à faire, il ne faut pas attendre dans quatre ans. Ne vous inquiétez pas, il y aura toujours des choses à faire. Et on peut commencer tout de suite.

J'entendais tantôt le secrétaire parlementaire du ministre des Finances parler de la surcharge de travail du comité à cause de la TPS, du projet de loi C–17 présentement. Mais lorsque le rapport de la TPS sera déposé le 1er juin, le comité pourrait se pencher immédiatement sur les fiducies familiales. Le Parlement siège en juin, les parlementaires sont disponibles. Oui, il y aura d'autres petits projets de loi, mais à la fréquence à laquelle on a travaillé sur la taxe des produits et services, on pourrait étudier les fiducies familiales.

Cependant, le gouvernement devrait donner les informations, mettre les chiffres sur la table. Mais non, on attend l'automne pour gagner du temps, pour gagner une autre année. D'autres enjeux vont se glisser, on va trouver d'autres raisons pour le reporter. C'est la meilleure façon de faire quand on ne veut pas s'attaquer à un problème: chercher à gagner du temps. Et c'est ce qu'on fait. Et on se donne bonne conscience en disant qu'on en parle dans le dernier budget et qu'on commencera à faire quelque chose. Un instant, on verra: moi, j'ai des doutes.

Il y a eu dans le passé un certain nombre de gens qui se sont penchés sur la fiscalité. Il y a eu des commissions importantes, il y a eu la Commission Carter, la Commission Rowell–Sirois; et il y a eu des principes énoncés à ce moment–là qui restent d'actualité aujourd'hui et sur lesquels il faudrait se pencher plutôt que de tout recommencer à neuf. Le public ressent une frustration qui est fondée jusqu'à un certain point. On crée souvent des comités, des commissions d'enquête qui analysent des problématiques, les cernent très bien, font de très beaux rapports de trois ou quatre volumes tirés à un nombre extraordinaire d'exemplaires disponibles partout; mais souvent, ces recommandations dorment sur les tablettes. Souvent, même s'il faut remettre le problème à jour, il y a dans ces rapports des choses très intéressantes.

La fiscalité, je l'ai dit dans mon introduction, est un élément important du contrat social, c'est la façon par laquelle on va chercher les revenus dans les poches des contribuables pour couvrir les dépenses du gouvernement. Présentement, il y a un sentiment d'iniquité terrible qui exerce une pression très forte sur les individus qui cherchent à rétablir eux–mêmes un sentiment d'équité. Comment font–ils? Ils encouragent l'économie souterraine parce qu'ils ont le sentiment de se faire justice. Et jusqu'à un certain point, si on regarde certaines des données des années 1980, il faut les comprendre.

Prenons un exemple, regardons le 1 p. 100 des revenus des plus riches, et là j'émets des réserves sur les chiffres que j'énoncerai, mais je les ai entendus du député de Gatineau—La Lièvre, même s'ils ne sont peut–être pas totalement exacts, la tendance est certainement la bonne.

• (1120)

En 1980, 1 p. 100 des individus les plus riches détenaient 16 p. 100 de l'ensemble de la richesse canadienne. Ce premier pourcentage, dix ans plus tard, avec une récession au début des années 1980, avec une économie qui ralentit vers la fin des années 1980, détient maintenant 26 p. 100 de la richesse, donc un accroissement de 10 p. 100 dans les années 1980.

Il n'est pas étonnant d'entendre les gens de la classe moyenne dire qu'ils se sont sentis étouffés durant la dernière décennie, qu'ils ont senti beaucoup de pression. Les gens le vivent quotidiennement et le ressentent, et c'est la raison pour laquelle cela met beaucoup de pression sur notre économie souterraine.

Je vais donner d'autres chiffres, madame la Présidente. Lorsqu'on regarde les revenus du gouvernement, et je vais les prendre en montant pour qu'on saisisse encore mieux, en 1981, les revenus qu'on percevait sur l'impôt des particuliers étaient de 34 milliards de dollars, et là ce sont tous les gouvernements confondus, fédéral et provinciaux. Trente–quatre milliards de dollars en 1981. En 1991, 100 milliards de dollars.

Comparons maintenant avec l'impôt perçu auprès des corporations. En 1981, 11,7 milliards; en 1991, 18,3 milliards. Il y a une progression qui est loin d'être la même, et c'est ça qui a permis à un certain pourcentage d'aller chercher une plus grande partie de la richesse. On pourrait regarder des tableaux détaillés

par province, le gouvernement fédéral, et tout ça ensemble, c'est la même tendance qui se reflète partout.

Je glisse un mot sur l'impôt des particuliers, parce que vendredi dernier, on a appris quelque chose qui est passé presque inaperçu et qui, jusqu'à un certain point, est presque scandaleux. Les fonctionnaires de Revenu Canada se plaignent d'interventions politiques dans la vérification de l'impôt sur les sociétés. Vendredi dernier, j'avançais cette question en Chambre. La secrétaire parlementaire du ministre du Revenu disait qu'il n'y avait pas de preuve évidente qu'il y avait matière à enquête. Je m'excuse, mais 300 personnes ont répondu à un questionnaire.

Vous savez, lorsqu'on fait un sondage au moyen d'un questionnaire, il y a toujours «commentaires», à la fin. De façon générale, les gens ne répondent pas à cette partie–là. Là où il y a des choix de réponses, les gens répondent et ça va rapidement. Mais 300 personnes ont répondu, et c'est un questionnaire qui a été distribué à 4 000 personnes. Trois cents personnes ont pris la peine de rédiger des commentaires. Plus que ça ont répondu, mais sur l'ensemble, 300 ont fait le commentaire suivant, à l'effet qu'il y avait intervention politique dans des dossiers de vérification de l'impôt des sociétés. C'est inquiétant.

Bien sûr, on pourrait penser que c'est seulement l'ancien gouvernement et que c'était peut–être le cas sous les conservateurs. Qu'est–ce qui nous dit que ce n'est pas encore le cas avec nos amis d'en face? Vous savez qu'il n'y a pas beaucoup de différence, lorsqu'on se retrouve de l'autre côté de la Chambre, entre les libéraux et les conservateurs. Très peu, et cela est très inquiétant.

On a aussi fait référence à la TPS, et là je n'avais pas prévu en parler, mais je ne peux pas m'empêcher de le faire. Je ne suis pas certain que la population saisit bien l'engagement que le Parti libéral a pris en campagne électorale. On a dit: «On va abolir la TPS». Tout bas, on a dit: «On va la remplacer par autre chose». C'était dans le paragraphe suivant. Je ne suis pas sûr quelle perception les gens en ont eue. Je vais être honnête en disant que dans mon comté, les gens n'y ont pas cru. Les gens se sont dit: «De toute façon, ils vont aller chercher le même montant de revenus, dans nos poches, d'une autre façon. Qu'ils changent le nom ou qu'ils changent n'importe quoi, on aura de la difficulté à avoir confiance.»

Je n'entrerai pas dans les détails des travaux du comité dont je fais partie, donc je sais très bien ce qui s'y passe, mais je dois vous dire que j'ai une inquiétude. On a l'impression que l'expansion de l'économie souterraine est liée uniquement à l'entrée en vigueur de la TPS, mais c'est beaucoup plus complexe que ça et ce n'est pas seulement la réforme de cette taxe–là qui va ramener un sentiment de confiance, surtout que l'objectif est très clair: la directive du ministre des Finances est de trouver une alternative qui va faire en sorte qu'on va aller chercher autant de revenu, 15 milliards. Que les taux soient différents sur certains produits, dans l'ensemble on va aller chercher encore 15 milliards dans les poches des contribuables. Comment pensez–vous que du point de vue d'un consommateur cela sera perçu comme une réforme majeure et efficace? Certes, pour les entreprises, il y a un paquet de choses qu'on peut faire pour simplifier le système dans le but de diminuer les coûts et se répercuter un petit peu auprès des consommateurs.

• (1125)

Il ne faut pas penser qu'on va diminuer les coûts de fonctionnement de 15 milliards de dollars, ce n'est pas sérieux. Les coûts de gestion de l'administration, qui sont très élevés, sont aux alentours de 600 millions de dollars.

Plusieurs députés libéraux sèment la confusion lorsqu'ils parlent des coûts d'administration de la TPS. Je ne veux pas venir nécessairement à la défense de cette taxe, mais je prends le temps d'expliquer. Les revenus de taxe sont d'environ 29 milliards de dollars, cependant les entreprises ont le droit de réclamer un crédit sur leurs intrants, ce qui est tout à fait normal pour une taxe sur la valeur ajoutée. Une fois qu'on a enlevé les coûts des crédits aux intrants des entreprises, qui est une taxe qui ne doit pas être payée mais qui leur est remboursée, si on donne les crédits de taxe aux individus à faible revenu et si on soustrait cela, il reste 15 milliards de dollars.

On fait un calcul simple. Plusieurs membres du gouvernement disent: cela coûte 50 p. 100 de gérer ce système, pour recevoir un dollar, il en coûte 50c., ce n'est pas vrai. Ce ne sont pas des coûts de gestion du système car ces coûts sont de 600 millions.

Je le répète, c'est exorbitant et c'est déjà trop. Il ne faut pas faire de démagogie et il ne faut pas exagérer les chiffres que l'on cite. Cela m'a profondément choqué parce que ce sont des choses qu'on répand parmi la population. Ce n'est pas correct, il faut prendre la peine de vérifier ce que l'on dit.

Maintenant, que faire? Je vois qu'il ne me reste que cinq minutes mais je pourrais parler toute la journée de la fiscalité et d'une réforme fiscale.

Il faut commencer par faire une évaluation globale de l'ensemble des dépenses fiscales. Regarder à quoi elles ont servi, quels étaient les objectifs. Aujourd'hui est–ce qu'on a atteint ces objectifs? Le ministère publie un livre intitulé *Dépenses fiscales liées aux impôts directs des particuliers et des sociétés*. Lorsque vous le lisez, vous en venez à la conclusion suivante: plusieurs données ne sont pas disponibles. Pourtant, la dernière année disponible est 1991 dans le rapport qui a été publié cette année et on a encore plusieurs données non disponibles. Est–ce que c'est parce qu'on ne les calcule pas, qu'on ne les évalue pas? Dans certains cas, il est vrai que c'est très difficile de le faire, mais dans certains autres, c'est faisable, et très faisable.

Est–ce que c'est parce qu'on ne veut pas montrer ces données? Est–ce que c'est cela la transparence du gouvernement libéral et du ministre des Finances qui se font les apôtres et les plus grands défenseurs de la transparence gouvernementale? Je ne le sais pas, mais j'espère que non. J'espère qu'ils ont l'intention de nous produire des documents beaucoup plus sérieux. On peut leur donner le bénéfice du doute, ils venaient juste d'arriver au pouvoir et peut–être que cela reflétait une tendance de ce gouvernement. On n'acceptera plus de documents comme celui–là; on n'en acceptera plus.

Dans un bilan, il y a deux côtés. Il y a la colonne des revenus et celle des dépenses. Il ne faudra jamais oublier que peu importe la façon dont on joue, pour améliorer l'équité dans le système fiscal qui est la façon dont on va chercher les revenus, il y a un problème du côté des dépenses, un problème sérieux. On va chercher les revenus pour couvrir les dépenses mais elles sont exorbitantes. Dans ces dépenses, un certain nombre est vu, à juste titre, par les consommateurs qui sont nos électeurs, comme du gaspillage. La première étape, dans une réduction sérieuse des dépenses publiques, commence par éliminer ce gaspillage.

Le premier ministre nous a répondu que c'était le travail des comités que d'étudier les dépenses poste par poste. On n'a pas peur de l'ouvrage, de ce côté de la Chambre, on est prêt à faire cet exercice. Je suis content de voir que les députés du Parti réformiste sont, eux aussi, prêts à le faire. Lorsqu'on demande aux comités de faire témoigner les ministres responsables devant la population, seulement deux des quatorze comités ont accepté cette motion visant à faire témoigner les ministres. Deux sur quatorze. Encore une fois c'est la transparence du Parti libéral. Quelle belle transparence!

Là-dessus, il y a le ministre des Finances, ce n'est pas le plus gros budget de fonctionnement, mais le ministre du Développement des ressources humaines qui a un budget important: a-t-il l'intention de le faire? C'est presque scandaleux.

Avant de conclure, j'aimerais mentionner un certain nombre de choses sur lesquelles nous sommes prêts à travailler et nous voudrions y travailler. On a parlé des fiducies familiales, je sais qu'un de mes collègues va en parler plus tard, mon collègue de Rosemont en a parlé précédemment, il faut regarder cela de très près. Il y a aussi l'impôt minimum pour les sociétés. Actuellement, il existe une forme d'impôt minimum qui est une taxe sur le capital. Cependant, il est possible de réduire cet impôt à zéro. Ce n'est pas ça un impôt minimum réel.

Concernant l'année 1987, il y a un chiffre scandaleux qui circule partout au Canada, un grand nombre de sociétés ont fait des profits de 27 milliards de dollars sans payer un sou d'impôt. Cela choque. Cela choque l'opinion publique et les gens ne sentent pas qu'il y a de la justice dans le système fiscal lorsqu'on entend des données comme celle-là.

● (1130)

Il y a un scandale aussi, celui des paradis fiscaux, à l'égard des conventions fiscales avec d'autres pays qui permettent de déjouer un peu le système fiscal. Le vérificateur général l'a dénoncé à plusieurs reprises. Ceci sera étudié bientôt au Comité des finances, et j'espère que le ministre va nous donner des explications précises sur ce qu'il a l'intention de faire.

Ce qui a été annoncé dans le dernier Budget est nettement insuffisant et ne réglera pas le problème. Il faut regarder l'ensemble de ces conventions fiscales. Il faut mettre sur pied une formule d'impôt minimum qui fonctionne réellement. Il y en a une aux États-Unis qui a été présentée par Ronald Reagan, qui n'est quand même pas le plus grand socialiste qu'ait connu l'histoire de l'humanité. Donc, pourquoi ne serait-ce pas possible de le faire ici? Lorsqu'on regarde l'impôt sur les sociétés au Canada comparativement à d'autres pays, c'est nettement plus avantageux ici.

Donc, il y a là quelque chose à étudier sérieusement et je fais le lien avec la TPS avant de conclure, madame la Présidente. Lorsqu'on a détaxé les intrants pour les entreprises, qui ont été les gagnants de l'introduction de la TPS? Ce furent ces entreprises qui ont vu leurs intrants détaxés.

Mais comme il ne me reste plus de temps, madame la Présidente, je vais vous dire que nous, cela fait longtemps que nous voulons une réforme de la fiscalité, que nous voulons travailler là-dessus. Le gouvernement devrait être sérieux. Dans la prochaine année, dans les prochains jours, il devrait mettre des choses sur la table pour qu'on puisse discuter pour vrai, trouver des vraies alternatives pour régler un problème qui semble très grave aux yeux des consommateurs et des électeurs.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Témiscamingue de son excellente intervention. Il a fait des remarques très pertinentes, notamment quand il a recommandé d'examiner toutes les possibilités, comme j'implore le gouvernement de le faire.

En parlant d'impôt progressif, il craignait beaucoup, comme d'autres députés l'ont dit avant lui, qu'un impôt uniforme se révèle régressif. Comme il est économiste, il a dû entendre parler d'Arthur Laffer, l'économiste américain qui a donné son nom à la courbe de Laffer. À propos de la progressivité, le problème tient au fait qu'il existe toutes sortes d'échappatoires dans notre régime fiscal actuel. Nous avons différents segments d'imposition au haut de la courbe, différents stimulants fiscaux, divers taux et des impôts progressifs. Nos taux d'imposition doivent donc être élevés pour produire le même montant de recettes.

Au bas de la courbe, en n'ayant aucune échappatoire fiscale ni aucune exemption, ce qu'il nous faut—je ne parle pas en l'occurrence de déductions personnelles—on produit le même montant de recettes. Le député de Témiscamingue souhaite un régime fiscal équitable et juste, mais c'est ainsi qu'on restaurerait l'équité. Et cela permettrait de supprimer beaucoup de règles fiscales, ce qui répond à son problème à propos des actions accréditives et des répercussions négatives que l'absence de déductibilité et d'encouragement fiscal aurait sur sa circonscription.

Les contribuables qui se trouvent au sommet du taux d'imposition, et dont le niveau de revenu se situe évidemment aux paliers moyens-supérieurs et supérieurs, sont imposés au taux de 50 p. 100. Si leur taux d'imposition était ramené à 15 p. 100 de leur revenu et qu'ils disposaient de 85 p. 100 de leur revenu, ils pourraient encore faire de ces investissements dans leurs circonscriptions. Après avoir réalisé son bénéfice, la société pourrait offrir à l'investisseur un rendement sur son investissement sous la forme de dividendes imposables pour le particulier. Le changement qu'il faudrait apporter, c'est que la société puisse déduire ce dividende de son revenu imposable. La clé du succès, c'est le traitement fiscal des sociétés. À l'heure actuelle, les sociétés ont un taux marginal d'imposition élevé qui s'établit à 50 p. 100 pour la tranche de revenu supérieure à 200 000 $, la tranche inférieure étant libre d'impôt ou imposée à un taux

moindre. La solution, ce serait de ramener de 50 à 15 p. 100 également le taux d'imposition des sociétés.

Cette mesure éliminerait le principe de notre régime fiscal selon lequel lorsqu'on accorde une déduction, quelqu'un doit payer l'impôt à cet égard. Cela ferait disparaître ce facteur de la courbe de Laffer et nous ramènerait à la réalité, et nous traiterions alors les dollars avec plus de respect. Nous aurions affaire à de véritables dollars, et les gouvernements pourraient alors s'attacher à générer les recettes dont ils ont besoin pour payer pour les programmes sociaux et économiques qu'ils appliquent et les subventions, quelles qu'elles soient, car elles sont nécessaires. Nous aurions affaire à de véritables dollars, des dollars après impôt, au lieu de cet abominable système complexe et déroutant.

Je voulais essentiellement faire une observation à propos du passage de son intervention où le député s'interrogeait à propos d'un impôt uniforme.

[*Français*]

M. Brien: Madame la Présidente, je comprends le point de vue du député de Calgary–Centre sur la progressivité. Évidemment, pour le rassurer, quand on étudie en économie, on ne peut pas ignorer un économiste renommé comme M. Laffer.

• (1135)

Évidemment, on regarde aussi sa courbe, qui ressemble beaucoup aux courbes de rendement décroissant fondées sur le même principe. Ceci dit, il y a quand même moyen d'atteindre de la progressivité dans le système avec des taux de taxation différents.

C'est certain qu'un individu taxé à 50 p. 100 peut, via un certain nombre de déductions, ramener son taux effectif à 30 p. 100. Sauf que si le 20 p. 100 qu'il a utilisé, le 20 p. 100 qu'il a pu déduire est de l'argent qui est investi de façon productive dans l'économie, faite par le secteur privé, conjointement avec le gouvernement, selon moi, c'est même plus efficace que si le gouvernement le fait directement, parce qu'on s'assure de rencontrer une initiative privée et c'est dans ce sens–là que moi, cela me rassure d'avoir un système comme celui–là, et j'aime beaucoup plus cela que dire qu'on va tout laisser au secteur privé.

Il y a une philosophie qui est fondamentalement différente, c'est le rôle de l'État dans la société. Moi, je suis de ceux qui croient que le gouvernement a à intervenir. Et la fiscalité lui permet de cibler. Dans le système du député de Calgary–Centre, tous les secteurs sont traités sur le même pied, et je comprends son objectif, qui est de dire: «Maintenant, il y aura une compétition qui va être très saine parce que chaque type d'entreprise, peu importe dans quel secteur, sera soumis à la même compétition, ne sera pas avantagé par des incitatifs fiscaux, mais servi par le gouvernement.» Ce qui peut sembler positif.

Cependant, en tant que société, lorsqu'on veut ou qu'on voudrait privilégier certains secteurs et dire: «On va donner un appui à un secteur», soit un secteur en difficultés temporaires qu'on voudrait aider, soit un secteur qu'on veut promouvoir ou pour lequel on prévoit un potentiel dans l'avenir, là, on n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre avec la fiscalité. Il faudrait venir le faire avec des subventions directes.

Je ne suis pas certain que c'est vraiment plus efficace que de mettre une formule à risques partagés. Cependant, je dois lui avouer que le système actuel est rendu tellement complexe, tellement embourbé que même ses objectifs d'en arriver à une formule de partage de risques entre le gouvernement et le secteur privé perd de son efficacité, étant donné la complexité du système.

Donc, je veux le rassurer là–dessus en disant que je comprends son point de vue. C'est une différence de philosophie qu'on peut avoir sur le rôle de l'État dans la société. Maintenant, lorsqu'il cite un économiste, je peux peut–être lui en citer un autre qui sera peut–être reconnu un jour comme un succès ou un échec majeur, il y a M. Keynes et l'État keynésien, qui disait d'être très interventionniste. Peut–être que c'était trop, qu'il y avait les effets multiplicateurs, aussi, d'intervention gouvernementale.

Donc, à chaque économiste, on trouve sa contrepartie, qui souvent dit le contraire. C'est un peu malheureux, et c'est cela qui donne souvent mauvaise réputation aux économistes, mais l'économie n'est pas une science exacte, c'est une science humaine et c'est à nous de juger lequel on veut privilégier.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations.

Nous discutons aujourd'hui de la politique fiscale, sujet qui peut devenir très aride à la longue. J'aimerais parler plus particulièrement de la signification de la politique fiscale dans un pays comme le Canada. À l'instar du député, j'ai préparé moi aussi ma déclaration de revenus hier, ayant malheureusement attendu à la dernière minute pour le faire.

Pendant que je remplissais ma déclaration, je me suis mis à penser que tous les autres Canadiens devaient faire de même et que ceux qui avaient des problèmes avec les frais de garde d'enfants et le reste étaient des gens semblables à Terre–Neuve et en Colombie–Britannique.

Il est très important qu'un pays ait un objectif commun. Il n'est peut–être pas réjouissant de produire sa déclaration de revenus, mais c'est quelque chose que nous avons en commun avec le reste des Canadiens.

Certaines des observations du député m'ont intéressé. Il a parlé notamment de statistiques sur la concentration et la création de la richesse au Canada. J'ai moi aussi entendu ces statistiques hier et je n'y prête pas foi non plus.

Le député pourrait–il toutefois nous expliquer pourquoi, s'il ne croit pas à ces statistiques, il a fondé toute son argumentation sur celles–ci?

Le député a aussi parlé de la nécessité de simplifier le régime, et en cela je partage tout à fait son avis. Je ne crois pas nécessairement à un régime à taux uniforme, mais je pense que nous pouvons le simplifier un peu plus.

Je remarque par ailleurs que les Québécois devaient hier produire deux rapports d'impôt sur le revenu des particuliers plutôt qu'un seul. Le député pourrait–il commenter les complications qu'occasionne pour les Québécois le fait d'avoir à produire deux rapports d'impôt?

Je voudrais aussi lui poser une question sur l'harmonisation. Le Québec ayant fait une tentative d'harmonisation avec la TPS qui ne s'est pas avérée très efficace, le député pourrait–il nous dire sa position sur l'harmonisation de la TPS au Québec?

• (1140)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je cède la parole à l'honorable député de Témiscamingue qui n'a malheureusement qu'une minute pour répondre.

M. Brien: Madame la Présidente, je vais pouvoir répondre dans une minute. Premièrement, les chiffres sur lesquels j'ai basé mon raisonnement sur le partage de la richesse, je n'ai pas dit ne pas les croire. Au contraire, je crois que la tendance est bonne. Je ne suis pas sûr qu'ils sont exacts, mais la tendance est bonne.

Cela dit, pour la simplification, le député a dit qu'au Québec on avait deux rapports d'impôt à remplir, qu'on était aussi soumis à deux taxes, et il a aussi parlé d'harmonisation. Je veux simplement lui répondre là–dessus qu'on est ici pour ça, les députés du Bloc. Nous, dans le but de simplifier, on n'en veut qu'une. On ne veut pas avoir seulement qu'un rapport d'impôt fédéral, mais, au contraire, qu'un seul rapport d'impôt québécois. Voilà la raison de notre présence ici, et c'est un peu ça la prise de contrôle, l'accession à la souveraineté du Québec: contrôler l'ensemble de ses revenus, l'ensemble de ses impôts. C'est une autonomie politique, et c'est ça le rôle essentiel du Bloc québécois. Donc, dans ce sens, je crois que nous sommes très cohérents.

[*Traduction*]

M. Walker: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne veux pas interrompre les travaux de la Chambre trop fréquemment sur ces questions, mais un député laisse entendre que le ministère ne fait pas son travail, ce qui est absolument faux. Je tiens à dire à la Chambre que les études en question ont été effectuées et qu'il existe plusieurs études sur les dépenses fiscales.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je vous remercie beaucoup de cette occasion d'appuyer la motion du député de Calgary–Centre. La motion à l'étude est fort simple. Elle réclame un examen en profondeur du régime fiscal à la lumière de la situation à laquelle les Canadiens font face.

Comme le député de Durham l'a dit, nous venons tous de remplir un pénible devoir en faisant ou en refaisant notre déclaration de revenus pour 1993. Nous savons quels sont les problèmes. Nous les avons tout frais à l'esprit, et tous les Canadiens aussi. C'est le moment idéal pour étudier cette motion, chercher une meilleure façon d'utiliser notre régime fiscal, de prélever la taxe d'accise et les taxes à la consommation. Le débat d'aujourd'hui arrive donc à point nommé.

Il n'est guère possible que tous les députés s'entendent pour dire qu'il n'y a peut–être qu'une seule solution. On peut s'attaquer de différentes manières à l'examen et à la révision de la fiscalité.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties aujourd'hui, je voudrais aborder le régime fiscal en fonction de quatre critères: équité, simplicité, efficience et efficacité. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous l'a déjà dit aujourd'hui, le gouvernement accepte d'appliquer ces critères pour évaluer le régime fiscal. Je dois m'en tenir à sa parole et à celle du gouvernement: ce sont là les critères et, si la politique fiscale est modifiée, s'il y a révision, ce sera en fonction de ces principes fondamentaux.

Il faut bien admettre qu'il n'y a pas vraiment consensus sur la nature du problème que pose le régime fiscal, et pas davantage sur la solution, pas plus dans notre assemblée que dans la société canadienne. Nous devons donc nous interroger tout d'abord sur le problème.

Pour commencer, le problème découle selon moi des dépenses excessives des gouvernements. C'est là un premier problème de taille auquel il faut s'attaquer. Peu importe comment les impôts sont perçus, il est très irritant pour les contribuables de constater que les législateurs et les dirigeants de leur pays gaspillent l'argent des impôts. Nous devons donc nous occuper tout d'abord du problème des dépenses. La grande question qui se pose à nous est de savoir comment nous y prendre.

Il est certain que les Canadiens sont trop lourdement imposés. Ils estiment ne pas recevoir des services dignes des impôts qu'ils paient, ce en quoi ils ont tout à fait raison. C'est l'évidence même, si on examine la situation actuelle et les finances de notre pays. Sur chaque dollar que les Canadiens envoient à Ottawa, moins de 65 cents sont consacrés aux programmes proposés aux Canadiens.

Pourquoi? Parce que nous avons une dette de plus de 500 milliards de dollars.

• (1145)

En deuxième lieu, dans le budget actuel, 41 milliards de dollars servent à payer les intérêts, ce qui n'ajoute rien à la productivité et n'aide pas les Canadiens en matière de santé, de programmes sociaux, d'aide au transport, et Dieu sait quoi. L'argent qui sert à payer les intérêts n'est pas dépensé à des fins constructives.

Selon le plan du gouvernement, la dette nationale, qui s'élève maintenant à 500 milliards de dollars, va encore augmenter de 100 milliards de dollars au cours des deux ou trois prochains exercices. Il s'ensuit que sur un dollar de recettes fiscales, il ne restera plus que 65 cents, et même 60 cents, pour les programmes sociaux. Cela ne suffit pas.

Le point que je veux souligner, c'est qu'il ne peut y avoir de véritable réforme fiscale sans une vraie réforme de la politique de dépenses et la résorption de la dette et du déficit. Je ne veux pas dire qu'il n'est pas nécessaire de réformer le régime fiscal ou la TPS. Tout ce que je veux souligner, c'est qu'il est inutile de réformer le régime fiscal si on ne freine pas les dépenses publiques.

Je voudrais maintenant définir ce qu'est un régime fiscal juste. Tel est le but de mes observations d'aujourd'hui. Comment établir un régime fiscal juste? Je voudrais énumérer six caractéristiques que devrait avoir un régime pour être qualifié de juste.

D'abord et avant tout, le régime doit être équitable. Un régime fiscal juste est nécessairement équitable. Par équité, j'entends le fait que tous les Canadiens estiment que tous les contribuables assument également le fardeau fiscal. Toute réforme du régime fiscal doit donc répartir également le fardeau fiscal entre tous les contribuables.

Ensuite, un régime fiscal juste ne punit pas ceux qui réussissent. L'équité exige que les Canadiens puissent conserver les récompenses qu'ils ont obtenues en travaillant plus fort, plus intelligemment et en réussissant. Ceux qui élaborent les politiques fiscales oublient souvent cette composante de la réforme fiscale et se disent qu'une certaine catégorie de contribuables gagnent trop d'argent et qu'ils doivent donc payer davantage. Ce n'est pas juste. En imposant d'une manière excessive les fruits du succès au Canada, on dissuade les Canadiens d'investir dans l'avenir de leur pays. Nous nous privons nous–mêmes en imposant les fruits du succès.

En troisième lieu, comment traiter les plus démunis? Que doit être la politique fiscale en cette matière? Un régime fiscal juste ne punit pas les plus démunis de la société. Un régime fiscal qui surimpose ceux qui sont sans défense frappe doublement les plus démunis.

En quatrième lieu, il s'agit d'un point qui a été fréquemment soulevé à la Chambre. Il n'y a qu'un seul contribuable. Cela dit, je voudrais préciser deux choses. Premièrement, nous devons reconnaître que l'imposition des entreprises finit par être préjudiciable aux particuliers, puisqu'elle va donner lieu à une baisse des salaires, à une augmentation des prix, à une réduction des dividendes et à une base industrielle qui ne sera pas compétitive sur le marché mondial. Je ne préconise nullement l'élimination de l'impôt pour toutes les entreprises. Cependant, nous devons reconnaître que, contrairement à ce que l'on présume souvent, ce n'est pas sur l'entreprise, quelle que soit sa taille, que retombe le fardeau des impôts, mais sur le contribuable, sur le particulier.

Ensuite, le régime fiscal doit tenir compte, dans les pouvoirs d'imposition fédéraux et provinciaux, du fait qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Le chevauchement qui existe actuellement entre les taxes à la consommation signifie que les Canadiens sont confrontés à dix taxes de vente différentes. Cela accroît le coût des affaires et complique énormément le régime fiscal.

Pour terminer, je voudrais parler de ce que j'appelle les choix économiques. Un régime fiscal équitable n'influence pas les choix économiques des consommateurs. Le régime actuel, qui prévoit des cas spéciaux et des exonérations spéciales, décourage certaines activités et en encourage d'autres. Les Canadiens reconnaissent plus que jamais qu'ils cherchent à éviter de payer des impôts. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de révolte fiscale.

Le régime fiscal ne devrait pas être un mécanisme destiné à appuyer une vaste série d'initiatives d'intérêt public. Mon collègue de Calgary–Centre a parlé de cette question tout à l'heure.

• (1150)

Ces initiatives d'intérêt public sont souvent conçues avec la meilleure intention. Elles donnent souvent lieu à la réorganisation de l'activité économique d'une façon qui n'avait pas été prévue au départ. Cela dit, le coût réel de l'initiative est difficile à déterminer et la réorganisation de l'activité économique a des conséquences négatives et imprévues.

Je profiterai des dernières minutes qui me restent pour soulever une autre question. Dans quelle mesure notre régime fiscal est–il à la hauteur? Premièrement, prenons la question de l'équité. Les Canadiens n'estiment pas que tout le monde paie sa juste part d'impôt. Deuxièmement, notre système actuel pénalise les gens qui réussissent. Troisièmement, dans le régime fiscal actuel, nous avons un taux marginal d'imposition de plus de 50 p. 100, un pourcentage qui, estime–t–on, a pour effet de dissuader les gens de gagner plus. L'effet économique de cette politique préjudiciable est pratiquement impossible à mesurer, étant donné qu'il correspond à ce que les Canadiens ne font pas, mais pourraient faire, si le régime fiscal était meilleur et plus équitable. Le quatrième point est qu'il pénalise les moins favorisés. Aujourd'hui, beaucoup de gens ayant un revenu de 7 000 $ paient des impôts. Enfin, il est clair que toutes ces formules de déclaration de revenus sont trop compliquées pour les Canadiens. Quelle est la solution?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses commentaires. Je voudrais revenir sur un ou deux points dont il a parlé.

Premièrement, il a dit que le régime fiscal pénalisait les gens qui réussissent. Je constate que le régime actuel propose environ trois taux. Un pour les revenus de moins de 25 000 $, un autre pour les revenus de 25 000 $ à 65 000 $ et un dernier pour les revenus de plus de 65 000 $. Dès qu'un revenu dépasse 65 000 $, l'impôt est de 45 p. 100 et peut, selon les provinces et comme l'a souligné le député, atteindre 51 p. 100.

Ce régime existe au Canada depuis 10 ou 15 ans. En fait, les taux applicables aux revenus élevés étaient encore plus élevés dans le passé. À ma connaissance, cette politique n'a jamais donné lieu à un exode des Canadiens. Le député aurait–il un commentaire à faire là–dessus?

Deuxièmement, il semble que nous nous servions du régime fiscal comme d'une politique sociale, en quelque sorte. Le député aurait–il un commentaire à faire sur ce qui est un excellent moyen de distribuer les avantages sociaux? Je pense ici, entre autres, aux frais de garde d'enfants et au remboursement de la TPS. À mon avis, si nous voulons simplifier le gouvernement, nous devrions peut–être nous concentrer sur le régime fiscal

comme moyen de distribuer ces avantages. Le député aurait–il un commentaire à faire là–dessus?

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je voudrais d'abord parler du premier aspect, c'est–à–dire un régime équitable qui ne dissuade pas les gens d'investir ou de courir des risques et qui les encourage à réussir. Dans un sens, un régime fiscal qui ne décourage pas l'investissement contribue à bâtir notre économie.

Il me serait difficile de dire quels devraient être les taux d'imposition et si les trois que nous avons à l'heure actuelle sont équitables. Ce que je voulais faire valoir dans mon exposé, c'est que les coûts de l'administration publique sont trop élevés. Dans bien des cas, les particuliers, qu'ils soient salariés ou possèdent une entreprise ou quelle que soit leur situation, paient un taux d'impôt de 25 p. 100. Ils paient un impôt de 25 p. 100 qu'ils envoient à Ottawa avec leur formule de déclaration de revenus. C'est trop. Nous prenons trop d'argent aux contribuables, car ils pourraient en utiliser à des fins personnelles. Il s'agit là d'un élément de dissuasion.

La seule façon de régler ce problème, c'est de réduire les coûts de l'administration publique. C'est exactement l'objectif du Parti réformiste. Nous devons réduire les coûts de l'administration publique pour que les gens aient plus d'argent disponible. C'est l'argument que je veux faire valoir ici.

L'utilisation de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute autre politique fiscale pour atteindre des objectifs sociaux est le deuxième aspect dont je veux parler. Au cours de mes voyages avec le Comité des finances, qui a tenu des audiences sur la TPS, j'ai constaté que chaque fois que nous tentons d'utiliser le régime fiscal pour atteindre des objectifs sociaux, cela crée des injustices. Par exemple, lorsque nous étions à Québec, un groupe professionnel qui a présenté un exposé a dit ne pas être exempté de la TPS. Un autre groupe professionnel qui a comparu devant le comité tout juste avant en était exempté. Lequel de ces deux organismes professionnels devrait bénéficier de l'exemption et l'autre non? Nous pouvons songer à certains autres organismes sociaux qui sont exemptés de la TPS, alors que d'autres ne le sont pas. La taxe est donc appliquée de façon inéquitable.

• (1155)

À mon avis, il faudrait prévoir des postes budgétaires explicites pour atteindre les objectifs sociaux. Nous devrions déterminer ici même, dans cette assemblée, quels genres d'avantages sociaux nous allons accorder à tel ou tel groupe et établir directement un programme de dépenses à cet égard, sans passer par le régime fiscal.

M. John Williams (St–Albert): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la nécessité d'une simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Loi de l'impôt sur le revenu remonte à 1917. Comme tout le monde le sait, il devait s'agir d'un impôt temporaire pour financer la Première Guerre mondiale. Les Canadiens se voyaient alors dans l'obligation de défendre la démocratie et la liberté dans le monde. Pour ce faire, on a adopté un impôt, appelé impôt sur le revenu, pour contribuer au financement de cette guerre. Or, il ne s'agissait que de répondre à une situation temporaire, de sorte qu'une fois la guerre terminée, une fois que tout serait revenu à la normale, cet impôt serait supprimé. Cette guerre est terminée depuis 75 ans et l'impôt est encore là.

Comme on dit, il y a deux choses dont on peut être sûr: la première, c'est la mort et la deuxième, ce sont les impôts. L'ennui, c'est que la mort n'arrive qu'une fois, alors que les impôts reviennent chaque année.

En 1986, le gouvernement d'alors avait annoncé son intention de procéder à une réforme fiscale parce que le système en vigueur était trop complexe. Il y avait alors dix catégories ou tranches différentes qui nous séparaient du taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a dit qu'il allait ramener ces dix tranches à trois, en expliquant que cette suppression de sept catégories ou tranches de niveaux ascendants d'imposition allait simplifier de beaucoup notre régime fiscal.

Ce que le gouvernement s'est bien gardé de dire, c'est que son intention était de ne pas toucher à la tranche supérieure, de ratisser un peu plus large à la base et d'accorder un peu de répit à la classe moyenne, quitte à se rattraper par la suite. Voilà que le gouvernement a qualifié de réforme fiscale cette opération de simplification du régime fiscal.

J'ai la 22e édition de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a été publiée en 1993. Ça fait en tout 2091 pages. Je suis comptable. C'est tout naturel pour Monsieur ou Madame Tout–le–monde, mais même moi, qui suis comptable, j'ai du mal à m'y retrouver dans la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est un ramassis de longues phrases à n'en plus finir. La complexité et la simple compréhension de la Loi de l'impôt sur le revenu mettent à l'épreuve les connaissances de nos citoyens les plus sages, les plus intelligents et les plus compétents.

Je siège au Comité des comptes publics. Nous y avons questionné le personnel du ministère du Revenu national et du ministère des Finances au sujet de la perte de 1,1 milliard de dollars de deniers publics qui a été signalée par le vérificateur général et qui découle du fait que le gouvernement qui a rédigé la loi ne pouvait pas saisir le sens de ses phrases. Le secteur des ressources était en désaccord sur l'interprétation à donner au texte de loi, et le tout s'est terminé devant les tribunaux. Le gouvernement a perdu, le secteur des ressources est sorti vainqueur et les contribuables se sont retrouvés avec 1,1 milliard de dollars en moins à cause du mal qu'il faut se donner pour essayer de comprendre le sens véritable d'un simple article de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les 2091 pages de la loi donnent une idée de sa complexité.

• (1200)

L'impôt sur les gains en capital a été institué par le gouvernement libéral en 1971. À l'époque, cet impôt était considéré comme un impôt sur l'accroissement de la richesse, mais nous étions alors sur le point d'entrer dans une décennie d'inflation galopante.

L'impôt sur les gains en capital est essentiellement devenu un impôt sur l'inflation, et non un impôt sur l'accroissement de la richesse, et le gouvernement en était bien conscient. Le gouvernement savait que, en réalité, les gens ne s'enrichissaient pas. Quelqu'un qui payait un maison 25 000 $ en 1971 et la revendait 100 000 $ en 1981 ne s'en trouvait pas réellement plus riche, même s'il avait beaucoup plus d'argent en poche. Le gouvernement prélevait néanmoins un impôt considérable sur cette somme, en fait un impôt sur l'inflation, et non un impôt sur l'accroissement de richesse.

Puis est arrivé le gouvernement conservateur qui a voulu accorder un répit à ses amis. Il a donc institué l'exonération des gains en capital, qu'il entendait mettre en oeuvre au cours d'un certain nombre d'années et qui devait s'appliquer à la première tranche de 500 000 $ de gains en capital. Il ne faut toutefois pas oublier que le citoyen moyen a bien peu de chances de réaliser des gains d'un demi–million de dollars. L'intention du gouvernement était d'accorder cette exonération aux contribuables, mais d'en faire des catégories, c'est–à–dire de créer, par exemple, une exonération de gains en capital pour les agriculteurs. La mesure créée par le gouvernement s'adressait à des groupes distincts.

Le gouvernement a fini par se rendre compte que cette mesure lui coûtait trop cher. Il a donc décidé de limiter à 100 000 $ le montant de l'exonération des gains en capital, mais il s'est néanmoins aperçu que cette décision allait compliquer les choses. En effet, l'agriculteur allait–il aussi bénéficier de l'exonération sur le premier demi–million de dollars de gains en capital? Le gouvernement a décidé de ne lui accorder que cette dernière exonération.

Comme me l'expliquait un comptable, c'est comme si nous avions deux seaux: un gros pour les agriculteurs qui contient une exonération de gains en capital de 500 000 $ et, dans ce seau, un petit seau contenant une exonération de 100 000 $. Lorsque le petit seau déborde, on le détache du grand seau.

Les concepts mis de l'avant dépassent la compréhension de la personne moyenne. Quand un contribuable ne comprend pas l'impôt qu'il paie, comment peut–on s'attendre, dans une société démocratique, qu'il le paie volontairement? C'est ce qui explique qu'on ait de plus en plus recours à des mesures coercitives et aux pressions—et ces mots sont ceux du ministre du Revenu national, qui a déclaré que le gouvernement ne tolérerait pas que des contribuables se soustraient à l'impôt. Pourtant, les gens ordinaires ne comprennent pas l'impôt qu'on leur demande de payer.

Ce gouvernement doit écouter. Les gens remplissent leurs déclarations de revenus, ils signent leurs chèques en disant qu'ils sont en colère contre leur gouvernement, qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent verser de si grosses sommes, même si leurs comptables affirment qu'ils doivent le faire; ils ont le sentiment de payer trop et de se faire escroquer. Il y a manifestement un problème. Ce gouvernement doit expliquer aux contribuables comment on calcule les impôts et un ouvrage de 2 091 pages en petits caractères n'est certes pas la meilleure façon de le faire.

La Loi de l'impôt sur le revenu est devenue de plus en plus complexe, comme si l'on voulait embrouiller les gens afin de prélever plus d'impôts. Il y a dix ans, le gouvernement a imposé des limites à l'accumulation d'intérêts sur les obligations d'épargne du Canada.

Les obligations d'épargne du Canada sont pourtant ce qu'il y a de plus canadien. Nous les achetons depuis la guerre afin d'aider le gouvernement à financer sa dette. Certaines personnes achetaient des obligations à intérêts composés, les gardaient pendant sept ans et les encaissaient en recevant tous les intérêts en une seule fois. Peut–être avaient–elles l'intention, étant donné le haut niveau de rendement de ces obligations, de les conserver et de les voir arriver à échéance lorsqu'elles seraient à la retraite.

Le gouvernement a dit qu'elles ne pouvaient plus procéder ainsi, qu'elles devaient déclarer les intérêts au moins tous les trois ans. En ma qualité de comptable ayant préparé des déclarations de revenus, j'ai eu souvent la tâche d'annoncer à des gens qui venaient d'encaisser des obligations à intérêts composés échues qu'ils auraient dû déclarer les intérêts courus trois années auparavant. Ils me répondaient immanquablement que personne ne les en avait avisés. La Banque du Canada savait que ces gens détenaient des obligations à intérêts composés. Elle n'a pourtant pas avisé ces contribuables qu'ils devaient payer de l'impôt.

Alors, lorsqu'on apporte enfin les corrections appropriées, il faut remonter trois ans en arrière. Le gouvernement dit merci beaucoup, voilà maintenant les intérêts que vous devrez payer parce que vous faites cette déclaration avec trois ans de retard. Est–ce de cette façon que nous allons nous gagner l'attachement des contribuables?

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Cette loi est farcie de complications inutiles qui visent seulement à générer davantage de recettes grâce aux pénalités, aux intérêts et à d'autre moyens de soutien du gouvernement. Le gouvernement croit pouvoir sans fin presser le contribuable comme un citron.

• (1205)

Je sais que je dois m'arrêter ici. Je pourrais continuer encore, mais j'ai donné suffisamment d'exemples pour illustrer que la réforme s'impose depuis déjà fort longtemps.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je n'ai aucune question à poser. J'entamerais le débat, mais je crois qu'un autre député aimerait poser une question.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, je remercie le député de ses commentaires. Il semble que nous parlions aujourd'hui de simplicité, de simplifier le système. En ma qualité de comptable ayant eu, comme lui, à remplir des déclarations de revenus, j'ai constaté au fil des ans que la difficulté ne vient pas de la complexité du système, elle vient du fait que nous le modifions tous les ans. Si les gens n'arrivent pas à comprendre, c'est que nous changeons le système chaque année. En fait, nous devrions arrêter de le tripatouiller.

Je me demande si le député pourrait nous dire pourquoi il tient tant à changer le système constamment et à le rendre plus complexe de telle sorte que les gens n'y comprendront rien encore une fois l'année prochaine.

M. Williams: Madame la Présidente, je comprends l'argument du député lorsqu'il affirme que nous devrions cesser de

modifier le système, mais j'ajoute que si vous demandez à l'homme de la rue, au contribuable, comment le gouvernement détermine le montant des impôts qu'il doit payer, il vous répondra qu'il n'en sait rien. Anciennement, il suffisait d'additionner les revenus et de calculer un pourcentage du total; c'était le montant des impôts à payer. Voilà comment on procédait.

J'ai parlé à bon nombre de mes anciens clients et ils me demandent pourquoi le système doit être aussi complexe alors qu'il y a 40 ans, il était si simple que toute la déclaration se résumait à une seule page. On a compliqué le système à l'extrême. Les ordinateurs nous sont devenus indispensables. Je suis comptable et pourtant je dois utiliser un ordinateur pour remplir les formules fort complexes; de cette façon, j'ai l'impression que mes résultats seront plus exacts que si j'essaie de les calculer moi–même.

Il est incroyable de voir le temps que les gens doivent consacrer à essayer de résoudre des questions compliquées comme les pertes nettes cumulatives sur placement par exemple, alors qu'une perte déduite cinq ans auparavant peut vous revenir sous forme d'intérêts à payer si vous oubliez que la déduction demandée il y a cinq ans se répercutera sur les impôts à payer cette année.

Tout cela est parfaitement inutile. Auparavant, le revenu d'une année correspondait à ce que la personne déclarait pour l'année en cause, sans plus. Les REER sont maintenant calculés sur une base pluriannuelle, de même que les gains en capital et les pertes nettes cumulatives sur placement; ça n'en finit plus.

Il semble que ce gouvernement ou le gouvernement est prêt à saisir toutes les occasions d'ajouter à la complexité des déclarations de revenus au lieu de s'efforcer de les simplifier.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Madame la Présidente, j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. Il en ressort que l'argument du Parti réformiste se fonde sur deux principes. Le premier, c'est que notre formulaire de déclaration de revenus devrait être très simple, ce que j'approuve absolument. Le second, c'est que les mesures sociales ne devraient pas faire partie de notre système fiscal.

Je pense que si je consultais mes électeurs à cet égard, ils seraient consternés d'apprendre que le Parti réformiste préconise l'abolition des régimes enregistrés d'épargne–retraite. Les Canadiens sont tellement nombreux à considérer cette formule comme le seul moyen qu'ils aient d'épargner en vue de leur retraite.

Comme certains députés l'ont fait remarquer, le régime d'épargne–retraite est assez complexe. S'il ne figurait pas sur notre formulaire, ce serait très simple de faire notre déclaration. Cependant, c'est là une politique sociale directe, que le gouvernement du Canada a adoptée pour aider les Canadiens à épargner en vue de leur retraite.

Je suis consternée de constater que le Parti réformiste préconise une telle chose, et je pense que mes électeurs le seraient aussi.

M. Williams: Madame la Présidente, permettez–moi de tirer les choses au clair. Y a–t–il un député du Parti réformiste qui préconise l'abolition des REER?

Des voix: Non.

M. Williams: Merci, madame la Présidente.

• (1210)

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je crois que nous en sommes au débat, madame la Présidente.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il devrait y avoir davantage d'observations.

J'ai entendu un député dire qu'il s'est très bien passé de moi. Je suis très heureux de le revoir également.

Je tiens à dire, madame la Présidente, qu'il y a eu des discussions entre les partis et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime sur la motion suivante:

Que, nonobstant les dispositions du Règlement:

le Comité permanent des finances soit chargé de faire rapport du projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, au plus tard le mercredi 25 mai 1994;

l'étape du rapport du projet de loi ait lieu le jeudi 26 mai et le lundi 30 mai 1994 et, quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement le lundi 30 mai 1994, le Président mette aux voix immédiatement, sans plus ample débat, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi et qu'on procède sur–le–champ à tout vote par appel nominal;

la troisième lecture du projet de loi ait lieu le mardi 31 mai 1994 et, quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement, le mardi 31 mai 1994, le Président mette aux voix immédiatement, sans plus ample débat, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi et qu'on procède sur–le–champ à tout vote par appel nominal.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Ringuette–Maltais): L'honorable secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, j'aurais une question d'information à poser.

La présidente suppléante (Mme Ringuette–Maltais): L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, normalement, entre l'étape du rapport et la troisième lecture, il y a un délai de 48 heures de prévu, puisque les amendements ne sont pas acceptables à moindre que ce délai.

Je voudrais simplement m'assurer, malgré le fait qu'il n'y ait que 24 heures entre l'étape du rapport et la troisième lecture, que les amendements qui pourraient être proposés par l'opposition seraient jugés acceptables dans le délai de 24 heures. Je veux uniquement m'assurer que l'ajustement de concordance de notre Règlement soit applicable, évidemment, à cette motion.

M. Milliken: Madame la Présidente, évidemment, quand les amendements à ce projet de loi seront proposés par n'importe

quel député en Chambre, ils seront considérés par la Présidence et il y aura une décision de la Présidence au commencement du débat à l'étape du rapport.

Il est regrettable qu'avec cette motion, nous ayons fixé qu'il y aurait 48 heures entre l'étude à l'étape du rapport et le commencement du débat, mais nous ne disposerons que de 80 heures. Alors, ce sera un peu plus difficile pour la Présidence et aussi pour les députés, mais c'est l'arrangement auquel nous en sommes venus.

[*Traduction*]

Le rapport du comité sera déposé le 25 mai et le débat commencera le 26 mai. Nous avons pris des dispositions en ce sens.

Nous avons désigné cette journée-là afin d'avoir de longues journées pour donner à l'opposition toutes les possibilités de discuter de ce projet de loi de façon raisonnable. Nous aurions pu tenir le débat le vendredi, mais c'est une courte journée. Afin de donner plus de temps à l'opposition, nous avons accepté qu'il ait lieu le jeudi et le lundi plutôt et c'est pourquoi nous avons raccourci la période d'avis pour l'étape du rapport. Cependant, je pense que c'est un compromis raisonnable et c'est la raison qui l'explique.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Ce n'est pas pour créer de problèmes, au contraire, c'est pour éviter qu'on en ait. Je n'ai pas saisi tout à fait la réalité qu'a essayé de me traduire le député, donc je voudrais lui reposer la question.

Étant donné que le délai entre l'étude en comité et celle à l'étape du rapport n'est que d'une seule journée, à ce moment-là, on s'en remettrait au Président pour voir s'il peut accepter les amendements qui pourraient survenir. Accepter la motion telle quelle sans prévoir que les amendements soient acceptables, cela voudrait dire que durant toute la dernière journée du travail en comité—tout à l'heure, je crois que j'ai dit l'étape du rapport et la troisième lecture, je m'en excuse, je voulais dire qu'il n'y aurait qu'une journée entre l'étape du comité et l'étape du rapport—donc, cela signifierait qu'aucun amendement, dans la dernière journée, ne pourrait être accepté. Donc, cela irait à l'encontre, dans le fond, de l'esprit des règles du travail parlementaire en comité.

• (1215)

[*Traduction*]

M. Milliken: En vertu du Règlement, on devrait donner avis des amendements le lendemain de la présentation du rapport. Ainsi, ce dernier sera reçu le 25 mai et présenté à la Chambre dans le cadre des Affaires courantes cette journée-là et bien sûr, l'avis pertinent relatif aux amendements devra être donné avant 18 heures le même jour, pour qu'on puisse procéder à l'étude voulue le lendemain. Normalement, il y a une journée supplémentaire.

Ainsi, la présidence aura les amendements avant 18 heures et sera en mesure de préparer sa décision pendant la nuit et de la communiquer aux partis le lendemain. S'il y a beaucoup d'amendements, la présidence devra peut-être y consacrer toute la nuit.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RÉFORME FISCALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe à ce débat, car c'est une question qui me tient énormément à coeur. C'est le cas de tous les députés d'ailleurs. Tous les élus de nos jours entendent leurs électeurs leur dire qu'ils sont exaspérés par le régime fiscal actuel au Canada.

Lorsqu'on évalue un régime fiscal, il faut le faire en fonction de trois critères de base. Premièrement, il faut se demander s'il est suffisamment simple pour que les gens ordinaires qui doivent contribuer à ce régime le comprennent. Sur le plan de la simplicité, c'est un échec.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'équité, nous entendons sans cesse des exemples de gens qui gagnent des millions de dollars par année et qui ne paient pas un sou d'impôt, alors que d'autres dont le revenu est bien moindre, parfois inférieur à 50 000 $, paient plus que les multimillionnaires. Ainsi, le régime ne répond également pas à au critère d'équité.

Pour ce qui est du troisième critère, l'efficience, eh bien personne au Canada n'oserait affirmer que notre régime actuel est efficient.

Je tiens tout d'abord à rappeler à tous les députés dans cette enceinte que c'est le premier ministre qui a mené le débat sur la réforme fiscale durant la dernière campagne électorale. Il en a parlé dans son livre rouge et je sais qu'il l'a fait à nouveau lorsqu'il est venu à Toronto à plus d'une reprise et je me rappelle très bien, madame la Présidente, ce qui s'est passé dans la régie de la station CFRB lorsqu'on l'a pressé de questions sur la réforme fiscale. Le premier ministre, alors chef de l'opposition, disait que notre gouvernement s'engagerait dans une profonde réforme du régime fiscal et que celui-ci devrait être à la fois simple et juste, ainsi qu'efficace, naturellement.

Voilà tout juste six mois que nous gouvernons et nous avons déjà lancé le processus de réforme. Je suis d'avis que le Comité des finances a fait un excellent travail, en voyageant dans le pays et en écoutant toutes les idées que l'on propose.

Le gouvernement précédent a créé une TPS, sans consultations adéquates, qui nous laisse tous dans la panade. La confiance des Canadiens a été sérieusement ébranlée. Une partie de notre secteur du détail a été détruite et l'économie souterraine a progressé à un point tel que l'on ne sait plus à combien la chiffrer. Selon certains, elle pourrait être de 30 ou 40 milliards de dollars.

• (1220)

Je dis aux députés du Parti réformiste qu'ils ne sont pas les seuls à vouloir une réforme en profondeur du régime fiscal. Tous les députés de ce côté suivent le même cheminement. J'avertis bien humblement les députés réformistes qu'il n'est pas facile de réformer la Loi de l'impôt.

Je suppose que je dis cela un peu par expérience. J'ai commencé à proposer des réformes il y a quatre ans et demi, lorsque les dirigeants de l'époque, Brian Mulroney et Michael Wilson, ne cessaient de se lever à la Chambre et de dire aux critiques de la TPS: «Proposez–nous autre chose. Il ne suffit pas de critiquer. Proposez une autre solution.» Un certain nombre d'entre nous se sont réunis et se sont dits: «Ce serait un exercice intéressant.» C'est alors que nous avons proposé le régime de l'impôt à taux unique.

Je voudrais prendre quelques minutes pour expliquer pourquoi nous l'avons appelé impôt à taux unique plutôt qu'impôt uniforme. Je pense qu'il y a là une importante distinction à saisir et c'est essentiel pour toute réforme en profondeur éventuelle.

Depuis des années, on essaie de réformer le régime fiscal. La plus importante proposition s'appelait l'impôt uniforme. Le problème, c'est que les défenseurs de cette solution refusent de prendre en considération les éléments nécessaires pour qu'il y ait progressivité. Autrement dit, les tenants de l'impôt à taux uniforme avaient tendance à dire—je ne prétends pas que ce soit ce que font les réformistes dont j'ai écouté attentivement les discours—ils disaient donc: «Pas de crédit d'impôt pour les personnes âgées, pas de crédit d'impôt pour les familles ayant des enfants, pas de crédit d'impôt pour les dons de charité, oubliez les REER.» L'impôt à taux uniforme avait acquis une très mauvaise réputation et se résumait à ceci: «Prenez votre revenu brut, soustrayez le crédit d'impôt unique et prélevez 20 p. 100 sur ce qui reste. Point final.»

Les personnes âgées, les familles ayant des enfants, ceux qui avaient fait des dons de charité, les membres les plus démunis de notre société, ceux dont nous devons nous occuper le plus, tous ont commencé à étudier l'impôt uniforme de plus près et se sont dits que le côté social de l'équation était oublié dans un tel système. C'est ainsi que l'impôt à taux uniforme a acquis une très mauvaise réputation, ce qui est regrettable. Ce qu'on lui reprochait le plus, c'est qu'il n'était pas progressif.

Ceux d'entre nous qui s'étaient attaqués à ce problème et qui faisaient de la recherche ont alors dit: «On ne peut retenir ce nom car, si nous voulons qu'elle soit acceptée, il faut que la formule fiscale contienne des crédits d'impôt garantissant la prise en charge des plus démunis.» C'est ainsi que nous avons fini par choisir ce nom d'impôt à taux unique; un seul taux d'imposition pour les particuliers et les sociétés.

J'aimerais dire pour commencer que nous avons d'abord conçu la formule de déclaration de revenus des particuliers, que nombre de députés ont déjà vue, j'en suis sûr. C'est maintenant une relique qui remonte à 1989, mais à l'époque ce n'était que la deuxième version. Nous en sommes maintenant à la dix–neuvième. Au cours de ces cinq années, sept ou huit d'entre nous avons écouté des milliers de Canadiens, 100 000 sans doute, qui nous ont donné conseils et suggestions pour l'améliorer. J'insiste en disant que cela a pris cinq ans et, la plupart du temps, les gens ont fait valoir d'excellents arguments. J'ai appris énormément.

• (1225)

Même si je pensais au début que la réforme du régime fiscal serait faite en moins de deux ans ou moins, je me suis rendu compte que c'était impossible compte tenu de la complexité de la tâche. Je vous prie de croire que je ne suis pas sur la défensive. Je suis toujours favorable à l'idée d'un taux unique d'imposition, mais je sais qu'on ne peut l'instituer automatiquement. Cela n'a vraiment rien à voir avec le plat qu'on met au four à micro–ondes 20 secondes.

Pour revenir au taux unique d'imposition des particuliers, nous avons pris comme point de départ l'hypothèse suivante: le régime doit reconnaître les familles avec enfants, de sorte qu'elles doivent avoir droit à un crédit. Nous avons ensuite soutenu que les personnes âgées devaient facilement comprendre la loi de l'impôt; il doit donc y avoir une ligne pour eux dans la loi et un crédit doit leur être consenti.

Nous avons ensuite convenu qu'il devait y avoir une ligne aux fins du crédit pour dons de charité. À mon avis, cette ligne prévoyant 1 p. 100 pour les dons de charité est essentielle. En faisant une première recherche sur cette question, nous avons téléphoné aux professeurs Hall et Rabushka du Hoover Institute de l'Université Stanford. Ils nous ont déclaré: «De grâce, Dennis, ne répétez pas l'erreur que nous avons commise au début. Nous avons supprimé la ligne pour les dons de charité parce qu'il n'y aurait plus de déduction à cette fin.»

Ils nous ont dit que les organismes de charité s'étaient adressés aux politiciens locaux ainsi qu'aux médias et qu'ils avaient défendu leur cause avec tant de vigueur que le régime était condamné avant même d'être adopté.

Il faut qu'il y ait une ligne prévue dans la loi pour les dons de charité. On peut prévoir un plafond, mais il faut être généreux parce que, au bout du compte, il faut que les circonscriptions appuient le régime, si nous voulons le mettre en place.

Nous avons aussi affirmé que nous ne pouvions supprimer la structure des REER, qui fait pratiquement partie de notre cadre financier. Bien sûr, nous l'avons incluse dans la loi, mais nous avons fixé un plafond et prévu une déduction de base à cet égard.

Finalement, ce sont là des déductions et des crédits progressifs. J'insiste sur le terme «progressif», parce qu'on a surtout reproché à ce projet de ne pas l'être assez. Or, la progressivité peut être conçue à même la loi. De toute façon, ces éléments progressifs en place, on a dit que, après avoir tenu compte du

revenu de base et des déductions, le taux uniforme pourrait être de 20 p. 100.

Parce qu'il faut que le système soit entièrement intégré, nous avons dit que, du côté des sociétés, il devrait y avoir un crédit très progressiste pour les petites entreprises. Ainsi, elles ne paieraient pas d'impôt sur la première tranche de 50 000 $ de revenu. Ensuite, une fois défalqués leurs dépenses de base et leur amortissement, un taux unique leur serait appliqué.

Telle est l'orientation que nous sommes à examiner. Nous estimions que cela permettrait d'atteindre un certain nombre d'objectifs, le plus important étant la simplicité. Peu de gens soutiendront que ce système n'est pas simple. Il est simple, évident, facile à comprendre, très direct.

Toutefois, le deuxième objectif le plus important est de le rendre applicable et c'est le défi qui se pose à nous, parlementaires.

• (1230)

Il n'est pas facile de modifier un régime fiscal qui a surtout servi et qui sert encore à gérer l'économie canadienne et nous, qui appuyons cette idée, trouvons qu'il est temps que cela cesse. Nous voulons en faire essentiellement un système de perception des impôts, qui ne prévoirait plus d'avantages fiscaux, d'échappatoires fiscales ni d'exceptions dont j'ai parlé pour les personnes âgées, les familles avec enfants et les oeuvres de bienfaisance.

Je dois dire au Parti réformiste que le vrai débat doit porter sur la transition du régime actuel à un système de taxe unique, car c'est cette transition qui pose un réel défi.

Je ne crois pas qu'il faille se demander si ce système va générer suffisamment de revenus, car le régime fiscal actuel est tellement imparfait que, d'après certains spécialistes, l'économie parallèle vaut plus de 40 à 50 milliards de dollars et ne cesse de croître. C'est une raison de plus pour favoriser l'établissement d'un régime fiscal simple et équitable.

Un autre élément à considérer est qu'il faut avoir un régime fiscal qui soit compétitif sur le plan international et je ne crois pas que nous ayons suffisamment parlé de cet aspect. À l'heure actuelle, notre régime fiscal pousse les gens non seulement à recourir à l'économie parallèle, mais encore à quitter le pays. Autrement dit, nos chefs de file, les entrepreneurs qui créent vraiment de la richesse commencent à partir. Plus d'un million de Canadiens sont en Californie à l'heure actuelle et, comme un sondage nous l'a révélé, beaucoup d'entre eux y sont à cause de notre législation fiscale.

Nous devrions examiner la réforme fiscale exhaustive qu'envisagent le premier ministre et notre parti, dans le but notamment de faire dévier les mouvements de capitaux. Nous devons élaborer un régime fiscal où les capitaux seront réinvestis au Canada au lieu de quitter le pays. Actuellement, la Loi de l'impôt n'est pas très efficace en ce sens.

De temps à autre, des gens me demandent comment je peux appuyer le fait qu'un contribuable gagnant un revenu de 60 000 $ paie 20 p. 100 d'impôt, tandis qu'un autre contribuable touchant un revenu d'un million de dollars par année paie, lui aussi, 20 p. 100 d'impôt. Cela ne me semble–t–il pas injuste et inéquitable?

Personnellement, non, et je sais que bien des Canadiens partagent mon avis, pour deux raisons. Premièrement, plus vous travaillez fort, plus vous réussissez et plus vous gagnez d'argent, et dans un tel cas, vous devriez pouvoir garder au moins une partie de cet argent dans vos poches. Il y a une autre raison. Actuellement, rien ne garantit que le contribuable qui touche 1 ou 2 millions de dollars paie quoi que ce soit en impôt, tandis que le système de la taxe unique est incontournable. Il nous permettrait de prélever 20 p. 100 d'impôt, peu importe les mesures qui seraient prises pour contourner la loi, même la création de fiducies familiales. Autrement dit, aucun revenu n'échapperait au système de la taxe unique, qui serait incontournable.

Si nous avions un système de ce genre, les gens qui ont amassé une certaine fortune grâce à leur esprit d'entreprise, que ce soient des scientifiques, des médecins ou autres professionnels, seraient moins tentés de quitter le pays. De plus, des capitaux de l'étranger seraient investis au Canada, car nous aurions alors un régime fiscal compétitif, un régime respectant ceux qui créent la richesse et les emplois, un régime respectant ceux dont le grand savoir a contribué à toutes sortes de découvertes scientifiques.

• (1235)

Je tiens à dire que nous, de ce côté–ci de la Chambre, appuyons toute démarche susceptible de conduire à une réforme complète du régime fiscal. Cependant, je travaille en ce sens depuis longtemps et je peux dire qu'une telle réforme n'est pas chose facile. De plus, je sais que la période de transition sera une période très dure.

Prenons l'exemple du secteur énergétique puisque beaucoup de députés réformistes sont de l'ouest du Canada et que ce secteur est très important pour leurs électeurs.

En ce moment, la législation de l'impôt prévoit des milliards de dollars en subventions fiscales pour le secteur énergétique. Sous un régime d'impôt uniforme, toutes ces subventions disparaîtraient. Si une société de l'Alberta qui a l'habitude de profiter de déductions fiscales, dont certaines atteignent les milliards de dollars, les perdait tout à coup, elle se retrouverait devant de graves problèmes de trésorerie. Les entreprises dans cette situation arriveraient en hâte à Ottawa ou au bureau de leur député, pour dire que, sans leurs avantages fiscaux, elles doivent déposer leur bilan.

Par conséquent, il faudra passer par une période de transition parce que nous aurons à déterminer s'il faut éliminer toutes les subventions fiscales.

Ma position a toujours été la même. Je crois que toute subvention, qu'elle provienne directement d'un ministère, qui l'accorde conformément à som mandat, ou qu'elle soit accordée indirectement, par le régime fiscal, doit toujours avoir pour objectif premier la création d'emplois. Le problème des subventions accordées indirectement par le régime fiscal, c'est qu'elles se

perdent dans la comptabilité générale, ce qui nous empêche de voir si elles atteignent leur objectif premier.

Je termine en 30 secondes. Je veux dire aux députés réformistes que si nous éliminons les subventions fiscales pour les remplacer par des subventions directes accordées par les ministères, nous devons imposer comme condition qu'elles servent à la création d'emplois. Des subventions utilisées de façon transparente et d'une manière permettant d'exiger des bénéficiaires qu'ils rendent des comptes nous permettraient de nous doter d'une législation fiscale efficace.

M. Ted White (North Vancouver): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié l'intervention du député. J'espère qu'il a l'oreille du ministre du Revenu et qu'il réussira à faire appliquer certaines de ces modification sans trop tarder.

J'espère que le député écoutera ce que j'aurai à dire plus tard cet après-midi à propos de la saturation fiscale, car je crois que nous avons maintenant atteint ce point au Canada. Les impôts sont trop élevés et cela s'explique en partie par le fait que les dépenses sont beaucoup trop élevées.

Le député admettra, je l'espère, que le problème tient en partie à cela. J'espère certainement que nous n'aurons pas besoin d'une crise de la dette comme en Nouvelle-Zélande pour nous attaquer au régime fiscal actuel afin de le rendre équitable.

Je suis d'accord avec le député quand il parle de la complexité du système. Il a cependant laissé entendre à quelques reprises que les millionnaires ne payaient pas leur juste part d'impôt. J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet. Le député peut-il me donner une liste des raisons pour lesquelles les millionnaires ne paient pas d'impôt, ou des moyens dont ils disposent pour éviter de payer l'impôt, à part le moyen de la fiducie familiale dont il a parlé? Cela m'intéresse vraiment de savoir. Si les millionnaires peuvent éviter légalement de payer l'impôt, les moyens qui leur permettent de le faire devraient être mis à la disposition du contribuable moyen canadien. Si de tels moyens existent, j'aimerais les connaître, car je trouve que je paie trop d'impôt moi aussi.

Le député pourrait-il expliquer par quels moyens les millionnaires évitent de payer l'impôt?

• (1240)

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à dire au député que je n'ai absolument pas voulu dénigrer les gens qui accumulent une grande fortune personnelle au Canada. Je n'ai pas voulu dire non plus qu'ils ne payaient pas d'impôt par des moyens illégaux.

En fin de compte, il existe dans la Loi de l'impôt des possibilités de déductions d'impôt ou des options fiscales qui permettent aux gens très riches de réduire l'impôt à payer sur leur revenu.

Je n'entrerai pas dans les détails aujourd'hui, mais j'en ai donné un exemple dans un récent bulletin parlementaire. Je vais donner un exemple qui a fait l'objet d'une publicité dans un magazine il y a deux mois: «L'argent que vous payez en impôt sur le revenu peut maintenant vous aider à investir dans une belle maison au soleil.» Les députés se rappellent sûrement cette publicité: «Cette occasion d'investissement est destinée à procurer un avantage fiscal maximum aux gens comme vous dont le revenu familial total est supérieur à 50 000 $ par année. Intelvest Group vous propose de réaffecter l'argent de vos impôts sur le revenu pour vous aider à investir dans de luxueuses maisons en rangée dans la belle ville de Sarasota, ou de continuer d'envoyer au gouvernement tout cet argent durement gagné sous forme d'impôt sur le revenu.»

Autrement dit, voilà un exemple de la façon dont les avantages fiscaux exercent une discrimination à l'endroit des contribuables à revenu modeste. Il faut avoir dépassé un certain seuil de revenu pour en bénéficier. C'est ainsi qu'un particulier à revenu élevé peut profiter de son revenu élevé pour participer à ce régime de revenu de location de luxueuses maisons en rangée à un coût de financement après impôt équivalant à zéro. Voilà un exemple parmi bien d'autres.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, je félicite le député de Broadview—Greenwood de sa déclaration, de son intervention. Je me réjouis qu'il ait parlé de simplicité, d'équité et d'efficience dans son exposé.

En l'écoutant, je me suis rendu compte qu'il parlait aussi de la faisabilité. Je suis heureux qu'il nous ait fait part de ses idées concrètes. Cette législature n'est pas la première à essayer de réformer le régime fiscal. Des noms comme Carter et Macdonald sont bien connus à ce chapitre. Dans ce que j'ai lu sur ces autres tentatives, il est toujours question des obstacles qui entravent la simplification et la réforme du régime fiscal.

J'aimerais que le député nous explique certains des obstacles à la réforme fiscale. Quels sont les principaux intéressés qui résistent à la réforme et empêchent le régime fiscal de satisfaire aux critères de simplicité, d'équité et d'efficience qui garantiraient sa faisabilité?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, ma réponse à la question comportera deux volets.

Tout d'abord, il y a évidemment des gens qui, au nom de l'industrie, ont lutté pendant des années pour faire inclure dans la Loi de l'impôt leurs avantages, leurs échappatoires ou, si vous préférez, leurs allégements fiscaux. Ces gens qui ont lutté pendant des années et qui ont fait des démarches auprès du ministère des Finances pour obtenir leurs privilèges particuliers sont les défenseurs du statu quo. Ils défendent leur position avec la même passion que les autres défendent la leur.

Je crois toutefois que le principal obstacle à la réforme fiscale au Canada, ce sont les Canadiens. Les Canadiens ne s'intéressent pas à la réforme fiscale. Ils en parlent beaucoup, et je sais que nous aussi, nous en parlons beaucoup. Écoutez, celui qui vous parle travaille à ce dossier depuis cinq ans. Or, quand vient le moment de passer aux actes, les gens ne sont pas vraiment prêts à rouler leurs manches et à se laisser enthousiasmer par un tel projet. Je sais qu'il y a des groupes de tenants de la réforme fiscale qui se forment et qui manifestent de temps à autre. Mais ils regroupent un nombre infime de personnes par rapport à l'ensemble des Canadiens.

• (1245)

Aussi, je répondrai en toute honnêteté au député que, depuis cinq ans, ma plus grande frustration à l'égard de la réforme fiscale que défend mon parti, c'est que nous ne semblons pas réussir à rallier les Canadiens pour qu'ils exigent une réforme

fiscale. Ils la réclament par moments, à l'occasion, mais il n'y a pas de volonté profonde de la population en ce sens.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, je serai très bref. Je félicite le député de Broadview—Greenwood de tout le travail qu'il a accompli ces quatre ou cinq dernières années, mais nous voudrions profiter de ce travail tout de suite au lieu d'attendre trois ou quatre ans avant de faire quelque chose.

La question que je poserais, pour défendre ce régime fiscal, simple, juste et efficace, qu'on l'appelle impôt uniforme, unique ou proportionnel, c'est combien d'années le député est disposé à attendre. Combien d'années le député est–il prêt à attendre avant que le gouvernement, son gouvernement, appuie ou rejette ce type de proposition?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Ils ne me ménagent pas aujourd'hui, madame la Présidente.

Je vais être parfaitement clair. J'ai toujours dit que l'impôt unique était un effort pour faire progresser ouvertement le débat sur la réforme fiscale. S'il existe de meilleures idées, je m'en félicite. Autrement dit, si votre impôt proportionnel ou la formule que les membres de notre Comité des finances pourront trouver éventuellement sont meilleurs que l'impôt unique ou simplement tout aussi bons, tant mieux. Tout comme le premier ministre, qui exprimait cet avis encore hier, je veux éviter de me retrouver à défendre le statu quo.

Il faut comprendre que le plus important est d'éviter l'erreur que les conservateurs ont commise. Ils ont agi si rapidement, dans le cas de la TPS, qu'ils ont brisé quelque chose. Ils ont provoqué un choc qui nous a fait reculer de 10 ans.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, mon propos d'aujourd'hui a trait au fait que le Canada est un pays exportateur. Nos revenus dépendent des exportations. Nous devons modifier le régime fiscal afin de maintenir notre compétitivité, pour le bien de notre économie.

Le 27 janvier dernier, j'ai pris la parole à la Chambre, et je voudrais maintenant reprendre certains des propos que j'ai tenus à ce moment–là. Il est intéressant de constater que le titre d'un article paru récemment dans le *Bulletin* de Kimberley disait: «Cominco est contrariée par le taux d'impôt foncier.» La société minière se plaignait du fait que le taux d'impôt pour les grandes industries à Kimberley était 69 p. 100 plus élevé que celui de Cranbrook. Lorsqu'il a justifié la décision de sa ville, le maire de Kimberley a reconnu que Cominco devait payer des taxes élevées, mais a ajouté que le taux d'impôt était justifié. Le maire a précisé que la société minière s'en était bien tirée sur le plan fiscal puisqu'elle n'a commencé à payer des impôts qu'en 1968, lorsque la propriété de la Cominco s'est retrouvée dans les limites de la ville. Et le maire d'ajouter: « C'est à ce moment que Cominco a commencé à fermer des usines et à licencier des travailleurs.»

Je ne critique pas les propos du maire de Kimberley. Je dis simplement que cette déclaration reflète fidèlement ce qui se passe lorsqu'une industrie doit payer des impôts. Lorsque ces impôts augmentent, le nombre d'emplois et d'usines diminue.

Les capitaux nécessaires à l'exploitation minière sont en train d'être investis à l'extérieur du pays. Le Chili est l'un des plus grands bénéficiaires de cet exode. Le taux d'imposition effectif dans ce pays est de 15 p. 100. Par ailleurs, le Mexique et la Papouasie–Nouvelle–Guinée ont un taux d'impôt minier de 35 p. 100. Aux Philippines, et même aux États–Unis, ce taux est de 38 p. 100, tandis qu'en Colombie–Britannique les sociétés minières doivent payer un taux de 50 p. 100. Je parle ici de l'exploitation des mines de métaux. Dans le cas de l'industrie de la houille, il est difficile de croire qu'entre 1987 et 1991, au cours d'une période de quatre années, l'industrie du charbon en Colombie–Britannique a versé 454 millions de dollars, soit près d'un demi–milliard de dollars, en impôts directs, tandis que le rendement net de cette industrie n'a été que de 8 millions de dollars. J'estime que les impôts font disparaître des emplois.

• (1250)

Je fais partie du Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes. Nous nous préoccupons, comme il se doit, des émissions de gaz carbonique. L'objectif est de ramener les émissions de CO2 aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. J'appuie cet objectif. Force nous est cependant de reconnaître que, surtout si nous avons recours pour cela à la fiscalité, c'est l'industrie albertaine de production d'énergie électrique qui pourrait être fortement touchée.

Il se trouve que je représente la Colombie–Britannique, et la plus grande mine de charbon au Canada est dans ma circonscription. Voilà pourquoi je m'intéresse vivement à ce débat qui débouche entre autres sur la taxe écologique, la taxe sur les hydrocarbures. Si nous avons recours à la fiscalité pour modifier ce comportement, nous allons faire un tort irréparable à notre compétitivité sur le marché mondial.

Si nous voulons modifier ce comportement, nous pouvons décider, pour ce faire, de prescrire des peines, de percevoir des impôts, d'établir des amendes et de fixer des pénalités, mais il faut, à mon avis, que ces mesures touchent le moins possible aux recettes. Autrement dit, le but de la fiscalité, c'est d'en tirer des recettes. Si nous avons recours à des impôts écologiques et à des impôts sur les hydrocarbures pour modifier ce comportement, il ne faudrait pas que, après avoir atteint notre objectif, nous perdions les recettes. C'est néfaste et totalement inefficace.

La plupart de mes électeurs et peut–être un grand nombre des électeurs des députés à la Chambre sont confrontés au même problème, à la même difficulté, et je veux parler des impôts, des peines, des amendes, des pénalités, des permis et des chevauchements de tout cela.

J'ai une lettre qu'un dirigeant d'entreprise de ma circonscription a adressée au premier ministre. Son entreprise se spécialise dans le revêtement hydrocarburé. Voici un extrait de la lettre:

> Ces trois dernières années, nous avons consigné le nombre des interventions gouvernementales—permis, inspections et contrôles —effectuées aux divers paliers administratifs. Nous avons eu la surprise de constater que nous avons été enquiquinés ou intimidés par 35 responsables gouvernementaux, chacun voulant sa part du gâteau. De plus, si, en dépit de notre emploi du temps chargé, nous ne nous donnions pas la peine de traiter comme il se doit ces «hauts personnages», nous nous exposions à des retards et à des ennuis.

Ma circonscription étant plutôt petite, cette entreprise, comme bien d'autres entreprises de ma circonscription, doit faire affaire avec de nombreuses administrations municipales. Ce faisant, elle doit se conformer aux spécifications des ingénieurs municipaux et aux règlements de la circulation. Elle doit aussi faire faire des évaluations indépendantes pour se faire enregistrer auprès du service des incendies. Elle doit se procurer un permis d'exploitation. Elle doit aussi obtenir un permis municipal pour faire immatriculer ses camions. Voilà pour le niveau municipal.

Au niveau provincial, elle doit aussi, et c'est pour le moins surprenant, se procurer un permis auprès de la Direction des pesticides et de la Direction du contrôle de la pollution, se soumettre à une inspection par la Direction de l'inspection du gaz et la Direction de l'inspection de l'électricité, se soumettre à une vérification de la Direction des normes de l'emploi, faire inspecter la carrière de cailloux et obtenir une garantie et un permis aux fins de la sécurité. Ce qui est très intéressant à propos de l'inspection de la carrière de cailloux, c'est que, dans les provinces, l'entreprise ne doit pas seulement s'adresser au ministère des Mines, mais aussi à la Commission des accidents du travail, et il arrive qu'elle soit incapable de respecter les deux séries de règlements. Même à l'intérieur d'une province, il existe des règlements incompatibles: faire inspecter les véhicules automobiles, les marchandises dangereuses et la sécurité, faire vérifier les limites de poids, obtenir un permis pour largeur excessive et un permis pour hauteur excessive, se soumettre à une vérification et se procurer une licence pour la taxe de vente provinciale, subir une inspection de la Direction responsable des chaussées, de la Direction de l'inspection du matériel et de la Commission des accidents du travail, faire inspecter les appareils sous pression et obtenir un permis, subir une inspection du Commissaire des incendies et se procurer un permis d'utilisation d'air.

● (1255)

Ce que j'ai trouvé le plus bizarre, c'est le montant que ces entreprises doivent payer pour la quantité d'air qu'elles utilisent. Et la liste s'allonge: permis d'utilisation d'air, permis de circulation, permis de l'ICBC, impôt sur le capital.

Viennent ensuite différents chevauchements au niveau fédéral. L'entreprise doit respecter les règles, règlements et exigences de vérification du Régime de pensions du Canada, de l'assurance–chômage et de Revenu Canada, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et de l'impôt des sociétés. Cela comprend, naturellement, le versement de l'impôt recouvré auprès des employés, la TPS et tous les règlements qui s'y rattachent, les licences de radio, Travaux publics Canada, l'inspection de l'approvisionnement en matériel et, enfin, en ce qui concerne les risques du travail, encore d'autres inspections et d'autres règlements.

C'est ainsi que nous agissons avec les Canadiens. Nous imposons aux particuliers et aux entreprises des règlements à n'en plus finir. Nous les condamnons à des amendes. Nous les obligeons à se procurer des permis. Les différents paliers de gouvernement trouvent toutes sortes de moyens de leur soutirer toujours plus d'argent.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Canada est un pays exportateur. Notre subsistance, nos revenus personnels sont fonction des exportations, et si nous voulons demeurer concurrentiels, sur la scène internationale, nous devons absolument modifier notre régime fiscal, car notre économie nationale en dépend.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la refonte du régime fiscal. Je voudrais parler de la révolte des contribuables qui se fait sentir un peu partout au Canada. Ce mouvement de révolte existe en fait depuis plusieurs années, mais il prend actuellement de l'ampleur. Je vais expliquer le pourquoi et le comment de la chose.

J'expliquerai brièvement les raisons qu'ont les gens d'être mécontents du régime fiscal, comment nous en sommes arrivés là, ce que le gouvernement a fait pour y remédier et le résultat, c'est–à–dire la révolte des contribuables.

Les gens demandent souvent comment on fait pour avoir une petite entreprise au Canada? Beaucoup répondent en disant qu'il faut, pour cela, acquérir une grande entreprise et attendre deux années d'imposition. Ces paroles, que certains jugent amusantes, sont néanmoins décourageantes et tout à fait vraies dans la plupart des cas.

Pourquoi sommes–nous mécontents? Pour trois raisons fondamentales. Premièrement, les contribuables obtiennent peu pour l'argent qu'ils versent. Leur revenu disponible diminue et les coûts augmentent. C'est l'une des causes de notre mécontentement.

Deuxièmement, je crois que la population considère les gouvernements comme de gros bonnets. Il y effectivement des dépenses injustifiées. Franchement, tous les ordres de gouvernement dépensent bien au–delà de leurs moyens.

La troisième cause de mécontentement est qu'il n'y a, en fait, qu'un seul contribuable, mais les trois niveaux de gouvernement ne prennent en considération que leurs propres besoins lorsqu'ils lèvent des impôts. Prenons le cas du Programme d'infrastructure du gouvernement fédéral. Le gouvernement affirme qu'il ne dépense que deux milliards de dollars, mais, en réalité, il puise six milliards dans la poche des contribuables: deux milliards au niveau provincial, deux milliards au niveau municipal et deux milliards au niveau fédéral.

Aussi, les gens se fichent pas mal de savoir qui contribue à chaque niveau. Ce qui les intéresse, c'est de savoir ce qu'il en coûte globalement à l'ensemble des contribuables?

Comment en sommes–nous arrivés là? Tout a commencé avec l'impôt temporaire de 1917 qui visait à financer la guerre. Depuis cette époque, tous les paliers de gouvernement se sont dits que nous n'étions pas en guerre, mais nous pouvions puiser pratiquement n'importe quoi dans les poches des citoyens ordinaires.

● (1300)

Nous nous sommes également retrouvés dans cette situation à cause de l'incompétence et de la mauvaise gestion. Nul besoin de chercher très loin pour constater à quel point les gouvernements font preuve de mauvaise gestion et d'incompétence dans leurs dépenses. Je ne mentionnerai ici que quelques exemples, tirés des *Tales of the Tax Trough*, publiés par la National Citizens

Coalition, qui a examiné la situation et constaté que nous avons dépensé 37 363 $ pour étudier les effets de la couleur dans la publicité. Nous avons également dépensé 58 000 $ pour savoir ce que c'est que de travailler pour les magasins d'alimentation Dominion. Comme je l'ai dit auparavant à la Chambre, nous avons dépensé 21 566 $ pour examiner des études expérimentales de gestes interactifs.

Ces dépenses ont lieu année après année et, chaque fois, les gouvernements disent: «Nous allons changer. Nous allons apporter un changement.» Mais le contribuable n'en constate aucun. Il n'entend que d'autres belles paroles de leur part.

Une autre raison pour laquelle nous nous trouvons dans cette situation, c'est que, en substance, nous, les Canadiens, qui sommes des gens passifs, avons tendance à penser que les gouvernements vont nous sortir de ces folles dépenses qui n'en finissent plus. Mais il semble que cela ne se produise jamais.

La révolte contre les impôts continuera et prendra de plus en plus d'ampleur. Il y a actuellement plusieurs mouvements officiels de révolte contre les impôts dans ce pays, et je vais en parler dans seulement quelques instants.

Qu'a fait le gouvernement actuel? Nous avons déjà constaté qu'il a accru ses dépenses d'environ 3 milliards de dollars, mais en disant que ses recettes devraient augmenter pour compenser. C'est le genre de tour que les gouvernements jouent au contribuable canadien depuis maintenant deux générations.

Le gouvernement a promis de dépenser environ 1,5 milliard de dollars pour les garderies si l'économie devait augmenter d'environ 3 p. 100. Or, il dit maintenant: «Non, il ne s'agit pas de 1,5 milliard de dollars, mais de seulement 750 millions, car les provinces doivent verser 750 millions.» Eh bien, les 750 millions des provinces et les 750 millions du gouvernement fédéral représentent 1,5 milliard pour le contribuable. C'est cela que nous devons nous mettre dans la tête.

Le gouvernement a fermé certaines bases militaires. C'était un peu prématuré, car il procède actuellement à une étude d'un an à ce sujet. Je crois avoir déjà dit que c'est comme vider l'eau d'un navire qui coule en utilisant un dé à coudre. Nous avons une dette de 40 milliards de dollars. Il ne suffit pas d'aller chercher 750 millions de dollars ou 2 millions de dollars ici et là et d'en économiser quelques–uns sur les à–côtés. Nous devons faire des compressions plus vigoureuses.

Quel est le résultat? Nous avons une économie souterraine dont personne ne connaît la valeur exacte. Mais nous savons qu'elle représente beaucoup d'argent. Les dernières élections faisaient partie du résultat. On a vu un parti pratiquement disparaître de la carte politique.

Et puis, nous avons eu la révolte. Je dois dire qu'on assiste à la naissance d'un certain nombre d'organismes dans notre pays et j'ai parlé aux responsables de deux d'entre eux. Le premier est un certain Gerry Rogers, éditeur du *Tax Revolt Network News*, de Halifax. Il publie un document mensuel, dont je vous lirai quelques extraits. Il y a également à Fraser Valley–Ouest, ma circonscription, un monsieur du nom de Gebert, qui est bien au courant des activités de M. Rogers. La liste ne s'arrête pas là. Il y a toutes sortes de gens là–bas.

J'ai reçu un appel d'un dénommé George MacDonald, de Calgary, je crois, qui touche un revenu fixe. Il nous a demandé essentiellement pourquoi on n'ajoutait pas, entre autres, le musée de la circonscription de M. Chrétien aux dépenses astronomiques ou pourquoi on ne se servait pas de la subvention de 100 000 dollars pour étudier des devinettes. Cela vient de M. MacDonald qui a appelé il y a un instant. Les gens sont écoeurés et en ont assez.

Pour en revenir au *Tax Revolt Network News*, on y lit que, de nos jours, personne ne croit que les gouvernements rempliront honnêtement leurs promesses. Gerry Rogers est un petit entrepreneur. Ce n'est pas un politicien. Il est seulement hors de lui.

Le *Tax Revolt Network News* reproche aussi au système d'être trop compliqué. Une personne d'intelligence moyenne, avec un niveau d'études secondaires, devrait être capable d'exploiter une petite entreprise et d'en tenir les comptes. On y lit aussi: «S'il vous plaît, les gouvernements, ne nous prêtez pas d'argent et ne nous donnez pas de subventions. Nous pouvons gérer nos affaires nous–mêmes. Pour le XXI^{e} siècle, nous avons besoin d'un gouvernement plus participatif.»

• (1305)

Une autre citation dit qu'il est possible de faire baisser les impôts sans violer la loi. Il suffit de trouver le moyen de contrôler les politiciens et leur besoin pathologique de dépenser et de prélever des impôts. Il faut contrôler l'argent et retirer aux politiciens leurs droits d'imposer des taxes et d'emprunter; il deviendra alors beaucoup plus facile de faire affaire avec eux. On trouve ces genres de commentaires partout au pays.

Une autre personne a aussi créé une coalition de citoyens contre les impôts et je sais que certains de nos députés ont même, à certaines occasions, parlé de former un groupe. Il ne s'agit pas de groupes isolés. Ce phénomène prend de l'ampleur au Canada. Je cite: «M. Rogers et moi partageons un mépris commun pour un système politique qui ne tient pas compte du gros bon sens dans le calcul des impôts. Un tel système mène inévitablement au chaos économique dont la première victime sera notre forme de gouvernement, les deuxièmes étant tous les politiciens qui n'ont pas adéquatement représenté les volontés de ceux qui les avaient élus.»

J'aimerais citer un autre texte qui est intéressant. Il n'est pas récent, mais il dit ceci: «Il faut parvenir à rééquilibrer le budget national et à faire baisser la dette publique. Nous devons modérer et contrôler l'arrogance des autorités. Si la nation ne veut pas faire faillite, elle doit réduire ses paiements à des gouvernements étrangers. Les gens doivent réapprendre à travailler au lieu de vivre d'assistance publique.» Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un sénateur de la Rome antique, Marcus Tullius Cicéron, qui a fait cette déclaration en l'an 55 av. J.–C. Et qu'est–ce qui a changé depuis l'an 55 av. J.–C.? Pas grand–chose au Canada.

Les Romains n'ont pas compris l'humeur du peuple et leur civilisation a disparu. Je crois que le même sort nous menace et le gouvernement libéral devrait en tenir compte.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié les observations du député, surtout son humour. Quand on arrive à faire de l'humour

et de l'esprit dans le cadre d'un débat sur la fiscalité, cela rend notre travail beaucoup plus agréable.

Je voudrais formuler une observation en ce qui concerne votre bulletin de M. Rogers sur la révolte des contribuables à Halifax. Ma circonscription est celle de Cumberland—Colchester en Nouvelle–Écosse, une très belle province. Encore hier, j'assistais à une cérémonie d'inauguration de travaux à une usine de fabrication du groupe de sociétés Intertape Polymer. Cette usine est établie à Truro depuis près de 20 ans et tous les cinq ans environ, elle est en mesure de prendre de l'expansion grâce à un petit peu d'aide de la part de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA.

Hier, nous lui avons remis une subvention de 1,5 million de dollars, dont 70 p. 100 provenant du gouvernement fédéral et 30 p. 100 du gouvernement provincial. En retour de cette somme, les propriétaires de l'usine se sont engagés à investir 9,8 millions de dollars. Ils voulaient se lancer dans de nouveaux produits destinés au marché international. Cette usine emploie près de 400 personnes et elle en engagera 45 de plus. Ce sont des emplois durables, à long terme.

Ce que je veux signaler, c'est que le directeur de cette usine devait concurrencer d'autres usines du même groupe de sociétés, en Floride, en Caroline du Nord, en Ontario et en Angleterre respectivement, qui fabriquent elles aussi un ruban de plastique qu'on installe au dos des tapis, ainsi que des polysacs pour transporter toutes sortes de produits volumineux en vrac. Il s'agit là d'une fibre qui est fabriquée et vendue sur le marché mondial.

Cette usine de Truro a été en mesure d'obtenir les 9,8 millions de dollars en question du conglomérat, car nous avons pu lui donner un petit coup de pouce grâce à cette subvention de l'APECA dans la région de l'Atlantique.

C'est là un des avantages du partage des coûts; on peut favoriser la création de ces emplois et dans notre livre rouge, comme le député le sait, nous avons promis des emplois et encore des emplois pour notre pays, et s'il a lu les rapports récents à ce sujet, il sait qu'à l'heure actuelle, l'économie est à son plus haut niveau depuis cinq ans. Elle est en pleine croissance. Cette croissance est lente, mais constante et mon collègue doit reconnaître que nous avons pris certaines mesures qui s'imposaient en réduisant ces impôts, en abaissant à 3 $ les cotisations d'assurance–chômage. C'est une mesure constructive ayant pour but d'accroître les emplois, ainsi que les débouchés pour notre pays.

• (1310)

Je voulais signaler au député que lorsque nous finançons en partie un projet et que le propriétaire, le fabricant, investit d'importantes sommes, cela entraîne la création d'emplois à long terme, une certaine pérennité à long terme de la fabrication aux fins d'exportation de produits qui sont, je vous le rappelle, remarquables. Je pense alors que c'est un excellent investissement et que nous sommes sur la bonne voie.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, la députée a fait des observations intéressantes. Je peux lui assurer que ce n'est pas facile de faire rire les gens quand on parle de révolte des contribuables ou de système fiscal. Mais il faut bien essayer de temps en temps.

Les gouvernements ont bel et bien la possibilité d'aider les entreprises, mais tout dépend de la façon de s'y prendre. Je pourrais citer d'innombrables exemples où le gouvernement du Canada a investi en pure perte dans des entreprises qui s'empressaient de dépenser inconsidérément. Une perte sèche.

J'ai passé quelque temps à Halifax, il n'y a pas très longtemps. Les gens à qui j'ai parlé étaient très nombreux à me dire qu'il faudrait se débarrasser de l'APECA, que ce n'est qu'un autre avantage fiscal pour ceux qui peuvent se servir dans l'assiette au beurre.

En fin de semaine, je suis allé à Anglemont, dans la région de Shuswap, en Colombie–Britannique. Quelqu'un là–bas m'a confié qu'un de ses amis était sur le point de fonder une entreprise et qu'il avait obtenu une subvention de 17 000 $ à cette fin. Je sais de quelle entreprise il s'agit, mais je ne le dirai pas.

C'est un fait que son ami aurait peut–être mieux fait d'emprunter à la banque ou à une autre entreprise. On ne peut pas distribuer l'argent des contribuables de Colombie–Britannique ou de l'Alberta aux entrepreneurs des territoires qui veulent partir en affaires. C'est cela qui énerve les gens aujourd'hui. On donne leur argent à des entreprises qui ne sont même pas productives.

Prenons la mine Westray, en Nouvelle–Écosse. C'est un bon exemple. Cette mine fournissait beaucoup d'emplois, mais fonctionnait grâce aux recettes fiscales venant d'un bout à l'autre du pays. Qu'est–il arrivé? Cette entreprise n'a jamais été prospère et plusieurs personnes sont mortes dans un malheureux accident.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai reçu une lettre du Club canin canadien, après avoir critiqué la subvention au bilinguisme de 5 000 $ qu'il avait reçue. On me répondait que le club jouissait d'un revenu de quatre à cinq millions de dollars, mais qu'il avait quand même droit à une subvention de 5 000 $. Pourquoi? Qu'il y consacre ses propres ressources!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à cette journée de l'opposition sur une motion proposée par le député de Calgary–Centre et qui se lit comme suit: «Que la Chambre implore instamment le gouvernement d'engager des consultations immédiates avec les contribuables canadiens.»

Je ne sais pas si mon collègue s'en souvient, mais peu de temps avant la présentation du Budget, le ministre des Finances a tenu des consultations avec les contribuables canadiens à travers le pays. Avec les moyens modernes dont nous disposons, comme par exemple la télévision, les Canadiens qui n'étaient pas présents à cette consultation ont pu la suivre chez eux, sur le petit écran. Donc, le premier point de la motion ne décrit pas bien la situation.

De plus, quand on parle de consultations, surtout de la part du Parti réformiste, je m'attendais, étant donné que la motion parle de consultations, qu'il nous aurait signifié de quel genre de consultations nous parlons, parce que cela coûte de l'argent. Il faudrait aussi connaître les résultats attendus. Dans ce que j'ai

entendu depuis ce matin, on n'a pas de solution concrète à ce sujet.

Ensuite, on parle de consultations avec «les gouvernements provinciaux en vue d'instaurer une réforme équitable et unifiée de l'ensemble du régime fiscal.» Je pense qu'il s'agit là de l'harmonisation fiscale, et je suis d'accord sur ce point avec le Parti réformiste. Je pense que le ministre des Finances a déjà eu des rencontres avec les ministres des Finances provinciaux et nous devons assurément travailler. Et je pense que le Comité des finances qui étudie comment remplacer la TPS se penche sur toute cette question.

• (1315)

On peut dire aujourd'hui que nous avons posé des gestes concrets depuis que nous avons formé le gouvernement. Par exemple, tantôt, mon collègue parlait qu'on accordait des subventions à des compagnies ou à des institutions mais que, en réalité, c'était de l'argent mal placé. Nous avons dit pendant la campagne électorale, et il est écrit dans notre livre rouge, que nous allions réduire de façon draconienne les subventions aux entreprises, et je pense que nous le faisons. Donc, de ce côté–là, nous sommes dans la bonne direction.

Nous avons posé plusieurs gestes réalistes pour mettre de l'ordre dans les finances publiques. Lors de la campagne électorale, nous n'avons pas fait de promesses irréalistes, comme le Parti conservateur et le Parti réformiste qui, dans l'espace de trois ou cinq ans, selon l'option, promettaient de réduire le déficit en entier.

L'administration gouvernementale comporte aussi la vision d'une société. Pour cette raison il n'est pas aussi facile, comme le Parti réformiste veut le faire croire, de prendre la décision de couper pour réduire le déficit.

Dans notre livre rouge, nous avons fait une proposition très logique et très réaliste. Nous avons dit que nous allions maintenir le déficit à 3 p. 100 du Produit national brut en trois ans. Et le ministre des Finances, lors du dépôt du Budget, a démontré de quelle façon il allait atteindre et maintenir cette promesse.

Donc, voilà ce que nous avons réussi à établir depuis les six mois de ce gouvernement. On commence à voir les résultats.

Les réformistes nous critiquent beaucoup sur le programme d'infrastructures. Pourtant, cette critique vient d'un parti politique qui croit à la consultation populaire et à des gouvernements locaux. Il y a maintenant dix ans que je suis député fédéral dans cette Chambre, et chaque fois que j'ai rencontré des maires de municipalité, des membres de conseils municipaux, provinciaux et régionaux ou la Fédération des municipalités du Canada, ils ont toujours exigé l'implication du fédéral dans un programme d'infrastructures, parce que c'est notre rôle comme gouvernement. Voilà ce dont les réformistes n'ont pas la vision. Un gouvernement doit avoir une vision de la société. Une société moderne qui n'a pas une infrastructure moderne et adéquate ne peut pas développer de système économique et, justement, avoir une économie en bon état qui nous permettrait de réduire le déficit et la dette. C'est ce que nous faisons.

Nous avons tout d'abord répondu à une demande qui venait des municipalités et nous l'avons proposée aux provinces, qui l'ont acceptée en partageant un tiers–un tiers–un tiers. Nous ne créerons pas seulement les emplois nécessaires à court terme et dont on a besoin pour donner un coup de pouces à la relance économique, mais nous allons répondre à un besoin réel, celui d'avoir des infrastructures dans nos régions, dans nos communautés, dans nos villes et villages. Ils en ont besoin, et le plan d'infrastructures permettra à des communautés, à des entrepreneurs, de se développer et à des nouveaux entrepreneurs de se lancer en affaires.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de sous ou de dollars, il faut avoir une vision d'ensemble. Le Parti réformiste démontre donc un manque de vision en s'acharnant à parler de révolte contre la taxe.

À ma connaissance, il y a toujours eu des mouvements de révolte et ces mouvements, parfois, sont nécessaires parce qu'ils nous font réfléchir, nous qui, souvent, sommes pris dans cette Chambre cinq jours par semaine. Nous n'avons pas toujours le temps nécessaire d'aller écouter les citoyens dans notre région, mais il ne faut pas non plus qu'on laisse l'impression d'une révolte. Bien sûr que certains citoyens sont fâchés et quelques–uns avec raison, mais je pense qu'on devrait plutôt, en ce moment, être plus constructifs, essayer ensemble de régler les problèmes avec le gouvernement et non pas citer les éléments négatifs mais les éléments positifs afin que nous, ici, puissions suggérer au gouvernement comment régler les problèmes. Et nous l'avons fait.

• (1320)

Parlant de consultations, au cours de notre réforme parlementaire à l'ouverture de la session, la première chose que nous avons faite est de faire en sorte que les députés qui font partie du Comité des finances pourront, conjointement avec le ministre des Finances, préparer le prochain budget, chose qui ne se faisait jamais par le passé. Jusqu'à présent, nous, les députés en Chambre, découvrions le budget en même temps que tous les Canadiens qui regardaient la télévision, c'est–à–dire lors de sa présentation au Parlement.

Les députés vont pouvoir participer et ce systeme nous permettra de faire des propositions et des suggestions au ministre des Finances, de lui faire part des préoccupations de nos citoyens. Voilà ce qu'est une vraie consultation.

La motion dit:

> . . .implore le gouvernement d'engager des consultations immédiates avec les contribuables canadiens. . .

Voilà le moyen que nous avons pris dès l'ouverture de la session. C'était d'ailleurs un engagement pris lors de notre campagne électorale.

Nous, les députés, sommes ici pour représenter les citoyens canadiens. Nous pouvons donc faire part au Comité des finances de ce qu'ils pensent et ce comité pourra, conjointement avec le ministre, présenter un budget et aborder les problèmes de l'économie canadienne. Cela nous permettra de faire face aux problèmes des années 2000, d'avoir une position financière saine et d'être capables de concurrencer le monde moderne.

Le 4 septembre, cela fera dix ans que j'ai été élu à titre de député fédéral et là–dessus j'ai passé au moins six ans à étudier les problèmes de la petite et moyenne entreprise. Je suis content et fier de voir que le ministre des Finances, dans le budget, a tenté

une fois pour toutes de régler la question des déductions de la petite entreprise. Il faut donner des réductions fiscales à la petite entreprise, mais la Loi de l'impôt permettait à la grande entreprise d'en tirer avantage, jusqu'à 200 000 $ de revenu. Le ministre des Finances a corrigé cela et il va sûrement s'adresser à des petites entreprises.

Dans le budget, on a également dit aux grandes entreprises comme les institutions financières qu'elles devaient payer leur juste part d'impôt. Il y a eu bien sûr des plaintes de l'Association des restaurateurs car les déductions pour les frais de représentations sont passées de 80 à 50 p. 100. Le budget du ministre des Finances a amené justement une équité, comme le demande la motion, mais encore faut–il que tout le monde fasse sa part. Je dois reconnaître que le gouvernement fédéral était un peu en retard à ce sujet: le Québec avait adopté des mesures en ce sens depuis longtemps, ainsi que l'Ontario; les États–Unis aussi l'avaient fait depuis longtemps. Je suis sûr que les restaurateurs vont se rendre compte que leurs affaires marchent quand même car les gens vont continuer d'aller au restaurant, même s'ils ne peuvent plus déduire que 50 p. 100 de leurs dépenses.

Il est donc très important de continuer en ce sens. C'est la première chose que nous allons faire lorsqu'on aura eu le rapport du Comité des finances sur la TPS. La taxe sur la consommation est quand même un facteur important de notre système fiscal. Nous allons donner aux Canadiens un système fiscal juste et équitable. On va commencer par remplacer la TPS par quelque chose qui est équitable et j'espère que cette fois les provinces vont harmoniser leur programme avec le nôtre et qu'on aura un système de taxation compréhensible pour tous.

• (1325)

Madame la Présidente, vous et moi venons du Québec. Aujourd'hui, quelqu'un qui irait dans une station–service, dans un garage faire réparer sa voiture aurait de la difficulté à comprendre sa facture. Moi, en tant que comptable, j'ai de la difficulté à comprendre la mienne.

Parce que là, il y a une taxe de 4 p. 100, il y en a une de 7 p. 100, il y en a une de 9 p. 100 ou de 8 p. 100 et chaque taxe est calculée après un certain montant, vraiment, le petit entrepreneur qui devrait, dans son garage, être mécanicien spécialisé et donner un service à ses clients est plus occupé avec toute cette administration, et Dieu sait ce qui va arriver dans deux ou trois ans, quand le vérificateur du ministère du Revenu va se présenter à son commerce. Est–ce qu'il a vraiment calculé comme il faut?

Donc, imaginez–vous dans quel état d'esprit nos PME vivent avec ce système de TPS. Je pense que, cette année, nous devons faire cet effort de donner un système de taxe à la consommation. Parce qu'à cause de notre situation financière, nous ne pouvons pas dire aux Canadiens qu'on va abolir la TPS et qu'il n'y aura pas de taxe à la consommation.

Le très honorable premier ministre, tant au gouvernement que dans l'opposition, a toujours été clair: on va remplacer la TPS. Mais, une fois qu'on a réussi cette partie, une partie importante de la fiscalité, la taxe sur la consommation, nous devons nous tourner vers l'autre partie fiscale, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le capital. Quel système devrait–on avoir, et je pense qu'avec la structure, les réformes, les règles qu'on a établies dans cette Chambre avec nos comités parlementaires, surtout le Comité des finances, nous pourrons à ce moment, l'année prochaine, avec le prochain budget, vraiment mettre de l'ordre dans la fiscalité et donner espoir aux Canadiens qu'on pourra avoir un système juste, équitable et efficace.

Mais, c'est seulement en travaillant ensemble et seulement en appuyant le ministre des Finances, et j'ai confiance que notre ministre des Finances va se rendre jusqu'au bout. C'est quelqu'un qui, avant d'être en politique, était en affaires; il connaît les difficultés, il écoute les Canadiens— et je suis sûr qu'ensemble, on va réussir.

Donc, je sais que mon collègue de Gatineau—La Lièvre aimerait intervenir dans ce débat, alors, madame la Présidente, si la Chambre me le permet, je vais m'asseoir et je vais laisser mon collègue dire sa pensée.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je donne la parole au député de Calgary–Centre pour un rappel au Règlement.

M. Silye: Madame la Présidente, ne pouvons–nous pas poser quelques questions au député de Saint–Léonard?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député a demandé s'il pouvait laisser la parole au député de Gatineau—La Lièvre pour des questions ou des observations, s'il ne prenait pas tout le temps qui lui était alloué.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Saint–Léonard de sa contribution au débat d'aujourd'hui. Je suis un peu déçu qu'il se soit simplement limité à la TPS comme solution partielle à nos problèmes fiscaux. Peut–être est–il trop occupé, en tant que whip du Parti libéral, pour s'intéresser vraiment à ce domaine fiscal.

Il a mentionné le coût de la consultation et, en tant que réformiste, il me paraît nécessaire d'en parler. La plupart des comités permanents tiennent des audiences publiques, et c'est particulièrement vrai du Comité permanent des finances.

Dans le cadre de la recherche d'une taxe pour remplacer la TPS, on encourage certainement les gouvernements provinciaux à examiner la question de l'harmonisation et c'est pour cela que le gouvernement et les comités vont rencontrer des représentants des provinces. Ce faisant, et pour le même prix, le gouvernement pourrait mettre aussi à l'ordre du jour d'autres domaines d'imposition au sujet desquels les provinces ou les particuliers pourraient avoir des propositions à faire dans l'optique d'un révision complète de notre régime fiscal. Je dirais que dans les dix–huit mois qui viennent, et sans qu'il en coûte un sou de plus, on pourrait lancer cet examen en collaboration avec les Canadiens et les gouvernements provinciaux.

Au chapitre des finances publiques, le député estime que le gouvernement met de l'ordre. Je répondrais à cela que le gouvernement a augmenté les dépenses de 3,3 milliards et se concentre sur les recettes pour trouver l'argent dont il a besoin.

Le gouvernement va emprunter 2 milliards pour le programme des infrastructures, mais il ne va récupérer que 400 millions en impôts sur les emplois créés, s'il y en a.

• (1330)

Le programme d'infrastructure sera une perte nette, nous nous dirigeons donc dans la mauvaise direction.

J'aimerais féliciter le député de Saint–Léonard qui, en tant que whip de son parti, gère si bien le budget du Bureau de régie interne. Je pense que c'est grâce aux efforts du député que le comité est arrivé au chiffre de 250 ou 270 millions de dollars—je ne sais plus trop—ce qui représente une économie de 5 millions pour la Chambre et les contribuables canadiens.

Je souhaiterais qu'il aille expliquer au ministère du Revenu national comment s'y prendre pour réduire son budget; en effet, le sous–ministre du Revenu national (Impôt), à qui l'on avait demandé de suggérer des compressions budgétaires, n'a rien trouvé de mieux que de proposer l'amalgamation de deux ministères. Sur un budget de 2,2 milliards de dollars, il n'est arrivé à économiser que 36 millions, ce qui, toutes proportions gardées, n'est pas insignifiant, je le reconnais.

J'aimerais savoir si le député serait prêt à occuper le poste de ministre du Revenu national (Impôt). Il sait comment s'y prendre pour faire des compressions budgétaires.

M. Gagliano: Madame la Présidente, le député devrait peut–être parler au premier ministre.

Je le remercie pour ses félicitations. C'est grâce à la collaboration des députés que nous avons pu effectuer les coupes auxquelles le député fait allusion. Le budget du Bureau de régie interne, dont relèvent 295 députés et la Chambre, s'établit entre 200 et 230 millions de dollars par année. D'ici la fin de l'année, nous espérons que nous aurons économisé au moins cinq millions de dollars. La réduction n'est pas énorme, mais elle marque un bon départ.

C'est en haut qu'il faut commencer. Le gouvernement s'était donné cet objectif. Le premier ministre a commencé avec le Cabinet, puis tous les députés s'y sont mis. Nous envoyons un excellent message aux responsables de tous les ministères. J'hésiterais à n'en nommer qu'un seul. Le député a mentionné celui du Revenu national, mais tous les ministères sont visés.

Le premier ministre rappelle quotidiennement à tous ses ministres qu'ils sont tenus de rendre des comptes. C'est notre mot d'ordre.

Au sujet du processus de consultation, le député et moi–même sommes d'accord. Les règles sont déjà en place, grâce au Comité des finances. C'est par l'intermédiaire de ce comité que nous pouvons effectuer la consultation au moindre coût possible. Nous le faisons au sujet de la TPS. Une fois que ce travail sera terminé, je suis certain que, compte tenu du processus budgétaire qui sera en place cet automne, le Comité des finances examinera toutes les autres dépenses fiscales et nous pourrons aller de l'avant.

Comme je l'ai dit, nous devons tous nous atteler à la tâche. Je pourrais vous lire des lettres à cet égard. C'est incroyable de voir comment une chose pareille peut se produire. Nous essayons de rendre service à près de 27 millions de Canadiens. Nous avons un régime, mais il est complexe. Or, si nous voulons sincèrement aider, nous n'avons qu'à remplir notre responsabilité en tant que parlementaire. Nous aurons déjà accompli beaucoup.

J'espère que l'esprit de collaboration que nous avons manifesté depuis quatre mois se poursuivra tout au long de cette 35e législature. Je suis convaincu que, en bout de ligne, nous pouvons obtenir de meilleurs résultats et améliorer le sort des Canadiens. Voilà d'ailleurs pourquoi nous nous sommes présentés aux dernières élections. Voilà pourquoi nous avons été élus. Nous voulons que les Canadiens se sentent bien chez eux, qu'ils puissent améliorer leur sort, soutenir la concurrence et rêver à un avenir meilleur.

Je remercie le député pour ses bons mots, mais je lui signale que nos opinions ne divergent pas tellement. Quelquefois, il faut regarder plus loin que les chiffres. Le député mentionnait que nous récupérerons, au moyen des taxes et des impôts, seulement 100 millions de dollars sur un investissement de 2 milliards de dollars. Je ne veux pas contester ces chiffres, car je n'ai pas fait les calculs.

• (1335)

Cependant, il faut aussi tenir compte de la richesse et de l'infrastructure dont nous doterons les localités et qui contribueront à relancer les activités économiques et à améliorer le mode de vie. En général, les gens se sentiront mieux. Ils se sentiront plus en sécurité dans nos localités et deviendront plus productifs et plus actifs.

C'est là un des problèmes de notre société. Nous devons veiller à ce que tous les Canadiens soient actifs. Cela nous permettra de résorber le déficit, d'enrayer la dette et de bâtir une société meilleure.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole cet après–midi sur la fiscalité gouvernementale. Depuis que le Bloc québécois a été élu le 25 octobre dernier, il a déposé une motion demandant au gouvernement du Canada de former une commission afin de revoir l'ensemble des dépenses gouvernementales.

Le Bloc québécois réclame depuis longtemps une révision en profondeur de la fiscalité. Cette révision doit viser à éliminer les iniquités fiscales. Avec un budget de 164,7 milliards de dollars tel que celui déposé en cette Chambre, dont une augmentation de 4 milliards pour 1994, je pense que le gouvernement libéral devrait revoir l'ensemble de ses dépenses, car il prend le moyen le plus facile, celui d'augmenter les taxes et les impôts.

Dans le dernier Budget du ministre des Finances, M. Paul Martin, il a enregistré le deuxième record en cette Chambre qui était de prendre 9,7 milliards de déficit, avec des coûts de 110 millions de dollars d'intérêt par jour. Dans un contexte économique difficile, dans un contexte où on a beaucoup de chômage et de pauvreté, au Québec comme au Canada, ces 110 millions d'intérêt qu'on paie aux institutions financières, le

gouvernement canadien aurait sûrement beaucoup d'endroits où les investir, soit dans les logements sociaux ou les programmes de relance d'entreprises afin de créer des emplois.

Il est urgent que le gouvernement revoit l'ensemble de la fiscalité gouvernementale. Également, comme je le disais précédemment, il est urgent que le gouvernement accepte la motion déposée à la Chambre par le Bloc québécois de former un comité qui étudierait l'ensemble des dépenses du gouvernement et verrait à donner au gouvernement des moyens de contrôle.

Lors de la comparution du ministre des Finances au Comité permanent des finances, duquel je suis membre, je lui ai posé la question suivante: «Est–ce que ce sont les fonctionnaires qui gèrent mal les programmes ou les politiciens qui dépensent trop?» Bien sûr, le ministre, en voulant protéger certains fonctionnaires et certains sous–ministres, a dû supporter tout le fardeau de la responsabilité en disant que c'étaient les politiciens qui dépensaient trop.

Je pense que les politiciens doivent se doter de moyens de contrôle, car ce sont eux qui sont responsables, lorsque le gouvernement présente un budget et lorsqu'il fait un déficit. Vous savez qu'à tous les quatre ans, lorsque les partis politiques se présentent devant l'électorat canadien ou québécois, les meilleurs juges demeurent nos électeurs. Je pense qu'on ne peut pas se permettre un budget de 39,7 milliards de dollars de déficit comme celui–là. On veut régler des déficits en créant des déficits.

On se rappellera, lorsque les conservateurs avaient déposé en cette Chambre le budget avec le plus gros déficit qui était, à l'époque, de 32 milliards, cela avait fait scandale. Les libéraux ont déchiré leurs chemises, ils n'avaient jamais vu ça. Mais cela n'a été que des paroles en l'air, des paroles pour se faire élire. Ils ont prouvé, lors du dernier Budget, qu'ils n'étaient pas plus capables d'administrer que les conservateurs à l'époque.

• (1340)

Il est important que le gouvernement mette en application toutes les recommandations du vérificateur général. Ses services sont très dispendieux. Cela coûte 60 millions au gouvernement pour trois ans, pour faire les vérifications de ses livres, et le vérificateur a fait et fera toujours un très bon travail. Il recommande au gouvernement des coupures dans le budget. Bien sûr qu'on ne parle pas de couper dans les programmes sociaux, on ne parle pas de couper pour les familles à faible revenu ni pour les familles monoparentales ni de couper dans le logement social, on parle de couper dans le gras du gouvernement, et c'est le *job* du vérificateur de le faire. Il fait très bien son travail.

Ce que nous demandons en plus, le Bloc québécois, et le Parti réformiste est d'accord avec nous sur ce point, c'est qu'on forme un comité pour revoir l'ensemble des dépenses gouvernementales, un comité qui verrait l'ensemble des dépenses publiques, un comité qui serait formé de tous les partis politiques: du gouvernement, du Bloc québécois, du Parti réformiste, principalement ces trois–là, et voir avec le ministre des Finances, avec le ministre du Revenu national toutes les dépenses qui sont non essentielles au fonctionnement de cette Chambre.

Je pense qu'il est important que le gouvernement se dote de moyens de contrôle pour chacun des ministères. Et si le gouvernement dans son budget accepte pour le ministère des Transports, et je cite celui–là comme exemple, tel budget, et si le ministre des Finances a mis dans son budget tel budget pour les programmes de santé, pour ce qui est du ministère de la Santé, les fonctionnaires gérant ce programme doivent être responsables de l'administration de ce programme–là, et les ministres responsables de chacun des ministères doivent en assumer la responsabilité.

Si on n'a un ministre que pour porter un titre, pour porter un chapeau, ce n'est pas utile. Je pense que les ministres devraient être responsables de leurs ministères et de la gestion des programmes de leurs ministères. Si le ministre ne fait pas son *job*, ou si le fonctionnaire ne fait pas son *job*, à ce moment–là, changeons–les. Mais, on ne peut pas se permettre d'adopter un budget avec 39,7 milliards de déficit sachant fort bien qu'en bout de ligne, si le contexte économique ou de relance d'emploi ne fonctionne pas tel que prévu, on risque d'en arriver encore à un déficit de l'ordre de 45 et même 50 milliards.

Les fonctionnaires ainsi que les ministres dans chacun des ministères, en clair, doivent assumer leurs responsabilités et gérer les programmes et les budgets qui leur ont été accordés par le gouvernement.

Depuis environ deux mois, je siège au Comité des finances et on a entendu de multiples témoins, des municipalités, des chambres de commerce, des unions de municipalités, des restaurateurs, on en a entendu de toutes les sortes et tout le monde se casse la tête afin que le gouvernement puisse trouver des revenus sans que cela touche aux consommateurs. Je pense que le gouvernement devrait arrêter de se casser la tête pour trouver des revenus car le travailleur et le consommateur paient déjà beaucoup trop.

Ce qui est important, c'est de se casser la tête. Mais pour couper des dépenses, on n'a pas besoin de se la casser terriblement longtemps. Ce que cela prend: un bon comité qui examine les budgets des ministères point par point. On a du pain sur la planche. Pour commencer, mettons à exécution toutes les recommandations du vérificateur général. On paie trop de taxes, on paie trop d'impôts et il faut essayer d'éliminer les gaffes comme celle du contrat de l'aéroport Pearson de Toronto, le seul et unique aéroport, équipement fédéral rentable au Canada, qui génère des revenus de l'ordre de 50 millions par année, que le gouvernement antérieur a décidé de privatiser.

Est–ce que le gouvernement a décidé de retourner à ceux qui avaient fourni à la Caisse électorale indirectement? Et le Bloc québécois demande une enquête publique sur cela afin de démontrer que les gestes qui avaient été posés par le gouvernement antérieur ne sont pas rentables pour le gouvernement actuel et pénalisent d'autant plus les citoyens payeurs de taxes au Québec comme au Canada. Les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes paient trop de taxes et on est à se demander en bout de ligne si on en a pour son argent.

• (1345)

On paie des taxes fédérales et au Québec, on envoie au gouvernement fédéral 28 milliards de dollars en impôt par année. On paie des taxes provinciales, on paie la TPS, on paie la TVQ, on paie des taxes municipales, on paie des taxes scolaires.

Au Québec, on est prêt à ne payer qu'une seule taxe harmonisée pour englober et donner au gouvernement provincial la gestion de tous les deniers et regrouper ce qu'on payait au niveaux fédéral, provincial, la TPS, la TVQ, et à ne donner qu'à un seul gouvernement pour un seul pays, et cela, on pourra le faire la journée où le Québec aura sa souveraineté.

Je disais que ce sont toujours le travailleur et le consommateur qui paient la note. Et dès la naissance d'un enfant canadien, la dette *per capita* est de 20 000 $. Et ce même enfant, qui dès sa naissane a une dette de 20 000 $, va devoir payer jusqu'à son décès.

Vous me permettrez, madame la Présidente, de poursuivre quand même et de justifier mes dires. Je disais qu'à la naissance, un enfant avait une dette, sur le déficit, de 20 000 $. Les étudiants, dès qu'ils ont l'âge d'aller à l'école primaire, secondaire, au cégep, à l'université, paient des taxes sur les livres, sur les biens et services, sur les ordinateurs, etc. Bref, on va jusqu'à taxer l'éducation.

Également, pour ce qui est des parents qui ont à assumer des coûts, parce que ce n'est pas dans toutes les municipalités, dans toutes les régions du Québec comme du Canada, qu'il y a un cégep ou une université, et principalement, nous, dans Charlevoix, on a un cégep, mais il faut continuellement, lorsque les enfants décident de poursuivre leurs études universitaires, les envoyer à l'extérieur de la région, et c'est très dispendieux.

Quelqu'un qui fait des études, qui demeure à Baie–Comeau et qui va étudier à Montréal ou à Québec ne le fait pas à moins de 8 000 ou 10 000 $ par année. Également, très souvent le père ou la mère de famille, et souvent les deux, pour une raison de fermeture d'usine, de diminution d'emploi, de fin de contrat, le père se retrouve en chômage, quand ce n'est pas en dépendance du bien–être social.

Si l'enfant veut continuer de faire ses études, il est obligé d'avoir accès aux prêts et bourses. Et lorsqu'il termine son cours à l'université après trois ou quatre ans, il se retrouve avec une dette à sa sortie de l'école, une dette de l'ordre de 20 000 à 25 000 $. Et cela, sans garantie qu'il va y avoir du travail qui l'attend, dès sa sortie de l'école.

Résultat, pas de travail; résultat, parents en chômage; résultat final, décrocheur scolaire. Bien sûr, les parents n'étant pas capables de payer les 8000 à 10 000 $ par année, l'enfant étant endetté par des prêts et bourses ne peut pas continuer, et le résultat, encore une fois: un décrocheur scolaire.

On devrait avoir une formule de déductions d'impôt pour les parents afin d'aider les enfants qui vont à l'école à l'extérieur. Et je m'explique. Aujourd'hui, un couple qui divorce, dont le père a la responsabilité de payer la pension alimentaire à son ex–conjointe, la partie qu'il a payée en pension alimentaire est déductible d'impôt. Et le même parent, s'il est bon père de famille et qu'il paie pour un, deux, et parfois jusqu'à trois enfants au niveau universitaire, assume des coûts, encore une fois, très élevés, et ces investissements–là des parents, pour ce qui est des enfants qui vont à l'université, ne sont pas déductibles d'impôt. Le gouvernement devrait trouver des programmes afin d'aider, par le truchement de l'impôt, les travailleurs–payeurs qui paient pour envoyer leurs enfants aux études. Ces jeunes seront notre relève. Je pense également que cela pourrait aider à réduire le décrochage scolaire.

• (1350)

Je crois aussi qu'il est urgent, autant pour le niveau provincial que fédéral, de rouvrir les écoles de formation professionnelle. Il y aura toujours des intellectuels qui trouveront les moyens financiers et les aptitudes pour accéder au palier universitaire, mais on a aussi des jeunes qui n'ont pas les aptitudes, pas plus que les moyens financiers d'aller à l'université. Il y a un palier compensatoire, qui existait dans les années 1970, c'est–à–dire les centres de formation professionnelle, afin de créer de plus en plus de métiers traditionnels de la construction.

Vous savez que ces métiers sont de plus en plus occupés par des femmes. À travail égal, salaire égal. Ce sont des métiers qui seraient convoités car on aura toujours besoin, dans le domaine de la construction, de plombiers, d'électriciens, de menuisiers, de mécaniciens. On ne fait que deux catégories: les simples journaliers, presque prestataires de bien–être social, et les professionnels. Mais le marché de la construction existera toujours et je pense que pour ceux qui n'ont pas les aptitudes, les gouvernements devraient rouvrir les centres de formation professionnelle.

Les impôts, les taxes, le gouvernement a pensé de compenser dans le livre rouge par des «jobs, jobs, jobs». Il faudra passer aux actes. Six mois après l'élection du Parti libéral, 23 000 personnes de plus vivent maintenant de l'aide sociale au Québec. Elles ont épuisé leur assurance–chômage et aujourd'hui elles dépendent du bien–être social. Je le disais la semaine dernière, lorsque le premier ministre a dit que le taux de chômage avait baissé de 2 p. 100 au Québec. En contrepartie, l'aide sociale a augmenté de 2 p. 100.

La seule chose raisonnable dans le programme du Parti libéral, c'est le programme des infrastructures. Bien sûr que ce programme est utile, il aidera les petites municipalités et certaines MRC. Mais deux milliards pour le programme d'infrastructures, c'est insuffisant. La Fédération canadienne des municipalités recommandait au gouvernement d'investir au moins 15 milliards dans le programme. Ce n'est pas avec le programme d'infrastructures qu'on réglera un cancer comme celui du chômage. On peut le régler en partie, mais on ne réglera pas l'ensemble du problème de chômage, au Québec comme au Canada, avec un programme d'infrastructures de deux milliards de dollars.

On ne soigne pas une jambe cassée avec un *plaster* et on ne soigne pas non plus un cancer généralisé avec un cachet d'Aspirine. Il faut que le gouvernement réinjecte de l'argent dans ce programme afin de créer des emplois, d'aider les municipalités et d'en faire un bon programme. Encore une fois, c'est le citoyen qui paie des taxes. Ce qu'on n'est pas obligé d'emprunter, on n'est pas obligé de le payer. Comme je sais que le période des question suit, il me fera plaisir de continuer après.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, après avoir écouté le député de Charlevoix qui a traité de

beaucoup de sujets, je retiendrai la question de la fiscalité puisque c'est de cela que nous discutions ce matin.

• (1355)

Il avait parlé du besoin d'avoir une réforme du système fiscal. Cela a évidemment été réclamé par beaucoup de personnes. Le député fait partie du Comité des finances. Hier soir, j'ai eu la chance, à titre de député, de témoigner devant ce comité et d'y parler de la nécessité d'une réforme fiscale. Dans le mémoire que j'ai présenté, j'ai parlé du besoin d'une réforme du système fiscal.

Il y a une chose à laquelle on peut se référer, il y a 25 ans, et même plus, une commission royale d'enquête sur le système de taxation bien connue sous le nom de Commission Carter. Après 25 ans, les recommandations de la Commission Carter sont encore valables aujourd'hui. Il faut apporter des correctifs au système fiscal pour qu'il soit plus juste et plus équitable. On n'a qu'à regarder quelques chiffres pour se rendre compte que, depuis les 15 ou 20 dernières années, on a un système de taxation qui va à l'encontre du bien–être et des intérêts de la classe moyenne qui est, à toutes fins pratiques, l'épine dorsale de toute l'économie moderne.

Il est évident que dans une société comme la nôtre, quand la classe moyenne a un revenu disponible, l'économie roule, c'est l'expression consacrée. Mais au fur et à mesure que les années passent, que les taxes sont telles que les revenus baissent, on voit les problèmes que l'on a actuellement au Canada. Ce ne sont là que des indications de réforme de tout notre système fiscal, incluant évidemment la TPS qui a été une erreur désastreuse pour le pays.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques chiffres et vous montrer jusqu'à quel point notre système est déséquilibré. Si on revient en arrière, en 1980, et si on vous montre la liste représentant le 1 p. 100 des plus riches au pays de cette époque, on constate que les mieux nantis de notre pays possédaient 16 p. 100 de toutes les richesses et revenus du pays. Cela juste pour vous donner une idée. Mais dix ans plus tard, seulement dix ans plus tard, ce qui est peu dans l'histoire d'un pays, en 1990, le même 1 p. 100 des mieux nantis du pays possèdent maintenant 26 p. 100 de tous les revenus et de la richesse de notre pays.

Est–ce que ces gens–là ont investi? Ont–ils fait des investissements miraculeux dans le pays? Pas du tout. Ils ont utilisé le système de taxation à leur avantage. Remarquez bien que tout ce qu'ils ont fait n'était pas illégal, loin de là, c'était légal, ils protégeaient leurs propres intérêts. Ils ont utilisé le système de taxation, ils ont trouvé des *loopholes* dans la loi pour sauver autant que possible leur richesse et leurs revenus. Cela vous permet de voir jusqu'où va le déséquilibre.

Un autre chiffre démontre qu'il y a des problèmes. Quand on regarde le déficit accumulé qui est énorme, personne ne le niera, 44 p. 100 de ce déficit accumulé est dû à des intérêts composés. Cela veut dire que sur 44 p. 100 du déficit accumulé, on n'a pas dépensé 5c. de ce montant. C'étaient des intérêts composés et, comme vous le savez, les taux d'intérêts ont été très élevés pendant douze ans. Même notre taux était de un tiers plus élevé que la moyenne aux États–Unis pendant douze années consécutives. Vous pouvez voir tous les dommages que cela peut créer au sein d'une économie.

Est–ce que mon temps est écoulé, monsieur le Président?

Le Président: Non, pas encore. Le député dispose encore d'environ six minutes. Il pourra reprendre la parole après la période des questions, c'est–à–dire après le vote qui se tiendra cet après–midi. Je rappellerai à mon collègue qu'il doit toujours s'adresser à la Présidence.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA FAMILLE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, en cette Année internationale de la famille, ma déclaration vise à défendre la famille.

En matière politique, économique et juridique, les débats tendent traditionnellement à insister sur les droits individuels et les droits de l'État, non pas sur les droits de la famille.

C'est malheureux et cela doit changer, car la famille est ce qui importe le plus dans la vie. Il est immoral, injuste et contraire aux droits de la famille, qui sont légitimes conformément tant à la loi naturelle qu'à la législation canadienne, de redéfinir la famille de façon à inclure les couples homosexuels et lesbiens.

La cellule familiale est l'institution fondamentale de la vie et le fondement solide sur lequel nos ancêtres ont édifié notre grand pays. La protection des familles, de la vie de famille et des valeurs familiales doit être une priorité pour le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LE MULTICULTURALISME

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, hier, le député de Saint–Léonard a accusé le prochain gouvernement du Québec de rejeter le multiculturalisme et de vouloir nier ses engagements envers les communautés culturelles.

La déclaration du député illustre tout à fait la confusion semée par les tenants d'un multiculturalisme à la Trudeau, concept archaïque dont les beaux et nobles principes n'ont plus aucune résonance au Québec.

Les souverainistes du Québec sont résolument tournés vers l'avenir. Ils font la promotion active, au Québec comme dans cette Chambre, d'une société libre et qui intègre dans son projet social, politique et économique, tous les citoyens, quelles que soient leurs origines.

Pour nous, députés du Bloc québécois, tout comme pour les députés du Parti québécois, il ne peut y avoir aucune ambiguïté: un Québec souverain respectera les droits de ses communautés, dans une société libre, démocratique et française. Voilà la vérité!

* * *

[*Traduction*]

LE COUREUR AUTOMOBILE AYRTON SENNA

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, le milieu des courses automobiles a été attristé par le décès d'Ayrton Senna, dans un accident survenu dimanche, au cours du Grand Prix d'Imola. Trois fois champion du monde et véritable héros dans son pays, le Brésil, Senna est mort en faisant ce qu'il faisait le mieux. Il était le maître incontesté de la course automobile et semblait certes immortel.

Il est mort de la même façon que le coureur canadien tout aussi talentueux qu'était Gilles Villeneuve.

J'offre mes condoléances et ma sympathie en cette période douloureuse à la famille d'Ayrton Senna, à ses compatriotes et à tous ses proches.

* * *

LA JUSTICE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, «soyez intraitables avec les criminels» est la phrase que j'entends dans ma circonscription. Chatham, en Ontario, qui ne compte que de 43 000 habitants, se remet difficilement du choc et de l'horreur du meurtre brutal de Daniel Miller, âgé de sept ans, commis par un adolescent.

Certaines personnes réclament des groupes d'autodéfense et des couvre-feu. Des mères d'écoliers de niveau primaire me téléphonent pour me dire que leurs enfants ont peur d'aller à l'école.

Renforçons notre système judiciaire pour que les Canadiens aient la certitude que les criminels reçoivent de vraies sentences et pas seulement de vaines semonces. Cependant, il faut garder la tête froide. Devant les sinistres événements survenus récemment à Chatham et à Hull, et qui mettent notre foi à l'épreuve, j'exhorte les députés à appuyer le ministre de la Justice dans son examen de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Tous les Canadiens attendent que le ministre agisse.

* * *

GENERAL MOTORS

M. Ivan Grose (Oshawa): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui corriger une erreur entendue à la Chambre jeudi dernier.

Il a été dit que l'usine General Motors la plus grande et la plus efficace, celle qui produit les véhicules de la plus haute qualité se trouve au Canada, dans la circonscription fédérale de Durham. C'est inexact. Depuis cette déclaration, mon bureau a été inondé de lettres et d'appels téléphoniques. Je veux donc rétablir les faits.

La meilleure usine General Motors du monde est située à Oshawa, dans la circonscription fédérale d'Oshawa. Les citoyens de cette ville m'ont accordé le privilège de venir ici, à la Chambre des communes, pour défendre leur honneur et leur fierté contre tous ceux qui oseraient déplacer l'entreprise qui a la meilleure conscience sociale du Canada dans une circonscription voisine de celle où elle se trouve.

J'ai promis aux électeurs de ma circonscription de toujours être vigilant et de ne plus jamais laisser détourner ainsi quelque partie que ce soit de leurs actifs.

* * *

MEDIC ALERT

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de rappeler à la Chambre que mai est le mois Medic Alert. Medic Alert est un réseau d'information médicale d'urgence accessible partout dans le monde. Plus de trois quarts de millions de Canadiens comptent sur les bracelets et les colliers Medic Alert pour informer le personnel médical devant les traiter d'urgence de leurs besoins précis.

Tous les mois de mai, l'Association des assureurs-vie organise une campagne de promotion des services Medic Alert auprès des Canadiens.

• (1405)

L'identification Medic Alert peut aider à sauver les vies de personnes atteintes de diabète, d'épilepsie, d'asthme, d'allergie à certains aliments ou à certains médicaments et d'autres maladies non apparentes.

Je vous demande de joindre votre voix à la mienne pour féliciter la Fondation Medic Alert et l'Association des assureurs-vie pour ce qu'ils font en faveur de la santé des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA SAINT-JEAN

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre): Monsieur le Président, la fête nationale de la Saint-Jean est le moment privilégié où tous les citoyens et citoyennes ont l'occasion de réitérer leur attachement au Québec. L'an dernier, plus de 200 000 personnes ont participé au défilé de la rue Sherbrooke et près d'un million de téléspectateurs ont suivi le défilé et le spectacle au petit écran.

Plusieurs partenaires du monde des affaires et des communications s'associeront cette année au financement des célébrations de la fête nationale. De plus, tous les Québécois pourront participer au financement en achetant un des 500 000 billets qui seront vendus dans 5 500 points de vente à travers le Québec.

Le Bloc québécois encourage vivement tous les citoyens à donner un coup de main au comité de la fête nationale, afin que cette fête soit encore une fois cette année le moment magique de solidarité qui unit tous les Québécois et toutes les Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LA MARINE CANADIENNE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, dimanche dernier, les Canadiens ont commémoré la bataille de l'Atlantique. Si les Canadiens ont pu jouir de 50 années de paix et de sécurité, ils le doivent en grande partie à la contribution des courageux marins de la marine canadienne.

Article 31 du Règlement

La marine conserve aujourd'hui la mission d'assurer cette paix. Le Canada possède le plus long littoral du monde; c'est un grand pays commerçant qui possède des ports maritimes très achalandés le long de ses deux côtes. Nos intérêts maritimes sont indéniables, et notamment nos pêcheries.

Notre marine joue un rôle international important au sein de l'OTAN et a contribué de façon peu négligeable à la fin de la guerre froide. Dans les opérations de maintien de la paix, le professionnalisme de notre marine est reconnu dans le monde entier.

À l'heure actuelle, près de 1 000 marins et aviateurs canadiens se trouvent au large des côtes d'Haïti et de la Yougoslavie, où ils participent au soutien des opérations de l'ONU.

Lorsque nous rappelons le souvenir des marins de la Seconde Guerre mondiale, j'invite tous les Canadiens à penser également aux hommes et aux femmes qui nous servent si bien aujourd'hui dans les rangs de la marine canadienne.

* * *

LES CARTES DE TUEURS

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, les cartes de tueurs en série ont un effet néfaste sur nos jeunes du fait qu'elles glorifient les prétendus exploits de ces meurtriers violents. J'encourage tous les députés de la Chambre à souscrire à des mesures visant à en interdire la production et la distribution.

Ces six dernières semaines, j'ai reçu des lettres d'élèves des écoles secondaires de ma circonscription. Ces jeunes me disent avoir peur de grandir dans une société où les meurtriers violents sont récompensés par la production de cartes commémoratives qui sont mises sur le marché. Ils me disent craindre que leurs semblables qui collectionnent ces cartes n'en viennent à considérer le crime avec violence comme un moyen rapide et facile de devenir célèbre, au lieu de prendre le meurtre pour ce qu'il est vraiment, c'est-à-dire une fin cruelle pour beaucoup, d'abord la victime, puis ses parents et amis.

Les jeunes de Brampton demandent que l'on interdise la production et la distribution de ces cartes.

Pour le bien-être de nos enfants et pour le bien-être de la société que notre génération leur léguera, je demande de nouveau à tous les parlementaires d'appuyer des mesures visant à interdire la production et la distribution des cartes de tueurs en série.

* * *

LES FORÊTS CANADIENNES

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, puisque c'est la Semaine de l'arbre et des forêts, je voudrais souligner l'importance des forêts pour ma circonscription et pour le bien-être social, environnemental et économique du Canada tout entier. Le secteur des forêts est, après celui des pêches, un des plus gros employeurs de South Shore. En effet, 270 entreprises emploient au total plus de 5 000 personnes et exportent pour 150 millions de dollars par an.

Le fait que l'Association forestière canadienne ait désigné le comté de Lunenburg comme capitale de la foresterie pour 1996, après avoir désigné le comté de Queens en 1987, montre combien ce secteur de ressources naturelles est important. Les forêts font partie de la beauté naturelle de South Shore et en font une destination touristique extrêmement recherchée.

Or, ce qui est encore plus important, c'est que les forêts sont l'élément-clé de notre environnement naturel. Elles tempèrent le climat, préviennent l'érosion, améliorent la qualité de l'air et servent d'habitat à la faune.

Cette semaine, nous ne devrions pas seulement songer à ce que nous apportent nos forêts, mais penser aussi à ce que nous pouvons faire pour les protéger.

* * *

LES CARTES DE TUEURS

Mme Sue Barnes (London-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire part de mes inquiétudes et de celles de mes électeurs au sujet de l'importation au Canada des cartes de tueurs en série et des jeux de société sur le même sujet.

Nous n'avons pas besoin de produits qui exploitent la violence et la cruauté. Compte tenu des fusillades insensées qui sont survenues récemment et de la flambée de la violence que nous connaissons actuellement, je trouve consternant que quelqu'un aille jusqu'à annoncer et vendre des cartes de tueurs en série et des jeux de société sur le même thème.

• (1410)

Je trouve encourageant que le ministre de la Justice ait déposé à la Chambre, le 20 avril, des projets de modification du Code criminel et du Tarif des douanes. Ces modifications auraient pour effet d'interdire la vente ou la distribution de matériel offensant, comme les cartes de tueurs en série et les jeux de société sur les tueurs en série aux personnes de moins de dix-huit ans.

Je veux qu'on sache que je ferai tout ce que je pourrai, avec la collaboration de mes collègues de la Chambre, pour empêcher la commercialisation de la criminalité et pour faire respecter la Charte des droits et libertés.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le secteur agro-alimentaire est présentement confronté aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années. Lors des États généraux du monde rural et du Sommet de Trois-Rivières, le Québec a pris les devants pour asseoir les principes sur lesquels devra s'appuyer l'agriculture de demain. Les défis de la mondialisation des échanges sont de taille et le Québec s'est engagé à soutenir le développement d'une agriculture compétitive qui favorisera le dynamisme socio-économique des régions.

L'avenir appartient à la décentralisation des pouvoirs vers les unités décisionnelles des régions qui saisissent bien leur réalité. Malheureusement, la juridiction partagée en matière d'agriculture et les intérêts très différents des grandes régions agricoles du

Canada soutiennent mal les initiatives des agriculteurs et agricultrices du Québec.

Dans ce contexte, la souveraineté du Québec devient un outil indispensable qui permettra à l'agriculture québécoise de tirer son épingle du jeu.

* * *

[*Traduction*]

RÉFÉRENDUM 94

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, à une conférence de presse, ce matin, on a officiellement lancé le programme Référendum 94, qui porte sur les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants.

À notre connaissance, ce référendum est le premier référendum électronique au monde. Au cours des prochaines semaines, tous les votants inscrits de North Vancouver recevront un numéro d'identification personnel qu'ils pourront utiliser pour voter. Ils n'auront qu'à composer un numéro 1–800, à donner leur numéro d'identification personnel en se servant de leur téléphone à clavier, et à répondre oui ou non aux questions qui leur seront posées par voie électronique.

Les étudiants de 15 ans et plus de la région de North Vancouver pourront également voter. On leur remettra une série spéciale de numéros d'identification personnels qui distingueront leurs votes de ceux des électeurs inscrits.

Grâce à l'accès à une ligne téléphonique 1–800, tous les Canadiens pourront participer à un sondage sur les trois mêmes questions qui seront posées aux électeurs de North Vancouver dans le cadre de Référendum 94.

* * *

LE BANGLADESH

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, à la suite du violent cyclone qui s'est abattu sur la côte et les îles du Bangladesh hier, je voudrais adresser mes sincères condoléances à la population du Bangladesh.

Des vents de plus de 200 kilomètres à l'heure et des pluies torrentielles ont balayé la région, causant des dommages étendus aux récoltes et aux biens. Le Haut–Commissariat du Canada au Bangladesh a confirmé que cette tempête a fait de nombreuses victimes.

Je sais que tous les députés se joignent à moi pour déplorer cette terrible perte de vies et de biens.

Nous adressons également nos condoléances aux membres de la communauté du Bangladesh au Canada. Nous nous joignons à eux pour pleurer la perte de leurs amis et de ceux qui leur étaient chers.

LE CONTRAT D'OBSERVATION DES PÊCHES

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, on m'a signalé que l'octroi récent du contrat d'observation des pêches à Biorex cause de graves problèmes.

Cette année, le contrat devait être renouvelé et le gouvernement a opté pour Biorex, le plus bas soumissionnaire, afin d'économiser de l'argent. Or, ces économies s'envolent en fumée parce que le gouvernement a décidé de former les observateurs inexpérimentés de Biorex à l'aide de fonds provenant de la CEIC. Il est évident qu'en accordant le contrat à Biorex et en payant pour cette formation, le gouvernement dépense autant, sinon plus, que s'il avait accordé le contrat aux observateurs de Scotia Fundy, qui sont déjà formés et expérimentés.

Comment le gouvernement peut–il justifier de dépenser 1,9 milliard de dollars pour un programme d'aide aux pêcheurs, alors qu'il jette 50 observateurs formés et expérimentés de Scotia Fundy à la rue?

* * *

LA BOSNIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre la situation désespérée des enfants qui vivent dans des régions déchirées par la guerre un peu partout dans le monde, mais plus particulièrement en Bosnie.

La semaine dernière, j'ai participé à une conférence internationale sur le génocide en Bosnie–Herzégovine. Ce que j'ai notamment retenu de cette rencontre, c'est que des pays européens font beaucoup pour les enfants et pour certaines femmes en danger, alors que le Canada, en comparaison, fait peu. D'après les chiffres les plus récents que j'ai pu obtenir, le Canada n'offre un refuge temporaire qu'à quelques douzaines d'enfants. J'ai du mal à croire qu'une société aussi généreuse et humanitaire que la nôtre n'ait pas fait davantage.

• (1415)

Aussi, j'invite tous les députés que cette question préoccupe à se prononcer sur le sujet et à envisager la possibilité de former une coalition pour trouver des moyens d'amener le gouvernement fédéral, les provinces, les entreprises privées et les groupes communautaires à conjuguer leurs efforts afin de faire le nécessaire.

L'Histoire nous jugera durement si nous restons à l'écart et que nous laissons sacrifier toute une génération.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES MOHAWKS DE KANESATAKE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, trois organismes qui défendent les droits de la personne ont dénoncé hier conjointement des actes de violence et d'intimida-

tion dont auraient été victimes des Mohawks de Kanesatake. L'Association des femmes autochtones du Québec, la Ligue des droits et libertés et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme demandent l'intervention de Québec et d'Ottawa afin de garantir le respect de tous ceux qui vivent sur ce territoire. Ces organismes s'ajoutent aux organismes locaux qui ont rencontré aujourd'hui le ministre pour la même raison.

Ma question s'adresse au premier ministre. Est–ce que le gouvernement entend donner suite à la demande d'intervention des trois organismes de défense des droits de la personne, surtout en considérant que le chef de bande, Jerry Peltier, n'a même pas daigné accéder aux demandes de rencontre de ces trois organismes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ces rapports sont troublants, mais les incidents en question relèvent de la juridiction provinciale. La région de Kanesatake n'est pas une réserve indienne, et les incidents relèvent, comme je viens de le dire, de la juridiction provinciale, et on doit attirer l'attention de la Sûreté du Québec ou du gouvernement du Québec sur cette question importante.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, compte tenu que plusieurs Mohawks sont victimes d'intimidation, en particulier les femmes qui ont retrouvé leur statut d'indienne après l'avoir perdu, et considérant le rôle majeur et important qui incombe au gouvernement fédéral quant au maintien de l'ordre via la Gendarmerie royale du Canada, est–ce que le gouvernement entend intervenir pour donner suite à cet appel de détresse?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, dans ce cas, le maintien de l'ordre relève du gouvernement provincial. La Gendarmerie royale n'a aucun rôle dans ce genre de situation.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, madame Michèle Rouleau, ex–présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, a affirmé, selon certains journaux, et je la cite: «Des actes ont été commis à Kanesatake qui, n'importe où ailleurs, auraient mené au dépôt d'accusations criminelles.»

Est–ce que le premier ministre peut s'engager à intervenir dans ce dossier, lui qui a affirmé à plusieurs reprises que la loi devrait s'appliquer partout au Canada de la même façon?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, l'administration de la justice relève du gouvernement provincial, et les plaintes, si ces questions relèvent du Code criminel, relèvent du procureur général de la province de Québec.

[*Traduction*]

Si le député parle d'infractions possibles au Code criminel, cette question relève alors strictement du Procureur général de la province de Québec, et je serai heureux de porter à son attention les questions dont les journaux ont fait état.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS ALIMENTAIRES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, un jugement de la division d'appel de la Cour fédérale rendu aujourd'hui confirme que les pensions alimentaires ne seraient pas imposables pour la personne ayant la garde des enfants et que le gouvernement fédéral aurait perçu à tort des impôts totalisant plusieurs millions de dollars.

Le ministre du Revenu peut–il nous indiquer s'il entend donner suite à ce jugement ou s'il entend porter ce jugement en Cour suprême?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce sujet nous intéresse beaucoup. Comme le député doit le savoir, dans le Budget du 22 février, on a fait référence à la commission fédérale–provinciale qui devrait nous donner une réponse sur plusieurs sujets qui ont trait aux enfants et à la famille, et certainement spécifiquement à la question soulevée par la Cour dans sa décision d'aujourd'hui.

• (1420)

Ce qui nous concerne le plus, il faut le dire, c'est premièrement le soutien financier pour les enfants et deuxièmement, l'équité fiscale. Et je peux vous assurer que nous allons tenir compte de la décision de la cour, ainsi que du rapport de la commission fédérale–provinciale sur la famille.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais savoir de façon plus claire si le ministre des Finances est en train de nous dire qu'il va tenir compte du jugement et s'il va porter ce jugement–là en appel, et deuxièmement, j'aimerais qu'il nous dise l'ampleur des sommes impliquées dans le dossier actuel.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député va comprendre que la cour vient de rendre sa décision tard ce matin. Nous avons maintenant la décision devant nous, nous ne l'avons lue que très rapidement, mais nous allons avoir des discussions avec le ministre du Revenu national, avec le ministre de la Justice et certainement avec les fonctionnaires de nos ministères respectifs.

Une fois que ce sera fini, nous allons vous fournir la décision que vous demandez, mais comme je viens de vous le dire, pour nous, ce qui nous concerne le plus, c'est le soutien financier pour les enfants et l'équité fiscale.

Le Président: Je rappellerais à l'honorable ministre qu'il faut toujours s'adresser à la Présidence.

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a dit, en réponse à une question du député de Calgary–Centre, que les Canadiens ne pouvaient espérer un allégement de leur charge fiscale avant que « tous ceux qui veulent travailler ne trouvent un emploi». Cette déclaration étonne et inquiète les gens d'affaires, les investisseurs et les chômeurs qui croient qu'il faut des allégements fiscaux pour créer des emplois.

Ils ont l'impression que le premier ministre a mis la charrue devant les boeufs. Voici ma question: le premier ministre croit–il, oui ou non, que des allégements fiscaux s'imposent pour créer des emplois et faire reculer le chômage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, notre politique économique a été énoncée dans le budget et nous avons dit que la priorité du gouvernement était la création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Rien n'a changé.

Nous voudrions être en mesure de réduire les impôts en ce moment, mais cela ferait augmenter le déficit. Si c'est ce que nous conseille le chef du Parti réformiste, fort bien. Nous allons examiner cette idée.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, on peut réduire les impôts sans accroître le déficit. Il suffit de comprimer les dépenses.

Ce qui nous intéresse ici, c'est le lien entre les allégements fiscaux et la création d'emplois. Je vais reformuler ma question. Hier, un des grands banquiers d'Asie, M. David Li, a dit lors d'une conférence que le Canada n'était pas un pays intéressant pour les investissements asiatiques en raison des impôts élevés, de la dette publique et d'une réglementation inutile.

Autrement dit, M. Li et ses clients hésitent à investir dans de nouvelles activités créatrices d'emplois au Canada parce que nos impôts et nos dépenses sont trop élevés.

Voici ma question: que peut dire le premier ministre à M. Li et à des milliers d'autres investisseurs comme lui qui refusent d'investir davantage dans des activités créatrices d'emplois au Canada avant d'avoir vu baisser les impôts et les dépenses?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste a tout à fait raison de dire que. . .

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Je ne reproche pas aux députés d'applaudir. Ils n'ont pas souvent l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Je suis désolé, monsieur le Président, vous pouvez applaudir aussi. Je retire ces paroles, monsieur le Président.

• (1425)

Le Président: Je ne demande pas au ministre de se rétracter, mais de poursuivre.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je fais amende honorable, monsieur le Président.

C'est précisément pour cette raison que nous n'avons pas augmenté les impôts au dernier budget. Nous sommes conscients de la charge fiscale des Canadiens. Par ailleurs, l'un des éléments essentiels de la réforme de l'assurance–chômage entreprise par le ministre du Développement des ressources humaines est le blocage de la hausse des cotisations que le gouvernement précédent avait prévue et une diminution, le 1er janvier prochain.

Le chef du Parti réformiste a parlé de l'intervention d'un banquier de Hong Kong. J'ajouterais que le Fonds monétaire international a dit la semaine dernière que le Canada serait en tête des pays du G–7, c'est–à–dire au premier ou deuxième rang. pour la croissance et l'emploi et à avoir le taux d'inflation le plus faible. En fait, le Fonds monétaire international a dit que notre pays créait des emplois à un rythme qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, contrairement à ce que le premier ministre a dit hier, c'est le ministre des Finances lui–même qui a dit à la Chambre il y a quelque temps que les impôts étaient un cancer qui mine la création d'emplois.

Des millions de Canadiens en difficulté attendent de voir une lueur au bout du tunnel. Ils veulent un allégement des impôts avant de dépenser et d'investir davantage dans des activités productrices d'emplois.

Voici ma question: le gouvernement prétend avoir un objectif de réduction du déficit, mais a–t–il un objectif en matière d'allégement des impôts? Le premier ministre ou le ministre des Finances peuvent–ils dire quand les Canadiens peuvent espérer un allégement véritable de ce gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que j'ai dit en fait, c'est que les taxes sur la masse salariale sont un cancer qui mine la création d'emplois, et notre objectif, c'est le 1er janvier prochain.

* * *

[*Français*]

L'ACHAT DE PROPRIÉTÉS À OKA

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans une lettre adressée le 20 décembre 1993 aux propriétaires des maisons situées à Oka au sud de la route 344, le ministre écrivait, et je cite: «Je puis vous assurer que je porte une attention particulière à ce dossier fort com-

plexe.» Cinq mois plus tard, ces familles attendent toujours une action concrète du gouvernement puisque l'évaluation de ces maisons est terminée depuis le 15 décembre 1993.

Ma question est la suivante: Comment le ministre des Affaires indiennes peut–il expliquer un tel retard dans l'achat des propriétés situées au sud de la route 344, alors qu'il a en main, depuis le 15 décembre dernier, toutes les informations nécessaires pour régler le dossier?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai eu ce que je crois être une réunion très fructueuse avec les représentants de l'APIK. J'en arrive tout juste. J'ai une déclaration à laquelle ils ont donné leur accord.

[*Français*]

Je m'engage à rencontrer, dans les plus brefs délais, M. Christos Sirros et les représentants de l'APIK afin de résoudre les problèmes des propriétés sises au sud de la route 344, les quatre enclaves, et la sécurité dudit territoire.

[*Traduction*]

J'espère que cela répond à la question du député.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, cinq mois plus tard, toujours rien et cela malgré l'attention particulière que le ministre dit accorder à ces gens qui sont au désespoir.

Pourquoi le ministre ne règle–t–il pas le problème de ces 25 familles dès maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je crois que le député sait que le gouvernement précédent a acheté environ 90 propriétés dont les Mohawks n'ont pas encore pris possession, même si nous avons attribué des fonds pour les rénovations et pour l'établissement d'un comité de logement.

J'ai laissé tomber la condition préalable aux négociations qui consistait à régler le problème des propriétés situées au nord de la route 344 avant de faire une recommandation au Cabinet. La réunion d'aujourd'hui s'est faite dans cet esprit–là. Nous avançons dans la bonne direction.

Je comprends fort bien les problèmes des gens qui habitent au sud de la route 344. Il y a des coups de feu. Et il ne s'agit pas de coups de feu épars, mais de milliers, comme c'est arrivé pas plus tard que samedi soir dernier. Ils ne sont pas responsables de ce problème–là, lequel nous sommes déterminés à régler.

• (1430)

Je me réjouis que le député invite le gouvernement fédéral à aller au Québec pour y régler des problèmes.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé est la loi du pays, comme l'a déclaré la ministre de la Santé. Ma question s'adresse au premier ministre. La loi du pays ne devrait–elle pas s'appliquer à tous les Canadiens de la même façon?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, l'Ontario passe outre à un principe de la Loi canadienne sur la santé en refusant de rembourser équitablement les Canadiens qui tombent malades aux États–Unis.

Le Président: Le député pourrait–il poser sa question?

M. Hill (Macleod): Une telle façon d'agir est formellement interdite en vertu de la loi. La Loi canadienne sur la santé s'effrite.

Le premier ministre a–t–il l'intention de la revoir, non dans le but de punir les provinces, mais plutôt pour assurer des soins de santé adéquats à tous les Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les représentants de tous les gouvernements provinciaux et fédéral, ainsi que d'autres intervenants du milieu de la santé, se rencontreront en juin à l'occasion d'une réunion présidée par le premier ministre.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Hier, ce ministre a clairement laissé entendre à cette Chambre que les syndicats des travailleurs de pêche de l'Atlantique avaient été consultés au sujet des contrats individuels que les travailleurs doivent signer, s'engageant ainsi à suivre des cours de formation ou effectuer des travaux communautaires pour recevoir leurs prestations. Or, après vérification, jamais les syndicats n'ont été consultés sur cette question.

Comment le ministre peut–il concilier sa déclaration, faite à la Chambre hier, et la confirmation que m'a donnée par la suite le président du syndicat des travailleurs des pêches à l'effet que jamais il n'avait été consulté sur cette question des contrats individuels?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée. J'en profiterai pour rectifier les faits, parce que je sais que la députée a à coeur d'énoncer correctement les faits.

La vérité toute nue, c'est que le ministre du Développement des ressources humaines—ainsi que le ministre des Pêches, je me permets de le préciser—ont consulté plus attentivement, à propos de cette politique, tous les grands syndicats associés au conseil des exploitants pêcheurs du Canada, dans toutes les provinces atlantiques et au Québec, ainsi que tous les intéressés du secteur privé, littéralement tous ceux qui bougent et qui respirent et que les questions de pêche intéressent de près ou de loin, que quiconque ne l'a fait pour toute autre politique proposée par quelque gouvernement que ce soit sur la planète Terre.

Oui, c'est l'une des questions dont nous avons discuté.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, la consultation n'a jamais été faite sur les contrats individuels. Malgré les propos du ministre hier et ceux du ministre aujourd'hui, cette question, extrêmement importante du fait que des travailleurs doivent signer un contrat s'engageant à diverses mesures pour avoir une prestation, n'a jamais été regardée et les syndicats n'ont pas été consultés là-dessus.

Est-ce que le ministre peut maintenant s'engager à les rencontrer, à discuter avec eux de cette question avant de mettre ce système en place?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question arrive un peu tard, parce que le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Pêches se sont engagés, il y a des mois, à tenir non seulement les nombreuses réunions qui ont déjà eu lieu, mais à en tenir de nombreuses autres, pour faire en sorte que ce programme soit mis en oeuvre efficacement.

• (1435)

Malgré le contexte très difficile et les conséquences réelles que cela entraîne dans la vie des gens, ce qui ne fait plaisir à personne et aucun de nous n'essaie d'en tirer avantage, je dois dire qu'il y a un facteur qui a magnifiquement facilité les choses, c'est l'attitude totalement ouverte, souple et attentionnée du ministre du Développement des ressources humaines, et sa façon de consulter les intéressés, et il continuera d'agir ainsi.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre pourrait-il nous dire si les gens ordinaires parmi les autochtones du Manitoba veulent vraiment l'autonomie gouvernementale?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue veut savoir si les autochtones ordinaires du Manitoba veulent l'autonomie gouvernementale à ce stade-ci. La réponse est oui.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Au cours des six derniers mois, j'ai pris connaissance de plus de 60 exemples, au Manitoba, de détournement et d'usage frauduleux ou sans autorisation des fonds des bandes, d'ingérence des chefs de bande dans la prestation des programmes et de tactiques d'intimidation, y compris des cas d'agression de membres de bandes et leur expulsion de force des réserves.

Dans l'accord sur l'autonomie gouvernementale négocié à l'heure actuelle. . .

Le Président: À l'ordre! J'invite le député à bien vouloir poser sa question.

M. Chatters: Comment le ministre va-t-il garantir la protection des droits individuels et comment les dirigeants autochtones vont-ils devoir rendre des comptes à leur peuple?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dans sa question, le député part de la prémisse qu'on ne peut faire confiance à ces gens, qu'ils sont incapables de s'occuper de leurs propres affaires. Je ne suis pas d'accord avec lui là-dessus.

J'ai entendu 400 honorables chefs et membres de la communauté autochtone réunis à The Pas dire à l'unanimité que le moment était venu, qu'ils aimaient notre politique et qu'ils étaient prêts à collaborer avec nous, et j'entends travailler avec ces gens.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Le *Toronto Star* de ce matin fait état d'un mémo secret adressé à tous les ministres du Cabinet, leur indiquant la stratégie à adopter dans le dossier de la Ginn Publishing. On leur conseille de ne faire aucune déclaration sur la vente de cette entreprise. On leur suggère entre autres d'écarter toute possibilité d'enquête sur cette affaire dans le contexte des travaux d'un comité parlementaire.

Le ministre du Patrimoine confirme-t-il l'existence d'un tel mémo secret et peut-il nous indiquer si c'est pour cette raison que la tenue d'une enquête sur cette transaction a été rejetée, tant par le Cabinet que par le Comité parlementaire du patrimoine canadien?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, la députée fait allusion à une note de service tellement secrète qu'avant ce matin, pas un seul des ministres concernés ne

l'a vue ou n'en a entendu parler. On me dit néanmoins que des conseils sont fournis dans une note de service sur les communications, dont j'ignore au juste qui est l'auteur.

On m'a rapporté que cette note recommandait entre autres «d'être ennuyeux et terne». La députée peut avoir l'assurance que je fais de mon mieux à cet égard. Jusqu'à maintenant, j'ai réussi, n'est–ce pas?

Une voix: Il y a des choses qui viennent naturellement.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je suis dégoûtée, monsieur le Président, de voir que ce gouvernement, quand on veut parler du patrimoine canadien, tourne cela à la bouffonnerie.

• (1440)

Comment le ministre du Patrimoine peut–il encore prétendre défendre le patrimoine canadien alors que son seul souci a été de donner des réponses qui laissaient des traces puisqu'il a répondu oralement et d'obéir aveuglément à cette note plutôt que d'essayer de faire la lumière sur la vente à des intérêts américains?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, comme je m'apprêtais à le dire, il y a un moment, cette note de service recommandait surtout d'inonder la personne qui interroge avec des faits.

Malheureusement, les faits n'intéressaient pas beaucoup la députée qui a posé des questions sur ce dossier, mais il y avait notamment le fait qu'en approuvant l'acquisition de Maxwell McMillan Limited par Prentice–Hall, Investissement Canada a approuvé l'acquisition d'une entreprise mise sous séquestre.

Ce faisant, on a préservé une centaine d'emplois au Canada et on a assumé une série d'engagements pris par Prentice–Hall et son propriétaire, Paramount, concernant la distribution de publications au Canada ainsi que le maintien du plus grand nombre d'emplois possible.

Nous avons donc reçu une série d'engagements qui sont importants, de sorte que la transaction s'est avérée avantageuse pour notre pays.

Les faits ne retiennent pas souvent l'attention à la Chambre, mais il est temps qu'on admette que, dans ce cas, c'était une bonne affaire pour le Canada.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et vient compléter une autre question qui lui a déjà été posée aujourd'hui au sujet de la décision de la Cour d'appel fédérale en ce qui a trait aux pensions alimentaires.

Au cours des dernières semaines, de nombreux députés, des deux côtés de la Chambre, se sont prononcés en faveur de la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but de changer le mode d'imposition des pensions alimentaires.

Le ministre prendra–t–il en considération les opinions exprimées par les députés avant de déterminer la position que prendra le gouvernement dans ce dossier?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est tout à fait opportun que la députée de Nepean me pose cette question aujourd'hui, elle qui s'intéresse depuis toujours à ce sujet et qui a même déposé un projet de loi à la Chambre à cet égard.

La députée et bon nombre de ses collègues ne sont pas sans savoir que le gouvernement a tenu de vastes consultations avant le dépôt du dernier budget. C'est d'ailleurs à la lumière de suggestions faites par des députés, et surtout des membres de notre caucus, que nous avons mentionné dans le budget les inégalités qui semblent exister et notre intention d'attendre les conclusions d'une commission fédérale–provinciale sur le droit de la famille chargée d'étudier cette question et bien d'autres.

Je peux assurer à la députée que nous tiendrons compte de ses conseils et de ceux des autres députés. Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est le soutien financier accordé aux enfants. Nous voulons veiller à ce que les enfants profitent du meilleur soutien possible tout en préservant l'équité fiscale.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté.

Le ministre a eu l'occasion au cours de la fin de semaine de se montrer sévère et de supprimer, comme il l'avait promis, les échappatoires dont profitent les criminels passibles d'expulsion.

La semaine dernière, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a accordé le statut de réfugié à un homme qui a été reconnu coupable au Canada d'avoir violé un enfant de 18 mois.

Compte tenu de cela, je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre quelles sont au juste les mesures concrètes qui ont été prises depuis son entrée en fonction pour protéger plus efficacement les Canadiens contre les criminels auxquels son ministère permet de rester au Canada.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière et je répète aujourd'hui que, en ce qui concerne les personnes qui interjettent appel auprès de la Section d'appel de l'immigration, mon ministère ne favorise pas que soient invalidées la grande majorité des ordonnances d'expulsion.

Le député devrait bien peser ses mots, car il n'est pas vrai que mon ministère est contre l'expulsion des criminels.

Ensuite, en toute justice, le député n'a pas le droit de laisser entendre que tout le dossier de l'immigration est sens dessus

dessous. Le député ne devrait pas juger du dossier de l'immigration comme on juge parfois de celui du transport aérien, soit en insistant sur les accidents d'avion. En effet, 99 p. 100 des avions se posent dans nos aéroports sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

● (1445)

Le dossier de l'immigration affiche le même taux de succès. Des 1 100 cas qui ont été portés en appel l'année dernière, seulement 16 ordonnances d'expulsion de criminels ont été invalidées. Je reconnais que certaines n'auraient pas dû être invalidées et j'ai été très honnête et franc en ce qui concerne le cas de la semaine dernière.

J'ai déjà dit avant la semaine dernière qu'il n'était pas impossible d'avoir une politique juste et progressiste en matière d'immigration tout en appliquant sévèrement la loi aux personnes qui tentent de la violer ou de la contourner. Nous n'avons pas changé d'avis et nous allons présenter ici les modifications qui nous permettront de cibler les personnes qui, par leurs actions, cherchent à faire une mauvaise réputation à tous les immigrants.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Justement, c'est l'avion qui s'écrase, et pas ceux qui se posent, qui crée l'horreur et la dévastation. C'est de celui–là que nous parlons ici.

Voici un fait réel. Il y a seulement deux semaines, le ministre a dissous la Section de la résidence permanente qui avait pour mission de trouver et d'appréhender les criminels susceptibles d'être expulsés les plus dangereux au Canada, le type de criminels que la Division des appels du ministre et le Conseil d'examen du statut de réfugié semblent aimer lâcher dans les rues des villes canadiennes.

Ma question est la suivante. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le député posera sa question, mais je le prie de s'abstenir de faire un procès d'intention à quelque député que ce soit. Cela complique beaucoup les choses. Si le député veut retirer les insinuations qu'il a faites à l'endroit du ministre, je l'invite à le faire avant de poser sa question.

M. Hanger: Monsieur le Président, si j'ai dit quoi que ce soit qui offense le ministre, je retire ces paroles. Mais je parle de son ministère.

Ma question est la suivante: comment le ministre peut–il, en toute bonne conscience, prêcher la fermeté et, du même souffle, dissoudre la section qui faisait le plus pour mettre les familles canadiennes à l'abri des criminels dangereux susceptibles d'être expulsés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière que le député n'était pas le seul à être préoccupé et que je ne me réjouis pas à l'idée de savoir que des individus qui ne méritent aucune considération de notre part se promènent en liberté dans nos villes. Le député devrait rendre justice aux sentiments que certains cas suscitent chez tous les députés.

Je répondrai à sa question et je demanderai au député de présenter correctement les faits, et peut–être d'être attentif. En Ontario, par exemple, le personnel de l'immigration a été réduit pour passer de 1 560 employés à 1 040 depuis 1992. Au cours de la même période, le nombre d'agents chargés des enquêtes est passé de 50 à 60. Cinq des six agents de Toronto qui ont été déclarés excédentaires à ma demande n'ont pas été affectés à d'autres tâches. Ils sont toujours à leur poste.

Par ailleurs, la section n'a pas été. . .

Le Président: Le député de Joliette.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, dans un article du quotidien *Ottawa Citizen* de la fin de semaine, on apprend que le Cabinet des ministres aurait refusé d'adopter une stratégie visant à éliminer les prises de contrôle de nos entreprises culturelles par des sociétés étrangères.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Le ministre peut–il confirmer ce fait et nous éclairer quant aux raisons qui l'empêchent de mettre en place des mesures de protection des industries culturelles canadiennes afin d'éviter qu'une autre transaction désastreuse comme celle de Ginn Publishing se répète?

● (1450)

Cette fois, j'espère que le vrai ministre du Patrimoine va se lever et répondre à ma question.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas soumis au Cabinet de politique d'ensemble sur la protection des industries culturelles canadiennes. Donc, il n'y a pas eu de considération par le Cabinet et, *a fortiori*, il n'y a pas eu de décision prise.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, je ne parlais pas de politique, je parlais d'une stratégie.

Ma question complémentaire est la suivante: Considérant que près de 80 p. 100 des ventes de manuels scolaires au Canada seraient réalisées par des entreprises sous contrôle étranger, le ministre du Patrimoine, le vrai, peut–il nous dire à quel moment il entend déposer une politique visant à empêcher ce qui reste de l'industrie de l'édition de tomber aux mains des étrangers?

Le Président: Je demanderais à tous les honorables députés, quand on s'adresse à un ministre ou à un autre, vu que c'est le vrai ministre qui est là, qu'il ne soit pas nécessaire de le dire, s'il vous plaît.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, il existe une politique et mon intention est de la renforcer.

* * *

[*Traduction*]

LA POMOCULTURE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Le lundi 9 mai prochain se tiendra une grande manifestation au poste frontière d'Osoyoos, dans le sud de la Colombie–Britannique. Cette manifestation est organisée par les producteurs de fruits de la province que l'inaction du gouvernement dans le dossier du dumping des pommes de l'État de Washington au Canada met en colère.

D'après les chiffres fournis par les producteurs, leur secteur a perdu 1,6 million de dollars après huit semaines seulement de dumping. Lorsque le Tribunal canadien du commerce extérieur sera en mesure d'entendre leur plainte, les producteurs évaluent à 25 millions de dollars la perte qu'ils pourraient avoir subie avant qu'on ne mette fin à ce dumping.

Le ministre a dit hier qu'il avait besoin d'obtenir des producteurs une preuve de dommages réels. Le ministre reconnaîtra–t–il que les producteurs la lui ont fournie et portera–t–il dès maintenant leur cause devant le Tribunal canadien du commerce extérieur avant que davantage de producteurs ne souffrent de cette inaction?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Comme je l'ai dit hier, monsieur le Président, le problème s'est présenté parce que le Tribunal canadien du commerce extérieur, l'organisme canadien, a débouté les pomiculteurs canadiens.

Si nous voulons avoir gain de cause lors d'un appel auprès de cet organisme faisant suite à une décision du ministère du Revenu national, il est impérieux que nous ayons une preuve évidente qui nous assurera de faire annuler la décision antérieure.

Le dilemme dans lequel le député et moi–même nous trouvons en l'occurrence, c'est que nous avons à peu près la même preuve que celle qu'on a fait valoir lors de la première audience et qui a été rejetée. Avant de nous adresser une deuxième fois au Tribunal canadien du commerce extérieur, il est donc impérieux d'avoir à cet égard une cause que je qualifierais d'invincible.

Je l'ai dit hier et je le répète aujourd'hui, si nous perdions une deuxième fois notre cause, les conséquences pour l'industrie pomicole canadienne seraient probablement catastrophiques.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, à l'instar du ministre, j'estime que nous avons besoin d'excellentes données factuelles. En cela, il a tout à fait raison. À mon avis, les producteurs de fruits de la Colombie–Britannique sont parfaitement conscients des difficultés qui se posent. Ils estiment toutefois que ces chiffres suffisent.

Aussi, le ministre reconnaîtra–t–il qu'il est en l'occurrence question de fruits périssables ne pouvant attendre cinq ou six mois? Le ministre prendra–t–il dès maintenant des mesures pour accélérer le processus et pour porter plainte auprès du Tribunal canadien du commerce extérieur, de manière que d'autres n'aient pas à souffrir de la même situation dans l'avenir, c'est–à–dire au moment de la prochaine récolte?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, il est particulièrement important d'éviter que les préjudices que l'industrie me semble subir ne se répètent dans l'avenir, notamment lors de la prochaine campagne agricole.

• (1455)

Il faut toutefois savoir qu'il s'agit d'une démarche très technique. Nous devons avoir des renseignements sur l'établissement des coûts de production, sur le prix à l'importation et sur les préjudices.

En réponse aux assertions du député et aux questions qu'un autre m'a posées à ce sujet hier, je suis tout à fait disposé à réexaminer avec mes fonctionnaires les renseignements que nous avons en main et ceux que les pomiculteurs peuvent nous fournir. Avec le conseiller juridique, nous vérifierons à nouveau si nous avons actuellement des preuves nous permettant d'obtenir gain de cause.

Permettez–moi de répéter qu'il serait tout à fait irresponsable de ma part ou de la part d'un autre ministre de prendre. . .

Le Président: La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

* * *

[*Français*]

LES CONTRATS DE PUBLICITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. À l'instar d'une directive du premier ministre du 4 novembre, le gouvernement a annoncé son intention d'effectuer une refonte des politiques d'attribution de contrats de publicité, de sondage et de communication. Est–ce que le secrétaire parlementaire est maintenant en mesure d'informer cette Chambre sur les mesures correctives qu'entend prendre le gouvernement pour nettoyer les dégâts que nous a laissés le gouvernement précédent?

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, c'est le 4 novembre que le premier ministre a déclaré d'une manière claire et non équivoque aux Canadiens que les politiques précédentes du gouvernement en ce qui a trait aux sondages, à la publicité et aux communications seraient examinées.

Cet examen est maintenant terminé, et de nouvelles lignes directrices seront annoncées très bientôt. Elles respecteront les principes de la responsabilité, de l'équité, de l'ouverture et de la transparence.

C'est grâce aux efforts du premier ministre et du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui ont été le fer de lance de ces changements, que le gouvernement retrouvera son intégrité, pour le plus grand bien des Canadiens.

[*Français*]

Je suis très heureux d'annoncer qu'il y aura un nouveau règlement qui va démontrer que nous avons une politique équitable, juste, ouverte et transparente pour tout le monde.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On apprend dans les journaux de la fin de semaine que la GRC enquête actuellement sur une affaire présumée de trafic d'influence au sein du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles, et que certaines accusations pourraient être portées incessamment contre des employés.

Le ministre confirme–t–il qu'une enquête est en cours sur des allégations de trafic d'influence au sein de ces organismes et que des accusations pourraient même être portées contre certains commissaires?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux confirmer que l'enquête est en cours, mais il m'est impossible de fournir des informations additionnelles à la Chambre en ce moment.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, cependant, compte tenu de ce qu'il vient de répondre, est–ce que le ministre pourrait nous dire et nous indiquer si les allégations de trafic d'influence s'étendent également à d'autres cas que ceux qu'on a vus dans les journaux de la fin de semaine?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, toute la situation est sous enquête très forte par l'entremise de la GRC et du Service correctionnel du Canada. Lorsqu'il y aura des informations additionnelles, je serai bien content d'en informer l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS ALIMENTAIRES

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur une question dont nous avons parlé plus tôt aujourd'hui.

La Cour d'appel fédérale a rendu aujourd'hui une décision historique qui va changer fondamentalement le traitement des pensions alimentaires dans notre pays. En effet, le juge Hugesson a décidé que Suzanne Thibodeau avait été victime de discrimination pour le motif que l'iniquité créée entre des parents séparés ayant la garde des enfants est discriminatoire et leur impose un fardeau qui est épargné aux autres.

La Cour fédérale a pris les devants en reconnaissant qu'il importe de stabiliser l'unité familiale, que les parents soient ensemble ou non. Le ministre emboîtera–t–il le pas à la Cour fédérale?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse à la question de la députée, y a–t–il un lien entre sa question et la décision d'interjeter appel?

Si la députée veut savoir si nous allons faire appel du jugement, je tiens d'abord à lui dire que j'ai reçu les motifs pendant l'heure du lunch et que je n'ai pas encore eu l'occasion de les lire. Je sais qu'il y a un jugement dissident. Je lirai les motifs avec soin et intérêt. C'est un jugement très important. Une fois que j'en aurai pris connaissance, je communiquerai avec le ministère en cause pour déterminer, d'un point de vue gouvernemental, ce que le ministre voudrait faire et lui faire part de ma recommandation.

• (1500)

Tout ce que je puis dire, c'est qu'une fois que j'aurai lu le jugement, je serai heureux d'en discuter davantage avec la députée. Cependant, si elle veut savoir si nous allons faire appel, c'est la seule réponse que je puis lui donner pour l'instant.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je n'ai pas de question supplémentaire.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La tragédie que constitue la criminalité chez les jeunes ne cesse de s'amplifier au Canada. Or, le ministre a déclaré qu'il ne s'attendait pas à ce qu'un projet de loi à cet égard soit adopté à la Chambre avant la fin de cette année, peut–être même l'année prochaine.

Cette lenteur est tout simplement inacceptable. Vu l'urgence qu'il y a à apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, le ministre va–t–il accélérer le traitement de ce dossier et s'engager envers la Chambre à faire adopter un projet de loi avant que la Chambre ne s'ajourne pour le congé d'été?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, un tel engagement exigerait qu'un parlementaire ait sur la conduite des affaires gouvernementales un contrôle qu'aucun de nous ne possède, je crois.

Néanmoins, permettez–moi de répondre franchement à la question du député. Je comprends et, dans une certaine mesure, je partage le sentiment d'urgence qu'éprouve le député. Comme je l'ai dit par le passé et comme je l'ai répété encore hier, d'ici quelques semaines, j'espère pouvoir présenter à la Chambre une mesure législative qui apportera à la Loi sur les jeunes contrevenants les modifications qui, selon nous, sont dans l'intérêt public.

Je voudrais faire observer au député que, même si nous sommes préoccupés par la criminalité qui sévit dans notre pays, ce n'est pas par la promulgation d'une mesure législative modifiant une loi, ce n'est pas par le dépôt d'une nouvelle mesure législative que nous allons venir à bout du problème sous–jacent auquel nous sommes confrontés. Le recours au système de justice pénale ne suffit pas. Il nous faut aussi adopter une approche holistique globale de la criminalité, si nous voulons faire des progrès dans ce domaine.

Des modifications seront effectivement apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais j'espère que le député se rend bien compte que ce n'est là qu'une des mesures que nous devons adopter dans notre lutte contre ce fléau social.

* * *

LE PROJET DE LOI C–91

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et porte sur le projet de loi C–91, qui traite des brevets pharmaceutiques.

Depuis l'adoption de ce projet de loi au cours de la dernière législature, les prix des médicaments ont monté en flèche et les consommateurs canadiens doivent payer des coûts astronomiques pour les médicaments d'ordonnance.

Le ministre sait que cela est vrai, car il a déclaré qu'il révisera sous peu le projet de loi C–91. Le ministre sait aussi que le chef de l'Opposition souscrit aux désirs des multinationales pharmaceutiques au Québec.

Le gouvernement continuera–t–il de faire de la politicaillerie avec la santé des gens, en attendant l'issue des élections au Québec pour apporter quelque changement que ce soit à ce projet de loi, ou abrogera–t–il immédiatement cette mesure désastreuse par souci de protéger tous les consommateurs canadiens?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, la position du député sur cette question est certes très claire. Je l'en remercie.

Permettez–moi de dire, comme le premier ministre l'a fait à la Chambre la semaine dernière, que la révision promise lors de la campagne électorale est en cours. Nous examinons la question des prix, tout en étant conscients des engagements internationaux que nous avons pris dans le cadre de l'Uruguay round. Nous sommes également conscients du fait que le projet de loi C–91 renferme un mécanisme de révision qui sera mis en branle avant la fin de la présente législature.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, pendant que je posais ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes, la députée de Hamilton–Est a lancé le mot «raciste» dans ma direction. Je trouve cette remarque très offensante et très insultante. Je demanderais au Président de demander à la députée de se rétracter.

Le Président: J'examinerai les «bleus» et, si le mot s'y trouve, je prendrai les mesures voulues. Au besoin, j'en informerai la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mai, de la motion: Que le projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que l'amendement et du sous–amendement.

Le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous–amendement à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C–22.

• (1505)

Convoquez les députés.

(Le sous–amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 37*)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Asselin	Bachand
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman	Brien
Brown (Calgary Southeast)	Bélisle
Canuel	Caron
Chatters	Chrétien (Frontenac)
Crête	Dalphond–Guiral
Daviault	de Savoye
Deshaies	Dubé
Duceppe	Dumas
Epp	Fillion
Forseth	Frazer
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Godin	Gouk
Grey (Beaver River)	Grubel
Guay	Guimond
Hanger	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Hart
Hermanson	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Jacob	Johnston
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Manning	Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Ménard
Nunez	Paré
Penson	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Péloquin	Ramsay
Ringma	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Speaker
St–Laurent	Stinson
Strahl	Thompson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)

White (Fraser Valley West)
White (North Vancouver)
Williams—91

CONTRE

Députés

Adams
Alcock
Allmand
Althouse
Anderson
Assadourian
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Barnes
Beaumier
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bertrand
Bethel
Bhaduria
Blaikie
Bodnar
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Brushett
Bryden
Bélair
Calder
Campbell
Cannis
Catterall
Chamberlain
Clancy
Cohen
Collenette
Collins
Comuzzi
Copps
Cowling
Crawford
Culbert
DeVillers
Discepola
Dromisky
Duhamel
Dupuy
Easter
Eggleton
English
Fewchuk
Finlay
Flis
Fontana
Gaffney
Gagliano
Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godfrey
Graham
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Harvard
Hickey
Hubbard
Ianno
Iftody
Irwin
Jordan
Keyes
Kirkby
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Lincoln
Loney
MacAulay
MacDonald
MacLaren (Etobicoke North)
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maheu
Malhi
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McGuire
McKinnon
McWhinney
Mifflin
Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien
O'Reilly
Ouellet
Pagtakhan
Parrish
Patry
Payne
Peric
Peters
Phinney
Pillitteri
Proud
Reed
Regan
Richardson
Rideout
Riis
Ringuette-Maltais
Robichaud
Rock
Serré
Shepherd
Simmons
Skoke
Solomon
Speller
St. Denis
Steckle
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Tobin
Torsney
Ur
Valeri
Vanclief
Verran
Volpe
Walker
Wappel
Wells
Whelan
Wood
Young
Zed—143

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Chan
Debien
Dingwall
Goodale
Stewart (Northumberland)

● (1520)

Le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1525)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RÉFORME DU RÉGIME FISCAL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, j'apprécie de pouvoir poursuivre après la période des questions orales. Plus tôt, suite à mon intervention, le secrétaire parlementaire a fait un commentaire. Je voudrais lui rappeler que lorsque viendra le temps de voter sur la motion du Bloc québécois visant la formation d'un comité chargé d'étudier la gestion des finances publiques, j'espère que le secrétaire parlementaire, qui est un député libéral, joindra le geste à la parole en votant en faveur de la motion du Bloc.

J'ai parlé de l'endettement de 20 000 $ d'un enfant dès sa naissance, j'ai parlé également des étudiants et des travailleurs et vous me permettrez, pour continuer le cheminement, de vous parler des retraités. Les personnes du troisième âge sont trop taxées. Les personnes âgées ont payé des taxes toute leur vie, qu'il s'agisse des taxes scolaires, municipales, provinciales ou fédérales, et même à leur retraite. Plusieurs étaient des pères de familles nombreuses, mais ils ont quand même réussi à se mettre un peu d'argent de côté afin de se prévaloir d'une retraite un peu plus à l'aise. Avec certaines économies, ils ont réussi à placer un peu d'argent dans des REER pour préparer leur retraite. Malheureusement aujourd'hui, le gouvernement trouve encore le moyen d'aller chercher encore d'autres taxes pour les personnes qui retirent leurs REER.

Dans le dernier Budget du ministre des Finances, on a taxé toutes les personnes âgées dont le revenu était de 26 500 $ et plus. Les personnes âgées qui ont décidé de garder leur résidence doivent encore payer des taxes scolaires et des taxes municipales. Des personnes âgées à leur retraite à faible revenu paient encore de la TVQ et de la TPS. C'est pourquoi aujourd'hui les personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans continuent de travailler, car plusieurs n'ont pas les moyens de s'assurer une retraite confortable. On devrait exempter de façon considérable les personnes âgées afin qu'elles puissent prendre leur retraite au plus tard à 60 ans et à 55 ans, si c'est possible.

● (1530)

Cela créera de nouveaux emplois pour les jeunes, pour ceux qui sortent aujourd'hui de l'université et attendent que le gouvernement crée des emplois.

On va taxer les personnes âgées jusqu'aux funérailles. Je dirais que les services funéraires sont taxés. Il y a de la TPS sur les services funéraires et il y en a sur les coûts du cercueil. On aura payé toute notre vie et même jusqu'à la mort.

Le gouvernement se casse la tête pour trouver des revenus, il va choisir le moyen le plus facile, aller jusqu'à augmenter les taxes et les impôts. Le gouvernement devrait, et de toute urgence, former un comité chargé d'étudier la réduction des dépenses gouvernementales. Le gouvernement veut abolir la TPS, selon le livre rouge du gouvernement libéral. Bien sûr, le gouvernement veut avoir une taxe cachée, qui passe de 7 à 12 p. 100, et également une taxe sur l'alimentation, l'éducation, les livres, les ordinateurs, tous les besoins essentiels pour l'éducation, taxer les médicaments, les soins de santé, etc.

Le Bloc québécois va s'objecter à ce que le gouvernement aille jusqu'à taxer entre autres les médicaments et les soins de santé, car vous savez qu'il y a beaucoup de pauvreté au Québec comme au Canada. Beaucoup de personnes n'ont même pas de pain et de beurre à mettre sur la table.

Je pense qu'il est urgent de former ce comité. Nous sommes dans un contexte économique difficile, avec un coût de la vie qui est quand même encore très élevé pour les familles à faible revenu et pour les familles dont le degré de pauvreté est très élevé. De plus en plus, il y a des gels de salaires, il y a beaucoup de gens qui travaillent au salaire minimum. Le taux de chômage étant très élevé, il y a le bien–être social également, la contrebande, les problèmes du travail au noir, la délinquance qui augmente de plus en plus et nos prisons, au Québec comme au Canada, sont de plus en plus pleines. Qui paie pour cela? C'est encore la société, c'est encore le travailleur.

La TPS devait, à l'époque des conservateurs, éliminer le déficit, mais le déficit s'est amplifié. Malgré une TPS qui rapporte 14 milliards de dollars au gouvernement, le déficit a triplé dans les neuf dernières années du Parti conservateur.

En terminant, j'espère que le gouvernement va former un comité composé, bien sûr, des membres de ce gouvernement qui ont la responsabilité de gouverner. Le gouvernement libéral a prouvé par le dernier budget qu'il était incapable de gérer les finances publiques. J'espère, afin de rendre ce comité de plus en plus efficace, qu'il joindra à son équipe une équipe du Bloc québécois car le Bloc se préoccupe de voir à ce que le gouvernement, au moins, abaisse les taxes, ou qu'il y ait un gel des taxes pour les années à venir.

Le gouvernement devra revoir l'ensemble des chevauchements en son sein. Nous, du Québec, n'avons pas besoin du gouvernement fédéral pour gérer notre programme de santé. Nous n'avons pas besoin non plus du gouvernement fédéral au Québec pour gérer notre éducation et notre formation professionnelle. Nous n'avons pas besoin non plus du gouvernement fédéral pour gérer la main–d'oeuvre et nous n'en avons pas besoin au niveau des programmes sociaux.

Il est de toute urgence de diminuer le nombre de voyages des ministres, des sénateurs, des comités, des associations parlementaires. La semaine dernière, j'assistais à une réunion des Travaux publics et je demandais au ministre responsable des Travaux publics s'il était prêt à s'engager devant le comité à aller en appel d'offres public dans les journaux afin de donner aux gens qui veulent soumissionner la possibilité de le faire et je lui demandais s'il était prêt à accepter la plus basse soumission du soumissionnaire conforme. Il m'a dit que non, il ne pouvait pas s'engager à cela. Je pense que la responsabilité du gouvernement est de gérer les deniers publics et je pense que si les entreprises étaient gérées comme le gouvernement —pas une entreprise n'est gérée comme le gouvernement— ce serait la faillite totale dans les semaines et pas longtemps après le démarrage de ces entreprises.

• (1535)

En tant que membre du Comité des finances, il me fera plaisir, si j'y suis invité par le gouvernement du Parti libéral, à assister et à travailler très fort afin de trouver, dans les opérations gouvernementales, des endroits où on pourra couper dans le gras, des endroits où on pourra diminuer le taux du Budget.

En terminant, je voudrais également féliciter les députés du Bloc québécois ainsi que les députés du Parti réformiste qui sont préoccupés et très inquiets par l'augmentation du dernier Budget.

René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je félicite mon confrère qui a une grande sensibilité pour les personnes âgées. Tout comme moi, mon collègue vient d'une région rurale. Quand on vient d'une région rurale, on s'aperçoit que l'écoute du gouvernement est peut–être un peu moindre qu'elle ne l'est pour ceux des grandes villes. Je l'ai écouté attentivement.

Chez nous, une personne âgée qui a travaillé toute sa vie, qui a réussi à ramasser quelques sous, quelques piastres, cela n'a pas été facile pour elle. Ces personnes ont travaillé en industrie, elles ont travaillé dans le domaine de la mer, dans le domaine agricole—et là, je parle de mon comté—elles ont ramassé cela de peine et de misère et on va venir soutirer à ces personnes–là quelques dollars, alors que juste à côté, il y a des multinationales à qui on n'impose presque rien, des fiducies familiales, à qui on n'impose rien aussi, je dis qu'il y a des injustices incroyables dans ce pays. Il y a des injustices incroyables, particulièrement dans le monde rural.

Je vais poser une petite question à mon collègue. Il l'a dit, mais je veux qu'il le répète peut–être en d'autres mots: N'y a–t–il pas moyen de laisser un peu de tranquillité aux personnes âgées, de les laisser vivre des beaux jours qui achèvent, eux qui ont travaillé à partir de 7 ans jusqu'à 65 ans, qui ont souvent dû avoir un, deux et parfois trois jobs, qui ont travaillé jusqu'à 18 heures par jour?

Je parle au nom de ces personnes du monde rural ainsi que des gens de la ville, parce ces dernières ont aussi peiné. Est–ce qu'il n'y aurait pas moyen d'aller un petit plus loin pour aller chercher des taxes des grosses compagnies? Il l'a noté et je voudrais qu'il développe un peu dans les fiducies familiales et dans les dédoublements.

Il y a aussi le domaine forestier. Il y a énormément de choses qui se font au provincial et au fédéral. Je donne un exemple: Chez nous, il y a les sociétés de la Vallée où il y a des ingénieurs et des techniciens. Chacun prend son petit bagage le matin et va voir un propriétaire et dit: Voici, pourquoi cela ne se ferait–il pas en même temps? Pourquoi ce ne serait pas le même technicien qui

aurait dans sa valise deux possibilités à offrir, au lieu que deux techniciens aillent présenter chacun leur dossier, chacun leur marchandise? Je demande à mon collègue s'il peut préciser un peu plus.

M. Asselin: Monsieur le Président, tout d'abord, je dois reconnaître que le député de Matapédia—Matane a effectivement écouté religieusement, car il était très attentif, les propos que je tenais sur les personnes âgées.

Je disais précédemment que les personnes âgées avaient payé dès leur naissance jusqu'à leur retraite. Mais même à leur retraite, le gouvernement trouve encore le moyen, s'ils ont un revenu de 26 500 $ et plus, de taxer leurs fonds de pension, leurs REER ou les différentes ressources financières qu'ils ont pu récolter et conserver pendant qu'ils ont élevé leur famille.

• (1540)

Aujourd'hui, les familles sont quand même un peu moins nombreuses qu'elles l'étaient à l'époque. Dans mon temps, il y avait beaucoup de familles nombreuses comptant 9, 10 ou 12 enfants. Aujourd'hui, c'est sûr que cela existe un peu moins, mais c'était dur pour un père de famille de faire vivre sa famille et, en même temps, faire certaines économies pour la retraite.

Je disais également, et je suis convaincu que dans mon comté de Charlevoix, de Petite–Rivière–Saint–François jusqu'à Baie–Comeau, des personnes âgées, des gens du troisième âge ont les moyens financiers adéquats pour bien vivre, j'en ai beaucoup plus qui ont fait de l'agriculture, qui ont travaillé au salaire minimum, qui ont dû s'expatrier de la région, et dont la mère demeurait seule pour élever les enfants.

Bien sûr, comme le mentionnait le député de Matane, au sein du comité qu'on veut former, on veut vérifier les endroits, entre autres, au niveau des fiducies familiales et regarder également au sein des grosses compagnies dans lesquelles le gouvernement ne veut pas taxer les revenus additionnels, qu'il ne va taxer que le capital.

Il y a amplement de travail à faire. On a été élus pour les quatre prochaines années et je pense que nous, du Bloc québécois, il ne faut pas nous empêcher de vouloir faire notre travail. Souvent, un député libéral en face va venir nous dire qu'on critique les gestes gouvernementaux ou les actions qu'ils ont entreprises. Eh bien, j'espère qu'on ne voudra pas nous empêcher de faire notre travail.

Je suis convaincu que la majorité silencieuse n'est pas ici dans cette Chambre, elle est dans les salons des résidences, ils nous regardent peut–être devant leur téléviseur et lorsqu'on les rencontre dans la rue, dans les magasins, dans différents autres endroits, ils nous félicitent et également sont d'accord avec les propos qu'on tient en cette Chambre.

Je n'ai pas fait de grandes études en comptabilité, je ne suis pas un fiscaliste non plus. Je suis un travailleur de la construction, comme la majorité des gens de mon comté et du comté de Matane également. Il me fait plaisir de les représenter et d'être capable de parler à leurs égaux.

Monsieur le Président, je pense avoir pris suffisamment de temps pour répondre à mon collègue de Matapédia—Matane et je laisse les autres poursuivre le débat.

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler aux députés d'un sujet qui, s'il ne leur tient pas toujours à coeur, intéresse de près les Canadiens.

[*Français*]

L'impôt, c'est une question d'emploi pour les chômeurs, de lits d'hôpitaux pour les malades, d'écoles de qualité supérieure pour nos enfants. Cela concerne la qualité de vie pour nos personnes âgées, la protection et l'appui aux Canadiens dans le besoin.

Cela concerne les systèmes de transport et de communication modernes, l'investissement et la concurrence. C'est parler d'indemnités aux travailleurs, de régime de pension, de santé et de sécurité, de normes environnementales et du travail.

[*Traduction*]

L'imposition donne aux gouvernements les ressources nécessaires pour assurer aux Canadiens les programmes socio–économiques dont ils ont besoin et qu'ils réclament.

L'imposition a toujours été, entre les citoyens et les gouvernements, un contrat visant à assurer ces programmes en échange de l'argent—fruit d'un dur labeur—que donnent les Canadiens et qui est fonction de leur capacité financière.

Ces dernières années, comme en témoignent le phénomène de l'économie souterraine et la contrebande, la viabilité de ce contrat a été remise en question. La foi dans ce contrat et la confiance nécessaire pour sa viabilité sont appelées à disparaître si les gouvernements ne donnent pas aux Canadiens ce qu'ils attendent de l'argent qu'ils versent à l'impôt.

[*Français*]

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les Canadiens aient de nouveau confiance en leur gouvernement. Sans cette confiance, nous serons incapables d'offrir les programmes nécessaires, de réduire le déficit et, éventuellement, de diminuer le fardeau fiscal des taxes pour les Canadiens.

• (1545)

[*Traduction*]

Nous devons tenir le public au courant. Nous devons lui faire savoir ce qui se passe, quels sont les choix et pourquoi nous faisons ces choix.

En tant que ministre du Revenu national, mon devoir est de veiller à maintenir l'intégrité de notre régime fiscal volontaire. J'admets que la confiance du public à l'égard de notre régime fiscal est une chose que nous devons gagner. Mes fonctionnaires et moi nous efforçons chaque jour de le faire.

Nous essayons de réduire la charge fiscale, de voir à ce que les recettes soient administrées de façon que les Canadiens en aient vraiment pour leur argent et que le régime fiscal soit en tous points équitable.

Revenu Canada a fait beaucoup de progrès sur le plan de l'administration.

[*Français*]

Nous croyons qu'il est nécessaire d'être attentifs aux besoins des citoyens et des entreprises. Nous devons nous adapter à une société en continuelle évolution et au milieu des affaires.

[*Traduction*]

Nous devons être justes et équitables, et je crois que nous le sommes. Nous devons être transparents et nous le sommes. Nous devons écouter les Canadiens et nous le faisons.

Nous avons conçu un programme de résolution de problèmes à l'intention des contribuables qui ont des difficultés. Nous avons adopté une politique de divulgation volontaire pour les personnes qui ont des problèmes particuliers, surtout des problèmes d'inobservation. Nous avons une déclaration des droits du contribuable afin de garantir l'équité du système.

Nous consultons en permanence les provinces, le comité consultatif des petites entreprises, le comité consultatif des grandes entreprises, le comité consultatif des organismes de charité, le comité consultatif des personnes âgées et les députés qui savent très bien représenter les intérêts des habitants de leur circonscription en me faisant part des problèmes ou des difficultés qui se présentent.

Demain, cela fera six mois que je suis ministre du Revenu national. Au cours de ces six mois, j'ai reçu 1 165 lettres de représentants élus, presque tous de députés de la Chambre et des sénateurs, même si, à l'occasion, j'ai aussi reçu des lettres de députés d'assemblées législatives ou encore de maires et de conseillers municipaux.

Il est tout à fait correct que des députés formulent des observations au ministre du Revenu national. Je voudrais simplement dire aux députés des différents partis qui m'ont écrit au sujet de préoccupations de leurs électeurs que leurs lettres sont traitées le plus rapidement et le mieux possible et que les problèmes qu'elles exposent sont examinés de la façon la plus juste possible. Je voudrais dire également que, dans tous les cas, la décision rendue respecte les lois fiscales.

Nous avons adopté, à Revenu Canada, un programme de traitement électronique qui vérifie les déclarations de revenus et émet les chèques de remboursement plus rapidement qu'avant. À l'heure actuelle, il faut compter environ 11, 12 ou 13 jours pour le traitement d'une déclaration de revenus ou l'émission d'un chèque de remboursement. Il s'agit, bien sûr, d'une moyenne. Dans certains cas, les chèques sont envoyés aux gens en moins d'une semaine.

Le fait de réunir, au sein d'une seule administration, les secteurs de l'Impôt et de Douanes et Accise du ministère du Revenu national, a permis de réaliser des économies importantes pour les contribuables sur le plan administratif. À elle seule, cette mesure, qui a été proposée à la Chambre dans le cadre du projet de loi C–2, le premier projet de loi réclamant une modification de fond à avoir été présenté après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, a déjà fait réaliser des économies d'environ 30 millions de dollars, grâce à une meilleure administration.

[*Français*]

Nous travaillons avec les provinces afin de nous attaquer à une économie clandestine au moyen d'une collaboration et d'un échange de renseignements accrus. Je dois ajouter que c'est la province de Québec qui a été la première des provinces à conclure un accord avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

● (1550)

[*Traduction*]

Les solutions de l'heure exigent la coopération de tous les Canadiens, des entreprises et des gouvernements, parce que c'est le total des impôts prélevés par les trois ordres de gouvernement qui représente le fardeau fiscal réel des Canadiens. Il est peut–être vrai qu'il y a trois ordres de gouvernement, mais il n'en demeure pas moins qu'il n'y a qu'un seul contribuable.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux doivent harmoniser leurs activités pour en arriver au régime fiscal équitable et intégré basé sur les principes d'équité, d'efficience et d'efficacité dont il est question dans cette motion.

Si les trois ordres de gouvernement collaborent, comme l'ont réclamé tous les témoins qui se sont présentés devant le Comité des finances, ils pourront alors arriver à réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

[*Français*]

Le ministère et moi–même, à titre de ministre du Revenu rencontrons régulièrement les porte–parole des provinces et nous continuerons de le faire afin d'obtenir rapidement des améliorations en matière d'administration fiscale.

Les Canadiens veulent des solutions aux problèmes fiscaux lorsque ceux–ci apparaissent. Les Canadiens désirent une réforme, mais pas des perturbations.

[*Traduction*]

C'est ce que nous faisons. Nous mettons en oeuvre des réformes de façon constante, en ayant toujours à l'esprit que les Canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, ont investi beaucoup de temps et d'efforts dans la compréhension du régime fiscal actuel.

Lorsque nous réformons les divers éléments du régime, nous devons donner à tous les gens le temps de comprendre les modifications et de s'y adapter, bâtir sur les connaissances qu'ils ont déjà plutôt que de tout jeter au rebut et repartir à zéro.

La motion dont nous discutons aujourd'hui cherche à parvenir à un régime fiscal équitable, efficient et efficace. Le gouvernement, le ministre des Finances et moi–même essayons d'appliquer dans la réalité ces principes en abordant les problèmes de façon pragmatique, ce qui veut dire que nous devons constamment nous assurer que les avantages des modifications proposées sont supérieurs au coût des perturbations qu'elles entraîneraient. Nous nous efforçons également d'être fortement sensibles à la nécessité d'équilibrer ces principes.

L'équité a parfois des coûts sur le plan de l'efficience par exemple. C'est bien beau de poursuivre de nobles objectifs, mais lorsqu'ils sont en contradiction, il faut comprendre l'utilité de parvenir à des compromis. C'est dans cet esprit que nous avons abordé jusqu'à maintenant la réforme fiscale. Cependant, je

tiens à ajouter que nous ne croyons pas pour autant que l'obligation d'équilibrer ces forces et ces réformes nous empêche de prendre des mesures concrètes.

Permettez–moi simplement de vous lire les titres de certains des projets de loi dont la Chambre a été saisie depuis la reprise de nos travaux en janvier de cette année. Le premier, le projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national, dont j'ai parlé tout à l'heure, vise à rassembler dans un seul ministère les services des douanes, de l'accise et de l'impôt.

Il y a ensuite le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes, qui a reçu la sanction royale le 24 mars dernier. Cette mesure prorogeait au 30 juin 2004 le tarif de préférence général applicable à certains pays, sous réserve d'une date antérieure fixée par décret.

On a aussi le projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu; le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes; le projet de loi C–13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, et le projet de loi C–15, Loi visant à adapter certaines dispositions législatives relatives à l'impôt sur le revenu.

Ce sont les mesures législatives visant à améliorer l'administration des recettes au Canada que nous avons présentées à la Chambre depuis janvier. Nous savons tous que nous n'avons pas encore présenté beaucoup de projets de loi. Notre législature est assez nouvelle. Malgré tout, le nombre de mesures relatives aux recettes visant à améliorer et à redéfinir le système fiscal n'est pas négligeable. Nous avons une véritable pléthore de projets de loi dont l'objectif est d'améliorer le régime fiscal.

• (1555)

Je crois que le genre de réforme réclamée par la motion est déjà en branle et que cela ne s'arrêtera pas là, je peux le promettre à la Chambre et aux députés qui ont pris la parole. Je désire cependant ajouter que, ce faisant, nous continuerons à être très prudents, parce qu'il ne faut pas passer à côté du but. Je ne peux pas appuyer cette motion parce qu'elle aurait essentiellement pour effet de nous faire rater notre cible en nous faisant pécher par excès de zèle, ce qui ne pourrait que faire du tort à la Chambre en plus.

La méthode proposée dans cette motion ne permettrait pas d'atteindre l'équité, l'efficience et l'efficacité demandées, ce que nous souhaitons tous, selon moi. Cela ne ferait que susciter de la confusion, du ressentiment, de la crainte et des coûts, ce que les ministériels veulent tous éviter dans le domaine fiscal, tout comme les députés d'opposition, j'en suis sûr.

Les Canadiens sont des gens sensés. Ils ne veulent pas qu'on fasse des changements juste pour la forme. Ils veulent des améliorations accomplies avec un minimum de perturbations. Ils nous l'ont fait savoir clairement, par exemple à l'occasion des audiences du Comité des finances sur le remplacement de la taxe sur les produits et services.

Le gouvernement a entendu leur message. Nous l'avons entendu avant les élections et, depuis, nos électeurs nous l'ont répété. Nous l'avons entendu à maintes reprises, en particulier au cours des travaux du Comité des finances sur la TPS, dans les discussions sur la réforme du régime fiscal, dont je n'ai pas parlé en donnant ma liste de projets de loi.

Notre gouvernement continuera à modifier le régime fiscal chaque fois où cela s'avérera plus avantageux que coûteux. Nous chercherons toujours à améliorer le fonctionnement du régime fiscal et l'efficience du ministère qui l'administre, c'est–à–dire le ministère du Revenu national. Nous poursuivrons nos consultations et nos discussions auprès d'autres gouvernements, de particuliers, de spécialistes, d'universitaires et de gens d'affaires. Nous continuerons aussi à faire observer la loi telle qu'elle est rédigée et tant qu'elle ne sera pas modifiée par un vote au Parlement.

Notre efficacité à cet égard est indispensable pour que nous méritions la confiance solide des Canadiens dans le régime fiscal et dans la valeur des services qu'ils reçoivent du gouvernement, qui est le gage d'un régime fiscal équitable, efficient et efficace. Quand nous sévissons à l'égard de ceux qui trichent au sujet des impôts et de ceux qui font la contrebande, nous bâtissons cette confiance. Il est injuste qu'il y ait des pertes d'emplois à cause des tricheurs et des contrebandiers. C'est une injustice envers les contribuables honnêtes si, à cause de certains concitoyens malhonnêtes, il y a une perte de recettes, le déficit augmente et des entreprises légitimes affrontent une concurrence déloyale.

[*Français*]

À cause des individus qui ne paient pas leur juste part de taxes et d'impôts, il devient difficile sinon impossible pour les gouvernements de n'importe quel niveau de satisfaire les demandes des Canadiens en matière de croissance économique, de réduction du déficit et d'emplois significatifs pour les chômeurs.

Le Canada est un pays merveilleux imprégné de succès et qui fait l'envie du monde entier. Mais je pose une question aux députés de cette Chambre et à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Pouvons–nous tolérer qu'un enfant malade ne puisse être hospitalisé parce qu'une perte de recettes a entraîné une fermeture de lits? Pouvons–nous tolérer que des Canadiens honnêtes et productifs ne puissent prendre tranquillement leur retraite dans un confort raisonnable parce que certains se sont soustraits à l'impôt et ont détruit la valeur des pensions? Pouvons–nous tolérer qu'une seule entreprise ferme et mette à pied des Canadiens bons travailleurs, parce que nous ne pouvons leur garantir des règles du jeu équitables face à leur concurrents qui n'acquittent pas leurs impôts? Nous opposons un non catégorique à toutes ces questions.

Nous voulons vraiment que l'équité, l'efficience et l'efficacité caractérisent notre régime fiscal. Nous croyons pouvoir y parvenir, comme je l'ai dit tout à l'heure, en améliorant constamment le régime. Comme tous les députés, je suis entièrement favorable aux principes d'équité, d'efficience et d'efficacité. Cependant, ce n'est pas en rejetant totalement le régime actuel

pour en adopter un nouveau que nous allons travailler dans l'intérêt du Canada et des contribuables.

• (1600)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, J'ai écouté l'allocution du député. Il a abordé plusieurs points, dont le phénomène de l'économie parallèle, et je voudrais lui poser quelques questions.

Il a parlé de remplacer la TPS par une nouvelle taxe. Cela inquiète un peu les gens. Tout le monde, moi le premier, veut voir disparaître la TPS. Mais on commence à craindre que cette nouvelle taxe ne frappe tous les aliments, par exemple. On craint que le coût de lancement de cette taxe ne soit élevé. Est–ce que le lancement de cette taxe va coûter aussi cher que celui de la TPS?

Autre chose. Lorsque j'ai commencé à travailler, j'aimais faire des journées 16 heures parce que c'était payant. Aujourd'hui, les travailleurs ne travaillent pas plus qu'il faut. Ils calculent à l'heure près le moment où il ne vaut plus la peine de faire des heures supplémentaires parce que l'impôt gruge leurs revenus additionnels. Je considère cela comme des recettes perdues, car le travail ne se fait pas. Dans bien des cas, il est reporté d'une année. Les petits ateliers qui engagent les gens au moyen du téléphone arabe s'arrangent pour faire tant de profits, puis, lorsque le fisc devient trop gourmand, ils mettent des travailleurs au chômage. Je me demande si le ministre a examiné cela le moindrement.

M. Anderson: Monsieur le Président, je remercie le député pour toutes les questions qu'il pose.

Il a d'abord parlé du remplacement de la taxe sur les produits et services, la TPS, par une autre taxe. À cet égard, je crois que, tous ici, nous sommes conscients que le comité, qui est composé de réformistes, de bloquistes et de députés ministériels, est enfermé à rédiger un rapport sur de possibles solutions de rechange à la TPS. Le député reconnaîtra qu'il m'est difficile, voire impossible, de lui dire si la taxe de remplacement s'appliquera aux aliments ou à tout autre produit qui n'est pas taxé à l'heure actuelle, car je n'en ai aucune idée.

Le député signale à juste titre que la nouvelle taxe suscite de l'appréhension dans la population. Je ferai remarquer au député que mes observations cet après–midi ont beaucoup tourné autour de ce thème. Les gens veulent le plus de certitude possible au sujet du régime fiscal et veulent que certains aspects en soient améliorés.

J'estime donc qu'une approche graduelle est la meilleure parce qu'elle réduit les craintes. Cela permet de modifier un article à la fois plutôt que de dire tout à coup: nous allons nous défaire du système en place et le remplacer par un autre entièrement nouveau. Si nous agissions ainsi, les craintes dont le député a parlé à juste titre, risqueraient fort de se transformer en véritable panique.

C'est pourquoi j'estime qu'il convient de reconnaître l'importance d'une approche graduelle dans une motion comme celle que nous étudions. C'est pourquoi, pour montrer aux Canadiens que nous tentons d'améliorer le régime fiscal et de le rendre plus efficace, j'ai mentionné tous les projets de loi présentés à la Chambre, l'étude de la TPS par le Comité des finances, et tout le travail sur les projets de loi effectué par les députés de tous les partis depuis quatre mois, ainsi que leurs débats.

Je crois pouvoir dire que je partage entièrement les préoccupations exprimées par le député au sujet des craintes des contribuables et je crois que cela transparaissait dans ma déclaration de cet après–midi.

Le député a également parlé du coût de mise en oeuvre. Je veux m'y arrêter parce que c'est un élément très important. Tout régime fiscal exige énormément de temps et d'efforts. Des millions d'heures–personnes sont consacrées à l'étude du régime fiscal, et à son fonctionnement. Pour leur part, les Canadiens ont probablement consacré des centaines de milliers d'heures, peut–être même des millions, depuis trois ou quatre semaines à la préparation de leurs déclarations de revenus.

• (1605)

Il est donc important que les gouvernements ne se laissent pas emporter par des idées accrocheuses et de grands principes et négligent les aspects plus pratiques de la modification du régime fiscal.

Je remercie le député pour ses questions.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je suis très heureux de poser ma question au ministre du Revenu. Il a dit tout à l'heure que les Canadiens étaient des gens responsables et j'en suis sûr, les Québécois également et tout particulièrement les gens de mon comté.

Je me demande si le ministre est tellement responsable en ce sens que, lorsqu'on donne au chômage plus de 10 milliards dans ce pays, quand le programme d'aide aux entreprises est bloqué, les centres de la main–d'oeuvre de mon comté viennent me dire qu'il n'y a plus d'argent, quand l'aide aux travailleurs indépendants, ATI, est également bloquée et qu'on donne énormément d'argent aux chômeurs, lorsqu'on veut créer des entreprises, on n'a rien. Le CAE, dans nos comtés, ne peut pas gérer directement le capital–actions; c'est mitigé, il faut devenir rentable et cela devient presque une caisse populaire ou une banque nationale.

Je demande au ministre si c'est cela qu'il trouve raisonnable, fonctionnel? S'il veut vraiment aider les gens de chez moi, du Québec et du Canada, est–ce qu'on ne devrait pas y aller avec ces programmes qui peuvent aider la petite et moyenne entreprise et aider les travailleurs indépendants à se prendre en main? Les gens de chez moi et d'ailleurs, tout ce qu'ils veulent, c'est se créer un emploi. Ils ne veulent pas du chômage. Ce sont des gens très fiers.

M. Anderson: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Ce qu'on veut et ce que les Canadiens veulent, c'est d'avoir des emplois. Je suis d'accord avec l'honorable député, et je le félicite. Le problème que nous avons aujourd'hui, c'est le manque d'emplois et la difficulté d'établir de nouvelles entreprises. Je suis d'accord avec lui que c'est bien difficile.

Pour ajouter à ce qu'il a dit, c'est très difficile pour un gouvernement qui a 500 milliards de dollars de dettes et plus, d'ignorer la dette, d'ignorer le déficit et de créer des emplois pour aider les entreprises. Toutefois, certains programmes ont été reconduits. Comme il l'a dit également, il y a l'assurance–chômage et d'autres programmes qui s'adressent aux individus. C'est pour cela qu'il est très important d'avoir un rapport en ce sens, ce que le ministe du Développement des ressources humaines, le député de Winnipeg–Sud–Centre, est en train de préparer. Il faut essayer de changer le système et au lieu d'aider les gens directement avec de l'argent, on tente de les aider à obtenir de l'emploi.

Je sais bien que dans cette Chambre, nous aurons des différences d'opinions entre partis, entre individus des deux côtés de la Chambre—et même parfois, au sein d'un même parti, il y a des différences entre les individus—mais je dois dire que, comme l'honorable député qui vient de parler, je suis convaincu de la nécessité d'avoir de l'emploi pour les Canadiens qui sont actuellement au chômage.

La seule chose que je peux lui dire pour terminer ma réponse à sa question, c'est que je voudrais bien me présenter ici en Chambre et dire que nous avons l'argent pour faire ceci, que nous avons un nouveau programme, mais malheureusement, nous avons une dette, une dette énorme. Nous avons un déficit qui est beaucoup trop grand et avec ce fardeau qui nous est venu de l'ancien gouvernement, donc, surtout avec ce problème, il n'est pas possible de faire tout ce qu'on veut. Ce qu'on essaie de faire, c'est d'avoir des changements de structures que le ministre du Développement des ressources humaines va présenter en Chambre dans les mois à venir, et on va tenter d'employer l'argent que nous avons d'une meilleure façon, d'une façon plus efficace.

• (1610)

J'espère bien que l'honorable député et moi, ainsi que d'autres députés et d'autres ministres, aurons la chance de discuter du meilleur moyen et de la façon dont on peut obtenir les plus grands résultats avec le peu d'argent que nous avons à utiliser pour cette tâche.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Comme convenu hier, le temps alloué pour l'étude de la motion d'opposition sera prolongé de 20 minutes à cause du vote par appel nominal tenu plus tôt aujourd'hui. La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires débutera donc à 17 h 50.

Nous reprenons le débat. La parole est au député de North Vancouver. Pourrait–il dire à la présidence s'il compte utiliser les 20 minutes qui lui sont allouées ou s'il partagera son temps de parole avec un collègue?

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste partageront leur temps de parole.

Pendant la campagne électorale, les candidats promettent toujours de changer le régime fiscal pour le rendre juste et équitable.

D'une campagne électorale à l'autre, ils font les mêmes promesses. Pourtant, malgré ces promesses, il semble qu'une forte proportion des contribuables aient décidé depuis deux ans de prendre les choses en main.

Je veux faire remarquer que la plupart des contribuables ont maintenant atteint un point de saturation fiscale. Ils ont commencé à recourir à des moyens aussi bien légaux qu'illégaux pour ne plus payer autant d'impôt qu'auparavant. Par exemple, le ministère des Finances affiche des recettes fiscales de 11,07 milliards de dollars pour septembre 1992, contre 10,17 milliards pour septembre 1993, un an plus tard, soit une diminution de 8,13 p. 100.

Les recettes totales pour la période d'avril à octobre 1992 se chiffraient à 64,94 milliards de dollars, contre 61,22 milliards pour la période d'avril à octobre 1993, un an plus tard, soit une diminution de près de 5,75 p. 100.

Tandis que ces recettes fiscales directes chutaient et empêchaient le gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de réduction du déficit, les recettes du principal impôt indirect, la TPS, diminuaient elles aussi légèrement d'une année à l'autre, passant d'environ 15,2 à 15 milliards de dollars. Ces diminutions de revenu donnent à penser qu'on aurait effectivement atteint le point de saturation fiscale. Il se pourrait bien d'ailleurs que toute autre tentative de la part du gouvernement actuel d'alourdir le fardeau fiscal entraîne d'autres diminutions de recettes.

Comme je l'ai déjà dit, les contribuables en sont arrivés à la conclusion que le système était inéquitable et ils ont décidé qu'ils ne verseraient pas davantage de leurs gains dans le trou noir des dépenses du gouvernement fédéral. Comme je l'ai déjà dit également, les diminutions du montant des impôts payés résultent du recours à des moyens aussi bien légaux qu'illégaux. Bien des contribuables qui quittent un emploi pour lequel l'impôt était prélevé à la source et qui lancent leur propre petite entreprise à domicile découvrent qu'ils peuvent déduire de nombreuses dépenses en toute légalité, ce qu'ils ne pouvaient faire auparavant.

Nous savons aussi que, dans le cadre de l'économie souterraine, certains évitent de payer la TPS en négociant de payer comptant les services, ce qui entraîne par ailleurs une baisse des revenus déclarés par les fournisseurs de ces services. Au bout du compte, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu sont elles aussi moins élevées.

Évidemment, on ne s'entend pas sur l'ampleur de l'économie souterraine, mais si la plupart des gens étaient honnêtes, ils avoueraient connaître quelqu'un qui se fait payer comptant pour effectuer, autour de leur maison, des travaux exempts de la TPS. Les gens n'ont pas peur de l'admettre parce qu'ils savent que cette pratique est généralisée, qu'ils estiment que le gouverne-

ment est déjà trop gourmand et qu'ils refusent de lui en donner davantage à gaspiller.

Nous entendons souvent le discours émotif de groupes comme le Congrès du travail du Canada, discours selon lequel les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôt, la preuve étant que le pourcentage du total des recettes fiscales versées par les sociétés a baissé.

Quiconque fouille un peu la question peut se rendre compte du ridicule de cet argument. Les sociétés ont, en moyenne, vu leurs revenus baisser, bon nombre ayant même essuyé des pertes importantes ces dernières années. Évidemment, si elles n'ont pas de revenus ou qu'elles essuient des pertes, elles ne paient pas d'impôt. Il est évident que le pourcentage de leur contribution à l'assiette fiscale a diminué, mais cela ne veut pas dire que les sociétés ne paient pas leur juste part. En fait, leur taux d'imposition a augmenté au cours des cinq dernières années.

J'ai entendu, à l'occasion, des députés du parti ministériel préconiser une hausse de l'impôt des sociétés et aller même jusqu'à dire que si l'on pouvait simplement faire payer plus d'impôt à ces satanées entreprises, le problème du déficit serait réglé.

• (1615)

À ceux qui voudraient augmenter l'impôt des sociétés, j'aimerais dire ce qui suit. Les sociétés ne réagissent pas différemment des particuliers à la surimposition, pour la simple et bonne raison que ce sont des individus qui les composent.

Une société ne paie pas plus d'impôt qu'un tracteur ou qu'un ordinateur mallette. Ce sont les gens qui possèdent des actions dans la société qui paient les impôts.

Je ne me suis jamais assis derrière une société à l'école, je n'ai jamais pris l'autobus avec une société et je n'ai jamais parlé à une société au téléphone. Les sociétés doivent faire face à des impôts sur le revenu, des taxes sur la masse salariale, des impôts fonciers; elles doivent se débrouiller avec tous ces T–1, T–4, T–5, IMR, 778 et T1PFE et elles en ont ras le bol, comme a dit mon collègue de Calgary–Centre hier.

Les propriétaires de petites sociétés sont parfois quelques personnes d'une même famille ou un groupe d'amis qui se sont associés. Les propriétaires des grandes sociétés sont les actionnaires, souvent les fonds de pension de ces mêmes syndicats qui déplorent que les sociétés ne paient pas assez d'impôts.

Les impôts sont le coût le plus important des entreprises, de nos jours, et ils doivent être répercutés sur les consommateurs comme tous les autres frais des entreprises. Les groupes qui exigent que les voraces propriétaires paient davantage d'impôts fonciers se plaignent lorsque ces propriétaires accroissent les loyers pour absorber ces hausses.

Je le répète, c'est se leurrer que de penser qu'une société va se comporter différemment d'un particulier. Les sociétés sont créées par une personne ou un groupe de personnes qui utilisent pour créer leur société de l'argent après impôt.

La société cherche ensuite les conditions les plus favorables. Elle a recours à toutes les déductions fiscales possibles et peut même déménager dans un autre pays si les conditions d'exploitation lui semblent défavorables au Canada. Vu les impôts excessifs prélevés au Canada, le point de saturation a été atteint pour l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. C'est une honte de voir disparaître des milliers d'emplois parce que des entreprises vont s'installer là où la charge fiscale est moindre.

J'ai déjà expliqué à la Chambre que, vu mes antécédents néo–zélandais, je connaissais fort bien la crise d'endettement que la Nouvelle–Zélande a traversée en 1984. Cette crise a révélé au gouvernement de ce pays que les Néo–zélandais avaient atteint le point de saturation et qu'il fallait dépenser moins et abaisser les impôts.

Dix ans plus tard, selon une analyse publiée par la Banque Toronto–Dominion le 25 avril 1994, la semaine dernière donc, il existe une série de comparaisons fort intéressantes à faire entre l'économie du Canada et celle de la Nouvelle–Zélande. Il y a deux ans, par exemple, il en coûtait 90 points de base de plus à la Nouvelle–Zélande pour émettre des obligations à 10 ans qu'il n'en coûtait au Canada.

Maintenant, il en coûte 150 points de base de moins à la Nouvelle–Zélande qu'il n'en coûte au Canada. Parallèlement, le taux de chômage de la Nouvelle–Zélande a diminué, passant de plus de 13 p. 100 à 9 p. 100, et le taux réel d'augmentation du PIB est monté à 5 p. 100. De plus, la Nouvelle–Zélande devrait avoir un excédent budgétaire de presque 1 milliard de dollars cette année. Cette amélioration considérable est le résultat direct de la décision du gouvernement de la Nouvelle–Zélande de dépenser et d'imposer moins. Le gouvernement ferait bien d'imiter cet exemple.

Les économistes de la Banque Toronto–Dominion estiment que la valeur du dollar canadien va continuer de baisser parce que le gouvernement n'a pas reconnu la gravité des problèmes relatifs aux dépenses et aux impôts.

En terminant, je voudrais exhorter le gouvernement à se rendre compte que nous avons en fait atteint le point de saturation en matière d'impôts et qu'il doit élaborer un plan pour, en premier lieu, maîtriser ses dépenses et, en second lieu, concevoir un système fondé sur un impôt unique et plus simple, qui soit conforme à l'esprit de la motion dont nous sommes saisis.

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord parler du rôle du gouvernement dans une société libre.

Pour qu'il y ait justice et liberté, il faut reconnaître au moins un principe fondamental qui veut que chacun n'ait d'autre maître que lui–même. Au Canada, nous reconnaissons ce principe et nous y souscrivons, car son antithèse serait l'esclavage que les démocraties occidentales ont condamné. Je ne crois pas qu'il y

ait une seule personne, dans notre pays, qui puisse sciemment être en faveur de l'esclavage.

• (1620)

L'esclavage pourrait être défini comme le fait, pour une personne, de ne pas avoir droit aux fruits de son labeur et d'appartenir à une autre personne ou d'être contrôlée par une autre personne. Le vol, privé ou collectif, constitue donc une atteinte à l'indépendance de la personne. Priver des fruits de son labeur une personne qui travaille fort pour obtenir des résultats concrets, pour se payer, par exemple, une voiture, un téléviseur ou une maison, ou encore pour mettre de l'argent de côté, porte atteinte au principe de l'indépendance. Les meurtres, les enlèvements, les agressions et autres actes de violence sont autant d'atteintes au principe de l'indépendance de la personne. Il faut donc les interdire.

Le fait d'être son propre maître suppose aussi que deux personnes ou plus soient libres de participer à un échange volontaire et pacifique sans que n'intervienne une tierce partie.

Un gouvernement moral a pour rôle de protéger ces droits, que le philosophe John Locke et d'autres ont appelé le droit naturel. Autrement dit, le gouvernement a pour rôle de protéger les gens contre les agressions qui pourraient être commises, de protéger le pays contre les attaques de l'extérieur et, par l'entremise du système judiciaire, de régler les différends qui pourraient survenir entre les citoyens.

Comparez cet idéal à ce qui est arrivé au Canada ces trois dernières décennies. Par le truchement du régime fiscal, on s'est concerté pour porter atteinte au principe qui veut que les gens n'aient d'autres maîtres qu'eux–mêmes. Le gouvernement fédéral a graduellement accru les taux d'imposition, à un point tel que les Canadiens moyens doivent aujourd'hui travailler plus de six mois par année pour payer leur dette fiscale.

Nous nous plaisons à voir le Canada comme un pays libre, mais est–on vraiment libre quand on est obligé de céder la moitié de tout ce qu'on gagne? Selon moi, nous sommes tous devenus, dans une large mesure, des esclaves de Revenu Canada.

Je demande aux députés si ce n'est pas effectivement le cas. De plus, notre régime fiscal est–il moralement fondé du seul fait qu'il soit légal?

L'Afrique du Sud a longtemps vécu sous le régime de l'apartheid, qui s'appuyait aussi sur la loi qui était appliquée par l'État. L'apartheid était–il moralement justifié du seul fait qu'il était sanctionné par l'État? Et que dire de l'esclavage aux États–Unis au siècle dernier? L'esclavage était–il moralement juste parce que le gouvernement avait décrété qu'il avait force de loi? Bien sûr que non.

En fait, l'apartheid est l'ultime violation du principe de l'indépendance de la personne. La montée de l'État providence, ou socialisme d'État, a amené tous les gouvernements, le Canada y compris, à s'éloigner sensiblement, à des degrés divers, des fonctions moralement acceptables. L'État providence est immoral parce qu'il viole l'un des fondements de l'indépendance de la personne, c'est–à–dire le droit de chacun de posséder ce qu'il produit.

Le socialisme d'État est un système politique qui consiste à confisquer un bien à une personne qui en est le propriétaire de droit pour le donner à une autre personne à qui il n'appartient pas.

La justification première de cette violation du droit à l'indépendance de la personne, du moins pour les gens honnêtes, est le désir de bien faire, par exemple de venir en aide aux pauvres, de prendre soin des personnes âgées, de soigner les malades ou encore d'assurer une juste répartition des revenus.

Même si ces objectifs sont louables en soi, il n'en demeure pas moins que le gouvernement ne possède pas de ressources à proprement parler. La reconnaissance de cet état de choses nous oblige à admettre que la seule façon pour les gouvernements de donner de l'argent aux uns est de le confisquer aux autres, soit par l'intimidation, les menaces ou la coercition.

Si vous croyez que Revenu Canada n'use pas d'intimidation, de menaces ou de coercition, essayez simplement de ne pas payer vos impôts. Vous verrez bien ce qui vous arrivera.

Une société morale devrait mettre l'accent sur l'échange volontaire et écarter le plus possible l'échange obligatoire. Une société qui favorise l'échange volontaire est une société fondée sur la libre entreprise et l'économie de marché. L'opposé de l'économie de marché est évidemment l'économie dirigée. En cette fin du XX^{e} siècle, il existe de nombreux exemples concrets qui prouvent que le dirigisme économique ne peut pas fonctionner. L'ancienne Union Soviétique en est un exemple flagrant.

Ce n'est pas une coïncidence si les libertés individuelles sont à peu près inexistantes dans les régimes à économie dirigée, car les gouvernements, qui favorisent l'échange involontaire, doivent s'en remettre à la loi et à une police d'État pour atteindre leurs buts.

Les économies dirigées sont intrinsèquement immorales et mauvaises. L'élite politique utilise le pouvoir étatique pour forcer les citoyens à se plier à ses diktats économiques.

• (1625)

Ce que je trouve déconcertant, c'est dans quelle mesure le Canada, qui se targue d'être un pays libre, se dirige vers l'échange involontaire.

Qu'on songe au fait que le Canadien ordinaire doit travailler jusqu'à un moment donné en juillet pour se libérer de son fardeau fiscal. Il passe les six premiers mois de chaque année à produire des richesses qui seront confisquées contre son gré par le biais des impôts. Cet argent est ensuite dépensé pour toutes sortes d'initiatives et de programmes gouvernementaux que, dans bien des cas, le contribuable n'appuierait pas volontairement.

Walter Williams, professeur d'économie renommé de l'Université George Mason, appelle cela un viol économique. Dans un marché libre, une entreprise ne peut obtenir un dollar de moi que si je le lui donne de plein gré. Si un groupe d'intérêt spécial veut mon argent, il devra d'abord s'adresser à moi et me convaincre qu'il défend réellement mes intérêts avant que je décide de le lui donner.

Qu'on pense à la situation qui règne actuellement au Canada. Les entreprises et les groupes d'intérêts spéciaux peuvent avoir mon argent, que je décide ou non de le leur donner. Ils n'ont qu'à venir à Ottawa pour en obtenir la permission.

Par exemple, lorsque les administrateurs de Massey–Ferguson, d'International Harvester ou de Bombardier veulent mon argent, lorsque des représentants du Comité canadien d'action sur le statut de la femme ou le milieu des arts ont besoin d'un peu de fric, ils pourraient venir frapper à ma porte et m'en demander, mais ils savent que je leur dirais probablement d'aller se faire voir ailleurs. Ils le savent, alors ils viennent à Ottawa pour obtenir l'aide du gouvernement afin qu'il m'oblige à leur donner mon argent.

Thomas Paine a lancé cet avertissement: «Au mieux, le gouvernement est un mal nécessaire; au pire, il est un mal intolérable.»

Nous savons tous que le gouvernement a besoin d'argent pour s'acquitter de son rôle légitime. Cet argent doit provenir des impôts, ce qui constitue bien sûr une mesure de coercition. Toutefois, si le gouvernement se limite à ses fonctions morales, la coercition est minimisée.

Le gouvernement fédéral s'est écarté de son idéal, s'est beaucoup écarté de son idéal. Quand nous voyons des milliards de dollars aller aux entreprises et à l'industrie canadiennes, à des groupes d'intérêts spéciaux pour subventionner des sociétés d'État qui perdent de l'argent, ou encore, sous forme de transferts directs, à des familles canadiennes qui ont déjà un revenu de plus de 100 000 $ par an, nous savons que le contribuable s'est fait avoir.

Cela n'est absolument pas acceptable. C'est de la part du gouvernement de la perversion, une attaque directe à la liberté des citoyens de notre pays et une atteinte grave au principe de l'indépendance de la personne. En fait, je dirais que, étant donné que nous travaillons plus de la moitié de l'année pour payer nos impôts, nous sommes plus qu'à mi–temps les esclaves du gouvernement fédéral.

Ce qu'il y a de plus troublant, c'est qu'avec une dette considérable et un déficit permanent de 40 milliards de dollars, les Canadiens sont voués de plus en plus à l'esclavage.

Et rien ne changera tant que le gouvernement n'aura pas réduit sensiblement les dépenses. Il est vrai qu'une réforme fiscale rendrait le système plus équitable et plus simple. Cependant, le gouvernement doit accompagner cette réforme fiscale d'une réduction substantielle des dépenses, en gardant bien à l'esprit que les Canadiens ont droit à l'indépendance et qu'ils prendront de meilleures décisions à caractère économique que le gouvernement, s'ils le font volontairement plutôt que sous la férule de l'État.

Dans les pays où il existe une grande liberté sur le plan économique, les gens sont nettement plus riches et les droits de la personne sont beaucoup mieux protégés que dans les pays où règne le socialisme d'État.

Le marché libre et ses institutions à l'appui de la propriété privée et de l'échange volontaire non seulement font progresser la condition humaine, mais encouragent des rapports plus moraux entre les gens. Le plus grand point à l'avantage des marchés libres est qu'ils sont conformes aux principes moraux fondamentaux et aux droits de la personne dont ils encouragent la promotion et le respect.

Notre régime fiscal, et notamment les taux d'imposition au Canada, sont totalement contraires aux idéaux de liberté et d'indépendance.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai été étonné d'entendre les propos du député. Je me serais cru dans les années 1790. Je dois rappeler au député que nous sommes en 1994. Nous sommes dans les années 90. Cela fait 200 ans que les gens qu'il cite ont écrit ces ouvrages. Je pense qu'il a cité Locke et Paine. Le bon vieux Paine est mort il y a de ça environ 200 ans. Que le député me corrige si j'ai tort. Ce qu'il a écrit était valable pour son époque, mais c'est, à coup sûr, complètement dépassé aujourd'hui. Les choses ont changé.

Lorsque je faisais des études en politique, je me souviens d'avoir lu Tom Paine et quelques lignes de Locke. C'était déjà considéré démodé il y a 25 ou 30 ans. Je crois donc que le député aurait intérêt à moderniser ses sources et à tenir des propos qui cadrent mieux avec la fin du XXe siècle. Remonter dans le temps et citer de tels auteurs pour démontrer que nous sommes aujourd'hui des demi–esclaves, voilà qui est parfaitement incroyable et inacceptable!

• (1630)

J'ai remarqué que, dans son discours, le député n'a pas touché un mot des avantages qui découlent du paiement des impôts. C'est un aspect que le Parti réformiste semble oublier avec une régularité déconcertante. Les réformistes ne cessent de s'en prendre à des programmes gouvernementaux qu'ils disent inutiles et le député lui–même a cité les subventions accordées aux artistes, ainsi que les subventions accordées au Comité canadien d'action sur le statut de la femme comme autant de cas de gaspillage. Il ne nous a cependant jamais dit où il fallait effectuer des coupes. Ce n'est pas en supprimant ces subventions, qu'il s'agisse de celles accordées aux artistes ou de celles accordées au Comité canadien d'action que nous allons économiser de fortes sommes d'argent, et cela, le député le sait.

Son véritable message, c'est qu'il faut cesser d'aider les plus démunis du dernier échelon social et leur dire: «Allez, débrouillez–vous tout seuls! C'est le retour au XVIIe siècle, à l'époque où les pauvres vivaient des aumônes qu'ils recueillaient à la porte d'une église ou auprès d'autres organismes de charité, sans la moindre intervention du gouvernement.»

Mme Clancy: Les pauvres méritants.

M. Milliken: Les pauvres méritants, comme le dit la députée de Halifax. Eh bien, si c'est ce que pensent le député et ses collègues, qu'ils se lèvent et le disent! Qu'ils disent à la Chambre où il faut faire les compressions, car le député n'est pas sans savoir que, à eux seuls, tous les programmes gouvernementaux représentent un très faible pourcentage de l'ensemble du budget fédéral. Si on éliminait le gouvernement demain, les livres comptables du gouvernement du Canada afficheraient encore un

déficit. Le député sait que tous les autres programmes ont un coût.

Je lui demande d'être honnête envers les Canadiens et de nous dire quels programmes il aimerait voir supprimer. Le régime d'assurance–maladie? Le régime des pensions de la vieillesse? Le Régime de pensions du Canada? Il doit s'agir de l'un de ceux–là, et cela, il le sait.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir fait part de ses observations. Je dois dire que la première compression que nous avons proposée, qui avait trait au régime de pension des députés, n'a pas obtenu l'appui des députés d'en face.

J'ajouterais que ce n'est pas parce qu'Aristote, Platon et Jésus–Christ ont parlé il y a 2000 ans que leurs dires sont moins pertinents aujourd'hui. La vérité n'est–elle pas toujours la vérité? Le bien n'est–il pas toujours bien et le mal, toujours mal? Le bien devient–il mal ou le mal devient–il bien juste parce que 2000 ans se sont écoulés?

Le député devrait penser que si ces gens sont encore cités aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont dit la vérité et qu'ils comprenaient particulièrement bien la façon dont la société devait s'organiser pour que les individus puissent jouir d'une certaine liberté personnelle. Le député rit, mais il n'écoute pas vraiment.

En outre, pour ce qui est des compressions proposées par le Parti réformiste au cours de la dernière campagne électorale, un plan de compression des dépenses très détaillé avait été présenté. De toute évidence, le député ne l'a jamais regardé, mais ce plan existe toujours, à la disposition de tous, et il est très complet. Il est probablement un peu dépassé, maintenant, parce que les compressions devront être encore plus draconiennes, étant donné notre déficit actuel. Nous avions conçu ce plan en fonction d'un déficit qui a considérablement gonflé depuis.

Je termine en répétant que cette information existe. Si le député le désire, je ferai en sorte qu'il en reçoive une copie.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai été simplement poussé à intervenir par le discours fascinant de mon collègue d'en face. Moi non plus, je ne pouvais en croire mes oreilles, mais ses propos étaient divertissants. C'était un peu une sorte de moment de détente comique auquel nous n'avons pas souvent droit à la Chambre.

Je voudrais simplement revenir sur les observations de mon collègue de Kingston. Il est très facile de siéger dans cette enceinte et de formuler des critiques ou d'affirmer aux Canadiens qu'on a le remède à tous les maux qui affligent le gouvernement et qu'on peut régler leurs problèmes personnels. Il n'est pas très difficile de dire qu'on peut résoudre le problème du déficit du jour au lendemain. Il s'agit de sabrer toujours davantage. Cependant, ces coupes sombres posent un autre problème. Elles frappent plus durement les gens les plus démunis.

Durant la campagne électorale, le Parti réformiste n'a cessé de parler de la façon dont il allait contrôler le déficit. Chaque fois qu'on leur posait des questions difficiles sur ce qu'ils entendaient faire du budget de la défense nationale par exemple, qu'on cherchait à savoir s'ils allaient réduire les Forces canadiennes de 40 p. 100, les réformistes répondaient par la négative ou disaient ne pas vouloir parler de cela pour le moment. Ils se contentaient de déclarer qu'ils allaient simplement effectuer des compressions.

Lorsqu'on les interrogeait sur le régime de soins de santé du Canada pour savoir si les propositions qu'ils soumettaient allaient menacer l'intégrité de ce régime et dans quelle mesure, ils ne voulaient pas répondre.

Par conséquent, je voudrais poser une question au député. Il a mentionné durant son discours que les Canadiens étaient esclaves du gouvernement et qu'ils ne choisissaient pas toutes les dépenses que ce dernier effectuait en leur nom. Je pense que c'est tout à fait vrai. Étant donné qu'il critique vivement aujourd'hui tous les programmes lancés par le gouvernement, je voudrais lui demander s'il croit que les contribuables ont été consultés avant de commencer à payer pour les costumes et l'automobile de son chef.

• (1635)

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette dernière observation en premier lieu. Les contribuables n'ont rien à payer à ce chapitre. C'est le parti qui absorbe ces dépenses.

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Skeena): En outre, lorsqu'on étudie le programme de dépenses. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que nous aimerions tous entendre la réponse à la question. La parole est au député de Skeena.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, ce qui intéresse les Canadiens, ce sont les dépenses du gouvernement depuis une vingtaine d'années et les milliards de dollars versés en subventions aux entreprises canadiennes ou affectés à l'aide extérieure et donnés par l'intermédiaire de l'ACDI à des pays qui n'en ont pas besoin et où seuls les gouvernements et non les gens ordinaires en profitent, ainsi que la gabegie du gouvernement dont parle le vérificateur général dans son rapport.

Si mon collègue d'en face pense que les Canadiens partagent sa façon de penser et souscrivent aux énormes dépenses gouvernementales effectuéee à l'heure actuelle, le réveil risque d'être rude.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire que je suis ravie de participer à ce débat.

Ayant écouté toutes ces citations de grands esprits du XVIIIe siècle, je pourrais peut–être en ajouter une de quelqu'un du XX^{e}. Je suis particulièrement intéressée par le fait que le député de Skeena ait choisi le Comité canadien d'action sur le statut de la femme comme exemple d'organisme ne méritant pas l'aide du gouvernement. Il est intéressant de remarquer que le député a choisi un groupe féminin, et on peut se demander s'il envisagerait de couper l'aide à toutes les organisations féminines.

M. Harvard: Y compris *REAL Women*.

Mme Clancy: Précisément, je remercie le député de Winnipeg St. James.

Je voudrais lui dire qu'il y a une citation célèbre en ce qui concerne la place des femmes dans la société; elle vient d'un philosophe bien connu du XX^{e} siècle, le président Mao Zedong, qui disait que les femmes portent la moitié du ciel. Le député pourrait peut–être réfléchir un petit moment à ce que cela signifie. Les questions et les citations du président Mao et son petit livre rouge sont probablement aussi à propos que les élucubrations d'esprits du XVIIIe comme Locke et d'autres. Bref, tout cela c'est de la bagatelle, passons au sujet.

Je suis ravie de prendre part à ce débat parce que je pense qu'il est important, comme c'est souvent le cas, de voir la dimension humaine de ce que nous faisons ici. J'ai toujours beaucoup de plaisir à écouter mon collègue et ami de l'autre côté du port de Halifax, le député de Dartmouth, ainsi que cet autre collègue et ami, le député de Kingston–et–les–Îles. Du fait de leur expérience, ils savent souvent montrer le côté humain de notre travail.

Nous parlons de réductions de budget. Je dis avec beaucoup de respect, car la tradition de cette Chambre veut que nous ne prêtions pas d'intentions et que chacun d'entre nous, en tant que parlementaire, comprenne que tous les autres parlementaires sont ici pour faire le meilleur travail possible. Nous sommes ici pour représenter nos électeurs et faire de notre mieux pour l'ensemble des Canadiens. Nous représentons des opinions fort diverses, mais nous sommes ici pour la meilleure des raisons. C'est pour cela que je voudrais parler des groupes qui dépendent des largesses du gouvernement, des groupes que mon collègue d'en face, peut–être faute de comprendre ou par manque d'expérience, ne subventionnerait pas s'il était au gouvernement.

Parlons plus particulièrement des groupes de femmes. Parlons de maisons de transition. Parlons de centres pour les femmes. Parlons de centres pour la santé des femmes. Parlons de foyers pour les jeunes. Parlons de foyers pour les femmes sortant de prison. Bien que relevant des provinces, tous ces centres reçoivent des subventions plus ou moins importantes dans le cadre du programme pour les femmes du ministère du Développement des Ressources humaines ou d'Emploi Canada, ou bien encore au titre d'autres programmes gouvernementaux.

• (1640)

Permettez–moi de parler de leur importance. Je suis sûre qu'au fond de lui, le député sait pertinemment combien ces centres sont eux aussi importants. Il dit que non. Eh bien, il l'aura voulu. Je vais lui parler de ces femmes qui doivent s'enfuir de chez elles, en pleine nuit, de peur d'être violentées, de peur d'être tuées, de peur qu'il n'arrive quelque chose à leurs enfants.

Je vais lui parler de ces femmes qui essaient de se refaire une vie, au sortir de prison ou après avoir été secourues par un groupe comme Stepping Stone qui, à Halifax, aide les prostituées à abandonner ce genre de vie et à réintégrer la société.

Parlons de ces femmes qui cherchent désespérément à améliorer leur éducation pour ne plus dépendre de l'assistance sociale. Parlons des gens en général, mais plus particulièrement des femmes, puisque la vaste majorité des personnes qui sont enfermées dans le cycle de la pauvreté dans ce pays sont des femmes.

Permettez–moi de dire ce qui arriverait à ces femmes si le député, dans son ignorance, sans doute excusable mais néanmoins effrayante, parvenait à ses fins et supprimait du budget fédéral ces subventions. Je vais lui dire au député ce qui arriverait.

Des endroits tels que Byrony House, une maison de transition à Halifax, fermeraient leurs portes. Phoenix House, un foyer pour les jeunes, fermerait ses portes. La société St–Léonard, qui vient en aide aux personnes qui sortent de prison et qui essaient de se refaire une vie, fermerait ses portes.

Nous savons déjà ce qui est arrivé lorsqu'un grand nombre de malades mentaux de toutes sortes ont été jetés à la rue à la suite de compressions budgétaires. Au cours des dix dernières années, les années Mulroney—le député ferait mieux d'écouter. Il pourrait apprendre quelque chose—nous avons vu ce qui se passe dans un pays lorsque l'absence de compassion fait que les gens ne voient pas ce qui se passe sur une grande échelle.

Allez vous promener dans les rues de n'importe laquelle de nos grandes villes. Allez vous promener dans les rues d'Halifax, ma ville, qui pourtant n'est pas une grande vile, et vous verrez combien de jeunes vivent dans la rue. Vous verrez aussi tous ces gens qui souffrent de divers troubles mentaux et errent dans les rues faute d'institution et de financement pour eux.

Allez à Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Calgary et Edmonton et vous les verrez sûrement. Est–ce le genre de situation que les députés souhaitent pour leur pays, est–ce l'héritage qu'ils veulent laisser à leurs enfants, est–ce l'image du Canada qu'ils veulent donner aux autres pays?

Si tel est le cas, je dois dire que ce n'est pas ce que je souhaite, non plus que les députés de ce côté–ci de la Chambre, depuis le député de Saint–Maurice, premier ministre de notre pays, jusqu'au dernier député d'arrière–ban élu du côté du gouvernement.

De ce côté, notre histoire et notre tradition nous dictent qu'il y a deux choses à faire. Oui, comme le signale mon collègue d'Ontario, de ce côté–là aussi, et chez les députés de ce vestige de parti. Le Parti libéral est riche d'une tradition selon laquelle les deux forces motrices du gouvernement, c'est–à–dire la compassion et la responsabilité financière, ne sont pas incompatibles. Ceux qui croient que ces deux attitudes ne sont pas compatibles avec le plus grand respect pour les gens ne comprennent tout simplement pas le fonctionnement du gouvernement.

• (1645)

Notre tradition est fondée sur la réforme dans le meilleur sens du mot. Nous sommes du parti de Joseph Howe et de Wilfrid Laurier, de Lester Pearson et, Dieu merci, de Pierre Elliott Trudeau et de Jean Chrétien.

Les libéraux ont toujours accordé beaucoup d'importance à la réforme car ils pratiquent la réforme avec compassion et afin que les Canadiens jouissent du plus haut niveau de vie au monde.

Mon collègue de Dartmouth a demandé aux sages députés d'en face où ils couperaient. Je me souviens, et le député de Dartmouth s'en souvient aussi, il y a cinq ou six ans, le député de Dartmouth, celui de Willowdale, qui préside aujourd'hui le Comité des finances, et moi–même sommes allés prendre un repas, après une réunion de comité, et nous avions parlé du plus précieux des programmes sociaux du Canada, soit l'assurance–maladie.

Le député de Dartmouth vient d'une petite ville minière de l'île–du–Cap–Breton. Je viens aussi de ce coin–là, mais j'ai été élevée dans une grande ville. Le député de Willowdale a grandi à London, en Ontario.

Nous avons découvert que, dans notre jeunesse, nous avions tous trois vu des parents gravement malades qui n'ont pu recevoir des soins médicaux dont ils avaient besoin. En réalité, dans le cas de mon père, il a reçu les soins dont il avait besoin. Il a été malade pendant trois semaines et, quand il est décédé, ma mère était complètement ruinée. Tout l'argent avait été consacré aux soins pour mon père, parce que l'assurance–maladie n'existait pas encore. Le père du député de Dartmouth a été victime d'un accident de travail qui a ruiné sa famille et le député de Willowdale a connu une expérience du même genre.

Nous en avions parlé ce soir–là et j'en garde un souvenir très vif, car nous avions vécu des expériences différentes tous les trois et nous étions décidés à ce que jamais les Canadiens n'aient à s'inquiéter au sujet de soins médicaux, que jamais ils aient à hésiter à demander un traitement ou un service médical indispensable, sous prétexte d'exposer leur famille à la faillite.

J'avais sept ans à la mort de mon père et je me souviens que nous avions été dévastés, mais je n'ai pas oublié non plus que ma mère était très inquiète du fait qu'elle était désormais veuve et sans ressources. Mon père était un homme d'affaires assez prospère, mais comme il n'y avait pas d'assurance–maladie à l'époque, au bout de trois semaines à l'hôpital, les économies que lui et ma mère avaient accumulées pendant dix ans s'étaient envolées.

C'est inadmissible. On ne devrait même pas pouvoir envisager une telle possibilité. Lorsque j'entends les réformistes parler de compressions et lorsque je les entends parler de tickets modérateurs, le concept qui est, sauf votre respect, absolument le plus con dont j'ai jamais entendu parler, je me demande s'ils ont vraiment analysé la situation.

Je conseillerais à ces députés de se rendre à la bibliothèque du Parlement pour y consulter un rapport du Comité de la santé et du bien–être social qui a fait, au cours de la dernière législature, l'unanimité parmi les membres du comité qui représentaient tous les partis à la Chambre. Pendant les deux premières années de la dernière législature, ce comité s'est penché sur la réforme de l'assurance–maladie.

Il est malheureux qu'on n'ait jamais accordé à ce rapport toute l'importance qu'il méritait, car il parlait de médecine préventive, du genre de choses où excelle, par exemple, le Québec, notamment, j'oublie comment on les appelle, mais peut–être qu'un de mes collègues pourrait me rafraîchir la mémoire, il s'agit des centres médicaux établis au Québec. . .

M. Boudria: Les CLSC.

Mme Clancy: Merci au député de Glengarry—Prescott—Russell. Oui, les CLSC.

Nous avons quelque chose de similaire dans ma circonscription. Il y a, entre autres, la clinique Northend, à Halifax, où l'on pratique une certaine forme de médecine communautaire qui peut nous faire économiser beaucoup d'argent. Voilà vers quoi nous devrons nous diriger au lieu d'adopter des solutions myopes et symboliques, comme les tickets modérateurs.

• (1650)

Dans son livre rouge, où il exposait sa politique, notre gouvernement s'est engagé envers les Canadiens à créer des emplois, à préserver la dignité des gens et à garantir l'égalité des chances de tous les citoyens.

Il n'est plus question de considérer comme des citoyens de seconde zone les Canadiens qui vivent dans certaines régions du pays, ceux dont la tradition est de pratiquer la pêche en haute mer ou de cultiver la terre au lieu d'aller à l'université. Il faut garantir aux Canadiens l'égalité des chances et le droit de profiter de ces chances ainsi que des services offerts par le gouvernement, peu importe où ils habitent au Canada.

Il n'est pas question d'offrir plus à ceux qui vivent en milieu urbain ou à ceux qui vivent en Ontario, ou encore d'offrir moins à ceux qui vivent dans les Territoires du Nord–Ouest.

Et on n'y aura certes pas moins droit si l'on est Franco–Canadien—si je puis dire, Canadien français—ou si l'on fait partie d'un groupe ethnoculturel qui n'était pas forcément présent ici il y a 400 ans.

Le fait est que notre gouvernement est entièrement résolu à allier compassion et sens des responsabilités. En outre, en dépit des divagations que nous servent de temps à autre nos savants collègues d'en face. . .

Une voix: Les diatribes.

Mme Clancy: Aussi. Les diatribes. De toute manière, les divagations et les diatribes des députés d'en face.

Il y a quelque chose que je veux dire depuis quelque temps déjà et le moment semble bien choisi. Cent soixante–seize circonscriptions de notre pays ont élu des libéraux à la Chambre des communes. Sur 295 circonscriptions, cela représente. . .

Mme Grey: Une majorité.

Mme Clancy: Exactement. Je suis ravie de constater que la députée de Beaver River comprend cela.

Comme la députée de Beaver River siège ici depuis quelque temps déjà, elle saisit peut–être mieux cela que ses collègues, qui semblent croire que c'est l'opposition qui conduit l'autobus de la politique. Et je suppose que nous sommes ici pour dire que ce n'est pas l'opposition qui conduit l'autobus de la politique, mais bien le gouvernement. Et, de ce côté–ci, l'essence vient. . .

M. Stinson: Qu'advient–il des gens?

Mme Clancy: Les gens sont dans l'autobus avec leurs 176 députés.

M. Stinson: Dans ce cas, pourquoi leur demandez–vous de pousser?

Mme Clancy: Ils n'ont pas besoin de pousser, mon cher, car ils savent où sont les roues.

Ce que les députés d'en face ne semblent pas comprendre, c'est qu'ils n'ont qu'à voir les résultats des plus récents sondages. Je veux bien passer pour naïve, mais les gens semblent relativement satisfaits de ce que nous faisons de ce côté–ci de la Chambre. Ils sont on ne peut plus satisfaits non seulement dans la région de l'Atlantique, mais d'un bout à l'autre du pays. La cote du premier ministre et de notre gouvernement est plutôt bonne.

Cela ne durera pas toujours, comme le savent les politiciens les plus expérimentés. Cependant, le gouvernement n'élabore pas ses programmes en fonction des sondages d'opinion, mais en fonction de ce qui est le mieux pour les Canadiens, en fonction de ce qui a déjà fait ses preuves et en fonction de ce qui est mieux aux yeux d'un premier ministre qui a occupé tous les principaux portefeuilles en 30 ans de carrière à la Chambre des communes.

Cela, c'est le genre de politiques, le genre de travail et le genre de gouvernement que les Canadiens désirent, qu'ils méritent et qu'ils ont réclamés. Il y a certains de mes vis–à–vis qui auraient avantage à écouter un peu plus attentivement. Mais. . .

M. Grubel: Sans égard aux coûts.

Mme Clancy: Quelqu'un crie dans ce coin–là. J'aimerais qu'il se calme.

Quoi qu'il en soit, je termine en disant au député que je suis prête à l'écouter, du moins quelques instants, s'il a des suggestions à faire.

• (1655)

En langage assez fleuri, on demande dans la motion d'aujourd'hui: «Que la Chambre implore le gouvernement. . .» Il n'est pas nécessaire d'implorer le gouvernement. Je ne pense pas qu'il y ait un seul gouvernement dans l'histoire du Canada qui soit allé aussi loin dans la consultation des Canadiens.

Je rappelle, au cas où mes vis–a–vis l'auraient oublié, que le ministre des Finances a rencontré des Canadiens de toutes les couches de la société dans cinq grands centres du Canada. Je me souviens tout particulièrement de la réunion de Halifax, lorsque le ministre disait: «Dites–moi où couper. Où voulez–vous que je coupe?» Je me souviens de l'avoir vu écouter et réagir.

Le député dit qu'il n'a pas écouté. J'imagine que le député a reçu quelques lettres de médecins, par exemple, et de quelques autres personnes. Le ministre a écouté.

C'est ce que le gouvernement fait et continuera de faire, c'est ce qu'il fait le mieux, il écoute. Notre gouvernement majoritaire, élu par une grande majorité de Canadiens, continuera d'écouter. Il ne perdra pas de vue que la chose la plus importante pour un gouvernement, c'est de ne pas oublier la compassion, l'humanité, l'égalité et qui l'a élu.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. J'ai trouvé cela bien amusant. J'ai bien aimé l'épellation, c'était fort bien, mais je pense que les éditeurs du hansard font cela très bien.

Rappelons–nous un autre parti qui était présent récemment à la Chambre. Il avait une majorité d'environ 170 sièges aussi. Nous savons ce qui lui est arrivé. Rappelons–nous qu'on peut monter bien haut et descendre bien bas ici. Je suppose que nous pourrions nous vanter de nos résultats, nous pourrions dire que notre parti n'a pas si mal tiré son épingle du jeu, passant d'un seul député à 52. Je ne suis pas très forte en mathématiques, mais cela représente une très forte hausse en pourcentage.

Quoi qu'il en soit, passons à des choses plus sérieuses que l'épellation de mots comme divagation et diatribe.

Examinons certains des propos de la députée. Elle a parlé de compassion et de responsabilité. Nous sommes d'accord là–dessus de ce côté–ci de la Chambre. Je pense que nous devons nous rendre compte que la meilleure chose à faire est de faire preuve de compassion envers les gens qui en ont vraiment besoin au Canada.

Je remercie la députée de ses observations sur les maisons de transition et les refuges pour femmes. Ils sont nécessaires. La seule façon de les sauvegarder, de veiller à ce que le régime

d'assurance–maladie reste fort consiste à maîtriser le déficit, pour que ces programmes restent intacts. Nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre de continuer de dépenser comme nous le faisons tout en affirmant que nous nous engageons entièrement à maintenir le système. La dette aura raison de lui. La députée le sait. La dette aura raison de ces programmes plus vite que tout le reste.

Parlons maintenant du Comité national d'action pour la situation de la femme. En tant que femme, j'ai sans doute plus le droit ou la responsabilité que le député de Skeena de dire que nombre de ces groupes qui sont financés par le gouvernement devraient l'être plutôt par ceux qui les soutiennent pour une raison donnée. C'est comme ça qu'ils devraient être financés. Veillons à ne pas toujours mendier de l'argent au gouvernement pour des choses que nous considérons comme importantes. Si j'estime qu'un groupe donné en vaut la peine, je vais participer à son financement.

La chose la plus responsable, la plus humaine que le gouvernement puisse faire, c'est d'éliminer et d'atténuer la charge fiscale de ceux qui la jugent excessive. En tant que citoyenne, je devrais pouvoir voir la lumière au bout du tunnel, être en mesure d'atténuer mon fardeau fiscal pour pouvoir faire preuve de compassion envers certains groupes qui en valent la peine, à mon avis, en leur versant une aide financière.

Je voudrais que la députée nous montre qu'en augmentant la dette, le déficit et les impôts on fait preuve de compassion.

Comment est–il possible de faire preuve d'une véritable compassion en dilapidant l'héritage des enfants dont elle a parlé? Qu'en est–il de l'héritage de nos enfants? À qui allons–nous léguer cette dette exorbitante? On ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Elle parle de l'héritage des enfants. Qu'en est–il de l'héritage que le gouvernement va laisser aux enfants et de cette énorme dette qu'ils ne pourront jamais rembourser?

• (1700)

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie tout d'abord la députée de Beaver River de ses observations. Quelque chose doit m'avoir échappé, ce qui est sans doute possible, mais me paraît improbable. Un ou deux détails pour commencer, au cas où la députée aurait raté quelque chose.

Le gouvernement actuel n'a augmenté ni les impôts ni la dette, au contraire. Si la députée prêtait attention aux observations du ministre des Finances, elle s'en apercevrait peut–être.

J'ai écouté très attentivement. Ma collègue de Brant m'a demandé en se rendant à son siège: «Est–ce qu'ils ont dit où ils feraient des coupes?» Eh bien, monsieur le Président, je n'ai rien entendu à ce propos–là. Ils ont bien dit qu'ils couperaient les vivres au Comité canadien d'action sur le statut de la femme, leur victime de prédilection. J'ajoute que ce comité et moi n'avons pas toujours partagé les mêmes vues même si nos objectifs sont très similaires. Cela sera peut–être un choc terrible pour les députés d'en face, mais, selon la majeure partie des statistiques et des sondages, plus de 90 p. 100 des Canadiennes, qu'elles se qualifient de féministes ou non, ont les mêmes objectifs que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Il est probable que la députée l'ignore, mais certains groupes qui ont des vues très arrêtées appartiennent au comité canadien, comme les instituts féminins, le Comité des femmes de l'Église Unie du Canada, les YWCA du Canada et d'autres groupes de la société majoritaire. Je ne veux pas qu'on leur coupe les vivres.

Comme la députée n'a peut–être pas beaucoup d'expérience dans le féminisme et la lutte pour l'égalité des sexes, elle ignore peut–être qu'on ne peut pas demander une grosse participation financière à des femmes dont le revenu n'est que de 60 p. 100 de celui des hommes et qui doivent faire face à des dépenses plutôt essentielles comme le loyer, l'alimentation des enfants et quelques autres choses importantes. C'est pourquoi les gouvernements ont un rôle important à jouer. Nous n'allons pas agir contre nos intérêts, comme la députée semble le préconiser.

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire remarquer qu'alors que je citais Paine et Locke, la députée citait le président Mao. Outre qu'il était très étroit d'esprit, le président Mao a été responsable de l'un des génocides les plus atroces, les plus innommables, qu'on ait commis en Chine. Si elle veut le prendre pour modèle, les Canadiens n'ont qu'à tirer leurs conclusions.

La députée laisse par ailleurs entendre que mon parti s'oppose à ce qu'on vienne en aide aux Canadiens qui en ont véritablement besoin. C'est absolument faux. Je l'ai dit très clairement dans mon intervention. Je ne vois pas comment la députée peut mettre sur un pied d'égalité le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et les itinérants ou les Canadiens en général qui ont vraiment besoin de l'aide du gouvernement.

Troisièmement, elle a parfaitement raison: les libéraux sont au volant de l'autobus de la politique. Je suis heureux de ne pas être à bord, car cet autobus dévale la rue à l'heure actuelle à la vitesse de 100 millions de dollars par jour et arrivera bientôt dans un cul–de–sac. Ce sont eux qui seront responsables, car ils sont derrière le volant.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je suis très heureuse que le député soit intervenu, car je voulais faire une observation. Je ne reviendrai pas vraiment sur les divagations du député dans sa dernière observation, mais il a parlé un peu plus tôt d'une chose qui me tient beaucoup à coeur. Je sais que le sujet tient à coeur également au député de Rosedale, qui siège là–bas, de même qu'à un certain nombre d'autres députés; il s'agit du financement des arts.

Compte tenu de la compassion dont le gouvernement fait preuve et du genre de financement que nous, du Parti libéral, offrons généreusement depuis 150 ans et continuerons d'offrir, je me permets de dire que le pays qui ne subventionne pas ses artistes, qui ne défend pas sa propre culture, ce pays perd son

âme. Et un pays qui n'a pas d'âme dépérit. Si le député veut voir dépérir notre pays, une des façons les plus rapides d'y arriver consiste à préconiser que le gouvernement fédéral ne subventionne pas les arts.

Je puis dire également que j'aimerais bien savoir combien de députés d'en face seraient disposés à refuser ouvertement dans leur localité le genre de subventions générales aux petits organismes qu'ils cherchaient probablement à leur faire accorder. J'ai vu un certain nombre d'articles dans les journaux à propos de tout le travail qu'ils consacraient aux subventions qu'ils voulaient voir accorder pour le programme d'emploi d'été et d'expérience de travail. Ont-ils refusé dans leur circonscription toutes ces subventions accordées à tous ces groupes qu'ils ont mentionnés? J'en doute. S'ils l'avaient fait, je pense bien que leur retour dans leur circonscription, même après avoir voyagé en classe touriste, serait un peu plus difficile qu'auparavant.

• (1705)

Le président suppléant (M. Kilger): Il ne reste que très peu de temps pour les questions ou observations. Nous essaierons donc d'être brefs.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole, car je suis sidéré et consterné. J'ai écouté le discours des deux collègues de mon parti et j'attendais la réplique des députés d'en face, car mon collègue a laissé entendre qu'il n'y avait pas d'allégement fiscal en perspective pour les entreprises canadiennes. J'attendais que le parti d'en face nous communique son plan, car je sais qu'il en existe un, mais ce fut en vain.

La députée de Halifax a alors pris la parole, et je me suis dit que nous allions en avoir pour notre argent, car ce n'est pas une tireuse d'élite, c'est une mitrailleuse. Je me suis dit qu'elle démolirait cette fausse hypothèse, mais elle n'en a rien fait elle non plus. Je me sens donc obligé d'informer la Chambre du plan des libéraux.

Les libéraux veulent hausser les impôts des sociétés canadiennes. S'ils les augmentent d'un autre cran, ces sociétés auront droit à des exemptions fiscales à titre d'organisations sans but lucratif. Voilà le plan des libéraux. Je m'étonne qu'ils n'aient pas voulu nous en faire part.

Le président suppléant (M. Kilger): Un dernier commentaire de la secrétaire parlementaire.

Mme Clancy: Monsieur le Président, comme me l'a conseillé le député de Glengarry—Prescott—Russell, je vais le dire très lentement. Nous n'avons pas augmenté les impôts.

Le président suppléant (M. Kilger): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: l'honorable députée de Mercier, les programmes sociaux; l'honorable député de Richelieu, le projet Hibernia; l'honorable député de Winnipeg Transcona, VIA Rail; l'honorable député d'Anjou—Rivière-des-Prairies, le projet Hibernia; l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, l'assurance-chômage.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de parler, pour changer un peu, sans idée préconçue de certaines questions qui, je crois, sont extrêmement importantes pour le pays.

Le débat dont je viens d'être témoin—les éclats de voix, les frictions, toute cette belle verve politique complètement vide—est le genre de choses qui font que tant de gens sont aujourd'hui contre la politique. C'est triste à observer lorsqu'on siège à la Chambre.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il est grandement question d'économie souterraine au Canada ces jours-ci. Chaque fois que cette question est abordée, on fait toujours un lien entre la nécessité de réduire l'impôt et de réformer le régime fiscal. Mes remarques auront trait aujourd'hui à ces questions et seront fondées en grande partie sur les informations que j'ai obtenues en tant que membre du Comité permanent des finances chargé d'examiner les changements possibles à la TPS et lors d'une conférence donnée récemment par le Fraser Institute au sujet de la croissance de l'économie souterraine à Vancouver.

Durant les audiences qu'a tenues récemment le Comité des finances, nombre de témoins ont dit craindre que la TPS n'ait été l'un des principaux facteurs à l'origine de la croissance de l'économie souterraine, de la perte de recettes pour l'État et de la situation financière précaire dans laquelle se trouve le gouvernement. Ces témoins parlaient du point de vue de leur propre expérience et de celle des chercheurs et du public en général. On s'accorde généralement à dire que la mise en oeuvre de la TPS a grandement favorisé l'économie souterraine. Cette taxe a incité les gens à éluder le paiement de la taxe parce qu'elle est visible et qu'elle s'applique à tous les achats.

L'évasion fiscale est aussi pratiquée du fait que les consommateurs qui ne paient pas la taxe ne sont pas pénalisés. L'évasion fiscale est particulièrement fréquente chez les petites entreprises qui assurent des services à fort coefficient de main-d'oeuvre. Dans ces industries, les entrepreneurs honnêtes se voient contraints par la concurrence, par une poignée de gens pourris, d'agir comme des hors-la-loi.

Certes, la TPS n'est pas le seul facteur à l'origine de l'économie souterraine. Les taux marginaux d'impôt sur le revenu des particuliers poussent aussi souvent les gens à contourner la TPS. Après tout, tant qu'à être attrapé, que ça vaille la peine! Les lourds règlements qui pèsent sur les entreprises et les charges sociales élevées imposées par le gouvernement sur le coût de la main-d'oeuvre encouragent aussi les firmes et les travailleurs à faire partie de l'économie souterraine.

Ce sont là de fortes incitations, pour les personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, à travailler à domicile, à opter pour l'économie souterraine et à ne pas déclarer leur revenu. Ces systèmes de sécurité sociale pénalisent leurs bénéficiaires par l'imposition d'un taux de 100 p. 100

d'impôt sur le revenu déclaré seulement au–dessus d'un très petit montant.

• (1710)

Bien des gens s'inquiètent particulièrement de la croissance de l'économie souterraine parce qu'elle semble s'accompagner d'un changement d'attitude du public à l'égard de la moralité de l'évasion fiscale. Dans un récent sondage, 71 p. 100 des Canadiens signalaient que la plupart des gens fraudraient le fisc s'ils étaient sûrs de ne pas se faire attraper. Soixante–dix–neuf p. 100 étaient d'avis que les gens qui paient tous leurs impôts devaient être fous. Est–ce croyable? Trente–deux p. 100 des Canadiens considèrent acceptable l'évasion de la TPS chez les autres.

Selon certains analystes, le capital social sous forme d'honnêteté qui rangeait les Canadiens parmi les personnes les plus respectueuses de la loi au monde pour ce qui est de la déclaration volontaire de leurs revenus imposables pourrait être perdu à jamais.

Néanmoins, il est important que le gouvernement essaie à tout le moins d'amener les Canadiens à retrouver leur honnêteté traditionnelle en procédant à des réformes fiscales qui simplifient la marche à suivre et réduise les incitatifs à la fraude en abaissant les taux marginal et moyen d'imposition. L'ennui, c'est que, quel que soit le régime fiscal, on ne peut pas abaisser les taux d'imposition avant que les compressions des dépenses et l'augmentation des recettes due à la croissance économique n'aient éliminé le déficit.

Le succès du gouvernement dans cette tâche énorme va vraisemblablement inciter davantage la population à frauder le fisc, car le niveau des services gouvernementaux réels pour chaque dollar d'impôt recouvré va diminuer et finir par atteindre un niveau assez bas. Ce phénomène s'explique par le fait qu'à défaut du paiement de la dette, avec un budget équilibré, la population en a pour son argent en services gouvernementaux. Cependant, dans quelques années, les paiements de la dette du gouvernement fédéral s'élèveront probablement à environ 50 milliards de dollars par année.

Si, à ce moment–là, les dépenses de programmes demeurent au niveau actuel de 125 milliards de dollars et que, selon la structure fiscale actuelle, la croissance économique atteint 175 milliards de dollars, le budget sera équilibré. À ce moment–là, chaque dollar d'impôt représentera moins de 70 cents en services gouvernementaux habituels. Les contribuables auront peu de mal à trouver des motifs d'évasion fiscale sous prétexte que l'argent de leurs impôts ne leur rapporte pas beaucoup.

Pendant les audiences du Comité des finances et dans les médias, on laisse souvent entendre que la crise financière du gouvernement pourrait disparaître s'il était seulement possible de faire payer des impôts à l'économie souterraine. L'applicabilité de cette thèse dépend à coup sûr de la taille de l'économie souterraine et de la possibilité de l'obliger à se dévoiler.

Selon certains universitaires qui ont assisté à la conférence de l'Institut Fraser, l'économie souterraine représente actuellement jusqu'à 15 p. 100 du revenu national. Par contre, les statisticiens et les économistes du gouvernement ont laissé entendre qu'elle représentait au plus 5 p. 100 du revenu national, mais probablement environ 3 p. 100. La différence entre ces deux estimations est attribuable à l'emploi de méthodes différentes pour évaluer un phénomène qui, de par sa nature, n'est pas connu et qu'on cherche toujours à dissimuler.

Les universitaires invoquent de solides hypothèses au sujet de la demande d'argent par la population pour financer l'économie habituelle et souterraine. Certains ont constaté que plus la demande d'argent est élevée, plus les taux d'impôt sont élevés. En fait, le montant d'argent utilisé par la population est beaucoup plus élevé que celui qu'on peut utiliser légitimement dans l'économie habituelle. On estime que le montant excédentaire sert à financer les activités illicites.

Des analystes employés par le gouvernement recourent à des données comptables sophistiquées pour déceler des incohérences dans des soldes qui seraient de zéro s'ils étaient calculés en entier et avec précision. Ils se livrent également à des analyses de sensibilité des données qui montrent que les estimations des universitaires supposent des phénomènes qui ne sont tout simplement pas observés dans le monde réel par quelque étalon de mesure que ce soit.

Une certaine partie des différences observées dans les estimations est due aux définitions de l'économie souterraine. Les estimations du gouvernement portent surtout sur le montant de revenu non déclaré aux percepteurs d'impôt, d'une part, et non enregistré par Statistique Canada, d'autre part. Les estimations des universitaires comprennent des activités illicites qui représentent jusqu'à 1 et 2 p. 100 du revenu national.

• (1715)

Selon certains universitaires, il existe, au sein du gouvernement, des analystes qui préfèrent ne pas reconnaître qu'ils ont mal fait leur travail et qui sont portés à constamment rajuster leurs données pour éviter d'en arriver au genre d'erreurs grossières que les universitaires disent avoir découvertes.

Même si cette critique est probablement injuste, il y a tout de même eu une révélation étonnante selon laquelle l'Internal Revenue Service des États–Unis avait doublé son estimation officielle du montant des évasions fiscales après la nomination d'un nouveau dirigeant. Celui–ci aurait décidé qu'une estimation de 5 p. 100, deux fois plus élevée que celle donnée par son prédécesseur, inciterait le Congrès à lui permettre d'engager plus de percepteurs. L'IRS fait actuellement enquête sur ses propres vérificateurs internes. Selon certains universitaires, les Canadiens seraient dix fois plus honnêtes que les Américains quand ils remplissent leur déclaration de revenus.

M. Don Drummond, sous–ministre des Finances à la Direction de la politique fiscale, croit beaucoup au taux de 5 p. 100 attribuable à l'économie parallèle. Ce taux dénote, selon lui, un problème très grave. Il équivaut à près de 35 milliards de dollars, à 17 $ de recettes fédérales pour 100 $ de revenu national, à près

de six milliards de dollars de manque à gagner en recettes fiscales. Cela ne suffirait peut–être pas pour éliminer le déficit de l'an dernier qui était de 42 milliards de dollars, mais cela ferait sûrement beaucoup pour en arriver à un budget équilibré.

Cependant, il est peu probable que les 5 p. 100 attribuables à l'économie parallèle plus ou moins officiellement reconnue puissent jamais être récupérés et imposés. Je pense toutefois qu'une diminution de l'impôt pourrait générer plus de recettes fiscales que les six milliards de dollars dont ont parlé les représentants du gouvernement.

Premièrement, l'activité légale générerait plus de revenus après impôt que l'activité illégale. Plus important encore, on serait moins porté à travailler au noir. Cela sera d'autant plus vrai quand l'économie aura repris et que le nombre d'assistés sociaux et de bénéficiaires de l'assurance–chômage aura diminué.

Il semble que les assistés sociaux passent beaucoup de temps à travailler au noir et cela ne figure pas dans les estimations officielles de l'économie parallèle. Ils seraient moins portés à faire ce genre de travail, ils embaucheraient d'autres personnes pour le faire et paieraient avec de l'argent provenant de leur propre emploi officiel. Bon nombre d'économistes estiment que cette tendance serait plus forte si la restructuration des programmes sociaux faisait en sorte qu'il soit plus difficile et moins payant de dépendre de l'aide sociale et de l'assurance–chômage.

Quelques mots pour terminer. L'économie parallèle, au Canada, est très importante et l'adoption de toute politique pouvant la diminuer se traduirait par une augmentation considérable des recettes fiscales. Le gouvernement fédéral peut y parvenir en diminuant le taux marginal ou le taux moyen d'impôt, en éliminant ou en simplifiant les règlements et en réformant les programmes sociaux.

Les problèmes sont clairs et les possibilités le sont également. Il suffit d'agir.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier le député de Capilano—Howe Sound pour son discours. Je crois que vous avez très bien parlé. Votre discours n'avait rien d'un discours incendiaire, à la différence des allocutions prononcées par certains de vos collègues du Parti réformiste. Vous avez commencé votre discours en dénonçant. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent adresser leurs déclarations, questions et observations par l'intermédiaire de la présidence.

M. Harvard: Monsieur le Président, j'essaierai de tenir compte de votre avertissement.

Je voulais rappeler au député de Capilano—Howe Sound qu'il n'a qu'à se tourner vers les députés de son parti pour savoir d'où vient l'esprit partisan qui a animé le débat de la dernière heure. Les députés réformistes ont très bien réussi à dépeindre les partisans du gouvernement comme de terribles oppresseurs des contribuables.

Il y a actuellement un débat tout à fait justifié sur les bons et les mauvais côtés de l'impôt.

• (1720)

Je crois qu'il n'y a pas un seul Canadien qui n'ait pas quelque grief en partie légitime à l'endroit de l'impôt, et je trouve cela acceptable. Toutefois, de trop nombreux discours prononcés par des députés réformistes cet après–midi sont des éloges de la cupidité et de l'égoïsme.

La secrétaire parlementaire a dit des réformistes cet après–midi qu'ils ignorent tout de la façon dont le gouvernement fonctionne. Je crois qu'elle avait tort. Je crois que les réformistes savent très bien comment fonctionne le gouvernement, qui fait obstacle à leur cupidité et à leur égoïsme. Tout ce que je les entends dire, c'est qu'ils ne veulent pas partager ou qu'ils veulent payer moins, quand ils ne cherchent pas à fuir leurs responsabilités.

Les réformistes parlent sans cesse de leurs droits, mais jamais de leurs responsabilités. Nous avons pourtant des responsabilités mutuelles. Le député de Skeena a même invoqué le nom de Jésus–Christ! Je crois qu'il faut beaucoup de front pour invoquer ce nom dans le débat actuel, car toute l'intervention du député a été marquée par la cupidité et l'égoïsme: «Comment puis–je fuir mes responsabilités? J'en veux plus comme individu, mais je veux payer moins et contribuer moins à la société canadienne».

Ces gens alimentent par leurs discours le syndrome de la victimisation qui assaille notre société. Ces gens passent leur temps à dire que les politiciens sont corrompus, que les dirigeants politiques sont corrompus, que le Parlement est corrompu et que toutes les institutions gouvernementales sont corrompues, alors que VOUS êtes les victimes, VOUS êtes les victimes et VOUS devez le dire à grands cris parce que ceux qui sont à Ottawa et dans les autres capitales canadiennes sont les oppresseurs. Vous n'avez aucune responsabilité, vous êtes censés toucher des pots de vin. Vous prenez tout pour vous et ne donnez rien à la collectivité. Je crois qu'une telle attitude est très irresponsable.

J'aurais une question à poser au dernier député réformiste qui a pris la parole. Parlez–moi de vos responsabilités. Dites–moi où finissent vos droits et où commencent vos responsabilités.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à cette question posée sur un ton déclamatoire, voire presque délirant, au sujet de mes motifs et de ceux de mes collègues.

Je connais très bien à présent mes collègues à la Chambre. Ce sont des gens compatissants qui s'inquiètent autant de l'avenir du Canada, du bien–être des Canadiens, que—dirais–je—certains députés de l'autre côté. Mais il ne sert à rien de se disputer pour savoir qui est le plus compatissant. Dans un débat rationnel,

le gouvernement et la société devraient se demander comment s'y prendre, comment faire?

Si j'ai renoncé à ma vie paisible de professeur, à quelques années de la retraite, c'est parce que j'étais très inquiet au sujet de l'avenir de nos programmes sociaux que j'estime menacés. Nous sommes très près, extrêmement près de tout perdre. Ce ne serait pas le premier pays industriel où cela arriverait.

C'est moi le plus compatissant, et je le dis bien fort au député d'en face. Qu'on se dispute pour savoir qui l'est le plus. C'est moi. Et non seulement cela, j'ai un cerveau, un cerveau qui me dit que ce n'est pas seulement avec le coeur ou le ventre que je dois élaborer des politiques. Je dois observer le monde autour de moi. Et alors, je vois que l'on peut s'attendre avec ce gouvernement à 100 milliards de plus de déficit au cours des trois prochaines années.

• (1725)

À une moyenne de 6 p. 100, cela signifie six milliards de dollars de plus de dépenses rien que pour le service de la partie de la dette qu'ils auront créée en six ans. Savez–vous ce qu'on peut faire dans le domaine de l'aide sociale avec six milliards de dollars? Sans compter les intérêts que nous devons sur la dette actuelle de 500 milliards de dollars. Nous n'avancerons jamais avec les compressions que nous sommes en train de faire. L'augmentation des recettes. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est terminé.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur la motion présentée par le député de Calgary–Centre qui demande une réforme, une simplification et une plus grande équité de notre fiscalité et des autres régimes fiscaux au Canada.

J'avais d'abord prévu consacrer les quelques minutes dont je dispose aux questions du fédéralisme en matière fiscale. À l'heure actuelle, dans notre pays, on effectue toute une série d'études et on procède à de sérieux examens dans un grand nombre de domaines, dont la politique sociale qui prévoit des paiements de transfert non seulement aux particuliers mais également aux provinces. Par ailleurs, notre budget a des incidences sur un grand nombre de programmes de transfert destinés aux provinces, cette année et dans les années à venir.

Toutes ces choses se déroulent de bien des façons. Des négociations intergouvernementales sont en cours. Nous n'en connaissons pas les modalités dans le détail, mais nous savons que c'est en branle. Il y a l'examen de la politique sociale. Il faut ajouter, bien sûr, la politique budgétaire qui est à l'étude et un examen de la TPS.

Donc, il y a un grand nombre d'études sur des questions touchant le fédéralisme en matière fiscale, mais il n'y a pas une approche globale, unifiée des moyens de rendre le régime plus équitable et plus efficace à tous les paliers de gouvernement. Voilà le grand thème dont je voulais traiter aujourd'hui. Ce sont là quelques–unes des mesures d'action proposées par certains organismes. Ce sont là quelques–unes des solutions avancées par nos experts en la matière.

Je me suis écarté un peu d'un sujet que j'ai abordé la semaine dernière et dont il a été question à la Chambre hier. Je vais donc faire une digression et y consacrer une bonne partie de mon temps de parole, car il m'a semblé que, après ce qui a été dit à la Chambre hier, c'était l'occasion de traiter de cette question parce qu'elle touche de si près le fonctionnement de notre régime fiscal actuel.

Je fais allusion à la petite controverse qui entoure le crédit d'impôt fédéral pour emploi à l'étranger. Il s'agit d'un crédit d'impôt offert aux Canadiens qui travaillent à l'étranger six mois ou plus au cours de l'année, et qui doivent endurer les épreuves de la séparation d'avec leur famille et engager des dépenses liées à leurs fonctions. Dans de récents reportages, dont un qui a été publié dans l'*Alberta Report*, on souligne que le ministère fédéral du Revenu songe en substance à refuser rétroactivement à certains travailleurs canadiens le crédit d'impôt pour emploi à l'étranger, ce qui les désavantage considérablement.

Ce reportage a été publié et continue de circuler, et je sais que d'autres députés, et non seulement moi–même, se renseignent sur cette question depuis quelque temps, car elle fait partie du domaine public depuis maintenant quelques mois. Je crois savoir qu'ils n'obtiennent pas beaucoup de renseignements de Revenu Canada.

Je ne suis ni expert en fiscalité ni avocat, et je ne prétendrai jamais l'être et ce, pour des raisons politiques évidentes. Implicitement, je ne suis pas non plus avocat fiscaliste. Mais j'ai quand même trouvé ce reportage fort intéressant. Étant donné que le gouvernement refuse actuellement de se pencher sur cette question, j'ai décidé de la soulever pendant les déclarations à la Chambre.

Hier, en réponse à l'une de ces questions pièges gratuites que nous avons périodiquement, le ministre du Revenu national a dit que j'avais fait erreur dans ma déclaration et fourni à la Chambre des renseignements inexacts, et qu'en fait il n'y avait aucune modification législative à cet égard.

Or, ce qui ne va pas avec la déclaration du ministre, c'est qu'elle n'a rien à voir avec ce que j'avais dit à la Chambre ou avec le problème qui nous occupe ici. Monsieur le Président, vous avez peut–être vu le film intitulé *La firme*, un de mes films préférés de l'an dernier. Dans une scène en particulier—où il est question d'avocats fiscalistes—Gene Hackman joue le rôle d'Avery Toller et parle à Tom Cruise, qui joue le rôle de Mitchell McDear. Il le taquine à propos de l'examen qu'il s'apprête à passer en droit fiscal et lui pose une question à choix multiples. «Quelle est la différence entre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale? Est–ce: a) l'opinion de l'IRS à ce sujet; b) un bon avocat fiscaliste; c) cinq années de prison ou d) toutes ces réponses?»

• (1730)

Comme nous vivons au Canada, nous allons remplacer l'Internal Revenue Service, les services fiscaux américains, par Revenu Canada. Je pense que la même question se pose ici. Ce que je veux dire, c'est que très souvent, la solution ne consiste pas à

modifier ou non la loi. Le droit fiscal, dans notre pays, a très peu à voir avec la loi.

Encore récemment, nous avons adopté à la Chambre des modifications fiscales qui avaient été présentées par l'ancien gouvernement. Certaines d'entre elles avaient été présentées plus d'un an avant sa défaite. Nous avons adopté ces modifications. Nous les avons approuvées, de ce côté–ci de la Chambre. Nous n'avions pas le choix. Elles sont en vigueur depuis un certain temps. La loi a peu à voir avec cela et avec la question que j'ai posée.

Ma question n'était pas une question de formalité légale et ne portait pas non plus sur les plus récentes règles fiscales de Revenu Canada. Ma question concerne l'administration du système fiscal et la mise en oeuvre des lois fiscales, laquelle mène souvent à mon deuxième point, élément encore bien plus fondamental, c'est–à–dire l'équité fiscale et plus précisément la portée de la loi et le moment de son application.

Je parle ici de la rétroactivité des changements administratifs et des nouvelles modalités d'application de la loi et, pour ce qui est de la portée, de l'application de cette disposition précise à certains travailleurs et non à d'autres. Cette disposition, selon l'interprétation que l'on en fait ou la façon de la mettre en application, a un effet différent pour les travailleurs d'entreprises à société–mère étrangère et pour ceux des entreprises à société–mère canadienne, qu'il s'agisse de travailleurs canadiens ou non.

Ce sont là des questions fondamentales et franchement, je ne prétends pas, et je n'ai jamais prétendu dans ma déclaration, connaître la bonne réponse ou la bonne politique à adopter. Je ne sais pas, mais je peux comprendre que de telles ententes de travail entraînent certainement des coûts bien légitimes.

Je veux simplement dire que si nous devons administrer un système fiscal sensé, équitable et amélioré, il est important qu'on prenne ces questions au sérieux et qu'on écoute attentivement. La réponse que le ministre a donnée à la Chambre hier ne témoignait d'aucune de ces deux attitudes.

Plus précisément, que l'on soit en faveur ou non du crédit d'impôt pour emploi à l'étranger, il n'est pas difficile de comprendre que l'équité et la rétroactivité de l'application sont deux choses entièrement différentes. Nous devrions faire bien attention autant à la rétroactivité de la loi qu'à celle de son application, surtout lorsqu'elle signifie de lourdes pénalités fiscales pour certaines personnes.

De même, sur le plan de l'équité, il n'est pas difficile de comprendre que tous les travailleurs canadiens devraient être traités aussi également et équitablement que possible. Je crois personnellement que la nouvelle économie de marché qui est en train de s'établir, avec les frontières internationales perméables, l'évolution de la technologie et la collaboration d'un bon nombre de pays bien administrés, le marché s'en tirera très bien tout seul, à long terme. Je ne crois pas que nous ayons besoin de mesures protectionnistes de ce genre.

J'ai remarqué que le ministre du Revenu avait justifié cette mesure en disant que c'était effectivement une protection pour les sociétés établies au Canada. Cependant, dans les années à venir, la main–d'oeuvre canadienne n'aura pas nécessairement besoin de notre aide au sens classique du terme, c'est–à–dire de subventions. Elle voudra plutôt qu'on favorise sa participation pleine et entière à cette économie dynamique basée sur les capitaux. Ce genre de mesure fiscale est l'exemple parfait de la disposition protectionniste qui comble des besoins nationalistes et qui ne correspond en rien aux besoins des travailleurs canadiens.

• (1735)

Je ne sais pas si ce crédit d'impôt particulier est indispensable, ni s'il est bien conçu ou non. Je sais cependant que lorsqu'un travailleur canadien contribue à l'économie de son pays, que ce soit ici ou à l'étranger, cette mesure ne doit certainement pas s'appliquer en fonction du statut de son employeur. Ce sont les travailleurs et la main–d'oeuvre du Canada qui doivent faire l'objet de ce genre de mesure.

Je vois que vous me demandez de conclure, monsieur le Président. Je ne voulais pas consacrer tout mon temps à cette question. J'espère que le gouvernement nous écoute et qu'il ne s'occupera pas seulement de nos grandes préoccupations vis–à–vis du régime fiscal, mais aussi de ces petits problèmes quotidiens des Canadiens face à l'impôt.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, puis–je faire remarquer que la motion a été proposée par le député de Calgary–Centre et que c'est le représentant de Calgary–Ouest qui vient d'intervenir. D'une certaine façon, je trouve que c'est là une combinaison plus raisonnable de la part des députés réformistes.

Je voudrais poser deux questions au député. Premièrement, plus tôt dans le cadre du débat, le député de Dartmouth a adressé une question au député de Skeena au sujet des dépenses du chef du Parti réformiste pour sa voiture et ses costumes qui sont censés être payés par le Parti réformiste. Le député de Dartmouth a déclaré que c'étaient les contribuables qui payaient la note et le député de Skeena s'est offusqué et a rétorqué qu'il n'en était rien.

Premièrement, le député de Calgary–Ouest pourrait–il nous expliquer comment le Parti réformiste est subventionné par les contribuables par l'intermédiaire du système de crédit d'impôts?

Deuxièmement, je suis persuadé que la plupart des députés dans cette enceinte et les réformistes sont d'accord pour dire qu'une partie du problème sur le plan économique réside dans la nécessité d'essayer d'équilibrer les demandes venant de partout. Manifestement, nous avons hérité d'un déficit supérieur à ce qui avait été prévu et le gouvernement n'a donc pas le choix. Il doit faire face à la réalité à laquelle il est confronté.

Le Parti réformiste ne cesse de dire que nous allons accroître la taille de la dette, ce qui est un fait bien connu. Cependant, nous entendons également réduire le déficit. Même dans son budget, le Parti réformiste aurait accru la dette. À la lumière des nouvelles dépenses en question, je suis persuadé qu'il l'aurait augmenté encore davantage.

Les réformistes ne croient–ils pas qu'en affirmant sans cesse qu'il y a une crise financière au Canada, ils nuisent à la situation sur les marchés financiers, tout comme les membres du Bloc lorsqu'ils déclarent que le pays va éclater?

Le député pourrait–il répondre à ces questions?

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ignore si j'ai le temps de répondre aux deux questions, mais je vais essayer.

Le député met en cause des dépenses récentes du conseil exécutif du Parti réformiste. Tout le monde sait que j'ai été contrarié par ces dépenses et que j'ai recommandé au conseil la politique consistant à exiger des reçus pour toutes les dépenses légitimes que notre chef engage. Sauf erreur, le conseil exécutif a approuvé cette politique.

J'ai expliqué qu'il fallait agir ainsi parce que nous, les membres du caucus réformiste, tentons d'obtenir qu'on ait à fournir des reçus pour les dépenses imputables à l'allocation non imposable de 21 300 $ par année qui est accordée pour des dépenses qu'il n'est pas nécessaire de justifier actuellement. Ces dépenses ne devraient tout simplement pas se produire, ni au Parti réformiste, ni à la Chambre des communes où, non seulement elles n'ont pas besoin d'être justifiées par des reçus, mais elles ne sont pas imposables.

• (1740)

Étant donné la controverse que le sujet a provoquée et le fait que nous avons observé notre politique de façon uniforme, j'espère que le député approuvera l'élimination de cette allocation non imposable dont bénéficient tous les parlementaires actuellement.

Le député a aussi demandé si le Parti réformiste bénéficiait d'une subvention. Je crois que c'est le cas puisque, à l'instar des autres partis politiques, le Parti réformiste bénéficie d'un système de crédits d'impôt.

Nous avons demandé au gouvernement de légiférer pour mettre fin à ce droit des partis politiques aux crédits d'impôt dans plusieurs domaines. Nous le faisons pour tous les partis politiques et, si les ministériels en sont vraiment convaincus, ils devraient prendre des mesures à cet effet le plus tôt possible.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'un problème important concernant cette motion, de deux problèmes qui sont en train de miner le tissu même de la société canadienne. Il s'agit de l'économie souterraine et de la contrebande.

Ces problèmes nuisent à la justice et à l'équité au Canada. L'économie souterraine et la contrebande sont des problèmes nationaux. Ce sont des problèmes complexes qui n'ont pas de solutions simples et qui minent le respect des Canadiens pour la loi et pour l'équité de la fiscalité.

Il y a des Canadiens qui estiment acceptable de frauder le fisc et de faire de la contrebande. Ces gens–là croient que cela ne fait de tort à personne.

L'économie souterraine et la contrebande sont des crimes qui ne sont pas sans victime. Ils nuisent à la majorité des Canadiens qui sont respectueux de la loi. Ils amènent d'honnêtes hommes et femmes d'affaires à fermer boutique. Des entreprises honnêtes sont forcées de lutter contre une concurrence qui ne contribue pas sa juste part à l'économie.

Les entreprises honnêtes ont du mal à être concurrentielles tant au Canada qu'à l'étranger, car elles sont obligées de demander des prix plus élevés pour compenser pour leur honnêteté. Des emplois sont perdus. Le déficit s'accroît et les contribuables honnêtes assument un fardeau injuste. Tout le monde n'est pas sur le même pied.

Plus il y a d'activités illégales, moins le gouvernement touche de recettes fiscales pour financer les services essentiels et les programmes socio–économiques. Le gouvernement dispose de moins d'argent pour assurer des soins de santé et un filet de sécurité sociale de qualité supérieure.

Il s'ensuit que tous les programmes gouvernementaux, y compris les pensions, l'éducation et la modernisation de l'infrastructure, seront éventuellement menacés.

En 1993, la contrebande a coûté plus d'un milliard de dollars en manque à gagner au Trésor fédéral. Elle en a coûté un autre milliard aux Trésors provinciaux. Selon les estimations, l'économie parallèle représente de 2,5 ou 3 p. 100 à 20 p. 100 du PIB. Cela signifie que, chaque année, des revenus de 20 à 140 milliards de dollars ne sont pas imposés. Ce sont des milliards de dollars d'impôt que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas pour réduire le déficit et financer les soins de santé, la création d'emplois et les services sociaux.

À cause de ces activités parallèles, il devient difficile, voire presque impossible, pour les gouvernements de satisfaire la demande des Canadiens en matière de croissance économique, de réduction du déficit et de création d'emplois significatifs.

Il est clair à mes yeux que les personnes qui profitent des avantages de la société sans contribuer à son soutien exploitent les autres. Ils exploitent leurs amis et voisins honnêtes. Sciemment ou non, ils comptent sur les autres pour payer leur part. Pendant qu'ils améliorent leur propre situation financière, ils s'attendent à ce que leurs amis et leurs voisins paient pour les services généraux dont ils profitent, y compris les routes, les hôpitaux, les écoles, les services de lutte contre les incendies et les services de police. Pour utiliser un terme direct, ce sont des parasites.

• (1745)

Nous ne pouvons plus accepter un tel égoïsme. Pour l'intégrité et l'avenir de notre régime fiscal il faut ramener ces gens à l'économie normale. Les Canadiens veulent être certains que tout le monde paie sa juste part. Les Canadiens ont besoin de se

fier à leurs gouvernements et à la façon dont ils administrent les deniers publics.

Comme l'a déclaré publiquement le ministre du Revenu national, l'évasion fiscale n'est pas un jeu. C'est un geste grave et lourd de conséquences. Cette pratique nuit aux contribuables et aux entreprises de tout le pays en créant une concurrence injuste. Tout le monde veut payer le moins de taxes possible, mais cela doit se faire dans le respect des lois.

Nous voulons que les fraudeurs de l'impôt réintègrent volontairement l'économie légitime. Cependant, nous devons continuer de leur faire savoir que s'ils persistent à se soustraire aux taxes, nous ferons tout ce que nous pouvons pour les dépister et les condamner.

Je remercie les partis d'opposition de nous avoir donné l'occasion de répéter notre message encore aujourd'hui. Les fraudeurs de l'impôt et les contrebandiers doivent savoir que nous avons l'intention de mettre un terme à leurs activités illégales. Je profite également de l'occasion pour envoyer un message à tous les Canadiens honnêtes. La majorité des Canadiens, qui respectent les lois, doivent savoir que nous sommes conscients que les fraudeurs leur font porter un fardeau injuste et que nous prenons des mesures pour remédier à cela.

L'opposition a demandé que nous consultions les provinces et les simples citoyens sur la question. Nous le faisons tout le temps, chaque jour.

Par exemple, le gouvernement s'est récemment associé au Québec pour faire la guerre à l'économie souterraine, à l'évasion fiscale et à la contrebande, et pour faire un meilleur usage des ressources que nous consacrons à cette guerre. En vertu d'une nouvelle entente, Revenu Canada et Revenu Québec ont renforcé leurs rapports dans le domaine de l'exécution afin de dépister les cas de fraude, les non–déclarants et les non–inscrits, de partager l'accès aux systèmes électroniques de sélection des cas à vérifier, de mettre en commun les résultats des mesures d'exécution, et de partager les résultats des recherches sur les causes et les symptômes de l'évasion fiscale et des infractions aux lois fiscales.

Voici d'autres mesures prévues en vertu de cette entente: élaborer des stratégies de vérification complémentaires; constituer des équipes pour effectuer des enquêtes et des vérifications mixtes; échanger les résultats de ces activités.

Qui plus est, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les autres provinces pour résoudre aussi ces problèmes. Toutes ces mesures nous permettront de mieux cibler nos activités de vérification et d'améliorer la capacité des deux paliers de gouvernement de coordonner leurs programmes d'enquête et de perception. Le gouvernement renforcera aussi ses mesures de lutte contre ceux qui ne respectent pas la loi, mesures que le ministre du Revenu national a annoncées le 24 novembre 1993.

Dans le cadre de ces initiatives, Revenu Canada formera des équipes de vérification spéciales qui axeront leurs efforts sur les secteurs de l'économie où le taux d'infraction est élevé. Les secteurs visés comprennent ceux de la construction, de la bijouterie, du tourisme d'accueil, de la rénovation domiciliaire, des réparations d'auto et d'autres secteurs de services.

Revenu Canada a aussi réaffecté plus de ressources à la vérification, il a accru le nombre de vérifications mixtes qu'il effectue au sujet de la TPS et de l'impôt sur le revenu et il a commencé à établir des renvois entre ses bases de données sur la TPS et l'impôt sur le revenu, pour mieux identifier ceux qui ne déclarent pas de revenus.

Entre 1991–1992 et 1992–1993, le ministère a affecté 245 vérificateurs de l'impôt supplémentaires aux opérations extérieures, il a réalisé 10 000 vérifications fiscales de plus et il a perçu 200 millions de dollars de recettes fiscales additionnelles. En outre, le montant de l'impôt sur le revenu des sociétés perçu par chaque vérificateur a augmenté d'environ 280 p. 100 entre 1985–1986 et 1993–1994.

En résumé, nous avons pris des mesures et nous continuons d'en prendre pour éviter que la majorité des Canadiens ne fassent les frais de ceux qui trichent et se soustraient à l'impôt en toute connaissance de cause. Nous ne pouvons tout simplement pas permettre qu'une minorité d'individus se soustrayent à la loi.

Tout le monde doit payer sa juste part, ni plus, ni moins. Nous devons faire en sorte que la majorité des citoyens respectueux de la loi n'aient plus à soutenir un fardeau injuste. C'est inacceptable que les autres qui refusent d'honorer leurs obligations fiscales puissent encore bénéficier des mêmes services et avantages.

Nous devons continuer d'appliquer la loi de notre mieux, par souci d'équité pour les honnêtes contribuables. Nous devons être prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour venir à bout de ceux qui participent à la contrebande et à l'évasion fiscale. Si nous voulons maintenir l'intégrité et l'équité de notre régime fiscal, nous devons indiquer clairement à ceux qui décident de participer à l'économie souterraine et à la contrebande qu'ils prennent ainsi une décision très risquée, qui pourrait s'avérer coûteuse.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 50, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

Comme il est 17 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de commencer, juste un mot sur les travaux de demain. J'ai reçu un avis écrit de la députée du Yukon m'informant qu'elle ne serait pas en mesure de présenter sa motion à l'heure réservée aux initiatives parlementaires le mercredi 4 mai 1994.

Il n'a pas été possible de prendre des dispositions pour qu'il soit procédé à un échange de positions sur la liste de priorité

conformément à l'alinéa 94(2)*a*). En conséquence, je demande aux greffiers de placer cette affaire au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*) du Règlement, l'heure réservée aux initiatives parlementaires est annulée et la Chambre poursuivra l'examen des affaires doit elle était saisie avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 mars, de la motion: Que le projet de loi C–207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (rapports), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, l'adoption du projet de loi C–207, projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député d'Ottawa—Vanier permettrait au vérificateur général de faire rapport à la Chambre aussi souvent qu'il l'estime nécessaire.

De plus, dans le cadre de ce projet de loi, le vérificateur général pourrait déposer une étude devant la Chambre des communes aussitôt qu'il a fini de l'établir. Cette façon de faire est déjà en vigueur au Parlement britannique, à Londres, et le vérificateur général londonien saisit la Chambre d'une quarantaine de rapports annuellement.

L'Association des diplômés de l'école des Hautes études commerciales de Montréal soumettait, au début de 1993, un mémoire à la Commission du budget et de l'administration mandatée par l'Assemblée nationale du Québec, afin d'étudier le financement des services publics. Le mémoire de l'association recommandait, premièrement, de remettre en question régulièrement et automatiquement les programmes gouvernementaux et également de publier, dès qu'elles sont disponibles, les études sur l'efficacité des actions du gouvernement.

Permettre au vérificateur général de faire rapport à la Chambre des communes aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et d'y déposer toute étude aussitôt qu'il l'a complétée répondrait également, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, à ces deux recommandations de l'Association des diplômées de l'école des Hautes études commerciales de Montréal, soit de remettre en question régulièrement et automatiquement les programmes gouvernementaux et de publier, dès qu'elles sont disponibles, les études sur l'efficacité des actions du gouvernement fédéral.

Actuellement, le vérificateur général publie son rapport une fois l'an; les cas de mauvaise gestion y sont dénoncés, ainsi que les cas d'engagements financiers inadéquats et de pertes fiscales. La presse écrite et parlée attire l'attention du public durant les deux semaines suivant la publication du rapport du vérificateur général. Certains cas décrits parfois comme un véritable «musée des horreurs» sont ensuite relégués aux oubliettes jusqu'au rapport suivant, un an plus tard.

• (1755)

La publication de rapports périodiques tout au cours de l'année maintiendrait l'attention et l'intérêt constants des contribuables sur la façon dont leur pays est géré. La gestion gouvernementale y gagnerait en transparence. La transparence, n'est–ce pas ce que le premier ministre nous a promis durant la campagne électorale?

Dans son douzième rapport déposé à la Chambre, le 28 mai 1986, le Comité des comptes publics affirme, et je cite: «Il arrive que des vérifications intégrées soient terminées plusieurs mois avant la date du dépôt du rapport. Compte tenu qu'il faut parfois jusqu'à deux ans pour terminer ces vérifications, certaines des conclusions qui s'en dégagent peuvent être périmées au moment où le rapport est renvoyé au comité.»

L'utilité de plusieurs rapports périodiques a déjà été démontrée dans plusieurs régimes parlementaires dont l'Angleterre, les Pays–Bas, l'Allemagne, la Suède, l'Australie et la Nouvelle–Zélande. Le Canada devrait sans délai se mettre à l'heure de ces pays en matière de vérification moderne. Le Comité des comptes publics pourrait ainsi, avec des rapports périodiques, mieux jouer son rôle de comité de vérification du Parlement qui veille à la saine gestion des deniers publics. Des rapports déposés plus tôt épargneraient des centaines de millions, voire des milliards de dollars au Trésor fédéral. Le Comité des comptes publics pourrait étudier les recommandations du vérificateur général en temps opportun et demander des mesures correctrices le plus tôt possible après qu'une vérification ait été effectuée.

Plusieurs rapports périodiques permettraient également au vérificateur général de mieux planifier le travail annuel de son bureau, d'où une économie de ressources pouvant mener à un plus grand nombre de vérifications effectuées avec des ressources identiques, au moment où les crédits du vérificateur général diminuent à l'instar de ceux de plusieurs ministères.

Est–ce qu'un budget annuel de plus de 160 milliards de dollars ne justifie pas que l'on donne au vérificateur général plus de latitude dans son travail de vérification? Le Comité des comptes publics disposerait de rapports plus récents lui permettant de travailler plus promptement, alors que les fonctionnaires évalués sont encore en poste. À titre de président du Comité des comptes publics, j'ai moi–même trop souvent entendu des sous–ministres et des présidents d'organismes, lorsque pressés de questions par des députés, répondre: «Je n'étais pas là à ce moment–là» ou «Cela s'est passé sous l'administration précédente».

Un tel projet de loi, pour donner plus de latitude et de marge de manoeuvre au vérificateur général, a été présenté en cette Chambre à plusieurs reprises dans le passé, mais sans succès. J'y reviendrai un peu plus loin.

Le Bloc québécois appuie ce projet de loi; le Parti réformiste appuie également ce projet de loi. Les libéraux, alors dans l'opposition sous l'ancien gouvernement, appuyaient également ce projet de loi. Pourquoi, maintenant qu'ils sont au pouvoir, les libéraux hésitent–ils à appuyer les efforts de leur collègue d'Ottawa—Vanier, afin de donner plus de transparence et un temps de réaction plus rapide à la machine gouvernementale, en permet-

tant au vérificateur général de faire rapport aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et de déposer ses études en Chambre aussitôt qu'elles sont complétées?

Je voudrais féliciter le député initiateur de ce projet et l'assurer de mon appui pour faire adopter ce projet de loi C–207. Mais ce que je trouve le plus déplorable, c'est le manque d'appui solide du gouvernement et du caucus libéral à ce projet de loi. Si le gouvernement appuyait le député d'Ottawa—Vanier, ce projet serait un projet de loi d'initiative ministérielle. On nous dit que le caucus libéral est divisé sur cette question, que le gouvernement est l'objet de pressions de hauts fonctionnaires.

C'est deux poids, deux mesures. Une fois au pouvoir, le gouvernement fait le mort et laisse un député agir de sa propre initiative, en espérant peut–être que le projet de loi meure au *Feuilleton*, comme cela s'est déjà produit avec le projet de loi C–262 déposé en deuxième lecture le 19 octobre 1987 et le projet de loi C–288 déposé en deuxième lecture le 18 juillet 1988.

L'inaction devient la marque de commerce de ce gouvernement. Ne changeons rien, de peur que dans deux ou trois ans, une trop grande visibilité ou de trop fréquentes publications du vérificateur général sur des sujets bien ciblés ou brûlants d'actualité ne viennent alerter les payeurs de taxes sur la mauvaise gestion de ce gouvernement libéral, ou encore sur son incapacité à prendre les moyens requis pour endiguer l'endettement.

J'appuie le projet de loi C–207 présenté en cette Chambre par le député d'Ottawa—Vanier, comme je le disais antérieurement, et j'appuie également ses dires lorsqu'il déclare et je cite: «Ne laissons pas les bureaucrates nous dire ce que nous devrions faire dans cette enceinte.»

Le projet de loi C–207, déposé en première lecture le 20 janvier 1994, était la 16e intervention présentée au Parlement depuis le 18 juillet 1980 en faveur de la modification à la Loi sur le vérificateur général.

• (1800)

Il y a eu le premier et le cinquième rapports du Comité des comptes publics présentés à la Chambre sous la 32e Législature. Il y a eu également une question à la Chambre de la présidente du Comité des comptes publics présentée sous cette même Législature. Nous avons eu le projet de loi C–250 en 1985, le projet de loi C–262 en 1987, le rapport du Comité sénatorial des finances nationales, le projet de loi C–288, présenté et déposé en cette Chambre en 1988, le projet de loi C–228, présenté en 1989 et, en fin de compte, le projet C–344, déjà présenté en 1992 par le député d'Ottawa—Vanier lui–même ainsi que le projet de loi C–207 qui nous est présenté en cette Chambre aujourd'hui.

Que s'est–il donc passé depuis le 18 juillet 1980? Les libéraux ont quitté le pouvoir en 1984, puis ils sont revenus au pouvoir en 1993 et, aujourd'hui, lors d'une seizième intervention en faveur d'un tel projet de loi, celui–ci demeure encore un projet en chantier. Il est plus que temps de passer à l'action. S'il n'y avait pas de résistance de la machine gouvernementale, ce projet de loi aurait été adopté depuis longtemps.

Le mandat actuel du vérificateur général et les modalités de fonctionnement qu'il applique, y compris l'obligation de présenter un rapport annuel, remontent à 1977, année où la Chambre a adopté la présente Loi sur le vérificateur général.

Depuis cette époque, le flux d'informations disponibles s'est décuplé, les systèmes d'information ont évolué, les finances publiques se sont détériorées et les gestionnaires doivent rendre des comptes au Parlement. Le bureau de vérification du gouvernement fédéral doit pouvoir s'ajuster à l'évolution actuelle dans le milieu de la vérification des comptes publics, au moment où le vérificateur général lui–même affirme, dans sa missive datée du 22 mars 1994 adressée au député d'Ottawa—Vanier, et je cite: «Je pense que nous pouvons sans grand risque dire que le système de rapport périodique est en train de devenir la norme dans le monde entier. À notre avis, le moment serait propice pour que le Canada fasse de même.»

[*Traduction*]

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C–207 et de contribuer au débat en vous faisant part de ma propre expérience quant aux relations entre des élus et un vérificateur général.

La ville d'Edmonton est l'une des premières administrations municipales à avoir nommé un vérificateur général indépendant. L'expérience s'est avérée bénéfique tant pour le conseil municipal que pour les contribuables de la ville. Le travail du vérificateur général est passé progressivement de la comptabilité financière à l'évaluation de la valeur reçue en échange des recettes fiscales investies.

La vérification indépendante est un élément important quand il s'agit de trouver la façon d'assurer les services publics avec le meilleur rapport coût–efficacité possible. C'est bien de cela que nous avons besoin, aujourd'hui, au Canada, pour rétablir la confiance de la population à l'égard des services publics. Dans le cadre de son nouveau rôle qui est de vérifier si le contribuable en a pour son argent, le vérificateur général fournit rapidement de l'information aux conseillers municipaux afin que ceux–ci puissent prévenir le gaspillage, et non pas se contenter d'accuser les coupables une fois que le mal est fait.

Chaque année, le conseil municipal et le vérificateur général établissent un plan de travail comportant un calendrier de réalisation de vérifications particulières et de discussion des résultats. Une fois ces travaux terminés, on envisage de faire des vérifications spéciales. C'est aussi le moment où le vérificateur dépose un rapport annuel présentant des recommandations générales et des rapports d'avancement sur des services distincts. De cette façon, la fonction du vérificateur et son but d'obtenir une valeur juste pour l'argent investi dans les services publics constituent une préoccupation constante et ne se résument pas à la présentation, une fois par année, d'un rapport résumant les mauvaises nouvelles.

Le vérificateur applique une méthode de solution de problèmes, ce qui a favorisé les bonnes relations de travail entre lui et les responsables des différents services ainsi qu'avec les conseillers municipaux.

C'est forte de cette expérience que j'appuie l'orientation du projet de loi C–207, afin que l'information parvienne au Parlement dans de meilleurs délais et qu'on puisse prévenir le gaspillage en examinant les différentes vérifications à mesure qu'elles sont effectuées. Je crois que cela ne peut que nous aider à répondre aux attentes du public et à assurer aux contribuables qu'ils en ont pour leur argent.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C–207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général. Ce projet de loi a été

présenté par le député d'Ottawa—Vanier. Il est important de souligner que ce député est ancien président du Comité permanent des comptes publics, qu'il siège maintenant du côté du gouvernement et qu'il est à l'origine de ce projet de loi.

• (1805)

La première caractéristique à remarquer est que ce projet n'est pas issu d'un esprit de parti, mais que c'est plutôt ce que j'appellerais un projet de loi de saine gestion publique. Il s'imposait depuis longtemps. Je remercie donc sincèrement le député d'Ottawa—Vanier d'avoir présenté ce projet de loi.

Il renferme essentiellement deux dispositions dont l'une permettrait au vérificateur général de faire rapport à la Chambre plus souvent qu'une fois par année. Nous savons tous qu'une fois par année les médias s'engagent dans une course folle pour lire le volumineux rapport de 600 à 700 pages, rempli de détails sur les problèmes, les erreurs de gestion, les gaspillages de l'argent des contribuables découverts par le vérificateur général.

Puisque ce dernier est à toutes fins utiles tenu de soumettre un rapport une fois par année seulement, lors de la publication de ce document, l'information qui s'y trouve date souvent d'un an. Il arrive même parfois que, la vérification ayant été faite quelques mois auparavant, les renseignements restent sur le pupitre du vérificateur pendant tout un an avant qu'il ne produise son rapport annuel.

Ce rapport est ensuite renvoyé au Comité permanent des comptes publics qui peut prendre environ six mois à analyser les différents points soulevés par le vérificateur général. Il n'est donc pas inconcevable, il est même plus que probable, que les renseignements dont on discute au Comité des comptes publics remontent déjà à 18 mois ou même deux ans avant qu'on ne les traite adéquatement, qu'on réagisse et qu'on prenne les mesures correctives qui s'imposent. Très souvent, les gens en cause, les fonctionnaires concernés, peuvent avoir changé et occuper de nouveaux postes.

Il devient ainsi très difficile au Comité des comptes publics d'être aussi efficace qu'il pourrait l'être si le vérificateur général faisait rapport plus fréquemment.

J'espère que si on lui en donne le pouvoir, le vérificateur général fera rapport à la Chambre régulièrement après chaque vérification. De cette façon, l'information pourra être transmise au Comité des comptes publics qui sera en mesure d'agir rapidement et en temps opportun pour corriger les problèmes soulevés.

Ainsi, à l'heure actuelle, le Comité des comptes publics étudie la perte de 1,1 milliard de dollars de recettes du fait d'un problème entre les ministères des Finances, de la Justice et du Revenu national. Nous essayons maintenant de trouver la source du problème qui a coûté 1,1 milliard de dollars au Trésor. Le vérificateur général était au courant il y a bien longtemps, mais à cause des restrictions actuelles sur sa capacité de faire rapport, il n'a pu nous mettre au courant qu'en janvier de cette année. L'information est vieille.

Assurons–nous, en tant que représentants de nos électeurs, de pouvoir vraiment faire une différence.

En outre, nous avons également l'occasion de veiller à ce que le vérificateur général réponde mieux aux directives de la Chambre. Les comités permanents pourraient, par exemple, lui demander des renseignements. Ils lui commanderaient certaines vérifications lorsqu'ils seraient mis au courant de cas de gabegie et d'autres problèmes au sein d'un ministère, d'une société d'État ou le reste.

Étant donné la situation actuelle, alors que nous avons une dette de 500 à 550 milliards de dollars qui grossit chaque jour, nous devons examiner ces questions très sérieusement. Tout ce qui peut être fait pour assurer une saine gestion publique, afin de veiller à ce que les deniers publics soient dépensés de façon honnête et responsable, ne peut être que bon pour notre pays.

C'est pourquoi je me suis entretenu avec le caucus réformiste. Le projet de loi a l'appui du Parti réformiste dans son ensemble et je souhaite que le député d'Ottawa—Vanier réussisse à faire adopter ce projet de loi à toutes les étapes afin qu'il ait force de loi.

En tant que membre du Comité des comptes publics, je crois que ce projet de loi est dans l'intérêt du comité lui–même, du gouvernement fédéral et des contribuables. J'appuie cette mesure de tout coeur.

• (1810)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer en faveur du projet de loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (rapports).

Soyez certain que les Canadiens tiendront cette Chambre responsable pour le moindre sou que dépense le gouvernement. À leurs yeux, le devoir du Parlement est d'appliquer les normes les plus strictes en matière de responsabilité gouvernementale. La Chambre a le devoir de s'assurer que chaque dollar qui nous est confié est dépensé à bon escient et comme il en a été décidé par le Parlement.

Je crains que les députés de cette Chambre ne disposent pas à temps de l'information nécessaire pour s'acquitter de cette tâche. Nous avons à notre disposition un excellent instrument de gestion qui s'appelle le bureau du vérificateur général du Canada.

Tous les ans, le vérificateur remet à la Chambre un rapport dans lequel il étudie la façon dont les différents ministères, organismes et sociétés d'État gèrent les affaires de la nation. Il prend en considération, non seulement les aspects purement financiers de cette gestion, mais également la performance et le mandat des organismes qu'il étudie.

De temps à autre, le vérificateur général fait également des recommandations pour améliorer le fonctionnement de ces organismes. Ses rapports sont toujours très minutieux. Le dernier comptait plus de 700 pages. Ils méritent que les députés s'y attardent. Au fil des ans, le vérificateur général a exposé le gaspillage énorme et les mauvaises dépenses d'administration du gouvernement.

Plus tôt cette année, il a présenté un rapport sur le Centre national des Arts et relevé de graves lacunes dans la façon dont cette société d'État gérait ses finances. Il a jugé que, considérant

le budget annuel de 40 millions de dollars et l'effectif d'environ 300 employés, la société accusait de graves difficultés. Tous les Canadiens sont en droit de s'inquiéter.

Il n'est certes pas exagéré d'exiger une bonne gestion des finances publiques. En fait, le rapport annuel du vérificateur général déborde de recommandations visant une gestion améliorée et des mandats mieux remplis, et il donne parfois des avertissements sévères concernant les pratiques du gouvernement fédéral.

En fait, ce rapport est probablement le meilleur allié du contribuable. Il est donc regrettable qu'au moment de sa présentation, il ne soit pas disponible assez longtemps pour que les députés puissent se pencher sur chacun des sujets traités. Or, le temps manque pour tenir un débat exhaustif et, malheureusement, quand le budget des dépenses est l'objet d'une étude en comité, on a oublié en grande partie ces excellents travaux.

Le gouvernement doit consacrer un peu plus de temps pour voir si tout cet argent que nous allons chercher sous forme d'impôts dans les poches des contribuables est dépensé à bon escient.

Quand je suis arrivé à la Chambre des communes, plein d'idées à proposer et de questions à poser, j'ai voulu voir à quel point les divers programmes de création d'emplois avaient été efficaces au cours des années. J'ai alors constaté que personne ne s'était donné la peine d'assurer un suivi méthodique de ces programmes pendant très longtemps. Pensons aux milliards de dollars qui sont allés à ces programmes et dire que nous ne pouvons même pas prouver qu'il en a même résulté un seul emploi durable.

Le vérificateur général doit surveiller les activités du gouvernement et c'est un travail qui est vraiment très nécessaire.

Le secteur privé a une façon bien à lui de contrôler son efficacité et sa productivité. Cela s'appelle la «concurrence.» Le gouvernement n'a pas ce genre de contrôle. Le meilleur contrôle dont disposent les contribuables, c'est un exposé clair et complet des méthodes de gestion du gouvernement et de la justification de l'emploi des fonds publics.

Je vais utiliser un mot que j'entends souvent les députés d'en face prononcer, soit «transparence». Nous entendons souvent ce terme. Le Bureau du vérificateur général respecte le principe de la transparence, en nous exposant la façon dont sont gérées les opérations gouvernementales.

● (1815)

Les dispositions du projet de loi à l'étude aujourd'hui ne feront qu'accroître cette transparence, car elles permettront au vérificateur général de faire rapport lorsqu'il le jugera opportun, ce qui rendra ses recommandations d'autant plus utiles, au lieu de laisser les problèmes s'envenimer jusqu'au dépôt de son rapport annuel. Les questions urgentes pourront donc être réglées dès qu'elles seront découvertes, comme il se doit.

Au fil des années, plusieurs vérificateurs généraux ont demandé et redemandé que les parlementaires reçoivent en temps opportun toute l'information concernant la gestion des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État dont ils ont besoin pour s'assurer que ceux–ci atteignent leurs objectifs. Dans son rapport de juillet 1992 sur la responsabilité des sociétés d'État, le Conseil canadien des comités des comptes publics déclarait que les législateurs n'étaient en général pas bien informés quant à l'atteinte des objectifs des sociétés d'État.

Ce que ces observations ont de troublant, c'est qu'elles ont été faites maintes et maintes fois. En pure perte, semble–t–il, même s'il en est souvent question à la Chambre.

Le problème vient en partie du fait que la Chambre obtient son information d'un bloc, plutôt indigeste, au début de l'année. Il nous serait peut–être plus facile de traiter de ces questions si elle nous arrivait à petites doses.

Le document massif qui a été déposé ici contient une mine de renseignements, mais on consacre peu de temps à les analyser, à en discuter ou à y donner suite. Dans certains cas, les problèmes révélés sont des problèmes très anciens que la Chambre est rarement appelée à résoudre.

À la page 24 de son plus récent rapport, le vérificateur général affirme ceci: «Le Parlement ne reçoit pas l'information qui lui permettrait de déterminer, dans le contexte des autres engagements, s'il est souhaitable de maintenir les programmes législatifs à leurs niveaux actuels et si l'on peut se le permettre.» Il recommande ensuite que l'on procède à des examens cycliques de tous les programmes de dépenses législatives tels que l'assurance–chômage, l'aide internationale et le soutien du revenu. Cela serait davantage possible dans le cadre du projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Plus loin, il parle de la façon dont les programmes sont évalués à l'heure actuelle. Il dit: «D'après les constatations de portée générale du bureau, je me vois dans l'obligation de dire que le régime d'évaluation ne fonctionne pas comme prévu». Il insiste également sur la nécessité de rapports objectifs. «Les évaluations, par exemple, de sociétés d'État qui proviennent des organismes mêmes sont peu susceptibles d'aborder objectivement les problèmes qui se sont posés».

Je partage plusieurs préoccupations avec le vérificateur général et je crois que beaucoup d'autres députés les partagent avec nous. La question se ramène à celle de la responsabilité.

Dans le projet de loi, nous voyons des mesures qui permettent au vérificateur général de faire son travail plus efficacement et qui, par conséquent, permettent aussi à la Chambre des communes de faire son travail plus efficacement. Je crois également qu'aucune société d'État ne devrait être soustraite aux vérifications par le vérificateur général et, par le fait même, à l'examen par les députés qui peuvent déterminer si elles s'acquittent bien de leur mandat et si elles adoptent de bonnes pratiques de gestion financière.

Il me semble que tous les partis qui siègent à la Chambre aujourd'hui se sont prononcés en faveur de la responsabilité financière. Aux pages 9 et 10 de son livre rouge, le gouvernement déclare: «Qu'il s'agisse des soins de santé ou de l'aménagement du territoire, il faut mesurer les effets que produisent à long terme nos politiques et nos programmes. Voilà pourquoi nous mettons l'accent sur l'évaluation, l'innovation et la recherche de formules idéales.»

Le Bloc québécois, lui aussi, a réclamé à maintes reprises un gouvernement responsable. Donc, nous sommes tous d'accord là–dessus. En fait, si nous examinons ce qui s'est dit plusieurs années, nous avons les recommandations du comité des comptes publics, des vérificateurs généraux et de plusieurs députés à la Chambre, dont celui d'Ottawa—Vanier, qui appuient les modifications proposées dans le projet de loi C–207.

• (1820)

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C–207. Il est temps d'apporter ces modifications qui renforceront la capacité du Parlement de s'occuper des affaires du pays avec tout le soin que les Canadiens attendent de notre part.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur la motion de M. Gauthier. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour suspendre la séance jusqu'à 18 h 50 pour le débat d'ajournement ou jusqu'à l'appel de la présidence. Si nous réussissons à reconnaître que tous les députés présents pour le débat d'ajournement sont revenus à la Chambre avant 18 h 50, nous pourrions peut–être procéder plus tôt. Voilà pourquoi j'ai décidé de proposer la suspension de la séance jusqu'à 18 h 50, soit l'heure prévue pour le début du débat d'ajournement aujourd'hui, ou à l'appel de la présidence.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de son intervention.

La Chambre a entendu les termes de la motion. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): La séance est donc suspendue jusqu'à l'appel de la présidence ou à 18 h 50.

[*Français*]

Si je peux venir en aide à la Chambre, je crois que l'intervention du whip adjoint du côté du gouvernement avait pour but d'attrendre afin de donner la chance à ceux qui devront donner la réplique du côté du gouvernement d'arriver à la Chambre.

Alors, c'est la raison de son intervention, et nous allons maintenant suspendre la Chambre jusqu'à 18 h 50 ou à l'appel de la Présidence.

L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement?

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Aurions–nous le consentement de l'autre côté de la Chambre pour dire que les députés qui sont déjà ici pourraient procéder à tour de rôle à leur intervention de quatre minutes et que les réponses viendraient successivement ensuite, à l'arrivée des secrétaires parlementaires? Nous pourrions commencer immédiatement.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, nous sommes dépassés par les événements. Un secrétaire parlementaire est déjà arrivé entre–temps, et nous sommes prêts à procéder au débat d'ajournement sur au moins deux questions. Je crois comprendre qu'un autre est déjà dans le couloir. Sur l'ensemble, il y en a donc trois. Par conséquent, nous pourrions commencer.

Il se peut toutefois que la présidence doive revoir l'ordre des questions en tenant compte des députés présents. Cela dit, oui, nous pourrions commencer le débat maintenant si cela convient à la Chambre. Le cas échéant, nous pourrions dire dès maintenant qu'il est 18 h 50.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1825)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le 23 mars dernier, je posais une question au ministre du Développement des ressources humaines qui se lisait comme suit: «Le ministre ne convient–il pas que la première phase de consultations sur les programmes sociaux a été une consultation bidon?» J'en voulais pour preuve que le Comité du développement des ressources humaines a été absolument bousculé dans les délais qui lui ont été impartis pour remettre un rapport dans des conditions qui soient à peu près inacceptables et qui sont largement la cause du rapport minoritaire de l'opposition.

J'en veux pour preuve également que parallèlement à cette consultation accélérée du comité, le ministre avait donné mandat à d'autres groupes de consulter en même temps, et finalement au même moment, le ministre, et cette fois–ci sans consulter ni le

Comité du développement des ressources humaines, ni la Chambre, se lance dans une série de projets–pilotes dans lesquels on peut voir que déjà, la réforme dont il ne propose pas le projet encore, commence à montrer ses traits.

La question que je posais au ministre était de nous faire connaître rapidement son plan pour qu'il y ait un vrai débat, au lieu de procéder à la pièce par des projets–pilotes qui, je le fais remarquer, ne portent pas que sur quelques mois, mais dans le cas du Nouveau–Brunswick et celui des pêcheurs et des travailleurs de la pêche de l'Atlantique, vont se dérouler pendant cinq ans.

Cette façon de procéder à de quoi inquiéter. J'ajouterais que récemment, au Comité du développement des ressources humaines, le ministre est venu nous suggérer de ne commencer les consultations de la deuxième phase, qui devront se faire une fois que son plan sera déposé, qu'à la mi–août, ce qui va inciter le comité, et le comité n'aura pas le choix, à demander un report de son délai.

Alors, dans ces conditions, le ministre ne convient–il pas qu'en réalité, il entend se servir des projets–pilotes, notamment de tous ceux qui comprennent des éléments de revenu minimum garanti, de mesures d'employabilité, comme, finalement, d'une première étape pour implanter ensuite un régime pancanadien de revenu minimum garanti et ensuite forcer la main aux provinces récalcitrantes?

Il ne faut pas oublier que le Budget comporte une information très précise qui est qu'après 1996, il n'y aura plus de négociations de Régime d'assistance publique du Canada. Déjà donc, le gouvernement aurait annoncé que, quant à lui, il pourrait mettre fin à cette collaboration entre le Canada et les provinces sur l'aide sociale, ce qui voudrait dire que le gouvernement se trouverait à libérer des sommes qui lui permettraient d'établir un nouveau programme pancanadien, et ce dernier, avec un chèque du Canada, encore une fois, pourrait tomber fort à propos comme projet ou comme réalisation dans une campagne préréférendaire.

Alors, dans ces conditions, il nous semble que le ministre devrait déposer son plan d'action, dans les plus brefs délais, pour qu'enfin les Canadiens aient devant eux ce projet ambitieux. Il ne faut pas oublier que les provinces, et le Québec en particulier, ont toutes les raisons d'être inquiètes, parce que cette consultation sur la réforme est annoncée comme devant porter sur les sujets suivants: l'éducation, l'aide sociale, la formation professionnelle, les handicapés, la politique familiale, qui sont tous des sujets de compétence provinciale, seule l'assurance–chômage étant de compétence fédérale.

• (1830)

Alors, dans ces conditions, la première phase était une phase bidon. Rapidement, que le ministre dépose son projet et que l'on voie enfin que les projets pilotes s'inscrivent dans une ligne dont on pourra au moins discuter, parce qu'elle nous sera connue.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis surpris que l'honorable députée, que je crois membre du Comité des ressources humaines, pose une telle question et prononce un tel discours.

[*Traduction*]

La députée sait pertinemment que le processus de consultation entrepris par le ministre est un franc succès. Il a fonctionné extrêmement bien jusqu'à maintenant. Je fournirai des détails à cet égard dans ma réponse.

[*Français*]

Le 31 janvier, le ministre du Développement des ressources humaines annonçait un processus de réforme qui prévoit l'introduction de changements législatifs touchant les programmes de sécurité sociale avant la fin de l'année. Le gouvernement procède actuellement à une réforme de la sécurité sociale ouverte et transparente et qui laisse de la place à la consultation.

Par cette façon de faire, le gouvernement démontre qu'il est convaincu que la réforme ne sera possible que si elle est fondée sur un vaste consensus favorisant une approche de la sécurité sociale qui soit globale et axée sur les personnes. Le gouvernement est en train d'élaborer un plan d'action qui servira de tremplin au changement et qui servira de base de discussion pour les débats publics sur la question de la sécurité sociale. Le plan d'action donnera les orientations de la réforme et servira à définir clairement les enjeux afin de faciliter les débats et d'aider à mieux choisir entre les options proposées.

Le Comité permanent joue un rôle important dans le processes de la réforme. Dès le début, il a organisé des audiences sur la sécurité sociale—et l'honorable députée était là—, au cours desquelles les membres du Comité ont reçu plus de 250 mémoires et présentations venant d'organismes et de particuliers de partout au pays. Le rapport provisoire du comité, déposé le 25 mars, est venu confirmer la volonté des Canadiens et des Canadiennes de reconstruire notre filet de sécurité sociale en ce qui concerne particulièrement les enfants et les familles, les jeunes du pays ainsi que les chômeurs et les adultes sous–employés.

À la suite de la publication du plan d'action du gouvernement, le comité entreprendra une deuxième ronde de consultations plus étendue. Tous les Canadiens auront alors l'occasion de participer au renouvellement de notre programme de sécurité sociale au cours de cette année. Au cours de ce processus, les syndicats, les milieux d'affaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les clients des programmes sociaux, les groupes communautaires et toute la population canadienne seront appelés à donner leur point de vue. Et l'honorable députée sera là à titre de membre de ce Comité.

L'heure est à l'optimisme face à la préparation de notre avenir collectif. Le gouvernement, de même que cette Chambre, démontreront le leadership nécessaire pour susciter un débat national dans le but d'améliorer les programmes sociaux. Je salue le travail du comité permanent et j'encourage les autres députés à devenir des catalyseurs dans leur collectivité afin de mener à bien le processus de réforme de la sécurité sociale.

J'espère que l'honorable députée prendra part et participera bien au processus.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai récemment posé une question au ministre des Transports au sujet d'informations voulant que Railex Inc., société

américaine de transport, ait proposé à VIA de lui acheter tout ce qu'elle possède à l'ouest de Winnipeg à condition que tous ceux qui travaillent pour VIA dans cette région soient mis à pied et que la société puisse n'engager que les employés qui l'intéressent.

J'ai demandé au ministre des Transports comment le gouvernement réagissait à cette proposition. Sa réponse a été sans équivoque, et je lui en suis reconnaissant. Il a dit que le gouvernement n'étudiait même pas cette proposition. Voilà pour les bonnes nouvelles. Maintenant, la mauvaise. Dans la même question, je me suis enquis d'un rapport qui serait sur le bureau du ministre ou quelque part dans son ministère. Il s'agit du rapport d'un groupe de travail que les députés de Saint–Boniface et de Churchill ont dirigé au Manitoba sur l'avenir de VIA dans cette province.

• (1835)

Je n'ai pas prisé la manière dont le ministre a dit que ces audiences n'avaient pas été commandées par le gouvernement, mais qu'elles étaient une occasion utile, pour les intéressés, de faire valoir leurs préoccupations. J'ai eu l'impression que ce rapport n'avait pas une grande priorité dans les décisions sur l'avenir de VIA.

J'ai l'impression que c'est le député de Saint–Boniface qui va répondre à la question. Il pourra peut–être jeter un peu de lumière là–dessus. Certains Manitobains et des gens qui, comme moi, ont comparu aux audiences, ont eu l'impression qu'il ne s'agissait pas de simples relations publiques, de simples audiences gratuites, mais que les députés avaient reçu une sorte de mandat du ministre du Développement des ressources humaines, responsable du Manitoba, pour faire des recommandations dont le gouvernement tiendrait compte.

Je souhaite une mise au point, car beaucoup de témoins ont comparu, surtout dans le nord de la province, pour présenter leur point de vue. Je profite de l'occasion pour reprendre brièvement ce que j'ai dit à ces audiences et ce que je continue de croire depuis que je suis député.

Dans mon premier discours à la Chambre, il y a 15 ans, j'ai parlé de la nécessité de revitaliser le service ferroviaire voyageurs au Canada. Aujourd'hui, je continue de croire que c'est un grave échec de la part des gouvernements successifs que de ne pas avoir investi dans l'infrastructure du service ferroviaire voyageurs de manière à en faire un service avant–gardiste plutôt que, de plus en plus, une curiosité du passé que l'on n'offre qu'aux touristes pour faire des excursions dans les Rocheuses, par exemple, et non un service offert à tous les Canadiens à des prix raisonnables.

Si ce n'est que pour des raisons écologiques, je pense que nous devons moderniser le service voyageurs. J'espère que nous finirons par avoir une déclaration du gouvernement quant à sa politique en cette matière.

J'ai une autre préoccupation. J'ai entendu le ministre le dire à quelques reprises, et il n'arrête pas de parler des négociations qui se déroulent entre VIA Rail et ses travailleurs. J'ai l'impression, et j'espère avoir tort, que le ministre est en train de passer un sapin aux travailleurs de VIA en disant qu'il aurait aimé le faire, mais étant donné que les employés de VIA n'étaient pas prêts à céder sur les points x, y et z qu'ils avaient acquis au fil des ans par la négociation collective, ils auraient à la place les points a, b et c.

J'estime que ce serait extrêmement injuste. Je pense que si le gouvernement avait la sagesse de promouvoir le service ferroviaire voyageurs, il serait prêt à prendre des mesures qui ne demandent pas aux employés de renoncer à des avantages qu'ils ont gagnés de haute lutte au fil des ans.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question au sujet de Railex. J'apprécie avoir cette occasion de lui fournir une réponse.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous vous souviendrez peut–être que la proposition de Railex était une proposition spontanée qui concernait VIA Rail.

Je veux simplement rappeler que, dans sa réponse, le ministre des Transports a signalé que le gouvernement n'examinait pas cette proposition jugée inacceptable dans la forme où elle a été présentée.

Je souligne encore une fois que la lettre de Railex contenait une proposition spontanée. J'ajoute que tout projet réaliste visant à améliorer les opérations gouvernementales, qu'il concerne VIA Rail ou un autre organisme, sera toujours bien reçu.

Le député a fait référence à plusieurs initiatives en cours chez VIA Rail. Il y a effectivement plusieurs projets à l'étude chez VIA Rail à l'heure actuelle. Une des initiatives les plus importantes, peut–être la plus importante, a trait aux négociations qui se déroulent actuellement avec les syndicats. On a souvent dit que VIA Rail a besoin de connaître ses engagements financiers pour pouvoir élaborer et présenter un plan au gouvernement.

• (1840)

Ni le ministre ni le gouvernement n'essaient d'aucune façon d'influencer le déroulement des négociations. VIA Rail devra tenir compte, dans le plan qu'il soumettra, de la situation financière du Canada et de sa propre situation.

Pour l'instant, il n'y a pas grand–chose à ajouter, mais je voudrais néanmoins dire une chose. Il a été question du groupe de travail présidé par le député de Churchill et moi–même. Nous avons terminé le rapport et l'avons envoyé au ministre. Je ne dis pas cela pour répondre à la question qui a été soulevée pour savoir où en était le rapport. Le rapport sera prochainement sur le bureau du ministre. Je ne sais pas exactement où est le rapport à l'heure actuelle, mais je tiens à donner l'assurance à mon collègue que nous l'avons terminé et envoyé.

Je trouve également encourageante la réponse du ministre, qui nous informe qu'il examinera le rapport très sérieusement.

Les contribuables qui sont favorables à VIA Rail et ses clients veulent une chose, un système national de transport des voyageurs qui offre un service durable, à prix abordable et efficace.

[*Français*]

Mes collègues et moi ferons notre possible pour atteindre un tel objectif.

LE PROJET HIBERNIA

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai posé une question à la ministre des Ressources naturelles au sujet du projet Hibernia et la réponse à cette question fut extrêmement décevante. C'est pourquoi je voudrais profiter de ce qu'on appelle communément le *late show* pour pouvoir obtenir des éclaircissements du secrétaire parlementaire. J'espère que ce seront des éclaircissements ou des engagements plus précis que ce que la ministre a dit.

Il faut bien réaliser que les Canadiens ont investi 3,5 milliards de dollars en subventions, en contributions ou en prêts garantis dans ce projet–là. Ajoutons à cela que les compagnies qui font partie du consortium ont reçu des crédits d'impôt exceptionnels, car tous leurs investissements ou leurs pertes peuvent être passés en crédit d'impôt. Il y a aussi les pièces, venant de Norvège ou d'autres pays d'Europe, qu'on a exemptées des douanes. Au début, on a refusé l'amendement du Bloc québécois, alors que nous n'étions que huit députés, pour que le projet ait un contenu canadien de 60 p. 100. Tout cela fait qu'on se retrouve avec un coût actuel aux alentours de 5,5 milliards de dollars et on nous annonce qu'il y aura un déficit ou un trou possible d'un autre milliard en ce qui concerne la construction. Faut–il arrêter l'hémorragie?

Quand le projet est né, au cours des années 1975–1980, on estimait que le coût mondial, lorsqu'on irait puiser ce fameux pétrole, serait aux alentours de 60 $ à 70 $ le baril. Or, il se situe à 12 $. Le coût de production du baril par le projet Hibernia sera aux alentours de 25 $. Et le Canada s'est engagé à payer au consortium la différence entre le coût de 25 $ et 12 $. Pour chaque baril qui sera puisé là, 13 $ en taxes seront versés à ces compagnies multimilliardaires pour pouvoir compenser la différence entre le prix mondial et leur coût de production. Alors, on s'en va vers un gouffre financier inacceptable.

Je cite ici M. Claude Picher, un spécialiste en économie qui écrit régulièrement dans *La Presse*, qui disait ceci: «Quand on a démarré le projet et même dans les premières fois qu'on en a parlé, tout de suite, il y a eu une réaction mondiale en ce qui concerne le manque de pétrole. On a ensuite eu des voitures moins voraces, des économies d'énergie dans les bureaux, les usines, les résidences, des modes de production moins énergivores, des sources d'énergie alternatives, le développement de l'hydro–électricité et du nucléaire et un approvisionnement de moins en moins dépendant de l'OPEP.»

À partir de ça, il est sûr que ce projet–là aurait dû mourir. Est–il normal, lorsqu'on a une richesse naturelle, qu'on paye les gens pour venir la chercher? Normalement, si on a une mine d'or ou un projet important en richesses naturelles, on nous paie des droits pour pouvoir aller chercher la richesse. Ici, on paie pour donner notre richesse. C'est inacceptable!

• (1845)

Le premier partenaire qui a compris cela, qui a compris que cela ne rimait à rien, c'est Gulf. Cette compagnie a perdu un montant d'argent incroyable, mais elle a décidé d'arrêter l'hémorragie. Aujourd'hui, elle rit dans sa barbe. Le gouvernement, ne trouvant pas de partenaire pour le remplacer a mis encore 400 millions de dollars, à titre de partenaire, alors qu'il avait bien promis de faire une subvention et un prêt garanti, mais de ne pas faire partie du consortium. Or, il en fait partie maintenant, comme quatrième partenaire, et il a investi 400 millions de dollars, pire encore, et l'économiste, M. Picher nous dit: «Comme les pétrolières ne veulent pas prendre de risques, le gouvernement s'engage à éponger 40 p. 100 des dépassements de coûts.»

La ministre a parlé de 8 p. 100 et c'est à l'égard de ces 8 p. 100 que je voudrais une réponse et des explications plus claires, parce que le gouvernement paiera 40 p. 100 pour les dépassements de coûts. C'est anormal, et pour terminer, monsieur le Président, je citerai encore une fois M. Picher qui disait: «Le drame, dans le purulent dossier Hibernia, c'est que ces entreprises n'auraient jamais entrepris un tel projet sans la généreuse aide fédérale. Cela leur a permis de foncer en prenant un minimum de risques: dans cette histoire, c'est Ottawa, et pas Mobil, qui met sa tête sur le billot. Le gouvernement est cassé comme un vieux clou. Les contribuables sont égorgés. Nous sommes obligés de couper dans les programmes sociaux. Et pendant ce temps, les fonds publics engloutis dans ce rêve insensé dépssent les cinq milliards de dollars. C'est de la folie furieuse.»

Il faut mettre un frein à cela. Est–ce que le gouvernement est capable de comprendre, comme il a compris lorsqu'il s'agissait des hélicoptères? Cela semblait plus facile lorsque c'était sur le dos du Québec. Est–ce qu'il a compris, comme il a compris pour les hélicoptères, qu'une dépense folle de 4 à 5 milliards de dollars, on n'a plus les moyens de se la payer? Est–ce qu'il va mettre fin à cette perte, à ce gaspillage?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie le député de Richelieu des questions qu'il a soulevées au sujet du projet Hibernia et des dépassements des coûts.

Dans sa réponse, la ministre l'a informé que le gouvernement et ses partenaires attendaient un rapport pour déterminer l'étendue des dépassements éventuels des coûts et que la participation du gouvernement était de 8,5 p. 100. Cela n'a pas changé. Le seul problème que nous avons, c'est que nous ignorons toujours le total des dépassements éventuels des coûts, mais nous savons que le gouvernement sera responsable de 8,5 p. 100 de ces dépassements. Une fois que nous aurons ce rapport détaillé, nous

pourrons faire part de ces renseignements aux députés afin qu'ils aient une meilleure idée de ce qui se passe au juste.

Les propriétaires et les gestionnaires du projet cherchent constamment à réduire les coûts et à améliorer les plans afin de maximiser les recettes qui en découleront. Nous ne prendrons aucune mesure précipitée en nous fiant à quelques grands titres et sans bien réfléchir aux conséquences.

On continuera d'apporter des changements aux calendriers et aux coûts du projet pour tenir compte de l'évolution des circonstances, des plans de rechange et d'autres facteurs. Tant qu'il ne sera pas dans l'intérêt du Canada de modifier sa participation au projet, nous continuerons de respecter nos engagements.

Je voudrais également souligner que nous travaillons avec nos partenaires, et c'est le secteur privé qui se charge en grande partie de ce projet, pour nous assurer que le Canada bénéficiera des retombées provenant des activités industrielles et des emplois pendant l'étape de la construction et qu'il cherchera à accroître ces retombées.

Je devrais dire au député d'en face que, vu leur proximité de la base industrielle et leur position concurrentielle, des sociétés établies au Québec ont réussi à obtenir une partie considérable des contrats qui découlent de ce projet. Sur les contrats de près de trois milliards de dollars qui ont été accordés jusqu'à la fin de mars dernier, le Québec s'est classé bon deuxième après Terre–Neuve pour la valeur des contrats adjugés.

Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral détient une participation de 8,5 p. 100 dans le projet Hibernia et nous veillerons à obtenir le même pourcentage des bénéfices qui découleront du développement, des activités économiques et industrielles et des emplois au cours de l'étape de la construction.

Je constate que mon temps de parole est écoulé; j'attendrai donc la prochaine question pour en finir avec les autres points.

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais poser des questions sur le même sujet.

Effectivement, comme l'a dit mon confrère, le député de Richelieu, la semaine dernière, tant les journaux anglophones que les journaux francophones nous annonçaient que dans le mégaprojet Hibernia, nous aurions des déficits prévus, en surplus de ce qui est déjà dépensé, d'environ un milliard de dollars actuellement, et c'est la compagnie Petro–Canada qui soumettait ces chiffres.

• (1850)

Bien sûr, cela engage pour le Canada, tel que la ministre nous l'a déclaré à ce moment–là, à défrayer un minimum de 8,5 p. 100 de ces déficits. Donc, on parle d'une somme de 85 millions de dollars.

On parle également d'un engagement supplémentaire en garantie de prêt des 1,7 milliard de dollars que l'on avait déjà fait, de 175 millions de dollars supplémentaires. Pour le bénéfice des citoyens qui nous écoutent, j'aimerais rappeler qu'un milliard de dollars, c'est 1 000 millions de dollars. Si ce milliard–là devait être payé en impôt, par exemple, pour donner un ordre de grandeur, il faudrait 250 000 familles qui paient 4 000 $ d'impôt par année pour payer ce milliard de dollars. On parle donc de sommes astronomiques pour des mégaprojets.

Suite à cette nouvelle dans les journaux, quelques questions sont venues de l'opposition, bien sûr, entre autres par le député de Richelieu. Moi aussi j'ai posé, à ce moment–là, une question à la ministre, à savoir comment la ministre pouvait–elle toujours déclarer ou invoquer la rentabilité de ce projet, puisqu'on en est rendu au milieu et que déjà l'on parle de déficit astronomique.

Alors, la réponse de la ministre ne nous a pas satisfaits. Elle disait tout simplement, *grosso modo*, dans son ensemble, qu'elle était relativement confiante que d'ici dix ou quinze ans le projet serait rentable. Or, quand on regarde l'ensemble de ce projet, on se rend compte que depuis le début, il n'y a rien qui fonctionne là–dedans.

Premièrement, on a déboursé des sommes astronomiques et le rapport du vérificateur général de 1992, qui avait fait une analyse de ce projet, nous disait au point de départ—c'est lui qui a fait l'analyse—qu'au niveau des coûts des projets, cela avait été mal contrôlé, les retombées avaient été mal surveillées, les rendements insuffisants, et que l'analyse qu'on en avait faite était insuffisante. Le vérificateur nous disait aussi qu'il n'y avait pas de lien qui unissait l'argent que le gouvernement met dans ces projets–là et l'obligation de rendement des compagnies.

Donc, il s'agissait, légalement parlant, si l'on veut, de subventions déguisées. Pour ce qui est des retombées quant à la construction du projet Hibernia, on aurait pu s'attendre à une maximisation au moins minimum, une maximisation à outrance des retombées du projet. Mais comme l'a souligné mon collègue le député de Richelieu, effectivement, beaucoup des matériaux qui ont servi à la construction d'Hibernia ont été achetés ailleurs, et souvent exemptés d'impôt.

Quant à la rentabilité finale qui a donné naissance à ce projet, on peut la mettre en doute de façon très sérieuse aujourd'hui. Tout a été basé, bien sûr, sur une analyse des coûts prévus du pétrole dans dix ou quinze ans. Cela a été basé, par exemple, sur la valeur du dollar canadien, qui n'est pas garantie pour les dix ou quinze prochaines années, sur un taux d'inflation moyen de 5 p. 100 jusqu'en 2017, ce qui est absolument imprévisible pour le moment, sur des prix du pétrole élevés et sur le respect d'un échéancier précis et de budgets précis.

On voit déjà que l'échéancier ne sera pas respecté et que les budgets sont déjà défoncés. Dans ces conditions, on repose encore la question au ministère: Est–ce qu'il est possible d'avoir des chiffres précis qui puissent justifier que l'on dise que ce projet est rentable? Voilà la question.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, simplement pour faire valoir quelques autres facteurs auprès de mon ami d'en face. Ce projet aura pour effet de rendre le Canada et

tous les Canadiens plus près d'atteindre la sécurité énergétique. Et, pour cela, nous devons prendre des risques.

Il y a 40 ou 50 ans, nous avons pris des risques, lorsque nous avons investi dans l'industrie pétrolière. Aujourd'hui, nous parions sur la sécurité énergétique avec le projet Hibernia. Nous donnons aussi une possibilité à Terre–Neuve, et je trouve assez étonnant que des députés du Québec s'opposent à ce que Terre–Neuve ait la possibilité d'atteindre la sécurité énergétique et de diversifier son économie, quand on songe notamment aux difficultés économiques qui découlent de la crise qui frappe actuellement l'industrie de la pêche.

Le projet Hibernia créera 5 300 emplois pendant tout ce temps, dont un bon nombre au Québec. La participation du secteur privé correspond à environ 90 p. 100. Et puis, ce n'est pas le gouvernement qui alimente ce projet et qui le gère, c'est le secteur privé.

Le rapport concernant les dépassements de coûts n'a pas encore été remis, de sorte qu'il est trop tôt pour se prononcer là–dessus. Pourquoi alors prendre le mors aux dents? Attendons d'en savoir plus avant de faire quoi que ce soit.

• (1855)

Le chef du Parti réformiste a très rapidement circonscrit l'affaire en disant qu'il en coûtera plus cher d'abandonner le projet que de le terminer. Dans l'intérêt des contribuables et de leur argent, il est plus sage d'aller de l'avant pour une foule de raisons.

Premièrement, il s'agit d'un bon projet. Deuxièmement, ce projet sera avantageux pour Terre–Neuve. Il sera avantageux pour le Canada sur le plan de la sécurité énergétique et, du coup, il créera des emplois à Terre–Neuve, dans le Canada atlantique et au Québec.

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, le 15 avril 1994, à une question que je posais, le ministre du Développement des ressources humaines répondait que les corrections à l'assurance–chômage n'amèneraient, et je le cite: «. . .qu'une diminution de 19 000 personnes qui seraient acculées à l'assistance sociale.» Cela me semble être une réponse plutôt bureaucratique de dire «seulement 19 000 personnes», alors que 19 000 personnes, quant à moi, c'est beaucoup de monde. Chaque fois qu'un programme gouvernemental va acculer des gens à l'aide sociale, cela sera inacceptable.

Cette réponse–là est un exemple des signaux négatifs qui sont donnés par le ministre du Développement des ressources humaines par rapport au contenu de sa prochaine réforme des programmes sociaux. Lorsqu'on veut faire une modification d'importance comme celle des programmes sociaux, il faut donner des indices positifs pour que les gens aient le goût d'embarquer dans ces projets et au lieu de cela, on nous donne un paquet de signaux négatifs. Le premier, c'est d'augmenter le nombre de semaines nécessaire donnant droit à l'assurance–chômage, ensuite diminuer le nombre de semaines nécessaire pour les prestations, ensuite la réduction, mais seulement en 1995, de la contribution des employeurs et, finalement, toute la question des pensions de vieillesse où maintenant, les gens seront imposés s'ils ont un revenu de 25 000 $ et plus.

Qu'est–ce que vous pensez que les gens qui vont être touchés par la réforme des programmes sociaux voient venir? Ils voient venir une réforme qui n'est qu'une mascarade, un maquillage pour diminuer les avantages que les gens méritent ou auxquels ils ont droit dans une situation économique difficile comme celle où on vit, ou encore plus, dans le cas des personnes âgées, on leur enlève des gains qu'ils ont faits pendant leur expérience de travail.

On aurait pu donner des signes beaucoup plus positifs et c'est ce que je voudrais demander au gouvernement. Est–ce qu'il n'aurait pas été possible de créer des modèles de succès plutôt que de donner seulement des exemples négatifs? Est–ce qu'il n'aurait pas été possible de s'attaquer à des clientèles spécifiques, par exemple, comme dans le domaine de l'aménagement forestier où des gens du Bas–Saint–Laurent sont venus présenter une proposition au ministre, lors d'une conférence de presse? Des gens de Dignité rurale sont venus présenter un projet pour utiliser l'argent des fonds de l'assurance–chômage pour créer de l'emploi dans le domaine de l'aménagement forestier.

Est–ce qu'il n'aurait pas été possible aussi, au niveau des clientèles des techniciens, des ingénieurs, de lancer le programme du TGV parce que, maintenant, même le président de VIA Rail dit que c'est un projet qui est viable? Les jeunes libéraux du Québec, qui représentent le Parti libéral du Québec qui est un parti fédéraliste, jugent que c'est viable. C'est un bon projet pour tout le monde, le TGV, et semble–t–il que le gouvernement fédéral tergiverse pour des raisons qu'on ne connaît pas.

Ma question est la suivante: Est–ce qu'il ne serait pas possible que le gouvernement, au lieu de donner des signes négatifs à répétition face à la relance économique et face à la réforme des programmes sociaux, nous donne plutôt des signes positifs qui vont donner des résultats concrets?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'honorable député sait bien que le gouvernement ne donne pas toujours des signaux négatifs, ils sont presque toujours positifs. Sur cette question, il sait bien aussi que le gouvernement a proposé des changements à l'assurance–chômage qui sont bien acceptés presque partout au Canada, à cause du fait que même avec les difficultés qu'ils causent, les gens savent bien que le but du gouvernement est de créer des emplois au Canada.

Les modifications apportées à l'assurance–chômage ne doivent pas être considérées isolément. Le gouvernement a fait savoir précédemment que ces modifications qui sont toutefois provisoires constituent la première étape d'un processus visant à imprimer une nouvelle orientation à la société canadienne. L'honorable député sait très bien cela.

Si, dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, nous jugeons que d'autres changements sont nécessaires, nous agirons en conséquence.

[*Traduction*]

Les modifications que nous avons apportées à l'assurance–chômage visent à remettre les gens au travail. La réduction du taux de cotisation prévue pour le 1er janvier de l'année prochaine

allégera considérablement le fardeau financier des entreprises. D'ici 1996, il y aura 40 000 emplois de plus qu'il n'y en aurait eu dans l'économie canadienne si des changements n'avaient pas été apportés au budget. Le député oublie ça.

Le gouvernement a également veillé à ce que ces changements soient apportés en tenant compte des besoins des plus démunis. En effet, nous avons décidé d'examiner les besoins des Canadiens et Canadiennes à faible revenu qui ont des personnes à charge et de leur offrir une meilleure protection. Ces personnes auront droit à un taux de prestations de 60 p. 100. Le taux sera de 55 p. 100 pour les autres prestataires. Le député a bien entendu négligé de le mentionner dans son intervention.

Nos propositions visant le programme d'assurance–chômage favoriseront la création d'emplois, le travail et les débouchés tout en diminuant la dépendance et l'improductivité. Je suis persuadé que la population canadienne conviendra que nous devons enclencher un processus de transformation qui donnera à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes un avenir rempli d'espoir, de promesses et de prospérité.

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les provinces pour lancer des programmes à l'intention des Canadiens et Canadiennes qui sont chômeurs de longue date. Nous avons affecté à ces mesures stratégiques 800 millions de dollars pour les deux prochaines années afin de tenter de nouvelles approches en matière de sécurité sociale.

Le gouvernement fédéral a aussi pris des mesures pour favoriser la croissance du Canada dans l'économie mondiale. Dans un cas, on a mis davantage l'accent sur la technologie et l'innovation. Dans un autre, on a facilité aux petites entreprises l'accès au capital.

[*Français*]

La stratégie de création d'emplois doit être fondée sur une approche à facettes multiples qui comporte de nombreux éléments des diverses politiques suivantes: sécurité sociale et adaptation au marché du travail, acquisition du savoir, répartition du travail, industrie, commerce et technologie, infrastructure, ainsi que fiscalité.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mai 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. STU SHOULDICE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je tiens à féliciter aujourd'hui un électeur de la circonscription d'Oxford, parce qu'il fait sa part pour protéger la Terre, notre mère.

M. Stu Shouldice, de Woodstock, a récemment été accueilli au temple de la renommée du Recycling Council of Ontario pour ses efforts en vue de réduire le volume des déchets.

M. Shouldice et sa famille recyclent régulièrement 95 p. 100 de leurs déchets domestiques. Il s'est dit d'avis que tous les paliers de gouvernement recycleraient davantage, s'il y avait une volonté en ce sens dans la population et si les Canadiens tenaient vraiment à léguer un monde propre à leurs enfants.

Je félicite M. Shouldice au nom de tous les députés et de tous ceux qui suivront son exemple.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE GARDA

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, le 6 avril dernier, une mesure d'interdiction de séjour a été émise contre la famille Garda par Citoyenneté et Immigration Canada. Elle prendra effet d'ici quelques jours.

Aujourd'hui, le bureau du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration m'a avisé que le ministre n'interviendra pas en faveur de la demande de la famille Garda. Cette nouvelle est très décevante. Le ministre doit éviter à la famille Garda toutes les affres humiliantes qu'a dû subir la famille Maraloï. Il doit surseoir à la mesure d'expulsion émise tant qu'il n'aura pas fait la preuve que la vie des membres de la famille Garda ne sera pas en danger s'ils retournent dans leur pays.

Depuis plusieurs années que durent les démarches, la famille Garda est maintenant bien intégrée dans mon comté de Châteauguay et nous ferons tout en notre pouvoir pour la garder parmi nous.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, j'ai reçu dernièrement copie d'une lettre envoyée à Revenu Canada par M. Barrie Carter, un de mes électeurs de Smithers, en Colombie-Britannique. Voici le texte de cette lettre:

> Je vous fais parvenir ci-joint deux chèques postdatés en paiement de mes impôts. Je ne crois pas exagérer en demandant au ministre du Revenu de m'assurer que mon argent ne servira pas à payer des voyages en réacté aux représentants du gouvernement pour qu'ils aillent jouer au golf.
>
> Comme tous mes compatriotes, j'accepte de payer ma part des impôts, à la condition que cet argent soit dépensé à bon escient. Le ministre aura sûrement le temps de me donner cette garantie d'ici la date d'échéance des chèques.

Cette lettre illustre clairement le sentiment d'hostilité qu'ont les Canadiens quand ils constatent que l'argent qu'ils ont durement gagné est dépensé de façon frivole et cavalière.

* * *

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, à l'approche de la longue fin de semaine de la Fête de la Reine et du début de la traditionnelle saison touristique, je tiens à faire part à la Chambre de l'inquiétude de la population au sujet du projet de loi C-46, la Loi sur les contraventions.

La Loi sur les contraventions a reçu la sanction royale le 15 octobre 1992 mais, au grand désappointement de nombreux Canadiens, elle n'a pas encore été promulguée.

Cette loi établit les formalités de verbalisation dans les cas de délit fédéral mineur. Elle va permettre aux agents d'exécution de la loi de patrouiller les voies navigables intérieures du Canada et de s'assurer que les Canadiens et les touristes profitent de leurs activités nautiques en toute sécurité.

On explique ce retard par la nécessité de coordonner la mise en oeuvre du projet de loi entre les provinces. On me dit que cela prendra encore 12 mois au moins, en sus des 18 mois déjà écoulés. À cause de ce retard de deux ans et demi, davantage de mes électeurs risqueront d'avoir des accidents sur nos cours d'eau. C'est inacceptable et j'exhorte le ministre de la Justice à accélérer les choses.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la Semaine nationale des infirmières et des infirmiers, qui se tiendra du 9 au 15 mai prochain.

Le thème de cette année, soit «Les infirmières et les infirmiers font toute la différence», renvoie à l'essentiel de la grande contribution que les membres de cette profession apportent à la prestation des soins de santé à tous les Canadiens.

Depuis la première infirmière canadienne, Jeanne Mance, les infirmières et les infirmiers constituent la clé de voûte du système canadien des soins de santé.

Je félicite les infirmières et infirmiers du Canada pour la grande conscience professionnelle, la compétence et le dévouement dont ils font preuve dans le soin des malades.

* * *

LA BOSNIE

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je veux une fois de plus parler des conditions horribles dans lesquelles vivent chaque jour les enfants bosniaques. Des enfants de ma circonscription m'ont demandé : «Que pouvons-nous faire pour les aider?»

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont aidé à évacuer des enfants des zones dangereuses pour les mettre à l'abri. En ce moment, certaines nations d'Europe aident à évacuer des enfants des Balkans. Le Canada n'a pas encore décidé de suivre leur exemple.

Ce serait pourtant là un moyen d'aider les enfants de Bosnie. J'espère sincèrement que, en cette Année de la famille, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour protéger les habitants les plus innocents des Balkans.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, en Tunisie, le 24 mars dernier, le Dr Marzouki a été arrêté et emprisonné après avoir posé sa candidature aux élections présidentielles.

• (1405)

Cette arrestation ne peut s'expliquer que par la dénonciation du Dr Marzouki de certaines règles électorales anti-démocratiques et par des entrevues accordées à des journaux occidentaux.

De plus, il est troublant que le Dr Marzouki soit victime de violation de ses libertés fondamentales, alors qu'il a été président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et qu'il était connu chez nous par ses nombreuses conférences et ses publications sur les droits de la personne et le développement démocratique.

Par conséquent, le Bloc québécois enjoint le gouvernement fédéral d'intervenir d'urgence auprès des autorités tunisiennes afin d'exiger la libération du Dr Marzouki.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Dimanche dernier, 1er mai, le journal *Ottawa Sun* et l'Association canadienne des policiers ont accusé le ministre de la Justice de faire un usage sélectif des statistiques et ils se sont inscrits en faux contre son affirmation voulant qu'il n'y ait pas de crise de la loi et de l'ordre au Canada.

Selon les chiffres de Statistique Canada, il y a eu 233 homicides au Canada en 1961, juste avant l'abolition de la peine de mort, ce qui donnait un taux de 1,2 pour 100 000 habitants. En 1992, il y a eu 732 homicides, ce qui faisait passer le taux à 2,6 pour 100 000 habitants.

Les Canadiens savent qu'il s'agit là d'une augmentation marquée du nombre d'homicides, en dépit des affirmations contraires du ministre de la Justice.

Plus de 90 p. 100 des électeurs de ma circonscription me disent qu'ils croient au pouvoir dissuasif de la peine capitale. Si le Canada est une véritable démocratie, nos lois doivent refléter la volonté de la majorité des Canadiens. Je demande au gouvernement de tenir un référendum sur la peine capitale, dont il serait tenu de respecter le résultat.

* * *

LE QUESTIONNAIRE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE HAMILTON-OUEST

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je veux remercier les électeurs de Hamilton-Ouest pour avoir répondu avec autant d'empressement au questionnaire que j'ai joint à mon bulletin parlementaire du printemps. J'ai reçu près de 2 000 réponses en moins de deux semaines et j'en reçois encore.

Non seulement ils m'ont fait part de leurs opinions sur un certain nombre de questions importantes comme le suicide assisté par un médecin et le maintien de la paix, mais beaucoup de gens semblaient heureux que quelqu'un veuille vraiment les écouter et s'intéresse à ce qu'ils ont à dire. Des gens comme Norma, qui a écrit ceci : «Je veux simplement dire à quel point j'apprécie les efforts que vous faites pour demander aux Canadiens leurs opinions. Je sens qu'il y a quelqu'un à Ottawa qui nous écoute vraiment.»

Avec tout ce qu'on entend de la bouche des députés du troisième parti au sujet de la démocratie directe et en cette ère de l'ordinateur mallette, de la boîte vocale et de la superautoroute de l'information, n'est-ce pas réconfortant de savoir que c'est encore le bon vieux système du stylo et du papier qui semble être le plus efficace?

Je tiens à signaler que cette forme de démocratie directe est à la disposition de chacun d'entre nous et j'encourage tous les députés à s'en servir.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour attirer l'attention sur un héritage conservateur de gaspillage et d'extravagance choquante dans les publications du gouvernement.

Nous accumulons tous des douzaines de rapports annuels des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux pour l'exercice 1993. Or, chacun tente de surpasser l'autre en éclat, en ostentation et en gaspillage injustifié.

Le rapport annuel de 1993 de la Monnaie royale canadienne constitue un des nombreux cas flagrants d'extravagance. C'est un document de plus d'un quart de pouce d'épaisseur malgré ses 26 pages seulement, imprimé sur du papier à cartes brillant, avec des photos en quadrichromie des membres de la direction, et dont certaines sections sont partiellement lustrées. La couverture est richement ornée d'un logo en relief doré. Le document est impossible à recycler, et la Monnaie a sûrement dû se ruiner pour le produire.

La SCHL, qui a pour mission de maximiser l'aide au logement pour les Canadiens indigents, a produit un rapport annuel qui est choquant avec ses demi–pages coupées à la forme, son graphisme coûteux et son papier très coloré.

Nous devons dénoncer ce genre de gaspillage. Nous devons plutôt encourager la production de rapports simples et économiques qui reflètent le caractère de notre nouveau gouvernement et qui témoignent de la frugalité et de l'esprit pratique que tous les Canadiens attendent de nous.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles de la Madeleine): Monsieur le Président, nous célébrons ces jours–ci la Semaine de l'arbre et des forêts. Cette semaine nationale est célébrée chaque année partout au Canada afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de nos ressources forestières.

Nos forêts sont au coeur de l'économie de notre pays. Personne ne connaît mieux la valeur des forêts que les gens des régions rurales du Québec. Je pense ici, bien entendu, aux Gaspésiens et Gaspésiennes. Les industriels du sciage, les travailleurs forestiers du Canada et leurs familles ont, pendant des générations, tiré leur subsistance grâce aux forêts de chez nous.

Tout au long de notre histoire, l'utilisation des terres a permis à tout un peuple de profiter de cette grande ressource naturelle canadienne. Il faut continuer le développement et la regénération de nos forêts.

• (1410)

Je demande donc aux Canadiens de réfléchir à l'importance de ce précieux patrimoine que sont les arbres et la forêt pour notre pays le Canada.

Article 31 du Règlement

LE DÉPUTÉ DE YORK–SUD—WESTON

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, le député libéral de York–Sud—Weston a déclaré hier que le Service canadien du renseignement de sécurité devrait faire enquête sur les activités du Bloc québécois et du Parti québécois.

Ce genre de déclaration est totalement inacceptable. Les exigences de la démocratie semblent lourdes à porter pour certains députés qui voudraient voir le gouvernement fédéral intervenir de nouveau, à coups de gestes illégaux, lors de l'importante décision que s'apprête à prendre le Québec.

Les Québécois se souviennent. Ils se souviennent des arrestations sans mandat, des écoutes électroniques et des fouilles par effraction, alors que le gouvernement fédéral confondait sciemment, diront certains, aspirations légitimes et démocratiques et gestes criminels.

J'espère vivement que le député de York–Sud—Weston soit le seul en cette Chambre à souhaiter que le Québec et le Canada revivent cette sombre époque de notre histoire.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, les Canadiens sont étonnés d'apprendre que le ministère du Patrimoine canadien accorde une subvention de 70 000 $ pour l'étude des énigmes.

Les frais de scolarité des étudiants augmentent constamment. Les travailleurs sont forcés d'accepter des réductions de salaires. Le patient atteint d'une tumeur au cerveau peut attendre plus d'un mois pour obtenir un examen tomodensitométrique.

Alors que nous faisons face à des problèmes aussi graves, comment se fait–il qu'un ministre puisse autoriser un gaspillage aussi absurde des deniers publics? N'y a–t–il personne de responsable qui s'inquiète du fait que nous perdons du terrain sur les plans de la santé, de l'éducation et de la stabilité financière?

Le gouvernement actuel donne l'impression de croire que les Canadiens sont une vache à lait qu'on peut exploiter à fond pour subventionner le premier programme idiot qui se présente.

La seule énigme que le gouvernement devrait étudier, c'est pourquoi le ministre des Finances semble incapable de comprendre que les dépenses inutiles nuisent à la création d'emplois et au financement des soins de santé et de l'éducation.

* * *

LE CODE INTERNATIONAL DU TRAVAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, alors que nous célébrons avec les Sud–Africains la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique, les Canadiens sont fiers du rôle que nous avons joué en maintenant les sanctions économiques contre l'ancien régime sud–africain.

Certaines déclarations récentes du premier ministre et du ministre du Commerce international, qui ont sérieusement minimisé le lien entre le commerce, d'une part, et les droits de la personne ainsi que les droits politiques, d'autre part, remettent toutefois en question notre fierté.

Dans sa livraison du 9 avril, le *Financial Post* révèle que, lors de la rencontre pour la signature du nouvel accord du GATT qui a eu lieu à Marrakech et qui a permis la création de l'Organisation mondiale du commerce, le ministre a dit qu'il hésitait à souscrire à la proposition américaine visant l'établissement d'un code international du travail.

Faute d'un tel code, les multinationales du monde entier pourront s'attaquer même à la main–d'oeuvre enfantine des pays en développement, et le processus de mondialisation poursuivra certainement sa dégénérescence.

J'exhorte le ministre du Commerce international à surmonter ses inhibitions conservatrices, à considérer le travail comme un enjeu commercial et à jouer le rôle de chef de file en élaborant un code du travail et des questions sociales qui soit efficace, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Sans une collectivité et des normes mondiales, la mondialisation confine à l'anarchie morale.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, hier, dans ma circonscription, celle de Brant, j'ai eu l'honneur d'annoncer que la ville de Brantford serait la première municipalité ontarienne à recevoir des fonds dans le cadre du programme de travaux d'infrastructure administré conjointement par le Canada et l'Ontario.

Avec 15 p. 100 de chômage, on conçoit aisément l'accueil chaleureux qui a été réservé à l'annonce des 12 millions de dollars qui seront dépensés au niveau local, dans notre collectivité, pour rénover nos infrastructures et pour redonner du travail à nos citoyens.

Brantford n'est pas la seule municipalité à considérer ce programme très important. Au moins 630 municipalités de notre province ont présenté des demandes de financement.

Je tiens à féliciter notre gouvernement d'avoir collaboré aussi rapidement avec la province et les municipalités pour instituer ce programme et le mettre en oeuvre. Je tiens à dire au premier ministre à quel point j'ai été honorée de faire cette annonce, concrétisation de la promesse faite par le gouvernement de redonner du travail aux Canadiens.

* * *

LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE DU SUD

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer à la Chambre que je viens de rentrer d'Afrique du Sud, où je me suis rendue à titre de membre de la mission canadienne d'observation des élections qui se sont déroulées là–bas la semaine dernière.

Notre équipe s'est dispersée dans diverses régions. Pour ma part, je suis allée dans sept régions de l'est du Cap, aux environs d'East London, de Transkei et de Ciskei, et de la deuxième ville noire en importance du pays. Nous avons visité des bureaux de scrutin dans des hôpitaux, des prisons, des foyers, des églises, des écoles et des mairies. Nous avons été témoins de l'inscription des électeurs et nous avons vu quelle information leur était donnée.

Nous avons estimé, d'après nos observations, que les élections avaient été justes et s'étaient tenues à l'abri de l'intimidation et de la violence. La majorité des électeurs ont été en mesure de voter et ils l'ont fait. Il y a bien eu des problèmes de logistique, d'administration et de distribution des documents et bulletins, mais ces difficultés n'ont pu avoir raison de l'enthousiasme des électeurs.

• (1415)

Le peuple sud–africain mérite des félicitations pour cette extraordinaire réalisation sur le chemin de la démocratie.

* * *

M. CARMAN LEMCKE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, durant les années 50 et 60, des millions de Canadiens avaient coutume de regarder la série télévisée *The Andy Griffith Show*.

Tout récemment, à l'occasion de sa retraite, j'ai eu le plaisir de rendre hommage à Carman Lemcke, le chef de police de Shelburne, une ville de ma circonscription. Pendant ses 37 années de service, M. Lemcke n'a jamais porté une arme. Carman est le chef de police aux plus longs états de service de la province de l'Ontario, voire du Canada tout entier.

Une anecdote humoristique est l'histoire de Haut–les–mains–Harry. Deux voleurs de banque ont fait une tentative de vol pendant que Carman travaillait devant chez lui. Ce dernier s'est rendu à la quincaillerie du coin, a emprunté un fusil et est reparti à pied pour capturer les deux voleurs. Évidemment, les voleurs ont eu tôt fait de s'enfuir en voiture, laissant l'épisode de Haut–les–mains–Harry devenir une histoire populaire à Shelburne.

En mon nom personnel et au nom des habitants de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, je voudrais souhaiter à Carman et Rose la santé et une heureuse et longue retraite.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'ONU doit, cette semaine, examiner un projet de résolution mis de l'avant par les Américains et visant à lancer un ultimatum de 15 jours à la junte militaire haïtienne et à renforcer l'embargo commercial. Au même moment, le président Clinton a durci le ton en évoquant clairement la possibilité d'une intervention armée pour chasser la junte militaire, qu'il accuse, à juste titre, de tuer des civils innocents.

Ma question au ministre des Affaires étrangères, qui vient d'arriver, est la suivante. Le ministre peut-il faire le point sur l'état des négociations à l'ONU concernant l'ultimatum envisagé par le président américain et peut-il nous indiquer si le Canada a souscrit à cette proposition?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est évident que nous espérons qu'il y aura enfin une solution à cette impasse qui perdure à Haïti. Nous soutenons de tous nos efforts le président élu, M. Aristide; nous pensons qu'il doit revenir dans son pays. Nous pensons, comme le président américain l'a dit, que le général Cédras et le chef de police de la ville de Port-au-Prince doivent quitter leurs fonctions. Nous continuons à croire que la seule façon efficace d'infléchir les militaires est un embargo total.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous savons que la politique canadienne, c'est de suggérer et d'essayer de convaincre les alliés d'imposer un renforcement de l'embargo militaire. Mais jusqu'à maintenant, le président américain n'avait pas très clairement établi ses positions face notamment à un accroissement de la pression qu'il veut exercer sur Haïti, puisqu'il évoque maintenant une intervention armée.

Alors, je demande au ministre si le gouvernement canadien endosse l'idée d'une intervention armée telle que proposée par le président Clinton advenant que la junte militaire haïtienne refuse d'obtempérer à l'ultimatum envisagé.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le président des États-Unis, répondant à des questions, a déclaré qu'il n'excluait aucune hypothèse, aucune alternative. Je dois dire que le Canada n'a pas envisagé la possibilité d'une intervention armée, qu'elle soit multilatérale ou unilatérale, convaincu que nous sommes qu'un renforcement des sanctions économiques viendrait à bout de la junte militaire, convaincu que nous sommes de l'à-propos de la mise en application de sanctions efficaces, ce qui implique la participation et la coopération, en particulier, de la République dominicaine. Nous pensons qu'il y a encore possibilité d'amener les militaires à quitter leurs fonctions sans pour autant être obligés d'aller à une intervention armée.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, selon la dépêche que j'ai lue, le président Clinton est allé plus loin que ne l'a dit le ministre. Puisqu'il ne s'est pas contenté de dire qu'il n'écartait aucune option, il a spécifiquement dit qu'il n'écartait pas l'option de l'intervention armée, nuance importante quand un président américain s'exprime sur ces questions aussi considérables.

Je demande donc au ministre des Affaires étrangères s'il est en mesure de nous dire aujourd'hui si son gouvernement a obtenu l'assurance que le renforcement envisagé des sanctions commerciales n'aura pas pour effet de contribuer à accroître les activités du marché noir que contrôlent la junte militaire et la police haïtienne.

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le Canada est favorable au retour du président Aristide en Haïti.

Nous estimons que l'imposition d'un embargo total pourrait provoquer le retrait des militaires qui gardent en otage une population qui souffre déjà énormément.

Si les Américains et un certain nombre d'autres pays, par l'entremise des Nations Unies, adoptent une résolution visant à imposer un embargo total contre Haïti, cet embargo ne sera pas bien long et les militaires se rendront compte qu'ils n'ont d'autre choix que de démissionner dans les heures suivantes.

Il est temps de montrer de façon non équivoque aux militaires qu'ils ne peuvent continuer d'aller à l'encontre de la volonté de la vaste majorité des Haïtiens qui ont librement voté en faveur du président Aristide.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUITÉ FISCALE

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, un jugement rendu hier a statué que les pensions alimentaires reçues pour la garde des enfants ne devraient pas être imposables. Sur le plan fiscal, ce jugement a des implications financières extrêmement importantes. Hier, à la Chambre, le ministre des Finances s'est fait plutôt vague sur les intentions du gouvernement à l'égard du jugement en affirmant, et je cite:

> Ce qui nous concerne le plus, . . .c'est . . .le soutien financier pour les enfants et . . .l'équité fiscale.

Le ministre du Revenu national peut-il nous préciser ce que le ministre des Finances entend par la recherche d'une plus grande équité fiscale? Doit-on comprendre que cela signifie que le gouvernement entend ne plus rendre imposables les pensions alimentaires reçues pour la garde d'enfants?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le souligne, avec raison d'ailleurs, le jugement d'hier est peut-être un des plus importants qui aient été rendus au sujet des pensions alimentaires accordées pour les enfants.

Selon le système judiciaire canadien, nous avons 90 jours pour examiner ce jugement et envisager les mesures que prendra le gouvernement du Canada. Avec l'aide du ministre du Revenu national et du ministre de la Justice, le ministre des Finances communiquera la décision du gouvernement à la Chambre le plus vite possible.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question additionnelle s'adresse au ministre du Revenu. Le ministre s'engage-t-il à revoir la Loi de l'impôt afin d'assurer, dans les faits, un traitement fiscal plus équitable entre les familles, alors que l'équité fiscale apparaît comme l'une des préoccupations centrales dans le cadre de l'Année internationale de la famille?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question est avant tout une affaire d'équité. Comme les députés le savent, la Chambre est actuellement saisie de la motion M–14, qui a été présentée par la députée de Nepean et qui porte sur les paiements de pension alimentaire pour les enfants. Il s'agit d'une motion qui fait l'objet d'un vote. Le ministre et le gouvernement ont hâte de connaître les voeux de la Chambre sur cette question.

Le ministre et d'autres ministériels seront fort heureux de se réunir avec des députés de tous les partis représentés à la Chambre pour en discuter. En outre, un groupe de travail fédéral–provincial–territorial étudie actuellement la question des pensions alimentaires accordées pour les enfants. Nous estimons que cette participation est très importante pour notre étude.

* * *

• (1425)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme le premier ministre le sait, les preuves du mauvais fonctionnement du système de santé sont de plus en plus nombreuses. Des hôpitaux ferment, les listes d'attente pour les interventions chirurgicales sont très longues et les provinces limitent les services. Le problème tient essentiellement aux arrangements inadéquats qui ont été pris pour financer le système de santé au Canada.

Le gouvernement reconnaît–il que le financement de notre système de santé doit être entièrement réformé et que les Canadiens sont prêts à accepter que des modifications de fond soient apportées à la Loi canadienne sur la santé?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Santé, je voudrais dire, au nom du gouvernement du Canada, que notre gouvernement appuie pleinement la Loi canadienne sur la santé qui est extrêmement importante, car elle permet à tous les Canadiens d'avoir accès à des soins de santé en tenant compte non pas de leur portefeuille, mais de leurs problèmes de santé.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je suppose que le gouvernement et la vice–première ministre ne sont pas prêts à reconnaître que les Canadiens préféreraient voir le financement des soins de santé modifié en profondeur, plutôt que d'avoir à subir d'autres réductions de services.

Un sondage réalisé sur la question par la firme Compas a été rendu public aujourd'hui, à Toronto. D'après ce sondage, 58 p. 100 des Canadiens sont prêts à accepter le recours à différents moyens de financement des soins de santé non prévus par la Loi canadienne sur la santé, comme le ticket modérateur, pour venir à la rescousse du système de santé.

La vice–première ministre reconnaît–elle la nécessité de modifier la Loi canadienne sur la santé pour donner plus de souplesse aux provinces au chapitre du financement des soins de santé?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que le député s'aventure sur un terrain très glissant en choisissant d'adopter des politiques selon les résultats d'un sondage.

J'ai ici les résultats d'un autre sondage qui a été réalisé par la firme Insight Canada Research le mois dernier. D'après ce sondage, seulement 16 p. 100 des Canadiens sont en faveur du ticket modérateur.

Je conseillerais au député de jeter un coup d'oeil aux engagements que le gouvernement libéral a pris dans le livre rouge. Nous rencontrerons nos homologues provinciaux en juin pour étudier la façon de mieux dispenser les soins de santé. À notre avis, l'utilisation du ticket modérateur ne réglera en rien les problèmes du système de santé au Canada.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, nous pourrions discuter toute la journée de la valeur des sondages.

Je dirai aux ministres que si on leur laissait le choix entre d'autres mécanismes de financement et la possibilité de perdre les services, une majorité de Canadiens opterait pour d'autres mécanismes de financement.

Aussi, je poserai à la vice–première ministre la simple question suivante: s'il avait à choisir entre de nouvelles réductions des services de soins de santé ou une modification des dispositions de la Loi canadienne sur la santé relatives au financement, que ferait le gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il s'agit d'un faux choix.

Jetons un coup d'oeil sur un des domaines de la santé qui intéresse beaucoup les femmes, celui des accouchements. Chacun sait, du moins ceux qui en ont vécu l'expérience, que l'accouchement est un processus naturel qui n'engendre pas nécessairement de problèmes d'ordre médical. Les provinces envisagent de plus en plus d'avoir recours à de nouvelles méthodes d'accouchement, notamment le recours aux sages–femmes. L'Ontario a récemment eu recours à leurs services, comme on l'a fait aussi dans la province de Québec.

Voilà une avenue très créative pour les femmes en santé qui veulent avoir des enfants de façon naturelle. Il s'agit d'une méthode créative qui fait réaliser des économies au système.

Ma collègue, la ministre de la Santé, va examiner cette possibilité avec ses homologues provinciaux lorsqu'elle les rencontrera en juin.

Le Président: J'ai autorisé la dernière question, mais je préférerais que, à l'avenir, les questions n'aient pas un caractère hypothétique et soient un peu plus directes. Ce serait préférable.

* * *

[*Français*]

LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Hier, à Genève, devant l'assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé, la ministre de la Santé a déclaré qu'il fallait faire échec aux pratiques abusives actuelles en matière de technologie de reproduction comme le clonage et la manipulation génétique permettant de prédéterminer le sexe de l'enfant.

• (1430)

Est–ce que le ministre de la Justice est d'accord avec sa collègue de la Santé qui, par son intervention au sein de ce forum prestigieux, a souligné l'importance d'agir pour criminaliser certaines technologies de reproduction comme les manipulations génétiques et le clonage?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre pas plus tard que la semaine dernière, les ministères de la Justice et de la Santé examinent ensemble les 300 recommandations formulées en février par la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. Très peu de ces recommandations ont réellement quelque chose à voir avec le système judiciaire, si ce n'est que la commission recommande d'apporter des changements, par exemple, au Code criminel.

Les représentants de la Justice et de la Santé préparent actuellement, à l'intention du Cabinet et en réponse aux travaux de la commission, une série de recommandations sur toutes les questions qui touchent aux techniques de reproduction.

Plutôt que de m'attaquer de façon fragmentée à telle ou telle partie des propositions, j'ai préféré jusqu'ici attendre que les représentants des deux ministères aient terminé leurs travaux afin de présenter au Cabinet des politiques qui soient dans l'intérêt du public, estimons–nous, et qui tiennent compte des recommandations de la commission, laquelle a passé beaucoup de temps à examiner ces questions complexes.

Ma réponse au député est donc que, au lieu de nous pencher sur des politiques petit peu par petit peu, nous examinons l'ensemble des recommandations. Le Cabinet décidera de la politique gouvernementale qui sera probablement annoncée cet automne.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, le ministre est–il conscient de ce que la lenteur du gouvernement à agir pour encadrer et réglementer les nouvelles techniques de reproduction constitue la preuve que ce dossier ne fait pas partie des priorités du gouvernement, malgré l'intervention de la ministre à Genève et que son inaction aura des conséquences importantes sur l'éthique et la recherche?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à mon avis, la conclusion ne suit pas.

Avant tout, c'est une question de priorité. Par exemple, nous avons cerné des sujets et du matériel d'information pour la réunion que les sous–ministres doivent tenir à la mi–juin. Tous les sous–ministres de la Santé participeront à cette réunion. Nous demanderons leur avis sur certaines de ces questions aux sous–ministres des provinces et des territoires. Nous préparerons des documents de travail cet été afin de recueillir les avis des milieux de la recherche sur les approches que nous pouvons adopter à l'égard des recommandations de la commission royale.

C'est une question de priorité. Ce n'est pas quelque chose que nous allons faire la semaine prochaine. Nous allons mener des consultations. Nous prenons cette question très au sérieux. Nous annoncerons les mesures prises pour nous attaquer à ces questions probablement à la fin de 1994. Ces questions sont graves et importantes. Nous allons nous y attaquer de façon méthodique.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Santé, je voudrais adresser cette question au premier ministre.

Le Président: Comme on l'a signalé à d'autres périodes des questions, il serait préférable que les députés ne mentionnent pas la présence ou l'absence de collègues. J'invite le député à poser sa question.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, parlons de la santé des femmes.

Un article paru récemment dans le *Chronicle–Herald* de Halifax expliquait en détail le cas de Mary, chef de famille monoparentale, qui attend de subir une chirurgie orthopédique. Entre–temps, elle est incapable de travailler à cause de douleurs aiguës. Selon Mary, on parle beaucoup de prévention, mais le fait que l'on reporte sans cesse son opération montre qu'on n'en fait pas vraiment.

Si le gouvernement croit sincèrement que la prévention serait une façon de nous sortir de la crise actuelle dans le domaine des soins de santé, pourquoi continue–t–il à rationner les soins essentiels, avec toutes les souffrances humaines que cela entraîne, et pourquoi laisse–t–il les Canadiens prisonniers d'une Loi canadienne sur la santé désuète?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement libéral attache beaucoup d'importance à l'accessibilité des soins de santé dans tout le pays.

Si nous suivions le conseil du député et que nous jetions au rebut la Loi canadienne sur la santé, la situation difficile à laquelle sont confrontés les patients à l'heure actuelle dans tout le pays serait exacerbée, car cela conduirait à la création de deux systèmes de santé, un pour les gens qui ont les moyens de se faire opérer et l'autre, pour les plus démunis. Nous ne voulons pas de ce type de situation.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il n'est pas question de jeter une loi au rebut. Nous voulons simplement l'améliorer, afin d'assurer aux Canadiens de meilleurs soins de santé à tout jamais. Le système ne fonctionne plus. Pour améliorer la situation, il faut trouver des solutions novatrices, rentables et humaines.

• (1435)

Nous ne pouvons le faire aux termes de la loi actuelle. Le gouvernement s'inquiète–t–il davantage de la Loi canadienne sur la santé ou de la santé des Canadiens? Quelles solutions nous offre–t–il aujourd'hui? Nous voulons des réponses et non des paroles creuses.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'universalité est l'un des principes de la Loi canadienne sur la santé. Elle interdit notamment l'imposition de tickets modérateurs.

Le député parle de grands discours creux et affirme que nous devons améliorer la Loi canadienne sur la santé. Or, le fait est que les cinq principes sur lesquels cette loi est basée sont ceux–là mêmes qui font que de nombreux pays du monde entier considèrent que le Canada est l'un des seuls endroits où l'on peut se faire soigner, peu importe ses moyens financiers.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une lettre adressée au premier ministre le 26 avril 1994, le président de la Chambre de commerce de Kanesatake dépiore l'incurie du gouvernement fédéral en ce qui a trait, entre autres, à la détérioration des commerces autochtones et au détournement allégué des subventions fédérales par le conseil de bande, le tout dans un contexte de sécurité publique instable.

Compte tenu du fait que le président de la Chambre de commerce affirme que le conseil de bande détourne les subventions fédérales qu'il reçoit, le premier ministre peut–il nous révéler les informations qu'il détient portant sur ces allégations de détournement de subventions fédérales versées au conseil de bande de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, après la période des questions, mon bon ami pourrait peut–être me montrer la lettre. Nous pourrions alors parler calmement, et je lui fournirais les informations que je détiens.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, j'espère que j'aurai plus de chance avec ma deuxième question qui, elle, se rapporte au commerce.

Quelles mesures concrètes le premier ministre entend–il prendre pour corriger la situation économique alarmante des commerces de Kanesatake, dans un contexte de sécurité, je le répète, instable, dont la cause est due en grande partie à l'incurie du gouvernement fédéral dans les domaines qui relèvent de ses compétences?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je signalerai simplement au député que ce n'est pas l'actuel gouvernement qui a fait sortir l'armée. Ce n'est pas l'actuel gouvernement qui ne veut pas négocier.

L'actuel gouvernement fait venir les Mohawks à Ottawa et il traite avec eux. Le gouvernement du Québec fait venir les Mohawks à Québec et traite avec eux. Nous allons traiter avec les préfets, avec les maires et avec la population. Nous ne créons pas les problèmes, nous les réglons.

* * *

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR LES AUTOCHTONES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Hier, le ministre disait que les autochtones ordinaires du Manitoba voulaient l'autonomie gouvernementale. En ce qui me concerne, ce que j'entends de plus en plus souvent de la part des autochtones, ce sont des craintes au sujet de la responsabilité financière d'un gouvernement autonome. Toutefois, la plupart de ces gens ont peur d'exprimer leur opinion publiquement.

Le ministre pourrait–il nous expliquer comment il a pu déterminer l'opinion des autochtones ordinaires et quelle forme prend leur participation au processus de négociation?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je vais répondre à la question précise. Comment je sais ce que pensent les autochtones ordinaires? À la réunion où l'on a parlé de cela, il y a deux semaines, il y avait 60 chefs, tous élus par des autochtones ordinaires. Il y avait 400 personnes, toutes du Manitoba et toutes responsables devant des autochtones ordinaires. Ils veulent pratiquement tous l'autonomie gouvernementale. Ils l'attendent depuis 150 ans et ils sont prêts à agir.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, selon certains, de nombreux autochtones auraient peur de l'autonomie gouvernementale, car ils ne sont pas sûrs que leurs droits individuels seraient protégés.

Si l'accord d'autonomie en cours de négociation au Manitoba aboutit, est–ce que le ministre pourrait nous expliquer si les droits individuels seront protégés et comment, et peut–il nous dire quelle forme prendra la responsabilité des dirigeants face aux gens qu'ils prétendent représenter?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ce que suggère le député, c'est que les autochtones ne sont pas prêts pour l'autonomie gouvernementale. Pourrais–je lui rappeler que nous les avons maintenus dans une situation de paternalisme et d'assimilation depuis 1850, grâce à la Loi sur les Indiens, adoptée par cette Chambre.

• (1440)

C'est l'adoption, répréhensible, de la Loi sur les Indiens qui est la cause de ce paternalisme et de cette crainte. Nous essayons d'y mettre un terme, vu que c'est notre création. Pendant les quatre ans que durera notre gouvernement et que je serai ministre des Affaires indiennes, j'espère avoir le temps d'éliminer complètement la Loi sur les Indiens.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce est venu rencontrer incognito les ministres fédéraux de l'Industrie et des Transports. Selon le quotidien *Le Droit*, la révision de la Loi sur les brevets pharmaceutiques, le dossier du TGV et la construction du traversier des Îles de la Madeleine étaient à l'agenda.

À l'occasion de cet entretien, le ministre des Transports peut-il nous indiquer s'il a répondu favorablement à la requête du ministre québécois de l'Industrie visant à accorder à la MIL Davie le contrat de construction du traversier des Îles de la Madeleine et celui du navire multifonctionnel ou «smart ship»?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, lors de la rencontre avec le ministre de l'Industrie du Québec, il a été question, évidemment, du besoin de fournir un navire adéquat pour le transport des gens et des produits, des camions ou des autos de l'Île-du-Prince-Édouard aux Îles de la Madeleine. On a avisé le ministre de l'Industrie du Québec que le gouvernement du Canada avait l'intention d'assurer la sécurité des gens qui voyagent dans ce corridor, et nous espérons pouvoir prendre une décision en collaboration avec le gouvernement du Québec dans les plus brefs délais, à savoir comment mieux venir en aide à ces gens qui ont besoin de services adéquats et sécuritaires dans les plus brefs délais.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je reçois la même réponse à la question que je lui posais le 18 janvier dernier.

Maintenant qu'il dispose du plan d'affaires de la MIL Davie, comme l'a mentionné lundi en cette Chambre le ministre de l'Industrie, le ministre des Transports reconnaît-il que les deux contrats, le «smart ship» et le traversier, sont essentiels à la survie de la MIL Davie, et quand peut-on espérer avoir une réponse sur ces deux dossiers?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'abord, l'honorable député reconnaît sans doute que la question du «smart ship» ne relève pas du ministère des Transports. Cependant, tout le monde qui connaît l'historique de la MIL Davie comprend l'importance de cette industrie pour les gens qui y travaillent.

Pour le ministère des Transports et pour le gouvernement du Canada, en ce qui a trait au traversier entre l'Île-du-Prince-Édouard et les Îles de la Madeleine, pour nous, la priorité, c'est la sécurité des Madelinots et des gens qui voyagent sur le traversier.

La décision à savoir si le plan de relance pour la MIL Davie va fonctionner relève évidemment du gouvernement du Québec et de l'industrie elle-même qui fait des efforts pour essayer de trouver des solutions à ses problèmes, et sans doute que les discussions vont continuer. Mais je veux assurer mon honorable collègue que le problème de sécurité des gens qui traversent maintenant sur un bateau avec lequel on connaît énormément de problèmes, le *Lucy Maud Montgomery*, doit être réglé et on veut le faire dans les plus brefs délais. Le lien au futur de la MIL Davie rend la tâche plus difficile, mais on essaie d'être aussi compréhensifs que possible dans tout ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LE RWANDA

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez, il est de plus en plus difficile de rester indifférent à la situation au Rwanda. Hier, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a demandé au Conseil de sécurité de revenir sur sa décision de réduire les forces des Nations Unies au Rwanda.

Ma question fait suite à celle du député de Rosedale et d'autres qui ont abordé la question à la Chambre. Le ministre est-il disposé à appuyer le secrétaire général, à frayer la voie au sein du Conseil de sécurité et à faire en sorte que le monde réagisse comme il se doit à cette terrible tragédie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je peux lui assurer que le Canada poursuit activement différentes démarches pour trouver des solutions, de concert avec d'autres membres de l'ONU, afin d'essayer d'aider les Rwandais.

• (1445)

C'est le général Dallaire, un Canadien, qui dirige les forces de l'ONU dans ce pays. Il prend tous les moyens possibles pour essayer de ramener les différentes factions à la raison, afin qu'elles cessent de s'entre-tuer.

Nous ne sommes pas membres du Conseil de sécurité. Il serait donc difficile pour nous d'influencer les discussions qui s'y tiennent, mais je prends bonne note de la recommandation du député. Le Canada pourrait certainement, par l'intermédiaire d'autres membres du Conseil de sécurité, faire des pressions pour obtenir qu'on augmente les effectifs des forces de l'ONU au Rwanda.

Mais surtout, quand les factions auront mis fin à cet odieux massacre, le Canada sera prêt à s'y rendre avec des secours humanitaires pour aider à la reconstruction du pays.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles a confirmé que le vice–président de la région des Prairies de la Commission avait pris part à cinq décisions de libérer des détenus qui, une fois libérés, ont commis sept meurtres.

Comme le ministre a déclaré que sa priorité absolue était de garantir la sécurité des Canadiens, aussi bien dans leurs maisons que dans la rue, peut–il indiquer quelles mesures il entend prendre pour y parvenir?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les cas auxquels le député fait allusion me préoccupent énormément.

Je suis en train de rassembler tous les faits concernant la participation de la personne impliquée dans ces décisions et, dès que ce sera chose faite, j'en discuterai avec mes collègues du Cabinet.

Je rappelle que j'ai informé la Chambre de mon intention de présenter sous peu, au nom du gouvernement, un projet de loi prévoyant la création d'un système d'imputabilité pour les membres des commissions des libérations conditionnelles.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre qu'il y aura un système d'imputabilité, mais, en attendant, comme il est évident que des membres de commissions des libérations conditionnelles libèrent des contrevenants dangereux dans la collectivité, le ministre est–il prêt à déclarer un moratoire et à empêcher que de telles personnes dangereuses soient libérées et tuent d'autres innocents?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sauf erreur, les cas que vient de mentionner le député datent de trois à cinq ans. Ces cas me préoccupent énormément. Je travaille fort pour tenter d'empêcher la répétition de telles situations.

La Commission des libérations conditionnelles est un tribunal judiciaire, un peu comme une cour, et son fonctionnement est régi par une loi adoptée par la Chambre des communes. Je dois vérifier si j'ai vraiment le pouvoir de m'assurer que la commission fonctionne bien.

Je crois toutefois que le député devra repenser à sa proposition, parce qu'elle suppose une mesure qui risque, à longue échéance, de nuire à la protection de la population, au lieu de l'aider.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Le référendum du 26 octobre 1992 a été tenu au Québec sur la base de la loi québécoise et sur la consultation populaire et le gouvernement du Québec a assumé seul les coûts de cette consultation. Toutefois, par ses impôts, le Québec a défrayé une partie des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral, et le précédent gouvernement s'était engagé à rembourser cette somme qui s'élève à 26 millions de dollars.

Ma question est la suivante: Dans un souci d'équité et de justice à l'endroit du Québec, le ministre peut–il nous dire maintenant s'il a pris une décision pour répondre à cette demande répétée à plusieurs reprises au gouvernement fédéral et en particulier dans cette Chambre, le 28 janvier dernier?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, pour autant que je sache, l'ancien gouvernement n'avait pas pris une décision finale quant au remboursement des dépenses du référendum qui s'était tenu au Québec et nous sommes actuellement dans la même position.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La semaine dernière, en réponse à une question sur la viabilité du Régime de pensions du Canada, le ministre a déclaré: «Le régime repose sur des principes actuariels sains et il dispose de réserves suffisantes.» Pourtant, selon une étude de l'OCDE sur les régimes de pension publics, le Canada devra hausser de façon considérable les cotisations au régime ou encore augmenter de 16 ans l'âge ouvrant droit à pension pour le porter à 81 ans, s'il veut que son régime repose sur de bons principes actuariels.

Le ministre peut–il expliquer l'écart énorme entre sa déclaration et le rapport de l'OCDE?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, lorsque j'ai fait cette déclaration la semaine dernière, nous parlions d'un rapport portant sur la situation immédiate du fonds, qui repose sur des principes actuariels sains. Le régime dispose de réserves amplement suffisantes et ne devrait faire l'objet d'aucune modification importante pour l'instant.

Le député fait mention d'un rapport de l'OCDE où l'on prévoit de grands changements démographiques au Canada au cours des 20 prochaines années et une proportion beaucoup plus importante de personnes à la retraite. Voilà pourquoi le ministre des Finances a annoncé dans son budget que nous allions présenter un livre blanc ou un livre vert ou encore créer un groupe de travail chargé d'examiner un certain nombre d'options qui doivent être analysées, étant donné les bouleversements démographiques qui se préparent.

J'espère que le député aura des critiques constructives à formuler lorsque nous présenterons notre document.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, il y a maintenant deux rapports, y compris celui qu'a mentionné le ministre la semaine dernière, qui semblent indiquer que nous

devons grandement modifier le Régime de pensions du Canada si nous voulons qu'il demeure solvable.

Nous voudrons certainement participer aux discussions sur la solvabilité ultérieure du régime et faire des suggestions utiles.

Je demanderais au ministre d'admettre aujourd'hui que le régime nous pose un problème. J'encouragerais le ministre et son gouvernement à prendre les choses en main et à amorcer la discussion à ce sujet dès que possible, afin que les Canadiens sachent que nous cherchons une solution et qu'ils n'ont plus à craindre pour leurs pensions.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, permettez–moi de rappeler encore une fois que le ministre des Finances a bien précisé, dans le budget qu'il a déposé en février dernier, que nous constatons qu'il faudra revoir toute la question des régimes de retraite des Canadiens à la lumière des changements démographiques et d'autres facteurs.

Le ministère des Finances, le ministère de la Santé et mon ministère recueillent actuellement les faits et les données qui permettront aux Canadiens de tenir à ce sujet un débat honnête, rationnel et ouvert.

Nous espérons pouvoir déposer notre document à l'automne, dès qu'il sera prêt. À ce moment–là, j'inviterai le député et tous ses collègues à la Chambre à participer à la discussion, car il s'agit d'une question importante.

Le député devrait reconnaître qu'il est important de ne pas faire de fausses allégations et de prétendre que le régime, sous sa forme actuelle, est menacé. Le régime est très bon, mais nous devons préparer l'avenir.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Depuis quelques temps, certaines personnes se plaisent à dire que les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral sont dans l'impasse la plus totale, et évidemment plus particulièrement les relations entre le Québec et Ottawa.

Le ministre peut–il nous informer aujourd'hui du statut des relations fédérales–provinciales et nous indiquer quelles mesures il entend prendre afin de collaborer avec les provinces et afin d'assurer aux Québécois et aux Québécoises que le fédéralisme se porte bien?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question parce qu'elle me permet de remettre en perspective certains des éléments qui ont été discutés au cours des dernières semaines. C'est la nature même d'une fédération qu'il y ait des conflits à résoudre entre le gouvernement fédéral et les provinces et c'est une chose que ce gouvernement a faite avec, je crois, suffisamment de succès pendant les derniers mois.

Je voudrais citer, par exemple, non seulement le programme des infrastructures qui a été un succès au pays, et en particulier au Québec, mais également un certain nombre d'accords comme celui sur le plan d'action du Saint–Laurent qui a ajouté aux 526 millions de dollars pour le programme des infrastructures, 191 millions qui seront dépensés au Québec. Nous sommes arrivés à un accord sur la rivière Sainte–Marguerite, nous avons eu des accords sur le jardin botanique de Montréal et encore plus important, nous avons eu un accord sur les paiements de péréquation.

* * *

• (1455)

LE VIRUS DU SIDA EN MILIEU CARCÉRAL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, et elle n'est pas une question commandée. En juin 1992, le solliciteur général mandatait un comité d'experts chargé de lui faire des recommandations sur la propagation du virus du sida en milieu carcéral. Et le rapport, déposé il y a quelques jours, retient comme principale conclusion que le principal geste à poser pour protéger la santé des détenus est une vigoureuse campagne d'information sur le virus du sida.

Le solliciteur général partage–t–il cette conclusion et quelles sont les directives, quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour qu'elles trouvent une application concrète en milieu carcéral?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le dit le député, le comité des spécialistes sur le sida en prison a déposé son rapport final, il y a quelques semaines. Le Service correctionnel du Canada a alors publié une réponse détaillée dont j'appuie les conclusions et qui comporte, entre autres choses, un imposant programme d'information.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, depuis janvier 1992, on a mis des condoms, des digues dentaires et du lubrifiant à la disposition des prisonniers. La prochaine étape, selon le comité, consiste à rendre accessible de l'eau de javel ainsi que des instructions sur le nettoyage des seringues utilisées pour les tatouages.

Le ministre partage–t–il cette vision avant–gardiste de la prévention en milieu carcéral?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Je le répète, monsieur le Président, j'appuie la réponse du Service correctionnel, qui comprend un projet pilote en ce sens.

Le Service correctionnel n'approuve pas, à juste titre je crois, certaines parties du rapport du comité. Tout cela est exposé en détail dans la réponse du Service correctionnel qui, je le répète, a mon appui ainsi que celui de la ministre de la Santé.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui songe à interdire la possession d'armes de poing par les simples citoyens.

Il y a au Canada 1 054 000 armes de poing enregistrées dont la valeur totalise au bas mot 300 millions de dollars. Le ministre envisage–t–il d'indemniser les propriétaires de ces armes ou Big Brother fera–t–il le tour de toutes les maisons du Canada pour confisquer le bien que détiennent légalement des citoyens canadiens?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai dit clairement que j'allais consulter mes collègues du caucus et du Cabinet pour formuler des propositions en vue d'un contrôle plus rigoureux des armes à feu au Canada. Je crois que l'idée d'imposer des mesures de contrôle plus efficaces sur les armes à feu, particulièrement sur les armes de poing qui ne sont pas destinées à la chasse, est très populaire au Canada.

Quant à l'idée de l'indemnisation mentionnée par le député, je dirai que c'est un aspect qu'il nous faudra étudier. Je pense que le Parti libéral et le gouvernement font preuve d'ouverture d'esprit sur la question. Le gouvernement sera sensible aux droits de propriété auxquels a fait allusion le député, et nous étudierons la question de l'indemnisation.

Je suis sensibilisé à toute la question. Je ne peux pas donner de réponse plus précise aujourd'hui parce que ni notre caucus ni le Cabinet ne se sont penchés sur le sujet. Cependant, le député peut avoir l'assurance que nous élaborerons une position sur le contrôle des armes de poing, qui est un sujet très important.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, pendant 20 ans, j'ai été titulaire d'un permis de port d'arme de poing en tant que géologue de terrain dans les montagnes de la Colombie–Britannique. J'ai rarement utilisé cette arme et je l'ai même rarement portée. Cependant, en tant qu'homme libre, en tant que Canadien, j'avais le droit de prendre moi–même cette décision.

Certains civils ont des raisons légitimes de porter de telles armes, par exemple les bûcherons, les prospecteurs, les trappeurs, les encaisseurs et d'autres encore. Ces armes sont des outils et non pas des jouets.

Le ministre écoutera–t–il les conseils de ses propres députés d'arrière–ban et réexaminera–t–il sérieusement sa position?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, très brièvement, j'ai trois choses à dire à ce sujet.

Premièrement, le droit de porter une arme n'existe pas dans notre pays. Le port d'une arme à feu est un privilège accordé par le gouvernement dans certaines circonstances bien précises.

• (1500)

Je ne veux pas prendre à la légère le point soulevé par le député, mais le fait est que nous ne ciblons pas les personnes dont il a parlé. L'objet de telles mesures ne serait certainement pas de rendre la vie difficile aux personnes qui ont des raisons légitimes liées à leur emploi de porter une arme à feu. Cependant, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que la proportion d'homicides commis à l'aide d'armes à feu, particulièrement à l'aide d'armes de poing, est passée de 33 p. 100 à 52 p. 100 au cours des quatre dernières années.

L'élaboration de notre politique à cet égard se fera de façon très réfléchie, d'abord par notre caucus, qui discutera de la question, et ensuite par le Cabinet, qui façonnera la politique que nous présenterons à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires extérieures. Hier, les Canadiens d'origine libanaise manifestaient sur la Colline parlementaire contre les mesures au Liban qu'ils considèrent oppressives et contre les droits et libertés humaines. J'aimerais demander au ministre quelle est la position du gouvernement canadien face à ces accusations?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous avons pris connaissance du rapport d'Amnistie internationale et nous avons demandé à notre ambassadeur de soulever cette question avec les autorités libanaises. Lorsque j'aurai plus d'information, il me fera plaisir de les transmettre à cette Chambre et à la députée en particulier.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Anne Edwards, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie–Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur le même sujet qu'hier.

Après avoir adressé ma requête au Président de la Chambre, j'ai consulté la sténographe du hansard qui se trouvait à la Chambre pendant la période des questions, et j'ai reçu l'assurance que cette personne avait entendu les propos en cause et les avait notés. Pourtant, ils ne figurent pas dans le hansard. Il y a

lieu de s'interroger sur les procédures de la Chambre, me semble–t–il.

J'ai trouvé ces propos offensants et insultants, surtout venant de la vice–première ministre. Je prie de nouveau la présidence de demander à la députée des excuses et une rétractation.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député fait allusion au fait que les propos n'ont pas été consignés au compte rendu et semble en tirer des conclusions sur le travail du personnel de la Chambre.

Le gouvernement estime que le personnel de la Chambre des communes, surtout les personnes qui consignent nos délibérations, font un travail extraordinaire. On ne devrait pas semer de doutes à ce sujet, comme le député l'a fait.

Ce que j'ai dit hier, et que je retirerai si le Président juge que c'est offensant, à propos de questions et d'insinuations au sujet du rôle des chefs indiens dans certaines provinces, les accusant de tout, depuis des agressions jusqu'à. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Sauf erreur, la vice–première ministre a dit qu'elle était disposée à retirer ces propos, s'ils ont bien été tenus. Est–ce exact?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai dit que les questions étaient racistes. Si le Président juge que ce qualificatif est offensant, je le retire.

Le Président: La rétractation est acceptée aussi catégoriquement qu'elle a été faite.

Je tiens à assurer au député que les procédures de la Chambre ont été scrupuleusement respectées, je me suis renseigné à ce sujet. Passons au point suivant.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1993.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 20e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 20e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien) demande à présenter le projet de loi C–26, tendant à modifier la Loi sur la Bibliothèque nationale.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je crois, et appuyé par le secrétaire parlementaire du solliciteur général, je propose: Que le vingtième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été déposé un peu plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par plus d'une centaine de résidants de Saint John.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre d'envisager la tenue d'une enquête sur le délai nécessaire pour traiter les demandes de membres de la famille immédiate qui ont été déportés. Aux termes du plan d'immigration pour 1994, le délai requis pour traiter les demandes concernant des membres de la famille immédiate a été réduit à moins de six mois.

Affaires courantes

Mme Lovella Szezendor–Grey, de Saint John, a entrepris de parrainer son mari, Antonio Grey, qui a été expulsé au Guatemala le 21 avril 1993. Plus d'une année a passé depuis que Mme Grey a entamé des démarches auprès des autorités de l'Immigration pour le retour de son mari. J'invite instamment les députés à la Chambre à examiner cette affaire pour accélérer le traitement de la demande de M. Grey.

Cette pétition est présentée avec mon appui.

LE CODE CRIMINEL

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais aussi présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de la circonscription de Beaver River.

Voici ce qu'ils disent: Nous, les soussignés, citoyens de l'Alberta, portons à l'attention de la Chambre des communes ce qui suit: Attendu que, en vertu de l'article 745 du Code criminel du Canada, les personnes trouvées coupables de meurtres et condamnées à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent demander une réévaluation après seulement 15 ans; et attendu que le meurtre d'un citoyen canadien est un crime des plus répréhensibles. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada le plus tôt possible.

[*Français*]

LE SERVICE POSTAL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je me lève aujourd'huui pour présenter une pétition au nom des commettants et commettantes de Saint–Louis–du–Ha! Ha! qui demandent qu'on cesse d'effectuer des coupures dans le service postal. Les citoyens et citoyennes de Saint–Louis–du–Ha! Ha! demandent qu'on rétablisse les services postaux au niveau où ils étaient avant le début des coupures.

• (1510)

LA SITUATION DES AÎNÉS

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 600 résidants de ma circonscription de Québec–Est et de la région.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention du Parlement sur la situation des aînés au Québec: 53 p. 100 des hommes et 82 p. 100 des femmes qui atteignent l'âge de 65 ans ont besoin de l'aide gouvernementale pour joindre les deux bouts; 40 p. 100 des aînés âgés de 65 ans et plus ont droit au Supplément du revenu garanti, prestations qui les gardent au niveau du seuil de la pauvreté, et seulement 5 p. 100 des personnes âgées de 65 ans et plus jouissent de revenus annuels supérieurs à 50 000 $.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de s'abstenir de prendre quelque mesure que ce soit pour réduire toutes prestations, pensions, programmes sociaux, aides ou acquis dont bénéficient les aînés ou leur imposer toute taxe ou autre venant réduire leur revenu.

J'appuie sans réserve cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

[*Traduction*]

LES CARTES DE TUEURS

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plusieurs de mes électeurs. Ces pétitionnaires demandent à la Chambre de modifier la législation canadienne de manière à interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs et d'informer les fabricants que leur produit, s'il est destiné au Canada, sera saisi et détruit.

L'EMBALLAGE DES PRODUITS DU TABAC

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et qui vient de mes électeurs de Carleton—Charlotte.

Cette pétition, que j'ai reçue vendredi dernier, dans l'après–midi, se lit comme suit: «Les soussignés, habitants du Nouveau–Brunswick, souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur la question suivante: Attendu que la ministre de la Santé a proposé une loi exigeant que l'emballage des produits du tabac consommés au Canada soit neutre et que cette mesure est irréfléchie et qu'elle aura des effets néfastes sur notre collectivité sans que ses avantages pour les Canadiens aient été démontrés. À ces causes, vos pétitionnaires demandent au Parlement de refuser d'adopter toute loi exigeant que l'emballage des produits du tabac consommés au Canada soit neutre.»

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des centaines d'habitants de ma circonscription, Kent, qui demandent que soit maintenue l'exemption de la taxe d'accise sur les carburants à l'éthanol.

Les pétitionnaires n'arrivent pas à comprendre pourquoi le gouvernement tarde à le faire puisque lorsque les libéraux étaient dans l'opposition ils réclamaient la suppression du MMT, l'utilisation de l'éthanol et l'abolition de la taxe d'accise sur l'éthanol.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition comportant 494 signatures. Ces signatures ont été recueillies en l'espace de deux jours.

Cette pétition se lit comme suit: «Attendu qu'il n'existe pas de statistiques pour prouver que les mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu actuellement en vigueur ont un effet négatif sur la criminalité et que les mesures actuelles et proposées de contrôle des armes à feu entraînent pour les citoyens respectueux de la loi, en possession légitime d'armes à feu, le risque de se les voir confisquer, nous, les soussignés, vos pétitionnaires, demandons humblement au Parlement de détourner son attention, en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, des citoyens respectueux de la loi et de la faire porter sur l'élément criminel, ainsi que d'autoriser le titulaire d'un certificat d'acquisition d'armes à feu valide, qu'il ait ou non suivi un cours ou subi un test pour en obtenir un, à demander le renouvellement de ce certificat sans avoir à suivre un cours ou à subir un test.»

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui trois pétitions signées par des habitants du hameau de Kenilworth et des environs.

Dans le premier document, les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en améliorant la procédure de transfert des contrevenants violents devant des tribunaux pour adultes et en prévoyant des peines plus lourdes à l'égard de ceux d'entre eux qui sont reconnus coupables de crimes avec violence.

LA PROTECTION DES TÉMOINS

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, dans le deuxième document, les pétitionnaires demandent que l'on améliore le système de protection des témoins et des informateurs, grâce à la création d'un organisme gouvernemental distinct.

LES CARTES DE TUEURS

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, la troisième pétition a trait à la question des cartes de tueurs en série.

• (1515)

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais déposer des pétitions signées par 480 personnes. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à interdire l'importation au Canada du jeu du tueur en série. Cela porte à 109 940 le nombre total des personnes qui se sont prononcées à ce sujet et dont j'ai déposé les signatures à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les sociétés par actions, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'assurance-chômage et des lois connexes soit agréée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FAUNE DU CANADA

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la faune du Canada et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de déposer, à l'étape de la deuxième lecture, un projet de loi qui vise à conserver et à protéger les espèces sauvages du Canada et, en particulier, à modifier la Loi sur la faune du Canada .

Une des principales responsabilités d'Environnement Canada est la gestion de la faune et de la flore.

Les Canadiens sont très attachés à la faune et à la flore. Tous les Canadiens partagent une grande fierté au sujet de l'environnement du Canada, ce magnifique patrimoine naturel. Les Canadiens de toutes les régions tiennent à protéger et à restaurer les écosystèmes qui constituent notre environnement. Aucun élément du patrimoine naturel n'est plus précieux que la faune et la flore.

Nous sommes tous attendris par la beauté des plantes et des animaux sauvages, ou encore par l'idée que des créatures vivent en liberté dans la nature. Nous tenons à la faune et à la flore pour bien d'autres raisons aussi. Elles sont une source de loisirs, elles recèlent des ressources socio-économiques importantes, elles font partie de la vie des autochtones et elles contiennent sans doute encore des secrets médicinaux.

Le gouvernement et Environnement Canada prennent très au sérieux leur responsabilité à l'égard de la faune et de la flore et nous prenons des mesures pour nous acquitter de ces obligations sur de nombreux fronts.

Nous modernisons et renforçons la loi fédérale sur la faune. En ce moment même, le gouvernement est en train de rédiger le règlement qui lui permettra de proclamer la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Ce règlement est très important et accroîtra considérablement la capacité du Canada de protéger ses espèces animales et végétales sauvages contre le braconnage et la contrebande. Il est actuellement élaboré dans le cadre d'un processus de consultation qui fait intervenir

toutes les parties intéressées, car c'est ainsi que le gouvernement fonctionne.

Les députés se rappelleront que, lundi, nous avons débattu des modifications visant à renforcer la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Cette loi constitue une des pierres angulaires de la protection de la faune au Canada.

En outre, le Canada et les États–Unis se préparent à négocier officiellement des modifications à la convention concernant les oiseaux migrateurs.

• (1520)

Je voudrais maintenant passer à la Loi sur la faune du Canada. Cette loi, qui a été adoptée en 1973, permettait au gouvernement fédéral d'effectuer de la recherche sur la faune et, en collaboration avec les provinces, d'entreprendre une vaste gamme d'activités de conservation pour aider la faune, notamment la protection des espèces menacées d'extinction.

À cette époque, la loi répondait adéquatement à nos besoins, mais des modifications s'imposent pour qu'elle reflète nos besoins actuels. Jusqu'ici, la conservation de la faune a surtout porté sur certaines espèces ou sur des groupes précis d'espèces.

[*Français*]

Aujourd'hui, on s'accorde généralement pour dire qu'il nous faut une approche plus globale de la conservation, une approche écosystémique, qui tienne compte de toutes les fonctions et valeurs des écosystèmes, y compris toutes les espèces animales et végétales, ainsi que de la gamme de leurs besoins en matière d'habitat. C'est d'ailleurs l'approche recommandée dans le document *Une politique des espèces sauvages pour le Canada*, que les ministres fédéraux et provinciaux responsables de la faune ont approuvée en 1990.

Ce type d'approche sous–tend les modifications proposées pour renforcer et moderniser la Loi sur la faune du Canada.

[*Traduction*]

Par exemple, au sens de l'actuelle Loi sur la faune du Canada, la faune comprend tous les animaux non domestiques. La nouvelle loi étendra la définition de la faune de manière à ce qu'elle comprenne tous les organismes appartenant à des espèces sauvages. La nouvelle définition va dans le sens de la politique canadienne relative aux espèces sauvages. Elle permettra de mener de meilleures activités de recherche et de conservation afin d'en arriver à une approche basée sur les écosystèmes. De plus, elle rendra la loi conforme à la Convention sur la biodiversité qui a été ratifiée par le Canada en 1992.

La nouvelle Loi sur les espèces sauvages du Canada protégera toutes les espèces de notre écosystème. Sous réserve des accords qui auront été conclus avec les gouvernements provinciaux, elle contribuera à préserver les habitats, car nous avons appris, par expérience, qu'il est pour ainsi dire impossible de sauvegarder une seule espèce végétale ou animale sans d'abord préserver son habitat.

Nous avons d'ailleurs pu le constater tout près de ma propre circonscription, Moncton. Une réserve pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental a été établie à Marys Point, et une réserve associée a été établie en Amérique du Sud afin de protéger l'habitat de différentes espèces d'oiseaux migrateurs, dont les bécasseaux semipalmés.

Une espèce ne peut survivre que dans un habitat sain. C'est là toute la raison d'être de l'approche basée sur les écosystèmes. On ne peut parler de préserver les aigles sans parler également de la qualité de l'eau, de la population piscicole et des autres habitats.

Cela vaut également pour les zones marines du Canada. Depuis toujours, on s'est concentré sur les espèces sauvages terrestres et leurs habitats. La loi actuelle s'applique aux zones marines situées dans une limite de 12 milles des eaux territoriales. Cependant, les habitats fauniques en danger, dont les zones importantes pour les oiseaux marins, la reproduction et la recherche de nourriture pour les baleines, vont bien au–delà de la limite de 12 milles.

La nouvelle Loi sur la faune du Canada renferme des dispositions permettant l'établissement de réserves aquatiques nationales jusqu'à la limite du territoire du Canada, soit la limite de 200 milles marins. Elle prévoit aussi la création d'organismes de réglementation des activités dans les zones marines protégées.

L'extension de l'application de la Loi sur la faune du Canada jusqu'à la limite de 200 milles ferait beaucoup pour nous aider à sauvegarder la biodiversité et autres avantages des écosystèmes marins.

Aucune loi ne peut être efficace s'il est impossible de la mettre en application et de la faire respecter adéquatement. Par conséquent, la mise à jour de la Loi sur la faune du Canada améliorera de diverses façons l'administration et l'application de cette loi. Toutes les dispositions qu'elle renferme relativement à l'administration et à la mise en oeuvre sont mises à jour, rationalisées et rendues compatibles avec d'autres dispositions fédérales en matière de conservation.

Certaines des modifications les plus importantes apportées à la loi concernent son application. Les peines sont plus sévères et correspondent mieux à la nature des crimes, comme le braconnage et la destruction des habitats protégés, qui menacent le patrimoine faunique du Canada.

• (1525)

Les peines maximales possibles en vertu de la Loi sur la faune du Canada seront maintenant une amende pouvant atteindre 25 000 $ ou six mois d'emprisonnement ou les deux. La loi accordera plus de discrétion aux tribunaux et aux agents chargés de faire appliquer la loi, ce qui en facilitera le respect.

Par exemple, les modifications apportées à la loi donneront aux tribunaux le pouvoir de rendre des ordonnances et permettront aux agents de conservation d'émettre des contraventions pour certaines infractions. Ainsi, les responsables disposeront de plus d'options pour traiter les infractions et les sanctions, de sorte qu'ils pourront disposer des moyens les plus efficaces pour y faire face.

De même, en cas d'infractions mineures comme la violation des règles quant à la tenue de livres, on pourra créer une infraction punissable par simple contravention. Au lieu d'exiger une comparution devant un tribunal, un agent pourra émettre une contravention qui pourra être payée directement. Cette mesure

assurera une plus grande équité et des peines proportionnelles à la gravité de l'infraction.

Les services communautaires deviendront une peine possible pour les contrevenants. Les juges seront ainsi plus enclins à imposer des sanctions dans des cas où ils auraient normalement été réticents à le faire. En outre, si ces services communautaires ont trait à l'environnement, comme ce serait très probablement le cas, on en tirerait également des avantages concrets en matière de conservation.

Il deviendra possible d'empêcher la poursuite d'activités nuisibles dans les zones protégées au moyen d'une ordonnance du tribunal. Les personnes qui auront endommagé des écosystèmes dans des réserves nationales de faune pourraient être tenues de payer le coût de la réparation. La Loi sur la faune du Canada protège plusieurs secteurs de grande importance pour les espèces sauvages du Canada.

Actuellement, 45 régions fauniques nationales représentant 287 000 hectares sont établies en vertu de la loi. Bien que de nombreuses et très diverses espèces s'y trouvent, la plupart des régions fauniques actuelles ont été établies à cause de leur importance en tant qu'habitat pour les oiseaux migrateurs.

De plus, c'est grâce à nos réserves nationales de faune que les Canadiens peuvent respecter un bon nombre de leurs obligations internationales en matière de gestion de la faune. Par exemple, nos réserves nationales de faune nous aident à respecter nos engagements internationaux en vertu de la Convention sur les marais d'importance internationale, qu'on appelle généralement la Convention Ramsar.

Le Canada a aussi des engagements à respecter en vertu de l'Entente circumpolaire sur la conservation de la flore et de la faune dans l'Arctique—signée dans le cadre de la Stratégie pour la protection de l'environnement dans l'Arctique circumpolaire—et de la Convention sur la biodiversité et un certain nombre d'autres ententes bilatérales et multilatérales pour la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats.

Tous ces engagements seraient difficiles et même impossibles à respecter sans notre système de réserves nationales de faune et sans la Loi sur la faune du Canada. La loi modifiée aidera le Canada et la communauté internationale à mieux préserver notre patrimoine faunique.

Il est particulièrement opportun de parler aujourd'hui de la Loi sur la faune du Canada. Je veux profiter de l'occasion qui m'est ici donnée d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le Canada vient d'être avisé officiellement que l'aire de protection de la faune de la vallée de Creston a été enregistrée comme 32e zone humide d'importance internationale du Canada conformément à la Convention de Ramsar.

Le Canada fait figure de chef de file parmi les parties à ce traité environnemental international qui fait la promotion de la conservation et de la bonne utilisation des terres humides de toute la planète. En fait, plus de 30 p. 100 des terres humides désignées conformément à la convention sont situées au Canada.

Notre réseau d'importantes terres humides protégées s'étend maintenant à toutes les provinces et aux deux territoires du Canada. L'aire de protection de la vallée de Creston, dernier à ce jour des sites Ramsar du Canada, est le premier à être désigné comme étant entièrement possédé et géré par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le site de la vallée de Creston s'étend sur 6 970 hectares de plaine inondable de la rivière Kootenay. Il comprend des lacs eutrophes, des tourbières, et des terres humides dans les plaines basses du delta. La vallée de Creston est une importante aire d'alimentation pour les oiseaux qui empruntent la voie migratoire de l'Ouest et elle soutient régulièrement plus de 100 000 oiseaux aquatiques en période migratoire.

Le gouvernement et moi-même félicitons le gouvernement de la Colombie-Britannique d'avoir désigné cette aire qui est vitale pour un large éventail d'espèces migratoires internationales. Environnement Canada est fier d'avoir aidé les Britanno-Colombiens à obtenir que la vallée de Creston soit désignée conformément à la Convention de Ramsar.

Le Canada s'est engagé à réserver 12 p. 100 de son compartiment continental comme aire naturelle protégée. Grâce aux réserves fauniques nationales et aux sites désignés conformément à la Convention de Ramsar, 12 p. 100 du territoire canadien sont constitués d'aires protégées.

• (1530)

Mais qu'en est-il des 88 p. 100 qui restent? Les oiseaux, par exemple, sont des créatures indépendantes. Ils volent où ils veulent et, souvent, les lieux qui leur sont le plus importants se situent hors des sites de Ramsar, des refuges nationaux ou des parcs nationaux et provinciaux.

Il faut faire place à la faune dans les 88 p. 100 du territoire qui restent. Il faut influencer l'aménagement général du territoire de façon telle que nous, les humains, ne chassions pas les autres espèces avec lesquelles nous partageons notre écosystème.

À cet égard, des initiatives comme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine sont extrêmement importants. En vertu de ce plan, trois nations, le Canada, les États-Unis et le Mexique, travaillent ensemble à la préservation des espèces sauvages et de leurs habitats. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine offre au monde un excellent exemple d'usage judicieux du territoire comme il est préconisé dans la Convention de Ramsar.

Dans le cadre de ce plan, le Canada a mis de l'avant des moyens innovateurs de protéger les espèces sauvages et leurs habitats sur les 88 p. 100 de son territoire qui ne sont pas couverts par la Convention. Grâce au plan, des méthodes d'utilisation judicieuse du territoire sont mises en oeuvre sur des terres, notamment des terres humides, qui ne sont pas directement administrées par des gouvernements.

De nombreux organismes comme Canards illimités, la Société canadienne pour la conservation de la nature et Habitat faunique Canada font la promotion active de la prise en charge de mesures par des propriétaires privés. Des partenariats ont été conclus avec des agriculteurs et beaucoup d'autres propriétaires terriens pour protéger les espèces sauvages et leurs habitats dans nos vastes régions cultivées. On a démontré que beaucoup de prati-

ques bénéfiques aux espèces sauvages bénéficiaient aussi à l'agriculture, tant du point de vue économique que du point de vue de la conservation des sols.

En vertu du plan, on étudie de nouvelles méthodes d'intervention et de nouvelles façons de trouver des fonds pour donner un effet multiplicateur aux fonds fédéraux. Par exemple, pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans des activités en vertu du Plan nord–américain de gestion de la sauvagine, d'autres donneurs, dont environ la moitié proviennent des États–Unis, investissent 6 $. Ce type de financement privé est possible parce que le Plan favorise la rencontre de divers partenaires et de divers groupes d'intérêts qui peuvent ainsi formuler des objectifs communs et adopter des mesures correspondant à la vision qu'ils partagent.

Des intérêts communs favorisent l'adoption d'objectifs communs. Lorsque l'on réunit des personnes et des organismes de secteurs différents, il peut arriver qu'ils constatent, parfois avec étonnement, qu'ils ont des choses en commun et qu'ils peuvent travailler de concert pour atteindre les objectifs qu'ils partagent. Ce genre de collaboration entre les individus, les organismes et les gouvernements cadre parfaitement bien avec la politique sur les espèces sauvages du Canada et revêt une importance énorme au moment où nous essayons de trouver de nouveaux moyens efficaces d'atteindre l'objectif du développement durable.

Des partenariats se forment non seulement dans le secteur agricole, mais aussi dans d'autres importants secteurs d'utilisation du sol au Canada. Par exemple, en Nouvelle–Écosse et à Terre–Neuve, on a conclu des ententes dans le cadre du Plan nord–américain de gestion de la sauvagine. La Bowater–Mersey et la Krueger–Cornerbrach Pulp and Paper, deux grandes sociétés forestières gèrent et protègent des dizaines de milliers d'acres de terrain marécageux tout en exploitant la forêt de façon rentable.

Le Plan nord–américain de gestion de la sauvagine est un exemple parfait de développement durable.

[*Français*]

Le développement durable est la clé de la santé économique et environnementale à long terme. En maintenant en santé les populations d'espèces sauvages, nous pourrons contribuer au mieux–être social, culturel et économique du Canada ainsi qu'au processus écologique et biologique essentiel à la vie.

Une étude de Statistique Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens nous en fournit la preuve. En 1991, les résidants canadiens et le 1,8 million d'Américains attirés au Canada par sa faune ont consacré au total 9 milliards de dollars à la pêche récréative et aux activités reliées à la faune.

• (1535)

[*Traduction*]

Les Canadiens accordent beaucoup d'importance à la faune et à la flore, et nous nous adonnons à toutes sortes d'activités liées aux espèces sauvages. En fait, la popularité de ces activités atteint un sommet sans précédent. Plus de 90 p. 100 des Canadiens participent à une ou plusieurs activités liées à la faune et à la flore. Nous observons, photographions, nourrissons, étudions et chassons les espèces sauvages. Les milliards de dollars que nous dépensons en nous adonnant à ces activités apportent beaucoup aux économies du pays et des provinces du point de vue des recettes et des emplois.

Compte tenu de ce qui précède et compte tenu de l'importance que revêtent les espèces sauvages pour les Canadiens, il n'est pas surprenant que ceux–ci soient fortement en faveur de la conservation des espèces sauvages et de leur habitat. Étant donné que 83 p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important de protéger les espèces menacées et celles en déclin, il n'est pas étonnant qu'ils soient prêts à unir leurs efforts pour essayer de préserver nos précieuses espèces sauvages et leur habitat.

L'adoption de ces modifications à la Loi sur la faune du Canada nous facilitera quelque peu la tâche. Je prie instamment tous les députés d'appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, en plein milieu du XX^{e} siècle, nous avons pu voir pour la première fois notre planète depuis l'espace. Les historiens jugeront peut–être un jour que cette prouesse a davantage révolutionné la pensée que ne l'avait fait au XVIe siècle la révolution copernicienne, qui fit pourtant alors tant pour détruire l'image que l'homme se faisait de lui–même, et ce en prouvant que la terre n'était pas le centre de l'univers.

Depuis l'espace, nous voyons une petite boule toute fragile, dominée, non pas par l'activité et les constructions de l'homme, mais par une nébuleuse de nuages, d'océans, de verdure et de sols.

L'incapacité de l'homme à intégrer ses activités dans cette structure est actuellement en train de modifier de fond en comble les systèmes planétaires. Nombre de ces changements s'accompagneront de dangers mortels. Il nous faut absolument prendre conscience de ces nouvelles réalités que personne ne peut fuir, et il nous faut les assumer.

Voici une introduction, monsieur le Président, le tout premier chapitre du rapport Brundtland, rapport datant de 1987. Nous devons prendre conscience, tous ensemble, de son importance et se le rappeler.

Nous sommes ici aujourd'hui afin de discuter du projet de loi C–24. Le projet de loi C–24 vient modifier la Loi sur la faune du Canada, proclamée en 1973. L'objectif de la loi, selon le ministère, est de, et je cite: «Permettre au gouvernement fédéral d'effectuer de la recherche sur la faune et, en collaboration avec les provinces, d'entreprendre diverses activités liées à la conservation et à l'information en matière de faune. Les provinces ont la responsabilité de gérer les espèces sauvages à l'exclusion de la plupart des espèces d'oiseaux migrateurs, des poissons et des mammifères.»

Ce projet de loi, un peu comme le projet de loi C–23, vise à moderniser une loi déjà existante. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour comportant quelques éléments nouveaux. Rien, suite à une lecture exhaustive, ne nous permet de croire que cette loi est susceptible d'empiéter sur les compétences du Québec ou d'autres provinces du Canada. Mais, comme je l'ai laissé entendre d'entrée de jeu, nous ne pouvons plus aujourd'hui nous

défiler devant la problématique environnementale, surtout en ce qui a trait à la biodiversité.

Nous n'avons qu'à penser aux espèces menacées d'extinction, au chapitre 6 du très important rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*. Nous pouvons lire comme introduction de ce chapitre, et je cite: «La conservation des ressources naturelles vivantes (les végétaux, les animaux et les micro–organismes) et non vivantes dont elles ont besoin pour vivre est essentielle pour le développement. À l'heure actuelle, la conservation de la flore et de la faune sauvages figurent bien à l'ordre du jour des gouvernements: Près de 4 p. 100 de la surface de la terre en effet est aménagée explicitement pour préserver des espèces et des écosystèmes; les pays sans parcs nationaux sont très peu nombreux. Il ne s'agit pas de décider si oui ou non la défense de la nature est une bonne chose, mais bien de déterminer comment la mener à bien dans l'intérêt national et en fonction des moyens dont on dispose.»

Tous et toutes, aujourd'hui présents en cette Chambre, sommes convaincus de l'importance de la sauvegarde des espèces en voie d'extinction, comme les pays signataires du rapport Brundtland l'étaient. Là où il y a problème, c'est à savoir comment en arriver à nos fins.

• (1540)

Il n'est point nécessaire de souligner le côté vital pour l'humanité de cette sauvegarde. Pensons à l'agriculture, à la médecine et à l'industrie, entre autres, pour nous apercevoir du rôle économique joué par les espèces fauniques. Un récent sondage de Statistique Canada indiquait que les dépenses liées à tous les genres d'activités touchant le poisson et les autres espèces fauniques ont apporté 11,5 milliards de dollars au PNB et ont créé quelque 250 000 emplois. La protection des espèces en voie d'extinction est vitale pour l'économie en entier, d'où la récente terminologie «environnement et développement durable».

Les gouvernements ont maintenant pris conscience de l'impossibilité de dissocier les questions de développement économique de celles touchant l'environnement. Tout est interrelié et, encore une fois, nous devons nous orienter vers une vision globale, une prise de position globale en matière d'environnement.

L'espoir. Qu'en est–il de l'espoir lorsque nous abordons ce sujet? Plusieurs nous taxent d'idéalisme, d'utopisme, mais plusieurs exemples de réussite sont à la portée de la main. La diminution du taux de mortalité infantile, la croissance de l'espérance de vie, l'augmentation du nombre d'adultes sachant lire et écrire et la hausse du pourcentage d'enfants fréquentant l'école sont des exemples qui nous permettent de croire dans l'évolution et l'amélioration de l'environnement. Autant d'exemples qui semblaient inatteignables mais pourtant réalisés afin d'atteindre les objectifs visés par le projet de loi. Ce dernier indique que la loi s'applique tant aux animaux, aux végétaux et aux autres organismes qu'à leurs habitats respectifs.

On veut ainsi assurer qu'un élément de l'écosystème qui serait essentiel à la survie d'une espèce en voie d'extinction soit lui aussi protégé. On remplace donc le mot «faune» par les mots «espèces sauvages» tout au long du projet de loi.

Le fait d'étendre la définition de faune à toutes les espèces sauvages, en conformité avec la convention sur la diversité biologique que le Canada a ratifiée en 1993, accroît la cohérence et la concordance des actions dans le domaine de l'environnement.

Quelques exemples tirés de l'ouvrage *Notre avenir à tous* nous permettent de réaliser le potentiel économique du maintien et de la sauvegarde de nos écosystèmes.

D'abord, il y aurait des espèces végétales qui contiennent des hydrocarbures et non des hydrates de carbone. Certaines de ces plantes existant dans des régions devenues inutilisables à cause de l'activité, telles l'extraction minière à ciel ouvert ou l'extraction d'hydrocarbures, on peut donc y lire, toujours dans le même rapport, que le charbon, entre autres, pourrait être regénéré par la culture de surface d'hydrocarbures. Et contrairement à un puits de pétrole, une plantation de pétrole ne s'épuiserait jamais. Imaginons l'économie en dollars et en respect de l'environnement.

En deuxième lieu, regardons la culture du maïs aux États–Unis. Au début des années 1970, un champignon a provoqué des ravages dans les récoltes de maïs, causant des pertes de 2 milliards de dollars. Récemment, on a découvert une espèce primitive de maïs en provenance du Mexique. Cette espèce sauvage est vivace, alors que les autres espèces de maïs sont annuelles. Son croisement avec des variétés commerciales de maïs économiserait de labourer et de semer. Les atouts génétiques de cette plante, qui était presque complètement disparue, permettraient des économies se chiffrant dans les centaines de millions de dollars par année, et ce, aux États–Unis seulement.

La conservation des organismes sauvages assure la survie des humains et nous permet des économies gigantesques.

Les modifications du présent projet de loi ne s'arrêtent pas uniquement aux espèces en voie d'extinction. La portée de la loi est étendue aux eaux intérieures et à la mer territoriale—nous parlons ici des 200 milles marins—afin que le gouvernement puisse y créer des zones marines protégées visant la protection d'espèces sauvages menacées d'extinction. Cependant, et c'est très important pour nous, si les compétences d'une province sont mises en cause, le gouvernement fédéral devra s'entendre avec la province concernée. De plus, cette modification aura pour effet d'accroître sensiblement la protection de nos écosystèmes marins, qui sont importants pour nos espèces sauvages. Une défense intelligente des écosystèmes contribue aux grands objectifs du développement durable.

• (1545)

L'article 11 du projet de loi C–24 définit clairement les mandats et les pouvoirs des agents de la faune ainsi que leurs rôle et pouvoir face aux législatures provinciales. Pour les agents de la faune et les intervenants, cette clarification permettra de faciliter les limites des fonctions pour ce type de travailleurs.

L'article 15, pour sa part, réajuste les sanctions des montants de façon plus significative. Les amendes peuvent aller d'une somme de 5 000 $ jusqu'à 25 000 $ et un séjour maximal de 6 mois de prison est prévu dans ce même article. Il est à espérer que les nouvelles peines prévues dans la loi décourageront les contrevenants potentiels et les braconniers.

La loi permet aussi au ministre d'acquérir des terres à des fins de recherche, à des fins de conservation et d'interprétation se rapportant aux oiseaux migrateurs, et s'il y va d'un intérêt natio-

nal, à d'autres espèces, dont celles menacées, auquel cas il agit de concert avec les provinces. Présentement, il y a 45 réserves nationales de faune au Canada couvrant une superficie totale de 287 000 hectares.

En conclusion, je voudrais mettre en parallèle la Loi sur la faune du Canada, le projet de loi C–24, et le développement durable. À la page 10 du rapport Brundtland, on y définit le développement durable de cette façon, et je cite: «Il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.»

J'insiste aussi sur un dernier point, et je cite: «Une coopération internationale efficace s'impose de plus en plus pour gérer les imbrications écologie–économie. Au moment même où ce besoin se fait le plus pressant, la confiance dans les organisations internationales rétrécit comme peau de chagrin et l'aide qui leur est accordée pareillement.»

Il va donc de soi que de notre côté, nous donnons notre aval à ce projet de loi, qui vise à moderniser une loi existante et à en clarifier les attributions. Et aussi, monsieur le Président, soyez assuré que nous, du Bloc québécois, encouragerons toujours les initiatives visant à mettre de l'avant l'environnement et le développement durable, tout en respectant, cependant, les Législatures existantes.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, le projet de loi C–24 a pour objet de modifier la Loi sur la faune du Canada existante.

Je tiens à dire dès le départ, à titre de porte–parole en matière d'environnement, que le Parti réformiste appuie ces modifications attendues depuis longtemps à la loi, qui a été promulguée en 1973. Depuis sa promulgation, quelques modifications mineures lui ont été apportées, mais la loi est généralement restée dans l'état où elle a été adoptée il y a vingt ans. La Loi sur la faune du Canada a nettement besoin d'être modernisée.

Le projet de loi C–24 est relativement simple et direct; cela ne veut cependant pas dire que nous devrions l'approuver d'office. C'est la première occasion que nous avons depuis vingt ans d'examiner cette loi article par article pour la modifier afin qu'elle réponde aux besoins du XXIe siècle.

Nous devons veiller à ce que la mesure à l'étude soit de portée universelle, car il ne suffit pas de chercher simplement à protéger les espèces sauvages. Je me réjouis de voir que cette mesure s'applique à un plus vaste éventail d'organismes. L'élargissement du champ d'application de la loi pour englober tous les organismes vivants permet au gouvernement de protéger toutes les espèces menacées de disparition.

En 1973, lorsque la Loi sur la protection de la faune a été initialement adoptée, on disait que le monde perdait une espèce par année. Aujourd'hui, 258 espèces figurent sur la liste canadienne des espèces menacées de disparition, et le mois dernier seulement, une vingtaine d'autres poissons, mammifères et plantes se sont ajoutés à cette liste.

Mentionnons parmi ces espèces menacées d'extinction la souris des moissons de l'Ouest, dans la vallée de l'Okanagan et dans le sud de l'Alberta, la musaraigne d'eau du Pacifique, dans le sud de la Colombie–Britannique, le râle élégant, un oiseau, dans le sud de l'Ontario, et le hibou des marais, dans presque tout le Canada.

Ces espèces sont surtout menacées par les pressions exercées par l'étalement urbain et l'extension des zones agricoles. La situation critique de la faune du Canada est en grande partie attribuable à la perte de l'habitat, à la pollution industrielle et au développement urbain. On étend la portée de la loi aux espèces menacées d'extinction, mais on devrait faire preuve de modération quand on l'utilisera, notamment dans son application.

• (1550)

À mon avis, la loi américaine sur les espèces menacées d'extinction n'est pas l'exemple que notre pays devrait suivre. Les modifications proposées dans le projet de loi C–24 sont valables parce qu'elles couvrent les mesures nécessaires pour protéger les espèces menacées d'extinction sans être aussi extrémistes que les mesures adoptées aux États–Unis. Trop souvent, on se sert tout simplement des espèces en question, par exemple la chouette tachetée dans le nord–ouest du Pacifique, pour atteindre un autre objectif. Dans le cas de la chouette tachetée, on dit vouloir préserver cette espèce, mais il ne s'agit là que d'un tremplin pour atteindre un autre objectif.

Le Canada doit s'assurer que sa législation est axée sur les espèces menacées d'extinction et qu'il est impossible d'utiliser la loi modifiée ou d'y recourir abusivement pour atteindre d'autres objectifs.

Il faudra aussi la coopération et la compréhension des provinces parce qu'il y a chevauchement des compétences. En protégeant la faune et les organismes appartenant à des espèces sauvages, il faudrait appliquer la loi avec circonspection afin de ne pas empiéter sur d'autres compétences. Le ministre devra exercer judicieusement les pouvoirs discrétionnaires plus vastes que ce projet de loi lui confère.

J'aimerais maintenant revenir en arrière quelques instants et relater mes expériences passées pour montrer que les mesures prévues dans le projet de loi sont légitimes et qu'elles se faisaient attendre depuis longtemps.

Dans l'exercice de mes fonctions à titre d'expert–forestier à l'emploi d'une vaste exploitation forestière sur l'île de Vancouver, je devais surveiller une base foncière de 250 000 acres. Je devais, entre autres choses, communiquer avec de nombreux organismes fédéraux et provinciaux, dont ceux qui étaient chargés de la chasse et de la pêche, et je devais souvent prendre des mesures relativement à des infractions concernant la faune.

Dans notre secteur d'activité, nous avons réussi à transplanter des wapitis du nord de l'île de Vancouver dans la vallée de la Nahmint, qui avait vu sa population locale de wapitis pratiquement anéantie à la suite d'une série d'hivers rigoureux.

Au milieu des années 80, 13 jeunes wapitis mâles et femelles ont été amenés dans la vallée et remis en liberté pour aller rejoindre un vieux mâle qui était l'unique survivant du troupeau. Soit dit en passant, le vieux mâle était ravi de voir ces femelles descendre du camion de transport. Quatre des femelles étaient munies de colliers émetteurs qui ont permis d'étudier les moeurs et les habitudes de migration des wapitis. Cette expérience fut

vraiment couronnée de succès et, au bout de quatre ans, le troupeau initial de 14 bêtes comptait désormais 24 wapitis.

On sentait une certaine fierté et un sens de propriété au sein de la collectivité, car nombre de groupes différents, y compris des clubs fauniques, des organismes provinciaux, des sociétés forestières et la collectivité en général, ont uni leurs efforts pour arriver à ce résultat.

Malheureusement, cette histoire a son mauvais côté puisque quatre des meilleures femelles de reproduction, dont trois portaient un collier émetteur, ont été abattues illégalement. Pis encore, seule la partie arrière d'une des quatre bêtes a été prélevée, le reste des carcasses étant laissé là à pourrir.

Les coupables ont fini par être pris et traduits devant les tribunaux, mais ils n'ont reçu que des peines extrêmement légères. Les résidants de Port Alberni ont été particulièrement choqués par l'imposition de peines si légères. Certes, cette affaire est de compétence provinciale, mais des incidents semblables se produisent dans des régions régies par le gouvernement fédéral, comme les parcs nationaux.

Je me réjouis d'une façon particulière de ce que ce projet de loi traite de la question de l'exécution et des peines parce qu'il arrive trop souvent que les peines ne soient pas proportionnées aux crimes. Cependant, ce projet de loi renforce certaines dispositions qui manquaient de mordant.

Il augmente les peines, portant l'amende maximale à 25 000 $ et la peine d'emprisonnement maximale à six mois. En outre, il rend les infractions plus graves punissables sur déclaration de culpabilité par mise en accusation.

Il y a un acte qui ne semble pas être couvert par ce projet de loi. Il s'agit de la possession illégale et de la vente de parties d'animaux d'espèces protégées ou en danger. Nous connaissons tous fort bien la situation critique des rhinocéros d'Afrique dont les défenses font faire d'énormes profits aux braconniers, qui les vendent en Asie où elles servent à la fabrication d'aphrodisiaques. Ce que nous savons moins, c'est que ce genre d'atrocité a lieu également au Canada.

Dans l'exercice des fonctions de mon ancien emploi, il m'est arrivé de tomber sur des carcasses d'ours noirs dont on avait prévelé seulement quelques organes, le reste de l'animal étant resté sur place. Pourquoi? Parce que la vente de ces organes d'animaux en Asie, où ils servent à confectionner des remèdes et des toniques, rapporte beaucoup d'argent.

• (1555)

Parmi les organes habituellement prélevés et exportés en Asie, on compte la vésicule biliaire, les griffes, les pattes et les dents de l'ours noir; les organes génitaux du phoque et de l'otarie; les organes génitaux du castor; les bois de l'élan et du cerf lorsqu'ils sont couverts d'une peau velue; et les serres et le bec de l'aigle et du faucon.

La Colombie–Britannique s'est dotée d'une loi sur la possession et la vente de parties d'animaux. J'espère que la ministre voudra bien examiner les dispositions de cette loi qui pourraient s'appliquer au projet de loi dont nous sommes saisis dans le but de renforcer davantage la Loi sur la faune du Canada en interdisant la possession et la vente de parties d'animaux.

Un autre élément du projet de loi a été mis à jour, à savoir les dispositions relatives à la faune nautique. Alors que l'ancienne loi ne s'appliquait qu'à la limite précédente de douze milles, le projet de loi prévoit une limite de 200 milles. Étant donné ce champ de compétence accru, nous pourrons mieux protéger les mammifères marins et les stocks de poissons. Ce projet de loi prévoit également la création de zones marines protégées. Il renforce les dispositions administratives et les dispositions d'application relatives, notamment, aux visites, aux perquisitions, aux saisies, à la garde et aux confiscations, afin de les rendre plus efficaces. Tous ces pouvoirs devront, encore une fois, être exercés avec discrétion.

On ne saurait passer sous silence la récupération des coûts. Compte tenu de la situation financière actuelle du Canada, il est tout à fait indiqué de récupérer les coûts liés à la gestion des terres domaniales et des zones marines protégées. Cela signifiera une réduction des dépenses gouvernementales, favorisera l'autosuffisance et permettra d'en arriver à une politique financière durable à long terme.

Enfin, nous appuyons ce projet de loi et nous avons hâte de l'examiner en détail, à l'étape de l'étude en comité, afin de le parfaire pour qu'il réponde le mieux possible aux préoccupations que notre pays peut avoir à l'égard des espèces sauvages à l'aube du XXIe siècle.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous savons tous que le Canada fait l'envie du monde à plusieurs égards, et plus particulièrement pour la diversité de ses écosystèmes et de ses espèces sauvages et pour sa géographie qui est à l'origine de cette richesse.

Toutefois, des études ont récemment révélé que 11 espèces comprises dans les mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et plantes ont déjà disparu. Neuf espèces de mammifères, d'oiseaux et de poissons sont disparues. Quelque 258 espèces de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons et plantes sont considérées comme des espèces menacées. Et cette liste n'est pas exhaustive.

L'important débat que nous tenons actuellement nous amène évidemment à nous demander pourquoi autant d'espèces sont menacées. Comment se fait–il qu'il y ait déjà autant d'espèces disparues? Est–ce dû à la destruction de l'habitat par les humains? À un trafic irréfléchi des animaux motivé par la cupidité?

La destruction de l'habitat et le trafic semblent constituer les deux principales raisons. Quelles que soient les causes, elles mettent en évidence la nécessité d'accroître nos efforts en vue de protéger la faune et la flore et de mettre un terme à la destruction de la faune et de son habitat.

Le projet de loi est une bonne mesure. Il constitue un pas dans la bonne direction et, comme d'autres l'ont déjà dit, cette mesure arrive au bon moment et répond à un urgent besoin. Le projet de loi autorise notamment le ministre à acheter ou à prendre à bail des terres en vue des activités de recherche, de conservation ou d'information concernant les oiseaux migrateurs et, c'est là l'élément intéressant, d'autres espèces, dont les espèces menacées, si c'est dans l'intérêt national et à condition d'obtenir l'accord des provinces. On accorde donc une importance accrue à un concept capital lié à l'acquisition de terres.

• (1600)

Il existe déjà au Canada 45 réserves naturelles nationales, qui couvrent une superficie d'à peu près 300 000 hectares, comme le disait plus tôt le député de Terrebonne dans son discours. Les provinces ont informé le gouvernement fédéral que les sanctions actuelles ne suffisent plus et que les procédures administratives et les modalités d'application de la loi devraient être rationalisées. C'est pour cette raison que des modifications sont proposées.

Comme le député de Comox—Alberni l'a déjà fait observer, la définition n'est plus restreinte aux animaux non domestiques puisqu'elle s'applique aux animaux, végétaux et autres organismes appartenant à des espèces sauvages, ainsi qu'à leurs habitats respectifs. Cette définition plus large favorise une approche de la conservation axée sur l'écosystème. Grâce à cette mesure, la loi va bien au–delà de l'approche traditionnelle de la protection qui, elle, ne visait que l'ordre supérieur des animaux.

Les orateurs qui m'ont précédé ont abondamment parlé des zones marines et de l'établissement de zones marines protégées, ce dont je me réjouis à mon tour, car cette mesure aura des effets bénéfiques sur les zones situées dans la limite de 200 milles nautiques et confère des pouvoirs en matière de protection des animaux et des mammifères marins de cette zone.

Jusqu'ici, l'écosystème marin et ce qui l'entoure ne faisaient pas beaucoup l'objet de mesures de protection à l'égard de l'habitat. Jusqu'ici, la portée de la loi ne dépassait pas la limite de 12 milles, de sorte qu'il est devenu urgent d'étendre l'habitat faunique, dont les aires de reproduction et d'alimentation des baleines et les aires où l'on trouve une forte concentration d'oiseaux de mer, au–delà de la limite de 12 milles, ce qui est une excellente idée.

Au chapitre de l'application de la loi, j'ai beaucoup apprécié les observations faites par le député de Comox—Alberni parce qu'il y a souvent lieu de s'interroger sur l'efficacité des amendes et sur l'équilibre à asssurer; or, ce qui est proposé dans ce projet de loi est, à n'en pas douter, une réelle amélioration. Jusqu'ici, c'est–à–dire jusqu'à l'adoption de cette loi, les organismes chargés de l'application de la loi étaient, nous dit–on, peu disposés à inculper les contrevenants en raison de la non–pertinence des peines et la lenteur du processus judiciaire.

Nous espérons que les amendements vont renforcer davantage les pouvoirs des agents de la faune à l'égard des spécimens fauniques, notamment dans les domaines de l'inspection, de la perquisition, de la saisie, de la garde, et ainsi de suite. Par ailleurs, le ministre pourra désigner, individuellement ou par catégorie, des agents de la faune qui deviendront des fonctionnaires.

Même si les modifications visant à alourdir les peines sont souhaitables et donc les bienvenues, elles seront très peu suivies d'effets si les ressources nécessaires ne sont pas affectées à l'application de la loi. À l'heure actuelle, le Canada, au palier fédéral, ne dispose que de 30 postes d'agents chargés de l'application de loi, qui ne sont pas tous comblés. Comme le sait probablement le député, lui qui vient de l'Alberta, on a adressé beaucoup de reproches au gouvernement fédéral parce que les responsables de l'application de la loi avaient de moins en moins de pouvoirs et que le Service canadien de la faune était de moins en moins puissant.

• (1605)

Le secrétaire parlementaire a dit avec beaucoup d'éloquence au début de son discours: «Les Canadiens sont très attachés à la faune et à la flore». C'est tout à fait juste. La question est celle–ci: comment les agents chargés d'exécuter la loi peuvent–ils faire leur travail quand ils sont moins de trente? Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est peut–être répondre aux demandes de renseignements par téléphone, pas grand–chose de plus. Et donc, cet aspect de la mise en oeuvre et de l'application exige notre attention.

Pour ce qui est des amendes, elles ont été augmentées. Je n'entrerai pas dans les détails de ce qui est proposé ici, mais le député peut–il me dire quelle est la valeur d'un ours polaire, d'une chouette tachetée, d'un pygargue à tête blanche, de ces espèces qui ont rejoint la catégorie des espèces menacées d'extinction? La valeur pécuniaire attachée à l'amende ne saurait traduire le dommage causé à notre culture quand un seul membre d'une espèce menacée d'extinction disparaît.

Je suis un peu perplexe quant à l'efficacité des amendes proposées. Sont–elles assez élevées pour avoir vraiment un effet préventif? L'article 13 du projet de loi, qui compte une infraction distincte pour chacun des jours où se commet ou se perpétue l'infraction, est sans aucun doute une amélioration. C'est très bien. Cet article permettrait également de multiplier le nombre d'amendes par le nombre de spécimens que possède le contrevenant. Le député de Comox—Alberni a fait ici allusion à la possession d'espèces sauvages dont on devrait tenir compte quand on examinera ce projet de loi article par article.

L'article 13 autorise par ailleurs le tribunal, s'il constate que le contrevenant a tiré des avantages financiers de la perpétration de l'infraction, à lui infliger une amende supplémentaire. Cela sera difficile à prouver, mais c'est un pas dans la bonne direction.

À l'article 15, le projet de loi ajoute, entre autres, un nouvel article prévoyant des ordonnances spéciales qui autorisent le tribunal à ordonner aux contrevenants de réparer les dommages, de payer les frais supportés pour la réparation des dommages pouvant résulter de la continuation de l'infraction, d'exécuter des travaux d'intérêt collectif et autres. Cela est fort louable.

Nous arrivons probablement ensuite au coeur de ce projet de loi, soit l'article 8, qui traite des espèces menacées d'extinction. Ici, le ministre a le pouvoir, en collaboration avec un ou plusieurs gouvernements provinciaux, de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour la protection des espèces sauvages menacées d'extinction.

Cette terminologie a du potentiel, mais est–elle assez rigoureuse? C'est là la question. Cet article offre–t–il une protection suffisante, ou avons–nous besoin d'une nouvelle loi pour protéger expressément les espèces menacées d'extinction? C'est la question sur laquelle il faut se pencher et je suis certain que le comité le fera. Si nous ne nous attaquons pas à la question de la protection des espèces menacées d'extinction, les générations de Canadiens à venir ne pourront pas les apprécier.

En janvier dernier, en Argentine, l'Union internationale pour la conservation de la nature a adopté une résolution intéressante au sujet d'un protocole établi en vertu de la Convention sur la biodiversité qui traiterait de la diversité forestière. C'est un pas dans la bonne direction.

Il faut se poser la question suivante: comment le Canada se classe–t–il sur la scène internationale? En faisons–nous assez pour protéger les espèces qui traversent les frontières?

• (1610)

Que dire de la harde de caribous de la Porcupine, dans le nord de l'Alberta et au Yukon, qui vit dans cette région et qui se déplace du Yukon à l'Alaska? Tandis qu'en sol canadien, elle se trouve dans une réserve, une partie de son territoire en sol américain, la plus importante parce que c'est sa zone de mise bas, le secteur 1002, risque d'être détruite à cause de la prospection de pétrole.

On doit donc se demander si la prospection pétrolière devrait être permise sur le versant nord, soit le secteur 1002, en Alaska, ou si elle devrait plutôt être interdite, comme je le préconise évidemment, afin que cette harde qui vit de part et d'autre de la frontière puisse survivre au cours des prochains siècles. Il s'agit ici d'un enjeu transfrontalier. Selon moi, nous devons nous assurer que les espèces et les troupeaux comme la harde de caribous de la Porcupine ne soient pas menacés par la prospection et l'exploitation de ressources naturelles. Nous devons nous en assurer dans ce cas particulier, et comme il s'agit d'une question internationale, je demande instamment au ministre des Affaires étrangères de soulever la question en temps opportun, à Washington.

Il me semble que, si l'on regarde ce projet de loi et la situation globale des années 90, nous avons besoin d'accords internationaux pour la préservation et la protection de l'eau et des espèces sauvages terrestres. Nous avons perdu des espèces et la richesse de nos espèces sauvages s'est amoindrie depuis 50 ou 100 ans. Autrement dit, la diversité de nos espèces diminue constamment, et ce constat est étayé par la documentation.

Si l'on veut que les générations futures puissent aussi profiter des espèces sauvages, nous devons faire beaucoup plus pour préserver les espèces en danger d'extinction, en particulier les espèces transfrontalières.

Pour conclure, je veux faire part d'une pensée qui doit nous troubler tous. C'est plus qu'une pensée, c'est une réflexion. Les amendes, les méthodes pour faire respecter les lois, et même les lois et les règlements en soi peuvent–ils permettre d'atteindre l'objectif visé? Il me semble que tout cela est très limité.

Ce dont on a besoin comme mesure complémentaire au projet de loi C–24, monsieur le Président, c'est d'un programme intensif de sensibilisation. Nous devons avoir recours à la sensibilisation. Nous devons avoir des programmes pour sensibiliser tous les groupes d'âge, tous les groupes de la société et à tous les niveaux. Tous les Canadiens devraient connaître les espèces menacées de notre écosystème, sur terre ou dans l'eau, plantes, insectes, mammifères ou tout ce qu'on voudra.

Dans le cadre de cette entreprise de sensibilisation, on devrait inciter tous les Canadiens à protéger les espèces sauvages. On devrait demander à tous de collaborer à la protection des espèces menacées parce que l'éducation est l'outil le plus efficace que l'on connaisse, dans une démocratie.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, le projet de loi que le gouvernement nous présente cet après–midi vise à modifier la Loi sur la faune du Canada. Cette loi proclamée en 1973 sera plus efficiente avec les nouvelles dispositions que l'on souhaite y apporter. S'il est un secteur en perpétuelle évolution, qui nécessite des ajustements constants, il s'agit bien de l'environnement.

• (1615)

Je suis heureux, cet après–midi, puisque je suis le quatrième membre du Comité permanent de l'environnement et du développement durable à intervenir sur le projet de loi C–24, immédiatement après le président, le député de Davenport.

Depuis les vingt dernières années, on n'a nullement touché à cette loi. Elle visait, dans un premier temps, à permettre au gouvernement fédéral d'effectuer des travaux de recherche sur la faune et, dans un deuxième temps, à protéger les espèces sauvages dont celles des espèces menacées notamment. Les modifications qu'on nous propose aujourd'hui me semblent donc justifiées puisqu'elles tendent principalement à donner plus de pouvoir à cette loi en ce qui a trait à la protection de nos espèces sauvages. Les changements proposés touchent principalement quatre aspects de la loi.

Tout d'abord, on étend la portée de la loi en ce qui a trait aux eaux intérieures et territoriales à 200 milles marins. Auparavant, la limite était de 12 milles seulement. Cette mesure donnera au gouvernement la capacité de créer des zones marines protégées dans un plus vaste territoire. Ces zones pourront, entre autres, viser la protection d'espèces sauvages menacées d'extinction. Il est primordial de pouvoir prendre soin de ces espèces puisqu'elles subissent les contrecoups de nos cours d'eau pollués, même si elles ne sont pas sous notre responsabilité. Évidemment, ces espèces qui menacent de disparaître n'ont aucun moyen de défense pour parer à ces effets négatifs et nous ne pouvons capter leurs signaux de détresse quand nous ne sommes pas sur place pour constater les dégâts.

Une autre modification amenée par ce projet de loi concerne les vivants contenus dans cette loi. On remplace donc, tout au long du projet, le terme «faune» par «espèces sauvages». De cette façon, les animaux, les végétaux, les autres organismes ainsi que leurs habitats respectifs sont tous protégés. En se souciant ainsi de l'habitat de ces organismes sauvages, on s'assure que tous les éléments de l'écosystème essentiels à leur survie sont eux aussi protégés. Antérieurement, l'accent était mis sur les animaux et les animaux seulement. Dorénavant, les pouvoirs que le gouvernement se donnera avec cette loi lui permettront de voir à la protection des producteurs, premiers maillons de la chaîne alimentaire qui, naturellement, servent à nourrir les consommateurs et on va également s'occuper des décomposeurs pour assurer un recyclage parfait.

Comme les plantes sont au premier maillon d'une chaîne alimentaire qui sert à nourrir les herbivores, les carnivores et ainsi de suite, on retrouve au haut de la chaîne alimentaire, l'homme. Cela me rappelle ici, l'histoire de l'île royale que la plupart d'entre nous ont déjà entendu parler. Or, sur l'île royale, les autorités avaient introduit des orignaux. Il n'y avait aucun prédateur. Les orignaux se sont multipliés à un rythme effarant. Qu'est–ce qui est arrivé? Il y eut trop d'orignaux. Tout le troupeau était faible, malade, et ils étaient agressifs les uns envers les autres. Il manquait de végétation. L'île au complet courait à la perdition. Les plantes étaient surbroutées. Les orignaux, pour se nourrir, étaient obligés de gratter et manger les racines.

• (1620)

Heureusement, juste à temps, les autorités, qui ne voulaient absolument pas permettre la chasse, ont donc introduit sur l'île le prédateur naturel des orignaux, le loup.

Alors, on a introduit sur l'île une meute de loups. Au début, les loups avaient beaucoup de nourriture, donc la population des loups a augmenté d'une façon effrayante, si bien que la quantité des orignaux a baissé d'une manière catastrophique et, au bout d'une trentaine d'année, sur l'île Royale, on a atteint un équilibre parfait, où tout le monde était heureux.

Alors, c'est cet équilibre que l'homme, que le gouvernement doit essayer d'atteindre. Et antérieurement, la zone d'habitat n'était absolument pas protégée. On peut également s'attarder sur la coupe à blanc. Lorsqu'on voit des centaines et des centaines d'hectares contigus où on a, d'une façon sauvage, déboisé, on détruit inévitablement des zones d'habitat.

Ces animaux doivent quitter leur zone d'habitat naturel et aller ailleurs. Et lorsqu'ils arrivent ailleurs, il y a déjà d'autres animaux qui étaient là avant. Vous savez ce que c'est, un territoire, on veut bien le défendre, on veut le protéger contre les intrus.

Alors, c'est une disparition inévitable qui arrive et souvent ce sont des animaux qui sont en voie d'extinction. Cette modification est conforme avec la Convention sur la diversité biologique que le Canada a ratifiée en 1993; plusieurs intervenants en ont parlé tout à l'heure.

À l'heure actuelle, le terme employé désigne les animaux non–domestiques seulement. Comme il devient de plus en plus évident que les liens entre chacune des sphères de notre environnement sont très serrés, il est évident qu'il serait inefficace de protéger un mammifère, un oiseau, quand il ne peut survivre dans son habitat naturel.

La troisième modification précise les fonctions et pouvoirs des agents de la faune, qui auront une plus grande latitude en ce qui a trait aux contrevenants de cette loi. Même si le député de Davenport en a abondamment parlé tout à l'heure, je voudrais quand même livrer ce message ici.

La dernière modification touche donc les amendes, qui seront largement augmentées. Il est question d'imposition de peines maximales de 25 000 $ ou de 6 mois d'emprisonnement, voire les deux en cas d'infraction grave.

Cette mesure, qui tend à décourager le braconnage, devrait par ailleurs être mise de l'avant. Mais ici, j'ouvre une parenthèse, monsieur le Président, puisque dans mon comté de Frontenac, je lisais en fin de semaine dans le journal de comté, le *Courrier Frontenac*, qu'on a imposé des peines, raisonnables selon moi, à des gens qui avaient fait des dizaines et des dizaines de cambriolages dans les chalets, les résidences d'été et puis comme les prisons provinciales débordent, et ce sont des peines inférieures à deux ans, le journaliste a fait le décompte et le temps passé en prison varie de 1,8 p. 100 du temps à 24 p. 100.

Alors, je faisais tout à l'heure le calcul en écoutant le député de Davenport. Si on donne 6 mois de prison, à trente jours du mois, ça fait 180 jours. Alors, 1 p. 100 ferait 1,8 jours, entendons–nous pour deux jours. Alors voyez–vous qu'il est bien beau écrire dans un texte de loi 6 mois de prison, mais si le juge donne 6 mois, moyennant une bonne conduite, on peut bien diminuer un peu. Mais quand on est rendu à 1,8 p. 100, 2 p. 100, 4 p. 100 de la peine, c'est un peu décevant pour monsieur le juge, et nos agents de la faune vont perdre éventuellement toute motivation.

• (1625)

Le chef de police de Disraëli me racontait qu'une fois, il était allé témoigner en cour, à Sherbrooke, à une soixantaine de kilomètres de route. En descendant, il dit: «Je suis arrêté pour manger un hot–dog, une patate et prendre un Coke. Quand je suis arrivé à Disraëli, le gars contre qui j'avais témoigné et qui avait été reconnu coupable, était revenu à Disraëli avant moi.» Alors, peut–être qu'il a pris trop de temps à manger son hot–dog! C'est pour vous dire que les peines ne sont pas toujours appropriées.

Les mesures qui nous sont aujourd'hui proposées vont permettre, en plus de protéger plus adéquatement nos espèces sauvages, de porter une attention toute particulière aux espèces menacées d'extinction. Certaines de ces espèces sont déjà bien connues de la population. Par exemple, il y a les bélugas, pas loin de chez nous, à la hauteur du Saguenay, l'aigle à tête blanche, le faucon pèlerin, le chien de prairie, le grizzli, les bisons qui, il y a une couple de décennies, étaient en voie d'extinction.

J'aimerais ici, encore une fois, ouvrir une parenthèse. À mon âge, j'ai la joie et le plaisir de vivre à la campagne. Dimanche matin, pour la première fois, j'ai eu la chance de voir sur mes terres un aigle à tête blanche. J'ai invité ma femme et mes enfants à venir le voir. Nous étions tous vis–à–vis de la porte–patio, émerveillés, les jumelles en main, à regarder les ébats de l'aigle à tête blanche. J'espère qu'il a une compagne pour pouvoir se multiplier dans notre territoire. Cela pour vous dire que, malgré que je sois là depuis nombre d'années, c'était la première fois, dimanche dernier, que j'avais la chance de voir dans ma région un aigle à tête blanche, l'emblème des États–Unis.

D'autres sont beaucoup moins chanceux. Les mesures préventives que l'on souhaite aujourd'hui instaurer vont permettre de prévoir les coups et d'agir, au lieu de réagir, quand le mal est fait. Au lieu d'attendre que certaines espèces soient presque disparues pour nous en préoccuper, il est bon d'établir des mesures conservant leur nombre à un niveau qui ne menace pas de les voir disparaître.

Je vous raconte une autre anecdote. Vous savez que le gouvernement du Québec avait dû légiférer pour sauver le castor, celui qu'on retrouve sur n^{os} 5c., l'emblème des gens travailleurs. Au Québec, dans le temps de la crise, le castor était abondamment trappé, soit pour la fourrure ou pour la viande. Il n'y avait pas

grand–chose à manger, il faut bien le signaler, car les familles étaient fort nombreuses.

Le gouvernement a interdit l'achat et la vente de fourrure ainsi que le trappage. Si bien que la population des castors s'est mise à augmenter. Et peut–être parce que j'ai l'oeil plus vif que d'autres dans ce domaine, mais chaque fois que je roule sur la 417 en direction d'Ottawa, à une quinzaine de kilomètres de la capitale nationale, je vois des arbres, des faux–trembles qui sont abattus par des castors. J'en ai encore vu lundi matin, lorsque je m'en venais. C'est pour vous dire que les castors sont maintenant très nombreux, puisqu'ils sont à la porte d'Ottawa et de Hull, le long de la 417.

J'invite mes collègues qui empruntent cette autoroute à être très attentifs. Ils pourront apercevoir les arbres coupés. Peut–être que les autorités vont déporter les castors, comme on a fait avec les Acadiens, lorsqu'ils auront fait trop de dommages le long de la 417.

Je vous rappelle également le pigeon migrateur dont on parle comme un exemple type ici, au Canada, comme étant l'oiseau qui a complètement disparu, parce qu'on l'a très malmené. Il était bonasse un peu et il s'approchait des résidences. Les gens étaient pauvres et avaient faim, comme on l'a dit tout à l'heure; il était facile à attraper et il était une excellente nourriture.

• (1630)

Il ne faudrait pas croire que l'objectif est uniquement de permettre à des espèces rarissimes de survivre pour pouvoir se targuer d'avoir des oiseaux rares dans notre cour, comme je vous racontais tout à l'heure, avec l'aigle à tête blanche. En protégeant aussi leurs habitats, cela permet à nos espèces sauvages d'évoluer dans un environnement sain qui soit le meilleur possible pour eux.

Je vais me permettre de tracer un parallèle avec le projet de loi C–23 présenté en cette Chambre lundi dernier. Une des modifications apportées à cette loi sur les oiseaux migrateurs touche les embryons, le sperme et les oeufs.

On peut se questionner sur l'importance de protéger ces items et s'interroger davantage encore sur ce que l'on peut bien en faire. Sauf que si on y regarde un peu plus à fond, on s'aperçoit bien vite qu'avec les biotechnologies qui deviennent de plus en plus présentes, c'est de bien planifier que de réglementer sur des problèmes éventuels qui ne risqueraient pas de survenir.

Le présent projet de loi modifie lui aussi une loi qui pourrait sembler ne pas être capitale, alors que c'est sur elle que repose la sauvegarde de notre vie sauvage. Si on ne veut pas être en perpétuelle course contre la montre pour protéger nos espèces menacées d'extinction, il faut mettre de l'avant des mesures proactives.

Un aspect qui pourrait être litigieux concerne les juridictions fédérales et provinciales, puisqu'elles ne sont pas toujours clairement définies dans le domaine de l'environnement. Prenons l'exemple d'un cours d'eau non navigable qui relève du provincial, alors que s'il est navigable, il appartient au fédéral.

Il est donc intéressant de constater qu'au sein même de cette loi, si les compétences d'une province sont mises en cause, le gouvernement fédéral—et j'espère que ce dernier s'en tiendra à l'esprit et à la lettre—devra s'entendre avec la province concernée.

En terminant, il est bon je pense de rappeler à cette Chambre que la nature est intimement sensible et complète en soi. Sur la terre, la planète bleue, il y a ce qu'on appelle la chaîne alimentaire et on pourrait comparer cette chaîne à une grosse chaîne que les gros contracteurs vont utiliser avec des pelles mécaniques, et chaque fois qu'une espèce végétale ou animale disparaît, c'est un maillon qu'on affaiblit. Alors, à force de l'affaiblir, le maillon va peut–être un jour céder. Si un de ces maillons cède, ce serait évidemment une catastrophe. C'est dans ce sens que le développement durable, que mon collègue de Terrebonne a si bien défini à partir du rapport Brundtland, tout à l'heure, si jamais un de ces maillons cédait, alors nos enfants seraient lourdement hypothéqués pour les années et les générations à venir.

Bien entendu, une chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons. Alors, les maillons commencent à faiblir et il est grand temps qu'on se donne tous la main pour améliorer notre planète, quoi. Ici, je pourrais dire au gouvernement que le Bloc québécois va donner, bien entendu, son appui. Comme le disait mon collègue de Terrebonne, nous allons toujours endosser les politiques qui vont protéger notre environnement, qui vont améliorer notre planète pour nos petits–enfants qui viendront.

• (1635)

Nous on vieillit bien et ce sera pour des générations et des générations à venir.

Je termine là–dessus, et je dois vous dire, monsieur le Président, que vous allez avoir, à la fin de cette journée, un esprit environnemental très développé. Je vous vois écouter très attentivement chacun des discours qui sont livrés cet après–midi sur le projet de loi C–24, avec les quatre membres du Comité permanent de l'environnement que vous venez d'entendre et je crois qu'il y en aura un cinquième tout à l'heure.

[*Traduction*]

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, il y a plus de 20 ans, le Parlement adoptait la Loi sur la faune du Canada. C'est une mesure législative essentielle visant à protéger notre faune. Elle permet au gouvernement fédéral d'effectuer des recherches sur la faune et, en collaboration avec les provinces, d'entreprendre tout un éventail de projets de conservation et d'interprétation de la faune et de son habitat; il s'agit notamment de protéger les espèces menacées d'extinction.

Depuis 1973, cependant, nous sommes témoins de changements d'une grande portée dans notre façon d'aborder les questions environnementales et il nous faut mettre la loi à jour. Nous avons fini par nous apercevoir de l'importance essentielle des liens entre ces questions et de la nécessité d'intégrer l'environnement et l'économie. Nous sommes également conscients du fait que les questions auxquelles nous sommes confrontés sont complexes. Pour bien les régler, il faut pouvoir compter sur un climat de coopération entre les divers ordres de gouvernement au Canada et même au–delà de nos frontières.

Cette nouvelle compréhension de la question est au coeur du développement durable. Par cette notion, on reconnaît qu'il faut limiter les activités humaines en fonction de la capacité des écosystèmes. On doit donc intégrer les objectifs économiques et environnementaux. Il s'agit également de bâtir un large réseau de partenariats pour atteindre ces objectifs.

Au Sommet de la Terre de 1992 des Nations Unies, la communauté mondiale a souscrit au développement durable. Dans le domaine de la faune, elle a adopté la Convention sur la biodiversité. Le Canada a été l'un des premiers pays industrialisés à signer cette entente sans précédent.

Les pays signataires doivent réglementer ou gérer leurs ressources biologiques d'une façon qui permette d'assurer leur conservation et leur utilisation durable, et sont également censés établir un système de zones protégées pour maintenir la biodiversité. Ils doivent mettre sur pied des projets de conservation touchant toutes les espèces au sein d'un écosystème donné et adopter des mesures législatives ayant pour but de protéger les espèces en voie de disparition.

Nous avons accueilli avec plaisir le nouvel engagement de la part de la communauté internationale de conserver la biodiversité, car les espèces sauvages revêtent une importance spéciale pour notre pays et pour la grande majorité des gens. Le Canada a, en fait, la chance d'avoir encore de grands espaces naturels qui ont échappé en grande partie à tout développement et où les animaux sauvages abondent et vivent à l'état libre. Nous sommes tous fiers de nos vastes parcs fauniques et des animaux qui les habitent. Ils aident à définir l'identité de notre pays.

En outre, nos ressources naturelles vivantes apportent une contribution très importante à notre bien–être économique. Selon une étude effectuée par Statistique Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens, en 1991, les dépenses associées à tous les types d'activités récréatives reliées au poisson qu'on trouve dans nos eaux et aux animaux sauvages qui vivent au Canada ont contribué au moins 11,5 milliards de dollars à notre produit intérieur brut. Elles ont représenté 4,4 milliards de dollars en recettes fiscales et ont créé 250 000 emplois.

La même étude montre que, cette année–là, plus de 90 p. 100 des Canadiens ont participé à des activités reliées à la faune et y ont consacré au total 1,3 milliard de journées et 5,6 milliards de dollars. Ces chiffres prouvent que la faune joue un rôle important dans la vie récréative des Canadiens. En outre, 86 p. 100 des Canadiens appuient la conservation de la faune.

Pour toutes ces raisons, nous devons assurer la santé de nos espèces sauvages. Les modifications apportées à la Loi sur la faune du Canada aideront à atteindre cet objectif.

• (1640)

Le projet de loi à l'étude étendra la portée de la Loi sur la faune du Canada pour qu'elle s'applique à tous les organismes appartenant à des espèces sauvages, et non seulement aux animaux non domestiques. Ainsi modifiée, la loi sera conforme à la Convention sur la biodiversité.

Le projet de loi permettra la création de zones marines naturelles de faune, non seulement à l'intérieur de la limite de 12 milles nautiques, comme c'est le cas maintenant, mais jusqu'à la limite de 200 milles nautiques. Le Canada pourra ainsi beaucoup mieux protéger son écosystème marin, qui est important pour la faune.

Les modifications établissent l'autorité réglementaire des zones marines protégées. Elles renforcent les mesures d'exécution, ce qui aidera à empêcher les activités illégales, notamment la chasse illégale, en fixant une amende maximale de 25 000 $ ou un emprisonnement maximal de six mois en cas d'infraction grave.

Ces modifications aideront à garantir que les Canadiens de l'avenir bénéficieront autant que nous de populations fauniques en excellent état. Or, le protection de la faune du Canada n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement fédéral. La gestion de la faune relève, dans une grande mesure, des provinces et des territoires et ce n'est qu'en collaborant avec eux que le gouvernement fédéral pourra promouvoir les objectifs nationaux dans ce domaine.

Les Canadiens peuvent être fiers du fait que les divers paliers de gouvernement ont toujours manifesté un excellent esprit de collaboration à l'égard des questions concernant la faune. En 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté la politique des espèces sauvages pour le Canada. Cette politique exige qu'il y ait des mesures législatives prévoyant la conservation des animaux et des plantes sauvages ainsi que la garantie que leur utilisation soit toujours équilibrée.

Elle exige également l'imposition de peines efficaces qui empêchent l'utilisation illégale d'espèces sauvages. Depuis quelque temps, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaborent ensemble une stratégie canadienne sur la biodiversité qui devrait prévoir la façon dont le Canada mettra en oeuvre la Convention mondiale sur la biodiversité de 1992.

Cette collaboration est indispensable à l'application de la Loi sur la faune du Canada. Par exemple, la loi prévoit des zones de gestion coopérative sur des terres provinciales. Même si le ministre fédéral de l'Environnement est chargé de nommer des agents provinciaux de la faune, ces nominations ne se feront qu'avec l'approbation de la province intéressée.

Les modifications définissent l'autorité et les pouvoirs de ces agents, et prévoient les procédures d'inspection, de fouille et de saisie conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Les gouvernements fédéral et provinciaux continueront à collaborer pour gérer les espèces menacées d'extinction. Les gouvernements collaborent déjà depuis 1988, année où les agents gouvernementaux responsables ont lancé le programme et la stratégie RESCAPÉ.

RESCAPÉ, c'est le rétablissement des espèces canadiennes en péril. Ce programme vise à inciter tous les organismes concernés à travailler ensemble pour prévenir l'extinction des espèces en péril et éviter que les espèces vulnérables deviennent des espèces en péril. La collaboration de ces organismes est cruciale, puisque la liste des espèces menacées ne cesse de s'allonger, tandis que la liste des espèces rétablies est encore trop courte.

RESCAPÉ réunit les directeurs des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de protection de la faune, de même que

les dirigeants de trois grandes organisations nationales, la Fédération canadienne de la nature, la Fédération canadienne de la faune et le Fonds mondial pour la nature Canada. Ces agents ont mis sur pied une équipe chargée d'élaborer un plan de gestion en vue du rétablissement d'une espèce particulière qui était en péril, un plan que les gouvernements responsables, avec la collaboration des universités et des organismes de conservation, seront appelés à mettre en oeuvre.

Nous devrions nous réjouir des résultats satisfaisants qu'obtient le programme RESCAPÉ, mais sans trop nous en enorgueillir. Il reste bien d'autres espèces sauvages canadiennes qui souffrent de la perte et de la dégradation de leur habitat, de l'exploitation des ressources fauniques, de la chasse illégale, des maladies et des effets des substances toxiques. Pourtant, les quelques succès remportés sont précieux, car ils nous indiquent la voie à suivre. Cette voie, c'est la collaboration entre les divers paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux de conservation.

Les modifications proposées à la Loi sur la faune du Canada renforcent cet esprit de collaboration. Elles favoriseront la protection des espèces sauvages du Canada et nous aideront à atteindre notre objectif, qui est le développement durable.

• (1645)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C–24 et je vais m'y attaquer selon un angle quelque peu différent de celui qu'on a pris jusqu'à maintenant.

On a énormément parlé des questions d'exécution de la loi, de recherche et de saisie et d'autres choses du genre, qui doivent évidemment faire partie d'une loi pour qu'elle soit efficace.

Je voudrais parler des personnes qui, dans ma circonscription comme dans tout le reste du Canada, je crois, s'occupent à l'heure actuelle non pas d'exécution de la loi, mais bien de mise en valeur de la faune en général.

C'est tout un réseau de personnes qui appartiennent à des organisations comme les clubs de chasse et de pêche de toute ma province, voire du Canada tout entier. En Colombie–Britannique, les organisations de ce réseau sont parfois interprovinciales ou internationales. Citons notamment la *Rocky Mountain Elk Foundation*, Canards illimités, Truite atout, la *Foundation for North American Wild–Sheep* et la Fédération canadienne de la faune.

En langage simple, les réseaux se composent de personnes qui se parlent, qui échangent des idées, des renseignements et des ressources. Ces réseaux essentiellement informels visent à promouvoir la débrouillardise, à échanger des renseignements, à changer la société, à améliorer la productivité et la vie professionnelle et à partager les ressources.

Les chasseurs, les trappeurs, les guides et les pêcheurs du Canada, toutefois, vivent une crise, sont à un point tournant de l'histoire et cela, parce qu'ils ont toujours été discrets. Ils ne favorisent pas la confrontation, mais la collaboration. Ils tiennent non seulement à pratiquer leur sport, mais aussi à travailler dur en utilisant des vrais dollars pour assurer la survie d'une faune saine en Colombie–Britannique et dans tout le reste du Canada.

Par exemple, la Colombie–Britannique compte à peu près un million de foyers. Si l'on en juge par le nombre de permis vendus, il y a un chasseur ou un pêcheur dans la moitié d'entre eux environ. Bien sûr, on ne trouve ni chasseur ni pêcheur dans des milliers d'autres foyers.

Puis, un certain nombre de foyers comptent des adversaires de la chasse et de la pêche. Le groupe des adversaires est de loin le plus petit des trois, mais c'est celui qui obtient le plus de publicité. On n'a pas besoin de savoir de quoi on parle pour attirer l'attention de la presse. C'est à croire que seuls les membres de ce groupe se préoccupent du gibier ou des populations de poisson. Le prétendu groupe des «laissez–les vivre» fonctionne sur le principe des groupes de pression. Beaucoup de leurs actions n'ont aucun fondement scientifique. Ils estiment de façon très simpliste que s'il ne se faisait plus de chasse ni de pêche, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Rien ne saurait être plus faux.

Je sais d'expérience que les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs et les guides ont beaucoup de mal à faire valoir leur point de vue en ce qui concerne la protection de la faune. J'essaie donc de le faire à mon humble façon.

La plupart des organismes gouvernementaux qui s'occupent de la faune ont également de la difficulté à faire passer leur message. Nous constatons que les médias semblent être anti–tout, particulièrement s'il s'agit d'un sujet spectaculaire et s'il y a une forme quelconque d'affrontement. La majeure partie de ce que publient les médias sur la gestion de la faune diffère tellement des faits réels que c'en est presque gênant.

Il est absolument essentiel que le gouvernement comprenne la situation et appuie la gestion de la faune par l'intermédiaire d'organisations sportives. C'est un bon moyen d'assurer la gestion de la faune si c'est fait correctement. Évidemment, comme nous sommes à l'époque où nous cherchons constamment à éviter la discrimination sexuelle et où nous sommes toujours soucieux de nous exprimer correctement, permettez–moi de vous dire que, lors d'une visite chez des gens de ma circonscription il y a quelques semaines, je m'apprêtais à féliciter le mari pour les magnifiques trophées de chasse qu'il y avait dans la maison lorsque je me suis rendu compte que c'est son épouse qui méritait des félicitations. Je reconnais que c'est un sport de plus en plus populaire chez les femmes comme chez les hommes. D'un bout à l'autre du Canada, les conséquences d'un siècle de chasse, de piégeage et de pêche sportive sont très bien documentées. En réalité, la plupart des espèces sauvages sont plus abondantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 75 ans.

• (1650)

Toutes ces espèces sont plus abondantes, l'élan, l'orignal, le bison, l'antilope, le cerf mulet, le castor et la loutre de mer. En fait, lundi dernier, durant le discours que j'ai prononcé à la Chambre au sujet de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, j'ai mentionné qu'il y a surabondance de grizzlis dans une certaine partie de ma circonscription. À mon avis, cette surabondance d'ours dans une zone d'exploitation forestière est due au fait que beaucoup des bûcherons sont aussi

des amateurs de chasse et de pêche et appuient ce genre d'activité de plein air.

La plupart des clubs de chasse et de pêche sont en faveur de la gestion scientifique des ressources. Ils s'opposent à la gestion par lobbying. Les décisions relatives aux ressources doivent être fondées sur des données scientifiques et non sur des motifs politiques. Nous devons gérer nos ressources de façon plus intense à mesure que l'homme empiète sur les espaces vierges. Ce sont vraiment ceux qui exploitent les ressources qui travaillent à l'amélioration de l'habitat de toutes les espèces. De nombreux fonds ont été créés précisément à cette fin.

J'appuie les principes qui sous-tendent le projet de loi C-24. Je crois que c'est un élément important de l'infrastructure nécessaire pour que nous puissions établir des règlements qui aideront ces gens et tous les Canadiens à protéger les espèces sauvages.

Il y a une question qui revient souvent à la Chambre et qui est directement liée à ce dont nous parlons ici. Ces gens, ces chasseurs et ces pêcheurs, qui aiment la vie en plein air, qui améliorent les habitats fauniques et qui consacrent beaucoup de temps et d'efforts à la sauvegarde et à la protection des espèces sauvages, sont l'objet d'attaques. Il est indéniable qu'ils sont la cible d'attaques en ce moment.

Ce sont des gens qui s'inscrivent à des organismes de protection de la faune, qui paient leurs cotisations et qui, en plus, ne lésinent pas sur le temps et les efforts qu'ils consacrent aux activités de protection de la faune.

Ces gens font actuellement l'objet d'attaques de la part de nombreux Canadiens probablement bien intentionnés. Par exemple, il y en a qui sont regroupés dans un organisme qui se targue de compter plus de 5 000 membres.

Comparons cet organisme à des associations de pêcheurs et de chasseurs. Je lis dans son règlement qu'il n'y a pas de frais d'adhésion à moins qu'il en soit décidé autrement par son conseil d'administration.

Quel genre d'engagement les membres de cet organisme prennent-ils s'ils ne paient même pas pour appartenir à un groupe de pression qui attaque les gens qui s'adonnent à des activités de plein air et qui profitent des étendues sauvages?

Au risque de mélanger trop de choses, je veux aussi lire un autre article du règlement de l'organisme: «Les membres doivent poser leur candidature en remplissant une demande d'adhésion», et ce qui suit est important, «dans la forme prescrite au besoin par le conseil d'administration, ou en convainquant autrement les administrateurs qu'ils sont désireux d'oeuvrer à l'atteinte des buts de l'organisme».

Je ne suis ni avocat ni juriste. Je n'ai aucune formation juridique, mais lorsque je lis cela, je me dis qu'un tel organisme, qui n'exige pas de frais d'adhésion, s'il veut augmenter le nombre de ses membres, n'a qu'à faire signer une pétition en faveur de ses buts.

• (1655)

Il est évident que les gens qui signeraient cette pétition seraient favorables aux buts de l'organisme qui est l'interdiction de toutes les armes.

À mon avis, si on s'arrête au degré d'engagement des membres du groupe de pression, qui a lancé une attaque contre des citoyens respectueux des lois qui appartiennent à des associations de pêcheurs et de chasseurs, qui s'adonnent à des activités de plein air, qui passent du temps en forêt et qui travaillent à l'amélioration et à la protection de l'environnement, comparé à celui de ces citoyens, on se rend compte que la balance penche d'un côté et pas de l'autre.

En outre, hier, j'ai assisté à une rencontre entre notre parti et cet organisme qui veut interdire les armes, ainsi que certains de ses partisans. J'ai été absolument renversé de constater que l'une de ces personnes préconisait le contrôle des armes à feu comme moyen de prévenir le suicide. Sérieusement, comment des membres d'une société qui envisage de légaliser le suicide assisté par un médecin, peuvent-ils harceler les propriétaires légitimes d'armes en invoquant la prévention du suicide?

J'appuie le projet de loi C-24 et je répète que j'appuie entièrement les Canadiens qui sortent en forêt et qui améliorent notre environnement. Ce sont des gens qui font que le Canada est ce qu'il est.

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai écouté tout l'après-midi avec grand intérêt les interventions de mes collègues, les députés de Moncton, Terrebonne, Comox—Alberni, Davenport, Frontenac, York-Simcoe et Kootenay-Est.

Je partage les préoccupations qu'ils ont exprimées à propos de la mesure à l'étude, le projet de loi C-24, et à l'égard du patrimoine naturel du Canada. J'espère que je pourrai apporter une modeste contribution au débat en ajoutant quelques éléments d'information, mais je serai bref.

La faune a contribué à façonner l'identité du Canada. Comme l'orateur qui m'a précédé vient de le faire remarquer, les activités liées à la faune sont des activités de loisir appréciées par un grand nombre de Canadiens. Pour les autochtones canadiens, l'exploitation des ressources fauniques constitue un élément essentiel d'un mode de vie séculaire et durable. Et comme nous l'avons entendu dire, les activités liées à la faune apportent à l'économie canadienne une contribution évaluée en milliards de dollars.

Ce sont toutes là des raisons convaincantes pour protéger les espèces sauvages du Canada. Nous serons mieux en mesure de le faire grâce à l'adoption du projet de loi dont la Chambre est saisie, visant à modifier la Loi sur la faune du Canada. Les modifications font concorder la loi avec notre compréhension plus récente de la faune, avec les tout derniers accords internationaux, notamment le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et la Convention mondiale sur la diversité biologique, et avec le projet de Stratégie canadienne de la biodiversité.

La loi modifiée reconnaîtra qu'une approche fondée sur les écosystèmes représente la meilleure façon de conserver les espèces sauvages. Autrement dit, nous pouvons sauver les espèces sauvages en sauvant l'habitat dont elles dépendent. L'un des principaux moyens d'y parvenir pour le Canada consiste à établir des réserves nationales de faune, ou RNF, en vertu de la Loi sur la faune du Canada.

Ces réserves ont pour but de conserver des habitats essentiels pour les oiseaux migrateurs et pour d'autres espèces, surtout les espèces sauvages menacées d'extinction. Il existe actuellement 45 réserves nationales de faune couvrant environ 287 000 hectares d'habitat. Six autres sites ont été désignés pour devenir des RNF.

• (1700)

Des réserves nationales de faune existent ou sont prévues dans toutes les provinces et tous les territoires sauf Terre–Neuve et l'Île–du– Prince–Édouard. Ces réserves protègent une grande variété d'habitats essentiels.

En Colombie–Britannique, les terres humides de la RNF d'Alaksen et de l'estuaire du fleuve Fraser représentent une zone de halte et d'hivernage d'importance internationale pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs.

À l'autre bout du pays, Pointe–de–l'Est constitue l'un des rares lieux de nidification qui restent au Québec pour le pluvier siffleur, un oiseau figurant sur la liste des espèces menacées d'extinction au Canada.

À la RNF de Suffield, en Alberta, la prairie à herbes courtes et les dunes de sable abritent la chouette des terriers et la buse rouilleuse, deux espèces menacées. Une partie des baleines boréales menacées de l'Arctique fréquentent la baie Isabella, dans les Territoires du Nord–Ouest, lieu proposé pour établir une RNF marine. En l'occurrence, la possibilité d'étendre au–delà des 12 milles marins la limite de cette réserve dépend directement de l'adoption du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Pour chacune de ces réserves, le Service canadien de la faune tient des consultations publiques, processus qui fait partie intégrante de la préparation d'un plan de gestion. Le plan précise quelles activités seront autorisées en vertu d'un permis dans la RNF, par exemple le forage de puits de pétrole, l'exploitation de grands pâturages ou la fenaison. Le plan de gestion peut aussi préciser comment améliorer l'habitat de diverses façons, par exemple, en plantant des végétaux indigènes pour fournir la nourriture et la protection aux espèces fauniques ou en aménageant des étangs de manière à rendre l'endroit plus invitant pour les oiseaux aquatiques.

La conservation est le principal objectif des réserves nationales de faune, mais ce n'est pas le seul. Comme l'a souligné le député de Davenport, la recherche et l'éducation de la population sont aussi des objectifs prévus en vertu de la Loi sur la faune du Canada.

Dans la plupart des RNF, les visiteurs peuvent faire de la randonnée pédestre, du canotage, de la photo et de l'observation d'oiseaux. On peut autoriser la poursuite des modes d'exploitation traditionnels. Certains plans de gestion prévoient des activités de piégeage, de chasse et de pêche. On réglemente sérieusement toutes ces activités afin d'éviter la baisse des niveaux de population faunique et la détérioration des habitats.

Dans certaines RNF, la recherche a préséance. Ainsi, l'accès à la RNF de l'île Scotch Bonnet, dans le lac Ontario, est restreint parce que l'île sert à des études à long terme concernant les effets des contaminants de l'environnement de la chaîne alimentaire sur les espèces d'oiseaux sauvages des Grands Lacs.

Dans la RNF de Polar Bear Pass, dans les Territoires du Nord–Ouest, et dans d'autres RNF, c'est la recherche archéologique et biologique qui a la priorité.

De nombreux sites qui sont protégés à titre de réserves nationales de faune ont aussi été reconnus à l'échelle internationale. Cap–Tourmente, au Québec, est l'une des nombreuses RNF qui sont aussi des zones humides d'importance internationale reconnues aux termes de la Convention de Ramsar. La RNF de Shepody, au Nouveau–Brunswick, est une réserve pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental.

Cette reconnaissance internationale montre que la communauté du monde entier apprécie à leur juste valeur nos réserves nationales de faune. La Chambre doit faire de même en adoptant les modifications maintenant à l'étude.

Dans les RNF, outre le gouvernement fédéral, d'autres partenaires clés contribuent aussi à la conservation des espèces fauniques et de leur habitat. Les RNF sont administrées par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autorités provinciales et territoriales et avec des organisations non gouvernementales.

Des zones importantes ont été protégées grâce aux dons et aux baux de la Société pour la conservation de la nature et d'autres instances non gouvernementales, à des transferts de terres d'autres organismes gouvernementaux, aux fonds d'autres programmes de protection des habitats comme ceux d'Habitat faunique Canada et du Plan nord–américain de gestion de la faune. Plus récemment, des accords sur les revendications territoriales signés avec des autochtones ont prévu des zones de protection de la faune.

Tous ces groupes ont participé à ces efforts parce qu'ils savent que notre faune a besoin de protection, mais que le Canada a aussi besoin de sa faune. Elle fait partie de notre patrimoine, de notre présent et doit aussi faire partie de notre avenir.

• (1705)

Nous savons, puisque nous essayons d'appliquer les principes du développement durable, qu'il faut préserver la santé de notre environnement parce que c'est une façon d'assurer notre prospérité. La faune est l'un des meilleurs indicateurs de la santé de l'environnement. D'après les signes que nous percevons, il faut faire encore plus parce que, en fin de compte, nous en bénéficierons tous.

C'est pourquoi j'appuie de tout coeur les modifications proposées à la Loi sur la faune du Canada. Elles nous donneront de meilleurs moyens de protéger la faune partout au Canada et dans les océans qui le bordent. Ce projet de loi est dans l'intérêt de tous les Canadiens. J'invite les députés à appuyer cette mesure et à l'adopter rapidement.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie) propose: Que le projet de loi C–12, Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour lancer le débat à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C–12, Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et d'autres lois en conséquence.

La Loi sur les sociétés par actions est une loi–cadre fédérale qui vise à favoriser la compétitivité des entreprises canadiennes. Il s'agit d'un élément clé de notre union économique nationale et de notre marché intérieur. La loi doit être gardée à jour pour que le gouvernement puisse utiliser les innovations technologiques pour améliorer le service à la clientèle et accroître l'efficacité administrative. La loi doit également offrir la possibilité de relever les nouveaux défis du marché mondial en rapide évolution.

[*Traduction*]

Cette nouvelle loi doit être équitable. La Loi sur les sociétés par actions continuera d'assurer un équilibre entre les intérêts des actionnaires, des créanciers et de la direction des sociétés et ceux du public.

Les députés se rappelleront que la loi est entrée en vigueur le 15 décembre 1975. Elle avait pour objet de mettre à jour et de réformer la loi régissant les sociétés commerciales canadiennes constituées dans le but d'exercer leur activité partout au Canada. À l'époque, la nouvelle loi a été citée en exemple: c'était un modèle de loi à suivre au Canada et à l'étranger. Pendant près de 20 ans, la Loi sur les sociétés par actions a de fait servi de modèle et favorisé l'ordre et l'équité dans le milieu des affaires.

Elle est un élément important de la compétitivité des petites et moyennes entreprises ainsi que de bon nombre de grandes sociétés constituées sous son régime. Elle régit plus de la moitié des 500 plus grandes sociétés du Canada. Ses dispositions s'appliquent à environ 190 000 sociétés au Canada.

Toutefois, près de deux décennies après son entrée en vigueur, la loi nécessite maintenant des changements. En effet, les pratiques commerciales et juridiques dans un certain nombre de domaines, notamment la communication de renseignements aux actionnaires ainsi que les rôles et les responsabilités des administrateurs, ont beaucoup évolué depuis l'adoption de la loi.

• (1710)

Aujourd'hui, les sociétés doivent composer avec la concurrence accrue sur le marché international et la mondialisation des marchés financiers. Il importe en outre que nos lois cadres tiennent compte du fait que de plus en plus d'actions appartiennent aux investisseurs institutionnels et sont détenues par l'entremise d'intermédiaires.

La Loi sur les sociétés par actions doit suivre les changements qui influent sur la compétitivité de l'industrie canadienne. C'est pourquoi il est nécessaire de la modifier si on veut qu'elle demeure un instrument utile pour les entreprises canadiennes et un modèle à suivre pour les autres.

Le projet de loi présenté aujourd'hui constitue la première de deux étapes visant à réformer la loi–cadre régissant les sociétés constituées sous le régime fédéral. Nous présentons dès maintenant ces modifications afin de pouvoir apporter rapidement un certain nombre de réformes techniques mais primordiales. Après cette première étape de la modernisation de la loi, d'autres révisions de fond suivront après une consultation de toutes les parties intéressées.

Les députés constateront que le projet de loi à l'étude prévoit l'examen de la loi d'ici trois ans par un comité parlementaire. Nous comptons présenter des modifications de fond à ce moment–là. Nous espérons être en mesure d'entreprendre cet examen d'ici 18 mois, mais nous aurons certainement l'occasion de le faire d'ici trois ans au plus tard.

Dans l'intervalle, Industrie Canada entreprendra de vastes consultations auprès de ceux qui sont touchés par cette loi. À cette fin, nous avons préparé des documents et nous espérons, d'ici 18 mois, mener les consultations à terme et présenter des recommandations provisoires que pourra examiner le gouvernement.

[*Français*]

Les consultations à la deuxième étape porteront sur des questions telles que la responsabilité des administrateurs, la communication de renseignements aux actionnaires et autres questions fondamentales. Nous avons soumis les documents de consultation aux Canadiens et Canadiennes intéressés, y compris des cadres des sociétés, des experts en droit des sociétés, des investisseurs institutionnels, des représentants des actionnaires, des comptables, des associations commerciales et d'autres parties concernées.

Lorsque nous connaîtrons la réaction de ces groupes, nous recommanderons au Parlement d'autres modifications à la loi qui refléteront les besoins commerciaux et collectifs.

[*Traduction*]

Je tiens à souligner que ce projet de loi demeure une première étape essentielle. Il permet au gouvernement de procéder à certains changements techniques primordiaux avant de procéder aux révisions de fond. Les principaux objectifs du projet de loi dont il est question aujourd'hui portent sur quatre points. J'aimerais revoir avec vous chacun de ces points brièvement.

D'abord, ce projet de loi permet d'améliorer le service fourni aux sociétés constituées sous le régime fédéral. En effet, il aligne la Loi sur les sociétés par actions sur les progrès technologiques, ce qui permettra d'offrir un service plus uniforme dans l'ensemble du pays.

[*Français*]

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la technologie a révolutionné la conduite des affaires. Les rédacteurs de la loi, en 1975, n'auraient pas pu prévoir par exemple que des télécopieurs seraient utilisés pour la transmission de documents clés des sociétés. Ils n'auraient pas pu deviner non plus qu'en quelques décennies les échanges électroniques de données auraient comme avantage de réduire la paperasserie administrative.

[*Traduction*]

Je dois admettre qu'à l'époque où j'exerçais la profession d'avocat à Ottawa, il était bien commode d'agir comme mandataire à Ottawa pour le compte de sociétés de diverses régions car nous communiquions et recueillions des documents de la Direction générale des corporations de ce qui était alors le ministère de la Consommation et des Corporations.

Je dois sans doute m'excuser, auprès de mes anciens collègues qui exercent toujours à Ottawa, du fait que nous permettons maintenant aux sociétés canadiennes de transmettre leurs documents directement, par voie électronique.

Le député de Toronto dit bravo. Le seul avantage des anciennes règles est qu'elles nous permettaient de percevoir des honoraires auprès des cabinets d'avocats de Toronto.

Le directeur chargé d'appliquer la loi par l'entremise de la Direction générale des corporations d'Industrie Canada reçoit différents genres d'avis et de documents des sociétés, des administrateurs, des actionnaires et autres.

Nombre de représentants de sociétés constituées sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions ont demandé que la transmission par télécopieur ainsi que le dépôt et l'émission électroniques de documents soient autorisés en vertu de la loi. Le directeur chargé d'appliquer la loi a commencé à accepter certains documents envoyés par télécopieur, mais la loi actuelle contient certaines restrictions en ce qui concerne l'utilisation de la technologie moderne.

• (1715)

Les modifications soumises aujourd'hui donnent des pouvoirs de réglementation étendus permettant de déterminer la forme que prendront le dépôt et l'émission électroniques de documents ainsi que d'autres détails. Elles autorisent le directeur responsable de la loi à régler les détails techniques. Grâce à ces modifications, on pourra en venir à constituer une société en une journée dans toutes les régions du Canada, non seulement dans la région de la capitale nationale, ce qui donnera l'occasion à l'industrie de réaliser des économies.

Les sociétés constituées sous le régime de cette loi et d'autres sociétés auront plus facilement accès aux renseignements détenus par la Direction générale des corporations.

[*Français*]

J'aimerais souligner, que même si nous modifions la loi pour laisser la direction générale des corporations suivre les progrès de la technologie moderne de l'information, les clients pourront quand même avoir recours aux communications écrites s'ils le préfèrent.

[*Traduction*]

Le deuxième domaine visé par les modifications est la nécessité de simplifier certaines procédures se rattachant à la régie des sociétés ainsi que les exigences relatives à la tenue de livres et au dépôt de documents. Par exemple, les administrateurs en poste pourront nommer un nombre restreint d'administrateurs entre les assemblées d'actionnaires, si les statuts de la société l'autorisent. Même si les restrictions imposées à ce chapitre sauvegardent la démocratie pour les actionnaires, cette modification donnera aux sociétés régies par la Loi sur les sociétés par actions la latitude voulue pour réagir rapidement et à moindres coûts aux événements imprévus.

En vertu des modifications proposées, les actionnaires peuvent de plus, lors d'une même assemblée, approuver la diminution du nombre d'administrateurs et procéder à l'élection. Actuellement, la loi stipule que les actionnaires peuvent tenir un scrutin en vue de réduire le nombre minimal d'administrateurs, mais ils doivent attendre à la réunion suivante avant de passer à l'élection.

Le directeur pourrait par ailleurs accorder une exemption concernant le dépôt de certaines catégories de documents lorsque ceux-ci sont disponibles ailleurs au public. Cette mesure réduira la paperasserie attribuable aux dépôts multiples de certains documents et, partant, les frais pour les sociétés régies par la loi.

[*Français*]

Dans le même ordre d'idée, les modifications établiront une période de six ans pendant laquelle les registres comptables et les dossiers devront être maintenus. À l'heure actuelle, la loi ne contient aucune indication au sujet de la durée de cette période.

[*Traduction*]

Par ailleurs, les grandes sociétés privées n'auront plus à divulguer des renseignements financiers au public, mais devront continuer de les communiquer à leurs actionnaires. À l'heure actuelle, les états financiers de ces sociétés doivent être rendus publics lorsque l'actif dépasse 5 millions de dollars ou lorsque les recettes brutes sont supérieures à 10 millions de dollars.

Les provinces n'exigent pas des grandes sociétés privées qu'elles rendent leurs états financiers publics. Les lois de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, ne l'exigent pas non plus. Par conséquent, avec la Loi sur les sociétés par actions, les sociétés constituées sous le régime fédéral sont défavorisées du point de vue de la concurrence et les coûts liés à

la conformité sont plus élevés. Ces facteurs risquent de dissuader les entreprises étrangères de s'établir au Canada.

Avec la loi réformée, les actionnaires des sociétés privées recevront la même protection, car une vérification ne peut être annulée qu'avec l'accord de tous les actionnaires. De toute manière, on continuera à préparer les états financiers et à les envoyer aux actionnaires.

Qui plus est, les états financiers de toutes les sociétés, pas seulement ceux des sociétés constituées sous le régime fédéral, doivent être communiqués à Statistique Canada en vertu d'autres lois, telle la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats. Ces renseignements sont accessibles au public sous forme de données globales.

Le troisième grand thème des modifications techniques est la clarification du texte de loi. Certaines modifications ont été apportées pour clarifier la formulation de certains articles de la loi. On a effectué, par exemple, des changements aux versions française et anglaise ou utilisé une terminologie plus juste. On propose entre autres des définitions révisées des termes «contrôle» et «filiale» afin d'englober toute la série de sociétés qui sont en fin de compte contrôlées par une corporation de portefeuille, ce qui simplifie les fusions et l'aide financière au sein des groupes de sociétés.

Enfin, le quatrième point abordé dans le projet de loi à l'étude est l'efficacité administrative. La loi actuelle exige du directeur responsable de la loi, avant qu'il soit possible de dissoudre administrativement une société, qu'il publie entre autres un avis de dissolution dans un journal local.

• (1720)

L'élimination de cette obligation permettra au directeur d'agir plus rapidement contre les sociétés défaillantes. Ainsi, les sociétés seront incitées à se conformer aux dispositions de la loi relatives au dépôt de renseignements. En outre, le gouvernement économisera des frais de publication de près d'un million de dollars au cours des prochaines années.

Toutefois, les modifications ne suppriment pas l'obligation légale d'informer directement les sociétés contrevenantes et personnellement chaque administrateur, ni celle de publier des avis dans la *Gazette du Canada* et dans le *Bulletin des sociétés canadiennes.*

[*Français*]

Pour rendre l'administration plus efficace, les modifications à l'étude incluent des dispositions ayant pour objet de renforcer les règles régissant le nom des sociétés. Par exemple, l'une des modifications proposées interdit aux sociétés d'utiliser les expressions *limited* «limitée» et «corporation» dans un autre nom que celui de leur société.

[*Traduction*]

Industrie Canada est déterminé à poursuivre la modernisation de la Loi sur les sociétés par actions. Pendant que nous apporterons les modifications techniques essentielles dont j'ai parlé aujourd'hui, nous continuerons à collaborer avec les entreprises canadiennes et les milieux professionnels pour élaborer les modifications de fond à la loi. Notre objectif global consiste à favoriser la conduite des affaires au Canada et la compétitivité des sociétés de régime fédéral.

Somme toute, les modifications qui sont présentées à la Chambre accroissent l'efficacité de la loi. Elles simplifient les exigences relatives au dépôt de documents et à la tenue de registres ainsi que certaines procédures relatives à la régie des sociétés. Elles permettent également de recourir aux innovations technologiques.

Les modifications proposées améliorent le service offert aux sociétés assujetties à la Loi sur les sociétés par actions, c'est-à-dire qu'elles réduisent la paperasserie et les coûts engagés pour se conformer à la loi. Dans l'ensemble, elles font de la loi un instrument plus utile pour les sociétés et les investisseurs qui en font usage.

Le gouvernement a pris l'engagement d'aider les petites et moyennes entreprises du Canada. Nous voulons que la Loi sur les sociétés par actions aide les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence au Canada et sur la scène internationale.

[*Français*]

Les modifications proposées améliorent le service offert aux sociétés assujetties à la Loi sur les sociétés par actions, c'est-à-dire qu'elles réduisent la paperasserie et les coûts engagés pour se conformer à la loi. Dans l'ensemble, elles font de la loi un instrument plus utile pour les sociétés et les investisseurs qui en font usage.

J'espère que mes collègues des deux côtés de la Chambre appuieront ce projet de loi et verront à ce qu'il soit adopté rapidement. Je vous remercie de votre attention.

[*Traduction*]

Je sais qu'en fin d'après-midi il est difficile de montrer de l'enthousiasme pour un projet de loi portant sur la Loi sur les sociétés par actions. J'ai bien peur que cela ne soit pas trop bon pour mon image, moi qui suis généralement perçu comme étant plutôt terne et ennuyeux. Cependant, c'est le mieux que nous puissions faire avec la Loi sur les sociétés par actions.

[*Français*]

Le vice-président: Avant de donner la parole au député de Trois-Rivières, je dois faire une courte déclaration concernant l'heure réservée aux affaires émanant des députés prévue pour demain, le 5 mai. L'honorable député de Haldimand—Norfolk m'a avisé, par écrit, qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux députés demain.

[*Traduction*]

Puisqu'il n'a pas été possible d'organiser un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)*a*), je me vois dans l'obligation de demander aux greffiers au Bureau d'inscrire l'article au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*), l'heure consacrée aux initiatives parlementaires est malheureusement suspendue jusqu'à demain. La Chambre poursuivra donc les travaux entrepris avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans ce débat et j'abonderai dans le sens du ministre à l'effet que ce projet de loi s'inscrit peut-être dans la stratégie du gouvernement d'être occasionnellement ennuyant. Effectivement, ce n'est pas un projet de loi tellement romantique et qui soulève beaucoup de passion.

Le texte du projet de loi C–12 propose des modifications à la Loi sur les sociétés par actions, dont le titre est la Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et d'autres lois en conséquence.

• (1725)

Donc, le texte propose des modifications à la Loi sur les sociétés par actions. C'est ainsi qu'il vise à permettre l'utilisation de nouvelles techniques pour la communication des documents, telle la transmission par voie électronique ou par télécopie, à simplifier certaines procédures de la Loi sur les sociétés par actions, ainsi que les règles relatives au dépôt des documents et à la conservation des dossiers des sociétés, à clarifier certaines dispositions de la loi et, de façon générale, à rendre son application plus efficace.

Le projet de loi vise à moderniser la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral. Cette loi, adoptée en 1975, est une loi commerciale cadre qui régit environ 190 000 entreprises au Canada, qui se sont incorporées dans le cadre de la loi fédérale.

La moitié des 500 plus grandes entreprises au Canada sont incorporées sous cette loi. Le gouvernement désire faire des modifications à la loi en deux étapes. Le projet de loi C–12 constitue la première étape de la modification.

Ce qui ressort, à l'analyse de cette loi, aux dires de l'opposition que je représente, c'est quatre grands points qui permettent aux entreprises d'améliorer leur fonctionnement sur le plan technique.

Le premier point permet aux entreprises de transmettre la documentation exigée par la loi par des moyens électroniques. Cette mesure devrait faciliter les communications entre les entreprises et le ministère.

Ensuite, une autre provision de la loi permet aux administrateurs en place de nommer, dans certaines circonstances et à condition que les règlements de l'entreprise le permettent, un certain nombre d'administrateurs et ce, de façon restreinte. Il faut mentionner, à cet égard, que cela contourne le droit exclusif qu'avaient auparavant les actionnaires de nommer les administrateurs de l'entreprise.

Un autre point à signaler, qui est le troisième—il y en a quatre en tout—porte sur le fait que dorénavant, l'obligation est faite aux entreprises de conserver les documents officiels d'une entreprise, par exemple les registres comptables, pour une période minimale de six ans. On sera sans doute d'accord pour dire que cette mesure réduira la paperasse, mais on peut se demander si un délai de six ans sera suffisant.

Enfin, les grandes sociétés non cotées en bourse n'auront plus l'obligation de présenter leurs renseignements financiers. Cette mesure est critiquée par l'Ordre des comptables agréés qui s'inquiète de l'impact qu'elle aura sur la profession comptable. Par ailleurs, il faut être conscient que cette mesure va faire en sorte d'enlever une forme d'injustice qui pouvait exister auparavant, dans le sens que les entreprises à charte provinciale avaient un avantage indu parce qu'elles n'avaient pas à divulguer semblable information. Donc, les entreprises à charte fédérale auront le même statut.

Il n'est pas facile de se positionner devant un tel projet de loi de par sa minceur. Tout mince qu'il est, cependant, il faut être conscient qu'il va véhiculer, lui comme d'autres projets de loi, beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. C'est la raison pour laquelle l'opposition se sent très inconfortable devant ce projet de loi, parce qu'il y a, pourtant, tant de choses à faire. Il y a tant de choses à faire dans le domaine de l'économie, dans le domaine des PME et de leur développement, qui n'est pas fait par le gouvernement. Prenons simplement l'exemple de la paperasse à laquelle sont soumises les PME surtout. Les PME sont obligées de s'occuper d'un tas de paperasse pour servir le gouvernement.

Certaines études évaluent qu'une journée sur cinq, dans les PME, est consacrée à la paperasse gouvernementale. Le gouvernement en est conscient, on peut en lire des extraits dans le livre rouge. Le 28 avril, le ministre de l'Industrie annonçait la mise sur pied d'un comité formé de 29 personnes pour étudier la question, entre autres, de la paperasse. Tout le monde le sait, il y a eu de multiples rapports, les fonctionnaires de son ministère le savent, et la solution que propose le gouvernement—et on dirait que c'est un réflexe de ce gouvernement—c'est de former un comité pour étudier la question, 29 personnes d'un océan à l'autre de ce pays, vont étudier la question de la paperasse gouvernementale. C'est une perte de temps.

Il y a pourtant des ajustements faciles à faire, connaissant l'expertise de la fonction publique fédérale, qui pourrait aller s'abreuver aussi aux fonctions publiques provinciales, notamment à celle du Québec qui est très compétente.

• (1730)

Il y a des ajustements qui pourraient être faits au programme et des simplifications dans les démarches que les entreprises ont à faire concernant, par exemple, les exportations. Pourquoi ne pas se creuser les méninges pour faciliter aux petites et moyennes entreprises et aux autres le fait d'exporter, qui est une nécessité pour le développement économique du Canada comme du Québec? Pourquoi ne pas raffiner les moyens mis à la disposition des PME pour encourager la recherche et le développement, ce dont se gargarise le Parti libéral du Canada dans le livre rouge.

Pourquoi ne pas demander aux fonctionnaires, sans former de comité, de trouver des moyens d'alléger les formules, d'alléger les délais pour aider les PME de façon effective, tangible, de façon pragmatique à faire de la recherche et du développement? On sait combien c'est compliqué, j'ai travaillé là–dedans auparavant. C'est excessivement compliqué pour une entreprise de se faire qualifier, par exemple, dans le domaine des crédits d'impôt à la recherche et au développement.

Il faut trouver des moyens faciles, probablement quand on s'y met, pour aider les entreprises de ce côté–là. Il faut aider les entreprises à trouver des moyens de moderniser leurs équipements, leur donner la formation qui existe sur le marché pour faire en sorte que leur productivité augmente, pour qu'elles puissent être plus compétitives sur le plan international. Il faut aussi mettre en oeuvre tout ce qu'on peut pour faire en sorte que les entreprises se qualifient de plus en plus en termes de qualité totale. C'est une condition sine qua non si on veut faire en sorte que nos entreprises soient reconnues. Ici même, en termes de sous–traitance et sur le plan international, il existe aujourd'hui avec la norme ISO 9000, une norme internationale, qui fait que l'on se reconnaît parmi toute la complexité qui peut exister sur cette planète, aujourd'hui. On peut reconnaître celles qui sont

qualifiées par un tiers et celles qui ne le sont pas. Il faut encourager nos entreprises partout à se qualifier à la norme ISO.

Plus grave encore, non seulement on ne sent pas de volonté gouvernementale ou de préoccupation gouvernementale envers ces petites choses qui, si elles faisaient l'objet d'une volonté gouvernementale, pourraient nettement virer la situation auprès des PME. Non seulement on ne sent pas de volonté gouvernementale, mais on avance en arrière dans des domaines comme la reconversion industrielle où encore une fois le livre rouge est très éloquent là–dessus et même très engageant. Mais depuis, ni dans le discours du Trône, ni dans le discours du Budget, ni dans les propos du ministre on entend parler de reconversion industrielle et, pourtant, il y a des dossiers, au Québec, notamment, où l'industrie militaire est très importante. Et, l'industrie militaire, on en traitera davantage demain. L'industrie militaire devra être repensée partout en occident, de par l'évolution géopolitique. Tout le monde le sait, la guerre froide n'existe plus, en tout cas, de la façon dont on la connaissait avant.

Il faut réajuster notre tir, il faut reconvertir nos entreprises du militaire au civil, et il n'y a aucun effort concerté qui est fait dans ce domaine–là. On ne sent aucune préoccupation réelle du gouvernement si ce n'est d'avoir fait des discours là–dessus. Pourtant il y a des dossiers au Québec qui s'appellent Oerlikon, Paramax, où ces gens–là ont fait des sorties virulentes, ont crié au secours, encore il y a quinze jours. Aidez–nous, sans cela, si nous n'avons plus de contrats de nature militaire, ce sont des milliers et des milliers d'emplois qui vont disparaître! Il y en a déjà 11 000 qui sont disparus en cinq ans, ici, dans le domaine militaire, seulement au Québec, des emplois de haute technologie, de haut savoir et de haut salaire. On ne peut pas se permettre cela dans une économie qui est déjà mal en point, comme on le sait, tant au Canada qu'au Québec.

Il y a le dossier de la MIL Davie qui est un dossier très important pour la région de Québec. Sauf erreur, c'est l'entreprise la plus importante de la région de Québec qui elle aussi dépend des contrats gouvernementaux et qui se doit d'avoir l'aide du gouvernement fédéral par un dossier qui est éminent normalement, qui répondrait à un besoin: celui du traversier des Îles de la Madeleine, et par un autre qui s'appelle le *Smart Ship* où il y a une voie d'avenir pour le Québec et pour le Canada, en termes, entre autres, d'utilisation de ce navire intelligent, multifonctionnel, qui va servir tant à essayer de régler des guerres régionales que de faire la paix dans des missions de l'ONU. Donc, c'est un dossier qui devrait être prioritaire, qui devrait être privilégié par le gouvernement et encore là, on ne sent aucune volonté politique d'agir.

• (1735)

C'est un dossier, et ce n'est pas seulement le Bloc québécois qui le dit, c'est un dossier que le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, tout libéral qu'il soit, tout fédéraliste qu'il soit, a récemment dénoncé. Il a dénoncé le gouvernement libéral en disant: «Écoutez donc, vous l'avez pourtant écrit dans le livre rouge». Je l'ai entendu de mes propres oreilles à la radio où il invoquait un tant soit peu une forme de volonté politique en disant que c'était beau de l'écrire, mais qu'y avait–il derrière ce texte? Qu'en est–il de la volonté politique? On n'en a eu aucun écho depuis.

Ce n'est pas de crier au loup que de parler de ce dossier et de répéter que si jamais on ne fait rien, il faut être conscients qu'on peut, comme à la fin des années 1950, vivre un autre exode des cerveaux. Pendant ce temps, les Américains se développent, ils sont là, ils sont omniprésents, ils sont géants et comme lors du dossier Arrow, à la fin des années 1950, ils viendront chercher les meilleurs cerveaux du Canada et du Québec pour développer leur économie.

Un autre dossier dans lequel on «avance en arrière», c'est celui de la lutte au chômage et de la supposée création d'emplois. En s'inspirant du livre rouge, on a mis sur pied le programme d'infrastructures, par des investissements canadiens de 6 millions, dont 2 millions provenant du gouvernement fédéral, programme qui se veut la principale et jusqu'à maintenant l'unique mesure de ce gouvernement pour lutter contre le chômage, le nombre de chômeurs se situant à 1,6 million, pour créer 45 000 emplois. Un très bon nombre de ces infrastructures, il faut s'en douter, sont des travaux saisonniers, des travaux temporaires, comme refaire des égouts, refaire des routes, refaire des ponts. Cela va créer un très bon nombre d'emplois temporaires; sur les 45 000, on parle de 15 000 emplois au Québec.

On ne trouve rien d'autre à dire, et au contraire on s'en vante. Les semaines et les mois passent et c'est tout ce qu'on a réussi à trouver. On pense que c'est là une panacée, que cela règle le problème du 1,6 million de chômeurs. C'est scandaleux d'avoir si peu d'imagination, si peu de courage pour trouver autre chose, c'est scandaleux.

Alors que s'il y avait une volonté politique, il y a un dossier qui est à portée de la main, quoi qu'en pense le premier ministre, qui s'appelle le TGV. Le train à grande vitesse Québec–Trois–Rivières–Windsor est là tout près, tout de suite. Là le gouvernement a mal agi. Bénéficiant de l'appui du Bloc québécois en campagne électorale concernant le contrat des hélicoptères, où tous étaient d'accord pour abolir le contrat, il y avait quand même une suggestion sous–entendue dans les propos du Bloc et de son chef, le député de Lac–Saint–Jean, et c'était de faire en sorte que toute l'expertise et tous les budgets consacrés aux hélicoptères aillent au développement immédiat et imminent, d'une semaine à l'autre, du train à grande vitesse, du TGV. Le gouvernement a retenu une partie de la suggestion, celle d'abolir le contrat des hélicoptères, ce qui a mis à pied des milliers de travailleurs.

Je pense que ce n'est pas ainsi que l'on fait du développement économique. Il faut savoir que, selon le président de VIA Rail, la semaine dernière—ce n'est pas nous qui parlons, c'est le président de VIA Rail et il doit connaître son affaire—le TGV créerait 127 000 emplois pendant dix ans, sans aucune sortie de fonds supplémentaire de la part du gouvernement fédéral, et ce, d'après le scénario présenté par le président de VIA Rail.

Ce projet aurait de multiples retombées sur le plan de la technologie, sur le plan des emplois de divers niveaux, de haute technologie comme des emplois plus simples, éparpillés en Ontario et au Québec. Ce projet aurait des conséquences éminemment bénéfiques, surtout, vous l'avez compris, dans la région de la Mauricie, prenant pour acquis que premièrement, le TGV verra le jour, deuxièmement, que le TGV va passer sur la rive nord et, troisièmement, que le TGV s'arrêtera dans mon comté, c'est-à-dire dans la capitale régionale, Trois-Rivières.

Le troisième dossier, celui-là est dramatique et on peut parler d'incurie, c'est celui des produits pharmaceutiques où on sent l'omniprésence des lobbies, notamment du lobby ontarien des députés et ministres de la région de Toronto.

• (1740)

Il faut savoir que dans le domaine des produits pharmaceutiques, il y a deux types d'intervenants: il y a des compagnies innovatrices et des compagnies dites génériques. Les compagnies innovatrices font de la recherche et du développement, et les compagnies génériques font de la copie. Les compagnies innovatrices, pour la très grande part, sont installées au Québec, et elles font de la recherche et du développement.

Je rencontrais à ce sujet un représentant d'une entreprise et de l'Association des producteurs de produits pharmaceutiques, lundi dernier. Il faut savoir que ça prend de 10 à 12 ans pour développer un nouveau médicament, jusqu'à ce qu'il soit reconnu, accrédité, testé, etc. Il en coûte par médicament, à ce qu'on me dit, 360 millions de dollars en moyenne pour développer un nouveau produit.

Ceci se fait au Québec. Et conséquemment la loi C-91, adoptée sous l'ancien gouvernement, avec l'appui du Bloc québécois et au grand dam dénoncée par le Parti libéral du Canada, malgré qu'il y avait divergence—on pourra y revenir tantôt—, cette loi-là fait en sorte que les produits qui sortent des compagnies ou sociétés innovatrices, donc qui font de la recherche et du développement, qui conçoivent, sont protégées en termes de ventes pendant 20 ans. Donc, on ne peut pas les copier.

Le débat actuel fait en sorte que la loi C-91, qu'on ne doit pas toucher selon la loi elle-même avant 1997, pourra faire l'objet d'une révision immédiate, semble-t-il. Ceci, encore là, au grand dam du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec, fédéraliste et libéral qu'il est, qui dit, et je cite *Le Devoir* du 28 avril 1994: «Par sa décision de réviser la loi qui protège les brevets pour 20 ans, le gouvernement fédéral crée de l'incertitude et son indécision fait fuir les investisseurs dans le secteur névralgique de l'industrie pharmaceutique. Il y a un investissement de 50 millions de dollars qui devait être annoncé la semaine dernière et qui a été reporté, suite à l'indécision du gouvernement fédéral.»

L'Association des manufacturiers québécois s'est énergiquement prononcée contre toute tentative du gouvernement fédéral de réviser cette loi.

Je vous citerai, enfin, un extrait d'un éditorial paru hier dans le quotidien *La Presse*, qui n'est quand même pas un journal souverainiste, ni son éditeur, M. Alain Dubuc, un extrait qui dit, où M. Dubuc écrit: «L'histoire des investissements en recherche n'a rien d'une blague ou d'un cadeau multinational. La politique de l'ère Trudeau. . .»—ça devrait dire quelque chose aux gens d'en face—«. . .qui éliminait les brevets a été un désastre. Le Canada a littéralement perdu son industrie pharmaceutique, dont la recherche est tombée à 3 p. 100 de ses ventes, contre environ 14 p. 100 aux États-Unis, en France et en Allemagne. La loi C-22 qui corrigeait la gaffe a été un succès. Les compagnies ont investi presque un milliard, dont la moitié au Québec, de 1987 à 1991. . .

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes tous très reconnaissants envers le député pour cette leçon d'histoire, mais je croyais que nous étions en train d'examiner le projet de loi C-12 sur les sociétés par actions. Je suis désolé, mais je ne vois pas ce que les commentaires du député au sujet des lois C-91 et C-22 ont à voir ici. Je croyais que nous parlions du projet de loi C-12.

Je me demande, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas dire au député de s'intéresser au projet de loi dont est saisie la Chambre.

Le vice-président: Je pense que c'est la première fois que la règle de la pertinence est soulevée depuis le début de cette législature, du moins en ma présence. Que le secrétaire parlementaire sache que c'est une règle qui est plus souvent transgressée que respectée.

[*Français*]

Peut-être que le député pourrait faire ses remarques concernant le projet de loi qui est présentement à l'étude.

• (1745)

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je veux illustrer que d'autres priorités devraient exister pour le gouvernement que le projet de loi C-12 et que lorsque le gouvernement se préoccupe de certaines choses, comme la révision de la Loi sur les produits pharmaceutiques, ce sont des choses qu'il ne devrait pas toucher. C'est mon propos. Et il n'a pas fini d'en entendre parler. En ce qui me concerne, en tout cas, je n'ai pas fini.

Le projet de loi C-22, qui précédait le C-91 et qui corrigeait la gaffe, a été un succès. Les compagnies ont investi presque un milliard, dont la moitié au Québec, de 1987 à 1991, tant et si bien que la proportion des ventes consacrées à la recherche est passée à 9,7 p. 100 en 1991, au lieu de 3 p. 100 du temps de M. Trudeau. Il s'agit d'un rattrapage important mais incomplet.

Un pays qui se plaint de son retard en recherche, de son absence dans certaines industries de haute technologie peut-il se priver d'une des grandes industries de pointe? Le livre rouge fait état, justement, de retards dans le domaine de la recherche. On pourra y revenir.

Donc, la question des brevets pharmaceutiques est un sujet sur lequel nous ne lâcherons pas. C'est primordial pour le Québec. Cela caractérise l'industrie québécoise actuellement. C'est un fleuron, et nous ne laisserons pas le lobby des députés ontariens, notamment ceux de Toronto, essayer d'amoindrir l'économie québécoise à ce point.

À mon avis, la semaine dernière, il s'est passé un événement qui m'a frappé personnellement quand mon collègue, le député de Laurier—Sainte–Marie a cité Confucius, en réponse au ministre de l'Industrie qui, lui, s'était inspiré de Shakespeare, un peu méchamment, il faut le dire.

Le député de Laurier—Sainte–Marie a utilisé cette grande pensée de Confucius comme quoi «la culture, c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étend». Cette phrase m'a frappé, et je me suis penché là–dessus, au cours de la semaine dernière, si ma mémoire est bonne, en travaillant sur ma pelouse. Je me suis demandé pourquoi mon collègue de Laurier—Sainte–Marie avait utilisé cette citation de Confucius. J'y ai longuement réfléchi pour découvrir que, quand le député de Laurier—Sainte–Marie parle de confiture, il y avait là un message, un message qu'on peut qualifier de subliminal. Il y avait une symbolique là–dedans. Quand il utilise le mot «confiture», ce qu'il veut dire, c'est la déconfiture. Il parle de la déconfiture du gouvernement; déconfiture, surtout si on fait le point, après six mois. Je pense que le gouvernement fête, ces jours–ci, son avènement au pouvoir officiel, légal.

Quand on fait le bilan, je pense que c'est un bon mot que de parler de déconfiture. Rappelons, par exemple, le dossier de la contrebande des cigarettes. N'eut été de l'acharnement, de la ténacité de l'opposition officielle, on serait peut–être encore en débat sur cette question. Alors que la contrebande florissait au Québec et qu'il s'était développé, non seulement un manque à gagner pour le gouvernement, ce qui était épouvantable en soi, mais où il était en train de se développer, par la désobéissance civile que l'on constatait, tout une atmosphère qui remettait nos institutions en cause, remettait le rôle de l'État en cause, le respect de nos lois et, à terme, la paix sociale.

On se souvient du gouvernement qui répondait qu'il n'avait pas de preuve qu'il se faisait de la contrebande. Il a fallu des semaines, mais l'opposition n'a pas lâché, et enfin, le gouvernement est intervenu comme il se devait.

Parlons également de l'histoire du Collège militaire de Saint–Jean. Encore là, je veux illustrer, si le député n'a pas compris, qu'alors qu'on s'occupe de projets de loi semblables qui sont tout à fait mineurs, il y a autre chose à faire. Quand le gouvernement agit, à notre avis, il n'agit pas nécessairement bien.

M. Fontana: *Time!*.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je dispose de 40 minutes.

Quand le gouvernement agit, on voit ce que ça donne.

Une voix: Pas de la *jam*, mais des confitures.

M. Rocheleau: Dans le dossier du Collège militaire, encore là, déconfiture. Le gouvernement libéral est obligé d'admettre qu'il n'a ni le goût ni l'argent pour poursuivre les activités de la seule institution francophone en Amérique qui donnait une formation militaire.

• (1750)

Et dans ce Canada de demain, on dit dorénavant que pour avoir une formation militaire, tout francophone que vous soyez, vous devrez aller dans une ville éminemment anglophone—c'est son droit—, mais qui n'a aucun service d'accueil pour faire en sorte que les francophones se sentent bien traités là–bas. Mais le gouvernement n'a pas le choix, il n'a ni le goût, ni l'argent pour continuer, et cela dessine un peu dans quel Canada les Québécois sont appelés à vivre si jamais ils décidaient d'y demeurer.

Que dire de la réforme des programmes sociaux, si ce n'est de la déconfiture. Quand on s'attaque de façon évidente et délibérée, non pas au chômage, mais aux chômeurs; non pas à la pauvreté, mais aux pauvres; quand tout ce que l'on sait de ce gouvernement, c'est que d'ici deux ans il consultera, et qu'à la fin de la consultation, les programmes sociaux seront amaigris de 7,5 milliards, c'est grave! On s'attaque au chômeurs et non au chômage, aux pauvres et non à la pauvreté. J'appelle ça de la déconfiture.

Il y a aussi la question de la formation de la main–d'oeuvre, que le gouvernement fédéral tient mordicus à conserver, alors que tout ce qui bouge au Québec, du côté patronal, du côté syndical, des commissions scolaires, le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Québec, tout les gens sont d'accord, fédéralistes ou pas, pour dire que ce dossier de la formation professionnelle doit être exclusivement québécois. Mais non, le gouvernement, pour des raisons qui sont les siennes, tient mordicus. Après une étude de deux ans, pour faire le point auprès de on ne sait trop qui, il garde le dossier, alors que tout le monde au Québec lui dit de se retirer.

La dernière touche non seulement le gouvernement qui est en face, mais le régime fédéral. Et pour les souverainistes, je ne vous cacherai pas que, pour moi, c'est une très bonne nouvelle que de connaître les règles du jeu de ce pays: la Cour suprême, qui vient de nous donner des nouvelles avec la téléphonie, avec les communications, où on nous dit que le Québec, tout distinct qu'il puisse être, n'a aucun droit de regard là–dessus.

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député n'a guère de respect à l'égard de cette institution, mais je suis sûr qu'il en a à l'égard du Président.

Je croyais avoir entendu le Président demander au député de s'en tenir à la question, c'est–à–dire le projet de loi C–12. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui. La journée d'opposition, c'est demain. Le député aura amplement l'occasion de parler d'autres sujets qui l'intéressent à la Chambre.

Les contribuables et les Canadiens qui suivent les débats de la Chambre s'attendent à ce que le député obéisse aux ordres du Président et s'en tienne à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui est le projet de loi C–12, au lieu de discourir sur tout ce que la Chambre a fait ou va faire dans un avenir prévisible.

Encore une fois, monsieur le Président, je vous demande de dire au député ce qu'il doit faire, car il ne semble pas comprendre.

[*Français*]

Le vice–président: Chers collègues, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est très difficile de dire si une remarque se rapporte ou non au projet de loi présentement à l'étude. Alors, je demande la collaboration de tous les députés pour assurer le respect du Règlement et de parler au sujet du projet de loi. Je pense que tous les députés réalisent que c'est une situation très difficile pour la Présidence.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour sa rigueur intellectuelle. On voit qu'il ne doit pas siéger souvent dans cette Chambre. D'ailleurs, je ne l'ai pas vu souvent. Vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, qu'il est difficile tout d'abord de traiter pendant 40 minutes d'un tel sujet, de par sa minceur, et de par sa platitude à laquelle a fait référence lui–même le ministre. De plus, c'est le droit du député, à moins qu'il ne dise des bêtises, d'utiliser son droit et son temps de parole pour les sujets qu'il juge opportuns.

Donc, j'en étais à la décision de la Cour suprême, concernant la téléphonie et les communications, qui donne pleine juridiction au gouvernement fédéral. C'est le régime fédéral qui est en cause, et cela intéresse beaucoup les Québécois, je ne vous le cache pas.

• (1755)

C'est le régime fédéral qui est en cause où on dit que les télécommunications—la téléphonie notamment—sont de juridiction exclusivement fédérale, écartant et niant, conséquemment, le caractère distinct du Québec qui était pourtant un des enjeux de l'entente de Charlottetown, qui fut rejetée par tout le monde, d'ailleurs.

Donc, ce que je veux dire, pour la bonne information du député, c'est que dans le cadre de la réflexion à laquelle les Québécois et les Canadiens sont conviés, je souhaite que les Québécois soient conscients que si jamais ils décidaient, lors d'une prochaine consultation, de demeurer dans ce pays qu'est le Canada, à titre de province, ils vivront dans un contexte de centralisation.

C'est ce qui se dégage de ces mesures, qu'il s'agisse du Collège militaire, de la réforme des programmes sociaux, de la formation de la main–d'oeuvre ou de la téléphonie et des communications. On sent que le fédéral veut de plus en plus centraliser tous les pouvoirs importants sous l'égide du gouvernement central à Ottawa et considérer dorénavant les gouvernements provinciaux comme des gouvernements régionaux. C'est dans ce contexte et dans cette structure que les Québécois décideront de demeurer, si jamais, lors du référendum, ils décident du maintien du Québec dans la Confédération.

J'aimerais, dans le peu de temps qui me reste, revenir un peu plus sensiblement—et cela va faire plaisir à mon collègue—à la question du projet de loi C–12. Je dis que le gouvernement devrait faire autre chose. Regardons les prétentions, l'atmosphère qui se dégage du livre rouge, et je citerai quelques passages concernant la recherche et développement et la technologie. C'est de la PME, c'est du développement économique, cela. Donc, on lit, à la page 47: «On créera par là un climat favorisant la recherche pré–compétitive dans différents secteurs de l'économie canadienne. Un gouvernement libéral renforcera la recherche et développement, notamment au sein des PME, en favorisant les partenariats technologiques entre les universités et les établissements de recherche et les entreprises qui mettent l'accent sur les applications commerciales de la recherche et du développement.» Pour votre information, monsieur le Président, c'est justement ce qui se fait dans le domaine des produits pharmaceutiques.

Je cite encore le livre rouge: «Un gouvernement libéral poursuivra l'effort en faveur de la recherche fondamentale, notamment en consolidant le financement des conseils chargés d'attribuer les subventions du Conseil national de recherche et des pôles d'excellence.»

Je pourrais continuer, car c'est tellement beau, c'est tellement intéressant, mais cela date de l'automne dernier. Mais depuis ce temps–là, et c'est le grief que je fais à ce gouvernement, c'est qu'au lieu d'avoir appliqué cela—et c'est ce pourquoi les Ontariens, notamment, et les gens des Maritimes ont voté libéral—donc, au lieu d'appliquer cela, on applique des projets de loi mineurs comme le projet de loi C–12. Je l'ai dit au début de mon intervention, monsieur le Président, c'est une perte de temps, une perte d'énergie, une perte d'argent que d'avoir à traiter d'une telle question.

Quand on lit le livre rouge et qu'on constate l'incurie qui caractérise le gouvernement, je suis porté à dire qu'il est de plus en plus évident et de toute nécessité que les gens se prennent en main, partout au Canada, notamment au Québec et dans chacune des régions du Québec.

Je voudrais vous dire, en ce qui concerne les gens de mon comté, le comté de Trois–Rivières, que c'est déjà commencé. Il y a une prise en main. On en a une illustration merveilleuse avec l'exemple de la relance de l'ancienne usine PFCP, les Produits forestiers Canadien Pacifique, qui avait fermé ses portes, causant la perte de 1 200 emplois, si ma mémoire est bonne, et qui vient d'être relancée, au cours des derniers mois, grâce à l'intervention du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Si elle a été relancée, il faut être conscient que c'est parce que ces travailleurs n'ont jamais lâché. Ils ont fait toutes les représentations qui s'imposaient, ils ont sensibilisé tout le monde au fait que c'était inconcevable qu'une usine d'une telle importance, dans une ville comme la mienne, Trois–Rivières, ferme ses portes de façon définitive. Ils ont réussi en sensibilisant le Fonds de solidarité, et je profite de la circonstance pour les féliciter.

Je vous citerai un autre exemple où les gens de mon comté ont compris et qu'ils ont posé des gestes. Par exemple, le Cégep de Trois–Rivières s'est distingué de deux façons, soit par son centre spécialisé en métallurgie et par son centre spécialisé en pâtes et papiers. Ce sont deux centres spécialisés qui desservent de plus

en plus les besoins des entreprises à travers tout le Québec, tant en métallurgie qu'en pâtes et papiers.

• (1800)

Et enfin, les gens de l'Université du Québec à Trois–Rivières aussi font preuve d'imagination, font preuve de vision, ont développé un groupe de recherche sur les petites et moyennes entreprises pour faire en sorte que davantage d'universités connaissent les problèmes des petites et moyennes entreprises pour mieux former nos jeunes et aider, même sur–le–champ, en termes de consultation, nos petites et moyennes entreprises de la région de tout le Québec.

Il y a aussi, dans un domaine tout à fait d'avenir, un centre de recherche en hydrogène qui, vous en conviendrez avec moi, est un domaine de pointe. Ce centre de plus en plus se fait valoir et, au cours des prochaines années, compte tenu de l'importance de ce produit dans le futur, pourrait connaître un développement très remarquable.

Et, enfin, je voudrais apporter à votre attention, monsieur le Président, sur le fait que l'Université du Québec à Trois–Rivières est la seule institution au Canada à donner un doctorat en génie papetier. Voilà une autre illustration de la capacité de notre milieu trifluvien à faire preuve d'imagination et qui est capable de dénoter une volonté de se prendre en main et de rayonner de plus en plus, tant au Québec qu'à l'étranger.

Donc, je terminerai en parlant—et mon collègue en sera heureux—du projet de loi C–12, en disant qu'on est tous conscients que c'est là la première partie d'une loi en deux volets, le deuxième volet, qui va venir dans trois ans, devant porter sur des points beaucoup plus substantiels en termes d'importance face au fonctionnement des PME, c'est–à–dire la responsabilité des administrateurs, les transactions d'initiés, par exemple, et sur les offres d'achat visant à la mainmise sur une société.

Ce sont là des points sur lesquels, encore là, le gouvernement est en consultation, et qui seront traités, semble–t–il, dans deux ou trois ans. La position de l'opposition officielle, c'est de dire: Écoutez, on ne peut pas s'opposer à un projet de loi semblable, malgré sa platitude, quoiqu'il est important dans ses aspects techniques. Nous sommes conscients qu'il apporte, sur le fond, des modifications techniques qui devraient améliorer le fonctionnement de nos entreprises. En conséquence, c'est là la position de l'opposition officielle, d'être pour, malgré tout.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, mes observations porteront sur la teneur du projet de loi C–12. Je ne peux souscrire à l'opinion exprimée par mon vis–à–vis qui a dit que si ce projet de loi n'est pas vraiment une mesure importante, il ne faut pas alors y consacrer beaucoup de temps. S'il y a des questions importantes à soulever à ce sujet, eh bien faisons–le. Cependant, je pense que nous devons prendre garde de ne pas abuser des privilèges dont nous jouissons.

Si j'ai bien compris, le projet de loi C–12 renferme des modifications à la Loi sur les sociétés par actions qui toucheront environ 190 000 entreprises de régime fédéral, et notamment plus de la moitié des 500 plus importantes sociétés au Canada.

Il s'agit de la première phase de modifications visant à améliorer la compétitivité de nos entreprises, à simplifier les règles relatives au dépôt des documents et à la conservation des dossiers des sociétés, ainsi que certaines procédures d'administration des sociétés, et à permettre l'utilisation de nouvelles techniques. Le projet de loi est également un premier pas dans le processus de modernisation de la législation fédérale sur les sociétés.

Les modifications au projet de loi C–12 sont censées être surtout de nature administrative et même si c'est vrai, nous croyons que certaines d'entre elles pourraient avoir des répercussions allant bien au–delà du simple plan technique.

Nous accueillons avec plaisir le projet de loi C–12 qui simplifiera les règles relatives au dépôt des documents et à la conservation des dossiers des sociétés, ainsi que certaines procédures d'administration des sociétés, permettra d'utiliser de nouvelles techniques et d'offrir un meilleur service à toutes les régions du pays, améliorera l'efficience et l'efficacité de l'administration de la LSA et clarifiera le libellé de la loi, grâce à des modifications apportées aux versions française et anglaise et à l'utilisation d'une terminologie plus juste. Cette loi favorisera la bonne administration des sociétés, à tout le moins son intention est–elle de rendre la gestion des affaires plus efficace et plus flexible tout en protégeant les investisseurs, dont les actionnaires minoritaires, et d'assurer un marché plus équitable et plus efficace.

• (1805)

Elle vise à accorder aux sociétés la latitude voulue pour réagir rapidement et à moindres coûts aux événements, en autorisant les administrateurs en poste à nommer un nombre restreint d'administrateurs entre les assemblées d'actionnaires, si les statuts de la société le permettent.

Nous reconnaissons que ces mesures s'inscrivent dans l'engagement formulé par le gouvernement dans le discours du Trône, c'est–à–dire mettre l'accent sur la petite et moyenne entreprise. Nous sommes partisans de mesures destinées à améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes. En favorisant les échanges commerciaux ici même au Canada et en aidant les entreprises à poursuivre une politique commerciale active dans le monde, nous pouvons placer nos sociétés par actions de régime fédéral dans une meilleure situation concurrentielle.

Nous serions les premiers à nous réjouir si les réformes que constituent les modifications à la Loi sur les sociétés par actions permettaient d'atteindre tous ces objectifs. Néanmoins, dans le cas de certaines dispositions, un examen plus approfondi s'impose.

Premièrement, la disposition relative à la suppression de l'obligation de divulguer publiquement leurs états financiers pourrait amener certaines sociétés publiques à transférer des avoirs dans des sociétés privées qui sont sous leur contrôle, évitant d'avoir à divulguer les états financiers de ces filiales.

Les articles 16 et 17, qui concernent la divulgation des états financiers, sont peut–être de nature purement technique aux yeux du ministre, mais ils doivent être considérés, selon moi, comme un important écart par rapport au texte de loi actuel. Ce

ne sont pas des subtilités, comme le ministre le prétend. Ces articles devraient être examinés par le comité, et on devrait nous promettre d'envisager de les faire passer à la deuxième étape des modifications de la loi.

Je tiens également à signaler que deux autres sujets préoccupent les députés de mon parti et seront portés à l'attention du comité chargé d'examiner le projet de loi. Il s'agit tout d'abord du nouvel article 258.2, aux termes duquel le directeur peut, dans les circonstances réglementaires, prévoir qu'il n'est pas nécessaire de lui envoyer des avis ou documents. Cet article pourrait avoir une portée très étendue dans le cas où le gouverneur général prescrirait des circonstances ayant un caractère général.

Les fonctionnaires du ministère nous ont informés que cette disposition ne s'appliquera que dans les cas où des documents sont accessibles ailleurs au public. Pour que ce soit là la seule application possible de l'article, il faudrait une modification qui le stipule. Cette modification pourrait être formulée de la façon suivante: «Si un avis ou un document, dont la communication au directeur est requise par la loi, doit être rendu public en vertu d'une autre disposition de la loi ou en vertu d'une autre loi du Parlement, le directeur peut ordonner, sous réserve que la condition énoncée dans l'autre disposition ait été respectée et que soit respectée toute autre condition qu'il jugera nécessaire, et nonobstant les dispositions de la présente loi, prévoir qu'il n'est pas nécessaire de lui envoyer le document.»

La seconde modification qui devrait être envisagée concerne le paragraphe 8(2). Cette disposition crée une période réglementaire où des dossiers doivent être tenus. Le ministre a signalé qu'à l'heure actuelle, la loi ne dit rien là-dessus et nous devons être conscients du fait qu'aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu et des dispositions pertinentes, le ministre peut revenir six années en arrière pour intenter une action et que dans la plupart des provinces, sinon toutes, le délai de prescription des causes d'action est de six ans en matière de responsabilité contractuelle.

À la lumière de ces dispositions, il est plutôt étrange qu'on fixe la période minimale de conservation des livres comptables ou dossiers à six ans, alors qu'en général, d'autres lois prévoient un délai plus long et sur le simple plan du bon sens, il semblerait préférable d'abandonner cette disposition ou d'éviter toute redondance et de prévoir une période plus longue, de huit ou dix ans. Une période de huit ans permettrait certes de respecter les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et de répondre à la plupart des besoins dans le cas de litiges en matière de responsabilité contractuelle.

Il y a une autre raison pour laquelle il ne convient peut-être pas de ramener cette période à six ans. Des actions en justice peuvent être intentées après plus de six ans, c'est pourquoi nous jugeons qu'on devrait prévoir une période de dix ans, par exemple, pour la conservation des dossiers.

Également, il faudrait au moins mentionner, à ce stade-ci, la seconde phase des réformes dont il est question. Nous savons que les consultations pour la deuxième phase ont déjà commencé. Elles portent notamment sur des questions comme la responsabilité des administrateurs des sociétés; les communications entre la société et les actionnaires, ainsi qu'entre les actionnaires eux-mêmes; les règles relatives à la citoyenneté et à la résidence que doivent respecter à l'heure actuelle les conseils d'administration; l'aide financière accordée par la société aux administrateurs, à ses agents, aux actionnaires et autres personnes; les règles régissant les délits d'initié et les tentatives de prise de contrôle. Tous ces domaines sont, en fait, très importants et devront faire l'objet d'un examen très approfondi et détaillé.

• (1810)

Leur importance pour les sociétés par actions de régime fédéral et pour la compétitivité du Canada est très claire. L'élargissement de la responsabilité des administrateurs risque de conduire certaines personnes compétentes à refuser, par exemple, d'être nommées à des conseils d'administration. Pour qu'une société réussisse, des gens qualifiés doivent être disposés à siéger à ces conseils et une fois là, à prendre des mesures audacieuses pour rendre la société compétitive sur le marché mondial.

Nous encourageons également le gouvernement à s'engager à procéder à une réforme continue de la loi. Je trouve tout à fait stupéfiant que cette loi n'ait pas été modifiée depuis plus de 20 ans. Étant donné la différence entre les pratiques commerciales d'il y a 20 ans et celles d'aujourd'hui et la concurrence qui existe de nos jours, il est presque incroyable que la loi puisse encore s'appliquer. Eh bien, elle ne répond pas vraiment aux besoins et c'est pourquoi nous sommes saisis de cette mesure aujourd'hui. Nous encourageons donc une réforme continue.

Aux termes du projet de loi, dans les trois ans suivant la date de sa sanction royale, le ministre doit présenter au Parlement un rapport sur la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral et les conséquences de son application dans lequel il fera état des modifications qu'il juge souhaitables.

Nous avons entendu le ministre dire il y a environ une heure que cela devrait se faire d'ici dix-huit mois. Je l'encourage certainement à respecter ce délai.

En général, nous appuyons les objectifs de ce projet de loi. Nous reconnaissons les efforts du gouvernement en vue de tenir une des promesses qu'il a faites dans le discours du Trône. Toutefois, nous tenons à signaler au ministre qu'il ne doit pas voir toutes les modifications prévues dans ce projet de loi comme de simples formalités. Bien que ce soit essentiellement vrai dans certains cas, il y a d'autres dispositions de cette mesure législative qui nécessitent un examen plus minutieux, comme je l'ai montré dans mon discours jusqu'à maintenant.

Je suis certain que, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, les députés reconnaîtront que certaines mesures doivent être mises en place pour protéger les actionnaires, la structure des sociétés et, enfin, le marché canadien. Une fois ces mesures en place, je crois que le projet de loi C-12 pourra atteindre son objectif qui consiste à promouvoir un marché juste et efficace et un climat économique propice à la croissance et à la création d'emplois.

Nous attendons impatiemment le renvoi de cette mesure législative au comité. Nous profiterons de l'occasion pour voir à ce que le projet de loi C-12 atteigne ses objectifs d'une façon qui soit satisfaisante pour tous les partis représentés à la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Initiatives ministérielles

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur la sécurité ferroviaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter, à l'étape de la deuxième lecture, un projet de loi visant à modifier la Loi sur la sécurité ferroviaire. Je crois comprendre qu'il y a entente entre les partis pour que nous essayions d'achever toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi avant l'heure de l'ajournement.

Cette mesure législative, qui nous aidera à réduire le nombre d'accidents et de décès liés au réseau ferroviaire canadien, prévoit que quiconque pénètre sans excuse légitime sur l'emprise d'une ligne de chemin de fer relevant du gouvernement fédéral sera coupable d'une infraction.

• (1815)

Un interdiction similaire, dans la Loi sur les chemins de fer, a été abrogée par la Loi sur la sécurité ferroviaire en 1989. En rétablissant cette interdiction, nous donnerons plus de mordant à cette dernière loi en accordant aux sociétés ferroviaires des moyens de dissuasion efficaces.

Une loi applicable et efficace, et un effort de sensibilisation du public devraient réduire le nombre de violations de la propriété des chemins de fer. Les trois piliers de la sécurité ferroviaire sont la sensibilisation, la technique et l'application des règlements. Je me félicite que la mesure proposée ici donne aux forces de l'ordre, notamment aux services policiers des chemins de fer qui sont autorisés à faire appliquer la législation fédérale, à poursuivre toute personne trouvée sur les voies ferrées.

Cette mesure législative est nettement dans l'intérêt public. La violation de la propriété des chemins de fer est l'une des plus importantes causes de blessures et d'accidents mortels liés à l'exploitation des chemins de fer. L'incidence des accidents de ces personnes ne cesse de croître. L'année dernière, pour la première fois, le nombre des mortalités dues à des violations a dépassé le nombre des mortalités aux passages à niveau.

On estime que, chaque année, une centaine de personnes sont frappées par les trains, parce qu'elles se trouvent sans raison sur les emprises ferroviaires. Près de la moitié d'entre elles sont tuées et les autres subissent de graves blessures. Bon nombre de ces personnes sont des habituées de la voie ferrée, et, malheureusement, beaucoup d'accidents mettent en cause des jeunes ou des enfants en bas âge. Il s'agit là de statistiques tragiques.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi parce qu'il faut lutter contre les conséquences terribles de ces empiétements sur la propriété des chemins de fer. Le problème se pose le plus souvent à proximité des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des zones commerciales ou résidentielles où il y a une forte circulation piétonnière, dans des zones urbaines comme Montréal et Toronto.

Les voies ferrées servent de raccourci pour se rendre dans un établissement commercial, à l'école ou dans un quartier résidentiel, et il arrive que les enfants prennent les voies ferrées pour un terrain de jeux. Malheureusement, ce sont des raccourcis dangereux et les voies ferrées deviennent souvent un terrain de jeux mortel pour les jeunes enfants.

Un autre grave problème est celui des sans-abri qui se servent de la propriété des chemins de fer comme d'un lieu d'habitation ou de repos. Bien des gens agissent de la sorte au mépris total de leur sécurité personnelle, ce qui inquiète grandement Transports Canada.

Les clôtures et la signalisation très visible que les chemins de fer ont installées n'ont pas été assez efficaces pour dissuader les intrus. Qu'on me permette d'insister sur le fait que les amendes prévues dans la loi sont suffisamment élevées—jusqu'à 5 000 $ sur déclaration sommaire de culpabilité—pour décourager toute récidive.

Le rétablissement de l'interdiction de passer sur la propriété des chemins de fer permettra aux autorités policières de réduire le nombre d'intrusions et, par conséquent, le nombre d'accidents et de décès. Il incombera aux sociétés ferroviaires de faire appliquer la loi, par l'entremise de leurs services policiers. Les modifications n'entraîneront aucun déboursé pour le gouvernement.

Les dispositions initiales sur les intrusions qui figuraient dans la Loi sur les chemins de fer n'ont pas été retenues dans la Loi sur la sécurité ferroviaire, proclamée en janvier 1989, parce qu'il semblait que la question puisse être réglée de manière efficace au moyen d'une réglementation ultérieure.

Le ministère de la Justice, après avoir étudié la question, a conclu que, compte tenu de la nature de l'interdiction, la disposition devait figurer dans la loi et non dans un règlement. Transports Canada a collaboré avec les chemins de fer pour améliorer la sécurité dans les endroits où le problème des intrusions est le plus grave. On a pris des mesures comme un accroissement de la surveillance policière, l'installation de clôtures à fil barbelé et d'autres mesures pour décourager les contrevenants.

Cette modification ne touchera pas des personnes comme les autochtones et les prospecteurs qui doivent franchir les voies ferrées pour se rendre à leurs pièges ou à leurs claims miniers. L'objet de cette modification, c'est de permettre aux services policiers des chemins de fer d'intervenir là où le problème est le plus grave et présente le plus de dangers.

Pour terminer, j'insiste sur le fait que le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec les sociétés ferroviaires pour réduire le nombre d'accidents et de morts qui sont attribuables aux intrusions sur les voies ferrées au Canada. Cet ajout à la Loi sur la sécurité ferroviaire vient renforcer un élément important de l'appareil législatif et, de concert avec une sensibilisation du public, devrait contribuer à remédier au problème des intrusions sur la propriété des chemins de fer.

[*Français*]

Le vice-président: Avant d'accorder la parole au député de Beauport—Montmorency—Orléans, j'aimerais m'assurer qu'il y a effectivement consentement unanime de la part des autres partis pour adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui.

M. Guimond: Au nom de l'opposition officielle, monsieur le Président, je peux vous dire qu'il y a effectivement consentement.

Le vice-président: Très bien. Est-ce que le Parti réformiste donne également son consentement?

[*Traduction*]

Le Parti réformiste donne-t-il son consentement unanime à ce que le projet de loi franchisse les trois étapes aujourd'hui?

M. Gouk: D'accord, monsieur le Président.

• (1820)

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en tant que critique de l'opposition officielle en matière de transport, je voudrais apporter quelques commentaires sur ce projet de loi. Dans un premier temps, le premier objectif de ce projet de loi—qui est très court, soit dit en passant, mais qui ne dilue pas son importance et son contenu—doit rendre équivalentes la version française et anglaise de la Loi sur la sécurité ferroviaire. Dans un deuxième temps, ce projet de loi vise à interdire l'accès illégitime aux lignes de chemin de fer.

Je peux vous dire qu'en tant que critique de l'opposition, je suis doublement concerné par ce projet de loi, car dans mon comté de Beauport—Montmorency—Orléans il y a une ligne de chemin de fer que les gens du Canadien National ont appelé le Murray Bay, qui part du quartier Limoilou, à Québec, pour se rendre jusqu'à Clermont, dans Charlevoix, et qui traverse entièrement mon comté.

Lorsque je préparais mes notes et que je relisais le projet de loi, il m'est venu à l'esprit deux événements dont j'aimerais vous faire part. Il s'agit de deux événements qui ont été tragiques pour les familles qui les ont vécus. Entre autres, je me rappelle qu'il y a environ deux ans, en plein coeur de juillet, une personne d'environ 72 ans, au volant de son automobile, a été heurtée par le train du Canadien National devant la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, dans mon comté. Je peux vous dire que dans une communauté de la dimension de Sainte-Anne-de-Beaupré, cela cause énormément de commotion.

Le deuxième événement, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Transports faisait état tout à l'heure, concerne les enfants. L'an passé, un jeune garçon de six ans, qui revenait de l'école, à Ville Vanier, dans le comté de Québec-Est, a été happé par un train de VIA Rail qui roulait en plein coeur d'un quartier résidentiel, à une vitesse vertigineuse. Il y a eu enquête du coroner et nous attendons les résultats. Je peux vous dire que c'était pathétique d'entendre le témoignage du père qui a été très affecté. Je ne veux pas dire que la mère ne l'a pas été, mais le témoignage du père m'a laissé un souvenir très douloureux. Je peux vous dire qu'en tant que père de deux enfants, cela touche au coeur.

Donc, cela étant dit, je m'abstiendrai de dire qu'il s'agit d'un bon projet de loi, même si je serais tenté de le faire. Je ne sais pas si je suis en train de devenir un parlementaire expérimenté, mais lorsqu'on dit de telles choses, certains ministres, dont la bonne foi peut être mise en doute, se font un plaisir dans des réponses aux questions que l'on pose, de dire: «Vous avez dit que le gouvernement avait pris une bonne décision dans ce projet de loi». Donc je m'abstiendrai. Il est malheureux que les règles du parlementarisme britannique et la façon dont nos amis d'en face vivent ce parlementarisme m'empêchent de dire qu'il s'agit d'un bon projet de loi, même si je suis tenté.

Je peux vous dire pourquoi je considère que ce projet de loi est très important. Avec l'arrivée des CFIL—j'ai des collègues francophones d'autres provinces et j'en profiterai pour faire leur éducation—, maintenant, en français, au lieu de parler des *short lines*, on doit parler des CFIL. Cela signifie des chemins de fer à intérêt local. On sait que les compagnies de chemins de fer, aussi bien le Canadien National que le Canadien Pacifique, s'orientent davantage vers cette approche de vendre des lignes.

Je crois que s'il y a des opérateurs locaux, des opérateurs peut-être dédiés à la rentabilité de leur tronçon, il serait malheureux de voir que la sécurité ferroviaire pourrait en être affectée. Je crois que ce projet de loi qui garantit une certaine rigueur quant à l'application de certaines normes de sécurité est un bon projet de loi. Et dans la foulée des CFIL, nous devrons, en tant que parlementaires, être vigilants et nous assurer que ces opérateurs respectent les règles minimales de sécurité ferroviaire.

• (1825)

En terminant, je veux vous mentionner qu'en ce qui concerne le Bloc québécois, nous n'avons manifesté aucune opposition quant à la procédure pour aborder les trois lectures de front et nous appuyons ce projet de loi qui vise avant tout à accroître la sécurité ferroviaire.

J'ai omis de parler du contexte de l'utilisation à des fins récréatives des emprises de chemin de fer. Je m'explique: encore une fois dans mon comté, comme dans plusieurs comtés au Canada, on voit les motoneigistes utiliser davantage les emprises. Ce projet de loi vise dans une certaine mesure à protéger malgré eux les gens qui prennent des risques. Vous savez que la motoneige est de technologie québécoise, inventée par Bombardier qui a fait ses preuves d'ailleurs, et que cela a des répercussions dans le monde entier et dans tout le Canada.

En conclusion donc, nous sommes en faveur de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, nous reconnaissons que ce projet de loi d'ordre administratif, qui est important même s'il ne soulève aucune controverse, doit améliorer la sécurité ferroviaire. C'est pourquoi le Parti réformiste l'appuie.

Nous acceptons de procéder aux trois lectures et nous sommes prêts à collaborer à cette fin. Nous ne voulons pas accaparer davantage le temps de la Chambre en prolongeant le débat ou en faisant d'autres observations. Nous sommes donc disposés à terminer l'étude de ce projet de loi et à nous attaquer à des questions plus importantes et pressantes dont la Chambre doit être saisie.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé.)

Le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentment unanime, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. David Anderson (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour une troisième fois et adopté.

M. Fontana: Monsieur le Président, au nom du ministre des Transports, je veux tout simplement remercier les deux partis d'opposition d'avoir facilité l'adoption rapide de ce projet de loi très important.

Cela démontre que lorsqu'un projet de loi important doit être adopté par la Chambre des communes assez rapidement, tous les partis peuvent collaborer. Je les en remercie.

[*Français*]

M. Guimond: Monsieur le Président, j'aimerais seulement mentionner à la Chambre qu'en ce qui concerne le projet de loi C-22 sur la privatisation de l'aéroport Pearson, je ne crois pas que cela se fera aussi rapidement.

[*Traduction*]

(La motion est adopté et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mai 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Monsieur le Président, plus tard dans la journée, j'aurai l'honneur de diriger une délégation d'anciens combattants qui se rendra en Italie. Ce pèlerinage marquera le 50e anniversaire de la campagne d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Des anciens combattants venus de toutes les régions du Canada et représentant tous nos régiments et toutes nos unités qui ont participé à cette campagne se rendront en ma compagnie un peu partout en Italie. Ensemble, nous marcherons sur les pas des Canadiens qui ont combattu pour la démocratie, en Italie, de 1943 à 1945 et nous rendrons hommage à ceux qui ont donné leur vie au nom de la liberté.

La participation des Canadiens à la campagne d'Italie constitue un chapitre particulier de notre histoire. L'arrivée, bien planifiée et massive, des premiers Canadiens sur les plages, le 10 juillet 1943, dans le cadre d'une série de débarquements réussis des Alliés en Sicile, a été un important jalon dans la reconquête de la liberté.

Suivirent 20 longs mois exténuants de combat. Pendant ce temps–là, nos troupes ont eu de nombreuses occasions de prouver leur valeur: Ortona, Monte Cassino, la vallée de Liri et la poussée vers les plaines de Lombardie et le nord industriel de l'Italie. Ces violents combats ont mis nos Canadiens à l'épreuve et, chaque fois, ceux–ci ont su démontrer leurs talents remarquables et leur grande détermination. Leur bilan sans faille leur a valu le respect tant de leurs amis que de leurs ennemis.

Nos trois armées ont participé activement à la campagne d'Italie. Les flottilles de la Marine royale canadienne ont assuré avec succès le transport de nos troupes et notre marine marchande les a approvisionnées comme il fallait. L'Aviation royale canadienne a fourni un précieux appui aérien en bombardant les positions stratégiques ennemies. De même, les divisions blindées et d'infanterie de l'Armée canadienne ont valu encore une fois au Canada la réputation d'être un pays doté de soldats courageux et accomplis. Les «écussons rouges» du Corps canadien d'infanterie figuraient parmi les troupes les plus combatives en Italie.

Nos soldats ont ensuite quitté l'Italie pour se diriger vers le nord–ouest de l'Europe où ils se sont encore signalés en libérant la Hollande. Néanmoins, c'est en jouant un important rôle en Italie, d'où l'armée allemande a été repoussée, qu'ils ont contribué à la chute du Troisième Reich.

Je demande à tous les députés de la Chambre de rendre un hommage très particulier aux anciens combattants de la campagne d'Italie qui, il y a 50 ans, ont contribué au rétablissement de la liberté en Europe et ont valu tant d'honneurs à notre pays.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le secrétaire d'État aux Anciens combattants pour avoir pris la peine de me transmettre, dans des délais raisonnables, le texte de sa déclaration.

À titre de porte–parole pour l'opposition officielle, j'aurai le privilège de prendre part à ce pèlerinage qui nous conduira en Italie afin de commémorer le 50e anniversaire de la campagne visant à libérer l'Europe du joug nazi, avec la participation du Canada.

Certes, le Canada doit se souvenir du prix incalculable que le monde a dû payer pour sauvegarder les droits et les libertés. Il doit se souvenir de ces efforts qui furent déployés, au prix même de la vie de nos citoyens innocents de cette terrible guerre. Les anciens combattants sont encore là pour nous rappeler le courage dont ils ont fait preuve lors de ces événements. Je conviens donc, avec le secrétaire d'État, de l'importance de faire en sorte que jamais ces événements ne soient oubliés.

• (1010)

Le Canada a aussi d'autres devoirs envers les anciens combattants. Il ne doit jamais oublier le sort qu'on leur réserve aujourd'hui. Leurs conditions d'existence devraient d'ailleurs primer, il me semble, puisque c'est là la meilleure manière de démontrer notre reconnaissance envers celles et ceux qui se sont battus pour la sauvegarde de ces valeurs et de ces intérêts collectifs. Si commémorer leurs exploits est une nécessité, garantir des conditions de vie décentes aux anciens combattants l'est davantage.

Le Bloc québécois est fier de saluer toutes ces personnes qui ont fait en sorte, il y a maintenant 50 années, que l'Italie ait recouvré le chemin de la liberté.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le secrétaire d'État chargé des Anciens combattants d'avoir pris l'initiative d'organiser ce pèlerinage en reconnaissance de la participation des Forces canadiennes à la campagne d'Italie.

Comme nous l'avons mentionné, les Canadiens ont débarqué sur la plage Pachino, en Sicile, le 10 juillet 1943. Après avoir contribué à la conquête de la Sicile, ils ont remonté la péninsule italienne. Ils ont participé à la chute de la célèbre ligne Gustav. Celle-ci s'est effondrée le 11 mai, quatre jours après qu'ils eurent commencé à l'attaquer.

Ils se sont ensuite rendus à la ligne Hitler qu'ils ont percée, le 23 mai, entraînant la mort de 1 000 soldats. Les forces alliées ont pu s'unir, alors, aux forces américaines qui venaient de débarquer à Anzio, au sud de Rome. Pour la première fois, pendant cette campagne, un corps canadien était commandé par un général canadien, le général E.L.M. Burns, qui, par la suite, s'est fait connaître comme commandant des premières forces de maintien de la paix recommandées par le premier ministre Lester B. Pearson.

Remontant la péninsule italienne, les Canadiens ont fait preuve d'une grande détermination et d'une grande habileté au combat. Le 25 août, après cinq jours d'efforts, ils perçaient la ligne Guthic, au sud de Rimini, dernière étape avant d'accéder aux plaines de Lombardie.

En 1945, la campagne d'Italie avait permis de rompre 27 fronts allemands, ce qui a considérablement influé sur l'issue de la guerre. Quelque 92 757 Canadiens ont participé à la campagne d'Italie. Plus de 5 500 d'entre eux ont trouvé la mort, 20 000 ont été blessés et 1 000 ont été faits prisonniers.

Le Canada a mérité trois Croix de Victoria, la plus haute décoration décernée dans le cadre de cette campagne. Les récipiendaires sont le capitaine Paul Triquet, du Royal 22e Régiment, le major Mahony, du Westminster Regiment, et le soldat E. A. Smokey Smith, des Seaforth Highlanders.

Certes, il est bien de rendre hommage aux Canadiens qui ont participé à la campagne d'Italie, mais il serait également pertinent que tous les partis soient représentés. Cet événement n'a rien de politique, c'est une initiative canadienne, et je félicite le secrétaire et les députés qui se rendent en Italie. Il est non seulement correct, mais tout à fait indiqué, pour les Canadiens, de commémorer la campagne d'Italie.

* * *

• (1015)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les sociétés par actions, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'assurance-chômage et des lois connexes, soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 187 habitants de Lethbridge.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés pour y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle».

J'ai l'honneur de présenter cette pétition au Parlement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le président, je demande que toutes les questions soient réservées?

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): J'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*), la période consacrée aux initiatives ministérielles sera prolongée de neuf minutes en raison de la déclaration ministérielle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RECONVERSION DES INDUSTRIES MILITAIRES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires à des applications civiles, laquelle permettrait de conserver et de créer de nouveaux emplois dans des domaines de haute technologie.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler d'entrée de jeu que si l'opposition officielle a senti le besoin aujourd'hui de consacrer la journée qui lui est dédiée à des mécanismes de reconversion industrielle, avec solutions à l'appui, comme le gouvernement le constatera, c'est parce qu'on croit qu'il y a vraiment un sentiment d'urgence. Lorsque je parle d'un sentiment d'urgence, c'est qu'on se rappelle que 10 000 emplois ont été perdus au Québec dans le seul secteur de la production de matériel de défense et dans le secteur de la production des armes et qu'il y en a eu tout autant, même plus, pour le reste du Canada, puisqu'on parle de 47 000 pertes d'emplois depuis 1987.

Malgré la stagnation de ces marchés, malgré l'urgence de la situation, on est en présence d'un gouvernement qui piétine. Un gouvernement qui, malgré des engagements, et on aura l'occa-

sion d'y revenir, n'a donné aucune indication concrète de sa volonté d'agir en la matière. Aucune indication lors du discours du Trône, aucune indication lors du récent dépôt du Budget.

Bien sûr, les difficultés avec lesquelles sont aux prises les entreprises qui sont dans la production de matériel de défense et des armes militaires dépassent largement le cadre national. On est bien conscient, à titre d'opposition officielle, parce que nous sommes une opposition responsable, que les difficultés procèdent des changements qui ont eu cours dans l'ordre international. De quelle réalité parle–t–on lorsqu'on parle du marché de la production des armes? On parle d'un marché à l'échelle internationale de l'ordre de 450 milliards de dollars. Il est évident que ces rationalisations, que ces ajustements qui ont cours dans ces marchés concernent non seulement le Canada,mais ils concernent également l'Europe et les États–Unis. S'agissant de l'Europe, il me semble utile de préciser d'entrée de jeu que l'Europe a perdu depuis 1987 600 000 emplois dans ce secteur. Les États–Unis n'ont pas pour autant été épargnés, puisqu'ils ont perdu 700 000 emplois. Et s'ajoutant à la réalité canadienne, on comprend qu'il y a là un processus de changement qui est global.

• (1020)

C'est d'autant plus inquiétant que lorsqu'on parle de pertes d'emploi, dans le secteur de la production d'armes ou dans le secteur de la production de matériel de défense, on parle d'emplois qui généralement sont à haute intensité technologique et on dispose de beaucoup d'études pour nous faire comprendre que les emplois que l'on retrouve dans le secteur de la production de matériel de défense et des armes militaires sont généralement des emplois qui sont plus lucratifs pour les gens qui les occupent. On dit même qu'ils sont 36 p. 100 plus rémunérateurs pour ces détenteurs que des emplois comparables qu'on retrouve dans l'industrie civile.

Monsieur le Président, les causes de ce processus de rationalisation, on les connaît. Elles ont commencé avec la chute du Mur de Berlin, qui a été le symbole vivant, pendant deux générations, de la guerre froide. La guerre froide a amené les différents États nationaux, dont le Canada, à ratifier un certain nombre de traités qui ont prévu des limitations dans la production d'arsenaux nucléaires, mais également d'armement conventionnel. Et cela étant, on comprend que s'il y a des traités de limitation, il y a donc des contrats en moins pour les producteurs.

On peut prendre l'exemple de notre voisin américain qui, avec le président George Bush, il y a cinq ou six ans, a mandaté le Pentagone pour réduire considérablement son pouvoir d'achat. Le Pentagone, qui était pourtant le principal dispensateur de contrats en la matière, va voir son pouvoir d'achat réduit de 27 p. 100 entre 1993 et 1997. Tout cela a évidemment des répercussions pour le Canada et le Québec, puisque nous sommes très intimement liés au marché de la défense américaine.

On constate également que la livraison d'armes dans dans les pays du Tiers monde a chuté de plus de 61 p. 100 entre 1988 et 1992. Jusqu'à présent, les efforts de rationalisation ont surtout porté sur les systèmes terrestres avec une baisse de contrats de l'ordre de 77 p. 100, affectés après par l'industrie navale dans laquelle le Québec avait quelques compétences, avec une baisse de contrats de 26 p. 100. Vient, en troisième lieu, l'industrie aéronautique avec une baisse de contrats de 23 p. 100, dont un pôle de production important était localisé à Montréal.

Alors, ces causes–là ajoutent à l'urgence pour le gouvernement de nous présenter une véritable stratégie de reconversion, parce qu'il est utile de rappeler—et nous, nous allons le rappeler au gouvernement et aux personnes qui nous écoutent—qu'à l'instant où on se parle, malgré les dizaines de milliers de pertes d'emplois qui sont en voie d'être liquidés, on est en présence d'un gouvernement qui n'a pas offert de soutien, qui n'a pas offert d'outils aux entreprises qui ne demandent qu'à se livrer à ce processus de reconversion.

Monsieur le Président, aussi invraisemblable que ça puisse paraître, le Canada étant quand même une puissance moyenne, une puissance pacifiste, qui n'a jamais été engagé comme principal maître d'oeuvre dans une guerre, il n'en demeure pas moins que le Canada est un important producteur d'armements et de sous–équipements. Je dirai que le Canada se situe au huitième rang mondial sur le plan de la production d'armes.

On constate également que le Canada est au quatorzième rang mondial au niveau des exportations d'armes. Quand on parle des difficultés que connaît le marché américain, c'est tout à fait pertinent pour la compréhension qu'on doit avoir des enjeux qui se posent au Canada ou au Québec, puisque 70 p. 100 de la production canadienne d'armements et de matériel de défense s'écoulent sur les marchés internationaux et, comprenons–le ici, à 80 p. 100 sur les marchés américains.

• (1025)

Donc, c'est une situation inquiétante, une situation qui n'est pas temporaire. Il s'agit d'une situation structurelle, et on ne peut pas se bercer de l'illusion que l'industrie canadienne et québécoise de la production de matériel de défense ou d'armement traverse une crise qui est temporaire. On a là des indications qu'il y a une crise qui est structurelle, une crise qui puise à la fois à des causes internationales et à des causes de conjoncture nord–américaine.

S'agissant du Québec, si l'opposition officielle a choisi de faire le débat, c'est certainement, non seulement parce qu'il y a des enjeux importants pour le Canada anglais, mais certainement parce que le Québec est au premier chef concerné par le processus de rationalisation.

Le Québec est très concerné, puisqu'il y a quelque 650 entreprises qui, pour un certain nombre de maîtres d'oeuvre, pour un certain nombre de sous–traitants, sont directement concernées par les contrats octroyés par le ministère de la Défense nationale. Les entreprises du Québec avaient acquis quelque compétence dans quatre secteurs bien particuliers, celui de l'électronique de communication, celui de l'aérospatiale, celui de la construction navale et celui des munitions.

Malgré la compétence que le Québec avait développée, laquelle avait largement été encouragée—on va y revenir—par la présence du PPIMD, mieux connu en anglais comme étant le DIPP, l'expertise du Québec et son savoir–faire dans les quatre secteurs que je vous ai mentionnés n'ont pas empêché, la conjoncture internationale aidant, à ce que 10 000 emplois soient perdus depuis 1987. Vous comprendrez que 10 000 emplois dans un marché du travail comme celui du Québec, c'est, à toutes fins pratiques, absolument apocalyptique. C'est apoca-

lyptique, parce que ce sont des emplois, on l'a dit tout à l'heure, qui sont à haute intensité technologique et des emplois pour lesquels on n'a aucune indication, si on ne met pas en oeuvre un programme de reconversion, que le Québec va les récupérer.

À titre de député montréalais, une des plus belles régions, sinon une des plus belles villes du Québec et du Canada, je ne peux m'empêcher de souligner que le principal pôle de production des armements et du matériel de défense est situé sur le territoire ou dans la grande région de l'île de Montréal.

Alors, je vous dirai, monsieur le Président, pour étayer mon propos, que je peux citer des faits concrets. Le gouvernement ne pourra pas nous accuser de ne pas donner de l'information précise, de ne pas étayer nos revendications sur des faits concrets. Je me suis toujours fait un devoir, quand je prends la parole en cette Chambre, de donner des indications précises. Je veux dédier mes propos au ministre de l'Industrie, qui nous fait quand même le plaisir de sa présence et, m'a-t-on dit, qui participera tout à l'heure au débat, et lui rappeler que la crise que l'on connaît touche, au premier chef, Montréal, parce que 60 p. 100 des contrats qui sont octroyés passent par le territoire montréalais ou y sont réalisés.

On parle, par exemple, entre 1987 et 1992, sur une base annuelle, de 15 000 contrats de première source attribués dans la région de Montréal. Finalement, pour ceux qui connaissent bien la question, et on pourrait en nommer, parce qu'on a au Québec des gens qui se sont penchés sur cette question de la reconversion, on apprend que Montréal est le principal centre de production militaire du Canada avec 26 p. 100 de toute la maîtrise d'oeuvre exécutée au pays.

On est frappé de constater, frappés, attristés, inquiets de constater que la région de Montréal, région qui a pourtant connu sa part de difficultés au cours des dernières années, est devenue la capitale de la pauvreté. C'est ce qu'on disait, au moment des travaux du Comité sur la réforme des programmes sociaux, que Montréal était devenue la capitale de la pauvreté. Montréal, qui a connu sa part de difficultés a vu, au cours des six dernières années, une diminution globale de son économie de la défense de plus de 40 p. 100, alors qu'à l'échelle du Québec, la baisse enregistrée atteignait 25 p. 100.

Donc, il y a là un sentiment d'urgence qui rend d'autant plus inacceptable l'attitude et l'inertie d'un gouvernement dont on ne connaît pas les intentions dans ce dossier.

• (1030)

Et pourtant, quand on regarde le passé, les libéraux, les ténors du gouvernement, avaient pourtant, lorsqu'ils étaient du côté de l'opposition, pris des engagements fermes en matière de reconversion. Ils étaient conscients, ils souscrivaient à cette voie de passage obligé qu'est la reconversion. Voie de passage obligé parce que les années fastes où les pouvoirs publics pouvaient octroyer des contrats plantureux pour la réalisation d'équipement de défense sont à jamais révolues.

Si vous me le permettez, j'aimerais citer trois députés de l'ancienne loyale opposition de Sa Majesté qui avaient appelé de tous leurs voeux le processus de reconversion, des gens qui nous semblent cruellement muets aujourd'hui. Je pense à l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, M. Axworthy, à l'actuel président du Comité de la défense nationale, M. Rompkey, qui était à l'époque critique de l'opposition officielle pour les questions de défense, et à M. Peterson, qui était à ce moment-là critique pour l'industrie.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je voudrais simplement rappeler à tous les députés que lorsqu'ils font référence à d'autres députés, la coutume, la bonne tradition veut qu'on les reconnaisse soit selon leur titre officiel, par exemple secrétaire parlementaire, ou comme représentant telle ou telle circonscription.

M. Ménard: Monsieur le Président, je m'excuse de cet accroc parlementaire. Vous allez quand même me permettre de citer ces trois députés dont je ne connais pas de mémoire la circonscription.

Ces gens disaient: «Il faut étendre le mandat du PPIMD, du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, qui ne vise qu'à favoriser la mise au point des technologies de défense et dont les budgets s'élèvent à 200 millions de dollars, pour y inclure un volet d'aide à la reconversion et à la diversification dans des domaines tels que les technologies écologiques et les technologies de pointe pour le maintien de la paix.»

Voilà, monsieur le Président, un constat de lucidité. Et c'est ce que nous réclamons, nous de l'opposition officielle. Nous disons au gouvernement: il y a urgence d'agir en matière de reconversion, mais il y a un véhicule qui pourrait être adapté, un véhicule qui, présentement, dans son état actuel, ne sert pas à la reconversion. Mais si le gouvernement était sérieux dans ses intentions, il y a un véhicule qui nous permettrait de mettre à la disposition des entreprises des budgets afin de faire oeuvre de reconversion. Ce véhicule, c'est le PPIMD, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

Il ne faut jamais oublier que ce programme, qui dans les faits a favorisé la recherche et le développement, existe depuis plus de 20 ans. Il permettait aux entreprises de faire des études de marché. Il permettait aux entreprises de parfaire des technologies qui ont servi la plupart du temps dans l'industrie militaire. On dit qu'il est normal que le programme qui a maintenu une certaine dépendance des industries canadiennes à l'endroit des marchés militaires soit aujourd'hui celui qui les aide à en sortir.

On dit au gouvernement que le PPIMD qui a déjà disposé de budgets considérables, on parle de 300 millions dans les bonnes années, aujourd'hui c'est plus de l'ordre de 225 millions, on dit au gouvernement que c'est ce véhicule qu'il faut utiliser. On ne va pas accepter un argument qui dit que ce véhicule sert déjà à la reconversion. Parce que si on nous sert cet argument, nous disons au gouvernement: si c'est vrai que ce véhicule sert déjà à la reconversion, venez rencontrer avec nous les différentes entreprises de la région montréalaise qui sont aux prises avec ces difficultés. Vous allez voir qu'elles ne trouvent pas les moyens, avec ces budgets, de faire un véritable travail de reconversion.

Nous disons au gouvernement que toute solution de reconversion doit passer par un mode «d'opérationalisation» régionale. Un mode «d'opérationalisation» régionale parce qu'on comprend, c'est une évidence, que le Canada offre un portrait excessivement varié des industries militaires régionales. Chaque région a développé ses propres spécialisations militaires, de sorte que chaque spécialisation régionale a ses propres besoins.

C'est un constat d'évidence qu'une industrie qui s'emploie à fabriquer des munitions n'aura pas les mêmes besoins, le même processus, les mêmes attentes face à la reconversion qu'une industrie qui, par exemple, fabrique des satellites de télécommunication. Voilà la réalité canadienne qui est de dire que dans chacune des régions on a développé un type bien précis de marché de production de matériel de défense.

Il ne faut jamais oublier que ce débat en est un d'avenir, c'est un débat qui montre combien l'opposition officielle est avant–gardiste. Je vois mon collègue d'en face opiner du bonnet et il me fait plaisir de le voir souscrire à notre constat de lucidité.

• (1035)

Il ne faut jamais oublier que le processus de la reconversion est un processus à moyen terme; on parle de cinq ans, six ans, sept ans. Et c'est maintenant qu'il faut poser les jalons vers cette reconversion. Il faut admettre qu'il y a certaines régions au Canada qui sont rendues plus loin que d'autres dans la réflexion, parce que, s'il y a un point de référence qu'on ne doit jamais oublier, il n'y a pas de reconversion possible sans un travail intense et assidu de concertation. Et nous, au Québec, on est rendu passablement loin dans ce travail de concertation.

On est rendu passablement loin parce que, dès l'après–récession de 1981, des acteurs majeurs au Québec ont étudié cette voie–là comme voie de relance économique. Et vous avez les syndicats, avec la CSN en tête, qui a tenu, encore pas plus tard que l'an passé, un colloque en la matière. Vous avez même le Conseil du patronat, très peu suspect de sympathie souverainiste, qui, me dit–on, a ses entrées auprès des ministres. Vous avez également l'actuel gouvernement du Québec; on ne parle pas d'un obscur gouvernement séparatiste à venir, on parle d'un gouvernement orthodoxe fédéraliste qui est prêt à s'engager et qui demande au gouvernement fédéral de mettre à la disposition de ses entreprises de l'argent pour faire oeuvre de reconversion.

Le gouvernement n'aura pas le choix parce qu'il existe un lien direct. Et c'est ce que l'opposition officielle veut faire comme démonstration aujourd'hui, qu'il existe un lien direct entre la dépendance des entreprises québécoises envers l'indutrie militaire et les mises à pied immédiates auxquelles elle procède.

Permettez–moi de vous donner six exemples très concrets qui devraient motiver le gouvernement à agir avec beaucoup plus de célérité qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant. J'aurais pu en prendre une cinquantaine, mais j'en ai choisi six parce que je suis soucieux de tenir mon temps.

Alors, Bendix Avelex, une entreprise dans le secteur de l'aéroélectronique, à 70 p. 100 dépendante du marché militaire, a procédé à 35 mises à pied entre 1990 et 1994. Et vous allez voir que plus la dépendance augmente, plus les mises à pied sont massives.

Expro, dont on aura le plaisir d'entendre parler avec abondance, puisque le député de la région interviendra tantôt, fabrique des munitions: 70 p. 100 de dépendance allant vers le marché militaire, 300 mises à pied.

Héroux, dans le domaine de l'aéronautique: 80 p. 100 de dépendance envers le marché militaire, 131 mises à pied.

MIL Davie qu'on connaît bien, dont on a, à plusieurs reprises, parlé en cette Chambre: 91 p. 100 de coefficient de dépendance, 2 740—vous avez bien compris, monsieur le Président, 2 740—mises à pied. Inacceptable! Indigne! Une catastrophe sociale.

Oerlikon qu'on connaît, systèmes terrestres et missiles: 100 p. 100 de dépendance, 410 mises à pied. Et Paramax: 100 p. 100, 1 000 mises à pied.

Alors, je ne sais pas si le ministre de l'Industrie est aussi ébranlé que moi, car je l'entends intervenir. Je partage son désarroi et je lui offre ma collaboration, comme l'ensemble de l'opposition officielle. Et c'est pour ça que nous disons à ce gouvernement qu'il y a urgence. Cessez les tergiversations et procédons ensemble; nous sommes prêts, nous, à titre d'opposition officielle.

On a entendu par le passé des ministériels nous dire: «Vous ne vous préoccupez seulement que de dossiers québécois; vous n'avez pas une vision nationale; vous ne jouez pas véritablement votre rôle.» Voilà un secteur où toutes les régions du Canada sont concernées, et au premier chef, le Québec. Et nous disons: Vous l'avez ce véhicule qui, moyennant bonification, peut nous amener, si le gouvernement est sérieux, à offrir un véritable soutien aux entreprises qui veulent procéder à une véritable reconversion. Et ce véhicule, il faut le rappeler pour nos auditeurs qui suivent ce débat, c'est le PPIMD. Et on va voir jusqu'à quel point le gouvernement est sérieux, parce qu'il y a des budgets importants dans ce programme–là; on parle de 225 milions de dollars.

Et si on veut faire oeuvre utile, il faut que ce budget–là soit modulé à partir de considérations régionales et que ce soit les véritables acteurs des régions qui travaillent ensemble, en concertation, à faire en sorte qu'on tende vers la reconversion.

Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je veux tout simplement dire au gouvernement que nous sommes extrêmement désireux de collaborer avec lui dans ce dossier–là parce que nous croyons véritablement, en toute conscience, qu'il y a urgence en la matière.

• (1040)

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais dire au départ, par votre entremise, au député d'Hochelaga—Maisonneuve que nous apprécions le débat d'aujourd'hui, ainsi que l'esprit et le ton de ses observations, et que nous allons, nous aussi, être constructifs et précis dans nos réponses.

Soit dit en passant, comme le député, je trouve que sa circonscription, à Montréal, est l'une des plus belles régions du pays et un jour, lorsqu'il viendra à Toronto, j'espère qu'il aura la même opinion que moi de ma ville.

La reconversion des industries militaires à des applications civiles est une chose à laquelle notre gouvernement attache beaucoup d'importance. Le député a donné de nombreux exemples de gens hautement qualifiés qui, à la suite de licenciements et le reste, se sont retrouvés sans emploi, dans une situation catastrophique. Nous sommes au courant et nous agissons.

Je pense que nous devons examiner la question dans une perspective plus large et songer peut–être à de nouveaux instruments pouvant nous permettre de faciliter cette reconversion. Je voudrais donner un exemple précis. Amortech est une société

établie à Stratford, en Ontario, qui fabriquait des camions d'incendie pour l'armée. Il y a une année et demie environ, le marché pour ces camions a disparu, et la société a décidé de se lancer dans la fabrication de camions à ordures écologiques permettant de ramasser à la fois des déchets humides, secs et recyclables.

Elle a utilisé sa main–d'oeuvre qualifiée pour procéder à cette reconversion. Elle n'a obtenu aucune subvention du gouvernement fédéral. Elle a ajouté une ou deux personnes à son équipe de commercialisation et a participé à quelques foires commerciales de plus en Amérique du Sud et aux États–Unis. Elle s'est adressée à la Société pour l'expansion des exportations afin d'obtenir des marges de crédit et des garanties d'emprunt et une combinaison de ces deux types d'instrument. En outre, les banques commencent à voir d'un meilleur oeil ce type de technologie environnementale qui est exportable. À l'heure actuelle, cette entreprise a tellement de commandes qu'elle ne peut toutes les exécuter.

Je pense qu'il est important de dire aux gens qui procèdent à une reconversion qu'ils ne peuvent se fier uniquement à l'ancien système de financement, car nous vivons des temps difficiles sur le plan financier, comme nous en sommes tous conscients, le député aussi, j'en suis sûr.

Ne croit–il pas que nous pourrions utiliser les instruments que nous avons déjà, comme la Société pour l'expansion des exportations, les banques à charte et certains des nouveaux fonds créatifs qu'elles offrent, ainsi que les nouveaux services améliorés de la Section d'aide à la commercialisation des exportations du ministère du Commerce international, et qu'en faisant preuve d'un peu plus de créativité, nous serions peut–être en mesure de faciliter la période de transition et d'aider les gens à retourner au travail un peu plus rapidement, au lieu de nous contenter d'accroître le déficit et la dette?

Pourrait–il envisager cela comme une solution possible?

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, vous savez que c'est un plaisir toujours renouvelé que d'échanger avec celui qui est sans doute mon plus fidèle interlocuteur, mais je pense que le député confond un certain nombre de choses. Premièrement, j'ai bien pris soin de camper, dès le début de mon intervention, le fait que le resserrement de ce marché est éminemment lié à la conjoncture internationale. Maintenant, il y a quelque chose d'un peu tendancieux dans la question de mon honorable collègue parce qu'elle laisse à penser que les entreprises dont j'ai parlé sont un peu passives, qu'elles sont en situation de dépendance, d'attente face au gouvernement, et que finalement elles se complaisent un peu dans cette situation.

• (1045)

Et je trouve cela quand même un peu étrange, monsieur le Président. Pensez–vous qu'une entreprise qui est sur le marché, qui doit procéder à des mises à pied de l'ordre de 600, 700, 800, 900 ou 1 000 travailleurs, pensez–vous qu'elle–même n'a pas pensé à une planification stratégique, qui l'a amenée à voir d'autres créneaux et pensez–vous qu'elle–même n'a pas pensé à différentes façons de faire de la prospection de marché?

D'ailleurs, dans certains nombres de cas, les entreprises ont elles–mêmes, de leur propre chef, proposé au gouvernement un plan de reconversion. Le gouvernement a, dans un certain nombre de cas, pièces à l'appui, des plans de reconversion. Sauf que si on s'en remet à la compétence du professeur Bélanger, qui j'espère bien, un jour, mon honorable collègue aura la chance de rencontrer, on se rend compte qu'il y a des obstacles structurels à la reconversion.

D'abord, parce que dans nombre de cas, les entreprises connaissent moins les autres marchés que les marchés où elles ont elles–mêmes évolué. Souvent, leur technologie de production, pour tendre vers le processus de reconversion, demande des investissements qui sont considérables et que les entreprises ne peuvent pas toujours se permettre.

Et ne croit–on pas que le véritable débat est plutôt de dire que le PPIMD, pour des raisons qui sont historiques et qu'on ne va pas nier, a maintenu la dépendance d'un certain nombre d'entreprises en matière de recherche et développement dans le secteur militaire? Et n'est–ce pas socialement responsable, pour l'opposition officielle, que de prétendre—bien sûr, il y a les foires commerciales, je sais d'ailleurs que mon honorable collègue affectionne particulièrement les foires commerciales— que le processus de reconversion ne se fera pas sans une vision d'ensemble, il ne se fera pas sans l'aide du gouvernement.

On ne dit pas qu'il doit être assumé à 100 p. 100 par les entreprises, et d'ailleurs, il n'y a aucune entreprise qui ne dit cela. Le professeur Bélanger a interviewé des gens de plus de 80 entreprises. Les entreprises sont prêtes à faire leur effort, elles admettent qu'il y a une question de planification stratégique, une question d'initiative qu'elles doivent prendre également, qui doit venir de leur part, il n'y a aucune entreprise qui remet ça en cause.

Mais il n'est pas vrai que l'on peut dire que le gouvernement n'a pas une responsabilité et il a la responsabilité de faire en sorte qu'il y ait une vision d'ensemble, et il a la responsabilité de faire en sorte qu'il existe un outil et cet outil–là, qui doit donner l'impulsion, qui doit avoir des fonds—parce que souvent, il faut faire aussi des études et il doit y avoir des fonds disponibles pas seulement sur une échelle annuelle, on parle de fonds d'un processus qui peut mener de cinq à sept ans.

Et moi, je suis d'accord en partie avec mon collègue, et je vais terminer là–dessus, pour dire oui, les entreprises doivent elles–mêmes prendre l'initiative de prospecter de nouveaux marchés. Elle sont en droit d'attendre que le gouvernement mette à leur disposition un outil et nous, nous disons au gouvernement que cet outil–là, c'est le PPIMD.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député d'Hochelaga—Maisonneuve pour la justesse de son propos.

Je pense que nous, du Bloc québécois, nous considérons tellement importante la reconversion militaire et je pense que les députés ministériels, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, croyaient eux aussi que c'était important. Il semble que changer de côté de Chambre, c'est comme changer de discours soudainement.

Alors, j'aurais une question à poser à mon honorable collègue. J'aimerais qu'il nous explique la position du Bloc québécois et aussi les différentes étapes qui seraient importantes, parce que je pense que le gouvernement qu'on a devant nous dit continuellement qu'il désire écouter, alors j'espère qu'à un moment donné, il va cesser d'écouter et pour une dernière fois, peut–être qu'on

pourrait lui expliquer ce qu'il devrait faire et ensuite, finalement, il pourrait passer à l'action.

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappellerais au député d'Hochelaga–Maisonneuve qu'il lui reste très peu de temps, alors je demanderais, pour la réponse, la version courte, s'il vous plaît.

M. Ménard: Monsieur le Président, vous me connaissez, à l'école on disait que j'avais un sens de la synthèse, à proprement parler, exceptionnel. Je vais tout simplement expliquer à mon collègue qu'il a tout à fait raison de nous inviter à rappeler au gouvernement que, finalement, il y a trois grandes étapes, quand on se résume.

Monsieur le Président, est–ce qu'il y a de l'obstruction un peu systématique de mon collègue d'en face, parce que ça va jouer sur mon temps! Alors, tout ça pour rappeler qu'il y a trois grandes étapes.

Premièrement, on dit qu'il faut que le gouvernement mette un outil à la disposition de ces entreprises, qui, je le rappelle, ont souvent très concrètement des plans de reconversion à proposer.

Monsieur le Président, je ne comprends pas ce qu'a dit le ministre.

• (1050)

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette d'interrompre le député, mais la période de questions et commentaires est maintenant expirée. Nous reprenons le débat avec l'honorable ministre de l'Industrie.

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, quand le député propose que nous mettions des outils à la disposition de ces entreprises, ce qu'il propose en fait, c'est que nous leur donnions un carnet de chèques. C'est peut–être de cela dont je devrais d'abord parler.

J'aimerais faire quelques observations générales sur ce que le député d'Hochelaga—Maisonneuve a dit ce matin. Je me réjouis de la tenue de ce débat. C'est pour nous l'occasion de discuter d'un aspect important de la politique industrielle, celui de la reconversion de la défense, mais j'aimerais situer cette question dans un contexte plus général.

J'ai quelques observations à faire en réponse à ce que le député a dit. Premièrement, je suis heureux que le Bloc québécois veuille parler de la reconversion de la défense. Quand on sait que l'objectif politique des bloquistes est de créer un nouveau pays, un pays qui n'aura ni armée, ni marine, ni aviation, on pourrait penser qu'ils s'attendent à devoir engager des dépenses considérables pour la défense. Ils devraient s'attendre à devoir le faire si jamais ils atteignent leur objectif. Aussi, ce n'est pas de la reconversion de la défense dont ils devraient se préoccuper, mais de la création d'une industrie de la défense.

J'ai par ailleurs écouté le député décrire la perte d'emplois dans ce secteur comme une catastrophe sociale. J'abonde dans le même sens que lui s'il entend par là que le chômage est catastrophique pour quiconque en est victime.

Depuis quelques années, le Canada a subi de nombreuses pertes d'emplois dans bien des secteurs. L'industrie des pêches du Canada atlantique a connu des difficultés dernièrement; l'industrie automobile en Ontario a aussi eu sa part de problèmes, bien que sa situation s'améliore actuellement, de même que les industries de l'ouest du Canada. Le taux de chômage atteint actuellement 11,5 p. 100, 1,5 million de Canadiens sont sans emploi et, pour les chômeurs, c'est effectivement une catastrophe.

Je crois toutefois que la situation n'est pas plus catastrophique pour les membres de l'industrie de la défense que pour ceux des autres secteurs. Ce dont nous discutons en réalité. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je comprends que les députés prennent ces questions beaucoup à coeur. Certes, c'est l'endroit où ces choses doivent être débattues, mais je crois que nous tenons tous à ce que cela se fasse de façon à conserver le respect de tous nos électeurs.

En toute équité envers les députés des deux côtés de la Chambre et vu la nature névralgique du débat, je demanderai à tout le monde de faire preuve de tolérance. Pour ma part, je ferai mon possible pour que le débat se déroule dans le plus grand respect.

M. Manley: Monsieur le Président, j'ai trois enfants à la maison. J'ai donc l'habitude de parler en même temps que les autres, si bien que cela ne me pose pas vraiment de problème, car il y a des enfants ici aussi.

Je voulais aussi toucher un mot des observations formulées par le député d'Hochelaga—Maisonneuve. Si j'ai bien compris sa thèse, nous devrions donner de l'argent aux entreprises, à chacune d'entre elles, pour les aider à se reconvertir.

Il a mentionné le PPIMD en disant que c'était un important outil de développement industriel. C'est vrai que, par cet intermédiaire, on donne de l'argent aux entreprises depuis fort longtemps. En ce moment, nous procédons à un examen du PPIMD. Je vais en reparler un peu plus en détail dans quelques instants, mais qu'il suffise de savoir, pour tout de suite, que notre objectif est de faire en sorte que le PPIMD aide les entreprises, sous forme de contributions remboursables, à concevoir des produits pour leurs marchés.

Je crois qu'il y a lieu de faire une distinction entre l'approche stratégique d'un secteur industriel donné et celle qui consiste à renflouer les entreprises en les arrosant avec l'argent des contribuables.

À propos de la reconversion des industries militaires, je crois que la plupart des députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'un processus très complexe. Je ne crois pas qu'il existe des réponses ou des formules simples. En outre, la position du Canada à l'égard de la reconversion des industries militaires est loin d'être comparable à celle des autres pays industrialisés. Le député de Hochelaga—Maisonneuve et nombre de ses collègues ont besoin, je crois, qu'on leur explique exactement ce que nous essayons de faire. Je vais essayer de vous expliquer le cheminement du Canada dans le domaine de la reconversion industrielle.

• (1055)

Nous avons établi dans le livre rouge que de nombreux débouchés s'offraient aux industries qui reconnaissaient et exploitaient les tendances sur les marchés mondiaux. Nous savions que le temps était venu d'aider les industries militaires à passer de la

production de technologies de pointe à des fins militaires à la production de technologies de pointe à des fins civiles.

[*Français*]

Nous sommes déterminés à respecter cet objectif. Nous avons d'ailleurs accompli des progrès importants en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie efficace.

[*Traduction*]

Notre programme de reconversion de la défense comporte trois grands volets. Le premier, redéfinir la politique de défense du Canada. Le deuxième, rationaliser l'infrastructure militaire au Canada. Le troisième, rationaliser la base industrielle de défense. Ce que nous examinons ici, c'est le troisième volet, à savoir la rationalisation de la base industrielle de défense.

[*Français*]

Notre industrie de la défense est formée en grande partie d'entreprises pleinement diversifiées dont la plupart ne dépendent que modérément des marchés militaires. Pour ces entreprises, la rationalisation du secteur de la défense ne pose pas de problèmes majeurs. Les ventes de matériel militaire demeureront appréciables, mais les entreprises telles que CAE Electronics, Canadair et Spar seront en mesure de croître à la fois sur les marchés commerciaux et militaires.

[*Traduction*]

Il existe un deuxième groupe de sociétés capables d'une plus grande diversification. Ces sociétés ont la technologie, les compétences et la base manufacturière nécessaires pour assurer leur croissance à long terme sur les marchés civils. Cependant, elles ont peut-être besoin qu'on les aide à analyser les secteurs de diversification les plus avantageux. C'est là qu'il faudra surtout étendre les critères applicables au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le PPIMD.

Il y a également un troisième groupe de sociétés très fortes dans certains créneaux du marché militaire mondial. Elles s'attendent à poursuivre leur croissance et à continuer de prospérer sur le marché. On ne gagnera rien à essayer de décourager cette croissance. Alors qu'elles restent principalement axées sur la défense, elles sont innovatrices et contribuent à faire avancer la technologie qui a souvent d'importantes applications commerciales.

Enfin, il existe un quatrième groupe de sociétés dont l'avenir est très incertain. Elles dépendent énormément du marché national de défense. Elles possèdent peu de technologies ou des technologies qui ne sont pas faciles à commercialiser. Elles ont peu de débouchés à l'exportation et ne sont pas en mesure de concurrencer le marché mondial. Le coût de reconversion de ces sociétés serait prohibitif. Leur avenir doit être examiné au cas par cas.

Nous pouvons certes faire des prédictions en ce qui concerne chacun de ces groupes et leurs perspectives de croissance et de diversification, mais sans trop de certitude. Cela revient à dire que l'avenir des sociétés de défense au Canada dépendra du marché de la défense lui-même et de la capacité de ces sociétés de se diversifier dans d'autres gammes de produits.

Les futures exigences du marché intérieur de la défense ne deviendront évidentes que lorsque nous aurons terminé un examen de la politique de défense, et cela ne peut pas se faire du jour au lendemain ou même en quelques mois.

[*Français*]

Il est clair que nous ne pouvons attendre qu'un examen du secteur de la défense soit terminé. Les entreprises canadiennes ne peuvent attendre. Nous sommes tous tout à fait conscients du fait que la concurrence s'intensifie sur le marché international; personne ne peut se permettre d'attendre la publication des résultats d'un examen. Ainsi, le gouvernement doit s'engager à aller de l'avant et ce, avec dynamisme.

[*Traduction*]

Notre principal objectif est de réduire la dépendance des entreprises canadiennes à l'égard des ventes de matériel de défense. Nous voulons les encourager à se concentrer davantage sur la recherche et le développement, sur les technologies à double emploi permettant d'aider à concevoir des produits et sur l'amélioration de l'accès au marché.

• (1100)

Dans la poursuite de ces objectifs, j'estime qu'un certain nombre de principes nous guideront vers le succès.

Tout d'abord, le processus doit être mené par l'industrie. De toute évidence, elle est la mieux placée pour déterminer comment elle relèvera les défis et reconnaîtra les perspectives qu'offre la reconversion des industries de défense. Le gouvernement a un rôle très important à jouer dans tout cela. Il peut faciliter cette reconversion en aidant quelque peu à cerner les débouchés et à supprimer les obstacles à la croissance.

Ensuite, cette reconversion ne devrait pas supposer des subventions massives. Il serait impossible de sortir d'affaire ou de tenter de secourir des sociétés qui sont victimes des perturbations du marché. Pour parler simplement, une telle attitude serait financièrement irresponsable et, à long terme, ne bénéficierait à personne. Les ressources dont le gouvernement dispose—je n'ai besoin de rappeler à personne à la Chambre que ces ressources sont limitées—devraient servir à aider les sociétés à pénétrer de nouveaux marchés prometteurs. Elles devraient porter surtout sur des initiatives et des projets novateurs qui continueront de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois importants.

[*Français*]

Le gouvernement est conscient du fait que sa première responsabilité est envers les citoyens du pays, les contribuables qui paient les impôts. Les Canadiens n'accepteront pas des programmes massifs d'aide financière qui vont à l'encontre de la réduction de notre énorme déficit national. Les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter à cet égard, car le gouvernement n'acceptera pas non plus de tels programmes.

[*Traduction*]

À cette fin, nous utiliserons dans toute la mesure du possible les programmes qui existent déjà, et cela ne veut pas dire qu'on y injectera de nouveaux fonds. Nous examinons ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui peut fonctionner mieux. Nous demandons à l'industrie d'être novatrice et nous comptons l'être tout autant dans l'élaboration de politiques et de programmes.

[*Français*]

Si nous demandons à l'industrie canadienne de diversifier ses activités, si nous exerçons des pressions en vue d'une conversion, nous devons aider nos entreprises à répondre aux besoins dans le domaine militaire et, en même temps, aux exigences des marchés commerciaux.

[*Traduction*]

Pour y arriver, nous tenterons de faire en sorte que, à l'étape initiale du processus d'approvisionnement, l'industrie aligne ses spécifications aux besoins du secteur militaire et diversifie sa production en fonction des besoins commerciaux.

Autrement dit, il n'y a plus de place pour la production de matériel militaire unique comme par le passé. Personne n'a plus les moyens de le faire et cette pratique n'a d'ailleurs plus sa place dans l'équation logique de promotion de la concurrence, de l'innovation et de la croissance économique.

Ce n'est un secret pour personne que tous les gouvernements sont toujours prêts à simplifier un peu plus les procédures administratives. Nous examinons cet aspect de très près et des changements devront y être apportés. Dans sa forme actuelle, le système canadien est tel qu'il est difficile, sinon impossible, pour les entreprises de soutenir leurs efforts à la fois sur les marchés militaires et commerciaux.

En fait, les États–Unis ont déjà pris des dispositions en ce sens et le Canada fera de même.

Je voudrais soulever quelques points pour terminer. Nous n'avons nullement l'intention de reconvertir l'industrie de la défense simplement pour le plaisir de la chose. Je veux dire, par là, que le gouvernement n'a pas l'intention de subventionner la reconversion des industries de défense en industries commerciales ni les secteurs commerciaux qui sont déjà bien servis par les entreprises. C'est justement l'un des dangers propres à l'argument avancé par le député d'Hochelaga—Maisonneuve.

[*Français*]

Je ne préciserai pas davantage, mais c'est ce que de nombreuses personnes disent lorsqu'elles tentent de critiquer le gouvernement pour ce qui est de la question de la conversion des industries de la défense. Leurs arguments ne servent uniquement qu'à souligner le fait qu'il s'agit d'une question très complexe, que beaucoup de personnes n'ont pas encore pris le temps d'approfondir.

● (1105)

[*Traduction*]

Si la reconversion a pour effet d'engendrer une offre excédentaire dans un autre secteur commercial, personne n'est gagnant. En fait, un tel exercice donnerait vraisemblablement des résultats plus dommageables que s'il n'y avait aucune reconversion.

[*Français*]

Enfin, la création d'emplois demeure encore la priorité absolue de ce gouvernement et oui, le processus de conversion des industries de la défense peut entraîner la création de nouveaux emplois de grande valeur. Cependant, nous ne devons pas oublier que cette situation créera des perturbations au sein de la main–d'oeuvre. Le marché se chargera d'une partie des emplois touchés et de nombreux travailleurs hautement spécialisés travaillant dans les industries de la défense auront la possibilité de trouver des emplois dans d'autres secteurs.

Il n'y a aucun doute, toutefois, qu'il y aura certaines difficultés en ce qui a trait aux emplois peu spécialisés. Dans ce cas, le gouvernement aura recours, dans toute la mesure du possible, aux programmes d'adaptation industrielle et communautaire, ainsi qu'aux programmes axés sur les ressources humaines pour aider les travailleurs visés.

[*Traduction*]

Si je le mentionne, c'est simplement parce que cela constitue un élément de toute la question de la reconversion de l'industrie de la défense. Ceux qui veulent donner des conseils ou qui veulent critiquer l'ignorent souvent. Il leur manque des renseignements. C'est peut–être aussi le cas à la Chambre, et j'espère que le débat nous donnera la chance d'y remédier.

Je suis impatient d'entendre les recommandations et suggestions des députés de l'opposition sur cette question, en particulier ceux qui ont, dans leur circonscription, des entreprises ou des secteurs d'activité qui sont touchés par les changements survenus sur la scène internationale, en particulier dans le domaine de l'acquisition de matériel de défense.

[*Français*]

Je veux souligner ce fait, car après tout, quand nous parlons des entreprises du secteur privé, une importante obligation pèse sur les actionnaires et la gérance de ces entreprises.

[*Traduction*]

Les actionnaires et les administrateurs d'entreprises ont l'obligation d'investir dans leur propre développement stratégique et dans la mise en marché et de prévoir les changements.

Il y a maintenant près de cinq ans que le mur de Berlin est tombé. Le fait que les entreprises du secteur de la défense se retrouvent devant des défis considérables ne devrait pas constituer une surprise cette année, pas plus que l'an dernier, pour les sociétés en cause. Le gouvernement est prêt à collaborer avec les entreprises qui essaient de se reconvertir, qui tentent de créer des produits à double usage ou encore de trouver de nouveaux marchés.

Nous ne devons cependant jamais oublier que les gouvernements ne règlent pas les problèmes des entreprises. Il incombe en grande partie à chacune d'elles et à leurs actionnaires de chercher des solutions à leurs problèmes.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je vais tenter de garder mon calme, mais ce ne sera pas

facile. Cependant, je vais le faire par respect pour la fonction que vous occupez.

J'ai eu l'impression d'assister à un extrait du film qui a eu beaucoup de succès au Québec et qui s'intitulait «L'insoutenable légèreté de l'être». Je ne peux comprendre, malgré tout le respect que je porte au ministre, le discours qu'il nous tient aujourd'hui. Pas plus tard que le 26 mars 1993, après Jésus–Christ, monsieur le Président, les libéraux qui, à ce moment–là, se destinaient à l'exercice du pouvoir, appelaient eux–mêmes de tous leurs voeux la solution que l'on propose en partie aujourd'hui.

Parce que l'opposition officielle dit qu'il faut que l'État soit un joueur important dans le processus de reconversion, le le ministre a commencé son discours en disant: «Le député d'Hochelaga—Maisonneuve—votre humble serviteur—invite le gouvernement à donner de l'argent à l'entreprise.» En partie, monsieur le Président, en partie. Je pense qu'on ne s'en estime pas moins, et on trouve cela responsable. Pourquoi pense–t–on qu'il faut que le gouvernement donne de l'argent? Parce qu'on dit que d'un autre côté, c'est le gouvernement qui a maintenu cette dépendance des entreprises, via le programme du PPIMD.

● (1110)

Est–ce que le ministre peut admettre avec moi que les entreprises aux prises avec des difficultés de reconversion ont, dans la plupart des cas, elles–mêmes adopté ou proposé au gouvernement un programme de reconversion? Aujourd'hui, le ministre nous tient le discours du laisser–aller, le discours à l'effet, que c'est à l'entreprise privée de s'ajuster. Et pourtant, les libéraux étaient encore plus interventionnistes que nous, parce qu'en plus de proposer des ajustements au PPIMD, ils disaient et permettez–moi de les citer, en deuxième partie d'un communiqué de presse rendu public le 26 mars intitulé: *Les libéraux présentent leur politique de reconversion de la défense*: «Les libéraux proposent la création d'une commission de reconversion économique avec l'industrie et la main–d'oeuvre pour faciliter et coordonner la reconversion de l'industrie militaire qui emploie quelque 100 000 personnes».

Donc, j'imagine que par ce communiqué de presse, les libéraux ont souscrit à notre postulat de dire que cela n'arrivera pas sans la présence de l'État. Je ne comprends pas ce discours de désengagement, ce discours de recul, ce discours de flip–flop. Je dis au ministre que nous sommes d'accord sur un point, quand il dit que le chômage frappe tout le monde. Cela nous dit d'un côté que le bonheur, c'est l'absence de malheur, c'est à peu près le sophisme qu'on nous sert ici aujourd'hui.

J'admets volontiers avec le ministre que le chômage, c'est catastrophique pour tout le monde, mais peut–il admettre avec moi que l'argent que l'État consacrera au processus de reconversion fera en sorte que les gens qui seront épargnés de ce retrait du marché du travail continueront d'investir dans l'économie? Je ne comprends pas que l'on ne fasse pas le lien entre une stratégie musclée, immédiate, urgente de reconversion et les bénéfices que l'on pourrait en récolter, tant pour la production nationale que pour le chômage. J'espère que le ministre reverra sa position, qu'il sera beaucoup plus interventionniste et qu'il fera preuve de leadership. On m'a dit que la collaboration de son collègue des Finances lui était acquise et je connais la complicité qui existe entre les deux ministres; leur complicité et la volonté de l'opposition feront en sorte que nous travaillerons ensemble.

M. Manley: Monsieur le Président, le député essaie de caractériser mes remarques de manière inexacte. Quand j'ai fait mon discours, j'ai essayé d'expliquer le fait que dans une stratégie industrielle pour la reconversion militaire, il est nécessaire d'avoir premièrement, dans le secteur privé, l'initiative qui peut donner une direction à chaque entreprise touchée.

Je pourrais lui donner l'exemple de l'entreprise Paramax, maintenant Unisys GSG, qui était le contracteur principal pour le contrat des hélicoptères qui a été annulé par le gouvernement, le 4 novembre.

[*Traduction*]

Je cite un article de la Presse canadienne publié dans la *Gazette* du 19 avril 1994:

> Paul Manson, président de la société Unisys GSG, a déclaré qu'en fin de compte, la société pourrait se retrouver en meilleure position qu'elle ne l'aurait été si elle avait exécuté le contrat des hélicoptères, qui s'élevait à plusieurs milliards de dollars.
>
> «Nous en avons terminé avec les inconvénients que présentait l'annulation de ce contrat», a–t–il dit.

Et l'article continue ainsi:

> Selon lui, Unisys se sert, pour réaliser des contrats commerciaux, des connaissances acquises dans le secteur militaire, en ce qui concerne, en particulier, l'intégration complète des systèmes. «Jadis, nous vendions un ordinateur central, un mini–ordinateur ou un ordinateur personnel, et cela s'arrêtait là.
>
> Aujourd'hui, nous participons à toutes les étapes: l'entretien, le logiciel, les systèmes et l'intégration.»

Et l'article se poursuit:

> À quelque chose malheur est bon. L'annulation de ce contrat a poussé Unisys à diversifier ses activités, à une période «de très fortes pressions à la baisse sur les budgets de défense.»

Je veux tout simplement dire que cela a bien tourné pour cette entreprise. Son président, M. Manson, est un gestionnaire très motivé et très professionnel. Il a fait de l'excellent travail en tentant de trouver de nouveaux débouchés pour sa société. Il a passé beaucoup de temps à discuter de stratégies avec Industrie Canada, et nous avons essayé, en tant que gouvernement, de l'aider à trouver de nouvelles possibilités d'affaires.

● (1115)

En fait, le fonds du PPMID pourrait se révéler utile ici à titre de contribution remboursable à la recherche qui devrait conduire à la fabrication de nouveaux produits destinés à de nouveaux marchés.

Cette stratégie est très claire. Ce n'est pas une stratégie du laisser–faire comme le député vient de le dire. Elle est pratique et pragmatique et reflète deux réalités; d'abord l'importante contribution de ces entreprises à la création d'une main–d'oeuvre hautement qualifiée et formée dans divers secteurs techniques et ensuite, la situation financière du gouvernement du Canada.

Malgré tout le respect que je dois au député qui cite des communiqués de l'époque où le gouvernement en place prévoyait des déficits de 30 milliards de dollars, les temps ont changé et les gouvernements sont maintenant forcés de déterminer quelle est la meilleure façon d'utiliser les ressources dont ils disposent.

Si le député a des suggestions pratiques à faire à ce sujet ou s'il est prêt à affirmer qu'on devrait augmenter le financement du PPIMD d'un autre montant de 250 millions de dollars, et qu'il sait où l'on pourrait trouver une telle somme, qu'il le fasse. Jusqu'à maintenant toutefois, outre ses fanfaronnades et ses divagations, il n'a pas fait de suggestions précises sur ce qu'il veut qu'on fasse.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, mon intervention sera très brève car je sais que le temps file vite. J'aimerais demander au ministre s'il pourrait nous dire, selon les données les plus récentes dont il dispose, quels montants ont été investis dans le PPIMD et quels ont été les bénéfices engendrés.

M. Manley: Monsieur le Président, je crains ne pas pouvoir répondre à cette question sans consulter les données appropriées; je ferai parvenir ces renseignements au député aussi rapidement que possible.

Le président suppléant (M. Kilger): Reprenons le débat. Je profiterai de cette occasion pour rappeler à tous les députés des deux côtés de la Chambre que pour avoir la parole, un député doit la demander, c'est-à-dire se lever. Nous pouvons nous fier aux listes officieuses dont on parle parfois et qui peuvent être utiles, mais au bout du compte, il est bien entendu que la présidence reconnaîtra les députés qui demandent la parole.

[*Français*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, en lisant la motion du Bloc québécois, j'aurais plus de questions que n'importe quoi d'autre.

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires. . .

Cela pose des questions. Alors, je suis heureux de dire que j'ai tout d'abord eu des réponses du premier orateur, porte-parole du Bloc, et ensuite du ministre de l'Industrie.

Avant le discours ce matin, j'avais décidé en le lisant que je devrais parler en faveur de la motion en partie et contre la motion pour une autre partie, selon, en grande partie, l'interprétation des mots spécifiques dans la motion.

[*Traduction*]

En écoutant le premier orateur, le député d'Hochelaga—Maisonneuve, certaines réponses me sont apparues clairement. La première, c'était tout d'abord qu'il faisait une déclaration tout à fait digne du Bloc québécois, enveloppée dans un peu de mystère. En fait, cette question a été soulevée en partie par le ministre de l'Industrie, qui s'est demandé pourquoi les députés du Bloc parlaient de l'industrie de défense alors qu'à long terme, ils souhaitaient se séparer et peut-être ne pas avoir de forces armées.

• (1120)

J'ai remarqué également que le député n'a parlé, en fait, que du Québec. Il a bien parlé de régionalisme. Je pense que c'est un aspect extrêmement important pour tous les Canadiens, notamment parce que nous constatons que le gouvernement n'accorde pas suffisamment d'importance à la régionalisation ou à la nécessité de développer les diverses régions. Je trouve qu'on se concentre sur une région à la fois en fonction de considérations politiques plutôt qu'humaines ou industrielles.

La première chose que je me suis demandée en écoutant le porte-parole du Bloc, c'était ce qui avait justifié cette motion. Il m'est apparu très clairement qu'il s'agissait d'obtenir de l'argent pour des industries de Montréal. Je ne pense pas que ce soit acceptable. Il se peut qu'elles aient besoin d'argent ou d'aide ou encore du soutien du gouvernement, mais on ne peut accepter que nos collègues du Bloc réclament simplement davantage de fonds pour Montréal ou le Québec. Tout d'abord, il faut envisager cette question en fonction des besoins dans le reste du pays.

Je tiens à dire que la déclaration faite par le ministre de l'Industrie en réponse au député était excellente. Je souscris à une bonne partie de ce qu'il a déclaré; il a dit notamment qu'il n'était pas question de se limiter à verser de l'argent à l'industrie, que cette dernière devait prendre l'initiative elle-même.

Je voudrais simplement ajouter que le gouvernement doit également donner l'exemple à l'industrie, mais le ministre avait raison de dire que l'industrie du matériel de défense devait voir à ses propres intérêts. Elle doit répondre aux besoins du marché et tout comme le ministre l'a précisé très clairement, il n'est pas question de subventions massives ni de renflouements. Je ne pourrais être plus d'accord avec le ministre. Il a fini par préciser, en fait, que c'est l'industrie qui devait entamer le processus et je partage là encore ce point de vue.

Après être revenu rapidement sur les principaux points des déclarations du Bloc et du gouvernement, je dois dire que j'ai adopté, selon moi, une démarche beaucoup plus objective face à tout ce processus. J'aborde la question en fonction de la situation mondiale, de la politique étrangère et la politique de défense du Canada, ainsi que des initiatives que l'industrie doit prendre dans les circonstances.

Voyons maintenant à quel point je suis objectif.

[*Français*]

La motion présentée par le Bloc québécois mentionne des délais inacceptables apportés dans la mise au point d'une véritable stratégie.

[*Traduction*]

À cet égard, je dois dire que certains délais sont inévitables. Il faut que la mise au point de la politique étrangère et de la politique de défense suive son cours normal. Un examen est en cours actuellement, et on n'en saura rien avant la fin de septembre. Le délai est donc inévitable.

Cela étant dit, je dois aussi critiquer le gouvernement pour la façon dont il a traité certaines questions dans le cadre de la politique de défense. Par exemple, il a mis sur pied un programme complet de fermeture de bases avant la fin de l'examen en cours.

• (1125)

Cela n'a pas beaucoup de sens, à mon avis. Je sais que le gouvernement devait trouver le moyen d'économiser de l'argent de toute urgence. Je suis d'accord là-dessus et je le félicite d'avoir permis au ministère de la Défense nationale de rationaliser sa propre infrastructure. Il a bien fait, mais je trouve curieux qu'il ait fermé des bases avant la fin de l'examen de la politique de défense.

Mais revenons à la motion et parlons de la mise au point de la politique. À cet égard, je trouve qu'il faut insister sur le fait que le gouvernement devrait faire preuve de leadership. Il devrait entreprendre des discussions sérieuses avec l'industrie, non pas au sujet d'une aide financière possible, mais de ce qui est à prévoir, de ce qui ressort jusqu'à maintenant de l'examen de la défense. D'ailleurs, si j'ai bien compris, cet examen est réalisé de façon absolument non sectaire par le comité mixte spécial mis sur pied à cette fin. C'est une bonne chose.

Le gouvernement peut tout de même faire preuve d'un certain leadership. Il devrait discuter avec l'industrie. Il le fait peut-être, mais nous n'en savons rien. Il devrait lui annoncer ce qui est à prévoir à moyen terme et à long terme. Faisons des prévisions sur cinq ans, dix ans et quinze ans, et appuyons-nous sur les points forts actuels de l'industrie canadienne, qui a fait ses preuves dans les domaines de l'électronique, des communications, de la perception extrasensorielle—non, je me trompe, je veux parler de la télédétection, mise au point et appliquée par des entreprises comme MacDonald Dettwiler, de Richmond. Ce sont des domaines dans lesquels le Canada est à l'avant-plan. Le gouvernement devrait en discuter avec l'industrie pour trouver comment mettre à profit les avantages de nos entreprises dans ces domaines, afin de créer de l'emploi à long terme.

Tandis qu'on y est, le gouvernement devrait s'engager fermement à ce qu'aucune forme de favoritisme ou d'ingérence politique ne vienne influer sur le processus, une fois la politique établie. Si l'on regarde l'attitude d'un certain nombre de gouvernements antérieurs, monsieur le Président, c'est exactement ce qu'on va trouver. Quand le Bloc parle de contrats pour le Québec, moi, qui suis de l'Ouest, je pense à l'annulation scandaleuse du contrat d'entretien des F-18 accordé à Bristol Aircraft, de Winnipeg, qui a permis de le donner, purement en tant que faveur politique, à Canadair, de Montréal.

Ce genre de situations doit cesser. J'espère que le gouvernement tirera des leçons du passé et qu'il maintiendra ses décisions.

En ce qui concerne l'élaboration d'une politique, j'invite le gouvernement à procéder à un examen continuel de notre politique de défense, pour la mettre à jour annuellement. Le gouvernement ne devrait pas la laisser sur les tablettes pendant cinq ans pour décider, à un moment donné, qu'une révision s'impose. Il devrait y avoir continuellement une réévaluation de la politique stratégique, d'année en année, pour éviter d'avoir à la modifier soudainement, ce qui nuit évidemment à l'industrie. Si l'industrie ne peut connaître nos objectifs à long terme, elle ne peut être en mesure de s'ajuster d'année en année pour éviter des soubresauts et elle est désemparée.

Finalement, toujours en ce qui concerne l'élaboration d'une politique, j'encourage le gouvernement à s'assurer une plus grande participation de la population. Les Canadiens sont très favorables à la défense et aux forces armées en temps de guerre, mais, en temps de paix, ils le sont moins, parce qu'ils ignorent les faits. Il serait donc souhaitable que le gouvernement fasse davantage participer les Canadiens à l'examen de sa politique.

Après avoir traité de l'élaboration d'une politique, je dirai maintenant que, pour la mettre en oeuvre, il faut mettre l'accent sur l'industrie plutôt que sur le gouvernement. Encore une fois, je prends les mots du ministre de l'Industrie comme point de départ.

• (1130)

Le gouvernement doit notamment mettre l'accent sur la recherche et le développement. Il a un rôle à jouer à cet égard. Un montant assez considérable est accordé à la Défense nationale aux fins de la recherche et du développement. Je suis d'avis qu'il faudrait donc suivre de plus près ce qui se fait dans l'industrie pour pouvoir tirer le maximum de notre argent.

Selon la motion, il faudrait créer de nouveaux emplois dans des domaines de haute technologie; j'en conviens. C'est l'orientation que nous devrions adopter. Voyez les résultats causés par la politique gouvernementale. Prenez, par exemple, l'Avro Arrow, sujet qu'on a peut-être trop ressassé au fil des ans, mais que je rappelle tout de même. Ce projet offrait des possibilités formidables à l'industrie canadienne, mais il a été supprimé, de même que des milliers d'emplois, à cause d'une décision politique. Ce genre de situation ne devrait pas se produire.

Un autre exemple plus récent, et peut-être moins déplorable quoique très percutant, est le contrat d'acquisition des hélicoptères EH-101. Il m'apparaît évident que le Parti libéral, qui forme aujourd'hui le gouvernement, a misé sa campagne électorale sur l'annulation de ce contrat. Il a tenu sa promesse. Ce faisant, il a fait du tort au Canada et à l'industrie. J'ignore au juste comment le gouvernement aurait pu s'en sortir sans respecter sa promesse, mais s'il avait soumis le projet à une étude multipartite, il aurait peut-être pu trouver une solution.

En annulant le contrat des EH-101, le gouvernement s'est mis dans la situation fâcheuse de devoir probablement verser 250 millions et peut-être même jusqu'à un milliard de dollars en frais d'annulation. Quel que soit le montant, nous n'aurons rien

pour notre argent et il nous faudra encore débourser des centaines de millions sinon des milliards de dollars pour acquérir des hélicoptères de remplacement.

Le Bloc réclame des emplois rémunérateurs dans des domaines de technologie de pointe. Il ne fait aucun doute que le contrat des EH–101 supposait la création d'emplois de ce genre. Dix p. 100 des hélicoptères produits dans le monde entier auraient été fabriqués ici même, au Canada. Cela aurait créé beaucoup d'emplois et bien de la richesse.

Quant à ceux qui rétorquent que, ma foi, nous sommes en paix—ce qui n'est pas exact et j'y reviendrai—je leur rappelle que l'hélicoptère EH–101 peut autant servir en temps de paix qu'en temps de guerre. Il peut être adapté à des opérations navales et au transport des marchandises comme à celui des passagers. Et je crois que cet hélicoptère a un avenir très prometteur.

À ce que j'ai entendu dire, on estime à 800 le nombre de ces hélicoptères que le marché pourrait absorber. Plus récemment, on a appris que la Marine américaine songeait à en acquérir 500. Songez au marché que le Canada a perdu! Songez donc aux emplois! Songez à la création d'emplois dans le secteur de la technologie de pointe qui a été rayée avec ce contrat!

• (1135)

Parlons de l'industrie de la défense en général. L'expression «industrie de la défense» est très chargée d'émotivité pour le grand public qui ne veut pas d'un complexe industriel militaire, quel qu'il soit. Et je conviendrai que nous ne voulons effectivement pas d'un complexe industriel militaire qui mène le gouvernement par le bout du nez, comme cela s'est déjà vu aux États–Unis. Nous n'avons aucun besoin de cela au Canada.

Toutefois, il nous faut être réalistes et reconnaître qu'il existe une industrie de défense. Elle continuera d'exister et nous pouvons y contribuer si le gouvernement fait preuve d'autorité et demande au secteur industriel ce qu'il sait faire de mieux et ce que le gouvernement devrait faire pour l'encourager sans devoir nécessairement lui verser plein d'argent.

L'idéalisme exagéré avec lequel on accueille la notion d'industrie de défense devrait vraiment être mis en veilleuse au Canada. On est rendu à ce point extrémiste qu'il ne faut même plus prononcer les mots «industrie de la défense». Le fait est que l'industrie de la défense peut jouer un rôle positif non seulement en créant des emplois, mais en lançant de nouveaux produits au bénéfice de tout le monde. De son côté, le gouvernement doit assurer une assise minimale à cette industrie dans les années à venir.

À cet égard, il existe une organisation du nom d'Association canadienne de préparation à la défense, qui a témoigné devant le comité mixte au cours des deux ou trois derniers jours et qui a vraiment un rôle à jouer auprès du gouvernement. Si vous me permettez de les lire, voici ses objectifs: «Favoriser l'établissement d'un cadre industriel visant à soutenir autant les forces existantes qu'une mobilisation modeste en temps de guerre.» Je crois que c'est un objectif louable.

Le gouvernement pourrait discuter avec un groupe comme l'Association canadienne de préparation à la défense ou d'autres groupes s'occupant de questions de défense pour tenter de prévoir l'avenir et trouver des secteurs de coopération. Par exemple, pourrait–on produire des avions capables de se poser sur de mauvais terrains, mais pouvant aussi servir au gouvernement en temps de paix et à l'Armée canadienne en cas d'urgence?

Je pense que si le gouvernement adoptait une vision d'avenir, on pourrait envisager la production de tels avions. Pourrait–on avoir des transbordeurs à manutention horizontale, subventionnés dans une certaine mesure par le gouvernement du Canada, et utilisés en temps normal par la B.C. Ferry Corporation en Colombie–Britannique, par exemple? À mon avis, il est possible d'avoir du matériel aussi utile en temps de paix qu'en temps de guerre ou en cas d'urgence.

Le gouvernement dispose d'autres moyens pour assumer pleinement son rôle de leader face à des organismes comme l'Association de préparation à la défense. Il peut notamment légiférer. Le gouvernement devrait écouter ces organismes et se demander comment il peut garantir aux membres de la milice qu'ils auront un bon emploi à leur retour de missions de maintien de la paix ou après leur entraînement. On peut agir en ce sens.

Il est sous–entendu dans la motion du Bloc, du moins est–ce ainsi que je la comprends, que nous sommes en temps de paix. Je dois dire que ce n'est pas encore le cas. Il suffit de regarder ce qui se passe au Rwanda, en Somalie et dans l'ancienne Yougoslavie. Peu importe où on regarde dans le monde, si les conflits ne sont pas encore déclarés, on peut les prévoir.

• (1140)

En bref, je dirai que la motion a de bons côtés et de moins bons. Le discours du ministre de l'Industrie m'a réjoui. Je crois que le gouvernement s'en va dans la bonne direction. Cependant, il peut encore faire beaucoup, pour ce qui est de la planification, pour créer des emplois et nous rendre la vie plus belle à tous.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je voudrais relever les propos que le député de Nanaïmo—Cowichan a tenus concernant le F–18.

Je pense qu'il serait bon de faire un rappel historique au député de Nanaïmo—Cowichan concernant le F–18. Il faut situer les opérations du F–18 dans leur contexte historique. Dans ce sens, il faut se rappeler que le débat référendaire, à un moment donné, à la suite de la venue de nos amis d'en face, notamment le député de Saint–Maurice, déjà ministre dans le Cabinet de M. Trudeau, a fait en sorte que, comme promesses, comme plat de lentilles offert au peuple québécois, on lui a dit: «Si vous votez contre la proposition qui vous est faite—par le Parti québécois à l'époque—quant à leur accorder le mandat de négocier une éventuelle souveraineté et tous les engagements que cela sous–entend, si vous votez contre, on vous promet, premièrement, le F–18 com-

me avion superspécialisé et que cet avion–là sera construit au Québec.» C'est ça le plat de lentilles.

Et je me souviens d'avoir vu des analyses au cours des années 1980 qui ont suivi où on constatait, selon les experts, que les promesses n'ont jamais été tenues. Donc, ou bien je ne comprends pas le représentant du Parti réformiste ou bien il n'est pas au courant—c'est son droit—mais j'espère qu'on n'entendra plus de semblables propos, comme si les Québécois étaient des capricieux, pour utiliser, encore une fois, les mots du député de Saint–Maurice.

Je voudrais faire une suggestion à mon cher collègue de Nanaïmo—Cowichan, responsable du recrutement au Québec pour le Parti réformiste: ce n'est pas en tenant des propos semblables que son affaire va bien aller quant à ses aspirations québécoises.

M. Ringma: Monsieur le Président, il est évident que je n'ai pas été clair lorsque je me suis exprimé en anglais parce que l'honorable député m'a mal compris ou il ne comprend pas la situation au sujet du F–18.

D'abord, il n'y a pas eu de promesses de fabriquer le F–18 au Québec, il allait être fabriqué aux États–Unis, et quelques pièces seraient fabriquées ici, au Canada. Le contrat dont j'ai parlé concernait seulement l'entretien de cet avion, et il a été gagné par la Bristol Aerospace, située à Winnipeg, qui avait l'affaire en main, mais le gouvernement a renchéri en disant, tel que l'a dit le député: Nous voulons encore donner quelque chose au Québec, peu importe si cela coûte des votes dans l'Ouest ou si les gens de l'Ouest sont contrariés. Cela ne fait rien, on accorde cela au Québec.

Alors, on a eu des buts politiques dans cette affaire, et cela doit arrêter au Canada.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à mon collègue que c'est vrai, et nous le savons au Québec, qu'il y a des frustrations dans l'Ouest et que, dans l'Ouest, on a peut–être l'impression que le Québec reçoit plus que sa part. Mais j'aimerais rappeler au député que dans les grandes provinces, en population et en territoire, le Québec, actuellement, est sans aucun doute la province où il y a le plus de chômage, où il y a le plus de pauvres dans les villes. C'est un État, ou une province en tout cas, où il y a beaucoup de difficultés. Et je ne pense pas, moi, que le Québec demande plus que sa part, loin de là.

• (1145)

Il y a une chose qui a été oubliée et j'aimerais la rappeler à mon honorable collègue. C'est que si nous avons proposé, aujourd'hui, de parler de la reconversion militaire et si les députés du Bloc québécois parlent d'une façon plus précise du Québec, c'est qu'au Québec, il y a déjà un consensus entre la ville de Montréal, entre le gouvernement libéral du Québec, entre les centrales syndicales et le Conseil du patronat.

C'est que, voyez–vous, monsieur le Président, au Québec, ce dossier est avancé, donc il faut absolument trouver un moyen de reconvertir cette industrie. Comme l'a mentionné mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve tout à l'heure, 11 000 emplois ont été perdus depuis 1988, sur un total de 57 000.

Donc, c'est désastreux, c'est catastrophique dans ce domaine–là. Le député du Parti réformiste ne nous a pas dit qu'on était en période de guerre, mais il semblait dire qu'il y a de la guerre partout; je pense qu'il faut quand même être sérieux et penser qu'il serait possible d'avoir la paix, et je pense qu'il est raisonnable aussi de dire qu'on est peut–être moins en danger qu'on ne l'était il y a 20 ans, que les besoins d'armement sont moins grands qu'il y a 20 ans.

Je trouve cela un peu déplorable que de penser qu'il faudrait continuer à s'armer. Donc, en terminant, je voudrais lui dire qu'il y a des frustrations dans l'Ouest, mais nous, du Bloc québécois, sommes bien au courant de cela et avons un projet pour l'avenir de ce territoire qu'est le Canada, pour régler une fois pour toutes ces frustrations–là, pour que, finalement, on ne soit plus ensemble en se tiraillant tout le temps, mais qu'on ait un système côte à côte, dans l'harmonie. C'est ce que nous souhaitons au Québec.

[*Traduction*]

M. Ringma: Monsieur le Président, je dirai comme le député, que nous voulons travailler côte à côte en harmonie, non seulement au Québec et dans tout le Canada, mais ailleurs dans le monde aussi.

Personne n'aime autant la paix qu'un militaire de carrière. Je peux l'affirmer parce que j'ai ai été dans l'armée 35 ans et j'ai vu les terribles ravages de la guerre. Choisissons la paix.

Cela étant dit, je regarde la planète, je regarde les deux Corée, le Viet Nam et le Cambodge, je vois le Sri Lanka et la situation des Tamouls par rapport au reste de l'Inde, je vois aussi le Cachemire, l'Afghanistan et le reste. Il n'y a pas un coin du monde où on peut dire qu'il y a la paix, parce que ce n'est pas vrai. La paix est indéniablement menacée. Mais le débat devient beaucoup trop philosophique.

[*Français*]

En ce qui touche la perte d'emplois, le chômage au Québec, on est conscients de ce fait, mais je me demande moi–même pourquoi est–ce qu'il y a plus de chômage là? Le Québec, pour moi, c'est un endroit où il y a tout ce qu'il faut: les gens intelligents, travaillants, l'industrie, le fleuve, le transport, n'importe quoi, tout est là.

Alors, s'il y a plus de chômage là, je me demande si c'est, en partie, une question de politique.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer, en tant que critique et de porte–parole de l'opposition en matière d'industrie, à ce débat suggéré par mon collègue que je veux saluer, mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve, qui a présenté cette motion concernant la reconversion industrielle, motion que j'aimerais vous lire:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires à des applications civiles, laquelle permettrait de conserver et de créer de nouveaux emplois dans les domaines de haute technologie.

• (1150)

Cette motion reflète bien la préoccupation qui est la nôtre au sein de l'opposition, au sein du Bloc québécois, quant à cette question de reconversion industrielle, compte tenu de tout le contexte dans lequel elle est présentée.

Il faut être conscients qu'il s'agit là d'un problème très aigu, une situation d'une grande acuité. Quand on la regarde, au cours des années récentes, on voit que dans le domaine des dépenses militaires, il y a eu une chute de 10 p. 100, seulement en sept ans, de 1987 à 1994, 10 p. 100 de baisse, et les experts prévoient qu'il y aura au cours des prochaines années une nouvelle chute de 25 p. 100. Ces 10 p. 100 de baisse des activités ont eu des effets catastrophiques partout en Occident. En Europe, par exemple, on dénote déjà une perte de 600 000 emplois. Aux États–Unis, 700 000 emplois ont été perdus en cinq ans. On prévoit que d'ici l'an 2000, sur toute la planète, il se perdra, suite à la diminution dans la production militaire, environ 1,6 million d'emplois. Ici, au Québec, comme on le signalait tout à l'heure, on a déjà perdu 10 000 emplois dans le domaine de la production militaire.

Le contexte québécois proprement dit fait en sorte qu'il y a, selon les analystes, environ 650 entreprises qui oeuvrent soit directement, soit indirectement, dans le domaine de la production militaire.

On peut dire qu'il y a une quarantaine d'entreprises qui sont carrément, et d'emblée, concernées par cette production, production qui est définie par son caractère de haute technologie et où on est fortement impliqué en ce qui a trait à la recherche et au développement. Cela sous–entend qu'il s'agit de gens qualifiés avec de hauts salaires, salaires qui ont des retombées, comme vous le savez, de un pour cinq emplois en termes secondaires.

Face à cette situation très problématique, la conclusion première que nous en tirons comme opposition, c'est qu'il faut absolument, de toute nécessité, qu'il y ait un programme de reconversion de l'entreprise militaire, des opérations militaires à des opérations civiles. Il faut changer le caractère de la fabrication.

Le Canada, face au marché mondial, se présente ainsi: en 1992, le Canada était le huitième producteur d'armes au monde avec une valeur de production allant de trois à sept milliards selon la nature des produits qui sont en cause. Il faut savoir que 70 p. 100 font l'objet d'exportation et ces exportations sont faites à 80 p. 100 aux États–Unis.

Compte tenu de la baisse des activités militaires dont on a parlé tout à l'heure, qui ont déjà amené la perte de 700 000 emplois aux États–Unis, on peut déjà voir comment la situation est menaçante pour le Canada et le Québec, le marché se restreignant constamment.

Encore là, c'est une autre façon de voir l'urgence de la situation, de la nécessité de réorienter tout l'effort de production militaire qui est en cause actuellement.

Il faut savoir aussi que l'intervention du gouvernement fédéral quant à la production militaire s'est faite plus spécifiquement par un type d'intervention appelé Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, mieux connu sous son sigle de PPIMD. Le PPIMD se définit comme suit:

> La mission principale de ce programme est de soutenir les entreprises oeuvrant dans l'industrie militaire, principalement dans l'aéronautique et l'avionique, à faciliter et consolider des activités de recherche et de développement, à établir des réseaux de fournisseurs en matière de sous–produits et composantes de ces secteurs, et à favoriser les investissements et les exportations dans ces secteurs manufacturiers à haute valeur ajoutée. Les objectifs de ce programme visent à aider les entreprises militaires à demeurer compétitives sur les marchés mondiaux et sur le marché canadien.

Le PPIMD, en 1989–1990, il y a donc trois ans, avait un budget total de 300 millions de dollars.

• (1155)

En 1992–1993, ce budget n'est plus que de 226 millions, donc il est réduit d'un peu plus de 25 p. 100. Pour le Québec, ceci signifie des injections de fonds, en 1989–1990, de 168 millions, qui ont diminué, en 1992–1993, à seulement 80 millions pour une diminution de 52 p. 100, alors que le budget global n'a diminué que de 25 p. 100. C'est là un autre volet qui nous indique, à nous de l'opposition, qu'il faut absolument réaménager ce programme et faire en sorte que le PPIMD change sa vocation, qu'il soit réaménagé, de façon à ce qu'il passe d'agent promoteur de production de biens et de matériel militaires, qu'il serve maintenant, ou du moins qu'une partie de ces budgets soit affectée à la reconversion des opérations militaires en opérations civiles pour la production de biens civils.

D'ailleurs, il faut être conscients que lorsque l'opposition tient de semblables propos, on ne fait pas preuve d'innovation. Pour une fois qu'on est d'accord avec le Parti libéral du Canada, on en profitera. Je pense qu'on est plus d'accord avec eux qu'ils ne le sont entre eux aujourd'hui. C'est peut–être la différence entre ce côté–ci et l'autre côté; ici on peut tenir des propos, mais de l'autre côté, une fois qu'on a pris le pouvoir, il faut les appliquer. On voit que ce n'est pas toujours facile. Ça fait mal le pouvoir, ce n'est pas facile à assumer et on le comprend.

Je retiens le communiqué de presse du 26 mars 1993 qui est très révélateur des intentions théoriques de ce gouvernement. Les parties prenantes à ce communiqué étaient le chef de l'opposition, devenu premier ministre depuis, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, un poids lourd du gouvernement, et les actuels députés de Labrador et de Willowdale, lequel était alors critique en matière d'industrie. Ce communiqué fait état de trois grands engagements: «Étendre le mandat du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le PPIMD, du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui ne vise qu'à favoriser la mise au point de technologies de défense et dont le budget s'élève à 200 millions de dollars, pour y inclure un volet d'aide à la reconversion et à la diversification vers des domaines tels que les technologies écologiques et les technologies de pointe pour le maintien de la paix».

La deuxième recommandation était celle–ci: «La création d'une commission de reconversion économique avec l'industrie et la main–d'oeuvre pour faciliter et coordonner la reconversion de l'industrie militaire qui emploie quelque 100 000 personnes. Conclure des ententes de reconversion avec les États–Unis qui représentent 80 p. 100 du marché d'exportation de notre produc-

tion d'équipement militaire». Et enfin, «la reconversion des bases militaires», processus qui est déjà enclenché. Donc, on voyait déjà la position des libéraux à l'époque.

Il y a un aspect que je voudrais porter à votre attention parce que, je pense, que c'est de là que proviennent les hésitations du gouvernement quant au rôle de l'État face à ce sujet. Pourtant, le Parti libéral était très clair à l'époque, et il n'y a de cela que 14 ou 15 mois, ça ne fait pas une éternité.

Je cite le deuxième paragraphe de la page 3 de leur communiqué: «Le Parti libéral croit—et nous savons de bonne source que c'est là l'hésitation du gouvernement—croit que l'État a pour mission de prendre des initiatives qui prennent en compte l'évolution mondiale et assure des emplois aux Canadiens. Un plan s'impose—et c'est précisément la position de l'opposition—pour inciter nos fabricants d'équipement militaire à se détacher de ce type de production et d'exportation. Nous louons la sous-commission de la Chambre des communes sur les exportations d'armes qui, dans son rapport de septembre 1992, fait sien notre point de vue et formule des recommandations utiles dont beaucoup s'inspirent d'idées libérales».

Et cohérent, le Parti libéral en a fait état dans son livre rouge, qui a amené beaucoup de Canadiens à leur accorder leur faveur, surtout en Ontario et dans les Maritimes. On dit à la page 50 du livre rouge:

> Les industries militaires emploient directement et indirectement à l'heure actuelle plus de 100 000 Canadiens. La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie.
>
> Un gouvernement libéral élargira le champ d'action du Programme de productivité de l'industrie de défense (PPID) pour faciliter les reconversions et les diversifications.

• (1200)

C'est le Parti libéral qui parle.

> Ce programme de subventions et de prêts trace les grandes orientations des industries militaires canadiennes. Administré par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, il vise à développer des technologies militaires et à renforcer le tissu industriel militaire canadien et nord-américain.

Donc, déjà le Parti libéral était largement d'accord avec la reconversion militaire à même le PPIMD.

Depuis lors cependant, il faut mentionner qu'on n'en a plus entendu parler, depuis la publication du livre rouge, ni dans le discours du Trône, ni dans le discours du budget, comme par hasard.

La position du Bloc est sensiblement la même, et je peux vous en faire état rapidement. Elle vise en trois points à créer un fonds pour la reconversion qui serait aménagé à même le fonds de redéploiement industriel. Ce fonds aurait pour mission principale de bonifier et de compléter les aides consenties à même les programmes existants avec l'objectif d'offrir aux installations et entreprises militaires un support adéquat et de longue durée dans leur démarche de reconversion et de diversification; d'instituer des comités concertatifs de reconversion au niveau local et au niveau régional, lorsque l'ampleur des enjeux liés à la reconversion et à la diversification le justifieront; mettre sur pied un comité indépendant chargé d'étudier les différents programmes existants susceptibles d'être mis à contribution et de proposer les amendements et assouplissements requis. Ce comité veillera à proposer des modalités de coordination entre les différents paliers gouvernementaux en vue d'éviter le double emploi.

D'ailleurs, monsieur le Président, je peux vous rappeler la position du Bloc qui s'inspirait largement de cette prise de position pendant la campagne électorale, lors du débat sur l'abolition du contrat des hélicoptères. Le Bloc québécois appuyait la position des libéraux, aspirant au pouvoir, en disant qu'il fallait abolir le contrat, mais à condition, il faut s'en souvenir, que ce contrat, que l'effort budgétaire prévu à ce contrat et que le savoir-faire, le *know how* prévu à la réalisation des hélicoptères soit transféré dans un projet mobilisateur qui pourrait servir à des fins civiles, et le Bloc avait clairement identifié le train à grande vitesse, le TGV, Québec—Trois-Rivières—Windsor comme étant un projet pouvant satisfaire à ces deux critères-là.

Malheureusement, le gouvernement n'a retenu que la première des deux recommandations, celle d'abolir les hélicoptères, et nous sommes restés pantois puisqu'on en est, le public canadien et québécois, devant la décision du gouvernement, sans aucune compensation depuis.

Donc, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut réaménager le PPIMD pour faire en sorte que l'encouragement à la production de matériel militaire qu'il est actuellement, soit plutôt un encouragement à la reconversion du militaire au civil.

Et ce, il faut être bien conscients qu'il y a au Québec, à tout le moins, un large consensus de tous les intervenants qui sont partie prenante à un tel dossier d'une telle envergure, à commencer par le gouvernement du Québec qui s'est compromis à quelques reprises déjà, par l'entremise de son ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, fédéraliste et libéral qu'il est, et qui ne s'est pas gêné, le 11 avril dernier—ça ne fait même pas un mois—pour dire, et je le cite:

> Le gouvernement fédéral s'est engagé dans un livre rouge à mettre à la disposition du PPIMD des sommes importantes pour permettre la reconversion des entreprises du secteur militaire dans le secteur commercial. Nous négocions présentement avec le gouvernement fédéral. Nous voulons connaître les montants qui seront disponibles, quand, et pour quelle entreprise.

Ça c'est le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec qui parle comme ça.

Comme autre intervenant, qui n'est pas nécessairement un allié naturel, vous en conviendrez, monsieur le Président, du Bloc québécois, il y a le Conseil du patronat du Québec qui tenait, en septembre 1993, il y a donc quelques mois, des assises qui avaient pour titre «Rendez-vous économique 1993». Lors de ces assises, deux grandes recommandations pertinentes à notre débat d'aujourd'hui en sont ressorties. La recommandation 31 étant que le gouvernement fédéral offre un soutien financier adéquat pour la reconversion de l'ensemble des industries qui dépendent des contrats militaires.

• (1205)

Ce comité financier s'appliquerait pour le temps nécessaire à l'adaptation, à la reconversion et à la diversification des industries d'approvisionnement militaire.

De plus, la mise en opération des activités de reconversion et de diversification serait planifiée par des comités de reconver-

sion, formés par des représentants des entreprises, des syndicats des communautés affectées et du gouvernement du Québec. Cela est la position du Conseil du patronat qui, dans sa première recommandation—et c'est tout à fait pertinent, vous le savez, aux préoccupations de l'opposition dans le domaine—recommandait que le gouvernement fédéral confie à la MIL Davie un contrat, premièrement, de conception, d'environ 6,5 millions de dollars, et deuxièmement, de construction, de 200 millions de dollars sur trois ans, d'après les chiffres du Conseil du patronat, d'un prototype de navire «smart ship», dont on parle souvent.

Ce navire répondrait à certains besoins urgents et reconnus par certains ministères du gouvernement du Canada. Mais il deviendrait également le prototype d'une série de navires semblables destinés au marché international, un marché prometteur et en plein développement. Donc, c'était la position du Conseil du patronat et on a les deux grandes centrales syndicales, la CSN et la FTQ, qui se sont clairement prononcées sur la question, donc on a le gouvernement du Québec, le Conseil du patronat, les deux grandes centrales syndicales. La CSN qui disait, dans un communiqué émis le 31 octobre 1993:

> Le Québec a déjà perdu 11 000 des 57 000 emplois directs qu'il comptait dans le secteur militaire entre 1987 et 1992. Ces réductions se poursuivent depuis. Comme plus de 60 p. 100 des contrats au Québec sont accordés à des entreprises de la région de Montréal, il est primordial que les forces du milieu se tiennent pour obtenir un réalignement des politiques industrielles des gouvernements, notamment dans le secteur militaire, qui relève du gouvernement fédéral.

Et la FTQ, elle, le 29 octobre, deux jours auparavant, avait déclaré, par la voie de son président, M. Fernand Daoust, son président d'alors:

> Dans le contexte des intentions du futur gouvernement d'abolir le contrat des hélicoptères, nous voulons savoir par quel projet seront remplacés les quelque 8 000 emplois par année pour les 12 prochaines années que le premier ministre s'apprête à faire disparaître, sans analyse sérieuse au dossier.

Et, ce qu'on vient de dire tout à l'heure, le manque de vision s'est concrétisé, on a aboli sans aucune compensation le contrat des hélicoptères.

Je voudrais rapidement, pour préciser un peu le degré d'acuité de la situation au Québec, donner le degré de dépendance des entreprises. Je vous en nomme rapidement pour vous montrer combien c'est grave: Bendix Avelex Inc. dépend à 70 p. 100 des contrats militaires; la Canadian Marconi, à 55 p. 100; Héroux, à 80 p. 100; la MIL Davie, dont on a parlé, à 91 p. 100; Oerlikon et Paramax, à 100 p. 100 chacune et la SNC Technologies, à 95 p. 100.

Et au niveau des pertes d'emplois, Bendix a perdu 350 emplois, Anachemia Canada Inc., 68, Marconi, 1480, MIL Davie, 2740, Oerlikon, 410, Expro Chemical Products Inc, 300, Héroux, 131, Paramax, 1000, Pratt et Whitney, 200, et je pourrais continuer, la Vickers, 350.

Tout ça pour vous dire que nous souhaitons très fortement que le gouvernement procède selon les promesses qu'il avait d'ailleurs faites à la population, et quand on traite comme ça les engagements pris sans vergogne, moi, je trouve cela très inquiétant pour notre processus démocratique. Ça peut vouloir dire qu'on peut dire n'importe quoi à l'électorat et au lendemain de son élection, on prend ses distances devant les engagements, et je trouve cela très grave, parce que quand on parle comme ça, on ne rend pas beaucoup de chiffres, mais il ne faut jamais oublier que quand on parle des chômeurs, entre autres, on parle de vies humaines, on parle de familles, on parle de carrières, on parle de gens instruits et on parle d'exode de cerveaux.

Quelqu'un même ce matin me disait qu'on peut parler d'hémorragie. Et je ne pense pas que l'économie ni du Québec, ni du Canada, ne puisse se permettre cela.

Je voudrais, en terminant, dire que si le gouvernement, et je l'espère, intervient à l'aide du PPIMD, en réorientant son acvivité, qu'il va le faire selon les règles de l'art, qu'il va y mettre les formes. Parce que, le ministre en a parlé tout à l'heure, ce n'est pas tout de parler des comités d'adaptation de la main d'oeuvre—parce que je connais cela, j'ai travaillé là–dedans pendant onze ans. Ça marche dans des cas traditionnels.

Il faut donner de l'argent qui sera administré par des comités où seront dûment représentés des représentants de l'employeur concerné, des représentants du syndicat concerné, des représentants de la région concernée, et dans le contexte québécois du gouvernement du Québec, qui est très sensible et très intéressé à la question, ces comités–là, étudieront cas par cas selon la spécialisation de l'entreprise—parce qu'il faut être conscient du fait que lorsqu'on fait des munitions, ce n'est pas la même chose que de faire des appareils de télécommunication pour satellites.

Des comités vont étudier la situation, vont faire en sorte que les gens vont dialoguer où le consensus va se faire sur les réorientations et les changements à apporter dans le quotidien, dans la gestion. C'est là une formule gagnante qui a fait ses preuves, et j'espère de tout mon coeur que le gouvernement retiendra la proposition positive faite par l'opposition aujourd'hui de faire en sorte que la situation s'améliore, surtout avec les prétentions du gouvernement quand on se rappelle le slogan «jobs, jobs, jobs», et que 11 000 emplois dans des secteurs de haute technologie sont perdus. On ne peut pas faire autrement qu'exiger un minimum de cohérence de la part de ce gouvernement.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je vais commencer en disant au député que les chômeurs de sa circonscription sont tout aussi importants pour nous que ceux de n'importe quelle autre région du pays. Qu'il s'agisse des travailleurs des industries militaires ou de tout autre secteur de l'économie, nous estimons qu'il nous incombe, en tant que gouvernement, de faire de notre mieux pour redonner des emplois à tous les Canadiens. C'était le thème de notre campagne, redonner des emplois aux Canadiens, et nous avons choisi une approche globale.

Je veux revenir sur quelque chose que le ministre de l'Industrie a dit plus tôt dans son discours. Il a mentionné que les dirigeants des industries militaires avaient la responsabilité d'élaborer une approche stratégique et de chercher de nouveaux marchés pour ouvrir des portes à leur personnel hautement qualifié. Je crois qu'il a soulevé là un point sur lequel nous devrions tous nous arrêter.

Je voudrais vous parler d'une expérience que j'ai vécue dans le secteur privé après avoir quitté la Chambre en 1984. Je travaillais pour une multinationale du nom de Magna International. Cette société a de nombreuses qualités, mais il y en a une qui m'a particulièrement frappé à ce moment–là, et c'est que la société avait entrepris, en 1982, un programme de reconversion à des produits autres que des produits militaires. En 1980, les ventes de Magna totalisaient de 400 millions à 500 millions de dollars, et environ le tiers de ces ventes touchaient des produits liés à la défense: des systèmes radar et des mitrailleuses.

Je crois que la plupart des gens reconnaîtront que, sur le plan de la qualité, les produits de Magna étaient probablement parmi les meilleurs dans le monde. Toutefois, en 1982, les administrateurs de la société ont dit: «Nous allons procéder à une reconversion totale de notre industrie et passer à la fabrication de pièces d'automobile.» La période de transition a été très difficile. Elle a été difficile pour la direction. Elle a été difficile pour les outilleurs. Elle a été difficile pour tous les employés de l'usine parce que, même s'ils avaient une certaine expérience de base puisque la société fabriquait déjà des pièces d'automobile depuis environ 25 ans, ils se lançaient dans un tout nouveau domaine où la technologie devenait de plus en plus sophistiquée avec l'avènement de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur. La direction de Magna a décidé que la société entrerait dans la nouvelle économie, qu'elle deviendrait hautement spécialisée, qu'elle se procurerait l'équipement le plus moderne, qu'elle mettrait au point des systèmes et des composants et qu'elle serait la plus concurrentielle dans le monde entier.

• (1215)

Ce n'est pas de la théorie, mais bien une histoire vraie. Au cours des 10 à 12 années qui ont suivi, nous avons vu une société qui comptait environ 3 000 employés et qui avait un chiffre d'affaires d'environ 600 millions de dollars se transformer pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, c'est–à–dire une entreprise qui emploie quelque 20 000 personnes et dont le chiffre d'affaires dépasse les 4 milliards de dollars. Ce qu'il y a de pertinent dans cet exemple, c'est le fait que les dirigeants de cette société ont décidé de faire le saut dans la nouvelle économie. Ils ont cherché de nouveaux marchés, de nouveaux produits.

J'ai été heureux d'y travailler pendant deux ans, de 1984 à 1986. Ce qui m'a impressionné, outre la conversion et la détermination de la part des travailleurs hautement qualifiés à réussir cette conversion, c'est le changement opéré par la direction. La direction de l'entreprise a en effet décidé de sortir des marchés traditionnels de l'industrie automobile en Amérique du Nord, car, avant sa conversion du domaine de la défense, la plupart de ses commandes venaient de General Motors, Chrysler et Ford. Quand les membres de la direction ont décidé d'opérer une conversion complète, ils savaient qu'ils ne pouvaient pas compter uniquement sur ces trois fabricants d'automobiles.

Les dirigeants de cette société se sont donc rendus au Japon pour rencontrer ceux de Toyota et leur dire qu'ils avaient une entreprise capable de fabriquer des produits de qualité à un prix aussi concurrentiel que Toyota. Ils avaient des travailleurs hautement qualifiés, ils avaient la technologie, il leur fallait maintenant l'occasion de les mettre à profit. Ils réussirent à convaincre leurs interlocuteurs et ramenèrent des commandes du Japon et d'Allemagne.

C'est une ligne de conduite, une approche, que beaucoup de nos entreprises du secteur de la production de défense devraient songer à adopter. C'est ce que le ministre a notamment tâché de faire comprendre dans son intervention d'aujourd'hui.

Il ne s'agit pas pour le gouvernement de dire qu'il ne fournira pas d'aide, qu'il ne s'occupera pas de ces entreprises. Le ministre a dit dans son intervention que le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense serait réaménagé pour devenir davantage un programme de prêt. Le gouvernement utilise également d'autres instruments pour soutenir le secteur, comme la Société pour l'expansion des exportations. Voilà le genre de message que nous, les députés, devons transmettre à ces entreprises qui ont du mal à opérer cette conversion.

En suivant le débat, j'ai trouvé intéressants deux autres exemples qu'on nous a signalés. Il y a d'abord celui de Securiplex Technologies, de Montréal, un cas de conversion réussie d'une entreprise qui était bien établie dans le secteur du matériel de défense. Elle a récemment obtenu de Bombardier, en Belgique, la commande d'un système de commande d'une valeur de 26 millions de dollars.

• (1220)

Il y a aussi le cas d'ATS, une entreprise fondée sur la rive sud, dans la région de Montréal, en 1979. Elle a d'abord été une petite entreprise spécialisée dans les essais de munitions. Comme ils se rendaient compte que cette activité avait des perspectives d'avenir limitées, les dirigeants de l'entreprise ont cherché de nouveaux débouchés pour leur grande compétence dans la mise au point de systèmes logiciels.

L'activité initiale de l'entreprise est aujourd'hui chose du passé, car son avenir réside dans un marché entièrement nouveau qu'elle pourrait prétendre avoir inventé: la simulation des opérations des tours et des salles de contrôle de la circulation aérienne. Nous savons qu'il existe maintenant des débouchés extraordinaires partout dans le monde pour cette entreprise qui s'est réinventée elle–même.

Nous avons hérité d'une situation budgétaire très difficile et, comme le ministre l'a dit tout à l'heure, nous parlions durant la campagne électorale d'un déficit d'une trentaine de milliards de dollars, déficit qui s'est avéré supérieur à 40 milliards de dollars. Sur le plan budgétaire, c'est un dur coup auquel très peu d'entre nous s'attendaient.

À l'instar de Securiplex, Magna et ATS, les dirigeants des entreprises cherchant à se reconvertir—et par dirigeants, je ne veux pas parler seulement du président–directeur général, mais aussi du chef de production, de l'outilleur principal et des ouvriers de l'usine—doivent amorcer une réflexion pour être à l'avant–garde. Je crois qu'elles peuvent y parvenir, de concert avec un PPIMD repensé et avec les banques qui commenceront à prendre en considération les industries à forte intensité de connaissances de la nouvelle économie. Depuis deux ou trois semaines, nous avons entendu au sein du Comité de l'industrie de nombreux témoins dire que les banques commencent à évaluer les petites et moyennes entreprises non pas en fonction de la

solidité de leur bilan, mais en fonction de la force de caractère et de la vivacité d'esprit de leur propriétaire.

Une partie de notre responsabilité envers les entreprises qui connaissent une période très difficile, c'est de leur redonner espoir en leur montrant d'autres exemples. Je puis dire au député de Trois–Rivières qu'à titre d'ancien cadre de la société Magna, je sais que l'ancien président a rencontré à maintes reprises des chefs d'entreprises du Québec pour les aider dans la reconversion de leur entreprise. Je sais aujourd'hui que certains dirigeants de Magna seraient très heureux de partager leur expérience au chapitre de la reconversion avec les entreprises de la circonscription du député qui ont peut–être des difficultés à accomplir cette reconversion.

Les chefs d'entreprises qui ont fondamentalement réussi la reconversion se souviennent des difficultés que cela a occasionnées. Ils se souviennent de leur expérience et, pour la plupart, ils sont disposés à en faire bénéficier les autres. Voilà le genre d'orientation qu'il faut adopter.

J'espère que le député se rend compte que nous ne pouvons tout simplement pas verser des subventions à n'importe quelle industrie qui est en difficulté aujourd'hui parce que nous n'avons pas la latitude budgétaire pour le faire. Le ministre a toutefois dit que nous sommes en train de modifier le PPIMD, de sorte qu'on consente davantage de prêts dans le cadre de ce programme. Nous les aiderons de cette façon et grâce à d'autres ressources. À mon avis, c'est l'approche que nous devons adopter pour la prochaine période de reconversion.

• (1225)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Période de questions et commentaires. J'accorde la parole au député de Trois–Rivières.

Des voix: Bien non.

Des voix: Oui, oui. Vas–y.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je peux comprendre qu'au cours de son intervention le secrétaire parlementaire a peut–être soumis des questions à d'autres députés. Mais en ce moment, ayant pu terminer son intervention, si le député de Trois–Rivières veut poser une question ou faire un commentaire ou une intervention sur les propos du secrétaire parlementaire, je lui cède la parole.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je ne peux pas faire autrement que de diverger d'opinion avec mon distingué collègue parce que il est lui–même en contradiction avec le programme du Parti libéral.

Malgré toute la gravité de la situation économique que l'on vit, malgré qu'on ait perdu, au Québec seulement, 11 000 emplois en cinq ans, des emplois dans le domaine de la haute technologie, on est en train de nous dire que c'est là une question uniquement du domaine privé. Je considère personnellement, et le Parti libéral du Canada considérait, l'automne dernier, que l'intérêt public était en cause et que l'État—et je pourrais citer à nouveau le texte que je vous ai lu tantôt—devait être un agent privilégié pour faire en sorte que la situation s'améliore.

Ce que nous disons, nous, ce n'est pas qu'il faut donner de l'argent comme ça, ce que ça sous–entend, et c'est ma vision personnelle en tout cas, c'est que le ministre devrait, à mon avis, interpeller les entreprises qui ne cessent de faire perdre des emplois parce qu'elles ne sont plus en mesure d'obtenir de contrats, et leur demander: Quel est votre plan de reconversion? Présentez–nous quelque chose qui a de l'allure, un plan bien pensé, bien bâti, qui fait preuve de vision, qui fait preuve de pragmatisme, et, en sous–entendu, nous allons vous aider.

Mais la position actuelle du gouvernement n'est pas celle–là, elle est de s'en laver les mains, elle est de laisser au libre marché et aux libres lois, en s'appuyant sur les entreprises qui font preuve de plus d'innovation que d'autres, telle Magna International Inc. qu'on a citée, une entreprise de Montréal. Celles–là, peut–être, ont été plus vigilantes, plus perspicaces, ont fait preuve de plus de vision. Ce n'est peut–être pas à cause de tout le monde, mais, à mon avis, le rôle du gouvernement canadien actuel est d'interpeller ces gens–là au nom de l'intérêt public, parce qu'on ne peut pas tolérer un phénomène comme celui–là où des ingénieurs et des techniciens spécialisés se retrouvent en chômage et iront bientôt servir, potentiellement, des économies étrangères. Notre économie ne sera peut–être plus jamais capable de récupérer cela.

À mon avis, c'est là le rôle de l'État et non seulement celui de l'entreprise privée de gérer en bon père de famille, comme on disait autrefois, l'économie. Le Parti libéral le disait, et je le pense: l'État a une responsabilité sociale évidente dans un dossier comme celui–là.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suppose que je n'ai pas assez insisté sur la participation du gouvernement. Je n'ai pas dit que le gouvernement devrait se dérober et ne pas aider ces entreprises qui sont en pleine reconversion. Nous ne l'avons jamais fait. Je ne fais que souligner qu'il faut établir un équilibre et tenir compte du point de vue des entreprises qui ont eu du succès dans la reconversion.

Autrement dit, en tant que gouvernement, nous ne devons pas croire que nous avons le monopole des solutions. Nous allons leur venir en aide, mais nous devons aussi inviter à la discussion ceux qui ont eu du succès dans le processus de reconversion.

Le député ne s'oppose sûrement pas à cela. S'y oppose–t–il? Non, il ne s'y oppose pas, mais j'estime que nous devons commencer quelque part. Nous devons veiller à ne pas créer de faux espoirs. Autrement dit, nous ne nous dérobons pas. Cependant, ce doit être davantage une entreprise commune où le gouvernement donne des conseils, offre son aide là où c'est possible, peut–être pas sous forme de subventions, mais plutôt de garanties de prêt, et fait appel à ces entreprises qui ont eu du succès. C'est ça l'argument que j'ai essayé de faire valoir.

• (1230)

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je conviens avec le député qu'il ne s'agit pas d'un dossier facile, ce n'est pas une question facile. C'est pour cela qu'il faut—et je le disais dans mon allocution—mettre les formes. Il faut y aller selon les règles de l'art. Il faut faire appel à toutes les ressources existantes des entreprises qui ont déjà eu la vigilance de procéder à des reconversions. Ces ressources devraient être utilisées par les entreprises qui ont l'intention de le faire. Quand une entrepri-

se a l'intention de le faire—je le disais bien—, en comptant déjà sur l'État, il faut impliquer tous les intervenants, toutes les parties prenantes au dossier, c'est-à-dire l'employeur, bien sûr, mais aussi le syndicat, de façon authentique, de façon complète au dossier; les intervenants régionaux, parce que parfois cela peut avoir d'immenses impacts sur une région; et le gouvernement du Québec, dans le contexte québécois, parce que celui-ci est très familiarisé avec cette question.

Cela n'empêche pas—et c'est l'encadrement donné au dossier—, au contraire, d'aller chercher toutes les ressources humaines, tous les gens qui sont compétents dans le domaine, pour faire en sorte que le dossier évolue le plus allègrement possible et que cas par cas la situation finisse par s'améliorer, qu'on trouve de nouvelles voies de fabrication, dossier par dossier. Je pense que là-dessus, on s'entend.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, nous commençons à nous entendre sur la démarche proposée par le député de Trois-Rivières, qui est essentiellement ce que j'ai essayé de dire dans mes observations.

Comme le ministre l'a dit, nous devons élaborer une approche stratégique, et c'est ce que nous tentons de faire. Nous ne pouvons tout simplement pas considérer ces difficultés sans tenir compte de ce que font le ministre du Développement des ressources humaines, le Comité de l'industrie ou la ministre de l'Environnement.

À mon avis, nous n'avons pas assez parlé des possibilités en matière de technologies environnementales. Nous devons devenir un pays qui tire sa force non pas de ses armements, mais de ses technologies environnementales. Il doit y avoir un domaine où la plupart des gens conviendront qu'il existe des possibilités extraordinaires.

Il y a un autre point que je voudrais souligner. C'est en fait une annonce. Le 17 mai, des députés des deux côtés de la Chambre, dix en tout, iront à Beijing en compagnie de plus de 100 PME, et non des grandes entreprises qui ont coutume de participer à ce genre de mission. Ils iront en compagnie de PME pour faire de la prospection de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités.

Nous savons tous que la région Asie-Pacifique regorge de possibilités, notamment pour les PME. Il pourrait y avoir là-bas toutes sortes de possibilités et de nouveaux marchés pour les entreprises en phase de reconversion.

Comme le ministre de l'Industrie l'a dit ce matin, ce doit être une approche globale. Nous devons avoir le concours des institutions financières. La Société pour l'expansion des exportations doit participer à ces efforts. La composante des ressources humaines doit aider les gens à se recycler pour la nouvelle économie. Nous devons accroître nos compétences en matière d'exportation. Nous manquons de dynamisme dans ce pays. Nous sommes trop placides. Nous ne sommes pas aussi dynamiques que certains Américains, les Allemands ou les Français. L'une des choses que nous devons faire en tant que parlementaires, c'est justement inciter les PME à faire preuve d'un peu plus de dynamisme à l'étranger.

• (1235)

Je me rends compte qu'il ne me reste qu'une minute, mais c'est une chose que nous pouvons faire en tant que parlementaires pour aider les PME. Nous les accompagnons.

Le seul problème, c'est que le Parti réformiste ne veut pas venir avec nous quand nous faisons ces petits voyages avec les PME pour leur trouver de nouveaux débouchés. Le Parti réformiste pense en effet que ces missions ne sont pas productives. Cependant, j'espère qu'il finira par admettre qu'elles sont au contraire capitales pour les petites entreprises et ne sont pas des promenades aux frais du contribuable.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur la motion qui est à l'ordre du jour. J'aimerais tout d'abord vous dire que la semaine dernière, lors de la journée d'opposition, il y avait une motion qui faisait ressortir l'inertie du gouvernement libéral face à l'agriculture. J'ai pris la parole la semaine dernière pour démontrer, chiffres à l'appui, qu'il y avait vraiment inertie de la part du gouvernement actuel face à la question agricole au Canada, particulièrement au Québec.

Cette semaine, nous prenons la parole pour dénoncer, encore une fois, l'inertie de ce gouvernement en ce qui concerne toute la question de la reconversion des usines militaires pour la fabrication d'objets ou d'utilités civiles. C'est un dossier qui me tient à coeur et c'est la raison pour laquelle j'avais choisi de participer au Comité de la défense, afin de bien examiner toute la question de la défense, mais d'une façon plus pointue. Ce qui m'intéressait, au Comité de la défense, c'était toute la question de la reconversion des usines militaires en usines civiles.

À mon grand désarroi, ça fait au moins une quinzaine de fois que ce fameux comité se réunit, si ce n'est pas plus. Tout d'abord, il faut dire qu'il y avait un comité permanent—et c'est à ce comité que je me suis joins—à qui le gouvernement a demandé d'ajouter un autre comité qui devait s'appeler le comité mixte, composé celui-là de députés et de sénateurs.

À chacune des rencontres que j'ai eues avec l'un et l'autre des deux comités, je revenais toujours pour ajouter à l'ordre du jour, parce que ça n'y était jamais, toute la question de la reconversion industrielle. D'un comité à l'autre, on se demandait, chaque fois que je posais la question, si c'était finalement le Comité de la défense qui devait traiter du dossier de la reconversion. Aujourd'hui, on se pose encore la question à savoir si c'est le Comité de la défense qui va discuter de la reconversion ou si le Comité de la défense n'enverra pas ce dossier-là à Industrie et Commerce.

C'est la plus grande confusion actuellement. Finalement, on ne sait pas quel comité va devoir traiter du dossier de la défense. Ça fait déjà six mois que le gouvernement est en place. Il y a plein d'usines militaires, au Québec tout particulièrement, qui ont tous les jours à travailler avec leurs employés, pour essayer de conserver ces emplois-là, et on discute encore pour savoir quel comité, celui de la défense ou le Comité mixte de la défense, ou de l'industrie et du commerce devra traiter de la question de la reconversion industrielle.

J'ai constaté qu'au niveau du comité mixte, on se préoccupait beaucoup plus de préparer des voyages à Oslo, à Bruxelles, dans l'est et dans l'ouest du Canada. Remarquez bien l'horaire des travaux du comité mixte pour les semaines et les mois qui viennent, monsieur le Président, et vous allez pouvoir le constater vous–même. Je pense qu'il y a cinq, six ou sept voyages de planifiés pour aller voir dans d'autres pays du monde comment ils s'y prennent, eux, pour examiner une nouvelle politique de défense. Je n'ai rien contre ça, mais en attendant il y a des hommes et des femmes qui travaillent dans nos usines militaires et qui auraient besoin qu'on discute de la reconversion. Pendant ce temps–là, on discute des voyages qu'on devra faire pour aller voir quelles approches ont les autres pays face à la fin de la guerre froide, comment ils réaménageront leur défense. Peut–être que c'est un travail qui doit être fait, mais pas au détriment d'un autre travail, qui est celui de la reconversion.

• (1240)

C'est sûr que depuis la fin de la guerre froide, on préconise, à gauche et à droite, un peu partout à travers le monde, une politique de désarmement, plutôt qu'une politique d'armement, une politique de mission de paix. Et dans ce sens, vous voyez devant vous l'homme le plus heureux du monde. Si tous les pays au monde pouvait pratiquer une politique de désarmement et de mission de paix, je pense que, la preuve en est faite, ce n'est pas à faire la guerre qu'on rend les gens plus heureux, c'est en se désarmant. Sauf que cela a des incidences économiques importantes.

On sait que depuis plusieurs années, les pays les plus riches, en particulier, ont travaillé à mettre sur pied des usines militaires pour s'armer. On s'est armé jusqu'aux dents. Jusqu'à la fin du bloc de l'Est, on a connu pendant des années le stress de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Pendant ce temps, évidemment, nos usines militaires roulaient à plein. On embauchait des gens pour fabriquer de la poudre, des canons et des obus. Ces gens travaillaient, mais à mon avis ce n'était pas pour une bonne cause. J'aime mieux une politique de désarmement qu'une politique d'armement et tant mieux si nous en sommes rendus là. Sauf que, comme je le disais tantôt, cela a des incidences économiques et risque de provoquer du chômage. Cela a même déjà commencé.

Par contre, à cette époque, le gouvernement était fier d'avoir ces usines pour fabriquer ses canons, sa poudre et ses obus. Et il les faisait travailler dans ce que l'on appelait le jargon du métier, *cost plus*. On disait: «Produisez–les et on vous paiera ce que cela coûtera». Cela a eu pour conséquence de faire en sorte que la rentabilité et l'efficacité de la main–d'oeuvre, vu que ces usines pouvaient prendre le temps qu'elles désiraient ou à peu près, laissaient à désirer parce que ces entreprises n'étaient pas en compétition avec d'autres pays.

C'était le pays qui avait mis ces usines en place et qui achetait le matériel au prix que cela coûtait, donc, si au lieu de prendre un mois pour faire un canon, on pouvait en prendre un et demi, on payait un mois et demi de salaire. Cela a fait en sorte qu'aujourd'hui, les usines militaires qui veulent se diriger vers la production civile ont un ajustement à faire au niveau de l'amélioration de la rentabilité des nouveaux produits qui, eux, seront en compétition sur le marché.

Donc, quand j'entendais parler le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, il semblait se dégager en disant que c'est l'entreprise privée et que cela ne concerne pas le gouvernement, mais par contre, le gouvernement était bien fier de les avoir, ces usines, quand il en avait besoin. Alors qu'il en a moins besoin maintenant, il les laisse tomber. Je pense que c'est un devoir pour le gouvernement de faire en sorte que ces usines puissent passer de la fabrication militaire à la fabrication civile.

On sait que, comme incidence économique, le marché de la production d'armes connaît des moments difficiles depuis la fin des années 1980. Évalué à plus de 450 milliards de dollars sur le plan mondial, c'est un marché extraordinaire. C'est un marché qui faisait virer des milliards. Il y a eu une dégringolade depuis 1987 et encore plus depuis 1994. On prévoit une baisse, d'ici les prochaines années, de 25 p. 100 de ces 450 milliards produits par les usines militaires. À titre d'exemple, les conséquences de cela, c'est qu'en Europe, 600 000 emplois sont disparus du monde de la fabrication d'armements depuis 1987.

• (1245)

Aux États–Unis, 700 000 emplois. Et au Québec, on a des conséquences proportionnelles à notre main d'oeuvre. C'est donc un secteur qui péréclite, c'est un secteur qui est délaissé et on n'a pas le droit, en tant que gouvernement, de laisser autant d'usines, d'employeurs et d'employés, de chimistes, d'ingénieurs, d'hommes qualifiés à l'abandon après s'en être servi pour les fins du gouvernement, pour les fins de l'armée de leur pays.

Maintenant qu'on ne place plus de commandes, que les bons de commande diminuent, on n'a pas le droit de les laisser à l'abandon, monsieur le Président. C'est donc pour ça que j'invite le gouvernement à dégager de son budget, que ce soit de la Défense, que ce soit de l'Environnement, peu importe où, de toute façon, ça vient toujours de nos poches, mais de dégager un montant d'argent permettant à ces usines–là non pas de recevoir des montants d'argent comme des suçons, mais d'avoir une aide gouvernementale, que ce soit en recherche, en développement, en conseils, en expertise, mais de ne pas laisser à l'abandon ces usines qui ont besoin de connaître, dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, une transformation de ce qu'ils étaient habitués de produire.

Ces emplois étaient d'ailleurs concentrés au Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Les conséquences sur son économie sont considérables. Le fameux abandon du contrat des hélicoptères, c'est sûr que cela a fait mal, mais nous, du Bloc québécois, étions d'accord avec l'abandon du contrat des hélicoptères, sauf qu'il y a une chose que le gouvernement a oublié de faire après avoir abandonné le contrat des hélicoptères, où il allait économiser quelque chose comme 5 à 6 milliards de dollars, c'est de retirer de cette économie un certain montant d'argent pour préparer un fonds d'aide à la reconversion industrielle. Chose qu'il n'a pas faite.

Il a abandonné ces usines militaires, il a empoché les 5 ou 6 milliards de dollars d'économie en mettant fin au contrat des hélicoptères. Et hier, je regardais le premier ministre canadien à la télévision faire le point sur ses six premiers mois à titre de premier ministre du Canada, et il se pétait les bretelles. «C'est une des premières belles réalisations», disait–il, «l'abandon des hélicoptères», comme il l'avait promis pendant la campagne électorale.

Et à un moment donné les journalistes lui ont demandé: «Monsieur le premier ministre, est–ce que, après avoir fait tous vos bons coups que vous venez d'énumérer, n'avez–vous pas fait des mauvais coups?» Et là, je voyais le premier ministre se gratter la tête et répondre aux journalistes: «Je n'en trouve pas.»

Moi, si j'avais été à côté du premier ministre, je lui aurais soufflé un mot. Je lui aurais dit: «Monsieur le premier ministre, vous avez promis, pendant la campagne électorale et même avant, dans le temps où vous étiez dans l'opposition, plein de lueur d'espoir, plein de belles promesses pour la reconversion industrielle, et quand vous avez mis fin au contrat des hélicoptères, vous auriez dû mettre de l'avant ce programme, chose que vous n'avez pas faite.» Et ça, c'est un des mauvais coups que le premier ministre aurait dû mentionner aux journalistes, hier, quand il a fait le point sur ses six premiers mois.

Pour vous dire à quel point le premier ministre et le gouvernement du Parti libéral qui est en face de nous ont, si vous me permettez l'expression, j'allais dire menti, c'est peut–être un peu fort, sur le plan parlementaire, je trouve ça fort, mais c'est presque cela. Parce que j'ai des déclarations des députés dans le temps qu'ils étaient dans l'opposition, des députés provinciaux. Le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, s'était fait le fervent défenseur du réaménagement pour un programme d'aide, pour venir en aide davantage, d'un outil pour aider les entreprises à s'orienter vers des marchés autres que ceux identifiés au marché militaire.

Donc, ils ont promis qu'ils allaient mettre sur pied un programme d'aide aux entreprises pour les faire bifurquer dans un domaine qui était autre que militaire. Cette promesse faite par les libéraux a été reprise dans le livre rouge. Pourtant, monsieur le premier ministre, presque à tous les jours, dans les réponses aux périodes de questions, nous parle constamment de son livre rouge, et il nous a parlé de *jobs, jobs, jobs*.

Néanmoins, une fois parvenu au pouvoir, ses intentions sont demeurées lettre morte, tant et si bien que même dans le Budget Martin, on n'a rien vu d'un programme aidant les entreprises militaires à se transformer.

Par contre, il nous parle beaucoup de son fameux programme d'infrastructure. Tant mieux, si ça donne des emplois.

• (1250)

Le programme d'infrastructures créera peut–être autour de 45 000 emplois. Mais qu'est–ce que cela donnera au gouvernement de créer 45 000 emplois, qui seront de toute façon des emplois temporaires, pour six mois, un an, s'il abandonne environ soixante mille emplois qui existent actuellement dans nos usines militaires, et qu'il laisse fermer les portes de ces usines? Je pense que le gouvernement aurait pu garder une partie du milliard qu'il investira dans son programme d'infrastructures et l'utiliser pour conserver les 60 000 travailleurs et travailleuses que nous avons dans nos usines militaires. Qu'est–ce que cela donne au gouvernement de créer un emploi d'une part, et d'en perdre deux de l'autre? On n'avance pas en faisant cela, on recule.

Le 26 mars 1993, les députés Axworthy, Rompkey et Peterson ont établi. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux simplement souligner encore une fois que l'on doit s'identifier l'un et l'autre à la Chambre par le titre des secrétaires parlementaires et, dans le cas des députés, par le nom de la circonscription et non pas par nos noms.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai hésité à les nommer, sauf que je lis un texte du mois de mars 1993, alors que ces gens ne composaient pas le gouvernement. De toute façon, ce sont trois députés de l'opposition libérale de l'époque qui ont établi qu'il fallait entreprendre un réaménagement du programme d'aide aux entreprises militaires pour l'adapter à la reconversion industrielle des entreprises de défense.

Ils déclaraient conjointement: «Il faut étendre le mandat du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui ne vise qu'à favoriser la mise au point de technologies de défense et dont le budget s'élève à 200 millions de dollars». Il y a déjà un programme de 200 millions pour l'aide aux entreprises militaires, sauf qu'il fallait, comme les députés le disaient à l'époque: «. . .y inclure un volet d'aide à la reconversion et à la diversification vers des domaines tels que les technologies écologiques et les technologies de pointe pour le maintien de la paix». Ce sont les libéraux qui disaient cela. Ils invitaient les industries militaires à se diriger vers un domaine écologique.

Je vous cite comme exemple une usine du comté de Beauharnois, l'usine Expro qui a fait de la poudre à canon et des obus et qui, depuis quelques années, travaillent à un programme de décontamination des sols. Ces gens font des efforts surhumains pour survivre parce que 70 p. 100 de leurs commandes étaient des commandes gouvernementales dans le milieu de l'armement. Maintenant qu'ils n'en ont plus ou presque plus, ils doivent se réorienter et ils travaillent présentement à un programme de décontamination des sols qui touche toute la question de l'écologie.

Toutefois, ils ont besoin de soutien, ils ont besoin d'études, ils ont besoin de recherche, et c'est dans ce cadre–là que le gouvernement pourrait et devrait intervenir. Sinon, qu'adviendra–t–il de ces gens qui ont travaillé depuis des années à fabriquer de la poudre et des obus et qui n'en fabriquent pratiquement plus aujourd'hui? On sait aussi que cette usine vendait énormément aux États–Unis. Ils avaient énormément de commandes en provenance des États–Unis, mais on sait que les États–Unis resserrent eux aussi leur programme d'armement et ont diminué leurs commandes considérablement, donc cela diminue les commandes d'Expro.

Pour renchérir sur les déclarations des libéraux du temps qu'ils formaient l'opposition, le premier ministre actuel n'hésitait pas à dire que l'industrie militaire était une industrie du passé. Ils disaient que les Canadiens et les Canadiennes méritaient un gouvernement qui sache tracer la voie, un gouvernement qui apporte de nouvelles idées et de nouvelles stratégies, un gouvernement qui les aide à s'adapter aux changements.

• (1255)

La politique de reconversion de la défense est un exemple qui montre comment un gouvernement libéral entend répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans les années 1990. C'est le premier ministre actuel qui disait cela à tous ceux qui

voulaient l'entendre en campagne électorale et dans le temps qu'il était dans l'opposition. C'est inacceptable d'avoir dit de telles choses et de laisser tomber, de laisser à elles–mêmes les usines militaires qui réclament aujourd'hui à hauts cris une aide gouvernementale, et le gouvernement reste muet devant ces demandes.

Finalement, le porte–parole de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie d'alors concluait de façon réaliste: «Si nous n'élaborons pas une politique de reconversion de la défense pour les années 1990, nous pourrions perdre des dizaines de milliers d'emplois.» Mais si le gouvernement libéral d'aujourd'hui est conscient de tout cela, comment se fait–il qu'il ne bouge pas? Il l'a dit, il semble avoir toutes les données du problème, il est conscient qu'on va perdre des emplois, qu'on a commencé à en perdre, on en a déjà 11 000 de perdus, cela va en escaladant et il ne bouge pas. Le mot de passe pour l'élection du Parti libéral lors des dernières élections, c'était *jobs, jobs, jobs*. Il y aurait là un effort à faire de la part du gouvernement, il devrait y avoir une aide accrue de la part du gouvernement pour dégager un fonds pour venir en aide aux industries militaires qui ne font que demander cela.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai quelques observations générales à faire, mais le député ne voudra pas nécessairement répondre.

Il me semble que, lorsque nous prenons la parole à la Chambre pour critiquer le gouvernement, nous avons l'obligation de proposer des solutions dont le gouvernement pourrait s'inspirer pour régler les problèmes de l'heure, les problèmes qui nous préoccupent tous.

Ainsi, le député a décrété que l'industrie militaire était chose du passé. C'est peut–être vrai, mais une possibilité que le gouvernement devrait peut–être envisager sans tarder est celle de redéfinir le rôle des militaires au Canada.

Au lieu de critiquer et de dénoncer l'inaction du gouvernement, il serait de loin préférable selon moi de conseiller au gouvernement de chercher à utiliser autrement notre personnel militaire, à transformer notre industrie de défense pour qu'elle s'adapte à la nouvelle situation mondiale. Dans toute l'intervention du député, je n'ai pas relevé une seule proposition constructive.

Le député pose des questions sur la reconversion, mais que dire des problèmes fondamentaux auxquels le Canada fait face aujourd'hui, comme une fiscalité très lourde, une dette énorme, un dollar instable, l'insécurité des agents économiques et un chômage très élevé? Je n'ai pas entendu une seule idée constructive au sujet de ces problèmes qui sont fondamentaux pour le Canada aujourd'hui.

Nous pouvons parler de comités de la Chambre qui vont tourner en rond et décider, peut–être, de se pencher sur la question. Ce sera peut–être le Comité de la défense nationale, peut–être celui de l'industrie et du commerce qui vont examiner la question aujourd'hui. Je crois néanmoins que nous avons l'obligation et la responsabilité, comme députés, de commencer à étudier ces problèmes fondamentaux, à proposer au gouvernement des idées constructives. Il ne suffit pas de se plaindre de la situation qui existe au Québec. Le chômage au Québec est un problème, mais il l'est tout autant partout au Canada.

J'aimerais que le député réponde à mes observations, s'il le souhaite. Je voudrais connaître son point de vue.

[*Français*]

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, pour répondre à ma collègue qui pose la question, je pense qu'elle pourrait lire tout ce que le Parti libéral, dans le temps qu'il était dans l'oposition, a déclaré.

• (1300)

Il y avait là toutes les solutions de rechange. Et ce que j'ai dit dans mon discours, je pense que j'ai critiqué l'inertie du gouvernement. Je n'ai pas critiqué l'impossibilité, parce qu'il y a des possibilités d'aider nos entreprises militaires à la reconversion. Et le Bloc québécois a proposé de créer un fonds d'aide. D'ailleurs, le Parti libéral était d'accord à ce qu'on crée un fonds pour aider les entreprises à la reconversion. Les syndicats, la CSN et la FTQ, le gouvernement libéral du Québec, attendent après les interventions du gouvernement fédéral qui est devant nous, mais rien ne se fait, je regrette.

Il y a une usine dans mon comté dont 70 p. 100 des commandes étaient faites par l'armée canadienne. Elle faisait des obus, de la poudre à canon. Maintenant, les commandes diminuent, diminuent, diminuent. Ils ont décidé de se diriger vers la revitalisation des sols contaminés. Ils ont leurs ingénieurs, ils ont leurs architectes, leurs chimistes. Il y a toute une série d'individus compétents en train de travailler sur un projet comme ça. Ils ont besoin d'un appui qui pourrait venir de la part du gouvernement. Pas nécessairement de l'argent, mais seulement une aide technique. Peut–être qu'ils en auraient besoin, mais le gouvernement les laisse tomber, le gouvernement est muet devant leurs demandes. Pourtant, pour parler d'économie, c'est vrai qu'on doit 500 milliards de dollars de dette et il n'est pas question d'augmenter une dette indûment. Mais on sait que, par contre, on laisse le chômage augmenter. Juste dans le monde de l'industrie, depuis les quatre dernières années, on a perdu 11 000 emplois.

Pourtant, le gouvernement d'en face n'hésite pas à mettre un milliard de dollars pour créer soi–disant 45 000 emplois avec son programme d'infrastructure. On ne lui demande pas de mettre un milliard de dollars dans la restructuration des industries militaires, mais qu'il y ait au moins des experts, une aide, pour sauver les gens qui sont déjà dans ces usines. Si on attend de mettre la clé dans la porte et de faire d'autres chômeurs, ce n'est pas cela non plus qui aidera l'économie.

On a un taux de chômage qui est déjà beaucoup trop élevé. Donc, le gouvernement d'en face devrait se faire un devoir de venir à la sauvegarde de ceux qui ont déjà leur emploi, avant qu'ils ne les perdent. Comme je vous disais tout à l'heure, qu'est–ce que ça donne au gouvernement, avec son programme d'infrastructure, de créer un emploi d'un côté s'il n'aide pas les gens de l'industrie militaire et qu'il perde deux emplois de l'autre côté. Il n'est pas avancé, il recule.

Les crédits

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur ce sujet, qui a tellement d'importance pour un grand nombre de Québécois.

Je voudrais remercier le député d'en face pour avoir attiré l'attention sur l'avenir de l'industrie du matériel de défense. Il s'agit d'une industrie qui, avec le temps, a fourni de nombreux emplois dans notre province et qui continuera de le faire.

La prospérité future de l'industrie du matériel de défense est essentielle à la prospérité future du Québec en tant que partie du Canada et de l'Amérique du Nord. Le Québec et son industrie peuvent s'adapter aux changements et aux progrès technologiques qu se produisent à l'échelle mondiale.

Je félicite encore une fois le député pour l'intérêt qu'il manifeste en posant cette question et je voudrais parler de cet important sujet pendant quelques instants.

L'industrie du matériel de défense du Québec compte un grand nombre de petites entreprises et moins de 20 entreprises de moyenne ou de grande taille. C'est une industrie très concentrée et la grande majorité des ventes sont effectuées par les moyennes et grandes entreprises.

Toutes ces entreprises, peu importe leur taille, ont vu diminuer progressivement leur vente de matériel de défense au cours des dernières années. Et, compte tenu du fléchissement prévu des marchés militaires internationaux, nous pouvons présumer que cette tendance se maintiendra.

Les ventes du matériel de défense sur les marchés européens ont diminué de façon remarquable, ce qui a entraîné la perte de 150 000 emplois au cours des trois dernières années. Cela représente 10 p. 100 de la population active dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense.

En Amérique, l'expérience est semblable et on a enregistré des réductions considérables d'achats militaires, accompagnées d'importantes pertes d'emplois—plus de 300 000 au cours des trois dernières années. L'industrie européenne et l'industrie américaine se sont trouvées devant un grave problème d'adaptation industrielle. Dans divers pays, les gouvernements ont réagi de différentes manières. Ils tentent de chercher des solutions comme celles qui ont été proposées aux États–Unis pour régler les problèmes éprouvés par les industries de l'aérospatiale et du matériel de défense au Québec.

• (1305)

Nous pouvons apprendre les uns des autres, et je le crois, que les leçons que nous pourrons tirer sur la conversion de l'industrie de la défense peuvent s'appliquer partout. Par exemple, il existe des obstacles internes et externes à la diversification et à la conversion de l'industrie de la défense. Mentionnons notamment une clientèle limitée, le manque d'expérience sur les marchés d'exportation ou les marchés commerciaux, des produits trop usinés et des gammes de produits trop restreintes. Les obstacles externes comprennent des marchés de la défense à l'échelle internationale, la difficulté surtout d'obtenir des capitaux et le protectionnisme.

Les diverses approches adoptées à l'échelle internationale par les gouvernements pour régler le problème de la conversion de l'industrie de la défense tiennent toutes compte de ces éléments communs. Cependant, chaque approche est souvent adaptée aux circonstances particulières de chaque industrie de la défense.

Dans l'ensemble, aucun de ces programmes n'envisage le retrait des marchés militaires. Le premier objectif de la diversification vise habituellement à préserver une assise industrielle viable. Bon nombre de gouvernements ont traité de cette question dans une optique régionale ou communautaire et ont accordé un appui en conséquence.

Bon nombre d'entre eux ont formé des comités regroupant tous les intervenants concernés, y compris les gouvernements, les syndicats et l'industrie. Les technologies appelées technologies à double emploi—commercial et militaire—constituent souvent un critère de l'aide gouvernementale accordée à la recherche et au développement.

Un des objectifs clés de tous ces programmes consiste à maintenir des industries axées sur les connaissances ainsi que des emplois de qualité liés à la technologie de pointe qui font partie de ces industries. Nos efforts en vue de contribuer à la conversion de l'industrie de la défense au Québec s'inscrivent également dans cet objectif.

Bien que plusieurs approches parmi celles que je viens de décrire pourraient s'appliquer à l'industrie québécoise du matériel de défense, je crois que ce serait une erreur d'imposer, par exemple, une solution de style américain à la situation du Québec. Il existe un certain nombre de différences assez remarquables au chapitre de la conversion de l'industrie du matériel du Québec et des États–Unis et même d'autres parties du monde comme l'Europe.

À la base, la conversion de l'industrie canadienne du matériel de défense au Québec est très différente et unique. Bon nombre des industries canadiennes du matériel de défense au Québec seraient décrites de façon plus appropriée comme des industries aérospatiales et de matériel de défense. Je dis cela parce que, contrairement à beaucoup de ses compétiteurs mondiaux, l'industrie québécoise du matériel de défense a beaucoup diversifié sa production. Elle produit une grande diversité de produits commerciaux et, bien entendu, de produits de défense.

Sur un autre plan important, l'industrie québécoise est différente. L'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense vend une grande partie de ses produits et services sur les marchés mondiaux. Pour réussir, elle doit donc produire du matériel de première qualité à des prix concurrentiels. Comme les autres industries canadiennes de l'aérospatiale et du matériel de défense, les entreprises québécoises visent des créneaux sur le marché des technologies de pointe. Elles exportent des sous–systèmes et des composantes qui sont vendus surtout à des entrepreneurs principaux du secteur de l'aérospatiale et du matériel de défense du monde entier.

Cela est remarquable. Un pays aussi petit que le Canada occupe le 6e rang au monde pour ce qui est des ventes du secteur de l'aérospatiale et du matériel de défense et exporte entre 70 et 80 p. 100 de sa production totale. Nous devrions être fiers des entreprises et des travailleurs de ces industries dynamiques dont

la contribution aux économies de la province de Québec et du Canada est considérable.

Comme le démontrent mes observations, les industries québécoises de l'aérospatiale et du matériel de défense diffèrent de plusieurs façons des industries de ce secteur dans d'autres pays. Je me rends compte que l'avenir de plusieurs industries aérospatiales et de matériel de défense est incertain au cours des années à venir. J'ai toutefois bon espoir qu'en raison de leurs réalisations, les industries aérospatiales et du matériel de défense du Québec ont la capacité et la volonté de relever ce défi.

• (1310)

J'espère avoir démontré aujourd'hui l'importance de reconnaître le caractère unique des industries québécoises de l'aérospatiale et du matériel de défense. En bâtissant sur leur force relative par rapport à la majorité des industries du reste du monde, les industries québécoises sont en bonne voie de diversifier leur production et de convertir leurs technologies.

Comme il en a été fait état récemment dans le Budget, le gouvernement fédéral a l'intention de modifier le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense afin d'appuyer les changements qu'effectue l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense. J'ai bon espoir que tous les appuis du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense favoriseront l'établissement d'un climat propice à la poursuite des changements.

Comme je l'ai dit, il ne convient probablement pas d'envisager d'appliquer, dans le cas unique du Québec, des solutions adoptées aux États–Unis et en Europe. Nous reconnaissons tous que la diversification de la production de l'industrie du matériel de défense présente de nombreux défis. Comme on l'a déjà dit aujourd'hui, il ne s'agit pas d'une tâche facile et il n'existe pas de solution miracle. Cela ne signifie pas que les problèmes ne peuvent être résolus. Ils le sont et ils continueront de l'être.

Des efforts importants sont déjà déployés par le secteur privé au Québec, et l'industrie de l'aérospatiale et du matériel de défense en bénéficie. Le gouvernement continuera d'appuyer entièrement les efforts déployés pour faire en sorte que cette industrie puisse continuer de relever les défis et de saisir les possibilités qui se présenteront au Québec, au Canada et dans le monde.

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais demander au secrétaire parlementaire du solliciteur général d'indiquer à la Présidence s'il a toujours l'intention de partager son temps avec le secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): D'accord. Il y a une période de cinq minutes de questions et commentaires qu'on peut adresser au député qui vient de prendre la parole.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable collègue, député du Québec, et je trouve qu'il a bien dépeint la situation. Il nous l'a présentée d'une façon globale et il a parlé du problème qu'elle pouvait impliquer.

Maintenant, j'ai une question à lui poser. Le rôle d'un gouvernement responsable n'est–il pas de stimuler, d'encourager, de faciliter des politiques qui permettent, à ce stade–ci, de faire la reconversion militaire? Et, dans cette optique–là, s'engage–t–il, lui, comme membre de son caucus, à en faire la promotion pour que, finalement, au Québec et ailleurs au Canada, on ait véritablement une politique de reconversion qui permette aux régions de survivre?

Comme vous le savez, il y a eu au Québec la perte de 11 000 emplois depuis 1988. Il est très important pour nous que ce gouvernement, le gouvernement avec lequel mon collègue siège de ce côté de la Chambre où il siège, ait des solutions. Qu'on cesse de dire à la Chambre qu'on est au courant du problème, qu'on connaît le problème. Tout le monde connaît le problème, mais, actuellement, nous, on attend du gouvernement une prise de position ferme. On attend du gouvernement qui a été élu pour gouverner qu'il ait des politiques qui permettent la relance et la reconversion militaire le plus rapidement possible. J'aimerais qu'il commente là–dessus.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, ce gouvernement vient tout juste de présenter, lors du dernier Budget et ces dernières semaines, surtout par l'intermédiaire de son ministre du Développement des ressources humaines, un plan de relance de l'emploi au Canada. Bien entendu, on étudie de très près les nouvelles technologies. On voudrait encourager les Québécois et surtout tous les Canadiens à s'intéresser davantage à des programmes scientifiques.

Je crois qu'on va mettre en place prochainement une certaine diversification de l'industrie. On connaît fort bien l'industrie militaire, enfin, l'état de l'industrie militaire à cause de la fin de la guerre froide. Depuis 1989–1990, on vit dans un monde nouveau, un monde différent, mais je crois que le gouvernement s'est quand même engagé à diversifier davantage l'industrie canadienne afin de nous rendre plus compétitifs. Je crois que les résultats de ces six derniers mois—cela fait déjà six mois qu'on est au pouvoir—avec le programme d'infrastructures, les programmes pour la relance de l'emploi, les programmes pour les jeunes, le programme pour couper dans les dépenses budgétaires, on a démontré une certaine maturité et une responsabilité financière exemplaire. Je crois que nous allons le démontrer encore une fois, non seulement dans le secteur militaire, mais dans tous les secteurs industriels de l'économie canadienne.

• (1315)

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de pouvoir me prononcer sur ce dossier qui est si important pour un grand nombre de Canadiens.

Je tiens à remercier le député d'en face d'avoir porté notre attention sur l'avenir des industries militaires. C'est un secteur qui, au fil des ans, a créé beaucoup d'emplois dans tout le

Canada, et il continuera assurément d'en être ainsi dans les années à venir.

La prospérité future des industries militaires est vitale pour le Canada. Composante dynamique du secteur industriel au Canada et en Amérique du Nord, les industries militaires peuvent s'adapter aux changements survenus dans le monde et aux progrès technologiques.

Je me réjouis de l'intérêt que les députés manifestent en soulevant cette question et, au cours des minutes qui suivront, je vous exposerai mon point de vue sur le sujet.

Ces trois dernières années, les marchés européens ont vu leurs ventes de produits de défense fortement fléchir, ce qui s'est traduit par une perte de 150 000 emplois. Dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense, cela représente 10 p. 100 de la main–d'oeuvre.

En Amérique, la situation est assez semblable. Ces trois dernières années, nous avons enregistré des réductions élevées en ce qui concerne les acquisitions d'ordre militaire, ainsi que d'importantes suppressions de postes, soit plus de 300 000.

Les industries européennes et américaines ont procédé à un sérieux processus d'adaptation industrielle. Les gouvernements nationaux ont réagi de bien des façons. Il est tentant de se pencher sur les solutions proposées par les États–Unis, par exemple, pour résoudre les problèmes qui accablent nos industries.

Je crois que nous pouvons apprendre des autres. Je suis convaincu que certaines des leçons que nous pourrions tirer de l'expérience de ceux qui se sont déjà lancés dans la reconversion des industries militaires sont de portée universelle.

Il n'est pas facile de définir ce que signifie l'expression «base industrielle de défense». Les entreprises qui fabriquent des produits militaires en font sûrement partie, mais il est important de ne pas se limiter à celles–ci. En effet, nombreuses sont les entreprises spécialisées dans la vente de produits militaires qui fabriquent aussi des produits purement commerciaux ou à double usage. Bien sûr, l'Armée elle–même utilise bon nombre de ces produits. Par exemple, nos troupes de maintien de la paix ont eu besoin de bottes souples pour le désert et, comme il ne s'agit pas d'un article que l'on trouve habituellement dans le système d'approvisionnement des Forces canadiennes, nous les avons achetées dans le commerce.

La difficulté que pose la définition de l'expression «base industrielle de défense» tient également au fait que, comme pour tout le reste, les produits militaires sont faits de plusieurs éléments. Au fond, ces éléments peuvent être tout petits. Lorsqu'on pense à des produits militaires, on ne songe pas normalement à des choses comme des vis, des écrous, des boulons, des rondelles et des joints de caoutchouc, mais en fait, ces petites pièces sont essentielles à la fabrication de ces produits.

Après ces mises en garde, je voudrais vous donner un bref aperçu de l'industrie du matériel de défense du Canada. La base industrielle du Canada en matière de défense est plutôt petite par rapport aux normes mondiales. Selon la définition qu'on lui donne, elle représente en gros de 1 p. 100 à 1,5 p. 100 du produit intérieur brut du Canada et environ 70 000 emplois, soit près de 1 p. 100 de la main–d'oeuvre totale au Canada.

Dans la grande majorité des cas, il s'agit de petites ou moyennes entreprises dont les ventes sont inférieures à 100 millions de dollars par année.

Cette industrie appartient à des intérêts étrangers dans une large mesure, dans une proportion de 60 p. 100 environ, surtout dans le cas des grosses sociétés.

Il ne faut pas en conclure que l'industrie militaire n'est pas importante. Même si elle est petite, elle contribue quand même beaucoup à l'essor économique du Canada. Les produits qu'elle fabrique sont généralement de haute technologie et beaucoup sont à la fine pointe de la technologie.

Ainsi, elle offre des emplois hautement spécialisés et très bien rémunérés, qui non seulement sont importants sur le plan national, mais qui apportent également une contribution marquée aux économies régionales et locales.

Un autre grand avantage découle du fait que ces entreprises exportent une bonne partie de leur production. Ces recettes aident notre balance des paiements. L'industrie du matériel de défense est hautement spécialisée et elle profite de créneaux sur les marchés comme la fabrication de sous–composants pour l'industrie aérospatiale et les secteurs de l'électronique et des communications.

Nos entreprises ont une bonne réputation dans les domaines spécialisés comme les pièces importantes d'aéronef, les simulateurs de vol, les sous–systèmes à satellites, les véhicules aériens télépilotés, les systèmes de conduite de tir de véhicules blindés et les détecteurs d'anomalies magnétiques. Leur succès sur les marchés civil et militaire améliore la compétitivité globale de l'économie canadienne.

Comme c'est le cas dans l'industrie aérospatiale, les fabricants de matériel de défense effectuent plus de travaux de recherche et de développement que le reste de l'industrie canadienne, même si c'est un peu moins que leurs concurrents d'autres grands pays industrialisés. Ces entreprises sont établies un peu partout au Canada et la distribution régionale change au fil des ans.

Le secteur des munitions est un petit secteur qui fabrique d'excellentes munitions et des armes légères. On y retrouve des entreprises comme SNC et Expro, Bristol Aerospace et Diemaco, en Ontario. Naturellement, ce secteur dépend beaucoup des contrats du ministère de la Défense nationale. Les exportations et les possibilités d'exportations sont modestes. La réduction des dépenses dans ce secteur par le Canada et les États–Unis pose un défi spécial.

• (1320)

En conclusion, les fabricants de matériel de défense et les industries connexes forment un secteur petit mais essentiel de notre économie. Même si l'industrie du matériel de défense ne pourra jamais être considérée comme le moteur de l'économie, elle apporte quand même une contribution importante à des secteurs essentiels de haute technologie.

Alors que les chantiers navals canadiens mettent depuis toujours l'accent sur le marché intérieur, la Saint John Shipbuilding étudie les autres possibilités qui s'offrent à l'heure actuelle. En plus de ses compétences dans le secteur commercial, cette société a acquis une expérience utile dans la construction de navires de guerre après avoir obtenu le contrat pour les frégates canadiennes. Cela l'aidera dans sa recherche de débouchés à l'étranger.

Le secteur des véhicules militaires est très petit, mais hautement spécialisé; c'est un sous–secteur du secteur automobile canadien. À l'heure actuelle, deux entreprises fabriquent des véhicules pour le ministère de la Défense nationale. Western Star, situé à Kelowna, en Colombie–Britannique, fournit au ministère sa flotte de camions légers. Dans la belle ville de London, en Ontario, la division des diesels de General Motors fabrique des véhicules blindés légers, les meilleurs du monde, qui peuvent compter sur d'énormes marchés d'exportation.

Les efforts déployés pour commercialiser ces véhicules sur le marché international ont été couronnés de succès et ces véhicules sont vendus aux États–Unis et en Arabie Saoudite; on s'attend en outre à pouvoir les exporter ailleurs.

Dans le secteur aérospatial, on estime que les quatre principales sociétés, Bombardier, Pratt & Whitney, Bell Helicopter et Spar, représentent quelque 45 p. 100 de la production. Les ventes de matériel militaire comptent pour environ 25 p. 100 des recettes de ces sociétés. Quant à l'électronique militaire, environ 80 p. 100 de leur production est exportée. Ces industries comptent beaucoup plus sur les ventes de matériel militaire pour obtenir des recettes.

Ce secteur, surtout le sous–secteur de l'aérospatiale, est bien positionné et devrait résister aux compressions des dépenses militaires. Le sous–secteur de l'électronique militaire est moins bien positionné et ce sont les petites entreprises qui ont une gamme de produits plus restreinte et qui dépendent fortement des ventes de matériel militaire qui auront le plus de difficulté.

Le secteur de la construction et de la réparation des navires et de l'équipement pour bateaux dépend surtout des marchés publics. Il y a peu de possibilités d'affaires. Malgré la rationalisation des chantiers de l'Ontario et du Québec, ainsi que celle qui se fait actuellement en Colombie–Britannique, la capacité reste excédentaire au Canada.

Dans le passé, à cause de la densité et de la répartition de la population ainsi que de la concentration nécessaire des activités de fabrication relatives à l'effort de guerre, les industries militaires du Canada ont été fortement concentrées en Ontario et au Québec. En général, on dit que la base de l'industrie de la défense comprend quatre secteurs principaux. Le plus important est celui de l'aérospatiale et de l'électronique militaire, qui produit des aéronefs complets, divers composantes et pièces d'aéronef, du matériel de navigation et du matériel spatial, et du matériel d'électronique militaire. Ce secteur est le plus diversifié puisqu'on y fabrique des produits commerciaux, militaires et à double usage.

Il est important de remarquer que le gouvernement s'est engagé à garantir que les emplois très spécialisés de haute technologie que nous avons seront maintenus, de sorte que nous travaillons dans le but de réaliser la reconversion des industries militaires quand c'est possible. Il faut toutefois se rappeler que le Canada a besoin d'une industrie de la défense solide. Chaque fois que ce sera possible et opportun, nous allons continuer de tout faire pour respecter notre engagement, mais, en même temps, nous allons rechercher les occasions nous permettant d'effectuer la reconversion des industries militaires qui trouveront de moins en moins de débouchés à l'avenir. Nous devons faire en sorte qu'il y ait des programmes d'adaptation pour les travailleurs aussi bien que pour les industries, pour pouvoir bénéficier des compétences spécialisées des travailleurs et de la technologie de pointe que les industries militaires possèdent aujourd'hui.

Nous sommes heureux d'avoir pu débattre cette question très importante.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue d'en face et je remarque que les secrétaires parlementaires qui se suivent dans ce débat parlent beaucoup du point de vue historique. Ils nous dépeignent la situation, donc je pense qu'ils sont bien au courant de la situation actuelle. Cependant, le gouvernement, comme je le disais tout à l'heure, a été élu pour prendre des décisions. Malheureusement, ils sont au courant des problèmes. Ils savent ce qui se passe. Peut–être qu'ils devraient plutôt être de ce côté–ci de la Chambre?

• (1325)

Comme le peuple canadien a décidé que c'étaient ces gens–là qui formaient le gouvernement, je pense qu'il serait temps de cesser de dépeindre la situation. Ils nous présentent le sujet d'une façon extraordinaire. Cependant, ce que nous attendons et ce que les Canadiens et les Québécois attendent, c'est un gouvernement qui est capable de prendre des décisions. Un gouvernement qui va aller de l'avant.

Ce matin, le ministre nous a parlé du déficit, et pour lui, ce qui est important, il nous disait qu'il ne pouvait pas prendre de décisions à cause du déficit. Or, pendant la campagne électorale, ce sont les conservateurs qui nous parlaient de ce déficit. Les libéraux, eux, au contraire, nous disaient que c'étaient des *jobs, jobs, jobs* qu'ils allaient créer. Et actuellement, ce n'est pas ce que l'on sent. On sent, au Canada, qu'on a changé de gouvernement, on a fait blanc bonnet, bonnet blanc et actuellement, dans ce débat–ci, on ne nous présente rien de substantiel.

Je termine en posant une question à mon honorable collègue. N'est–il pas important qu'un gouvernement stimule, encourage, facilite l'entreprise privée? Dans ce cas–ci, au Québec, nous avons perdu 11 000 emplois, et je pense que le gouvernement doit faire quelque chose. J'aimerais que le député commente là–dessus.

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il ne doit cependant pas oublier que nous ne sommes au pouvoir que depuis six mois. Nous comprenons la situation et notre engagement en faveur de l'emploi n'a pas fléchi. D'ailleurs, certains programmes que nous avons déjà annoncés, notamment le programme d'infrastructure et les programmes d'aide aux petites entreprises ou d'aide à la recherche et au développement, auront de toute évidence beaucoup de répercussions positives sur la création d'emplois.

Nous ne sommes pas moins favorables à la création d'emplois aujourd'hui que nous l'étions avant les élections. Dans notre livre rouge, nous parlons beaucoup de la transformation de l'économie et cette transformation touche aussi le secteur de la défense. J'ai tenté de faire ressortir dans mon discours que le Canada

était confronté à certains des défis auxquels sont confrontés l'Europe et les États–Unis.

J'espère que le député ne préconise pas la fermeture de toutes les industries de défense au Canada, parce qu'elles emploient des milliers de travailleurs. Nous sommes conscients de la nécessité d'avoir des industries militaires au Canada et nous en avons qui comptent parmi les meilleures au monde, y compris à London, en Ontario, où on en trouve beaucoup.

Nous avons d'excellentes industries au Québec ainsi qu'en Colombie–Britannique. Elles jouent un rôle utile. Personne ne sait, cependant, si ce rôle sera encore utile dans 10 ou 15 ans. Je renvoie le député à notre livre rouge où nous disons, je crois, que la reconversion des industries militaires comporte trois éléments. Premièrement, la redéfinition de la politique de défense du Canada et du rôle des militaires. Comme nous le savons, il y a actuellement des consultations qui serviront de base à l'élaboration d'une nouvelle politique de défense. Deuxièmement, la rationalisation de l'infrastructure liée à la défense, ce qui nécessite que nous recherchions des moyens d'aider les industries militaires et les collectivités et les travailleurs qui en dépendent. Je l'ai dit, ces travailleurs sont hautement spécialisés et ont des emplois bien rémunérés. Troisièmement, la reconversion des bases industrielles du secteur, pour que les industries touchées soient moins dépendantes des ventes de matériel militaire. Je crois que cela est important. Nous ne pouvons pas tout simplement nous débarrasser de ces industries et de ces travailleurs. Nous devons collaborer avec les entreprises du secteur pour trouver de nouvelles applications commerciales à la technologie de pointe qu'elles utilisent et mettre à profit les qualifications de leurs travailleurs.

Le député ne doit pas non plus perdre de vue, comme j'ai voulu le faire ressortir dans mon discours, que certaines entreprises du secteur produisent de l'équipement et des pièces qui ne servent pas uniquement dans le domaine militaire, mais aussi dans le domaine civil. Nous devons donc faire en sorte que le Canada puisse affronter la nouvelle économie mondiale en comptant sur les emplois hautement spécialisés et sur la technologie de pointe des industries militaires.

Nous sommes prêts à collaborer avec tous les députés pour donner des emplois aux Canadiens.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, je signale à la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les députés de notre parti qui discuteront de cette motion partageront leur temps de parole.

• (1330)

Avant de parler de la motion, j'aimerais revenir sur certaines observations qu'a faites plus tôt le député de Beauharnois—Salaberry. Il a déploré que le Comité mixte permanent de la défense n'étudie pas le problème dont il est fait état dans la motion d'aujourd'hui.

Je voudrais dire clairement que, à mon avis, le rôle du Comité mixte permanent de défense est de déterminer ce que les Canadiens attendent de leur ministère de la Défense. Le député dit, à juste titre, que les membres du comité vont partout au Canada. Nous nous déplaçons effectivement d'un océan à l'autre. Nous nous rendons dans toutes les capitales pour entendre le témoignage de Canadiens spécialistes des questions liées à la défense et aussi pour parler à de simples citoyens qui veulent faire part de leurs vues sur le sujet.

Nous allons également en Europe et aux États–Unis pour déterminer, avec les organismes concernés, l'importance de la contribution militaire du Canada à leurs plans ainsi que nos plans concernant la défense mutuelle et, bien entendu, la sécurité.

Nous voulons surtout établir des critères pour ajouter à la sécurité dans le monde et, partant, pour accroître la capacité commerciale et industrielle du Canada dans le monde entier.

J'estime que la motion du député d'Hochelaga—Maisonneuve est essentiellement une demande d'augmentation des fonds à l'appui de la reconversion industrielle. À mon avis, cette motion comporte un aspect militaire, mais il est mineur. Il s'agit essentiellement d'une question touchant l'industrie.

Je vais parler de l'aspect militaire un peu plus tard, mais pour l'instant, j'aimerais parler de l'aspect industriel. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, programme en vertu duquel le gouvernement fédéral verse environ 200 millions de dollars à diverses industries militaires pour favoriser les activités de recherche et de développement et les aspects liés à la défense, est en place depuis un certain temps.

En fait, durant la campagne électorale, le Parti réformiste s'est prononcé contre ce programme parce que, à son avis, si l'industrie privée et les particuliers ne voyaient pas l'intérêt d'investir dans de tels programmes, il n'y avait aucune raison que les contribuables canadiens le fassent.

Depuis mon élection, un certain nombre de représentants de ces industries m'ont contacté et m'ont signalé qu'il existe une excellente raison de le faire. De bonnes modalités de remboursement sont en fait prévues. Je l'accepte et je suis disposé à réexaminer la situation, mais je sais aussi que, dans certains cas, des sommes ont été accordées pour des projets très douteux et qu'une part importante des fonds est tout simplement disparue et n'a jamais été remboursée au gouvernement canadien.

Les industries militaires s'étendent à un grand nombre de secteurs, dont l'aérospatial, l'électronique, la construction de navires, la construction d'aéronefs et leurs nombreuses composantes, l'avionique et les communications, surtout en matière de commande et de contrôle pour ce qui est du secteur de la défense, tous des domaines que l'on peut aussi retrouver dans les industries civiles.

Un bon nombre de ces entreprises entretiennent des liens internationaux qui leur donnent accès à des technologies regroupées et à des marchés mondiaux. Une très grande partie de l'industrie canadienne de pointe est née de projets de recherche et de développement ou encore d'approvisionnement pour la défense. Elle consiste en 800 entreprises qui emploient plus de 60 000 personnes et qui sont très actives dans les industries liées à la défense au Canada.

Avant–hier, l'Association canadienne de préparation à la défense a présenté un mémoire au comité mixte permanent. Elle représente une soixantaine de sociétés. Ses porte–parole ont parlé des grands progrès accomplis dans le domaine de la reconversion.

Représentant un grand nombre d'entreprises oeuvrant dans ce domaine, l'Association des industries aérospatiales du Canada

est une autre preuve du très grand succès de la reconversion des industries militaires. Autrefois, leur taux de production était ainsi réparti: 70 p. 100 pour le secteur de la défense et 30 p. 100 pour le secteur civil. Aujourd'hui, c'est l'inverse, c'est-à-dire 30 p. 100 de produits militaires et 70 p. 100 de produits commerciaux.

Cela m'amène à parler des incidences industrielles sur la défense. Il est évident que le Canada doit conserver une capacité de production pour la défense dans certaines industries, et je crois que, dans ces domaines, le gouvernement devrait intervenir. Bien qu'elles ne soient pas toutes rentables, ces entreprises sont d'une importance primordiale pour notre capacité de maintenir une position de défense et, là, le gouvernement peut intervenir. Il n'est pas seulement prudent, mais également nécessaire que le gouvernement le fasse.

• (1335)

Néanmoins, je crois que c'est fondamentalement aux dirigeants industriels qu'il revient de décider comment mener leurs affaires, quels produits fabriquer et quelles orientations prendre.

Une question me vient à l'esprit à cet égard: si le gouvernement ordonne la reconversion des industries militaires à des applications civiles, deviendra-t-il responsable du succès de ces entreprises? Si des entreprises reconverties à des applications civiles font faillite, le gouvernement devra-t-il être tenu responsable? Je ne le pense pas. Je crois que la situation d'une entreprise est la responsabilité de son directeur industriel.

En fait, si la reconversion s'effectue vers un secteur où la capacité est excédentaire, cela pourrait vraiment signifier que non seulement l'entreprise en question se dirige vers la faillite, mais qu'elle cause aussi la faillite des entreprises qui faisaient déjà partie du secteur. Il y a un effet d'entraînement dans ce cas.

À mon avis, les dirigeants de l'industrie sont responsables de trouver et d'occuper les créneaux qui leur conviennent. Si on me permet la comparaison, je dirai que, de nos jours, la demande n'est pas très forte pour des bogies, de sorte que l'entreprise qui fabrique des bogies risque de ne pas être rentable. Or, l'entreprise peut bien décider de fabriquer des bicyclettes ou des autos. Par contre, elle devra alors être prête à relever la concurrence.

Il revient à l'entreprise en question de déclarer que telle activité n'est plus rentable et de décider ce qu'elle entend faire pour assurer sa survie.

Un rôle que le gouvernement peut jouer dans l'industrie consiste à assurer un appui. Cet appui devrait se traduire par une analyse stratégique, de telle sorte que le gouvernement puisse exposer aux membres de l'industrie quelle est la position du Canada et l'orientation du marché. Il peut ainsi indiquer quelles activités l'industrie peut exploiter dans l'avenir.

Comme le ministre l'a mentionné précédemment, le rôle du gouvernement dans l'industrie est, dans la mesure du possible, d'éliminer les obstacles au commerce. Nous devrions faciliter la tâche des industries qui doivent livrer concurrence sur le marché mondial. Nous ne devrions pas les subventionner. Nous devrions les aider à s'améliorer pour qu'elles puissent se débrouiller seules.

L'influence la plus forte que pourrait avoir le gouvernement sur l'industrie canadienne, à mon avis, qu'il s'agisse d'applications militaires ou civiles, ou même de reconversion, ce serait de redresser ses habitudes de dépenser de manière à équilibrer le budget et à réduire les impôts. Du coup, le gouvernement insufflerait un dynamisme nouveau dans l'industrie, il créerait beaucoup plus d'emplois et il réglerait en grande partie le problème auquel nous sommes confrontés.

En terminant, je voudrais simplement ajouter que je ne crois pas que le gouvernement occupe trop de place dans la reconversion des industries militaires à des applications civiles. À mon avis, il doit éliminer les obstacles, stimuler le commerce et participer à des accords commerciaux et des accords de réciprocité avec d'autres pays. À part cela, je crois qu'il faut laisser les dirigeants industriels se charger de la base industrielle d'un pays.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, si les députés me le permettent, je voudrais lire la motion de l'opposition. Il serait certainement intéressant pour ceux qui viennent de se joindre à nous par l'intermédiaire de leur téléviseur de savoir de quoi au juste nous discutons.

Dans le cadre des travaux de la Chambre, les partis d'opposition peuvent, de temps à autre, soumettre des sujets de débat. Nous avons habituellement un très court préavis des sujets qui seront abordés. Je trouve intéressant que nous ayons d'aussi courts préavis, souvent d'une journée seulement, avant de discuter des sujets soumis par l'opposition.

Aujourd'hui, nous discutons d'une motion présentée par le Bloc québécois. Cette motion est la suivante:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires à des applications civiles, laquelle permettrait de conserver et de créer de nouveaux emplois dans des domaines de haute technologie.

• (1340)

Je ne suis pas sûr qu'il faille condamner le gouvernement pour cela. Le gouvernement peut être condamné pour bien des choses, mais je ne suis pas certain que ce soit là un motif de condamnation.

J'estime que le gouvernement ne doit pas mettre le nez dans les affaires des entreprises et dans le fonctionnement du marché. Que le marché décide qui réussira et qui échouera. Que les mieux adaptés survivent!

Doit-on vraiment s'étonner que les industries de défense doivent se reconvertir? Est-ce que la nécessité de le faire a surgi du jour au lendemain? L'état de notre économie et de notre pays est-il inextricablement lié à celui d'un énorme complexe militaro-industriel? La réponse est non à toutes ces questions.

Au Canada, le complexe militaro–industriel n'a jamais été particulièrement important. Nous achetons à l'étranger la majeure partie de notre matériel militaire perfectionné. Beaucoup de députés et beaucoup de téléspectateurs savent que l'un des jours les plus sombres de l'histoire du Canada, du moins à mon avis, a été l'annulation de l'Avro Arrow, car cela a anéanti l'industrie aérospatiale de pointe au Canada. Depuis ce jour, nous maintenons l'aérospatiale sous perfusion dans diverses régions du Canada qui en ont peut–être besoin, peut–être pas, et qui bénéficient peut–être des fonds fédéraux en raison du jeu des allégeances politiques ou en raison du pouvoir des élus ou du pouvoir des électeurs.

À mon avis, le Canada n'a plus les moyens de choisir artificiellement les gagnants et les perdants. Si le monde a changé et si la politique de défense du Canada a changé à tel point que les industries de défense dans une région précise du Canada, que ce soit l'Ontario ou le Québec, ne peuvent plus survivre, qu'il en soit ainsi.

C'est à ces industries qu'il appartient de se convertir ou de trouver de nouvelles façons d'utiliser leurs capitaux, leurs travailleurs et leurs installations. Si elles ne le font pas, elles ont le droit de faire faillite comme tout le monde. S'il ne s'agissait pas de l'industrie de défense, mais de l'industrie du vêtement à Winnipeg, aurions–nous aujourd'hui à la Chambre un débat visant à condamner le gouvernement parce qu'il ne soutient pas les travailleurs du vêtement de Winnipeg? Je ne le crois pas.

Je veux remercier l'Association canadienne de préparation à la défense de l'aide qu'elle m'a apportée en rédigeant le document dont je me sers ici. Il est intéressant de constater que l'industrie de la défense au Canada, comme la plupart des autres industries, est concentrée en Ontario et au Québec. Par exemple, la région de l'ouest du Canada et celle de l'Atlantique représentent chacune environ 15 p. 100 de l'industrie de la défense, alors que l'Ontario et le Québec englobent 70 p. 100 de cette industrie, soit 40 p. 100 dans le cas de l'Ontario et 30 p. 100 dans le cas du Québec.

En général, l'industrie de la défense est une industrie de haute technologie largement axée sur la recherche et le développement, et c'est exactement le genre d'industrie que nous voulons dans notre pays. Cependant, la survie d'une industrie de haute technologie axée sur la recherche et le développement dépend des gens qui en font partie. C'est une industrie qui évolue très vite. Ce qui est nouveau et unique aujourd'hui pourrait déjà être dépassé demain.

Ce n'est pas au gouvernement de décider où une industrie de haute technologie ira s'implanter. C'est le marché qui doit prendre cette décision. C'est lui qui doit déterminer qui seront les gagnants et qui seront les perdants, particulièrement dans le secteur de la haute technologie.

Il est également intéressant de constater que, selon ce document, 70 p. 100 de la production de ce qu'on appelle l'industrie de la défense au Canada est destinée au marché civil. Par ailleurs, 70 p. 100 des entreprises militaires au Canada répondent à 70 p. 100 des besoins en approvisionnement du ministère de la Défense nationale. Eh bien, cela me dit que nos entreprises militaires sont déjà considérablement diversifiées. Elles ne dépendent pas entièrement de la fabrication d'un seul produit, comme un avion, comme c'est le cas à bien des endroits aux États–Unis. Par exemple, au Canada, nous n'avons vu rien de semblable à la décimation de l'industrie aéronautique dans la région de San Diego, industrie qui dépend largement des contrats militaires pour la recherche et le développement et pour la fabrication. Le budget de la défense aux États–Unis est absolument énorme comparativement au nôtre.

• (1345)

Nous n'avons pas la même masse critique dans notre industrie de la défense qui, bien que concentrée surtout en Ontario et au Québec, est quand même assez bien répartie entre les deux provinces et qui, d'après ce document, ne dépend pas totalement de la production militaire pour sa survie. Il me semble que ce soit là une bonne façon de gérer une industrie.

Il y a certains secteurs où, par le passé, nous avons décidé en tant que pays que nous allions payer ce qu'il fallait pour maintenir notre propre industrie. Ce fut notamment le cas pour la fabrication des munitions. Je crois qu'il existe à Toronto une fabrique de munitions. Nous aurions pu nous approvisionner à l'étranger, mais nous préférons le faire ici au Canada.

Je me demande d'ailleurs si le libre–échange et les engagements que nous avons pris dans le cadre du GATT, et plus particulièrement dans le cadre de l'ALENA, permettent ce genre de protectionnisme.

Je ferai également remarquer à mes honorables collègues que l'une des choses qui enragent tout simplement les habitants des autres régions du Canada qui ne bénéficient pas directement de l'économie industrielle du centre du pays, formé par l'Ontario et le Québec, c'est de voir qu'il semble toujours nécessaire de protéger la base manufacturière du Canada central. Au moment où je vous parle, nous voyons dans notre pays cette situation absurde où il nous faut négocier pour abattre les obstacles au commerce interprovincial.

Nous voyons onze gouvernements à la table qui tentent de négocier l'élimination des ces obstacles insensés. Imaginez–vous, il y a plus de monde à la table pour négocier la suppression des obstacles aux échanges à l'intérieur du Canada qu'il n'y en avait pour négocier la suppression des obstacles aux échanges entre les États–Unis, le Mexique et le Canada. Il n'y avait que trois parties à cette table des négociations alors que nous en avons onze au Canada.

Nous discutons d'une motion pour savoir si l'on devrait faire appel à notre gouvernement, c'est–à–dire nos contribuables qui gagnent 10 $ l'heure dont ils paient 2 $ ou 3 $ en impôts, si donc on devrait faire appel au gouvernement fédéral pour qu'il décide qui seront les gagnants et qui seront les perdants en subventionnant une industrie dont nous n'avons aucunement besoin.

Il nous faut donc abattre ces obstacles aux échanges à l'intérieur du Canada pour que nous puissions y être compétitifs. Si nous ne pouvons pas être compétitifs à l'intérieur de nos frontières, comment pouvons–nous prétendre l'être à l'échelle mondiale?

Il faut mettre les boeufs devant la charrue. Débarrassons–nous des barrières commerciales à l'intérieur du pays. Faisons coopérer nos secteurs du bâtiment et de la fabrication, nos ressources financières et nos travailleurs, et laissons le marché choisir les gagnants pour qu'ils puissent être compétitifs dans le monde entier. J'estime que si nous adoptons ce genre d'approche, nous serons des gagnants dans le monde entier, car nous pourrons soutenir la concurrence sans l'aide du gouvernement, sans subvention gouvernementale, dans n'importe quel marché du monde.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'espère qu'un jour les gens comme le député de Calgary–Centre vont abandonner leur vision idéologique et arriver dans les dimensions concrètes de la vie économique du Canada comme d'autres pays.

Le député dit que l'industrie militaire est très largement une industrie de haute technologie, et on sait très bien que l'industrie militaire est appelée à devenir moins importante dans l'avenir. Or, en Amérique du Nord, et c'est beaucoup plus vrai aux États–Unis que ce ne l'est ici, il ne faut pas oublier que notre principal concurrent, c'est les États–Unis.

Pendant des années et des années, la majorité des fonds gouvernementaux pour la recherche et le développement sont venus par l'industrie militaire, que ce soit dans le domaine des télécommunications, dans le domaine des nouveaux matériaux, dans le domaine de l'aéronautique, une partie immense des fonds de recherche et de développement sont venus des gouvernements à des fins militaires parce qu'on voulait que l'armée soit à l'avant–garde à la fois dans l'aviation et dans les télécommunications, et toute la question des nouveaux matériaux a toujours été importante pour développer les deux autres secteurs. Cela a permis aux États–Unis d'avoir un avantage concurrentiel important dans ces secteurs, en termes de recherche et de développement. Il faut maintenant avoir d'autres façons de faire, bien sûr. C'est certain qu'on est d'accord pour une diminution de l'industrie militaire, mais il faut parallèlement s'assurer que l'ensemble des recherches et l'ensemble des découvertes qui peuvent avoir des applications civiles ne soient pas abandonnées à la simple possibilité que l'une ou l'autre des entreprise fasse faillite demain matin, parce que le gouvernement décide, du jour au lendemain, d'annuler des contrats très importants, comme on vient de le faire dans le domaine des hélicoptères.

● (1350)

Pour être concurrentiels sur la scène mondiale, il ne s'agit pas simplement d'avoir une idéologie, de dire que le gouvernement ne doit jamais intervenir. Il faut tenir compte de la source de notre capacité concurrentielle. Or, il est clair que l'industrie militaire a été, pendant des années, une source importante de notre capacité concurrentielle dans le secteur civil. Les Américains se sont donné un programme de transition de l'industrie militaire vers l'industrie civile. Ils se sont donné aussi des stratégies nationales de remplacement dans le domaine de la recherche et du développement, des télécommunications, des nouveaux matériaux et de l'aéronautique. Ils ont maintenant d'autres stratégies qui viennent remplacer l'industrie militaire comme outil de recherche et de développement.

La seule proposition que le Bloc québécois fait aujourdhui, c'est que le gouvernement nous donne précisément cette stratégie, que nos concurrents débloquent. On a beau parler de concurrence mondiale, de faire de l'idéologie avec ça, mais 80 p. 100 de notre marché, surtout dans le domaine industriel, ce sont les Américains de l'autre côté. Alors il faut avoir les outils. Il faut s'assurer qu'il y ait une transition pour conserver l'avantage concurrentiel qu'on a.

Justement—vous le dites vous–même—ces entreprises–là ont déjà entrepris d'être dans le domaine civil. Ce dont il faut s'assurer, c'est que ce transfert–là s'accélère, parce qu'on sait très bien que pour arriver à réduire le budget et le déficit de ce gouvernement, il faut réduire de façon considérable nos dépenses militaires et donc accélérer la conversion du militaire au civil. Et si on l'accélère, il faut en même temps s'assurer d'une transition plus rapide de l'industrie militaire vers une industrie civile, sans perdre l'avantage concurrentiel que nous possédons en haute technologie. C'est précisément et simplement la demande du Bloc québécois.

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, je respecte l'opinion de mon collègue et je partage certaines des idées qu'il vient d'exprimer.

Il y a toutefois une contradiction, parce que je me souviens d'avoir dit dans mon exposé que, s'il y a un moment où le Canada a dit adieu à la haute technologie, c'est lorsqu'il a dit adieu à l'Avro Arrow, il y a de cela à peu près 35 ans. Nous étions les leaders dans ce domaine et nous y avons renoncé. Depuis, nous dépendons de la haute technologie étrangère pour nos aéronefs et nos industries de défense. Le noyau, l'essentiel vient de l'étranger. Je suis entièrement d'accord.

En conséquence, si je reconnais le bien–fondé de cela et des assertions du député, celui–ci doit aussi admettre qu'en nous en remettant à la haute technologie étrangère, nous ne pouvons pas dépendre de notre haute technologie. Nous ne pouvons dépendre des deux. L'industrie de la défense a été un moteur de la haute technologie au Canada. C'est incontestable.

Les satellites, le bras canadien et toutes ces inventions qui peuvent être considérées comme militaires ou axées sur la défense, ne disparaîtront pas. On lancera encore des satellites dans l'espace. Nous devrions tous prier pour le satellite Anik E2, où qu'il se trouve là–haut. Dieu seul sait ce qu'il est advenu de lui. Quoi qu'il en soit, l'industrie de la haute technologie ne se volatilisera pas et ne disparaîtra pas.

Ce dont nous avons besoin, c'est la vision des actionnaires de ces entreprises. Voilà en quoi consiste leur travail. Les administrateurs de ces entreprises doivent prévoir dans quel domaine ils devraient investir leurs efforts dans l'avenir. C'est peut–être dans le domaine de l'environnement. C'est peut–être dans l'extraction de minéraux dans des endroits difficiles d'accès.

● (1355)

Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas le rôle du gouvernement de décider la teneur des initiatives à prendre. C'est celui de l'industrie et des propriétaires d'entreprises dans ce secteur. Ils feront un bien meilleur travail que nous. Lorsque nous avons eu notre cours d'orientation et que nous avons franchi ces portes,

personne ne nous a dit qu'il nous fallait tout à coup devenir des investisseurs en capital de risque capables de discerner les numéros gagnants et les numéros perdants sur le marché. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur cette question si importante pour de nombreux Québécois. Je remercie les députés d'avoir attiré notre attention sur l'avenir de l'industrie de défense, secteur qui, au fil des ans, a procuré beaucoup d'emplois au Québec et continuera de le faire.

La prospérité de l'industrie de défense est vitale si l'on veut que le Québec lui-même soit prospère. Le Québec est une région dynamique du Canada et de l'Amérique du Nord, et son industrie peut suivre le rythme des changements mondiaux et des progrès techniques.

Je félicite le député de l'intérêt qu'il a manifesté en soulevant cette question, dont je voudrais vous entretenir quelques minutes.

[*Français*]

L'industrie du matériel de défense du Québec compte un grand nombre de petites entreprises et moins de 20 entreprises de taille moyenne à grande. La grande majorité des ventes sont effectuées par les moyennes et les grandes entreprises.

Toutes ces entreprises, peu importe leur taille, ont vu diminuer progressivement leurs ventes de matériel de défense au cours des dernières années. En raison du fléchissement prévu des marchés militaires, il est raisonnable de penser que cette tendance se maintiendra.

[*Traduction*]

Les marchés européens du matériel de défense se sont beaucoup repliés, ce qui a entraîné la perte de 150 000 emplois depuis trois ans. Cela représente 10 p. 100 des effectifs dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense.

L'Amérique a connu elle aussi de fortes réductions dans les achats militaires, qui se sont traduites par de lourdes pertes d'emplois, soit plus de 3 000 depuis trois ans. Les industries européennes et américaines ont fait face à un grave problème d'adaptation industrielle.

Dans divers pays, les gouvernements ont réagi de différentes manières. Il est tentant de chercher des solutions semblables à celles proposées aux États-Unis pour régler des problèmes comme ceux qu'éprouvent les industries de l'aérospatiale et de la défense au Québec.

Nous pouvons certes tirer des enseignements de l'expérience des autres. J'ai bon espoir que certaines solutions, dans la conversion des industries de défense, puissent s'appliquer universellement. Ainsi, il y a un certain nombre d'obstacles internes et externes à la diversification et à la reconversion de ces industries.

Il y a par exemple la faible taille de la clientèle, le manque d'expérience sur les marchés d'exportation ou les marchés commerciaux, des produits d'une trop haute technicité, des séries trop courtes. Au nombre des obstacles, notons le repli des marchés mondiaux du matériel de défense, la difficulté d'attirer des capitaux et le protectionnisme des autres pays.

Les diverses approches retenues par des gouvernements du monde entier pour résoudre leur problème de conversion de l'industrie de défense tiennent toutes compte de ces éléments, mais elles sont souvent adaptées aux circonstances particulières de leurs industries de défense.

En règle générale, ces programmes ne prévoient pas que les industries se retirent des marchés militaires. Le premier objectif de la diversification est normalement le maintien d'une base industrielle rentable. De nombreux gouvernements ont estimé que le problème se posait au niveau régional ou local et ont adapté leur aide en conséquence.

Beaucoup ont mis sur pied des comités regroupant tous les intéressés: gouvernement, syndicats, industrie. Les technologies à double utilisation, militaire et civile, sont souvent un critère à respecter pour obtenir l'aide du gouvernement pour la recherche et le développement.

Un objectif clé de tous ces programmes est de maintenir des industries à forte concentration de matière grise et des emplois de grande qualité en technologie de pointe.

Le Président: La députée vient de commencer son intervention et elle aura la priorité lorsque nous reprendrons le débat.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ VERTÉBRALE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la semaine du 1er au 7 mai est la Semaine de la santé vertébrale. Cette pratique a été établie en 1985 pour inciter les enfants à prendre de bonnes habitudes en matière de santé vertébrale.

La Semaine de la santé vertébrale est parrainée chaque année par l'Association des chiropraticiens de l'Ontario, un organisme à participation volontaire qui représente plus de 1 350 chiropraticiens de l'Ontario. La semaine a pour but de sensibiliser le public et de promouvoir la recherche afin d'accroître la qualité des soins de santé dispensés aux Ontariens.

Huit Canadiens sur dix souffrent ou ont déjà souffert de maux de dos. Et l'incidence est en hausse. La clé de la prévention réside dans une vie saine, une bonne posture, la pratique d'exercices physiques et une bonne alimentation.

Je vous prie de souhaiter avec moi à l'Association des chiropraticiens de l'Ontario que la Semaine de la santé vertébrale soit un franc succès.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, l'une des promesses qu'on trouve dans l'infâme livre rouge a trait à l'obligation de rendre compte. Toutefois, lorsque des questions importantes sont posées à la Chambre pendant la période des questions au sujet des dépenses excessives du gouvernement, des soins de santé, de l'autonomie gouvernementale des autochtones et de la justice pénale, le gouvernement ne veut ou ne peut jamais répondre.

Les seules fois où les ministériels répondent aux questions, c'est lorsque celles–ci sont posées par des députés de leur propre parti.

De ce côté–ci de la Chambre, nous posons des questions légitimes touchant la vie des Canadiens. Qu'en est–il donc de cette obligation de rendre compte? Quand la période des questions va–t–elle devenir la période des réponses? Les Canadiens ont le droit d'avoir des réponses directes et franches à ces questions, et les réformistes continueront d'exiger du gouvernement qu'il remplisse sa promesse d'être plus ouvert et plus comptable.

* * *

[*Français*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PALESTINIENS

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, Israël et l'OLP ont signé hier, au Caire, un accord historique sur l'autonomie gouvernementale des Palestiniens.

Après plusieurs décennies de conflits politiques et militaires, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat se sont entendus sur un plan d'action visant la création d'un territoire palestinien dans la bande de Gaza et à Jéricho.

Cet accord marque le début de la fin d'une longue et difficile occupation militaire des territoires palestiniens. Certes, les appréhensions persistent dans les deux camps, mais c'est maintenant au tour des parties de prouver leur bonne volonté et de jeter les bases d'une nouvelle coopération entre les peuples israélien et palestinien.

Nous félicitons les négociateurs des deux côtés pour ce dénouement remarquable. Cet accord représente un grand pas vers la paix durable au Moyen–Orient, et nous espérons qu'il sera accueilli favorablement par tous les habitants de la région.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. John Loney (Edmonton–Nord): Monsieur le Président, la semaine du 1er au 7 mai sera la Semaine de l'arbre et des forêts. Chaque année, l'Association forestière canadienne confère à une municipalité le titre de Capitale forestière du Canada.

Je suis fier d'informer la Chambre que c'est la ville d'Edmonton qui a reçu ce titre cette année. Je suis heureux que la population d'Edmonton ait été récompensée des efforts qu'elle déploie pour souligner l'importance des forêts rurales et urbaines pour

Article 31 du Règlement

l'environnement et le développement socio–économique de la ville.

Edmonton est une ville verte qui a la réputation d'avoir la plus grande superficie de parcs urbains de toutes les villes d'Amérique du Nord. Tous, les résidents comme les nombreux visiteurs, profitent de ces terres boisées. Edmonton est également la porte d'entrée des immenses terres boisées du nord de la province, qui acquièrent une importance grandissante pour la diversification de l'économie de l'Alberta et le secteur forestier canadien dans son ensemble.

Permettez–moi de féliciter les gens d'Edmonton ainsi que tous les travailleurs forestiers de ma région dont la contribution a fait de 1994 une année mémorable pour ma ville.

* * *

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion internationale de parlementaires qui sont préoccupés par la situation qui règne en Bosnie–Herzégovine.

En tant que Canadien, j'étais fier du travail que le Canada y accomplit et je tiens à féliciter le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale, ainsi que nos hommes et nos femmes qui font un important travail sur les lieux, en Bosnie–Herzégovine. Pourtant, je ne peux pas m'empêcher de me demander si nous ne pouvons pas faire davantage.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont ouvert leur coeur et leur foyer à ceux et celles qui se trouvaient coincés dans les zones de guerre. Je pense que nous devrions encore en faire autant pour venir en aide aux gens qui vivent dans le danger permanent et pour faire en sorte que les enfants échappent aux balles des fusils.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les droits élevés qu'il faut payer pour obtenir un permis d'exploiter un taxi ou une limousine à l'aéroport Pearson acculent les artisans du taxi au chômage.

Chaque année, l'augmentation des tarifs d'assurance, du prix de l'essence, des frais d'entretien et des droits de permis, ainsi que la rareté des clients, font que les artisans du taxi et leurs familles ont toutes les peines du monde à survivre.

Ça ressemble au problème de la contrebande des produits du tabac. Les droits élevés qu'il faut payer pour obtenir un permis forcent les vrais artisans du taxi à renoncer à leur gagne–pain et créent une situation dont profitent les chauffeurs sans permis pour offrir leurs services à des tarifs inférieurs à ceux qui sont prévus par la loi.

J'exhorte le ministre des Transports à ordonner aux représentants de l'administration aéroportuaire d'abaisser les droits de permis. En abaissant ces droits, on atténuera les pressions financières qui s'exercent sur les artisans du taxi et on mettra fin aux pratiques illégales des chauffeurs sans permis.

Article 31 du Règlement

• (1405)

[*Français*]

LA BOSNIE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une réalité intolérable que nous avons le pouvoir d'adoucir. Je fais allusion à la situation des enfants de Bosnie. Plus que quiconque, ces enfants sont d'innocentes victimes d'une guerre insoutenable.

Beaucoup de pays européens ont largement ouvert leurs bras aux enfants de Bosnie. À cet égard, le Canada se fait discret, trop discret. Le Canada a la réputation d'être un pays généreux. Notre rôle dans les activités de maintien de la paix en est une preuve évidente. Néanmoins, nous pouvons faire plus, nous devons faire plus. Nous devons acueillir chez nous ces enfants prisonniers d'une guerre aveugle qui fait de leur vie un enfer auquel nous ne pouvons rester insensibles parce que ne rien faire, c'est cautionner cette guerre et ses conséquences inhumaines.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE GAZA—JÉRICHO

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, pour la deuxième fois en une semaine, le monde est témoin de la conclusion heureuse de longues et quelquefois frustrantes négociations en vue d'une vraie démocratie.

Tout comme les élections en Afrique du Sud, la signature historique, hier, au Caire, d'un accord pour mettre fin à 27 ans d'occupation israélienne fera cesser le massacre insensé de tant de personnes innocentes.

Pour que des négociations réussissent, les deux camps doivent faire preuve de souplesse et de compréhension. Ici, les gagnants ne sont pas ceux qui siègent à la table de négociations. Les véritables gagnants, ce sont ces millions de personnes qui verront leur existence et leurs perspectives d'avenir s'améliorer considérablement.

Espérons que les gestes faits ici par les dirigeants sauront convaincre ceux qui prennent part à des conflits ailleurs dans le monde qu'il y a une solution meilleure.

Grâce au dévouement et à la détermination des négociations des deux camps, le monde d'aujourd'hui est un lieu plus sûr et où la vie est plus agréable. Je demande à tous les députés de joindre leur voix à la mienne pour exprimer notre gratitude à ceux qui, par leurs efforts, ont contribué à la fin heureuse de cette situation difficile.

* * *

[*Français*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PALESTINIENS

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont été sans doute émus par les scènes en provenance du Caire où des représentants d'Israël et de l'OLP ont finalement signé une entente sur l'autonomie gouvernementale des Palestiniens. Il est important de mentionner le courage et la vision des architectes de cette paix, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat.

Nous savons que le changement ne se fera pas du jour au lendemain. Il persiste beaucoup d'amertume, mais ce premier pas est très significatif. Les parties ont décidé de régler leurs différends par les négociations. Nous devons continuer à aider les partenaires à bâtir une confiance mutuelle qui, espérons–le, amènera une paix durable et plus large qui s'étendra à toute la région.

* * *

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais faire des observations au sujet de la récente annonce concernant les juges de la citoyenneté.

Au nom des habitants de ma circonscription, je voudrais remercier sincèrement le ministre de l'Immigration pour cette mesure. Le projet du ministre promet non seulement de faire économiser de l'argent au gouvernement et de mettre fin au cycle du favoritisme politique, mais également de donner plus de sens aux formalités qui entourent l'obtention de la citoyenneté canadienne.

Ceux qui sont préoccupés par le déficit ou par le favoritisme devraient se réjouir de la décision du ministre de l'Immigration. Il a fait du bon travail.

* * *

L'ACCORD DE GAZA–JÉRICHO

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, historique et joyeux sont deux termes qui décrivent le mieux l'Accord de Gaza–Jéricho, qui a été signé le mercredi 4 mai par l'OLP et Israël.

Cette entente sans précédent offre un nouvel espoir à une région qui, pendant de nombreuses années, a été déchirée par les bains de sang et les divergences religieuses. Je tiens à exprimer à tous les Palestiniens et à tous les Israéliens touchés par cet accord mes félicitations les plus chaleureuses et mes meilleurs voeux pour une paix progressive et durable.

Les véritables bienfaits de cette entente ne viendront que d'une collaboration honnête entre les deux parties.

J'ai bon espoir que le gouvernement du Canada continuera d'appuyer les efforts de paix durable et constructive dans toute la région du Moyen–Orient.

* * *

[*Français*]

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'annoncer à cette Chambre le lancement officiel de la campagne de l'oeillet pour la sclérose en plaques, qui se tiendra en fin de semaine prochaine.

La sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue parmi les jeunes adultes au Canada, et on estime que plus de 50 000 Canadiens et Québécois sont atteints de cette maladie pour laquelle il n'existe aucun traitement jusqu'à ce jour. Il faut également mentionner que le Canada est l'un des pays au monde où le risque d'être atteint de la sclérose en plaques est le plus élevé. Devant la gravité de la situation, la Société canadienne de la sclérose en plaques espère recueillir deux millions de dollars dans le cadre de sa campagne nationale de l'oeillet.

• (1410)

Il me fait donc plaisir de me joindre à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour inviter mes collègues, ainsi que tous les Québécois et Canadiens à soutenir cette noble cause.

* * *

[*Traduction*]

LA BOSNIE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de tous les Canadiens sur la situation tragique des enfants de Bosnie.

Aucun de nous ne reste froid devant la misère qui règne en Bosnie et dont nous sommes témoins tous les soirs. Les enfants méritent une compassion toute spéciale. Des milliers d'entre eux sont sans abri. Des milliers d'autres ont perdu leurs parents. Nous ignorons combien d'enfants réfugiés se morfondent.

J'implore les Canadiens de ne pas oublier ces victimes innocentes. Je les exhorte tout particulièrement à appuyer le travail de Bosnian Children's Relief. Nul besoin de vous dire, monsieur le Président, que cinq enfants de Bosnie ont trouvé refuge dans votre circonscription grâce aux efforts de cet organisme, mais il y a tellement d'autres enfants qui attendent.

Je demande donc au ministre de l'Immigration de revoir les lignes directrices concernant la délivrance de visas temporaires à des enfants pour leur donner un refuge sûr.

Avec l'aide du gouvernement, cet organisme pourrait faire beaucoup plus pour contribuer à préserver l'innocence des enfants qui vivent un cauchemar d'adultes.

* * *

LA BOSNIE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, les enfants de Bosnie sont les principales victimes des massacres perpétrés chaque jour dans cette partie du monde. Des milliers d'enfants ont été privés de leur enfance. Ils ont vu leur père se faire massacrer, leur mère se faire violer. Ils ont vu leur foyer incendié. Bien souvent, ils ont été déracinés, obligés de quitter leur village pour fuir l'épuration ethnique.

Le pilonnage délibéré des écoles, des hôpitaux et d'autres cibles militaires a fait de nombreux morts et de nombreux handicapés à vie parmi les enfants de Bosnie. Tous ces enfants resteront longtemps marqués psychologiquement.

Article 31 du Règlement

Ceux qui, dans une vague de folie, ont cru à tort pouvoir bâtir une grande nation ne se rendent–ils pas compte que l'avenir de leur nation réside dans le bien–être et le bonheur des enfants? Ne se rendent–ils pas compte qu'en affligeant les enfants des souffrances qu'ils leur font subir, ils sont seulement en train de produire une nation malade, dont les citoyens porteront pendant des générations la honte et la culpabilité?

Je joins ma voix à celle de l'humanité entière pour demander, pour espérer et pour prier que ces massacres cessent.

* * *

LA BOSNIE

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, en tant que membre du Groupe d'amitié parlementaire Canada–Croatie, en tant que membre du Comité permanent des droits de la personne, je joins aujourd'hui ma voix à celle de nombreux collègues à la Chambre pour rendre hommage aux victimes de la guerre en Bosnie–Herzégovine.

Le désir égoïste de conquête d'un territoire et le besoin inhumain d'une épuration ethnique ont coûté la vie à plus de 200 000 êtres humains dans ce qui est aujourd'hui, non pas la seule, mais une des régions les plus sanglantes du monde.

Les personnes qui ont subi des blessures physiques, des blessures morales et qui ont dû quitter leur foyer pour joindre les rangs des réfugiés sont innombrables. Des milliers d'enfants sont au nombre des personnes qui ont trouvé la mort et des personnes réfugiées. C'est sur ces enfants que repose l'espoir d'un monde plus tolérant.

En tant que parlementaires, en tant que citoyens et en tant qu'humanistes, accueillons au Canada des réfugiés de cette région en proie au conflit, de même que d'autres régions dévastées comme celle–ci, et rendons hommage à leur courage.

* * *

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, au début de la semaine, j'ai écouté le chef de l'opposition exposer à la télévision, sur les ondes de Radio–Canada, les raisons poussant le Québec à vouloir se séparer. Il a dit: «Nous voulons tout simplement gérer nous–mêmes notre argent.» Je ne l'ai pas entendu une seule fois prononcer les mots «langue» ou «culture».

Si, pour le chef de l'opposition officielle, le Canada se résume uniquement à une question de gros sous, j'exhorterais le gouvernement à faire preuve de la même fermeté que ma province, la Colombie–Britannique, au sujet du régime d'assurance–maladie. Toutes les provinces voudraient exercer un plus grand contrôle sur leurs affaires, mais pas au risque de détruire notre pays.

Si l'opposition a pour véritable objectif d'accéder à la souveraineté économique, qu'elle le dise et qu'elle arrête de brouiller les cartes et d'induire ses partisans en erreur en leur faisant croire qu'elle veut leur offrir une patrie francophone.

Au nom de tous les Canadiens qui n'aiment pas notre pays uniquement pour le revenu qu'il leur procure, j'exhorte le gouvernement à expliquer en détail les coûts et les ramifications de la liberté économique au chef de la loyale opposition de Sa Majesté.

• (1415)

LE JOUR DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, nous célébrons aujourd'hui le Jour de la sclérose en plaques. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous portons tous un oeillet.

Selon les estimations, 50 000 Canadiens souffrent de sclérose en plaques, mais le nombre de personnes touchées par cette maladie est bien plus élevé. Chaque jour, la famille et les proches des personnes atteintes de sclérose en plaques ont à composer avec les problèmes de santé que cause cette maladie. J'ai pu constater, personnellement, les répercussions de la sclérose en plaques sur les gens.

Il faut poursuivre les recherches médicales pour découvrir les causes de cette maladie, mettre au point des traitements efficaces et trouver un remède. Cependant, la recherche coûte cher et il faut beaucoup d'argent.

J'invite les habitants de St. John's–Ouest à appuyer la campagne de l'oeillet que lance la Société canadienne de la sclérose en plaques afin de recueillir deux millions de dollars pour les recherches médicales. Quand viendra le jour de la Fête des mères, je vous en prie, achetez un oeillet pour que l'on puisse trouver un remède à cette maladie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RWANDA

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

De violents combats se poursuivent entre l'armée rwandaise et les rebelles. Il faut que cesse ce massacre qui a déjà fait au moins 200 000 morts. Toutefois, la mission de l'ONU pour l'assistance au Rwanda, réduite maintenant à quelque 449 soldats, est complètement débordée. Face à ses responsabilités humanitaires, le Secrétaire général de l'ONU demande au Conseil de sécurité de dépêcher des renforts de Casques bleus au Rwanda.

La vice–première ministre peut–elle nous indiquer si le Canada entend appuyer la demande du Secrétaire général de l'ONU, et le Canada entend–il contribuer directement à l'envoi des renforts demandés par M. Boutros Boutros–Ghali?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a dit clairement hier qu'il était de l'intention du Canada de faire appel, justement, au Secrétaire général des Nations Unies pour faire en sorte de faciliter une solution aux problèmes au Rwanda.

On est très très inquiet, non seulement des milliers de gens qui se trouvent actuellement dans des camps de réfugiés, mais aussi on est très très déçu du massacre qui se poursuit. On discute actuellement la possibilité d'une intervention plus approfondie.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au–delà de l'inquiétude et de la déception, je crois que les Québécois et les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement indique clairement et concrètement, ce qu'il entend faire, surtout face à une proposition très spécifique qui émane du Secrétaire général des Nations Unies lui–même.

Alors, quelle est la position canadienne vis–à–vis de cette demande: est–ce que c'est oui ou si c'est non? Et surtout, je demanderais à la vice–première ministre si elle reconnaît que, sans la présence d'une force d'interposition de l'ONU, il est tout à fait impossible de mettre sur pied la moindre intervention médicale ou humanitaire dont les Rwandais ont un si urgent besoin.

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est injuste de la part du chef de l'opposition de dire que la réaction du Canada se résume à l'inquiétude.

Nous sommes allés sur place et nous y sommes encore. Nous assurons toujours une présence physique et une aide financière et nous travaillons en étroite collaboration avec les Nations Unies et le Conseil de sécurité pour trouver une solution acceptable sur le plan régional, mais surtout une solution qui soulagera les centaines de milliers de personnes qui se sont retrouvées sans abri à la suite du massacre.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pendant que nous faisons des discours, pendant que nous parlons, et pendant que nous exprimons des sentiments, il y a des centaines de milliers de gens qui sont en train d'être assassinés dans ce pays, un pays qui est très près du Canada par ses politiques internationales et par l'aide que nous avons dispensée. Depuis près d'une centaine d'années, nous sommes présents dans ce pays. Que faisons–nous pour empêcher le massacre? Il y a maintenant des rivières qui connaissent des embâcles de corps de personnes assassinées. Il faut dépasser les paroles.

Je demande au gouvernement s'il convient que la présence d'une force d'interposition aurait pour effet d'inciter les rebelles et l'armée rwandaise à négocier le cessez–le–feu qui permettrait de mettre fin à ce drame barbare qui requiert que nous intervenions.

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait comprendre que le commandant des forces des Nations Unies au Rwanda est un Canadien et qu'il continue d'oeuvrer dans des conditions très difficiles.

• (1420)

Après le départ des Belges, nous avons détaché dix militaires de plus qui assureront, entre autres, un soutien logistique pour garder l'aéroport ouvert. Nous fournissons également une aide humanitaire quotidienne. Les avions Hercules canadiens nous ont permis d'évacuer près de 1 500 personnes et d'acheminer des milliers de livres d'approvisionnements de secours.

Ce matin, un avion canadien a été atteint de trois balles, mais n'a pas subi de dommages. L'appareil subit actuellement des travaux de réparation à Nairobi. Un journaliste de la BBC se trouvait à bord.

Je tiens à souligner que le théâtre du conflit est un endroit très dangereux. Quelle que soit l'aide supplémentaire que nous décidions d'apporter, les mesures que nous prendrons devront être examinées dans les moindres détails.

* * *

[*Français*]

LE RÉGIME FISCAL

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le jugement de la Cour d'appel fédérale sur l'imposition des pensions alimentaires a relancé le débat sur l'iniquité du système fiscal pour les familles. Le jugement estime que la Loi sur l'impôt est discriminatoire parce qu'elle impose aux conjoints divorcés un statut fiscal différent de celui d'autres individus placés dans une situation similaire.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Reconnaît–elle qu'il faut revoir l'ensemble des mesures fiscales qui concernent la prise en charge et la garde des enfants?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est évident que nous reconnaissons l'iniquité qui existe actuellement dans le système de taxation. C'est pourquoi, dans son Budget, le ministre des Finances a justement lancé une discussion qui a été provoquée en grande partie par la demande de son caucus des femmes du Parti libéral.

Il est également évident que le résultat de ce jugement portera, de façon très directe, sur le revenu de beaucoup de familles. On est en train d'analyser les impacts directs, et le ministre de la Justice a souligné hier, avec le ministre des Finances, qu'on prendra une décision très bientôt.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la vice–première ministre. Reconnaît–elle que ce jugement et ses conséquences mettent en lumière la nécessité de procéder dans les plus brefs délais à une réforme en profondeur de l'ensemble du régime fiscal qui devrait s'appuyer sur l'équité, la justice et l'élimination des échappatoires fiscales?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répète que le ministre des Finances reconnaît et comprend les injustices du régime fiscal puisqu'il a annoncé dans le budget une mesure pour remédier à ce problème précis. Le ministre a décidé d'agir non seulement par suite du projet de loi d'initiative parlementaire déposé par la députée de Nepean, mais également à la suite des demandes énergiques qu'il a reçues des députées du caucus libéral.

Je peux assurer à mon collègue que le ministre des Finances, le ministre de la Justice et tous les ministres du gouvernement vont travailler très fort pour éliminer les injustices actuelles du régime fiscal.

* * *

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre conviendra sûrement que l'institution d'un gouvernement véritablement démocratique doit se faire avec le consentement des gouvernés. Le ministre a dit à la Chambre qu'il était en train de mettre sur pied un gouvernement autonome pour les autochtones du Manitoba et qu'il a obtenu le consentement des chefs.

Voici ma question: le ministre peut–il dire clairement et explicitement à la Chambre s'il a également l'intention de demander aux autochtones du Manitoba s'ils sont favorables à l'établissement de cette nouvelle forme de gouvernement?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député propose la tenue d'un autre référendum, mais je pense que c'est ce qu'il fait.

À long terme, sans doute, cela dépendra en bonne partie des réactions des autochtones face à l'autonomie gouvernementale. À l'heure actuelle, les dirigeants autochtones consultent toujours leur population. Du moins, ils le font plus systématiquement que nous. Ils exercent déjà une certaine autonomie gouvernementale. Je vois des députés hocher la tête. Quiconque a travaillé avec les autochtones sait qu'ils consultent toujours les membres de leur collectivité.

Pour répondre brièvement à la question, il se tiendra sans doute des référendums au niveau des bandes pour voir si elles sont d'accord.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais ce dernier n'ignore pas qu'il arrive parfois que les dirigeants s'entendent sur des modifications constitutionnelles que la population n'approuverait pas si elle était consultée, comme c'est arrivé avec l'Accord de Charlottetown.

• (1425)

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce qu'il y a de mal à demander, par voie de référendum, à tous les autochtones du Manitoba s'ils sont en faveur de cette nouvelle forme de gouvernement?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, pour répondre à la question du chef du Parti réformiste, je dirai que la situation semble être qu'après consultation, les chefs du Manitoba ont décidé d'y aller domaine par domaine, en commençant par le capital, les forêts, et ainsi de suite.

À un certain point, ils vont retourner devant la collectivité et lui proposer une forme d'autonomie gouvernementale qui conviendra, à leur avis. J'ai bon espoir que, si les chefs font leur travail avec soin et sagesse, ce que nous n'avons peut–être pas fait dans le passé, la collectivité va ratifier ces ententes.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir dit qu'il y a aura peut–être un référendum sur la question au Manitoba. Je voudrais d'autres précisions.

Les chances que les autochtones du Manitoba approuvent la proposition d'autonomie gouvernementale seraient meilleures si on précisait très clairement que cette autonomie devrait légalement s'exercer dans le respect des droits et libertés garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le ministre peut–il nous donner l'assurance formelle que toute forme d'autonomie gouvernementale consentie aux autochtones du Manitoba devra accorder à ces derniers la pleine protection de leurs droits et libertés aux termes de la Charte?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est une bonne question. Les droits et libertés tels qu'énoncés dans la Charte s'appliquent aux gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut reconnaître, à mon avis, qu'au moment de ces transferts, la Charte des droits et libertés, à laquelle je tiens beaucoup, devrait être transposée dans les négociations.

Le chef de l'opposition sera heureux—non pas le chef de l'opposition, mais celui du Parti réformiste et, espérons–le, de l'opposition. . .

Des voix: Bientôt, bientôt.

M. Irwin: . . .et, peut–être, un jour, du gouvernement. Le chef du Parti réformiste soulève un point des plus valables. La prochaine fois que la Chambre sera saisie d'un projet de loi sur les autochtones, le député verra clairement que la Charte des droits et libertés s'appliquera.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Hier, dans le cadre de sa conférence de presse bilan, le premier ministre, loin de se faire plus conciliant envers les réticences des provinces à l'égard de la réforme des programmes sociaux, a plutôt choisi d'annoncer qu'il irait de l'avant.

La vice–première ministre confirme–t–elle que son gouvernement entend procéder à la réforme des programmes sociaux coûte que coûte suivant les propos du premier ministre, y compris en se passant de l'appui des provinces?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit hier, c'est exactement ce qu'il dit depuis le début de notre mandat. On négocie de bonne foi, on veut arriver à une solution et c'est évident que si jamais il n'y a pas de solution, on procédera seulement dans les domaines de juridiction fédérale. C'est exactement la politique qui a été mise de l'avant par le chef de l'opposition, quand il n'était pas d'accord avec son gouvernement, lors de certaines négociations, en 1989.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, comment la vice–première ministre peut–elle concilier ses propos avec le fait qu'à l'exclusion de l'assurance–chômage, tous les autres sujets qui seraient l'objet d'une réforme sont du ressort de la compétence des provinces?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre a dit, il a répété et continue à répéter qu'il veut trouver de bonnes solutions, et ce qui est le plus important et ce qui lui tient à coeur et qui devrait tenir à coeur à toutes les personnes en politique, c'est la recherche d'emplois pour les travailleurs. Ceux qui ne travaillent pas à Montréal, à Shawinigan, à Dolbeau sont très intéressés aux projets du gouvernement et sont moins intéressés à la chicane fédérale–provinciale, et c'est ce que nous essayons d'aborder de façon juste et équitable et de bonne foi.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Nous avons besoin de son aide pour répondre aux messages écrits que nous envoient nos concitoyens autochtones qui ne sont pas chefs de bande.

Le ministre peut–il nous dire comment il a réagi aux craintes et aux préoccupations qu'expriment ces gens dans leurs lettres au sujet de l'autonomie gouvernementale des nations autochtones? Cela nous aiderait de savoir comment il répond à ces lettres pour répondre à celles que nous recevons.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ce n'est pas une question.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Je suis très surpris, monsieur le Président.

Le ministre est–il en train de me dire qu'il n'a reçu aucune lettre de la sorte venant d'autochtones? Je lui demande donc comment il répondrait à une telle lettre. Les ministériels sont en faveur de l'autonomie gouvernementale, mais nous tenons à ce que le ministre sache que nous aussi, du Parti réformiste, nous appuyons la même forme d'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones. Les gens nous font part de préoccupations réelles à ce sujet.

Le ministre peut–il nous expliquer pourquoi il refuse de rendre le processus public pour tous les Canadiens, afin de soulager les inquiétudes de ceux qui ne participent pas directement aux négociations?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme dirait Allan MacEachen, c'est mieux. Ça, c'est une question.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le premier ministre a fait hier le bilan des six premiers mois de son gouvernement: le chômage se maintient à un niveau inacceptable; l'économie stagne; aucune mesure réelle de contrôle des dépenses du gouvernement n'est en place et il n'y a aucune véritable mesure de relance.

La vice–première ministre peut–elle confirmer que la volte–face annoncée hier par le premier ministre quant à son implication dans les élections au Québec est justifiée par le fait qu'il n'a rien à montrer aux Québécois, sinon un climat d'affrontement que son gouvernement a créé dans tous les dossiers?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est dommage, car le seul climat de confrontation établi dans cette Chambre est celui établi par le député d'en face qui ne cherche pas de vraie solution économique, qui ne fait que du chialage parce qu'il ne veut pas que le Canada réussisse.

Le Président: À l'ordre. J'apprécierais que certains mots utilisés pendant les questions et les réponses ne le soient pas. J'aimerais aussi que les questions soient un peu moins chargées.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comment la vice–première ministre peut–elle parler des réalisations du gouvernement alors que, depuis le 19 janvier dernier, le gouvernement n'a à peu près déposé rien de consistant devant les parlementaires et aucun projet de loi important et significatif pour la relance de l'économie et de l'emploi n'a été déposé devant cette Chambre à ce jour.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à ce que je sache, un budget est un document important pour les emplois de ce pays. Nous avons justement déposé un budget. Nous avons déjà approuvé des millions d'investissements canadiens dans des projets au Québec pour faire travailler de vrais travailleurs au lieu de ceux qui ne veulent pas travailler mais qui ne font que chialer.

Le Président: À l'ordre. J'aimerais qu'on pèse un peu les mots avant de les utiliser. Comme je l'ai dit, certains mots sont un peu chargés. Je vais réfléchir à propos de mots comme «chialage». Je vais y revenir.

* * *

• (1435)

[*Traduction*]

L'IMPARTITION

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et je m'attends certes à obtenir une réponse plutôt que de me faire insulter comme mon collègue.

Un rapport rendu public récemment par le Conseil du Trésor nous apprenait que le gouvernement fédéral avait consacré l'année dernière 5,2 milliards de dollars à l'impartition de services. C'est certes là un endroit où on pourrait effectuer des compressions budgétaires. Ce rapport ne précisait pas qui avait obtenu ces contrats, en fonction de quels critères ils avaient été octroyés, ni comment on avait calculé leur valeur.

Pour clarifier cette situation, j'invite le président du Conseil du Trésor à déposer immédiatement tous les renseignements que son ministère a en main à ce sujet. Et pourrait–il nous préciser la nature de ces contrats à partir de 1990?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, l'information dont le député parle fait partie de l'examen de l'efficience des programmes que nous avons entrepris avec les représentants des employés du secteur public, les syndicats, afin de réduire les dépenses gouvernementales pour que nous puissions, comme nous l'avons dit dans le budget, réduire la période de gel des salaires. Ces renseignements ont été fournis à cette fin.

Nous étudions encore le processus d'octroi de marchés et d'impartition. Je pourrais ajouter que ces 5 milliards de dollars n'englobent pas simplement le type d'impartition dont s'inquiètent les syndicats, mais également tous les marchés de services, pour les médecins qu'on envoie dans les collectivités autochtones du Nord, par exemple, aussi bien que pour la réparation des avions et des navires du ministère de la Défense nationale.

Chose certaine, nous sommes tout disposés à transmettre au député et à tous les députés que cela intéresse tous les renseignements obtenus dans le cadre de l'étude sur l'impartition sur laquelle se penchera non seulement le Conseil du Trésor, mais également le Comité permanent des opérations gouvernementales.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Je remercie le ministre d'avoir aussi bien répondu à ma question, monsieur le Président.

Plus de 36 000 de ces contrats ont été octroyés en 1992–1993 seulement et d'après certains, ils auraient peut–être été accordés à des amis du gouvernement, plutôt qu'en fonction du principe du mérite. On précise également dans ce rapport que ces marchés n'ont pas été soumis à un examen public et que presque la moitié n'ont même pas fait l'objet d'un appel d'offres.

Le président du Conseil du Trésor va–t–il reconnaître qu'à l'avenir, tous les contrats gouvernementaux devraient être assujettis à un processus d'appel d'offres?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, c'est le dernier gouvernement et non le nôtre qui était au pouvoir pendant la période visée par ces statistiques.

Le présent gouvernement libéral entend parvenir à un meilleur rapport coût–efficacité, dépenser les deniers publics de façon plus judicieuse et le faire de façon équitable, ouverte et transparente, afin que les Canadiens sachent exactement comment on dépense leur argent. Nous entendons réformer et modifier la méthode d'octroi des marchés du dernier gouvernement.

* * *

[*Français*]

LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le Musée canadien de la nature fait l'objet de révélations de plus en plus troublantes. Ce matin en conférence de presse, les porte–parole du monde scientifique ont réclamé que toute la lumière soit faite sur le congédiement douteux et lourd de conséquences de plusieurs scientifiques. Ces faits ternissent la réputation du musée et compromettent l'ensemble des recherches qui y sont faites.

Compte tenu de ces faits nouveaux, le ministre du Patrimoine est–il prêt à revenir sur sa décision et décréter dans les plus brefs délais la tenue d'une enquête publique permettant d'entendre tous les témoins utiles dans ce dossier?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur les problèmes qui ont été soulevés au sujet de ce musée.

La personne à qui je m'en remets, parce qu'elle a la confiance, non seulement du gouvernement mais de la Chambre, c'est le vérificateur général du Canada, qui s'est engagé à faire une vérification spéciale et très complète des opérations et des finances de ce musée. Et l'on m'informe que le conseil d'administration du musée lui–même souhaite que cette vérification se fasse très rapidement. Je crois que lorsque nous aurons tous ces faits et les jugements du vérificateur général, nous pourrons alors formuler nos propres jugements.

• (1440)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, est–ce que le ministre réalise que ce musée a une responsabilité unique au Canada en recherches fondamentales, théoriques ou appliquées et que tout délai additionnel, compte tenu du temps que prendra l'enquête du vérificateur général, donc tout délai additionnel dans la tenue d'une enquête publique par des parlementaires élus compromet très sérieusement la mission du musée et sa réputation dans les milieux scientifiques?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, l'observation qui est plus qu'une question que je viens d'entendre part d'une prémisse qui est une hypothèse, c'est–à–dire que l'on condamne ce musée avant d'avoir eu les faits et avant de savoir ce qui s'y passe. Je suis au courant des critiques, je les prends pour des critiques. Je les prends sérieusement, et nous aurons bientôt les faits.

[*Traduction*]

LES HÉLICOPTÈRES SEA KING

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

L'avenir de la flotte d'hélicoptères Sea King des Forces canadiennes retient encore une fois l'attention, par suite du récent écrasement d'un Sea King, dans lequel deux aviateurs ont été tués et deux autres ont été blessés gravement.

Même s'ils sont entretenus scrupuleusement, un grand nombre de ces appareils sont plus vieux que leurs pilotes; il est urgent que le gouvernement prenne une décision pour remplacer cette flotte.

Le ministre de la Défense nationale peut–il garantir à la Chambre que le reste de la flotte des Sea King est en bon état de navigabilité et est–il prêt à s'engager en disant que le gouvernement entend vraiment remplacer ces aéronefs?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais d'abord réitérer notre sympathie à l'égard des familles des deux aviateurs qui ont été tués ainsi qu'envers les deux autres qui ont été gravement blessés dans cet écrasement.

Je sais que la question préoccupe beaucoup le député, parce que la base de ces hélicoptères est celle de Shearwater, qui se trouve dans sa circonscription. Ces appareils font l'objet d'un entretien méticuleux, sans quoi nous ne les utiliserions pas.

Au cours de la campagne électorale, notre parti s'est opposé à l'acquisition des hélicoptères EH–101, parce que la solution était trop coûteuse compte tenu des besoins du gouvernement. Nous n'avons jamais nié qu'il faudrait remplacer un jour les Sea King, mais ces appareils devraient être en état de naviguer jusqu'en l'an 2000.

Je puis assurer le député et tous ceux qui sont à la Chambre que nous avons l'intention de les utiliser. Ces appareils serviront à des activités de recherche et de sauvetage ainsi qu'à des missions de reconnaissance navale et des patrouilles anti–sous–marines. Ils voleront jusqu'en l'an 2000 parce qu'ils seront bien entretenus.

À la fin de l'examen de la politique de la défense, plus tard cette année, nous serons en mesure de donner des précisions quant au genre de matériel dont le Canada aura besoin pour remplir ses engagements futurs.

* * *

L'EMPLOI

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Les principaux membres du Cabinet continuent de ridiculiser le gouvernement avec leurs déclarations à l'emporte–pièce et cela, non seulement aujourd'hui, mais aussi hier, lorsque le ministre du Développement des ressources humaines a dit que si les Canadiens qui ont un emploi faisaient moins d'heures supplémentaires, il y aurait davantage d'emplois pour les chômeurs de notre pays.

La vice–première ministre peut–elle dire aux Canadiens si son gouvernement envisage de présenter un projet de loi visant à limiter la durée de la semaine de travail?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en février, le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris d'analyser toute la question des habitudes de travail des Canadiens.

En fait, on envisage non seulement de limiter le nombre d'heures supplémentaires, mais aussi de recourir au temps partagé, à des horaires flexibles et à différentes méthodes de travail pour satisfaire les besoins de la main–d'oeuvre réelle.

Dans ma propre circonscription, par exemple, bien des travailleurs mis à pied voudraient être rappelés par la société sidérurgique, mais ils ne le sont pas parce que d'autres font des heures supplémentaires. C'est une des choses qu'examine le groupe de travail constitué par le ministre, mais il n'est certes pas question de présenter un projet de loi là–dessus pour le moment.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, la déclaration qu'a faite hier le ministre laisse entendre que c'est la faute des Canadiens qui travaillent dur s'il y a du chômage.

Si l'on poussait ce raisonnement jusqu'au bout, on pourrait dire que la vice–première ministre elle–même contribue au chômage lorsqu'elle fait des heures supplémentaires.

La vice–première ministre convient–elle que le raisonnement du ministre et le sien même sont boiteux et ne contribuent en rien à régler le vrai problème qui assaille le Canada, à savoir que les Canadiens sont tellement imposés qu'ils ne peuvent faire autrement que travailler de longues heures et que ce sont des déficits élevés et une lourde dette qui sont la cause du chômage?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que, à l'instar de nombreux Canadiens, le ministre du Développement des ressources humaines reconnaît que la population active est en train de se modifier du tout au tout.

• (1445)

Il n'est plus toujours possible comme autrefois de travailler un certain nombre d'heures par semaine. Le ministre propose quelque chose que nous devrions tous envisager. Pouvons–nous songer à établir des horaires flexibles? Pouvons–nous envisager le temps partagé de telle sorte que les femmes, par exemple, puissent combiner facilement tâches domestiques et travail rémunéré à l'extérieur de la maison?

Ce sont toutes là de bonnes idées que le ministre est en train d'examiner et je voudrais bien que le député ait l'esprit assez ouvert pour envisager aussi certaines de ces bonnes solutions avec nous.

[*Français*]

LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Après avoir tenté tout ce qui est possible et imaginable pour amener le ministre du Patrimoine à faire toute la lumière sur la gestion du Musée canadien de la nature, celui–ci refuse toujours de tenir une enquête publique. Or, plusieurs faits troublants demeurent inexpliqués et puisque le ministre veut justement connaître les faits, je lui demande donc s'il ne convient pas que le rapport d'enquêtes internes portant sur la gestion du musée soit rendu public et qu'il s'engage à faire toutes les pressions nécessaires pour que le conseil d'administration du musée dévoile les conclusions de ce rapport.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, c'est un rapport interne qui relève de l'administration du musée et, comme tout le monde le sait, ce musée a une relation d'autonomie. Cela ne veut pas dire que je me désintéresse de ce qui s'y passe et nous verrons s'il y a moyen de faire parvenir plus d'informations à nos collègues d'en face.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, faut–il rappeler que l'actuel directeur des finances du musée, à l'emploi du musée depuis le début de 1994, était jusqu'à tout récemment à l'emploi de la firme que le conseil d'administration vient d'engager pour faire un rapport du même musée? Le ministre ne trouve–t–il pas que ce sont là des faits troublants? Je lui demande bien simplement pourquoi il ne procède pas à la suspension immédiate et sans solde du directeur du Musée canadien de la nature tant que les conclusions de l'enquête menée par le vérificateur général ne seront pas connues?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, les doutes que notre collègue vient d'exprimer au sujet de l'administration de ce musée et des enquêtes qu'il fait indiquent clairement la raison pour laquelle je me fie au vérificateur général du Canada pour faire le travail.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

En 1972, Valmont Lebouthillier a été condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré. Durant ses 19 années d'incarcération, il a affiché un comportement violent et s'est montré peu coopératif, mais il a tout de même obtenu une libération conditionnelle totale en septembre 1991. En juin 1992, il a commis un outrage à la pudeur devant des femmes, mais un mandat de suspension émis contre lui a quand

même été annulé. Deux mois plus tard, il a commis une agression sexuelle contre une femme et l'a poignardée.

Bien que la décision de la Commission ait été critiquée lors d'enquêtes internes, un des membres de la Commission qui a participé à cette décision a obtenu un poste au bureau central de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à Ottawa, et ses nouvelles fonctions consistent à évaluer le travail des autres membres de la Commission.

Le ministre reconnaîtra–t–il à la Chambre que les problèmes qui se posent relativement à la Commission nationale des libérations conditionnelles ne se limitent pas à un ou deux incidents isolés et que c'est tout le régime de libération conditionnelle qui doit être réexaminé?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée met en relief des problèmes qui existaient avant notre accession au pouvoir.

Nous sommes déterminés à améliorer et à renforcer le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle. J'ai déjà dit que j'ai l'intention de présenter sous peu, au nom du gouvernement, une mesure législative qui nous permettra d'atteindre ces objectifs et je compte sur l'appui et l'encouragement de la députée.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ce sont certes là des paroles encourageantes. J'ai constaté que le gouvernement n'hésite pas à se féliciter d'avoir eu le courage d'annuler des contrats de plusieurs milliards de dollars, celui des hélicoptères et celui de l'aéroport Pearson, pour économiser de l'argent.

Pourquoi alors le premier ministre trouve–t–il si difficile d'annuler des nominations par décret de quelque 100 000 $, ce qui permettrait peut–être de sauver des vies?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui a été créée par le Parlement, est un organisme quasi–judiciaire indépendant semblable à un tribunal.

• (1450)

Je crois que la révocation d'une personne ainsi nommée est une affaire très sérieuse qui nécessite qu'on agisse avec prudence. Je suis certain que la députée ne voudrait pas créer une situation où il y aurait ingérence politique ou apparence d'ingérence politique dans les décisions de la commission.

Je prends très au sérieux la question soulevée par la députée. Nous étudions actuellement la situation et n'hésiterons certainement pas à prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire après un examen sérieux de tous les faits.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les Américains accusent à tort les producteurs de blé canadiens de pratiquer le dumping sur leurs marchés et les États–Unis veulent nous imposer des sanctions commerciales.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quelle est la position du Canada? Le ministre défendra–t–il les droits légitimes de nos producteurs de céréales?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, la réponse la plus simple à la question du député est un oui sans équivoque.

Je l'ai déjà dit souvent, nous ne resterons pas à rien faire. Le gouvernement défendra les intérêts vitaux du Canada, y compris ceux des céréaliculteurs. Je l'ai déclaré à plusieurs reprises, tout comme le premier ministre, le vice–premier ministre, le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Affaires étrangères.

Nous voulons une entente négociée avec les États–Unis. Nous sommes prêts à négocier de bonne foi et aussi longtemps qu'il faudra pour arriver à une entente équitable. Entre–temps, nous avons déclaré sans équivoque que nous riposterions avec vigueur et fermeté à toute mesure commerciale unilatérale que pourrait prendre le gouvernement des États–Unis contre le Canada.

* * *

[*Français*]

LES TARIFS DOUANIERS

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question fera suite à celle qui vient d'être posée par mon honorable collègue, et celle–ci sera probablement un peu moins facile.

En annonçant leur intention de hausser leurs tarifs sur le blé dur et l'orge canadiens, les États–Unis semblent vouloir réduire leurs importations de céréales canadiennes et, par ricochet, remettre en question, en vertu des dispositions de l'ALENA, le maintien des tarifs définis dans l'accord du GATT, que le Canada entend imposer sur les productions contingentées tels la volaille, les oeufs et le lait, où le Québec fournit plus de 40 p. 100 de la production canadienne.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le ministre peut–il affirmer en cette Chambre que le gouvernement n'entend pas céder aux pressions américaines sur la question des tarifs et qu'il ne procédera à aucune forme de marchandage entre les différents secteurs agricoles, dans le but de faciliter les négociations avec les États–Unis sur les exportations de blé dur et d'orge?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, il n'y a pas de marchandage des produits dans nos pourparlers avec les États–Unis. Nous ne faisons pas intervenir des questions concernant la tarification des productions contingentées de lait et de volaille. Nous ne marchandons pas les droits des céréaliculteurs canadiens lors de nos pourparlers dans le cadre de l'Accord du GATT. Nous traitons ces deux questions d'une manière tout à fait distincte.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le ministre peut–il éclairer cette Chambre quant aux dispositions qui prévaudront en matière de litiges commerciaux entre le Canada et les États–Unis, à savoir si le GATT aura oui ou non

préséance sur l'ALENA et pourrait–il déposer en cette Chambre les avis juridiques sur lesquels il appuie sa réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que le Canada a exposé très clairement sa position aux États–Unis à maintes occasions. Notre position est la suivante: nous croyons, et les meilleurs avis juridiques que nous avons obtenus le corroborent, que les dispositions du GATT prévalent sur celles de l'ALENA.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

À deux occasions, soit le 26 janvier et le 15 février derniers, j'ai posé au ministre des questions sur les sommes excessives que paie son ministère pour déménager le personnel militaire. Je n'ai jamais obtenu de réponse satisfaisante.

Je sais que le ministre a réussi à obtenir une réduction de 10 p. 100 lors du dernier appel d'offres, en raison de la mauvaise publicité entourant cette affaire, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg du gaspillage et de la mauvaise administration.

Je pose à nouveau la question au ministre aujourd'hui: que fait–il pour assurer une concurrence plus ouverte et plus juste pour l'obtention des contrats de déménagement du ministère de la Défense?

• (1455)

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois que tout est relatif. Un grand nombre d'entreprises de transport au Canada, deux ou trois cents, je crois, effectuent des déménagements pour le ministère de la Défense nationale. Nous devons déménager beaucoup d'employés partout au Canada.

Pour l'instant, nous avons l'assurance que nous bénéficions du meilleur contrat possible et nous tâchons toujours d'obtenir des améliorations. Je sais que certains députés, dont celui qui m'a posé la question, croient que nous ne bénéficions pas du meilleur contrat possible. Cela reste toutefois à prouver. Si le député me présente des preuves, je vais certainement les examiner.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, voilà une autre façon de nous emberlificoter. Le premier ministre a demandé à maintes reprises à la Chambre de proposer des moyens de réaliser des économies. On a fait état d'économies de 25 millions de dollars que pourrait réaliser ce ministère.

Le *Citizen* d'Ottawa et le député de Waterloo ont tous deux réclamé la tenue d'une enquête sur le gaspillage entourant ces déménagements. Le ministre va–t–il dire toute la vérité aux contribuables et ordonner la tenue d'une telle enquête?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous n'ordonnerons pas la tenue d'une enquête. Nous examinons toutes les dépenses au sein de mon ministère, et mes collègues font de même dans les leurs. Si nous croyons pouvoir obtenir un meilleur arrangement pour les contribuables, nous n'hésiterons pas: nous ne tenons pas mordicus à une solution plutôt qu'à une autre.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des relations fédérales–provinciales.

La semaine prochaine, le ministre québécois de l'Éducation rencontrera le ministre responsable des relations fédérales–provinciales dans le but de convaincre Ottawa de maintenir une vocation militaire au Collège militaire royal de Saint–Jean.

Le ministre peut–il nous informer des intentions du gouvernement fédéral quant à la demande du gouvernement du Québec de conserver sa vocation militaire au Collège militaire royal de Saint–Jean, condition essentielle au maintien des activités d'enseignement universitaire à ce campus?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, j'ai déjà discuté avec le ministre Chagnon cette semaine de l'avenir du Collège militaire royal de Saint–Jean. Il est clair que nous allons mettre en place des dispositions que nous avons annoncées dans le Budget pour n'avoir qu'un seul collège militaire. Mais nous continuons des négociations qui, je pense, pourraient être fructueuses et pourraient satisfaire les deux parties.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Si Scott Farion, d'Edmonton, était encore vivant, il célébrerait aujourd'hui son dix–huitième anniversaire. Or, sa vie a été abrégée quand il est devenu la première victime de meurtre à Edmonton en 1994, et ses parents déplorent aujourd'hui sa mort au lieu de célébrer son anniversaire de naissance.

Ce qui est tragique dans cette histoire, c'est qu'on aurait pu prévenir la mort de Scott. Le meurtrier présumé de Scott est en effet un jeune récidiviste de 16 ans qui, au moment du meurtre, était en liberté surveillée à cause d'un crime antérieur.

Qu'est–ce que le ministre peut dire aujourd'hui aux parents de Scott pour leur assurer que le gouvernement actuel a l'intention de se montrer sévère envers les jeunes contrevenants?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme les tribu-

naux sont peut–être encore saisis de cette affaire, je ne veux pas parler des faits de la cause; je me contenterai d'exprimer la tristesse que m'inspire la tragédie que le député a évoquée.

Comme le député le sait et comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je présenterai en juin un projet de loi visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et prévoyant notamment des peines maximales plus longues pour les crimes graves avec violence. Je l'ai dit bien clairement.

Je me permettrai d'ajouter que, devant de telles tragédies, il est important de se rappeler que la modification d'une loi ne peut pas changer grand–chose à elle seule à moins que nous ne nous attaquions en même temps aux conditions qui mènent à ce genre de crime.

Notre gouvernement est bien décidé non seulement à présenter le genre de mesure législative efficace dont nous avons besoin, comme le député le constatera bientôt, mais aussi à s'attaquer aux causes sous–jacentes de la criminalité. Voilà ce que nous comptons faire.

* * *

L'INFRASTRUCTURE DU GOUVERNEMENT

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Il est généralement reconnu qu'une bonne infrastructure électronique améliorera énormément l'efficacité des services de l'État. De quelle façon le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux profite–t–il de la technologie de demain pour accroître l'efficience, améliorer les services et réduire les coûts pour les contribuables aujourd'hui?

• (1500)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, le ministère des Travaux publics et des services gouvernementaux assure maintenant 70 p. 100 des services de télécommunications pour le gouvernement.

Il profite effectivement des nouveaux programmes d'infrastructure électronique qui sont disponibles. Je vais en donner très rapidement quelques exemples. Nous avons un programme, le Réseau de courrier électronique, qui relie 120 000 fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays. Il fait économiser aux contribuables canadiens 55 millions de dollars par année. Nous avons mis en place un système automatisé de rémunération des fonctionnaires qui fait économiser aux contribuables 44 millions de dollars par année.

* * *

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

On craint de plus en plus que l'autoroute électronique ne soit contrôlée par quelques sociétés monopolistiques. Voici ma question: le gouvernement a–t–il défini l'intérêt public, en ce qui concerne l'autoroute électronique? Comment peut–on protéger l'intérêt public, le faire respecter?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, la question est excellente.

Le député sait certainement que le Conseil consultatif de l'autoroute électronique tient sa première réunion aujourd'hui. Dans la brochure que nous avons publiée sur l'autoroute électronique en annonçant la création du Conseil, nous avons énoncé nos objectifs: concurrence, emploi, accessibilité et prix abordables pour tous les Canadiens.

Tels sont les principes et les objectifs fondamentaux que nous cherchons à définir. Les moyens que nous prendrons à cet égard au cours des délibérations du Conseil pendant les semaines et les mois à venir préciseront les politiques à appliquer. Nous solliciterons l'opinion des députés et de tous les Canadiens sur les conséquences de la réglementation qui encadrera cette activité.

Il s'agit d'un dossier très important dans lequel le gouvernement fera preuve d'une grande prudence. Nous écouterons avec un vif intérêt le point de vue du député.

[*Français*]

Le Président: À l'ordre! J'ai un recours au Règlement de l'honorable députée de Laurentides qui a, si je comprends bien, le consentement unanime de la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE RETRAIT DE LA MOTION M–280

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je crois que j'ai le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

> Que nonobstant le Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, la motion M–280 parrainée par moi–même, qui est présentement sur l'ordre de priorité des affaires émanant des députés, soit retirée du *Feuilleton des Avis* et remplacée par la motion M–294 qui est à mon nom.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, s'il a un menu à nous faire connaître pour les travaux des prochains jours et l'ordre projeté.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis content de faire ma déclaration sans trop de

remue-ménage, c'est une simple déclaration. Je pense que la vice-première ministre est d'accord avec moi en ce sens.

Mme Copps: Oui, oui. Absolument.

[*Traduction*]

M. Gray: Quoi qu'il en soit, la Chambre reprendra demain l'étude du projet de loi C-22 sur l'aéroport Pearson. Si nous terminons le débat de deuxième lecture, nous passerons au projet de loi C-25, visant à modifier la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Si le temps le permet, nous étudierons aussi le projet de loi C-26 sur la Bibliothèque nationale.

Lundi, la Chambre reprendra les travaux là où elle les aura laissés vendredi. Une fois qu'ils seront terminés, la Chambre passera au projet de loi C-27, mesure de nature technique concernant l'impôt sur le revenu. Mardi, la Chambre étudiera la motion inscrite au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire qui porte sur des questions importantes pour les agriculteurs canadiens.

Je crois savoir qu'il y a des discussions sur la possibilité de prolonger le débat en soirée pour permettre à tous ceux qui veulent participer à cet important débat de le faire.

La Chambre reprendra ensuite les travaux qui n'auront pas été terminés lundi, et jeudi sera une journée d'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RECONVERSION DES INDUSTRIES MILITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, dans l'adoption de ces programmes, un objectif clé du gouvernement est de maintenir la connaissance dans les industries intensives et les emplois de pointe qu'on y trouve. Cet objectif fait également partie, bien sûr, de nos efforts pour aider à reconvertir l'industrie québécoise du matériel de défense.

Si bon nombre des approches que je viens de souligner peuvent s'appliquer à l'industrie québécoise du matériel de défense, j'estime qu'on aurait tort d'essayer d'imposer, par exemple, une solution de type américain à la situation québécoise.

[*Français*]

Il existe un certain nombre de différences assez marquées au chapitre de la conversion de l'industrie du matériel de défense entre le Québec et les États-Unis et même d'autres parties du monde comme l'Europe.

À la base, la conversion de l'industrie québécoise du matériel de défense est différente et unique. Bon nombre des industries québécoises du matériel de défense seraient décrites de façon plus appropriée comme des industries aérospatiales et de défense. Je dis cela parce que, contrairement à beaucoup de ses compétiteurs mondiaux, l'industrie québécoise du matériel de défense a déjà beaucoup diversifié sa production. Elle produit une grande diversité de produits commerciaux et de produits de défense.

[*Traduction*]

L'industrie québécoise est unique à un autre égard important, et nous devrions tous en être fiers. Le secteur de l'aérospatiale et de la défense du Québec vend une grande partie de ses produits et de ses services sur les marchés mondiaux. Pour y réussir, il doit fabriquer, et fabrique effectivement des produits d'ordre mondial à des prix concurrentiels.

À l'instar des autres entreprises de l'aérospatiale et de la défense du Canada, celles du Québec visent les créneaux des marchés de haute technologie. Elles exportent des sous-systèmes et des composantes qui sont vendus principalement à d'importants entrepreneurs en aérospatiale et en défense dans des pays du monde entier.

Il s'agit là d'une réalisation remarquable. Malgré sa population peu nombreuse, le Canada se classe au sixième rang dans le monde pour les ventes totales de matériel aérospatial et militaire, et 70 à 80 p. 100 de toute sa production est exportée vers l'étranger.

Nous devrions être fiers de ces entreprises et des travailleurs de ces industries dynamiques qui font une contribution aussi importante aux économies québécoise et canadienne.

Comme mes observations l'indiquent, l'industrie québécoise de l'aérospatiale et de la défense est, à bien des égards, différente de ses homologues des autres régions du monde. Je me rends compte que les perspectives de bien des entreprises de l'aérospatiale et de défense seront précaires au cours des années à venir. Mais je suis également assurée que, forte de son bilan antérieur, l'industrie québécoise de l'aérospatiale et de la défense saura relever ce défi.

[*Français*]

J'espère avoir démontré aujourd'hui l'importance de reconnaître le caractère unique des industries québécoises de l'aérospatiale et du matériel de défense. En bâtissant sur leur force relative par rapport à la majorité des industries du reste du monde, les industries québécoises sont en bonne voie de diversifier leur production et de convertir leurs technologies.

Comme il en a été fait état récemment dans le Budget, le gouvernement fédéral a l'intention de modifier le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le PPMID, afin d'appuyer les changements qu'effectue l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense. J'ai bon espoir que tous les appuis du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense favoriseront l'établissement d'un climat propice à la poursuite des changements.

Comme je l'ai dit, il ne convient probablement pas d'envisager d'appliquer, dans le cas unique du Québec, des solutions adoptées aux États-Unis et en Europe. Nous reconnaissons tous que la diversification de la production de l'industrie du matériel de défense présente de nombreux obstacles. Comme on l'a déjà dit aujourd'hui, il ne s'agit pas d'une tâche facile et il n'existe pas de solution miracle.

Cela ne signifie pas que les problèmes ne peuvent pas être résolus. Ils le sont et ils continueront de l'être. Des efforts importants sont déjà déployés par le secteur privé et ils portent fruit dans l'industrie québécoise de l'aérospatiale et du matériel de défense.

• (1510)

[*Traduction*]

Le gouvernement continuera de participer pleinement aux efforts qui seront déployés pour que cette industrie demeure à la hauteur des défis et des perspectives qui s'offriront au Québec à l'avenir.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, nous avons beaucoup discuté à la Chambre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la reconversion de l'industrie du matériel de défense. En fait, nous avons indiqué dans le plan libéral pour le Canada, *Pour la création d'emplois, Pour la relance économique*, et dans le budget le rôle important que jouera à ce sujet le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

J'aimerais mentionner certains des principaux aspects du rôle que le PPIMD peut jouer dans la reconversion de l'industrie du matériel de défense. Nous croyons que l'utilisation efficace de cet outil peut contribuer à la réduction continue de la dépendance de l'industrie à l'égard des ventes de matériel de défense.

Créé en 1959, en vertu de l'Accord canado–américain sur le partage de la production de défense, le PPIMD appuie la politique fédérale de participation aux accords internationaux sur le partage de la production. Il joue aussi un rôle clé pour ce qui est de l'appui aux industries canadiennes, de haute technologie liées au matériel de défense, comme l'aérospatiale.

Aujourd'hui, les industries du matériel de défense sont caractérisées par leur portée internationale, le risque élevé et la concurrence féroce, tant au Canada qu'à l'étranger, qu'exercent les sociétés étrangères subventionnées.

À l'heure actuelle, le PPIMD accorde aux sociétés admissibles un remboursement des investissements pour la recherche et le développement, l'établissement de fournisseurs, l'achat d'outillage de production de pointe et les études de marché. Le Programme est axé sur le marché et dirigé par l'industrie.

Le gouvernement considère ces éléments comme étant essentiels et souhaitables, et ils seront maintenus dans le cas de tout nouveau programme de reconversion. Ils peuvent faire en sorte que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale.

Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense a contribué au succès des activités visant à établir les industries de haute technologie, à faire augmenter les exportations de même qu'à créer des emplois dans tout le Canada. Depuis sa création, il y a 35 ans, le programme a procuré des avantages extraordinaires au Canada. J'aimerais mentionner quelques faits saillants.

Mille sept cents projets ont été exécutés dans le cadre du PPIMD. Le gouvernement du Canada a contribué 3,4 milliards de dollars. Par effet de levier, d'autres gouvernements, principalement celui des États–Unis, ont contribué 280 millions de dollars.

Pour sa part, l'industrie canadienne a investi 6,8 milliards de dollars. Ces projets ont produit pour le Canada un chiffre d'affaires de 25 à 40 dollars par dollar investi dans le cadre du PPIMD, principalement sur les marchés d'exportation.

Au total, environ 60 000 années–personnes, la plupart dans le domaine de la haute technologie, ont été maintenues dans les secteurs de l'industrie de l'aérospatiale et de la défense.

Le programme a été examiné par les représentants de l'industrie, qui le considèrent comme une grande réussite et un facteur essentiel pour leur croissance et leur développement.

La mise en place d'un élément viable de reconversion et de diversification de la défense aux termes du PPIMD doit tenir compte du contexte global du programme, soit des réductions substantielles des dépenses pour la défense par des pays industrialisés importants; de la restructuration mondiale des secteurs de l'aérospatiale et de la défense; des obligations du Canada énoncées dans le GATT et d'autres accords; des contraintes fiscales et de l'infrastructure industrielle du Canada.

Le défi consiste donc à intégrer dans le PPIMD un élément de reconversion et de diversification de la défense qui sera le mieux en mesure d'aider les entreprises désireuses de diversifier leurs activités, tout en veillant à ce que les projets qui reçoivent un appui aient de bonnes chances de réussite.

• (1515)

Bien que le PPIMD ne fût pas précisément destiné à la conversion de la défense, il a néanmoins renforcé la reconversion de l'industrie de la défense du Canada grâce à sa souplesse et à sa faculté d'adaptation aux conditions du marché.

À titre d'exemple, le chiffre d'affaires du secteur de l'aérospatiale et de la défense est maintenant de 70 p. 100 dans les affaires commerciales et de 30 p. 100 dans les affaires militaires. C'est l'inverse de la situation dans les années soixante. Toutefois, vu les nouvelles réalités globales, nous devons intensifier et concentrer nos efforts de conversion pour pouvoir atteindre les nouveaux objectifs.

Les consultations tenues jusqu'ici ont soulevé un certain nombre de questions importantes que nous devrons régler avant d'entériner le nouvel élément. Nous devrons reconnaître que certaines entreprises qui réussissent bien dans leurs créneaux ne voudront peut–être pas convertir leurs activités et que, pour d'autres, la reconversion n'est peut–être pas possible. Nous devrons peut–être modifier les critères de rendement du PPIMD qui sont actuellement en vigueur, de manière à tenir compte des reconversions dans le secteur de la défense. Des options de remboursement sont également étudiées.

À partir de l'analyse faite à ce jour, le gouvernement étudie la possibilité d'appuyer les activités suivantes. Elles sont au nombre de cinq: des études de faisabilité de reconversion du marché de la défense; une aide à la recherche et au développement de

nouvelles technologies; une aide limitée pour les immobilisations servant à l'outillage ou au réoutillage, à titre exceptionnel; un élément de formation, par l'entremise de Ressources humaines Canada; un changement dans la culture de l'entreprise, peut–être en faveur d'activités telles que la gestion de la qualité totale.

À l'heure actuelle, il existe d'autres activités susceptibles d'être admissibles, mais de moindre importance. Il s'agit d'élaboration de logiciels, de coentreprises, d'acquisitions, de partenariats stratégiques et de fermeture de chaînes ou d'unités de fabrication.

Même si les nouveaux éléments de programmes de contribution comme le PPIMD continueront d'aider des entreprises à trouver de nouveaux débouchés et à mettre au point des technologies à usage double ainsi que des produits commerciaux qui leur permettront d'exploiter ces nouveaux débouchés, nous devrons faire preuve de prudence. Comme les députés de tous les partis à la Chambre le savent très bien, les Canadiens veulent que les gouvernements fassent des dépenses judicieuses qui aient un rendement élevé et assurent un maximum d'avantages au coût le moins élevé possible. Ils attendent également que nous nous efforcions le plus possible de créer des emplois à long terme.

Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense est évidemment l'un des programmes les plus productifs que le gouvernement ait créés à l'intention des entreprises, des employés et des communautés de toutes les régions.

Comme je l'ai dit plus tôt, depuis sa création, il y a 35 ans, le PPIMD a connu des succès nombreux, divers et extraordinaires. Ce programme pourrait être un outil des plus efficaces pour réduire la dépendance des industries canadiennes à l'égard des ventes de matériel de défense et pour accélérer le passage des entreprises, de la production de défense à la réussite commerciale sur les nouveaux marchés mondiaux. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pourra servir de catalyseur à la réalisation de notre réussite économique future.

La population d'Etobicoke—Lakeshore est impatiente de voir ces programmes parmi nous. En tant que Canadiens, nous relèverons ensemble le défi et partagerons les fruits du succès et de la prospérité que mériteront ceux qui répondent aux besoins de nos partenaires en formation un peu partout dans le monde au cours du XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Madame la Président, j'ai écouté avec attention le discours de notre honorable consoeur. Maintenant, je ne pouvais pas faire autrement, dans ce débat de reconversion, de faire une petite parenthèse sur Oerlikon, naturellement, qui est une compagnie majeure de ma circonscription, et j'aurai une question pour l'honorable consoeur.

Oerlikon est une situation pathétique. Je vous avoue que je vais faire aussi acte de confession. À l'époque, j'étais dans les groupes pacifistes et lorsque Oerlikon est venue s'installer à Saint–Jean, même si on avait 700 emplois, ce qu'on avait prévu comme scénario à long terme était en train de se produire.

• (1520)

C'est–à–dire que lorsque la fabrication d'armement se termine dans une industrie, souvent la compagnie ferme tout simplement ses portes et s'en va ailleurs. Même s'il y a eu des tentatives de diversification, et je vais y revenir, le scénario apocalyptique qu'on craignait est en train de se produire à Saint–Jean. Il reste peut–être un an de fabrication pour stocker des pièces d'équipement dans des entrepôts pour assurer le ravitaillement ultérieur, mais aussitôt que ce sera terminé je pense qu'Oerlikon risque de fermer ses portes.

À une certaine époque, on avait atteint une vitesse de croisière en ce qui a trait à l'emploi. Dans le comté, de 735 emplois reliés à Oerlikon on est passé à 325. À la fin du contrat il en restera zéro.

Je vous rappelle qu'Oerlikon produit des systèmes de défense aérienne à basse altitude, c'est–à–dire des canons qui peuvent répliquer à des avions qui vont envahir le territoire. Avec le changement de conjoncture internationale, effectivement, ces contrats–là n'ont plus aucune valeur. Même si Oerlikon déploie des efforts importants pour essayer de vendre énormément ailleurs dans le monde, je pense qu'aujourd'hui cela n'a plus son utilité. Il ne nous reste que 90 millions pour la dernière année d'opération sur un contrat qui était, à l'époque d'un milliard de dollars. Ensuite il ne restera rien.

Je veux souligner aussi que, malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pas fait sa part lorsque Oerlikon a voulu faire une tentative de diversification. Je trouvais qu'il y avait un créneau intéressant à l'époque. Ils voulaient diversifier 25 p. 100 de leur production vers l'environnement par traitement au laser. C'était quelque chose d'intéressant du point de vue de la diversification. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pas apporté son soutien à cette diversification.

Je dis oui à mon honorable consoeur pour le programme DIPP, mais est–ce que la solution ne résiderait pas plutôt dans un fonds de reconversion industrielle? Est–ce que ma consoeur pourrait s'engager, à l'intérieur de son parti, à défendre cette thèse d'un fonds de reconversion industrielle pour le militaire? Effectivement il y a des cerveaux intéressants là–dedans, il y a des ressources humaines fort intéressantes et il y a de l'argent aussi en termes d'infrastructures. Il y a donc moyen de capitaliser sur cet immense potentiel humain et sur celui des infrastructures.

Peut–elle au moins nous faire savoir si elle peut sensibiliser son caucus au fait que la solution réside beaucoup plus, au niveau de la diversification, dans un fonds de reconversion industrielle qui s'adresse aux industries militaires?

[*Traduction*]

Mme Augustine: Madame la Présidente, le député a peut–être dressé brièvement un tableau historique, mais ce tableau date d'avant le gouvernement actuel.

Oerlikon est actuellement à la recherche de marchés d'exportation. Le ministre actuel lui accorde de l'aide pour s'assurer qu'elle diversifie le plus possible sa production et qu'elle étudie toutes les possibilités qui s'offrent à elle.

Le gouvernement appuie pleinement tous les efforts de commercialisation. Il est prêt à examiner tous les projets et il collabore avec toutes les entreprises pour les aider à présenter le plus grand nombre possible de projets de diversification.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, il me fait plaisir, à titre de député de Lévis d'intervenir dans ce débat

spécial suscité par l'opposition officielle sur la reconversion des industries militaires au civil.

Dans mon comté il existe une entreprise extrêmement importante qui est actuellement menacée par cette situation, le chantier maritime MIL Davie. D'ailleurs jusqu'à ces dernières années c'était le plus important au Canada.

S'il y a un dossier qui est important pour le Québec, c'est bien celui de la reconversion des industries militaires. Comme vous le savez, le marché de la production des équipements militaires connaît des moments difficiles depuis la fin de la guerre froide. Cette chute est estimée à près de 10 p. 100 sur le marché mondial depuis 1987. Et selon des experts internationaux, cette baisse pourrait atteindre 25 p. 100 très bientôt. Pour sa part, le Québec a perdu déjà 11 000 des 57 000 emplois qu'il avait dans ce secteur depuis 1987.

• (1525)

Or, s'il y a une entreprise qui illustre bien l'urgence de reconvertir nos industries militaires, c'est bien le chantier naval de MIL Davie. Cette entreprise a élaboré il y a un an un plan d'affaires capable d'assurer sa reconversion du militaire au civil. Ce plan vise non seulement à redonner au chantier MIL Davie son statut de meilleur chantier naval au Canada mais aussi à faire de lui un des leaders de la construction maritime au niveau international. Ce plan comprend, entre autres, deux contrats transitoires. Il s'agit d'un traversier pour les Îles–de–la–Madeleine, dont les besoins sont démontrés, et surtout un prototype de navire stratégique polyvalent pour les missions de paix et pour les interventions environnementales, désigné sous l'abréviation anglaise de *Smart Ship*.

Malheureusement, l'existence de ce chantier de même que les milliers d'emplois qui s'y rattachent, sont menacés par l'inaction de ce gouvernement. La MIL Davie a un besoin urgent de reconvertir sa production militaire en production civile car ce chantier naval est l'une des entreprises québécoises qui dépend le plus des contrats militaires.

Voici quelques données révélatrices provenant du groupe de recherche de l'industrie militaire et de reconversion de l'Université du Québec à Montréal: le degré de dépendance de la MIL Davie envers la production d'équipement militaire est jusqu'à aujourd'hui de 91 p. 100; parmi les 16 entreprises les plus dépendantes recensées par le groupe de l'UQAM, la MIL Davie vient au quatrième rang; elle n'est devancée que par Oerlikon, dépendante jusqu'à maintenant à 100 p. 100; Paramax et SNC Technologies à 95 p. 100. Malgré cela, le gouvernement libéral n'offre que des excuses grossières pour justifier son retard à prendre une décision sur les contrats transitoires du traversier des Îles–de–la–Madeleine et du *smart ship*.

La dernière en date est celle du ministre des Transports qui exigeait, au début de mars, le dépôt du plan d'affaires de MIL Davie, avant de prendre une décision sur ces deux contrats. Or, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, ce plan d'affaires existe déjà depuis un an.

Bien sûr, avant de prendre une telle décision, il faut voir s'il existe un véritable besoin pour ces types de navires. Or, dans les deux cas, le besoin a été démontré.

Prenons le cas tout d'abord du traversier des Îles de la Madeleine. Le traversier actuellement en service depuis plus de 28 ans, le *Lucy Maud Montgomery*, achèvera dans moins de deux ans sa durée de vie. Au–delà de cette période, le navire ne sera pas suffisamment sécuritaire pour recevoir son certificat de navigabilité exigé d'ailleurs par le gouvernement fédéral.

Les Madelinots estiment en outre que le *Lucy Maud Montgomery* nuit à l'activité commerciale des îles parce qu'il n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. Par exemple, la hauteur insuffisante de l'entrepont ne lui permet pas d'accueillir certains types de remorques et de camions.

Le 11 février dernier, les maires des Îles de la Madeleine sont venus visiter le grand chantier MIL Davie, le seul de classe internationale jusqu'à maintenant au Québec. Ils ont été unanimes à dire qu'il fallait remplacer le *Lucy Maud Montgomery*. Le 22 février, ces mêmes maires des Îles de la Madeleine et les représentants de la Coopérative de transport maritime et aérien, l'entreprise qui exploite ce traversier, en venaient à un consensus, à une entente sur la nécessité d'obtenir un traversier neuf.

Je dis cela parce qu'il y avait une certaine confusion entretenue entre autres par le député de Bonaventure à l'effet qu'on pouvait remplacer cela par un navire d'occasion. En janvier, le gouvernement nous assurait, et c'était le 18 janvier, le lendemain de l'ouverture de la session, et répondait, à la question que mon collègue, le député de Beauport—Montmorency—Orléans et moi–même posions au ministre des Transports, qui nous avait dit dans ce cas du traversier: «La réponse viendra sous peu.» Suite aux pressions du milieu des intervenants, on nous avait dit que le ministre, en disant «sous peu» voulait dire deux mois. Je rappelle que c'était le 18 janvier.

• (1530)

Le seul autre moment où j'ai eu connaissance que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine avait dit quelque chose sur ce sujet si important pour ses commettants des îles, c'était dans le journal local *Le radar*. L'honorable député n'avait rien trouvé d'autre à formuler que des plaintes, en disant que le traversier, c'était son dossier à lui, et pas celui du Bloc québécois.

Il est vrai qu'il avait dû, en effet, être outré d'un titre qui avait auparavant coiffé la une du journal *Le radar*, où on disait qu'on n'avait jamais autant parlé des îles que depuis l'arrivée du Bloc québécois à Ottawa. Moi aussi, à la place du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, j'aurais été sûrement piqué.

Enfin, quoi qu'il en soit, les mois de mars et avril sont passés. Nous attendons toujours une réponse pendant que des travailleurs du chantier sont mis à pied par centaines et que les Madelinots se demandent ce que fait leur député et leur gouvernement.

Si une décision est prise dans les plus brefs délais, le nouveau traversier pourrait être livré juste à temps, soit au moment où le *Lucy Maud Montgomery* devrait être remplacé. Il faudra, en effet, de 9 à 10 mois avant de pouvoir dresser les plans définitifs. Il faudra ensuite compter 12 mois pour sa construction, puis un mois d'essai en mer. Le gouvernement libéral s'est suffisamment traîné les pieds dans ce dossier, il a le devoir d'agir dès maintenant.

Parlons maintenant du navire d'approvisionnement et de transport stratégique polyvalent, le «smart ship». Les Forces armées canadiennes et le ministère de l'Environnement ont besoin de ce genre de navire pour les missions de maintien de la paix, d'aide humanitaire et en cas de déversements maritimes majeurs. Ce projet est de loin le plus important pour assurer l'avenir de MIL Davie, en permettant de développer une nouvelle culture organisationnelle et de nouveaux modes de production.

Ce navire, je le souligne, est un concept élaboré par le chantier MIL Davie, à Lévis. Les plans, la modélisation et le développement du prototype sont sous la maîtrise d'oeuvre d'une firme associée à MIL Davie, MIL Engineering System.

La construction de ce type de navire s'inscrit très bien dans la foulée de la révision de la politique de défense du Canada, révision rendue nécessaire par la fin de la guerre froide et l'augmentation des opérations d'intervention de paix ou humanitaires lors de conflits régionaux à l'échelle du monde.

Le nouvel environnement international, issu de la fin de la guerre froide, risque d'ailleurs de favoriser ce type de conflits, dans lesquels les Forces armées canadiennes ont développé une expertise enviable dans le domaine du maintien de la paix. D'ailleurs, le Conseil Canada 21 est venu donner, le 16 mars dernier, un coup de pouce au projet du «smart ship». Ce conseil privé est chargé de réviser la politique canadienne de défense dans le nouveau contexte des relations internationales. Il est composé d'anciens hommes politiques d'allégeances différentes, mais on retrouve quelques noms connus comme M. Donald MacDonald et Gérard Pelletier, tous deux ministres sous l'ancien gouvernement libéral, de militaires comme l'ex–amiral Robert H. Falls, de gens d'affaires et d'économistes reconnus.

Ce comité, Conseil Canada 21, recommande, entre autres, au gouvernement canadien que le projet d'acquisition de trois sous–marins soit annulé et remplacé par l'achat de trois navires de ravitaillement polyvalents pour soutenir les opérations de maintien de la paix. Ces trois navires de type «smart ship», proposés par le Conseil, serviront à remplacer les ravitailleurs d'escadres AOR, comme le Protecteur, qui arrivent à la fin de leur durée de vie. Ces navires ne sont pas polyvalents, ils ne peuvent transporter des véhicules ou mettre à l'eau un grand nombre de petits bateaux ou de véhicules amphibies. Ils ne servent, en fait, qu'à ravitailler en mer les navires de la flotte.

En plus de cela, le «smart ship», lui, peut accomplir une vaste gamme de missions logistiques. Il peut servir de porte–aéronefs pouvant embarquer jusqu'à 24 hélicoptères de transport et 600 hommes de troupe lors d'opérations aéromobiles. Une telle capacité peut s'avérer déterminante dans les cas où, par exemple, il faudrait évacuer d'urgence les ressortissants canadiens ou de pays alliés en cas de crise, comme au Rwanda.

● (1535)

Pour transporter le matériel des troupes canadiennes à l'étranger, il faut actuellement louer des navires privés, surtout des navires étrangers. Il faut ensuite compter plusieurs semaines avant que nos soldats reçoivent leurs matériels lourds et leurs véhicules de combat. Un seul «smart ship» peut transporter tout un groupe–bataillon avec ses équipements, véhicules blindés, chars d'assaut et artillerie. Ce navire nous aurait été bien utile lors de notre intervention dans l'ex–Yougoslavie.

En cas de désastre naturel, le «smart ship» peut être rapidement adapté pour transporter un éventail de véhicules comme des camions, des ambulances, des matériaux et de l'équipement de construction, des réservoirs d'eau, de carburant et des poseurs de ponts.

Près de 200 conteneurs peuvent être disposés sur le pont principal avec de la nourriture, des vêtements, des tentes et autres fournitures. Ses services auraient été appréciés, notamment en Somalie ou en Floride, lors de l'ouragan *Andrews*.

Ce navire peut, en outre, transporter des dispersants chimiques, des éléments de confinement et d'absorption des matières déversées. Il peut enfin accommoder une équipe de nettoyage de 600 personnes et servir de navire de commandement, de contrôle et de communication.

Un dirigeant de la MIL Davie m'a confié dernièrement que le ministère de la Défense aurait, ce printemps, suffisamment d'information pour communiquer sa décision dès maintenant aux autorités politiques. Une décision favorable permettrait à MIL Engineering System d'entreprendre la modélisation du navire, au coût de 6,5 millions de dollars seulement.

Le temps presse dans ce dossier. Il y a fort à parier que le concept du «smart ship» est connu maintenant de la plupart des concurrents de MIL Davie. Les rumeurs vont bon train voulant que d'autres chantiers aient repris l'idée et aient l'intention de mettre ce projet sur les planches à dessin de leurs propres ingénieurs.

En tardant trop, on se fera voler l'idée, probablement par des compétiteurs étrangers qui possèdent déjà la technologie nécessaire à l'application du concept développé par MIL Davie

Ce projet de «smart ship» est le plus important contrat transitoire dont la MIL Davie a besoin pour assurer sa reconversion. C'est en construisant le «smart ship» que MIL Davie compte développer un nouveau mode de production et une organisation du travail complètement nouvelle parmi les chantiers navals canadiens.

Le défi est de taille. Pour fabriquer un navire nécessitant 800 000 heures de travail, l'entreprise entend abaisser ce temps à 390 000 heures. Les Danois ont réussi l'exploit et, avec un accord stratégique qu'on pourrait conclure, MIL Davie pourrait compter sur l'aide d'un chantier de ce pays, qui se classe déjà actuellement au troisième rang dans le monde.

Pour ce faire, l'entreprise a besoin de nouvelles grues plus puissantes, de former son personnel à la conception et à la fabrication assistée par ordinateur, et à de nouveaux équipements, comme la soudure au plasma.

Malheureusement, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce a annoncé, avec raison, son inquiétude envers le gouvernement fédéral dans le dossier de la reconversion des industries militaires. Mais la reconversion ne rallie pas seulement le gouvernement du Québec. Elle rallie aussi le Conseil du patronat du Québec qui n'est pourtant pas réputé pour sa couleur souverainiste.

Je rappelle ainsi la résolution votée par le Rendez–vous économique 1993, organisé par le Conseil du patronat, à Montréal: «Que le gouvernement fédéral offre un soutien financier adéquat pour la reconversion de l'ensemble des industries qui dépendent des contrats militaires. Ce comité financier s'appliquerait pour le temps nécessaire à l'adaptation, à la reconversion et à la diversification des industries d'approvisionnement militaire.»

Le Conseil du patronat du Québec ajoutait, quand à lui, la recommandation 1B, à savoir: «Que le gouvernement fédéral confie un contrat de conception de 6,5 millions de dollars et de construction de 200 millions, réparti sur trois ans, d'un prototype d'un premier bateau appelé *smart ship*. Il deviendrait également le prototype d'une série de navires semblables destinés au marché international, un marché prometteur et en plein développement.»

• (1540)

C'est avec l'expertise acquise avec le *Smart Ship* que MIL Davie veut se lancer ensuite sur le marché international des navires commerciaux de 40 000 à 70 000 tonnes. On estime en effet que la moitié de la flotte actuelle de pétroliers et de vraquiers doit être mise à la casse et remplacée au cours des prochaines années. De plus, l'accroissement de la demande mondiale, en raison de l'augmentation des échanges internationaux, est estimée à 2,5 p. 100 jusqu'en 2005.

Dans ces conditions, la demande moyenne devrait augmenter de 30 p. 100 et passer d'une moyenne de 780 navires par année au cours des dix dernières années, à une moyenne annuelle de 1 025 jusqu'en 2005, avec des pointes de 1 500 navires de plus de 2 000 tonnes. Puisque la durée de vie moyenne d'un navire est de 23 ans, et que près de la moitié de la flotte a 15 ans ou plus, il devient inévitable qu'il y aura des commandes importantes de navires.

Des gens influents du Cabinet de ce gouvernement, au moment où ils étaient dans l'opposition, comme l'actuel ministre du Développement des ressources humaines qui était porte–parole des Affaires extérieures, ont d'ailleurs clairement établi qu'il fallait entreprendre un réaménagement du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pour l'adapter à la reconversion industrielle des entreprises de défense.

Dans un communiqué daté du 26 mars 1993, émanant du Cabinet du chef de l'opposition, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines déclarait: «Le Canada doit saisir cette occasion pour ouvrir de nouveaux créneaux à l'industrie militaire canadienne dans les secteurs des technologies écologiques et de maintien de la paix». On ne peut qu'être frappés par l'amnésie qui afflige aujourd'hui le gouvernement libéral.

Le 19 avril dernier, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense si on allait bientôt accorder à MIL Davie la conception du «smart ship». Il m'a répondu que ce ne serait pas avant 1995. Cette réponse témoigne du peu d'intérêt qu'a ce gouvernement pour les dizaines de milliers de travailleurs du secteur de l'armement menacés de perdre leur emploi. Chez MIL Davie seulement, et cela exclut des entreprises comme CAE, Canadian Marconi, Oerlikon, Paramax et bien d'autres, c'est près de 2 800 emplois perdus et probablement même la fermeture du chantier pour une période indéterminée, voire peut–être définitive. Pour la région de Québec, c'est 8 000 autres emplois indirects qui partiraient en fumée. Alors, c'est très important.

J'aimerais, vu qu'il me reste quelques minutes, en profiter pour citer une série de chiffres, car on pourrait avoir l'impression que du côté de MIL Davie ou du Québec, on se plaint, qu'on en demande trop. Je citerai donc quelques chiffres pour des contrats qui ont été accordés depuis 1986 à divers chantiers au Canada. Il y a eu le contrat du traversier *Smallwood*, 130 millions, qui fut accordé à MIL Davie; la modernisation de destroyers, 286 millions, a été accordée à MIL Davie, mais 1,2 milliard à Linton à Toronto; la construction de frégates, 400 millions à MIL Davie, mais 6,2 milliards à Saint John Shipbuilding; pour des ajustements de contrats militaires, le chantier MIL Davie n'aurait reçu que 263 millions. Ensuite, il y a eu le traversier de Pictou, 50 millions au chantier de Pictou. En ce qui concerne les dragueurs de mines, 450 millions à Fenco Halifax.

En conclusion, j'aimerais revenir au communiqué du 26 mars, mais juste avant, j'aimerais dire que je n'ai pas complété l'énumération, mais qu'au total, cela donnait 13 milliards de dollars d'investissement dans le domaine maritime et là–dessus le chantier maritime MIL Davie n'avait reçu que 1,094 milliard, donc environ un treizième.

Je reviens au communiqué. Le chef de l'opposition, aujourd'hui premier ministre disait ceci: «Les Canadiens et les Canadiennes méritent un gouvernement qui sait tracer la voie, un gouvernement qui apporte de nouvelles idées et de nouvelles stratégies, un gouvernement qui les aide à s'adapter au changement. Notre politique de reconversion de la défense est un exemple qui montre comment un gouvernement libéral entend répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans les années qui viennent».

Je n'ai que ceci à dire en guise de conclusion à ce gouvernement: «Prouvez aux travailleurs de la MIL Davie et aux employés des 649 autres entreprises de défense au Québec que vos paroles, monsieur le premier ministre, alors que vous étiez dans l'opposition, étaient autre chose que du vent.»

• (1545)

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'aimerais faire un petit commentaire à mon collègue de Lévis. Je sais qu'il est très conscient de l'employeur MIL Davie qui se situe dans sa circonscription. Comme le ministre de l'Industrie et le ministre des Transports l'ont déjà mentionné dans cette Chambre, le gouvernement est très conscient de l'importance de cette entreprise pour l'économie de la

région de Québec. Ils ont aussi reçu le plan d'affaires de la MIL Davie qui doit tout d'abord être approuvé par le gouvernement du Québec, est le principal actionnaire.

Pourquoi son parti tient–il à soulever cette question aujourd'hui, sachant que le gouvernement est déjà bien en possession du dossier, qu'il travaille, qu'il met le dossier de l'avant? Le député et ses collègues savent fort bien que nous nous occupons du problème du transfert de technologie industrielle pour en faire bénéficier les employeurs au Québec et ailleurs au Canada.

M. Dubé: Madame la Présidente, je remercie l'honorable député que je connais bien, puisqu'il est président du Comité parlementaire des ressources humaines où je siège moi–même, de me poser cette question. Cependant, pourquoi suis–je inquiet? Ce sont simplement les faits. Lorsqu'on nous parle d'un plan d'affaires qui a été déposé dernièrement, lorsque je dis que je suis inquiet, je suis en même temps déçu de voir que le ministre des Transports parlait tout dernièrement qu'il attendait un plan d'affaires. Il avait même écrit à ce sujet à la ville de Lévis, au conseil municipal, qu'il attendait ce plan d'affaires.

Au mois d'août dernier, quelques semaines avant le déclenchement de la campagne électorale, les gens de la MIL Davie avaient montré à l'actuel chef de Cabinet de l'actuel premier ministre, qui était candidat dans la ville de Québec, avec tous les candidats libéraux de la région de Québec, le fameux plan d'affaires. Quand on dit que le chef de Cabinet du premier ministre était déjà au courant du plan d'affaires à ce moment–là, on ne peut pas prétendre huit à dix mois plus tard qu'on ne connaissait pas l'existence de celui–ci.

Je me souviens, pour avoir été dans la campagne électorale comme bien d'autres Lévisiens et tous les travailleurs, de la visite même du premier ministre quelques jours avant la tenue des élections, où le premier ministre disait qu'il était d'accord avec le plan d'affaires. Or dans le plan d'affaires, qui lui avait été montré quelques minutes auparavant, il y avait les deux contrats de transition: il y avait le traversier des Îles de la Madeleine, il y avait le *Smart Ship* et il y avait aussi une aide à la mise en place d'infrastructures. C'était connu depuis le mois d'août.

Mais voilà, le gouvernement a été élu il y a quelques mois. On peut comprendre qu'il prenne jusqu'à janvier à s'installer, mais le 18 janvier, je rappelle à l'honorable député que de mon siège, ici, je posais une question à la Chambre, sur le traversier, et le ministre avait dit: «Sous peu.» Par la suite, on avait su que «sous peu», pour lui, cela voulait dire deux mois. Du 18 janvier, deux mois plus tard, si je sais bien compter, cela fait le 18 mars. Nous en sommes actuellement au mois de mai. Mais, somme toute, deux mois, cela peut ne pas paraître très long, mais les travailleurs perdent leur emploi à coup d'une centaine par semaine, et d'ici quelques mois, de 3 000 qu'ils étaient l'année dernière à pareille date, vont tomber à peut–être 400 ou 500 emplois. C'est 2 500 emplois et ce sera même 2 800 au mois de décembre. Et entendre comme réponse, de la part du gouvernement, qu'ils étudient ce dossier, cela devient intolérable pour des centaines de travailleurs qui attendent une réponse.

• (1550)

Ce genre de situation m'inquiète. C'est pourquoi aujourd'hui, à titre de député de Lévis, j'ai tenu à intervenir dans ce débat sur la conversion des industries militaires au civil. Je ne le fais pas uniquement pour mon comté, mais parce que pour toute la région de Québec, le chantier maritime MIL Davie représente 150 millions de dollars de masse salariale. Si on compte les emplois indirects de sous–traitance à tous niveaux, cela représente, pour les dix comtés autour de la région de Québec, une masse économique de 600 millions de dollars.

Vous savez qu'une entreprise de ce type–là a des effets secondaires. Alors, c'est extrêmement important. C'est un dossier qui, en plus, a été reconnu par le Conseil du patronat et par tous les organismes économiques au Québec, comme étant la priorité numéro 1. Le gouvernement libéral actuel le savait au moment où il était dans l'opposition, au moment où il était en campagne électorale et il le sait encore aujourd'hui. On est maintenant rendu au mois de mai 1994 et on attend encore une réponse.

Pendant ce temps–là, il y a des machines à rumeurs qui disent qu'on donnerait peut–être ce contrat–là à soumission, qu'il y aurait d'autres chantiers maritimes dans la région de l'honorable député. Et puis il y a le *Smart Ship*, un concept qui appartient à MIL Davie, conçu par MIL Davie, une idée originale qu'on présentait au début dans un plan d'affaires, de façon privée, mais qui aujourd'hui devient de plus en plus publique. Il se passe des mois et des mois, mais il n'arrive rien.

Il n'y a pas que moi qui suis inquiet. Il y a le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Tremblay—on peut peut–être dire son titre, il n'est pas ici, de toute façon—qui lui aussi s'impatiente. Il y a quelques semaines, une coalition de tous les partis qui oeuvrent sur la scène fédérale et provinciale, incluant le Parti libéral fédéral de la région de Québec, a appuyé les positions de MIL Davie. Malgré cela, aucune réponse. C'est indécent!

C'est donc un appel de plus, ultime peut–être, que je lance pour que ce gouvernement donne enfin une réponse et cesse de pénaliser une région du Québec parce qu'elle n'a pas voté pour le Parti libéral. Si c'est ça la raison, c'est dangereux. J'ai averti ce gouvernement qu'il y aura bientôt, dans quelques semaines, dans quelques mois, des élections provinciales qui pourraient avoir des conséquences majeures pour l'avenir de ce pays.

[*Traduction*]

M. Barry Campbell (St. Paul's): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat. Je voudrais renchérir sur ce que le ministre de l'Industrie a dit, un peu plus tôt aujourd'hui, à propos de la reconversion des industries militaires.

Dans notre programme, nous avons reconnu qu'il était temps de convertir les industries militaires en industries civiles vouées à la technologie de pointe.

[*Français*]

Nous sommes déterminés à respecter cet objectif et avons d'ailleurs accompli des progrès importants en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie efficace.

[*Traduction*]

Notre programme de reconversion comporte trois principaux éléments: premièrement, définir la politique de défense du Canada, deuxièmement, rationaliser l'infrastructure militaire et, troisièmement, rationaliser l'industrie du matériel de défense.

Un peu plus tard, au cours du débat, mes collègues décriront la politique et le programme que le gouvernement a adoptés relativement aux deux premiers éléments de notre stratégie. Nous parlerons également de la nature et de l'orientation proposées pour la reconversion des industries militaires et des industries du matériel de défense.

On pourrait décrire la reconversion des industries du matériel de défense comme une adaptation industrielle comportant en plus un élément de sécurité nationale. Pour comprendre toute l'ampleur du défi que le Canada est appelé à relever, il faut connaître l'évolution des industries aérospatiales et des industries militaires dans notre pays.

Nous avons suivi une voie très différente de celle qu'ont empruntée la plupart des autres pays du monde occidental. Pendant longtemps, nous avons eu un très petit budget pour l'approvisionnement en matériel de défense produit localement. Pour subsister et, en fait, pour prospérer, les fabricants canadiens de matériel de défense ont dû se concentrer sur les marchés d'exportation et diversifier leur production.

Comme je l'ai dit, les industries aérospatiales et les industries militaires du Canada se sont adressées aux marchés d'exportation pour lesquels elles ont fabriqué du matériel de défense comme des systèmes radar permettant de déceler les avions volant à basse altitude et des simulateurs de vol. En général, leurs clients n'étaient pas des gouvernements, mais des sociétés de défense du monde entier. Les fabricants canadiens ont conçu, mis au point et vendu des produits de pointe de classe internationale à des acheteurs de matériel sophistiqué et spécialisé et ils ont produit ce matériel à des prix concurrentiels.

• (1555)

Ailleurs dans le monde occidental, la plupart des entreprises qui produisaient du matériel de défense réalisaient des ventes importantes dans leur pays. Elles produisaient des systèmes entiers destinés à un marché plus petit et essentiellement moins concurrentiel. Elles se concentraient moins sur les exportations et vendaient presque exclusivement au gouvernement de leur pays.

Cependant, à la fin de la guerre froide, bon nombre de pays ont considérablement réduit leurs budgets de défense. L'évolution des puissances géopolitiques a obligé les pays à réévaluer leur rôle en matière de défense.

Les fournisseurs qui avaient coutume de fabriquer du matériel de défense pour le marché local ont soudainement perdu le marché auquel ils s'adressaient depuis toujours. Si l'on ajoute à cela les problèmes financiers et budgétaires qui se posent pour tous les gouvernements des pays occidentaux, on comprend que cela ait pu aboutir à des exigences complètement différentes et à un marché beaucoup plus restreint.

L'inévitable s'est produit. On a assisté à une réduction considérable des effectifs, à une rationalisation importante et à un grand nombre de mises à pied, autant de facteurs qui semblent accompagner la reconversion des industries militaires.

[*Français*]

Mais ici au Canada, les entreprises oeuvrant dans le domaine de la défense font face à une réalité fort différente. La plupart se sont concentrées sur les ventes à l'exportation. La taille des marchés mondiaux rapetisse et le nombre des fournisseurs mondiaux fait de même.

Pour certaines entreprises canadiennes, la réduction des dépenses militaires à l'échelle mondiale pourrait pousser hors du marché des concurrents, ce qui pourrait créer des débouchés.

[*Traduction*]

Par rapport aux normes mondiales, l'industrie canadienne compte déjà très peu sur les marchés publics canadiens, et ce, de moins en moins. Dans le secteur de l'aérospatiale, par exemple, les produits de défense représentaient, il y a trente ans, 65 p. 100 du total des ventes. Aujourd'hui, ils représentent moins de 30 p. 100 des ventes et, selon les prévisions, ce pourcentage devrait tomber à 25 p. 100 d'ici à 1997.

Ces chiffres montrent que, au Canada, la reconversion des industries militaires a commencé de façon progressive il y a près de trente ans.

Les changements soudains et précipités qui se produisent aux États–Unis et en Europe dans les industries de la défense ne se produiront pas au même degré au Canada. Par exemple, entre 1991 et 1993, il y a eu dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense aux États–Unis près de 300 000 pertes d'emplois, ce qui représente 10 p. 100 de la population active dans ces secteurs. L'Europe a connu des problèmes similaires. Au cours de la même période, 150 000 personnes employées dans les secteurs de la défense et de l'aérospatiale ont perdu leur emploi.

En revanche, 5 000 emplois ont été perdus dans ce secteur au Canada et, selon les prévisions, ils devraient être retrouvés d'ici 1998.

Les fabricants canadiens prospères visent les petits marchés à créneaux dans le monde. Le fait que les fabricants canadiens de sous–systèmes et de composantes se soient concentrés sur les exportations a sauvé notre industrie du pire et l'a protégée des répercussions que connaissent les États–Unis et l'Europe.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous avons réussi à éviter un grave ralentissement d'activité dans ce secteur, c'est grâce à la diversification.

[*Français*]

Bon nombre de sociétés oeuvrant dans le domaine de la défense ont mis au point une technologie qui peut être vendue aussi bien sur le marché des produits de défense que sur le marché commercial. Elles ont ainsi acquis les compétences nécessaires pour gérer avec succès des opérations produisant simultanément des produits de défense et des produits commerciaux.

L'industrie canadienne de défense est bien placée pour faire les ajustements nécessaires, c'est–à–dire passer de la production militaire de pointe à la production civile de pointe, comme en témoigne d'ailleurs l'évolution de la situation ces dernières années.

[*Traduction*]

L'industrie canadienne de la défense regroupe plus de 500 entreprises. La majorité de ces entreprises ont déjà commencé à diversifier leurs activités, tant au niveau de la production à des fins commerciales et militaires qu'à celui des ventes sur le marché intérieur et de celles destinées à l'exportation. En moyenne, 60 p. 100 des ventes effectuées par les entreprises de défense canadiennes sont destinées aux marchés commerciaux et seulement 40 p. 100 au marché pour la défense. Nombre de ces entreprises exportent beaucoup. Plus de 80 p. 100 des ventes aux marchés commerciaux sont destinées aux marchés d'exportation et 35 p. 100 des ventes aux marchés pour la défense sont destinées à l'étranger.

• (1600)

Les seules exceptions notables sont les grands constructeurs de navires dans les provinces de l'Atlantique et au Québec et un fabricant de munitions au Québec qui, ces dernières années, ont presque entièrement compté sur la production de défense.

Aux États–Unis, la reconversion de l'industrie de la défense s'est faite de façon tout à fait différente. L'industrie américaine de la défense a un marché intérieur presque quarante fois plus important que le marché intérieur au Canada et produit à grande échelle des systèmes complètement intégrés dont, par exemple, des avions militaires, des sous–marins et des systèmes d'armes perfectionnés.

[*Français*]

Jusqu'à ce jour, un grand nombre de sociétés américaines oeuvrant dans le domaine de la défense sont presque dépendantes à 100 p. 100 du marché militaire intérieur. Elles ne partagent pas la tradition canadienne d'être soit diversifiées, soit orientées vers l'exploitation ou de compter sur une production importante de ventes commerciales.

Un remède américain à une situation typiquement canadienne est une solution fort improbable.

[*Traduction*]

Je le répète, il y a trois volets à la solution du Canada: premièrement, un réexamen de la politique de défense, qui prendra nécessairement du temps; deuxièmement, la rationalisation des bases et de l'infrastructure de défense. Le ministre de la Défense se penchera sur ces deux éléments. Troisièmement, il y a la rationalisation de l'industrie du matériel de défense au Canada et c'est là une question complexe au sujet de laquelle nous réalisons quand même des progrès.

Dans le Plan d'action libéral pour le Canada intitulé *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, le gouvernement s'est engagé à élargir le champ d'action du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pour faciliter les reconversions et les diversifications.

Je suis heureux de préciser que plus tôt cette année, le gouvernement a donné suite à cet engagement en prévoyant dans le budget de modifier le programme pour 1996–1997. Cela favorisera la reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie. C'est la première étape dans la réorientation des programmes gouvernementaux actuels. Nous agissons également sur d'autres fronts et nous annoncerons sous peu d'autres initiatives.

Certains éléments du programme d'aide du gouvernement devront cependant attendre le rapport découlant de l'examen de notre politique de défense et ne seront donc pas pleinement établis avant un certain temps.

[*Français*]

Ce type de réponse mesurée sera problématique si le contexte canadien de la conversion de l'industrie de défense était similaire à celui de l'Europe ou des États–Unis. Comme je l'ai souligné, la situation est fort différente au Canada. Généralement, les entreprises canadiennes se trouvent dans la situation unique d'être beaucoup moins vulnérables aux incidences de la baisse de l'activité des marchés mondiaux de défense que leurs concurrents étrangers.

[*Traduction*]

Cela ne veut pas dire que le Canada ne doit pas faire face à des défis lorsqu'il s'agit de faciliter la transition. Plutôt, l'industrie de défense et, du même coup, certains travailleurs canadiens sont confrontés à une situation unique.

Les sociétés canadiennes sont généralement bien placées sur les marchés internationaux. Elles ont des carnets de commandes bien remplis. Elles offrent de bonnes possibilités d'emplois. Elles peuvent compter sur des marchés d'exportation solides et diversifiés au niveau international pour leur gamme de produits commerciaux et de défense.

Il y a bien sûr des exceptions à la position assez forte dont profitent de nombreuses sociétés au Canada. Cela touche notamment les secteurs des munitions et de la construction navale, où un certain nombre de problèmes précis qui débordent généralement du cadre d'un programme de reconversion continuent d'être un sujet de préoccupation. Nous nous attaquerons à ces problèmes grâce à une combinaison de programmes de reconversion et autres qui peuvent aider à trouver des solutions.

J'ai parlé du défi unique auquel nous sommes confrontés en ce qui concerne la reconversion de l'industrie du matériel de défense. En résumé, si le problème de la reconversion au Canada est de portée semblable à celui qui existe dans d'autres pays occidentaux, il est loin d'être sur une aussi grande échelle.

Les effets de la reconversion sur les ventes et l'emploi varient d'une entreprise à l'autre; ils peuvent être positifs, nuls, ou malheureusement, négatifs parfois. Des problèmes précis touchant une entreprise en particulier exigent des solutions précises. Il est inutile de se lancer dans des programmes de grande envergure offrant des solutions radicales et coûteuses. Les programmes bien ciblés exigent une préparation minutieuse.

Ces programmes sont longs à élaborer, mais à mon avis, ils sont les plus efficaces à moyen terme. Il serait naïf de supposer qu'on peut résoudre du jour au lendemain le problème de reconversion de notre industrie du matériel de défense.

[*Français*]

La solution que le gouvernement s'affaire à élaborer sera caractérisée comme étant animée par les forces du marché, marquée du sceau de la responsabilité financière, orientée de manière appropriée et pratiquement efficace.

• (1605)

[*Traduction*]

Au fur et à mesure que des éléments précis du programme prendront forme, dans un avenir rapproché, le gouvernement fournira des renseignements sur la portée de ses dispositions.

Le député qui nous a saisis de cette motion a également porté à l'attention de la Chambre une question extrêmement importante. Comme je vous l'ai signalé, des entreprises du secteur de la défense au Canada ont diversifié depuis longtemps leurs produits et leurs marchés. Elles font depuis 30 ans, dans certains cas, ce que les industries d'autres pays commencent simplement à faire, soit fabriquer d'autres produits et se lancer sur d'autres marchés.

[*Français*]

Le gouvernement est déterminé à continuer sur la voie de la réussite avec les politiques et les programmes qui répondent aux besoins de tous les Canadiens qui font partie de l'industrie.

[*Traduction*]

Ces sont les entreprises établies dans les secteurs confrontés à des défis plus énormes qui doivent recevoir l'attention et l'aide du gouvernement, qui comprend les problèmes et entend contribuer aux solutions.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer à cette motion du Bloc québécois. Toutefois, je veux avant tout dire à quel point je m'inquiète pour ces quelque 137 915 personnes qui, selon le recensement de 1986, étaient employées par le secteur des services, dans le domaine de la défense, et dont l'emploi est menacé à cause de cette stratégie libérale selon laquelle on coupe dans les dépenses de défense avant même que ne soit terminée l'étude complète des besoins du Canada en ce domaine.

Le caucus du Parti réformiste croit que l'annonce de compressions de 7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années au ministère de la Défense présumait et devançait les conclusions de l'étude et que ces coupes ne devraient pas avoir été mises en oeuvre avant que le Parlement et le peuple canadiens n'aient défini la mission des Forces armées canadiennes pour le XXI^{e} siècle.

Une fois cette mission déterminée, on pourra ensuite prendre des décisions réfléchies et bien planifiées quant aux principales fonctions des militaires, à la structure de l'organisation militaire et aux besoins à long terme du Canada en matière de matériel, de bases et de personnel.

Les compressions annoncées par le gouvernement ont déjà produit un impact sur l'industrie de la défense. Je l'ai déjà dit, je m'oppose vigoureusement à la façon de procéder du gouvernement qui sabre d'abord et pose ensuite les questions.

Je m'oppose tout aussi vigoureusement à l'idée que le gouvernement devrait financer la conversion des entreprises de la production militaire à la production civile. Je refuse qu'on consacre l'argent du contribuable canadien à un tel objectif pour plusieurs raisons, notamment parce qu'au moins la moitié de ces entreprises appartiennent à des sociétés étrangères.

Je m'opposerais aussi par principe à ce qu'on utilise l'argent des Canadiens à cette fin parce que, en ma qualité de réformiste, je ne crois pas qu'on gagne quoi que ce soit à verser des subventions à l'industrie privée. Au contraire, c'est un non–sens de penser que les contribuables devraient d'une part essayer de faire fructifier leurs propres entreprises tandis que d'autre part ils doivent concurrencer une entreprise soutenue par leurs impôts.

Au cours des récentes années par exemple, les partis politiques de l'ancienne garde consacraient 160 millions de dollars par année au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, qui équivaut presque à un programme de développement régional, afin de verser de l'argent aux industries militaires concentrées surtout dans le sud de l'Ontario et du Québec. De telles subventions devraient être rapidement éliminées.

Pour comprendre cette façon d'agir, il faut d'abord définir ce qu'est exactement l'industrie du matériel de défense au Canada. J'ai remarqué que les chiffres cités à la Chambre aujourd'hui variaient grandement; il est donc difficile de déterminer quels sont les bons.

Malgré cet écart entre les divers chiffres, nous devons tenter de comprendre exactement ce que l'industrie de la défense produit et comment elle se compare aux autres à l'échelle internationale. Lorsqu'on analyse les nations productrices d'armement, on les répartit généralement sur trois paliers de production. Au premier palier se trouvent les pays comme les États–Unis, qui produisent et vendent essentiellement tout ce dont leurs alliés ou eux–mêmes ont besoin. Ce premier palier a produit environ 60 p. 100 des armes vendues au cours de la dernière décennie.

Le Canada se trouve au deuxième palier avec d'autres pays comme la France, l'Italie et l'Espagne, qui ensemble ne produisent que 25 p. 100 des armes exportées annuellement à l'échelle mondiale. Ces pays n'ont pas un assez gros marché intérieur pour jouir d'économies d'échelle. Ils comptent donc sur les exportations pour soutenir la concurrence des autres. Évidemment, au Canada, les exportations vont en grande partie aux États–Unis. Nous produisons beaucoup d'armements en collaboration avec les États–Unis.

• (1610)

Il y a un troisième palier formé par les producteurs d'armes de moindre importance, comme la Chine, l'Inde et Israël, qui peuvent produire de grandes quantités d'armes moins perfectionnées, fonctionnelles mais bon marché, dans un court délai. En tant que producteur d'armes, le Canada arrive au huitième rang dans le monde, avec une production représentant quelque trois milliards de dollars de matériel militaire par année. C'est environ 1 p. 100 de la production mondiale. Pour ce qui est des armes plus conventionnelles, pour la période allant de 1986 à 1990, le Canada était le 14^{e} au monde pour ses exportations d'armes principales, selon les renseignements du Stockholm International Peace Research Institute.

L'industrie canadienne de la défense, concentrée au Québec et dans le sud de l'Ontario, se compose d'environ 1 000 sociétés spécialisées dans ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle industrie à forte intensité de connaissances, plus précisément en électronique aérospatiale et en communications.

M. Robert Gillespie, ancien sous–ministre adjoint au ministère de la Défense nationale, décrivait ainsi l'industrie de la défense:

> Notre industrie ne compte que quelques grandes sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 100 millions de dollars par année. En fait, la grande majorité des entreprises sont plutôt petites et peu d'entre elles produisent du matériel purement militaire. Plus de 50 p. 100 de l'industrie appartient à des intérêts étrangers, les sociétés américaines étant les plus nombreuses. Elle dépend fortement du marché d'exportation.

De 1959 à 1991, on a assisté à de fortes fluctuations dans les exportations de matériel militaire canadien. Par exemple, les années 1974 et 1975 ont été des années creuses, avec environ 280 millions de dollars d'exportations chacune. En 1985, l'industrie a atteint un sommet, avec 1,9 milliard d'exportations, et une somme comparable a été atteinte en 1991, au cours de la montée en puissance et des combats menés lors de la guerre du Golfe.

Aux fins de la recherche, on a classifié les contrats suivant trois critères. On trouve premièrement les listes de contrats militaires principaux sans classification attribués par le ministère de la Défense nationale. Viennent ensuite les contrats militaires d'exportation conclus par la Corporation commerciale canadienne, au nom de gouvernements étrangers, principalement le gouvernement américain. Enfin, on trouve les marchés passés par le Pentagone directement avec des sociétés canadiennes, qui représentent au total environ 80 p. 100 de l'ensemble de la production militaire du Canada.

Selon les recherches faites sur ces trois types de contrats, les six grands entrepreneurs principaux du Canada sont SNC Industrial Technologies Incorporated et Bombardier, tous deux de Montréal; Computing Devices Company, d'Ottawa; Standard Aero Limited, de Winnipeg; Allied Signal Aerospace, de Rexdale, en Ontario; enfin Bristol Aerospace, de Winnipeg. Ces six sociétés ont fait état, en tout, de contrats principaux représentant plus de 100 millions de dollars au cours de l'exercice 1990–1991. Dans trois des six cas, les ventes de matériel militaire estimatives ou déclarées correspondaient à moins de la moitié des ventes totales.

Sur les 20 principaux entrepreneurs canadiens, qui ont obtenu quelque 60 p. 100 des contrats publiés visant du matériel militaire au Canada, toujours selon les trois facteurs que j'ai mentionnés précédemment, 11 entreprises avaient estimé ou déclaré des ventes de matériel militaire correspondant à moins de la moitié de leurs ventes totales. En passant, comme huit de ces 20 principales entreprises sont du Québec, on comprend pourquoi le Bloc s'intéresse à la question.

Qu'est–ce que ces entreprises produisent? Même si le Canada se classe vraiment au 14e rang mondial comme producteur d'armes conventionnelles, j'ai ici une liste, que j'ai obtenue de la Bibliothèque du Parlement, sur laquelle figurent environ 180 entreprises engagées dans la production de matériel électronique et avionique militaire. Ces entreprises produisent des choses qu'en général, on ne peut même pas prononcer, encore moins produire. Une grande partie de ces entreprises font partie de la nouvelle économie à forte intensité de connaissances, leurs employés étant très éduqués, pour ne pas dire carrément brillants.

En raison de la grande intelligence des employés et de la nature très spécialisée des produits, je doute sérieusement qu'un gouvernement fédéral reconnu pour son inefficacité pourrait réellement faire quelque chose pour aider ces entreprises, de sorte qu'il finirait simplement par leur faire cadeau de deniers publics, ce à quoi je m'oppose énergiquement.

• (1615)

De plus, comme je l'ai indiqué, un grand nombre des entreprises participant à l'industrie militaire consacrent moins de 50 p. 100 de leur production à des fins militaires. Il faut espérer qu'elles puissent reconvertir un fort pourcentage de leurs activités à des fins non militaires. Étant donné les compétences des employeurs et des employés de ces entreprises de haute technologie, ce serait une grande perte pour le Canada, si ces employeurs devaient fermer leurs portes et si ces employés déménageaient aux États–Unis.

N'oublions pas toutefois que nous parlons d'une industrie dont la propriété est déjà à moitié étrangère. Cependant, je suis certain que les services de vente et de commercialisation des grandes entreprises et probablement les présidents des petites entreprises se sont depuis longtemps rendu compte que la guerre froide était finie et se sont attelés à la tâche pour trouver de nouveaux marchés où ils pourraient écouler leurs nouveaux produits non militaires.

Même les simples citoyens ont remarqué l'essor remarquable des industries à base d'informations et de connaissances, surtout celles qui fabriquent certains articles, comme les télécopieurs et les ordinateurs personnels, ou qui s'occupent de transport. Grâce à la grande superficie du Canada, nous sommes devenus des chefs de file dans le domaine des communications, industrie axée sur le développement de toutes sortes de choses, allant de l'acheminement de l'information au transport des biens et des personnes, de la diffusion des signaux de télévision aux prévisions météorologiques. J'ai bien l'impression que, à elle seule, la croissance économique ne peut pas nous permettre de continuer de jouer un rôle de premier plan dans ce secteur de haute technologie de l'économie mondiale.

En terminant, je crois qu'il est grand temps que le gouvernement revoie l'ensemble de son plan de défense. Je crois également que la pire chose que nous pourrions faire, ce serait d'aider une industrie en particulier. Cela encouragerait le gouvernement à intervenir davantage et bouleverserait encore plus les forces en présence dans une économie de marché.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations du député d'Okanagan—Shuswap sur cette motion.

Je dois dire que je trouve plutôt étrange que le député s'inquiète, au nom de son parti, des réductions des dépenses militaires que prévoit le gouvernement dans son budget, affirmant du

même souffle que ces réductions sont prématurées et que nous ne devrions pas appuyer la conversion de notre industrie de défense au secteur civil ni contribuer à réorienter cette technologie vers des secteurs où la demande est plus forte.

Le député pourrait–il nous expliquer la position plutôt paradoxale de son parti à cet égard? Pourquoi conteste–t–il les réductions? N'est–ce pas ce que son parti réclame depuis toujours? Pourquoi conteste–t–il les économies qui ont été réalisées après beaucoup d'efforts et de remises en question de la part du présent gouvernement? Quelles autres dépenses propose–t–il de réduire pour que le budget de la Défense demeure plus élevé que ne le recommande le gouvernement?

M. Stinson: Madame la Présidente, nous avons toujours préconisé de réduire les dépenses militaires. Mais nous avons aussi affirmé que les études devaient précéder les réductions. Il est un peu tard et un peu ridicule de dire après coup que les coupures n'étaient pas justifiées. Les études devraient être faites avant les coupures. Telle est notre position à ce sujet.

Quant à subventionner un secteur industriel, n'oublions pas que ce secteur a déjà été subventionné à sa création et qu'on veut maintenant en subventionner la conversion.

À cet égard, je demanderai au gouvernement ce qui compte le plus ici? Une entreprise privée s'efforce d'être concurrentielle, mais l'argent de ses impôts sert dans bien des cas à constituer une entreprise rivale. Il est plutôt dur pour une entreprise non subventionnée de concurrencer une entreprise subventionnée. L'une et l'autre n'ont pas les mêmes problèmes ni, souvent, les mêmes responsabilités.

• (1620)

Lorsqu'on veut verser des subventions, il faut aussi établir des priorités. Quelqu'un ici peut–il me dire pourquoi on subventionne des gens, des entreprises qui concurrencent directement des entreprises privées, alors qu'on ferme des hôpitaux? Cela n'a absolument aucun sens pour personne, mais je veux bien qu'on m'explique.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part au débat parce que d'importantes sociétés aérospatiales et la base des Forces armées canadiennes de Winnipeg se trouvent dans ma circonscription.

Dans son livre rouge, le gouvernement affirme que la rationalisation de l'industrie militaire à l'échelle mondiale menace des emplois de haute technologie au Canada.

Avant de parler de l'engagement du gouvernement en faveur de la reconversion de l'industrie militaire, je dois préciser que ce n'est ni une fantaisie passagère ni un élément inclus dans notre programme électoral pour faire bonne impression. La rationalisation de l'industrie militaire à l'échelle mondiale est déjà commencée. Le gouvernement favorise une intervention réfléchie et structurée, durable à long terme et adaptée aux besoins de l'industrie et de ses travailleurs hautement qualifiés.

C'est la situation sur le marché mondial qui crée la nécessité de se convertir, car l'industrie canadienne de la défense est particulièrement exposée aux changements. Il ne saurait en être autrement puisque, quelqu'un l'a dit avant moi, 50 p. 100 des entreprises du secteur de la défense implantées au Canada appartiennent à des étrangers, surtout à des Américains. La majorité des entreprises canadiennes du secteur de la défense fournissent des sous–systèmes et des composantes, et produisent en sous–traitance pour des entreprises américaines. D'ailleurs, le gros des exportations canadiennes se fait vers les États–Unis.

Les géants de la planète, c'est–à–dire les sociétés américaines qui détiennent les contrats de première main, ont commencé à rationaliser leurs structures et, ce qui est tout aussi important pour les fournisseurs canadiens, madame la Présidente, leurs procédés de fabrication. La rationalisation commence à toucher tous les maillons de la chaîne de production, y compris les fournisseurs de sous–systèmes et de composantes, c'est–à–dire les entreprises canadiennes puisque c'est à ces niveaux qu'elles ont acquis leur expertise.

Parallèlement, ces géants se diversifient et pénètrent les marchés de la technologie avancée où ils bousculent nos entreprises, plus petites et plus diversifiées. Au Canada, les entreprises du secteur de l'aérospatiale et de l'électronique de pointe sont menacées et elles doivent être prêtes à s'adapter. Pour sa part, le gouvernement est prêt à leur apporter une aide et à collaborer avec elles.

Le député de Nanaïmo—Cowichan a déclaré ce matin que le gouvernement devrait parler aux dirigeants d'entreprises de l'Ouest. Je peux lui dire, ainsi qu'à tous les députés, que c'est exactement ce que le gouvernement fait.

Le 3 mars dernier, l'honorable ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et moi–même avons rencontré les présidents–directeurs généraux de dix entreprises de l'Ouest du domaine de l'aérospatiale et de la défense pour discuter de leurs vues sur la reconversion de l'industrie militaire dans le contexte de la politique scientifique et technologique et du nouveau plan spatial à long terme.

Ces discussions générales font partie de la nouvelle approche adoptée par le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, qui travaillera dorénavant en collaboration avec l'industrie et les provinces dans le cadre d'initiatives stratégiques pour essayer de régler les problèmes économiques à la source plutôt que de traiter les symptômes à mesure qu'ils se manifestent dans diverses entreprises.

La réunion de mars était la première d'une série de rencontres auxquelles participeront de nombreuses entreprises de l'Ouest. Lors de la prochaine réunion, qui aura lieu plus tard ce printemps, le secteur privé présentera une stratégie d'ensemble et recommandera des mesures précises pour faciliter la reconversion de l'industrie militaire dans l'ouest du Canada.

Nous écoutons les dirigeants de l'industrie et travaillons en étroite collaboration avec eux dans le cadre d'un vaste plan d'aide pour l'industrie aérospatiale et l'industrie de l'électronique dans l'Ouest. Par exemple, nous sommes pleinement conscients de l'impact immédiat des compressions budgétaires dans le secteur de la défense et travaillons avec l'industrie pour assurer une transition sans heurts.

• (1625)

Nous l'avons fait avec des sociétés précises, par exemple la Bristol Aerospace, qui est située dans ma circonscription. Nous avons également aidé la Bristol et d'autres sociétés dans l'Ouest à trouver de nouveaux débouchés sur les marchés internationaux.

Toutes ces initiatives font partie du programme national de restructuration de l'industrie canadienne de la défense, qui vise à sauvegarder la contribution positive que l'industrie a apportée et continue d'apporter au bien–être économique du Canada tout en bâtissant une industrie viable à long terme, sans balayer au passage les entreprises de haute technologie qui se sont déjà diversifiées et qui ont déjà pris des mesures en prévision de l'avenir.

Le plan de reconversion de l'industrie de la défense énoncé dans le livre rouge prévoit des solutions de rechange stratégiques et financièrement solides pour la création d'emplois dans le secteur de la haute technologie. Le programme doit s'attacher aux besoins militaires de remplacement, aux produits à double usage et au soutien de la recherche et du développement.

Deux principaux objectifs ont été fixés: la conversion des bases militaires à d'autres usages, et la reconversion et la diversification économiques de l'industrie du matériel de défense pour la production d'autres biens à usage militaire et civil, y compris le développement de technologies de maintien de la paix.

Le gouvernement s'est déjà engagé dans la voie de la reconversion des industries militaires. Ces fermetures de bases qui se faisaient attendre depuis longtemps ont été annoncées dans le cadre du récent budget. On peut observer un exemple des mesures concrètes de conversion qui ont été prises à la suite de la décision de fermer certaines bases dans l'activité entourant le Centre de recherches pour la défense (Pacifique), parfois désigné par son sigle CRDP.

Le Centre de recherches pour la défense (Pacifique) doit fermer ses portes le 31 mars 1995, dans le cadre du programme de réduction des infrastructures de défense, mais il existe là un énorme potentiel pour bâtir sur l'ensemble critique des composantes de l'industrie et de la science océaniques installées à Victoria et centrées sur le CRDP.

Il existe par exemple de nombreuses entreprises, importantes comme MacDonald Dettwiler and Associates, ou modestes comme Barrodale Computing avec dix employés seulement, qui ont transformé les contrats de recherche scientifique qu'elles ont exécutés autrefois pour le compte du CRDP en excellents débouchés commerciaux.

Pour maintenir ce flux de la recherche aux débouchés commerciaux, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest va commander d'ici quelques jours une étude sur les débouchés qui s'offrent à l'industrie océanique fondée sur l'ensemble critique existant dans les secteurs tant privé que public à Victoria, mais la science existe bel et bien au Centre de recherches pour la défense (Pacifique). Des entreprises de haute technologie très compétitives et de niveau international sont déjà très actives dans la région.

Le ministère de la Défense nationale veut voir la technologie transférée à l'industrie et aux milieux universitaires, par exemple, l'Université de Victoria; il est impatient de susciter un nouveau dynamisme. On ne pourrait trouver de meilleure orientation que cette industrie océanique dynamique et en pleine expansion pour reconvertir un établissement militaire en une entreprise commerciale solide.

Dans notre plan de reconversion de la défense, il est également fait état d'un objectif de diversification de la production militaire et de réorientation vers la production civile. On s'emploie déjà à réaliser cet objectif, l'industrie et le gouvernement examinant activement un certain nombre d'utilisations de rechange. Cela va au–delà des programmes et des orientations qui portent sur un vaste secteur; cela touche les activités particulières de certaines entreprises qui exploitent actuellement les possibilités s'offrant à elles.

La société EDO Canada Ltd. de Calgary est un exemple de société ayant obtenu l'appui du gouvernement pour sa stratégie de reconversion de la défense couronnée de succès. Cette entreprise fabrique des réservoirs de carburant en matériaux composites pour les chasseurs CF–18.

En janvier dernier, l'entreprise a obtenu son premier contrat commercial important: elle fabriquera des réservoirs de gaz naturel légers pour les Chevrolet Caprice et les Corsica 1994 de General Motors. Ce contrat rapportera entre 2,5 et 5 millions de dollars par année. D'après un article paru le 12 janvier 1994 dans le *Herald* de Calgary, le président de l'entreprise, Doug Moore, aurait déclaré ceci: «Ce contrat est le résultat de la commercialisation de notre technologie aérospatiale.» C'est aussi le résultat de l'application, par le gouvernement, de la politique des retombées industrielles et régionales dans le cadre de la reconversion de la défense.

• (1630)

General Motors, dans le cadre du marché conclu avec le gouvernement fédéral sur la vente de blindés légers, a accepté d'assurer des retombées de millions de dollars au Canada.

Le fait que le gouvernement ait autorisé les crédits pour retombées industrielles et régionales dans le cas de GM ou pour les ventes de la société EDO a facilité une alliance stratégique à laquelle EDO travaillait depuis un certain temps. Cela fait partie d'un programme permanent du gouvernement, et des échanges suivis pourraient aboutir à un marché semblable pour une autre entreprise dynamique de haute technologie dans l'Ouest. Encore une fois, les crédits pour retombées industrielles et régionales de l'achat de blindés légers pourraient faciliter la conclusion du marché.

Pour terminer, je dirai que le gouvernement sait ce que la conversion des industries de défense n'est pas. Il ne s'agit pas de les lancer sur des marchés en pleine maturité. Il ne faut pas non plus agir sans tenir compte d'autres activités économiques, et les choses ne peuvent pas se faire du jour au lendemain. Il ne s'agit surtout pas d'éliminer la base existante de l'industrie de défense.

J'ai décrit ce que le conversion était ou n'était pas. Le gouvernement voit aussi très bien ce qu'elle devrait être et peut être grâce à un programme soigneusement préparé. La conversion de l'industrie de défense peut aider les entreprises de ce secteur à devenir moins dépendantes de produits limités et d'une clientèle réduite. Elle peut être un effort de coopération entre l'industrie, les syndicats et le gouvernement pour favoriser des alliances stratégiques afin d'exploiter les marchés internationaux.

La conversion peut être une possibilité de travailler avec les industries américaines pour promouvoir le développement de technologies à double utilisation. Je puis garantir aux députés que cela élargira notre base industrielle pour stimuler la croissance économique générale.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, le Bloc québécois a présenté une motion disant:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires à des applications civiles, qui permettrait de conserver et de créer de nouveaux emplois dans les domaines de haute technologie.

Je félicite les députés du Bloc québécois de penser aux emplois. Ils soulèvent au Canada, et j'espère au Québec, une inquiétude vis–à–vis des emplois au Canada. Quand je dis le Canada, j'inclus toutes les provinces, y compris le Québec. Leur idée de séparation n'est sûrement pas la recette idéale pour la création d'emplois. On a besoin d'être membre d'une collectivité, d'une famille assez forte, assez grande et assez coopérative pour pouvoir développer nos industries.

On nous a renseigné aujourd'hui sur les politiques et les programmes qui assurent le succès de la conversion de nos fabricants de matériel de défense en des sociétés au service du commerce international. Mais ce n'est pas uniquement une question de politiques et de programmes. Les facteurs déterminants sont l'esprit d'entreprise, les mesures mises en oeuvre et les résultats obtenus.

Il y a une foule d'exemples de réussite. L'un d'eux est le cas de la Securiplex Technologies de Montréal. L'histoire de la Securiplex Technologies est avant tout celle de la conversion réussie d'une société qui était bien connue dans l'industrie du matériel de défense. Elle a récemment réalisé un coup de maître en décrochant une commande 26 millions de dollars de Bombardier BN de Bruges en Belgique pour la production d'un système de contrôle.

Ce système assure la détection et l'extinction électroniques des incendies dans le cas de 254 wagons–navettes, porte–automobiles essentiels au projet d'Eurotunnel.

Ce dernier fait appel à la technologie mise au point par la Securiplex pour son système de contrôle des dommages subis par les navires de guerre, actuellement installé à bord de 12 nouvelles frégates canadiennes et de navires de la Marine royale britannique.

Ce système de pointe utilise les microprocesseurs pour assurer la surveilance et le contrôle du système de détection et d'extinction des incendies, ainsi que d'autres systèmes de sécurité. Il a été mis au point en vertu d'un marché conclu avec l'industrie et avec le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

• (1635)

Depuis l'exécution de ce projet, et sous l'impulsion d'Industrie Canada, la Securiplex a continué de faire des sociétés commerciales les cibles principales de ses plans de commercialisation. Elle se concentre actuellement sur le marché de la sécurité industrielle, surtout en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen–Orient.

D'autres exemples de ses succès sont les contrats qu'elle a décrochés en vue de la fourniture de systèmes complexes de détection et d'extinction des incendies pour les installations du siège social de la Communauté économique européenne à Bruxelles, dans la centrale électrique Alba de Bahreïn, au Moyen–Orient, et pour la plate–forme de forage Hibernia au large de Terre–Neuve.

Un exemple plutôt impressionnant est celui de l'ATS. L'ATS a été implantée sur la rive sud de Montréal en 1979. C'était à l'origine une petite société spécialisée dans les essais de munitions. Consciente des limites de cette activité, elle a cherché à mettre à profit ses compétences considérables en mettant au point des systèmes logiciels destinés à de nouveaux marchés.

Aujourd'hui, la société a en grande partie changé d'activité, et son avenir ce sont les débouchés entièrement nouveaux qu'elle a, à toutes fins pratiques, inventés, c'est–à–dire ceux qu'offre la simulation de tours et de salles de contrôle de la circulation aérienne. La formation des contrôleurs de la circulation aérienne est primordiale, mais rien n'a encore été fait pour mettre à jour les méthodes de formation.

L'ATS exécute actuellement des marchés importants adjugés par plusieurs clients internationaux. Un élément crucial du développement de la capacité technologique de l'entreprise a été le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. L'adjudication du dernier marché remonte à janvier 1992, et l'ATS n'a demandé aucun autre prêt depuis lors.

Le dénominateur commun de ces cas de réussites, c'est l'adaptation des fabricants de matériel de défense aux réalités nouvelles et leurs aptitudes à répondre aux besoins d'un nouveau marché. C'est également la détermination de notre gouvernement d'aider ces sociétés à se diversifier. Le pessimisme avec lequel certains envisagent l'avenir de nos industries aérospatiales et du matériel de défense ne correspond pas à la réalité. Dans l'ensemble, nous avons de bonnes nouvelles au sujet de l'industrie du matériel de défense.

Par exemple, bon nombre de députés savent qu'une des sociétés canadiennes les plus importantes dans l'aérospatiale et l'électronique de défense, est la CAE électronique de Montréal. Cette entreprise est d'envergure mondiale à tous les égards. Elle est le principal fournisseur de simulateurs de vol pour aéronefs commerciaux et réalise des ventes importantes sur des marchés de défense similaires.

La CAE emploie plus de 3 000 personnes, dont la moitié sont des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens. Les ventes réalisées à partir des installations de Montréal se chiffrent à près de 350 millions de dollars par année, et devraient augmenter l'an prochain. La CAE connaît depuis trois décennies une croissance et une expansion extraordinaires. Son chiffre d'affaires dépasse

maintenant un milliard de dollars par an et provient surtout des exportations.

L'entreprise s'affaire actuellement à agrandir des installations, où des clients du monde entier se rendront pour suivre des cours touchant une variété de technologies parmi les plus modernes au monde, allant des avions aux navires. Il y a quelques années, la CAE a fait l'acquisition d'un important concurrent américain connu sous la dénomination sociale Link. Maintenant, l'entreprise est véritablement d'envergure mondiale et compte une clientèle diversifiée. Elle continue néanmoins à gérer ses affaires liées à l'électronique à partir de ses installations initiales, situées à Montréal.

La CAE a encore toutefois besoin du soutien du gouvernement fédéral. C'est le cas notamment pour le projet exécuté en collaboration avec la American National Aerospace Administration et visant à explorer l'application de la réalité virtuelle dans la cabine de pilotage. Sans le soutien du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, la réalisation de tels projets, qui sont essentiels pour l'avenir de la CAE, ne serait pas possible.

• (1640)

C'est pourquoi le gouvernement fédéral a indiqué, dans le livre rouge, qu'il était déterminé à maintenir cet important programme. La CAE prend aussi une part active à d'autres projets de conversion de l'industrie de défense, dont certains sont fort éloignés des activités de défense traditionnelles. Elle participe actuellement à un projet visant à commercialiser un coeur artificiel conçu à l'Institut de cardiologie d'Ottawa.

Toutefois, dans ses plans d'entreprise, la CAE considère encore la défense comme une partie importante de sa stratégie. Les contrats de défense lui procurent en effet l'essentiel de son activité commerciale et lui offrent des occasions uniques d'explorer les limites de la technologie appliquée à la formation et à la simulation.

Le gouvernement fédéral s'attend à poursuivre son partenariat avec la CAE, ainsi qu'avec bon nombre d'autres sociétés innovatrices, productives et prospères. Les investissements du contribuable canadien pour assurer l'avenir de sociétés comme celles-ci n'ont jamais été plus importants. La CAE et Montréal peuvent s'attendre à prospérer à cause d'eux. La CAE s'est engagée à concevoir, mettre au point et commercialiser de nouveaux produits et de nouveaux services qui répondront aux besoins des gens au cours du 21e siècle.

Il y a bon nombre d'autres histoires de réussite d'entreprise dans l'industrie de la défense, des entreprises qui ont étendu la sphère de leurs activités et prospéré en trouvant un besoin et en répondant à celui-ci dans le monde du commerce.

La conversion de l'industrie de la défense n'est pas une chose nouvelle pour nombre de sociétés canadiennes et leur succès fait l'envie de leurs concurrents.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Manicouagan, les relations ouvrières; le député de Rosedale, le Rwanda; la députée des Laurentides, les vaccins antigrippe; le député de Lévis, les Jeux olympiques de 2002.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, c'est toujours pour moi un honneur, un plaisir et un privilège de prononcer, en cette Chambre, le discours qui suit, au nom des personnes de Shefford qui m'ont élu.

Comme vous le savez, madame la Présidente, ma région, la région de Granby, est durement touchée par le chômage qui sévit au pays. Je veux, par la présente, affirmer mon soutien au programme de reconversion des industries de technologies militaires. En effet, j'appuie fortement la motion présentée par mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve, qui blâme le gouvernement pour son inertie dans ce dossier crucial et promoteur d'emplois à haute teneur technologique.

Comment le gouvernement peut-il rester immobile, oisif et même endormi devant un dossier si important? Pourtant, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement avait déjà formulé des engagements fermes sur ce dossier. Comme vous le savez, et comme ils en parlent sans cesse, c'est dans le livre rouge du Parti libéral et dans un communiqué émis le 26 mars 1993 que l'on retrouve ces engagements.

Que reste-t-il, maintenant, de ces engagements moraux? Je vais citer la motion présentée par mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve pour que le gouvernement comprenne bien le sens des mots actif, alerte et entreprenant, et je le cite:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour les délais inacceptables apportés dans la mise au point et l'implantation d'une véritable stratégie de reconversion des industries militaires à des applications civiles, qui permettrait de conserver et de créer de nouveaux emplois dans des domaines de haute technologie.

• (1645)

Il me semble que cette motion rend clairement hommage au but recherché, soit la reconversion des industries militaires et des applications civiles et la création d'emplois à haute teneur technologique. Je conviens donc, à la lumière de ces informations, de rappeler au gouvernement qu'il doit tenir ses engagements et mettre sur pied rapidement une véritable stratégie de reconversion des industries militaires.

La principale raison qui motive ma position est que les dépenses sur les industries militaires ne reposent plus sur le fondement stratégique initial, étant donné l'effondrement du régime soviétique et la fin de la période de la guerre froide. Ainsi, en tant que membre du Comité mixte de la défense, je défends toujours l'idée que les sommes consacrées à la défense militaire sont passablement élevées et nécessitent un moratoire pour empêcher la dissipation des fonds publics. Toutefois, pour réaliser des coupures dans les dépenses militaires, il faut respecter la notion d'équité entre les provinces et entre les divers corps qui composent ce secteur d'activité.

Malgré le fait que le projet des hélicoptères EH-101 était prometteur sur le plan des retombées économiques au Québec, nous nous sommes opposés, nous du Bloc québécois, à ce programme, en insistant cependant sur la nécessité de garantir des retombées économiques et industrielles au Québec par le soutien d'un projet tel que le TGV, ce qui ne s'est pas encore produit.

En effet, le gouvernement se traîne les pieds dans plusieurs dossiers importants pour la relance de l'économie. On cite beaucoup le livre rouge, mais on agit très, très peu. Il reste toutefois que les entreprises qui ont été pénalisées par la perte de ce contrat des hélicoptères ont un urgent besoin de soutien gouvernemental pour reconvertir leurs activités de défense. Ainsi, depuis l'avènement du nouvel ordre mondial, le marché des industries militaires connaît des moments difficiles, tout le monde en conviendra ici.

Le marché de la production d'armes, évalué à plus de 450 milliards de dollars à l'échelle de la planète, a connu une importante chute depuis 1987, soit tout près de 10 p. 100. Cette baisse, selon des experts internationaux, pourrait de nouveau chuter de 25 p. 100 au cours des prochaines années. Les principaux pays exportateurs d'armes, dont le Canada fait partie, sont par conséquent directement affectés par ce problème.

Comme vous le savez sans doute, le Canada exporte environ 70 p. 100 de sa production sur les marchés internationaux, dont 80 p. 100 de ce marché est destiné aux États–Unis. En vertu des accords canado–américains, nous sommes donc liés à ce marché, sachant que, depuis la fin des années 1980, les budgets américains consacrés à la défense ne cessent de diminuer, quel sera l'impact sur nos industries locales?

Dans ce secteur précisément, les prévisions mondiales les plus prudentes font état de plus de 1,6 million d'emplois mondiaux perdus d'ici à l'an 2000. Ce n'est pas peu dire. Ce pronostic n'est guère prometteur pour ce secteur d'activité au Canada. Au Québec seulement, plus de 650 entreprises de toutes tailles oeuvrent directement et indirectement dans ce domaine de production.

Au Québec, les secteurs les plus dynamiques sont l'électronique de communication, le secteur aérospatial, la construction navale et les munitions. Les emplois québécois reliés à l'industrie militaire font état d'une perte de plus de 11 000 emplois depuis 1987. Les conséquences sont considérables.

• (1650)

Voici des exemples concrets de mises à pied entre 1990 et 1994, de certaines entreprises québécoises productrices d'armes ou de ses composantes: la compagnie Marconi, 1 480 mises à pied; MIL Davie, 2 740 mises à pied depuis 1990; Oerlikon, 410 mises à pied; Paramax, 1 000 mises à pied; Pratt & Whitney, 200 mises à pied; Triplex, 200 mises à pied; Vickers, 350 mises à pied, et j'en passe. C'est effarant, c'est incroyable! La compilation des chiffres que je viens de vous citer est terrassante. Entre 1990 et 1994, il n'y a pas moins de 7 391 emplois perdus dans ces entreprises québécoises formellement identifiées comme produisant des systèmes ou sous–systèmes à usage militaire.

Ces chiffres dévoilent à peine la pointe de l'iceberg confirmant la chute dramatique de la production militaire, et cela au Québec seulement. Imaginez ce que représentent les chiffres pour l'ensemble du Canada.

C'est pour vous dire à quel point le besoin de reconvertir les entreprises de défense est criant, urgent et fondamental pour le maintien de l'industrie manufacturière et de haute technologie.

Il faut en conséquence agir rapidement pour réorienter les entreprises productrices d'armes vers des secteurs de production civils. Le gouvernement élu a donc un rôle fondamental à jouer dans ce secteur de l'économie. Jusqu'à présent, le soutien du gouvernement fédéral pour appuyer l'industrie de défense provient essentiellement des contrats d'acquisition et de l'aide directe aux industries.

Cette aide prend sa principale source dans un programme, le PPIMD, programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, qu'on appelle DIPP en anglais. C'est par ce programme que le soutien à la reconversion de l'industrie militaire semblerait se définir.

Les objectifs de ce programme visent à aider les entreprises militaires à demeurer compétitives sur les marchés internationaux et sur le marché canadien. Devant la chute des marchés de défense à l'échelle mondiale et sur le plan national, une révision complète de ce programme s'impose logiquement et forcément.

La solution qui semble la plus appropriée pour venir en aide à ces entreprises demeure sans contredit l'aménagement d'un programme de reconversion à même les fonds du PPIMD, du DIPP en anglais.

D'ailleurs, le sous–comité de l'exportation des armes de la Chambre des communes réclamait, dans sa recommandation 18, l'élargissement du PPIMD de façon à y inclure l'aide à la reconversion et à la diversification. Les députés libéraux qui siégeaient sur ce comité à ce moment–là ont signé le rapport de ce sous–comité, rejoignant la position du Parti libéral alors qu'ils étaient dans l'opposition durant la dernière campagne électorale. Est–ce qu'il y aurait un tel changement d'un côté à l'autre de la Chambre? C'est aberrant, c'est inacceptable!

Considérant cette position des libéraux et devant la nécessité de recourir à un programme de reconversion pour les entreprises qui oeuvrent dans la production d'armement, il importe que le PPIMD joue un rôle d'appoint sur la question de la reconversion militaire.

Alors que les idées semblaient mûrir depuis quelque temps déjà, et que les consultations semblaient adéquates pour la mise sur pied rapide d'une modification de ce programme à des fins de reconversion militaire, il semble que le Parti libéral hésite, maintenant, à mettre en branle un tel programme de soutien. On ne sait plus trop. Qu'est–il arrivé à ces gens–là, depuis qu'ils ont pris le pouvoir? Que leur est–il arrivé? Difficile à comprendre. Où sont ces belles promesses de reconversion faites par les libéraux sur toutes les tribunes pendant la campagne électorale?

Même le chef du Parti libéral, l'actuel premier ministre, n'hésitait pas à surenchérir dans un communiqué du 26 mars 1993, et je le cite: «Les Canadiens et Canadiennes méritent un gouvernement qui sait tracer la voie, un gouvernement qui apporte de nouvelles idées et de nouvelles stratégies, un gouvernement qui les aide à s'adapter au changement. Notre politique de reconversion de la défense est un exemple qui montre comment un gouvernement libéral, disait–il, entend répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes dans les années 1990.»

• (1655)

Malheureusement, et je me dois de le dire, ces belles intentions sont demeurées lettre morte tant et si bien que le budget du ministre des Finances ne fait aucunement mention de ces promesses de nouveaux programmes libéraux.

Si le gouvernement n'élabore pas une politique de reconversion de la défense pour les prochaines années à venir, nous allons perdre des dizaines de milliers d'emplois dans les secteurs technologiques et au Québec, et ailleurs, et assister, inlassablement, à l'effritement de notre potentiel de création d'emplois, et cela, le gouvernement le sait très bien.

Questionné dernièrement en Chambre sur cette question, le ministre de l'Industrie, complaisant et même cynique envers mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve, a soutenu que le gouvernement fédéral possédait déjà les outils nécessaires pour favoriser la reconversion et que les programmes existants étaient appropriés pour soutenir pareil mandat. C'est cela, la nouvelle tactique des libéraux?

Le ministre de l'Industrie a vraisemblablement confondu la fonction de soutien à la production de matériel militaire telle qu'elle existe actuellement dans le programme PPIMD, avec le programme de reconversion qui n'existe pas encore à l'ordre du jour du gouvernement.

Il serait souhaitable, et dans les plus brefs délais, que le ministre de l'Industrie prenne connaissance des programmes qui existent déjà. Il verrait une différence entre ce qu'il croit connaître et le programme de reconversion que nous proposons.

À ce propos, j'inviterais aussi mes collègues de l'autre côté de cette Chambre à lire le communiqué du 26 mars 1993 émanant du cabinet du chef de l'opposition d'alors, l'actuel premier ministre.

Et c'est conjointement avec l'actuel ministre du Développement des ressources humaines et bien d'autres, qu'ils ont présenté, à cette époque, lorsqu'ils étaient à l'opposition—on dit que c'est plus facile à l'opposition, mais quand on est sérieux et lorsqu'on change de côté, on doit faire ce qu'on a dit qu'on ferait. Il me semble qu'à l'époque, le gouvernement nous proposait du travail et actuellement on ne parle que du déficit. Ce sont les conservateurs, pendant la campagne électorale, qui parlaient du déficit et non les libéraux. Les libéraux nous promettaient du travail à l'époque. Qu'en est–il?

Hélas, ce gouvernement libéral est tombé dans le piège. Il n'a effectivement aucune politique de reconversion et il se contente une fois de plus de se fier au jeu des lois du marché. Imaginez–vous! *Wait and see, wait and see.* C'est ce qu'on fait actuellement. On attend.

Le Bloc québécois, par contre, croit profondément que l'État a pour mission de prendre des initiatives pouir assurer des emplois à nos concitoyens.

Un plan s'impose pour inciter les fabricants d'équipement militaire à se détacher de ce type de production et d'exportation vers d'autres fins. Un plan bien défini est la clé de la réussite dans la diversification de la production militaire de haute technologie et sa transition vers la production civile.

L'industrie militaire est l'un des piliers du secteur de la haute technologie, de la recherche et du développement. Et c'est sur la haute technologie que repose en partie notre compétitivité et notre avenir. Et ça, c'est important.

Un tissu industriel fort est indispensable à la prospérité économique et à la création d'emplois. Ce secteur de l'industrie fournit des emplois bien rémunérés et, en outre, il utilise nos ressources naturelles, les biens et les services de nos entreprises.

Voici un plan en trois points des principales recommandations que nous proposons et qui demeurent au centre de la stratégie que nous soutenons: premièrement, le gouvernement devra créer un fonds pour la reconversion, qui serait aménagé à même le Fonds de redéploiement industriel.

• (1700)

Ce fonds aurait pour mission principale de bonifier et de compléter les aides consenties à même les programmes existants avec l'objectif d'offrir aux installations et entreprises militaires un soutien adéquat et de longue durée dans leur démarche de reconversion et de diversification.

Deuxièmement, le gouvernement devra instituer des comités consultatifs de reconversion au niveau local et au niveau régional. Finalement, le gouvernement devra mettre sur pied un comité indépendant chargé d'étudier les différents programmes existants susceptibles d'être mis à contribution.

Il va sans dire que cette stratégie doit viser, d'abord et avant tout, le réaménagement complet du programme PPIMD.

Le gouvernement fédéral doit assumer une part des responsabilités. Quand on est élu, on doit assumer ses responsabilités et peser sur la dépendance de ces entreprises envers la production d'armes.

Mon intervention d'aujourd'hui montre bien que nous allons continuer nos représentations, et j'espère que le gouvernement fédéral va donner suite aux attentes légitimes de nos entreprises du Québec et du Canada, et cela dans les plus brefs délais.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Madame la Présidente, je suis très contente que l'honorable député, de l'autre côté de la Chambre, ait pris connaissance de notre livre rouge et de notre priorité, comme gouvernement, de la création d'emploi.

C'est justement ce que nous essayons de faire depuis les six derniers mois, depuis que nous sommes au pouvoir. Je trouve qu'on a quand même bien réussi.

Je ne parle pas de tous les programmes que nous avons créés, mais on peut parler de notre programme d'infrastructures qui a été mis en place et du programme pour aider les PME.

Je veux aussi souligner que le ministre de la Défense, a dit lui–même qu'il y a une revue en ce moment de toute la politique de défense qui va peut–être inclure les industries qui doivent maintenant diversifier pour trouver d'autres matériaux à produire que des matériaux nucléaires. Nous sommes tous d'accord pour dire que le public canadien ne veut pas que nous ayons plus de production dans ce domaine.

En ce qui concerne les mises à pied, le député a souligné que depuis 1990, jusqu'à 1994, il y a eu plusieurs mises à pied. Pourquoi a–t–on été élus? Parce que l'ancien gouvernement n'a pas eu un programme de création d'emploi, n'a pas eu une vision canadienne pour ce pays. Il y a eu quand même un problème au

niveau de la création d'emploi. Nous avons été élus justement sur cette plate-forme. Le livre rouge fait mention de la création d'emplois.

En ce qui concerne le Québec, et en tant que député de cette province, je dis que de ce côté-ci de la Chambre nous ne regardons pas seulement le Québec, mais nous tenons compte de tout ce qui concerne le Canada et l'unité de ce pays. Si les membres de l'opposition veulent aider la création d'emplois, il faut qu'ils commencent à nous aider dans les programmes qui créent de l'emploi partout au Canada, et pas constamment se limiter à la discussion de la Constitution ou de la division de ce pays.

Nous n'avons pas changé notre discours en changeant de côté en Chambre. Nous sommes des fédéralistes convaincus. Nous avons quand même mis en priorité la création d'emplois et on continue à faire de la création d'emplois une de nos priorités.

Je voudrais que le député me dise comment il se fait qu'il y ait déjà un programme en place, mais que ce programme ne réponde pas aux besoins de ces entreprises québécoises et canadiennes.

M. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, je voudrais remercier ma collègue pour ces propos qui me paraissent très honnêtes.

J'aimerais parler tout d'abord du programme d'infrastructures. C'est vrai que c'est un programme qui a été implanté par le gouvernement élu, et ce programme est très bien. Parce que, comme vous le savez, ce dont on a besoin actuellement au Canada c'est de la création d'emplois.

Ce programme va créer des emplois. Il y a cependant des conditions.

• (1705)

Il y a certaines petites municipalités dans mon comté et ailleurs qui ne répondent pas tout à fait aux exigences du programme et à cause de cela ont de la difficulté à obtenir un programme. C'est la première chose.

Deuxièmement, le programme d'infrastructures n'est pas un programme qui développera la haute technologie. L'avenir du Canada et du Québec, et cela me fait énormément plaisir de parler des deux ensemble, parce que le Bloc québécois est un parti souverainiste, nous aspirons à la souveraineté, mais pas de façon indépendante ou sauvage. Nous souhaitons maintenir des liens avec le reste du Canada. Vous savez, madame la Présidente, puisque vous êtes de ma province, du Québec, qu'il y aura toujours des liens privilégiés entre le Québec et le reste du Canada.

Cependant, le Québec est différent, tout le monde le sait. On le dit à tous les jours, on n'a qu'à entendre les gens à côté de nous, ils le disent, ils viennent d'autres parties du Canada. Nous sommes différents. Le jour où on va accepter ça, ce sera beaucoup plus facile de fonctionner. Ce qui est important quand on est le gouvernement, quand on a le pouvoir, parce que vous, libéraux, avez le pouvoir actuellement. Vous avez le pouvoir d'aller chercher dans le Canada, au Québec, les personnes les plus intelligentes, les plus compétentes et leur demander ce qu'il faut faire. Si le gouvernement ne sait pas quoi faire actuellement, il peut faire ça, il a le pouvoir de le faire.

Je pense que le problème de ce gouvernement, c'est qu'il a consulté beaucoup ici. Il a consulté beaucoup et il ne nous a pas présenté un menu législatif qui pouvait répondre à nos attentes. À propos du programme PPIMD, ce que je peux dire, c'est qu'actuellement c'est retardé, cela ne fonctionne pas, les fonds sont gelés. On a les fonds, il faut maintenant les investir aux bons endroits.

Je pense que si le gouvernement est sérieux, il doit prendre en considération la motion du Bloc québécois, aller de l'avant et agir.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, cela me fait rire de voir le député de Shefford paniquer et croire que cela va pour le pire au Québec. Ce serait pire au Québec si le gouvernement souverainiste allait bouder dans un coin et faire tout à son gré. Le député n'a pas fait entièrement son travail. Lorsqu'il a fait sa recherche, il a oublié de lire le Budget. S'il l'avait lu, il aurait vu que le gouvernement libéral élargira les critères du PPIMD pour inclure plus d'industries.

J'aimerais lui citer le président de la compagnie Paramax, Paul D. Manson, un ancien chef d'état-major des forces canadiennes qui dit, au sujet de Paramax: «Il y a maintenant près de deux ans, nous avons créé un groupe de travail chargé d'explorer des occasions d'affaires dans le secteur civil. Nous avons identifié quatre ou cinq secteurs très prometteurs. Nous avons aussi l'appui de notre société mère qui a majoré nos budgets de recherche et développement. Nous avons répondu à quelques appels d'offres et avant la fin de l'année, nous pourrions avoir de bons contrats».

Le député souverainiste, séparatiste, devrait plutôt essayer de créer une famille industrielle canadienne, pas nous bouder et essayer de nous quitter, mais créer quelque chose de constructif, de positif, créer des emplois interactifs à travers le Canada.

M. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos de mon collègue et j'y ai relevé beaucoup de cynisme. Je pense que les gens des deux côtés de la Chambre seront d'accord avec moi que ce député, dans le passé, a eu une attitude plutôt nonchalante et cynique face à certaines choses. Je pense que ce qui peut arriver de mieux, et je suis en désaccord avec l'honorable député, ce qu'il peut arriver de mieux pour le Québec, c'est que le Québec enfin s'assume réellement.

• (1710)

De l'autre côté, on pourra citer toutes les lettres qu'on voudra, de tous les présidents de compagnie qu'on voudra, il y a une chose qui reste certaine, c'est qu'au Québec, il s'est perdu 11 000 emplois. Chacune de ces personnes qui ont perdu leur emploi n'a peut-être pas nécessairement écrit une lettre, mais la réalité est là; il s'est perdu 11 000 emplois. Ce que nous voulons, c'est que ce gouvernement qui a été élu pour créer des emplois mette ses culottes, se retrousse les manches et, enfin, agisse pour le bien de la population.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'ai grand plaisir à participer à ce débat, aujourd'hui, pour quelques minutes, surtout en tant que député du parti du gouvernement.

Depuis les élections d'octobre dernier, le gouvernement libéral a pris au sérieux les engagements que nous avons bien expliqués dans le livre rouge,et qui ont été présentés aux Cana-

diens et aux Canadiennes avec beaucoup de réflexions et de débats à l'intérieur de notre formation politique.

La priorité de notre gouvernement, c'est l'emploi. Dès notre première journée au travail, le nouveau gouvernement a commencé à tenir ses promesses et à mettre en place des initiatives pour créer des emplois, remonter l'économie, et activer la croissance économique dont les Canadiens et les Canadiens avaient été privés pendant les dernières années de règne du gouvernement conservateur.

Le budget du 24 février que nous avons présenté à la population canadienne a continué à appliquer les mesures que le gouvernement avait commencé à mettre en place. Nous avons eu le programme d'infrastructure qui est un programme qui créera directement des emplois, qui renouvelera l'infrastructure à travers le Canada et qui fera démarrer la croissance économique dont on a tellement besoin. Dans le dernier budget, le gouvernement a mis l'accent, comme moteur économique, sur les petites et moyennes entreprises avec plusieurs initiatives visant à alimenter celles–ci à travers le Canada afin qu'elles puissent créer des emplois.

Nous avons aussi mis l'accent sur le secteur informatique et celui de la haute technologie, qui, d'après nous, est un autre moteur économique au Canada. Nous avons commencé à revoir plusieurs secteurs de politiques et d'activités gouvernementales à l'aide d'études approfondies au niveau de la politique extérieure, de la défense, et de la sécurité sociale, dont je fais partie à titre de président d'un comité de cette Chambre.

Nous avons pris des initiatives pour que les Canadiens aient confiance en les institutions politiques et les institutions gouvernementales. Les Canadiens ont répondu et on le voit dans les sondages et dans la baisse de mépris que les Canadiens démontrent envers leurs politiciens et envers le gouvernement. Ces mesures ont été prises par un gouvernement, un premier ministre qui a de l'expérience et qui éprouve une passion forte et convaincue pour le Canada et l'avenir du Canada, et qui voit à quel point ce pays peut être une des lumières du XXIe siècle.

• (1715)

Les Québécois et les Québécoises ont bénéficié des programmes et des initiatives du gouvernement. Il y a même eu, dans le dernier Budget, des mesures destinées à favoriser l'emploi au Québec. Par exemple, le Québec a été grandement épargné lorsqu'on a fait des coupures difficiles, surtout dans les provinces Atlantiques où la défense est très importante. C'est difficile pour ces provinces–là.

Il y a eu plusieurs programmes auxquels le gouvernement fédéral a participé, conjointement avec le gouvernement du Québec et les entreprises québécoises, pour créer et initier des emplois, notamment dans le secteur de la défense, dans la haute technologie, à Montréal, à Québec et ailleurs.

Il me semble très étrange que l'opposition officielle, qui voudrait que le Québec se retire du Canada, par la motion et par les propos qu'ils ont tenus aujourd'hui, insiste toujours sur le fait que le gouvernement ne donne pas suffisamment d'argent au Québec, ne lui accorde pas assez de fonds, n'essaie pas suffisamment d'alimenter les entreprises au Québec, alors que ce parti voudrait bien que le Québec sorte du Canada. Je trouve cela ironique et même contradictoire de la part de ce parti qui voudrait se séparer du Canada.

Je pense que lorsque le parti de l'opposition officielle tient des propos semblables, il devrait réfléchir à l'avantage que la présence du Québec dans la Fédération canadienne a pour ses concitoyens, et il devrait essayer de travailler en collaboration avec le gouvernement pour créer des emplois qui alimenteront notre économie. Il devrait travailler à bâtir un Canada meilleur, et non tenter de se séparer de ce grand et important pays.

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le député de Cap–Breton Highlands—Canso, que je connais bien, puisqu'il est le président du Comité des ressources humaines auquel je siège, se livre aujourd'hui à l'exercice de critiquer le rôle de l'opposition officielle et de le lier à la souveraineté. Mais auparavant, il a parlé de certaines choses et je voudrais lui rafraîchir la mémoire sur certains faits. Il a dit que le Québec avait été épargné dans le Budget en ce qui concerne les coupures.

J'aimerais lui demander s'il considère vraiment qu'en fermant le Collège militaire royal de Saint–Jean, le seul collège militaire francophone, sur le plan de la défense, le Québec a été épargné, après la démonstration que l'opposition officielle a faite à maintes reprises, et pas juste l'opposition officielle mais le gouvernement du Québec également.

Je ne reprendrai pas le débat de tout à l'heure, mais j'attends encore avec beaucoup d'inquiétude l'action du gouvernement dans le dossier de la MIL Davie. Comme on en parlait tout à l'heure, on n'a encore reçu aucune réponse. Je ne recommencerai pas le débat là–dessus, mais il n'y a rien, aucune réponse là–dessus.

En ce qui concerne les hélicoptères, le gouvernement s'est empressé de se libérer des contrats que les conservateurs avaient passés, cependant, contrairement au projet de loi C–22 sur l'aéroport Pearson de Toronto dont on discute actuellement, il n'y a pas eu d'indemnité.

Autrefois, quand le gouvernement fédéral se retirait de certains projets, il créait un fonds de développement régional, comme dans le cas de Laprade, mais dans ce cas–ci, absolument rien. Pourtant, il s'agissait d'emplois à haute valeur technologique.

Dans tout ça, vous savez, il devrait lui–même partager ces inquiétudes parce que, peut–être pas dans cette Chambre mais dans sa région, il connaît les problèmes qu'ils ont avec le chômage et les pêches. Il devrait lui–même s'inquiéter de la situation. Je comprends que cet après–midi, il est de l'autre côté, il fait partie du gouvernement, il n'ose pas manifester des inquiétudes. Je n'ai pas senti, d'après les nouvelles que j'ai eues, qu'il y avait beaucoup de progrès depuis l'élection du Parti libéral dans son coin de pays, en Nouvelle–Écosse, qui souffre énormément du chômage. Les Québécois, devant cette situation de coupure d'emplois, on parle de 11 000 emplois à haute valeur technologique, sont très inquiets. La réponse appartient au gouvernement.

• (1720)

Nous, de l'opposition, proposons ce débat aujourd'hui parce qu'on trouve que le domaine de la reconversion du militaire au civil est extrêmement important. Ce n'est peut–être pas le plus important, mais c'est un des plus importants actuellement. Alors, au lieu de nous accuser de faire des débats politiques sur la

Constitution, le député devrait être satisfait de faire un débat sur la question du jour, qui est le problème de la reconversion militaire.

M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, tout d'abord, je remercie mon collègue d'en face de sa question et aussi de sa participation au Comité du développement des ressources humaines où il fait une contribution extrêmement utile au nom de son parti. Mais, pour répondre à certains des points qu'il a soulevés, j'ai dit que le Québec était grandement épargné des coupures de défense dans le Budget. Je dis cela parce que c'est vrai et d'autres parties du Canada ont subi des coupures beaucoup plus importantes en termes de fonds, de dollars et d'emplois.

Si on avait suivi les lignes directrices de son parti, les coupures auraient été beaucoup plus importantes au Québec et ailleurs. Mais je pense que ce dont le député doit se rappeler c'est que, par exemple, sur le dossier de la MIL Davie, je ne suis pas un expert dans le dossier, mais d'après ce que je connais, c'est une question qui est en discussion entre les deux niveaux de gouvernement. Il y a un plan, les deux gouvernements sont en discussion là–dessus et c'est cela qu'ils doivent faire dans un pays comme le nôtre. Et c'est de ce dont nous avons besoin pour parvenir à des solutions à nos problèmes. Sur cela, je pense que le député devrait, comme il le fait au comité, et son parti, devraient participer constructivement à des solutions que nous devons apporter tous ensemble au problème, non seulement au Québec mais ailleurs dans ce pays.

[*Traduction*]

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. La motion a trait aux retards inacceptables dans la reconversion des industries militaires à des applications civiles, mais le député ne s'est pas beaucoup exprimé là–dessus.

J'aimerais qu'il nous dise, par exemple, s'il y a un programme en vue dans ce domaine et s'il ne serait pas possible d'accélérer certains dossiers.

M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. À ma connaissance, le processus de reconversion de l'industrie de défense est effectivement sur la bonne voie, comme l'ont dit les orateurs avant moi. Le gouvernement participe à ce processus.

Je n'ai pas cru bon d'en dire davantage puisque ces aspects ont déjà été traités par des gens qui suivent le dossier de plus près que moi.

• (1725)

Nous savons tous qu'il y a un processus de restructuration du secteur de défense qui est en cours et qui sera complété par les discussions et l'examen de la politique de défense déjà amorcé. Mentionnons également les autres initiatives prises par le gouvernement pour promouvoir le secteur de la haute technologie et de l'information de notre économie. C'est grâce à elles que nous favoriserons et appuierons les démarches de nos entreprises qui tentent de réorienter leur production militaire vers d'autres activités.

Cela ne se fait pas du jour au lendemain. C'est un processus que l'actuel gouvernement appuie. Les choses iraient autrement si nous adoptions l'approche du Parti réformiste qui consiste, si je ne m'abuse, à la fois à ne pas comprimer les dépenses de défense et à ne pas appuyer le processus de reconversion. Voilà qui me semble une politique passablement contradictoire, compte tenu des changements qui interviennent, non seulement ici mais partout dans le monde, dans ce secteur très important de notre économie.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Ne voyant aucun député se lever. . .

[*Français*]

Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminés, conformément à l'article 81(19) du Règlement.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous allons suspendre temporairement nos travaux jusqu'à l'appel de la présidence pour le débat sur la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 32.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Madame la Présidente, ma question s'adresserait probablement au secrétaire parlementaire du Développement des ressources humaines.

Depuis le 20 février, 400 employés de la QNS & L chez nous, à Sept–Îles, dans ma circonscription de Manicouagan, sont en lock–out. La loi fédérale n'empêche pas l'employeur, une compagnie minière, la minière IOC, d'embaucher des briseurs de grève, ce qui, naturellement, rend la situation très tendue et même explosive.

Comme rien ne l'empêche de fonctionner, la compagnie refuse par conséquent de négocier avec ses employés qui, eux, pourtant, veulent travailler.

• (1735)

J'aimerais savoir si le gouvernement libéral est d'accord pour dire que c'est l'absence de loi fédérale antibriseurs de grèves qui est la cause de la détérioration des négociations entre QNS&L et le syndicat des métallos, local 9344, et en même temps s'il entend intervenir dans ce conflit de travail, et par le fait même aider les travailleurs?

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, je suis heureux de

répondre au nom du gouvernement à la question du député et je voudrais le féliciter de s'intéresser autant aux travailleurs de sa circonscription.

La restriction possible du recours à des briseurs de grève durant des arrêts de travail légaux soulève un certain nombre de questions complexes, notamment la nécessité de s'assurer que les services nécessaires sont offerts à la population canadienne. La protection de l'intérêt public est particulièrement importante au niveau fédéral, étant donné que le Code canadien du travail régit de nombreuses entreprises qui offrent des services nécessaires.

Même si le code n'interdit pas le recours à des briseurs de grève, il offre une certaine protection aux travailleurs en arrêt de travail légal. Il interdit à un employeur de prendre des mesures disciplinaires contre un employé participant à un arrêt de travail légal ou refusant de s'acquitter des fonctions d'un autre employé engagé dans ce type d'activité.

Une fois un arrêt de travail terminé, les employés ont le droit de retourner à leur poste et ont la priorité sur toute personne engagée pour les remplacer.

Malgré la nature complexe des relations de travail régies au niveau fédéral, le système actuel fonctionne généralement comme prévu. La plupart des conventions collectives sont signées par les parties à la suite de négociations directes. Beaucoup de gens ne se rendent pas compte, madame la Présidente, que parmi celles qui exigent le recours à un conciliateur, plus de 90 p. 100 sont signées sans qu'on doive en arriver à un arrêt de travail.

La Partie I du Code canadien du travail a été conçue pour équilibrer les droits et les responsabilités des employés et des employeurs. Cet équilibre soigneusement établi permet de s'assurer que le système de la négociation collective fonctionne de façon efficace dans la très grande majorité des cas. Ainsi, il ne faudrait envisager de restreindre le recours à des briseurs de grève durant les arrêts de travail que dans le cadre d'un réexamen complet du code.

À une date ultérieure, on tiendra à cette fin de vastes consultations là-dessus et on prendra en considération toutes les instances présentées à ce sujet.

J'espère que cela répond aux préoccupations du député.

[*Français*]

LE RWANDA

M. Bill Graham (Rosedale): Madame la Présidente, c'est un peu avec réticence et même avec un sens de l'obscène que je pose ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, devant l'horreur et la tristesse de la situation intolérable que nous voyons au Rwanda. La situation là-bas est presque inimaginable pour nous, ici dans cette Chambre. Imaginez les 1 500 ressortissants du Rwanda qui sont ici au Canada et qui voient leur famille et leurs amis condamnés à une mort presque certaine.

[*Traduction*]

Je sais que le gouvernement du Canada a réagi au sujet de cette situation très délicate. L'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il ne serait pas possible de mettre au point une opération extrêmement précise, une attaque très ciblée pour permettre à quelqu'un de se rendre à Kigali pour offrir au moins aux civils innocents une voie d'échappement qui leur permettrait de se tirer de cet enfer.

J'ai demandé au ministre d'essayer de voir si ce serait faisable par l'intermédiaire des Nations Unies. Les médias nous apprennent que les Nations Unies en parlent mais, tandis que les discussions vont bon train, les tueries se poursuivent également.

Nous savons que la solution ne pourra venir que de la région touchée. Nous savons que l'Organisation de l'unité africaine s'en occupe. L'Organisation de l'unité africaine a besoin d'appuis politiques. Le gouvernement du Canada jouit d'un grand respect et peut stimuler la bonne volonté, en Afrique. Il peut faire jaillir l'étincelle qui amorcera le processus politique. Il peut aussi collaborer en fournissant du soutien logistique.

• (1740)

Que fait-on actuellement pour tenter de régler cette situation? J'ai parlé d'organiser une opération extrêmement précise en fournissant le soutien logistique et la motivation politique dont l'Organisation de l'unité africaine a besoin pour passer à l'attaque. Nous pouvons lui donner la force et la capacité de mener à bien une opération qu'elle seule est capable de réaliser.

[*Français*]

Je termine ma question, madame la Présidente, là où j'ai commencé. L'Afrique est bien loin de nous mais je crois que ce que nous ferons dans cette situation va déterminer le sort, l'avenir de beaucoup d'activités canadiennes dans une situation pareille qui risque de se reproduire dans ce monde de plus en plus instable et difficile.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, malheureusement, la guerre civile continue de faire de nombreuses victimes au Rwanda. Nous restons en contact avec l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine, des pays amis et d'autres ONG pour déterminer la meilleure façon de venir en aide à la population rwandaise.

La semaine prochaine, le premier ministre rencontrera le président du Comité international de la Croix Rouge afin d'échanger des idées sur la fourniture d'une aide humanitaire.

L'ACDI a déjà fourni 3 millions de dollars en secours d'urgence depuis que la violence a éclaté en avril. Je dois dire que le général Dallaire continue de jouer un rôle clé en dirigeant la mission d'aide des Nations Unies au Rwanda. À titre d'intermédiaire entre les factions en guerre et de participant aux opérations humanitaires, il a fait tout ce qui était possible pour essayer d'obtenir un cessez-le-feu avec l'aide des sept autres soldats canadiens.

Avant de décider quelles mesures prendre, le Conseil de sécurité attend une réponse des pays africains à la demande d'aide du secrétaire général. La contribution éventuelle du Canada sera examinée à la lumière de la décision du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité semble privilégier une solution régionale prévoyant la participation de l'OUA et financée par les Nations Unies. Les représentants du FPR et du gouvernement se sont rendus en Tanzanie pour négocier un cessez–le–feu, mais ils ne s'adressent pas la parole. Ils parlent toutefois séparément à un conciliateur tanzanien.

Le ministre des Affaires étrangères a reçu l'ambassadeur du Rwanda plus tôt cette semaine et a encouragé son gouvernement à négocier de bonne foi et à mettre un terme au carnage une fois pour toutes. Un message semblable a été transmis au FPR, par l'entremise de son représentant à New York. Les politiciens de part et d'autre se sont fait dire que le Canada se souviendrait longtemps de ceux qui ont des postes de responsabilités et qui n'utilisent pas leurs pouvoirs pour mettre un terme à ces massacres.

L'appareil Hercules des Forces canadiennes qui est basé à Nairobi a essuyé des tirs après avoir atterri ce matin à Kigali. Il n'y a pas de blessés, et les dommages sont superficiels. Les vols ont été temporairement suspendus jusqu'à ce que la situation à l'aéroport se stabilise.

Je remercie le député de Rosedale d'avoir porté cette crise à l'attention du Parlement canadien. Je veux aussi le féliciter de l'excellent travail qu'il accomplit dans tout le dossier des affaires étrangères.

[*Français*]

LES VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, le 26 avril dernier j'ai questionné le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux concernant l'achat de vaccins anti–grippe. Sa réponse nous a alors permis de connaître sa décision dans ce dossier. Cependant, toute la lumière n'a pas été faite sur l'achat de ces vaccins. Bien des interrogations demeurent quant au rôle et à l'implication du ministre en tant que courtier acheteur de 4 millions de vaccins pour le compte des provinces et territoires. J'aimerais énumérer quelques faits inquiétants et quelque peu troublants dans le processus de décision du gouvernement fédéral dans ce dossier.

En 1993, le contrat d'approvisionnement du vaccin anti–grippe fut accordé à 100 p. 100 à la firme BioVac. Le 8 décembre 1993, l'appel d'offres pour l'année 1994 fut lancé. Les offres devaient se terminer le 7 janvier 1994 à 14 heures.

Deux soumissions furent déposées: BioVac de Laval offrant ses vaccins à 1,70 $ la dose et Connaught de Toronto offrant ses vaccins *made in U.S.A.* à 1,46 $ la dose.

• (1745)

L'offre de Connaught étant plus basse, le ministre fédéral acheteur semblait vouloir favoriser le vaccin américain de Connaught. Cependant, des allégations de dumping surgissent. Ces allégations démontraient que Connaught vendait ce même vaccin à près de 3 $ aux États–Unis et qu'il nous l'offrait à 1,46 $. Faisant face à cette situation de dumping, le ministre prolongeait l'appel d'offres du 7 au 18 janvier. On sentait bien à ce moment–là que le gouvernement retardait sa décision, qu'il hésitait à se brancher. On sentait la soupe chaude d'autant plus que des jobs sont en jeu de même qu'un important projet d'investissement en biotechnologie, chez nous à Laval, par BioVac.

Une autre prolongation est annoncée du 18 janvier au 3 février. Durant ces délais, des pressions sont exercées sur le ministre afin qu'il accorde rapidement tout le contrat à BioVac. Entre autres, dans une lettre du 27 janvier, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie demande au ministre Dingwall de se décider rapidement en faveur de la firme BioVac.

Le 25 mars, le ministre répond en cette Chambre qu'il recherche une solution canadienne à ce grave problème canadien. Le 20 avril, le ministre annonce qu'il a coupé la poire en deux, et que sa solution canadienne favorise l'achat de deux millions de vaccins américains. Ainsi, le ministre, courtier canadien, grâce à sa solution canadienne, provoquait la mise à pied de 26 employés et mettait en péril un investissement de 32 millions de dollars dans la biotechnologie à Laval.

C'est une décision inacceptable qui suscite des interrogations. Comment le ministre explique–t–il que ses tractations ont fait passer le coût moyen du vaccin de 1,58 $ à 1,77 $, équivalent à une dépense additionnelle de plus de 750 000 $ pour les contribuables?

En second lieu, puisque le ministre paiera maintenant 1,77 $ la dose, pourquoi ne voulait–il pas, le 7 janvier 1994, à la fin du premier appel d'offres, octroyer tout le contrat BioVac au coût de 1,70 $ la dose?

Troisièmement, le ministre peut–il nous dire pourquoi, en tant que courtier canadien, il achète des vaccins américains au coût de 1,69 $ la dose, alors que l'offre initiale de BioVac était de 1,70 $? Comment peut–il expliquer cette économie de bouts de chandelle de 1c. pour deux millions de vaccins, soit 20 000 $ comparativement à la mise à pied de 26 personnes? Le ministre a–t–il analysé le coût économique de ces 26 nouveaux chômeurs? Enfin, pourquoi des vaccins *made in U.S.A.* alors qu'ils pourraient être produits totalement chez nous? La solution canadienne du ministre est une mauvaise plaisanterie.

Pour compléter le tableau que je considère déjà bien noirci, certaines rumeurs circulent à l'effet que le ministre a demandé à BioVac de lui signer une lettre de satisfaction dans ce dossier. Quelle audace déconcertante de la part du ministre!

Le ministre courtier fédéral n'est pas transparent dans ce dossier. Il a agi en désavantageant une firme de chez nous et en bafouant les intérêts des contribuables. Sa décision est insensée et irréfléchie. Nous demandons au ministre de faire toute la

lumière dans cette affaire et de déposer, s'il en a le courage, tous les documents s'y rattachant.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de donner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire, je voudrais juste rappeler à la députée de Laurentides qu'on n'emploie pas les noms des ministres, mais bien leur titre.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre à la députée et de préciser, encore une fois, le rôle du gouvernement fédéral dans cet important domaine.

Les députés s'entendront sûrement pour dire que la disponibilité de vaccins antigrippaux destinés aux enfants d'âge scolaire et aux personnes âgées du Canada devrait constituer une question libre de considérations partisanes. La santé et la sécurité de ces groupes de personnes demeurent la préoccupation première de notre gouvernement. J'ose croire qu'il en va de même pour ma collègue d'en face.

Je suis fier du rôle qu'a joué mon ministère, pour lequel je suis secrétaire parlementaire, et par là même le gouvernement fédéral, au cours des 21 dernières années, et ce, pour le compte des provinces et des territoires.

Comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit à titre d'agent d'achat au nom d'un comité fédéral–provincial–territorial, nous avons pu effectuer des économies d'échelle en achetant une grande quantité de vaccins. Le prix d'une dose est moins élevé pour une large commande nationale que pour des quantités plus petites achetées par chacune des différentes juridictions.

Le résultat est une solide coopération fédérale–provinciale–territoriale et une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables d'à travers le pays.

• (1750)

Les députés devraient prendre note que la valeur des achats de vaccins s'élève annuellement à quelque 7 millions de dollars et que 99 p. 100 de ce montant est payé par les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral utilise moins de 1 p. 100 de la quantité totale achetée et ne paie que pour celle–ci.

Comme il a été annoncé à maintes reprises à la Chambre, une entente de principe a été conclue le 13 avril dernier, suite à un processus concurrentiel entre le comité fédéral–provincial–territorial et deux compagnies pharmaceutiques canadiennes. En vertu de cette entente, il y aura un partage égal de la commande canadienne entre IAF BioVac, de Laval (Québec) et les laboratoires Connaught, de Willowdale (Ontario). Les contrats seront signés d'ici la fin du mois. Il faudrait se rappeler que, bien sûr, ma collègue a pris une année donnée et elle a indiqué qu'il y a eu une réduction importante, mais il ne faudrait pas oublier que si on prenait les trois dernières années, BioVac recevait en moyenne 38 p. 100, maintenant, 50 p. 100, c'est 12 p. 100 de plus. Franchement!

Le prix est plus bas que par les années passées et cette tendance à la baisse semble se poursuivre. Cette année, le prix d'une dose est de 1,77 $, ce qui est plus bas que pendant les années 1992 et 1993.

En résumé, deux compagnies, les provinces et les territoires en sont arrivés à cette entente. En interrogeant les gouvernements sur cette question, la députée et son parti ont fait un nombre d'erreurs factuelles. On pourrait presque conclure qu'il s'agit d'une tentative délibérée pour induire en erreur les membres de la Chambre et la population que nous représentons.

J'espère sincèrement que ça n'est pas le cas.

LES JEUX OLYMPIQUES DE 2002

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le 22 avril dernier, j'ai posé une question à la vice–première ministre au sujet de l'aide fédérale à accorder à Québec 2002. Dans ma question, il y avait deux éléments: premier élément, je lui demandais quand son gouvernement nommerait une personne, un négociateur pour aller discuter avec Québec 2002 pour déterminer le montant de l'aide.

Là–dessus, la vice–première ministre m'avait répondu: sous peu. J'étais très satisfait, puisque le 30 avril, le journal *Le Soleil* nous indiquait que le fédéral avait, la veille ou l'avant–veille, nommé M. Laurent Tremblay, directeur exécutif du bureau de Québec du ministère du Patrimoine, pour agir à titre de porte–parole du gouvernement fédéral avec Québec 2002. Une semaine, ce n'est pas si mal, et nous sommes satisfaits de cette partie de réponse.

Mais, on comprend mal, cependant, qu'il ait fallu 6 mois et qu'il ait fallu qu'une question soit posée en Chambre pour que le fédéral donne suite à une demande d'un organisme. Six mois, c'est long. Est–ce qu'il faudra, dans tous les dossiers, presser le gouvernement fédéral en Chambre, pour finalement donner une réponse aux demandes des organismes?

Pour cette fois–là, on était satisfaits. Une semaine plus tard, il y avait un négociateur. Malheureusement, les négociations ne sont pas encore amorcées et le délai pour Québec 2002 reste le même. Donc, pour eux, la date limite est le 18 août pour le dépôt final de la candidature et ils aimeraient recevoir d'ici un mois la réponse définitive du gouvernement fédéral. Ils aimeraient recevoir d'ici la mi–juin la réponse définitive du gouvernement fédéral.

Et là, c'est le deuxième élément. Je demandais à la vice–première ministre si elle était prête à s'engager ce jour–là à donner un mandat au négociateur sur la même base que l'aide fédérale accordée à Calgary pour obtenir les Jeux d'hiver de 1988. Là–dessus, je n'ai reçu aucune réponse, ni par le négociateur non plus.

Je veux seulement rappeler au gouvernement que même si les gouvernements changent, il y a tout de même une certaine responsabilité, puisqu'en 1992, l'ex–premier ministre avait donné un accord verbal en ce sens. Mais comme il y a eu un changement de gouvernement, il faudrait que cela soit répété, que ce soit confirmé. Et là, les échéances sont relativement restreintes.

Le montant de l'aide accordée à Calgary était de 240 millions de dollars. Je ne comprends pas l'hésitation du gouvernement fédéral à l'accorder quand une étude qui considère tous les effets d'emplois directs et indirects, avec la TPS et le reste, ce serait de l'ordre de 200 millions de dollars dans un tel type de projet. Pourquoi prend–on tant de temps à se décider, quand le fédéral pourrait retirer ces revenus? Alors 240 millions de dollars, pour 2002, le Québec demande la même chose, sans indexation.

Pour nous de la région de Québec, ce dossier est extrêmement important pour que Québec puisse préparer et présenter son dossier et avoir des chances d'obtenir les Jeux olympiques. Ils ont besoin d'une garantie de l'aide fédérale. D'autant plus que localement, il y a beaucoup d'inquiétudes. Sans l'aide gouvernementale normale, il y a des gens qui s'inquiètent.

J'espère, aujourd'hui, recevoir une réponse plus claire que la dernière fois.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada a témoigné à plusieurs occasions déjà, au cours des derniers mois, son appui au groupe de citoyens de Québec qui pilote la candidature de cette ville pour l'obtention des Jeux olympiques d'hiver de 2002. Il s'agit là d'un dossier extrêmement important qui doit faire l'objet d'une attention particulière, afin que toute l'opération soit couronnée de succès.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à verser 2,8 millions de dollars pour appuyer la candidature de la ville de Québec devant le Comité international olympique. Le ministre du Patrimoine canadien a dirigé une délégation canadienne à Lillehammer en février pour promouvoir la candidature de Québec comme hôte des jeux d'hiver.

[*Français*]

L'engagement financier du gouvernement fédéral dans ce dossier pourrait être de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars. Vous conviendrez qu'il s'agit d'une somme considérable. Cet engagement doit donc être bien évalué avant d'être fait. En plus de demander à ses collaborateurs de travailler avec célérité à cette tâche, le ministre du Patrimoine canadien doit aussi mener des consultations auprès de ses autres collègues du Cabinet dont les ministères seront appelés à intervenir dans ce dossier, avant de pouvoir donner une réponse finale au Comité organisateur.

La présentation des Jeux olympiques à Québec en 2002 nécessite un appui important des divers paliers de gouvernement, mais ce projet doit aussi recevoir un appui sans équivoque de la part de la population locale et régionale; sans cet appui, la tenue d'un tel événement sportif est impensable.

[*Traduction*]

Le CIO prendra sa décision définitive à Budapest en juin 1995 après avoir fait une sélection préliminaire en janvier de la même année, moment où elle invitera quatre finalistes à défendre leur candidature.

J'assure au député que le ministre tient compte de la date limite du 18 août 1994 pour le dépôt des candidatures pour la sélection préliminaire. La réponse sera rendue publique dès que possible.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 59, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 59.)